U d'/of OTTAWA
39003000880012

DEC 1965

Univers.
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/lelaroussepourto01laro

LE

LAROUSSE

POUR TOUS

NOUVEAU DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME PREMIER

8.400 Gravures. — 175 Tableaux. — 112 Cartes.

PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, RUE MONTPARNASSE, 17

Tous droits réservés.

BIBLIOTHECA
Ottaviensis

AE
25
.L35
1909
v.1

PRÉFACE

Les *Dictionnaires Larousse* ont tous un caractère commun : une même méthode préside à leur élaboration et à leur rédaction. Mais chacun d'eux est l'objet d'un travail nouveau, d'un plan distinct, d'une mise au point commandée par sa destination spéciale. Pas plus que le *Petit Larousse*, le *Larousse pour tous* n'est un abrégé, fait à coups de ciseaux, du *Nouveau Larousse illustré* : ce recueil encyclopédique a son originalité propre et un objet déterminé.

Cette originalité, c'est de donner, dans deux volumes extrêmement substantiels, la quintessence d'une encyclopédie complète, c'est de permettre à ceux-là mêmes qui ne peuvent acheter un dictionnaire d'un prix relativement élevé d'avoir eux aussi leur *Larousse*, c'est-à-dire le livre par excellence où l'on trouve tout, le livre qu'on peut consulter à tout propos et sur tous les sujets possibles, bref le livre indispensable entre tous, celui qui vous donne dans la vie, peut-on dire, une véritable supériorité intellectuelle et pratique. Il y a encore quelques années, c'était un luxe coûteux d'en posséder un. Le *Larousse pour tous* met aujourd'hui à la portée du grand public, pour un prix modique, les avantages considérables que donne la possession d'un dictionnaire encyclopédique digne de ce nom.

On n'y trouvera pas des définitions sèches et un catalogue de noms propres. Tous les mots consacrés par l'usage, tous ceux qui appartiennent au vieux langage français et qui ne sont pas absolument tombés en désuétude, tous les néologismes et les termes d'argot de quelque portée ou de quelque saveur, ont été enregistrés et appuyés d'exemples qui précisent le sens et l'éclairent, le plus souvent sous forme de pensée morale, de fait historique, de renseignement scientifique, de conseil pratique ou de citation littéraire. Les allusions et les « mots » célèbres, les locutions latines et étrangères sont expliqués en eux-mêmes et dans leurs applications. Si l'on considère enfin que chaque mot est suivi de l'indication de ses antonymes et de ses synonymes, on reconnaîtra qu'un dictionnaire ainsi conçu, résultat d'une sélection judicieuse, constitue un répertoire et un guide de premier ordre.

Quant à la partie proprement encyclopédique, dont l'objet n'a pas besoin d'être défini, il suffira de dire que les notices qui la composent sont autant de petits résumés de la vie des hommes célèbres, des caractères géographiques d'une région, des événements historiques mémorables, des théories et des applications scientifiques, médicales et juridiques les plus usuelles, et même des ouvrages de l'esprit, puis que les chefs-d'œuvre des littératures française et étrangères, en même temps que les grandes œuvres d'art, sont analysés et appréciés. A côté du détail caractéristique, le détail anecdotique a trouvé place, et ainsi se trouvent souvent réunis l'utilité de l'encyclopédie et l'agrément du livre de lecture.

Qu'on veuille contrôler l'orthographe d'un mot, chercher une date, une biographie, un conseil de médecine ou d'hygiène, un renseignement commercial ou agricole, éclaircir un point de droit, avoir l'explication d'un appareil scientifique ou d'un procédé industriel, la reproduction d'un tableau ou l'appréciation d'un opéra, voire même la règle d'un jeu ou une recette de cuisine, c'est dans toutes les circonstances de la vie qu'on pourra s'adresser à lui. Jamais ouvrage semblable, ni même approchant, n'avait été publié, et le *Larousse pour tous* crée vraiment pour toutes les catégories du public des facilités de se renseigner et de s'instruire qui n'existaient pas jusqu'ici ; on voit quels services il rendra, quelle influence même il pourra exercer sur le développement intellectuel de chacun : c'est une œuvre que tout le monde voudra introduire à son foyer.

Nous ajouterons que ce nouvel ouvrage, par son format maniable et sa consultation rapide, sera infiniment précieux même pour les personnes qui possèdent déjà un grand dictionnaire encyclopédique :

Ottawa
LIBRARY ANNEX

ce sera le livre usuel qu'elles auront constamment sous la main, à demeure sur leur bureau ou leur table de travail, qu'elles consulteront sans se déranger, qu'elles pourront même au besoin emporter dans leurs déplacements.

On a dû employer des caractères fins pour faire tenir en aussi peu de place une telle quantité de matières, mais on est parvenu, grâce à la netteté de la disposition typographique et au soin de l'impression, à assurer néanmoins une lisibilité parfaite.

On sait quel intérêt présente l'illustration d'un dictionnaire encyclopédique. Le *Larousse pour tous* contient des milliers de gravures, portraits des personnages célèbres de tous les temps et de tous les pays, y compris les contemporains, reproduction des principaux chefs-d'œuvre de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, types et costumes, animaux, plantes et fossiles, appareils scientifiques, machines et outils, etc. D'une facture très fine, et *toutes exécutées spécialement* pour l'ouvrage d'après des documents sérieusement contrôlés, elles mettent sous les yeux du lecteur la représentation exacte des choses, et c'est un *véritable musée* qu'on a ainsi entre les mains avec le *Larousse pour tous*. Outre la quantité considérable de gravures répandues dans le texte, on trouve encore dans ce dictionnaire une multitude de *tableaux synthétiques,* présentant des groupements des plus instructifs, ainsi que de *nombreuses planches et cartes en couleurs* d'une remarquable exécution.

Claude Augé, qui a précédemment attaché son nom au *Nouveau Larousse illustré,* au *Petit Larousse illustré* et au *Larousse mensuel illustré,* a dressé le plan de l'ouvrage; et c'est à lui qu'est revenu le soin d'appliquer exactement les méthodes qui ont assuré le succès des œuvres dont il est l'auteur ou qui ont été publiées sous sa direction. Il s'est entouré de collaborateurs spécialistes, parmi lesquels nous citerons :

Augé (Paul), licencié ès sciences physiques et chimiques.
Boucheny (Gaston), licencié ès sciences physiques et mathématiques.
Coquelin (Louis), licencié ès lettres.
Dessertenne (Maurice), artiste dessinateur.
Faucher-Gudin, artiste dessinateur.
Froidevaux (Henri), agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres.
Grasset (Eugène), artiste dessinateur.
Guillemonat (Auguste), docteur en médecine.
Haurigot (Georges), homme de lettres.
Laubadère (Paul de), artiste dessinateur.
Leblond (René), artiste dessinateur.
Legrand (Max), avocat.
Lévy (Albert), dessinateur cartographe.
Loévy (Édouard), artiste dessinateur.
Marsillon (Charles), ingénieur des arts et manufactures.
Millot (Adolphe), artiste dessinateur.
Monnot (Pierre), publiciste.
Pontière (Émile), homme de lettres.
Treffel (Georges), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire et de géographie.

LES ÉDITEURS.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES DANS LE « LAROUSSE POUR TOUS »

Abl.	Ablatif.
Abrév.	Abréviation.
Abs.	Absolu.
Absolum.	Absolument.
Abusiv.	Abusivement.
Acad.	Académie.
Accus.	Accusatif.
Acous.	Acoustique.
Activ.	Activement.
Actuellem.	Actuellement.
Adj.	Adjectif.
Adjectiv.	Adjectivement.
Admin.	Administration, administratif.
Adm.	Idem.
Adv.	Adverbe.
Adverb.	Adverbialement.
Affl.	Affluent.
Agric.	Agriculture.
Alch.	Alchimie.
Alg.	Algèbre.
All. *ou* Allem.	Allemand.
Alph.	Alphabétique.
Allus.	Allusion.
Amér.	Américain.
Anagr.	Anagramme.
Anal.	Analogie, analytique, analyse.
Anat.	Anatomie.
Anc.	Ancien, anciennement.
Angl.	Anglais.
Ant.	Antonyme *ou* Antonymie.
Anthrop.	Anthropologie.
Antiq.	Antiquité.
Antonom.	Antonomase.
Apic.	Apiculture.
Apr.	Après.
Ar.	Arabe.
Arbor.	Arboriculture.
Archéol.	Archéologie.
Archit.	Architecture.
Arg.	Argot.
Arg. des éc.	Argot des écoles.
Arg. paris.	Argot parisien.
Arith.	Arithmétique.
Armur.	Armurerie.
Arr. *ou* Arrond.	Arrondissement.
Art.	Article.
Art culin.	Art culinaire.
Artill.	Artillerie.
Arts décor.	Arts décoratifs.
Art milit.	Art militaire
Art vétér.	Art vétérinaire.
Ascét.	Ascétisme.
Astr.	Astronomie.
Auj. *ou* Aujourd'h.	Aujourd'hui.
Autom.	Automobilisme.
Autref.	Autrefois.
Auxil.	Auxiliaire.
Av.	Avant.
Bactér.	Bactériologie.
B. gr.	Bas grec.
B. lat. *ou* Bas lat.	Bas latin.
Béarn.	Béarnais.
Bibl.	Bible.
Bibliogr.	Bibliographie.
Bijout.	Bijouterie.
Biogr.	Biographie.
Biol.	Biologie.
Blas.	Blason.
Bot.	Botanique.
Boucher.	Boucherie.
Boulang.	Boulangerie.
Boulevard.	Boulevardier
Bours.	Bourse.
Bret.	Breton.
Bx-arts.	Beaux-arts.
C.	Code.
C.-à-d.	C'est-à-dire.
Calligr.	Calligraphie.
Cant. *ou* C.	Canton.
Cap. *ou* Capit.	Capitale.
Carross.	Carrosserie.
Cathol.	Catholique.
Celt.	Celtique.
Céram.	Céramique.
Chancell.	Chancellerie.
Charp.	Charpenterie.
Chass.	Chasse.
Ch.-l.	Chef-lieu.
Ch.-l. de c.	Chef-lieu de canton.
Ch. de f.	Chemin de fer.
Chevaler.	Chevalerie.
Chim.	Chimie.
Chin.	Chinois.
Chir.	Chirurgie.
Chorégr.	Chorégraphie.
Civ.	Civil.
Collectiv.	Collectivement.
Comm.	Commune.
Com. *ou* Comm.	Commerce.
Commenc.	Commencement.
Comptab.	Comptabilité.
Cond. prés.	Conditionnel présent.
Conf. *ou* Cf.	Conférez.
Confis.	Confiserie.
Conj.	Conjonction.
Conj.	Conjugue.
Constr.	Construction.
Contr.	Contracté.
Contrib. indir.	Contributions indirectes.
Cout.	Couture, coutume.
Cuis.	Cuisine.
Dém.	Démonstratif.
Dénigr.	Dénigrement.
Dép. *ou* Départ.	Département.
Dét.	Déterminatif.
Dialect.	Dialectal.
Didact.	Didactique.
Dimin.	Diminutif.
Divin.	Divinatoire.
Dr.	Droit.
Dram.	Dramatique.
Dr. admin.	Droit administratif.
Dr. anc.	Droit ancien.
Dr. can.	Droit canon.
Dr. civ.	Droit civil.
Dr. forest.	Droit forestier.
Dr. marit.	Droit maritime.
Dr. rom.	Droit romain.
E.	Est (point cardinal).
Eaux et for.	Eaux et forêts.
Econ. dom.	Economie domestique.
Econ. polit.	Economie politique.
Econ. rur.	Economie rurale.
Egypt.	Egyptien.
Electr.	Electricité.
Ell.	Elliptique.
Elliptiq.	Elliptiquement.
Encycl.	Encyclopédie.
Entom.	Entomologie.
Epigr.	Epigraphie.
Erpet.	Erpétologie.
Escr.	Escrime.
Esp.	Espagnol.
Et.	Etat ch. de f.
Ethnogr.	Ethnographie.
Ethnol.	Ethnologie.
Ethol.	Ethologie.
Ex.	Exemple.
Ext.	Extension.
Fam.	Familier.
Fauconn.	Fauconnerie.
F. *ou* Fém.	Féminin.
Féod.	Féodalité.
Fig.	Figure, figurément.
Filat.	Filature.
Fin.	Finances.
Fl.	Fleuve.
Flam.	Flamand.
Fluv.	Fluvial.
Forest.	Forestier.
Fortif.	Fortifications.
Franç. *ou* Fr.	Français.
Fréquent.	Fréquentatif.
Fr.-maçonn.	Franc-maçonnerie.
Fut.	Futur.
Généal.	Généalogie.
Géod.	Géodésie.
Géogr.	Géographie.
Géol.	Géologie.
Géom.	Géométrie.
Germ.	Germanique.
gn mll.	*gn* mouillé.
Gouv.	Gouvernement.
Gr.	Grec.
Gr. mod.	Grec moderne.
Gramm. *ou* Gram.	Grammaire.
Graphol.	Graphologie.
Grav.	Gravure.
Gross.	Grossier.
Gymn.	Gymnastique.
Gynécol.	Gynécologie.
H. *ou* Hab.	Habitant.
Hébr.	Hébreu, hébraïque.
Helminth.	Helminthologie.
Hérald.	Héraldique.
Hind.	Hindou.
Hipp.	Hippiatrique.
Hippol.	Hippologie.
Hist.	Histoire.
Hist. nat.	Histoire naturelle.
Histol.	Histologie.
Holl.	Hollandais.
Horl.	Horlogerie.
Hortic.	Horticulture.
Hydraul.	Hydraulique.
Hyg.	Hygiène.
Ichtyol.	Ichtyologie.
Iconogr.	Iconographie.
Imparf.	Imparfait.
Impér.	Impératif.
Impers.	Impersonnel.
Impr.	Imprimerie.
Ind.	Indicatif.
Indéf.	Indéfini.
Industr.	Industrie.
Inf.	Infinitif.
Injurieus.	Injurieusement.
Instr. publ.	Instruction publique.
Interj.	Interjection.
Interjectiv.	Interjectivement.
Inus.	Inusité.
Inv. *ou* Invar.	Invariable.
Iron.	Ironie.
Ironiq.	Ironiquement.
Irr.	Irrégulier.
Ital.	Italien.
J.-C.	Jésus Christ.
Japon.	Japonais.
Jard.	Jardinage.
Jud.	Judiciaire.
Kil. *ou* Kilogr.	Kilogramme.
Kil. carr.	Kilomètre carré.
Kilom.	Kilomètre.
l mll.	*l* mouillé
Lat.	Latin.
Lég.	Légal.
Lithuan.	Lithuanien
Litt. *ou* Littér.	Littéraire, littérature.
Littéralem.	Littéralement.
Liturg.	Liturgie.
ll mll.	*ll* mouillés.
Loc. adv.	Locution adverbiale.
Loc. angl.	Locution anglaise.
Loc. conj.	Locution conjonctive.

Loc. fam.	Locution familière.
Loc. lat.	Locution latine.
Loc. prép.	Locution prépositive.
Loc. prov.	Locution proverbiale.
Log.	Logique.
Long.	Longitude.
M.	Monsieur, masculin, mètre, mort.
M.	Midi (ch. de f.), mot.
Maçonn.	Maçonnerie.
Magnét.	Magnétisme, magnétique.
Mamm.	Mammalogie.
Man.	Manège.
Mar.	Marine.
Math.	Mathématique.
Mauv. part.	Mauvaise part.
Mécan. *ou* M. c.	Mécanique.
Méd.	Médecine, médical.
Méd. lég.	Médecine légale.
Menuis.	Menuiserie.
Métall.	Métallurgie.
Métriq.	Métrique.
Métrol.	Métrologie.
Mexic.	Mexicain.
Milit.	Militaire.
Min.	Mines.
Minér.	Minéralogie.
Mobil.	Mobilier.
Mod.	Modes.
Moll.	Mollusques.
Monnay.	Monnayage.
Musiq. *ou* Mus.	Musique.
Myth.	Mythologie, mythologique.
N.	Nom.
N.	Nord (ch. de f.).
N.	Nord (point cardinal).
Navig.	Navigation.
Néol.	Néologisme.
Neutral.	Neutralement.
N. f.	Nom féminin.
N. f. pl.	Nom féminin pluriel.
N. m.	Nom masculin.
N. m. pl.	Nom masculin pluriel.
N. pr.	Nom propre.
Norm.	Normand.
Norv.	Norvégien.
Num.	Numéral.
Numér.	Numération.
Numism.	Numismatique.
O.	Ouest (ch. de f.).
O.	Ouest (point cardinal).
Obstétr.	Obstétrique.
Occult.	Occultisme.
Œnol.	Œnologie.
Onomat.	Onomatopée.
Oppos.	Opposition.
Optiq. *ou* Opt.	Optique.
Ord.	Ordinal.
Orfevr.	Orfèvrerie.
Orient.	Oriental.
Orig.	Originaire.
Orl.	Orléans (ch. de f.).
Ornith.	Ornithologie.
Orthogr.	Orthographe.
Paléogr.	Paléographie.
Paléont.	Paléontologie.
Papet.	Papeterie.
Par anal.	Par analogie.
Par antiphr.	Par antiphrase.
Par dénigr.	Par dénigrement.
Par exagér.	Par exagération.
Par métaph.	Par métaphore.
Par ext.	Par extension.
Par métonym.	Par métonymie.
Par plais.	Par plaisanterie.
Par plaisant.	Id.
Part. pass.	Participe passé.
Part. prés.	Participe présent.
Partic.	Particulièrement.
Pass. déf.	Passé défini.
Pass. indéf.	Passé indéfini.
Pathol.	Pathologie.
Pâtiss.	Pâtisserie.
Pêch.	Pêche.
Pédag.	Pédagogie.
Peint.	Peinture.
Péjor.	Péjoratif.
Péjorativ.	Péjorativement.
Pers.	Personne. Persan.
P. et ch.	Ponts et chaussées.
Peu us.	Peu usité.
Pharm.	Pharmacie.
Philos.	Philosophie.
Phot.	Photographie.
Phrénol.	Phrénologie.
Physiol.	Physiologie.
Physiq.	Physique.
Pl. *ou* Plur.	Pluriel.
Plaisamm.	Plaisamment.
P.-L.-M.	Paris-Lyon Méditerranée (ch. de f.).
Poét.	Poétique.
Polit.	Politique.
Pop.	Populaire. Population.
Poss.	Possessif.
Post.	Postes.
Pr.	Propre.
Prat.	Pratique.
Préf.	Préfixe.
Préf.	Préfecture.
Prem.	Premier, première.
Prép.	Préposition.
Prés.	Présent.
Priv.	Privatif.
Procéd.	Procédure.
Pron.	Pronom.
Prés.	Présent.
Proprem.	Proprement.
Prosod.	Prosodie.
Prov.	Proverbe. Province.
Provenç.	Provençal.
Psychol.	Psychologie.
Pyrotechn.	Pyrotechnie.
Quelquef.	Quelquefois.
Rad.	Radical.
R. d.	Rive droite.
Rel.	Reliure.
Relig.	Religion.
Rem.	Remarque.
R. g.	Rive gauche.
Rhét.	Rhétorique.
Riv.	Rivière.
Rom.	Romain.
Roy.	Royaume.
Rur.	Rural.
S.	Siècle. Sud.
S. *ou* Sing.	Singulier.
S.-affl.	Sous-affluent.
Sanscr.	Sanscrit.
Scandin.	Scandinave.
Scolast.	Scolastique.
Sculpt.	Sculpture.
Sellier.	Sellerie.
S.-ent.	Sous-entendu.
Serrur.	Serrurerie.
Signif.	Signifiant.
S.-pr. *ou* S.-préf.	Sous-préfecture.
Subj.	Subjonctif.
Substantiv.	Substantivement.
Subst. particip.	Substantif participi
Subst. verb.	Substantif verbal.
Suéd.	Suédois.
Superf.	Superficie.
Superl.	Superlatif.
Superst.	Superstition.
Sylvic.	Sylviculture.
Syn.	Synonyme.
T.	Terme.
Tann.	Tannerie.
Taurom.	Tauromachie.
Techn.	Technologie.
Tératol.	Tératologie.
Théâtr.	Théâtre.
Théol.	Théologie.
Thérap.	Thérapeutique.
Topogr.	Topographie.
Trav. publ.	Travaux publics.
Trigon.	Trigonométrie.
Triv.	Trivial.
Typogr.	Typographie.
Us.	Usité.
V.	Verbe. Ville. Voir.
V. a.	Verbe actif.
V. imp.	Verbe impersonnel
V. int.	Verbe intransitif.
V. n.	Verbe neutre.
V. pr.	Verbe pronominal.
V. pr.	Ville principale.
Vélоc.	Vélocipédie.
Vén. *ou* Vener.	Vénerie.
Verr.	Verrerie.
Vitic.	Viticulture.
Vulg.	Vulgaire.
Vx.	Vieux.
Vx fr.	Vieux français.
Vx m.	Vieux mot.
Zool.	Zoologie.
Zootechn.	Zootechnie.

A n. m. La première lettre de l'alphabet, et la première des voyelles : *un A majuscule; des a minuscules. Prouver par a + b*, prouver mathématiquement. *Ne savoir ni A ni B*, être fort ignorant. Sur les monnaies, A désignait la monnaie de Paris, et parfois celle de Marseille; AA celle de Metz; Æ celle d'Aix.

a (sans accent), 3e pers. du sing. de l'ind. prés. du v. *avoir* : *l'alphabet français a vingt-cinq lettres.*

ab ou **abs**, prép. lat. signifiant *de, par.* Elle indique un rapport d'éloignement, d'extraction, de séparation, de privation, et entre comme préfixe dans la composition de certains mots français : *abjuration, abstention.*

à prép. (lat. *ad*). Prend l'accent grave et exprime un rapport de tendance : *aller à Paris;* de situation : *être à la maison;* de provenance : *boire à une source;* etc.

a. abrév. de *Altesse*, de *austral;* **a.** abrév. de *are.*

aa (pour *ana*, prép. grecque distributive), signe qui, placé contre une accolade réunissant les noms de plusieurs médicaments, et qui signifie qu'on doit mélanger ces médicaments en parties égales :

Bicarbonate de soude. . . .
Phosphate de chaux. . . . } *aa* 5 gr.

C'est-à-dire 5 grammes de bicarbonate de soude et 5 grammes de phosphate de chaux.

Aa (d'un mot germanique qui signifie *eau*, et qui a prêté le nom d'un grand nombre de rivières des régions celtiques et germaniques), fleuve côtier de France, qui baigne Saint-Omer et se jette dans la mer du Nord; cours 80 kil.

Aa, fleuve de Russie (Livonie), tributaire du golfe de Riga; cours 395 kil.

Aachen, nom allemand d'Aix-la Chapelle.

Aadorf, bourg de Suisse (cant. de Thurgovie); 1.500 h. Filatures de coton, tissage. Fromagerie.

Aalborg, v. et port du Danemark, ch.-l. du diocèse de ce nom; 31.500 h. Ecole de navigation.

Aalen, v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur la Kocher; 10.500 h. Centre d'un district minier.

Aalesund, v. maritime de Norvège; 8.500 h. Pêche importante pour la pêche de la morue. Patrie du chef normand Rollon. Cette ville fut, en 1904, presque totalement détruite par un incendie.

Aali-pacha (Méhémet-Emin), homme d'Etat turc, né et mort à Constantinople (1815-1871). Il a attaché son nom à la politique de réformes intérieures du *Tanzimat*, dont il ne put voir la réalisation.

Aar, riv. de Suisse, qui naît au col du Grimsel, forme la cascade de la Handeck, arrose Berne, Soleure, Aarau, reçoit la Reuss, la Limmat, la Thièle, traverse le lac de Bienne et se jette dans le Rhin (r. g.); cours 280 kil.

Aarau, v. de Suisse, ch.-l. du cant. d'Argovie, sur l'Aar; 8.000 h. Nombreuses industries : filatures, tissages, fonderie de canons.

Aarbourg, v. de Suisse (cant. d'Argovie), sur l'Aar; 2.300 h. Filature et tissage.

Aarhus, v. et port du Danemark, ch.-l. du diocèse de ce nom; 52.000 h. Commerce actif.

Aaron, frère aîné de Moïse, et premier grand prêtre des Hébreux. Ayant toléré, en l'absence de Moïse, que les Hébreux élevassent le Veau d'or, il mourut avant d'avoir atteint la Terre promise. (*Bible.*)

Aasen [*sèn*] (Iwar-André), philologue norvégien, né à Ørsten, m. à Christiania (1813-1896), auteur d'une *Grammaire* de la langue norvégienne.

aba ou **abba** n. m. Manteau de laine grossière, en usage en Turquie.

Aba (Samuel), roi de Hongrie, beau-frère du roi saint Etienne. Il fut porté au trône par la réaction païenne, en 1041, et renversé en 1044 par l'empereur Henri III, qui rétablit Pierre le Vénitien ou l'Allemand, dont Aba avait usurpé la couronne.

Ababdehs [*dè*], tribu nomade d'Egypte, entre le Nil et la mer Rouge.

ababouiné, e adj. Se dit d'un navire arrêté en pleine mer par un calme subit.

ab abrupto loc. lat. signif. Brusquement, sans préparation : *entrer en matière ab abrupto.* (On dit mieux EX ABRUPTO.)

ab absurdo loc. lat. signif. Par, d'après l'absurde : *raisonner ab absurdo.*

abaca n. m. Espèce de bananier des Philippines, dit *bofto*, qui fournit une matière textile appelée *chanvre de Manille*, dont on fait des tapis, des paillassons, des câbles, etc.

Abaca : A, fruit.

abacète n. m. Genre de coléoptères noirs, bronzés ou bleuâtres, des régions chaudes de l'ancien monde, et qui vivent au bord des eaux.

Abaco ou **Grande Lucaye**, la plus grande des îles Lucayes; 7.000 h. Aux Anglais. Ch.-l. *Carleton.*

Abad Ier [*bad*], premier roi maure de Séville, et fondateur de la dynastie dite des *Abadites;* il régna de 1023 à 1042. — Son fils ABAD II régna de 1042 à 1069, et son petit-fils ABAD III, de 1069 à 1095.

Abadie [*dî*] (Paul), architecte français, né à Paris, m. à Chatou (1812-1884). Il restaura de nombreux monuments historiques, et on lui doit le projet du *Sacré-Cœur*, à Paris.

Abadie (Louis), compositeur français, né vers 1814; auteur de romances et chansons. Il mourut presque de misère dans un hôpital de Paris, vers 1858.

Abadites, dynastie maure, fondée par Abad Ier et qui régna sur Séville au XIe siècle. — Un *Abadite.*

Abaffi ou **Apaffi Ier**, prince élu de Transylvanie; il régna de 1661 à 1690, sous la tutelle des Turcs.

Abailard. *Biogr.* V. ABÉLARD.

abaissable [*bè-sa-ble*] adj. Qu'on peut abaisser : *tarif abaissable.*

abaissant [*bé-san*], **e** adj. Qui sert à abaisser. *Fig.* Humiliant, dégradant : *acte abaissant.*

abaisse [*bè-sse*] n. f. Pâte que l'on amincit en l'étendant avec le rouleau : *l'abaisse forme la croûte de dessous d'un grand nombre de pâtisseries.*

abaissé [*bè-sé*], **e** adj. *Blas.* Se dit : 1° de toute pièce placée au-dessous de la place que la règle héraldique lui assigne; 2° des ailes (vol) d'un oiseau qui, au lieu d'être étendues, se dirigent vers la pointe de l'écu; 3° d'une pièce ou d'un écu contenant une pièce de ses armes pour perpétuer le souvenir d'une action déshonorante.

abaisse-langue [*lan-ghe*] n. m. invar. Sorte de palette métallique, que l'on emploie en médecine pour abaisser la langue et apercevoir l'intérieur de la gorge.

Abaisse-langue.

abaissement [*bè-se-man*] n. m. Action de diminuer quelque chose en hauteur : *l'abaissement d'un mur.* Action d'un corps qui, en baissant, s'éloigne d'un point plus élevé : *le froid produit l'abaissement du mercure dans le thermomètre. Fig.* Diminution de puissance : *Louis XI travailla à l'abaissement des grands vassaux.* Diminution : *l'abaissement des salaires.* Etat de décadence : *l'abaissement des consciences.*

abaisser [*bè-sé*] v. a. (de *à*, et *baisser*). Mettre plus bas pour couvrir : *abaisser les paupières.* Diminuer la hauteur : *abaisser un mur.* Faire descendre : *abaisser un store.* Réduire : *abaisser une taxe. Abaisser une perpendiculaire,* la mener d'un point sur une ligne ou sur un plan. *Alg. Abaisser des équations,* les réduire en équations de degré moindre. *Fig.* Diminuer le pouvoir : *Richelieu abaissa les grands.* **S'abaisser** v. pr. S'humilier, s'avilir : *s'abaisser à de plates excuses.* Devenir plus bas : *les nuages s'abaissent.* ANT. **Elever, hausser, glorifier, vanter, exalter.**

abaisseur [*bè-seur*] adj. et n. m. Se dit d'un muscle qui sert à abaisser la partie du corps à laquelle il est attaché : *les muscles abaisseurs ont pour antagonistes les éleveurs.*

abait [*bè*] ou **abet** [*bè*] n. m. *Pêch.* Appât. *Fig.* Ruse. (Vx.)

A, abajoue.

abaiter [*bè-té*] ou **abéter** [*té*. — Se conj. comme *accélérer*] v. a. *Pêch.* Appâter. (Vx.)

abajoue [*joû*] n. f. (de *bajoue*). Poche que certains animaux (singes, chiroptères, etc.) ont à l'intérieur des joues et où ils mettent en réserve des aliments non consommés immédiatement. *Fig.* Joue volumineuse et pendante.

abaliénation [*si-on*] n. f. *Dr. rom.* Cession, aliénation : *abaliénation de terres, de troupeaux.*

abaliéner [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Faire une abaliénation.

abalourdir v. a. Rendre lourd, stupide : *les mauvais traitements abalourdissent un enfant.*

abalourdissement [*di-se-man*] n. m. Action d'abalourdir. Etat d'une personne abalourdie.

abandon n. m. (de *à*, et de l'anc. franç. *bandon*, pouvoir). Etat d'une personne ou d'une chose délaissée : *Christophe Colomb mourut dans l'abandon.* Négligence aimable dans le discours, le style, les

manières, etc. : *l'abandon de l'intimité.* Oubli : *abandon de soi-même.* Renonciation, désistement ; *abandon d'un droit. A l'abandon* loc. adv. Sans soin, en désordre : *laisser ses enfants, sa maison à l'abandon.*

— Encycl. *Dr.* Le propriétaire d'un navire est responsable des faits et des engagements du capitaine qu'il a chargé du commandement, mais il peut s'affranchir de ces obligations par l'abandon du navire et du fret. — Les particuliers peuvent s'affranchir de la contribution foncière qui frappe les terres vagues, bruyères, etc., en faisant l'abandon légal de ces propriétés. — Tout copropriétaire d'un mur mitoyen peut se dispenser de contribuer aux réparations de ce mur, en faisant l'abandon du droit de mitoyenneté. — L'héritier qui accepte une succession sous bénéfice d'inventaire peut se soustraire au payement des dettes de la succession en abandonnant tous les biens qu'elle comprend. — Le failli peut obtenir un concordat en abandonnant aux créanciers tout ou partie de son actif. — Le Code punit sévèrement l'abandon des enfants, et les peines qu'il prononce sont plus ou moins graves, selon que le coupable a ou n'a pas sous sa dépendance l'enfant abandonné. L'abandon dans un lieu solitaire entraîne la peine de la réclusion, si l'enfant est trouvé estropié ou mutilé ; il est puni comme meurtre, s'il a entraîné la mort. Ceux qui déposent dans un hospice un enfant de moins de sept ans, dont la garde leur était confiée à prix d'argent, sont passibles de peines correctionnelles.

abandonnable [*do-na-ble*] adj. Qui peut, qui doit être abandonné : *projet abandonnable.*

abandonnataire [*do-na-tè-re*] n. *Dr.* Personne au profit de qui est fait un abandon de biens.

abandonnateur, trice [*do-na*] n. *Dr.* Personne qui fait un abandon de ses biens au profit de ses créanciers.

abandonné [*do-né*], **e** n. Personne qui est dans l'abandon : *soulageons les abandonnés.*

abandonnement [*do-ne-man*] n. m. Délaissement entier. Acte de cession : *abandonnement de biens.*

abandonnément [*do-né-man*] adv. A l'abandon, sans réserve. (Vx.)

abandonner [*do-né*] v. a. (de *abandon*). Quitter, délaisser entièrement : *abandonner sa maison.* Renoncer à : *abandonner ses prétentions.* Négliger : *abandonner ses devoirs.* Renoncer à : *Anne d'Autriche abandonna l'exercice du pouvoir à Mazarin.* Livrer : *abandonner une ville au pillage.* S'abandonner v. pr. Se livrer : *s'abandonner à la joie.* Perdre courage : *une âme forte ne s'abandonne jamais.* Ant. Garder, retenir.

abandonneur, euse [*do-neur, eu-ze*] adj. et n. Se dit d'une personne qui abandonne. (Peu us.)

Abano (Pierre d'), médecin et alchimiste italien, né à Abano-Bagni, auteur du *De remediis venenorum* (1250-1316).

Abano-Bagni, v. d'Italie (prov. de Padoue) ; 4.000 h. Eaux minérales chlorurées sodiques, employées contre les rhumatismes, la goutte, etc

Abanto, bourg d'Espagne (prov. de Biscaye), 7.500 h. Mines de fer.

abaque n. m. (lat. *abacus*, archit. Tailloir tablette formant la partie supérieure du chapiteau.

Abaques : 1. Circulaire ; 2. Quadrangulaire ; 3. Polygonal.

d'une colonne. *Antiq.* Machine à calculer, en usage chez les Romains. (V. Boulier.) Système de lignes tracées sur un plan et permettant d'effectuer certains calculs numériques. Table à jouer, à lire. Dressoir.

Abarca (don Joaquin), prélat espagnol, né en Aragon (1780-1844), l'un des chefs du parti de don Carlos contre Isabelle II ; banni, il mourut au couvent de Lanzo, près de Turin.

Abarim [*rim'*], chaîne de montagnes de l'Anti-Liban (Palestine), au N.-E. de la mer Morte. Elle contient le mont Nébo, où la Bible fait mourir Moïse.

abarthrose [*trô-ze*] n. f. (du lat. *ab*, et du gr. *arthron*, articulation) ou **abarticulation** [*si-on*] n. f. Syn. de diarthrose.

Abascal (don José Fernando), général espagnol, né à Oviedo, m. à Madrid (1743-1821). Vice-roi du Pérou en 1804, il fut révoqué en 1816 par Ferdinand VII.

abasourdir [*zour*] v. a. (rad. *sourd*). Assourdir, étourdir par un grand bruit : *coup de tonnerre qui abasourdit. Fig.* Consterner, accabler, jeter dans la stupeur : *nouvelle qui abasourdit.*

abasourdissant [*zour-di-san*], **e** adj. Qui est propre à abasourdir, à étourdir : *bruit abasourdissant ; nouvelle abasourdissante.*

abasourdissement [*zour-di-se-man*] n. m. Assourdissement. *Fig.* Stupeur.

abat ou **abas** [*ba*] n. m. Averse, pluie abondante qui tombe tout à coup : *un grand abat d'eau.*

abat [*ba*] n. m. Action d'abattre, de tuer : *l'abat des animaux.* Ce qui est abattu. (Syn. de abatis.) N. m. pl. Parties de certains animaux abattus qui se vendent chez les tripiers, telles que pieds et rognons de mouton, foie de veau, gras-double, etc.

abatage ou **abattage** [*ba-ta-je*] n. m. Action de renverser, de coucher. Action d'abattre les arbres, de tuer les animaux. Action de détacher des galeries des mines le charbon, le minerai, la pierre. *Fig.* et *fam.* Verte semonce.

— Encycl. *Arbor.* L'abatage des arbres se fait à la hache, à la scie, à la poudre, à la dynamite. Il a lieu communément de la fin janvier à la fin avril.

— *Boucher.* Les procédés d'abatage des bœufs sont : l'assommement au moyen d'un merlin ou du masque frontal à boulon percutant, dit *masque Bruneau*, l'énervation, et, chez les juifs, l'égorgement. Les porcs sont assommés d'un coup de maillet, puis égorgés. Les veaux et les moutons sont égorgés.

abâtardir v. a. (de *bâtard*). Altérer, faire dégénérer. *Fig.* : *une longue servitude abâtardit le courage.* S'abâtardir v. pr. Dégénérer.

abâtardissement [*di-se-man*] n. m. (de *abâtardir*). Dégénération. Altération, au propr. et au fig. : *l'abâtardissement d'une race, de l'esprit.*

abat-chauvée [*ba-chô-vé*] n. f. Lainc de qualité inférieure qu'on abat, qu'on détache de la peau, au moyen de la chaux. Pl. des *abat-chauvées.*

abatée [*té*] n. f. Mouvement d'un navire dont la proue s'écarte de la ligne du vent.

abatellement [*tè-le-man*] n. m. Sentence par laquelle les consuls français, dans le Levant, interdisent le commerce avec tous ceux qui désavouent leurs marchés ou qui refusent de payer leurs dettes.

abat-faim [*ba-fin*] n. m. invar. Pièce de résistance qu'on sert d'abord pour apaiser, abattre la première faim des convives.

abat-foin [*ba*] n. m. invar. Ouverture pratiquée dans le plancher d'un grenier, au-dessus d'une écurie, d'une étable, et par laquelle on jette le fourrage dans le râtelier.

— Encycl. L'abat-foin a l'inconvénient d'entraîner le gaspillage et de laisser pénétrer dans le fourrage les émanations de l'étable ou de l'écurie.

abatis ou **abattis** [*ba-ti*] n. m. Quantité de choses abattues, telles que bois, arbres, maisons ; ou tuées, telles que bêtes fauves, gibier. Tête, cou, ailerons, pattes de volaille. *Milit.* Barricade ou retranchement accessoire, consistant en un amas d'arbres dont les branches entrelacées sont tournées vers l'ennemi. *Pop.* Bras, jambes ; mains, pieds.

abat-jour [*ba*] n. m. invar. Réflecteur qui rabat la lumière des lampes. Fenêtre inclinée qui reçoit le jour

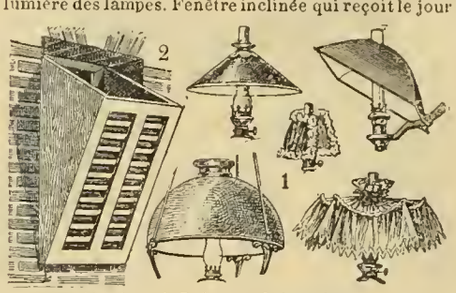

Abat-jour : 1. De lampes ; 2. A persiennes.

d'en haut. Auvent élevé devant les magasins ou boutiques pour intercepter les rayons du soleil. Sorte de visière qui sert à préserver les yeux d'une lumière trop vive.

abat-son ou **abat-sons** [*ba*] n. m. Série de lames que l'on pose de biais dans les baies des clochers pour renvoyer le son ou les sons vers le sol. Pl. des *abat-son* ou *abat-sons.*

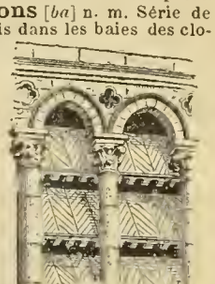

Abat-son.

abattable [*ba-ta-ble*] adj. Susceptible d'être abattu.

abattant [*ba-tan*] ou **abatant** [*tan*] n. m. Pièce de menuiserie, qui s'élève ou s'abaisse à volonté : *secrétaire à abattant.*

abattement [*ba-te-man*] n. m. (de *abattre*). Découragement, accablement, affaiblissement. *Fam.* Energie, courage.

— Encycl. L'abattement procède en général d'une cause nerveuse et peut porter soit sur les fonctions physiques, soit sur les fonctions intellectuelles. Dans le premier cas, on aura recours pour le combattre au café, à la kola, à la coca et surtout au formiate de soude ; dans le second, on fera agir les bromures et la valériane.

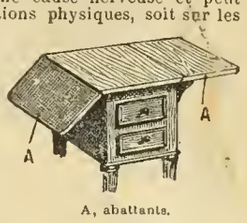

A, abattants.

abatteur [*ba-teur*] n. m. Celui qui abat : *abatteur d'arbres. Grand abatteur de besogne,* qui en fait beaucoup.

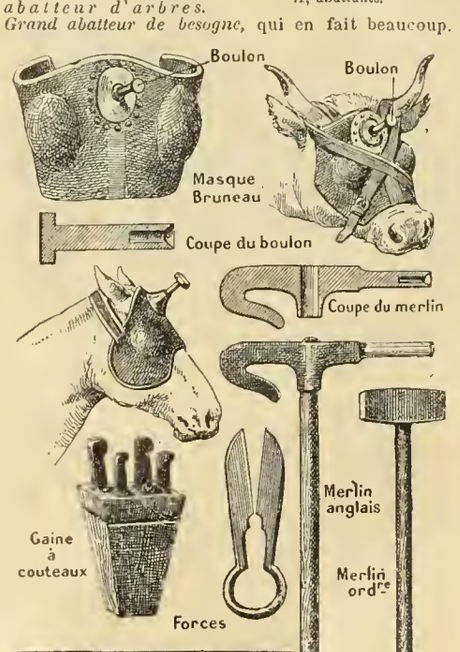

Outillage du boucher, à l'abattoir. (V. abatage.)

abattoir [*ba-toir*] n. m. Etablissement dans lequel les bouchers sont tenus d'abattre et de préparer les animaux destinés à la consommation..

— Encycl. Un abattoir comprend des bouveries, des bergeries, des porcheries, des grilloirs pour les porcs, des fonderies pour le suif, des écuries, des égouts, une voirie pour recevoir les détritus, etc. Les principaux abattoirs de Paris sont ceux de La Villette et ceux de Vaugirard.

— *Dr.* Les abattoirs sont rangés parmi les établissements dangereux et insalubres, c'est-à-dire qu'ils doivent être éloignés des habitations particulières. Ils sont placés sous la surveillance de l'autorité, au point de vue de l'hygiène et de l'admission des bestiaux à abattre. Il appartient aux préfets de statuer sur l'établissement des abattoirs. L'établissement d'un abattoir entraîne la suppression des tueries particulières ; les habitants conservent toutefois le droit d'abattre chez eux les porcs qu'ils élèvent pour leur consommation personnelle, pourvu que l'abatage se fasse dans un lieu clos et séparé de la voie publique. Les taxes d'abatage constituent une recette ordinaire du budget communal.

abattre [*ba-tre*] v. a. (de *à*, et *battre*. — Se conj. comme *battre.*) Mettre à bas, renverser, détruire, démolir : *abattre un arbre, un mur.* Tuer : *abattre du gibier ; bestiaux abattus. Fig.* Affaiblir : *la fièvre abat.* Décourager : *le malheur nous abat.* Abaisser : *abattre l'orgueil.* Faire cesser : *la réflexion abat la colère.* Accomplir avec rapidité : *abattre de la besogne.* Prov. : **Petite pluie abat grand vent** (au propre), quand il vient à pleuvoir, le vent s'apaise ; (au *fig* souvent peu de chose suffit pour calmer une grande colère. **S'abattre** v. pr. Tomber : *les vieux chevaux s'abattent souvent.* Se précipiter sur : *l'épervier s'abat sur sa proie.* Cesser, s'apaiser, diminuer : *le vent s'abat.* Ant. **Elever, relever.**

abattu [*ba-tu*], **e** adj. Renversé ; jeté à terre : *arbres abattus. Fig.* Découragé, affaibli.

abattu [*ba-tu*] n. m. Etat d'un chien de fusil lorsqu'il est renversé sur la cheminée ou le percuteur : *l'abattu d'une arme. A l'abattu* loc. adv. : *mettre le chien à l'abattu.*

Abat-vent.

abatture [*ba-tu-re*] n. f. Action d'abattre les glands. N. f. pl. Foulures laissées par le cerf dans les broussailles : *le cerf se reconnaît à ses abattures.*

abat-vent [*ba-van*] n. m. invar. Petit auvent qui garantit de la pluie du vent. Appareil en terre ou en tôle, que l'on dispose au-dessus de l'orifice extérieur des cheminées pour empêcher le vent d'y pénétrer ou d'y refouler la fumée.

abat-voix [*ba-voi*] n. m. invar. Couronnement d'une chaire à prêcher, qui sert à abattre la voix.

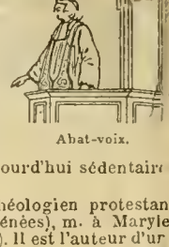

Abat-voix.

Abauzit [*zit'*] (Firmin), philosophe et théologien protestant français, né à Uzès, m. à Genève, où il s'était réfugié après la révocation de l'édit de Nantes (1679-1767).

abax [*bakss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques noirs et brillants, qui habitent les forêts de l'Europe tempérée et montagneuse.

Abazie ou **Grande-Abazie** [*zi*], région septentrionale de la Russie transcaucasienne, au N.-O. du pays des Tcherkesses. Ses habitants, les *Abazes*, au nombre de 145.000 environ, jadis pillards, sont aujourd'hui sédentaires et agriculteurs.

Abbadie [*di*] (Jacques), théologien protestant français, né à Nay (Basses-Pyrénées), m. à Maryleborne, près de Londres (1654-1727). Il est l'auteur d'un remarquable *Histoire de la grande Conspiration d'Angleterre.*

Abbas Ier.

Abbaretz, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 21 kilom. de Châteaubriant, sur l'Isac naissant ; 2.730 h.

Abbas [*bass*], oncle paternel de Mahomet, dont l'un des descendants, Aboul-Abbas, fut le chef de la dynastie des *Abbassides* (566-652).

Abbas Ier, dit **le Grand,** schah de Perse, de la dynastie des Séfis, conquérant et administrateur éminent. Il lutta avec succès contre les Turcs et choisit Ispahan comme capitale ; il est considéré comme le plus grand roi de la Perse musulmane (1557-1628). — Abbas II régna de 1642 à 1666. — Abbas III régna de 1732 à 17

Abbas-pacha, vice-roi d'Egypte, petit-fils de Méhémet-Ali. Il régna à partir de 1848 et se montra hostile aux influences européennes (1813-1854).

Abbas-pacha-Hilmi, khédive d'Egypte, né en 1874. Il a régné, depuis 1892, sous la surveillance de l'Angleterre.

Abbas-pacha-Hilmi.

Abbassides, dynastie de 37 califes arabes, fondée par Aboul-Abbas, qui détrôna les Ommiades en 750. Les Abbassides régnèrent à Bagdad de 762 à 1258. Ils concentrèrent toute leur attention sur l'Asie, dont ils réorganisèrent l'administration. Au temps d'Haroun-al-Raschid (786-809), leur empire fut à la tête de la civilisation. — Un *Abbasside.*

abbatial, e, aux [*a-ba-si-al*] adj. Qui se rapporte à l'abbé, à l'abbesse, à l'abbaye : *palais abbatial ; église abbatiale ; droits abbatiaux.*

Abbatucci, nom d'une famille originaire de Zicavo (Corse). Elle a fourni plusieurs personnages remarquables : Jacques-Pierre, général, le constant adversaire de Paoli (1726-1812) ; — Charles, se

fils, également général, né en 1771, tué au siège de Huningue en 1796; — JACQUES-PIERRE-CHARLES, neveu du précédent, ministre de la justice sous Napoléon III, mort à Paris (1792-1857).

abbaye [*a-bé-i*] n. f. Monastère gouverné par un abbé ou une abbesse. Bénéfice, revenu dont jouissait l'abbé. Bâtiments d'un monastère. PROV. : **Pour un moine, l'abbaye ne se perd pas** (ou **ne chôme pas**), l'absence d'une personne ne doit pas faire abandonner une entreprise, un projet.

— ENCYCL. On désignait sous le nom d'« abbaye » un monastère d'hommes ou de femmes, dont les revenus constituaient un bénéfice au profit de l'abbé ou de l'abbesse. L'abbaye *régulière* était celle dont l'abbé était un religieux, et l'abbaye *en commende* celle dont l'abbé était un séculier sans autorité sur les moines, mais jouissant des revenus de l'abbaye. En France, la constitution des abbayes, dont les plus anciennes sont celles de Liugé et de Marmoutier, fondées par saint Martin de Tours, fut favorisée par les progrès de la règle de saint Benoît dans la réforme *clunisienne* (de Cluny), il ne devait subsister qu'une abbaye mère; mais la discipline *cistercienne* (de Cîteaux) laissa au contraire aux abbayes particulières leur titre et leur personnalité. La présence de douze moines était nécessaire pour qu'une abbaye pût être constituée. Les principales charges, généralement à la nomination de l'abbé, étaient celles de *prieur, sacristain, aumônier, infirmier, cellérier*, etc.

Le développement de la vie monastique rendit de bonne heure nécessaire la construction de bâtiments spéciaux pour les abbayes. Celles-ci contenaient, au centre, une *église*, entourée d'un *cloître* et, tout autour, les jardins et les bâtiments de servitude. Quelques abbayes, comme celle du Mont-Saint-Michel, étaient de véritables forteresses.

Abbaye (*prison de l'*), construite à Paris en 1631 et 1635, pour servir de prison seigneuriale à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Affectée après 1789 aux détenus militaires, elle fut le principal théâtre des massacres des 2 et 3 septembre 1792; démolie en 1854.

abbé [*a-bé*] n. m. (du lat. *abbas*, père). Supérieur d'une abbaye : *abbé mitré*. Titre donné à tout homme portant l'habit ecclésiastique : *un jeune abbé*.

— ENCYCL. Seuls, les bénédictins et les chanoines réguliers de Saint-Augustin ont appelé leurs supérieurs de ce nom; les autres ordres religieux les nommaient *prieur, gardien, provincial*, etc.

Abbé du peuple, nom que l'on donna, au XIIIe siècle, au chef de la république de Gênes, à qui l'on conférait toutes sortes d'honneurs, sans lui déférer de pouvoir bien réel. Les abbés du peuple furent remplacés au siècle suivant par les doges.

Abbé (*l'*), roman historique de Walter Scott (1820), dont le sujet est l'évasion de Marie Stuart du château de Lochleven.

Abbé Constantin (*l'*), roman, par Ludovic Halévy (1882); récit agréable, où l'auteur met délicatement en scène des gens vertueux et charmants. Une comédie en trois actes, en prose, en a été tirée par Crémieux et Decourcelle (1887).

Abbéma (Louise), femme peintre française, née à Étampes en 1858. On lui doit des portraits et des peintures décoratives d'une facture franche et souple.

Abbékouta ou **Abéokouta**, v. d'Afrique (Guinée, colonie anglaise de Lagos); 120.000 h.

abbesse [*a-bè-se*] n. f. Supérieure d'un monastère de religieuses ayant titre d'abbaye.

Abbesse de Jouarre (*l'*), drame en cinq actes, par Ernest Renan (1886); exaltation de l'amour, analyse d'un curieux cas de conscience. Les principales scènes se passent dans une prison, sous la Terreur.

Abbeville, ch.-l. d'arr. (Somme), port sur la Somme; ch. de f. Nord, à 45 kil. d'Amiens; 20.700 h. (*Abbevillois*). Serrurerie; filatures; toiles, corderies; entrepôt considérable de textiles (lin, chanvre, jute, etc.).

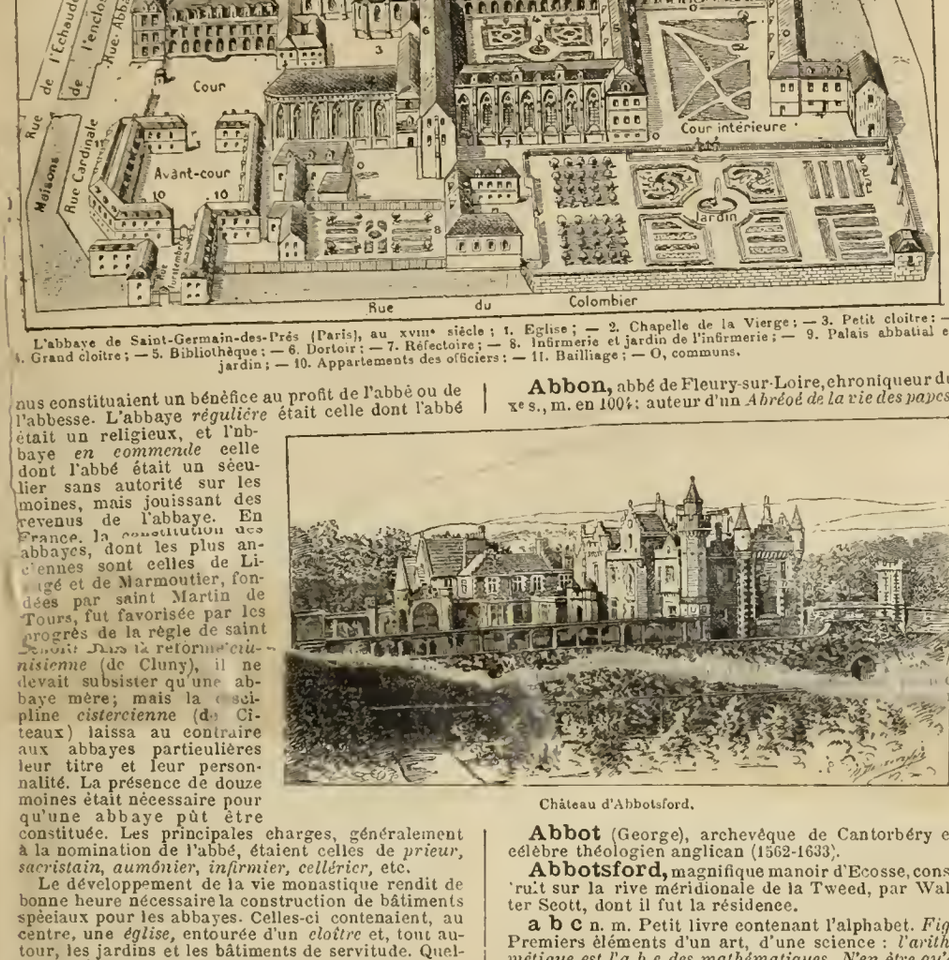

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (Paris), au XVIIIe siècle : 1. Eglise; — 2. Chapelle de la Vierge; — 3. Petit cloître; — 4. Grand cloître; — 5. Bibliothèque; — 6. Dortoir; — 7. Réfectoire; — 8. Infirmerie et jardin de l'infirmerie; — 9. Palais abbatial et jardin; — 10. Appartements des officiers; — 11. Bailliage; — O, communs.

Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, chroniqueur du Xe s., m. en 1004; auteur d'un *Abrégé de la vie des papes*.

Château d'Abbotsford.

Abbot (George), archevêque de Cantorbéry et célèbre théologien anglican (1562-1633).

Abbotsford, magnifique manoir d'Ecosse, construit sur la rive méridionale de la Tweed, par Walter Scott, dont il fut la résidence.

a b c n. m. Petit livre contenant l'alphabet. *Fig.* Premiers éléments d'un art, d'une science : *l'arithmétique est l'a b c des mathématiques. N'en être qu'à l'a b c d'un art, d'une science*, n'en posséder que les premières notions.

abcéder [*dé*] v. n. (Se conj. comme *accélérer*.) Se tourner en abcès : *tumeur qui abcède*.

abcès [*sè*] n. m. (lat. *abscessus*). Amas de pus dans une cavité accidentelle ou naturelle du corps.

— ENCYCL. On distingue les *abcès chauds* ou inflammatoires et les *abcès froids*, d'origine tuberculeuse. Les abcès chauds sont douloureux et doivent être ouverts au bistouri dès que le pus est collecté, c'est-à-dire vers le troisième ou quatrième jour; auparavant, on applique sur la région enflammée des compresses imbibées d'un antiseptique (sublimé). Les abcès froids sont à marche indolente; on essayera tout d'abord des régimes reconstituants, du séjour au bord de la mer; puis, si la fluctuation apparaît, l'opération avec large ouverture des tissus environnants s'imposera et nécessitera parfois le grattage des os voisins contaminés.

abcisse n. f. *Géom.* V. ABSCISSE.

abd, mot arabe qui signifie *serviteur* et entre dans la composition de nombreux noms propres : *Abd*-el-Kader, *Abd*-el-Mélik, etc.

Abd-Allah, père de Mahomet, né à La Mecque (545-570).

Abd-Allah, prince vaillant, mais cruel, oncle d'Aboul-Abbas; tué dans un combat en 755.

Abd-al-Latif, savant médecin et géographe arabe, né à Bagdad, auteur d'une curieuse *Relation d'Egypte* (1161-1231).

Abd-al-Moumen [*mèn*], premier calife almohade (1100-1163). Il régna sur le Maroc et sur une partie de l'Espagne. Il fut le protecteur d'Avicenne et d'Averrhoès.

Abd-el-Aziz (Moulaï), sultan du Maroc, né à Merrakech en 1880. Il succéda à son père Moulaï-Hassan en 1894. Son autorité fut fortement ébranlée par le soulèvement de Bou-Hamara, qui motiva l'intervention des puissances étrangères et la réunion d'une conférence internationale à Algésiras (1906).

Abd-el-Kader [*dèr*] (*el Hadj*), célèbre émir arabe, né près de Mascara, mort à Damas (1807-1883). Il soutint pendant quinze ans la guerre contre les Français. Proclamé émir en 1832, il prêcha la guerre sainte, attaqua Oran, fut repoussé, mais demeura redoutable et conclut avec le général Desmichels un traité qui lui assurait un véritable royaume, avec Mascara pour chef-lieu (1834). Continuant néanmoins la lutte, il remporta à la Macta, sur le général Trézel, une victoire qui redoubla le fanatisme de ses partisans (1835). Le maréchal Clauzel brûla Mascara et prit Tlemcen, où Abd-el-Kader vint bloquer le général Cavaignac. L'avantageux traité de la Tafna (1837), que le maréchal Bugeaud accorda à l'émir, n'empêcha pas ce dernier de recommencer les hostilités deux ans plus tard. Mais, après la prise de sa smala par le duc d'Aumale (1843) et la défaite de ses alliés marocains à l'Isly (1844), il dut se rendre en 1847 au général Lamoricière, fut interné à Toulon, à Pau, enfin à Amboise, et rendu à la liberté en 1853. Il devint dès lors notre fidèle ami, selon la parole donnée. La France sert encore une pension aux représentants de sa famille.

Abd-el-Kader.

Abd-el-Mélik (Moulaï), empereur du Maroc de 1576 à 1578. Il périt dans la victoire qu'il remporta sur son neveu Mouhammad et sur le roi de Portugal Sébastien II, près d'Alcazar-Quivir.

Abd-el-Wahab, réformateur musulman, fondateur de la secte des wahabites (1692-1787).

Abdérame, émir d'Espagne, battu par Charles-Martel à Poitiers, en 732.

Abdèrame Ier, le Juste, premier calife ommiade d'Espagne (756-787). — ABDÉRAME II, *le Victorieux*, quatrième calife ommiade; il prit Barcelone et chassa les pirates normands (821-852). — ABDÉRAME III, huitième calife ommiade; il fonda l'école de médecine de Cordoue (912-961).

Abdère, v. de l'anc. Thrace, sur la mer Egée, à l'embouchure du Nestos. Ses habitants (*Abdéritains*) étaient renommés pour leur sottise. Patrie de Démocrite, d'Anaxarque et de Protagoras.

Abd-er-Rahman. *Biogr.* V. MOULEY ABD-ER-RHAMAN.

Abdias [*ass*], le 4e des petits prophètes juifs.

abdicable adj. Qui peut, qui doit être abdiqué : *fonctions abdicables*.

abdicataire [*tè-re*] n. et adj. Se dit d'une personne qui a abdiqué.

abdication [*si-on*] n. f. Action d'abdiquer.

— ENCYCL. Les plus célèbres abdications sont celles de Cincinnatus, qui retourna deux fois à sa charrue (458 et 438 av. J.-C.); de Sylla (80 av. J.-C.), qui se retira à Pouzzoles; de Dioclétien (305 de notre ère), qui se retira à Salone; du pape Benoît IX (1045 et 1048); du pape Félix V (1449); de Charles-Quint (1556), qui alla finir ses jours au couvent de Yuste; de Christine de Suède (1654), qui se retira à Rome; de Casimir V, roi de Pologne (1667); de Stanislas II, roi de Pologne (1795); du roi d'Espagne Charles IV (1808); celles de Napoléon : la première à Fontainebleau, la seconde à Paris (1814 et 1815); de Bolivar, il a laissé une [illegible] espagnole [illegible] cette Charprécieuse pour l'histoire de l'islamisme. *Myth.*]

aboulie ou **abulie** [*lî*] n. f. (*boulè*), *après un* [illegible] Autriche [illegible] Louis-Philippe, roi de Portugal (1831); de Louis-Philippe, qui alla finir ses jours en Angleterre; de Guillaume II, roi de Hollande (1840); de Charles-Albert, roi de Sardaigne (1849); d'Othon, roi de Grèce (1862); d'Isabelle II, reine d'Espagne (1870); d'Amédée Ier, roi d'Espagne (1873); du prince Alexandre de Bulgarie (1886); de Milan Ier de Serbie (1889).

abdiquer [*ké*] v. a. (lat. *abdicare*). Renoncer volontairement ou de force à de hautes fonctions, et particulièrement à l'autorité souveraine : *Dioclétien abdiqua l'empire*. Renoncer à une chose que l'on possédait : *abdiquer toute dignité, ses devoirs, ses biens*.

Abdolonyme, descendant des rois de Sidon, que la misère avait réduit à se faire jardinier. Alexandre le Grand le rétablit sur le trône, en 332 av. J.-C.

abdomen [*mèn*] n. m. (m. lat.). Partie du corps entre le thorax et le bassin et qui renferme les intestins. Partie postérieure du corps des insectes, qui est quelquefois séparée de la partie antérieure ou thorax par un étranglement.

— ENCYCL. On divise l'abdomen par deux lignes horizontales et deux lignes verticales fictives en neuf régions, qui sont : latéralement les *hypocondres*, les *flancs* et les *régions iliaques*, et, au centre, l'*épigastre*, l'*ombilic* et l'*hypogastre*. (V. planche HOMME.)

abdominal, e, aux adj. Qui appartient, qui se rapporte à l'abdomen : *la cavité abdominale est tapissée intérieurement par le péritoine*.

abdominoscopie [*nos-ko-pî*] n. f. (de *abdomen*, et du gr. *skopein*, examiner). Exploration de l'abdomen par la palpation et la percussion.

Abdon, juge d'Israël pendant huit ans, antérieurement à Samuel.

abducteur [*duk*] n. et adj. m. Se dit de tout muscle qui produit l'abduction : *muscle abducteur; l'abducteur de l'œil*.

abduction [*duk-si-on*] n. f. (du lat. *abducere*, supin *abductum*, écarter). Mouvement qui écarte un membre du plan médian que l'on suppose diviser le corps en deux moitiés symétriques.

Abd-ul-Aziz, sultan de Turquie, frère d'Abd-ul-Medjid, né en 1830. Il monta sur le trône en 1861, accorda de nombreuses concessions aux étrangers, et fut assassiné en 1876, par ordre de Mourad V.

Abd-ul-Hamid II.

Abd-ul-Hamid Ier, sultan de Turquie de 1774 à 1789, successeur de son frère Mustapha III. Il dut signer avec les Russes le traité de Koutchouk-Kinardji, qui assura l'influence russe en Orient et l'indépendance des Tatars de Crimée. **Abd-ul-Hamid II**, fils d'Abd-ul-Medjid, né à Constantinople

en 1842. Il succéda, en 1876, à son frère Mourad V. Sous son règne ont eu lieu la tentative d'organisation constitutionnelle de la Turquie, ébauchée par Midhat-pacha, la guerre turco-russe, marquée par la prise de Plevna et terminée par le traité de Berlin (1878), enfin la guerre gréco-turque et l'émancipation presque complète de la Crète.

Abdullah (Es Saïd), calife africain, né au Darfour. Il succéda en 1885 au mahdi Mohammed-Ahmed comme calife de son royaume, fut défait à Omdurman en 1898, puis battu par l'armée anglo-égyptienne et tué à Om-Debrikat en 1899.

Abd-ul-Medjid, sultan de Turquie de 1839 à 1861, né en 1822, m. en 1861. Il succéda à son père Mahmoud, participa à l'expédition de Crimée, et fit d'inutiles tentatives de réforme en promulguant le *Tanzimat*. Son frère Abd-ul-Aziz lui succéda.

Abd-ur-Rahman, émir d'Afghanistan, souverain énergique et intelligent (1830-1901). Il monta sur le trône en 1880, avec l'appui des Anglais.

abeausir (s') [*bô-zir*] v. pr. *Mar.* Se mettre au beau : *le temps s'abeausit* (ou *abeausit* v. n.).

abécédaire [*bé-re*] adj. Qui concerne l'alphabet : *ordre abécédaire*. N. m. Livre élémentaire de lecture.

Abechr ou **Abéché,** capitale du Ouadaï (Soudan central), dans le pays des Mabas ; environ 30.000 h. Ville fondée en 1850 ; centre militaire du pays.

abecquement [*bè-ke-man*] n. m. Action d'abecquer : *l'abecquement d'un oiseau.* (Vx.)

abecquer [*bè-ké*] v. a. (rad. *bec*). Donner la becquée : *abecquer un oiseau.*

abée [*bé*] n. f. (du vx fr. *bée*). Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait mouvoir un moulin.

abeillage [*bé, ll* mll.] n. m. *Dr. féod.* Droit des seigneurs sur les ruches de leurs vassaux.

abeille [*bé, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *apicula*). Insecte hyménoptère porte-aiguillon, produisant le miel et la cire : *l'abeille, emblème du travail, fut choisie comme symbole par Napoléon Ier.*

— Encycl. *Entom.* Les abeilles ont un corps velu, d'un brun fauve, six pattes et quatre ailes. Les femelles sont pourvues d'un aiguillon très acéré à l'extrémité de l'abdomen ; leur bouche est munie d'une trompe, qui leur sert à puiser le *suc* des fleurs avec lequel elles fabriquent la *cire* et le *miel*. L'abeille ne vit pas solitaire, mais en sociétés nombreuses ou

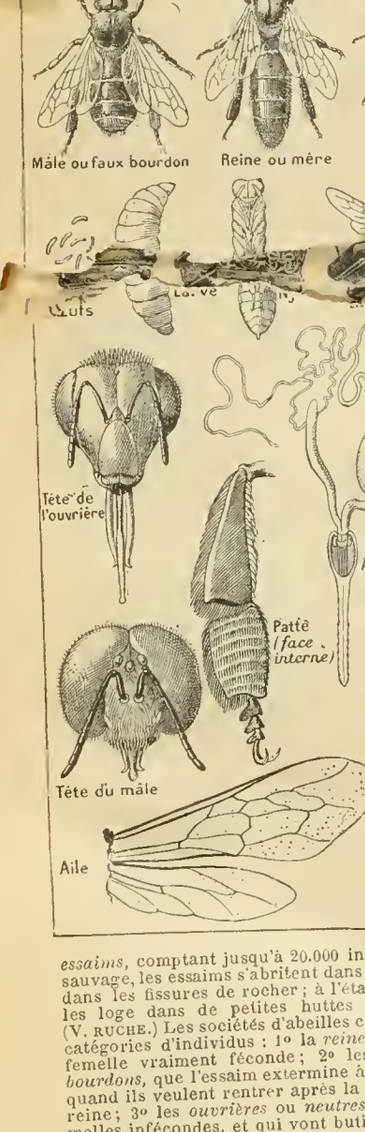

essaims, comptant jusqu'à 20.000 individus. A l'état sauvage, les essaims s'abritent dans les arbres creux, dans les fissures de rocher ; à l'état domestique, on les loge dans de petites huttes appelées *ruches*. (V. ruche.) Les sociétés d'abeilles comprennent trois catégories d'individus : 1° la *reine*, qui est l'unique femelle vraiment féconde ; 2° les *mâles* ou *faux bourdons*, que l'essaim extermine à coups d'aiguillon quand ils veulent rentrer après la fécondation de la reine ; 3° les *ouvrières* ou *neutres*, qui sont des femelles infécondes, et qui vont butiner sur les fleurs pour faire provision de matériaux et de vivres ; elles façonnent à l'intérieur de la ruche des cellules (ou *alvéoles*) hexagonales de cire disposées en rayons, où la reine dépose ses œufs, et où elles font elles-mêmes des provisions de miel (cire et miel sont de véritables sécrétions du corps de l'animal) ; les neutres ont aussi la charge de l'éducation des larves et des jeunes abeilles. Quand l'essaim devient trop nombreux et qu'une seconde reine se trouve adulte, l'essaim se dédouble ; une partie émigre sous la conduite de l'ancienne reine ; le reste demeure au service de la nouvelle. En toute autre circonstance, quand deux reines se trouvent simultanément dans une ruche, un combat singulier s'engage entre elles et ne se termine que par la mort de l'une des rivales. L'essaim qui émigre peut aller assez loin ; il s'arrête ordinairement en grappe compacte sur une branche d'arbre, où on le cueille pour l'introduire dans une nouvelle ruche. (V. essaim.) Pour éviter la perte des essaims, on procède quelquefois à des essaimages artificiels par dédoublement au moyen de ruches à étages. Les ouvrières ne diffèrent des reines que par l'arrêt de développement des organes sexuels ; et, suivant la largeur de sa cellule et la nourriture qu'elle reçoit, une larve ou pupe peut devenir ouvrière ou reine. Grâce à cette particularité, l'essaim peut pourvoir au remplacement de la reine, quand celle-ci vient à mourir. La récolte du miel et de la cire exige que les abeilles soient enfumées, ce qui en fait périr beaucoup ; on évite cet inconvénient avec les ruches à étages. V. apiculture.

— *Méd.* Les piqûres d'abeilles sont assez douloureuses. On les traite par l'extraction de l'aiguillon et par des fomentations avec de l'eau de Cologne, du vinaigre, de l'extrait de Saturne, de l'ammoniaque liquide ou, à défaut, de l'eau salée.

Abeille (Gaspard), littérateur français, né à Riez (Provence), m. à Paris [1648-1718] ; auteur de tragédies médiocres.

abeiller [*bè, ll* mll., *é*], **ère** adj. Relatif aux abeilles : *industrie abeillère*. N. m. Rucher. (On écrit aussi abeillier.)

abeillon [*bè, ll* mll., *on*] n. m. Essaim d'abeilles.

Abel, deuxième fils d'Adam et d'Eve, tué par Caïn, son frère. (*Bible.*) Ce tragique épisode a inspiré dans les temps modernes la *Mort d'Abel*, poème de Gessner ; une tragédie de Legouvé (1792), etc. C'est dans cette dernière pièce qu'on trouve le vers :

Un frère est un ami donné par la nature,

qui prête à des applications généralement plaisantes. C'est ainsi qu'on a dit :

Un « oncle » est un « caissier » donné par la nature.

Abel (Charles-Frédéric), musicien allemand, né à Cœthen (Anhalt) [1719-1787] ; auteur de belles compositions mélodiques et harmoniques.

Abel de Pujol (Alexandre-Denis), peintre français, né à Valenciennes, m. à Paris (1785-1861).

Abel (Henri), mathématicien norvégien, né à Frindoë (Norvège) [1802-1829]. Malgré ses belles et fécondes découvertes, il mourut pauvre et méconnu.

Abélard [*lar*] (Pierre), théologien et philosophe scolastique français, né au Pallet, près de Nantes, mort à l'abbaye de Saint-Marcel, près de Chalon-sur-Saône (1079-1142) ; célèbre par sa passion pour Héloïse et par la mutilation cruelle que lui fit subir le chanoine Fulbert, oncle d'Héloïse. Il professa avec éclat à Melun, à Corbeil, sur la montagne Sainte-Geneviève, à Paris, enfin se retira à l'abbaye de Saint-Denis, puis au couvent du *Paraclet*, près de Nogent-sur-Seine. Ses hardiesses théologiques le firent deux fois condamner par l'Eglise ; au concile de Soissons (1121), puis, à l'instigation de saint Bernard, au concile de Sens (1140). Il est le créateur de la doctrine connue sous le nom de *conceptualisme*. Un tombeau, peu authentique, d'Abélard et d'Héloïse se trouve au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

abélien, enne [*bé-li-in, è-ne*] adj. Se dit, depuis [illegible] des fonctions introduites en analyse par Abel : *intégrales abéliennes.*

Abelli (Louis), théologien français, né dans le Vexin, m. à Paris (1603-1691), adversaire des jansénistes ; auteur de la *Moelle théologique*, livre qui l'a fait appeler par Boileau *le Moelleux*.

abelmosch [*bèl-mosk*] n. m. Genre de malvacées de la région indo-malaise, dont les graines sont employées en parfumerie sous le nom d'*ambrette*.

Abénaquis [*ki*], peuple de l'Amérique, de la race des Algonquins, habitant au nord des Etats-Unis et au Canada. — Un *Abénaqui*.

Abencérages [*bin-sé-ra-je*], tribu maure du royaume de Grenade, au XVe siècle. — Un *Abencérage*.

Abencérages (*le Dernier des*), nouvelle du genre chevaleresque, par Chateaubriand (1826) ; pure fiction inspirée par l'*Histoire des factions des Zégris et des Abencérages*, composée au XVIe siècle par Ginès Perez de Hita.

Abensberg [*bins-bèrgh*], v. de Bavière, sur l'Abens, affluent du Danube ; 2.000 h. Eaux minérales employées contre les maladies des reins. Napoléon y battit les Autrichiens, en 1809.

Abéokouta. *Géogr.* V. Abbéokouta.

aber [*bèr*], terme celtique signif. *embouchure, estuaire, havre*, et qui se rencontre dans les noms de plusieurs petites rivières bretonnes.

Abercorn (James Hamilton, duc d'), homme politique anglais, né à Londres (1811-1885) ; vice-roi d'Irlande.

Abercrombie [*bi*] (John), médecin et philosophe anglais, né à Aberdeen, m. Edimbourg (1781-1844). Il fut un des précurseurs de la psychophysiologie.

Abercromby (sir Ralph), général anglais, battu par Brune à Bergen, et blessé mortellement devant Alexandrie (Egypte) [1734-1801].

Aberdare, v. de la Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Clamorgan), dans la vallée du Cynon ; 36.000 h. Mines de houille, fonderies de fer.

Aberdeen [*din'*], v. commerçante d'Ecosse, ch.-l. du *comté d'Aberdeen* ; port sur la mer du Nord ; 153.000 h. Fabriques de cotonnades, toiles, lainages, papiers ; importants chantiers de constructions navales. Patrie de Bain. — Le comté a 281.500 h.

Aberdeen (George Hamilton Gordon, comte d'), homme d'Etat anglais, né à Edimbourg (1784-1860). Il dirigea en 1814 la politique anglaise contre Napoléon.

Abergavenny, ville d'Angleterre (comté de Monmouth), au confluent de l'Usk et du Gavenny ; 8.000 h. Houille.

aberrant [*bèr-ran*], **e** adj. (de *aberrer*). Qui s'écarte, dévie.

aberration [*bèr-ra-si-on*] n. f. (de *aberrant*). *Astron.* Phénomène qui a pour résultat de nous faire voir les corps célestes dans une direction autre que celle où ils se trouvent en réalité. *Optiq.* Phénomène qui a pour résultat la déformation ou le manque de netteté des images, dans les systèmes optiques. *Fig.* Trouble, égarement, erreur de jugement : *aberration du goût ; aberration des idées.*

— Encycl. *Opt.* D'une façon générale, on indique par le mot *aberration* que les instruments d'optique ne donnent pas des images parfaitement nettes ni rigoureusement semblables aux objets ; ainsi, par exemple, l'aberration dite *chromatique* fait que les images des objets ont leurs bords irisés. On corrige ce défaut en *achromatisant* le système optique qui fournit l'image.

aberrer [*bèr-ré*] v. n. (lat. *aberrare*). Se tromper.

Abertillery, v. d'Angleterre (comté de Monmouth) ; 9.500 h. Usines sidérurgiques.

abêtir v. a. (rad. *bête*). Rendre stupide : *l'alcoolisme abêtit l'homme.* V. n. et **S'abêtir** v. pr. Devenir stupide : *enfant qui abêtit, qui s'abêtit de jour en jour.*

abêtissement [*ti-se-man*] n. m. Action d'abêtir. Etat de celui qui est abêti.

Abezan, juge d'Israël pendant sept ans, antérieurement à Samuel.

Abgar, nom de huit rois d'Edesse, en Mésopotamie (132 av. J.-C. — 216 apr.).

ab hoc et ab hac loc. lat. signif. *D'ici et de là ; à tort et à travers. Parler ab hoc et ab hac*, avoir une conversation décousue, incohérente.

abhorrable [*bo-ra-ble*] adj. Qui mérite d'être abhorré (Peu us.)

abhorrer [*bo-ré*] v. a. Avoir en horreur, haïr, détester, exécrer. Ant. **Aimer, chérir, affectionner.**

Abia, roi de Juda, fils de Roboam, vainqueur de Jéroboam, roi d'Israël (957-955 av. J.-C.).

abiès [*bi-ès*] n. m. (lat. *abies*). Nom scientifique du sapin (qui a donné son nom aux *abiétinées*).

abiétine n. f. Substance résineuse des térébenthines de Strasbourg, des Vosges et du Canada.

abiétinées [*né*] n. f. pl. (de *abiès*). Tribu de conifères, comprenant des arbres résineux comme le *pin*, le *sapin*, le *mélèze*, etc. S. une *abiétinée*.

abiétique adj. Se dit d'un acide solide, blanc, qui se forme lorsqu'on laisse digérer pendant quelque temps de la colophane avec de l'alcool à 70 degrés.

abiétite n. f. (de *abiès*). Composé que l'on extrait des aiguilles de certain sapin.

Abigaïl, femme du riche Nabal. David l'épousa, quand elle fut devenue veuve.

abigéat [*jé-a*] n. m. (du lat. *abigere*, chasser devant soi). *Dr. ane.* Vol de bestiaux.

abigoti, e adj. Devenu, rendu bigot. (Vx.)

Abilly, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 32 kil. de Loches ; 1.160 h. Ateliers de constructions ; fonderies.

abîme n. m. (du gr. *a* priv., et *bussos*, fond). Gouffre, précipice très profond. *Fig.* Tout ce qui est extrême : *un abîme de misère.* Impénétrable : *le cœur de l'homme est un abîme. Etre sur le bord de l'abîme*, être sur le point de se ruiner, de se perdre. Loc. litter. V. Aryssus, et Pascal, *Blas.* V. cœur.

Abimélech [*lèk*], fils de Gédéon. Il devint juge d'Israël après avoir fait égorger ses frères ; il établit son pouvoir sur Sichem et fut tué au siège de Thèbes, en Palestine (vers 1100 av. J.-C.).

abîmer [*mé*] v. a. (de *abîme*). Renverser, culbuter : *Condé abîma l'infanterie espagnole à Rocroi.* Gâter, endommager : *la pluie abîme les chemins.* **S'abîmer** v. pr. S'écrouler : *maison qui s'abîme dans les flammes. Fig.* Se plonger : *s'abîmer dans sa douleur.*

ab imo pectore ou **imo pectore** mots lat. signif. *Du plus profond du cœur ; avec une entière franchise.* On dit : *exprimer son indignation ab imo pectore.*

ab intestat [*tès-ta*] loc. prép. V. intestat.

Abiodh-sidi-Cheikh, koubba d'Algérie (départ. d'Oran), à 63 kil. de Géryville. Tombeau du marabout Sidi-Cheikh, qui vivait au XVIIe siècle.

abiogénèse [*zé*] n. f. (gr. *a* priv., *bios*, vie, et *genesis*, production). *Biol.* Théorie de la formation des êtres vivants au moyen des corps bruts. V. biogénèse.

abiose [*zé*] n. f. (du gr. *a* priv., et *bios*, vie). *Biol.* Suspension de la vie apparente.

ab irato loc. lat. signif. *Par un mouvement de colère.* On dira : *ne prenez aucune résolution ab irato ; un testament ab irato.*

Abiron, lévite qui, avec Coré et Dathan, se révolta contre Moïse et Aaron. Ils furent engloutis par la terre qui s'ouvrit devant eux. (*Bible.*)

abirritant [*ab-ir-ri-tan*], **e** adj. Qui est propre à diminuer l'irritation : *remède abirritant.*

abirritation [*ab-ir-ri-ta-si-on*] n. f. En médecine, le contraire de l'irritation.

abirriter [*ab-ir-ri-té*] v. a. Diminuer la sensibilité, l'irritation dans une partie du corps.

Abisag [*zagh*], jeune Sunamite, compagne de David dans sa vieillesse.

Abiu, fils d'Aaron, dévoré par les flammes, avec son frère Nadab, pour avoir mis du feu profane dans son encensoir. (*Bible.*)

Abjat, c. de la Dordogne, arr. et à 10 kil. de Nontron ; 1.700 h.

abject [*ab-jèkt*], **e** (du lat. *abjectus*, jeté bas). Méprisable, bas, vil : *homme abject ; sentiments abjects.* Ant. **Elevé, noble.**

abjectement [*ab-jèk-te-man*] adv. D'une manière abjecte.

abjection [*ab-jèk-si-on*] n. f. Abaissement, avilissement, bassesse, en parlant du caractère, des sentiments : *vivre dans l'abjection n'est pas vivre.*

ab Jove principium mots lat. signif. *Commençons par Jupiter*, et employés par Virgile (*Eglogues*, III, 60). Le berger Damœtas déclare qu'il va commencer son chant par Jupiter, père de toutes choses. Dans l'application, signifie : Commençons par le personnage le plus important, ou par la chose principale ; à tout seigneur, tout honneur.

abjurable adj. Qu'on peut, qu'on doit abjurer : *hérésie abjurable.*

abjuration [*si-on*] n. f. (du lat. *abjuratio*, reniement). Renonciation solennelle à une religion : *l'abjuration de Henri IV mit fin à la Ligue.* Action de renoncer à une opinion, à une doctrine, etc.

— Encycl. L'histoire offre de nombreux exemples d'abjurations : celles de Henri IV à Saint-Denis (1593) ; de Christine de Suède à Innsbruck (1655) ; de Turenne (1688) ; d'Auguste II, roi de Pologne (1706) ; de Bernadotte, devenu prince royal de Suède, en 1810 ; d'Alix de Hesse, devenue tsarine sous le nom d'Alexandra-Federovna (1894) ; de Boris, prince héritier de Bulgarie (1896) ; d'Hélène de Monténégro, devenue reine d'Italie (1896) ; d'Ena de Battenberg, devenue reine d'Espagne sous le nom de Victoria (1906).

abjuratoire adj. Qui concerne l'abjuration : *acte, formule abjuratoire.*

abjurer [*ab-ju-ré*] v. a. Renoncer publiquement à une religion : *Turenne abjura le calvinisme. Fig.* Renoncer à une opinion, à une doctrine, etc. : *abjurer Aristote, Descartes*, etc.

Abkases ou **Abkhases**, ancien peuple du Caucase occidental, à identifier sans doute avec les *Abasges* des Romains et les *Abazes* d'aujourd'hui. — Un *Abkase* ou *Abkhase*.

ablactation [*blak-ta-si-on*] n. f. (préf. *ab*, et lat. *lac, lactis*, lait). Cessation de l'allaitement. (Ce mot s'applique à la mère, et celui de *sevrage* à l'enfant.)

ablais [*blè*] n. m. pl. *Dr. anc.* Blés coupés dans les champs et non rentrés.

Ablancourt [*kour*] (Perrot d'), écrivain français, né à Châlons-sur-Marne, m. à Paris (1606-1664). Auteur de traductions de classiques grecs et latins que l'on a justement surnommées *les belles infidèles*, à cause de leur élégante inexactitude.

ablatif, ive adj. Qui a le caractère, la valeur de l'ablatif : *proposition ablative.* N. m. Cas de la déclinaison sanscrite, latine, indiquant l'instrument, l'éloignement, l'origine, la matière.

ablation [*si-on*] n. f. (lat. *ablatio*). *Chir.* Action de retrancher, d'enlever : *pratiquer l'ablation d'un membre, d'une tumeur.*

ablativo adv. lat. Avec confusion, en désordre : *il a mis cela ablativo tout en un tas.* (Fam.)

able n. m. (du lat. *albus*, blanc). Nom générique sous lequel on désigne les petits poissons d'eau douce à écailles argentées.

Able.

— Encycl. Les ables sont appelés aussi *poissons blancs ;* les espèces les plus communes sont : l'*ablette*, le *meunier*, le *gardon*, le *rotengle*, la *vandoise.*

ablégat [*gha*] n. m. (préf. *ab*, et lat. *legatus*, envoyé). Vicaire d'un légat, Commissaire chargé par le pape d'une mission gracieuse, notamment de porter la barrette à un nouveau cardinal.

ablégation [*si-on*] n. f. Dignité, fonction d'ablégat.

ablepsie [*blèp-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *blepsis*, vue). Cécité. *Fig.* Aveuglement de l'esprit.

ableret [*rè*] ou **ablier** [*bli-é*] n. m. Filet carré, dit aussi *earrelet.* (V. ce mot.)

ablette [*blè-te*] n. f. (de *able*). Petit poisson d'eau douce, aux écailles argentées.

— Encycl. L'ablette est commune dans presque tous les cours d'eau d'Europe, mais sa chair est peu estimée. On la pêche au carrelet ou à la ligne, au moyen d'hameçons très petits et en se servant comme appât de vers, d'asticots, etc. La matière argentée qui recouvre ses écailles est appelée *essence d'Orient* et trouvo son emploi dans la fabrication des perles fausses.

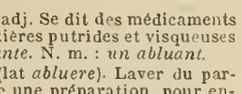
Ablette.

Ablon, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 16 kil. de Corbeil ; 1.420 h. Sur la Seine.

Ablois, c. de la Marne, arr. et à 9 kil. d'Epernay ; 1.210 h.

abluant [*blu-an*], **e** adj. Se dit des médicaments propres à enlever les matières putrides et visqueuses des ulcères : *lotion abluante.* N. m. : *un abluant.*

abluer [*blu-é*] v. a. (lat *abluere*). Laver du parchemin ou du papier avec une préparation, pour enlever des taches ou raviver l'écriture.

ablution [*si-on*] n. f. (de *abluer*). Chez les Orientaux, purification religieuse, qui consiste à se laver le corps ou une partie du corps. Chez les catholiques, vin et eau que le prêtre verse sur ses doigts après la communion. *Fam.* Action de se laver : *faire ses ablutions.*

— Encycl. Dans l'islamisme, on distingue la *grande ablution* ou immersion de tout le corps, et la *petite ablution* dans laquelle on se lave seulement les mains, les pieds et le visage. Faute d'eau, on simule l'opération avec de la terre ou du sable.

ablutionner [*si-o-né*] v. a. Laver, faire une ablution. **S'ablutionner** v. pr. Se faire une ablution.

abnégantisme [*ghan-tis-me*] n. m. Esprit d'abnégation : *les moralistes prêchent l'abnégantisme.*

abnégation [*si-on*] n. f. (lat. *abnegatio*, action de nier). Renoncement, sacrifice : *faire abnégation de soi.*

Abner [*nèr*], général sous Saül, dont il était cousin, et sous David. Il fut assassiné par Joab, envieux de la faveur qu'il avait acquise.

Abner, général israélite, personnage de la tragédie de Racine, *Athalie.* Il personnifie le soldat courageux, mais à volonté timide.

Abo, v. et port de Finlande, sur la Baltique, ch.-l. du gouvernement d'Abo-Björneborg ; 40.500 h. Constructions navales. Un important traité de paix y fut conclu, en 1743, entre la Suède et la Russie.

aboi n. m. (de *aboyer*). Cri du chien domestique. N. m. pl. Dernières extrémités où le cerf est réduit, quand il est forcé par les chiens. *Fig.* Situation désespérée : *commerçant ruiné et aux abois.*

aboiement ou **aboiment** [*boi-man*] n. m. Faculté, action d'aboyer, aboi : *l'aboiement n'existe pas chez le chien sauvage. Fig* Cris réitérés, fatigants.

abolir v. a. (lat. *abolere*). Supprimer, annuler, anéantir : *abolir une loi ; la Constituante abolit les droits féodaux.* Ant. **Conserver, maintenir.**

abolissable [*li-sa-ble*] adj. Qui doit ou peut être aboli : *coutume abolissable.* (Peu us.)

abolissement [*li-se-man*] n. m. Action d'abolir ; suppression, anéantissement.

abolisseur [*li-seur*] n. m. Celui qui abolit : *un grand abolisseur d'abus.*

abolitif, ive adj. Qui abolit : *loi abolitive.*

abolition [*si-on*] n. f. (de *abolitif*). Annulation (en parlant des lois). *Lettres d'abolition*, avant 1789, décision royale qui soustrayait un délinquant aux poursuites commencées ou à la peine prononcée. Suppression : *le chloroforme amène l'abolition de la sensibilité.* Ant. **Conservation, maintien.**

abolitionnisme [*si-o-nis-me*] n. m. Doctrine des partisans de l'abolition de l'esclavage.

abolitionniste [*si-o-nis-te*] adj. Qui se rapporte à l'abolitionnisme : *système abolitionniste.* N. Partisan de ce système.

abolitoire adj. Qui abolit, qui a la puissance d'abolir : *sentence abolitoire.*

abomasum [*zom'*] n. m. (de *ab*, et du lat. *omasum*, panse). Quatrième estomac des ruminants, appelé plus communément *caillette : l'abomasum des veaux et des agneaux fournit la présure qui sert à faire cailler le lait.*

Abomey [*mè*], anc. capit. du Dahomey, capit. du *royaume* indigène d'*Abomey ;* environ 20.000 h. Les Français s'en sont emparés en 1892.

abominable adj. Qui excite l'aversion, l'horreur : *crime abominable.* Très mauvais, exécrable, détestable : *goût, temps abominable.*

abominablement [*man*] adv. D'une manière abominable. *Fam.* Fort mal : *chanter abominablement.*

abomination [*si-on*] n. f. Horreur : *être en abomination aux gens de bien.* Chose abominable : *assister à des abominations ; c'est une abomination.*

abominer [*né*] v. a. (lat. *abominari*). Avoir en horreur, en exécration, détester.

abondamment [*da-man*] adv. Avec abondance ; copieusement, à foison, considérablement.

Corne d'abondance.

abondance n. f. (de *abondant*). Grande quantité : *l'abondance des récoltes réjouit le laboureur.* Ressources considérables : *vivre dans l'abondance. Fig.* Richesse, facilité d'élocution : *parler avec abondance.* En terme de collège, vin fortement coupé d'eau. *Parler d'abondance*, sans préparation. *Corne d'abondance*, corne remplie de fruits et de fleurs, qui symbolise l'abondance. Prov. : **Abondance de biens ne nuit pas,** on accepte encore, par mesure de prévoyance, une chose dont on a déjà une quantité suffisante. Ant. **Disette, dénuement.**

Abondance, ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 30 kil. de Thonon, sur la Dranse ; 1.460 h. Fromages dits *vacherins.* — Le cant. a 7 comm. et 5.820 h.

abondant [*dan*], **e** adj. Qui abonde : *récolte abondante. Fig.* Riche en expressions, fécond en idées : *le style abondant de Chateaubriand.*

abonder [*dé*] v. n. (lat. *abundare*). Être, avoir ou produire en abondance : *la vigne abonde en France. Abonder dans le sens de quelqu'un*, être pleinement de son avis. Prov. : **Ce qui abonde ne vicie pas** ou **ne nuit pas,** ce qui est de trop n'empêche pas la validité d'un acte, d'une procédure.

abonnataire [*bo-na-té-re*] adj. Qui est concédé par abonnement : *gestion abonnataire.* N. Entrepreneur chargé d'un marché par abonnement.

abonné [*bo-né*], **e** adj. et n. Qui a pris un abonnement : *personne abonnée à un journal ; les abonnés d'un théâtre.*

abonnement [*bo-ne-man*] n. m. Convention, marché à forfait pour un temps limité : *prendre un abonnement à un journal, à un théâtre.*

— Encycl. *Dr.* L'abonnement est une convention entre l'administration et un contribuable, en vue de substituer le versement d'une somme forfaitaire au payement successif des droits pendant une période déterminée. C'est ainsi que les brasseurs peuvent s'abonner avec la commune pour l'acquittement des droits d'octroi.

— *Taxe d'abonnement.* On nomme ainsi une taxe représentative des droits de mulation à titre gratuit (donation et succession), perçue sur la valeur des biens de certaines associations. On a d'abord appelé cette taxe *droit d'accroissement.*

abonner [*bo-né*] v. a. (de *à* et *bonne*, anc. forme de *borne*). Prendre pour autrui un abonnement. **S'abonner** v. pr. Prendre un abonnement pour soi-même. Ant. **Désabonner.**

abonnir [*bo-nir*] v. a. (rad. *bon*). Améliorer : *abonnir un terrain.* V. n. Devenir bon : *le vin abonnit en bouteille.* **S'abonnir** v. pr. Devenir meilleur : *le vin s'abonnit en vieillissant.*

abonnissement [*bo-ni-se-man*] n. m. Le fait d'abonnir, de s'abonnir. (Vx.)

abord [*bor*] n. m. (rad. *bord*). Action d'aborder : *tenter l'abord d'un port.* Manière d'accueillir : *Henri IV était d'un abord facile.* N. m. pl. Les alentours d'une ville, d'une maison, d'un jardin : *les abords de Paris.* Loc. adv. : *D'abord, de premier abord, de prime abord, tout d'abord*, dès le premier instant.

abordable adj. Accessible, qu'on peut aborder : *les écueils rendent peu abordables les côtes du sud de l'Italie. Fig.* Accueillant : *Louvois était violent et peu abordable.* Ant. **Inabordable.**

abordage n. m. (de *aborder*). Assaut donné à un vaisseau ennemi : *Jean Bart s'illustra dans les combats d'abordage ; monter à l'abordage.* Choc imprévu de deux bâtiments en mer : *les vaisseaux portent des feux la nuit pour éviter les abordages.*

— Encycl. *Dr.* L'abordage *fluvial* donne lieu à l'application des règles ordinaires en matière de responsabilité. L'abordage *maritime* est l'objet de dispositions spéciales du Code de commerce. Le règlement de 1897, qui résulte des délibérations de la conférence internationale de Washington (1889), la loi du 10 mars 1891 sur les accidents et collisions en mer et le décret du 26 juin 1903 déterminent les manœuvres à faire pour éviter l'abordage, les règles de barre et de route, les engins de sauvetage, les inspections périodiques ordonnées à bord des navires.

abordé, e n. Se dit du navire, de l'embarcation qui reçoit l'abordage : *l'abordé peut réclamer une indemnité à l'abordeur.*

abordée [*dé*] n. f. Action d'aborder. Loc. adv. : *A l'abordée, d'abordée*, tout d'abord.

aborder [*dé*] v. n. (rad. *bord*). Prendre terre : *Robinson aborda dans une île déserte.* V. a. Approcher, accoster : *les Portugais abordèrent les premiers les côtes de l'Inde.* Combattre un vaisseau bord à bord ; le heurter par accident. Accoster quelqu'un : *aborder un passant. Fig. Aborder une question*, en venir à la traiter. **S'aborder** v. pr. S'approcher : *souverains qui s'abordent amicalement.*

abordeur n. et adj. m. Qui aborde : *l'abordeur doit indemniser l'abordé ; navire abordeur.*

ab orc ad aurem loc. lat. signif. *De la bouche à l'oreille.* Se dit d'une confidence faite discrètement.

aborigène adj. et n. (préf. *ab*, et lat. *origo*, origine). Autochtone. Considéré comme originaire du pays qu'il habite : *plante aborigène.* N. m. pl. Naturels d'un pays, par opposition à ceux qui sont venus s'y établir. Ant. **Aubain, étranger, exotique.**

ab origine loc. lat. signif. *Depuis l'origine.* On dira par exemple : *reprendre les choses ab origine.*

abornement [*man*] n. m. Action d'aborner.

aborner [*né*] v. a. Mettre des bornes à un terrain, pour le distinguer des terres voisines : *aborner un champ.*

abortif, ive adj. (lat. *abortivus*). Prématuré, qui avorte : *le fruit abortif ne parvient pas à maturité.* Propre à provoquer l'avortement : *la vente des substances abortives est prohibée.*

abot [*bo*] n. m. (de *aboutir*). Entrave qu'on attache au paturon des chevaux pour les retenir.

abou, préfixe arabe signifiant *père : Abou-Bekr* 'père de la Vierge).

Abou-Bekr [*bèkr*], beau-père et successeur de Mahomet, et premier des califes. Il rassembla et fit écrire les révélations éparses de Mahomet de manière à en former le Coran ; m. à Médine en 634.

abouchement [*man*] n. m. Action d'aboucher, de mettre bout à bout deux tuyaux, des tubes, etc. Entrevue, conférence.

aboucher [*ché*] v. a. (rad. *bouche*). Joindre bout à bout : *aboucher deux tubes.* Réunir deux ou plusieurs personnes pour qu'elles confèrent ensemble : *aboucher un vendeur et un acquéreur.* **S'aboucher** v. pr. Se mettre en rapport : *s'aboucher avec un avoué.*

abouchouchou n. m. Drap, composé de parties égales de laines française et espagnole, que l'on fabrique dans le midi de la France pour être expédié dans le Levant.

Abou-Hanifa, célèbre iman, chef des *hanéfites*, l'une des quatre sectes musulmanes orthodoxes ; il mourut empoisonné (700-767).

Aboukir, bourg de la Basse-Egypte, sur la *presqu'île d'Aboukir ;* 1.200 h. Célèbre par le combat naval où Nelson détruisit la flotte française commandée par Brueys (1798), et par une brillante victoire de Bonaparte sur les Turcs (1799). Abercromby s'empara de cette ville en 1801.

Aboukir (*Bataille d'*), tableau de Gros (Versailles). Belle peinture, pleine de fougue et d'éclat, représentant la victoire de Bonaparte sur les Turcs (1806). Au premier plan, Murat sur un cheval blanc ; les soldats turcs s'enfuient éperdus vers la mer.

Aboukir, v. d'Algérie (dép. d'Oran), arr. et à 12 kil. de Mostaganem ; 2.000 h. Eaux minérales.

Aboul-Abbas, le premier calife abbasside, descendant d'Abbas. Il fit massacrer les Ommiades, et mérita par ses cruautés le surnom de *Sanguinaire* (as-Saffah) ; il régna de 751 à 754.

abouler [*lé*] v. a. *Pop.* Donner, apporter : *aboule-moi de l'argent.* V. n. Arriver, venir : *invité qui aboule.*

Aboul-Faradj, historien arabe, né à M[illegible] (1226-1286) ; auteur de deux *Chroniques* ou *H[illegible] universelles.*

Aboul-Féda, historien et homme d'[illegible] de la race des Ayoubites, né à Damas (12[illegible] prit une part active à la guerre contre [illegible] il a laissé une *Histoire abrégée du g[illegible]* ceux qui la précieuse pour l'histoire de l'islamisme. (*Myth.*)

aboulie ou **abulie** [*lî*] n. f. (du gr. *a* [illegible] *bolé*, volonté). Absence de la volonté. Espèce [illegible] vrose où ce symptôme est dominant : *les perso[illegible] atteintes d'aboulie sont abattues.*

aboulique adj. et n. Atteint d'aboulie.

abouna (littéralem. *notre père*) n. m. Métropolitain de l'Eglise éthiopienne, qui reçoit son investiture du patriarche copte d'Alexandrie.

abouquement [*man*] n. m. Action d'abouquer.

abouquer [*ké*] v. a. Placer du sel nouveau sur un monceau de vieux sel pour l'épurer : *abouquer du sel.*

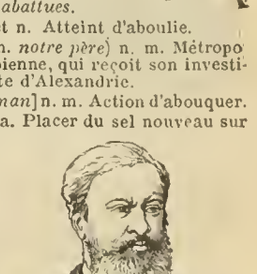
E. About.

about [*bou*] n. m. Pièce de charpente ou de menuiserie ajoutée à une autre.

About [*bou*] (Edmond), littérateur français, né à Dieuze (anc. dép. de la Meurthe), m. à Paris (1828-1885). Ecrivain clair, spirituel et brillant, plutôt que profond, auteur de : *la Question romaine, le Roi des montagnes, le Roman d'un brave homme, le Nez d'un notaire, l'Homme à l'oreille cassée*, etc. Il fonda en 1871 le journal *le XIX[illegible] Siècle*, et fut [illegible] membre de l'Académie française en 1884.

aboutage n. m. Action de réunir par un nœud les bouts de deux cordages.

abouté, e adj. (de *abouter*). Placé bout à bout. *Blas.* Se dit des petites pièces allongées qui se touchent par les pointes.

aboutement [*man*] n. m. Etat de deux choses aboutées. Action d'abouter.

abouter [*té*] v. a. Joindre bout à bout. *Abouter la vigne*, la tailler jusqu'au bout.

aboutir v. n. Toucher par un bout : *tous les rayons d'un cercle aboutissent au centre. Fig.* Tendre à, avoir pour résultat : *les désordres du règne de Louis XV aboutirent à la ruine de la monarchie.* Conduire : *la vie aboutit à la mort. Méd.* Arriver à suppuration, en parlant d'un abcès.

aboutissant [*ti-san*], **e** adj. Qui aboutit : *prairie aboutissante à la forêt.* N. m. pl. *Tenants et aboutissants.* Se dit des relations de quelqu'un, des circonstances détaillées d'une affaire : *l'intrigant connaît les tenants et les aboutissants de tous et de tout.*

aboutissement [*ti-se-man*] n. m. Résultat : *l'aboutissement des efforts. Méd.* Commencement de suppuration : *l'aboutissement d'un abcès.*

ab ovo loc. lat. signif. *A partir de l'œuf*, et empruntée d'Horace (*Art poét.*, 147) ; allusion à l'*œuf de Léda*, d'où était sortie Hélène. Homère aurait pu y remonter, s'il avait voulu raconter *ab ovo* la guerre

de Troie ; mais Horace le loue précisément d'avoir, sans reprendre les choses de si loin, tiré l'*Iliade* d'un seul événement du siège, la colère d'Achille.

aboyant [*boi-ian*], **e** adj. Qui aboie : *chiens aboyants; meute aboyante.*

aboyer [*boi-ié*] v. n. (du vx fr. *bayer*, avoir la bouche ouverte. — Change l'*y* en *i* devant un *e* muet : *il aboie.* Prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous aboyions, vous aboyiez; que nous aboyions, que vous aboyiez.*) Crier, en parlant du chien et de quelques animaux du même genre : *le renard aboie. Fig.* Crier après quelqu'un, le presser avec importunité : *créanciers qui aboient après un débiteur.*

aboyeur, euse [*boi-ieur, eu-ze*] adj. Qui aboie souvent : *les petits chiens sont aboyeurs.* N. m. *Chasse.* Chien peureux qui, devant les bêtes sauvages, aboie sans approcher. Oiseau d'Europe et de l'Inde du genre chevalier, au cri analogue à l'aboiement du chien. *Fig.* et *fam.* Celui qui fatigue par ses cris, ses réclamations : *qui a des dettes, a des aboyeurs à ses trousses.*

abracadabra n. m. Mot cabalistique auquel les anciens attribuaient une vertu magique pour guérir certaines maladies. (Les lettres de ce mot devaient être écrites en triangle où il fût possible de le lire en divers sens.)

ABRACADABRA
BRACADABR
RACADAB
ACADA
CAD
A

abracadabrant [*bran*], **e** adj. *Fam.* Extraordinaire, merveilleux, stupéfiant.

Abraham, patriarche, fils de Sem, oncle de Loth, mari de Sara, père d'Isaac et d'Ismaël, et ancêtre des Hébreux. Obéissant aux ordres de Dieu, il alla s'établir en Mésopotamie, puis dans le pays de Chanaan. C'est avec lui que Dieu conclut la troisième alliance. Dieu lui demanda le sacrifice de son fils Isaac, qu'il allait immoler lorsqu'un ange arrêta son bras. (*Bibl.*) Abraham est une des grandes figures de la Bible, et son nom est resté célèbre dans tout l'Orient.

Abraham (*le Sacrifice d'*), tableau de Rembrandt (Ermitage, à Saint-Pétersbourg), remarquable par le

Le Sacrifice d'Abraham, d'après Rembrandt.

modelé. — Tableau d'Andrea del Sarto (Dresde), où l'on trouve beaucoup de vigueur et de clarté.

abranche adj. et n. (du gr. *a* priv., et *bragkhia*, branchies). Se dit d'un animal privé de branchies, comme la sangsue.

Abrantès, v. du Portugal, près du Tage, dont la prise, en 1807, valut à Junot le titre de duc d'Abrantès; 4.800 h.

Abrantès (Laure Saint-Martin-Permon, duchesse **d'**), femme du général Junot, née à Montpellier, m. à Paris (1784-1838); auteur de romans et de *Mémoires* sur l'Empire et la Restauration, mémoires d'un grand intérêt anecdotique, mais qu'il ne faut consulter qu'avec circonspection.

abraquer [*ké*] ou **embraquer** [*an-bra-ké*] v. a. *Mar.* Raidir un cordage.

abras [*bra*] n. m. (de *à*, et *bras*). Garniture de fer d'un marteau ou de tout autre outil, pour l'empêcher de se fendre.

abrasif [*zif*] n. m. (du lat. *abradere*, supin *abrasum*, enlever en rasant). Nom donné dans l'industrie aux matières usantes (grès, sable, émeri, verre, corindon, etc.).

abrasion [*zi-on*] n. f. (de *abrasif*). Action d'enlever par grattage : *l'abrasion des os cariés.* Ulcération superficielle, qui fait tomber des parties de certains tissus.

abraxas [*ksass*] n. m. Pierre gravée qu'on portait en Orient, comme amulette, dès le IIe siècle.

abre n. m. V. abrus.

abrégé n. m. Réduction en petit. Ouvrage contenant le résumé d'un art, d'une science, etc. Résumé, précis, sommaire : *un abrégé de géométrie. En abrégé* loc. adv. En raccourci, sommairement : *c'est le monde en abrégé; contez-moi la chose en abrégé. Ecrire en abrégé,* en employant des abréviations.

Abrégé de l'Histoire romaine, par Florus (IIe s. apr. J.-C.). C'est à la fois un panégyrique de Rome et un curieux essai de philosophie de l'histoire, écrit dans un style très brillant.

abrégement [*man*] n. m. Action d'abréger.

abrégément [*man*] adv. D'une manière abrégée. (Peu us.)

abréger [*jé*] v. a. (lat. *abbreviare;* de *brevis*, court. — Prend un *é* ouvert devant une syllabe muette : *il abrége;* excepté au fut. et au cond., où il conserve l'*é* fermé : *j'abrégerai, nous abrégerions.* Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il abrégea, nous abrégeons.*) Rendre plus court : *abréger un texte.* Faire paraître plus court : *le travail abrége les heures.* Ant. **Allonger, développer, augmenter, compléter, amplifier.**

abrenuntio [*ré-non-si-o*] m. lat. signif. *Je renonce,* et qu'on emploie pour exprimer que l'on désespère de réussir : *deviner ce rébus? abrenuntio.*

Abrets (Les), comm. de l'Isère, arr. et à 12 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.820 h.

abreuvage ou **abreuvement** [*man*] n. m. Action d'abreuver : *l'abreuvage des chevaux.*

abreuver [*vé*] v. a. (préf. *ab,* et lat. *bibere,* boire). Faire boire : *abreuver des chasseurs, des bestiaux.* Imbiber, arroser : *abreuver les terres. Fig.* Accabler : *abreuver quelqu'un d'outrages, de chagrins.* **S'abreuver** v. pr. Boire.

abreuvoir n. m. (de *abreuver*). Lieu où l'on mène boire les bestiaux : *les abreuvoirs doivent toujours être propres.*

— Encycl. *Dr.* La police des abreuvoirs appartient à l'autorité municipale, qui doit veiller à ce que les pentes ne soient pas trop rapides, faire entourer de clôtures les abreuvoirs établis dans les cours d'eau, défendre d'y laver du linge ou d'y conduire des animaux malades. A Paris, un conducteur ne peut mener plus de trois chevaux à la fois à l'abreuvoir, et jamais pendant la nuit. Les femmes et les mineurs de moins de dix-huit ans ne sont pas autorisés à les y conduire. Défense est faite de faire rouir du chanvre, du lin et autres plantes textiles dans les abreuvoirs.

Abreuvoir (*l'*), tableau de H. Berghem (Louvre) ; très joli effet de matin transparent.

L'Abreuvoir, d'après Berghem.

abréviateur, trice n. et adj. Celui, celle qui abrège les écrits d'un auteur : *Florus fut l'abréviateur de Tite-Live.*

abréviatif, ive adj. Qui désigne en abrégé : *signes abréviatifs.*

abréviation [*si-on*] n. f. Action d'abréger. Retranchement de lettres pour écrire certains mots plus rapidement. (On trouvera les abréviations les plus usitées à l'ordre alphabétique de chacune d'elles.)

— Encycl. *Dr.* Il est interdit de rien écrire par abréviations sur les registres de l'état civil, les livres des agents de change et des courtiers de commerce, sur les actes notariés, sur les exploits d'huissiers.

abréviativement [*man*] adv. Sous forme abrégée ; par abréviation.

abri n. m. Lieu où l'on peut se mettre à couvert de la pluie, du soleil, du danger, etc. : *les premiers hommes cherchaient un abri dans les cavernes. Fig.* Refuge, ce qui préserve de quelque mal : *la solitude est un abri contre les embarras du monde. A l'abri de* loc. prép. A couvert, en sûreté : *le travail et l'économie mettent l'homme à l'abri de l'indigence.*

abricot [*ko*] n. m. (ar. *albirkouk*). Fruit à noyau dont la chair et la peau tirent sur le jaune, et qui est produit par l'abricotier : *compote d'abricots. Abricot-pêche,* abricot qui se rapproche de la pêche. (Pl. des *abricots-pêches.*)

— Encycl. On fait avec les abricots des beignets, de la compote, des confitures, de la marmelade, de la liqueur, des fruits à l'eau-de-vie, etc.

Abricotier.

abricoté, e adj. Qui tient de l'abricot : *pomme abricotée.* N. m. Tranche d'abricot confite.

abricotier [*ti-é*] n. m. Arbre fruitier du genre prunier et de la famille des rosacées.

— Encycl. L'abricotier est originaire de l'Asie septentrionale; il fleurit de bonne heure dans les jardins; ses fleurs, blanches, paraissent avant les feuilles. On le cultive en plein vent ou en espalier, de préférence dans les terrains calcaires. Il se propage par greffe sur la variété commune, le prunier ou l'amandier, ou par semis; on le cultive en grand, notamment aux environs de Paris, de Clermont-Ferrand, etc.

abriter [*té*] v. a. Mettre à l'abri, protéger : *l'Atlas abrite le nord de l'Algérie.* **S'abriter** v. pr. Se mettre à l'abri, chercher un refuge : *il ne faut pas s'abriter sous un arbre pendant l'orage.*

abrivent [*van*] n. m. Hutte de bivouac pour les sentinelles. Paillasson qui garantit les plantes.

abrocome n. m. Genre de mammifères de l'Amérique du Sud, voisins des chinchillas et remarquables par l'extrême finesse de leur fourrure.

Abrivent.

abrogatif, ive adj. Qui a pour objet d'abroger : *loi abrogative.*

abrogation [*si-on*] n. f. (de *abroger*). Annulation d'une loi, d'un usage, etc.

— Encycl. *Dr.* L'abrogation est *expresse* si la loi déclare formellement que la loi antérieure est abrogée ; elle est *tacite,* quand les dispositions de la loi nouvelle sont incompatibles avec les anciennes.

abrogatoire adj. Qui a pour but d'abroger : *clause abrogatoire.*

abrogeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être abrogé.

abroger [*jé*] v. a. (lat. *abrogare.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il abrogea, nous abrogeons.*) Annuler, abolir, en parlant d'une loi, d'un décret, etc.

Abrolhos, îlots et récifs de l'Atlantique, éloignés de plus de 50 kilom. de la côte brésilienne, et dont le principal est Santa-Barbara.

abroma n. m. Arbrisseau d'Asie, dont l'écorce sert à faire des cordages.

abronia n. f. Genre de plantes vivaces nyctaginées, originaires de la Californie, à tiges grêles, rampantes ou grimpantes, à fleurs d'un beau rose lilacé, exhalant une odeur de vanille.

abrotone n. f. Nom vulgaire de l'aurone et de quelques plantes semblables (armoise, santoline, etc.).

abrouti, e adj. Se dit des bois dont les premières pousses ont été broutées par le bétail.

abroutissement [*ti-se-man*] n. m. Action de brouter les taillis. Etat des taillis abroutis. (Peu us.)

abrupt [*brupt*], **e** adj. (lat. *abruptus*). Coupé droit, escarpé : *rocher abrupt. Fig.* Rude, peu poli, non dégrossi : *style, caractère abrupt.* Ant. **Plat; aimable, courtois, affable.**

abruptement [*brup-te-man*] adv. D'une manière abrupte. (Peu us.)

abruption [*brup-si-on*] n. f. *Chir.* Fracture transversale d'un os, avec surfaces inégales et rugueuses. *Rhét.* Figure qui consiste à supprimer les transitions, pour donner au style plus de vivacité, d'animation.

abrus [*bruss*] ou **abre** n. m. Genre de plantes légumineuses des pays chauds (Gabon, Egypte, Indes, etc.), dont les graines servent à faire des chapelets et des colliers. (Ces graines, pulvérisées, sont employées en thérapeutique sous le nom de *jéquirity.*)

abruti, e adj. et n. Devenu brute, stupide.

abrutir v. a. Rendre stupide, hébété : *l'ivrognerie abrutit l'homme.* **S'abrutir** v. pr. Devenir stupide : *le paresseux s'abrutit.*

abrutissant [*ti-san*], **e** adj. Qui abrutit.

abrutissement [*ti-se-man*] n. m. Etat d'une personne abrutie. Dégradation de l'intelligence.

abrutisseur, euse [*ti-seur, eu-ze*] adj. et n. Qui abrutit : *joug abrutisseur; abrutisseuse d'enfants.*

Abruzzes (les), région montagneuse du centre de l'Italie, dans l'Apennin, divisée, sous le nom d'*Abruzze-et-Molise,* en 4 prov. : *Campobasso, Chieti, Teramo, Aquila;* 1.464.000 h. (*Abruzzains*).

abs préfixe. V. a.

Absalon, fils de David, révolté contre son père. Vaincu dans un combat, il s'enfuit; mais, comme il passait sous un arbre, sa longue chevelure s'embarrassa dans les branches, et il resta suspendu. Joab, qui le poursuivait, le perça de trois dards, malgré les ordres de David.

Absalon ou **Axel,** prélat suédois, archevêque de Lund (1128-1201). Il fonda Copenhague et travailla aux codes publiés par Waldemar Ier.

abscisse [*ab-si-se*] n. f. (du lat. *abscissus,* coupé). *Géom.* L'une des deux coordonnées qui servent à fixer un point dans un plan, l'autre s'appelant *ordonnée.*

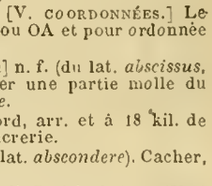

Abscisse.

— Encycl. L'abscisse est en réalité la distance d'un point M à un axe Oy du plan (*axe des ordonnées*), cette distance étant comptée parallèlement à un second axe fixe Ox (*axe des abscisses*). [V. coordonnées.] Le point M a pour abscisse BM ou OA et pour ordonnée AM ou OB.

abscission [*ab-si-si-on*] n. f. (du lat. *abscissus,* coupé). Action de retrancher une partie molle du corps : *abscission d'une loupe.*

Abscon, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Valenciennes ; 3.050 hab. Sucrerie.

abscondre [*absse*] v. a. (lat. *abscondere*). Cacher, dérober aux yeux. (Vx.)

abscons [*abs-konss*], **e** adj. Caché, abstrus. (Vx.)

absconse [*abss*] n. f. Lanterne sourde. (Vx.)

absence [*san-se*] n. f. (lat *absentia*). Eloignement. Défaut de présence. *Dr.* Etat de celui qui a disparu de son domicile depuis un certain temps. *Fig.* Manque : *absence de goût.* Distraction, manque d'attention : *avoir des absences.* Ant. **Présence.**

— Encycl. *Dr.* Au sens de la loi, l'absent est celui qui a disparu de son domicile et dont on n'a point de nouvelles. Lorsque quatre ans se sont écoulés depuis la disparition ou les dernières nouvelles, les héritiers dont les droits sont subordonnés au décès de la personne disparue ont la faculté de demander au tribunal civil de prononcer la *déclaration d'absence,* et ils peuvent, un an après, à la suite d'une enquête, être envoyés en *possession provisoire* des biens de l'absent. Si l'absence se prolonge pendant trente ans depuis l'envoi en possession provisoire, ou s'il s'est écoulé cent ans révolus depuis la naissance de l'absent, il y a lieu à l'envoi en *possession définitive,* et ceux à qui ont été remis les biens en sont désormais considérés comme propriétaires. Les envoyés en possession provisoire ne sont que des administrateurs, qui ne peuvent ni vendre, ni hypothéquer.

Les envoyés en possession définitive sont considérés comme propriétaires et, en cas de retour de l'absent, ne lui rendent les biens qu'en l'état où ils se trouvent et le produit de ceux qu'ils ont aliénés.

absent [*san*], **e** adj. Hors de sa demeure ; non présent : *être absent au moment de l'appel.* En état d'absence juridique. *Fig.* Distrait : *son esprit est absent.* N. : *ne dites pas de mal des absents.* PROV. : **Les absents ont toujours tort**, on sacrifie les intérêts de ceux qui ne sont pas là pour se défendre. ANT. **Présent.**

absentéisme [*san-té-is-me*] n. m. Mode d'exploitation de la terre, comportant, entre le propriétaire absent et le cultivateur, un intermédiaire (régisseur ou entrepreneur).

— ENCYCL. Provoqué par l'habitude qu'ont souvent les riches propriétaires de passer une partie de leur vie hors de leur pays, ce mode d'exploitation rend impossibles les baux à long terme, et grève la terre d'une charge de plus, l'intermédiaire. L'Irlande, l'Angleterre, l'Italie, la Roumanie, la Hongrie, entre autres pays, souffrent de l'absentéisme.

absentéiste [*san-té-is-te*] adj. et n. Qui pratique ou approuve l'absentéisme : *doctrine absentéiste, l'Angleterre est un pays d'absentéistes.*

absenter (s') [*sab-san-té*] v. pr. S'éloigner momentanément : *s'absenter de son pays, de sa maison*

absidal, e, aux adj. Qui tient à l'abside : *chapelle absidale*

abside n. f. (du gr. *apsis, idos*, cercle, voûte). Extrémité d'une église, derrière le chœur. (V. ÉGLISE.)

— ENCYCL. Ordinairement située à l'orient, l'abside est généralement circulaire, et souvent entourée de chapelles (*absidioles*). La partie extérieure de l'abside se nomme le *chevet.*

absidiole n. f. Petite abside. Chapelle en hémicycle, construite autour de l'abside. Châsse contenant les ossements d'un saint.

Absie (L'), comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 27 kil. de Parthenay ; 1.620 h.

absinthe [*te*] n. f. (gr *apsinthion*). *Bot.* Genre de composées amères et aromatiques. Liqueur alcoolique, aromatisée avec cette plante · *l'abus de l'absinthe entraîne de graves inconvénients. Fig.* Douleur, amertume · *la vie est mêlée de miel et d'absinthe.*

Absinthe.

— ENCYCL. On emploie en médecine les feuilles et les fleurs de l'absinthe, qu'on récolte en juillet et en août, comme stomachique, fébrifuge et stimulant. Sa préparation alcoolique, ou *liqueur d'absinthe*, constitue un apéritif très répandu, mais dont l'abus engendre un empoisonnement de tout l'organisme appelé *absinthisme.*

absinthé, e adj. Mélangé d'absinthe : *sirop de gomme absinthé ; anisette absinthée.*

absinther [*té*] v. a. Mélanger d'absinthe : *absinther une potion.* **S'absinther** v. pr. *Pop.* Boire de l'absinthe avec excès.

absinthine n. f. Principe amer de l'absinthe.

absinthique adj. Se dit : 1° d'un acide découvert dans l'absinthe ; 2° d'une personne atteinte d'absinthisme. Substantiv. , *un, une absinthique.*

absinthisme [*tis-me*] n. m. Etat maladif causé par l'abus de l'absinthe *l'absinthisme produit des troubles nerveux très graves chez celui qui en est atteint et chez ses descendants* (V. ALCOOLISME.)

absinthol n. m. Huile oxygénée contenue dans l'essence d'absinthe, et à laquelle on attribue les effets physiologiques de cette plante.

absolu, e adj. (préf. *ab*, et lat. *solutus*, délié). Souverain, sans contrôle : *la monarchie, sous Louis XIV, était un pouvoir absolu.* Complet, sans restriction : *l'homme est dans l'impossibilité absolue de ne pas mourir.* Impérieux : *vous parlez d'un ton bien absolu. Algèbr. Valeur absolue* (ou *arithmétique*) *d'une quantité*, se dit lorsque l'on considère cette quantité sans se préoccuper de savoir si elle doit être ajoutée ou retranchée. *Gramm.* Se dit généralement par opposition à *relatif* : homme *est un terme absolu*, père *est un terme relatif. Mode, temps absolu*, celui qui ne dépend d'aucun autre. *Proposition absolue*, celle qui par elle-même énonce un sens complet . *la terre est ronde. Nom, adjectif, verbe pris dans un sens absolu*, employés sans complément et exprimant un sens complet par eux-mêmes : *espérer*, c'*est vivre.* **L'absolu** n. m. Ce qui existe indépendamment de toute condition : *l'absolu est inaccessible à l'entendement humain.* ANT. **Relatif** (*terme*), **constitutionnel** (*roi*).

— ENCYCL. *Philos.* L'absolu est ce qui existe indépendamment de toute condition, ce qui n'est limité par rien, ce qui n'est dérivé de rien. Pour les philosophes théistes, l'absolu se confond avec l'Etre premier, qui existe par lui-même et ne peut pas ne pas exister. Dans le système de Spinoza, l'absolu, c'est la substance unique dont tous les êtres ne sont que des modes. Pour Kant, le phénomène, c'est le relatif, et le noumène, c'est l'absolu, inaccessible à l'esprit humain. L'objet de la critique de Kant avait été d'enfermer la connaissance dans le relatif · après lui, Fichte, Schelling, Hegel ont soutenu que la philosophie manquerait à sa mission si elle ne prenait dans l'absolu le point de départ de ses spéculations. En France, Cousin a prétendu qu'on peut atteindre l'absolu par la méthode d'observation psychologique. Les diverses philosophies de l'absolu sont combattues par le positivisme, l'associationnisme et le criticisme.

absoluité n. f. Qualité de ce qui est absolu.

absolument [*man*] adv. D'une manière absolue, sans restriction : *Louis XIV régna absolument.* Indispensablement : *il faut absolument apprendre pour savoir.* Malgré tout : *Louis IX voulut absolument aller à la croisade. Gramm. Mot employé absolument*, sans complément, comme *aimer, chanter.*

absolution [*si-on*] n. f. (préf. *ab*, et lat. *solutio*, dégagement). Pardon, rémission. ANT. **Condamnation.**

— ENCYCL. *Théol.* L'absolution, dans l'enseignement catholique, fait partie du sacrement de pénitence. C'est un acte par lequel le prêtre, en qualité de juge et comme représentant de Jésus-Christ, remet les péchés à celui qui les a confessés avec contrition.

— *Dr.* Il ne faut pas confondre l'absolution et l'acquittement. L'*acquittement* suppose la non-culpabilité ; il fait tomber l'accusation. Il y a lieu à *absolution* lorsque le fait dont l'inculpé a été déclaré convaincu ne donne lieu à l'application d'aucune peine, par exemple lorsque l'action publique ne peut plus s'exercer parce qu'elle est atteinte par la prescription.

absolutisme [*tis-me*] n. m. Théorie ou pratique d'une autorité absolue.

absolutiste [*tis-te*] adj. Qui a rapport à l'absolutisme. N. Partisan de l'absolutisme.

absolutoire adj. Qui absout : *bref absolutoire*

absorbable adj. Qui peut être absorbé.

absorbant [*ban*], **e** adj. Qui absorbe, qui boit : *terres absorbantes. Fig.* Qui occupe entièrement . *travail absorbant.* N. m. Substance qui a la propriété d'absorber . *la ouate est un absorbant. Méd.* Substance propre à absorber les gaz, les sécrétions.

absorbement [*man*] n. m. ou **absorbation** [*si-on*] n. f. Etat d'un esprit absorbé.

absorber [*bé*] v. a. (lat. *absorbere*). S'imbiber de, pomper : *le sable absorbe l'eau.* Neutraliser, faire disparaître : *le noir absorbe la lumière.* Boire, manger : *absorber des aliments. Chim.* et *phys.* Retenir en dissimulant : *la chaux absorbe l'acide carbonique ; le noir de fumée absorbe la chaleur rayonnante. Fig.* Dissiper entièrement : *le luxe absorbe les richesses* Occuper fortement : *le travail absorbe l'attention.* **S'absorber** v. pr. Etre absorbé. *Fig.* Se plonger, s'abîmer : *s'absorber dans la méditation.*

absorption [*ab-sorp-si-on*] n. f. Action d'absorber : *l'absorption des alcools est nuisible.*

— ENCYCL. *Physiol.* L'absorption est une action moléculaire qui permet à tout tissu vivant de s'approprier les matériaux mis en contact avec lui. Chez les animaux supérieurs, l'absorption alimentaire se fait par les veines et les vaisseaux lymphatiques, qui prennent les matières élaborées par l'estomac et l'intestin. L'absorption de l'oxygène de l'air nécessaire aux combustions se fait par les poumons et un peu par la peau. — Chez les végétaux, l'absorption des sucs nutritifs se fait par les racines, pendant que les feuilles absorbent l'oxygène pour la respiration de la plante, l'acide carbonique pour sa nutrition, elles peuvent même absorber parfois de l'eau.

absorptivité [*ab-sorp-ti*] n. f. Propriété d'absorber les liquides ou les gaz.

absoudre v. a. (préf. *ab*, et lat. *solvere*, dégager. — *J'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. J'absolvais, nous absolvions.* Passé déf. manque. *J'absoudrai, nous absoudrons. J'absoudrais, nous absoudrions Absous, absolvons, absolvez. Que j'absolve, que nous absolvions.* Imp. du subj. manque. *Absolvant. Absous, absoute.*) Renvoyer d'une accusation une personne coupable, mais que la loi n'atteint pas ; *la prescription permet d'absoudre un coupable.* Remettre les péchés au pénitent. Disculper, pardonner, excuser. ANT **Condamner.**

absoute n. f. *Liturg.* Absolution publique donnée au peuple le jeudi saint avant la messe. Prières dites autour du cercueil après l'office des morts ; *donner l'absoute.*

abstème [*abs-tè-me*] adj. et n. (lat. *abstemius*). Qui ne boit pas de vin. *Prêtre abstème*, celui qui, dans la messe, est exempté de boire le vin du calice.

Abstémius [*uss*] (Laurent), littérateur italien du XVIe siècle, né à Macerata, auteur d'un recueil de fables latines (*Hecatomythium*), dont La Fontaine a imité quelques-unes.

abstenir (s') [*sabs-te*] v. pr. (préf. *abs*, et lat. *tenere*, tenir. — Se conj. comme *tenir.*) S'empêcher de faire une chose, d'user d'une chose : *s'abstenir de jouer* Pratiquer l'abstinence. Ne pas se prononcer : *dans le doute, abstiens-toi.* Se dit des juges qui se récusent, des citoyens qui ne veulent pas prendre part à un vote. ANT. **Participer, prendre part.**

abstention [*abs-tan-si-on*] n. f. Action de s'abstenir, de ne pas prendre part à un vote, à une discussion, etc.

— ENCYCL. L'abstention politique qui a pour cause la négligence ou l'indifférence prouve un oubli égoïste et blâmable des devoirs du citoyen. Quelquefois, elle est pratiquée systématiquement comme un mode de protestation, soit contre le gouvernement établi, soit contre un mode de suffrage qui n'offre pas de garanties jugées suffisantes.

abstentionnisme ou **abstentionisme** [*abs-tan-si-o-nis-me*] n. m. Doctrine qui préconise l'abstention en matière électorale.

abstentionniste ou **abstentioniste** [*abs-tan-si-o-nis-te*] n. Qui s'abstient, qui veut qu'on s'abstienne de prendre part à un vote, à une discussion, etc. Adjectiv : *doctrine abstentionniste.*

abstergent [*abs-tèr-jan*], **e** adj. Se dit des médicaments propres à nettoyer les plaies ; *remèdes abstergents* N. m. : *les antiseptiques sont de bons abstergents*

absterger [*abs-tèr-jé*] v. a. (préf. *abs*, et lat. *tergere*, essuyer. — Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il abstergea, nous abstergeons.*) *Méd.* Nettoyer une plaie.

abstersif, ive [*abs-tèr*] adj. *Méd.* Propre à nettoyer. Abstergent. (On dit mieux DÉTERSIF.)

abstersion [*abs-tèr*] n. f. Action d'absterger.

abstinence [*abs-ti-nan-se*] n. f. Action de s'abstenir, surtout en parlant d'aliments. Diète, jeûne.

— ENCYCL. Presque toutes les religions ont prescrit l'abstinence, soit comme moyen hygiénique, soit comme moyen de mortifier les sens. Dans l'Eglise catholique, l'abstinence, distincte du jeûne, consiste dans la privation (sauf les cas de dispense) d'aliments gras à certains jours : vendredi, vigile, quatre-temps.

abstinent [*abs-ti-nan*], **e** adj. Sobre dans le boire et le manger : *les peuples du Midi sont abstinents.* Qui s'abstient dans les élections.

abstracteur [*abs-trak*] n. et adj. m. Celui qui abstrait. *Abstracteur de quintessence*, celui qui extrait ce qu'il y a de plus subtil dans une chose.

abstractif, ive [*abs-trak*] adj. Qui sert à exprimer des idées abstraites : *termes abstractifs.*

abstraction [*abs-trak-si-on*] n. f. (de *abstractif*). Opération de l'esprit, par laquelle on considère les qualités indépendamment des substances dans lesquelles elles résident ; *quand on considère la blancheur, en général, sans l'appliquer à un objet, on opère une abstraction.* Faculté d'abstraire : *l'attention et l'abstraction sont nécessaires au penseur* Pl. Idées vagues et confuses, préoccupations : *les esprits chimériques se perdent dans les abstractions. Faire abstraction de* ou *abstraction faite de*, laisser de côté, en ne tenant pas compte de : *pour juger sainement, il faut faire abstraction de la haine et de l'amour. Par abstraction* loc. adv. D'une manière abstraite.

— ENCYCL. *Philos.* L'abstraction consiste à séparer une chose d'une autre dont elle faisait partie ; les idées abstraites sont donc les idées partielles séparées de leur tout, et l'abstraction est la faculté qu'a l'esprit de produire ces idées. L'abstraction est spontanée, lorsqu'elle vient des sens, de l'attention involontaire, etc. ; réfléchie, lorsqu'on fixe à dessein son attention sur une certaine propriété en négligeant les autres. Tant que les idées représentent une qualité particulière d'un objet, elles sont abstraites ; elles deviennent générales, lorsque, par un nouveau point de vue, elles représentent une qualité commune à plusieurs objets. L'abstraction est la condition de la science, parce qu'elle permet d'isoler chacune des qualités dont la somme forme un objet, et l'on peut dire que chaque science est un système d'abstractions : l'arithmétique abstrait le nombre ; la géométrie, l'étendue ; la mécanique, le mouvement, etc

abstractivement [*abs-trak-ti-ve-man*] adv. Par abstraction.

abstractivité [*abs-trak*] n. f. Faculté d'abstraire, de faire des abstractions.

abstraire [*abs-trè-re*] v. a. (préf. *abs*, et lat. *trahere*, tirer. — Se conj. comme *traire.*) Faire abstraction. **S'abstraire** v. pr. Etre complètement absorbé dans ; s'isoler entièrement des choses environnantes.

abstrait [*abs-trè*], **e** adj. Qui désigne une qualité, abstraction faite du sujet, comme *sagesse, bonté.* Qui opère sur des qualités pures et non sur des réalités : *sciences abstraites.* Difficile à comprendre : *écrivain abstrait. Peinture abstraite.* Préoccupé · *esprit abstrait Arith. Nombre abstrait*, nombre dont la nature des unités n'est pas exprimée : *3, 8, 40 sont des nombres abstraits, tandis que 3 chevaux, 8 chevaux, 40 chevaux sont des nombres concrets* **L'abstrait** n. m. Ce qui est abstrait : *considérer l'abstrait et le concret.* ANT. **Concret.**

abstraitement [*abs-trè-te-man*] adv. D'une manière abstraite

abstrich [*strik*] n. m. Nom donné aux substances pâteuses formées d'oxydes métalliques autres que le plomb et l'argent, et qui surnagent sur le bain pendant la coupellation des plombs argentifères.

abstrus, e [*abs-tru, u-ze*] adj. (lat. *abstrusus*). Abstrait, obscur, difficile à comprendre ; *raisonnement abstrus.*

absurde adj. (préf. *ab*, et lat. *surdus*, sourd). Contraire à la raison, au sens commun ; *raisonnement absurde. Stupide, insensé.* **L'absurde** n. m. . *tomber dans l'absurde.* ANT. **Sensé.**

— ENCYCL. On appelle démonstration par l'absurde un procédé qui consiste à prouver une vérité par les absurdités qui s'ensuivraient si on ne l'admettait pas.

absurdement [*man*] adv. D'une manière absurde · *parler, raisonner absurdement.*

absurdité (de *absurde*) n. f. Défaut des personnes ou des choses qui vont contre la raison, le bon sens : *la quadrature du cercle est une absurdité.* Chose absurde · *conter des absurdités*

Absyrte, frère de Médée, qui le mit en pièces et dispersa ses membres pour arrêter ceux qui la poursuivaient dans sa fuite avec Jason. (*Myth.*)

ab uno disce omnes m. lat. signif. *D'après un seul, connaissez tous les autres*, et que Virgile (*Enéide*, II, 65) place dans la bouche d'Enée, racontant à Didon comment Sinon, le Grec perfide, persuada aux Troyens de faire entrer dans leurs murs le cheval de bois. Se cite à propos de quelque trait distinctif, servant à caractériser une classe d'individus

ab urbe condita m. lat. signif. *Depuis la fondation de la ville* Les Romains datèrent les années de la fondation de Rome : *ab urbe condita* ou *urbis conditæ*, qui correspond à 753 av. J.-C. Ces mots se marquent souvent par les initiales *U. C* : *L'an 532 U. C.*, c'est-à-dire *l'an 532 de la fondation de Rome.*

abus [*bu*] n. m. (préf. *ab*, et lat. *usus*, usage). Usage mauvais, excessif ou injuste : *faire abus de sa force est un acte coupable.* Erreur : *c'est un abus de croire aux revenants. Abus d'autorité*, acte d'un fonctionnaire qui outrepasse son droit. *Abus de confiance*, action d'abuser de la confiance de quelqu'un. *Dr. Appel comme d'abus*, recours contre les abus de pouvoir de l'autorité ecclésiastique dans ses rapports avec l'autorité civile, et *vice versa.* Pl. Pratiques injustes : *la Révolution supprima des abus.*

— ENCYCL. *Dr. Abus de confiance.* Le Code pénal punit de peines plus ou moins graves : 1° l'abus de confiance de la part des prêteurs d'argent contre les mineurs ; 2° l'abus de blanc-seing ; 3° le détournement d'objets confiés, 4° la soustraction de pièces produites en justice.

Abus d'autorité. La loi les divise en deux classes, suivant qu'ils ont été commis contre les particuliers ou contre la chose publique. Dans la première catégorie, on range la violation de domicile, le déni de justice, les violences des fonctionnaires, la suppression ou la violation du secret des lettres ; dans la seconde, l'emploi de la force publique pour empêcher l'exécution des lois ou l'action de la justice, la perception illégale des impôts.

abuser [*zé*] v. a. (rad. *abus*). Tromper, égarer : *abuser un esprit faible.* V. n. User mal : *abuser de son crédit. Abuser de quelqu'un*, profiter sans aucune discrétion de sa complaisance, de sa crédulité. Séduire, déshonorer une femme. **S'abuser** v. pr. Se tromper : *il s'abuse étrangement.*

abuseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Celui, celle qui abuse, qui trompe.

abusif [*zif*], **ive** adj. Contraire aux règles, aux lois, à la justice. Excessif : *usage abusif.*

abusivement [*zi-ve-man*] adv. D'une manière abusive.

abusseau [*bu-sô*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce d'athérine, poisson très commun dans l'Atlantique, sur les côtes de La Rochelle : *l'abusseau a des raies argentées, et sa chair est estimée.*

Abusseau.

abusus non tollit usum loc. lat. signif. *L'abus n'enlève pas l'usage.* C'est une maxime de l'ancien droit Dans l'applica

tion : l'abus qu'on pourrait faire d'une chose n'entraîne pas nécessairement l'obligation de s'en abstenir.

abuter [*té*] v. a. (de *à*, et *but*). Tendre, viser à un but : *abuter un emploi.* V. n. Lancer le palet, la boule, etc., le plus près possible du but, pour jouer le premier. Joindre exactement (en parlant d'une pièce de bois).

abutilon n. m. Genre de plantes de la famille des malvacées, tribu des sidas, vivant dans les régions chaudes et tempérées : *les feuilles de l'abutilon sont émollientes et mucilagineuses.* (Ses graines sont apéritives et diurétiques.)

Abydos [*dôss*], v. d'Asie, sur l'Hellespont, vis-à-vis de Sestos, en Europe ; fameuse par l'aventure de Héro et Léandre, et par le pont de bateaux que Xerxès y fit jeter sur le détroit (480 av. J.-C.). [Hab. *Abydéniens* ou *Abydiens.*]

Abydos, v. de la Haute-Égypte, où furent trouvées, en 1817, les tables dites *d'Abydos*, sur lesquelles sont gravées deux séries de noms de pharaons.

Abyla, cap du N.-O. de l'Afrique. (Avec le mont Calpé, situé sur la côte d'Espagne, le promontoire d'Abyla formait les *colonnes d'Hercule* [détroit de Gibraltar].)

Abymes (Les), comm. de la Guadeloupe, arr. et à 2 kil. de La Pointe-à-Pitre ; 6.300 h.

abyssal [*bis-sal*], **e, aux** adj. Dont la profondeur est ou paraît insondable. Qui concerne les abysses : *la faune et la flore abyssales.*

abysse [*bi-se*] n. m. (du gr. *a* priv., et *bussos*, fond). Grande profondeur sous-marine.

— Encycl. Les conditions de la vie dans les profondeurs abyssales donnent naissance à une faune très intéressante. Outre que la pression s'accroît avec la profondeur, la lumière diminue progressivement d'intensité, pour disparaître tout à fait vers 300 m. Placés dans ce milieu spécial, à l'abri des bouleversements qui agitent la surface de la mer, les animaux qui peuplent les abysses (foraminifères, cœlentérés, échinodermes, petits crustacés aux vives couleurs, poissons phosphorescents) revêtent la plupart du temps des formes étrangement tourmentées. — Les plus grandes profondeurs abyssales relevées par les sondages sont comprises entre 8.500 et 9.000 m.

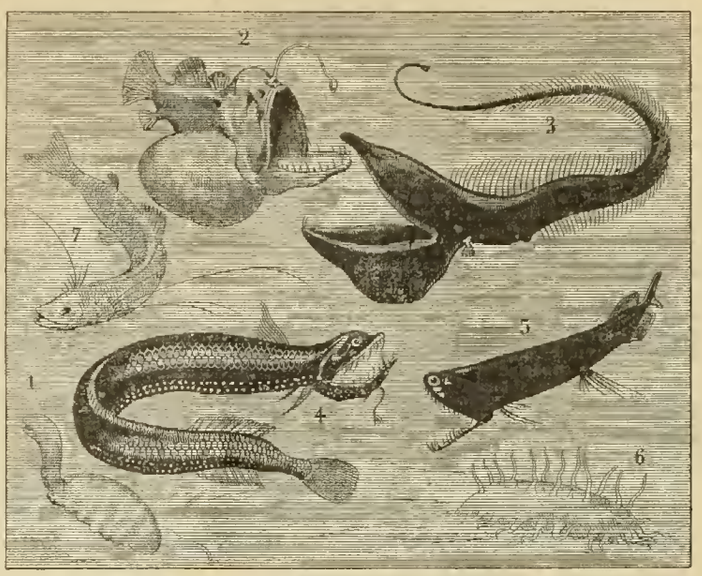

Animaux des abysses : 1. Psychropotes. — 2. Melanocetus. — 3. Eurypharynx. — 4. Stomias boa. 5. Malacosteus. — 6. Oneirophanta. — 7. Bathypterois.

Abyssinie [*bi-si-ni*], contrée de l'est de l'Afrique, faisant partie de l'empire éthiopien. Région montagneuse, arrosée par l'Atbarah et ses affluents ; 8 millions d'h. environ (*Abyssins* ou *Abyssiniens*). V. pr. : *Addis-Ababa, Adoua, Gondar, Addis-Alam* (résidence). Coton, indigo, café, oranges, citrons, sucre, dattes et gomme. V. Ethiopie.

Abyssinien, enne [*bi-si-ni-in, è-ne*] ou **Abyssin, e** [*bi-sin, i-ne*], habitant ou originaire de l'Abyssinie : *les Abyssins* ou *Abyssiniens.* Adjectiv. : *syllabaire abyssin.* (On dit aussi abyssinique.) N. m. : *parler l'abyssin* (ou *l'abyssinien*).

abyssus abyssum invocat m. lat. signif. *L'abîme appelle l'abîme.* C'est une expression figurée d'un psaume de David (ps. xli, 8), que l'on emploie pour exprimer qu'un malheur, une faute en entraînent d'autres.

Abzac, comm. de la Gironde, arr. et à 15 kil. de Libourne ; 1.570 h.

Abzac, comm. de la Charente, arr. et à 11 kil. de Confolens, sur la Vienne ; 1.280 h. Sources minérales. Tuileries, fours à chaux.

abzug n. m. (m. allem., de *abziehen*, tirer). Matières pâteuses, qui surnagent à la surface du bain de plomb en fusion au début de la coupellation et précèdent la formation des *abstrichs* dans l'affinage des plombs argentifères.

Acacia d'Arabie.

acabit [*bi*] n. m. Qualité bonne ou mauvaise d'une chose : *drap d'un bon acabit. Fam.* Nature, caractère : *deux coquins du même acabit.*

acacia n. m. (m. lat.). Arbre épineux de la famille des légumineuses, à fleurs odorantes disposées en grappes.

— Encycl. L'acacia ne croît que dans la zone équatoriale ; c'est l'espèce des régions chaudes qui donne des produits destinés à la médecine et aux arts : tanin, cachou, gomme, matières colorantes, etc. Le sol du Sénégal et du Sahara occidental lui est particulièrement propice. L'arbre de la zone tempérée auquel on donne ce nom, et qui est très répandu dans les jardins, les promenades, est le *faux acacia* ou *robinier.*

Academicien.

académicien [*si-in*] n. m. Autref., en Grèce, sectateur de Platon. (V. académie.) Auj., membre d'une classe de l'Institut et spécialement de l'Académie française.

académicienne [*si-è-ne*] n. f. Femme élue membre d'une académie.

Académie, école philosophique fondée dans les jardins d'Académus, à Athènes, par Platon. On distingua, d'après les variations que subit la doctrine de Platon, l'*ancienne Académie* (Speusippe, Xénocrate), la *moyenne* (Arcésilas) et la *nouvelle* (Carnéade). — Le nom d'*académie* a été appliqué dans la suite à des sociétés ou institutions scientifiques, littéraires, artistiques, etc., mais il désigne spécialement aujourd'hui les cinq classes dont se compose l'Institut de France.

académie [*mî*] n. f. (gr. *akadêmia*). Société de gens de lettres, de savants ou d'artistes. Particulièrem. : *l'Académie française.* Ecole de peinture, d'escrime, d'équitation. Division universitaire en France. *L'Académie de musique* (à Paris), l'Opéra.

— Encycl. Il existe en France 17 académies (en comptant l'Algérie), dirigées chacune par un recteur, qu'assistent autant d'inspecteurs d'académie qu'il y a de départements dans sa circonscription. Auprès de chaque recteur, fonctionne un conseil académique. L'académie de Paris a pour recteur le ministre de l'instruction publique, qui délègue ses fonctions au vice-recteur.

Voici le nom des dix-sept académies et l'indication des départements qui ressortissent à chacune d'elles :

Aix	Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Corse.
Alger	Alger, Constantine, Oran.
Besançon	Doubs, Jura, Haute-Saône, territoire de Belfort.
Bordeaux	Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées.
Caen	Calvados, Eure, Manche, Orne, Sarthe, Seine-Inférieure.
Chambéry	Savoie, Haute-Savoie.
Clermont	Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
Dijon	Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre, Yonne.
Grenoble	Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère.
Lille	Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme.
Lyon	Ain, Loire, Rhône, Saône-et-Loire.
Montpellier	Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales.
Nancy	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.
Paris	Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.
Poitiers	Charente, Charente-Inférieure, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.
Rennes	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan.
Toulouse	Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Académie française. D'abord simple réunion de lettrés, l'Académie fut définitivement constituée en 1635. Richelieu, protecteur de la société, lui donna ses statuts. L'Académie compte 40 membres ; elle enregistre l'usage en matière de langue et d'orthographe, et tend par là même à fixer cet usage. Elle a publié un *Dictionnaire* (1re éd. 1694 ; 7e, 1878), code de la langue française, et décerne chaque année de nombreux prix (prix littéraires et prix dits *de vertu*). L'élection des membres a lieu à la majorité absolue des suffrages. Le secrétaire perpétuel est élu à vie. Le directeur et le chancelier sont élus de trimestre en trimestre.

Académie des sciences. L'Académie des sciences comprend 11 sections de 6 membres chacune ; elle a 2 secrétaires perpétuels, 10 académiciens libres, 8 associés étrangers et 116 correspondants. Elle fut fondée en 1666. Ses séances, où sont présentées de nombreuses communications scientifiques, sont analysées dans un recueil intitulé : *Comptes rendus de l'Académie des sciences.* Comme les autres académies, l'Académie des sciences décerne des prix annuels.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondée en 1663, l'Académie des inscriptions et belles-lettres compte 40 membres choisis surtout parmi les savants qui se sont distingués dans l'histoire, l'archéologie et la philologie ; 10 membres libres ; 8 associés étrangers ; 70 correspondants. Elle publie de grands travaux d'histoire et de critique : *Mémoires de l'Académie ; Notices et extraits des manuscrits ; Histoire littéraire,* commencée par les bénédictins ; *Recueil des historiens de la France.*

Académie des sciences morales et politiques. L'Académie des sciences morales et politiques fut fondée par la Convention en 1795 (elle formait alors la seconde classe de l'Institut national). Elle compte actuellement 5 sections (philosophie, morale, législation, économie politique, histoire), 40 membres titulaires, 10 membres libres, 8 associés étrangers, 60 correspondants.

Académie des beaux-arts. L'Académie des beaux-arts, qui succéda en 1795 à l'Académie royale de peinture et de sculpture et à l'Académie royale d'architecture, comprend cinq sections : peinture, 14 membres ; sculpture, 8 ; architecture, 8 ; gravure, 4 ; composition musicale, 6 ; 10 académiciens libres, 10 associés étrangers et 50 correspondants. Autrefois maîtresse absolue de l'enseignement à l'Ecole des beaux-arts de Paris et des concours aux prix de Rome, l'Académie y conserve encore aujourd'hui une influence prépondérante.

Académie de médecine. Fondée en 1820, elle a pour mission d'éclairer le gouvernement sur toutes les questions d'hygiène publique. Elle compte 100 membres, est divisée en 11 sections : 1° anatomie et physiologie ; 2° pathologie médicale ; 3° pathologie chirurgicale ; 4° thérapeutique et histoire naturelle médicale ; 5° médecine opératoire ; 6° anatomie pathologique ; 7° accouchements ; 8° hygiène publique, médecine légale et police médicale ; 9° médecine vétérinaire ; 10° physique et chimie médicales ; 11° pharmacie. L'Académie de médecine entretient un service de vaccination gratuite (deux fois par semaine), au local même de l'Académie, à Paris, rue Bonaparte. Elle ne fait pas partie de l'Institut.

Académie française (*Lettre à l'*), par Fénelon, où il est traité du dictionnaire, de projets de grammaire, d'enrichissements de la langue, d'une rhétorique, d'une poétique, et qui contient d'intéressantes et judicieuses appréciations littéraires, particulièrement sur la littérature des anciens (1716).

académie [*mî*] n. f. Figure entière dessinée d'après un modèle nu, et qui n'est pas destinée à entrer dans la composition d'un tableau.

académique adj. Propre à une académie : *fauteuil, séance académique. Style académique,* où l'art se fait trop sentir. *Pose académique,* prétentieuse.

Académiques (les), ouvrages de Cicéron, dont il ne subsiste qu'une partie. L'auteur s'y occupe de la question qui était le principal objet de la philosophie de Platon et d'Aristote : la théorie de la connaissance. Il prend le problème tel qu'il est discuté dans la nouvelle Académie et au Portique. Les stoïciens soutenaient la véracité des sens, les philosophes académiciens la niaient. Cicéron se prononce pour le probabilisme de la moyenne Académie, dont Arcésilas était le chef.

Académie.

académiquement [*ke-man*] adv. D'une manière académique : *traiter un sujet académiquement.*

académiser [*zé*] v. a. En peinture et en sculpture, donner aux figures la pose académique.

académiste [*mis-te*] n. Personne qui tient une académie. Elève d'une académie.

Académus [*muss*], héros mythique de l'Attique, sur le domaine duquel s'étendaient, croyait-on, les jardins, situés à six stades d'Athènes et fréquentés par des philosophes, qui furent l'origine de la célèbre *Académie,* où enseignait Platon.

Acadie [*dî*], presqu'île de l'Amérique du Nord. (Hab. *Acadiens.*) V. Nouvelle-Ecosse.

acagnarder [*gnar-dé*] v. a. (rad. *cagnard*). *Fam.* Rendre mou, lâche : *les mauvaises compagnies nous acagnardent.* **S'acagnarder** v. pr. S'habituer à une vie obscure et oisive.

acajou n. m. (m. brésilien). Arbre d'Amérique, appartenant à des familles diverses, dont le bois est rougeâtre, très dur et susceptible d'acquérir un beau poli : *l'acajou, très employé en ébénisterie, prend une teinte rouge foncé en vieillissant.*

Acajou.

— Encycl. L'acajou est peu employé seul pour la construction des meubles : il sert plutôt à l'industrie du placage. Ses racines servent pour la marqueterie. La noix, la pomme et la gomme d'acajou proviennent de l'anacardier (v. ce mot). La noix se mange en cerneaux ou rôtie, et fournit un suc visqueux employé comme caustique et comme encre à marquer ; la pomme fournit un sirop, etc. ; la gomme donne un astringent et sert aussi à la fabrication des vernis.

acalèphes n. m. pl. *Zool.* Ordre de cœlentérés, comprenant les méduses, etc. S. un *acalèphe.*

acalot [*lo*] n. m. Nom vulgaire d'un échassier du Mexique, nommé aussi *corbeau aquatique,* et dont la chair huileuse est peu estimée.

acalyphe [*life*] n. f. Genre d'euphorbiacées des régions chaudes. (L'*acalyphe de l'Inde* est employée en friction contre la goutte et la syphilis).

acanthacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, à fleurs brillantes, dont l'*acanthe* est le type. (Quelques-unes de ces plantes ont des propriétés émollientes ou toniques.) S. une *acanthacée.*

Acanthe : 1. Plante ; 2. Ornement d'architecture.

acanthe n. f. (du gr. *akantha,* épine). Plante remarquable par ses feuilles très larges, élégamment découpées, recourbées et d'un beau vert. (L'acanthe croît dans les sols

humides et pierreux du Midi. Ses fleurs répandent une odeur forte et peu agréable. Ses feuilles sont émollientes; les décoctions de racines s'emploient contre l'hémoptysie et la ménorragie). Ornement d'architecture employé surtout sur les chapiteaux d'ordre corinthien, et qui imite cette plante : *feuille d'acanthe*.

— Encycl. L'idée de la feuille d'acanthe comme ornement aurait été inspirée, suivant la tradition, à l'architecte grec Callimaque, par la vue d'une corbeille recouverte d'une tuile placée sur la tombe d'une jeune Corinthienne, et autour de laquelle des tiges et des feuilles d'acanthe s'enroulaient en volute.

acanthidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, renfermant les punaises. S. un *acanthidé*.

acanthie [*ti*] n. f. Genre d'insectes, dont l'espèce la plus connue est la punaise des lits.

acanthobole n. m. (du gr. *akantha*, épine, et *bolé*, action de jeter). Instrument de chirurgie qui servait à enlever les esquilles d'os, les corps étrangers introduits dans les organes. (Vx.)

acantholimon n. m. Genre de plantes à fleurs roses, de la famille des plombaginées, originaires de l'Orient, et cultivées dans nos jardins.

acanthoptères n. m. pl. (du gr. *akantha*, épine, et *pteron*, aile). Ordre de poissons téléostéens, comprenant ceux dont les nageoires sont munies de rayons épineux : *les épinoches, perches, trigles, maquereaux sont des acanthoptères*. S. un *acanthoptère*.

acanthoptérygiens [*ji-in*] n. m. pl. Syn. ancien de ACANTHOPTÈRES. S. un *acanthoptérygien*.

acanthosome [*zo-me*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, à corps plat, triangulaire, dont une espèce, commune sur les chênes et les peupliers, est la plus grande punaise des bois de France.

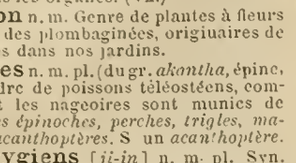
Acanthure.

acanthure n. m. Genre de poissons acanthoptères, des mers chaudes. (Ils ont de chaque côté de la queue une forte épine tranchante, qui leur a fait donner le nom vulgaire de *chirurgien*.)

a cappella loc. ital. signif. *A chapelle* (s.-ent. *style, forme*), et qui est usitée en musique. Dans le style *a cappella*, les voix chantent sans accompagnement, ou les instruments les doublent à l'unisson ou à l'octave.

Acapulco, v. et port du Mexique, sur le Pacifique; 4.000 h. Commerce de fruits, cuirs et peaux.

acariâtre adj. et n. D'une humeur difficile, querelleuse; qui aime à crier, à contrarier, à disputer. ANT. **Doux sociable.**

acariâtreté n. f. Humeur acariâtre.

acarides ou **acariens** [*ri-in*] n. m. pl. Ordre d'arachnides non articulés et souvent parasites. S. un *acaride* ou *acarien*.

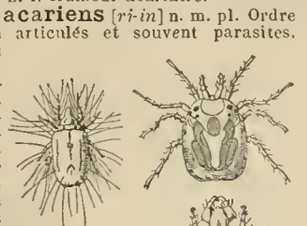
Acariens (très grossis).

— Encycl. L'ordre des acariens renferme un certain nombre d'espèces, parmi lesquelles il faut citer l'acarus de la gale ou sarcopte, les tiques, les mites du fromage, etc.

Acarnanie [*nî*], contrée de l'ancienne Grèce, arrosée par l'Achéloüs. (Les *Acarnaniens* étaient réputés comme frondeurs.)

acaroïde adj. Se dit d'une gomme-résine jaune rougeâtre, friable, d'une odeur balsamique, qui coule d'une liliacée, dite *xanthorrea hastilis*.

acarpe adj. (gr. *a* priv., et *karpos*, fruit). Se dit d'une plante privée de fruit.

acarus [*russ*] n. m. Nom donné à un genre d'acarides (le *sarcopte* ou *acarus de la gale*), mais qui s'applique aussi à tous les animaux de cet ordre.

acatalectique ou **acatalecte** [*lèk-te*] adj. (*a* priv., et *catalectique*). Se dit, en métrique ancienne, d'un vers qui ne se termine pas par un pied incomplet.

acatalepsie [*lép-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *katalépsia*, compréhension). Dans la philosophie grecque, impossibilité d'arriver à la certitude. *Méd.* Maladie nerveuse, dont les symptômes sont opposés à ceux de la catalepsie.

acataleptique [*lèp*] adj. Qui concerne le doute philosophique sceptique : *les principes acataleptiques*. *Méd.* Qui est atteint d'acatalepsie. Substantiv., dans ce sens : *un acataleptique*.

acatapose [*pó-ze*] n. f. (du gr. *a* priv., et *katapósis*, action d'avaler). Difficulté, impossibilité d'avaler.

Acatenango, volcan de l'Amérique centrale (Guatemala); 4.150 m.

acatène adj. et n. (*a* priv., et lat. *catena*, chaîne). Sans chaîne : *bicyclette acatène; une acatène*.

acatholique adj. et n. Se dit des chrétiens qui repoussent l'autorité du pape et de l'Eglise romaine.

acaule [*kô-le*] adj. (du gr. *a* priv., et *koulos*, tige). Se dit d'une plante qui n'a pas de tige apparente, comme le *pissenlit*, le *plantain*, etc.

accablant [*a-ka-blan*], **e** adj. Difficile à supporter; trop lourd; qui accable : *poids accablant; chaleur accablante*. *Fig.* : *chagrin accablant*.

accablement [*a-ka-ble-man*] n. m. (de *accabler*). Prostration physique ou morale. Extrême abattement.

accabler [*a-ka-blé*] v. a. (*a* priv., et gr. *katabolé*, machine à lancer les pierres). Faire succomber sous le poids. *Fig.* Surcharger : *accabler de travail*. Combler : *accabler d'honneurs*.

Acca Laruntia, d'après la légende, femme de Faustulus, berger de Numitor, surnommée *la Louve;* elle recueillit Romulus et Remus exposés sur une colline, et leur servit de nourrice.

accalmie [*a-kal-mî*] ou plus rarem. **accalmée** [*a-kal-mé*] n. f. (de *calme*). *Mar.* Calme momentané du vent et de la mer. *Fig.* Temps de repos momentané, après une période d'activité ou d'agitation.

accaparement [*a-ka, man*] n. m. Action d'accaparer, de prendre tout pour soi.

— Encycl. *Dr.* L'accaparement consiste, pour un négociant ou un consortium, à retirer de la circulation une forte quantité de denrées ou marchandises de même espèce, afin d'en avoir le monopole et de pouvoir, en écartant toute concurrence, les revendre au taux jugé le plus avantageux. Les mesures contre l'accaparement, très sévères sous l'ancienne monarchie, abolies par l'Assemblée constituante, reparurent sous la Convention, qui déclara l'accaparement crime capital. Aujourd'hui, l'accaparement est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 500 à 10.000 francs.

La loi punit l'accaparement, non seulement des marchandises proprement dites, mais encore de tout ce qui est objet de commerce et de concurrence; par exemple, l'accaparement des moyens de transport. La peine est plus grave, si la spéculation a porté sur les grains, farines, pains ou boissons.

accaparer [*a-ka-pa-ré*] v. a. (ital. *accaparrare*). Amasser un objet de commerce en grande quantité, pour en produire la rareté et la revendre fort cher. *Fig.* Prendre pour soi, au détriment des autres : *l'empereur Auguste accapara tous les pouvoirs. Accaparer quelqu'un*, l'attirer sans cesse près de soi.

accapareur, euse [*a-ka, eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui accapare : *accapareur de denrées, de faveurs*.

Accarias [*ass*] (Calixte), jurisconsulte et magistrat français, né à Mens (Isère), m. au Raincy (1831-1903). Auteur d'un remarquable *Précis de droit romain*.

accastillage [*a-kas-ti, ll* mll.] n. m. (de l'espagn. *castillo*, petit château). Autref., châteaux qui s'élevaient à l'avant et à l'arrière des navires. Auj., partie du vaisseau qui est hors de l'eau.

accastiller [*a-kas-ti, ll* mll., *é*] v. a. Garnir un navire de son accastillage.

accéder [*ak-sé-dé*] v. n. (du lat. *accedere*, s'approcher. — Se conj. comme *accélérer*.) Avoir accès dans, arriver, parvenir : *salon auquel on accède par la salle à manger*. Adhérer, consentir, acquiescer : *refuser d'accéder à une demande*. ANT. **Rejeter, refuser.**

accelerando [*ak-sé-lé*] adv. (mot ital.). Terme de musique indiquant qu'il faut presser le mouvement d'un morceau et que l'on écrit d'ordinaire en abrégé : *accel*. N. m. Morceau écrit dans ce mouvement : *un accelerando*.

accélérateur, trice [*ak-sé*] adj. Qui accélère, précipite : *force accélératrice*. N. m. *Autom.* Mécanisme spécial aux automobiles, qui suspend momentanément l'action du régulateur et permet au moteur de tourner à une vitesse supérieure à sa vitesse normale. *Phot.* Substance qui rend plus actif, plus rapide le révélateur. *Techn.* Appareil adapté aux horloges régulatrices, pour leur faire regagner progressivement les retards.

accélératif, ive [*ak-sé*] adj. Qui accélère.

accélération [*ak-sé, si-on*] n. f. Augmentation, accroissement de vitesse : *accélération du pouls*. Prompte exécution : *accélération d'une affaire, des travaux*. ANT. **Ralentissement.** V. MOUVEMENT.

accéléré, e [*ak-sé*] adj. Dont la vitesse dépasse la moyenne ordinaire : *pas accéléré*.

accélérer [*ak-sé-lé-ré*] v. a. (lat. *accelerare*. — Prend un *é* ouvert devant une syllabe muette : *j'accélère;* excepté au fut. et au cond., où il conserve l'*é* fermé : *j'accélérerai, nous accélérerions*.) Hâter, presser, activer : *l'exercice accélère le mouvement du sang*. ANT. **Ralentir, modérer, retarder.**

accense [*ak-san-se*] ou **acense** n. m. (lat. *accensus*). Chez les Romains, citoyen qui, d'après la constitution de Servius Tullius, n'atteignait pas les cens de la dernière classe. Appariteur attaché à la personne des magistrats, tels que les consuls, les préteurs.

accensement [*ak-san, man*] ou **acensement** n. m. *Dr. anc.* Convention par laquelle on prenait un héritage à cens ou à rente foncière.

accenser [*ak-san-sé*] ou **acenser** [*sé*] v. a. *Dr. anc.* Donner, prendre à cens une propriété.

accenseur [*ak-san*] ou **acenseur** n. m. *Dr. anc.* Celui qui donnait ou prenait une ferme à cens. Celui qui était chargé de recueillir les dîmes.

accent [*ak-san*] n. m. (préf. *ad*, et lat. *cantus*, chant). Elévation ou abaissement de la voix sur certaines syllabes : *accent oratoire*. Prononciation, intonation spéciale à une région : *accent gascon, marseillais; avoir, n'avoir pas d'accent*. Expression de la voix : *accent plaintif*. Signe qui se met sur une voyelle : *il y a trois accents en français* : *l'accent aigu* (´), qui se met sur la plupart des *e* fermés : *bonté, café; l'accent grave* (`), qui se met sur les *e* ouverts : *père, mère*, sur *où* (adv.), *à* (prép.), *hôte, déjà*, etc.; et *l'accent circonflexe* (^), qui se met généralement sur les voyelles longues : *pâte, fête, gîte, côte, flûte*. *Accent tonique*, v. TONIQUE. *Fig.* Intensité de touche dans la peinture.

accenteur [*ak-san*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux, qui vivent surtout dans les montagnes.

Accenteur.

accentoridés [*ak-sun, dé*] n. m. pl. Famille de passereaux, dont l'accenteur est le type. S. un *accentoridé*.

accentuable [*ak-san*] adj. Qui peut être accentué : *mot accentuable; syllabe accentuable*.

accentuation [*ak-san, si-on*] n. f. Manière d'accentuer, de prononcer, en parlant ou en écrivant : *accentuation vicieuse; faute d'accentuation*.

accentuer [*ak-san-tu-é*] v. a. Marquer d'un accent : *accentuer les voyelles*. Prononcer selon les règles de l'accent tonique : *bien accentuer en parlant*. Exprimer avec force : *accentuer un passage*.

acceptabilité [*ak-sèp*] n. f. Qualité de ce qui est acceptable : *l'acceptabilité d'une proposition*.

acceptable [*ak-sèp*] adj. Qui peut ou doit être accepté : *offres acceptables*.

acceptant [*ak-sèp-tan*], **e** n. et adj. Qui accepte, qui donne un consentement par lequel une convention devient valable.

acceptation [*ak-sèp-ta si-on*] n. f. Action d'accepter, de recevoir : *acceptation d'une donation*. Déclaration par laquelle une personne s'oblige à payer une lettre de change tirée sur elle : *acceptation d'une traite*. ANT. **Refus.**

— Encycl. *Dr.* Pour marquer sur une lettre de change l'acceptation par laquelle il s'engage à payer la somme indiquée à date fixée, le tiré écrit sur la lettre en travers : *Accepté pour la somme de...*, et il signe au-dessous; si l'acceptation était donnée par acte séparé, elle serait sans effet. L'acceptation des lettres de change payables à tant de jours, ou de mois, ou d'usances de vue, doit être datée du jour où on les présente, parce que c'est ce jour qui détermine le terme du payement; à défaut de la date d'acceptation, la lettre de change est exigible au terme qu'elle exprime à compter de sa date.

accepter [*ak-sèp-té*] v. a. (lat. *acceptare*). Agréer ce qui est offert : *accepter un don*. Se montrer prêt à : *accepter la bataille. Accepter une lettre de change*, s'engager à la payer à l'échéance. ANT. **Refuser, récuser, repousser, rejeter.**

accepteur [*ak-sèp*] n. m. Celui qui s'engage à payer une lettre de change. (On dit plutôt TIRÉ.)

acceptilation [*ak-sép-ti-la-si-on*] n. f. *Dr. rom.* Mode solennel d'extinction des obligations qui s'appliquait aux obligations nées *verbis*, et exigeait l'emploi d'une formule verbale.

acception [*ak-sèp-si-on*] n. f. Egard, préférence : *le juge ne doit faire acception de personne*. *Gram.* Sens dans lequel un mot est employé : *acception propre; acception figurée*. Ex. : *la chaleur* (acception propre) *du feu; la chaleur* (acception figurée) *du discours*.

accès [*ak-sè*] n. m. (lat. *accessus*). Abord, entrée : *la barre de l'Adour rend difficile l'accès du port de Bayonne*. Facilité d'approcher quelqu'un : *avoir accès près d'un ministre*. Moyen ou droit d'exercer une profession : *l'accès de certaines carrières libérales a été facilité aux femmes*. *Fig.* : *l'accès de la vérité*. Attaque d'un mal : *accès de fièvre*. Mouvement intérieur et passager : *accès de colère*.

accessibilité [*ak-sè-si*] n. f. Caractère de ce qui est accessible, approchable, abordable : *l'accessibilité d'une montagne*. Droit reconnu de prétendre à un emploi, une fonction : *la Constituante proclama l'accessibilité de tous les citoyens à tous les emplois*.

accessible [*ak-sè-si-ble*] adj. Abordable, dont on peut approcher : *les mers polaires ne sont pas accessibles; prince accessible à tout le monde*. Où l'on peut atteindre : *emploi accessible*. ANT. **Inaccessible.**

accession [*ak-sè-si-on*] n. f. Action d'arriver à : *accession au pouvoir*. Action de s'ajouter à : *accession de la Corse à la France*. Action d'adhérer avec d'autres : *accession d'un pays à un traité*. *Dr.* Acquisition du droit de propriété par suite de l'union d'une chose accessoire à une chose principale.

— Encycl. *Dr.* L'accession rend le propriétaire du principal propriétaire de l'accessoire, d'où l'aphorisme : « *L'accessoire suit le principal.* » C'est ainsi que le croît des animaux appartient à l'usufruitier par droit d'accession.

accessit [*ak-sè-sit*] n. m. (m. lat. signif. *Il s'est approché*). Distinction accordée à ceux qui ont le plus approché du prix. Pl. des *accessits*.

accessoire [*ak-sé-soi-re*] adj. Qui accompagne une chose principale : *clause accessoire*. N. m. : *l'accessoire suit le principal*. ANT. **Essentiel, principal.** Pl. Au théâtre, menus objets nécessaires à la représentation, tels que flambeaux, vaisselle, etc.

accessoirement [*ak-sè-soi-re-man*] adv. D'une manière accessoire.

acciaccatura [*a-tchia-ca-tou-ra*] n. f. (m. ital.; rad. *acciaccare*, froisser, concasser). *Mus.* Appogiature qu'il faut frapper presque en même temps que la note principale. V. APPOGIATURE.

Acciajuoli, famille florentine, d'où sortirent : NICOLAS (1310-1365), grand sénéchal de Naples, et son neveu RENIER, duc d'Athènes, qui conquit presque toute la Grèce, où ses descendants se maintinrent jusqu'en 1456, époque de la conquête turque.

accident [*ak-si-dan*] n. m. (du lat. *accidens*, qui arrive). Evénement fortuit, ordinairement inattendu et fâcheux : *un accident d'automobile*. Malheur, revers : *les accidents de la vie. Accident de terrain*, mouvement du sol qui s'abaisse et s'élève irrégulièrement. *Mus.* Se dit des signes qui servent à altérer les notes : *il y a trois accidents : le dièse, le bémol, et le bécarre. Philos.* Ce qui modifie passagèrement l'être. *Par accident* loc. adv. Par hasard : *beaucoup de découvertes n'ont eu lieu que par accident*.

— Encycl. *Dr. Responsabilité, assurances, accidents du travail.* L'auteur d'un dommage en doit la réparation, à moins qu'il ne puisse prouver qu'il y a eu cas fortuit ou force majeure. A cette règle essentielle du droit civil la loi du 9 avril 1898 a apporté une exception considérable : les chefs de certaines industries sont responsables de plein droit, qu'ils soient ou non en faute, des accidents dont sont victimes leurs ouvriers; par cela même que le travailleur court un *risque professionnel* par l'exercice de sa profession, il a droit, en cas d'accident, à une indemnité fixée à forfait par la loi selon l'importance du salaire. A défaut, soit par le chef d'entreprise débiteur, soit par une société d'assurance contre les accidents, soit par un syndicat de garantie, de s'acquitter des indemnités dues, l'Etat en garantit le recouvrement au moyen d'un fonds spécial constitué par des centimes additionnels au principal de la contribution des patentes. La victime a droit, en outre, gratuitement aux soins médicaux et aux médicaments qui lui sont nécessaires et peut choisir elle-même son médecin.

L'indemnité n'est due que si l'accident a entraîné une interruption de travail de plus de quatre jours, ou une incapacité de travail permanente, ou enfin la mort. La loi, dont le domaine a été étendu à toutes les entreprises commerciales, ne s'applique aux ouvriers agricoles que s'il est fait emploi de machines mues mécaniquement.

accidentaliser [*ak-si-dan, zé*] v. a. Rendre accidentel. Abandonner aux hasards de l'accident.

accidentalité [*ak-si-dan*] n. f. Etat, qualité de ce qui est accidentel.

accidenté, e [*ak-si-dan*] adj. Varié dans ses aspects, mouvementé : *terrain accidenté*. *Fig.* Agité : *vie accidentée*. Inégal : *style accidenté*. Substantiv. Se dit d'un ouvrier atteint par un accident de travail.

accidentel, elle [*ak-si-dan-tèl, é-le*] adj. Qui arrive par accident, par hasard, qui n'est pas prévu : *mort accidentelle. Mus. Signe accidentel,* tout dièse, bémol ou bécarre, qui, n'étant pas à la clef, se trouve dans le cours du morceau. *Lignes accidentelles,* v. SUPPLÉMENTAIRES.

accidentellement [*ak-si-dan-tè-le-man*] adv. Par accident, par hasard : *les Islandais découvrirent accidentellement l'Amérique du Nord.*

accidenter [*ak-si-dan-té*] v. a. Rendre un pays, un terrain inégal, d'aspects variés. *Fig. Accidenter son style,* lui donner une forme variée, pittoresque.

accipitres [*ak-si*] n. m. pl. (du lat. *accipiter,* épervier). Nom collectif des oiseaux de proie. S. un *accipitre*. Syn. de RAPACES.

accipitridés n. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces, ayant pour type l'aigle. S. un *accipitridé*.

accise [*ak-si-ze*] n. f. (bas lat. *accisia*). Impôt indirect sur les objets de consommation, principalement en Angleterre.

Accius [*si-uss*] ou **Attius** [*ti-uss*] (Lucius), poète tragique de Rome (170-94 av. J.-C.). Il fut l'un des premiers à porter au théâtre les sujets nationaux.

acclamateur [*a-kla*] n. m. Celui qui acclame.

acclamatif [*a-kla-ma-tif*], **ive** adj. Qui est accompagné ou exprimé par des acclamations : *vote acclamatif.*

acclamation [*a-kla-ma-si-on*] n. f. (de *acclamer*). Cri de joie, d'admiration, d'enthousiasme d'une assemblée, d'une multitude : *les rois francs étaient élevés sur le pavois aux acclamations des guerriers.* Loc. adv. : *Par acclamation,* tout d'une voix et sans recourir au scrutin : *loi votée par acclamation.* ANT. **Huée.**

acclamer [*a-kla-mé*] v. a. (préf. *ad,* et lat. *clamare,* crier). Saluer par des cris de joie : *acclamer un orateur.* Nommer sans recourir au vote : *on acclama Charlemagne empereur d'Occident.* ANT. **Huer, conspuer.**

acclamper [*a-klan-pé*] v. a. *Mar.* Fortifier par des clamps ou jumelles : *acclamper un mât, une vergue.*

acclimatable [*a-kli*] adj. Qui peut être acclimaté : *plante acclimatable.*

acclimatation [*a-kli, si-on*] n. f. Action d'acclimater : *jardin d'acclimatation.* V. ACCLIMATEMENT.

— ENCYCL. L'homme s'acclimate assez facilement dans les pays froids ou les régions de hautes altitudes ; mais il lui est très difficile de s'habituer aux pays chauds. C'est vers l'âge de 35 ans que l'acclimatation est le plus facile, et c'est vers l'âge de 12 ans qu'elle est le plus pénible. Les Européens établis dans les pays tropicaux doivent envoyer leurs enfants dans leurs pays d'origine de 2 à 20 ans.

L'acclimatation des animaux se prépare en les faisant passer graduellement de leur pays d'origine dans le pays où l'on veut les acclimater, et, lorsqu'on a obtenu leur multiplication, l'acclimatation se réalise au bout de plusieurs générations. Les Grecs ont acclimaté en Europe le paon et le faisan ; les Romains la pintade ; au XVIe siècle, les Espagnols acclimatèrent le dindon et le cobaye. Les plus remarquables acquisitions de notre époque ont été faites en matière de pisciculture. De même, certaines espèces végétales : le platane, le lilas, la tulipe, le tabac, la pomme de terre sont des produits d'une acclimatation relativement récente. En 1854, Geoffroy Saint-Hilaire fonda la Société nationale d'acclimatation en vue de multiplier les espèces utiles.

Acclimatation (*Jardin zoologique d'*), créé en 1860 et situé au bois de Boulogne (Paris) ; on y voit des plantes et des animaux exotiques, rassemblés surtout pour l'amusement du public.

acclimatement [*a-kli, man*] n. m. Etat de ce qui est acclimaté. (On ne doit pas confondre *acclimatement* et *acclimatation,* cette dernière supposant que l'adaptation s'accomplit au moins en partie, sous l'effort de l'industrie humaine, tandis que l'acclimatement indique la révolution spontanée par laquelle l'organisme se met en harmonie avec un milieu nouveau.)

acclimater [*a-kli-ma-té*] v. a. Accoutumer à un nouveau climat : *acclimater une plante.* **S'acclimater** v. pr. S'habituer à vivre dans un lieu. Se dit aussi des choses : *usage qui s'est acclimaté en France.*

acclimateur [*a-kli*] n. m. Celui qui acclimate : *Jean Nicot fut l'acclimateur du tabac en France.*

accline, e [*a-kli*] adj. (du lat. *acclinis,* appuyé). Se dit, en histoire naturelle, d'une partie qui en couvre une autre par le côté : *dents acclinées.*

accoinçon [*a-koin*] n. m. (de *à,* et *coin*). Partie de charpente ajoutée à un toit pour rendre sa pente régulière. (On dit aussi ACCOINÇAN.)

accointable [*a-koin*] adj. Susceptible de s'accointer.

accointance [*a-koin*] n. f. Rapport, fréquentation : *accointance compromettante.*

accointer [*a-koin-té*] v. a. (de *à,* et du lat. *cognitus,* connu). Entrer en relations avec quelqu'un. **S'accointer** v. pr. Se lier avec quelqu'un.

accoisement [*a-koi-ze-man*] n. m. (de *à,* et *coi*). Apaisement : *l'accoisement des flots.* (VX.)

accoiser [*a-koi-zé*] v. a. Rendre coi, apaiser. (VX.) **S'accoiser** v. pr. S'affaiblir, perdre de sa force.

accolade [*a-ko*] n. f. (de *accoler*). Embrassement : *donner l'accolade.* Petit coup du plat d'une épée donné sur l'épaule d'un chevalier, au moment de sa réception : *on donne aujourd'hui l'accolade au militaire que l'on décore de la Légion d'honneur.* (V. COLÉE.) Trait de plume ou signe typographique pour réunir plusieurs articles en un seul.

Accolage d'un sarment.

accoler [*a-ko-lé*] v. a. (préf. *ad,* et lat. *collum,* cou). Jeter les bras autour du cou de quelqu'un pour l'embrasser. Faire figurer ensemble : *accoler deux noms. Accoler la vigne,* la lier à l'échalas.

accolure [*a-ko*] n. f. Lien pour fixer la vigne, les branches d'arbre. Assemblage de bûches flottées. Ligature qui, en reliure, maintient les feuillets d'un livre.

accombant [*ak-kon-ban*], **e** adj. (du lat. *accumbere,* se coucher sur). Se dit d'une partie de la plante qui est couchée sur une autre.

accommodable [*a-ko-mo*] adj. Qui se peut accommoder : *une querelle accommodable.*

accommodage [*a-ko-mo*] n. m. Apprêt des aliments : *un bon accommodage relève une viande médiocre.*

accommodant [*a-ko-mo-dan*], **e** adj. Complaisant, traitable, d'un commerce facile : *homme accommodant, d'un commerce accommodant.*

accommodateur, trice [*a-ko-mo*] adj. Qui se rapporte, qui sert à l'accommodation : *muscles accommodateurs.*

accommodation [*a-ko-mo-da-si-on*] n. f. Action d'accommoder : *accommodation d'un local. Accommodation de l'œil,* changement qui s'opère dans l'œil, surtout dans la courbure du cristallin, pour rendre la vision distincte à des distances différentes.

— ENCYCL. *Physiol.* L'accommodation a pour but de donner au cristallin une courbure telle que l'image d'un objet se fasse nettement sur la rétine. Ce changement de courbure a lieu sous l'influence du muscle ciliaire. Plus ce muscle se contracte, plus on voit les objets proches. L'œil est dit *normal* quand il voit à l'infini sans accommodation ; il est *hypermétrope* quand il doit s'accommoder même pour les objets placés très loin ; l'œil est *myope* quand il ne peut voir les objets situés à l'infini ; enfin, il est *presbyte* quand il n'existe plus d'accommodation.

accommodement [*a-ko-mo-de-man*] n. m. Arrangement, disposition nouvelle et convenable à la destination ; appropriation : *accommodements à faire dans une maison.* Accord d'un différend : *un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon procès.*

accommoder [*a-ko-mo-dé*] v. a. (lat. *accommodare*). Rendre commode, propre à : *accommoder un appartement.* Concilier : *accommoder une affaire à l'amiable.* Apprêter, assaisonner : *accommoder de la viande, du poisson.* Convenir : *cette maison m'accommode.* **S'accommoder** v. pr. Etre content, satisfait : *le philosophe s'accommode de tout. Physiol.* Se mettre au point, en parlant de l'œil.

accompagnateur, trice [*a-kon-pa-gna*] n. et adj. Qui accompagne avec la voix ou avec quelque instrument la partie principale d'un morceau de musique.

accompagné, e [*a-kon-pa-gné*] adj. *Blas.* Se dit de certaines pièces honorables (pal, barre, bande, fasce, chevron, etc.) et de certains animaux ayant à leurs côtés des pièces secondaires.

accompagnement [*a-kon-pa-gne-man*] n. m. Action d'accompagner. *Fig. : la douleur est souvent l'accompagnement du plaisir.* Accessoire destiné à compléter certaines choses : *cette chambre manque des accompagnements nécessaires. Mus.* Action de soutenir un chant à l'aide de la voix ou d'un instrument : *chanter avec accompagnement de piano.* Parties secondaires destinées à soutenir la partie principale : *sonate pour le piano, avec accompagnement de basse et de violon.*

accompagner [*a-kon-pa-gné*] v. a. Aller de compagnie avec quelqu'un. Escorter : *accompagner un convoi.* Joindre, ajouter à une chose de manière à la faire valoir : *accompagner ses plaintes de vifs reproches. Mus.* Soutenir le chant au moyen d'un accompagnement : *l'orgue accompagne admirablement les chants d'église.* **S'accompagner** v. pr. Mener avec soi. *Mus.* Se faire à soi-même l'accompagnement.

accompli, e [*a-kon*] adj. Achevé, révolu, réalisé : *vœu accompli ; vingt ans accomplis. Fait accompli,* chose décidée par l'événement et sur laquelle il n'y a plus à revenir : *s'incliner devant le fait accompli.* Parfait dans son genre : *mérite accompli.*

accomplir [*a-kon*] v. a. (préf. *ad,* et lat. *complere,* remplir). Achever, remplir : *accomplir un devoir.* Exécuter, réaliser : *accomplir un projet.*

accomplissement [*a-kon-pli-se-man*] n. m. Achèvement. Réalisation.

accon, acconage, acconier n. m. V. ACON, ACONAGE, ACONIER.

accorage [*a-ko*] n. m. *Mar.* Action de placer des accores.

accord [*a-kor*] n. m. (préf. *ad,* et lat. *cor, cordis,* cœur). Conformité de sentiments, bonne intelligence : *vivre en parfait accord avec ses voisins.* Harmonie : *il faut de l'accord entre le geste et la parole.*

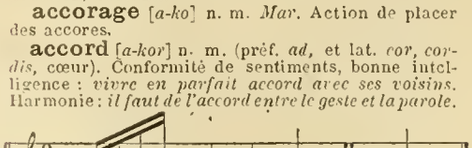

Accord arpégé. Accord plaqué.

Transaction : *accord intervenu entre deux puissances. Tomber d'accord, être d'accord,* être du même avis. *Gram.* Rapport des mots, concordance : *il y a accord du genre et du nombre entre l'adjectif et le nom. Mus.* Union de sons formant harmonie : *accord dissonant, consonant. Accord parfait,* réunion de la tonique, de la médiante et de la dominante, auxquelles on ajoute la réplique de la tonique à l'octave. Loc. adv. : *D'accord,* j'y consens, j'en conviens. *D'un commun accord,* unanimement. ANT. **Désaccord, discorde, discordance, dissonance.**

— ENCYCL. *Mus.* On distingue, en harmonie, les accords *consonants,* tels que l'accord parfait majeur, et les accords *dissonants,* tels que l'accord de septième. Pour l'exécution, les accords peuvent être *plaqués,* lorsque toutes les notes sont exécutées en même temps, ou *arpégés,* lorsqu'elles sont exécutées successivement.

accordable [*a-kor*] adj. Qui peut être accordé : *grâce accordable.* Que l'on peut mettre d'accord : *plaideurs accordables.*

accordage [*a-kor*] ou **accordement** [*a-kor-de-man*] n. m. Action d'accorder un instrument à cordes : *l'accordage d'un piano.*

accordailles [*a-kor-da, ll* mll., *e*] n. f. pl. Fiançailles : *le repas des accordailles.* (Ne s'empl. pas au sing. — On dit aussi ACCORDS.)

accordant [*a-kor-dan*], **e** adj. Qui s'accorde bien. *Mus.* Consonant.

accorde ! [*a-kor-de*] *Mar.* Commandement adressé aux rameurs pour qu'ils rament ensemble. N. f. : *commander l'accorde.*

accordé, e [*a-kor*] n. Fiancé, fiancée.

Accordée de village (*l'*), tableau de Greuze (1761)

L'Accordée de village, d'après Greuze.

[Louvre]. C'est la signature du contrat. La charmante accordée, toute timide, une rose à son corsage blanc, est conduite par son fiancé. Aimable scène de famille, heureuse composition, quoique les poses soient un peu maniérées.

accordéon [*a-kor*] n. m. Instrument de musique, composé de languettes de métal qui sont mises en vibration par un soufflet.

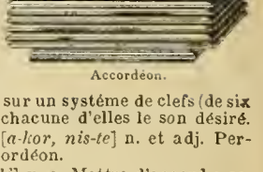
Accordéon.

— ENCYCL. L'accordéon a été inventé en 1827, par C. Buffet. Pour jouer de cet instrument, on le soutient de la main gauche, tandis que de la droite on fait agir la soufflerie en tirant et en poussant alternativement le soufflet ; les doigts agissant sur un système de clefs (de six à seize) obtiennent de chacune d'elles le son désiré.

accordéoniste [*a-kor, nis-te*] n. et adj. Personne qui joue de l'accordéon.

accorder [*a-kor-dé*] v. a. Mettre d'accord : *accorder deux adversaires.* Concéder, octroyer : *accorder du temps, une grâce.* Consentir à admettre, avouer, reconnaître pour vrai : *j'ai eu tort, je l'accorde. Gram.* Mettre les mots en concordance : *on accorde le verbe avec son sujet. Mus.* Mettre d'accord la voix avec un instrument, les cordes d'un instrument, les instruments entre eux, etc. *Fig.* et *fam. Accorder ses flûtes,* prendre ses dispositions, ou s'entendre avec un autre, principalement pour duper quelqu'un. **S'accorder** v. pr. Etre d'accord : *deux scélérats ne s'accordent que pour faire le mal.* Etre octroyé : *les dignités devraient toujours s'accorder au mérite. Gram.* Etre en concordance : *l'adjectif s'accorde avec le nom.* ANT. **Brouiller ; refuser, repousser, rejeter.**

accordeur [*a-kor*] n. et adj. m. Qui accorde les instruments de musique : *accordeur de pianos.*

accordoir [*a-kor*] n. m. Outil pour accorder les instruments de musique (pianos, orgues, etc.).

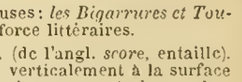
Accordoir de piano.

Accords (TABOUROT **des**), facétieux écrivain français (1547-1590) ; auteur de poésies ingénieuses : *les Bigarrures et Touches,* véritables tours de force littéraires.

accore [*a-ko-re*] adj. (de l'angl. *score,* entaille). Se dit d'une côte coupée verticalement à la surface de la mer et dont les navires peuvent s'approcher à la toucher. N. m. *Mar.* Pièce de bois pour soutenir un vaisseau en construction.

accorer [*a-ko-ré*] v. a. Maintenir par des accores : *accorer un navire.*

accorné, e [*a-kor*] adj. *Blas.* Se dit des animaux représentés avec des cornes d'un émail particulier.

accort [*a-kor*], **e** adj. (de l'ital. *accorto,* avisé). Civil, complaisant : *femme douce et accorte.* Rusé, fin : *une accorte soubrette.*

accortement [*a-kor-te-man*] adv. Adroitement, gracieusement.

accortise [*a-kor-ti-ze*] n. f. Humeur gracieuse et complaisante.

accostable [*a-kos-ta-ble*] adj. Facile à aborder : *bâtiment, plage accostable.*

accostage [*a-kos-ta-je*] n. m. Action d'accoster : *par gros temps, les accostages sont difficiles.*

accoste ! [*a-kos-te*] interj. *Mar.* Commandement aux rameurs d'un canot de se rendre à bord ou à terre. N. f. : *commander l'accoste.*

accosté [*a-kos-té*], **e** adj. *Blas.* Se dit de pièces comme le pal, la bande, la barre, ayant à leurs côtés des pièces secondaires placées dans la même direction : *d'azur au pal d'or accosté de six étoiles d'argent.*

accoster [*a-kos-té*] v. n. (préf. *ad*, et lat. *costa*, côte). Aborder quelqu'un pour lui parler : *Vitry accosta Concini et le tua d'un coup de pistolet. Mar.* S'approcher aussi près que possible : *accoster un vaisseau, une terre, un quai.*

accot [*a-ko*] n. m. (de *accoster*). Adossement de fumier autour d'une couche, pour empêcher le froid d'y pénétrer.

accotement [*a-ko-te-man*] n. m. *P. et ch.* Espace compris entre la chaussée et le fossé, le ruisseau et la maison. (On dit aussi ACCOLEMENT.)

accoter [*a-ko-té*] v. a. (de *à*, et *côte*). Appuyer d'un côté, soutenir à l'aide d'une cale : *accoter un tonneau.* Étayer : *accoter une muraille.* **S'accoter** v. pr. S'appuyer : *s'accoter contre un mur.*

accotoir [*a-ko*] n. m. Appui pour s'accoter.

accouardir [*a-kou*] v. a. Rendre couard : *la mollesse accouardit.* **S'accouardir** v. pr. Devenir couard.

accouchée [*a-kou-ché*] n. f. Femme qui vient d'accoucher, de mettre un enfant au monde. Loc. prov. : *Parée comme une accouchée*, très parée. *Caquet de l'accouchée*, conversation futile.

accouchement [*a-kou-che-man*] n. m. Action d'accoucher, d'enfanter : *accouchement laborieux.* Action d'aider une femme à accoucher : *se spécialiser dans les accouchements.*

— ENCYCL. L'accouchement a lieu vers le deux cent soixante-dixième jour de la grossesse. Avant ce temps, il est précoce ; plus tard, il est dit retardé. L'accouchement est dû aux contractions de l'utérus, qui constituent le travail. Le début s'annonce par des douleurs légères dites *mouches ;* dix à seize heures plus tard, viennent les *grandes douleurs* ou *douleurs conquassantes*, qui amènent l'expulsion du fœtus. Enfin, après, s'effectue la *délivrance* par expulsion du placenta. Les plus grands soins antiseptiques doivent accompagner les accouchements, pour éviter l'infection puerpérale. Il est nécessaire avant l'accouchement de donner un lavement, de vider la vessie et de faire la toilette des organes externes. Le lit sera protégé par du papier goudronné ou des toiles cirées, pour permettre de changer l'accouchée sans l'enlever de son lit. Une femme ne doit se lever que quinze jours après ses couches, et elle fera bien, après la délivrance, de s'étendre dans la journée sur son lit pour éviter la descente de la matrice.

accoucher [*a-kou-ché*] v. n. Enfanter. *Fig.* Se dit des productions de l'esprit : *accoucher d'un bon mot.* V. a. Faire un accouchement : *accoucher une femme.*

accoucheur, euse [*a-kou, eu-ze*] n. Médecin ou sage-femme dont la profession est de faire des accouchements. Adjectiv. : *médecin accoucheur.*

accoudement [*a-kou-de-man*] n. m. Action de s'appuyer sur le coude. Rapprochement des fantassins qui, dans le rang, sont placés coude à coude.

accouder (s') [*sa-kou-dé*] v. pr. S'appuyer du coude, sur le coude. Se placer coude à coude.

accoudoir [*a-kou*] n. m. Appui pour s'accouder.

accouer [*a-kou-é*] v. a. (préf. *ad*, et *queue*). Attacher des chevaux à la queue l'un de l'autre, de manière qu'ils marchent à la file.

accouple [*a-kou-ple*] n. f. Lien avec lequel on accouple les chiens de chasse.

accouplement [*a-kou-ple-man*] n. m. Assemblage d'animaux par couple : *accouplement des bœufs.* Rapport d'un mâle et d'une femelle pour l'acte de la génération : *le mulet naît de l'accouplement de l'âne et de la jument. Physiq.* Réunion de deux ou plusieurs générateurs électriques : éléments de pile, accumulateurs, dynamos, etc.

— ENCYCL. *Physiq.* Les piles et en général les générateurs d'électricité peuvent être accouplés de plusieurs façons : 1° *En surface ou en quantité.* On réunit toutes les électrodes positives et d'autre part toutes les électrodes négatives, de sorte que, si l'on a *n* éléments de piles par exemple, l'ensemble fonctionne comme une pile unique ayant une surface *n* fois plus grande, c'est-à-dire une résistance intérieure *n* fois plus petite. 2° *En tension ou en série.* On réunit l'électrode négative de chaque élément à l'électrode positive du suivant, et ainsi de suite. 3° *A la fois en quantité et en tension.* On forme plusieurs groupes d'éléments que l'on réunit en tension et en assemblant ces groupes en quantité.

L'accouplement de générateurs semblables se fait comme celui des piles.

accoupler [*a-kou-plé*] v. a. Joindre deux choses ensemble, mettre deux à deux : *accoupler des bœufs.* Unir charnellement. Grouper ensemble plusieurs générateurs d'électricité : *accoupler des piles. Fig.* : *accoupler deux mots contradictoires.* **S'accoupler** v. pr. Former un couple. S'unir pour la génération, en parlant des animaux.

accourci [*a-kour*] n. m. Réduction d'un ouvrage : *un accourci de la vie des saints.*

accourcie [*a-kour-si*] n. f. *Pop.* Chemin plus court qu'un autre.

accourcir [*a-kour*] v. a. Rendre plus court, raccourcir : *accourcir une robe, un bâton.* ANT. **Allonger.**

accourcissement [*a-kour-si-se-man*] n. m. Diminution de longueur, de durée.

accoures [*a-kou-re*] n. f. pl. (de *accourir*). Plaines ou landes entre deux bois, où l'on place les chiens pour guetter le gibier.

accourir [*a-kou*] v. n. (préf. *ad*, et lat. *currere*, courir. — Se conj. comme *courir*. Prend *avoir* ou *être*, selon que l'on veut exprimer l'action ou l'état.) Venir à la hâte : *à Marengo, Desaix accourut au bruit du canon.*

accourse [*a-kour-se*] n. f. Galerie extérieure, par laquelle on communique dans les appartements.

Accous [*a-kouss*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 28 kil. d'Oloron, sur un affl. du gave d'Aspe ; 1.020 h. Sources minérales. Phosphates. — Le cant. a 13 comm. et 7.920 h.

accoutrement [*a-kou-tre-man*] n. m. Habillement bizarre, ridicule.

accoutrer [*a-kou-tré*] v. a. Habiller ridiculement. Chez le tireur d'or, serrer, polir le trou de la filière. **S'accoutrer** v. pr. S'habiller, s'affubler, se parer d'une manière grotesque.

accoutreur, euse [*a-kou, eu-ze*] n. et adj. Chez le tireur d'or, personne qui resserre et polit le trou de la filière.

accoutumance [*a-kou*] n. f. Habitude, action de se familiariser avec une chose.

accoutumé, e [*a-kou*] adj. Ordinaire, habituel. *A l'accoutumée* loc. adv. Comme à l'ordinaire.

accoutumer [*a-kou-tu-mé*] v. a. Faire prendre une habitude : *accoutumons les enfants au travail.* V. n. Avoir coutume (seulem. aux temps composés) : *j'avais accoutumé d'aller, de faire.* **S'accoutumer** v. pr. S'habituer.

accouvage [*a-kou*] n. m. Industrie qui consiste à faire éclore, en général au moyen de couveuses artificielles, les œufs des oiseaux de basse-cour.

accouver [*a-kou-vé*] v. a. Préparer un nid avec des œufs, pour qu'un oiseau couve : *accouver une poule.* V. n. Couver : *poule qui accouve.* **S'accouver** v. pr. Commencer à couver : *poules qui s'accouvent.*

accouveur, euse [*a-kou, eu-ze*] n. et adj. Personne qui pratique l'accouvage.

accréditer [*a-kré-di-té*] v. a. Mettre en crédit, inspirer la confiance : *sa loyauté l'a accrédité.* Faire croire à : *accréditer un bruit. Accréditer un ambassadeur*, lui donner des lettres de créance. **S'accréditer** v. pr. Gagner en réputation, en crédit. Se propager : *cette nouvelle s'accrédite.* ANT. **Discréditer.**

accréditeur [*a-kré*] n. et adj. m. Celui qui donne sa garantie en faveur d'un tiers pour une somme quelconque.

accrescent [*a-krès-san*], e adj. (du lat. *accrescere*, croître). Se dit des parties de la fleur autres que l'ovaire, qui continuent à s'accroître après la fécondation jusqu'à la maturité.

accrétion [*a-kré-si-on*] n. f. Action de croître, de se développer ; accroissement, augmentation.

Accrington, v. d'Angleterre (Lancastre) ; 32.000 h. Filatures de coton, houille.

accroc [*a-kro*] n. m. Déchirure. *Fig.* Difficulté. *Fam.* : *il est survenu un accroc dans cette affaire.* Tache : *avoir un accroc à sa réputation.*

accrochage [*a-kro*] n. m. Action d'accrocher. Résultat de cette action : *l'accrochage d'un tableau.*

accroche-cœur [*a-kro-che-keur*] n. m. invar. Petite mèche de cheveux lissée en crochet et aplatie sur la tempe.

accrochement [*a-kro-che-man*] n. m. Action d'accrocher, de s'accrocher : *l'accrochement de deux voitures. Fig.* Difficulté, embarras.

accroche-plat [*a-kro-che-pla*] n. m. invar. Support destiné à accrocher à plat, sur les murs, des porcelaines, des faïences, etc.

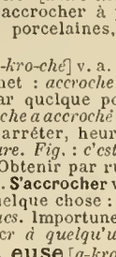
Accroche-plat.

accrocher [*a-kro-ché*] v. a. Suspendre à un crochet : *accrocher un tableau.* Retenir par quelque pointe crochue : *cette branche a accroché mon paletot.* Retarder, arrêter, heurter : *accrocher une voiture. Fig.* : *c'est une affaire accrochée.* Obtenir par ruse : *accrocher une place.* **S'accrocher** v. pr. Être retenu par quelque chose : *s'accrocher aux branches.* Importuner vivement : *s'accrocher à quelqu'un.* ANT. **Décrocher.**

accrocheur, euse [*a-kro, eu-ze*] n. Personne qui accroche. *Fam.* Qui obtient quelque chose par adresse.

accroire [*a-kroi-re*] **(faire)** v. a. Faire croire ce qui n'est pas. *En faire accroire à quelqu'un*, lui en imposer, le tromper. **S'en faire accroire** v. pr. Présumer trop de soi-même.

accroissement [*a-kroi-se-man*] n. m. Action de croître, de pousser : *l'accroissement d'une plante.* Augmentation : *accroissement de fortune.*

accroît [*a-kroi*] n. m. Accroissement, augmentation d'un troupeau. En parlant d'une plante, action de croître.

accroître [*a-kroî-tre*] v. a. (Se conj. comme *croître*, mais le part. pass. *accru* ne prend pas d'accent circonflexe.) Augmenter, rendre plus grand, au propr. et au fig. : *accroître sa fortune. Tout accroît mes ennuis.* V. n. et **S'accroître** v. pr. Aller en augmentant : *son bien accroît, s'accroît tous les jours.* ANT. **Amoindrir, diminuer, réduire, restreindre.**

accroupetonner (s') [*sa-krou-pe-to-né*] v. pr. S'accroupir.

accroupi, e [*a-krou*] adj. Assis sur les talons.

accroupir (s') [*sa-krou*] v. pr. (de *à*, et *croupe*). S'asseoir sur ses talons, se baisser : *le chameau s'accroupit pour se laisser charger.*

accroupissement [*a-krou-pi-se-man*] n. m. Position d'une personne accroupie.

accru [*a-kru*] n. m. Rejeton produit par les racines.

accrue [*a-krû*] n. f. Augmentation d'un terrain par la retraite des eaux, d'une forêt par l'extension de ses racines sur le terrain voisin.

accubitum [*ak-ku-bi-tom'* — mot lat.] ou **accubitoire** [*a-ku*] n. m. Lit destiné à un convive, dans les festins romains.

Accubitum.

accueil [*a-keu, ll* mll., n. m. Réception bonne ou mauvaise. *Faire accueil*, bien recevoir. *Faire bon accueil à une traite*, l'accepter ou la payer à l'échéance.

accueillant [*a-keu, ll* mll., *an*], e adj. Qui fait bon accueil.

accueillir [*a-keu, ll* mll.] v. a. (préf. *ad*, et *cueillir*. — Se conj. comme *cueillir*.) Recevoir quelqu'un bien ou mal : *accueillir avec bonté.* Agréer : *accueillir une demande.* ANT. **Repousser, éconduire.**

accul [*a-kul'*] n. m. Le fait d'être acculé. Lieu sans issue, impasse.

acculée [*a-ku-lé*] n. f. Action d'un navire qui frappe la mer avec sa proue.

acculement [*a-ku-le-man*] n. m. Etat de ce qui est acculé. Action d'acculer.

acculer [*a-ku-lé*] v. a. (de *à*, et *cul*). Pousser dans un endroit où l'on ne puisse plus reculer. *Fig.* Mettre dans l'impossibilité de répondre, d'agir : *cet argument l'accula.* V. n. En parlant d'un navire, pencher de manière que l'arrière bnisse. **S'acculer** v. pr. S'adosser : *il s'acculta contre un mur.*

Accum [*a-kom'*] (Frédéric), chimiste allemand, né à Bückebourg, m. à Berlin (1769-1838), qui appliqua le premier en grand le gaz hydrogène à l'éclairage.

accumulateur, trice [*a-ku*] n. et adj. Qui accumule : *un accumulateur d'écus ; machine accumulatrice.* N. m. Appareil électrique, emmagasinant l'énergie et capable, à un moment donné, de restituer cette énergie sous forme de courant.

— ENCYCL. *Physiq.* Le premier accumulateur électrique est dû à Planté (1860). Ces appareils sont de plus en plus employés pour l'éclairage, pour les voitures automobiles, etc. ; ils permettent de transporter l'énergie électrique à des distances quelconques. L'accumulateur de Planté comprend deux lames de plomb parallèles (A) et très rapprochées, plongées dans de l'eau acidulée ; on les met en communication, l'une avec le pôle positif, l'autre avec le pôle négatif d'une pile (B) ou d'une source de courant ; il y a électrolyse de l'eau, l'oxygène se porte sur une des lames (électrode positive), l'hydrogène sur l'autre (électrode négative) ; quand ces gaz ne sont plus absorbés, l'accumulateur est chargé. Si l'on enlève la pile ou la source électrique et qu'on réunisse les deux pôles de l'accumulateur par un fil conducteur, celui-ci sera parcouru par un courant inverse du premier. On reconnaît que l'élément est chargé en plaçant un fil métallique très fin entre les bornes P et N ; en appuyant sur la borne O, le courant passe dans le fil, qui rougit.

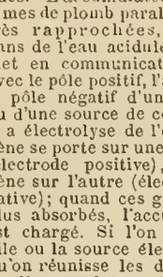

Accumulateur.

Accumulateur hydraulique. Cet appareil, inventé par Armstrong, est employé pour mouvoir les grues des docks et, d'une façon générale, pour actionner certaines machines-outils ; sa force motrice est empruntée à l'eau, et son alimentation se fait à l'aide d'une pompe actionnée par une machine à vapeur.

accumulation [*a-ku, si-on*] n. f. (de *accumuler*). Entassement, amas, amoncellement : *accumulation de richesses, de preuves.*

accumuler [*a-ku-mu-lé*] v. a. (lat. *accumulare*). Entasser et mettre l'un sur l'autre. Amasser, amonceler, rassembler : *accumuler des trésors, des preuves.* ANT. **Disperser, dépenser, dissiper, dilapider.**

Accurse (François), jurisconsulte italien, né à Florence, m. à Bologne (1182-1260) ; un des rénovateurs du droit romain.

accusable [*a-ku-za-ble*] adj. Qui peut être accusé.

accusateur, trice [*a-ku-za*] n. et adj. Qui accuse quelqu'un ; délateur, dénonciateur. *Accusateur public*, magistrat qui, pendant la Révolution, était chargé du ministère public, près d'un tribunal criminel : *Fouquier-Tinville remplit les fonctions d'accusateur public avec un manque de scrupules déshonorant pour sa mémoire.*

— ENCYCL. *Dr.* En Grèce et à Rome, où il n'y avait pas de ministère public, les particuliers avaient l'initiative de l'accusation. Ils étaient récompensés en cas de succès ; mais ils encouraient de graves pénalités (amende, prison, exil) quand ils calomniaient des innocents, ou étaient impuissants à soutenir leurs accusations.

accusatif, ive [*a-ku-za*] adj. Qui concerne l'accusatif : *forme accusative.* N. m. Cas des déclinaisons grecque, latine, etc., qui indique le complément direct, le mouvement vers.

accusation [*a-ku-za-si-on*] n. f. Imputation d'un fait blâmable, reproche. Action de déférer à la justice la connaissance d'un crime pour en provoquer la répression : *comparaître devant le jury sous une accusation d'assassinat.* S'emploie aussi comme synonyme de Ministère public : *l'accusation dit oui, la défense* (l'avocat) *dit non. Acte d'accusation*, exposé des faits imputés à un accusé par le ministère public.

accusatoire [*a-ku-za*] adj. Qui motive une accusation, qui s'y rapporte.

accusé [*a-ku-zé*], e n. Personne à qui on impute une infraction pénale. Plus spécialem., personne traduite pour crime devant la cour d'assises : *absoudre un accusé. Accusé de réception*, avis donné qu'on a reçu une chose. SYN. **Prévenu, inculpé.**

— ENCYCL. *Dr. Inculpé* désigne en général toute personne soupçonnée d'une infraction. L'inculpé reconnu coupable par l'instruction est dit *accusé* lorsqu'il est renvoyé devant la cour d'assises, et *prévenu* lorsqu'il est renvoyé devant la police correctionnelle ou le tribunal de simple police.

accuser [*a-ku-zé*] v. a. (lat. *accusare*). Imputer une faute, un délit à quelqu'un : *accuser de lâcheté.* Révéler, avouer : *accuser ses péchés, son âge.* Servir d'indice : *les apparences nous accusent. Fig.* Indiquer : *cette action accuse de la folie. Beaux-arts.* Faire ressortir certaines parties du corps cachées sous ce qui les couvre : *accuser les muscles sous la peau. Comm. Accuser réception*, donner avis qu'on a reçu une chose. **S'accuser** v. pr. Se reconnaître, s'avouer coupable. ANT. **Disculper, justifier, excuser.**

acénaphtène [*naf*] n. m. (de *acétylène* et *naphtaline*). Carbure d'hydrogène $C_{12}H_{10}$ cristallisé, qui s'extrait des huiles lourdes du goudron de houille.

acense, acensement, acenser, acenseur. V. ces mots par deux *c* : ACCENSE, etc.

acéphale adj. Caractérisé par l'acéphalie : *les huîtres sont acéphales.* N. m. : *un acéphale.* (On dit aussi ACÉPHALIEN, ENNE.) V. LAMELLIBRANCHES.

acéphalie [*lî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *kephalê*, tête). Absence totale de tête.

acéphalopode adj. et n. m. (de *acéphale*, et du gr. *pous, podos*, pied). Se dit d'un monstre sans tête ni pieds.

acéracées [*sé*] n. f. pl. *Bot.* V. ACÉRINÉES.

acérage n. m. Action d'acérer un outil, un instrument en y soudant de l'acier pour le rendre plus dur, plus résistant.

acérain, e [*rin, é-ne*] adj. Qui tient de la nature de l'acier : *fer acérain.*

aceras [*rass*] n. m. Genre d'orchidacées qui vivent dans les terrains sablonneux ou calcaires, et dont les tubercules servent à la préparation du salep.

acératie [*ti*] ou **acératosie** [*zi*] n. f. (de gr. *a* priv., et *keras, atos,* corne). *Zool.* Absence d'antennes ou de cornes.

acerbe [*sèr-be*] adj. (lat. *acerbus*). D'un goût âpre, d'une saveur astringente : *fruits acerbes. Fig.* Sévère, mordant : *langage acerbe.*

acerbité [*sèr*] n. f. Apreté : *l'acerbité des fruits sauvages. Fig.* Sévérité : *l'acerbité du langage.*

acerdèse [*sèr-dé-ze*] n. f. (du gr. *akerdès,* non profitable). Oxyde de manganèse hydraté, corps presque noir que l'on nomme aussi *manganite.*

acère adj. et n. m. (du gr. *a* priv., et *keras,* corne). *Entom.* Qui est privé de cornes, de tentacules, d'antennes.

acéré, e adj. Qui est garni d'acier : *outil acéré.* Tranchant, aigu : *lame acérée. Fig.* Mordant, caustique : *les traits acérés de la calomnie.*

acérer [*ré*] v. a. (de *acier.* — Se conj. comme *accélérer.*) Souder de l'acier à du fer : *acérer un sabre. Fig.* Rendre piquant, mordant : *acérer une épigramme.*

acérinées [*né*] ou **acéracées** [*sé*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des sapindacées, ayant pour type l'*érable* (lat. *acer*). S. une *acérinée* ou *acéracée.*

Acerra, v. d'Italie (prov. de Caserte); 15.200 h. Sources minérales.

acérure n. f. Morceau d'acier préparé pour être soudé à une pièce, à un outil qu'on veut acérer.

acescence [*sès-san-se*] n. f. Etat de ce qui est acescent : *vin tournant à l'acescence.*

— Encycl. *Œnol.* L'acescence est due à l'action du *mycoderma aceti* (v. mycoderme) qui transforme l'alcool en acide acétique. Elle atteint de préférence les vins jeunes et peu chargés en alcool. On l'évite par une propreté rigoureuse des vaisseaux vinaires et le méchage ou le sulfitage des fûts. Quand un vin renferme plus de 1 gramme d'acide acétique par litre, il est impossible de le traiter, et la seule ressource est de le convertir en vinaigre; s'il en contient moins, on peut essayer de lui rendre son goût primitif en le pasteurisant, ou bien encore en lui ajoutant par petites quantités du tartrate neutre de potassium.

acescent [*sès-san*], **e** adj. (lat. *acescens*). Qui commence à devenir acide : *liqueur acescente.*

Aceste [*sès-te*], personnage de l'*Enéide,* roi de Ségeste (Sicile); il secourut Priam à Troie, accueillit Enée en Sicile, et fit ensevelir Anchise.

acétabulaire [*lè-re*] n. f. Algue dont le thalle unicellulaire se termine par une sorte de dôme dressé en tube ressemblant au chapeau d'un champignon.

acétabule n. m. (du lat. *acetabulum,* vase). *Anat.* Cavité articulaire qui reçoit la tête d'un os. *Zool.* Excavation d'une coquille dans laquelle l'animal est fixé. Cavité où s'insère la patte de derrière des insectes.

acétabulifères n. m. pl. Mollusques céphalopodes, pourvus de cupules ou ventouses (poulpe, sèche, calmar, etc.). S. un *acétabulifère.*

acétal n. m. Corps résultant de l'oxydation de l'alcool de vin : *l'acétal ne s'altère pas à l'air.* (C'est un liquide incolore, d'une odeur éthérée et suave.)

acétamide n. f. Corps solide, blanc, cristallin, obtenu par l'action de l'ammoniaque sur l'éther acétique : *l'acétamide a une saveur fraîche et sucrée.*

acétate n. m. (du lat. *acetum,* vinaigre). *Chim.* Sel dérivant de l'acide acétique : *acétate de plomb, de cuivre, de fer,* etc.

— Encycl. Un certain nombre d'acétates sont employés en médecine et dans l'industrie; l'acétate d'ammonium (*esprit de Mindererus*), ceux de potassium (*terre foliée de tartre*), de mercure, sont employés en médecine; l'acétate d'aluminium est employé comme mordant dans la fabrication des toiles peintes; l'acétate ferrique sert dans la fabrication des indiennes; l'acétate neutre de plomb sert à la fabrication du blanc de céruse; la photographie utilise les acétates d'ammoniaque, d'argent, d'amyle, de chaux, de fer, de potassium, de sodium, etc.

acétène n. m. Nom donné à un carbure d'hydrogène, qui est un homologue du gaz des marais.

acéteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a le goût du vinaigre.

acétification [*si-on*] n. f. Action de convertir en vinaigre, en acide acétique.

acétifier [*fi-é*] v. a. (lat. *acetum,* vinaigre, et *facere,* faire. — Se conj. comme *prier.*) *Chim.* Convertir en vinaigre, en acide acétique : *acétifier du vin.*

acétimètre ou **acétomètre** n. m. Instrument, gradué comme un alcoomètre, pour apprécier le degré de concentration d'un vinaigre.

acétimétrie ou **acétométrie** [*trî*] n. f. Appréciation du degré de concentration du vinaigre.

acétique adj. (du lat. *acetum,* vinaigre). Se dit de l'acide auquel le vinaigre doit sa saveur et des composés qui en dérivent. *Fermentation acétique,* fermentation qui donne naissance au vinaigre, à l'acide acétique.

— Encycl. *Chim.* L'acide acétique, dont la formule chimique est $C^2H^4O^2$, est la base du vinaigre (v. vinaigre); il fond à 16°,7 et bout vers 117°. On l'utilise à l'état impur pour la fabrication des acétates, et notamment de l'acétate de plomb; l'acide pur est employé comme réactif en chimie et en photographie. L'acide employé dans l'industrie est extrait de l'acide pyroligneux.

acétol n. m. *Pharm.* Vinaigre médical, préparé par distillation. *Acétol normal,* aldéhyde acétique ou vinaigre.

acétomel [*mèl*] n. m. Sirop de vinaigre miellé.

acétone n. f. Liquide incolore, d'odeur éthérée, volatil, inflammable, qui se forme dans la distillation sèche des acétates.

acétonémie [*mî*] n. f. (de *acétone,* et du gr. *haima,* sang). Etat pathologique, déterminé par la présence dans le sang de l'acétone à haute dose.

— Encycl. L'acétonémie est une complication redoutable du diabète. Elle se manifeste à la suite d'émotions, de fatigues, de travaux intellectuels excessifs.

acétoselle [*zé-le*] n. f. Nom vulgaire de l'oxalide acide, dite aussi *furelle, alléluia, surelle.*

acétosellé, e [*zèl-lé*] adj. Qui a la saveur de l'oseille.

acétosité [*zi*] n. f. Etat, qualité des substances acétueuses.

acétylène n. m. (de *acétique*). Gaz hydrocarboné C^2H^2, que l'on obtient en traitant le carbure de calcium par l'eau. *Acétylène dissous,* acétylène en dissolution dans l'acétone.

— Encycl. Le gaz acétylène fut entrevu par Ed. Davy en 1836, mais il fut ensuite délaissé, et ce ne fut qu'une vingtaine d'années plus tard que Perrot, Bœttger, Torrey, etc., en reprirent l'étude. Berthelot en détermina, en 1862, le remarquable pouvoir éclairant, et Bullier, trente ans après, dota l'industrie de la méthode de préparation du carbure de calcium et, par suite, de l'acétylène, que l'on obtient en décomposant ce carbure par l'eau.

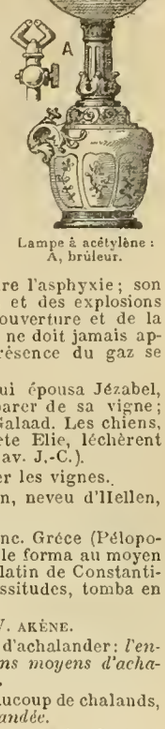

Lampe à acétylène : A, brûleur.

L'acétylène est un gaz incolore, qui brûle à l'air en donnant une flamme blanche, très éclairante; sa densité est 0,92. Il est soluble dans l'eau, le sulfure de carbone, etc.; il est liquéfiable à 18°, sous la pression de 13 atmosphères. Son emploi pour l'éclairage exige de grandes précautions : il peut, comme le gaz d'éclairage, produire l'asphyxie; son mélange avec l'air est détonant, et des explosions se produisent souvent lors de l'ouverture et de la fermeture des récipients, dont on ne doit jamais approcher avec une lumière. La présence du gaz se décèle par une odeur d'ail.

Achab [*kab*], roi d'Israël, qui épousa Jézabel, fit mettre Naboth pour s'emparer de sa vigne; il fut tué au siège de Ramoth en Galaad. Les chiens, suivant la prédiction du prophète Elie, léchèrent le sang de ses blessures (917-897 av. J.-C.).

achade n. f. Houe pour biner les vignes.

Achæus [*ké-uss*], frère d'Ion, neveu d'Hellen, ancêtre mythique des Achéens.

Achaïe [*ka-i*], contrée de l'anc. Grèce (Péloponèse), habitée par les Achéens. Elle forma au moyen âge une principauté de l'empire latin de Constantinople qui, après différentes vicissitudes, tomba en 1461 aux mains des Turcs.

achaine [*ké-ne*] n. m. *Bot.* V. akène.

achalandage n. m. Action d'achalander : *l'enseigne et la réclame sont deux bons moyens d'achalandage.* Clientèle d'un marchand.

achalandé, e adj. Qui a beaucoup de chalands, d'acheteurs : *boutique bien achalandée.*

achalander [*dé*] v. a. (de *à,* et *chaland*). Attirer, faire venir des clients : *propreté et confort achalandent un hôtel.*

Achanti, contrée de l'Afrique occidentale (Guinée septentrionale), arrière-pays de la Côte de l'Or, dont la capit. est *Coumassie;* 3 millions d'h. (*Achantis*).

Achantis [*ti*] n. Habitants ou originaires de l'Achanti : *un Achanti.* Adjectiv. : *peuple achanti.* N. m. : *parler l'achanti.* — Les Achantis, soumis aux Anglais, sont un peuple de race noire, d'une civilisation assez avancée, cultivateur, industriel, sachant tirer un parti excellent des richesses agricoles, minières et autres, que lui offre le pays. Ils font le commerce de la poudre d'or, de l'ivoire, etc.

Achantis.

achard [*char*] ou **achar** n. m. (du malais *atchar*). Condiment fait de légumes, de fruits macérés dans du vinaigre ou de la moutarde.

— Encycl. L'achard est, dans l'Inde, un condiment composé de bourgeons de bambou, confits dans du vinaigre. Importé en Europe par un nommé Achard, dont il a pris le nom, il a été très modifié; on y fait entrer toutes sortes de légumes et de fruits : haricots verts, fonds d'artichauts, câpres, tomates, oignons, piments, citrons verts, amandes pelées, truffes, champignons, etc.

Achard [*char*] (Frédéric-Charles), chimiste allemand, d'origine française, né à Berlin, m. à Kummern (Silésie) [1753-1821]. Il réussit un des premiers à extraire le sucre de la betterave.

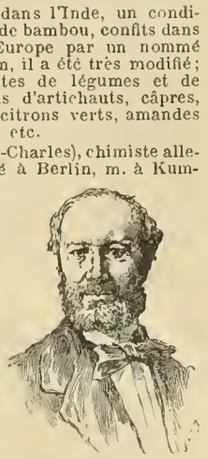
Am. Achard.

Achard (Amédée), récond romancier français, né à Marseille, m. à Paris (1814-1875); auteur de : *Belle-Rose, la Cape et l'Epée, la Toison d'or,* etc. C'est un romancier plein d'imagination et d'un sentiment délicat.

Achard (Léon), chanteur français, né à Lyon, m. à Paris (1831-1905). Il chanta avec grand succès les rôles de ténor à l'Opéra-Comique (Paris). — Son frère, Frédéric, acteur français, né à Paris en 1848, s'est fait applaudir sur diverses scènes par son jeu leste et gai.

acharné, e adj. Attaché furieusement à sa proie, à son idée : *ennemi, joueur acharné.* Qui dénote de l'acharnement : *combat acharné.*

acharnement [*man*] n. m. Animation furieuse; ardeur opiniâtre. Action de s'acharner. *Fig.* Animosité : *acharnement de deux plaideurs.*

acharner [*né*] v. a. (de *à,* et *chair*). Exciter, animer : *acharner des chiens.* Garnir de chair : *acharner le leurre.* **S'acharner** v. pr. S'attacher avec passion : *s'acharner au jeu.*

Acharnes [*kar-nèss*], nom d'un dème d'Attique, auj. remplacé par le village de *Minidé.* (Hab. *Acharnéens* ou *Acharniens.*) Les Grecs disaient : *Muse acharnéenne,* pour désigner une poésie grossière.

Acharniens [*kar-ni-in*] (*les*), comédie d'Aristophane, représentée en l'an 426 av. J.-C., où le poète tourne en ridicule les partisans de la guerre avec Sparte. C'est là que figure l'amusant personnage de Dicæopolis, simple citoyen qui, ayant conclu, à lui seul, une trêve de trente ans avec Sparte, vit dans la joie et l'abondance, tandis que le fougueux général Lamachos revient éclopé et gémissant du champ de bataille.

achat [*cha*] n. m. Action d'acheter : *l'achat d'une terre.* La chose achetée, complète : *montrer ses achats.* Ant. Vente.

Achate [*ka-te*] (le fidèle), personnage de l'*Enéide,* compagnon dévoué d'Enée. Son nom a passé dans la langue pour désigner celui qui ne quitte jamais une personne, qui est toujours à ses côtés.

Achaz [*kaz*], roi de Juda, cruel et impie, qui livra l'or du temple de Jérusalem au roi d'Assyrie, Téglathphalazar (740-724 av. J.-C.).

ache n. f. (lat. *apium*). Genre de plantes ombellifères, comprenant plusieurs espèces, entre autres le *céleri.*

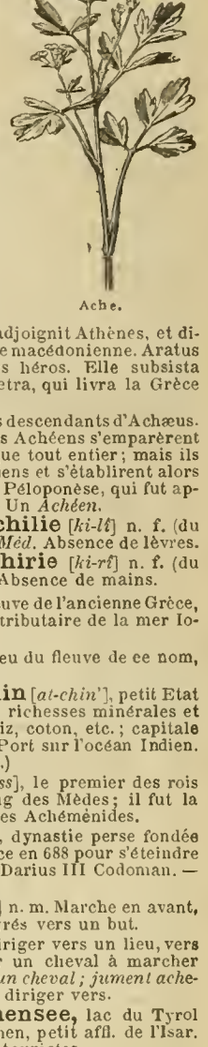
Ache.

— Encycl. L'ache des marais (qui a produit, par la culture, le céleri) est une plante diurétique, expectorante et résolutive. Associée au quinquina, elle est employée comme fébrifuge. C'est une des cinq *racines apéritives.*

achée [*ché*] n. f. (de *èche*). Nom générique sous lequel les pêcheurs désignent les vers de terre, vermisseaux, larves, insectes, dont ils se servent pour amoreer leurs lignes.

achéen, enne [*ké-in, é-ne*] adj. Qui concerne les Achéens : *la race achéenne.*

Achéenne [*ké-è-ne*] (*ligue*), confédération de douze villes du Péloponèse, auxquelles s'adjoignit Athènes, et dirigée surtout contre l'influence macédonienne. Aratus et Philopœmen en furent les héros. Elle subsista jusqu'à la défaite de Leucopetra, qui livra la Grèce aux Romains.

Achéens [*ké-in*] n. Grecs descendants d'Achæus. Originaires de la Thessalie, les Achéens s'emparèrent d'abord du Péloponèse presque tout entier; mais ils en furent chassés par les Doriens et s'établirent alors sur la côte septentrionale du Péloponèse, qui fut appelée de leur nom *Achaïe.* — Un *Achéen.*

achélie [*ké-i-lî*] ou **achilie** [*ki-lî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *kheilos,* lèvre). *Méd.* Absence de lèvres.

achérie [*ké-i-rî*] ou **achirie** [*ki-rî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *kheir,* main). Absence de mains.

Achéloüs [*ké-lo-uss*], fleuve de l'ancienne Grèce, en Epire; auj. *Aspropotamo,* tributaire de la mer Ionienne.

Acheloüs [*ké-lo-uss*], dieu du fleuve de ce nom, père des sirènes. (*Myth.*)

Achem [*chèm*] ou **Atchin** [*at-chin'*], petit Etat du nord de l'île de Sumatra; richesses minérales et végétales : corail, camphre, riz, coton, etc.; capitale *Achem* ou *Atchin;* 111.000 h. Port sur l'océan Indien. (Hab. *Achémois* ou *Atchinois.*)

Achéménès [*ké-mé-nèss*], le premier des rois perses qui se délivra du joug des Mèdes; il fut la souche de la famille royale des Achéménides.

Achéménides [*ké, de*], dynastie perse fondée par Achéménès. Elle commence en 688 pour s'éteindre en 330 av. J.-C., à la mort de Darius III Codoman. — Un *Achéménide.*

acheminement [*man*] n. m. Marche en avant, progrès. Avancement par degrés vers un but.

acheminer [*né*] v. a. Diriger vers un lieu, vers un but. *Manég.* Accoutumer un cheval à marcher droit devant lui : *acheminer un cheval; jument acheminée.* **S'acheminer** v. pr. Se diriger vers.

Achen (lac d') ou **Achensee,** lac du Tyrol septentrional, d'où sort l'Achen, petit affl. de l'Isar. Il est visité par de nombreux touristes.

Achenwal [*kèn-val*] (Godefroy), économiste allemand, né à Elbing (Prusse), m. à Gœttingue (1719-1772). Il fut le créateur de la statistique.

Achères, c. de Seine-et-Oise, arr. et à 24 kil. de Versailles; 1.260 h., entre la forêt de Saint-Germain et la Seine. Ch. de f. de Grande-Ceinture. Champs d'épandage des eaux des égouts de Paris.

Achéron [*ké* ou *ché*], fleuve des Enfers. (*Myth.*) Nul ne pouvait le franchir deux fois. Racine a écrit :

Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

(On emploie aussi ce mot comme syn. de Enfer.)

achérontia [*ké-ron-si-a*] n. m. Lépidoptère nocturne, nommé aussi *atropos* (Parque de la mort), parce que les taches du thorax figurent une tête de mort.

achérontique [*ké* ou *ché*] adj. De l'Achéron.

Achéry (dom Luc d'), bénédictin français, né à Saint-Quentin, m. à Paris (1609-1685). Il fut le collaborateur de Mabillon pour la publication des *Acta Sanctorum,* et a écrit le *Spicilegium,* ouvrage sur l'histoire ecclésiastique.

achet [*chè*] ou **achète** n. m. Nom donné à tout insecte qui produit une stridulation (comme cigale, grillon, etc.).

achetable adj. Qui peut être acheté.

acheter [*té*] v. a. (lat. pop. *accaptare;* de *accipere,* recevoir. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'achète, il achètera.*) Acquérir à prix d'argent. *Fig.* Obtenir au moyen d'autre chose : *acheter de son sang.* Loc. prov. : *Acheter chat en poche,* sans bien connaître ce que l'on acquiert. Ant. **Vendre.**

acheteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui achète. Ant. **Vendeur.**

acheuléen, enne [*lé-in, é-ne*] adj. Qui se rapporte aux restes préhistoriques trouvés à Saint-Acheul (Somme) et qui caractérisent la seconde époque de la période paléolithique, dont la première est l'époque chelléenne : *l'homme acheuléen.*

Acheux [*cheû*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 19 kilom. de Doullens ; 610 h. Sucrerie. — Le cant. a 26 comm. et 9.790 h.

achevage n. m. Action d'achever. Dernière façon donnée à un ouvrage : *l'achevage d'une poterie, d'un moulage.*

achevaler [*le*] v. a. (rad. *cheval*). Se dit d'une armée qui occupe les deux rives d'un cours d'eau, les deux côtés d'une route : *l'armée achevalait la rivière.* **S'achevaler** v. pr. Être achevalé.

achevé, e adj. (de *achever*). Accompli dans son genre : *modèle achevé de toutes les vertus.*

achèvement [*man*] n. m. Action d'achever. État de ce qui est achevé : *l'achèvement d'une maison.*

achever [*vé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *caput*, chef. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'achève, il achèvera.*) Terminer, finir une chose commencée ; rendre complet : *travail achevé.* Consommer : *cette aventure acheva sa ruine. Par ext.* Perdre complètement. Tuer, donner le coup de grâce. ANT. **Commencer.**

achevoir n. m. Outil qui sert à achever, à donner la dernière façon à un ouvrage. Lieu où l'on porte certains ouvrages pour les terminer.

Achicourt, c. du Pas-de-Calais, arr. et à 8 kil. d'Arras ; 2.090 h.

Achillas [*kil-lass*], ministre de Ptolémée XII, roi d'Égypte. Il conseilla de tuer Pompée et participa au meurtre. César le fit mettre à mort (48 av. J.-C.).

Achille, fils de Thétis et de Pélée, roi des Myrmidons, le plus fameux des héros grecs de l'*Iliade.* Dès sa naissance, sa mère le plongea dans le Styx, ce qui le rendit invulnérable, sauf au talon par lequel sa mère le tenait. Il fut instruit par Phœnix et par le centaure Chiron. Le devin Calchas ayant prédit que, sans lui, Troie ne pourrait être prise, Ulysse le découvrit dans l'île de Scyros, où Thétis l'avait caché, et l'emmena devant la cité de Priam. Achille remporta victoires sur victoires ; mais, la dixième année du siège, Agamemnon lui ayant enlevé Briséis, sa captive, il se retira sous sa tente et resta dans une inaction fatale aux Grecs ; Patrocle, son ami d'enfance, fut tué par Hector. A cette nouvelle, Achille accourt pour le venger, se réconcilie avec Agamemnon et marche aux Troyens tenant un bouclier que Vulcain lui a forgé à la prière de sa mère. Hector tombe sous ses coups ; il l'attache à son char par les pieds et le traîne autour des murs de Troie ; il consentit ensuite à rendre son corps aux larmes du vieux Priam. Peu de temps après, Pâris (ou Apollon sous les traits de Pâris) le tua en le blessant au talon. Ajax et Ulysse sauvèrent son corps et se disputèrent ensuite ses armes devant les chefs assemblés. — Le nom d'Achille est resté dans toutes les langues la personnification de la bravoure. Différentes particularités de sa vie sont fréquemment rappelées, telles que : *Achille plongé dans le Styx* par sa mère Thétis pour le rendre invulnérable ; le *talon d'Achille,* seule partie de son corps à laquelle il pût être blessé ; l'*éducation d'Achille,* allusion à la manière virile dont l'éleva le centaure Chiron, qui, pour développer en lui la force et une mâle ardeur, le nourrissait de la moelle des lions ; *Achille à Scyros,* où, déguisé en femme, il menait une vie molle et efféminée au milieu des filles de Lycomède (Ulysse vint l'y chercher, et le découvrit aisément en lançant, au milieu des filles de Lycomède, une corbeille de bijoux au milieu desquels se cachait une épée. Les jeunes filles se disputèrent les bijoux, mais Achille se jeta sur l'épée) ; la *lance d'Achille,* qui guérissait les blessures qu'elle avait faites ; *Achille se retiraat sous sa tente,* à la suite d'une querelle avec Agamemnon. *Se disputer les armes d'Achille,* allusion à la querelle fameuse qui s'éleva entre Ajax et Ulysse, après la mort du héros.

Achille.

achillée [*kil-lé*] n. f. Genre de plantes composées radiées, dont les plus connues sont l'*achillée dorée* et la *mille-feuille,* que l'on employait autrefois pour la guérison des blessures. (Plusieurs espèces sont ornementales, d'autres sont cultivées comme plantes fourragères.)

Achillée [*chil-lé*], général romain, proclamé empereur à Alexandrie en 292. Au bout de cinq ans de règne, il fut pris par Dioclétien, qui le fit jeter aux lions.

Achilléide (*l'*), poème épique de Stace, inachevé, mais qui contient des passages remarquables (1er s.).

achimène [*ki*] n. m. Genre de gesnériacées, originaires de l'Asie orientale, de l'Amérique tropicale, et que l'on cultive en serre pour leurs fleurs.

achirite [*ki*] n. f. *Géol.* V. MIOPTASE.

achlamyde ou **achlamydé, e** [*kla*] adj. (du gr. *a* priv., et de *chlamyde*). Se dit des algues à une seule enveloppe.

achlys [*kliss*] n. m. (du gr. *akhlus,* obscurité). Obscurcissement de la cornée.

Achmet [*ak-mèt*]. *Biogr.* V. AUMEN.

acholie [*ko-lî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *kholé,* bile). Absence ou diminution notable de la sécrétion biliaire.

achoppement [*cho-pe-man*] n. m. Obstacle, choc. *Pierre d'achoppement,* embarras, difficulté imprévue. Occasion de faillir : *les élèves paresseux sont des pierres d'achoppement pour les élèves studieux.*

achopper [*cho-pé*] v. n. et **S'achopper** v. pr. (de *à,* et *chopper*). Heurter du pied contre un obstacle. *Fig.* Échouer devant une difficulté.

achores [*ko-re*] n. m. pl. (du gr. *akhôr,* gourme). Croûtes de lait, ulcérations superficielles de la peau du visage et de la tête, chez les jeunes enfants.

achorion [*ko*] n. m. Champignon voisin des oïdiums, qui naît surtout sur la peau de la tête de l'homme.

achoriste [*ko-ris-te*] adj. (du gr. *a* priv., et *khôristos,* séparé). Se dit d'un symptôme qui accompagne ordinairement une maladie.

achromatine [*kro*] n. f. Substance du noyau des cellules qui ne prend pas les réactifs colorants.

achromatique [*kro*] adj. (du gr. *a* priv., et *khrôma, atos,* couleur). Qui laisse passer la lumière blanche sans la décomposer en ses sept couleurs fondamentales : *lentille achromatique.*

— ENCYCL. Les lentilles ordinaires ne peuvent donner un fort grossissement sans que le bord des images soit irisé des couleurs de l'arc-en-ciel, à cause de l'inégale réfrangibilité des diverses radiations colorées qui composent le blanc. En formant des lentilles par l'accolement de deux ou trois verres de nature différente et de courbure convenablement calculée, on arrive à faire coïncider exactement les foyers de deux ou de trois couleurs (violet et rouge, ou violet, vert et rouge) ; tous les autres coïncident alors à très peu près.

achromatisation [*kro, za-si-on*] n. f. Action d'achromatiser : *l'achromatisation d'un objectif.*

achromatiser [*kro, zé*] v. a. Rendre achromatique.

achromatisme [*kro-ma-tis-me*] n. m. Destruction des colorations accompagnant l'image d'un objet fournie par un prisme ou une lentille. Propriété des lunettes ou des verres achromatiques.

achromatope [*kro*] adj. et n. Qui est atteint d'achromatopsie.

achromatopsie [*kro-ma-top-sî*] n. f. (du gr. *a* priv. ; *khrôma, atos,* couleur, et *ôps, ôpos,* œil). Affection de l'œil, caractérisée par l'impossibilité de distinguer les couleurs. V. DALTONISME.

achrome ou **achromique** [*kro*] adj. (du gr. *a* priv., et *khrôma,* couleur). Qui n'a pas de couleur : *sang achrome ; flamme achromique.*

achromie [*kro-mî*] n. f. (de *achrome*). Décoloration partielle de la peau.

achthéomètre [*ak-tê*] n. m. (du gr. *akhthos, eos,* poids, et *metron,* mesure). Instrument qui sert à déterminer la surcharge des voitures sur les routes.

achyranthe [*ki*] n. f. Genre de plantes amaranthacées de la zone équatoriale et de la région méditerranéenne, employées comme dépuratives.

aciculaire [*lè-re*] adj. (du lat. *acicula,* petite aiguille). *Minér.* Qui cristallise en fines aiguilles. *Bot.* Qui se termine en pointe.

acide adj. (du lat. *acidus,* aigre). Qui a une saveur aigre : *fruit acide ; le lait caillé est acide.* ANT. **Doux, sucré.** N. m. *Chim.* Composé hydrogéné qui possède la propriété de faire passer au rouge la teinture bleue de tournesol, et qui peut former des sels par substitution d'un métal à l'hydrogène entrant dans sa composition : *les acides, en se déshydratant, donnent naissance aux anhydrides.*

— ENCYCL. Les acides sont des composés solides, liquides ou gazeux, oxygénés ou non oxygénés, mais toujours hydrogénés, qui ont la propriété de former, en dégageant de la chaleur, des composés neutres à la teinture de tournesol, appelés sels, soit au contact des bases avec élimination d'eau, soit au contact des métaux avec dégagement d'hydrogène. Les acides non hydrogénés, comme l'acide carbonique, ne sont pas de vrais acides, mais des anhydrides d'acides qui n'agissent comme acides qu'en présence d'eau.

Les principaux acides minéraux sont : l'acide sulfurique ou vitriol, l'acide chlorhydrique ou esprit de sel, l'acide nitrique ou eau-forte, l'acide carbonique ; les principaux acides organiques sont : l'acide acétique, l'acide tartrique, l'acide stéarique.

Les taches d'acide chlorhydrique, d'acide sulfurique et autres s'enlèvent assez difficilement, à cause de la brûlure que ces acides produisent sur le drap et les étoffes. On les fait cependant rapidement disparaître sans détérioration du drap et de sa couleur, en ayant soin, aussitôt la brûlure faite, d'humecter ces taches d'alcali volatil (ammoniaque), que l'on trouve dans le commerce. Pour décolorer les mains tachées d'acide picrique, on les lave dans une solution de carbonate de lithine.

acidifère adj. Qui produit des acides.

acidifiable adj. Qui peut être converti en acide : *le bore, la soude sont acidifiables.*

acidifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui a la propriété de convertir en acide. N. m. : *l'oxygène est le grand acidifiant.*

acidification [*si-on*] n. f. Action de convertir ou de se convertir en acide.

acidifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Chim.* Convertir en acide : *acidifier du vin.* **S'acidifier** v. pr. Devenir acide.

acidimètre n. m. Instrument à l'aide duquel on évalue le degré de concentration d'un acide.

acidimétrie [*tri*] n. f. Appréciation du degré de concentration d'un acide.

acidité n. f. Saveur acide : *l'acidité du verjus.*

aciduler ou **acidulé, e** adj. Légèrement acide.

aciduler [*lé*] v. a. Rendre légèrement aigre, piquant, acide : *aciduler une tisane.*

acier [*si-é*] n. m. (du lat. *aciarium* : de *acies,* pointe). Fer combiné avec une faible quantité de carbone et que l'on peut rendre très dur par la trempe (*acier trempé*). *Acier dumassé,* V. DAMAS. *Poétiq.* Arme : *un homicide acier. Fig. Jarret d'acier,* jarret vigoureux. *Cœur d'acier,* cœur dur, homme inébranlable.

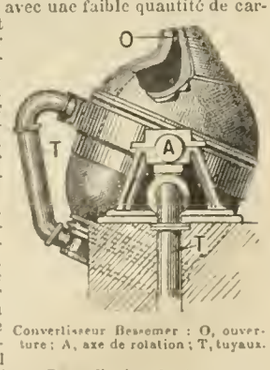

Convertisseur Bessemer : O, ouverture ; A, axe de rotation ; T, tuyaux.

— ENCYCL. *Chim.* Le minerai de fer traité dans les *hauts fourneaux* fournit la *fonte,* qui n'est autre chose qu'un carbure de fer contenant environ 95 p. 100 de fer, de 2 à 5 p. 100 de carbone et en général certaines autres matières. Dans l'acier, la teneur en carbone ne dépasse pas 1,5 p. 100. On l'obtient soit par décarburation de la fonte (*acier naturel, acier puddlé*), soit en carburant le fer (*acier de cémentation*). L'acier est caractérisé par la propriété qu'il possède de devenir dur, cassant et très élastique lorsque, après l'avoir fortement chauffé (800° au moins), on le refroidit brusquement ; il constitue alors l'*acier trempé.* Pour le rendre un peu moins cassant, on le porte de nouveau à une température plus ou moins élevée (*acier recuit*). L'acier renfermant 3 p. 100 de tungstène (*acier au tungstène*) est encore plus dur que l'acier trempé. On obtient des aciers très élastiques et très résistants au choc et à la rupture en ajoutant, aux aciers ordinaires, des fontes chromées (*acier chromé*).

L'acier, plus dur et plus résistant que le fer, le remplace avantageusement dans beaucoup d'applications : tôles, rails, arbres de machines à vapeur, essieux de locomotives, matériel d'artillerie, tabliers de ponts, blindage des navires, etc. L'acier de cémentation est employé surtout pour la coutellerie, les instruments de chirurgie, la quincaillerie, etc. L'*acier fondu* ou *acier Bessemer* s'obtient en affinant la fonte dans une vaste cornue en tôle garnie à l'intérieur de terre réfractaire argileuse et mobile autour d'un axe horizontal. C'est le *convertisseur Bessemer.* L'appareil imaginé par ce dernier en 1856 a été adopté en 1862. On remplit la cornue de coke incandescent dont la combustion est activée par l'air des soufflerles. On fait pivoter le convertisseur pour faire tomber le coke et on introduit la fonte en fusion par une ouverture située à la partie supérieure. La soufflerie fonctionnant toujours, on relève l'appareil ; l'air décarbure la fonte, et l'on obtient l'acier fondu, qui a de nombreuses applications dans l'industrie.

aciérage n. m. Opération qui consiste à donner à différents métaux la dureté de l'acier. Procédé galvanoplastique, par lequel on fait déposer une couche d'acier plus ou moins épaisse sur un autre métal.

aciération [*si-on*] n. f. Action d'aciérer.

aciérer [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Souder de l'acier sur du fer : *aciérer une pioche.* Effectuer l'aciérage galvanoplastique.

aciéreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui se rapporte à l'acier, qui en a les qualités : *fer aciéreux ; dureté aciéreuse.*

aciérie [*ri*] n. f. Usine où l'on fabrique l'acier.

Acigné, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 13 kil. de Rennes, sur la Vilaine ; 1.830 h.

acinace n. m. (lat. *acinaces*). Dans l'antiquité, sorte de coutelas ou poignard à lame droite et à un ou deux tranchants.

acinaciforme adj. (de *acinace,* et *forme*). Qui a la forme d'un sabre.

acinésie [*zi*] ou **acinèse** [*ze*] n. f. Paralysie.

acinète ou **acinètien** [*si-in*] n. m. Infusoire qui vit en parasite sur d'autres infusoires.

acinétidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'infusoires tentaculifères, ayant pour type le genre *acinète.* S. un *acinétidé.*

acinétique ou **acinésique** [*zi-ke*] adj. (du gr. *a* priv., et *kinêsis,* mouvement) Qui se rapporte à la privation ou à la modération des mouvements. (Se dit des médicaments et des poisons qui provoquent ce résultat.) N. m. : *la digitale est un acinétique pour le cœur.*

acineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *acinus,* grain de raisin). Qui est arrondi en forme de grain de raisin : *glande acineuse.*

acinier [*ni-é*] n. m. (du lat. *acinus,* grain de raisin). Nom de l'aubépine, parce que ses baies ressemblent au raisin.

acinus [*nuss*] ou **acine** n. m. (du lat. *acinus,* grain de raisin). *Anat.* Cul-de-sac d'un canal glandulaire ou pulmonaire. *Bot.* Petite baie, petit grain, tel que celui du raisin, de la groseille, etc.

Acireale, v. et port de Sicile (prov. de Catane), au pied de l'Etna et à l'embouchure du fleuve côtier Aci ; 38.600 h. Eaux minérales, toiles, soieries, commerce de soufre et de cire.

Acis [*siss*], berger sicilien aimé de Galatée, et que Polyphème, jaloux, écrasa sous un rocher.

Acis et Galatée, tableau de Claude Lorrain (Dresde). Au premier plan, les deux amants se regardent avec tendresse ; Polyphème joue de la flûte sur un rocher. L'importance de la scène est subordonnée à celle du paysage, qui représente la côte de Sicile et la mer. Tableau d'une belle lumière. V. POLYPHÈME.

Acis et Galatée surpris par Polyphème, d'après Ottin.

Acis et Galatée surpris par Polyphème, groupe colossal en bronze et en marbre, par Ottin ; il décore la fontaine de Médicis, dans le jardin du Luxembourg, à Paris.

Aci Sant'Antonio, v. d'Italie (prov. de Catane) ; 6.200 h.

aciseler [*ze-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'aciselle.*) Coucher pour la première fois le plant de la vigne.

Ackermann [*a-kèr*] (Louise), femme poète, née à Paris, m. à Nice (1813-1890) ; auteur de poèmes philosophiques d'une forme élevée et vigoureuse et d'une inspiration très pessimiste : *Poésies philosophiques, Pensées d'un solitaire.* Parmi ses plus belles pièces : *l'Amour et la Mort, la Guerre, le Déluge,* etc.

A. C. L. Abréviation des mots *Assuré contre l'incendie,* qui figure sur les maisons d'habitation.

aclaste [*klas-te*] adj. (du gr. *a* priv., et *klastos,* qui brise). Se dit des corps qui jouissent de la propriété de laisser passer les rayons lumineux sans les réfracter.

aclinique adj. (du gr. *aklinês,* qui ne penche pas). Se dit d'un lieu où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle.

acmé n. m. (du gr. *akmê,* sommet). Époque où une maladie est à son plus haut degré d'intensité.

acné [*ak-né*] n. f. (du gr. *akmé*, pointe). Maladie de la peau ayant pour cause une lésion ou un trouble fonctionnel des glandes sébacées et pilaires. *Acné ponctuée*, v. COMÉDON.

— ENCYCL. *Pathol.* L'acné est caractérisée par des pustules plus ou moins dures et souvent suppurantes. Elle a pour siègcs principaux la face, le front et les épaules. Il faut éviter les aliments épicés, les alcools, etc. On emploiera des laxatifs, des lotions chaudes. On aura recours parfois à la cautérisation au fer rouge ou aux rayons X. Le traitement de l'acné est souvent fort long, surtout dans la variété qui atteint les adolescents.

Acollas [*lass*] (Emile), jurisconsulte, publiciste et homme politique français, né à La Châtre, m. à Asnières (1820-1891). Il professait des doctrines très radicales en droit comme en politique. On lui doit un *Manuel de droit civil*.

acologie [*ji*] n. f. (gr. *akos*, remède, et *logos*, discours). Traité des moyens thérapeutiques en général.

acologique adj. Qui concerne l'acologie.

acolytat [*ta*] n. m. (de *acolyte*). Le plus élevé des quatre ordres mineurs, dans la religion catholique.

acolyte n. m. (du gr. *akolouthos*, serviteur). Clerc chargé, dans l'église, des bas offices. *Par ext.* Aide subalterne ; compagnon.

acomas [*mass*] n. m. Nom vulgaire d'une plante bixacée, employée à la Guyane au traitement des maladies vénériennes.

Acomat (Etienne), grand vizir de Bajazet II, m. après 1511. Ce fut lui qui obtint du sultan, pour le célèbre Jean Lascaris, envoyé de Laurent de Médicis, la permission de rechercher les manuscrits grecs ensevelis dans les bibliothèques de l'empire d'Orient depuis la conquête turque. Racine a donné le nom d'Acomat à l'un des principaux personnages de sa tragédie *Bajazet*.

acompte [*a-kon-te*] n. m. Payement particl, à valoir sur le montant d'une dette : *donner des acomptes*. Adverbialem., s'écrit en deux mots : *il a reçu cent francs à compte*.

— ENCYCL. *Dr.* Un débiteur ne peut obliger son créancier à ne recevoir qu'un acompte, mais les tribunaux peuvent lui accorder un *délai* ou *terme de grâce* pour se libérer, s'il est malheureux et de bonne foi. — Le timbre-quittance est dû pour les payements supérieurs à 10 francs ; il est même dû pour les payements inférieurs à 10 francs, lorsqu'il s'agit d'un acompte ou d'une quittance sur une plus forte somme.

acon ou **accon** [*a-kon*] n. m. Chaland à fond plat, pour le chargement des navires de commerce.

aconage ou **acconage** [*a-ko*] n. m. Ensemble des entreprises faites par un aconier.

aconier ou **acconier** [*a-ko-ni-é*] n. m. Entrepreneur de débarquement ou d'embarquement.

Aconcagua, volcan des Andes (Chili), la plus haute montagne de la Cordillère (6.834 m.).

aconit [*nit'*] n. m. (gr. *akoniton*). Plante de la famille des renonculacées, à haute tige, aux feuilles d'un vert sombre, aux fleurs d'un bleu foncé.

— ENCYCL. L'aconit habite les régions montagneuses de l'Europe centrale et du sud de la Sibérie ; on le trouve surtout dans les lieux ombragés et humides. Ses feuilles et ses racines contiennent un poison très violent. L'*aconit napel* est employé en médecine.

Aconit.

aconitine n. f. Alcaloïde que l'on extrait de la racine d'aconit : *l'aconitine est un poison très violent*.

— ENCYCL. L'aconitine est employée en médecine dans le traitement des névralgies, de la goutte, du rhumatisme, des affections cardiaques. On combat l'empoisonnement par l'aconitine au moyen de vomitifs, de tanin de stimulants internes et externes et en pratiquant la respiration artificielle.

aconitique adj. Se dit d'un acide qui se trouve à l'état de sel de chaux dans le suc d'aconit napel et d'autres aconits. Syn. ÉQUISÉTIQUE, CITRINIQUE.

à-contre adv. Du côté opposé : *courir à-contre. Abattre à-contre*, s'abattre du côté contraire à celui qui était prévu : *un navire qui abat à-contre*.

acoquinant [*ki-nan*], **e** adj. Qui attache, retient par l'habitude : *le coin du feu est acoquinant*.

acoquiner [*ki-né*] v. a. (de *à*, et *coquin*). Corrompre, et, par extension, Retenir par une habitude agréable : *la chasse, la pêche vous acoquinent*. **S'acoquiner** v. pr. Se corrompre, s'attacher par corruption. (Se prend en mauv. part.)

acore n. m. Genre d'aroïdées d'Europe, d'Asie et d'Amérique, appelées *lis des marais*.

Açores, archipel de neuf îles de l'océan Atlantique (au Portugal). Les principales, généralement montueuses, volcaniques, sujettes aux tremblements de terre, sont Fayal, Terceira et San-Miguel ; 256.300 h. (*Açoriens*). Oranges, citrons, grains et vins. Climat très doux. Lorsque Cabral découvrit cet archipel, en 1431, il y trouva beaucoup de milans (*açor*, dans le langage indigène) ; de là le nom d'*Açores*.

acotylédone ou **acotylédoné, e** adj. (du gr. *a* priv., et *kotulé*, cavité). *Bot.* Se dit des plantes qui n'ont point de cotylédons, telles que les *champignons*, les *fougères*, etc. N. f. : *une acotylédone* ou *acotylédonée*. Syn. de CRYPTOGAME.

acoumètre n. m. (du gr. *akouein*, entendre, et *metron*, mesure). Instrument pour apprécier le degré de surdité d'une personne.

à-coup [*kou*] n. m. Mouvement brusque ou temps d'arrêt subit : *procéder par à-coups*.

acousmate [*kous-ma-te*] n. m. (du gr. *akousma, atos*, ce qu'on entend). Bruit imaginaire ou dont on ne voit pas la cause, l'auteur.

acousticien, enne [*kous-ti-si-in, è-ne*] n. Personne qui s'occupe de l'acoustique.

acoustique [*kous-ti-ke*] adj. (du gr. *akoustikos*, relatif au son). Relatif à la perception des sons : *nerf acoustique. Tuyau acoustique* ou simplem. *acoustique* (n. m.), long tuyau en caoutchouc terminé à chaque extrémité par un embout muni d'un sifflet avertisseur, et qui sert à porter le son à distance. *Cornet acoustique*, instrument qui renforce le son, et dont se servent les personnes sourdes. N. f. Théorie des sons (v. SON). *Par ext.* Qualité d'un local au point de vue de la propagation du son : *cette salle a une bonne acoustique*.

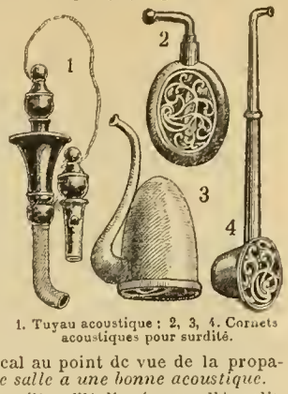
1. Tuyau acoustique ; 2, 3, 4. Cornets acoustiques pour surdité.

Acquasanta, ville d'Italie (prov. d'Ascoli), non loin d'Ascoli ; 6.000 h. Eaux thermales sulfureuses chlorurées sodiques.

acqua-toffana [*a-kou-a-to-fa-na*] n. f. (ital. *acqua*, eau, et *Toffana*, n. de femme). Poison célèbre en Italie, au XVIe et au XVIIe siècle. (C'était sans doute une solution d'acide arsénieux.)

Acquaviva [*a-kou-a*], célèbre famille napolitaine, dont le membre le plus remarquable fut CLAUDE, cinquième général des jésuites (1542-1615).

Acquaviva delle Fonti, c. d'Italie (prov. de Bari) ; 8.500 h. Vins, olives.

acquéreur [*a-ké*] n. m. Qui acquiert ; acheteur.

acquérir [*a-ké*] v. a. (lat. *acquirere*. — *J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. J'acquérais, nous acquérions. J'acquis, nous acquîmes. J'acquerrai, nous acquerrons. J'acquerrais, nous acquerrions. Acquiers, acquérons, acquérez. Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. Que j'acquisse, que nous acquissions. Acquérant. Acquis, e.*) Devenir possesseur ou propriétaire par achat, par le travail, etc. : *acquérir un immeuble, des talents*. Se perfectionner : *le vin acquiert en vieillissant*. Gagner le dévouement, la faveur, etc., des personnes : *la bonté acquiert des amis*. **S'acquérir** v. pr. Obtenir pour soi. Etre acquis. PROV. : **Le bien mal acquis ne profite jamais,** on ne peut jouir en paix du bien obtenu par des voies illégales. ANT. **Perdre, vendre.**

acquêt [*a-kè*] n. m. *Dr.* Acquisition. Bien acquis à titre onéreux pendant la durée de l'association conjugale, par opposition aux *propres*, et qui tombe dans la communauté. PROV. : **Il n'y a si bel acquêt que le don,** il n'y a point de bien plus agréablement acquis que celui qui est donné.

— ENCYCL. *Dr.* La communauté conjugale peut être réduite aux acquêts, c'est-à-dire aux biens acquis pendant le mariage. En ce cas, les biens « propres », c'est-à-dire apportés par l'un ou par l'autre des époux, restent la propriété exclusive de chacun d'eux et sont repris par eux quand le mariage est dissous par la mort de l'un des conjoints, le divorce ou la séparation de biens.

acquêter [*a-kè-té*] v. a. Acquérir un immeuble.

Acqui, v. d'Italie (prov. d'Alexandrie), ch.-l. d'arr. ; 12.000 h. ; sur la Bormida. Evêché ; eaux thermales. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens de Beaulieu, en 1796.

acquiescement [*a-ki-ès-se-man*] n. m. Adhésion, consentement : *acquiescement aux volontés de quelqu'un*. ANT. **Refus, protestation contre.**

— ENCYCL. *Dr.* L'acquiescement équivaut à une renonciation absolue à tout recours possible ; il suppose l'aliénation d'un droit, et par suite il faut être capable de contracter pour donner son acquiescement. L'acquiescement se donne par acte authentique ou sous seing privé, et même par simple lettre, mais il peut être *tacite*, c'est-à-dire résulter indirectement de certains faits ou actes impliquant acquiescement.

acquiescer [*a-ki-ès-sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il acquiesça, nous acquiesçons*.) Consentir : *acquiescer à un désir*. ANT. **S'opposer, protester contre.**

acquis, e [*a-ki, i-ze*] adj. (de *acquérir*). Dont on est devenu possesseur : *biens acquis*. Dévoué : *être tout acquis à quelqu'un. Vitesse acquise*, vitesse dont un corps est animé à un moment donné. V. ACQUÉRIR.

acquis [*a-ki*] n. m. (de *acquérir*). Savoir, expérience : *il a de l'acquis*.

acquisitif, ive [*a-ki-zi*] adj. Qui a rapport à l'acquisition. Qui équivaut à une acquisition : *prescription acquisitive*.

acquisition [*a-ki-zi-si-on*] n. f. Action d'acquérir. Chose acquise. Achat, emplette. ANT. **Vente.**

— ENCYCL. *Dr.* L'acquisition de la propriété résulte : 1° de la succession ; 2° de la donation entre vifs ou testamentaire ; 3° des contrats à titre onéreux (vente, échange, etc.) ; 4° de l'accession ; 5° de l'occupation (droit de chasse, par ex.), etc. On distingue les modes d'acquérir à titre gratuit (donation) et les modes d'acquérir à titre onéreux (vente) ; — à titre universel (legs d'un patrimoine) et à titre particulier (une chose isolée). Les biens vacants et sans maître appartiennent à l'Etat. Les choses dont l'usage est commun à tous, comme un monument public, ne sont pas susceptibles d'acquisition.

acquisivité [*a-ki-zi*] n. f. Instinct qui porte l'homme à acquérir.

acquit [*a-ki*] n. m. Quittance, décharge : *j'ai votre acquit, ainsi je ne vous dois rien. Dr.* Acquittement : *sentence d'acquit. Pour acquit*, mots qu'on écrit au bas d'un billet, d'un compte, pour certifier qu'ils ont été payés. *Par manière d'acquit* loc. adv. Négligemment. *Fig. Pour l'acquit de sa conscience* ou *Par acquit de conscience*, pour en avoir la conscience déchargée.

— ENCYCL. *Dr.* Sauf les exceptions spécifiées par la loi pour les quittances d'ordre, pour les quittances de secours donnés aux indigents, etc., les acquits sont soumis à un droit de timbre de 0 fr. 25 (s'ils émanent d'un comptable public) ou de 0 fr. 10. — L'acquit est la reconnaissance écrite d'un payement ; il se donne au bas des factures, au dos des billets et des lettres de change par les mots *pour acquit*, suivis de la date et de la signature de celui qui reçoit le payement. V. TIMBRE-QUITTANCE.

acquit-à-caution [*a-ki-ta-kô-si-on*] n. m. Pièce de régie qui permet de faire circuler librement des marchandises soumises à l'impôt indirect et de ne payer cet impôt qu'après livraison Pl. des *acquits-à-caution*.

— ENCYCL. *Dr.* L'acquit-à-caution est une pièce délivrée par la douane ou par les contributions indirectes ; il permet de transporter en franchise des marchandises d'un entrepôt à un autre, sous la garantie qu'elles seront visitées au bureau de leur destination et que les droits y seront acquittés. Il y a aussi l'*acquit-à-caution de transit*, qui se délivre pour l'exportation ou l'importation des marchandises affranchies du payement des droits.

acquittable [*a-ki-ta-ble*] adj. Qui peut ou doit être acquitté : *accusé acquittable ; dette acquittable*.

acquittement [*a-ki-te-man*] n. m. Action d'acquitter, en parlant d'une dette ou d'un impôt : *acquitter un droit de succession*. Renvoi d'un accusé reconnu non coupable. ANT. **Condamnation.**

acquitter [*a-ki-té*] v. a. Payer ce qu'on doit : *acquitter une dette*. Constater le payement de : *acquitter un billet, une facture*. Rendre quitte d'une obligation : *acquitter quelqu'un d'une dette*. Renvoyer absous : *acquitter un accusé*. **S'acquitter** v. pr. Payer une dette. Remplir un devoir : *s'acquitter d'une mission*.

acrasiées [*zi-é*] n. f. pl. (gr. *akrasios*, intempérant). Famille de champignons myxomycètes, qui vivent sur les excréments des animaux. S. une *acrasiée*.

acratie [*si*] n. f. (du gr. *a* priv., et du gr. *kratos*, force). Débilité, manque de forces.

acre n. f. (angl. *acre*). Mesure agraire, usitée autrefois en France et valant environ 52 ares, mais variant d'un pays à un autre : *aujourd'hui, en Angleterre, l'acre est de 40 ares et demi*.

Acre (Saint-Jean d') [autref. *Ptolémaïs*], v. forte de Syrie, port sur la Méditerranée ; 10.000 h. Archevêché grec ; commerce de riz, coton, etc. Cette ville, prise par Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion en 1191, résista à Bonaparte en 1799. En 1832, elle fut prise par Ibrahim-Pacha, vice-roi d'Egypte ; mais, en 1840, elle fut bombardée par les flottes anglo-turques et rendue au sultan.

âcre adj. (lat. *acer*). Piquant, irritant au goût, à l'odorat : *fruit âcre. Fig.* Mordant, revêche : *caractère âcre*. ANT. **Doux.**

âcrement [*man*] adv. D'une manière âcre.

âcreté n. f. Qualité de ce qui est âcre. *Fig.* : *l'âcreté du style*. ANT. **Douceur.**

Acri, v. d'Italie (prov. de Cosenza) ; 11.500 h.

acribie [*bi*] n. f. (gr. *akribeia*, exactitude). Qualité de l'érudit qui travaille avec le soin le plus scrupuleux.

acribologie [*ji*] n. f. (du gr. *akribès*, exact, et *logos*, discours). Précision dans l'emploi des termes.

acribomètre n. m. (du gr. *akribès*, exact, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer des objets très petits.

acridiens [*di-in*] ou **acridiidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères sauteurs, renfermant les *criquets*. S. un *acridien* ou *acridiidé*.

acridine n. f. Base isomère du carbazol, retirée de l'anthracène brut : *les solutions étendues de l'acridine ont une belle fluorescence bleue*.

acridophage [*fa-je*] adj. (du gr. *akris, idos*, sauterelle, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de criquets, de sauterelles : *il y a en Afrique des peuples acridophages*.

acrimonie [*ni*] n. f. (lat. *acrimonia*). Acreté : *l'acrimonie des humeurs. Fig.* Ton mordant, maussaderie, aigreur : *quelle acrimonie dans ses paroles!*

acrimonieusement [*ni-eû-ze-man*] adv. Avec acrimonie.

acrimonieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. Acre, qui a de l'acrimonie : *sels acrimonieux. Fig.* Aigre, mordant : *critiques acrimonieuses*.

acrinie [*ni*] n. f. (du gr. *a* priv., et *krinein*, séparer). *Méd.* Diminution, absence d'une sécrétion.

Acrisius [*zi-uss*], roi fabuleux d'Argos, père de Danaé ; il fut tué involontairement, d'un coup de disque, par Persée, son petit-fils.

acroamatique ou **acroatique** adj. (du gr. *akroama, atos*, ce qu'on écoute). Se dit, dans les systèmes de philosophie grecque et en particulier dans celui d'Aristote, des doctrines, plus secrètes et plus scientifiques, qui se transmettaient oralement, dans des entretiens intimes.

acrobate n. (du gr. *akros*, haut, et *batein*, marcher). Danseur, danseuse de corde. *Fig.* Qui cherche à éblouir par des procédés extraordinaires.

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'*acrobates* tous ceux qui exécutent en public des tours de force ou d'adresse : gymnastes, clowns, hercules, équilibristes, jongleurs, hommes-serpents, etc.

acrobatie [*sî*] n. f. Exercice de l'acrobate.

acrobatique adj. Qui concerne les acrobates, qui est à la manière des acrobates : *exercices acrobatiques. Mécan.* Se dit des machines qui servent à élever des fardeaux.

acrobatisme [*tis-me*] n. m. Profession d'acrobate : *l'acrobatisme exige une longue pratique*.

acrocarpe adj. (du gr. *akros*, sommet, et *karpos*, fruit). Se dit des mousses dont la capsule termine la tige ou les rameaux.

acrocéphale adj. et n. (du gr. *akros*, extrême, et *kephalé*, tête). Se dit d'un homme ou d'une femme ayant le haut du crâne terminé en pointe.

acrocéphalie [*fa-li*] n. f. Etat d'un homme ou d'une femme acrocéphales.

Acrocérauniens [*rô-ni-in*] (MONTS), chaîne de montagnes de l'Epire ancienne, près de la côte ; auj. *Khimara*.

acrochorde [*kor-de*] n. m. Gros serpent court, d'existence aquatique, habitant l'île de Java.

acrochordon [*kor*] n. m. (du gr. *akros*, extrême, et *khordé*, corde). Tumeur des paupières : verrue, acné, hypertrophie partielle du derme du bord des paupières.

acrocine n. m. Insecte coléoptère de l'Amérique tropicale, beau longicorne de 10 centimètres

de long, appelé *arlequin de Cayenne*, à cause des taches qui ornent ses élytres.

acrocome n. m. Palmier de l'Amérique tropicale, à tige dilatée en fuseau, à graine oléagineuse, et dont les bourgeons passent pour fournir d'excellents choux-palmistes.

Acrocorinthe, citadelle de l'ancienne Corinthe.

acrodynie [*ni*] n. f. (du gr. *akron*, sommet, et *odunê*, douleur). Maladie épidémique dont le symptôme le plus saillant est un fourmillement douloureux aux mains et aux pieds, avec troubles de la sensibilité, paralysie, atrophie et troubles digestifs.

acrogène adj. (du gr. *akron*, sommet, et *genos*, naissance). Se dit de divers cryptogames, parce que ces plantes croissent surtout par le sommet.

acroléine n. f. ou **acrol** n. m. Liquide volatil, qui s'obtient par déshydratation de la glycérine au moyen de l'anhydride phosphorique, ou par oxydation de l'alcool allylique.

acroléique ou **acrylique** adj. Se dit d'un acide qui se produit par l'oxydation de l'acroléine.

acromégalie [*li*] n. f. (du gr. *akros*, extrême, et *mégas, alou*, grand). Maladie caractérisée par l'hypertrophie des extrémités : tête, main, pied.

— Encycl. Dans cette maladie, les mains sont énormes et dites *en battoir ;* la face a un aspect typique, dit *faciès acromégalique*. L'acromégalie débute vers vingt-cinq ans et conduit à la cachexie, sans qu'on puisse indiquer un traitement. Il semble que cette affection soit liée à l'hypertrophie du *corps pituitaire*.

acromial, e, aux adj. Qui appartient à l'acromion : *l'artère acromiale*.

acromion n. m. (du gr. *akrômion*, extrémité). Apophyse de l'épine de l'omoplate.

acronyque adj. (du gr. *akros*, extrême, et *nux, nuktos*, nuit). *Astr.* Se dit quand un astre se lève au coucher du soleil, ou se couche à son lever.

acropole n. f. (du gr. *akros*, élevé, et *polis*, ville). Partie la plus élevée des cités grecques, qui servait en général de citadelle. (Employé absolum., avec une majuscule [*l'Acropole*], ce mot désigne toujours l'acropole d'Athènes.)

Acropole d'Athènes.

— Encycl. La plupart des villes grecques étaient protégées par une citadelle située sur un rocher qui les dominait, défendue par une enceinte et renfermant les principaux édifices sacrés. L'acropole (*ville haute*) était donc à la fois une forteresse et un sanctuaire. Les plus connues sont celles de Mycènes, de Tirynthe, de Corinthe, d'Athènes. Cette dernière, la plus célèbre, était située sur un rocher haut de 50 mètres, et l'on y arrivait par les *Propylées*. Le sommet était couvert de temples, de monuments, notamment le *Parthénon*, la *Pinacothèque*, l'*Erechthéion*, de statues, etc. L'Acropole, fort endommagée par un incendie en 1656 et par l'explosion d'une poudrière lors du siège de 1687, a été de nos jours presque complètement déblayée, et elle a fourni une riche moisson de documents archéologiques, partiellement réunis sur le plateau même, dans le *musée de l'Acropole*.

acrosperme [*kros-pèr-me*] n. m. Champignon qui croît sur le bois sec.

acrospore [*kros-po-re*] n. m. Champignon qui croît sur la feuille des graminées et les tue.

acrostic [*kros-tik*] ou **acrostique** [*kros-ti-ke*] n. m. Genre de fougères tropicales, dont la plus belle est l'*acrostic à cornes d'élan*.

acrostiche [*kros-ti-che*] n. m. (du gr. *akros*, extrême, et *stichos*, vers). Poésie composée de telle sorte qu'en lisant dans le sens vertical la première lettre de chaque vers, on trouve le mot pris pour sujet. Voici un acrostiche fait sur Louis XIV par quelque sollicitеur au gousset vide :

Louis est un héros sans peur et sans reproche
On désire le voir. Aussitôt qu'on l'approche,
Un sentiment d'amour enflamme tous les cœurs,
Il ne trouve chez nous que des adorateurs;
Mon image est partout, excepté dans ma poche.

— Adjectiv. : *des vers acrostiches*.

acrostole [*kros-to-le*] n. m. (du gr. *akros*, extrême, et *stolos*, ornement). Partie élevée des extrémités des anciens navires. Ornements, sculptures de la proue (dragon, sirène, casque, spirale, etc.).

acrotère n. m. (gr. *akrôtêrion*). Sommet, extrémité d'un objet quelconque. *Archit.* Socle disposé aux

Acrotères.

extrémités ou au sommet d'un fronton et servant de support à divers ornements (statues, vases, etc.).

acrotériasme [*as-me*] n. m. (du gr. *akrôtêriazein*, mutiler). Amputation d'un membre. (Inus.)

acrylique adj. Syn. de acroléique. *Série acrylique*, ensemble des corps de fonctions diverses, aldéhydes, acides, éthers, amines, etc., qui dérivent des carbures éthyléniques.

Acta diurna, sorte de *Moniteur*, indiquant les événements quotidiens, établi à Rome vers 131, et rendu officiel par César en 59 av. J.-C.

acta est fabula loc. lat. signif. *La pièce est jouée*, et par laquelle, dans le théâtre antique, on annonçait la fin de la représentation. *Acta est fabula*, dit Auguste à son lit de mort, et ce furent ses dernières paroles. *La farce est jouée*, a dit aussi Rabelais.

Acta sanctorum (*Actes des saints*), immense recueil dit *des Bollandistes*, et qui renferme la vie de tous les saints (62 vol. in-fol.). V. bollandistes.

acte n. m. (du lat. *actum*, chose faite). Action, manifestation de la volonté : *on connaît l'homme par ses actes*. Pièce légale qui constate un fait : *acte de naissance*. Mouvement de l'âme vers Dieu : *acte de foi*. Division d'une pièce de théâtre : *pièce en cinq actes*. *Donner acte*, constater légalement : *le tribunal lui a donné acte de son acquiescement*. *Prendre acte*, faire consigner un fait. *Faire acte de présence*, se montrer un instant. *Acte d'accusation*, exposition des faits imputés à un accusé. Pl. Décision de l'autorité publique : *les actes du gouvernement*. Mémoires, procès-verbaux des sociétés savantes : *travail inséré dans les Actes de l'Académie* (prend une majuscule dans ce sens).

— Encycl. *Dr.* On distingue plusieurs sortes d'actes ou écrits constatant des conventions : les principaux sont les *actes authentiques* et les *actes sous seing privé*. Les premiers sont ceux dont la minute est rédigée par un notaire et conservée en son étude ; les seconds sont rédigés par les particuliers, sans le ministère d'un notaire. Les donations, testaments autres que les testaments olographes, les contrats de mariages, les actes conférant hypothèque doivent nécessairement être passés par-devant notaire. Les actes authentiques ont l'avantage de faire pleine foi des conventions qu'ils renferment entre les parties et leurs héritiers ou ayants cause.

Acte respectueux. Au delà de l'âge de vingt-cinq ans pour les hommes et de vingt et un ans pour les filles, le consentement des ascendants cesse d'être légalement nécessaire, mais les futurs conjoints sont tenus de demander, par *acte respectueux*, le conseil de leurs père et mère, et, à défaut, celui de leurs aïeuls et aïeules. Ces formalités ont été supprimées par la loi du 21 juin 1907. V. notification, mariage.

Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, ensemble des articles supplémentaires que Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe (1815), ajouta aux constitutions de l'Empire. L'acte additionnel proclamait la liberté de la presse, déclarait les Bourbons à jamais exclus du trône et partageait le pouvoir législatif entre l'empereur et un parlement composé de deux Chambres : une Chambre des pairs et une Chambre des députés, élue au second degré. C'est Benjamin Constant qui fut le principal rédacteur des articles.

Actes des apôtres, un des livres du Nouveau Testament, écrit en grec par saint Luc vers l'an 63 ; il contient l'histoire du christianisme, depuis l'Ascension du Christ (an 33) jusqu'à l'arrivée de saint Paul à Rome (63).

Actes des apôtres, journal royaliste, pamphlet périodique fondé en 1789 par Peltier, Champcenetz, Suleau, Rivarol, Régnier, etc., contre les nouveaux apôtres de la Révolution et contre l'Assemblée constituante. Il cessa de paraître en 1791.

Actes et paroles, par V. Hugo (1875-1876), ouvrage autobiographique qui embrasse la vie publique du poète de 1841 à 1875. Il comprend trois parties : *Avant l'exil, Pendant l'exil, Depuis l'exil*.

actée [*ak-té*] n. f. Genre de plantes renonculacées, appelées *herbes de Saint-Christophe*, et qui portent à maturité de petites baies noires vénéneuses.

Actéon, fils d'Aristée et petit-fils de Cadmus. Il eut la malheureuse indiscrétion de surprendre Diane au bain, et la déesse, irritée, le changea en cerf ; il fut aussitôt dévoré par ses propres chiens.

acteur, trice n. Qui joue un rôle dans un événement : *Mirabeau fut un des principaux acteurs de la Révolution*. Artiste qui joue dans un théâtre.

— Encycl. Chez les anciens, les femmes ne paraissaient pas sur la scène. Honorable chez les Grecs, la profession d'acteur était surtout, à Rome, exercée par des esclaves. En France, sous l'ancien régime, malgré la faveur royale, la situation sociale des acteurs était regardée comme inférieure. Il n'en est plus de même de nos jours.

actif, ive adj. Qui agit : *le principe actif du café est la caféine*. Vif, laborieux : *ouvrier actif, Citoyen actif*, celui qui, sous le régime censitaire, a la jouissance et l'exercice du droit de vote. Energique : *remède actif. Dettes actives*, sommes dont on est créancier. *Service actif*, première période du service militaire, celle pendant laquelle on est effectivement sous les drapeaux. *Gram. Verbe actif*, verbe qui peut avoir un complément direct. Se dit de ce qui a rapport aux verbes actifs : *voix active ; sens actif*. N. m. *Comm.* Ce qu'on possède, par opposition à *passif*, ce qu'on doit. Ant. Inactif, indolent ; neutre ; passif.

actinal, e, aux adj. du gr. *aktis, inos*, rayon). En forme de rayons.

actinauxisme [*nok-sis-me*] n. m. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *auxein*, accroître). Action de la radiation sur la croissance des végétaux.

Actinie.

actinie [*ni*] n. f. Genre de polypes vulgairement appelés *orties de mer*, à cause de leurs propriétés urticantes, ou *anémones de mer*, à cause de leurs brillantes couleurs. (Elles ont un corps charnu très contractile, couronné par plusieurs rangées de tentacules, au centre desquels est une bouche.)

actinique adj. (du gr. *aktis, inos*, rayon). Se dit des rayons lumineux qui peuvent exercer une action chimique, telle que la décomposition d'un corps : *les rayons actiniques sont plus généralement appelés* rayons chimiques.

actinisme [*nis-me*] n. m. (du gr. *aktis, inos*, rayon). Propriété que possèdent certains rayons lumineux d'être actiniques.

actinium [*ak-ti-ni-om'*] n. m. Substance découverte dans la pechblende par A. Debierne, en 1900, et qui émet un rayonnement analogue à celui du radium.

actinographe n. m. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *graphein*, écrire). Actinomètre particulier, dans lequel l'intensité des radiations solaires est enregistrée par un procédé photographique.

actinologie [*ji*] n. f. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *logos*, discours). Histoire, description des animaux rayonnés.

actinomètre n. m. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer l'intensité des radiations et, plus particulièrement, des radiations solaires.

actinométrie [*trî*] n. f. (rad. *actinomètre*). Mesure de l'intensité des radiations et plus particulièrement des radiations solaires.

actinométrique adj. Qui concerne l'actinométrie : *méthode actinométrique*.

actinomycès [*sèss*] ou **actinomycète** n. m. Genre de champignons microscopiques, de couleur jaune soufre, qui croissent sur les épis des céréales, les feuilles des arbres. (Ils peuvent devenir parasites de l'homme et des animaux.) V. actinomycose.

actinomycose [*kô-ze*] n. f. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *mukês*, champignon). Maladie infectieuse commune à l'homme et aux animaux, causée par la présence d'*actinomycès* dans les tissus. (La cautérisation au fer rouge et l'iodure de potassium à la dose de 5 grammes par jour suffisent pour amener la guérison.

actinotropisme [*pis-me*] n. m. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *tropos*, tour). Flexion des plantes vers les radiations lumineuses.

actinozoaires [*è-re*] n. m. pl. Animaux de forme rayonnante, formant une division des cœlentérés. S. un *actinozoaire*. (On dit aussi antuozoaires et coralliaires.)

action [*ak-si-on*] n. f. (lat. *actio*). Manifestation d'une énergie ; manière dont un corps agit sur un autre : *action chimique ; action d'un poison*. Manifestation de la volonté : *bonne, mauvaise action*. Occupation, mouvement : *on le voit toujours en action*. Combat : *soldat intrépide dans l'action*. Chaleur dans le débit et le geste : *parler avec action ; action oratoire*. Gestes qui accompagnent la parole. Sujet d'un poème : *action intéressante*. Marche d'une pièce de théâtre : *action rapide*. Poursuite en justice : *action criminelle*. Part dans une entreprise financière ou commerciale : *acheter une, deux, trois actions de chemin de fer*. Pl. Remerciement : *actions de grâces*.

— Encycl. *Dr.* L'action est le titre de propriété des actionnaires, véritables associés qui partagent les bénéfices de la société dont ils ont « fait » le capital. Toutes les actions vendues ou émises donnent les mêmes droits aux actionnaires : le *dividende* attribué à chacun d'eux est le quotient résultant de la division des bénéfices par le nombre des actions. — Les *obligataires* ne sont pas des associés, mais des prêteurs, des créanciers, qui ont pour gage l'actif tout entier de l'emprunteur : l'*obligation* rapporte un revenu fixe, prélevé sur les recettes de la société avant tout payement de dividende aux actionnaires.

Action au porteur. Action dont le propriétaire n'est pas nominativement désigné, et qui est présumée appartenir à celui entre les mains duquel elle se trouve.

Action nominative. C'est l'action appartenant à un propriétaire désigné nominativement. La propriété d'une action nominative ne s'acquiert que par un transfert sur les registres de la société qui l'a émise.

Action de jouissance. Se dit du titre donné en échange d'une action amortie. L'action de jouissance n'a plus droit aux intérêts, mais elle a droit aux bénéfices.

Action d'apport. C'est l'action remise en représentation des apports faits à une société anonyme.

Action de priorité. On appelle ainsi l'action d'une nature spéciale qui se distingue des actions ordinaires en ce qu'elle confère à son titulaire des droits d'antériorité soit sur les bénéfices, soit (lors de la liquidation) sur l'actif social, soit enfin sur les deux. Elle tient le milieu entre l'action et l'obligation.

actionnable [*ak-si-o-na-ble*] adj. Contre qui on peut intenter une action judiciaire.

actionnaire [*ak-si-o-nè-re*] n. Qui possède une ou plusieurs actions dans une entreprise financière ou commerciale. V. action.

actionnairement [*ak-si-o-nè-re-man*] adv. Au moyen d'actions industrielles. (Peu us.)

actionné, e [*ak-si-o-né*] adj. Poursuivi en justice. *Fam.* Occupé, affairé. Mû, mis en mouvement : *moulin actionné par l'eau*.

actionner [*ak-si-o-né*] v. a. Intenter une action en justice. Exciter, harceler. Produire un mouvement : *cours d'eau qui actionne des scieries mécaniques*.

Actium [*ak-si-om'*], v. et promontoire de Grèce, à l'entrée méridionale du golfe d'Ambracie, auj. *golfe d'Artu ;* célèbre par la victoire navale d'Octave et d'Agrippa sur Antoine et Cléopâtre en 31 av. J.-C., bataille qui décida du sort du monde romain.

activant [*van*], **e** adj. Qui active : *sel activant*.

activement [*man*] adv. D'une manière active. *Gram.* Dans le sens actif : *certains verbes neutres s'emploient activement :* courir un danger ; dormir un sommeil, *etc.* ANT. **Neutralement.**

activer [*vé*] v. a. Presser, accélérer : *activer les travaux.* Donner de l'activité à : *activer le feu.*

activisme [*viss*] n. m. Doctrine géologique établie par Stanislas Meunier, et montrant l'activité chimique des masses minérales.

activité n. f. Vertu d'agir : *l'activité du feu* Promptitude : *l'activité de l'esprit. Soldat, fonctionnaire en activité* (ou *en activité de service*), qui sont actuellement en service. ANT. **Nonchalance, mollesse.**

Acton, bourg du Dominion canadien (prov. de Québec) ; 22.000 hab. Riches mines de cuivre.

Acton (Jean-François-Edouard), aventurier, né à Besançon, m. à Palerme (1736-1811). Il devint ministre de la reine Caroline de Naples et se signala par sa haine contre la France.

actrice n. f. V. ACTEUR.

actuaire [*è-re*] n. m. (du lat. *actuarius*, greffier). Spécialiste qui s'occupe de l'application des mathématiques aux assurances sur la vie et, en général, aux questions financières. Chez les Romains, scribe rédacteur de procès-verbaux.

actualisation [*za-si-on*] n. f. Action d'actualiser. Résultat de cette action.

actualiser [*zé*] v. a. Rendre actuel.

actualisme [*lis-me*] n. m. Doctrine d'après laquelle les phénomènes géologiques du passé s'expliquent par la longue activité des causes qui produisent les phénomènes actuels.

actualité n. f. Etat de ce qui est actuel. Chose du moment : *les journaux vivent d'actualités.*

actuel, elle [*él, è-le*] adj. (lat. *actualis*). Effectif : *service actuel.* Présent : *les mœurs actuelles. Théol. Péché actuel,* péché qui résulte d'un acte personnel, par opposition à *péché originel. Grâce actuelle,* secours de circonstance que Dieu donne à l'âme pour éviter le mal et faire le bien, par opposition à grâce habituelle ou sanctifiante, don divin permanent qui constitue l'état de justice.

actuellement [*é-le-man*] adv. Présentement, maintenant, au moment où l'on parle.

acuité n. f. (du lat. *acutus*, aigu). Qualité de ce qui est aigu, pointu : *l'acuité d'un clou. Fig. : l'acuité de la douleur ; l'acuité d'un son. Acuité visuelle,* faculté de l'œil qui lui permet de distinguer un objet.

acul [*a-ku*] n. m. Fond des parcs à huîtres du côté de la mer.

aculé, e adj. (du lat. *aculeus*, aiguillon). Qui porte un aiguillon, comme l'abeille : *insecte aculé.*

aculéiforme adj. (du lat. *aculeus*, aiguillon, et de *forme*). *Bot.* Qui est en forme d'aiguillon.

acuminé, e adj. (du lat. *acumen, inis,* pointe). *Bot.* Se dit de tout organe foliacé, feuille, fruit, dont le sommet est terminé en pointe : *les feuilles du cornouiller mâle sont acuminées. Méd.* Se dit des tumeurs en pointe : *les furoncles sont acuminés.*

Acunha. V. CUNHA (DA).

Acunha (don Pedro Bravo d'), général espagnol. Il se signala à la bataille de Lépante (1572), enleva les îles Moluques aux Hollandais en 1606, et mourut la même année.

Acunha de Figueroa (don Francisco), poète américain, né et mort à Montevideo (Uruguay) [1790-1862]. La plus grande partie de ses œuvres a été réunie sous le titre de *Mosaïque poétique.*

acuponcture ou **acupuncture** [*ponk*] n. f. (du lat. *acus*, aiguille, et *punctura*, piqûre). *Chir.* Opération qui consiste à piquer une partie malade avec une aiguille très fine.

— ENCYCL. *Chir.* L'acuponcture s'effectue avec des aiguilles très fines en or, en argent ou en acier ; parfois, on se sert d'aiguilles traversées par un courant électrique. Cette opération s'emploie surtout contre les névralgies rebelles.

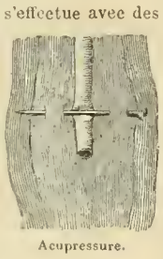
Acupressure.

acuponcturer ou **acupuncturer** [*ponk-tu-ré*] v. a. (de *acuponcture*). *Chir.* Brûler les tissus avec une aiguille pour détruire les tissus morbides.

acupressure [*prè-su-re*] n. f. (du lat. *acus*, aiguille, et de *presser*). Compression d'une artère à l'aide d'une aiguille, pour arrêter l'hémorragie.

acutangle adj. (lat. *acutus*, aigu, et *angulus*, angle). Se dit d'un triangle dont les trois angles sont aigus.

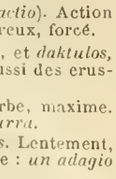
Tr. acutangle.

acutangulaire [*lè-re*] adj. Qui fait un angle aigu.

acutangulé, e adj. Qui a des angles aigus.

acutesse [*tè-se*] n. f. (lat. *acutus*, aigu). Etat de ce qui est aigu, pointu : *l'acutesse d'un clou.*

ad prép. lat. signif. *à, vers, pour,* etc., et qui entre soit sous cette forme, soit sous celle de *ac, af, an, ap, ar, as, at,* comme préfixe dans un certain nombre de mots français.

Ada, v. d'Autriche-Hongrie (Hongrie), sur la Theiss ; 11.000 h.

adaction [*dak-si-on*] n. f. (lat. *adactio*). Action de contraindre. Assujettissement rigoureux, forcé.

adactyle [*dak*] adj. (du gr. *a* priv., et *daktulos*, doigt). Qui n'a pas de doigts. (Se dit aussi des crustacés dépourvus de pinces.)

adage n. m. (lat. *adagium*). Proverbe, maxime. Ex. : *fais ce que dois, advienne que pourra.*

adagio [*ji-o*] adv. (mot ital.). *Mus.* Lentement, gravement, posément. N. m. L'air même : *un adagio mélancolique.* Pl. des *adagios.*

Adalbéron ou **Ascelin,** évêque de Laon en 977, mort en 1030 ou 1031. Il contribua à la révolution qui donna la couronne à Hugues Capet, en livrant à ce prince son compétiteur Charles de France, duc de Lorraine, fils de Louis IV d'Outremer.

Adalbéron d'Ardenne, archevêque de Reims depuis 969, chancelier de Lothaire et de Louis V qu'il couronna ; il contribua beaucoup à l'avènement de Hugues Capet et le sacra roi ; m. en 988 ou 989.

Adalbert [*bèr*] (saint), évêque de Prague en 983, martyrisé en Prusse (997). Fête le 23 avril.

Adalgise [*ji-ze*], roi des Lombards, fils de Didier, détrôné en 775 par Charlemagne, son beau-frère ; m. en 788.

Adam [*dan*]. Suivant les Ecritures, le premier homme. Dieu le forma à son image et du limon de la terre. Il lui associa une compagne, Eve, formée d'une de ses côtes, et les plaça tous deux dans le paradis terrestre, en leur défendant de toucher aux seuls fruits de l'arbre de la science du bien et du mal. Séduit par Eve (v. EVE), Adam désobéit à Dieu, qui le punit en le condamnant, lui et sa postérité, au travail et à la mort. Chassé du paradis terrestre, livré aux misères de l'existence, Adam mena sur la terre une vie errante. Il eut, entre autres enfants, Caïn et Abel, puis Seth et plusieurs filles. *Fam. Fourchette, mouchoir* ou *peigne d'Adam,* les doigts. Loc. prov : *il se croit sorti de la côte d'Adam,* il se croit issu d'une très haute origine. *Je ne le connais ni d'Eve ni d'Adam,* corruption de *Je ne le connais ni des lèvres ni des dents* (Je ne lui ai jamais parlé, je n'ai jamais partagé un repas avec lui), je ne le connais pas du tout.

Adam (*le Mystère d'*), drame rimé, en trois parties, un des plus anciens monuments de notre littérature dramatique (XIIe s.).

Adam (PIC D'), montagne de l'île de Ceylan (2.250 m.). Célèbre pèlerinage bouddhique.

Adam Billaut. V. BILLAUT.

Adam de La Halle, surnommé *le Bossu d'Arras,* trouvère du XIIIe siècle. On trouve de la grâce et de la malice dans ses chansons, motets, rondeaux et *jeux* ou pièces dramatiques. Son œuvre maîtresse, *le Jeu de Robin et Marion,* est le plus ancien opéra-comique connu.

Adam (Lambert-Sigisbert), sculpteur français, né à Nancy, m. à Paris (1700-1759), auteur d'œuvres distinguées. — Son frère NICOLAS, né à Nancy, m. à Paris (1705-1778), sculpteur.

Adam (Adolphe), compositeur de musique français, né et m. à Paris (1803-1856). Il étudia sous Boieldieu et donna comme opéras : *le Chalet, Si j'étais roi ! le Postillon de Longjumeau, Giralda, le Corsaire, la Poupée de Nuremberg, le Torrador,* etc., œuvres d'une facture soignée, élégante et brillante. Adam fut aussi un critique musical des plus distingués, à qui l'on doit d'intéressants *Souvenirs d'un musicien.* Il a écrit un *Noël* célèbre.

Ad. Adam.

Adam (Juliette LAMBER, dame), femme de lettres française, née à Verberie (Oise), 1836 ; fondatrice de la *Nouvelle Revue* et auteur, entre autres, de romans : *Païenne, Jean et Pascal.* Elle avait épousé Edmond Adam (1816-1877), préfet de police en 1870.

Adam (Paul), littérateur, publiciste et romancier français, né à Paris en 1862, auteur d'ouvrages au style nerveux : *Chair molle, la Force, le Mystère des foules, l'Enfant d'Austerlitz, la Ruse,* etc.

Adama, une des cinq villes brûlées avec Sodome et Gomorrhe, dont les ruines ont été retrouvées par de Sauley en 1850.

adamantin, e adj. (lat. *adamantinus*). Qui a la dureté et l'éclat du diamant.

Adamaoua, pays du Soudan central, au S. du lac Tchad, sur les deux rives de la Bénoué. Grande variété de produits végétaux ; 4 millions d'hab. environ, en général nègres. Le sultan de Yola est le chef suprême du pays.

Adamastor ou **le Géant des tempêtes,** personnage fictif des *Lusiades,* une des plus belles évocations que nous offre la poésie épique. Camoëns suppose qu'au moment où Vasco de Gama va franchir le cap des Tempêtes, appelé depuis *cap de Bonne-Espérance,* un géant, gardien de ce cap, se dresse devant lui pour l'empêcher d'aller plus loin.

adamique adj. Qui a rapport à Adam : *la race adamique.*

adamisme [*mis-me*] n. m. (de *Adam*). Doctrine de certains hérétiques qui paraissaient nus dans les assemblées, pour imiter, disaient-ils, l'état d'innocence où se trouvait Adam au moment de la création.

adamite ou **adamien** [*mi-in*] n. m. Membre d'une secte religieuse du IIe siècle, qui défendait l'emploi des vêtements. V. ADAMISME.

Adams [*dam's*] (Samuel), un des auteurs de la révolution des Etats-Unis, né à Boston, surnommé *le Caton de l'Amérique ;* il vécut et mourut pauvre (1722-1803).

Adams (John), deuxième président des Etats-Unis, né à Baintree (Massachusetts) [1739-1826], élu en 1797. — Son fils aîné, JOHN-QUINCY, fut le 6e président des Etats-Unis (1767-1848).

Adana, v. de la Turquie d'Asie, sur le Seihoun ; 45.000 h. Commerce actif : tapis, fruits, etc.

Adanson (Michel), botaniste français, né à Aix (Provence), m. à Paris (1727-1806). Il exposa le premier la classification naturelle des plantes.

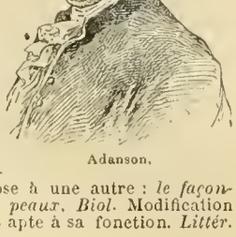
Adanson.

adansonie [*ni*] n. f. Nom donné par Adanson aux arbres du genre baobab.

ad aperturam libri loc. lat. signif. A livre ouvert : *Peu de personnes sont capables d'expliquer les auteurs anciens ad aperturam libri.*

adaptable [*dap*] adj. Qui peut être adapté.

adaptation [*dap-ta-si-on*] n. f. Action d'adapter, d'approprier une chose à une autre : *le façonnage et l'adaptation des peaux. Biol.* Modification qui rend un organe plus apte à sa fonction. *Littér.* Travail littéraire, au moyen duquel un écrivain transforme plus ou moins l'œuvre d'un autre.

— ENCYCL. *Biol.* Un organe particulier est adapté lorsque, parmi les diverses manières d'être possibles, il réalise le maximum d'effets ; un être est adapté quand ses organes le sont. L'adaptation domine toutes les théories évolutionnistes. Darwin a bien montré que, parmi les variations, seules celles qui peuvent s'adapter sont conservées. Dans les classifications naturelles, il faut éliminer toutes les ressemblances *adaptatives.* Ainsi, chez les vertébrés qui volent et par suite se ressemblent par adaptation à cette fonction, les uns seront rangés parmi les mammifères, d'autres parmi les reptiles, le plus grand nombre parmi les oiseaux.

adapter [*dap-té*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *aptare*, ajuster). Appliquer, ajuster : *adapter un robinet à une fontaine.* Proportionner : *adapter un cadre. Fig.* Appliquer convenablement : *adapter les moyens au but.* **S'adapter** v. pr. Etre ajusté, convenir.

adargue [*ghe*] n. f. (esp. *adarga*). Bouclier ovalaire ou cordiforme, d'origine mauresque, en usage aux XIVe et XVe siècles.

adatais [*tè*] ou **adatis** [*ti*] n. m. Mousseline ou toile de coton fine et claire qui vient des Indes orientales, surtout du Bengale.

adaubages [*dô-ba-je*] n. m. pl. (de *daube*). Viandes conservées dans des barils pour les voyages de long cours.

ad augusta per angusta loc. lat. signif. *A des résultats augustes par des voies étroites.* Mot de passe des conjurés au quatrième acte d'*Hernani,* de V. Hugo. On n'arrive au triomphe qu'en surmontant maintes difficultés.

Adda, riv. d'Italie, née dans le Tyrol. Elle sort des Alpes Rhétiques, arrose la Valteline, traverse le lac de Côme, et se jette dans le Pô (riv. g.) ; 300 kil. Bonaparte a livré sur ses bords plusieurs glorieux combats aux Autrichiens, notamment à Lodi.

addax [*ad-daksse*] n. m. Antilope de grande taille, aux cornes annelées et en spirale, habitant la Nubie et le Sahara méridional.

addenda [*ad-din*] n. m. invar. (mot lat.). Ce qu'on ajoute à un ouvrage pour le compléter.

Addigrat ou **Adighérat,** v. du nord de l'Abyssinie (Tigré). Marché important.

Addington (Henri). V. SIDMOUTH.

Addis-Ababa [*diss*] ou **Finfini,** ville principale de l'Abyssinie, dans le Choa, près d'une source du fleuve Aouache ; 50.000 h. Commerce important.

Addis-Alam, localité d'Abyssinie (Choa), où le négus Ménélik a établi sa résidence ; 30.000 h. environ.

Addison [*ad-di-zon*] (Joseph), homme d'Etat et célèbre écrivain anglais, né à Milston (Wiltshire), mort à Kensington (1672-1719). Il publia dans le *Spectateur* des articles qui sont des modèles de finesse et de bon goût, et qui contribuèrent à donner à la littérature anglaise plus de sérieux et de dignité. Il fut moins heureux comme auteur dramatique.

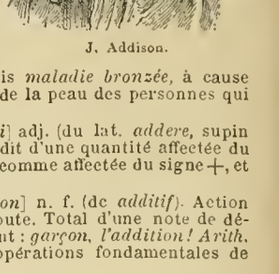
J. Addison.

Addison (Thomas), médecin anglais, né à Long-Benton, m. à Brighton (1793-1860). Il a découvert la maladie des capsules surrénales appelée *maladie d'Addison* et quelquefois *maladie bronzée,* à cause de la couleur ardoisée de la peau des personnes qui en sont atteintes.

additif, ive [*ad-di*] adj. (du lat. *addere*, supin *additum*, ajouter). Se dit d'une quantité affectée du signe +, ou considérée comme affectée du signe +, et qui doit être ajoutée.

addition [*ad-di-si-on*] n. f. (de *additif*). Action d'ajouter ; ce qu'on ajoute. Total d'une note de dépense dans un restaurant : *garçon, l'addition ! Arith.* Première des quatre opérations fondamentales de l'arithmétique.

— ENCYCL. *Math.* L'addition a pour but de grouper en un seul nombre toutes les unités ou fractions d'unités contenues dans plusieurs autres ; l'addition des nombres entiers s'effectue en groupant d'abord les unités simples, puis les dizaines, puis les centaines, etc. L'opération se ramène ainsi à d'autres plus simples, qui dépendent directement de la numération. L'addition de deux ou plusieurs nombres s'indique par le signe + (*plus*), que l'on place entre les nombres à additionner. Ex. : 8 + 4 + 2. Le résultat s'appelle *somme* ou *total.*

L'addition des fractions décimales se fait comme celle des nombres entiers. Pour les fractions ordinaires, on commence par les réduire au même dénominateur ; on fait la somme des numérateurs, et on prend pour dénominateur le dénominateur commun.

additionnable [*ad-di-si-o-na-ble*] adj. Qui peut être additionné, ajouté : *sommes additionnables.*

additionnel, elle [*ad-di-si-o-nèl, é-le*] adj. Qui est ou doit être ajouté : *article additionnel. Centimes additionnels,* centimes qu'on ajoute au principal de l'impôt pour faire face à des besoins imprévus.

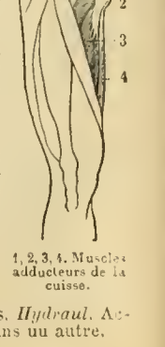

1, 2, 3, 4. Muscles adducteurs de la cuisse.

additionner [*ad-di-si-o-né*] v. a. *Arith.* Ajouter ensemble plusieurs nombres ou quantités. *Additionner de sucre une liqueur,* y ajouter du sucre. ANT. **Soustraire, retrancher.**

adducteur [*ad-duk*] n. et adj. m. (du lat. *adducere*, supin *adductum*, amener). *Anat.* Muscle rapprochant de l'axe du corps les parties auxquelles il est attaché. *Hydraul.* Tube ou canal souterrain amenant les eaux d'une source à un réservoir.

adductif, ive [*ad-duk*] adj. Qui détermine l'action des muscles adducteurs.

adduction [*ad-duk-si-on*] n. f. *Anat.* Action des muscles adducteurs. *Hydraul.* Action de dériver les eaux d'un lieu dans un autre.

Adegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eecloo) ; 4.000 h.

Adel, partie de la côte d'Afrique, au fond du golfe d'Aden, et habitée par les Afar ou Dnnakil.

Adélaïde, capit. de l'Australie méridionale, fondée en 1837 ; 165.800 h. Port très actif sur l'Océan, à *Port-Adélaïde*.

Adélaïde (sainte), reine et impératrice, femme du roi d'Italie Lothaire, ensuite de l'empereur Othon le Grand (931-999). Fête le 16 décembre.

Adélaïde d'Orléans.

Adélaïde (Madame), fille aînée de Louis XV, roi de France, née à Versailles, m. à Trieste (1732-1808).

Adélaïde d'Orléans, née et m. à Paris (1777-1847), fille de Philippe d'Orléans et sœur de Louis-Philippe, dont elle fut la conseillère prudente et écoutée.

Adelboden, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.580 hab. Station climatérique.

adèle n. f. Genre d'insectes lépidoptères européens, remarquables par leurs couleurs métalliques très brillantes et par la longueur de leurs antennes.

Adèle (sainte), abbesse, fille de Dagobert II, roi d'Austrasie ; m. près de Trèves en 734. Fête le 24 déc. — Epouse de Beaudouin IV, comte de Flandre ; m. près d'Ypres. Fête le 8 janv.

adelgine [*ji-ne*] ou **adelge** [*dèl-je*] n. f. Hémiptère voisin du phylloxéra, qui produit la gale des conifères.

Adelphes (*les*) ou *les Frères,* comédie de Térence, imitée de Ménandre (160 av. J.-C.). Térence y oppose le caractère de deux frères complètement divisés d'opinions sur les principes d'après lesquels doit être dirigée l'éducation. De la donnée de cette pièce, Molière a tiré l'*Ecole des maris*, mais en transformant complètement la pensée de Térence. Dans le poète latin, en effet, c'est le parti de la sévérité qui triomphe.

adelphie [*dèl-fi*] n. f. (du gr. *adelphos,* frère). Réunion de plusieurs étamines par leurs filets.

Adelsberg [*dèls-bèrgh*], v. d'Autriche-Hongrie (Carniole), au N.-E. de Trieste ; 3.600 h. Grottes célèbres par leurs stalactites, et que traverse une rivière souterraine.

Adelung (Jean-Christophe), savant philologue allemand, né à Spantekow (Poméranie), m. à Dresde (1732-1806).

ademption [*dan-psi-on*] n. f. (lat. *ademptio,* action de prendre). Prise de possession ou acceptation de bénéfice.

Aden [*dèn*], v. forte de la côte d'Arabie (Yémen) ; port sur le *golfe d'Aden*, formé par la mer des Indes ; aux Anglais ; 45.000 h. (*Adenais*). Excellente position maritime. Café moka. Dépôt de charbon.

adénalgie [*ji*] n. f. (du gr. *adén,* glande, et *algos,* douleur). Douleur qui a son siège dans les glandes.

adénanthère n. f. Plante de la famille des légumineuses, dont la racine est vomitive. (Les graines, dites *fèves d'Amérique,* servent à faire des chapelets.)

adénérer [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Estimer, apprécier, faire argent d'une chose ; la vendre aux enchères. (Vx.)

Adénez (Adam) ou **Adam le Roi,** trouvère du XIIIe siècle, auteur du *Roman de l'enfance d'Ogier le Danois* et du *Roman de Pépin et de Berthe.*

Adenis (Jules), littérateur et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1823-1900).

adénite n. f. (du gr. *adén,* glande). Inflammation des glandes et particulièrement des ganglions lymphatiques.

— Encycl. *Pathol.* L'adénite provient d'une infection située dans le territoire des vaisseaux lymphatiques qui aboutissent aux ganglions. Quand l'adénite est aiguë, la suppuration arrive presque toujours, et, dans ce cas, il faut évacuer le pus par une incision. Quand l'adénite est chronique, elle est, particulièrement au cou, d'origine tuberculeuse ou syphilitique. Dans ce dernier cas, il faut relever l'état général par une alimentation fortifiante ; puis pratiquer des applications de teinture d'iode, d'onguent mercuriel ; enfin, prescrire le séjour au bord de la mer.

adénographie [*fi*] n. f. (du gr. *adén,* glande, et *graphé,* description). Description des glandes ; ouvrage qui traite des glandes.

adénoïde adj. (du gr. *adén,* glande). Qui a la forme du tissu glandulaire. (V. adénome.) *Tumeurs adénoïdes,* hypertrophie des petites glandes du pharynx qui arrivent à boucher l'orifice postérieur des fosses nasales. (L'énucléation est une opération nécessaire et bénigne.)

adénologie [*ji*] n. f. (du gr. *adén,* glande, et *logos,* discours). Partie de la médecine qui traite des glandes.

adénome n. m. (du gr. *adén,* glande). Tumeur formée par le tissu des glandes.

— Encycl. Cette tumeur, dure et indolente, survient souvent sans cause connue ; en général, les glandes mammaires, les parotides, etc., en sont le siège. Les adénomes ne deviennent dangereux que si leur grosseur est excessive ; il faudra dans ce cas pratiquer l'énucléation complète.

adénopathie [*tî*] n. f. (du gr. *adén,* glande, et *pathos,* douleur). Nom générique des maladies des glandes ou ganglions lymphatiques. (Se dit surtout de l'hypertrophie.)

adénostyle [*nos-ti-le*] n. f. Plante de la famille des composées, herbe vivace des montagnes de l'Europe, dont on fait des infusions contre la toux et les maladies de poitrine.

adénote n. m. Espèce d'antilope de l'Afrique tropicale.

Adent en queue d'aronde.

adent [*dan*] n. m. (de *à,* et *dent*). Entaille ou partie saillante exécutée sur des pièces de bois pour assurer leur assemblage.

adenter [*dan-té*] v. a. Joindre avec des adents.

adéphage adj. et n. (du gr. *adén,* beaucoup, et *phagein,* manger). Se dit de tout animal vorace et carnassier.

adéphagie [*ji*] n. f. Voracité.

adepte [*dèp-te*] n. (du lat. *adeptus,* qui a acquis). Membre d'une secte, d'une coterie ; personne initiée aux secrets d'une doctrine, d'une science.

adéquat [*kou-a*], e adj. (préf. *ad,* et lat. *æquare,* égaler). Entier ; complet, d'une compréhension égale : *avoir une idée adéquate d'une chose.* Synonyme, équivalent : *expressions adéquates.*

Aderbaïdjan, Aderbéidjan ou **Azerbéidjan,** grande province frontière de la Perse, sur la mer Caspienne ; pays bien arrosé, contenant des richesses minières, des vallées fertiles, mais fréquemment ébranlé par des tremblements de terre ; 2 millions d'h. (*Aderbaïdjanis*). Capit. *Tabriz* (Tauris).

Aderno, v. d'Italie (prov. de Catane) ; 20.200 h.

adextré [*dèks-tré*], e adj. (du lat. *ad,* à, et *dexter,* droit). *Blas.* Se dit de toute pièce principale accompagnée, à dextre, d'une pièce secondaire : *d'azur au griffon d'or adextré d'une étoile du même.* Se dit de l'écu lui-même quand son flanc dextre est d'une couleur particulière. Ant. **Sénestré.**

ad gloriam loc. lat. signif. *Pour la gloire.* Travailler *ad gloriam,* c'est travailler pour la gloire, et, ironiquement, pour rien.

Adhémar de Chabannes, moine et chroniqueur français, né dans le Limousin en 988, m. à Jérusalem en 1034. Il a laissé une chronique qui s'étend du roi fabuleux Pharamond à l'année 1028.

Adhémar de Monteil, évêque du Puy, prélat guerrier et brillant orateur, l'un des prédicateurs de la 1re croisade au concile de Clermont ; m. de la peste à Antioche en 1098. Le Tasse le fait figurer dans sa *Jérusalem délivrée.*

Adherbal, amiral carthaginois ; vainquit Claudius Pulcher à Drépane (Sicile), en 249 av. J.-C.

Adherbal, fils de Micipsa, roi de Numidie en 118. Il fut assiégé et pris à Cirta par son cousin Jugurtha et mis à mort par son ordre (113 av. J.-C.).

adhérence [*dé-ran-se*] n. f. Union intime d'une chose à une autre : *l'adhérence de deux morceaux de cire ; l'adhérence des deux feuillets pleuraux est fréquente dans la pleurésie.* Fig. Attachement à une doctrine, à un parti : *être soupçonné d'adhérence avec les rebelles.*

adhérent [*dé-ran*], e adj. Fortement attaché : *branche adhérente au tronc.* N. *Fig.* Attaché à un parti, à une doctrine, etc.

adhérer [*dé-ré*] v. n. (préf. *ad,* et lat. *hærere,* s'attacher. — Se conj. comme *accélérer.*) Tenir fortement à une chose : *l'épiderme adhère à la peau.* Fig. Accéder, acquiescer : *adhérer à une doctrine, à une clause.* Ant. **Se détacher, refuser, rejeter.**

adhésif, ive adj. Qui marque l'adhésion : *formule adhésive.* Qui adhère, s'applique bien : *emplâtre adhésif.*

adhésion [*dé-zi-on*] n. f. Union, jonction : *force d'adhésion. Fig.* Consentement, approbation, acquiescement : *donner, refuser son adhésion.*

— Encycl. L'adhésion est la force en vertu de laquelle deux corps mis en contact adhèrent l'un à l'autre. Entre deux solides, elle est d'autant plus forte que les surfaces sont plus polies et le contact plus parfait.

adhésivement [*dé-zi-ve-man*] adv. D'une manière adhésive.

adhésivité [*dé-zi*] n. f. (de *adhésif*). Faculté qui nous porte à nous rapprocher de nos semblables. Faculté de fixer fortement l'attention sur une idée.

ad hoc loc. lat. signif. *A cela ; pour cela.* D'une manière directe, positive : *faire une réponse ad hoc. Homme ad hoc,* spécial, connaissant bien la matière dont il s'agit.

ad hominem loc. lat. signif. *A l'homme,* et qui ne s'emploie que dans cette expression : *argument ad hominem,* argument par lequel on confond un adversaire en lui opposant ses propres paroles ou ses propres actes.

ad honores loc. lat. signif. *Pour l'honneur ; gratuitement.* S'emploie en parlant d'un titre purement honorifique, sans rétribution : *des fonctions ad honores.*

adhuc sub judice lis est loc. lat. signif. *Le procès est encore devant le juge.* Hémistiche d'Horace (*Art poétique,* 78) examinant la question controversée de l'origine du rythme élégiaque. On emploie cette locution pour dire que la question n'est pas résolue, que l'accord n'est pas encore fait.

adiabatique adj. (du gr. *adiabatos,* impénétrable). Se dit de certaines substances qui s'opposent à la transmission de la chaleur. Se dit d'une transformation d'un corps qui s'effectue sans que celui-ci cède de sa chaleur, ou qu'il en reçoive du milieu ambiant : *détente adiabatique d'un gaz.* Se dit de ce qui se rapporte à un phénomène adiabatique : *ligne adiabatique.*

adiabatiquement [*ke-man*] adv. D'une manière adiabatique.

adiabatisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *a* priv., et *diabainein,* traverser). Etat d'un gaz qui ne communique ni ne reçoit aucune quantité de chaleur.

Adiabène, contrée de l'Assyrie ancienne, soumise d'abord aux Perses, devenue ensuite un royaume tributaire des Parthes, dont Trajan fit la conquête. (Hab. *Adiabéniens.*)

adiante n. m. Genre de fougères.

Adiante.

— Encycl. La principale espèce est l'*adiante capillaire,* appelée aussi *capillaire de Montpellier, cheveux de Vénus ;* elle est douée d'une odeur aromatique, d'une saveur légèrement amère. On en fait le sirop dit *de capillaires,* employé comme pectoral. On la cultive aussi comme plante d'appartement, pour le gracieux aspect de son feuillage.

adiaphorèse [*fo-rè-ze*] n. f. (du gr. *a* priv., et *diaphoresis,* transpiration) ou **adiapneustie** [*pneus-ti*] n. f. (du gr. *a* priv., et *diapneusis,* transpiration). Défaut ou suppression de la transpiration.

adieu loc. elliptique (de *à,* et *Dieu*). Terme de civilité et d'amitié quand on se quitte : *adieu, madame. Sans adieu,* au revoir. *Dire adieu à une chose,* y renoncer. N. m. : *des adieux touchants.* Prov. : **Adieu paniers, vendanges sont faites,** se dit quand une chose, une occasion est perdue sans ressource. *C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux,* vers de *Thésée,* opéra de Quinault (acte V, sc. VI). Se dit (souvent par plaisanterie), pour exprimer une dernière vengeance, la plus terrible.

à-Dieu-va ! loc. interj. *Mar.* Commandement pour mettre la barre dessous dans un virement de bord vent devant, manœuvre dangereuse.

Adige, fleuve d'Italie, qui naît dans les Alpes Rhétiques, arrose Vérone, Legnano, et se jette dans la mer Adriatique ; 375 kil.

adimonie [*ni*] n. f. Genre de coléoptères phytophages, renfermant des galéruques de l'hémisphère nord, de grande taille et de couleur noire ou brune, qui vivent à la fin de l'été sur les plantes basses.

Adinkerke, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Furnes) ; 3.400 h.

adipeux, euse [*peû, eu-ze*] adj. (du lat. *adeps, ipis,* graisse). Qui a les caractères de la graisse : *le tissu adipeux constitue sous la peau une couche de graisse.*

adipique adj. Se dit d'un acide solide cristallisé, que l'on obtient par oxydation de certains corps gras ou cireux ou par réduction de l'acide mucique.

adipocire n. f. (du lat. *adeps, ipis,* graisse, et de *cire*). Gras des cadavres, qui est un savon ammoniacal produit par l'altération des matières animales.

adipogénie [*ni*] n. f. (du lat. *adeps, ipis,* graisse, et du gr. *genesis,* formation). Production de graisse dans l'organisme : *l'adipogénie exagérée devient l'adipose.*

adipose [*pô-ze*] n. f. (de *adipeux*). Maladie produite par excès de graisse : *les exercices physiques garantissent de l'adipose.*

adiposité [*pô-zi*] n. f. (de *adipeux*). Qualité de ce qui est adipeux. Surcharge graisseuse morbide.

adipsie [*psî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *dipsa,* soif). Absence de soif, que l'on observe dans quelques fièvres et dans certaines maladies mentales.

adirement [*man*] n. m. Action d'adirer : *l'adirement d'un titre ne dispense pas le débiteur de remplir son obligation.*

adirer [*ré*] v. a. (de *à,* et *dire*). *Dr.* Perdre, égarer : *on a adiré les pièces de ce procès* (ce qui signifie qu'elles *sont à dire,* qu'elles font défaut).

adition [*si-on*] n. f. (lat. *aditio*). *Dr. Adition d'hérédité,* acceptation d'une succession

adjacence [*san-se*] n. f. (de *adjacent*). Propriété de ce qui se touche : *l'adjacence de deux angles.*

adjacent [*san*], e adj. (préf. *ad,* et lat. *jacere,* être situé). Qui se touche, attenant, contigu : *terres adjacentes. Angles adjacents,* angles qui ont même sommet, un côté commun, et sont situés de part et d'autre de ce côté commun : *deux angles adjacents qui ont leurs côtés non communs en ligne droite sont supplémentaires.*

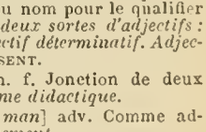

A, B, angles adjacents supplémentaires.

adjectif, ive [*jèk*] adj. (lat. *adjectivus,* qui s'ajoute). Qui tient de l'adjectif : *locution adjective.* N. m. Mot que l'on joint au nom pour le qualifier ou le déterminer : *il y a deux sortes d'adjectifs : l'adjectif qualificatif et l'adjectif déterminatif. Adjectif verbal,* v. participe présent.

adjection [*jèk-si-on*] n. f. Jonction de deux choses : adjection *est un terme didactique.*

adjectivement [*jèk', man*] adv. Comme adjectif : *nom employé adjectivement.*

Adjmir, province de l'Inde anglaise, dans le Radjpoutana ; 500.000 h. Capit. *Adjmir ;* 74.000 h.

adjoindre v. a. (préf. *ad,* et *joindre.* — Se conj. comme *craindre.*) Associer une personne ou une chose à une autre comme auxiliaire ou accessoire.

adjoint [*jôin*], e adj. et n. Aide : *professeur adjoint.* N. m. Magistrat qui remplace le maire.

— Encycl. *Dr.* Les adjoints, comme le maire, sont élus par le conseil municipal, parmi ses membres. Leur nombre est de un dans les communes de 2.500 hab. et au-dessous, de deux dans celles de 2.501 à 10.000 ; dans les communes d'une population supérieure, il y a un adjoint en plus par chaque excédent de 25.000 hab., sans que le nombre puisse dépasser douze (sauf à Lyon, où il est de dix-sept). A Paris, il y a, dans chaque arrondissement, trois adjoints, et quelquefois plus, selon le chiffre de la population, nommés par décret. Le maire peut leur déléguer une partie de ses fonctions, et ils le remplacent en cas d'empêchement. V. maire, conseil municipal.

adjonction [*jonk-si-on*] n. f. Action d'adjoindre quelqu'un ou quelque chose : *adjonction de deux jurés.*

adjudant [*dan*] n. m. (du lat. *adjuvare,* aider). Officier ou sous-officier qui seconde les chefs. Titulaire de l'emploi le plus élevé des sous-officiers dans l'armée française. *Appel à l'adjudant,* roulement de tambour, sonnerie de clairon ou de trompette, pour

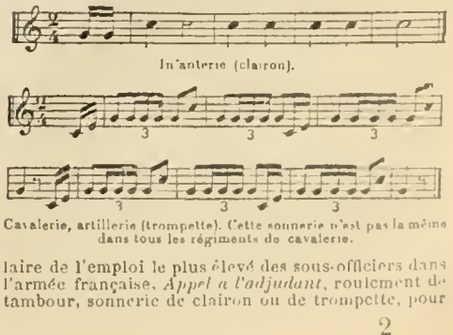

Cavalerie, artillerie (trompette). Cette sonnerie n'est pas la même dans tous les régiments de cavalerie.

appeler l'adjudant. *Adjudant-major*, officier, parfois du grade de lieutenant, plus souvent de capitaine. Adjectiv. : *capitaine adjudant-major*. Pl. des *adjudants-majors*.

adjudicataire [*té-re*] n. et adj. A qui une chose (fournitures, exploitation, etc.) est attribuée dans une adjudication publique : *être adjudicataire d'une maison, des droits de place, de pesage.*

adjudicateur, trice n. et adj. Personne qui adjuge.

adjudicatif, ive adj. Qui adjuge : *jugement adjudicatif; sentence adjudicative.*

adjudication [*si-on*] n. f. (de *adjudicatif*). Marché de travaux ou de fournitures, qui diffère du marché de gré à gré en ce qu'il est fait avec publicité et concurrence : *l'adjudication se fait au rabais ou à la surenchère.*

— Encycl. *Dr.* On distingue : 1° l'*adjudication* proprement dite, ou vente que fait une personne de ses biens, meubles et immeubles, soit volontairement, soit par autorité de justice ; 2° l'adjudication *administrative*, marché entre un particulier et l'Etat, le département, la commune, etc., pour l'exécution d'un travail ou d'une fourniture. Elle a lieu avec concurrence et publicité, ou, exceptionnellement, de gré à gré.

adjugé! expression elliptique et invar. qui, dans les ventes aux enchères, annonce qu'un objet a trouvé preneur : *personne ne dit mot ? Adjugé!*

adjuger [*jé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *judicare*, juger. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il adjugea, nous adjugeons.*) Attribuer en justice à l'une des parties une propriété contestée : *arrêt qui adjuge un legs.* Donner des travaux par adjudication : *adjuger une entreprise.* Vendre par adjudication publique ou aux enchères : *maison qui a été adjugée pour dix mille francs.* Attribuer, décerner : *adjuger un prix.*

adjuration [*si-on*] n. f. Action d'adjurer. Formule d'exorcisme qui commence par *adjuro te* (je t'adjure). Prière instante, supplication : *Coriolan a cédé aux adjurations de sa mère.*

adjurer [*ré*] v. a. (lat. *adjurare*). Commander au nom de Dieu. Supplier avec instance : *on adjura vainement Régulus de rester à Rome.*

adjuteur n. m. Celui qui aide. Auxiliaire.

adjuvant [*van*], **e** adj. Se dit d'un médicament qui seconde l'action du médicament principal : *substance adjuvante.* N. m. : *un adjuvant.*

adjuvat [*va*] n. m. (mot lat. signif. *il aide*). Fonction d'aide en médecine, en chirurgie.

Adler [*lèr*], riv. de Silésie, affl. gauche de l'Elbe ; cours 93 kilom. Sur ses rives fut livrée, en 1866, la première grande bataille entre la Prusse et l'Autriche.

Adlercreutz (Charles-Jean), général suédois, un des principaux chefs de la révolution de 1809, qui renversa Gustave IV pour donner la couronne de Suède à Charles XIII (1757-1815).

Adlersparre (George, comte d'), général et homme politique suédois, qui, avec Adlercreutz, prépara le renversement de Guillaume IV ; il fut ensuite écarté du pouvoir par Adlercreutz (1760-1835).

ad libitum loc. lat. signif. *Au choix ; à volonté.* Jouer un passage d'un morceau de musique *ad libitum*, c'est le jouer dans le mouvement que l'on veut. Ecrite, cette locution s'abrége souvent ainsi : *ad lib.*

ad limina apostolorum et par abrév. **ad limina** loc. lat. signif. *Au seuil des apôtres*, Rome, le saint-siége : *faire un pèlerinage ad limina.*

Adliswil, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur la Sihl ; 2.900 h. Filatures ; tissage de soie.

ad litem loc. lat. signif. *Pour un procès. Procuration, mandat ad litem*, procuration, mandat, limités à tel procès.

ad litteram loc. lat. signif. *A la lettre.* S'emploie particulièrem. dans cette phrase : *citer un auteur ad litteram.*

ad majorem Dei gloriam loc. lat. signif. *Pour la plus grande gloire de Dieu*, devise de l'ordre des jésuites. Les initiales A. M. D. G. servent d'épigraphe à la plupart des livres émanés de cette compagnie.

Admète, fondateur et roi de Phères, en Thessalie, et l'un des Argonautes ; mari d'Alceste, qui s'offrit en sacrifice pour prolonger ses jours. Apollon garda les troupeaux de ce prince. (*Myth.*)

admettre [*mè-tre*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *mittere*, envoyer. — Se conj. comme *mettre.*) Recevoir, agréer ; *être admis dans une société.* Reconnaître comme vrai : *admettre un principe.* Comporter : *cette affaire n'admet aucun retard.* Accueillir favorablement : *admettre une requête.* Ant. **Eliminer, exclure.**

adminicule n. m. (lat. *adminiculum*). Moyen auxiliaire. *Dr.* Circonstance qui ne forme pas preuve complète, mais contribue à faire preuve.

administrateur, trice [*nis-tra*] n. Qui régit, administre, dirige. Gérant d'une société anonyme. *Administrateur colonial*, fonctionnaire chargé d'un service administratif dans une colonie sous les ordres du gouverneur.

— Encycl. *Dr.* On appelle *administrateurs*, dans les sociétés anonymes, les mandataires pris parmi les coassociés et chargés de gérer les affaires sociales. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, à moins qu'ils ne soient désignés par les statuts. Vis-à-vis des actionnaires et vis-à-vis des tiers, les administrateurs encourent des responsabilités pécuniaires, civiles et parfois pénales, pour infraction aux lois sur les sociétés, pour fautes de gestion, pour distribution de dividendes fictifs, etc.

administratif, ive [*nis-tra*] adj. Qui tient ou a rapport à l'administration : *décision administrative. Corps administratif*, ensemble des hauts fonctionnaires qui concourent à l'administration de l'Etat.

administration [*nis-tra-si-on*] n. f. Action d'administrer, de diriger les affaires publiques ou privées, de régir des biens : *l'administration des biens communaux, des biens d'un mineur ; Louis XIV centralisa l'administration.* Science et art de gouverner un Etat : *bonne, habile administration.* Ensemble des employés d'une branche particulière d'un service public : *administration des postes.* L'ensemble des services qui s'occupent de l'intendance, des subsistances, de l'habillement et du campement, des hôpitaux et de la justice militaire : *les officiers d'administration sortent de l'école d'administration de Vincennes. Administration publique*, ensemble des pouvoirs chargés de l'exécution des lois. *Conseil d'administration*, réunion de personnes chargées de faire observer les statuts d'une société dont elles font partie.

— Encycl. Au point de vue de la compétence territoriale, l'administration est *centrale* (président de la République, ministres, conseil d'Etat, cour des comptes) ; *départementale* (préfets, sous-préfets, conseils de préfecture et d'arrondissement, conseil général, commission départementale) ; *communale* (maires, conseillers municipaux).

L'administration est l'ensemble des organes à qui incombe l'application des règles auxquelles sont soumis les rapports entre les particuliers et l'Etat, ainsi que les relations réciproques des diverses autorités publiques. On distingue l'administration *active*, qui prend des mesures d'exécution ; l'administration *délibérative* ou *consultative*, qui contrôle ou éclaire la précédente ; l'administration *contentieuse*, chargée d'assurer aux particuliers, pour des jugements ou arrêts, le respect des lois administratives.

Il y a en France trois unités administratives : l'*Etat*, le *département*, la *commune*. A ces trois unités correspondent les autorités qui constituent : l'administration *centrale*, l'administration *départementale*, l'administration *communale*.

administrativement [*nis-tra, man*] adv. Suivant les formes, les règlements administratifs.

administré [*nis-tré*], **e** n. Qui est soumis à une administration : *maire respecté de ses administrés.*

administrer [*nis-tré*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *ministrare*, servir). Gouverner, diriger : *administrer un pays.* Conférer : *administrer les sacrements.* Faire prendre : *administrer un vomitif.* Appliquer : *administrer des coups de canne.* **S'administrer** v. pr. S'attribuer : *s'administrer la meilleure part.*

admirable adj. Digne d'admiration : *la nature est admirable.* **L'admirable** n. m. Ce qui est digne d'être admiré.

admirablement [*man*] adv. D'une manière admirable, parfaite, étonnante.

admirateur, trice adj. et n. Qui admire : *peuple admirateur ; les admirateurs de Raphaël.*

admiratif, ive adj. Qui marque l'admiration : *geste admiratif.* Porté à l'admiration : *nature admirative. Point admiratif*, v. ADMIRATION.

admiration [*si-on*] n. f. Sentiment qu'éprouve l'âme quand elle est frappée par les caractères du beau : *être saisi, ravi d'admiration.. Etre, faire l'admiration de*, être admiré par. *Point d'admiration*, signe de ponctuation (!) que l'on met après un mot ou une phrase qui exprime l'admiration, l'étonnement. (On dit aussi *point d'exclamation*, ou *point admiratif, exclamatif.*) Ant. **Mépris, dédain.**

admirativement [*man*] adv. D'une manière admirative. (Peu us.)

admirer [*ré*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *mirari*, regarder avec étonnement). Considérer avec admiration : *admirer la vertu, un tableau.* Trouver étrange : *j'admire ses prétentions.* Ant. **Dédaigner, mépriser.**

admis, e [*mi, i-ze*] adj. et n. Reçu dans une société, dans une réunion : *personne admise ; les admis sont nombreux.* Adopté par l'usage : *coutume admise.* Reconnu exact, véritable : *question admise.*

admissibilité [*mi-si*] n. f. Qualité de ce qui est admissible : *l'admissibilité d'une proposition.* Etat de celui qui est admissible à un emploi, à une charge, à un grade : *candidat porté sur la liste d'admissibilité.* Ant. **Inadmissibilité.**

admissible [*mi-si-ble*] adj. Recevable, valable : *proposition admissible.* Qui, reçu dans un concours à la première épreuve, est jugé capable de subir la seconde : *candidat admissible.* Substantiv. en ce sens : *les admissibles à Saint-Cyr.* Ant. **Inadmissible.**

admission [*mi-si-on*] n. f. Action par laquelle une personne ou une chose est admise dans un milieu, dans un corps, à une fonction. Le fait d'être admis. *Admission temporaire*, importation en franchise de certains produits étrangers destinés à être réexportés après avoir subi en France un complément de fabrication ou de main-d'œuvre.

admittatur (mot lat. signif. *qu'il soit admis*) n. m. Pièce signée par l'évêque, exigée de tout prêtre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu. Syn. CELEBRET (*qu'il célèbre*).

admixtion [*miks-ti-on*] n. f. (préf. *ad*, à, et lat. *mixtio*, mélange). En pharmacie, action d'ajouter en mélangeant.

admodiateur, trice n. et adj. ; **admodiation** n. f. ; **admodier** v. a. V. AMODIATEUR, AMODIATION, AMODIER.

admonestation [*nès-ta-si-on*] n. f. (de *admonester*). Réprimande, semonce.

admonester [*nès-té*] v. a. (du lat. *admonere*, avertir). Faire une remontrance, une réprimande : *admonester un écolier paresseux. Dr.* Faire une réprimande à huis clos, avec défense de réitérer. (Dans ce sens, on dit encore ADMONÉTER.)

admoniteur, trice n. et adj. Qui avertit, qui réprimande.

admonitif, ive adj. Qui admoneste, qui réprimande, qui censure : *formule admonitive.*

admonition [*si-on*] n. f. Avertissement, réprimande. (Peu us.)

adné, e adj. (préf. *ad*, et lat. *natus*, né). Se dit de toute partie attachée à une autre et qui semble faire corps avec elle : *anthères adnées.*

adnotation [*si-on*] n. f. Réponse que le pape fait à une supplique, en se contentant d'y apposer sa signature, ce qui signifie *accordé.*

adolescence [*lès-san-se*] n. f. (du lat. *adolescere*, croître). Age de la vie qui suit l'enfance.

— Encycl. L'adolescence (de 11 à 15 ans jusqu'à 19 ou 20 ans pour les femmes, de 14 à 16 ans jusqu'à 23 ou 25 ans pour les hommes) se caractérise par la transformation complète de l'individu.

adolescent [*lès-san*], **e** n. et adj. De ou dans l'adolescence : *un adolescent ; candeur adolescente.*

Adolphe (saint), évêque d'Osnabruck (Westphalie), de 1202 à 1222 ; m. en 1224. Fête le 11 février.

Adolphe, roman de B. Constant, sorte d'autobiographie, peinture vraie et saisissante de l'inconstance, des inquiétudes et des inconséquences du cœur humain (1815).

Adolphe (Guillaume-Aug.-Ch.-Frédéric), duc DE NASSAU (1817-1905). Renversé en 1866 par la Prusse pour avoir pris le parti de l'Autriche, il renonça l'année suivante à ses droits, moyennant 8.500.000 marks. Il prit, en 1890, le gouvernement du grand-duché de Luxembourg, à la mort du roi de Hollande Guillaume III. Son fils Guillaume lui succéda.

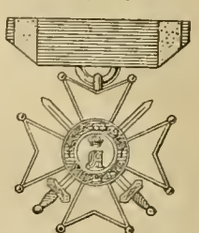

Ordre d'Adolphe de Nassau.

Adolphe de Nassau (ORDRE CIVIL ET MILITAIRE D'), ordre de chevalerie luxembourgeois, institué le 8 mai 1858 et comprenant cinq grades. Le bijou est une croix d'or pattée et pommetée, émaillée de blanc pour les quatre premiers grades, d'argent pour le cinquième. La décoration pour les militaires est ornée de glaives. Le ruban est bleu, avec liséré orange.

Adolphe de Nassau, empereur d'Allemagne en 1292, défait et tué par Albert d'Autriche, son concurrent à l'empire (1250-1298).

Adolphe-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, évêque de Lubeck, puis roi de Suède en 1751 (1710-1771). A la faveur de son gouvernement peu énergique, se formèrent les factions des *Bonnets* et des *Chapeaux*. Son fils Gustave III lui succéda.

adomestiquer [*mès-ti-ké*] v. a. Attacher à sa maison, à son service, etc. (Vx.) **S'adomestiquer** v. pr. Se faire de la maison ; s'attacher au service de quelqu'un.

Adon (saint), archevêque de Vienne, en Dauphiné, auteur d'une *Chronique universelle ;* né dans le Gâtinais (799-874). Fête le 16 décembre.

Adanoï (*seigneur, souverain maître*), nom donné à Dieu par les Juifs.

adonc, adoncques ou **adonques** [*don-ke*] adv. Alors, dans cet instant. (Vx.)

Adonias [*ass*], fils de David. Il disputa le trône à Salomon, qui le fit mettre à mort (1014 av. J.-C.).

adonide ou **adonis** [*niss*] n. f. Genre de renonculacées vénéneuses d'Europe, à fleurs jaunes et rouges, qui abondent dans les blés.

adonien, enne [*ni-in, è-ne*] ou **adonique** adj. et n. m. (de *Adonis*, n. pr.). Se dit des vers composés d'un dactyle et d'un spondée.

Adonis [*niss*], jeune Grec d'une beauté si merveilleuse que Vénus, éprise de lui, quitta l'Olympe pour le suivre à la chasse. Il fut tué par un sanglier, et Jupiter, à la demande de Vénus, le changea en anémone. (*Myth.*) On célébrait en son honneur les fêtes appelées *adonies*. Son nom est passé dans la langue, et l'on dit d'un jeune homme qui prend un soin exagéré de son maintien et de sa parure : *c'est un Adonis.*

Adonis (*l'Adone*), poème italien en vingt chants, du cavalier Marini, ayant pour sujet les amours de Vénus et d'Adonis ; œuvre célèbre, où l'on peut louer l'imagination, une versification harmonieuse, mais qui est entachée par l'abus du faux brillant et du mauvais goût (1623). Ce poème, qui était dédié à Louis XIII, exerça une influence fâcheuse sur la littérature française et espagnole.

adoniser [*zé*] v. a. (de *Adonis*). Parer avec recherche. **S'adoniser** v. pr. Se parer avec trop de soin.

adonné [*do-né*], **e** adj. Personne appliquée, livrée à : *adonné aux plaisirs, au jeu.*

adonner (s') [*sa-do-né*] v. pr. Se livrer entièrement à une chose : *adonnons-nous au travail.*

adoptable adj. Qui peut ou doit être adopté.

adoptant [*dop-tan*], **e** n. Celui, celle qui adopte.

adopté, e n. Celui, celle qui est l'objet d'une adoption : *l'adoptant et l'adopté.*

adopter [*dop-té*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *optare*, choisir). Prendre légalement pour fils ou pour fille : *Auguste adopta Tibère.* Embrasser, admettre : *adopter le barreau, une opinion.* Approuver, sanctionner : *le Sénat adopte ou rejette les projets de loi votés par la Chambre des députés.*

adoptif, ive adj. Qui a été adopté : *fils adoptif.*

adoption [*dop-si-on*] n. f. Action d'adopter.

— Encycl. *Dr.* L'adoption n'est permise qu'aux personnes âgées de plus de 50 ans, qui n'ont, à l'époque de l'adoption, ni enfants ni descendants légitimes, qui ont au moins quinze ans de plus que l'adopté, et qui lui ont fourni pendant six ans au moins des secours et des soins non interrompus. L'adopté sera nécessairement majeur et, jusqu'à 25 ans, demandera le consentement de ses père et mère, car il conserve sa place dans sa famille naturelle, tout en ajoutant à son nom celui de l'adoptant et en succédant aux biens de ce dernier.

La personne qui se propose d'adopter et celle qui consent à être adoptée se présentent devant le juge de paix du domicile de l'adoptant. L'adoption résulte d'une inscription sur les registres de l'état civil, après un jugement du tribunal de première instance en chambre du conseil, et ce jugement doit être confirmé par la cour d'appel, saisie dans le délai d'un mois.

adorable adj. Digne d'être adoré. *Par exagér.* Qui est digne d'être aimé avec passion ; exquis, charmant : *mère adorable.*

adorablement [*man*] adv. D'une manière adorable, exquise : *un visage adorablement joli.*

adorateur, trice n. Celui, celle qui adore. Qui vénère ou qui aime avec excès : *les adorateurs du pouvoir.*

adoratif, ive adj. Qui a le caractère de l'adoration : *culte adoratif.*

adoration [*si-on*] n. f. Action d'adorer. Affection, amour extrême.

Adoration des mages ou **des rois** (*l'*), tableau d'Alb. Dürer, d'un caractère très rénaniste, au musée des Offices (Florence); de Raphaël (Berlin); de Paul Véronèse (Dresde); de Memling, célèbre triptyque (Madrid); de Rubens (Anvers); de Poussin (Louvre); etc.

Adoration des mages, d'après Rubens.

Adoration des bergers, tableau de Raphaël (Berlin); de Ribera (Louvre), toile pleine de vigueur et d'expression; de Murillo (Madrid); etc.

adorer [*ré*] v. a. (lat. *adorare*). Rendre un culte, les honneurs divins : *adorer Dieu.* Aimer avec idolâtrie : *adorer sa mère, les arts.*

Adorf, v. d'Allemagne (roy. de Saxe), sur l'Elster; 7.000 h. Tissage; filatures.

Adorno, nom d'une illustre famille plébéienne de Gênes, qui a fourni plusieurs doges à la république, du XIVe au XVIe siècle. Le plus fameux, ANTONIOTTO (fin du XIVe s.), plaça sa patrie sous la suzeraineté de la France.

ados [*do*] n. m. (de *adosser*). Talus en terre, servant à soustraire les cultures à l'influence des vents du nord et à les exposer à l'action du soleil.

— ENCYCL. En agriculture, l'ados ou labourage en billons s'obtient en formant une succession parallèle et continue de terres extraites du sillon, à droite et à gauche de ce dernier. Ces terres sont ensuite reprises et rejetées en sens inverse. En horticulture, l'ados est un talus composé de terres rapportées et adossées contre un mur, et orientées de telle manière que le soleil les frappe du matin au soir. On les utilise pour la culture des primeurs.

adossé [*do-sé*], **e** adj. *Blas.* Se dit de deux figures ou de deux objets placés dos à dos.

adossement [*do-se-man*] n. m. Etat de ce qui est adossé : *adossement d'une échoppe à une maison.*

adosser [*do-sé*] v. a. (de *à*, et *dos*). Appuyer contre : *adosser un bâtiment contre un mur.* **S'adosser** v. pr. Appuyer le dos contre : *s'adosser à la muraille.*

ad ostentationem loc. lat. signif. Pour osteatation, pour la montre, par orgueil et désir d'éblouir : *faire quelque chose ad ostentationem.*

Adou ou **pays de Quaqua,** région de la colonie française de la Côte d'Ivoire, entre le Bandama et le Sassandra. Postes militaires à Grand-Lahou, Petit-Lahou, etc.

Adoua, capit. du Tigré (Abyssinie); 4.000 h. environ. Défaite des Italiens sous les ordres du général Baratieri par les Abyssins de Ménélik II, en 1896.

adoubement [*man*] n. m. Action d'adouber. Cérémonie à la fois religieuse et militaire, qui consistait dans la remise au nouveau chevalier de ses armes et de son armure. Vêtement qui était une défense de corps et que portait l'homme de guerre au moyen âge.

— ENCYCL. L'adoubement consistait simplement dans une tunique de tissu ou de cuir renforcée par des clous, de petites plaques ou des anneaux de métal, puis dans une chemise de maille à laquelle s'adjoignaient des chausses et des manches de même nature. Il était donc très différent de l'armure composée de pièces de fer ou d'acier battu.

adouber [*bé*] v. a. (orig. germ.). *Chevaler.* Remettre solennellement au nouveau chevalier ses armes et son armure. Arranger. (Vx.) *Mar.* Réparer : *adouber un navire.* (On dit mieux RADOUBER.) *Jeux.* Aux échecs, aux dames, au trictrac, etc., toucher un pion et le mettre sur une case, mais en se réservant le droit de le replacer sur sa case primitive.

adouci a. m. (rad. *doux*). Première façon donnée aux glaces brutes et au cristal ébauché par la taille.

adoucir v. a. Rendre plus doux ce qui est aigre, salé. Donner le poli à un métal. *Fig.* Rendre supportable, moins grossier : *adoucir la peine, les mœurs.* **S'adoucir** v. pr. Devenir plus doux, moins dur : *le fer s'adoucit par le feu.* ANT. **Aigrir, irriter.**

adoucissage [*si-sa-je*] n. m. Action d'adoucir les métaux. Sorte de poli que l'on donne aux métaux.

adoucissant [*si-san*], **e** adj. Qui adoucit, qui calme la souffrance : *certaines plantes ont une vertu adoucissante.* N. m. Médicament adoucissant : *le lait est un adoucissant.* Substance utilisée pour l'adoucissage : *le tripoli, l'émeri sont des adoucissants.*

adoucissement [*si-se-man*] n. m. Action d'adoucir : *l'adoucissement d'une substance acide. Fig.* Soulagement, amélioration, diminution de peine : *l'adoucissement du sort des esclaves.*

adoucisseur, euse [*si-seur, eu-ze*] n. et adj. Ouvrier, ouvrière qui polit les glaces.

adoué, e adj. (de *à*, et *deux*). En T. de chasse, accouplé, apparié : *perdrix adouées.*

Adour, fleuve de France, qui prend sa source près du col du Tourmalet (Hautes-Pyrénées), arrose la pittoresque *vallée de Campan,* Bagnères-de-Bigorre, Tarbes, Aire, Saint-Sever, Dax, Bayonne, reçoit la Midouze à droite, le gave de Pau et la Nive à gauche, et se jette dans le golfe de Gascogne; cours 335 kil.

adoxe [*dok-se*] n. m. ou **adoxa** [*dok-sa*] n. f. Genre de plantes de la famille des rubiacées, à odeur de musc et antispasmodiques, vulgairement appelées *moscatelle* ou *herbe au musc.*

ad patres loc. lat. signif. *Vers les ancêtres. Aller ad patres,* mourir; *envoyer ad patres,* tuer. S'emploie toujours familièrement.

ad perpetuam rei memoriam loc. lat. signif. *Pour perpétuer le souvenir de la chose,* formule qui s'inscrivait en tête de certaines bulles contenant la solution de difficultés soumises au saint-siège, sur les monuments commémoratifs, les médailles, etc.

adragant [*ghan*], **e** adj. (corrupt. de *tragacanthe*). Se dit d'une gomme qui découle d'arbres du genre des astragales : *la gomme adragante vient de l'Asie Mineure.* (On dit aussi GOMME D'ADRAGANT.)

— ENCYCL. La gomme adragante, d'une couleur blanche, se gonfle dans l'eau froide et prend l'apparence d'une gelée. Les pharmaciens l'utilisent pour les pastilles, les loochs, etc.; les confiseurs pour les crèmes; enfin, elle sert à la composition des couleurs pour l'aquarelle, et à l'apprêt des tissus.

Adrar, oasis montagneuse du Sahara occidental, au sud du Maroc; 8.000 h. Culture du blé et de l'orge. — Ville du Touat (Sahara français); 7.500 h.

Adraste, roi d'Argos. Il accueillit Polynice, chassé de Thèbes par son frère Etéocle, et entreprit contre celui-ci la guerre dite *des Sept-Chefs,* dans laquelle Adraste fut tué devant Thèbes.

ad referendum loc. lat. signif. *Sous condition d'en référer,* formule de chancellerie : *accepter une proposition ad referendum.*

ad rem loc. lat. signif. *A la chose.* Nettement, précisément : *répondre ad rem.*

adrénaline n. f. (préf. *ad,* et *rein*). Substance organique extraite des capsules surrénales et que l'on emploie pour arrêter les hémorragies.

adresse [*drè-se*] n. f. (rad. *adroit*). Dextérité du corps : *adresse des mains.* Finesse de l'esprit : *dessein plein d'adresse.* ANT. **Maladresse, gaucherie.**

adresse [*drè-se*] n. f. (de *adresser*). Suscription d'une lettre, etc., indiquant la demeure du destinataire : *écrivez très lisiblement l'adresse.* Endroit où quelqu'un demeure : *changer d'adresse.* Document *adressé* au chef de l'Etat par une assemblée pour faire connaître ses vœux, son opinion sur telle question : *présenter une adresse.*

— ENCYCL. *Polit.* L'adresse est un acte par lequel un corps délibérant exprime au souverain ses vœux et ses sentiments. Particulièrement, c'est la réponse que, dans les monarchies constitutionnelles, le Parlement fait au discours du trône. L'opposition profite de la discussion de l'adresse pour présenter des motions condamnant tel acte du ministère, ou l'engageant à modifier telle partie de sa politique.

adresser [*drè-sé*] v. a. (de *à*, et *dresser*). Envoyer directement : *adresser un paquet. Adresser la parole à quelqu'un,* lui parler. **S'adresser** (à quelqu'un) v. pr. Lui adresser la parole, une requête.

Adrets [*dré*] (François DE BEAUMONT, baron **des**), chef protestant, né et m. à La Frette, près de Grenoble (1513-1587). Une injure des Guises l'ayant jeté en 1562 dans le parti protestant, il souleva le Dauphiné et souilla ses triomphes par d'ignobles cruautés. Il obligeait, dit-on, ses prisonniers à sauter du haut d'une tour sur la pointe des piques de ses soldats. Comme l'un d'eatre eux hésitait : « Allons donc, poltroa! est-ce donc si difficile? » s'écria des Adrets. « Je vous le donne en quatre! » répliqua le soldat. Le baron fit grâce. Il ne prit aucune part à la Saint-Barthélemy, et mourut catholique.

Adria, v. d'Italie (prov. de Rovigo), sur le canal Bianco; 16.000 h. A donné son nom à la mer Adriatique, dont les alluvions du Pô l'ont éloignée aujourd'hui de plus de 20 kilomètres. Commerce de grains, bétail et cuirs.

Adriana ou **Hadriana villa** (*villa d'Adrien*), immense domaine situé à environ 24 kil. de Rome, au pied des collines de Tivoli. L'empereur Adrien y avait fait reproduire les moaments et les lieux qu'il avait le plus admirés au cours de ses voyages. Ruinée par Totila, roi des Goths, pillée ensuite à partir du XVIe siècle par les archéologues, elle offre eacore aujourd'hui un admirable easemble de ruiaes

Adriani (Jean-Baptiste), historien florentin. Son *Histoire* continue celle de Guichardin (1513-1579).

Adriatique (GOLFE ou MER), long golfe de la Méditerranée, qui baigne l'Italie, l'Autriche, le Monténégro et la Turquie, et communique avec la mer Ionienne par le canal d'Otrante. Le Pô est son principal tributaire.

Adrien ou mieux **Hadrien** [*dri-in*], empereur romain, né à Rome en 76; il régna de 117 à 138. Fils adoptif de Trajan, auquel il succéda, il sut donner à l'empire vingt années de prospérité; il encouragea l'industrie, les lettres, les arts, réforma l'administration, construisit à Rome le *môle d'Adrien,* auj. château Saint-Ange, et protégea l'empire contre les Barbares au moyen de fortifications continues en Germanie et en Angleterre. En 131, il promulgua l'*Edit perpétuel,* compilation judiciaire rédigée par le jurisconsulte Salvius Julianus, qui a régi l'empire romain jusqu'à Justinien. Adrien passa les dernières années de sa vie dans la *villa Adriana,* entouré de poètes et d'artistes.

Adrien.

Adrien (saint), martyr à Nicomédie en 303. On l'invoque contre la peste. Fête le 8 octobre.

Adrien Ier, pape de 772 à 795, né à Rome. Allié des Carolingiens, comme son prédécesseur Etienne II, il appela Charlemagne en Italie contre Didier, roi des Lombards, et le créa patrice de Rome. Sous son pontificat, se tint le deuxième concile œcuménique de Nicée en 787. — **Adrien II,** pape de 867 à 872. Il fit condamner le patriarche Photius par le concile de Rome et reconnaître sa souveraineté sur toutes les communions par le concile de Constantinople. — **Adrien III,** pape de 884 à 885. Il fit de nouveau condamner et déposer Photius. — **Adrien IV,** papo de 1154 à 1159. D'abord allié de Frédéric Barberousse, grâce à l'appui duquel il fit périr sur le bûcher Arnaud de Brescia, il ne tarda pas à se brouiller avec l'empereur, et ce fut l'origine de la longue querelle des investitures. Il s'appelait Nicolas BREAKSPEAR et fut le seul pape de nationalité anglaise. — **Adrien V,** pape en 1276. Il ne règna que six semaines. — **Adrien VI** (Adrien FLORISSE), né à Utrecht en 1459, pape de 1522 à 1523. Précepteur de Charles d'Autriche (plus tard Charles-Quint), il fut envoyé en Espagne comme ambassadeur, fut promu à la dignité cardinalice en 1516, devint régent du royaume d'abord avec Ximénès, puis seul, réprima la révolte des communeros en 1521 (combat de Villalar) et fut élu pape l'année suivante. Il se fit remarquer par son savoir et ses vertus, mais déplut aux Romains par sa simplicité austère. Aussi ennemi de la Réforme naissante que de l'islamisme, il essaya inutilement de réconcilier Charles-Quint et François Ier sur le terrain de la religion.

Adrienne Lecouvreur, drame en cinq actes, en prose, par Scribe et E. Legouvé (1849). Il a pour sujet la rivalité de la princesse de Bouillon et de la grande actrice Adrienne Lecouvreur, éprises toutes les deux du maréchal de Saxe. Œuvre forte et pleine d'émotion.

Adriers [*dri-é*], comm. de la Vienne, arr. et à 21 kil. de Montmorillon; 1.900 h. Carrières.

adrogation [*gha-si-on*] n. f. (lat. *adrogatio*) *Dr. rom.* Action d'adopter une personne qui n'était pas sous la puissance paternelle, maîtresse d'elle-même, *sui juris.*

adroit [*droi*], **e** adj. (de *à*, et *droit*). Qui a de l'adresse, de la dextérité. *Fig.* Rusé : *adroit fripon.* ANT. **Maladroit, gauche, lourd, inepte.**

Adroite Princesse (*l'*) ou *les Aventures de Finette,* nouvelle de Mlle Lhéritier de Villandon, où l'auteur cherche à prouver que l'oisiveté est la mère de tous les vices, et la défiance la mère de la sûreté.

adroitement [*man*] adv. Avec adresse.

Adrumète ou **Hadrumète,** v. de l'Afrique ancienne, colonie phénicienne, qui fut longtemps la métropole de la Byzacène. Ses ruines, d'époque romaine, se voient près de Sousse.

Adry (Jean-Félicissime), bibliographe français, né à Vincelotte (Bourgogne), m. à Paris (1749-1818). On lui doit de bonnes éditions annotées de Boccace, de La Fontaine, du *Télémaque,* etc.

adscrit [*ad-skri*], **e** adj. (lat. *adscriptus*). *Gram.* Ecrit à côté : *iota adscrit.* (Peu us.)

Aduatuques ou **Aduatiques,** peuple issu des Cimbres et des Teutons, établi dans la Gaule, entre l'Escaut et la Meuse, lors de la conquête de César — Un *Aduatuque* ou *Aduatique.*

Adula ou **Adule,** massif des Alpes Léponliennes, en Suisse (3.398 m.), s'étendant du Gothard au Splügen, et d'où descendent les trois branches du Rhin; Boileau le cite dans le *Passage du Rhin.*

adulaire [*lè-re*] adj. Se dit d'un feldspath qui se trouve au mont Saint-Gothard (autref. *Adule*). N. f. : *une adulaire.*

adulateur, trice adj. et n. Qui flatte bassement. Flatteur, louangeur, flagorneur.

adulatif, ive adj. Qui sert à aduler, qui a le caractère de l'adulation : *vers adulatifs.*

adulation [*si-on*] n. f. (de *adulatif*). Flatterie basse, servile, intéressée.

adulatoire adj. Qui tient de l'adulation : *poésie adulatoire.*

aduler [*lé*] v. a. (lat. *adulari*). Flatter bassement, avec servilité : *on n'adule que par intérêt.*

Adulis [*liss*], nom ancien de *Zoulla* (v. ce mot).

adulte adj. et n. (lat. *adultus;* de *adolescere,* croître). Parvenu à son complet développement, à la période de la vie comprise entre l'adolescence et la vieillesse : *un adulte; un homme adulte.*

— ENCYCL. Les *cours d'adultes,* destinés soit à combler les lacunes laissées par l'école primaire, soit à compléter l'instruction précédemment acquise, sont créés par le préfet, à la demande du conseil municipal. Les élèves doivent être âgés de treize ans au moins. L'enseignement peut être divisé ou varié, suivant l'instruction des élèves ou les besoins de la région.

adultérant [*ran*], **e** adj. Qui peut adultérer : *matière adultérante.*

adultérateur n. et adj. m. Celui qui frelate, falsifie : *adultérateur de monnaies.* (Peu us.)

adultération [*si-on*] n. f. Falsification : *l'adultération d'une marchandise, d'un médicament, des monnaies. Fig.* : *l'adultération d'un texte.*

adultère adj. et n. (préf. *ad,* et lat. *alter,* un autre). Qui viole la foi conjugale : *un adultère; une femme adultère.* N. m. Violation de la foi conjugale.

— ENCYCL. *Dr.* L'adultère peut servir de base à une demande en divorce, en séparation de corps, en désaveu de paternité. Le mari seul peut porter plainte contre sa femme, et réciproquement. L'adultère du mari n'est punissable que si le mari a entretenu sa maîtresse dans la maison conjugale. La loi *excuse* le meurtre de la femme adultère et de son complice par le mari, s'il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale. La femme adultère poursuivie peut être condamnée à un emprisonnement de trois mois à deux ans, si le mari ne consent à la reprendre; le complice est passible de la même peine et d'une amende de 100 à 200 francs. Le conjoint divorcé pour adultère peut épouser son complice.

adultérer [*ré*] v. a. (lat. *adulterare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Falsifier, altérer, au prop. et au fig. : *adultérer un remède, un texte, une intention.*

adultérin, e adj. et n. Né de l'adultère : *enfant adultérin; une adultérine.*

adultérinité n. f. Caractère de celui qui est adultérin : *l'adultérinité d'un enfant.*

ad unguem loc. lat. (Horace, *Satires,* I, 5, 32) signif. *A l'ongle,* allusion au dernier poli qu'on obtient en passant l'ongle sur une surface parfaitement lisse : *les vers de Racine sont ad unguem,* c'est-à-dire du dernier fini. (On dit aussi : *savoir une chose ad unguem,* très bien.)

ad unum loc. lat. signif. Jusqu'à un seul, jusqu'au

dernier : *Aux Thermopyles, Léonidas et ses Spartiates se firent tuer ad unum.*

adurent [*ran*], **e** adj. (préf. *ad*, et lat. *urere*, brûler). *Méd.* Ardent, brûlant ; *soif adurente.*

aduste [*dus-te*] adj. (lat. *adustus*). Brûlé, hâlé par le soleil : *teint aduste.*

adustion [*dus-ti-on*] n. f. (de *aduste*). Cautérisation par le feu : *l'adustion est regardée comme efficace contre les morsures venimeuses.*

ad usum loc. lat. signif. Selon l'usage, la coutume : *célébrer un anniversaire ad usum.*

ad usum Delphini loc. lat. signif. *A l'usage du Dauphin*, nom donné aux excellentes éditions des classiques latins entreprises pour le Dauphin, fils de Louis XIV, et dont on avait retranché quelques passages trop crus. (On emploie ironiquement cette formule à propos de publications expurgées ou arrangées pour les besoins de la cause.)

ad valorem loc. lat. signif. *Selon la valeur*, et qui indique qu'une marchandise importée paye un droit d'entrée de tant p. 100 proportionnellement à sa valeur. (Les objets importés d'un pays dans un autre sont soumis à des droits de douane qui peuvent être établis sur deux bases distinctes : ils sont proportionnels à la valeur des objets [*droits ad valorem*], ou basés sur la nature des objets importés [*droits spécifiques*].)

advenir v. n. (préf. *ad*, et lat. *venire*, venir. — Ce verbe n'est usité qu'aux 3es pers. et à l'infin. : *il advenait, il advint*, etc.) Arriver par accident : *quoi qu'il advienne. Advienne que pourra*, loc. signif. qu'on est prêt à subir toutes les conséquences d'une résolution : *fais ce que dois, advienne que pourra.*

adventice [*van*] adj. (du lat. *adventicius*). Qui vient accidentellement : *circonstance adventice. Bot.* Se dit des plantes (chiendent, ivraie, agrostis, euscute, orobanche, etc.) qui croissent sur un terrain cultivé sans y avoir été semées : *les plantes adventices, dans un champ mal entretenu, ne tardent pas à se substituer aux plantes cultivées.*

adventif, ive [*van*] adj. *Bot.* Se dit d'un organe qui se développe dans un point où l'on ne trouve pas d'organe de la même nature. (C'est ainsi que certaines racines nées sur les tiges, certains bourgeons nés ailleurs qu'à l'aisselle des feuilles, sont dits *racines adventives ; bourgeons adventifs.* V. PLANTE.) *Dr. anc. Biens adventifs*, biens acquis par la femme depuis son mariage. (Ils n'augmentaient pas sa dot et restaient comme paraphernaux.)

adverbe [*vèr-be*] n. m. (préf. *ad*, et lat. *verbum*, verbe). *Gram.* Mot invariable, qui modifie le verbe, l'adjectif ou un autre adverbe.

adverbial, e, aux [*vèr*] adj. *Gram.* Qui tient de l'adverbe : *locution adverbiale.*

adverbialement [*vèr, man*] adv. D'une manière adverbiale : *les adjectifs employés adverbialement restent invariables.*

adverbialiser [*vèr, zé*] v. a. Donner à un mot une désinence ou la fonction d'adverbe.

adverbialité [*vèr*] n. f. Qualité de l'adverbe ou d'un mot pris comme adverbe. (Peu us.)

advers [*vèr*], **e** adj. (lat. *ad*, contre, et *versus*, tourné). Opposé, contraire : *candidat advers.* (Le masc. est peu usité.) *Partie adverse*, contre laquelle on plaide. *Fortune adverse*, mauvaise chance.

adversaire [*vèr-sè-re*] n. m. (du lat. *adversus*, opposé). Celui qui est d'un parti opposé, d'une opinion contraire, et que l'on combat soit avec les armes, soit avec la parole. Compétiteur, concurrent, rival. ANT. **Allié, partenaire, auxiliaire, défenseur.**

adversatif, ive [*vèr*] adj. *Gram. Conjonction adversative*, qui marque opposition, comme *mais, cependant, bien que, quoique*, etc.

adversativement [*vèr, man*] adv. D'une manière opposée : *adversativement au droit hypothécaire.*

adverse [*vèr-se*] adj. V. ANVERS.

adversité [*vèr*] n. f. (de *advers*). Sort contraire ; infortune, malheur : *tomber dans l'adversité.*

ad vitam æternam loc. lat. signif. *Pour la vie éternelle, pour jamais, pour toujours.*

adynamie [*mî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *dunamis*, force). Débilité, prostration physique et morale.

adynamique adj. Faible, abattu, sans force. *Méd.* Qui a pour caractère l'adynamie : *être dans un état adynamique.* Se dit aussi des maladies accompagnées d'adynamie : *la fièvre typhoïde est le type des maladies adynamiques.*

Æa, ville et presqu'île de Colchide, arrosées par le Phase, où la Fable place les incidents relatifs au mythe de Médée, de Circé et des Argonautes.

æchmea [*èk-mé-a*] ou **æchmée** [*èk-mé*] n. f. Genre de plantes de la famille des broméliacées, habitant l'Amérique tropicale, et dont un grand nombre d'espèces sont cultivées dans nos serres.

aède n. m. (du gr. *aoïdos*, chantre). Poète chanteur de l'époque primitive, chez les Grecs : *Orphée était un aède.*

Ædesius [*é-dé-zi-uss*], philosophe néo-platonicien, disciple de Jamblique, né en Cappadoce ; m. en 355.

ædicule [*é*] n. m. V. ÉDICULE.

Aédon, épouse de Zéthos, frère d'Amphion. Jalouse de la nombreuse famille de sa belle-sœur Niobé, elle résolut d'égorger le fils aîné de celle-ci, mais elle tua par méprise son propre fils unique Ityle. Elle se donna la mort de désespoir, et les dieux, touchés de compassion, la métamorphosèrent en rossignol.

ægagre [*é-gha*] n. f. (gr. *aigagros*). Chèvre sauvage qui habite l'Asie centrale, et surtout la Perse.

ægagropile n. m. V. BÉZOARD.

Ægates. *Géogr.* V. EGATES.

Ægeri, nom de deux comm. de Suisse (cant. de Zoug), au bord du charmant lac alpestre d'Ægeri : *Ober-Ægeri* a 1.900 h. et *Unter-Ægeri*, 2.450 h.

Ægidius. V. EGIDIUS.

ægilops [*lopss*] n. m. *Bot.* Genre de graminées très voisin des froments, à épis munis de barbes raides ; *l'ægilops croît dans le midi de la France. Pathol.* Petit ulcère qui se forme dans l'angle interne des paupières, et qui succède à une petite tumeur appelée *anchilops.*

ægophonie n. f. V. ÈGOPHONIE.

ægosome [*gho-zo-me*] n. m. Genre de coléoptères, renfermant de grands longicornes qui vivent dans toutes sortes de bois.

Ægosome.

Ægos-Potamos [*ghoss, moss*] (*fleuve de la Chèvre*), petit fleuve de Thrace, près duquel l'amiral lacédémonien Lysandre, à la fin de la guerre du Péloponèse, détruisit la flotte athénienne dans une bataille décisive (405 av. J.-C.).

A. E. I. O. U. (abréviation du lat. *Austriæ est imperare orbi universo*). Devise de la maison d'Autriche V. AUSTRIÆ.

Aelbeke, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 2 000 h.

Ælia Capitolina, nom donné à Jérusalem par l'empereur Hadrien, lorsqu'il y eut, en 122 ou 131, envoyé une colonie romaine.

Aeltre, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 7.420 h. Filatures, amidonneries.

Ænésidème, philosophe sceptique, né à Gnosse (Crète). Il professa à Alexandrie (1er s. av. J.-C.). C'est le plus célèbre représentant du scepticisme empiriste, doctrine qui n'attribue de valeur qu'aux phénomènes, qu'à la réalité perceptible. Il fut l'un des précurseurs du positivisme moderne.

Æpinus [*nuss*] (François-Ulrich HOCH, dit), physicien allemand, né à Rostock. On lui attribue la première idée de l'électrophore et du condensateur électrique (1724-1802).

æpiornis [*niss*] n. m. Genre d'oiseaux gigantesques, auj. disparus, dont on a retrouvé les ossements à Madagascar. (L'œuf de l'æpiornis avait une contenance de 8 litres et équivalait à 150 œufs de poule.)

æquo animo loc. lat. signif. D'une âme égale, avec constance ; *le sage supporte æquo animo les coups de l'adversité.*

æquo pulsat pede m. lat. signif. *Frappe d'un pied égal*, et appliqués par Horace (*Odes*, I, 4, 13) à la mort qui pousse d'un pied indifférent la porte des palais et celle des chaumières.

aérable adj. Qui peut être aéré, que l'on doit aérer : *les ateliers doivent être aérables.*

aérage n. m. ou **aération** [*si-on*] n. f. Action d'aérer : *conduit d'aérage ; l'aération assainit.* V. VENTILATION.

aérant [*ran*], **e** adj. Qui est propre à donner de l'air, à faire circuler l'air : *ouverture aérante.*

ærarium [*om*'] n. m. (de *aes, aeris*, argent). Trésor public et administration des caisses de l'Etat dans l'ancienne Rome.

aéré, e adj. Qui est à bon air : *maison bien aérée.*

ære perennius, mots d'Horace signif. *Plus durable que l'airain.* V. EXEGI MONUMENTUM.

aérer [*ré*] v. a. (du gr. *aêr*, air. — Se conj. comme *accélérer*). Donner de l'air : *aérer un atelier.*

aéricole adj. (du lat. *aer, aeris*, air, et *colere*, habiter). Se dit des plantes qui vivent tout entières dans l'air, comme certaines orchidées.

aéride n. f. Orchidée à fleurs très belles, généralement pourpres ou jaunes, et qui est originaire de l'Inde.

aérien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Formé d'air ; de la nature de l'air : *corps aérien.* Qui se passe dans l'air : *phénomène aérien.* Qui vit ou croît dans l'air, par opposition à *aquatique* : *plante aérienne. Fig.* Léger, vaporeux : *tissu aérien ; démarche aérienne. Peuple aérien*, les oiseaux. *Esprits aériens*, anges, génies, etc. *Voies aériennes, conduits aériens*, larynx, trachée, bronches.

aériennement [*ri-è-ne-man*] adv. D'une manière aérienne.

aérifère adj. Qui conduit l'air : *tube aérifère.* V. AÉROPHONE.

aérification [*si-on*] n. f. Opération par laquelle on fait passer à l'état gazeux une matière solide ou liquide. Résultat de cette opération.

aérifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire passer à l'état d'air, de gaz.

aériforme adj. Qui a les propriétés physiques de l'air : *fluide aériforme.*

aériser [*zé*] v. a. Syn. de AÉRIFIER.

aérivore adj. Qui vit d'air, qui se nourrit d'air.

aérobie [*bî*] adj. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *bios*, vie). Se dit d'êtres microscopiques vivant à l'air libre : *ferment aérobie.* N. m. : *un aérobie.* ANT. **Anaérobie.**

— ENCYCL. L'oxygène semble également indispensable à tous les êtres vivants ; mais, tandis que les animaux et les végétaux supérieurs l'empruntent à l'atmosphère ou à l'air en dissolution dans l'eau, certains organismes inférieurs et généralement microscopiques le puisent dans des combinaisons stables, qu'ils décomposent ; ils provoquent ainsi des fermentations. Tels sont les ferments du vin, de la bière, des fumiers, qui prennent l'oxygène du sucre et des substances organiques.

aérocave n. m. Machine capable de se soutenir dans l'air. V. AVIATION.

aérocyste [*sis-te*] n. f. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *kustis*, vésicule). Vésicule gazeuse de la fronde de algues.

aérodrome n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *dromos*, course). Endroit où l'on prépare le lancement des ballons.

aérodynamique n. f. Syn. de PNEUMATIQUE.

aérographe n. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *graphê*, description). Personne qui écrit sur l'air, sur ses propriétés.

aérographie [*fî*] n. f. Description de l'air.

aérographique adj. Qui concerne l'aérographie : *carte aérographique.*

aérohydroplane n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, *hudôr*, eau, et de *planer*). Nom donné à des appareils qui glissent à la surface de l'eau et sont actionnés par des hélices aériennes.

aérolithe n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *lithos*, pierre). Nom donné à des masses minérales tombant des profondeurs de l'espace céleste sur la surface de la terre.

— ENCYCL. Les aérolithes sont des débris planétaires qui circulent dans l'espace et qu'attire notre globe lorsqu'ils passent suffisamment près de nous ; en traversant notre atmosphère, le frottement de l'air les échauffe et produit une fusion superficielle. Leur chute est généralement accompagnée de phénomènes lumineux et souvent d'un bruit de détonation. Quelques-uns atteignent un poids considérable.

aérolithique adj. Qui est propre aux aérolithes.

aérologie [*jî*] n. f. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *logos*, discours). Partie de la physique qui traite des propriétés de l'air. (Peu us.)

aérologique adj. Qui a rapport, qui appartient à l'aérologie : *discours, traité aérologique.*

aéromancie [*si*] n. f. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *manteia*, divination). Art de prédire l'avenir par certaines apparences manifestées en l'air.

aéromancien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à l'aéromancie. N. Personne qui pratique l'aéromancie.

aéromel [*mèl*] n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *mel*, miel). Miel aérien (nom donné à la manne).

aéromètre n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *metron*, mesure). Instrument qui sert à déterminer la densité ou la raréfaction de l'air.

aérométrie [*trî*] n. f. (de *aéromètre*). Science des propriétés physiques de l'air.

aérométrique adj. Qui a rapport à l'aérométrie : *expériences aérométriques.*

aéromoteur n. m. Moteur actionné par l'air.

aéronat [*na*] n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *natare*, nager). Ballon dirigeable à moteur.

aéronaute [*nô-te*] n. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *nautês*, navigateur). Personne qui parcourt les airs en aérostat.

aéronautique [*nô*] adj. Qui a rapport à l'aérostation : *observation aéronautique.* N. f. Science de l'aérostation. Art de fabriquer les aérostats.

aéronef [*nèf*] n. m. Appareil à l'aide duquel on tente de s'envoler et de se diriger dans les airs.

aérophane adj. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *phanos*, transparent). Qui a la transparence de l'air.

aérophobe adj. et n. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *phobos*, crainte). Qui redoute le contact de l'air : *les aérophobes sont des névrosés.*

aérophobie [*bî*] n. f. Crainte maladive de l'air (symptôme de diverses maladies nerveuses).

aérophone n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *phônê*, voix). Appareil à air comprimé, qui amplifie la voix humaine et la rend perceptible à grande distance.

aérophore n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *phoros*, qui porte). Appareil destiné à conduire l'air dans les endroits viciés. (On dit aussi AÉRIFÈRE.)

— ENCYCL. L'aérophore a été inventé, en 1873, par Denayrouse, ancien officier de marine. Il est employé pour les caissons ou cloches à plongeurs et dans les galeries des mines.

aéroplane n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, et de *planer*). Machine capable de se soutenir dans l'air, sans être plus légère que lui, en vertu de la pression du vent sur des surfaces inclinées : *l'aéroplane de Tatin* (1876), *de Langley* (1896), *de Lilienthal* (1896), *de Ludwig* (1897), de *Santos-Dumont* (1906-1907), etc. V. AVIATION.

aéroscaphe [*ros-ka-fe*] n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *skaphê*, barque). Bateau à voiles, c'est-à-dire mû par l'air, par opposition à *pyroscaphe.*

aéroscope [*ros-ko-pe*] n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *skopein*, examiner). Instrument destiné à recueillir, pour les étudier, les poussières microscopiques en suspension dans l'air.

aéroscopie [*ros-ko-pî*] n. f. (de *aéroscope*). Méthode pour faire des observations sur l'air ; art d'étudier l'atmosphère.

aérosphère [*ros-fé-re*] n. f. Masse d'air qui entoure notre globe. (On dit mieux ATMOSPHÈRE.)

aérostat [*ros-ta*] n. m. (du gr. *aêr, aeros*, air, et *statos*, qui se tient). Appareil rempli d'un gaz plus léger que l'air et qui peut ainsi s'élever dans l'atmosphère.

— ENCYCL. Un aérostat comprend essentiellement deux parties : le *ballon* ou *enveloppe*, formé d'un tissu (généralement de taffetas), rendu imperméable, et qui est gonflé à l'aide du gaz hydrogène ou du gaz d'éclairage ; la *nacelle*, panier d'osier suspendu par de petites cordes à un filet qui entoure complètement la partie supérieure du ballon. En vertu du principe d'Archimède, l'aérostat s'élève jusqu'à ce qu'il soit arrivé dans des couches assez raréfiées pour que la différence du poids de l'air déplacé et du poids du gaz intérieur soit égale au poids de l'enveloppe et de la nacelle. L'aéronaute est muni d'une provision de lest (en sacs de sable), dont il jette une partie quand il veut s'élever davantage. Pour redescendre, il ouvre, au moyen d'une corde, une soupape pratiquée à la partie supérieure du ballon, et par laquelle s'échappe une partie du gaz intérieur qui est remplacé par de l'air. — Les aérostats ont été imaginés par les frères Montgolfier, d'Annonay, qui tentèrent leur première expérience le 5 juin 1783. Depuis ce temps, ils ont rendu de grands services aux armées françaises, notamment à la bataille de Fleurus (1794) et pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871 ; en outre, ils contribuent chaque jour au progrès de la météorologie en permettant l'étude des hautes régions de l'atmosphère. Les plus hautes altitudes atteintes par les aéronautes ne dépassent pas 10 kil. ; l'homme, d'ailleurs, ainsi que le prouvent de nombreux accidents, ne saurait vivre à cette hauteur ; des *ballons-sondes* portant des appareils enregistreurs de phénomènes météorologiques ont atteint 15 kilomètres. Le problème de la direction des ballons n'est pas encore complètement résolu, malgré les nombreuses tentatives qui ont été faites par Renard, Krebs, Tissandier, de La Vaulx, Santos-Dumont, etc., mais les grands progrès effectués dans l'allégement et la puissance des moteurs de petit volume permettent d'espérer la solution de ce problème, et, après les essais heureux de Lebaudy (1903-1905), l'armée française a été dotée en 1906 de son premier ballon dirigeable, *Patrie.* — Une école militaire aérostatique a été organisée à Meudon (parc de Chalais) en 1871.

aérostation [*ros-ta-si-on*] n. f. Art de construire et de diriger les aérostats.

aérostatique [*ros-ta*] adj. Qui a rapport à l'aérostation : *parc aérostatique.* N. f. Théorie de l'équilibre de l'air et, plus particulièrement, théorie des aérostats. (Syn. dans ce sens de AÉRONAUTIQUE.)

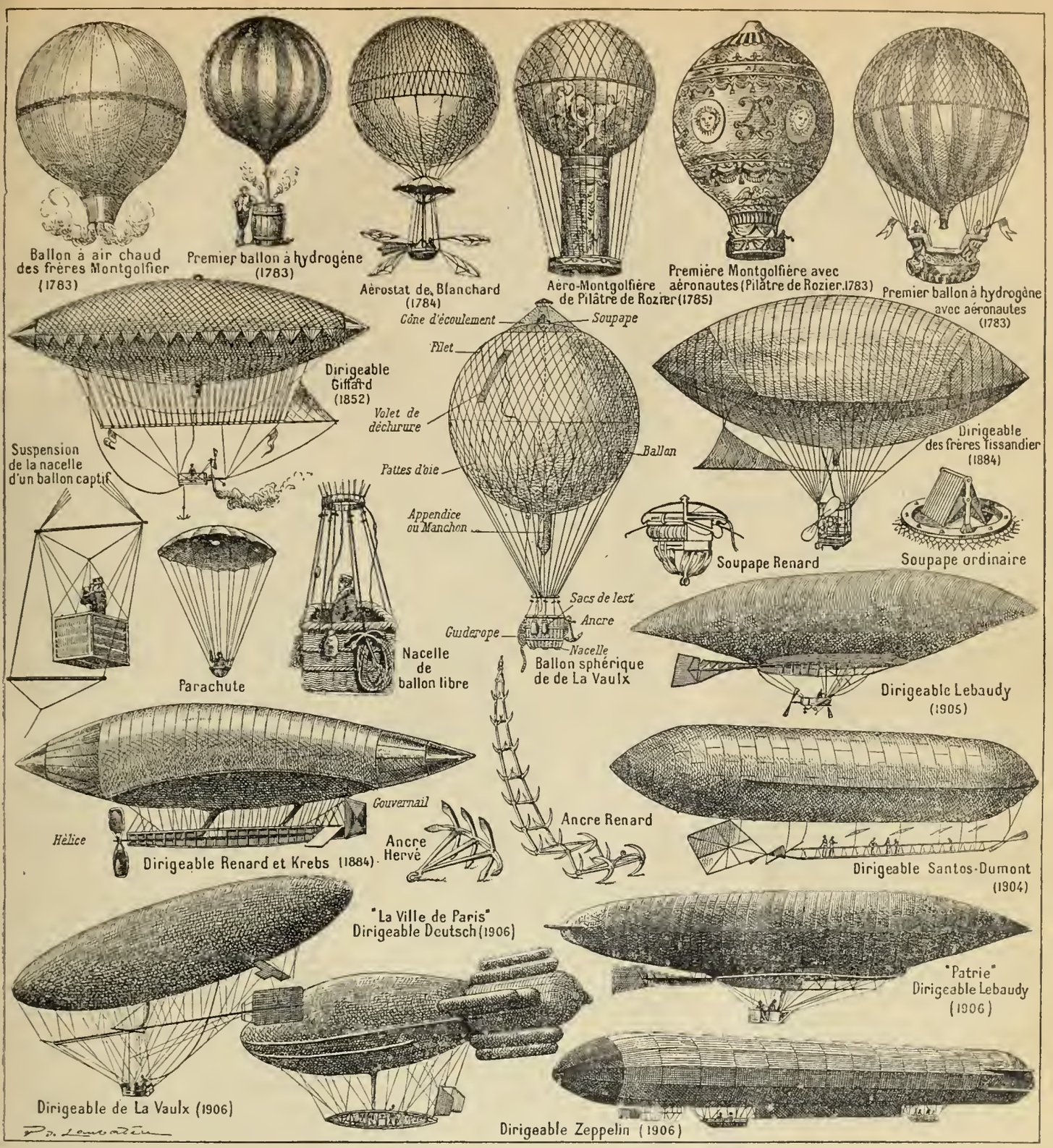

AÉROSTATION (V. AVIATION).

aérostier [*ros-ti-é*] ou **aérostatier** [*ros-ta-ti-é*] n. m. Celui qui dirige un aérostat. Soldat d'un corps créé pendant la Révolution pour la manœuvre des aérostats militaires. Soldat préposé à la manœuvre des aérostats militaires.

aérothérapie [*pî*] n. f. (du gr. *aér, aeros*, air, et *therapeia*, traitement). Guérison des maladies par l'air comprimé, raréfié ou plus ou moins saturé de substances médicamenteuses.

Aerschot, v. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la Demer; 7.230 h.

Aerseele, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt); 3.150 h.

Aertrycke, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges); 4.600 h.

Aertselaer, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers); 2.300 h.

Æschi ou **Eschi,** comm. de Suisse (cant. de Berne), entre Thoune et Interlaken; 1.200 h. Station climatérique (860 m.).

æschne [*ès-kne*] n. f. Grande libellule, à vol rapide et puissant, qui dévore les abeilles.

æschynanthe [*ès-ki*] n. f. Plante de la famille des gesnéracées, croissant dans les Indes orientales, et dont plusieurs espèces cultivées dans nos serres donnent des fleurs brillamment colorées.

æsculacées [*ès-ku-la-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant des arbres de l'Inde, et dont le *marronnier* (æsculus) est le type. S. une *æsculacée*. (On dit aussi ESCULINÉES.)

Æsopus [*puss*], célèbre acteur tragique romain, ami de Pompée et de Cicéron.

æs triplex m. lat. signif. *Triple airain*, et dont se sert Horace (*Odes, I*, 3, 9) pour caractériser l'audace du premier navigateur. (On rappelle cette locution pour exprimer l'intrépidité, ou la dureté du cœur.)

æternum vale. V. SUPREMUM VALE.

æthrioscope [*os-ko-pe*] n. m. (du gr. *aithria*, fraîcheur, et *skopein*, explorer). Instrument propre à mesurer le rayonnement calorifique de la surface de la terre vers les espaces célestes.

æthuse [*tu-ze*] n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes dont le type est la *petite ciguë*.

aétite n. f. Trioxyde de fer, vulgairement appelé *pierre d'aigle*, parce que, suivant une légende, les aigles portaient cette pierre dans leur nid pour faciliter la ponte.

Aétius [*si-uss*], général romain, né en Mœsie vers la fin du IVe siècle, assassiné en 455. Elevé dans les gardes du palais, il parvint, sous l'empereur Valentinien III, aux plus hautes dignités militaires et fit mettre à mort son rival Boniface (432). Quand Attila fondit sur la Gaule, il fut assez habile pour précipiter contre lui tous les peuples germaniques établis ou campés en deçà du Rhin, et, secondé par Théodoric et Mérovée, défit les Huns aux champs Catalauniques (451). Jaloux de sa gloire et de son prestige, Valentinien III l'assassina de sa propre main.

Afar. V. DANAKIL.

Afer (Domitius), orateur romain, né à Nimes, consul sous Caligula (16 av. J.-C. — 59 apr.); il fut le maître de Quintilien.

affabilité [*a-fa-*] n. f. (de *affable*). Aménité, courtoisie, qualité des personnes douces et bienveillantes.

affable adj. (lat. *affabilis*; de *fari ad*, parler à). Qui a de l'affabilité. Aimable, courtois. ANT. Bourru.

affablement [*a-fa-ble-man*] adv. Avec affabilité : *accueillir quelqu'un affablement*.

affabulation [*a-fa, si-on*] n. f. (lat *affabulatio*). Sens moral d'une fable. Arrangement des faits constituant la trame d'un roman.

affadir [*a-fa*] v. a. Rendre fade : *affadir une sauce. Affadir le cœur*, causer du dégoût. *Fig.* Rendre froid, insipide : *affadir une épigramme*.

affadissant [*a-fa-di-san*], **e** adj. Propre à affadir. Insipide. *Fig.* Fatigant : *flatteries affadissantes*.

affadissement [*a-fa-di-se-man*] n. m. Etat de ce qui devient fade : *l'affadissement d'un ragoût. Fig. : louer jusqu'à l'affadissement*.

affaibli, e [*a-fè*] adj. Dont les forces ont diminué : *personne affaiblie par la maladie*. Dont l'intensité est plus faible : *son affaibli*.

affaiblir [*a-fè*] v. a. Rendre faible : *l'abstinence affaiblit le corps. Fig.* Diminuer l'activité, l'intensité, l'énergie d'une chose : *affaiblir la vérité, affaiblir un cliché trop posé*. **S'affaiblir** v. pr. Devenir faible : *la vue des vieillards s'affaiblit*

affaiblissant [*a-fè-bli-san*], e adj. Qui affaiblit : *régime affaiblissant*. ANT. Réconfortant.

affaiblissement [*a-fè-bli-se-man*] n. m. Diminution de force, d'activité, au pr. et au fig.

affaiblisseur, euse [*a-fè-bli-seur, eu-ze*] adj. Se dit principalement en photographie des bains ou des solutions dans lesquels on plonge les clichés qui ont subi un excès de pose ou un excès de développement. Les bains affaiblisseurs, outre qu'ils emploient souvent des produits dangereux, comme le

prussiate rouge de potasse, par exemple, ne donnent pas toujours des résultats très appréciables.) N. m. : *un affaiblisseur.* (On dit aussi RÉDUCTEUR.)

affainéantir (s') [*sa-fé*] v. pr. (rad. *fainéant*). Devenir mou, lâche.

affaire [*a-fé-re*] n. f. (de *à*, et *faire*). Tout ce qui est l'objet d'une occupation. Transaction commerciale; entreprise quelconque : *négocier une affaire.* Chose qui cause des embarras, de l'inquiétude; soin, souci, difficulté, danger : *assoupir une affaire.* Procès ; *plaider une affaire civile, criminelle.* Combat : *affaire très chaude, affaire d'honneur,* duel. *Faire son affaire (à soi-même),* réussir, s'enrichir. *Faire son affaire (à un autre),* le châtier ou le tuer. *Avoir affaire à quelqu'un,* avoir besoin de lui parler. On dit aussi par menace : *il aura affaire à moi! Avoir affaire avec quelqu'un,* être en rapport avec lui. *J'en fais mon affaire,* je m'en charge. *Il fait mon affaire,* il me convient. *Se tirer d'affaire,* se procurer une position honorable, ou sortir d'un mauvais pas. Pl. Intérêts de l'Etat ou des particuliers : *les affaires vont mal.* Choses usuelles, objets d'habillement et de toilette : *mettre ses affaires dans une malle.* PROV. : **Les affaires sont les affaires,** les considérations d'intérêt excluent toutes les autres. **Il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints,** il vaut mieux s'adresser au chef qu'aux subordonnés.

Affaires étrangères (*ministère des*). Le ministère des affaires étrangères est l'organe des relations du gouvernement français avec les puissances étrangères. Il fait en outre recueillir au dehors tous les renseignements de nature à servir notre influence et prête ses bons offices aux intérêts de nos nationaux à l'étranger. L'administration centrale comprend : le cabinet du ministre, les quatre directions des affaires politiques, des consulats et des affaires commerciales, des archives, des fonds et de la comptabilité. Le service extérieur comprend : le corps diplomatique et consulaire, les drogmans et interprètes, les commis expéditionnaires de chancellerie, etc. Dans le but de favoriser les intérêts nationaux à l'étranger, des *attachés commerciaux* ont été institués auprès des postes diplomatiques.

affairé, **e** [*a-fé-ré*], **e** adj. Qui a ou paraît avoir beaucoup d'affaires : *avoir l'air affairé.*

affairement [*a-fé-re-man*] n. m. Etat d'une personne affairée. (Peu us.)

affaissement [*a-fè-se-man*] n. m. Etat de ce qui est affaissé. Accablement, abattement.

affaisser [*a-fé-sé*] v. a. (de *à*, et *faix*). Faire ployer, courber sous le faix. Faire baisser : *la pluie affaisse le sol. Fig.* Accabler : *être affaissé sous le poids des années.* **S'affaisser** v. pr. Se courber. Etre accablé.

affaitage [*a-fè*] ou **affaitement** [*a-fè-te-man*] n. m. Action de dresser un oiseau de proie. Façonnage des cuirs.

affaiter [*a-fè-té*] v. a. (lat. *affectare*). Apprivoiser, en parlant d'un oiseau de proie. Façonner, en parlant des cuirs.

affalement [*a-fa-le-man*] n. m. *Pop.* Accablement, découragement.

affaler [*a-fa-lé*] v. a. (holl. *afhalen*). Faire descendre : *affaler un cordage.* **S'affaler** v. pr. S'approcher trop de la côte, en parlant d'un navire. *Fam.* Se laisser tomber.

affamé, e [*a-fa*] adj. et n. Qui a faim : *loup affamé. Fig.* Avide : *affamé de gloire.* ANT. **Rassasié.**

affamement [*a-fa-me-man*] n. m. ou **affamation** [*a-fa-ma-si-on*] n. f. Action d'affamer.

affamer [*a-fa-mé*] v. a. (du lat. *fames*, faim). Faire souffrir de la faim ; priver de vivres : *affamer une ville.* ANT. **Rassasier, gaver.**

affameur, euse [*a-fa, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui affame.

affangissements [*ji-se-man*] n. m. pl. Amas de fange, de vase, dans le lit des cours d'eau.

affanure [*a-fa*] n. f. (du lat. *ad*, à, et *fænum*, foin). Portion de blé par laquelle on paye les moissonneurs, dans quelques provinces.

affeage [*a-fé*] n. m. *Dr. anc.* Droit qui était dû pour chaque feu d'un village.

affeagement [*a-fé-a-je-man*] n. m. Action d'affeager.

affeager [*a-fé-a-jé*] v. a. (de *à*, et *féage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il affeagea, nous affeageons.*) Aliéner une partie des terres nobles d'un fief pour être tenues en fief ou en roture par l'acquéreur, à la charge d'une redevance.

affectable [*a-fèk*] adj. Qui est susceptible de s'affecter. Qui peut être hypothéqué.

affectant [*a-fèk-tan*], **e** adj. Qui affecte.

affectation [*a-fèk-ta-si-on*] n. f. (de *affecter*). Destination, emploi dans un but déterminé : *affectation d'une somme à une dépense, d'un édifice à un usage.* Manière d'être ou d'agir qui n'est pas naturelle : *parler avec affectation.* Simulation. ANT. **Naturel, simplicité, aisance.**

affecté, e [*a-fèk*] adj. Qui n'est pas naturel : *modestie affectée.* Outré, exagéré : *louange affectée.*

affecter *a-fèk-té*] v. a. (lat. *affectare*). Faire un usage fréquent de : *affecter certains mots.* Faire ostentation de ; feindre : *affecter des dehors vertueux.* Prendre une forme : *affecter une forme pyramidale.* Destiner à un usage : *affecter des fonds à une dépense.* Toucher, émouvoir : *son état m'affecte.* **S'affecter** v. pr. Ressentir une impression pénible : *l'égoïste voudrait ne s'affecter de rien, et tout l'affecte.*

affectibilité [*a-fèk*] n. f. Etat d'une personne facilement affectable.

affectif, ive [*a-fèk*] adj. Relatif aux affections de l'âme : *phénomènes affectifs.* Qui marque l'affection : *geste affectif.* Sensible : *nature affective.*

affection [*a-fèk-si-on*] n. f. (lat. *affectio*). Attachement, amitié tendre : *affection maternelle.* Impression : *affections de l'âme. Méd.* Etat maladif : *affection nerveuse.* ANT. **Antipathie, haine, aversion.**

affectionné [*a-fèk-si-o-né*], **e** adj. et n. Aimé, recherché : *affectionné de tous.* Attaché de cœur, dévoué : *je vous suis affectionné.*

affectionnément [*a-fèk-si-o-né-man*] adv. Avec affection.

affectionner [*a-fèk-si-o-né*] v. a. Aimer, avoir de l'affection : *affectionner l'étude.* ANT. **Haïr, abhorrer, détester.**

affectivité [*a-fèk*] n. f. Fonction générale sous laquelle on range les phénomènes affectifs.

affectueusement [*a-fèk-tu-eu-ze-mun*] adv. D'une manière affectueuse. Tendrement.

affectueux, euse [*a-fèk-tu-eû, eu-ze*] adj. Plein d'affection. ANT. **Froid, haineux, malveillant.**

affectuosité [*a-fèk, zi-té*] n. f. Qualité d'une personne affectueuse.

affenage [*a-fe*] n. m. Action d'affener, de donner la pâture : *l'affenage des bestiaux.* (Peu us.)

affener [*a-fe-né*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *fænum*, foin. — Se conj. comme *amener.*) Pourvoir de fourrage les bestiaux. (On dit aussi AFFENAGER.)

affenoir [*a-fe*] n. m. Syn. de ANAT-FOIN.

afférent [*a-fé-ran*], **e** adj. Qui revient à chacun : *portion, part afférente. Méd.* Qui apporte un liquide à un organe : *vaisseaux afférents.*

affermable [*a-fèr*] adj. Qui peut être affermé.

affermage [*a-fèr*] n. m. Action d'affermer : *l'affermage des terres.* Bail à ferme : *payer l'affermage.*

affermataire [*a-fèr-ma-tè-re*] n. Personne qui prend à ferme.

affermateur, trice [*a-fèr*] n. Celui, celle qui donne à ferme.

afferme n. f. Syn. de FERMAGE. (Vx.)

affermer [*a-fèr-mé*] v. a. Donner ou prendre à ferme : *affermer une propriété.*

affermir [*a-fèr*] v. a. Rendre ferme, consolider : *la gelée affermit les chemins. Fig.* : *affermir le pouvoir.* ANT. **Affaiblir, ébranler.**

affermissement [*a-fèr-mi-se-man*] n. m. Action d'affermir. Etat de la chose affermie, au prop. et au fig. : *l'affermissement des chairs, de la santé.*

affété, e [*a-fé*] adj. (de *affaiter*). Plein d'affectation dans son air, son langage : *être affété dans ses manières.*

affèterie [*a-fé-te-rî*] n. f. (de *affété*). Petites manières étudiées, recherchées : *affèterie du langage.*

affettuoso [*af-fèt-tou-o-zo*] adv. Terme de musique italien, indiquant que le morceau doit être rendu à l'aide d'accents marqués de tendresse et de douceur.

affeurage n. m. V. AFFORAGE.

affichable [*a-fi*] adj. Qui peut être affiché

affichage [*a-fi*] n. m. Action d'afficher : *tout propriétaire peut empêcher l'affichage sur ses immeubles.*

affichant [*a-fi-chan*], **e** adj. Compromettant.

affiche [*a-fi-che*] n. f. Avis placardé dans un lieu public. *Fig.* Indice moral : *la vanité est l'affiche de la sottise.*

— ENCYCL. *Dr.* Un droit de timbre frappe les affiches qui ont trait à des intérêts privés et celles qui sont apposées pour des particuliers, exception faite des affiches électorales et manuscrites contenant exclusivement des offres et demandes d'emplois. Les affiches peintes ou fabriquées en toute autre matière que le papier sont, lorsqu'elles sont apposées sur les murs, soumises à un droit de timbre par mètre carré. Les affiches des actes émanés de l'autorité publique peuvent seules être imprimées sur papier blanc. La loi pénale réprime la lacération des affiches.

affichement [*a-fi-che-man*] n. m. Syn. de AFFICHAGE.

afficher [*a-fi-ché*] v. a. (de *à*, et *fiche*). Poser une affiche : *afficher une ordonnance de police. Fig.* Rendre public : *afficher sa honte.* Montrer avec affectation : *afficher des prétentions.* **S'afficher** v. pr. Se faire remarquer : *s'afficher en public avec des mauvais sujets.* (Se prend en mauv. part.)

afficheur [*a-fi*] n. m. Qui pose les affiches.

affidavit [*vit*] n. m. invar. (mot lat. signif. *il affirma*). Dans certains pays, déclaration sous serment faite devant une autorité, par exemple par le porteur étranger de certaines valeurs d'Etat, qui veut s'affranchir de l'impôt dont ces valeurs sont frappées dans leur pays d'origine ; *valeurs soumises à la formalité de l'affidavit.*

affidé, e [*a-fi*] adj. A qui l'on se fie : *un ami affidé.* N. Agent secret, espion : *un affidé du conseil des Dix.*

affier [*a-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Planter ou provigner des arbres de bouture.

affilage [*a-fi*] ou **affilement** [*a-fi-le-man*] n. m. Action d'affiler un outil, un instrument tranchant.

affilé, e [*a-fi*] adj. Aiguisé, tranchant : *couteau bien affilé. Fig. Avoir la langue bien affilée,* parler beaucoup et facilement.

affilée [*a-fi-lé*] n. f. (rad. *fil*). Suite, continuité. S'emploie surtout dans la loc. adv. *D'affilée,* sans s'arrêter, sans discontinuer : *l'alouette chante une heure d'affilée.*

affiler [*a-fi-lé*] v. a. Aiguiser une lame, lui donner le fil : *affiler un sabre. Fig.* : *affiler une épigramme.*

affilerie [*a-fi-le-rî*] n. f. Lieu, usine où l'on affile les outils.

affileur [*a-fi*] n. et adj. m. Celui qui affile les outils.

affiliation [*a-fi, si-on*] n. f. (de *affilié*). Association à une corporation, à une société secrète.

affilié, e [*a-fi*] adj. et n. Qui est dans une affiliation. ANT. **Intrus, profane.**

affilier [*a-fi-li-é*] v. a (préf. *ad*, et lat. *filius*, fils. — Se conj. comme *prier.*) Adopter, associer, en parlant d'une société. **S'affilier** v. pr. S'associer à, avec : *s'affilier à une académie, à une congrégation.*

affiloir [*a-fi*] n. m. Instrument qui sert à affiler.

affiloire [*a-fi*] n. f. Pierre à aiguiser.

Affiloirs.

affin [*a-fin*], **e** adj. (du lat. *ad*, auprès, et *finis*, limite). Semblable, conforme : P *et* N *sont deux lettres affines.* Allié : *les parents alliés ne sont pas affins des parents de l'autre époux.* N. Parent, proche, allié : *il y a certaines prohibitions de mariage entre les affins.*

affinage [*a-fi*] ou **affinement** [*a-fi-ne-man*] n. m. Action d'affiner. Purification des métaux : *l'affinage de l'or ; l'affinage de l'acier.*

affiner [*a-fi-né*] v. a. Rendre plus pur, plus fin : *affiner des métaux ; affiner le goût.*

affinerie [*a-fi-ne-rî*] n. f. Lieu où l'on affine les métaux.

affineur [*a-fi*] n. et adj. m. Celui qui affine les métaux.

affinité [*a-fi*] n. f. (de *affin*). Parenté que le mariage établit entre un époux et les parents de son conjoint. (On dit plus couramment ALLIANCE.) Conformité, rapport, liaison : *il y a de l'affinité entre la poésie et la musique. Chim.* Tendance des corps à se combiner. ANT. **Répulsion.**

Affinités électives, célèbre roman de Gœthe, d'une grande richesse d'analyse psychologique (1809).

affinoir [*a-fi*] n. m. Instrument en forme de peigne, pour affiner le chanvre, le lin.

affiquet [*a-fi-kè*] n. m. Instrument qui soutient l'aiguille à tricoter. Pl. Ajustements, atours de femme.

affirmatif, ive [*a-fir*] adj. Qui affirme : *proposition affirmative.* **L'affirmative** n. f. Proposition qui affirme ; *soutenir l'affirmative.* ANT. **Négatif ; négative.**

affirmation [*a-fir-ma-si-on*] n. f. Action d'affirmer. ANT. **Négation.**

affirmativement [*a-fir, man*] adv. D'une manière affirmative. ANT. **Négativement.**

affirmer [*a-fir-mé*] v. a. (lat. *affirmare*). Assurer, soutenir qu'une chose est vraie. ANT. **Nier, démentir.**

affixe [*a-fik-se*] n. m. (du lat. *affixus*, collé à). Particule qui se met au commencement ou à la fin des mots pour en modifier la signification. (Dans *parsemer, par* et *er* sont des affixes ; la racine est *sem.* Les affixes se divisent en *préfixes* et en *suffixes.*)

affleurage [*a-fleu*] n. m. Action de délayer la pâte qui sert à la fabrication du papier.

affleurement [*a-fleu-re-man*] n. m. Action d'affleurer. Résultat de cette action : *l'affleurement d'un filon.*

affleurer [*a-fleu-ré*] v. a. Mettre de niveau deux choses contiguës : *affleurer les battants d'une porte.* Etre au niveau de : *affleurer les bords.*

affleurie [*a-fleu-rî*] n. f. La fine fleur de la farine.

affligeant [*a-fli-jan*], **e** adj. Qui afflige. ANT. **Réjouissant.**

affliger [*a-fli-jé*] v. a (préf. *ad*, et lat. *fligere*, frapper. — Prend un *e* muet après le *g*, devant *a* et *o* : *il affligea, nous affligeons.*) Atteindre douloureusement ; *maux qui affligent le corps.* Causer de l'affliction. Désoler, dévaster : *la peste affligea Marseille en 1720.* ANT. **Consoler, égayer, réjouir.**

affliction [*a-flik-si-on*] n. f. (de *afflictif*). Chagrin vif, douleur profonde, peine de l'âme : *être plongé dans l'affliction.* ANT. **Joie, ravissement.**

affligé, e [*a-fli*] adj. Qui éprouve de l'affliction. Qui est atteint de quelque mal : *être affligé d'une bosse, d'un cancer.* Par plaisant. : *être affligé de vingt mille francs de rente.* N. : *consoler les affligés.* ANT. **Content, heureux, ravi.**

affligeant [*a-fli-jan*], **e** adj. Qui afflige. ANT. **Réjouissant.**

affliger [*a-fli-jé*] v. a (préf. *ad*, et lat. *fligere*, frapper. — Prend un *e* muet après le *g*, devant *a* et *o* : *il affligea, nous affligeons.*) Atteindre douloureusement ; *maux qui affligent le corps.* Causer de l'affliction. Désoler, dévaster : *la peste affligea Marseille en 1720.* ANT. **Consoler, égayer, réjouir.**

affluage [*a-flou*] n. m. Action d'affluer.

affluer [*a-flu-é*] v. a. (de *à*, et *flouer*). Remettre à flot un navire échoué.

affluence [*a-flu-an-se*] n. f. Grand concours de personnes : *affluence de peuple.* Abondance d'eaux, d'humeurs, etc. *Fig.* Grande abondance : *affluence de biens.* ANT. **Insuffisance, manque.**

affluent [*a-flu-an*], **e** adj. Se dit des cours d'eau qui se jettent dans un autre ou dans la mer : *rivière affluente.* N. m. Chacun de ces cours d'eau : *la Marne est un affluent de la Seine, qui est elle-même un affluent de la Manche.*

affluer [*a-flu-é*] v. n. (préf. *ad*, et lat. *fluere*, couler). Couler vers, aboutir au même point : *le sang afflue des extrémités vers le cœur. Fig.* Abonder, arriver en grand nombre : *les étrangers affluent à Paris.*

afflux [*a-flu*] n. m. (lat. *affluxus*). Abondance plus grande des liquides dans une partie du corps : *l'afflux du sang.*

affolant [*a-fo-lan*], **e** adj. Qui affole : *nouvelle affolante.* ANT. **Rassurant.**

affolé, e [*a-fo*] adj. et n. Se dit d'une personne rendue comme folle par la passion, la terreur, etc. *Mar. Aiguille affolée,* se dit de l'aiguille d'une boussole lorsqu'elle est dérangée de sa direction naturelle vers le N., soit par le voisinage du fer, soit par un violent orage, etc.

affolement [*a-fo-le-man*] n. m. Etat d'une personne affolée.

affoler [*a-fo-lé*] v. a. Troubler complètement la raison. **S'affoler** v. pr. Se troubler follement ; se prendre de passion pour. ANT. **Rassurer.**

affolir [*a-fo*] v. n. Devenir fou : *les alcooliques affolissent un peu chaque jour.* (Peu us.)

Affoltern, c. de Suisse (cant. de Zurich), sur la Ionen ; 2.800 h. Agriculture, sériciculture.

afforage [*a-fo*] ou **affeurage** [*a-feu*] n. m. Droit payé au seigneur en échange du privilège de vendre certaines boissons dans toute la seigneurie.

afforestage [*a-fo-rès-ta-je*] n. m. Droit de prendre du bois dans une forêt.

afforestation [*a-fo-rès-ta-si-on*] n. f. Plantation de bois sur un terrain nu.

afforester [*a-fo-rès-té*] v. a. Concéder le droit d'afforestage : *afforester une commune dans tels bois.*

affouage [*a-fou-a-je*] n. m. (du lat. *ad*, vers, et *focus*, foyer). Droit donné aux habitants d'une commune de prendre du bois dans les forêts de cette commune.

— ENCYCL. *Dr.* Les coupes *affouagères* sont déterminées par l'administration des forêts et abattues par un entrepreneur spécial.

Le partage de l'affouage (bois de chauffage ou de construction) se fait selon l'un des trois modes suivants : 1° par feu ; 2° moitié par chef de famille et moitié par habitant ; 3° par tête d'habitant. Le conseil municipal détermine chaque année lequel de ces trois modes sera appliqué, ou bien il décide la vente de tout ou partie de l'affouage au profit de la commune.

affouagement [*a-fou-a-je-man*] n. m. Action d'affouager.

affouager [*a-fou-a-jé*], **ère** adj. Qui fait partie d'un affouage : *coupe affouagère.*

affouager [*a-fou-a-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il affouagea, nous affouageons.*) Dresser la liste des habitants d'une commune qui ont droit à l'affouage. Déterminer les coupes

CARTE GÉNÉRALE DE L'AFRIQUE

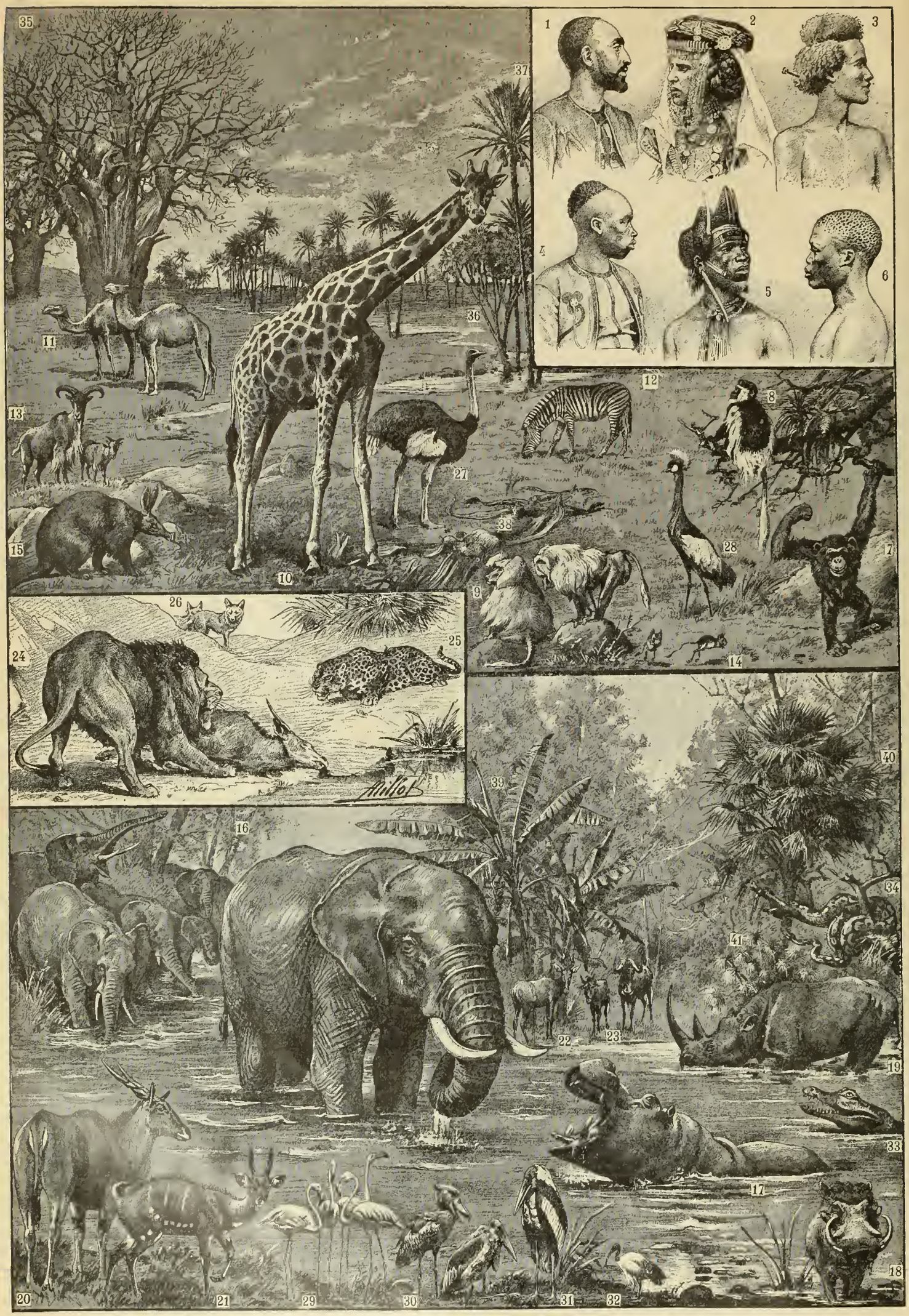

AFRIQUE : 1. Arabe. — 2. Femme Ouled-Naïl. — 3. Abyssin. — 4. Soudanais. — 5. Cafre. — 6. Hottentot. — 7. Chimpanzé. — 8. Colobe. — 9. Hamadryas. — 10. Girafe. — 11. Dromadaires. — 12. Zèbre. — 13. Mouflons à manchettes. — 14. Gerboises. — 15. Oryctérope. — 16. Éléphants. — 17. Hippopotame. — 18. Phacochère. 19. Rhinocéros. — 20. Elan du Cap. — 21. Guib. — 22. Bubale. — 23. Gnous. — 24. Lion. — 25. Panthère. — 26. Chacals. — 27. Autruche. — 28. Grue couronnée. — 29. Flamants. — 30. Balæniceps. — 31. Marabouts. — 32. Ibis. — 33. Crocodile. — 34. Python. — 35. Baobabs. — 36. Palmier doum. — 37. Dattiers. — 38. Welwitschias. — 39. Bananiers. — 40. Latanier. — 41. Papyrus.

d'une forêt qui seront partagées en vertu du droit d'affouage.

affouagiste [*a-fou-a-jis-te*] n. Personne qui jouit du droit d'affouage. (On dit aussi AFFOUAGÉ.)

affouillable [*a-fou, ll* mll.] adj. Susceptible de subir l'affouillement : *berge affouillable.*

affouillement [*a-fou, ll* mll., *e-man*] n. m. Dégradation causée par les eaux.

affouiller [*a-fou, ll* mll., *é*] v. a. (rad. *fouiller*). Creuser, dégrader, en parlant des eaux : *l'eau affouille les berges des rivières.*

affouragement ou **affourragement** [*a-fou-ra-je-man*] n. m. Distribution de fourrage aux bestiaux.

affourager ou **affourrager** [*a-fou-ra-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il affourageа, nous affourageons.*) Donner du fourrage aux bestiaux. (On dit aussi AFFOURER.)

affourche [*a-four-che*] n. f. Ensemble de l'ancre et du câble servant à affourcher un bâtiment.

affourcher [*a-four-ché*] v. a. (de *à*, et *fourche*). Mettre au mouillage en disposant en forme de fourche les câbles de deux ancres : *affourcher un vaisseau.*

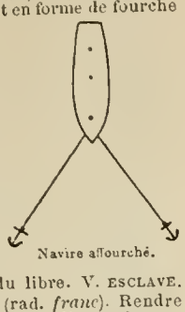

Navire affourché.

affraichie [*a-fré-chi*] n. f. *Mar.* Augmentation dans l'intensité du vent.

affraichir [*a-frè*] v. n. *Mar.* Augmenter de force, en parlant du vent. (On dit mieux FRAÎCHIR.)

affranche [*a-fran-che*] n. f. Pièce de bois qui soutient les ridelles aux quatre coins d'une voiture.

affranchi, e [*a-fran*] adj. et n. Se dit d'un esclave rendu libre. V. ESCLAVE.

affranchir [*a-fran*] v. a. (rad. *franc*). Rendre la liberté à un esclave. Exempter d'une charge : *affranchir une propriété.* Payer d'avance le port d'une lettre, d'un envoi. Délivrer : *affranchir de la tyrannie, de la misère, de la crainte. Hortic. Affranchir une plante,* la greffer au pied et à l'intérieur du sol, de manière que de nouvelles racines s'enfoncent en terre et fassent disparaître les premières. ANT. **Asservir.**

affranchissable [*a-fran-chi-sa-ble*] adj. Qui peut, qui doit être affranchi.

affranchissement [*a-fran-chi-se-man*] n. m. Action de rendre la liberté : *l'affranchissement des esclaves.* Acquittement préalable des frais de port : *l'affranchissement d'une lettre. Hortic.* Action d'affranchir une plante ; état d'une plante affranchie.

— ENCYCL. *Dr.* Chez les anciens, l'affranchissement était entouré de formules solennelles. L'affranchi, en Grèce, devenait libre, mais non citoyen, et entrait dans la classe des *métèques ;* à Rome, il devenait citoyen. En France, les rois donnèrent l'exemple de l'affranchissement des serfs (Louis le Gros, Louis X, Philippe V). Dans nos colonies, l'abolition de l'esclavage a été proclamée par la seconde République (1848).

— *Post.* La poste fait parvenir tout pli ordinaire, affranchi ou non ; mais à l'arrivée tout pli non affranchi est passible d'une taxe double de la taxe initiale. Les papiers d'affaires ou de commerce, les imprimés et les échantillons, non affranchis, sont taxés comme lettres ordinaires. L'affranchissement est obligatoire pour les lettres chargées, les valeurs cotées et les articles d'argent.

affranchisseur [*a-fran-chi-seur*] n. m. Celui qui affranchit de la tyrannie, de l'oppression. (Peu us.)

affre [*a-fre*] n. f. (orig. germ.). Sentiment d'angoisse, d'horreur : *les affres de la mort.* (Ne s'emploie qu'au plur.)

Affre (Denis-Auguste), archevêque de Paris, né à Saint-Rome-de-Tarn (Aveyron) en 1793, blessé mortellement par une balle égarée le 25 juin 1848 sur les barricades du faubourg Saint-Antoine (Paris), où il était allé porter des paroles de paix.

affrètement [*a-frè-te-man*] n. m. (rad. *fret*). Louage d'un navire pour un temps déterminé.

— ENCYCL. *Dr.* L'affrètement est un contrat par lequel le propriétaire d'un navire le loue en tout ou en partie pour le transport des marchandises, ou bien s'engage à transporter des marchandises sur son bâtiment. Ce contrat s'appelle *affrètement* dans l'Océan, *nolisement* dans la Méditerranée ; le prix du loyer s'appelle *fret ;* le fréteur est celui qui donne le navire à loyer ; l'*affréteur* est celui qui le loue. L'écrit obligatoire rédigé pour constater la convention s'appelle *charte-partie ;* le nom de *connaissement* est donné à la reconnaissance que le fréteur doit remettre à l'affréteur des marchandises dont le capitaine s'engage à assurer le transport.

affréter [*a-fré-té*] v. a. (de *à*, et *fréter*. — Se conj. comme *accélérer.*) Prendre un navire à louage.

affréteur [*a-fré*] n. et adj. m. Celui qui loue un navire, par opposition au *fréteur* qui le donne à loyer.

affreusement [*a-freu-ze-man*] adv. D'une manière affreuse.

affreux, euse [*a-freû, eu-ze*] adj. (rad. *affre*). Qui cause de l'effroi : *spectacle affreux.* Repoussant, très laid ou très méchant : *homme affreux.* ANT. **Consolant, rassurant ; aimable, joli.**

affriander [*a-fri-an-dé*] v. a. Rendre friand. Attirer par les douceurs : *l'appât affriande les poissons. Fig. : le gain l'a affriandé.*

affricher [*a-fri-ché*] v. a. Laisser un terrain en friche.

affriolant [*a-fri-o-lan*], **e** adj. Très appétissant.

affrioler [*a-fri-o-lé*] v. a. Attirer, allécher par un appât, et, *au fig.*, par quelque chose de séduisant.

affriter [*a-fri-té*] v. a. Rendre propre à faire une bonne friture : *on affrite une poêle neuve en y faisant chauffer de la graisse et en l'essuyant à sec.*

affront [*a-fron*] n. m. (préf. *ad*, et lat. *frons, tis*, front). Injure, insulte, outrage fait publiquement : *recevoir, essuyer un affront.* Déshonneur, honte : *ce garçon fait affront à sa famille.* Insuccès, échec déshonorant : *la bataille d'Iéna lava l'affront de Rossbach. En avoir l'affront,* ne pas réussir.

affrontable [*a-fron*] adj. Qui peut, qui doit être affronté. (Peu us.)

affrontailles [*a-fron-ta, ll* mll., *e*] n. f. pl. Limites d'une terre ; ligne où elle confine à d'autres terres.

affronté, e [*a-fron*] adj. *Blas.* Se dit de deux animaux, de deux têtes qui se regardent ; de deux objets opposés de front, de tranchant ou de pointe.

affrontement [*a-fron-te-man*] n. m. Action d'affronter : *affrontement de deux pièces de bois.*

affronter [*a-fron-té*] v. a. Mettre de niveau et bout à bout ou face à face : *affronter deux panneaux. Fig.* Attaquer avec intrépidité, braver : *affronter l'ennemi, la mort.*

affronterie [*a-fron-te-rî*] n. f. Action d'affronter, de tromper, de duper. Peu us.)

affronteur, euse [*a-fron, eu-ze*] n. Impudent, trompeur. (Peu us.)

affruiter [*a-fru-i-té*] v. n. Porter, produire des fruits. V. a. Pourvoir d'arbres à fruits : *affruiter un terrain.* **S'affruiter** v. pr. Donner des fruits.

affublement [*a-fu-ble-man*] n. m. Habillement bizarre, ridicule, de mauvais goût.

affubler [*a-fu-blé*] v. a. (du bas lat. *affibulare*, agrafer). Habiller d'une manière bizarre. **S'affubler** v. pr. Se vêtir d'une façon ridicule.

affusion [*a-fu-zi-on*] n. f. Arrosement, aspersion : *une affusion d'eau froide.*

— ENCYCL. Les affusions froides ont été employées avec succès dans la fièvre typhoïde, les affections cérébrales, la scarlatine, les brûlures. Les affusions chaudes sont employées dans un but sédatif.

affût [*a-fû*] n. m. (de *affûter*). Support d'un canon. *Chasse.* Endroit où l'on se poste pour attendre le gibier. *Fig. Etre à l'affût,* épier l'occasion, guetter.

— ENCYCL. La chasse à l'affût est permise pendant le jour seulement. L'affût de nuit peut être autorisé par exception pour les oiseaux de passage. Le chasseur à l'affût doit se poster sur le passage habituel des animaux, et de telle manière que le vent ne puisse pas révéler sa présence au gibier.

— *Artill.* Les parties principales de l'affût (autrefois *travail* ou *charpenterie*) sont les *flasques,* l'*essieu,* les *roues,* le *système de pointage,* le *frein.* Suivant leur destination, on distingue les affûts de campagne, les affûts de montagne, de siège, de place et de côte, enfin les affûts de mortier. V. CANON.

On cherche à obtenir, dans les affûts modernes, la diminution, et même la suppression du recul, au moyen de freins de toute sorte, dont quelques-uns (freins *hydro-pneumatiques*) emmagasinent la force produite au moment du recul et l'utilisent pour ramener la pièce en position.

affûtage [*a-fû*] n. m. Action d'affûter, d'aiguiser.

— ENCYCL. L'affûtage d'un instrument tranchant se fait mieux sur la pierre mouillée que sur la pierre sèche. Il faut donner à l'outil une inclinaison variable suivant la finesse du taillant que l'on désire.

affûté [*a-fû*] adj. m. *Blas.* Se dit d'un canon dont l'affût est d'un émail particulier.

affûter [*a-fû-té*] v. a. (de *à*, et *fût*). Aiguiser des outils : *affûter un couteau ; meule à affûter.* Mettre un canon sur l'affût.

affûteur [*a-fû*] n. et adj. m. Celui qui aiguise les outils. Chasseur à l'affût.

affûtiau [*a-fû-ti-ô*] n. m. Brimborion, affiquet, bagatelle : *emportez vos affûtiaux.*

Afghan, e, habitant ou originaire de l'Afghanistan : *les Afghans.* Adjectiv. : *les tribus afghanes.*

Afghanistan, Etat du centre de l'Asie ; 538.000 kilom. carr. ; 5 millions d'hab. (*Afghans*) ; capit. *Kaboul ;* v. pr. *Hérat* et *Kandahar.* Pays montagneux, où s'élève le massif de l'Hindou-Kouch, arrosé par l'Amou-Daria au N., par le Hilmend au S. ; peu fertile, sous un climat rigoureux. Population en grande partie nomade, de race iranienne, gouvernée par des émirs qui possèdent une armée régulière relativement bien organisée. Chevaux, fourrures, étoffes de soie, châles, fruits. L'Angleterre et la Russie se disputent la prépondérance en Afghanistan.

Types afghans.

afin que ou **de** loc. conj. ou prép. qui marque l'intention, le but.

afioume n. m. Lin du Levant très fin.

Afioum-Kara-Hissar (en turc *Forteresse noire de l'opium*), v. de Turquie d'Asie (Anatolie ; 25.000 h. Culture de pavots à opium ; lainages, armes.

afistolement [*fis-to-le-man*] n. m. *Pop.* Action d'afistoler, de s'afistoler.

afistoler [*fis-to-lé*] v. a. *Pop.* Parer, endimancher, ajuster d'une manière minutieuse. **S'afistoler** v. pr. Se parer.

à fortiori [*si-o*]. V. FORTIORI (À).

Afragola, v. d'Italie (prov. de Naples) ; 20.000 h.

Afranius [*uss*] (Lucius), poète comique latin ; il porta le premier à la scène des sujets nationaux (ne s. av. J.-C.).

Afranius Nepos [*uss, poss*] (Lucius), général et consul romain (60 av. J.-C.), partisan et ami de Pompée, qu'il aida à Pharsale. Il fut vaincu et tué par Sitius, lieutenant de César, en 47 av. J.-C.

Africain, e [*kin, è-ne*], habitant ou originaire de l'Afrique : *les Africains.* Adjectiv. : *faune africaine.*

Africaine (*l'*), célèbre opéra en cinq actes ; paroles de Scribe, musique de Meyerbeer (1873). Le sujet, tout d'imagination, est un épisode du voyage de Vasco de Gama autour de l'Afrique, vers l'an 1500. La partition abonde en beautés de premier ordre.

Africander (*dèr*) n. Personne de race blanche hollandaise, née dans l'Afrique du Sud ou y résidant depuis longtemps. Adjectiv. : *politique africander.*

africanisme [*nis-me*] n. m. Amour de l'Afrique. Peu us. — Locution propre aux écrivains latins nés en Afrique.)

Africanus [*nuss*] (Julius), orateur romain du IIIe siècle, d'origine gauloise.

Afrique, une des cinq parties du monde. L'Afrique est une presqu'île triangulaire, tenant à l'Asie par l'isthme de Suez ouvert par un canal, et bornée au N. par la Méditerranée, à l'O. par l'Atlantique, au S. par l'océan Pacifique, à l'E. par l'océan Indien, au N.-E. par la mer Rouge. Superficie : 38 millions de kilom. carr. Population : 100 millions d'hab. (*Africains*). L'Afrique est 3 fois plus grande que l'Europe et 57 fois plus grande que la France.

Principales régions naturelles : 1° au N., sur le littoral méditerranéen, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et l'Egypte ; 2° les déserts : Sahara (coupé de rares oasis), déserts de Libye, de Nubie ; 3° le Soudan, région de clairières, savanes, cultures, arrosée par le Sénégal, le Niger, le Nil supérieur, et où l'on distingue de l'O. à l'E. : la Sénégambie, la Guinée, le bassin du lac Tchad, les marécages du Bahr-el-Ghazal, la montagneuse Abyssinie ; 4° l'Afrique équatoriale (forêts vierges, grandes pluies), comprenant les bassins du Congo et du Zambèze, les soulèvements montagneux du Kénia et du Kilima-N'djaro, du Cameroun, etc., les lacs Nyassa, Bangouéolo, Tanganyika, Victoria, etc., le pays de Zanzibar ; 5° l'Afrique australe, désertique à l'intérieur (Kalahari), mais montagneuse et cultivée sur les côtes : le Cap, Orange, Transvaal, Mozambique.

Races : Arabes, Berbères (Kabyles, Touareg, etc.), Egyptiens, Nubiens et Peuhls, Éthiopiens (Danakil, Gallas, etc.) ; races nègres, Bantous ou Cafres, Hottentots, Boschimans, Malgaches (Hovas, etc.).

Faune, flore et productions. On rencontre en Afrique l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, la girafe, le buffle, le zébu, le lion, le léopard, la panthère, l'hyène, le zèbre, l'antilope, le gnou, le chacal, le dromadaire, les singes anthropomorphes, le gorille, le chimpanzé, le cynocéphale, l'autruche, les perroquets, le grand serpent python, etc.

Les ressources du sous-sol sont considérables, et varient avec les régions : gisements aurifères du Transvaal, de Madagascar et du Fouta-Djalon ; districts diamantifères de la colonie du Cap et de la région de Kimberley. Le fer est exploité en Algérie, le plomb dans le Maghreb, le natron en Egypte, le sel gemme au Soudan, etc.

La flore, sur les bords de la Méditerranée, fournit l'oranger, l'olivier, le citronnier. La vigne est prospère en Algérie et en Tunisie. Dans la zone tempérée australe, ces cultures réapparaissent sur la côte, favorisées par un climat doux et marin. Mais dans la zone tropicale sont cantonnés les palmiers, les dattiers, les bananiers, utiles plantes alimentaires, et surtout un certain nombre d'espèces dont tire parti l'industrie européenne : la liane à caoutchouc, l'arbre à beurre, le gommier, les arachides, le palmier à huile, le cocotier, etc. La canne à sucre, le café sont exploités sur les côtes est de l'Afrique, ainsi que dans les îles de l'océan Indien (Bourbon, Maurice, etc.), qui cultivent aussi les épices et la vanille. Enfin, dans l'Afrique équatoriale, éléphants, rhinocéros, hippopotames, fournissent l'ivoire.

Colonisation européenne. L'Afrique est à peu près intégralement colonisée aujourd'hui par les puissances européennes. Théoriquement, en dehors de l'Abyssinie, du Maroc, de la république de Libéria et de quelques régions désertiques, il n'est aucune partie de l'Afrique qui ne soit comprise dans le domaine ou dans la sphère d'influence d'un Etat européen. C'est à la conférence de Berlin, en 1885, qu'a commencé le partage de l'Afrique. La France domine dans l'Afrique septentrionale (Algérie et Tunisie), occidentale (Afrique-Occidentale française, Congo français), et elle possède la Réunion, Madagascar et ses satellites, la côte des Somalis. Elle a au Maroc une situation privilégiée. L'Angleterre détient l'Egypte, et possède la Guinée anglaise, Sierra-Leone, le bassin inférieur du Niger, le Cap, Transvaal, Orange, Natal, l'Est-Africain. Le Congo belge est, depuis 1908, une colonie de la Belgique. Le Portugal occupe Angola à l'O. et Mozambique à l'E. ; enfin, l'Allemagne est maîtresse de Togo, du Cameroun, de l'Afrique sud-occidentale et de l'Afrique-Orientale allemande.

L'Afrique fut incomplètement connue des anciens. Les Grecs, les Egyptiens et les Phéniciens se contentèrent de naviguer plus ou moins loin sur ses côtes. Les Romains fondèrent dans le Maghreb une province admirablement prospère, mais, à partir de l'invasion des Vandales, la conquête du pays par les Arabes et, dans l'intérieur, la création de grands, mais éphémères empires musulmans fondés sur l'esclavage, maintinrent tout le pays dans un état de profonde torpeur économique. Dans les temps modernes, la pénétration de l'Afrique par les Européens fut surtout l'œuvre des Portugais, notamment de Barthélemy Diaz, qui découvrit le cap de Bonne Espérance, de Vasco de Gama, etc. Les Français établirent des comptoirs au Sénégal dès le XVIIe siècle ; le Cap était, à la même époque, colonisé par les Hollandais. Au XIXe siècle, le mouvement d'exploration et de conquête de l'Afrique s'est accentué. L'Afrique a été traversée d'un océan à l'autre par Livingstone, Cameron, Stanley, Serpa Pinto, Mateucci, Wissmann, Arnot, Brito Capello et Ivens. Autres voyageurs célèbres : Duveyrier, Soleillet, Largeau, Flatters, Mungo-Park, Clapperton, Caillé, Barth, Nachtigal, de Brazza, Burton, Speke, Baker, Foureau, Lamy, Toutée, Marchand, Lenfant, etc.

Afrique-Occidentale française, gouvernement général englobant la totalité des colonies françaises de l'Afrique du Nord-Ouest : Sénégal, Haut-Sénégal et Niger, avec pour annexe un territoire militaire, Guinée française, Côte d'Ivoire, Dahomey, et le territoire civil de la Mauritanie ; 13 millions d'hab. environ. L'Afrique-Occidentale française a à sa tête un *gouverneur général* résidant à Dakar ; il a sous ses ordres les *lieutenants gouverneurs* de chacune des colonies, qui conservent néanmoins une certaine autonomie administrative et financière. Un budget général de l'Afrique-Occidentale française pourvoit à toutes les dépenses d'intérêt commun aux cinq colonies. La Mauritanie est administrée par un *commissaire civil.* Le Congo est en dehors de cette organisation.

Afrique-Orientale allemande (*Deutsch-Ostafrika*), colonie allemande d'Afrique, entre l'océan Indien et les grands lacs ; 950.000 kilom. carr. ; 3 millions d'hab. L'ivoire et les cocos (noix et coprah), le caoutchouc, le copal y forment les principaux éléments du commerce. La colonie, organisée en 1884 par la société allemande de l'Afrique-Orien-

tale, est passée en 1891 sous la suzeraineté directe de l'empire allemand, qui a dû y réprimer une dangereuse révolte des indigènes herreros (1903-1906).

Afrique-Orientale anglaise (*Imperial British East Africa*, et par abréviation *Ibea*), ensemble des territoires situés dans la partie orientale de l'Afrique équatoriale, et soumis à l'administration d'une compagnie privilégiée; 6 millions d'hab. environ. On peut y distinguer une zone côtière, où *Mombaz* est la ville principale, une région montagneuse (monts Kenia et Nyiro), et la dépression du grand lac Victoria-Nyanza.

Afrique-Orientale portugaise (*Estado d'Africa oriental*), colonie portugaise de la côte orientale d'Afrique, entre la côte de l'océan Indien et la Zambézie britannique; 1.500.000 hab. V. pr. *Mozambique* et *Lourenço-Marquez*. Houille, gisements aurifères. Sucre, tabac, thé et café.

afrite n. m. Génie malfaisant, dans la mythologie arabe. (On dit aussi AFRIET et IFRIET.)

Afzélius (Adam), botaniste suédois, élève de Linné, né à Larf, m. à Upsal (1750-1837). — Son frère, PIERRE **d'Afzélius,** médecin, né à Larf, m. à Upsal (1760-1843), exerça une grande influence sur les sciences médicales en Suède. Il fut anobli et comblé d'honneurs.

Ag, symbole chimique de l'argent.

aga ou **agha** [*gha*] n. m. (m. turc qui signifie *chef*). Nom donné, en Turquie, aux officiers à partir du grade de major, et à certains fonctionnaires civils. (C'était autrefois le titre du commandant des janissaires et de certains officiers de la cour.) *Kislar-aga*, chef des eunuques noirs. (En Algérie, dans la hiérarchie des *goums*, le titre d'*aga* équivaut à peu près à celui de *colonel*.)

agaçant [*san*], **e** adj. Qui agace, qui impatiente : *bruit agaçant* Qui provoque : *mine agaçante*.

agace ou **agasse** [*gha-se*] n. f. Nom familier de la pie.

agacement [*man*] n. m. Sensation irritante produite sur l'oreille, les dents, etc. : *agacement des dents. Fig.* Irritation : *agacement des nerfs.*

agacer [*sé*] v. a. (orig. germ. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il agaça, nous agaçons.*) Causer de l'agacement : *l'oseille agace les dents. Fig.* Exciter, provoquer, irriter : *agacer un chien.*

agacerie [*ri*] n. f. Regards, paroles pour attirer l'attention : *les agaceries d'une coquette.*

Agadès, cap de la grande oasis d'Aïr ou Asben; un des principaux entrepôts du commerce de l'Afrique centrale; 8.000 h.

Agadir, port du sud du Maroc, sur l'océan Atlantique; 800 h.

Agag [*ghagh*], roi des Amalécites, vaincu par Saül, et coupé en morceaux par ordre de Samuel. (*Bible.*)

agaillardir [*gha, ll* mll.] v. a. Rendre plus gaillard.

agalacte adj. et n. (du gr. *a* priv., et *gala, aktos*, lait). Se dit d'une femme qui n'a pas de lait, d'un enfant qui n'a pas encore teté.

agalactie [*gha-lak-ti*] ou **agalaxie** [*gha-laksi*] n. f. (de *agalacte*). Absence de lait chez les accouchées et les nourrices.

agalloche [*gha-lo-che*] n. m. Genre d'euphorbiacées comprenant des arbustes (*excœcaria agallocha*) qui habitent les Indes orientales, Ceylan, les Moluques, etc., et dont le suc, âcre et caustique, peut, s'il touche les yeux, déterminer la cécité, ce qui a fait donner à cette plante le nom d'*arbre aveuglant*.

agame adj. (du gr. *a* priv., et *gamos*, mariage). Se dit des plantes dépourvues d'étamines et de pistils. (Tels sont les *champignons.*)

Agamède, frère de Trophonius, avec qui il construisit le temple d'Apollon, à Delphes.

Agamemnon [*mèm-non*], fils d'Atrée, frère de Ménélas, roi de Mycènes, chef des héros grecs qui assiégèrent Troie. Pour faire cesser le courroux de Diane, Agamemnon, qui avait tué un cerf consacré à cette déesse, et dont la flotte était depuis lors retenue par les vents contraires à Aulis, en Béotie, se décida à immoler sa fille Iphigénie, sur les conseils du devin Calchas. Devant Troie, il soutint avec éclat la supériorité de son rang, mais il excita la fureur d'Achille en lui enlevant sa captive Briséis. Après la chute de la ville, il revint à Mycènes, où il fut assassiné par sa femme Clytemnestre et par Egisthe, l'amant de cette dernière.

Agamemnon, tragédie d'Eschyle, d'une élévation farouche et superbe, formant avec les *Choéphores* et les *Euménides* la grande trilogie de l'*Orestie* (460 av. J.-C.); — tragédie d'Alfieri; une de ses principales productions (XVIIIe s.); — tragédie en cinq actes et en vers de Lemercier, son chef-d'œuvre (Théâtre-Français, 1797).

agami n. m. Oiseau tenant des gallinacés et des échassiers. (On l'appelle aussi OISEAU-TROMPETTE.)

Agami.

— ENCYCL. L'agami (*psophias crepitans*), originaire de l'Amérique du Sud, est de la taille d'une poule, mais plus haut monté; son plumage est noir et gris, avec des reflets irisés, vert dorés sur la poitrine. Il vole lourdement, s'attache à son maître et le suit comme un chien; dans une basse-cour, il joue, auprès des volailles, le rôle d'un chien de berger.

agamie [*gha-mi*] n. f. Etat des plantes agames.

Agana ou **San-Ignacio-de-Agana,** ch.-l. de l'île américaine de Guam, de l'archipel des Mariannes; 6.000 h. Port.

Aganippe. *Myth.* Nymphe de la fontaine de même nom, consacrée aux Muses, au pied de l'Hélicon, en Béotie.

aganter [*té*] v. a. *Mar.* Prendre, saisir, happer.

agapanthe n. m. Genre de liliacées, comprenant des plantes africaines, à belles fleurs bleues. Syn. TUBÉREUSE BLEUE.

agape n. f. (du gr. *agapé*, affection). Nom du repas du soir, que faisaient entre eux les premiers chrétiens, en commémoration de la cène de J.-C., et dans lequel on se donnait le baiser de paix. (Les agapes, ayant donné lieu à des abus, furent supprimées par le concile de Carthage, en 397. Dans le culte catholique romain, le pain bénit est destiné à rappeler les agapes.)

Agapet [*pè*] (saint), pape de 535 à 536, adversaire des eutychiens. — AGAPET II, pape de 946 à 956. Il se prononça pour Otton Ier de Germanie contre Bérenger II, et convoqua le concile d'Ingelheim pour faire cesser les différends entre Louis d'Outremer et le duc Hugues de France.

agapètes n. pl. (du gr. *agapètos*, aimé). Nom donné, dans la primitive Eglise, à des clercs habitant des communautés de femmes, et à des femmes associées au service des prêtres. S. un, une *agapète.*

Agar, personnage biblique, esclave égyptienne d'Abraham et mère d'Ismaël. Elle fut renvoyée avec son fils par Sara, la femme du patriarche, après la naissance d'Isaac. La mère et l'enfant errèrent longtemps dans le désert de Bersabée. L'eau étant venue à leur manquer, Ismaël tomba sur le sable et Agar s'éloigna en pleurant, pour ne pas voir mourir son fils. Un ange lui apparut alors et lui montra une source où elle put se désaltérer avec Ismaël, qui était destiné à devenir la souche du peuple arabe (*Ismaélites*).

Agar (Marie-Léonide CHARVIN, dite Mme), tragédienne française, née à Sedan, m. à Mustapha, près d'Alger (1836-1891).

agar-agar n. m. Sorte de glu extraite d'une algue marine des Indes. Gelée qu'on en extrait par l'ébullition dans l'eau.

— ENCYCL. L'agar-agar sert en Orient à la préparation d'une sorte de confiture; on l'emploie dans l'industrie à l'apprêt de certains papiers et étoffes et, dans les laboratoires, comme milieu de culture pour les microbes.

agaric [*rik*] n. m. (lat. *agaricus*). Ancien nom de genre, encore employé vulgairement pour désigner divers champignons comestibles, tels que les *champignons de couche*, les *chanterelles*, etc. *Méd. Agaric blanc* (ou *des pharmaciens*), substance blanche, préparée avec le polypore du mélèze, et employée comme purgatif et contre les sueurs des phtisiques. *Agaric astringent* (ou *des chirurgiens*), substance qui ressemble à l'amadou et qui provient des mêmes champignons. On s'en sert pour arrêter le sang dans les hémorragies légères.)

agaricine n. f. Alcaloïde volatil extrait des agarics. (C'est un poison violent, à odeur repoussante.) Syn. AMANITINE.

agaricinées [*né*] n. f. pl. (de *agaric*). Groupe de champignons hyménomycètes. S. une *agaricinée.*

agarum [*rom*] n. m. Algue de la famille des laminariées, qu'on rencontre dans les mers boréales.

Agasias [*zi-ass*], sculpteur grec d'Ephèse, auteur de la belle statue antique *le Gladiateur Borghèse* ou *Gladiateur combattant*, exécutée vers 100 av. J.-C.

agasse [*gha-se*] n. f. V. AGACE.

agassin [*gha-sin*] n. m. Bourgeon le plus bas d'une branche de vigne et qui ne donne pas de fruit.

Agassiz [*gha-si*] (Louis), géologue et paléontologiste suisse, né à Motier (canton de Fribourg), m. à Cambridge-Boston (1807-1873). Il professa longtemps à l'université de Cambridge (Etats-Unis). Partisan des idées de Cuvier, il a soutenu qu'il existait un parallélisme constant entre la succession des types aux différents âges de la terre et celle des formes par lesquelles passe chaque individu dans le cours de son développement embryogénique. Il n'admet ni l'unité de composition organique, ni la variabilité des espèces (transformisme). On lui doit de remarquables travaux sur les glaciers et les terrains erratiques, et sur le rôle que ces derniers jouent dans la constitution du sol des Etats-Unis.

Agassiz.

agate n. f. (lat. *achates*). Variété de quartz très dur, à grain fin, de couleurs vives et variées.

— ENCYCL. Parmi les différentes sortes d'agate, on distingue la *cornaline*, d'un rouge cerise; la *sardoine*, de couleur brune; la *chrysoprase*, d'un vert pomme; la *saphirine*, bleue; la *calcédoine*, laiteuse; l'*onyx*, présentant des couches parallèles planes ou courbes, de couleurs bien tranchées; l'*agate œillée*, jaspée. Les belles agates sont des pierres précieuses employées en joaillerie; avec les onyx, on fait des camées. Les agates communes servent à faire divers objets : billes, mortiers, pilons, etc. On fabrique de la fausse agate avec du verre, dans lequel on introduit des fragments de basalte, de lave, de scories de minerai de fer, etc., mélangés à du bichlorure d'étain.

agaté, e adj. Qui contient de l'agate : *jaspe agaté; roche agatée.*

Agathe (sainte), vierge et martyre, née à Palerme, m. en 251. Fête le 5 février.

Agathias [*ti-ass*], poète et historien grec du VIe siècle, auteur d'une *Histoire du règne de Justinien.*

Agathocle, tyran de Syracuse, né à Rhegium (361-289 av. J.-C.), ennemi des Carthaginois.

Agathois ou **Agathais,** habitant ou originaire d'Agde : *les Agathois* ou *Agathais.* Adjectiv. : *jeunesse agathoise.*

Agathon, poète tragique d'Athènes (448-401 av. J.-C.), émule d'Euripide.

Agathon (saint), né à Palerme, pape de 678 à 682. Il affranchit la papauté du tribut qu'elle payait à l'empereur de Constantinople lors de son élection. Fête le 10 janvier.

Agathon, roman de Wieland (1766); sorte d'apologue, où sont exposés les préceptes d'une morale pratique.

agathosme [*tos-me*] n. m. Genre de plantes diosmées, de la famille des rutacées, qui croissent particulièrement dans l'Afrique australe. (Leurs feuilles, très aromatiques, servent à préparer des boissons digestives et stimulantes.)

agati n. m. Genre de plantes, des Indes, de la famille des légumineuses papilionacées, dont les graines comestibles ont la saveur des haricots.

— ENCYCL. Les graines de l'agati sont comestibles; elles ont la saveur des haricots. Son écorce, amère et vénéneuse, est prescrite en infusions contre les affections catarrhales; ses feuilles sont utilisées pour blanchir le linge et sont employées aussi comme vulnéraires et comme remèdes laxatifs.

agatifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) ou **agatiser** [*zé*]. Convertir en agate. **S'agatifier** v. pr. Se transformer en agate.

agatis [*ti*] n. m. (de *à*, et *gâter*). *Anc. dr.* Dommage causé par des animaux sur le terrain d'autrui.

agatoïde [*to-i*] adj. Qui ressemble à l'agate.

agave ou **agavé** n. m. *Bot.* Genre d'amaryllidées, originaires de l'Amérique.

Agave.

— ENCYCL. L'agave, dont le port rappelle l'aloès, avec plus de raideur, est acclimaté dans le bassin méditerranéen. Les fibres des feuilles sont employées en sparterie. Les feuilles atteignent jusqu'à trois mètres et se terminent par une pointe noirâtre très acérée. La sève de cette plante sucrée et très abondante est employée par les Mexicains à la préparation d'une boisson fermentée appelée *pulqué.*

Agde, ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 21 kil. de Béziers, au pied de la montagne de Saint-Loup; 8.440 h. (*Agathois* ou *Agathois*); port sur l'Hérault, près de la mer; ch. de f. M. Commerce important de vins. — Le cant. a 4 comm. et 18.100 h.

age n. m. (german. *haga*). Longue pièce de bois ou timon auquel se lient le soc et tout le système de la charrue. (On dit aussi FLÈCHE.)

âge n. m. (lat. *ætas*). Durée ordinaire de la vie. Temps écoulé depuis la naissance : *cacher son âge.* Chacune des différentes parties de la vie : *l'éducation est de tous les âges.* Vieillesse : *être sur l'âge. Age légal,* âge fixé par la loi pour l'exercice de certaines fonctions ou de certains droits : *l'âge légal pour être électeur est 21 ans.* Division dans la série des formations géologiques : *l'âge quaternaire. Age héroïque,* époque que l'on assigne à l'existence des héros de l'antiquité : Hercule, Thésée, etc. *Les quatre âges,* division adoptée par les anciens dans l'histoire du genre humain : l'*âge d'or* est le temps pendant lequel un printemps perpétuel régna sur la terre et pendant lequel aussi les hommes gardèrent des mœurs douces et pures; l'*âge d'argent* marque l'époque où les hommes commencèrent à déchoir de leur innocence; le mal domine dans l'*âge d'airain,* et l'*âge de fer* est signalé par le débordement de tous les excès et de tous les crimes. *Ages de la pierre taillée, de la pierre polie, des métaux,* époques où les outils de l'homme furent en pierre taillée, polie, en métal. V. PRÉHISTORIQUE.

— ENCYCL. *Hist.* L'histoire générale est divisée en quatre grandes périodes ou *âges :* 1° *antiquité,* comprenant tous les faits historiques qui se sont succédé depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Théodose (395 apr. J.-C.); 2° le *moyen âge,* de l'année 395 apr. J.-C. jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs (1453); 3° les *temps modernes,* jusqu'à la Révolution française (1453-1789); 4° la période contemporaine, de 1789 à nos jours.

— *Physiol.* Les physiologistes divisent la vie de l'homme en plusieurs âges : la première enfance (jusqu'à sept mois); la deuxième (jusqu'à 3 ans); la troisième (jusqu'à 7 ans); l'adolescence (7 à 13 ou 15 ans); la puberté (jusqu'à 18 ou 22 ans); l'âge adulte (jusqu'à 40 ans); l'âge de retour (jusqu'à 60 ans); enfin, la vieillesse.

— *Zool.* La détermination de l'âge, très importante pour l'achat des animaux domestiques, se fait généralement par l'examen des deuts. V. BŒUF, CHEVAL, CHIEN, etc.

Certains animaux vivent fort longtemps : des cygnes auraient vécu 300 ans; des faucons, plus de 160 ans; des perroquets atteignent 100 ans. La baleine vit plusieurs siècles, et l'éléphant, 200 ans.

— *Bot.* Pour déterminer l'âge des arbres, on compte les couches concentriques existant sur la section transversale de la tige. A chaque zone claire correspond une saison végétative, c'est-à-dire, dans nos climats, une année.

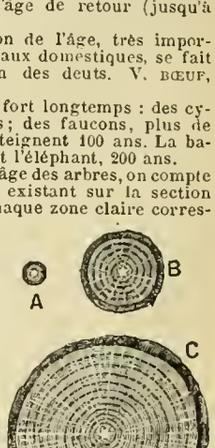

Age : chêne : A, 1 an; B, 5 ans; C, 12 ans.

Âge difficile (*l'*), comédie en trois actes et en prose, de Jules Lemaître (Gymnase, 1895). L'âge difficile, c'est la soixantaine, où l'homme ne sait plus trop ni où aller ni que devenir; il flotte alors, tantôt irrésolu, tantôt plein de nouveaux désirs, avant le renoncement final. Sur cette donnée, J. Lemaître a écrit une de ses meilleures comédies, d'une haute tenue littéraire.

Âge ingrat (*l'*), comédie en trois actes, en prose, d'Edouard Pailleron (Gymnase, 1878). L'âge ingrat est la période de la vie humaine qui va de 35 à 40 ans, où les viveurs demandent à se ranger et où les sages sont disposés à faire des sottises. Deux hommes, l'un blasé, l'autre demeuré trop sage, après diverses aventures, rentrent au foyer conjugal. Cette pièce s'annonce comme une comédie de mœurs, puis tourne au vaudeville.

âgé, e adj. Qui a tel âge : *pour être majeur, il faut être âgé de 21 ans.* Vieux : *homme âgé.*

ageasse [*ja-se*] n. f. Pie-grièche grise.

age, libertate decembri... utere, paroles d'Horace à son esclave Davus (*Satires*, II, 5), et qui signifient *Allons, profite de la liberté de décembre.* (En décembre se célébraient les saturnales, pendant lesquelles les esclaves jouissaient d'une grande liberté.)

Agen [*jin*], ch.-l. du dép. de Lot-et-Garonne; 23.140 h. (*Agenais* ou *Agenois*). Ch. de f. Orl. et M., à 651 kil. de Paris. Evêché. Cour d'appel. Remarquable pont-canal de 23 arches sur la Garonne. Belle promenade du Gravier. Prunes, volailles. Patrie de Lacépède, de Jasmin. — L'arr. a 9 cant., 72 comm., 70.100 h.; le 1er cant. a 5 comm. et 12.420 h.; le 2e cant. a 5 comm. et 19.170 h.

Armes d'Agen.

Agenais [*nè*] ou **Agénois** [*noi*], ancien pays de France, dans la Guyenne (Lot-et-Garonne); il fut réuni à la couronne en 1615. Capit. *Agen.*

agence [*jan-se*] n. f. Emploi d'agent, charge d'agent. Temps durant lequel un agent remplit ses fonctions. Administration où l'on s'occupe de différentes affaires; les bureaux mêmes de l'agence. *Agence de placement,* bureau où l'on se charge de procurer des places aux personnes sans emploi. *Agence de publicité,* administration qui fait, pour le compte d'autrui, des annonces, des réclames, etc. *Agence d'affaires, de renseignements,* agence privée qui se charge, moyennant rémunération, de recouvrer des effets, de procurer de l'argent, de vendre des fonds de commerce ou des propriétés immobilières, etc., de donner des indications confidentielles sur la solvabilité ou la moralité des personnes. *Agence matrimoniale,* office qui se charge, moyennant finances, d'enregistrer les offres et les demandes en mariage, de fournir des renseignements aux personnes qui se sont inscrites à l'agence. *Agence théâtrale,* bureau de location des théâtres ou bureau de placement pour les artistes des deux sexes. *Agence télégraphique,* administration qui se charge de centraliser, puis de transmettre au public, aux journaux, par le télégraphe ou le téléphone, les nouvelles politiques, financières, commerciales, maritimes, etc., de toutes les parties du monde.

agencement [*jan-se-man*] n. m. Arrangement.

agencer [*jan-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *j'agençai, nous agençons.*) Ajuster, arranger, disposer comme il convient.

agenceur, euse [*jan, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui dispose, qui agence.

agenda [*jin*] n. m. (m. lat. signif. *choses qui doivent être faites*). Carnet pour inscrire jour par jour ce qu'on doit faire. Pl. des *agendas.*

Agendicum [*jin-di-kom*] ou **Agedincum** [*jé-din-kom*], nom lat. de Sens.

agénésie [*zi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *genesis,* génération). Incapacité d'engendrer.

agénésique [*zi-ke*] adj. (de *agénésie*). Qui est impuissant, ne peut engendrer.

Agénor, guerrier troyen, fils d'Anténor.

agenouillement [*nou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de s'agenouiller.

agenouiller [*a-je-nou, ll* mll., *é*] v. a. Faire mettre à genoux : *l'amour agenouilla Hercule devant Omphale.* **S'agenouiller** v. pr. Se mettre à genoux. *Fig.* S'incliner, plein d'admiration, devant une personne ou une chose : *s'agenouiller devant la vertu, devant l'argent.*

agenouilloir [*nou, ll* mll.] n. m. Petit escabeau sur lequel on s'agenouille.

agent [*jan*] n. m. (lat. *agens;* de *agere,* agir). Tout ce qui agit : *la lumière et la chaleur sont des agents de la nature.* Celui qui fait les affaires d'autrui, de l'Etat : *les receveurs, les préfets, les ambassadeurs, etc., sont des agents du gouvernement. Agent de police,* employé attaché à la police d'une ville. *Agent de change,* officier ministériel institué par le gouvernement auprès des Bourses pour la négociation des effets publics. *Agent d'affaires,* celui qui se charge de diriger pour autrui des affaires d'intérêt. *Agent voyer,* fonctionnaire préposé à la construction, à l'entretien et à la police des chemins vicinaux : *il y a, dans chaque département, un agent voyer en chef et des agents voyers de canton.*

— Encycl. *Dr.* Les agents de change sont des officiers ministériels institués près les Bourses de commerce et qui ont le droit de négocier les effets publics et autres susceptibles d'être cotés; de réaliser pour le compte d'autrui les négociations de lettres de change, billets et autres papiers de commerce; d'en constater le cours, etc.

Les agents de change sont nommés par décret, sur la proposition du ministre des finances ou du ministre du commerce, suivant qu'ils exercent leur ministère près d'une Bourse de commerce pourvue ou non d'un parquet. Nul ne peut être nommé agent de change s'il n'est âgé de vingt-cinq ans, Français et jouissant de ses droits de citoyen, s'il est failli non réhabilité, s'il n'a satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement; s'il n'a travaillé pendant quatre ans au moins dans une maison de banque ou de commerce ou chez un notaire; s'il n'a versé un cautionnement et prêté le serment professionnel devant le tribunal de commerce (à défaut, devant le tribunal civil). L'agent de change est un commerçant. Il doit tenir des livres et coter sur un carnet chacune de ses opérations.

— L'agent d'affaires ou de renseignements est considéré par la loi comme un commerçant, et il est par suite soumis à toutes les obligations qu'emporte cette qualité (patente, faillite, etc.). Lorsque les renseignements fournis par un agent sont erronés et de nature à porter atteinte au crédit d'un commerçant, celui-ci peut réclamer des dommages-intérêts. L'agent d'affaires conserve pendant trente ans le droit de réclamer ses honoraires.

age quod agis loc. lat. signif. littéralem. *Fais ce que tu fais,* c'est-à-dire Sois attentif à ce que tu fais, conseil que l'on donne à une personne qui se laisse distraire par un objet étranger à son occupation.

agérasie [*jé-ra-zi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *géras,* vieillesse). Vieillesse verte et vigoureuse, exempte des infirmités ordinaires à cet âge.

agérate n. m. Genre de plantes composées, dont l'espèce la plus remarquable est l'*agérate du Mexique,* cultivé dans nos jardins pour ses belles fleurs d'un bleu lilas.

Agésandre, sculpteur rhodien, qui exécuta, avec ses deux fils, le groupe du *Laocoon* (Ier s. av. J.-C.).

Agésilas [*zi-lass*], roi de Sparte (397-360 av. J.-C.). Il vainquit les Perses, battit les ennemis grecs de Sparte à Coronée (394), et sauva sa patrie menacée par Epaminondas, vainqueur à Leuctres et à Mantinée. Il entra au service du roi d'Egypte Takhos, qu'il détrôna, et périt dans une tempête en revenant de Grèce.

Agésilas, tragédie en cinq actes de P. Corneille (1667), une des plus faibles productions de l'illustre tragique. V. Attila.

Aggée [*agh-jé*], l'un des petits prophètes du canon juif (VIe s. av. J.-C.).

agger [*agh-jèr*] n. m. (mot lat.). Retranchement ou rempart en terre, surmonté d'une palissade ou

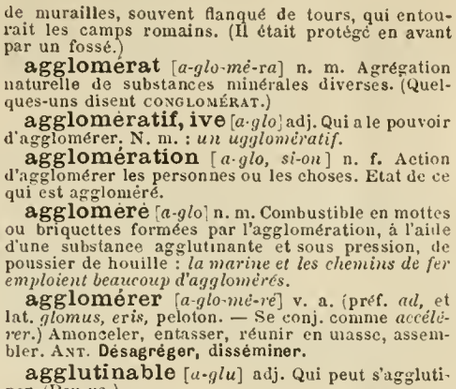
Agger construit par César devant Bourges.

de murailles, souvent flanqué de tours, qui entourait les camps romains. (Il était protégé en avant par un fossé.)

agglomérat [*a-glo-mé-ra*] n. m. Agrégation naturelle de substances minérales diverses. (Quelques-uns disent conglomérat.)

agglomératif, ive [*a-glo*] adj. Qui a le pouvoir d'agglomérer. N. m. : *un agglomératif.*

agglomération [*a-glo, si-on*] n. f. Action d'agglomérer les personnes ou les choses. Etat de ce qui est aggloméré.

aggloméré [*a-glo*] n. m. Combustible en mottes ou briquettes formées par l'agglomération, à l'aide d'une substance agglutinante et sous pression, de poussier de houille : *la marine et les chemins de fer emploient beaucoup d'agglomérés.*

agglomérer [*a-glo-mé-ré*] v. a. (préf. *ad,* et lat. *glomus, eris,* peloton. — Se conj. comme *accélérer.*) Amonceler, entasser, réunir en masse, assembler. Ant. **Désagréger, disséminer.**

agglutinable [*a-glu*] adj. Qui peut s'agglutiner. (Peu us.)

agglutinant [*a-glu-ti-nan*], e adj. *Méd.* Qui est de nature à réunir, à coller : *substance agglutinante.* (On dit aussi dans ce sens agglutinatif, ive.) N. m. : *un agglutinant. Langues agglutinantes* ou *agglomérantes,* celles dans lesquelles les radicaux s'agglomèrent, sans se fondre complétement, pour former des composés exprimant différentes relations.

— Encycl. Parmi les langues agglutinantes, on range les langues américaines, les langues malayo-polynésiennes, le japonais, le coréen, les langues ouralo-altaïques, les langues dravidiennes de l'Inde, etc.

agglutinateur, trice [*a-glu*] adj. Qui a la propriété d'agglutiner : *faculté agglutinatrice.*

agglutinatif, ive [*a-glu*] adj. Qui recolle les chairs : *emplâtre agglutinatif.* N. m. : *le sparadrap, le diachylon, la baudruche, le taffetas d'Angleterre, le collodion, etc., sont des agglutinatifs.*

agglutination [*a-glu, si-on*] n. f. Action d'agglutiner, de s'agglutiner. Réunion des parties accidentellement divisées. Réunion en une seule masse d'une culture microbienne en présence de certains sérums. Procédé morphologique des langues agglutinantes.

— Encycl. Le phénomène d'agglutination est utilisé pour le diagnostic précoce de diverses maladies. V. typhoïde.

agglutiné, e [*a-glu*], adj. Rejoint, recollé. *Langue agglutinée,* qui procède par voie d'agglutination. V. agglutinant.

agglutiner [*a-glu-ti-né*] v. a. (préf. *ad,* et lat. *glutinum,* colle). Rejoindre, réunir en collant. **S'agglutiner** v. pr. Se recoller : *les lèvres d'une plaie s'agglutinent.*

aggravant [*a-gra-van*], e adj. Qui rend plus grave : *circonstances aggravantes.* Ant. **Atténuant.**

aggravation [*a-gra-va-si-on*] n. f. Augmentation : *aggravation de peine.* (On dit quelquef. aggravement.) Ant. **Atténuation.**

aggrave [*a-gra-ve*] n. f. Anathème prononcé contre celui que l'excommunication n'avait pas amené à soumission et qui le privait de tout usage de la société religieuse.

aggravée [*a-gra-vé*] ou **engravée** [*an-gra-vé*] n. f. Lésion de la patte des chiens qui ont couru sur des graviers : *l'aggravée se guérit par le repos et l'application de compresses d'eau-de-vie camphrée.*

aggraver [*a-gra-vé*] v. a. (préf. *ad,* et lat. *gravis,* lourd). Rendre plus grave : *aggraver ses torts.* Augmenter : *aggraver les impôts.* Ant. **Atténuer, diminuer.**

Aghlabites, dynastie arabe de l'Afrique, qui établit sa résidence à Kairouan et régna sur la plus grande partie du nord de l'Afrique, sous la suzeraineté des Abbassides (800-909). — Un *Aghlabite.*

Agides, une des deux dynasties royales de Sparte. — Un *Agide.*

Agila, roi des Wisigoths d'Espagne de 549 à 554. Sa tyrannie souleva ses sujets, et il périt assassiné après avoir été défait près de Séville par son compétiteur Athanagilde.

agile adj. (lat. *agilis*). Léger, dispos, souple. Ant. **Lourd.**

agilement [*man*] adv. Avec agilité.

agilité n. f. Légèreté, souplesse.

Agilolfinges, dynastie lombarde, descendant du guerrier bavarois Agilolfe. Son dernier représentant fut Tassilon II, gendre de Didier, roi des Lombards, que Charlemagne vainquit et fit enfermer dans un couvent en 788. — Un *Agilolfinge.*

Agilulphe ou **Agilolfe,** roi des Lombards, qui ceignit le premier la « couronne de fer » (590-615).

agio n. m. (de l'ital. *aggio,* mis en sus). Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies. Bénéfice qui résulte de l'échange des valeurs. Spéculation sur le cours des effets publics.

agiotage n. m. (de *agio*). Trafic sur les effets publics.

— Encycl. *Dr.* La spéculation est une opération régulière ; l'agiotage est un pari où les joueurs conservent l'arrière-pensée de tricher au besoin (A. Say). Dans l'agiotage, on traite souvent à terme pour ne point employer de capital, et sans la moindre intention de prendre livraison de la chose achetée, et, d'un autre côté, on vend souvent avec promesse de livrer ce qu'on ne possède pas.

agioter [*té*] v. n. Faire, pratiquer l'agiotage.

agioteur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui fait l'agiotage : *la gent agioteuse.*

agir v. n. (lat. *agere*). Faire quelque chose : *pour connaître les hommes, il faut les voir agir.* Produire un effet : *le feu agit sur les métaux.* Se comporter : *agir en homme d'honneur.* Poursuivre en justice : *agir civilement.* Impers. *Il s'agit,* il est question.

Agira, v. de la Sicile (prov. de Catane), sur le Salso; 14.000 h. Vins, olives, céréales. Patrie de Diodore de Sicile.

Agis [*jiss*], nom de plusieurs rois de Sparte, de la famille des Agides. Le plus fameux, Agis III, régna de 244 à 235 av. J.-C., et fut condamné à mort par les éphores, après avoir tenté de faire revivre la constitution de Lycurgue, et d'arrêter les progrès de l'aristocratie.

agissant [*ji-san*], e adj. Qui agit. Qui produit de l'agitation. Qui a de l'activité.

agissement [*ji-se-man*] n. m. Façon d'agir, conduite : *la police surveille les agissements des coquins.* (Se prend le plus souvent en mauv. part.)

agitable adj. Susceptible d'être agité, discuté.

agitant [*tan*], e adj. Qui produit de l'agitation : *nouvelle agitante.* Qui agite, secoue les membres : *maladie agitante.*

agitateur n. m. Celui qui agite les masses populaires. *Chim.* Petite baguette de verre qui sert à remuer les réactifs dans les vases. Appareil qui sert à remuer les masses liquides.

agitation [*si-on*] n. f. Mouvement prolongé et irrégulier : *agitation de la mer.* Suite de mouvements irréguliers : *l'agitation d'un fiévreux. Fig.* Inquiétude de l'âme : *l'agitation des esprits.* Ant. **Calme, quiétude, paix.**

agitato mot ital. signif. *Avec animation.* On le place au-dessus d'une phrase musicale dont l'exécution doit être très vive, passionnée.

agité, e n. et adj. Se dit des aliénés qui exécutent des mouvements violents et rapides : *l'accoolisme accroît le nombre des agités; personne agitée.*

agiter [*té*] v. a. (lat. *agitare*). Ebranler, secouer en divers sens : *agiter un liquide. Fig.* Troubler : *les passions l'agitent.* Exciter : *agiter le peuple.* Discuter : *agiter une question.* **S'agiter** v. pr. Se remuer continuellement; se donner du souci, du tracas. Prov. litt. : **L'homme s'agite, Dieu le mène,** paroles de Fénelon dans son sermon pour la fête de l'Epiphanie.

Aglaé, la plus jeune des trois Grâces, épouse d'Héphaistos. (*Myth.*)

aglène n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de couleur brune, qui vivent en France dans les celliers, sous les débris de bois.

aglobulie [*li*] n. f. Insuffisance de globules rouges dans le sang.

aglosse [*glo-se*] n. f. Genre d'insectes, comprenant de petits papillons de nos pays, dont les chenilles se nourrissent dans les maisons de matières organiques, surtout de graisse.

aglosse [*glo-se*] n. et adj. (du gr. *a* priv., et *glôssa,* langue). Privé de langue.

aglosses [*glo-se*] n. m. pl. Groupe de batraciens anoures des régions chaudes, surtout d'Amérique, caractérisés par l'absence de langue. S. un *aglosse.*

aglossie [*glo-si*] n. f. (de *aglosse*). Absence de la langue.

Agly, rivière du midi de la France, née dans les Corbières; baigne Rivesaltes, et se jette dans le golfe du Lion; 80 kil. Régime torrentiel.

aglyphe adj. (du gr. *a* priv., et *gluphê,* sillon). Se dit des dents des reptiles qui ne sont ni cannelées ni tubulées, et, *par ext.,* des reptiles eux-mêmes qui possèdent des dents de ce genre : *la couleuvre est un ophidien aglyphe.* N. m. : un *aglyphe.*

agmatologie [*agh, ji*] n. f. (gr. *agma, atos,* fracture, et *logos,* discours). *Chir.* Traité des fractures.

Agnadel [*dèl*'], village d'Italie (Lombardie), où Louis XII battit les Vénitiens en 1509.

Agnan (saint). V. Aignan.

Agnano (lac d'), lac occupant le bassin d'un ancien cratère dans les champs Phlégréens, près de Naples; ses eaux sont constamment en ébullition.

agnation [*agh-na-si-on*] n. f. (de *agnats*). Parenté civile chez les Romains.

agnatique [*agh-na*] adj. Qui se rapporte aux agnats : *ligne agnatique.*

agnats [*agh-na*] n. m. pl. (lat. *agnatus*). Chez les Romains, ceux qui, descendant d'une même souche masculine, composaient la famille légale. S. un *agnat.* V. cognat.

agneau [*a-gnô*] n. m. (lat. *agnus*). Petit de la brebis. *Fig.* Personne d'humeur douce. *L'agneau sans tache,* Jésus-Christ. *Blas. Agneau pascal,* Agneau tenant d'une patte la hampe d'une croix à laquelle est attachée une banderole.

Agneau.

— Encycl. Les agneaux ne sont bons à manger que de décembre en août. Les meilleurs sont les forts agneaux de deux mois. On reconnaît la bonne qualité de l'agneau à l'épiderme fin et transparent, à la chair blanche et grasse, aux rognons bien couverts de graisse. L'agneau rôti est un mets délicat.

Agneau mystique (*l'*) ou *le Triomphe de l'Agneau,* célèbre tableau à compartiments, peint par les frères Hubert et Jean Van Eyck. Ce retable, d'une exécution remarquable, se composait de douze volets. L'œuvre est aujourd'hui dépareillée. Il y a

des panneaux à Bruxelles, à Berlin, mais les principaux sont à l'église Saint-Bavon, à Gand.

agnel [*a-gnèl*] ou **aignel** [*è-gnèl*] n. m. Ancienne monnaie d'or du temps de saint Louis à Charles VII, et dont l'effigie était un agneau. (Sa valeur varia sans cesse.)

agnelage ou **agnèlement** [*man*] n. m. Époque où une brebis met bas; cette action même : *l'agnelage a lieu vers le cent cinquantième jour.*

agnelée [*lé*] n. f. La portée d'une brebis. (Un agneau, quelquefois deux.)

agneler [*lé*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *elle agnèle, elle agnèlera.*) Mettre bas, en parlant de la brebis.

agnelet [*lè*] n. m. Petit agneau.

agnelin n. m. Peau mégissée d'agneau, à laquelle on a laissé la laine.

agneline adj. f. Se dit d'une laine courte, soyeuse et frisée, première tonte de l'agneau.

agnelle [*a-gnè-le*] n. f. Féminin de *agneau.*

Agnello [*gnèl-lo*] (col n'), col des Alpes, au S. du mont Viso, reliant les vallées de la Durance (par le Guil) et du Pô (par la Varoche). François 1er le franchit en 1515, et le maréchal de Berwick en 1702.

Agnès (sainte), vierge de Salerne, martyre à treize ans, en 303, sous Dioclétien. La mort de sainte Agnès a fourni au Tintoret et au Dominiquin le sujet de deux tableaux célèbres. Fête le 21 janvier.

Agnès, personnage de l'*Ecole des femmes,* comédie de Molière, et qui est resté le type de l'ingénue. On dit : *une Agnès, c'est une Agnès,* quand on veut désigner une jeune fille naïve, simple, ignorante, qui dit sans rougir les choses les plus risquées.

Agnès de Méranie [*nî*], fille de Berthold, duc de Méranie, en Tyrol, seconde épouse de Philippe Auguste (1196), qui avait répudié pour elle Ingeburge, sœur du roi de Danemark. Ce mariage fut déclaré nul par l'Eglise, et le royaume mis en interdit ; Philippe reprit Ingeburge, et Agnès mourut peu après (1201) au château de Poissy, laissant deux enfants, que le pape, sur la demande du roi, consentit à légitimer.

Agnès de Méranie, tragédie en cinq actes et en vers, de Fr. Ponsard, dans le genre classique (1846).

agnette [*agh-nè-te*] n. f. Burin particulier, tenant le milieu entre le burin ordinaire et la gouge.

Agnetz, comm. de l'Oise, arr. et à 3 kil. de Clermont ; 1.200 h.

Agni [*agh-ni*], dieu du feu, dans la mythologie védique. Éclair et soleil au ciel, il est, sur la terre, le dieu du foyer et de l'autel.

Agnolo (Baccio d'), architecte et sculpteur florentin, né et m. à Florence (1460-1543).

Agnone, v. d'Italie (prov. de Campobasso); 11.000 h. Métallurgie du cuivre.

agnosco veteris vestigia flammæ, fin d'un vers de Virgile (*Enéide,* IV, 23) signif. *Je reconnais la trace de mes premiers feux.* C'est en ces termes que Didon, veuve de Sichée, avoue à sa sœur qu'elle retrouve en elle-même, pour Enée, la passion qu'elle éprouvait pour son premier époux. (Les allusions qu'on fait à ces paroles ont rapport à une passion mal éteinte.)

agnosticisme [*agh-nos-ti-sis-me*] n. m. (du gr. *a* priv., et *gnôsis,* connaissance). Doctrine qui déclare l'absolu inaccessible à l'esprit humain.

— Encycl. Dire que l'origine première, la substance et la fin dernière des choses sont inaccessibles à l'esprit humain, c'est être agnostique. Auguste Comte et Herbert Spencer, qui sont des positivistes, sont par là même des agnostiques.

agnostique [*agh-nos-ti-ke*] ou **agnosticiste** [*agh-nos-ti-sis-te*] adj. et n. Se dit de ceux qui professent l'agnosticisme.

agnus [*agh-nuss*] n. m. Cire bénite par le pape, et portant l'image d'un agneau.

agnus-castus [*agh-nuss-kas-tuss*] n.m. Arbrisseau vulgairement appelé *faux poivrier* ou *arbre au poivre,* qui croît dans la région méditerranéenne.

Agnus Dei [*agh-nuss-dé-i*] n. m. (mots lat. signif. *Agneau de Dieu*). Prière de la messe, qui commence par ces mots : *on en est à l'Agnus Dei.*

Agobard [*bar*], savant archevêque de Lyon (779-840). Il participa à la révolte des fils de Louis le Débonnaire, et contribua à la déposition de cet empereur.

Agon, comm. de la Manche, arr. et à 10 kil. de Coutances ; 1.660 h.

Agonac, comm. de la Dordogne, arr. et à 15 kil. de Périgueux, sur la Beauronne de Chancelade ; 1.430 h.

agonie [*nî*] n. f. (du gr. *agônia,* combat). Dernière lutte contre la mort : *être à l'agonie. Fig.* Souffrances morales : *notre vie n'est qu'une agonie.* Fin prochaine : *le règne de Louis XVI marqua l'agonie de l'ancien régime.*

agonir v. a. Accabler. (Est presque toujours suivi des mots *injures, sottises* : *agonir quelqu'un d'injures.*) — Ne pas dire *agoniser.*

agonisant [*zan*], **e** adj. et n. Qui est à l'agonie : *il faut se rappeler que les agonisants, même lorsqu'ils paraissent privés de connaissance, entendent souvent tout ce qui se dit autour d'eux.*

agoniser [*zé*] v. n. Etre à l'agonie.

agoniste [*nis-te*] n. m. (du gr. *agônistês,* combattant). Chez les anciens Grecs, celui qui se livrait aux exercices physiques, pour augmenter ses forces et se rendre plus propre au service militaire.

agonistique [*nis-ti-ke*] adj. (de *agoniste*). Qui concerne l'art des athlètes : *jeux agonistiques.* N. f. Partie de la gymnastique relative aux luttes d'athlètes, chez les Grecs.

agonothète n. m. (gr. *agôn,* combat, et *tithenai,* établir). Président des jeux publics, chez les Grecs.

agora n. f. (m. grec). Principale place publique, dans les villes de la Grèce ancienne.

— Encycl. L'agora la plus célèbre est l'agora d'Athènes, où se tenaient les marchés, et souvent aussi les assemblées du peuple. C'était ainsi le centre de la vie athénienne. Tout autour régnaient des portiques ; à l'intérieur s'élevaient des temples, des statues, etc.

agoraphobe adj. et n. Personne qui est atteinte d'agoraphobie.

agoraphobie [*bî*] n. f. (de *agora,* et du gr. *phobos,* crainte). Vertige morbide que certaines personnes éprouvent quand elles ont à traverser un pont, une rue, une place.

Agosta ou **Augusta,** port de Sicile (prov. de Syracuse) ; 13.300 h. Victoire de Duquesne sur l'amiral hollandais Ruyter, en 1676.

Agostino, sculpteur italien, né et mort à Sienne (1269-1344). Surintendant des bâtiments à Sienne, il exécuta, avec son frère Agnolo et son maître Giovanni Pisano, d'importants travaux à Sienne, à Pise et à Orvieto (tombeau de Gui d'Arezzo, église Sainte-Marie de Sienne).

Agostino di Duccio (ou **Guccio**), dit aussi **Augustin de Florence,** sculpteur et architecte, né à Florence en 1418, mort à Pérouse vers 1498. Il exécuta de nombreux et remarquables travaux (sculptures de l'église Saint-François, à Rimini).

Agoult [*ghou*] (Marie de Flavigny, comtesse d'), écrivain français, née à Francfort-sur-le-Mein, m. à Paris (1805-1876). Elle a publié, sous le nom de Daniel Stern, des ouvrages historiques et philosophiques, au style mâle, aux idées énergiques et fières. Citons notamment ses *Lettres républicaines* et son *Histoire de la Révolution de 1848.*

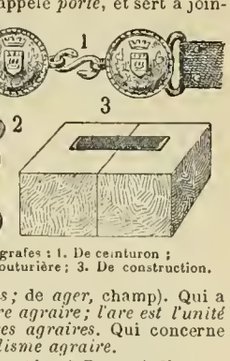

Agouti.

agouti n. m. Mammifère rongeur, de la taille d'un lièvre, originaire d'Amérique et d'Océanie. Il se domestique facilement ; sa chair est délicate, et sa fourrure sert à confectionner des vêtements.

Agra, v. de l'Inde anglaise, ch.-l. de la province du Bengale, sur la Djemna ; 188 000 h. (*Agréens*). Grand commerce.

agrafage n. m. Action d'agrafer.

agrafe n. f. (de *agrafer*). Crochet de métal qui s'engage dans un anneau appelé *porte,* et sert à joindre les bords opposés d'un vêtement. *Archit.* Crampon de fer, qui unit les pierres entre elles. Ornement de sculpture placé à la tête des arcs.

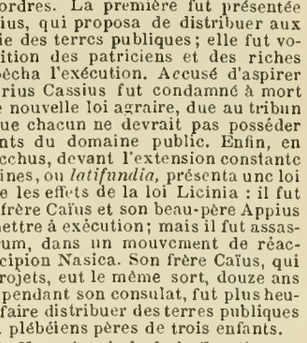

Agrafes : 1. De ceinturon ; 2. De couturière ; 3. De construction.

agrafer [*fé*] v. a. (orig. germ.). Attacher avec une agrafe : *agrafer un corsage.* Ant. **Dégrafer.**

agraire [*grè-re*] adj. (lat. *agrarius ;* de *ager,* champ). Qui a rapport aux terres : *mesure agraire ; l'are est l'unité de mesure pour les surfaces agraires.* Qui concerne la propriété du sol : *socialisme agraire.*

agraires (*lois*), lois présentées, à Rome, à diverses époques, dans le but de donner aux plébéiens pauvres une part plus considérable dans la répartition des terres du *domaine public,* c'est-à-dire conquises sur l'ennemi, et que les patriciens accaparaient presque en totalité. Leur application donna toujours lieu à de graves désordres. La première fut présentée par Spurius Cassius, qui proposa de distribuer aux pauvres une partie des terres publiques ; elle fut votée, mais la coalition des patriciens et des riches plébéiens en empêcha l'exécution. Accusé d'aspirer à la royauté, Spurius Cassius fut condamné à mort (486). En 376, une nouvelle loi agraire, due au tribun Licinius, porta que chacun ne devrait pas posséder plus de 500 arpents du domaine public. Enfin, en 133, Tibérius Gracchus, devant l'extension constante des grands domaines, ou *latifundia,* présenta une loi destinée à étendre les effets de la loi Licinia : il fut chargé, avec son frère Caïus et son beau-père Appius Claudius, de la mettre à exécution ; mais il fut assassiné en plein Forum, dans un mouvement de réaction dirigé par Scipion Nasica. Son frère Caïus, qui avait repris ses projets, eut le même sort, douze ans plus tard. César, pendant son consulat, fut plus heureux, et réussit à faire distribuer des terres publiques en Campanie, aux plébéiens pères de trois enfants.

Agram, v. de Hongrie, ch.-l. de la Croatie, sur la Save, affl. du Danube ; 57.700 h. (*Agramiens*). C'est le principal foyer intellectuel des Slaves du Sud, et le centre de l'*illyrisme.*

Agramant, personnage du *Roland furieux* de l'Arioste, chef des Sarrasins qui assiègent Paris. Son nom est passé en proverbe comme synonyme de valeur impétueuse ; il est surtout resté dans cette locution : *La discorde est au camp d'Agramant,* par allusion aux troubles et à la division que la Discorde, obéissant aux ordres de saint Michel, jette parmi les chefs sarrasins.

agrandir v. a. Rendre plus grand : *agrandir une maison.* Faire paraître plus grand : *ce vêtement vous agrandit. Fig.* Elever, ennoblir : *la lecture agrandit l'âme.* Ant. **Rapetisser, amoindrir, diminuer.**

agrandissement [*di-se-man*] n. m. Accroissement en étendue : *agrandissement photographique. Fig.* Augmentation en dignités, en fortune, en puissance. Ant. **Amoindrissement, réduction.**

agrandisseur [*di-seur*] n. et adj. m. Appareil employé en photographie pour les agrandissements. (On dit aussi amplificateur.)

agranditif, ive adj. Mot qui sert à donner plus d'étendue à une expression. N. m. : *un agranditif.*

agraphie [*fî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *graphein,* écrire). Impossibilité d'écrire, quoique le malade entende, comprenne et lise correctement.

agrapper [*gra-pé*] v. a. Syn. de agripper.

agrarianisme [*nis-me*] n. m. Système de ceux qui préconisent l'agrariat.

agrariat [*ri-a*] n. m. (du lat. *ager,* champ). Partage des terres entre ceux qui cultivent le sol.

agrarien [*ri-in*] ou **agrairien, enne** [*grè-ri-in, è-ne*] adj. Qui concerne la législation agraire. N. Partisan des lois agraires. N. m. pl. En Prusse, parti des grands propriétaires fonciers protectionnistes.

agrassol [*gra-sol*] n. m. Nom vulgaire du groseillier à maquereau.

agréable adj. Qui plaît, qui agrée. *Avoir pour agréable,* trouver bon. **L'agréable** n. m. Ce qui est agréable : *préférer l'utile à l'agréable.* V. utile dulci. Ant. **Désagréable, fâcheux, déplaisant, blessant.**

agréablement [*man*] adv. D'une manière agréable. Ant. **Désagréablement.**

Agreda (Marie d'), religieuse cordelière espagnole, née et m. à Agreda (prov. de Soria) (1602-1665). Célèbre par ses extases et ses visions. On a d'elle une *Vie de la sainte Vierge,* qu'elle prétendait dictée par la révélation divine, mais qui fut censurée par le saint-siège et une *Correspondance* avec le roi Philippe II.

agréé n. m. Homme de loi agréé par un tribunal de commerce, pour exercer devant lui les fonctions d'avoué et d'avocat.

— Encycl. *Dr.* Les agréés ne sont pas des officiers ministériels ; leur ministère n'est pas obligatoire. Quoique leurs cabinets n'aient aucune existence légale, ils se cèdent comme les charges d'avoués, avec l'agrément du tribunal.

agréer v. a. (rad. *gré*). Recevoir favorablement, approuver : *agréer une demande. Mar.* Syn. de gréer. V. n. Plaire : *cela ne m'agrée pas.* Ant. **Récuser, refuser, rejeter.**

agréeur n. et adj. m. S'emploie quelquefois comme syn. de gréeur.

agrégat [*gha*] n. m. Assemblage de parties qui adhèrent entre elles : *le granit est un agrégat de feldspath, de quartz et de mica.*

agrégatif, ive adj. (de *agréger*). Qui joint, qui réunit.

agrégation [*si-on*] n. f. Admission dans un corps : *j'ai reçu ma lettre d'agrégation.* Dans l'Université, admission après examen ou concours au titre d'agrégé : *l'agrégation des lettres, des sciences.* Grade d'agrégé : *concourir pour l'agrégation. Physiq.* Assemblage de parties homogènes formant un tout.

— Encycl. Dans l'enseignement secondaire, il existe 11 ordres d'agrégation : 8 pour les lycées de garçons, 3 pour les lycées de jeunes filles. Pour l'agrégation des lycées de garçons, il faut produire : 1° le diplôme de licence ; 2° un diplôme d'études supérieures. Le diplôme de licencié peut être remplacé pour l'agrégation des langues vivantes par un certificat spécial. Les candidats à l'agrégation de philosophie peuvent produire une licence littéraire ou scientifique. Un traitement de 500 francs est attaché à ce titre. — Dans l'enseignement supérieur, les docteurs en médecine, en droit, les pharmaciens docteurs ès sciences ou pourvus d'un diplôme spécial, peuvent concourir pour obtenir respectivement l'agrégation de médecine, de droit, de pharmacie. Ces agrégés appartiennent à une faculté ou à une école de pharmacie comme professeurs temporaires.

agrégé, e n. Personne qui, après un concours, est déclarée apte à professer dans un lycée, une faculté : *agrégé d'histoire, de philosophie.*

agréger [*jé*] v. a. (du lat. *aggregare,* réunir ; préf. *ad,* et *grex, gregis,* troupeau. — Se conj. comme *abréger.*) Admettre dans un corps. *Physiq.* Réunir dans un tout des parties sans liaison naturelle.

agrément [*man*] n. m. (de *agréer*). Approbation, consentement : *obtenir l'agrément de sa famille pour...* Qualité par laquelle on plaît : *livre plein d'agrément.* Plaisir : *l'agrément de la société. Arts d'agrément,* la musique, la peinture, la danse, l'équitation, l'escrime, etc., en un mot tous les arts qui sont cultivés en dehors d'un but utilitaire. *Mus. Notes d'agrément,* traits improvisés ou écrits dont on orne les mélodies. (On dit aussi fioritures et ornements. [V. ornement.]) Pl. Ornements du discours, du chant, de la toilette. Ant. **Désapprobation, refus, désagrément.**

agrémenter [*man-té*] v. a. Relever par des agréments, orner : *habit agrémenté de broderies.*

agréministe [*nis-te*] n. Personne qui dispose les agréments ou ornements sur les habits, les meubles, tentures, étoffes, etc. (On dit aussi agréministe.)

agrener [*né*] v. a. (Se conj. comme *amener.*) Nourrir avec du grain : *agrener la volaille.* (On dit aussi agrainer.)

agréner [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Vider l'eau d'une embarcation.

agrès [*grè*] n. m. pl. (de *agréer*). Ce qui sert à la manœuvre d'un navire (voiles, cordages, etc.). *Par anal. : les agrès d'un aérostat.* Appareils de gymnase, de sauvetage.

agresseur [*grè-seur*] n. m. Auteur d'une agression. Ant. **Provoqué.**

agressif [*grè-sif*], **ive** adj. Qui a un caractère d'agression : *mesure agressive ; discours agressif.*

agression [*grè-si-on*] n. f. (lat. *aggressio ;* de *aggredi,* attaquer). Attaque non provoquée.

agressivement [*grè-si-ve-man*] adv. D'une manière agressive.

agressivité [*grè-si*] n. f. Qualité d'une personne, d'une chose agressive.

agreste [*grès-te*] adj. (lat. *agrestis*). Rustique : *site agreste.* Rude : *mœurs agrestes.* Ant. **Urbain, cultivé.**

agrestement [*grès-te-man*] adv. D'une façon agreste.

agréyeur [*gré-i-eur*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait passer le fil de fer par la filière. (On dit aussi agréeur.)

Agricola (Cneius Julius), général romain, beau-père de l'historien Tacite. Il acheva la conquête de la Grande-Bretagne. Il fut empoisonné, dit-on, par ordre de Domitien, jaloux de sa gloire (37-93).

Agricola (*Vie d'*), éloquente biographie d'Agricola par Tacite, son gendre (97 ou 98 apr. J.-C.).

Agricola (Jean Scuneider, dit), théologien protestant, né à Eisleben, mort à Berlin (1494-1566) ; il fonda, contre Luther, la secte des *antinomiens.*

agricole adj. (du lat. *agricola,* laboureur ; de *ager, agri,* champ, et *colere,* cultiver). Adonné à l'agriculture : *peuple agricole.* Qui a rapport à l'agriculture : *industrie agricole.*

agricole (*ordre du* **Mérite**). V. Mérite agricole.

agriculteur n. m. (du lat. *agricola,* laboureur). Celui qui cultive la terre.

agricultural, e, aux adj. Qui a rapport à l'agriculture.

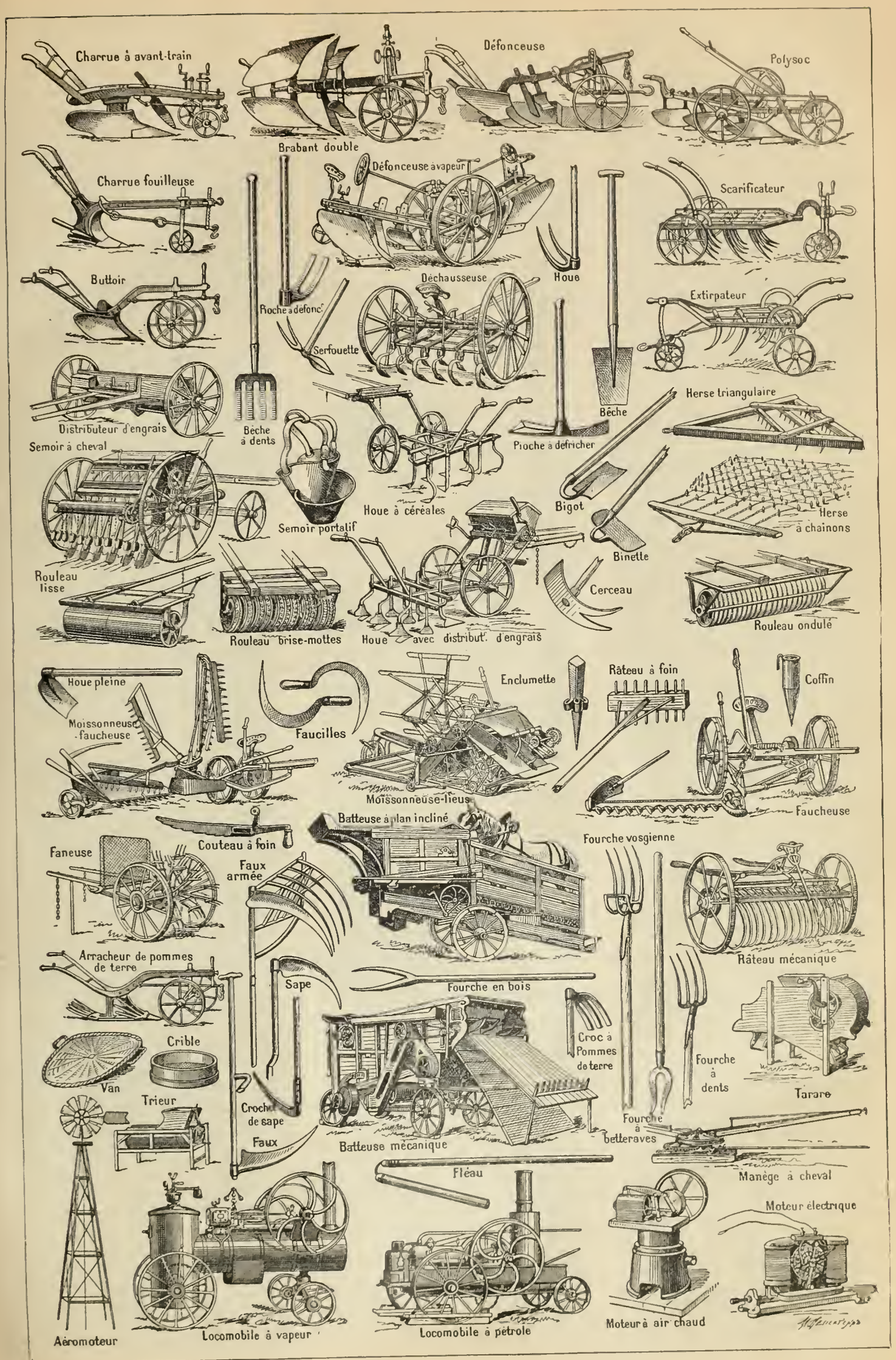
Charrue à avant-train
Brabant double
Défonceuse
Polysoc
Charrue fouilleuse
Défonceuse à vapeur
Scarificateur
Buttoir
Roche à défoncer
Serfouette
Déchausseuse
Houe
Extirpateur
Distributeur d'engrais
Bêche à dents
Bêche
Herse triangulaire
Semoir à cheval
Houe à céréales
Pioche à défricher
Bigot
Herse à chainons
Semoir portatif
Binette
Rouleau lisse
Rouleau brise-mottes
Houe avec distribut. d'engrais
Cerceau
Rouleau ondulé
Houe pleine
Moissonneuse-faucheuse
Faucilles
Enclumette
Râteau à foin
Coffin
Moissonneuse-lieuse
Faucheuse
Batteuse à plan incliné
Couteau à foin
Fourche vosgienne
Faneuse
Faux armée
Râteau mécanique
Arracheur de pommes de terre
Sape
Fourche en bois
Crible
Croc à Pommes de terre
Fourche à dents
Tarare
Van
Trieur
Croche de sape
Faux
Batteuse mécanique
Fourche à betteraves
Manège à cheval
Fléau
Moteur électrique
Aéromoteur
Locomobile à vapeur
Locomobile à pétrole
Moteur à air chaud

agriculture n. f. Culture du sol, travail et soins qu'on lui donne pour le faire produire.

— ENCYCL. L'agriculture se divise naturellement en deux branches : 1° la *culture pastorale* (élevage du bétail), objet de la *zootechnie ;* 2° la *culture proprement dite* (culture des plantes), objet de l'*agronomie*. Le *jardinage* est une culture restreinte, faite d'ordinaire à la bêche ; il comprend l'*horticulture* ou culture des fleurs, et la *culture maraîchère* ou culture des légumes. Au jardinage se rattache l'*arboriculture fruitière* et d'*ornement* (arbres à fruit et arbres d'ornement). La *culture arable* est une culture sur de grands espaces, au moyen de la charrue. La *sylviculture* (exploitation des arbres forestiers) se rattache, en raison des étendues de terrain exploitées, à la culture arable. La *viticulture* (culture de la vigne) est à la fois jardinage (greffe, taille des vignes) et culture arable (labour entre les lignes des ceps). Parmi les branches annexes de l'agriculture, citons : la *pisciculture* (culture des eaux pour la production du poisson) ; la *sériciculture* (vers à soie) ; l'*apiculture* (abeilles). Le système de culture est en relation avec le régime économique de la région. La culture doit être *extensive*, c'est-à-dire s'exercer sur de grandes étendues et sans grands frais, dans les pays neufs où la terre coûte peu ; *intensive*, au contraire, c'est-à-dire à grandes dépenses et à rendements élevés par hectare, quand le prix de la terre est élevé. Au point de vue de l'exploitation, on distingue la *grande* (plus de 50 hectares), la *moyenne* et la *petite* culture (moins de 10 hectares). On reproche à la petite culture d'être un obstacle à une meilleure exploitation du sol, tandis que la grande culture permet l'emploi des meilleures méthodes. D'autre part, la situation du petit cultivateur, peu instruit, mais sobre, dur à la peine et économe, est incomparablement préférable à celle de l'ouvrier agricole de la grande culture, mal rétribué et travaillant sans initiative ni zèle.

Agriculture (*ministère de l'*), chargé de veiller aux intérêts généraux de l'agriculture. Il comprend des services nombreux, parmi lesquels l'enseignement agricole, la surveillance de certaines industries au point de vue de la fraude, le crédit agricole, l'hydraulique, les haras, les eaux et forêts. Il y a, au ministère, un *conseil supérieur de l'agriculture*, et, dans chaque arrondissement, une *chambre consultative d'agriculture*. Le ministère organise des concours nationaux et spéciaux, pour faire connaître et pour récompenser les meilleurs procédés de culture et d'élevage, exerce un contrôle par l'intermédiaire des inspecteurs de l'agriculture, subventionne les institutions agricoles, donne des primes à la sériciculture, à la culture des lins, etc. Les *stations agronomiques* procèdent à des recherches scientifiques ; les *laboratoires agricoles* à des recherches pour le compte des particuliers. Pour les établissements d'enseignement agricole, v. ÉCOLES.

Agriculture (*De l'*), par Columelle ; intéressant traité d'économie rurale (1er s. de notre ère).

Agriculture (*De l'*), par Varron ; œuvre d'un agronome et d'un écrivain de mérite (1er s. av. J.-C.).

Agriculture (*Théâtre d'*) **et Mesnage des champs,** célèbre ouvrage d'Olivier de Serres (1600).

agrie [*grî*] n. f. (du gr. *agrios*, cruel, sauvage). Nom scientifique de la goutte.

agrier [*gri-é*] n. m. (du lat. *ager, agri*, champ). *Dr. anc.* Droit seigneurial. Syn. de CHAMPART.

agriffer [*gri-fé*] v. a. Prendre avec les griffes : *agriffer un morceau de fromage.* **S'agriffer** v. pr. S'attacher avec les griffes : *le chat s'agriffe aux rideaux.*

Agrigente ou **Akragas,** v. ancienne de la Sicile, prise tour à tour par les Carthaginois et les Romains. (Hab. *Agrigentins.*) Patrie d'Empédocle. Auj. *Girgenti.*

agrilus [*luss*] ou **agrile** n. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères, comprenant des animaux de petite taille, d'un vert bronzé, qu'on trouve dans les arbres.

agrimensor [*min*] n. m. (mot lat., signif. *mesureur des champs*). Titre donné autrefois, à Rome, aux arpenteurs officiels, chargés de fixer les bornes des propriétés.

agrion n. m. Insecte orthoptère à corps fin et allongé, vulgairement appelé DEMOISELLE, et qu'on trouve volant au bord des eaux.

agriote, agriotte ou **aigriette** [*è-gri-è-te*] n. f. Espèce de merise aigre et sauvage, d'où son nom.

agriothymie [*ti-mî*] n. f. (du gr. *agrios*, sauvage, et *thumos*, colère). Tendance maladive à commettre des actes de folie furieuse.

agripaume [*pô-me*] n. f. *Bot.* V. LÉONURE.

Agrippa (Menenius). V. MENENIUS AGRIPPA.

Agrippa (Vipsanius), général romain, gendre et ministre préféré d'Auguste ; se distingua à Actium et fit construire le Panthéon de Rome (63-12 av. J.-C.).

Agrippa de Nettesheim (Corneille), savant alchimiste et philosophe, né à Cologne, historiographe de Charles-Quint, mort dans la misère à Grenoble (1486-1533).

agripper [*gri-pé*] v. a. (de *à, et gripper*). Saisir avidement : *l'avare agrippe tout ce qu'il voit.*

agrippeur, euse [*gri-peur, eu-ze*] n. *Fam.* Celui, celle qui saisit avec avidité.

Agrippine, petite-fille d'Auguste, fille d'Agrippa et de Julie ; épousa Germanicus, dont elle eut neuf enfants (parmi lesquels Caligula et Agrippine) et fut exilée dans l'île de Pandataria, par Tibère, auquel ses vertus portaient ombrage ; m. en 33.

Agrippine, fille de la précédente et de Germanicus, née à Cologne, m. près de Baïes (16-59 apr. J.-C.). Habile, ambitieuse, sans scrupules, elle fut mariée d'abord à Domitius Ahenobarbus, dont elle eut un fils, Néron. Après un nouveau mariage, elle épousa l'empereur Claude, son oncle, lui fit adopter son fils, puis empoisonna Claude, aidée par la fameuse Locuste, pour placer Néron sur le trône ; mais celui-ci, trouvant trop lourde l'impérieuse tutelle de sa mère, après avoir inutilement tenté de la noyer au moyen d'un bateau préparé qui devait s'ouvrir en pleine mer, la fit assassiner par un centurion. « Frappe au ventre ! » dit-elle à celui-ci, comme si elle voulait punir ses entrailles d'avoir porté un pareil monstre. Elle est l'héroïne de la tragédie de Racine, *Britannicus.*

agrographie [*fî*] n. f. (du gr. *agros*, champ, et *graphê*, description). Description des champs, et particulièrement de ce qui a rapport à l'agriculture.

agrologie [*jî*] n. f. (du gr. *agros*, champ, et *logos*, discours). Science qui a pour objet la connaissance des terres, dans leurs rapports avec l'agriculture.

agromane n. et adj. (du lat. *ager*, champ, et du gr. *mania*, manie). Personne qui a la passion, la manie de l'agriculture. (Peu us.)

agromanie [*nî*] n. f. (de *agromane*). Passion de l'agriculture poussée jusqu'à la manie. (Peu us.)

agromotive n. f. (du lat. *ager*, champ, et *moteur*). Type de locomobile routière spécialement destinée au battage des céréales.

agronome n. m. (du gr. *agros*, champ, et *nomos*, loi). Celui qui est versé dans la théorie de l'agriculture. *Ingénieur-agronome*, élève diplômé de l'Institut national agronomique. (Pl. des *ingénieurs-agronomes.*) [C'est avec raison que l'agronome peut prendre le titre d'ingénieur, car il met en pratique les données de presque toutes les sciences, depuis la mécanique (art du bâtiment, hydraulique) jusqu'à la chimie et la physiologie (engrais, lait, etc.).]

agronomie [*mî*] n. f. (de *agronome*). Nom collectif des sciences qui se rapportent à l'agriculture et considérées dans leurs rapports avec elle.

agronomique adj. Qui a rapport à l'agronomie : *institut agronomique.*

— ENCYCL. Les stations agronomiques sont destinées à éclairer les cultivateurs sur la composition de leurs terres, le choix des semences, etc. Elles sont organisées par l'Etat, les départements ou les municipalités, et peuvent être subventionnées par l'Etat. *Institut agronomique*, v. ÉCOLES.

agrostemme [*gros-tè-me*] n. f. Nom donné à la nielle des blés.

agrostide [*gros-ti-de*] n. f. Genre de plantes graminées, qui poussent dans les prés et dont quelques espèces sont appréciées comme fourrage.

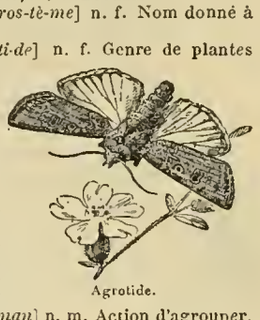

Agrotide.

agrotide ou **agrotis** [*tiss*] n. f. Genre de lépidoptères du groupe des noctuelles, qu'on trouve en Europe et en Amérique. (Sa chenille est très nuisible aux céréales et aux betteraves.)

agroupement [*man*] n. m. Action d'agrouper. Etat de ce qui est agroupé.

agrouper [*pé*] v. a. Disposer, réunir en groupe. **S'agrouper** v. pr. Se mettre en groupe.

agrypnie [*grip-nî*] n. f. (du gr. *agrupnia*, insomnie). Insomnie, défaut de sommeil.

agua [*gho-a* ou *ghou-a*] n. m. Crapaud de l'Amérique méridionale, qui est la plus grande espèce du genre : *le cri de l'agua ressemble à un fort aboiement.*

Agua, volcan du Guatemala, à 25 kil. de la capitale, *Guatemala Nova ;* altitude 4.438 mètres.

Aguado [*ghou-a*] (Alexandre), riche banquier espagnol et collectionneur d'art, né à Séville, m. à Gijon (1784-1842), naturalisé Français. Il possédait une magnifique galerie de tableaux, dont une grande partie après sa mort est entrée au musée du Louvre.

Aguas-Calientes [*a-ghou-as-ka-li-in-tèss*], v. du Mexique ; ch.-l. de l'Etat du même nom ; 35.000 h. — L'Etat a 102.000 h.

aguerri [*ghé-ri*], **e** adj. Accoutumé à la guerre : *armée aguerrie.*

aguerrir [*ghè-rir*] v. a. Accoutumer à la guerre, à une chose pénible : *la nécessité aguerrit souvent un poltron.* **S'aguerrir** v. pr. : *il faut s'aguerrir à la fatigue.*

aguerrissement [*ghè-ri-se-man*] n. m. Action d'aguerrir. Qualité de celui, de ce qui est aguerri.

Aguesseau [*ghè-sô*] (Henri-François d'), magistrat français, né à Limoges, m. à Paris (1668-1751). Orateur éloquent et profond érudit, il se distingua par l'élévation de son caractère, une admirable intégrité et le dévouement le plus absolu aux intérêts publics. Chancelier en 1717, son indépendance le fit disgracier et exiler à plusieurs reprises (en 1718 ; en 1722). Partisan des libertés gallicanes, il s'opposa à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus.* Il prit part à la rédaction des principales ordonnances de la première moitié du XVIIIe siècle, notamment celles relatives aux donations, aux testaments, aux substitutions.

D'Aguesseau.

aguets [*ghè*] n. m. pl. (de *à guet*, en guettant). Surveillance attentive. *Être, se tenir aux aguets*, épier.

agui [*ghî*] n. m. *Mar.* Nœud qui lie une corde à une chaise en sangle pour hisser un gabier, un charpentier, etc., chargé d'exécuter des réparations.

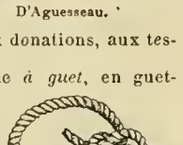

Nœud d'agui.

aguicher [*ghi-ché*] v. a. *Pop.* Attirer par un manège d'agaceries.

Aguilar de la Frontera, v. d'Espagne (prov. de Cordoue) ; 23.000 h. Vignes, mines de cuivre.

aguille [*ghi, ll* mll., *e*] ou **aguillie** [*ghi, ll* mll., *f*] n. f. Toile de coton, qui se fabrique à Alep.

aguillot [*ghi, ll* mll., *o*] n. m. Cheville de fer, qui réunit deux cordes en une.

agynaire [*nè-re*] ou **agyne** adj. (du gr. *a* priv., et *gunê*, femme). Se dit des fleurs doubles, dans lesquelles le pistil manque.

agyniens [*ni-in*] ou **agionites** n. m. pl. Membres d'une secte du VIIIe siècle, qui prétendait que le mariage et la chasteté étaient une suggestion du mauvais principe. S. un *agynien* ou *agionite.*

ah ! [*â*] interj. Qui sert à marquer la joie : *ah ! quel plaisir !* la douleur : *ah ! vous me faites mal !* l'admiration : *ah ! que c'est beau !* la commisération : *ah ! que je vous plains !* l'impatience : *ah ! que vous êtes lent !* etc.

Ahaggar ou **Hoggar,** pays montagneux du Sahara, habité par les Touareg, et l'un des moins connus des Européens. V. pr. *Idelès.*

ahan n. m. (onomatopée). Effort pénible. Cri de fatigue. (Vx.)

ahaner [*né*] v. n. Supporter une grande fatigue ; faire entendre le cri de *ahan* en travaillant.

Ahasvérus [*russ*], personnage légendaire, plus connu sous le nom de *Juif errant.*

Ahasvérus, ouvrage de Quinet, livre étrange qui est, suivant l'auteur, « l'histoire du monde, de Dieu dans le monde, et enfin du doute dans le monde » (1833).

Ahasvérus à Rome, épopée en six chants, du poète autrichien Robert Hamerling (1866) ; œuvre en partie historique, dont Néron est le héros principal, beaucoup plus que le fantastique personnage dont elle porte le nom, et qui n'est pas, comme dans Quinet, une idéalisation du Juif errant.

aheurté, e adj. Qui a heurté contre. *Fig.* Buté à : *être aheurté à un préjugé.*

aheurtement [*man*] n. m. Obstination extrême, attachement invincible à une opinion.

aheurter (s') [*sa-eur-té*] v. pr. S'attacher opiniâtrement à quelque chose. Échouer, se briser.

ahi interj. V. AÏE.

Ahmed [*mèd*] ou **Achmet Ier** [*ak-mèt'*], sultan de Constantinople, né en 1589 ; régna de 1603 à 1617. — AHMED II, sultan des Turcs, de 1691 à 1695 ; abandonna l'exercice du pouvoir au grand vizir Kupruli. — AHMED III, sultan des Turcs, de 1703 à 1730 ; donna asile à Charles XII après la bataille de Pultava, et dut signer avec l'Autriche le traité, défavorable à la Turquie, de Passarowitz.

Ahmedabad, v. de l'Inde anglaise (présid. de Bombay), sur le Sabarmati ; 186.000 h.

Ahmed-schah-l'Abdaly, fondateur du royaume de Kandahar et souverain des Afghans (1724-1771).

Ahriman [*man'*], le principe du mal dans la religion de Zoroastre, opposé à *Ormazd*, le génie du bien, qui doit finir par le vaincre.

ahrimans ou **hermans** (*hommes libres*) n. m. pl. Nom donné, chez les Germains et les Francs, aux guerriers libres. S. un *ahriman* ou *herman.*

Ahun, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 16 kil. de Guéret, près de la Creuse ; 2.220 h. ; ch. de f. Orl. Houille. — Le cant. a 11 comm. et 10.050 h.

ahuri, e adj. (de *à*, et *hure*). Qui a perdu la tête. Stupéfait, troublé, étourdi. N. : *un ahuri, une ahurie.*

ahurir v. a. (de *ahuri*). Troubler, faire perdre la tête : *trop de sévérité ahurit un enfant.*

ahurissement [*ri-se-man*] n. m. Etat d'une personne ahurie. Etonnement, stupéfaction.

A. I. Abréviation des mots Altesse impériale.

aï [*a-i*] n. m. Nom vulgaire des mammifères du genre *bradype* : *on nomme l'aï* paresseux *à cause de la lenteur de ses mouvements.* (V. BRADYPE.) *Méd.* Inflammation des synoviales du poignet.

aï [*a-i*] n. m. *Œnol.* V. AY.

aïaut ou **aïault** [*a-i-ô*] n. m. Nom vulgaire du narcisse des prés.

Aicard [*kar*] (Jean), poète et auteur dramatique français, né à Toulon en 1848. On lui doit, entre autres poèmes : *la Chanson de l'enfant, Maternité, Jésus*, etc., et une remarquable pièce : *le Père Lebonnard.*

Aïcha, fille d'Ahou-Bekr, et seconde femme de Mahomet ; m. en 678.

aiche, èche ou **esche** [*è-che*] n. m. (du lat. *esca*, aliment). Nom donné par les pêcheurs aux divers appâts qu'ils accrochent à l'hameçon d'une ligne.

aicher [*é-ché*] v. a. Mettre un aiche, ou toute autre amorce à l'hameçon.

Aïda, opéra en quatre actes, paroles de Ghislanzoni, d'après un scénario de Mariette-bey, musique de Verdi, représenté au Caire en 1871, à Paris en 1876. L'action se déroule à Memphis et à Thèbes, au temps des pharaons, au milieu d'une guerre entre les Ethiopiens et les Egyptiens. La partition, émouvante et colorée, a été écrite sous l'influence des nouvelles théories musicales.

aidable [*è*] adj. Qui peut être aidé, ou qui peut aider.

aidant [*é-dan*], **e** adj. Qui aime à aider, à secourir : *personne aidante.*

aide [*è-de*] n. f. (de *aider*). Secours, assistance. N. m. Personne qui aide. (Dans cette acception, s'emploie aussi au fém. : *cette garde-malade est une aide adroite.*) *Aide de camp*, officier d'ordonnance attaché à la personne d'un souverain, d'un général. N. f. pl. Impôts, subsides, levées de deniers qui se faisaient sur le peuple pour aider à soutenir les dépenses de l'Etat sous l'ancienne monarchie. *Cour des aides*, cour souveraine qui jugeait les affaires concernant ces subsides.

— ENCYCL. La cour des aides, instituée au début du XVe siècle, connaissait non seulement de toutes les causes relatives aux aides proprement dites, mais les gabelles, tailles, droits d'octroi, de marque sur les matières d'or et d'argent, étaient de sa compétence. Il n'exista d'abord qu'une cour des aides, sise à Paris. Plus tard, des juridictions analogues furent créées dans différentes villes de province, mais bientôt rattachées à des parlements ou à des chambres des comptes. En 1789, il n'en restait plus que trois (Bordeaux, Clermont et Montauban), qui furent supprimées en 1790.

aideau [*é-dô*] n. m. Morceau de bois passé dans les ridelles d'une charrette pour soutenir les charges.

aide-maçon n. et adj. m. Ouvrier qui sert les maçons. Pl. des *aides-maçons.*

aide-major n. et adj. m. Médecin adjoint au médecin-major d'un régiment. Pl. des *aides-majors.*

aider [*è-dé*] v. a. (lat. *adjutare*). Seconder, assister : *aider ses amis ; aider quelqu'un de sa bourse.* V. n. Prêter son concours en prenant soi-même une partie de la peine : *je lui aiderai à porter ce paquet.* **S'aider** v. pr. Se servir : *s'aider des deux mains.* PROV. : **Aide-toi, le ciel t'aidera,** donne-toi du mal si tu veux réussir. ANT. **Nuire, gêner.**

Aïdin [*din'*], v. de la Turquie d'Asie, au S.-E. de Smyrne, sur le Tabak-Tchaï ; 37.000 h. Aux environs, nombreuses sources minérales. C'est l'antique *Tralles.*

aïe ! ou **ahi !** [*a-i*] interj. qui exprime une douleur physique : *aïe ! je me suis fait mal !*

aïeul [*a-i-eul*], **e** n. (du lat. *avus*, grand-père). Le grand-père, la grand'mère. Pl. des *aïeuls, aïeules*. N. m. pl. *Les aïeux*, les ancêtres.

aigaire [*é-ghé*] n. f. (de *aigue*). Rigole large et profonde pour l'écoulement des eaux dans les champs.

aigle [*è-gle*] n. m. (lat. *aquila*). Un des plus forts et le plus courageux des oiseaux de proie : *l'aigle place son aire sur les rochers escarpés*. Pupitre d'église, surmonté d'une figure d'aigle. *Fig.* Esprit supérieur : *l'aigle de Meaux* (Bossuet); *l'aigle de Pathmos*, saint Jean l'Evangéliste (parce qu'il composa l'Apocalypse à Pathmos). *Yeux d'aigle*, yeux très perçants. *Regards d'aigle*, vues de génie. *Crier comme un aigle*, d'une voix aiguë, perçante. Insigne de décoration, figurant un aigle : *l'aigle noir de Prusse. Grand aigle*, format de papier (env. 0m,75 sur 1m,06). N. f. Femelle de l'oiseau de proie. Etendard, drapeau : *les aigles romaines*. Figure héraldique, représentant un aigle : *une aigle couronnée*. PROV. V. AQUILA.

Aigle.

— ENCYCL. *Ornith.* Les aigles ont généralement le plumage brun mélangé de roux; ils habitent les régions montagneuses; ils vivent par couples et se nourrissent d'animaux. Leur très grande taille (jusqu'à 3 mètres d'envergure), leur vue perçante, leur vol rapide, leurs serres puissantes les rendent dangereux pour les chèvres, les chamois, les moutons, etc.; on en a vu même enlever des enfants. Les principales espèces sont : l'*aigle fauve* ou *doré* (Europe); l'*aigle impérial* (Europe et Asie); l'*aigle criard* (Europe, Asie et Afrique); etc. V. CIRCAÈTE, PYGARGUE, etc.

Aigles héraldiques.

Aigle impérial.

— *Blas.* L'aigle héraldique est le plus souvent représentée vue de face, la tête tournée à dextre ou à sénestre, les ailes d'ordinaire tombantes (vol abaissé). Elle peut être *becquée, membrée, lampassée* d'un émail particulier, *couronnée, essorante, bicéphale*, etc. Elle apparait comme emblème héraldique au XVe siècle, puis devient le signe du Saint-Empire; elle figure encore aujourd'hui dans les armoiries de la Russie, de l'Allemagne, etc. L'Empire, qui avait modifié assez profondément les choses du blason, avait adopté l'aigle représentée au naturel, d'après un dessin d'Isabey.

Aigle blanc (Russie).

Aigle blanc (*ordre de l'*), ordre de chevalerie créé en 1325 par Vladislas IV de Pologne, rétabli en 1705 par Auguste II, et réuni plus tard aux ordres russes. Une seule classe de chevaliers; grand cordon (avec plaque) bleu foncé. — Ordre serbe, fondé en 1883 par Milan Ier; c'est le premier des ordres de chevalerie de la Serbie; ruban rouge, liséré bleu.

Aigle blanc (Serbie).

Aigle d'or (*ordre de l'*), ancien ordre wurtembergeois, confondu aujourd'hui avec l'*ordre de la Couronne*.

Aigle noir (*ordre de l'*), ordre prussien, fondé par Frédéric Ier en 1701, la veille de son couronnement; c'est le premier ordre du royaume : une seule classe de chevaliers (au nombre de 30) portant le grand cordon avec plaque. Ruban orange.

1. Aigle noir.

2. Aigle rouge (Prusse).

Aigle rouge (*ordre de l'*), ordre prussien, fondé en 1705 par le prince Georges-Guillaume, margrave de Bayreuth, et confirmé comme ordre prussien après la réunion du margraviat à la couronne. Cinq classes; ruban blanc avec bordure orange.

Aigles (*Distribution des*) **à la Grande Armée**, vaste tableau de David (Versailles) [1810].

Aigle, v. de Suisse (cant. de Vaud), sur la Grande-Eau, affl. du Rhône; 4.000 h. Vins. Soieries; parqueterie; chaussures.

aiglefin [*é*, n. m. Poisson du genre gade, voisin des morues, mais plus petit, et qu'on pêche dans les mers du nord. (On dit aussi AIGREFIN.)

aiglette [*è-glè-te*] n. f. *Blas.* Petite aigle.

aiglon, onne [*è-glon, o-ne*] n. Petit de l'aigle.

Aiglon (*l'*), drame en six actes, en vers, d'Edmond Rostand (1900), remarquable par l'ampleur lyrique et par la virtuosité de la forme. Il a pour héros le duc de Reichstadt, tourmenté par des rêves de gloire, et impuissant à les réaliser.

aiglure [*è*] n. f. Taches rousses sur le plumage d'un oiseau de proie : *faucon bigarré d'aiglures*.

Aignan, ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 39 kil. de Mirande; 1.220 h. — Le cant. a 13 comm. et 5.710 h.

Aignan (saint) ou **Agnan,** évêque d'Orléans, né à Vienne (Isère); il défendit victorieusement Orléans contre Attila (451). Fête le 17 novembre.

Aignay-le-Duc, ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. de Châtillon, sur la Coquille; 780 h. — Le cant. a 16 comm. et 3.610 h.

Aigoual (MONT), massif des Cévennes, entre le Gard et la Lozère (1.567 m. d'alt.). Important observatoire météorologique.

Aïgoun, ville de la Chine (Mongolie); 12.000 h.

aigre [*é-gre*] adj. (du lat. *acer*, âcre). Acide, piquant. *Fig.* Criard, aigu : *voix aigre*. Rude, désagréable : *ton aigre*. Revêche : *femme aigre*. N. m. : *ce levain sent l'aigre. Vin qui tourne à l'aigre*, se dit d'un vin qui subit l'action du *mycoderma aceti*. (V. ACESCENCE, et VINAIGRE.) ANT. Doux.

Aigre, ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 22 kil. de Ruffec, sur l'Houme; 1.400 h. Eaux-de-vie, vias. — Le cant. a 16 comm. et 8.850 h.

aigre-doux [*dou*], **ce** adj. Mêlé d'aigre et de doux. *Fig.* Dont l'aigreur se revêt d'une apparence de douceur : *parole aigre-douce*. Pl. *aigres-doux, aigres-douces*.

Aigrefeuille, ch.-l. de c. (Loire-Inf.), arr. et à 19 kil. de Nantes; 1.280 h. (*Aigrefeuillais*). — Le cant. a 7 comm. et 13.500 h.

Aigrefeuille-d'Aunis, ch.-l. de c. (Charente-Inf.), arr. et à 20 kil. de Rochefort; 1.530 h. (*Aigrefeuillais*); ch. de f. Etat. Eaux-de-vie. — Le cant. a 11 comm. et 8.390 h.

aigrefin [*é*] n. m. Homme rusé, indélicat. Chevalier d'industrie. *Zool.* Syn. de AIGLEFIN.

aigrelet, ette [*é-gre-lè, è-te*] adj. Un peu aigre : *saveur aigrelette*.

aigrelier [*é-gre-li-é*] ou **aigretier** [*é-gre-ti-é*] n. m. Nom vulgaire de l'alizier des bois.

aigrement [*è-gre-man*] adv. D'une manière aigre : *répondre aigrement*.

aigremoine [*è*] n. f. Genre de rosacées à fleurs jaunes, très commune dans les haies et sur le bord des chemins; elle est employée comme astringente et vulnéraire.

aigremore [*é*] n. m. Charbon pulvérisé de bois tendre, employé aux préparations pyrotechniques.

aigret, ette [*è-grè, è-te*] adj. Un peu aigre : *vin aigret*.

aigrette [*é-grè-te*] n. f. (de *aigron*, forme dialect. de *héron*). Faisceau de plumes qui orne la tête de certains oiseaux. Ornement de tête, en forme de bouquet : *les colonels portent une aigrette blanche au képi*. Panache d'un casque, d'un dais. Bouquet de diamants. *Bot.* Touffe de poils ou appendices de formes variées qui couronnent certains fruits ou accompagnent certaines graines. *Zool.* Sorte de héron, dont quelques plumes servent à faire des aigrettes.

Aigrettes.

aigretté [*è-grè-té*], **e** adj. Bot. Qui porte une aigrette : *graine aigrettée*.

aigreur [*é*] n. f. Etat de ce qui est aigre. Sensation désagréable, causée par des aliments mal digérés. *Fig. Parler avec aigreur*, dire des choses désagréables, blessantes.

— ENCYCL. *Méd.* Les aigreurs de l'estomac proviennent généralement de l'hyperchlorhydrie. Pour les combattre, on emploie le bicarbonate de soude, à la dose de 5 à 15gr. Il faut surtout traiter la cause et, par suite, instituer un régime approprié. V. DILATATION stomacale.

aigrin [*é*] n. m. Poirier, pommier jeunes, ainsi nommés à cause de l'aigreur de leurs fruits.

aigrir [*é*] v. a. Rendre aigre : *la chaleur aigrit le vin. Fig.* Irriter : *le malheur aigrit le cœur*. V. n. : *ce vin aigrit*. S'**aigrir** v. pr. Devenir aigre. *Fig.* Devenir irritable.

aigrissement [*è-gri-se-man*] n. m. Action d'aigrir. Résultat de cette action.

aigu [*è-ghu*], **ë** adj. (du lat. *acutus*, pointu). Terminé en pointe. *Fig.* Clair et perçant : *voix aigue*. Vif et piquant : *douleur aigue. Accent aigu*, qui va de droite à gauche. (V. ACCENT.) *Angle aigu*, angle qui a moins de 90 degrés. (V. ANGLE.) *Maladie aiguë*, rapide dans sa marche et son développement. ANT. Emoussé; grave, sourd; chronique.

aiguade [*é-gha-de*] n. f. (vx fr. *aiguc;* du lat. *aqua*, eau). Provision d'eau douce pour un navire. (Vx.) Lieu où se fait cet approvisionnement.

aiguage [*é-gha-je*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Droit de conduire de l'eau sur son terrain à travers le terrain d'autrui, au moyen d'un tuyau. (On écrit aussi AIGAGE, et on dit AIGUERIE n. f.)

aiguail ou **aigail** [*é-gha, l* mll.] n. m. (de *aigue*). Rosée sur les feuilles : *l'aiguail ôte au chien de chasse la finesse de son flair*.

aiguayer [*è-ghè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer*.) Baigner, laver : *aiguayer du linge*.

aigue [*é-ghe*] n. f. (lat. *aqua*). Eau, dans le vieux français. (Ce mot est resté dans plusieurs noms de villes : *Aigues*mortes, *Aigue*perse, Chau*desaigues*, etc., et dans plusieurs mots de la langue, comme *aiguière, aiguade*, etc.)

Aiguebelle [*è-ghe-bè-le*], ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 34 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc, affl. de l'Isère; 830 h. (*Aiguebellains*); ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 12 comm. et 8.770 h.

Aiguefonde, comm. du Tarn, arr. et à 18 kil. de Castres; 1.550 h. Bonneterie; filature de laine.

aigue-marine [*è-ghe*] n. f. Emeraude vert de mer. Pl. des *aigues-marines*.

Aigueperse [*è-ghe*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 17 kil. de Riom; 2.120 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 12 comm. et 10.750 h.

Aiguesmortes, ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 29 kil. de Nîmes; 3.900 h. (*Aiguemortains*); ch. de f. P.-L.-M. Jadis port de mer où saint Louis s'embarqua pour l'Egypte (1248) et Tunis (1270). Magnifiques remparts du XIIIe siècle. — Le cant. a 3 comm. et 7.450 h.

Aiguesvives, comm. du Gard, arr. et à 20 kil. de Nîmes; 1.830 h. Vins; tonnellerie.

aiguière [*é-ghi-é-re*] n. f. (du vx fr. *aigue*, eau). Vase à anse et à bec, où l'on met de l'eau.

Aiguière.

— ENCYCL. On a façonné des aiguières en terre, en cristal, en verre, en matières précieuses. On en cite plusieurs de remarquables, exécutées par Benvenuto Cellini.

aiguiérée [*è-ghi-é-ré*] n. f. Contenu d'une aiguière : *une aiguiérée d'eau*.

aiguillade [*è-ghu-i, ll* mll.] n. f. Syn. de AIGUILLON, pour piquer les bœufs.

aiguillage [*è-ghu-i, ll* mll.] n. m. Manœuvre des aiguilles d'une voie ferrée.

aiguillat [*é-ghu-i, ll* mll., *a*] n. m. Espèce de chien de mer, de squale, qui fournit l'huile de foie de requin : *l'aiguillat doit son nom à une pointe cornée, qu'il a sur le bord antérieur des nageoires dorsales*.

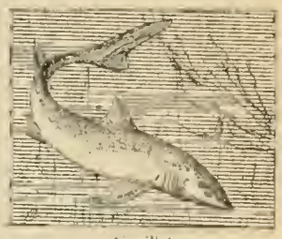

Aiguillat.

aiguille [*é-ghu-i, ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *acicula*, petite aiguille). Petite tige d'acier poli, dont on se sert pour coudre. Petite verge de métal, servant à divers usages : *aiguille à tricoter, aiguille de cadran*. Extrémité d'une pyramide, d'un clocher, d'un obélisque. Sommet d'une montagne qui s'élève en pointe aiguë et élancée. Portion de rail mobile sur le sol, autour d'un point fixe, qui sert à faire passer un train d'une voie sur une autre. (V. AIGUILLER.) *Physiq. Aiguille aimantée*, v. BOUSSOLE. *Fig.* et *fam. Pointe d'aiguille*, subtilité, vétille. Loc. prov. : *De fil en aiguille*, d'une chose à une autre. *Chercher une aiguille dans une botte de foin*, chercher une chose impossible à trouver. *On le ferait passer dans* (ou *par*) *le trou d'une aiguille*, se dit d'un homme extrêmement timide, poltron.

— ENCYCL. *Techn.* L'aiguille à coudre comprend la *pointe*, le *corps* et la *tête* percée d'un trou appelé *œil* ou *chas*. Sa fabrication exige de nombreuses manipulations, telles que : 1° le *façonnage*, transformation du fil métallique en aiguilles brutes, qui demande vingt opérations successives, parmi lesquelles : le *calibrage*, le *choix du fil*, le *découpage* en tronçons de la longueur de deux aiguilles, le *dressage*, l'*empointage*, l'*estampage*, le *perçage de la tête*, etc.; 2° la *cémentation*, douze opérations telles que la *trempe*, la *recuite*, le *redressage*, etc.; 3° le *polissage*, cinq opérations répétées chacune dix fois et dont la dernière est le *nettoyage;* 4° le *triage*, cinq opérations comme la *mise à part* des aiguilles défectueuses, un dernier *redressage*, etc.; 5° le *bronzage*, le *drillage* ou *polissage* du chas, le *brunissage*, la *mise en paquets*, etc., soit dix opérations.

La bonne aiguille est droite, le corps et la tête d'épaisseur égale, le chas bien drillé. L'aiguille longue sert aux reprises, la courte aux piqûres et surjets. On les conserve piquées dans une pelote, de préférence à leur mise en étui qui finit par les épointer.

— *Chir.* Pour réunir les sections accidentelles ou thérapeutiques des tissus, on se sert d'aiguilles portées par un manche spécial, dont le type est l'*aiguille de Reverdin*. La suture se fait point par point ou en surjet. En médecine, on emploie, pour pratiquer les injections hypodermiques, de petits cylindres creux dits *aiguilles de Pravaz*.

— *Ch. de f.* Dans l'exploitation des chemins de fer, l'aiguille permet de réunir la voie principale à d'autres secondaires, *voies de garage* et d'*évitement* servant aux croisements des trains, à leurs bifurcations. L'aiguille se compose de deux barres mobiles, réunies par des entretoises et terminées en pointe. Les entretoises rendent la position des barres immuable. L'aiguille, suivant l'importance de la voie, est manœuvrée mécaniquement et à distance, au moyen d'une combinaison de tringles articulées recevant leur mouvement par la mise en action d'un

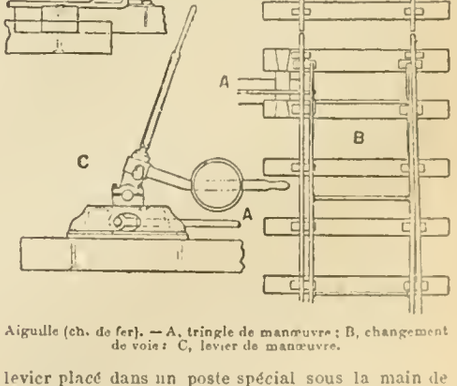

Aiguille (ch. de fer). — A, tringle de manœuvre; B, changement de voie; C, levier de manœuvre.

levier placé dans un poste spécial sous la main de l'agent chargé de ce service. Sur les voies secondaires, l'aiguille se manœuvre à la main en ayant recours à un levier coudé portant, à l'extremité du bras le plus court, un pesant contrepoids, qui s'oppose, lorsque l'aiguille est mise en place, à ce que les barres reviennent en arrière lors du passage d'un train. On fait aussi usage d'appareils spéciaux qui bloquent les barres dans la position qui leur a été donnée. De petits signaux, solidaires des changements et bifurcations de voies et manœuvrés par eux, indiquent la position de l'aiguille et son emplacement sur la voie, lorsqu'elle doit être prise en pointe. V. CHEMIN de fer.

Aiguille (l'), montagne de l'Isère; 2.097 m. C'est une des sept merveilles du Dauphiné.

aiguillée [*è-ghu-i, ll* mll., *é*] n. f. Longueur de fil, de soie, etc., nécessaire pour travailler à l'aiguille.

aiguiller [*è-ghu-i, ll* mll., *é*] v. a. Disposer les aiguilles des rails pour qu'un train, un tramway, etc., change de voie : *aiguiller un wagon sur une voie de garage.*

aiguillerie [*è-ghu-i, ll* mll., *e-rî*] n. f. Fabrique, commerce d'aiguilles.

Aiguilles, ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 65 kil. de Briançon, près du Guil, affl. de la Durance; 550 h. Bons fromages. — Le cant. a 7 comm. et 4.370 h.

Aiguilles (CAP DES), au S. de l'Afrique, à l'E. du cap de Bonne-Espérance.

aiguilletage [*è-ghu-i, ll* mll.] n. m. Action d'aiguilleter. Etat de ce qui est aiguilleté.

aiguilleter [*è-ghu-i, ll* mll., *e-té*] v. a. (Prend deux *l* devant un e muet : *j'aiguillette, il aiguillettera.*) Attacher des aiguillettes : *aiguilleter son pourpoint. Aiguilleter des lacets,* les ferrer. *Mar.* Réunir deux cordages par un amarrage ou fixer un filin sur un espar.

aiguilletier [*è-ghu-i, ll* mll., *e-ti-é*] ou **aiguillettier** [*è-ghu-i, ll* mll., *è-ti-é*], **ère** n. et adj. Personne qui fait des aiguillettes et qui les ferre.

aiguillette [*è-ghu-i, ll* mll., *è-te*] n. f. Cordon ferré par les deux bouts. *Mar.* Cordage. Pl. Ornement militaire : *les officiers d'état-major portent des aiguillettes. Fig.* Morceau de chair coupé mince et en long : *aiguillettes de canard.*

— ENCYCL. Pendant tout le moyen âge, les aiguillettes servirent à attacher ensemble les diverses pièces du costume, notamment le pourpoint aux chausses. Comme insigne militaire, l'aiguillette fut adoptée en France, au temps de Louis XIII.

aiguilleur [*è-ghu-i, ll* mll.] n. et adj. m. Celui qui manœuvre les aiguilles sur une voie ferrée.

aiguillier [*é-ghu-i, ll* mll., *é*] n. m. Etui à aiguilles.

aiguillon [*é-ghu-i, ll* mll., *on*] n. m. Pointe de fer fixée au bout d'un long bâton, pour piquer les bœufs. Dard des abeilles, des guêpes. *Bot.* Production dure et pointue que présente l'écorce de certaines plantes (ronces, rosiers, acacias). *Fig.* Tout ce qui excite : *la gloire est un puissant aiguillon.*

— ENCYCL. *Zool.* L'aiguillon, chez les insectes hyménoptères, est toujours situé à l'extrémité de l'abdomen, et il peut être dirigé dans tous les sens. Les abeilles laissent ordinairement leur aiguillon dans la piqûre. Chez les scorpions, l'aiguillon est la pointe arquée du dernier segment de l'abdomen.

Aiguillon, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 50 kil. d'Agen, près du confl. du Lot et de la Garonne; 2.890 h. (*Aiguillonnais*). Ch. de f. M.

Aiguillon (Marie-Madeleine DE WIGNEROT, duchesse d'), nièce de Richelieu (1604-1675). Elle fut l'auxiliaire de saint Vincent de Paul. Fléchier prononça son oraison funèbre.

Aiguillon (Emmanuel-Armand DE WIGNEROT, duc d'), ministre de Louis XV (1720-1782). Nommé gouverneur de Bretagne, il persécuta La Chalotais, procureur général près le parlement de Rennes, et souleva contre lui les états de Bretagne par son despotisme administratif. Obligé de donner sa démission, il fit une opposition très active à Choiseul, et, grâce à la protection de Mme Du Barry, fit partie, avec Maupeou et Terray, du scandaleux *Triumviral.* Devenu ministre des affaires étrangères, il ne sut pas empêcher le partage de la Pologne, et se montra inférieur à sa tâche. Il fut exilé à l'avènement de Louis XVI.

Aiguillon.

aiguillonnant [*è-ghu-i, ll* mll., *o-nan*], **e** adj. Qui aiguillonne, excite : *curiosité aiguillonnante.*

aiguillonnement [*è-ghu-i, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action d'aiguillonner. Son résultat.

aiguillonner [*è-ghu-i, ll* mll., *o-né*] v. a. Piquer avec l'aiguillon. *Fig.* Exciter, stimuler, encourager : *aiguillonner un enfant paresseux.*

Aiguillon-sur-Mer (L'), comm. de la Vendée, arr. et à 49 kil. de Fontenay-le-Comte, sur le Lay, et non loin de l'*anse de l'Aiguillon;* 2.010 h. Petit port.

aiguillot [*é-ghu-i, ll* mll., *o*] n. m. Mamelon de gonds fixés sur le gouvernail d'un navire.

aiguisable [*è-ghu-i-za-ble*] adj. Qui peut être aiguisé.

aiguisage [*é-ghu-i-za-je*] ou **aiguisement** [*é-ghu-i-ze-man*] n. m. Action d'aiguiser une arme, un outil : *l'aiguisage d'un rasoir.*

aiguisé [*è-ghu-i-zé*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'une pièce en longueur dont les extrémités sont taillées en pointe : *d'argent au pal aiguisé en chef d'azur.*

aiguiser [*è-ghu-i-zé*] v. a. Rendre aigu, tranchant, légèrement acide : *aiguiser une scie; aiguiser de l'eau avec du vinaigre. Fig. Aiguiser l'appétit,* l'exciter.

aiguiserie [*è-ghu-i-ze-rî*] n. f. Lieu où l'on polit et aiguise les armes, les outils.

aiguiseur, euse [*è-ghu-i-zeur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle dont le métier est d'aiguiser.

aiguisoir [*é-ghu-i-zoir*] n. m. Outil à aiguiser.

aiguïté [*é-ghu-i*] n. f. Etat d'un angle aigu : *adoucir l'aiguïté des angles.* Qualité des sons aigus : *l'aiguïté de la voix.* (On dit mieux ACUITÉ.)

aigûment [*è-gû-man*] adv. D'une manière aiguë.

Aigurande, ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 25 kil. de La Châtre, près de la source de la Bouzanne; 2.530 h. (*Aigurandais*). — Le cant. a 9 comm. et 14.590 h.

Aikin (John), écrivain anglais, né à Kibworth-Harcourt, m. à Stoke-Nevington (1747-1822), auteur d'une *Biographie générale* et de *Pièces* en prose conjointement avec sa sœur Mme Barbauld.

ail [*a, l* mll.] n. m. (lat. *allium*). Oignon d'une odeur très forte. Pl. des *aulx.* (En botanique, on dit cependant la famille des *ails.*)

— ENCYCL. Le genre ail renferme un grand nombre d'espèces telles que l'oignon, le poireau, l'échalote, la ciboule, la civette, etc. Cependant, en général, on appelle *ail* une plante vivace, dont les bulbes sont vulgairement connus sous le nom de *gousses d'ail.* Ces gousses sont utilisées dans les préparations culinaires, en particulier dans l'*ailloli;* on s'en sert encore comme vermifuge et aussi pour faire une colle très adhésive.

Ail.

ailante [è] n. m. Genre de simaroubées asiatiques et océaniennes, renfermant de grands arbres qu'on appelle à tort *vernis du Japon.*

— ENCYCL. L'ailante croît très vite et garde son feuillage longtemps en automne. Il sert, malgré l'odeur forte et peu agréable de ses fleurs, à la plantation des avenues. Il nourrit un ver à soie plus rustique que celui du mûrier, et dont la soie est bien moins belle.

aile [*é-le*] n. f. (lat. *ala*). Membre des oiseaux et de quelques insectes, qui leur sert à voler. *Par ext. Ailes d'un moulin,* ses châssis garnis de toiles. *Ailes d'un bâtiment,* ses côtés. *Ailes d'une armée,* ses flancs. *Fig.* Protection, surveillance : *se réfugier sous l'aile de sa mère.* Loc. prov. : *Voler de ses propres ailes,* se passer d'autrui. *Battre de l'aile,* être embarrassé, mal à l'aise. *Rogner les ailes à quelqu'un,* lui retrancher de son autorité, de son revenu. *Tirer une plume de l'aile à quelqu'un,* lui attraper quelque chose, lui extorquer de l'argent. *A tire-d'aile,* V. TIRE-D'AILE.

— ENCYCL. *Zool.* L'aile de l'oiseau est constituée par les os du membre thoracique et par des plumes. Les plumes les plus importantes sont celles qui, sur le dessus de l'aile, constituent la *couverture* et recouvrent une partie des pennes, les *pennes* ou *rémiges* insérées sur le bras, l'avant-bras et la main; elles sont recouvertes à leur base par les *tectrices.* La forme des ailes est très variable : larges et courtes, ou étroites et allongées; en général, les ailes longues indiquent des oiseaux à long vol.

Ailes : 1. De pigeon (C, couverture; R.P., rémiges primaires; R.S., rémiges secondaires); 2. De papillon; 3. De libellule; 4. De cigale; 5. De cétoine (E, élytre); 6. Aile d'oiseau à long vol (de martinet); 7. Membrane de chiroptère.

Chez les mammifères (chauves-souris), c'est une membrane tendue entre les doigts qui constitue l'aile.

Chez les insectes, ce sont des lames membraneuses articulées sur la face dorsale et recouvertes de poils, d'écailles ou parfois même nues, qui constituent les organes du vol. Il existe deux paires d'ailes chez les insectes dont les antérieures, souvent dures, sont dites *élytres.* Chez les diptères, il n'existe que deux ailes. La classification des insectes utilise la forme, l'aspect des ailes.

aile [*è-le*] n. f. V. ALE.

ailé [*è-lé*], **e** adj. Qui a des ailes : *insecte ailé.*

aileron [è] n. m. Extrémité de l'aile. Se dit des nageoires de quelques poissons : *les ailerons du requin, de la carpe.* Nom de petits ais qui garnissent les roues des moulins à eau.

ailette [*è-lè-te*] n. f. Petite aile. (Se dit des petits tenons dont sont munis certains projectiles et qui font saillie à la surface.

aillade [*a, ll* mll.] n. f. Sauce à l'ail. Morceau de pain frotté d'ail.

Aillant [*a, ll* mll., *an*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 13 kil. de Joigny; 1.230 h. Ch. de f. de Joigny à Toucy. — Le cant. a 22 comm. et 12.710 h.

Aillas, comm. de la Gironde, arr. et à 13 kil. de Bazas; 1.380 h.

ailler [*a, ll* mll., *é*] n. m. Filet. V. ALLIER.

ailleurs [*a, ll* mll., *eur*] adv. (lat. *aliorsum*). En un autre lieu : *ne cherchez pas ici, il est ailleurs.* Loc. adv. : *D'ailleurs,* d'un autre lieu; de plus, en outre : *et quand, d'ailleurs, cela serait vrai!* Du reste, sous d'autres rapports : *certains raisonnements, fort justes d'ailleurs, nous touchent peu.* D'une autre cause : *votre disgrâce vient d'ailleurs.*

Aillevillers-et-Lyaumont, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 36 kil. de Lure; 2.860 h. Ch. de f. Est. Distillerie et fabrique de liqueurs; broderies.

ailloli [*a, ll* mll.] n. m. Coulis d'ail finement pilé avec de l'huile d'olive. — Préparation : réduire des gousses d'ail en pâte fine en les pilant dans un mortier; y incorporer un peu d'huile d'olive en tournant le mélange toujours dans le même sens; ajouter du sel, une cuillerée à bouche d'eau, un bon jus de citron, et, si l'on veut, une noix de mie de pain trempée dans du lait, ou deux jaunes d'œuf.

ailloliser [*a, ll* mll., *o-li-zé*] v. a. Mêler de l'ail à un mets : *ailloliser une sauce.*

Ailly (CAP D'), cap de la Seine-Inférieure, sur la Manche, entre Dieppe et Saint-Valery-en-Caux.

Ailly (Pierre d'), théologien et cardinal français, né à Compiègne, m. à Avignon (1350-1420), légat d'Avignon, et l'un des chefs des conciles de Pise et de Constance. On lui doit un remarquable ouvrage *De emendatione Ecclesiæ* (Sur la réforme de l'Eglise).

Ailly-le-Haut-Clocher, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 13 kil. d'Abbeville; 940 h. Papeteries. — Le cant. a 19 comm. et 9.530 h.

Ailly-sur-Noye, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 21 kil. de Montdidier; 1.140 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 28 comm. et 7.660 h.

Ailly-sur-Somme, comm. de la Somme, arr. et à 8 kil. d'Amiens; 2.100 h. Filature et tissage de lin et de jute.

ailurope n. m. Genre de mammifères carnivores, comprenant des ours remarquables par leur fourrure blanche et noire : *l'ailurope vit dans les hautes régions du centre de l'Asie.*

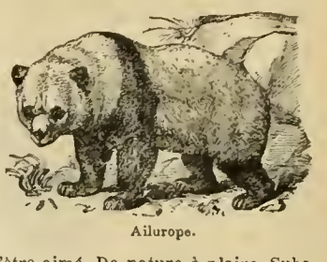
Ailurope.

aimable [è] adj. Digne d'être aimé. De nature à plaire. Substantiv. : *faire l'aimable.* ANT. **Hargneux.**

aimablement [è, *man*] adv. Avec amabilité.

aimant [*è-man*] n. m. (contract. du gr. *adamas,* diamant). Oxyde de fer qui attire le fer et quelques autres métaux; barreau aimanté, aiguille aimantée. *Aimant naturel,* celui que l'on trouve tout formé dans la nature. *Aimant artificiel,* celui qui a été fabriqué : *les aimants artificiels ne paraissent pas avoir été connus en Europe avant le* XIIe *siècle. Fig.* Attrait : *la douceur est un aimant.*

— ENCYCL. Les aimants artificiels sont à peu près les seuls employés, car on peut régler à volonté leur forme, leurs dimensions et leur donner une puissance supérieure à celle des aimants naturels. Le fer, le nickel, le cobalt, etc., sont des corps susceptibles d'être aimantés. Toute substance attirable par l'aimant est dite *substance magnétique.* L'action de l'aimant et d'une substance magnétique est réciproque; la force mise en jeu est dite *force magnétique.* La force magnétique d'un aimant s'exerce à distance, soit dans le vide, soit à travers des substances non magnétiques; elle diminue avec la température.

Les aimants ne possèdent pas dans toutes leurs parties une égale force magnétique; ainsi, dans un barreau d'acier aimanté, la force magnétique, nulle dans la région moyenne, croît à mesure qu'on s'approche de ses extrémités. Les deux points extrêmes, paraissant agir comme de véritables centres d'attraction, ont reçu le nom de *pôles;* la région moyenne est appelée *région neutre.* Dans les barreaux d'acier mal aimantés ou dans les aimants naturels, on trouve d'autre centres d'attraction que les pôles extrêmes; on les appelle *points conséquents.*

Si un aimant est rompu en fragments, chaque fragment présente toujours une ligne neutre et deux pôles. Si un aimant peut se mouvoir dans un plan horizontal autour de son centre de gravité, il prend une direction fixe qui est sensiblement celle du nord au sud, et tend à y revenir quand on l'en écarte. L'extrémité qui se porte vers le nord est appelée *pôle nord;* l'autre, *pôle sud.* L'expérience montre que *les pôles de même nom se repoussent* et que *les pôles de nom contraire s'attirent.* L'aimantation se communique par contact; si l'on place un morceau de fer pur ou *fer doux* en contact avec le pôle d'un aimant, ce morceau de fer devient un aimant complet qui présente deux pôles et une ligne neutre, attire la limaille et peut à son tour aimanter par contact un morceau de fer. L'aimantation par contact est appelée *aimantation par influence.* Avec le fer doux, l'aimantation communiquée par contact cesse immédiatement, dès que le contact cesse; il n'en est pas de même avec l'acier, lequel conserve l'aimantation qui lui a été communiquée.

Aimant.

On aimante les barreaux d'acier par contact ou friction avec un aimant; en général, on préfère aujourd'hui les soumettre à l'influence d'un fort courant électrique. (V. ÉLECTROMAGNÉTISME.) La forme qu'on donne aux aimants dépend de l'usage auquel ils sont destinés; pour utiliser leur force attractive, on leur donne la forme d'un fer à cheval.

Les aimants sont utilisés pour la construction des boussoles, pour séparer les poussières de fer d'autres poudres métalliques; ils constituent une des parties essentielles des téléphones, etc. Enfin, on s'en sert en thérapeutique, où leur action est remarquable surtout chez les personnes hystériques.

aimant [*é-man*], **e** adj. Porté à aimer : *caractère aimant; âme aimante.*

aimantation [è, *si-on*] n. f. Action d'aimanter.

aimanter [*é-man-té*] v. a. Communiquer à un corps la propriété de l'aimant : *aimanter l'aiguille d'une boussole; aiguille aimantée.*

aimantin, e [è] adj. Qui appartient, qui se rapporte à l'aimant : *vertu aimantine.*

Aimard (Olivier GLOUX, dit **Gustave**), romancier français, né et m. à Paris (1818-1883), auteur de romans d'aventures, qui ne manquent ni d'imagination ni de vie : *les Trappeurs de l'Arkansas, les Pirates des prairies,* etc.

Aimargues, comm. du Gard, arr. et à 20 kil. de Nîmes; 2.760 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Aime, ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 14 kil. de Muotiers, sur l'Isère; 1.070 h. (*Aimens*). — Le cant. a 12 comm. et 6.920 h.

Aimé (saint), archevêque de Sens, m. en 690. Fête le 13 septembre.

aimer [*è-mé*] v. a. (lat. *amare*). Avoir de l'affection, de l'attachement pour quelqu'un ou quelque chose : *aimer sa mère, sa patrie.* Eprouver de la passion, de l'amour : *Paul aimait Virginie.* Avoir du goût, du penchant pour : *aimer les légumes, la lecture.* PROV. **Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a,** il faut savoir se contenter de son sort. (V. QUI BIEN AMAT, et PARDONNER.) *Aimer à,* se plaire à : *aimer à se promener. Aimer que,* savoir gré : *aimez qu'on vous conseille.* ANT. **Haïr, détester.**

Aimeri de Narbonne, célèbre chanson de geste du XIIIe siècle, due à Bertrand de Bar-sur-Aube. Elle a inspiré à V. Hugo un des plus remarquables poèmes de la Légende des siècles : *Aymerillot.*

Aimoin, chroniqueur français, né en Périgord, auteur d'une *Histoire des Francs* (xe et xie s.).

Aimon (*les Quatre fils*). V. AYMON.

ain [*in*], suffixe que l'on ajoute à un adjectif numéral (dix-huit, vingt, vingt-deux) pour désigner, dans le tissage des draps, les centaines de fils de la trame. (Le mot *ain* proviendrait d'une abréviation de *centain*, écrit Cain et définitivement *ain*, les draps se désignant par les centaines de fils dont la trame est composée : un drap ayant dix-huit cents fils de trame s'appelait un *dix-huitain*.)

Ain, riv. de France, qui sort des monts du Jura et se jette dans le Rhône (riv. d.); cours 190 kil.

Ain (DÉPART. DE L'), département formé de la Bresse, du Bugey, du pays de Gex et de la principauté de Dombes; préf. *Bourg*; s.-préf. *Belley, Gex, Nantua, Trévoux*. 5 arr., 36 cant., 455 comm.; 345.900 h.; 7e région militaire; cour d'appel de Lyon; évêché à Belley. Ce département tire son nom de l'Ain qui l'arrose. Production de céréales, vin, lin, chanvre; élevage du mouton et des volailles; vastes étangs. Fabrication d'étoffes, de tabletterie; gisements de fer, lignite, pierre lithographique. Carrières de marbre.

aïn [*a-in'*], mot arabe qui signifie *source, fontaine*, et qui entre dans le nom de plusieurs localités.

Aïn-Abessa, comm. d'Algérie (départ. de Constantine, arr. de Sétif); 5.700 h.

Ainay-le-Château, comm. de l'Allier, arr. et à 45 kil. de Montluçon; 1.920 h.

Aïn-Beïda, comm. d'Algérie (départ. et arr. de Constantine); 7.000 h.

aine [*è-ne*] n. f. Baguette à laquelle on enfile par la tête les harengs à fumer. Bande de peau qui garnit la tête, les plis d'un soufflet d'orgue.

aine [*é-ne*] n. f. (lat. *inguen*). Partie du corps entre le haut de la cuisse et le bas-ventre. Pli de flexion de la cuisse sur l'abdomen. V. HOMME.

— ENCYCL. La région de l'aine comprend la partie supérieure et antérieure de la cuisse et la partie inférieure de l'abdomen. La peau de l'aine est doublée d'un pannicule adipeux; au-dessous s'étalent des lames aponévrotiques, protégeant un espace triangulaire, dit *triangle de Scarpa*, dans lequel cheminent la veine et l'artère fémorales, le nerf crural. On trouve aussi de nombreux ganglions enflammés, ils sont dénommés *bubons*. Enfin, le pli de l'aine est souvent le siège de hernies (*hernies inguinales*).

aîné [*é-né*], **e** adj. et n. (vx fr. *ains*, avant, et *né*). Né le premier : *sœur aînée*. Plus âgé qu'un autre : *il est mon aîné*.

aînesse [*é-né-se*] n. f. Priorité d'âge : *l'aînesse entre frères et sœurs. Droit d'aînesse*, droit qu'avait l'aîné de prendre dans la succession des parents plus que les autres enfants. Priorité de fonctions, etc.

— ENCYCL. Le droit d'aînesse tendait à empêcher la division de la propriété et à maintenir l'unité et la richesse dans les grandes familles. En France, on le voit naître et grandir avec la féodalité; l'Assemblée constituante l'abolit. Il subsiste dans quelques Etats de l'Europe, notamment en Angleterre.

aïnhum [*a-i-nom'*] n. m. Maladie spéciale à la race nègre, caractérisée par la perte du petit orteil.

Aïn-Madhi, v. d'Algérie (dép. d'Alger), sur les confins du Sahara; 1.000 h. Ville prise et rasée en 1838 par Abd-el-Kader.

Aïn-Mokra, ch.-l. de cant. d'Algérie (dép. de Constantine), arrond. et à 31 kil. de Bône; 3.000 h. Mines de fer.

Aïnos [*no*], race asiatique qui se rencontre dans l'île Yéso, l'île Sakhaline et dans les Kouriles. Elle est aujourd'hui en voie d'extinction. — Un *Aïno*.

Aïnos.

ains [*inss*] conj. (du lat. *ante*). Vieux mot qui signifie *mais* : *digne non de pitié, ains de compassion*.

Aïn-Sefra, v. et oasis de la prov. d'Oran (Algérie), à la source de l'oued *Aïn-Sefra*; 12.000 h. Centre militaire important.

ainsi [*in*] adv. (lat. *in sic*, de cette manière). De cette façon. Conj. De même, donc. *Ainsi que* loc. conj. De la manière que, comme. *Ainsi soit-il* loc. adv. Mots qui, traduisant l'hébreu *amen*, terminent ordinairement les prières de l'Eglise, et qui, *par ext.*, servent à demander l'accomplissement de ce que l'on souhaite.

Ainsworth (William Harrison), fécond romancier anglais, né à Manchester, m. à Londres (1805-1882), auteur de *Jack Sheppard*.

Aïntab, v. de la Turquie d'Asie (distr. d'Alep); 43.200 h. Etait au moyen âge un grand fief de la principauté d'Edesse.

Aïn-Témouchent, comm. d'Algérie (Oran), sur l'oued *Témouchent*; 7.000 h.

Aïol, chanson de geste du cycle carolingien xiie s. qui a pour héros Aïol, neveu de Louis le Débonnaire.

aioli [*a-yo*] n. m. Autre orthogr. de AILLOLI.

air [*ère*] n. m. (gr. *aêr*). Fluide élastique que nous respirons : *c'est Lavoisier qui, le premier, fit connaître la véritable nature de l'air*. Vent : *il fait de l'air. Prendre l'air*, se promener. *Contes en l'air*, discours invraisemblables. *Promesses en l'air*, promesses vaines. Pl. L'atmosphère : *planer dans les airs*.

— ENCYCL. L'air est le fluide gazeux qui forme autour du globe terrestre une enveloppe désignée sous le nom d'*atmosphère*. Il est sans saveur, sans odeur, transparent et incolore sous une faible épaisseur; sous une grande épaisseur, il possède une teinte bleue plus ou moins foncée. Il est compressible, élastique, mauvais conducteur de la chaleur et de l'électricité, à moins qu'il ne soit humide. L'air pur n'est pas un élément simple, mais un mélange de plusieurs gaz, dont les deux principaux sont l'oxygène et l'azote. L'air contient environ 21 parties d'oxygène pour 79 parties d'azote; il renferme, en outre de l'argon (environ 1/100e), du gaz carbonique, de la vapeur d'eau et des traces d'un certain nombre d'autres gaz (néon, krypton, xénon, hélium, etc.). Enfin, il tient en suspension une multitude de poussières microscopiques, parmi lesquelles se trouvent des germes organisés (*microbes*) qui, rencontrant un milieu propice, peuvent s'y développer et produire des fermentations et des putréfactions. Certains de ces microbes, en pénétrant dans nos poumons, peuvent développer de terribles maladies. L'air joue un rôle important dans la nature : il est indispensable à la vie des animaux et des plantes; il entretient la combustion et la respiration; il est le véhicule du son; enfin, l'industrie l'utilise comme force motrice dans une foule de circonstances, entre autres dans la navigation à voiles et pour les moulins à vent. (V. ATMOSPHÈRE.) L'air comprimé est utilisé pour le serrage des freins de wagons, le transport des cartes pneumatiques, l'alimentation des cloches à plongeurs, etc.

Galilée, puis son disciple Torricelli, établirent que l'air est pesant; un litre d'air pur à 0° et sous la pression ordinaire pèse 1gr,293. Cette pression exercée par l'air est appelée *pression atmosphérique*. C'est à cette pression atmosphérique qu'est due l'ascension de l'eau dans les pompes et non, comme on disait autrefois, à l'*horreur de la nature pour le vide*.

La liquéfaction de l'air est restée du domaine du laboratoire jusqu'en 1895; mais Linde, de Munich, a inventé une machine industrielle qui a permis d'obtenir l'air liquide par quantités notables. L'air liquide bout entre — 182° et — 192°.

Airs, des eaux et des lieux (*Traité des*), célèbre ouvrage d'Hippocrate, qui contient une remarquable ébauche de la théorie actuelle des milieux.

air [*ère*] n. m. Manière, façon : *parler d'un air convenable*. Expression des traits : *avoir l'air fier*. Ressemblance : *il a de votre air. Avoir l'air*, paraître. *Prendre des airs*, affecter des manières au-dessus de son état.

air [*ère*] n. m. Suite de notes composant un chant : *chaque peuple a ses airs nationaux. L'air et la chanson*, l'apparence et la réalité.

Aïr, oasis. V. ASBEN.

airage [*è*] n. m. Angle que fait la voile d'une aile de moulin avec le plan de circulation de celle-ci. Galerie pour appel d'air dans les mines.

airain [*è-rin*] n. m. (lat. *æramen*). Alliage de différents métaux, dont le cuivre forme la base. *Fig. Cœur d'airain*, cœur dur et impitoyable. *Poétiq.* Le canon, une cloche : *l'airain tonne; les sons luqubres de l'airain. Age d'airain*, v. ÂGE. PROV. : **Les injures s'inscrivent sur l'airain, et les bienfaits sur le sable**, on conserve longtemps le souvenir des injures alors que l'on oublie vite les bienfaits.

Airaines, comm. de la Somme, arr. et à 28 kil. d'Amiens; 1.820 h. Ch. de f. N. Corderies; toiles d'emballage et sacs; machines aratoires.

aire [*è-re*] n. f. (lat. *area*). Lieu où l'on bat le grain. *Astron. Loi des aires*, l'une des lois de Képler. (V. PLANÈTE.) *Géom.* Espace limité par des lignes : *aire d'un triangle, d'un plancher, d'un champ*. Nid des oiseaux de proie : *l'aire de l'aigle. Mar.* Direction du vent : *il y a trente-deux aires de vent*. V. ROSE.

Aire, riv. de France, qui prend sa source dans l'Argonne (Meuse), arrose Varennes, et se jette dans l'Aisne (riv. d.); cours 131 kil.

Aire, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 18 kil. de Saint-Omer, sur la Lys; 8.000 h. (*Airiens*). Ch. de f. N. Bière, huile, grains. — Le cant. a 14 comm. et 16.260 h.

Aire, ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 34 kil. de Saint-Sever, sur l'Adour; 4.300 h. (*Aturins*). Ch. de f. M. Evêché. Ancienne résidence d'Alarle II. — Le cant. a 12 comm. et 9.460 h.

airée [*è-ré*] n. f. Quantité de gerbes qu'on met en une fois sur l'aire : *airée de blé, de seigle*.

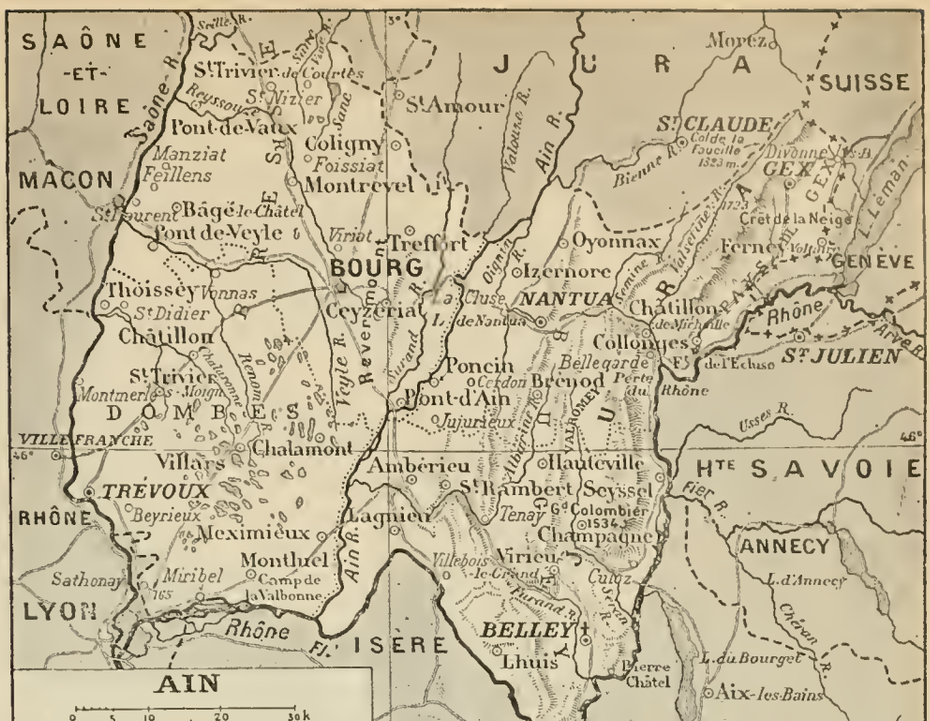

airelle [*è-rè-le*] n. f. Genre d'arbrisseaux (*vacciniées*), à baies d'un pourpre noirâtre, acides et rafraîchissantes, qui portent le même nom, mais qu'on appelle encore communément MORETS, BRIMBELLES, TEINT-VIN, etc. : *l'airelle myrtille se trouve dans les lieux montueux, frais et boisés*.

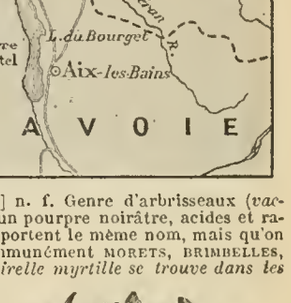

Airelle myrtille : A, fruit.

airer [*è-ré*] v. n. (de *aire*). Faire son nid, en parlant de certains oiseaux de proie.

Airolo [*a-i*], comm. de Suisse (cant. du Tessin), sur le versant méridional du Saint-Gothard et à l'extrémité du grand tunnel; 1.600 h.

airure [*è*] n. f. Extrémité d'une veine métallifère ou de houille.

Airvault, ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 24 kil. de Parthenay, sur le Thouet; 1.780 h.; ch. de f. Etat. — Le cant. a 9 comm. et 6.620 h.

Airy (George Biddell), astronome et mathématicien anglais, né à Alnwick, m. à Londres (1801-1892). Il a donné le premier la théorie complète de l'arc-en-ciel.

ais [*è*] n. m. (lat. *axis*). Planche de bois : *les ais d'une cloison*.

aisance [*é-zan-se*] n. f. Facilité qui se montre dans les actions, les manières, le langage. Fortune suffisante : *vivre dans l'aisance. Lieux, cabinets d'aisances*, lieux destinés à la satisfaction des besoins naturels. ANT. **Difficulté, gêne.**

aisceau [*è-so*] n. m. Syn. de AISSETTE.

aise [*é-ze*] n. f. Contentement, joie, état agréable : *je ne me sens pas d'aise*. Loc. adv. : *A l'aise, à son aise*, sans peine, sans se gêner. Ironiq. *A votre* (ou *ton*) *aise*, ne vous gênez pas, ne te gêne pas. Pl. Commodités de la vie : *aimer ses aises*.

aise [*è-ze*] adj. Content, joyeux, ravi.

aisé [*è-zé*], **e** adj. Facile : *la critique est aisée et l'art est difficile*. Qui a quelque fortune : *c'est un homme aisé*. ANT. **Pénible, difficile, gêné, malaisé.**

Aiseau, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi); 3.200 h.

aisément [*è-zé-man*] adv. Facilement, avec aisance. Sans privations : *vivre aisément*.

Aisne [*è-ne*], riv. de France, qui prend sa source dans l'Argonne occidentale, arrose Sainte-Menehould, Vouziers, Rethel, Soissons, et se jette dans l'Oise (r. g.), près de Compiègne; cours 280 kil.

Aisne (DÉPART. DE L'), département formé en partie par l'Ile-de-France, en partie par la Picardie; préf. *Laon*; s.-préf. *Château-Thierry, Saint-Quentin, Soissons, Vervins*; 5 arr., 37 cant., 841 comm., 534.500 h.; 2e région militaire; cour d'appel d'Amiens; évêché à Soissons. Ce département tire son nom de l'Aisne (riv.). Grande culture des céréales; lin, chanvre, betterave. Industrie active et variée : sucreries, distilleries d'alcool, tissages d'étoffes légères, bonneterie; verreries, glaces (à Saint-Gobain), carrières de marbre et d'ardoises.

aissade [*é-sa-de*] n. f. Sorte de pioche pointue.

aissante [*è-san-te*] n. f. V. AISSEAU.

aïssaouas [*sa-ou-a*] n. m. pl. Confrérie musulmane de l'Afrique du Nord, ainsi nommée du fondateur de la secte, le marabout Aïssa. (Ils se croient invulnérables et se moquent des morsures, des piqûres et blessures de toutes sortes. Leur chef réside, dit-on, au Maroc.) S. un *aïssaoua*.

Aïssé (Mlle), Circassienne achetée comme esclave par l'ambassadeur français de Ferriol, amenée à Paris vers 1700, m. dans cette ville (1695-1733). Elle fut aimée du chevalier d'Aydie. Elle a laissé des lettres pleines d'esprit et d'intérêt sur la société de son temps.

aisseau [*è-só*] n. m. Planche mince qui sert à couvrir les constructions légères. (On dit aussi ESSEUTE.) V. AISSETTE.

aisselette [*è-se-lè-te*] n. f. Chacune des pièces qui forment le fond d'un tonneau, entre les douves extrêmes (chanteaux) et la douve du milieu.

aisselier [*è-se-li-é*] n. m. Pièce de bois destinée à former la charpente d'une voûte.

aisselière [*é-se*] n. f. Syn. de AISSETTE.

aisselle [*è-sè-le*] n. f. (lat. *axilla*). Cavité qui se trouve au-dessous de la jonction des bras avec l'épaule. V. HOMME.

— ENCYCL. Le *creux de l'aisselle* ou *région axillaire* est une cavité en forme de pyramide, dans laquelle se trouvent de nombreux ganglions lymphatiques, l'artère et la veine axillaire, le plexus brachial. L'aisselle est le siège fréquent d'*abcès tuberculeux* et d'adénites.

aissette [*è-sè-te*] n. f. (lat. *ascia*). Petite hache recourbée, dont les tonneliers se servent pour tailler les douves. (On dit aussi AISCEAU, AISSEAU, AISSELIÈRE.)

aisson [*è-son*] n. m. Ancre à quatre bras.

aître [*è-tre*] n. m. pl. (lat. *atria*). Autre orthographe du mot ÉTRES : *les aîtres d'une maison.* (Vx.)

Aïvali ou **Aïvalik**, v. de la Turquie d'Asie, en face de Mytilène ; 10.000 h. C'est l'antique *Cydonia*.

Aix [*èks*], anc. capit. de la Provence, ch.-l. d'arr. (Bouches-du-Rhône) ; à 28 kil. de Marseille ; 29.830 h. (*Aixois* ou *Aquisextains*) ; ch. de f. P.-L.-M. Archevêché ; université ; Ecole des arts et métiers. Savons, huiles, amandes. Eaux bicarbonatées sodiques. Patrie de Vauvenargues, du poète Brueys, de Vanloo, de Tournefort, d'Adanson, d'Entrecasteaux. Aix (lat. *Aquæ Sextiæ*) fut fondée par les Romains en 123 av. J.-C. Non loin de là, Marius vainquit les Teutons en 102 av. J.-C. — L'arr. a 10 cant., 59 comm., 112.850 h. ; le cant. Nord a 5 comm. et 17.800 h. ; le canton Sud, 3 comm. et 14.800 h.

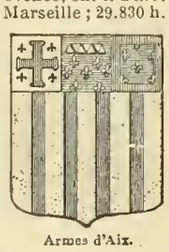
Armes d'Aix.

Aix (ÎLE D'), dans l'Océan, non loin de l'embouchure de la Charente ; 390 h. Belle et vaste rade, qui est l'avant-port fortifié de Rochefort. Bains de mer. — C'est là que Napoléon séjourna quelques jours et qu'il s'embarqua sur le *Bellérophon* en 1815.

Aix-d'Angillon (Les), ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 19 kil. de Bourges ; 1.530 h. — Le cant. a 11 comm. et 8.100 h.

Aix-en-Othe, ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 28 kil. de Troyes ; 2.480 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 10 comm. et 7.150 h.

Aixe-sur-Vienne, ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 12 kilom. de Limoges, sur la *Vienne* ; 3.450 h. (*Aixois*) ; ch. de f. Orl. Papeteries, mégisseries. — Le cant. a 10 comm. et 12.890 h.

Aix-la-Chapelle, v. de la Prusse rhénane, sur le Wurm, affl. de la Roer ; 144.000 h. Ville industrielle de premier ordre, un des centres de la fabrication de draps et lainages en Allemagne. Fonderies, hauts fourneaux, quincaillerie. Eaux minérales. Aix-la-Chapelle fut la capitale de l'empire de Charlemagne, qui y résida longtemps et y mourut. Deux conciles y furent tenus (816, 817). Un traité y fut signé en 1668, qui mit fin à la guerre de Dévolution, et donna la Flandre à la France ; un autre, en 1748, termina la guerre de la succession d'Autriche. Louis XV, qui n'y obtenait, malgré ses victoires, que des avantages insignifiants, voila cet insuccès diplomatique en déclarant qu'il avait fait la paix « non pas en marchand, mais en roi ». En 1818, y eurent lieu des conférences à la suite desquelles les Alliés évacuèrent la France.

Armes d'Aix-la-Chapelle.

Aix-les-Bains, ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 14 kil. de Chambéry, sur le lac du Bourget ; 8.680 h. (*Aixois*). Ch. de f. P.-L.-M. Eaux thermales employées principalement sous forme de *douche-massage* dans le traitement des rhumatismes. On y soigne aussi les affections de la peau et certaines maladies de la gorge. — Le cant. a 14 comm. et 16.630 h.

Aix-Noulette, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Béthune ; 1.670 h.

Aizelin (Eugène), statuaire français, né et mort à Paris (1821-1902), auteur de l'*Idylle* (à la façade de l'Opéra).

Aizenay, comm. de la Vendée, arr. et à 16 kil. de La Roche-sur-Yon ; 4.600 h. Ch. de f. Etat. Céréales.

Ajaccio [*jak-si-o*], ch.-l. du dép. de la Corse, à 1.089 kil. de Paris ; 22.260 h. (*Ajacciens* ou *Ajaccéens*). Belle rade, place forte ; évêché, vice-rectorat. Patrie de Charles et Lætitia Bonaparte et de leurs huit enfants (v. BONAPARTE), du cardinal Fesch et de Bacciochi. — L'arr. a 12 cant., 80 comm., 78.700 h. ; le cant. a 6 comm. et 25.680 h.

Armes d'Ajaccio.

Ajain, comm. de la Creuse, arr. et à 11 kil. de Guéret ; 1.790 h.

Ajalbert (Jean), avocat et écrivain français, né à Levallois-Perret en 1863. Il a écrit des vers, des impressions de voyage, des romans : *le P'tit, En amour, le Cœur gros, Sous le sabre, la Tournée.*

Ajax, nom de deux héros grecs de la guerre de Troie, dont le nom est resté synonyme de Guerrier bouillant, impétueux : 1° **Ajax,** fils de Télamon. Il fut vaincu par Ulysse dans la dispute relative aux armes d'Achille, et, devenu fou de douleur, égorgea les troupeaux des Grecs, croyant tuer ses adversaires ; reconnaissant bientôt son erreur, il se donna la mort. Un jour qu'une divinité tutélaire de Troie avait enveloppé d'un nuage les deux armées pour favoriser la fuite des Troyens, il s'écria : *Grand Dieu, rends-nous le jour et combats contre nous.* — 2° **Ajax,** fils d'Oïlée, fit naufrage au retour du siège de Troie, il se réfugia sur un rocher, d'où il défia le ciel, s'écriant : « J'échapperai malgré les dieux. » Neptune fendit le rocher avec son trident, et Ajax fut englouti dans les flots. On fait allusion à *Ajax menaçant les dieux.*

Ajax.

Ajax furieux, tragédie de Sophocle, où est mise en scène la folie de l'orgueil (415 av. J.-C.).

ajointer [*té*] v. a. (rad. *joint*). Joindre bout à bout : *ajointer deux planches.*

ajonc [*jon*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, renfermant des arbustes épineux à fleurs jaune d'or, qui croissent dans les endroits arides.

— ENCYCL. Les ajoncs ou genêts épineux se rencontrent dans les terres pauvres de l'Europe. On peut les employer comme fourrage quand les pousses sont jeunes et tendres et après écrasement sous la meule, ou se servir de leur cendre comme engrais.

ajoupa n. m. Hutte de sauvages, de nègres.

ajour n. m. Ce qui est à jour, dans une sculpture.

ajouré, e adj. Se dit de ce qui est percé à jour : *étoffe ajourée. Blas.* Se dit principalement des édifices dont les fenêtres sont d'un émail différent et des pièces qui, percées à jour, laissent voir ainsi le champ de l'écu.

ajourer [*ré*] v. a. Pratiquer des jours dans : *ajourer une balustrade.*

ajourné n. et adj. Se dit d'un conscrit qui a bénéficié d'un ajournement (v. ce mot) ou d'un candidat renvoyé à une autre session.

ajournement [*man*] n. m. Remise d'une affaire à un autre jour. Assignation, par huissier, à comparaître à jour fixe devant un tribunal. Décision du conseil de revision, par laquelle un conscrit débile est renvoyé à un nouvel examen du conseil.

ajourner [*né*] v. a. Renvoyer à un autre jour, à une autre session : *ajourner une visite, un candidat.* En parlant du conseil de revision, renvoyer un conscrit faible de constitution à un nouvel examen du conseil, ordinairement à une année plus tard. *Procéd. civ.* Assigner à date fixe : *ajourner un débiteur au 2 mai.*

ajoutable adj. Qui peut, qui doit être ajouté.

ajoutage n. m. Chose ajoutée à une autre. (Peu us.)

ajouté n. m. Addition que l'on fait à un écrit.

ajouter [*té*] v. a. (du lat. *ad*, à, et *juxta*, auprès). Joindre, augmenter : *la modestie ajoute au mérite. Ajouter foi,* croire. ANT. **Retrancher.**

ajoutoir ou **ajutoir** n. m. V. AJUTAGE.

ajuga n. f. Genre de plantes de la famille des labiées, vulgairement appelées *bugles,* et dont une espèce est employée comme vulnéraire.

ajust ou **ajut** [*ju*] n. m. Nœud, appelé aussi *nœud de vache,* servant aux marins à joindre deux cordages.

Nœud d'ajust.

ajustage [*jus-ta-je*] n. m. Action de donner aux monnaies le poids légal. Action de finir, polir, etc., pour les fixer dans la place qu'elles doivent occuper, les différentes pièces d'une machine, d'un instrument. Joint.

ajustement [*jus-te-man*] n. m. Action d'ajuster : *l'ajustement d'une balance.* Conciliation, accommodement : *chercher un ajustement à un différend.* Parure : *être recherché dans son ajustement.*

ajuster [*jus-té*] v. a. (de *à*, et *juste*). Rendre juste : *ajuster une mesure.* Adapter : *ajuster un couvercle à une boîte.* Mettre en état de fonctionner : *ajuster une machine.* Viser : *ajuster un lièvre.* Habiller, parer : *ajuster une actrice.* Donner le poids légal à une monnaie.

ajusteur [*jus-teur*] n. et adj. m. Ouvrier qui ajuste.

ajustoir [*jus-toir*] n. m. Petite balance qui sert à mettre les monnaies au poids voulu.

ajusture [*jus-tu-re*] n. f. Concavité ménagée au fer à cheval pour qu'il s'adapte facilement au pied.

ajut [*ju*] n. m. V. AJUST.

ajutage n. m. (rad. *ajouter*). Petit tuyau soudé à l'extrémité d'un tube d'écoulement pour en régulariser le débit. (On dit quelquef. AJUTOIR et AJOUTOIR.)

Akabah (GOLFE D'), golfe très étroit et allongé, formé par une branche de la mer Rouge, entre la péninsule Sinaïtique et la côte nord-ouest de l'Arabie.

Akakia (Martin), lecteur au Collège de France, médecin de François Ier, dont le vrai nom, qu'il traduisit en grec, était **Sans-Malice,** né à Châlons-sur-Marne ; m. en 1551.

Akakia (c'est-à-dire *sans malice*), nom sous lequel Voltaire a couvert de ridicule le géomètre Maupertuis dans sa *Diatribe du docteur Akakia, médecin du pape.* On applique ce nom à un pédant prétentieux.

Akbar, empereur mogol de l'Inde, de la race de Tamerlan, né à Amarkot (1542-1605). Il agrandit et organisa son empire, avec l'aide de son ministre Aboul-Fazl ; de l'année de son avènement (1556) date la *grande ère orientale* ou *ère d'Akbar.*

Akbou, ch.-l. de c. (Algérie, dép. de Constantine), arr. et à 77 kilom. de Bougie ; 2.300 h.

akèbie [*bî*] n. f. (mot japon.). Genre de plantes renfermant des lianes chinoises et japonaises, à feuilles palmées, à grappes de fleurs roses ou lilas.

a Kempis [*kin-piss*]. V. KEMPIS.

akène ou **achaine** [*kè-ne*] n. m. (du gr. *a* priv., et *khaïnein,* ouvrir). *Bot.* Fruit sec, dont le péricarpe n'est pas soudé avec la graine.

Akenside (Marc), médecin et poète anglais, né à Newcastle-upon-Tyne, m. à Londres (1721-1770), auteur des *Plaisirs de l'imagination,* trad. en franç. par Holbach.

Akhal-Tekké, oasis du Turkestan russe (prov. Transcaspienne), au pied du Kopet-Dagh, et sur l'Atrek. Les Russes s'en sont emparés en 1881.

Akhaltzikhé, v. de la Russie d'Asie (gouv. de Tiflis), sur le Poskhov-Tchai, affluent du Kour; 16.000 h.

Ak-Hissar, v. de la Turquie d'Asie (prov. de Smyrne); 92.000 h.

akis [*kiss*] n. m. Genre de coléoptères hétéromères noirs, répandus dans les terrains arides.

Akkads, nom donné à l'une des populations primitives de la Basse-Chaldée.

Akkas, peuple nain, nègre, de l'Afrique centrale, habitant la zone torride, sur les bords du Nil Blanc.

Akkerman [*a-kèr-man*], v. forte de Russie (Bessarabie), port sur l'estuaire du Dniester; 45.000 h.

Akmolinsk, v. de la Sibérie, ch.-l. de prov., sur l'Ichine; 7.000 h. Commerce important; fourrures.

Akra ou **Accra,** v. de la Guinée septentrionale, sur la Côte de l'Or; 10.000 h. Aux Anglais.

Akron, v. des Etats-Unis (Ohio); 28.000 h. Commerce important de céréales.

Aksakov (Ivan), littérateur et publiciste russe, né à Nadeshmo (gouv. d'Ouva), m. à Moscou (1823-1886), ardent défenseur de l'idée panslaviste. Il fut l'instigateur de la guerre russo-turque. Il fonda plusieurs journaux, entre autres, la *Rousa* « la Russie ».

Aksou, v. du Turkestan chinois, sur la rivière homonyme, affl. du Tarym, et au milieu d'une riche oasis; 31.000 h.

al ou **el,** article arabe (*le*), qui entre dans la composition de plusieurs mots dérivés de l'arabe : *alcool, algèbre,* etc.

Al, symbole chimique de l'aluminium.

Alabama, fl. des Etats-Unis; passe à Montgomery et se jette dans le golfe du Mexique; 1.400 kil.

Alabama, un des Etats de l'Union américaine; 1.828.700 h.; capit. *Montgomery.* Grande production de coton et de tabac.

alabandine n. f. Variété de grenat d'un rouge foncé. Sulfure de manganèse naturel, qui doit son nom à la ville d'*Alabanda* (Carie), où on le rencontre.

alabastrite [*bas-tri-te*] n. f. Variété de gypse, très blanche, qui se trouve en Toscane et est employée à faire des vases, des statuettes, etc.

Alacoque (bienheureuse Marie), religieuse de la Visitation de Paray-le-Monial, née à Lauthecour (diocèse d'Autun) [1647-1690], célèbre par ses austérités et son mysticisme, béatifiée en 1864. C'est elle qui institua la dévotion au *Sacré-Cœur.*

alacrité n. f. (lat. *alacritas*). Enjouement, gaieté d'humeur.

Aladin ou **Ala-ed-Din,** un des princes qui commandèrent aux Haschichins (par corruption *Assassins*), et plus connu sous le nom de *Vieux de la Montagne* (XIIIe s.).

Aladin ou *la Lampe merveilleuse,* titre d'un conte charmant des *Mille et une Nuits.* Le jeune Aladin, fils d'un tailleur nommé Mustapha, rencontre un sorcier qui le charge d'aller chercher au cœur de la terre une lampe aux propriétés merveilleuses. Devenu possesseur de cette lampe magique, Aladin réalise la plus brillante fortune. Les écrivains font souvent allusion à la *lampe d'Aladin* pour désigner le moyen secret que possède un homme de satisfaire promptement tous ses désirs.

Alagnon, riv. de France, née au massif du Cantal, affl. de l'Allier (r. g.); cours 80 kil.

Alagoas [*gho-ass*], un des Etats du Brésil; 511.300 h. Ch.-l. *Maceio.*

Alaï, un des hauts plateaux du Turkestan russe, près de la passe de Sari-Kol (3.000 m. environ).

Alaigne, ch.-l. de c. (Aude), arr. de Limoux; 560 h. — Le cant. a 27 comm. et 7.500 h.

Alain de Lille, professeur de théologie à l'université de Paris, poète latin, surnommé *le Docteur universel,* né à Lille, m. à Citeaux (1114-1202).

Alains [*lin*], barbares originaires de la région entre la mer d'Azov et le Caucase. Poussés par les Huns, ils pénétrèrent par fractions dans l'empire romain, et envahirent la Gaule en 406. Ils furent anéantis en Espagne par les Wisigoths. — Un *Alain.*

alaire [*lè-re*] adj. (du lat. *ala,* aile). Relatif aux ailes.

Alais [*lè*], ch.-l. d'arr. (Gard), sur le *Gardon d'Alais.* Ch. de f. P.-L.-M., à 42 kil. de Nîmes; 27.430 h. (*Alaisiens*). Verreries; forges. Aux environs, importantes mines de fer et de houille, parmi lesquelles on remarque celles de la Grand-Combe. Ecole de mineurs. Patrie du chimiste J.-B. Dumas. En 1629, Richelieu y conclut avec les protestants un traité, ou *Edit de grâce,* qui leur laissait la liberté de conscience, mais supprimait leurs privilèges politiques, notamment les places de sûreté. — L'arr. a 11 cant., 100 comm., 132.100 h.; le cant. Est a 11 comm. et 24.730 h.; le cant. Ouest, 6 comm. et 17.270 h.

Armes d'Alais.

alaise [*lè-ze*] ou **alèze** n. f. (lat. pop. *allatiare,* mettre en large). Lien de jonc. Drap plié, placé sous le corps d'un malade.

Alaise, comm. du dép. du Doubs, arr. et à 40 kil. de Besançon; 90 h. On avait cru que Alaise était l'ancienne *Alesia;* cette opinion est aujourd'hui abandonnée. V. Alise-Sainte-Reine.

alalie [*lî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *lalein,* parler). Mutisme accidentel. Mutité acquise.

Alamanni (Louis), poète italien, né à Florence (1495-1556), protégé de François Ier, auteur d'un *Art de cultiver,* « la Coltivazione ».

Alamans. V. Allemans.

alambic [*lan-bik*] n. m. (ar. *al,* le, et *ambic,* vase à distillation). Appareil pour distiller. *Fig. Passer à l'alambic,* examiner avec soin.

— Encycl. L'alambic se compose d'une chaudière appelée *cucurbite,* dans laquelle on place les matières à distiller, d'un couvercle ou *chapiteau,* qui recouvre la cucurbite, reçoit les vapeurs et les dirige, par un tuyau incliné, dans le *réfrigérant.* Là, ces vapeurs se refroidissent en passant par un tube en spirale appelé *serpentin,* qui plonge dans l'eau froide, et elles se

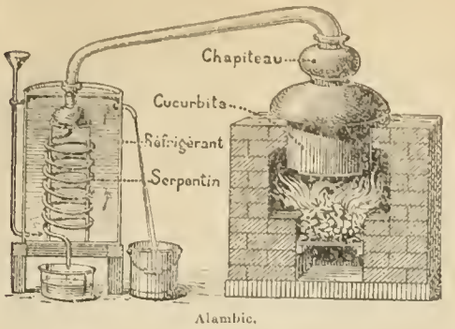

Alambic.

condensent en gouttelettes liquides, que l'on recueille en dessous de l'appareil. V. Distillation.

alambiquage [*lan-bi-ka-je*] n. m. Raffinement, subtilité excessive.

alambiqué [*lan-bi-ké*], **e** adj. Raffiné, compliqué : *le style alambiqué des Précieuses.*

alambiquer [*lan-bi-ké*] v. a. Distiller à l'alambic. *Fig.* Rendre trop subtil : *alambiquer son style.*

alambiqueur, euse [*lan-bi-keur, eu-ze*] n. Personne dont le style, la parole, sont raffinés, compassés : *alambiqueur de phrases.*

alan n. m. Grand dogue qui sert à chasser le sanglier, le loup.

Aland (îles d'), archipel de la mer Baltique, formé d'environ 300 îles; 25.000 h.; à la Russie.

alandier [*di-é*] n. m. Bouche, foyer placé à la base de certains fours spéciaux : *four à alundiers.*

alanguir [*ghir*] v. a. Fatiguer, affaiblir : *alanguir un malade; alanguir l'intérêt.* Rendre langoureux : *alanguir ses yeux.* **S'alanguir** v. pr. Perdre de sa force.

alanguissement [*ghi-se-man*] n. m. Etat d'abattement, de langueur.

Alanson (Edouard), chirurgien anglais, né à Newton, m. à Wavertree (1747-1823). Il inventa un procédé d'amputation qui évite la saillie des os.

alapin n. m. (du lat. *alapa,* plante herbacée). Teinture servant dans l'impression de l'indienne. Adjectiv. : *teinture alapin.*

alaque n. f. Plinthe de colonne.

Alarcon y Mendoza (Jean Ruiz), célèbre poète dramatique espagnol, né à Tasco (Mexique) vers la fin du XVIe siècle, m. à Madrid en 1639. Son drame le plus connu, *le Tisserand de Ségovie,* est un des chefs-d'œuvre de la littérature espagnole. Sa comédie, *la Vérité suspecte,* a été imitée par Corneille dans le *Menteur.*

Alarcon (Pedro Antonio de), poète et romancier espagnol, né à Guadix, m. à Valdemoro (1833-1891), auteur de l'*Enfant à la boule.*

alarguer [*ghé*] v. n. Gagner le large.

Alaric Ier, roi des Wisigoths. Il ravagea l'Orient, pilla Rome et mourut à Cosenza en 410. Pour assurer l'inviolabilité à sa sépulture, ses soldats l'enterrèrent dans le lit du fleuve, le Busento, détourné momentanément par eux de son cours. — Alaric II, roi des Wisigoths, fut battu et tué par Clovis même à Vouillé, en 507.

Alaric (*bréviaire d'*). V. Bréviaire.

alarmant [*man*], **e** adj. Qui alarme, cause de l'inquiétude, de l'épouvante : *nouvelle alarmante.*

alarme n. f. (de l'ital. *all'arme,* aux armes!). Cri, appel aux armes : *sonner l'alarme.* Frayeur : *jeter l'alarme dans les cœurs.* Pl. Inquiétudes : *cessez vos alarmes.*

alarmer [*mé*] v. a. Donner l'alarme : *alarmer un camp.* (Peu us.) Causer de l'inquiétude, de la frayeur : *tout alarme une mère.* **S'alarmer** v. pr. S'inquiéter, s'effrayer. Ant. Rassurer, enhardir.

alarmiste [*mis-te*] adj. et n. Pessimiste; qui répand l'alarme : *nouvelle alarmiste.*

Alascher, v. de la Turquie d'Asie; 15.000 h.

Alaska, territoire formant presqu'île au N.-O. de l'Amérique; aux Etats-Unis; 64.000 h. Capit. *Sitka.* Mines d'or; commerce de pelleteries et d'ivoire. Importantes pêcheries de saumons.

Alastor n. m. *Myth.* Divinité qui poursuit la vengeance d'un crime.

Alataou, système de montagnes de l'Asie centrale, près du lac Issyk-Koul, orientées de l'E. à l'O.; 5.000 m. d'altitude.

a latere loc. lat. signif. *Du côté, d'auprès,* et qui s'applique à certains envoyés choisis par le pape dans son entourage, *à son côté,* pour remplir des missions diplomatiques : *un légat a latere.*

alaterne [*tèr-ne*] n. m. *Bot.* Espèce de nerprun d'Europe (*rhamnus alaternus*), toujours vert, exhalant une odeur de miel agréable, à fruits purgatifs.

Alatri, v. d'Italie (prov. de Rome), sur le Cosa; 14.000 h. Soie.

alaudidés [*lô-di-dé*] n. m. pl. (du lat. *alauda,* alouette). Famille de passereaux conirostres, dont l'alouette est le type. S. un *alaudidé.*

Alaux (Jean), surnommé *le Romain,* peintre d'histoire français, né à Bordeaux, mort à Paris (1786-1864). Œuvre principale : à Versailles, décoration entière de la salle des Etats généraux.

Alava, prov. d'Espagne; 96.500 h. Ch.-l. *Vitoria.*

Alba, v. d'Italie (Piémont, prov. de Coni, sur le Tanaro; 12.500 h.

Alba, c. du dép. de l'Ardèche, arr. et 30 kil. de Privas; 1.220 h.

Albacète, prov. d'Espagne; 238.000 h. Ch.-l. *Albacète,* sur le Rio de Bazalote; 21.000 h.

Albain (*bin* MONT), montagne du Latium, qui dominait Albe-la-Longue; auj. *Monte-Cavo.*

Alban, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 29 kilom. d'Albi; 920 h. — Le cant. a 7 comm. et 7.530 h.

Alban ou **Albans** (saint), le premier martyr de l'Angleterre; périt vers 303. Fête le 22 juin.

Albanais, e [*nè, è-ze*], habitant ou originaire de l'Albanie : *les Albanais.* Adjectiv. : *race albanaise.*

albanaise [*nè-ze*] n. f. Sorte d'anémone blanche.

Albane (Francesco Albani, dit l'), peintre italien, élève des Carraches, né et m. à Bologne (1578-1660). Ses compositions, gracieuses, mais sans vigueur, lui ont valu les surnoms de *l'peintre des Grâces* et d'*Anacréon de la peinture.*

L'Albane.

Albani, nom d'une famille italienne, qui a donné à l'Eglise plusieurs cardinaux et le pape Clément XI.

Albani (*villa*), célèbre maison de plaisance que fit élever près de Rome le cardinal Alexandre Albani, et qui, construite sur le plan des maisons pompéiennes, fut décorée par les grands artistes de l'époque. Elle renfermait des œuvres d'art, qui ont été dispersées.

Albanie [*nî*], région montagneuse de la Turquie d'Europe, sur la côte occidentale de la péninsule des Balkans; 1.750.000 h. (*Albanais*). V. pr. : *Scutari, Janina.* Orangers, oliviers, élevage; gisements miniers.

Albano, v. d'Italie (prov. de Rome), sur le lac de ce nom; 6.600 h.

Albano (lac d'), à 20 kil. de Rome. C'est un ancien cratère; sur ses bords s'élève *Castelgandolfo.*

Albany, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat de New-York, sur l'Hudson; 95.000 h. C'est un des grands entrepôts du commerce intérieur aux Etats-Unis.

Albany, v. de la prov. d'Australie-Occidentale; 3.000 h. Port actif sur l'océan Indien.

Albany, nom celtique de l'Ecosse.

Albany (ducs d'), titre que portaient à la fin du XVe siècle les princes puînés de la maison d'Ecosse.

Albany (Louise-Marie-Caroline de Stolberg, comtesse d'), née à Mons, m. à Florence (1753-1824), femme du prétendant anglais Charles-Edouard Stuart, qu'elle quitta à cause de ses brutalités. Elle vécut alors avec le poète Alfieri, et, à la mort de ce dernier, avec le peintre Fabre de Montpellier.

Albarelle.

Albaracin (sierra d'), chaîne de montagnes d'Espagne.

Albaracin, v. forte d'Espagne (Aragon); 2.500 h.

albarelle [*rè-le*] n. f. Champignon comestible du genre bolet, croissant sous le châtaignier, le peuplier, et commun en Italie.

albâtre n. m. (gr. *alabastron*). Espèce de marbre blanc transparent, tendre et susceptible d'un beau poli. *Fig.* Blancheur extrême : *cou d'albâtre.*

— Encycl. L'albâtre calcaire est une variété de chaux carbonatée; l'albâtre gypseux est une variété de gypse ou sulfate de chaux. Les deux espèces sont employées pour fabriquer des coupes, des vases, des statuettes, etc.

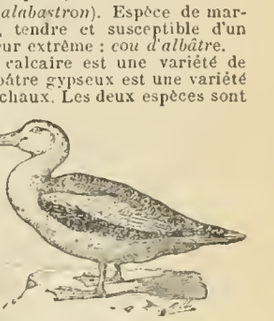

Albatros.

albâtrier [*tri-é*] n. et adj. m. Ouvrier, négociant en albâtre.

albatros [*tross*] n. m. (portug. *alcatraz*). Genre d'oiseaux palmipèdes, des mers australes.

— Encycl. L'albatros est le plus grand des oiseaux de mer; il atteint 4 mètres d'envergure. Il vole, plonge et nage facilement. Très vorace, il se nourrit de mollusques, des cadavres des grands cétacés et se laisse prendre à l'hameçon.

Albe (Ferdinand-Alvarez, duc d'), né en 1508, m. à Tomar en 1582; général des armées de Charles-Quint et de Philippe II. Il remporta en 1547 la victoire de Mühlberg sur les protestants, puis se rendit célèbre par ses cruautés dans les Pays-Bas révoltés, où il institua le sanglant *Tribunal des troubles.*

Duc d'Albe.

Albe-la-Longue, la plus ancienne ville du Latium, fondée par Ascagne, fils d'Enée, rivale de Rome, détruite par les cités voisines, au cours du règne du roi romain Tullus Hostilius. La plus grande partie de ses habitants (*Albains*) émigra à Rome.

Albemarle (George Thomas Keppel, comte d'), homme politique et écrivain anglais, né et m. à Londres (1799-1891).

Albens [*bins*], ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 24 kilom. de Chambéry, sur l'Albenche; 1.610 h. (*Albanais*). — Le cant. a 9 comm. et 5.590 h.

Albères (monts), nom donné à la partie des Pyrénées, entre la Catalogne et le département des Pyrénées-Orientales; 1.600 m. d'altitude environ. Forêts de chênes-lièges.

Albergati Capacelli (François), littérateur italien, né à Bologne, m. à Zola (1728-1804).

alberge [*ber-je*] n. f. Nom de certaines variétés de pêche et d'abricot, à chair blanche, aigrelette, et qui adhère au noyau.

albergier [*ji-é*] n. m. Arbre qui donne l'alberge.

Alberoni (Jules), abbé italien et ministre d'Espagne, né à Fiorenzuola, non loin de Parme, m. à Rome (1664-1752). Fils d'un jardinier, il s'éleva aux plus hautes situations par son habileté, sa souplesse adulatrice et sa verve spirituelle. Devenu cardinal et

ministre de Philippe V, il chercha, au lendemain du traité d'Utrecht, à relever l'Espagne de sa décadence, noua des intelligences dans toute l'Europe et s'efforça notamment par l'intermédiaire de son ambassadeur en France, Cellamare, de faire donner à son souverain la régence de Louis XV; mais il ne put que provoquer une coalition de la France et de l'Angleterre contre l'Espagne, et il fut exilé.

Alberoni.

Albert [*bèr*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 25 kil. de Péronne, sur l'Ancre, affl. de la Somme; 7.050 h. (*Albertins*). Ch. de f. N. Papeterie, filature de coton; fonderie, distillerie, sucrerie. — Le cant. a 26 comm. et 16.000 h.

Albert (TERRE DU **Prince-**), région des mers polaires arctiques.

Albert (saint), évêque de Liége, assassiné en 1195 par des émissaires de l'empereur Henri VI. Fête le 21 novembre.

Albert Ier de Brandebourg, dit *l'Ours*, margrave de Brandebourg et fondateur de la maison du même nom, fondateur de Berlin (1106-1170). — Un de ses descendants, ALBERT, fut le dernier grand maître de l'ordre Teutonique, dont il sécularisa, en 1525, les domaines de Prusse, qu'il érigea en duché à son profit (1490-1568).

Ordre d'Albert-l'Ours.

Albert-l'Ours (*ordre d'*), ordre de chevalerie des duchés d'Anhalt, fondé en 1836 par les princes souverains de la maison d'Anhalt. Le ruban est vert foncé, avec bordure rouge.

Albert Ier, duc d'Autriche et empereur d'Allemagne, de 1298 à 1308. Il fut assassiné par son neveu Jean de Souabe. — ALBERT V, duc d'Autriche, empereur d'Allemagne sous le nom d'Albert II, de 1438 à 1439, ramena l'ordre et la paix dans l'Empire et contribua à fonder définitivement la puissance des Habsbourg.

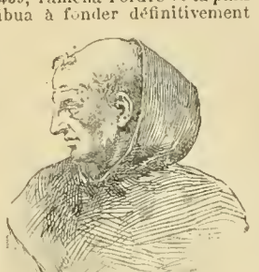
Albert le Grand.

Albert le Grand, moine dominicain, théologien, philosophe et alchimiste, un des plus grands savants du moyen âge, né à Lauingen, en Souabe, m. à Cologne (1193-1280). Il fut le maître de saint Thomas d'Aquin. Il s'inspira des travaux des Arabes, des rabbins et surtout d'Aristote; béatifié en 1652.

Albert (Alexandre MARTIN, dit), ouvrier mécanicien, membre du gouvernement provisoire de 1848, né à Bury (Oise), m. à Mello (1815-1895).

Albert (archiduc), fils de l'archiduc Charles et oncle de l'empereur François-Joseph, général autrichien, né à Vienne, m. à Arco (1817-1895). Il remporta en 1866 sur les Italiens la victoire de Custozza.

Albert (prince), duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-et-Gotha (1819-1861). Il épousa en 1840 la reine d'Angleterre Victoria.

Albert (Paul), littérateur français, né à Thionville, m. à Paris (1827-1880); brillant professeur et critique délicat. On lui doit : *la Prose, la Poésie, la Littérature française*.

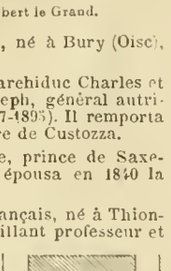
Ordre d'Albert-le-Valeureux.

Albert (Frédéric-Auguste), roi de Saxe (1828-1904). Il se distingua pendant la guerre franco-allemande et monta sur le trône en 1873.

Albert-le-Valeureux (*ordre d'*), ordre de chevalerie du royaume de Saxe, fondé par Frédéric-Auguste en 1850. Il comprend quatre classes. Le ruban est vert, avec bordure blanche.

Albert (Honoré-Charles de GRIMALDI), prince de Monaco, né en 1848. Il s'est distingué comme savant et comme océanographe. Il a fondé à Paris, en 1906, un *Institut océanographique*.

Alberta, territoire du nord-ouest du Canada. Vastes espaces encore en partie déserts.

Albertacce, comm. de la Corse, arr. et à 27 kil. de Corte; 1.330 h.

Albert-Edouard ou **Louta-N'zighé,** lac de l'Afrique équatoriale, tributaire, par le Semliki, du lac Albert-Nyanza.

Alberti, famille de Florence, rivale des Médicis et des Albizzi (XIVe, XVe s.).

Alberti (Leo Battista), architecte florentin, né à Gênes, m. à Paris (1404-1472); talent érudit et classique, auteur de l'*Architecture* ou *Art de bâtir*.

albertine [*bèr*] n. f. Variété d'anémone.

Albertine (ligne), une des deux branches, la cadette, de la maison de Saxe, aujourd'hui dynastie régnante dans la Saxe royale. Elle s'oppose à la branche *Ernestine*. L'une remonte à Albert, l'autre à Ernest, les deux fils de l'électeur Frédéric II, qui se partagèrent la Saxe en 1485.

Abertinelli (Mariotto), peintre italien, né à Florence; fut l'ami et le collaborateur de Fra Bartolomeo (1474-1515).

Albert-Nyanza ou **M'vouta-N'zighé,** grand lac de l'Afrique équatoriale, d'où sort une des branches du Nil.

Albertville [*bèr-vi-le'*], ch.-l. d'arr. (Savoie), sur l'Arly, affl. de l'Isère; ch. de f. P.-L.-M., à 60 kil. de Chambéry; 6.360 h. (*Albertvillains*). Scieries, ardoises. — L'arr. a 4 cant., 42 comm., 34.830 h.; le cant., 18 comm., et 16.090 h.

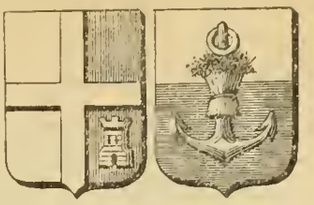
Armes d'Albertville.

albertypie [*pi*] n. f. (de *Albert*, et de *type*). Syn. de GÉLATINOGRAPHIE et de PHOTOTYPIE.

Albestroff, ancien ch.-l. de c. (Meurthe), auj. à l'Allemagne; 700 h.

Albi, ch.-l. du dép. du Tarn, sur le Tarn; 23.300 h. (*Albigeois*). Ch. de f. Orl. et M., à 709 kil. de Paris. Anis, pastel, vins, fabrication de toiles. Belle cathédrale. (V. CATHÉDRALE.) Archevêché. Patrie de l'abbé Boyer, de La Pérouse. — L'arr. a 9 cant., 95 comm. et 101.450 h.; le cant., 17 comm. et 34.270 h.

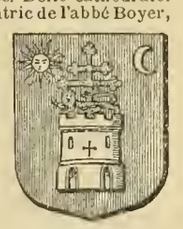
Armes d'Albi.

albide adj. (lat. *albus*). Blanchâtre.

Albigeois [*joi*] (l'), pays de France (dép. du Tarn), réuni à la couronne sous Louis IX en 1247. (Hab. *Albigeois*.)

albigeois ou **cathares** n. m. pl. Secte religieuse qui se répandit dès le XIe siècle, dans le midi de la France, aux environs d'Albi, et contre laquelle le pape Innocent III ordonna une croisade (1209). S. un *albigeois* ou *cathare*.

— ENCYCL. Les croisés, commandés par Simon de Montfort, saccagèrent Béziers, Carcassonne, et, malgré la protection du comte de Toulouse, Raymond VI, les albigeois furent vaincus à Muret et à Toulouse (1213). Cette guerre désastreuse, à laquelle Louis VIII, roi de France, prit part, ne se termina que sous la régence de Blanche de Castille, par le traité de Paris (1229).

Albigny, comm. du Rhône, arr. et à 16 kil. de Lyon; 1.440 h. Sur la Saône.

Albini (Giuseppe), physiologiste italien, né à Milan en 1830. Professeur à l'université de Naples de 1860 à 1905, il compte parmi les savants les plus distingués de son pays.

albinisme [*nis-me*] n. m. (du lat. *albus*, blanc). Anomalie congénitale de la peau, consistant dans la diminution ou même l'absence complète de la matière colorante de la peau et du système pileux, qui sont d'un blanc mat et blafard, tandis que les yeux sont rougeâtres.

— ENCYCL. L'albinisme, chez l'homme, est surtout fréquent dans la race nègre, où l'on trouve des individus (nés de parents noirs) qui ont la peau blanche comme du lait, sans que les autres caractères de la race nigritique soient modifiés. D'une façon générale, la fréquence de cette anomalie inexpliquée est en raison directe de la teinte foncée du tégument. Dans le règne animal, l'albinisme est très fréquent et s'observe parmi les animaux domestiques ou sauvages, les poissons, les mollusques, etc. La cause en est inconnue. Chez les végétaux, l'albinisme affecte la feuille ou la corolle; il n'est pas transmissible par le semis, mais bien par la greffe ou le bouturage.

albinos [*noss*] n. et adj. Qui est affecté d'albinisme : *lapin albinos*.

Albion (du lat. *albus*, blanc), nom donné par les anciens à l'Angleterre, probablement à cause de la blancheur de ses falaises. (N'est plus usité qu'en poésie et en rhétorique, ou dans la locution *la perfide Albion*, qui fait allusion à la politique, souvent égoïste, du gouvernement anglais.)

albite n. f. Silicate double d'alumine et de soude, voisin des feldspaths.

Albizzi, puissante famille de Florence, rivale des Médicis et des Alberti (XIVe et XVe s.). Le plus fameux de ses membres, PIERRE, dirigea quelque temps la faction gibeline et aristocratique de la ville.

albizzie [*zi*] n. f. Genre de légumineuses mimosées comprenant de beaux arbres des régions chaudes du globe.

Alboïn, roi des Lombards (561 à 573).

albo lapillo notare diem loc. lat. signif. littéralem. *Marquer un jour d'une pierre blanche*, c'est-à-dire : Considérer un jour comme heureux. Pour les Romains, le blanc était le symbole du bonheur, le noir celui du malheur.

Albon, comm. de la Drôme, arr. et à 42 kil. de Valence; 1.390 h.

Alboni (Marietta), cantatrice italienne, douée d'une admirable voix de contralto, née à Cesana (Romagne), m. à Ville-d'Avray (1823-1894). Elle légua sa fortune à la ville de Paris, pour que les revenus fussent employés à diverses œuvres de bienfaisance.

Albornoz (Alvarez Carillo), homme d'État espagnol, archevêque de Tolède et cardinal, né à Cuenca, m. à Viterbe (1310-1367). Il réussit à ramener Rome sous l'obéissance des papes, alors à Avignon.

albran, halbran ou **alebran** n. m. Jeune canard sauvage.

Albret [*brè*] ou **Labrit** [*bri*], anc. pays de Gascogne (Landes), réuni à la couronne par Henri IV.

Albret (maison d'), illustre famille à laquelle appartenait Jeanne d'Albret, mère de Henri IV.

Albucasis, médecin arabe, né à Zabira, près de Cordoue, m. vers 1013. Auteur d'un curieux traité intitulé : *Exposition des matières*.

Albuera (La), v. d'Espagne (Estrémadure); 630 h. Défaite de Soult par les Anglo-Espagnols (1811).

Albufera, lac et marécage d'Espagne, près de Valence; victoire remportée en 1812, sur les Anglais, par le maréchal de France Suchet, qui fut créé duc d'Albufera.

albuginé, e adj. (du lat. *albus*, blanc). *Méd.* Se dit des humeurs, membranes et tissus très blancs.

albugineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Blanchâtre. (Peu us.)

albugo n. m. ou **albugine** n. f. *Méd.* Tache blanche, qui se forme dans le tissu de la cornée.

Albula, massif des Alpes Rhétiques, dans le canton suisse des Grisons; 3.420 m. d'alt. — Col du même nom, qui relie les vallées du Rhin et de l'Ill.

album [*bom*] n. m. (mot lat.; de *albus*, blanc). Registre destiné à recevoir des vers, des dessins, etc. : *l'album d'un touriste*. Recueil de morceaux choisis, de musique, etc. : *l'album du jeune littérateur*. Sorte de livre où des espaces sont ménagés, pour qu'on y collectionne des photographies, etc. : *un album de cartes postales*. Chez les Romains, registre où étaient inscrits les sénateurs. Pl. des *albums*.

albumen [*men*] n. m. (mot lat.). Blanc d'œuf. Partie de la graine entourant l'embryon.

— ENCYCL. *Ornith.* L'albumen ou blanc d'œuf n'est qu'une dissolution aqueuse d'albumine; il enveloppe le jaune, et est destiné à fournir des matériaux nutritifs à l'embryon de l'oiseau.

— *Bot.* L'albumen est l'ensemble des matériaux nutritifs répandus autour de l'embryon dans la graine. L'albumen manque chez quelques plantes; il est remplacé alors par les cotylédons. L'albumen est dit farineux, huileux, corné, grumeleux ou ruminé, suivant sa composition ou son aspect.

albuminate n. m. Combinaison mal définie de l'albumine avec des métaux.

albumine n. f. (de *albumen*). Substance très répandue dans la nature, et qui en particulier forme la presque totalité du blanc d'œuf et du sérum du sang.

— ENCYCL. L'albumine fait partie de tous les tissus et de tous les liquides animaux et végétaux. Elle est presque à l'état de pureté dans le blanc d'œuf. Sa composition en centièmes est, dans ce cas, de : carbone, 54,3; oxygène, 21; azote, 15,8; hydrogène, 7,1; soufre, 1,8. L'albumine est soluble, mais ses solutions peuvent être coagulées par la chaleur, l'alcool, les acides, etc.; elle devient alors complètement insoluble dans tous les réactifs. On utilise l'albumine pour clarifier les sirops, les vins, les vinaigres, et, en médecine, l'eau albumineuse (4 blancs d'œufs dans un litre d'eau) est employée contre les gastrites, les gastralgies, la gastro-entérite. Elle sert aussi pour combattre les empoisonnements par le bichlorure de mercure (sublimé).

albumine, e adj. Qui contient de l'albumine ou de l'albumen.

albumineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui contient de l'albumine.

albuminimètre n. m. Appareil servant à mesurer la quantité d'albumine contenue dans un liquide.

albuminoïde [*no-i-de*] adj. (de *albumine*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble à l'albumine, ou qui en a les caractères : *substances albuminoïdes*. N. m. : *les albuminoïdes jouent un très grand rôle dans l'économie animale*.

— ENCYCL. Les albuminoïdes sont de composition voisine de celle de l'albumine; ils sont généralement solides, amorphes, insolubles dans les éthers et les alcools. On les divise en deux groupes, suivant leur origine animale ou végétale. Les globulines, les fibrines, les albumoses, les peptones, les protéides, les gélatines, les caséines, etc., sont des matières albuminoïdes.

albuminose [*nô-ze*] n. f. Produit obtenu par l'action des alcalis sur l'albumine.

albuminurie [*ri*] n. f. Maladie caractérisée par la présence de l'albumine dans les urines.

— ENCYCL. Pour constater la présence de l'albumine dans les urines, on a recours à l'acide azotique, qui, ajouté à froid, détermine un précipité blanchâtre caractéristique. On peut aussi la déceler à chaud par l'acide acétique et différents réactifs. On observe l'albuminurie dans les maladies infectieuses et dans la grossesse, où elle est passagère, mais surtout dans les néphrites aiguës ou chroniques. Le traitement est celui de la maladie intercurrente, mais, dans tous les cas, le régime lacté s'impose presque absolument.

albuminurique adj. Qui a rapport à l'albuminurie. N. Personne atteinte d'albuminurie.

albumoïde adj. et n. m. Se dit des matières albuminoïdes insolubles.

Albuñol, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Grenade), près du fleuve côtier *Albuñol*; 10.000 h.

Albuquerque, v. d'Espagne (prov. de Badajoz), non loin de la frontière portugaise; 8.000 h.

Albuquerque [*kèr-ke*] (Alphonse d'), dit *le Grand*, conquistador portugais, né à Alhandra, mort à Goa (1453-1515). Nommé vice-roi des Indes et résolu à y ruiner la puissance musulmane, il bombarda Calicut, prit Goa et Malacca, reçut les tributs des souverains de Java, de Sumatra, de Siam, mais fut brusquement destitué par le roi Emmanuel, à qui l'on avait persuadé qu'il voulait se tailler un royaume indépendant. Il mourut de chagrin. Albuquerque était désintéressé, juste et relativement humain. — Son fils naturel, ALPHONSE (1500-1580), a rédigé des *Commentaires* d'après ses papiers.

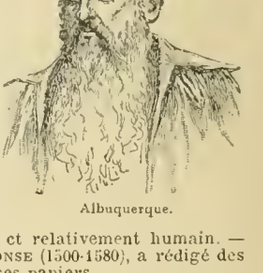
Albuquerque.

Albussac, comm. de la Corrèze, arr. et à 25 kil. de Tulle; 1.500 h.

Alby, ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 13 kil. d'Annecy, sur le Chéran, affl. du Fier; 950 h. — Le cant. a 12 comm. et 7.010 h.

Alcaçar-Quivir. V. ALCAZAR-QUIVIR.

alcade n. m. (ar. *al*, le, et *kadi*, juge; esp. *alcalde*). Juge ou magistrat municipal, en Espagne.

alcaïque [*ka-i-ke*] adj. Se dit d'une sorte de vers grec (hendécasyllabe iambique) ou de strophe inventée par Alcée et adoptée par les lyriques latins. N. m. : *un alcaïque*.

Alcala de Hénarès, v. d'Espagne (Nouvelle-Castille), sur le *Hénarès*; 13.500 h. Jadis université célèbre. Patrie de Cervantes et de Solis.

Alcala la Real, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaen); 16.000 h. Victoire du général français Sébastiani sur les Espagnols (1810).

alcalamide n. f. Corps qui dérive de l'ammoniaque, par la substitution, à l'hydrogène de cet alcali, de plusieurs radicaux, dont les uns sont positifs et les autres négatifs.

alcalescence [*lès-san-se*] n. f. Etat des substances dans lesquelles il s'est formé spontanément de l'ammoniaque, qui est un alcali.

alcalescent [*lès-san*], **e** adj. Qui prend les propriétés alcalines : *les corps contenant de l'azote peuvent devenir alcalescents.*

alcali n. m. (ar. *al*, le, et *kali*, plante marine dont on extrait la soude). *Chim.* Nom donné à un certain nombre de composés comme la soude, la potasse, l'ammoniaque et la lithine. *Alcali volatil* ou simplem. *alcali*, l'ammoniaque.

— Encycl. Les alcalis sont les oxydes des métaux alcalins (potassium, sodium, etc.); ils ont pour caractères distinctifs de verdir le sirop de violette, de ramener au bleu les couleurs végétales rougies par un acide; enfin, ils donnent, lorsqu'on les traite par les acides, des composés appelés sels. Ils enflamment et ulcèrent les tissus vivants. Dans les empoisonnements par les alcalis, on conseille comme antidote des boissons acidulées.

alcalifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui fait naître une manifestation alcaline : *principe alcalifiant.*

alcaligène adj. et n. m. Qui donne naissance aux alcalis.

alcalimètre n. m. (de *alcali*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil à l'aide duquel on détermine le degré de pureté des alcalis.

alcalimétrie [*tri*] n. f. (de *alcalimètre*). Partie de la chimie qui traite des procédés employés pour le dosage des alcalis.

alcalin, e adj. Qui se rapporte aux alcalis : *saveur alcaline. Chim. Métaux alcalins*, métaux qui, par leur combinaison avec l'oxygène, produisent les alcalis. *Terres alcalines*, oxydes des métaux alcalino-terreux : baryum, strontium, calcium. N. m. Médicament qui renferme un alcali.

— Encycl. *Thérap.* Les alcalins s'emploient en lotions, pommades ou bains, dans certaines maladies de la peau, mais leur usage est surtout interne. Les bicarbonates de soude ou de potasse facilitent la digestion, dissolvent les concrétions d'acide urique, favorisent les fonctions du foie et neutralisent les acides du tube digestif. On emploie le bicarbonate de soude à la dose de 1 gr. à 15 gr. Les bains alcalins contiennent 500 gr. de carbonate de soude.

alcalinité n. f. Etat alcalin.

alcalino-terreux, euse [*tè-reû, eu-ze*] adj. Se dit d'un groupe de métaux comprenant le baryum, le strontium et le calcium.

alcalisation ou **alcalinisation** [*sa-si-on*] n. f. Action d'alcaliser.

alcaliser ou **alcaliniser** [*zé*] v. a. Donner à une substance des propriétés alcalines.

alcaloïde [*lo-i-de*] adj. et n. m. Substance organique azotée, rappelant les alcalis par ses propriétés. (La *morphine*, la *nicotine*, la *cocaïne*, la *strychnine*, la *caféine*, l'*atropine*, etc., sont des alcaloïdes.)

Alcamène, sculpteur grec, élève de Phidias, né à Lemnos, un des plus grands artistes du Ve siècle av. notre ère. Son œuvre maîtresse est l'*Aphrodite Ourania*, connue seulement par des descriptions.

Alcamo, v. de Sicile (prov. de Trapani), au pied du mont Bonifato; 37.500 h. C'est l'antique *Segeste.*

Alcantara, v. forte d'Espagne (Estrémadure, prov. de Cacérès), sur le Tage; 3.800 h. Ruines d'un pont de Trajan.

Ordre d'Alcantara.

Alcantara (*ordre d'*), ordre religieux et militaire d'Espagne, fondé en 1156 à l'imitation de l'ordre des Templiers, reconstitué sous la tutelle des rois d'Espagne, supprimé par la république en 1872, rétabli en 1874 par Alphonse XII. Ruban vert.

Alcantara, v. maritime du Brésil (Etat de Maranhao), sur la baie de San Marcos; 16.000 h. Grande exportation de coton.

alcarazas [*zass*] n. m. (de l'ar. *al quaraz*, la cruche). Vase de terre poreux en forme de carafe, dans lequel les boissons se rafraîchissent par évaporation.

Alcarazas.

Alcatraz, île de la côte de Guinée; à la France.

Alcazar, nom des palais des rois maures, à Tolède, Cordoue, Ségovie et Séville. — L'Alcazar de Séville, le plus beau, construit par les

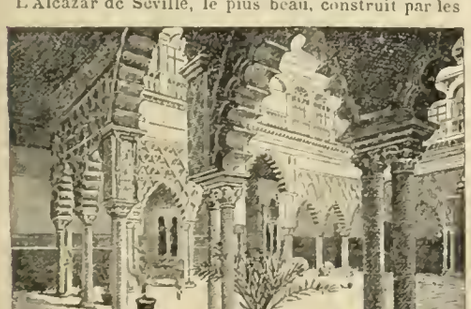

Alcazar de Séville.

Arabes au XIIe siècle, fut agrandi par les rois d'Espagne, notamment par Philippe II et Philippe V.

Alcazar de San-Juan, v. d'Espagne (prov. de Ciudad-Real); 9.700 h. Eaux-de-vie.

Alcazar-Quivir ou **Alcaçar-Quivir,** v. du Maroc; 5.000 h. Sébastien de Portugal y fut battu par les Maures, et périt dans la bataille (1578).

alcée [*sé*] n. f. (du gr. *alkea*, mauve). Genre de malvacées, qui renferme la *rose trémière.*

Alcée, fils de Persée, aïeul d'Hercule, qui prit de lui le nom d'Alcide. (*Myth.*)

Alcée, poète lyrique grec (VIIe s. av. J. C.), né à Mytilène, inventeur du vers et de la strophe *alcaïques.* Il mit sa verve satirique au service de l'aristocratie de sa patrie.

alcémérope n. m. V. NYCTIORNIS.

Alceste, fille de Pélias et femme d'Admète; elle se dévoua à la mort pour sauver son mari. Hercule pénétra aux Enfers pour la ramener. (*Myth.*)

Alceste, tragédie d'Euripide (439 av. J.-C.); drame extrêmement touchant, fort admiré de Racine.

Alceste, tragédie lyrique en 5 actes, paroles de Quinault, musique de Lulli (1674).

Alceste, opéra en 3 actes, paroles du bailli du Rollet, musique de Gluck; un des ouvrages les plus justement admirés du grand musicien (1776).

Alceste, principal personnage du *Misanthrope*, de Molière. C'est le grand seigneur d'une probité inflexible et d'une franchise intransigeante et un peu brutale, qui le font redouter de ses meilleurs amis. Il s'oppose à *Philinte* (v. ce nom). Le nom d'Alceste a servi depuis à désigner un homme bourru, d'une impitoyable franchise, ennemi des ménagements qu'impose la vie de société.

alchémille [*ké-mi, ll* mll., *e*] n. f. Genre de rosacées, comprenant des plantes vivaces qui croissent dans les prés et les montagnes boisées : *l'alchémille est appelée encore* pied-de-lion, pied-de-lapin, mantelet-de-dame, porte-rosée, *etc.*

alchimie [*mi*] n. f. (de l'ar. *al kimia*, la chimie). Art de la transmutation des métaux.

— Encycl. L'alchimie est la chimie du moyen âge; mais, se rattachant aux doctrines des alexandrins et des gnostiques, elle comporte un élément de mysticisme oriental. Selon les alchimistes, l'or était le plus noble des métaux, et leurs recherches (leur *grand œuvre*) tendaient à trouver un moyen de multiplier l'or, à l'aide de la *pierre philosophale.*

La science alchimique pénétra au temps des croisades en Occident. Les auteurs arabes, exclusivement, sont commentés par les premiers alchimistes. Les principales notions alchimiques et beaucoup de découvertes acquises à la chimie actuelle sont dues aux Arabes (perfectionnement de la distillation et de l'alambic, préparation de l'eau-forte, de l'eau régale, de l'huile de vitriol, de l'esprit-de-vin, de la pierre infernale et du sublimé corrosif). On peut compter, au nombre des principaux alchimistes arabes, Geber (Al-Djnber) et Avicenne. Au moyen âge, les alchimistes comptèrent parmi eux des noms illustres (Albert le Grand, Thomas d'Aquin). Raymond Lulle, Roger Bacon et Arnauld de Villeneuve ont été réellement des alchimistes. Aux XIVe et XVe siècles, on voit des charlatans, mais aussi des chercheurs, dont les erreurs elles-mêmes ont fait progresser la science chimique (Basile Valentin, les deux Isaac, Bernard Trévisan). Au XVIe siècle, outre Marcile Ficin et Pic de La Mirandole, qui ont écrit sur la chimie, nous trouvons encore Cornelius Agrippa et Paracelse. Parmi les esprits sérieux qui ont cru à la pierre philosophale, on cite Glauber, Becker, Kunckel et même Stahl.

alchimique adj. Qui a rapport à l'alchimie.

alchimiste [*mis-te*] n. m. Qui s'occupait d'alchimie : *Roger Bacon fut un célèbre alchimiste.*

Alciat [*si-a*] (André), jurisconsulte italien, né à Alzate, m. à Pavie (1492-1550). Il enseigna le premier le droit romain d'après la méthode historique, éclairant l'étude du droit au moyen des institutions, des langues, et de la littérature de l'antiquité.

Alcibiade.

Alcibiade, général athénien, plein de qualités brillantes, mais ambitieux et sans moralité. Il appartenait à la famille illustre des Alcméonides, et fut l'élève favori de Socrate. Devenu, plutôt par intérêt que par conviction, le chef du parti démocratique, il entraîna sa patrie dans l'aventureuse expédition contre la Sicile. Il en fut nommé le chef, mais bientôt rappelé comme coupable de la mutilation sacrilège des statues d'Hermès. Il s'enfuit alors auprès du satrape Tissapherne, servit un moment Lacédémone contre sa propre patrie, puis se réconcilia avec Athènes, et, finalement, mourut en exil, assassiné par ordre de Pharnabaze, satrape de Bithynie (450-404 av. J.-C.). — Son nom, passé dans la langue, sert à désigner un homme plein de qualités naturelles et d'esprit, mais que gâtent d'irrémédiables vices de caractère. On le représente aussi comme désireux de la renommée plutôt que de la vraie gloire et cherchant à occuper l'attention publique par tous les moyens possibles. C'est ainsi qu'il fit couper la queue d'un chien magnifique qui lui avait coûté 7.000 drachmes, et qui faisait l'admiration d'Athènes. De là cette expression proverbiale : *Couper la queue de son chien* ou *Couper la queue du chien d'Alcibiade*, qu'on applique à celui qui commet quelque extravagance pour attirer sur lui l'attention.

Alcibiade (saint), un des premiers martyrs des Gaules, mort à Lyon en 177. Fête le 2 juin.

Alcide, petit-fils d'Alcée, surnom d'Hercule et de ses descendants. (*Myth.*)

Alcinoüs [*no-uss*], d'après l'*Odyssée*, roi des Phéaciens, père de Nausicaa; accueillit Ulysse naufragé et protégea Médée fuyant contre Jason.

Alciphron, rhéteur grec du IIIe siècle apr. J.-C.; auteur de *Lettres* fictives qui fournissent de précieux renseignements sur les mœurs.

Alcira, v. d'Espagne (prov. de Valence), sur le Jucar; 18.500 h. Magnifiques cultures d'orangers, d'où vient surtout « *la belle valence* » vendue à Paris.

Alcman de Sardes ou **Alcméon,** poète grec du VIIe s. av. J.-C.; fondateur de la poésie chorale, le premier en date des grands lyriques grecs.

Alcmène, épouse du Thébain Amphitryon et mère d'Hercule. (*Myth.*)

Alcméon, médecin et philosophe grec de la secte de Pythagore, né à Crotone (VIe s. av. J.-C.).

Alcméonides, puissante famille venue de Messénie à Athènes. Elle prétendait descendre d'Alcméon, petit-fils de Nestor, et compta parmi ses membres Mégaclès, Périclès et Alcibiade. S. un *Alcméonide.*

Alcofribas Nasier, pseudonyme anagrammatique de François Rabelais.

alcool [*kol* ou *ko-ol*] n. m. (ar. *al*, le, et *cohol*, chose subtile). Liquide obtenu par la distillation du vin et d'autres liqueurs fermentées, et appelé aussi *esprit-de-vin.* (Il bout à 78° et ne peut être solidifié qu'à — 130°.) *Dr. fiscal*, v. BOISSONS.

— Encycl. L'*alcool ordinaire*, appelé encore *alcool vinique*, ou *esprit-de-vin*, etc., se prépare toujours par la distillation de liqueurs sucrées provenant de fruits ou de céréales qui ont subi la fermentation; les substances employées pratiquement sont : les céréales, les pommes de terre, les betteraves, les châtaignes, les topinambours et les mélasses, mais la distillation donne un liquide qui renferme de 50 à 20 pour 100 d'eau; pour avoir de l'*alcool absolu*, il faut recourir à des produits très avides d'eau (chaux, baryte caustique, etc.) qui l'en débarrassent par digestion; l'alcool titre alors 100°. Certains alcools, comme ceux de betteraves, ont une odeur très désagréable, due à la présence d'aldéhydes; d'ailleurs, on n'obtient l'alcool pur qu'après *rectification.*

Les alcools du commerce proviennent de la distillation des substances déjà indiquées et aussi de celle des vins, cidres, fruits, etc. Ils sont appelés *eaux-de-vie* (quand ils renferment moins de 66 p. 100 d'alcool pur) ou *esprits* (de 66 à 70 p. 100). V. EAU-DE-VIE.

La plus grande partie de l'alcool est consommée comme boisson (eaux-de-vie, liqueurs, etc.), mais il trouve encore son emploi comme dissolvant des résines et des huiles essentielles en pharmacie, en parfumerie; la propriété qu'il possède de coaguler l'albumine le fait employer pour la conservation des pièces anatomiques; à l'état anhydre, il sert à construire des thermomètres pour basses températures. Enfin, l'industrie l'utilise à la fabrication des vernis, et il joue un rôle important dans le chauffage et l'éclairage. Les alcools employés par l'industrie sont exonérés d'une partie des droits qui frappent les alcools de consommation, mais ils doivent être dénaturés (c'est-à-dire additionnés de substances (méthylène le plus souvent) qui les rendent impropres à toute autre destination.

— On désigne encore sous le nom générique d'*alcools* une classe très nombreuse de corps qui, par leurs propriétés et leur constitution, se rapprochent de l'alcool ordinaire; ainsi l'alcool propylique que l'on a retiré des eaux-de-vie de marc; l'alcool butylique des alcools de betterave, etc. Tous ces alcools se préparent d'ailleurs par des procédés généraux.

— *Thérap.* A doses faibles, l'alcool active la digestion et favorise la diurèse; mais, à hautes doses, c'est un poison énergique, qui peut même causer la mort rapide. Les troubles physiologiques de l'alcoolisme chronique portent surtout sur les fonctions du foie; aussi, dans ces cas, observe-t-on souvent des cirrhoses. Au point de vue thérapeutique, à la dose de 50 centimètres cubes par jour, on emploie l'alcool comme tonique antithermique; on l'utilise en frictions contre les douleurs; enfin, l'alcool sert de véhicule à divers médicaments dans les alcoolats, les alcoolatures et les alcoolés.

alcoolat [*ko-la* ou *ko-o-la*] n. m. Médicament qui résulte de la distillation de l'alcool sur une substance aromatique : *l'eau de Cologne est un alcoolat.*

— Encycl. Les alcoolats se préparent avec des plantes fraîches ou desséchées que l'on fait macérer dans l'alcool, puis que l'on distille au bain-marie. En général, les alcoolats sont des excitants, on les prend par gouttes sur du sucre, ou, à l'extérieur, on s'en sert comme liniments, gargarismes ou collyres.

alcoolate [*ko* ou *ko-o*] n. m. Corps résultant de la substitution d'un métal alcalin à l'hydrogène dans la fonction alcool.

alcoolature [*ko-la* ou *ko-o-la*] n. f. Produit obtenu par macération d'une plante dans l'alcool.

alcoole [*ko* ou *ko-o*] n. m. Mélange d'une ou plusieurs substances médicamenteuses dans l'alcool.

alcoolification [*ko-li* ou *ko-o-li, si-on*] n. f. Transformation d'une substance en alcool, par suite de fermentation.

alcoolique [*ko-li-ke* ou *ko-o-li-ke*] adj. Qui contient de l'alcool : *boisson alcoolique.* N. Personne atteinte d'alcoolisme : *les alcooliques sont prédestinés à la folie et leurs descendants à la tuberculose.*

alcoolisable [*ko* ou *ko-o-li-za-ble*] adj. Qui peut être converti en alcool : *le sucre est alcoolisable.*

alcoolisation [*ko* ou *ko-o-li-za-si-on*] n. f. Production ou addition de l'alcool dans les liquides.

alcooliser [*ko* ou *ko-o-li-zé*] v. a. Produire l'alcoolisation. Ajouter de l'alcool à un autre liquide : *alcooliser du vin. S'alcooliser* v. pr. Devenir alcoolisé. *Fam.* Boire de l'alcool.

alcoolisme [*ko* ou *ko-o-lis-me*] n. m. Maladie produite par l'abus des liqueurs alcooliques.

— Encycl. L'alcoolisme aigu est l'*ivresse* (V. ce mot.) L'alcoolisme chronique, ou ilisme, ou absinthisme, se caractérise par la perte de l'appétit, la sensation de brûlures œsophagiennes, par des vomissements matutinaux, etc. Puis le foie est lésé et l'ictère apparaît, précurseur d'une fin prochaine, ou encore de la démence alcoolique ou du délirium tremens. Le traitement est surtout moral : il faut montrer à l'alcoolique les conséquences de son vice, qui poursuivent sa descendance prédisposée à la méningite tuberculeuse, aux accidents hystériformes et épileptiformes, à l'infantilisme, à l'idiotie, etc.

alcoolyse [*ko-o-li-ze*] n. f. Action d'un mélange d'alcool et d'une petite quantité d'acide sur un corps gras : *l'alcoolyse de l'huile de ricin.*

alcoolyser [*ko-o-li-zé*] v. a. Faire une alcoolyse : *alcoolyser un corps gras.*

alcoomètre ou **alcoolomètre** [*ko* ou *ko-o*] n. m. (de *alcool*, et du gr. *metron*, mesure). Aréomètre pour mesurer la richesse en alcool des esprits et eaux-de-vie : *les alcoomètres centésimaux ne peuvent être vendus ni employés avant d'avoir subi une vérification préalable.*

— Encycl. L'alcoomètre légal employé en France est celui de Gay-Lussac; c'est un tube cylindrique de verre, terminé à l'une de ses extrémités par une ampoule contenant de la grenaille de plomb et du mercure pour le lester. Pour graduer l'instrument

Noces Aldobrandines. (V. ALDOBRANDINI.)

(on opère à la température de 15° C.), on le plonge d'abord dans de l'alcool absolu et on règle le lest de façon que le point d'affleurement soit au sommet de la tige ; en ce point on marque 100, puis on plonge l'instrument dans une solution contenant, en volume, 95 d'alcool pour 100 ; on marque 95 au point d'affleurement. On opère ainsi successivement avec des liqueurs contenant, en volume, 90, 85, 80, etc., d'alcool pour 100. Si l'instrument s'enfonce dans un mélange d'alcool et d'eau jusqu'à la division 50, c'est que le mélange contient 50 d'alcool pour 100.

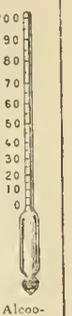

Alcoomètre.

alcoométrie [*ko* ou *ko-o-mé-trî*] ou **alcoolométrie** [*ko* ou *ko-o-lo-mé-trî*] n. f. Partie de la physique qui traite des procédés employés pour la détermination de la contenance en alcool des liqueurs spiritueuses.

alcooscopie [*ko* ou *ko-o-sko-pî*] n. f. Science qui s'occupe de l'étude des alcools au point de vue de leur pureté.

Alcoran. V. CORAN.

alcôve n. f. (esp. *alcoba*, chambre à coucher). Enfoncement dans une chambre pour recevoir un ou plusieurs lits. *Fig. : vie conjugale intime.*

— ENCYCL. Les alcôves sont en général malsaines, car l'air s'y renouvelle difficilement. Souvent, une maladie des systèmes circulatoire ou respiratoire a pour origine le sommeil habituel dans un lit d'alcôve.

alcoviste [*vis-te*] n. m. Bel esprit qui fréquentait les ruelles ou *alcôves* des Précieuses au XVIIe s.

Alcoy [*koi*], v. d'Espagne (prov. d'Alicante) ; 32.000 h. Faïences, étoffes, papier à cigarettes.

Alcuin, théologien et savant anglais, né vers 735, m. en 804, un des maîtres de l'École palatine fondée sur l'ordre de Charlemagne, et promoteur de l'éducation publique en Occident. Il partage avec le grand empereur l'honneur de la Renaissance littéraire qui se produisit en Occident au IXe siècle.

alcyon n. m. (gr. *alkuôn*). Oiseau fabuleux. (L'alcyon, chez les anciens, passait pour ne faire son nid que sur une mer calme, et il était regardé comme oiseau d'heureux présage. — V. ALCYONIEN.) Genre de polypiers de l'ordre des *alcyonaires* ou *alcyoniens*.

alcyonaires [*nè-re*] ou **alcyoniens** [*ni-in*] n. m. pl. Division de l'embranchement des cœlentérés (*corail*, etc.). S. un *alcyonaire* ou *alcyonien*.

Alcyone, fille d'Éole et femme de Céyx, roi de Trachis, changée en alcyon avec son mari. (*Myth.*)

Alcyonée [*nè*], géant qui attaqua Hercule et qui fut tué par lui.

alcyonelle [*nè-le*] n. f. Genre de bryozoaires qui vivent dans nos eaux douces.

alcyonien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à l'alcyon. *Jours alcyoniens*, les sept jours qui précèdent et les sept jours qui suivent le solstice d'hiver, pendant lesquels on dit que l'alcyon fait son nid et que la mer est calme.

Aldabra, petit archipel anglais de l'océan Indien, au N.-O. de Madagascar.

Aldan, riv. de Sibérie, affl. dr. de la Léna ; cours 1.870 kil.

Alde, prénom du chef de la famille des Manuces, dont les éditions sont appelées *aldines*. N. m. Un livre de ces éditions : *bibliothèque qui possède des aldes*.

Aldébaran ou **l'Œil du Taureau,** étoile fixe de première grandeur, d'une teinte un peu rouge, dans la constellation du Taureau.

aldée [*dé*] n. f. Village dépendant des possessions européennes d'Afrique, du Brésil et des Indes, habité par des autochtones.

Aldegonde (sainte), première abbesse de Maubeuge (630-680). Fête le 30 janvier.

aldéhyde [*dé-i-de*] n. f. Liquide volatil, qui se produit soit lorsqu'on oxyde un alcool, soit quand on réduit un acide.

— ENCYCL. Les aldéhydes constituent une série nombreuse de composés ; elles dérivent des alcools par perte d'hydrogène, d'où leur nom d'aldéhyde (*alcool déshydrogéné*). Citons, parmi ces composés : l'*aldéhyde formique* ou *méthanol*, ou *formol*, qui est très employée dans l'industrie des matières colorantes et comme antiseptique en médecine (v. FORMOL) ; l'*aldéhyde éthylique*, appelée simplement aldéhyde, produit industriel que l'on obtient en distillant les produits de tête résultant de la rectification des alcools.

Aldenhoven, v. d'Allemagne (distr. d'Aix-la-Chapelle) ; sur le Merzbach, s.-affl. de la Meuse ; 1.250 h. Victoire de Jourdan sur les Autrichiens (1794).

alderman [*dèr-man*] n. m. (m. angl.). Magistrat municipal, en Angleterre et aux États-Unis. Pl. des *aldermen*.

Aldershot [*chot'*], v. d'Angleterre (Hampshire) ; 26.000 h. Camp, établissements militaires.

aldin, e adj. Qui a rapport aux Aldes, qui vient des Aldes : *l'édition aldine de Virgile*.

Aldini (Jean), physicien italien, né à Bologne (1762-1834). Il a inventé, pour combattre les incendies, un appareil qui porte son nom.

Aldobrandini (Sylvestre), jurisconsulte florentin (1499-1558) ; un de ses descendants, le cardinal Pietro Aldobrandini, neveu du pape Clément VIII, fut possesseur de la villa où furent transportées les fameuses fresques antiques appelées *Noces Aldobrandines*, représentant une scène nuptiale, découvertes en 1606 sur le mont Esquilin, et qui sont aujourd'hui au Vatican.

aldol n. m. Liquide mobile résultant d'une polymérisation de l'aldéhyde et possédant à la fois la fonction aldéhyde et la fonction alcool ; corps ayant la même fonction chimique que l'alcool type.

Aldrich (Thomas BAILEY), romancier et poète américain, né à Portsmouth (New-Hampshire) en 1837.

aldrovande n. f. Genre de plantes de la famille des droséracées, qui croissent dans les marais.

Aldrovandi (Ulysse), savant naturaliste et voyageur italien, né à Bologne, auteur d'une *Histoire naturelle* fort méritoire pour son temps (1522-1607).

Aldudes, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 61 kil. de Mauléon, sur la Nive de Baïgorri, et près du *col des Aldudes*, entre la France et l'Espagne ; 1.100 h.

ale [*è-le*] n. f. (m. angl.). Bière anglaise, fabriquée avec du malt peu torréfié.

aléa (lat. *alea*) n. m. Chance, hasard.

alea jacta est loc. lat. signif. *Le sort en est jeté*, paroles fameuses que l'on attribue à César (Suétone, *Cæsar*, 32) se préparant à franchir le Rubicon, parce qu'une loi ordonnait à tout général entrant en Italie par le nord de licencier ses troupes avant de passer ce fleuve. Cette phrase s'emploie quand on prend une décision hardie et importante, après avoir hésité.

Aleandro (Jérôme), cardinal et littérateur italien, né à Motta, m. à Rome (1480-1542). Il se signala comme membre de la commission qui rédigea la bulle d'excommunication contre Luther, à la diète de Worms.

aléatoire adj. (lat. *aleatorius*). Qui repose sur un événement incertain, qui est soumis aux chances du hasard : *le bénéfice que l'on demande au jeu est toujours aléatoire ; le pari est un contrat aléatoire*.

aléatoirement [*man*] adv. D'une manière aléatoire. (Peu us.)

alecto [*lèk*] n. m. Genre d'oiseaux ayant pour type le tisserin d'Afrique.

Alecto, une des trois Erinnyes ou Furies. (*Myth.*)

alector [*lèk*] n. m. Hocco de la Guyane.

alectryomancie [*lèk, si*] n. f. (du gr. *alektruôn*, coq, et *manteia*, divination). Divination pratiquée par les anciens Grecs, à l'aide d'un coq.

alem [*lèm'*] n. m. Etendard impérial de l'empire ottoman. Savant ou jurisconsulte en pays musulman.

Aleman (Mathieu), écrivain espagnol, né à Séville, m. au Mexique vers 1620, auteur du célèbre roman picaresque *Guzman d'Alfarache*, traduit plusieurs fois en français et embelli par Le Sage.

Alémannie ou **Alamannie** [*ma-nî*], grand-duché allemand (Xe et XIe s.), qui dura jusqu'en 1096.

Alemans ou **Alamans,** confédération de plusieurs tribus germaniques, établies sur le Rhin. Elles furent battues par Clovis à Tolbiac (496). De leur nom dérive le mot *Allemands* appliqué à l'ensemble des peuples germaniques. — Un *Aleman* ou *Alaman*.

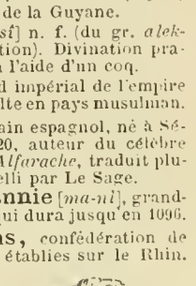

D'Alembert.

Alembert [*lan-bèr*] (Jean LE ROND D'), écrivain, philosophe et mathématicien français, fils naturel de Mme de Tencin, né et m. à Paris (1717-1783), un des fondateurs, avec Diderot, de l'*Encyclopédie*. Sceptique en religion et en métaphysique, mais tolérant, il exposa, dans son célèbre *Discours préliminaire* sur l'Encyclopédie, la philosophie purement naturelle qui présidait à l'œuvre entreprise. Membre de l'Académie des sciences en 1741, secrétaire perpétuel de l'Académie française (1772), il a laissé les remarquables *Eloges historiques* des académiciens décédés.

Alemtejo [*lèm-té*], prov. du Portugal ; 410.000 h. ; ch.-l. *Evora*, v. pr. *Beja*.

Alençon, ch.-l. du départ. de l'Orne, sur la Sarthe ; ch. de f. O., à 210 kil. de Paris ; 17.840 h. (*Alençonnais*). Fabrique de toiles ; tanneries. dentelles, dites *point d'Alençon*. Patrie de Hébert, de Desgenettes, de Mlle Lenormand. — L'arr. a 6 cant., 92 comm., 56.050 h. ; le cant. Est a 8 comm. et 16.860 h. ; le cant. Ouest, 17 comm. et 11.810 h.

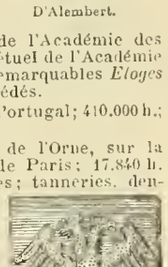

Armes d'Alençon.

Alençon (*point d'*), genre de dentelle, qui se fabrique à Alençon, et qui réunit la richesse des dessins à la perfection du travail. (La plupart des motifs sont d'admirables copies de fleurs entremêlées d'herbes et de fougères, produisant un effet aussi riche que varié.)

Alençon (comtes *et* ducs **d'**), titres portés par divers membres de la famille de Valois. Les plus célèbres sont : CHARLES DE VALOIS, tué à la bataille de Crécy (1346) ; — JEAN IV, tué à la bataille d'Azincourt (1415) ; — JEAN V, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc (1409-1476) ; — RENÉ, enfermé par Louis XI dans une cage de fer, m. en 1492 ; — CHARLES IV, époux de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, m. en 1525 ; — FRANÇOIS, 4e fils de Henri II, et qui devint duc d'Anjou (1554-1584).

Alènes.

alène n. f. (anc. allem. *alensa*). Poinçon avec lequel les cordonniers, selliers, etc., percent le cuir.

— ENCYCL. Les alènes sont en acier et se font à la forge et à la lime. On leur donne la forme droite ou courbe, puis on les trempe et on les recuit avant de les polir.

alenier [*ni-é*] n. et adj. m. Fabricant, marchand d'alènes.

alénois [*noi*] adj. m. (du lat. *Aurelianensis*, d'Orléans). Se dit du cresson des jardins, qui sert à relever le goût des salades : *cresson alénois*.

alentir [*lan*] v. a. Rendre lent, plus lent. (Rare ; on dit plus souvent RALENTIR.)

alentissement [*lan-ti-se-man*] n. m. Action d'alentir. (Rare ; on dit mieux *ralentissement*.)

alentour [*lan*] adv. (de *à, l', et entour*). Aux environs. (*Alentour* ne prend pas de complément : ne dites pas *alentour de la table*, mais *autour de la table*.)

alentours [*lan-tour*] n. m. pl. Lieux circonvoisins : *les alentours d'une ville. Fig. : les alentours de la vérité*.

Aléoutes ou **Aléoutiennes** [*si-è-ne*] (îles), chapelet d'îles montagneuses et volcaniques sur la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord ; aux États-Unis ; 6.000 h. (*Aléoutiens* ou *Aléoutes*).

Alep [*lèp*], v. de Turquie d'Asie (Syrie) ; 127.200 h. (*Alepins*). Brocarts d'or et d'argent, étoffes de soie et de coton ; centre de convergence d'un grand nombre de routes de caravanes.

alépine n. f. (de *Alep*, n. de ville). Etoffe de soie et de laine.

alépocéphale (gr. *a* priv., *lépis*, écaille, et *kephalé*, tête) adj. Se dit de certains poissons dont la tête est dépourvue d'écailles.

Aleria, comm. de Corse, arr. et à 51 kil. de Corte, près de l'embouchure du Tavignano ; 749 h. ; sur le site d'une grande ville romaine.

Alérion.

alérion n. m. (de l'anc. all. *adalaro*, aigle). *Blas.* Petite aigle au vol abaissé, et toujours représentée sans bec ni pattes.

aléron ou **aleiron** [*lé*] n. m. Tringle de bois au moyen de laquelle on hausse et on relève les lisses d'un métier à tisser.

alerte [*lèr-te*] adj. (de l'ital. *all' erta*, sur la hauteur). Vigilant ; agile, vif dans ses mouvements. ANT. **Indolent, engourdi, mou, inerte.** N. f. Alarme : *l'alerte a été vive*. Interj. Debout, garde à vous !

alésage [*za-je*] n. m. Action d'aléser. *Alésage d'un cylindre*, son diamètre intérieur.

alésé [*zé*], **e** adj. *Blas.* Se dit des pièces honorables dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu : *croix alésée*. (On écrit aussi ALAISÉ et ALÉZÉ.)

aléser [*zé*] v. a. (lat. *ad*, à, et *latus*, côté. — Se conj. comme *accélérer*.) Polir ou agrandir l'intérieur d'un tube, d'un trou quelconque. *Blas.* Diminuer de longueur, en parlant des pièces honorables.

Alésia, place forte gauloise, où César assiégea et prit Vercingétorix.

Alésia (*siège d'*). C'est au-dessus d'Alise-Sainte-Reine, sur le sommet du mont Auxois (Côte-d'Or), que s'élevait l'ancienne *Alesia* des Mandubiens, autour de laquelle les Gaulois soutinrent leur dernière lutte pour l'indépendance. Vercingétorix s'étant retiré sur ce plateau, César vint l'y assiéger. La Gaule entière se souleva pour délivrer Vercingétorix. César vainquit l'armée de secours, et Vercingétorix dut se rendre (52 av. J.-C.).

Alésia avait été identifiée avec le village d'Alaise (Doubs), notamment par Quicherat. Mais des fouilles exécutées à Alise-Sainte-Reine, sur l'ordre de Napoléon III, ont confirmé l'opinion de la plupart des savants. Reprises en 1906, par le commandant Espérandieu, sur l'emplacement même de la ville, elles ont conduit à la découverte des restes d'une importante cité, qui paraît avoir été, de toute antiquité, un nœud de routes et un grand marché, ainsi qu'une métropole religieuse dont le rôle aurait survécu à la conquête romaine.

alésoir [*zoir*] n. m. Outil ou machine pour aléser.

— ENCYCL. On fait usage de l'alésoir pour polir intérieurement les corps de pompe, les canons de fusil, etc. On distingue deux espèces d'alésoirs mécaniques : l'alésoir *horizontal*, employé pour l'alésage des petites pièces, et l'alésoir *vertical*, employé pour les grands cylindres, que l'alésoir horizontal, par son poids, déformerait.

Alésoir.

Alessi (Galeazzo), architecte italien, né et m. à Pérouse (1512-1572). Imitateur de Michel-Ange, il édifia de très beaux palais (Pérouse, Gênes), mais sur la fin abusa de l'ornement.

alester [*lès-té*] ou **alestir** [*lès-tir*] v. a. Alléger, dégager : *alester un navire*.

alésure [*zu-re*] n. f. Ensemble des débris détachés d'une pièce métallique par l'alésoir.

Alet ou **Aleth** [*lèt*], comm. de l'Aude, arr. et à 10 kil. de Limoux, sur l'Aude ; 830 h. Ancien évêché. Eaux thermales bicarbonatées sodiques, employées contre la chlorose, la dyspepsie, la gastrite, etc.

Aletsch, le plus grand glacier des Alpes et de l'Europe, long de 23 kil., depuis le côté sud-est du glacier de la Jungfrau jusque dans le haut Valais.

alette [*lè-te*] n. f. *Archit.* Chacune des deux parties du pied-droit s'étendant depuis la colonne ou le pilastre jusqu'au tableau de la baie. Partie d'une balustrade comprise de chaque côté du piédestal, entre le socle et la tablette.

aleurite n. f. Genre d'euphorbiacées, dont une espèce, le bancoulier des Moluques, donne la noix de bancoul, à propriétés purgatives.

aleuromancie [sî] n. f. (du gr. *aleuron*, farine, et *manteia*, divination). Divination par la farine.

aleuromètre n. m. (du gr. *aleuron*, farine, et *metron*, mesure). Instrument servant à déterminer la quantité de gluten contenue dans la farine.

aleurone n. f. Corpuscule azoté, qui se trouve chez les plantes, dans les cellules de l'embryon et des graines.

alevin n. m. (du lat. *allevare*, élever). Menu poisson, qui sert à peupler les étangs.

alevinage n. m. Art de propager l'alevin. (V. PISCICULTURE.) Fretin. Action d'aleviner un étang.

aleviner [*né*] v. a. Jeter de l'alevin dans un étang, un vivier ; *aleviner un étang*.

alevinier [*ni-é*] n. m. ou **alevinière** n. f. Etang où l'on élève de l'alevin.

Alexander (ARCHIPEL), grand archipel d'Amérique, sur la côte occidentale de l'Alaska, comprenant près de douze cents îles.

Alexandra ou **Salomé,** reine de Judée de 78 à 69 av. J.-C., après la mort d'Alexandre Jannée, son époux. Elle gouverna au gré des pharisiens.

Alexandra, reine d'Angleterre, née à Copenhague en 1844, Fille de Christian IX, roi de Danemark, elle épousa en 1863, à Windsor, Albert-Edouard, prince de Galles, qui monta sur le trône d'Angleterre en 1901, sous le nom d'Edouard VII.

Alexandra-Féodorovna, impératrice de Russie, femme de l'empereur Nicolas Ier et fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III (1798-1860).

Alexandra-Féodorovna, impératrice de Russie, née princesse Alix de Hesse, à Darmstadt (1872). Elle a épousé en 1894 à Saint-Pétersbourg le césarévitch Nicolas, devenu empereur la même année.

Alexandre-Ier (TERRE), île glaciale antarctique, découverte en 1821 par le capitaine russe Bellingshausen.

Alexandre Ier, roi d'Epire, fils de Néoptolème et beau-frère de Philippe de Macédoine par sa sœur Olympias. Il secourut les Tarentins contre les Brutiens, qu'il vainquit en 332 av. J.-C., mais qui prirent leur revanche en 328 ; Alexandre périt dans la bataille, qui eut lieu sur les bords de l'Achéron. — ALEXANDRE II, roi d'Epire, de 272 à 242 av. J.-C. Il envahit la Macédoine, fut vaincu par Démétrius, fils d'Antigone Gonatas, et ne put reconquérir l'Epire qu'avec l'appui des Acarnaniens.

Alexandre Ier, roi de Macédoine, de 500 à 462 av. J.-C., fils d'Amyntas Ier. Sous son règne, Mardonius soumit la Macédoine (492), et Alexandre dut en apparence prendre le parti des Perses contre les Grecs, dont il était secrètement l'ami.

Alexandre II, roi de Macédoine, de 369 à 367 av. J.-C., fils d'Amyntas II. Il soumit les Thessaliens, fut aidé par Pélopidas contre Ptolémée Alorus, qui s'était insurgé pendant son absence, fit alliance avec les Thébains, et périt assassiné avec la complicité de sa mère et de Ptolémée Alorus.

Alexandre III, le Grand, roi de Macédoine, fils de Philippe et d'Olympias, né en 356, m. en 323 av. J.-C. Il fut élevé par Aristote et monta sur le trône en 336. Après avoir soumis la Grèce, il se fit décerner à Corinthe le titre de généralissime des Hellènes contre les Perses, et franchit l'Hellespont. Il vainquit les troupes de Darius au Granique (333) et à Issus (332), prit Tyr, Sidon, etc., conquit l'Egypte, fonda Alexandrie, puis, passant l'Euphrate et le Tigre, remporta sur les Perses la victoire décisive d'Arbelles (331). Poursuivant sa marche, il prit Babylone, Suse, brûla Persépolis, arriva jusqu'à l'Indus et vainquit Porus, qui, subjugué par sa générosité, devint son allié. Les Macédoniens refusant d'aller plus loin, le conquérant revint à Babylone, où il mourut d'une fièvre aiguë, sans avoir pu réaliser les projets grandioses qu'il formait encore. Il avait alors 33 ans. L'œuvre d'Alexandre fut profondément bienfaisante et civilisatrice, par la pénétration qu'elle assura entre les civilisations hellénique et asiatique. Mais son empire fut, aussitôt après sa mort, partagé entre ses généraux. — Le nom d'Alexandre a passé dans la langue comme synonyme de conquérant. Un grand nombre d'allusions, empruntées à divers épisodes de sa vie, sont également usitées en littérature : 1° *Si je n'étais Alexandre, je voudrais être Diogène*, réponse du héros aux généraux qui l'entouraient et qui s'étonnaient des égards qu'il témoignait au célèbre cynique ; 2° *Mon fils, rien ne peut te résister*, paroles fatidiques de la prêtresse de Delphes à Alexandre, qui l'entraînait violemment sur son trépied ; 3° *Alexandre se réservant l'espérance*, allusion à la réponse que le héros fit à ses amis au moment de son départ pour l'Asie. Comme il leur distribuait tout ce qu'il possédait, ceux-ci lui demandèrent ce qu'il se réservait pour lui-même : *l'espérance*, répondit-il ; 4° *Alexandre tranchant le nœud gordien* (v. GORDIEN) ; 5° *le médecin d'Alexandre*, allusion à un des traits les plus admirables de la vie du héros. Celui-ci, gravement malade pour s'être baigné dans le Cydnus, fut averti que son médecin Philippe, soudoyé par Darius, voulait l'empoisonner. Lorsque Philippe lui présenta le breuvage qui devait le guérir, Alexandre, sans manifester la moindre émotion, saisit la coupe et la vida d'un trait en montrant au médecin la lettre accusatrice ; 6° *Celui-ci est aussi Alexandre*, réponse du conquérant à la mère de Darius, qui prenait son favori Ephestion pour lui ; 7° *Et moi aussi, si j'étais Parménion*, réponse d'Alexandre à ce général, qui lui conseillait d'accepter les offres brillantes de Darius, en lui disant : J'accepterais si j'étais Alexandre ; 8° *O Athéniens, qu'il en coûte pour être loué de vous!* exclamation d'Alexandre au milieu des périls qu'il bravait en reportant sa pensée sur cette brillante Athènes, dispensatrice suprême de la renommée ; 9° *Au plus digne*, réponse d'Alexandre mourant à ses généraux, qui lui demandaient à qui il laissait l'empire ; 10° *les funérailles d'Alexandre*, allusion aux batailles sanglantes que se livrèrent les lieutenants du héros après sa mort pour se partager son empire ; 11° *démembrement de l'empire d'Alexandre*, même allusion que ci-dessus. Le souvenir d'Alexandre resta populaire dans le monde bien longtemps même après l'avènement du christianisme. C'est ainsi qu'en Occident, un des cycles de la poésie épique du moyen âge a pour thème principal le récit, d'ailleurs profondément défiguré, de ses aventures.

Alexandre le Grand.

Alexandre (*représentations diverses d'*). Apelle, Lysippe et Pyrgotèle étaient le peintre, le sculpteur et le graveur en pierres fines attitrés d'Alexandre ; mais aucun des ouvrages de ces artistes n'est parvenu jusqu'à nous ; nous avons cependant quelques œuvres antiques, dont certaines sont très probablement des copies d'originaux remarquables, perdus aujourd'hui. Le Louvre possède un *Alexandre Hermès* en marbre, trouvé à Tivoli ; la glyptothèque de Munich, une statue en marbre de Paros ; la villa Albani, un haut-relief en marbre. La Renaissance s'est inspirée largement de la vie du conquérant. Parmi les œuvres des modernes, il faut citer le bas-relief de Puget (Louvre) représentant *Alexandre et Diogène*, puis les *Batailles d'Alexandre* de Lebrun. (V. l'art. suiv.)

Alexandre (*les Batailles d'*), série de cinq vastes tableaux peints par Ch. Lebrun et représentant : *le Passage du Granique, la Bataille d'Arbelles, la Famille de Darius prisonnière, la Défaite de Porus* et *le Triomphe d'Alexandre à Babylone* (musée du Louvre) ; scènes savamment distribuées, figures d'un beau style, mais dont la couleur est froide.

Alexandre (*Histoire d'*), par Quinte-Curce ; sorte de roman historique plus intéressant qu'exact, mais auquel la vivacité des peintures et l'élégance du style communiquent un véritable charme.

Alexandre (*Expédition d'*) ou *Anabase*, ouvrage d'Arrien ; résumé élégant de relations originales. C'est la source principale de l'histoire du héros (IIe s.).

Alexandre (*le Roman d'*), roman historique dont le héros est Alexandre le Grand, et qui fut composé au XIIe siècle par le trouvère Alexandre Paris. Il est écrit en vers de douze pieds, d'où le nom d'*alexandrins* donné aux vers de cette mesure.

Alexandre IV, roi de Macédoine, fils d'Alexandre le Grand, né en 323 av. J.-C. Quand Alexandre le Grand mourut à Babylone, le jeune prince, âgé seulement de quelques mois, fut proclamé régent et reconduit en Macédoine. Il y fut, ainsi que sa mère Roxane, victime des rivalités des généraux qui se disputaient le pouvoir, et périt assassiné par ordre de Cassandre, fils du régent défunt Antipater (310 av. J.-C.).

Alexandre V, roi de Macédoine, troisième fils de Cassandre, assassiné en 294 av. J.-C., par ordre de son frère Antipater, à qui il avait disputé le pouvoir.

Alexandre, fils du dernier roi de Macédoine, Persée. Quand celui-ci fut vaincu par Paul-Emile (168 av. J.-C.), il fut conduit à Rome avec son père et sa sœur. Il y vécut d'un petit emploi que lui donnèrent ses vainqueurs.

Alexandre, tyran de Phères, en Thessalie, de 370 à 357 av. J.-C. ; se rendit odieux par ses violences et fut assassiné à l'instigation de sa femme.

Alexandre Balas, roi grec de Syrie de 151 à 147 av. J.-C. C'était un aventurier rhodien, qui renversa et tua Démétrius Soter et fut à son tour détrôné par le fils de ce dernier.

Alexandre Zabinas, fils d'un fripier, roi de Syrie de 126 à 122 av. J.-C. Il arriva au trône en renversant Démétrius Nicator.

Alexandre Jannée, roi des Juifs de 104 à 78 av. J.-C., de la famille des Asmonéens. Il fit plusieurs guerres en Phénicie, chez les Philistins, en Syrie, et réprima une importante révolte des pharisiens.

Alexandre d'Aphrodisias, philosophe grec de l'école péripatéticienne (IIe et IIIe s.), né en Carie ; auteur d'un important *Traité du destin et du pouvoir libre*, consacré à la réfutation du fatalisme stoïcien.

Alexandre Ier, pape de 109 à 119 ; — ALEXANDRE II (Anselme de Boggio), pape de 1061 à 1073, prédécesseur de son chancelier Hildebrand, dont il subit l'influence, — ALEXANDRE III (Orlando Bandinetti), pape de 1159 à 1181. Il lutta contre Frédéric Barberousse, à qui il opposa la *ligue Lombarde* ; — ALEXANDRE IV (Rinaldi de Segna), pape de 1254 à 1264, ennemi des Hohenstaufen, — ALEXANDRE V (Pietro Filargo), pape de 1409 à 1410 ; il fut élu à Pise, en même temps que Grégoire VII régnait à Rome et Benoît XIII à Avignon ; — ALEXANDRE VI (Borgia), né à Jativa (Espagne) en 1431, pape de 1492 à 1503. Politique éminent, il partagea entre le Portugal et l'Espagne le nouveau monde découvert par Colomb et les autres navigateurs et fit une guerre sans pitié aux grands seigneurs italiens ; mais, par sa vie privée, sa duplicité, son népotisme, il fut un prince de la Renaissance beaucoup plus qu'un pape. Il mourut de la *malaria* (et non pas, comme on l'a dit, empoisonné par une pastèque) [v. BORGIA] ; — ALEXANDRE VII (Fabio Chigi), pape de 1655 à 1667, savant et vertueux. Il confirma la condamnation prononcée par Innocent X contre les jansénistes ; fit construire la colonnade de la place Saint-Pierre. Le duc de Créqui, ambassadeur de France, ayant été insulté par la garde corse, Louis XIV exigea que cette garde fût cassée et que la réparation fût attestée par une pyramide élevée sur une place de Rome ; — ALEXANDRE VIII (Pietro Ottoboni), pape de 1689 à 1691.

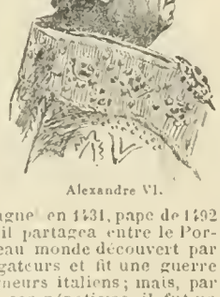
Alexandre VI.

Alexandre (saint), patriarche d'Alexandrie de 312 à 326 ; il fit condamner Arius au concile de Nicée (325). Fête le 26 février.

Alexandre de Tralles, célèbre médecin grec (VIe s. apr. J. C.).

Alexandre Nevski, prince russe du XIIIe s. (1220-1263), dont le nom est demeuré populaire en Russie, par suite des victoires qu'il remporta sur les Suédois et les Allemands Livoniens.

Ordre de Saint-Alexandre-Nevski.

Alexandre-Nevski (*ordre de Saint-*), ordre russe fondé par Pierre le Grand ; une seule classe de chevaliers ; costume spécial. La décoration se porte suspendue à un large ruban rouge pont, passé en écharpe.

Alexandre Ier, né en 1777, empereur de Russie en 1801, après la mort tragique de son père Paul Ier, assassiné à Tagaurok en 1825. Il lutta contre Napoléon Ier, qui battit ses armées à Austerlitz, à Eylau, à Friedland. Réconcilié avec son vainqueur par la paix de Tilsit, il se déclara de nouveau contre lui en 1812 et, après la campagne de Russie si funeste à Napoléon, il lança un manifeste appelant l'Europe aux armes. Il envahit la France avec ses alliés, d'abord en 1814, puis en 1815, et replaça les Bourbons sur le trône de France. Il fut ensuite, sous l'influence d'Araktcheiev, puis de la mystique Mme de Krüdener, le représentant des idées absolutistes, qu'il contribua par la Sainte-Alliance, à faire prévaloir en Europe. Il eut pour successeur son frère Nicolas Ier.

Alexandre Ier.

Alexandre II, fils et successeur de Nicolas Ier, né à Moscou, m. à Saint-Pétersbourg (1818-1881). Il monta sur le trône en 1855, signa la paix avec la France après la guerre de Crimée, réprima durement le soulèvement de la Pologne en 1863, abolit le servage (1863). En 1875, il intervint auprès de l'empereur allemand Guillaume Ier pour empêcher Bismarck de recommencer la lutte avec la France ; et il entreprit contre la Turquie la guerre de 1876-1877, qui eut comme conséquence le traité de Berlin ; il mourut frappé par les bombes des nihilistes.

Alexandre II.

Alexandre III, fils et successeur d'Alexandre II, tsar de Russie, né à Saint-Pétersbourg en 1845, monta sur le trône en 1881. Il se détacha de la triple alliance formée par la Russie, l'Allemagne et l'Autriche. Il se tourna du côté de la France, s'affranchit de la dépendance financière de Berlin et affirma sa nouvelle politique par la réception des marins français à Cronstadt (1891), suivie de celle des marins russes à Paris (1893). Il mourut à Livadia en 1894, laissant le trône à son fils Nicolas II.

Alexandre III.

Alexandre Ier, prince de Bulgarie, né à Vérone, m. à Gratz (1857-1893). Fils du prince Alexandre-Emile de Hesse, Alexandre-Joseph de Battenberg fut élu en 1879 prince de Bulgarie et régna jusqu'en 1886. Il avait joui de la bienveillance du tsar, lorsque la révolution rouméliote de 1885, qui aboutit à la réunion de la Bulgarie et de la Roumélie orientale, vint modifier l'attitude d'Alexandre III, qui considéra cette union comme une violation du traité de Berlin. Vainqueur des Serbes à Slivnitza, le prince rentra triomphant dans sa capitale ; mais, au bout de six mois, sa situation difficile à l'intérieur et l'hostilité de la Russie l'obligèrent à abdiquer. Il fut remplacé par Ferdinand Ier et vécut dès lors en simple particulier, sous le nom de comte de Hartenau.

Ordre de Saint-Alexandre.

Alexandre (*ordre de Saint-*), ordre de chevalerie bulgare fondé en 1881 par Alexandre Ier, organisé en 1883 et confirmé en 1888. Cinq classes ; ruban rouge.

Alexandre Jagellon, né en 1461, grand-duc de Lithuanie, roi de Pologne de 1501 à 1506.

Alexandre Ier, roi de Serbie, fils de Milan Ier et de la reine Nathalie, né et m. à Belgrade (1876-1903). Proclamé roi en 1889, il provoqua le mécontentement de ses sujets par l'absolutisme de son gouvernement et son mariage avec Draga Maschin ; tous deux furent assassinés par une conjuration militaire, à la suite de laquelle la couronne fut offerte à Pierre Ier Karageorgevitch qui l'accepta.

Alexandrescu (Grégoire), poète roumain, né à Tirgoviste, m. à Bucarest (1812-1885). Il défendit les idées libérales dans ses satires et ses fables politiques. On lui doit : *l'An 1848 ; Méditations et Elégies*. Il fut ministre des finances en 1859.

Alexandre Sévère, empereur romain en 222 (208-235). Adopté par son cousin Héliogabale, il lui succéda. Secondé par sa mère Julia Mammæa et sa grand'mère Julia Mæsa, il s'efforça de rendre à l'empire la dignité qu'il avait perdue. Il encoura-

gea les jurisconsultes et fit la guerre en Asie contre les Sassanides. Au retour, il se porta sur le Rhin pour repousser une invasion germanique, mais il fut tué par ses soldats revoltés.

Alexandrette ou **Iskanderoun,** v. et port très fréquenté de la Turquie d'Asie (Syrie), au fond du *golfe d'Alexandrette,* formé par la Méditerranée; 6.800 h.

Alexandri (Basile), poète roumain, né à Bacau, m. à Paris (1821-1890). Ministre des affaires étrangères en 1859-1860. Il a composé des drames, des églogues, des *Chansons guerrières,* écrites pendant la guerre russo-turco-roumaine (1877), et un célèbre dithyrambe sur le *Génie latin,* couronné à Montpellier en 1874.

Alexandria, v. d'Ecosse (comté de Dumbarton), sur la Léven; 12.000 h. Industrie considérable.

Alexandria, v. des Etats-Unis (Virginie), sur le Potomac; 15.000 h. Près du fleuve, à Mount-Vernon, se trouve la fameuse maison de campagne où Washington finit ses jours, en 1799.

Alexandrie [*drî*], v. et port d'Egypte, sur la Méditerranée; 315.000 h. (*Alexandrins*). Grand commerce : coton, blés, céréales, sucres, gommes, dattes, laines, plumes d'autruche, ivoire, etc. Patrie de saint Athanase. Cette ville, fondée par Alexandre le Grand (331 av. J.-C.), célèbre par le phare haut de 400 pieds qui éclairait sa rade, fut, au temps des Ptolémées, le centre artistique et littéraire de l'Orient, héritier de la civilisation hellénique. La ville possédait une bibliothèque remarquable, qui fut détruite une première fois quand César prit la ville, et de nouveau en 390, dans les luttes des païens contre les chrétiens. Une légende veut que les derniers restes de la bibliothèque aient été détruits en 641, sur l'ordre du calife Omar. Les Français s'emparèrent d'Alexandrie en 1798, les Anglais en 1801. Elle a été bombardée en 1882 par la flotte britannique.

Alexandrie (ital. **Alessandria della Paglia**), v. forte d'Italie (Piémont) et ch.-l. de la *prov. d'Alexandrie,* sur le Tanaro, affl. du Pô; 62.600 h. Industrie active : toiles, draps, soieries. Elle fut bâtie en 1168, par la ligue Lombarde, pour tenir en respect les partisans de l'empereur Barberousse, et la rapidité de sa construction lui valut le surnom d'*Alexandrie de la paille.* — La prov. a 826.000 h.

Alexandrie (*école d'*), appelée aussi *école éclectique, école néo-platonicienne*. Ammonius Sacras est le véritable fondateur de l'école d'Alexandrie. Plotin fut son disciple. Il écrivit le traité intitulé *Ennéades,* qui fut publié par Porphyre. Jamblique transporta l'école à Alexandrie : Syrianus et Proclus à Athènes. La doctrine de l'école philosophique d'Alexandrie (le néo-platonisme) doit beaucoup à l'école juive d'Alexandrie, dont le représentant le plus illustre est Philon le Juif.

alexandrin, e [*lèk-san*] adj. (du *Roman d'Alexandre* [XII e s.], où ce vers était employé). Se dit du vers français de douze syllabes. N. m. Ce vers lui-même. Ex :

Lau-riers, sa-crés ra-meaux qu'on veut ré-duire en poudre.

C'est le vers héroïque, le vers de l'épopée, de la tragédie, des grands poèmes.

alexandrinisme [*lèk-san-dri-nis-me*] n. m. Doctrine de l'école philosophique d'Alexandrie. Style orné des poètes grecs de la période alexandrine.

Alexandropol, v. de Russie (gouv. d'Erivan), sur l'Arpatchaï, affl. de l'Araxe; 23.000 h. Sériciculture.

Alexandrovsk, v. de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav), sur le Dniéper, en face de l'île de Khortitza; 25.000 h. Entrepôt important.

alexipharmaque [*lè-ksi-far-ma-ke*] adj. (gr. *alexein,* repousser, et *pharmakon,* poison). Se disait autrefois des remèdes que l'on croyait propres à détruire l'action du poison ou des principes morbifiques. N. m. : *un alexipharmaque.*

Alexis, poète comique grec, m. en 299 av. J.-C.

Alexis [*lèk-si*] (saint), solitaire de la fin du IVe siècle. Mort vers 412. Fête le 17 juillet.

Alexis (*Vie de saint*), un des plus anciens poèmes français (Ire moitié du XIe s.); il est antérieur à la *Chanson de Roland.*

Alexis, nom de plusieurs empereurs de Constantinople : ALEXIS Ier, *Comnène,* contemporain de la Ire croisade (1081-1118). Il eut successivement à défendre son empire contre les Normands et les Turcs et ne s'entendit pas avec les croisés, sur lesquels il avait fondé de grandes espérances; — ALEXIS II *Comnène* (1180-1183), mort étranglé par ordre d'Andronic Ier Comnène; il avait épousé Agnès, fille de Louis le Jeune, roi de France; — ALEXIS III *l'Ange* (1195-1203), renversé par les croisés; m. en 1210; — ALEXIS IV *le Jeune,* placé sur le trône par les croisés en 1203, mort étranglé par Alexis Ducas en 1204; — ALEXIS V *Ducas,* précipité du haut de la colonne de Théodose par ordre de Baudouin (1204).

Alexis Michaïlovitch, né en 1629, tsar de Moscovie de 1645 à 1676; père de Pierre le Grand.

Alexis Petrovitch, fils de Pierre le Grand, né à Moscou (1690-1718). Il conspira contre son père, qui le fit mettre à la torture, et mourut en prison.

Alexis (Paul), littérateur et auteur dramatique français, né à Aix (Bouches-du-Rhône), m. à Levallois-Perret (1847-1901); un des représentants de l'école naturaliste, et l'un des écrivains des *Soirées de Médan.*

alexitère [*lèk-si*] adj. (du gr. *alexitêr,* qui porte secours). Se disait autrefois des médicaments employés pour prévenir les effets d'un poison : *eau alexitère.* N. m. : *un alexitère.*

alezan, e adj. et n. (esp. *alazan*). Se dit d'un cheval, d'un mulet, dont la robe est d'un jaune rougeâtre et les crins de la même couleur que le poil : *un alezan clair, doré, brûlé; une mule alezane, d'un poil alezan.*

alèze ou **alèse** [*lé-ze*] n. f. V. ALAISE.

alézé, e adj. *Blas.* V. ALÉSÉ.

alfa n. m. (ar. *halfa*). Graminée agrostidée d'Algérie, d'Espagne, etc., dont on fait du papier, des tapis, des chaussures, etc.

— ENCYCL. *Bot.* et *agric.* L'alfa est une herbe vivace, à tiges droites et peu élevées, portant des feuilles semblables à celles du spart, et qui croit en touffes buissonneuses. La récolte des feuilles a lieu au mois d'août, et peut se prolonger jusqu'en octobre. L'alfa croît spontanément et peut donner 50 à 60 années de récoltes. Les feuilles, coupées, sont réunies par petites bottes. Ces bottes sont séchées, puis réunies pour former de grosses bottes, qui sont mises en meule ou préparées pour la vente, en mettant de côté les feuilles gâtées. On presse ensuite l'alfa, et l'on en fait des balles d'environ 150 kilogr.

Alfa.

— *Techn.* L'alfa sert à fabriquer des ouvrages dits « de sparterie » : paillassons, chaussures, paniers, des cordes, mais surtout du papier. La partie fibreuse des feuilles, rouie, mêlée à de la pâte de vieux chiffons (parce que la fibre de l'alfa, étant courte, ne donnerait que du papier peu résistant), sert à faire du bon papier (dit *papier anglais*). La fibre rouie sert au tissage des étoffes; mais le blanchiment désagrège souvent les fibres, qui ont peu de cohésion, et le linge contenant de l'alfa se trouc aisément.

alfange n. f. (mot esp.). Cimeterre mauresque.

Alfarabi, philosophe arabe du Xe siècle, né à Farab, mort à Damas vers 950. Il répandit parmi les Arabes les doctrines d'Aristote, et eut Avicenne pour disciple, Averrhoès pour rival.

Alfaro, v. d'Espagne (Vieille-Castille), sur l'Alhama, affl. de l'Ebre; 6.000 h.

alféniде n. m. Composition métallique blanche, imaginée en 1850 par le chimiste Halphen : *l'alféniде est du maillechort argenté, qui sert surtout à fabriquer des couverts de table.*

Alfieri.

Alfieri (le comte Victor), le premier poète tragique de l'Italie, né à Asti, m. à Florence (1749-1803); auteur de *Marie Stuart, Mérope, Timoléon* et du traité : *De la tyrannie.* Son style est mâle, pur, rempli d'images frappantes et de fortes pensées, mais une extrême concision lui donne de la sécheresse. Il a écrit contre la France révolutionnaire une œuvre de haine furieuse : *Misogallo.* Alfieri épousa en 1788 la comtesse d'Albany, veuve du dernier des Stuarts, dont l'influence le fixa sérieusement au travail.

Alfortville [*for*] (autref. **Alfort**), commun. de l'arr. et à 13 kil. de Sceaux (Seine), cant. de Charenton, au confluent de la Seine et de la Marne; 16.000 h. (*Alfortvillais*).

Alfred le Grand.

Alfours [*four*], peuple de la Malaisie, métis de Papous et de Malais.

Alfred le Grand, le plus célèbre des rois anglo-saxons. Après avoir conquis l'Angleterre sur les Danois, il se montra habile législateur, administrateur et protecteur des lettres. Il fonda l'université d'Oxford (849-901).

Alfred (*saint*), évêque de Hildesheim (Hanovre) au IXe siècle; m. vers 869. Fête le 15 septembre.

Alfreton, v. d'Angleterre (Derby); 13.500 h.

alganon n. m. (b. lat. *arganum*). Chaîne qu'on mettait au cou des galériens qui avaient la permission de circuler hors du bagne.

algarade n. f. (esp. *algarada*). Sortie, insulte brusque et bruyante contre quelqu'un.

Algardi (Alessandro), sculpteur et architecte italien, né à Bologne, m. à Rome (1602-1654); artiste d'une imagination fougueuse. Auteur d'un bas-relief à Saint-Pierre de Rome : *Saint Léon et Attila.*

algaroth [*rot'*] n. m. Oxychlorure d'antimoine précipité, émétique et purgatif.

Algarotti (François), poète et critique italien, ami de Voltaire, né à Venise, m. à Pise (1712-1764).

Algarve, province la plus méridionale du Portugal; 255.000 h. (*Algarves*). Capit. *Faro.*

Algaviennes [*vi-è-ne*] (ALPES), un des principaux massifs des Alpes septentrionales, au S.-E. du lac de Constance.

algazelle [*zè-le*] n. f. Variété d'antilope africaine blanche, que l'on trouve surtout en Egypte.

algèbre n. f. (ar. *al-djebr*). Science du calcul des grandeurs représentées par des lettres. Livre qui traite de cette science : *acheter une algèbre.*

— ENCYCL. L'algèbre, qui a pour but d'abréger et de généraliser la solution des questions relatives aux quantités, fut introduite en Europe, vers 950, par les Arabes, qui en avaient puisé la connaissance dans les livres grecs et surtout dans Diophante d'Alexandrie, l'auteur du plus ancien traité d'algèbre connu (IVe s.). La connaissance de l'algèbre a été longtemps le patrimoine exclusif des savants. Veut-on, encore aujourd'hui, parler d'une chose difficile, inconnue à quelqu'un, on dit : *C'est de l'algèbre pour lui.*

algébrique adj. Qui tient à l'algèbre : *formule, équation algébrique.*

algébriquement [*ke-man*] adv. Suivant les règles de l'algèbre : *résoudre un problème algébriquement.*

algébriste [*bris-te*] n. Qui connaît l'algèbre, l'enseigne. Qui fait des opérations d'algèbre.

Alger [*jé*] (DÉPART. D'), une des trois divisions de l'Algérie; préf. *Alger;* sous-préf. *Médéa, Miliana, Orléansville, Tizi-Ouzou;* 5 arr., 135 comm., 1.641.000 h.; 19e corps d'armée, cour d'appel et archevêché à Alger. La colonisation européenne y est en plein essor; vigne, tabac, oranger, olivier, céréales, élevage du mouton et du cheval. Dans le Sud, on exploite l'alfa, le dattier, et on élève le chameau.

Armes d'Alger.

Alger, capit. de l'Algérie, ch.-l. du dép. d'Alger. Belle rade sur la Méditerranée; à 800 kil. de Marseille, soit environ trente-six heures de navigation; 145.000 h. (*Algérois* ou *Algériens*). Archevêché, université, cour d'appel. Grand commerce de vins, céréales, alfa, dattes, fruits. En 1541, Charles-Quint essaya de s'emparer d'Alger, qui fut bombardé par Duquesne (1682), par d'Estrées (1688), et pris par l'armée française du général de Bourmont (1830). — L'arr. a 68 comm. de plein exercice et 662.000 h.

Algérie [*rî*], colonie française du nord-ouest de l'Afrique; capit. *Alger.*

I. GÉOGRAPHIE. L'*Algérie* est la principale des colonies françaises; elle est limitée au N. par la Méditerranée, à l'E. par la Tunisie, au S. par le Sahara, à l'O. par le Maroc. Elle est divisée en 3 départ. : *Alger, Oran, Constantine;* pop. 5.300.000 h. (*Algériens*); superf. 2.207.000 kil. carr. On y distingue 3 régions naturelles : 1° le *Tell,* région des cultures (céréales, vignobles, orangers, coton, olivicrs), entre la Méditerranée et l'Atlas, parcourue par de nombreuses, mais peu importantes rivières, dont la principale est le Chéliff; 2° les *hauts plateaux* ou région de l'Atlas, secs, couverts de champs d'alfa, de pâturages maigres, et coupés de chotts ou lacs salés; 3° le *Sahara,* dont la lisière algérienne est occupée par d'importantes oasis (Biskra, Laghouat), où vit le dattier. Climat relativement tempéré dans le Nord, très chaud dans le Sud. Productions minérales : cuivre, fer, plomb, zinc, sel gemme, marbres, phosphates. En échange de ces divers produits, qu'elle exporte surtout en France, l'Algérie importe des étoffes, des métaux, des charbons, machines, etc. La population comprend des Européens, des Kabyles, des Arabes, des Maures et des Nègres. On y trouve le lion, la panthère, l'hyène, le chacal, le chameau, le cheval et tous les animaux domestiques.

II. HISTOIRE. Occupée dès la plus haute antiquité par des Berbères, la partie de l'Afrique qui forme l'Algérie actuelle fut depuis le VIe siècle av. J.-C. sous la domination des Carthaginois, puis, après les guerres puniques, sous celle des Romains, qui donnèrent au pays une prospérité remarquable, ainsi qu'en témoignent les ruines mises à jour sur tous les points de la contrée. Dévastée par les Vandales, occupée ensuite par les Byzantins, les Arabes et enfin par les Turcs, la région d'Alger devint, dès le XIVe siècle, un nid de pirates, sous l'influence des Barberousse. Les expéditions de Charles-Quint et de Louis XIV contre ces hardis corsaires, pas plus que celle de lord Exmouth en 1816, n'eurent de résultats durables, et ce fut seulement en 1830 que les troupes françaises, chargées de venger une insulte faite par le dey Hussein au consul de France, commencèrent la conquête du pays. Celle-ci débuta, en 1830, par la prise d'Alger, dont s'empara le général de Bourmont, et par l'occupation des principaux points de la côte : Bougie, Bône, etc. En 1832 étaient organisés, par le général Voirol, les bureaux arabes, chargés de servir d'intermédiaires entre l'administration française et les chefs indigènes. Cependant les Français eurent bientôt à lutter contre un redoutable adversaire, l'émir Abd-el-Kader, qui infligea à nos troupes le désastre de la Macta (1835). Abd-el-Kader ne put être réduit, après la prise de Constantine (1837), que grâce aux efforts persévérants de Bugeaud, qui remporta sur son allié, le sultan du Maroc, la victoire de l'Isly (1844). La smala de l'émir avait été enlevée par le duc d'Aumale en 1844; lui-même dut se soumettre au général Lamoricière en 1847. Dès lors, l'Algérie entre dans la période d'organisation, à peine troublée par les révoltes de Kabylie (1850 et 1871) et du Sud-Oranais (1901). L'Algérie, aujourd'hui pacifiée, pourvue d'un réseau de chemins de fer qui se développe chaque jour, s'étend peu à peu vers le S. par l'occupation successive des oasis sahariennes.

III. ADMIN. Représentée au Parlement par trois sénateurs et par des députés (deux par département), l'Algérie a à sa tête un gouverneur général nommé par décret, assisté d'un *conseil de gouvernement* (réunion de fonctionnaires), d'un *conseil supérieur* (dont les attributions sont surtout budgétaires et fiscales), de *délégations financières* (qui délibèrent et votent le budget avant que celui-ci soit soumis au conseil supérieur). Au point de vue de l'administration, l'Algérie est divisée en 3 départements (Alger, Oran, Constantine), administrés chacun par un préfet et des sous-préfets en territoire civil, par des officiers et par des chefs indigènes en territoire militaire, c'est-à-dire dans les régions où l'élément indigène est encore en minorité. Suivant l'importance de ce même élément, on distingue les communes de plein exercice, les communes mixtes et les communes indigènes. L'Algérie jouit de la personnalité civile; elle a un budget spécial, distinct de celui de la métropole. — Une partie des territoires militaires a été dotée de la personnalité civile, sous le nom de *Territoires du Sud.*

Algérien, enne [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Algérie : *les Algériens.* Adjectiv. : *troupes algériennes.*

algésimètre [*zî*] n. m. (du gr. *algêsis,* douleur, et *metron,* mesure). Appareil qui sert à mesurer l'intensité de l'excitation nécessaire pour provoquer une sensation douloureuse.

Algesiras [*rass*], v. et port au sud de l'Espagne (prov. de Cadix), sur le détroit de Gibraltar; 12.400 h. Prise en 711 par les Maures. L'amiral français Linois y vainquit la flotte anglaise (1801). En 1906, une conférence internationale s'y réunit pour régler la situation internationale du Maroc. V. MAROC.

Alghero, v. et port sur la côte O. de Sardaigne (prov. de Sassari); 10.000 h.

algide adj. (lat. *algidus*). Se dit des affections caractérisées par des sensations de froid : *fièvre algide.*

algidité n. f. Etat de ce qui est algide.

algine n. f. Substance azotée visqueuse, que l'on trouve dans les plantes marines et surtout dans

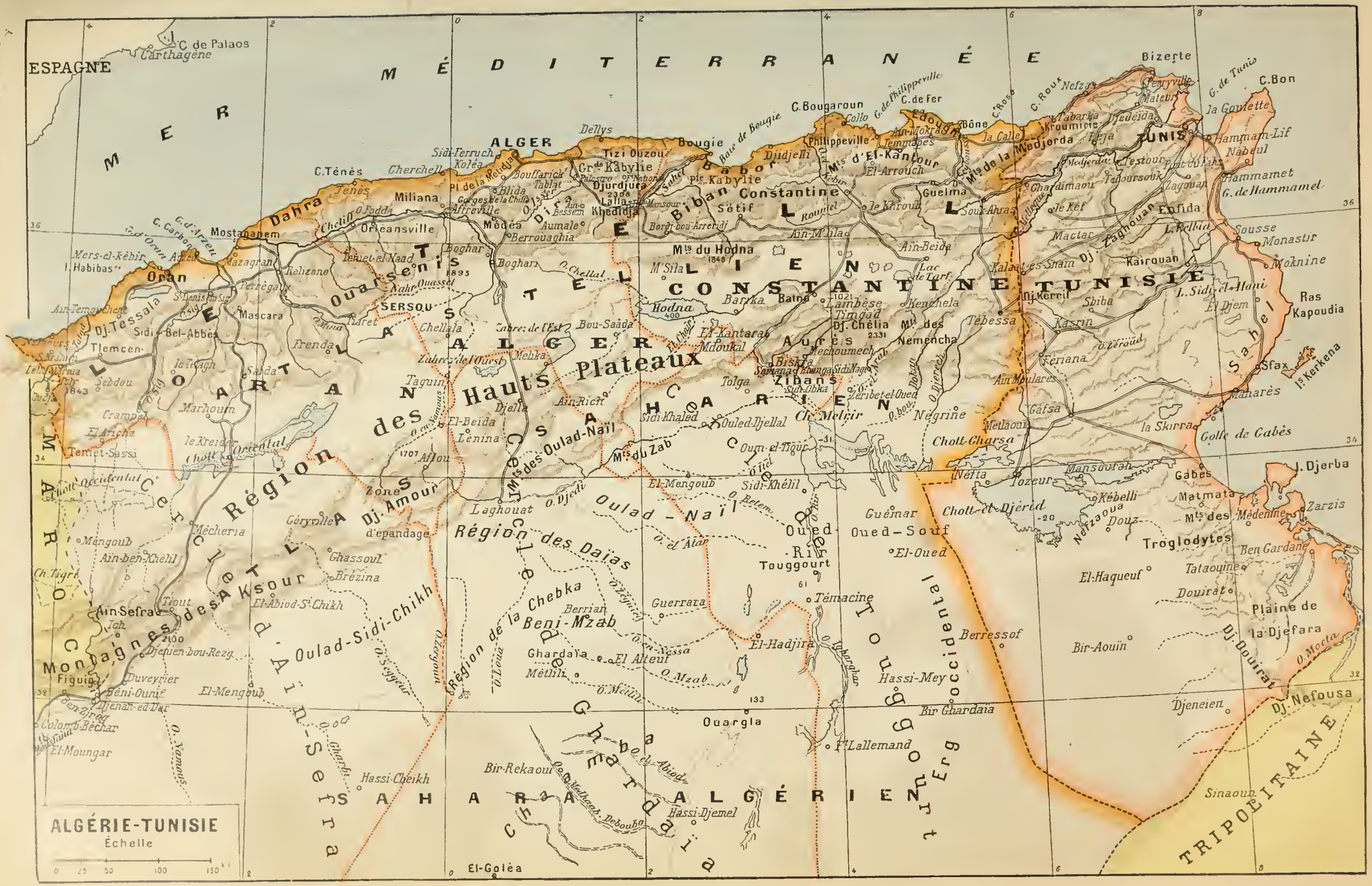
ESPAGNE
MER MÉDITERRANÉE
C. de Palaos
Carthagène
ALGER
Bougie
Bizerte
C. Bon
TUNIS
Hammam-Lif
Nabeul
Hammamet
G. de Hammamet
Sousse
Monastir
Moknine
Ras Kapoudia
Sfax
Gabès
J. Djerba
Zarzis
Tripolitaine
Dj. Nefousa
Tell Algérien
Dahra
Ouarsenis
Tell Oranais
Tell Constantine
Tell Tunisie
Sahel
Hauts Plateaux Algériens
Hauts Plateaux Constantine
Hauts Plateaux Tunisie
Chott Chergui
Chott Charsa
Chott el Djerid
Sahara Algérien
Sahara Tunisien
Région des Ksour
Région des Oasis
Région des Dayas
Région de la Chebka
Monts des Ksour
Monts des Médenine
Monts des Troglodytes
Plaine de la Djefara
Grand Erg Occidental
Grand Erg Oriental
Oued-Souf
Oued-Rir
Touggourt
Ouargla
Ghardaïa
Laghouat
Biskra
Batna
Constantine
Sétif
Tébessa
Kairouan
Sousse
Sfax
Gabès
Djerba
Tripoli
Oran
Tlemcen
Mostaganem
Mascara
Sidi-Bel-Abbès
Saïda
Tiaret
Orléansville
Médéa
Miliana
Blida
Tizi Ouzou
Djidjelli
Philippeville
Bône
Guelma
Souk-Ahras
Le Kef
Tunis
Bizerte
Nefzaoua
Douz
Kébili
Matmata
Tataouine
Ben Gardane
Zarzis
Djerba
Gabès
Mahrès
Kerkena
Sfax
Sbiba
Kasrin
Feriana
Gafsa
Metlaoui
Tozeur
Nefta
Chott-Charsa
Chott-el-Djerid
Negrine
Ouled-Djellal
Sidi-Khalid
Biskra
Touggourt
Oued-Souf
El-Oued
Guémar
Témacine
El-Hadjira
Berressof
Hassi-Mey
Bir Ghardaïa
Ouargla
Fort-Lallemand
Hassi-Djemel
Bir-Rekaoui
Hassi-Cheikh
El-Goléa
Ghardaïa
Beni-Mzab
Ghardaïa
Metlili
El Atteuf
Ghardaïa
Berriane
Guerrara
Ain-Sefra
Figuig
Colomb-Béchar
El-Moungar
Djenien-bou-Rezg
Duveyrier
Beni-Ounif
El-Mengoub
Ben-Zireg
Djenan-ed-Dar
Ksour
Oulad-Sidi-Chikh
Oulad-Naïl
Djeneien
Bir-Aouin
Douirat
Dj. Douirat
Dj. Amour
Dj. Tessala
Dj. Kerrit
Dj. Chélia
Dj. Mes
Aurès
Nemencha
Zibans
Ouled-Naïl
Mts des Ouled-Naïl
Mts du Hodna
Mts de la Medjerda
Mts d'El-Kantour
Mts du Zab
Chélif
Isser
Soummam
Medjerda
Mellègue
Kebir
Rummel
Seybouse
Ouad Biskra
Oued Rir
Oued Igharghar
Oued Mya
Oued Mzab
Oued Nessa
Oued Zegrir
Oued Metlili
Oued Ghir
Oued Melah
Oued Debouba
Oued Abiod
Oued Zergoun
Oued Charef
Oued Namous
Oued Saoura
Oued Guir
Oued Zousfana
Oued Saoura
Oued Mouilah
Oued Sebdou
Oued Tafna
Oued Isly
Oued Kebir
Oued Rhumel
Oued Seybouse
Oued Medjerda
Oued Mellègue
Oued Nebeur
Oued Zeroud
Oued Merguellil
Oued Marguellil
Oued Zeribet el Oued
Oued Djedi
Oued Djeddi
Oued Itel
Oued Biskra
Oued Djenien
Oued Bou Djenoun
Oued Bou Hamdane
Oued Bou Merzoug
Oued Bou Sellam
Oued Bou Saada

les algues : *l'algine convient à la préparation et à l'émulsion des huiles.*

Algoa (BAIE D'), grande baie de l'Afrique australe (colonie du Cap), entre le cap Récife et le cap Woody.

Algonquins [*kin*], peuple indien de l'Amérique du Nord, qui ne subsiste plus guère qu'au Canada. — Un *Algonquin.*

algorithme [*rit-me*] n. m. (de l'ar. *Al-Korismi*, n. pr.). Procédé de calcul, forme de la génération des nombres ; *algorithme de calcul intégral.*

alguazil [*ghou-a*] n. m. (ar. *al-wazir*). Agent de police, en Espagne.

algue [*al-ghe*] n. f. (lat. *alga*). Plante qui vit à la surface ou au fond des eaux douces ou salées.

— ENCYCL. Les algues sont des cryptogames cellulaires, qui constituent avec les champignons les thallophytes. On trouve des algues dans toutes les eaux ; les algues marines renferment des substances azotées et de l'iode ; plusieurs sont alimentaires ou médicinales, aucune n'est vénéneuse. La plupart des algues sont pourvues de chlorophylle, mais souvent aussi la teinte verte de la chlorophylle est masquée par d'autres principes colorants, ou dominent le bleu, le brun et le rouge. Elles vivent dans l'eau, où leur thalle est tantôt fixé par des crampons, tantôt libre ou supporté par des flotteurs. On observe des algues microscopiques comme les bactériacées et d'autres immenses, pouvant atteindre 200 à 300 mètres de long. Elles se reproduisent par spores ou par fécondation en formant des œufs. On les divise en *chlorophycées* (vertes), *cyanophycées* (bleues), *phéophycées* (brunes) et *floridées* ou *rhodophycées* (rouges). Dans certains pays, les algues sont employées comme engrais. V. GOÉMON.

Algues : 1. Bactéries du tétanos ; 2. Protocoques ; 3. Diatomées ; 4. OEdogonie ; 5. Ulve ; 6. Varech ; 7. Caulerpe ; 8. Rhodyménie ; 9. Coralline.

alhagi n. m. (mot arabe). Genre de légumineuses, tribu des hédysarées. (C'est cet arbrisseau qui aurait donné la *manne* dont les Hébreux se sont nourris dans le désert.)

Alhama de los Baños, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Grenade), près de la *sierra de Alhama ;* 8.000 h. Eaux thermales sulfureuses.

Alhama de Murcie, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Murcie) ; 7.200 h. Eaux thermales.

Alhambra, célèbre palais des rois maures, à Grenade (Espagne), commencé au XIIIe siècle. L'extérieur offre un aspect assez lourd, mais, dès qu'on a franchi la *porte du Jugement* (la principale entrée), l'œil reste ébloui par la variété et la grâce incomparable des décors et de l'architecture. On admire principalement la *cour des Lions* et la *cour des Abencérages.*

Alhambra de Grenade.

Ali, gendre de Mahomet, calife de 656 à 661.

Ali, pacha de Janina, né à Tebelen, m. à Janina (1741-1822). Il s'empara de l'Albanie, qu'il essaya de rendre indépendante de la Turquie, et où il tenta d'introduire la civilisation européenne. Mais il se rendit surtout célèbre par ses cruautés. Pris par les soldats du sultan Mahmoud, il fut égorgé.

Ali, pacha.

Ali (Sidi-), bey de Tunis (1847-1902). Il succéda en 1882 à son frère Mohammed es-Sadok et se montra un ami fidèle de la France.

alias [*ass*] adv. lat. signif. Ailleurs, autrement, ou d'autres termes : *Poquelin alias Molière.*

Aliaska. Dénomination russe primitive du territoire d'Alaska. Les Américains l'ont conservée, pour distinguer la partie du tout, à l'étroite langue de terre qui relie les îles Aléoutiennes au nouveau monde.

Ali-Baba, héros d'un des contes les plus populaires des *Mille et une Nuits.* C'est un pauvre artisan de Perse à qui le hasard a fait connaître la formule cabalistique : *Sésame, ouvre-toi,* qui fait tourner sur ses gonds la porte de la caverne où les quarante voleurs entassaient leur butin. Ce personnage, les quarante voleurs et surtout les mots : *Sésame, ouvre-toi,* employés pour désigner le moyen devant lequel cèdent comme par magie toutes les difficultés, sont restés célèbres.

alibanies [*ni*] n. f. pl. Toile de coton des Indes orientales.

Alibaud (Louis), conspirateur qui tenta d'assassiner Louis-Philippe (1810-1836).

Alibert [*bèr*] (Jean-Louis), médecin français, né à Villefranche (Aveyron), m. à Paris (1766-1837) ; il s'occupa surtout des maladies de la peau.

alibi n. m. (mot lat. signif. *ailleurs*). Absence d'un lieu, prouvée par la présence dans un autre : *un alibi innocente un accusé.* Pl. des *alibis.*

alibiforain [*rin*] n. m. (du lat. *alibi*, ailleurs, et de *forain*). *Dr.* Propos extérieur au sujet, explication sans rapport avec la cause que l'on juge, dont il est question.

alibile adj. (du lat. *alere*, nourrir). Se dit d'une substance propre à la nutrition.

alibilité n. f. Qualité d'une substance alibile.

aliboron n. m. Ane. *Fig.* Homme ignorant.

aliboufier [*ji-é*] n. m. Nom vulgaire du styrax qui fournit le *baume styrax.*

alicante n. m. Vin liquoreux, que produit le territoire d'Alicante : *un verre d'alicante.* Cépage français à fruits rouges.

Alicante, v. d'Espagne (Valence), ch.-l. de province, port sur la Méditerranée ; 50.000 h. Excellents vins. — La province d'Alicante a 470.200 h.

Alicata, v. de Sicile, port sur la Méditerranée, saccagé par les Turcs en 1543 ; 17.500 h.

alicate ou **alégate** n. f. Pince d'émailleur à la lampe.

Alice (sainte), martyre à Nicomédie, sous l'empereur Dioclétien. Fête le 23 juin

alichon n. m. V. AILERON.

alidade n. f. (ar. *a.-idad*). Règle de bois ou de métal mobile autour d'un de ses points, et dont l'une des extrémités se meut sur un cadran divisé. (Les alidades servent à mesurer les angles ; les visées se font à l'aide de pinnules ou d'une lunette.)

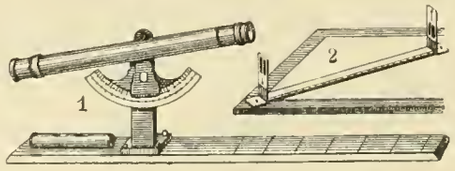

1. Alidade à lunette ; 2. Alidade à pinnules.

aliénabilité n. f. Qualité de ce qui est aliénable.

aliénable adj. *Dr.* Qui peut être aliéné.

aliénataire [*tè-re*] n. Personne en faveur de qui on aliène une propriété, une rente, etc.

aliénateur, trice n. Personne qui aliène.

aliénation [*si-on*] n. f. Action d'aliéner. *Fig.* Folie ; *aliénation d'esprit ; aliénation mentale.*

— ENCYCL. *Path.* L'aliénation mentale n'est pas synonyme de folie ; tout dérangement des facultés intellectuelles peut être appelé aliénation mentale, et, par suite, la folie n'est qu'un genre d'aliénation. Les maladies mentales se divisent en vésanie, démence, et en formes mixtes aboutissant plus ou moins à l'abolition de l'intelligence. L'aliénation mentale exige l'internement dans des maisons de santé, si l'on veut conserver un espoir de guérison.

— *Dr.* L'aliénation est faite à *titre gratuit* (donation, testament) ou à *titre onéreux* (vente, échange). On ne peut aliéner que lorsque l'on est propriétaire, et la femme doit, pour aliéner, être autorisée par son mari ou par la justice, le mineur par son tuteur.

aliéné, e adj. et n. Fou, folle ; *maison d'aliénés.*

— ENCYCL. La loi distingue deux catégories d'aliénés : 1° ceux dont la folie n'est pas de nature à porter atteinte à la sûreté et à l'ordre public, et qui peuvent être placés volontairement dans un établissement spécial ; 2° ceux dont la folie est dangereuse, et qui doivent être internés d'office. Les asiles d'aliénés sont publics ou privés. Le placement d'office des aliénés dangereux est ordonné par le préfet de police, à Paris, et par les préfets dans les départements. Tant que dure sa détention, l'aliéné est frappé de la même incapacité que l'interdit, c'est-à-dire qu'il ne peut plus personnellement exercer ses droits civils.

aliéner [*né*] v. a. (du lat. *alienare*, rendre autre. — Se conj. comme *accélérer.*) Vendre, transférer à un autre la propriété d'une chose : *le mari ne peut aliéner les biens de sa femme sans son consentement. Par ext.* Se dit des choses morales : *aliéner sa liberté.* Rendre hostile : *aliéner les esprits.* Troubler : *aliéner la raison.* ANT. **Conserver, garder.**

aliénisme [*nis-me*] n. m. Partie de la science médicale qui s'occupe des maladies mentales.

alieniste [*nis-te*] n. et adj. m. Médecin qui soigne spécialement les aliénés

alifère adj. (lat. *ala*, aile, et *ferre*, porter). Se dit des insectes pourvus d'ailes. *Tronc alifère,* les deux segments postérieurs des insectes.

aliforme adj. Qui a la forme d'une aile.

Alighieri, nom de famille de Dante.

Alignan-du-Vent, comm. de l'Hérault, arr. et à 19 kil. de Béziers ; 1.380 h. Eaux-de-vie ; tartre.

alignée [*gné*] n. f. Etat de ce qui est aligné : *une alignée d'arbres.*

alignement [*man*] n. m. Action d'aligner. Situation de plusieurs objets sur une ligne droite. Ligne qui détermine la largeur d'une rue, d'une allée, etc. *Servitude d'alignement,* obligation pour les propriétaires de ne pas dépasser cette ligne.

— ENCYCL. *Dr.* Les propriétaires riverains de la voie publique sont tenus de subir la servitude d'*alignement,* qui les oblige à observer, soit en avançant, soit en reculant leur construction, la ligne que l'administration a fixée pour séparer la voie publique des immeubles riverains. Les règles d'approbation des plans généraux d'alignement (plans qui déterminent la direction des voies de communication) sont les suivantes :

Voirie urbaine. L'approbation des plans d'alignement des villes et villages appartient au préfet, sauf pour les rues formant le prolongement des chemins vicinaux, lesquelles sont assimilées à ces chemins, et pour les rues de la ville de Paris, à l'égard desquelles il est statué par décrets en conseil d'Etat.

Chemins vicinaux. Les plans sont approuvés par le conseil général s'il s'agit de chemins de grande communication ou d'intérêt commun, et par la commission départementale s'il s'agit de chemins ordinaires.

Chemins ruraux. La commission départementale prononce sur l'ouverture, le redressement et la fixation de la largeur de ces chemins au vu de « plans d'exécution » qui tiennent lieu de plans d'alignement.

Dès qu'il existe un plan *général* d'alignement, aucune construction ne peut être élevée en bordure de la voie publique sans que l'alignement, *qui ne peut être refusé,* ait été demandé (alignement individuel). Lorsqu'une maison est en saillie importante sur le plan général, elle est frappée de la *servitude de reculement,* condamnée à tomber de vétusté, et le propriétaire ne peut y faire aucun travail de consolidation (ni même de réparation) sans autorisation administrative. A la chute de la maison, la valeur seule du sol (réuni de plein droit à la voie publique) est payée au propriétaire. Lorsque, au contraire, le plan général d'alignement met une maison en recul, le propriétaire doit acheter la parcelle délaissée, au droit de son immeuble.

L'alignement individuel est délivré : 1° par le préfet ou (s'il existe un plan général d'alignement) par le sous-préfet, en matière de grande voirie et de chemins de grande communication ou d'intérêt commun, y compris les rues qui en forment les traverses ; 2° par le maire, en matière de voirie urbaine, de chemins vicinaux ordinaires et de chemins ruraux reconnus. Si le maire refuse l'alignement, le préfet peut le délivrer.

aligner [*gné*] v. a. Ranger sur une ligne droite. Trop soigner, compasser : *aligner ses phrases.* **S'aligner** v. pr. Se mettre sur l'alignement. *Fam.* Se mettre en face d'un autre pour se battre en duel.

alignoir n. m. Instrument ayant la forme d'un coin et servant à fendre les blocs d'ardoise.

alignole n. f. Filet employé par les pêcheurs de la Méditerranée, pour pêcher le thon, l'espadon, etc.

Aligny (Théodore d'), paysagiste français, né à La Chaume (Nièvre), m. à Lyon (1798-1871). On lui doit des paysages de Grèce, d'Italie, de Fontainebleau, et des peintures décoratives.

aligoté n. m. Cépage à raisins blancs de la basse Bourgogne.

Aligre (Etienne d'), chancelier de France, né et m. à Chartres (1580-1635), magistrat honnête, mais timide. Il fut disgracié par Richelieu en 1626.

Alima, riv. d'Afrique, affl. dr. du Congo. Dans sa vallée se trouvent des postes français ; cours 500 kil.

aliment [*man*] n. m. (du lat. *alere*, nourrir). Nourriture : *le pain est le premier des aliments. Fig.* Ce qui sert à développer les facultés intellectuelles ou morales ; *les sciences sont l'aliment de l'esprit.*

— ENCYCL. *Hyg.* Les aliments, d'après leur état physique, sont liquides ou solides. Ils peuvent être d'origine minérale, végétale ou animale. Dans tous les cas, au point de vue chimique, ce sont soit des albuminoïdes renfermant du carbone, de l'azote, de l'hydrogène et de l'oxygène, soit des hydrocarbonés ne renfermant pas d'azote, ou enfin des aliments gras. Grâce à la chimie, on peut établir d'une façon absolue les rations alimentaires, et, en envisageant les différentes races humaines, on constate, malgré l'énorme variété des aliments, que la ration est la même. Les aliments les plus nutritifs sont ceux qui contiennent des corps gras. Une bonne alimentation doit comprendre des aliments d'origine animale qui sont

stimulants et des aliments d'origine végétale qui permettent une meilleure assimilation et favorisent les excrétions. A côté de ces alimeats nutritifs, se placent des aliments d'épargne, commo l'alcool, le café et le thé, qui permettent, quand il a'y a pas abus, un meilleur rendement de la machine humaine.

Au point de vue digestif, les aliments sont dits légers ou lourds; les premiers sont la volaille, les œufs peu cuits, le lait, les poissons cuits à l'eau, etc.; les autres sont les viandes noires, les salades, le pain tendre, les pâtisseries, les choux, la graisse, etc. La cuisson favorise la digestion de presque tous les aliments, car elle les ramollit et facilite l'action des sucs digestifs.

— *Dr.* On entead en droit, par *aliments*, la somme nécessaire à uae persoaae pour sa nourriture, son vêtement et son logeaeat. Cette somme est déterminée par le tribuaal civil, qui prend ea considératioa les besoins de celui qui réclamo des aliments, aiasi que les ressources de celui qui les doit. L'obligation alimentaire existe : 1° pour les pere, mère et autres ascendaats à l'égard de leurs eafants et descendants; 2° pour les deseendants, à l'égard de leurs père, mère et autres ascendaats; 3° pour chaque époux, à l'égard de son beau-père et de sa belle-mère noa remariée; 4° pour les beau-père et belle-mère, à l'égard de leurs geadre et belle-fille.

alimentaire [*man-té-re*] adj. Propre à servir d'alimeat : *plante alimentaire.* Servaat à procurer la subsistaace, l'entretien : *pension alimentaire. Provision alimentaire,* somme accordée pour vivre à l'une des parties en attendant le jugemeat d'une affaire. *Pâtes alimentaires,* vermicelle, macaroni, nouilles, et aussi tapioca, semoule. *Fourneau alimentaire,* établissemeat philanthropique qui délivre à boa marché des aliments.

alimentateur, trice [*man*] adj. Qui aliaente, qui aourrit : *substance alimentatrice.*

alimentation [*man-ta-si-on*] a. f. Action de nourrir, de se nourrir; résultat de cette actioa : *l'alimentation doit être proportionnée à la dépense générale de l'économie.* Approvisionnement : *l'alimentation d'un marché.*

alimentativité ou **alimentivité** [*man*] n. f. *Phrénol.* Instinct qui porte les iadividus à rechercher les aliments, ce qui coaduit à la gourmandise et à l'ivrogaerie.

alimenter [*man-té*] v. a. Nourrir : *alimenter une famille. Fig. : l'étude alimente l'esprit.* Approvisionaer : *la province alimente Paris.*

alimenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] adj. Nutritif : *remède alimenteux.*

alimoche n. m. Autre nom de la *poule de Pharaon.* V. PERCNOPTÈRE.

Aline (sainte), vierge et martyre, ea 640. Fête le 19 juin.

alinéa a. m. (du lat. *a linea,* ea s'écartaat de la ligne). Ligne doat le premier mot est reatré Passage commençant par cette ligne jusqu'à uae autre de même disposition. Pl. des *alinéas.*

alinéaire [*é-re*] adj. Qui marque l'alinéa.

alios [*oss*] n. m. Grès grossier, de couleur brune, qui forme le sous-sol des Laades et du Médoc.

aliotique adj. Qui se rapporte à l'alios, qui coatient de l'alios : *sous-sol aliotique.*

aliptique n. f. (du gr. *aleiphein,* oiadre). Daas l'aacienne médecine, art d'oindre le corps.

aliquante [*kan-te*] adj. f. *Math.* Qui a'est pas exactement contenu un certain nombre de fois dans un tout : *deux est une partie aliquante de neuf.*

aliquote [*ko-te*] adj. et n. f. (du lat. *aliquot,* ua certain nombre). *Math.* Qui est contenu ua aombre exact de fois dans un tout : *le nombre trois est une partie aliquote de douze.*

Aliscamps. V. ALYSCAMPS.

alise [*li-ze*] ou **alize** n. f. Fruit rouge de l'alisier, aigrelet et d'ua goût agréable.

Alise-Sainte-Reine, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 13 kil. de Semur, sur le mont Auxois; 560 h. Statue de Verciagétorix. V. ALÉSIA.

alisier [*zi-é*] ou **alizier** [*zi-é*] n. m. (anc. h. allem. *eliza*). Geare d'arbre de la famille des rosacées, à fleurs blanches ou roses : *le bois de l'alisier est excellent pour l'ébénisterie.*

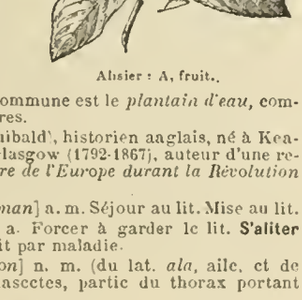

Alisier : A, fruit.

alismacées [*lis-ma-sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, comprenant des herbes ayant pour type l'*alisme.* S. une *alismacée.*

alisme [*lis-me*] n. m. Genre de plaates, dont l'espèce la plus commune est le *plantain d'eau,* commua dans les mares.

Alison (Archibald), historien aaglais, né à Kealey, m. près de Glasgow (1792-1867), auteur d'une remarquable *Histoire de l'Europe durant la Révolution française.*

alitement [*man*] a. m. Séjour au lit. Mise au lit.

aliter [*té*] v. a. Forcer à garder le lit. **S'aliter** v. pr. Garder le lit par maladie.

alitronc [*tron*] n. m. (du lat. *ala,* aile, et de *tronc*). Chez les iasectes, partie du thorax portant les ailes.

aliturgique adj. (de *a* priv., et *liturgique*). Se dit des jours qui n'ont pas d'office particulier.

alivrer ou **allivrer** [*a-li-vré*] v. a. Diviser par poids d'uae livre.

Alix [*liks*] **de Champagne,** reine de Fraace, m. en 1206; femme de Louis VII, qui avait précédemment épousé Eléonore de Guyenne et Coastaace de Castille. Elle fut la mère de Philippe Auguste, qui lui confia la régence lorsqu'il partit pour la croisade. Alix gouverna avec sagesse et fermeté.

Alixan, coamm. de la Drôme, arr. et à 12 kil. de Valence; 1.470 h.

alizari n. m. (m. esp., d'orig. ar.). Racine entière de la garance.

alizarine a. f. Matière colorante, extraite de la racine de la garance.

— ENCYCL. L'alizarine s'obtient en traitaat la racine de garaace pulvérisée par l'acide sulfurique coacentré, mais on la prépare iadustriellement en partant de l'aathracèae. C'est une substaace incolore; elle se présente, après cristallisation dans l'alcool, sous forme d'aiguilles jaunes ou orangées. L'alizarine ne se fixe sur les tissus qu'avec le concours de *mordants,* et alors, l'étoffe mordancée à l'alumine est teinte en rouge; avec un mordant ferrugineux, on obtieat le aoir et le violet. L'alizariae artificielle remplace partout les produits extraits de la garaace.

alizé ou **alisé** [*zé*] n. et adj. m. Se dit des vents réguliers qui soufflent entre les tropiques, dans la direction de l'ouest.

— ENCYCL. Les vents alizés soufflent de l'E. à l'O. dans les régions intertropicales, de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. dans l'hémisphère boréal, et de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O. dans l'hémisphère sud. Ils oat leur cause dans l'appel vertical d'air qui se produit régulièrement sous l'équateur même, et que les couches d'air voisiaes, au N. et au S., vienneat combler. Mais le mouvemeat propre de la Terre modifie légèrement leur direction qui, de normale, devieat oblique à l'équateur. Leur régularité, depuis très longtemps observée, favorise la navigation.

alizéen, enne [*zé-in, è-ne*] adj. Relatif aux vents alizés.

alizier n. m. V. ALISIER.

Alkan (Charles-Valentin), pianiste et compositeur fraaçais, né et m. à Paris (1813-1888).

alkanna [*ka-na*] n. f. Autre aom de l'orcanette.

alkannine [*ka-ni-ne*] n. f. Matière colorante rouge, extraite de l'orcanette.

alkékengе [*kan-je*] a. f. (ar. *al-kekendj*). Plante de la famille des solaaacées, vulgairemeat *coqueret,* à baies rafraîchissaates et diurétiques dites *physalis.*

Alkékenge : A, coupe du fruit.

Alken, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres); 3.500 h.

alkermès [*kèr-mèss*] n. m. (ar. *al-kirmiz*). Liqueur agréable, mais excitante, qui tire son nom du kermès animal employé pour la colorer en rouge.

— ENCYCL. Il entre daas l'alkermès de la canaelle, du girofle, de la vanille, de la cochenille, de l'alua, de la fleur d'oranger, de l'alcool, du suere, etc.

Alkmaar, v. de Hollaade, port sur le caaal d'Amsterdam; 16.000 h. Beurre, fromages. Bruae y vainquit le duc d'York en 1799.

Alkoran. V. CORAN.

alla breve [*brè-ve*], loc. ital. signif. *A la brève,* et qui, placée au commeacemeat d'un morceau de musique, indique un mouvement rapide d'une mesure a deux temps.

Allada, v. commerçaate du Dahomey, capit. du *royaume protégé d'Allada;* 10.000 h.

Allah (en arabe *al ilah,* la divinité), aom que les musulmaas doaaent à leur dieu.

Allahabad, v. sainte au aord-ouest de l'Iade, au confluent du Gange et de la Djemna; 172.000 h. C'est la cité sainte par excellence des Hiadous.

Allainval (SOULAS d'), auteur dramatique français, né à Chartres, m. à Paris (1700-1753).

Allaire [*a-lè-re*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 60 kil. de Vaanes; 2.390 h. Nombreux monuments mégalitbiques. — Le cant. a 9 comm. et 13.080 h.

Allais (Alphoase), littérateur fraaçais, né à Hoafleur, m. à Paris (1854-1905), écrivain plein de verve et de gaieté humoristiques.

allaise [*a-lè-ze*] a. f. Dépôt de sable qui se trouve dans le lit des rivières après une crue.

allaitant [*a-lè-tan*], e adj. Qui allaite.

allaitement [*a-lè-te-man*] a. m. Actioa d'allaiter; résultat de cette actioa.

— ENCYCL. L'*allaitement maternel* doit toujours être préféré à tout autre mode d'élevage du nourrisson; après, dans l'ordre, oa doit placer l'*allaitement mercenaire* ou *étranger* (à l'aide d'une nourrice) et l'*allaitement au biberon;* parfois, l'*allaitement animal,* par une chèvre ou une ânesse, donne de très

ÂGE.	QUANTITÉ en grammes par tétée.	QUANTITÉ en grammes par 24 heures.
1 jour	3 à 4	20 à 30
2 jours	15	120 à 130
3 jours	40	400
4 jours	50	500
1 mois	60	600
2 mois	80	700
3 mois	100	800
4 mois	120	900
5 à 10 mois	140	1000

Au delà environ 1kil,25 par 24 heures.

boas résultats. Dans tous les cas, l'allaitement doit durer neuf mois ou un an; il se fera systématiquement, à des heures et par quantités déterminées par l'âge de l'enfant. Dans l'*allaitement mixte,* qui suit cette première période, on remplace insensiblement les tétées par des potages légers et très courts; cette seconde période doit être très surveillée pour permettre de revenir au lait exclusivement au moindre incident. Le tableau ci-joint indique les quantités de lait nécessaires à l'enfant suivant son âge. Quand on ne peut être sûr de la provenance du lait, ce qui est le cas le plus fréquent, surtout dans les villes, il vaut mieux le stériliser; dans le cas contraire, le lait cru est de beaucoup préférable. V. SEVRAGE.

allaiter [*a-lè-té*] v. a. Nourrir de son lait.

allamande ou **allamanda** [*a-la*] a. f. Genre de plantes de la famille des apocynées, renfermant des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, à belles fleurs jaunes, que l'on cultive dans les serres chaudes et qu'on multiplie par boutures.

alla militare [*tu-ré*] loc. ital. signif. *A la militaire,* et qui, placée en tête d'un morceau de musique, indique qu'il faut l'exécuter dans un mouvement net et vif, à la manière des marches militaires.

Allan, comm. de la Drôme, arr. et à 7 kil. de Montélimar, près du Rhône; 820 h. Eaux minérales bicarbonatées, employées dans les affections cutanées.

Allan (sir William), peintre d'histoire anglais, né et mort à Edimbourg (1782-1850). Principale œuvre : *la Bataille de Waterloo.*

Allanche, ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 25 kil. de Murat, sur l'*Allanche;* 1.760 h. Patrie de l'abbé de Pradt. — Le cant. a 12 comm. et 8.950 h.

allant [*a-lan*], e adj. Qui aime le mouvemeat : *une femme fort allante.* Qui a de la vigueur : *les vieux ne sont plus allants.* Substantiv. Qui va. (N'est plus usité que dans la locution : *les allants et venants;* s'oppose alors à celui qui vieat.)

allantoïde [*a-lan-to-i-de*] n. f. (gr. *allas,* boyau, et *eidos,* forme). Annexe embryonnaire du fœtus, ayant la forme d'ua loag boyau. Adjectiv. : *la vésicule allantoïde.*

allantoïdien, enne [*to-i-di-in, é-ne*] adj. Qui se rapporte à l'allantoïde. N. m. Vertébré possédaat uae allantoïde (mammifères, oiseaux, reptiles).

alla ottava loc. ital. signif. *A l'octave,* et qui indique qu'un passage doit être exécuté à l'octave inférieure ou supérieure.

Allard [*a-lar*] (Jeaa-François), général français, né à Saiat-Tropez, m. à Lahore (1785-1839). Il entra au service du roi de Lahore Runjeet-Singh, dont il disciplina les troupes à l'européenne.

Allard (Paul), historiea fraaçais, né à Rouen en 1841, auteur d'intéressants travaux sur les premiers temps du christiaaisme.

Allassac, comm. de la Corrèze, arr. et à 16 kil. de Brives; 4.600 h. Ch. de f. Orl. Ardoisières.

Allauch, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 11 kil. de Marseille; 3.340 h. Huile; craie; ruines du château de Ners.

Alle, riv. de la Prusse-Orientale, affl. du Pregel. Passe à Friedlaad; cours 200 kil.

allèchant [*al-lè-chan*], e adj. (de *allécher*). Attrayant, séduisaat : *proposition alléchante.*

allèchement [*al-lè-che-man*] n. m. Actioa d'allécher. (Peu us.)

allécher [*al-lé-ché*] v. a. (du lat. *allicere,* attirer. — Se conj. comme *accélérer.*) Attirer en flattant le goût, l'odorat : *on allèche les souris avec du lard. Fig.* Attirer par le plaisir, l'espoir : *le jeu nous allèche.*

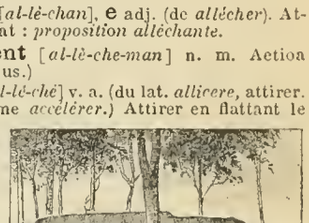
Allée couverte.

allée [*a-lé*] a. f. Passage étroit. Chemin bordé d'arbres. Raagée de pierres ou de figures sculptées, sphinx ou autres, disposées ea allées. *Allée couverte,* alignemeats de dolmens rangés pour former couloir. *Allées et venues,* courses réitérées.

allégation [*al-lé gha-si-on*] n. f. Actioa d'alléguer. Ce qui est allégué : *une allégation fausse.*

allège [*al-lé-je*] a. f. (de *alléger*). Embarcation servaat au chargemeat ou au déchargement des navires. Petit mur d'appui, sous la baie d'une fenêtre.

allégeable [*al-lé-ja-ble*] adj. Qui peut être allégé.

allégeage [*al-lé-ja-je*] a. m. Actioa d'alléger.

allégeance [*al-lé-jan-se*] n. f. Adoucissement. *Serment d'allégeance,* serment de fidélité prêté au roi, en Angleterre.

— ENCYCL. Au moyea âge, les sujets qui n'étaient pas vassaux prêtaient au roi le serment d'allégeance. Aujourd'hui encore, ce serment est prêté par la magistrature et les membres des corps élus.

allégeas [*al-lé-jass*] a. m. Etoffe fabriquée aux Iades (coton et lin).

allégement [*al-lé-je-man*] a. m. Diminution de poids, de charge : *l'allégement d'un navire. Fig. : l'allégement de l'impôt.*

alléger [*al-lé-jé*] v. a. (lat. *allevare.* — Se conj. comme *abréger.*) Rendre moins lourd : *alléger un fardeau. Fig. : alléger les impôts, le chagrin.* Rendre moins chargé : *alléger une voiture, les contribuables.* ANT. **Alourdir.**

Alleghany, v. des Etats-Unis (Pensylvanie), sur l'Ohio, ca face de Pittsburg; 138.000 h. Fabriques.

Alleghanys [*ni*] ou **Apalaches** (MONTS), graade chaine de montagnes de l'Amérique du Nord (Etats-Unis), s'étendaat parallèlement à la côte de l'Atlaatique, sur uae longueur de 2.000 kil. environ. 1.000 m. d'altitude moyenne. Belles forêts. Importants gites de houille; fer, plomb, or, bitume, anthracite, pétrole.

allégir [*al-lé*], v. a. Diminuer le volume : *allégir une pièce de bois.*

allégorie [*al-lé-gho-ri*] a. f. (lat. *allegoria*). Fiction, apologue, parabole, qui présente un objet à l'esprit, de maaière à éveiller la peasée d'un autre objet : *en cachant la Vérité au fond d'un puits, les poètes ont fait une allégorie.* Peinture ou sculpture représentant une idée abstraite : *un squelette armé d'une faux est une allégorie de la Mort.* Ouvrage doat le sujet et les personnages sont empruntés à

une fiction allégorique : *le* Roman de la Rose, *en France, le* Voyage du pèlerin de ce monde au monde à venir, *en Angleterre, sont les chefs-d'œuvre de l'allégorie.*

Allégorie (la Mort).

— Encycl. En poésie, le mot *allégorie* s'applique particulièrement aux fictions où des êtres moraux sont personnifiés : telle est la *Mollesse* dans le *Lutrin* de Boileau, l'*Envie* dans la *Henriade* de Voltaire. L'allégorie est aussi d'un usage fréquent dans les arts. Des artistes comme Michel-Ange, Raphaël, A. Dürer, Poussin, Rubens en ont tiré un grand parti.

allégorique [*al-lé*] adj. Qui appartient à l'allégorie : *discours allégorique.*

allégoriquement [*al-lé, ke-man*] adv. Par allégorie.

allégorisation [*al-lé, za-si-on*] n. f. Représentation allégorique.

allégoriser [*al-lé, zé*] v. a. Donner un sens allégorique : *on allégorise l'Ancien Testament.*

allégoriseur [*al-lé, zeur*] n. m. Qui voit partout des allégories. Qui explique les choses allégoriquement.

allégorisme [*al-lé-gho-ris-me*] n. m. Etat d'une chose présentée allégoriquement. Manie, abus de l'allégorie : *l'allégorisme fleurit chez les Orientaux.*

allégoriste [*al-lé-gho-ris-te*] n. m. Celui qui explique un texte, un auteur dans un sens allégorique.

Allegrain, famille d'artistes français, à laquelle appartiennent notamment : Etienne, né et m. à Paris (1633-1736), peintre et graveur distingué, auteur de paysages historiques et son petit-fils Christophe-Gabriel, né et m. à Paris (1710-1795), qui a traité des sujets mythologiques.

allègre [*al-le-gre*] adj. (du lat. *alacer,* vif). Dispos, agile : *la santé, le succès rendent allègre.*

Allègre, ch. l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 21 kil. du Puy, près du cratère éteint des Bories ; 1.680 h. Dentelles. — Le cant. a 7 comm. et 7.750 h.

allégrement [*al-lé-gre-man*] adv. D'une manière allègre, vive, décidée.

allégresse [*al-lé-grè-se*] n. f. Grande joie.

allégretto [*al-lé-grè-to*] adv. et n. m. (mot ital.). *Mus.* Diminutif de *allégro,* moins vite que l'allégro. Pl. des *allegrettos.*

Allegri, nom de famille du Corrège.

Allegri (Gregorio), compositeur italien, né à Rome (1580-1652), auteur d'un *Miserere* célèbre, dont les papes avaient défendu de donner copie, mais que Mozart enfant réussit à reconstituer après une seule audition.

allégro [*al-lé*] adv. (m. ital.). *Mus.* Vivement et gaiement. N. m. Air ou partie d'un air chanté ou joué dans ce mouvement : *jouer un allégro.* Pl. des *allégros.*

alléguer [*al-lé-ghé*] v. a. (lat. *allegare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Mettre en avant, prétexter : *alléguer des raisons.*

alléluia [*al-lé-lui-ia*] n. m. (hébr. *haletu,* louez, et *Iah,* Dieu). Mot hébreu qui signifie *louez Dieu,* et qui marque l'allégresse. Petit morceau liturgique placé à la suite du graduel, dans la messe. *Fig. Entonner l'alléluia,* louer quelqu'un outre mesure. Pl. des *alléluias.*

alléluia [*al-lé-lui-ia*] n. m. Plante qui fleurit vers Pâques (d'où son nom), et dont les feuilles ont un goût aigrelet. Pl. des *alléluias.*

Allemagne, Etat de l'Europe centrale, capit. *Berlin.*

— I. Géographie. L'*empire allemand* a une superficie de 540.743 kil. carr., et une population de 61.370.000 h. (*Allemands*). La partie méridionale, ou haute Allemagne, sillonnée par d'importants massifs montagneux (monts de Bohême, Harz, Eifel), est d'une grande richesse minéralogique : houille, plomb, étain, fer, zinc, etc. L'industrie et l'agriculture y sont très développées. La partie septentrionale, ou basse Allemagne, forme une plaine sablonneuse ou marécageuse, mais bien cultivée. Principaux fleuves, dont la plupart naissent hors de l'Allemagne : Rhin, Vistule, Oder, Elbe, Weser, Danube. L'Allemagne est devenue, de nos jours, une puissance industrielle de premier ordre, grâce à ses gisements de houille et de minerais divers. La Westphalie, la Saxe et la Silésie constituent trois centres considérables pour les travaux métallurgiques : aciéries, fabrication de machines-outils, etc. Il existe de grands chantiers de constructions navales à Hambourg, à Brême, à Stettin et à Dantzig ; d'importantes filatures de coton, jute, etc., en Silésie et en Saxe, où fleurit aussi l'industrie de la porcelaine. Enfin, l'organisation de l'enseignement technique a permis à l'Allemagne de prendre une place prépondérante dans les industries relevant de la chimie. Le gouvernement allemand cherche à ouvrir au commerce et à l'industrie de l'empire de nouveaux débouchés en fondant des colonies (Togoland, Cameroun, Afrique occidentale, Nouvelle-Guinée, archipel Bismarck, les Salomon et Marshall, etc.), en développant sa marine, et en organisant un système complet de canaux intérieurs.

Armoiries de l'empire allemand.

L'Allemagne forme un Etat fédératif constitutionnel, sous la présidence de l'empereur qui est le roi de Prusse et exerce le pouvoir exécutif. Elle comprend 26 Etats : Prusse, Bavière, Saxe, Wurtemberg, Bade, Hesse, Mecklembourg-Schwerin, Saxe-Weimar, Mecklembourg-Strelitz, Oldenbourg, Brunswick, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-et-Gotha, Anhalt, Schwarzbourg-Rudolstadt, Schwarzbourg-Sondershausen, Waldeck, Reuss (ligne aînée), Reuss (ligne cadette), Schaumbourg-Lippe, Lippe, Lubeck, Brême, Hambourg, Alsace-Lorraine. Chacun de ces Etats a un gouvernement et un parlement spéciaux, mais il nomme des députés dont la réunion forme le *Reichstag,* et qui délibèrent sur les affaires communes de l'empire. Le Reichstag partage le pouvoir législatif avec le *Bundesrath* (Conseil fédéral), où siègent les représentants des Etats confédérés.

— II. Histoire. Occupée à l'origine par des tribus finnoises, l'Allemagne le fut ensuite par les Celtes, qu'une invasion de Germains refoula dans les contrées occidentales. Le plus puissant des Etats fondés en Gaule par les Germains au début du moyen âge, le royaume des Francs, fut agrandi et érigé sous Charlemagne en empire d'Occident, mais, après le traité de Verdun (843), il y eut un royaume de Germanie indépendant, sur lequel la race carolingienne cessa de régner au xe siècle et qui, lors de l'épanouissement de la féodalité, devint une monarchie élective. Othon le Grand, roi en 936, ayant conquis l'Italie, se fit couronner empereur à l'exemple de Charlemagne, et dès lors l'Allemagne s'appela dans le langage diplomatique *Saint-Empire romain germanique.* L'autorité des empereurs resta d'ailleurs toujours plus théorique que réelle. Les électeurs (au nombre de sept, trois ecclésiastiques et quatre laïques), ainsi que les grands vassaux *immédiats,* restaient, de fait, indépendants. L'Allemagne demeura fort longtemps un Etat féodal dans toute la force du terme. La maison impériale de Saxe s'éteignit en 1024 ; le sceptre passa alors à la maison de Franconie, célèbre par ses démêlés avec le saint-siège (querelle des *Investitures*), puis à la maison de Souabe ou de Hohenstaufen, qui fournit l'intéressante figure de Frédéric II Barberousse, et enfin à celle des Habsbourg, à qui l'étendue de leurs domaines héréditaires d'Autriche permit de se faire plus constamment obéir du reste de l'Allemagne. La puissance impériale, portée à son apogée par Charles-Quint, fut ébranlée bientôt par les luttes religieuses et politiques, nées de la Réforme, qui sépara nettement l'*Allemagne du Nord,* protestante et particulariste, de l'*Allemagne du Sud,* catholique et relativement unifiée, sous la direction de l'Autriche. Les traités de Westphalie (1648), qui mettent fin à la guerre de Trente ans, confirment la division et l'impuissance de l'Allemagne du Nord, d'où peu à peu se dégage et s'agrandit la Prusse, érigée en royaume en 1700 (v. Prusse), tandis que l'Autriche s'affaiblit pendant les guerres de la succession d'Espagne, de la succession d'Autriche et la guerre de Sept ans. Napoléon Ier, ayant supprimé le Saint-Empire romain germanique, constitua une *Confédération du Rhin,* qui fut dissoute par le Congrès de Vienne, et reconstituée sur de nouvelles bases sous le nom de Confédération germanique (1815). Le roi de Prusse, aidé par la diplomatie de Bismarck, après avoir exclu l'Autriche de la Confédération par sa victoire de Sadowa (1866), rétablit l'empire d'Allemagne à son profit et fut couronné à Versailles pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871. Depuis, les principaux incidents de la politique allemande ont été la lutte contre l'influence catholique, ou *Kulturkampf* (1872-1886), le rapprochement avec l'Autriche et l'Italie en vue de la conclusion de la triple alliance, en 1879 ; la chute du chancelier Bismarck (1890), peu après l'avènement de l'empereur Guillaume II, enfin l'expansion commerciale et coloniale de l'empire, qui ne cesse de se poursuivre.

Soldats allemands : 1. Landwehr ; 2. Landsturm ; 3. Infanterie ; 4. Officier d'infanterie ; 5. Artillerie de campagne ; 6. Cuirassier ; 7. Hussard ; 8. Uhlan.

— III. Littérature. La vieille littérature allemande est représentée par le *Chant de Hildebrand,* fragment épique, la plus ancienne œuvre en allemand (ixe s.), les épopées féodales et guerrières des *Nibelungen* et de *Gudrun* (xiie et xiiie s.), les épopées chevaleresques et les poèmes lyriques des *minnesinger* (chantres d'amour) : Wolfram d'Eschenbach, Walther von der Vogelweide ; les écrits religieux de maître Eckhard et de Jean Tauler (xive et xve s.). Au xvie siècle, que marque la rupture de l'Allemagne avec Rome, l'empereur Maximilien, le satirique Sébastien Brandt, l'humaniste Ulrich de Hutten, le réformateur Luther, le maître chanteur Hans Sachs, l'humoriste Fischart sont les grands noms à citer. Le xviie siècle voit le génie allemand se modifier sous l'influence des littératures étrangères (française, espagnole, etc.). La période classique commence avec le règne de Frédéric II. Défendue par Gottsched, l'imitation française est battue en brèche par Bodmer, par l'école de Halle, par Klopstock, l'auteur de la *Messiade,* par le critique Lessing. A la même époque se signalent Wieland, Musæus, Voss, Bürger. L'école dite *Sturm und Drang* (*Ouragan et Emportement*) se distingue par l'originalité à tout prix. Mais déjà apparaissent les écrivains de la grande école de Weimar : le philosophe Herder, Gœthe, génie universel, le poète Schiller.

Au milieu du trouble que cause la dissolution de l'empire se développe l'école romantique, avec Novalis, les deux Schlegel, Tieck, Brentano, d'Arnim, La Motte Fouqué, Hoffmann, les dramaturges H. de Kleist et Werner. Le soulèvement de 1812 produit les poètes patriotes Kœrner, Arndt, etc. La révolution de 1830 donne naissance au parti de la *Jeune Allemagne,* avec H. Heine, Gutzkow. La Souabe fournit à la littérature allemande les poètes Kerner, Uhland, le romancier Hauff ; l'Autriche, les poètes Zedlitz, Lenau, Grillparzer. Cependant les prosateurs s'orientaient vers les études historiques et critiques, avec les Humboldt, les frères Grimm, avec Strauss, Baur, Ranke, Gervinus, Curtius, Mommsen. Après 1848, des tendances réalistes se manifestent chez des romanciers tels que Freytag, Hacklænder, Auerbach, etc. La fin du siècle est illustrée par deux grands dramaturges, Sudermann et Hauptmann.

— IV. Beaux-arts. Les plus anciens monuments de l'architecture allemande datent de la conquête romaine. Dès le viiie siècle se révèlent les influences byzantines (monastère de Fulde, église d'Aix-la-Chapelle). Un peu plus tard, l'Occident apporte ses formes plus variées (églises de Worms, Mayence, Nuremberg). Au xiiie siècle, le style ogival pénètre en Germanie (cathédrales de Magdebourg, Strasbourg, Cologne). Aux xive et xve siècles, l'Allemagne perd son originalité et emprunte ses architectes à l'Italie. Au xviie siècle, le goût français prédomine, jusqu'à ce que, vers 1780, on adopte les formes de l'antiquité, pour revenir ensuite au xixe siècle, à l'art du moyen âge. Il faut alors signaler les noms de Klenze, Ziebland, Stüler, Schinkel, Georges Müller.

Le foyer de la peinture allemande primitive est Cologne. Au xive siècle brille Guillaume de Herle. Au xve siècle, l'art flamand, le réalisme des Van Eyck pénètrent en Allemagne : Schongauer à Colmar, Zeitblom à Ulm, Holbein le Vieux à Augsbourg, sont les noms à citer. Illustrée des le xve siè-

ALPHABET ALLEMAND

IMPRIMERIE		ÉCRITURE		APPELLATION		IMPRIMERIE		ÉCRITURE		APPELLATION	
A	a	𝔄	𝔞	*a*	â	N	n	𝔑	𝔫	*n*	ènn
B	b	𝔅	𝔟	*b*	bé	O	o	𝔒	𝔬	o	ô
C	c	𝔠	𝔠	*c*	tsé	P	p	𝔓	𝔭	*p*	pé
D	d	𝔇	𝔡	*d*	dé	Q	q	𝔔	𝔮	*q*	kou
E	e	𝔈	𝔢	*e*	é	R	r	𝔯	𝔯	*r*	èrr
F	f	𝔉	𝔣	*f*	èff	S	ſ	𝔖	ß	*s*	èss
G	g	𝔊	𝔤	*g*	ghé	T	t	𝔗	𝔱	*t*	té
H	h	ℌ	𝔥	*h*	hâ	U	u	𝔘	𝔲	*u*	ou
I	i	ℑ	𝔦	*i*	i	V	v	𝔙	𝔳	*v*	faou
J	j	𝔍	𝔧	*j*	iott	W	w	𝔚	𝔴	*w*	vé
K	k	𝔎	𝔨	*k*	ká	X	x	𝔛	𝔵	*x*	iks
L	l	𝔏	𝔩	*l*	èll	Y	y	𝔜	𝔶	*y*	ipsilonn
M	m	𝔐	𝔪	*m*	èmm	Z	z	ℨ	𝔷	*z*	tsètt

ALLEMAGNE
Echelle
0 25 50 100 150 200 K
Abréviations :
Old Oldenbourg
SWE Saxe Weimar Eisenach
Br Brunswick
S M Saxe-Meiningen
A Anhalt
S C G Saxe Cobourg Gotha
S Alt Saxe-Altenburg
Schw R Schwarzburg Rudolstadt
Schw S Schwarzburg Sondershausen
Sch L Schaumbourg-Lippe
R A Reuss (Br^che Ainee)
R J Reuss (Br^che Cadette)
EMPIRE D'ALLEMAGNE
MER BALTIQUE
MER DU NORD
SUEDE
DANEMARK
Seeland
Fionie
Bornholm (D)
Sylt
Amrum
Helgoland
Fehmarn
Rügen
Stralsund
Greifswald
Usedom
Wollin
Rixhoft
Baie de Danzig
Stolpmünde
Rügenwalde
Kolberg
Koslin
Stolp
Danzig
Lauenburg
Pillau
Brüster Ort
Kœnigsberg
Insterburg
Tilsit
Memel
Wehlau
Friedland
Gumbinnen
Suwalki
Elbing
Marienburg
Marienwerder
Graudenz
Kulm
Thorn
Deutsch Eylau
Allenstein
Hohensalza
Gnesen
Posen
Kalisz
Lodz
Piotrkow
Radom
Lublin
Varsovie
Plock
Siedlce
Lomja
Bielostock
Ostrow
Grajewo
Oppeln
Breslau
Liegnitz
Glogau
Sagan
Sorau
Kottbus
Cottbus
Francfort
Landsberg
Küstrin
Schwerin
Neumark
Brandebourg
Potsdam
Berlin
Charlottenburg
Spandau
Magdeburg
Halberstadt
Wittenberg
Dessau
Leipzig
Dresde
Bautzen
Görlitz
Zittau
Chemnitz
Zwickau
Altenburg
Gera
Plauen
Weimar
Eisenach
Gotha
Erfurt
Sondershausen
Arolsen
Waldeck
Pyrmont
Cassel
Hanovre
Brunswick
Delmold
Lippe
Münster
Osnabrück
Oldenbourg
Brême
Hambourg
Lubeck
Wismar
Rostock
Schwerin
Mecklembourg
Altmark
Stendal
Lunebourg
Stade
Cuxhaven
Wilhelmshaven
Aurich
Leuwarden
Groningue
Assen
Zuider Zee
Amsterdam
La Haye
Rotterdam
Utrecht
Arnhem
Zwolle
Deventer
Enschede
Hengelo
Nimègue
Arnhem
Bois-le-Duc
Maestricht
Liége
Bruxelles
Anvers
Gand
Malines
Namur
Charleroi
Mons
Westphalie
Prusse Rhénane
Hesse Nassau
Francfort
Wiesbaden
Mayence
Coblentz
Bonn
Cologne
Aix-la-Chapelle
Trèves
Metz
Nancy
Strasbourg
Lorraine
Alsace
Palatinat
Spire
Mannheim
Carlsruhe
Ludwigsburg
Stuttgart
Ellwangen
Reutlingen
Ulm
Souabe
Fribourg
Colmar
Bâle
Constance
Sigmaringen
Wurtemberg
Forêt Noire
Rhin
Bade
Darmstadt
Francfort
Hanau
Aschaffenbourg
Würzburg
Bamberg
Bayreuth
Cobourg
Saxe Meiningen
Meiningen
Giessen
Francfort
Nassau
Hesse
Thuringe
Franconie
Nuremberg
Ansbach
Ratisbonne
Bavière
Augsbourg
Landshut
Munich
Passau
Linz
Danube
Presbourg
Vienne
Autriche
Salzkammergut
Salzbourg
Inn
Tyrol
Raab
Sommering
Prague
Bohême
Erz Gebirge
Fichtelgebirge
Forêt de Bohême
Forêt de Bavière
Karlsbad
Marienbad
Eger
Elbe
Moldau
Tabor
Budweis
Moravie
Brunn
Austerlitz
Olmütz
Troppau
Oderberg
Teschen
Neustadt
Ratibor
Oppeln
Tarnowitz
Myslowitz
Waldenburg
Liegnitz
Breslau
Silésie
Posnanie
Prusse Orientale
Pologne
Russie
Lorraine
Luxembourg
Ardennes
Argonne
Vosges
Jura
Alpes
Dijon
Besançon
Belfort
Mulhouse
Colmar
Epinal
Nancy
Metz
Verdun
Reims
Sedan
Mézières
Charleville
Thionville
Trèves
Coblentz
Mayence
Francfort
Wiesbaden
Hanau
Darmstadt
Carlsruhe
Stuttgart
Ulm
Augsbourg
Munich
Ratisbonne
Nuremberg
Würzburg
Bayreuth
Cobourg
Meiningen
Giessen
Cassel
Hanovre
Brunswick
Magdebourg
Dessau
Leipzig
Dresde
Chemnitz
Zwickau
Altenburg
Gera
Plauen
Weimar
Eisenach
Gotha
Erfurt
Arolsen
Pyrmont
Delmold
Münster
Osnabrück
Oldenbourg
Brême
Hambourg
Lubeck
Wismar
Rostock
Schwerin
Mecklembourg
Altmark
Stendal
Lunebourg
Stade
Cuxhaven
Wilhelmshaven
Aurich
Leuwarden
Groningue
Assen
Zuider Zee
Amsterdam
La Haye
Rotterdam
Utrecht
Arnhem
Zwolle
Deventer
Enschede
Hengelo
Nimègue
Bois-le-Duc
Maestricht
Liége
Bruxelles
Anvers
Gand
Malines
Namur
Charleroi
Mons
Westphalie
Prusse Rhénane
Hesse Nassau
Thuringe
Franconie
Bavière
Souabe
Alsace
Lorraine
Luxembourg
Ardennes
Argonne
Vosges
Jura
Alpes
Dijon
Besançon
Belfort
Mulhouse
Colmar
Epinal
Nancy
Metz
Verdun
Reims
Sedan
Mézières
Charleville
Thionville
Echelle
0 5 10K
Pankow
Remuckendorf
Spandau
Berlin
Lichtenberg
Charlottenburg
Wilmersdorf
Schönberg
Friedrichsfelde
Rixdorf
Tempelhof
Britz
Lichterfelde
Kopenick
Potsdam
Teltow
Geselkirchen
Dortmund
Oberhausen
Altenessen
Bochum
Horde
Meiderich
Ruhrort
Essen
Duisburg
Mulheim
Iserlohn
Crefeld
Barmen
Dusseldorf
Elberfeld
Neuss
Solingen
Remscheid
Ludenscheid
0 5 10 20K

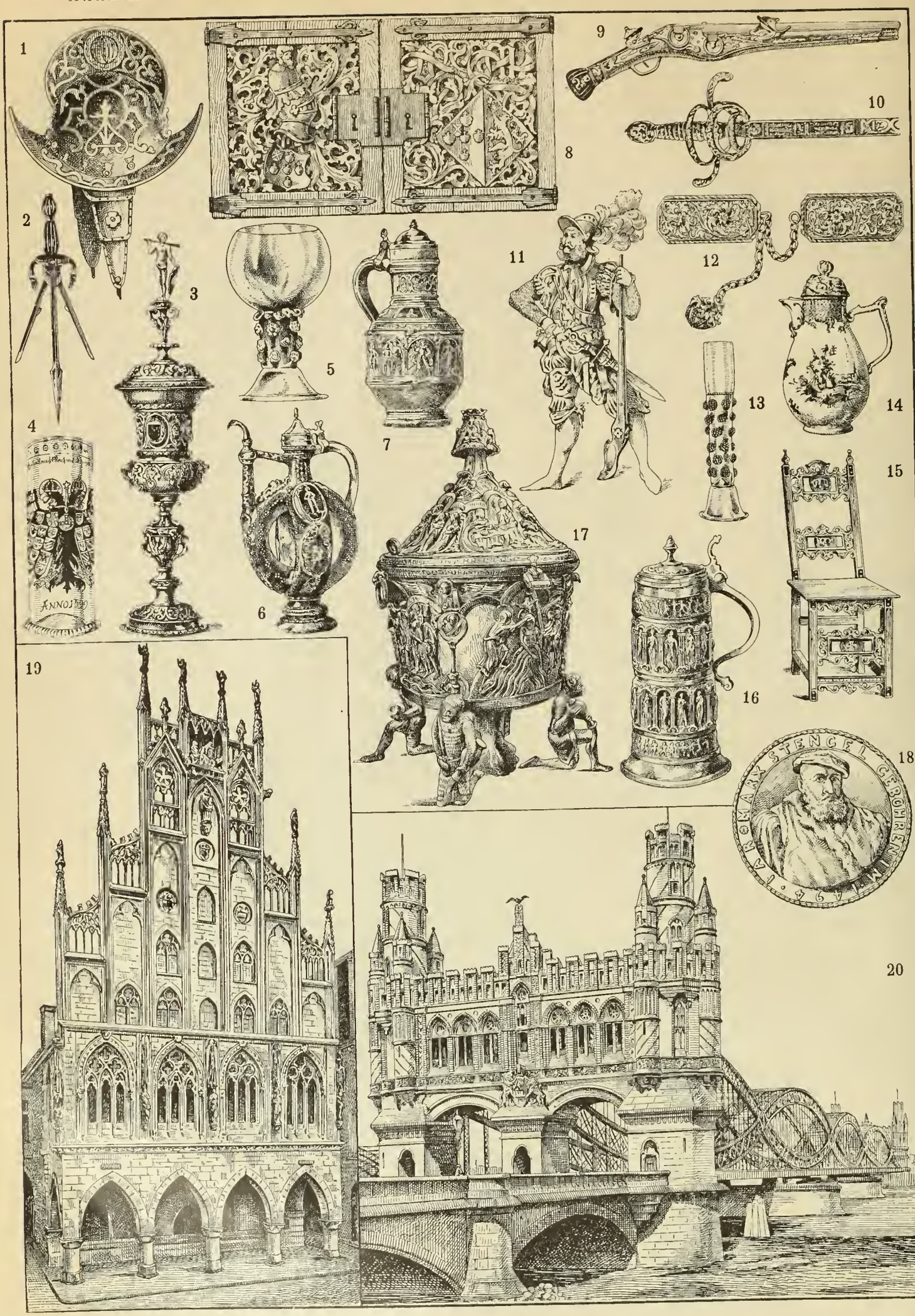

Art allemand : 1. Morion de Saxe (XVIe s.). — 2. Dague saxonne (XVIe s.). — 3. Hanap (XVIe s.). — 4. Vidrecome en verre émaillé (XVIe s.). — 5. Verre (musée de Windsor). — 6. Vase en grès cérame (Nuremberg, XVIIe s.). — 7. Grès de Racren. — 8. Panneau de crédence (XVIIe s.). — 9. Pistolet à rouet (XVIe s.). — 10. Epée à garde de fer noir incrusté d'argent (XVIIe s.). — 11. Reitre, d'après Lindmeyer (XVIe s.). — 12. Agrafe de ceinture. — 13. Verre (musée de Windsor). — 14. Chocolatière en porcelaine de Saxe (musée des Arts décoratifs). — 15. Chaise du XVe siècle (musée de Munich). — 16. Pot à bière en étain. — 17. Baptistère en bronze de la cathédrale de Hildesheim. — 18. Médaillon en buis (XVIe s.). — 19. Hôtel de ville de Münster. — 20. Le nouveau pont sur l'Elbe, à Hambourg.

cle avec Wohlgemuth, l'école de Nuremberg produit, au XVIe, Albert Dürer, qui domine l'art allemand. Il a pour contemporains Grünewald, Baldung Grün, Altdorfer, Cranach. L'école d'Augsbourg se signale, au XVIe siècle, avec Hans Burgmair. Quant au célèbre Holbein le Jeune, il a surtout vécu hors d'Allemagne. Au commencement du XVIIe siècle, l'influence italienne prédomine ; des académies se fondent à Berlin (1694) et à Dresde (1697). Au XVIIIe siècle, Chodowiecki tente un retour vers le naturel, mais Raphaël Mengs établit à Rome une école néo-classique ; il a pour élèves Carstens et Angelica Kauffmann. Au début du XIXe siècle, les écoles de Munich, de Dusseldorf, puis de Dresde et de Berlin, tentent une rénovation de l'art. Overbeck, Schnorr et Cornelius préconisent un art romain refroidi ; Kaulbach étale une fougue romantique et Piloty recherche un héroïsme emphatique. Leurs successeurs Menzel, Liebermann, Lenbach, De Uhde, reviennent à l'imitation de la vie ordinaire.

La sculpture allemande date de la période ogivale. Au XVe siècle, l'art ogival fait place à un naturalisme débordant de vie, surtout dans la sculpture sur bois. Les deux grands sculpteurs du XVIe siècle sont Adam Kraffl et Peter Vischer. Au XVIIe, le pseudo-classicisme l'emporte. Au XIXe siècle, Schadow crée une tradition de sculpture monumentale et sévère, continuée par Rauch, dont l'influence dure encore.

A l'artiste anonyme connu sous le nom de « maître de 1466 », initiateur en Allemagne de la gravure au burin, succède Martin Schongauer, bientôt éclipsé par Albert Dürer, le maître de la gravure allemande. Il a pour continuateurs Burgmair et Lenczelburger. Aldegrever, H.-S. Béham s'imprègnent de la manière italienne. Parmi les burinistes allemands postérieurs citons : Pressler, Schmidt, Wagner, Merz, Felsing, Zeller.

Le mouvement musical, en Allemagne commence au XIIIe siècle avec les *minnesinger* (v. plus haut), se continue au XIVe avec les *meistersinger*. A la Réforme, Luther modifie le chant religieux à l'usage des églises protestantes. Au XVIIe, se distinguent déjà nombre de théoriciens, d'organistes et de compositeurs. Mais l'âge d'or commence, au XVIIIe, avec J.-Séb. Bach et Hændel, auxquels il faut joindre Gluck, qui vint en France réformer le drame lyrique, Haydn, et le grand Mozart. Leurs successeurs dignes d'eux sont : Beetboven, Weber, Meyerbeer, Schubert, Mendelssohn, R. Schumann et Richard Wagner.

— L'air de l'hymne national allemand n'est autre que la mélodie du *God save the king*, à laquelle on a adapté des paroles appropriées.

Allemagne (*De l'*), ouvrage philosophique et littéraire de Mme de Staël (1810). C'est une œuvre de protestation contre Napoléon, qui confisquait pour ainsi dire tout l'enthousiasme de la nation au profit de la gloire militaire. Le grand mérite de cet ouvrage fut de faire connaître en France la littérature et la philosophie allemandes. L'auteur déclare préférer le romantisme des races septentrionales aux formes de la littérature classique française.

Allemagne (*De l'*), ouvrage de critique philosophique, par H. Heine ; c'est une contre-partie du livre de Mme de Staël (1835).

Allemagne à la fin du moyen âge (*l'*), ouvrage de J. Janssen. L'auteur cherche à y démontrer que la Réforme a abaissé le niveau intellectuel et moral de la société germanique (1876-1884).

Allemagne au temps de la Réforme (*Histoire de l'*), par L. Ranke ; ouvrage impartial et remarquable (1839-1847).

Allemagne et l'Italie (*l'*), *souvenirs diplomatiques de 1870-1871*, par G. Rothan. L'auteur y retrace les péripéties qui précédèrent la rupture des relations de la France et de l'Allemagne (1884-1885).

Allemand [*a-le-man*], **e** habitant ou originaire de l'Allemagne : *les Allemands*. Adjectiv. : *nation allemande*. N. m. La langue allemande : *parler l'allemand*.

allemande [*a-le*] n. f. Danse vive et gaie, à deux ou trois temps. Air sur lequel on l'exécute. *Cuis.* Sauce blonde faite avec de la farine, du beurre, du bouillon de viande blanche et liée avec des jaunes d'œufs.

allemanderie [*a-le, ri*] n. f. Forge ou l'on réduit le fer en barres calibrées.

Allemane (Jean), socialiste et journaliste français, né à Sauveterre (Haute-Garonne) en 1843, fondateur du groupe socialiste révolutionnaire dit *allemaniste*.

Allende, v. du Mexique (Etat de Guanajuato) ; 14.000 h. Sources thermales.

Allennes-les-Marais, comm. du dép. du Nord, arr. et à 13 kil. de Lille ; 1.200 h. Houille.

Allenstein, v. d'Allemagne (Prusse-Orientale), sur l'*Alle* ; 27.500 h. Victoire de Soult sur les Russes et les Prussiens le 4 février 1807.

Allentown, v. des Etats-Unis (Pensylvanie), sur la rivière Letrig, affl. de la Delaware ; 25.000 h. Fer et houille.

aller [*a-lé*], v. n. *Je vais, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont. J'allais. J'allai. Je suis allé. J'irai. J'irais. Va, allons, allez. Que j'aille, que nous allions, que vous alliez, qu'ils aillent. Que j'allasse. Allant. Allé, e.*) Se mouvoir, se transporter d'un lieu dans un autre. Conduire : *ce chemin va à Paris*. Marcher : *ce cheval va bien*. Avancer : *ce travail ne va pas*. Prospérer : *le commerce va*. S'élever : *cette montagne va jusqu'aux nues*. S'ajuster : *cet habit vous va bien*. Etre sur le point de : *nous allons partir*. Se porter : *comment allez-vous? Aller aux voix*, voter. *Se laisser aller*, s'abandonner. Impers. *Il y va de*, il s'agit de. **S'en aller** v. pr. Se retirer. Mourir : *ce malade s'en va*. — Ne dites pas : *je ne suis en allé, je m'étais en allé*, mais *je m'en suis allé*, etc. Ecrivez : *va-t-en*, et non *va-t-en*. On remplace quelquefois *je suis allé, j'étais allé* par *j'ai été, j'avais été*, etc. ; mais alors, on fait entendre que l'aller a été suivi du retour. On ne doit pas dire *je fus pour j'allai*. A l'impératif, on dit *vas-y* pour *va-y*. ALLUS. LITTÉR. : **Allez et ne pechez plus,** paroles miséricordieuses de Jésus à la femme adultère.

Jean s'en alla comme il était venu,

premier vers de l'épitaphe composée par La Fontaine pour lui-même, et qui caractérise son insouciance.

aller [*a-lé*] n. m. Action d'aller ; résultat de cette action : *l'aller et le retour*. PROV. : **Au long aller, petit fardeau pèse,** il n'y a pas de charge si légère qui ne devienne pénible à la longue.

Aller, v. d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviedo) ; 12.000 h. Mines de houille.

alleu [*a-leu*] n. m. (anc. allem.). *Féod.* Propriété héréditaire et exempte de toute redevance, par opposition au *fief*, qui était grevé de certains services. Ce nom n'est guère usité que dans la locution *franc-alleu*. (V. ce mot.)

— ENCYCL. Dans la loi salique, le mot *alleu* désigne tout ce que l'on reçoit par héritage, par opposition aux *acquêts*. Dans la suite, l'alleu, terre concédée sans conditions, fut opposé au bénéfice, lequel était concédé à charge de redevances. Le nombre des alleux alla en décroissant, à mesure que le système féodal prit de l'extension. La Révolution a fait disparaître la distinction entre les alleux et les fiefs, et tous les biens, aujourd'hui, sont allodiaux.

alleutier [*a-leu-ti-é*] n. m. Propriétaire d'un alleu, par opposition au détenteur d'un bénéfice ou fief.

Allevard [*var*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 40 kil. de Grenoble, sur le Bréda, affl. de l'Isère ; 2.560 h. (*Allevardais*). Forges ; papeterie, eaux minérales sulfurées calciques. — Le cant. a 6 comm. et 6.500 h.

Allex, comm. de la Drôme, arr. et à 47 kil. de Die ; 1.460 h. Tuilerie, briqueterie.

Allia, riv. de l'anc. Italie, affluent du Tibre (riv. g.) ; les Romains y furent battus par les Gaulois, qui parvinrent jusqu'à Rome (390 av. J.-C.). Auj. *Fosso di Marcigliana*.

alliable [*a-li*] adj. Qui peut être allié : *plaisir alliable au devoir*.

alliacé [*a-li*], **e** adj. Qui tient de l'ail : *goût alliacé*.

alliage [*a-li*] n. m. Combinaison de métaux par la fusion : *les monnayeurs doivent faire l'alliage selon les lois et les règlements*. *Fig.* Mélange impur : *il n'est guère de vertu sans alliage*. *Arith. Règle d'alliage ou règle de mélange*, opération qui consiste à déterminer le prix d'un mélange quand on connaît le prix et la quantité des éléments qui le composent.

— ENCYCL. *Chim.* Il est rare qu'un métal employé seul réunisse toutes les qualités exigées par l'usage qu'on en veut faire ; certains sont trop cassants, d'autres sont trop mous, d'autres s'oxydent trop facilement, etc. On est le plus souvent obligé d'allier le métal à un ou plusieurs autres, de façon que, par le mélange obtenu, certaines propriétés du métal primitif se trouvent entièrement modifiées. Les alliages constituent de véritables combinaisons chimiques. En général, les alliages sont plus durs que celui des métaux constituants qui l'est le plus ; ils sont plus cassants et présentent moins de ductilité, de malléabilité et de ténacité que celui des métaux constituants qui est le plus tenace et le plus ductile ; ils sont toujours plus fusibles que le moins fusible des métaux composants, etc. Parmi les alliages les plus employés, citons : les alliages monétaires et de bijouterie ; l'alliage Darcet, composé de bismuth, de plomb, de zinc et d'étain, employé pour les rondelles de sûreté des chaudières ; le laiton, composé de cuivre et de zinc ; le bronze, composé de cuivre et d'étain, auxquels on ajoute parfois du plomb, du platine, du zinc, de l'antimoine, etc., suivant l'usage auquel on destine l'alliage ; le maillechort, composé de cuivre, de zinc et de nickel ; l'alliage de plomb et d'antimoine servant à la fabrication des caractères d'imprimerie ; la soudure des étameurs, formée d'un alliage de plomb et d'étain, etc.

alliaire [*a-li-è-re*] n. f. Nom vulgaire d'une plante crucifère à fleurs blanches, qui croît dans les lieux ombragés et rocailleux, et qui doit son nom à l'odeur d'ail qu'elle répand.

alliance [*a-li*] n. f. Mariage ; parenté qui en résulte. Anneau de mariage. Ligue, coalition, confédération entre Etats ou souverains : *traité d'alliance*. *Fig.* Union, mélange de plusieurs choses : *alliance de la prudence et du courage*. *Ancienne alliance*, pacte que, suivant l'Ecriture sainte, Dieu conclut avec Adam et renouvela avec Noé, Abraham, Moïse ; le mosaïsme. *Nouvelle alliance*, celle que Dieu a contractée avec tous ceux qui croient en Jésus-Christ ; le christianisme. *Alliance de mots*, rapprochement de mots formant une expression remarquable, comme dans ce vers de Delille :

Il ne voit que la soif, n'entend que le silence.

— ENCYCL. *Dr.* L'alliance ou *affinité* est le lien qui existe entre un époux et les parents de l'autre. Le mariage est interdit entre tous les ascendants et descendants, et les alliés dans la même ligne, entre les frères et sœurs et les alliés au même degré (sauf les dispenses que le chef de l'Etat peut accorder pour causes graves ; aux alliés collatéraux, c'est-à-dire aux beaux-frères et aux belles-sœurs. Dans les communes de 501 habitants et au-dessus, les ascendants et les descendants, les frères et alliés au même degré ne peuvent être en même temps membres du même conseil municipal.

Alliance (*Triple-*), pacte formé par l'Angleterre, la Hollande et la Suède, contre Louis XIV, en 1668.

Alliance (*Quadruple-*), pacte formé en 1718 entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche, pour le maintien du traité d'Utrecht, que compromettaient les grands projets d'Alberoni.

Alliance (*Sainte-*), pacte mystique formé en 1815, sur l'initiative du chancelier autrichien Metternich, par la Russie, l'Autriche et la Prusse, pour le maintien des traités de 1815, en face des aspirations libérales et nationalistes des petits Etats d'Italie et d'Allemagne, opprimés par les grandes puissances.

Alliance (*triple*), accord défensif survenu après la guerre de 1870-1871, entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, à l'instigation de Bismarck (1872). Le tsar s'étant retiré de la triple alliance en 1886, sa place fut occupée par l'Italie (1887).

Alliance française, association fondée en 1883 pour étendre l'influence de la France à l'étranger, par la propagation de la langue française.

allié [*a-li-é*], **e** n. Personne unie à d'autres par parenté, par mariage. Peuple confédéré, ligué.

Alliés (les), nom sous lequel on désigne les confédérés (Anglais, Russes, Prussiens, Autrichiens, etc.) qui, en 1814 et en 1815, envahirent la France, et rétablirent les Bourbons.

alliement [*a-li-man*] n. m. Nœud que l'on fait à la corde d'une grue pour enlever un fardeau.

allier [*a-li-é*] v. a. (du lat. *alligare*, lier. — Se conj. comme *prier*.) Mêler, combiner : *allier l'or avec l'argent*. *Fig.* : *allier la force à la prudence*. **S'allier** v. pr. S'unir par mariage. Se liguer. ANT. **Séparer.**

allier [*a-li-é*] ou **hallier** [*h.* asp.] n. m. Filet pour prendre les oiseaux, surtout les cailles, les perdrix.

Allier [*li-é*], riv. de France, qui prend sa source dans la Lozère, près de Chabalier, arrose Brioude, Issoire, Vichy, Moulins, et se jette dans la Loire (r. g.), au-dessous de Nevers, au *bec d'Allier* ; cours 410 kil. Crues violentes.

Allier (DÉPART. DE L'), département formé par le Bourbonnais ; préf. *Moulins* ; s.-préf. : *Gannat, Lapalisse, Montluçon* ; 4 arr., 29 cant., 321 comm., 418.000 h. 13e région militaire ; cour d'appel de Riom ; évêché à Moulins. Ce département doit son nom à l'Allier, qui le traverse. Grâce à de riches bassins houillers (Commentry) et aux gisements de minerai de fer voisins, l'Allier possède des industries variées et actives : métallurgie (surtout à Montluçon), verreries, filatures, etc. Des sources minérales très fréquentées existent à Vichy, Néris, Bourbon-l'Archambault, Saint-Yorre, etc.

alligator [*al-li*] n. m. *Zool.* Caïman d'Amérique, qui atteint jusqu'à 5 mètres de long.

— ENCYCL. Les alligators étant sur le point de disparaître, à cause de la chasse sans merci qui leur

Alligator.

est faite, car leur peau est très estimée (on en fait des chaussures, des porte-cartes, des porte-monnaie, etc.), on a établi en Amérique des fermes destinées à la reproduction de ces reptiles.

Alligny-Cosne, comm. de la Nièvre, arr. et à 11 kil. de Cosne ; 1.630 h.

Alligny-en-Morvand, comm. de la Nièvre, arr. et à 36 kil. de Château-Chinon, sur le Lavaux ; 1.910 h. Ecorce de chêne.

Allincue, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 19 kil. de Loudéac ; 1.380 h.

allitération [*al-li, si-on*] n. f. (préf. *ad*, et lat. *littera*, lettre). Répétition de lettres, de syllabes, parfois vouluc :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ? (RAC.)

Parfois involontaire :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore. (VOLT.)

— ENCYCL. L'allitération joue un rôle important dans l'ancienne poésie germanique ou scandinave.

allivrement [*al-li-vre-man*] n. m. Somme à laquelle le revenu net imposable est fixé pour l'assiette de la contribution foncière.

allivrer [*al-li-vré*] v. a. (de *à*, et *livre*). Répartir les impositions foncières en proportion du revenu.

Allix [*a-liks*] (François), général français, né à Percy (Manche) [1776-1836], colonel à vingt ans, auteur d'un célèbre *Système d'artillerie de campagne*.

allô interj. (de l'angl. *halloo*, holà !). Appel préparatoire à toute conversation téléphonique.

Alloa, v. d'Ecosse, sur l'estuaire du Forth ; 13.000 h. Commerce actif.

allobroge [*al-lo*] n. m. Homme grossier.

Allobroges, peuple de la Gaule, qui habitait, au temps de César, le Dauphiné et la Savoie. — Un *Allobroge*.

allocation [*al-lo-ka-si-on*] n. f. Action d'allouer, d'accorder une somme pour crédit, indemnité, etc. Somme ainsi allouée : *toucher une forte allocation*.

allochroïte [*al-lo-kro-i-te*] n. f. Variété compacte de mélanite, sorte de grenat verdâtre.

allochromasie [*al-lo-kro-ma-zi*] n. f. (gr. *allos*, autre, et *khróma*, couleur). Syn. de DYSCHROMATOPSIE.

allochtone [*al-lo-kton'*] adj. (du gr. *allos*, autre et, *khthón*, terre). Qui n'est pas originaire du pays qu'il habite. ANT. **Autochtone.**

allocution [*al-lo-ku-si-on*] n. f. (préf. *ad*, et lat. *loqui*, parler). Harangue de peu d'étendue : *une allocution militaire*.

allodial, e, aux [*al-lo*] adj. (rad. *alleu*). Tenu en franc-alleu : *biens allodiaux*. N. m. : *un allodial*.

allodialité [*al-lo*] n. f. Qualité d'une terre tenue en franc-alleu.

allomorphie [*al-lo-mor-fi*] n. f. (gr. *allos*, autre, et *morphê*, forme). Passage d'une forme à une autre essentiellement différente.

allomorphite [*al-lo*] n. f. (gr. *allos*, autre, et *morphê*, forme). Variété de barytine (sulfate de baryte).

allonge [*a-lon-je*] n. f. Pièce pour allonger. (On dit aussi RALLONGE.) Crochet de fer pour suspendre des quartiers de viande. Bande de papier que l'on ajoute à une lettre de change déjà couverte d'endos pour permettre des endossements ultérieurs.

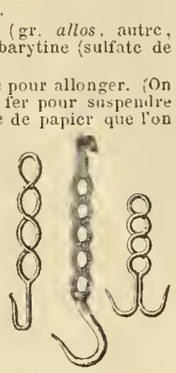

Allonges de boucher.

allongé, e [*a-lon*] adj. Rendu plus long. *Mine, figure allongée*, qui exprime la déconvenue.

Allongé (Auguste), paysagiste français, né à Paris, m. à Marlotte (1833-1898), célèbre par ses fusains.

allongement [*a-lon-je-man*] n. m. Augmentation de longueur.

allonger [*a-lon-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'allongeai, nous allongeons*.) Rendre plus long : *allonger une bretelle*. Etendre : *allonger le bras*. Porter : *allonger un coup d'épée*. *Fig. Allonger le pas*, se presser. *Allonger la courroie*, traîner une affaire, accorder du temps. ANT. **Abréger, raccourcir, écourter.**

Allonne, comm. de l'Oise, arr. et à 4 kil. de Beauvais ; 2.680 h.

Allonne, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 13 kil. de Parthenay ; 2.010 h.

Allonnes, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 11 kil. de Saumur ; 2.020 h. Vins.

allonyme [*al-lo*] adj. (du gr. *allos*, autre, et *onuma*, nom). Publié sous le nom d'un autre : *livre allonyme*. N. Celui qui publie son livre sous le nom d'un autre.

allopathe [*al-lo*] ou **allopathiste** [*al-lo-pa-tis-te*] n. et adj. Médecin qui traite par l'allopathie. ANT. **Homéopathe, homéopathiste.**

allopathie [*al-lo-pa-ti*] n. f. (du gr. *allos*, autre, et *pathos*, maladie). Nom donné à la médecine usuelle, qui consiste à attaquer la maladie par des moyens contraires à sa nature. ANT. **Homéopathie.**

allopathique [*al-lo-pa-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'allopathie. ANT. **Homéopathique.**

allopathiquement [*al-lo-pa-ti-ke-man*] adv. D'après la méthode allopathique.

allopathiser [*al-lo, zé*] v. a. Traiter un malade d'après la méthode allopathique.

allophane [*al-lo*] n. f. (du gr. *allos*, autre, et *phainein*, paraître). Variété d'argile.

allophanique [*fa-ni-ke*] adj. Se dit d'un acide qui n'est connu que par ses sels métalliques : *éther allophanique*.

allopte [*al-lop-te*] n. m. Genre d'araehnides de l'ordre des acariens, qui vit en parasite sur les échassiers de rivage : chevaliers, bécasseaux, etc.

Allori (Alessandro), peintre italien, né et mort à Florence (1535-1607), imitateur assez banal de Michel-Ange. — Son fils, CRISTOFANO, né à Florence (1577-1621), a peint de beaux portraits et *Judith tenant la tête d'Holopherne*.

Allos [*a-loss*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 28 kilom. de Barcelonnette, sur le Verdon ; 860 h. — Le cant. n'a qu'une commune.

allotir [*al-lo*] v. a. Faire ou distribuer des lots.

allotissement [*al-lo-ti-se-man*] ou **allotement** [*al-lo-te-man*] n. m. Action d'allotir : *l'allotissement d'un domaine*.

allotriophage [*al-lo*] n. et adj. Atteint d'allotriophagie.

allotriophagie [*al-lo, ji*] n. f. (du gr. *allotrios*, étranger, et *phagein*, manger). Dépravation de l'appétit qui porte à manger des substances non alimentaires.

allotropie [*al-lo-tro-pi*] n. f. (du gr. *allos*, autre, et *tropos*, manière d'être). Propriété que possèdent certains corps de pouvoir affecter plusieurs états correspondant à des propriétés différentes.

— ENCYCL. Le soufre, le phosphore, le carbone, etc., peuvent affecter, sans subir aucune altération chimique, des états très différents. Ainsi le *phosphore rouge*, que l'on obtient en chauffant à 240°, en vase clos, du phosphore blanc, diffère beaucoup de ce dernier comme aspect, et cependant, c'est le même corps au point de vue chimique ; il y a là un phénomène d'allotropie, et l'on dit que ces deux états du phosphore sont deux états allotropiques.

allotropique [*al-lo*] adj. Qui résulte de l'allotropie, ou qui s'y rapporte : *état allotropique*. Qui présente les phénomènes d'allotropie : *le phosphore est allotropique*.

allotropisme [*al-lo-tro-pis-me*] n. m. Qualité des corps qui ont plusieurs états allotropiques.

allouable [*a-lou*] adj. Qui peut être alloué.

Allouagne, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 11 kil. de Béthune ; 2.520 h.

Alloue, comm. de la Charente, arr. et à 13 kil. de Confolens ; 1.400 h.

allouer [*a-lou-é*] v. a. Décréter : *allouer un crédit*. Accorder : *allouer une indemnité*.

alloxane [*al-lo-ksa-ne*] n. m. Substance qui se produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique : *l'alloxane colore la peau en pourpre et lui donne une odeur nauséabonde*.

alloxanique [*al-lok-sa*] adj. Se dit d'un acide dont les sels se préparent par l'action des bases sur l'alloxane.

alloxantine [*al-lok-san*] n. f. Substance qui se produit lorsqu'on dissout l'alloxane dans l'acide dialurique obtenu par l'action du chlorure d'étain sur l'alloxane.

all right [*ôl-ra-it'*] loc. angl. signif. *Tout va droit*. Tout va bien : *traitez sans hésiter, all right*.

Allschwil, comm. de Suisse (cant. de Bâle-Campagne) ; 3.200 h. Briqueteries, poteries.

Allston (Washington), peintre et poète américain, né dans la Caroline du Sud, mort à Cambridgeport (1779-1843). Bon coloriste : *le Songe de Jacob ; Elie dans le désert ; les Sylphes des saisons* (1813).

alluchon [*al-lu*] n. m. Dent de bois ou de fonte, qu'on adapte à certaines roues.

allumage [*a-lu*] n. m. Action d'allumer. Action d'enflammer au moyen d'un brûleur ou d'une étincelle électrique, l'air carburé dans un moteur à explosion. *Autom. Avance, retard à l'allumage*, action d'enflammer l'air carburé avant ou après le moment où le piston est au bout de sa course de compression.

allumé, e adj. *Blas.* Se dit d'un bûcher ou d'un flambeau représentés avec des flammes d'un émail partieulier. Se dit aussi des animaux dont les yeux sont d'un autre émail que celui du corps : *un lion rampant de sable, allumé de gueules*.

allume-feu [*a-lu-me*] n. m. invar. Bûchette, matière très combustible, destinée à allumer le feu.

allumelle [*a-lu-mé-le*] n. f. Fourneau de charbon de bois.

allumement n. m. Syn. de ALLUMAGE.

allumer [*a-lu-mé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *lumen*, lumière). Mettre le feu : *allumer une bougie*. *Fig.* Exciter : *allumer la guerre, la colère*. ANT. **Éteindre.**

allumette [*a-lu-mè-te*] n. f. Brin de bois ou de chanvre soufré qu'on enflamme. *Allumette chimique*, allumette dont l'extrémité a été trempée dans une pâte formée de phosphore ou de diverses compositions ehimiques, de façon que cette extrémité prenne feu par frottement. *Allumette-bougie*, celle dans laquelle on a substitué aux bûchettes de bois une mèche de coton trempée préalablement dans un bain de stéarine et de gomme fondues ensemble. (Pl. des *allumettes-bougies*.) Gâteau allongé, de pâte feuilletée.

— ENCYCL. *Techn.* A l'origine, les allumettes étaient des bûchettes de bois, des chênevottes, dont on imbibait les extrémités de soufre fondu ; elles ne s'allumaient qu'au contact du feu. En 1809, vinrent les *allumettes chimiques* ou *oxygénées*, dont l'extrémité soufrée était plongée dans un mélange de chlorate de potassium, de lyeopode, de soufre et d'eau gommée. On les allumait en les immergeant dans de l'acide sulfurique concentré. Les *allumettes congrèves* ou *à friction* les remplacèrent ; leur pâte se composait d'un mélange de chlorate de potassium, de sulfure d'antimoine et d'eau gommée ; on les frottait sur du papier de verre. En 1831, Charles Sauria, élève au collège de Dôle (Jura), créa les *allumettes phosphoriques* en faisant entrer dans la pâte du phosphore blanc ; mais la présence du phosphore dans les allumettes et leur grande inflammabilité les rendent dangereuses. Ces inconvénients disparaissent par l'emploi du phosphore rouge ne s'allumant que sur un frottoir spécial. La pâte est ici un mélange de chlorate de potassium, de sulfure d'antimoine et de colle forte ; sur le frottoir se trouve le phosphore rouge. En substituant au bois une mèche de coton imprégnée de stéarine et de gomme, on a les *allumettes-bougies*. On a aussi fait des *allumettes sans phosphore* avec une pâte de ehromate et de chlorate de potassium, de peroxyde de plomb, de sulfure d'antimoine, de verre pilé et d'eau gommée. Les *allumettes* dites *suédoises*, au lieu d'être soufrées, sont plongées dans de la paraffine fondue.

Fabrication des allumettes. On choisit pour cette fabrieation des bois tendres bien secs, le tremble, l'aune ou le peuplier. On les scie en eubes de la longueur de l'allumette, puis on les découpe en petits parallélépipèdes au moyen d'un rabot à lame striée. Les allumettes ainsi débitées sont mises en presse, rangées dans un eadre de fer, l'extrémité de chaeune d'elles étant isolée de eelle des autres ; on plonge le eadre jusqu'à une eertaine hauteur dans du soufre fondu, puis dans du phosphore. Les allumettes, une fois séchées, sont mises en boîtes ou en paquets pour être vendues au commerce.

Empoisonnement par les allumettes. L'empoisonnement par les allumettes est dû au phosphore ; il peut être aigu ou chronique. Il n'est aigu que dans certains cas de malveillanee ou d'aecident, quand un paquet d'allumettes s'est trouvé en eontact avec un aliment. On observe des brûlures de l'estomac, qui déterminent des perforations et la mort. L'empoisonnement chimique est plus connu sous le nom de *nécrose phosphorée* ; il atteint les ouvriers allumettiers, dont les maxillaires et les os de la face sont rongés peu à peu. Il n'existe d'autre traitement, une fois que la nécrose a débuté, que l'éloignement définitif des malades des fabriques.

— *Dr.* L'Etat exploite le monopole de la fabrication et de la vente des allumettes chimiques, qui ne peuvent eirculer ou être mises en vente qu'en boîtes ou paquets fermés et revêtus d'une vignette timbrée. La fabrication frauduleuse des allumettes est punie d'une amende de 300 francs à 1.000 francs et d'un emprisonnement de six jours à six mois ; en eas de récidive, l'amende ne peut être inférieure à 500 francs. Les allumettes et instruments de fabrieation sont saisis et confisqués.

allumettier [*a-lu-mé-ti-é*], **ère** n. Personne qui fabrique ou vend des allumettes.

allumeur, euse [*a-lu, eu-ze*] n. Personne chargée d'allumer les réverbères, les becs de gaz, etc. Nom de différents petits appareils, destinés à faeiliter l'allumage des meches.

allumière [*a-lu*] n. f. Fabrique d'allumettes. Boîte aux allumettes.

allumoir [*a-lu*] n. m. Appareil servant à allumer : *les allumoirs des bureaux de tabac*.

— ENCYCL. Les allumoirs sont de différentes sortes, suivant les besoins auxquels ils répondent ; les uns, comme ceux dont font usage les allumeurs de bees de gaz, sont fixés à l'extrémité d'un long manche et constitués par un petit réservoir rempli d'essence ou d'alcool, dont on active la flamme au moment opportun par le moyen d'une soufflerie à main ; d'autres consistent en une sorte de petite lampe munie sur les côtés de tiges métalliques terminées par une substance poreuse plongeant dans le réservoir, et qu'il suffit de retirer et de présenter à la flamme quand on veut allumer cigare ou cigarette. Enfin, les bureaux de tabac sont pourvus d'allumoirs à gaz, à essenee, ou d'allumoirs électriques, reposant sur la production d'une étincelle ou sur l'incandeseenee d'un fil de platine au passage du courant électrique.

allure [*a-lu-re*] n. f. (de *aller*). Façon de marcher : *allure vive*. *Fig.* Manière de se eonduire : *son allure n'est pas franche*. Direction, aspect : *affaire qui prend une mauvaise allure*. *Mar.* Direction de la route d'un bâtiment, par rapport à eelle du vent.

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'*allures* les différents modes de locomotion employés par les quadrupèdes et le cheval en particulier. Les allures se divisent en allures naturelles : le *pas*, le *trot*, le *galop*, et allures acquises : l'*amble*, le *pas relevé*, le *traquenard*, et l'*aubin*. V. ces mots, et la planche CHEVAL.

— *Mar.* Les principales allures sont : *vent arrière* (quand le vent souffle dans la direction suivie) ; *grand largue*, quand il souffle de l'arrière du travers ; *largue*, quand il est perpendieulaire à la direction suivie ; *plus près*, quand la route fait un angle aussi aigu que possible avec la direetion du vent.

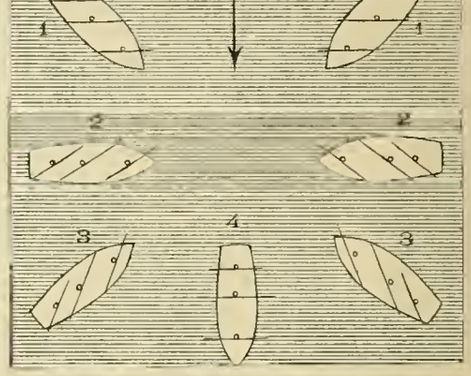

Allures : 1. Grand largue ; 2. Largue ; 3. Plus près ; 4. Vent arrière.

allusif, ive adj. Qui eontient une allusion : *phrase allusive*.

allusion [*al-lu-zi-on*] n. f. (préf. *ad*, et lat. *ludere*, supin *lusum*, jouer). Mot, phrase, qui fait penser à une personne, à une chose, etc., sans qu'on en parle. Ex. : On demandait à Voltaire eomment il avait trouvé une oraison funèbre : « Comme l'épée de Charlemagne », dit-il. Personne ne eomprenant, il ajouta « *longue* et *plate* ».

alluvial, e, aux [*al-lu*] ou **alluvien, enne** [*al-lu-vi-in, é-ne*] adj. Produit par alluvion : *terrains alluviaux*.

alluvion [*al-lu*] n. f. (préf. *ad*, et lat. *luere*, laver). Dépôt argileux ou sableux, que les eaux apportent ou laissent en se retirant : *la majeure partie de la Hollande est formée d'alluvions marines*.

— ENCYCL. On distingue les *alluvions d'eaux douces* et les *alluvions marines*. Les alluvions d'eaux douees sont produites par les eaux courantes, dont les variations donnent aux dépôts une forme partieulière : amas très allongés et diversement inclinés. C'est ainsi que la vallée du Nil ne doit sa prospérité qu'aux alluvions du fleuve. Les alluvions marines sont dues à l'aetion du flux. La plus grande partie du sol de la Hollande n'a pas d'autre origine.

alluvionnaire [*al-lu-vi-o-né-re*] adj. Produit par l'alluvion : *sol alluvionnaire*.

alluvionnement [*al-lu-vi-o-ne-man*] n. m. Déplacement par les eaux de matériaux d'alluvion. Formation d'alluvions.

Ally, comm. du Cantal, arr. et à 11 kil. de Mauriac ; 1.210 h.

allyle n. m. (du lat. *allium*, ail). Radical dont le sulfure existe dans l'essenee d'ail. (Un grand nombre de eomposés, tels que l'aleool allylique [hydrate d'allyle], le sulfocyanate d'allyle [essenee de moutarde], etc., le renferment ; enfin, on peut l'obtenir combiné à lui-même, dans le diallyle.)

allylène n. m. Carbure d'hydrogène acétylénique, différent de l'allyle par un atome d'hydrogène en moins.

allylique adj. Se dit d'un aleool et d'un éther et de divers composés contenant le radical allyle.

Bataille de l'Alma, d'après Pils.

Alma, fleuve côtier de Crimée, tributaire de la mer Noire. Les Français et les Anglais, commandés par Saint-Arnaud et lord Raglan, y battirent les Russes du général Mentchikof, le 20 sept. 1854.

Alma (*Bataille de l'*), nom de plusieurs tableaux parus à l'Exposition de Paris en 1855 (Bellangé, Beaume, G. Doré, Eugène Lami et Darjou), d'une grande composition de Horace Vernet (1857) et d'un bon tableau plein de mouvement (Versailles), par H. Pils (1861).

Almaden [*dèn'*], v. d'Espagne (prov. de Ciudad-Real); 10.000 h. Mines de mercure.

almadie [*di*] n. f. (de l'ar. *madà*, creuser). Grande pirogue creusée dans un tronc d'arbre, employée en Afrique.

almageste [*jèss-te*] n. m. (mot ar.; du gr. *megistê*, très grande). Nom donné à des recueils d'observations astronomiques, dont l'*Almageste* de Ptolémée est le type.

Almageste (l'), traité d'astronomie composé par Claude Ptolémée, sous le règne d'Antonin le Pieux, résumé des connaissances mathématiques de l'antiquité.

Almagro, v. d'Espagne (prov. de Ciudad-Real); 9.000 h. Patrie du conquistador Almagro.

Almagro (Diego d'), compagnon de Pizarre dans la conquête du Pérou, étranglé par ordre de ce dernier (1475-1538). — Son fils, DIEGO, le vengea en tuant Pizarre, mais, vaincu par Vaca de Castro, fut lui même décapité (1520-1542).

alma mater ou **alma parens** mots lat. signif. *Mère nourricière*, employés par les poètes latins pour désigner la patrie, et quelquefois par les écrivains de nos jours pour désigner l'Université.

Al-Mamoun, fils d'Haroun-al-Raschid et 7e calife abbasside; m. en 833.

almamy ou **almani** n. m. Chef de grande tribu ou souverain indigène, dans certaines régions du Soudan.

almanach [*na*] n. m. (gr. *almenachon*). Calendrier avec indications astronomiques, météorologiques, etc. *Faiseur d'almanachs*, faiseur de pronostics. *Un almanach de l'an passé*, une chose qui n'a plus d'intérêt.

— ENCYCL. Les almanachs ont été connus de tous les peuples civilisés de l'antiquité. L'usage des almanachs annuels date de l'invention de l'imprimerie. Les rédacteurs de ces premiers almanachs étaient des médecins et des astrologues. De là, à côté d'indications scientifiques, des prédictions hasardées et des conseils ridicules. De nos jours, l'almanach tend à devenir un agenda, auquel s'ajoute une sorte de mémento pratique ou pittoresque.

Almanach de nos grands hommes (*Petit*), opuscule satirique de Rivarol; chaque nom d'auteur contemporain est accompagné d'un éloge ironique, gai, original, et presque toujours judicieux (1788).

Almanach de Gotha, annuaire généalogique et diplomatique, qui paraît chaque année à Gotha, en français et en allemand, depuis 1763. Il contient, outre de précieux renseignements administratifs et statistiques sur tous les États du monde, les généalogies des familles régnantes et princières.

almandine n. f. Grenat alumino-ferreux, appelé aussi GRENAT ORIENTAL, GRENAT SYRIEN, GRENAT NOBLE, ESCARBOUCLE.

Al-Mansor ou **Al-Mansour,** calife abbasside, frère et successeur d'Aboul-Abbas (745-775). Il fonda Bagdad, qui devint la capitale du califat.

Almanza, v. d'Espagne (prov. d'Albacète); 10.000 h. Victoire de Berwick sur les Anglais, les Espagnols, les Portugais et les Hollandais, réunis sous le commandement du réfugié français Ruvigny, comte de Galloway (25 avr. 1707).

Almanzor (Mohammed), célèbre capitaine des Maures d'Espagne. Régent du royaume de Cordoue, il administra avec habileté et courage, remporta de nombreuses victoires sur les chrétiens, et mourut du chagrin que lui causa la bataille de Cabatanesar, où les rois de Léon, de Navarre et de Castille lui tuèrent cinquante mille hommes (939-1001).

alma parens. V. ALMA MATER.

Alma-Tadema (Laurens), peintre anglais d'origine hollandaise, né à Dronryp en 1836. Il peint la vie antique avec une très grande érudition, un dessin précis et ferme, une belle exécution.

Almaviva, personnage du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, chefs-d'œuvre de Beaumarchais. Il est resté le type du grand seigneur corrompu et corrupteur, rappelant dans sa personne toutes les grâces, tous les privilèges et tous les abus de l'ancienne noblesse, et qui n'en est pas moins la dupe de son valet Figaro, personnifiant l'esprit, l'habileté et l'intrigue.

almée [*mé*] n. f. (de l'ar. *almet*, savant, ces femmes apprenant la poésie, le chant, etc.). Danseuse égyptienne dont les danses lascives sont mêlées de chants.

Almée.

Almeida, v. forte du Portugal (Beira); 9.000 h. Sources sulfureuses.

Almeida (François d'), 1er vice-roi des Indes portugaises en 1505; tué par les Cafres en 1510.

Almelo, v. de Hollande, sur le Vecht; 12.000 h.

Almendralejo, v. d'Espagne (prov. de Badajoz); 13.000 h. Vignobles.

Almeria, v. d'Espagne, ch.-l. de la province de ce nom; 47.500 h. Port sur la Méditerranée; exportation de fruits. — La prov. a 359.000 h.

almicantarat [*ra*] n. m. Cercle imaginé sur la sphère, parallèle à l'horizon. (On dit aussi CERCLE PARALLÈLE DE HAUTEUR.)

Almissa, v. d'Austro-Hongrie (Dalmatie), à l'embouchure du Cottina; 13.500 h. Vins.

Almodovar del Campo, v. d'Espagne (prov. de Ciudad-Real), près de la Vega; 12.000 h.

Almogia, v. d'Espagne (prov. de Malaga); 8.000 h. Sources minérales.

Almohades, dynastie arabe qui chassa les Almoravides. Elle régna sur le nord de l'Afrique et l'Andalousie, de 1130 à 1269. — S. un *Almohade*.

Almondbury, v. d'Angleterre (comté d'York); 14.000 h. Fabrication de lainages.

Almonte (Juan-Népomucène), général et homme d'État mexicain. Adversaire de Juarez, il suivit les troupes françaises dans leur expédition au Mexique. Après la mort de Maximilien, qui l'avait favorisé, il se retira à Paris, où il mourut (1804-1869).

Almora, v. de l'Inde (présid. du Bengale); 71.000 h. Prise par les Anglais en 1815.

Almoravides, dynastie arabe qui soumit d'abord Fez et le Maroc, puis le sud de l'Espagne, de 1055 à 1147. — S. un *Almoravide*.

Almquist (Charles-Jonas-Louis), poète et romancier suédois, né à Stockholm, m. à Brême (1793-1866). Son chef-d'œuvre poétique est le *Livre de roses d'églantiers*. Ses principaux romans sont : *les Seigneurs d'Ekolsund*, *Amorina*, *Amélie Hillner*.

almude n. f. Mesure de capacité portugaise, valant, à Lisbonne, 16 lit. et demi.

alocasie [*ka-zî*] n. f. Plante indienne de la famille des aroïdées, cultivée dans nos jardins pour la beauté de son feuillage à reflets métalliques ou brillamment panaché.

aloès [*ès*s] n. m. (gr. *aloé*). Genre de liliacées de l'Afrique tropicale et de l'Amérique. Résine extraite de cette plante.

Aloès.

— ENCYCL. Les aloès sont de petites plantes ou de grands végétaux à feuilles charnues, épaisses, dont on extrait un suc dénommé aussi *aloès*, qui est un purgatif à la dose de 0gr,50 à 1 gramme, et un stomachique à doses inférieures. On emploie aussi ce suc pour colorer les étoffes.

aloétine n. f. Suc d'aloès purifié.

aloétique adj. et n. Qui contient de l'aloès : *purgatif aloétique; un aloétique*.

alogie [*ji*] n. f. du gr. *a* priv., et *logos*, discours. Absurdité, impertinence, sottise.

aloi n. m. (de *aloyer*). Titre légal de l'or et de l'argent : *monnaie d'aloi*. *Fig.* Bonne ou mauvaise qualité d'une chose : *marchandises de bon aloi; noblesse de mauvais aloi*.

aloïne n. f. Substance cristallisable qu'on extrait de l'aloès, et qui en constitue le principe purgatif.

aloïnées (*né*) n. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, dont le type est l'*aloès*. S. une *aloïnée*.

alombrados [*lon-bra-doss*] n. m. pl. (mot espagn. qui signifie *illuminés*). Nom donné à des sectaires chrétiens qui apparurent en Espagne vers 1509, et qui se développèrent surtout dans l'ordre de Saint-François. L'inquisition les poursuivit sans relâche. S. un *alombrado*.

Alompra, souverain birman, chef de la dynastie actuelle (1710-1760).

Along ou **Halong,** baie de la côte nord-est de l'Annam, au voisinage des houillères de Hong-Hai. Petit port de *Port-Courbet*.

alonsoa ou **alonzoa** n. f. Plante de la famille des antirrhinées, cultivée dans les jardins d'agrément.

Alopa, imprimeur florentin (fin du XVe s.); il a le premier employé les capitales dans ses élégantes et belles éditions.

alopécie [*sî*] n. f. (gr. *alôpekia*). Chute ou absence totale ou partielle des cheveux, des sourcils, etc.

— ENCYCL. L'alopécie mal soignée conduit à la *calvitie;* aussi, dès que les cheveux commencent à tomber, doit-on chercher la cause de cette chute. En général, outre les fièvres générales et les inflammations locales, il faut incriminer les fatigues et le surmenage. Le traitement consiste en une bonne hygiène physique et en applications locales, aromatiques et alcooliques un peu irritantes, renouvelées chaque semaine.

alopécure n. f. (du gr. *alôpêx, ekos*, renard, et *oura*, queue). Genre de graminées plus connues sous le nom de *vulpin*. V. ce mot.

Alora, v. d'Espagne (prov. de Malaga), près du Guadalhora; 10.500 h. Orangers.

alors [*lor*] adv. (de *à*, et *lors*). En ce temps-là : *Jean régnait alors*. En ce cas-là : *alors, n'en parlons plus*. Loc. adv. *Jusqu'alors*, jusqu'à ce moment-là. Loc. conj. *Alors que*, quand bien même : *venez, alors que vous seriez malade*. Lorsque : *alors que vous étiez malade*.

alose [*lô-ze*] n. f. (lat. *alausa*). Poisson de mer, famille des clupéidés, qui ne se reproduit que dans l'eau douce : *l'alose atteint jusqu'à 1 mètre de long*.

— ENCYCL. On pêche surtout l'alose au filet quand elle remonte les fleuves pour frayer, au printemps; mais on la pêche aussi à la ligne au ver ou au vairon. Ce poisson, dont la chair est assez estimée, offre l'inconvénient de se conserver très mal et n'est bon par conséquent que consommé tout frais.

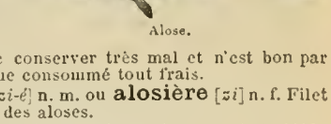

Alose.

alosier [*zi-é*] n. m. ou **alosière** [*zi*] n. f. Filet pour prendre des aloses.

Alosno, v. d'Espagne (prov. de Huelva); 11.000 h. Mines de cuivre dites *de Tharsis*.

Alost [*lost'*], v. de Belgique, ch.-l. d'arr. de la Flandre-Orientale, sur la Dendre; 30.300 h. Toiles, dentelles.

alouate n. m. Espèce de sapajou d'Amérique, vulgairement *singe hurleur*.

alouchier [*chi-é*] n. m. *Bot.* V. SORBIER.

alouette [*è-te*] n. f. (lat. *alauda*, d'orig. celt.). Petit oiseau des champs, à plumage gris, marqué de taches foncées : *l'alouette ne perche pas sur les arbres. Alouette de mer*, oiseau du genre des vanneaux, dit *bécasseau*. PROV. : **Attendre que les alouettes tombent toutes rôties**, compter tout obtenir sans se donner de peine.

— ENCYCL. L'alouette est un passereau conirostre, à plumage gris, marqué de grivelures plus foncées à la gorge et à la poitrine; son bec est cylindrique, pointu, allongé en alène. Elle hiverne en Afrique

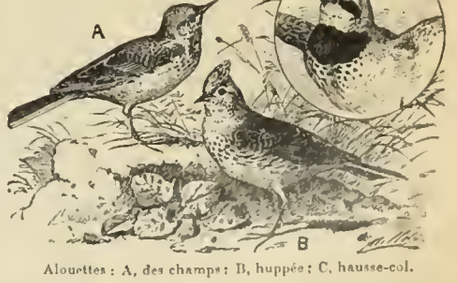

Alouettes : A, des champs; B, huppée; C, hausse-col.

et en Asie. On la chasse surtout au miroir, soit avec le fusil, soit avec des nappes, de juillet à fin octobre. La chasse au collet réussit bien en hiver. — L'alouette est un animal plus utile que nuisible à l'agriculture.

Alouette (*légion de l'*), légion romaine, formée par J. César de soldats gaulois; ils portaient sur le casque une alouette de bronze, les ailes déployées.

Soldat de la légion de l'Alouette

alourdir v. a. Rendre lourd : *l'âge alourdit le pas*. ANT. **Alléger, décharger.**

alourdissant [*san*], **e** adj. Qui alourdit : *chaleur alourdissante*.

alourdissement [*di-se-man*] n. m. État de celui ou de ce qui est alourdi : *l'alourdissement des sens*.

alouvi, e ou **allouvi, e** (de *loup, louve*) n. et adj. Qui a une faim dévorante.

Aloxe-Corton, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 5 kil. de Beaune; 230 h. Vins rouges renommés.

aloyage [*loi-ia-je*] n. m. Action d'aloyer. Résultat de cette action : *l'aloyage d'un lingot*.

aloyau [*loi-io*] n. m. Pièce de bœuf occupant le long des reins : *aloyau roti, braisé*. V. [illegible].

aloyer [*loi-ié*] v. a. (lat. *alligare*. — Se conj. comme *aboyer*.) Donner à l'or et à l'argent l'aloi ou le titre légal. Mettre un alliage dans l'étain.

alpaca ou **alpaga** n. m. Ruminant du genre lama, qui vit dans l'Amérique du Sud. Etoffe de laine, faite avec le poil de l'alpaca.

Alpaca.

— Encycl. Le poil de l'alpaca peut être associé à la laine, à la soie et au coton (fabrication des étoffes brochées, des étoffes de nouveauté, des orléans, des damas pour meubles).

alpage n. m. Pâturage. Droit de pâturage dans les montagnes. Saison passée par les troupeaux dans ces pâturages.

alpargate ou **alpargata** n. f. (m. espagn.). Espadrille en usage chez les Espagnols.

Alp-Arslan, 2e sultan seldjoukide de Perse (1029-1072); il soumit la Géorgie et l'Arménie.

alpe n. f. Lieu élevé, montagne.

alpenglühen [*pèn'-glu-èn'*] n. m. (allem. *Alpen*, Alpes, et *glühen*, ignition). Coloration en rouge de feu des sommets des Alpes au coucher du soleil.

alpenstock [*pèn-stok*] n. m. (de l'all. *Alpen*, Alpes, et *stock*, bâton). Long bâton ferré, pour excursion dans la montagne.

Alpenstocks.

Alpes, grande chaîne de montagnes de l'Europe occidentale. — Les Alpes commencent au col de Cadibone, près du golfe de Gênes, et vont finir au-dessus du Danube moyen, près de Vienne. On divise cette chaîne en trois principales sections :

1° Les Alpes occidentales, qui comprennent les *Liguriennes*, allant des côtes de la Méditerranée au col de Tende; les *Maritimes*, du col de Tende au mont Viso; les *Cottiennes*, du mont Viso au mont Cenis; les *Grées* (ou *Graies*), du mont Cenis au mont Blanc;

2° Les Alpes centrales, qui comprennent les *Helvétiques* (*Bernoises, Grisonnes, de Glaris*, etc.); les *Pennines*, allant du mont Blanc au Simplon; les *Lépontiennes*, du Simplon au lac de Côme; les *Rhétiques* et les *Bergamasques*, du lac de Côme jusqu'en Autriche;

3° Les Alpes orientales, qui comprennent notamment les *Algaviennes* et les *Bavaroises*, entre l'Autriche et la Bavière; les *Styriennes* et les *Noriques*, en Autriche; les *Cadoriques*, les *Carniques* et les *Juliennes*, entre l'Autriche et l'Italie; les *Dinariques*, qui longent la côte de Dalmatie.

La chaîne des Alpes, qui est la plus élevée de l'Europe, et dont le plus haut pic, le mont Blanc, atteint 4.810 mètres, mesure une altitude moyenne de 2.200 à 3.000 mètres et une longueur de 1 200 kil. Ses principaux sommets sont les monts Blanc, Rose, Cervin, Pelvoux, Viso, Genèvre, Simplon, Cenis, Saint-Gothard, etc. Certains de ces massifs sont flanqués de puissants glaciers, particulièrement dans l'Oberland Bernois, le Tœdi et l'Adula. Sur le pourtour du système se sont creusés des lacs profonds et pittoresques, où viennent s'épurer les cours d'eau alpins : le lac de Genève, que traverse le Rhône, les lacs de Brienz et de Thun, formés par l'Aar, le lac des Quatre-Cantons (Reuss), le lac de Constance (Rhin) et, au S., les lacs Majeur, de Lugano et de Côme, que traversent les grands affluents du Pô.

Les Alpes, sont généralement couvertes, jusqu'aux altitudes moyennes (1.800 m. environ), de magnifiques forêts de sapins et de mélèzes, au-dessus desquelles s'étagent des prairies ou *alpages*, utilisés pour l'élevage d'un bétail renommé. Le loup, l'ours, la marmotte, le chamois, l'aigle, sont les principaux hôtes sauvages du massif. Les richesses minérales (fer de Styrie et de Carinthie, tourbe, lignite, etc.), et les sources thermales n'y ont qu'une importance secondaire.

On va de France en Italie par les cols de Tende, de l'Argentière ou de Larche, d'Agnello, du mont Genèvre, du mont Cenis, du Petit-Saint-Bernard, etc. On passe de Suisse en Italie par les cols du Grand Saint-Bernard, du Simplon, du Saint-Gothard, du San-Bernardino, du Splügen, de la Maloja, de l'Albula et de la Bernina. Dans les Alpes orientales se trouvent les cols du Brenner, de Tarvis, de Laybach, etc. Cinq lignes principales de chemin de fer franchissent les Alpes. Ce sont : les lignes de Lyon à Turin par le tunnel du mont Cenis; de Genève et Lausanne à Milan par le tunnel du Simplon; de Bâle à Milan par le tunnel du Saint-Gothard; de Bâle à Innsbrück par le tunnel de l'Arlberg; enfin, d'Innsbrück à Vienne par Brixen, Botzen et Trente. — Les armées d'Annibal, de Pépin le Bref, de Charlemagne, de Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, enfin de Bonaparte, franchirent les Alpes pour descendre en Italie.

loppée; mais les basses vallées produisent encore l'olivier et la vigne. Truffes. apiculture. Belles forêts. L'industrie consiste surtout en filage de la laine, du lin, fabrication de toiles, cuirs, tannerie, coutellerie, magnaneries et filatures de soie. Gisements de lignite, marbre, calcaire lithographique.

Alpes (départ. des **Hautes-**), département formé par une partie du Dauphiné et une partie de la Provence; préf. *Gap;* s.-préf. *Briançon, Embrun;* 3 arr., 24 cant., 186 comm., 107.500 h. (*Hauts-Alpins*). 14e région militaire; cour d'appel de Grenoble; évêché à Gap. Ce département doit son nom aux Alpes et renfermait, avant l'annexion de la Savoie, la plus haute montagne de France (le mont Pelvoux) [3.954 m.]. L'industrie et l'agriculture sont médiocres, et la population diminue constamment. Fabrication de serges, draps communs, mégisseries, distilleries, etc.

Alpes-Maritimes (départ. des), département formé par le comté de Nice et une partie de la Provence; préf. *Nice;* s.-préf. *Grasse, Puget-Théniers;* 3 arr., 27 cant., 155 comm., 334.000 h. 15e région militaire; cour d'appel d'Aix; évêché à Nice. Ce département doit son nom aux Alpes, qui dominent de près la mer. La principale richesse agricole du pays vient des fruits (olives, oranges, citrons, figues), des primeurs et des fleurs qu'on expédie en bouquets ou qu'on distille pour la parfumerie. L'industrie comprend surtout des fabriques d'huile d'olive, de savon, de cires, de pâtes alimentaires, de conserves et quelques manufactures de draps. Les étrangers ont accru la richesse du pays en affluant de plus en plus vers les stations hivernales de la *Côte d'Azur :* Cannes, Nice, Menton, Beaulieu, cap Martin, etc.

alpestre [*pès-tre*] adj. Des Alpes, qui ressemble aux Alpes : *site alpestre.*

alpha [*fa*] n. m. Première lettre de l'alphabet grec. *Fig. : l'alpha et l'oméga,* le commencement et la fin.

alphabet [*bè*] n. m. (du gr. *alpha* et *bêta*, premières lettres de l'alphabet grec). Réunion de toutes les lettres d'une langue. Petit livre qui contient l'alphabet et les éléments de la lecture. Prov. : **N'en être qu'à l'alphabet,** ne posséder que les premiers éléments d'une science, d'un art.

— Encycl. Plus de 3.000 ans avant notre ère, les Egyptiens possédaient déjà 22 articulations différentes, et se servaient pour chacune d'elles d'un ou de plusieurs signes. Mais leur écriture restait encore idéographique, c'est-à-dire représentative, partiellement, des idées, au lieu de représenter exclusivement des sons. Le groupe sémitique des populations chananéennes (Phéniciens, Syriens, Hébreux) fut contraint par les nécessités des transactions commer-

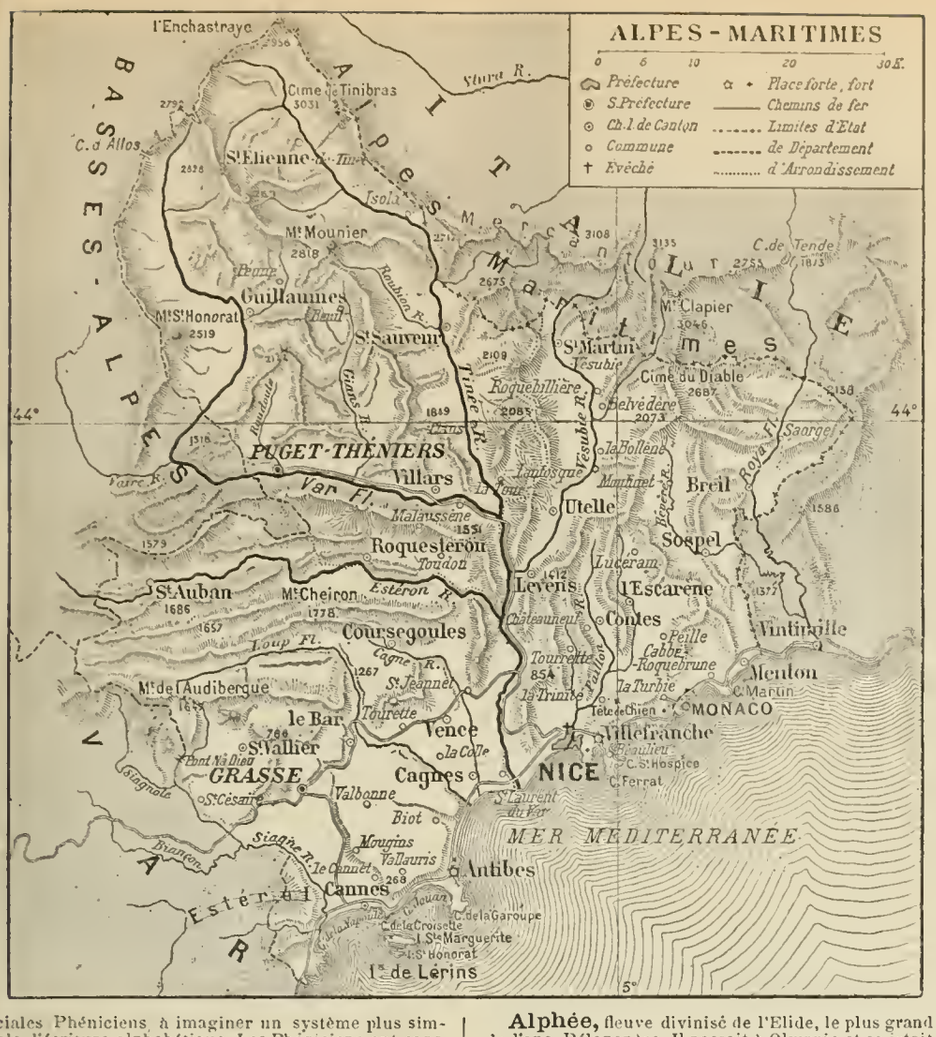

ciales Phéniciens, à imaginer un système plus simple, l'écriture alphabétique. Les Phéniciens ont sans doute inité l'écriture hiéroglyphique, mais ils n'ont emprunté directement aux Egyptiens que douze ou treize lettres. L'alphabet phénicien se propagea dans l'ancien monde, non seulement en Occident, mais encore jusque dans l'Inde. Tous les alphabets en sont issus, directement ou indirectement. Les Grecs firent faire à l'écriture un progrès immense en inventant les signes représentatifs des voyelles, qui n'étaient indiqués chez les Hébreux, par exemple, qu'au moyen de signes affectant les consonnes, s'il y avait lieu, et dits *points de voyelles*.

— De l'alphabet grec sortit l'alphabet étrusque, auquel se rattachent les alphabets ombrien, osque et sabellique.

De l'alphabet grec encore, mais par l'intermédiaire des colonies grecques du sud de l'Italie, est sorti l'alphabet latin, employé aujourd'hui non seulement par les langues dérivées du latin ou *romanes*, mais par les langues scandinaves et germaniques (l'alphabet allemand n'est que l'écriture du moyen âge assez improprement appelée gothique), certaines langues slaves, les idiomes celtiques, et même des langues tout à fait étrangères à la famille indo-européenne (hongrois et basque). — A l'alphabet phénicien se rattache de très près l'alphabet hébreu primitif, qui donna naissance, mais avec d'importantes modifications de forme, à l'*hébreu carré*, usité depuis le retour de l'exil, et qui est à peu près tel qu'on l'écrit encore aujourd'hui. — L'*araméen*, qui se confond dans les plus anciennes inscriptions avec l'alphabet phénicien, a donné l'*indo-bactrien* des inscriptions du nord de l'Inde, et qui contient comme en germe le type indien d'où sont dérivées toutes les variétés postérieures des écritures de l'Inde. L'alphabet *sanscrit*, en effet, a donné naissance à tous les alphabets aujourd'hui en usage, non seulement dans l'Inde proprement dite, mais au Siam, au Cambodge, en Malaisie. — A côté de l'hébreu carré, nous trouvons deux alphabets très voisins : l'alphabet *palmyrénien* et l'alphabet *nabatéen*. Au palmyrénien se rattache l'alphabet syriaque ou estranghelo (d'où procèdent les alphabets mongol, kalmouk et mandchou). L'alphabet *arabe* procède du syriaque et du nabatéen.

ALPHABET FRANÇAIS.

MAJUSCULES	MINUSCULES
A B C D E F	a b c d e f
G H I J K L	g h i j k l
M N O P Q R	m n o p q r
S T U V W X	s t u v w x
Y Z	y z

alphabétique adj. Selon l'ordre de l'alphabet : *table alphabétique*.

alphabétiquement [*ke-man*] adv. D'après l'ordre alphabétique : *classer alphabétiquement des mots, des manuscrits, des documents*.

alphabétiser [*zé*] v. a. Classer par ordre alphabétique : *alphabétiser des notes*. Absolum. Lire, épeler l'alphabet. (Peu us.)

Alphand (Jean-Charles-Adolphe), ingénieur français, né à Grenoble, m. à Paris (1817-1891). Il a eu une grande part aux travaux d'embellissement de Paris sous le second empire et à la préparation des expositions universelles de 1878 et 1889.

alphanet [*né*] n. m. ou **alphanette** [*nè-te*] n. f. Oiseau de proie de l'Afrique, que l'on dresse à la chasse à la manière du faucon.

Alphée, fleuve divinisé de l'Elide, le plus grand de l'anc. Péloponèse. Il passait à Olympie et se jetait dans la mer Ionienne. Auj. le *Roufia*. V. ARÉTHUSE.

alphénic [*nik*], **alphœnix** [*fé-niks*] ou **alfénic** [*nik*] n. m. Sucre candi, sucre d'orge.

Alphonse, comte de Poitiers, quatrième fils de Louis VIII et frère de saint Louis (1220-1271). Il fut fait prisonnier avec ce dernier à Mansourah, mais put revenir bientôt en Europe, où il prit possession du comté de Toulouse. Il avait épousé Jeanne, fille et héritière de Raymond VII. Il administra ses Etats avec une grande habileté.

Alphonse Ier, le Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre de 1104 à 1134; devint roi de Castille en 1110 sous le nom d'Alphonse VII. Il remporta de nombreuses victoires sur les Maures et mourut de la défaite qu'il essuya devant Fraga. — ALPHONSE II, roi d'Aragon (1162-1196). Il fit la guerre aux provinces du midi de la France et cultiva la poésie romane. — ALPHONSE III, *le Magnifique*, roi d'Aragon (1285-1291). Il tenta en vain de placer son frère don Jayme sur le trône de Sicile et se laissa imposer par Philippe le Bel et Charles II, roi de Naples, le traité de Tarascon, qui attribuait la Sicile à ce dernier. — ALPHONSE IV, *le Débonnaire*, roi d'Aragon (1327-1336). Il soutint contre Gênes une guerre ruineuse, pour la possession de la Sardaigne. — ALPHONSE V, *le Sage* ou *le Magnanime*, roi d'Aragon en 1416, conquit Naples où il mourut en 1458. Sa cour fut le rendez-vous des plus illustres savants de l'époque.

Alphonse Ier, fondateur du royaume de Portugal en 1139, après la victoire d'Ourique sur les Maures, qu'il défit de nouveau à Santarem en 1185; il mourut la même année. — ALPHONSE II, *le Gros*, roi de Portugal de 1211 à 1223; vainqueur des Maures à Alcacer-do-Sal; il eut des démêlés avec le clergé, et mourut excommunié. — ALPHONSE III, roi de Portugal de 1248 à 1279, conquit les Algarves sur les Maures; il fut excommunié pour avoir épousé la fille du roi de Castille, du vivant de sa première femme Mathilde de Bourgogne. — ALPHONSE IV, *le Brave*, roi de Portugal de 1325 à 1357, prit une part glorieuse à la bataille de Tarifa (1340). Ayant laissé poignarder par ses favoris Inès de Castro, que son fils dom Pèdre avait épousée en sceret, ce dernier mit le royaume à feu et à sang. — ALPHONSE V, *l'Africain*, roi de Portugal de 1438 à 1481; il guerroya en Afrique et en Castille. Sous son règne, les Portugais découvrirent la Guinée. Il fut vaincu par Ferdinand le Catholique à la bataille de Toro (1476). Ami des lettres, il fonda à Combre la première bibliothèque du Portugal. — ALPHONSE VI, roi de Portugal. Infirme et incapable, il se livra à la débauche. C'est sous son règne que l'Espagne fut obligée de reconnaître l'indépendance du Portugal (1656-1683).

Alphonse Ier, le Catholique, roi des Asturies et de Léon, mort en 757. Il chassa les Maures de la Galice, de Léon et de Castille. — ALPHONSE II, *le Chaste*, roi des Asturies (791-835); il battit les Arabes et leur prit Lisbonne (797). — ALPHONSE III, *le Grand*, roi de Léon et des Asturies (866-910); il conquit définitivement sur les Maures une partie du Portugal et de la Vieille-Castille. — ALPHONSE IV, *le Moine*, roi de Léon et des Asturies (924-927); il fut jeté dans un couvent, où il mourut en 933. — ALPHONSE V, roi de Léon et de Castille; il guerroya contre les Maures du Portugal et fut tué au siège de Vizeu (999-1027). — ALPHONSE VI, roi de Castille. Il lutta contre les Maures et mourut du chagrin causé par la mort de son fils tué à la bataille d'Uclez. Sous son règne vécut le *Cid* (1065-1109). — ALPHONSE VII, v. ALPHONSE Ier, d'Aragon. — ALPHONSE VIII, roi de Castille; il vainquit les Maures à Jaën; sous son règne fut fondé l'ordre d'*Alcantara* (1126-1157). — ALPHONSE IX, *le Noble* ou *le Bon*, roi de Castille de 1158 à 1214; vainquit les Maures à Tolosa (1212). Il fonda à Palencia la première université qu'ait eue l'Espagne. — ALPHONSE X (1252-1284), roi de Castille et de Léon, surnommé *l'Astronome*. Après quelques victoires sur les Maures, il vit sa flotte brûlée par eux à Tarifa (1278). Les Français entrés en Navarre lui imposèrent un traité malheureux. Prince instruit, il rétablit l'université de Salamanque et fit dresser les tables astronomiques appelées de son nom *Alphonsines*. — ALPHONSE XI, roi de Castille de 1312 à 1350; vainquit les Maures à Tarifa (1340); il mourut de la peste à Gibraltar.

Alphonse XII, fils d'Isabelle II, né à Madrid en 1857, mort en 1885; roi d'Espagne de 1874 à 1885. — ALPHONSE XIII, roi d'Espagne, fils posthume du précédent, né à Madrid en 1886; régna sous la tutelle de sa mère Marie-Christine jusqu'en 1902, date de sa majorité. C'est pendant sa minorité qu'éclata la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis, guerre malheureuse pour l'Espagne, qui perdit sa flotte et ses colonies. Alphonse XIII a épousé, en 1906, la princesse Victoria Ena de Battenberg.

Alphonse XIII.

Alphonse Ier, roi de Naples et de Sicile en 1442, après avoir renversé René d'Anjou. Il était roi d'Aragon depuis 1416, sous le nom d'Alphonse V. — ALPHONSE II, son petit-fils, roi de Naples de 1494 à 1495. Il dut abdiquer par suite de son impopularité.

alphonse n. m. Homme qui vit aux dépens des femmes. (Nom tiré d'une comédie en trois actes d'A. Dumas fils : *Monsieur Alphonse*.)

Alphonsines ou **Alonsines** (*tables*), tables astronomiques, dressées en 1252 par ordre d'Alphonse X, roi de Castille. Elles divisaient l'année en 365 jours 5 heures 49 minutes 16 secondes.

alphos [*foss*] n. m. (du gr. *alphos*, blanc). Maladie de la peau, qui se couvre de taches blanches.

alpicole adj. (de *Alpes*, et du lat. *colere*, habiter). Qui croît dans les Alpes : *plantes alpicoles*.

alpin, e adj. Qui vit, qui croît dans les Alpes, et *par ext.*, sur les hautes montagnes : *plantes alpines; chalets alpins*. Qui a rapport aux Alpes, aux montagnes : *club alpin. Chasseurs alpins* ou simplem. *alpins* n. m. pl. Bataillons de chasseurs à pied, destinés à la défense des montagnes, et particulièrement des Alpes. S. un *alpin* ou *chasseur alpin*. V. CHASSEUR.

Alpines ou **Alpilles,** petit massif montagneux de Provence, compris entre le Rhône, la Durance et la Crau. C'est un prolongement de la chaîne du Lubéron, 492 m. d'alt. On a donné le nom de *canal des Alpines* au canal d'irrigation qui distribue les eaux de la Durance dans la plaine de Saint-Remy.

alpinie [*ni*] n. f. Plante de la famille des zingibéracées, croissant dans l'Asie tropicale et cultivée dans nos serres pour la beauté de ses fleurs.

alpinisme [*nis-me*] n. m. Goût des excursions dans la montagne : *l'alpinisme est à la mode*.

— ENCYCL. La montagne, longtemps délaissée, attire aujourd'hui un grand nombre de touristes. Depuis Jacques Balmat qui, le premier, en 1786, parvint au sommet du mont Blanc, l'alpinisme n'a fait que croître. Il a augmenté la richesse des régions montagneuses, en même temps que leurs moyens de défense.

alpiniste [*nis-te*] n. Touriste qui aime les montagnes : *un alpiniste aventureux*.

alpiou (ital. *al piu*, au plus) n. m. Se dit, au jeu de la bassette, de la marque qu'on fait à sa carte, pour indiquer qu'on double sa mise après avoir gagné. *Arg.* Tricheur qui biscaute les cartes.

alpique adj. Qui se rapporte aux Alpes : *chaîne alpique*.

alpiste [*pis-te*] n. m. Espèce de graminées, dite aussi *millet long*, qui fournit un bon fourrage.

Alpujarras, partie montagneuse de l'Espagne, entre la sierra Nevada au N., et au S. les sierras Contravilsa et de Gador. Gisements métallifères. Ce fut le dernier refuge des Maures en Espagne.

alque [*al-ke*] n. f. Nom scientifique du genre pingouin.

alquifoux [*ki-fou*] n. m. Terme employé par les potiers pour désigner la *galène* ou sulfure de plomb.

Alsace [*al-za-se*], anc. province de France, formant le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, annexée à la couronne sous Louis XIV par le traité de Westphalie (1648) et cédée à l'Allemagne en 1871, moins Belfort et son territoire, par le traité de Francfort. (Hab. *Alsaciens.*) Altkirch, Ensisheim, Colmar, Thann, Schlestadt, Strasbourg, Saverne étaient ses villes principales. V. ALSACE-LORRAINE.

Armes d'Alsace.

Alsace-Lorraine [*al-za-se-lo-re-ne*], territoires cédés par la France à l'Allemagne (traité de Francfort, 1871) et qui comprennent l'Alsace avec une partie de la Lorraine. Ils sont administrativement désignés sous le nom de *Terre d'Empire* (Reichsland). Les Vosges limitent à l'O. l'Alsace proprement dite, bornée à l'E. par le Rhin. La principale rivière de l'Alsace est l'Ill, que longe sur presque tout son cours le canal du Rhône au Rhin, et qui a donné son nom au pays (*Illsass, Elsass*, pays de l'Ill); la Moselle, qui arrose Metz, est en communication avec le Rhin par le canal de la Marne au Rhin. — L'Alsace-Lorraine est un pays très riche, tant par ses productions (bois, vins, céréales, etc.), que par ses industries. Le régime oppressif auquel sont soumis ses habitants depuis 1871 n'a pu rompre complètement les liens d'affection qui les unissent à la France. L'Alsace-Lorraine, gouvernée par un délégué de l'empereur allemand, ou *statthalter*, est divisée en trois districts : Basse-Al-

sace, ch.-l. *Strasbourg;* Haute-Alsace, ch.-l. *Colmar;* Lorraine-Allemande, ch.-l. *Metz;* 1.719.300 h. (*Alsaciens-Lorrains*); 14.509 kil. carr.

Alsacien, enne [*za-si-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Alsace : *les Alsaciens.* Adjectiv. : *coutumes alsaciennes; accent alsacien.*

alsatique [*za*] adj. Qui regarde, concerne l'Alsace : *la littérature alsatique.* N. m. Ecrit historique, géographique, etc., sur l'Alsace : *une riche collection d'alsatiques.*

al segno loc. ital. employée en musique et renvoyant au signe. (S'abrège souvent *al seg.*)

Alsen ou **Als,** île de la mer Baltique, d'abord danoise, aux Autrichiens de 1864 à 1866, depuis lors à la Prusse. Importante position stratégique; 24.000 h.

alsine n. f. *Bot.* V. MORGELINE.

alsophile n. f. (du gr. *alsos,* forêt, et *philos,* ami). Genre de fougères (*cyathéacées*).

Alsten [*als-tèn'*], île célèbre de Norvège, où l'on remarque une montagne à sept sommets, qu'on appelle *les Sept Sœurs;* 1.340 m.

Alston [*als-ton'*] ou **Alston-Moor** [*als-ton'-mour*], v. d'Angleterre (Cumberland), sur la Tyne; 4.700 h. Importantes mines de plomb.

Alstrœmer [*als*] (Jonas), industriel suédois, né à Alingsaas (1685-1761). Il introduisit dans sa patrie l'industrie de la laine et la culture de la pomme de terre. — Son fils CLAUDE, né à Alingsaas (1736-1796), fut un botaniste distingué.

alstrœmère ou **alstrœmérie** [*als, rî*] n. f. Genre de plantes de la famille des amaryllidacées, originaires de l'Amérique méridionale, et dont plusieurs sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

Altaï [*ta-ï*], chaîne de montagnes de l'Asie centrale, divisée en Altaï mongol et Altaï russe; 3.500 m. d'altitude au mont Bieloukha. Mines d'or et d'argent, très anciennement exploitées.

altaïque [*ta-ï-ke*] ou mieux **ouralo-altaïque** adj. V. OURALO-ALTAÏQUE.

Altaïr, étoile de première grandeur, dans la constellation de l'Aigle.

Altamura, v. d'Italie (prov. de Bari); 20.000 h. Patrie de Mercadante.

altariste [*ris-te*] n. m. (du lat. *altare,* autel). Chanoine chargé de décorer le maître-autel de Saint-Pierre de Rome.

altavelle [*vè-le*] n. f. Nom vulgaire de la raie.

Altdorfer [*fèr*] (Albrecht), peintre, graveur et architecte allemand, né à Altorf, m. à Ratisbonne (1488-1538); élève d'Albert Dürer. On lui doit des tableaux d'histoire, de genre et de paysage, remarquables par un vif sentiment de la nature, un grand souci des détails, un coloris puissant.

Altena, v. de Prusse (Westphalie); 13.600 h. Importante fabrication de fils de fer et d'acier.

Altenbourg [*tèn-bour*], capit. du duché de Saxe-Altenbourg (empire d'Allemagne), sur la Pleisse, affl. de l'Elster; 39.000 h. (*Altenbourgeois*).

Altendorf-Frohnhausen, v. de Prusse (prov. du Rhin), près d'Essen; 50.000 hab. Houille.

Altenessen, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane); 33.400 h. Importantes houillères.

Altenkirchen [*tèn'-kir-chèn*], bourg de Prusse (prov. du Rhin), aux environs duquel Marceau fut mortellement blessé (1796); 2.240 h.

altérabilité n. f. Qualité de ce qui peut être altéré : *l'altérabilité des couleurs.* ANT. **Inaltérabilité.**

altérable adj. Qui peut être altéré : *métaux altérables.* ANT. **Fixe, inaltérable.**

altérant [*ran*], **e** adj. (de *altérer,* haleter). Qui altère, qui cause la soif : *les liqueurs sucrées sont altérantes.* ANT. **Désaltérant.**

altérant [*ran*], **e** adj. (de *altérer,* changer). Qui modifie l'état, la composition : *les médicaments altérants.* N. m. : *un altérant.*

altérateur, trice n. Personne qui altère, qui falsifie des substances, des monnaies.

altératif, ive adj. Qui altère, qui modifie les propriétés des corps.

altération [*si-on*] n. f. (de *altérer,* changer). Changement de bien en mal : *altération de la santé.* Falsification, dénaturation : *altération des monnaies, d'un texte.* Résultat d'une émotion intérieure qui se manifeste dans les traits, la voix, etc. Fait de modifier le son, l'intonation d'une note en plaçant devant elle un signe accidentel dont le rôle est d'opérer cette modification : *les altérations se marquent par des dièses et des bémols.*

altération [*si-on*] n. f. (de *altérer* haleter). Soif ardente : *la fièvre cause une ardente altération.*

altercation [*ter-ka-si-on*] n. f. Débat, vive contestation. Dispute, querelle. (On a dit ALTERCAS.)

alter ego mots lat. signif. *Un autre moi-même.* On dira par exemple : *Fiez-vous à lui, c'est mon alter ego; Ephestion était l'alter ego d'Alexandre.*

altérer [*ré*] v. a. (lat. *alterare;* de *alter,* autre. — Se conj. comme *accélérer.*) Changer en mal. Falsifier : *altérer les monnaies.* Dénaturer, corrompre : *altérer le texte d'un auteur.* Refroidir : *altérer l'amitié.* **S'altérer** v. pr. Se détériorer.

altérer [*ré*] v. a. (du lat. *alitare,* haleter. — Se conj. comme *accélérer.*) Exciter la soif : *les salaisons altèrent.* ANT. **Désaltérer.**

alternance [*tèr*] n. f. Action d'alterner : *l'alternance des couches dans les terrains stratifiés; l'alternance des rimes. Bx-arts.* Système d'ornementation consistant dans la répétition alternative, et dans le même ordre, de deux motifs différents. *Bot.* Disposition des feuilles, des fleurs alternes. *Biol. Alternance des générations,* cycle évolutif comprenant deux modes de génération différents, qui se suivent et alternent régulièrement.

alternant [*tèr-nan*], **e** adj. Qui alterne : *cultures alternantes.*

alternat [*tèr-na*] n. m. Ordre dans lequel des choses différentes se succèdent périodiquement : *l'alternat des cultures est le principe des assolements.*

alternateur [*tèr*] n. m. Machine dynamo-électrique à courants alternatifs.

alternatif, ive [*tèr*] adj. Qui a lieu tour à tour : *le mouvement alternatif des jambes. Proposition alternative,* proposition contenant deux termes entre lesquels on a le choix. Ex. : *Payez la marchandise, ou rendez-la. Courant alternatif,* V. COURANT.

alternation [*tèr-na-si-on*] n. f. Action d'alterner; son résultat : *l'alternation d'un mouvement.*

alternative [*tèr*] n. f. Succession de choses qui reviennent tour à tour : *l'alternative des saisons. Fig.* Nécessité de faire un choix entre deux partis à prendre : *le chevalier d'Assas eut l'alternative du silence ou de la mort.*

alternativement [*tèr, man*] adv. Tour à tour, l'un après l'autre. ANT. **Simultanément.**

alterne [*tèr-ne*] adj. (lat. *alternus*). *Géom.* Se dit, lorsque deux droites parallèles sont coupées par une troisième, des angles placés de côtés différents de la sécante. *Angles alternes internes,* angles situés en dedans des deux parallèles d'un côté différent de la sécante, comme les deux angles A ou les deux angles B. *Angles alternes externes,* angles situés en dehors des deux parallèles d'un côté différent de la sécante, tels les deux angles C et les deux angles D. (Les angles alternes internes sont égaux entre eux, les angles alternes externes le sont aussi.) *Bot. Feuilles, fleurs alternes,* disposées de chaque côté de la tige, mais non en face les unes des autres.

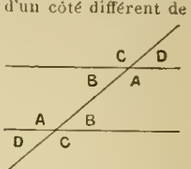

Angles alternes.

alterné, e [*tèr*] adj. Se dit des pièces d'émaux différents et de forme régulière, placées côte à côte et se renouvelant alternativement.

alternement [*tèr, man*] n. m. Syn. peu us. de ALTERNANCE.

alterner [*tèr-né*] v. n. Se succéder avec plus ou moins de régularité : *les saisons alternent.* V. a. *Agric.* Varier la culture : *alterner les semences.*

altesse [*tè-se*] n. f. (de l'ital. *altezza* m. s.). Titre d'honneur, donné aux princes et aux princesses. Personne qui porte ce titre : *recevoir une altesse.*

— ENCYCL. Aujourd'hui, sauf quelques rares exceptions, le titre d'*altesse royale* ou *impériale* appartient à tous les princes issus en ligne directe d'un roi ou d'un empereur, et celui d'*altesse sérénissime* à leurs collatéraux. De plus, on donne le titre d'*altesse* aux princes souverains qui ne sont pas rois (Monaco, Luxembourg, principautés et duchés souverains d'Allemagne).

althæa [*té-a*] ou **althée** [*té*] n. m. Nom scientifique de la guimauve.

Althen [*tèn*] (Jean), agronome, né en Perse, m. en France (1709-1774). Vendu comme esclave en Anatolie, il s'évada et vint en France, où il introduisit la culture de la *garance.*

altier [*ti-é*], **ère** adj. (du lat. *altior,* plus élevé). Orgueilleux, fier, hautain : *Louvois était dur et altier. Fig. : des monts altiers.* ANT. **Affable, modeste.**

altièrement [*man*] adv. Avec fierté, hauteur.

Altillac, com. de la Corrèze, arr. et à 41 kil. de Tulle; 1.380 h.

altimétrie [*trî*] n. f. (du lat. *altus,* élevé, et du gr. *metron,* mesure). Science de la mesure des hauteurs, accessibles ou inaccessibles.

altise [*ti-ze*] n. f. Insecte coléoptère phytophage sauteur, qui s'attaque aux plantes potagères et à la vigne.

Altise.

— ENCYCL. Les altises sont nuisibles aux plantes, telles que le chou, la vigne, etc.; mais l'exiguité de leur taille rend souvent inefficaces les procédés mis en œuvre pour les détruire. On combat l'altise des vignes en faisant tomber les insectes dans des entonnoirs métalliques, d'où ils glissent pour se réunir dans des sacs de toile.

altissime [*ti-si-me*] adj. (lat. *altissimus*). Très haut, très puissant.

altiste [*tis-te*] n. m. Chanteur ou musicien qui exécute une partie d'alto.

altitude n. f. (du lat. *altitudo,* hauteur). Elévation verticale d'un lieu au-dessus du niveau de la mer : *l'altitude du mont Blanc est de 4.810 mètres.*

— ENCYCL. V. HAUTEUR.

Altkirch, ancien ch.-l. de c. (Haut-Rhin), aujourd'hui réuni à l'Allemagne, sur l'Ill; 3.400 h.

Altmühl, riv. d'Allemagne, affl. de gauche du Danube; cours 195 kil.

alto n. m. Autrefois, nom de la plus grave des voix de femme. (On dit aujourd'hui CONTRALTO.) Partie chantée par ces voix dans un chœur. Instrument à quatre cordes, exactement semblable au violon, mais un peu plus grand : *les cordes de l'alto sont accordées par quinte en descendant :* la (*chanterelle*), ré (2e *corde*), sol (3e *corde*), do (4e *corde*). Instrument de cuivre à vent et à pistons, intermédiaire entre le bugle et le baryton. Pl. des *altos.*

Alto.

Altona, v. du duché de Holstein, à la Prusse; port sur l'Elbe; 168.300 h. (*Altonais*). Commerce actif.

Alton-Shée (Edmond d'), pair de France, m. à Paris (1810-1874). Il se prononça en 1848 pour la république démocratique et sociale.

Altorf ou **Altdorf,** v. de Suisse, ch.-l. du C. d'Uri, non loin de la Reuss et du lac des Quatre-Cantons; 3.200 h. Monument de Guillaume Tell.

Altranstadt, village de Prusse (prov. de Saxe). Traités de paix entre la Suède et l'électeur de Saxe (1706), entre la Suède et l'Empire (1707).

Altringham, v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Chester), près de la Mersey; 12.500 h.

altruisme [*is-me*] n. m. (du lat. *alter*, autre). Amour d'autrui. ANT. **Egoïsme.**
— ENCYCL. On comprend sous le nom d'*altruisme* l'ensemble des penchants ou instincts sympathiques, tels que l'affection, la vénération, la bonté.

altruiste [*is-te*] ndj. et n. Qui a rapport à l'altruisme, qui le professe: *morale altruiste*. ANT. **Egoïste.**

Altstætten ou **Altstätten** [*alt-chtèt'-tèn'*], v. de Suisse (cant. de Saint-Gall); 8.400 h. Fruits, cidre. Fabrique de mousselines et broderies. Tourbe.

Alucite.

alucite n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sorte de teigne qui attaque les grains.
— ENCYCL. L'alucite des céréales a les ailes brunâtres; la tête, les antennes, les pattes et le corps sont d'un gris plombé; sa fécondité est prodigieuse. On la détruit avec la fumée de tabac, le sulfure de carbone, etc.

alude n. f. V. ALUTE.

aludel [*dèl*] n.m. (mot esp.). Assemblage de pièces de poterie qui s'emboîtent pour former un tuyau et qu'on employait autrefois dans les laboratoires de chimie.

aluine n. f. (du gr. *alos*, aloès et *oxinès*, aigre). Ancien nom de l'absinthe, qui, *au fig.*, signif. amertume.

alumelle [*mè-le*] n. f. (de *à*, et *lamelle*). Lame de couteau, d'épée. Lame d'acier pour planer le bois.

aluminage n. m. Dépôt d'alumine sur une étoffe pour la rendre apte à recevoir la teinture.

aluminaire [*nè-re*] adj. Qui contient de l'alun.

aluminate n. m. Terme générique sous lequel on désigne les corps composés dans lesquels l'alumine joue le rôle d'acide : *aluminate de potassium.*

alumine n. f. (du lat. *alumen*, alun). *Chim.* Oxyde métallique dérivant de l'aluminium.
— ENCYCL. L'alumine, Al^2O^3, existe dans la nature, soit anhydre, soit à l'état d'hydrate. Dans le premier cas, elle constitue une pierre précieuse, que l'on rencontre surtout dans les Indes, au Thibet et à Ceylan; incolore, elle constitue le *corindon;* quand elle est colorée par des oxydes métalliques, elle prend différents noms : *rubis* (rouge), *topaze orientale* (jaune), *saphir* (bleu), *améthyste orientale* (violet pourpre); cristallisée avec du sesquioxyde de fer, elle constitue l'*émeri*. (V. ce mot.) On obtient l'alumine artificiellement, on l'emploie dans la préparation du chlorure double d'aluminium et de sodium, qui sert à obtenir l'aluminium; on s'en sert encore pour la fabrication de laques, qui sont utilisées en peinture et dans l'industrie des papiers peints.

aluminer [*né*] v. a. Mélanger, combiner avec l'alumine.

aluminerie [*ri*] n. f. Lieu où l'on fabrique l'alumiuium; lieu où on le vend.

alumineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a les propriétés de l'alumine qui contient de l'alumine : *terrain alumineux; eau alumineuse.*

aluminium [*om'*] n. m. Métal blanc, léger, solide, qui a l'éclat de l'argent.
— ENCYCL. L'aluminium, Al, peut se brunir et se polir parfaitement; il est malléable, ductile et se moule bien; il fond à 650°. C'est le plus léger de tous les métaux : il a pour densité 2,56 quand il est fondu. Il conduit bien la chaleur et l'électricité, s'amalgame facilement et forme des alliages avec un certain nombre de métaux; on le retire de la *cryolithe*, fluorure double d'aluminium et de sodium, qui existe dans la nature et peut être reproduit artificiellement. On l'emploie aujourd'hui pour un grand nombre d'usages où l'on a besoin d'un métal léger et très tenace, en bijouterie, en orfèvrerie, etc.; on en fait des instruments d'arpentage, des tubes de lunettes marines, des ustensiles de cuisine, etc. Le bronze d'aluminium (10 p. d'aluminium pour 90 p. de cuivre), aussi tenace que le fer et dont la couleur rappelle celle de l'or, est très employé. Le papier d'aluminium est employé aux mêmes usages que le papier d'étain.

aluminothermie [*tèr-mi*] n. f. (de *aluminium* et du gr. *thermos*, chaleur). Application de l'aluminium à la production des températures élevées et à la préparation des métaux.

alumnat [*lom'-na*] n. m. (du lat. *alumnus*, disciple). Mot employé en Allemagne et aux Etats-Unis pour désigner des internats scolaires. Dans quelques ordres religieux, établissement d'instruction secondaire, réservé à leur propre recrutement. (On dit aussi ALUMNEUM [*lom'-né-om'*].)

alun n. m. (lat. *alumen*). Sulfate double d'aluminium et d'un autre métal. Sel analogue.
— ENCYCL. L'*alun ordinaire* est un sulfate double d'aluminium et de potassium; si le sulfate double, au lieu de potassium, contient du sodium, de l'ammonium, du fer, du chrome, etc., on le désigne sous le nom d'*alun de soude*, d'*ammoniaque*, *de fer*, *de chrome*, etc. Les aluns se trouvent à l'état naturel, mais on peut les préparer en partant de l'alun ordinaire; celui-ci s'obtient d'ailleurs par le traitement des schistes alumineux ou de l'*alunite*, ou encore au moyen des argiles et de l'acide sulfurique. L'alun ordinaire fixe les matières colorantes; il rend certaines matières animales imputrescibles, sert de mordant en teinture; on l'utilise aussi pour la clarification de certaines eaux, la conservation des peaux, le collage du papier, le durcissement du plâtre, la conservation des clichés photographiques, etc. En médecine, il est employé comme astringent et comme caustique quand il est anhydre (*alun calciné*). — Par analogie, on appelle encore *alun* en chimie un des sulfates doubles dont nous avons parlé, dans lequel l'aluminium est remplacé par le chrome, le fer, etc.

alunage n. m. Action d'aluner les étoffes sur lesquelles on veut fixer les couleurs. Action de passer dans un bain d'alun un cliché photographique pour en durcir la gélatine.

alunation [*si-on*] n. f. Formation de l'alun.

aluner [*né*] v. a. Pratiquer l'alunage.

alunerie [*ri*] n. f. Fabrique d'alun.

aluneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui contient de l'alun : *dissolution alumeuse.*

alunier [*ni-é*] n. m. Fabricant d'alun.

alunière n. f. Mine, fabrique d'alun.

alunifère adj. (de *alun*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient de l'alun : *schiste alunifère.*

alunite n. f. Sulfate d'alumine naturel d'où l'on tire de l'alun. (Se trouve aux environs des anciens volcans : mont Dore, etc.)

Alunno (Niecolo), peintre italien, qui vivait à Foligno pendant la seconde moitié du XVe siècle. Contemporain du Pérugin et du Pinturicchio, on pense qu'il eut quelque influence sur ces deux maîtres. Il peignit surtout à la détrempe, la peinture à l'huile étant alors peu répandue; ses tableaux valent par une remarquable intensité d'expression.

alunogène n. m. Sulfate d'alumine hydraté.

Aluta, Olt ou **Oltu,** affluent gauche du bas Danube. Né dans les Karpathes de Transylvanie, il franchit le fameux défilé de la Tour-Rouge; cours 420 kil.

alutacé, e adj. (du lat. *aluta*, cuir). Qui est chagriné ou coloré comme le cuir, en parlant des téguments chez certains insectes.

alute ou **alude** n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Basane molle et colorée, qui sert à la reliure.

Alvarado (Pierre d'), un des principaux lieutenants de Fernand Cortez, au Mexique, né à Badajoz, m. à Avalos (Mexique) en 1541. Sa cruelle répression de la conjuration formée contre les Espagnols par les nobles mexicains souleva contre lui la population de Mexico.

Alvéoles.

alvéolaire [*lè-re*] adj. Qui appartient aux alvéoles : *artère, veine, nerfs alvéolaires.*

alvéole n. m. (du lat. *alveolus*, petite auge). Cellule de l'abeille. *Anat.* Cavité où la dent est enchâssée. (Quelques-uns font ce mot féminin.)

alvéolé, e adj. Qui est composé d'alvéoles.

Alveringem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Furnes); 2.750 h.

alvin, e adj. (du lat. *alvus*, ventre). Qui a rapport au bas-ventre. *Flux alvin*, diarrhée.

Alvinzy (Nicolas, baron d'), général autrichien, né en Transylvanie, m. à Buda (1735-1810). Il battit Dumouriez à Nerwinden, mais fut plus tard vaincu par Bonaparte à Arcole et à Rivoli.

Alyscamps ou **Aliscamps,** nécropole de la ville d'Arles, célèbre pendant tout le moyen âge. Dante en parle dans son *Enfer*.

alysson [*li-son*] ou **alysse** [*li-se*] n. m. *Bot.* Genre de crucifères, dont une espèce, appelée également *corbeille d'or* ou *thlaspi jaune*, est cultivée comme plante ornementale.

Alyte accoucheur.

alyte ou **alytès** [*tèss*] n. m. Genre de batraciens, dont le type est le *crapaud accoucheur.*
— ENCYCL. Les alytes n'ont pas de sac vocal : ils ont le dos gris, avec des taches foncées. Le mâle enroule autour de ses pattes postérieures les œufs disposés en cordons, s'enterre et ne va dans l'eau que lorsque les têtards sont près d'éclore.

Alzire, une des meilleures tragédies de Voltaire, représentée en 1736. C'est dans cette pièce que Guzman, assassiné par Zamore, lui adresse au moment d'expirer ces admirables paroles :

Des dieux que nous servons connais la différence :
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance;
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Alzon, ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 19 kil. du Vigan, sur l'Alzonenque; 670 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 6 comm. et 2.940 h.

Alzonne, ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 15 kil. de Carcassonne, sur le Fresquel, affl. de l'Aude; 1.570 h. Ch. de f. M. Vins. — Le cant. a 11 comm. et 7.580 h.

Am, symbole chimique de l'ammonium.

A. M. Abréviation des mots *Assurance mutuelle.*

amabile [*lé*] adv. Mot italien qui, placé en tête d'un morceau, indique que le mouvement doit tenir le milieu entre l'andante et l'adagio, et que l'exécution doit être empreinte de grâce et de tendresse.

amabiliser [*zé*] v. a. Rendre aimable : *la société des femmes amabilise les hommes.* (Peu us.)

amabilité n. f. Caractère d'une personne aimable. Affabilité, douceur. ANT. **Brutalité, rudesse.**

Amable (saint), curé de Riom, m. en 475. On l'invoque pour les morsures de serpents. Fête le 11 juin.

Amack ou **Amager,** petite île du Danemark jointe à l'île de Seeland et à Copenhague par deux ponts; 20.000 h.

Amadeï (Giovanni Antonio), sculpteur et architecte italien, né à Pavie, m. à Milan (1447-1522). Il construisit la chapelle Colleoni, à Bergame, et contribua à l'édification de la cathédrale de Milan. (Œuvre principale : le monument funéraire des Colleoni (Bergame).

Amadiah, v. de la Turquie d'Asie (Kourdistan), sur le Ghara; 8 000 h. Place forte.

amadis [*diss*] n. f. Manche collante et se boutonnant au poignet. (Vx.)

Amadis de Gaule, célèbre roman en prose, par divers auteurs espagnols et français (XVe s.). Les quatre premiers livres, attribués au Portugais Vasco de Lobeira, sont regardés par Cervantes comme un chef-d'œuvre. Le héros de ce livre, Amadis, surnommé *le Chevalier du lion*, est resté le type des amants constants et respectueux, aussi bien que de la chevalerie errante, dont le seigneur don Quichotte n'a été que la caricature.

Amadis de Gaule, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, paroles de Quinault, musique de Lulli (1684).

amadote n. f. Nom donné à une poire, produite par un poirier dit *amadotier.*

amadou n. m. (m. provenç.). Substance spongieuse provenant de l'amadouvier du chêne, du frêne, du saule, du peuplier, et préparée pour prendre feu aisément. *Fig.* et *fam. Prendre feu comme de l'amadou*, s'emporter, etc., facilement.
— ENCYCL. Les jeunes champignons amadouviers, ramollis par un séjour plus ou moins long dans une cave, dépouillés de leur écorce, coupés en tranches minces, battus au maillet, donnent l'amadou des chirurgiens, hémostatique, mais non astringent. L'amadou des fumeurs est imprégné de nitre et de chlorate de potasse, afin de faciliter sa combustion.

Amadouvier.

amadouement [*doû-man*] n. m. Action d'amadouer; son résultat. Caresse. Flatterie.

amadouer [*doû-é*] v. a. Gagner par des flatteries, des amabilités adroites : *amadouer des créanciers.*

amadoueur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Personne qui amadoue. (Vx.) Qui fabrique de l'amadou.

amadouvier [*vi-é*] n. et adj. m. Espèce de champignon qui donne l'amadou : *un amadouvier; agaric amadouvier.*

Amager. *Géogr.* V. AMACK.

amaigrir [*mè*] v. a. Rendre maigre : *le jeûne nous amaigrit. Fig.* : *les impôts nous amaigrissent.* Epuiser : *le cheval amaigrit le pâturage.* V. n. Devenir maigre : *les vieillards amaigrissent.* ANT. **Engraisser.**

amaigrissant [*mé-gri-san*], **e** adj. Qui amène l'amaigrissement : *régime amaigrissant.*

amaigrissement [*mé-gri-se-man*] n. m. Diminution d'embonpoint. ANT. **Engraissement.**

Amailloux, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 13 kil. de Parthenay; 1.350 h.

Amalaric [*rik*], roi des Wisigoths d'Espagne, fils d'Alaric II. Il épousa Clotilde, fille de Clovis, à laquelle il voulut imposer la foi arienne; mais elle appela son frère Childebert, qui le vainquit à la bataille de Narbonne, où Amalaric fut tué (511-531).

Amalasonte, fille de Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths. Elle gouverna sagement après ce prince, et fut étranglée par ordre de son mari Théodat (535).

Amalécites (de *Amalech*, fils d'Esaü), ancien peuple de l'Arabie, aux confins de l'Idumée, souvent en guerre avec les Juifs au temps de Saül et de David, qui les extermina. — Un *Amalécite.*

Amales, nom de la plus noble famille des Goths, dont faisait partie Théodoric le Grand.

Amalfi, v. et port d'Italie, sur la Méditerranée (prov. de Salerne, principauté Citérieure); 7.800 h. (*Amalfitains*). Ce fut longtemps, au moyen âge, une cité indépendante, rivale de Venise. Belle cathédrale.

amalgamation [*si-on*] n. f. Action d'amalgamer. *Fig.* Fusion, mélange.
— ENCYCL. L'amalgamation, usitée dans l'extraction de l'or et de l'argent, peut s'effectuer de différentes manières, mais elle a toujours pour but de séparer le métal pur de sa gangue par une union avec le mercure (amalgame). Il suffit ensuite de distiller l'amalgame pour obtenir le métal pur.

amalgame n. m. (orig. arabe). Union du mercure avec un autre métal : *l'amalgame d'étain sert à étamer les glaces. Fig.* Mélange bizarre, confusion : *amalgame de couleurs.*

amalgamer [*mé*] v. a. Faire un amalgame : *amalgamer l'or, l'argent, l'étain*, etc. **S'amalgamer** v. pr. S'unir : *l'or s'amalgame bien avec le mercure.*

amalgameur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui amalgame.

Amalric [*rik*] (Arnaud), abbé de Cîteaux, un des chefs de la croisade contre les albigeois, m. en 1225. On a raconté qu'en 1209, lors de la prise de Béziers, il aurait adressé aux croisés qui lui demandaient comment on pourrait distinguer les hérétiques des catholiques la fameuse et impitoyable réponse : *Tuez-les tous; Dieu reconnaîtra les siens.* Il est aujourd'hui avéré que c'est une légende.

Amalthée [*té*], chèvre qui nourrit Jupiter. L'une de ses cornes devint la corne d'abondance. (*Myth.*)

aman n. m. (mot ar. signif. *sûreté*). Cri par lequel les Arabes, les musulmans demandent grâce dans un combat. *Demander l'aman*, se soumettre.

Aman, favori et ministre d'Assuérus, roi des Perses. Il voulut perdre les Juifs; mais la reine Esther, prévenue par son oncle Mardochée, les sauva. Aman, disgracié, fut pendu (*Bibl.*) [508 av. J.-C.].

Amance, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 24 kil. de Vesoul, sur la Superbe; 800 h. — Le cant. a 13 comm. et 6.420 h.

Amancey [*sè*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 20 kil. de Besançon; 620 h. — Le cant. a 23 comm. et 5.070 h.

Amand [*man*] (saint), apôtre des Flandres, évêque de Maestricht vers 635. Fête le 6 janvier. — Un autre *saint* AMAND fut évêque de Bordeaux en 403. Fête le 18 juin.

amandaie [*dè*] n. f. Lieu planté d'amandiers.

amande n. f. (lat. *amygdala*). Fruit de l'amandier : *amande douce, amère.* Toute graine contenue dans un noyau. *Amande pralinée* ou *grillée*, syn. de PRALINE. PROV. : **Pour avoir l'amande, il faut casser le noyau, il faut se donner de la peine pour retirer du fruit de quelque chose.**

Amandier : A, coupe de l'amande.

— ENCYCL. Les amandes sont la graine du fruit de l'amandier; on les divise en amandes douces et amandes amères. Les premières fournissent de l'huile, sont très employées en pâtisserie et en confiserie, et servent à faire le sirop d'orgeat, la pâte et le lait d'amandes; les autres sont vénéneuses, et on les emploie seulement en médecine.

amandé, e adj. Qui contient un suc extrait de l'amande : *lait amandé.* N. m. Emulsion d'amandes.

amandier [*dié*] n. m. Genre d'arbres de la famille des rosacées, qui porte des amandes : *l'amandier, originaire d'Asie, fut importé en France en 1548.* Il ces-

pèce la plus répandue est l'*amandier commun*, cultivé sur tout le littoral méditerranéen.)

amandine n. f. Sorte de cosmétique dont l'amande forme la base. Gelée d'huile d'amande.

amanite n. f. Genre de champignons hyménomycetes, qui croissent dans les bois.

— Encycl. Le genre amanite renferme des espèces comestibles (*amanite des Césars* ou *oronge vraie, amanite rougeâtre* ou *golmotte*, etc.); mais il possède également les espèces les plus vénéneuses de toute la classe des champignons (*amanite tue-mouches* ou *fausse oronge, amanite citrine, amanite panthère* ou *fausse golmotte*. V. champignon.

Amanite tue-mouches (fausse oronge).

Aman-Jean (Edmond-François), peintre français, né à Chevry-Cossigny en 1860. On lui doit de charmants portraits d'une touche très délicate.

Amanlis, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 22 kil. de Rennes; 1.810 h.

amant [*man*], **e** n. Personne qui a de l'amour pour une personne d'un autre sexe. Qui est passionné pour une chose : *amant de la gloire.*

amant alterna Camenæ, mots lat. signif. *Les Muses aiment les chants alternés.* C'est la fin d'un vers de Virgile (*Eglogues*, III, 59) dans un passage où deux bergers chantent à tour de rôle, suivant l'usage bucolique.

Amants (*les*), comédie en quatre actes de M. Donnay (1895). Histoire de cœurs épris, que la destinée sépare, notée avec un esprit vif et un sentiment délicat.

Amants magnifiques (*les*), comédie de Molière, en cinq actes, en prose. Cette pièce, commandée à Molière par Louis XIV, est un simple prétexte à des divertissements et à des ballets (1670).

Amanvillers, comm. d'Alsace-Lorraine, arr. et à 11 kil. de Metz; 530 h. Sanglants combats entre Français et Allemands, le 18 août 1870.

Amar (André), conventionnel, né à Grenoble, m. à Paris (1750-1816). Il se signala par son hostilité contre les girondins.

Amara, v. de la Turquie d'Asie (prov. de Bassora), sur le Tigre; 10.000 h. Fruits.

amarantacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre *amarante*. S. une *amarantacée*.

amarante n. f. (du gr. *amarantos*, qui ne se flétrit pas). Herbe annuelle qui donne en automne une fleur d'un rouge de pourpre velouté. (Elle était, chez les anciens, le symbole de l'immortalité.) — Se prend adjectiv., mais reste invariable : *des étoffes amarante.*

— Encycl. Les amarantes sont des herbes annuelles de toutes les régions du globe. On cultive dans les jardins surtout l'amarante *crete-de-coq* et l'amarante *queue-de-renard.*

Amarante (crête-de-coq).

Amarapoura, une des anciennes capitales de la Birmanie indépendante, sur l'Iraouaddy.

amareilleur [*ré, ll* mll., *eur*] n. m. (de *marée*). Ouvrier d'un parc à huitres.

amarelle [*rè-le*] n. f. Nom d'une espèce de gentiane.

amarescent [*rè-san*], **e** adj. Qui a un léger goût d'amertume.

Amari (Michel), historien orientaliste et homme d'Etat italien, né à Palerme, mort à Florence (1806-1889). Il joua un rôle important lors de la révolution de 1848 en Sicile et fit partie de l'expédition des Mille. On lui doit, entre autres œuvres estimables : *la Guerre des Vêpres siciliennes; Histoire des musulmans en Sicile;* etc.

amarinage n. m. Action d'amariner un navire.

amariner [*né*] v. a. Envoyer des hommes pour remplacer l'équipage d'un bâtiment pris sur l'ennemi. Habituer un équipage à la mer : *amariner des matelots.* **S'amariner** v. pr. S'habituer à la mer.

amarinite ou **amarine** n. f. *Chim.* Principe amer de certains végétaux.

amarque n. f. (de *à*, et *marque*). Bouée, balise, mât, tonneau flottant qui indique un écueil.

amarrage [*ma-ra-je*] n. m. *Mar.* Action d'amarrer. Position de ce qui est amarré : *quitter l'amarrage.* Union de deux cordages par un autre plus petit. Ant. **Démarrage.**

amarre [*ma-re*] n. f. Câble pour amarrer.

amarrer [*ma-ré*] v. a. (du holl. *maaren*, attacher). *Mar.* Attacher, fixer, retenir au moyen d'une amarre : *amarrer un bâtiment.* Ant. **Démarrer.**

Amaryllis belladone.

amaryllidacées [*ril-li-da-sé*] ou **amaryllidées** [*ril-li-dé*] n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre *amaryllis*. S. une *amaryllidacée* ou *amaryllidée.*

amaryllis [*ril-liss*] n. f. Plante bulbeuse de la famille des amaryllidacées.

— Encycl. L'*amaryllis très belle*, ou *lis de Saint-Jacques*, est originaire du Mexique. Elle est remarquable par la grandeur, la forme et l'éclat de ses fleurs, qui exhalent une odeur suave; elle est très répandue dans les jardins.

Amaryllis [*ril-liss*], nom donné par Virgile à une bergère dans une de ses églogues, et sous lequel les écrivains désignent plaisamment une jeune paysanne.

amas [*ma*] n. m. (de *amasser*). Accumulation, monceau, tas : *amas de pierres, de faits, d'eaux.*

Amasia ou **Amasiah,** v. de la Turquie d'Asie, sur le Yéchil-Irmak; 30.000 h. Commerce de vins, essences, tissus, soies, etc. Patrie de Strabon.

Amasias [*zi-ass*], roi de Juda de 838 à 889 av. J.-C., vaincu par Joas, roi d'Israël; il périt assassiné.

Amasis Ier [*ziss*] ou **Ahmas** [*mass*], roi d'Egypte de la XVIIIe dynastie. — Amasis II, roi d'Egypte de la XXVIe dynastie (VIe s. av. J.-C.). Il usurpa la couronne en détrônant Apriès, et se montra habile administrateur. Il ouvrit aux Grecs le commerce de l'Egypte.

amassement [*ma-se-man*] n. m. Action d'amasser; objets amassés. (Vx.)

amasser [*ma-sé*] v. a. (de *à*, et *masse*). Réunir, accumuler, entasser : *amasser les moellons.* Thésauriser : *la vieillesse aime à amasser.* **S'amasser** v. pr. S'accumuler, s'assembler : *les eaux pluviales s'amassent dans les citernes.* Ant. **Dépenser, disperser, éparpiller.**

Amassettes.

amassette [*ma-sé-te*] n. f. Petit couteau à lame flexible, pour amasser ou mélanger les couleurs broyées.

amasseur, euse [*ma-seur, eu-ze*] n. Qui amasse, thésaurise. Prov. : **Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur,** il ne suffit pas d'amasser, il faut encore savoir garder, conserver ce qu'on a amassé.

amatelotage n. m. Action d'amateloter.

amateloter [*té*] v. a. *Mar.* Associer les matelots deux à deux pour le service. (Vx.)

Amatéras ou **Ama-térasou-Oho-mi-Kami,** la divinité la plus populaire du Japon, qui veille sur les hommes et les comble de bienfaits. Elle est figurée tenant le disque du soleil.

Amatéras.

amateur n. et adj. (du lat. *amare*, aimer). Qui a du goût, du penchant pour quelque chose : *amateur de tableaux. Fig.* Qui s'adonne à la poésie, aux beaux-arts, sans en faire profession : *tableau d'amateur.*

Amathonte, anc. v. de Chypre, célèbre par le culte d'Adonis et de Vénus. (Hab. *Amathontiens* ou *Amathusiens.*) Fouilles et découvertes.

Amati, nom d'une célèbre famille de luthiers de Crémone, dont un des membres, Nicolas (1596-1694), fut le maître de Stradivarius et de Guarnerius.

amatir v. a. Rendre mat l'or, l'argent.

amativité n. f. (du lat. *amare*, supin *amatum*, aimer). Impulsion qui porte les individus à s'aimer.

amaurose [*mô-ró-ze*] n. f. (du gr. *amaurôsis*, obscurcissement). Cécité plus ou moins complète, causée par l'atrophie du nerf optique, la syphilis, etc. (Vulgairement goutte sereine.)

amaurotique [*mô*] adj. et n. Qui a rapport à l'amaurose, qui est atteint d'amaurose : *accident amaurotique; un amaurotique.*

Amaury Ier, roi de Jérusalem, né en 1135; régna de 1162 à 1173. Il lutta longtemps contre l'Egypte et favorisa les lettres. — Amaury II, *de Lusignan*, roi de Chypre, puis roi titulaire de Jérusalem, qu'il s'efforça en vain de reconquérir sur les infidèles (1194-1205).

Amaury-Duval, peintre français, né et m. à Paris (1808-1885). Il se distingua dans le portrait et dans les décorations murales d'églises.

Amaxiki, ch.-l. de l'île Sainte-Maure (îles Ioniennes); 550 h. Evêché grec.

Amay, v. de Belgique (prov. de Liège, arr. de Huy); 3.300 h.

amazone n. f. (du gr. *a* priv., et *mazos*, mamelle). Femme d'un courage mâle et guerrier. Femme qui monte à cheval, qui est à cheval. Longue jupe que les femmes portent pour monter à cheval. Longue plume d'autruche préparée pour la mode. Perroquet américain à plumage vert et bleu, varié de rouge et de jaune, et qui apprend assez facilement à parler.

Amazone.

Amazones (les). *Myth.* Peuplade fabuleuse de femmes, qui habitaient les rives du Thermodon, en Cappadoce. Elles renvoyaient au père leurs enfants mâles, et se brûlaient la mamelle droite, afin de tirer de l'arc avec plus de facilité. On cite parmi les Amazones plusieurs reines célèbres : Antiope, qui attaqua Thésée, et fut vaincue par lui sur le pont du Thermodon; Penthésilée, qui secourut les Troyens et fut tuée par Achille (le héros pleura sur sa beauté, et assomma Thersite qui insultait à son cadavre); Thomyris, qui fit périr Cyrus; Thalestris, qui visita Alexandre. — Les modernes ont cru retrouver des nations toutes semblables dans l'Amérique méridionale, sur les bords du Marañon, qu'ils appelèrent *fleuve des Amazones*, parce que, sur les deux rives, on rencontra des femmes qui combattaient aussi vaillamment que des hommes.

Amazones (*représentations diverses des*). Dans la sculpture ancienne, l'Amazone est le type féminin du guerrier; elle porte un costume tantôt asiatique, tantôt dorien. Elle est souvent représentée blessée (musées de Berlin, du Capitole, du Vatican). La lutte des Amazones avec Hercule, Thésée, etc., a inspiré un grand nombre d'œuvres d'art. Citons les frises du temple de Phigalie, du mausolée d'Halicarnasse. Rubens a peint le *Combat des Amazones* (1619), œuvre importante, représentant la victoire de Thésée, mêlée horrible sur le pont du Thermodon (Munich).

Amazones (fleuve des) ou **Amazone, ou Marañon,** grand fleuve de l'Amérique méridionale. Il prend sa source dans les Andes, arrose le Pérou, le Brésil, traverse d'immenses forêts vierges, et se jette dans l'Atlantique. Cours 6.420 kil. environ. Navigation fluviale très active. C'est par son débit le premier des fleuves du monde.

Amazonie [*ni*], vaste territoire de l'Amérique du Sud, formé par le bassin de l'Amazone et occupé en grande partie par des forêts vierges où poussent les principaux arbres à caoutchouc.

amazonite n. f. Variété verte de microcline, famille des feldspaths.

ambages [*an-ba-je*] n. f. pl. (du lat. *ambages*, détours). Circuit de paroles embarrassées, équivoques. *Parler sans ambages*, parler sans détours.

Ambala ou **Umballa,** v. de l'Inde (Pendjab), sur le Ghaggar; 79.000 h. Commerce important.

ambalard [*an-ba-lar'*] n. m. Dans les manufactures de papier, brouette qui sert à transporter la pâte à papier sortant des malaxeurs.

Ambarès-et-Lagrave, comm. de la Gironde, arr. et à 15 kil. de Bordeaux; 3.190 h. Tonnellerie, vins.

Ambarres, peuple de la Gaule celtique, établi, au moment de la conquête de César, entre la Saône et le Rhône. — Un *Ambarre.*

ambarvales ou **ambarvalies** [*an, li*] n. f. pl. Processions champêtres des Romains en l'honneur de Cérès. (Elles se célébraient le 29 mai. Nos Rogations rappellent les ambarvales romaines.)

ambassade [*an-ba-sa-de*] n. f. (du bas lat. *ambactiare*; de *ambactus*, valet qui fait les commissions). Fonction d'ambassadeur : *obtenir une ambassade.* Hôtel de l'ambassadeur : *aller à l'ambassade.* Députation à un chef d'Etat : *envoyer une ambassade. Secrétaire d'ambassade, attaché d'ambassade,* agents diplomatiques en service dans une ambassade ou une légation. *Fig.* et *fam.* Message entre particuliers : *confier une ambassade à un commissionnaire.*

ambassadeur [*an-ba-sa*] n. m. Représentant d'un Etat près une puissance étrangère. *Fig.* et *fam.* Toute personne chargée d'un message.

— Encycl. Les ambassadeurs sont des agents diplomatiques chargés de représenter, auprès des gouvernements étrangers, leur propre gouvernement et de défendre les intérêts, principalement politiques, de l'Etat dont ils sont sujets. La France a des ambassadeurs à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Madrid, Berne, Constantinople, Saint-Pétersbourg, Washington. Dans les Etats secondaires, il y a non plus des ambassades, mais des *légations*, à la tête desquelles sont des *ministres plénipotentiaires.* Les ambassadeurs jouissent de certaines immunités et, notamment, l'ambassade est considérée comme partie du territoire national (privilège d'exterritorialité).

Ambassadeur français.

Ambassadeurs et ministres de France (*Recueil des instructions données aux*). Ce recueil diplomatique, publié sous les auspices du ministère des affaires étrangères, comprend la période comprise entre le traité de Westphalie et la Révolution. Il a pour complément l'*Inventaire* analytique des archives du ministère des affaires étrangères.

ambassadrice [*an-ba-sa*] n. f. Femme d'ambassadeur. *Fig.* Femme chargée d'un message.

Ambassadrice (*l'*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Saint-Georges, musique d'Auber (1836). Le livret met en scène l'histoire d'une cantatrice qui devient la femme d'un noble diplomate. La partition est pleine de grâce et de distinction.

ambasse [*an-ba-se*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, dont la chair est très estimée : *les ambasses, qui ressemblent à la perche, vivent dans les estuaires et les étangs salés des mers du Pacifique et de l'océan Indien.*

Ambazac, ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 18 kil. de Limoges, sur l'*Ambazac*; 3.550 h. (*Ambazaciens*). Commerce de bestiaux. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 8 comm. et 12.260 h.

ambe [*an-be*] n. m. (du lat. *ambo*, deux). Deux numéros pris ou sortis ensemble à la loterie. Au loto, deux numéros sortis et placés sur la même ligne horizontale.

Amberg, v. de Bavière, sur la Vils, s.-affl. du Danube; 24.300 h. Mines de fer.

Amberger (Christophe), peintre allemand, né à Nuremberg vers 1490, mort à Augsbourg en 1561 ou 1563. Portraitiste remarquable, il fut un des meilleurs coloristes de la Renaissance allemande. Portraits de *Charles-Quint*, de *Hieronymus Sulzer*, de *Sebastian Munster; Madone avec l'enfant Jésus.*

Ambérieu [*an*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 44 kil. de Belley; 4.100 h. (*Ambarrois*). Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 8 comm. et 8.250 h.

Ambert [*an-bèr*], ch.-l. d'arr. (Puy-de-Dôme), sur la Dore, affl. de l'Allier; à 82 kil. de Clermont-Ferrand; 7.500 h. Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries, fabriques d'étamines; fromages. Sources minérales. — L'arr. a 8 c., 55 comm., 68.700 h.; le cant. a 9 comm. et 17.670 h.

Armes d'Ambert.

Ambert (Jules), général et écrivain français, né à Chillas (Lot) (1804-1890). On lui doit de très intéressants *Récits militaires.*

Ambès [*an-bèz*], comm. de la Gironde, arr. et à 26 kil. de Bordeaux, sur la Dordogne; 1.410 h. Vignoble.

Ambès (bec d'), pointe de terre au confluent de la Dordogne et de la Garonne (Gironde).

ambesas [*an-be-zâss*] n. m. *Jeu.* V. beset.

Ambialet [*an, lè*], comm. du Tarn, arr. et à 22 kil. d'Albi ; 2.150 h.

ambiance [*an-bi*] n. f. (de *ambiant*). Ce qui environne, quelqu'un ou quelque chose ; ce qui constitue un milieu matériel, intellectuel ou moral : *vivre dans une ambiance dangereuse.*

ambiant [*an-bi-an*], **e** adj. (lat. *ambiens*). *Physiq.* Qui entoure, enveloppe de tous côtés : *les réchauds vicient l'air ambiant.*

ambidextre [*an-bi-dèks-tre*] adj. et n. (du lat. *ambo*, deux, et *dextra*, main droite). Qui se sert également bien des deux mains.

— Encycl. On a voulu attribuer à l'éducation plutôt qu'à la nature la particularité d'une main plus adroite que l'autre. Ainsi, tous les hommes *naîtraient ambidextres*. Cependant, on trouve peu d'ambidextres, même chez les sauvages.

Ambierle [*an*], comm. de la Loire, arr. et à 18 kil. de Roanne ; 2.280 h.

ambieux, euse [*an-bi-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *ambire*, aller autour). Qui a des sinuosités.

Ambigat [*an-bi-gha*], roi qui régnait, vers la fin du VIe siècle av. J.-C., sur les Bituriges d'après les uns, et, d'après les autres, sur un immense empire celtique comprenant la Gaule et une grande partie du Danube. Il fut l'oncle de Bellovèse et de Sigovèse.

ambigu, ë [*an-bi-ghu*] adj. (du lat. *ambiguus*, équivoque). Dont le sens est incertain : *réponse ambiguë.* Qui participe de deux natures différentes : *caractère ambigu.* Ant. **Clair, net, précis.**

ambigu [*an-bi-ghu*] n. m. Repas froid, où l'on sert à la fois tous les mets et le dessert. Jeu de cartes qui tient du whist, de la bouillotte, etc. Mélange de gens ou de choses disparates : *un ambigu de démocrates et d'aristocrates. Ambigu comique,* pièce de théâtre où étaient mêlés plusieurs genres.

Ambigu-Comique (théâtre de l'), théâtre de Paris (boulevard Saint-Martin), fondé par Audinot en 1770 ; depuis 1830, il s'est voué au drame.

ambiguïté [*an-bi-ghu-i-té*] n. f. Défaut de ce qui est ambigu : *il faut parler sans ambiguïté.* Ant. **Clarté, netteté, précision.**

ambigument [*an-bi-ghu-man*] adv. D'une manière ambiguë. Ant. **Clairement, nettement.**

Ambiorix [*an, riks*], roi des Eburons, qui tenta d'affranchir la Gaule et la Belgique pendant que César était passé en Bretagne. Vainqueur de Sabinus et Cotta, il fut vaincu par César, mais put lui échapper.

ambité, e [*an*] adj. Se dit du verre qui a perdu sa transparence.

ambitieusement [*an-bi-si-eu-ze-man*] adv. Avec ambition.

ambitieux, euse [*an-bi-si-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a ou qui annonce de l'ambition : *homme, projet ambitieux. Fig. Style ambitieux,* trop recherché. Ant. **Simple, modeste, humble.**

ambition [*an-bi-si-on*] n. f. (du lat. *ambire*, rechercher ardemment). Désir immodéré de gloire, de fortune, etc. : *l'ambition dénature le cœur.* Se prend aussi en bonne part : *l'ambition de servir son pays.*

ambitionner [*an-bi-si-o-né*] v. a. de *ambition*. Rechercher, poursuivre avec ardeur : *ambitionner les honneurs.*

amble [*an-ble*] n. m. (du lat. *ambulare*, aller). Allure d'un quadrupède qui se déplace en levant en même temps les deux jambes du même côté : *l'ours, la girafe, le chameau et certains chevaux vont l'amble.*

— Encycl. Cette allure, rejetée aujourd'hui en équitation, était très recherchée autrefois pour certains services, à cause de la douceur des réactions, et les bêtes qui en étaient douées étaient dites *haquenées.*

ambler [*an-blé*] v. n. Aller, marcher l'amble.

Ambleteuse, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 11 kil. de Boulogne, à l'embouchure de la Slack ; 780 h. Bains de mer.

ambleur, euse [*an, eu-ze*] adj. Qui va l'amble : *jument ambleuse.*

amblygone adj. (du gr. *amblus*, obtus, et *gônia*, angle). Qui a un angle obtus ; obtusangle.

amblyope [*an*] adj. et n. Qui est atteint d'amblyopie, qui a la vue faible.

amblyopie [*an, pi*] n. f. (du gr. *amblus*, émoussé, et *ops*, œil). Affaiblissement de la vue : *l'amblyopie est le premier degré de l'amaurose.*

— Encycl. L'amblyopie peut être congénitale, et elle est due, dans ce cas, à un vice de conformation de la rétine. Mais le plus souvent elle est provoquée par la présence de *scotomes* ou par la compression des nerfs optiques par des tumeurs cérébrales. On l'observe aussi dans l'hystérie, l'albuminurie, la glycosurie, certains empoisonnements par le tabac, l'alcool, le plomb, etc.

amblyornis [*niss*] n. m. Genre de passereaux, comprenant des paradisiers de la Nouvelle-Guinée et qu'on appelle aussi *oiseaux jardiniers*, le mâle ayant l'habitude de rassembler autour du nid de la feuille des feuilles, des fleurs, pour en faire à terre une sorte de jardin.

amblyrynque [*an*] n. m. Genre de reptiles sauriens iguanidés d'Amérique.

amblystome [*an-blis-to-me*] n. m. Genre de batraciens urodèles, ayant pour type l'*axolotl*.

Amboine ou **Ambon,** une des îles Moluques ; aux Hollandais ; 38.000 h. Culture du girofl ier.

Amboise [*boi-ze*], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 23 kil. de Tours, sur la Loire ; 4.730 h. (*Ambaciens* ou *Amboisiens*). Ch. de f. Orl. Château célèbre où naquit et mourut Charles VIII, et qui servit quelque temps de résidence à Abd-el-Kader prisonnier (1848-1852). En mars 1563, Catherine de Médicis, signant la paix avec le prince de Condé, y fit proclamer un édit qui permettait aux protestants le libre exercice de leur culte (*paix et édit d'Amboise*). — Le cant. a 15 comm. et 15.680 h.

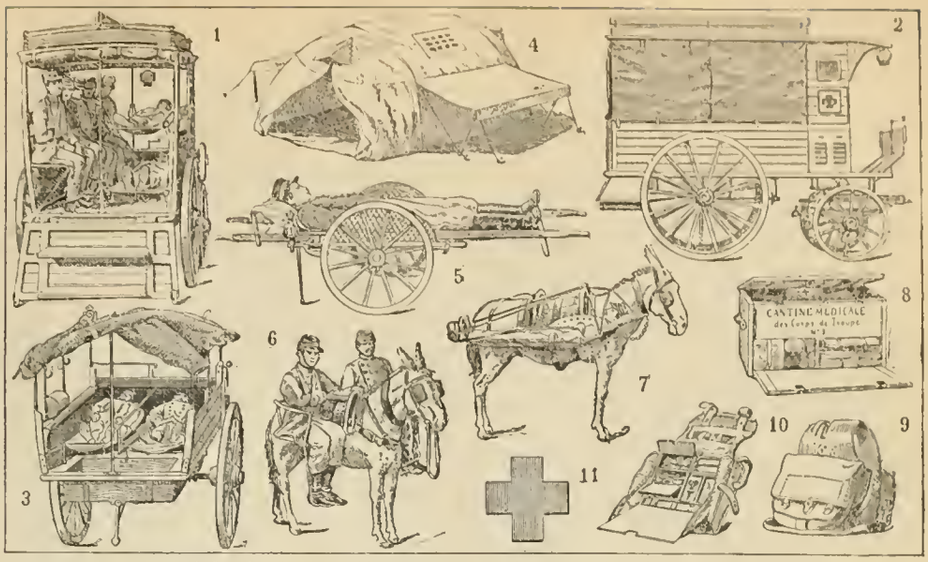

Ambulance militaire : 1, 2. Grande voiture pour blessés. — 3. Petite voiture. — 4. Tente d'ambulance. — 5. Brancard roulant. — 6. Mulet à cacolets. — 7. Mulet à litières. — 8. Cantine médicale. — 9, 10. Sacs d'ambulance. — 11. Croix de la convention de Genève.

Amboise (*conjuration d'*), formée par Condé et les huguenots, sous la conduite de La Renaudie, en 1560, contre François II, Catherine de Médicis et les Guises. Elle échoua et fut cruellement réprimée.

Cardinal d'Amboise.

Amboise (Georges d'), cardinal, né au château de Chaumont-sur-Loire, m. à Lyon (1460-1510), ministre de Louis XII, dont il administra sagement les finances. On cite souvent les paroles qu'il adressait, avant de mourir, au frère infirmier Jean qui le soignait : « Frère Jean, que n'ai-je été toute ma vie frère Jean ! »

ambon [*an*] n. m. (gr. *ambôn*, saillie). *Archit.* Tribune, chaire placée dans la nef des basiliques primitives pour les lectures liturgiques et les discours aux fidèles. V. Jubé.

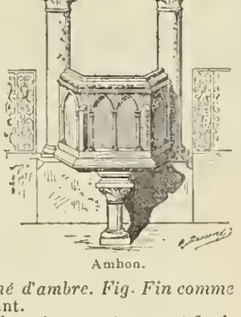
Ambon.

Ambon, comm. du Morbihan, arr. et à 26 kil. de Vannes ; 1.650 hab.

Ambracie [*si*], v. de l'anc. Grèce, sur le *golfe d'Ambracie*. Elle fut la capitale de Pyrrhus, roi d'Epire. Auj. *Arta.*

ambre [*an-bre*] n. m. (ar. *anbar*). Nom donné à certaines substances résineuses et aromatiques, qui ont la consistance de la cire : *parfumé d'ambre. Fig. Fin comme l'ambre,* adroit, pénétrant.

— Encycl. L'*ambre gris*, substance tenace et flexible, est constitué par des concrétions intestinales des cachalots et formé par la matière noire que sécrètent les mollusques dont les cachalots se nourrissent. Il a une odeur semblable à celle du musc, et, de ce fait, trouve son emploi en parfumerie.

L'*ambre jaune* ou *succin* est une résine fossile, dure, cassante, presque transparente, d'une couleur qui varie du jaune pâle au rouge hyacinthe. Il sert à la préparation des vernis ; on l'emploie aussi pour faire des tuyaux de pipe et des pommes de canne. L'ambre jaune (en grec *élektron*) a donné son nom à l'*électricité*, parce que, frotté, il acquiert la propriété d'attirer les corps légers.

On soude aisément l'ambre, en faisant usage d'une composition liquide formée en chauffant une partie de copal et deux parties d'alun. On y trempe les surfaces à souder, puis on les réunit par juxtaposition pour les laisser sécher lentement ; on peut encore déposer sur les parties à souder un peu de potasse ou de soude caustique en solution, puis les rapprocher en les chauffant légèrement.

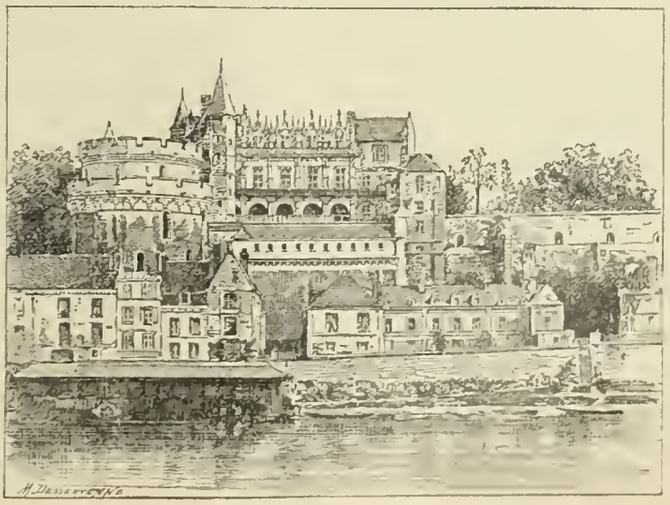
Château d'Amboise.

Ambre (cap d'), cap situé à l'extrémité septentrionale de Madagascar.

ambré, e [*an*] adj. Qui a le parfum de l'ambre gris : *eau de toilette ambrée.* Qui a la couleur dorée de l'ambre jaune : *un teint ambré.*

ambréine [*an*] n. f. Matière analogue à la cholestérine et que l'on extrait de l'ambre gris.

ambrer [*an-bré*] v. a. Parfumer d'ambre gris : *ambrer de l'eau de Cologne.*

ambrette [*an-brè-te*] n. f. Graine d'une ketmie, appelée *abel-mosch*, qui exhale une odeur de musc.

Ambrières, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 12 kil. de Mayenne, sur la Varenne, affl. de la Mayenne ; 2.400 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 8 comm. et 8.510 h.

Ambriz, établissement portugais (Guinée) ; 2.450 h. — Le district d'Ambriz a 2.100.000 h.

Ambroise (saint), Père de l'Eglise latine, archevêque de Milan, né à Trèves (340-397). Il fut l'adversaire énergique de Symmaque, qui réclamait le maintien dans le sénat de l'autel de la Victoire. A la suite du massacre de Thessalonique, il interdit à l'empereur Théodose l'entrée de l'église de Milan et ne l'admit à la communion qu'après une longue expiation. Ses ouvrages portent l'empreinte de la douceur et de l'élévation de son caractère. Il réforma le chant sacré et créa le rit ambrosien (v. Ambrosien). Saint Augustin, qui reçut de lui le baptême, le dépeint comme le plus beau modèle de l'épiscopat chrétien. Fête le 7 décembre.

Ambroise (*saint*), **refusant à Théodose l'entrée de son église,** tableau de Rubens, au musée impérial de Vienne, coloris très brillant ; — de Van Dyck, à la National Gallery (Londres), visiblement inspiré de celui de Rubens.

ambroisie [*an-broi-zi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *brotos*, mortel). Substance délicieuse dont se nourrissaient les dieux de l'Olympe. *Fig.* Mets exquis.

— Encycl. L'ambroisie rendait immortels ceux qui en goûtaient. Elle était, disent les poètes anciens, *neuf fois plus douce que le miel ;* mais ils ne sont pas d'accord sur sa nature : le plus grand nombre en font un aliment solide et l'opposent au *nectar*, qui était un breuvage.

Ambronay, comm. de l'Ain, arr. et à 30 kil. de Belley ; 1.280 h.

Ambrons, peuple de la Gaule (Helvétie), exterminé par Marius à la bataille d'Aix (102 av. J.-C.).

ambrosiaque [*an-bro-zi-a-ke*] adj. Qui a un parfum d'ambroisie.

ambrosien, enne [*an-bro-zi-in, è-ne*] adj. Qui concerne le rit attribué à saint Ambroise : *chant ambrosien.*

— Encycl. Le chant ambrosien était varié et mélodieux, son rythme très marqué. C'est pour réagir contre les excès où était tombé le chant ambrosien que Grégoire le Grand institua le plain-chant. — On donne le nom de *rit ambrosien* à la liturgie particulière à l'Eglise de Milan.

Ambrosienne *bibliothèque*), célèbre bibliothèque de Milan, fondée en 1602 par le cardinal Frédéric Borromée, et qui possède, entre autres raretés, un des meilleurs manuscrits de Virgile.

Ambrym, île des Nouvelles-Hébrides ; 10.000 h.

ambulacre [*an*] n. m. (lat. *ambulacrum*). Mamelon d'où sort, chez les oursins, un des tentacules locomoteurs. Lieu planté d'arbres en rangées régulières.

ambulance [*an*] n. f. (du lat. *ambulare*, marcher). Etat de ce qui est ambulant. Emploi d'un commis des contributions indirectes, dont l'office est de parcourir sans cesse le même district. Hôpital mobile qui suit une armée. Etablissement provisoire où l'on donne des soins médicaux.

— Encycl. Les ambulances constituent le deuxième échelon du service de santé en campagne. C'est là que sont transportés les blessés relevés par le *service régimentaire*, avant d'être évacués sur les *hôpitaux de campagne*. Chaque corps d'armée possède : une ambulance par division d'infanterie, une ambulance de cavalerie et une ambulance de quartier général formant réserve. Elles sont établies, pendant l'action, dans des endroits d'un accès facile, abrités, abondamment pourvus d'eau. Les médecins n'y pratiquent, en principe que les opérations, absolument urgentes, se bornant à l'apposition de pansements destinés à permettre le transport ultérieur des blessés vers les hôpitaux de campagne.

ambulancier [*an, si-é*], **ère** n. Personne attachée au service d'une ambulance.

ambulant [*an-ba-lan*], **e** adj. (du lat. *ambulare*, marcher). Qui va d'un lieu à un autre : *marchand ambulant. Recevear, contrôleur ambulant*, qui visite plusieurs localités. *Post.* Qui transporte les correspondances sur les voies ferrées et en opère le tri d'un bout à l'autre de la route : *les barcaux ambalants* (ou, substantiv., *les ambulants*).

ambulation [*an, si-on*] n. f. Action de marcher, de se promener. (Peu us.)

ambulatoire [*an*] adj. Qui a rapport à la marche *mouvement ambulatoire. Dr.* Qui n'a pas de siège fixe : *le parlement fut d'abord ambulatoire. Zool.* Se dit des pattes d'insectes ou de crustacés qui ne servent qu'à la marche, par opposition aux pattes-mâchoires, etc.

ambustion [*an-bus-ti-on*] n. f. (du lat. *ambustus*, brûlé autour). Cautérisation chirurgicale.

A. M. D. G. Abréviation des mots latins *Ad majorem Dei gloriam*. V. à l'ordre alphabétique.

âme n. f. (du lat. *anima*, souffle, vie). Ensemble des facultés morales et intellectuelles. *Facultés de l'âme :* la sensibilité, l'intelligence et la volonté. Qualités morales, bonnes ou mauvaises : *âme noble, abjecte.* Conscience, pensée intime : *les yeux sont le miroir de l'âme.* Habitant : *ville de 20.000 âmes.* Agent, moteur principal : *la discipline est l'âme d'une armée.* Expression, sentiment : *chanter, réciter avec âme. Homme sans âme,* qui ne sent rien. *Rendre l'âme,* expirer. *Être, errer comme une âme en peine,* être tellement tourmenté qu'on ne peut tenir en place. *Se donner corps et âme,* tout entier. *Être comme un corps sans âme,* avoir perdu ce qui faisait la vie, la force. *Sur mon âme !* formule de serment. *Par ext.* Petit morceau de bois qui, placé dans l'intérieur d'un instrument à cordes, sert à soutenir la table et à mettre en communication de vibration toutes les parties de l'instrument : *l'âme d'un violon.* Vide intérieur d'une bouche à feu, dit aussi *chambre.*

— Encycl. Nous sentons, nous pensons, nous voulons. On désigne sous le nom d'*âme* ce qui en nous sent, pense et veut. Diversement dénommée, niée par certaines écoles philosophiques, l'activité spirituelle reste irréductible à toute explication mécanique ou physiologique. L'école spiritualiste voit en tout de la pensée, de l'âme ; pour l'école matérialiste, la pensée est un produit du cerveau. La croyance en l'immortalité de l'âme est un des dogmes fondamentaux du christianisme.

amé, e n. et adj. *Chancell.* S'est dit autrefois pour Aimé : *à nos amés et féaux conseillers.*

Amédée [*dé*], nom de plusieurs princes de Savoie, dont le plus célèbre est Amédée VIII, qui devint pape sous le nom de Félix V, et renonça à la tiare en 1449, pour mettre fin au schisme d'Occident.

Amédée Ier, roi d'Espagne, né et m. à Turin (1845-1890), second fils du roi Victor-Emmanuel. Il fut appelé au trône en 1870 après l'avortement de la candidature Hohenzollern, montra des tendances libérales, mais abdiqua en 1873 devant l'insurrection carliste.

Ameilhon [*mé, ll* mll., *on*] (Hubert-Pascal), littérateur et érudit français, né et m. à Paris (1730-1811).

amel [*mèl*] n. m. (m. arabe signif. *gouverneur*). Au Maroc, nom donné aux gouverneurs de provinces, de villes, etc.

amélanchier [*chi-é*] n. m. Genre de rosacées, voisin des alisiers.

Ameland, île de Hollande (Frise), dans la mer du Nord, à 8 kil. de la côte ; 2.300 h.

Amélie (Marie-Amélie-Louise-Hélène DE BOURBON-ORLÉANS), reine de Portugal, née à Twickenham en 1865, fille du comte de Paris. Elle épousa à Lisbonne, en 1886, le prince royal de Portugal, qui devint roi en 1889, sous le nom de Carlos Ier.

Amélie, reine de France. V. MARIE-AMÉLIE.

Amélie-les-Bains [*li-lè-bin*], comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 10 kilom. de Céret ; 1.330 h. Eaux thermales employées en bains, douches, inhalations, boissons, contre les maladies des voies respiratoires, les dyspepsies. Hôpital militaire.

améliorable adj. Qui peut, qui doit être amélioré : *terrain améliorable.*

améliorant [*ran*], **e** adj. Qui améliore.

améliorateur, trice adj. Qui a la propriété d'améliorer. (Peu us. ; on dit aussi AMÉLIORATIF, IVE.)

amélioration [*si-on*] n. f. Progrès vers le mieux : *amélioration dans l'état d'un malade.* Réparations, embellissements dans un fonds de terre, une maison : *on est obligé de payer les améliorations mais non les dépenses du pur luxe au possesseur de bonne foi que l'on dépossede.* ANT. **Empirement, dégradation.**

améliorer [*ré*] v. a. (de *à*, et du lat. *melior*, meilleur). Produire une amélioration. **S'améliorer** v. pr. Devenir meilleur. ANT. **Empirer, détériorer.**

Amelot de La Houssaye [*lo, oa-sè*] (Nicolas), historien français, auteur de *Mémoires* piquants et d'une *Histoire du gouvernement de Venise,* né à Orléans, m. à Paris (1634-1706).

amen [*mèn*], mot hébreu qui signifie *ainsi soit-il.* Dans le langage ordinaire, *dire, répondre amen,* consentir à une chose. Pl. des *amen.*

amenage n. m. Transport : *frais d'amenage.*

aménagement [*man*] n. m. Action d'aménager. Résultat de cette action.

— Encycl. *Sylvic.* L'aménagement d'une forêt consiste à régler son exploitation, de façon que son rendement soit le plus avantageux possible. On pratique actuellement trois espèces de régimes forestiers : le *taillis,* la *futaie,* et le *taillis sous futaie.* C'est avec le taillis que la forêt fournit le revenu le plus relevé (exploitation des forêts particulières). Par contre, l'aménagement en futaie défend le sol contre les ravages des eaux torrentielles. C'est le mode d'exploitation des forêts domaniales.

aménager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il aménagea, nous aménageons.*) Régler les coupes d'une forêt. Disposer avec ordre, en vue d'un certain but : *aménager une maison.*

aménagiste [*jis-te*] n. m. Celui qui sait aménager les forêts.

amendable [*man*] adj. Qui est susceptible d'amélioration : *terres amendables.*

amende [*man-de*] n. f. (de *amender*). Peine pécuniaire : *payer une amende. Amende honorable,* peine infamante qui consistait dans l'aveu public d'une faute, d'un crime : *la Constituante abolit l'amende honorable en 1791. Fam. Faire amende honorable,* avouer ses torts, demander pardon.

— Encycl. L'amende est une peine pécuniaire, et il ne faut pas la confondre avec les *dommages-intérêts,* qui n'ont pas le caractère d'une peine, mais d'une simple réparation civile accordée en compensation d'un préjudice subi. L'amende est une peine tantôt principale, tantôt accessoire en matière de contraventions et de délits, toujours accessoire en matière de crimes. Elle est essentiellement *personnelle,* et, si le condamné vient à mourir, elle change de caractère : elle n'est plus qu'une dette ordinaire à la charge des héritiers, sans qu'aucune idée de répression sociale vienne désormais s'y rattacher.

amendement [*man-de-man*] n. m. (de *amender*). Changement en mieux : *l'amendement d'un criminel.* Modification apportée à un projet ou à une proposition de loi en discussion. Toute substance qui, incorporée au sol, améliore ses propriétés physiques.

— Encycl. *Agric.* D'après l'étymologie même du mot, on pourrait comprendre sous le nom d'*amendements* toutes les substances qui, incorporées à la terre, tendent à améliorer sa fertilité. Cependant, il y a lieu d'établir une distinction entre les *amendements* et les *engrais.* Si le sable dans les terres argileuses ou l'argile dans les terres sableuses sont de véritables amendements ; si, d'autre part, le sulfate d'ammoniaque, le chlorure de potassium, le phosphate de chaux, etc., sont de véritables engrais, la distinction devient plus difficile à établir pour des substances comme la marne, le plâtre, la chaux, le fumier de ferme même, qui jouent le plus souvent dans le sol où elles sont incorporées le double rôle d'amendements et d'engrais, tantôt plus amendements qu'engrais, et tantôt plus engrais qu'amendements.

En définitive, il faut réserver l'appellation d'*amendements* pour les substances qui améliorent les propriétés physiques (couleur, porosité, perméabilité, etc.) d'un sol, et celle d'*engrais* pour les substances qui en modifient les propriétés chimiques (propriétés nutritives, richesse en tels ou tels éléments chimiques que les plantes sont susceptibles d'y puiser, etc.).

amender [*man-dé*] v. a. (du lat. *emendare*, corriger). Rendre meilleur, plus fertile : *amender une terre.* Modifier : *amender un projet de loi.* **S'amender** v. pr. Se corriger. PROV. : **Mal vit qui ne s'amende,** c'est mal user de la vie que de ne pas se corriger. ANT. **Corrompre, vicier, gâter.**

amène adj. (lat. *amænus*). Doux, agréable : *avoir un caractère amène.*

amenée n. f. Action d'amener ; état de ce qui est amené. *Tuyaax d'amenée,* tuyaux de drainage.

Amenemhât, nom de quatre rois d'Egypte de la XIIe dynastie. Le plus fameux, Amenemhât III, créa le lac Mœris et édifia le Labyrinthe.

amener [*né*] v. a. (de *à*, et *mener.* — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'amène, il amènera.*) Conduire en menant : *amenez-moi mon cheval. Fig.* Introduire : *amener une mode.* Préparer avec art : *amener un incident.* Occasionner : *la guerre amène bien des maux. Mar. Amener les voiles,* les mettre bas. *Amener son pavillon, ses couleurs,* se rendre.

Amenhotep ou **Aménophis,** nom de quatre souverains égyptiens de la XVIIIe dynastie.

Amenhotpou, Aménothès [*tèss*] ou **Ménephtah,** quatrième roi de la XIXe dynastie égyptienne, fils et successeur de Rams ès II. Il embellit Thèbes et Memphis, et fut enterré dans la vallée des Rois.

aménité n. f. (de *amène*). Douceur, affabilité, amabilité. ANT. **Aigreur, maussaderie, acariâtreté.**

aménomanie [*ni*] n. f. (lat. *amænus*, agréable, et gr. *mania*, manie). Délire gai, monomanie joyeuse.

aménorrhée [*no-ré*] n. f. (du gr. *a* priv., *mên*, mois, et *rhein*, couler). Absence, suppression ou diminution des règles, chez les femmes.

amentacées [*main-ta-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones à fleurs en chatons (*amentum*) : orme, bouleau, saule, chêne, noyer, etc.]. S. une *amentacée.*

amentifère [*min*] adj. (du lat. *amentum*, chaton, et *ferre*, porter). *Hist. nat.* Qui porte des espèces de chatons.

amentiforme [*min*] adj. *Hist. nat.* En forme de chaton.

amenuiser [*zé*] v. a. (de *à*, et *menu*). Rendre moins épais : *amenuiser une poutre.*

amer [*mèr*], **ère** adj. (lat. *amarus*). Qui a une saveur rude et désagréable : *la quinine est amere. Fig. : douleur amère. L'onde amère,* la mer. Triste, douloureux : *souvenir amer.* Irritant : *raillerie amère.* Dur : *reproches amers.* N. m. Ce qui est amer : *l'aloès est un amer.* Vésicule du fiel de quelques animaux : *un amer de bœuf.* PROV. : **Ce qui est amer à la bouche est doux au cœur,** des choses désagréables peuvent être salutaires. **On ne peut mâcher amer et cracher doux** (*fam.*), les mauvais traitements aigrissent le caractère. ANT. **Sucré, suave.**

— Encycl. Les amers sont des médicaments toniques, qui provoquent l'appétit et activent la digestion. Les principaux sont : la *petite centaurée,* la *gentiane,* le *houblon,* la *menthe,* les *chicoracées,* la *rhubarbe,* la *strychnine.* On les emploie soit en tisane, soit sous forme d'élixirs, à la dose de quelques gouttes avant les repas.

amer [*mèr*] n. m. *Mar.* Se dit de tout objet fixe (tour, balise, etc.) servant à indiquer aux navigateurs la route qu'ils doivent suivre aux abords de la côte.

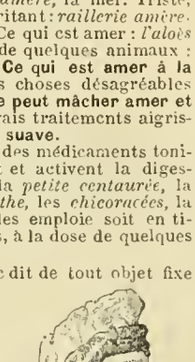

Américo Vespuce.

Amerbach (Jean), imprimeur de Bâle, né à Reutlingen, m. à Bâle (1444-1514) ; créateur du caractère dit *saint-augustin.*

amèrement [*man*] adv. Avec amertume : *se plaindre amèrement d'une injustice.*

Américo Vespuce, navigateur, né à Florence, m. probablement à Séville (1451-1512), qui, au service soit de l'Espagne, soit du Portugal, visita quatre fois le nouveau monde, déjà découvert par Colomb. Les premiers cartographes donnèrent son nom à l'*Amérique.*

Américain, e [*kin, é-ne*], habitant ou originaire de l'Amérique : *les Américains.* Adjectiv. : *mœurs américaines.*

américaine [*ké-ne*] n. f. Espèce de phaéton ou de char à bancs à quatre roues, dont les deux sièges (l'un avec capote) sont interchangeables.

Américaine.

américaniser [*zé*] v. a. Donner le caractère américain. **S'américaniser** v. pr. Prendre les mœurs américaines.

américanisme [*nis-me*] n. m. Manière d'être des Américains. Admiration outrée des mœurs américaines. Science, étude des antiquités américaines. Doctrine particulière propre aux catholiques des Etats-Unis.

américaniste [*niss-te*] adj. et n. Qui est partisan des Américains. Qui appartient à l'américanisme (au sens religieux) ou qui en est partisan. Qui se livre à l'étude des antiquités américaines.

Amérique, une des cinq parties du monde, découverte par Christophe Colomb en 1492. Dès le VIIIe ou le IXe siècle, les Norvégiens étaient arrivés jusqu'au Groenland et avaient atteint la côte orientale de l'Amérique du Nord. Cette découverte ne diminue en rien la gloire de l'illustre Génois, car elle n'eut aucune influence sur le progrès des relations de peuple à peuple. Après Colomb, les principaux explorateurs de l'Amérique sont : Américo Vespuce, Jacques Cartier, Cabot, Magellan, La Condamine, Champlain, Humboldt, Crevaux, etc.

On distingue, au point de vue géographique : 1° l'Amérique du Nord ; 2° l'Amérique centrale ; 3° l'Amérique du Sud. L'Amérique du Nord mesure 6.800 kil. de long. et 5.200 kil. de larg. ; l'Amérique du S., 7.313 kil. de long. et 4.861 kil. de larg. ; ensemble elles ont une superficie de plus de 38 millions de kil. carr. et environ 140 millions d'h. (*Américains*). L'Amérique est ainsi près de 4 fois plus grande que l'Europe et 73 fois plus grande que la France.

Des mélanges innombrables se sont accomplis entre toutes les races qui ont foulé le sol américain. Une grande majorité de la population est formée d'Européens immigrés ou de leurs descendants : Portugais, Anglais, Français, Irlandais, Allemands, Espagnols, etc. Les principales races indigènes sont, en allant du N. au S. : les *Esquimaux* ou *Innuit,* les Peaux-Rouges, les *Mexicains* (Aztèques, Otomis, Zapotèques, etc.), les *Indiens* (Guaranis, Botocudos, Quichuas, Araucans, Fuégiens), les Patagons, etc.

Le nouveau monde produit en abondance la plupart des denrées recherchées par le commerce et l'industrie : parmi les minéraux, l'or et l'argent se trouvent en Bolivie, au Pérou, au Mexique, dans l'Alaska et le Canada (Klondyke). De très importants gisements de fer et de houille existent aux Etats-Unis, tandis qu'au Chili, on extrait le cuivre en grande quantité.

Même variété dans la végétation : les céréales, notamment le blé et le maïs, sont cultivées avec succès dans la vallée du Mississipi. On les retrouve au Chili, au Mexique et dans les hautes vallées des Andes, qui sont la patrie de la pomme de terre. Les produits de la végétation tropicale, la canne à sucre, le café, la vanille, le coton, sont fournis en abondance par les provinces méridionales des Etats-Unis, le Mexique, la Colombie et le Brésil. Enfin, la végétation arborescente, très développée, fournit d'excellents bois de construction, surtout au Canada, des bois d'ébénisterie très recherchés (chêne, acajou, palissandre), des bois de teinture, etc.

L'élevage a pris une très grande extension dans les plaines tempérées des deux continents, et les animaux importés d'Europe, le cheval, le bœuf et le mouton, s'y trouvent en troupeaux innombrables.

La faune de l'Amérique est des plus variées. On y rencontre le caïman, le tamanoir, l'ours, le jaguar, le puma, le tapir, le lama, le bison, le condor, les perroquets, le boa, des singes à queue prenante, etc., et tous les animaux domestiques.

Amérique du Nord. En forme de triangle aminci vers le S., elle est bornée au N. par l'océan Glacial arctique, à l'E. par l'Atlantique, au S. par le golfe du Mexique, à l'O. par le Pacifique. — Principales régions naturelles : 1° tout au N., en lisière de l'océan Glacial et de la *baie d'Hudson,* terres froides, marécageuses, lacustres du Canada, confinant au S. à la région des grands lacs : *Supérieur, Michigan, Huron, Erié, Ontario,* qui s'écoulent par le grand fleuve *Saint-Laurent ;* 2° à l'O., s'étendant de la presqu'île d'*Alaska,* au N., jusqu'au Mexique, au S., soulèvement montagneux des *Rocheuses,* prolongées par la *sierra Madre,* et qui enferment le *Grand Bassin ;* 3° à l'O., le long du littoral océanique, soulèvement des *Alleghanys ;* 4° entre les deux régions précédentes, profonde et large vallée du *Mississipi,* dont les grands affluents supérieurs (Ohio, Missouri) drainent la *Prairie,* et qui vient finir au milieu des terres basses, humides et chaudes, bordant le golfe du Mexique ; 5° le plateau volcanique du *Mexique.*

Etats : le Canada, les Etats-Unis, le Mexique.

Amérique centrale. C'est une région montagneuse, aux contours étranglés (presqu'île de *Yucatan, isthme de Panama*), et partagée en petites républiques : *Guatemala, San-Salvador, Nicaragua, Honduras, Costa-Rica, Panama.* L'archipel des *Antilles* dépend géographiquement de l'Amérique centrale.

Amérique du Sud. En forme de triangle, elle est terminée au S. par le cap Horn. Régions naturelles : 1° à l'O., en bordure du Pacifique, soulèvement volcanique de la *cordillère des Andes ;* 2° à l'E., bordé par l'océan Atlantique, *plateau brésilien* (1.200 à 1.500 m. d'alt.) ; 3° s'inclinant à l'E. et au S. vers l'océan Atlantique, *larges plaines* des grands fleuves Orénoque, Amazone, Parana et Paraguay (rio de la Plata) ; 4° au S., terres sèches, presque désertiques, des *Pampas* et de la Patagonie.

Principaux Etats : Colombie, Equateur, Bolivie, Pérou, Chili, Venezuela, Guyanes, Brésil, Paraguay, Uruguay, Argentine. Les îles de la Trinité, Falkland, la Terre de Feu, dépendent de l'Amérique du Sud.

CARTE GÉNÉRALE DE L'AMÉRIQUE

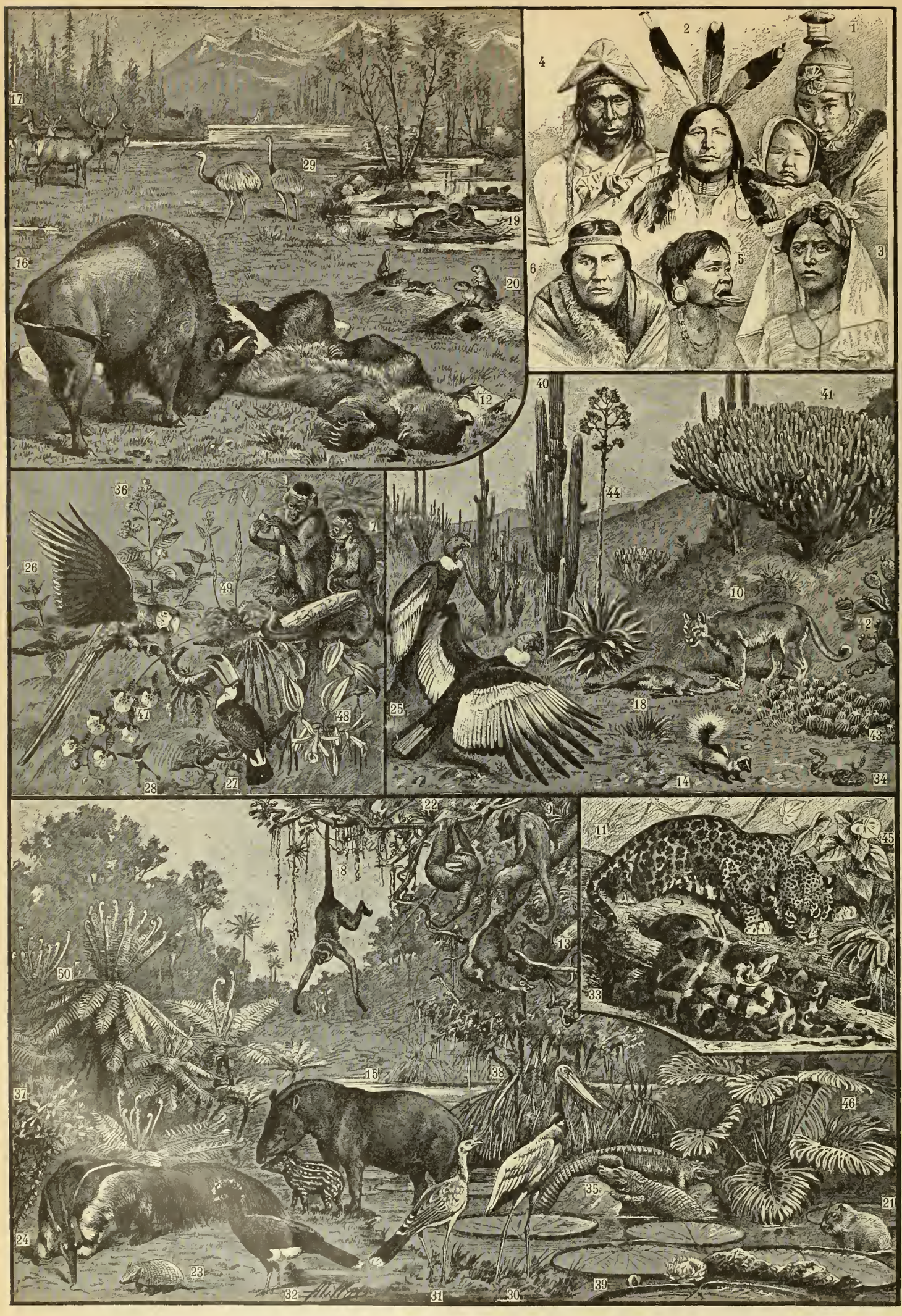

Amérique : 1. Esquimaux (femme et enfant). — 2. Peau-rouge. — 3. Mexicaïne. — 4. Péruvien. — 5. Femme botocudo. — 6. Araucan. — 7. Sajous. — 8. Atèle. — 9. Hurleur. — 10. Puma. — 11. Jaguar. — 12. Ours grizli. — 13. Coatis. — 14. Mouffette. — 15. Tapir. — 16. Bison. — 17. Cerf wapiti. — 18. Lama. — 19. Castors. — 20. Marmottes des prairies. — 21. Cabiai. — 22. Paresseux. — 23. Tatou. — 24. Fourmilier. — 25. — Condors. — 26. Ara. — 27. Toucan. — 28. Oiseau-mouche. — 29. Nandous. — 30. — Jabiru. — 31. Cariama. — 32. Hocco. — 33. Boa. — 34. Crotale. — 35. Caïmans. — 36. Quinquina. — 37. Cacaoyer. — 38. Palétuvier. — 39. Victoria regia. — 40. Cereus géant. — 41. Cereus en arbre. — 42. Opuntia. — 43. Echinocactus. — 44. Agave. — 45. Anthurium. — 46. Tornelia. — 47. Oncidium. — 48. Vanille. 49. Bromelia — 50. Fougeres en arbre.

Amérique espagnole ou **Amérique latine.** C'est le nom donné à l'ensemble des parties de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud qui furent colonisées par les Espagnols (Mexique, Pérou, Bolivie, Chili, Colombie, etc.).

Amers (LACS), lacs salés, situés dans la basse Égypte et traversés par le canal de Suez.

Amersfoort, v. de Hollande (prov. d'Utrecht), sur l'Eem ; 15.400 h. Damas renommés. Patrie de Jean Barneveldt.

amertume [*mèr*] n. f. Saveur amère. *Fig.* Affliction : *les amertumes de la vie.* Aigreur : *critiquer avec amertume.* ANT. **Aménité, douceur.**

— ENCYCL. *Œnol.* L'amertume des vins est une maladie d'origine microbienne, qui se développe dans les vins rouges et leur donne une saveur amère avec dépôt volumineux de matières colorantes au fond du récipient. La pasteurisation est le remède le plus employé dans le traitement de cette maladie.

améthyste [*tis-te*] n. f. (du gr. *amethustos*, qui n'est pas ivre). Pierre précieuse de couleur violette, composée chimiquement d'une variété de quartz : *les anciens attribuaient à l'améthyste la propriété de préserver de l'ivresse* (d'où son nom).

amétrope adj. Qui est atteint d'amétropie.

amétropie [*pi*] n. f. (du gr. *a* priv., *metron*, mesure, et *ôps*, œil). Ensemble des imperfections de l'œil considéré comme système d'optique et comprenant l'hypermétropie, la myopie, l'astigmatisme.

ameublement [*man*] n. m. Ensemble de meubles garnissant un appartement, etc. V. MOBILIER.

ameublir v. a. *Dr.* Convertir en biens meubles. Faire entrer ses immeubles dans la communauté. *Agric.* Rendre une terre plus meuble, plus légère.

ameublissement [*bli-se-man*] n. m. Action d'ameublir : *ameublir une terre, des immeubles.*

— ENCYCL. *Agric.* L'ameublissement a pour effet : 1° de faciliter la germination des semences et le développement des jeunes plantes ; 2° d'assurer la production des fermentations et des réactions grâce auxquelles la matière organique des fumiers passe à l'état minéral et devient assimilable par les plantes.

— *Dr.* L'ameublissement est une clause par laquelle des époux mariés sous le régime de la communauté font passer un immeuble à l'état de meuble, pour le faire entrer dans la communauté. A l'égard des tiers, l'immeuble ne cesse jamais d'être considéré comme tel ; la clause n'a d'effet qu'à l'égard des époux.

ameulonner [*lo-né*] v. a. Mettre en meules le foin, la paille ou les céréales moissonnées.

ameutement [*man*] n. m. Action d'ameuter. Assemblage des chiens dans une meute.

ameuter [*té*] v. a. Assembler des chiens courants pour la chasse, ou les jeunes chiens avec les vieux pour les dresser. Soulever, attrouper : *ameuter le peuple.* ANT. **Apaiser, calmer, disperser.**

Amfreville-la-Campagne *an'*, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 20 kil. de Louviers, dans la plaine de Neubourg ; 540 h. Beurre. — Le cant. a 24 comm. et 6.230 h.

Amfreville-la-Mi-Voie, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 5 kil. de Rouen ; 1.500 h. Vannerie.

Amhara, région de l'Abyssinie centrale. C'est la partie la plus élevée du massif abyssin.

amherstie [*am'-hèrs-ti*] n. f. Genre de légumineuses, dont l'unique espèce est un arbre de l'Inde, à grandes fleurs écarlates.

ami, e n. (lat. *amicus*). Personne avec qui on est lié d'une affection réciproque : *un ami fidèle. Ami d'enfance,* avec qui l'on est lié depuis l'enfance. *Ami de la maison,* celui qui vit dans l'intimité d'une famille. *Ami de cœur,* celui que l'on préfère. *Ami de cour,* celui qui n'a que les apparences de l'amitié. *Nos amis les ennemis,* nom ironique donné aux Alliés envahisseurs (1814). *Fig.* Partisan : *ami de la vérité.* Adj. Sympathique, amical : *voix amie.* Propice, favorable ; *rivage ami ; vents amis.* PROV. : **Les bons comptes font les bons amis,** à chacun son dû, c'est le meilleur moyen de s'entendre. **Ami au prêter, ennemi au rendre,** on aime à emprunter, mais, quand il s'agit de rendre, la brouille survient. **Les amis de nos amis sont nos amis,** nos bons procédés doivent s'étendre à ceux auxquels nos amis portent intérêt. **Pour se dire amis, il faut avoir mangé ensemble un minot de sel,** l'amitié ne devient solide qu'avec le temps. ANT. **Ennemi.**

— ALLUS. LITTÉR. :

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie,

vers de Corneille, dans *Cinna* (acte V, sc. 3). On ne cite généralement que le premier hémistiche, et presque toujours par plaisanterie.

Rien n'est plus dangereux qu'un ignorant ami ;
Mieux vaudrait un sage ennemi,

vers de La Fontaine, devenus proverbe (*l'Ours et l'Amateur des jardins*).

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis,

vers de Molière, dans les *Femmes savantes* (acte III, sc. 2).

L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait,

vers de Molière, dans le *Misanthrope* acte Ier, sc. 1re).

Un frère est un ami donné par la nature,

vers de Legouvé père. V. FRÈRE.

Ami des enfants (*l'*), par Berquin ; charmant recueil de dialogues et de récits enfantins (1784). On donne souvent ce titre à Berquin lui-même.

Ami des femmes (*l'*), comédie en cinq actes et en prose d'Alex. Dumas fils (1864). Étincelante de verve et d'esprit, elle abonde en mots d'une acuité et d'une profondeur remarquables.

Ami des hommes (*l'*) ou **Traité de la population,** par le marquis Riquetti de Mirabeau, père du célèbre orateur ; livre d'économie politique, que le Dauphin, fils de Louis XV, appelait le « bréviaire des honnêtes gens » ; ouvrage de théorie un peu confuse, mais empreint d'une large philanthropie (1755).

Ami du peuple (*l'*), feuille ultra-révolutionnaire, rédigée par Marat, et qui parut du 12 septembre 1789 au 21 septembre 1792.

Ami du roi (*l'*), journal ultra-royaliste, rédigé en grande partie par l'abbé Royou, et qui était au royalisme ce que l'*Ami du peuple* était à la démagogie (1er juin 1790-4 mai 1792).

Ami Fritz (*l'*), comédie en trois actes, en prose, d'Erckmann-Chatrian 1876), tirée de leur roman, qui avait paru en 1864. La pièce, formée d'épisodes de la vie alsacienne, vaut surtout par la poésie et l'émotion douce. Le compositeur italien Mascagni en a tiré une comédie lyrique (1893).

amiabilité n. f. Qualité de ce qui se fait à l'amiable : *l'amiabilité des concordats.*

amiable adj. Affectueux, gracieux : *accueil amiable.* (Vx.) Qui a lieu par la voie de la conciliation, par opposition à la voie contentieuse : *partage amiable. A l'amiable* loc. adv. De gré à gré, sans intervention judiciaire : *terminer un différend à l'amiable ; vendre à l'amiable.*

amiablement [*man*] adv. D'une manière amiable : *résoudre amiablement un différend.*

amiantacé, e adj. Qui ressemble à l'amiante.

amiante n. m. (du gr. *amiantos*, incorruptible). Minerai filamenteux, qui résiste puissamment à l'action du feu.

— ENCYCL. L'amiante est un silicate de chaux et de magnésie, principes difficilement fusibles. L'amiante était connu des anciens, qui le cardaient, le filaient, et en faisaient des nappes, des serviettes, etc., que l'on jetait au feu quand elles étaient sales, et qui en sortaient plus blanches que si on les eût lavées. C'est dans une toile d'amiante qu'ils brûlaient les corps des personnages distingués, dont ils voulaient conserver les cendres pures et séparées de celles du bûcher. Entre autres applications, on s'en sert aujourd'hui, en mécanique, pour garnir les joints qui sont destinés à être portés à une température élevée. On utilise également l'amiante pour remplacer le verre dans les portes de poêles à feu visible ; on en garnit les bûches de fonte des cheminées à gaz, on en fait aussi des mortiers résistant à de hautes températures en mélangeant des déchets d'amiante avec de la chaux ou du ciment et de l'eau, etc.

amiantin, e adj. Fait d'amiante : *rideau amiantin.*

amibe n. f. (du gr. *amoibê*, fermentation). Protozoaire microscopique des eaux douces et salées, muni de pseudopodes qui lui servent à se mouvoir.

amiboïde adj. (de *amibe*, et du gr. *eidos*, forme) Se dit des mouvements ou des déformations que présentent les éléments cellulaires et qui sont comparables à ceux des amibes.

— ENCYCL. Les mouvements amiboïdes s'observent dans le protoplasma, les noyaux et les nucléoles des cellules sans enveloppes, ainsi que chez les globules blancs et les cellules nerveuses.

amical, e, aux adj. Inspiré par l'amitié : *conseils amicaux.* ANT. **Hostile.**

amicalement [*man*] adv. D'une manière amicale : *traiter amicalement un inférieur.*

Amici (Jean-Baptiste), astronome et opticien italien, né à Modène (1786-1863). Il inventa ou perfectionna des mieroscopes, des instruments d'optique, etc.

amict [*mi*] n. m. (lat. *amictus*). Linge bénit qui couvre le cou et les épaules du prêtre à la messe.

— ENCYCL. Fait de toile fine, l'amict affecte la forme d'un rectangle ; une croix est brodée au centre, et des cordons sont attachés aux angles de la partie supérieure. Ces cordons se croisent sur le dos et s'attachent sur la poitrine.

amicus humani generis loc. lat. signif. *L'ami du genre humain, l'ami de tout le monde,* c'est-à-dire l'ami de personne. C'est à un homme de ce genre que répond Alceste (*Misanthrope*, I, 1) :

L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait.

amicus Plato, sed magis amica veritas prov. lat. signif. *Platon m'est cher, mais la vérité me l'est encore davantage.* Les philosophes l'ont souvent cité dans leurs disputes pour exprimer qu'il ne suffit pas qu'une opinion, qu'une maxime soit recommandée par l'autorité d'un nom respectable comme celui de Platon ; qu'il faut encore qu'elle soit conforme à la vérité. (On doit ce proverbe à Aristote).

Amida, v. de la Mésopotamie ancienne ; auj. *Diarbékir.*

amide n. f. *Chim.* Classe de composés qui diffèrent des sels ammoniacaux par l'absence des éléments de l'eau : *J.-B. Dumas découvrit la première amide en 1830.*

amidine, amidone ou **amidonite** n. f. Principe immédiat des grains d'amidon.

amidol n. m. Réducteur employé en photographie (chlorhydrate de diamidophénol).

amidon n. m. (gr. *amulon*). Fécule que l'on retire le plus souvent des graines de céréales : *l'amidon délayé dans l'eau sert à faire de l'empois.*

— ENCYCL. *Econ. dom.* L'amidon existe dans un grand nombre de plantes, principalement dans les semences des céréales et des légumineuses, dans les tubercules de la pomme de terre, dans les tiges de certains palmiers, dans les fruits du chêne, du châtaignier, etc. On lui donne des noms particuliers, suivant le végétal qui l'a fourni : *fécule* (pomme de terre), *sagou* (palmier sagoutin), *tapioca* (manioc), etc. L'amidon des céréales s'emploie pour donner de l'apprêt au linge, pour épaissir les mordants, faire les dragées, préparer la colle de pâte, etc. Pour reconnaître si l'amidon n'est pas falsifié avec de l'argile blanche ou de l'albâtre gypseux, il suffit de le brûler : la cendre doit représenter le centième du poids de l'amidon employé. — Pour déceler la présence de l'amidon dans un corps, il suffit de mettre en contact avec ce corps de petites quantités d'iode. L'amidon prend immédiatement une teinte bleue.

— *Techn.* On extrait l'amidon du blé, du riz ou du maïs au moyen de deux procédés : l'un *chimique*, à peu près complètement abandonné en France, et qui était fondé sur la fermentation du gluten dans l'eau, à une température convenable, l'autre mécanique.

Dans le *procédé mécanique*, on broie le blé très mouillé et placé dans une cuve circulaire, dont le fond est une toile métallique. Pendant que deux meules verticales procèdent au broyage, un courant d'eau continu entraîne l'amidon qui se dépose sur des tables à décantation. On le lave ensuite et on le sèche. Le *procédé Martin*, très en usage aujourd'hui, donne un produit supérieur et abondant. On fait de la pâte avec la farine de blé. On roule cette pâte en cylindres appelés *pâtons*, que l'on introduit dans un récipient circulaire, où se meut un piston de bois à périphérie striée. L'eau tombe continuellement sur cette pâte, que broie le piston, et l'amidon entraîné passe à travers le récipient en toile métallique. On le lave et on le sèche.

Pour obtenir l'amidon de riz, on procède à diverses opérations successives : le *trempé* dans de l'eau additionnée de soude caustique pendant vingt-quatre heures ; le *broyage* sous des meules ; l'*épuration* dans des bacs avec agitateurs malaxant la masse dans de l'eau contenant de la soude caustique, qui dissout le gluten ; la *décantation* de l'amidon en suspension dans la partie médiane de la cuve ; le *lavage* et le *séchage* de l'amidon obtenu.

L'amidon de maïs s'obtient à l'aide des mêmes opérations ; seul, le trempé dure plus longtemps, dans de l'*eau additionnée d'un bisulfite.*

amidonnage [*do-na-je*] n. m. Action d'amidonner : *l'amidonnage du linge.*

amidonner [*do-né*] v. a. Enduire d'amidon : *amidonner un faux col.*

amidonnerie [*do-ne-ri*] n. f. Usine où l'on fabrique de l'amidon.

amidonnier [*do-ni-é*], **ère** n. Personne qui fabrique ou vend de l'amidon.

amidonnier [*do-ni-é*] n. et adj. m. Se dit d'une variété de blé analogue à l'épeautre, et que l'on cultive dans les régions montagneuses.

amidure n. m. Ammoniaque dans laquelle un atome de métal remplace un atome d'hydrogène.

amie [*mi*] n. f. Genre de poissons ganoïdes des fleuves des États-Unis, à corps allongé et comprimé en arrière.

Amiel (Henri-Frédéric), littérateur, poète et moraliste suisse, né et mort à Genève (1821-1881). Les *Fragments d'un journal intime* témoignent d'une sensibilité inquiète et maladive, en même temps que d'une réelle profondeur de pensée.

Amiénois [*noi*] (l'), pays de l'ancienne France, en Picardie, autour d'Amiens. Il fut réuni à la couronne par Philippe Auguste, en 1185.

Amiens [*mi-in*], anc. capit. de la Picardie ; ch.-l. du dép. de la Somme, sur la Somme ; ch. de f. N., à 131 kil. de Paris ; 90.920 h. (*Amiénois*). Evêché ; belle cathédrale. (V. CATHÉDRALE, GOTHIQUE.) Velours, étoffes de laine. Patrie de Pierre l'Ermite, Voiture, Ducange, Gresset, de Wailly, Laclos, Gaillard, Gribeauval, Legrand d'Aussy, Delambre, Génin, Dejean. Amiens fut pris par les Espagnols et repris par Henri IV (1597). En 1802 y fut conclu un traité de paix entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande. La France s'y voyait restituer la Martinique et la Guadeloupe. — L'arr. a 13 cant., 251 comm., 197.460 h. ; le cant. Nord-Est a 3 comm. et 18.710 h. ; le cant. Nord-Ouest a 5 comm. et 18.290 h. ; le cant. Sud-Est, 5 comm. et 30.340 h. ; le cant. Sud-Ouest, 2 comm. et 31.930 hab.

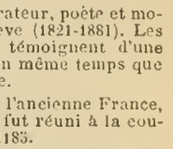

Armes d'Amiens.

amignarder [*dé*] v. a. Rendre mignard. Cajoler, flatter, caresser. (Vx.).

a-mi-la n. m. *Mus.* Note *la*. Ton de *la*. (Vx.)

Amilcar ou mieux **Hamilcar,** général carthaginois, qui commanda une expédition contre la Sicile et fut vaincu par Gélon, tyran de Syracuse. Il périt dans la déroute, qui entraîna pour Carthage la perte de la Sicile (480 av. J.-C.).

Amilcar Barca, général carthaginois, père d'Annibal, à qui, d'après la tradition, il fit jurer une haine éternelle aux Romains. Il combattit ces derniers en Sicile (1re guerre punique), réprima à Carthage une révolte de mercenaires, et entreprit la conquête de l'Espagne, où il fut tué (228 av. J.-C.).

Amilly, comm. du Loiret, arr. et à 4 kil. de Montargis, sur le Loing ; 2.240 h. Filature de bourre de soie. Ch. de f. P.-L.-M.

amincir v. a. Rendre ou faire paraître plus mince : *le corset amincit la taille.* S'amincir v. pr. Devenir plus mince : *les lames s'amincissent en passant au laminoir.* ANT. **Epaissir.**

amincissement [*si-se-man*] n. m. Action d'amincir. ANT. **Epaississement.**

amine n. f. Nom générique d'une série de corps qui ont des propriétés et une constitution très comparables à celles de l'ammoniaque.

a minima. V. MINIMA (À).

Aminta ou **Aminte,** drame pastoral, au style pur et gracieux, modèle des compositions de ce genre, par le Tasse ; représenté en 1572.

amiral n. m. (de l'ar. *amir*, chef). Officier du grade le plus élevé dans la marine. Adjectif. *Vaisseau amiral* ou *amiral* n. m. Vaisseau monté par un amiral.

Amiral, sous le second Empire.

— ENCYCL. La dignité d'amiral, qui correspondait à celle de maréchal de France, n'est plus conférée. Il n'existe que les grades de *vice-amiral* et de *contre-amiral*, correspondant à ceux de général de division et de général de brigade. V. MARINE.

amiralat [*la*] n. m. Dignité d'amiral.

amirale n. f. Femme d'un amiral.

amirante n. m. Grand amiral, en Espagne

Amirantes (ÎLES), archipel de la mer des Indes au N.-E. de Madagascar ; aux Anglais. Découvertes en 1502 par Vasco de Gama, ces îles furent occupées par les Anglais en 1814.

amirauté [*rô*] n. f. Dignité de grand amiral : *parvenir à l'amirauté.* Tribunal maritime : *les juges de l'amirauté.* En Angleterre, administration supérieure de la marine de l'État.

Amirauté (ÎLE DE L'), île anglaise du grand Océan, entre la côte américaine et l'archipel du Roi George, découverte par Vancouver en 1794.

Amirauté (ÎLES DE L'), archipel de la Mélanésie au N. de la Nouvelle-Guinée. Visitées pour la première fois, en 1616, et baptisées par Le Maire *les Vingt-cinq îles*, elles furent appelées *îles de l'Amirauté* par Carteret, en 1767. Les Allemands les occupent depuis 1885.

Amis (ÎLES DES). V. TONGA.

amissibilité [*mi-si*] n. f. *Dr.* Qualité de ce qui est amissible : *la qualité d'électeur est amissible.*

amissible [*mi-si-ble*] adj. *Dr.* Qui peut être perdu. ANT. **Inamissible.**

amission [*mi-si-on*] n. f. (lat. *amissio*). *Dr.* Perte.

Amiterne, anc. v. d'Italie (Sabine); auj. *Amatrica.* Patrie de l'historien Salluste.

amitié n. f. (lat. *amicitia*). Attachement mutuel : *se lier d'amitié avec quelqu'un.* Plaisir, bon office : *faites-moi l'amitié de...* Pl. Caresses, paroles obligeantes : *il m'a fait mille amitiés.* PROV. : **Les petits cadeaux entretiennent l'amitié,** les attentions maintiennent les bons rapports. ANT. **Inimitié, haine, aversion.**

Amitié (*Traité de l'*), dialogue philosophique de Cicéron. Le principal interlocuteur, C. Lælius, définit l'amitié, examine par quels motifs on cherche à se faire des amis, quelle est l'origine de l'amitié, entre quelles personnes elle peut s'établir, quelles en sont les obligations et par quels moyens on doit la conserver.

amman [*a-man*] n. m. Chef de village, dans certaines parties de la Suisse.

Amman (Jost), peintre et graveur, né à Zurich, mort à Nuremberg (1539-1591). Il est réputé surtout pour ses gravures sur bois, où il prend sur le vif les petites gens de son époque dans leur vie courante.

Ammanati (Bartolommeo), sculpteur et architecte florentin, né à Settignano (1511-1592). Il fut, en sculpture, imitateur ampoulé de Michel-Ange, mais il se montra un architecte remarquable; il a construit le pont *Santa Trinita,* à Florence.

ammeistre [*am'-mès-tre*] n. m. Echevin, dans certaines villes d'Allemagne.

Ammerschwihr, v. d'Alsace-Lorraine (cercle de Ribeauvillé), à 9 kil. de Colmar; 1.800 h. Culture de la vigne.

ammi [*am'-mi*] n. m. Ombellifère voisine des carottes, originaire des Canaries et des Açores.

Ammien Marcellin, historien latin du IVe s.; bien informé, impartial, mais au style confus. De son ouvrage : *Rerum gestarum libri XXXI,* qui allait de l'avènement de Nerva à la mort de Valens, les treize premiers livres (jusqu'au milieu du règne de Constance) sont perdus.

Ammi-Mousa, comm. mixte d'Algérie (Oran); 58.000 h.

Ammirato (Scipion), historien italien, né à Lecce, mort à Florence (1531-1601); auteur d'une remarquable *Histoire de Florence.*

ammite [*am'-mi-te*] n. f. Nom générique des roches à grains arrondis.

ammocète [*am'-mo*] n. m. Nom vulgaire de la larve de la lamproie. (On dit aussi LAMPRILLON.)

ammodyte [*am'-mo*] n. m. Genre de poissons anacanthines, comprenant les lançons et les équilles.

Ammon ou **Rabbath Ammon,** ville de la Palestine, à 100 kil. N.-E. de Jérusalem; capit. du royaume des Ammonites. Elle s'appela plus tard *Philadelphie.*

Ammon ou **Amoun,** dieu égyptien du soleil; il avait un temple à Thèbes et dans l'oasis voisine, qui porte son nom. C'est en se rendant vers l'oasis d'Ammon que l'armée de Cambyse fut ensevelie dans les sables. Les Grecs l'identifièrent avec leur Jupiter.

Ammon.

Ammon, fils de Loth, frère de Moab, tige des Ammonites. (*Bible.*)

ammonéen, enne [*am'-mo-né-in, è-ne*] adj. Qui contient des ammonites.

ammoniac [*am'-mo-ni-ak'*], **aque** adj. (de *Ammon,* un des surnoms de Jupiter). *Gaz ammoniac,* v. AMMONIAQUE. *Sel ammoniac,* chlorhydrate d'ammoniaque ou chlorure d'ammonium. (V. AMMONIAQUE.) *Gomme ammoniaque,* gomme-résine produite par une plante d'Afrique (le *dorème ammoniac*).

ammoniacal, e, aux [*am'-mo*] adj. *Chim.* Qui contient de l'ammoniaque, qui s'y rapporte : *dissolution ammoniacale; sel ammoniacal.* V. AMMONIAQUE.

ammoniacé, e [*am'-mo*] adj. Qui contient de l'ammoniaque.

ammoniaque [*am'-mo-ni-a-ke*] n. f. Dissolution du gaz ammoniac dans l'eau, vulgairement appelée *alcali volatil.* Le gaz ammoniac lui-même. (Quelques-uns font ce mot masculin.)

— ENCYCL. L'ammoniaque ou gaz ammoniac est un composé d'azote et d'hydrogène dont la formule chimique est AzH^3. A la température ordinaire, c'est un gaz incolore, à odeur piquante, très soluble dans l'eau; un litre de gaz ammoniac pèse 0 gr, 765. Il se forme souvent dans la décomposition des matières organiques; on le prépare en traitant le sel ammoniac par la chaux vive et en chauffant modérément.

Dans l'industrie, on utilise des eaux ammoniacales que l'on trouve à diverses sources : eaux de vidanges, urines putréfiées, eaux de lavage du gaz d'éclairage, etc.; on les distille après leur avoir ajouté de la chaux. L'ammoniaque qui se dégage est recueillie dans l'eau si l'on veut préparer la dissolution ammoniacale ou dans les acides nitrique, chlorhydrique, sulfurique, si l'on veut obtenir les sels correspondants : *azotate d'ammonium* ou *d'ammoniaque, chlorure d'ammonium* ou *chlorhydrate d'ammoniaque* ou *sel ammoniac,* etc.

La dissolution d'ammoniaque dans l'eau sert à nettoyer l'argenterie, dégraisser les étoffes, dissoudre certaines couleurs; on l'emploie aussi dans la fabrication de la glace. Elle est employée en médecine pour cautériser les morsures ou piqûres d'insectes ou d'animaux venimeux; quelques gouttes dans un verre d'eau suffisent pour dissiper l'ivresse.

Les *sels ammoniacaux* qui résultent de l'action des acides sur l'ammoniaque sont, en raison de leur richesse en azote, fort employés en agriculture comme engrais; on les utilise aussi dans la fabrication de la soude dite *soude à l'ammoniaque.*

ammoniate n. m. Syn. de AMMONIURE.

ammonite [*am'-mo*] n. f. Genre de coquilles fossiles, très abondantes dans les terrains primaire et secondaire, et vulgairement appelées autrefois *cornes d'Ammon.*

Ammonite.

Ammonites, peuple de la Palestine, issu d'Ammon, fils de Loth, et établi sur les plateaux de la rive droite du Jourdain. Rivaux des Hébreux, ils furent battus par Jephté et Saül, puis exterminés par Joab, général de David. — Un *Ammonite.*

ammonitidés ou **ammonidés,** ou **ammonés** [*am'-mo*] n. m. pl. Ordre de mollusques céphalopodes, aujourd'hui éteints. S. un *ammonitidé,* ou *ammonidé,* ou *ammoné.*

ammonium [*am'-mo-ni-om'*] n. m. Métal hypothétique, qui existerait dans les sels ammoniacaux et dont les propriétés rappelleraient celles du potassium et du sodium; il aurait pour formule AzH^4.

ammoniure [*am'-mo*] n. m. Nom de certains corps formés par la combinaison de quelques oxydes avec l'ammoniaque.

Ammonius Saccas [*le Portefaix*] (parce qu'il avait exercé cette profession dans sa jeunesse), philosophe d'Alexandrie du IIIe siècle de notre ère. Il fut le fondateur de l'école néo-platonicienne, et le maître de Longin, d'Origène et de Plotin.

ammophile [*am'-mo*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, dont les espèces vivent dans les lieux sablonneux et se nourrissent de chenilles.

amnésie [*am'-né-zî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *mnésis,* mémoire). Diminution ou perte de la mémoire.

— ENCYCL. L'amnésie existe à l'état chronique dans le crétinisme et l'idiotisme; elle apparaît d'une façon passagère à la suite d'accidents nerveux, de travaux excessifs, de privations, d'excès alcooliques ou vénériens, etc. Enfin, elle s'observe dans diverses maladies graves du cerveau et peut dans ce cas subsister jusqu'à la mort. Le traitement varie avec la cause.

amnestique [*am'-nès-ti-ke*] adj. (de *amnésie*). Se dit de substances vénéneuses ou des accidents cérébraux qui font perdre la mémoire. N. m. : un *amnestique.*

amnicole [*am'-ni*] adj. (du lat. *amnis,* fleuve, et *colere,* habiter). *Hist. nat.* Qui vit, qui croît sur le bord des eaux : *plante amnicole.*

amnios [*am'-ni-oss*] n. m. (gr. *amnion*). La plus interne des membranes qui entourent le fœtus.

— ENCYCL. L'amnios, constitué par le feuillet externe du blastoderme, est une des membranes persistantes de l'œuf; il contient le fœtus et le liquide amniotique.

amniotique [*am'-ni*] adj. Qui appartient à l'amnios.

— ENCYCL. Le liquide qui est contenu dans l'amnios, et dit *liquide amniotique,* baigne le fœtus presque de toute part. Il protège le fœtus contre les pressions ou les chocs extérieurs; il s'écoule en général un peu avant l'accouchement, au moment de la rupture des *membranes* et de la *poche des eaux.*

amnistiable [*am'-nis-ti*] adj. Qui peut, qui doit être amnistié : *prisonniers amnistiables.*

amnistie [*am'-nis-tî*] n. f. (du gr. *amnêstia,* oubli). Pardon général. Acte du pouvoir législatif qui efface un fait punissable, empêche ou arrête les poursuites, anéantit les condamnations.

— ENCYCL. L'amnistie a pour effet de détruire l'infraction elle-même, et par suite d'éteindre l'action publique aussi bien que les condamnations. L'individu amnistié est censé n'avoir jamais été condamné. Aussi l'amnistie ne peut-elle résulter que d'une *loi,* tandis que le président de la République a le droit de faire *grâce,* parce que la grâce laisse subsister la flétrissure morale et les incapacités légales attachées à la condamnation. Au point de vue *civil,* on admet généralement que l'*amnistie* laisse subsister les actions en réparation du dommage causé et les condamnations prononcées.

amnistié [*am'-nis-ti-é*], **e** n. Personne qui a été l'objet d'une amnistie.

amnistier [*am'-nis-ti-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Accorder une amnistie : *amnistier un criminel d'Etat. Par ext.* Pardonner.

Amnon, fils aîné de David, ravisseur de Thamar, sa sœur consanguine; il fut tué dans un festin par Absalon.

amodiataire [*tè-re*] n. Qui prend une terre à ferme.

amodiateur, trice n. Qui cède une terre par amodiation.

amodiation [*si-on*] n. f. Action d'amodier.

amodier [*di-é*] v. a. (du préf. *ad,* et du lat. *modius,* boisseau. — Se conj. comme *prier.*) Affermer une terre moyennant une redevance en denrées ou en argent.

amoindrir v. a. Rendre moindre, diminuer : *la maladie amoindrit les forces.* **S'amoindrir** v. pr. Devenir moindre. ANT. **Agrandir, accroître.**

amoindrissement [*dri-se-man*] n. m. Diminution. ANT. **Accroissement, grandissement.**

Amol ou **Amou,** v. de Perse (Mazanderan), sur le fleuve Ileraz; 10.000 h.

amollir [*mo-lir*] v. a. Rendre mou : *le feu amollit la cire. Fig.* Emouvoir, fléchir : *la supplication amollit notre cœur.* Rendre efféminé, affaiblir : *le repos nous amollit.* ANT. **Durcir, endurcir.**

amollissant [*mo-li-san*], **e** adj. Qui amollit : *la paresse est amollissante.*

amollissement [*mo-li-se-man*] n. m. Action d'amollir; son résultat. ANT. **Durcissement.**

amomacées [*sé*] ou **amomées** [*mé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de monocotylédones, ayant pour type le genre *amome.* S. une *amomacée* ou *amomée.*

amome n. m. Genre d'amomacées africaines, dont les graines sont connues sous les noms de *maniguette, graines de paradis.* Parfum extrait de cette plante. (Les anciens l'employaient pour embaumer les corps et les dames romaines pour parfumer leur chevelure.)

Amon, roi de Juda de 642 à 640 av. J.-C. Il imita la conduite impie de son père Manassé, et fut assassiné par ses officiers.

amonceler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il amoncelle, nous amoncellerons.*) Mettre en tas : *les vents amoncellent le sable des dunes. Fig.* Accumuler : *amonceler des preuves.* ANT. **Disperser, éparpiller, disséminer.**

amoncellement [*sè-le-man*] n. m. Action d'amonceler; son résultat. Amas : *un amoncellement de cailloux.* ANT. **Eparpillement, dispersion.**

amont [*mon*] n. m. (du préf. *ad,* et du lat. *mons, montis,* montagne). Côté d'où descend un cours d'eau. *En amont,* loc. adv. En remontant le cours de l'eau : *aller en amont. En amont de* loc. prép. Au-dessus de : *Orléans est en amont de Blois.* ANT. **Aval.**

Amontons [*ton*] (Guillaume), physicien français, né à Paris (1663-1705). Il eut le premier l'idée du télégraphe aérien.

amoral, e, aux adj. (du gr. *a* priv., et de *moral*). Qui n'a pas la notion des prescriptions morales, qui n'en tient pas compte comme règles de vie sans toutefois y être opposé (ne pas confondre avec *immoral*) : *le monde physique est amoral.*

amoralité n. f. Caractère de ce qui est amoral.

amoralisme [*lis-me*] n. m. (de *amoral*). Doctrine amorale. Etat de ce qui est amoral : *l'amoralisme de la sensibilité.*

amorçage n. m. Action d'amorcer.

amorce n. f. (du préf. *ad,* et du lat. *morsus,* action de mordre). Appât; ce qui attire : *mettre une amorce à une ligne, à un piège.* Poudre qu'on mettait dans le bassinet d'une arme à feu pour enflammer la charge. *Sans brûler une amorce,* sans tirer un coup de fusil. *Fig.* Tout ce qui attire en flattant : *les amorces du plaisir.*

— ENCYCL. Les amorces pour les pistolets ou fusils d'enfants sont composées d'une parcelle de fulminate de mercure mise entre deux feuillets minces de papier et détonant sous le choc. Les amorces pour cartouches sont de petits cylindres de cuivre fermés à une extrémité et contenant du fulminate de mercure broyé avec du salpêtre et du sulfure d'antimoine. Enfin, il existe un certain nombre d'amorces dites *électriques,* utilisées pour l'inflammation des cartouches de dynamite ou de poudre ordinaire et à grande distance.

amorcer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il amorça, nous amorçons.*) Garnir d'une amorce : *amorcer une ligne.* Jeter de l'amorce en un point déterminé d'un cours d'eau pour y attirer le poisson. *Fig.* Attirer par des choses qui flattent : *amorcer par la louange. Hydraul.* Remplir un siphon, ou y faire le vide pour y déterminer l'ascension du liquide. *Amorcer une pompe,* verser de l'eau dans son corps, pour qu'elle puisse fonctionner.

amorceur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui amorce, au prop. et au fig.

amorçoir n. m. Outil, sorte de tarière pour commencer un trou dans le bois. *Pêch.* Ustensile à l'aide duquel on dépose l'amorce au fond de l'eau.

amordancer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il amordança, nous amordançons.*) Traiter par un mordant : *amordancer des laines.*

Amoretti (abbé), minéralogiste italien, né à Oneglia, près de Gênes, m. à Milan (1741-1816).

Amorgos (auj. *Amorgo*), une des Cyclades; 4.000 h.

Amorim (Francisco GOMÈS **de**), historien, romancier et poète portugais, né à Avelomar, non loin de Porto, en 1827.

Amoros (François), colonel et ministre espagnol, né à Valence, mort à Paris (1769-1848). Il créa en France l'enseignement de la gymnastique civile et militaire.

amoroso [*ro-zo*] adv. (m. ital.). *Musiq.* D'une manière tendre : *chanter amoroso.*

amorphe adj. (du gr. *a* priv., et *morphé,* forme). Se dit des substances qui n'ont pas une forme régulière et déterminée : *l'état amorphe du phosphore.*

amorphe n. f. Arbuste de la famille des légumineuses, dit aussi *indigo bâtard.*

amorphie [*fi*] n. f. ou **amorphisme** [*fis*] n. m. (de *amorphe*). Difformité. Absence de forme.

amorphophalle n. f. Genre d'aroïdées renfermant des plantes originaires des Indes, à rhizome court et tubéreux. (On les cultive dans les serres et les jardins comme plantes ornementales, mais leurs fleurs dégagent ordinairement une odeur cadavéreuse repoussante.)

Amorrhéens [*mo-ré-in*], peuple chananéen issu d'Amor, fils de Chanaan. Etabli sur le plateau à l'E. du Jourdain, il se souleva contre la domination égyptienne au temps de Ramsès II, lutta contre les Hébreux et finit par être soumis par Samuel. — Un *Amorrhéen.*

amortir v. a. (rad. *mort*). Rendre moins violent : *amortir un coup.* Affaiblir : *l'âge amortit les passions. Amortir une rente,* l'éteindre en payant graduellement le capital. *Amortir les viandes,* les rendre plus tendres. ANT. **Attiser, aviver.**

amortissable [*ti-sa-ble*] adj. Qui peut être amorti : *rente amortissable.*

amortissement [*ti-se-man*] n. m. Extinction graduelle d'une rente, d'une dette, du prix d'achat des machines d'une industrie, etc. *Caisse d'amortissement,* caisse dont les fonds sont destinés à l'extinction graduelle de la dette publique. *Archit.* Toute œuvre qui finit le comble d'un bâtiment.

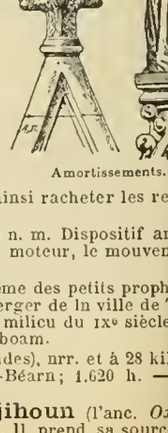
Amortissements.

— ENCYCL. L'amortissement des dettes de l'Etat doit s'effectuer, soit au moyen d'annuités toujours égales, soit par la constitution d'un fonds dit « d'amortissement »; cette dotation fixe se grossit chaque année de la somme que l'Etat continue de payer pour les rentes précédemment rachetées, et il peut ainsi racheter les rentes qui s'offrent sur la place.

amortisseur [*ti-seur*] n. m. Dispositif amortissant les oscillations d'un moteur, le mouvement des roues, etc.

Amos [*moss*], le troisième des petits prophètes du canon juif. C'était un berger de la ville de Thécué, qui prophétisait vers le milieu du IXe siècle, au temps des rois Osias et Jéroboam.

Amou, ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 28 kil. de Saint-Sever, sur le Luy-de-Béarn; 1.620 h. — Le cant. a 16 comm. et 10.800 h.

Amou-Daria ou **Djihoun** (l'anc. *Oxus*) grand fleuve du Turkestan. Il prend sa source au

plateau de Pamir, baigne Khiva, fertilise de nombreuses oasis, et se jette dans la mer d'Aral. Il est relié à la mer Caspienne (dans laquelle il se jetait autrefois), par le chemin de fer transcaspien, qui passe à Merv; 1.850 kil.

amouillante [*ll* mll.] adj. f. Se dit des vaches qui vont vêler ou qui viennent de vêler.

amouille [*ll* mll., *e*] n. f. Premier lait fourni par la vache qui vient de vêler.

amouiller [*ll* mll., *é*] v. n. Etre près de vêler, venir de vêler.

amouler [*lé*] v. a. Aiguiser, affiler en passant sur une meule.

amour n. m. (lat. *amor;* de *amare*, aimer). Sentiment par lequel le cœur se porte vers ce qui lui plaît fortement et en désire la possession : *amour de la patrie, de la vertu.* Penchant dicté par les lois de la nature : *amour maternel, filial.* Passion d'un sexe pour l'autre : *Paul brûlait d'amour pour Virginie.* Passion : *amour des arts. Amour platonique*, amour dégagé de tout désir sensuel. *Amour libre*, amour affranchi des liens civil et religieux. *Pour l'amour de Dieu*, sans aucun intérêt : *obliger quelqu'un pour l'amour de Dieu. Avec amour*, avec un soin extrême : *peindre un tableau avec amour.* — *Amour* est masculin au singulier et féminin au pluriel : *un amour insensé; des amours insensées.* Il reste masculin au pluriel lorsqu'il désigne les représentations du dieu de la Fable ou des frères qu'elle lui donne : *sculpter de petits Amours.* PROV. : **Froides mains, chaudes amours**, des mains habituellement froides marquent un tempérament ardent. **On revient toujours à ses premières amours**, on pense longtemps à la première personne, à la première chose que l'on a aimée. ANT. **Antipathie, aversion, horreur, haine.**

— ALLUS. LITTÉR. :

Amour, amour, quand tu nous tiens,
On peut bien dire : Adieu prudence!

vers de La Fontaine, dans la fable *le Lion amoureux*, et qui s'appliquent à toutes les folies que l'amour fait commettre.

...Amour, tu perdis Troie!

hémistiche de La Fontaine (*les Deux coqs*), que l'on cite à propos des malheurs causés par l'amour. **Pour l'amour du grec.** V. GREC.

amour (*cours d'*), tribunaux composés de dames illustres par leur naissance et leur savoir, et dont la juridiction s'étendait sur toutes les questions de galanterie et les contestations d'amour. Elles ont existé en France du XIIe au XIVe siècle.

Amour (*De l'*), petit traité de philosophie, par Plutarque. L'auteur y rend à la femme un hommage que l'on est peu accoutumé à rencontrer chez les écrivains de l'antiquité.

Amour (*De l'*), par Michelet (1858), ouvrage dans lequel l'auteur attache une grande importance à l'élément physiologique et fatal de l'amour, qui trouve dans le mariage son développement normal.

Amour de Dieu (*Traité de l'*), ouvrage de dévotion, fort goûté des âmes pieuses, par saint François de Sales (XVIIe s.).

Amour (*De l'*), par Stendhal; étude célèbre de psychologie (1822).

Amour, dieu de la Fable, Cupidon, fils de Vénus, qu'on représente avec des ailes, un arc, un carquois, et un bandeau sur les yeux.

Amour.

Amour (*représentations diverses de l'*). D'abord représenté avec Vénus dans l'art antique, l'Amour (*Erós*) apparaît comme une figure isolée à partir du IVe siècle. Il a les traits de l'enfance dans les terres cuites de Tanagra et de Myrhina. Depuis la Renaissance, l'Amour tient une grande place dans les œuvres d'art, surtout chez les peintres français du XVIIIe siècle. L'histoire de l'Amour et de Psyché a été retracée par David. Gérard (Louvre), par le sculpteur Canova. Titien a peint *l'Amour sacré et l'Amour profane.* Citons encore l'*Amour dominateur du monde*, de Rude; l'*Amour rognant ses ailes*, de Bonnassieux.

Amour et Psyché (*l'*), épisode de l'*Ane d'or* d'Apulée, une des plus gracieuses allégories que nous ait léguées l'antiquité.

Amour médecin (*l'*), amusante comédie-ballet, de Molière, en 3 actes et en prose, musique de Lulli (1665). C'est là que figure l'orfèvre M. Josse. V. ORFÈVRE.) Il en a été tiré un élégant opéra-comique en trois actes, livret de Ch. Monselet, musique de F. Poise (1880).

Amours (*les*), un des recueils élégiaques d'Ovide, plein d'agrément, d'ingéniosité et d'éclat.

Amour (DJEBEL), massif montagneux d'Algérie, reliant la chaîne des Ksour à celle des Ouled-Naïl; 1 100 à 1 200 m. d'altitude en moyenne.

Amour ou **Sakhalin-Oula,** fl. du nord-est de l'Asie, formé par la réunion de l'Argoun et de la Chilka. Il sépare pendant une partie de son cours la Sibérie de la Mandchourie, et se jette dans la mer d'Okhotsk; 3.377 kil. Il donne son nom à une province russe peuplée de 90.000 h.

amouracher (*ché*), v. a. Inspirer un amour peu justifié, une folle passion : *une simple œillade amouracha certains hommes.* **S'amouracher** v. pr. S'éprendre d'une folle passion : *s'amouracher des sciences occultes.*

amourette (*ré-te*) n. f. Amour passager : *des amourettes d'étudiant.* Moelle épinière du mouton et du veau, dont on fait des garnitures : *vol-au-vent aux amourettes. Bot.* Nom vulgaire du muguet et de plusieurs graminées, telles que la *brize.* V. MIMOSA.

Amoureuse, comédie en trois actes de G. de Porto-Riche (1891). Une femme qui aime trop son mari, au gré de celui-ci, et qui dans un coup de tête, se donne à un autre; le mari, d'abord furieux qui ensuite pardonne, tel est le sujet brillamment développé.

amoureusement [*se-man*] adv. Avec amour.

amoureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui aime d'amour : *amoureux d'une blonde; amoureux de la gloire.* Qui marque l'amour : *regards amoureux.* N. Amant, amante; fiancé, fiancée. *Art dram.* : *jouer les amoureux, les amoureuses.*

amouristes [*riss-te*] n. m. pl. Nom donné à des poètes anglais de la Renaissance qui ne sont guère connus que par des poésies amoureuses. S. : *un amouriste.*

amour-propre n. m. Respect de soi même, sentiment qu'on a de sa dignité, de sa propre valeur. (S'emploie souvent en mauv. part : *amour-propre ridicule; être pétri d'amour-propre.*) Pl. des *amours-propres.*

amovibilité n. f. Etat de ce qui est amovible : *l'amovibilité des fonctionnaires.* ANT. **Inamovibilité.**

amovible adj. (du lat. *amovere*, déplacer). Qui peut être changé de place ou destitué, en parlant de certains fonctionnaires : *les magistrats du parquet sont amovibles.* Qui peut être écarté, séparé de : *jante amovible,* V. JANTE. ANT. **Inamovible.**

Amoy ou **Amoï,** v. de Chine (Fo-kien), port au N. de la mer de Chine, dans l'île de Hia-Men; 113.800 h. Port ouvert au commerce européen. Exportation de soie.

ampélidées [*an, dé*] n. f. pl. (du gr. *ampelos*, vigne). Famille de plantes, dont le type est la *vigne.* S. une *ampélidée.*

ampéline [*an*] n. f. Substance semblable à la créosote, obtenue avec l'huile de schiste. (C'est une huile un peu jaunâtre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.)

ampélite [*an*] n. f. (du gr. *ampelos*, vigne, et *lithos*, pierre). Schiste argileux, non cristallin et noirâtre, qui passe pour amender les vignes à cause des sulfates de fer et d'alumine qui l'imprègnent.

ampélique [*an*] adj. Se dit d'un acide qu'on obtient en traitant par l'acide nitrique l'huile de schiste rectifiée.

ampélodesme [*an, dès-me*] ou **ampelodesmos** [*an-pè-lo-dès-moss*] n. m. Genre de plantes de la famille des graminées, renfermant des plantes très élevées qui croissent dans les régions méditerranéennes de l'Europe et de l'Afrique. (On en fait des objets de sparterie.)

ampélographe [*an*] n. m. Ecrivain qui s'occupe d'ampélographie.

ampélographie [*an, fi*] n. f. (du gr. *ampelos*, vigne, et *graphein*, décrire). Description de la vigne. Etude de la vigne et de ses caractères.

ampélopsis [*an, psiss*] n. m. (du gr. *ampelos*, vigne, et *opsis*, ressemblance). Genre d'ampélidées, ayant pour type la vigne vierge.

ampélothérapie [*an, pi*] n. f. (du gr. *ampelos*, vigne, et *therapeia*, traitement). Traitement par le raisin.

— ENCYCL. L'ampélothérapie ou cure de raisin agit surtout en produisant un effet laxatif, qui favorise l'élimination des substances toxiques. Elle est préconisée chez les constipés, les goutteux, les rhumatisants; la quantité de raisin absorbée chaque jour s'élève souvent à 4 et 5 kilogrammes.

ampère [*an* — de *Ampère*. n. pr.] n. m. *Physiq.* Unité pratique d'intensité des courants électriques.

Ampère (André-Marie), savant mathématicien et physicien français, né à Lyon, m. à Marseille (1775-1836). Il fut longtemps professeur à l'Ecole polytechnique. C'était un travailleur infatigable, un caractère désintéressé et timide. Il trouva les principes de la télégraphie électrique, et découvrit la loi fondamentale de l'électro-dynamique, d'après laquelle deux fils conducteurs, traversés par des courants, s'attirent ou se repoussent, suivant que les courants sont de même sens ou de sens contraire. Il entreprit sur la fin de sa vie un travail gigantesque sur la classification des sciences : *Essai sur la philosophie des sciences.*

A.-M. Ampère.

Ampère (Jean-Jacques-Antoine), fils du précédent, littérateur et historien français, né à Lyon, m. à Pau (1800-1864). On lui doit notamment une *Introduction à l'histoire française au moyen âge* et une *Histoire romaine à Rome*, excellent ouvrage d'archéologie. Sa correspondance est très intéressante. Il fut membre de l'Académie française et professeur au Collège de France.

ampère-heure n. m. Unité électrique de quantité. (C'est la quantité d'électricité qui traverse un conducteur en une heure quand l'intensité du courant est de un *ampère.*) Pl. des *ampères-heures.*

ampèremètre [*an*] n. m. Galvanomètre destiné à mesurer l'intensité d'un courant électrique.

amphémérine [*an*] n. et adj. f. (du gr. *amphi*, autour, et *hêmera*, jour). Se dit d'une fièvre quotidienne rémittente.

Amphiaraüs [*an-fi-a-ra-uss*], devin grec célèbre, un des Argonautes. Gendre d'Adraste, roi d'Argos, il fut entraîné au siège de Thèbes, où il fut englouti avec son char dans le sein de la terre.

amphiarthrose n. f. V. SYMPHYSE.

amphibie [*an-fi-bi*] adj. (gr. *amphi*, doublement, et *bios*, vie). Qui peut vivre dans l'air et dans l'eau (grenouille, crocodile, etc.). N. m. : *un amphibie.*

— ENCYCL. Les amphibies sont les êtres qui peuvent vivre indifféremment dans les eaux et dans l'air, comme les phoques, les tortues et quelques sauriens. Ces divers animaux possèdent des poumons; aussi, si l'on voulait s'en tenir au sens rigoureux du mot, les seuls amphibies seraient les batraciens (grenouille, salamandre, etc.), qui peuvent *respirer* dans l'eau.

amphibiens [*an-fi-bi-in*] n. m. pl. Nom donné quelquefois aux batraciens, qui sont aquatiques dans le jeune âge et aériens dans l'âge adulte. S. un *amphibien.* (V. BATRACIENS.)

amphibole ou **amphibolique** [*an-fi*] adj. (du gr. *amphibolos*, ambigu). Se dit de la période qui, dans les maladies, est intermédiaire entre la période d'état et la défervescence.

amphibole [*an-fi*] n. f. (du gr. *amphibolos*, ambigu). Silicate de composition variable (silice, chaux, magnésie, oxyde de fer, oxyde de manganèse), que l'on rencontre dans les terrains anciens et les terrains volcaniques et qui entre dans la composition d'un grand nombre de roches.

amphibolite [*an-fi*] n. f. (de *amphibole*, et du gr. *lithos*, pierre). Schiste composé en grande partie d'amphibole, à laquelle se joignent du quartz, du feldspath, etc.

amphibologie [*an-fi, ji*] n. f. (du gr. *amphibolos*, ambigu, et *logos*, discours). Ambiguïté, sens équivoque, qui résulte soit d'une construction vicieuse, soit de l'homonymie des mots, soit enfin du double sens que présentent quelques-uns d'entre eux : *je porte des bonbons à mes enfants qui sont dans la poche de mon habit.*

amphibologique [*an-fi*] adj. A double sens : *les oracles étaient souvent amphibologiques.*

amphibologiquement [*an-fi, ke-man*] adv. D'une manière amphibologique. (Peu us.)

amphibraque [*an-fi*] n. m. (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *brakhus*, court). Pied formé d'une longue entre deux brèves, dans la métrique grecque et latine.

amphictyon [*an-fik-si-on*] n. m. (gr. *amphiktuón*). Membre de l'amphictyonie.

amphictyonide [*an-fik-si-o*] adj. Se disait des villes grecques ayant droit d'envoyer un représentant au conseil des amphictyons.

amphictyonie [*an-fik-si-o-ni*] n. f. Droit qu'avaient certaines villes de la Grèce d'envoyer un député au conseil des amphictyons. Ce conseil lui-même.

— ENCYCL. Les amphictyonies étaient des assemblées où des peuples de la Grèce ancienne, fédérés dans un but religieux et politique, envoyaient des délégués (*amphictyons*), chargés de délibérer en vue de l'intérêt commun et de juger les différends survenus entre eux. La plus célèbre des amphictyonies était celle qui avait lieu le printemps à Delphes, et l'automne aux Thermopyles.

amphictyonique [*an-fik-si-o*] adj. Qui a rapport aux amphictyons : *ligue amphictyonique.*

amphigastre [*an-fi-ghas-tre*] n. m. (du gr. *amphi*, autour, et *gastèr*, ventre). *Bot.* Appendice foliacé de certaines hépatiques.

amphigène [*an-fi*] adj. (du gr. *amphi*, doublement, et *genos*, origine). *Bot.* Se dit des plantes qui poussent en tous sens pendant la germination (algues, champignons, lichens). *Chim. anc.* Corps qui donne avec les bases des composés basiques ou acides.

amphigouri [*an-fi*] n. m. Galimatias; langage ou écrit obscur, embrouillé, inintelligible.

— ENCYCL. L'amphigouri peut être employé comme artifice littéraire : Rabelais, Scarron en ont usé. Un exemple célèbre est la plaidoirie de Petit-Jean dans les *Plaideurs*, de Racine.

amphigourique [*an-fi*] adj. (de *amphigouri*). Obscur : *style amphigourique.*

amphigouriquement [*an-fi, ke-man*] adv. D'une manière amphigourique. (Peu us.)

amphigourisme [*an-fi-ghou-ris-me*] n. m. Caractère de ce qui est amphigourique.

Amphion, petit village de la Haute-Savoie, dépendant de la comm. de Publier, arr. et à 6 kil. de Thonon; 1.100 h. Située sur les bords du Léman, cette localité possède une source bicarbonatée ferrugineuse et trois sources alcalines.

Amphion, fils de Jupiter et d'Antiope, époux de Niobé, poète et musicien, qui bâtit les murs de Thèbes; selon la Fable, les pierres venaient se placer d'elles-mêmes au son de sa lyre. On fait de fréquentes allusions à ce pouvoir merveilleux de la musique.

amphioxus [*an-fi-o-ksuss*] n. m. Animal marin piciforme, qui représente le premier échelon des vertébrés, et qui se trouve sur les côtes sablonneuses de France.

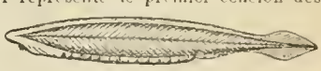

Amphioxus.

amphipneuste [*an-fi-pneus-te*] adj. (du gr. *amphi*, autour et *pnein*, respirer). Se dit des animaux munis de branchies et de poumons.

amphipode [*an-fi*] adj. (du gr. *amphi*, doublement, et *pons, podos*, pied). Qui a deux sortes de pieds : *un crustacé amphipode.* N. m. pl. Ordre de crustacés, caractérisés par deux sortes de pattes qui leur servent à sauter et à nager. (Ils habitent les eaux douces et salées.)

Amphipolis [*an-fi-po-liss*], v. de Macédoine, colonie d'Athènes, sur le Strymon; patrie de Zoïle. Thucydide fut exilé pour ne pas avoir su la défendre contre le Lacédémonien Brasidas (424 av. J.-C.). Philippe de Macédoine la prit d'assaut (358 av. J.-C.).

amphiptère [*an-fi*] n. m. (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *pteron*, aile). *Blas.* Serpent ou dragon ailé, qu'on voit dans quelques armoiries.

amphisarque [*an-fi-zar-ke*] n. m. (du gr. *amphi*, autour, et *sarx*, chair). Fruit indéhiscent sec à l'extérieur, pulpeux à l'intérieur.

amphisbène [*an-fis-bè-ne*] n. m. Reptile saurophidien, qui rampe dans les fourmilières africaines et américaines. *Blas.* Serpent dont la queue est terminée par une seconde tête.

amphisciens [*an-fis-si-in*] n. m. pl. (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *skia*, ombre). Habitants de la zone torride, qui, par cette raison, projettent leur ombre en un temps de l'année vers le midi, et en l'autre vers le nord. S. un *amphiscien.*

amphismile [*an-fis-mi-le*] n. f. (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *smilè*, couteau). Bistouri à deux tranchants.

Amphissa [*an*], v. de la Grèce ancienne, à l'O. du Parnasse, capit. des Locriens Ozoles; auj. *Salona.*

amphithéâtral, e, aux [*an*] adj. Qui a rapport à l'amphithéâtre. (Peu us.)

amphithéâtre [*an*] n. m. (du gr. *amphi*, autour, et *theatron*, théâtre). Partie d'un théâtre qui s'élève en pente, en face de la scène et au-dessus des loges. Lieu garni de gradins, où un professeur

Amphithéâtre. (Colisée de Rome.)

fait son cours. Chez les Romains, vaste enceinte ronde ou ovale, avec des gradins, pour les fêtes publiques. Salle de dissection. *Terrain en amphithéâtre*, qui va en s'élevant graduellement.

— Encycl. Un amphithéâtre romain comprenait : au centre, l'*arène*, réservée aux combattants, entourée d'un mur large et haut appelé *podium*. Au delà s'élevaient en gradins, jusqu'au faîte de l'édifice, les sièges destinés aux spectateurs. Ces gradins étaient divisés en coins (*cunei*) par de petits escaliers de communication, qui aboutissaient aux portes de dégagement (*vomitoria*). Les gradins supérieurs s'adossaient à un portique couvert. Extérieurement, l'amphithéâtre offrait un ou deux étages de portiques en arcades, avec des colonnes ou des pilastres. Le Colisée de Rome, les arènes de Nîmes, d'Arles, sont des amphithéâtres de ce genre.

Amphitrite [*an*], déesse de la mer, fille de l'Océan, épouse de Neptune. (*Myth.*) En poésie, la mer.

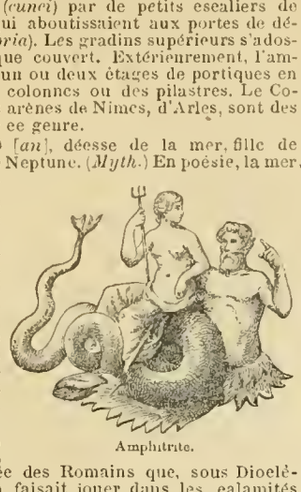
Amphitrite.

Amphitryon [*an*], fils d'Alcée, roi de Tyrinthe, époux d'Alcmène. Jupiter, s'étant présenté à celle-ci sous les traits d'Amphitryon, pendant que ce prince faisait la guerre aux Thébains, la rendit mère d'Hercule. (*Myth.*)

Amphitryon, comédie de Plaute, qui était si estimée des Romains que, sous Dioclétien encore, on la faisait jouer dans les calamités publiques pour apaiser Jupiter. Rotrou, puis Molière, l'ont imitée.

Amphitryon, comédie de Molière en trois actes et en vers libres (1668). Les personnages d'Amphitryon et surtout de son esclave Sosie sont du plus haut comique. On y remarque des vers, passés en proverbe :

Cet homme, assurément, n'aime pas la musique.

Le Seigneur Jupiter sait dorer la pilule.

Le véritable Amphitryon
Est l'Amphitryon où l'on dine.

Depuis, le mot *amphitryon*, devenu nom commun, sert à désigner celui qui réunit des convives à sa table : *un fastueux amphitryon*.

amphore [*an-fo-re*] n. f. (lat. *amphora*). Vase antique, de forme ovoïde, terminé en pointe et à deux anses, que les Grecs et les Romains employaient à la conservation et au transport des liquides : *à cause de sa forme pointue, l'amphore ne pouvait se tenir en équilibre que plantée dans le sable ou soutenue par un support spécial.*

Amphore.

amphorique [*an-fo*] adj. Qui tient ou vient de l'amphore. *Souffle amphorique*, souffle symptomatique que révèle l'auscultation.

amphotère [*an-fo*] adj. (du gr. *amphoteros*, l'un et l'autre). *Chim.* Indifférent, ni acide ni basique. (Vx.)

Amphryse [*an*], fleuve de Thessalie (auj. le *Xéréas*), sur les bords duquel, d'après la légende, Apollon garda les troupeaux d'Admète.

ample [*an-ple*] adj. (lat. *amplus*). Large : *vêtement ample.* Copieux, abondant : *ample repas.* Etendu, complet : *ample récit. Fig. : une ample moisson de gloire.* Ant. **Etroit, étriqué, mesquin, restreint.**

amplectif, ive [*an-plèk*] adj. (du lat. *amplecti*, embrasser). *Bot.* Se dit des organes qui en embrassent d'autres d'une façon complète, comme les feuilles dans la préfoliation.

amplement [*an-ple-man*] adv. D'une manière ample, large. Ant. **Etroitement, petitement.**

Amplepuis [*an, pu-i*], ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 46 kil. de Villefranche ; 7.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soieries, mousselines, cotonnades. — Le cant. a 5 comm. et 12.630 h.

ampleur [*an*] n. f. Qualité de ce qui est ample, large. *Fig.* Abondance, élévation : *ampleur du style.*

amplexicaule [*an-plèk-si-kô-le*] adj. (du lat. *amplecti*, supin *amplexum*, embrasser, et *caulis*, tige). *Bot.* Se dit des feuilles, pédoncules, pétioles, stipules, etc., lorsqu'ils embrassent la tige.

amplexiflore [*an-plèk-si*] adj. (du lat. *amplecti*, supin *amplexum*, embrasser, et *flos, floris*, fleur). *Bot.* Qui embrasse la fleur.

ampliateur [*an*] n. m. Qui fait une ampliation.

ampliatif, ive [*an*] adj. Qui augmente, qui ajoute. *Dr.* Se dit du duplicata authentique d'un acte.

ampliation [*an-pli-a-si-on*] n. f. (de *amplier*). Action de rendre plus ample. Dilatation, augmentation. Double d'un acte administratif.

amplier [*an-pli-é*] v. a. (lat. *ampliare*. — Se conj. comme *prier.*) Rendre plus ample. (Vx.) Différer une condamnation, un payement.

amplifiant [*an-pli-fi-an*], **e** adj. Qui grossit les objets : *verre amplifiant.*

amplificateur, trice [*an*] n. et adj. Qui amplifie, exagère : *un ennuyeux amplificateur.* N. m. *Phot.* Appareil d'agrandissement, permettant de tirer d'un phototype négatif des photocopies grandies aussi aisément qu'avec un châssis de presse. (On dit aussi AGRANDISSEUR.)

Amplificateur.

amplificatif, ive [*an*] adj. Qui sert à agrandir, à grossir : *le téleseope est amplificatif.*

amplification [*an, si-on*] n. f. Développement d'un sujet donné : *une amplification oratoire.* Grossissement du volume apparent des objets. *Fig.* Exagération : *les amplifications des Méridionaux.* Ant. **Réduction, abrégé, sommaire.**

amplifier [*an-pli-fi-é*] v. a. (du lat. *amplificare*, étendre, augmenter. — Se conj. comme *prier.*) Etendre par le discours. Exagérer. Ant. **Abréger, réduire.**

amplissime [*an-pli-si-me*] adj. (lat. *amplissimus*). Très considérable. Autrefois, titre honorifique du recteur de l'université de Paris.

amplitude [*an*] n. f. (lat. *amplitudo*). Grandeur, étendue d'une chose, d'un lieu : *l'amplitude de la mer.* Degré d'ampleur. *Amplitude du jet*, corde de la trajectoire d'un projectile. Grandeur angulaire : *l'amplitude des oscillations du pendule.*

ampoule [*an*] n. f. (du lat. *ampulla*, sorte de vase). Petite tumeur constituée par une accumulation de sérosité sous l'épiderme. *Ne pas se faire d'ampoules aux mains*, travailler mollement. Dilatation, renflement d'un conduit. Petite fiole renflée, se terminant en pointe, dans laquelle on introduit un liquide et qu'on ferme à la lampe d'émailleur. Petite fiole renflée, en général. Petit vase de verre, qui renferme le conducteur d'une lampe électrique. *Ampoule de Crookes*, v. TUBE.

La sainte ampoule.

— Encycl. Les ampoules surviennent surtout sur les endroits du corps soumis aux frottements répétés, aux mains, aux pieds. Pour les traiter, se bien garder d'écorcher l'épiderme, trouer l'ampoule avec une aiguille pour amener l'écoulement, et panser avec un antiseptique : eau ou vaseline boriquée.

ampoule (la *sainte*), fiole conservée dans la cathédrale de Reims et contenant l'huile qui servait à l'onction des rois de France, dans la cérémonie du sacre. (La légende la faisait dater de saint Remi, qui sacra Clovis. Le conventionnel Rühl la brisa à coups de marteau, sur la place publique de Reims [1793].)

ampoulé, e [*an*] adj. Boursouflé, emphatique : *style, discours ampoulé.* Ant. **Naturel, simple.**

ampoulément [*an, man*] adv. D'une manière ampoulée. (Vx.)

ampoulette [*an-pou-lè-te*] n. f. Petite ampoule. Nom vulgaire de la mâche.

Ampsagas [*amp-sa-ghass*], riv. d'Afrique, qui séparait les deux Numidies ; auj. le *Rummel.*

Ampsin, v. de Belgique (prov. de Liège, arr. de Huy) ; 2.500 h.

Ampuis [*an-pu-i*] comm. du Rhône, arr et à 39 kil. de Lyon ; 1.700 h. Vins de *Côte-Rôtie.*

ampullacé, e [*an-pu-la*] adj. Qui a la forme d'une bouteille, d'une ampoule : *corolle ampullacée.*

ampullaire [*an-pu-lè-re*] adj. Syn. de AMPULLACÉ. N. f. Genre de mollusques gastéropodes, vivant dans les fleuves des pays chauds ; *les ampullaires peuvent séjourner très longtemps dans la vase desséchée sans mourir.*

amputation [*an, si-on*] n. f. Action d'enlever, à l'aide d'instruments tranchants, tout ou partie d'un membre, d'un organe. *Fig.* Suppression, coupure : *faire des amputations dans un article.*

— Encycl. Une amputation a pour but de sauver la vie du malade ou du blessé, ou de le débarrasser, sans mettre sa vie en danger, d'un membre impotent, gênant ou douloureux. L'extrémité de la partie conservée est dite *moignon.* L'amputation peut porter sur les membres : le bras, la jambe, la cuisse, ou encore sur le nez, l'oreille, etc. Les méthodes varient avec la région et l'étendue des lésions, mais, en général, l'antisepsie, l'asepsie et l'hémostase permettent aujourd'hui de faire des amputations sans grand danger.

amputé, e [*an*] adj. et n. Qui a subi une amputation : *un amputé des deux bras.*

amputer [*an-pu-té*] v. a. (du lat. *amputare*, couper). Faire subir une amputation : *amputer un membre, un article.* Par ext. *Amputer un blessé*, lui faire subir une amputation.

Amri [*am'-ri*], roi d'Israël de 928 à 917 av. J.-C. Il bâtit Samarie, et fut le père d'Achab.

Amriswil [*am'-riss*] v. de Suisse (canton de Thurgovie) ; 3.260 h. Broderies, fabrique de tricot.

Amritsar [*am'*] v. de l'Inde (Pendjab) ; 162.500 h. C'est la ville sainte des Sikhs. Foires importantes.

Amrou [*am'-rou*], général musulman, un de ceux qui ont le plus contribué à la diffusion par les armes de l'islamisme ; conquérant de la Syrie et de l'Egypte ; m. en 663.

Amschaspands [*am'-chass*], ou **Ameshaçpentes,** les sept premières créatures d'Ormazd, qu'elles ont assisté dans l'œuvre de la création. Les Amschaspands veillent sur le monde et le défendent contre les six Darvands créés par Ahriman, le principe du mal. (*Mazdéisme.*)

Amstel [*am'-stel*], petite rivière canalisée de Hollande. Elle traverse Amsterdam, et se jette dans le golfe de l'Y.

Amsterdam [*am's-tèr-dam'*], capit. du roy. des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. de Hollande. Port très commerçant sur le Zuyderzée, à 500 kil. N.-E. de Paris ; 551.500 h. (*Amstellodamiens* ou *Amstellodamois.*) Amsterdam, qui est partiellement bâtie sur pilotis et divisée en un grand nombre d'îles par de multiples canaux (d'où son nom de *Venise du Nord*), peut, en temps de guerre, inonder tout le pays au moyen de ses écluses : ce qui la sauva des armées de Louis XIV. Cependant, les hussards français de Pichegru y entrèrent en 1795, la gelée ayant transformé les eaux en une route solide.

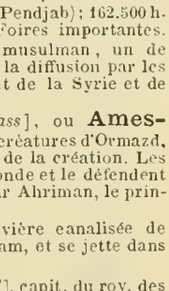
Armes d'Amsterdam.

Amsterdam (Nouvelle-). V. NOUVELLE-AMSTERDAM.

amuissement [*mu-i-se-man*] n. m. (du vx franç. *amuir ;* de *mu*, muet). Etat de ce qui est ou devient muet. (Vx.)

amulette [*lè-te*] n. f. (lat. *amuletum ;* de *amoliri*, écarter). Objet que l'on porte sur soi par superstition et auquel on attribue la vertu d'écarter les maléfices, les maladies, les accidents, etc. : *les nègres accordent une grande confiance aux amulettes.*

Amulius [*us*], roi légendaire d'Albe, qui détrôna son frère Numitor, et fut tué par ses petits-neveux Romulus et Rémus.

amunitionnement [*si-o-ne-man*] n. m. Action d'amunitionner. Son résultat.

amunitionner [*si-o-né*] v. a. Pourvoir des munitions nécessaires : *amunitionner une citadelle.*

Amurat Ier [*ra*] ou **Mourad,** sultan turc (1319-1389). Il prit Andrinople pour capitale et organisa la milice des janissaires. Il écrasa à Kossovo la ligue des princes bulgares, hongrois et serbes ; en visitant le champ de bataille, il fut assassiné par un soldat serbe près d'expirer ; — Amurat II (1401-1451), prince éclairé et philosophe, célèbre par sa victoire sur Jean Hunyade ; Iskander-bey, despote d'Albanie, réussit à l'arrêter ; — Amurat III (1546-1595) vainquit les Persans et les Druses. Il mourut d'un excès de table ; — Amurat IV s'empara de Bagdad (1611-1640) ; — Amurat V ou Mouran V, sultan de Turquie, m. en 1904. Proclamé en 1876, il ne régna que trois mois, et, atteint d'aliénation mentale, fut remplacé par Abd-ul-Hamid II.

amure n. f. *Mar.* Cordage servant à fixer le point d'une voile du côté du vent : *amure de misaine, de brigantine, de grand'voile, des focs. Avoir les amures à tribord, à bâbord,* se dit quand la voilure est disposée pour recevoir le vent par la droite ou par la gauche. *Changer d'amures,* virer de bord.

amurer [*ré*] v. a. Tendre l'amure d'une voile du côté d'où vient le vent.

amusable [*za-ble*] adj. Qui peut être amusé.

amusant [*zan*], **e** adj. Qui amuse : *récit amusant.* Ant. **Ennuyeux.**

amusement [*ze-man*] n. m. Action d'amuser, de s'amuser : *les jouets servent à l'amusement des enfants.* Ce qui amuse, distrait : *il y a des amusements pour tous les âges. Etre l'amusement d'une société,* être l'objet de ses railleries. Ant. **Ennui, peine.**

amuser [*zé*] v. a. (de *à*, et *muser*). Divertir : *amuser les enfants.* Récréer : *amuser l'esprit.* Tromper en préoccupant : *amuser l'ennemi.* Duper, repaître de vaines espérances : *amuser par des promesses. Amuser le tapis,* jouer petit jeu en attendant la partie sérieuse et *fig.,* parler de vétilles avant d'arriver à l'affaire. **S'amuser** v. pr. Se divertir. Ant. **Ennuyer, contrarier, importuner.**

amusette [*zé-te*] n. f. Petit amusement. Jouet.

amuseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. Qui amuse.

amusoire [*zoi-re*] n. f. Moyen d'amuser. (Peu us.)

Amy (Jean-Barnabé), sculpteur français, né à Tarascon en 1839. On lui doit de remarquables bustes.

Amyclée, v. anc. de Laconie, auj. *Slavo-Khori,* sur l'Eurotas. Patrie des Dioscures, d'Hélène et de Clytemnestre. (Hab. *Amyclécns.*)

amyctique [*mik-ti-ke*] adj. (gr. *amuktikos*). Se dit des topiques corrosifs : *onguent amyctique.* N. m. : *un amyctique.*

amyélonévrie [*vri*] n. f. (du gr. *a* priv., *muélos,* moelle, et *neuron,* nerf). Paralysie de la moelle épinière.

amygdale n. f. (du gr. *amugdalê,* amande). Glande en forme d'amande, située de chaque côté de la gorge.

— Encycl. La fonction physiologique des amygdales est encore mal connue ; on suppose qu'elles sécrètent un liquide favorisant la déglutition, et qu'elles seraient un lieu de production des globules blancs. L'inflammation douloureuse de ces glandes, ou *amygdalite,* est assez fréquente pour qu'on ait proposé leur ablation systématique.

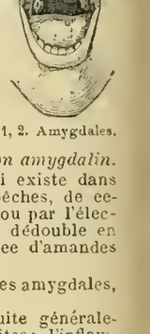

1, 2. Amygdales.

amygdalées [*lé*] n. f. pl. Tribu des rosacées, dont le type est l'*amandier.* S. une *amygdalée.*

amygdalifère adj (du gr. *amugdalê,* amande, et du lat. *ferre,* porter). Se dit d'une plante qui porte des amandes.

amygdalin, e adj. Dans lequel il entre des amandes : *sirop, savon amygdalin.*

amygdaline n. f. Principe qui existe dans les amandes amères, les noyaux de pêches, de cerises, etc. (Sous l'influence des acides ou par l'électrolyse de sa solution aqueuse, il se dédouble en glucose, acide cyanhydrique et essence d'amandes amères.)

amygdalite n. f. Inflammation des amygdales, appelée aussi *angine, esquinancie.*

— Encycl. L'amygdalite est produite généralement par des variations de froid subites ; l'inflammation s'étend presque toujours aux parties voisines, arrière-gorge, voile du palais, luette. Elle se caractérise par un gonflement, une rougeur des amygdales avec céphalalgie et fièvre ; le traitement consiste en gargarismes émollients à l'acide borique ou au chlorate de potasse.

amygdaloïde [*lo-i-de*] adj. Se dit de roches qui contiennent de petits corps blancs en forme d'amandes.

amygdalotome n. m. (de *amygdale,* et du gr. *tomé,* action de couper). Instrument qui sert à exciser les amygdales.

amylacé, e adj. (du gr. *amulon,* amidon). De la nature de l'amidon.

amyle n. m. (du gr. *amulon,* amidon). Radical qui entre dans la constitution des composés amyliques.

amylène n. m. Corps composé, liquide à la température ordinaire, à odeur éthérée, que l'on obtient en décomposant l'alcool amylique.

amylique adj. Se dit d'un alcool qui se produit dans la fermentation de la fécule de pomme de terre : *l'alcool amylique est utilisé dans l'extraction de la paraffine des goudrons de houille.* Se dit des composés qui dérivent de l'alcool amylique.

amylobacter [*bak-tèr*] n. m. Microbe anaérobie très répandu, qui agit sur les matières sucrées, grasses, etc., et donne de l'acide butyrique.

amyloïde [*lo-i-de*] adj. et n. f. (du gr. *amulon,* amidon, et *eidos,* forme). Se dit d'une substance, en apparence amylacée, qui se rapproche des albuminoïdes et qui infiltre divers organes, tels que le foie, la rate, le rein, à la suite de certaines maladies.

amylose [*lô-ze*] n. f. Maladie dans laquelle les organes sont infiltrés de substance amyloïde. (On dit aussi AMYLOÏDE ou MALADIE AMYLOÏDE.)

Amyntas [*tass*], roi de Macédoine, père de Philippe II (396-370 av. J.-C.). Il conserva son trône grâce à la protection des Spartiates.

Amyot [*mi-o*] (Jacques), né à Melun, m. à Auxerre (1513-1593). D'une famille pauvre, il apprit, à force de privations, de persévérance et d'énergie, le grec, le latin, la philosophie et les mathématiques. Précepteur, puis grand aumônier de Charles IX et de Henri III, et évêque d'Auxerre, il fut, par ses traductions de Plutarque (notamment les *Vies* et les *Œuvres morales*), de Longus (*Daphnis et Chloé*), Héliodore (*Théagène et Chariclée*), etc., un des créateurs de la belle langue du XVIe siècle, originale et naïve, souple et abondante, savoureuse et pittoresque.

Amyot.

amyotrophie [*fi*] n. f. (du gr. *a* priv., *muôn*, muscle, et *trophê*, nourriture). Atrophie des muscles.

amyride ou **amyris** [*riss*] n. f. Genre de plantes de la famille des rutacées, comprenant des arbres résineux de l'Amérique tropicale, dits *bois chandelle, bois citron, baumier de la Jamaïque*, à bois aromatique, jaunâtre et d'un beau grain.

an n. m. (lat. *annus*). Année. (V. ce mot.) *Le jour de l'an*, le 1er janvier. Se dit de certaines grandes époques historiques : *l'an 250 de Rome; l'an 12 de l'hégyre; l'an III de la République. Se soucier, se moquer de quelqu'un comme de l'an quarante*, ne pas s'en préoccuper du tout. (On crut que le monde finirait en l'an 40 du XIe siècle. La date fatale une fois passée, on ne fit alors que rire des anciennes terreurs.) *Bon an, mal an*, compensation faite des bonnes et des mauvaises années. Pl. Vieillesse, temps : *l'outrage des ans.*

An mille (*l'*). Suivant une tradition généralement répandue, l'an mille aurait marqué une époque de crise pour toutes les nations de l'Occident, qui croyaient voir alors se produire la fin du monde et le second avènement du Christ. Mais il résulte des documents historiques que la terreur de l'an mille ne fut ni aussi profonde ni aussi générale qu'on l'a répété en interprétant dans un sens trop universel certaines chroniques, où les misères du Xe siècle étaient dépeintes sous les plus sombres couleurs.

ana n. m. invar. Recueil de bons mots, d'anecdotes : *défiez-vous des faiseurs d'ana.*

anabaptisme [*ba-tis-me*] n. m. Doctrine des anabaptistes.

anabaptiste [*ba-tis-te*] n. et adj. (du gr. *ana*, de nouveau, et *baptizein*, plonger dans l'eau). Membre d'une secte politique et religieuse du XVIe siècle : *un anabaptiste; doctrine anabaptiste.*

— ENCYCL. Les anabaptistes, issus du protestantisme, rejetaient le baptême des enfants comme inefficace et soumettaient à un second baptême ceux qui embrassaient leurs doctrines. Thomas Münzer fut leur principal chef. La secte des anabaptistes recruta parmi les paysans le plus grand nombre de ses adhérents, que la noblesse protestante d'Allemagne, conduite par Luther, vainquit à Frankenhausen (1525). Chassés de toutes parts, les anabaptistes se dispersèrent, répandant leurs doctrines le long du Rhin et des Pays-Bas; en 1534, Munster devint leur centre d'action, avec le *prophète*, Jean de Leyde, qui périt à son tour ainsi que ses principaux partisans, lorsque l'évêque de Munster eut repris possession de sa ville. Leurs sectateurs, appelés *baptistes*, se trouvent encore en Angleterre et en Amérique.

anabas [*bass*] n. m. Genre de petits poissons acanthoptères d'Indo-Chine, qui grimpent, à l'aide de leurs nageoires épineuses, sur les buissons bordant les cours d'eau.

Anabase (*l'*) [c'est-à-dire *l'Expédition dans l'intérieur*], ouvrage historique de Xénophon, récit précis et attachant de l'expédition de Cyrus le Jeune contre Artaxerxès II et de la retraite des Dix-Mille, que l'auteur lui-même avait conduite (IVe s. av. J.-C.).

Anabase (*l'*), ouvrage d'Arrien. V. ALEXANDRE (*Expédition d'*).

anabatique adj. (du gr. *anabainein*, monter). *Pathol.* Qui s'accroit : *fièvre anabatique.*

anabiose [*bi-ô-ze*] n. f. (du gr. *anabiosis*, résurrection). Retour à la vie après une interruption des fonctions vitales ayant plus ou moins le caractère de la mort.

anableps [*blèpss*] n. m. Genre de poissons physostomes de l'Amérique tropicale, à corps allongé, aux yeux très saillants. (Ils nagent dans les bancs vaseux des fleuves, ayant une partie de la tête hors de l'eau, et peuvent voir sans doute à la fois dans l'air et dans l'eau. Ils peuvent même sortir de l'eau.)

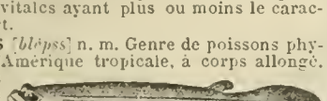
Anableps.

anabrose [*bró-ze*] n. f. (du gr. *ana*, à travers, et *brôsis*, action de ronger). Ulcération superficielle.

anabrotique adj. (rad. *anabrose*). Se dit d'une substance qui corrode les surfaces avec lesquelles on la met en contact. N. m. : *un anabrotique.*

anacamptique [*kanp-ti-ke*] adj. (du gr. *anakamptein*, réfléchir). Qui réfléchit la lumière ou le son. Syn. de CATOPTRIQUE. (Rare.)

anacarde n. m. Fruit de l'anacardier, dont le péricarpe, dit *pomme d'acajou*, est comestible, et dont l'amande, appelée *noix d'acajou*, donne une huile caustique.

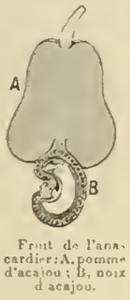

Fruit de l'anacardier : A, pomme d'acajou ; B, noix d'acajou.

anacardiées [*di-é*] n. f. pl. Tribu de térébinthacées, dont le type est l'*anacardier*. S. une *anacardiée*.

anacardier [*di-é*] ou **anacarde** n. m. *Bot.* Genre de térébinthacées américaines, dont une espèce fournit l'anacarde ou *noix d'acajou.*

anacharis [*ka-riss*] n. m. Genre d'hydrocharidées, comprenant des plantes aquatiques de l'Amérique du Sud.

Anacharsis [*kar-siss*], philosophe scythe (VIe s. av. J.-C.). C'est vers l'an 589 qu'il parut à Athènes; il devint l'ami de Solon et de Périandre de Corinthe. On fait quelquefois illusion à ce Scythe vivant au milieu d'un pays civilisé et le jugeant avec indépendance. Les Grecs l'ont quelquefois compté parmi les sept Sages. De retour dans sa patrie, il voulut y introduire la religion de Déméter, et fut tué pour cette impiété par le roi Saulius, son frère.

Anacharsis en Grèce (*Voyage du jeune*), reconstitution pleine d'intérêt de la vie publique et privée des Grecs au IVe siècle, par l'abbé Barthélemy (1779).

anachorète [*ko*] n. m. (du gr. *ana*, à l'écart, et *khôrein*, se retirer). Religieux qui vit seul dans un endroit retiré. Celui qui mène une vie très retirée.

— ENCYCL. Le premier anachorète fut saint Paul *l'Ermite* ou *le Thébain*, qui se retira dans la Thébaïde en 250 apr. J.-C. Il fut imité par saint Antoine, saint Pacôme, etc.; mais, avec eux, la vie cénobitique ou en commun commence à se substituer à la vie solitaire.

anachorétique [*ko*] adj. Qui a rapport aux anachorètes.

anachorétisme [*ko-ré-tis-me*] n. m. Existence d'anachorète. Amour pour la vie d'anachorète.

anachronique [*kro*] adj. Entaché d'anachronisme. Contraire à la chronologie.

anachronisme [*kro-nis-me*] n. m. (du gr. *ana*, en arrière, et *khronos*, temps). Faute contre la chronologie; erreur dans la date des événements : *rendre contemporains des auteurs de deux siècles différents, c'est commettre un grossier anachronisme.* Chose non conforme aux mœurs d'une époque : *le duel et la guerre commencent à paraître des anachronismes.*

Anaclet [*klè*] (saint), pape, de 78 à 91. Il est regardé comme le deuxième successeur de saint Pierre, dont il aurait été le disciple. Fête le 26 avril.

anacoluthe n. f. (du gr. *an* priv., et *akolouthos*, compagnon). *Gramm.* Ellipse par laquelle on omet dans une phrase le corrélatif d'un mot exprimé : *qui dort dîne*, pour *celui qui dort dîne.* Tour de phrase, où la construction grammaticale change brusquement :

Et, pleurés du vieillard, il grava sur leur marbre...
Ce que je viens de raconter.

anaconda n. m. V. EUNECTE.

anacoste [*kos-te*] n. f. Etoffe dont la chaîne et la trame sont en laine et à double croisure.

Anacréon, célèbre poète lyrique grec, né à Téos, en Lydie (560-478 av. J.-C.). Il ne reste que de courts fragments de ses œuvres authentiques. Quant aux poésies qui lui ont été attribuées par Henri Estienne (1554) et qui sont probablement un recueil d'œuvres lyriques dues à des anonymes grecs de la décadence), elles célèbrent le plaisir, la bonne chère, et brillent surtout par l'enjouement, la grâce et la délicatesse. Le nom d'Anacréon revient très souvent sous la plume des écrivains pour caractériser le génie poétique de ceux qui ont cultivé le genre des poésies légères où l'on célèbre l'amour et le vin. C'est dans ce sens que l'on dit : *un émule, un disciple d'Anacréon.* On désigne souvent Anacréon par cette périphrase : *le chantre, le vieillard de Téos.*

Anacréon.

anacréontique adj. Léger, gracieux, bachique, dans le goût des odes dites « d'Anacréon » : *vers anacréontiques.*

— ENCYCL. La poésie anacréontique a été cultivée en France par Ronsard, Chaulieu, La Fare, Voltaire, Parny, Dorat, Bertin, etc.

anacréontisme [*tis-me*] n. m. Imitation de la poésie anacréontique : *le poète Gresset a fait de l'anacréontisme.*

anacrouse [*krou-ze*] n. f. (gr. *ana*, en haut, et *krousis*, action de frapper). *Musiq.* Notes initiales d'un rythme qui précèdent la première barre de mesure et mènent au premier temps fort.

Anactorium, anc. v. d'Acarnanie, à l'entrée du golfe d'Ambracie; importante place de commerce.

anacyclique [*si-kli-ke*] n. m. et adj. (du gr. *anakuklein*, retourner en sens inverse). Se dit de vers qui présentent toujours un sens, qu'on les lise naturellement ou à rebours.

anadème n. m. (du gr. *anadêma*, bandeau). Nom donné chez les Grecs à toutes les bandelettes ou liens qui servaient à relever ou à maintenir les cheveux.

anadiplose [*plô-ze*] n. f. (du gr. *ana*, de nouveau, et *diplôsis*, action de doubler). Action de répéter, au commencement d'une phrase ou d'un vers, le mot qui terminait la phrase ou le vers précédent.

anadipsie [*dip-si*] n. f. (du gr. *ana*, en haut, et *dipsa*, soif). Soif exagérée.

anadrome adj. (du gr. *ana*, en arrière, et *dromos*, course). Se dit de poissons qui remontent de la mer dans les fleuves (saumon, esturgeon, etc.).

anadyomène adj. (du gr. *anaduomai*, j'émerge). Surnom donné à Vénus, sortie, dit la Fable, de l'écume de la mer.

Anadyr, fleuve très poissonneux de la Sibérie, qui se jette dans le *golfe d'Anadyr*, formé par la mer de Behring; cours 740 kil.

anaérobie [*bi*] adj. gr. *an*, sans, *aêr*, air, et *bios*, vie). Se dit des organismes microscopiques pouvant se passer d'air libre. N. m. : *un anaérobie.* ANT. **Aérobie.**

Anafesto (Paul-Luc), premier doge de Venise (697-717). Il fonda l'unité des îles vénitiennes.

anagallis [*ghal-liss*] n. m. (m. gr.). Nom scientifique du mouron des champs, dit encore *mouron bleu* ou *mouron rouge* suivant la couleur de ses fleurs.

anagénèse n. f. (du gr. *anagenesis*, régénération). Régénération des tissus vivants accidentellement détruits.

anaglyphe ou **anaglypte** n. m. (gr. *anaglaphos*). Ouvrage ciselé ou sculpté en relief.

anaglyptique [*glip-ti-ke*] adj. Se dit d'un mode d'impression en relief à l'usage des aveugles. N. f. Ce mode lui-même.

Anagni, v. d'Italie (prov. de Rome), au-dessus du Sacco; 7.800 h. (*Anagnites* ou *Anagnions*). Mines de soufre et sources sulfureuses aux environs. Le pape Boniface VIII y fut insulté par Nogaret, envoyé de Philippe le Bel, et par Sciarra Colonna en 1303.

anagnoste [*gnos-te*] n. m. (gr. *anagnôstês*). A Rome, esclave chargé de lire à haute voix pendant le repas ou le bain.

anagogie [*ji*] n. f. (du gr. *ana*, en haut, et *agôgos*, qui conduit). Elévation de l'âme vers les choses célestes. Interprétation des Ecritures par laquelle on s'élève du sens littéral au sens mystique : *dire la Jérusalem céleste, pour le* séjour des élus, *c'est procéder par anagogie.*

anagogique adj. Qui tient de l'anagogie.

anagogiste [*jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de l'anagogie, de l'interprétation des saintes Ecritures.

anagrammatique [*gram'-ma*] adj. Qui tient de l'anagramme.

anagrammatiquement [*gram'-ma-ti-ke-man*] adv. D'une manière anagrammatique.

anagramme [*gra-me*] n. f. (gr. *ana*, en arrière, et *gramma*, lettre). Mot formé par la transposition des lettres d'un autre mot : *l'anagramme du mot* gare *est* rage; *celui de* signe *est* singe. (Dans *Révolution française*, on trouve : *un Corse la finira.*)

anagrammatiser [*gram-ma-ti-zé*] v. a. Transcrire en forme d'anagramme : *anagrammatiser un nom. Absol. : Dorat aimait à anagrammatiser.*

anagrammatiste [*gram'-ma-tis-te*] n. Personne qui fait des anagrammes.

anagyre n. m. Genre de légumineuses papilionacées, dont le type est un arbrisseau de la région méditerranéenne, dit *bois puant* à cause de son odeur repoussante.

Anahuac [*ak*], l'un des noms du Mexique avant la conquête espagnole. Il est encore appliqué aujourd'hui à tout le plateau du Mexique entouré de grands sommets (Orizaba, Popocatepelt, etc.).

anal, e, aux adj. Qui a rapport à l'anus.

analcime n. f. (du gr. *analkis*, sans force). Zéolithe sodico-calcique, ainsi nommée parce qu'elle s'électrise peu. (On la trouve en gros cristaux dans les tufs du Tyrol.)

analectes [*lèk-te*] n. m. pl. (du gr. *analektos*, recueilli). Morceaux choisis d'un ou de plusieurs auteurs.

analemme [*lè-me*] n. m. (du gr. *ana*, en haut, et *lemma*, prise). Syn. approximatif de PLANISPHÈRE.

analepsie [*lèp-si*] n. f. (gr. *analepsis*). Retour des forces après une maladie. Convalescence.

analeptique [*lèp*] adj. Se dit des substances propres à rétablir les forces épuisées : *les fécules, les bouillons sont analeptiques.* N. m. : *un analeptique.* ANT. **Débilitant.**

analge n. m. Genre d'acariens, parasites des oiseaux.

analgésie [*zi*] ou **analgie** [*ji*] n. f. (du gr. *an* priv., et *algos*, douleur). Perte de la sensibilité à la douleur : *l'analgésie accompagne souvent l'hystérie.*

analgésine ou **analgine** n. f. *Pharm.* Syn. de ANTIPYRINE.

analgésique [*zi-ke*] ou **analgique** [*ji-ke*] adj. Qui produit l'insensibilité. N. m. : *un analgésique* ou *analgique.*

anallagmatique [*nal-lagh-ma*] n. f. et adj. Se dit d'une figure géométrique identique à son inverse ou transformée par rayons vecteurs réciproques : *conique anallagmatique.*

anallantoïdien, enne [*nal-lan, di-in, è-ne*] adj. Se dit de certains vertébrés, comme les poissons et les amphibiens, qui sont dépourvus d'allantoïdes.

analogie [*ji*] n. f. (du gr. *analogia*, rapport). Rapport, ressemblance, conformité, similitude partielle d'une chose avec une autre : *la langue italienne a beaucoup d'analogie avec la langue latine. Par analogie*, d'après les rapports qui existent entre les choses : *juger, raisonner par analogie.* ANT. **Différence.**

analogique adj. Qui tient de l'analogie : *lois analogiques.* Qui classe d'après l'analogie : *dictionnaire analogique.*

analogiquement [*ke-man*] adv. D'une manière analogique; par analogie.

analogisme [*jis-me*] n. m. Raisonnement par voie d'analogie.

analogue [*lo-ghe*] adj. Qui a de l'analogie avec autre chose : *mener une vie analogue à son âge.* N. m. : *bien des termes grecs n'ont pas d'analogues en français.* ANT. **Dissemblable.**

analysable [*za-ble*] adj. Qu'on peut analyser.

analyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *analusis*, décomposition). Décomposition d'un corps en ses principes constituants : *analyse de l'eau, de l'air,* etc. Résumé, compte rendu d'un texte, d'un livre, etc. : *l'analyse d'un drame.* Etude approfondie : *l'analyse du cœur humain. En dernière analyse*, après mûr examen. *Philos.* Méthode qui va du composé au simple. *Gram. Analyse logique*, décomposition d'une phrase en propositions et de chaque proposition en sujet, verbe et attribut. *Analyse grammaticale*, celle qui prend les mots un à un pour en indiquer l'espèce, le genre, le nombre, la fonction, etc. *Math. Analyse mathématique*, algèbre pure ou toute autre partie de la science : géométrie, mécanique, etc., soumise aux calculs algébriques. *Analyse transcendante, analyse infinitésimale*, le calcul différentiel et intégral. ANT. Synthèse.

— ENCYCL. *Chim.* L'*analyse chimique* a pour objet de déterminer la nature des éléments qui forment un corps composé (*analyse qualitative*) et aussi les proportions en poids ou en volume, suivant lesquelles chacun d'eux entre dans la composition (*analyse quantitative*). Dans une analyse chimique, tantôt on opère sous l'influence de la chaleur et avec des réactifs à l'état sec, tantôt on se sert de réactifs liquides; dans le premier cas, l'analyse est dite par *voie sèche*, dans le second par *voie humide.*

analyser [*zé*] v. a. Faire une analyse; décomposer un tout en ses parties. ANT. **Synthétiser.**

analyseur [*zeur*] n. m. Syn. de ANALYSTE. *Physiq.* Prisme biréfringent. Plaque métallique pour étudier la direction électrolytique.

analyste [*lis-te*] n. m. Qui est versé dans l'analyse, surtout l'analyse mathématique.

analytique adj. Qui procède par voie d'analyse : *méthode analytique,* par opposition à *méthode synthétique. Langues analytiques,* celles qui expriment les diverses idées et les rapports qui les lient par des mots et des signes distincts. *Géométrie analytique,* application de l'algèbre à la géométrie.

— Encycl. *Ling.* En général, les langues modernes de l'Europe sont analytiques. Elles se caractérisent par l'absence ou le nombre très réduit des cas, le peu d'importance des flexions qui marquent le genre et le nombre, une construction obligatoire qui les rend moins souples que les langues synthétiques.

analytiquement [*ke-man*] adv. D'une manière analytique.

Analytiques (*Traité des*), par Aristote, troisième traité de l'*Organon,* dans lequel le philosophe étudie la nature du syllogisme, les principes communs ou propres et la définition.

anamirte n. m. Genre de ménispermacées, renfermant une seule espèce, dont le fruit est la *coque du Levant,* qui renferme un principe amer et vomitif.

anamnestique [*nam'-nès-ti-ke*] adj. (du gr. *ana,* en arrière, et *mimnêskein,* faire souvenir). Se disait des remèdes que l'on croyait propres à rendre la mémoire. N. m. : *un anamnestique.*

anamnié, e adj. (du lat. *an,* priv., et du lat. *amnium,* amnios). Se dit des animaux (poissons, amphibiens) qui n'ont pas d'amnios.

anamorphose [*fô-ze*] n. f. (du gr. *ana,* qui marque retour vers, et *morphê,* forme). *Physiq.* Phénomène qui se produit lorsque le dessin déformé d'un objet étant placé perpendiculairement

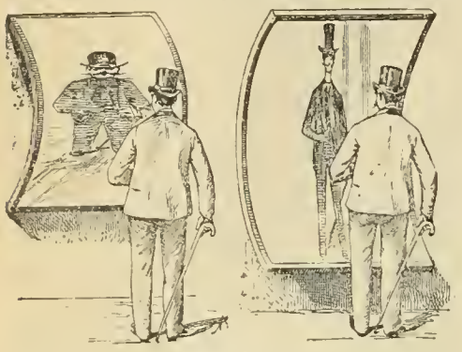

Anamorphoses.

à l'axe d'un miroir cylindrique ou conique donne par réflexion une image de l'objet sans déformation. *Par ext.* Image grotesque, difforme d'un objet, donnée par un miroir courbe. Jeu d'optique.

anamorphotique adj. Qui tient de l'anamorphose ; qui la produit : *miroir anamorphotique.*

anampsès [*nan-psèss*] n. m. Genre de poissons acanthoptéres de l'océan Indien : *les anampsès sont remarquables par leurs belles couleurs.*

Ananas et son fruit.

Anamur, capit. du pachalik d'Adana (Turquie d'Asie).

ananas [*na-na*] n. m. Plante de la famille des broméliacées, originaire d'Amérique, et qui fournit un fruit délicieux. Fruit de l'ananas : *ananas au kirsch.*

— Encycl. Les ananas sont des plantes vivaces, à feuilles épineuses, dont le fruit est surmonté d'un bouquet de petites feuilles. Originaires de l'Amérique du Sud, ils furent importés en France vers 1733. On mange les ananas crus ou en conserves, en confitures.

anandraire [*drè-re*] ou **anandre** adj. (du gr. *an* priv., et *anêr, andros,* mâle). Se dit des fleurs qui manquent d'étamines ou d'*androcée.*

Ananias [*ass*], jeune Hébreu qui, avec Mizaël et Azarias, fut jeté par ordre de Nabuchodonosor dans une fournaise, d'où ils sortirent tous trois sains et saufs. (*Bible.*)

Ananias, Juif converti, frappé de mort avec son épouse Saphira, pour avoir menti à saint Pierre. (*Actes des Apôtres.*)

Ananie [*ni*] (saint), martyr en Perse. Fête le 1er décembre. — Martyr à Damas. Fête le 25 janvier.

ananthe adj. (du gr. *an* priv., et *anthos,* fleur). Privé de fleurs. (Peu us.)

anapeste [*pès-te*] n. m. (gr. *anapaistos*). Pied de vers grec ou latin, composé de deux brèves et d'une longue. Adjectiv. : *pied anapeste.*

anapestique [*pès-ti-ke*] adj. Se dit des vers grecs et latins composés d'anapestes.

anaphore n. f. (gr. *anaphora*). *Rhétor.* Répétition qui consiste à recommencer par le même mot divers membres d'une phrase, afin de frapper l'esprit. Les imprécations de Camille, dans l'*Horace* de Corneille, en offrent un bel exemple :

« Rome », l'unique objet de mon ressentiment ;
« Rome », à qui vient ton bras d'immoler mon amant ;
« Rome », qui l'a vu naître, et que ton cœur adore ;
« Rome » enfin que je hais, parce qu'elle t'honore.

anaphorique adj. *Rhét.* Se dit d'une période, d'une phrase, dont plusieurs membres commencent par le même mot.

anaphorisme [*fo-ris-me*] n. m. Abus de l'anaphore.

anaphrodisiaque [*zi-a-ke*] adj. (du gr. *an* priv., et de *aphrodisiaque*). Se dit d'une personne qui n'éprouve aucun désir vénérien, dont les organes génitaux sont frappés d'atonie. *Substance anaphrodisiaque,* qui éteint les désirs vénériens. (Dans ce sens, s'emploie aussi substantiv. : *un anaphrodisiaque.*) Syn. **Antiaphrodisiaque.**

anaplastie [*plas-tî*] ou **anaplasie** [*zî*] n. f. (du gr. *anaplassein,* réformer). Opération chirurgicale qui consiste à restaurer des parties détruites au moyen d'autres parties empruntées au même individu.

anaplastique [*plus-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'anaplastie.

anapnographe n. m. (du gr. *anapnoê,* respiration, et *graphein,* écrire). Instrument qui sert à enregistrer les divers mouvements auxquels donne lieu la respiration.

Anapus [*puss*], petit fleuve de Sicile, qui tombe dans la mer au S. de Syracuse ; auj. *Anapo.*

Anaradjapoura, emplacement de l'ancienne capitale de l'île de Ceylan.

anarchie [*chî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *archhê,* commandement). Système politique et social où l'individu se développe librement, en dehors de toute tutelle gouvernementale. Situation d'un Etat qui n'a plus de chef, ou chez lequel le pouvoir gouvernemental est entravé ou suspendu. Désordre, confusion.

anarchique adj. Qui se rapporte à l'anarchie.

anarchiquement [*ke-man*] adv. D'une manière anarchique.

anarchiser [*zé*] v. a. Exciter à l'anarchie.

anarchisme [*chis-me*] n. m. Doctrine, théorie, idées des anarchistes.

anarchiste [*chis-te*] n. Partisan de la doctrine anarchique. Criminel qui, sous couleur de « propagande par le fait » en faveur des idées anarchiques, commet des crimes et des délits contre les personnes et contre les biens. Adjectiv. Syn. de anarchique : *doctrines anarchistes.* Qui se rapporte aux anarchistes : *crimes anarchistes.*

— Encycl. *Dr.* Les crimes et délits anarchistes sont frappés de peines spéciales, qui furent motivées par l'attentat d'un anarchiste du nom de Vaillant (1894), contre la Chambre des députés. La loi sur la presse fut modifiée de manière à atteindre la propagande anarchiste ; la législation sur les explosifs et sur les associations de malfaiteurs fut renforcée, etc. Toutes ces mesures ont pour objet de saisir, dans ses moindres manifestations l'idée anarchiste, aussitôt qu'elle ne se cantonne pas dans le domaine purement spéculatif.

anarrhique [*na-ri-ke*] n. m. Genre de poissons acanthoptères blenniidés, dont le *loup* de la mer du Nord est une espèce.

anarta n. f. Genre de lépidoptères comprenant de petites noctuelles aux couleurs vives, communes en France.

anas [*nass*] n. m. Nom scientifique du canard.

anasarque [*zar-ke*] n. m. (du gr. *ana,* au travers, et *sarx, sarkos,* chair). *Méd.* Infiltration de sérosité dans le tissu cellulaire. Syn. de leucophlegmasie.

— Encycl. L'anasarque apparaît surtout au cours de l'albuminurie ou du *mal de Bright,* et dans la dernière période des maladies du cœur. Le traitement consiste à combattre la maladie principale et à administrer des diurétiques, des sudorifiques et des purgatifs.

anastaltique [*nas-tal*] n. m. et adj. Styptique et astringent énergique.

Anastase Ier, pape de 398 à 402 ; — Anastase II, pape de 496 à 498 ; — Anastase III, pape de 911 à 913 ; — Anastase IV, pape de 1153 à 1154.

Anastase (saint), patriarche d'Antioche (561-599). Fête le 21 avril. — Saint Anastase *le Sinaïte,* moine du mont Sinaï (VIIe s.).

Anastase Ier, le Silentiaire, empereur d'Orient de 491 à 518 ; — Anastase II, empereur de 713 à 716.

Anastasie [*zî*] (sainte), martyre sous Néron. Fête le 15 avril.

Anastasie. En littérature, nom familier donné à la censure : *les ciseaux d'Anastasie.*

anastatique [*nas-ta*] n. f. Genre de crucifères arabidées, dont la *rose de Jéricho* est une espèce.

anastigmate [*nas-tigh-mate*] ou **anastigmatique** [*nas-tigh-ma*] adj. Qui est dépourvu d'astigmatisme : *objectif anastigmate.* (En parlant d'un objectif, on dit aussi anastigmat adj. m., et, substantiv., *un* anastigmat.)

anastigmatisme [*nas-tigh-ma-tis-me*] n. m. Propriété que possèdent certains objectifs d'éviter l'astigmatisme, grâce généralement à une parfaite sphéricité des surfaces réfringentes.

anastome [*nas-to-me*] n. m. Genre de gallinacés échassiers, des Indes orientales, dont le nom vulgaire est *becs-ouverts.*

anastomose [*nas-to-mô-ze*] n. f. (gr. *anastomôsis*). *Anat.* Abouchement de deux vaisseaux l'un dans l'autre. Filet de communication entre deux nerfs.

anastomoser (s') [*sa-nas-to-mo-zé*] v. pr. S'aboucher, se joindre par les bouts en formant une anastomose : *les veines et les artères s'anastomosent.*

anastomotique [*nas-to*] adj. Qui tient de l'anastomose : *rameau anastomotique.*

anastrophe [*nas-tro-fe*] n. f. (gr. *anastrophê*). Renversement de l'ordre naturel des mots. Ex. : *me voici,* pour *voici moi ; sa vie durant,* pour *durant sa vie.*

anate n. f. Teinture rouge employée aux Indes orientales, extraite des fleurs d'un arbrisseau, le *borrossol.*

anathématique adj. Qui est offert en expiation pour combattre les effets d'un anathème.

anathématisation [*za-si-on*] n. f. Action d'anathématiser. Formule employée pour anathématiser.

anathématiser [*zé*] v. a. Frapper d'anathème, excommunier : *l'Eglise anathématise les hérétiques. Par ext.* Désapprouver, blâmer avec force : *une dame qui anathématise la pipe.*

anathématisme [*tis-me*] n. m. Bulle, canon qui frappe d'anathème une hérésie.

anathème n. m. (du gr. *anathêma,* offrande aux dieux). Sentence rejetant hors du sein de la société religieuse ceux qu'elle frappait. Blâme énergique, malédiction : *tout le monde jette l'anathème à l'avare.* Adj. Qui appartient à l'anathème, qui prononce l'anathème : *bulle anathème.* N. et adj. Personne frappée de cette malédiction : *un anathème ; un hérétique anathème.*

Anatifes.

— Encycl. L'anathème eut au moyen âge un retentissement terrible. Cette peine était considérée comme plus grave encore que l'excommunication, séparation momentanée de la communion des fidèles. Les actes des conciles se terminaient par une suite d'anathèmes dirigés contre les hérétiques qui combattaient les dogmes ou l'autorité de l'Eglise.

anatidés n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, dont le *canard* est le type. S. un *anatidé.*

anatife n. m. Genre de crustacés cirripèdes, dont on trouve souvent d'immenses quantités fixées sur les bois flottants en mer.

anatocisme [*sis-me*] n. m. (du gr. *ana,* de nouveau, et *tokos,* intérêt). Capitalisation des intérêts d'une somme prêtée.

— Encycl. Comme la loi a voulu éviter les conséquences, redoutables pour le débiteur, de l'accumulation du capital et des intérêts, l'anatocisme n'est licite que lorsqu'il résulte d'une convention spéciale ou d'une demande en justice, et qu'il s'agit d'intérêts dus au moins pour une année entière, c'est-à-dire échus ; cette restriction n'est pas applicable en matière de compte courant, et, en matière de fermages et loyers, les revenus produisent intérêt à dater du jour de la demande ou de la convention.

Anatole (saint), évêque de Laodicée vers 270. Il cultiva avec succès toutes les sciences de son temps. Fête le 3 juillet.

Anatolie [*lî*] ou **Pays du Levant** (du gr. *anatolê,* lever du soleil). Nom donné quelquefois aux hauts plateaux de l'Asie Mineure.

anatomie [*mî*] n. f. (du gr. *ana,* à travers, et *tomê,* section). Etude de la structure des êtres organisés à l'aide de la dissection : *Vésale est un des créateurs de l'anatomie.* Action de disséquer : *faire l'anatomie d'un homme. Fig.* Analyse minutieuse. *Pièce d'anatomie,* partie disséquée d'un corps. Reproduction en plâtre, en cire, d'une partie d'un corps.

— Encycl. L'anatomie a été étudiée par les anciens, et Hippocrate aurait disséqué des cadavres humains. Galien n'aurait eu à sa disposition que des singes ; après lui, jusqu'au XIVe siècle, cette science reste stationnaire. Mais, à partir de cette époque, les progrès ont été de tout temps très rapides, et l'histologie permet chaque jour de nouvelles découvertes.

L'anatomie est dite *descriptive* quand elle décrit les organes les uns après les autres et indique leur poids, leur forme, etc. ; elle se divise en *ostéologie, arthrologie, angiologie, névrologie, splanchnologie.* L'anatomie est dite *générale* quand elle pénètre dans la profondeur des tissus, elle est *pathologique* quand elle étudie les lésions dues aux maladies ; *topographique* quand elle se limite à une région déterminée. On la dénomme *comparée* quand elle concerne l'étude d'un organe dans la série des êtres. Enfin, l'anatomie *végétale* s'occupe des tissus végétaux.

Dans un tout autre ordre, l'anatomie *artistique* s'occupe de la forme des corps, des proportions qui dépendent de la structure intime.

Anatomie (*la Leçon d'*), chef-d'œuvre de Rembrandt (1632), une des merveilles de la peinture. Le savant professeur hollandais Nicolas Tulpy est

La Leçon d'anatomie, d'après Rembrandt.

représenté démontrant l'anatomie du bras sur un cadavre. (La Haye.)

anatomique adj. Qui a rapport à l'anatomie : *description anatomique.*

anatomiquement [*ke-man*] adv. D'une manière anatomique ; en anatomiste.

anatomiser [*zé*] v. a. Syn. peu us. de disséquer : *anatomiser un cadavre.*

anatomiste [*mis-te*] n. m. Celui qui s'occupe d'anatomie : *Vésale fut un célèbre anatomiste.*

anatron n. m. Carbonate hydraté naturel de sodium.

anatrope adj. (du gr. *anatropê,* renversement). *Bot.* Se dit de l'ovule dont le micropyle est placé près du hile, tandis que la chalaze est à l'autre extrémité.

Anaxagore, philosophe grec de l'école ionienne, m. l'an 428 av. J.-C. Au lieu de ramener la nature à un petit nombre d'éléments primitifs (air, eau, etc.), il soutient que chaque corps déterminé contient toutes choses mélangées en proportions diverses ; à l'origine, les parties des choses étaient confondues : le mouvement qui les a séparées et distinguées est venu de l'intelligence divine, véritable motrice du monde ; sa morale paraît être une

résignation sévère aux lois naturelles. Anaxagore est considéré comme le fondateur du théisme philosophique. Il ouvrit à Athènes la première école de philosophie, où Périclès, Euripide et même, dit-on, Socrate suivirent ses leçons.

Anaxarque, philosophe grec de l'école de Démocrite, ami d'Alexandre (IVe s. av. J.-C.).

Anaximandre, philosophe et astronome ionien (610-547 av. J.-C.), disciple de Thalès. Cherchant le principe du monde, il le nomma *infini* (ἄπειρον), terme négatif désignant ce qui n'est déterminé ni en qualité ni en relation. L'infini contient en lui-même les contraires, tels que le chaud et le froid. Toute naissance s'explique par la séparation des contraires, toute mort par leur retour à l'union dans l'infini. Anaximandre enseigna le premier l'obliquité de l'écliptique.

Anaximène de Lampsaque, un des précepteurs d'Alexandre, qu'il suivit en Asie. Ce prince, s'étant emparé de Lampsaque, alliée de Darius, résolut de détruire la ville. Voyant approcher Anaximène et devinant l'objet de sa mission, il jura de ne point lui accorder ce qu'il allait lui demander. Alors, Anaximène le supplia de détruire Lampsaque et de réduire les habitants en esclavage. Lié par son serment, Alexandre épargna la ville.

Anaximène de Milet, philosophe de l'école ionienne. Il voyait dans l'air le principe du monde, et passe pour avoir perfectionné le cadran solaire; m. vers 480 av. J.-C.

Anazarba, v. de la Cilicie (Asie Mineure). Les chrétiens y furent défaits par les Sarrasins en 1130.

Ancelet [*lè*] (Gabriel-Auguste), architecte français, né et mort à Paris (1829-1895). Il entra à l'Institut en 1892. Ses œuvres sont originales et gracieuses.

Ancelot [*lo*] (Jacques), auteur dramatique français, né au Havre, m. à Paris (1794-1854). Il entra, en 1841, à l'Académie française; son principal ouvrage est un drame : *l'Homme du monde.* — Sa femme, Marguerite Chardon, née à Dijon, morte à Paris (1792-1875), fut aussi un auteur dramatique et un romancier distingué.

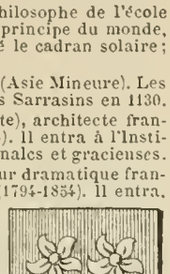
Armes d'Ancenis.

Ancenis [*ni*], ch.-l. d'arr. (Loire-Inférieure), sur la Loire; ch. de f. Orl., à 38 kil. de Nantes; 5.000 h. (*Anceniens*). Forges, houille, vins, graius, bois. Louis XI y conclut en 1468 un traité de paix avec François II, duc de Bretagne. Le 15 décembre 1793, le général Westermann y dispersa les restes d'une armée vendéenne. — L'arr. a 5 cant., 28 comm., 48.100 h.; le cant., 7 comm. et 14.100 h.

Ancerville [*sèr*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 20 kil. de Bar-le-Duc, près de la Marne; 2.000 h. Ch. de f. E. Cerises, kirsch. Fer. — Le cant. a 18 comm. et 11.200 h.

ancestral [*sès-tral*], **e, aux** adj. Qui appartient aux ancêtres, aux siècles écoulés.

ancêtres n. m. pl. (du lat. *antecessor*, qui marche avant). Ceux de qui l'on descend : *une vertu personnelle vaut mieux que d'illustres ancêtres.* Tous ceux, en général, qui ont vécu avant nous : *nos ancêtres croyaient que le soleil tournait autour de la terre.* S. un *ancêtre*, une *ancêtre*. Ant. **Descendants.**

anche n. f. (anc. all. *ancha*). Languette dont les vibrations produisent les sons dans certains instruments à vent. — Encycl. Les clarinettes, ainsi que les saxophones, qui en dérivent, sont des instruments à anche simple; le hautbois, le basson, des instruments à anche double. Ces anches sont des languettes de roseau qui, fixées sur le bec de l'instrument, produisent leurs vibrations en frémissant contre lui. — L'orgue possède un certain nombre de jeux d'anches (voix humaine, musette, etc.). Ce sont les plus brillants et ceux qui ont le plus d'éclat. Les anches des jeux d'orgue, faites de laiton, sont tantôt libres, tantôt battantes. Celles-ci ferment entièrement le tuyau et viennent battre ses bords à chaque oscillation.

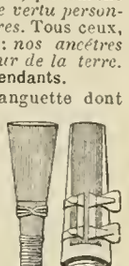
Anches : 1. De hautbois, de basson; 2. De clarinette, de saxophone.

ancher [*ché*] v. a. Munir d'anches : *ancher un jeu d'orgue.*

Anchietta (José d'), célèbre jésuite (1533-1597), apôtre du Brésil; il fut général de sa compagnie.

anchilops [*ki-lopss*] n. m. (gr. *agkhilôps*). *Méd.* Petite tumeur dans l'angle interne de l'œil.

anch' io son' pittore [*Et moi aussi, je suis peintre*], exclamation poussée, dit-on, par le Corrège devant la *Sainte Cécile* de Raphaël, et dans le premier élan d'une noble ambition. On la rappelle quand une vocation se révèle d'une façon analogue, en la modifiant suivant les circonstances : Et moi aussi je suis poète, etc.

anchisaure [*ki-zô-re*] n. m. Genre de reptiles dinosauriens, fossiles dans les terrains de la période triasique.

Anchise [*chi-ze*], prince troyen, époux de Vénus, dont il eut Enée. Lors de l'embrasement de Troie, Enée le plaça sur ses épaules et l'emporta jusqu'aux vaisseaux. On fait souvent allusion à ce trait d'amour filial. V. Enée.

anchois [*choi*] n. m. (espagn. *anchoa*). Petit poisson de l'Atlantique et de la Méditerranée : *salade d'anchois.*

— Encycl. *Ichtyol.* L'anchois, dont on connaît une trentaine d'espèces, vit en troupes nombreuses dans toutes les mers du globe; il atteint de 0m,10 à 0m,12 de long. La pêche se fait d'avril à juillet, au moyen de filets.

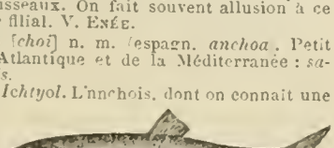
Anchois.

— *Cuis.* L'anchois, excellent hors-d'œuvre, est servi cru et mariné, quelquefois aussi découpé en filets. Garnir le ravier de persil, de jaune d'œuf et d'oignon blanc, hachés très finement; assaisonner d'huile et de vinaigre. — *Beurre d'anchois.* Pour le préparer, prendre des anchois, les nettoyer, ôter l'arête, les piler au mortier, ajouter à cette farce la même quantité de beurre sans sel; passer le tout au tamis de crin. Les Anglais font usage d'une sauce aux anchois (*anchovy sauce*).

anchusine [*ku-zi-ne*] n. f. Matière colorante d'un rouge foncé, employée dans la teinturerie et la parfumerie, et qu'on extrait de la racine d'orcanette.

ancien, enne [*si-in, è-ne*] adj. (du lat. *ante*, auparavant). Qui existe depuis longtemps : antique, vieux : *meuble ancien.* Qui a existé autrefois, mais qui n'existe plus : *les écrivains anciens.* Qui n'est plus en fonctions : *l'ancien préfet.* N. m. Personnage de l'antiquité : *un ancien disait...* Pl. Vieillards; nos ancêtres : *les anciens.* Ant. **Nouveau, moderne, contemporain, actuel.**

Ancien Régime et la Révolution (*l'*), par Alexis de Tocqueville (1856); étude pleine d'érudition et de profondeur sur l'administration de la France avant 1789, dont l'auteur montre la survivance après la période révolutionnaire.

Anciens (*conseil des*). V. Conseil.

Anciens et des modernes (*querelle des*). Commencée par Boisrobert et Desmarets de Saint-Sorlin, elle fut à son apogée lorsque Ch. Perrault publia son *Parallèle des anciens et des modernes* (1688-1698), ouvrage ingénieux, mais paradoxal, dans lequel il essayait d'établir la prééminence des modernes sur les anciens dans les grands genres littéraires. Ce *parallèle* déchaîna dans l'Académie et le public cette guerre littéraire fameuse où Boileau, Racine et l'helléniste Mme Dacier se montrèrent les plus rudes adversaires de Perrault, de Fontenelle et de Lamotte. L'histoire de cette querelle a été écrite par Hippolyte Rigault, dans son *Histoire de la Querelle des anciens et des modernes* (1856).

anciennement [*si-è-ne-man*] adv. Autrefois, jadis. Ant. **Actuellement, aujourd'hui.**

ancienneté [*si-è-ne*] n. f. Etat de ce qui est vieux, ancien : *l'ancienneté d'une loi.* Priorité de réception dans un grade, un poste : *avancement à l'ancienneté.* Ant. **Actualité, nouveauté.**

ancile n. m. (mot lat.). Bouclier sacré que le roi Numa prétendait être tombé du ciel et auquel, selon la légende, était attaché le sort de Rome.

ancillaire [*sil'-lè-re*] adj. (du lat. *ancilla*, servante). *Fam.* Qui a rapport aux servantes : *Ménage reproche à La Fontaine ses amours ancillaires.*

Ancillon [*il* mll.] (David), pasteur protestant, né à Metz, mort à Berlin (1617-1692); — Son fils Charles, historien français, né à Metz, m. à Berlin (1659-1715); — Frédéric, arrière-petit-fils du précédent, écrivain et homme d'Etat, né et m. à Berlin (1767-1837).

ancipité, e adj. (du lat. *anceps, itis*, à deux tranchants). *Hist. nat.* Qui a deux tranchants comme un glaive.

Ankarstrœm (Jean-Jacques), gentilhomme suédois (1759-1792). Passionné pour les privilèges de la noblesse, il haïssait Gustave III, qui avait ruiné le pouvoir des grands. Il entra dans un complot, fut désigné par le sort pour frapper et, en 1792, dans un bal masqué, il tua le roi d'un coup de pistolet. Il fut torturé et décapité.

Anclam, v. de Prusse (Poméranie), sur la Peene; 13.000 h. Draps, toiles.

ancœur [*keur*] n. m. Enflure que les bêtes à cornes éprouvent aux flancs. Nom vulgaire donné aux tumeurs siégeant au poitrail du cheval.

ancolie [*li*] n. f. (lat. *aquilegia*). *Bot.* Genre de renonculacées des pays tempérés, qui donne de belles fleurs de couleurs variées.

— *Blas.* Fleur de fantaisie, comprenant trois pétales, une tige et des feuilles.

— Encycl. *Bot.* Les ancolies sont des plantes herbacées, vivaces, qui croissent dans les lieux humides; on les emploie quelquefois en médecine, mais leur usage est dangereux. Les poètes considèrent l'ancolie comme le symbole de la tristesse.

Ancolie.

Ancona (Alexandre d'), littérateur italien, né à Pise en 1835; auteur de remarquables travaux sur les origines de la littérature italienne.

Ancône, v. forte d'Italie, ch.-l. de prov., port sur l'Adriatique; 57.000 h. (*Anconitains*). Commerce actif de fruits, céréales, vins. Le général Victor s'en empara en 1797, et en 1799, les Français y soutinrent un siège glorieux. Le ministre Casimir Périer fit occuper la ville de 1832 à 1838, pour faire échec aux Autrichiens, qui la bombardèrent en 1849. En 1860, la flotte italienne prit Ancône sur les troupes du pape, commandées par Lamoricière.

anconé n. et adj. m. (du gr. *agkôn*, coude). Muscle de la région postérieure et supérieure de l'avant-bras; extenseur de l'avant-bras sur le bras.

ancrage n. m. Lieu pour ancrer.

ancre n. f. (lat. *ancora*). *Mar.* Instrument en fer à deux becs, qu'on laisse tomber au fond de la mer pour fixer un navire. Pièce d'horlogerie servant à régler l'échappement. Pièce de fer passant dans l'anneau d'un tirant et servant à empêcher l'écartement des murs. *Fig. Jeter l'ancre*, s'établir solidement, se fixer. *Ancre de salut*, dernière ressource. L'ancre est le symbole de l'espérance.)

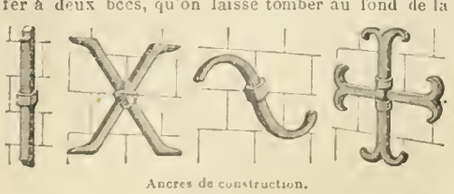
Ancres de construction.

— Encycl. L'ancre comprend : le *jas* ou *joal* (A) de deux pièces; la *tige* (B) ou *verge*, avec son carré (H), qui l'empêche de tourner dans le jas; les *bras* (C) terminés par les *pattes* (E) composées du *bec* (F) et des *oreilles* (G); l'*organeau* (O); la partie inférieure (D) s'appelle le *diamant.*

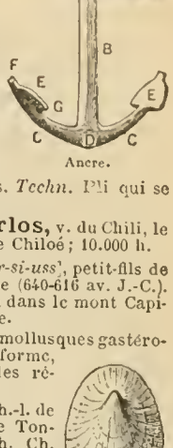
Ancre.

Ancre (maréchal d'). V. Concini.

ancré, e adj. *Blas.* Se dit des croix, sautoir, et en général de toute pièce dont les extrémités sont en forme d'ancre.

ancrer [*kré*] v. n. Jeter l'ancre. V. a. Attacher avec une ancre : *ancrer une cheminée. Fig.* Consolider, affermir : *la contradiction ancre une idée.*

ancrure n. f. Ensemble de l'ancre, de l'organeau et du jas. *Techn.* Pli qui se fait dans un drap mal tondu.

Ancud [*kud*] ou **San Carlos,** v. du Chili, le port le plus actif de l'archipel de Chiloé; 10.000 h.

Ancus Martius [*kuss-mar-si-uss*], petit-fils de Numa, 4e roi légendaire de Rome (640-616 av. J.-C.). Il fonda le port d'Ostie et creusa dans le mont Capitolin la première prison de Rome.

ancyle [*si-le*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, à mince coquille patelliforme, qui habitent les eaux douces des régions tempérées.

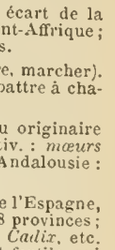
Ancyle.

Ancy-le-Franc [*fran*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 18 kil. de Tonnerre, sur l'Armançon; 1.290 h. Ch. de f. P.-L.-M. Magnifique château du xvie siècle. Carrières. — Le cant. a 19 comm. et 9.420 h.

Ancyre, v. de l'Asie Mineure, ancienne capitale de la Galatie; auj. *Angora.* Bajazet Ier y fut vaincu et pris par Tamerlan en 1402. (Hab. *Ancyrans.*)

Ancyre (*monument d'*), inscription gréco-latine du temple d'Ancyre, qui est la traduction du testament d'Auguste; déchiffrée et commentée par G. Perrot.

ancyroïde [*si-ro-i-de*] adj. (du gr. *agkura*, crochet, et *eidos*, aspect). Qui a la forme courbe d'un crochet.

Anczyc (Stanislas-Ludovic), écrivain et auteur dramatique polonais, né à Wilna, mort à Cracovie (1829-1883). Il a composé des comédies populaires.

andabate n. m. (lat. *andabata*). Gladiateur dont la tête était couverte d'un casque fermé, et qui combattait à l'aveugle.

Andabre, hameau de l'Aveyron, écart de la comm. de Gissac, arr. et à 18 kil. de Saint-Affrique; 350 h. Eaux sulfureuses et ferrugineuses.

andain [*din*] n. m. (de l'ital. *andare*, marcher). Quantité d'herbe qu'un faucheur peut abattre à chaque pas qu'il fait.

Andalou, se [*lou-ze*], habitant ou originaire de l'Andalousie : *les Andalous.* Adjectiv. : *mœurs andalouses.* N. et adj. Cheval propre à l'Andalousie : *la race des genets andalous.*

Andalousie [*zi*], contrée au sud de l'Espagne, arrosée par le Guadalquivir, divisée en 8 provinces; v. pr. *Séville, Grenade, Jaen, Cordoue, Cadix*, etc. (Hab. *Andalous.*) Cette province, riche et fertile, qui fut la *Bétique* des anciens, longtemps occupée par les Arabes, lesquels y ont laissé de nombreux monuments et d'admirables restes d'un utile réseau d'irrigations, fut éprouvée, en 1884, par de violents tremblements de terre. Orangers, oliviers, céréales, vignobles renommés.

andalousite [*zi-te*] n. f. Silicate anhydre d'alumine : *l'andalousite est d'un brun rougeâtre ou violacé.*

Andaman (îles), archipel du golfe du Bengale; aux Anglais; 24.600 h. Cap. *Port-Blair.*

andanté ou **andante** [*dan-te*] adv. (m. ital.). *Musiq.* Modérément. N. m. Air d'un mouvement modéré. Pl. des *andantés* ou *andantes.* (Cette expression s'abrège ainsi : *Andte.*)

andantino adv. (m. ital.). *Musiq.* D'un mouvement un peu plus animé que l'andante. N. m. Morceau joué dans ce mouvement. Pl. des *andantinos.* (Cette expression s'abrège ainsi : *Andno.*)

Andécaves ou **Andes,** ancien peuple de la Gaule, établi, au temps de César, au confluent de la Loire et de la Maine, dans l'Anjou. S. un *Andécave* ou *Ande.*

Andelle, rivière qui se jette dans la Seine (riv. dr.), en amont de Pont-de-l'Arche (Eure); cours 54 kil.

Andelot [*lo*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 21 kil. de Chaumont, sur le Roguon, affl. de la Marne; 860 h. En 587, Gontran et Brunehaut y signèrent un important traité, par lequel Gontran adoptait Childebert II et s'alliait avec ce dernier contre les leudes révoltés; tous deux assuraient aux leudes fidèles la possession viagère de leurs charges et bénéfices. — Le cant. a 19 comm. et 5.440 h.

Armes des Andelys.

Andelys [*li*] (**Les**), ch.-l. d'arr. (Eure), sur la Seine, grossie du Gambon, à 28 kil. d'Evreux; 5.510 h. (*Andelysiens*). Ch. de f. O. Lainages, cuirs, filatures de soie. Patrie de Turnèbe, du Poussin, de Blanchard. — L'arr. a 6 cant., 117 comm., 56.120 h.; le cant. a 18 comm. et 10.130 h.

Andenne [*dè-ne*], v. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Meuse; 8.000 h. Centre industriel important; fabriques de creusets réfractaires, briques, porcelaines; filatures de coton, papeteries.

Andéol (saint), apôtre du Vivarais (ive s.). Fête le 1er mai.

Anderlecht [*dèr-lèkt*], faubourg de Bruxelles, sur la Senne; 54.000 h. Victoire de Dumouriez sur les Autrichiens du duc de Wurtemberg (1792).

Anderledy (Antoine-Marie), général des jésuites, né à Brigue (Suisse), m. à Fiesole (1819-1895).

Anderlues, v. de Belgique (prov. de Hainaut, arr. de Thuin), à la source de la Haine, affl. de l'Escaut; 9.600 h. Houille.

Andernach, v. de la Prusse-Rhénane, sur le Rhin; 6.150 h. En 876, défaite de Charles le Chauve par Louis, fils de Louis le Germanique.

Andernos-les-Bains, comm. de la Gironde, arr. et à 47 kil. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon; 1.350 h. Bains de mer; parcs à huîtres.

Andersen (Hans Christian), poète et romancier danois, né à Odensee, m. à Rolighed (1805-1875); auteur de *Contes* remarquables par la fertilité de l'imagination et la grâce un peu mélancolique du récit. On lui doit, entre autres ouvrages, des *Poésies* et des *Esquisses de voyage*.

Andersen.

Anderson (Laurent), chancelier de Gustave Wasa; introduisit la Réforme en Suède (1480-1552).

Anderson (James), agronome anglais, né près d'Edimbourg (1739-1808). Il inventa la charrue dite *écossaise* et écrivit différents ouvrages d'agriculture.

Andersson (Nils Johan), botaniste suédois, né dans la province de Smaaland, m. à Stockholm (1821-1880); auteur de plusieurs ouvrages sur la géographie botanique de la Scandinavie.

Andes ou **cordillère des Andes,** grande chaîne de montagnes, dominant la côte occidentale de l'Amérique du Sud; 7.500 kil. de longueur. On y distingue les *Andes de la Patagonie, du Chili, du Pérou* et *de la Colombie*. Les Andes du Chili et de la Colombie ont les cimes les plus élevées; elles dépassent partout les limites des neiges perpétuelles avec de nombreux volcans en activité et une foule de lacs dans les vallées. Les tremblements de terre sont très fréquents dans toute la chaîne. Le point culminant des Andes est l'Aconcagua (6.834 m.); les points les plus élevés sont ensuite : l'Illampou ou Nevado de Sorata (6.560 m.); le Chimborazo (6.253); le Cotopaxi (5.960 m.); etc. Outre les mines d'or et d'argent, dont les plus renommées sont celles de Potosi et de Copiapo, on trouve dans les Andes quelques gisements de platine.

andésite *zit* n. f. (de *Andes*). Roche éruptive de couleur foncée, analogue au trachyte, dans laquelle domine le plagioclase.

Andeville, comm. de l'Oise, arr. et à 24 kil. de Beauvais; 1.520 h.

andicole adj. (de *Andes*, et du lat. *colere*, habiter) ou **andin.** Qui habite les Andes : *animal andicole*.

Andidjan, v. du Turkestan russe (kanat de Khokand); 50.000 h. Coton.

andira n. f. Genre de légumineuses papilionacées, renfermant des plantes originaires de l'Amérique, et qui ont, pour la plupart, des écorces, des bois et des fruits employés comme vermifuges, dans la médecine des pays chauds.

Andkhoui, v. de l'Afghanistan, non loin de la frontière russe; environ 50.000 h. Station importante des caravanes.

Andocides, orateur et homme d'Etat athénien, né vers 468 av. J.-C., adversaire des Trente tyrans, qui le bannirent. Il reste de lui quatre discours.

Andolsheim [*dolsha-ime*], anc. ch.-l. de c. (Haut-Rhin); à l'Allemagne; 900 h.

andorite n. f. Sulfate naturel d'argent, plomb et antimoine.

Andorre (VAL D'), petit pays situé sur le versant méridional des Pyrénées, au S. du dép. de l'Ariège. La république d'Andorre est placée sous la protection de la France et de l'évêque d'Urgel; elle a une organisation encore féodale. Le président de la République française et l'évêque d'Urgel portent le titre de coprinces. L'Andorre paye la dime à l'évêque et un tribut annuel de 960 francs à la France. Superf. 452 kil. carr., pop. 5.250 h. (*Andorrans*). Capit. *Andorra la Vieja*; 1.000 h.

Carte de la république d'Andorre.

Par suite d'un traité conclu sous Louis le Débonnaire, les Andorrans, en reconnaissant la suzeraineté de la France, achetèrent, moyennant une redevance annuelle de 960 livres, la faculté d'exporter certains produits. Supprimée comme droit féodal par la Révolution, cette redevance a été rétablie sous l'Empire à la demande même des Vallées (décret du 27 mars 1806). Elle figure aujourd'hui encore parmi les produits divers du budget.

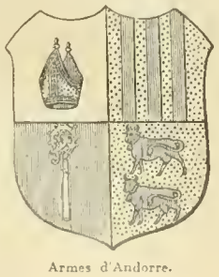
Armes d'Andorre.

andouille [*dou, ll* mll., *e*] n. f. (lat. pop. *inductile*). Boyau de porc rempli soit de tripes, d'intestins ou de chair du même animal : *andouille fumée; andouille truffée. Pop.* et triv. Niais, imbécile.

Andouillé, comm. de la Mayenne, arr. et à 14 kil. de Laval, près de l'Ernée; 2.370 h.

andouiller [*dou, ll* mll., *é*] n. m. (du lat. *ante*, avant, et *oculus*, œil). Espèce de petite corne qui vient avec l'âge au bois du cerf, du daim et du chevreuil.

— ENCYCL. Le *maître andouiller, andouiller de massacre* ou *d'œil*, celui qui se trouve le premier sur la tige, est l'arme la plus redoutable du cerf; le 2e andouiller est appelé *surandouiller*; le 3e, *chevillure*; le 4e (quand il existe), *trochure*. Lorsque le cerf a atteint un certain âge, l'extrémité de la tige s'aplatit et se garnit d'andouillers, de façon à imiter la disposition d'une main (*empaumure* ou *paumure*). Pour compter le nombre des cors d'un cerf, on compte toujours les trois premiers andouillers, auxquels on ajoute le nombre des andouillers du côté où ils sont en plus grand nombre. Puis on double. Ainsi, un cerf qui porte cinq andouillers, outre les trois premiers, porte $(5+3)\times 2 = 16$. Un cerf dont les andouillers ne sont pas en nombre égal de chaque côté de la tête est dit *mal semé*.

andouillette [*dou, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite andouille : *les andouillettes de Troyes sont renommées*.

Andouque, comm. du Tarn, arr. et à 22 kil. d'Albi; 1.820 h.

Andrada e Silva (Joseph-Boniface), un des fondateurs de l'indépendance brésilienne, né à Santos, m. à Nictheroy (1765-1838).

Andral (Gabriel), célèbre médecin français, né à Paris, m. à Châteauvieux (1797-1876). On lui doit une remarquable *Clinique médicale*.

Andrassy.

Andrassy (Jules, comte), homme d'Etat hongrois, né à Zemplin, m. à Volosca (1823-1890). Il conclut avec l'Allemagne le traité qui, par l'accession de l'Italie, devint la triple-alliance.

André (saint), apôtre, frère de saint Pierre. Il prêcha l'évangile en Achaïe et fut crucifié sur une croix en X. Fête le 30 novembre.

André (*ordre de* **Saint-**), ordre de chevalerie, le plus élevé parmi les ordres russes. Institué en 1698 par Pierre le Grand et remanié plus tard par Paul Ier et Nicolas Ier. Une seule classe de chevaliers, qui sont de droit grands-croix des ordres de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas et chevaliers des ordres de Saint-Alexandre et de l'Aigle-Blanc. Cordon bleu clair, porté en écharpe.

Ordre de Saint-André.

André (*Martyre de saint*), immense et belle fresque du Domiuiquin, couvert de Saint-Grégoire (Rome); — tableau de Murillo (Madrid); — belle toile énergique du Calabrèse (Louvre).

André, nom de trois rois de Hongrie, dont le second, roi de 1205 à 1235, prit part à la 5e croisade et confirma les privilèges des magnats et du clergé.

André (André BOULLANGER, dit **le Petit Père**), moine augustin, né à Paris (1577-1657). Il est connu surtout par la simplicité et la naïveté de son éloquence.

André (Jean), dit **le Frère André,** peintre français, né et mort à Paris (1662-1753), auteur d'un grand nombre d'estimables tableaux religieux.

André (Yves-Marie), dit **le Père André,** jésuite et philosophe cartésien français, né à Châteaudun, mort à Caen (1675-1764); ami de Malebranche, auteur d'un *Essai sur le beau*.

André (Jules), peintre paysagiste français, né et mort à Paris (1807-1869). Ses tableaux valent par une remarquable entente de la perspective aérienne.

André (Louis), général français, né à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or) en 1838, ministre de la guerre de 1901 à 1905.

André (Charles-Louis-François), astronome français, né à Chauny en 1842. On lui doit, outre des mémoires, de nombreux ouvrages de physique et d'astronomie.

Andrea del Sarto. V. SARTO.

Andrea Pisano. V. PISANO.

andréacées [*sé*] n. f. pl. Famille de mousses généralement noirâtres, vivant sur les roches. S. une *andréacée*.

Andreani (Andrea), peintre et graveur italien, né à Mantoue vers 1560, m. en 1623.

Andréanov (ÎLES), groupes d'îles volcaniques, de l'archipel des Aléoutiennes.

Andreasberg, v. de Prusse (Hanovre), près de Glockenberg; 4.600 h. Mines de plomb et d'argent.

Andrée [*dré*] (Salomon-Auguste), explorateur suédois, né à Grenna (Dalécarlie) en 1854. En 1897, il partit du Spitzberg en ballon vers le pôle nord et ne reparut plus.

andrène n. f. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des apidés, et comprenant des abeilles solitaires, répandues surtout dans l'hémisphère boréal.

Andréossi (François), ingénieur français, né à Paris, m. à Castelnaudary (1633-1688); employé par Riquet à la construction du canal du Midi. — Son arrière-petit-fils, ANTOINE-FRANÇOIS, général et diplomate français, né à Castelnaudary, m. à Montauban (1761-1828), seconda Bonaparte au coup d'Etat du 18-Brumaire.

Andrésy, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 16 kilom. de Versailles, près du confluent de la Seine et de l'Oise; 1.310 h. Là se tinrent les conférences pour la conversion de Henri IV.

Andrews (Thomas), physicien anglais, né à Belfast (1813-1886). Il s'est surtout occupé de l'étude du gaz et du développement de la chaleur dans les réactions chimiques.

Andrews (*Joseph*), roman de Fielding, l'une de ses plus remarquables productions, qui inaugura sa brillante réputation comme romancier (1742).

Andrezé, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 15 kil. de Cholet; 1.200 h. Mouchoirs et toiles.

Andrézieux, comm. de la Loire, arr. et à 19 kil. de Montbrison, sur la Loire; 1.370 h. Briqueterie, verrerie, carrelages céramiques, tresses et lacets.

Andria, v. d'Italie (prov. de Bari); 37.500 h.

Andrienne (l'), comédie de Térence (166 av. J.-C.). La pièce est habilement construite, le caractère bien soutenu, et il y a dans le dialogue une facilité élégante; imitée par Baron (1703).

Andrieux [*dri-eû*] (François), littérateur et poète français, né à Strasbourg, m. à Paris (1759-1838); auteur d'élégantes fables, d'agréables comédies, et de contes en vers, dont *le Meunier Sans-Souci* est resté le plus célèbre. Président du Tribunat, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Andrieux.

Andrimont, v. de Belgique (prov. de Liége, arr. de Verviers), sur la Vesdre; 5.000 h.

andrinople (de la v. d'*Andrinople*) n. f. Etoffe de coton bon marché, généralement d'une couleur rouge, appelée *rouge d'Andrinople* ou *rouge andrinople*.

Andrinople, v. de la Turquie d'Europe, ch.-l. de province, sur la Maritza, tributaire de l'Archipel; 81.000 h. (*Andrinopolitains*). Arsenal; fonderie de canons; industrie très florissante; tissus de soie, laines, cotons, tapis; parfums. — Constantin y vainquit Licinius en 323; les Goths y battirent Valens (378). Le sultan turc Amurat Ier s'en empara en 1360 et les Russes en 1829. Le tsar y signa alors avec les Turcs un traité par lequel ceux-ci reconnaissaient l'indépendance de la Grèce et cédaient à la Russie les bouches du Danube.

Andriscus [*dris-kuss*], aventurier grec, qui se fit passer pour le fils de Persée et fut vaincu à Pydna par Metellus (146 av. J.-C.).

androcée [*sé*] n. m. ou **androecie** [*dré-sî*] n. f. (du gr. *anêr, andross*, homme, et *oikia*, maison). *Bot.* Ensemble des organes mâles d'une fleur. V. PLANTE (planche).

Androclès [*klèss*], esclave romain, héros d'une histoire touchante racontée par Aulu-Gelle. Livré aux bêtes dans le cirque romain, il fut épargné par un lion. L'empereur se fit amener Androclès, qui lui apprit que, fugitif en Afrique, il avait délivré ce lion d'une épine qui lui traversait la patte et qu'il avait vécu trois mois dans un antre avec le fauve. L'empereur lui accorda la vie et lui fit présent du lion. On rappelle le nom d'Androclès quand on veut faire allusion à la reconnaissance des animaux.

Androgée [*jé*], fils de Minos et de Pasiphaé, célèbre par sa force prodigieuse. Il se rendit à Athènes, où il obtint de tels succès aux jeux des Panathénées, que le roi Egée le fit tuer par jalousie. Minos le vengea en prenant Athènes et en imposant le tribut du Minotaure.

androgénie [*nî*] n. f. (du gr. *anêr, andros*, homme, et *genesis*, génération). Ce qui concerne la reproduction de l'homme. Succession des mâles aux mâles.

androgyne adj. et n. (du gr. *anêr, andros*, homme, et *gunê*, femme). Qui tient des deux sexes; hermaphrodite : *divinité androgyne. Bot.* Se dit des végétaux qui réunissent à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles, comme le *noyer*, le *noisetier*.

androïde [*dro-i-de*] n. m. (du gr. *anêr, andros*, homme, et *eidos*, aspect). Automate à figure humaine.

androlâtre n. Qui pratique l'androlâtrie.

androlâtrie [*trî*] n. f. (du gr. *anêr, andros*, homme, et *latreia*, culte). Culte divin rendu à un homme.

Andromaque, femme d'Hector et mère d'Astyanax. Après la prise de Troie, elle devint l'esclave de Pyrrhus, fils d'Achille, qui eut d'elle trois fils et ensuite la répudia. Andromaque est une des plus belles figures de l'*Iliade*, par sa profonde affection conjugale et maternelle, ses malheurs et sa touchante résignation.

Andromaque, tragédie d'Euripide (420 av. J.-C.); peinture superbe des mœurs des temps barbares. Racine, en plusieurs endroits, s'en est inspiré.

Andromaque, tragédie de Racine, représentée en 1667, la première où se révèle le génie propre de l'auteur, qui n'avait alors que vingt-sept ans. Elle opéra une révolution dans l'art dramatique, car c'est une œuvre admirable de psychologie fine et profonde. Hermione, Andromaque, Oreste et Pyrrhus en

sont les personnages principaux. Elle renferme de beaux vers, souvent cités :

Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle.

..... Dans cet aveu dépouillé d'artifice,
J'aime à voir que du moins vous vous rendez justice.

Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui.

Va, cours, mais crains encor d'y trouver Hermione.

Pourquoi l'assassiner ? qu'a-t-il fait ? A quel titre ?
Qui le l'a dit ?

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?

L'œuvre, très admirée par les uns, critiquée par les autres, obtint les honneurs d'une parodie : *la Folle Querelle*, de Subliguy.

Andromède, fille de Céphée, roi d'Ethiopie, et de Cassiopée. Celle-ci ayant eu la témérité de disputer le prix de la beauté aux Néréides, Neptune, pour venger ses nymphes, suscita un monstre marin qui désola tout le pays. L'oracle, consulté, répondit qu'il fallait exposer Andromède aux fureurs du monstre. La princesse, liée sur un rocher par les Néréides, allait être dévorée, lorsque Persée, monté sur son cheval ailé, Pégase, tua le monstre, brisa les liens d'Andromède et devint son époux. — Le nom d'Andromède a été donné à une constellation de l'hémisphère boréal.

Andromède délivrée par Persée, tableau de Rubens : — tableau du Guide ; — groupe du sculpteur Puget (Louvre).

Andromède, tragédie-opéra de P. Corneille (1650) ; pièce pleine d'un sentiment profond, dont Racine s'est inspiré dans *Iphigénie*.

Andronic (saint), martyr à Jérusalem, au IVe siècle. Fête le 9 octobre. — Martyr à Tarse, en Cilicie, au IVe siècle. Fête le 11 octobre.

Andronic Ier [*nik*], *Comnène*, empereur d'Orient de 1183 à 1185. Il fit étrangler Alexis II pour s'emparer du trône et fut renversé par Isaac l'Ange (1110-1185). — ANDRONIC II, *Paléologue*, empereur de 1283 à 1328, vit son royaume dévasté par les Turcs, et fut dépossédé (1269-1332). — ANDRONIC III, *le Jeune*, petit-fils d'Andronic II, empereur de 1325 à 1328, détrôna son grand-père, et combattit vaillamment les Turcs (1296-1341). — ANDRONIC IV, *Paléologue*, détrôna son père Jean VI, mais ne put conserver que quelques mois le pouvoir, de 1377 à 1378.

Andronicos [*koss*], architecte grec du Ier siècle av. J.-C., né à Cyrrha, en Macédoine. Il construisit à Athènes la curieuse *Tour des Vents*, encore admirée aujourd'hui. V. TOUR.

Andronicus [*kuss*] (Livius), le plus ancien poète dramatique latin. Grec d'origine, il avait été esclave, et jouait lui-même ses pièces (IIe s. av. J.-C.).

andropétale n. m. (du gr. *anêr, andros*, mâle, et *petalon*, pétale). Pétale provenant de la métamorphose d'une étamine.

androphobe n. et adj. (du gr. *anêr, andros*, homme, et *phobos*, crainte). Misanthrope. Qui fuit ou déteste le sexe masculin.

androphobie [*bî*] n. f. (de *androphobe*). Aversion, haine des hommes.

andropogon n. m. Genre de graminées dont on connaît plus de deux cents espèces, très répandues dans les régions chaudes et tempérées. (Quelques-unes sont utilisées en médecine et pour les usages domestiques.) V. VÉTIVER.

Andros [*dross*], île la plus septentrionale des Cyclades ; 18.000 h. (*Andriens*) ; à la Grèce. Vins, fruits. V. pr. *Andros ;* 2.500 h.

androsace [*za-se*] n. m. *Bot.* Genre de primulacées, dont une espèce, qui croît en France, est utilisée en médecine comme diurétique.

Androuet du Cerceau. V. DU CERCEAU.

Androussov, village de Russie (gouv. de Smolensk), connu par le traité de paix qu'y signèrent la Russie et la Pologne (1667).

Andujar, v. d'Andalousie (prov. de Jaen), sur le Guadalquivir ; 15.200 h. Fabrication de poteries, *alcarazas*, etc. A Andujar fut rendue, en 1823, par le duc d'Angoulême, une ordonnance célèbre ayant pour but de concilier les royalistes et les libéraux, mais qui resta malheureusement sans grand effet.

Anduze, ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 14 kilom. d'Alais, sur le *Gardon d'Anduze ;* 4.400 h. (*Anduziens*). Papeterie, poterie ; plomb argentifère. Mûriers. — Le cant. a 8 comm. et 8.700 h.

âne n. m. (lat. *asinus*). Mammifère solipède domestique, plus petit que le cheval et à longues oreilles. *Fig.* Homme ignorant ou entêté. *Ane bâté*, même sens renforcé. *L'âne du moulin*, celui sur qui tombent tous les coups et tous les reproches. *Mener l'âne*, regarder faire par les autres ce qu'on voudrait faire soi-même. *Vouloir tirer un pet d'un âne mort*, vouloir l'impossible. Sorte d'étau. *En dos d'âne*, présentant une arête médiane et deux versants opposés. *Bonnet, oreilles d'âne*, coiffure à longues oreilles que l'on mettait à un écolier pour le punir. *Pont aux ânes*, difficulté qui n'arrête que les ignorants. *Ane de Buridan*, v. BURIDAN. *Mâchoire d'âne de Samson*, v. SAMSON. *L'âne chargé de reliques, L'âne vêtu de la peau du lion*, allusions à des fables de La Fontaine, v. PEAU, et RELIQUES. PROV. : **Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense,** allusion à la fable de La Fontaine, *le Meunier, son fils et l'Ane*. (On remplace souvent le mot *âne* par tout autre, approprié aux circonstances). **Faire l'âne pour avoir du son,** faire l'idiot pour attraper des dupes. **Coup de pied de l'âne,** allusion à la fable de La Fontaine, *le Lion devenu vieux*, insulte qu'adresse un homme lâche ou faible à celui dont il n'a plus à redouter la force ou le pouvoir. **Faute d'un point, Martin perdit son âne,** il manque parfois fort peu de chose pour qu'une partie soit gagnée ou qu'une affaire réussisse. **Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle Martin,** beaucoup de personnes portent le même nom.

Ane.

— ENCYCL. *Zool.* Il est à peu près certain que l'âne sauvage d'Abyssinie, ou *onagre*, est la souche des ânes domestiques. L'âne est recherché à cause de sa patience, de sa sobriété et de sa robustesse. L'ânesse fournit, outre son travail, d'excellent lait, qui, par sa composition, se rapproche beaucoup du lait de la femme. La chair de l'âneau, assez tendre, entre dans la composition des saucissons de Lyon. C'est principalement comme *père* du mulet que l'âne est précieux, et, en France, son élevage a surtout pour objet l'industrie mulassière très florissante dans le Poitou).

— *Art vétér.* Les maladies particulières à l'âne sont la paralysie du train postérieur et l'affection appelée *mal d'âne* ou *crapaudine*, qui est une inflammation chronique de la peau au bord supérieur du sabot, c'est-à-dire des bourrelets kératogènes. Cette inflammation est suivie de la perversion de la sécrétion de la corne. On peut guérir le mal d'âne ou tout au moins en pallier les conséquences nuisibles, en tenant compte des indications suivantes : maintenir mince et souple la corne originaire des points malades, afin d'éviter les compressions. Placer quelques jours le pied malade dans un cataplasme, puis recouvrir la partie tuméfiée avec un topique (goudron, térébenthine liquide ou onguent de pied). S'il existe des parties ulcérées, cautériser à l'acide nitrique ou au goudron caustique.

Ane (*l'*), poème philosophique de V. Hugo (1880). Le poète se propose d'y montrer la supériorité de la nature, de l'instinct, sur la science, et à plus forte raison sur la fausse science.

Ane d'or (*l'*) ou **la Métamorphose,** roman fantastique d'Apulée, dont la magie forme le principal ressort (IIe s. apr. J.-C.). Le même sujet a été traité par Lucien et Lucius de Patras. L'ouvrage de Lucius de Patras est perdu ; celui de Lucien a été traduit par P.-L. Courier.

Ane mort (*l'*) **et la Femme guillotinée,** roman de Jules Janin ; parodie du roman romantique, d'une grande finesse d'observation (1829). C'est l'histoire d'une jeune fille sortie sage de son village, qui débute à Paris par le vice élégant, tombe de chute en chute et finit sur l'échafaud.

anéantir v. a. (de *à*, et *néant*). Réduire à néant : *nous ne pouvons rien créer ni rien anéantir*. Détruire entièrement, abolir, exterminer : *anéantir une ville, un peuple. Par ext.* Rendre stupéfait, accabler : *certaines nouvelles nous anéantissent*. Exténuer de fatigue : *l'insomnie nous anéantit*. **S'anéantir** v. pr. Se détruire mutuellement ; être détruit, aboli : *objection qui s'anéantit d'elle-même*. S'humilier, s'abîmer : *s'anéantir en Dieu*.

anéantissement [*ti-se-man*] n. m. Action d'anéantir, de s'anéantir ; son résultat. *Par ext.* Abattement, accablement, prostration.

anèbe adj. (gr. *anèbos*). Impubère, non nubile.

anecdote [*nék*] n. f. (du gr. *anekdotos*, non publié). Particularité d'histoire peu connue : *beaucoup d'anciens ne nous sont connus que par des anecdotes*. Plus souvent, historiette, récit succinct d'un fait piquant, curieux : *les anecdotes du boulevard*.

anecdotier [*nék-do-ti-é*], **ère** n. Celui, celle qui recueille ou raconte des anecdotes : *Tallemant des Réaux est un anecdotier*.

anecdotique [*nèk*] adj. Qui tient de l'anecdote : *genre anecdotique*. Qui contient surtout des anecdotes : *histoire anecdotique de Henri IV*.

anecdotiser [*nék, zé*] v. n. Conter à tout propos des anecdotes. Recueillir des anecdotes.

anèche n. m. Cépage blanc du département de l'Isère.

ânée [*né*] n. f. Charge d'un âne.

anel [*nèl*] n. m. Anneau de fer, destiné à maintenir rapprochées les deux branches d'une tenaille de forgeron, quand elle a saisi un objet.

anelace n. f. (bas lat. *anelacius*). Dague à forte lame et à deux tranchants, en usage au moyen âge.

anélectrique [*lèk-tri-ke*] adj. (du gr. *an* priv...et de *électrique*). Qui ne peut conserver les propriétés électriques : *corps anélectrique*.

Anelli (Louis), prêtre et historien italien, né à Lodi, m. à Milan (1813-1890). Ses idées avancées le firent nommer, en 1848, membre du gouvernement provisoire de Milan ; il publia une *Histoire d'Italie de 1815 à 1867*.

anémie [*mî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *haima*, sang). Appauvrissement du sang : *l'insuffisance de nourriture, une habitation mal aérée, le manque d'exercice causent l'anémie*. ANT. **Pléthore.**

— ENCYCL. L'anémie est produite par une altération du sang, consistant généralement en une diminution du nombre des globules rouges ; elle est tantôt la maladie même de l'organisme, ou elle n'est qu'un symptôme d'une autre lésion. Elle se caractérise par le teint pâle et blafard, la décoloration des muqueuses (gencives, lèvres, conjonctives), les palpitations. A l'examen, les globules rouges sont très diminués de nombre. Le traitement consiste en une bonne hygiène, l'hydrothérapie, les préparations ferrugineuses, le repos au grand air.

L'anémie cérébrale est provoquée par une lésion, comme une *hémorragie*, un *ramollissement*, etc. V. ces mots.

anémier [*mi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Causer, déterminer l'anémie.

anémique adj. Qui est causé par l'anémie : *constitution anémique ;* N. : *une anémique*.

anémocorde n. m. (du gr. *anemos*, vent, et de *corde*). Sorte d'harmonium à cordes.

anémographe n. m. (du gr. *anemos*, vent, et *graphein*, écrire). Appareil enregistreur qui indique d'une façon continue certains caractères du vent, comme la direction, la vitesse, etc.

Anémomètre.

anémographie [*fi*] n. f. (*de anémographe*). Description des vents.

anémomètre n. m. (du gr. *anemos*, vent, et *metron*, mesure). *Physiq.* Instrument qui sert à mesurer la vitesse ou la force du vent.

anémométrie [*trî*] n. f. (de *anémomètre*). Mesure de la vitesse et de la force du vent.

anémone n. f. *Bot.* Genre de renonculacées, à fleurs de couleurs variées et éclatantes. *Zool. Anémone de mer*, nom donné à l'actinie.

Anémone.

— ENCYCL. *Bot.* Les anémones habitent les bois, les prairies, les bords des eaux. Ce sont de jolies plantes à fleurs très différemment nuancées. L'anémone des bois est d'un blanc rosé.

anémonine n. f. Substance blanche, vénéneuse, découverte dans les feuilles de l'anémone.

anémoscope [*mos-ko-pe*] n. m. (du gr. *anemos*, vent, et *skopein*, examiner). Instrument qui sert à faire connaître la direction du vent.

anémotrope n. m. (du gr. *anemos*, vent, et *tropos*, tour). Moteur fonctionnant à l'aide du vent.

anencéphale [*nan*] adj. et n. Affecté d'anencéphalie.

anencéphalie [*nan, lî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *kephalê*, tête). Monstruosité caractérisée par l'absence du cerveau.

anépigraphe ou **anépigraphique** adj. Qui n'a point d'inscription ou de titre : *monument anépigraphe*.

anérie [*rî*] n. f. (rad. *âne*). Imbécillité, stupidité, ignorance crasse : *on voyait autrefois des médecins d'une parfaite anérie. Fam.* Balourdise, sottise : *dire, faire des anéries*.

anéroïde [*ro-i-de*] adj. (du gr. *a* priv., et *nêros*, mouillé). Se dit d'un baromètre métallique. (V. BAROMÈTRE.) N. m. : *l'anéroïde de Vidi*.

ânesse [*nè-se*] n. f. Femelle de l'âne : *le lait d'ânesse est très facile à digérer. Anesse de Balaam*, v. BALAAM. *Anesses de Saül*, v. SAÜL.

anesthésie [*nès-té-zî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *aisthêsis*, sensibilité). Privation plus ou moins complète de la faculté de sentir : *l'emploi du chloroforme produit l'anesthésie*. ANT. **Hyperesthésie.**

— ENCYCL. L'anesthésie peut affecter suivant les cas la sensibilité *tactile, thermique, musculaire*, à la *douleur*, ou encore les sensibilités spéciales de l'*odorat*, du *goût*, de l'*audition*, de la *vue*. C'est un symptôme commun à diverses maladies, qui permet de préciser beaucoup le diagnostic. L'anesthésie générale avec perte de connaissance peut être obtenue par des moyens artificiels et est utilisée pour les opérations chirurgicales : le chloroforme, l'éther, le chlorure d'éthyle, sont les corps les plus employés. Dans les petites opérations superficielles, on cherche souvent à supprimer simplement la douleur. On emploie alors en injections sous-cutanées, ou en simple contact avec les muqueuses, la cocaïne, la stovaïne ou encore des pulvérisations d'éther ou de chlorures d'éthyle et de méthyle.

anesthésier [*nès-té-zi-é*] v. a. Endormir avec un anesthésique. Suspendre la sensibilité à la douleur.

anesthésique [*nès-té-zi-ke*] adj. Se dit des substances qui, comme le chloroforme, l'éther, etc., produisent l'anesthésie. N. m. : *un anesthésique*.

Anet [*nè*], ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 14 kilom. de Dreux, près de l'Eure ; 1.370 h. En 1552, Henri II y fit élever pour Diane de Poitiers un magnifique château, dont Philibert Delorme dessina le plan et que décorèrent Jean Goujon et le peintre Cousin. — Le cant. a 21 comm. et 9.740 h.

aneth ou **anet** [*nèt*] n. m. *Bot.* Syn. de FENOUIL.

Anéthan (Joseph d'), magistrat et homme d'Etat belge, né et mort à Bruxelles (1803-1888), l'un des chefs du parti conservateur.

anéthol n. m. Partie solide de l'essence d'anis, qui cristallise en paillettes brillantes.

Aneto (PIC D'). V. NETHOU.

aneurose [*ro-ze*] ou **aneurie** [*rî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *neuron*, nerf). *Méd.* Défaut d'action nerveuse ; paralysie.

anévrismal [*vris-mal*], **e, aux,** adj. Qui tient de l'anévrisme : *tumeur anévrismale*.

anévrismatique [*vris-ma*] adj. Qui ressemble à un anévrisme : *tumeur d'apparence anévrismatique*.

anévrisme [*vris-me*] n. m. (du gr. *aneurusma*, dilatation). Tumeur formée par du sang en communiquant avec une artère : *la rupture d'un anévrisme entraîne la mort*.

— ENCYCL. L'anévrisme est une tumeur développée par la dilatation brusque ou spontanée des tuniques d'une artère ; il présente des pulsations isochrones à celles du pouls, et à l'auscultation fait entendre un bruit de râpe ou de soufflet. Le pronostic de l'anévrisme est grave, par suite de la menace de la rupture de la tumeur. Le traitement consiste, quand on le peut, à lier l'artère au-dessus et au-dessous de la tumeur. Pour les anévrismes inaccessibles, le régime lacté, l'ergotine, le repos sont indiqués ; parfois on cherche à provoquer la formation d'un caillot.

anévrismé [*vris-mé*], **e** adj. Qui est atteint d'anévrisme : *un cœur anévrismé*.

anévrose (gr. *aneurusis*) n. f. Manque de nerfs.

anfractueux, euse [*frak-tu-eû, eu-ze*] adj. Plein de détours, de sinuosités, de courbures : *chemin anfractueux*. ANT. **Uni, droit, plan, plat.**

anfractuosité [*frak, zi*] n. f. (lat. *anfractus*). Inégalité, sinuosité, détour, enfoncement : *les anfractuosités d'un rocher, du cerveau*.

Angara, riv. de la Sibérie, qui sort du lac Baïkal, arrose Irkoutsk, et se jette dans l'Iénissei ; cours 1.600 kil.

angarie [*rî*] n. f. (du gr. *aggareia*, service de poste). Obligation imposée par un Etat aux navires étrangers de suspendre leur route pour faire un service dans l'intérêt de cet Etat. Corvée, vexation.

— ENCYCL. L'*angarie*, qui peut tout au plus se comprendre en temps de guerre, est, en temps de paix, une atteinte inique à la liberté du commerce. Elle disparaît presque complètement des usages internationaux.

angarier [*ri-é*] v. a. (Sc conj. comme *prier.*) Forcer à une angarie, mettre en réquisition.

ange n. m. (du gr. *aggelos,* messager; lat. *angelus*). Dans la théorie catholique, et dans quelques religions plus anciennes, Etre purement spirituel, intermédiaire entre Dieu et l'homme. *Fig.* Personne très douce. *Comme un ange,* expression qui indique un haut degré de perfection : *être beau comme un ange; chanter comme un ange,* etc. *Etre aux anges,* dans le ravissement. Dans la religion catholique, *ange gardien,* celui qui est attaché à la personne de chaque chrétien. *Rire aux anges,* niaisement et sans sujet. (En bonne part, se dit des bébés qui, parfois, en dormant, semblent rire). ANT. **Diable, démon.**

— ENCYCL. La croyance aux anges, c'est-à-dire à des êtres supérieurs à la nature humaine, tient une grande place, non seulement dans l'Ancien et le Nouveau Testament, mais dans les théories religieuses de l'Inde, de la Chine, de l'Egypte et de la Perse. Suivant une classification qui remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne, on les partage en trois *hiérarchies,* distribuées chacune en trois *chœurs* : 1° Séraphins, chérubins et trônes; 2° Dominations, vertus, puissances; 3° Principautés, archanges et anges. On appelle *mauvais anges* ou *anges des ténèbres* ceux que Dieu a précipités dans l'abîme après leur révolte; les *bons anges* ou *anges de lumière* sont ceux que Dieu a confirmés en gloire pour récompenser leur fidélité. Plusieurs bons anges sont cités dans les Ecritures : Michel, qui terrassa Lucifer; Raphaël, qui conduisit le jeune Tobie; Gabriel, qui vint annoncer à Marie l'incarnation du Verbe. Parmi les mauvais anges : Satan, Belzébuth, etc.

Ange gardien (*l'*), chef-d'œuvre du Dominiquin, musée des Etudes (Naples). L'ange défend l'Innocence contre les embûches de Satan.

ange n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre squatine, requin des mers de France, nommé aussi ANGE DE MER, ANGELOT, ANGEL : *l'ange atteint 2 mètres de long.*

Ange (saint), religieux carme, martyr en Sicile (1185-1220). Fête le 5 mai.

Ange Pitou, roman historique, par Alexandre Dumas (1852). La prise de la Bastille, les journées des 5 et 6 octobre 1789 servent de cadre au récit intéressant et pittoresque du grand conteur.

Angelaume (saint), confesseur de la foi, évêque d'Auxerre de 810 à 827. Fête le 7 juillet.

Angèle de Corbara (sainte), fondatrice des religieuses cloîtrées du tiers ordre de Saint-François (XVe s.). Fête le 22 décembre.

Angèle de Mérici (la Mère), fondatrice des Ursulines, née à Desenzano, sur le lac de Garde (1470-1540).

Angeles, v. du Chili, ch.-l. de la prov. de Biobio, sur le rio Quilqué; 8.500 h.

Angeles [*lès*] **(Los),** v. des Etats-Unis (Californie), port sur le *rio de los Angeles;* 252.000 h. Grand commerce de fruits, céréales, vins. Pétrole, asphalte, ciment.

angelet [*lè*] ou **angelot** [*lo*] n. m. Petit ange.

angélical, e, aux adj. Syn. de ANGÉLIQUE. (Vx.)

Angelico (Fra). V. GIOVANNI.

angélique adj. Qui est de la nature de l'ange : *vertu angélique. Salutation angélique,* prière catholique, commençant par les mots : *Ave, Maria.* ANT. **Diabolique, satanique.**

angélique n. f. Plante ombellifère fort odorante, dont on confit la tige : *bâton d'angélique.*

— ENCYCL. L'*angélique sauvage* atteint parfois deux mètres de haut; elle croît au bord des eaux. L'*angélique officinale* habite les Alpes et les Pyrénées; ses grosses tiges cannelées se mangent confites; elle est employée en pâtisserie. On en fait aussi un ratafia.

Angélique.

Angélique (*la Belle*), une des plus gracieuses héroïnes du *Roland furieux* de l'Arioste. Les plus fameux paladins se la disputent; elle échappe à tous. Des pirates l'enlèvent et l'offrent en pâture à un monstre; elle est délivrée par Roger, monté sur l'hippogriffe. Angélique est le type poétisé de la femme, offrant un gracieux contraste avec la belliqueuse Marphise et la fière Bradamante. C'est la femme capricieuse et tendre, faible et forte en même temps, dédaignant les hommages des plus valeureux paladins pour s'éprendre de Médor, jeune Sarrasin blessé, inconnu dont les malheurs ont éveillé sa générosité.

Angélique délivrée par Roger, tableau d'Ingres Louvre). La figure d'Angélique est une délicieuse étude de femme (1819).

Angélique délivrée par Roger, d'après Ingres.

angéliquement [*ke-man*] adv. D'une manière angélique. Comme les anges.

angéliser [*zé*] v. a. Assimiler à l'ange, aux anges; donner la nature de l'ange.

Angelo, *tyran de Padoue,* drame historique en trois *journées,* en prose, de Victor Hugo. C'est l'histoire d'une bohémienne, Tisbé, devenue grande comédienne et célèbre courtisane et de l'un de ses fervents et malheureux adorateurs, Angelo Malapieri, podestat de Padoue. Style coloré, vif et émouvant (1835).

angélolâtre n. Qui pratique l'angélolâtrie.

angélolâtrie [*trî*] n. f. (du gr. *aggelos,* ange, et *latreia,* culte). Hérésie qui consiste en l'adoration des anges.

angelot [*lo*] n. m. Ancienne monnaie d'or de France, représentant un ange terrassant le dragon. (On disait aussi ANGEL.) Fromage fabriqué dans le pays d'Auge, en Normandie. V. ANGELET.

angélus [*lus*] n. m. (du lat. *angelus,* ange). Prière commençant par ce mot et qui se fait le matin, à midi et le soir, en l'honneur de l'Incarnation : *réciter l'angélus.* Sonnerie de cloche qui indique aux fidèles l'heure de cette prière : *se lever à l'angélus.*

— ENCYCL. L'angélus se compose de trois versets, suivis chacun d'un *Ave Maria;* une oraison termine l'ensemble. On fait remonter cette prière au XIe s.; mais elle fut commandée spécialement par le pape Calixte III, effrayé du succès des armes de Mahomet II. Peu après, en France, Louis XI consacra la douzième heure du jour à la sainte Vierge; et c'est lui, croit-on, qui introduisit à Paris l'usage de sonner les cloches trois fois par jour pour avertir les fidèles de réciter l'angélus. Depuis Benoît XIV (XVIIIe s.), au lieu de l'angélus on récite, pendant le temps pascal, l'antienne *Regina cæli,* en mémoire de la Résurrection.

Angélus (*l'*), tableau de J-F. Millet : un paysan et une paysanne prient, debout, la tête inclinée; là

L'Angélus, d'après Millet.

autour d'eux s'étend la campagne, à demi baignée par l'ombre du soir; au dernier plan, le modeste clocher d'une église de village; œuvre admirable de poésie simple et profonde (1860).

Angély (l'), fou en titre de Louis XIII, célèbre par son esprit satirique. Il fit une fortune considérable; les courtisans payaient fort cher pour être épargnés par ses saillies.

angemme [*jèm-me*] n. f. *Blas.* Fleur de fantaisie à quatre, six ou huit pétales arrondis et dont le centre laisse apercevoir le champ de l'écu.

Angennes (Julie d'), fille de la marquise de Rambouillet. C'est pour elle que les poètes de l'hôtel de Rambouillet composèrent la fameuse *Guirlande.* Elle épousa le duc de Montausier. V. GUIRLANDE.

Angerman, fleuve de la Suède septentrionale, qui se jette dans le golfe de Botnie; 330 kil.

Angers [*jé*], ch.-l. du dép. de Maine-et-Loire, anc. cap. de l'Anjou, sur la Maine; ch. de f. Orl., à 308 kil. de Paris; 82.940 h. (*Angevins*). Commerce important de vins d'Anjou, guignolet réputé; laines, cuirs, huiles. Aux environs, grandes carrières d'ardoise. Evêché, cour d'appel, belle cathédrale, château commencé sous Philippe Auguste et achevé sous saint Louis. Ecole d'arts et métiers. Patrie du roi René, de Jean et Félix Bodin, Ménage, Fr. Bernier, David, Chevreul. Les Vendéens y furent battus les 3 et 4 décembre 1793. — L'arr. a 9 cant., 89 comm., 177.030 h.; le cant. Nord-Ouest a 8 comm. et 47.500 h.; le cant. Nord-Est, 11 comm. et 25.020 h.; le cant. Sud-Est, 4 comm. et 32.170 h.

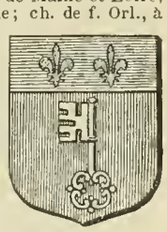

Armes d'Angers.

Angerville, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 19 kil. d'Etampes; 1.640 h. Ch. de f. Orl.

Angevin, e, habitant ou originaire d'Angers ou de l'Anjou : *les Angevins.* Adjectiv. : *guerres angevines.* N. m. Dialecte de l'Anjou : *parler l'angevin.*

Anghiari, v. d'Italie (Vénétie), près de Legnago; 2.200 h. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 14 janvier 1796.

Anghiera (Pietro **d'**), historien italien, né à Arona, m. à Grenade (1457-1526); il a raconté l'histoire des découvertes des Européens dans les Indes.

angiite n. f. (du gr. *aggeion,* vaisseau). Inflammation des vaisseaux.

Angilbert [*bèr*] (saint), ministre de Charlemagne, dont il épousa, dit-on, secrètement, la fille Berthe; il eut d'elle deux fils, dont l'annaliste Nithard; il se fit moine à Saint-Riquier; m. en 814. Fête le 18 fév.

angine n. f. (du lat. *angere,* suffoquer). Inflammation de la gorge. *Angine de poitrine,* douleur angoissante de la région précordiale. *Angine couenneuse,* celle qui est due au bacille diphtéritique. V. DIPHTÉRIE.

— ENCYCL. Les angines sont dues souvent à des causes externes (refroidissement ou respiration de gaz irritants), mais peuvent aussi être sous la dépendance de causes internes (fièvres éruptives, syphilis, etc.). Généralement, on les divise en *aiguës, chroniques* et *spécifiques.* L'angine *aiguë catarrhale* ou *érythémateuse* est l'inflammation de la muqueuse de l'arrière-bouche et du pharynx et est dite, suivant la prédominance de l'inflammation, *amygdalite* ou *pharyngite.* Elle se caractérise par des frissons, de la fièvre, de la courbature, de la céphalalgie, de l'inappétence; la muqueuse est rouge et se recouvre d'enduits pultacés. Le traitement consiste en gargarismes, lavages de la gorge, attouchements avec des collutoires phéniqués, salicylés, ou au simple jus de citron. Il est bon en outre de donner aux enfants un vomitif et aux adultes un purgatif.

Les angines *pultacées, herpétiques,* ont les mêmes symptômes et se traitent par la même médication.

L'*angine chronique* est fréquente chez les arthritiques, les herpétiques, les orateurs, les buveurs; elle se caractérise par une rougeur de la muqueuse, une voix rauque et l'absence de fièvre. Elle se traite par le repos et l'usage des eaux sulfureuses en gargarismes.

Les angines spécifiques ont pour type l'angine syphilitique (v. SYPHILIS); elles exigent des gargarismes chlorurés fréquents.

L'*angine de poitrine* est caractérisée par une douleur constrictive siégeant au niveau du cœur et donnant la sensation de la mort subite; la douleur s'irradie vers l'épaule et le bras gauche. Elle est due à une lésion des artères du cœur (athérome). Le pronostic est grave. Le traitement consiste en l'absorption d'iodure à haute dose et, au moment des crises, dans l'inhalation de nitrite d'amyle.

angineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a rapport à l'angine : *affection angineuse.*

angiographie [*fî*] n. f. (du gr. *aggeion,* vaisseau, et *graphein,* décrire). Description des vaisseaux de l'homme et des animaux.

angioleucite n. f. (du gr. *aggeion,* vaisseau, et *leukos,* blanc). Inflammation des vaisseaux lymphatiques. Syn. de LYMPHANGITE.

angiologie [*jî*] n. f. (du gr. *aggeion,* vaisseau, et *logos,* discours). Partie de l'anatomie qui traite des organes de la circulation. (On dit aussi ANGIOGRAPHIE.)

angiome ou **angionome** n. m. (du gr. *aggeion,* vaisseau). Tumeur formée par la dilatation de capillaires artériels ou veineux.

— ENCYCL. L'angiome, dit aussi *tumeur érectile, nævus,* ou, s'il est constitué par une simple tache, *envie,* date presque toujours de la naissance. Le traitement consiste à extirper la tumeur au bistouri, à faire des cautérisations au fer rouge ou avec les caustiques, des scarifications, de l'électrolyse, etc.

angiospermes [*os-pèr-me*] n. f. pl. (du gr. *aggeion,* vaisseau, et *sperma,* semence). Plantes qui ont la graine enveloppée par une cavité close, un péricarpe. (L'opposé est GYMNOSPERMES.) S. une *angiosperme.*

angiospermie [*os-pèr-mî*] n. f. Deuxième ordre de la 14e classe, dans le système de Linné.

ang-khak n. m. Matière colorante rouge, produit de sécrétion d'une bactérie, employée en Chine pour les matières alimentaires.

Angkor, localité du Cambodge où se trouvent d'imposantes et curieuses ruines de l'art khmer (à 18 kil. du Tonlé-Sap).

Anglade, comm. du dép. de la Gironde, arr. et à 12 kil. de Blaye; 1.200 h.

Anglais, e [*glè, é-ze*], habitant ou originaire de l'Angleterre : *les Anglais.* Adjectiv. : *la marine anglaise.* N. m. La langue anglaise : *parler l'anglais.* Cheval anglais de pur sang : *préférer les anglais aux arabes.* N. f. Sorte de danse très vive. Sorte d'écriture penchée à droite. V. ÉCRITURE. *A l'anglaise* loc. adv. A la manière des Anglais : *s'habiller à l'anglaise. Trotter à l'anglaise,* en s'enlevant sur les étriers pour éviter une réaction du cheval sur deux. *S'en aller* (ou *filer*) *à l'anglaise,* sans que personne s'en aperçoive. N. f. pl. Boucles de cheveux longues et tournées en spirale : *porter des anglaises.*

Anglais (*Histoire du peuple*), par Richard Green (1875); ouvrage écrit sur le développement de la civilisation anglaise. Les faits saillants et les idées maîtresses y sont remarquablement mis en relief. Traduit en français par A. Monod (1888).

anglaisage [*glè-za-je*] n. m. Action d'anglaiser.

anglaiser [*glè-zé*] v. a. Enlever à un cheval les muscles abaisseurs de la queue, pour qu'elle se tienne dans une position horizontale : *anglaiser un cheval.*

Anglards, comm. du Cantal, arr. et à 9 kil. de Mauriac; 1.960 h.

angle n. m. (lat. *angulus*). Coin, encoignure : *angles des murs, des maisons.* Géom. *Angle rectiligne,* portion du plan comprise entre deux droites qui se coupent et qui sont limitées à leur point d'intersection. (Les droites qui comprennent l'angle en sont les *côtés,* leur point d'intersection est le *sommet* de l'angle.) *Angle droit,* angle dont l'un des côtés est perpendiculaire sur l'autre. *Angle aigu,* celui qui est plus petit qu'un angle droit. *Angle obtus,* celui qui est plus grand qu'un angle droit. *Angles adjacents,* se dit de deux angles qui ont même sommet, un côté commun et sont situés de part et d'autre du côté commun. *Angles opposés par le sommet,* se dit de deux angles tels que les côtés de l'un sont formés par les prolongements des côtés de

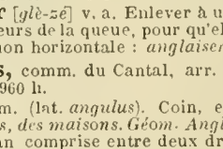

Angle droit. Angle aigu. Angle obtus.

l'autre. *Angles complémentaires*, se dit de deux ou plusieurs angles dont la somme vaut un angle droit. *Angles supplémentaires*, se dit de deux ou plusieurs angles dont la somme vaut deux angles droits. *Angles alternes internes, alternes externes*, v. ALTERNE. *Angles correspondants*, v. CORRESPONDANT. *Angle d'incidence, de réflexion*, v. INCIDENCE, RÉFLEXION. *Angle dièdre*, portion de l'espace comprise entre deux plans qui se coupent et qui sont limités à leur droite d'intersection (les deux plans sont appelés *faces du dièdre*, leur intersection est l'*arête du dièdre* [v. DIÈDRE]. *Angle solide* ou *polyédrique*, portion de l'espace comprise entre plusieurs plans qui se coupent en un même point et qui sont limités à leurs intersections. (V. TRIÈDRE, POLYÈDRE.) *Angle facial*. V. FACIAL. *Phot. Angle d'un objectif*. Angle formé par deux droites joignant le centre optique de l'objectif à deux points diamétralement opposés de la plus grande image visible ou nette formée dans le plan focal. (L'*angle embrassé* par un objectif est l'angle au sommet d'un triangle isocèle qui a pour sommet le centre optique, comme hauteur la distance focale de l'objectif, et comme base le plus grand côté de la plaque sensible employée. Un objectif *grand angle* ou *grand angulaire* est un objectif dont l'angle embrassé est supérieur à 50°.)

angler [*glé*] v. a. Donner la forme d'un angle. Former exactement les moulures dans les plus petits angles du contour, dans un ouvrage de métal.

Angles, anc. peuple de la Germanie (Slesvig), qui envahit la Grande-Bretagne au IVe siècle et donna son nom à l'Angleterre.

Angles, comm. de la Vendée, arr. et à 32 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.420 h.

Anglès, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 32 kil. de Castres ; 1.890 h. Draps. — Le cant. a 3 comm. et 2.600 h.

Anglesey [*zé*], île et comté d'Angleterre, dans la mer d'Irlande ; 54.000 h. Ch.-l. *Beaumaris*. Unie à la principauté de Galles par un pont tubulaire sur le détroit de Menai. Marbres verts ; cuivre et plomb argentifère ; bétail ; laines.

anglésite [*zi-te*] n. f. Sulfate naturel de plomb.

anglet [*glé*] n. m. Petite cavité à angle droit, comme celles qui séparent les bossages ou pierres de refend.

Anglet, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 4 kil. de Bayonne ; 5.690 h. Bains de mer. Vin blanc.

Angleterre, partie sud de la Grande-Bretagne, la plus grande et la plus riche des trois contrées qui composent le royaume britannique ; 151.015 kil. carr. ; 34.600.000 h. (*Anglais*). Capit. *Londres*. V. GRANDE-BRETAGNE.

Angleterre (*Expansion de l'*), par Seeley ; étude sur la formation de l'empire colonial anglais, où l'auteur préconise la fédération de l'Angleterre et de ses colonies (1884).

Angleterre (*Histoire d'*), par Lingard. Cette histoire, écrite au point de vue catholique, se recommande par l'étendue des recherches, la nouveauté des aperçus et par un grand art de composition et de style (1819-1830).

Angleterre (*Histoire de la conquête de l'*), **par les Normands,** par Augustin Thierry (1825). Cette œuvre éloquente n'est plus au courant de l'érudition ; à ce point de vue il faut lui préférer l'histoire écrite par Freeman sur le même sujet (1870).

Angleterre (*Histoire de la Révolution d'*), par Guizot ; narration exacte et philosophique (1827).

Angleterre depuis l'avènement de Jacques II (*Histoire d'*), par Macaulay ; se distingue par une connaissance approfondie des sources, un grand talent d'exposition, une peinture exacte des mœurs et des caractères, et un style coloré (1848-1861).

Angleterre (*Histoire du droit et des institutions de l'*), par E. Glasson ; tableau historique du régime civil et politique de la Grande-Bretagne (1882-1883).

Angleur, v. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur le canal de l'Ourthe ; 9.800 h. Métallurgie du zinc. Tanneries.

angleux, euse [*gleû, eu-ze*] adj. Se dit de certains fruits dont la chair est enchâssée dans des angles, des coins : *la plupart des noix sont angleuses*.

anglican, e adj. Qui a rapport à l'anglicanisme : *clergé anglican*. N. Qui professe cette religion.

anglicanisme [*nis-me*] n. m. Religion de l'Etat, en Angleterre.

— ENCYCL. L'anglicanisme date du règne de Henri VIII. Ce roi, irrité contre le pape Clément VII, dont il n'avait pu obtenir la rupture de son mariage avec Catherine d'Aragon (1534), résolut de se placer lui-même à la tête de l'Eglise d'Angleterre. Edouard VI accentua cette scission. Marie Tudor, reine catholique, voulut étouffer l'œuvre de ses deux prédécesseurs, mais le sang qu'elle fit couler ne servit qu'à rendre odieuses les anciennes croyances ; aussi Elisabeth n'eut-elle aucune peine à faire approuver les *Trente neuf articles* de la « Confession de foi » de l'Eglise anglicane (1562).

Le roi (ou la reine) est le chef de cette Eglise. Bien que les anglicans aient adopté quelques croyances protestantes, ils ont conservé beaucoup de points de ressemblance avec le catholicisme, particulièrement la hiérarchie.

Dans la religion anglicane, la communion est administrée sous les deux espèces, aussi bien aux simples fidèles qu'aux prêtres ; la confession auriculaire faite à un prêtre n'a pas le caractère d'un sacrement et n'est pas imposée comme une obligation formelle ; enfin, tous les prêtres, au moment de leur ordination ou quand ils reçoivent une cure paroissiale, doivent signer la déclaration des *Trente neuf articles*.

angliciser [*si-zé*] v. a. Donner un air, un accent anglais : *angliciser ses manières, un mot*. **S'angliciser** v. pr. Prendre le ton, les mœurs, les manières des Anglais.

anglicisme [*sis-me*] n. m. Façon de parler, particulière à la langue anglaise : *Walter Scott abonde en anglicismes*. Locution propre à la langue anglaise et transportée dans une autre langue : *l'expression* lune de miel *est un anglicisme*.

anglo-arabe adj. et n. Se dit d'un cheval qui tient de l'anglais et de l'arabe.

anglomane n. et adj. (de *anglo*, pour *anglais*, et de *manie*). Imitateur outré des usages anglais.

anglomanie [*ni*] n. f. (rad. *anglomane*). Manie d'imiter les Anglais.

anglo-normand [*man*], **e** adj. et n. Se dit d'un cheval qui tient de l'anglais et du normand.

anglophile n. et adj. (de *anglo*, pour *anglais*, et du gr. *philos*, ami). Partisan, ami des Anglais.

anglophobe n. et adj. (de *anglo*, pour *anglais*, et du gr. *phobos*, aversion). Qui a de l'aversion pour les Anglais.

anglophobie [*bi*] n. f. (rad. *anglophobe*). Aversion pour les Anglais.

anglo-saxon, onne [*sak-son, o-ne*] adj. et n. Qui se rapporte aux Anglo-Saxons. N. m. pl. Nom général des peuples germaniques qui envahirent la Grande-Bretagne au VIe siècle : *les Anglo-Saxons*.

— ENCYCL. Les peuples germaniques qui envahirent la Grande-Bretagne vers le milieu du Ve siècle de notre ère, et y fondèrent l'Heptarchie, comprenaient surtout des Jutes, originaires du Jutland, et des Saxons et des Angles. Vers 787, ils furent supplantés par des envahisseurs danois.

Anglure, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 60 kil. d'Epernay, sur l'Aube ; 760 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 18 comm. et 6.880 h.

Ango ou **Angot** [*gho*] (Jean), riche armateur de Dieppe, qui bloqua Lisbonne avec une flotte équipée à ses frais et seconda les armements de François Ier contre l'Angleterre ; m. en 1551.

angoisse [*ghoi-se*] n. f. (du lat. *angustia*, resserrement). Douleur morale, inquiétude profonde : *vivre dans l'angoisse. Poire d'angoisse*, poire très âpre. *Fig.* Instrument en forme de poire que l'on introduisait dans la bouche d'un patient, et qui, s'ouvrant au moyen d'un ressort, étouffait ses cris. *Avaler des poires d'angoisse*, éprouver d'amers déplaisirs.

Angoisse, comm. de la Dordogne, arr. et à 40 kil. de Nontron ; 1.400 h.

angoisser [*ghoi-sé*] v. a. Causer de l'angoisse.

Angola, colonie portugaise de la côte occidentale de l'Afrique du Sud ; capit. *Saint-Paul de Loanda* ; environ 4.180.000 h. (*Angolais* ou *Angolans*). Huile de palme, gomme, manioc, cire, miel, café, etc.

Angolais.

Angolais, e [*lè, è-ze*], habitant ou originaire de l'Angola : *les Angolais*. Adjectiv. : *population angolaise*. (On dit aussi ANGOLAN.)

angon (mot franc) n. m. Arme d'hast et de jet, munie de deux crocs, à l'usage des Francs.

angora n. et adj. Chat, lapin, chèvre, originaires d'Angora, et qui se distinguent par leur poil long et soyeux : *un angora ; un chat, des chèvres angoras*.

Angora, v. de la Turquie d'Asie, ch.-l. de vilayet. Commerce d'opium, miel, cire, de laines produites par les *chèvres d'Angora* ; 27.800 h. C'est l'antique *Ancyre*.

Angot [*gho*] (*Madame*), type populaire du Directoire, dans lequel se résument tous les ridicules d'une époque ; c'est la femme partie de bas étage pour arriver subitement à la fortune, et qui conserve, sous les dehors du luxe, le langage et les goûts de son premier état, alliés aux prétentions que fait naître le second. Ce type, popularisé vers 1795 par les pièces d'Eve dit Maillot, revécut en 1873 dans un opéra-comique de Lecocq. V. FILLE DE Mme ANGOT.

Angoulême, anc. capit. de l'Angoumois ; ch.-l. du dép. de la Charente, sur la Charente ; ch. de f. Orl., à 445 kil. de Paris ; 37.600 h. (*Angoumois*, ou *Angoumoisins*). Evêché. Curieuse cathédrale de style roman. (V. CATHÉDRALE, ROMAN [*Art*].) Papeteries, distilleries d'eau-de-vie. Patrie de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, des deux Saint-Gelais, de J.-L. Guez de Balzac, du marquis de Montalembert, de Coulomb. — L'arrond. a 9 cant., 136 comm. et 134.510 h. ; le 1er cant. a 9 comm. et 24.000 h. ; le 2e a 14 comm. et 43.700 h.

Armes d'Angoulême.

Angoulême (Louis-Antoine DE BOURBON, duc d'), grand amiral de France, né à Versailles, m. exilé à Goritz (1775-1844), fils aîné de Charles X. Il commanda l'expédition d'Espagne (1823) et tenta vainement d'arrêter les excès réactionnaires de ceux qu'il était venu secourir. A la mort de Louis XVIII, il reçut le titre de dauphin ; il abdiqua en 1830, en même temps que son père. Il avait épousé sa cousine MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE, fille de Louis XVI, née à Versailles, m. à Frohsdorf (1778-1851), princesse énergique et hautaine, qui eut une grande influence sur Louis XVIII et Charles X, et conseilla à ce dernier la résistance lors de la révolution de 1830. Napoléon Ier disait d'elle qu'elle était « le seul homme de sa famille ».

Angoulevent [*van*] (Nicolas JOUBERT, sieur d'), fou célèbre et valet de chambre de Henri IV. Il prenait le titre de *Prince des sots* ou *de la sottise*.

Angoumois [*moi*] (l'), ancien pays de France, réuni à la couronne sous Charles V, qui le conquit sur les Anglais (1373), mais annexé définitivement sous François Ier (1515) ; capit. *Angoulême*. A formé en partie le département de la Charente, en partie celui de la Dordogne. (Hab. *Angoumoisins*.)

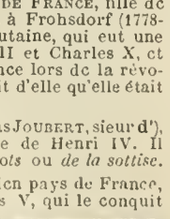

Armes de l'Angoumois.

Angoumoisin [*zin*], **e,** habitant ou originaire de l'Angoumois : *les Angoumoisins*. Adjectiv. : *campagne angoumoisine*. (On dit aussi ANGOUMOIS, E).

Angra-do-Heroismo, v. de l'île de Terceira et capitale de toutes les Açores ; 12.000 hab. Place forte. Exportation de vins et de grains.

Angra-dos-Reys, v. du Brésil (prov. de Rio-Janeiro), sur la grande baie de son nom ; 5.000 h. Commerce considérable de riz, de grains, de sucre, etc.

Angra-Pequeña [*pé-kè-gna*], baie du sud-ouest de l'Afrique, au N. de l'embouchure de l'Orange, découverte par Barthélemy Diaz ; aux Allemands.

Angres, comm. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et à 18 kil. de Béthune ; 1.330 h.

Angri, v. d'Italie (prov. de Salerne) ; 11.300 h.

Angrie, c. de Maine-et-Loire, arr. et à 18 kil. de Segré ; ch. de f. Ouest ; 1.640 h.

angrois [*groi*] n. m. Petit coin de fer que l'on enfonce à travers l'œil du marteau dans le bois, afin d'affermir le manche.

Angstrœm (André-Jean), physicien suédois, auteur de remarquables travaux sur le spectre solaire, né à Medelpad, m. à Upsal (1814-1874).

Michel Anguier.

Anguier [*ghi-é*] (François [1601-1669] et Michel [1614-1686]), nom de deux frères, sculpteurs français du XVIIe siècle, nés à Eu et morts à Paris. Une des salles de sculpture du Louvre est consacrée à leurs principales œuvres, et porte leur nom. On doit à Michel, le plus célèbre des deux, l'église du Val-de-Grâce et la Porte Saint-Denis. — GUILLAUME, frère des précédents, peintre, né à Eu, fut directeur des Gobelins (1628-1708).

anguiforme [*ghi*] adj. (du lat. *anguis*, serpent, et de *forme*). Qui a la forme d'un serpent.

Anguilla [*ghu-il-la*] ou **Snake-Island** (*île du Serpent*), une des petites Antilles anglaises ; 3.700 h. V. pr. *Anguilla*.

anguillade [*ghi, ll* mll.] n. f. Coup cinglé avec une peau d'anguille, un mouchoir tortillé, etc.

anguille [*ghi, ll* mll.] n. f. (du lat. *anguilla*, petit serpent). Poisson d'eau douce, de la famille des murénidés, à peau visqueuse, très glissante, dont la forme rappelle celle du serpent, et qui est recherché pour la délicatesse de sa chair. *Anguille de mer*, le congre. *Mar.* Pièce de bois sur laquelle s'appuie le navire qu'on va lancer. *Nœud d'anguille*, sorte de nœud coulant. Loc. prov. : *Echapper comme une anguille*, au moment où l'on croit vous tenir. *Rompre l'anguille sur le genou*, tenter l'impossible. *Ressembler à l'anguille de Melun, qui crie avant qu'on l'écorche*, se plaindre avant d'avoir souffert aucun mal. (Cette expression vient, dit-on, d'un nommé *Languille*, de Melun, qui, lors de la représentation d'un mystère, où il jouait le rôle de saint Barthélemy, se mit à hurler à la seule vue du bourreau.) *Il y a anguille sous roche*, il se trame quelque intrigue. *Toujours pâté d'anguille !* allusion à un conte de La Fontaine qui tendrait à démontrer que la satiété nous rebute des mets les plus succulents.

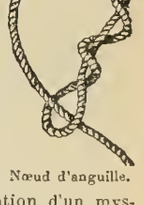

Nœud d'anguille.

— ENCYCL. *Zool.* L'anguille a le corps allongé comme celui des serpents ; sa nageoire dorsale se prolonge jusqu'à l'extrémité du corps et s'unit à la nageoire ventrale impaire. — On rencontre l'anguille dans les eaux dormantes ou courantes, elle se reproduit dans la mer ; des œufs (5 millions par animal) naissent de petits poissons dits *leptocéphales*, qui, vers un an, remontent dans les eaux douces et deviennent des anguilles adultes. La chair de l'anguille est très estimée.

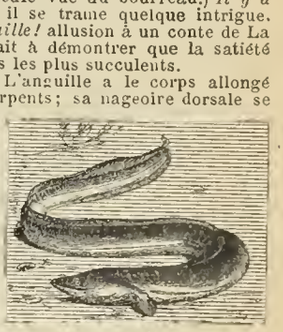

Anguille.

— *Pêch.* La pêche des anguilles se fait à la main, à la ligne, à la nasse, aux filets, au râteau (herse de fer), au moyen d'un peloton de fil le long duquel on a enfilé des vers, en piétinant la vase quand on vide les étangs. La pêche est ordinairement très fructueuse. On conserve les anguilles en les salant, en les marinant, ou en les fumant.

— *Cuis.* L'anguille s'accommode de différentes façons : à la *tartare*, en *matelote* (v. ces mots), etc.

anguiller [*ghi, ll* mll., *é*] n. m. Petit canal pratiqué dans la membrure des navires pour permettre à l'eau de s'écouler dans la cale.

anguillère [*ghi, ll* mll.] n. f. Vivier à anguilles.

anguillette [*ghi, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite anguille salée.

anguilliforme [*ghi, ll* mll.] adj. Qui ressemble à l'anguille. N. m. pl. Ordre de poissons malacoptérygiens. S. un *anguilliforme*.

anguillule [*ghi, ll* mll.] n. f. Genre de très petits vers qui vivent dans la terre, ou sont parasites de l'homme, de divers animaux et des plantes (*nielle* des graminées. — On en trouve également dans le vinaigre et la colle de farine aigrie).

anguinée [*ghi-né*] n. f. (du lat. *anguis*, serpent). Nom donné par Newton à certaines hyperboles.

anguis [*ghu-iss*] n. m. (m. lat.). Nom scientifique des sauriens du genre orvet.

anguis in herba loc. lat. tirée des *Eglogues* de Virgile (III, 93) et qui signif. *Un serpent sous l'herbe*. On l'emploie en manière d'avertissement à ceux qui pèchent par excès de confiance.

angulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *angulus*, angle). Qui a un ou plusieurs angles : *corps angulaire. Pierre angulaire*, pierre fondamentale qui fait l'angle d'un bâtiment. *Fig.* Base, fondement d'une chose : *le crédit est la pierre angulaire du commerce. Distance angulaire de deux étoiles*, angle formé par les rayons visuels joignant l'œil de l'observateur aux deux étoiles. *Phot. Grand angulaire*. V. ANGLE.

angulairement [*lè-re-man*] adv. En angle.

angulé, e adj. Qui est pourvu d'angles.

anguleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui a, qui présente des angles : *rue anguleuse. Visage anguleux*, visage dont les traits ont une saillie excessive.

angulus ridet mots lat. signif. *Ce coin de terre me sourit.* Horace (*Odes*, II, 6, 13) applique ces mots à Tarente; on peut les rappeler au sujet de tout endroit qui nous charme.

angus [*ghuss*] n. m. et adj. (de *Angus*, comté d'Ecosse). Race de bœufs dénommée aussi « race britannique » : *un angus; race angus ou d'Angus.*

angusticlave [*ghus-ti*] n. m. (du lat. *angustus*, étroit, et *clavus*, clou). Pièce de pourpre qui bordait la tunique des chevaliers romains. Cette tunique elle-même.

angustie [*ghus-tî*] n. f. (du lat. *angustia*, difficulté de respirer). Anxiété, souffrance morale.

angustifolié, e [*ghus-ti*] adj. Qui a des feuilles très étroites.

angusture [*ghus-tu-re*] n. f. Ecorce d'un arbuste américain, de la famille des diosmées, usitée contre la fièvre et la dysenterie.

angusturine [*ghus-tu*] n. f. Alcaloïde extrait de l'écorce d'angusture vraie (*galipea febrifuga*).

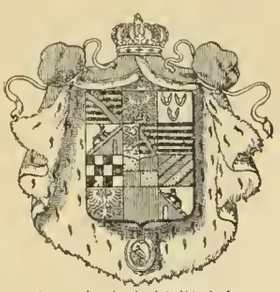

Armoiries du duché d'Anhalt.

Anhalt [*an-halt'*] (duchéd') unides Etats de l'Allemagne, enclavé dans la province prussienne de Saxe; 2.300 kil. carr. de superficie, et 316.100 h. (*Anhaltins*). Capit. *Dessau.*

anharmonique [*a-nar*] adj. (gr. *an* priv., et *harmonique*). *Rapport anharmonique.* On appelle rapport anharmonique de quatre points :

en ligne droite, le quotient des rapports des distances de deux de ces points aux deux autres, quand le rapport n'est pas égal à —1, auquel cas, le rapport est dit harmonique.

anhélation [*a-né-la-si-on*] n. f. Respiration fréquente et oppressée. Essoufflement.

anhéler [*a-né-lé*] v. n. (lat. *anhelare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Respirer péniblement. Chez les verriers, entretenir le feu.

anhéleux, euse [*a-né-leû, eu-ze*] adj. Se dit d'une respiration pénible, ou de quelqu'un qui respire avec peine.

anhinga [*a-nin-gha*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, d'Amérique et d'Afrique, à tête étroite et fine, à très long cou. (Son nom scientifique est *plotus*).

anhidrose n. f. V. ANIDROSE.

an'hui [*a-nui*] adv. Aujourd'hui. (Vx mot.)

anhydre [*a-ni-dre*] adj. (gr. *an* priv., et *hudôr*, eau). *Chim.* Qui ne contient pas d'eau : *sel anhydre.*

anhydride [*a-ni*] n. m. Nom générique de certains composés qui, au contact de l'eau, donnent naissance à des acides : *anhydride phosphorique; anhydride sulfurique.*

anhydrite [*a-ni*] n. f. Sulfate de chaux anhydre, plus dur que le gypse.

anhydrobiose [*a-ni, ô-ze*] n. f. (de *a* priv., et du gr. *hudôr*, eau, et *bios*, vie). Vie latente, déterminée par la privation complète d'eau, par la dessiccation des tissus : *les organismes en état d'anhydrobiose manifestent de nouveau l'activité vitale quand on leur rend l'eau dont ils étaient privés.*

ani n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des cuculidés, renfermant plusieurs espèces américaines.

Ani ou **Anisi**, v. ruinée de la Turquie d'Asie, ancien siège des rois d'Arménie.

Aniane, ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 25 kil. de Montpellier, sur la Corbière, affluent de l'Hérault; 2.230 h. Doit son origine au monastère fondé au IXe siècle par saint Benoît. Distilleries de plantes aromatiques, confiseries d'olives. — Le cant. a 7 comm. et 5.030 h.

Anicet [*sé*] (saint), pape de 157 à 168. Martyr sous le règne de Marc-Aurèle.

Anicet-Bourgeois [*sé-bour-joi*] (Auguste), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1806-1871); auteur de drames et de féeries longtemps populaires : *la Bouquetière des Innocents, les Pilules du Diable, Latude*, etc.

Aniche, comm. du dép. du Nord, arr. et à 14 kil. de Douai; 8.320 h. Ch. de f. N. Verreries.

anicroche n. f. *Fam.* Petit obstacle, ennui, embarras : *affaire pleine d'anicroches.*

anidrose [*dró-ze*] n. f. (du gr. *an* priv., et *idrós*, sueur). Absence de sueur.

Anie (PIC D'), pic des Basses-Pyrénées; 2.504 m. d'altitude.

ânier [*ni-é*], **ère** n. Qui conduit des ânes.

anil [*nil'*] n. m. (ar. *an-nil*). Syn. de INDIGOTIER.

aniline n. f. Liquide incolore ou légèrement coloré en brun, que l'on tire aujourd'hui de la houille en réduisant la *nitrobenzine.*

— ENCYCL. L'aniline fut découverte en 1826 par Unverdorben, dans les produits de distillation de l'indigo. On la prépare aujourd'hui par le procédé de Béchamp, qui consiste à réduire la nitrobenzine sous l'action du fer et d'un acide. C'est un liquide incolore ou légèrement brun, d'une odeur particulière, de densité 1,036 à 0°. Elle est la base de toute une série de couleurs artificielles, parmi lesquelles nous citerons seulement la *fuchsine*, la *rosaniline.*

L'aniline est toxique; elle produit des sueurs, des vertiges, de la cyanose; le traitement consiste à faire respirer de l'oxygène ou administrer des grogs et à lutter contre l'asphyxie.

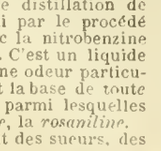

Anille.

anille [*ll* mll.] n. f. Pièce en fer, scellée dans l'œillard de la meule courante d'un moulin à farine. *Blas.* Figure héraldique, formée de deux courbes en forme de C adossées et liées par une ou deux traverses.

anillé, e [*ll* mll.] adj. *Blas.* Se dit de la croix et du sautoir dont les extrémités se terminent en forme d'anille.

animadversion [*vèr*] n. f. (du lat. *anima*, âme, *ad*, contre, et *vertere*, tourner). Blâme, censure : *s'attirer une sévère animadversion.* (Rare.) Haine persévérante : *poursuivre quelqu'un de son animadversion.* ANT. **Bienveillance, sympathie.**

animal, e, aux adj. Qui appartient à l'animal : *fonctions animales.*

animal n. m. (mot lat.; de *anima*, principe de vie). Etre organisé et doué de mouvement et de sensibilité : *l'homme est un animal raisonnable. Fig.* et *fam.* Personne stupide, grossière. *Animal domestique.* V. DOMESTIQUE. ALLUS. LITTÉR. :

Cet animal est très méchant :
Quand on l'attaque, il se défend.

vers d'une ancienne chanson, que l'on cite par ironie quand une personne attaquée riposte.

— ENCYCL. *Hist. nat.* La distinction entre le règne animal et le règne végétal, facile à établir lorsqu'on est en présence d'êtres très différenciés comme un vertébré ou une plante phanérogame, devient difficile entre certaines algues et des protozoaires. On peut dire que l'animal *se meut*, que ses organes de nutrition, de respiration, de reproduction, sont situés à l'intérieur du corps, qu'il est composé surtout de matières azotées et se nourrit de substances organiques. La science qui s'occupe des animaux est la *zoologie.*

— *Dr.* On est responsable du dommage causé par un animal dont on est propriétaire, ou dont on se sert. La loi Grammont (2 juill. 1850) punit d'une amende de 5 à 15 francs et parfois de 1 à 5 jours de prison ceux qui ont exercé abusivement et publiquement des mauvais traitements envers des animaux domestiques, dans un lieu public. La peine de la prison est toujours appliquée en cas de récidive. La Société protectrice des animaux s'est fondée pour veiller à l'observation de la loi Grammont et pour favoriser la protection des animaux domestiques.

Animaux (*Histoire des*), par Aristote; exposé de la zoologie des anciens, que le grand philosophe a complété par d'autres traités relatifs au mouvement, aux parties, à la marche des animaux.

Animaux malades de la peste (*les*), une des plus belles fables de La Fontaine. C'est, déjà, la démonstration de cette maxime brutale : *la force prime le droit.* Plusieurs vers ou hémistiches sont devenus proverbes :

... Vous leur files, seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.

Le petit doit se montrer très honoré des licences que le grand se permet à son égard.

La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant...

Se rappelle quand on cherche des excuses dans des circonstances alléchantes, irrésistibles.

Haro sur le baudet !

Que les responsabilités retombent sur le plus faible, coupable ou non !

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal,

vers qui résume avec énergie la réprobation générale dont une personne ou une chose est injustement l'objet.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

C'est la moralité de la fable.

Animaux utiles et nuisibles (*Leçons sur les*), par Carl Vogt (1882); ouvrage très savant sur les animaux nuisibles à l'agriculture ou dont celle-ci peut tirer profit.

animalcule n. m. Animal très petit en général, visible seulement au microscope.

animalesque [*lès*] adj. Qui tient de l'animal.

animalier [*li-é*] n. m. Peintre ou sculpteur d'animaux. Adjectiv. : *sculpteur animalier.*

animalisable [*za-ble*] adj. Qui peut être animalisé : *substance animalisable.*

animalisation [*za-si-on*] n. f. Transformation des aliments en la propre substance de l'animal : *l'animalisation élimine les substances non assimilables.*

animaliser [*zé*] v. a. Convertir en substance propre à l'entretien ou au développement de l'animal : *la digestion commence et la respiration achève d'animaliser les aliments. Fig.* Rabaisser à l'état de l'animal : *certaines passions animalisent l'homme.* **S'animaliser** v. pr. Acquérir les qualités des substances animales. Se rabaisser à l'état de l'animal.

animalité n. f. Ensemble des qualités substantielles de l'animal.

animateur, trice adj. et n. Qui anime.

animation [*si-on*] n. f. (de *animer*). Manifestation de la vie : *l'animation du fœtus ne commence qu'après 40 jours.* Vivacité, chaleur : *parler avec animation.* Eclat des couleurs, vivacité de l'expression : *l'animation du teint, du regard.* Emportement : *calmer l'animation de deux plaideurs.*

animato, mot ital. signif. *animé* et qui, mis en tête d'un morceau de musique, indique qu'il doit être exécuté avec animation.

anime n. f. Corps de cuirasse en usage du XVe au XVIIe siècle et formé de lames d'acier imbriquées.

animé, e adj. Doué de vie : *créature animée.* Excité : *animé au travail.* Plein d'animation : *rue animée. Blas.* Se dit des animaux héraldiques quand leurs yeux sont d'un émail spécial. ANT. **Inanimé.**

animer [*mé*] v. a. (du lat. *anima*, âme). Donner la vie : *la fable dit que Prométhée anima une statue. Fig.* Exciter, encourager : *animer des soldats au combat.* Donner de la force, de la vigueur : *animer son style.* ANT. **Engourdir.**

animique adj. (du lat. *anima*, âme). Qui a rapport à l'âme : *passions animiques.*

animisme [*mis-me*] n. m. (du lat. *anima*, âme). Système dans lequel l'âme est la cause première des faits vitaux, aussi bien que des faits intellectuels : *Stahl créa l'animisme.*

— ENCYCL. Les animistes attribuent à une cause unique, l'âme, les phénomènes vitaux, aussi bien que les phénomènes de l'ordre intellectuel et moral. Les vitalistes admettent, à côté de l'âme, un principe vital. Stahl a réuni en un corps de doctrine les idées éparses sur l'animisme et dont les principales remontent à Aristote. La vie, suivant lui, ne peut être ramenée ni aux lois générales du mouvement, ni à un système de combinaisons chimiques : le principe vital est proprement l'âme pensante.

animiste [*mis-te*] adj. Qui se rapporte à l'animisme : *doctrine animiste.* N. Partisan de l'animisme.

animosité [*zi-té*] n. f. (lat. *animositas*). Haine, désir de nuire : *avoir de l'animosité contre quelqu'un.* Emportement dans un débat : *répliquer avec animosité.* ANT. **Bienveillance, cordialité, sympathie.**

animula vagula, blandula, mots lat. signif. *Petite âme errante, caressante.* Ce sont les dernières paroles de l'empereur Hadrien, par lesquelles ce prince marquait le peu de foi qu'il avait dans l'existence de l'âme. Une traduction rend difficilement la grâce de ces trois diminutifs.

animus meminisse horret, mots lat. signif. *Mon âme tremble d'horreur à évoquer ces souvenirs.* Virgile (*Enéide*, II, 12) les met dans la bouche d'Enée commençant le récit douloureux de la guerre de Troie.

Anio, riv. de l'Italie ancienne, affluent du Tibre; auj. le *Teverone.*

anion n. m. Ion qui possède une charge d'électricité négative, et qui dans une solution électrolytique se déplace vers l'anode du courant, c'est-à-dire vers le pôle positif. V. CATION.

aniridie [*dî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *iris, idos*, iris). Absence de l'iris.

anis [*ni*] n. m. (gr. *anison*). Plante ombellifère odorante. Sorte de dragée faite avec sa graine. *Anis étoilé*, la badiane.

— ENCYCL. Les fruits (akènes) d'anis s'emploient contre les dyspepsies avec renvois, à la dose de 5 à 10 grammes en infusion dans un litre d'eau : on peut encore utiliser la teinture, 5 à 10 gouttes avant les repas.

anisateur [*za*] n. m. Appareil employé pour la fabrication de l'eau-de-vie d'anis.

aniser [*zé*] v. a. Aromatiser avec de l'anis : *aniser un gâteau, une liqueur.*

anisette [*zè-te*] n. f. Liqueur spiritueuse, faite avec de l'anis : *l'anisette est digestive.*

— ENCYCL. On obtient l'anisette en distillant au moyen de l'anisateur un mélange d'anis étoilé, de coriandre, de fenouil, d'eau et d'alcool et en ajoutant au produit un sirop de sucre. On peut encore en fabriquer plus simplement : mettre dans un grand flacon, avec 2 litres d'eau-de-vie et 1 kilogramme de sucre, 60 grammes d'anis vert concassé, 30 grammes de coriandre, 20 grammes de cannelle, 1 gramme de macis. Laisser macérer un mois, et filtrer.

anisique [*zi-ke*] adj. Se dit d'un acide qui se forme dans l'oxydation des essences d'anis, de fenouil amer et d'estragon.

anisodonte [*zo*] adj. (du gr. *anisos*, inégal, et *odous, ontos*, dent). Qui a les dents inégales. N. f. pl. *Bot.* Genre de labiées. S. une *anisodonte.*

anisopétale [*zo*] adj. (du gr. *anisos*, inégal, et de *pétale*). Qui a des pétales inégaux.

anisophylle [*zo-fi-le*] adj. (du gr. *anisos*, inégal, et *phullon*, feuille). Qui a des feuilles inégales.

anisoplie [*zo-pli*] n. f. Genre de coléoptères lamellicornes, répandus en Europe.

anisostémone [*zos-té*] adj. (du gr. *anisos*, inégal, et *stêmôn*, filet). *Bot.* Se dit des fleurs dont le nombre des étamines est différent des pétales.

Anisson-Dupéron (Alexandre-Jacques), érudit français, né et mort à Paris (1748-1794). Il appartenait à une ancienne famille originaire du Dauphiné, établie à Lyon et à Paris, et qui a fourni beaucoup d'hommes distingués à la librairie et l'imprimerie; il fut directeur de l'Imprimerie royale. Décapité sous la Terreur.

Anizy-le-Château, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 12 kil. de Laon, sur la Lette, affl. de l'Oise; 1.130 h.; ch. de f. N. Poteries. — Le cant. a 22 comm. et 7.210 h.

Anjou, anc. prov. de France, correspondant au pays gaulois des Andecaves; capit. *Angers.* L'Anjou, qui eut des comtes puissants au XIe siècle avec les *Plantagenets*, fut réuni à la couronne sous Louis XI (1480), et a formé le département de Maine-et-Loire ainsi qu'une partie de l'Indre-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe. (Hab. *Angevins.*)

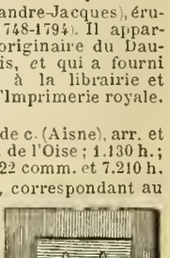

Armes du duché d'Anjou.

Anjou (duc d'), titre porté par Henri III avant son avènement au trône de France; par François, son frère, d'abord duc d'Alençon, et par celui des petits-fils de Louis XIV qui devint roi d'Espagne sous le nom de Philippe V.

Anjouan ou **Joanna,** une des îles Comores, dans l'océan Indien; 20.000 h. Sous le protectorat français. V. princ. : *Anjouan* et *Makhadou.*

Anjouan (*ordre de l'*). V. ETOILE.

Ankarstrœm. *Géogr.* V. ANCKARSTRŒM.

Anklam, v. de Prusse (Poméranie), sur la Peene, tributaire du Kleines Haff; 15.600 hab. Raffineries de sucre; fabriques de savon, brasseries.

Ankober [*bèr*], v. d'Ethiopie (Choa, prov. d'Ifat); 10.000 h.

ankylose [*lô-ze*] n. f. (du gr. *agkulosis*, courbure). Privation du mouvement des articulations.

— ENCYCL. L'ankylose est vraie ou complète lorsque la soudure osseuse est établie; dans ce cas, la guérison est impossible. Quand il y a seulement formation de tissu fibreux autour de l'articulation, des frictions, du massage, des mouvements progressifs arrivent parfois à amener la guérison. Les ankyloses s'observent à la suite de fractures, de luxations, de rhumatismes; on cherche parfois à les obtenir pour guérir des tumeurs blanches.

ankylosé [*lo-zé*], **e** adj. Atteint d'ankylose.

ankyloser [*lo-zé*] v. a. Déterminer une ankylose : *l'immobilité ankylose les membres.* **S'ankyloser** v. pr. Devenir ankylosé : *son genou s'ankylose.*

Anna Ivanovna, nièce de Pierre le Grand, née en 1693, impératrice de Russie de 1730 à 1740. Elle gouverna sous l'empire de son favori Ernest-Jean de Biren; sous son règne, eurent lieu la guerre de succession de Pologne et d'heureuses expéditions contre les Turcs.

Anna Karenine, roman de Tolstoï, où l'auteur oppose le calme bonheur d'un ménage honnête aux humiliations et aux déboires qui accompagnent la passion coupable (1877). — Une pièce en cinq actes

ct sept tableaux a été tirée de ce roman par Guiraud et représentée en 1907 au Théâtre Antoine.

Anna Perenna, déesse du Latium, dont on ignore la véritable nature. Quelques auteurs la considéraient comme une sœur de Didon. Lors de la retraite du peuple de Rome sur le mont Sacré, elle serait, dit la légende, apparue aux plébéiens sous les traits d'une vieille femme, et leur aurait distribué les vivres dont ils avaient besoin.

Annaberg [*bèrgh*], v. d'Allemagne (Saxe) ; 16.800 h. C'est le centre de la fabrication de la dentelle en Saxe. Mines d'argent, d'étain, cobalt.

annal [*an-nal*], **e** adj. Qui ne dure qu'un an : *location annale.* (Le pluriel masc. est inus.)

annales [*an'-na-le*] n. f. pl. (lat. *annales ;* de *annus,* année). Ouvrage qui rapporte les événements année par année ou en suivant uniquement l'ordre chronologique : *les annales d'une province.* Histoire : *parcourez les annales de tous les peuples...*

Annales, le chef-d'œuvre de Tacite (IIe s.) sur l'histoire romaine, depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Néron. Tacite s'y montre, dans une langue à la fois éloquente et concise, un peintre énergique, un observateur profond de la société romaine sous l'empire. Les *Annales* se composaient de seize livres, mais plusieurs sont perdus (les livres 7, 8, 9, 10 en entier et une partie des livres 5, 11 et 16).

Annales, poème national de l'ancienne Rome, par Ennius ; grande épopée en dix-huit livres, écrite d'un style rude, mais animée du souffle de l'enthousiasme, et renfermant de grandes beautés (IIe s. av. J.-C.). Il n'en reste que des fragments.

annaliste [*an'-na-lis-te*] n. m. Historien qui écrit des annales : *les moines de Saint-Denis furent des annalistes.*

— Encycl. L'annaliste ne montre entre les faits qu'un rapport de succession, tandis que l'historien met en lumière l'enchaînement, le développement logique des faits.

annalité [*an'-na*] n. f. Etat de ce qui dure un an.

Annam [*an'-nam'*], Etat de l'Indo-Chine orientale, sur la côte orientale de la péninsule ; 6 millions d'h. (*Annamites*). Capit. *Hué.* Bande montagneuse, fertile, sur la côte de la mer de Chine. Plateaux pauvres et incultes à l'intérieur. Soie, riz. V. pr. : *Tourane, Qui-Nhon, Quang-Ngaï, Bin-Thouan, Bin-Dinh.* Les provinces méridionales qui forment la Cochinchine en ont été détachées en 1862 et en 1867. (V. Cochinchine.) Depuis 1883, l'Annam, de même que le Tonkin, est sous le protectorat de la France, mais a conservé son empereur et ses mandarins. (V. *la carte* Indo-Chine.)

Annamites.

Annamite [*an'-na*], habitant ou originaire de l'Annam : *les Annamites.* Adjectiv. : *tirailleur annamite.*

Tirailleur annamite.

Annapes, comm. du dép. du Nord, arr. et à 6 kil. de Lille, sur la Mareq ; 2.960 h.

Annapolis [*an'-na-po-liss*], ville des Etats-Unis ; capit. de l'Etat de Maryland, sur la Severn, tributaire de la baie de Chesapeake ; 7.600 h. Ecole navale.

Annat (François), jésuite, confesseur de Louis XIV, né à Rodez, m. à Paris (1590-1670). Il se signala par son hostilité violente contre Port-Royal.

annate [*an'-na-te*] n. f. (bas lat. *annata*). Redevance équivalente à une année de revenu que payaient au saint-siège ceux qui étaient pourvus d'un bénéfice.

— Encycl. On constate l'existence des annates dès le XIIIe siècle. Sous Boniface IX, elles devinrent un impôt régulier et général. La Pragmatique sanction de Bourges (1438) les repoussa. Le concordat de Bologne, entre François Ier et Léon X, rétablit le droit d'annate au profit du pape (1516). Elles furent abolies par l'Assemblée constituante (1789).

Annay, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 21 kil. de Béthune ; ch. de f. N. ; 2.430 h. Houille.

Anne (sainte), épouse de saint Joachim, et mère de la sainte Vierge. Fête le 26 juillet.

Anne (*ordre de* **Sainte-**), ordre de chevalerie russe, institué en 1735 par le duc de Holstein-Gottorp, Charles-Frédéric. C'est l'ordre russe qui est habituellement conféré aux étrangers. Ruban rouge bordé de jaune.

Anne (*ordre de* **Sainte-**), nom de deux ordres de chevalerie bavarois : le premier, *ordre de Sainte-Anne de Wurtzbourg,* institué en 1714 en faveur des dames nobles et catholiques (ruban violet à double liséré blanc) ; le second, *ordre de Sainte-Anne de Munich,* créé en 1784, a été calqué sur le précédent (ruban bleu clair bordé de deux raies, blanche et jaune).

Anne (*la Légende de sainte*), triptyque de Quentin Metsys (Bruxelles).

Anne, sœur de la femme de *Barbe-Bleue,* dans les contes de Perrault. Barbe-Bleue, ayant résolu de tuer sa femme, ne lui accorde que quelques minutes pour se recommander à Dieu. Ce temps écoulé, il lui crie à plusieurs reprises : « Descendez bien vite, ou je vais monter là-haut. » C'est alors que la malheureuse, qui a envoyé chercher ses frères, demande à sa sœur, montée sur le haut d'une tour : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? — Je ne vois rien, répond d'abord celle-ci, que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie. » D'où l'allusion que l'on fait quand on attend vainement : *je suis comme sœur Anne, je ne vois rien venir.*

Anne d'Autriche, fille de Philippe III d'Espagne, femme de Louis XIII, régente pendant la minorité de Louis XIV, son fils. Elle fut, du vivant de son mari, l'adversaire de Richelieu. Après la mort de Louis XIII, elle gouverna avec le concours de Mazarin, et fit bâtir l'église du Val-de-Grâce ; m. à Paris (1601-1666).

Anne d'Autriche.

Anne de Beaujeu, fille aînée de Louis XI, « la moins folle femme de France », disait son père. Elle gouverna, comme régente, avec énergie et habileté, pendant la minorité de Charles VIII, son jeune frère. La réunion des Etats généraux de 1484 et la répression, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, d'une révolte des grands, furent les principaux événements de sa régence ; m. au château de Chantelle (Allier) (1462-1522).

Anne de Beaujeu.

Anne de Boleyn [*lèn'*], reine d'Angleterre, seconde femme de Henri VIII, qui, pour l'épouser, divorça d'avec Catherine d'Aragon, dont Anne était demoiselle d'honneur. Accusée de trahison et d'adultère, elle fut décapitée dans la tour de Londres. Elle fut la mère de la reine Elisabeth (1507-1536).

Anne de Bretagne, fille de François II, duc de Bretagne, née à Nantes, m. à Blois (1477-1514) ; femme de Charles VIII (1491), puis de Louis XII (1499). Elle apporta en dot la Bretagne à la France.

Anne de Bretagne.

Anne de Clèves, fille du duc Jean III de Clèves, reine d'Angleterre, quatrième femme de Henri VIII, qui l'épousa en 1540, pour divorcer quelques mois après ; m. en 1557. Son portrait, par Holbein, est au Louvre.

Anne de Russie, reine de France. Elle épousa en 1051 le roi Henri Ier et fut mère de Philippe Ier ; m. après 1075.

Anne Stuart [*stu-ar*], reine d'Angleterre, fille de Jacques II (1665-1714). Elle succéda à Guillaume d'Orange, lutta contre Louis XIV, conquit Gibraltar et réunit l'Ecosse à l'Angleterre. Elle essaya en vain, avant de mourir, de rouvrir le trône aux Stuarts. George Ier de Hanovre lui succéda.

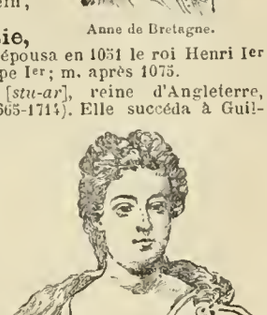
Anne Stuart.

anneau [*a-nô*] n. m. (lat. *annellus*). Cercle de matière dure, auquel on attache quelque chose : *les anneaux d'une chaîne.* Bague : *anneau de mariage.* V. bague. *Fig.* Ce dont la forme rappelle un anneau : *les anneaux d'une chevelure.* Agrès de gymnastique composés de deux cercles métalliques terminant deux cordes suspendues au portique. V. gymnastique. *Anneau pastoral,* anneau d'or orné d'une pierre précieuse non gravée, que portent les évêques. *Astr. Anneau de Saturne.* V. Saturne. *Géom. Anneau sphérique,* solide engendré par la révolution d'un segment de cercle autour d'un diamètre du cercle sur lequel il est tracé (ce diamètre ne traversant pas le segment). *Physiq. Anneaux colorés,* nom que l'on donne à de vives colorations que présentent tous les corps diaphanes solides, liquides ou gazeux, lorsqu'ils sont réduits en lames très minces. *Zool.* Se dit de pièces qui forment par leur réunion la partie extérieure du corps de certains animaux, tels que les vers, les arthropodes, etc. (On dit auj. *zonite, segment, mérite.*)

Ordre de Sainte-Anne (Russie).

Ordre de Sainte-Anne (Wurtzbourg).

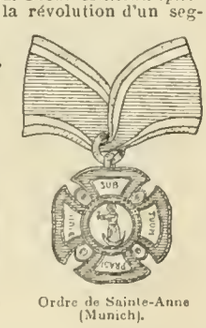
Ordre de Sainte-Anne (Munich).

Anneau.

— Encycl. L'usage des anneaux portés aux doigts remonte à la plus haute antiquité. Il existait chez les Hébreux. Les Egyptiens, les Grecs et les Romains en ont laissé un grand nombre : c'étaient de véritables sceaux, qui servaient à sceller des actes importants et constituaient une marque de propriété et d'autorité. A Rome, au temps d'Auguste, les sénateurs et les chevaliers portaient l'anneau d'or.

Anneau du Nibelung (*l'*), drame lyrique en quatre parties (*l'Or du Rhin, la Walkyrie, Siegfried* et *le Crépuscule des dieux*), de Wagner (1876) ; vaste et belle tétralogie, inspirée du poème épique *die Nibelungen.*

Annebaut [*a-ne-bô*] (Claude d'), maréchal et amiral de France. Il défendit avec succès Turin contre Charles-Quint ; m. à La Fère en 1552.

Annecy [*a-ne*], ch.-l. du dép. de la Haute-Savoie, sur le *lac d'Annecy ;* ch. de f. P.-L.-M. ; à 622 kil. de Paris ; 14.350 h. (*Annéciens*). Evêché ; tribunal de 1re instance. Filatures, tanneries, papeteries. Patrie d'Eustache Chapuis ; aux environs sont nés saint François de Sales et le chimiste Berthollet. — L'arr. a 7 cant., 99 comm. et 79.330 h. ; le cant. Nord, 24 comm. et 21.040 h. ; le cant. Sud, 18 comm. et 13.170 h.

Armes d'Annecy.

Annecy-le-Vieux, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 3 kil. d'Annecy ; 1.220 h. Fonderie de cloches. Patrie du cardinal d'Ostie, président du concile de Constance.

année [*a-né*] n. f. (lat. *annus*). An ; temps que met la terre à faire sa révolution autour du soleil : *l'année se compose de 365 jours un quart.* Période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre. Période de 12 mois en général. *Bonne année,* souhait de prospérité au commencement de chaque an nouveau. *Année scolaire,* temps qui s'écoule entre l'ouverture des classes et les vacances. *Année civile,* année de 365 jours, telle qu'on la considère couramment. *Année solaire,* durée d'une révolution complète de la terre autour du soleil. *Année bissextile,* année de 366 jours.

— Encycl. L'année est la même chez presque tous les peuples de l'Europe. Les Russes et les Grecs seuls ont conservé le calendrier Julien, ce qui établit entre eux et nous une différence de 12 jours ; en sorte que leur année commence le 13 janvier de la nôtre. Celle des Turcs est plus défectueuse encore, puisqu'elle se compose de douze mois lunaires, alternativement de 29 et de 30 jours. L'époque du commencement de l'année a varié chez tous les peuples ; les Egyptiens, les Chaldéens, les Perses, etc., la commençaient à l'équinoxe d'automne (21 septembre), d'autres au solstice d'hiver, d'autres enfin au solstice d'été. En France, à l'avènement de Charles IX, elle commençait à Pâques. Un édit de ce roi, en 1564, ordonna que l'année commencerait le 1er janvier, date purement civile. Sous le gouvernement républicain de 1792, l'année commençait à l'équinoxe d'automne, qui se trouvait être le 22 septembre 1792. V. mois, calendrier.

Année littéraire (*l'*), recueil périodique publié par Fréron contre les novateurs du XVIIIe siècle. Cette feuille, souvent partiale, raillée par Voltaire, renferme pourtant de bons articles de critique (1754-1776).

Année terrible (*l'*), par V. Hugo ; poèmes écrits sous l'impression des événements de 1870-1871, et où l'on voit se dérouler les pages héroïques ou sinistres de cette période de notre histoire (1872).

Anneessens (François), artisan belge, simple tailleur de pierre, né à Bruxelles ; un des héros du soulèvement national de 1717, condamné à mort et exécuté (1660-1719).

annelé, e [*a-ne*] adj. *Zool.* Disposé en anneaux. N. m. pl. Un des embranchements du règne animal, comprenant les arthropodes et les vers. S. un *annelé.*

anneler [*a-ne-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'annelle, nous annellerons.*) Disposer en anneaux, en boucles, en parlant des cheveux.

annelet [*a-ne-lè*] n. m. Petit anneau. Petit filet qui entoure les chapiteaux doriques. *Blas.* Petit anneau qui figure toujours en nombre sur l'écu.

annélides [*an'-né*] n. m. pl. Division des annelés, comprenant ceux qui sont segmentés et qui ont des vaisseaux sanguins. S. un *annélide.*

— Encycl. Les annélides vivent tantôt enfoncés dans la terre humide (*lombrics*), tantôt dans les eaux douces (*sangsues*), tantôt enfin dans les eaux salées (*aphrodites*). Les uns sont sédentaires et se fixent dans les pierres où ils creusent des cavités dans les coquillages ou les interstices des madrépores ; d'autres sont errants et vagabonds. On les divise en hirudinées et chétopodes (oligochètes et polychètes). V. la planche mollusques.

annelure [*a-ne*] n. f. Disposition de la chevelure en anneaux, en boucles.

Annemasse [*a-ne*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 15 kilom. de Saint-Julien, près de l'Arve ; 3.050 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 14 comm. et 11.620 h.

Annen, bourg de Prusse (prov. de Westphalie) ; 12.200 h. Verreries ; houille.

Annenkov (Michel-Nicolaïevitch), général russe, né et m. à Saint-Pétersbourg (1838-1899) ; il a attaché son nom à la construction du chemin de fer transcaspien.

Annequin, comm. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et à 7 kil. de Béthune ; 1.730 h.

annexe [*an'-nèk-se*] adj. (du lat. *annexus,* attaché à). Se dit de ce qui est relié à une chose principale : *école annexe.* N. f. : *les paupières, les cils sont les annexes de l'œil.*

annexé [*an'-nèk-sé*], **e** n. Se dit des habitants d'un pays annexé qui continuent à l'habiter. Adjectiv. : *pays annexé.*

annexer [*an'-nèk-sé*] v. a. Joindre, attacher : *Louis XI annexa la Bourgogne à ses Etats* (1482).

annexion [*an'-nèk-si-on*] n. f. Action d'annexer, son résultat : *grossir un dossier par des annexions.*

annexionnisme [*an'-nèk-si-o-nis-me*] ou **annexionisme** n. m. Théorie qui préconise l'annexion des petits Etats aux grands Etats voisins.

annexionniste [*an'-nèk-si-o-nis-te*] ou **annexioniste** n. et adj. Partisan de l'annexionisme ; qui concerne cette théorie.

Anneyron, comm. de la Drôme, arr. de Valence, sur le ruisseau de l'Argentelle ; 2.590 h.

Annezin [*a-ne*], comm du Pas-de-Calais, arr. et à 2 kil. de Béthune ; 2.020 h. Sable.

Annibal ou **Hannibal,** fameux général carthaginois, fils d'Amilcar Barca, né à Carthage, m. en Bithynie. Après avoir pris Sagonte, alliée des Romains, il traversa l'Espagne, le sud de la Gaule, franchit les Alpes au mont Genèvre, battit les Romains au Tessin et à la Trébie (218), à Trasimène (217), à Cannes (216), s'empara de Capoue où il passa l'hiver; mais, ne recevant pas de secours de Carthage, il dut, après la défaite de son frère Asdrubal au Métaure (207), repasser en Afrique pour défendre sa patrie menacée par les Romains. Il fut vaincu à Zama, par Scipion l'Africain (202). Après sa défaite, il se réfugia chez Antiochus, roi d'Ephèse, puis chez Prusias, roi de Bithynie. Apprenant que son hôte voulait le livrer aux Romains, il se donna la mort avec du poison qu'il portait toujours sur lui dans un anneau (247-183 av. J.-C.). — Annibal n'avait que neuf ans lorsque, voyant son père, l'illustre Amilcar Barca, aller au temple pour offrir un sacrifice aux dieux et leur demander de lui être favorables pendant la guerre qu'il allait porter en Espagne, il se jeta à son cou et le conjura de l'emmener avec lui. Vaincu par les caresses de son fils, en qui il voyait déjà un futur héros, Amilcar le prit entre ses bras, et, arrivé dans le temple, il lui fit jurer une haine éternelle aux Romains. Ce *serment d'Annibal* enfant est fréquemment rappelé en littérature. On fait encore allusion : 1° au cri d'alarme que poussèrent les Romains après la bataille de Cannes : *Annibal ad portas!* (Annibal est à nos portes !), cri qu'ils faisaient entendre toutes les fois que le péril était imminent; 2° à l'amollissement de son armée dans les délices de Capoue; 3° à ces mots que lui adressa son lieutenant Maharbal après la victoire de Cannes, en lui reprochant de ne pas marcher immédiatement sur Rome : « Tu sais vaincre, Annibal, mais tu ne sais pas profiter de la victoire. » Dans l'application, ces paroles s'adressent à celui qui ne sait point tirer parti d'un avantage et s'endort sur un succès.

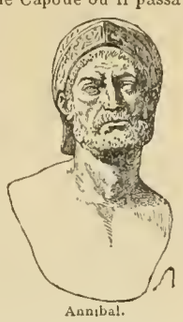
Annibal.

annihilable [*an'-ni-i*] adj. Qui peut s'annihiler : *la plupart des actes des mineurs sont annihilables.*

annihilation [*an'-ni-i-la-si-on*] n. f. Action d'annihiler; son résultat. Anéantissement : *l'annihilation d'un acte.*

annihilationnisme [*an'-ni-i-la-si-o-nisme*] ou **annihilationisme** n. m. (du lat. *ad*, à, et *nihil*, rien). Doctrine qui admet l'anéantissement définitif de l'âme du pécheur.

annihilationniste [*an'-ni-i-la-si-o-nis-te*] ou **annihilationiste** n. et adj. Qui professe l'annihilationnisme; qui concerne cette doctrine.

annihiler [*an'-ni-i-lé*] v. a. (du préf. *ad*, et du lat. *nihil*, rien). Réduire à rien, anéantir : *annihiler un testament.* ANT. **Consolider, maintenir.**

anniversaire [*a-ni-vér-sè-re*] adj. (du lat. *annus*, année, et *versus*, tourné). Qui rappelle le souvenir d'un événement arrivé à pareil jour une ou plusieurs années auparavant : *fête anniversaire.* N. m. Retour annuel du jour signalé par quelque événement : *l'anniversaire d'une victoire.* Service religieux qu'on célèbre annuellement pour une personne décédée : *fonder un anniversaire.*

— ENCYCL. La religion, la politique et la famille ont leurs anniversaires. Chez les Juifs, la Pâque rappelait la sortie d'Egypte, la Pentecôte, la promulgation de la Loi. Chez les chrétiens, Noël, l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte se rattachent au jour même de l'année où fut accompli le mystère qu'elles célèbrent. Le calendrier n'est, à proprement parler, qu'une série d'anniversaires. La fête nationale du 14 juillet, rappelant la prise de la Bastille en 1789, est le plus solennel anniversaire de notre histoire nationale contemporaine. Citons encore l'anniversaire de Jeanne d'Arc célébré le 8 mai, à Orléans, les anniversaires de Molière, de Corneille et de Racine qui donnent lieu à des cérémonies annuelles, etc.

Annobon, île espagnole du golfe de Guinée; 3.000 h. Capit. *San-Antonio de Praia.*

anno Domini, mots lat. signif. *l'un du Seigneur* et qu'on abrège généralement A. D.

anno ætatis suæ, mots lat. signif. *Dans l'année de son âge*, formule tumulaire, que l'on fait suivre du chiffre d'années atteint par la personne décédée.

Annœullin, comm. du dép. du Nord, arr. et à 17 kil. de Lille, près de la Deule canalisée; 5.280 h. Briqueteries, houilles.

annonaire [*an'-no-nè-re*] adj. (de *annone*). Qui a rapport à la récolte du blé, à l'approvisionnement.

Annonay [*an'-no-nè*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 34 kilom. de Tournon, sur la Cance; 17.300 h. (*Annonéens*); ch. de f. P.-L.-M. Papeteries, soieries; mégisseries, tanneries. Patrie des frères Montgolfier. — Le cant. a 14 comm. et 29.100 h.

annonce [*a-non-se*] n. f. subst. verb. (de *annoncer*). Avis d'un fait supposé ignoré : *l'annonce d'une victoire.* Avis verbal, écrit ou imprimé, donné au public : *annonce au prône; annonces judiciaires.*

annoncer [*a-non-sé*] v. a. (du préf. *ad*, et du lat. *nuntiare*, annoncer. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il annonça, nous annonçons.*) Faire savoir, apprendre : *annoncer une nouvelle à un ami.* Publier : *annoncer une vente.* Prévenir de l'arrivée, de la présence de quelqu'un : *annoncer un visiteur.* Manifester, proclamer : *mille progrès annoncent le triomphe de la science.* Prédire, présager : *annoncer une éclipse.* Prêcher : *annoncer l'Evangile.*

annonceur [*a-non*] n. et adj. m. Celui qui annonce : *annonceur de nouvelles.* (Vx.)

annonciade [*a-non*] n. f. Religieuse de l'une des congrégations placées sous le vocable de l'Annonciade. *Annonciades de Bourges*, congrégation de femmes instituée en 1500 par Jeanne de France, pour honorer le mystère de l'Incarnation. *Annonciades célestes* ou *Filles bleues*, congrégation établie à Gênes en 1604 par Marie-Victoire Fornaro et qui vint s'installer à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine, en 1622.

Ordre de l'Annonciade.

Annonciade (*ordre de l'*), ordre de chevalerie, le plus élevé de l'Italie actuelle, fondé en 1362 par le duc Amédée VI de Savoie et placé sous l'invocation de la Vierge. La décoration, attachée à une chaînette, est portée en sautoir, avec plaque sur le côté gauche. Cette décoration est réservée aux souverains et aux grands personnages; les titulaires sont traités de cousins par le roi.

Annonciation [*a-non, si-on*] n. f. Message de l'ange Gabriel à la Vierge pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation. Jour où l'Eglise célèbre ce mystère (25 mars). Tableau représentant le message de l'ange : *Murillo a peint plusieurs Annonciations.* (V. l'art. suiv.)

Annonciation (*représentations de l'*), tableau de Léonard de Vinci (Florence); — de Murillo (Madrid); — de Fra Bartolomeo (Louvre). — Volet gauche du célèbre triptyque de Saint-Lochner (cathédrale de Cologne).

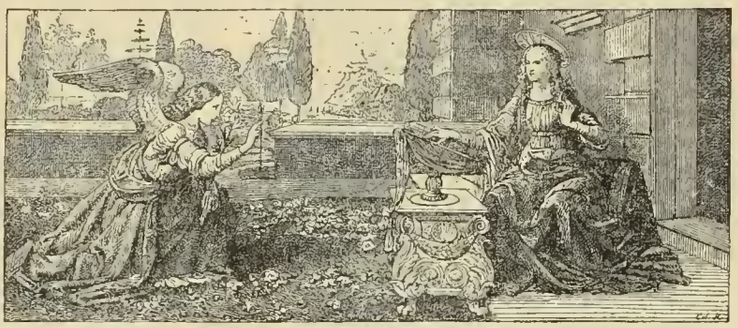
L'Annonciation, d'après Léonard de Vinci.

annoncier [*a-non-si-é*] n. et adj. m. Celui qui est chargé des annonces dans les journaux.

annone [*an'-no-ne*] n. f. (lat. *annona*). Autrefois, à Rome, approvisionnement de vivres pour un an. Service public qui, dans la Rome ancienne, était chargé d'assurer l'approvisionnement en blé de la ville.

Annot [*a-not*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 32 kil. de Castellane, sur la Vaire, affl. du Var; 1.480 h. Draps. — Le cant. a 7 comm. et 3.720 h.

annotateur, trice [*an'-no*] n. et adj. Qui annote : *un bon annotateur doit être un érudit de premier ordre.*

annotatif, ive [*an'-no*] adj. Qui sert d'annotation.

annotation [*an'-no-ta-si-on*] n. f. Note faite sur un texte pour l'éclaircir, l'expliquer.

annoter [*an'-no-té*] v. a. Faire des remarques explicatives, des notes sur un auteur : *Voltaire annota Corneille.*

Annoville, comm. de la Manche, arr. et à 12 kilom. de Coutances; 760 h. Bains de mer.

annuaire [*an'-nu-è-re*] n. m. (du lat. *annuus*, annuel). Recueil annuel, contenant le résumé des événements de l'année précédente et des renseignements statistiques, administratifs, etc., pour l'année. Sorte d'almanach, indiquant l'état et le mouvement du personnel de certaines professions : *annuaire militaire.*

Annuaire du Bureau des longitudes, publié chaque année par le Bureau des longitudes de Paris, et qui contient, outre le calendrier de l'année, des observations astronomiques et météorologiques, des articles de statistique, des tables où sont consignés les résultats usuels de la physique et souvent des notices sur les faits scientifiques contemporains. Le premier annuaire parut en 1797.

annualité [*an'-nu*] n. f. Qualité de ce qui est annuel : *l'annualité de l'impôt.*

annuel, elle [*an'-nu-èl, é-le*] adj. Qui dure un an : *à Rome, le consulat était annuel.* Qui revient chaque année : *les Salons annuels. Plantes annuelles,* qui meurent tous les ans, comme les graminées

annuellement [*an'-nu-é-le-man*] adv. Par an, chaque année.

annuitaire [*an-nu-i-tè-re*] adj. Qui est acquitté par annuité : *dette annuitaire.*

annuité [*an'-nu*] n. f. Mode de paycment dans lequel le débiteur s'acquitte envers le créancier, en lui versant chaque année une certaine somme qui comprend à la fois le remboursement d'une partie du capital et les intérêts.

— ENCYCL. On peut s'acquitter d'une dette en payant annuellement une rente qui surpasse l'intérêt de la dette; la somme payée constitue l'*annuité*, elle est dite *variable* quand les payements annuels sont différents, *fixe* quand ces derniers sont égaux. On calcule aisément les annuités fixes d'après la formule

$$a = \frac{A\, r\,(1+r)^n}{(1+r)^n - 1},$$

où A représente le capital à rembourser, r l'intérêt de 1 franc pendant l'unité de période, et n le nombre de périodes. Mais on a aussi formé des tables qui permettent de résoudre facilement tous les problèmes relatifs aux annuités.

annulabilité [*an'-nu*] n. f. Disposition d'un acte qui le rend annulable : *un simple vice de forme peut constituer une annulabilité.*

annulable [*an'-nu*] adj. Qui peut, qui doit être annulé : *testament annulable.*

annulaire [*an'-nu-lè-re*] adj. (lat. *annularius*; de *annulus*, anneau). Qui a la forme d'un anneau : *éclipse annulaire.* N. m. Le quatrième doigt de la main, où se met ordinairement l'anneau.

annulatif, ive [*an'-nu*] adj. Qui annule.

annulation [*an'-nu-la-si-on*] n. f. Action de rendre nul : *l'annulation d'un acte.* ANT. **Confirmation, conservation, validation, maintien.**

annulement [*an'-nu-le-man*] n. m. *Mar.* Signal qui annule le signal précédent.

annuler [*an'-nu-lé*] v. a. (lat. *annullare*). Rendre, déclarer nul : *annuler un acte.* Rendre impuissant : *annuler une assemblée.* ANT. **Conserver, maintenir.**

Annunzio [*a-non*] (Gabriele **d'**), poète, romancier et auteur dramatique italien, au style brillant, coloré et pur. C'est le chantre de la beauté, de la passion, des sensations rares. Ses principaux romans sont : *le Triomphe de la mort, l'Enfant de volupté, le Feu*; ses principales pièces : *la Ville morte, la Fille de Jorio.* Né à Francavilla al Mare (Chieti) en 1864.

anoa n. m. (mot malais). Genre de mammifères ruminants, de taille moyenne, comprenant des bovidés de l'île Célèbes, qui ont l'allure des antilopes.

anobie [*bi*], **anobion** ou **anobium** [*om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, dont les larves attaquent le bois, les herbiers, les livres, qu'ils perforent de petits trous profonds, d'où le nom de *vrillettes* qu'on leur donne aussi.

anobli, e adj. et n. Qui a reçu des lettres de noblesse : *Charles VII anoblit Jacques Cœur.*

anoblir v. a. Faire noble : *Napoléon Ier anoblit ses lieutenants.* (V. ENNOBLIR.) *Le ventre anoblit*, se disait des pays, des familles, où la noblesse pouvait se transmettre par les femmes.

anoblissement [*bli-se-man*] n. m. Action d'anoblir; son résultat : *l'anoblissement résultait de l'exercice de certaines charges publiques.*

anode n. f. (du gr. *anô*, en haut, et *odos*, route). Nom donné à l'électrode positive d'une pile. Surface métallique placée à l'électrode positive de la pile, dans la galvanoplastie.

anodin, e adj. (du gr. *an* priv., et *odunê*, douleur). *Méd.* Qui apaise la douleur : *remède anodin.* Doux, inoffensif, insignifiant : *critique anodine.* N. m. : *un anodin.* (L'opium, le pavot, la ciguë, la jusquiame, etc., sont des anodins.) ANT. **Violent.**

anodonte n. m. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des animaux à grande coquille, et qui vivent dans les eaux douces et tempérées des deux mondes.

anodontie [*ti*] n. f. (du gr. *an* priv., et *odous, ontos*, dent). Absence de dents.

anolis [*liss*] n. m. Genre de sauriens de la famille des iguaniens, comprenant de petits animaux américains et asiatiques, très agiles, qui vivent sur les arbres.

anomal, e, aux adj. (du gr. *anômalos*, irrégulier). Irrégulier, exceptionnel, anormal : *constitution anomale.* ANT. **Normal, régulier.**

anomale n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, de la famille des scarabéidés, répandus sur tout le globe, et comprenant des hannetons à coloration métallique, dont quelques-uns sont nuisibles à la vigne.

anomalie [*li*] n. f. (de *anomal*). Irrégularité : *chaque langue a ses anomalies. Anat.* Déviation insolite d'un type normal; monstruosité. ANT. **Régularité.**

anomalistique [*lis-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'anomalie. *Année anomalistique*, temps que met une planète à revenir d'un point de son orbite au même point.

Anomalure.

anomalure n. m. Genre d'écureuils volants, de l'Afrique centrale.

anomie [*mi*] n. f. Genre de mollusques lamellibranches, voisins des huîtres.

ânon n. m. Petit âne. *Fig.* Enfant sot, ignare.

anonacées [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, comprenant des arbres et des arbrisseaux des pays chauds, qui ont pour type le genre *anone.* S. une *anonacée.* (On dit aussi ANONÉES.)

anone n. f. Genre d'anonacées, dont l'espèce type produit la *pomme cannelle*, fruit recherché.

ânonnement [*no-ne-man*] n. m. Action d'ânonner. Mettre bas, en parlant de l'ânesse.

ânonner [*no-né*] v. n. (de *ânon*). Lire, parler avec peine et en hésitant. V. a. : *ânonner sa leçon.*

ânonneur, euse [*no-neur, eu-ze*] n. et adj. Qui ânonne, hésite, balbutie en lisant, en parlant.

anonymat [*ma*] n. m. Etat de ce qui est anonyme : *dans les journaux anglais, l'anonymat est la règle.*

anonyme adj. (du gr. *an* priv., et *onuma*, nom). Qui est sans nom d'auteur : *écrit anonyme. Société anonyme*, société commerciale qui n'a pour élément de crédit que le capital social sans considération des personnes; elle n'a pas de nom, de raison sociale et n'est désignée que par l'objet de son entreprise. N. Qui ne fait pas connaître son nom : *un, une anonyme.* N. m. Caractère de ce qui est anonyme. *Garder l'anonyme*, ne pas se déclarer l'auteur.

— ENCYCL. La plupart des œuvres d'art antiques parvenues jusqu'à nous sont anonymes. Les artistes du moyen âge ont négligé de signer leurs œuvres. Ce n'est guère qu'à la Renaissance que les maîtres commencent à se faire connaître par leurs signatures. De nombreux ouvrages littéraires ont d'abord paru anonymes : les *Provinciales* de Pascal, les *Maximes* de La Rochefoucauld, les *Caractères* de La Bruyère, l'*Esprit des lois* par Montesquieu, la plupart des œuvres de Voltaire.

Anonymes et pseudonymes (*Dictionnaire des*), par Antoine-Alexandre Barbier (1806-1808).

anonymement [*man*] adv. En gardant l'anonymat : *écrire anonymement.*

anonymie [*mi*] n. f. Syn. de ANONYMAT. (Peu us.)

anophèle n. m. Genre d'insectes diptères, type de la sous-famille *anophélinés*.

anophélinés [*né*] n. m. pl. Sous-famille d'insectes diptères nématocères, de la famille des culicidés, comprenant de nombreux genres. S. un *anophélinė*.

— ENCYCL. Les moustiques de cette sous-famille (*myzomyie, stégomyie, anophèle*, etc.), comptent parmi les plus nuisibles, car c'est leur piqûre qui propage les fièvres paludéennes. V. MOUSTIQUE.

anoplothérium [*ri-om'*] n. m. Ruminant artiodactyle, fossile dans l'éocène : *l'anoplothérium avait la taille d'un petit cheval.*

Anor, comm. du Nord, arr. et à 22 kil. d'Avesnes; 4.600 h. Ch. de f. N. Marbre, forges, affineries; grès.

anordie [*di*] n. f. Vent frais et fort, venant du nord.

anordir v. n. (de *à*, et *nord*). Se dit du vent quand il tourne au nord : *le vent anordit.*

anorexie [*rèk-si*] n. f. (du gr. *an* priv., et *orexis*, appétit). Perte de l'appétit. ANT. **Panorexie.**

— ENCYCL. L'anorexie est un symptôme de maladie ou un simple dérangement fonctionnel. Comme symptôme, l'anorexie signale l'invasion des maladies fébriles, à moins qu'elle n'apparaisse à la période ultime des maladies chroniques. Les amers sont excellents quand l'anorexie relève d'une mauvaise hygiène alimentaire; en particulier, 5 à 10 gouttes amères de Banné avant chaque repas.

anormal, e, aux adj. (*a* priv., et *normal*). Contraire aux règles. Irrégulier, anomal. ANT. **Normal, régulier.**

anormalement [*man*] adv. D'une façon anormale. ANT. **Normalement, régulièrement.**

anorthoscope [*tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *an* priv., *orthos*, droit, et *skopein*, examiner). Instrument destiné à produire certaines illusions d'optique, dues à la persistance des impressions lumineuses sur la rétine.

anosmie [*nos-mi*] n. f. (du gr. *an* priv., et *osmė*, odeur). Diminution ou perte de l'odorat.

Anost, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 24 kil. d'Autun, sur un affluent de l'Arroux; 2.610 h.

Anosyre, v. de la Grèce, dans l'île de Syra, dont c'est l'ancienne capitale; 9.000 h.

Anould, comm. des Vosges, arrond. et à 12 kil. de Saint-Dié, près de la Meurthe; 3.320 h. Ch. de f. Est.

anoure adj. (du gr. *an* priv., et *oura*, queue). Se dit des animaux dépourvus de queue. N. m. pl. Ordre de batraciens, comprenant les grenouilles, crapauds, etc. S. un *anoure*.

a novo mots lat. signif. De nouveau : *affaire renvoyée a novo devant une autre cour.*

anoxémie [*nok-sé-mi*] n. f. (du gr. *an* priv., *oxus*, aigu, et *haima*, sang). Défaut d'oxygénation du sang : *l'anoxémie existe chez les habitants des hautes montagnes.*

Anquetil [*ke-til'*] (Louis-Pierre), abbé et historien français, né et mort à Paris (1723-1806); il est l'auteur d'une *Histoire de France* assez connue, mais médiocre.

Anquetil-Duperron (Abraham-Hyacinthe), frère du précédent, orientaliste français, né et mort à Paris (1731-1805). On lui doit la découverte et la première traduction du *Zend-Avesta.*

Ans, v. de Belgique (prov. et arr. de Liége), à la source de la Légie, tributaire de la Meuse; 9.100 h. Houille, usines.

Anschaire [*ans-ké-re*] (saint), dit *l'Apôtre du Nord*, né à Corbie (Picardie), mort à Brême (801-864). Il prêcha le christianisme en Scandinavie.

Ansdell (Richard), peintre anglais, né à Liverpool, m. à Farnborough (1815-1883). Auteur distingué de tableaux de genre et de scènes d'animaux.

anse n. f. (lat. *ansa*). Partie courbée en arc, par laquelle on prend un vase, un panier. *Faire danser l'anse du panier*, se dit d'une cuisinière qui compte à ses maîtres, pour les denrées achetées, plus qu'elles n'ont coûté. *Géogr.* Très petit golfe. *Géom. Anse de panier*, courbe que l'on obtient au moyen d'arcs de cercle raccordés.

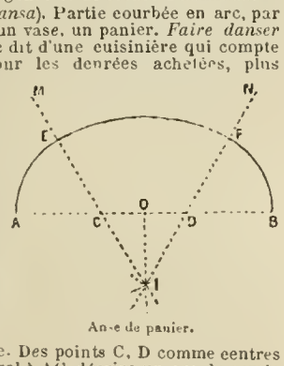

Anse de panier.

— ENCYCL. *Géom.* Pour tracer la courbe appelée *anse de panier*, on peut procéder de la manière suivante : diviser la droite AB en 3 parties égales; élever au milieu O une perpendiculaire. Des points C, D comme centres et avec un rayon égal à AC, décrire un arc de cercle qui coupe cette perpendiculaire (au point I). Mener les droites ICM et IDN. Du point I comme centre et avec IE pour rayon, tracer l'arc EF. Enfin, des points C et D comme centres et avec AC, DB pour rayons, tracer les arcs AE, BE.

anse n. f. et **anseatique** adj. V. HANSE, et HANSÉATIQUE.

Anse, ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 6 kil. de Villefranche, sur l'Azergues, affl. dr. de la Saône; 2.100 h.; ch. de f. P.-L.-M. Vins; tartre. — Le cant. a 13 comm. et 9.550 h.

Anseghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai); 3.700 h.

Anségise, archevêque de Sens; fut chargé de missions importantes par Charlemagne, et forma le premier recueil de capitulaires; m. en 833.

Anségise, évêque de Troyes, chancelier de France sous le roi Raoul; m. vers 970.

Anselme (saint), né à Aoste, mort archevêque de Cantorbéry (1033-1109). Théologien célèbre et philosophe réaliste, un des fondateurs de la scolastique, il donna cette preuve de l'existence de Dieu : nous avons l'idée d'un être parfait; or la perfection implique l'existence; donc l'être parfait existe. C'est lui qui définissait la spéculation philosophique : *fides quærens intellectum* (foi cherchant l'intelligence). Principaux ouvrages : le *Monologium* et le *Prostogium.*

Anselme de Laon, théologien scolastique, maître de Guillaume de Champeaux; m. en 1117.

Anselme (Antoine), célèbre prédicateur, né à l'Isle-Jourdain (Gers), m. à Saint-Sever, surnommé *le Petit Prophète* (1652-1737).

Anselmi (Michel-Ange), peintre italien, né à Lucques, m. à Parmes; artiste au coloris agréable et chaud, mais à la composition trop chargée (1491-1555).

anser [*sèr*] n. m. Oie sauvage, bernache.

anser [*sé*] v. a. Garnir d'une anse : *anser un vase.*

ansérides n. m. pl. Famille de palmipèdes lamellirostres dont l'anser est le type. S. un *anséridé.*

ansérine n. f. *Bot.* Nom vulgaire de diverses plantes : *ambroisie, chénopode, potentille, vulvaire*, etc.

ansérine adj. f. (du lat. *anserinus*, qui appartient à l'oie). Se dit de la peau de l'homme quand elle est couverte de petites aspérités analogues à celles que présente une oie plumée. (On dit vulgairement *chair de poule.*)

ansette [*sè-te*] n. f. Bout de corde terminé en forme d'anneau. Réchaud muni d'une petite anse.

Ansiaux [*si-ó*] (Antoine), peintre d'histoire, né à Liége, m. à Paris (1764-1840).

ansière n. f. Filet de pêche, que l'on tend dans les anses ou petites baies.

Anson (George), amiral anglais, né à Shukeboroughmanor (1697-1762). Il se distingua pendant la guerre de succession d'Autriche et pendant la guerre de Sept ans.

Anspach [*ans-pak*], v. d'Allemagne (Bavière), sur le Rezat; 18.500 h. Fabrication d'étoffes de coton, laine et soie. Patrie du poète Uz et du médecin Stahl.

Anspach-Bayreuth [*ans-pak-ba-i-reut'*] (Charles-Frédéric, margrave d'), neveu du grand Frédéric; m. en 1806. Il vendit en 1791 ses deux principautés à la Prusse.

Anspach-Bayreuth (lady Elisabeth CRAVEN, margravine d'), femme du précédent (1750-1828). Elle a publié des *Mémoires* intéressants et une curieuse relation d'un voyage à Constantinople.

anspect [*ans-pèk'*] n. m. (de l'angl. *hand*, main

Anspect.

et *spike*, pointe). Sorte de levier pour manœuvrer les pièces d'artillerie, surtout sur les navires.

anspessade [*ans-pe-sa-de*] n. m. (de l'ital. *lancia spezzata*, lance brisée). Soldat d'élite, sorte de bas officier dans l'infanterie française (XVIe et XVIIe s.).

ant, anté, anti (prép. lat. *ante*, avant, ou gr. *anti*, contre), préfixes qui entrent dans un grand nombre de mots composés, pour exprimer une idée d'opposition, d'antériorité, de précession. Ex. : *antidote, antédiluvien, antidate*, etc.

antagonique adj. (de *antagoniste*). Contraire, en opposition, en lutte : *les Etats les plus antagoniques sont les Etats limitrophes.*

antagonisme [*nis-me*] n. m. (de *untugoniste*). Rivalité, lutte : *il y a antagonisme entre le vendeur et l'acheteur.*

antagoniste [*nis-te*] adj. et n. (de *anti*, et du gr. *agônistès*, combattant). Adversaire, ennemi. Qui agit dans un sens opposé : *muscles antagonistes.* ANT. **Ami, partisan, congénère.**

Antakièh. *Géogr.* V. ANTIOCHE.

Antalcidas [*dass*], général lacédémonien. Il conclut avec la Perse un traité honteux, par lequel Sparte abandonnait au Grand Roi, pour conserver son alliance, la plupart des villes grecques de l'Asie Mineure (387 av. J.-C.).

antalgique adj. (de *ant*, et du gr. *ulgos*, douleur). Anodin, propre à calmer la douleur. N. m. : *un antalgique.*

Antalo, v. de l'Abyssinie, sur un plateau, à 2.700 m. et qui eut jadis une certaine importance.

antan n. m. (du lat. *ante*, avant). Le temps passé. (Usité surtout dans cette sorte de proverbe littéraire, qui est un vers de Villon :

Mais où sont les neiges « d'antan » ?

C'est-à-dire les neiges, et, *au fig.*, les choses d'autrefois; exprime le regret, la mélancolie.)

antanaclase [*kla-ze*] n. f. (gr. *antanaklasis*). Répétition d'un mot pris dans des sens différents. Ex. : *le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas.* (PASCAL.)

antanagoge n. f. (du gr. *anti*, contre, et *anugein*, renvoyer). Réponse à un argument, à une accusation.

antannaire [*ta-nè-re*] adj. Né dans l'année précédente : *un poulain antannaire.*

Antar, guerrier et poète arabe du VIe siècle, héros de l'épopée *le Roman d'Antar*, qui est une peinture exacte des mœurs primitives des Arabes avant Mahomet.

antarctique [*tark*] adj. (de *ant*, et du gr. *arktikos*, du nord). Du sud, austral : *pôle antarctique.* ANT. **Arctique, septentrional.**

Antarctique (OCÉAN) ou **océan Glacial antarctique,** partie de l'Océan, comprise entre le pôle sud et le cercle antarctique; 20 millions de kil. carr. Immenses banquises. C'est dans l'océan Glacial antarctique que se sont réfugiés en plus grande abondance les mammifères marins de forte taille : baleines, etc.

Antarctiques (TERRES), terres situées dans l'intérieur du cercle antarctique ou dans les régions glaciales voisines. V. PÔLE.

Antarès, étoile de première grandeur, dans la constellation du Scorpion.

ante n. f. (lat. *anta*). Pièce de bois placée parallèlement au bras de l'aile d'un moulin à vent, pour en augmenter la résistance. N. f. pl. Pilastres carrés, placés de chaque côté des jambages des portes, ou saillants sur la face des murs.

ante n. f. lat. *hasta*. Manche adapté au pinceau à laver.

anté préf. V. ANT.

antebois ou **antibois** [*boi*] n. m. Baguette posée sur le plancher d'une chambre, à une certaine distance des murs, pour empêcher la détérioration de ceux-ci par le frottement des meubles.

antécédemment [*da-man*] adv. (de *antécédent*). Avant, antérieurement. ANT. **Postérieurement.**

antécédence [*dan-se*] n. f. Etat de ce qui est antécédent. (Peu us.) *Astr.* Marche des planètes, quand elles paraissent rétrograder de l'E. à l'O. : *planète en antécédence.*

antécédent [*dan*], e adj. (du lat. *antecedere*, précéder). Qui précède : *faits antécédents.* N. m. Fait antérieur sur lequel on s'appuie : *invoquer un antécédent. Gram.* Mot qui précède et auquel se rapporte le pronom relatif. *Log.* et *math.* Premier terme d'un rapport. N. m. pl. Faits qui appartiennent à la vie passée de quelqu'un : *avoir de bons, de mauvais antécédents.* ANT. **Conséquent, subséquent.**

antécesseur [*sè-seur*] n. m. Autref., professeur de droit dans une université.

Antéchrist [*krist'*] (gr. *anti*, contre, et *Christ*), imposteur qui, suivant l'Apocalypse, doit venir quelque temps avant la fin du monde pour remplir la terre de crimes et d'impiété, et enfin être vaincu par le Christ lui-même. (L'Antéchrist a été identifié avec Néron. — S'emploie *au fig.* pour désigner un impie, un athée : *un antéchrist; des antéchrists.*)

Antéchrist (l'), savante étude de critique historique et religieuse, par Renan, qui forme le 5e volume de l'*Histoire des origines du christianisme* et où l'on trouve un tableau intéressant du règne de Néron (1873).

antédéviation [*si-on*] n. f. *Pathol.* Déplacement de l'utérus en avant de sa position normale, avec changement dans la direction de son axe : *le traitement de l'antédéviation consiste dans le massage.*

antédiluvien, enne [*vi-in, è-ne*] adj. (de *anté*, et du lat. *diluvium*, déluge). Qui a précédé le déluge : *animal antédiluvien.* ANT. **Postdiluvien.**

Antée [*té*], géant, fils de Neptune et de la Terre, qu'Hercule étouffa dans ses bras. Le héros, s'étant aperçu, dans sa lutte contre le monstre, que celui-ci reprenait de nouvelles forces chaque fois qu'il touchait la terre, le souleva et parvint ainsi à lui ôter la vie. — On fait de fréquentes allusions à cet épisode mythologique pour caractériser la vigueur nouvelle qui se manifeste lorsque quelqu'un se met en contact, soit moralement, soit physiquement, avec la source première de ses idées, de ses sentiments, etc. Ainsi, Thiers a dit de Napoléon vainqueur à Brienne, Champaubert, Montmirail, Montereau, que, semblable à Antée, il avait recouvré toute la puissance de son génie en se retrouvant sur le sol français.

antéfixe n. f. (lat. *antefixa*). Ornement, souvent en terre cuite, placé sur un toit, une frise.

Antéfixe.

antéhistorique adj. Syn. de PRÉHISTORIQUE.

ante mare, undæ mots lat. signif. *Avant la mer, les eaux*, et que l'on emploie pour faire comprendre que la cause précède l'effet, que le tout résulte de la réunion des parties : *pour avoir une armée, il faut des soldats : ante mare, undæ.*

Antemnæ, v. de l'anc. Latium, dont les habitants, vaincus par Romulus, furent transférés à Rome.

antenais, aise [*nè, è-ze*] ou **antenois, oise** [*noi, oi-ze*] adj. et n. Se dit des agneaux, poulains, etc., qui ont plus d'un an et moins de deux ans.

antennaire [*tèn-nè-re*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, qui vivent dans les sargasses et les algues flottantes, principalement sous les tropiques.

antennaire [*tèn-nè-re*] n. f. *Bot.* Genre de composées dioïques, dont l'espèce la plus connue croît sur les montagnes, dans les pâturages découverts, et porte le nom d'*herbe blanche* ou *pied-de-chat.* (Une autre espèce est cultivée dans les jardins, sous le nom d'*immortelle blanche.*)

antenne [*tè-ne*] n. f. (lat. *antenna*). *Mar.* Longue vergue qui soutient les voiles. *Physiq.* Long conducteur électrique, employé dans la télégraphie sans fil. *Zool.* Nom des cornes mobiles que plusieurs insectes, comme le hanneton, le papillon, l'abeille, portent sur la tête.

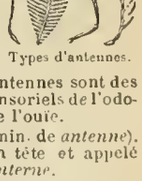
Types d'antennes.

— ENCYCL. *Zool.* Sauf les arachnides, tous les arthropodes sont munis d'*antennes*. Les crustacés en ont deux paires, tandis que les autres classes en ont une seule paire. Les antennes sont des appendices renfermant les organes sensoriels de l'odorat, du tact et, dans certains cas, de l'ouïe.

antennule [*tèn-nu-le*] n. f. (dimin. de *antenne*). Petit organe situé au sommet de la tête et appelé aussi, chez les crustacés, *antenne interne.*

Anténor, prince troyen, qui aborda en Italie et fonda Padoue. (*Enéide.*)

Anténor, sculpteur grec de la fin du VIe siècle av. J.-C., auteur du groupe d'*Harmodios et Aristogiton.*

anténuptial, e, aux [*nup-si*] adj. Antérieur au mariage : *dons antenuptiaux.*

antéoccupation [*o-ku-pa-si-on*] n. f. Figure de rhétorique, qui consiste à aller au-devant d'une objection pour la détruire immédiatement; anticipation, prolepse.

antépénultième adj. et n. f. Qui précède la pénultième ou avant-dernière : *li est la syllabe antépénultième* (ou *l'antépénultième*) *du mot re-li-gi-on.*

antéphélique adj. (du gr. *anti*, contre, et *ephélis*, tache de rousseur). Qui fait disparaître les taches de rousseur : *lotion antéphélique.*

antéphialtique adj. et n. (du gr. *anti*, contre, et *éphialtès*, cauchemar). Propre à guérir ou à prévenir le cauchemar : *l'opium est, dit-on, antéphialtique.*

Antequera [*kè*], v. d'Espagne, prov. de Malaga; 21.800 h. Fabrication d'étoffes, tapis, etc.

antérieur, e adj. (lat. *anterior*). Qui est devant, en avant : *la partie antérieure d'un vaisseau.* Qui précède dans l'ordre des temps : *les faits antérieurs à notre époque. Gram. Passé antérieur*, temps du verbe qui exprime qu'une chose s'est faite avant une autre : *je l'eus reconnu avant qu'il me parlât. Futur antérieur*, temps qui exprime qu'une chose sera faite avant une autre : *je serai parti quand il viendra.* ANT. **Postérieur, ultérieur.**

antérieurement [*man*] adv. Avant, précédemment. ANT. **Postérieurement, ultérieurement.**

antériorité n. f. (de *antérieur*). Priorité de temps, de date. ANT. **Postériorité.**

Anterne (COL D'), col des Alpes de Savoie, entre les vallées du Giffre et de l'Arve ; 2.263 m. d'altitude.

anternon [*tèr*] n. m. Chaussée praticable aux voitures, tracée à travers les marais salants.

antéro-postérieur, e adj. (de *antérieur*, et *postérieur*). S'emploie pour marquer la direction d'avant en arrière : *diamètre antéro-postérieur du bassin, du crâne.*

antéros [*ross*] u. m. Pierre précieuse qui ressemble au jaspe.

antéversion [*vèr*] n. f. Déviation utérine, caractérisée par l'inclinaison du corps de l'utérus en avant et du col en arrière.

Antheit, comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 3.600 h. Usines.

Anthela, v. de l'anc. Grèce, à l'entrée du défilé des Thermonyles.

anthélie [*lî*] n. f. (du gr. *anti,* en face de, et *hélios* soleil). Image du soleil que l'on aperçoit à l'opposé de cet astre sur le cercle *parhélique.*

— ENCYCL. Cette image paraît être due à des aiguilles de glace flottant dans l'atmosphère ou descendant lentement.

anthélix [*likss*] n. m. (de *ant,* et *hélix*). Circonvolution du pavillon de l'oreille, au-devant et en dedans de l'hélix.

Anthelme (saint), évêque de Belley (1103-1178).

anthelminthique [*tèl*] adj. (du gr. *anti,* contre, et *helmins, inthos,* ver). Se dit des remèdes propres à détruire les vers intestinaux. Vermifuge. N. m. : *un anthelminthique.*

— ENCYCL. Les anthelminthiques sont des substances délétères pour les vers du tube digestif. On emploie le *cousso,* la *racine de grenadier,* la *fougère mâle,* contre les ténias, et la *mousse de Corse,* l'*absinthe,* le *semen-contra,* le *calomel* contre les autres vers. Les doses varient avec l'âge et le sexe.

anthémidées [*dé*] n. f. pl. *Bot.* Nom d'une tribu de composées, ayant pour type la *camomille.* S. une *anthémidée.*

Anthémius [*uss*], un des ministres les plus remarquables qu'ait eus l'empire d'Orient, au VIe siècle. Il se démit du pouvoir en 414, lors de l'élévation de Pulchérie. — Son petit-fils, **Anthémius,** devint empereur d'Occident, mais il fut détrôné et mis à mort par son gendre le Suève Ricimer, en 472.

Anthemios [*té-mi-oss*], né à Tralles (Lydie), architecte qui construisit l'église Sainte-Sophie, à Constantinople (VIe s.).

anthémis [*miss*] n. m. *Bot.* Genre de composées, comprenant des herbes aromatiques des régions tempérées, et qui ont pour type la *camomille.*

Types d'anthères.

anthère n. f. (du gr. *anthêros,* fleuri). *Bot.* Petit sac situé à la partie supérieure de l'étamine et qui renferme le pollen.

— ENCYCL. L'anthère est la partie essentielle de l'étamine ; elle se compose de deux petits sacs contenant le pollen destiné à féconder les pistils.

anthéridie [*dî*] n. f. *Bot.* Cellule où se trouvent les anthérozoïdes.

anthérifère adj. (de *anthère,* et du lat. *ferre,* porter). Qui porte des anthères.

anthérologie [*jî*] n. f. (du gr. *anthêros,* fleuri, et *logos,* discours). Style orné, fleuri.

anthérozoïde [*zo-i-de*] n. m. (de *anthère,* et du gr. *zôon,* animal, et *eidos,* aspect). Petit corps en tire-bouchon, qui est l'élément fécondateur mâle des cryptogames.

anthèse [*tè-ze*] n. f. (du gr. *anthêsis,* floraison). *Bot.* Epanouissement de la fleur qui donne issue au pollen : *il est des fleurs dont l'anthèse arrive la nuit.*

anthestéries [*tès-té-ri*] n. f. pl. Fêtes que l'on célébrait dans toute la Grèce en l'honneur de Dionysos (Bacchus), pendant le mois *anthestérion* [correspondant à notre mois de février]. (C'était en réalité la fin de l'hiver et le retour du printemps qu'on célébrait.)

anthidie [*ti-di*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant de petites abeilles solitaires, répandus surtout dans tout l'ancien monde.

anthocharis [*ka-riss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de jolis papillons blancs tachés de rouge vif et orange : *les antocharis, vulgairement nommés aurores, sont répandus dans l'hémisphère boréal.*

anthocyanine n. f. Matière colorante bleue, extraite des fleurs.

anthographie n. f. (du gr. *anthos,* fleur, et *graphein,* écrire). Langage des fleurs.

anthologie [*jî*] n. f. (du gr. *anthos,* fleur, et *legein,* choisir). Recueil de morceaux choisis dans les œuvres des poètes, des prosateurs, des musiciens.

— ENCYCL. Les anthologies de Méléagre, de Philippe de Thessalonique, de Straton, d'Agathias sont perdues, mais elles se trouvent reproduites en grande partie dans l'*Anthologie* de Constantin Cephalas (Xe s.) et dans celle de Maxime Planude (XIIIe s.), dont la réunion forme l'*Anthologie grecque* que nous possédons aujourd'hui.

anthonome n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, des régions tempérées, renfermant de petits charançons qui attaquent les pommiers, les poiriers, les pêchers, etc.

anthophage adj. (du gr. *anthos,* fleur, et *phagein,* manger). Qui se nourrit de fleurs.

anthophile adj. (du gr. *anthos,* fleur, et *philos,* ami). Qui se tient habituellement sur les fleurs.

anthophore n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant des abeilles solitaires dont les espèces sont répandues sur tout le globe. *Bot.* Prolongement du réceptacle.

anthoxanthe n. m. Genre de graminées souvent désignées sous le nom de *flouve.* (V. ce mot.)

anthozoaires [*zo-é-re*] n. m. pl. Syn. de COELENTÉRÉS ou POLYPIERS. S. un *anthozoaire.*

anthracène n. m. ou **anthracine** n. f. Carbure d'hydrogène, que l'on extrait du goudron de houille.

— ENCYCL. L'anthracène $C^{14}H^{10}$ fond à 210° et bout à 350° ; on le retire des huiles lourdes et des huiles provenant de la distillation du brai qui reste après extraction des huiles lourdes ; il est soluble dans l'alcool et donne par oxydation l'*anthraquinone,* qui sert à préparer l'alizarine.

anthracifère ou **anthracitifère** adj. (du gr. *anthrax, akos,* charbon, et du lat. *ferre,* porter). Qui contient de l'anthracite : *terrain anthracifère.*

anthracite n. m. (du gr. *anthrax, akos,* charbon). Charbon fossile, nommé aussi *houille sèche,* qui brûle avec difficulté et ne donne qu'une flamme courte, sans odeur ni fumée.

— ENCYCL. L'anthracite (*houille éclatante* ou *charbon incombustible*) est une substance noire, à cassure conchoïdale, souvent irisée, sèche au toucher, avec un éclat métallique assez prononcé. L'anthracite dégage, en brûlant, une chaleur très intense et n'a besoin, pour brûler, que de peu d'air (cuisson de la chaux et des poteries, chauffage des fours de verrerie, et des poêles domestiques à combustion lente). On trouve l'anthracite aux Etats-Unis (dans la Pensylvanie) ; en France (en Bretagne, dans le Maine, l'Anjou, le Dauphiné, les Alpes, etc.).

anthraciteux [*eu*], **euse** [*eu-ze*] adj. De la nature de l'anthracite. Syn. de ANTHRACIFÈRE.

anthracnose [*knó-ze*] n. f. (du gr. *anthrax,* charbon, et *nosos,* maladie). Maladie parasitaire de la vigne, produite par un champignon et qu'on nomme vulgairement *rouille noire, carie, charbon.*

— ENCYCL. L'anthracnose est produite par des champignons microscopiques du groupe des pyrénomycètes (*glæosporium ampelophagum, sphaceloma ampelinum*). Ces champignons se reproduisent et se propagent par des spores que disperse le vent et que la moindre trace d'humidité fixe sur les feuilles et les branches. Au mois de mai, on voit ces spores envahir peu à peu toutes les parties aériennes, sous forme de taches noires ou brunes ; la plante s'épuise et finit par périr. On distingue trois formes spéciales d'anthracnose : *maculée, ponctuée* et *déformante.* La maladie exerce surtout ses ravages sur les vignes plantées en sol bas, sous les climats brumeux et au cours des années humides. On la combat préventivement par des badigeonnages avec une solution de sulfate de fer (sulfate à 50 p. 100 ou sulfate de fer 50 kilogr. acide sulfurique, versé sur le sulfate, 1 litre, eau 100 litres) ; ces badigeonnages doivent être effectués immédiatement avant le débourrement. Quand l'anthracnose a fait son apparition, des sulfrages répétés de dix en dix jours donnent de bons résultats. On peut d'ailleurs remplacer avantageusement le soufre par un mélange de soufre et chaux.

anthracokali n. m. (du gr. *anthrax, akos,* charbon, et de l'ar. *kali,* potasse). Carbure de potassium employé en thérapeutique contre les scrofules, les affections cutanées, eczémateuses, etc.

anthracosis [*ziss*] n. f. (du gr. *anthrax, akos,* charbon). Affection caractérisée par la présence dans les poumons de particules de charbon.

— ENCYCL. L'anthracosis constitue la maladie des houilleurs, des chauffeurs, etc., qui vivent dans la poussière de charbon. L'emphysème envahit peu à peu tous les poumons ; il se produit des cavernes, des tubercules, et l'ouvrier meurt de tuberculose. Le seul remède à la marche de cette affection est le changement de profession.

anthraquinone [*ki*] n. f. Composé que l'on obtient en oxydant l'anthracène et qui sert à la préparation industrielle de l'alizarine. Syn. DIOXYANTHRACÈNE.

anthrax [*trakss*] n. m (mot gr. signif. *charbon*). Tumeur inflammatoire du tissu cellulaire, plus grosse que le furoncle.

— ENCYCL. L'anthrax consiste en une multitude de petits furoncles réunis en une seule tumeur dure, luisante et très douloureuse. Quand l'anthrax est *circonscrit,* la guérison est la règle ; quand il est *diffus* ou *envahissant,* la mort peut survenir. Le traitement consiste à ouvrir largement, par une incision cruciale, et à faire des pulvérisations antiseptiques ; on ne négligera pas de soutenir les forces du malade par des toniques et une alimentation substantielle.

anthrax [*trakss*] n. m. Genre d'insectes diptères, comprenant des mouches de grande ou moyenne taille, à ailes vitrées, tachées de noir ou de brun : *les anthrax sont répandus sur tout le globe.*

Anthrax.

anthrène n. m. Genre de coléoptères clavicornes, comprenant de petits dermestidés dont les larves détruisent les étoffes et les collections zoologiques.

Anthropogénie ou *Histoire de l'évolution humaine,* par E. Haeckel ; recueil de leçons et de conférences, qui fait suite à l'*Histoire naturelle de la création,* du même auteur (1878), traduit en français par Letourneau.

anthropographie [*fi*] n. f. (du gr. *anthrôpos,* homme, et *graphein,* décrire). Description anatomique du corps humain.

anthropoïde adj. (du gr. *anthrôpos,* homme, et *eidos,* forme). Se dit des singes qui ressemblent le plus à l'homme. N. m. : *un anthropoïde.*

anthropolithe n. m. (du gr. *anthrôpos,* homme, et *lithos,* pierre). Nom donné aux ossements humains fossiles. (VX.)

anthropologie [*jî*] n. f. (du gr. *anthrôpos,* homme, et *logos,* traité). Histoire naturelle de l'homme.

— ENCYCL. L'anthropologie est l'histoire naturelle de l'homme, faite comme l'entendrait un zoologiste qui étudierait un animal. L'anthropologiste étudie l'homme au point de vue de ses caractères physiques, de ses organes, depuis la vie intra-utérine jusqu'à l'extrême vieillesse. La physiologie a pour lui presque autant d'importance que l'anatomie. Il étudie surtout les fonctions d'un organe dont la perfection a assuré à l'homme sa prééminence sur les autres animaux : le cerveau. Les manifestations de l'activité intellectuelle sont étudiées dans la *sociologie* (mœurs, coutumes, arts, industries, etc.), la *linguistique,* la *psychique* (moralité, mythologie). Certains caractères pathologiques ont paru assez importants pour justifier la création d'une division spéciale : l'*anthropologie criminelle,* fondée par le savant italien Lombroso et ses disciples. L'*anthropologie générale* s'occupe de l'étude de l'homme envisagé comme individu isolé de la grande famille humaine (étude de l'origine de l'homme, ancienneté de l'espèce humaine, centres d'apparition, races, hérédité, croisements). L'*anthropologie préhistorique* n'est qu'un rameau de l'anthropologie générale. Il convient ensuite d'examiner quelle place il faut assigner à l'homme au milieu des autres êtres vivants. Il faut, pour cela, comparer l'être humain aux autres animaux : c'est l'objet de l'*anthropologie zoologique* (cette science étudie notamment, et toujours par rapport à l'homme, les théories célèbres soutenues par Lamarck, Darwin et Haeckel). L'*anthropologie descriptive* ou *ethnologie* compare les divers groupes humains entre eux. Enfin, l'*ethnographie* étudie l'ensemble des manifestations matérielles de l'intelligence humaine.

anthropologique adj. Qui concerne l'anthropologie : *l'anatomie, la physiologie et la pathologie sont des sciences anthropologiques.*

anthropologiste [*jis-te*] ou **anthropologue** [*lo-ghe*] n. Celui qui s'occupe d'anthropologie.

anthropométrie [*tri*] n. f. (du gr. *anthrôpos,* homme, et *metron,* mesure). Art de mesurer les différentes parties du corps humain.

— ENCYCL. L'anthropométrie judiciaire a pour but de soumettre une personne à un certain nombre de mensurations relevées à l'aide d'instruments de précision. L'expérience a démontré que le signalement anthropométrique assurait pour la vie entière, d'une façon absolument certaine, la reconnaissance de l'adulte. Voici la manière dont sont utilisés les signalements anthropométriques : soient 90.000 fiches individuelles portant un signalement ; 30.000 appartiendront à des individus ayant pour la tête une longueur petite, 30.000 à des individus ayant une longueur moyenne, 30.000 à des individus ayant une longueur grande. Chacun de ces groupes est ensuite divisé en trois, d'après la largeur de la tête. De divisions en divisions, toujours basées sur des mensurations rigoureuses, on arrive vite à la fiche individuelle, sur laquelle figurent en outre toutes les particularités non mensurées. Le Dr A. Bertillon a attaché son nom à ce système qui rend de grands services à la justice criminelle.

anthropométrique adj. Qui a rapport à l'anthropométrie : *le service anthropométrique permet d'établir vite l'identité d'un individu.*

anthropomorphe adj. (du gr. *anthrôpos,* homme, et *morphê,* forme). Qui a la forme, l'apparence humaine : *l'orang-outan est anthropomorphe. Lettre anthropomorphe,* lettre majuscule représentant une ou plusieurs figures humaines plus ou moins contournées. N. m. Syn. de ANTHROPOÏDE.

anthropomorphisme [*fis-me*] n. m. (de *anthropomorphe*). Système de ceux qui attribuent à la Divinité une forme corporelle ou des passions semblables à celles des hommes.

anthropomorphiste [*fis-te*] ou **anthropomorphite** n. et adj. Partisan de l'anthropomorphisme : *les anciens étaient anthropomorphistes.*

anthropophage [*fa-je*] adj. et n. (du gr. *anthrôpos,* homme, et *phagein,* manger). Qui pratique l'anthropophagie.

anthropophagie [*fa-ji*] n. f. (de *anthropophage*). Habitude de manger de la chair humaine.

— ENCYCL. L'anthropophagie en tant que coutume a régné en Europe à l'époque préhistorique et règne encore chez un grand nombre de peuples sauvages. Le cannibalisme était autrefois de règle chez les Hurons, les Iroquois, les Caraïbes et la plupart des tribus de l'Amérique du Sud. On observe encore l'anthropophagie dans la Nouvelle-Zélande et dans toute la Polynésie, dans la Malaisie, à l'intérieur de l'Afrique, mais elle tend de plus en plus à disparaître devant les progrès de la civilisation.

anthropopithèque n. m. (du gr. *anthrôpos,* homme, et *pithêkos,* singe). Genre d'animaux fossiles, découverts à Java et qui semblent être intermédiaires anatomiquement entre les singes et l'homme.

anthurium [*ri-om'*] ou **anthure** n. m. Genre de plantes aroïdées d'Amérique, remarquables par la beauté de leur feuillage et leurs inflorescences.

anthydriase [*a-ze*] n. f. (du gr. *anti,* contre, et *hudôr,* eau). Système opposé à l'hydrothéraple.

anthyllide [*til-li-de*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des herbes et des arbrisseaux des pays tempérés. (L'espèce type est la *vulnéraire* ou *trèfle jaune.*)

anthyllis n. m. *Bot.* Syn. de POLYCARPON.

anti préf. V. ANT.

antiadministratif, ive [*nis-tra*] adj. Qui est contraire aux habitudes d'une administration.

antialcoolique adj. Qui combat l'abus, l'usage de l'alcool : *ligue antialcoolique.*

antialcoolisme n. m. Opinion, système de ceux qui combattent l'abus, l'usage de l'alcool.

antiapoplectique [*plèk*] adj. Propre à prévenir l'apoplexie : *la diète est antiapoplectique.* N. m. : *un antiapoplectique.*

antiaphrodisiaque adj. et n. Syn. de ANAPHRODISIAQUE.

antiar ou **antiaris** [*riss*] n. m. Genre d'ulmacées artocarpées, comprenant des arbres de l'Inde, à suc laiteux très vénéneux (*upas*), dans lequel les Malais trempent leurs flèches pour les empoisonner.

antiaristocrate [*ris-to*] n. et adj. Qui est opposé à l'aristocratie.

antiarthritique adj. Bon contre l'arthritisme : *la vie au grand air est antiarthritique.* N. m : *un antiarthritique.*

antiartistique [*tis-ti-ke*] adj. Qui est opposé, antipathique au sentiment de l'art.

antiasthmatique [*as-ma*] adj. Bon contre l'asthme : *la stramoine est antiasthmatique.* N. m. : *un antiasthmatique.*

Anti-Atlas, chaîne de montagnes du Maroc méridional, peu connue, séparée de l'Atlas proprement dit par l'oued Sous ; 2 000 m. d'altitude. Il est surtout habité par la tribu berbère des Zenaga.

Antibes, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 23 kil. de Grasse ; 11.760 h. (*Antibois* ou *Antipolitains*). Port sur la Méditerranée ; ch. de f. P.-L.-M. Oranges, oliviers, tabacs. Patrie du général Reille. — Le cant. a 3 comm. et 20.360 h.

antibois n. m. V. ANTEBOIS.

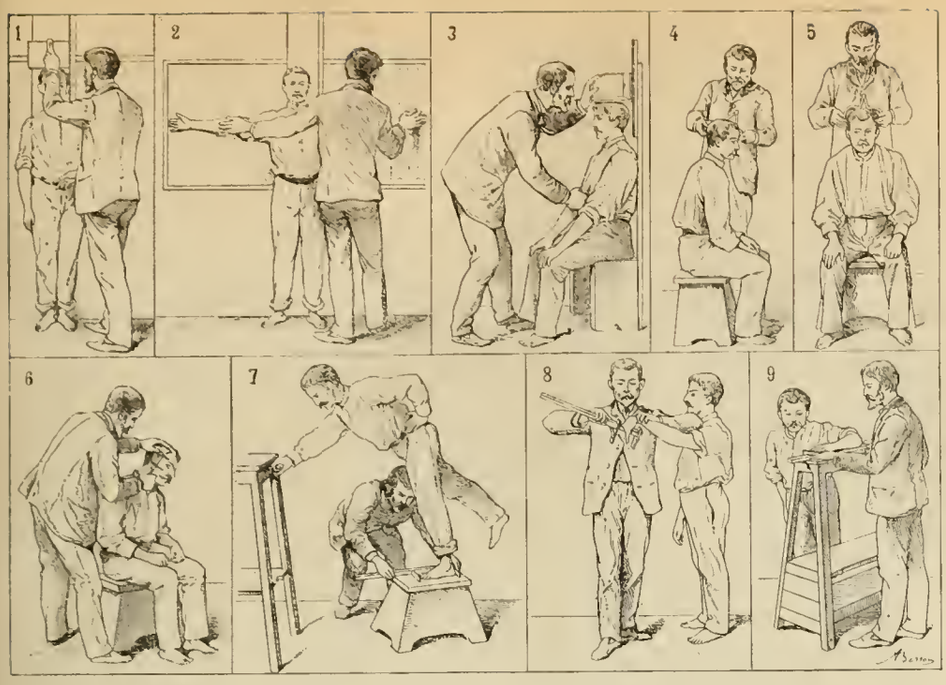

Anthropométrie. — Mensuration : 1. De la taille ; 2. De l'envergure ; 3. Du buste ; 4. De la longueur de la tête ; 5. De la largeur de la tête ; 6. De l'oreille droite ; 7. Du pied gauche ; 8. Du médius gauche ; 9. De la coudée gauche.

antibulle [*bu-le*] n. f. (du gr. *anti*, contre, et de *bulle*). Bulle d'un autipape.

anticancéreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. et n. m. Qui combat le cancer.

anticatarrhal, e [*ta-ral*], **aux** adj. Qui combat, qui prévient le catarrhe : *révulsif anticatarrhal*. N. m. : *un anticatarrhal*.

anticathode n. f. Petite lame de platine iridié où se forment les rayons X dans l'ampoule de Crookes.

antichambre [*chan-bre*] n. f. Pièce qui précède un appartement. *Par ext.* Ensemble des domestiques d'une maison. *Faire antichambre*, attendre avant d'être introduit près de quelqu'un.

antichlorique [*ko*] adj. Propre à combattre ou à prévenir le choléra. N. m. : *un antichlorique*.

antichrèse [*krè-ze*] n. f. (du gr. *anti*, contre, et *khrésis*, usage). Abandon de l'usufruit d'un immeuble fait par un débiteur à son créancier. V. NANTISSEMENT.

antichrésiste [*kré-zis-te*] n. Personne qui jouit d'une antichrèse. Adjectiv. : *créancier antichrésiste*.

antichrétien, enne [*kré-ti-in, é-ne*] adj. et n. Qui est opposé à la religion chrétienne.

antichristianisme [*kris-ti-a-nis-me*] n. m. Doctrine contraire à la religion chrétienne.

anticipant [*pan*], **e** adj. *Méd.* Se dit de phénomènes périodiques qui vont se reproduisant à des intervalles de plus en plus rapprochés.

anticipation [*si-on*] n. f. Action de faire une chose d'avance : *anticipation de payement*. Loc. adv. *Par anticipation*, par avance. Empiétement, usurpation : *les anticipations sur les chemins vicinaux sont fréquentes*. *Mus.* Manifestation prématurée d'un son appartenant à la note suivante ou à l'accord suivant. *Rhétor.* Syn. de ANTÉOCCUPATION.

anticipé, e adj. (de *anticiper*). Fait par avance : *veuillez agréer mes remerciements anticipés*.

anticiper [*pé*] v. a. (lat. *anticipare*; de *ante*, avant, et *capere*, prendre). Devancer, prévenir : *anticiper le temps*. V. n. Empiéter : *anticiper sur ses revenus*.

anticivique adj. Contraire au civisme.

anticivisme [*vis-me*] n. m. Caractère de ce qui est anticivique.

anticlérical, e, aux adj. et n. Qui est opposé aux idées, à l'influence du clergé.

anticléricalisme [*lis-me*] n. m. Système opposé aux idées, à l'influence du clergé.

anticlimax [*makss*] n. m. (du gr. *anti*, contre, et *klimax*, échelle). Opposition dans une même phrase de deux gradations, l'une ascendante, l'autre descendante.

anticlinal, e, aux adj. Se dit d'un pli convexe géologique relevé en forme de selle, de manière à plonger dans deux directions opposées : *pli, axe anticlinal*. N. m. : *un anticlinal*. ANT. Synclinal.

anticœur n. m. Syn. de ANCŒUR.

anticohéreur n. m. Appareil employé en télégraphie sans fil et disposé de telle façon que sa résistance augmente dans des proportions considérables lorsqu'il est soumis à l'influence des ondes hertziennes.

anticombustible [*kon-bus-ti-ble*] adj. Qui s'oppose à la combustion : *le sel marin est anticombustible*. N. m. : *un anticombustible*.

anticoncordataire [*té-re*] adj. Opposé au Concordat : *écrivain anticoncordataire*. N. m. Nom donné aux schismatiques qui refusèrent de reconnaître le Concordat.

anticonstitutionnel, elle [*kons-ti-tu-si-o-nèl, é-le*] adj. Opposé, contraire à la constitution.

anticonstitutionnellement [*kons-ti-tu-si-o-nè-le-man*] adv. Contrairement à la constitution.

Anti-corn-law-league (mot à mot *contre la loi sur les céréales*), célèbre association politique anglaise, formée en 1838 sous l'influence de Richard Cobden, pour obtenir l'abolition du régime protectionniste et l'établissement du libre-échange. (Elle triompha seulement en 1846 avec le ministère de sir Robert Peel.)

Anticosti ou **île de l'Assomption**, grande île du Dominion canadien, dans l'embouchure du Saint-Laurent; 8.150 kil. carr., peuplée seulement de 250 h. Pêche de la morue, du saumon. Découverte par Jacques Cartier au XVIe siècle, elle appartient aujourd'hui à l'Angleterre et dépend, au point de vue administratif, de la province de Québec.

Anticyre, v. de l'anc. Phocide, sur le golfe de Corinthe, célèbre par la culture de l'ellébore. Auj. *Aspra Spitia*.

anticytotoxique [*tok-si-ke*] adj. Se dit d'un remède propre à arrêter la destruction des cellules et par suite à reculer la vieillesse. N. m. : *un anticytotoxique*.

antidartreux, euse [*treû, eu-ze*] adj. Propre à guérir les dartres : *pommade antidartreuse*. N. m. : *un antidartreux*.

antidate n. f. Date antérieure à la véritable. ANT. Postdate.

— ENCYCL. L'apposition sur un acte d'une date antérieure à celle où cet acte a été passé peut, en matière d'actes authentiques ou d'écritures de commerce, constituer le crime de faux, lorsqu'elle a pour objet de porter préjudice à autrui. V. FAUX.

antidater [*té*] v. a. Mettre une antidate : *antidater un acte, une lettre*. ANT. Postdater.

antidéperditeur, trice [*pèr*] adj. Qui empêche les pertes : *aliment antidéperditeur*. N. m. : *un antidéperditeur*.

— ENCYCL. Les antidéperditeurs ralentissent la déperdition des forces musculaires et permettent d'attendre le renouvellement des aliments assimilables. Les plus connus sont : le café, le thé, la coca, la kola et l'alcool.

antidérapant [*pan*] n. m. et adj. Se dit, en vélocipédie et automobilisme, d'une bande striée, d'une dentelure, d'une semelle ou d'une enveloppe ferrée ou garnie de clous, d'une chaîne, etc., qu'on applique sur le pneumatique pour l'empêcher de déraper.

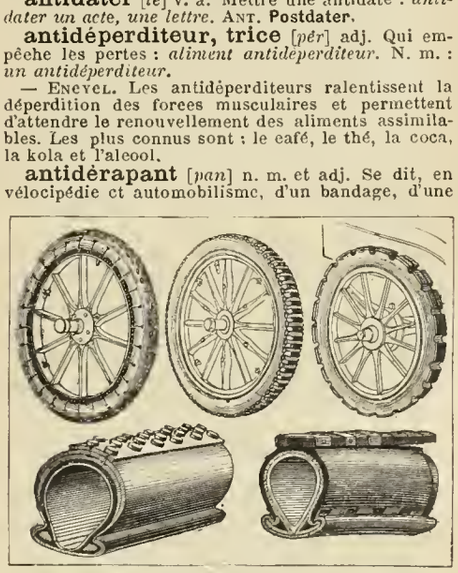

Antidérapants.

antidespote [*dèss*] n. et adj. Opposé au despotisme. (Peu us.)

antidiarrhéique [*di-a-ré*] adj. Propre à combattre la diarrhée : *régime antidiarrhéique*. N. m. : *un antidiarrhéique*.

antidogmatisme [*tis-me*] n. m. Négation de tout dogme philosophique ou religieux.

antidote n. m. (du gr. *anti*, contre, et *dotos*, donné). Contrepoison. *Fig.* Préservatif : *le travail est un antidote contre l'ennui*.

— ENCYCL. V. CONTREPOISON.

antidramatique adj. Opposé à l'art dramatique, à l'art théâtral.

antidysentérique [*san*] adj. Propre à combattre la dysenterie. N. m. : *l'opium à faible dose est un antidysentérique*.

antiémétique adj. Qui est propre à combattre le vomissement. N. m. : *un antiémétique*.

— ENCYCL. L'antiémétique le plus employé est le gaz acide carbonique, soit à l'état d'eau minérale, soit en le faisant dégager dans l'estomac du bicarbonate de soude, en administrant après une potion au bicarbonate une potion à l'acide citrique.

antienne [*ti-è-ne*] n. f. (gr. *antiphôna*). Verset qu'on annonce avant un psaume ou un cantique et que l'on chante ensuite tout entier. Hymne en l'honneur de la Vierge, qui se chante à la fin des complies. *Fam. Chanter toujours la même antienne*, redire continuellement les mêmes choses.

antiépileptique [*tèp-ti-ke*] adj. Bon contre l'épilepsie : *le bromure de potassium est antiépileptique*. N. m. : *un antiépileptique*.

Antier [*ti-é*] (Benjamin), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1787-1870). Il a écrit *Robert Macaire* et *l'Auberge des Adrets*.

antiesclavagiste [*és-kla-va-jis-te*] n. et adj. Adversaire de l'esclavage.

antiévangélique adj. Contraire à l'esprit de l'Evangile : *doctrine antiévangélique*.

antifébrile n. m. et adj. Syn. de FÉBRIFUGE.

antifébrine n. f. (de *anti*, et du lat. *febris*, fièvre). Médicament qui abaisse la température dans les maladies fébriles : *l'antifébrine est un dérivé de l'aniline*. (On l'appelle encore ACÉTANILIDE et PHÉNYLACÉTAMIDE.)

Antifer [*fèr*] (CAP D'), promontoire de France, sur la Manche, département de la Seine-Inférieure, près du Havre.

antiferment [*fèr-man*] n. m. Nom donné à tout corps susceptible d'empêcher une fermentation : *le naphtol est un antiferment*.

antifermentescible [*fèr-man-tès-si-ble*] adj. Se dit de toute substance qui ne fermente pas.

antifluctuateur n. m. Appareil fixé à un moteur à gaz et qui en règle l'alimentation automatiquement en supprimant les fluctuations de pression dans les conduites. (On dit aussi ANTIPULSATEUR.)

antifriction [*frik-si-on*] n. f. Alliage particulier, destiné à garnir l'intérieur des coussinets des machines à vapeur, de façon à diminuer le frottement.

antigaleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Se dit des remèdes propres à guérir la gale : *le soufre est un antigaleux*. N. m. : *un antigaleux*. Syn. ANTIPSORIQUE.

Antigna (LA), v. du Guatémala ; 15.000 h.

Antigna (Jean-Pierre-Alexandre), peintre français, né à Orléans, m. à Paris (1818-1878). Il passa de la peinture d'histoire à la peinture de genre : *l'épisode de la guerre de Vendée ; le Dernier Baiser d'une mère*, etc.

Antigny, comm. de la Vendée, arr. et à 22 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.250 h.

Antigoa ou **Antigua** (ÎLE), une des petites Antilles anglaises ; compte, avec la Barboude, 36.800 h. Ch.-l. *John's Town* (ou *Saint-Jean*). Canne à sucre.

Antigone, fille d'Œdipe et de Jocaste, sœur d'Etéocle et de Polynice. Elle servit de guide à son père quand il se fut crevé les yeux. Elle fut condamnée à être enterrée vive pour avoir, malgré la défense de Créon, roi de Thèbes, donné la sépulture à son frère Polynice. Elle est restée le type de la piété filiale et fraternelle.

Antigone, très noble et très touchante tragédie de Sophocle, représentée à Athènes l'an 440 av. J.-C. ; — tragédie de Rotrou, imitée de Sophocle, représentée à Paris en 1638 ; — tragédie d'Alfieri et l'une de ses principales productions (XVIIIe s.) ; — poème symbolique, par Ballanche ; c'est une élégie chrétienne sur les misères humaines personnifiées dans Œdipe et sa fille (1813).

Antigone, roi des Juifs de 38 à 35 av. J.-C., le dernier des Macchabées ; il fut mis à mort par ordre d'Antoine.

Antigone le Cyclope, un des généraux d'Alexandre le Grand ; roi de Syrie en 306. Il essaya de fonder un empire en Asie, mais fut vaincu et tué à Ipsus par la coalition des ses rivaux, Cassandre, Ptolémée, Séleucus et Lysimaque (301 av. J.-C.) ; — ANTIGONE *Gonatas*, né en 318, fils de Démétrius Poliorcète, roi de Macédoine de 278 à 242 av. J.-C. ; — ANTIGONE *Doson*, fils de Démétrius le Beau, roi de Macédoine de 229 à 228 av. J.-C.

antigoutteux, euse [*ghou-teû, eu-ze*] adj. Bon contre la goutte : *la lithine est antigoutteuse*. N. m. : *un antigoutteux*. Syn. de ANTIARTHRITIQUE.

antigouvernemental, e, aux [*ghé-vèr-ne-man*] adj. Opposé au gouvernement.

antihalo n. m. Se dit, en photographie, des substances dont on enduit le dos des plaques sensibles pour éviter les effets du halo.

antihémorragique adj. Se dit de substances propres à arrêter l'écoulement du sang : *l'ergotine est antihémorragique*. N. m. : *un antihémorragique*.

antihémorroïdal, e, aux [*mo-ro*] adj. Bon contre les hémorroïdes : *l'adrénaline est antihémorroïdale*. N. m. : *un antihémorroïdal*.

antihumain, e [*min, é-ne*] adj. Contraire aux lois, aux sentiments de l'humanité.

antihygiénique adj. Contraire à l'hygiène.

antihypnotique adj. Qui agit contre l'hypnose, qui empêche de dormir. N. m. : *un antihypnotique*.

antihystérique [*ri-ke*] adj. Qui agit sur l'hystérie. N. m. : *les bromures et les valérianates sont des antihystériques*.

antijuif, ive adj. et n. Syn. de ANTISÉMITE.

antilaiteux, euse [*lèteû, eu-ze*] adj. Qui fait passer le lait : *un régime débilitant est antilaiteux*.

antilégal, e, aux adj. Contraire aux lois : *mesure antilégale*.

Anti-Liban, chaîne de montagnes de Syrie, parallèle au Liban, dont elle est séparée par la vallée de la Cœlésyrie. Elle se termine au N. par le massif du Grand-Hermon.

antilibéral, e, ux adj. Qui est contraire à la liberté civile et politique : *politique antilibérale*.

antilibéralisme [*lis-me*] n. m. Doctrine, système politique antilibéral.

Antilles [*ll mouillées*], archipel entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, divisé en grandes et petites Antilles ; 4.600.000 h. (*Antillais*). Les grandes sont : Cuba, la Jamaïque, Haïti, Porto-Rico. Parmi les petites, citons : la Barbade, la Guadeloupe, la Martinique, la Désirade, Marie-Galante, Tabago,

Sainte-Lucie, la Trinité, Saint-Martin, Grenade, etc. On compte souvent les Lucayes parmi les Antilles. Elles sont les fragments d'un continent effondré, qui rattachait jadis la Floride à l'Amérique du Sud. Dans la population actuelle des Antilles, on distingue l'élément *créole* (blancs venus de l'ancien continent), les *nègres* amenés d'Afrique au temps de l'esclavage, et les différentes variétés de *métis*. Les Antilles produisent en abondance le sucre, le rhum, le café, mais elles sont dévastées par de fréquents tremblements de terre et des éruptions volcaniques.

Antilles (MER DES), située entre les deux Amériques et limitée à l'E. et au N. par les Antilles, au S. et à l'O. par le continent américain, et nommée aussi *mer des Caraïbes*.

antilogie [*ji*] n. f. (préf. *anti*, et gr. *logos*, discours). Contradiction entre deux idées philosophiques. Contradiction d'un auteur avec lui-même.

antilogique adj. Contraire à la logique.

antilope n. f. (angl. *antelope*). Genre de mammifères ru-

Antilope.

minants cavicornes, des pays chauds, très légers à la course : *la gazelle est une antilope*.

antilopinés [*né*] n. m. pl. Tribu de ruminants de la famille des bovidés (anciens cavicornes), comprenant les *antilopes*, les *chamois*, les *gnous*, etc. S. un *antilopiné*.

Anti-Machiavel (*l'*) ou *Essai de critique sur le Prince de Machiavel*, par Frédéric le Grand, alors qu'il n'était encore que prince royal. Réfutation plus ou moins sincère des doctrines du célèbre publiciste italien (La Haye, 1740).

Antimaque, de Colophon, poète épique grec, contemporain des guerres médiques. Ses œuvres sont perdues.

antimiphitique adj. Propre à neutraliser les miasmes : *le chlore est antimiphitique*. N. m. : *un antimiphitique*.

antimétabole n. f. Figure de grammaire consistant à intervertir deux ou plusieurs lettres d'un mot pour en obtenir un autre (c'est l'anagramme). Ex. : *marcheur, charmeur*.

antimigraine [*gré-ne*] n. m. Médicament qui guérit la migraine : *l'analgésine est un antimigraine*.

antimigraineux, euse [*gri-neû, eu-ze*] adj. Qui est employé contre la migraine : *crayon antimigraineux ; pilule antimigraineuse*.

antimilitaire [*té-re*] adj. Contraire à l'esprit militaire.

antimilitarisme [*riss*] n. m. Sentiment contraire à l'esprit militaire.

antimilitariste [*ris-te*] adj. et n. (de *anti*, et *militariste*). Qui attaque violemment les lois militaires et prêche la désertion : *affiche antimilitariste*.

antiministériel, elle [*nis-té-ri-él, è-le*] adj. et n. Opposé à la politique du ministère.

antimoine n. m. (lat. *antimoniam*). Métal d'un blanc bleuâtre, cassant, qui n'est ni ductile, ni malléable, et dont la densité est 6,8 environ.

— ENCYCL. Le plus important des minerais d'antimoine est la *stibine* ou *sulfure d'antimoine*, que l'on rencontre dans l'Ariège, l'Aude, la Vendée, etc. L'antimoine pur est blanc bleuâtre ; il fond vers 440°, il ne s'oxyde pas à l'air à la température ordinaire ; mais, lorsqu'il est fondu, il brûle avec une flamme très éclairante. On utilise plusieurs de ses composés pour la peinture et les papiers peints ; le métal lui-même est surtout employé dans la composition de divers alliages ; il augmente la dureté de certains métaux, citons l'alliage de Réaumur (antimoine et fer), le métal anglais (zinc et antimoine), etc. Le symbole chimique de l'antimoine est Sb (en lat. *stibium*).

antimonacal, e, aux adj. Opposé aux communautés religieuses : *esprit antimonacal*.

antimonarchique adj. Opposé à la monarchie : *journal antimonarchique*.

antimonarchiste [*chis-te*] adj. et n. Opposé au gouvernement monarchique.

antimonial, e, aux adj. Qui tient de l'antimoine : *préparation antimoniale*.

antimoniate n. m. Sel de l'acide antimonique.

antimonide adj. m. Se dit d'une famille de sels minéraux contenant de l'antimoine : *préparation antimonide*. N. m. : *un antimonide*.

antimonié, e adj. Qui contient de l'antimoine.

antimonieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. Se dit des combinaisons de l'antimoine avec l'oxygène.

antimonique adj. m. Se dit d'un acide appelé autrefois *bézoard minéral* et qui résulte d'une combinaison d'antimoine, d'oxygène et d'hydrogène.

antimonite n. m. Sel de l'acide antimonieux.

antimoniure n. m. Combinaison de l'antimoine avec un autre métal.

Antin (Louis-Antoine, DE PERDAILLAN DE GONDRIN, marquis d'), fils du marquis et de la marquise de Montespan, né et mort à Paris (1665-1736). Parfait courtisan, il fit abattre en une nuit une allée de marronniers de son parc du Petit-Bourg, parce qu'elle

avait été critiquée la veille par Louis XIV comme nuisant à l'effet du paysage.

antinational, e, aux [*si-o*] adj. Opposé au caractère, à l'intérêt national : *politique antinationale*.

antinéphrétique adj. Se dit des médicaments employés contre les douleurs de reins et la lithiase rénale : *le benzoate de lithine est antinéphrétique*. N. m. : *un antinéphrétique*.

antinévralgique adj. Qui guérit les névralgies : *fumigation antinévralgique*. N. m. : *un antinévralgique*.

Antinoé, v. de l'anc. Egypte (Thébaïde), sur le Nil. Cette ville fut construite par l'empereur Hadrien en souvenir de son favori Antinoüs, qui s'était noyé près de là. Ses ruines, qui ont été fouillées par Gayet, ont fourni d'innombrables momies, des meubles, des costumes, des vases, etc., très remarquables.

antinomie [*mi*] n. f. (de *anti*, et du gr. *nomos*, loi). Contradiction entre deux lois, deux principes de philosophie.

antinomique adj. Qui forme antinomie.

Antinoüs [*no-uss*], jeune Bithynien d'une grande beauté, esclave de l'empereur Hadrien, qui en fit son favori. Il se noya dans le Nil. (Il est devenu le type de la beauté plastique.)

Antinoüs (*représentations diverses d'*). Les plus célèbres statues d'Antinoüs sont celle du Capitole, et l'Antinoüs du Belvédère, belle figure en marbre de Paros, que certains savants croient être un Mercure.

Antioche, auj. **Antakièh,** v. de la Turquie d'Asie, qui fut autrefois la florissante capitale de la Syrie, sur l'Oronte ou Nahr-el-Asi, tributaire de la Méditerranée, et compta jusqu'à 500.000 h. ; elle a aujourd'hui 20.000 h. (*Antiochéens*). Cette ville tient une place considérable dans l'histoire des origines du christianisme. Ce fut une des sept églises primitives. Elle fut souvent visitée par saint Paul et saint Pierre. C'est là que les disciples du Christ prirent pour la première fois le nom de chrétiens. De 252 à 380, il s'y tint dix conciles. Patrie d'Archias, de saint Jean Chrysostome. Les musulmans s'en emparèrent en 635, les croisés en 1098, et la ville retomba entre les mains des musulmans en 1268. De nombreux tremblements de terre l'ont dévastée.

Antioche (PERTUIS D'), détroit entre l'île d'Oléron et l'île de Ré.

Antiochus [*kuss*], nom de treize rois de Syrie de la dynastie des Séleucides, dont les plus fameux sont : ANTIOCHUS Ier, dit *Sôter* (Sauveur), fils de Séleucus Ier, roi de Syrie de 281 à 260 av. J.-C. (il réussit à sauver son royaume d'une invasion des Gaulois) ; — ANTIOCHUS II, *Théos* (Dieu) roi de Syrie de 260 à 247 av. J.-C. ; — ANTIOCHUS III, *le Grand*, roi de Syrie de 222 à 186 av. J.-C., qui déclara la guerre aux Romains à l'instigation d'Annibal et fut vaincu aux Thermopyles (191) et à Magnésie (190) ; — ANTIOCHUS IV, *Epiphane* (Illustre), roi de Syrie de 174 à 164 av. J.-C., qui persécuta les Juifs, saccagea Jérusalem, fit périr les sept Maccabées et mourut dans des accès de frénésie ; — ANTIOCHUS V, *Eupator* (né d'un bon père), roi de Syrie de 164 à 162 av. J.-C.

Antiope [*ti*], reine des Amazones, vaincue par Hercule ; elle épousa Thésée et fut mère d'Hippolyte. — Fille de Nycteus, roi de Thèbes ; fut séduite pendant son sommeil par Jupiter qui avait pris la forme d'un satyre, et qui eut d'elle deux fils : Zéthus et Amphion. Elle fut persécutée par sa tante Dircé, reine de Thèbes. (*Myth.*)

Antiope ou *Antiope endormie*, chef-d'œuvre du Corrège, au Louvre. L'Amour, couché sur une peau de lion, dort près d'Antiope, pendant que Jupiter sous les traits d'un satyre soulève la draperie dont s'était enveloppée la dormeuse. Modelé admirable, harmonie exquise de la couleur.

Antiope endormie, d'après le Corrège.

Antioquia, ancien Etat de la Colombie, dont il forme aujourd'hui un département ; 464.000 h. Capit. *Mételin*.

antipape n. m. Pape irrégulièrement élu et non reconnu par l'Eglise : *on compte ordinairement trente-cinq antipapes*.

antipapisme [*pis-me*] n. m. Etat de l'Eglise pendant le règne d'un antipape. Opposition au pape.

antipapiste [*pis-te*] n. et adj. Qui est opposé aux papistes.

antiparalytique adj. Se dit d'un remède employé contre la paralysie. N. m. : *un antiparalytique*.

antiparlementaire [*man-té-re*] adj. Contraire aux usages parlementaires et *par ext.*, aux convenances : *expression antiparlementaire*. N. Adversaire du régime représentatif ou spécialement des assemblées élues au suffrage universel : *un antiparlementaire ; un publiciste antiparlementaire*.

Antiparos, île des Cyclades, en face de Paros. Cette île, masse de marbre blanc, est célèbre par sa magnifique grotte à stalactites ; 500 h.

Antipater [*tèr*], général macédonien, lieutenant d'Alexandre, gouverna la Macédoine pendant l'absence d'Alexandre le Grand, et, vainqueur à Lamia,

vainquit à son tour à Cranon les Athéniens révoltés, après la mort du conquérant (397-317 av. J.-C.). — ANTIPATER, petit-fils du précédent, roi de Macédoine de 296 à 294, fut chassé de ses États par Démétrius Poliorcète, et tué plus tard par Lysimaque.

antipathe n. m. Genre de coralliaires, renfermant des polypiers généralement désignés sous le nom de *corail noir*.

antipathie [*pa-ti*] n. f. (de *anti*, et du gr. *pathos*, passion). Aversion instinctive, répugnance naturelle : *avoir, éprouver de l'antipathie pour une personne, pour une chose.* ANT. **Sympathie.**

antipathique adj. (de *antipathie*). Contraire, qui répugne instinctivement : *le chien est antipathique avec le chat.* (Buff.) ANT. **Sympathique.**

antipatriote n. Personne qui a des sentiments contraires au patriotisme.

antipatriotique adj. Contraire au patriotisme. (Se dit des actes, des sentiments, etc., mais non des personnes.)

antipériodique adj. Qui prévient les accès d'une maladie périodique.

antipéristaltique [*ris-tal*] adj. (de *anti*, et du gr. *peristallein*, contracter). Se dit des contractions de l'œsophage et de l'intestin qui se font de bas en haut.

antipéristase [*ris-ta-ze*] n. f. (du gr. *anti*, contre, et *peristasis*, circonstance). Dans l'ancienne physique, action de deux qualités contraires, dont l'une rend l'autre plus puissante : *l'hiver augmente la chaleur du corps par antipéristase.* (A. Paré.)

antipesteux, euse [*pès-teu, eu-ze*] adj. Propre à combattre la peste : *sérum antipesteux.* N. m. : *un antipesteux.*

antipestilentiel, elle [*pès-ti-lan-si-èl', è-le*] adj. Se dit d'un remède employé contre la peste. N. m. : *un antipestilentiel.*

Antiphane, auteur comique grec, de la comédie moyenne, né à Rhodes, mort en 306. Ses œuvres sont perdues.

antiphernal, e, aux [*fèr*] adj. (du gr. *anti*, à la place de, et *pherné*, dot). Se dit des biens donnés par le mari à la femme par contrat de mariage.

Antiphile, peintre grec, contemporain d'Apelle, de Philippe et d'Alexandre (IVe s. av. J.-C.).

antiphilosophique [*zo-fi-ke*] adj. Contraire à la saine philosophie.

antiphlogistique [*jis-ti-ke*] adj. Bon contre les inflammations : *la saignée est antiphlogistique.* N. m. : *un antiphlogistique.*

— ENCYCL. La médication antiphlogistique est l'ensemble des moyens employés pour combattre l'inflammation et l'élévation de température. Dans l'inflammation, on emploie les saignées, la glace, les lotions, etc. Pour combattre l'élévation de température, les meilleurs antiphlogistiques sont les bains froids, les lotions d'alcool, etc.

Antiphon, orateur athénien (479-411 av. J.-C.), maître de Thucydide, dévoué au parti aristocratique. Il dut boire la ciguë, comme traître à sa patrie.

antiphonaire [*né-re*] ou **antiphonier** [*ni-é*] n. m. (du lat. *antiphona*, antienne). Livre d'église contenant les diverses parties de l'office notées en plain-chant : *l'antiphonaire de saint Grégoire le Grand.*

antiphrase [*fra-ze*] n. f. *Rhét.* Figure qui consiste à employer un mot dans un sens contraire à sa véritable signification. (C'est par *antiphrase* que l'on a surnommé *Philopator* [qui aime son père] celui des Ptolémées qui fit périr son père.)

antiphtisique adj. Contraire à la phtisie. N. m. : *un antiphtisique.*

antiphysique adj. Contraire à la nature.

antipneumococcique [*kok-si-ke*] adj. Se dit d'un remède propre à combattre les infections à pneumocoques. N. m. : *un antipneumococcique.*

antipodal, e, aux adj. Situé aux antipodes : *points antipodaux.*

antipode n. m. (de *anti*, et du gr. *pous, podos*, pied). Lieu de la terre diamétralement opposé à un autre lieu. Habitant de ce lieu. *Par exagér.*, lieu très éloigné : *habiter aux antipodes. Fig.* Tout à fait contraire : *votre raisonnement est l'antipode du bon sens.*

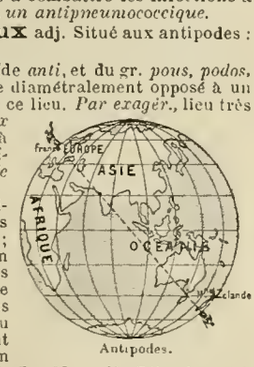

Antipodes.

— ENCYCL. Nos antipodes ont leurs pieds opposés aux nôtres; mais, comme il n'y a, en réalité, ni haut ni bas dans l'espace et que le bas est pour tous les hommes la direction du centre de la terre, ils ont comme nous les pieds en bas et la tête en haut. La Nouvelle-Zélande est à peu près l'antipode de la France. Quand il est midi pour l'un des antipodes, il est minuit pour l'autre. L'antiquité et le moyen âge ne croyaient pas aux antipodes; aussi Colomb ne parvint-il qu'avec peine à faire approuver ses projets de voyage.

Antipodes (ILES), petit groupe d'îles inhabitées de l'océan Pacifique, au S.-E. de la Nouvelle-Zélande, ainsi nommées en raison de leur position à proximité des antipodes de Greenvich.

antipoétique adj. Contraire à la poésie.

antipolitique adj. Se dit d'un acte législatif ou gouvernemental considéré comme nuisible à une politique déterminée : *mesure antipolitique.*

antipopulaire adj. Contraire au peuple, opposé aux intérêts du peuple.

antiprogressiste [*grè-sis-te*] n. et adj. Contraire aux idées de progrès.

antiprohibitionniste [*si-o-nis-te*] n. et adj. Opposé, en matière de commerce extérieur, aux tarifs prohibitifs.

antiprotectionniste [*tèk-si-o-nis-te*] n. et adj. Opposé au système protecteur.

antipsorique adj. (de *anti*, et du gr. *psôra*, gale). Syn. de ANTIGALEUX. N. m. : *un antipsorique.*

antipulsateur n. m. V. ANTIFLUCTUATEUR.

antiputride adj. Propre à empêcher la putréfaction. N. m. : *un antiputride.* V. ANTISEPTIQUE.

antipyrétique adj. Se dit d'un médicament qui combat la fièvre. N. m. : *un antipyrétique.* V. FÉBRIFUGE.

antipyrine n. f. (du gr. *anti*, contre, et *pur*, feu). Poudre blanche, un peu amère, alcaline, dérivée du goudron de houille, employée comme fébrifuge et analgésique : *l'antipyrine est appelée également* analgésine.

— ENCYCL. L'antipyrine est un analgésique puissant; elle possède aussi une action sur la température. Elle s'emploie à la dose de 50 centigr. à 1 gr., qui peut être renouvelée cinq ou six fois par jour contre les douleurs névralgiques, les rhumatismes, etc. Son ingestion détermine quelquefois des vomissements ou des éruptions scarlatiniformes bénignes.

antiquaille [*ka, ll* mll., *e*] n. f. Chose antique et de peu de valeur. ANT. **Nouveauté.**

antiquaire [*kè-re*] n. m. Celui qui étudie les objets anciens. Celui qui les recueille et les vend.

— ENCYCL. La *Société nationale des antiquaires de France*, fondée en 1805 sous le titre d'*Académie celtique*, réformée en 1813, étudie l'archéologie grecque, romaine et gauloise. Elle admet quarante-cinq membres résidants, dix membres honoraires et un nombre illimité d'associés libres. Elle publie un bulletin trimestriel.

Antiquaire (*l'*), roman de Walter Scott, remarquable peinture de mœurs et de caractères (1816).

antique adj. (lat. *antiquus*). Très ancien : *vase antique.* De mode passée : *habit antique.* Qui a les qualités des choses de même genre chez les anciens : *simplicité antique.* N. m. L'ensemble des productions artistiques qui nous restent des anciens : *copier l'antique.* N. f. Ouvrage d'art produit par les anciens : *une belle antique.* Loc. adv. *A l'antique*, à l'ancienne mode : *être vêtu à l'antique.* ANT. **Moderne, contemporain, neuf.**

antiquement [*ke-man*] adv. D'une manière antique. Anciennement.

antiquer [*ké*] v. a. Relier à l'antique. Enjoliver les tranches d'un livre de figures coloriées.

antiquité [*ki*] n. f. La partie des temps historiques qui a précédé le moyen âge : *l'antiquité ignorait les applications de la vapeur.* Dans un sens restreint, l'antiquité classique, c'est-à-dire les civilisations grecque et romaine. Ancienneté très reculée : *l'antiquité des traditions hébraïques.* Statue, médaille, monument antique : *les antiquités de Rome sont célèbres.* ANT. **Nouveauté, postérité.**

— ENCYCL. On distingue l'*antiquité préhistorique*, étude des races d'hommes antérieures à l'histoire; l'*antiquité orientale* ou histoire des Egyptiens, Chaldéens, Assyriens, Phéniciens, Hébreux, Mèdes, Perses, Lydiens; l'*antiquité classique* ou antiquité proprement dite : histoire des Grecs et des Romains jusqu'aux grandes invasions barbares; l'*antiquité chrétienne*, histoire du christianisme pendant les six premiers siècles.

Antiquité expliquée (*l'*), vaste ouvrage d'érudition, par le P. de Montfaucon; c'est un des livres classiques de l'archéologie (1725).

Antiquités grecques et romaines (*Dictionnaire des*), important ouvrage d'érudition, entrepris sous la direction de Daremberg et Saglio (1886).

Antiquités judaïques, histoire des Juifs, par Josèphe; ouvrage d'un grand intérêt historique, mais où l'auteur a trop sacrifié au goût de ses lecteurs grecs et romains.

Antiquités romaines, ouvrage de Denys d'Halicarnasse, renfermant, dans un style un peu prolixe, des renseignements précieux (l'an 8 av. J.-C.).

antirabique adj. Se dit d'un remède employé contre la rage. N. m. : *un antirabique.*

antiraisonnable [*rè-zo-na-ble*] adj. Contraire à la raison.

antirationalisme [*si-o-na-lis-me*] n. m. Doctrine opposée au rationalisme.

antiréalisme [*lis-me*] n. m. Doctrine opposée au réalisme.

antiréformiste [*mis-te*] n. et adj. Opposé à la réforme ou aux réformistes.

antiréglementaire [*man-tè-re*] adj. Contraire au règlement.

antireligieux, euse [*ji-eû, eu-ze*] adj. Contraire à la religion; hostile aux opinions religieuses.

antirépublicain, aine [*kin, è-ne*] adj. et n. Opposé à la république et aux républicains.

antirépublicanisme [*nis-me*] n. m. Système opposé aux doctrines républicaines.

antirévolutionnaire [*si-o-né-re*] adj. et n. Opposé à la révolution. Syn. de CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE.

antirrhine [*ti-ri-ne*] n. f. Genre de plantes de la famille des scrofulariacées, dont l'espèce principale, communément appelée *muflier* ou *gueule-de-loup*, est cultivée dans les jardins.

antirhumatismal, e [*tis-mal*] adj. Employé contre le rhumatisme.

Antisana, ramification des Andes péruviennes (Equateur), présentant deux volcans en éruption, dont l'un a 5.800 m. d'altitude.

antiscarlatineux, euse [*tis-kar-la-ti-neû, eu-ze*] adj. Propre à combattre la scarlatine. N. m. : *un antiscarlatineux.*

antiscien, enne [*ti-si-in, è-ne*] adj. et n. (de *anti*, et du gr. *skia*, ombre). Se dit des peuples qui habitent sous le même méridien, mais de chaque côté et à égale distance de l'équateur, et dont à midi les ombres sont opposées.

antisclèreux, euse [*sklé-reû, eu-ze*] adj. Se dit d'un remède destiné à combattre la sclérose et en particulier l'artério-sclérose : *sérum antisclèreux.* N. m. : *un antisclèreux.*

antiscorbutique [*tis-kor*] adj. Propre à guérir le scorbut. N. m. : *un antiscorbutique.*

— ENCYCL. Presque toutes les crucifères sont antiscorbutiques; tels sont le cochléaria, le cresson de fontaine, le raifort, la gentiane, etc. Mais le meilleur moyen de prévenir ou d'arrêter le scorbut consiste dans l'usage des légumes frais et des citrons.

antiscrofuleux, euse [*skro-fu-leû, eu-ze*] adj. Propre à guérir les scrofules : *les toniques sont antiscrofuleux.* N. m. : *un antiscrofuleux.*

antisémite n. Partisan de l'antisémitisme.

antisémitique adj. Qui est contraire, qui est hostile aux sémites, aux juifs.

antisémitisme [*tis-me*] n. m. Doctrine de ceux qui sont opposés à l'influence des juifs.

antisepsie [*sèp-si*] n. f. (préf. *anti*, et gr. *sêpsis*, putréfaction). Ensemble de méthodes thérapeutiques qui détruisent les microbes.

— ENCYCL. L'antisepsie cherche à détruire les microbes par des substances toxiques et, par suite, ne doit pas être confondue avec l'asepsie, la stérilisation et la désinfection. On doit l'employer dès que l'on soupçonne la présence d'un agent infectieux, mais cependant on ne doit pas l'exagérer, car on détruirait en même temps les organes que l'on cherche à protéger. Aussi, dans bien des cas, elle doit faire place à l'asepsie.

antiseptique [*sèp-ti-ke*] adj. Se dit des agents propres à arrêter la pullulation microbienne, qui préviennent ou arrêtent la putréfaction. N. m. : *un antiseptique.*

— ENCYCL. Les antiseptiques les plus employés sont : le sublimé corrosif, le biiodure de mercure, le permanganate de potasse, le chlorure de zinc, l'acide borique, les phénols, le menthol, l'iodoforme, le salol, l'eau oxygénée, le nitrate d'argent, le formol, le chlore, etc. Pour l'antisepsie du tube digestif, on fait usage surtout du charbon et du naphtol-β.

antiseptiser [*sèp-ti-zé*] v. a. Rendre antiseptique : *antiseptiser un liquide, une plaie.*

antisociable adj. Qui ne peut ou ne sait pas vivre en société.

antisocial, e, aux adj. Contraire à l'organisation de la société.

antisocialiste [*lis-te*] n. et adj. Adversaire du socialisme, de ses partisans, de ses théories.

antispasmodique [*spas-mo*] adj. Se dit des remèdes que l'on emploie contre les spasmes. N. m. : *un antispasmodique.*

— ENCYCL. Les antispasmodiques ont des effets rapides, mais peu durables, et encore l'accoutumance est-elle rapide; aussi doit-on les changer souvent. Les principaux sont : la valériane, le camphre, l'assa-fœtida, le galbanum, le musc, tous les bromures, etc.

antispastique adj. Syn. de ANTISPASMODIQUE.

antispiritualisme [*spi, lis-me*] n. m. Doctrine opposée au spiritualisme.

antispiritualiste [*spi, lis-te*] n. et adj. Adversaire du spiritualisme.

Antisthène, philosophe grec, né à Athènes, disciple de Socrate, chef de l'école cynique et maître de Diogène (444-365 av. J.-C.). Il faisait consister le souverain bien dans la vertu, qu'il plaçait dans le mépris des richesses, des grandeurs et de la volupté. C'est lui qui, le premier, prit la besace et le bâton du mendiant comme symbole de la philosophie; mais ce mépris des convenances sociales et des choses extérieures n'était pas exempt d'affectation. Socrate lui dit un jour ces paroles, dont on fait souvent l'application : « O Antisthène, j'aperçois ton orgueil à travers les trous de ton manteau ! »

antistrophe [*tis-tro-fe*] n. f. Seconde stance de la poésie lyrique, chantée par les chœurs sur le théâtre grec. (La première se nommait *strophe.*) Sorte d'anagramme constitué par une permutation de lettres qui altère le sens en conservant la consonance. (C'est faire une antistrophe que de dire à un ivrogne ruiné : *Vous avez Vendu votre Terre pour avoir trop Tendu votre Verre.*)

antisudoral, e, aux adj. Qui empêche la sueur ou diminue sa sécrétion. N. m. : *un antisudoral.*

antisyphilitique adj. Propre à prévenir ou à combattre la syphilis. N. m. : *un antisyphilitique.*

Anti-Taurus [*tô-russ*], chaîne de montagnes formant le talus septentrional de l'Asie Mineure. Son point culminant, le Tchorsch-Dagh, a 2.450 m.

antitétanique adj. Qui est employé contre le tétanos ou les convulsions. N. m. : *un antitétanique.*

antithéâtral, e, aux adj. Qui ne convient pas au théâtre, à la scène.

antithénar adj. Syn. de HYPOTHÉNAR. (Vx.)

antithermique [*tèr*] adj. Qui abaisse la température. N. m. : *la quinine est un antithermique.*

antithèse [*tè-ze*] n. f. (du gr. *antithêsis*, opposition). Figure de rhétorique par laquelle, dans la même période, on oppose des pensées, des mots : *la nature est* grande *dans les* petites *choses.*

antithétique adj. Rempli d'antithèses : *le style de Victor Hugo est souvent antithétique.*

antitoxine [*tok-si-ne*] n. f. Substance qui détruit ou annihile les toxines.

antitoxique [*tok-si-ke*] adj. Qui agit contre les toxiques.

antitrinitaire [*tè-re*] n. m. Qui refuse d'accepter le dogme de la Trinité.

antituberculeux, euse [*bèr-ku-leû, eu-ze*] adj. Qui est propre à combattre la tuberculose : *sérum antituberculeux.*

Antium [*si-om'*], anc. ville du Latium, où se réfugia, dit-on, Coriolan exilé. Patrie de Caligula et de Néron. C'est dans les ruines d'Antium qu'ont été découverts l'Apollon du Belvédère et le *Gladiateur combattant.* (Hab. *Antiates.*) Auj. *Porto d'Anzio.*

Antivari, v. du Monténégro, près de l'Adriatique; 4.000 h. Petit port, à l'embouchure de la Bojana, qui sert d'émissaire au lac de Scutari.

antivénéneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Se dit des substances propres à combattre les poisons. N. m. : *un antivénéneux.*

antivermineux, euse [*vèr-mi-neû, eu-ze*] adj. Se dit des remèdes contre les vers. N. m. : *un antivermineux.*

antivivisection [*sèk-si-on*] n. f. Doctrine opposée à la vivisection.

antizymique adj. (de *anti*, et du gr. *zumé*, levain). Qui empêche la fermentation. N. m. : *un antizymique.*

Antofagasta, v. du Chili, ch.-l. de la *province d'Antofagasta*, sur le Pacifique; 19.000 h. Port très actif. — La prov. a 40.000 h. Riches mines de cuivre, argent, nitrates.

Antoine (Marc), **l'Orateur,** grand-père du suivant, né en 143, mort en 87 av. J.-C. Son éloquence était telle que Cicéron dit qu'il fit de l'Italie l'égale de la Grèce.

Antoine (Marc), neveu et vaillant lieutenant de César (83-30 av. J.-C.), il battit Brutus et Cassius à Philippes en 42, organisa, avec Octave et Lépide, le deuxième triumvirat (43) et obtint de ses collègues la tête de Cicéron qui avait écrit contre lui

les *Philippiques*. Ayant eu en partage la Grèce et l'Orient, il se laissa subjuger par les charmes de la reine d'Egypte Cléopâtre, se brouilla avec Octave et fut vaincu par celui-ci à la bataille navale d'Actium, en 31. Assiégé dans Alexandrie, il se donna la mort.

Marc Antoine.

Antoine et Cléopâtre, tragédie de Shakspeare, représentée en 1608, et qui renferme des scènes très pathétiques.

Antoine (saint), célèbre anachorète de la Thébaïde (251-356). Il fonda plusieurs monastères, puis se retira dans la solitude. Il résista à un grand nombre de tentations, que les légendes ont popularisées. Il est souvent représenté avec son compagnon familier, le cochon. Fête le 17 janvier. V. TENTATION.

Antoine de Padoue (saint), frère mineur, né à Lisbonne, m. à Padoue (1195-1231); il prêcha l'évangile aux Maures d'Afrique. Les Espagnols et les Italiens ont pour lui une grande dévotion. On l'invoque spécialement pour retrouver les objets perdus, etc. Fête le 13 juin.

Antoine de Padoue (*saint*), tableau de Murillo, à la cathédrale de Séville; — de Ribera (Madrid).

Antoine de Palerme. V. PANORMITA.

Antoine (Jacques-Denis), architecte français, né et m. à Paris (1733-1801). Il exécuta le grand escalier de la voûte du Palais de Justice et l'Hôtel des monnaies de la ville de Paris, etc.

Antoine (Dominique), homme politique lorrain, né à Sierck en 1845, député au Reichstag. Il se signala par son attachement à la France, et vint se fixer à Paris en 1889.

Antoine (André), acteur et directeur de théâtre français, né à Limoges en 1858, à qui l'on doit d'heureuses innovations dans l'art dramatique.

Antoing, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournay), sur l'Escaut; 3.520 h. Carrières. Près de là se trouve le champ de bataille de Fontenoy.

antoiser [*zé*] v. a. Mettre le fumier en tas.

antoit [*toi*] n. m. Instrument de fer recourbé et pointu, dont se servent les charpentiers de navires pour rapprocher et fixer les pièces de bois.

Antokolski (Marius), sculpteur russe, d'un talent fougueux et expressif, né à Vilna, m. à Hambourg (1842-1902). On lui doit une statue colossale de Pierre le Grand.

Antommarchi (C. François), dernier médecin de Napoléon, né en Corse, m. à Cuba (1780-1838).

Antonelle (marquis d'), révolutionnaire français, né et m. à Arles (1747-1817). Il présida les procès de Marie-Antoinette et des Girondins.

Antonelli (Jacques), cardinal italien, né à Sonnino, m. à Rome (1806-1876), premier ministre de Pie IX. Sa rigueur et son imprévoyance contribuèrent à la chute du pouvoir temporel des papes.

Antonello de Messine, peintre italien, né à Messine, m. à Venise (1444-1493). Il apprit de Jean Van Eyck le secret de la peinture à l'huile. Coloriste remarquable, il triomphe surtout dans le portrait.

Antongil, grande baie sur la côte N.-E. de Madagascar. Les Français y fondèrent, en 1774, l'établissement de Port-Choiseul.

Antonin le Pieux, empereur romain, successeur d'Adrien, qui l'avait adopté, né en 86; il régna avec modération et justice, de 138 à 161. « J'aime mieux, disait-il, conserver la vie d'un seul citoyen que de faire périr mille ennemis. » Il diminua les impôts, réforma la législation et toléra les chrétiens. Il mourut laissant l'empire plongé dans le deuil, après avoir désigné le vertueux Marc-Aurèle pour son successeur.

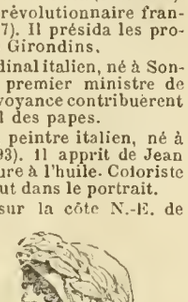
Antonin.

Antonin (*saint*), archevêque de Florence, né et m. à Florence (1389-1459). Il a composé des *Sermons*, des *Traités de morale*, etc. Fête le 10 mai.

Antonin (*Itinéraire d'*), important travail géographique ancien, dont on ignore la date de publication. C'est une énumération des lieux de l'empire romain et de leurs distances.

Antonine, femme de Bélisaire et amie de Théodora, fameuse par le dérèglement de sa conduite.

Antonins (les), nom donné à sept empereurs romains (*Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Verus, Commode*), qui régnèrent de 96 à 192.

antonomase [*ma-ze*] n. f. (du gr. *anti,* contre, et *onoma,* nom). Figure de rhétorique par laquelle on emploie un nom propre pour un nom commun ou une périphrase, et réciproquement, comme *Aristarque* pour *critique; l'Apôtre des gentils* pour *saint Paul.*

Antony, comm. de la Seine, arr. et à 5 kil. de Sceaux, sur la Bièvre; 3.480 h. Ch. de f. Orl.

Antony, drame romantique d'Alexandre Dumas père (1831), glorification de la passion mélancolique et fatale, et qui souleva d'ardentes polémiques.

antonyme n. m. (du gr. *anti,* contre, et *onoma,* nom). Contraire; mot qui a un sens opposé à celui d'un autre : laideur *et* beauté *sont des antonymes.* ANT. **Synonyme.**

antonymie [*mî*] n. f. (rad. *antonyme*). Opposition de noms ou de mots ayant un sens contraire : *un* honnête *fripon.* ANT. **Synonymie.**

Antraigues (Emmanuel de LAUNAY, comte d'), publiciste, constituant, puis aventurier politique, né à Villeneuve-de-Berg [Ardèche] (1755-1812). Il mourut assassiné à Barnes-Terrace, près de Londres, en même temps que sa femme, la fameuse Saint-Huberty.

Antraigues [*tré-ghe*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 20 kil. de Privas, au-dessus de la Volane, et à 3 kil. de Vals; 1.360 h. (*Antraiguins*). Eaux minérales ferrugineuses. — Le cant. a 11 comm. et 9 140 h.

Antrain [*trin*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 26 kil. de Fougères, sur le Couesnon; 1.440 h. (*Antrainois*). Ch. de f. O. Tanneries. — Le cant. a 10 comm. et 14.350 h.

antre n. m. (lat. *antrum*). Caverne de bête féroce : *l'antre d'un tigre.* Tanière profonde et sombre : *les antres foucnt un grand rôle dans les cultes antiques. Fig.* Lieu où l'on court un risque : *l'antre de la chicane.* Loc. prov. *L'antre du lion,* lieu dangereux, d'où il est très difficile de sortir.

Antrim [*trim'*], comté du N.-E. de l'Irlande (prov. d'Ulster); 422.000 h. Ch.-l. *Antrim;* 3.700 h.

antrustion [*trus-ti-on*] n. m. (de l'anc. all. *trust,* fidèle). Chez les Francs mérovingiens, leude lié vis-à-vis du roi par un serment plus particulièrement étroit et à qui le souverain promettait en retour une protection spéciale et des honneurs nombreux. L'antrustion faisait partie de la *trustis* (de sa *foi*) du roi, le suivait à la guerre, etc.

Anubis.

Antsirane, ville maritime du nord de Madagascar, près de Diégo-Suarez; 8.000 h. Port.

Antuco, volcan du Chili; hauteur, 2.250 m. Il a, dit-on, des mouvements éruptifs tous les quarts d'heure.

Antully, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 13 kil. d'Autun; 1.190 h.

Anubis [*biss*], dieu de l'ancienne Egypte, figuré avec le corps d'un homme et la tête d'un chacal. Il présidait à la sépulture.

anuer v. a. Tirer à propos : *anuer une perdrix.*

anuiter (s') [*sa-nu-i-té*] v. pr. Se laisser surprendre par la nuit : *il est dangereux de s'anuiter dans les montagnes.*

anurie [*ri*] ou **anurèse** [*rè-ze*] n. f. (du gr. *an* priv. et *ouron,* urine, ou bien *ourêsis,* action d'uriner). Diminution, suppression de l'élimination urinaire.

anus [*nuss*] n. m. (m. lat.) Orifice du rectum.

Armes d'Anvers (ville).

Anvers [*vèr* ou *vèrss*], place forte et ville de Belgique, chef-lieu de la prov. homonyme; port très actif sur l'Escaut; 300.000 h. (*Anversois*). Industrie très active : raffineries, fonderies, fabrication de lainages et de tapis, chantiers de constructions navales. Patrie de Rubens, Van Dyck, des deux Teniers, Snyders, Jordaens, Edelinck. Les Français s'en emparèrent en 1746 et en 1792; Bernadotte y repoussa les Anglais en 1809; Carnot la défendit glorieusement en 1814. Enfin, en 1832, après l'émancipation de la Belgique, les Français, commandés par le maréchal Gérard, s'emparèrent de la citadelle d'Anvers occupée par les Hollandais. — La prov. d'Anvers a 910.000 h.

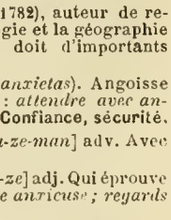
Armes d'Anvers (province).

Anvers (*le Siège de la citadelle d'*), tableau d'Horace Vernet (Versailles).

Anville (Jean-Baptiste BOURGUIGNON d'), géographe français, né et m. à Paris (1697-1782), auteur de remarquables études sur la métrologie et la géographie anciennes. La cartographie lui doit d'importants progrès.

anxiété [*an-ksi*] n. f. (lat. *anxietas*). Angoisse causée surtout par l'incertitude : *attendre avec anxiété l'arrivée d'un navire.* ANT. **Confiance, sécurité.**

anxieusement [*an-ksi-eu-ze-man*] adv. Avec anxiété : *attendre anxieusement.*

anxieux, euse [*ksi-eû, eu-ze*] adj. Qui éprouve ou qui marque de l'anxiété : *mère anxieuse; regards anxieux.*

Anytos [*toss*], citoyen d'Athènes, un des chefs de la démocratie, le principal accusateur de Socrate, avec Mélitos et Lykon. Après la mort du philosophe, il fut, dit-on, exilé à Héraclée, où les habitants l'assassinèrent à coups de pierre. — Les noms d'Anytos et de Mélitos servent parfois à désigner ces accusateurs que de vils sentiments de jalousie ont soulevés dans tous les temps contre le génie.

Anzat-le-Luguet, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 41 kil. d'Issoire; 1.170 h. Mine d'antimoine.

Anzême, comm. de la Creuse, arr. et à 12 kil. de Guéret, au-dessus de la Creuse; 1.520 h.

Anzin, v. du département du Nord, arr. et à 2 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut; 14.390 h. (*Anzinois*). Riches mines de houille exploitées depuis le commencement du XVIIe siècle. Ch. de f. N.

Aod ou mieux **Ehoud,** l'un des juges d'Israël, qui, selon la tradition, délivra les Juifs de la tyrannie d'Eglon, roi des Moabites.

aoriste [*ô-ris-te*] n. m. (du gr. *aoristos,* indéterminé). Temps de la conjugaison grecque qui indique une action passée.

aorte [*a-or-te*] n. f. (du gr. *aortê,* veine). Artère qui est le tronc commun des artères portant le sang rouge dans toutes les parties du corps.

— ENCYCL. L'aorte part de la base du ventricule gauche du cœur, se dirige en haut, puis se recourbe en crosse (*crosse de l'aorte*) pour descendre le long de la colonne vertébrale jusqu'au niveau de la quatrième vertèbre lombaire, où elle se divise dans les deux iliaques. Les maladies de l'aorte sont surtout chroniques et doivent être considérées comme des artérites; seul l'*anévrisme de l'aorte* est une affection spéciale, qui ne se traite que par des moyens palliatifs.

aortique [*a-or*] adj. Qui a rapport à l'aorte.

aortite [*a-or*] n. f. Inflammation de l'aorte.

Aoste, comm. de l'Isère, arr. et à 14 kil. de La Tour-du-Pin; 1.220 h. Bandages herniaires.

Aoste, v. du roy. d'Italie, dans le *val d'Aoste,* formé par la Doire Baltée, affl. du Pô; 7.800 h. Fourrages, cuirs, vins. Nombreuses antiquités romaines.

Aoudh ou **Oude,** anc. roy. de l'Inde anglaise, 11 millions d'hab.; rattaché aujourd'hui au vice-gouvernement des provinces du Nord-Ouest, et considéré dans les légendes hindoues comme le berceau de la race aryenne. Capit. *Laknau.*

Aoudjelah, oasis et ville de la Tripolitaine, au S. du plateau de Barka; 12.000 h. Dattes renommées.

Aouellimiden, fraction importante des Touareg du Sud.

Aouste, comm. de la Drôme, arr. et à 34 kil. de Die; 1.230 h. Pâtisserie.

août [*ou*] n. m. (lat. *augustus*). Huitième mois de l'année : *août a 31 jours.* Moisson : *faire l'août.* PROV. : **Ce sont faucilles après août,** se dit d'une chose qui arrive quand on n'en a plus besoin. **Qui dort en août, dort à son coût,** celui qui ne profite pas du temps, de l'âge favorable, pour travailler, s'en repent.

— ENCYCL. Le mois d'août est le mois des moissons et, surtout, le mois des fruits. *Aux champs :* Déchaumer les terres moissonnées; épandre les engrais et commencer les labours pour les semailles d'automne; semer le colza, la navette, le trèfle incarnat, faire quelques cultures dérobées; pratiquer l'irrigation des prairies avant d'y mettre des bestiaux en pâture, etc. *Aux vignes :* Dernier traitement contre les maladies cryptogamiques (oïdium, anthracnose, mildiou), aération des ceps par rognage et épamprage. *Au jardin :* Arroser matin et soir; semer les derniers haricots et toutes les salades d'hiver; semer aussi des carottes, des navets, pour l'hiver, et des épinards. *Au verger :* Récolter les fruits; achever les palissages et écussonner les jeunes sujets; effeuiller et écussonner les pêchers, écussonner les pommiers et les cerisiers; protéger les raisins contre les guêpes par des sacs en crin, en papier. — Provision d'œufs pour l'hiver.

Août 1789 (*nuit du 4*), nuit pendant laquelle l'Assemblée constituante abolit les privilèges féodaux.

Août 1792 (*journée du 10*), insurrection parisienne motivée par le renvoi des ministres girondins, et qui eut pour résultat définitif l'emprisonnement de Louis XVI et la chute de la royauté.

aoûtage [*a-ou*] n. m. Travaux rustiques qui ont lieu en août. Moisson.

aoûtat [*a-ou-ta*] n. m. V. TROMBIDION.

aoûté, e [*a-ou*] adj. Mûri par la chaleur d'août : *fruits août*és.

aoûtement [*a-ou-te-man*] n. m. Effet d'une température favorable à la maturation des fruits.

aoûter [*a-ou-té*] v. a. Rendre mûr. **S'août**er v. pr. Devenir mûr : *fruits qui s'août*ent.

aoûteur [*a-ou*] n. et adj. m. Moissonneur.

aoûteron [*a-ou*] n. m. Journalier loué pour le temps de la moisson.

apache n. m. Nom que l'on donne, à Paris, aux bandits qui commettent des agressions nocturnes : *les apaches des quartiers extérieurs.*

Apaches, Peaux-Rouges chasseurs, errant à l'O. des Etats-Unis et au N. du Mexique, célèbres par leur hardiesse, leur férocité et leurs ruses de guerre. — *Un Apache.*

apagogie [*jî*] n. f. (gr. *apagôgê*). Démonstration par l'absurde.

apaisement [*pè-ze-man*] n. m. Action d'apaiser; état de ce qui est apaisé : *l'apaisement du vent. Fig. : l'apaisement des passions.* ANT. **Excitation.**

apaiser [*pé-zé*] v. a. (de *à,* et *paix*). Calmer : *apaiser les flots, le vent.* Adoucir, rendre moins violent : *apaiser une émeute, les passions.* Satisfaire, assouvir : *apaiser la faim, la soif.* **S'apaiser** v. pr. Se calmer. ANT. **Exciter, attiser.**

Apaliches (MONTS). V. ALLEGHANYS.

apalachine n. f. Genre de houx qui croît dans les monts Apalaches (Amérique du Nord) et dont les feuilles ont des propriétés vomitives.

Apamée, nom de plusieurs villes de l'Asie ancienne. La plus fameuse, APAMÉE-SUR-L'ORONTE, au S. d'Antioche, fut célèbre au temps des croisades sous le nom de *Famieh.*

apanage n. m. (du lat. *apanagium,* revenu annuel; de *ad,* à, et *panis,* pain). Portion de domaine que les souverains assignaient parfois à leurs fils puînés, à leurs frères, mais qui devait en général revenir à la couronne après la mort de ceux-ci. *Fig.* Lot. Ce qui est propre à une personne : *les infirmités sont l'apanage de la vieillesse.*

— ENCYCL. Henri Ier donna le premier un apanage à son fils Robert (la Bourgogne), mais l'institution ne prit une réelle importance que sous Louis VIII. Les apanages devinrent funestes quand ils ne répondirent plus à un besoin politique : l'assimilation des pays conquis. Ils furent, sous la seconde maison de Bourgogne surtout, une source d'embarras et même de dangers pour la monarchie. Charles V, voyant le péril décida, en 1374, que les apanages consisteraient non plus en terres, mais en argent. Cette décision resta lettre morte. Les apanages abolis en 1792 furent rétablis par Napoléon Ier, Louis XVIII et Charles X. Depuis 1832, sous les régimes monarchiques, il ne fut plus question d'apanage; le mot fut remplacé par celui de *dotation.*

apanager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il apanagea, nous apanageons.*) Donner un apanage.

apanager [*jé*], **ère** adj. Donné en apanage.

apanagiste [*jis-te*] n. et adj. Qui possède un apanage : *prince apanagiste.*

apanon n. m. Morceau de fer aplati, qui attache au train la flèche d'une voiture.

apapelardir (s') v. pr. Devenir papelard.

aparté n. m. (du lat. *a parte,* à part). Ce qu'un acteur dit à part soi sur la scène. Réflexion, entretien faits à l'écart. Pl. des *apartés.*

apatame n. m. Sorte d'abri grossier que se construisent les nègres de la côte occidentale d'Afrique.

apathie [*tî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *pathos,* passion). Insensibilité, indolence, mollesse, nonchalance. ANT. **Ardeur, sensibilité, vivacité.**

apathique adj. et n. Insensible à tout, indolent. ANT. **Vif, enthousiaste.**

apathiquement [*ke-man*] adv. D'une manière apathique : *vivre apathiquement.*

Apatin, v. d'Austro-Hongrie (comitat de Bacs-Bodrog), sur le Danube; 13.000 h. Tissage de la soie.

apatite n. f. Phosphate de chaux naturel.

apaturies [*ri*] n. f. pl. Fêtes solennelles, durant trois jours, qui rappelaient l'antique organisation d'Athènes en communautés.

Apchéron ou **Abchéron,** péninsule et cap de la mer Caspienne, à l'extrémité est du Caucase, dans le gouvernement de Bakou. Gisements de pétrole, exploités par de nombreux puits.

apédioscope [*oss*] n. m. (du gr. *a*, priv., *pédion*, plaine, et *skopein* examiner). Appareil servant aux projections stéréoscopiques. (L'aspect général de l'instrument rappelle celui du stéréoscope ordinaire. On projette sur l'écran deux images et c'est en les regardant avec l'apédioscope qu'elles se superposent et que l'œil a la sensation du relief.)

Apédioscope.

Apelle, le plus illustre des peintres grecs (IVe s. av. J.-C.). Il naquit à Colophon, en Lydie, et vécut à la cour d'Alexandre le Grand, dont il fit le portrait. Il se signala par le charme souverain de ses figures, rehaussé d'un brillant coloris. Apelle, loin de s'offenser des critiques, les provoquait pour en faire son profit. On rapporte qu'il exposait quelquefois ses tableaux en public et qu'il se cachait derrière la toile pour entendre les réflexions de chacun. Un jour, un cordonnier trouva à redire à la sandale d'un personnage; Apelle corrigea le défaut. Le lendemain, le même ouvrier s'avisa d'étendre ses critiques à d'autres parties du tableau; l'artiste sortit aussitôt de sa cachette et lui dit: « Cordonnier, tiens-t'en à la chaussure. » De là est venu ce proverbe latin : *Ne sutor ultra crepidam.*

Apennins [*pé-nin*], chaîne de montagnes calcaires, sèches, parfois boisées, qui font suite aux Alpes maritimes à partir du col de Cadibone, et s'allongent sur toute la péninsule; environ 1.300 kil. de long; 1.200 à 2.000 m. d'alt. moyenne. Point culminant : le Grand Sasso (2.921 m.). Beaux pâturages. Carrières de marbre.

apepsie [*pèp-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *pepsis*, cuisson). Défaut de digestion; mauvaise digestion.

apeptique [*pè-pti-ke*] adj. Qui concerne l'apepsie : *troubles apeptiques.*

Aper (Marcus), Gaulois de naissance, un des meilleurs orateurs latins du Ier siècle.

Aper (Arrius). V. Arrius Aper.

aperceptibilité [*pèr-sèp*] n. f. *Philos.* Qualité de ce qui est aperceptible. (Inus. au sens physique.)

aperceptible [*pèr-sèp*] adj. *Philos.* Qui peut être perçu.

aperceptif, ive [*pèr-sèp*] adj. *Philos.* Qui a la faculté d'aperception.

aperception [*pèr-sèp-si-on*] n. f. *Philos.* Intuition, faculté ou action de saisir immédiatement par la conscience une idée, une vérité.

aperceptivité [*pèr-sèp*] n. f. *Philos.* Faculté d'aperception.

apercevable [*pèr*] adj. Qu'on peut apercevoir.

apercevance [*pèr*] n. f. Faculté d'apercevoir. Perspicacité, pénétration. (Vx.)

apercevant [*pèr-se-van*], **e** adj. Se dit d'un cheval dont les yeux sont trop saillants.

apercevoir [*pèr*] v. a. (de *à*, et *percevair*). Commencer à voir, découvrir à une certaine distance : *apercevoir une voile à l'horizon.* Remarquer, distinguer, et moralement, pénétrer, saisir, comprendre : *nous apercevons les défauts d'autrui, mais non les nôtres.* **S'apercevoir** v. pr. Remarquer : *ils se sont aperçus de...; ils se sont aperçus que...*

apercher [*pèr-ché*] v. a. En T. de chasse, *Apercher un oiseau,* remarquer l'endroit où il se perche.

aperçu [*pèr*] n. m. Première vue, coup d'œil : *publier l'aperçu d'une cause.* Exposé sommaire, estimation approximative : *demander l'aperçu d'une dépense.* Appréciation, jugement : *des aperçus très fins.*

apérispermé, e [*ris-pèr*] adj. Se dit d'une graine dépourvue de périsperme.

apéritif, ive adj. (du lat. *aperire,* ouvrir). Qui ouvre les pores aux liquides de l'organisme comme le *chiendent,* la *chicarée,* certaines *eaux minérales,* etc. Qui ouvre l'appétit. N. m. Médicament, remède apéritif. Liqueur alcoolique (*absinthe, vermout, bitter, quinquina,* etc.) que l'on prend avant le repas, dans le but ou sous prétexte de stimuler l'appétit : *prendre un apéritif; l'exercice et le grand air sont les meilleurs apéritifs.*

apertement [*pèr-te-man*] adv. (du lat. *apertus,* ouvert). D'une manière ouverte.

apertise [*pèr-ti-ze*] n. f. Acte d'adresse. (Vx.)

aperto libro loc. lat. signif. *A livre ouvert.* On dira : *traduire aperto libro.* V. Ad aperturam libri.

Apet, déesse égyptienne, adorée spécialement à Thèbes et représentée avec un corps d'hippopotame. Symbolise la maternité.

Apet.

apétale adj. (*a* priv., et *pétale*). Qui n'a pas de pétales : *la fleur du naisetier, du saule, est apétale.*

apetissement [*ti-se-man*] n. m. Diminution. (Vx.)

apetisser [*ti-sé*] v. a. Rendre plus petit. **S'apetisser** v. pr. Devenir plus petit. Ant. **Grandir, agrandir.**

à peu près loc. adv. Environ. N. m. Approximation : *ne vous contentez pas des à peu près.* Sorte de calembour qui se fait en remplaçant un mot par un autre qui lui ressemble.

apeuré, e adj. V. Épeuré.

apex [*pèkss*] n. m. invar. (mot lat.). Chez les Romains, bonnet des flamines. Auj. Sommet du casque auquel s'attache la crinière. *Astron.* Point de la sphère céleste vers lequel s'avance le soleil avec son cortège de planètes.

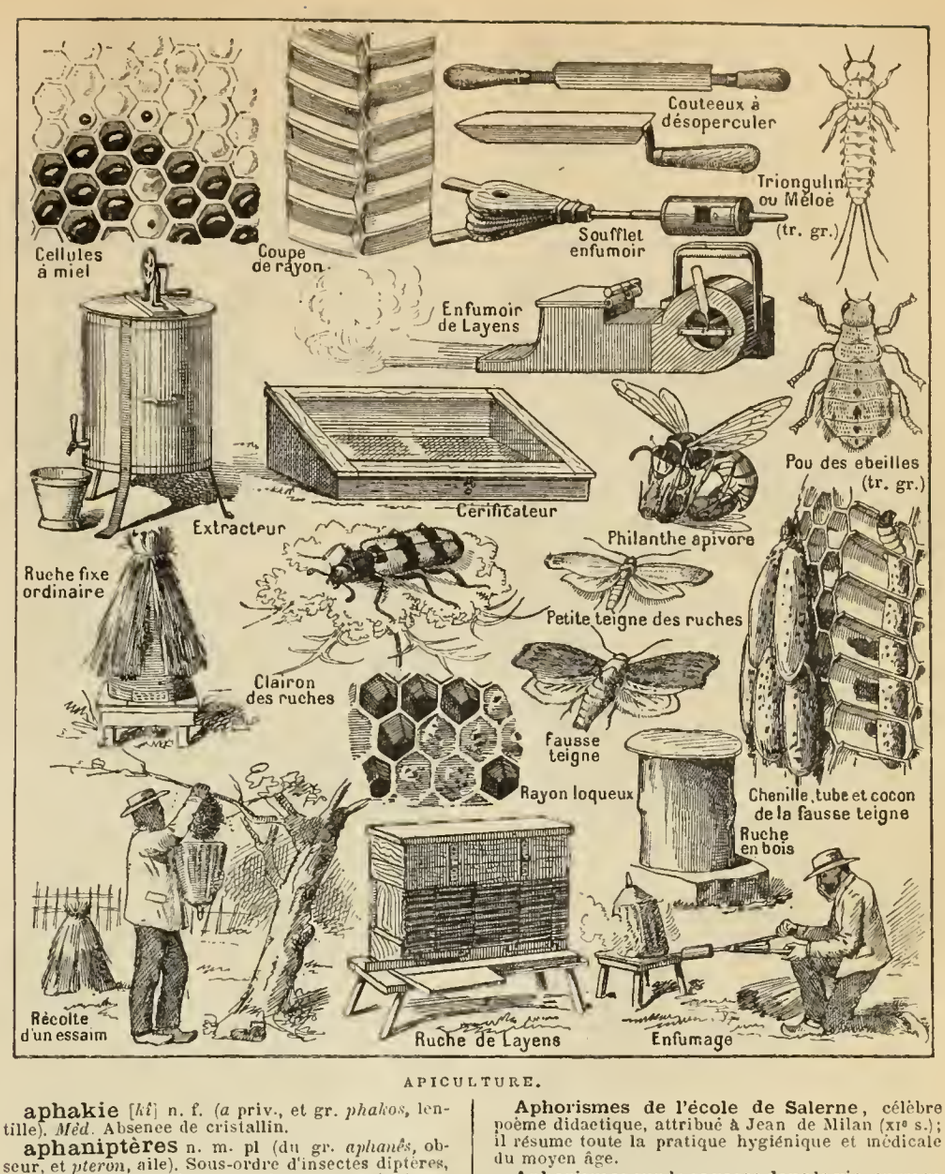

APICULTURE.

aphakie [*kî*] n. f. (*a* priv., et gr. *phakos,* lentille). *Méd.* Absence de cristallin.

aphaniptères n. m. pl (du gr. *aphanês,* obscur, et *pteron,* aile). Sous-ordre d'insectes diptères, renfermant ceux qui, comme les puces, n'ont pas d'ailes. S. un *aphaniptère.*

aphasie [*zî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *phasis,* parole). Perte de la parole.

— Encycl. Dans l'aphasie, les organes de la pensée et de la phonation peuvent être intacts, la parole articulée étant seule abolie; ses lésions siègent dans le cerveau, au pied de la troisième circonvolution frontale gauche. Le traitement consiste en l'administration des iodures alcalins.

aphasique [*zi-ke*] adj. Qui concerne l'aphasie. N. Qui est atteint d'aphasie : *une aphasique.*

aphélie [*li*] n. m. (du gr. *apo,* loin de, et *hélios,* soleil). Point de l'orbite d'une planète qui est le plus éloigné du soleil. Ant. **Périhélie.**

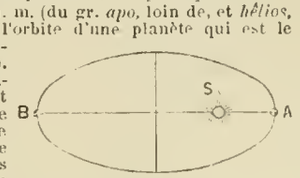

S, soleil; A, périhélie; B, aphélie.

— Encycl. Chaque planète décrit dans le ciel une orbite de forme elliptique, dont le soleil occupe un des foyers. Le point le plus éloigné du soleil est l'*aphélie* de la planète; le point de la courbe le plus rapproché du soleil forme le *périhélie* de la même planète. La terre est à son *aphélie* vers le 1er juillet.

aphérèse [*ré-ze*] n. f. (du gr. *aphairein,* enlever). *Gram.* Retranchement d'une syllabe au commencement d'un mot : *las* pour *hélas! lors* pour *alors, Calas* pour *Nicolas, Nats* pour *Anats,* etc.

aphésie [*zî*] ou **aphésis** [*ziss*] n. f. (du gr. *aphesis,* rémission). Amélioration des symptômes d'une maladie. Relâchement des forces musculaires.

aphididés [*dé*] ou **aphidiens** [*di-in*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, ayant pour type les *pucerons.* S. un *aphididé* ou *aphidien.*

aphlogistique [*jis-ti-ke*] adj. (du gr. *a* priv., et *phlogos,* flamme). Qui ne peut s'enflammer : *l'amiante est aphlogistique.* N. m. : *un aphlogistique.*

aphone adj. (du gr. *a* priv., et *phônê,* voix). Qui n'a pas de voix, de son.

aphonie [*ni*] n. f. Extinction de voix.

— Encycl. L'aphonie peut être *complète* ou *incomplète. Complète,* elle est due à une affection grave des organes vocaux, à une lésion cérébrale ou parfois à un trouble nerveux d'origine hystérique; le traitement est variable suivant la cause. *Incomplète,* elle est le résultat d'une inflammation, d'une angine, ou est due à des ulcérations syphilitiques, cancéreuses ou tuberculeuses. L'aphonie qui survient au début du coryza se tmite par des inhalations de vapeur.

aphorisme [*ris-me*] n. m. (du gr. *aphorismos,* définition). Maxime énoncée en peu de mots : *tel père, tel fils.* (Dans la langue du Palais, les aphorismes prennent le nom de *brocards* : *donner et retenir ne vaut; qui a terme ne doit rien,* etc.)

Aphorismes d'Hippocrate, traité de médecine par préceptes, où chaque ligne est un fait clairement et obrièment exprimé. Style simple et nerveux, péchant quelquefois par excès de concision (Ve s. av. J.-C.).

Aphorismes de l'école de Salerne, célèbre poème didactique, attribué à Jean de Milan (XIe s.); il résume toute la pratique hygiénique et médicale du moyen âge.

Aphorismes sur la sagesse dans la vie, ouvrage philosophique de Schopenhauer, qui est comme la paraphrase de cette pensée de Chamfort : « Le bonheur n'est pas chose aisée : il est très difficile de le trouver en nous et il est impossible de le trouver ailleurs. » (1851.)

aphoristique [*ris-ti-ke*] adj. Qui tient de l'aphorisme : *style aphoristique.*

aphrodisiaque [*zi-a-ke*] adj. Se dit de certaines substances excitantes, telles que le *phosphore,* la *cantharide,* etc. N. m. : *un aphrodisiaque.*

aphrodite n. f. Genre d'annélides errants, comprenant de nombreuses espèces de toutes les mers du globe : *l'aphrodite hérissée, qui se trouve sur les côtes de France, s'appelle aussi* taupe de mer.

Aphrodite, nom grec de Vénus.

aphromètre n. m. (du gr. *aphros,* mousse, et *metron,* mesure). Sorte de manomètre servant à mesurer la tension de la mousse dans les bouteilles de vins mousseux.

Aphrometre Salleron.

aphte [*af-te*] n. m. (gr. *aphthê*). Petite ulcération qui vient dans la bouche.

— Encycl. Les aphtes siègent sur la muqueuse des lèvres, des joues, du palais et sur les bords de la langue; ils se montrent surtout dans l'enfance. Les lavages au borate de soude, à l'alun, suffisent en général pour hâter la cicatrisation. Cependant, quelquefois il faut toucher les ulcérations au crayon de nitrate d'argent.

aphteux, euse [*af-teû, euze*] adj. Caractérisé par la présence d'aphtes : *angine aphteuse. Fièvre aphteuse,* fièvre épidemique des bestiaux.

— Encycl. *Art vétér.* La fièvre aphteuse qui atteint le bœuf, le mouton, le porc, se caractérise par de petites phlyctènes qui se développent dans la bouche, sur les lèvres, les mamelles et aussi dans l'espace interdigital, ce qui fait boiter les animaux. C'est une maladie contagieuse, qui nécessite la désinfection des étables par des lavages crésylés; elle fait l'objet de prescriptions légales dont la non observation entraîne des pénalités diverses. Le traitement consiste en lotions antiseptiques salicylées, surtout si la hoiterie est considérable. La fièvre aphteuse ne compromet pas la vie des animaux, mais cause toujours une perte de travail ou de lait.

aphylle [*fi-le*] adj. (du gr. *a* priv., et *phullon,* feuille). Se dit des plantes dont la tige est dépourvue de feuilles, comme la *cuscute,* la *véronique.*

api n. m. Petite pomme rouge et jaune pâle, ferme et sucrée : *un api, des apis; une pomme d'api.*

Api, une des Nouvelles-Hébrides; 10.000 h. environ.

apiaires [*i-re*] n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, comprenant les *abeilles* et genres voisins. S. un *apiaire.*

apical n. m. (du lat. *apex, icis*, sommet). Arcole qui se termine à la pointe de l'aile des insectes.

Apicius [*si-uss*], célèbre gastronome romain du temps d'Auguste et de Tibère. Il s'empoisonna, dit-on, parce qu'il ne lui restait plus pour vivre qu'une fortune d'environ deux millions de notre monnaie. (On dit *l'art d'Apicius* pour désigner la science culinaire.)

apicole adj. (du lat. *apis*, abeille, et *colere*, cultiver). Qui concerne l'élève des abeilles : *exploitation apicole.*

apicule n. m. (lat. *apiculum*). Pointe courte aiguë et peu consistante.

apiculé, e adj. Qui est muni d'un apicule.

apiculteur n. m. Qui pratique l'apiculture.

apiculture n. f. (du lat. *apis*, abeille, et *cultura*, culture). Art d'élever les abeilles ou de tirer profit de leurs produits. V. ABEILLE, ESSAIM, RUCUE.

— ENCYCL. Avant d'installer un rucher, il faut connaître les ressources d'un pays en plantes mellifères ; les abeilles affectionnent les trèfles, les sainfoins, les bruyères, le sarrasin. Dans certaines contrées, lorsque les fleurs du printemps sont épuisées, on transporte les ruches dans les lieux où les bruyères abondent, pour faire une seconde récolte. Ce système permet de récolter le premier miel et de laisser comme provision aux abeilles le miel de bruyère, de qualité inférieure. L'apiculture peut se diviser en apiculture *fixiste*, qui exploite des ruches dans lesquelles les abeilles construisent, fixent elles-mêmes leurs rayons pour récolter le miel) et en apiculture *mobiliste*, qui emploie des ruches de formes diverses, mais toutes renfermant des cadres mobiles dans lesquels on dispose des feuilles de cire gaufrées, et qu'il est facile de retirer ou de replacer sans déranger les abeilles. Les principales maladies des abeilles sont la *dysenterie* (causes : alimentation forcée, manque d'air, humidité) ; la *constipation* causée par le froid, la *loque*, le *narcotisme*, le *mal de mai ;* elles peuvent aussi être attaquées par la *petite teigne*, la *fausse teigne*, le *clairon* des abeilles, dont les chenilles percent les rayons de cire en tous sens ; le *méloé* qui dévore les larves, le *philanthe apivore* qui fait la chasse aux abeilles elles-mêmes, le *pou des abeilles*, sans compter les *guêpes, frelons, asiles, sphinx*, qui leur font une guerre plus ou moins acharnée. Les régions où l'apiculture a pris le plus de développement en France sont : le Gâtinais, le Limousin, les landes de Gascogne, les environs de Reims et de Caen, le Narbonnais, la Bretagne, la Beauce, la Savoie.

apigé, e adj. Se dit dans le Levant d'un navire qui n'a pas pris tout son chargement, mais qui est assez lesté pour tenir la mer.

apinelle n. f. Bot. Syn. de TRINIE.

apiol n. m. (du lat. *apium*, persil). Principe actif des graines du persil. (S'utilise comme fébrifuge.)

apion n. m. Genre de coléoptères rynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant de petits charançons qui vivent sur les légumineuses.

Apion, rhéteur alexandrin (Ier s.). Il avait composé une *Histoire d'Egypte* et des commentaires sur Homère.

apios [*oss*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, originaires d'Asie et d'Amérique, cultivées dans les serres à cause de l'odeur suave de ses fleurs : *l'apios possède des tubercules très nutritifs.*

apiquage [*ka-je*] n. m. Action d'apiquer.

apiquer [*ké*] v. a. Incliner les vergues de haut en bas.

Apis [*piss*] ou mieux **Hapi,** bœuf sacré, que les anciens Egyptiens considéraient comme l'expression la plus complète de la divinité sous la forme animale, et qui procédait à la fois d'Osiris et de Phtah. Il devait avoir certains signes ou taches : sur le front une tache blanche en forme de croissant, sur le dos la figure d'un vautour ou d'un aigle, sous la langue l'image d'un scarabée. Au bout d'un certain temps, les prêtres le noyaient dans une fontaine consacrée au Soleil, et sa momie devenait l'objet d'un culte.

Bœuf Apis.

apitoiement [*toi-man*] n. m. Action de s'apitoyer.

apitoyant [*toi-yan*], **e** adj. Qui apitoie, excite la pitié : *misère apitoyante.*

apitoyer [*toi-i-é*] v. a. (Se conj. comme *aboyer*.) Exciter la pitié. **S'apitoyer** v. pr. Compatir : *il ne suffit pas de s'apitoyer sur le sort des malheureux.*

apivore adj. et n. (du lat. *apis*, abeille, et *vorare*, dévorer). Qui mange, qui détruit les abeilles.

aplaigner [*plé-gné*] ou **aplaner** [*né*] v. a. (du lat. *ad*, à, et *planus*, plan). Coucher dans le même sens les brins de laine du drap.

aplaigneur, euse [*plè-gneur, eu-ze*] n. et adj. Qui aplaigne les draps. (On dit aussi APLANEUR ou APLANISSEUR.)

aplanat [*na*] n. et adj. m. Objectif photographique, composé de deux systèmes optiques identiques, formés chacun d'un ménisque convergent en flint léger et d'un ménisque divergent en flint lourd.

aplaner [*né*] v. a. Polir un morceau de bois à l'aide de la plane.

aplanétique adj. (du gr. *a* priv., et *planê*, erreur). Se dit d'un système optique, miroir ou lentille, ne présentant pas d'aberration de sphéricité, c'est-à-dire tel que tous les rayons lumineux issus d'un même point vont se rencontrer au même foyer.

aplanétisme [*tis-me*] n. m. (de *aplanétique*). Qualité d'un système optique consistant dans l'absence d'aberration des radiations simples.

aplaneur, euse [*eu-ze*] n. Qui aplane le bois.

aplanir v. a. Rendre uni : *aplanir un chemin. Fig.* Faire disparaître : *aplanir les difficultés.*

aplanissement [*ni-se-man*] n. m. Action d'aplanir : *l'aplanissement d'une route.*

aplanisseur, euse [*ni-seur, eu-ze*] n. Personne qui aplanit.

aplastique [*plas-ti-ke*] adj. (du gr. *a* priv., et de *plastique*). Qui n'est pas plastique ; qui a perdu la faculté de se coaguler.

aplat [*pla*] n. m. Teinte plate, dans le langage des graveurs, des peintres, etc.

aplatir v. a. Rendre plat. : *aplatir une barre de fer à coups de marteau. Fig.* Vaincre, réduire au silence : *aplatir un contradicteur.* **S'aplatir** v. pr. Devenir plat. *Fig.* S'abaisser.

aplatissement [*ti-se-man*] ou **aplatissage** [*ti-sa-je*] n. m. Action d'aplatir. Etat de ce qui est aplati. *Fig.* Abaissement : *l'aplatissement des caractères.* Critique violente : *l'aplatissement d'un confrère.*

aplatisseur, euse [*ti-seur, eu-ze*] n. Personne qui aplatit. N. m. Instrument agricole, qui a pour but d'écraser les grains destinés à l'alimentation des animaux.

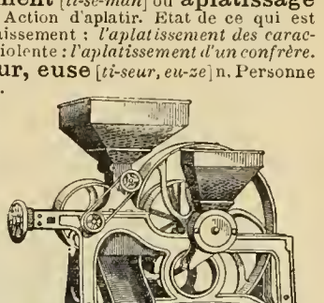
Aplatisseur à grains.

aplatissoir [*ti-soir*] n. m. ou **aplatissoire** [*ti-soi-re*] n. f. Sorte de marteau, de laminoir pour aplatir des métaux.

aplomb [*plon*] n. m. (de *à*, et *plomb*). Direction perpendiculaire au plan de l'horizon. Equilibre. *Fig.* Assurance : *avoir de l'aplomb.* Loc. adv. *D'aplomb,* perpendiculairement. Solidement, en équilibre : *être d'aplomb.* N. m. pl. Disposition et direction des jambes d'un cheval par rapport au sol : *les aplombs d'un cheval.*

— ENCYCL. *Art vétér.* On entend par *aplombs* la direction que doivent avoir les membres du cheval par rapport au sol, de la manière la plus solide et la plus favorable à la progression. Pour examiner les aplombs d'un cheval, on doit le maintenir en repos, les quatre pieds formant les quatre coins d'un rectangle. Si les membres antérieurs, vus de profil, sont déviés en arrière, le cheval est dit *sous lui du devant ;* cette direction surcharge les membres antérieurs et expose l'animal à butter et à forger. La déviation en avant est rare ; le cheval est dit alors *campé du devant.* Ce défaut l'expose à la foulure des tendons et surcharge l'arrière-main.

Une verticale abaissée du tiers postérieur de la partie supérieure et externe de l'avant-bras doit partager le genou, le canon, le boulet en deux parties égales et tomber à quelques travers de doigt des talons. Si le genou est trop en avant, le cheval est *brassicourt ;* on le dit *arqué* lorsque cette défectuosité résulte de l'usure. Si le genou est trop en arrière, on l'appelle *genou creux, effacé* ou *de mouton.* Si la ligne tombe trop en arrière des talons, l'animal est *long-jointé.* Cette conformation donne beaucoup de souplesse aux allures, mais amène rapidement la ruine des extrémités. Si la ligne se rapproche des talons, le cheval est *court-jointé* ou *droit sur ses boulets,* ce qui donne des réactions dures et prédispose l'animal à se bouleter.

Lorsque les pieds antérieurs sont rapprochés l'un de l'autre, le cheval est *serré du devant ;* s'ils sont éloignés, il est *écarté du devant.*

Une verticale abaissée au milieu de la face antérieure de l'avant-bras, doit partager le membre en deux parties égales. Si le membre est tourné en dehors, le cheval est qualifié de *panard du devant ;* quand il est tourné en dedans de *cagneux du devant.* Ces vices d'aplombs, qui se trouvent également aux membres postérieurs, nuisent à la rapidité des allures. V. la planche CHEVAL.

aplysie [*zî*] n. f. Genre type de la famille des *aplysiidés,* renfermant des espèces connues sur les côtes françaises sous le nom de *lièvres de mer.*

aplysiidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches. S. un *aplysiidé.*

apnée [*ap-né*] n. f. (du gr. *a* priv., et *pnein*, respirer). Absence momentanée de la respiration.

apocalypse n. f. (du gr. *apokalupsis*, action de révéler, de découvrir). Livre qui a pour objet la révélation des destinées de l'humanité, la fin du monde actuel et l'avènement d'une ère de justice : *l'Apocalypse d'Esdras.* Spécialem., le dernier livre du Nouveau Testament. V. l'art. suiv.

Apocalypse, livre symbolique et mystique, fort obscur, mais éclatant de poésie, dû à saint Jean l'Evangéliste, qui l'écrivit dans l'île de Pathmos, sous le règne de Domitien. C'est l'avenir de la religion chrétienne, son triomphe final après le règne de l'*Antéchrist*, que saint Jean aperçoit en sept visions saisissantes. — Le mot *Apocalypse* est resté comme synonyme d'« allégorie obscure », prêtant à des commentaires sans fin. C'est ainsi que *parler comme l'Apocalypse* signifie parler d'une manière peu intelligible ; *style de l'Apocalypse* ou *style apocalyptique,* style métaphorique et allégorique jusqu'à l'obscurité. *Bête de l'Apocalypse,* sorte de monstre symbolique qui joue un grand rôle dans le livre de saint Jean ; caractérise auj. quelque chose qui porte avec soi le mystère et l'épouvante. *Fam. Cheval de l'Apocalypse,* haridelle.

Apocalypse (*Scènes de l'*), série de quinze estampes, par Albert Dürer : sentiment profond du mysticisme apocalyptique ; — peintures du Campo-Santo de Berlin, par l'Allemand Cornélius : vastes compositions d'une ordonnance imposante.

apocalyptique adj. Obscur, trop allégorique : *style apocalyptique.* Fantastique : *animal apocalyptique.*

apocarpé, e adj. (du gr. *apo*, marquant séparation, et *karpos*, fruit). Se dit des fruits formés de carpelles distincts et libres.

apocope n. f. (du gr. *apo*, hors de, et *kopê*, coupure). *Gram.* Ellipse d'une lettre à la fin d'un mot : *les poètes écrivent quelquefois, par apocope : je voi, pour je vois ;* encor, *pour* encore, etc. *Chir.* Fracture dans laquelle une partie de l'os a été enlevée.

apocopé, e adj. Qui a subi une apocope.

apocrisiaire [*zi-é-re*] n. m. (du gr. *apokrisis*, réponse). Dans l'empire byzantin, officier chargé de porter les réponses de l'empereur.

apocryphe adj. (du gr. *apokruphos*, caché). Dans l'antiquité, caché, secret : *les livres des sibylles étaient apocryphes.* Chez les premiers chrétiens, dénué de caractère divin : *tel ouvrage pouvait être à la fois authentique et apocryphe.* Auj., non authentique : *livre, auteur, histoire apocryphe.* N. m. : *un apocryphe.* — S'applique particulièrement aux parties de l'Ancien et du Nouveau Testament dont l'authenticité n'a pas été suffisamment établie, et qui, en conséquence, ont été rejetées par l'Eglise.

apocyn ou **apocin** [*sin*] n. m. Genre d'*apocynacées*, comprenant des plantes à propriétés vomitives et purgatives.

apocynacées [*sé*] ou **apocynées** [*si-né*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *apocyn.* S. une *apocynacée* ou *apocynée.*

apode adj. (du gr. *a* priv., et *pous, podos*, pied). Qui n'a pas de pieds, de pattes : *larve apode.* N. m. pl. Ordre de poissons physostomes, renfermant les anguilles et genres voisins. Ordre de batraciens dépourvus de membres. S. un *apode.*

apodictique [*dik*] adj. (du gr. *apodeiknumi*, je démontre). Se dit d'une proposition démontrée et incontestable. Ex. : *tout cercle a un centre.*

apodie [*dî*] n. f. (rad. *apode*). Absence de pieds.

apodose [*dô-ze*] n. f. (gr. *apodôsis*). Proposition principale, placée après une proposition conditionnelle appelée *protase* : si vous voulez (*protase*), il partira (*apodose*).

apogée [*jé*] n. m. (du gr. *apo*, loin de, et *gê*, terre). Point de l'orbite d'un astre où il se trouve à sa plus grande distance de la terre, par opposition à PÉRIGÉE. *Fig.* Le plus haut degré d'élévation : *être à l'apogée de sa fortune, de sa gloire.* ANT. **Périgée.**

apographe (du gr. *apo*, loin de, et *graphein*, écrire) adj. Se dit de la copie d'un écrit original. N. m. : *un apographe.* (Son opposé est AUTOGRAPHE.)

Apokolokynthose (*Métamorphose en citrouille*), œuvre satirique attribuée à Sénèque le philosophe, sur la mort de l'empereur Claude.

Apolda, v. du grand-duché de Saxe-Weimar ; 21.300 h. Sources minérales ; fabrication de bonneterie.

apollinaire [*nè-re*] adj. Qui appartient, qui a rapport à Apollon : *culte apollinaire.*

Apollinaire, nom de deux grammairiens et rhéteurs grecs chrétiens du IVe siècle, le père et le fils. Ils composèrent divers ouvrages en vers ou en prose pour remplacer les livres païens dont l'empereur Julien avait interdit l'enseignement aux chrétiens. Le second fonda la secte dite des *apollinaristes.*

Apollinaire. V. SIDOINE.

Apollinaris [*pol-li-na-riss*], source minérale, située dans la vallée de l'Ahr, affluent du Rhin, et qui donne une eau gazeuse, analogue à l'eau de Seltz.

Apolline (sainte), vierge et martyre d'Alexandrie (249). Fête le 9 février.

Apollodore, peintre athénien, le premier qui ait donné du relief aux figures (405 av. J.-C.).

Apollodore de Damas, célèbre architecte, qui fit construire à Rome le forum de Trajan (60-125).

apollon n. m. Espèce de papillon du genre doris.

Apollon, dieu grec des oracles, de la médecine, de la poésie, des arts, des troupeaux, du jour et du soleil, et, en cette qualité, nommé aussi Phébus. Il était fils de Jupiter et de Latone, frère jumeau de Diane et né dans l'île de Délos. Il avait à Delphes un sanctuaire et un oracle fameux. Le culte d'Apollon fut importé à Rome, où l'on célébrait tous les ans en son honneur les *jeux apollinaires.* On fait de fréquentes allusions : 1° *à son exil chez Admète*, roi de Thessalie, où il fut réduit à garder les troupeaux, et où il policia les bergers (Jupiter l'avait exilé parce qu'il avait tué les cyclopes) ; 2° *au satyre Marsyas, qu'il écorcha vif*, pour avoir osé lui disputer le prix de la musique ; 3° *au roi Midas,* auquel il fit pousser des oreilles d'âne, parce qu'il avait préféré la flûte de Pan à sa lyre, etc.

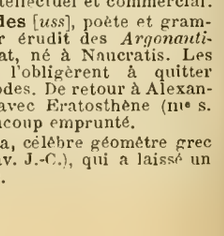
Apollon (du Belvédère).

Apollon (*représentations diverses d'*). Elles ont beaucoup varié avec les époques. Primitivement, les statues d'Apollon sont de simples piliers coniques ; on surmonte plus tard ces piliers d'une tête casquée avec des pieds, des bras, une lance et un arc. Enfin, les représentations sont de grossières idoles de bois, et, au VIe siècle, apparaissent les lourdes statues de pierre, raides et sans grâce, dont il subsiste encore de nombreux spécimens. Phidias, Scopas, Praxitèle, etc., créent les types de l'Apollon Citharède (tenant une cithare), Sauroctone (tueur de lézards), Musagète (chef des Muses), etc., que les Romains ont copiés. L'*Apollon du Belvédère* (Vatican) est une des plus belles statues antiques : formes vigoureuses et élégantes, attitude pleine de majesté. On y fait souvent allusion, d'ailleurs, comme au prototype de la beauté plastique. L'*Apollon au cygne* (musée de Naples) est une œuvre très remarquable, la meilleure après la précédente. Enfin, parmi les peintres, Delacroix s'est inspiré aussi de la tradition mythologique et a exécuté à la galerie d'Apollon (musée du Louvre) un plafond remarquable : *Apollon vainqueur du serpent Python,* d'un coloris éblouissant et d'une exécution large, et qui est une allégorie du triomphe de la lumière sur les ténèbres, de la vie sur la mort.

Apollonia, v. anc. de l'Illyrie, près de l'embouchure du fleuve Aoüs, et réputée à l'époque gréco-romaine, comme centre intellectuel et commercial.

Apollonius de Rhodes [*uss*], poète et grammairien alexandrin, auteur érudit des *Argonautiques,* et psychologue délicat, né à Naucratis. Les critiques de Callimaque l'obligèrent à quitter Alexandrie et à vivre à Rhodes. De retour à Alexandrie, il fut bibliothécaire avec Eratosthène (IIIe s. av. J.-C.). Virgile lui a beaucoup emprunté.

Apollonius de Perga, célèbre géomètre grec d'Alexandrie (fin du IIe s. av. J.-C.), qui a laissé un traité des *Sections coniques.*

Apollonius de Tralles, en Carie, sculpteur grec, qui vivait vers 200 av. J.-C. Il exécuta avec son frère Tauriscus le *Taureau Farnèse.*

Apollonius de Tyane, philosophe pythagoricien et thaumaturge, né à Tyane en Cappadoce, un des hommes les plus extraordinaires de son temps pour le savoir, la vertu et l'éloquence, auquel on attribua des miracles que les païens mirent en parallèle avec ceux de J.-C. ; m. à Éphèse en 97. Sa vie a été écrite par Philostrate.

apologétique adj. Qui contient une apologie : *discours apologétique.* N. f. *Apologétique chrétienne,* partie de la théologie qui a pour but de défendre la religion chrétienne contre les attaques.

Apologétique de Tertullien, défense vigoureuse du christianisme contre les païens (vers l'an 200).

apologie [*ji*] n. f. (gr. *apologia*). Discours écrit pour justifier une personne, une chose : *faire l'apologie de quelqu'un.* ANT. **Blâme, dénigrement, Satire.**

Apologie de Socrate. V. SOCRATE.

apologique adj. Syn. de APOLOGÉTIQUE.

apologiste [*ji-ste*] n. Qui fait l'apologie de quelqu'un, de quelque chose : *Platon a été l'apologiste de Socrate.* Docteur qui défend la foi chrétienne.

— ENCYCL. Parmi les docteurs chrétiens des premiers siècles qui composèrent des apologies de la foi nouvelle, il faut citer, chez les Grecs : saint Justin, saint Apollinaire, Tatien, Athénagore, Hermas ; chez les Latins : Tertullien, Minutius Félix, Arnobe ; au moyen âge, saint Thomas d'Aquin, Raymond Martini. Dans les temps modernes, Pascal, Bossuet, Huet, Chateaubriand, Lacordaire, Lamennais ont été les principaux apologistes.

apologue [*lo-ghe*] n. m. (gr. *apo,* sur, et *logos,* discours). Sorte de fable d'où se dégage une vérité morale. V. FABLE.

apoltronir v. a. Rendre poltron. Couper l'extrémité des serres à un oiseau de proie.

apomorphine n. f. Corps blanc, de saveur amère, dérivé de la morphine par perte d'eau : *l'apomorphine est vomitive et purgative.*

aponévrose [*nró-ze*] n. f. Membrane blanche, résistante, qui enveloppe les muscles et sert à les fixer aux os.

— ENCYCL. L'aponévrose d'un muscle lui forme une sorte de gaine spéciale, qui l'isole des muscles voisins. Elle diffère ainsi de l'aponévrose d'insertion, qui n'est autre chose que le tendon aplati de certains muscles. Les aponévroses ont un aspect brillant, blanc nacré, quelquefois un peu jaune. Les plus connues sont l'*aponévrose abdominale,* l'*aponévrose palmaire,* l'*aponévrose plantaire,* etc.

aponévrotique adj. Qui concerne l'aponévrose : *membrane aponévrotique.*

apophtegme [*tégh-me*] n. m. (du gr. *apophtheyma,* sentence). Parole, sentence mémorable de quelque personnage illustre : *les apophtegmes des sept sages de la Grèce.*

Apophtegmes des rois et capitaines célèbres, sorte d'histoire anecdotique de l'antiquité, par Plutarque.

apophyge [*fi-je*] ou **apophyse** [*fi-ze*] n. f. (du gr. *apo,* de, et *phugê,* fuite). *Archit.* Congé ou profil concave qui joint le fût d'une colonne aux moulures saillantes de la base ou du chapiteau.

apophysaire [*zè-re*] adj. Qui se rapporte aux apophyses.

apophyse [*fi-ze*] n. f. (du gr. *apo,* hors de, et *phusis,* croissance). Eminence qui s'élève sur un os et fait corps avec lui. V. HOMME, et APOPHYOE.

apophysé, e [*zé*] adj. Muni d'une apophyse.

apoplectiforme ou mieux **apoplectoïde** [*plèk*] adj. Qui simule l'apoplexie.

apoplectique [*plèk*] adj. Qui appartient à l'apoplexie : *symptômes apoplectiques.* Prédisposé à l'apoplexie : *femme apoplectique.* N. : *un apoplectique.*

apoplexie [*plèk-si*] n. f. (du gr. *apo,* sur, et *plessein,* frapper). Maladie caractérisée par une hémorragie cérébrale qui suspend brusquement le sentiment et le mouvement, sans que la respiration et la circulation soient suspendues. Epanchement de sang au poumon ou dans un autre organe : *apoplexie rénale, pulmonaire. Apoplexie foudroyante,* celle qui frappe subitement de mort. *Apoplexie séreuse.* Celle qui est caractérisée par l'épanchement de sérosité au cerveau.

— ENCYCL. L'apoplexie est souvent précédée d'étourdissements, de vertiges ; elle peut subvenir lentement en une demi-heure ou brusquement : c'est l'*apoplexie foudroyante.* Elle est due à une hémorragie cérébrale. Ordinairement, le malade est dans une résolution musculaire complète, la face est congestionnée ou d'une pâleur livide, la respiration est bruyante, la température s'élève peu à peu et l'examen révèle l'existence d'une paralysie. L'apoplexie peut guérir, mais laisse toujours après elle des infirmités incurables : hémiplégie, troubles de la miction, affaiblissement de l'intelligence, etc. Au début, on appliquera des sangsues derrière l'oreille, des sinapismes aux jambes, on administrera des lavements purgatifs. Plus tard, on fera prendre de l'iodure.

aporie [*rî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *poros,* passage). Figure de rhétorique, plus connue sous le nom de *dubitation.*

aposiopèse [*pè-ze*] n. f. (du gr. *aposiôpein,* se taire). *Rhétor.* Syn. de RÉTICENCE.

apostase [*pos-ta-ze*] n. f. Syn. de APOSTÈME.

apostasie [*pos-ta-zî*] n. f. (du gr. *apostasia,* abandon). Abandon public d'une religion pour une autre. (Se dit surtout du christianisme : *l'apostasie de l'empereur Julien, de Henri VIII.*) *Fig.* Désertion d'un parti : *les apostasies sont fréquentes en politique.*

apostasier [*pos-ta-zi-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Renoncer à sa religion, à ses vœux, à son parti.

apostat [*pos-ta*] adj. Qui a apostasié : *moine apostat.* N. m. : *un apostat.* (Le fém. *apostate* est peu us.)

apostème [*pos-tè-me*] ou **apostume** [*pos-tu-me*] n. m. (du gr. *apo,* à l'écart, et *istêmi,* je me tiens). Tumeur extérieure avec suppuration.

apostement [*pos-te-man*] n. m. Action d'aposter.

aposter [*pos-té*] v. a. Placer quelqu'un dans un endroit, pour observer, ou dans un mauvais dessein : *aposter des espions, des assassins.*

a posteriori. V. POSTERIORI (A).

apostille [*pos-ti, ll* mll.] n. f. (du bas lat. *apostilla,* note, explication). Note placée en marge ou au bas d'un écrit. Recommandation ajoutée à une pétition : *les députés donnent beaucoup d'apostilles.*

apostiller [*pos-ti, ll* mll, *é*] v. a. Mettre une apostille au bas d'une lettre, d'une pétition, etc. : *apostiller une demande.*

apostolat [*pos-to-la*] n. m. (du gr. *apostolê,* départ). Ministère d'apôtre : *l'apostolat de saint Paul.* Action de propager des idées nouvelles : *l'apostolat du crime.*

apostolicité [*pos-to*] n. f. Caractère de ce qui est conforme à la doctrine des apôtres.

apostolique [*pos-to*] adj. (du gr. *apostolos,* apôtre). Qui vient, qui procède des apôtres : *zèle apostolique.* Qui émane du saint-siège : *bref apostolique. Siège apostolique,* le saint-siège.

apostoliquement [*pos-to-li-ke-man*] adv. D'une manière apostolique.

apostoliser [*pos-to, zé*] v. a. Convertir en prêchant comme les apôtres : *apostoliser les infidèles.*

apostrophe [*pos-tro-fe*] n. f. (du gr. *apo,* loin de, et *strophê,* tour, c'est-à-dire *détour*). Figure de rhétorique par laquelle on s'adresse directement et brusquement aux présents, aux absents, aux êtres animés ou inanimés : *l'apostrophe, c'est la mitraille de l'éloquence.* (P.-L. Courier.) Signe de l'élision (') qui marque la suppression des voyelles *a, e, i. Fam.* et *par plaisant.* Coup, balafre.

— ENCYCL. On emploie l'apostrophe : 1° avec les mots *le, la, je, me, ne, te, se, de, que, ce, si* devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet : *l'homme, l'amitié, s'il,* etc. ; 2° avec les mots *lorsque, puisque, quoique* devant *il, elle, on, un, une ;* 3° avec *entre, presque,* lorsqu'ils font partie d'un mot composé : *entr'acte, presqu'île ;* 4° avec *quelque* devant *un, une ;* 5° avec *jusque : jusqu'ici.* La littérature populaire ou très familière (chansons, etc.) utilise l'apostrophe pour remplacer l'e muet au milieu comme à la fin des mots.

apostropher [*pos-tro-fé*] v. a. Adresser vivement la parole à quelqu'un, pour lui dire quelque chose de désagréable : *une poissarde vous apostrophe.*

apostume [*pos-tu-me*] n. m. *Méd.* V. APOSTÈME.

apostumer [*pos-tu-mé*] v. n. Tourner en apostume : *la tumeur apostume.* (On dit mieux ABCÉDER.)

apothécie [*sî*] ou **apothèce** n. f. (du gr. *apothêkê,* réservoir). Réceptacle des lichens, qui renferme les corpuscules reproducteurs.

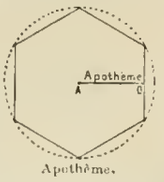

Apothème.

apothème n. m. (du gr. *apotithêmi,* j'abaisse). *Géom.* Perpendiculaire menée du centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés : *on obtient la surface d'un polygone régulier en multipliant le périmètre par la moitié de l'apothème.* Perpendiculaire abaissée du sommet d'une pyramide régulière sur un des côtés du polygone de base. Dans un cône, génératrice qui joint le sommet à la circonférence de base.

apothéose [*té-ó-ze*] n. f. (du gr. *apo,* à part, et *theos,* dieu). Arrivée, réception des héros de la Fable chez les dieux : *l'apothéose d'Hercule.* Déification : *l'apothéose d'Auguste, des héros et des empereurs romains. Fig.* Honneurs extraordinaires rendus à quelqu'un. *Théat.* Partie finale et la plus brillante d'une pièce à spectacle (féerie, etc.).

— ENCYCL. L'apothéose, dans l'antiquité, fut une forme de la reconnaissance civique. Athènes mit au nombre de ses dieux Cécrops et Thésée. Romulus fut proclamé dieu sous le nom de Quirinus par un décret du sénat. César et nombre d'empereurs romains furent aussi mis au nombre des dieux, par gratitude ou par flatterie. Cette coutume subsista jusque dans les premiers temps du christianisme.

Apothéose d'Homère, tableau d'Ingres, au Louvre (1827).

apothéoser [*zé*] v. a. Mettre au rang des dieux. *Par exagér.* Louer, glorifier avec excès : *apothéoser un auteur.*

apothérapie [*pî*] n. f. (du gr. *apo,* par, et *therapeia,* cure). *Méd. anc.* Terminaison de la cure par les bains.

apothèse [*tè-ze*] n. f. (du gr. *apo,* du côté de, et *thêsis,* action de placer). Position à donner à un membre fracturé, après le pansement et l'application des bandages.

apothicaire [*kè-re*] n. m. (du gr. *apothêkê,* boutique). Se disait autrefois pour PHARMACIEN. *Compte d'apothicaire,* compte sur lequel il y a beaucoup à rabattre.

apothicairerie [*kè-re-rî*] n. f. Syn. anc. de PHARMACIE.

apôtre n. m. (gr. *apostolos ;* de *apo,* loin, et *stellein,* envoyer). Chacun des douze disciples que Jésus-Christ chargea de prêcher l'Evangile. *Par ext.* Celui qui se voue à la propagation et à la défense d'une doctrine : *un apôtre du socialisme. Le prince des apôtres,* saint Pierre ; *l'apôtre des Gentils,* saint Paul ; *l'apôtre des Gaules,* saint Denis ; *le symbole des apôtres,* le Credo. *Fig. Bon apôtre,* mauvais garnement. *Faire le bon apôtre,* contrefaire l'homme de bien. *Mar.* Chacune des deux allonges qui consolident et retiennent le beaupré.

— ENCYCL. Le Christ choisit, parmi les soixante-douze disciples qui le suivaient, douze hommes qui furent chargés d'assurer, par eux et par leurs successeurs, l'extension et la perpétuité de son œuvre. C'étaient Simon, qu'il appela Pierre ; André son frère, Jacques le Majeur, Jean son frère ; Philippe, Matthieu (appelé aussi Lévi), Barthélemy, Thomas, Jacques le Mineur ; Jude (nommé encore Thaddée et Lebbée), Simon le Zélé et Judas l'Iscariote qui, après sa trahison, fut remplacé par Mathias. A ces noms s'ajoutèrent ceux de Barnabé et de Paul, qui reçurent la mission spéciale de prêcher la foi aux Gentils. Le Christ prit les apôtres parmi les ignorants et les humbles. Beaucoup étaient des pêcheurs de Galilée. L'Eglise catholique distingue deux périodes dans la vie des apôtres : celle qui précède le jour de la Pentecôte et celle qui le suit ; ce n'est que dans la seconde qu'ils prennent pleinement conscience de la mission divine du Messie. C'est une tradition reçue que tous ont subi le martyre pour leur foi. Avant de se séparer, ils rédigèrent comme une règle de foi le symbole dit *des apôtres.*

Apôtres (*les*), ouvrage de critique religieuse, par Renan ; le second volume de l'*Histoire des origines du christianisme* fait suite à la *Vie de Jésus* (1866).

Apôtres (*les Quatre*), superbes figures des apôtres saint Jean, saint Pierre, saint Marc et saint Paul, peintes de grandeur naturelle par Albert Dürer sur deux panneaux (musée de Munich).

Apoxyomène (l'), statue antique, découverte en 1846 au Transtevère, et placée au musée du Vatican ; belle figure d'athlète qui se frotte avec un strigile.

apozème n. m. (du gr. *apozema,* bouillon). Décoction de substances végétales : *apozème amer purgatif.*

Appaméen, enne [*a-pa-mé-in, èn*], habitant ou originaire de l'amiers : *les Appaméens.* Adjectiv. : *population appaméenne.*

apparaître [*a-pa-rè-tre*] v. n. (lat. *apparere.* — Se conj. comme *connaître.*) Devenir visible : *quand la lune apparaît à l'horizon.* Se montrer tout à coup : *Dieu apparut à Moïse.* ANT. **Disparaître.**

apparat [*a-pa-ra*] n. m. (lat. *apparatus*). Pompe, éclat qui accompagne certaines actions : *dîner d'apparat.*

apparaux [*a-pa-rô*] n. m. pl. Agrès destinés à effectuer des travaux de force : *apparaux des ancres.*

appareil [*a-pa-rè, l* mll.] n. m. (du lat. *apparatus,* apprêt). Préparatif de tout ce qui a de la pompe, de l'éclat : *l'appareil d'une fête.* Apparence, extérieur, abstraction faite de toute idée de pompe : *l'appareil de la modestie.* Machine, assemblage d'instruments propres à exécuter un travail : *appareil de sauvetage ; appareils de gymnastique. Archit.* Mode de structure spécial que possède un édifice. *Chir.* Pièces nécessaires à un pansement : *lever l'appareil. Anat.* Ensemble des organes qui concourent à une fonction : *l'appareil respiratoire,*

Appareil de chirurgie.

— ENCYCL. *Archit.* Les divers appareils connus se classent comme suit, par ordre d'antiquité : *cyclopéen, grec, romain, latin* et *roman.*

L'*appareil cyclopéen* est composé de blocs de pierre, assemblés sans équarrissage, les uns au-dessus des autres. Dans l'*appareil pélasgique,* les blocs, polygonaux, sont bien rapportés et taillés de façon à obtenir une surface unie.

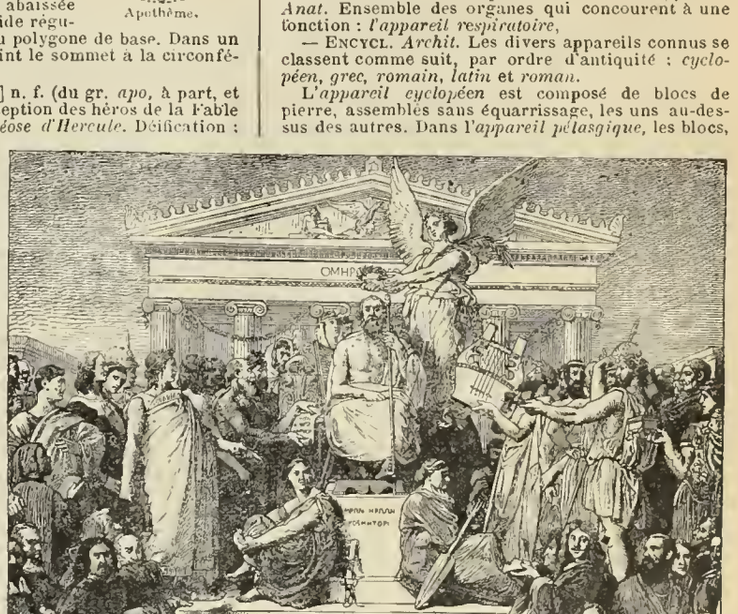

Apothéose d'Homère, d'après Ingres.

Les *appareils helléniques* sont constitués par des matériaux, pierre ou marbre, taillés à vive arête et quadrangulaires, posés à joints horizontaux et cernés. Ils se subdivisent en appareils *isodomon, pseudisodomon, emplecton, dictyothéton* et en *bossage.*

Les *appareils romains* se nomment, suivant les dispositions extérieures et intérieures des matériaux : *opus incertum, opus reticulatum, opus spicatum,* dans lesquels les pierres ou briques employées formaient parement à joints horizontaux ou obliques, tandis que l'intérieur du mur était composé de cailloux noyés dans le mortier. Puis vint le *grand appareil,* qui consistait à poser à joints cernés et horizontaux des pierres de taille reliées entre elles par des crochets ou crampons. Le *moyen appareil* et le *petit appareil allongé* n'étaient que des réductions du précédent.

Les *appareils latins* n'étaient que des combinaisons plus ou moins heureuses des *appareils romains.*

Les *appareils romains* sont, pour la plupart, des combinaisons d'appareils grecs et romains. Les *appareils romains* proprement dits sont : l'*appareil oblique,* dans lequel les matériaux, pierres, forment des losanges ; l'*appareil imbriqué,* constitué par la superposition de pierres allongées, arrondies ou pointues par un bout et formant des sortes d'écailles.

— *Chir.* Pour le traitement des fractures, on se servait jadis d'attelles de bois attachées aux membres

par des bandes de toiles, puis on employa les bandes silicatées. Aujourd'hui, on se sert surtout des *appareils plâtrés* qui prennent exactement la forme du membre fracturé. Ils permettent aussi, lorsqu'il y a plaie, de surveiller la cicatrisation. Pour les appareils que nécessitent la coxalgie, les tumeurs blanches, les luxations, v. ORTHOPÉDIE.

appareillade [*a-pa-rè, ll* mll.] n. f. Action d'appareiller par couples les perdrix en vue de la reproduction.

appareillage [*a-pa-rè, ll* mll.] n. m. *Mar.* Action d'appareiller, de tout disposer pour le départ : *appareillage d'un navire.* Syn. de APPAREILLEMENT.

appareillement [*a-pa-rè, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'apparciller des objets : *l'appareillement d'un service de table.* Accouplement d'animaux domestiques : 1° pour le travail ; 2° pour la reproduction. ANT. **Dépareiller.**

appareiller [*a-pa-rè, ll* mll., *é*] v. a. (de *à* et *pareil*). Mettre ensemble des choses pareilles : *appareiller des vases.* Réunir des animaux domestiques : 1° pour le travail ; 2° pour la reproduction. ANT. **Dépareiller.**

appareiller [*a-pa-ré, ll* mll, *é*] (lat. *apparare*) v. n. *Mar.* Se préparer à partir : *la flotte appareille.*

appareilleur [*a-pa-rè, ll* mll., *eur*] n. m. Ouvrier qui trace la coupe des pierres d'après les plans. Ouvrier qui fait le mélange des laines, des soies. *Appareilleur à gaz,* ouvrier chargé d'installer, de surveiller, etc., une tuyauterie à gaz.

apparemment [*a-pa-ra-man*] adv. (de *apparence*). En apparence, à en juger par l'extérieur : *des raisins mûrs apparemment. Nombre de gens ne sont vertueux qu'apparemment.* (Vx.) Sans doute, vraisemblablement : *si vous faites un aparté, c'est apparemment pour n'être pas entendu.*

apparence [*a-pa-ran-se*] n f. (du lat. *apparere,* apparaître). Ce qui frappe la vue ou l'esprit : *il ne faut pas se fier aux apparences.* Vraisemblance, probabilités : *il n'y a nulle apparence. Sauver les apparences,* ne rien laisser paraître qui décèle un mal. *En apparence* loc. adv. Apparemment, extérieurement, à en juger d'après ce que l'on voit. ANT. **Réalité.**

apparent [*n-pa-ran*], **e** adj. (de *apparence*). Visible : *les mondes apparents.* Evident, manifeste : *une preuve apparente.* Qui n'est pas tel qu'il semble être : *l'apparente imbécillité de Brutus.* Remarquable, considérable : *personne apparente.* ANT. **Caché, invisible.**

apparentage [*a-pa-ran*] n. m. Le fait d'apparenter, d'être apparenté.

apparenter [*a-pa-ran-té*] v. a. (rad. *parent*). Donner à quelqu'un des parents par alliance : *être honorablement apparenté.* **S'apparenter** v. pr. S'allier à quelqu'un : *s'apparenter à la bourgeoisie.*

apparesser [*a-pa-rè-sé*] v. a. Rendre paresseux : *l'oisiveté, les plaisirs apparessent l'homme.* (Vx.)

appariement ou **apparîment** [*a-pa-ri-man*] n. m. Action d'apparier, d'unir par couples ou par paires.

apparier [*a-pa-ri-é*] v. a. (de *à,* et *parier.* — Se conj. comme *prier.*) Assortir par paires, par couples : *apparier des bœufs de labour, des gants, des bas.* ANT. **Déparier, désapparier.**

apparieur, euse [*a-pa, eu-ze*] n. *Fam.* Celui, celle qui aime à faire des mariages.

appariteur [*a-pa*] n. m. (lat. *apparitor*). Huissier d'une faculté. En certaines régions, nom donné à un agent attaché à la mairie et qui est chargé de la police subalterne.

apparition [*a-pa-ri-si-on*] n. f. Manifestation subite d'un être, d'un objet : *l'apparition d'une comète.* Séjour d'un moment : *il n'a fait qu'une apparition.* Spectre, vision, fantôme : *effrayé par une apparition.* ANT. **Disparition.**

Apparitions (*représentations diverses d'*). *Apparition de la Vierge à saint Antoine de Padoue,* tableau du Dominiquin, au Louvre. *Apparition de la Vierge à saint Bernard* et *Apparition de la Vierge à saint Ildefonse,* tableaux de Murillo, musée royal de Madrid. *Apparition de la Vierge à saint Hyacinthe,* tableau de L. Carrache (Louvre). *Apparition de la Vierge à saint Luc,* tableau d'A. Carrache (Louvre). *Apparition de sainte Scholastique à saint Benoît,* tableau d'Eustache Le Sueur (Louvre).

apparoir [*a-pa*] v. imp. (lat. *apparere.* — N'est plus usité qu'à l'infin. et dans *il appert.* *Dr.* Paraître, résulter : *faire apparoir son bon droit ; il appert de l'enquête que...*

appartement [*a-par-te-man*] n. m. (ital. *appartamento*). Logement composé de plusieurs pièces : *il faut assainir les appartements en y faisant pénétrer l'air et la lumière.* Autrefois, réunion de gala à la cour : *la cour tint appartement.*

appartenance [*a-par*] n. f. Dépendance : *château vendu avec toutes ses appartenances.*

appartenant [*a-par-te-nan*], **e** adj. Qui appartient de droit : *voilà des biens à eux appartenants ; maison à lui appartenante.*

appartenir [*n-par*] v. n. (du lat. *ad,* à, et *pertinere,* concerner. — Se conj. comme *tenir.*) Etre la propriété de droit ou de fait : *ce que vous avez acheté et payé vous appartient.* Etre la propriété morale, la prérogative, etc. : *l'avenir appartient aux sciences.* Etre propre à quelqu'un : *la gaieté appartient à l'enfance.* Faire partie de : *le pin appartient à la famille des conifères.* En parlant d'une femme, se donner à quelqu'un. **S'appartenir** v. pr. Etre libre, indépendant. V. impers. Etre de devoir, de droit : *il appartient aux parents d'élever les enfants. Par antiphr. Il vous appartient bien de,* il vous sied mal. *Dr. Ainsi qu'il appartiendra,* selon ce qui sera convenable.

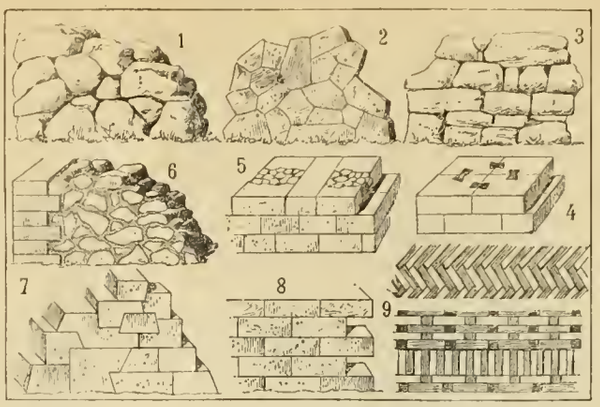

Appareils de construction : 1. Cyclopéen ; 2. Pélasgique ; 3. Hellénique primitif ; 4. Romain ; 5. Emplecton ; 6. Mixte ; 7. Irrégulier ; 8. Régulier ; 9. De briques.

appas [*a-pa*] n. m. Attraits, charmes : *les appas d'une femme. Fig. : les appas de la gloire.*

appât [*a-pâ*] n. m. (de *ad,* et du lat. *pastus,* nourriture). Pâture placée dans un piège ou fixée à un hameçon. *Fig.* Tout ce qui attire : *l'appât du gain.*

appâter [*a-pâ-té*] v. a. Attirer avec un appât : *appâter du poisson, du gibier.* Engraisser, donner la pâture à la volaille : *appâter des oies.*

appaumée [*a-pô-mé*] adj. f. *Blas.* Se dit de la main représentée de manière qu'on en voie la paume.

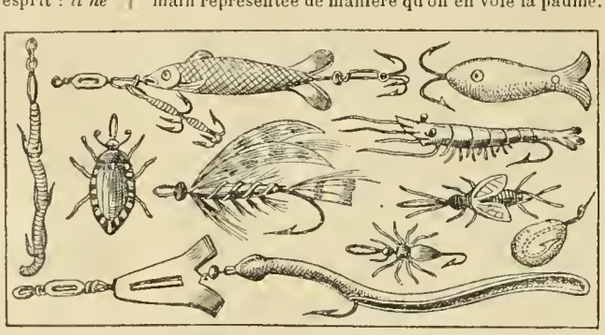
Appâts artificiels.

appauvrir [*a-pô*] v. a. Rendre pauvre : *la guerre appauvrit un pays. Fig.* Diminuer la fertilité, l'abondance : *appauvrir un terrain, une langue.* **S'appauvrir** v. pr. Devenir pauvre. ANT. **Enrichir.**

appauvrissement [*a-pô-vri-se-man*] n. m. Etat de pauvreté où l'on tombe peu à peu. *Fig.* Diminution de force, d'abondance : *appauvrissement du sang, d'une langue.* ANT. **Enrichissement.**

appeau [*a-pô*] n. m. (de *appel*). Sifflet avec lequel on imite le cri des oiseaux pour les attirer, les *appeler* .

— ENCYCL. On distingue trois espèces d'appeaux ; les appeaux *à sifflet,* les appeaux *à languette,* les appeaux *à frouer.* — Les appeaux à sifflet servent à appeler les alouettes, les perdrix, les cailles. Un simple noyau d'abricot, percé des deux côtés et vidé, forme un excellent appeau à sifflet. Les appeaux en métal ne sont qu'une imitation de ce noyau. — Les appeaux à languette, ou *pipeaux,* sont destinés à contrefaire le cri de la chouette. A ce cri, détesté des oiseaux, ceux-ci accourent et viennent s'abattre sur les gluaux disposés sur les arbres. — Les appeaux à frouer imitent le cri ou le bruissement du vol des divers oiseaux. — On fait aussi jouer le rôle d'appeaux à des oiseaux élevés en cage. Ainsi, dans la chasse à la perdrix, on se sert d'une perdrix femelle ou *chanterelle,* dans la chasse aux canards, de canes ou *appelants,* etc.

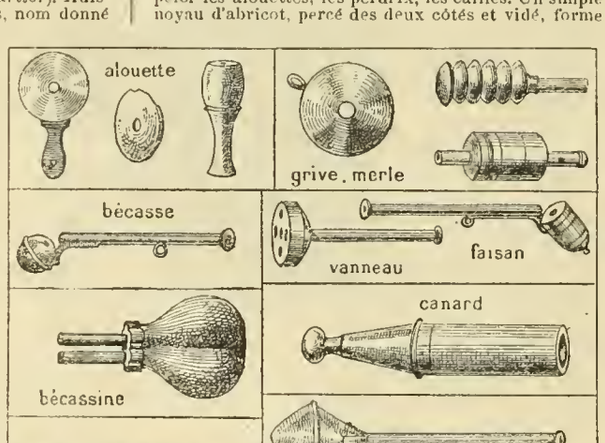

Appeaux.

appel [*a pèl*] n. m. Action d'appeler : *cri d'appel.* Par anal. : *appel à la bonne foi, à la charité.* Excitation : *appel à l'insurrection.* Action de nommer les personnes qui doivent être présentes : *répondre à l'appel ; manquer à l'appel.* (Au *fig.,* cette dernière expression prend différents sens : être mort, s'être égaré, etc. (Dans l'armée, roulement de tambour, sonnerie de clairon ou de trompette qui donne le signal de cette action ; *sonner l'appel.* Action d'appeler les conscrits sous les drapeaux : *l'appel de la classe. Dr.* Recours à un juge, à un tribunal supérieur : *interjeter appel. Appel comme d'abus,* v. ABUS. *Escr.* Battement du pied droit, sans marcher. *Appel de fonds,* demande de nouveaux fonds à des actionnaires, souscripteurs, etc.

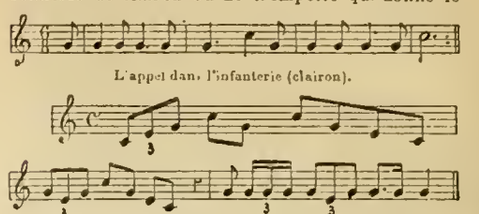
L'appel dans l'infanterie (clairon).

L'appel dans la cavalerie et dans l'artillerie (trompette).
(La première mesure et le premier sol de la deuxième constituent le demi-appel.)

— ENCYCL. *Dr.* L'appel des jugements des juges de paix est porté devant les tribunaux de première instance ; l'appel des jugements de ces derniers est porté devant les cours d'appel, qui statuent également sur les jugements en premier ressort des tribunaux de commerce. L'appel est suspensif, c'est-à-dire qu'il a pour conséquence d'arrêter l'exécution du premier jugement. Il y a en France vingt-six cours d'appel ; en voici l'énumération, avec les départements, qui ressortissent à chacune d'elles :

AGEN.	Gers, Lot, Lot-et-Garonne.
AIX.	Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var.
AMIENS. . . .	Aisne, Oise, Somme.
ANGERS. . . .	Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.
BASTIA.	Corse.
BESANÇON. . .	Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort.
BORDEAUX. . .	Charente, Dordogne, Gironde.
BOURGES. . . .	Cher, Indre, Nièvre.
CAEN.	Calvados, Manche, Orne.
CHAMBÉRY. . .	Savoie, Haute-Savoie.
DIJON.	Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire.
DOUAI.	Nord, Pas-de-Calais.
GRENOBLE. . .	Drôme, Isère, Hautes-Alpes.
LIMOGES. . . .	Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
LYON.	Ain, Loire, Rhône.
MONTPELLIER.	Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales.
NANCY.	Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.
NÎMES.	Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.
ORLÉANS. . . .	Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire.
PARIS.	Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.
PAU.	Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
POITIERS. . .	Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
RENNES. . . .	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.
RIOM.	Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
ROUEN. . . .	Eure, Seine-Inférieure.
TOULOUSE. . .	Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Appel au peuple (*comité et parti de l'*), comité et parti bonapartistes, qui se constituèrent au début de la troisième République, sous la présidence de Rouher, en vue du rétablissement de l'empire.

Appel des dernières victimes de la Terreur (*l'*), tableau de Ch.-L. Muller (musée de Versailles) ; belle et vaste composition, réunissant un grand nombre de portraits historiques.

Appel des girondins (*l'*), tableau de Fr. Flameng (1879) ; expression sobre, contrastes saisissants dans les couleurs et les attitudes.

appelable [*a-pe*] adj. *Dr.* Dont on peut appeler.

appelant [*a-pe-lan*], **e** n. *Dr.* Qui appelle d'un jugement : *la partie appelante. Chass.* Oiseau dressé à attirer ses congénères.

appelé n. et adj. m. Se dit d'un soldat appelé à rejoindre son corps : *réserviste appelé ; les appelés de la classe.* V. ÉLU.

appeler [*a-pe-lé*] v. a. (lat. *appellare.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'appellerai.*) Nommer pour faire venir : *appeler la garde.* Convoquer au service militaire : *appeler la réserve sous les drapeaux.* Citer en justice : *appeler en témoignage.* Destiner à : *son mérite l'appelle à commander.* Avertir : *l'heure m'appelle.* Désigner par un nom : *appeler un enfant Jacques. Appeler les choses par leur nom,* dire crûment la vérité.

C'est le chien de Jean de Nivelle,
Il s'enfuit quand on l'appelle.

Se dit de quelqu'un qui s'en va quand on a besoin de lui. ANT. **Chasser, renvoyer.** V. n. Recourir à un tribunal supérieur : *ne pas appeler d'un jugement, c'est l'accepter.* (On dit plus souvent EN APPELER.) En appeler à, s'en référer, s'en référer à : *en appeler à la bonne foi de quelqu'un.* **S'appeler** v. pr. Etre désigné par un nom : *s'appeler Pierre.*

appeleur [*a-pe*] n. m. *Chass.* Syn. de APPELANT.

Appell (Paul-Emile), mathématicien français, né à Strasbourg en 1855 ; auteur de savants mémoires.

appellatif, ive [*a-pèl-la*] adj. *Gram.* Qui convient à toute une espèce, comme les noms *homme, arbre.* (On dit plutôt NOM COMMUN.)

appellation [*a-pèl-la-si-on*] n. f. Action d'appeler. (Peu us.) Dénomination, qualificatif : *appellation ingénieuse.* Manière d'appeler chacune des lettres de l'alphabet.

appendice [*a-pin*] n. m. (lat. *appendix*). Supplément à la fin d'un ouvrage. Partie qui sert de prolongement à une partie principale. *Anat. Appendice vermiforme* ou *iléo-cæcal,* petit cul-de-sac, qui s'implante sur la partie inférieure du cæcum.

appendicite [*a-pin*] n. f. *Pathol.* Inflammation de l'appendice du cæcum.

— ENCYCL. L'appendicite débute par une colique intense partant de la fosse iliaque droite, par de la constipation et par un point douloureux situé à quatre travers de doigt au-dessus de l'épine iliaque antérieure et supérieure. Les symptômes s'apaisent souvent, mais dans les cas graves on voit apparaître de la péritonite. Au début, on doit essayer du traitement médical consistant en purgatifs doux (calomel, huile de ricin). Plus tard, si l'appendicite récidive fréquemment, on fera l'ablation de l'appendice, quand tout phénomène inflammatoire aura disparu (*opération à froid*). Cependant, si la péritonite devenait menaçante, l'*opération à chaud* peut être le seul moyen de sauver le malade.

appendiculaire [*a-pin, lè-re*] adj. *Hist. nat.* Qui ressemble à un appendice.

appendicule [*a-pin*] n. m. Petit appendice.

appendiculé, e [*a-pin*] adj. Qui est pourvu d'un ou de plusieurs appendices.

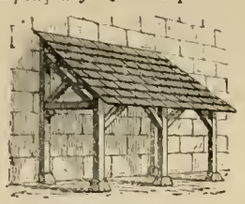

Appentis.

appendre [*a-pan-dre*] v. a. (lat. *appendere*). Suspendre, attacher : *appendre des drapeaux.*

appension [*a-pan*] n. f. (de *appendre*). Suspension d'un membre à l'aide d'une écharpe.

appentis [*a-pan-ti*] n. m. (de *ad*, et du lat. *pendere*, pendre). Petit toit à une seule pente appuyé du faite à un mur, tandis que sa partie inférieure est soutenue par des poteaux. Petit bâtiment adossé contre un grand.

Armes du canton d'Appenzell.

Appenzell [*a-pèn-zèl'*], v. de la Suisse, sur la Sitter; 4.600 h. (*Appenzellois*). Broderies; commerce de bois; élève de bétail. Appenzell est chef-lieu du canton de ce nom, qui est subdivisé en deux demi-cantons : *Rhodes intérieures* (13.500 h.) et *Rhodes extérieures* (55.300 h.).

appert (il). V. APPAROIR.

Appert [*ap'-pèr*] (Benjamin-Nicolas-Marie), philanthrope français, né à Paris (1797). — Son frère, FRANÇOIS, est l'inventeur d'un procédé de conservation des substances alimentaires; m. en 1840.

Appert (Félix-Antoine), général et diplomate français, né à Saint-Remi-sur-Bussy (Marne), m. à Paris (1817-1891). Il se signala à la bataille de Champigny et fut ambassadeur en Russie de 1883 à 1886.

appesantir [*a-pe-zan-tir*] v. a. de *à*, et *pesant*). Alourdir : *l'eau appesantit les vêtements.* Rendre moins propre pour le mouvement, pour l'action : *la vieillesse appesantit le corps. Fig. Appesantir son bras sa main,* châtier. *Appesantir le joug, son pouvoir,* rendre sa domination plus oppressive. **S'appesantir** v. pr. Devenir plus lourd. *S'appesantir sur,* frapper, accabler. Insister longuement sur : *s'appesantir sur un sujet.* ANT. **Alléger, alléger.**

appesantissement [*a-pe-zan-ti-se-man*] n. m. Etat d'une personne appesantie par l'âge, etc. Lourdeur.

appétence [*a-pé-tan-se*] n. f. Désir instinctif. Convoitise. ANT. **Ineppétence.**

appéter [*a-pé-té*] v. a. (du lat. *appetere*, désirer). Se conj. comme *accélérer.*) Désirer vivement : *l'estomac appète les aliments.* ANT. **Rebuter, repousser.**

appétibilité [*a-pé*] n. f. Propriété de ce qui est appétible, désirable. Faculté d'appéter.

appétible [*a-pé*] adj. Qui excite l'appétit : *mets appétible.*

appétissant [*a-pé-ti-san*], **e** adj. Qui excite l'appétit, les désirs. ANT. **Rebutant.**

appétit [*a-pé-ti*] n. m. (du lat. *appetitus*, désir). Inclination qui porte à désirer une chose pour la satisfaction des sens (en ce sens, s'emploie presque toujours au pluriel) : *il ne faut pas se laisser gouverner par ses appétits.* Désir, besoin de manger : *l'exercice donne de l'appétit.* N. m. pl. Nom donné à certaines plantes excitantes : ciboule, ciboulette, cive, civette, échalote, oignon, ail, persil, cerfeuil; harengs salés et fumés à demi. PROV. : **L'appétit vient en mangeant, plus on a de biens, plus on en veut avoir.** ANT. **Anorexie, Inappétence, satiété.**

— ENCYCL. L'appétit est surtout accentué dans le jeune âge, pendant l'hiver ou après le travail corporel non excessif. S'il devient très impérieux, il prend le nom de *faim.* Pour le réveiller, il est bon parfois de prendre quelques amers.

appétitif, ive [*a-pé*] adj. (de *appétit*). Qui fait désirer vivement, en parlant des besoins positifs.

appétition [*a-pé-ti-si-on*] n. f. Vif désir.

appiécement [*a-pi-é-se-man*] n. m. Syn. de RAPIÉCEMENT.

Appien [*ap-pi-en*], historien grec du IIe siècle de notre ère; auteur d'une précieuse *Histoire romaine* où les faits sont groupés par nation.

Appienne (*voie*), route magnifique qui allait de Rome à Brindes, et fut commencée par Claudius Appius (312 av. J.-C.).

appiler [*a-pi-lé*] v. a. Mettre en pile.

applaudir [*a-plô*] v. a. (lat. *applaudere*). Battre des mains en signe d'approbation : *applaudir une pièce, un acteur.* Approuver, louer. V. n. *Applaudir à,* témoigner son approbation : *j'applaudis à tout ce que vous dites.* **S'applaudir** v. pr. Se glorifier, se féliciter, se réjouir : *s'applaudir d'avoir pris une résolution.* ANT. **Huer, siffler, blâmer, réprouver.**

applaudissement [*a-plô-di-se-man*] n. m. Battement de mains qui manifeste l'approbation; acclamations. Eloge. ANT. **Huée.**

applaudisseur [*a-plô-di-seur*] n. m. Qui applaudit beaucoup et surtout qui affecte d'applaudir avec ou sans motif.

apple-cake (angl. *apple*, pomme, et *cake*, gâteau) n. m. Gâteau anglais qui se mange avec le thé.

appli [*a-pli*] n. m. Objet quelconque du matériel d'attelage des bêtes de somme.

applicabilité [*a-pli*] n. f. Qualité de ce qui est applicable.

applicable [*a-pli*] adj. Qui peut ou doit être appliqué. ANT. **Inappliceble.**

applicage [*a-pli*] n. m. Action d'appliquer pour la décoration ou la solidité.

applicata [*a-pli*] n. m. pl. (mot lat. signif. *choses appliquées*). Tout ce qu'on applique à la surface du corps (vêtements, cosmétiques, etc.).

application [*a-pli-ka-si-on*] n. f. Action de poser une chose sur une autre, de façon qu'elles adhèrent : *application d'or sur du cuivre. Dentelle d'application,* dentelle dont les fleurs sont cousues sur le fond. Attention soutenue : *application à l'étude.* Action d'adapter une maxime, un précepte, etc. : *application d'un article du code.* Adaptation d'un procédé, d'une méthode : *l'application de l'algèbre à la géométrie. Ecoles d'application,* v. ÉCOLES. ANT. **Inapplication.**

applique [*a-pli-ke*] n. f. Tout ce qu'on applique sur un objet pour l'orner. Candélabre à une ou plusieurs branches, qui se fixe au mur.

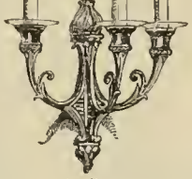

Applique.

appliquer [*a-pli-ké*] v. a. (lat. *applicare*). Mettre une chose sur une autre : *appliquer des couleurs.* Donner : *appliquer un soufflet.* Diriger avec attention : *appliquer son esprit à.* Employer : *appliquer un remède, une loi, une règle,* etc. Faire servir : *appliquer l'algèbre à la géométrie.* **S'appliquer** v. pr. Mettre toute son attention : *s'appliquer à bien faire.* Prendre pour soi : *s'appliquer des louanges.* Convenir à, viser : *observation qui s'applique à tout le monde.*

appliqueuse [*a-pli-keu-ze*] n. f. Ouvrière chargée d'appliquer les fleurs sur les dentelles dites *d'application.*

appointer [*a-poin-té*] v. a. Donner des appointements : *appointer un fonctionnaire.*

appointer [*a-poin-té*] v. a. (préf. *ad*, et *pointe*). Tailler en pointe : *appointer un crayon, un bâton.* ANT. **Emousser, épointer.**

appointeur, euse [*a-poin, eu-ze*] n. et adj. Personne qui appointe.

appointir [*a-poin*] v. a. Rendre pointu : *appointir des aiguilles.*

appondure [*a-pon*] n. f. Perche ajoutée au bout d'une autre, pour maintenir et rendre plus solide un train de bois flotté.

appontement [*a-pon-te-man*] n. m. Construction en bois ou en fer, destinée à permettre le chargement et le déchargement des navires et bateaux.

Apponyi (Antoine-Rodolphe, comte), diplomate autrichien, ambassadeur à Paris sous Charles X et Louis-Philippe (1782-1852). — GEORGES, homme d'Etat hongrois, neveu du précédent (1808-1899), chef du parti conservateur en Hongrie. Très populaire en son pays, et partisan d'une politique de conciliation avec l'Autriche, il contribua à l'établissement du régime dualiste de 1867.

apport [*a-por*] n. m. Biens qu'un époux apporte dans la communauté conjugale. Part d'un associé dans l'actif social. Marché, lieu ou l'on apporte des denrées. Syn. de ALLUVION.

apporter [*a-por-té*] v. a. (de *ad*, et du lat. *portare*, porter). Porter où se trouve quelqu'un : *apportez-moi ce livre. Fig.* Fournir, faire apport : *apporter tant en mariage.* Alléguer : *apporter des raisons.* Communiquer, transmettre, annoncer : *apporter une nouvelle.* Employer : *apporter des soins.* Susciter : *apporter des obstacles.* ANT. **Emporter, enlever.**

apposer [*a-po-zé*] v. a. Appliquer, mettre : *apposer un timbre, une affiche, sa signature. Apposer les scellés,* appliquer le sceau de justice sur la serrure d'une porte d'appartement, de meuble, pour qu'on ne puisse soustraire aucun des objets qui y sont renfermés. *Apposer une clause, une condition à un acte,* l'y insérer.

appositif, ive [*a-po-zi*] adj. *Gramm.* Se dit d'un mot qui, placé à côté d'un nom, ne désigne avec lui qu'une seule et même personne, une seule et même chose. (Ainsi, dans *Jean Lapin, sire Grégoire,* le second nom est l'appositif, le complément appositif du premier.) N. m. : *un appositif.*

apposition [*a-po-zi-si-on*] n. f. Action d'apposer : *l'apposition d'un sceau. Gramm.* Union de deux noms, dont le second sert d'épithète au premier : *Cicéron, orateur romain.*

appréciabilité [*a-pré*] n. f. Qualité de ce qui est appréciable.

appréciable [*a-pré*] adj. Qui peut être apprécié : *quantité appréciable.* ANT. **Inappréciable.**

Appel des dernières victimes de la Terreur, d'après Muller.

appréciateur, trice [*a-pré*] n. et adj. Qui apprécie : *appréciateur du talent.*

appréciatif, ive [*a-pré*] adj. Qui marque l'appréciation : *l'état appréciatif d'un mobilier.* Propre à apprécier : *les facultés appréciatives du palais.*

appréciation [*a-pré-si-a-si-on*] n. f. Estimation, évaluation : *appréciation de marchandises.* Jugement : *appréciation juste, raisonnée.*

apprécier [*a-pré-si-é*] v. a. (de *ad*, et du lat. *pretium*, prix. — Se conj. comme *prier.*) Evaluer : *apprécier des meubles.* Soumettre à un jugement : *apprécier un drame.* Faire cas de : *Henri IV appréciait Sully.* ANT. **Mépriser.**

appréhender [*a-pré-an-dé*] v. a. (lat. *apprehendere*). Saisir : *appréhender au corps un voleur.* Craindre, redouter : *j'appréhende qu'il ne soit trop tard; je n'appréhende guère qu'il soit trop tard.*

appréhensibilité [*a-pré-an*] n. f. Qualité de ce qui peut être saisi par l'esprit.

appréhensible [*a-pré-an*] adj. Qui peut être saisi par l'esprit.

appréhensif, ive [*a-pré-an*] adj. Timide, craintif : *caractère appréhensif.*

appréhension [*a-pré-an*] n. f. Crainte, peur.

apprendre [*a-pran-dre*] v. a. (du lat. *apprehendere*, saisir par l'esprit. — Se conj. comme *prendre.*) Acquérir des connaissances, étudier : *apprendre l'histoire.* Contracter une habitude : *apprendre à se taire.* Informer, être informé : *apprendre une nouvelle à quelqu'un, de quelqu'un.* Enseigner : *apprendre le dessin à un enfant.* ANT. **Désapprendre, oublier.**

— ALLUS. HIST. : **Ils n'ont rien appris, rien oublié,**

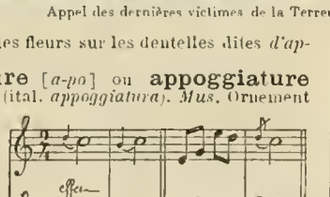

Appogiatures.

Appoigny, comm. de l'Yonne, arr. et à 8 kil. d'Auxerre, sur l'Yonne; 1.330 h. Eaux ferrugineuses.

appoint [*a-poin*] n. m. Somme qui solde un compte : *payer un achat par un billet à ordre et par un appoint.* Menue monnaie, complétant une somme qu'on ne peut former exactement avec les pièces principales. *Faire l'appoint,* ajouter à une somme le complément nécessaire pour parfaire un prix.

appointage [*a-poin*] n. m. Action de rendre pointu.

appointé, e [*a-poin*] adj. Qui reçoit des appointements. *Blas.* Se dit des pièces qui se touchent ou qui convergent vers un point.

appointements [*a-poin-te-man*] n. m. pl. Salaire fixe pour un emploi. *Etre aux appointements,* recevoir des appointements. *Jur. anc.* Jugement interlocutoire par lequel le juge demandait les conclusions et les productions des parties sur un point obscur du procès.

appoggiature [*a-po*] ou **appoggiature** [*a-po-dji-a*] n. f. (ital. *appoggiatura*). *Mus.* Ornement de mélodie, consistant en une petite note sans valeur de durée, que l'on fait entendre au-dessus ou au-dessous d'une note réelle et avant cette note.

mot prêté à Talleyrand et qui caractérise l'état d'esprit des émigrés à la Restauration.

apprenti, e [*a-pran*] n. Celui, celle qui apprend un métier, une profession sous un maître : *les apprentis sont protégés par la loi. Fig.* Personne peu habile ; débutant, novice. PROV. : **Apprenti n'est pas maître,** il ne faut pas attendre d'un débutant la perfection.

apprentissage [*a-pran-ti-sa-je*] n. m. Action d'apprendre un état. Le temps qu'on met à l'apprendre : *tout art demande un apprentissage. Fig.* Premiers essais : *l'apprentissage de la vertu.*

— ENCYCL. Le contrat d'apprentissage est celui par lequel un patron, un chef d'atelier ou un ouvrier s'oblige à enseigner la pratique de son métier à une autre personne ; celle-ci, en retour, prend l'engagement de travailler pour le patron pendant un temps déterminé et à des conditions convenues. Nul ne peut recevoir des apprentis mineurs s'il n'est âgé de 21 ans. Le maître doit surveiller la conduite de l'apprenti et aviser ses parents ou représentants des fautes graves qu'il a commises. L'apprenti doit soumission à son maître. Il est tenu de remplacer, à l'expiration du contrat, le temps qu'il n'a pu employer par suite de maladie ou d'absence ayant duré plus de quinze jours. Les deux premiers mois d'apprentissage sont considérés comme un temps d'essai, pendant lequel le contrat peut être annulé par la seule volonté de l'une des parties, sans indemnité de résiliation de part ou d'autre.

apprêt [*a-prè*] n. m. Manière d'apprêter les étoffes, les cuirs, etc. Matière qui sert à l'apprêt : *étoffe sans apprêt.* Assaisonnement : *apprêt des viandes. Fig.* Affectation dans le discours : *style plein d'apprêt.* Pl. Préparatifs : *les apprêts d'un voyage.*

— ENCYCL. Pour les étoffes de soie ou de laine et pour les gazes, l'apprêt est une dissolution de colle de poisson ou de gomme adragante. On mouille les étoffes de laine ou de soie au moyen d'une éponge fine, imbibée de cette dissolution. On fait ensuite sécher l'étoffe tendue le plus promptement possible. Pour les gazes, on tend sur un châssis et on passe une seule fois l'éponge imbibée de la dissolution de gomme. Pour les dentelles de fil, même procédé avec un apprêt différent : faire dissoudre dans un litre d'eau bouillante 40 grammes de borax ; quand la dissolution est terminée, ajouter 200 grammes de gomme laque. Faire bouillir jusqu'à fusion complète.

apprêtage [*a-prè*] n. m. Emploi de l'apprêt.

apprêté, e [*a-prè-té*] adj. Affecté, dépourvu de naturel : *style apprêté ; langage apprêté.*

apprêter [*a-prè-té*] v. a. (du lat. *ad*, à, et *præsto*, près). Donner l'apprêt : *apprêter des peaux.* Préparer : *apprêter ses armes.* Accommoder : *apprêter des aliments.* **S'apprêter** v. pr. Se disposer, se préparer.

apprêteur, euse n. et adj. Ouvrier, ouvrière qui donne l'apprêt aux étoffes, etc. Peintre sur verre. N. f. Modiste qui pose les ornements du chapeau.

Apprieu, comm. de l'Isère, arr. et à 28 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.720 h. Aciéries.

apprivoisable [*a-pri-voi-za-ble*] adj. Qu'on peut apprivoiser.

apprivoisement [*a-pri-voi-ze-man*] n. m. Action d'apprivoiser ; résultat de cette action.

apprivoiser [*a-pri-voi-zé*] v. a. (de *ad*, et du lat. *privus*, privé). Rendre un animal moins farouche, privé : *apprivoiser un ours. Fig.* Rendre une personne plus sociable : *Rien ne put apprivoiser Alceste.* **S'apprivoiser** v. pr. Se familiariser, s'accoutumer : *s'apprivoiser avec le danger.* ANT. **Effaroucher.**

apprivoiseur, euse [*a-pri-voi-zeur, eu-ze*] n. et adj. Qui apprivoise.

approbateur, trice [*a-pro*] n. et adj. Qui approuve : *un approbateur ; sourire approbateur.* ANT. **Dépréciateur, dénigreur, désapprobateur.**

approbatif, ive [*a-pro*] adj. Qui marque l'approbation : *geste approbatif.* ANT. **Critique, improbatif.**

approbation [*a-pro-ba-si-on*] n. f. (lat. *approbatio*). Consentement, acquiescement, adhésion : *un mineur ne contracte pas valablement sans approbation.* Jugement favorable : *l'approbation des honnêtes gens est précieuse.* ANT. **Désapprobation.**

approbativement [*a-pro, man*] adv. D'une manière approbative.

approbativité [*a-pro*] n. f. *Phrénol.* Désir de plaire, d'être louangé.

approchable [*a-pro*] adj. Abordable, accessible : *les gens irascibles ne sont pas approchables.*

approchant [*a-pro-chan*] adv. Environ, à peu près : *mille francs ou approchant.*

approchant [*a-pro-chan*], **e** adj. Peu différent, presque semblable : *le singe a des traits approchants de ceux de l'homme.* Approximatif : *les calculs astronomiques ne sont jamais guère qu'approchants.*

approche [*a-pro-che*] n. f. Action d'approcher, de s'approcher : *s'enfuir à l'approche de l'ennemi.* Pl. Abords, accès : *les approches d'une ville. Travaux d'approche,* combats et travaux de terrassement, etc., au moyen desquels l'assiégeant s'avance sur l'assiégé.

approchement [*a-pro-che-man*] n. m. Action d'approcher. Etat de ce qui est approché.

approcher [*a-pro-ché*] v. a. de *à*, et *proche*). Mettre proche : *approcher une chaise.* V. n. Devenir proche : *l'heure approche.* **S'approcher.** v. pr. S'avancer, se mettre auprès de. ANT. **Ecarter, éloigner.**

approfondir [*a-pro*] v. a. Rendre plus profond : *approfondir un puits. Fig.* Examiner à fond : *approfondir une question.*

approfondissement [*a-pro-fon-di-se-man*] n. m. Action d'approfondir, au pr. et au fig. : *l'approfondissement d'un puits, d'une question.*

appropriable [*a-pro*] adj. Qu'on peut s'approprier : *l'air n'est pas appropriable.*

appropriation [*a-pro, si-on*] n. f. Action de rendre propre à : *l'appropriation du sol à la culture.* Action de s'approprier une chose : *le chasseur possède par appropriation le gibier qu'il a tué.*

approprier [*a-pro-pri-é*] v. a. (de *ad*, et du lat. *proprius*, convenable. — Se conj. comme *prier.*) Rendre propre à une destination : *approprier les lois aux mœurs.* Mettre en état de propreté : *approprier un appartement. Fig.* Conformer : *approprier le style au sujet.* **S'approprier** v. pr. S'attribuer, usurper : *s'approprier un héritage, une pensée.*

Approuague, territoire de la Guyane française (2.000 h.), arrosé par le fleuve du même nom (300 kil.). Gisements aurifères. Atelier disciplinaire.

approuvable [*a-prou*] adj. Qui peut, qui doit être approuvé : *plan, conduite approuvable.*

approuver [*a-prou-vé*] v. a. (du lat. *approbare*, prouver). Agréer une chose, y consentir : *approuver un mariage.* Juger bon, louable : *approuver un orateur, un discours.* ANT. **Désapprouver.**

approuvé, e adj. Qui a reçu l'approbation : *prêtre approuvé.* S'emploie adverbialem. (avec ellipse et invar.) : *approuvé l'écriture ci-dessus.*

approvisionnement [*a-pro-vi-zi-o-ne-man*] n. m. Action de munir de provisions une ville, une armée, une flotte, etc. Provisions réunies : *recevoir des approvisionnements frais.*

approvisionner [*a-pro-vi-zi-o-né*] v. a. Garnir, munir de provisions : *la terre entière approvisionne Paris.* **S'approvisionner,** v. pr. Se munir de provisions. ANT. **Démunir, dénantir.**

approvisionneur, euse [*a-pro-vi-zi-o-neur, eu-ze*] n. Celui, celle qui approvisionne.

approximatif, ive [*a-pro-ksi*] adj. Fait par approximation : *calcul approximatif.* ANT. **Exact, précis.**

approximation [*a-pro-ksi-ma-si-on*] n. f. (du lat. *approximare*, approcher). Estimation, évaluation par à peu près. (Se dit de tout ce qui n'offre pas une exactitude rigoureuse.) ANT. **Exactitude, précision.**

approximativement [*a-pro-ksi, man*] adv. Par approximation. D'une manière approximative.

appui [*a-pui*] n. m. (de *ad*, et du lat. *podium*, piédestal). Soutien, support : *mettre un appui à un arbre. Fig. : être l'appui du faible. Art vétér.* Temps pendant lequel le cheval a le pied en contact avec le sol pendant la marche. *Mécan. Point d'appui,* point fixe autour duquel la puissance et la résistance tendent à se mettre en équilibre. V. LEVIER. *A l'appui de,* loc. prépos. Pour appuyer, prouver : *les exemples viennent à l'appui des règles.*

appui-main [*a-pui-min*] n. m. Baguette dont se servent les peintres pour appuyer la main qui tient le pinceau. Pl. des *appuis-main.*

appui-tête [*a-pui*] n. m. Appareil destiné à soutenir immobile la tête des personnes que l'on photographie. Pl. des *appuis-tête.*

appulse [*a-pul-se*] n. f (du lat. *appulsus*, voisinage). Rapprochement de deux astres permettant de les voir dans la même lunette.

appuyer [*a-pui-ié*] v. a. (*J'appuie, tu appuies, il appuie, nous appuyons, vous appuyez, ils appuient. J'appuyais, nous appuyions. J'appuyai, nous appuyâmes. J'appuierai, nous appuierons. Appuie, appuyons, appuyez. J'appuierais, nous appuierions. Que j'appuie, que nous appuyions. Que j'appuyasse, que nous appuyassions. Appuyant. Appuyé,* e.) Soutenir par le moyen d'un appui ; *appuyer un mur par des contreforts.* Accoter, appliquer : *appuyer une échelle contre un mur. Fig.* Soutenir de son influence, de son crédit : *appuyer une demande.* V. n. Peser : *appuyer sur la plume. Fig.* Insister : *appuyer sur une circonstance.* **S'appuyer** v. pr. S'aider comme d'un appui, d'un soutien : *S'appuyer sur une canne.*

appuyoir [*a-pui-i-oir*] n. m. Outil en bois, dont se sert le ferblantier pour appliquer l'une sur l'autre deux pièces à souder.

Apraxine, nom d'une famille noble russe, qui joua un rôle considérable au XVIIIe siècle. Un de ses membres les plus fameux, ETIENNE-FÉDOROVITCH (1702-1758), se distingua pendant la guerre de Sept ans contre les Prussiens.

âpre adj. (lat. *asper*). Rude au goût, au toucher : *fruit âpre. Fig.* Avide : *âpre au gain.* Violent, plein d'aigreur : *caractère âpre.* ANT. **Doux.**

âprement [*man*] adv. Avec âpreté.

Apremont, comm. de la Vendée, arr. et à 33 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.660 h.

après [*prè*] prép. (de *à*, et *près*). A la suite : *entrer après quelqu'un.* Contre : *crier après quelqu'un.* A la poursuite de : *courir après un lièvre.* Ensuite : *mangez d'abord, buvez après. D'après* loc. prép. A l'imitation, à la manière : *peindre d'après nature. Après coup* loc. adv. Trop tard, après qu'une chose est faite. *Après tout,* Au surplus, quoi qu'il en soit. ANT. **Avant.**

après-demain [*prè-de-min*] adv. Le second jour après celui où l'on est. N. m. : *des après-demain.*

après-dîner [*prè-dî-né*] n. m. Temps qui suit le dîner. Pl. des *après-dîners.* (On écrivait autref. APRÈS-DÎNÉ n. m., et APRÈS-DÎNÉE n. f.)

après-midi [*prè*] n. m. ou f. invar. Partie du jour depuis midi jusqu'au soir.

après-souper [*prè-sou-pé*] n. m. Temps entre le souper et le coucher. Pl. des *après-soupers.* (On écrivait autref. APRÈS-SOUPÉ n. m., et APRÈS-SOUPÉE n. f.)

âpreté n. f. Etat de ce qui est âpre : *l'âpreté des fruits verts. Fig.* Sévérité, rudesse : *l'âpreté des reproches.*

Apriès [*èss*], roi d'Egypte de la XXVIe dynastie, fils de Psammétik II ; il eut des démêlés avec Nabuchodonosor et fut détrôné par un de ses généraux, Amasis.

a priori. V. PRIORI (A).

apron n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des percidés, mais à corps plus allongé que ceux-ci, et qui vivent dans les eaux douces d'Europe : *l'apron atteint de 0 m, 15 à 0 m, 25 de long ; sa chair est très estimée.* (On le pêche comme la perche.)

à-propos [*po*] n. m. Chose dite ou faite en temps et lieu convenables : *l'à-propos donne du prix à tout.* Pièce de théâtre, poème de circonstance : *des à-propos en vers.* V. PROPOS (A).

Apsaras, *Mythol. hind.* Déesses inférieures, musiciennes et danseuses, chargées de distraire les dieux. S. une *Apsara.*

Armes d'Apt.

apsichet [*chè*] n. m. Rebord saillant, qui maintient les glaces d'une voiture.

apside n. f. (gr. *apsis, idos*). *Astron.* Chaque extrémité du grand axe de l'orbite d'une planète : *la ligne des apsides.* V. APHÉLIE, PÉRIHÉLIE.

apsychie [*chi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *psukhê*, âme). Défaillance.

Apt [*apt*], ch.-l. d'arr. (Vaucluse), sur le Calavon, affl. de la Durance ; ch. de f. P.-L.-M., à 45 kil. d'Avignon ; 6.420 h. (*Aptésiens* ou *Aptois*). Confitures, faïences, truffes. — L'arr. a 5 cant., 50 comm., 42.860 h. ; le cant. a 13 comm. et 12.930 h.

apte adj. (du lat. *aptus*, propre à). Qui a des dispositions à, qui est propre à : *l'enfant est apte à apprendre.* ANT. **Inapte, impropre, incapable.**

aptère adj. (du gr. *a* priv., et *pteron*, aile). Se dit d'un insecte sans ailes : *phyllodrèa aptère.* Se dit des statues de certaines divinités antiques qui, par exception, étaient représentées sans ailes : *la Victoire aptère.* N. m. pl. Ordre d'insectes complètement dépourvus d'ailes : *le pou est un aptère.*

Aptéryx.

aptéryx [*ap-té-riks*] n. m. Genre d'oiseaux d'Australie, n'ayant que des rudiments d'ailes, des plumes ressemblant à des soies, et pas de queue.

aptitude n. f. (rad. *apte*). Disposition naturelle à une chose : *aptitude pour les sciences. Dr.* Capacité, habileté à : *aptitude à recevoir un legs.* ANT. **Inaptitude.**

apud m. lat. signif. *Dans, chez,* et qu'on emploie dans les références bibliographiques. (On l'abrège souvent *Ap.*)

Apulée [*lé*], écrivain latin du IIe siècle, né à Madaura, en Numidie ; auteur du curieux roman *les Métamorphoses* ou *l'Ane d'or,* où se trouve la charmante histoire de Psyché. On lui doit également une éloquente *Apologie.*

Apulie [*li*], contrée de l'ancienne Italie, qui fit d'abord partie de la Grande-Grèce, aujourd'hui la *Pouille.* (Hab. *Apuliens.*)

Apure, riv. du Venezuela, affl. gauche de l'Orénoque ; cours 900 kil.

apurement [*man*] n. m. (de *apurer*). Vérification d'un compte, faisant ressortir les droits contestés, les recouvrements, les restes à recouvrer, etc.

apurer [*ré*] v. a. (rad. *pur*). Vérifier et arrêter définitivement : *apurer un compte.*

Apurimac ou **Catonga,** riv. de l'Amérique du Sud, la plus importante des deux branches mères de l'Ucayalé ; cours 800 kil.

apus [*puss*] n. m. Genre de crustacés branchiopodes, type d'une famille dite des *apusidés,* répandus sur tout le globe, dans les eaux douces et stagnantes.

apyre adj. (du gr. *a* priv., et *pur*, feu). Inaltérable au feu, et surtout infusible : *le cristal de roche est apyre.*

apyrène adj. (du gr. *a*, priv., et *purên*, noyau). *Bot.* Dont les fruits n'ont pas de noyau.

apyrétique adj. (de *apyrexie*). Qui fait tomber la fièvre. Qui n'a pas de fièvre.

apyrexie [*rek-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *pur*, feu). Absence, cessation de fièvre.

aquæ potoribus, mots lat. signif. *Par les buveurs d'eau,* allusion à cette pensée fantaisiste d'Horace (*Epîtres,* I, 19, 3) :

..... nec vivere carmina possunt
Quæ scribuntur aquæ potoribus.

(Ils ne peuvent pas vivre, les poèmes qui sont écrits par des buveurs d'eau.)

aqua-fortiste ou **aquafortiste** [*kou-a-fortis-te*] n. (de l'ital. *acqua-forte,* eau-forte). Graveur à l'eau-forte. Pl. des *aqua-fortistes* ou *aquafortistes.*

aquamanile [*kou-a*] n. m. (du lat. *aqua,* eau, et *manus,* main). Au moyen âge, bassin pour se laver les mains avant et après les repas. Petite fontaine en dinanderie.

aquapuncture [*kou-a-ponk*] n. f. (du lat. *aqua,* eau, et *punctura,* piqûre). *Chir.* Révulsion obtenue par la projection brusque et violente d'un filet d'eau filiforme.

aquarelle [*kou-a-rè-le*] n. f. (ital. *acquerella ;* de *acqua,* eau). Peinture en couleurs délayées dans l'eau.

— ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servirent de couleurs délayées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume : ce fut l'enfance de l'*aquarelle.* Plus tard, on aviva les couleurs en y mêlant de la gomme, et on les posa par couches successives : procédé qui reçut le nom de *gouache.* Toutefois, on conserva le procédé primitif, mais on se borna généralement à l'emploi d'une seule couleur : ce genre de couleur fut appelé *lavis.* A la fin du XVIIIe siècle, Fragonard, Moreau le jeune, etc., essayèrent de remettre à la mode l'aquarelle à plusieurs teintes, mais la véritable renaissance de ce genre s'accomplit en Angleterre en 1804. L'Anglais Bonington et le Français Géricault la popularisèrent en France. Depuis, P. Delaroche, Devéria, les Johannot, Charlet, Delacroix, Meissonier, Decamps s'y distinguèrent et, après eux, Bellangé, Eug. Lami, Valerio, Pils, de Curzon, Ziem, Harpignies, etc.

aquarelliste [*kou-a-rèl-lis-te*] n. Peintre à l'aquarelle.

aquarium [*kou-a-ri-om'*] n. m. (du lat. *aqua,* eau). Réservoir dans lequel on entretient des plantes et des animaux d'eau douce ou d'eau salée. Pl. des *aquariums.*

— ENCYCL. L'établissement d'un aquarium varie suivant qu'il est destiné à contenir des poissons en petit nombre ou de faible taille, ou, au contraire, des poissons de taille moyenne en assez grand nombre (aquariums scientifiques). Les petits bocaux qui contiennent des poissons, dans les appartements, sont les plus simples des aquariums. Ils demandent des soins constants : changer l'eau chaque jour l'hiver (deux fois par jour l'été au moyen d'un siphon pour ne pas sortir tout à fait les poissons de leur élément) ; chaque semaine, nettoyer l'aquarium complètement, en transportant les poissons dans un autre vase, sans jamais les prendre à la main, mais à l'aide d'une petite épuisette. Les grands aquariums scientifiques permettent de conserver vivantes beaucoup d'espèces peu connues ; le plus célèbre est celui de Naples.

aquatile [*kou-a*] adj. (du lat. *aqua,* eau). *Bot.* Se dit d'une plante qui naît, qui vit dans l'eau, comme le lotus, le nénufar, etc.

aqua-tinta [*kou-a*] n. f. (de l'ital. *acqua tinta,* eau teinte). Gravure imitant le dessin au lavis, faite à l'encre de Chine, au bistre, à la sépia. Pl. des *aqua-tinta.* (On dit aussi AQUATINTE. Pl. des *aquatintes.*)

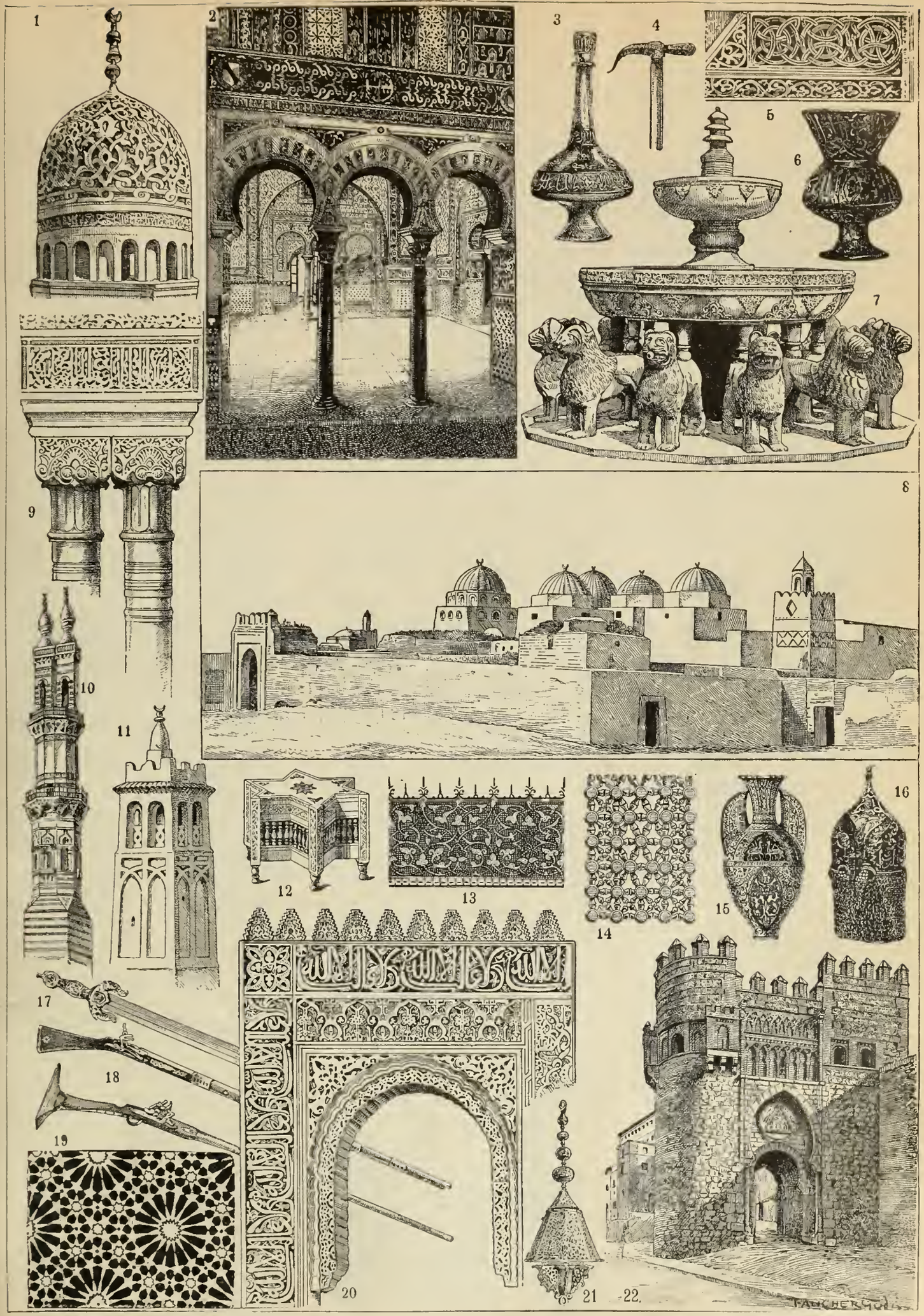

ART ARABE : 1. Coupole ogivale au Caire. — 2. Salle des Ambassadeurs, à l'Alcazar de Séville. — 3. Vase blasonné aux armes du sultan Beibarz-el-Bondoukary. — 4. Djokan de Toman Baï. — 5. Boiserie ajourée de la grande mosquée de Kairouan. — 6. Lampe de mosquée en cristal émaillé (collection Spitzer). — 7. Fontaine de la cour des Lions (Alhambra de Grenade). — 8. Mosquée des Sabres, à Kairouan. — 9. Chapiteau de l'Alhambra de Grenade. — 10. Minaret de la mosquée El-Azhar, au Caire. — 11. Minaret, à Sidi-Okba (Algérie). — 12. Tabouret de mosquée. — 13. Bordure de Koran (XVe siècle). — 14. Détail de la boiserie d'un moucharabieh. — 15. Vase de l'Alhambra. — 16. Casque sarrasin du XIIIe siècle. — 17. Épée de Boabdil (fin du XVe siècle). — 18. Fusils. — 19. Mosaïque (Alhambra). — 20. Entrée de la cour des Lions (Alhambra de Grenade). — 21. Lampe de mosquée (Musée de Madrid). — 22. La Puerta del Sol, à Tolède.

aqua-tintiste ou **aquatintiste** [*kou-a-tin-tis-te*] n. Personne qui grave à l'aqua-tinta. Pl. des *aqua-tintistes* ou *aquatintistes*.

aquatique [*kou-a*] adj. Qui croît, qui vit dans l'eau : *plante, animal aquatique*.

aquatiquement [*kou-a-ti-ke-man*] adv. D'une manière aquatique. Par le moyen de l'eau.

aqueduc [*ke-duk*] n. m. (lat. *aqua*, eau, et *ducere*, conduire). Canal en maçonnerie pour conduire l'eau.
— Encycl. Les aqueducs sont tantôt souterrains, tantôt apparents. Les Grecs eurent une préférence

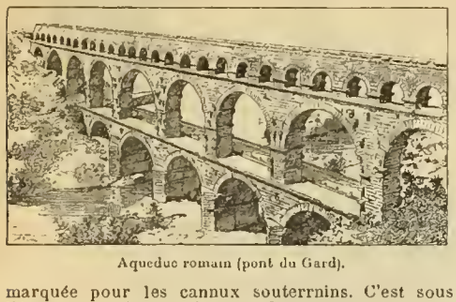

Aqueduc romain (pont du Gard).

marquée pour les cannux souterrnins. C'est sous l'époque romaine que les aqueducs apparents, à arcades, se multiplièrent. Chaque aqueduc aboutissait à un bassin terminal appelé château (*castellum*), d'où l'eau se distribuait dans la ville. Quatorze aqueducs amenaient à Rome l'eau nécessaire; trois furent réparés par les papes et suffirent aux besoins de la ville. Les ruines célèbres connues sous le nom de « pont du Gard » sont des vestiges d'un aqueduc de quarante kilomètres de long, servant à l'alimentation de Nimes. L'aqueduc d'Arcueil (*arculi*, arches de l'aqueduc), près de Paris, réparé au XVIIIe siècle, surélevé au XIXe, a encore des parties romaines.

aqueux, euse [*keû, eu-ze*] adj. (du lat. *aqua*, eau). De la nature de l'eau : *humeur aqueuse; la partie aqueuse du sang*. Qui contient de l'eau : *légumes trop aqueux. Météore aqueux*, météore formé par les mouvements de l'eau et les diverses formes qu'elle prend : *la pluie, la neige, le brouillard, etc., sont des météores aqueux*.

à quia [*ku-i*] loc. form. de *à*, et du lat. *quia*, parce que). *Etre à quia*, ne plus savoir que répondre, éprouver un grand embarras pécuniaire ou autre.

aquicole [*ku-i*] adj. Relatif à l'aquiculture. Qui vit dans l'eau.

aquiculteur [*ku-i*] n. m. Celui qui s'occupe d'aquiculture.

aquiculture [*ku-i*] n. f. (du lat. *aqua*, eau, et de *culture*). Culture des eaux. Art de multiplier et d'élever les animaux et les plantes nquatiques.
— Encycl. L'nquiculture recherche et applique les moyens propres à enrayer le dépeuplement des eaux. Les deux principaux sont : 1° le repeuplement direct des eaux (pisciculture); 2° l'élevage en bassins fermés (ostréiculture). Dans le premier cas, les animaux sont élevés jusqu'au moment où ils sont valides et peuvent être mis en liberté; dans le second, l'élevage est continué jusqu'à ce que les animaux aient acquis la taille marchande. Il existe en France et à l'étranger des sociétés d'aquiculture (Société centrale d'aquiculture et de pêche, à Paris) et de nombreux établissements (laboratoires maritimes, etc.) où les diverses questions relatives à l'élevage des animaux aquatiques sont étudiées scientifiquement.

aquifère [*ku-i*] adj. (du lat. *aqua*, eau, et *ferre*, porter). Qui porte, qui contient de l'eau : *couche géologique aquifère; niveau aquifère*.

aquifoliacées [*ku-i, sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, dont le *houx* est le type. S. une *aquifoliacée*.

aquigène [*ku-i*] adj. Qui naît ou croît dans l'eau.

Aquila (saint), disciple de l'apôtre saint Paul, né dans le Pont et mort, croit-on, à Rome (Ier s.). Fête le 8 juillet.

Aquila [*ku-i*], en ital. **Aquila degli Abruzzi**, v. d'Italie, ch.-l. de la prov. d'*Aquila des Abruzzes*, sur le fleuve côtier Aterno, tributaire de l'Adriatique; 18.600 h. Evêché.

Aquila (Pietro), peintre et graveur italien, né à Marsala (1650-1700). Il a gravé les *Loges du Vatican*, d'après Raphaël.

aquilain [*ki-lin*] ou **aquilant** [*ki-lan*] adj. et n. m. Se dit d'un cheval de couleur fauve ou brune, à peu près semblable à celle de l'aigle.

aquila non capit muscas, prov. lat. signif. *L'aigle ne prend pas de mouches*. (S'emploie pour faire entendre qu'un homme supérieur ne doit pas s'occuper de choses au-dessous de lui.)

Aquilée [*ki-lé*], v. considérable dans l'antiquité, port sur le golfe Adriatique, détruite par Attila en 452; aujourd'hui bourg de l'Illyrie autrichienne; 2.000 h. (*Aquiléens*). Deux conciles y furent tenus, l'un en 381 sur l'initiative de saint Ambroise, l'autre en 556 qui repoussa la décision du concile de Constantinople.

aquilifère [*ku-i*] n. m. (du lat. *aquila*, aigle, et *ferre*, porter). Soldat romain qui portait l'aigle d'une légion.

aquilin, e [*ki*] adj. (du lat. *aquila*, aigle) Recourbé en bec d'aigle : *nez aquilin*. ANT. Camard, épaté.

aquilinés [*ku-i-li-né*] n. m. pl. (du lat. *aquila*, aigle). Tribu des accipitridés, renfermant les aigles. S. un *aquiliné*.

aquilon [*ki*] n. m. (du lat. *aquila*, aigle). Vent du nord violent et impétueux : *le fougueux aquilon. Blas.* Représentation de ce vent, que l'on figure par une tête d'enfant joufflu et qui souffle avec force.

Aquitaine [*ki-té-ne*], contrée de l'ancienne Gaule, correspondant à peu près au bassin de la Garonne. Ce fut une des grandes divisions de la Gaule romaine, et à l'époque carolingienne, un duché, puis un royaume indépendant. (Hab. *Aquitains*.)

Ara.

aquitanien [*ki-tu-ni-in*] n. m. Etage géologique de la période tertiaire.

aquosité [*ko-zi-té*] n. f. Qualité de ce qui est aqueux.

A. R. Abréviation de *Altesse royale*, et de *anno regni* (l'année du règne...).

ara n. m. Genre de grands perroquets de l'Amérique du Sud, à longue queue et à beau plumage.

araba n. m. Nom d'une voiture en usage en Turquie, pour le transport des personnes, des vivres, etc.

Araba.

Arabe, habitant ou originaire de l'Arabie. Adjectiv. : *poésie arabe. Cheval arabe*, cheval de selle, très sobre et très résistant, qui est originaire de l'Arabie. (V. CHEVAL.) *Arithm. Chiffres arabes*, les dix

ALPHABET ARABE.

FIGURE				NOM	VALEUR	FIGURE				NOM	VALEUR
Isolées	Finales	Médiales	Initiales			Isolées	Finales	Médiales	Initiales		
ا	ـا	ـا	ا	Elif	*a, é*	ض	ـض	ـضـ	ضـ	Dhâd	*dh*
ب	ـب	ـبـ	بـ	Bé	*b*	ط	ـط	ـطـ	طـ	Thâ	*th*
ت	ـت	ـتـ	تـ	Té	*t*	ظ	ـظ	ـظـ	ظـ	Zzâ	*zz*
ث	ـث	ـثـ	ثـ	Tsé	*ts*	ع	ـع	ـعـ	عـ	'Aïn	*'a*
ج	ـج	ـجـ	جـ	Djim	*dj*	غ	ـغ	ـغـ	غـ	Ghaïn	*gh*
ح	ـح	ـحـ	حـ	Ha	*h*	ف	ـف	ـفـ	فـ	Fé	*f*
خ	ـخ	ـخـ	خـ	Kha	*kh*	ق	ـق	ـقـ	قـ	Qâf	*q*
د	ـد	ـد	د	Dal	*d*	ك	ـك	ـكـ	كـ	Kef	*k*
ذ	ـذ	ـذ	ذ	Zal	*z*	ل	ـل	ـلـ	لـ	Lam	*l*
ر	ـر	ـر	ر	Ré	*r*	م	ـم	ـمـ	مـ	Mim	*m*
ز	ـز	ـز	ز	Zé	*z*	ن	ـن	ـنـ	نـ	Noun	*n*
س	ـس	ـسـ	سـ	Sin	*s*	ه	ـه	ـهـ	هـ	Hé	*h*
ش	ـش	ـشـ	شـ	Chin	*ch*	و	ـو	ـو	و	Ouaou	*ou*
ص	ـص	ـصـ	صـ	Sâd	*ss*	ى	ـى	ـيـ	يـ	Yé	*y, i*

signes de la numération, qui sont : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0. N. m. Langue arabe. *Fam.* Usurier, homme dur en affaires : *quel arabe est-ce là ?* (Mol.)
— Encycl. *Hist.* V. ISLAM.
— *Ethn.* Les Arabes, qui appartiennent au groupe méridional de la grande famille sémitique, tirent

Types arabes.

leur nom de leur primitive résidence, d'où ils sont sortis au VIIe siècle de notre ère pour répandre la religion musulmane. (V. ISLAMISME.) Sauf dans le nord de l'Afrique, où ils sont souvent métissés, leurs caractères physiques ont été remarquablement conservés : l'Arabe de race pure est d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, il a la peau hâlée ou brune, le crâne elliptique et allongé, les yeux noirs et vifs, le nez droit. L'élevage nomade des troupeaux est l'occupation habituelle de cette race batailleuse, superstitieuse et pillarde.
— *Art.* Les Arabes s'étant interdit, pour des motifs religieux, la représentation des êtres animés, leur art ne comporte pas de statuaire; leur peinture et leur sculpture se limitent à l'enjolivement des caractères d'écriture par un capricieux assemblage de fleurs, de fruits, de feuillages et de rinceaux, ce qui constitue l'art raffiné des *arabesques*. Mais ils ont excellé dans un genre d'architecture qui, d'abord inspiré des Romains, puis des Byzantins, s'est surtout développé en Espagne, et a produit des monuments tels que l'Alcaznr et la Giralda de Séville ou l'Alhambra de Grenade. L'édifice type de l'architecture arabe est la mosquée, sanctuaire sacré de forme carrée avec une cour centrale, une chaire à prêcher, un mihrab et un minaret. Les monuments arabes comportent des arcs de toutes formes, des pendentifs très ornés, et des motifs décoratifs d'une extrême richesse. Il faut citer les mosquées d'Egypte, de Constantinople, de Cordoue.
— *Littér.* Avant Mahomet, les monuments littéraires sont constitués par les sept poèmes *Moallakât*, qui unissent les genres lyrico-héroïque, élégiaque, érotique et satirique. Le Coran est l'ensemble des révélations que Mahomet disait lui avoir été apportées par l'archange Gabriel de la part de Dieu. C'est le point de départ de la civilisation musulmane, du droit et des institutions, développés dans la *Sunna* ou coutume, dont l'étude donna naissance aux quatre principales écoles juridiques arabes. La littérature historique est représentée par Tabari, Ibn-Koteiba, Masoudi, Ibn-el-Athir, Aboul-Féda, Makrizi; la géographie par Ibn-Batouta, Ibn-Djobéir, Bekri, Edrisi. Les apologues du livre de Bidpaï (ou Calila et Dimna) et les fables de Lokman, les énigmes et jeux de mot de Hariri, le roman d'Antar, les célèbres *Mille et une nuits*, montrent le goût des Arabes pour les apologues et les beaux récits. Les Arabes empruntèrent les mathématiques et l'astronomie, les sciences physiques, chimiques, naturelles et médicales aux Grecs, dont ils traduisirent les ouvrages, qu'ils transmirent plus tard à l'Occident. Les médecins Avenzoar, Avicenne, Averrhoès sont demeurés célèbres.

arabesque [*bès-ke*] adj. Propre aux Arabes : *décoration arabesque*. N. f. *Peint.* et *sculpt.* Entrelacement de feuillages et de figures de caprice, à la manière des Arabes.
— Encycl. V. ARABE.

arabette [*bè-te*] n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes annuelles d'Europe.

arabidées n. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre *arabette*. S. une *arabidée*.

Arabie [*bî*], vaste péninsule à l'ouest de l'Asie méridionale. Superf. 3 millions de kil. carr; capit. *La Mecque;* 12 millions d'h. (*Arabes*). Le centre est un grand plateau formé de plaines pierreuses et désertes, où règne un climat très chaud et exceptionnellement sec (*Arabie Pétrée*); les côtes, notamment le Yémen, le Hedjaz, l'Hadramaout, sont très fertiles et donnent : café, coton, encens, gomme, myrrhe, aloès, canne à sucre, cocotier, aromates précieux, arbres fruitiers. Au point de vue politique, l'Arabie est partagée entre la Turquie et un certain nombre de petits royaumes indépendants (Oman, Périm, etc.).
— C'est de l'Arabie que partit au VIIe siècle le mouvement musulman (v. ISLAM), grâce auquel la race arabe s'est répandue dans tout le nord et le centre de l'Afrique, dans le centre de l'Asie, et, un moment même, dans le midi de l'Europe.

arabine n. f. Principe soluble des gommes végétales.

Arabi-pacha, officier égyptien, né à Herya-Rozna en 1839; essaya de lutter contre les Anglais, en s'appuyant sur un péril « national » (1882) et fut déporté à Ceylan.

arabique adj. Qui est d'Arabie : *gomme arabique*.

Arabique (GOLFE), autre nom de la mer Rouge.

arabisant [*bi-zan*], **e** ou **arabiste** [*bis-te*] n. Qui connaît l'histoire, les institutions arabes. Qui en fait une étude spéciale.

arabisme [*bis-me*] n. m. Locution propre à la langue arabe.

Arabkir, v. de la Turquie d'Asie (Arménie turque), sur un sous-affluent de l'Euphrate; 20.000 h. (*Arabkirlis*). Céréales, vignobles, fruits.

arable adj. (du lat. *arare*, labourer). Se dit d'une terre qui peut être labourée plusieurs fois en un temps relativement court : *sol arable; terre arable*.
— Encycl. On appelle *terres arables* celles qui sont ou peuvent être, en un court espace de temps (environ un an), plusieurs fois labourées, ensemencées et mises à nu par la récolte des produits, pour être presque aussitôt labourées et ensemencées à nouveau avec une espèce de plante qui diffère en général de l'espèce cultivée précédemment. La terre franche est le type par excellence de la terre arable. Elle renferme en proportions convenables de l'argile, du sable, du calcaire, de l'humus; elle est pourvue des éléments chimiques indispensables à une bonne fertilité, et se prête très bien à la nitrification.

Aracaja, v. du Brésil, capit. de l'Etat de Sergipe, sur le Colinguiba; 15.000 h. Grande exportation de sucre.

aracari n. m. Nom vulgaire de certaines espèces de toucans : *les aracaris volent très mal*.

Aracaty, v. du Brésil (Etat de Ceara), sur le Yaguaribe; 17.000 h. Commerce de coton et de cuivre.

aracées [*sé*] n. f. pl. V. AROÏDÉES.

Aracena, v. d'Espagne (Andalousie), dans la *sierra de Aracena* et près de l'Odiel naissant; 6.000 h. Aux environs, gisements de cuivre.

arachide [*chi-de*] n. f. Plante légumineuse, dont les graines (*cacahuètes*) fournissent de l'huile.
— Encycl. Le genre arachide renferme six ou sept espèces dont l'une, l'arachide souterraine, désignée vulgairement sous le nom de *pistache de terre*, plante annuelle

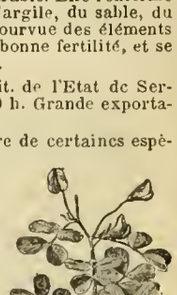

Arachide.

fleurissant en été, possède un gros embryon qu'on peut manger rôti ou grillé. L'arachide croît surtout en Espagne et au Sénégal, où elle est une culture industrielle des plus prospères. On extrait de ses graines une huile utilisée surtout pour la confection des savons.

Arachné [*rak-né*], jeune Lydienne, qui osa défier Minerve dans l'art de la tapisserie et la surpassa. La déesse, irritée, déchira son travail. Arachné se pendit de désespoir, et Minerve la changea en araignée. (*Myth.*)

arachnéen, enne [*rak-né-in, é-ne*] adj. Qui est propre à l'araignée.

arachnides [*rak*] n. m. pl. Classe d'animaux articulés, comprenant les *araignées, scorpions, acariens*, etc. S. un *arachnide*.

— Encycl. Le corps des arachnides se compose soit de deux régions (*céphalothorax* et *abdomen*), soit

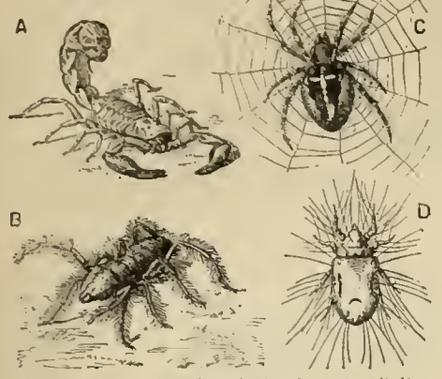

Arachnides : A, scorpion ; B, galéode ; C, épeire diadème ; D, acarus du fromage.

de trois (*céphalothorax, abdomen* et *postabdomen*). Souvent le segment thoracique est fusionné avec les suivants ; le corps peut parfois ne pas présenter de segmentation apparente, ou être vermiculaire. Les arachnides possèdent trois sortes d'appendices : chélicères, maxillipèdes et pattes ambulatoires ; les premiers forment des pinces plus ou moins fortes. En général, chez ces animaux, les sexes sont séparés, quoique l'hermaphrodisme puisse s'observer. On divise les arachnides en *scorpionides, pédipalpes, chernètes, solifuges, opilionides, aranéides, acariens, tardigrades, linguatulides*. Les aranéides sont les plus nombreux. V. la planche ARTHROPODES.

arachnoïde [*rak-no-i-de*] n. f. (du gr. *arakhné*, araignée, et *eidos*, aspect). Nom donné, à cause de sa ténuité, à l'une des trois membranes qui enveloppent l'appareil cérébro-spinal : *l'arachnoïde est placée entre la dure-mère et la pie-mère.*

arachnoïdien, enne [*rak-no-i-di-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'araehnoïde. Qui a la finesse d'une toile d'araignée.

Arachosie [*ko-zi*], nom d'une province de l'ancien empire de Perse. (Hab. *Arachosiens.*)

arack [*rak*] ou **arak** n. m. (ar. *araca*). Liqueur spiritueuse, tirée du riz fermenté. (On écrit aussi ARAEH, ARAE, ARAKI, etc.)

Arad [*rad*], v. de Hongrie, ch.-l. du comitat de ce nom, sur le Maros, affl. de la Theiss ; 54.000 h.

aragne n. f. (lat. *aranea*). Ancien nom de l'araignée.

Arago (Dominique-François), l'un des plus grands savants du XIXe s., né à Estagel (Pyrénées-Orientales), m. à Paris (1786-1853). A dix-sept ans, il entra à l'École polytechnique après un brillant examen. A vingt-trois, il devenait membre du conseil supérieur de cette école, après avoir été admis à l'Académie des sciences. Nommé directeur de l'Observatoire, il fit des cours d'astronomie restés célèbres. La physique et l'astronomie lui doivent de précieuses découvertes. Esprit libéral, il acquit une grande popularité, fut nommé membre du gouvernement provisoire en 1848, et dirigea quelque temps les ministères de la guerre et de la marine. — Un de ses frères, JACQUES, écrivain et voyageur français, né à Estagel (Pyrénées-Orientales), m. au Brésil (1790-1855), est l'auteur d'un *Voyage autour du monde*, qui eut un grand succès. — Un autre de ses frères, ETIENNE, littérateur et homme politique, né à Paris (1802-1892), s'occupa d'abord de chimie, puis s'adonna à la littérature et écrivit des vaudevilles et des comédies qui eurent beaucoup de succès. Comme homme politique, il prit une part active à toutes les luttes du parti républicain depuis la Restauration. Il fut maire de Paris après le 4 septembre 1870. — EMMANUEL, fils de François, né et mort à Paris (1812-1896), avocat et homme politique français, fut membre, en 1870, du gouvernement de la Défense nationale ; ambassadeur en Suisse de 1880 à 1894.

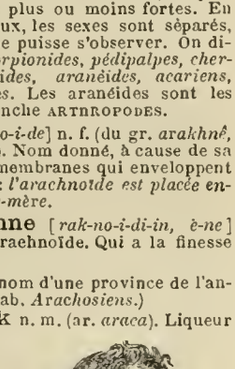
Fr. Arago.

Aragon, riv. de l'Espagne septentrionale, affl. de l'Ebre ; cours 167 kilom.

Aragon, contrée au nord-est de l'Espagne, divisée en 3 provinces. (Hab. *Aragonais.*) Capit. *Saragosse*. L'Aragon fut longtemps, au moyen âge, un royaume indépendant, réuni à la Castille seulement en 1479. Depuis cette date, les Aragonais ont montré un attachement inébranlable à leurs privilèges traditionnels, ou *fueros*.

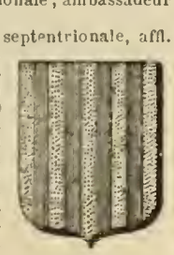
Armes d'Aragon.

Aragon (Jeanne d'), Italienne du XVIe siècle née à Naples (1500-1577), fille naturelle de Ferdinand d'Espagne, épouse d'Ascanio Colonna. Elle prit part aux querelles des Colonna contre le pape Paul IV, et par ses grâces, ses vertus, son intelligence, son mâle courage, inspira tous les poètes de son temps. Son portrait, par Raphaël, est au Louvre.

Aragona, v. du roy. d'Italie (Sicile, prov. de Girgenti) ; 12.700 h. Aux environs, volcan de boue.

Aragonais, e [*gho-nè, é-ze*], habitant ou originaire de l'Aragon : les *Aragonais*. Adjectiv. : *princesse aragonaise*.

aragonite n. f. Variété de carbonate de chaux naturel, découverte en Aragon en 1775.

Araguay [*ghu-é*], riv. du Brésil, un des deux cours d'eau qui forment le Tocantins ; cours 2.200 kil.

araignée [*ré-gné*] n. f. (lat. *aranea*). Animal articulé à huit pattes et sans ailes. Crochet de fer à plusieurs branches, pour retirer les seaux des puits. Filet pour prendre les oiseaux. (L'usage en est interdit par la loi.) Grand filet rectangulaire à mailles carrées, pour prendre le poisson. Rainures en croix creusées dans un coussinet pour régulariser le graissage.

— Encycl. *Entom.* Les araignées sécrètent un liquide gommeux qui s'étire et se durcit à l'air en devenant de la soie. C'est avec cette soie que l'araignée tisse sa toile pour prendre les insectes dont elle fait sa nourriture. Certaines araignées possèdent des venins qui leur permettent d'immobiliser leur proie, mais qui n'ont aucune action appréciable sur l'homme sous notre climat.

arain [*rin*] n. m. Taffetas rayé ou à carreaux, fabriqué surtout dans les Indes.

araire [*ré-re*] n. m. (lat. *aratrum*). Charrue simple sans avant-train et sans roues.

Arakan ou **Arrakan**, district de la Birmanie anglaise ; 672.000 h. Capit. *Akyab* ; v. pr. *Arakan*. Vastes forêts : manguier, tek, cocotier, etc.

Araktcheiev (Alexis-Andréievitch), général russe (1769-1834), favori du tsar Paul, puis ministre de la guerre du tsar Alexandre ; il fit d'importantes réformes.

Aral (LAC OU MER D'), grand lac salé d'Asie, dans le Turkestan occidental ; 67.000 kilom. carr. Il reçoit le Syr-Daria et l'Amou-Daria, dont les alluvions, en même temps que la sécheresse du climat, contribuent à diminuer progressivement sa surface.

aralia ou **aralie** [*li*] n. f. Genre de plantes, type de la famille des *araliacées*.

araliacées [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones polypétales, comprenant des plantes des régions chaudes de l'Amérique. S. une *araliacée*.

Aram, nom donné par la Bible à la Syrie et à la Mésopotamie, peuplées des descendants d'Aram, cinquième fils de Sem.

araméen, enne [*mé-in, é-ne*] adj. Qui concerne les Araméens. *Langues araméennes*, rameau de la branche sémitique, comprenant le chaldaïque et le syriaque.

Araméens [*mé-in*], nom générique donné aux tribus sémitiques qui habitaient la région marécageuse située aux embouchures du Tigre et de l'Euphrate. (Les Assyriens, puis les Hébreux, les soumirent.) — Un *Araméen*.

Aramits [*mitss*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 14 kilom. d'Oloron, sur le Vert, affl. du gave d'Oloron ; 950 h. — Le cant. a 6 comm. et 5.000 h.

aramon n. m. Cépage très répandu dans les vignobles du midi de la France.

Aramon, ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 30 kilom. de Nîmes, sur le Rhône ; 2.580 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales. — Le cant. a 10 comm. et 10.630 h.

Aramon (Gabriel DE LUETZ, baron d'), né probablement à Nîmes vers la fin du XVe siècle, mort après 1553. Ambassadeur de François Ier auprès du sultan Soliman ; il a laissé une curieuse relation de son voyage en Orient.

Aran (VAL D'), vallée espagnole (Catalogne), dans les Pyrénées. La Garonne y prend sa source et la traverse jusqu'au Pont-du-Roi. *Bosost* (1.000 h.) en est le bourg le plus important.

Aranda (don Pedro ABARACA Y BOLEA, comte d'), célèbre ministre espagnol, né et m. à Saragosse (1718-1799). Il chassa les jésuites (1667), et essaya de tirer l'Espagne de sa décadence. Renversé en 1773, il fut ambassadeur en France jusqu'en 1784, et de nouveau ministre en 1792.

aranéeux, euse [*né-eû, eu-ze*] adj. Qui ressemble à une toile d'araignée.

aranéides [*né-i-de*] n. m. pl. Ordre d'araehnides, comprenant les araignées proprement dites. S. un *aranéide*.

aranéiforme adj. (du lat. *aranea* araignée, et de *forme*). Qui ressemble à une araignée.

aranéole n. f. (du lat. *aranea*, araignée). Nom donné par les pêcheurs à la vive quand elle est jeune.

aranéologie [*ji*] n. f. (du lat. *aranea*, araignée, et du gr. *logos*, traité). Partie de l'entomologie qui traite des araignées.

aranéologue [*lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe d'aranéologie. (On dit aussi ARANÉOGRAPHE.)

Aranjuez [*èz*], v. d'Espagne (prov. de Madrid), sur le Tage ; beau château, résidence royale ; 9.800 h.

arantèle ou **arantelle** [*tè-le*] n. f. (du lat. *aranea*, araignée, et *tela*, toile). Toile d'araignée. (Vx.) Tissu de lin très léger. (Vx.) *Vénerie*. Filandres qui s'entre-croisent comme une toile d'araignée sur les pieds du cerf.

Arany (Jean), poète hongrois, né à Nagy-Szalonta, m. à Budapest (1817-1882), auteur du poème : *la Constitution perdue* et de la trilogie du héros *Toldi*. — Son fils, LADISLAS (1844-1898), auteur du poème patriotique : *la Bataille des Huns*, fut aussi un poète de valeur.

Aranzi (Jules-César), anatomiste italien, né à Bologne, élève d'André Vésale (1530-1589). On lui doit de remarquables travaux sur le cerveau.

arapaïma n. m. Genre de poissons des eaux douces du Brésil et de la Guyane, qui peuvent peser jusqu'à 200 kilogrammes : *l'arapaïma est le plus grand des poissons d'eau douce.*

Arapiles (Les), bourg d'Espagne (prov. de Salamanque). Wellington y vainquit Marmont (1812).

arar n. m. Arbre ressemblant au tuya qui croît dans l'Afrique septentrionale et fournit la gomme sandaraque.

Ararat [*ra*], massif volcanique d'Arménie, ou, suivant la Bible, se serait arrêtée l'arche de Noé (Grand-Ararat, 5.211 mètres ; Petit-Ararat, 3.960 m.).

Aras [*russ*], anc. **Araxes**, riv. d'Arménie, le plus important affluent du Kour ; environ 800 kil.

arasement [*ze-man*] n. m. Action d'araser.

araser [*zé*] v. a. (de *à*, et *ras*). Mettre de niveau les assises d'une construction. Scier à une certaine épaisseur le bas des planches où l'on veut mettre des emboîtures, et conserver assez de bois pour faire les tenons.

arases [*ra-ze*] n. f. pl. Pierres qui servent à l'arasement. (On dit aussi PIERRES D'ARASE.)

aratoire adj. (du lat. *arator*, laboureur). Qui concerne l'agriculture : *instruments aratoires*.

Aratus [*tuss*], poète et astronome grec (IIIe s. av. J.-C., m. en 213) ; auteur d'un célèbre poème didactique sur les *Phénomènes*.

Aratus de Sicyone, général grec, né à Sicyone ; fondateur de la ligue Achéenne, dont il voulait faire le point d'appui de l'indépendance hellénique. Il mourut empoisonné à l'instigation de Philippe III de Macédoine (272-213 av. J.-C.).

Araucana (*l'*), poème épique espagnol, en trente-sept chants, par Alonzo de Ercilla, qui avait pris part à l'expédition de Philippe II contre les Araucans (XVIe s.), et qui la célébra avec une brillante imagination.

Araucaria.

Araucanie [*rô-ka-ni*], région de l'Amérique du Sud, dans la partie méridionale du Chili, entre les Andes et l'Océan. Divisée depuis 1887 en quatre provinces : Arauco, ch.-l. *Lébu* ; Cautin, ch.-l. *Témuco* ; Malleco, ch.-l. *Angol* ; Biobio, ch.-l. *Los Angeles* ; environ 341.000 hab. (*Araucaniens* ou *Araucans*).

araucaria [*ré*] n. m. Genre de conifères des régions tropicales de l'Amérique et de l'Océanie, que l'on cultive comme plante d'appartement dans les régions tempérées. (On dit aussi ARAUCARIE n. f.)

Arauco, v. et port du Chili, dans la prov. du même nom ; 3.500 h. Mines de houille ; port actif.

Araujo-Porto-Alegre (Manoel d'), architecte et poète brésilien, né à Rio-Pardo en 1806, m. en 1879.

Araules, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 9 kil. d'Yssingeaux ; 2.040 h.

Aravalli (MONTS), chaîne de montagnes de l'Inde (Radjpoutana). Gisements d'or et d'argent ; marbres, etc.

Araxes, ancien nom de l'Aras, fleuve d'Arménie.

Arazzi (*les*) ou *Tentures d'Arras*, célèbres tapisseries faites en Flandre sur des cartons de Raphaël et conservées au Vatican. V. CARTONS.

Arbâ (L'), comm. du départ. et arr. d'Alger ; 9.000 h. Mines de zinc et de plomb argentifère. Tabac, vignobles ; marché important.

Arbace ou **Arbacès** [*sèss*], prince légendaire de Médie. Il aurait gouverné ce pays pour le compte de Sardanapale, puis se serait rendu indépendant (VIIIe s.).

arbalète n. f. (du lat. *arcus*, arc, et *balista*, baliste). Arc d'acier, monté sur un fût et se bandant avec un ressort. V. ARME.

— Encycl. L'arbalète permet mieux que l'arc un tir précis et puissant. C'est de son principe que dérivent la plupart des balistes et autres machines de l'antiquité et du moyen âge. L'arbalète se compose de deux pièces : l'*arc* et la pièce de bois qui le supporte, l'*arbrier*. L'arc, de bois ou de corne, était d'une très grande force, la corde était tendue au moyen d'une machine (crie, tour). L'arbalète fut l'arme de jet la plus redoutable du moyen âge. Le trait de l'arbalète (flèche, viroton, carreau, etc.) tuait un homme à plus de deux cents pas.

Arbalétrier (XVe s.).

arbalétée [*té*] n. f. Portée d'arbalète.

arbalétrier [*tri-é*] n. m. Soldat armé d'une arbalète. *Ornith.* Martinet noir. *Charp.* Pièces de bois qui soutiennent la couverture d'un bâtiment. V. FERME.

— Encycl. Les armées des Romains, des Carthaginois, ainsi que celles du Bas-Empire, comptèrent dans leurs rangs des arbalétriers. Les arbalétriers du moyen âge n'étaient pas, dans les armées, un élément aussi utile que les archers, parce que leurs armes étaient d'un maniement plus difficile et plus lent. Ils étaient cependant très redoutables dans la guerre de siège. Le *grand maître des arbalétriers* était un grand officier de la couronne, qui, au moyen âge, commandait tous les gens de pied, et partageait avec le connétable, chef suprême des gens à cheval, l'autorité militaire.

arbalétrière ou **arbalétière** n. f. Ouverture étroite, pratiquée dans les murailles des châteaux forts du moyen âge pour tirer de l'arbalète.

Arban (Jean-Baptiste), compositeur français, virtuose du cornet à piston, né à Lyon, m. à Paris (1825-1899).

Arbatache, comm. du départ. et arrond. d'Alger ; 3.500 hab.

Arbelles [*bè-le*], v. de l'Asie Mineure, près de laquelle Alexandre vainquit Darius en 331 av. J.-C.

Arbelles (*Bataille d'*), tableau de Le Brun (Louvre); une des quatre batailles peintes en l'honneur de Louis XIV.

arbitrage n. m. Jugement amiable d'un différend par arbitre : *demander l'arbitrage*. Sentence rendue par les arbitres : *exécuter un arbitrage*. *Bours.* V. SPÉCULATION.

— ENCYCL. *Dr.* L'arbitrage ne peut s'exercer que sur les droits dont on a la libre disposition; par suite, les mineurs, les interdits, les femmes mariées ne peuvent recourir à cette juridiction. L'acte par lequel on consent à recourir à un arbitrage s'appelle *compromis*. On ne peut compromettre sur les dons et legs d'aliments, logement, vêtements, ni sur les séparations, divorces et autres questions d'état civil. Lorsque les parties en conviennent, les arbitres, désignés alors sous le nom d'*amiables compositeurs*, jugent en équité, et il ne peut être appelé de la sentence. En cas de partage ou de désaccord, le président du tribunal nomme un tiers arbitre ou un surarbitre. Les sentences arbitrales ne sont pas opposables aux tiers; elles n'ont d'effet qu'entre les parties. Les patrons, employés ou ouvriers entre lesquels s'est produit un différend collectif portant sur les conditions du travail, peuvent soumettre les questions qui les divisent à un *comité de conciliation*, et, à défaut d'entente dans ce comité, à un *conseil d'arbitrage*. Ils s'adressent au juge de paix, chargé des détails de la procédure, mais étranger à la décision sur le fond, prise par les arbitres. Tous les actes faits en vertu de la loi du 27 décembre 1892, qui a institué cet arbitrage facultatif, sont dispensés des droits de timbre et d'enregistrement.

— *Arbitrage international.* On appelle de ce nom une procédure pacifique employée pour le règlement des litiges internationaux et qui consiste dans la désignation, par deux Etats en conflit, d'une puissance tierce, d'un corps constitué ou même d'un simple particulier chargé de les départager. Sur l'initiative du tsar Nicolas II, une « Conférence de la paix » s'est tenue à La Haye en 1889, en vue d'assurer le règlement pacifique des conflits internationaux, et a signé un acte final daté du 29 juillet 1889. Une cour permanente d'arbitrage siège depuis ce temps à La Haye.

arbitraire [*trè-re*] adj. Qui dépend de la seule volonté en dehors de toute considération de raison, d'équité, de légalité : *des votes arbitraires; appréciation arbitraire*. Despotique : *pouvoir arbitraire*. N. m. Despotisme, autorité sans autre règle que celle du bon plaisir : *la tyrannie, c'est l'arbitraire permanent*. *Arbitraire légal*, faculté d'appréciation laissée par la loi à la conscience du juge. ANT. **Légal, juste, équitable.**

arbitrairement [*trè-re-man*] adv. D'une manière arbitraire. ANT. **Légalement, justement.**

arbitral, e, aux adj. Qui est prononcé par des arbitres : *jugement arbitral*. Qui est composé d'arbitres : *tribunal arbitral*.

arbitralement [*man*] adv. Par l'intermédiaire d'arbitres.

arbitration [*si-on*] n. f. Estimation en bloc.

arbitre n. m. (lat. *arbiter*). Qui est choisi par un tribunal ou par les parties pour prononcer dans un différend. Maître souverain : *les arbitres du monde*. Qui a une grande influence : *être l'arbitre de la mode. Libre arbitre* ou *franc arbitre*, puissance que la volonté a de choisir, de se déterminer.

Arbitre (*Traité du Libre*), par Bossuet; un de ses principaux ouvrages de philosophie théologique, dans lequel il essaye de concilier la nécessité morale de la liberté avec la prescience divine.

arbitrer [*tré*] v. a. Juger en qualité d'arbitre : *arbitrer un différend*.

Arboga, v. de Suède (Vestmanland), sur le fleuve *Arboga*, affl. du lac Mœlar; 4.600 h. Sources minérales, forges, fonderies de fer.

Arbogast [*ghast*], Gaulois, général de Valentinien II, qu'il fit tuer pour proclamer le rhéteur Eugène. Vaincu par Théodose, il se donna la mort (394).

Arbogast (saint), évêque de Strasbourg, mort vers 678. Il fut en grande faveur auprès de Dagobert.

Arbois, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 10 kil. de Poligny, sur la Cuisance, s.-affl. du Doubs; 4.100 h. (*Arboisiens, Arboisins* ou *Arbosiens*). Ch. de f. P.-L.-M. Bons vins. Patrie de Pichegru. — Le cant. a 15 comm. et 8.000 h.

Arbois de Jubainville (Henri d'), historien et philologue celtisant français, né à Nancy en 1827. Il a publié : *Histoire des ducs et des comtes de Champagne; Cours de littérature celtique;* etc.

Arboleda (Jules), président de la Nouvelle-Grenade, poète et brillant orateur; né en 1817. Chassé du pouvoir, trahi par ses soldats, il fut assassiné en 1862.

Arbon, v. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance; 5.700 h. Broderie mécanique; fabrique de machines, tissage.

arborer [*ré*] v. a. (du lat. *arbor*, arbre). Planter, élever quelque chose droit comme un arbre : *arborer un drapeau. Arborer un pavillon*, le hisser, le déployer. *Arborer l'étendard de la révolte*, se révolter.

arborescence [*rès-san-se*] n. f. Etat d'un végétal arborescent. Forme arborescente.

arborescent [*rès-san*], **e** adj. Qui a le port, la forme, le caractère d'un arbre : *fougères arborescentes*.

arboricole adj. (du lat. *arbor, oris*, arbre, et *colere*, habiter). Qui vit sur les arbres.

arboriculteur n. m. Qui s'occupe d'arboriculture, de la culture des arbres.

arboriculture n. f. (du lat. *arbor, oris*, arbre, et de *culture*). Culture des arbres.

— ENCYCL. La sylviculture étant l'exploitation des arbres considérés en masse, l'arboriculture est l'exploitation des arbres considérés individuellement.

Bataille d'Arbelles, d'après Le Brun.

L'arboriculture est une branche annexe du jardinage. L'arboriculture fruitière est un art compliqué, qui exige la connaissance de diverses pratiques (taille, greffage, effeuillage, ébourgeonnement, etc.), mais aussi et surtout l'appréciation de la mesure dans laquelle il importe de pratiquer ces opérations et de l'époque où il faut les pratiquer. L'arboriculture d'ornement consiste à savoir élever en pépinière ou soigner au jardin les arbres ou arbrisseaux d'ornement. Elle demande plus encore l'œil sûr de l'artiste que le savoir et l'habileté du jardinier.

arboriforme adj. Qui a la forme d'un arbre.

arborisation [*ri-za-si-on*] n. f. Dessin naturel, représentant des branches d'arbres dans des corps minéraux.

— ENCYCL. Les arborisations de glace qui recouvrent les fenêtres des appartements, l'hiver, sont dues à la condensation de la vapeur d'eau sur les vitres refroidies par la température extérieure. L'or, l'argent, le cuivre, certains minéraux ont souvent formé, en se solidifiant, des groupes de cristaux dont l'aspect rappelle celui d'un arbre (*dendrites* des oxydes de manganèse, agates renfermant des arborisations d'oxyde de fer et de manganèse).

arborisé [*ri-zé*], **e** adj. Qui présente des arborisations : *agate arborisée*.

arboriser [*ri-zé*] v. n. Cultiver des arbres.

arboriste [*ris-te*] n. m. Syn. peu usité de PÉPINIÉRISTE et de ARBORICULTEUR.

arbouse [*bou-ze*] n. f. Fruit de l'arbousier.

arbousier [*bou-zi-é*] n. m. Arbre du Midi, à fruits rouges, assez semblables à la fraise, d'une saveur aigrelette.

Arbousier des Alpes : a, fruits de l'arbousier commun.

— ENCYCL. Les arbousiers (*arbutus*) ont des fleurs d'un blanc rosé; les fruits, comestibles, sont d'un rouge vif. On emploie les feuilles pour le tannage des peaux.

arbre n. m. (lat. *arbor*). *Bot.* Végétal ligneux dont la tige ou *tronc*, fixée au sol par ses *racines*, est nue à la base et chargée de *branches* et de *feuillrs* à son sommet : *les arbres sur pied sont immeubles comme le sol qui les porte. Arbres verts*, ceux qui conservent leurs feuilles pendant l'hiver : chêne vert, laurier, etc. *Arbre de la croix*, la croix de J.-C. *Arbre de Noël*, arbre vert garni de joujoux et de friandises, que l'on dresse dans la nuit de Noël. *Arbre généalogique*, v. GÉNÉALOGIQUE. *Arbre symbolique*, arbre attribué à une divinité, à un culte et que l'on place devant les autels, les monuments, les maisons, sur les places, etc. : *arbre de la liberté; arbre sacré; arbre de mai*; etc. *Mécan.* Axe de bois ou de métal servant à transmettre le mouvement dans les machines : *arbre de moulin, de pressoir*, etc. *Fig.* Ce qui peut se comparer à un arbre par ses racines, l'étendue de ses rameaux, etc. : *l'arbre de la science. L'arbre de la science du bien et du mal*, celui qui, dans l'Eden, portait le fruit défendu. PROV. : **Entre l'arbre et l'écorce, il ne faut pas mettre le doigt,** il ne faut pas intervenir dans une discussion délicate, surtout lorsqu'elle a lieu entre parents, amis, etc. **Couper l'arbre pour avoir le fruit,** sacrifier sottement l'avenir au présent.

— ENCYCL. *Bot.* Les végétaux ligneux sont généralement distingués en arbres, arbrisseaux, arbustes et sous-arbrisseaux. Les arbres eux-mêmes sont dits *forestiers, d'ornement* et *fruitiers*. La hauteur des arbres est très variable; il en est qui n'atteignent que trois ou quatre fois la taille de l'homme, d'autres dépassent souvent 100 mètres (*eucalyptus, wellingtonia*). Les individus d'une même espèce peuvent, suivant les conditions où ils se trouvent, offrir dans leur développement des différences très considérables. — L'abattage des arbres a lieu communément de fin janvier à fin avril, suivant deux méthodes : la *coupe à rez de terre* (on entaille tout autour du tronc, au ras du sol; on prolonge l'entaille d'un seul côté jusqu'au cœur; on abat ensuite à l'aide de cordages), et la *coupe en pivotant* (on ouvre une tranchée autour du pied; on coupe à la hache toutes les racines et, en dernier lieu, la souche centrale; on abat à l'aide de cordages. On abat aussi à l'aide de cartouches de poudre de mine et de cartouches de dynamite).

— *Protection contre les rongeurs.* Pour prévenir les dégâts que peuvent commettre sur les jeunes arbres certains animaux (lièvres, lapins, etc.), on badigeonne le pied de ces arbres jusqu'à hauteur de 0m,80 à 1 mètre avec un mélange composé en parties égales d'huile de poisson et d'ocre brune dont l'odeur éloigne les rongeurs.

— *Dr.* Il n'est permis de planter des arbres, arbrisseaux et arbustes près la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements et usages ou, à défaut, qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les arbres dont la hauteur dépasse 2 mètres, à la distance de 0m,50 pour les autres plantations, y compris les haies vives.

Le voisin peut exiger que les arbres ou haies plantés à une moindre distance soient arrachés ou réduits à la hauteur légale, à moins qu'il n'y ait titre contraire ou prescription (trente ans). Les arbres en espaliers ne doivent pas dépasser la crête du mur; le propriétaire a seul le droit de planter en espaliers, dans le cas où le mur ne serait pas mitoyen. Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à couper ces branches.

Sur les routes, les plantations sont faites, par l'administration des ponts et chaussées, à la distance de 1 mètre au moins du bord extérieur des fossés.

Arbre de Jessé, arbre généalogique de Jésus-Christ. Il a été souvent représenté par la peinture et la sculpture, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe. Le patriarche Jessé est représenté couché à terre et endormi. De son corps s'élance un tronc dont chaque ramification porte un ancêtre du Christ. La branche la plus haute se termine par une fleur épanouie qui sert de trône à la Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras.

Arbresle [*brè-le*] **(L')**, ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 25 kil. de Lyon, sur la Brévenne, s.-affl. du Rhône; 3.200 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soie, pierres de taille. — Le cant. a 17 comm. et 17.800 h.

arbreux [*breu*], **euse** [*eu-ze*] adj. Planté, couvert d'arbres : *pays arbreux*.

arbrier [*bri-é*] n. m. *Archéol.* Fût de l'arbalète, sur lequel est monté l'arc, où repose la flèche et qui porte le mécanisme de détente.

arbrisseau [*bri-sô*] n. m. Petit arbre qui se ramifie dès sa base, comme le *lilas*, le *sureau*, etc.

Arbrissel. V. ROBERT D'ARBRISSEL.

Arbroath, v. d'Ecosse (comté de Forfar); 22.000 h. Port actif.

arbrot [*bro*] ou **arbret** [*bre*] n. m. Branche d'arbre plantée dans le sol et enduite de glu, qui sert à prendre les oiseaux.

arbuste [*bus-te*] n. m. (lat. *arbustum*). Plante ligneuse plus petite que l'arbrisseau, comme le *groseillier*, le *chèvrefeuille*, les *bruyères*, certains *rosiers*, etc.

arbustif [*bus-tif*], **ive** adj. Qui appartient à l'arbuste. Qui se compose d'arbustes : *plantations arbustives*.

Arbuthnot [*but-no*] (Jean), savant et écrivain écossais, né à Arbuthnot, m. à Londres (1658-1735), médecin de la reine Anne. Il a écrit : *l'Art de mentir en politique : le Procès sans fin* ou *Histoire de John Bull*, etc. C'est de ce dernier ouvrage qu'est sorti le sobriquet de *John Bull* donné aux Anglais.

arc [*ark*] n. m. (lat. *arcus*). Arme formée d'une verge de bois ou de métal, que l'on courbe au moyen d'une corde tendue avec effort, et servant à lancer des flèches : *bander un arc; tirer de l'arc*. (V. ARMES.) *Par anal.* : *l'arc des sourcils, des lèvres. Fig. Avoir plusieurs cordes à son arc*, avoir plusieurs moyens de réussir. *Débander l'arc*, donner quelque relâche à l'esprit. *Géom.* Portion de circonférence (v. ce mot) ou d'une courbe quelconque. *Physiq. Arc voltaïque*, lumière éclatante qui jaillit entre deux morceaux de charbon reliés aux deux pôles d'un générateur électrique. *Archit.* Courbe que décrit une voûte en pierre taillée, en mœllons ou en briques : *arc brisé, rampant*, etc. *Arc de triomphe*, monument formant un grand portique cintré, orné de bas-reliefs, etc., consacrant le souvenir d'une victoire, d'un fait mémorable, etc. *Arc d'Ulysse*, v. ULYSSE.

— ENCYCL. *Balist.* Les hommes de l'âge de pierre se servaient déjà de l'arc. C'était l'arme préférée des peuples orientaux de l'antiquité; les Romains, les Grecs et Gaulois se servaient plutôt de javelines et de frondes. Les monuments figurés de l'ancien Orient classiques portent l'arc à deux courbures appelé, au moyen âge, *arc turquois*. Le vrai type de l'arc occidental est le grand arc droit, employé à la chasse et à la guerre. Son usage devint courant au XVe siècle. C'était alors une longue verge de la hauteur d'un homme; la corde était de chanvre, parfois

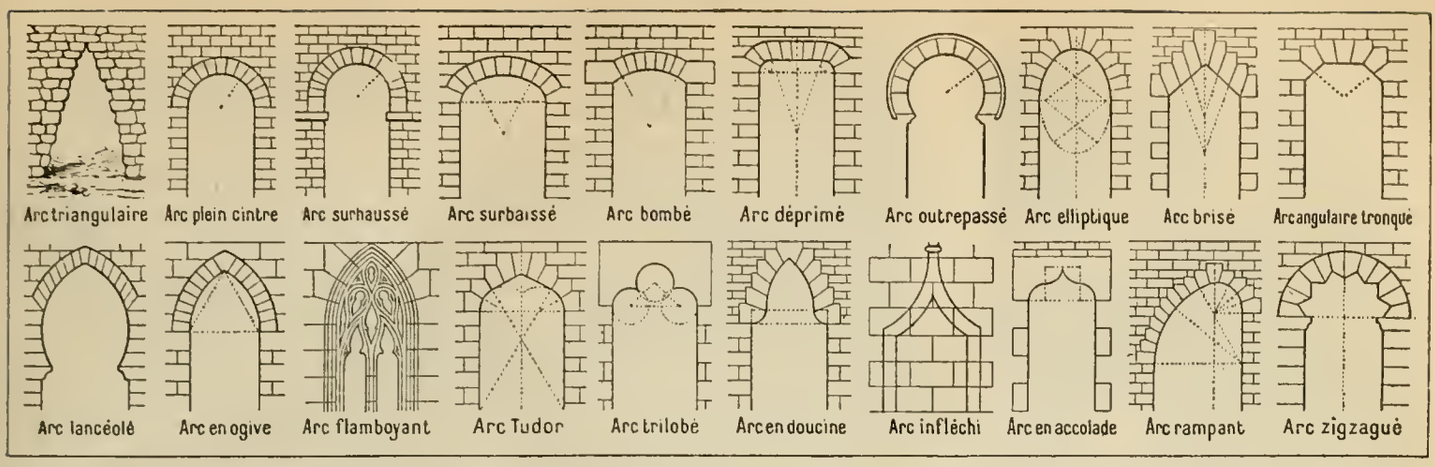

de boyau. On appelait *archais* l'étui des archers qui renfermait leur arc et les cordes de rechange.

— *Géom.* Sur une circonférence de rayon R, un arc de n degrés a une longueur l donnée par la formule : $l = \frac{\pi R n}{180}$, π étant le nombre 3,1416.

— *Archit.* L'origine des arcs de triomphe remonte à la coutume qu'avaient les Romains d'en dresser sur le passage de leurs triomphateurs. Les cinq arcs de triomphe existant encore à Rome sont ceux de Drusus, Titus, Septime-Sévère, Galien, Constantin. En France, on trouve les arcs de Saint-Rémi, de Carpentras, d'Orange. Dans les temps modernes, on peut citer ceux que la ville de Paris édifia à la gloire de Louis XIV et auxquels on a donné depuis les noms de Porte Saint-Denis et de Porte Saint-Martin. Sous Napoléon Ier, les arcs du Carrousel et de l'Etoile furent dédiés à la Grande Armée.

Arc de triomphe de l'Etoile, le monument le plus considérable qu'on ait construit en ce genre; il s'élève sur une éminence qui termine la promenade des Champs-Elysées, à Paris, au milieu d'une place circulaire d'où rayonnent douze avenues. Son érection fut décrétée par Napoléon le 12 février 1806. Construit d'après le plan de l'architecte Chalgrin, l'édifice fut inauguré le 29 juillet 1836. Sa hauteur est de 49m,55, sa largeur de 44m,82 et son épaisseur de 22m,10. Des décorations superbes ornent le monument; entre autres, les figures de la *Renommée* par Pradier, le *Départ* de Rude, le *Triomphe* de Cortot, la *Résistance*, la *Paix* d'Etex. Il porte inscrits les noms de 386 généraux ayant figuré dans les guerres de la République et de l'Empire et ceux des principales victoires de l'Empire.

Arc de triomphe du Carrousel, sur la place de ce nom à Paris; élevé en 1806 d'après les plans de Percier et Fontaine. Richement décoré, il rappelle l'arc de Septime-Sévère à Rome.

Arc, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 1 kil. de Gray; 2.900 h.

Arc, riv. des Bouches-du-Rhône, tributaire de l'étang de Berre; cours 70 kil. — Torrent de la Savoie, qui passe à Modane, Saint-Jean-de-Maurienne, et se jette dans l'Isère (r. g.); cours 150 kil.

Arc (Jeanne d') ou **Darc,** surnommée **la Pucelle d'Orléans,** héroïne française, née à Domremy, m. à Rouen (1412-1431). Elle appartenait à une famille de villageois. Extrêmement pieuse, il lui arrivait fréquemment de tomber en extase. Elle entendait, disait-elle, des voix, notamment celles de saint Michel et de sainte Catherine, qui lui ordonnaient d'aller sauver la France, désolée par l'invasion anglaise. Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, ne voulut pas d'abord déférer au désir de Jeanne d'être conduite auprès de Charles VII; il n'y consentit qu'à l'époque du siège d'Orléans (1429). Jeanne vit le roi de France à Chinon, le découvrit au milieu de ses courtisans, réussit à le convaincre, fut mise à la tête d'une petite troupe armée, obligea les Anglais à lever le siège d'Orléans, les vainquit à Patay et fit sacrer Charles VII à Reims. Elle essaya ensuite de prendre Paris, mais elle dut renoncer à son projet sur l'ordre du roi lui-même, après avoir été blessée dans un assaut. Abandonnée, trahie peut-être par les siens devant Compiègne, elle tomba aux mains des Bourguignons, qui la vendirent à leurs alliés les Anglais. Ceux-ci la firent juger par un tribunal ecclésiastique que présidait l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon. Elle s'y défendit avec autant d'habileté que de simplicité et de courage. Déclarée hérétique et relapse, elle fut brûlée vive, sur la place du Vieux-Marché, à Rouen.

Jeanne d'Arc, d'après Ingres.

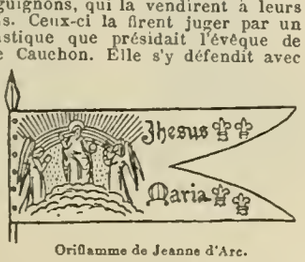

Oriflamme de Jeanne d'Arc.

Jeanne d'Arc, personnification du patriotisme populaire français, qui arracha aux Anglais la terre nationale, est restée la gloire la plus pure de notre histoire. On fait souvent allusion aux traits les plus caractéristiques de sa vie : son voyage à Chinon, la divination, avec laquelle elle reconnut Charles VII, sa fière et simple réponse à ceux qui lui demandaient pourquoi elle avait porté son étendard à l'église lors du sacre du roi à Reims : « Il avait été à la peine, il était bien juste qu'il fût à l'honneur ! »; sa réponse à Pierre Cauchon qui lui demandait si elle se croyait en état de grâce : « Si je n'y suis, que Dieu m'y mette; et si j'y suis, que Dieu m'y tienne, » enfin, à son courage devant la mort, qui fit dire aux Anglais eux-mêmes : « Nous avons brûlé une sainte ! »

Arc (*représentations diverses de Jeanne d'*). Les peintres et les sculpteurs ont célébré à l'envi la gloire de la bonne Lorraine. Parmi les œuvres qui lui sont consacrées, citons les tableaux de Paul Delaroche (1824); — d'Eug. Devéria (1831), musée d'Angers; — d'Ingres (1854); — de Bastien-Lepage (1880), d'une nouveauté d'interprétation remarquable; — l'*Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans*, beau tableau de Scherrer (1887), etc., et, parmi les statues, celles de Barrias à Rouen; — de Gois (1804), à Orléans; — de la princesse Marie d'Orléans; — de Rude (1852), au Luxembourg; — de Foyatier (1855), à Orléans; — de Chapu (1872), au Luxembourg; — de Frémiet (1874), sur la place des Pyramides, à Paris; — de Roulleau, à Chinon; — de Chatrousse, à Paris; — d'Albert Lefeuvre (1875); — de Paul Dubois, Péchiné, etc. La maison natale de Jeanne d'Arc, à Domremy, est devenue un musée où sont réunis des souvenirs et des œuvres d'art.

Arc (*Procès de condamnation* et *de réhabilitation de Jeanne d'*), par Jules Quicherat (1841-1849). — Le tome Ier contient les pièces du procès de condamnation, les tomes II et III celles du procès de réhabilitation, les tomes IV et V un choix de témoignages contemporains de la Pucelle. C'est une des œuvres qui honorent le plus l'érudition française. Quicherat l'a complétée par des *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (1850).

Arc (*Jeanne d'*) à **Domremy,** par Siméon Luce. Recherches critiques et originales sur l'enfance de la Pucelle et sur les origines de sa mission.

Arc (*Jeanne d'*), drame en cinq actes et sept tableaux de J. Barbier, musique de Ch. Gounod (1873); — opéra en quatre actes et six tableaux, livret et musique de Mermet (1876); — poème de Southey, conception simple et noble, élégamment rendue (1795); — tragédie de Schiller, qui obtint un grand succès à Leipzig (1801); — épopée d'Alex. Soumet (1845).

Arcachon, ch.-l. de c. de la Gironde, arr. et à 59 kil. de Bordeaux, sur le *bassin d'Arcachon*, formé par le golfe de Gascogne; 9.280 h. (*Arcachonnais*). Bains de mer. Parcs à huîtres. — Arcachon est, en même temps que le ch.-l., la seule comm. du cant.

arcade n. f. Ouverture en forme d'arc dans un ouvrage d'architecture. *Par anal.* Courbe décrite par certaines parties osseuses, etc. : *les arcades sourcilières.*

Arcades.

Arcades ambo, mots lat. signif. *Arcadiens tous deux*, que Virgile (*Eglogues*, VII, 4) applique aux deux bergers Tircis et Corydon, tous deux Arcadiens, et, par conséquent, habiles à chanter. Comme l'Arcadie était célèbre par ses ânes, on dit *Arcades ambo* d'un couple qui prête à la malice, à la plaisanterie.

Arcadie [*di*], région montagneuse de la Grèce ancienne, dans la partie centrale du Péloponèse, habitée par les *Arcadiens*, peuple de pasteurs, et dont les fictions des poètes antiques avaient fait le séjour de l'innocence et du bonheur. Au figuré, nom que l'on donne au pays imaginaire des bergers purs dans leurs mœurs, au séjour du bonheur pastoral; mais l'allusion qu'on y fait le plus fréquemment est cette phrase : *Et in Arcadia ego*, « Et moi aussi, j'ai vécu en Arcadie », que Poussin donna pour épigraphe à l'un de ses tableaux. (V. BERGERS.) Les villes principales de l'Arcadie étaient *Tégée*, *Orchomène*, *Mantinée*.

Arcadien, enne [*di-in, ène*], habitant de l'Arcadie : *les Arcadiens.* Adjectiv. : *jeunesse arcadienne.*

Arcadius [*uss*], fils de Théodose, né en Espagne en 376, m. en 408; empereur d'Orient de 395 à 408. Il fut le jouet de deux ministres ambitieux, Rufin et Eutrope, et de son épouse Eudoxie, et laissa dévaster l'empire par les Barbares.

Arcæus [*sé-uss*] (François), chirurgien espagnol, dit *l'Ambroise Paré de l'Espagne* (1494-1576).

arcane n. m. (du lat. *arcanus*, secret). Opération mystérieuse des alchimistes. *Fig.* et *iron.* Chose mystérieuse; secret : *les arcanes de la diplomatie.*

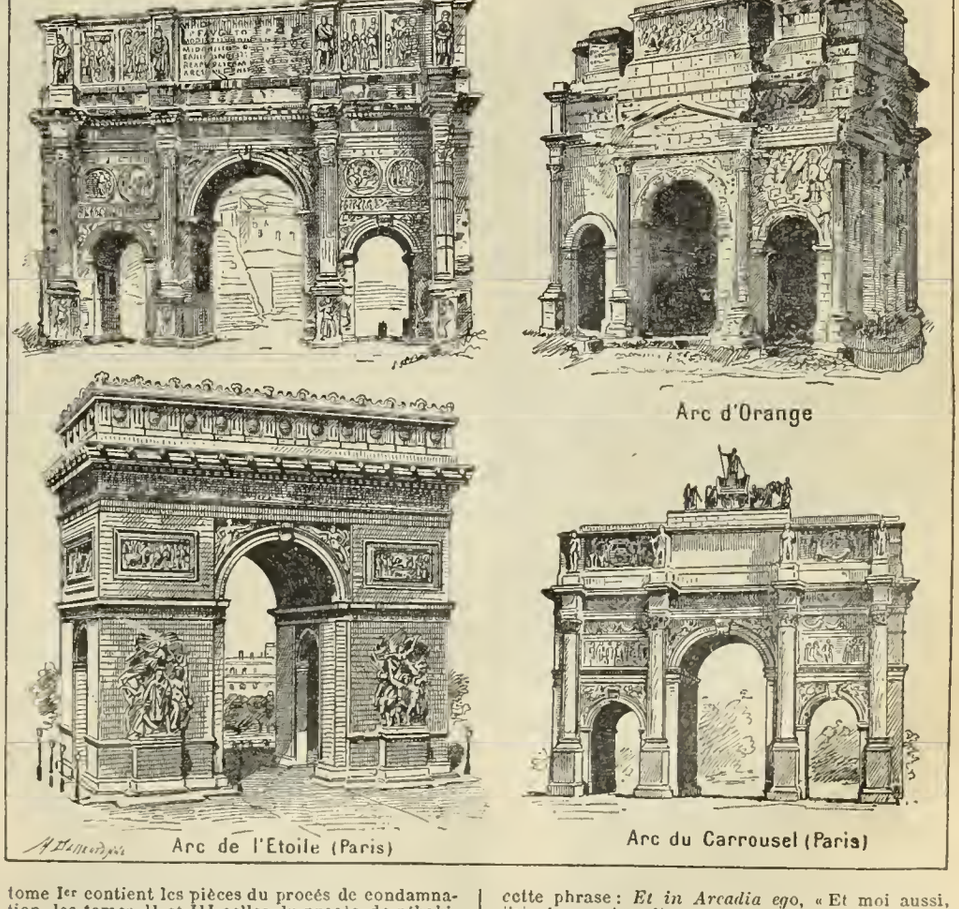

arcanne [*ka-ne*] n. f. (de l'ar. *alkenna*, racine de henné). Craie rouge délayée dans l'eau et avec laquelle les charpentiers font des tracés sur les pièces de bois. (On dit aussi ARCAUX n. m. pl.)

Arcature.

arcansoir n. m. Sorte de levier en forme de pied-de-biche.

arcanson n. m. Résine jaunâtre obtenue par la distillation de la térébenthine, et appelée plus souvent *colophane*.

arcasse [*ka-se*] n. f. (prov. *arcassa*). Charpente de l'arrière d'un navire en bois.

arcature n. f. Suite de petites arcades, réelles ou simulées, dans une construction.

arc-boutant [*ar-bou-tan*] n. m. Pilier qui se termine en demi-arc, et qui sert à soutenir un mur, une voûte. *Fig.* Appui, défenseur (se dit même des choses) : *le travail, c'est l'arc-boutant de l'ordre.* Pl. des *arcs-boutants*.

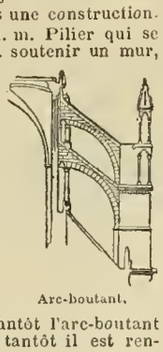
Arc-boutant.

— ENCYCL. L'arc-boutant est une invention propre à l'architecture ogivale, nécessitée par la poussée des voûtes sur les murs latéraux, poussée qui ne cessait de s'accroître à mesure que les églises devenaient plus vastes, tandis que les murs, percés de fenêtres plus hautes, offraient moins de résistance. L'arc-boutant, qui naît à peine au XIIe siècle, est arrivé à l'nbus nu XIVe. Tantôt l'arc-boutant est simple, tantôt il est double, tantôt il est renforcé par des rayons.

arc-boutement [*ar-bou-te-man*] n. m. Arrêt du mouvement des roues dentées, par suite d'un défaut de construction des dents.

arc-bouter [*ar-bou-té*] v. a. Soutenir au moyen d'un arc-boutant : *arc-bouter un mur.* **S'arc-bouter** v. pr. S'appuyer, se raidir en pesant sur les pieds : *s'arc-bouter sur ses jambes.*

arc-doubleau [*ar-dou-blô*] n. m. Arc en saillie. Pl. des *arcs-doubleaux*.

Arce (Gaspar NUÑEZ de), poète lyrique et dramatique, et homme d'Etat espagnol, né à Valladolid, m. à Madrid (1839-1903). Ses *Cris de combat* (1874) sont dirigés contre des républicains. Il a publié encore : *la Dernière Plainte de lord Byron; Idylle et Elégie.*

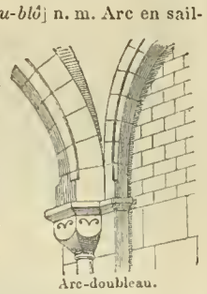
Arc-doubleau.

arceau [*sô*] n. m. Partie cintrée d'une voûte. Petite arche : *arceaux d'un jeu de croquet.*

Arc-en-Barrois, ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 26 kilom. de Chaumont, sur l'Aujon, affl. de l'Aube; 930 h. (*Arquois*). Tanneries, scieries, pierres de taille. — Le cant. a 9 comm. et 3.780 h.

arc-en-ciel [*ar-kan*, même au plur.] n. m. Météore en forme d'arc, présentant les sept couleurs du spectre et résultant de la réfraction et de la réflexion des rayons solaires sur les nuages. Pl. des *arcs-en-ciel*.

— ENCYCL. Ce météore, un des plus beaux des phénomènes qui se rapportent à la lumière, s'observe quand un nuage se résout en pluie; l'arc-en-ciel

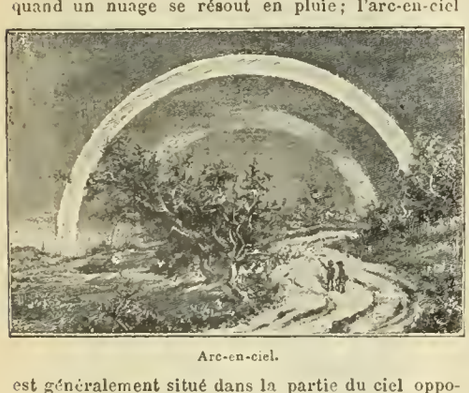
Arc-en-ciel.

est généralement situé dans la partie du ciel opposée au soleil par rapport à l'observateur. La lumière venant du soleil a été réfractée et dispersée par le nuage, puis, après avoir subi des réflexions à l'intérieur des gouttelettes, est renvoyée dans l'œil de l'observateur. Les sept couleurs de l'arc-en-ciel se succèdent dans l'ordre suivant : *violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.* (V. SPECTRE, COULEURS.) — Dans la Bible, l'arc-en-ciel fut le gage de réconciliation donné par Dieu à Noé après le déluge. Les païens en avaient fait l'écharpe d'Iris, messagère des dieux.

Arc-en-ciel (*l'*), paysage de Rubens, musée de l'Ermitage, à Pétersbourg; — du même, au Louvre; — tableau de Millet (Louvre).

arc-en-terre [*ar-kan*, même au plur.] n. m. Phénomène analogue à l'arc-en-ciel et qui est produit sur la terre par la pluie ou la rosée. Pl. des *arcs-en-terre*.

Arcésilas [*zi-lass*], philosophe grec, né à Pitane (Eolide), rival de Zénon, fondateur de la Nouvelle Académie. Il s'abstenait de toute affirmation et se contentait pour critérium de la *vraisemblance rationnelle*. Son système consistait à ne trancher aucune question. La célèbre maxime : *Nil admirari* en est sortie (316-241 av. J.-C.).

Arc-et-Senans, comm. du Doubs, arr. et à 33 kil. de Besançon, sur la Loue, affl. du Doubs; 1.200 h. Scieries.

arch n. m. Nom de la propriété de la terre indigène musulmane en Algérie, lorsque l'usufruit appartient collectivement à une tribu ou à une famille.

archaïque [*ka-i-ke*] adj. Qui a rapport à l'archaïsme : *mot, tournure, style archaïque.*

archaïsme [*ka-is-me*] n. m. (du gr. *arkhaios*, ancien). Mot, tour de phrase suranné, comme *dans l'abord, treuve*, pour *d'abord, trouve* : dans l'abord *il se met au large... Dans la citrouille je la* treuve. (La Font.) Ainsi encore *étrait, s'éjouir, faire l'août, peu ni prou, aucuns*, etc., pour *étroit, se réjouir, faire la moisson, peu ni beaucoup, quelques-uns*, etc. Imitation de la manière des anciens : *l'archaïsme du dessin.* ANT. **Néologisme, modernisme.**

archaïste [*ka-is-te*] n. Celui, celle qui se sert d'archaïsmes.

archal [*chal*] **(fil d')** n. m. (du lat. *aurichalcum*, laiton). Fil de laiton passé à la filière.

archange [*kan-je*] n. m. (du gr. *arkhos*, chef, et de *ange*). Ange d'un ordre supérieur. (L'Ecriture en nomme trois : Gabriel, Michel, Raphaël.)

archangélique [*kan*] adj. Qui tient de l'archange : *âme archangélique.*

arche n. f. (rad. *arc*). Voûte en forme d'arc, supportée par les piles d'un pont. V. PONT.

arche n. f. (du lat. *area*, coffre). Grand bateau que, selon la Bible, Noé construisit sur l'ordre de Dieu pour échapper au déluge, et dans lequel il mit, outre lui-même et sa famille, des couples de tous les animaux alors existants. *C'est l'arche de Noé*, se dit, par plaisanterie, d'une maison où vivent toutes sortes de gens, de bêtes. *Arche d'alliance* ou *arche sainte*, coffre où les Hébreux gardaient les tables de la loi.

— ENCYCL. *Bibl.* L'arche d'alliance, faite sur les ordres de Moïse, était garnie de lames d'or. La garde en était confiée aux lévites qui, pour la transporter, passaient deux bâtons dorés dans les anneaux d'or fixés aux extrémités. Le couvercle, appelé *propitiatoire*, formait tout alentour une espèce de couronne d'or, et supportait deux chérubins en or battu. Les Hébreux la portaient dans leurs expéditions militaires comme gage de la protection divine. Elle tomba entre les mains des Philistins; rendue aux Israélites, elle resta dans la maison du lévite Abinadab, puis fut placée dans le palais de David, et ensuite dans le temple de Salomon.

archée [*ché*] n. f. *Physiol. anc.* Principe de la vie. *Alchim* Matière ignée, au centre de la terre.

archégone [*ké*] n. m. (du gr. *arkhé*, principe, et *gonos*, rejeton). Organe reproducteur femelle des mousses, des hépatiques et des fougères.

archégosaure [*ké-gho-zô-re*] n. m. (du gr. *arkhégos*, premier, et *sauros*, lézard). Grand amphibie aujourd'hui disparu, mais dont on trouve les vestiges dans les terrains houiller et permien.

Archélaüs [*ké-la-uss*] **de Milet,** philosophe grec du Ve siècle av. J.-C., un des maîtres de Socrate. Sa morale était fondée sur ce principe que le juste et l'injuste n'existent que par la loi.

Archélaüs, roi de Macédoine (413-400 av. J.-C.). Il accueillit Euripide exilé.

Archélaüs, roi de Judée, fils d'Hérode, banni par Auguste; m. l'an 6 apr. J.-C.

Archélaüs le Cappadocien, un des généraux de Mithridate. Il fut vaincu par Sylla à Chéronée et à Orchomène, mais obtint de lui une paix honorable (87 apr. J.-C.).

Archélaüs, sculpteur grec, né à Priène, qui vécut à Rome du temps de Claude; auteur du bas-relief *l'Apothéose d'Homère.*

archelet [*che-lé*] n. m. Petit archet d'horloger.

archenda [*kin*] n. m. Poudre de henné, dont les femmes d'Egypte se servent pour peindre en rouge la paume de leurs mains et la plante de leurs pieds.

archéographe [*ké*] n. m. (du gr. *arkhaios*, ancien, et *logos*, discours). Celui qui reproduit par la peinture ou la sculpture des scènes ou des paysages anciens.

archéologie [*ké-o-lo-ji*] n. f. (du gr. *arkhaios*, ancien, et *logos*, discours). Science des monuments et des arts de l'antiquité.

— ENCYCL. Dans son sens large, le mot *archéologie* désigne l'étude de l'antiquité tout entière : langues, religions, arts, institutions, mœurs. Mais, dans son sens le plus usuel, elle est la science des *monuments figurés* de l'antiquité (1° monuments artistiques; 2° armes; 3° objets domestiques). L'archéologie date de la Renaissance des lettres en Europe. De grands humanistes tels que Pétrarque en sont les promoteurs. Elle est servie par les grands artistes italiens, puis par les antiquaires tels que Spon, Ernesti, Montfaucon et entre dans sa période scientifique avec Winckelmann. La découverte d'Herculanum et de Pompéi, le déchiffrement des hiéroglyphes égyptiens par Champollion lui préparent de magnifiques trouvailles. Elle se divise alors en archéologies égyptienne, assyrienne et chaldéenne, phénicienne et carthaginoise, juive, perse, grecque et romaine, chrétienne, du moyen âge, etc. La science des monuments antérieurs à l'histoire écrite est appelée *archéologie préhistorique.*

archéologique [*ké*] adj. Qui a rapport à l'archéologie : *découverte archéologique.*

archéologue [*ké-o-lo-ghe*] n. m. Celui qui est versé dans l'archéologie, qui s'occupe d'archéologie.

archéoptéryx [*ké-op-té-riks*] n. m. (du gr. *arkhaios*, ancien, et *pterux*, aile). Animal fossile, qui tient de l'oiseau et du reptile.

archer [*ché*] n. m. Soldat armé de l'arc. Agent de justice ou de police. *Francs archers*, première troupe d'infanterie régulière instituée en France par Charles VII en 1448, et supprimée par Louis XI en 1480. (Ces archers étaient appelés *francs* parce qu'ils étaient exempts de tout impôt.)

Francs archers.

— ENCYCL. *Hist.* A mesure qu'on avance dans le moyen âge, on voit les gens de guerre armés d'arc tenir une place de plus en plus prépondérante dans les armées. C'est surtout durant la guerre de Cent ans que les archers, principalement les archers anglais, brillèrent du plus vif éclat. En France, il n'y eut pas d'archers nationaux régulièrement organisés, avant Charles VII. Ce roi réorganisa aussi les archers à cheval. Les archers à cheval de la maison du roi étaient une troupe d'élite. Après le règne de Louis XII, leur armement fut réformé, mais ils gardèrent bien plus longtemps leur nom.

archère n. f. V. ARCHIÈRE.

archerot [*che-ro*] n. m. Petit archer. *Poétiq.* Cupidon (à cause de l'arc qu'il porte). (Vx.)

Arches, comm. des Vosges, arr. et à 11 kil. d'Epinal; 1.570 h. Ch. de f. E. Papeteries.

archet [*ché*] n. m. Baguette le long de laquelle sont tendus des crins et qui sert à jouer de certains instruments : contrebasse, violon, violoncelle, etc. Arc d'acier ou de baleine, pour tourner ou percer.

— ENCYCL. L'archet est formé d'une baguette, à la fois ferme et rigide, sur laquelle est tendue, sans la toucher, une mèche de crins de cheval enduite de colophane. Comme son nom l'indique, l'archet avait autrefois la forme d'un arc; ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle qu'il prit sa forme actuelle, forme définitive et parfaite, grâce aux travaux d'une famille d'artisans français, les Tourte, dont le dernier, François Tourte, fut pour l'archet ce que Stradivarius avait été pour le violon.

archétype [*ké*] n. m. (du gr. *arkhé*, principe, et *tupos*, type). Modèle sur lequel on fait un ouvrage, matériel ou intellectuel. Etalon des monnaies, poids et mesures.

archevêché n. m. Diocèse, palais d'un archevêque. Etendue de pays sous sa juridiction. — La France est partagée en 17 archevêchés (18 en comptant l'Algérie), dont voici la liste avec les évêchés suffragants :

AIX. . . . . Ajaccio, Digne, Fréjus, Gap, Marseille, Nice.
ALBI. . . . . Cahors, Mende, Perpignan, Rodez.
ALGER. . . . Constantine, Oran.
AUCH. . . . . Aire, Bayonne, Tarbes.
AVIGNON. . . Montpellier, Nîmes, Valence, Viviers.
BESANÇON. . Belley, Nancy, Saint-Dié, Verdun.
BORDEAUX. . Agen, Angoulême, La Rochelle, Luçon, Périgueux, Poitiers.
BOURGES. . . Clermont, Le Puy, Limoges, Saint-Flour, Tulle.
CAMBRAI. . . Arras.
CHAMBÉRY. . Annecy, Saint-Jean-de-Maurienne, Tarentaise.
LYON. . . . . Autun, Dijon, Grenoble, Langres, Saint-Claude.
PARIS. . . . . Blois, Chartres, Meaux, Orléans, Versailles.
REIMS. . . . . Amiens, Beauvais, Châlons-sur-Marne, Soissons.
RENNES. . . Quimper, Saint-Brieuc, Vannes.
ROUEN. . . . Bayeux, Coutances, Evreux, Séez.
SENS. . . . . Moulins, Nevers, Troyes.
TOULOUSE. . Carcassonne, Montauban, Pamiers.
TOURS. . . . . Angers, Laval, Le Mans, Nantes.

archevêque n. m. (gr. *arkhiépiskopos*). Premier évêque d'une province ecclésiastique.

— ENCYCL. La juridiction métropolitaine ou archiépiscopale remonte au temps de Constantin, où les évêques, établis dans les métropoles de l'empire, exerçaient une certaine autorité sur les villes inférieures; mais le terme d'*archevêque* ne se rencontre qu'au VIe siècle.

Aujourd'hui, en France, l'archevêque n'a conservé pratiquement de ses droits particuliers que celui de visiter ses diocèses suffragants (droit qu'il exerce rarement), de consacrer ses suffragants, de leur notifier les bulles pontificales, de casser ses jugements lorsqu'on en appelle devant lui, ce qui n'a pas lieu souvent. Il a pour insignes propres le pallium et la croix recroisetée.

Archevêque de Grenade (*l'*), un des personnages les plus originaux de *Gil Blas*, roman de Le Sage. Gil Blas entre chez l'archevêque de Grenade en qualité de secrétaire. Le prélat, qui se pique d'éloquence, recommande expressément au jeune homme de l'avertir s'il s'aperçoit que, sous l'influence de l'âge, son talent baisse, et lui promet en récompense une bonne place dans son testament. Gil Blas prend ce conseil au pied de la lettre, et il se voit immédiatement congédié, comme ayant plus de zèle que de goût. On rappelle cet amusant épisode pour montrer combien est chatouilleuse la vanité des grands en général, des auteurs en particulier.

archi [*ki* ou *chi*], préfixe emprunté du grec *arkhé*, primauté, et qui ajoute à la signification du mot qu'il précède une idée de degré extrême.

archiabbé [*chi-a-bé*] n. m. Titre que portait l'abbé de Cluny.

Archiac [*chi-ak*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 15 kil. de Jonzac; 870 h. Dolmens. — Le cant. a 17 comm. et 8.370 h.

Archias [*ki-âss*], tyran de Thèbes, égorgé au milieu d'un festin en 478 av. J.-C. Imposé à Thèbes par Lacédémone, il s'était fait exécrer par sa cruauté; un complot se trama contre lui. Au milieu du banquet où les conjurés devaient l'assassiner, il reçut un billet qu'on l'invitait à lire sans retard : *A demain les affaires sérieuses!* s'écria-t-il en glissant la lettre sous son coussin. C'était un avis détaillé du complot. Quelques instants après, les conjurés, ayant à leur tête Pélopidas, pénétraient dans la salle du festin et le massacraient. La phrase : *A demain les affaires sérieuses!* est souvent citée en littérature.

Archias (Licinius), poète et grammairien grec, né à Antioche et établi à Rome; un des maîtres de Cicéron (80 av. J.-C.). Comme il avait obtenu le droit de cité, ce droit lui fut contesté par le censeur Gratius. C'est alors qu'il fut défendu par Cicéron.

Archias (*Discours pour*), un des plaidoyers les plus célèbres de Cicéron; il contient un magnifique éloge des lettres (62 av. J.-C.).

archiatre [*chi*] n. m. (du gr. *arkhos*, chef, et *iatros*, médecin). Dans l'antiquité, à Rome, à Constantinople, médecin de l'empereur. (Le titre passa à la cour des princes barbares et subsista même longtemps près des rois de France.)

archicamérier [*chi, ri-é*] n. m. Dignitaire de l'ancien empire d'Allemagne.

archichambellan [*chi-chan-bèl-lan*] n. m. Dans l'ancien empire d'Allemagne, électeur de Brandebourg.

archichancelier [*chi, li-é*] n. m. Grand chancelier.

archichapelain [*chi, lin*] n. m. Chef de la chapelle royale. Chef de tout le clergé de France. (Ce titre a disparu depuis Henri Ier.)

archiconfrérie [*chi, ri*] n. f. Titre donné à certaines sociétés pieuses, charitables.

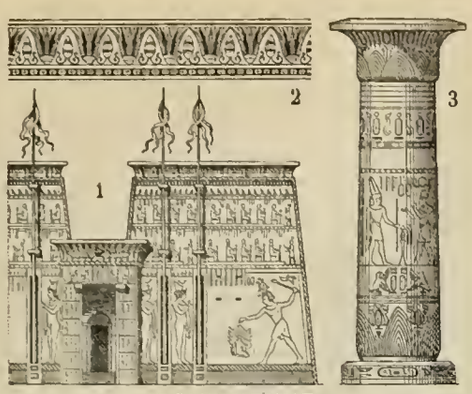

EGYPTIENNE
1. Temple à Edfou_2, 3. Bordure et Colonne à Thèbes

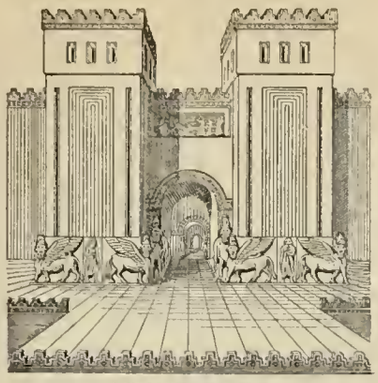

ASSYRIENNE
Palais de Sargon à Khorsabad

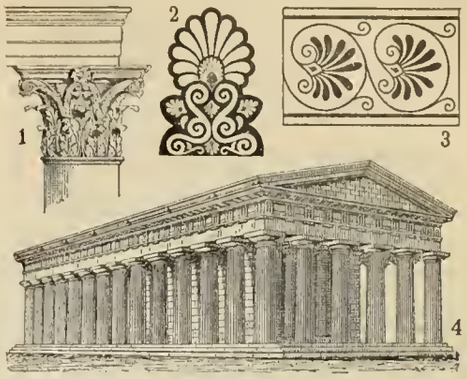

GRECQUE
1. Chapiteau Corinthien_2. Antéfixe en brique_3. Rinceaux et palmette
4. Temple de Neptune, à Pæstum

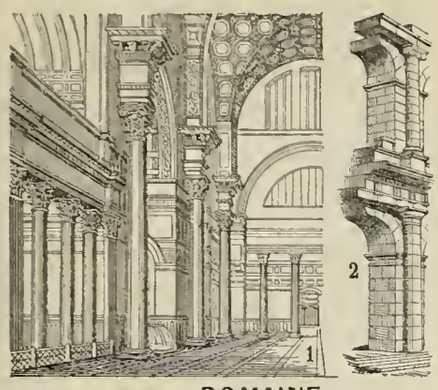

ROMAINE
1. Thermes de Caracalla_2. Partie d'un Théâtre à Rome

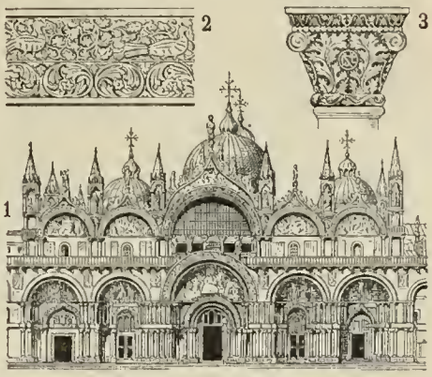

BYZANTINE
1. Basilique de St Marc, à Venise_2. Frise, à Ravenne
3. Chapiteau de Ste-Sophie, à Constantinople.

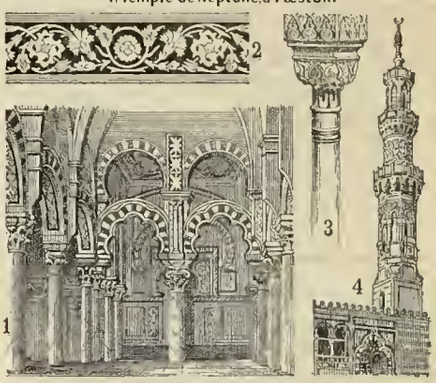

ARABE
1. Mosquée de Cordoue_2. faience murale du XVIIIe siècle
3. Chapiteau de l'Alhambra de Grenade_4. Mosquee de Kaitbai au Caire.

RUSSE
Eglise d'Ostankino, à Moscou

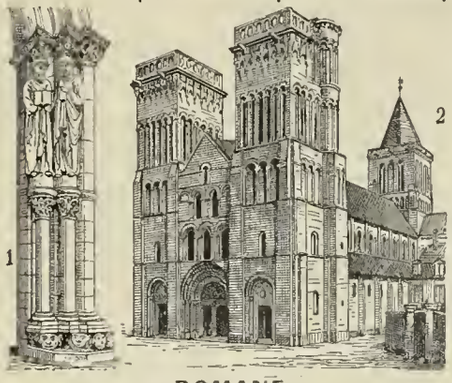

ROMANE
1. Porte de la Cathédrale de Santiago (fragment)_2 Abbaye aux Dames, à Caen

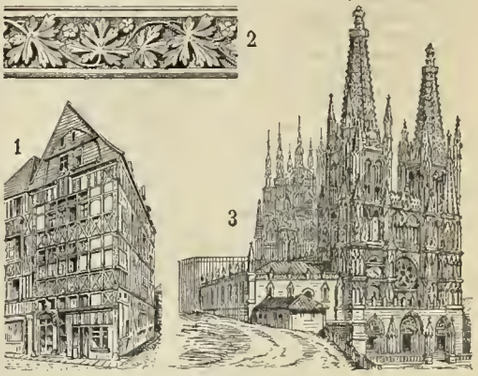

GOTHIQUE
1. Maison en bois, à Rouen_2. Frise à feuille d'érable_3. Cathédrale de Burgos.

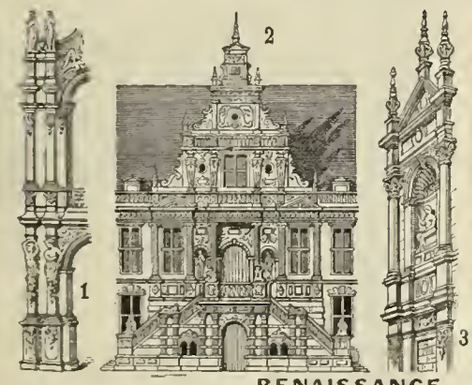

RENAISSANCE
1. Partie de Maison à Hanovre_2. Hôtel de Ville, à Leyde_3. Lanterne du Château de Chambord_4. Grand escalier du Château de Blois

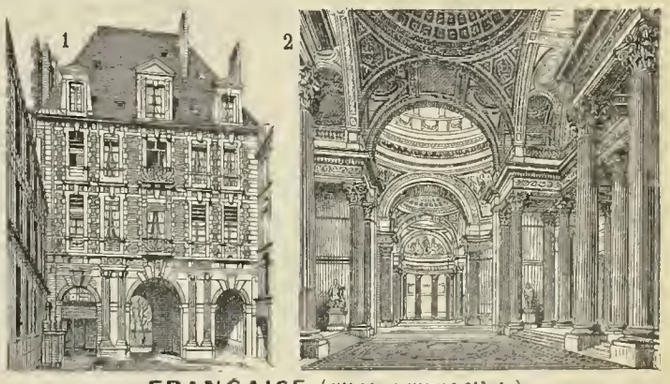

FRANÇAISE (XVIIe et XVIIIe Siècle)
1. Pavillon du Roi, place des Vosges, à Paris_2. Intérieur du Panthéon, à Paris.

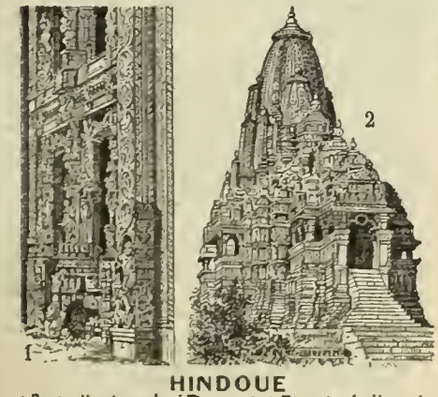

HINDOUE
1. Porte d'un temple, à Tiroupati_2. Temple de Kayraha

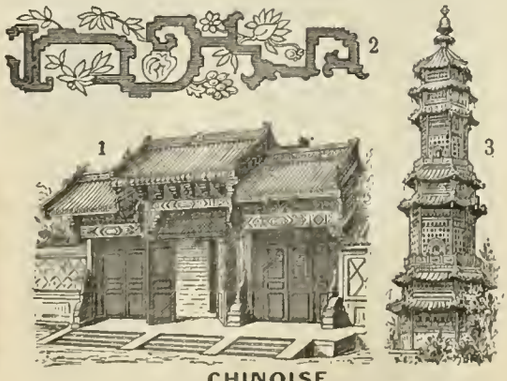

CHINOISE
1. Porte de la légation française, à Pékin_2. Ornement en bois
3. Tour de faience émaillée, près Pékin.

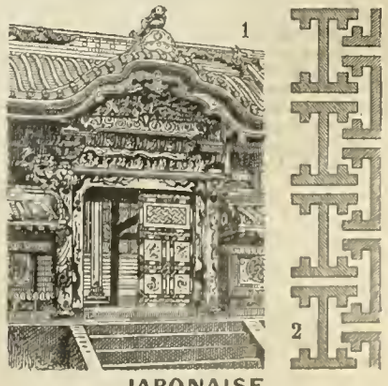

JAPONAISE
1. Porte principale du G[d] temple de Nikko_2. Ornement en bois.

R. Leblanc

Archidamus [*muss*] ou **Archidamos** [*ki, moss*], nom commun à plusieurs rois de Sparte de la dynastie des Proclides. Le plus famcux, ARCHIDAMUS II, qui régna de 469 à 427 av. J.-C., prit une part brillante à la guerre du Péloponèse. — ARCHIDAMUS IV, roi de Sparte de 399 à 261 av. J.-C., eut pour femme ARCHIDAMIE. Lorsque Pyrrhus vint assiéger Sparte, elle entraîna les femmes à défendre la ville, et Pyrrhus fut obligé de lever le siège.

archidiaconat [*chi, na*] n. m. Dignité d'archidiacre.

archidiaconé [*chi*] n. m. Partie d'un diocèse soumise à la juridiction d'un archidiacre.

archidiacre [*chi*] n. m. Supérieur ecclésiastique, ayant droit de visite sur les curés d'un diocèse.

archidiocésain, e [*chi, sé-zin, è-ne*] adj. Qui dépend d'un archevêché.

archiduc [*chi-duk*] n. m. Titre des princes de la maison d'Autriche.

archiducal, e, aux [*chi*] adj. Qui a rapport à l'archiduc : *palais archiducal.*

archiduché [*chi*] n. m. Domaine d'un archiduc.

archiduchesse [*chi, ché-se*] n. f. Femme d'un archiduc. Princesse de la maison d'Autriche.

archiépiscopal, e, aux [*ki-é-pis-ko*] adj. Appartenant à l'archevêque : *dignité archiépiscopale.*

archiépiscopat [*ki-é-pis-ko-pa*] n. m. Dignité d'archevêque. Sa durée.

archière [*chi*] ou **archère** [*chè-re*] n. f. Ouverture longue et étroite dans les murailles, pour tirer de l'arc ou de l'arbalète. v. CHATEAU-FORT.

archifou, folle [*chi*] adj. Extrêmement fou.

archifripon [*chi*] adj. Extrêmement fripon.

Archigny [*chi*], comm. de la Vienne, arr. et à 20 kil. de Châtellerault; 1.810 h.

Archiloque [*ki*], poète lyrique grec, du VIIIe s. av. J.-C., né à Paros. Il inventa le vers ïambique, dont il se fit dans ses satires une arme terrible. Lycambe lui ayant, dit-on, promis sa fille en mariage, pour se rétracter ensuite, le poète se vengea par des vers si sanglants, que le père et ses trois filles se pendirent de désespoir. Six siècles après sa mort, on donnait, à Rome, le nom d'*Archilochia edicta* aux placards contre César. Archiloque serait mort de la main d'une de ses victimes.

archiluth [*chi-lut'*] n. m. Ancien instrument de musique, plus grand que le luth.

archimage [*chi, je*] n. m. Alchimiste qui s'occupait d'archimagie.

archimagie [*chi, ji*] n. f. Partie de l'alchimie qui enseignait l'art de faire l'or.

archimandritat [*chi, ta*] n. m. Dignité d'archimandrite. Bénéfice, revenu d'un archimandrite.

archimandrite [*chi*] n. m. (du gr. *arkhos*, chef, et *mandra*, enclos, cloître). Titre que l'on donne aux supérieurs de quelques monastères grecs.

Archimède [*chi*], illustre géomètre de l'antiquité, né à Syracuse en 287 av. J.-C. Il inventa les moufles, la vis sans fin, la poulie mobile, les roues dentées, etc. Il tint pendant trois ans en échec les Romains, qui assiégeaient Syracuse. On prétend qu'il avait trouvé, à l'aide de miroirs ardents, réfléchissant et concentrant la lumière solaire, le moyen d'incendier à distance les bateaux ennemis. La ville prise, Marcellus, général romain, donna des ordres pour qu'on épargnât le grand homme; mais celui-ci, absorbé par la recherche d'un problème, ne s'aperçut pas de la prise de la cité et fut tué par un soldat qui, ne le connaissant pas, s'irrita de ne pouvoir obtenir de lui aucune réponse (212 av. J.-C.).

Une circonstance curieuse de la vie d'Archimède se rattache à la découverte d'un des plus féconds principes de l'hydrostatique. Hiéron, roi de Syracuse, soupçonnait un orfèvre qui lui avait fabriqué une couronne d'or d'y avoir allié une certaine quantité d'argent. Il consulta Archimède sur les moyens de découvrir cette fraude en conservant intacte la couronne. L'illustre savant y réfléchit longtemps sans trouver de solution. Un jour qu'il était au bain, il s'aperçut que ses membres, plongés dans l'eau, perdaient considérablement de leur poids; que, par exemple, il pouvait soulever une de ses jambes avec la plus grande facilité. Ce fut pour lui un trait de lumière qui le conduisit à la détermination de ce grand principe, dit « principe d'Archimède » : *Tout corps plongé dans un fluide subit de la part de ce fluide une pression verticale de bas en haut égale au poids du volume du fluide qu'il déplace.* Dans l'enthousiasme que lui causa cette découverte, qui lui permettait de résoudre facilement le problème, il sortit du bain et s'élança dans la rue en s'écriant : *Eurêka! eurêka!* « J'ai trouvé! j'ai trouvé! » En effet, il avait trouvé le moyen de déterminer la pesanteur spécifique des corps en prenant l'eau pour unité. L'exclamation d'Archimède est souvent citée par les écrivains, soit en français, soit en grec.

archimillionnaire [*chi-mi-li-o-nè-re*] n. et adj. Fam. Plusieurs fois millionnaire.

archimonastère [*chi-mo-nas-tè-re*] n. m. Monastère chef d'ordre ou de congrégation.

Archinard [*chi-nar*] (Louis), général français, né au Havre en 1850; auteur d'expéditions glorieuses et de fructueuses reconnaissances au Soudan.

archine [*chi-ne*] n. f. Arc formant la charpente qui soutient le ciel d'une carrière.

archine [*chi-ne*] n. f. Mesure de longueur, usitée en Russie (0m,71).

Archinos [*ki-noss*], Athénien, compagnon de Thrasybule, et un de ceux qui chassèrent les Trente tyrans. Vers 403, il fit substituer, dans les documents publics, l'écriture ionienne à l'écriture attique.

archipatelin, e [*chi*] n. et adj. Fourbe très insinuant, très patelin.

archipel [*chi-pèl*] n. m. (ital. *arcipelago*). Ensemble d'îles disposées en groupe sur une portion de mer : *les archipels de l'Océanie.*

Archipel, partie de la Méditerranée orientale, parsemée d'îles (Sporades, Cyclades, etc.); elle baigne la Grèce, la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie. Côtes et îles sont habitées par des Hellènes. C'est la mer *Egée* des anciens.

Archipel asiatique. V. MALAISIE.

archipompe [*chi-pon-pe*] n. f. Cage rectangulaire de planches, entourant les pompes d'un navire.

archipresbytéral, e, aux [*chi-près*] adj. Qui concerne l'archiprêtre.

archipresbytérat [*chi-près, ra*] n. m. Dignité, juridiction de l'archiprêtre.

archiprêtre [*chi*] n. m. Titre qui donne aux curés de certaines églises une prééminence honorifique sur les autres curés.

archirabbin [*chi-ra-bin*] n. m. Chef des rabbins.

architecte [*chi-tèk-te*] n. m. (du gr. *arkhos*, chef, et *tektôn*, ouvrier). Qui exerce l'art de l'architecture.

— ENCYCL. La profession d'architecte exige des connaissances en dessin, en géométrie, en perspective, en stéréotomie, en physique. Toutefois, le titre d'*architecte* peut être pris sans qu'on ait à justifier d'aucun diplôme. Est dit *architecte diplômé* celui qui, après ses études à l'Ecole des beaux-arts, à Paris, a obtenu le diplôme décerné à la suite d'un concours par un jury d'artistes nommé à cet effet.

— *Hist.* La plupart des architectes de l'antiquité, et de ceux du moyen âge, qui s'appelaient *maîtres d'œuvre*, auxquels nous devons tant de temples et de cathédrales, ne sont pas connus. A dater de la Renaissance, on peut citer, en Italie : Bramante, Michel-Ange, Serlio, Vignole; en Angleterre, Inigo Jones et Wren; en France, Philibert Delorme, Pierre Lescot, Bullant, Claude Perrault, Blondel, Mansard, Servandoni, Soufflot, Percier, Visconti, Baltard, Viollet-le-Duc, Charles Garnier, Duc.

— *Dr.* L'architecte est tenu de se conformer aux obligations qui résultent du contrat avec le propriétaire, et il doit garantie à celui-ci de toutes les suites qui pourraient résulter de l'inobservation des lois ou règlements sur le voisinage et la voirie. La responsabilité de l'architecte est celle qui résulte du droit commun; il est, en outre, responsable, pendant dix ans, si l'édifice qu'il a construit périt, en tout ou en partie, par vice de construction et même par le vice du sol. En cas de mort de l'architecte, la convention tombe de plein droit. Pour le payement de ses honoraires, l'architecte est muni : 1° du droit de rétention jusqu'à complet payement des pièces, plans et devis qui sont entre ses mains; 2° d'un privilège sur la plus-value acquise par l'immeuble à la suite des travaux. Les honoraires des architectes sont généralement fixés à 5 p. 100 du montant des travaux. A moins de conventions contraires, les honoraires doivent être calculés sur le chiffre de la dépense réelle, c'est-à-dire sur la somme nette restant à payer aux entrepreneurs, après déduction des rabais par eux consentis.

architectonique [*chi-tèk*] adj. Qui appartient, qui a rapport à l'architecture : *conception architectonique.* N. f. Cet art lui-même.

architectonographe [*tèk*] n. m. Celui qui s'occupe d'architectonographie.

architectonographie [*chi-tèk, fi*] n. f. Description, histoire des grands édifices.

architectural, e, aux [*chi-tek*] adj. Qui appartient à l'architecture. v. ORDRES.

architecture [*chi-tèk*] n. f. Art de construire et d'orner les édifices selon des règles déterminées.

— ENCYCL. L'architecture est un des trois arts du dessin. Elle dispose de proportions auxquelles ne peuvent prétendre ni la sculpture ni la peinture. Mais, en plus du style et de la beauté, elle doit tenir compte de l'utilité. Elle se divise en *architecture religieuse, architecture civile* et *architecture militaire.* L'Egypte et l'Asie occidentale (Assyrie, Chaldée, Perse), ont été le double berceau de l'architecture. Il suffit de rappeler les pyramides, les sphinx, les hypogées, les colonnes, les temples de l'Egypte, les murailles, les digues, les temples de Ninive et de Babylone, les palais des Perses. La Grèce donna à l'apport de l'Orient l'harmonie et les admirables proportions qui ont rendu classique l'art de ce pays. Tirant parti de l'architecture athénienne et empruntant la voûte aux Etrusques, les Romains ont été des constructeurs grandioses. Le christianisme, combinant l'art gréco-romain avec les influences orientales, donna naissance à l'art byzantin, tandis qu'en Occident, de la basilique romaine sortait l'église romane, à laquelle devait succéder l'église gothique. Les Arabes imitent les édifices romans, puis ceux de Byzance, avec la riche ornementation qui leur est propre. Dès le XVe siècle, se dessine en Italie le mouvement de la Renaissance, qui marque un retour subit vers l'art de l'antiquité gréco-latine, retour qui se fait sentir jusqu'à nos jours, sauf naturellement en Extrême Orient, dans l'Inde, en Chine, au Japon, où l'architecture conserve son originalité propre et ses formes tourmentées.

Architecture (*Traité d'*), par Vitruve; un des ouvrages les plus précieux pour l'étude ou la reconstitution des monuments antiques (1er s. de notre ère). — Dans les temps modernes, de remarquables traités d'architecture, inspirés de l'antique, sont dus aux Italiens Jacopo Barozzio (*Vignole*) et Andrea Palladio.

architecturiste [*chi-tèk-tu-ris-te*] n. m. Peintre d'architecture.

architrave [*chi*] n. f. (mot ital.). Partie de l'entablement, qui porte immédiatement sur les chapiteaux des colonnes.

— ENCYCL. L'architrave représente dans l'architecture en pierre la maîtresse poutre qui, dans les constructions primitives en bois, était couchée horizontalement sur les colonnes ou piliers pour les relier les uns aux autres. Dans les monuments les plus anciens, l'architrave est presque toujours formée de longues pierres qui règnent de l'axe d'une colonne à l'axe de la colonne voisine. Dans les monuments modernes, on la compose souvent de claveaux cunéiformes, qui se soutiennent par leur coupe.

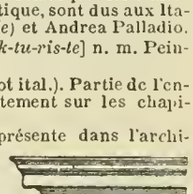
Architrave.

architravée [*chi-tra-vé*] n. f. Corniche qui se lie directement à l'architrave, sans frise. Adjectiv. : *corniche architravée.*

architresorier [*chi, ri-é*] n. m. Un des six grands dignitaires de l'Empire français créés en 1804. Lebrun en fut le seul titulaire.

architriclin [*chi*] n. m. (lat. *architriclinus*). *Antiq. rom.* Personne qui présidait à l'ordonnance d'un festin. *Fam.* Celui qui organise un repas.

archives [*chi-ve*] n. f. pl. (lat. *archivum*; gr. *archeion*). Anciens titres, chartes, manuscrits et autres documents importants, concernant l'histoire d'un Etat, d'une ville, d'une famille, etc. Lieu où les archives sont déposées. Dépôt des actes, des lois, etc.

— ENCYCL. Les *Archives nationales*, créées par l'Assemblée constituante, furent, sous l'Empire, établies dans l'ancien hôtel de Soubise, où elles sont encore. Elles centralisèrent à l'origine tous les titres existant à Paris, tant historiques qu'administratifs de l'ancien régime, et s'augmentent chaque jour des documents dont les administrations n'ont plus besoin pour les affaires courantes. Elles ressortissent au ministère de l'instruction publique et sont sous la direction d'un garde général, assisté de 3 chefs, 3 sous-chefs de division, et de 20 archivistes. Une salle, pour les documents à communiquer, est ouverte au public tous les jours non fériés. Chaque département renferme aussi un dépôt d'archives; ces *Archives départementales* sont administrées par des archivistes choisis par le préfet, de préférence parmi les élèves de l'Ecole des chartes. Il y a aussi des archives *communales, hospitalières*, et des archives spéciales à tel ou tel établissement public.

Archives parlementaires, recueil de tous les débats dont les assemblées politiques françaises ont été le théâtre, depuis 1787 jusqu'en 1860.

archiviste [*chi-vis-te*] n. m. Garde des archives.

— ENCYCL. Le titre d'*archiviste*, en France, est réservé : 1° aux archivistes des Archives nationales, choisis parmi les élèves diplômés de l'Ecole des chartes (*archivistes-paléographes*), ou les archivistes départementaux ayant au moins trois ans d'exercice; 2° aux archivistes départementaux, choisis par les préfets, parmi les élèves de l'Ecole des chartes, diplômés ou munis d'un certificat spécial; 3° aux archivistes des bureaux d'état-major. Ces derniers, répartis en cinq classes, se recrutent parmi les sous-officiers de toutes armes. Ils conservent les archives et contribuent au service des bureaux d'état-major.

archivolte [*chi*] n. f. (du lat. *arcus*, arc, et *volutus*, roulé). Moulure qui règne sur la tête des voussoirs d'une arcade.

Archivolte.

archontat [*kon-ta*] n. m. Dignité d'archonte.

archonte [*kon-te*] n. m. (du gr. *arkhôn*, chef). Magistrat chargé des plus hautes fonctions publiques, dans diverses cités de l'ancienne Grèce.

— ENCYCL. A Athènes, l'organisation de l'archontat, établi après la mort de Codrus, marqua le triomphe des nobles et riches familles sur les rois; mais bientôt, l'institution prit un caractère plus démocratique. L'archontat, d'abord héréditaire et viager, devint décennal (752), et, bientôt (683), les pouvoirs confiés jusque-là à un seul archonte furent déférés à 9 magistrats annuels. Le premier, ou *archonte éponyme*, donnait son nom à l'année civile; le second, ou *archonte roi*, exerçait les fonctions religieuses des anciens rois; le troisième, ou *archonte polémarque*, commandait les armées; les six derniers, ou *archontes thesmothètes*, préparaient les lois et veillaient à leur exécution. L'aréopage était composé d'anciens archontes. L'archontat, devenu une fonction surtout honorifique après la constitution de Clisthènes, subsista encore longtemps, et des archontes sont mentionnés à Athènes jusqu'au Ve siècle de notre ère.

archure n. f. Espèce de tambour circulaire ou polygonal, qui entoure chaque meule d'un moulin à farine pour prévenir les pertes.

Archytas [*ki-tass*], philosophe pythagoricien de Tarente, mathématicien et homme d'Etat, qui vivait entre 430 et 365 av. J.-C. Il était l'ami de Platon.

arcière n. m. (de l'ital. *arciere*, archer). Garde du corps de l'empereur d'Autriche, autrefois armé d'un arc. (On dit aussi ARZIÈRE.)

arciforme adj. (du lat. *arcus*, arc, et de *forme*). En forme d'arc.

Arcis-sur-Aube, ch.-l. d'arr. (Aube), sur l'*Aube*; 2.830 h. (*Arcisiens*). Ch. de f. E., à 27 kil. N. de Troyes. Bonneterie. Château historique, qui fut habité par Brunehaut, Diane de Poitiers, etc. Patrie de Danton. Sanglante bataille livrée par Napoléon Ier aux Alliés (1er mars 1814). — L'arr. a 4 cant., 93 comm., 27.200 h.; le cant. a 22 comm. et 8.620 h.

Armes d'Arcis-sur-Aube.

Arcole, bourg d'Italie, sur l'Alpone, affl. de l'Adige; 3.100 h. Bonaparte y battit les Autrichiens, payant bravement de sa personne, un drapeau à la main, à la tête de ses soldats, quand il fallut enlever le *pont d'Arcole* (17 nov. 1796).

arçon [*son*] n. m. (du lat. *arcus*, arc). Armature de la selle, formée de deux arcades (le pommeau et le troussequin), reliées par deux bandes de bois. *Vider les arçons*, tomber de cheval, et *fig.*, être déconcerté, interdit. *Vitic.* Rameau de vigne que l'on courbe en arc. *Techn.* Instrument servant à nettoyer le coton, la laine, etc.

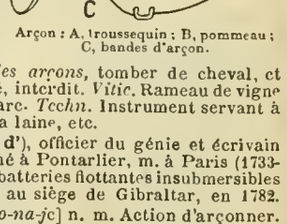

Arçon : A, troussequin; B, pommeau; C, bandes d'arçon.

Arçon (Claude d'), officier du génie et écrivain militaire français, né à Pontarlier, m. à Paris (1733-1800). Il imagina les batteries flottantes insubmersibles qui furent essayées au siège de Gibraltar, en 1782.

arçonnage [*so-na-je*] n. m. Action d'arçonner.

arçonner [*so-né*] v. a. Battre, nettoyer avec l'arçon : *arçonner la laine.*

arçonneur [*so-neur*] n. m. Celui qui travaille le poil, la laine, le coton avec l'arçon.

Arcos (Rodrigue PONCE DE LÉON, duc d'), vice-roi de Naples pour l'Espagne (1646). Son gouvernement maladroit et ses exactions provoquèrent le soulèvement de Masaniello (1647).

Arcos de la Frontera, v. d'Espagne (prov. de Cadix), sur le Guadalete; 16.200 h. Tanneries, mégisseries.

arcot [*ko*] n. m. Chez les fondeurs, parties de métal tombées dans les cendres pendant la coulée.

Arcot [*ko*] ou **Arcote**, v. de l'Inde anglaise (présid. de Madras); 10.700 h. Elle fut prise et re-

prise par les Anglais et les Français au milieu du XVIIIe siècle.

arc-rampant [*ark-ran-pan*] n. m. Courbe métallique, destinée à soutenir une rampe. Pl. des *arcs-rampants*.

Arcs (Les), comm. du Var, arr. et à 10 kil. de Draguignan, sur le *riou des Arcs*; 2.980 h. Ch. de f. P.-L.-M. Bouchons.

arctation [*ark-ta-si-on*] n. f. (du lat. *arctus*, étroit). *Méd.* Rétrécissement.

arctia [*ark-si-a*] ou **arctie** [*ark-ti*] n. f. Genre de lépidoptères, comprenant des bombyx de couleurs peu brillantes, qui vivent dans l'hémisphère boréal.

arctique [*ark-ti-ke*] adj. (gr. *arktikos*). Septentrional, boréal : *pôle arctique*. ANT. **Antarctique**.

Arctique (OCÉAN) ou **océan Glacial arctique**, ensemble de mers, situées dans la partie boréale du globe, et que limitent les côtes septentrionales de l'Asie, de l'Amérique, de l'Europe, le cercle polaire (65°. 30′ de lat. N.).

arctiques (TERRES), ensemble de terres comprises au delà ou aux abords du cercle polaire arctique. Le Groenland, le Spitzberg, la Nouvelle-Zemble, etc., sont les principales et les mieux connues des terres arctiques. V. PÔLES.

Arcturus [*russ*] ou **Arcture** (du gr. *Arktos*, l'Ourse, et *ura*, queue), étoile fixe de première grandeur, située dans la constellation du Bouvier, sur le prolongement de la queue de la grande Ourse.

arcuation [*si-on*] n. f. (du lat. *arcus*, arc). Courbure des os, chez les enfants rachitiques.

Arcueil-Cachan [*keu, l* mll.], comm. de la Seine, arr. et à 7 kil. de Sceaux, sur la Bièvre ; 9.240 h. Ch. de f. Orl. Bel aqueduc. Blanchisseries.

arcure n. f. Action de courber les branches d'un arbre fruitier ou les sarments d'une vigne pour en diminuer la vigueur.

Arcy-sur-Cure, comm. de l'Yonne, arr. et à 32 kil. d'Auxerre; 1.010 h. Ch. de f. P.-L.-M. Grottes préhistoriques.

Ardèche, riv. de France, qui naît dans les Cévennes et se jette dans le Rhône (r. d.); cours 112 kilom. Crues redoutables.

Ardèche (DÉPART. DE L'), département formé par le Vivarais; préf. *Privas;* s.-préf. *Largentière, Tournon;* 3 arr., 31 cant., 342 comm., 347.140 h. (*Ardéchois*). 15e région militaire, cour d'appel de Nîmes, évêché à Viviers. — Culture des céréales, de la pomme de terre, du châtaignier et du mûrier. Sériciculture, filatures de soie. Papeteries. Mégisseries. Gisements de fer, houille, lignite, kaolin, marbre, pierre à chaux. Nombreuses sources minérales, dont les plus renommées sont celles de Vals. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose.

Ardée [*dé*], village d'Italie (prov. de Rome), anc. *Ardea;* souvent en proie à la *mal'aria;* 100 h. (*Ardéates*). On y a découvert de célèbres murailles antiques.

Ardelay, comm. de la Vendée, arr. et à 40 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.630 h.

ardélion n. m. (lat. *ardelio*). Homme qui fait l'empressé, l'officieux, qui se mêle de tout.

ardemment [*da-man*] adv. Avec ardeur.

Ardennais, aise [*dè-nè, èze*], originaire ou habitant des Ardennes : *les Ardennais*. Adjectiv. : *population ardennaise*.

Ardennes (FORÊT DES) ou **Ardenne** (l'), plateau boisé, de nature schisteuse, de 400 à 700 mètres d'altitude, situé en grande partie dans le département français du même nom, et qui se prolonge dans la Belgique wallonne. (Hab. *Ardennais*.)

Ardennes (DÉPART. DES), département formé par la Champagne et une partie de la Picardie et du Hainaut; préf. *Mézières;* s.-préf. *Rocroy, Sedan, Rethel, Vouziers.* 5 arr., 31 cant., 503 comm., 317.500 h. (*Ardennais*). 6e région militaire; cour d'appel de Nancy; diocèse de Reims. — Culture des céréales très prospère dans les vallées, en même temps que l'élevage. Grandes forêts. L'industrie est très active; métallurgie du fer, filatures de laine, draps; verreries, tanneries. Gisements de fer, ardoisières, phosphates. Ce département doit son nom à la forêt des Ardennes.

Ardennes (CANAL DES), qui réunit la Meuse à l'Aisne, cours 100 kil. Trafic considérable.

ardent [*dan*], **e** adj. (du lat. *ardere*, brûler). En feu : *foyer ardent*. Brûlant : *soleil ardent*. Qui brûle en rongeant : *corrosif ardent*. Qui cause une vive chaleur interne : *fièvre ardente; soif ardente*. *Fig.* Violent : *désir ardent*. Actif, plein d'ardeur : *enfant ardent à l'étude; cheval ardent*. Tirant sur le roux : *cheveux d'un blond ardent*. *Chapelle ardente*, lumineire nombreux qui brûle autour d'un cercueil. *Chambre ardente*, v. CHAMBRE. *Mal des ardents*, du Xe au XIIe siècle, maladie épidémique à laquelle on attribuait un caractère surnaturel, et qui était une sorte de charbon pestilentiel ou d'*ergotisme* gangreneux. ANT. **Froid, indolent, éteint**.

Ardentes [*dan-te*], ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 14 kilom. de Châteauroux, sur l'Indre; 2.680 h. (*Ardentais*). Ch. de f. Orl. Métallurgie, fabriques de chaux. — Le cant. a 9 comm. et 9.220 h.

arder [*dé*] ou **ardre** v. a. (lat. *ardere*). Brûler. V. n. Être brûlant. (Vx.)

Ardes, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 23 kilom. d'Issoire, sur la *Couze d'Ardes;* 1.320 h. (*Ardoisiens*). Eaux minérales employées dans le traitement des maladies d'estomac. — Le cant. a 16 comm. et 7.510 h.

Ardéshir-Babegan, premier roi de la dynastie des Sassanides. Il tua le roi parthe Artaban IV et se fit proclamer *Roi des rois* en l'an 226 de notre ère.

ardeur n. f. (lat. *ardor;* de *ardere*, brûler). Chaleur extrême : *l'ardeur du soleil*. *Fig.* Activité, fougue, vivacité excessive : *cheval plein d'ardeur*. ANT. **Fraîcheur, tiédeur; indolence**.

ardez [*dé*]. S'est dit pour Regardez : *ardez le beau museau!* (Molière.)

ardier [*di-é*] n. m. Corde qui fait tourner l'ensouple dans un métier de tisserand.

ardillon [*ll* mll.] n. m. Pointe de métal au milieu d'une boucle, pour arrêter la courroie.

Ardin, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Niort, sur l'Autise, affl. de la Sèvre Niortaise ; 1.740 h.

ardito (m. ital.) adv. *Mus.* Avec ardeur (marque l'éclat dans l'exécution).

ardoise [*doi-ze*] n. f. Pierre tendre et bleuâtre, qui sert à couvrir les maisons et à faire des crayons, des tablettes, etc. Feuille d'ardoise sur laquelle on écrit, on dessine : *faire un compte sur l'ardoise.* *Pop.* Compte de marchandises prises à crédit : *faire, avoir une ardoise chez le restaurateur.* *Ardoises métalliques,* plaques de tôle galvanisée ou de zinc, que l'on emploie à la couverture des gares, des grands hangars, etc.

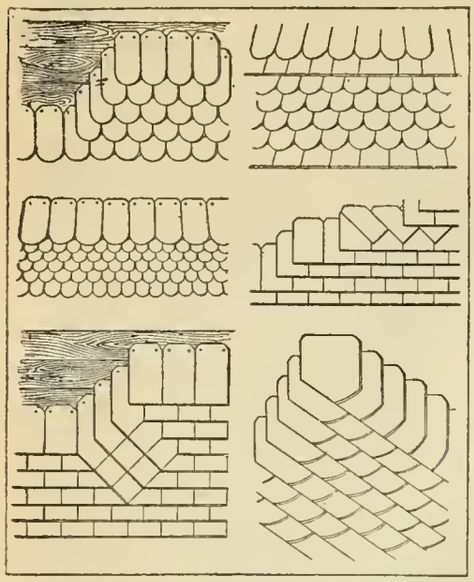

Dispositions diverses des ardoises dans la couverture.

— Encycl. L'ardoise est une variété fine, compacte et homogène, de phyllade (silicate d'alumine impur, assez riche en débris organiques). Il y a en France quatre massifs ardoisiers principaux : ceux de Bretagne, des Ardennes, des Pyrénées et de Brive. L'exploitation des ardoisières se fait de deux façons : à ciel ouvert (par gradins droits, par gradins avec plan incliné, ou par gradins inclinés et grandes chambres à ciel ouvert), ou par des chambres et des galeries. L'abatage des massifs d'ardoises, appelés *ouvrages,* se fait surtout par la mine. L'ardoise se débite en feuillets droits, longs, larges, flexibles et très élastiques (couvertures des bâtiments), ou en dalles (tables de billards, urinoirs). L'ardoise, plus légère que la tuile, a, de plus, l'avantage de mieux résister aux intempéries.

ardoisé [*zé*], **e** adj. Qui a la couleur de l'ardoise.

ardoiser [*zé*] v. a. Couvrir d'ardoises : *ardoiser un toit.* *Peint.* Donner la couleur de l'ardoise.

ardoiserie [*ze-rî*] n. f. Commerce d'ardoises.

ardoisier [*zi-é*], **ère** ou **ardoiseux, euse** [*zeû, eu-ze*] adj. De la nature de l'ardoise : *schiste ardoisier* ou *ardoiseux.*

ardoisier [*zi-é*] n. m. Celui qui exploite une ardoisière. Ouvrier employé à exploiter l'ardoise.

ardoisière [*zi-è-re*] n. f. Carrière d'ardoise.

ardoisin [*zin*] adj. Qui imite l'ardoise.

Ardouin-Dumazet (Victor-Eugène), publiciste français, auteur du *Voyage en France,* né à Vizille (Isère) en 1852.

Ardoye, v. de Belgique (Flandre-Occidentale), arr. de Roulers ; 6.100 h. Dentelles.

ardre v. n. V. ARDER.

Ardres, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 24 kilom. de Saint-Omer, sur le *canal d'Ardres ;* 2.720 h. (*Ardrésiens*). Ch. de f. N. Tulles, raffineries de sel. En 1520, eut lieu à Ardres la fameuse entrevue du *Camp du drap d'or.* (V. CAMP.) — Le cant. a 23 comm. et 14.460 h.

Ardrossan, v. d'Ecosse (comté d'Ayr), sur le golfe de la Clyde ; 5.300 h. Bon port. Bains de mer fréquentés.

ardu, e adj. (lat. *arduus*). Escarpé : *montagne ardue.* *Fig.* Difficile : *travail ardu.* ANT. **Aisé.**

arduité n. f. Qualité de ce qui est ardu.

are n. m. (du lat. *area,* surface). Unité de mesure pour les surfaces agraires : *l'are vaut cent mètres carrés.*

— Encycl. L'are est une mesure fictive, l'équivalent d'un carré de 10 mètres de côté ou décamètre carré. Il a pour multiple l'*hectare* ou hectomètre carré, et pour sous-multiple le *centiare* ou mètre carré.

Arec.

area [*ré*] n. f. (m. lat.). Cour sacrée, généralement plantée d'arbres, au milieu de laquelle furent bâties les premières églises d'Orient.

aréage n. m. Mesurage des terres par ares.

A rebours, roman de J.-K. Huysmans (1884). C'est l'histoire d'un névrosé qui, dégoûté de la vie, imagine de faire, jusque dans les plus petits détails, le contraire de ce que l'on fait en général. Œuvre excentrique, mais riche de verve, et remplie de vérités sous la forme du paradoxe.

arec [*rèk*] ou **aréquier** [*ki-é*] n. m. Genre de palmiers, des régions chaudes de l'ancien continent. (Le fruit, appelé *noix d'aree* ou *arec,* fournit du cachou ; le bourgeon se mange [*chou-palmiste*] ; l'amande sert à faire du bétel, et l'écorce des cordages.)

Arecibo, v. de Porto-Rico (Antilles), sur le *rio de Arecibo ;* 30.000 h.

arécine n. f. Matière colorante jaune, extraite de la noix d'arec.

arécinées [*né*] n. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type l'*arec.* S. une *arécinée.*

Arecomici, anc. peuple de la Gaule, entre l'Hérault et le Rhône. V. pr. *Nemausus* (Nîmes).

aréfaction [*fak-si-on*] n. f. (du lat. *arefacere*). Action de sécher, de dessécher.

areignol [*rè-gnol*] n. m. Filet nommé ordinairement *bastude.*

a remotis loc. lat. signif. A l'écart : *mettre un objet a remotis.* *Fig.* *Mettre un ami a remotis,* cesser de le voir.

Arena (Joseph), homme politique français, né en Corse, m. à Paris (vers 1770-1801). Député de la Corse au Corps législatif en 1796, il entra dans une conspiration contre le premier consul Bonaparte et fut guillotiné. — Son frère BARTHÉLEMY, né en Corse, m. à Livourne (vers 1775-1829). Membre du conseil des Cinq-Cents, il aurait tenté, suivant quelques-uns, de poignarder Bonaparte au 18-Brumaire.

arénacé, e adj. (du lat. *arena,* sable). De la nature du sable. Qui lui ressemble : *roche arénacée.*

arénaire [*nè-re*] adj. Qui vit dans le sable.

arénaire [*nè-re*] n. f. Genre de caryophyllacées, renfermant des plantes qui croissent dans les terrains sablonneux des régions tempérées. Syn. SABLINE.

aréna tion [*si-on*] n. f. (du lat. *arena,* sable). Action de couvrir de sable une surface, un corps.

Arenberg [*rin-bèr'*] (Auguste **d'**), comte de La Mark, né et m. à Bruxelles (1753-1834). Propriétaire du régiment de La Mark au service de la France, il se fit nommer député de la noblesse aux états généraux de Versailles, devint l'ami de Mirabeau et l'intermédiaire de ses relations avec la famille royale.

Arenberg (Louis, prince **d'**), homme politique français, né à Paris en 1837. Vice-président du Jockey-club, président du comité de l'Afrique française, membre libre de l'Académie des beaux-arts.

Arendonck, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 4.600 h. Bonneterie.

arène n. f. (du lat. *arena,* sable). Sable fin qui couvre les rivages de la mer et des fleuves, ou qui se trouve au sein de la terre : *arène maritime, fluviatile, fossile.* *Par ext.* Désert de sable : *les arènes de Libye.* Espace sablé, au centre des amphithéâtres, des cirques, pour les combats, les exercices, les jeux. Au pl., anciens amphithéâtres des Romains. *Fig.* Carrière, assemblée, etc., où se combattent les idées, les partis : *l'arène littéraire, politique.*

Arènes de Nîmes (les), grand amphithéâtre romain à forme elliptique, dont le grand axe a 133 mètres, et le petit 101. La hauteur, qui mesure 21m,32,

Arènes de Nimes.

comprend deux rangs de portiques superposés au nombre de 60, et séparés par des pilastres. Les 35 rangs de gradins pouvaient recevoir 30.000 spectateurs. Charles-Martel incendia les arènes de Nîmes en 737, pour en chasser les Barbares.

Arène (Paul-Auguste), écrivain français et poète provençal, né à Sisteron, m. à Antibes (1843-1896). Citons parmi ses contes, au style spirituel, vif et coloré : *Jean des Figues, Au bon soleil, le Canot des six capitaines,* etc.

Arène (Emmanuel), homme politique et écrivain français, né à Ajaccio, m. au Fayet (Savoie) (1856-1908).

Arenemberg [*nin-bèr'*], château du canton de Thurgovie, en Suisse, une des résidences de Napoléon III avant son avènement. Ce beau château, situé sur les bords du lac de Constance, est aujourd'hui occupé par une école agricole qu'y a installée le canton de Thurgovie, à qui l'impératrice Eugénie a fait don du château, en 1906.

aréner v. n. ou **s'aréner** v. pr. (Se conj. comme *accélérer.*) Se dit d'un bâtiment qui s'affaisse : *plancher qui arène* ou *s'arène.*

aréneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Sablonneux.

areng [*ran*] n. m. Genre de palmiers, comprenant de grands arbres des Indes, à tronc épais.

arénicole adj. (du lat. *arena,* sable, et *colere,* habiter). Qui vit dans le sable. N. f. Annélide qui vit dans les sables au bord de la mer, et que les pêcheurs en mer emploient pour amorcer leurs lignes.

arénière n. f. Sablière, sablonnière, lieu d'où l'on tire du sable.

arénifère adj. (du lat. *arena,* sable, et *ferre,* porter). Qui contient du sable.

aréniforme adj. (du lat. *arena,* sable, et de *forme*). Qui ressemble à du sable.

Arensbourg, v. de Russie (Livonie), port sur la côte sud de l'île d'Œsel ; 4.000 h.

arénulacé, e adj. Qui ressemble à de petits grains de sable.

arénuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. (rad. *arène*). Empli de menu sable. Semblable au menu sable.

aréolaire [*lè-re*] adj. Qui se rapporte à l'aréole.

aréolation [*si-on*] n. f. Disposition aréolaire d'un tissu quelconque.

aréole n. f. (du lat. *areola,* petite aire). *Anat.* Cavité entre les faisceaux de fibres d'un tissu. *Méd.* Cercle rougeâtre qui entoure un point inflammatoire.

aréolé, e adj. *Anat.* Qui présente des aréoles.

aréomètre n. m. (du gr. *araios,* peu dense, et *metron,* mesure). Instrument qui sert à déterminer la densité des liquides, ou encore le degré de concentration d'une dissolution.

Aréomètre.

— Encycl. Plongé dans un liquide, l'aréomètre flotte verticalement et s'enfonce d'autant plus que le liquide est moins dense. Il se compose d'une boule ou cylindre de verre lesté par un petit poids et surmonté d'une tige graduée. Suivant sa destination, l'aréomètre prend le nom d'*alcoomètre,* de *pèse-lait,* de *pèse-liqueurs, pèse-moût, pèse-sels,* etc.

aréométrie [*trî*] n. f. Art de déterminer la densité des liquides au moyen de l'aréomètre.

aréométrique adj. Qui a rapport à l'aréométrie : *échelles aréométriques.*

aréopage n. m. (du gr. *Areios pagos,* colline de Mars). Tribunal suprême d'Athènes, qui fut en même temps, jusqu'à la veille des guerres médiques, son principal corps politique. (En ce sens et pris absolum. s'écrit avec une majuscule.) *Fig.* Réunion de gens vertueux, savants, etc. Assemblée de magistrats, de juges : *l'aréopage des examinateurs.*

— Encycl. *Antiq. gr.* A partir de Périclès, l'Aréopage fut composé de 31 membres, anciens archontes, et chargé du jugement des affaires criminelles les plus graves. On n'y permettait aucun artifice oratoire pour émouvoir ou attendrir les juges. La sévérité des arrêts, l'esprit d'équité qui les dictait acquirent à l'aréopage d'Athènes une immense réputation de sagesse et d'impartialité. Après passait pour s'y être justifié du meurtre d'un fils de Poséidon, et une tradition, suivie par Eschyle, nous montre Oreste, accusé du meurtre de sa mère Clytemnestre, y plaidant sa cause devant Athéna elle-même.

aréopagite n. m. Membre de l'Aréopage.

aréopagitique adj. Qui se rapporte à l'Aréopage, à un aréopage.

aréostyle [*os-ti-le*] n. m. (du gr. *araios,* non serré, et *stulos,* colonne). Entre-colonnement, dans lequel l'intervalle qui sépare deux colonnes voisines est de trois diamètres et demi à quatre diamètres.

aréosystyle [*sis-ti-le*] n. m. (du gr. *araios,* peu serré, *sun,* avec, et *stulos,* colonne). Système d'entre-colonnement dans lequel les colonnes sont accouplées deux à deux, de manière que l'intervalle entre deux couples soit de trois diamètres et demi, et l'intervalle entre les deux colonnes d'un même couple, d'un demi-diamètre.

aréotectonique [*tèk*] n. f. (du gr. *areios,* belliqueux, et *tektonikê,* art de bâtir). Art de fortifier, d'attaquer ou de défendre les places fortes.

aréquier n. m. V. AREC.

Arequipa [*ku-i*], v. du Pérou, ch.-l. de dép., fondée par Pizarre en 1540 ; 35.000 h. Un des principaux centres littéraires de l'Amérique du Sud ; université depuis 1825. Près de là, volcan du Misti.

Arès [*rèss*], comm. de la Gironde, arr. et à 47 kil. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon ; 1.860 h. Parcs à huîtres.

Arès, dieu de la mythologie grecque, identifié avec le dieu Mars des Romains. V. MARS.

arête n. f. (du lat. *arista,* épi). Os de certains poissons. *Bot.* Barbe des épis de l'orge, du seigle, etc. *Archit.* Angle saillant : *l'arête d'un toit.* *Géom.* Ligne d'intersection de deux plans : *les arêtes d'un cube.*

Arété, femme d'Alcinoüs, roi des Phéaciens, mère de Nausicaa.

Arétée [*té*], médecin grec du 1er siècle de notre ère, né en Cappadoce, contemporain de Néron.

Aréthuse [*tu-ze*], fontaine célèbre de l'île d'Ortygie, près de Syracuse. D'après la Fable, Aréthuse était une nymphe de Diane, qui, se baignant dans les eaux de l'Alphée, en Grèce, fut poursuivie par le dieu du fleuve jusque dans l'île d'Ortygie. Elle implora le secours de Diane, qui la métamorphosa en fontaine. Et, comme ses eaux ne se mêlaient pas à celles du fleuve, les mythographes ont supposé qu'Aréthuse avait la propriété de conserver toute sa pureté à travers des eaux amères et fangeuses. Ce mythe a enrichi notre langage d'une de ses métaphores les plus gracieuses, pour faire entendre que certaines organisations heureusement douées peuvent traverser des milieux corrompus sans en subir l'influence.

arêtier [*ti-é*] n. m. (rad. *arête*). Pièce de charpente qui forme l'encoignure d'un comble.

arêtière n. f. Couche de plâtre ou de mortier sur les angles saillants d'un toit.

Arétin (Pierre l'), fameux satirique italien, né à Arezzo, m. à Venise (1492-1557) ; auteur de *Dialogues* pleins d'esprit et de verve, de sonnets licencieux, d'une intéressante correspondance, de comédies, etc.

Arétin.

Arette, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 17 kil. d'Oloron ; 1.730 h.

Arezzo [*réd-zo*], v. d'Italie, ch.-l. de la prov. de son nom ; 39.000 h. (*Arétins*). Eaux minérales. Patrie de Mécène, Pétrarque, Vasari, Guittone d'Arezzo, de l'Arétin, du pape Jules II, de Concini.

Arfeuilles, comm. de l'Allier, arr. et à 15 kil. de Lapalisse ; ch. de f. P.-L.-M. ; 3.180 h.

Arga, riv. d'Espagne, affl. de l'Aragon. Sort des Pyrénées occidentales ; arrose Pampelune et la Navarre ; cours 160 kil.

argali n. m. Variété de mouflon qui habite la partie septentrionale du continent asiatique.

argamasse [*gha-ma-se*] n. f. Plate-forme en terrasse, placée au-dessus d'un édifice, en Orient.

Argand [*ghan*] (Aimé), physicien suisse, né à Genève, m. en Angleterre (1755-1803); inventeur de lampes auxquelles Quinquet a donné son nom.

arganier [*ni-é*] n. m. Arbuste de la famille des sapotacées, qui croît au Maroc. (On tire de l'amande contenue dans le noyau de son fruit, une huile très appréciée des Marocains.)

Argelander (Frédéric-Guillaume-Auguste), astronome allemand, né à Memel (Prusse), m. à Bonn (1799-1875); auteur de belles cartes célestes.

Argelès-Gazost [*lèss-gha-zost*], ch.-l. d'arr. (Hautes-Pyrénées), sur le *gave d'Argelès;* ch. de f. M., à 32 kil. de Tarbes; 1.740 h. (*Argelésiens*). Belle vallée; eaux minérales sulfurées sodiques, bromurées et iodurées. — L'arr. a 5 cant., 91 comm., 39.100 h.; le cant. a 23 comm. et 9.590 h.

Argelès-sur-Mer [*lèss, mèr*], ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 26 kil. de Céret, près de la Méditerranée; 2.910 h. (*Argelésiens*). Ch. de f. M. Bouchons, huile, miel; oliviers, pêchers. — Le cant. a 13 comm. et 20.170 h.

Argeliers, comm. de l'Aude, arr. et à 18 kil. de Narbonne; 1.300 h.

argémon n. m. (du gr. *argos,* blanc). Petit ulcère superficiel de la cornée. Syn. ARGÉMA.

argémone n. f. Genre de papavéracées d'Amérique, qui possèdent un suc jaune et caustique que l'on croyait autrefois propre à guérir certaines maladies d'yeux et en particulier l'*argémon*.

Argences, comm. du dép. du Calvados, arr. et à 15 kil. de Caen; 1.390 h.

Argens [*janss*], fleuve côtier du dép. du Var, affl. de la Méditerranée à Saint-Raphaël; cours 116 kil.

Argens [*janss*] (Jean-Baptiste DE BOYER, marquis **d'**), littérateur français, né à Aix (Provence), m. à La Garde, près de Toulon (1704-1771); protégé de Frédéric II, dont il fut le chambellan; auteur d'écrits spirituels et sceptiques, dont le plus connu a pour titre : *Lettres juives, chinoises* et *cabalistiques*.

Argensola [*jan*], nom de deux frères, poètes espagnols du commencement du XVIIe siècle.

Argenson [*jan*] (Marc-René VOYER DE PAULMY **d'**), né à Venise, m. à Paris (1652-1721). Il succéda à La Reynie dans les fonctions de lieutenant de police à Paris, et devint garde des sceaux. — RENÉ-LOUIS, son fils aîné, né et m. à Paris (1694-1757), ministre des affaires étrangères (1744-1747), a laissé d'intéressants *Mémoires*. — MARC-PIERRE, son second fils, (1696-1764), fut ministre de la guerre; Diderot et d'Alembert lui dédièrent l'*Encyclopédie*. — MARC-ANTOINE, fils de René-Louis (1722-1787), fut ministre de la guerre en 1757.

argent *jan*] n. m. (lat. *argentum*). Métal blanc, brillant et très ductile : *lingot d'argent*. Monnaie faite de ce métal : *recevoir un payement en argent*. Toute sorte de monnaie : *dépenser beaucoup d'argent*. *Fig.* Richesse : *l'argent est le maître du monde*. *Argent comptant*, somme que l'on verse immédiatement. *Prendre quelque chose pour argent comptant*, croire sans examen. *Bourreau d'argent*, prodigue. En *avoir pour son argent*, au pr. et au fig., recevoir proportionnellement à ce que l'on a dépensé, à la peine que l'on a prise. *Jouer bon jeu bon argent*, jouer ou agir de bonne foi. *L'argent est le nerf de la guerre*, au pr. et au fig.. on ne peut, sans des sommes considérables, se livrer utilement à aucune entreprise militaire, commerciale ou autre. *Blas.* L'un des métaux héraldiques. (V. la planche BLASON.) PROV. : **Point d'argent, point de Suisse,** rien pour rien, point de service sans rétribution. **Plaie d'argent n'est pas mortelle,** les pertes d'argent peuvent toujours se réparer. **L'argent n'a point de maître,** il appartient à celui qui le tient, puisque rien ne peut le faire reconnaître. **L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître,** il sert à faire de bonnes et grandes choses, mais avilit celui que domine la cupidité, l'avarice, etc. — ALLUS. HIST. : **L'argent n'a pas d'odeur,** mot de Vespasien. Cet empereur ayant établi un impôt sur ce que nous avons appelé depuis des *vespasiennes*, c'est-à-dire sur les urinoirs publics. Titus lui rapporta que les Romains s'égayaient à ce sujet. Vespasien lui donna à flairer une pièce de monnaie en disant : *l'argent n'a pas d'odeur*. On rappelle cette phrase pour indiquer que l'on ne rougit d'aucun moyen de s'enrichir.

— ENCYCL. L'argent (Ag) se rencontre rarement à l'état pur dans le sein de la terre; on le trouve à l'état de sulfure dans les galènes et pyrites cuivreuses, ou encore uni aux sulfures d'arsenic ou d'antimoine; on le rencontre aussi à l'état de chlorure, seul ou associé au sel marin. On trouve des minerais d'argent dans le nord de l'Europe : en Suède, en Norvège, en Russie; mais les plus riches du monde sont ceux du Pérou et du Mexique. L'argent est le plus ductile et le plus malléable de tous les métaux, après l'or; il fond à 1.000°. La densité de l'argent est de 10,5; on l'allie au cuivre pour lui donner plus de dureté. (V. TITRE.) Il sert à la fabrication des *monnaies* (v. ce mot), et, outre son emploi dans la bijouterie et l'orfèvrerie, on l'utilise encore dans l'argenture; plusieurs de ses sels (bromure et azotate d'argent) ont une importance capitale en photographie.

Argent (*l'*), roman d'E. Zola (1891). Dans cette œuvre, le puissant romancier dépeint la lutte, le triomphe, puis la ruine d'un banquier catholique, hardi spéculateur, vaincu à la longue par un banquier juif. Œuvre débordante de vie.

Argenta, v. d'Italie (prov. de Bologne), sur le Pô de Primaro; 17.200 h.

argentage [*jan*] n. m. Action d'argenter. Son résultat. (On dit mieux ARGENTURE.)

argental, e, aux [*jan*] adj. Qui contient de l'argent métallique; *mercure argental, or argental*.

Argental [*jan*] (Charles-Augustin DE FERRIOL **d'**), conseiller au parlement de Paris, amateur et correspondant de Voltaire, né et m. à Paris (1700-1788).

Armes d'Argentan.

argentan [*jan*] n. m. Alliage de cuivre, de nickel et de zinc, dont on se sert en orfèvrerie. (Lorsque l'étain remplace le zinc, l'alliage est appelé *argenton*.)

Argentan [*jan*], ch.-l. d'arr. (Orne), sur l'Orne; 6.390 h. (*Argentinais* ou *Argentanais*). Ch. de f. O., à 50 kil. d'Alençon. Dentelles, vitraux peints, cuirs; volailles, chevaux. Patrie de Mézeray. — L'arr. a 11 cant., 174 comm., 73 180 h.; le cant. a 11 comm. et 8.710 h.

Argentat [*jan-ta*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 29 kil. de Tulle, sur la Dordogne; 2.830 h. (*Argentatois*). Houille. — Le cant. a 11 comm. et 10.650 h.

argentation [*jan-ta-si-on*] n. f. Coloration en brun des éléments anatomiques par le nitrate d'argent.

argenté, e [*jan*] adj. Recouvert de feuilles d'argent ou d'une solution d'argent : *vaisselle argentée*. Qui a l'éclat de l'argent : *flots argentés*.

argenter [*jan-té*] v. a. Couvrir d'une feuille d'argent ou d'un dépôt d'argent. (V. ARGENTURE.) *Fig.* et *poét.* Donner l'éclat, la blancheur de l'argent : *la lune argente les flots*. ANT. **Désargenter.**

argenterie [*jan-te-rî*] n. f. Vaisselle et autres ustensiles d'argent.

— ENCYCL. *Écon. dom.* Pour blanchir les couverts en argent ou autres ustensiles, on peut employer l'eau de savon chaude ou une bouillie claire de blanc d'Espagne qu'on essuie, une fois sèche, à l'aide d'une peau de chamois. On peut utiliser aussi le procédé suivant : on prépare une forte lessive de potasse avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre 15 grammes de crème de tartre et 15 grammes d'alun. On plonge l'argenterie dans ce bain, et l'on place le tout sur le feu, en laissant bouillir cinq minutes; on retire les pièces sans les essuyer et on les laisse sécher. D'autre part, on réduit en cendres un peu de paille de froment, que l'on pile ensuite et que l'on tamise. De cette cendre on frotte l'argenterie, que l'on passe enfin à la peau de chamois. L'argenterie reprend par ce moyen le brillant et l'aspect du neuf.

Argenteuil [*jan-teu, l* mll.], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 21 kil. de Versailles, sur la Seine; 19.830 h. (*Argentoliens*). Ch. de f. N. et O. Vignobles, cultures maraîchères, plâtre. Patrie de Jacques de Vitry. — Le cant. a 10 comm. et 44.680 h.

argenteur [*jan*] n. et adj. m. Ouvrier qui argente : *un argenteur sur cuivre*.

argenteux, euse [*jan-teû, eu-ze*] adj. *Pop.* Qui a beaucoup d'argent : *vieillard argenteux*.

argentier [*jan-ti-é*] n. m. Autrefois, en France, surintendant des finances.

— ENCYCL. Le titre d'argentier paraît pour la première fois en 1317. C'était le chef de l'argenterie (comptabilité particulière de l'hôtel du roi); il était

prépose à la garde des joyaux de la couronne et de tout ce qui concernait, dans l'hôtel du roi, l'ameublement et l'habillement. Jacques Cœur, argentier de Charles VII, a été le plus illustre titulaire de cette charge.

Argentière [*jan*], célèbre vallée de la Haute-Savoie, près de Chamonix ; source de l'Arve.

Argentière (COL DE L'), dans les Alpes-Maritimes, aux sources de l'Ubaye et conduisant de Barcelonnette à Demonte (Italie) ; 1.995 m. d'altitude.

Argentière (L'), ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 18 kil. de Briançon, sur la Durance ; 960 h. Plomb argentifère. — Le cant. a 7 comm. et 5.330 h.

argentifère [*jan*] adj (du lat. *argentum*, argent, et *ferre*, porter). Qui renferme de l'argent : *terrain argentifère.*

argentin, e [*jan*] adj. Qui a le son clair, retentissant de l'argent : *voix argentine.*

Argentin, e [*jan*], habitant ou originaire de la république Argentine : *les Argentins.* Adjectiv. : *les exportations argentines.*

argentine [*jan*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la potentille argentée. *Techn.* Poudre d'étain. *Zool.* Nom vulgaire de divers poissons à écailles brillantes.

Argentine [*jan*] (RÉPUBLIQUE) [on dit aussi, par abrév. : *l'Argentine*], république fédérale de l'Amérique du Sud, comprenant le versant oriental de la cordillère des Andes (mines d'argent, de plomb), les déserts du Chaco, une partie des vallées fertiles de l'Uruguay et du Paraguay (céréales), les grandes plaines des *pampas* (prairies, élevage), et la sauvage Patagonie ; sup. 2.800.000 kil. carr. ; pop. 5.191.000 h. (*Argentins*). Capit. *Buenos-Ayres.* La république Argentine, qui se peuple de plus en plus par l'immigration, fait un actif commerce avec l'Europe, à laquelle elle expédie des blés, des bestiaux, des pelleteries, etc., et dont elle reçoit des produits manufacturés.

Armoiries de la république Argentine.

Argentine, comm. de la Savoie, arr. et à 23 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 1.600 h.

Argenton [*jan*], ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 30 kil. de Châteauroux, sur la Creuse ; 6.280 h. (*Argentonnais*). Ch. de f. Orl. Papeteries, draps, carrières, poteries, filatures. — Le cant. a 10 comm. et 15.490 h.

Argenton (Marie-Louise-Madeleine-Victoire LE BEL DE LA BOISSIÈRE DE SÉRY, comtesse D'), maîtresse de Philippe d'Orléans, née vers 1680, m. en 1748.

Argenton-Château [*jan, tô*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 18 kil. de Bressuire, sur l'*Argenton*, affl. de la Loire ; 1.220 h. (*Argentonnais*). Granit, toiles. — Le cant. a 19 comm. et 13.120 h.

Argentoratum [*jin, tom'*] nom latin de Strasbourg.

Argentré [*jan*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 11 kil. de Laval, sur la Jouanne, affl. de la Mayenne ; 1.400 h. Ch. de f. O. Marbre, fours à chaux. — Le cant. a 9 comm. et 6.550 h.

Argentré [*jan*] (Bertrand D'), savant jurisconsulte, né à Vitré (1519-1590) ; auteur d'une *Histoire de Bretagne.*

Argentré-du-Plessis [*jan. plé-si*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 9 kil. de Vitré ; 2.170 h. Marbre noir, tanneries. — Le cant. a 9 comm. et 11.450 h.

Argent-sur-Sauldre [*jan, sô-dre*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 47 kil. de Sancerre, sur la *Sauldre*, affl. du Cher ; 2.340 h. Poteries. — Le cant. a 4 comm. et 7.460 h.

argenture [*jan*] n. f. Couche d'argent, appliquée sur un métal ou sur un corps quelconque : *l'argenture des glaces.* Art, action d'argenter.

— ENCYCL. Il y a des procédés anciens et des procédés modernes d'argenture. Parmi les procédés anciens, nous énumérerons simplement, sans les expliquer : l'*argenture en feuilles*, l'*argenture à la bouillitoire*, l'*argenture au trempé à chaud* ou *à froid*, l'*argenture au pinceau, au bouchon*, ou *au pouce.* On procède aujourd'hui par *galvanoplastie* (argenture galvanique) en employant comme bain une solution de cyanure double de potassium et d'argent. — Pour argenter les glaces, on se sert d'une solution ammoniacale d'azotate d'argent, à laquelle on ajoute de l'acide tartrique et qui dépose sur le verre, préalablement nettoyé, une couche d'argent métallique, qu'on recouvre finalement d'une couche de peinture. Il existe aussi divers procédés pour argenter les tissus, les porcelaines, le papier, les boiseries et les murs.

Arghana ou **Argana,** v. de l'Asie Mineure (prov. de Diarbékir), sur le Tigre ; 7.000 h.

Argien, enne [*ji-in, è-ne*], habitant ou originaire d'Argos : *les Argiens.* Adjectiv. : *soldats argiens.*

argilacé, e adj. Qui ressemble à l'argile.

argile n. f. que les poètes et de bons prosateurs (H. de Balzac, etc.) ont fait du masculin (lat. *argilla*). Terre molle, grasse, qui n'est autre qu'un silicate d'alumine hydraté, rarement pur : *l'argile rend les terres imperméables. Poétiq.* Vase fait d'argile. S'emploie souvent au *fig.* : 1° par allusion à la terre avec laquelle, d'après la Bible, le premier homme a été formé : *nous sommes tous de la même argile ;* 2° à la nature plastique de cette matière : *l'enfant est une argile facile à pétrir ;* 3° à la fragilité de l'argile cuite : *la réputation de l'intrigant est d'argile.*

— ENCYCL. Les argiles se distinguent d'après leurs propriétés. 1° Les argiles *infusibles* ou *réfractaires* sont constituées par le *kaolin* et les *argiles plastiques.* Le kaolin se trouve aux environs de Limoges ; il est généralement blanc, friable, se délaye difficilement, et sert à la fabrication des porcelaines ; l'argile plastique est douce et onctueuse au toucher ; elle sert à la fabrication des creusets, faïences, briques réfractaires, poteries. 2° Les *argiles fusibles* comprennent les *argiles figulines* et les *argiles smectiques ;* les premières se colorent au feu, à cause des oxydes métalliques qu'elles renferment ; elles servent à la fabrication des faïences communes, des tuiles, des briques, et les argiles smectiques, qui servent à dégraisser les draps. 3° Les *argiles ocreuses* servent pour la peinture.

argileux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui tient de l'argile : *sol argileux.*

argilière n. f. Terre d'où l'on extrait l'argile.

argilifère adj. (du lat. *argilla*, argile, et *ferre*, porter). Qui renferme de l'argile : *calcaire argilifère.*

argilite n. f. Schiste dans lequel domine l'argile.

argiloïde adj. Qui ressemble à de l'argile.

Arginuses, groupe d'îles de la mer Egée. Victoire navale des Athéniens sur les Lacédémoniens (406 av. J.-C.) ; en rentrant à Athènes, les généraux vainqueurs furent condamnés à la peine capitale, pour avoir négligé d'ensevelir leurs morts.

argiope n. m. Genre d'arachnides, comprenant des formes dont l'abdomen est chargé de bandes sombres et qui vivent dans les régions chaudes et tempérées.

Argo n. m. (du n. du navire *Argo*). Constellation australe, dite aussi *Navire,* dans laquelle se trouve *Canopus,* belle étoile de première grandeur.

Argo, nom du navire qui transporta les Argonautes en Colchide. (*Myth.*)

argol n. m. Excréments desséchés de bœufs, chevaux, moutons, etc., que l'on emploie comme combustible dans certains pays privés de bois : Tartarie, Mongol, hauts plateaux algériens.

Argol, comm. du Finistère, arr. et à 22 kil. de Châteaulin ; 1.460 h.

Argolide, contrée montagneuse de l'ancienne Grèce, au N.-E. du Péloponèse ; capit. *Argos ;* v. pr. *Mycènes, Epidaure.* Fait aujourd'hui partie du nome d'*Argolide-et-Corinthie.* Ch.-l. *Nauplie.*

argon n. m. (du gr. *argôn*, inactif). Gaz simple incolore, inodore et insipide, qui entre environ pour un centième dans la composition de l'air.

argon n. m. Morceau de bois courbé en arc, formant un trébuchet pour prendre les oiseaux.

argonaute [*nô-te*] n. m. Mollusque céphalopode des mers tropicales, appelé aussi NAUTILE.

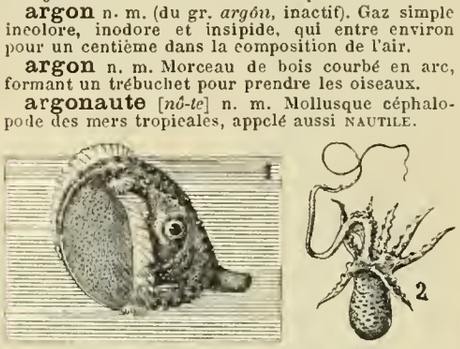

Argonaute : 1. Femelle nageant ; 2. Mâle.

Argonautes [*nô-te*], héros grecs qui, montés sur le navire *Argo*, allèrent conquérir la Toison d'or en Colchide. Ils étaient environ cinquante : Jason, leur chef, Hercule, Castor et Pollux, Orphée, Télamon, Pélée, etc. Après maintes péripéties, souvent racontées par les poètes, Jason s'empara de la fameuse Toison, aidé par la fille du roi de Colchide, Médée, qui s'enfuit avec lui. (*Myth.*) *Par plaisant.*, navigateurs ; esprits novateurs, aventureux. — Un *Argonaute.*

Argonautiques (*les*), poème épique sur l'expédition des Argonautes, par Apollonius de Rhodes. C'est une sorte de chronique versifiée spirituellement, et avec une élégante érudition. On y admire une psychologie pénétrante dans la peinture de l'amour de Médée (IIIe s. av. J.-C.) ; Valérius Flaccus en a fait, au IVe siècle, un médiocre pastiche.

Argonne, région de France, constituée par des collines boisées qui s'étendent entre la Meuse et l'Aisne, autour de Sainte-Menehould (Marne, Meuse et Ardennes). Célèbre par la belle campagne dirigée par Dumouriez en 1792, et qui finit par la bataille de Valmy. (Hab. *Argonnais.*)

Argos [*ghôss*], v. du Péloponèse, près le golfe de Nauplie ; 10.000 h. (*Argiens*). Ancienne capitale de l'Argolide, plus tard subjuguée par Sparte. Argos joue un grand rôle dans les récits mythologiques. Pyrrhus fut tué au siège de cette ville (272 av. J.-C.). S'appelle auj. *Planitza.*

Argostoli, v. de Grèce, ch.-l. de l'île de Céphalonie ; 9.000 h. Commerce actif.

argot [*gho*] n. m. Langue spéciale aux malfaiteurs, souvent très expressive : *refroidir* (tuer), *la sorbonne* (la tête), etc. Langage particulier adopté dans certaines professions : *l'argot des peintres.*

— ENCYCL. L'argot français paraît dater du XIVe ou du XVe siècle ; il était alors en usage parmi les mendiants, merciers, porte-balles et parmi les voleurs. Les œuvres du poète François Villon nous ont transmis des pièces entières rédigées dans cet ancien argot, qui demeure fort difficile à déchiffrer. D'ailleurs, rien n'est plus varié et plus changeant que l'argot. A côté de l'argot des malfaiteurs, il s'est développé une foule d'argots particuliers pour chaque métier, chaque profession, chaque école.

argot [*gho*] n. m. Bois au-dessus de l'œil d'une branche. (On dit plutôt EROOT.)

argoter [*té*] v. a. (rad. *argot*). Couper l'extrémité d'une branche morte.

argotier [*ti-é*], **ière** n. Qui connaît l'argot, le parle.

argotique adj. De la nature de l'argot : *langage argotique.*

argotiser [*zé*] v. n. Parler argot. (Peu us.)

Argou (Gabriel), célèbre avocat au parlement de Paris, né dans le Vivarais, m. au début du XVIIIe s. ; auteur d'une célèbre *Institution du droit français* (1682).

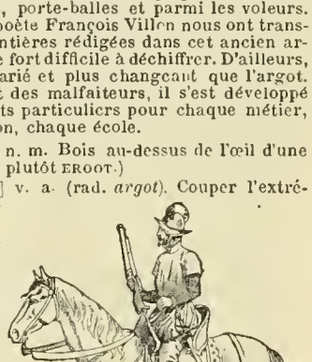

Argoulet.

argoulet [*lè*] n. m. (de *Argolide*). Corps de cavalerie légère, qui servait dans l'armée française au XVIe siècle. (Les argoulets furent appelés d'abord *stradiots* ou *estradiots.*)

Argoun, rivière de la Mongolie, sortie du Dalaï-Nor, et l'une des branches mères du fleuve *Amour.*

argousier [*zi-é*] n. m. *Bot.* Syn. de HIPPOPHAÉ.

argousin [*zin*] n. m. (ital. *algozzino*). Surveillant des forçats. *Par dénigr.* Agent de police.

Argout [*ghou*] (Antoine-Maurice-Apollinaire, comte D'), homme d'Etat français, né à Veyssilieu (Isère), m. à Paris (1782-1858) ; ministre de Louis-Philippe.

Armes d'Argovie.

Argovie [*vî*], un des cantons de la Suisse ; 206.500 h. (*Argoviens*). Capit. *Aarau.*

argue [*ar-ghe*] n. f. (de *orgue*). Machine qui sert à dégrossir, au moyen de filières, les lingots d'or, d'argent, etc.

Argueil [*gheu, l* mll.], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 25 kil. de Neufchâtel ; 410 h. — Le cant. a 15 comm. et 5.780 h.

Arguelles (Augustin), homme d'Etat espagnol, né à Ribadasella, m. à Madrid (1775-1844) ; surnommé *le Cicéron espagnol.* Ministre après la révolution de 1820, puis exilé en Angleterre, il rentra en Espagne à la suite de l'amnistie en 1832, et fut tuteur de la jeune reine Isabelle jusqu'à la révolution de 1843.

arguer [*ghu-é*] v. a. (du lat. *arguere*, prouver). V. n. Mettre en évidence, établir manifestement : *il ne faut pas arguer du général au particulier. Prat. Arguer de faux,* soutenir qu'une pièce, un acte sont manifestement faux.

arguer [*ghé*] v. n. Passer par les trous de l'argue, l'or et l'argent.

argueux, euse [*ghu-eû, eu-ze*] adj. Qui tient du reproche, de l'offense : *paroles argueuses.*

Arguin (BANC D'), banc de sable, sur la côte océanique de l'Afrique septentrionale. Pêcheries. C'est là que vint, en 1816, s'échouer la frégate *Méduse.*

argument [*man*] n. m. (lat. *argumentum*). Raisonnement par lequel on tire une conséquence : *la négation est l'argument de l'ignorance.* Preuve : *tirer argument d'un fait.* Sommaire d'un livre, d'un chapitre, d'une narration. *Math.* Quantité d'où dépend une circonstance mathématique, équation ou égalité, ou détermination.

argumentant [*man-tan*] n. m. Celui qui argumente dans un acte public contre le répondant.

argumentateur, trice [*man*] n. Qui aime à argumenter : *un ennuyeux argumentateur.*

argumentation [*man-ta-si-on*] n. f. Action, art d'argumenter : *briller dans l'argumentation.*

argumenter [*man-té*] v. n. Faire des arguments.

argumenteur [*man*] n. m. Celui qui argumente : *un bon argumenteur.*

argumentum ad crumenam loc. lat. signif. *Argument à la bourse.* A défaut de bonnes raisons, ouvrir sa bourse : *dans le* Barbier de Séville, *le comte Almaviva emploie avec Basile l'argumentum ad crumenam.*

argumentum baculinum loc. lat. signif. *Argument au bâton.* Donner des coups de bâton en guise d'arguments : *dans le* Médecin malgré lui, *de Molière, c'est l'argumentum baculinum qui convertit Sganarelle.*

argus [*ghuss*] n. m. (de *Argus*, n. mythol.). Homme très clairvoyant. Surveillant incommode, espion. *Yeux d'argus,* yeux très pénétrants. (V. l'art. suiv.). *Zool.* Espèce de papillon. Oiseau voisin du faisan et qui vit dans l'Inde et la Malaisie.

Argus.

Argus [*ghuss*], prince argien, qui, d'après la Fable, avait cent yeux, dont cinquante restaient toujours ouverts, et qui fut chargé par Junon de la garde d'Io changée en vache. Mercure parvint à l'endormir tout à fait au son de sa flûte et lui coupa la tête ; Junon sema ses yeux sur la queue du paon. — Le nom d'Argus, passé dans la langue comme symbole de la vigilance, sert surtout à désigner un surveillant trop clairvoyant, incommode.

Argus, nom du chien d'Ulysse, immortalisé par Homère (*Odyssée,* ch. XVII). Il fut le premier être qui reconnut le héros, quand celui-ci revint à Ithaque après vingt ans d'absence, sous les haillons d'un mendiant. Il expira après ce touchant souvenir d'attachement donné à son maître.

argutie [*sî*] n. f. (lat. *argutia*). Finesse excessive et outrée ; subtilité de langage : *les arguties de la chicane.*

Argy, comm. de l'Indre, arr. et à 29 kil. de Châteauroux ; 1.330 h.

Argyll ou **Argyle,** comté de l'Ecosse, sur la mer d'Irlande ; 76.000 h. Ch.-l. *Inverary.* Plomb, cuivre, ardoise.

Argyll (Archibald, duc D'), seigneur écossais (1598-1661). Il souleva en 1650 l'Ecosse contre Cromwell, et fut décapité à la Restauration.

argynne ou **argynnis** [*niss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant de jolis papillons fauves, tachetés de noir et d'argent, des forêts d'Europe.

argyraspide [*rass*] n. m. (du gr. *arguros*, argent, et *aspis, idos,* bouclier). Soldat d'un corps de fantassins, qui formait la garde d'Alexandre le Grand.

argyrisme n. m. (du gr. *arguros*, argent, et du suffixe *isme*). Ensemble des accidents que présente l'intoxication par des sels d'argent.

Argyro-Castro ou **Ergyr-Castri,** v. de la Turquie d'Europe (Albanie), près du Drin ; 11.000 h.

argyrolithe n. f. (du gr. *arguros*, argent, et *lithos*, pierre). Pierre précieuse décrite par les anciens : et dont on n'a pu préciser la nature.

argyronète n. f. Genre d'arachnides, vivant sous l'eau dans une cloche de soie qu'elles filent et sous laquelle elles accumulent de l'air par petites bulles fixées à leur abdomen.

Argyropoulo (Jean), savant grec, né et m. à Constantinople (1416-1476), vint enseigner les lettres grecques en Italie, où il eut Politien et Laurent de Médicis pour élèves.

argyrose [*ró-ze*] n. f. Sulfure d'argent dont les cristaux appartiennent au système cubique.

aria n. m. (de l'anc. verbe *harier*, harceler). *Pop.* Embarras, ennui harcelant : *que d'arias!*

aria cattiva (mots ital. signif. *air mauvais*) n. f. V. MALARIA.

Ariane ou plutôt **Ariadne**, fille de Minos, donna à Thésée le fil à l'aide duquel il put sortir du Labyrinthe, après avoir tué le Minotaure, puis fut abandonnée par lui dans l'île de Naxos et se jeta du haut d'un rocher dans la mer, ou, suivant une autre version, se laissa consoler par Bacchus. (*Myth.*) — Ce mythe symbolise l'ingratitude et l'inconstance naturelles, la première à l'homme, la seconde à la femme. De plus, le *fil d'Ariane* sert à désigner ce qui nous guide, nous éclaire au milieu des difficultés d'une entreprise, d'un raisonnement.

Ariane (*représentations diverses d'*). Le Vatican possède une *Ariane endormie*, statue antique, pleine de langueur et d'abandon; le Luxembourg, une *Ariane abandonnée* d'A. Millet. Le Tintoret a peint *Ariane couronnée par Vénus;* le Titien, *Bacchus et Ariane*, etc.

Ariane, tragédie de Th. Corneille, et son chef-d'œuvre; quelques passages sont traités avec une émotion digne de Racine (1672).

arianisme [*nis-me*] n. m. Hérésie d'Arius, qui combattait l'*unité* et la *consubstantialité* des trois personnes de la Trinité et soutenait que le Verbe, tiré du néant, était très inférieur au Père. Il regardait Jésus-Christ comme essentiellement parfait, mais il niait sa divinité. Cette doctrine qui, prêchée vers l'an 318 par Arius, prêtre attaché à l'Eglise d'Alexandrie, fut appuyée par divers empereurs de Constantinople et plusieurs rois barbares, balança pendant quelque temps la puissance du catholicisme. Elle fut condamnée au concile de Nicée (325).

Ariano, v. d'Italie (Pouille, prov. d'Avellino); 21.000 h. Evêché.

Ariarathe, nom de plusieurs rois de la Cappadoce.

Arica, v. du Chili (prov. de Tacna), sur le Pacifique; 4.000 h.

Aricie [*si*], princesse athénienne de la race des Pallantides, qui fut épousée par Hippolyte. Racine en a fait une figure touchante dans sa *Phèdre*.

aride adj. (lat. *aridus*). Sec, stérile : *terre aride. Fig. Esprit aride*, qui ne peut rien produire. *Sujet aride*, qui prête peu aux développements. ANT. Humide, fécond.

Aridée ou **Arrhidée**, fils naturel de Philippe de Macédoine, et frère d'Alexandre le Grand, auquel il succéda en 323. Il fut mis à mort par ordre d'Olympias.

aridité n. f. (de *aride*). Sécheresse, stérilité. *Fig.* : *aridité de l'esprit, du style*. ANT. Humidité, fécondité.

Arie [*ri*] ou **Aria**, province de l'ancienne Asie, formant aujourd'hui le Khoraçan oriental et le Seistan.

Ariège, riv. de France, qui naît à la frontière franco-andorrane, arrose les dép. de l'Ariège et de la Haute-Garonne, passe à Foix, Pamiers, Saverdun, et se jette dans la Garonne, r. dr.; cours 170 kil. Grandes crues.

Ariège (DÉPART. DE L'), département formé par le comté de Foix, une partie de la Gascogne et du Languedoc; préf. *Foix;* s.-préf. *Pamiers, Saint-Girons;* 3 arr., 20 cant., 338 comm., 205.700 h. (*Ariégeois*). 17e région militaire, cour d'appel de Toulouse; évêché à Pamiers. Céréales, élevage de chevaux, mules, chèvres, etc.; l'industrie comprend surtout le travail des laines : draps, tricots, etc.; gisements de fer. Nombreuses sources minérales : Aulus, Ussat, Ax, etc. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose.

Ariel, nom d'une idole des Moabites, devenue le nom d'un mauvais ange.

arien, enne [*ri-in, è-ne*] n. et adj. Partisan de l'arianisme : *un arien; princesse arienne*.

ariette [*ri-è-te*] n. f. (ital. *arietta*). Air léger. Paroles chantées sur cet air.

arille [*ll* mll.] n. m. Tégument accessoire qui, dans certaines graines, se développe au voisinage du hile.

arillé, e [*ll* mll.] adj. Qui est pourvu d'un arille : *graine arillée*.

Arimane. V. AHRIMAN.

Arimaspes, peuple de l'ancienne Scythie, sur la côte orientale de la mer Caspienne. — Les Arimaspes n'avaient, dit la Fable, qu'un œil, et disputaient aux Griffons l'or que roulaient les fleuves de leur pays.

Arimathie [*ti*] ou **Rama**, v. de la Judée, patrie de Joseph qui ensevelit Jésus-Christ.

arimer [*mé*] v. a. Chez les épingliers, ajuster le poinçon sur l'enclume.

Arinthod [*tô*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 40 kil. de Lons-le-Saunier; 940 h. Travail du bois. — Le cant. a 26 comm. et a 6.600 h.

Ariobarzane, nom de trois satrapes du Pont, d'un de Perse, et de trois rois de Cappadoce, qui régnèrent sous la tutelle romaine.

arion n. m. Genre de mollusques de la famille des limacidés, renfermant des limaces noires ou rouges, communes dans tout l'ancien monde.

Arion, célèbre poète et musicien grec du VIIe siècle av. J.-C. La légende raconte qu'il fut sauvé de la mort par des dauphins, que les sons de sa lyre avaient charmés. Cette merveilleuse puissance de la musique est souvent rappelée en littérature.

Arion.

arioso [*zo*] adv. (mot ital.; de *aria*, air). *Mus.* Se dit d'un air qui, par son sentiment pathétique et profond, est destiné à faire naître chez l'auditeur une sensation dramatique très intense.

Arioste [*os-te*] (Lodovico ARIOSTO, dit l'), brillant et fécond poète de la Renaissance italienne, né à Reggio, m. à Ferrare (1474-1533); auteur du *Roland furieux* (v. ROLAND), de comédies originales, de poésies diverses. Il vécut dans l'entourage du cardinal d'Este et de son frère Hercule Ier, duc de Ferrare.

Arioste.

Arioviste [*vis-te*], chef des Suèves. Les Séquanes, opprimés par les Eduens, l'appelèrent de Germanie. Il vainquit les Eduens, mais traita ses protégés aussi mal que les vaincus. Les uns et les autres appelèrent César à leur secours, et le Romain vainquit Arioviste près de Besançon, en 58 av. J.-C.

Arisch (El) ou **Arich**, v. d'Egypte, à l'entrée du désert de Syrie. Les Français y signèrent, en 1800, le traité par lequel ils évacuaient l'Egypte.

arisème n. m. Genre de plantes de la famille des aroïdées, que l'on rencontre dans toute l'Asie et l'Amérique boréale.

Arispe [*ris-pe*], v. du Mexique (Etat de Sonora), au pied de la sierra Madre; 3.500 h. Mines d'or.

Aristagoras [*ris-ta-gho-rass*], tyran de Milet. Sa révolte contre Darius et l'appui qu'il reçut des Athéniens furent le prétexte de la première guerre médique; m. en 497 av. J.-C.

Aristarque de Samos [*ris-tar-ke, môss*], astronome grec du IIIe siècle av. J.-C. Il eut le premier l'idée que la terre tourne sur son axe et autour du soleil; il fut accusé, pour cette opinion, de troubler le repos des dieux.

Aristarque, célèbre grammairien et critique grec, né dans l'île de Samothrace; fut précepteur des enfants de Ptolémée Philométor (IIe s. av. J.-C.). On appréciait surtout ses travaux sur Homère. — Le nom d'Aristarque est passé dans la langue; on dit d'un critique sévère, mais juste et éclairé : *c'est un Aristarque*. Ce nom s'oppose souvent à celui de *Zoïle*, critique envieux et injuste. V. ZOÏLE.

aristé, e adj. (du lat. *arista*, épi). Muni d'une arête.

Aristée [*ris-té*], fils d'Apollon. Il apprit aux hommes à élever les abeilles. La mythologie raconte qu'il causa involontairement la mort d'Eurydice, et que les nymphes, compagnes de l'épouse d'Orphée, la vengèrent en faisant périr toutes les abeilles d'Aristée. Celui-ci, désolé, alla trouver le devin Protée, qui lui conseilla d'immoler quatre taureaux et autant de génisses, pour apaiser les mânes irritées d'Eurydice; aussitôt, des entrailles des victimes s'échappa un essaim d'abeilles. Cette légende a fourni à Virgile le sujet d'un des plus beaux épisodes des *Géorgiques* (ch. IV). Les écrivains font allusion à cet événement mythologique, pour caractériser une naissance merveilleuse, qui se produit au sein même de la mort et de la corruption.

Aristénète [*ris-té*], sophiste et romancier grec, né à Nicée, m. en 358 apr. J.-C.; auteur de *Lettres érotiques* qui contiennent de curieux détails de mœurs.

Aristide [*ris-ti-de*], fils de Lysimaque, général et homme d'Etat athénien, que son intégrité fit surnommer *le Juste* (né vers 540, m. vers 468 av. J.-C.). Il se couvrit de gloire à Marathon, mais fut, à l'instigation de Thémistocle, son rival, banni par l'ostracisme. Il sortit d'Athènes en formant des vœux pour la prospérité de son ingrate patrie. On rapporte que, le jour où cette sentence fut rendue, Aristide fut invité à tracer son propre nom sur la coquille servant de bulletin de vote à un habitant de la campagne, qui ne savait pas écrire et s'était adressé à lui sans le connaître; il demanda à cet homme si Aristide l'avait personnellement offensé : « Non, répondit le paysan, mais *je suis las de l'entendre toujours nommer* le Juste. » Rappelé plus tard par sa patrie qu'avait envahie Xerxès, il se réconcilia avec Thémistocle, combattit vaillamment à Salamine et à Platées, puis participa à la formation de l'empire colonial d'Athènes par la constitution de la confédération de Délos. Il géra les finances de la Grèce avec une inviolable probité, et mourut pauvre.

Aristide.

Différentes particularités de la vie d'Aristide donnent lieu à des allusions : d'abord son nom, qui sert souvent à désigner un homme d'Etat juste et intègre; l'ostracisme inconsidéré dont il fut frappé; les vœux qu'il forma pour la grandeur de sa patrie, en partant pour l'exil; enfin et surtout, le motif que l'ombrageux paysan donna de son vote à Aristide lui-même.

Aristide, peintre grec, né à Thèbes (Béotie), contemporain d'Apelle (IVe s. av. J.-C.).

Aristide, né à Athènes, auteur de la plus ancienne *Apologie* de la religion chrétienne. L'empereur Adrien se trouvant à Athènes en 125, il lui présenta son œuvre, qui contribua à faire rendre l'édit prescrivant de ne faire mourir personne qu'après une accusation et une conviction juridique de son crime. Le sort des chrétiens en fut notablement adouci.

Aristide de Milet, écrivain grec du IIe siècle av. J.-C.; auteur des *Milésiaques*, contes licencieux.

Aristide (Ælius), rhéteur grec, né en Bithynie l'an 129 de J.-C., m. vers 189; auteur de déclamations intéressantes pour l'histoire du temps.

Aristion [*ris-ti*], tyran d'Athènes, mis à mort par ordre de Scylla (86 av. J.-C.).

Aristippe [*ris-ti-pe*], philosophe grec, né à Cyrène, élève de Socrate. Maître en l'art de flatter les tyrans, il passa une partie de sa vie en Sicile

à la cour des deux Denys. Il fut le chef de l'école cyrénaïque. Il fondait le bonheur sur le plaisir (IIIe s. av. J.-C.).

Aristippe le Jeune, petit-fils du précédent, vivait vers 364 av. J.-C. Il enseigna également la doctrine du plaisir.

Aristippe ou *la Cour,* par Guez de Balzac. Traité sur les mœurs de la cour et les moyens de concilier le devoir avec la politique, dédié à la reine Christine de Suède. C'est le chef-d'œuvre de Balzac (1658).

Aristobule [*ris-to*] **Ier,** roi de Judée. Il régna de 107 à 106 av. J.-C. — ARISTOBULE II, roi de Judée de 70 à 63 ; assassiné l'an 50 av. J.-C.

aristocrate [*ris-to*] n. Partisan, membre de l'aristocratie. Adjectiv. Syn. de ARISTOCRATIQUE.

aristocratie [*ris-to-kra-sî*] n. f. (du gr. *aristos,* excellent, et *kratos,* pouvoir). Classe des nobles, des privilégiés. ANT. **Démocratie, démagogie.**

— ENCYCL. Etymologiquement, l'aristocratie désigne le gouvernement des meilleurs. Chez certaines peuplades sauvages, le pouvoir est dévolu soit aux guerriers les plus forts, soit aux vieillards les plus expérimentés. J.-J. Rousseau, H. Spencer admettent que les sociétés primitives ont été gouvernées par des aristocraties de ce genre. Puis cette aristocratie naturelle et mobile du début, s'est transformée en une aristocratie de naissance et héréditaire, qui se distingua de plus en plus par des différences d'habitudes. L'établissement d'une aristocratie a parfois pour cause directe une conquête. L'aristocratie a, d'ailleurs, le plus souvent un rôle militaire important : parfois, aussi, elle a une origine religieuse, comme au Tibet.

aristocratique [*ris-to*] adj. Qui appartient à l'aristocratie. ANT. **Démocratique.**

aristocratiquement [*ris-to, man*] adv. D'une manière aristocratique. ANT. **Démocratiquement.**

aristocratiser [*ris-to, zé*] v. a. Rendre aristocratique. ANT. **Démocratiser.**

Aristodème [*ris-to*], roi de Messénie. Il fit vingt ans la guerre aux Spartiates et se tua sur le tombeau de sa fille, qu'il avait sacrifiée pour l'accomplissement d'un vœu ; m. vers 724 av. J.-C.

Aristodème, sculpteur grec (IVe s. av. J.-C.).

Aristogiton [*ris-to*], ami de Harmodius, un des meurtriers d'Hipparque. V. HARMODIUS.

aristoloche [*ris-to*] n. f. Genre de plantes à tige grimpante : *l'aristoloche est diurétique.*

Aristoloche.

— ENCYCL. Les aristoloches sont des plantes vivaces ; l'espèce la plus commune est l'*aristoloche clématite,* qui croît dans tous les lieux incultes.

aristolochiacées [*ris-to, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *aristoloche.* S. une *aristolochiacée.*

Aristomène [*ris-to*], chef des Messéniens, célèbre par sa lutte contre les Spartiates pendant la deuxième guerre de Messénie (683 av. J.-C.), et par sa résistance de onze ans sur le mont Ira (VIIe s. av. J.-C.) ; m. exilé à Rhodes.

ariston [*riss*] n. m. Instrument de musique à manivelle.

— ENCYCL. L'ariston donne à peu près les sons de l'orgue de Barbarie, mais adoucis. La manivelle commande un engrenage qui met en mouvement un carton circulaire, perforé suivant le rythme et la notation du morceau à exécuter. La partie essentielle du mécanisme est une tige métallique, munie de dents mobiles correspondant chacune à un tuyau sonore et que le carton (placé sur la tablette de l'instrument) actionne suivant la succession des trous.

Ariston.

Aristonoüs [*ris-to*] (*les Aventures d'*), conte dans le genre antique, par Fénelon ; récit touchant et écrit avec un charme exquis.

Aristophane [*ris-to*], le plus célèbre des poètes comiques grecs, né vers 450, m. vers 386 av. J.-C. Il écrivit cinquante-quatre comédies, dont onze seulement nous sont parvenues : *les Acharniens, la Paix, les Chevaliers, les Nuées,* où il attaquait Socrate ; *les Oiseaux, Lysistrata, l'Assemblée des femmes, les Thesmophories, les Grenouilles, les Guêpes* (celle-ci dirigée contre Euripide), *Plutus.* Elles appartiennent au genre de la *comédie ancienne.* Ce sont des satires politiques et sociales, parfois littéraires, où le poète se fait le champion du parti aristocratique contre la démocratie. Aristophane a une verve incroyable et une étonnante fantaisie poétique.

Aristophane.

Aristophane de Byzance, grammairien d'Alexandrie. Il travailla à l'établissement du texte d'Homère, et fut le maître d'Aristarque.

aristophanesque [*ris-to-fa-nès-ke*] adj. Dans le genre du poète grec Aristophane.

Aristote [*riss*], célèbre philosophe grec, né à Stagire, en Macédoine, m. à Chalcis, en Eubée (384-322 av. J.-C.). Fils de Nicomaque, médecin du roi de Macédoine, il fut le précepteur et l'ami d'Alexandre le Grand et le fondateur de l'école péripatéticienne, et l'une des intelligences les plus vastes qui aient jamais existé. Il a été surnommé *le Prince des philosophes,* et mérite d'être considéré comme le véritable créateur de l'anatomie et de la physiologie comparées, de la logique et de l'histoire de la philosophie. Son *Histoire des animaux,* sa *Rhétorique,* sa *Politique,* sa *Météorologie,* etc., abondent en vues originales et profondes. Pendant tout le moyen âge, il resta l'oracle des philosophes et des théologiens scolastiques, qui, d'ailleurs, le connaissaient et l'interprétaient mal. Il est l'auteur d'un grand nombre de traités de logique, de politique, d'histoire naturelle, de physique, dont les progrès de la science moderne ont démontré la valeur. Le nom d'Aristote est souvent cité comme la personnification de l'esprit philosophique et scientifique. A propos de ce nom, on rappelle aussi ces deux vers, qui se trouvent dans le *Festin de Pierre,* comédie de Thomas Corneille :

Aristote.

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

Dans l'application, le mot *tabac* se prête à de faciles variantes.

Aristote (*Commentaires sur*), ouvrage, resté longtemps célèbre, du philosophe arabe Averrhoès (XIIe s.).

aristotélicien, enne [*ris-to-té-li-si-in, è-ne*] adj. Conforme à la doctrine d'Aristote. N. Partisan de ce philosophe.

aristotélique [*ris-to*] adj. D'Aristote : *doctrine aristotélique.*

aristotéliser [*ris-to, zé*] v. n. Etre partisan d'Aristote ; soutenir ses principes, les suivre.

aristotélisme [*ris-to-té-lis-me*] n. m. (du gr. *Aristotelés,* Aristote). Doctrine d'Aristote.

Aristoxène de Tarente [*ris-to-ksè-ne*], philosophe et musicien grec (IVe s. av. J.-C.) ; auteur des *Eléments harmoniques,* le plus ancien traité de musique connu. Il voulait que l'on donnât à l'oreille et au sentiment une place beaucoup plus large qu'au calcul et à la science.

arithméticien, enne [*rit-mé-ti-si-in, è-ne*] n. Qui sait, qui pratique l'arithmétique.

arithmétique [*rit-mé*] n. f. (du gr. *arithmos,* nombre). Science des nombres. Art de calculer. Adjectiv. Fondé sur l'arithmétique : *calcul arithmétique.*

— ENCYCL. D'après les travaux récents de P. Tannery, la numération décimale et ses principales règles sont originaires de l'Inde et ont été introduites en Occident vers le XIe ou XIIe siècle par les Arabes. Les Grecs de l'école d'Alexandrie avaient d'ailleurs une notation très systématique et se sont fort attachés à la recherche des propriétés des nombres, mais il faut remonter au XVIe siècle avec Viète et Bachet, puis enfin à Fermat pour voir cette science faire des progrès considérables. V. ADDITION, DIVISION, FRACTION, MULTIPLICATION, NOMBRE, NUMÉRATION, RACINE CARRÉE, SOUSTRACTION, etc.

arithmétiquement [*rit-mé-ti-ke-man*] adv. Conformément à l'arithmétique.

arithmographe [*rit-mo*] n. m. (du gr. *arithmos,* nombre, et *graphein,* écrire). Appareil pour effectuer mécaniquement les opérations arithmétiques.

arithmographie [*rit-mo, fi*] n. f. (rad. *arithmographe*). Art d'exprimer par des signes conventionnels les quantités dont la composition est connue.

arithmologie [*rit-mo, ji*] n. f. (gr. *arithmos,* nombre, et *logos,* discours). Science générale des nombres, de la mesure des grandeurs.

arithmomancie [*rit-mo-man-si*] n. f. (du gr. *arithmos,* nombre, et *manteia,* divination). Divination au moyen des nombres. (On dit aussi ARITHMANCIE.)

arithmomètre [*rit-mo*] n. m. (du gr. *arithmos,* nombre, et *metron,* mesure). Calculateur mécanique.

Arius [*uss*], prêtre, né à Alexandrie, m. à Constantinople (280-336) ; fameux hérésiarque, fondateur de la secte des ariens. V. ARIANISME.

Arizona, Etat de l'Union américaine, formé en 1906 de la réunion des anciens territoires de l'Arizona (150.000 h.) et du Nouveau-Mexique (200.000 h.) ; 350.000 h. Ch.-l. *Phénix.* Or, cuivre, plomb ; élevage.

Arjuzanx [*zanksse*], comm. des Landes, arr. et à 22 kil. de Mont-de-Marsan ; 650 h. Ch. de f. M. Marne.

Arkansas [*zass*], un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 1.311.600 h. Capit. *Little-Rock.* Grandes richesses minérales.

Arkansas, riv. d'Amérique, prend sa source dans le Colorado (montagnes Rocheuses), passe à Little-Rock, et se jette dans le Mississipi (r. dr.) ; cours 3.470 kil.

Arkhangel, v. de la Russie d'Europe, port sur la Dwina, près de son embouchure dans la mer Blanche ; 18.000 h. Toiles, cordages, cuirs. Grand mouvement maritime et commercial. Ch.-l. du *gouv. d'Arkhangel* ou *d'Arkhangelsk,* peuplé de 347.000 h.

Arkhangel (Nouvelle-). V. NOUVELLE-ARKHANOEL.

Arkwright [*ark-ra-it'*] (sir Richard), mécanicien anglais, né à Preston, m. à Cromford (1732-1792) ; inventeur de la *mull jenny* pour filer le coton.

Arlanc [*lan*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 16 kil. d'Ambert, sur la Dolore, affl. de la Dore ; 3.360 h. Eaux ferrugineuses, dentelles. — Le cant. a 9 comm. et 10.130 h.

Arlandes (François-Laurent d'), né à Ancyron (1742-1809). Il fit, en 1783, avec Pilâtre de Rozier, la première ascension en ballon libre.

Arlaud (Jacques-Antoine), miniaturiste, né et mort à Genève (1668-1743).

Arlberg [*bèrgh*], col s'ouvrant entre les Alpes Algaviennes et les Alpes Rhétiques, dans le Tyrol (Autriche) ; il est percé par un tunnel de 10.270 m.

Arlequin [*kin*], personnage comique qui, de la scène italienne, a passé depuis le XVIIe siècle sur presque tous les théâtres de l'Europe. Il porte un habit composé de petits morceaux de drap triangulaires, de diverses couleurs, un masque noir, et, à la ceinture un sabre de bois, nommé *latte* ou *batte.*

Arlequin, d'après Saint-Marceaux.

— PROV. : **Etre comme Arlequin, dire la vérité en riant,** critiquer, dire son fait avec un air de bonhomie.

arlequin [*kin*] n. m. Masque revêtu du costume de ce personnage ; ce costume : *louer un arlequin. Par comparaison,* homme qui change sans cesse d'opinion : *un arlequin politique.* (On emploie quelquef. le fém. ARLEQUINE.) *Habit d'arlequin,* tout ce qui est composé de pièces disparates. *Manteau d'arlequin,* châssis placés de chaque côté de la scène et supportant une draperie visible seulement quand le rideau est levé. *Pop.* Mets composé de restes divers.

arlequinade [*ki*] n. f. Pièce où Arlequin joue le principal rôle. Bouffonnerie d'arlequin. Ecrit, composition ridicule.

Arles [*ar-le*], ch.-l. d'arr. (Bouches-du-Rhône), sur le Rhône et sur le *canal d'Arles ;* 29.830 h. (*Arlésiens*) ; ch. de f. P.-L.-M., à 89 kil. de Marseille. Fruits, vins, huiles, saucissons, laines. Antiquités romaines remarquables ; arènes. — L'arr. a 8 cant., 32 comm., 90.350 h. ; le cant. Est a 2 comm. et 18.620 h. ; le cant. Ouest a 2 comm. et 14.140 h.

Armes d'Arles.

Arles (ROYAUME D'), formé en 879 par Boson, beau-frère de Charles le Chauve, de la Franche-Comté, du sud de la Bourgogne, du Dauphiné, de la Provence et du Vivarais. Il fut démembré en 1033, après la mort de Rodolphe III.

Arlésienne (*l'*), mélodrame en trois actes et cinq tableaux, avec symphonies et chœurs, paroles d'Alph. Daudet ; la musique de scène de G. Bizet est un petit chef-d'œuvre de grâce, de fraîcheur et d'émotion (1872).

Arles-sur-Tech, ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 13 kil de Céret ; 2.350 h. Cb. de f. M. Forges. — Le cant. a 10 comm. et 7.370 h.

Arleuf, comm. de la Nièvre, arr. et à 9 kil. de Château-Chinon ; 2.360 h. Château de la Tournelle.

Arleux [*leû*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 14 kil. de Douai, sur la Sensée, affl. de l'Escaut ; 1.580 h. Ch. de f. N. Sucrerie, distillerie. Patrie de Merlin de Douai. — Le cant. a 15 comm. et 14.000 h.

Arlincourt [*kour*] (Charles-Victor PRÉVOT, vicomte **d'**), romancier et poète français, né près de Versailles, m. à Paris (1789-1856) ; auteur du *Solitaire.*

Arlington (comte Henri **d'**), ministre d'Etat sous Charles Ier (1618-1685). Il fit partie du ministère célèbre de la *Cabale.*

Arlon, v. de Belgique, ch.-l. d'arr. (Luxembourg), sur la Semoy, affl. de la Meuse ; 11.000 h. Fer, grains. Jourdan y vainquit les Autrichiens (1793 et 1794).

Armada (*l'Invincible*), flotte géante, envoyée par Philippe II, roi d'Espagne, contre l'Angleterre, en 1588. Le duc de Medina Sidonia la commandait ; elle fut détruite en grande partie par la tempête. L'*Invincible Armada* est demeurée célèbre, et l'on désigne quelquefois sous ce nom de grandes expéditions maritimes, mais toujours dans un sens ironique.

armadille [*ll* mll.] n. f. (espagn. *armadillo*). Flottille que l'Espagne envoyait dans ses colonies d'Amérique pour les protéger et empêcher les navires étrangers d'y commercer.

armadille [*ll* mll.] n. f. Genre de crustacés isopodes, renfermant des cloportes terrestres qui s'enroulent en boule.

Armagh, v. d'Irlande, sur le Callan ; ch.-l. du *comté d'Armagh* (prov. d'Ulster), anc. capit. du royaume ; 10.200 h. — Le comté a 163.200 h.

armagnac [*gnak*] n. m. Eau-de-vie très renommée, que l'on fabrique dans les départements formés par l'ancien pays d'Armagnac. (On distingue les haut-Armagnac (cant. de Condom, Valence, Vic-Fezensac, Jegun et Montesquiou, dans le Gers) ; les ténarèzes (cant. d'Eauze et de Montréal dans le Gers, et la partie sud du dép. de Lot-et-Garonne) ; et les bas-Armagnac (cant. de Cazaubon et Nogaro dans le Gers ; de Gabarret dans les Landes).

Armagnac [*gnak*], ancien pays de France (Gascogne), compris presque entièrement dans le dép. du Gers ; v. princ. *Auch, Lectoure, Eauze.* (Hab. *Armagnacais* ou *Armagnacs.*) Eaux-de-vie renommées. V. ARMAGNAC.

Armes d'Armagnac.

Armagnacs (*faction des*), parti du duc d'Orléans, dont un des chefs principaux était le comte Bernard VII d'Armagnac. Il déchira la France sous Charles VI et sous Charles VII, par ses luttes avec la faction des Bourguignons. Toutefois, à la différence de ce dernier parti, il ne s'allia jamais avec les Anglais ; le conflit ne prit fin qu'au traité d'Arras, en 1435. *Armagnacs* et *Bourguignons* sont deux mots restés dans la langue comme synonymes d'ennemis irréconciliables.

armaillade [*ma, ll* mll.] n. f. Sorte de filet.

Armançon, riv. de France, qui prend sa source dans le dép. de la Côte-d'Or, passe à Semur, Tonnerre, Saint-Florentin, et se jette dans l'Yonne (r. dr.) ; cours 174 kil.

Armand-Dumaresq (Charles-Edouard), peintre français, né et mort à Paris (1826-1895) ; il a laissé de remarquables tableaux militaires.

armateur n. m. Celui qui arme ou qui équipe un navire à ses frais.

— ENCYCL. *Dr.* L'armateur choisit le capitaine du navire, compose l'équipage et munit le navire de tout ce qui est nécessaire à la navigation. Tout propriétaire de navire est responsable des faits du capitaine, et tenu des obligations non illicites contractées par ce dernier pour ce qui est relatif au navire et à l'expédition. Il peut, dans tous les cas, s'affranchir de ces obligations par l'abandon du navire et du fret.

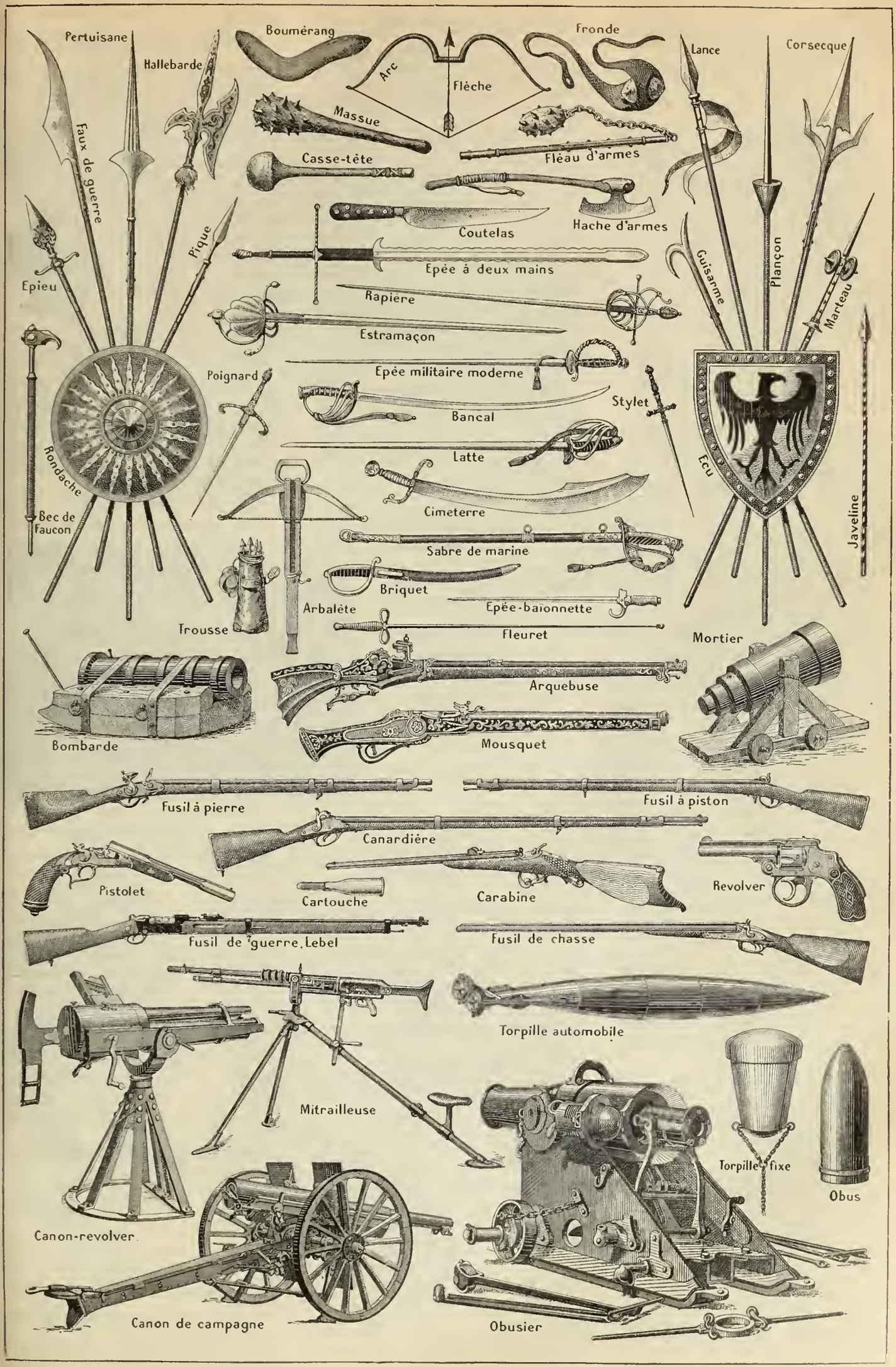

Voir ARMURES, ARTILLERIE, CANON, FUSIL, etc.

Universitas
BIBLIOTHECA

Armatoles ou **Klephtes** n. m. pl. Tribus guerrières et pillardes du nord de la Grèce. (Elles ont joué un grand rôle durant la guerre de l'Indépendance. Botzaris compta parmi leurs principaux chefs.) — Un *Armatole* ou *Klephte*.

armature n. f. Assemblage de liens de métal, soutenant les parties d'un ouvrage (charpeote, vitrail, pièce d'architecture, de modelage, etc.). Plaque métallique, faisant partie des condensateurs électriques. *Fig.* La fortune, considérée comme force qui aide à soutenir la société. (V. l'article suivant.) *Mus.* Réunion des dièses ou des bémols qui se trouvent à la clef et sont affectés au ton dans lequel le morceau est écrit.

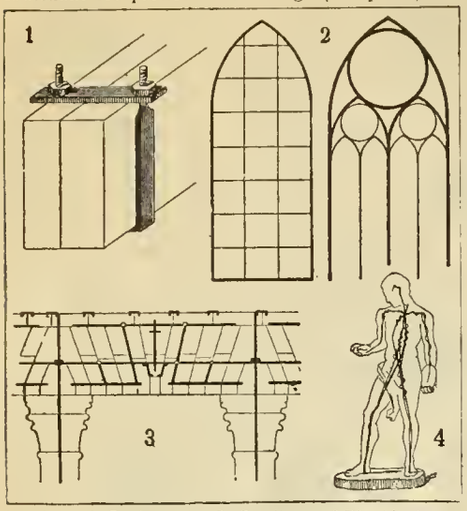

Armatures : 1. De charpente ; 2. De vitraux ; 3. D'architecture ; 4. De modelage.

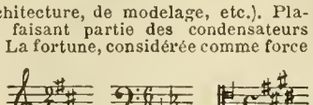
Armatures. (Mus.)

Armature (*l'*), roman de Paul Hervieu (1895). Œuvre remarquable par l'observation aiguë de la réalité. L'auteur y montre la famille, la société, le beau monde soutenus par une armature en métal, qui est l'argent. — E. Brieux a tiré du roman une pièce en cinq actes (1905).

Armbouts-Cappel, comm. du départ. du Nord, arr. et à 48 kil. de Dunkerque ; 1.200 h.

arme n. f. (du lat. *arma,* armes). Instrument qui sert à attaquer ou à défendre : *arme offensive, défensive. Arme blanche,* épée, baïonnette, poignard, etc. *Arme à feu,* fusil, pistolet, etc. Les différents corps de l'armée, cavalerie, infanterie, artillerie, génie, etc.: *appartenir à l'arme du génie.* Pl. Armure : *endosser ses armes.* Profession de la guerre : *né pour les armes.* Escrime : *faire des armes. Maître d'armes,* professeur d'escrime. Emblèmes figurés sur l'écu : *les armes de Paris.* (V. ARMOIRIES.) *Passer quelqu'un par les armes,* le fusiller. *Être sous les armes,* être armé. *Fig. Fournir des armes contre soi,* donner prise sur soi par ses actes, ses paroles, etc. *Fait d'armes,* trait de bravoure. *Faire ses premières armes,* sa première campagne, et, *au fig.,* débuter. *Prendre les armes,* se mettre sur le pied de guerre. *Poser les armes,* se rendre. *Fig. Rendre les armes,* céder. *Faire arme de tout,* employer tous les moyens. *Fig.* Tout ce qui sert à attaquer ou à se défendre : *les armes de l'éloquence, de la beauté ; l'arme de la calomnie. Milit. Commandant d'armes,* l'officier le plus élevé en grade des troupes de la garnison. *Mar. Capitaine d'armes,* officier qui a la police du bord. Loc. prov. et pop. *Passer l'arme à gauche,* mourir. ALLUS. LITTÉR. : **Se disputer les armes d'Achille. Patrocle couvert des armes d'Achille.** V. DISPUTER, et PATROCLE. **Que les armes cèdent à la toge.** V. CEDANT ARMA TOGÆ.

— ENCYCL. *Archéol.* et *milit.* Il existe deux classes d'armes : les armes offensives, les armes défensives.

On peut diviser les armes offensives en : 1° *armes de main :* épées et toutes leurs variétés, couteaux et poignards ; 2° *armes de coup* ou *armes de choc :* masses d'armes, casse-tête ; 3° *armes d'hast,* dont le fer aigu, tranchant ou crochu, suivant les espèces, est emmanché sur un long fût ou hampe de bois : lances, piques ; 4° *armes de jet,* se subdivisant en deux séries selon qu'elles sont lancées à la main (javelot et toutes ses variétés), ou au moyen d'un engin bandé (arc) ; 5° *armes à feu* (armes à feu portatives : mousquets, fusils, revolvers, pistolets, et artillerie) ; 6° *projectiles* (flèches, balles, boulets, obus, etc.) ; 7° *machines de guerre* (béliers, tours de guerre, etc.).

Les armes défensives, comme leur nom l'indique, servent uniquement à défendre l'individu : boucliers, cuirasses, cottes de mailles, etc.

— *Dr.* Au point de vue pénal, certains instruments sont considérés comme *armes* indépendamment de l'usage qui en est fait, tandis que d'autres (couteaux, ciseaux de poche, cannes simples, bâtons) ne sont ainsi qualifiés qu'autant qu'ils ont servi à tuer, à blesser ou à frapper.

Le port des armes *apparentes* est licite ; par exception, il est interdit dans les salles d'élections, les églises, marchés, foires et autres lieux de rassemblement. Les armes prohibées sont celles qui, à raison de leur dimension et de leur nature, peuvent être *dissimulées.* Tout individu porteur d'une arme prohibée peut être puni d'un emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 16 francs à 200 francs. Le port d'armes apparentes ou cachées est une circonstance aggravante du vol.

— *Entretien des armes.* Pour maintenir les armes en parfait état de conservation, et notamment pour les empêcher de rouiller, il faut les graisser. On obtient de bons résultats avec le mélange suivant : on fait fondre au bain-marie 40 grammes de suif frais de mouton. Quand la fusion est complète, on décante dans un vase propre. D'autre part, on incorpore au suif 80 grammes d'huile d'amandes douces, que l'on verse peu à peu et en remuant constamment le mélange. Le suif se fige, et le tout prend l'aspect d'une sorte de pommade, avec laquelle on graisse les armes en se servant d'une peau de chamois.

Il existe un second procédé, consistant à délayer 25 grammes de vaseline, dans 25 grammes de pétrole rectifié, et à frotter les armes avec ce mélange dont on imbibe un morceau de flanelle.

— *Vernis pour armes.* Dissoudre au bain-marie dans la quantité d'alcool à 90°, strictement suffisante, 10 parties en poids de mastic en grains, 5 parties de camphre, 5 de gomme arabique et 5 de sandaraque. On obtient ainsi un liquide épais dont on fait l'application sur les armes au moyen d'un pinceau doux ; on laisse ensuite sécher à l'air.

armé, e adj. Qui a des armes : *homme, navire armé. Armé jusqu'aux dents,* couvert de toute sorte d'armes. *A main armée,* par la force des armes. *Force armée,* ensemble des troupes destinées à faire respecter la loi. Pourvu d'une armature de métal : *ciment armé. Blas.* Se dit des animaux et en particulier du lion, de l'aigle, etc., dont les griffes ou les serres sont d'un émail particulier. Se dit également d'une figure de guerrier tenant une arme ou d'un bras (dextrochère ou sénestrochère) revêtu de son armure.

armée [*mé*] n. f. (de *arme*). Ensemble des troupes régulières d'un Etat. Réunion nombreuse de troupes de toutes armes, sous les ordres d'un général en chef. *Fig.* Ensemble des personnes qui remplissent les mêmes fonctions, ont les mêmes idées, etc. : *l'armée des fonctionnaires ; l'armée du crime.*

— ENCYCL. L'armée française est divisée en vingt corps d'armée ; chaque corps d'armée se partage en *divisions,* chaque division en *brigades,* chaque brigade en *régiments,* chaque régiment en *bataillons* ou *escadrons* et chaque bataillon ou escadron en *compagnies* ou *pelotons.* V. FRANCE.

Corps d'armée et territoires qui en dépendent :

Ier LILLE. — Nord ; Pas-de-Calais.

IIe AMIENS. — Aisne ; Oise ; Somme ; Seine (cantons d'*Aubervilliers, Noisy-le-Sec, Saint-Denis, Saint-Ouen, Pantin ; les 10e, 19e, 20e arrond. de Paris*) ; Seine-et-Oise (arrond. de *Pontoise*).

IIIe ROUEN. — Calvados ; Eure ; Seine-Inférieure ; Seine (cantons d'*Asnières, Boulogne, Clichy, Courbevoie, Levallois-Perret, Neuilly ;* les *1er, 7e, 15e et 16e arrond. de Paris*) ; Seine-et-Oise (arrond. de *Mantes* et de *Versailles*).

IVe LE MANS. — Eure-et-Loir ; Orne ; Mayenne ; Sarthe ; Seine (cantons d'*Ivry, Sceaux, Vanves, Villejuif ;* les *4e, 5e, 6e, 13e et 14e arrond. de Paris*) ; Seine-et-Oise (arrond. de *Rambouillet*).

Ve ORLÉANS. — Loiret ; Loir-et-Cher ; Seine-et-Marne ; Yonne ; Seine (cantons de *Charenton, Nogent-sur-Marne, Montreuil, Saint-Maur, Vincennes ;* les *2e, 3e, 11e et 12e arrond. de Paris*) ; Seine-et-Oise (arrond. de *Corbeil* et d'*Etampes*).

VIe CHÂLONS-SUR-MARNE. — Ardennes ; Marne ; Meuse ; Meurthe-et-Moselle (arrond. de *Briey*) ; Seine (les *8e, 9e, 17e et 18e arrond. de Paris*).

VIIe BESANÇON. — Ain ; Territ. de Belfort ; Doubs ; Jura ; Hte-Marne ; Hte-Saône ; Vosges (sauf 3 cant. rattachés au XXe) ; Rhône les *4e et 5e arr. de Lyon ;* l'arr. de *Villefranche ;* les cant. de *L'Arbresle, Condrieu, Limonest, Mornant, Neuville, St-Laurent, St-Symphorien, Vaugneray*).

VIIIe BOURGES. — Cher ; Côte-d'Or ; Nièvre ; Saône-et-Loire.

IXe TOURS. — Deux-Sèvres ; Indre ; Indre-et-Loire ; Maine-et-Loire ; Vienne.

Xe RENNES. — Côtes-du-Nord ; Ille-et-Vilaine ; Manche.

XIe NANTES. — Finistère ; Loire-Inférieure ; Morbihan ; Vendée.

XIIe LIMOGES. — Charente ; Corrèze ; Creuse ; Dordogne ; Haute-Vienne.

XIIIe CLERMONT-FERRAND. — Allier ; Cantal ; Haute-Loire ; Loire ; Puy-de-Dôme.

XIVe LYON. — Drôme ; Hautes-Alpes ; Haute-Savoie ; Isère ; Savoie ; Basses-Alpes (cantons de *Barcelonnette, Le Lauzet, Saint-Paul*) ; Rhône (cantons de *Givors, Saint-Genis-Laval, Villeurbanne,* et les *1er, 2e, 3e, 6e arrond. de Lyon*).

XVe MARSEILLE. — Alpes-Maritimes ; Ardèche ; Bouches-du-Rhône ; Corse ; Gard ; Var ; Vaucluse ; Basses-Alpes (moins les cantons désignés au XIVe).

XVIe MONTPELLIER. Aude ; Aveyron ; Hérault ; Lozère ; Pyrénées-Orientales ; Tarn.

XVIIe TOULOUSE. — Ariège ; Gers ; Haute-Garonne ; Lot ; Lot-et-Garonne ; Tarn-et-Garonne.

XVIIIe BORDEAUX. — Basses-Pyrénées ; Charente-Inférieure ; Gironde ; Hautes-Pyrénées ; Landes.

XIXe ALGER. — Alger ; Constantine ; Oran.

XXe NANCY. — Aube ; Vosges (cantons de *Raon-l'Etape, Rambervillers* et *Charmes*) ; Meurthe-et-Moselle (moins l'arr. de *Briey*).

armeline n. f. (ital. *armellina*). Pelleterie blanche et fine, qui provient de la fourrure de l'hermine.

armement [*man*] n. m. Action de pourvoir d'armes : *l'armement d'une place.* Ensemble des objets servant à armer : *doubler l'armement.* Préparatifs de guerre : *armement par mer.* Equipement en matériel, subsistance, etc., d'un vaisseau : *armement en course.* ANT. **Désarmement.**

Armengaud [*min-ghô*] (Désiré), littérateur et critique d'art français, né à Castres, m. à Passy (1797-1869).

Arménie [*nî*], contrée de l'Asie occidentale ; enchevêtrement de montagnes élevées, au sud du Caucase, et aux sources de l'Euphrate et du Tigre, qui forma longtemps un royaume indépendant, mais est aujourd'hui partagée entre la Turquie, la Russie et la Perse. Erivan, Erzeroum, Tabriz, Van sont ses principales villes. On donne le nom de *Petite Arménie* au royaume fondé à l'époque des croisades par les *Arméniens* émigrés en Cilicie.

Arméniens.

Arménien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire d'Arménie : *les Arméniens.* Adjectiv. : *population arménienne.* N. m. Langue parlée par les Arméniens.

arméniste [*nis-te*] ou **arménisant** [*zan*], **e** n. Qui est versé dans la connaissance de l'arménien.

armenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] adj. (du lat. *armentum,* troupeau). Riche de gros bétail, en parlant d'un pays : *contrée armenteuse.* (Peu us.)

Armentières [*man*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 16 kil. de Lille, sur la Lys ; 28.620 h. (*Armentiérais*) ; ch. de f. N. Linge, toiles, dentelles, distillerie. Forges. — Le cant. a 8 comm. et 48.700 h.

armer [*mé*] v. a. Procéder à l'armement, dans tous les sens de ce mot : *armer un fort, une troupe, un brick.* Lever des troupes : *Etat qui peut armer cent mille hommes.* Tendre le ressort d'une arme à feu : *armer son fusil. Armer chevalier,* recevoir dans la chevalerie. Garnir d'une chose qui donne de la force : *armer de fer une poutre. Fig.* Fortifier, prémunir : *la philosophie nous arme contre les passions.* ANT. **Désarmer.**

Armeria de Madrid, célèbre collection d'armes anciennes, établie à Madrid dans le palais royal. La fondation de l'Armeria date de Philippe II.

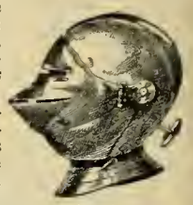
Armet.

armet [*mè*] n. m. (de *arme*). Casque de cavalier complètement clos et qui protégeait la tête et la nuque des hommes de guerre au moyen âge : *l'armet fut en usage du* XVe *au* XVIIe *siècle.* V. MAMBRIN.

Armide, une des plus séduisantes héroïnes de la *Jérusalem délivrée,* du Tasse, la Circé de l'épopée chrétienne. Son nom est souvent employé pour désigner une femme qui fascine par ses charmes enchanteurs. On fait aussi de fréquentes allusions aux *jardins,* au *palais d'Armide,* où la magicienne retenait le beau Renaud loin de l'armée des Croisés.

Armide, opéra en cinq actes, paroles de Quinault, musique de Gluck (1777) ; l'une des œuvres les plus parfaites du musicien.

Armide et Renaud, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue ; poème de Quinault, musique de Lulli (1686).

Armide et Renaud, beau tableau de Poussin, au Louvre. Armide s'apprêtant à frapper le héros endormi est désarmée par sa beauté.

Armide et Renaud, d'après Poussin.

armillaire [*mil-lè-re*] adj. (de *armille*). *Sphère armillaire,* assemblage de plusieurs cercles de métal, de bois ou de carton, représentant le ciel et le mouvement des astres et au centre desquels est placé un petit globe figurant la terre.

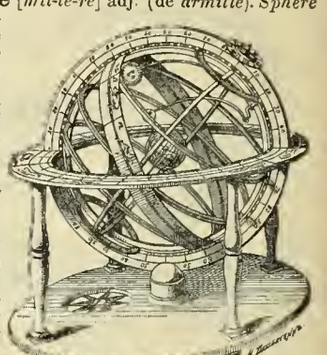
Sphère armillaire.

armillaires [*mil-lè-re*] n. f. pl. Tribu d'agarics, dont certaines espèces sont comestibles. S. une *armillaire.*

armille [*ll* mll.] n. f. (du lat. *armilla,* bracelet). Bracelet grec, romain, gaulois, franc, etc. Instrument dont Hipparque et les anciens astronomes se sont servis pour faire des observations astronomiques. N. f. pl. Petites moulures qui entourent le chapiteau des colonnes doriques. (On dit aussi ANNELETS.)

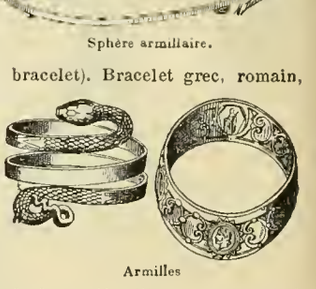
Armilles

armillé, e [*ll* mll.] (de *armille*). adj. Qui est entouré d'un anneau ou d'un cercle.

arminianisme [*nis-me*] n. m. Doctrine des arminiens.

arminien [*ni-in*] ou **remontrant** [*tran*] n. m. Sectateur d'Arminius, qui combattait une partie des doctrines de Calvin (XVIe s.).

— ENCYCL. Adoptant les idées de son compatriote Koornhert, qu'il avait été chargé de réfuter, le théologien Arminius s'éleva contre le dogme calviniste de la double prédestination et soutint que les bienfaits de la grâce étaient offerts à tous. Il eut comme

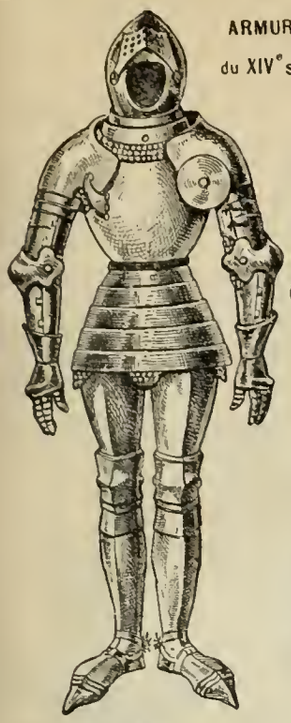

ARMURE
du XIVe siècle

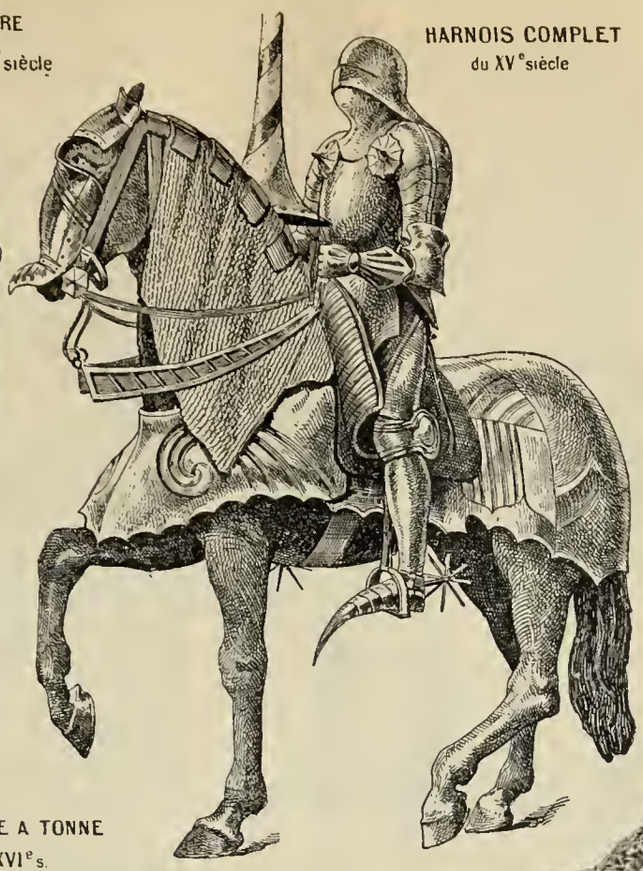

HARNOIS COMPLET
du XVe siècle

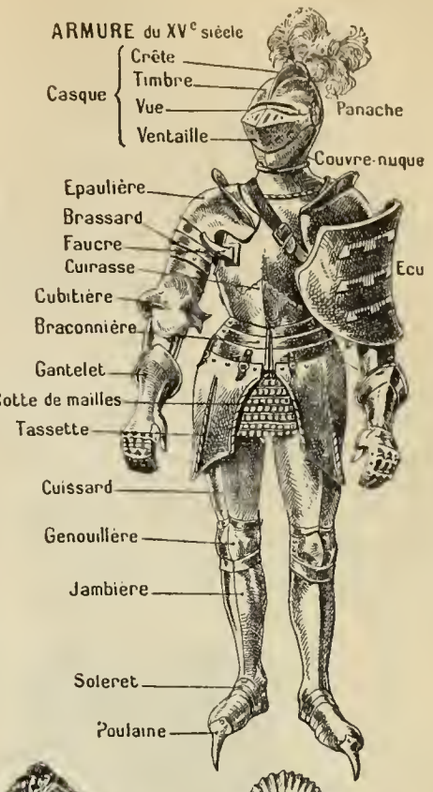

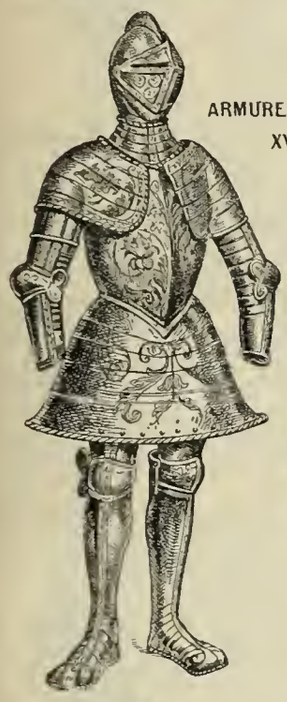

ARMURE A TONNE
XVIe s.

ARMURE DE JOUTE XVIe s

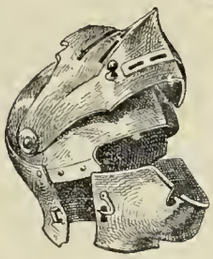

ARMET du XVe s.
(ouvert)

CASQUE DE PAREMENT
XVIe s.

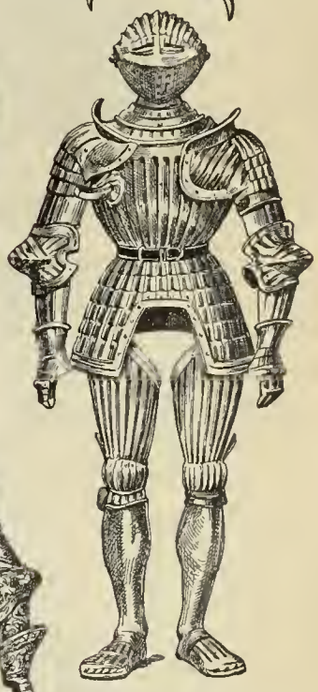

ARMURE MAXIMILIENNE XVIe s.

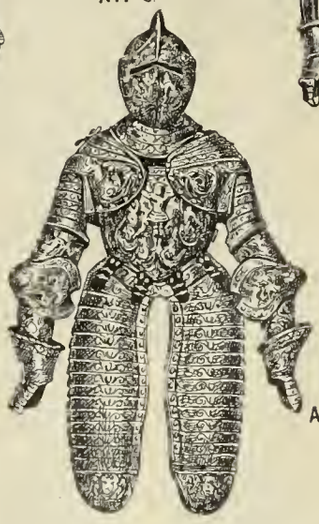

ARMURE DE PAREMENT XVIe s.

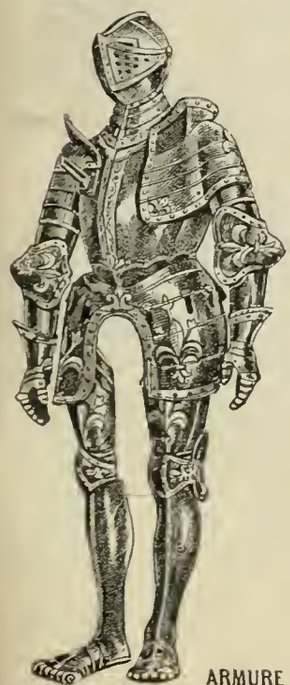

ARMURE du XVIe s.

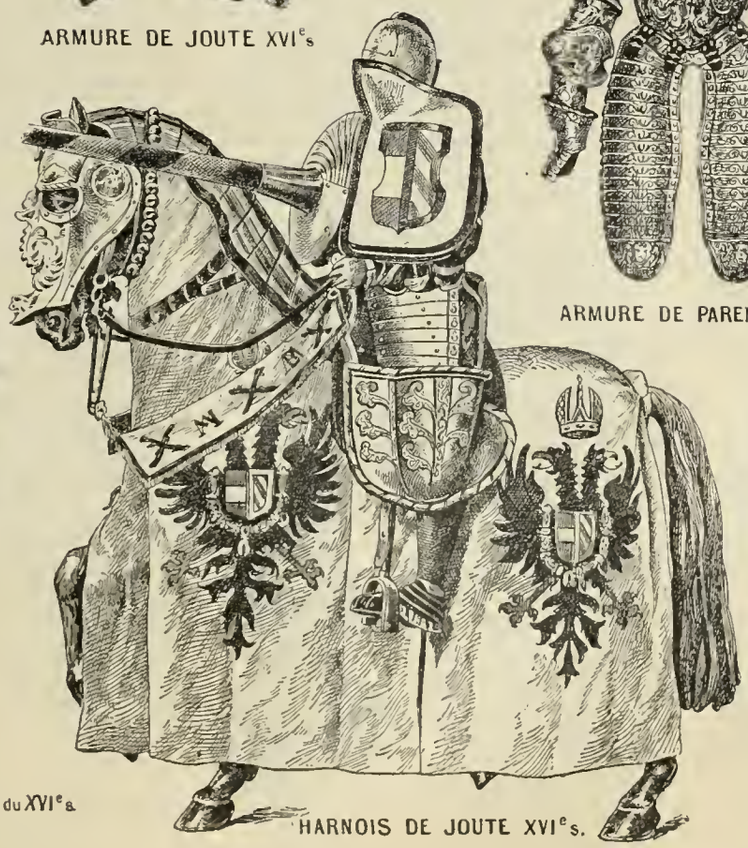

HARNOIS DE JOUTE XVIe s.

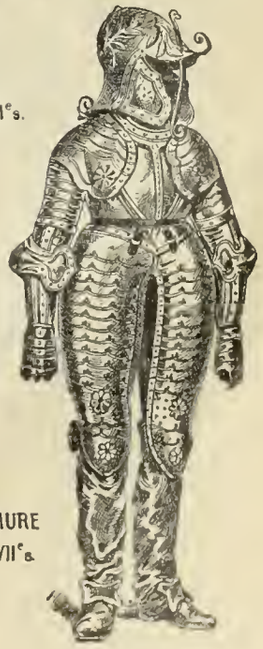

ARMURE
du XVIIe s.

Voir ARMES, ARTILLERIE, CANON, FUSIL, etc.

adversaire Gomar, zélé calviniste. Arminius étant mort (1609), ses adhérents présentèrent (1610) aux états de Hollande un mémoire intitulé *Remontrance*, (d'où leur nom de *remontrants*) où ils résumaient leurs doctrines. Les gomaristes présentèrent une contre-remontrance. La politique exploita ces controverses. Maurice d'Orange fit condamner les arminiens au synode de Dordrecht (1618), et les frappa de la persécution et de l'exil. Après sa mort, ils purent professer leur doctrine, qui d'ailleurs se répandit aussi en Angleterre, en Prusse, en France.

Arminius [*uss*], chef des Germains, au temps d'Auguste et de Tibère, demeuré populaire en Allemagne sous le nom de *Hermann*. Il détruisit les légions de Varus, l'an 9 apr. J.-C.

Arminius, théologien protestant hollandais (1560-1609), fondateur de la secte des *arminiens* ou *remontrants*, qui adoucissait la doctrine de Calvin sur la prédestination, et fut énergiquement combattue par les *gomaristes*, ou sectateurs de *Gomar*.

armistice [*mis-ti-se*] n. m. (du lat. *arma*, armes, et *statio*, repos). Interruption momentanée des hostilités par accord mutuel.

— ENCYCL. L'armistice est conclu par les gouvernements, tandis que la *suspension d'armes* (ou armistice local) est conclue par les autorités militaires. L'armistice est ou général, ou restreint à une partie du théâtre de la guerre. Malgré l'armistice, les belligérants conservent l'administration des pays qu'ils occupent respectivement. Tout chef militaire qui prolonge les hostilités après avis officiel d'un armistice encourt la peine de mort, ou, en cas d'admission de circonstances atténuantes, celle de la détention.

Armitage (Edward), peintre anglais, né à Londres, m. à Cambridge-Wells (1817-1896); auteur de tableaux historiques et religieux.

armoire n. f. (lat. *armurium*). Meuble haut, fermé d'une ou de deux portes, garni de tablettes, de tiroirs, pour serrer le linge, les vêtements, etc.

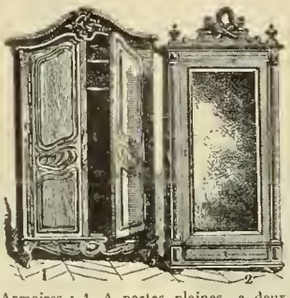

Armoires : 1. A portes pleines, a deux vantaux ; 2. A glace, a un vantail.

— ENCYCL. A l'origine, l'armoire fut une cavité creusée dans le mur; puis elle devint mobile. Sa destination première était de contenir des armes. Au moyen âge, les armoires ménagées dans les murs des monastères ou des églises renfermaient les livres ou les objets sacrés. La Renaissance a produit de belles armoires en menuiserie, aux vantaux ornés de sculptures, de peintures, d'incrustations.

Armoire de fer (l'), cachette pratiquée dans le mur d'un corridor intérieur des appartements du roi aux Tuileries, et fermée par une porte en fer. Louis XVI avait lui-même travaillé à cette cachette, aidé par le serrurier Gamain, qui dénonça, en 1792, le secret au ministre Roland. Les documents trouvés dans l'*armoire de fer* contribuèrent beaucoup à la condamnation de Louis XVI.

armoiries [*ri*] n. f. pl. (du lat. *arma*, armes). Ensemble des signes, devises et ornements intérieurs et extérieurs de l'écu d'un Etat, d'une ville, d'une famille noble : *les armoiries datent des croisades*. V. BLASON.

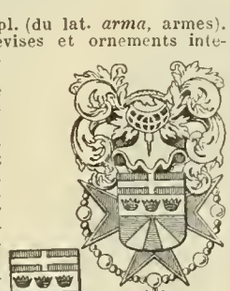

1. Armes ; 2. Armoiries.

—ENCYCL. L'origine des armoiries remonte assez loin dans l'histoire et tient à l'usage où étaient les guerriers de faire figurer sur leur bouclier des figures symboliques ou ornementales de toutes sortes, destinées à les faire distinguer dans la mêlée; mais le caractère de ces ornementations, qui ne suit pas de règles bien déterminées, ne devient la science du blason qu'à l'époque des croisades. V. BLASON.

On distingue plusieurs sortes d'armoiries : 1° les armoiries *de domaine* ou *de souveraineté* (ce sont celles des pays, terres ou fiefs qui appartiennent à un seigneur); 2° les armoiries *de prétention* (domaines sur lesquels un prince croit avoir des droits); 3° les armoiries *de concession* (concédées par un souverain); 4° les armoiries *de patronage* (indiquant une protection particulière); 5° les armoiries *de famille* (qui sont *légitimes, vraies, pleines, pures, brisées, bâtardes, parlantes*, etc.); 6° les armoiries *de dignité* (destinées à faire connaître les charges spéciales dont le propriétaire est revêtu); 7° enfin, les armoiries *de communautés* (ordres, chapitres, corporations, sociétés, etc.).

armoise [*moi-ze*] n. f. (lat. *artemisia*). *Bot.* Genre de plantes aromatiques, de la famille des composées, comprenant l'*armoise commune* ou *herbe de la Saint-Jean*, tonique et emménagogue, l'*armoise des champs*, l'*armoise absinthe*, d'où l'on tire la liqueur dite *absinthe*, l'*armoise de Judée*, qui fournit le *semen-contra* (vermifuge). *Techn.* Syn. de ARMOISIN.

Armoise.

Armoises (Jeanne des), intrigante du XVe siècle qui, grâce à une surprenante ressemblance, réussit à se faire passer pour Jeanne d'Arc, de 1436 à 1441.

armoiseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. Ouvrier qui fabrique l'étoffe appelée *armoisin* ou *armoise*.

armoisin [*zin*] n. m. ou **armoise** [*moi-ze*] n. f. Sorte d'étoffe de soie que l'on fabrique à Lyon.

armon n. m. (lat. *artemo*). Nom de deux pièces entre lesquelles se trouve le gros bout du timon d'une voiture.

armoracie n. f. Genre de plantes crucifères, abondantes dans tout le nord de l'Europe et qu'on appelle vulgairement *moutarde d'Allemagne, moutarde des capucins*. (L'armoracie croît dans les lieux humides, ses racines sont douées de propriétés antiscorbutiques.)

armorial n. m. Recueil d'armoiries : *l'armorial général de la France est l'œuvre de d'Hozier*.

armorial, e, aux adj. Qui a rapport aux armoiries : *description armoriale*.

Armoricain, e [*kin, è-ne*], habitant ou originaire de l'Armorique : *les Armoricains*. Adjectiv. : *antiquités armoricaines*.

armorier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Peindre des armoiries sur : *armorier sa voiture*.

Armorique, (de *Armor*, pays de la mer). Nom celtique de la Bretagne française. (Hab. *Armoricains*.)

armoriste [*ris-te*] n. et adj. Qui fait des armoiries. Qui enseigne le blason.

Armstrong (Jean), médecin et poète écossais, né à Castletown, m. à Londres (1709-1779); auteur d'un poème sur *l'Art de conserver la santé*.

Armstrong (William George), ingénieur anglais, né et m. à Newcastle-sur-Tyne (1810-1900). Il dirigea longtemps, à Woolvich, une célèbre fabrique de canons et de blindages. Inventeur d'un canon qui porte son nom.

armure n. f. (lat. *armatura*). *Archéol.* Ensemble des défenses métalliques (casque, cuirasse, etc.) qui protégeaient le corps de l'homme de guerre. *Fig.* : *la patience est une bonne armure. Physiq.* Plaque

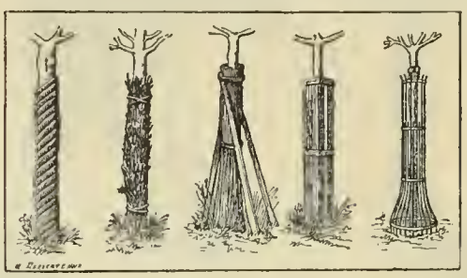

Arbres protégés par des armures.

de fer attachée à un aimant. *Agric.* Appareil dont on entoure les arbres pour les protéger. *Techn.* Ferrures maintenant, fortifiant, etc., une charpente, une machine, etc. *Mus.* Syn. de ARMATURE.

— ENCYCL. L'histoire de l'armure proprement dite commence en nos pays avec la fin du moyen âge, vers 1410. Entre l'armure d'un homme d'armes de cette époque, et une armure du temps de Louis XIII, où l'on commence à abandonner ce mode de défense, il n'y a pas de différence essentielle; elles se distinguent seulement par le nombre et la complication des pièces qui les constituent. Les armures de parement, destinées surtout à la parade, se couvraient de gravures à l'eau-forte, ou bien étaient ciselées, repoussées, etc. Il en est de celles-ci qui sont d'un travail merveilleux et possèdent une valeur considérable. (V. la planche ARMURES.)

armurerie [*ri*] n. f. Profession d'armurier. Commerce d'armes. Atelier, fabrique d'armes.

armurier [*ri-é*] n. m. Qui fabrique, qui vend des armes.

— ENCYCL. Dès le XVe siècle, les armuriers d'Allemagne et d'Italie l'emportaient en habileté sur ceux des autres pays. Les plus fameux armuriers de l'Italie furent les Missaglia, les Negroli, les Picinini, de Milan; en Allemagne, les maîtres de Solingen, les Colman d'Augsbourg, Wolf de Landshut, Lochner, Worms, les Frauenbries De 1500 à 1650 environ, les armuriers de Tolède se rendirent célèbres.

Arnac-la-Poste, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 35 kil. de Bellac; 2.100 h.

Arnac-Pompadour, comm. de la Corrèze, arr. et à 38 kil. de Brive; 1.750 h. Haras national. Conserves.

Arnal (Etienne), acteur comique français, né à Meulan, m. à Genève (1794-1872).

Arnaud de Brescia [*nô*], réformateur politique et religieux italien, né à Brescia, m. à Rome (vers 1100-1115). Elève d'Abélard, il voulut supprimer les biens temporels du clergé, mais fut livré par l'empereur Frédéric Barberousse à ses ennemis qui l'étranglèrent, brûlèrent son corps et jetèrent ses cendres dans le Tibre.

Arnaud de Cervole, célèbre chef de routiers, surnommé *l'Archiprêtre*, né en Périgord vers 1300, m. en 1366

Arnaud de Villeneuve, alchimiste et médecin, né en Catalogne vers 1240, m. en 1311.

Arnaud (Henri), pasteur et chef des vaudois du Piémont, né près de Die, m. dans le Wurtemberg (1641-1721).

Arnaud (François-Thomas-Marie DE BACULARD d'), auteur dramatique et poète français, né et mort à Paris (1718-1805).

Arnauld [*nô*] (Antoine), nommé **le Grand Arnauld,** célèbre docteur en Sorbonne et théologien français, né à Paris, m. à Bruxelles (1612-1694); défenseur des jansénistes contre les jésuites. Il a composé le traité *De la fréquente communion*; avec Nicole, en 1662, la *Logique de Port-Royal*, et avec Lancelot, en 1664, la *Grammaire générale et raisonnée*. — ARNAULD *d'Andilly*, son frère aîné, né à Paris, m. à Port-Royal-des-Champs, traduisit des ouvrages religieux (1588-1674); — ANGÉLIQUE, leur sœur, fut abbesse et réformatrice de Port-Royal-des-Champs (1591-1661).

Arnauld.

Arnault [*nô*] (Antoine-Vincent), poète tragique et fabuliste français, né à Paris, m. à Goderville (1766-1834); auteur de *Lucrèce, Marius à Minturnes*.

Arnautes [*nô-te*] ou **Arnaoutes,** nom donné aux Albanais par les Turcs. — S. Un *Arnaute* ou *Arnaoute*.

Arnay-le-Duc [*né-le-duk*] ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 34 kilom. de Beaune, sur l'Arroux; 2.780 h. Brasseries, tanneries, toiles. — Le cant. a 20 comm. et 10.290 h.

Arndt (Ernest-Maurice), poète allemand, né dans l'île de Rügen, m. à Bonn (1769-1860); connu surtout par des chants de guerre qui contribuèrent en 1812 à soulever l'Allemagne contre Napoléon.

Arnèke, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. d'Hazebrouck; 1.460 h.

Arneth (Alfred d'), historien autrichien, né à Vienne (1819-1897); auteur d'une remarquable *Histoire de Marie-Thérèse*.

Arnhem, v. du roy. des Pays-Bas, capit. de la prov. de Gueldre, sur le Rhin; 59.800 h. Céréales. Hôtel de ville remarquable; environs célèbres par leur beauté.

arni n. m. Nom des grandes espèces de buffles indiens.

arnica ou **arnique** n. f. *Bot.* Genre de composées, utilisées en médecine, et qui croissent dans les régions montagneuses ou froides de l'hémisphère boréal : *la teinture d'arnica est employée dans les contusions et les foulures*.

Arnica.

Arnim (Louis-Joachim), dit ACHIM d'), romancier prussien, né à Berlin, m. à Wiepersdorf (1781-1831); auteur de contes fantastiques et de chants populaires. — Sa femme, née *Elisabeth* BRENTANO, la fameuse BETTINA de Gœthe, née à Francfort-sur-le-Mein, morte à Berlin (1785-1859), échangea avec le poète une correspondance passionnée.

Arnim (comte Charles d'), diplomate allemand, né à Moitzeflitz (Poméranie), m. à Nice (1824-1881), ambassadeur à Paris. Il est célèbre par ses démêlés avec Bismarck, qui le fit poursuivre et condamner sous prétexte de lèse-majesté et de haute trahison.

Arno, fl. de Toscane (Italie), qui passe à Florence, Pise, et se jette dans la Méditerranée; 250 kil.

Arnobe, écrivain latin, né en Numidie, m. en 327, apologiste de la religion chrétienne; auteur du traité *Contre les nations*.

Arnold de Winckelried, dit *le Décius des Suisses*, héros suisse, paysan du canton d'Unterwald, qui, par son dévouement, aurait déterminé la victoire de Sempach (1386). Il se précipita sur les piques des ennemis, en saisit un faisceau dans ses bras, et ouvrit ainsi un vide où se précipitèrent les confédérés.

Arnold (Bénédict), général américain, né dans le Connecticut, m. à Londres (1741-1801). Il trahit sa patrie pendant la guerre de l'Indépendance.

Arnold (Matthew), poète, historien, critique et philosophe anglais, né à Laleham, m. à Londres (1822-1888).

Arnolfo di Cambio, architecte et sculpteur italien, né près de Florence en 1232, m. en 1300 ou 1310. Créateur du *style gothique florentin*.

Arnon, riv. de France, qui arrose les départ. de la Creuse, l'Allier, l'Indre et le Cher; affl. du Cher en aval de Vierzon; cours 140 kil.

Arnoul (saint), évêque de Metz (580-640), grand-père de Pépin d'Hérisfal.

Arnoul ou **Arnulf,** roi de Germanie, petit-fils de Louis le Germanique (850-899).

Arnould [*nou*] (Sophie), cantatrice de l'Opéra de Paris, née à Paris, m. à Luzarches (1744-1802); interprète de Rameau et de Gluck, célèbre par sa beauté et son esprit.

Sophie Arnould.

Arnould (Arthur), littérateur, romancier (sous le pseudonyme d'A. MATTHEY) et théosophe français, né à Dieuze, m. à Paris (1833-1895).

Arnould-Plessy (Jeanne), actrice française, née à Metz (1819-1897). Elle excella au Théâtre-Français dans l'emploi des grandes coquettes.

Arnstadt, v. d'Allemagne (principauté de Schwarzbourg-Sondershausen); 16.300 h. Mines de manganèse et de spath.

Arnswalde, v. de Prusse (Brandebourg); 7.500 h. Houille, fer.

arobe ou **arrobe** [*a-ro-be*] n. f. Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Espagne et en Portugal, contenant de 10 à 16 litres : *les vins de Malaga se vendent à l'arobe*. Nom de différents poids variant de 12 à 15 kilogr.

aroïdées [*ro-i-dé*] n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *arum*. S. une *aroïdée*.

aromadendron [*din-dron*] n. m. (du gr. *arôma*, parfum, et *dendron*, arbre). Arbre de Java, de la famille des magnoliacées et qui fournit un beau bois de construction.

aromate n. m. (du gr. *arômata*, parfums). Toute substance végétale qui répand une odeur suave ou pénétrante.

— ENCYCL. Les substances aromatiques appartiennent presque toutes au règne végétal, en particulier aux familles des labiées, des composées, des ombellifères, des légumineuses, des térébinthacées, des conifères, etc. Celles fournies par le règne animal sont : l'ambre gris, le musc, la civette, etc. On emploie les aromates en médecine comme stimulants ou excitants, narcotiques, astringents, purgatifs, anti-

spasmodiques, etc.; en parfumerie, pour la fabrication des cosmétiques; dans l'art culinaire, sous forme de condiments (poivre, piment, girofle, muscade, vanille, anis, badiane, genièvre, laurier, thym, raifort, moutarde, etc.). Les aromates venaient anciennement d'Arabie et ont formé de tout temps une branche importante du commerce de l'Orient.

aromaticité n. f. Qualité de ce qui est aromatique.

aromatique adj. De la nature des aromes : *herbes aromatiques. Série aromatique*, nom donné en chimie à l'ensemble des corps dérivés de la benzine ou d'un hydrocarbure homologue.

aromatiquement [*ke-man*] adv. D'une façon aromatique.

aromatisation [*za-si-on*] n. f. Action d'aromatiser.

aromatiser [*zé*] v. a. Parfumer avec des aromates : *aromatiser une boisson, une pommade.*

arome n. m. (du gr. *aróma*, parfum). Principe odorant de certaines substances végétales ou animales : *l'arome des fleurs, du café.*

aromie [*mi*] n. f. *Entom.* Genre de coléoptères, de la famille des cérambycidés, dont certaines espèces vivent en France.

Aron, comm. de la Mayenne, arr. et à 4 kil. de Mayenne; 1.440 h. Tissu de caoutchouc.

aronde n. f. (lat. *hirundo*). Ancien nom de l'hirondelle. *A* (ou *en*) *queue d'aronde*, se dit d'un assemblage (menuiserie) dans lequel le tenon est en forme de queue d'hirondelle. (Le même terme s'emploie aussi pour les pierres.) V. ANENT.

arondelle [*dè-le*] n. f. Grosse ligne pour pêcher, composée d'une corde de 25 brasses environ, garnie de cordes plus fines dites *avançons*, armées chacune d'un hameçon. *Mar.* Bâtiment très léger.

Arou, archipel de la Malaisie hollandaise. Perles, nids d'hirondelles, oiseaux de paradis; 15.000 h.

Aroudj, premier souverain turc d'Alger. V. BARBEROUSSE.

Arouet, nom de famille de Voltaire.

Arouhouimi, grand affluent droit du Congo, reconnu par Stanley; 1.300 kil.

Arpad, conquérant bongrois, m. en 907; fondateur de la dynastie des Arpadiens, qui s'éteignit en 1301.

Arpajon, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 23 kil. de Corbeil, sur l'Orge; 2.980 h. (*Arpajonais*); ch. de f. Orl. — Le cant. a 20 comm. et 16.170 h.

Arpajon, comm. du Cantal, arr. et à 4 kil. d'Aurillac; 2.450 h. Ch. de f. Orl. Fours à chaux.

arpedium [*pè-di-om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères de la famille des staphylinidés et dont certaines espèces habitent la France.

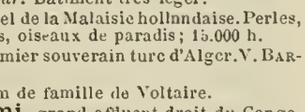

Arpèges.

arpège n. m. (ital. *arpeggio*). *Mus.* Accord dont on fait entendre successivement, et non à la fois, toutes les notes.

arpégement [*man*] n. m. Action d'arpéger.

arpéger [*jé*] v. n. (Se conj. comme *abréger.*) Faire des arpèges.

arpeggio [*pèd-ji-o*], mot ital. signif. *En faisant des arpèges*, et qu'on place au-dessus d'un accord pour indiquer qu'il faut attaquer les notes successivement, au lieu de les frapper toutes à la fois.

arpent [*paa*] n. m. (du lat. *arepennis*, mesure agraire des Gaulois). Ancienne mesure agraire de 30 à 51 ares, suivant les pays.

arpentage [*pan*] n. m. (de *arpent*. Art de mesurer la superficie des terres; ce mesurage : *faire l'arpentage d'un champ.*

— ENCYCL. L'origine de l'arpentage remonte à la plus haute antiquité; on en attribue l'invention aux Egyptiens. Les connaissances géodésiques furent ensuite importées en Grèce. La pratique de l'arpentage nécessite un certain nombre d'opérations, telles que : jalonner une ligne, mesurer la distance entre deux points, abaisser ou élever une perpendiculaire sur une ligne jalonnée, etc. Ces opérations s'exécutent à l'aide d'instruments spéciaux : *jalons, chaîne d'arpenteur, équerre, graphomètre*, etc. (V. ces mots.)

Pour évaluer la superficie d'un terrain polygonal, on jalonne un certain nombre de lignes, de façon à le décomposer en surfaces simples, principalement en triangles et trapèzes; on évalue séparément chacune des superficies composant la superficie totale, et on obtient par addition la surface à évaluer.

Si la surface à évaluer est limitée par des lignes courbes, on partagera ces lignes en un certain nombre de parties pour lesquelles on pourra confondre la courbe avec une ligne droite; on opérera alors comme avec un terrain polygonal.

arpenter [*pan-té*] v. a. Autref. Mesurer en arpents. Auj. Mesurer la superficie des terres. *Fig.* Parcourir à grands pas : *arpenter les rues.*

arpenteur [*pan*] n. m. Qui mesure la superficie des terres. *Chaîne d'arpenteur*, décamètre constitué par un ruban d'acier ou de maillons métalliques et que l'on emploie pour arpenter.

arpenteuse [*pan-teu-ze*] n. f. Chenille des phalènes dites aussi *géomètres*, qui, au lieu de ramper, avancent en rapprochant la queue de la tête, le milieu du corps étant élevé en boucle.

Arphaxad, l'un des fils de Sem, d'après la Bible. — Roi des Mèdes mentionné par la Bible, qu'on identifie avec Phraortès.

Arphe, nom d'une famille d'orfèvres espagnols, dont le plus célèbre, JUAN, né à Léon en 1535, mort après 1602, fut employé par Philippe II et Philippe III et a été surnommé *le Cellini espagnol.*

Arpinum [*nom'*] v. anc. de l'Italie, dans le Latium; patrie de Marius et de Cicéron; auj. *Arpino* prov. de Caserte); 11.200 h.

arpion n. m. *Arg.* Pied.

arpon n. m. Scie longue et large, dont on fait usage dans les chantiers de construction de la marine.

arqué [*ké*], **e** adj. Courbé en arc. *Cheval arqué*, dont les genoux sont portés en avant par suite du raccourcissement accidentel des tendons.

arquebusade [*ke-bu-za-de*] n. f. Coup d'arquebuse : *être tué d'une arquebusade.*

arquebuse [*ke-bu-ze*] n. f. (ital. *archibuso*). Ancienne arme à feu, qui se portait sur l'épaule. V. ARMES.

— ENCYCL. L'arquebuse, modification du trait à poudre, portait à l'origine le nom de *coulevrine à main* ou *huquebute.* Les différents changements que subit l'arquebuse portèrent surtout sur le système employé pour enflammer l'amorce (arquebuse à rouet, etc.). L'arquebuse demeura une arme de guerre jusque vers 1570, et fut remplacée par le mousquet. C'est en Allemagne, en Piémont et en Lombardie, que l'on finisait les meilleures arquebuses.

Arquebusier (sous Henri III).

arquebuser [*ke-bu-zé*] v. a. Tuer d'un coup d'arquebuse.

arquebuserie [*ke-bu-ze-ri*] n. f. Profession d'arquebusier. Atelier d'arquebusier.

arquebusier [*ke-bu-zi-é*] n. m. Autrefois, soldat armé d'une arquebuse. Anc. syn. de ARMURIER.

— ENCYCL. C'est au commencement du XVIe siècle que l'arquebuse apparaît comme arme de guerre courante. Dans les effectifs des armées, le nombre des arquebusiers alla sans cesse en augmentant. Sous le règne de Charles IX, les arquebusiers devinrent les mousquetaires. Mais, bien auparavant, on avait déjà armé d'arquebuses des compagnies de cavaliers dits « arquebusiers à cheval ». Ce sont les ancêtres de nos dragons. Des confréries importantes d'arquebusiers subsistèrent longtemps en Flandre.

Arquebusiers d'Anvers (*les*), célèbre tableau de Teniers, aujourd'hui au Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

Arquennes, comm. de Belgique (Hainaut), arr. de Charleroi; 2.500 h.

arquepincer ou **arcpincer** [*sé*] v. a. Pop. Prendre, arrêter, appréhender au corps.

arquer [*ké*] v. a. (lat. *arquare*). Courber en arc : *arquer une poutre.* V. n. Fléchir, se courber : *poutre qui arque.* **S'arquer** v. pr. Se courber en arc.

Arques, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kil. de Saint-Omer, sur l'Aa; 4.480 h. Ch. de f. N. Verreries, distilleries, tanneries, brasseries.

Arques-la-Bataille, comm. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, sur l'*Arques*, fl. côtier de 50 kil.; 1.330 h. (*Arquais*). Henri IV y vainquit le duc de Mayenne en 1589. Patrie de Blainville. Belles ruines d'un château fort du XIe siècle.

Arquian, comm. de la Nièvre, arr. et à 17 kilom. de Cosne; 1.330 h.

arquifoux [*ki-fou*] n. m. Sulfure de plomb, que les potiers emploient comme couverte pour les poteries communes.

arrachage [*a-ra*] n. m. Action d'arracher des herbes, des racines, etc. : *l'arrachage des betteraves.*

— ENCYCL. L'arrachage des betteraves et des pommes de terre peut s'opérer, soit à la main, soit à l'aide d'instruments nommés *arrachoirs.* Pour l'arrachage mécanique des betteraves, l'arrachoir est formé d'une fourche que porte un bâti. La fourche pénètre en terre profondément et, quand la machine est en mouvement, soulève successivement les betteraves. Pour l'arrachage mécanique des pommes de terre, l'arrachoir est une charrue sous-soleuse, dont le soc, que termine en arrière une espèce de versoir, est constitué par des lames métalliques qui divergent en éventail. (V. la planche AGRICULTURE.)

arraché, e [*a-ra*] adj. *Blas.* Se dit d'une plante dont les racines sont apparentes, ou d'un membre dont la section n'est pas nette.

arrachement [*a-ra-che-man*] n. m. Action d'arracher. *Archit.* Ensemble des pierres saillantes, etc., laissées à une partie de maçonnerie pour servir de liaison avec d'autre maçonnerie postérieure.

arrache-pied (d') [*a-ra-che-pi-é*] loc. adv. Sans interruption : *travailler six heures d'arrache-pied.*

arracher [*a-ra-ché*] v. a. (du lat. *exradicare*, enlever avec la racine). Détacher avec effort : *arracher un arbre, une dent. Fig.* Obtenir avec peine, de force ou par adresse : *arracher une promesse; arracher de l'argent à un avare.* Enlever, détacher : *arracher un jeune homme aux plaisirs. Vouloir arracher les yeux à quelqu'un*, être très irrité contre lui, prêt à le maltraiter. *Fig. Arracher l'âme, le cœur*, causer une extrême affliction. PROV. : **Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez**, il faut tolérer un petit mal, quand on risque, en y remédiant, d'en causer un plus grave. ANT. **Planter.**

arrache-racine ou **arrache-racines** n. m. Sorte de houe pour arracher les racines.

arracheur, euse [*a-ra, eu-ze*] n. Celui, celle qui fait le métier d'arracher : *arracheur de dents, de cors.* (V. ARRACHOIR.) Loc. prov. *Mentir comme un arracheur de dents*, effrontément, impudemment.

Arracheur de dents (*l'*), tableau de Gérard Dov, au Louvre. Ce tableau a fait partie de la collection de Louis XIV.

arrachis [*a-ra-chi*] n. m. Arrachage, enlèvement des arbres. Terre, précédemment en culture forestière, et qu'on vient de défricher. Plant arraché dont les racines sont à nu.

arrachoir ou **arracheur** [*a-ra*] n. m. Instrument destiné à opérer ou à faciliter l'arrachage des plantes. (On dit aussi ARRACHEUSE n. f.)

Arracourt [*kour*), ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 16 kil. de Lunéville; 650 h. — Le cant. a 9 comm. et 2.570 h.

Arradon, comm. du Morbihan, arr. et à 7 kilom. de Vannes; 1.930 h. Ostréiculture.

arraisonnement [*a-rè-zo-ne-man*] n. m. Examen de la patente d'un navire, au point de vue notamment de la police sanitaire.

arraisonner [*a-rè-zo-né*] v. a. Raisonner quelqu'un. (VX.) *Arraisonner un navire*, constater l'état sanitaire, la nationalité, la composition, etc., du personnel d'un bâtiment, sa destination, etc.

Arran, île d'Ecosse, près de l'embouchure de la Clyde; 4.700 h.

Arran (James HAMILTON, comte d'), régent d'Ecosse pendant la minorité de Marie Stuart, de 1542 à 1554; m. en 1575.

arrangeable [*a-ran-ja-ble*] adj. Que l'on peut arranger : *une affaire arrangeable.*

arrangeant [*a-run-jan*], **e** adj. Qui est facile en affaires : *un homme très arrangeant.*

arrangement [*a-ran-je-man*] n. m. Action de mettre en rang, en ordre : *arrangement de draperies.* Conciliation : *l'arrangement d'un différend.* ANT. **Dérangement, bouleversement.** V. PROCÈS.

Arrangement des mots (*Traité de l'*), par Denys d'Halicarnasse, ouvrage plein d'intérêt sur l'élocution poétique et oratoire.

arranger [*a-ran-jé*] v. a. (de *à*, et *ranger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'arrangeai, nous arrangeons.*) Mettre en rang, en ordre : *arranger des livres.* Terminer à l'amiable : *arranger une affaire.* Concilier : *arranger des plaideurs.* Accommoder : *arranger du veau à l'oseille. Fam. Arranger quelqu'un*, le maltraiter. *Cela m'arrange*, me convient. **S'arranger** v. pr. Se mettre d'accord. Terminer à l'amiable un différend. Prendre ses dispositions : *arrangez-vous pour être toujours prêt.* ANT. **Déranger, bouleverser.**

arrangeur, euse [*a-ran, eu-ze*] n. Personne qui arrange, donne une forme.

Arras [*a-rass*], ch.-l. du dép. du Pas-de-Calais, anc. capit. de l'Artois, sur la Scarpe; 24.930 h. (*Arrageois* ou *Artésiens*). Ch. de f. N., à 192 kil. de Paris. Evêché. Sucre de betterave, huile d'œillette, de colza, dentelles, fonderie. Patrie de Jean Bodel, Maximilien et Joseph Robespierre, Lebon. Trois traités y furent signés : l'un (1414), entre Charles VI et Jean sans Peur; l'autre (1435), réconciliait Charles VII et Philippe le Bon; le troisième (1482), entre Louis XI et Maximilien d'Autriche. Louis XI s'empara de la ville en 1477. Louis XIII la prit sur les Espagnols en 1640; ceux-ci avaient fait graver sur une des portes :

Armes d'Arras.

« Quand les Français prendront Arras,
Les souris mangeront les rats. »

La ville prise, un soldat français effaça le *p* du quatrième mot, et on laissa subsister l'inscription ainsi modifiée. En 1654, Turenne y repoussa Condé et les Espagnols; Vauban fortifia la ville. — L'arr. a 10 cant., 211 comm., 178 930 h.; le cant. Nord a 12 comm. et 19.120 h.; le cant. Sud, 9 comm. et 22.700 h.

Arreau [*a-rô*], ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 36 kil. de Bagnères-de-Bigorre, sur la Neste; 980 h. Ch. de f. M. Ardoises, marbres, chevaux. (Le *val d'Arreau* est un des plus beaux des Pyrénées.) — Le cant. a 19 comm. et 4.850 h.

Arreboe (Anders Kristensen), poète danois (1587-1637). Il fut d'abord évêque de Trondhjem.

Arrée (MONTS n'), collines de Bretagne (Finistère); altitude 400 m. Landes arides.

Arrènes, comm. de la Creuse, arr. et à 23 kilom. de Bourganeuf; 1.180 h.

arrentement [*a-ran-te-man*] n. m. Action d'arrenter.

arrenter [*a-run-té*] v. a. (de *à*, et *rente*). Donner ou prendre à rente : *les ecclésiastiques arrentaient leurs domaines.*

arrérager [*a-ré-ra-jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'arrérageai, nous arrérageons.*) Laisser accumuler les arrérages, en parlant d'une redevance.

arrérages [*a-ré*] n. m. pl. (de *arrière*). Ce qui est dû, échu d'une terre affermée, d'un revenu quelconque.

— ENCYCL. *Fin.* Les arrérages des pensions ne peuvent plus être réclamés au bout de trois ans à compter de l'échéance du dernier payement. Les arrérages des rentes sur l'Etat se prescrivent par cinq ans.

arrestation [*a-rès-ta-si-on*] n. f. Action de se saisir de quelqu'un pour l'emprisonner. Etat de celui qui est arrêté : *être en état d'arrestation.* ANT. **Libération, élargissement, relaxation.**

— ENCYCL. *Dr.* Les gardes champêtres et forestiers ont qualité pour arrêter et conduire devant le juge de paix ou devant le maire tout individu qu'ils ont surpris en flagrant délit, ou qui est dénoncé par la clameur publique, lorsque ce délit emporte la peine de l'emprisonnement ou une peine plus grave.

L'arrestation d'un inculpé a lieu en vertu d'un *mandat d'amener* du procureur de la République, sauf le cas de flagrant délit, où toute personne est tenue de saisir le prévenu et de le conduire devant ce magistrat, sans qu'il soit besoin de mandat d'amener, si le crime ou le délit emporte peine afflictive ou infamante. — Pour que l'acte qui ordonne l'arrestation d'une personne puisse être exécuté, il faut : 1° qu'il exprime formellement le motif de l'arrestation et la loi en exécution de laquelle elle est ordonnée; 2° qu'il émane d'un fonctionnaire à qui la loi ait donné formellement ce pouvoir; 3° qu'il soit notifié à la personne arrêtée, et qu'il lui en soit laissé copie. Sinon, l'arrestation constitue le crime de détention arbitraire, puni en principe des travaux forcés.

arrêt [*a-rè*] n. m. Action d'arrêter, de s'arrêter : *l'arrêt des affaires.* Jugement d'une juridiction supérieure : *les arrêts de la Cour de cassation, des cours d'appel.* Décision, jugement quelconque : *les arrêts de la conscience sont irrévocables. Fig.* Saisie d'une personne ou de ses biens : *faire arrêt sur des marchandises, des appointements. Maison d'arrêt*, prison. *Mandat d'arrêt*, ordre donné par le juge d'instruction d'arrêter quelqu'un. *Chien d'arrêt*, qui « arrête » le gibier. Pl. Punition qui consiste à défendre à un officier de sortir de chez lui ou de s'éloigner d'un lieu déterminé pendant un certain temps. *Par ext.*, dans les écoles, punition consistant en privation de récréation ou de sortie : *être, mettre aux arrêts.*

arrêté, e [*a-ré*] adj. *Blas.* Se dit des quadrupèdes représentés immobiles sur leurs quatre pieds. (S'emploie par opposition à *passant.*)

arrêté [*a-ré*] n. m. Décision de l'autorité, ordonnance, prescription : *arrêté de mairie, de police. Arrêté de compte*, règlement de compte.

— ENCYCL. Le nom d'*arrêté* est donné : 1° aux décisions prises par les ministres, préfets, sous-préfets, maires, dans les limites de leurs attributions léga-

les; 2° aux décisions des conseils de préfecture en matière contentieuse.

arrête-bœuf [*a-rè*] n. m. invar. Nom donné parfois à la bugrane, dont les racines offrent une grande résistance à la charrue.

arrêter [*a-rè-té*] v. a. (du préf. *ad*, et du lat. *restare*, rester). Empêcher de marcher, faire rester en place : *arrêter un cheval*. Mettre en état d'arrestation, appréhender : *arrêter un voleur*. Suspendre le cours d'une chose : *arrêter une révolte ; arrêter une horloge*. *Fig.* Fixer : *arrêter ses regards, sa pensée*. Engager à son service : *arrêter un domestique*. Déterminer : *arrêter un plan*. Régler d'une manière définitive : *arrêter un compte, un marché*. Interrompre : *arrêter court un contradicteur*. *Chass.* v. a. ou absol. Se dit du chien qui, après avoir approché le gibier, se tient immobile et le maintient immobile aussi jusqu'à l'arrivée du chasseur. *Cout.* Faire un point spécial qui empêche une couture de se défaire. **S'arrêter** v. pr. Cesser de marcher, de parler, d'agir. Loc. prov. *S'arrêter en beau chemin*, cesser d'agir quand le succès paraissait assuré. ANT. **Mouvoir remuer; relâcher, relaxer.**

arrêtiste [*a-rè-tis-te*] n. m. Celui qui annote et publie un recueil d'arrêts.

arrêtoir [*a-rè*] n. m. Saillie qui empêche un mouvement, dans un mécanisme.

arrhement [*a-re-man*] n. m. Action d'arrher.

arrher [*a-ré*] v. a. S'assurer par arrhes : *arrher des marchandises*.

arrhes [*a-re*] n. f. pl. (lat. *arrha*). Somme d'argent ou valeur mobilière quelconque que l'une des parties remet à l'autre, lors de la conclusion d'un contrat, soit comme moyen de dédit, soit avec la signification que le contrat est définitif : *donner des arrhes*. *Fig.* Gage, garantie : *les présents sont des arrhes d'amitié*.

— ENCYCL. *Dr.* Les arrhes ne doivent pas être confondues avec l'*acompte*, somme à valoir sur le prix convenu. C'est surtout en matière de vente et de louage que des arrhes sont données et reçues. Si une promesse de vendre a été faite avec des arrhes, chacun des contractants est maître de s'en départir : celui qui les a données, en les perdant, et celui qui les a reçues, en restituant le double. Lorsque le contrat est exécuté, les arrhes s'imputent sur le prix. V. DENIER À DIEU.

arrian [*a-ri-an*] ou **arian** n. m. Espèce de vautour des montagnes d'Europe et particulièrement des Pyrénées.

Arrie [*a-ri*] ou **Aria** [*a-ri-a*], dame romaine qui, pour donner l'exemple du courage à son mari Pætus, condamné à mort comme conspirateur par Claude, s'enfonça un poignard dans le sein, puis le présenta à son mari en lui disant froidement : *Pæte, non dolet ;* « Pætus, cela ne fait pas mal. » Pætus se donna la mort à l'exemple de sa femme.

Arrien [*a-ri-in*] (Flavius), philosophe stoïcien et historien grec du IIe siècle, né à Nicomédie (Bithynie). Il rédigea les *Entretiens* et le *Manuel d'Epictète*, son maître, et composa une précieuse histoire d'Alexandre le Grand, intitulée *Anabase*. Il devint consul.

arrière [*a-ri-ère*] interj. (du lat. *ad retro*, par derrière). Au loin : *arrière les médisants ! En arrière*, loc. adv. Qui marque un mouvement de recul : *faire un pas en arrière. En arrière de*, loc. prép. Derrière, en retard : *rester en arrière, en arrière de ses condisciples*.

arrière [*a-ri-ère*] n. m. Partie postérieure d'un navire : *les voiles de l'arrière. Vent arrière*, en poupe. ANT. **Avant.**

— ENCYCL. L'arrière d'un navire s'appelait autrefois *poupe*. Il a été de tout temps réservé au logement du commandant. Les arrières des anciens vaisseaux de ligne étaient couverts de magnifiques sculptures. C'est à l'arrière que se trouvent le gouvernail, la barre, l'étambot.

arriéré, e [*a-ri*] adj. Qui est en retard : *payement arriéré*. *Fig.* Qui n'est pas éclairé, instruit, comme le voudraient son âge, son époque : *peuple arriéré*. N. m. Ce qui reste dû : *solder l'arriéré*. ANT. **Avancé.**

arrière-alliance [*a-ri, a-li*] n. f. Alliance qui remonte à des temps lointains.

arrière-ban n. m. Levée en masse ordonnée par le souverain, et qui englobait les combattants non compris dans la première levée ou *ban* : *proclamer l'arrière-ban. Par ext.* Totalité des personnes qui font partie d'un ensemble : *le ban et l'arrière-ban des cousins, des actionnaires*. Pl. des *arrière-bans*.

arrière-bec [*bèk*] n. m. Éperon d'une pile de pont en aval. Pl. des *arrière-becs*.

arrière-bouche n. f. Le fond de la bouche. Pl. des *arrière-bouches*.

arrière-boutique n. f. Pièce de plain-pied derrière la boutique. Pl. des *arrière-boutiques*.

arrière-chœur n. m. Chœur placé derrière le maître-autel dans certaines églises. Pl. des *arrière-chœurs*.

arrière-corps [*kor*] n. m. invar. Partie placée à l'arrière d'un bâtiment.

arrière-cour n. f. Petite cour servant de dégagement. Pl. des *arrière-cours*.

arrière-cousin, ine n. Cousin à un degré assez éloigné. Pl. des *arrière-cousins, cousines*.

arrière-faix [*fè*] n. m. Ce qui reste dans la matrice après l'expulsion du fœtus. Syn. de DÉLIVRE.

arrière-fief [*fi-èf*] n. m. Fief relevant d'un autre fief. Pl. des *arrière-fiefs*.

arrière-fleur n. f. Seconde floraison. Pl. des *arrière-fleurs*.

arrière-foin n. m. Seconde coupe de foin, regain. Pl. des *arrière-foins*.

arrière-garde n. f. Partie d'une troupe qui ferme la marche. Pl. des *arrière-gardes*.

— ENCYCL. La composition et le rôle de l'arrière-garde varient beaucoup suivant les circonstances. Quand une troupe se porte en avant, l'arrière-garde n'a guère qu'un rôle de surveillance à exercer sur les traînards, les éclopés, les malades, etc. ; mais, en cas de retraite, son rôle devient capital. C'est elle qui doit protéger la colonne, en retardant le plus possible la poursuite ; dans ce but, elle livre sur des positions choisies une série de petits combats qu'elle doit savoir rompre à temps, ou couper de retours offensifs, selon l'attitude de l'ennemi. La cavalerie et l'artillerie ont la part principale dans cette tactique.

arrière-gorge n. f. Portion du pharynx, située derrière les amygdales et le bord mobile du voile du palais. Pl. des *arrière-gorges*.

arrière-goût [*ghoû*] n. m. Goût qui revient dans la bouche après qu'on a absorbé un mets, une boisson, et qui, le plus souvent, diffère de celui qu'on avait d'abord trouvé. Pl. des *arrière-goûts*.

arrière-grand'mère [*gran-mè-re*] n. f. Mère du grand-père ou de la grand'mère. Bisaïeule. Pl. des *arrière-grand'mères*.

arrière-grand-oncle [*gran-ton-kle*] n. m. Père du grand-oncle ou de la grand'tante. Pl. des *arrière-grands-oncles*.

arrière-grand-père [*gran*] n. m. Père du grand-père ou de la grand'mère. Bisaïeul. Pl. des *arrière-grands-pères*.

arrière-grand'tante [*gran-tan-te*] n. f. Mère du grand-oncle ou de la grand'tante. Pl. des *arrière-grand'tantes*.

arrière-main [*min*] n. m. Revers de la main. Partie postérieure du cheval. Pl. des *arrière-mains*.

arrière-neveu n. m., **arrière-nièce** n. f. Le fils, la fille du neveu ou de la nièce. Pl. des *arrière-neveux*, des *arrière-nièces*. N. m. pl. Descendants, postérité : *nous paraîtrons bien ignorants à nos arrière-neveux*.

arrière-pensée [*pan-sé*] n. f. Pensée, intention que l'on cache, tandis qu'on en manifeste une autre. Pl. des *arrière-pensées*.

arrière-petit-fils [*fiss*] n. m., **arrière-petite-fille** n. f. Le fils, la fille du petit-fils ou de la petite-fille. Pl. des *arrière-petits-fils*, des *arrière-petites-filles*.

arrière-petits-enfants [*ti-zan-fan*] n. m. pl. Enfants du petit-fils, de la petite-fille.

arrière-plan n. m. Ligne de perspective la plus éloignée du spectateur. Pl. des *arrière-plans*.

arrière-point [*poin*] n. m. Point d'aiguille, empiétant sur le précédent. Pl. des *arrière-points*.

arrière-port [*por*] n. m. La partie d'un port la plus éloignée de l'entrée. Pl. des *arrière-ports*.

arriérer [*a-ri-é-ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Mettre en retard : *arriérer un payement*. **S'arriérer** v. pr. Demeurer en arrière.

arrière-rang [*ran*] n. m. Dernier rang d'une troupe en bataille. Pl. des *arrière-rangs*.

arrière-saison [*sè-zon*] n. f. Fin de l'automne. Dernière période, en général. Pl. des *arrière-saisons*.

arrière-train [*trin*] n. m. Partie d'un véhicule portée par les roues de derrière. Train postérieur d'un animal. Pl. des *arrière-trains*.

arrière-vassal [*va-sal*] n. m. Celui qui relevait d'un seigneur vassal d'un autre seigneur. Pl. des *arrière-vassaux*.

arrière-voussure [*vou-su-re*] n. f. Sorte de voûte pratiquée derrière une porte, une fenêtre, pour couronner l'embrasure. Pl. des *arrière-voussures*.

Arrighi (Toussaint), créé duc de Padoue, né à Corte, m. à Paris (1778-1853) ; un des généraux de Napoléon.

arrimage [*a-ri*] n. m. Action d'arrimer.

— ENCYCL. Dans les navires de guerre, chaque objet a sa place indiquée à l'avance. Sur les navires de commerce, les marchandises sont mises dans de grandes cales. De la symétrie de leur arrimage dépendent les qualités nautiques du navire ; elles doivent être également réparties.

arrimer [*a-ri-mé*] v. a. Arranger méthodiquement et solidement la cargaison d'un vaisseau.

arrimeur [*a-ri*] n. m. Celui qui arrime.

arrioler (s') [*sa-ri-o-lé*] v. pr. (rad. *ris*). Se calmer en parlant d'une mer clapoteuse. Voguer d'après le cours du vent.

arriser ou **ariser** [*a-ri-zé*] v. a. (de *à*, et *ris*). Amener les vergues ou les voiles hautes pendant un grain.

Arrius [*a-ri-uss*] (Aper), préfet du prétoire, qui assassina son gendre, l'empereur Numérien, pour s'emparer du pouvoir (284), et fut tué par Dioclétien.

arrivage [*a-ri*] n. m. Atterrage, abord des navires dans un port : *lieu d'arrivage*. Arrivée de marchandises : *l'arrivage des légumes aux halles de Paris offre un coup d'œil pittoresque*. Les marchandises elles-mêmes : *de beaux arrivages*.

arrivant, e n. Celui, celle qui arrive : *les arrivants et les partants*.

arrivée [*a-ri-vé*] n. f. Action d'arriver ; moment précis de cette action : *saluer l'arrivée de quelqu'un*. ANT. **Départ, partance.**

arriver [*a-ri-vé*] v. n. (de *à*, et *rive*. — Prend toujours l'auxiliaire *être*.) Parvenir dans un lieu : *arriver à Pau*. Atteindre : *arriver à la vieillesse*. Venir : *la nuit arrive. Mar. Laisser arriver*, venir de telle façon que l'avant du navire s'éloigne du lit du vent. V. imp. : *il m'est arrivé un malheur*. PROV. : **Cela arrive comme mars en carême**, aussi nécessairement que le mois de mars se trouve au temps du carême. **Cela arrive comme marée en carême**, fort à propos. ANT. **Partir.**

arrivisme [*vis-me*] n. m. Manière d'être, tendances de l'arriviste.

arriviste [*a-ri-vis-te*] n. Personne qui veut réussir, arriver à tout prix ; ambitieux sans scrupule.

arrobe [*a-ro-be*] n. f. V. AROBE.

arroche [*a-ro-che*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes chénopodées, souvent cultivées dans les jardins.

arrogamment [*a-ro-gha-man*] adv. Avec arrogance : *dévisager quelqu'un arrogamment*.

arrogance [*a-ro*] n. f. (lat. *arrogantia*). Morgue, hauteur méprisante et insultante : *l'arrogance des parvenus*. ANT. **Modestie, humilité, affabilité.**

arrogant [*a-ro-ghan*], **e** adj. Qui a ou qui indique de l'arrogance : *maître arrogant ; air arrogant*. ANT. **Modeste, humble, courtois, affable.**

arroger (s') [*sa-ro-jé*] v. pr. (lat. *arrogare*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je m'arrogeai, nous nous arrogeons.*) S'attribuer avec hauteur une chose sans y avoir droit : *ils se sont arrogé des pouvoirs excessifs*.

arroi [*a-roi*] n. m. Equipage, appareil, train. (Vieux mot que l'on trouve encore parfois dans la loc. fam. : *être en mauvais arroi*, en piteux équipage, et dans le mot *désarroi*.)

Arromanches-les-Bains, comm. du Calvados, arr. et à 10 kil. de Bayeux, sur la Manche, en face des rochers du Calvados ; 380 h. Bains de mer (plage de sable fin).

arrondir [*a-ron*] v. a. Rendre rond : *arrondir une meule. Par anal.* Donner une forme courbe : *arrondir son bras. Fig. Arrondir son bien*, l'augmenter. *Arrondir une période*, lui donner du nombre, de l'harmonie.

arrondissement [*a-ron-di-se-man*] n. m. Action d'arrondir ; état de ce qui est arrondi : *l'arrondissement du globe terrestre est l'effet de la gravitation*. Circonscription administrative : *les départements français sont divisés en arrondissements*.

— ENCYCL. *Dr.* L'arrondissement n'est pas, comme le département et la commune, une personne civile. Il n'a pas qualité pour acquérir et posséder.

Dans chaque arrondissement, l'administration active est aux mains d'un *sous-préfet ;* l'administration délibérative et consultative y est représentée par un *conseil d'arrondissement*, se réunissant au chef-lieu, où le sous-préfet a sa résidence, et où se trouvent également un *tribunal de première instance, un receveur particulier des finances, un conservateur des hypothèques*.

— *Mar.* La France est divisée en cinq arrondissements maritimes, qui sont : *Cherbourg* (va de Dunkerque à Port-Bail), *Brest* (de Granville à Concarneau), *Lorient* (de Lorient à Barbâtre), *Rochefort* (de Rochefort à Hendaye), et *Toulon* (tout le littoral méditerranéen et la Corse). Chaque arrondissement est sous les ordres d'un vice-amiral commandant en chef, préfet maritime. Les arrondissements sont divisés en *secteurs de défense*, et aussi en sous-arrondissements, quartiers et syndicats, au point de vue administratif.

arrondisseur [*a-ron-di-seur*] n. m. Outil pour arrondir les dents des peignes, un corps de lime, etc.

Arros [*a-ross*], riv. des Hautes-Pyrénées, affl. de l'Adour ; cours 100 kil.

arrosable [*a-ro-za-ble*] adj. Que l'on peut arroser.

arrosage [*a-ro-za-je*] ou **arrosement** [*a-ro-ze-man*] n. m. Action d'arroser : *arrosage d'une prairie, des fleurs, des rues*.

— ENCYCL. *Hortic.* L'eau est indispensable à la végétation ; lorsque celle-ci est activée, comme dans le jardinage, par tous les moyens possibles, il faut humecter le sol artificiellement. L'eau d'arrosage doit avoir une température égale à celle de l'atmosphère. Il faut arroser avec un arrosoir à pomme, pour éviter de former une mare ; arroser modérément et peu fréquemment les plantes grasses ; arroser plus fréquemment les plantes à fibres sèches et ligneuses. Au printemps, éviter les arrosages trop copieux ou trop fréquents. En été, arroser plus fréquemment, le soir de préférence. Une terre légère, pauvre en humus, a besoin d'être arrosée souvent, à moins qu'elle ne repose sur un sous sol presque imperméable. L'eau, qui est en elle-même l'aliment le plus utile à la plante, renferme en outre des principes minéraux sous une forme éminemment assimilable. Elle favorise dans le sol les réactions chimiques grâce auxquelles certains éléments minéraux, naturellement inassimilables, le deviennent. Enfin, quand la terre est humide sans excès, la nitrification se produit à merveille.

Arrosement des rues.

— *Hyg.* L'arrosement de la voie publique, au tonneau ou à la lance, est le complément du balayage. Il existait déjà à Paris en 1473. Mais les ordonnances qui l'imposaient tombèrent en désuétude jusqu'en 1777. A Paris, depuis 1859, le service d'arrosement de la voie publique ressortit à la préfecture de la Seine.

arroser [*a-ro-zé*] v. a. (du préf. *ad*, et du lat. *ros*, rosée). Humecter par irrigation ou par aspersion : *arroser les fleurs*. Couler à travers : *la Seine arrose Paris*. *Fam.* Faire une libéralité, offrir à boire, à l'occasion d'un succès, etc. : *arroser ses galons*.

Arrosoirs.

arrosion [*a-ro-zi-on*] n. f. Action de ce qui ronge : *l'arrosion de la rouille*.

arrosoir [*a-ro-zoir*] n. m. Sorte de vase muni d'une anse et d'un tuyau à pomme percée de petits trous, dont on se sert pour arroser.

Arrou, comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 18 kil. de Châteaudun, sur l'Yères, affl. du Loir ; 2.710 h. (*Arroutains*). Ch. de f. Etat.

Arroux, riv. de France, qui naît dans la Côte-d'Or, arrose Autun, et se jette dans la Loire (r. dr.), en aval de Digoin ; cours 120 kil.

arrow-root [*a-rou-rout'*] n. m. (en angl. *racine à flèche*). Fécule comestible tirée de diverses racines (marante, curcuma, etc.).

arroyo [*a-ro io*] n. m. En divers pays (Indo-Chine, Brésil, etc.), canal naturel ou artificiel reliant des cours d'eau.

arrugie [*a-ru-jî*] n. f. Canal pour l'écoulement des eaux dans les mines.

ars [*ar* ou *arss*] n. m. (du lat. *artus*, membre). Point d'union du membre antérieur du cheval avec le poitrail : *saigner un cheval à l'ars*.

Ars [*arss*] ou **Ars-en-Ré,** ch.-l. de c. et port dans l'île de Ré (Charente-Inférieure), arr. et à 35 kil. de La Rochelle ; 1.430 h. — Le cant. a 5 comm. et 4.710 h.

Arsace [*ar-za-se*], seigneur parthe, fondateur de la monarchie des Parthes (255 av. J.-C.) et de la dynastie des *Arsacides*.

Arsacides [*ar-za*], dynastie parthe fondée par Arsace. Elle a fourni 28 rois qui ont régné sur la Perse pendant 468 ans, de 256 av. J.-C. à 226 de notre ère. — Un *Arsacide*.

arsenal n. m. (ital. *arsenale*). Fabrique et magasin d'armes et de munitions de guerre. Etablissement maritime où se construisent, se réparent et s'arment les bâtiments de guerre : *les arsenaux de l'Etat. Par anal.* Tout ce qui fournit des moyens d'attaque et de défense : *l'arsenal de l'érudition, de la coquetterie,* etc.

— ENCYCL. Dans l'armée de terre, les arsenaux sont surtout les *ateliers de construction*, et portent ce titre. Dans la marine, il existe, dans chaque port de guerre, un arsenal où l'on arme, construit, répare et ravitaille la flotte de guerre en vivres, munitions, charbon et personnel. Le major général est, en principe, directeur de l'arsenal.

Arsenal (*Bibliothèque de l'*), à Paris, la plus importante de France après la Bibliothèque nationale, logée dans la demeure de l'ancien grand maître de l'artillerie, qui fut habitée par Sully. Parmi ses administrateurs, il faut citer Charles Nodier et J.-M. de Heredia.

Arsène (saint), né à Rome, précepteur d'Arcadius, fils de Théodose. Désespérant de vaincre l'orgueil et l'opiniâtreté de son élève, il se retira dans les déserts de la Thébaïde, où il mourut (350-445). Fête le 19 juillet.

arséniate n. m. *Chim.* Sel dérivant de l'acide arsénique : *arséniate de plomb, de soude, de chaux, de fer,* etc.

arsenic [*ni ; nik'* devant une voyelle] n. m. (du gr. *arsenikos*, viril). Corps simple, d'apparence métallique, que l'on rencontre fréquemment dans certains minerais.

— ENCYCL. *Chim.* L'arsenic (As) est un corps solide à la température ordinaire, couleur gris d'acier, cassant, se sublimant sans fondre vers 400°, en répandant une forte odeur d'ail ; il s'oxyde à l'air et brûle avec une flamme bleue quand on le chauffe suffisamment. On le prépare en chauffant le *mispickel* (Fe As S), ou par le grillage des sulfures. Le plus important des composés de l'arsenic est l'anhydride arsénieux ($As^4 O^6$), plus connu sous le nom d'*acide arsénieux ;* et appelé aussi *mort aux rats, oxyde blanc d'arsenic, arsenic blanc,* ou simplement *arsenic ;* c'est lui qui cause le plus souvent les empoisonnements par l'arsenic. D'ailleurs, tous les composés arsenicaux sont toxiques et peuvent produire, soit un empoisonnement rapide quand on les ingère à forte dose, soit un empoisonnement lent, quand on en absorbe souvent et à petites doses. Dans le premier cas, le traitement consiste en vomitifs, puis on fait absorber au patient de la magnésie calcinée ou du sesquioxyde de fer hydraté ; enfin, des diurétiques et stimulants.

L'arsenic est employé pour la fabrication de certains verres, du plomb de chasse, etc. L'acide arsénieux sert à l'impression des indiennes, à la fabrication des papiers peints, du vert de Scheele et du vert de Schweinfurth, etc. L'acide arsénique est employé dans la fabrication de la fuchsine, etc.

—*Méd.* On emploie, en médecine, l'acide arsénieux, l'arsénite de potasse, l'arséniate de soude, à la dose de 5 à 20 milligrammes. On utilise aussi de plus en plus différents composés organiques sous les noms de cacodylates et de méthylarsinates. Quelle que soit la forme pharmaceutique choisie, l'arsenic s'ordonne pour combattre les affections cutanées, la scrofule, l'herpétisme, la chlorose, et pour activer la convalescence des fièvres graves. L'empoisonnement par l'arsenic se produit, de nos jours surtout, par imprudence ; il est facile à diagnostiquer, et la guérison, quoique longue, arrive presque toujours. Jadis, il fut employé par des empoisonneurs célèbres (les Borgia, la Brinvilliers, etc.).

arsenical, e, aux ou **arsénié, e** adj. Qui contient de l'arsenic : *sels arsenicaux.*

arsénicisme [*sis-me*] n. m. Intoxication arsenicale. (On dit aussi ARSENICIASE.)

arsénicophage n. et adj. (de *arsenic*, et du gr. *phagein*, manger). Se dit de ceux qui mangent de l'arsenic : *une partie de la population de Styrie est arsénicophage.*

arsénié, e adj. Qui renferme de l'arsenic : *hydrogène arsénié.*

arsénieux [*ni-eû*] adj. m. Se dit d'un acide qui n'est connu que par ses sels. (Par *acide arsénieux*, on désigne improprement un *oxyde d'arsenic* appelé aussi *arsenic blanc* ou *mort aux rats.*)

arsénique adj. m. Se dit d'un acide qui est une combinaison de l'arsenic avec l'oxygène et l'hydrogène : *acide arsénique.*

arsénite n. m. Sel dérivant de l'acide arsénieux. V. ARSENIC.

arséniure n. m. Combinaison de l'arsenic avec un autre métal : *arséniure de nickel.*

arsin n. m. (du lat. *ardere*, supin *arsum*, brûler). Bois détruit ou endommagé par le feu. Chez les anciens Saxons, exécution de justice qui consistait à brûler la maison du condamné.

arsine n. f. Combinaison de l'arsenic avec des radicaux alcooliques.

Arsinoé, princesse égyptienne, fille de Ptolémée Lagus. Elle épousa successivement Lysimaque, Ptolémée Céraunos et Ptolémée III Philadelphe, son frère, après avoir fait égorger les enfants qu'elle avait eus d'un précédent mariage. — Le nom d'Arsinoé a été donné à plusieurs princesses égyptiennes et à plusieurs villes anciennes.

Arsinoé, personnage du *Misanthrope*, de Molière, type de la coquette surannée, qui se jette dans la fausse dévotion. — Ce nom s'emploie quelquefois comme nom commun : *les arsinoés sont nombreuses.*

arsis [*siss*] n. m. (m. grec). *Métrlq. anc.* Le levé, par opposition au frappé. Temps faible (chez les Grecs), fort (chez les Latins). Syllabe accentuée.

ars longa, vita brevis loc. lat. signif. : *L'art est long, la vie est courte.* C'est la traduction latine du premier aphorisme d'Hippocrate. (*Ho bios brakhus, hè de tekhnè makrè.*)

Arsonval (Arsène d'), physicien et médecin français, professeur au Collège de France, né à Laborie (Haute-Vienne) en 1851, inventeur de divers appareils électriques, et surtout connu par ses applications médicales de l'électricité.

arsonvalisation [*za-si-on*] (d') n. f. Traitement de diverses maladies et en particulier de l'artério-sclérose par les courants de haute fréquence.

arsouille [*sou, ll* mll.] n. et adj. *Pop.* Débauché, crapuleux : *un arsouille ; l'air arsouille.*

Ars-sur-Moselle, v. d'Alsace Lorraine, sur la Moselle (faisant partie autrefois du dép. de la Moselle) ; 6.000 h. Forges et haut fourneau.

art [*ar*] n. m. (lat. *ars, artis*). Application de connaissances raisonnées et de moyens spéciaux à la réalisation d'une conception : *l'art s'acquiert par l'étude et l'exercice.* Ensemble des règles d'un métier, d'une profession : *l'art de l'ébéniste, de l'avocat.* Ensemble des moyens que l'homme emploie pour exciter des sensations, des sentiments, en particulier le sentiment du beau : *les joies de l'art.* Travail de l'homme, par opposition à Nature : *ville fortifiée par la nature et par l'art.* Adresse : *avoir l'art de...* Pl. *Arts libéraux,* où l'esprit à plus de part que la main. *Arts mécaniques,* qui dépendent de la main. *Beaux-arts,* v. à son ordre alph. *Arts d'agrément,* la musique, la danse, etc. *Arts et métiers,* v. ÉCOLE. ANT. **Théorie, pratique, routine.**

Art chez les anciens (*Histoire de l'*), ouvrage célèbre de Winckelmann, véritable monument esthétique qui renouvela la connaissance de la civilisation antique (1764).

Art (*Philosophie de l'*), un des principaux ouvrages de Taine (1865). Il y établit que l'œuvre d'art est déterminée par le milieu intellectuel et moral où elle se produit.

Art d'aimer (*l'*), poème d'Ovide, théorie de la galanterie ; œuvre élégante, aimable, souvent piquante dans sa futilité.

Art dans l'antiquité (*Histoire de l'*), par Perrot et Chipiez ; œuvre remarquable, dont les auteurs montrent ce que furent l'art ancien, ses origines et son développement en Egypte, en Grèce, etc. (1er volume paru en 1883).

Art de la guerre (*Discours sur l'*), par Machiavel, un de ses plus remarquables ouvrages.

Art de penser, traité philosophique de Condillac. Il y étudie les sensations en tant qu'origine des idées, la mémoire, l'association des idées, l'origine de nos erreurs. Cet ouvrage forme, avec l'*Art de raisonner* et l'*Art d'écrire,* le *Cours d'études* de Condillac (1775).

Art d'être grand-père (*l'*), poésies dédiées par V. Hugo à ses petits-enfants, Jeanne et Georges, et qui toutes sont pleines d'émotion et de sentiments exquis (1877).

Art de vérifier les dates (*l'*), savant ouvrage chronologique, par les bénédictins (XVIIIe s.).

Art militaire (*De l'*), traité de Végèce, judicieux, instructif et concis (IVe s.).

Art poétique (*l'*) d'Horace, ou mieux *Epître aux Pisons,* causerie pleine de charme, de finesse et de jugement (1er s. av. J.-C.), où se trouvent un grand nombre de vers restés proverbes, et dont beaucoup ont été imités par Boileau. Ceux qu'on cite le plus souvent ont été reproduits dans ce dictionnaire à leur ordre alphabétique.

Art poétique, par Vauquelin de La Fresnaye, calqué sur celui d'Horace. Œuvre de bon goût, d'une langue saine et correcte (1604).

Art poétique (*l'*), poème didactique de Boileau, imité d'Horace, en quatre chants ; excellent ouvrage de saine et judicieuse critique, qui a fait appeler son auteur *le Législateur du Parnasse* (1674). En règle générale, il y recommande, dans tous les genres, le respect de la nature, de la vérité, de la raison et de la grammaire. D'ailleurs, Boileau a compris à merveille la nécessité du génie et de l'inspiration. Son *Art poétique* est une œuvre de bon sens et de bon goût. Un grand nombre de vers de l'*Art poétique* sont cités comme de véritables proverbes. Voici les principaux :

La rime est une esclave, et ne doit qu'obéir.

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Enfin, Malherbe vint. . . . . .

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire, arrivent aisément.

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Faites-vous des amis prompts à vous censurer.

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Chez elle (l'ode), un beau désordre est un effet de l'art.

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.

Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté ;
Mais le lecteur français veut être respecté.

Le Français, né malin, forma le vaudeville.

Il n'est pas de serpent ni de monstre odieux
Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

O le plaisant projet d'un poète ignorant,
Qui de tant de héros va choisir Childebrand !

Il n'est point de degré du médiocre au pire.

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.

Art universel (*l'*) ou *le Grand Art* (*Ars magna*), ouvrage de Raymond Lulle, premier essai d'encyclopédie qui a été longtemps célèbre (XIIIe s.).

Arts du dessin (*Grammaire des*), par Ch. Blanc ; exposé précis des principes élémentaires des beaux-arts (1867), complété par une *Grammaire des arts décoratifs* (1882).

Arts et Manufactures, Arts et Métiers (*Ecole des*). V. ÉCOLE.

art [*ar*] n. m. Sorte de filet appelé aussi RAULIER.

Arta, v. de la Grèce, port sur le *golfe d'Arta* (jadis golfe Ambracique), formé par la mer Ionienne, entre la Grèce et la Turquie ; 9.000 h. Commerce actif : vins, chanvre, bétail. C'est l'ancienne *Ambracie.*

Artaban, capitaine des gardes de Xerxès (465 av. J.-C.), qui tua ce prince pour s'emparer du trône, mais fut tué à son tour par Artaxerxès Ier, fils de Xerxès. — Nom de quatre rois des Parthes du IIe siècle av. J.-C.

Artaban, héros d'un roman de La Calprenède, *Cléopâtre,* dont le caractère plein de fierté a passé en proverbe : *fier comme Artaban.*

Artabaze, un des généraux de Xerxès ; il combattit à Platée (Ve s. av. J.-C.).

Artabaze, nom de plusieurs rois d'Arménie, dont le plus célèbre est le fils de Tigrane le Grand (50 ans av. J.-C.). Il trompa Antoine et causa en partie ses désastres dans l'expédition contre les Parthes. Cléopâtre le fit mourir en l'an 30.

Artagnan (Charles DE BAATZ, seigneur d'), gentilhomme gascon, né vers 1611 ; tué au siège de Maëstricht en 1673 et rendu fameux par les romans d'Alexandre Dumas, notamment *les Trois Mousquetaires.* Ses prétendus *Mémoires,* dont ce dernier s'est inspiré, ne sont eux-mêmes qu'un roman historique de Courtilz de Sandras.

Artaki, v. de la Turquie d'Asie (prov. de Khodavendikiar) ; 6.500 h. Vignobles, oliviers.

Artamène ou *le Grand Cyrus,* roman du genre précieux, jadis fameux, par Mlle de Scudéry. Tous les beaux esprits du temps, y compris l'auteur lui-même, y figurent sous des noms d'emprunt (1650).

artanthe n. f. Section du genre *piper,* dont le *matico* est une espèce.

Artapherne, général perse, neveu de Darius Ier, dont il commandait l'armée avec Datis, à Marathon (490 av. J.-C.).

Artaud (Nicolas-Louis-Marie), helléniste français, né et mort à Paris, à qui l'on doit d'estimables traductions des poètes dramatiques grecs (1794-1861).

Artaxate, anc. capitale de la Grande Arménie.

Artaxerxès [*kser-kséss*] Ier **Longue-Main,** roi de Perse, fils de Xerxès. Il régna de 465 à 425 av. J.-C., fut battu par Cimon, et accueillit Thémistocle exilé, qu'il combla d'honneurs. — ARTAXERXÈS II *Mnémon,* roi de Perse de 405 à 359 av. J.-C., vainquit et tua à Cunaxa (401) son frère Cyrus le Jeune, révolté contre lui. En 387, il conclut avec le général spartiate Antalcidas le traité qui brisait toutes les confédérations helléniques. — ARTAXERXÈS III *Ochus,* fils du précédent, roi de Perse de 361 à 338 av. J.-C., conquit l'Egypte en 345.

Arteijo, v. d'Espagne (Galice) ; 7.770 h. Eaux minérales.

artel [*tèl*] n. f. Société coopérative russe d'artisans et d'ouvriers. (Les membres des artels s'appellent *artelstchik.*)

Artème (saint), général romain, commandait en Egypte sous le règne de Constance ; martyr en 362. Fête le 20 octobre.

Artémis [*miss*], divinité de la mythologie grecque, correspondant à la Diane des Romains. C'est une déesse lunaire, fille de Zeus et de Letô, et sœur d'Apollon, dont elle est, pour ainsi dire, l'équivalent féminin. V. DIANE.

Artémise, reine d'Halicarnasse. Elle prit part à l'expédition de Xerxès contre les Grecs, et combattit à Salamine (480 av. J.-C.). — ARTÉMISE II, reine d'Halicarnasse en Carie. Elle éleva à son époux Mausole un tombeau, qui fut l'une des sept merveilles du monde (353 av. J.-C.), d'où le nom de *mausolée* donné aux riches monuments funéraires. Artémise est souvent représentée comme un symbole de la fidélité conjugale.

artemisia [*tè*] ou **artémisie** [*zi*] n. f. Nom scientifique de l'ARMOISE.

Artémisium [*zi-om*], promontoire de la côte nord de l'île d'Eubée, près duquel les Grecs défirent la flotte de Xerxès, en 480 av. J.-C.

Artenay [*né*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 20 kilom. d'Orléans ; 1.150 h. Ch. de f. Orl. Grains et fourrages. Combats entre les Français et les Allemands (10 oct. et 3 déc 1870). — Le cant. a 11 comm. et 6.100 h.

artère n. f. (gr. *artêria*). Vaisseau qui porte le sang du cœur aux extrémités. (V. la planche HOMME.) *Fig.* Grande voie de communication.

— ENCYCL. Les artères émanent des ventricules du cœur. Il y a par suite deux sortes de systèmes artériels : le premier formé par l'artère pulmonaire et ses divisions, le second par l'aorte. Ce dernier renferme le sang artériel qui, par des subdivisions de plus en plus petites, va porter le sang à tous les organes, puis par les capillaires communique avec le système veineux. Les artères sont composées de trois tuniques distinctes : externe, moyenne et interne ; elles jouissent d'une élasticité qui emmagasine la force d'impulsion cardiaque, laquelle peut ainsi se transmettre dans tous les organes ; on la perçoit nettement dans le phénomène du *pouls.* Les maladies des artères sont fort nombreuses ; les plus dangereuses sont les plaies, qui nécessitent souvent la *ligature,* et les inflammations. V. ARTÉRITE.

artérialisation [*za-si-on*] n. f. Oxygénation du sang, dans son passage à travers les poumons.

artérialiser [*zé*] v. a. Transformer le sang veineux en sang rouge ou artériel.

artériel, elle [*ri-èl, é-le*] adj. Qui appartient aux artères : *sang artériel.*

artérieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. Qui tient de l'artère. *Veine artérieuse,* la veine pulmonaire.

artériographie [*fi*] n. f. Description des artères.

artériole n. f. Petite artère.

artériologie [*ji*] n. f. (du gr. *artêria,* artère, et *logos,* discours). Partie de l'anatomie qui traite des artères.

artériologique adj. Qui a rapport à l'artériologie.

artériomalacie [*si*] n. f. (du gr. *artêria,* artère, et *malaxis,* ramollissement.) Ramollissement d'un tissu artériel.

artériopathie [*ti*] n. f. (de *artère,* et du gr. *pathos,* maladie). Maladie des artères.

artériorragie [*ri-o-ra-ji*] n. f. (de *artère,* et du gr. *rhagê,* rupture). Hémorragie par une artère.

artérioscléreux, euse [*shlé-reû, eu-ze*] adj. Qui concerne l'artériosclérose. N. Qui est atteint d'artériosclérose.

artériosclérose [*os-klé-rô-ze*] n. f. (du gr. *artêria,* artère, et *skléros,* dur). Durcissement des artères.

— ENCYCL. L'artériosclérose est due à l'inflammation de la tunique externe des artères, elle transforme le vaisseau en un tube fibreux qui donne au toucher la sensation d'un *tuyau de pipe.* En général, il existe toujours de l'athérome. Dans l'artériosclérose on observe des vertiges, des étourdissements, des palpitations, des attaques d'hémiplégie, une augmentation de la pression sanguine, etc. Le traitement consiste surtout dans l'usage prolongé des iodures alcalins. On a préconisé les courants de haute fréquence.

artériotomie [*mî*] n. f. (du gr. *artéria*, artère, et *tomé*, section). *Anat.* Saignée faite sur les artères.

artériotomique adj. Qui concerne l'artériotomie.

artérite n. f. Inflammation d'une artère.

— Encycl. Les artérites sont *infectieuses, traumatiques* ou *chroniques*. Les artérites infectieuses surviennent au cours de maladies générales, les lésions portent surtout sur la tunique interne qui est rouge, puis s'épaissit peu à peu et parfois oblitère l'artère, provoquant la gangrène.

Les artérites traumatiques proviennent d'un foyer purulent qui enflamme la tunique externe; elles ne se révèlent que par l'hémorragie. Les artérites chroniques sont les athéromes et l'artériosclérose.

Artésien, enne [*zi-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Artois : *les Artésiens*. Adjectiv. : *histoire artésienne. Puits artésien*, puits creusé à la sonde et qui donne de l'eau jaillissante.

— Encycl. Dans les puits artésiens ou forés à la sonde, l'eau s'élève et jaillit d'elle-même au-dessus du sol. Cette ascension de l'eau est une conséquence

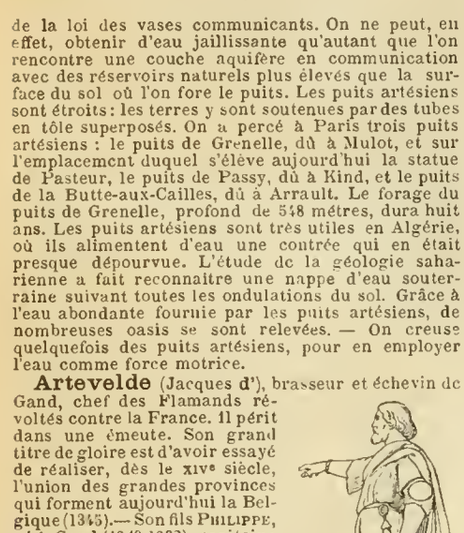

1 et 2. Puits artésiens; 3. Puits ordinaire.

de la loi des vases communicants. On ne peut, en effet, obtenir d'eau jaillissante qu'autant que l'on rencontre une couche aquifère en communication avec des réservoirs naturels plus élevés que la surface du sol où l'on fore le puits. Les puits artésiens sont étroits: les terres y sont soutenues par des tubes en tôle superposés. On a percé à Paris trois puits artésiens : le puits de Grenelle, dû à Mulot, et sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui la statue de Pasteur, le puits de Passy, dû à Kind, et le puits de la Butte-aux-Cailles, dû à Arrault. Le forage du puits de Grenelle, profond de 548 mètres, dura huit ans. Les puits artésiens sont très utiles en Algérie, où ils alimentent d'eau une contrée qui en était presque dépourvue. L'étude de la géologie saharienne a fait reconnaître une nappe d'eau souterraine suivant toutes les ondulations du sol. Grâce à l'eau abondante fournie par les puits artésiens, de nombreuses oasis se sont relevées. — On creuse quelquefois des puits artésiens, pour en employer l'eau comme force motrice.

Artevelde (Jacques d'), brasseur et échevin de Gand, chef des Flamands révoltés contre la France. Il périt dans une émeute. Son grand titre de gloire est d'avoir essayé de réaliser, dès le XIVe siècle, l'union des grandes provinces qui forment aujourd'hui la Belgique (1345). — Son fils Philippe, né à Gand (1340-1382), capitaine des Gantois, combattit vaillamment et fut tué à la bataille de Rosebecque.

Statue de J. Artevelde, à Gand.

Arth, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), sur le lac de Zoug; 4.800 h. Distilleries de kirsch, filature de soie.

Arthez [*tèz*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 15 kil. d'Orthez; 1.270 h. (*Arthésiens*). — Le cant. a 21 comm. et 7.640 h.

Arthez [*tèz*], comm. du Tarn, arr. et à 7 kil. d'Albi, sur le Tarn; 1.340 h. Cascade.

Arthon-en-Retz [*rè*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 24 kil. de Paimbœuf: 2.300 h. Tuileries.

arthralgie [*jî*] n. f. (du gr. *arthron*, articulation, et *algos*, douleur). Douleur articulaire.

arthralgique adj. Qui appartient à l'arthralgie.

arthrite n. f. (du gr. *arthritis*, goutte). Inflammation d'une articulation : *arthrite aiguë, chronique*.

— Encycl. Les arthrites sont chroniques ou aiguës. Aiguës, elles peuvent frapper toutes les articulations; elles s'observent à la suite de contusions, de plaies, d'entorses, ou relèvent de la blennorragie, de la variole, de la scarlatine, du rhumatisme, etc. L'arthrite aiguë débute par une douleur très vive, qui s'exaspère par la pression ou par le moindre mouvement. Rapidement, l'articulation est envahie par un liquide ou du pus. La terminaison se fait par résolution ou passage à l'état chronique. Le traitement consiste en révulsions, compressions, applications de baumes analgésiques. On veillera surtout à placer le membre dans une bonne position, pour permettre un bon usage, si l'ankylose se produit. Les arthrites chroniques sont les hydarthroses, les tumeurs blanches et les arthrites sèches. L'arthrite sèche, dite *déformante*, se rencontre surtout à la hanche, au coude, à l'épaule, etc. Sa durée est illimitée, car le traitement est peu efficace. On conseille néanmoins la teinture d'iode, les douches sulfureuses, l'iodure de potassium, les eaux minérales de Plombières, de Néris, de Bourbonne et d'Aix.

arthritique adj. Qui a rapport aux articulations. *Douleurs arthritiques*, douleurs de goutte, d'arthrite. N. Qui est atteint d'arthrite.

arthritisme [*tis-me*] n. m. Diathèse constitutionnelle, par ralentissement de la nutrition.

— Encycl. L'arthritisme, ou *diathèse arthritique*, se traduit par une foule d'affections; c'est un trouble général, dû au ralentissement de la nutrition des tissus. On observe chez les arthritiques : l'eczéma, la calvitie précoce, le psoriasis, les gastrites, la dyspepsie, l'artériosclérose, les néphrites, les arthrites, l'obésité, la goutte, etc. La fréquence des affections cutanées dans cette hérédité a conduit quelquefois à décrire la diathèse sous le nom d'*arthro-herpétisme*. Contre l'arthritisme on recommande un régime autant que possible végétarien, l'abstention des alcools, la vie au grand air, les exercices sans fatigue. Il sera bon, de temps à autre, de prendre de faibles doses d'iodure: en général, le séjour dans la montagne sera préférable à celui des bords de la mer.

arthrodie [*di*] n. f. (du gr. *arthrôdia*, articulation). Articulation formée d'une cavité osseuse peu profonde, dans laquelle s'emboite l'extrémité peu saillante d'un autre os.

arthrologie [*jî*] n. f. (du gr. *arthron*, articulation, et *logos*, discours). Traité des articulations.

arthropathie [*tî*] n. f. (du gr. *arthron*, articulation, et *pathos*, affection). Maladie des articulations en général.

arthropodes n. m. pl. Embranchement du règne animal, comprenant les animaux chitineux (carabe, mygale, écrevisse). S. un *arthropode*.

— Encycl. Les arthropodes (qu'on appelle encore parfois *articulés*) sont des animaux à téguments chitineux, dont le corps présente trois régions distinctes : la tête, le thorax et l'abdomen. Ils sont munis d'appendices, ceux de la tête forment les antennes et les organes masticateurs; le thorax porte des membres ambulatoires. On divise les arthropodes en cinq classes : *crustacés, arachnides, protrachéates, myriapodes*, et enfin en *insectes* ou *hexapodes*. V. la planche en couleurs.

arthropyose [*pi-ô-ze*] n. f. (du gr. *arthron*, articulation, et *puon*, pus). Suppuration, abcès des articulations.

arthrotomie n. f. (du gr. *arthron*, articulation, et *tomé*, incision). Opération qui consiste à ouvrir une articulation.

Arthur ou **Artus** [*tuss*], roi légendaire du pays de Galles (VIe s. apr. J.-C.). Il aurait lutté avec succès contre les Saxons, et rétabli le culte chrétien en Angleterre. Il institua l'ordre des Chevaliers de la Table ronde. Ses aventures ont donné naissance au *cycle d'Arthur*, appelé aussi *cycle breton* et *cycle de la Table ronde*. V. table ronde.

Arthur, duc de Bretagne, fils posthume de Geoffroi Plantagenet, prétendant au trône d'Angleterre à la mort de son oncle Richard Cœur de Lion. Il fut emprisonné dans la tour de Rouen, et tué par ordre de Jean sans Terre, frère de Richard Cœur de Lion, en 1203.

Arthur II, duc de Bretagne, fils de Jean II et de Béatrix d'Angleterre (1262-1312). Sous son règne, le tiers état figure pour la première fois à l'assemblée générale de Ploërmel (1309).

Arthur III, duc de Bretagne (1393-1458), fils de Jean V. Il figura avec éclat dans toutes les guerres du temps, contribua à reprendre aux Anglais la Guyenne et la Normandie, et obtint la dignité de connétable de France.

Arthur (Chester Alan), président des Etats unis d'Amérique de 1881 à 1885, né à Albany, mort à New-York (1830-1886).

artichaut [*chô*] n. m. (ital. *articiocco*). Plante potagère dont la fleur avant de s'ouvrir, forme une tête composée d'écailles charnues à leur base, et comestibles. Pièce de serrurerie hérissée de crocs. Fusée volante.

— Encycl. L'artichaut est une herbe vivace, à tige dressée, cannelée, à feuilles très amples, vert pâle en dessus, blanchâtres en dessous, à capitules très

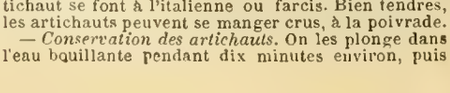

Artichauts.

volumineux, solitaires; à l'extrémité des rameaux, réceptacle concave, charnu, très épais (le *fond* de l'artichaut), involucre formé de bractées charnues à la base (les « feuilles » de l'artichaut).

— *Culture.* L'artichaut préfère une terre plutôt forte que légère, et se multiplie par la séparation des œilletons ou rejetons, qui s'opère ordinairement au printemps. On plante ces œilletons à la distance de 1 mètre environ en tous sens. Arroser pendant les chaleurs, biner pour détruire les mauvaises herbes. Butter les touffes aux approches de l'hiver pour préserver des gelées. Une plantation d'artichauts peut durer plusieurs années. L'artichaut est cultivé partout en France, et l'on a adopté pour chaque climat la race qui lui est appropriée. Les principales de ces races sont : 1° l'artichaut gros vert de Laon; 2° l'artichaut camus de Bretagne; 3° l'artichaut de Niort; 4° l'artichaut vert de Provence; 5° l'artichaut violet. — Les artichauts sont surtout exposés aux ravages des mulots; il faut détruire les rongeurs par les pièges ou le poison.

— *Art culin.* Les artichauts se mangent surtout à l'huile ou à la sauce blanche, après avoir été cuits à l'eau de sel (5 gr. pour 1 lit. d'eau). Les artichauts se font aussi à la barigoule ou frits. Les fonds d'artichaut se font à l'italienne ou farcis. Bien tendres, les artichauts peuvent se manger crus, à la poivrade.

— *Conservation des artichauts.* On les plonge dans l'eau bouillante pendant dix minutes environ, puis on laisse refroidir ensemble eau et légumes. Après en avoir enlevé le *foin*, on les égoutte et on les range dans des pots de grès. Sur les artichauts disposés par couches, on verse de la saumure très concentrée, de façon à les recouvrir complètement. Au-dessus on ajoute une légère couche d'huile, dans le but de soustraire la saumure à l'action de l'air.

Lorsqu'on désire manger ces artichauts, qui se conservent ainsi d'une manière indéfinie, il suffit de les faire tremper au préalable quelques instants dans de l'eau tiède, puis de les faire cuire à grande eau.

artichautière [*chô*] n. f. Terrain planté d'artichauts. Vase à cuire les artichauts.

article n. m. (lat. *articulus*). Division d'un traité, d'une loi, d'un contrat, d'un compte : *les articles du code*. Partie formant un tout distinct dans un journal, un dictionnaire, etc. : *un article violent, spirituel*. Tout objet de commerce : *article de mercerie*. Partie comprise entre deux points d'articulation dans une plante ou un insecte. *Faire l'article*, vanter une chose, la faire valoir. *Gramm.* Mot qui détermine les noms : *il y a deux sortes d'articles : les articles simples* (le, la, les), *et les articles contractés* (au, aux, du, des). *Articles partitifs*, v. du. *Article de foi*, point de croyance religieuse : *tout ce qui est dans le* Symbole des apôtres *est article de foi. Article de Paris*, objet de mode ou industriel, qui se fabrique spécialement à Paris. *A l'article de la mort*, au dernier moment de la vie.

— Encycl. *Articles organiques.* Le culte catholique ayant été rétabli en France par le Concordat passé entre Pie VII et le premier consul Bonaparte (15 juill. 1801), quand ce dernier publia le Concordat, le 18 avril 1802, il y joignit 77 articles dits *organiques*, dans lesquels il réglait non seulement la police extérieure du culte, mais encore les rapports des évêques avec le saint-siège, entre eux, avec le gouvernement, et les conditions d'admission aux ordres sacrés. L'Eglise ne reconnut pas les articles organiques qui furent l'objet d'une protestation de Pie VII en 1803. Certains articles tombèrent en désuétude, d'autres restèrent en vigueur jusqu'en 1905, date de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

articulaire [*lè-re*] adj. Qui a rapport aux articulations : *rhumatismes articulaires*.

articulation [*si-on*] n. f. (de *articuler*). Jointure des os : *les articulations des doigts*. Prononciation : *articulation sifflante. Dr.* Enonciation, article par article, des faits dont on offre la preuve : *les articulations du demandeur*.

— Encycl. *Anat.* Il y a lieu de distinguer dans chaque articulation : 1° les surfaces osseuses en contact ou *surfaces articulaires;* 2° les cartilages ou fibro-cartilages qui servent d'intermédiaires entre ces surfaces; 3° les synoviales; 4° les ligaments. On classe les articulations suivant leur constitution, ou mieux, en *articulations immobiles* ou *fixes*, et en *articulations mobiles*. Les articulations sont le siège d'inflammations, de plaies, etc. Leurs lésions sont toujours graves, car elles peuvent déterminer l'ankylose.

articulé, e adj. Qui a une ou plusieurs articulations : *tige articulée*. Enoncé, exprimé nettement : *paroles bien articulées*.

articulés n. m. pl. Grand embranchement du règne animal, comprenant les êtres dont le corps est composé d'articles (insectes, arachnides, crustacés). S. un *articulé*.

— Encycl. Les articulés constituaient dans la classification de Cuvier l'un des quatre embranchements du règne animal et comprenaient les annélides, les *arachnides*, les *insectes* et les *myriapodes*. Aujourd'hui, les annélides rentrent dans l'embranchement des annelés, alors que les autres classes appartiennent aux *arthropodes*. Toutefois, on emploie encore le mot *articulés* comme synonyme des arthropodes.

articuler [*lé*] v. a. Joindre, unir par articulations : *articuler un squelette*. Déduire par articles : *articuler des preuves, des faits*. Prononcer : *articuler un son, des syllabes*. Ant. **Désarticuler.**

articulet [*lè*] n. m. *Fam.* Petit article (écrit).

artien, enne [*si-in, è-ne*] adj. (du lat. *ars, artis*, art). Qui appartient aux arts, ou qui étudie les arts.

artifice n. m. (du lat. *ars, artis*, art, et *facere*, faire). Art, habileté, talent : *tout est aménagé dans le corps humain avec un artifice merveilleux*. (Buff.) Déguisement, fraude, ruse : *les artifices des marchands*. Composition de matières faciles à enflammer, employées soit à la guerre, soit dans les réjouissances : *feu d'artifice*. *Fig.* Profusion de mots spirituels, de traits étincelants : *les feux d'artifice de Chamfort*.

— Encycl. Comme la fabrication des pièces d'artifice est très dangereuse; elle se fait dans des locaux spéciaux appelés *salles d'artifices*. Il y a trois catégories principales d'artifices, suivant leur destination particulière : 1° les *artifices de réjouissance*, qui ont pour objet de produire des effets agréables et pittoresques (feux d'artifice); 2° les *artifices de théâtre*, qui imitent les éclairs, les incendies, etc.; 3° les *artifices de guerre*, qui comprennent toutes les préparations usitées à la guerre.

— *Feux d'artifice.* Les feux d'artifice des réjouissances publiques sont composés de diverses pièces constituées elles-mêmes par la combinaison d'artifices élémentaires. On peut ranger ces pièces en trois séries : 1° les compositions rayonnantes (pièces à étincelles); 2° les compositions fusantes (fusées); 3° les compositions colorées (feux de Bengale, etc.).

artificiel, elle [*si-él, é-le*] adj. Qui est produit, contrefait au moyen de l'art : *fleurs artificielles. Prairie artificielle*, prairie dont la formation, due à la culture, se compose de plantes dont les plus communes sont : le trèfle, la luzerne, le sainfoin, le ray-grass, etc. *Fig.* Factice, convenu : *vie artificielle*. Ant. **Naturel.**

artificiellement [*si-é-le-man*] adv. D'une manière artificielle, factice. Ant. **Naturellement.**

artificier [*si-é*] n. et adj. m. Qui fait des feux d'artifice. Artilleur employé à la confection des pièces de pyrotechnie. *Chef artificier* et *sous-chef artificier*, noms donnés aux sous-officiers qui, dans chaque régiment, dirigent les travaux pyrotechniques.

artificieusement [*ze-man*] adv. D'une manière artificieuse : *présenter des faits artificieusement*.

artificieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. Plein de ruse, qui s'efforce de tromper par des artifices : *conduite artificieuse; paroles artificieuses*.

artiller [*ll* mll., *é*] v. a. Munir d'artillerie.

ARTHROPODES

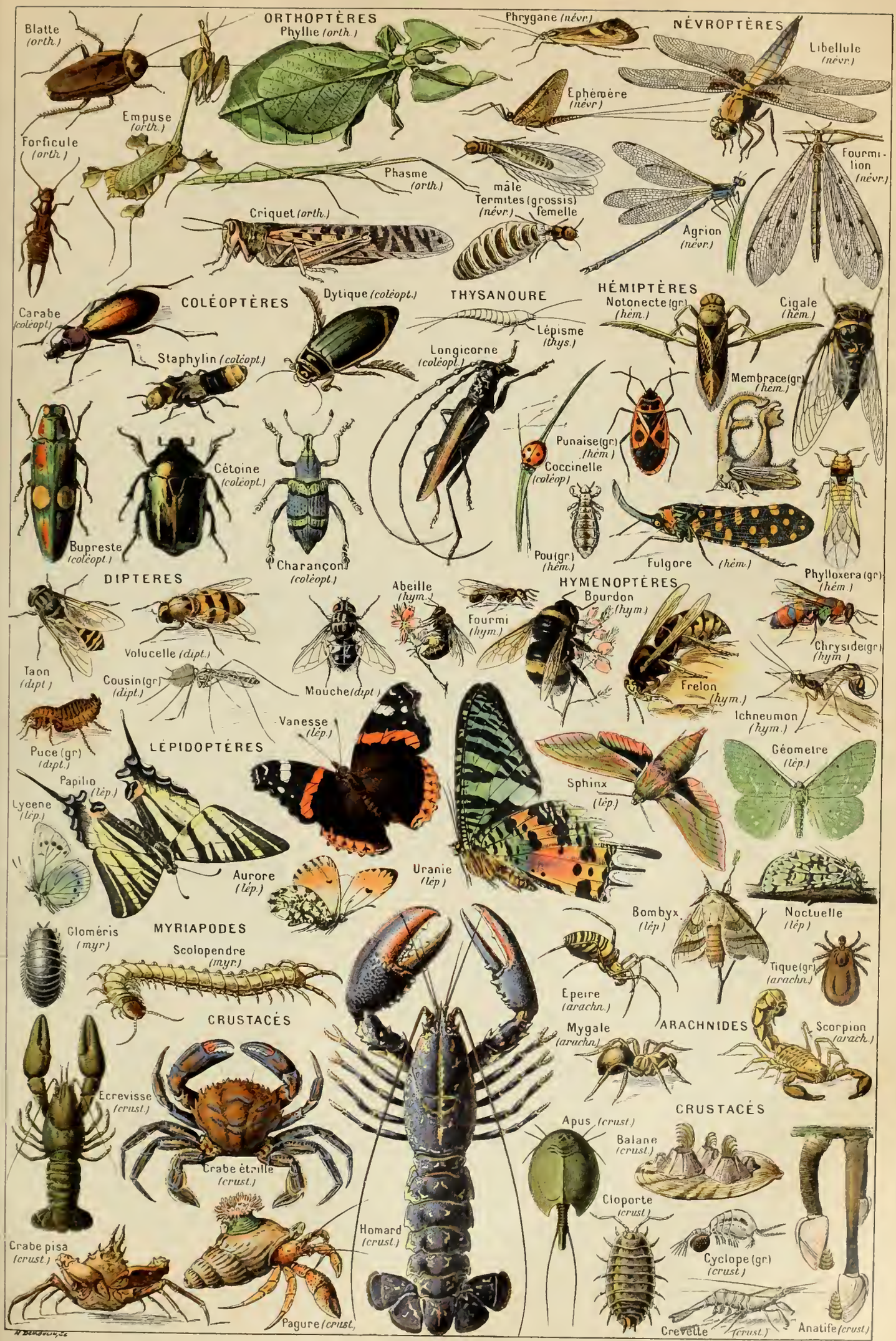

artillerie [*ti, ll* mll., *e-rî*] n. f. (de *art*). Partie du materiel de guerre qui comprend les canons, les mitrailleuses, etc. : *avant l'invention de la poudre, on entendait par* artillerie *l'ensemble des machines qui servaient à envoyer des projectiles.* Le corps des artilleurs : *l'artillerie à pied, l'artillerie à cheval. Pièce d'artillerie,* canon, obusier, etc. *Fig.* Ce qui sert à attaquer, à défendre : *l'imprimerie est l'artillerie de la pensée.* (Bivar.)

— Encycl. C'est au XIVe siècle que l'usage courant de la poudre amena l'invention des tubes en métal ou *veuglaires,* qui furent les premiers canons, d'ailleurs difficilement maniables, et relativement peu dangereux. Ils lançaient des petits boulets de fer et de plomb, mais surtout de gros carreaux semblables à d'énormes traits d'arbalète, et qu'on nommait *yarots.*

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, la création des bombardes, mortiers, coulevrines, etc., rendit l'artillerie véritablement pratique. Elle joua un rôle dans les batailles de la guerre de Cent ans, et Charles VII, puis Louis XI eurent à cœur de la développer. Au XVe et au XVIe siècle, les pièces construites en bronze deviennent plus légères, les affuts plus mobiles, et l'artillerie peut évoluer rapidement sur les champs de bataille. Sous Louis XIV, est créée la première troupe destinée spécialement au service de l'artillerie. Depuis lors, celle-ci ne fera que se développer, grâce aux efforts de Vallière, de Gribeauval, du général Valée, de Reffye, Bange, etc. L'acier a succédé au bronze dans la fabrication des canons; l'âme de ceux-ci a été rayée pour assurer la justesse du tir; le chargement par la culasse a augmenté la rapidité du feu; l'usage des projectiles explosifs (obus, shrapnells) s'est généralisé: enfin, l'invention des canons à tir rapide a permis de donner au feu une intensité et une efficacité exceptionnelles. Actuellement, on distingue, suivant leur destination : *l'artillerie de campagne, l'artillerie de siège* ou *de forteresse,* et *l'artillerie de montagne.*

Il y a en France 40 régiments d'artillerie, 24 batteries de montagne et 16 bataillons d'artillerie à pied. A l'artillerie se rattachent des compagnies d'ouvriers et d'artificiers.

artilleur [*ll* mll.] n. m. Soldat d'artillerie.

artimon n. m. (lat. *artimo*). *Mar.* Mât de l'arrière, le plus petit mât d'un grand bâtiment : *l'artimon; le mât d'artimon.*

artiodactyles n. m. pl. Ordre de mammifères ongulés à doigts pairs (hippopotame, bœuf), qui, avec les *périssodactyles,* constituent le groupe des pachydermes. S. un *artiodactyle.*

artiozoaire [*ti-o-zo-è-re*] adj. (du gr. *artios,* pair, et *zôon,* animal). Se dit des métazoaires (v. ce mot) à corps bilatéralement symétrique, très souvent métamérisé. N. m. pl. Ces animaux eux-mêmes. S. un *artiozoaire.*

artisan [*zan*] n. m. (ital. *artigiano*). Homme qui exerce un métier, qui fait un travail manuel, comme *charpentier, serrurier,* etc. *Fig.* Auteur responsable, cause d'une chose : *être l'artisan de sa propre ruine.*

artison [*zon*] n. m. Insecte qui ronge les pelleteries, les étoffes (teigne, vrillette, psoque, etc.).

artisonné [*zo-né*], **e** adj. Attaqué par les artisons : *bois artisonné; fourrure artisonnée.*

artiste [*tis-te*] n. (de *art*). Personne qui cultive professionnellement les beaux-arts, ou qui joue sur un théâtre : *un ingénieux artiste; une puissante artiste lyrique.* Par ext. et souvent par ironie : *artiste culinaire,* habile cuisinière; *artiste capillaire,* habile coiffeur. Adjectiv., qui a ou qui exprime le sentiment de l'art : *les Italiens sont un peuple artiste.* Syn. de Artistique : *un luxe artiste.*

— Encycl. Il existe plusieurs groupements d'artistes qui sont soit des sociétés de secours mutuels, soit des associations destinées à présenter au public les œuvres des artistes et à défendre leurs intérêts. Dans le premier ordre d'idées, nous citerons les trois fondations du baron Taylor, qui ont été toutes trois reconnues' dutilité publique : l'*Association des artistes dramatiques,* la *Société des artistes musiciens,* l'*Association des artistes peintres, sculpteurs,* etc. Dans le second ordre d'idées, mentionnons la *Société des artistes français,* reconnue d'utilité publique en 1883, et la *Société des artistes indépendants,* qui a supprimé les purges d'admission.

artistement [*tis-te-man*] adv. Avec art : *travailler artistement.*

artistique [*tis-ti-ke*] adj. Qui a rapport aux arts.

artistiquement [*tis-ti-ke-man*] adv. D'une manière artistique: *meubler artistiquement sa maison.*

artocarpe n. m. Genre d'ulmacées, comprenant des arbres d'Asie et d'Océanie.

— Encycl. Les artocarpes sont nommés vulgairement *arbres à pain;* ils ont une grosse tige et des fruits volumineux, comestibles, composés

Artocarpe.

un peu avant la parfaite maturité par une chair blanche, un peu farineuse. On les mange cuits au four comme du pain, bouillis ou accommodés de diverses manières. Toute la plante renferme un suc laiteux dont on fait de la glu.

Artois [*toi*] (l') anc. province au nord de la France, réunie à la couronne sous Louis XIV, par le traité de Nimègue (1678); capit. *Arras.* A formé la majeure partie du dép. du Pas-de-Calais. (Hab. *Artésiens.*)

Armes de l'Artois.

Artois (comte d'), titre porté par l'un des freres de Louis XVI, plus tard Charles X.

Artonne, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 14 kil. de Riom; 1.270 h. Eaux minérales; filatures de laine.

Artot (Alexandre-Joseph), célèbre violoniste belge, né à Bruxelles (1815-1845).

Arucas, v. des Canaries (Grande Canarie); 7.900 h. Canne à sucre.

Arudy, ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 19 kil. d'Oloron, près du gave d'Ossau; 1.870 h. Ch. de f. M. Marbres. — Le cant. a 11 comm. et 8.790 h.

arum [*rom'*] n. m. Genre de plantes aroïdées, vulgairement appelées *pied-de-veau* ou *gouet.*

— Encycl. L'*arum maculé,* (arum maculatum) l'espèce la plus connue de ce genre, croit en Europe dans les lieux humides, le long des bois et des terres fertiles. Il fleurit au printemps. Son rhizome contient un suc âcre et laiteux, très caustique.

Arum.

Arundel, v. d'Angleterre (Sussex), non loin de la Manche; 2.750 h.

Arundel (Thomas Howard, comte d'), maréchal d'Angleterre, mort à Padoue (1580-1646), qui fit venir de Paros les fameuses plaques de marbre gravées connues sous le nom de *marbres d'Arundel,* contenant les principaux événements de l'histoire grecque de la fondation d'Athènes à l'an 264 av. J.-C.

arundo [*ron*] n. m. Genre de graminées, comprenant des plantes aromatiques, dont le type est le roseau canne de Provence; *les tiges de l'arundo servent à faire des cannes à pêche.*

Aruns, fils de Tarquin le Superbe. S'étant rencontré avec Brutus dans un combat, ils se transpercèrent mutuellement, en 536 av. J.-C.

aruspice [*rus-pi-se*] n. m. (lat. *aruspex*). Chez les Romains, prêtre qui prédisait l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes offertes en sacrifice.

— Encycl. Les aruspices étaient d'origine étrusque. Les trois premiers furent établis à Rome par Romulus, et peu à peu s'accrurent au point de former un véritable ordre. Outre l'examen des entrailles des victimes, ils étaient chargés d'interpréter les tremblements de terre, éclairs, éclipses, etc.

arvale n. et adj. m. Membre du collège religieux des frères arvales.

— Encycl. Les frères arvales étaient commis au culte d'une antique divinité romaine, déesse de l'agriculture, qui symbolisait la terre productrice et qui était honorée par des processions autour des champs (*ambarvalies*).

Arvant, station des ch. de f. d'Orléans, P.-L.-M. et du Midi (comm. de Vergongheon) très importante en raison des divers embranchements qui s'y croisent.

Arve, riv. torrentueuse de la Haute-Savoie, qui prend sa source au col de Balme, traverse la vallée de Chamonix, passe à Bonneville et atteint le Rhône (r. g.), en aval de Genève; cours 100 kil.

Arvède-Barine (Mme Charles Vincens, dite), femme de lettres, née à Paris en 1840; écrivain pénétrant, qui a donné plusieurs bonnes études littéraires.

Arvernes, puissant peuple de la Gaule ancienne, dans la partie qui s'appelle aujourd'hui *Auvergne.* Les Arvernes, dont la capitale était *Gergovie,* furent un moment les maitres de toute la Gaule, des Pyrénées au Rhin. Vercingétorix fut leur chef.

Arvers [*vèr*] (Alexis-Félix), poète et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1806-1850), connu surtout par le beau *sonnet* auquel son nom est attaché, et commençant par ce vers :

Ma vie a son secret, mon âme a son mystère.

Arvert, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 10 kil. de Marennes, au milieu de la *presqu'île d'Arvert;* 2.330 h. Ch. de f. Etat. Ostréiculture; marais salants.

Arveyres, comm. de la Gironde, arr. et à 4 kil. de Libourne; 1.650 h. Ch. de f. Orl. Vins.

arvicole adj. (du lat. *arvum,* champ, et *colere* habiter). Qui vit dans les champs.

Arvieu, comm. de l'Aveyron, arr. et à 25 kil. de Rodez; 1.610 h.

Aryas [*ass*] ou **Aryens** [*ri-in*]. On donne le nom d'Aryas ou d'Aryens, ou encore d'Indo-Européens, à la presque totalité des races blanches de l'Asie et de l'Europe. Vers la fin du XVIIIe siècle, la connaissance des deux langues sanscrite et zende fit reconnaitre, entre ces langues et la plupart de celles parlées en Europe (toutes, sauf le basque, le finnois, le magyar et le turc, une étroite affinité. La famille entière reçut le nom de sanscritique ou indo-européenne ou même indo-germanique. De l'affinité linguistique faut-il conclure à une parenté ethnologique? La réponse reste douteuse, si l'on considère que l'on ne s'accorde guère sur les caractères qu'il convient d'attribuer aux Aryens primitifs. Les uns affirment que ce sont les Latins, les autres les Germains, qui reproduisent le type des vieilles races blanches de l'Asie. Il est probable que, par les caractères physiques, nous ne nous rattachons que de bien loin aux races aryennes proprement dites. On a également donné le nom d'Aryens aux populations de l'Inde les plus anciennes.

aryen, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Qui concerne les Aryens ou Aryas, peuple de l'Inde très ancien. (V. l'art. précéd.)

aryténoïde [*no-i-de*] adj. et n. m. Se dit de deux cartilages du larynx.

arythmique adj. Qui n'est pas rythmique.

Arz, une des îles du golfe du Morbihan; 1.100 h.

Arzacq ou **Arzacq-Arraziguet,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 39 kil. d'Orthez, près de la Loust, affl. de l'Adour; 1.120 h. — Le cant. a 23 comm. et 8.100 h.

Arzal, comm. du Morbihan, arr. et à 42 kil. de Vannes, près de la Vilaine; 1.270 h.

Arzamas [*mass*], v. de Russie (gouv. de Novgorod), sur la Techa; 15.000 h. Tuileries, cuirs.

Arzano, ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 9 kil. de Quimperlé, entre l'Ellé et le Scorff; 1.920 h. — Le cant. a 4 comm. et 6.090 h.

arzel [*zèl*] n. m. (ar. *ardjel*). Cheval ayant les pieds de derrière blancs, le chanfrein blanc ou étoilé de blanc.

Arzew, ch.-l. de c. de l'Algérie (arr. d'Oran); 4.250 h. Le meilleur mouillage de l'Algérie. Minerai de fer. Sels du *lac d'Arzew.*

Arzignano, v. d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence); 9.000 h. Soie, houille, vins estimés.

Arzon, comm. du Morbihan, arr. et à 32 kil. de Vannes; 1.750 h. Non loin de l'Océan; bains de mer à Port-Navalo.

Arzua, v. d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne); 8.700 h.

as [*ass*] n. m. (m. lat. signif. *unité*). Carte à jouer, marquée d'un seul point : *as de cœur, de trèfle.* Face du dé, marquée d'un seul point : *amener les deux as.* Moitié de domino marquée d'un seul point : *as partout.* Périssoire à un seul rameur. Unité de poids, de monnaie, de mesure, chez les anciens Romains. *Fam. As de pique,* croupion de volaille. *Pop.* Homme mal bâti, mal vêtu ou nul. Loc. fam. : *N'avoir plus d'as dans son jeu,* n'avoir plus d'argent, plus de moyen d'action. *As de carreau,* le sac des fantassins. *As qui court,* jeu de cartes dans lequel chaque joueur reçoit une carte qu'il peut échanger une fois avec son voisin de droite s'il la trouve trop faible. (L'as étant la carte la plus faible, c'est lui qui est le plus souvent l'objet des échanges, d'où le nom du jeu.)

As.

A. S. Abréviation de Altesse sérénissime.

As, symbole chimique de l'arsenic.

Asa, roi de Juda de 944 à 904 av. J.-C.; vainquit les Madianites et le roi d'Israël Baasa.

a sacris mots lat. signif. à l'écart des choses sacrées : *le prêtre interdit a sacris ne peut exercer aucune des fonctions de son ministère.*

Asadi Thousi, célèbre poète persan, maître de Ferdousi (IXe-Xe s.).

Asaki (Georges), poète roumain, m. à Jassy (1788-1869). Ministre de l'Instruction publique, il fonda en Roumanie, un grand nombre d'écoles. Sa fille épousa Edgar Quinet.

asaphe n. m. Genre de crustacés fossiles, du groupe des trilobites.

asaret [*za-rè*] n. m. Petite plante européenne à odeur nauséeuse, dite *oreille d'homme,* à cause de la forme de ses feuilles. (A servi d'émétique avant l'introduction de l'ipécacuanha. On en a retiré aussi une couleur vert pomme.)

Asben [*as-ben*] ou **Aïr,** oasis du Sahara central, entre le Fezzan et le Haoussa; région montagneuse et bien arrosée. V. prine. *Agadès.*

asbeste [*as-bès-te*] n. m. (du gr. *asbestos,* incombustible). Substance minérale incombustible, de la nature de l'amiante : *l'asbeste est encore appelé* papier, liège, cuir fossile. (Les anciens en fabriquaient des tissus dans lesquels ils brûlaient leurs morts.)

Asbjœrnsen (Pierre Christian), naturaliste et romancier norvégien, né et m. à Christiania (1812-1885); auteur d'une *Histoire naturelle* et de *Contes.*

Ascagne [*ass*] (Iule ou Jules), fils d'Enée et de Créuse. Il fut emmené par son père en Italie après la prise de Troie, lui succéda comme roi de Lavinium, et fonda la ville d'Albe-la-Longue. (*Enéide.*) Il est la souche de la famille des *Jules,* dont César se glorifiait d'être issu.

ascalaphe [*ass*] n. m. Genre d'insectes névroptères, comprenant des myrméléonidés des régions chaudes, dont quelques espèces habitent la France.

Ascalon [*ass*], ville de l'ancienne Palestine, une des cinq principales cités des Philistins, port sur la Méditerranée. Ses ruines se voient aujourd'hui près d'El-Djourah, à 70 kil. de Jérusalem.

Ascanie [*as-ka nî*], nom d'un ancien comté de l'Allemagne, berceau des princes d'Anhalt. Auj. compris dans la province prussienne de Saxe.

ascaride [*as-ka*] ou **ascaris** [*as-ka-riss*] n. m. Genre de vers intestinaux.

— Encycl. Les ascarides habitent l'intestin grêle de l'homme; ils peuvent donner naissance à des troubles gastro-intestinaux graves. Souvent, leur présence n'est révélée que par le rejet d'un ver par l'anus ou la bouche. Chez les enfants, le prurit des narines, la dilatation des pupilles, le sommeil agité, des troubles nerveux, des convulsions sont les principaux signes de leur présence. Pour les détruire, on emploie le semen-contra (3 à 6 gr.), la mousse de Corse (4 à 6 gr.), la santonine (30 à 40 centigr.).

ascaridés [*as-ka-ri-dé*] n. m. pl. Famille de vers nématodes, dont le genre *ascaride* est le type. S. un *ascaridé.*

ascendance [*as-san*] n. f. (rad. *ascendant*). Action de monter, de s'élever : *mouvement d'ascendance.* Ensemble des générations qui ont précédé une génération actuelle : *ascendance paternelle.* Ant. **Descendance.**

ascendant [*as-san-dan*], **e** adj. (du lat. *ascendere,* monter). Qui va en montant, et, *au fig.,* en progressant : *mouvement ascendant.* N. m. pl. Les parents dont descend une personne (père, mère, aïeuls, aïeules, etc.), par opposition à la série des parents qui constituent sa postérité et qu'on appelle *descendants* : *les ascendants d'un mineur font de droit partie du conseil de famille.* Ant. **Descendant.**

ascendant [*as-san-dan*] n. m. *Astr.* Mouvement d'une planète qui monte à l'horizon : *astre à l'ascendant.* Ant. **Déclinant.** *Fig.* Autorité morale, influence : *prendre de l'ascendant sur quelqu'un.* Ant. **Descendant.**

ascenseur [*as-san*] n. m. (du lat. *ascensor,* qui monte). Appareil au moyen duquel on élève automatiquement les personnes ou les fardeaux.

— Encycl. Les *ascenseurs* sont de deux sortes : les *ascenseurs hydrauliques* et les *ascenseurs électriques.*

Le premier type est constitué par un solide corps de pompe vertical, dans lequel se meut un piston

Artillerie : 1. Bombarde (XIVe s.). — 2. Coulevrine (XVe s.). — 3. Canon Vallière (XVIIe s.). — 4. Canon Gribeauval (1er empire). — 5. Bombe (coupe). — 6. Mortier lisse. — 7. Canon de campagne (2e empire). — 8. Bombe ensabotée (coupe). — 9. Niveau de pointage. — 10. Canon de 120 long. — 11. Obusier de 220. — 12. Canon de 120 court. — 13. Son frein hydropneumatique (coupe). — 14. Shrapnell du 120 court. — 15. Mitrailleuse Maxim. — 16. Son ruban de cartouches. — 17. Pièce de 75 (vue par devant). — 18. Manœuvre d'une batterie de 75. — 19. Pièce de 75, mouvement de « feu » (1er coup). — 20. Obus de 75. — 21. Obus à balles. — 22. Fusée d'obus à double effet. — 23. Obus de rupture. — 24. Gargousse de 90. — 25. Batterie de 120 court, mouvement de « feu ». — 26. Canon de côte. — 27. École à feu. tir du 155 court. — 28. Officiers. — 29. Conducteurs. — 30. Servant. — 31. Charlot de batterie. — 32. Forge. — 33. Fourgon. — 34. Fourragère. — Artillerie de marine : 35. Tourelle de croiseur cuirassé, canon de 152. — 36. Manœuvre de la pièce de 240 (marine). — 37. Manœuvre du canon-revolver. — 38. Tube lance-torpilles.

plongeur. En comprimant l'eau dans le cylindre, on soulève le piston ; au contraire, en laissant écouler le liquide, le piston redescend. Dans l'ascenseur de Combaluzier, Lepape et Roux, le piston n'est pas rigide, mais formé de segments articulés qui lui permettent de suivre une course légèrement courbe.

Outre les installations dans les maisons particulières, l'ascenseur hydraulique a reçu d'importantes applications ; telles sont celles de la tour Eiffel où les ascenseurs Combaluzier et ceux d'Edoux fonctionnent ; tel est aussi l'ascenseur à bateaux situé aux Fontinettes, près d'Arques (Pas-de-Calais), etc.

L'ascenseur électrique, d'un usage répandu, a été imaginé en 1889. Son fonctionnement est basé sur l'utilisation de la puissance d'une machine électro-dynamique. Un autre ascenseur, imaginé par Amiot sous le nom de *monte-escalier* et mû électriquement, permet à une personne assise dans un fauteuil de gagner les étages supérieurs sans fatigue.

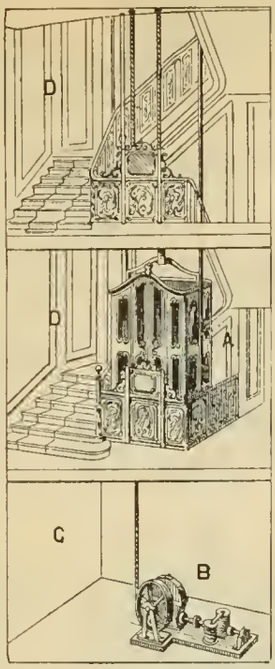

Ascenseur électrique : A, cabine ; B, moteur électrique ; C, sous-sol ; D, cage de l'escalier.

ascension [*as-san*] n. f. Action de monter, de s'élever : *l'ascension d'un ballon, d'un alpiniste.* Action de gravir : *l'ascension du mont Blanc. Fig.* Progrès, élévation : *l'ascension de la démocratie.* Elévation miraculeuse de Jésus-Christ au ciel ; jour où l'Eglise célèbre cette fête (le jeudi, dix jours avant la Pentecôte. — Dans ce sens, s'écrit avec une majuscule.) *Math. Ascension droite d'une étoile,* angle dièdre formé par le cercle horaire contenant l'étoile avec un cercle horaire fixe. ANT. **Descente.**

Ascension (l'), tableau du Pérugin, à Lyon ; de

L'Ascension (œuvre anonyme de l'école de Ferrare, vers 1539 [musée de Berlin]).

Véronèse, à l'Ermitage ; — du Tintoret, église du Rédempteur, à Venise.

Ascension (ÎLE DE L'), petite île anglaise de l'océan Atlantique, découverte en 1501 par Jean de Nove, le jour de l'*Ascension ;* 300 h.

ascensionnel, elle [*as-san-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui tend à monter ou faire monter : *mouvement ascensionnel ; force ascensionnelle.*

ascensionniste ou **ascensioniste** [*as-san-si-o-nis-te*] n. Personne qui fait une ascension.

ascèse [*as-sèz'*] n. f. (du gr. *askêsis,* application). Etat d'âme de l'ascète ; aspiration aux plus hautes vertus.

ascète [*as-sè-te*] n. (du gr. *askêtês,* qui s'exerce). Personne qui se consacre aux exercices de piété, aux mortifications.

ascétique [*as-sé*] adj. Qui a rapport aux ascètes ou à l'ascétisme : *vie ascétique.*

ascétiser [*as-sé-ti-zé*] v. a. Rendre ascétique
S'ascétiser v. pr. Devenir ascétique.

ascétisme [*as-sé-tis-me*] n. m. Doctrine, pratiques des ascètes.

Asch, v. d'Autriche-Hongrie (Bohême), entre le Fichtelgebirge et l'Erzgebirge, près de l'Elster, tributaire de la Saale ; 16.000 h. Soieries et lainages.

Aschaffenbourg [*a-cha-fèn-bour*], v. de Bavière, sur le Mein grossi de l'*Aschaff ;* 25.300 h. Port de rivière actif.

Aschersleben [*a-chèrs-lè-bèn*], v. de Prusse, sur l'Eine, s.-affl. de la Saale ; 28.000 h. Lignite.

ascidie [*as-si-dî*] n. f. (gr. *askidion*). *Bot.* Feuille dont l'extrémité ressemble à un vase. *Zool.* Genre de tuniciers répandus dans toutes les mers du globe.

— ENCYCL. *Bot.* Les ascidies sont des organes en forme de cornets ou d'ampoules, munis ou non d'un couvercle au niveau de l'orifice qui conduit dans la cavité. On les rencontre comme terminaison de certaines feuilles de népenthès, céphalote, sarracénie, etc. Au fond des ascidies, s'amasse un liquide sucré dont les insectes paraissent friands.

Ascidies : a, de sarracénie ; b, de népenthès.

asciens [*as-si-in*] n. m. pl. (du gr. *a* priv., et *skia,* ombre). Habitants de la zone torride, qui, ayant deux fois par an le soleil au zénith, ne voient pas, ces jours-là, d'ombre à midi. S. un *ascien.*

ascite [*as-si-te*] u. f. Hydropisie du péritoine.

ascitique [*as-si*] adj. Qui appartient à l'ascite. N. Personne atteinte d'une ascite.

asclépiadacées [*as-klé, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales, ayant pour type le genre *asclépiade.* S. une *asclépiadacée.*

asclépiade [*as-klé*] n. m. (du n. d'un poète grec). Sorte de vers lyrique, grec ou latin, formé d'un spondée (ou trochée), d'un ou deux choriambes, d'un dactyle, d'un trochée et d'une syllabe. Adjectiv. : *vers asclépiades.* Syn. CHORIAMBIQUE.

asclépiade [*as-klé*] n. f. ou **asclépias** [*as-klé-pi-ass*] n. m. Genre de plantes d'origine américaine, à graines soyeuses, auxquelles appartient le *dompte-venin.*

Asclépiade.

Asclépiade [*as-klé*], célèbre médecin grec, né à Pruse (Bithynie). Il fonda à Rome une école fameuse, où il combattit les doctrines d'Hippocrate (134-96 av. J.-C.).

asclépiades [*as-klé*] n. f. pl. Familles ou corporations de médecins grecs, qui prétendaient descendre d'Esculape (*Asclépios*). [Les principales asclépiades étaient celles de Rhodes, de Cos et de Cnide.] N. m. Médecin, membre d'une de ces corporations : *un asclépiade.* (Dès le ve siècle av. J.-C., l'asclépiade a cessé d'être un médecin religieux.)

Asclépios [*as-klé-pi-oss*] ou **Esculape** [*ess*], dieu de la médecine chez les Grecs. V. ESCULAPE.

ascobole [*as-ko*] n. m. (du gr. *askos,* outre, et *bolos,* action de jeter). Genre de champignons discomycètes.

ascochyte [*ass-ko-ki-te*] n. m. Genre de champignons qui vivent en parasites sur les feuilles et les fruits et dont l'espèce la plus nuisible attaque les légumineuses (pois, haricots, etc.).

Ascoli [*ass*], v. d'Italie, prov. du même nom, sur le Tronto, tributaire de l'Adriatique ; 23.300 h. Faïence, verrerie, draps, papier, cire. Patrie du pape Nicolas IV.

Ascoli (Graziadio Isaïa), philologue romanisant et sanscritiste italien, né à Goritz en 1829, m. en 1907.

Ascoli Satriano, anc. *Asculum,* v. d'Italie (prov. de Foggia) ; 7.860 h. *Asculum* est célèbre par la bataille que Pyrrhus gagna sur les Romains (279 av. J.-C.) et dans laquelle Décius sacrifia sa vie en hommage aux dieux, pour assurer la victoire de son armée.

ascomycètes [*as-ko*] n. m. pl. Ordre de la classe des champignons, dont le thalle se développe souvent sur les matières en voie de décomposition. (L'ordre des ascomycètes comprend quatre familles : les *discomycètes,* les *périsporiacées,* les *pyrénomycètes* et les *lichens.*) S. un *ascomycète.*

Ascomycètes : a, levure de bière ; b, helvelle (discom.) ; c, aspergille (périsp.) ; d, ergot de seigle (pyrenom.) ; e, parmélie du tilleul (lichen).

ascophylle [*as-ko*] n. f. Algue de la famille des fucacées, qui vit dans la Manche et l'Atlantique, fixée sur les rochers par un petit disque.

Ascq, comm. du Nord, arr. et à 8 kil. de Lille ; 2.670 h. Ch. de f. N.

Ascra [*as-kra*], petite ville de l'anc. Boétie. Patrie d'Hésiode.

Asculum [*as-ku-lom'*], ville de l'Italie ancienne. V. ASCOLI.

Asdrubal ou **Hasdrubal** [*ass*], dit *Barca,* général carthaginois, frère d'Annibal, vaincu et tué par les Romains, à la bataille du Métaure, en 207 av. J.-C., comme il allait rejoindre son frère. Le consul Néron fit jeter sa tête dans le camp d'Annibal, qui s'écria, dit-on : « Je reconnais là la fortune de Carthage. »

aselle [*zè-le*] n. m. Genre de crustacés isopodes, renfermant de petits cloportes plats, très répandus dans les eaux douces de l'hémisphère boréal.

Aselle.

asemum [*zé-mom'*] n. m. Genre de coléoptères longicornes, comprenant des capricornes qui vivent sur les pins des montagnes d'Europe.

asepsie [*sèp-sî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sêpsis,* infection). Absence de tout microbe : *l'asepsie d'une plaie.* Ensemble des méthodes thérapeutiques qui évitent l'introduction des microbes sans agent antiseptique : *l'antisepsie combat une infection existante ; l'asepsie prévient cette infection.*

— ENCYCL. L'asepsie consiste à écarter toute cause d'infection sans faire usage de produits antiseptiques. Quand il n'existe pas de pus, une plaie traitée simplement avec des mains propres, des instruments stérilisés et des pansements sans aucun médicament, se ferme rapidement. Aussi, actuellement, l'asepsie a-t-elle détrôné, chaque fois qu'il était possible, l'*antisepsie* qui, en cherchant à tuer le microbe, atteignait la vitalité des tissus.

aseptique [*sèp'*] adj. Qui tient de l'asepsie : *pansement aseptique.* N. m. : *un aseptique.*

aseptisation [*sèp-ti-za-si-on*] n. f. Action d'aseptiser, d'écarter toute cause d'infection.

aseptiser [*sèp-ti-zé*] v. a. Rendre aseptique : *aseptiser un pansement, une plaie.*

Aser [*zèr'*], un des fils de Jacob, chef d'une des douze tribus d'Israël ; cette tribu.

Ases, nom que l'on donne aux dieux bienfaisants de la mythologie scandinave.

— ENCYCL. Les Ases représentent les forces de la nature et leur antagonisme. Ils doivent succomber dans leur lutte avec les géants, mais pour renaître plus forts. Ce sont *Odin* (l'Air), *Vili* (la Lumière) et *Vé* (le Feu), *Freyja* (le Ciel serein), *Thôr* (le Tonnerre), *Baldr* (le Printemps), etc.

asexué [*sèk-su-é*], **e** ou **asexuel, elle** [*sèk-su-el, é-le*] adj. Qui n'a pas de sexe : *ce sont les phylloxéras asexués qui produisent les galles sur les feuilles de la vigne.* (On dit aussi ÉSEXUÉ, ASEXÉ. ASEXUEL.)

Asfeld [*feld*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 21 kil. de Rethel, sur l'Aisne et le canal des Ardennes ; 930 h. (*Asfeldois*). — Le cant. a 19 comm. et 7.020 h.

Asfeld (BIDAL d'), famille originaire de Brême, qui donna, au XVIIe siècle, plusieurs personnages distingués.

Ashburne [*ach*], v. d'Angleterre (Derby), sur la Dove, s.-affl. du Humber ; 5.500 h. Etoffes, dentelles.

Ashburnham [*ach-bur-nam'*] (John, comte), riche Anglais, qui avait réuni une collection admirable de manuscrits et de livres rares, connus sous le nom de *collection Ashburnham* (1797-1878).

Ashton-under-Lyne, v. d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la Tame ; 50.000 h. Houillères ; forges et laminoirs, filature de coton.

asialie [*zi-a-lî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sialon,* salive). Défaut de salive.

asiarcat [*zi-ar-ka*] n. m. Fonction d'asiarque.

asiarque [*zi-ar-ke*] n. m. Nom donné dans la province romaine de l'Asie aux magistrats supérieurs des rites religieux, chargés d'organiser les fêtes et les jeux sacrés.

Aside.

Asiatique [*zi-a*], habitant ou originaire de l'Asie : *les Asiatiques.* Adjectiv. Propre à l'Asie ou aux Asiatiques : *mollesse asiatique. Luxe asiatique,* excessif. *Style asiatique,* emphatique, ampoulé, tel que le devint le grec des colonies asiatiques.

aside [*zi-de*] n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant de nombreuses espèces de taille moyenne, de couleur grise ou noire, qui habitent les régions sablonneuses de l'Europe.

Asie [*zî*], une des cinq parties du monde, la plus anciennement peuplée et le berceau de notre civilisation.

L'*Asie* est bornée au N. par l'océan Glacial, à l'E. par le grand Océan et la mer de Behring, au S. par la mer de Chine et l'océan Indien, à l'O. par la mer Rouge, le canal de Suez, la Méditerranée et ses dépendances, la mer Caspienne, le fleuve Oural et les monts Ourals. L'Asie est 4 fois et demie plus grande que l'Europe et plus de 80 fois plus grande que la France ; sa superficie est de 45 millions de kil. carr., et sa population s'élève à 782 millions d'hab. (*Asiatiques*). — Divisions anciennes : Asie Mineure, Arménie, Parthie, Mésopotamie, Babylonie ou Chaldée, Assyrie, Syrie, Colchide, Arabie, Perse, Inde, Scythie ou Sarmatie et pays des Sères (Chine). — Divisions actuelles : l'Asie russe (*Sibérie* et *prov. caucasiennes*), la Chine, le Japon, la Turquie d'Asie, l'Arabie, la Perse, l'Afghanistan, le Béloutchistan, le Turkestan (*presque entièrement à la Russie*), l'Hindoustan (*aux Anglais*), et l'Indo-Chine qui comprend les empires de Birmanie, le Siam, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin (*sous le protectorat français*), la basse Cochinchine (*à la France*) et le sud de la presqu'île de Malacca (*aux Anglais*).

Principales régions naturelles : 1° au N. les grandes plaines glacées et presque désertes de la Sibérie, traversées, entre autres fleuves notables, par l'Obi, l'Iénisséi, la Léna ; 2° au centre, chaines de montagnes et plateaux surélevés : massif arménien, Elbourz, dominant le plateau de l'Iran, Hindou-Kouch ; Pamir, d'où rayonnent vers le N.-E. les Thian-Chan, les monts Altaï, Saïansk, Yablonoï et Stanovoï, et vers le S.-E. l'Himalaya, prolongé par les monts du Sé-Tchouen. Entre ces deux soulèvements, s'étendent les plateaux déserts du Tibet et de Gobi ; 3° au S., péninsules à climat tropical : Arabie, Inde, arrosée par le Gange, l'Indus, Indo-Chine, arrosée par l'Iraouaddy, le Salouen, le Ménam, le Mékong, et prolongée par la presqu'île de Malacca. Sauf l'Arabie, la majorité de ces péninsules est habitée par une population exceptionnellement dense. A l'E., régions tempérées : Chine, arrosée par le Yang-tsé-Kiang, le Hoang-Ho ; Mandchourie, traversée par l'Amour.

CARTE GÉNÉRALE DE L'ASIE

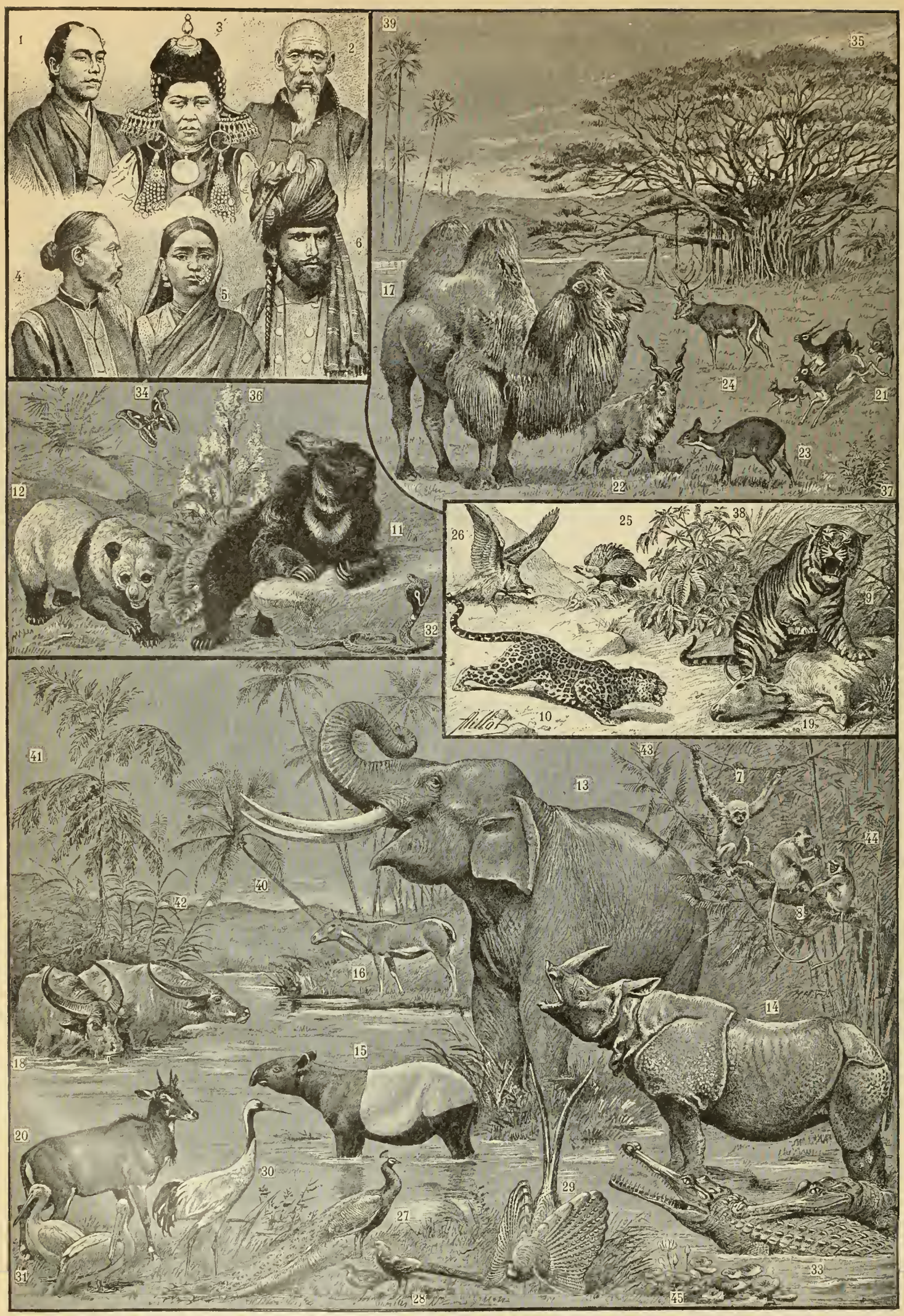

Asie : 1. Japonais. — 2. Chinois. — 3. Femme mongole (Bouriate). — 4. Annamite. — 5. Femme hindoue. — 6. Afghan. — 7. Gibbon. — 8. Cercopithèques. — 9. Tigre. — 10. Panthère. — 11. Ours à grandes lèvres. — 12. Ailurope. — 13. Éléphant de l'Inde. — 14. Rhinocéros. — 15. Tapir à chabraque. — 16. Hémione. — 17. Chameau. — 18. Buffles kérabau. — 19. Zébu. — 20. Nilgaut. — 21. Antilopes cervicapra. — 22. Chèvre markhor. — 23. Chevrotain porte-musc. — 24. Cerf de David. — 25. Vautour de l'Inde. — 26. Gypaète. — 27. Paon. — 28. Faisan doré. — 29. Argus. — 30. Grue de Mandchourie. — 31. Pélicans. — 32. Naja à lunettes. — 33. Gavials. — 34. Saturnie atlas. — 35. Figuier banian. — 36. Rhubarbe. — 37. Thé. — 38. Ricin. — 39. Borassus. — 40. Cocotier. — 41. Caryota. — 42. Canne à sucre. — 43. Rotang. — 44. Bambou. — 45. Nélombo.

Iles : les Laquedives, les Maldives, Ceylan, les îles Andamans, Nicobar, Hainan, Formose, les îles du Japon, les Kouriles, l'île Sakhaline, et les îles Liakof ou Nouvelle-Sibérie.

On trouve en Asie les pierres précieuses, l'or, l'argent, le cuivre, la houille, les céréales, le riz, la gomme, le caoutchouc, le bambou, le cocotier, la canne à sucre, le camphre, le thé, l'opium, le café, les dattes, les épices, le coton, le bananier, le mûrier et les bois précieux. On y rencontre le tigre, l'éléphant, le rhinocéros, l'ours, le loup, le renard, l'hermine, le chameau, le yack, et les animaux domestiques, puis le gavial et une foule de singes, d'oiseaux et de serpents (crotale, python, cobra ou naja, etc.).

— *Races.* L'Asie a été habitée à une époque aussi ancienne que l'Europe, et certains auteurs pensent même qu'il faudrait y voir le berceau de l'humanité. En tout cas, dans les 850 millions d'individus qui vivent sur le sol asiatique sont représentées les trois subdivisions principales de la race humaine. Dans l'ouest et l'Hindoustan habitent presque tous les blancs d'Asie : populations du Caucase, au type merveilleusement pur; *Iraniens* de l'Afghanistan, de la Perse, du Beloutchistan; *Sémites* de l'Arabie, de la Syrie et de l'Asie mineure. Les Arméniens et les Kurdes paraissent mélangés de Sémites et d'Iraniens. Le tronc jaune est plus largement représenté avec les *Mongols* (Bouriates, Kalmouks, etc.) les Toungouses, les Coréens, les Chinois, les Japonais, les Thibétains, Birmans, Annamites, Malais, etc. Au tronc nègre appartiennent les *Negritos* (Sémans, Andamanais, etc.).

Asie Mineure, nom que donnaient les anciens à la partie occidentale de l'Asie, au S. de la mer Noire. Région montagneuse sur les côtes, sèche et parsemée de lacs salés dans l'intérieur. Villes principales : *Smyrne, Sinope, Amasia.* Elle fait partie aujourd'hui de l'Empire ottoman et porte le nom de *Turquie d'Asie.*

asiento ou **assiento** [*as-si-èn'-to*] n. m. Nom donné par les Espagnols au monopole de la vente des nègres dans les colonies. Il fut cédé aux Anglais par le traité d'Utrecht (1713).

asile [*zi-le*] n. m. (lat. *asylus*). Lieu de refuge : *respecter, violer un asile. Fig.* Protection, retraite : *l'asile de la paix.* Etablissement où l'on trouve une retraite dans l'indigence, la vieillesse, les infirmités : *asile de nuit, asile de vieillards. Asile d'aliénés,* v. ALIÉNÉ. *Poétiq. Le dernier asile,* le tombeau. *Salle d'asile,* établissement où les enfants des deux sexes étaient admis de deux à six ans : *les salles d'asile ont été remplacées en 1881 par les écoles maternelles.* (V. ÉCOLE.) *Droit d'asile,* droit d'inviolabilité accordé autrefois à certains lieux, soit à cause de leur sainteté propre, soit à cause des personnes qui les habitaient.

— ENCYCL. Le mot *asile,* qui veut dire en grec : *d'où l'on ne peut être enlevé,* désignait un lieu établi pour servir de refuge aux débiteurs et aux criminels. Chez les anciens Grecs, les temples, les statues des dieux, les tombeaux, les autels, jouissaient, en général, du droit d'asile. Cette coutume passa du paganisme au christianisme. Pendant longtemps, en France, le clergé se montra jaloux du droit d'asile, comme le prouve l'attitude irréductible de Grégoire de Tours, bravant les menaces et la fureur de Chilpéric, et refusant de lui livrer le jeune Mérovée, qui était venu chercher un asile dans la basilique de Saint-Martin. Les coupables qui s'étaient réfugiés au pied des autels n'étaient point livrés avant qu'un serment prêté sur l'Evangile les eût garantis de la mort, de la mutilation et de la torture. A partir du XIVe siècle, ce droit subit de nombreuses restrictions, et l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) ne reconnut comme endroits inviolables que les maisons royales, les hôtels des ambassadeurs et le Temple. Le droit d'asile n'existe plus actuellement en Europe.

asile [*zi-le*] n. m. (du lat. *asilus,* taon). Genre d'insectes diptères, renfermant des mouches de grande taille dont les nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe : *les asiles font la chasse aux autres insectes.*

asimine [*zi*] n. f. Fruit de l'asiminier.

asiminier [*zi, ni-é*] n. m. Genre d'anonacées, renfermant des arbrisseaux des régions tempérées de l'Amérique du Nord, et dont les fruits sont comestibles.

Asinaire (l'), comédie de Plaute, curieuse étude de mœurs, pleine de scènes amusantes, au style étincelant de verve. La pièce tire son nom d'une troupe d'ânes frauduleusement vendus.

Asinara, île d'Italie, sur la côte N.-O. de la Sardaigne, habitée par des pêcheurs et des bergers.

Asinaros [*ross*], fleuve de Sicile, tributaire de la mer Ionienne; auj. le *Noto.* Défaite des Athéniens par les Syracusains (413 av. J.-C.).

asine [*zi-ne*] adj. f. (du lat. *asinus,* âne). Qui a rapport à l'âne. *Bête asine,* âne ou ânesse.

Asinius Pollio (Caius). V. POLLION.

asinus asinum fricat loc. lat. signif. *L'âne frotte l'âne.* Se dit de deux personnes qui s'adressent mutuellement des éloges outrés.

asitie [*zi-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sition,* aliment). Abstinence forcée. Perte de goût pour les aliments.

Ask, nom du premier homme, dans la mythologie scandinave.

askari n. m. Nègre enrôlé par les explorateurs partis de la côte orientale d'Afrique pour protéger les caravanes : *chaque caravane engage un certain nombre d'askaris.*

Askhabad, v. forte du Turkestan russe, ch.-l. de la province Transcaspienne, au pied du Kopet-Dagh, dans l'oasis d'Atek; 12.000 h.

Asmodée [*as-mo-dé*], personnalité diabolique, qui figure dans le livre de *Tobie* comme démon des plaisirs impurs. Le Sage en a fait le principal personnage de son *Diable boiteux,* enlevant les toits des maisons de Madrid et découvrant les secrets les plus intimes de chaque habitation.

Asmonéens [*as-mo-né-in*], nom donné à la famille des Machabées, originaire d'Asmon (tribu de Siméon). Les Asmonéens gouvernèrent la Judée pendant 126 ans, depuis Simon, descendant du prêtre Hasmon, jusqu'à Antigone, roi, et Aristobule, sacrificateur, qu'Hérode immola à son ambition.

Asnelle (l') ou **Asnelles-la-Belle-Plage,** comm. du Calvados, arr. et à 12 kil. de Bayeux; 370 h. Bains de mer (jolie plage de sable fin).

Asnières [*a-ni-è-re*], ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 7 kil. de Saint-Denis, sur la Seine; 36.480 h. (*Asnièrois*). Nombreuses industries. — Le cant. a 2 comm. et 48.070 h.

Asnières-sur-Oise, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 27 kil. de Pontoise; 1.220 h.

Asnyk (Adam), poète lyrique et dramatique polonais, né à Kalisz, m. à Cracovie (1838-1897).

Asoka, nom d'un bouddha et de plusieurs rois de l'Inde, dont un a fait du bouddhisme une religion d'Etat.

Asola, v. d'Italie (prov. de Mantoue), sur la Chiese; 7.000 h.

asopie [*pi*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, compreuant de petites teignes qui vivent dans la farine, le pain, etc.

asotter [*a-so-té*] v. a. Rendre sot, et surtout sottement amoureux. **S'asotter,** s'amouracher ridiculement, sottement. (On écrit aussi ASSOTTER.)

asparagiculteur [*as-pa*] n. m. Agriculteur qui s'adonne plus particulièrement à la culture de l'asperge.

asparagiculture [*as-pa*] n. f. Culture de l'asperge : *Argenteuil s'est fait une spécialité de l'asparagiculture.*

asparagine [*as-pa*] n. f. Substance qui se trouve dans les jeunes pousses d'asperge, et qui est employée en médecine comme diurétique.

asparaginées [*as-pa, né*] n. f. pl. (du gr. *asparagos,* asperge). Tribu de plantes ayant pour fruit une baie, et dont le type est l'*asperge.* S. une *asparaginée.*

Aspasie [*as-pa-zi*], née à Milet, célèbre par sa beauté et son esprit, femme de Périclès. Sa maison était fréquentée par les philosophes, les artistes et les écrivains les plus célèbres, particulièrement Socrate. On fait souvent allusion à Aspasie en lui donnant le rôle d'une sorte d'Egérie (Ve s. av. J.-C.).

Aspasie.

aspe [*as-pe*] ou **asple** [*as-ple*] n. m. Dévidoir qui sert à tirer la soie des cocons.

Aspe (VALLÉE D'), belle et pittoresque vallée des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron; elle est arrosée par le gave d'Aspe. (Hab. *Aspois.*)

aspect [*as-pè; pèkt* devant une voyelle] n. m. (lat. *aspectus*). Vue d'un être, d'un objet : *les animaux fuient à l'aspect du lion.* Manière dont il se présente à la vue : *château d'un aspect majestueux. Fig.* Face d'une affaire : *entreprise qui se présente sous un fâcheux aspect.*

Aspendus [*as-pin-duss*] ou **Aspendos** [*as-pin-doss*], v. de l'anc. Pamphylie, près de l'Eurymédon. Il en subsiste aujourd'hui un magnifique théâtre d'époque romaine.

asperge [*as-pèr-je*] n. f. (gr. *asparagos*). Plante potagère, de la famille des liliacées, dont on mange les tiges quand elles sont encore tendres. *Pointes d'asperges,* l'extrémité verte des asperges. *Fig.* et *fam. Asperge, asperge montée,* personne mince et très grande.

— ENCYCL. *Bot.* Le genre asperge renferme une cinquantaine d'espèces qui ont pour caractères principaux : périanthe à six divisions soudées inférieurement en un tube grêle et filiforme; six étamines insérées à la base de ce tube; stigmate trilobé; ovaire à trois loges biovulées.

Asperge.

— *Cult.* L'asperge se reproduit au moyen de semis. On sème au printemps à la volée. A l'automne, on retire, de la terre où ils ont grandi, les jeunes plants (*griffes*), et on les dépose dans une nouvelle terre soigneusement préparée et ameublie à 1 mètre de profondeur. On les recouvre de 3 à 4 centimètres de terre, mais chaque année on ajoute une nouvelle couche de fumier et de terre franche, et c'est seulement au bout de quatre ans que l'on récolte les asperges. La période de production dure quinze ou vingt ans, si la culture est conduite avec intelligence et si le sol est bien fumé. Les asperges les plus renommées sont celles d'Argenteuil et de Montreuil.

— *Art culin.* Les asperges ratissées, lavées et coupées de même longueur, sont mises à cuire pendant quinze à vingt minutes dans l'eau bouillante avec un peu de sel. Elles se mangent à la vinaigrette, à la sauce blanche; les pointes dans les œufs brouillés, certains potages, etc. Très diurétiques, les asperges communiquent en outre à l'urine une odeur particulière, que l'on peut éviter toutefois en mettant au fond du vase une goutte d'essence de térébenthine.

— *Conservation des asperges.* On place la section de la tige contre une plaque de métal fortement chauffée jusqu'à ce que la section soit entièrement carbonisée, puis on enveloppe soigneusement dans un cornet de papier de soie chaque tête d'asperge. Cela fait, on place chaque asperge dans un lit de poussière de charbon de bois bien sec, de façon que les tiges soient séparées les unes des autres, sans se toucher. On couvre encore le tout avec le charbon, et on ferme hermétiquement la boîte. On a ainsi en décembre des asperges ayant toutes les qualités de la plante fraîchement cueillie.

aspergement [*as-pèr-je-man*] n. m. Action d'asperger. Son résultat. (On dit mieux ASPERSION.)

asperger [*as-pèr-jé*] v. a. (du lat. *aspergere,* répandre. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'aspergeai, nous aspergeons.*) Arroser légèrement avec une branche, un goupillon, etc. : *asperger du linge.*

aspergerie [*as-pèr-je-ri*] ou **aspergière** [*as-pèr-ji-è-re*] n. f. Champ d'asperges.

aspergès [*as-pèr-jèss*] n. m. (mot lat. signif. *tu asperges*). Goupillon pour asperger. Moment de l'aspersion à la messe : *on en est à l'aspergès.*

aspergillaire [*jil-lè-re*] adj. Qui est produit par une aspergille.

aspergille [*as-pèr-ji-le*] n. f. ou **aspergillus** [*as-pèr-jil-luss*] n. m. (du lat. *aspergillum,* goupillon). Genre de champignons ascomycètes de la famille des périsporiacées, qui se développe sur les matières en décomposition. (C'est une aspergille, l'*aspergille glauque,* qui forme sur les confitures et les sirops des taches d'un beau vert glauque. D'autres espèces sont parasites de l'homme et des animaux et engendrent différentes affections.)

aspergilliforme [*as-pèr-jil-li*] adj. (du lat. *aspergillum,* goupillon, et de *forme*). *Bot.* Qui a la forme d'un goupillon.

aspergillose [*as-pèr-jil-ló-ze*] n. f. Pseudo-tuberculose dont l'agent pathogène est une aspergille (*aspergillus fumigatus*).

aspérité [*as-pé*] n. f. (lat. *asperitas*). Apreté, rudesse : *les aspérités du chemin. Fig.* Rudesse désagréable : *les aspérités du style, du caractère.*

asperme [*as-pèr-me*] adj. (du gr. *a* priv., et *sperma,* graine). Qui ne produit pas de graines.

aspermie [*as-pèr-mî*] n. f. (rad. *asperme*). *Méd.* Absence de la sécrétion séminale. *Bot.* Absence de graines.

Aspern ou **Gross-Aspern,** bourg d'Autriche-Hongrie, sur la rive gauche du Danube, vis-à-vis de l'île Lobau; 1.100 h. Sanglant combat entre Français et Autrichiens, les 21 et 22 mai 1809 (bataille d'Essling).

aspersion [*as-pèr*] n. f. Action d'asperger.

— ENCYCL. Dans la liturgie catholique, l'aspersion est un diminutif de l'ablution. Aucune bénédiction d'objets n'a lieu sans aspersion. On fait des aspersions dans une église qu'on dédie, sur un autel que l'on consacre. On asperge le corps des défunts à la porte de leur maison, à l'église et au cimetière.

aspersoir [*as-pèr*] n. m. Goupillon. Pomme d'arrosoir, percée de petits trous.

aspérule [*as-pé*] n. f. *Bot.* Genre de rubiacées, des régions tempérées. (L'*aspérule odorante,* appelée aussi *petit muguet* ou *reine des bois* est recherchée des bestiaux et communique au lait des vaches un arome très agréable.)

Aspérule.

Aspet [*as-pé*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 15 kil. de Saint-Gaudens, sur le Ger, affl. de la Garonne; 1.960 h. Fabrication d'ouvrages en buis. — Le cant. a 22 comm. et 12.860 h.

asphaltage [*as-fal*] n. m. Action d'asphalter; son résultat : *l'asphaltage d'une cour.*

asphalte [*as-fal-te*] n. m. (du gr. *asphaltos,* bitume). Sorte de bitume compact, brun et luisant, dont on se sert, à l'état de poudre comprimée, pour garnir la chaussée des rues, et à l'état de mastic bitumeux pour les trottoirs.

— ENCYCL. L'asphaltage, dû à l'ingénieur suisse Mérian, a été introduit en France en 1849, mais son emploi courant ne date que de 1854, à la suite de procédés perfectionnés par le même ingénieur.

La poudre, employée surtout pour les chaussées, est chauffée à 130° dans des chaudières et étendue chaude sur une aire en béton, puis comprimée avec des dames en fonte chauffées, et enfin lissée avec une sorte de fer à repasser; son épaisseur est de 0m,04 à 0m,05. Le *mastic d'asphalte* pour les trottoirs est composé de bitume et d'asphalte; on le fond avec du sable siliceux dans des chaudières roulantes, munies d'un agitateur actionné par une manivelle. On le coule sur une aire en béton, et son épaisseur de 0m,02 à 0m,03 est régularisée au moyen d'une sorte de batte. On le saupoudre ensuite de menu gravier, pour augmenter sa résistance à l'usure.

L'asphalte s'emploie aussi à l'état de béton pour les fortes fondations et à l'état de briques pour les carrelages; les briques sont réunies par un mastic bitumineux appliqué à chaud. Il a trouvé encore son application dans l'établissement des chapes et extrados des voûtes, dans la construction des forts, des ponts, etc. Les principaux gisements d'asphalte se rencontrent en France, dans la Haute-Savoie, l'Ain, le Gard et le Puy-de-Dôme.

asphalter [*as-fal-té*] v. a. Couvrir d'asphalte.

Asphaltite (LAC). V. MORTE (*mer*).

asphodèle [*as-fo*] n. m. (gr. *asphodelos*). *Bot.* Genre de liliacées, à belles fleurs ornementales, dont il existe différentes variétés dans les jardins.

Asphodèle.

asphyxiant [*as-fik-si-an*], **e** adj. Qui asphyxie.

asphyxie [*as-fik-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sphuxis,* pouls). Suspension ou ralentissement de la respiration. *Asphyxie locale,* maladie appelée aussi *gangrène symétrique des extrémités.*

— ENCYCL. L'asphyxie a lieu : par *submersion,* c'est celle des noyés; par *strangulation,* comme dans le supplice de la corde et dans le croup; par l'*absorption* d'un gaz délétère, ainsi que cela arrive dans les fosses d'aisances. Dans cet état, il y a suspension de tous les phénomènes vitaux. Pour combattre l'asphyxie, il faut exposer le malade à l'air libre, le dépouiller de ses vêtements, insuffler de l'air dans les poumons, pratiquer des tractions rythmiques de la langue, et rétablir la circulation du sang au moyen de fortes frictions : dans certaines circonstances, une saignée au bras peut être nécessaire.

asphyxié, e [*as-fik-si-é*] adj. et n. Frappé d'asphyxie : *l'acide carbonique asphyxie.*

asphyxier [*as-fik-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Causer l'asphyxie.

asphyxique [*as-fik-si-ke* adj. Qui a rapport à l'asphyxie.

aspic [*as-pik*] n. m. (gr. *aspis*). Nom vulgaire de la vipère. *Fig. Langue d'aspic,* personne médisante.

aspic [*as-pik*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la grande lavande. *Cuis.* Plat composé de viande ou de poisson froid et de gelée.

aspidie [*as-pi-dî*] n. f. Genre de plantes de la famille des polypodiacées, comprenant des fougères dont l'une, dite *fougère mâle,* est commune en France.

aspidistra [*as-pi-dis-tra*] n. m. Genre de liliacées asparagées, cultivées comme plantes d'appartement.

Aspidistra : a, fleur.

Aspinwall [*as-pin*], V. Colon.

aspirail [*as-pi-ra, l* mll.] n. m. Ouverture pratiquée dans un fourneau, poêle, etc., pour donner passage à l'air : *ménager des aspiraux.*

aspiran [*as-pi*] n. m. Variété de cépage noir, cultivé en France dans les départements de l'Aude, du Gard et de l'Hérault.

Aspiran [*as-pi*] comm. de l'Hérault, arr. et à 25 kil. de Lodève ; 1.530 h. Ch. de f. M. Vins.

aspirant [*as-pi-ran*], e adj. Qui aspire. *Pompe aspirante,* pompe qui élève l'eau en faisant le vide.

aspirant [*as-pi-ran*], e n. Personne qui aspire à une place, à un emploi. *Aspirant de marine,* officier de marine du grade inférieur à celui d'enseigne.

— Encycl. Le grade d'*aspirant* est le premier des grades d'officier dans la marine. On distingue les aspirants de 1re et de 2e classe. Les aspirants de 2e classe sortent de l'Ecole navale et passent aspirants de 1re classe après une année de circumnavigation à bord d'une frégate-école. L'Ecole polytechnique fournit chaque année quatre aspirants de 1re classe ; mais ceux-ci doivent passer un examen professionnel, avant d'être promus enseignes de vaisseau.

aspirateur, trice [*as-pi*] adj. Qui aspire, qui a rapport à l'aspiration. N. m. Ventilateur. Nom donné à divers appareils employés en physique, chimie, médecine, etc., et dont le rôle est d'aspirer un gaz ou un liquide quelconque. Ant. **Expirateur.**

aspiratif, ive [*as-pi*] adj. Qui se prononce, qui fait prononcer avec l'aspiration.

aspiration [*as-pi-ra-si-on*] n. f. Action d'aspirer en faisant le vide : *l'aspiration de l'eau par une pompe. Gram.* Action d'émettre un son avec un souffle : *il faut une aspiration pour prononcer* ha *dans hache. Fig.* Elan de l'âme, désir : *nos aspirations vers le progrès.* Ant. **Expiration.**

aspiratoire [*as-pi*] adj. Qui concerne l'aspiration : *mouvement aspiratoire.*

aspiré, e [*as-pi*] adj. Se dit d'une lettre qui a, qui porte une aspiration : *la lettre* h *est aspirée dans héros, hameau.* N. f. : Lettre qui a, qui porte une aspiration.

aspirer [*as-pi-ré*] v. a. (prêf. *ad,* et lat. *spirare,* respirer). Attirer les gaz ambiants avec la bouche : *aspirer l'air.* Elever l'eau par le vide. Emettre avec un souffle : *aspirer la lettre* h. V. n. Prétendre : *aspirer aux honneurs.* Ant. **Expirer, souffler.**

— Allus. littér. :

Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.

vers que Corneille mit dans la bouche d'Auguste (*Cinna,* acte II, sc. 1re). Il peint énergiquement la société, le dégoût de l'homme qui a tout obtenu, qui peut tout.

aspirine [*as-pi*] n. f. Acide acétyl-salicylique, à saveur légèrement acidule et qu'on emploie comme succédané du salicylate de soude dans les affections rhumatismales à la dose de 1 à 4 grammes par 24 heures.

asplénie [*as-plé-nî*] n. f. Genre de polypodiacées, comprenant des fougères de petite taille, dont l'une des plus connues est la *rue des murailles.*

aspre [*as-pre*] n. m. (gr. *aspron*) Petite monnaie d'argent turque, qui vaut 0 fr. 22 c.

aspredo [*as-pré*] n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés.

asprelle [*as-prè-le*] ou **asprèle** n. f. *Bot.* Syn. de prêle.

Aspremont [*as-pre-mon*], chanson de geste du XIIe siècle, appartenant au cycle carolingien, très populaire au moyen âge, et qui avait pour sujet une fabuleuse expédition de Charlemagne dans la Calabre.

Aspres-sur-Buëch, ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 33 kilom. de Gap, sur le *Buëch,* affl. de la Durance ; 680 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux ferrugineuses. — Le cant. a 9 comm. et 3.340 h.

Asprières, ch.-l. c. (Aveyron), arr. et à 29 kil. de Villefranche, près du Lot ; 910 h. Truffes. Mines de zinc et de plomb. — Le cant. a 11 comm. et 10.340 h.

Aspromonte, massif granitique d'Italie (Calabre Ultérieure), à 25 kilom. de Reggio. En 1862, Garibaldi y fut blessé et fait prisonnier par les troupes de Victor-Emmanuel II.

Aspropotamo [*as-pro*], fleuve de la Grèce moderne tributaire de la mer Ionienne, l'*Achélous* des anciens.

asque [*as-ke*] n. f. (du gr. *askos,* outre). Cellule mère, dans laquelle se forment les spores des champignons.

Assab, v. de la côte occidentale de la mer Rouge, dans le pays d'Afar ; 3.000 h. Fait partie de l'Erythrée italienne.

assa fœtida [*as-sa-fé*] n. f. Résine d'une odeur fétide, produite par des ombellifères de la Perse et qui est antispasmodique.

assagir [*a-sa*] v. a. Rendre sage : *l'âge nous assagit.* **S'assagir** v. pr. Devenir sage.

assagissement [*a-sa-ji-se-man*] n. m. Action de rendre sage ou de devenir sage.

assaillant [*a-sa, ll* mll., *an*], e adj. et n. Qui attaque : *armée assaillante ; les assaillants.*

assaillir [*a-sa, ll* mll.] v. a. (prêf. *ad,* et lat. *salire,* sauter. — Se conj. comme *cueillir.*) Attaquer vivement, en s'élançant : *assaillir un camp.* Importuner, harceler : *assaillir un débiteur.* Fondre sur : *orage assaillant des touristes.* Ant. **Défendre, protéger.**

assainir [*a-sé*] v. a. Rendre sain : *assainir une contrée. Fig.* Purifier au point de vue moral : *assainir les esprits.* Ant. **Infecter, empester, empoisonner.**

assainissement [*a-sé-ni-se-man*] n. m. Action d'assainir ; son résultat.

— Encycl. L'assainissement des agglomérations a pour but d'en faire disparaître les causes d'insalubrité ; on assainit les villes par le percement de larges avenues que l'on borde d'arbres, par l'approvisionnement abondant en eau potable et l'établissement d'une canalisation qui permette l'écoulement rapide des eaux ménagères, immondices, etc. L'assainissement des appartements est obtenu par des aérations fréquentes.

En matière d'agriculture, l'assainissement des terres humides s'obtient par le drainage ; quant à l'assainissement des étables après des épizooties il relève de la *désinfection.* V. ce mot.

assaisonnant [*a-sè-zo-nan*], e adj. Qui assaisonne. *Plantes assaisonnantes,* plantes savoureuses et odorantes qui servent d'assaisonnement.

assaisonnement [*a-sè-zo-ne-man*] n. m. Action, manière d'assaisonner les mets. Ingrédient pour assaisonner, comme *poivre, sel, vinaigre,* etc. *Fig.* Agrément dans le discours, grâce dans l'action.

— Encycl. Les assaisonnements concourent au but final de la digestion en stimulant l'appétit et en provoquant dans la mesure nécessaire les sécrétions qui doivent agir sur la matière assimilable. Les assaisonnements simples peuvent se diviser en sept classes : 1° salins (chlorure de sodium) ; 2° acides (vinaigre, citron, oseille) ; 3° âcres (genre allium : ail, poireau, oignon, échalote, civette ; famille des crucifères : moutarde, radis, cresson ; câpres ; fleurs et fruits de la capucine) ; 4° aromatiques (*A.* Indigènes, ombellifères : persil, cerfeuil ; rosacées : pimprenelle ; labiées : thym, romarin, serpolet ; *B.* Exotiques : vanille, cannelle, clous de girofle) ; 5° aromatico-âcres (poivre, noix muscade, gingembre, piment) ; 6° sucrés ; 7° gras huile d'olive, de noix, d'amandes douces, graisses, beurre). — Excepté le sel, véritable aliment nécessaire partout, le choix des assaisonnements doit varier suivant les climats et les localités, suivant les conditions individuelles, d'âge, de sexe, de tempérament.

assaisonner [*a-sé-zo-né*] v. a. (de *à,* et *saison*). Accommoder un mets avec des ingrédients qui flattent le goût. *Fig.* Donner de l'agrément, du piquant : *assaisonner une faveur de paroles gracieuses.*

assaisonneur, euse [*a-sè-zo-neur, eu-ze*] n. Celui, celle qui assaisonne.

Assam [*a-sam*], prov. des Indes anglaises, entre le Tibet, la Birmanie et le Bengale ; 6.130.000 h. (*Assamais*). Capit. *Chillong* ou *Silang ;* 3.800 h.

assamar ou **assamare** [*a-sa*] n. m. (du lat. *assare,* rôtir, et *amarus,* amer). Substance encore mal connue, qui communique au sucre, au pain, etc., grillés, leur saveur amère.

Assar-Haddon, roi d'Assyrie, de 690 à 667 av. J.-C. Il vainquit Manassès et l'emmena captif.

assarmenter [*a-sar-man-té*] v. a. Débarrasser une vigne des sarments, après la taille.

Assas [*a-sass*] (Louis, chevalier **d'**), né au Vigan, capitaine au régiment d'Auvergne, qu'un fait d'armes, la veille du combat de Clostercamp, a rendu célèbre. Voici les détails de ce fait, que d'autres attribuent au sergent Dubois : dans la nuit du 15 octobre 1760, le brave d'Assas pénétra seul au milieu d'un bois, voisin du bivouac français, pour le fouiller dans la crainte d'une surprise. La bataille devait se livrer le lendemain. Tout à coup, il est environné de soldats ennemis qui lui mettent la baïonnette sur la poitrine et le menacent de mort s'il jette un seul cri d'alarme.

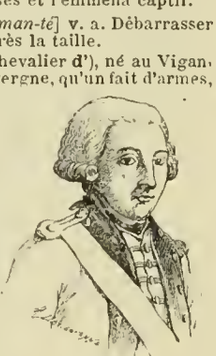

D'Assas.

N'écoutant que son devoir de soldat, d'Assas se sacrifie au salut de l'armée en poussant ce cri fameux, qui avertit les Français du danger : « A moi, Auvergne, ce sont les ennemis ! », et il tombe mort à l'instant, criblé de coups de baïonnette (1733-1760).

assassin [*a-sa-sin*], e adj. (ar. *haschischin ;* de *haschisch,* plante enivrante [V. Assassins.]). Qui tue. Meurtrier : *fer assassin, main assassine. Fig.* Qui provoque, excite : *œillade assassine.* N. m. et adj. f. Petite mouche noire que les femmes se mettaient au-dessous de l'œil : *un assassin ; une mouche assassine.* N. m. Celui qui tue avec préméditation ou guet-apens.

assassinant [*a-sa-si-nan*], e adj. (de *assassin*). *Fam.* Ennuyeux, fatigant à l'excès : *élages assassinants.*

assassinat [*a-sa-si-na*] n. m. (de *assassiner*). Meurtre commis avec préméditation ou guet-apens. *Fig.* : *la calomnie est un assassinat moral.*

— Encycl. *Dr.* L'assassinat est puni de mort. Les malfaiteurs de toute espèce qui, pour l'exécution de leurs crimes, ont recours à des actes de torture ou de barbarie, sont punis comme coupables d'assassinat.

assassiner [*a-sa-si-né*] v. a. (de *assassin*). Commettre un assassinat. *Fig.* et *fam.* Fatiguer, importuner à l'excès : *assassiner de compliments.*

assassins [*a-sa-sin*] ou **ismaïliens** [*li-in*] n. m. pl. Secte musulmane de l'Asie occidentale, fondée en Perse vers 1090, par Hasan-Sabbah, et qui, au temps des croisades, se livraient à toutes sortes de violences sous l'influence du *hachisch.* S. un *assassin* ou *ismaïlien.*

assation [*a-sa-si-on*] n. f. (du lat. *assare,* supin *assatum,* faire rôtir). Coction des aliments ou des médicaments dans leur propre suc, sans addition d'aucun liquide.

assaut [*a-sô*] n. m. (préf. *ad,* et lat. *saltus,* saut). Action d'assaillir : *les assauts de la tempête, de la maladie.* Attaque pour emporter une position ennemie : *prendre une ville d'assaut.* Combat courtois à l'escrime, boxe, etc. *Fig.* : *faire assaut d'esprit.*

— Encycl. *Milit.* L'assaut est l'opération finale d'un siège régulier, lorsque la brèche est assez avancée, ou que l'ennemi est assez ébranlé pour ne fournir qu'une médiocre résistance. C'est toujours l'opération la plus hasardeuse pour l'assaillant, un assaut repoussé coûtant en général d'énormes pertes ; c'est aussi la plus dangereuse pour l'assiégé, car sa réussite entraîne, presque fatalement, non seulement la reddition, mais souvent le pillage de la place.

assauvagir [*a-sô-va-jir*] v. a. Rendre sauvage. V. n. Devenir sauvage.

assavoir [*a-sa*] v. a. Savoir. (Vx.)

Assche, v. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 8.250 h.

Asse, torrent des Basses-Alpes, affl. de la Durance, aux crues terribles ; cours 70 kil.

Asse (Louis-Eugène-Auguste), littérateur et historien français, né et m. à Paris (1830-1901).

asseau [*a-sô*] n. m. (du lat. *ascia,* marteau). Marteau de couvreur, servant à couper et à clouer les lattes et les ardoises. (On dit aussi Assette.)

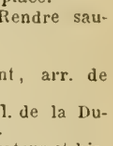

Asseau.

Assebrouck, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 3.000 h.

assec [*a-sèk*] n. m. Temps pendant lequel un étang reste à sec après la pêche et peut être livré à la culture.

asséchement [*a-sé-che-man*] n. m. Action d'assécher. Etat de ce qui est asséché.

assécher [*a-sé-ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Priver d'eau, d'humidité : *assécher des terres.* Mettre à sec : *assécher un étang.*

assée [*a-sé*] n. f. Nom vulgaire de la bécasse.

Asseline (Louis), littérateur, journaliste et homme politique français, né à Versailles, m. à Paris (1829-1878).

Asselineau (Charles), littérateur et érudit français, né à Paris, m. à Châtel-Guyon (1821-1874).

Asselyn [*lin*] (Jan), paysagiste français, né à Dieppe, m. à Amsterdam (1610-1652).

assemblage [*a-san*] n. m. Action d'assembler. Réunion de plusieurs choses, soit au physique, soit au moral : *assemblage de vices et de vertus. Menuis.* Manière de joindre ensemble des pièces de bois. *Impr.* et *rel.* Mise en ordre des feuilles imprimées. Atelier où s'exécute ce travail.

— Encycl. *Techn.* On distingue les *assemblages en bois* et ceux *en métal.* Les premiers se subdivi-

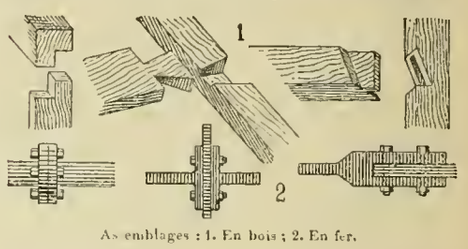

Assemblages : 1. En bois ; 2. En fer.

sent en *assemblages de charpente* et *de menuiserie.* Les autres en *assemblages de charpente en fer* ou *en fonte, de chaudronnerie, de tuyauterie* et *mécaniques.*

Pour les charpentes en bois, la manière dont deux pièces de bois se rencontrent détermine diverses dispositions qui se ramènent aux cas suivants : l'extrémité d'une pièce peut porter verticalement ou obliquement sur un point de la longueur de l'autre. Cela donne lieu à différents assemblages : à *tenons et à mortaises, droits* ou *obliques ;* on a, dans ce dernier cas, des *assemblages par embrèvement* ou *par encastrement.* On distingue aussi l'*assemblage sur l'arête.* Si l'on veut s'opposer à l'écartement de deux pièces, on a recours à l'*assemblage à queue d'aronde* ou d'*hironde,* qui se fait à *mi-bois.* Quand les pièces se joignent par leur bout, sans se dépasser, ce sont alors des *assemblages d'angle* et ceux à *anglets* ou *onglets.* Lorsque les pièces se croisent et s'assemblent par *entailles,* on emploie les assemblages à *mi-bois simples* et à *mi-bois par embrèvement.* Deux pièces se joignent-elles en ligne droite ou *bout à bout,* on a les *entures verticales* ou *horizontales ;* les premières sont dites à *mortaise et tenon à mi-bois,* les autres à *queue d'aronde à mi-bois.* On a aussi le *trait de jupiter à clef.* Si deux pièces s'ajustent longitudinalement, on les dit *jumelées ;* les assemblages usités alors sont à *adents carrés* ou *triangulaires.* Les *moises,* qui vont toujours deux par deux, sont jumelées.

Les assemblages de menuiserie sont identiques à ceux de charpente, ou ils en sont les dérivés ; c'est ainsi que l'*assemblage à rainure et à languette* n'est autre que celui à tenon et à mortaise.

Les assemblages de la fonte sont très variés ; les principaux ressemblent à ceux en bois d'angle ; ils se disent *assemblages à oreilles, à queue d'aronde, à mi-fonte.* On trouve aussi des assemblages *bout à bout* à *oreilles* retenus par des boulons, des *joues latérales,* etc.

Les assemblages du fer ressemblent encore plus à ceux du bois ; tels sont ceux à *embrasse,* à *oreilles,* à *queue d'aronde,* à *trait de jupiter avec clef* ou à *manchon et à clef,* à *tenon et mortaise* souvent filetés.

Les assemblages des tôles se font au moyen de *rivets* posés à chaud, en intercalant des *couvre-joints.* Pour les assemblages d'angle, existent les *fers à* **T** *simples* ou *doubles,* les *cornières,* les *fers en* **U**.

assemblé [*a-san*] n. m. Un des pas de la danse.

assemblée [*a-san-blé*] n. f. Réunion de personnes dans un même lieu : *assemblée d'actionnaires.* Ensemble des personnes qui forment un même corps :

assemblée nationale. Dans plusieurs provinces (Normandie, Poitou, etc.), foire avec divertissements, surtout à l'occasion de la fête patronale : *danser à*

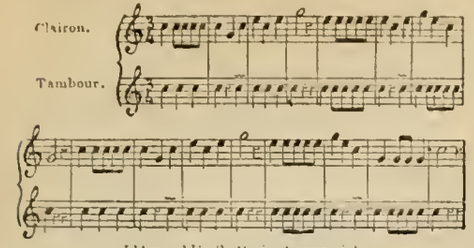

L'Assemblée (batterie et sonnerie).

l'assemblée. *Assemblée de créanciers*, réunion provoquée par un débiteur pour y exposer ses affaires, éviter une faillite, etc. Batterie ou sonnerie avertissant les soldats qu'ils doivent s'assembler sur un point déterminé.

Assemblée constituante, assemblée élue au suffrage universel après la révolution de février 1848, pour donner une nouvelle constitution à la France. Elle siégea du

Insigne des députés de l'Assemblée constituante [1848].

Décoration des membres de la Législative [1791].

Insigne des députés de la Législative [1849].

4 mai 1848 au 26 mai 1849, et eut à réprimer la terrible insurrection populaire de juin 1848.

Assemblée législative, assemblée qui succéda à l'Assemblée nationale constituante le 1er octobre 1791 et fut remplacée par la Convention le 21 septembre 1792. Elle vota la guerre avec l'Autriche, suspendit, après la fuite de Varennes, les pouvoirs de Louis XVI, qui fut emprisonné au Temple, et convoqua la Convention nationale.

Assemblée législative, assemblée qui succéda à la Constituante le 28 mai 1849 et qui fut dissoute par le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Elle avait voté la loi Falloux sur la liberté de l'enseignement.

Assemblée nationale, nom que prirent les Etats généraux le 7 juin 1789 et qu'ils changèrent le 23 juin en celui d'*Assemblée constituante*, qu'ils méritèrent en proclamant la Déclaration des droits de l'homme, et en votant la Constitution de 1791. La Constituante abolit les privilèges féodaux (nuit du 4-Août), proclama la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics, leur égalité devant la loi, la liberté des cultes, institua les actes de l'état civil, divisa la France en départements, réforma la magistrature, le système des impôts, et vota la *Constitution civile* du clergé. Elle fit place à l'Assemblée législative, le 30 septembre 1791.

Insigne des députés de l'Assemblée nationale [1871].

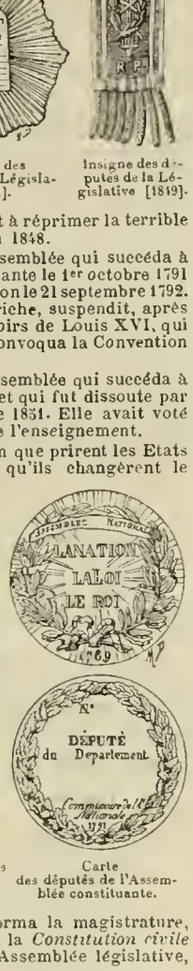

Carte des députés de l'Assemblée constituante.

Assemblée nationale, assemblée élue en 1871, pendant la guerre franco-allemande, et qui siégea jusqu'en 1875. Elle ratifia le traité de Francfort, vota l'emprunt de 3 milliards destiné à la libération du territoire, renversa en 1873 le président Thiers, et vota, à une voix de majorité, la Constitution républicaine du 25 février 1875, après avoir vainement tenté de restaurer la monarchie en la personne du comte de Chambord.

Assemblée nationale, réunion du Sénat et de la Chambre des députés. L'Assemblée nationale tient ses séances à Versailles, sous la présidence du président du Sénat, pour élire le président de la République ou reviser la Constitution. (On l'appelle aussi *congrès*.)

Assemblée des dieux (l'), dialogue de Lucien, dont les interlocuteurs sont Jupiter, Momus et Mercure. La raillerie et le scepticisme de l'auteur s'y donnent librement carrière sur ce thème : les dieux ne sont rien en présence du Destin ; le dogme du destin, à son tour, est la négation de la liberté humaine et par conséquent de toute morale (IIe s. apr. J.-C.).

Assemblée des femmes (l') ou *les Harangueuses*, comédie d'Aristophane, satire spirituelle et brillante des utopies communistes de Platon (393 av. J.-C.).

Assemblée, nom que l'on donne à des tableaux groupant des personnages. Telles sont : *l'Assemblée des gardes civiques*, chef-d'œuvre de Govaërt Flinck (1648), musée d'Amsterdam, réunion de personnages vifs et animés, peints à la manière de Rembrandt ; *l'Assemblée des bourgmestres*, chef-d'œuvre de Th. de Keyser (La Haye) ; dans cette toile, belle de simplicité, de force et d'harmonie, les personnages, au nombre de cinq, sont admirables d'expression et de vie ; *l'Assemblée des dieux*, fresque de Raphaël, à la Farnésine (Rome).

assemblement [*a-san-ble-man*] n. m. Action d'assembler.

assembler [*a-san-ble*] v. a. (du lat. *ad*, à, et *simul*, ensemble). Mettre ensemble, réunir : *assembler des troupes, les feuilles d'un livre*. Joindre : *assembler des pièces de charpente*. Convoquer, réunir : *assembler le Sénat*. **S'assembler,** v. pr. Se réunir. PROV. : **Qui se ressemble s'assemble,** ceux qui ont les mêmes idées, les mêmes goûts, se recherchent. (Presque toujours en mauv. part). ANT. **Disperser.**

assembleur, euse [*a-san, eu-ze*] n. et adj. Qui assemble : *Jupiter assembleur de nuées*. *Impr. et rel.* Qui fait l'assemblage des feuilles imprimées.

Assen, v. de Hollande, ch.-l. de la province de Drenthe, sur le Horu-Diep ; 9.200 h. Eaux minérales.

Assenede, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eeeloo) ; 5.600 h. Etoffes de laine, brasseries, teintureries.

assener [*a-se-né*] v. a. (du lat. *assignare*, désigner. — Se conj. comme *amener*.) Porter avec violence : *assener un coup de sabre*.

Assens, v. de Danemark (Fionie), port sur le Petit-Belt ; 4.100 h.

assentement [*a-san-te-man*] n. m. *Chass.* Odeur qui frappe le nez du chien et le fait se rabattre sur les voies de la bête.

assentiment [*a-san-ti-man*] n. m. Consentement volontaire ; approbation, acquiescement : *donner son assentiment*. ANT. **Désaveu, refus.**

assentir [*a-san*] v. n. Donner son assentiment. (VX.) *Chass.* Se dit de la sensation qui vient au chien par les émanations du gibier : *assentir du cerf*.

asseoir [*a-soir*] v. a. (lat. *assidere*. — *J'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent, ou j'assois, tu assois*, etc. *J'asseyais, nous asseyions* ou *j'assoyais*, etc. *J'assis, nous assîmes. J'assiérai, nous assiérons*, ou *j'assoirai, nous assoirons*, etc. *J'assiérais, nous assiérions*, ou *j'assoirais, nous assoirions*, etc. *Assieds, asseyons*, ou *assois, assoyons*, etc. *Que j'asseye, que nous asseyions*, ou *que j'assoie, que nous assoyions*, etc. *Que j'assisse, que nous assissions. Asseyant* ou *assoyant. Assis, e.* On dit toujours au fig. : *j'assois, j'assoyais, j'assoirai, j'assoirais*, etc.) Mettre sur un siège : *asseoir un enfant à table*. Poser sur quelque chose de solide : *asseoir un fort sur le roc*. *Fig.* Etablir : *asseoir un prince sur le trône ; asseoir son crédit*. **S'asseoir** v. pr. Se mettre sur son séant. *Pop. Allez vous asseoir*, vous m'ennuyez, laissez-moi tranquille. *S'asseoir entre deux chaises, le cul par terre*, entre deux partis avantageux, choisir un moyen terme ridicule. ANT. **Renverser, ruiner.**

Asser, docteur juif, auteur du *Talmud de Babylone* (353-427).

Asserac, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 28 kil. de Saint-Nazaire, non loin de la mer ; 1.270 h.

assereaux [*a-se-rô*] n. m. pl. *Min.* Faille d'une couche ardoisière. (Le sing. *assereau* est peu us.)

assermenté, e [*a-sèr-man*] adj. Qui a prêté serment au gouvernement, à la constitution : *fonctionnaire assermenté. Prêtre, curé, évêque assermenté*, prêtre, curé, évêque qui, en 1789, avait prêté serment à la constitution civile du clergé, par opposition au clergé réfractaire.

assermenter [*a-sèr-man-té*] v. a. Faire prêter serment : *assermenter un fonctionnaire, un témoin*.

assertif, ive [*a-sèr*] adj. Qui a le caractère de l'assertion : *proposition assertive*.

assertion [*a-sèr-si-on*] n. f. (du lat. *asserere*, supin *assertum*, affirmer). Affirmation, proposition qu'on soutient vraie.

asservir [*a-sèr*] v. a. (de *à*, et *serf*). Assujettir, réduire à l'esclavage, à une dépendance extrême. *Fig. Asservir ses passions*, les dompter. ANT. **Délivrer, affranchir.**

asservissable [*a-sèr-vi-sa-ble*] adj. Qui peut être asservi.

asservissant [*a-sèr-vi-san*], **e** adj. Qui asservit : *condition asservissante*.

asservissement [*a-sèr-vi-se-man*] n. m. Action d'asservir ; état de ce qui est asservi : *l'asservissement d'un peuple*. Assujettissement, dépendance : *l'asservissement aux préjugés*. ANT. **Affranchissement, libération.**

asservisseur, euse [*a-sèr-vi-seur, eu-ze*] n. Qui asservit : *un asservisseur de consciences ; une asservisseuse de cœurs*. ANT. **Libérateur, affranchisseur.**

assesseur [*a-sè-seur*] adj. et n. m. (du lat. *assidere*, supin *assessum*, s'asseoir auprès). Adjoint à un juge : *conseiller assesseur*.

assessoral ou **assessorial, e, aux** [*a-sè-so*] adj. Qui a rapport à l'assessorat.

assessorat [*a-sè-so-ra*] ou **assessoriat** [*a-sè-so-ri-a*] n. m. Charge, fonctions d'assesseur.

assette [*a-sè-te*] n. f. Syn. de ASSEAU.

asseuler [*a-seu-lé*] v. a. Syn. de ESSEULER. (VX.)

asseurement [*a-seu-re-man*] n. m. *Dr. féod.* Subordination à un seigneur, distincte du vasselage. Protection assurée par le roi de France pendant la durée d'un arbitrage qui lui était confié.

assez [*a-sé*] adv. (préf. *ad*, et lat. *satis*, suffisamment). Suffisamment : *avoir assez d'argent pour acheter*. Passablement : *femme assez jolie*. Interjectiv. : *Assez !...* cela suffit ; taisez-vous, cessez ! Absolum. *En avoir assez*, être rassasié, dégoûté de quelque chose, de quelqu'un, n'en plus vouloir.

Assézat (Jules), littérateur français, éditeur de Diderot, né et m. à Paris (1832-1876).

assibilation [*a-si-bi-la-si-on*] n. f. (de *assibiler*). Attribution du son sifflant à une lettre qui ne l'a pas ordinairement : *l'assibilation du t a lieu dans inertie, idiotie, assibilation*, etc.

assibiler [*a-si-bi-lé*] v. a. (lat. *ad*, à, et *sibilare*, siffler). Donner le son sifflant de *s*.

assidération [*a-si, si-on* — du lat. *assidere*, supin *assessum*, s'asseoir sur] n. f. *Méd. lég. Homicide par assidération*, meurtre des enfants, surtout par immersion dans un bain glacé, très difficile à prouver.

assidu, e [*a-si*] adj. (lat. *assiduus ; de assidere*, se tenir auprès). Exact à se rendre où le devoir l'appelle, qui se tient régulièrement à son poste : *commis assidu*. Qui rend des soins continuels : *courtisans assidus*. Appliqué sans cesse : *assidu à l'étude*. Continu : *travail assidu*. ANT. **Inexact, négligent.**

assiduité [*a-si*] n. f. (de *assidu*). Exactitude, application : *assiduité au travail*. Continuité de soins ; présence fréquente dans un lieu, auprès de quelqu'un : *jeune fille qui agrée les assiduités d'un soupirant*. ANT. **Inexactitude, négligence.**

assidûment [*a-si-dû-man*] adv. Avec assiduité.

assiégé, e [*a-si-é-jé*] adj. Dont on fait le siège : *ville assiégée*. Importuné : *directeur assiégé de demandes*. N. Personne qui se trouve dans la place au moment du siège : *les assiégés*.

assiégeant [*a-si-é-jan*], **e** adj. et n. Qui assiège : *armée assiégeante ; les assiégeants*. ANT. **Assiégé.**

assiéger [*a-si-é-jé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *sedere*, s'établir. — Se conj. comme *abréger*.) Faire le siège d'une place. *Fig.* Obséder, importuner.

assiette [*a-si-è-te*] n. f. Manière d'être assis, placé : *les nerveux changent souvent d'assiette*. Position stable d'un corps : *l'assiette d'une poutre*. Situation du cavalier sur la selle : *conserver, perdre l'assiette*. Pièce de vaisselle plate ou creuse dans laquelle chacun mange ses aliments : *assiette de porcelaine*. Son contenu : *assiette de soupe. Assiette montée*, assiette montée sur pied, dans laquelle on dispose du dessert : petits fours, etc. (*L'assiette montée* est quelquefois à plusieurs étages ; elle est dite alors *assiette étagère* ou *girandole*.) *Fig.* Disposition de l'esprit : *la vertu tient l'âme dans une assiette inébranlable. L'assiette de l'impôt*, sa base, son fondement. *Pop. Avoir l'assiette au beurre*, loc. adv. Etre dans l'aisance, les honneurs.

assiettée [*a-si-è-té*] n. f. Contenu d'une assiette : *manger une assiettée de crème*.

assignable [*a-si-gna-ble*] adj. Qui peut être déterminé avec précision. *Quantité assignable*, qui peut être sommé de comparaître en justice.

assignat [*a-si-gna*] n. m. Papier-monnaie dont la valeur était *assignée* sur les biens nationaux : *créés en 1789, les assignats furent supprimés en 1797*. — ENCYCL. S'inspirant d'une idée de Necker, eu vue de secourir les finances publiques, l'Assemblée constituante (1789-1790) ordonna l'aliénation des biens nationaux pour une valeur de 400 millions et décréta l'émission d'assignats jusqu'à concurrence des immeubles à aliéner, afin d'alimenter immédiatement le trésor sans attendre le résultat des adjudications. Bientôt, l'Assemblée abaissa le taux d'intérêt de 5 p. 100 à 3 p. 100 et décida que les assignats auraient non seulement cours légal, mais cours forcé. Mirabeau fit voter une nouvelle émission de 800 millions : peu après, l'intérêt était supprimé. De 1790 à 1796, le total des émissions s'éleva à 45 milliards 578 millions. La dépréciation des assignats devint telle qu'ils perdirent jusqu'à 97 p. 100. Toutes les mesures destinées à maintenir au papier-monnaie une valeur factice échouèrent, même la création des *mandats territoriaux*, échangeables au pair contre des pièces de terre. Après avoir renoncé au cours forcé, l'Etat dut abolir le cours légal, et la planche aux assignats fut brisée le 23 décembre 1796. L'émission des assignats avait ruiné des milliers de familles.

assignation [*a-si-gna-si-on*] n. f. Citation devant le juge : *recevoir une assignation au tribunal civil*. Attribution de fonds à un payement ; ordre, mandat, délivré à quelqu'un pour qu'il touche la somme assignée : *donner assignation sur un banquier*.

— ENCYCL. L'assignation est un acte d'huissier, par lequel une personne en appelle une autre en justice, après l'échec d'une tentative de conciliation. En matière criminelle, correctionnelle et de simple police, l'assignation à prévenu et à témoins porte le nom de *citation ;* elle porte le même nom en matière civile devant le juge de paix ; elle se nomme *ajournement* devant un tribunal de première instance ou de commerce, *acte d'appel* devant une cour d'appel, *acte de pourvoi* devant la Cour de cassation.

L'assignation, premier acte d'un procès, est donnée par *exploit* d'huissier. L'exploit a pour but de faire connaître à la personne assignée le nom du demandeur, la qualité en laquelle il agit, l'objet de la demande.

L'huissier ne peut instrumenter pour aucun de ses parents ou alliés en ligne directe à l'infini, et en ligne collatérale jusqu'au degré de cousin germain. Aucun exploit ne peut être délivré un jour de fête légale, si ce n'est en vertu d'une permission du président du tribunal civil. L'assignation, pour être valable, doit être remise à la personne assignée ou à son domicile, ou, s'il n'y a personne au domicile, à un voisin, au maire ou à son adjoint, qui viseront l'original.

Lorsqu'un ajournement est remis à toute autre personne que la partie elle-même ou le procureur de la République, elle doit être délivrée sous enveloppe fermée, ne porter d'autre indication, d'un côté, que les nom et demeure de la partie, et de l'autre, que le cachet de l'étude de l'huissier, apposé sur la fermeture du pli, à peine de nullité de la signification.

assigner [*a-si-gné*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *signum*, signe). Appeler quelqu'un en justice. Affecter un fonds à un payement. *Fig.* Affecter, donner, déterminer : *assigner une place, un rendez-vous*.

assimilabilité [*a-si*] n. f. Qualité de ce qui est assimilable.

assimilable [*a-si*] adj. Qui peut être assimilé. Qui peut être converti en la propre substance de l'être qui s'en nourrit : *toutes les substances alimentaires ne sont pas assimilables*.

assimilateur, trice [*a-si*] adj. Qui assimile : *fonctions assimilatrices*.

assimilatif, ive [*a-si*] adj. Qui a la faculté d'assimiler.

assimilation [*a-si, si-on*] n. f. Action d'assimiler. *Par ext.* Facilité de se pénétrer de certaines idées, etc., de se les approprier : *la mémoire aide beaucoup à la faculté d'assimilation*. Phénomène grammatical par lequel, lorsque deux mots sont appelés à en former un troisième, la consonne finale du premier s'identifie à la consonne initiale du second.

— ENCYCL. L'assimilation, c'est-à-dire l'incorporation par une matière organisée des matériaux dont elle se nourrit, est la phase ultime de la nutrition. Elle se compose d'actes chimiques divers excessivement complexes, bien souvent très imparfaitement connus, et a pour siège les différents organes anato-

miques du corps. Certains corps sont assimilés rapidement : tel est le sucre, par exemple, qui pénètre presque instantanément dans les tissus animaux; d'autres, au contraire, ont une assimilation lente, qui demande plusieurs heures de transformations successives : telles sont les graisses et les albuminoïdes.

assimilé [*a-si*] n. m. Nom donné aux militaires non combattants, mais ayant des grades *assimilés* à ceux des militaires combattants (médecins, pharmaciens, intendants, vétérinaires).

assimiler [*a-si-mi-lé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *similis*, semblable). Rendre semblable : *l'ivrognerie assimile l'homme à la brute.* Etablir une comparaison. *Physiol.* Convertir en sa propre substance : *l'organisme humain assimile ou rejette les aliments.* **S'assimiler** v. pr. Se comparer : *s'assimiler aux grands hommes.* ANT. **Différencier; séparer.**

assimulation [*a-si, si-on*] n. f. (du lat. *assimulatio*, feinte). Figure par laquelle un orateur feint d'hésiter à dire quelque chose.

Assiniboia, ancien territoire du Nord-Ouest canadien, qui a été réuni (1905) à celui de Saskatchewan pour former l'Etat de Saskatchewan.

Assiniboin ou **Assiniboine,** riv. du Dominion canadien, affl. de la rivière Rouge du Nord; cours 1.000 kilom.

Assinie, fl. d'Afrique; a son embouchure dans le golfe de Guinée, où est situé un établissement français qui porte le même nom; 4.000 h.

assis, e [*a-si, i-ze*] adj. Qui est sur son séant : *assis dans un fauteuil.* Situé : *château assis sur une colline. Fig.* Etabli : *réputation bien assise.* Substantiv. *Vote par assis et levé,* mode de votation usité dans les assemblées.

assise [*a-si-ze*] n. f. (subst. partic. de *asseoir*). Rang de pierres posées horizontalement : *poser la première assise d'une maison. Fig.* Elément fondamental d'un tout métaphysique : *les assises de la société.* Dans certaines montagnes, gradins dont chacun est en retrait du précédent. *Géol.* Masses minérales comprenant ensemble une faune caractéristique correspondant à un âge déterminé. Pl. Séances tenues par les magistrats pour juger les causes criminelles : *passer aux assises. Cour d'assises,* tribunal institué pour juger les causes criminelles. *Fam. Tenir des assises quelque part,* se réunir habituellement en un lieu; s'y faire applaudir, admirer.

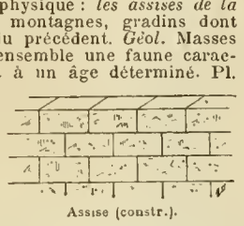
Assise (constr.).

— ENCYCL. La cour d'assises siège ordinairement au chef-lieu du département plusieurs fois dans l'année; elle se compose d'un président assisté de deux autres magistrats et d'un jury de douze membres ou jurés.

Assises d'Antioche, recueil des lois en vigueur pendant les croisades dans la principauté d'Antioche et la Petite Arménie.

Assises de Jérusalem, important recueil de lois et règlements féodaux donnés par Godefroy de Bouillon au royaume de Jérusalem. Rédigé au début du XIIIe siècle, il a été imprimé en 1843.

Assise, v. d'Italie (prov. de Pérouse); 16.300 h. Patrie de Properce, de saint François d'Assise, qui y institua en 1209 l'ordre des Frères Mineurs, de sainte Claire et de Métastase. Belle église féodale double de Saint-François; église de la Portioncule.

assistance [*a-sis-tan-se*] n. f. Aide, secours : *on doit assistance aux malheureux.* Présence, droit de présence d'un magistrat ou d'un prêtre. (Vx.) Assemblée, auditoire : *émouvoir l'assistance. Assistance publique,* administration publique de secours et de bienfaisance. *Assistance judiciaire,* institution qui permet aux indigents de faire valoir leurs droits gratuitement devant les tribunaux.

— ENCYCL. L'assistance judiciaire peut être accordée, en tout état de cause, à toutes personnes se trouvant dans l'impossibilité d'exercer leurs droits en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Elle s'étend de plein droit à l'appel ainsi qu'aux actes et procédures d'exécution à opérer en vertu des décisions en vue desquelles elle a été accordée.

L'admission à l'assistance judiciaire est prononcée : 1° pour les instances qui doivent être portées devant les justices de paix, les tribunaux de simple police, les tribunaux civils et correctionnels, les tribunaux de commerce, les conseils de préfecture, les cours d'assises, par un bureau établi au chef-lieu judiciaire de l'arrondissement où siège la juridiction compétente; 2° pour les instances qui doivent être portées devant une cour d'appel, par un bureau établi au siège de la cour; 3° pour les pourvois devant la Cour de cassation et le conseil d'Etat, par des bureaux spéciaux établis respectivement près la Cour de cassation et près le conseil d'Etat.

Toute personne qui réclame l'assistance judiciaire adresse sa demande, écrite sur papier libre ou verbale, au procureur de la République du tribunal de son domicile. Elle peut également adresser cette demande, verbale ou écrite sur papier libre, au maire de son domicile, qui la transmet immédiatement, en ce cas, au procureur de la République ci-dessus indiqué, avec les pièces justificatives. Ce magistrat en fait la remise au bureau établi près ce tribunal, dont les décisions ne sont susceptibles d'aucun recours.

— *Assistance publique.* L'assistance publique est l'ensemble des mesures et des services par lesquels l'Etat, les départements et les communes viennent en aide aux personnes indigentes et nécessiteuses. Il y a quelques établissements d'assistance nationale, comme les Quinze-Vingts, mais l'assistance publique a surtout un caractère départemental et communal. La protection des enfants assistés ou moralement abandonnés, les asiles d'aliénés, l'assistance médicale gratuite, l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables sont des services départementaux, auxquels contribuent obligatoirement les communes, qui en outre accordent des subventions aux établissements hospitaliers et aux bureaux de bienfaisance. Les bureaux de bienfaisance, hôpitaux et hospices, sont des établissements communaux.

— *Assistance médicale gratuite.* Tout Français malade, privé de ressources, reçoit gratuitement de la commune, du département ou de l'Etat, suivant son domicile de secours, l'assistance médicale à domicile, ou, s'il y a impossibilité de le soigner utilement à domicile, dans un établissement hospitalier. Les femmes en couche sont assimilées à des malades. Les étrangers malades, privés de ressources, seront assimilés aux Français, toutes les fois que le gouvernement aura passé un traité d'assistance réciproque avec leur nation d'origine.

— *Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.* Tout Français privé de ressources et incapable de subvenir par son travail aux besoins de l'existence a droit à l'assistance : 1° s'il est âgé de plus de soixante-dix ans; 2° s'il est atteint d'une maladie reconnue incurable ou d'une infirmité.

L'assistance est donnée par la commune où l'assisté a son domicile de secours, et le domicile de secours communal s'acquiert soit par une résidence habituelle de cinq ans dans la commune, soit par la filiation, soit (en ce qui concerne les femmes) par le mariage; il se perd par une absence ininterrompue de cinq ans. A défaut de domicile de secours communal, l'assistance est donnée par le département, et, à défaut de domicile départemental, par l'Etat.

Assistance publique (MÉDAILLES D'HONNEUR DE L'), instituées en 1903 en faveur des personnes qui se sont dévouées à la cause de l'assistance publique. Elles sont en bronze, argent ou or, et se portent suspendues à un ruban jaune à trois bandes verticales blanches.

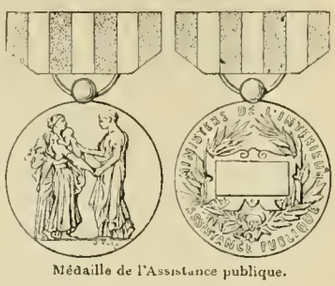
Médaille de l'Assistance publique.

assistant [*a-sis-tan*], **e** adj. Qui assiste, qui aide : *l'officiant et ses assistants.* N. Personne présente à une réunion, etc. : *prendre à partie un assistant.*

assisté [*a-sis-té*], **e** n. et adj. Qui jouit du bénéfice de l'assistance publique ou de l'assistance judiciaire : *les enfants assistés.*

assister [*a-sis-té*] v. n. (préf. *ad*, et lat. *sistere*, se tenir). Etre présent : *assister à une séance.* V. a. Secourir, aider : *assister un malheureux.* ANT. **Nuire, desservir.**

associable [*a-so*] adj. Qui peut être associé.

associatif, ive adj. Relatif à une association : *propriété associative.*

association [*a-so-si-a-si-on*] n. f. Action d'associer : *une piquante association de mots.* Union de personnes pour un intérêt, un but commun : *association philanthropique. Association des idées,* acte psychologique par lequel une idée en évoque une autre. *Méd.* Réunion de plusieurs médicaments dans une même préparation pharmaceutique. ANT. **Séparation; isolement.**

— ENCYCL. *Dr.* Les associations se répartissent en deux classes, selon que les individus qui s'associent ont pour objet la satisfaction d'un besoin immatériel (tel est le cas des associations religieuses, scientifiques, littéraires, philanthropiques, etc.); ou qu'ils ont uniquement en vue un profit, un avantage matériel (sociétés civiles ou commerciales, assurances, etc.).

L'article 1er de la loi du 1er juillet 1901 contient la définition suivante : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices. » Les sociétés civiles ou commerciales, les syndicats professionnels, certaines autres associations économiques, ne rentrent pas dans cette définition, et la loi fait aux congrégations religieuses et aux associations cultuelles un régime particulier. V. SÉPARATION.

L'objet de l'association doit être licite, conforme aux lois générales du pays, aux bonnes mœurs, ne pas menacer l'intégrité du territoire ni la forme du gouvernement. Sous cette réserve, l'association peut se former librement, sans autorisation ni déclaration préalable; elle peut acquérir une capacité restreinte si elle est rendue publique par les soins de ses fondateurs et déclarée à la préfecture ou à la sous-préfecture du siège social. Elle fait connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Deux exemplaires des statuts sont joints à la déclaration.

— *Méd.* On associe généralement plusieurs médicaments ensemble pour éviter de faire prendre au malade trop de potions; c'est ainsi que, dans un sirop contre la toux, on mettra de la codéine, qui diminuera les accès, de l'aconit, qui agira sur l'inflammation du larynx, du kermès, qui favorisera l'expectoration, etc.

Association philotechnique. Créée le 29 mars 1848 par quelques professeurs de l'association polytechnique qui se séparèrent de leurs collègues pour rendre l'enseignement plus pratique et *professionnel,* l'Association philotechnique a des cours dans chacun des quartiers de Paris. Tous les cours de l'association sont absolument gratuits.

Association polytechnique. « Enseigner les sciences appliquées aux jeunes gens de la classe industrielle, à l'heure où finit le travail des ateliers », tel est, en résumé, le programme de cette association. Les premiers cours s'ouvrirent à Paris, en 1831. Après une première période de difficultés, l'Association réalisa ensuite des progrès constants. Cette société a été reconnue d'utilité publique en 1869. Au programme purement scientifique du début, elle a ajouté peu à peu des cours de langue française, de dessin, de chant, de comptabilité, d'hygiène, enfin de langues vivantes.

Association internationale africaine. Le but de l'Association, fondée en 1876, sur l'initiative du roi des Belges, Léopold II, était d'organiser, sur un plan international commun, l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale, par l'établissement de stations scientifiques et hospitalières et par l'extinction progressive de la traite et de l'esclavage. L'Association organisa quatre expéditions. Mais Stanley, de retour d'Afrique, ayant vanté les immenses richesses du bassin du Congo, orienta dans cette direction les vues de Léopold II, qui créa alors le *Comité d'études du Haut-Congo.* L'*Association internationale africaine* et le *Comité d'études du Haut-Congo* disparurent à leur tour, absorbés par l'*Association internationale du Congo,* laquelle fit place à l'*Etat indépendant du Congo* (1885).

associationnisme [*a-so-si-a-si-o-nis-me*] n. m. *Phil.* Doctrine philosophique qui prétend expliquer les opérations intellectuelles, les principes de la raison, par l'association des idées.

associationniste [*a-so-si-a-si-o-nis-te*] n. Partisan de l'associationnisme. Adjectiv. Qui concerne cette doctrine : *théorie associationniste.*

associé, e [*a-so*] n. Personne liée par association avec une ou plusieurs autres : *qui prend associé, prend maître.* Adjectiv. *Membre associé,* dans quelques académies, celui qui participe aux travaux sans jouir des mêmes avantages que les titulaires.

associement [*a-so-si-man*] n. m. Alliance, association. (Vx.)

associer [*a-so-si-é*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *sociare*, joindre. — Se conj. comme *prier.*) Donner, prendre pour aide, pour collègue : *Dioclétien associa Maximien à l'empire.* Faire entrer en participation, en communauté : *associer un ami à une entreprise.* Unir, joindre : *associer des idées.* **S'associer** v. pr. Entrer en société avec. ANT. **Désassocier.**

assogue [*a-so-ghe*] n. m. (de l'esp. *azogue*, mercure). Galion espagnol, destiné à porter en Amérique le mercure servant à traiter le minerai d'argent.

assoiffé [*a-soi-fé*], **e** adj. Altéré. Se dit surtout au fig. : *assoiffé de richesses.*

assolement [*a-so-le-man*] n. m. Succession méthodique de cultures, pour obtenir du sol les meilleurs résultats possibles sans l'affaiblir. V. JACHÈRE.

— ENCYCL. L'usage des assolements résulte de ce que certaines plantes ne peuvent être cultivées d'une façon indéfinie sur le même champ. Un assolement doit toujours avoir un but bien déterminé, mais il doit être conduit de telle sorte que le cultivateur retire du sol la plus grande quantité possible de produits d'une manière durable et lucrative. Les combinaisons d'assolement qu'on peut adopter sont innombrables. L'assolement anglais de Norfolk, qui tend à la production des céréales, est quadriennal : 1re année, turneps, betterave ou pomme de terre; 2e année, céréales d'été; 3e année, trèfle et graminées (prairies temporaires); 4e année, blé d'hiver. L'assolement des grandes fermes de la Brie et de la Beauce est triennal : 1re année, betterave à sucre; 2e année, blé; 3e année, avoine. Dans certains pays on pratique l'assolement biennal : 1re année, chanvre, lin, tabac, ou plantes sarclées; 2e année, froment. D'ailleurs, l'assolement perd de son intérêt dans deux cas : 1° quand l'agriculteur a des terres vierges à sa libre disposition; 2° quand l'emploi des moyens de culture les plus perfectionnés devient économiquement impossible.

Alfred Assollant.

assoler [*a-so-lé*] v. a. (de *à* et *sole*). Alterner les cultures d'un champ. ANT. **Dessoler.**

Assollant [*a-so-lan*] (Alfred), romancier français, né à Aubusson (1827-1886); écrivain alerte et spirituel, auteur des *Aventures merveilleuses du capitaine Corcoran,* de *François Bûchamor,* des *Scènes de la vie aux Etats-Unis,* etc.

assombrir [*a-son*] v. a. Rendre sombre : *nuage qui assombrit le ciel. Fig.* : *les soucis assombrissent la vie.* **S'assombrir** v. pr. Devenir sombre. ANT. **Eclaircir, égayer.**

assombrissement [*a-son-bri-se-man*] n. m. Etat de ce qui est assombri.

assommade [*a-so-ma-de*] n. f. Action d'assommer; résultat de cette action.

assommant [*a-so-man*], **e** adj. *Fam.* Fatigant, ennuyeux à l'excès : *travail, homme, discours assommant.*

assommement [*man*] n. m. Action d'assommer.

assommer [*a-so-mé*] v. a. (de *à*, et *somme*). Tuer en frappant avec un corps pesant : *assommer un bœuf.* Battre avec excès : *assommer un enfant. Fig.* Confondre, accabler : *argument qui assomme l'adversaire. Fam.* Importuner : *assommer de questions.*

assommeur, euse [*a-so-meur, eu-ze*] n. Qui assomme.

assommoir [*a-so-moir*] n. m. Tout instrument qui sert à assommer. Piège pour les animaux nuisibles. Sorte de bâton plombé. *Fam.* Débit de boissons de bas étage. *Fig. Coup d'assommoir,* malheur imprévu et accablant.

Assommoir (*l'*), roman, par E. Zola (1877). L'histoire de la blanchisseuse Gervaise, que poursuit le malheur, de son amant Lantier et de son mari Coupeau, que dégradent la paresse et l'ivrognerie, fournissent à l'auteur le prétexte d'une étude très vivante de l'ouvrier parisien. On reproche à l'ouvrage la crudité des détails; mais l'intensité d'observation en fait une œuvre maîtresse.

assomptif, ive [*a-sonp*] adj. *Philos.* Auxiliaire : *jugement assomptif.*

assomption [*a-sonp-si-on*] n. f. (du lat. *assumere,* supin *assumptum,* enlever). Enlèvement de la sainte Vierge au ciel, par les anges. Jour où l'Eglise célèbre la fête de ce miracle (15 août). [Dans ce sens, prend une majuscule.]

Assomption [*a-sonp-si-on*], v. de l'Amérique méridionale, capit. du Paraguay, sur le Paraguay; 51.800 h. Grand commerce fluvial.

Assomption (ÎLE DE L'). V. ANTICOSTI.

Assomption (*Religieuses* ou *Dames de l'*), congrégation hospitalière et enseignante fondée à Paris, en 1839, par Anne-Eugénie Milleret de Brou.

Assomption (*représentations diverses de l'*). Parmi ces œuvres, excessivement nombreuses, nous

19

1

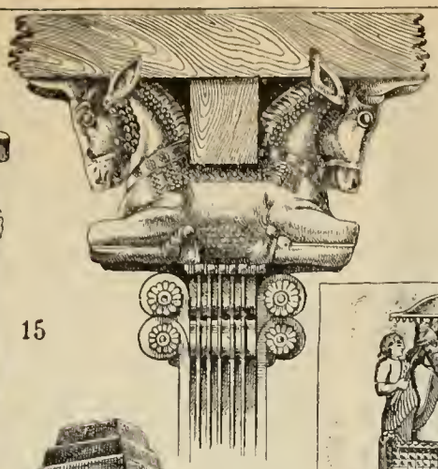
15

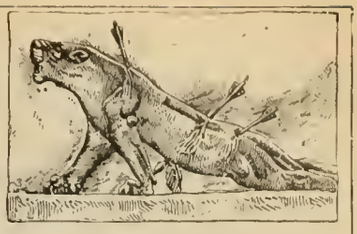
2

14

4

3

7

21

22

5

6

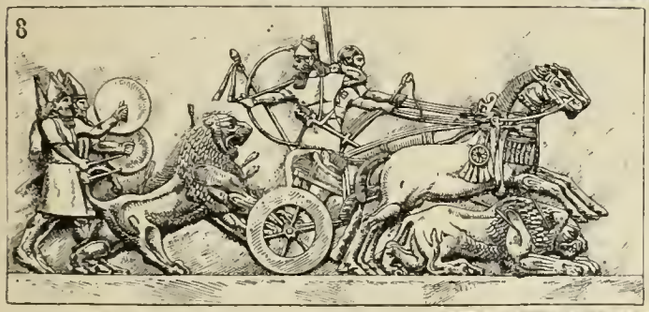
8

9

16

10

23

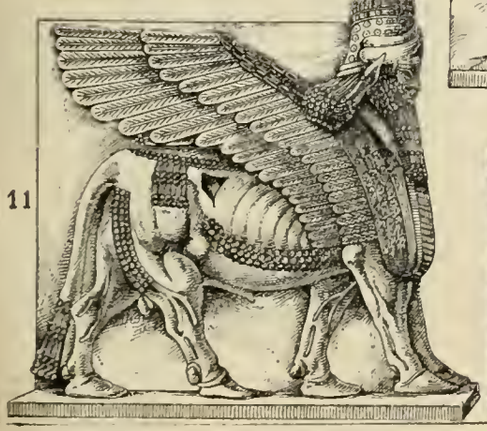
11

17

18

12

13

TAUCHER SC.

ARTS ASSYRIEN, CHALDÉEN ET PERSE : 1. Lion en bronze (Musée du Louvre). — 2. Lionne blessée, bas-relief (British Museum). — 3. Tiglatphalasar III sur son char, bas-relief (British Museum). — 4. Empreinte du sceau d'Ourzana, roi de la région de l'Ararat, vaincu par Sargon (Musée de La Haye). — 5. Gilgamès, roi d'Ourouk (Chaldée), étouffant un lion, bas-relief de Khorsabad (Musée du Louvre). — 6. Sargon et son vizir, d'après un bas-relief. — 7. Obélisque noir de Salmanasar III (British Museum). — 8. Chasse au lion, bas-relief (British Museum). — 9. Le roi Assourbanipal faisant une libation, bas-relief (British Museum). — 10. Camée de Naboukodonosor — 11. Taureau ailé (Musée du Louvre). — 12. Assournazirhabal, statue (British Museum). — 13. Monolithe de Shamshirammân (British Museum). — CHALDÉE : 14. Génie ailé, bas-relief de Nimroud [ancienne Calach] (British Museum). — 15. Vent du Sud-Ouest, statuette en bronze (Musée du Louvre). — 16. Caillou de Michaux [pierre chaldéenne gravée] (Cabinet des médailles). — 17. Bas-relief de Nimroud (British Museum). — 18. L'enfer chaldéen, plaque en bronze, recto et verso. — PERSE : 19. Mauvais génie, briques émaillées de Suse (Musée du Louvre). — 20. Un des chapiteaux du palais de Suse (Musée du Louvre). — 21. Cyrus, sur un bas-relief de l'Acropole de Suse. — 22. Les archers du palais de Suse (briques émaillées Louvre). — 23. Ahouramazdâ (l'Être suprême), d'après un bas-relief.

citerons la fresque du Corrège à Parme, le tableau du Titien à Venise, celui de Rubens à Bruxelles, ceux de Poussin, de Prud'hon et de Murillo au Louvre.

L'Assomption, d'après Murillo.

assomptionniste [*a-son-psi-o-nis-te*] n. m. Nom des membres d'une congrégation, fondée à Nîmes en 1847 par l'abbé d'Alzon et consacrée aux œuvres de pèlerinage et de propagande. (On les appelle aussi PÈRES AUGUSTINS DE L'ASSOMPTION.)

Asson, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 24 kil. de Pau; 2.530 h. Carrières, mouchoirs de fil.

assonance [*a-so*] n. f. (du lat. *assonare*, faire écho). Rime imparfaite, reposant seulement sur l'identité de la voyelle accentuée, comme : *sombre, tondre; peindre, peintre; tombe, onde*, etc. ANT. **Dissonance.**

— ENCYCL. L'assonance consiste dans la répétition d'un même son (voyelle ou diphtongue), portant l'accent tonique ; elle diffère de la rime en ce qu'elle ne tient pas compte des consonnes qui suivent la voyelle ou diphtongue accentuée. Elle forme, avec l'allitération, la base de la versification des anciens peuples du Nord. Nos plus anciens poèmes, tels que la *Chanson de Roland*, ne connaissent que l'assonance. De jeunes écoles contemporaines ont essayé de substituer l'assonance à la rime.

assonant [*a-so-nan*], **e** adj. Qui produit une assonance. ANT. **Dissonant.**

Assorath, livre sacré des mahométans. Syn. ASSOUAH ou SONNA.

assorti, e [*a-sor*] adj. Qui se convient : *époux assortis; couleurs assorties.*

assortiment [*a-sor-ti-man*] n. m. Convenance : *assortiment agréable de couleurs.* Assemblage complet de choses qui vont ensemble : *assortiment de bijoux.* Collection de marchandises du même genre : *fonds d'assortiment. Livre d'assortiment*, livre qu'un libraire tire d'autres éditeurs, par opposition à ceux qu'il publie lui-même.

assortir [*a-sor*] v. a. (de *à*, et *sort*). Réunir des personnes, des choses qui se conviennent : *assortir des étoffes, des convives.* Approvisionner de choses assorties : *assortir un magasin.* **S'assortir** v. pr. Se convenir : *ces couleurs s'assortissent.* ANT. **Désassortir.**

assortissant [*a-sor-ti-san*], **e** adj. Qui assortit bien, qui va bien : *couleur assortissante à une autre.*

assortissoire [*a-sor-ti-soi-re*] n. f. Caisse ou boîte qui renferme un assortiment de marchandises ou denrées.

assoter v. a. V. ASOTER.

Assouan, v. de la Haute-Egypte, sur le Nil, au S. de la première cataracte, en face de l'île de Djézirèh (autref. *Eléphantine*); 6.400 hab. Ruines de l'antique Syène. Carrières de granit rose. Victoire des Français sur les Mamelouks (1799).

assouchement [*a-sou-che-man*] n. m. (rad. *souche*). Pierre formant la base du triangle d'un fronton.

Assouci (Charles COYPEAU **d'**), poète burlesque, né à Paris (1605-1675), tourné en ridicule par Boileau. Auteur de parodies, il se donnait lui-même le surnom d'*Empereur du burlesque.*

assoupir [*a-sou*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *sopire*, endormir). Endormir à demi : *l'éther assoupit. Fig.* Calmer, empêcher l'éclat d'une chose fâcheuse : *assoupir la douleur, une affaire.* **S'assoupir** v. pr. S'endormir à moitié. ANT. **Réveiller.**

assoupissant [*u-sou-pi-san*], **e** adj. Qui assoupit.

assoupissement [*a-sou-pi-se-man*] n. m. Etat d'une personne assoupie. *Fig.* Nonchalance extrême : *l'assoupissement des Asiatiques.*

assouplir [*a-sou*] v. a. Rendre souple : *assouplir une étoffe, les muscles. Fig.* : *assouplir le caractère.* ANT. **Raidir** ou **roidir.**

assouplissage [*a-sou-pli-sa-je*] n. m. Traitement que l'on fait subir aux fils de soie pour les assouplir.

assouplissement [*a-sou-pli-se-man*] n. m. Action d'assouplir : *exercices d'assouplissement. Fig.* : *assouplissement du caractère.*

assourdir [*a-sour*] v. a. (de *à*, et *sourd*). Rendre comme sourd : *le canon assourdit.* Rendre moins éclatant : *assourdir un son, des couleurs.*

assourdissant [*a-sour-di-san*], **e** adj. Qui assourdit : *bruit assourdissant.*

assourdissement [*a-sour-di-se-man*] n. m. Action d'assourdir ; résultat de cette action.

assouvir [*a-sou*] v. a. (autre forme de *assoupir*). Rassasier pleinement : *assouvir sa faim, sa vengeance.*

assouvissement [*a-sou-vi-se-man*] n. m. Action d'assouvir ; état de ce qui est assouvi : *l'assouvissement des désirs.*

Assuérus [*a-su-é-russ*], nom biblique d'un roi de Perse (Xerxès, suivant les uns, Darius Ier ou Artaxerxès, suivant les autres) qui épousa Esther, nièce du Juif Mardochée, après avoir répudié l'orgueilleuse Vasthi. Il est mis en scène dans la tragédie de Racine, *Esther.*

assujettir [*a-su-jè-tir*] ou **assujétir** [*a-su*] v. a. Rendre sujet ; soumettre, asservir, subjuguer : *assujettir un peuple.* Astreindre : *assujettir à l'obéissance.* Fixer : *assujettir une porte.* ANT. **Délivrer, dégager.**

assujettissant ou **assujétissant** [*a-su-jé-ti-san*], **e** adj. Qui gêne, assujettit : *travail assujettissant.*

assujettissement ou **assujétissement** [*a-su-jé-ti-se-man*] n. m. Action d'assujettir. Etat de dépendance, de soumission. *Fig.* Contrainte, sujétion : *la grandeur a ses assujettissements.*

assumer [*a-su-mé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *sumere*, prendre). Prendre sur soi, se charger de : *assumer une responsabilité.* ANT. **Récuser, rejeter, se décharger.**

Assur, le dieu suprême du Panthéon assyrien.

assurable [*a-su*] adj. Qui peut être assuré, garanti par une compagnie d'assurance.

assurance [*a-su*] n. f. Confiance, sécurité : *répondre avec assurance.* Certitude : *j'ai l'assurance que...* Garantie, gage, promesse formelle : *je vous donne l'assurance que vous serez satisfait.* Fermeté, hardiesse : *répondre avec assurance. Compagnie d'assurance,* société qui, moyennant le payement d'une prime fixe et régulière, garantit ses membres contre les risques d'incendie, grêle, inondation, naufrage, etc. ANT. **Incertitude, doute, hésitation.**

— ENCYCL. La division fondamentale des assurances est la suivante : assurances *maritimes,* ayant pour objet de garantir contre les fortunes de mer; assurances *terrestres,* ayant pour objet de garantir contre les risques ou sinistres de terre (incendie, grêle, inondation, mortalité des bestiaux, faillites, procès, maladie, la vie humaine, accidents du travail, etc.).

Qu'il s'agisse d'assurances maritimes ou terrestres, il existe deux modes distincts d'assurances : les assurances à *primes* et les assurances *mutuelles.* Habituellement, l'assureur stipule, pour prix du risque qu'il prend à sa charge, une somme fixe et à forfait, que l'assuré s'engage à lui payer, quoi qu'il arrive, c'est-à-dire qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de sinistre ; cette somme, qui est le coût de l'assurance, s'appelle *prime*, et c'est en ces circonstances que l'assurance est dite *assurance à primes.*

Les *assurances mutuelles* sont celles dans lesquelles plusieurs personnes, exposées aux mêmes risques, s'associent pour se garantir réciproquement ces risques ; en ce cas, chaque assuré, étant en même temps assureur et assuré, n'a aucune prime à payer; il n'est débiteur que s'il y a sinistre, et alors, c'est proportionnellement à la valeur de l'objet qu'il a fait assurer, qu'il contribue à la réparation des dommages éprouvés par ses coassurés.

On nomme *police d'assurance* l'acte qui constate le contrat d'assurance et qui est la preuve du contrat. La police doit être rédigée sur papier timbré et signée par l'assureur et l'assuré ; elle peut être dressée soit directement, soit par l'intermédiaire des courtiers d'assurances, qui doivent inscrire sur leur *registre des polices* toutes les polices qu'ils ont rédigées. L'acte modifiant ultérieurement la police ou l'annulant, par la volonté des parties, porte le nom d'*avenant.*

Les *assurances sur la vie* présentent deux types principaux. L'assureur s'engage : 1° ou bien à verser telle somme à une personne déterminée si, à l'époque fixée par la convention, cette personne est encore en vie ; cette assurance est dite *assurance en cas de vie ;* 2° ou bien à remettre, au décès de telle personne, une certaine somme à un bénéficiaire désignée ; cette assurance est dénommée *assurance en cas de décès.* Dans l'assurance pour la *vie entière,* le capital est payable aux héritiers ou autres ayants droit dès le décès de l'assuré, à quelque époque qu'il survienne. Si la prime est viagère, elle est payable jusqu'au décès de l'assuré; si elle est temporaire, elle cesse au décès de l'assuré ou au terme fixé d'avance. Dans l'assurance *mixte,* le capital est payable soit à l'assuré lui-même s'il vit au terme convenu, soit aux personnes qu'il a désigné si son décès survient avant ce terme.

La prime varie suivant l'âge de l'assuré, l'époque du payement du capital soit à l'assuré, soit à ses héritiers ; elle diffère aussi selon les compagnies.

Les assurances qui concernent spécialement le travail sont dites assurances *industrielles* ou *ouvrières :* assurances contre le chômage et surtout contre les accidents du travail (mort, infirmité permanente, incapacité temporaire de travail). Les assurances contre les accidents du travail peuvent être organisées : 1° soit par des sociétés ou compagnies spéciales, auquel cas l'assurance est *individuelle*, c'est-à-dire souscrite par l'ouvrier traitant directement avec la compagnie, ou bien (ce qui est plus fréquent en pratique) *collective,* c'est-à-dire contractée par le patron pour le personnel qu'il emploie; 2° soit par les intéressés eux-mêmes, à l'aide de caisses de secours spéciales; 3° soit par l'Etat. Il existe une *Caisse nationale d'assurances en cas d'accident,* gérée par la Caisse des dépôts et consignations.

Assurbanipal ou **Assour-Banabal,** roi d'Assyrie de 667 à environ 626 av. J.-C.

assure [*a-su-re*] n. f. Trame des tapisseries de haute lisse.

assuré, e [*a-su-ré*] adj. Ferme, hardi : *pas, air, regard assuré.* Certain, garanti : *succès assuré.* N. Qui est garanti par un contrat d'assurance.

assurément [*a-su-ré-man*] adv. Certainement. ANT. **Eventuellement, peut-être.**

assurer [*a-su-ré*] v. a. (de *à*, et *sûr*). Rendre sûr, durable : *assurer le bonheur de quelqu'un.* Rendre stable : *assurer un mur.* Garantir : *assurer une créance.* S'engager à rembourser les pertes ; *assurer une récolte.* Affirmer : *assurer un fait à quelqu'un.* Mettre dans un état de certitude : *assurer quelqu'un d'une chose.* **S'assurer** v. pr. Se procurer la certitude : *nous nous sommes assurés que...* Arrêter : *s'assurer d'un coupable.* Passer un contrat d'assurance.

assureur [*a-su*] n. m. Celui qui assure un navire contre le naufrage, une maison contre l'incendie, etc.

assurgent [*u-sur-jun*], **e** adj. Syn. de ASCENDANT, DRESSÉ.

Assyrie [*a-si-ri*], Etat de l'ancienne Asie, qui occupait le cours moyen du Tigre. (Hab. *Assyriens.*)

Hist. L'histoire de l'Assyrie comprend trois phases principales indiquées par les trois capitales successives de ses rois : *El-Assur, Caluch* et *Ninive.* Ses premiers souverains connus vivaient au milieu du XIXe s. avant Jésus-Christ. C'est vers la fin du XIe s. que le centre de gravité du pays passa d'El-Assur à Calach. Cette nouvelle période, à laquelle appartiennent notamment Salmanasar III, Tiglatphalasar III et Salmanasar IV, se termine en 721, lorsque Sargon fonde la dynastie des Sargonides et établit sa capitale près de Ninive, à l'endroit appelé aujourd'hui Khorsabad. Ses descendants Sennachérib, Assarhaddon, Assourbanipal (qu'on a identifié sans preuves décisives avec Sardanapale), régnèrent sur l'Assyrie jusqu'à ce qu'elle succombât sous les coups des Iraniens (VIIe a. av. J.-C.).

Civilisation. Les Assyriens avaient d'abord été vassaux de la Chaldée, et la civilisation de l'Asie occidentale se propagea en remontant le cours du Tigre et de l'Euphrate. L'Assyrie ne fut qu'un empire militaire, qui ne vécut que par les armes et pour la guerre. Après avoir secoué le joug de Babylone, les Assyriens réussirent à se rendre indépendants et imposèrent leur domination au reste de l'Asie occidentale et à l'Egypte.

Ils avaient une religion polythéiste, avec Assur au sommet de la hiérarchie des dieux, et leur gouvernement avait la forme d'une théocratie militaire. Leur civilisation était d'origine chaldéenne. Ils employaient une écriture *cunéiforme.* (V. ce mot.)

L'Assyrie ne fut pas le seul Etat qui se développa dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate : on y trouve aussi l'Elam ou Susiane et la Chaldée. (V. ÉLAM, CHALDÉE.)

Assyrien, enne [*a-si-ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Assyrie. Adjectiv. : *antiquité assyrienne.*

— ENCYCL. *Art assyrien.* Il atteignit sous Assurbanipal un haut degré de perfection. Le palais assyrien se compose d'une série de grandes salles et de couloirs d'un ensemble assez peu varié. Mais la sculpture y était répandue à profusion : des taureaux ailés et des figures colossales apparaissaient à l'extérieur; à l'intérieur se déroulaient, en de multiples bas-reliefs, les chasses et les victoires du prince. Les figures humaines sont de véritables portraits. Les animaux, taureaux, lions, sont représentés avec beaucoup de talent et de vérité. De remarquables effets décoratifs étaient obtenus par l'emploi de briques émaillées et l'usage de peindre les bas-reliefs. L'ameublement et la bijouterie des Assyriens ont produit des œuvres d'une grande perfection. La glyptique atteignit à une réelle perfection, et les musées publics comptent de beaux camées.

assyriologie [*a-si, jî*] n. f. Science qui s'occupe des antiquités assyriennes.

assyriologue [*a-si, lo-ghe*] n. m. Celui qui étudie les antiquités assyriennes.

Ast (George), érudit et philologue allemand, né à Gotha, m. à Munich (1778-1841).

astacus [*as-ta-kuss*] n. m. Nom scientifique de l'écrevisse, type de la famille des *astacidés.*

astacidés [*as, dé*] n. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, renfermant les formes dont les pattes de la première paire antérieure sont armées de pinces didactyles. S. un *astacidé.*

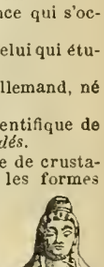

Astarté.

Astaffort [*as-ta-for*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 19 kil. d'Agen, sur le Gers ; 1.860 h. Ch. de f. M. Prunes. — Le cant. a 8 comm. et 6.980 h.

Astarac [*as-ta-rak*], pays de l'ancienne France, au S.-E. de l'Armagnac. Ch.-l. *Mirande;* auj. dans le dép. du Gers. Eaux-de-vie renommées. (Hab. *Astaraquois*).

Astarté [*ass*] ou **Astaroth,** déesse par excellence du ciel chez les peuples sémitiques, protectrice, sous différents noms (Istar, Athar, etc.), d'un grand nombre de villes. Elle fut souvent honorée par des sacrifices humains.

astatique [*as-ta*] adj. (du gr. *astatos,* instable). Qui présente l'état d'équilibre indifférent : *système astatique. Aiguilles astatiques,* système de deux aiguilles également aimantées, reliées entre elles et disposées de façon que les pôles de nom contraire soient en regard, de telle sorte que la terre n'ait aucune action sur le système.

aste [*as-te*] n. m. (du lat. *hasta,* lance). Branche à fruit sur un pied de vigne.

astéisme [*as-té-is-me*] n. m. (du gr. *asteismos,* urbanité). Ironie délicate.

Astemio. *Biogr.* V. ANSTÉMIUS.

aster [*as-tèr'*] n. m. Genre de composées astéroïdées dont une espèce, l'*aster de Chine,* est communément appelée *reine-marguerite.*

Aster.

Aster d'Amphipolis, archer resté célèbre par son adresse. Il vint offrir ses services à Philippe, roi de Macédoine, auquel il se vantait de ne jamais manquer un oiseau dans son vol le plus rapide : — « Bon ! lui avait répliqué Philippe, je t'emploierai quand je ferai la guerre aux étourneaux. » La raillerie piqua

au vif l'habile tireur, qui se jeta dans Méthone, alors assiégée par le roi, et lança contre lui une flèche sur laquelle il avait écrit ces mots : « A l'œil droit de Philippe. » Aster n'avait pas exagéré son adresse, car la flèche alla frapper le but. Philippe la fit renvoyer à l'archer avec cette inscription : « Si Philippe prend la ville, Aster sera pendu. » Et il tint parole.

On fait d'assez fréquentes allusions à ce trait. En voici une que lança Béranger, au moment où la Restauration le criblait de procès :

Dans mon vieux carquois où font brèche
Les coups de vos juges maudits,
Il me reste encore une flèche,
J'écris dessus : « Pour Charles Dix ! »

Astérabad ou **Astrabad** [*ass-bad*], v. de Perse, ch.-l. de province, sur la mer Caspienne, qui forme à cet endroit le *golfe d'Astérabad*; 8.000 h.

astérides [*as-té*] n. m. pl. Classe d'échinodermes, renfermant les formes appelées vulgairement *étoiles de mer*. S. un *astéride*. (On dit aussi ASTÉROÏDES.)

Astérie.

astérie [*as-té-ri*] n. f. Echinoderme appelé vulgairement *étoile de mer*.

astérion [*as-té*] n. m. *Anat.* Point situé à la rencontre de l'occipital, du pariétal et du temporal.

astériser [*as-té-ri-zé*] v. a. Munir d'un astérisque.

astérisme [*as-té-ris-me*] n. m. Syn. de CONSTELLATION.

astérisque [*as-té-ris-ke*] n. m. (du gr. *asteriskos*, petite étoile). Signe typographique en forme d'étoile (★), pour indiquer un renvoi, une lacune, etc.

asternal, e, aux [*as-tèr*] adj. (du gr. *a* priv., et *sternon*, poitrine). Se dit des fausses côtes qui ne s'articulent pas avec le sternum.

astéroïde [*as-té-ro-i-de*] n. m. (du gr. *astêr*, astre, et *eidos*, aspect). Nom de petites planètes visibles seulement au télescope et circulant entre

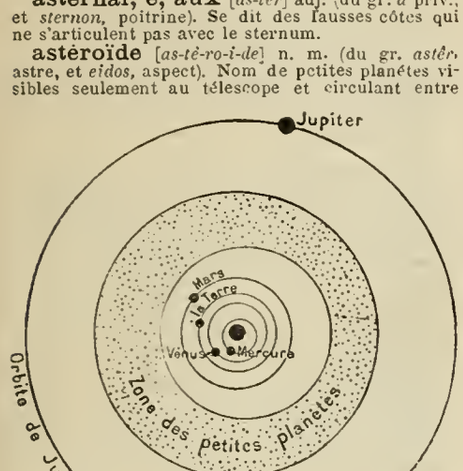

Astéroïdes.

Mars et Jupiter. Nom donné quelquefois aux aérolithes, bolides, étoiles filantes, etc.

— ENCYCL. V. PLANÈTE.

astéroïdées [*as-té-ro-i-dé*] n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des composées, ayant pour type le genre *aster*. S. une *astéroïdée*.

asthénie [*as-té-nî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sthenos*, force). Diminution de l'action organique.

asthénique [*as-té*] adj. Qui tient à l'asthénie.

asthénopie [*as-té-no-pî*] n. f. (du gr. *asthenès*, faible, et *ôps, ôpos*, œil). Troubles oculaires, résidant dans un défaut d'énergie d'une des parties de l'œil, dans l'acte de la vision.

asthmatique [*as-ma*] adj. De la nature de l'asthme. N. Qui est affecté d'un asthme.

— ENCYCL. Les asthmatiques doivent se prémunir contre les variations de la température, porter des habits chauds et légers et s'abstenir de boissons alcooliques, d'aliments trop lourds.

asthme [*as-me*] n. m. (du gr. *asthma*, respiration difficile). Maladie caractérisée par des suffocations intermittentes : *l'asthme est fréquent chez les vieillards.*

— ENCYCL. L'accès d'asthme débute généralement les premières heures de la nuit et dure au moins une ou deux heures ; une série d'accès constitue l'*attaque d'asthme*. Le traitement consiste, pendant l'accès, en fumigation de datura stramonium, de belladone, de papier nitré, en inhalation de pyridine, en injections de morphine. Le traitement préventif est surtout l'administration prolongée des iodures alcalins, puis de l'arsenic, de la belladone, etc.

asti [*as-ti*] n. m. Vin blanc muscat, récolté aux environs d'Asti (Italie), et dont une partie est traitée en mousseux (*moscato spumante*). Sorte d'étoffe de soie fabriquée à Asti. *Techn.* Syn. de ASTIC (outil).

Asti, v. du royaume d'Italie (prov. d'Alexandrie), sur le Barbo, affl. du Tanaro ; 33.500 h. Vins blancs. Étoffes de soie, filatures. Patrie d'Alfieri.

astic [*as-tik*] n. m. Os de cheval dont les cordonniers se servent pour lisser les semelles des souliers. Mélange de blanc d'Espagne, d'eau-de-vie et de savon, servant aux militaires à nettoyer les pièces de cuivre du fourniment.

asticot [*as-ti-ko*] n. m. Larve des mouches à viande.

— ENCYCL. L'asticot ou ver de viande s'emploie couramment à la pêche pour *esche* l'hameçon. Cette larve est aussi utilisée pour l'engraissement des faisans. Cette double utilisation a donné lieu à la production industrielle des asticots. On étale au soleil des viandes provenant de l'équarrissage des chevaux et on les recouvre de quelques poignées de paille ; les mouches viennent y déposer leurs œufs et, au bout de quelques jours, on a des myriades de larves. On conserve celles ci dans du son auquel on ajoute quelques morceaux de suif. — *Pêch.* Pour fixer l'asticot à l'hameçon, on enfonce délicatement la pointe de l'hameçon un peu au-dessous du gros bout de la larve et on la dirige vers l'extrémité mince.

asticoter [*as-ti-ko-té*] v. a. *Fam.* Tracasser pour des bagatelles.

astigmate [*as-tigh-ma-te*] adj. Qui est affecté d'astigmatisme.

astigmatisme [*as-tigh-ma-tis-me*] n. m. (du gr. *a* priv., et *stigma*, pointe). Imperfection de l'œil due à la variation de la courbure de l'œil et telle qu'un point lumineux donne sur la rétine non un point, mais une tache de dimension appréciable.

— ENCYCL. L'astigmatisme est très fréquent, mais en général ne cause pas de troubles de la vue ; quand il est très accentué et que les variations des courbures des surfaces de l'œil sont *régulières*, on le corrige par des verres cylindriques. Quand l'astigmatisme est irrégulier, il est presque impossible d'y remédier.

astigmomètre [*as-tigh-mo*] n. m. Instrument servant à mesurer le degré d'astigmatisme.

astiquage [*as-ti-ka-je*] n. m. Action d'astiquer. (On écrit aussi ASTICAGE.)

astiquer [*as-ti-ké*] v. a. Faire reluire en frottant avec un astic, de l'astic : *astiquer son fourniment, une semelle.* Syn. de ASTICOTER. **S'astiquer** v. pr. *Pop.* Faire sa toilette. *Fig.* Se battre.

Astolphe [*ass*], roi des Lombards, battu par Pépin le Bref, qui constitua, avec les villes qu'il avait conquise sur lui, le célèbre *patrimoine de saint Pierre* (749-756).

Astolphe, prince légendaire d'Angleterre, l'un des plus célèbres paladins du *Roland furieux* de l'Arioste. Une fée lui fit présent d'un cor « dont le son était si perçant et si terrible à souteuir qu'il n'était être vivant qui pût l'entendre ». On fait de fréquentes allusions au *cor d'Astolphe.*

astome [*as-to-me*] adj. (du gr. *a* priv., et *stoma*, bouche). Qui n'a pas de bouche, pas d'ouverture.

astomie [*as-to-mî*] n. f. Monstruosité consistant en l'absence de bouche.

Aston Manor, v. d'Angleterre (comté de Warwick), faubourg de Birmingham ; 97.300 h.

Astor [*ass*] (Jean-Jacob), négociant et philanthrope américain, né à Walldorf (Allemagne), m. à New-York (1763-1848).

Astorga [*ass*] v. d'Espagne (Léon), une des plus anciennes cités de la péninsule ; 5.400 h.

astragale [*as-tra*] n. m. (gr. *astragalos*). *Archit.* Moulure qui couronne la partie supérieure d'une colonne. *Anat.* Un des os du pied. *Bot.* Genre de légumineuses papilionacées, originaires de l'Asie, et dont certaines espèces donnent la gomme adragante. ALLUS. LITTÉR. : **Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales,** vers du premier chant de l'*Art poétique* de Boileau, que l'on rappelle quand on critique l'abus des ornements.

A, astragale.

astrakan ou **astracan** [*as-tra*] n. m. Fourrure qui est la dépouille d'un jeune agneau caracul, et dont Astrakan fait un grand commerce. V. FOURRURE.

Astrakan ou **Astrakhan** [*as-tra*], v. de Russie, ch.-l. du gouvernement de ce nom, dans une île considérable de la mer Caspienne ; port près de l'embouchure du Volga ; 113.500 h. Important commerce de fourrures, de céréales, caviar, étoffes. — Le gouvernement d'Astrakan a 1.004.000 h.

astral [*as-tral*], **e, aux** adj. Des astres : *influences astrales. Lampe astrale,* dont la lumière tombe du haut en bas, sans porter d'ombre par ses appuis.

astrance [*ass*] n. f. Genre de composées ombellifères, à fleurs en forme d'étoile, et dont une espèce est commune dans les Alpes et les Pyrénées.

astrapephobie [*as-tra-pé-fo-bî*] n. f. (du gr. *astrapê*, éclair, et *phobos*, crainte). Peur maladive des éclairs ou du tonnerre.

astre [*as-tre*] n. m. (gr. *astron*). Corps céleste éclatant : *les étoiles, les planètes, les comètes, sont des astres. Fig.* Personne fort belle ou très illustre : *les astres de la scène, de la littérature. Jusqu'aux astres,* en un lieu ou à un degré très élevé. *L'astre du jour,* le soleil. *L'astre des nuits, l'astre d'argent,* la lune.

Astrée [*as-tré*], fille de Jupiter et de Thémis, déesse de la justice ; elle séjourna parmi les hommes pendant le siècle d'or. *Au temps d'Astrée,* c'est-à-dire quand le bonheur régnait sur la terre.

astrée [*as-tré*] ou **astræa** [*as-tré-a*] n. f. Genre de madrépores, type de la famille des *astréidés.*

Astrée (*l'*), célèbre roman pastoral, d'Honoré d'Urfé (1610-1627). La scène se passe au VIIe siècle, sur les bords du Lignon, petit ruisseau du Forez, que l'auteur a popularisé. Cette œuvre maniérée, où se trouvent, à côté d'une psychologie souvent juste et fine, de jolies descriptions de la nature, a, par son charme pénétrant, exercé une influence profonde et durable. C'est là que soupire le langoureux Céladon.

astréidés [*as, dé*] n. m. pl. Famille de madrépores, dont le genre *astrée* est le type. S. un *astréidé.*

astreindre [*as-trin-dre*] v. a. (du lat. *ustringere*, lier, attacher. — Se conj. comme *craindre.*) Obliger, soumettre, assujettir. **S'astreindre** v. pr. S'assujettir à : *s'astreindre à des occupations, à des travaux.* ANT. **Dispenser, exempter.**

astreinte [*as-trin-te*] n. f. Syn. de CONTRAINTE.

astrictif, ive [*as-trik*] adj. Qui est astringent : *remède astrictif ; substance astrictive.* ANT. **Laxatif.**

astriction [*as-trik-si-on*] n. f. Effet produit par un astringent. *Chir.* Action de serrer.

astrild [*ass*] n. m. *Zool.* Syn. de BENGALI.

astringence [*as-trin-jan-se*] n. f. Qualité de ce qui est astringent : *l'astringence du quinquina.*

astringent [*as-trin-jan*], **e** adj. (du lat. *astringere*, resserrer). *Méd.* Qui resserre : *remède astringent.* N. m. : *un astringent.* ANT. **Laxatif.**

— ENCYCL. Les astringents produisent sur la langue une saveur d'âpreté caractéristique, dite aussi *styptique.* Employés intérieurement à faible dose, ils diminuent la sécrétion intestinale et la transpiration ; extérieurement, sur la surface des plaies, des muqueuses, ils empêchent les écoulements sanguins. Les astringents minéraux les plus importants sont : les préparations de zinc (chlorure ou sulfate), de plomb (acétate, eau blanche), de fer (perchlorure), l'alun, etc. Les astringents végétaux doivent leurs propriétés au tanin, ce sont : les cachous, kinas, les écorces de chêne, de quinquina, de ratanhia ; les feuilles de noyer, d'arbousier, d'aigremoine, de ronces, le jus de citron, etc.

astrodynamique [*as-tro*] n. f. Dynamique des astres.

astrognosie [*as-trogh-no-zî*] n. f. (du gr. *astron*, astre, et *gnôsis*, connaissance). Science des phénomènes qui se rapportent aux étoiles fixes.

astroïde [*as-tro-i-de*] n. f. (du gr. *astron*, astre, et *eidos*, image). En forme d'astre, d'étoile.

astroïte [*as-tro-i-te*] n. f. Nom vulgaire d'un polypier fossile.

astrolabe [*as-tro*] n. m. (du gr. *astron*, astre, et *lambancin*, prendre). Instrument pour mesurer la position des astres et leur hauteur au-dessus de l'horizon.

astrolâtre [*as-tro*] adj. et n. (du gr. *astron*, astre, et *latreuein*, adorer). Se dit d'un adorateur des astres : *les Chaldéens étaient astrolâtres.*

astrolâtrie [*as-tro-lâ-trî*] n. f. (de *astrolâtre*). Adoration des astres. Culte rendu aux astres.

astrologie [*as-tro-lo-jî*] n. f. (gr. *astron*, astre, et *logos*, discours). Art de prédire les événements d'après l'inspection des astres et la connaissance de leur influence.

— ENCYCL. A des observations judicieuses sur le mouvement des astres, les Chaldéens ajoutèrent des notions conjecturales, relatives à l'influence de ces astres sur le monde terrestre et les êtres vivants. De là dérive l'*astrologie judiciaire,* fondée sur ce principe, qu'à l'heure où l'enfant vient au monde, il subit l'influence mystérieuse des astres. (V. MAISON.) Pour savoir le passé et l'avenir d'un homme, il faut établir le *thème de sa nativité,* c'est-à-dire reconstituer l'état du ciel à l'heure de sa naissance. Née en Chaldée, l'astrologie passa en Egypte, de là en Grèce, puis en Italie, et de là dans tout l'occident de l'Europe. Persécutée au moyen âge, l'astrologie n'en jouit pas moins d'un grand prestige et atteignit son apogée au XVIe siècle. Chaque prince avait un astrologue à sa cour ; celui de Louis XI se nommait Galeotti, et celui de Catherine de Médicis Côme Ruggieri, tous les deux Italiens. Des savants comme Cardan, Tycho-Brahé, Képler s'intéressèrent encore à l'astrologie, dont la décadence date surtout du XVIIe siècle.

astrologique [*as-tro*] adj. Qui appartient à l'astrologie : *observation astrologique.*

astrologiquement [*as-tro, ke-man*] adv. D'après l'astrologie : *horoscope tiré astrologiquement.*

astrologue [*as-tro-lo-ghe*] n. m. Qui s'adonne à l'astrologie.

astromancie [*sî*] n. f. (du gr. *astron*, astre, et *manteia*, divination). Syn. de ASTROLOGIE.

astromètre [*as-tro*] n. m. Instrument servant à mesurer le diamètre apparent des astres et les petites distances entre les étoiles.

astronome [*as-tro-no-mî*] n. m. Qui connaît l'astronomie, ou qui s'en occupe.

astronomie [*as-tro-no-mî*] n. f. (du gr. *astron*, astre, et *nomos*, loi). Science qui traite des astres.

— ENCYCL. L'astronomie apprend à déterminer la position relative des astres, leur configuration, et à étudier les lois de leurs mouvements. Les philosophes grecs puisèrent une partie de leurs connaissances astronomiques chez les Egyptiens ; Pythagore enseignait le mouvement quotidien de la terre sur son axe, et son mouvement annuel autour du soleil : il rattacha les planètes et les comètes au système solaire (140 av. J.-C.). Ptolémée, célèbre astronome de l'école d'Alexandrie, établit un système complet qu'adoptèrent toutes les nations ; il admettait, contrairement à Pythagore, que la terre était placée au centre du monde et que tous les astres se mouvaient autour d'elle. Au XVe siècle, Copernic, astronome allemand, démontra les erreurs de Ptolémée et ramena la science astronomique aux idées de Pythagore. (V. SOLEIL, TERRE, LUNE, PLANÈTE, ÉTOILES, CIEL, etc.)

Astronomie renouvelée ou *Des révolutions des corps célestes,* ouvrage mémorable dans lequel Copernic expose son système du mouvement de la terre sur son axe et autour du soleil (1543).

Astronomie nouvelle ou *Physique céleste,* le plus beau monument qui ait été élevé à cette partie de la science, par Képler (1609).

Astronomie populaire, traité élémentaire de cosmographie, par Fr. Arago (1856), ouvrage qui a puissamment contribué à vulgariser les connaissances astronomiques.

astronomique [*as-tro*] adj. Qui concerne l'astronomie : *observation astronomique.*

Astronomiques (les), célèbre poème didactique de Manilius, où se trouve un bel exposé de la doctrine stoïcienne de l'âme du monde.

astronomiquement [*as-tro, ke-man*] adv. Suivant les lois de l'astronomie.

astroscope [*as-tros-ko-pe*] n. m. (du gr. *astron*, astre, et *skopein*, examiner). Instrument destiné à faciliter la recherche des astres et des constellations.

astroscopie [*as-tros-ko-pî*] n. f. (de *astroscope*). Contemplation des astres. (Peu us.)

astrostatique [*as-tros-ta*] n. f. Statique des astres.

Astruc [*as-truk*] (Jean), célèbre médecin français, médecin de Louis XV, né à Sauve (Languedoc), m. à Paris (1684-1766).

astuce [*as-tu-se*] n. f. (lat. *astutia*). Finesse méchante, ruse perfide. ANT. **Candeur, droiture.**

astucieusement [*as-tu-si-eu-ze-man*] adv. Avec astuce. ANT. **Loyalement, franchement.**

astucieux, euse [*as-tu-si-eû, eu-ze*] adj. Qui a, qui marque de l'astuce : *homme astucieux ; proposition astucieuse.* ANT. **Candide, droit, franc, loyal.**

Asturies [*as-tu-rî*] (LES), ancienne province du nord de l'Espagne, montagneuse, couverte par les *Pyrénées asturiennes.* (Hab. *Asturiens.*) V. pr. : *Gijon* et *Oviedo.* Elle constitua au VIIIe siècle un royaume qui devint plus tard le royaume d'Oviedo, puis de Léon. L'héritier présomptif de la couronne d'Espagne porte le titre de *prince des Asturies.*

Astyage [*as-ti*], le dernier des rois mèdes, détrôné par Cyrus, en 549 av. J.-C.

Astyanax [*as-ti-a-nakss*], fils d'Hector et d'Andromaque. Il suivit sa mère à la cour de Pyrrhus, d'après une version adoptée par Racine, dans sa tragédie d'*Andromaque ;* mais, selon Virgile et Homère, il fut précipité par les Grecs du haut des remparts de

Troie. Le nom de ce malheureux enfant, dans lequel les ennemis du peuple troyen craignaient de retrouver quelque jour un vengeur, est quelquefois appliqué au rejeton d'une dynastie vaincue et détrônée.

astyle [*as-ti-le*] adj. (du gr. *a* priv., et de *style*). Dépourvu de style.

astynome [*as-ti*] n. m. (du gr. *astu*, ville, et *nomeus*, gouverneur). Officier de police, dans l'ancienne Grèce.

Astypalée [*as-ti*], petite île de la mer Egée : auj. *Stampalia*.

Asuras ou **Asouras** [*rass*], classe de dieux souverains, dans la mythologie védique.

asyllabie [*bi*] n. f. Aphasie dans laquelle le malade peut lire séparément toutes les lettres d'une syllabe sans pouvoir les assembler.

asymétrie [*a-si-mé-tri*] n. f. Défaut de symétrie.

asymétrique [*a-si*] adj. Sans symétrie.

asymptote [*a-sinp*] n. f. (du gr. *a* priv., *sun*, avec, et *piptein*, tomber). *Géom.* Ligne droite qui s'approche constamment d'une ligne courbe sans pouvoir jamais a rencontrer : *l'hyperbole possède deux asymptotes.*

asymptotique [*a-sinp*] adj. Qui a rapport à l'asymptote.

asynartète [*a-si*] adj. et n. m. (gr. *asunartêtos*). En métrique ancienne, se dit d'un vers lyrique composé de deux membres, dont chacun peut être considéré comme un vers particulier.

asyndète [*a-sin*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sundein*, joindre). *Rhétor.* Figure qui consiste à supprimer dans une phrase les particules conjonctives. Ex : *hommes, choses, événements, tout favorisa l'ambition de Bonaparte.*

asystolie [*a-sis-to-li*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sustolê*, contraction). Ensemble des troubles dus à l'affaiblissement du cœur.

— Encycl. L'asystolie est caractérisée par la bouffissure de la face, la respiration difficile, l'œdème des jambes, du tronc, etc. Elle est toujours sous la dépendance d'une affection cardiaque ou pulmonaire. Le traitement consiste dans l'emploi raisonné de la digitale et dans le régime lacté. Le pronostic, variable avec l'âge, est cependant toujours grave.

A. t., abréviation musicale pour *A tempo*.

A. T., abréviation de *Ancien Testament*.

atabek [*bèk*] ou **atabey** [*bè*]. n. m. (m. arabe signif. *père, seigneur*). Titre donné parfois au sultan et au grand vizir.

Atacama, prov. du Chili, agricole et commerçante; 71.000 h. Capit. *Copiapo*.

Atahualpa, le dernier des Incas du Pérou, étranglé en 1533 par ordre de Pizarre, après qu'il eut payé sa rançon.

Ataïde (Louis d'), homme d'Etat et capitaine portugais, né en 1519, m. à Goa, en 1580. Il fut vice-roi des Indes et triompha d'une ligue qui se proposait de chasser les Portugais de l'Asie.

Atala, petit roman de Chateaubriand. Le héros, Chactas, fait prisonnier par une tribu ennemie, est délivré par Atala, fille du chef, qui l'aime et s'enfuit avec lui. Mais Atala, qui est chrétienne, se croyant condamnée à rester vierge, s'empoisonne. C'est un épisode de la vie sauvage en Amérique, réunissant l'émotion, la nouveauté des descriptions et la poésie du style (1801).

Atala (*les Funérailles d'*), tableau de Girodet, au Louvre (1808). Très admirée d'abord, cette toile a pu paraître depuis manquer de chaleur et d'accent.

Funérailles d'Atala, d'après Girodet.

Atalante, fille d'un roi de Scyros, célèbre pour son agilité à la course. Ayant déclaré qu'elle n'épouserait que celui qui l'aurait vaincue à la course, elle dépassait tous ses concurrents et les tuait. Hippomène la vainquit, grâce à trois pommes d'or dont Vénus lui avait fait présent. Lorsqu'il se voyait sur le point d'être atteint par Atalante, il laissait tomber une de ses pommes que la jeune fille s'empressait de ramasser, et Hippomène put ainsi toucher le but avant elle. — Les écrivains font surtout allusion à l'agilité d'Atalante, à sa lutte avec Hippomène et aux pommes d'or au moyen desquelles celui-ci la vainquit à la course. Ces particularités ont souvent inspiré les peintres (le Guide, Lebrun, etc.) et les sculpteurs (Guillaume Coustou, Pradier, etc.).

ataraxie [*rak-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *tarassein*, troubler). Etat d'une personne que rien n'émeut : *l'ataraxie est le but des morales antiques.*

Atar-Gull, roman d'Eugène Sue, remarquable par la richesse du coloris et la vivacité dramatique du récit (1831). Anicet Bourgeois et Masson en ont tiré un drame très applaudi.

Ataulf [*tôlf*] ou **Ataulphe,** roi des Wisigoths (410-415), beau-frère d'Alaric Ier. Il conquit le sud de la Gaule et fut assassiné à Barcelone.

atavique adj. Qui se rapporte à l'atavisme : *caractères ataviques.*

atavisme [*vis-me*] n. m. (du lat. *atavus*, bisaïeul). Hérédité de certains caractères venus des aïeux, des ascendants. V. hérédité.

ataxie [*tak-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *taxis*, disposition). Incoordination pathologique des mouvements du corps : *ataxie locomotrice.*

— Encycl. L'ataxie locomotrice progressive, bien décrite par Duchesne de Boulogne, est caractérisée par des douleurs *fulgurantes*, de la gastralgie avec vomissements, des troubles céphaliques, auditifs, etc., mais surtout par le défaut de coordination des mouvements volontaires, principalement des membres inférieurs. Le malade lance brusquement ses jambes en avant et finit par ne plus pouvoir marcher. La durée de cette maladie ne dépasse pas en moyenne cinq ans, mais peut aller jusqu'à vingt. Dans des cas très rares, on a signalé des guérisons. On a préconisé comme traitement les révulsifs, l'hydrothérapie, la gymnastique, etc. On est souvent obligé de recourir à la morphine.

ataxique [*tak-si-ke*] adj. Qui appartient à l'ataxie : *fièvres ataxiques.* N. Atteint d'ataxie.

Atbarah ou **Tacazzé,** affluent du Nil, l'*Astaboras* des Anciens.

Atchin. *Géogr.* V. Achem.

atechnie [*ték-ni*] n. m. (du gr. *a* priv., et *tekhnê*, art). Défaut d'art ou de science.

atèle n. m. Genre de singes des forêts brésiliennes et guyannaises, dits *singes-araignées*, à cause de la longueur démesurée et de la gracilité de leurs membres.

Atèle.

atelier [*li-é*] n. m. (de *attelle*). Lieu où travaillent des ouvriers, des artistes, etc. : *atelier bien éclairé.* Les ouvriers ou élèves travaillant sous un maître : *atelier mutiné.* Compagnie autonome de francs-maçons réunis sous un vocable distinctif; local où ils s'assemblent; leur réunion.

— Encycl. *Hyg.* Il faut que les ateliers soient vastes, hauts d'étage, toujours tenus propres, bien aérés, bien éclairés. Dans les cas où il se dégage des gaz asphyxiants ou toxiques (phosphore, oxyde de carbone), il faut, soit au moyen de cheminées d'appel, soit au moyen d'appareils clos et étanches, empêcher la diffusion de ces gaz. Il faut, en outre, éliminer les poussières dégagées par certaines industries et prévenir leur pénétration dans les voies respiratoires. Des mesures législatives réglementent l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les ateliers.

— *Ateliers nationaux.* On désigne sous ce nom les ateliers établis à différentes époques de crise, par le gouvernement, afin d'éviter le chômage aux ouvriers. Les plus célèbres furent créés en 1848 par le Gouvernement provisoire, au lendemain de la révolution de Février. Mais cette création devint d'un fonctionnement difficile et coûteux; le chiffre des ouvriers dépassa 100.000; les travaux manquèrent, et le salaire était, malgré tout, insuffisant. L'Assemblée constituante, sur le rapport de Falloux, décida la suppression des ateliers. La misère qui résulta de cette mesure provoqua un terrible mécontentement de la population ouvrière, et fut une des causes principales des douloureuses journées de Juin.

Ateliers (*représentations diverses d'*). La représentation des ateliers a souvent inspiré les artistes. Nous citerons : les tableaux de Craesbeke (Louvre), d'Adrien Van Ostade, de Mieris (Dresde), d'Horace Vernet. Dans cette dernière toile, pleine de vie et de mouvement, figurent les portraits des principaux élèves du grand peintre.

Atella, v. de la Campanie ancienne, où fut créé le genre des *atellanes*.

atellanes [*tèl-la-ne*] n. f. pl. Chez les Romains, farces populaires, très libres et surtout satiriques, qui, dit-on, avaient pris naissance à Atella, ville de Campanie; au lieu d'être jouées par des esclaves ou des affranchis, elles avaient toujours pour acteurs de jeunes Romains. Les auteurs principaux d'*atellanes* sont Pomponius et Nævius.

atemadoulet [*lé*] n. m. Autrefois, premier ministre des rois de Perse.

a tempo [*tin*] loc. ital. signif. *En mesure* et qui s'abrège souvent *A. t.* En dehors de la musique, signifie *à propos*.

atermoiement ou **atermoîment** [*a-tèr-moi-man*] n. m. Accommodement d'un débiteur avec ses créanciers pour les payer à terme convenu. *Par ext.* Délai, tergiversation (s'emploie surtout au plur.).

atermoyer [*a-tèr-moi-ié*] v. n. (de *à*, et *terme*. — Se conj. comme *aboyer*.) Retarder un payement : *atermoyer un payement. Fig.* Différer, remettre, ajourner. **S'atermoyer** v. pr. Prendre des arrangements, obtenir des délais.

Atesh-Kédé, recueil bibliographique et anthologie des principaux poètes persans jusqu'en 1799, par Louthf-Ali-Beg.

Atessa, v. d'Italie (prov. de Chieti); 12.200 h. Bestiaux, fruits.

ateuchus [*kuss*] n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, renfermant de gros bousiers des régions chaudes de l'ancien monde : *l'ateuchus est le scarabée sacré des anciens Egyptiens.*

Ath [*at'*] v. de Belgique (Hainaut), ch.-l. d'arrond., sur la Dendre, affl. de l'Escaut; 11.200 h. Toiles.

Athabasca, riv. du Dominion canadien (cours 1.200 kil.), qui naît dans le territoire d'Alberta, et finit dans le *lac d'Athabasca* (7.000 kil. carr.).

Athalaric, roi des Ostrogoths d'Italie, né vers 516. Il régna de 526 à 534.

Athalie [*li*], reine de Juda, fille d'Achab et de Jézabel, célèbre par ses crimes et son impiété. Elle épousa Joram, fils de Josaphat. A la mort d'Ochozias, son fils, elle monta sur le trône, après avoir fait périr les fils de ce roi, excepté Joas, que le grand prêtre Joad recueillit et rétablit sur le trône. Elle fut massacrée par le peuple (IXe s. av. J.-C.). On rappelle quelquefois le nom d'Athalie pour désigner ces princesses cruelles qui immolent leurs proches à leur ambition.

Athalie, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine, appelée par Voltaire *le chef-d'œuvre de l'esprit humain*. Le sujet en est la conspiration du grand prêtre Joad, l'avènement de Joas, et la mort de la reine. Elle avait été composée pour les demoiselles de Saint-Cyr, à la prière de Mme de Maintenon, et fut représentée pour la première fois en 1702, chez la duchesse de Bouillon. Les chœurs ont été mis en musique par J.-B. Moreau, et, de nos jours, par Mendelssohn, J. Cohen. On trouve dans cette tragédie de nombreux vers qui, par la beauté de la pensée et la noblesse de l'expression, ont eu le privilège d'être souvent cités :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ?

Et quel temps fut jamais si fertile en miracles ?

. . . cet esprit d'imprudence et d'erreur
De la chute des rois funeste avant-coureur.

Un songe, me devrais-je inquiéter d'un songe ?

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit...

. . . . . cet éclat emprunté,
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé ?

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.

Cieux, écoutez ma voix ; terre, prête l'oreille :
Ne dis plus, ô Jacob, que ton Seigneur sommeille.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé !

. . . Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond du désert, brillante de clartés ?

Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes pauvre et comme eux orphelin.

Apprenez, roi des Juifs, et n'oubliez jamais
Que les rois dans le ciel ont un juge sévère,
L'innocence un vengeur, et l'orphelin un père.

Athalie faisant massacrer les enfants de son fils, tableau de Sigalon (1827, Nantes); belle toile qui produit une impression d'horreur.

Athamas [*mass*], roi légendaire d'Orchomène, en Béotie.

Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne, de 554 à 566; père de Brunehaut et de Galswinthe.

Athanase (saint), patriarche d'Alexandrie, célèbre Père de l'Eglise (298 ou 299-373). Il contribua à faire condamner, au concile de Nicée (325), l'hérésie arienne, qu'il ne cessa de combattre avec la plus grande énergie, en dépit des persécutions. Fête le 2 mai.

athanasie [*zi*] n. f. (du gr. *athanasia*, immortalité). *Bot.* Genre de composées-sénécionidées, renfermant des arbrisseaux originaires du cap de Bonne-Espérance.

athanor n. m. *Chim. anc.* Sorte de fourneau à combustion lente.

athée [*té*] adj. et n. (du gr. *a* priv., et *theos*, Dieu). Qui ne reconnaît point l'existence de Dieu. Ant. **Déiste, théiste.**

athéisme [*té-is-me*] n. m. Doctrine des athées. Ant. **Déisme, théisme, polythéisme.**

athéiste [*is-te*] adj. Qui a le caractère de l'athéisme : *négation athéiste.*

athéistique [*té-is-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'athéisme : *philosophie athéistique.*

Athelstan, roi anglo-saxon (895-940), petit-fils d'Alfred le Grand. Il monta sur le trône en 925 et promulgua de sages lois.

Athéna (gr. *Athènê*), déesse grecque de la sagesse et de l'intelligence, fille de Zeus; divinité éponyme d'Athènes, identifiée avec la Minerve des Romains.

Athenæum [*té-né-om'*], école fondée à Rome par l'empereur Hadrien, vers 135 apr. J.-C., dans le but de favoriser les études littéraires et scientifiques.

Athenæum, célèbre recueil semi-hebdomadaire anglais, fondé en 1828, et qui traite de littérature, de science et de beaux-arts.

Athénagoras [*rass*], philosophe grec (IIe s. apr. J.-C.). Connu par son *Apologie pour les chrétiens* adressée à Marc-Aurèle et à son fils Commode.

Athénê. *Myth.* V. Athéna.

athénée [*té-né*] n. m. (du gr. *Athénê*, Minerve, déesse des beaux-arts). Etablissement où des savants, des gens de lettres se réunissent pour faire des cours, des lectures.

Athénée, grammairien et rhéteur grec du IIe siècle de notre ère, né à Naucratis (Egypte); auteur d'un ouvrage curieux et précieux *le Banquet des sophistes*, sorte de répertoire universel de l'antiquité, d'une prodigieuse variété.

Athènes, capit. de l'Attique et ville principale de l'ancienne Grèce, composée de deux parties : 1° l'*Acropole* ou haute ville, et la ville basse; 2° les trois ports (*Pirée, Munychie, Phalère*), réunis à la ville par les *Longs Murs*, construits sous Périclès, qui la restaura de 460 à 429 av. J.-C., Xerxès l'ayant brûlée en 480. Elle devait son éclat à ses monuments publics et au rang intellectuel que lui valurent dans le monde antique ses hommes d'Etat, ses philosophes, ses écrivains et ses artistes. Son histoire fut glorieuse au temps des guerres médiques, où elle prit la direction de la résistance des Grecs contre la Perse. Elle y gagna de devenir une puissance maritime de premier ordre sous Thémistocle, Aristide, Cimon et Périclès. La guerre du Péloponèse affaiblit sa puissance politique au profit de Sparte, mais sans entamer sa suprématie artistique et littéraire. Un siècle plus tard, elle fut avec Démosthène le dernier boulevard de la liberté hellénique contre la Macédoine. Même sous la domination romaine, elle resta un des centres de la culture littéraire de l'Orient. En raison du rôle brillant qu'elle a joué dans la civilisation, son nom s'emploie pour désigner toute cité où fleurissent les lettres, les arts et l'esprit; mais c'est surtout pour désigner la ville de Paris,

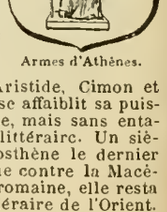

Armes d'Athènes.

qui offre tant de points de ressemblance avec la patrie de Phidias, de Périclès et de Démosthène, que l'on fait usage du mot *Athènes*.

Les fils des Gaulois, vains, frivoles, légers, spirituels et curieux, ont souvent été comparés aux Athéniens, et La Fontaine, le plus gaulois des Français, ou, si on le préfère, le plus français des Gaulois, tenait beaucoup à cette comparaison :

Nous sommes tous d'Athène en ce point, et moi-même,
Au moment où je fais cette moralité,
Si « Peau-d'Ane » m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

Cet hémistiche, *Nous sommes tous d'Athène*, est souvent cité pour caractériser la légèreté de ceux qui, en littérature, en politique, dans les beaux-arts, négligent le sérieux pour s'attacher à des bagatelles qui leur plaisent. — Athènes est aujourd'hui la capitale de la Grèce et compte 120.000 h. (*Athéniens*). Son commerce et son industrie se développent chaque jour, et les étrangers viennent en foule visiter les ruines de ses monuments, qui ont été méthodiquement explorés : sur l'Acropole, le Parthénon et ses frises, l'Erechthéion et le temple de Minerve, le temple de la Victoire Aptère, et, autour de l'Acropole : le temple de Dionysos, l'Odéon d'Hérode Atticus, les ruines du Puyx, la nécropole du Céramique, le monument de Lysicrate, l'Asclépiéion, etc.

Athènes (*Panégyrique d'*), célèbre ouvrage d'Isocrate, lu aux jeux Olympiques de l'année 384 av. J.-C. C'est une œuvre des plus parfaites au point de vue du style. L'auteur y exhorte les Grecs à s'unir contre les Perses, et réclame pour Athènes la direction de cette guerre nationale.

Athénien, enne [*ni-in, è-ne*], originaire ou habitant d'Athènes : *les Athéniens. Parext.* Personne d'un esprit frivole, léger : *les Athéniens de Paris.* Adjectiv. Qui appartient à Athènes ou à ses habitants : *mœurs athéniennes.*

athénienne [*ni-è-ne*] n. f. Meuble artistique, formé d'un vase porté par trois ou quatre pieds, en usage à la fin du XVIIIe siècle.

Athénodore, philosophe grec, du Ier siècle avant notre ère, né à Tarse; il compta Octave au nombre de ses élèves, et devint, à Rome, un de ses principaux conseillers.

athérine n. f. Genre de poissons acanthoptères, famille des mugilidés, dont certaines espèces habitent les côtes de France.

athermal, e, aux [*tèr*] adj. (du gr. *a* priv., et *thermos*, chaleur). Se dit des eaux minérales froides.

athermane ou **athermique** [*tèr*] adj. Se dit d'un corps qui ne se laisse pas traverser par les radiations calorifiques.

athéromateux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui concerne l'athérome : *tumeur athéromateuse.* N. Personne atteinte d'athérome.

athérome n. m. Tumeur enkystée, remplie de matière sébacée, vulgairement *loupe*. Dégénérescence de la tunique interne des artères.

— Encycl. L'athérome artériel est sous la dépendance de l'alcoolisme, du saturnisme, de la syphilis, de l'arthritisme, de la vieillesse, etc. On constate chez l'athéromateux que les artères sont dures (artère en tuyau de pipe), que le pouls est brusque, etc. Le traitement consiste en l'administration des iodures alcalins et, lorsqu'il y a une pression sanguine exagérée, les courants de hautes fréquences sont indiqués.

Atherton, v. d'Angleterre (Lancastre); 19.000 h. Clouterie, forges.

athérure n. m. Genre de mammifères rongeurs, renfermant des pores-épics à longue queue, qui vivent dans la région indo-malaise.

athétose [*tô-ze*] n. f. (du gr. *athetos*, sans position fixe). Phénomène morbide, consistant en mouvements involontaires, lents, limités généralement à la main ou au pied.

— Encycl. L'athétose peut être double; elle s'observe alors chez les enfants, idiots ou épileptiques, mais généralement elle est unilatérale : une seule main, un seul pied sont animés de mouvements involontaires incessants. On dit alors qu'il y a *hémiathétose*. Dans ce cas, il existe toujours une lésion cérébrale. La durée de cette maladie est illimitée.

Athis [*tiss*], ch-l. de c. (Orne), arr. et à 29 kil. de Domfront; 2.680 h. Filature de coton. — Le cant. a 16 comm. et 11.050 h.

Athis-Mons, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 11 kil. de Corbeil, sur la Seine; 3.500 h.

athlète [*at-lè-te*] n. m. (gr. *athlétès*; de *athlos*, combat). Lutteur qui figurait dans les jeux et les exercices gymniques des anciens. Homme très fort. *Fig.* Vaillant défenseur d'une cause, d'un principe : *Victor Hugo fut l'athlète du romantisme.*

— Encycl. On distinguait, en Grèce, plusieurs espèces d'athlètes, suivant les exercices : coureurs, lutteurs, lanceurs de disque ou de javelot, pugilistes, pancratiastes. Pour prendre part aux concours des jeux publics, il fallait être Grec de naissance et de condition libre. Jusqu'au IVe siècle, il n'y eut pas d'athlète de profession; depuis lors, la participation aux jeux publics devint un métier souvent très lucratif. Les athlètes combattaient le corps nu, frotté d'huile. Les vainqueurs recevaient, à l'origine, des objets précieux ou une somme d'argent; plus tard, ils furent simplement couronnés. Ils avaient droit à une foule de privilèges : exemption d'impôts, préséance dans les jeux, etc.

athlétique [*at-lé*] adj. Qui appartient aux athlètes : *formes athlétiques.*

athlétiquement [*at-lé-ti-ke-man*] adv. En athlète; d'une manière athlétique.

athlétisme [*at-lé-tis-me*] n. m. Ensemble des exercices corporels auxquels se livrent les athlètes.

athlothète [*at-lo*] n. m. (du gr. *athlon*, prix du combat, et *tithémi*, je place). Nom donné, chez les Grecs, à ceux qui instituaient des jeux, ou des prix dans ces jeux.

at home [*at-hô-me*] loc. angl. signif. A la maison : *se trouver bien at home.*

Athor, divinité égyptienne, dans laquelle les Grecs crurent reconnaître leur Aphrodite.

athoracique adj. (du gr. *a* priv., et de *thorax*). Qui n'a pas de thorax.

Athos [*toss*], montagne de la Turquie d'Europe, située dans le sud de la presqu'île de Salonique, qui

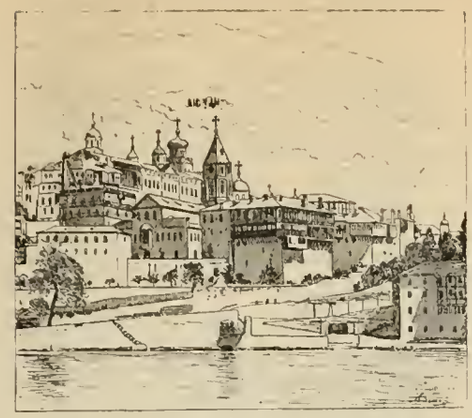

Monastère du mont Athos.

s'avance dans l'Archipel; 1.935 m. d'altitude. Ses couvents de moines renferment de très précieux manuscrits.

athrepsie [*trép-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *trephein*, nourrir). Défaut d'assimilation des aliments, amenant chez les enfants une dénutrition progressive.

— Encycl. L'athrepsie, dont le type clinique a été décrit par le professeur Parrot, résulte d'une assimilation mauvaise. Elle se caractérise par de la diarrhée profuse, un amaigrissement extrême, l'absence de fièvre, la respiration pénible, la présence du muguet, etc. L'athrepsie s'observe chez les enfants nés dans de mauvaises conditions ou nourris avec du lait altéré, et souvent chez les nourrissons sevrés prématurément. Le traitement préventif consiste à ne donner que du lait jusqu'à huit mois et à ne pas sevrer avant l'année accomplie. La maladie, déclarée lorsque la diarrhée est intense, on se trouvera bien de la diète hydrique et du bouillon de légumes, lentement remplacés par du lait *bouilli* coupé d'eau bouillie, ou encore par l'usage du képhir durant quelques jours.

athroïsme [*a-tro-is-me*] n. m. (du gr. *athroisma*, amas, collection). Figure de rhétorique. Syn. ACCUMULATION.

Athus, comm. de Belgique (Luxembourg), arr. d'Arlon; 2.500 h.

athymie [*ti-mî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *thumos*, courage). *Méd.* Dépression morale, tristesse.

atimie [*mî*] n. f. (gr. *atimia*). Chez les anciens Grecs, privation des droits civils et politiques.

Atkarsk, v. de Russie (gouv. de Saratov), sur l'Atkara; 10.000 h.

Atkinson (Thomas Witlam), voyageur anglais, né dans le comté d'York (1799-1861).

Atlanta, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat de Georgie; 80.000 h. Grand commerce de coton.

Atlante.

atlante [*at'*] n. m. (de *Atlas*, n. myth.). Figure d'homme qui soutient un ouvrage d'architecture.

Atlantide, île que les anciens mythographes mentionnent comme ayant existé autrefois dans l'Atlantique, à l'O. de Gibraltar.

Atlantide (la *Nouvelle*), célèbre ouvrage de Bacon, resté inachevé; c'est une espèce de roman scientifique, à la manière de Platon, comprenant la description d'une cité idéale des sciences physiques.

Atlantides (les), filles d'Atlas, nommées aussi *Pléiades*, qui furent changées en étoiles. (*Myth.*) — Une *Atlantide.*

atlantique adj. Qui se rapporte à l'Atlas ou à l'Atlantique : *littoral atlantique.*

Atlantique (OCÉAN), vaste mer entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, superf. de près de 100 millions de kil. carr. On y a trouvé, au moyen de sondages, des profondeurs de 8.500 mètres, réparties en deux fosses principales. Parmi les courants qui la sillonnent, le plus important est le courant tiède du *Gulf-Stream*, qui, parti du golfe du Mexique, vient réchauffer les côtes occidentales de l'Europe. L'Atlantique est traversé par des câbles sous-marins, qui mettent en rapport l'Europe et les deux Amériques.

atlas [*at-lass*] n. m. (de *Atlas*, n. myth.). Première vertèbre du cou (qui supporte la tête, de la même manière qu'Atlas supportait le monde). Adjectiv. : *vertèbre atlas.* Recueil de cartes géographiques. Planches jointes à un ouvrage : *atlas historique; atlas d'anatomie.* Papillon. (V. ATTACUS.)

Atlas (*at-lass*), roi fabuleux de Mauritanie, fils de Jupiter. Ayant refusé l'hospitalité à Persée, celui-ci fit apparaître à ses yeux la tête terrifiante de Méduse, et le métamorphosa en montagne. Comme cette montagne est très élevée, les mythographes ont imaginé qu'Atlas avait été condamné à soutenir le ciel sur ses épaules. On compare quelquefois à Atlas l'homme chargé de supporter seul le poids d'un grand nombre d'affaires, de responsabilités nombreuses.

Atlas.

Atlas, chaîne de montagnes au N. de l'Afrique, dans le Maroc, l'Algérie, la Tunisie. Le véritable Atlas, dit *grand Atlas* et *moyen Atlas*, s'élève dans le Maroc. Ses altitudes varient entre 2.000 et 4.500 m. Le *Riff* (chaîne marocaine littorale) et les massifs d'Algérie et de Tunisie n'atteignent même pas 2.500 m.

Atlixco, v. du Mexique (Etat de Puebla), au pied du Popocatepetl; 13.000 h.

atloïdé, e ou **atloïdien, enne** [*at', di-in, é-ne*] adj. Qui concerne la vertèbre atlas.

Atmeïdan, grande place publique de Constantinople.

atmidomètre [*at-mi*] n. m. (du gr. *atmis, idos*, vapeur, et *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer la quantité d'un liquide évaporée en un temps donné.

atmolyse [*at-mo-li-ze*] n. f. (du gr. *atmos*, gaz, et *luein*, décomposer). Analyse des gaz.

atmomètre [*at'*] n. m. (du gr. *atmos*, vapeur, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer l'évaporation.

atmosphère [*at-mos-fè-re*] n. f. (du gr. *atmos*, vapeur, et *sphaira*, sphère). Masse d'air qui environne la terre. Poids d'une colonne de mercure, ayant pour hauteur 76 centimètres, et pour base 1 cent. carré (1.033 gr. environ), que l'on prend pour unité de pression dans l'étude des gaz : *pression de dix, de vingt atmosphères.*

— Encycl. L'atmosphère doit affecter la forme d'un sphéroïde beaucoup plus aplati que ne l'est la terre; on n'est pas complètement fixé sur son épaisseur, qui ne paraît cependant pas dépasser une soixantaine de kilomètres. L'atmosphère exerce sur tous les corps à la surface de la terre une pression dite *pression atmosphérique*, qui est variable et que l'on étudie à l'aide d'un *baromètre;* cette pression moyenne est de 1.033 gr. par cent. carré, de sorte que la pression sur un homme de grandeur ordinaire est d'environ 17.000 kilogrammes. Si nous ne sommes pas écrasés par cet énorme poids, c'est qu'il est sans cesse contre-balancé par la réaction des fluides dont notre corps est rempli. Les couches d'air qui constituent l'atmosphère se refroidissent, à mesure qu'on s'élève, d'environ 1° par 215 mètres environ. (V. AIR.) Les observations astronomiques démontrent que les planètes et leurs satellites (la lune exceptée) sont également entourés d'une atmosphère.

atmosphérique [*at-mos-fé*] adj. Qui a rapport à l'atmosphère : *pression, phénomène atmosphérique.*

atocie [*sî*] n. f. (gr. *atokia*). Stérilité chez la femme.

atoll ou **attoll** [*a-tol*] n. m. (mot maldive). Ile corallienne, formant un anneau plus ou moins continu autour d'une lagune intérieure.

— Encycl. Les atolls se présentent sous l'aspect d'une plate-forme émergée, couverte de végétation et entourée d'une plage déclive. Au milieu existe

Atoll.

une lagune, dont la profondeur et la salure varient avec chaque île. Les nombreux atolls du Pacifique sont tous établis sur des cônes volcaniques, autour desquels les colonies de coraux semblent avoir édifié des lignes presque continues de récifs et de brisants.

atome n. m. (du gr. *atomos*, qu'on ne peut diviser). Corps regardé comme indivisible à cause de sa petitesse, et qui forme la plus petite quantité d'un élément pouvant entrer en combinaison. Elément des corps. *Fig.* Corps relativement très petit : *les hommes sont des atomes dans l'univers.*

— Encycl. *Chim.* Les théories modernes relatives à la constitution des corps consistent à considérer ceux-ci comme formés d'une multitude de parcelles infiniment petites, indivisibles, isolées les unes des autres, et exerçant les unes sur les autres une action mutuelle; chacune de ces parties est appelée *molécule;* c'est *la plus petite quantité de la matière constituant le corps considéré qui puisse exister à l'état libre.* Dans les corps composés, chacune des molécules est formée d'un certain nombre d'atomes différents, alors que, dans les corps simples, la molécule comprend un certain nombre de mêmes atomes.

atomicité n. f. *Chim.* Syn. de VALENCE.

atomique adj. Qui a rapport aux atomes : *théorie atomique. Poids atomique*, poids relatif des atomes des divers corps. *Notation atomique*, notation chimique, basée sur la considération des poids atomiques.

atomisme [*mis-me*] n. m. Système des philosophes qui prétendent expliquer la formation de l'univers par la combinaison fortuite des atomes. Hypothèse scientifique qui considère les corps comme étant formés de particules élémentaires nommées *atomes.*

— Encycl. *Philos.* Il faut distinguer l'atomisme scientifique de l'atomisme considéré comme doctrine philosophique. Le premier prolonge à la fois l'expérience et sert à l'expliquer. La conception atomistique de la matière, qui n'est qu'une hypothèse, est d'un grand secours pour l'étude des sciences physico-chimiques. L'atomisme philosophique, au contraire, ne repose aucunement sur l'expérience et n'est qu'une explication purement à priori des phénomènes naturels. Lucrèce, dans le poème *De natura rerum*, a exposé l'atomisme du philosophe grec Epicure.

atomiste [*mis-te*] n. m. Partisan de l'atomisme.

atomistique [*mis-ti-ke*] adj. Qui concerne l'atomisme. N. f. Théorie chimique ayant l'atome pour base.

atone adj. (du gr. *a* priv., et *tonos*, ton). Fixe, immobile, sans expression, en parlant de l'œil, du regard. Sans vigueur, inerte : *une vie atone.* (Balz.) Non accentué : *voyelle atone.*

atonie [*nî*] n. f. (de *atone*). Manque de force, de vitalité.

atonique adj. Qui résulte de l'atonie : *état atonique.*

Atossa, nom de plusieurs princesses perses. Atossa, fille de Cyrus, femme de Darius et mère de Xerxès, est le principal personnage des *Perses* d'Eschyle; elle voit en songe la défaite des armées de son fils.

Atotolnico, v. du Mexique (Etat de Jalisco); 14.000 h.

atour n. m. (de *atourner*). Tout ce qui sert à la parure des femmes (ne s'emploie qu'au plur.) : *jeune fille parée de ses plus beaux atours. Fille, femme d'atours,* chargée de garder les robes et parures des princesses. *Dame d'atours,* chargée de présider à la toilette d'une princesse. *Chambre d'atours* (vx), cabinet de toilette.

atourner [*né*] v. a. (de *à*, et *tourner*). Parer. (Vx.)

atout [*tou*] n. m. Carte de la couleur qui retourne : *jouer atout. Fig.* et *fam. Avoir tous les atouts dans son jeu,* avoir toutes les chances pour soi. *Fam.* Coup : *donner, recevoir un atout.* Malheur, revers : *un incendie, quel atout!*

atoxique [*tok-si-ke*] adj. (du gr. *a* priv., et *toxikon,* poison). Qui n'a point de venin.

atrabilaire [*lè-re*] adj. et n. D'humeur noire. Qui marque la mauvaise humeur, ou en est le résultat : *visage atrabilaire.*

atrabile n. f. (du lat. *atra,* noire, et *bilis,* bile). *Méd. anc.* Bile noire, mélancolie. Une des quatre humeurs de Galien.

atrabilieux, euse [*li-eû, eu-ze*] adj. Produit par l'atrabile.

atrachèle [*kè-le*] adj. (du gr. *a* priv., et *trakhêlos,* cou). Qui n'a pas de cou.

atractyle ou **atractylide** n. f. (du gr. *atraktulis, idos,* chardon). *Bot.* Genre de composées cynaroïdées, ressemblant au chardon et qui vivent dans les régions chaudes de l'ancien monde. (La racine possède des propriétés toxiques.)

atramentaire [*man-tè-re*] adj. (du lat. *atramentum,* encre). Qui a la couleur ou la saveur de l'encre. N. f. Sulfate de fer.

Atrato, fleuve de la Nouvelle-Grenade, se jetant dans le golfe de Darien ; cours 665 kil.

âtre n. m. (anc. allem. *astrih*). Foyer de la cheminée : *les cendres de l'âtre.* La cheminée même : *s'asseoir au coin de l'âtre.*

Atrébates, peuple de la Gaule Belgique, au temps de César. *Arras* était leur capitale.

Atrée [*a-tré*], fils de Pélops et roi de Mycènes, fameux dans les légendes grecques par sa haine contre son frère Thyeste et par l'épouvantable vengeance qu'il exerça contre lui ; il massacra Tantale et Plisthène, fils de Thyeste, et les servit au père dans un banquet. Il fut tué par Egisthe, autre fils de Thyeste.

Atrée et Thyeste, tragédie de Crébillon (1707), où l'on remarque des traits d'une grande énergie, mais dont l'atrocité des détails révolte trop souvent.

atrésie [*zi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *trésis,* action de trouer). Etat d'imperforation d'un orifice ou canal naturel.

Atri, v. d'Italie (prov. de Teramo) ; 10.600 h.

atrichie [*ki*] n. f. (du gr. *a* priv., et *thrix, trikhos,* poil). Absence de cheveux ou de poils (calvitie). *Bot.* Genre de mousses vivant dans les endroits humides et ombragés.

Atrides, nom sous lequel on désigne les descendants d'Atrée, particulièrement Agamemnon et Ménélas. On fait de fréquentes allusions aux Atrides, et aux crimes atroces qui désolèrent leur famille. — Un *Atride.*

atriplicées [*sé*] n. f. pl. (du lat. *atriplex, icis,* arroche). *Bot.* Syn. de SPINACÉES. S. une *atriplicée.*

atrium [*om'*] n. m. (m. lat.). Sorte de portique couvert, de cour intérieure, qui formait la pièce principale dans la maison romaine : *l'atrium du casino de Monte-Carlo.* Pl. des *atria.*

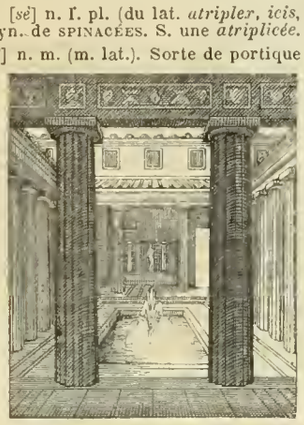
Atrium.

— ENCYCL. L'atrium romain était éclairé par une ouverture rectangulaire du toit (*compluvium*) ; souvent, les pentes du toit convergeaient vers l'intérieur et versaient par cette ouverture les eaux de pluie dans un bassin central (*impluvium*). L'atrium était le centre de la vie de famille ; il servait aux réceptions. La plupart des chambres donnaient dans l'atrium, qui communiquait en arrière avec le péristyle, la seconde partie essentielle de la maison romaine.

atroce adj. (du lat. *atrox ocis,* qui signifie *noir, sombre*). D'une cruauté excessive : *prince atroce ; vengeance atroce.* Horrible à supporter : *douleur atroce.* Très laid, très mauvais : *temps atroce ; vers atroces.*

atrocement [*man*] adv. D'une manière atroce.

atrocité n. f. Caractère de ce qui est atroce. Action atroce, cruelle, horrible.

atromarginé, e adj. (du lat. *ater,* noir, et de *marginé*). Se dit des papiers bordés de noir à la manière des lettres de décès.

atropa ou **atrope** n. f. (de *Atropos,* l'une des Parques, à cause des propriétés vénéneuses de la plante). Genre de solanacées dont la principale espèce est la belladone. V. ce mot.

Atropatène, contrée montagneuse au nord-ouest de l'anc. Médie ; auj. *Aderbaïdjan.*

atrophie [*fi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *trophé,* nourriture). *Méd.* Dépérissement d'un être, d'un organe, par défaut de nutrition. Amaigrissement excessif.

— ENCYCL. L'atrophie, phénomène inverse de l'accroissement, résulte de l'arrêt de la nutrition normale ; elle existe physiologiquement pour certains organes, tel que le thymus, ou d'une façon générale chez le vieillard. L'atrophie est anormale ou pathologique, quand elle atteint des organes en pleine activité ; la plus connue est l'atrophie musculaire progressive, qui est due à une lésion de la moelle. Les atrophies provenant du défaut d'exercice d'un groupe de muscles à la suite de fracture ou de luxation s'améliorent rapidement par l'électricité ; les autres sont inguérissables.

atrophié [*fi-é*], **e** adj. (de *atrophie*). *Méd.* Très amaigri : *membre atrophié.*

atrophier [*fi-é*] v. a. (Se couj. comme *prier.*) *Méd.* Faire périr par atrophie. **S'atrophier** v. pr. Périr par atrophie.

atrophique adj. Qui a rapport à l'atrophie ; qui s'accompagne d'atrophie.

atropine n. f. Alcaloïde extrait de la belladone : *l'atropine fait dilater la pupille.*

— ENCYCL. L'atropine s'emploie comme calmant antispasmodique dans l'épilepsie, la chorée, les vomissements nerveux, la gastralgie, etc. Elle se prend par demi-milligramme, et on ne doit pas dépasser quatre milligrammes par jour. Le sulfate d'atropine en solution à 1 pour 200 est employé en instillations pour dilater les pupilles dans certaines maladies de l'œil.

atropinisation [*za-si-on*] n. f. Introduction de l'atropine dans l'œil, pour produire la dilatation de la pupille.

atropisme [*pis-me*] n. m. Ensemble des symptômes causés par l'abus de l'atropine ou de la belladone.

Atropos [*pôss*], celle des trois Parques qui coupait le fil de la vie. (*Myth.*)

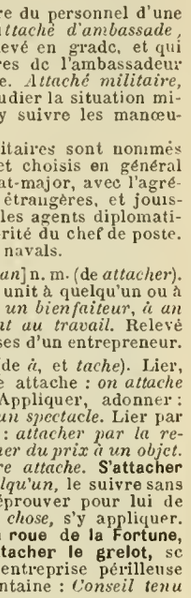
Atropos.

attabler [*a-ta-blé*] v. a. Mettre à table : *toute élection politique attable force buveurs.* **S'attabler** v. pr. Se mettre à table.

attachant [*a-ta-chan*], **e** adj. Qui intéresse, fixe fortement l'attention : *lecture attachante.*

attache [*a-ta-che*] n. f. Ce qui attache ; lien, courroie, etc. : *l'attache d'un chien.* Endroit où est fixé un muscle. Partie qui joint la main au bras, le pied à la jambe : *avoir les attaches fines. Fig. Etre, tenir à l'attache,* dans un extrême assujettissement. *Mar. Port d'attache,* port de départ et d'arrivée d'un navire ou d'un service maritime.

attaché [*a-ta*] n. m. Membre du personnel d'une ambassade, d'une légation. *Attaché d'ambassade,* agent diplomatique le moins élevé en grade, et qui sert à l'étranger sous les ordres de l'ambassadeur ou du ministre plénipotentiaire. *Attaché militaire,* officier qui a pour mission d'étudier la situation militaire des pays où il réside, y suivre les manœuvres, etc.

— ENCYCL. Les attachés militaires sont nommés par le ministre de la guerre, et choisis en général parmi les officiers brevetés d'état-major, avec l'agrément du ministre des affaires étrangères, et jouissent des mêmes privilèges que les agents diplomatiques. Ils sont placés sous l'autorité du chef de poste. Il en est de même des attachés navals.

attachement [*a-ta-che-man*] n. m. (de *attacher*). Sentiment de vive affection qui unit à quelqu'un ou à quelque chose : *attachement à un bienfaiteur, à un pays.* Application : *attachement au travail.* Relevé journalier des travaux et dépenses d'un entrepreneur.

attacher [*a-ta-ché*] v. a. (de *à*, et *tache*). Lier, fixer, surtout au moyen d'une attache : *on attache la vigne aux échalas. Fig.* Appliquer, adonner : *attacher ses yeux, son esprit à un spectacle.* Lier par quelque chose qui plaît, oblige : *attacher par la reconnaissance.* Attribuer : *attacher du prix à un objet.* Absol. Intéresser : *cette lecture attache.* **S'attacher** v. pr. *S'attacher aux pas de quelqu'un,* le suivre sans cesse. *S'attacher à quelqu'un,* éprouver pour lui de l'affection. *S'attacher à quelque chose,* s'y appliquer. PROV. : **Attacher un clou à la roue de la Fortune,** être en train de s'enrichir. **Attacher le grelot,** se risquer le premier dans une entreprise périlleuse (allusion à la fable de La Fontaine : *Conseil tenu par les rats*). ANT. **Détacher.**

attacheur, euse [*a-ta, eu-ze*] n. Celui, celle qui attache les cordes des métiers.

attacus [*at-ta-kuss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, renfermant de grands et beaux papillons des régions tropicales. (L'*attacus atlas,* qui est un papillon gigantesque [0m,15 d'envergure], vit dans la région indo-chinoise. L'*attacus cynthia,* qui vit sur l'ailante, a été acclimaté en France avec cet arbre.)

attagas [*at-ta-ghass*] n. m. (m. gr.). *Zool.* Nom donné par plusieurs auteurs anciens aux lagopèdes et francolins.

attagène [*a-ta*] n. m. Genre de coléoptères clavicornes, comprenant de petits dermestes répandus dans tout le globe et qui vivent dans les débris animaux (peaux, os, plumes, etc.) : *l'attagène cause souvent de sérieux dommages aux fourrures.*

Attale, nom de trois rois de Pergame. Le premier, roi de 241 à 197 av. J.-C., fonda la bibliothèque de Pergame et lutta avec les Romains contre Philippe. Le deuxième, qui régna de 159 à 138 av. J.-C., battit Prusias, roi de Bithynie. Le troisième, roi de 138 à 132 av. J.-C., abandonna ses Etats aux Romains.

attaquable [*a-ta-ka-ble*] adj. Qui peut être attaqué : *place attaquable.* ANT. **Inattaquable.**

attaquant [*a-ta-kan*] n. m. Celui qui attaque.

attaque [*a-ta-ke*] n. f. Action d'attaquer, agression. *Fig.* Accès subit d'un mal : *attaque d'apoplexie.* Atteinte : *les attaques de la calomnie. Pop. Etre d'attaque,* être vigoureux. ANT. **Défense, riposte.**

Attaque du moulin (*l'*), drame lyrique en quatre actes, livret de L. Gallet d'après une nouvelle d'E. Zola, musique d'A. Bruneau (Opéra-Comique, 1893).

attaquer [*a-ta-ké*] v. a. (ital. *attaccare*). Assaillir le premier : *attaquer l'ennemi.* Commencer, entreprendre, entamer : *attaquer un sujet, un pâté. Fig.* Critiquer ; chercher à détruire : *attaquer la liberté.* Intenter une action judiciaire : *attaquer quelqu'un en justice.* Ronger : *la rouille attaque le fer.* Loc. prov. : *Attaquer le taureau par les cornes,* affronter résolument une difficulté. ANT. **Défendre, protéger, riposter.**

Attaques (Les), comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 36 kil. de Boulogne ; ch. de f. N. ; 1.820 h.

attaqueur [*a-ta-keur*] n. m. Celui qui fait, ou dirige une attaque.

Attar, célèbre poète religieux de la Perse, né à Kerken en 1119, auteur du *Livre des bons conseils.*

attarder [*a-tar-dé*] v. a. Mettre en retard : *il m'a attardé.* **S'attarder** v. pr. Se mettre en retard.

Atta-Troll, poème humoristique de Henri Heine (1847). Boutade contre la poésie allemande, et une des meilleures productions de l'auteur.

atteignement [*a-tè-gne-man*] n. m. Action d'atteindre. Résultat de cette action.

atteindre [*a-tin-dre*] v. a. (du préf. *ad,* et du lat. *tangere,* toucher. — Se conj. comme *craindre.*) Toucher de loin : *atteindre d'un coup de pierre.* Joindre en chemin : *atteindre celui qui était en avant.* Parvenir à : *atteindre une vieillesse avancée.* V. n., avec la prép. *à,* quand il y a effort, difficulté : *atteindre au plancher.* ANT. **Manquer.**

atteint [*a-tin*], **e** adj. Attaqué : *atteint de la peste. Atteint et convaincu,* coupable de fait et reconnu coupable en droit : *atteint et convaincu de vol.*

atteinte [*a-tin-te*] n. f. Coup dont on est atteint, frappé. *Fig.* Dommage matériel ou préjudice moral : *atteinte du feu, de la maladie. Art vétér.* Coup, plaie au paturon, à la couronne ou au boulet du cheval. *Hors d'atteinte,* loc. adv. Que l'on ne peut rejoindre, frapper, etc. : *fugitive, perdrix, réputation hors d'atteinte.*

attelabe [*a-te*] ou **attelabus** [*at-té-la-buss*] n. m. (du gr. *attelabos,* escarbot). Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, dont les larves se nourrissent de jeunes feuilles de chêne.

attelable [*a-te*] adj. Qui peut être attelé.

attelage [*a-te*] n. m. Action ou manière d'atteler : *attelage mal fait.* Bêtes attelées : *un attelage fougueux.*

— ENCYCL. En agriculture, l'attelage, considéré comme ensemble des animaux attelés à un même véhicule, doit être constitué de préférence par des animaux de même espèce, afin que, travaillant de même manière, les efforts individuels s'unissent plus facilement en un effort total simultané.

atteler [*a-te-lé*] v. a. (du lat. *ad,* à, et *telum,* trait. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'attelle.*) Attacher des animaux de trait à un véhicule : *atteler des bœufs.* Munir de bêtes de trait : *atteler une voiture. Fig. Atteler à son char,* subjuguer, employer à son triomphe, etc. *Fig.* et *fam. Atteler à deux,* avoir à la fois deux maîtresses, deux amants. **S'atteler** v. pr. Etre attelé. S'attacher pour traîner. *Fig.* et *fam.* S'associer. S'appliquer : *s'atteler à la besogne.* ANT. **Dételer.**

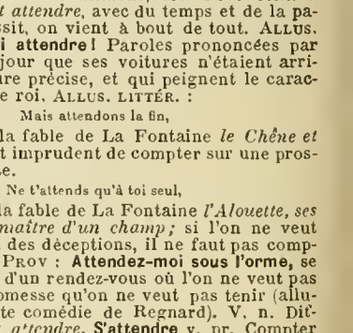

A, B, attelles chirurgicales ; C, collier muni d'attelles.

attelle [*a-té-le*] n. f. Partie en bois du collier des chevaux à laquelle les traits sont attachés. *Chir.* Eclisse, petite pièce de bois, de fer-blanc, de carton, etc., employée pour maintenir des os fracturés.

attellement [*a-tè-le-man*] n. m. Action d'atteler. Résultat de cette action.

atteloire [*a-te*] n. f. Cheville mobile, qui fixe les traits du cheval au timon.

attenant [*a-te-nan*] prép. A côté de : *prairie attenant la rivière. Attenant de,* loc. prép. Touchant à : *loger tout attenant de l'église.* Adverbial. Même sens : *loge-t-il loin de l'église? — Non, il loge tout attenant.*

attenant [*a-te-nan*], **e** adj. Contigu : *cour attenante à la maison.*

attendant [*a-tan-dan*] **(en)** loc. prép. Jusqu'à la réalisation. *En attendant que* loc. conj. Jusqu'à ce que.

attendre [*a-tan-dre*] v. a. (préf. *ad,* et lat. *tendere,* tendre). Rester dans un lieu jusqu'à ce qu'arrive quelqu'un, quelque chose : *attendre l'ennemi, l'omnibus.* Compter sur : *je vous attends demain.* Espérer : *n'attendez rien de bon d'un égoïste. Fig.* Etre prêt : *le dîner nous attend. Fam. Attends, attends!... attendez un peu!* se dit par menace. Loc. prov. : *Attendre comme le Messie,* avec une vive impatience, une foi absolue. *Vous ne perdrez rien pour attendre,* le retard ne vous sera pas préjudiciable, ou, par menace, vous n'échapperez pas au châtiment, etc. *Tout vient à point à qui sait attendre,* avec du temps et de la patience, on réussit, on vient à bout de tout. ALLUS. HIST. : **J'ai failli attendre!** Paroles prononcées par Louis XIV un jour que ses voitures n'étaient arrivées qu'à l'heure précise, et qui peignent le caractère altier de ce roi. ALLUS. LITTÉR. :

Mais attendons la fin,

hémistiche de la fable de La Fontaine *le Chêne et le Roseau ;* il est imprudent de compter sur une prospérité constante.

Ne t'attends qu'à toi seul,

hémistiche de la fable de La Fontaine *l'Alouette, ses petits, avec le maître d'un champ ;* si l'on ne veut pas s'exposer à des déceptions, il ne faut pas compter sur autrui. PROV : **Attendez-moi sous l'orme,** se dit en parlant d'un rendez-vous où l'on ne veut pas aller, d'une promesse qu'on ne veut pas tenir (allusion à une petite comédie de Regnard). V. n. Différer : *il faut attendre.* **S'attendre** v. pr. Compter sur, espérer, prévoir : *s'attendre à une faveur.*

On ne s'attendait guère à voir Ulysse en cette affaire,

vers de la fable de La Fontaine *la Tortue et les Deux Canards.* On les cite lorsque quelqu'un, dans un récit, etc., fait intervenir une personne d'une façon tout à fait inattendue.

attendrir [*a-tan*] v. a. Rendre tendre : *la gelée attendrit les choux. Fig.* Emouvoir : *attendrir le cœur.* **S'attendrir** v. pr. Devenir tendre : *le gibier s'attendrit quand il se faisande.* Etre ému. ANT. **Durcir, endurcir.**

attendrissable [*a-tan-dri-sa-ble*] adj. Qui peut être attendri, au pr. et au fig.

attendrissant [*a-tan-dri-san*], **e** adj. Qui émeut l'âme : *paroles attendrissantes.*

attendrissement [*a-tan-dri-se-man*] n. m. Etat de l'âme émue ; mouvement de tendresse, de compassion. ANT. **Durcissement, endurcissement.**

attendu [*a-tan*] prép. Vu, eu égard : *attendu les événements.* Loc. conj. *Attendu que,* vu que, puisque. N. m. Chacun des alinéas d'une requête, d'un arrêt, etc., qui commence par les mots *attendu que : avenue acquittée, mais avec des attendus déshonorants.*

attenir [*a-te-nir*] v. n. [de *tenir*). Avoisiner. *Fig.* Être apparenté à.

attentat [*a-tan-ta*] n. m. Entreprise criminelle contre les personnes ou les choses : *Henri IV fut l'objet de dix-neuf attentats.* V. MŒURS.

attentatoire [*a-tan*] adj. Qui porte atteinte, préjudice : *mesure attentatoire.*

attente [*a-tan-te*] n. f. Etat de celui qui attend. Temps pendant lequel on attend : *être dans l'attente. Pierres d'attente,* pierres saillantes au bout d'un mur pour faire liaison avec un autre mur que l'on viendrait à construire à côté. *Table d'attente,* écu, panneau, plaque, pierre, planche, sur lesquels rien encore n'est sculpté, gravé ou peint.

Attente (*l'*), tableau de Meissonier, au musée du Luxembourg (Paris) ; un des chefs-d'œuvre du maître.

attenter [*a-tan-te*] v. n. préf. *ad,* et *tenter*). Commettre une tentative criminelle : *Damiens attenta à la vie de Louis XV.*

attentif, ive [*a-tan*] adj. Qui a de l'attention, de l'application : *oreille attentive ; élève attentif.* ANT. **Inattentif.**

attention [*a-tan-si-on*] n. f. (du préf. *ad,* et du lat. *tendere,* tendre). Application d'esprit : *l'attention double la compréhension. Fig.* Soins officieux ; sollicitude, égards, prévenance : *une aimable attention ; avoir mille attentions pour... Absol.* et *interj.* : *attention!* soyez attentif. *Faute d'attention,* loc. prép. par manque d'attention. (V. INATTENTION. ANT. **Distraction, inadvertance, étourderie, inattention.**

attentionné [*a-tan-si-o-né*], **e** adj. Qui a des prévenances : *fiancé attentionné.*

attentivement [*a-tan, man*] adv. Avec attention. ANT. **Distraitement.**

atténuant [*a-té-nu-an*], **e** adj. Qui atténue, rend moins grave. *Circonstances atténuantes,* qui ont pour effet de diminuer la gravité d'une infraction à la loi et d'abaisser la peine. (V. CIRCONSTANCES.) ANT. **Aggravant.**

atténuation [*a-té, si-on*] n. f. Action d'atténuer. Diminution, adoucissement : *obtenir une atténuation de peine. Méd.* Action de rendre fluide : *l'atténuation des humeurs.* ANT. **Aggravation.**

atténué [*a-té*], **e** adj. *Bot.* Qui diminue de la base au sommet ou du sommet à la base : *tige atténuée.*

atténuer [*a-té-nu-é*] v. a. (préf. *ad,* et lat. *tenuis,* léger). Amoindrir, affaiblir. Rendre moins grave : *le repentir atténue la faute.* ANT. **Aggraver.**

Atterbom [*a-ter-bom'*] (Amédée), poète et critique suédois, né à Asbo, auteur d'une excellente *Histoire littéraire de la Suède* (1790-1855).

attereau [*a-te-rô*] n. m. V. HÂTEREAU.

atterrage [*a-tè-ra-je*] n. m. *Mar.* Parage maritime voisin de la terre ; son état : *de l'atterrage dépend l'atterrissage.*

atterrant [*a-tè-ran*], **e** adj. Qui jette dans la consternation : *nouvelle atterrante.*

atterrement [*a-tè-re-man*] n. m. Action d'atterrer. *Fig.* Accablement extrême.

atterrer [*a-tè-ré*] v. a. (rad. *terre*). Terrasser, renverser ; *atterrer un lutteur.* (Vx.) Accabler : *les nouvelles de Sedan atterrèrent la France.*

atterrir [*a-té-rir*] v. n. (de *à,* et *terre*). Prendre terre : *navire, ballon qui atterrit.*

atterrissage [*a-tè-ri-sa-je*] n. m. Action d'atterrir : *les côtes basses sont d'un atterrissage difficile.*

atterrissement [*a-tè-ri-se-man*] n. m. Amas de terres, de sables apportés par les eaux : *ce sont les atterrissements qui constituent les deltas, les barres, etc.*

— ENCYCL. *Dr.* Les atterrissements qui se forment dans les cours d'eau navigables font partie du domaine privé de l'Etat, et sont, par suite, prescriptibles et aliénables. Dans les cours d'eau non navigables ni flottables, on suppose qu'une ligne traverse le cours d'eau par son milieu, et les portions d'atterrissement (îles, îlots, etc.) ainsi formées appartiennent aux propriétaires riverains.

attestation [*a-tès-ta-si-on*] n. f. Témoignage ; déclaration. Affirmation verbale ou écrite : *attestation de bonne conduite.* ANT. **Dénégation.**

attester [*a-tès-té*] v. a. (lat. *attestare ;* du préf. *ad,* à, et *testis,* témoin). Certifier, assurer la vérité ou la réalité d'une chose : *attester un fait.* Prendre à témoin : *j'en atteste les assistants.* ANT. **Nier, dénier.**

Attichy, ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 10 kil. de Compiègne, sur l'Aisne ; 890 h. ; ch. de f. N. — Le cant. a 20 comm. et 12.110 h.

atticisme [*at-ti-sis-me*] n. m. (gr. *attikismos*). Forme particulière au dialecte attique. Délicatesse de goût, de langage, particulière aux écrivains attiques, et, en général, urbanité fine, piquante.

atticiste [*at-ti-sis-te*] n. m. Celui qui cherche à reproduire le style des écrivains attiques.

atticurge [*at-ti-kur-je*] adj. et n. f. (du gr. *attikos,* attique, et *ergon,* ouvrage). Se disait autrefois d'un morceau d'architecture exécuté dans le style athénien : *porte atticurge ; une atticurge.*

Atticus [*kuss*] (Titus Pomponius), chevalier romain, ami de Cicéron, qui lui a adressé de nombreuses lettres (109-32 av. J.-C.).

Atticus (Hérode), rhéteur grec, né à Marathon ; fut le maître de Marc-Aurèle et de Vérus ; il fut aussi archonte d'Athènes, qu'il embellit de nombreux monuments (101-177).

attiédir [*a-ti-é*] v. a. (de *à,* et *tiède*). Refroidir un peu : *le vent attiédit les saisons brûlantes.* (Fr. n.) *Fig.* Diminuer l'ardeur : *l'absence attiédit l'amitié.*

attiédissement [*a-ti-é-di-se-man*] n. m. Refroidissement : *l'attiédissement graduel du globe ; l'attiédissement de l'amitié.*

attier [*a-ti-é*] n. m. Nom vulgaire de l'anone écailleuse aux Antilles, et de l'ananas à l'île Maurice.

attifage [*a-ti-fa-je*] ou **attifement** [*a-ti-fe-man*] n. m. Manière d'attifer ou d'être attifé ; *l'attifement d'une poupée.*

attifer [*a-ti-fé*] v. a. Orner, parer avec grand soin ou plutôt parer avec une recherche de mauvais goût. **S'attifer** v. pr. S'orner, se parer.

attifet [*a-ti-fe*] n. m. Petit bonnet de femme au XVIe siècle, s'avançant en pointe sur le front. Parure de femme.

attifeur, euse [*a-ti, eu-ze*] n. Personne qui attife, qui fait profession d'attifer : coiffeurs, modistes, etc.

attifure [*a-ti*] n. f. Action d'attifer ; manière de s'attifer.

Attignat, comm. de l'Ain, arr. et à 10 kil. de Bourg ; 1.200 h. Ch. de f. P.-L.-M.

attignole [*a-ti*] n. f. Boulette de charcuterie, cuite dans la graisse.

Attigny, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 14 kil. de Vouziers, sur l'Aisne ; 1.680 h. ; ch. de f. E. Ancienne résidence des rois de France. Witikind y reçut le baptême (786). Louis le Débonnaire y fut soumis par les grands et les prêtres à une pénitence publique humiliante, connue sous le nom de *pénitence d'Attigny* (822). — Le cant. a 12 comm. et 5.520 h.

Attila, roi des Huns en 434. Vainqueur des empereurs d'Orient et d'Occident, il les soumit à un tribut, puis ravagea les cités de la Gaule, épargna Lutèce, dont l'éloigna sainte Geneviève, et fut défait dans les champs Catalauniques, non loin de Châlons (451), par Aétius, Mérovée et Théodoric réunis. Il se retira dans son palais des bords du Danube, où il mourut la nuit de ses noces avec Ildico (453).

Ce roi joue, sous le nom de *Etzel,* dans les poèmes cycliques des *Nibelungen,* et sous celui d'*Atli* dans les traditions scandinaves, le même rôle qu'Alexandre sous le nom de *Iskander* dans les légendes fantastiques des Orientaux. Le nom d'un si terrible dévastateur, qui s'intitulait le *Fléau de Dieu,* et qui mettait sa gloire à dire que « l'herbe ne croissait plus partout où son cheval avait passé », est resté proverbial. En effet, il revient souvent sous la plume des écrivains ; c'est ainsi que La Fontaine a appelé son fameux Rodillard

L'« Attila », le fléau des rats.

Attila, tragédie de Corneille (1667), une de celles qui signalèrent la décadence du génie de notre grand tragique, pièce encore plus faible que l'*Agésilas,* représentée auparavant, ce qui suggéra à Boileau cette cruelle épigramme :

Après l'« Agésilas »,
Hélas !
Mais après l'« Attila »,
Holà !

Attila repoussé par saint Léon, fresque de Raphël, au Vatican (Chambres) ; grande composition, une des plus étudiées du maître.

attique [*at-ti-ke*] adj. (gr. *attikos*). Propre aux anciens habitants de l'Attique : *dialecte attique.* Qui a de la grâce, de la finesse : *écrivain attique. Sel attique,* raillerie délicate et fine, particulière au peuple d'Athènes. N. m. *Archit.* Petit étage supérieur pour orner ou dissimuler le toit.

A, attique.

Attique, contrée de l'ancienne Grèce, située au N.-E. du Péloponèse, en face de l'île d'Eubée, et qui avait pour capitale *Athènes* et pour villes principales *Eleusis, Marathon, Œnoé.* C'est une longue péninsule, au sol rocheux et peu fertile, qui se termine par le cap Sounion. L'Hymette, le Pentélique, le Laurion y sont les principaux sommets. L'Attique s'appelait primitivement Acté, d'où le nom d'*Actéens* donné à ses habitants. Le mot *Attique* a passé dans la langue et signifie métaphoriquement : qui a la grâce, la délicatesse, la finesse de l'esprit athénien. Dans cette expression, *sel attique,* il s'ajoute une idée de raillerie fine et délicate ; on l'emploie pour caractériser la façon spirituelle et railleuse qui était particulière aux Athéniens. — L'Attique forme aujourd'hui avec la Béotie un *nome* du royaume de Grèce, le nome d'*Attique-et-Béotie ;* 313.000 h.

attiquement [*at-ti-ke-man*] adv. D'après le dialecte attique. Avec une élégance attique.

attirable [*a-ti*] adj. Qui est susceptible d'être attiré : *l'acier est moins attirable à l'aimant que le fer.*

attirage [*a-ti*] n. m. Action d'attirer. (Peu us.) Poids du rouet d'un fileur d'or.

attirail [*a-ti-ra, l* mll.] n. m. (de *attirer*). Quantité de choses nécessaires à la guerre, aux voyages, à la chasse, etc. : *l'attirail du photographe. Fam.* Bagages superflus. Accompagnement fastueux et vain : *la grandeur et son attirail.*

attirance [*a-ti-ranss'*] n. f. Force qui attire par l'attrait, le vertige, etc. : *l'attirance du plaisir ; l'attirance du gouffre.*

attirant [*a-ti-ran*], **e** adj. Qui attire : *force attirante.* Attrayant, séduisant : *douceur attirante.* ANT. **Repoussant.**

attirer [*a-ti-ré*] v. a. (de *à,* et *tirer*). Tirer à soi : *l'aimant attire le fer. Fig.* Appeler sur soi : *attirer les regards.* Séduire, charmer : *la douceur nous attire.* Causer, occasionner : *un malheur en attire un autre.* ANT. **Repousser, éloigner.**

attisage [*a-ti-za-je*] ou **attisement** [*a-ti-ze-man*] n. m. Action d'attiser.

attiser [*a-ti-zé*] v. a. (préf. *ad,* et *tison*). Rapprocher les tisons, débarrasser un fourneau des scories. *Fig.* Exciter, irriter, envenimer : *attiser les passions.*

attiseur, euse [*a-ti-zeur, eu-ze*] n. Celui, celle qui attise.

attisoir [*a-ti-zoir*] ou **attisonnoir** [*a-ti-zo-noir*] n. m. Ustensile pour attiser le feu. (On dit plutôt TISONNIER.)

Attisoirs.

attitré e [*a-ti*], adj. Qui existe en vertu d'un titre ou de l'habitude : *fournisseur attitré.*

attitrer [*a-ti-tré*] v. a. Charger en titre d'une fonction : *attitrer un représentant. Chass.* Appareiller les chiens dans les relais, pour attendre le gibier.

attitude [*a-ti*] n. f. (ital. *attitudine ;* du lat. *aptitudo,* aptitude). Position du corps : *attitude fatigante. Fig.* Manifestation extérieure de ses dispositions, de ses intentions : *attitude bienveillante.*

— ENCYCL. Chez les animaux, les attitudes sont les positions diverses qu'ils peuvent prendre au repos ou dans l'inaction. Elles comprennent le *coucher* et la *station.* L'attitude permet souvent d'apprécier le caractère et l'état de santé d'un animal.

Chez l'homme, les principales attitudes sont la station verticale, puis celles dans lesquelles il se tient assis, accroupi ou se met à genoux, ou encore se tient couché (*décubitus*). Les attitudes ont des influences très marquées sur la santé. Ainsi, la position verticale prédispose aux varices, l'attitude assise aux hémorroïdes, etc. Parfois les attitudes sont le symptôme dominant de la chorée, de l'épilepsie, etc., ou encore indiquent des fractures ou des luxations.

attombisseur [*a-ton-bi-seur*] n. m. Oiseau de proie qui attaque le héron dans son vol.

attorney [*a-tor-né*] n. m. (mot angl. ; du vx fr. *atorné,* préposé à). Officier public qui, en Angleterre, remplit les fonctions de procureur ou d'avoué. *Attorney général,* procureur général.

attouchement [*a-tou-che-man*] n. m. Action de toucher ; tact, contact.

attracteur, trice [*a-trak*] adj. Qui agit par attraction : *force attractrice.*

attractif, ive [*a-trak*] adj. Qui attire : *la force attractive de l'aimant.* ANT. **Répulsif.**

attraction [*a-trak-si-on*] n. f. (du préf. *ad,* et du lat. *trahere,* supin *tractum,* tirer). Action d'attirer, au pr. et au fig. : *Paris exerce sur tous une puissante attraction.* Pl. Plaisirs, distractions : *les attractions de Paris. Physiq.* Puissance en vertu de laquelle les corps et les parties d'un même corps s'attirent réciproquement. *Loi de l'attraction universelle* ou *loi de Newton,* loi par laquelle tous les corps de la nature s'attirent mutuellement, en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances. (Cette loi explique donc tous les mouvements si complexes et si variés des astres.) *Attraction moléculaire* ou *force de cohésion,* celle qui s'exerce entre les parties d'un même corps par le contact immédiat. *Attraction magnétique,* celle par laquelle les aimants attirent le fer. (V. MAGNÉTISME.) *Attraction électrique,* celle par laquelle les corps électrisés attirent les corps légers ou s'attirent entre eux. (V. ÉLECTRICITÉ.) ANT. **Répulsion.**

attractionnaire [*a-trak-si-o-nè-re*] n. m. et adj. Nom que l'on donnait aux partisans du système de l'attraction (Newton), alors que ce système était contesté.

attractivement [*a-trak, man*] adv. Avec attraction.

attraire [*a-trè-re*] v. a. (Se conj. comme *traire.*) Attirer au moyen d'un appât.

attrait [*a-trè*] n. m. (de *attraire*). Ce qui plaît, charme, attire ; *l'attrait des plaisirs.* Penchant, inclination : *suivez votre attrait.* (Boss.) Particulièrem. et au pl. Agréments, charmes extérieurs d'une femme : *de chastes attraits.*

attrape [*a-tra-pe*] n. f. Piège pour les animaux. *Fam.* Ruse, apparence trompeuse. Petite tromperie, faite par plaisanterie. *Mar.* Cordage qui retient, assujettit.

attrape-lourdaud [*dô*] n. m. Syn. de ATTRAPE-NIAIS. Pl. des *attrape-lourdauds.*

attrape-minon ou **minette** [*nè-te*] n. Hypocrite, personne ou chose trompeuse. Pl. des *attrape-minons* (ou *minon*).

attrape-mouche ou **attrape-mouches** n. m. Nom vulgaire de la *dionée,* dont les feuilles se replient lorsqu'un insecte vient s'y poser, et de diverses autres plantes qui engluent ou retiennent de toute autre façon des insectes venant les visiter. Piège pour les mouches. Pl. des *attrape-mouche* ou *attrape-mouches.*

attrape-niais [*ni-é*] ou **attrape-nigaud** [*gô*] n. m. Ruse grossière. Pl. des *attrape-nigauds.*

attraper [*a-tra-pé*] v. a. (de *à,* et *trappe*). Prendre à un piège ; *attraper un loup.* Atteindre en courant : *attraper l'omnibus.* Prendre sur le fait : *ah! je vous y attrape! Fig.* Tromper : *se laisser attraper par un fripon.* Obtenir par hasard, recevoir : *attraper une place, un rhume, un coup.* Imiter : *attraper la manière d'un auteur.* Gronder vivement : *attraper un éolier.* **S'attraper** v. pr. Se heurter, s'accrocher : *s'attraper à un clou.* S'attaquer : *ne t'attrape pas à plus fort que toi.* Se saisir : *s'attraper aux cheveux.* Se coller, adhérer : *la bardane s'attrape aux habits.*

attrape-science n. m. invar. *Fam.* Apprenti, dans divers métiers.

attrapeur, euse [*a-tra, cu-ze*] n. Personne qui attrape ; qui obtient par ruse, par intrigue.

attrape-vilain [*lin*] n. m. invar. Moyen pour soutirer de l'argent à un avare.

attrapoire [*a-tra*] n. f. Piège pour les animaux. *Fig.* Fourberie, ruse pour tromper.

attrayant [*a-trè-i-an*], **e** adj. Qui attire agréablement : *manières attrayantes.* ANT. **Repoussant.**

attrempage [*a-tran*] n. m. Chauffage d'un four jusqu'à sa plus haute température. Trempe de l'acier.

attremper [*a-tran-pé*] v. a. (de *à,* et *tremper*). Chauffer par degrés insensibles. *Attremper l'acier,* lui donner la trempe.

attribuable [*a-tri*] adj. Qui peut, qui doit être attribué : *découverte attribuable au hasard.*

attribuer [*a-tri-bu-é*] v. a. (préf. *ad,* et lat. *tribuere,* accorder). Assigner, conférer : *attribuer des émoluments à un emploi. Fig.* Imputer : *attribuer au hasard.* **S'attribuer** v. pr. Revendiquer, s'arroger : *la vanité s'attribue tous les mérites.*

attribut [*a-tri-bu*] n. m. (de *attribuer*). Ce qui est propre, particulier à un être : *la parole est un attribut de l'homme.* Emblème distinctif, symbole : *un glaive, une balance, sont les attributs de la Justice. Log.* et *gramm.* Troisième terme de la proposition. (C'est la qualité que l'on accorde ou que l'on refuse au sujet.)

attributaire [*a-tri-bu-tè-re*] n. *Dr.* Celui, celle à qui a été attribué un lot, un héritage, etc.

attributif, ive [*a-tri*] adj. *Gramm.* Qui indique ou énonce un attribut : *proposition attributive. Verbe attributif,* verbe qui contient l'attribut et le verbe substantif *être,* comme *aimer,* pour *être aimant. Dr.* Qui donne un droit qu'on n'avait pas antérieurement : *acte attributif de propriété.*

attribution [*a-tri-bu-si-on*] n. f. Action d'attribuer : *l'attribution d'un rôle à un acteur.* Fonction, compétence attribuée à quelqu'un (s'emploie généralement au plur.) : *les attributions d'un maire. Gramm. Rapport d'attribution,* celui qui est marqué par la préposition *à.*

attristant [*a-tris-tan*], **e** adj. Qui attriste : *souvenirs attristants.* ANT. **Réjouissant.**

attrister [*a-tris-té*] v. a. Rendre triste, affliger ; assombrir : *l'hiver attriste la nature.* **S'attrister** v. pr. Devenir triste. ANT. **Réjouir.**

attrit [*a-tri*], **e** adj. Qui a l'attrition.

attrition [*a-tri-si-on*] n. f. (lat. *attritio ;* du préf. *ad*, et *terere*, supin *tritum*, broyer). Action de deux corps qui s'usent par un frottement mutuel : *on polit les métaux par attrition. Théol.* Syn. de CONTRITION IMPARFAITE.

attroupement [*a-trou-pe-man*] n. m. Rassemblement en général : *attroupement de badauds.* Rassemblement tumultueux : *les attroupements sont interdits.*

— ENCYCL. Dr. Est interdit tout attroupement armé et tout attroupement non armé qui pourrait troubler la tranquillité publique. Le maire ou l'un de ses adjoints (à leur défaut le commissaire de police ou tout autre agent ou dépositaire de la force publique ou du pouvoir exécutif), portant l'écharpe tricolore, se rend sur le lieu de l'attroupement. Un roulement de tambour annonce son arrivée. Si l'attroupement est armé, le magistrat lui fait sommation de se dissoudre et de se retirer ; si cette première sommation reste sans effet, il est procédé à une seconde sommation précédée d'un roulement de tambour ; en cas de résistance, l'attroupement est dissipé par la force. — Si l'attroupement est sans armes, le magistrat, après le premier roulement de tambour, exhorte les citoyens à se disperser. S'ils ne se retirent pas, trois sommations sont successivement faites, et, en cas de résistance, l'attroupement est dissipé par la force.

Les poursuites pour attroupement sont portées devant les tribunaux correctionnels.

attrouper [*a-trou-pé*] v. a. Rassembler en troupe : *attrouper des oisifs.* **S'attrouper** v. pr. S'assembler.

Atwood [*at-ououd*] (George), physicien anglais (1745-1807). Il a inventé une machine qui porte son nom pour étudier les lois de la chute des corps, et écrit divers ouvrages de physique.

atype n. m. Genre d'arachnides aranéides des pays tempérés, et qui vivent enfouis en terre dans des tubes soyeux.

atypique adj. Qui n'a pas de type régulier : *maladie atypique.*

Atys [*tiss*], berger de Phrygie, lequel trompa Cybèle, qui, pour le punir, le changea en pin ; chanté par Catulle dans un de ses plus beaux poèmes.

Atys, tragédie lyrique en cinq actes, de Quinault, et l'une de ses principales œuvres ; musique de Lulli (1676).

au, aux [*ô*] art. contractés, pour *à le, à les.*

Au, symbole chimique de l'or.

aubade n. f. (de *a-be*). Concert donné à l'*aube* du jour, à la porte ou sous les fenêtres de quelqu'un. *Fam.* et *iron.* Vacarme produit dans l'intention de faire une avanie.

aubader [*ba-dé*] v. a. Donner une aubade à : *aubader le maire. Pop.* Gronder vivement, attraper : *femme qui aubade son mari.*

aubage n. m. Planches minces que les charrons emploient pour les panneaux, les enfonçures de charrettes, etc.

Aubagne, ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 16 kil. de Marseille, sur le petit fleuve Huveaune ; 9.610 h. (*Aubanais* ou *Aubaniens*) ; ch. de f. P.-L.-M. Fruits, poterie. — Le cant. a 4 comm. et 12.930 h.

aubain [*bin*] n. m. (bas lat. *alibanus ;* de *alibi*, ailleurs). Individu fixé dans un pays étranger où il n'est pas naturalisé.

aubainage [*ô-bé*] n. m. Exercice du droit d'aubaine.

aubaine [*ô-bé-ne*] n. f. (de *aubain*). Droit par lequel la succession d'un étranger non naturalisé était attribuée au souverain. *Par anal.* Cas fortuit avantageux, profit inespéré : *les valeurs à lots permettent d'espérer une aubaine.*

— ENCYCL. En vertu du *droit d'aubaine*, la succession des étrangers ou *aubains* décédés sans enfants était autrefois attribuée à l'Etat. Le droit d'aubaine, aboli par l'Assemblée constituante, rétabli par le Code civil au regard des étrangers chez qui ce droit était en vigueur, fut définitivement aboli en 1819. V. ÉTRANGER.

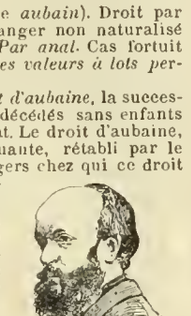
Aubanel.

aubanel (Théodore), poète provençal, né et m. à Avignon (1829-1886) ; un des chefs de la renaissance félibréenne, auteur de la *Miougrano entreduberto,* d'un charmant recueil de poésie : *li Fiho d'Avignoun,* et de deux drames : *lou Pan dou Pecat* (le Pain du Péché) et *lou Pastre* (le Pâtre).

aube n. f. (du lat. *alba,* blanche). Première lueur du jour qui se produit à l'horizon : *se lever à l'aube.* Vêtement blanc des prêtres, dans les cérémonies du culte catholique.

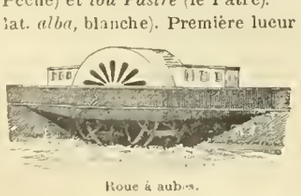
Roue à aubes.

aube n. f. (du lat. *alvus,* ventre). Planche fixée à la circonférence d'une roue hydraulique et sur laquelle s'exerce l'action de l'eau : *bateau à aubes.*

Aube, riv. de France, qui prend sa source au plateau de Langres, dans le dép. de la Haute-Marne, arrose Bar, Arcis, et se jette dans la Seine, r. dr., à Marcilly (Marne) ; cours 225 kil.

Aube (DÉPART. DE L'), département formé par la Champagne et une petite partie de la Bourgogne ; préf. *Troyes ;* s.-préf. *Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine ;* 5 arr., 26 cant., 446 comm., 243.670 h. 6e région militaire ; cour d'appel de Paris ; évêché de Troyes. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. Grandes forêts ; céréales, bestiaux. Industrie assez active : bonneteries, draps, tanneries, distilleries, carrières.

Aube (Hyacinthe-Laurent-Théophile), marin français, né à Toulon (1826-1890). Il s'attacha comme ministre à renouveler la marine française en créant des torpilleurs et des croiseurs à grande vitesse. Il a écrit un certain nombre d'ouvrages sur des questions maritimes.

Aubé (Benjamin), érudit français, né à Paris en 1826, mort en 1887 ; auteur d'une *Histoire des persécutions de l'Eglise* (1875-1878), de *Julien l'Apostat,* etc.

Aubé (Jean-Paul), sculpteur français, né à Longwy en 1837 ; auteur, avec l'architecte Boileau, du monument de Gambetta, sur la place du Carrousel, à Paris, des statues de *Dante,* de *Bailly,* etc.

Aubépine.

Aubel, comm. de Belgique (Liége), arr. de Verviers ; 3.000 h. Carrières.

Aubenas [*nass*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 30 kil. de Privas ; non loin de l'Ardèche ; 7.060 h. (*Albenassiens*) ; ch. de f. P.-L.-M. Filature et moulinage de soie ; soieries ; tanneries ; produits chimiques. — Le cant. a 17 comm. et 21.740 h.

Aubenton [*ban*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 24 kilom. de Vervins, sur le Thon, affl. de l'Oise ; ch. de f. E. ; 1.180 h. Filatures. — Le cant. a 13 comm. et 7.050 h.

aubépin n. m. Syn. de AUBÉPINE.

aubépine n. f. (du lat. *alba,* blanche, et de *épine*). Arbrisseau épineux de la famille des rosacées, à baies rouges et astringentes, à fleurs blanches ou d'un rose tendre, d'une odeur agréable. (Son nom scientifique est *cratægus.* — On dit aussi ÉPINE). Sa fleur.

Auber [*bèr*] (Daniel-François), célèbre compositeur de musique de l'école française, né à Caen, m. à Paris (1782-1871). Il fut, depuis 1842, directeur du Conservatoire. Il a donné de nombreux ouvrages, opéras et opéras-comiques, dont la musique, légère et frivole en général, est aussi pleine de finesse et de grâce. On compte, parmi ses œuvres : *la Muette de Portici, le Domino noir, Haydée, Fra Diavolo, le Cheval de bronze, l'Ambassadrice, les Diamants de la Couronne, le Premier Jour de bonheur,* etc.

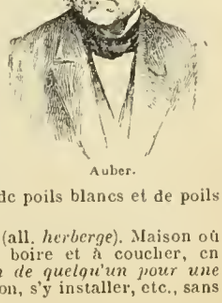
Auber.

Auberchicourt [*bèr*], comm. du Nord, arr. et à 12 kilom. de Douai ; 3.180 h.

aubère adj. (espagn. *hobero*). Se dit d'un cheval dont la robe est mélangée de poils blancs et de poils alezans.

auberge [*bèr-je*] n. f. (all. *herberge*). Maison où l'on trouve à manger, à boire et à coucher, en payant. *Prendre la maison de quelqu'un pour une auberge,* y entrer sans façon, s'y installer, etc., sans avoir été invité.

Auberge des Adrets (l'), célèbre mélodrame en trois actes, de Benjamin Antier, Saint-Amand et Paulyanthe, dont le talent inimitable de Frédérick Lemaître fit le grand succès. Les deux principaux personnages de cette pièce sont Robert Macaire et Bertrand, « l'Oreste et le Pylade du bagne », suivant la piquante expression de Th. Gautier (1823).

Aubergines.

aubergine [*bèr*] n. f. (ar. *al-badindan*). Fruit comestible oblong, blanc, jaune ou violet, de la forme du concombre, produit par une solanée annuelle (*solanum esculentum*), originaire de l'Inde : *les aubergines se mangent farcies, frites, en daube,* etc. (On sème les aubergines sur couche, en janvier ou février.) Adj. inv. : *des rubans aubergine.*

aubergiste [*bèr-jis-te*] n. Qui tient auberge. V. HÔTELIER.

Auberive, ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 27 kilom. de Langres, sur l'Aube ; 710 h. — Le cant. a 29 comm. et 4.340 h.

auberon n. m. Lame de métal à charnière qui entre dans la serrure et qui sert à fermer une malle, un coffre, etc.

Aubers [*bèr*], comm. du Nord, arr. et à 21 kil. de Lille ; 1.700 h.

Aubert [*bèr*] (l'abbé Jean-Louis), fabuliste français, né et m. à Paris (1731-1814) ; professeur au Collège de France. Ses fables ne manquent ni de naturel, ni d'élégance.

Aubert-Dubayet [*ba-ié*] (Annibal), général français, né à la Louisiane, un des défenseurs de Mayence en 1793, m. à Constantinople où il avait été envoyé comme ambassadeur (1759-1797).

Aubertin [*bèr*] (Charles), professeur et écrivain français, né à Saint-Dizier, m. à Dijon (1825-1908). Son principal ouvrage est une *Histoire de la langue et de la littérature française du moyen âge.*

Aubervilliers [*bèr-vi-li-é*], ch.-l. de c. de la Seine ; arr. et à 5 kil. de Saint-Denis ; 34.010 h. Nombreuses industries : produits chimiques, filatures, etc.

Aubery (Antoine), historien, avocat au Parlement, né et m. à Paris (1616-1695).

Aubeterre [*tè-re*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 40 kilom. de Barbezieux, sur la Dronne, affl. de l'Isle ; 620 h. Truffes, papeteries. Antiquités remarquables. — Le cant. a 11 comm. et 5.840 h.

aubette [*bè-te*] ou **aube** n. f. Guérite en bois.

aubier [*bi-é*] n. m. (du lat. *albus,* blanc). Bois tendre et blanchâtre entre l'écorce et le cœur d'un arbre et qui forme chaque année un cercle nouveau autour du cœur. V. PLANTE.

Aubière, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 4 kil. de Clermont, sur l'Artière ; 2.860 h.

Aubiers [*bi-é*] **(Les),** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 16 kil. de Bressuire ; 2.690 h. Ch. de f. Et. Toiles fines et mouchoirs.

Aubiet [*bi-è*], comm. du Gers, arr. et à 17 kil. d'Auch ; 1.150 h.

aubifoin n. m. Nom vulgaire du bluet.

Aubignac [*gnak, gn* mll.] (abbé François HÉDELIN d'), critique dramatique français, né à Paris, m. à Nemours (1604-1676). Dans sa célèbre *Pratique du théâtre* (1657), ouvrage capital pour l'histoire du théâtre français, il posa la fameuse *règle* classique *des trois unités.* Il avait essayé de justifier ses idées sur l'art dramatique dans une tragédie, *Zénobie,* mortellement ennuyeuse (1647). Le premier, en France, il émit des doutes sur l'existence d'Homère.

Aubignan, comm. de Vaucluse, arr. et à 5 kil. de Carpentras ; 1.560 h. Vignoble.

Aubigné, comm. de la Sarthe, arr. et à 31 kil. de La Flèche, près du Loir ; 1.870 h. Ch. de f. Orl.

Aubigné (Théodore-*Agrippa* d'), né près de Pons, m. à Genève (1552-1630), compagnon d'armes

de Henri IV, poète et satirique protestant, au style imagé et violent; auteur des *Tragiques*, d'une *Histoire universelle* (de 1550 à 1601) condamnée au feu par le Parlement de Paris, et des *Aventures du baron de Fœneste*, roman satirique. Caractère d'une intraitable franchise, il fut deux fois disgracié par Henri IV, dont il ne voulut jamais flatter les caprices. — Son fils, Constant, bnron de Surineau, mena une vie désordonnée et trahit les protestants de La Rochelle. Il fut le père de Mme de Maintenon (1584-1645).

D'Aubigné.

Aubigny, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 19 kilom. de Saint-Pol, sur la Scarpe; 780 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 30 comm. et 11.100 h.

Aubigny, comm. de la Vendée, arr. et à 8 kil. de La Roche-sur-Yon; 1.240 h.

Aubigny (Robert Stewart d'), maréchal de France, d'origine écossaise, se distingua à Marignan et à Pavie et contribua à la défense de la Provence contre Charles-Quint; m. en 1544.

Aubigny-sur-Nère, ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 44 kilom. de Sancerre, sur la *Nère*, s.-affl. du Cher; 4.720 h.; ch. de f. Orl. Draps, tanneries. — Le cant. a 4 comm. et 7.220 h.

aubin n. m. (de l'angl. *hobby*, bidet). Allure défectueuse du cheval qui galope avec les jambes de devant, alors qu'il trotte avec les jambes de derrière.

Aubin (saint), évêque d'Angers, né en 468, m. en 549. Il était issu d'une famille noble, anglaise d'origine, mais établie en Bretagne française. Fête le 1er mars.

Aubin, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 35 kilom. de Villefranche, sur l'Enne, affl. g. du Lot; 10.000 h. Ch. de f. Orl. Bassin houiller; métallurgie du fer. — Le cant. a 4 comm. et 21.750 h.

aubiner [*bi-né*] v. n. Aller l'aubin.

Aublet [*blè*] (Christophe), botaniste français, né à Salon, m. à Paris (1720-1778). Il effectua un remarquable voyage à la Guyane.

Aubonne [*bo-ne*], comm. de Suisse (cant. de Vaud), au-dessus de l'*Aubonne* et dominant le Léman; 1.800 h. Bons vins.

Auboué, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 6 kil. de Briey; 2.390 h.

aubour ou **aubours** [*bour*] n. m. Nom vulgaire du cytise et de la viorne. *Charpent.* Bois trop jeune.

Aubrac (monts), montagnes granitiques et schisteuses des départements du Cantal, de l'Aveyron, et de la Lozère, reliés aux monts de la Margeride, et qui culminent à 1.471 m. (signal de Mailhebiau). Excellents pâturages qui nourrissent des animaux de boucherie (bœufs et moutons), très estimés.

Aubrais [*brè*] **(Les),** station importante de chemin de fer (dans le dép. du Loiret, comm. de Fleury, arrond. d'Orléans) où se fait la bifurcation des lignes de Bordeaux, Nantes, Malesherbes, Montargis.

Aubriet [*bri-è*] (Claude), peintre et dessinateur français d'histoire naturelle, né à Châlons-sur-Marne, m. à Paris (1655-1742).

Aubriot [*bri-o*] (Hugues), prévôt de Paris sous Charles V, né à Dijon, m. en 1382. Il fit construire la Bastille et le Petit-Châtelet. Son intégrité dans l'administration de la justice lui fit de nombreux ennemis, et il fut disgracié à l'avènement de Charles VI.

Aubry de Montdidier, seigneur de la cour de Charles V, assassiné par un nommé Macaire et, s'il faut en croire la légende racontée par Gaston Phœbus, vengé par son chien. Depuis la perpétration du crime, dans un bois, près de Montargis, le chien de la victime s'acharnait à poursuivre le meurtrier. Cette animosité étrange ayant éveillé les soupçons, le roi ordonna une sorte de duel judiciaire entre Macaire et le chien. Ce combat eut lieu dans l'île de Notre-Dame, en 1371. Macaire était armé d'un bâton enorme; malgré cela, il fut vaincu, confessa son crime et l'expia sur l'échafaud. On fait quelquefois allusion au *chien de Montargis*.

Aubry (François), conventionnel, né à Paris 1750-1802), membre du Comité du salut public après Thermidor; fut déporté à Cayenne par le Directoire.

Aubry (Ch.-M.-B. Antoine), jurisconsulte français, né à Saverne, mort à Paris (1803-1883). Il a publié avec Rau un remarquable *Cours de droit civil* (1843-1846).

Aubryet [*bri-è*] (Xavier), littérateur français, né à Pierry (Marne), m. à Paris (1827-1880), humoriste agréable et spirituel. On lui doit : *Jugements nouveaux, Chez nous et chez nos voisins*, etc.

Aubry-Lecomte [*kon-te*] (Hyacinthe), dessinateur et lithographe français, né à Nice, m. à Paris (1787-1858).

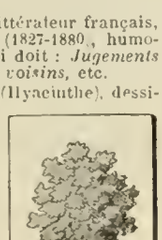
Armes d'Aubusson.

auburn adj. (bas lat. *alburnus*). Qui est de couleur brun rouge : *cheveux auburn*.

Auburn, v. des Etats-Unis (New-York); 30.000 h., célèbre pénitencier fondé en 1816, le premier où fut inaugurée la méthode de travail en commun et de l'isolement des prisonniers aux heures de repos.

Aubusson [*bu-son*] ch.-l. d'arr. (Creuse), sur la Creuse; ch. de f. Orl.; à 38 kil. de Guéret; 7.010 h. (*Aubussonnais*). Célèbre manufacture de tapis, tanneries, teintureries. Patrie de Pierre d'Aubusson, Jules Saudeau, Alfred Assollant. — L'arr. a 10 cant., 103 comm., 95.370 h.; le cant. a 11 c. et 12.950 h.

Aubusson (Pierre d'), grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né à Aubusson. Il soutint victorieusement dans Rhodes, en 1480, un siège fameux contre Mahomet II (1423-1503).

Auby, comm. du dép. du Nord, arr. et à 6 kil. de Douai; 3.450 h. Ch. de f. N. Produits chimiques.

Auch [*ôch*], ch.-l. du dép. du Gers, sur le Gers; ch. de f. M., à 721 kil. S.-O. de Paris; 13.530 h. (*Auscitains* ou *Auchois*). Archevêché, belle cathédrale. Vins, eaux-de-vie d'Armagnac, volailles, chevaux. Patrie de Villaret-Joyeuse. — L'arr. a 6 cant., 85 comm., 49.420 h.; le cant. Nord a 16 comm. et 9.830 h.; le cant. Sud, 17 comm. et 14.450 h.

Armes d'Auch.

Auchel, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 15 kilom. de Béthune; 11.080 h. Mine de houille.

Auchy-lès-Hesdin [*èss-din*], comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kil. de Saint-Pol; 1.610 h. Ch. de f. N. Filatures.

Auchy-lès-Labassée, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kilom. de Béthune, sur le canal d'Aire à La Bassée; 2.800 h. Houille.

Auckland, v. pr. de la Nouvelle-Zelande, port dans l'île du N.; 34.200 h.

Auckland (îles), groupe d'îles montagneuses et boisées, au S.-O. de la Nouvelle-Zélande. Capit. *Auckland*; à l'Angleterre.

audacieux, euse [*ô-da-si-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a de l'audace. Ant. **Timide, craintif.**

audax Iapeti genus, mots d'Horace signif. *Audacieuse race de Japhet*. Horace (*Odes*, I, 3, 27) désigne ainsi Prométhée; mais, dans l'application, il s'agit d'ordinaire de toute la race humaine.

Aude, fleuve de France, qui a sa source dans les Pyrénées-Orientales, à l'E. du pic de Carlitte, arrose Limoux, Carcassonne, et se jette dans la Méditerranée; cours 223 kil.

Aude (départ. de l'), département formé par le Languedoc; préf. *Carcassonne*; s.-préf. *Castelnaudary, Limoux, Narbonne*; 4 arr., 31 cant., 439 comm.; 308.330 h. 16e région militaire; cour d'appel de Montpellier; évêché à Carcassonne. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. L'Aude qui contient de grandes forêts, et où prospèrent les céréales et le maïs, est surtout un pays viticole. Production importante d'huile, miel, etc. L'industrie consiste spécialement en manufactures de draps, forges, minoteries, carrières de marbre. Sources minérales fréquentées à Rennes-les-Bains, Alet, Escouloubre, etc.

Aude (la belle), la fiancée de Roland, figure épisodique, mais touchante de la *Chanson de Roland*.

Audebert [*bèr*] (Jean-Baptiste), peintre, graveur et naturaliste français, né à Rochefort, m. à Paris (1759-1800).

Audebrand [*bran*] (Philibert), littérateur français, né à Saint-Amand (Cher), mort à Paris (1815-1906); talent très parisien, souple et varié, a collaboré à de nombreux journaux.

au deçà, au dedans, au dehors, au delà. V. deçà, dedans, dehors, delà.

Audegem, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), entre la Dendre et l'Escaut; 2.700h.

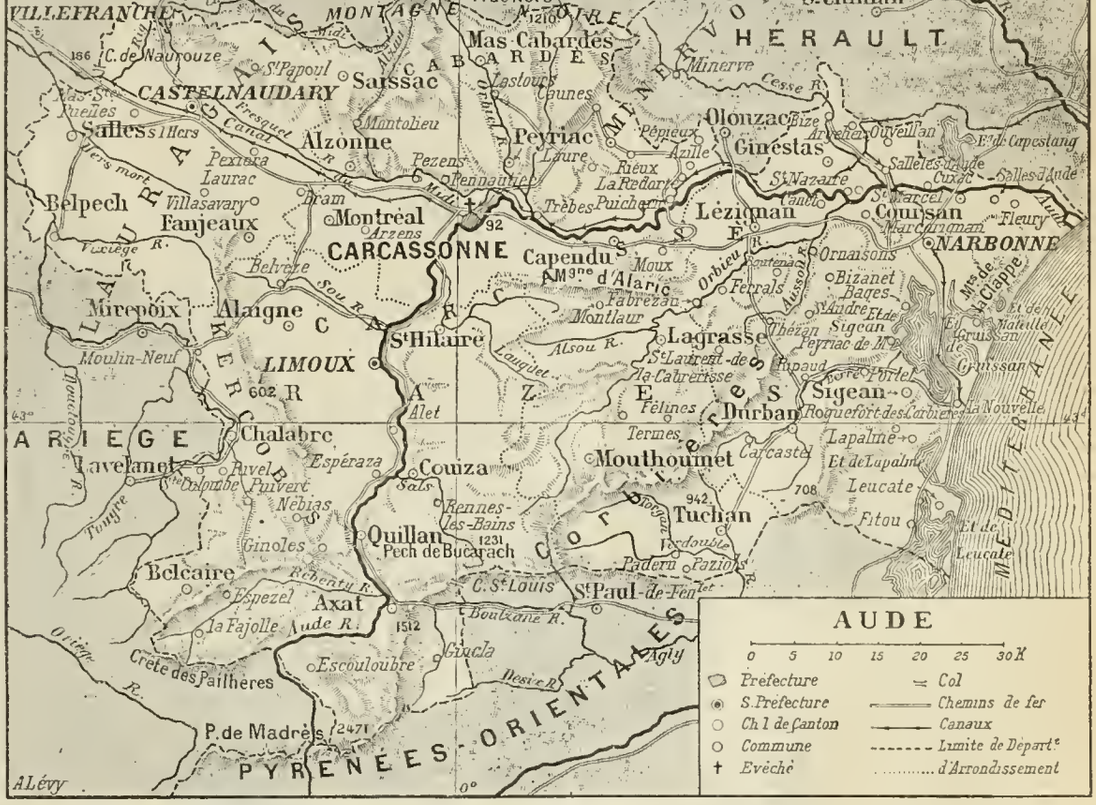

Auckland (William, lord), homme d'Etat anglais, premier lord de l'Amirauté, célèbre criminaliste, adversaire de la Révolution française, m. à Londres (1750-1814). Il a donné son nom aux *îles Auckland*.

Aucoc (Jean-Léon), jurisconsulte et administrateur français, membre de l'Institut, né à Paris en 1828. On lui doit de remarquables *Conférences sur l'administration et le droit administratif*.

aucuba n. m. Genre de cornacées, à feuilles lisses toujours vertes, originaires du Japon, cultivées comme ornementales dans les régions tempérées.

aucun, e adj. ou pron. indéf. (lat. *aliquis unus*). Pas un, nul. *Aucun* placé devant un nom est adjectif : *aucun homme n'est parfait*. Il ne se met au pluriel que devant un nom qui n'a pas de singulier : *aucuns frais; aucunes funérailles*. Employé seul, *aucun* est pronom : *aucun n'est content de son sort*. Pl. Quelques-uns : *aucuns* (ou *d'aucuns*) *pensent*. (Vx en ce sens.)

Aucun, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 22 kilom. d'Argelès, près du gave d'Argelès; 540 h. Zinc, plomb. — Le cant. a 11 comm. et 4.800 h.

aucunefois [*foi*] adv. Quelquefois. (Vx.)

aucunement [*man*] adv. Nullement.

audace n. f. (lat. *audacia*). Hardiesse excessive. Ant. **Timidité, couardise, pusillanimité.**

— Allus. hist. **De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace!** mots fameux qui se trouvent dans le discours prononcé par Danton le 2 septembre 1792, et qui électrisa l'Assemblée législative, puis la France entière.

audaces fortuna juvat, loc. lat. signif. *La fortune favorise les audacieux* et qui est imitée de l'hémistiche de Virgile (*Enéide*, X, 284) : *Audentes fortuna juvat...*

audacieusement [*se-man*] adv. Avec audace. Ant. **Timidement.**

Audenard, Audenaert ou **Oudenaart** (Robert **Van**), peintre et graveur flamand, élève de Carlo Maratti, né et m. à Gand (1663-1743).

Audenarde, autref. **Oudenarde,** v. de Belgique (Flandre-Orientale), ch.-l. d'arrond., sur l'Escaut; 6.500 h. Tissus, dentelles, filatures. Défaite de Vendôme par le prince Eugène et Marlborough (1708).

Audenge [*dan-je*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 47 kilom. de Bordeaux, non loin du bassin d'Arcachon; 1.380 h. Résine, térébenthine. — Le cant. a 7 comm. et 11.320 h.

Audenhove-Sainte-Marie, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 2.600 h. Dentelles, gants.

Audenshaw [*ô-dèn-cha-ou*], v. d'Angleterre (Lancastre), près de Manchester; 7.000 h.

Auderghem, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 5.200 h.

au-dessous [*ô-de-sou*] adv. A un point inférieur.

au-dessus [*ô-de-su*] adv. A un point supérieur.

Audeux [*deû*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 12 kilom. de Besançon; 130 h. C'est le plus petit chef-lieu de canton de France.

au-devant [*ô-de-van*] adv. A la rencontre.

audi alteram partem, loc. lat. signif. *Ecoute l'autre partie*. Pour juger avec impartialité, il faut entendre la défense après l'accusation.

audience [*di-an-se*] n. f. (lat. *audientia*). Admission près d'un prince, d'un haut fonctionnaire : *obtenir une audience*. Séance dans laquelle les juges interrogent les parties, entendent les plaidoiries et prononcent leurs jugements.

— Encycl. Les audiences des cours et tribunaux sont publiques. C'est une garantie pour les justiciables, et le jugement est nul si l'audience n'a pas été publique.

Le tribunal peut ordonner qu'elles se tiendront à huis clos, si les débats doivent entraîner un scan

dale ou présenter des inconvénients graves ; mais le jugement est toujours rendu publiquement.

La police de l'audience appartient au président. Ceux qui la troublent sont expulsés après avertissement de l'huissier, et, en cas de résistance, conduits dans la maison d'arrêt pour vingt-quatre heures.

audiencier [*si-é*] n. et adj. m. Huissier chargé du service de l'audience.

Audierne, comm. du Finistère, arr. et à 40 kil. de Quimper, sur la *baie d'Audierne ;* 4.710 h. Pêche active. Conserves de sardines. Bains de mer.

Audierne (RADE D'), golfe au sud-ouest du Finistère, entre la pointe du Raz et celle de Penmarch.

Audiffret [*di-frè*] (Charles-Louis-Gaston marquis d'), homme politique et économiste français, né et m. à Paris (1787-1878). Président de chambre à la Cour des comptes, il fut le véritable fondateur de la comptabilité publique.

Audiffret-Pasquier [*pa-ki-é*] (duc Gaston d'), homme politique et orateur français, membre de l'Académie française, né et m. à Paris (1823-1905). Il était le neveu du chancelier Pasquier qui l'adopta. Il contribua en 1873 au renversement de Thiers, et essaya inutilement d'amener une restauration du comte de Chambord. Il a publié les mémoires de son oncle. V. PASQUIER.

Audiganne (Armand), économiste français, né à Ancenis, m. à Paris (1814-1875). Il s'est particulièrement occupé des questions ouvrières.

Audinac, village de l'Ariège, arr. et à 4 kil. de Saint-Girons ; 200 h. Eaux minérales sulfatées magnésiennes, ferrugineuses. Bains fréquentés.

Audincourt [*kour*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 6 kilom. de Montbéliard, sur le Doubs ; 7.630 h. Ch. de f. P.-L.-M. Horlogerie, quincaillerie, forges, filatures. — Le cant. a 22 comm. et 27.000 h.

Audinot (Nicolas-Médard), acteur et auteur dramatique français, né à Bourmont, mort à Paris (1732-1801). Il fonda le théâtre de l'Ambigu, où il introduisit le mélodrame.

audiomètre ou **audimètre** n. m. (du lat. *audire,* entendre, et du gr. *metron,* mesure). Appareil inventé en 1879 par Hughes pour mesurer l'acuité auditive.

audiophone ou **audiphone** n. m. (du lat. *audire,* entendre, et du gr. *phônê,* voix). Instrument acoustique, servant à renforcer les sons.

auditeur, trice n. (lat. *auditor, trix*). Personne qui écoute un discours, une lecture, etc. : *des auditeurs attentifs, distraits. Auditeur de rote,* v. ROTE. *Auditeur à la Cour des comptes, au conseil d'Etat,* fonctionnaire qui fait une sorte de noviciat avant d'être promu au grade de conseiller référendaire, de maître des requêtes, etc. Adjectiv. : *conseiller auditeur.*

auditif, ive adj. (du lat. *audire,* entendre, supin, *auditum*). Qui concerne l'ouïe, l'oreille : *nerf auditif.*

audition [*di-si-on*] n. f. (lat. *auditio*). Action d'écouter, d'entendre : *l'audition des témoins.* Séance d'essai qu'un directeur de théâtre donne à un artiste, etc., avant de l'engager.

auditoire n. m. Réunion de ceux qui écoutent une personne parlant en public.

auditorat [*ra*] ou **auditoriat** [*ri-a*] n. m. Grade ou fonction d'auditeur.

Audœnnien, enne [*ni-in, é-ne*], habitant ou originaire de Saint-Ouen : *les Audœnniens.* Adjectiv. : *commerce audœnnien.*

Audomarois, oise [*roi, oi-ze*], habitant ou originaire de Saint-Omer : *les Audomarois.* Adjectiv. : *produits audomarois.*

Audouin (Pierre), habile graveur français, né et m. à Paris (1768-1822).

Audouin (Jean-Victor), naturaliste français, né à Paris, m. à Saint-Mandé (1797-1841). Il a étudié plus particulièrement les arthropodes.

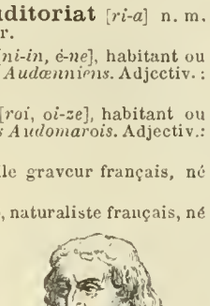

G. Audran.

Audovère, femme de Chilpéric, mise à mort par ordre de Frédégonde, vers 580.

Audran, nom de plusieurs graveurs français. Le plus célèbre est GÉRARD, né à Lyon, m. à Paris (1640-1703), qui a gravé les œuvres de Le Brun, Mignard, Poussin et Le Sueur.

Audran (Edmond), compositeur français, né à Lyon, m. à Tierceville (1842-1901) ; l'auteur d'un grand nombre d'opérettes à la musique alerte, spirituelle et soignée : *l'Ours et le Pacha, le Petit Poucet, le Grand Mogol, Gillette de Narbonne, la Mascotte, Miss Helyett,* etc.

Audresselles [*dre-sè-le*], comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kil. de Boulogne ; 500 h. Bains de mer (plage de sable).

Audruicq, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 24 kil. de Saint-Omer ; 3.030 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 13 comm. et 17.450 h.

Audry de Puyravault, industriel et homme politique français, né à Puyravault (1783-1852) ; il joua un rôle considérable sous la révolution de juillet 1830.

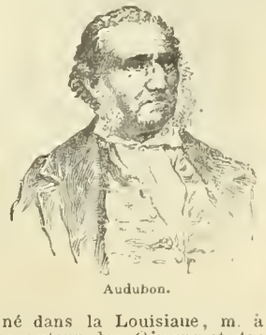

Audubon.

Audubon (John-James), célèbre ornithologiste américain d'origine française, né dans la Louisiane, m. à New-York (1780-1851) ; auteur des *Oiseaux* et des *Quadrupèdes d'Amérique.*

Audun-le-Roman, ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 16 kil. de Briey ; 720 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 24 comm. et 11.670 h.

Aue [*a-ou-é*], v. d'Allemagne (Saxe), sur la Mulde ; 17.000 h. Gisements de mica et de kaolin.

Aue (Hartmann d'), célèbre minnesinger allemand, né et m. en Souabe (1170-1235). Son principal ouvrage est *Iwein* ou *le Chevalier au lion.*

Auerbach (Berthold), romancier wurtembergeois, né à Nordstetten, m. à Cannes (1812-1882) ; auteur agréable et attachant des *Scènes villageoises de la Forêt-Noire.*

Auersperg [*spergh*] (comte d'), écrivain et homme politique autrichien, né à Laybach (1806-1876).

Auerstædt, bourg de la Saxe prussienne, où Davout remporta une brillante victoire sur les Prussiens, tandis que Napoléon les battait à Iéna, le même jour (1806). Davout fut créé duc d'Auerstædt.

Auffay [*ô-fè*], comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 26 kil. de Dieppe ; ch. de f. O ; 1.420 h.

Auffenberg [*bèrgh*] (Joseph d'), auteur dramatique allemand, né et m. à Fribourg-en-Brisgau (1798-1857). On lui doit un assez grand nombre d'estimables drames historiques.

Aufrecht (Théodore), philologue et orientaliste allemand, né à Leschnitz en 1822 ; auteur de travaux remarquables de grammaire comparée.

Augan, comm. du Morbihan, arr. et à 9 kil. de Ploermel ; 1.850 h. Ardoises.

auge [*ô-je*] n. f. (lat. *alveus*). Pierre ou bille de bois creusée, où mangent et boivent les bestiaux, etc.

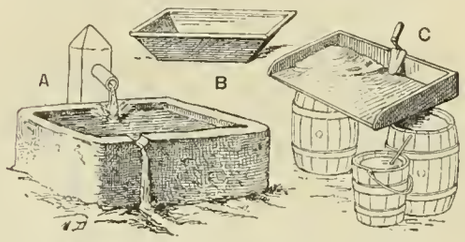

Auge : A, d'abreuvoir ; B, de maçon ; C, de cimentier.

Récipient de bois à l'usage des maçons, cimentiers, etc. Godet placé à la circonférence d'une roue pour recevoir l'eau. Vide compris entre les deux branches du maxillaire inférieur chez les animaux domestiques (cheval, bœuf, mouton, porc) : *chez le cheval, une auge large est l'indice d'une bonne constitution.*

Auge (VALLÉE D'), en Normandie, dép. du Calvados, arrosée par la Touques. Riches pâturages. (Hab. *Augerons.*)

Augé, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Niort ; 1.420 h.

Augé de Lassus (Lucien), littérateur et auteur dramatique français, né à Paris en 1846.

Augeard (Jacques-Mathieu), fermier général et secrétaire des commandements de la reine Marie-Antoinette, né à Bordeaux, m. à Paris (1731-1805) ; auteur de *Mémoires secrets* fort intéressants.

augée n. f. Le contenu d'une auge.

augelot [*lo*] n. m. *Vitic.* Petite fosse carrée, que l'on creuse pour y planter un plant de vigne.

Auger [*jé*] (Louis-Simon), littérateur français, né à Paris, m. à Meulan (1772-1829) ; membre, puis secrétaire perpétuel de l'Académie française, critique de grand mérite. On lui doit de remarquables mélanges philosophiques et littéraires.

Augereau [*ró*] (Pierre-François-Charles), maréchal et pair de France, créé duc de Castiglione, né à Paris, m. à La Houssaye (1757-1816). Il se signala dans les campagnes de la République et de l'Empire, notamment à Arcole, Iéna, Eylau, et exécuta le coup d'Etat du 18-Fructidor. Son caractère n'était pas à la hauteur de ses grands talents militaires ; on lui a reproché avec raison ses dilapidations : toute l'armée connaissait les *fourgons d'Augereau.*

Augereau.

Augerolles [*ro-le*], comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 22 kil. de Thiers ; 2.140 h. Fromages.

Augeron, onne [*o-ne*], habitant ou originaire du pays d'Auge : *les Augerons.* Adjectiv. : *porc augeron.*

auget [*ô-jè*] n. m. Petite auge. Pièce du mécanisme de répétition dans un fusil : *l'auget fait passer la cartouche du magasin dans le canon.*

augette [*jè-te*] n. f. Petite auge.

Augias [*ji-ass*], roi d'Elide, et l'un des Argonautes. Ses étables, qui contenaient 3.000 bœufs, n'avaient pas été nettoyées depuis trente ans. Hercule, venu sur l'ordre d'Eurysthée dans les Etats d'Augias, nettoya ses écuries en y faisant passer le fleuve Alphée. On fait de fréquentes allusions à ce travail du héros. « A peine le Code eut-il paru, qu'il fut suivi presque aussitôt, et comme en supplément, de commentaires, d'explications, de développements, d'interprétations, que sais-je ?... J'avais coutume de m'écrier, au conseil d'Etat : « Eh ! messieurs, *nous avons nettoyé l'écurie d'Augias ;* pour « Dieu, ne l'encombrons pas de nouveau ! » (Napoléon.) Par contre, le nom d'*écurie d'Augias* s'applique à toute organisation privée ou publique, dont on veut dire qu'elle aurait besoin d'être sévèrement réformée.

Augier [*ji-é*] (Emile), poète dramatique français, né à Valence, m. à Paris (1820-1889), membre de l'Académie française. Il est l'auteur de pièces d'une grande portée sociale, d'une observation pénétrante, d'un vif sentiment dramatique. Citons : *Gabrielle, les Lionnes pauvres, Madame Caverlet, Maître Guérin, le Fils de Giboyer, le Mariage d'Olympe, les Effrontés, l'Aventurière, la Pierre de touche, les Fourchambault, le Gendre de Monsieur Poirier, Jean de Thommeray,* etc. Augier est un moraliste sûr et profond, peu enclin au paradoxe, peu accessible aux chimères, d'un esprit franc, net et savoureux.

E. Augier.

Augignac, comm. de la Dordogne, arr. et à 8 kil. de Nontron ; 1.280 h.

augite n. f. Espèce minérale appartenant au genre pyroxène, qui se trouve dans les roches volcaniques et constitue avec le feldspath le fond de la matière des basaltes.

augment [*ogh-man*] n. m. (du lat. *augmentum,* accroissement). Syllabe que l'on ajoute à certains temps, devant le radical du verbe, dans le grec et quelques autres langues. *Dr.* Ce qu'on ajoute à la dot, pour former le douaire.

augmentable [*ogh-man*] adj. Que l'on peut augmenter.

augmentateur, trice [*ogh-man*] n. Personne qui fait des additions à un ouvrage d'esprit.

augmentatif, ive [*ogh-man*] adj. *Gramm.* Se dit d'une particule comme *très, fort, archi,* ou d'un suffixe comme *agne, issime,* qui sert à ajouter au sens des mots : *montagne* (grand *mont*), *savantissime* (très *savant*). N. m. : *l'italien a de nombreux augmentatifs.* ANT. **Diminutif.**

augmentation [*ogh-man-ta-si-on*] n. f. (de *augmenter*). Accroissement : *augmentation d'étendue.* Elévation d'un salaire, d'un traitement : *obtenir de l'augmentation* ANT. **Diminution, rabais, réduction.**

augmenter [*ogh-man-té*] v. a. (de *augment*). Accroître : *augmenter sa fortune.* Ajouter au traitement, au salaire : *augmenter un domestique.* V. n. : *sa fortune augmente.* ANT. **Diminuer, réduire, restreindre.**

Augsbourg [*óghs-bour*], v. de Bavière, sur le Lech, affl. du Danube ; 94.000 h. Très belle cathédrale (xe-xve s.). et magnifique hôtel de ville. Orfèvrerie. Fonderie de canons. Patrie d'Holbein, de Brucker. Les protestants y présentèrent, en 1530, la fameuse *confession d'Augsbourg.* En 1686, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, la *ligue d'Augsbourg* y fut signée contre Louis XIV, entre l'Autriche, l'Espagne, la Suède et différents princes allemands. Cette ligue, œuvre de Guillaume d'Orange, et de laquelle fit bientôt partie l'Angleterre, soutint contre la France une guerre de neuf ans, qui se termina par la paix de Ryswick (1688-1697).

Augsbourg (*confession d'*), nom donné au formulaire contenant la profession de foi des protestants ; il fut rédigé par Mélanchthon et adopté par les protestants au cours de la grande diète réunie par Charles-Quint à Augsbourg, en 1530.

Auguis [*ô-ghu-i*] (Pierre-René), publiciste français, né à Melle (1786-1846). Il fut député libéral sous la monarchie de Juillet, après avoir été emprisonné sous la Restauration. On lui doit notamment une édition de la *Correspondance de Louis XVIII avec le marquis de Favras.*

augural, e, aux [*ô-ghu*] adj. Relatif aux augures : *science augurale.*

auguralement [*man*] adv. Avec le rit augurat ; comme un augure.

augurat [*ra*] n. m. Dignité, fonctions d'augure.

augure n. m. (lat. *augur*). Présage, signe par lequel on juge de l'avenir. *Oiseau de bon* (ou *de mauvais*) *augure,* personne qui fait prévoir une bonne (ou une mauvaise) nouvelle.

— ENCYCL. Les *augures* et les *aruspices,* prêtres qui tiraient des présages du vol ou du chant des oiseaux, de l'appétit des poulets sacrés, etc., formaient un important collège ; rien de grave ne se faisait qu'on ne les eût auparavant consultés. Un augure pouvait empêcher une délibération publique, sous prétexte que les auspices n'étaient pas favorables. Les augures avaient comme insigne principal de leur fonction un bâton recourbé, le *lituus,* qui leur servait à délimiter le *templum* ou partie du ciel dans laquelle ils observaient les présages. La foi dans ces superstitieuses prédictions fut de bonne heure ébranlée. On connaît la conduite de Claudius Pulcher, qui, mécontent de leurs présages, fit jeter à la mer les poulets sacrés, disant de les faire boire, puisqu'ils ne voulaient pas manger. Caton, et après lui, Cicéron, assuraient que deux augures (ils parlaient des augures *privés*) ne pouvaient se regarder sans rire. Aussi Annibal avait-il raison de se moquer du roi Prusias, qui regardait comme plus utile de consulter les entrailles d'une génisse que ses plus habiles généraux.

augurer [*ré*] v. a. (rad. *augure*). Présager, conjecturer : *augurer l'avenir d'après le passé.*

Augusta, nom ancien d'un grand nombre de villes bâties, visitées ou prises par Auguste ou un autre empereur.

Augusta, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat du Maine, sur le Kennebec ; 12.000 h. — V. de l'Etat de Georgie, sur le Savannah ; 34.000 h. Fonderies, filatures.

Augusta, v. du roy. d'Italie (prov. de Syracuse) ; 13.300 h.

Augusta (Marie-Louise-Catherine), impératrice d'Allemagne et reine de Prusse, fille du grand-duc de Saxe-Weimar et femme de Guillaume Ier, née à Weimar, m. à Berlin (1811-1890).

augustat [*ta*] n. m. Dignité d'Auguste, d'empereur romain.

Augusta-Victoria, impératrice d'Allemagne, née à Dolzig en 1858. Fille du duc Frédéric de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg et d'Adélaïde de Hohenlohe-Langenbourg, elle épousa en 1881, à Berlin, le prince Guillaume de Prusse qui devint empereur et roi en 1888, sous le nom de Guillaume II.

auguste [*ô-ghus-te*] adj. (lat. *augustus*). Majestueux, vénérable, imposant, solennel : *personnage auguste ; auguste protection.*

Auguste (Cæsar Octavius), empereur romain, connu d'abord sous le nom d'*Octave*, petit-neveu de Jules César et son héritier, né à Rome l'an 63 av. J.-C., mort à Nola l'an 14 apr. J.-C. Il fut d'abord triumvir avec Antoine et Lépide, garda pour sa part l'Italie et l'Occident ; il resta seul maître du pouvoir après sa victoire d'Actium sur Antoine (31), reçut avec le nom d'*Auguste* les divers pouvoirs civils et religieux répartis jusqu'alors entre les magistrats, et commença ainsi l'ère des empereurs romains. Aidé par Agrippa et Mécène, il s'attacha à faire oublier, par l'excellence de son gouvernement, la gravité du changement qu'il apportait dans la constitution de la république. Il multiplia les fonctionnaires à Rome, embellit la ville, divisa l'Italie en *régions* pour faciliter le cens et la perception de l'impôt, et réorganisa l'administration des provinces, partagées en *provinces sénatoriales* et *provinces impériales ;* ces mesures eurent pour effet d'augmenter la centralisation dans le monde romain. Il ordonna des expéditions, généralement heureuses, en Espagne, en Rhétie, en Pannonie, en Germanie (où pourtant son lieutenant Varus subit un désastre), en Arabie, en Arménie et en Afrique. Il adopta Tibère, qui lui succéda. Il fut à sa mort honoré comme un dieu.

Auguste.

Statue d'Auguste (Vatican).

Le règne d'Auguste, qui fut l'époque sinon la plus glorieuse, du moins la plus brillante de l'histoire romaine, laissa des traces dans la littérature de tous les peuples. Les lettres, la poésie et l'éloquence enfantèrent ces chefs-d'œuvre qui sont la plus haute expression du génie latin, et qui contribuèrent tant à la gloire de cette époque que l'histoire désigne sous le nom de *siècle d'Auguste*, et qui fut illustrée par Horace, Virgile, Tite-Live, Salluste, Ovide et tant d'autres hommes de génie et de talent, dont la plupart ont été patronnés par Mécène et protégés par Auguste. C'est aussi sous ce règne que commença la belle époque de l'architecture romaine.

Le titre d'*Auguste* fut porté depuis par les empereurs romains.

Parmi les principales représentations d'Auguste, citons les belles statues du Vatican et du Louvre.

Auguste (*Histoire*), suite de monographies des trente-quatre empereurs romains, d'Hadrien à Probus ; ouvrage rédigé sous Constantin par divers auteurs (Spartianus, Gallicanus, Trebellius Pollion, Vopiscus, Lampridius, Capitolinus).

Auguste, nom de plusieurs princes de Saxe et de Pologne au XVIe et au XVIIe siècle. Le plus connu est Auguste II (1670-1733), électeur de Saxe, né à Dresde, qui fut élu roi de Pologne après la mort de J. Sobieski (1697). C'était un prince doué de quelques talents militaires, tolérant et d'un caractère élevé, mais trop enclin au faste. On cite surtout, à propos de lui, un vers mal interprété, de Frédéric II :

Lorsque Auguste buvait, la Pologne était ivre.

Les applications que l'on fait de ce vers feraient croire qu'Auguste était de la famille du Sganarelle de Molière, qui émettait cet axiome : « Quand j'ai bien bu et bien mangé, je veux que tout le monde soit soûl dans ma maison. » Cette interprétation est erronée. Le contexte montre en effet que Frédéric voulait simplement exprimer cette idée que les courtisans et même les peuples se modèlent sur les rois. — Auguste III, fils du précédent, électeur de Saxe, né à Dresde, compétiteur de Stanislas Leczinski et roi de Pologne (1733-1763). — Sa fille, Marie-Josephe, fut la mère de Louis XVI.

Auguste.

auguste [*ô-ghus-te*] n. m. Type de clown contemporain : *l'auguste ne parle pas, mais il gesticule fort.*

augustin, augustine [*ô-ghuss*] n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Augustin.

— Encycl. Les augustins proprement dits, ou ermites de Saint-Augustin, qui se rattachaient à la communauté établie à Tagaste par saint Augustin, formaient depuis le XIe siècle plusieurs congrégations isolées, réunies en ordre en 1256 par Alexandre IV. Ils se divisaient en deux branches principales : les augustins chaussés et les augustins déchaussés.

— Les augustines suivent la règle de saint Benoît. Leur premier monastère fut fondé à Venise en 1177. Elles ont pour mission la garde des malades et le service des hôpitaux. Elles forment plusieurs congrégations : par exemple, en France, les sœurs de la Recollection et de Saint-Thomas de Villeneuve.

Augustin (saint), évêque d'Hippone (près de Bône), fils de sainte Monique, né à Tagaste (Afrique romaine), mort à Hippone. Après une jeunesse orageuse, il fut attiré vers la vie religieuse par les prédications de saint Ambroise, et devint le plus célèbre des Pères de l'Eglise latine (354-430) ; par ses principaux ouvrages : *la Cité de Dieu, les Confessions* (v. Confessions), le traité *De la grâce*, etc., il contribua puissamment à la constitution du dogme chrétien en un corps de doctrine. Fête le 28 août.

Un mot : *Tolle et lege* (prends et lis), qui se rapporte à une circonstance solennelle de sa vie, a passé dans toutes les langues. Un jour, livré aux violentes agitations qui troublèrent sa jeunesse et que lui-même raconte éloquemment dans les *Confessions*, Augustin avait fui la compagnie de quelques amis pour aller chercher sous un bosquet de son jardin la solitude et le calme ; il crut entendre une voix qui lui disait : *Tolle et lege.* Surpris, se demandant quelle était cette voix et surtout quelle lecture lui était indiquée, il courut retrouver Alype, son ami ; un livre était placé sous ses yeux : c'étaient les *Epîtres* de saint Paul ; Augustin l'ouvrit au hasard et tomba sur ce passage de l'apôtre : *Ne passez pas votre vie dans les festins et les plaisirs de la table... mais revêtez-vous de votre seigneur Jésus-Christ, et gardez-vous de satisfaire les désirs déréglés de la chair.* Augustin n'eut pas besoin d'en lire davantage ; ce précepte le décida à abandonner la vie de dissipation qu'il avait menée jusque-là.

Saint Augustin et sainte Monique, d'après Ary Scheffer.

Augustin (Saint) et sainte Monique, chef-d'œuvre d'Ary Scheffer, au Louvre ; admirables figures extatiques.

Augustin (Saint) en extase, tableau de Murillo qui montre le saint debout et tendant un bissac où Jésus enfant dépose un pain.

Augustin (saint), apôtre de l'Angleterre ; il fonda le siège épiscopal de Cantorbéry (m. vers 605).

augustine n. f. Chaufferette dans laquelle une lampe à esprit-de-vin sert de foyer. Pâte qui fait couper les rasoirs. Sorte d'étoffe de soie.

Augustinus (l'), célèbre traité théologique, dans lequel Jansénius exposa les opinions qu'il croyait trouver dans saint Augustin sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination. D'après lui, le libre arbitre n'existerait pas ; et le Christ serait mort non pas pour tous les hommes, mais seulement pour les prédestinés. Cet écrit provoqua de vives disputes et donna naissance à la secte des *jansénistes* (1640).

Augustowo, v. de la Russie (Pologne), sur la Netta ; 12.000 h.

Augustule (Romulus), dernier empereur romain d'Occident, déposé par Odoacre (476).

aujourd'hui [*ô-jour-du-i*] adv. (de *au, jour, de* et *hui*). Dans le jour où l'on est. Dans le temps présent : *aujourd'hui, l'instruction est obligatoire. D'aujourd'hui,* en ce jour, ou à compter de ce jour.

aula n. f. (m. lat.). Chez les Romains, lieu découvert devant une maison importante. Palais où réside la cour. Dans les universités allemandes et américaines, salle des actes et des fêtes scolaires.

Aulagnier (Alexis-François), médecin français, né à Grasse (1767-1839) ; auteur d'un *Dictionnaire des aliments et des boissons.*

Aulard (Alphonse), professeur et historien français, né à Montbron (Charente) en 1849 ; auteur de travaux historiques sur la Révolution française. Il a édité de nombreux documents, notamment sur la *Société des jacobins* et écrit une *Histoire politique de la Révolution française* (1901).

Aulerques [*lèr-ke*] ou **Aulerces** [*lèr-se*], nom de différents peuples gaulois du temps de César, dans le centre et l'ouest de la Gaule.

aulète n. m. (gr. *aulêtês*). Joueur de flûte dans l'antiquité. Surnom de Ptolémée II d'Egypte.

aulétique n. f. Art de jouer de la flûte.

aulique adj. (rad. *aula*). De la cour. *Conseil aulique,* tribunal suprême dans l'ancien empire germanique. *Conseiller aulique,* conseiller de la cour d'Autriche.

aulique n. f. Thèse qu'un licencié soutenait pour obtenir le doctorat en théologie.

Aulis [*liss*], port de Béotie où se réunit la flotte des Grecs avant son départ pour Troie, et où Iphigénie fut sacrifiée. Bien que le mot *Aulide* ait été souvent employé par les poètes, il n'y a jamais eu en Grèce de pays de ce nom.

Aulisio (Dominique d'), littérateur italien, né à Naples. Esprit encyclopédique, il a laissé d'importants ouvrages de droit, de philosophie, de médecine, etc. (1639-1717).

Aulla, v. d'Italie (prov. de Massa), sur la Magra ; 6.000 h.

Aullene, comm. de la Corse, arr. et à 20 kil. de Sartène ; 1.200 h.

aulnaie n. f. V. aunaie.

Aulnat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 7 kil. de Clermont-Ferrand ; 1.052 h.

Aulnay [*ô-nè*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 18 kil. de Saint-Jean-d'Angély, sur la Bédoire ; 1.540 h. Belle église romane du XIIe siècle. Eaux-de-vie. — Le cant. a 25 comm. et 11.190 h.

Aulnay (Philippe *et* Gautier d'), gentilshommes normands attachés au service des belles-filles de Philippe le Bel, Marguerite, Jeanne et Blanche de Bourgogne : ils furent condamnés à mort, torturés, écorchés vifs et décapités sur la place publique de Pontoise en 1314., Ils figurent dans la fameuse légende de la Tour de Nesle

Aulnay-lès-Bondy, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 37 kil. de Pontoise ; 4.420 h.

aulne [*ô-ne*] n. m., **aulnaie** [*ô-nè*] n. f. V. aune, aunaie.

Aulne [*ô-ne*] ou **Aune,** fleuve côtier de Bretagne, qui prend sa source dans les Côtes-du-Nord, arrose Châteaulin et se jette dans la rade de Brest, cours 130 kil., dont une partie est empruntée par le canal de Nantes à Brest.

Aulnoy [*ô-noi*], comm. du Nord, arr. et à 3 kil de Valenciennes, sur la Rhônelle, affl. de l'Escaut ; 2.610 h. Huiles et graisses industrielles.

Aulnoy (Marie-Catherine Jumel de Berneville, comtesse d'), écrivain français, auteur de contes de fées : *la Belle aux cheveux d'or, l'Oiseau bleu, Fortunée, le Dauphin*, etc., restés populaires, et de *Mémoires* précieux ; m. en 1705.

Aulnoye, comm. du Nord, arr. et à 12 kil. d'Avesnes ; 1.690 h. Hauts fourneaux.

aulofée ou **auloffée** [*ô-lo-fé*] n. f. Action d'un bâtiment en mouvement pour approcher du lit du vent.

Ault, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 32 kil. d'Abbeville ; 1.800 h. Serrurerie. Bains de mer (belle plage de sable). — Le cant. a 19 comm. et 18.020 h.

Aulu-Gelle, grammairien et critique latin du IIe siècle de notre ère ; auteur des *Nuits attiques*, livre pédant et mal composé, mais précieux par le nombre des renseignements qu'il nous a conservés sur la littérature et les mœurs antiques.

Aululaire (l') ou *la Marmite*, comédie de Plaute, pièce où l'avarice est tournée en ridicule, imitée mais surpassée par l'*Avare*, de Molière (IIe s. av. J.-C.).

Aulus [*luss*], comm. de l'Ariège, arr. et à 33 kil. de Saint-Girons, sur le Garbet ; 720 h. Eaux thermales sulfatées calciques et ferrugineuses.

aulx [*ô*] n. m. pl. Un des pluriels de *ail*.

Aumagne, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Saint-Jean-d'Angély ; 1.130 h. Eaux-de-vie.

aumaille [*ô-ma, ll* mll., *e*] n. f. Gros bétail. Adjectiv. : *bêtes aumailles.* (Vx.)

Aumale, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 26 kil. de Neufchâtel, sur la Bresle ; 2.420 h. (*Aumalois*). Ch. de f. N. Instruments agricoles ; filatures. Sources minérales. Combat entre Henri IV et les Espagnols en 1592. — Le cant. a 13 comm. et 7.240 h.

Aumale, v. d'Algérie, arr. et à 126 kil. d'Alger, sur l'oued Souaghi ; 5.200 h.

Aumale (duc Claude d'), un des chefs de la Ligue, fils aîné du duc de Lorraine, Henri II. Il défendit Paris assiégé par Henri IV, s'allia avec les Espagnols et mourut exilé à Bruxelles (1554-1631).

Aumale (duc d'), quatrième fils de Louis-Philippe Ier, général et historien français, né à Paris en 1822, m. à Zucco (Sicile) en 1897. Il se distingua dans les campagnes d'Algérie où il enleva la smala d'Abd-el-Kader. En 1873, il présida le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine. Rayé des cadres de l'armée et proscrit en 1886, il rentra en France en 1889. Il a laissé une excellente *Histoire des princes de Condé*, et légué à l'Institut le château de Chantilly et les belles collections qu'il contenait (1822-1897). V. Orléans.

Duc d'Aumale.

aumées n. f. pl. Nom donné aux mailles des filets de chasse et de pêche quand elles sont triples.

aumône n. f. (du gr. *eleêmosunê*, pitié). Ce qu'on donne aux pauvres par charité : *faire l'aumône. Fig.* Ce que l'on sollicite humblement par faveur : *implorer l'aumône d'un regard.*

aumôner [*né*] v. a. et n. Payer une amende au profit des pauvres et des hôpitaux. Faire l'aumône. (Vx.)

aumônerie [*rî*] n. f. Charge d'aumônier.

aumônier [*ni-é*] n. m. Prêtre attaché à un établissement, à un corps, à un prince, pour dire la messe, etc. *Grand aumônier de France*, titre donné au premier aumônier des anciens rois de France.

— Encycl. Il existe dans les lycées et collèges des aumôniers chargés de donner l'enseignement religieux et de célébrer les offices des cultes. Il en existe aussi dans les prisons et, en général, dans les hôpitaux.

En cas de mobilisation, les aumôniers catholiques, protestants et israélites, seraient attachés au quartier général de chaque corps d'armée. En temps de paix, il n'existe d'aumôniers militaires que dans les garnisons des places fortes les plus importantes.

Aumônière.

aumônière n. f. Autref., bourse de ceinture, qui contenait l'argent destiné aux aumônes.

Aumont [*mon*], ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 24 kilom. de Marvejols ; 1.320 h. — Le cant. a 6 comm. et 4.650 h.

Aumont (ducs d'), nom de deux maréchaux de France : le premier, Jean d'Aumont (1522-1595), se distingua dans les rangs des armées royalistes pendant les guerres de religion ; le second, Antoine d'Aumont (1601-1669). V. Daumont.

aumusse [*mu-se*] ou **aumuce** [*ô*] n. f. (de l'allem. *mutze*, bonnet). Capuchon. (Vx.) Fourrure que portent au bras les chanoines, etc.

aumusson ou **aumuçon** [*mu-son*] n. m. Diminutif de aumusse.

aunage n. m. Mesurage à l'aune. Nombre d'aunes d'une pièce d'étoffe.

aunaie [*nè*] ou **aulnaie** [*ô-nè*] n. f. Lieu planté d'aunes.

Aunay [*nè*], comm. de la Nièvre, arr. et à 22 kil. de Château-Chinon ; 1.110 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Aunay-sur-Odon, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 32 kilom. de Vire, sur l'*Odon*, affl. de l'Orne ; 1.740 h. — Le cant. a 19 comm. et 8.910 h.

aune n. f. (du lat. *ulna*, avant-bras). Ancienne mesure (1m,188). *Mesurer les autres à son aune*, juger les autres d'après soi. *Savoir ce qu'en vaut l'aune*, savoir par expérience le cas qu'il faut faire d'une chose, la difficulté, le danger d'une entreprise, etc. Prov. : **L'homme ne se mesure pas à l'aune,** il ne faut pas juger du mérite de quelqu'un par sa taille.

aune ou **aulne** [*ô-ne*] n. f. (lat. *alnus*). Genre de castanéacées, comprenant des arbres à bois léger, des régions tempérées humides. Syn. VERNE ou VERGNE.

Aune visqueux.

— ENCYCL. L'espèce type de ce genre est l'aune visqueux (*alnus glutinosa*) répandu dans toute l'Europe et la Sibérie, et qu'on appelle aussi *verne*. Le bois de l'aune, susceptible de recevoir un beau poli et prenant bien la couleur noire, est très propre à l'ébénisterie. Résistant longtemps à l'action de l'eau, il peut être employé dans les constructions hydrauliques. L'écorce de l'aune est astringente et peut servir au tannage des cuirs. Combinée avec quelques préparations ferrugineuses, elle fournit une couleur noire dont les teinturiers, et surtout les chapeliers, font usage.

auneau n. m. Sarment de deux ans arqué en forme de cercle.

Auneau, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 25 kilom. de Chartres, sur l'*Auneau*, s.-affl. de l'Eure ; 1.950 h. (*Aunelliens*). Ch. de f. Orl. Instruments aratoires. Le duc de Guise y vainquit les protestants (1587). — Le cant. a 28 comm. et 11.920 h.

aunée n. f. Longueur d'une aune.

aunée ou **aulnée** [*ô-né*] n. f. *Bot.* Composée inulée, à fleurs jaunes, amère et aromatique, employée en médecine.

Aunée.

— ENCYCL. L'*aunée officinale* ou *grande aunée* atteint plus d'un mètre ; elle a des fleurs jaunes. On emploie, surtout en médecine, la racine comme amer.

auner [*né*] v. a. Mesurer à l'aune. *Fig.* Juger, apprécier. *Fam.* et *vr* : *auner l'habit de quelqu'un*, lui donner des coups de bâton.

aunes ou **aulnes** [*ô-ne*] n. m. pl. Génies malfaisants des féeries allemandes, dont le chef, le « roi des aunes », attire le voyageur près des rivières. S. un *aune* ou *aulne*.

Auneuil [*neu, l* mll.], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 12 kilom. de Beauvais ; 1.520 h. Ch. de f. N. Carreaux céramiques, poteries, tuileries. Patrie du peintre Le Brun. — Le cant. a 20 comm. et 8.800 h.

auneur, euse [*eu-ze*] n. Qui mesure à l'aune.

Aunis [*niss*], anc. prov. de France, réunie à la couronne en 1371 ; capit. *La Rochelle*. Forme une partie du dép. de la Charente-Inférieure et une partie des Deux-Sèvres. Ce fut le dernier foyer du protestantisme en France. (Hab. *Aunisiens.*)

Armes de l'Aunis.

auparavant [*van*] adv. D'abord, avant une autre chose. — Ne dites pas : *auparavant la nuit, auparavant qu'il vienne, auparavant de partir ;* mais : *avant la nuit, avant qu'il vienne, avant de partir.*

auprès [*près*] adv. Proche ; *pour voir cela, il faut que je sois auprès. Auprès de* loc. prép. Marque proximité : *auprès du palais.* En comparaison : *le mal d'autrui n'est rien auprès du nôtre.* ANT. **Loin.**

Aups [*ôpss*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 30 kilom. de Draguignan ; 1.670 h. Poteries. — Le cant. a 6 comm. et 3.490 h.

auquel [*ô-kèl*] pr. rel. m. Se dit pour *à lequel.* Fém. *à laquelle.* Pl. *auxquels, auxquelles.*

aura n. f. *Méd.* Sensation particulière qui, dans certaines maladies, annonce l'approche d'une crise.

— ENCYCL. L'aura existe surtout chez les hystériques ; elle est caractérisée par une sensation douloureuse qui part de l'abdomen, monte jusqu'au sternum et de là gagne la gorge : c'est la sensation de *boule*. Chez les épileptiques, l'aura est excessivement rapide, elle dure quelques secondes et se caractérise par une sensation d'engourdissement, des vomissements, des palpitations. Parfois, à elle seule, elle forme l'attaque d'épilepsie.

aura popularis mots lat. signif. *Le souffle populaire.* Métaphore exprimant chez Virgile (*Énéide*, VI, 816 ; Horace, *Odes*, III, 2, 20), etc., l'inconstance de la faveur populaire.

Aurangzeb.

Aurangzeb ou **Aureng-Zeyb** [*ringh-zèb*], empereur mongol de l'Hindoustan, descendant de Tamerlan. Arrivé au trône en 1659 par l'assassinat de ses trois frères et l'emprisonnement de son père, il fit la conquête de l'Inde, se montra administrateur habile, quoique fanatique et intolérant, et protégea les lettres. Sous son règne, l'empire mongol atteignit son apogée, mais la décadence commença du vivant même d'Aurangzeb (1619-1707).

Auranitide, contrée de la Palestine ancienne, très prospère à l'époque romaine. Auj. le *Haouran.*

aurantia [*si-a*] n. f. Matière colorante employée en photographie dans la coloration des écrans compensateurs.

aurantiacées [*si-a-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant des orangers, citronniers, cédratiers, etc. S. une *aurantiacée.*

aurate n. m. Sel produit par l'action du sesquioxyde d'or (acide aurique) sur une base.

Auray [*rè*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 40 kil. de Lorient ; port à l'embouchure du Loch ; 6.670 h. (*Alriens* ou *Alréens*) ; ch. de f. Orl. Fonderies, pèlerinage célèbre de Sainte-Anne d'Auray. Victoire de Jean de Montfort ; Charles de Blois y fut tué, et Du Guesclin fait prisonnier (1364). Près de là, sur les bords du Loch, les royalistes faits prisonniers à Quiberon furent passés par les armes au lieu dit depuis *Champ des Martyrs.* — Le cant. a 7 comm. et 19.290 h.

Aure (VALLÉE D'), une des plus belles vallées des Hautes-Pyrénées, au S. d'*Arreau*, arrosée par les Nestes, et fort riche en eaux minérales de toute nature. (Hab. *Aurois.*)

Aure (comte **d'**), hippographe français, un des maîtres de l'équitation en France (1798-1863).

aurea mediocritas, mots lat. signif. *Médiocrité d'or.* Expression d'Horace (*Odes*, II, 10, 5), pour dire qu'une condition moyenne, gage de tranquillité, doit être préférée aux tracas de l'opulence.

Aurec, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 35 kil. d'Yssingeaux, sur la Loire ; 2.800 h. Ch. de f. P.-L.-M. Rubans.

Aureilhan [*ré-ian*], comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 3 kil. de Tarbes ; 1.950 h.

Aurélie (sainte), vierge romaine du IIIe siècle, martyrisée sous Valérien. Fête le 2 décembre. — Fille de Hugues Capet et sœur du roi Robert. Fête le 15 octobre.

Aurélien [*li-in*], empereur romain de 270 à 276, souverain remarquable, mais cruel ; né vers 212. Il vainquit les Goths, les Vandales, les Sarmates, les Marcomans et Zénobie, reine de Palmyre. Il fut tué par un de ses affranchis.

Aurélien (saint), évêque d'Arles en 546, m. vers 552. Fête le 16 juin.

aurélière [*ó*] n. f. Perce-oreille.

Aurelius Victor, consul et historien latin du IVe siècle, continuateur de Tite-Live ; honnête homme et écrivain judicieux, dont il ne reste que des fragments.

D'Aurelle de Paladines.

Aurelle [*rè-le*] **de Paladines** (Louis **d'**), général français, né au Malzieu (Lozère), m. à Versailles (1804-1877). Il était au cadre de réserve quand il fut chargé, en 1870, d'organiser la Ire armée de la Loire, avec laquelle il gagna sur les Prussiens la bataille de Coulmiers.

Aurengabad, v. de l'Inde, ch.-l. de la prov. de ce nom ; 39.000 h. Résidence d'Aurangzeb, qui la fit construire.

auréolaire [*lè-re*] adj. Qui ressemble à une auréole.

auréole n. f. (du lat. *aureola*, s.-ent. *corona*, couronne d'or). Cercle lumineux dont les peintres, les sculpteurs entourent la tête des saints. *Fig.* Gloire, prestige : *l'auréole du martyre, du génie, de la gloire.*

Auréole.

auréolé, e adj. Ceint d'une auréole.

auréoler [*é*] v. a. Orner d'une auréole.

Aurès, massif montagneux et boisé de l'Atlas algérien (prov. de Constantine) ; 2.328 m.

aures habent, et non audient, mots lat. signif. *Ils ont des oreilles, et ils n'entendront point.* Pensée du psalmiste (ps. CXIII), que l'on rappelle à propos de ceux chez lesquels la passion étouffe la voix de la raison. V. OCULOS HABENT.

aureux [*reû*] adj. m. Se dit du premier des oxydes de l'or.

Auriac, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 20 kil. de Villefranche ; 1.210 h.

Aurich, v. d'Allemagne (Prusse [Hanovre]) ; 6.000 h. Distilleries, manufactures de tabac.

auriculaire [*lè-re*] adj. (du lat. *auricula*, petite oreille). Qui a rapport à l'oreille : *maladie auriculaire.* Qui entend, qui a entendu de ses propres oreilles : *témoin auriculaire. Confession auriculaire,* qui se fait à voix basse à l'oreille du prêtre. N. m. Le petit doigt de la main, ainsi nommé parce que sa petitesse permet de l'introduire dans le pavillon de l'oreille.

auricule n. f. Lobe ou petit bout de l'oreille. Oreille externe tout entière. Appendice situé à la partie supérieure de chaque oreillette du cœur. Espèce de primevère des Alpes et des Pyrénées, appelée aussi *oreille d'ours.*

auriculé, e adj. Qui est muni d'auricules ou oreillettes.

auriculiste [*lis-te*] n. et adj. m. Médecin qui traite spécialement les maladies d'oreille. (On dit aussi AURISTE, et AURICURE.)

aurifère adj. (du lat. *aurum*, or, et *ferre*, porter). Qui renferme de l'or : *terrain aurifère.*

aurification [*si-on*] n. f. Action d'aurifier les dents.

aurifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Obturer une dent creuse en y foulant de l'or en feuilles ou en petits lingots spongieux.

aurifique adj. Qui change en or : *puissance, vertu aurifique.*

aurige ou **auriga** n. m. (du lat. *auriga*, cocher). Conducteur de char.

aurigineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Relatif à la jaunisse.

Aurignac [*ô-ri-gnak*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 22 kilom. de Saint-Gaudens ; 1.210 h. Grotte où l'on a trouvé des restes préhistoriques. — Le cant. a 19 comm. et 8.130 h.

Aurigny, une des Iles anglo-normandes au N.-O. du Cotentin, dont elle est séparée par le raz de Blanchard ; 3.400 h. V. pr. *Aurigny* ou *Alderney.*

Armes d'Aurillac.

Aurillac [*ri, ll* mll., *ak*], ch.-l. du dép. du Cantal, sur la Jordanne, s.-affl. de la Dordogne ; 17.770 h. ; ch. de f. Orl., à 557 kil. de Paris (*Aurillacois* ou *Aurillaquais*). Chaudronnerie, fromages. Commerce de chevaux, mulets, etc. Patrie de saint Géraud, du pape Sylvestre II (Gerbert), du conventionnel Carrier, etc. — L'arrond. a 8 cant., 95 comm., 88.530 h. ; le cant. Nord a 11 comm. et 12.290 h. ; le cant. Sud a 13 comm. et 22.720 h.

Auriol, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 28 kil. de Marseille, sur l'Huveaune ; 2.740 h. Filature de coton ; produits chimiques, papeteries ; pâtes alimentaires.

auripenne [*pèn-ne*] adj. (du lat. *aurum, auri*, or, et *penna*, plume). Qui a les ailes de couleur d'or.

aurique adj. et n. f. *Mar.* Se dit des voiles à quatre côtés non symétriques.

auri sacra fames! mots lat. signif. *Exécrable faim de l'or,* expression de Virgile (*Enéide*, III, 57). On dirait, en français : *exécrable soif de l'or.*

auriscalpe [*ris-kal-pe*] n. m. (du lat. *auris*, oreille, et *calpere*, gratter). Curette à l'aide de laquelle on extrait le cérumen de l'oreille.

Aurispa (Jean), célèbre érudit du XVe siècle, né à Noto (Sicile) [1369-1459]. Il rapporta de Constantinople en Italie un grand nombre de manuscrits grecs.

Aurochs.

auriste [*riste*] n. m. Syn. de AURICULISTE.

aurochs [*ô-rokss*] n. m. (de l'all. *auerochs*, bœuf de plaine). Nom vulgaire d'une espèce de bœuf (*bos primigenius*), aujourd'hui éteinte, et qui habitait encore l'Europe au moyen âge.

auroferrifère adj. Qui contient de l'or et du fer.

Aurogallus [*gal-luss*] (Mathieu), philologue allemand, né à Commettau (Bohême), m. à Wittemberg (1480-1543). Il fut l'un des collaborateurs de Luther pour sa traduction de la Bible.

Auron (l'), riv. de France, affl. de l'Yèvre ; cours 84 kil.

aurone [*ó*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces du genre armoise.

Aurora, v. des Etats-Unis (Illinois), sur le Fox River ; 25.000 h.

aurore n. f. (lat. *aurora*). Lumière qui précède le lever du soleil. *Poétiq. Les larmes, les présents de l'aurore,* la rosée. *Fig.* Commencement : *l'aurore de la vie. Eternelle aurore,* vie éternelle des bienheureux. Le levant : *du couchant à l'aurore.* Adj. invar. : d'un jaune doré : *des étoffes aurore. Rubans aurore,* de cette couleur. *Aurore boréale,* météore lumineux qui paraît dans le ciel, du côté du nord. *Aurore australe,* le même phénomène observé dans l'hémisphère sud.

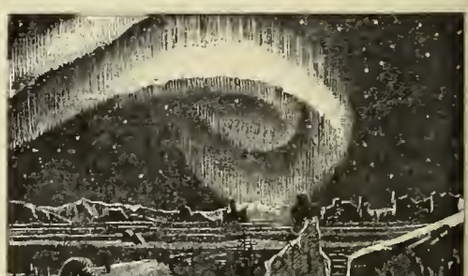
Aurore boréale en draperies.

— ENCYCL. Le phénomène dit *aurore australe* est d'autant plus commun que la région où on l'observe est plus voisine des pôles. L'aspect d'une aurore boréale ou australe est très variable : le plus généralement, elle se présente sous forme d'arcs lumineux circulaires, qui persistent quelquefois pendant plusieurs jours ; souvent leur forme varie d'une manière assez rapide. Ce phénomène est intimement lié au magnétisme terrestre ; il rend folle l'aiguille aimantée.

Aurore, déesse du matin, chargée d'ouvrir au Soleil les portes de l'Orient. (*Myth.*)

Aurore (l'), célèbre fresque du Guide, qui décore la coupole du palais Rospigliosi (Rome).

aurore n. f. Nom vulgaire des papillons du genre *autocharis.*

Auros [*ross*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 10 kil. de Bazas, près de la Beuve ; 610 h. — Le cant. a 14 comm. et 6.900 h.

Auroux [*rou*], comm. de la Lozère, arr. et à 50 kil. de Mende ; 1.340 h.

aurure n. m. (du lat. *aurum*, or). Alliage d'or avec un autre métal.

Auscitain, aine [*ôs-si-tin, è-ne*], habitant ou originaire d'Auch : *les Auscitains.* Adjectiv. : *population auscitaine.*

Ausculta, fili, premiers mots et titre d'une bulle fameuse adressée à Philippe le Bel par le pape Boniface VIII, qui y dénia au roi le droit de lever tout impôt sur l'Eglise sans son autorisation.

auscultation [*ôs-kul-ta-si-on*] n. f. (du lat. *auscultare*, écouter). *Méd.* Application de l'oreille sur la poitrine ou sur le dos, pour reconnaître les bruits qui se produisent dans le poumon ou le cœur, et en déduire l'état fonctionnel.

— Encycl. L'auscultation ne date véritablement que de Laënnec, qui inventa le stéthoscope et interpréta d'une façon géniale les bruits perçus. Depuis lui, le diagnostic des maladies des organes respiratoires est devenu excessivement facile ; les maladies du cœur sont décelées rapidement. Enfin, l'art vétérinaire l'utilise aussi, et elle lui permet de suppléer à l'absence de renseignements.

Ausone.

auscultatrice [*ós-kul*] n. f. Religieuse qui en accompagne une autre au parloir pour assister à la conversation.

ausculter [*ós-kul-té*] v. a. Faire l'auscultation : *ausculter un malade.*

Ausone [*zo-ne*], poète latin, né et mort à Bordeaux (vers 310-vers 392 ; précepteur de Gratien, versificateur très habile d'idylles, d'épigrammes, etc. C'est un écrivain parfois frivole, mais à qui l'on doit de beaux vers sur la Moselle et sur la patrie gauloise.

Ausones [*ó-zo-ne*] ou **Ausoniens** [*ó-zo-ni-in*], ancien peuple d'Italie, d'origine osque, et dont les tribus occupaient tout le centre et le sud de la Péninsule : *un Ausone* ou *Ausonien.*

Ausonie [*ó-zo-ni*], terre des Ausones, nom d'une partie de l'ancienne Italie appliqué par les poètes à l'Italie tout entière :

> Je chante les combats et cet homme pieux
> Qui, des bords phrygiens conduit dans l' « Ausonie »,
> Le premier aborda les champs de Lavinie.
> Boileau.

auspice [*ós-pi-se*] n. m. (lat. *auspicium ;* de *avis,* oiseau, et *spicere,* examiner). Terme générique désignant, chez les Romains, les divers présages qui se tiraient en général du vol, du chant des oiseaux et de la manière dont ils mangeaient. Prêtre qui prenait ces présages. *Fig.* Pl. *Sous d'heureux auspices,* avec apparence de succès. *Sous les auspices de quelqu'un,* sous sa protection.

aussi [*ó-si*] adv. (lat. *aliud sic*). Pareillement : *je mourrai, vous aussi.* Adv. de comparaison : *Bayard était aussi bon que vaillant.* Conj. C'est pourquoi : *l'égoïste n'aime que lui, aussi personne ne l'aime.* Tellement, à ce point : *comment un homme aussi intelligent peut-il,* etc. Loc. conj. *Aussi bien,* au surplus ; car, parce que : *négligez les critiques des sots : aussi bien, nul ne s'en soucie. Aussi bien que,* de même que. *Aussi peu que,* pas plus que.

L'Aurore, d'après le Guide.

aussière [*ó-si-è-re*] n. f. *Mar.* et *pêch.* Sorte de cordage ou de corde. V. haussière.

Aussig, v. d'Austro-Hongrie (Bohême), sur l'Elbe ; 27.000 h. Vins ; manufactures d'étoffes, papeteries.

Aussillon [*ó-si, ll* mll., *on*] comm. du Tarn, arr. et à 18 kil. de Castres ; 1.350 h. Draps, flanelles.

aussitôt [*ó-si-tô*] adv. Au moment même : *César vint et vainquit aussitôt.* Loc. conj. *Aussitôt que,* en même temps que. Dès que. V. tôt.

auster [*ós-tèr*] n. m. (du gr. *auô,* je dessèche). Nom poétique du vent du midi.

austère [*ós-tè-re*] adj. (du gr. *austeros,* sévère, rude). Apre, astringent : *saveur austere.* (Peu us.) Rigoureux, dur : *jeûne austère.* Sévère : *vertu austère.* Ant. Indulgent, riant.

austèrement [*ós-tè-re-man*] adv. Avec austérité.

austérité [*ós-te*] n. f. (de *austère*). Mortification des sens et de l'esprit : *les austérités des anachorètes. Fig.* Sévérité : *austérité des mœurs, des lois.*

Austerlitz [*ós-tèr*], petite ville de la Moravie, où Napoléon battit les Autrichiens et les Russes (2 déc. 1805) ; 4.000 h. Parmi toutes les victoires de Napoléon, il n'en est pas une qui entoure sa mémoire d'un prestige plus légendaire ; c'est pourquoi il est si souvent appelé le *Vainqueur d'Austerlitz.* Pour l'armée et pour lui-même, elle est restée un de leurs plus purs, de leurs plus brillants souvenirs. Après la bataille, l'Empereur avait adressé à ses soldats la proclamation célèbre où on lisait ces mots : « Il vous suffira de dire : « J'étais à la bataille d'Aus- « terlitz, » pour que l'on vous réponde : « Voilà un « brave. » Quelques instants avant la bataille de la Moskowa (1812), le soleil se montra dans tout son éclat, comme le matin de la célèbre victoire : « Soldats, s'écria Napoléon, c'est le *soleil d'Austerlitz !* » Ces mots, devenus depuis légendaires, électrisèrent la Grande Armée. La bataille d'Austerlitz fut appe-

Bataille d'Austerlitz, d'après Gérard.

lée *bataille des Trois Empereurs*, parce que les empereurs de France, d'Autriche et de Russie y prirent part.

Austerlitz (*Bataille d'*), célèbre tableau de Gérard (galerie de Versailles).

Austin [*ôs-tin*], v. des Etats-Unis, capit. du Texas, sur le Colorado; 19.000 h. Commerce actif.

Austin (Stephen Fuller), homme d'Etat américain, fondateur de l'Etat du Texas, né à Austinville (Virginie) [1793-1836].

Austin (Alfred), poète satirique et publiciste anglais, né à Headingby, près Leeds, en 1835.

austral [*ôs-tral*], **e, als** ou **aux** adj. (rad. *auster*). Méridional : *terres australes; signes australs* ou *australx*. ANT. **Boréal.**

Australasie [*ôs, zi*], nom que l'on donne à l'ensemble géographique formé par l'Australie, la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande.

Australie [*os, li*] ou **Nouvelle-Hollande,** très grande île de l'Océanie; colonie anglaise. C'est un vaste plateau en grande partie désert à l'intérieur, mais bordé à l'E. par des montagnes de 1.800 à 2.000 m. d'alt., les Alpes australiennes, d'où descend un grand fleuve, le Darling. Sup. 7.929.000 kil. carr.; pop. 4.385.000 h. (*Australiens*). L'Australie se divise en Australie-Occidentale, Australie-Méridionale et Territoire du Nord, les provinces de Victoria, Queensland et Nouvelle-Galles du Sud. Toutes ces colonies, en 1902, se sont fédérées pour fonder un Etat commun, s'administrant librement sous la suzeraineté de l'Angleterre. La capitale est *Bombela*. V. pr. : *Melbourne, Sydney, Adélaïde, Ballarat, Perth* et *Brisbane*. — L'Australie a vu sa prospérité économique se développer rapidement au cours du dernier siècle : les mines d'or, de cuivre et de houille, l'élevage des bestiaux, l'exportation des laines, etc., sont les principales de ses ressources. V OCÉANIE.

Armoiries de l'Australie.

Australie-Méridionale, Etat d'Australie; 365.800 h. V. pr. *Adélaïde*.

Australien, enne [*ôs-tra-li-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Australie : *les Australiens*. Adjectiv. : *laines australiennes*.

Australie-Occidentale, Etat d'Australie; 215.150 h. V. pr. : *Albany, Perth*.

Australie-Septentrionale ou **Territoire du Nord,** Etat d'Australie; 5.000 hab., non compris les indigènes dont le nombre échappe à toute évaluation. V. pr. *Palmerston*.

Austrasie [*ôs-tra-zi*] (*royaume de l'Est*), royaume dans l'est de la Gaule franque; capit. *Metz* (511-843). Rivale heureuse de la Neustrie, elle fut le berceau de la dynastie carolingienne. (Hab. *Austrasiens.*)

Austrasien, enne [*ôs-tra-zi-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Austrasie : *les Austrasiens*. Adjectiv. : *guerriers austrasiens*.

Austremoine [*ôs*] (saint), apôtre et premier évêque d'Auvergne (vers 250). Fête le 1er novembre.

Austriæ est imperare orbi universo (mots lat. signif. *Il appartient à l'Autriche de commander à tout l'univers*). Ambitieuse devise de la maison d'Autriche. Elle s'écrit par abréviation A. E. I. O. U. Elle est composée sur les cinq voyelles de l'alphabet et a été traduite par des mots allemands qui commencent par les mêmes lettres : *Alles Erdreich ist Oesterreich unterthan*.

austro [*ôs-tro*] préfixe qui entre en composition avec un nom de peuple ou de pays et indique une relation avec l'Autriche.

Austro-Hongrie. V. AUTRICHE-HONGRIE.

Austro-Hongrois, e [*ôs, groi, oi-ze*], habitant ou originaire de l'Austro-Hongrie : *les Austro-Hongrois*. Adjectiv. : *les populations austro-hongroises*.

autan n. m. Vent impétueux du S. et du S.-E.

autant [*tan*] adv. (du lat. *aliud tantum*, autre tant). Marque égalité de mérite, d'étendue, de quantité, etc. Loc. conj. : *Autant que*, dans la même proportion ou de la même manière que. *D'autant que*, vu que. Loc. adv. : *D'autant*, dans la même proportion : *payez un acompte, vous diminuerez vos dettes d'autant. Tout autant*, autant que. *D'autant plus, d'autant moins*, servent à exprimer l'augmentation ou la diminution de la proportion. Loc. prov. : *Autant de têtes, autant d'avis*, V. TOT CAPITA. *Autant en emporte le vent*, ce sont promesses illusoires, menaces sans consistance. *Autant de pris sur l'ennemi*, petit profit, petit avantage n'est pas à négliger.

autarchie [*ô, chi*] n. f. (du gr. *autos*, lui-même, et *arkhein*, commander). Gouvernement d'un Etat par ses citoyens.

aut Cæsar, aut nihil, mots lat. signif. *Ou empereur ou rien*, devise attribuée à César Borgia, et qui peut servir de devise à tous les ambitieux.

autel n. m. (lat. *altare*). Table pour les sacrifices. *Fig.* Tout ce à quoi on sacrifie, on immole quelque chose : *l'autel du devoir, de la patrie*, etc. Table consacrée où l'on dit la messe. *Le sacrifice de l'autel*, la messe. *Maître-autel*, l'autel principal de chaque église. *Fig.* La religion, l'état ecclésiastique : *respecter les autels; se destiner aux autels. Le trône et l'autel*, la royauté (ou l'empire) et la religion considérées comme unies pour assurer le gouvernement du pays. *Paré comme un autel*, en grande toilette. *Autel contre autel*, croyance contre croyance. Loc. prov. : *Amis jusqu'aux autels*, prêt à tout faire, excepté ce qui est contraire à la religion.

— ENCYCL. D'après les textes bibliques, les autels hébreux n'étaient d'abord que des mottes de gazon ou des amas de pierres. Moïse institua d'une façon définitive l'autel des holocaustes et l'autel des parfums. Les autels égyptiens ont en général la forme de cônes tronqués. Les Grecs et les Romains n'eurent d'abord comme autels que de simples tertres de gazon, des amas de terre, de pierres ou de cendres; puis ils élevèrent des autels fixes en pierre, en marbre ou en brique, de forme circulaire ou carrée, avec une cavité pour le feu, sur la face supérieure, et des rainures pour l'écoulement du sang et du vin des sacrifices. Ils s'élevaient dans les rues, dans les maisons, mais surtout devant les temples. L'autel chrétien affecte originairement soit la forme d'une table de pierre ou *pierre de consécration*, soit la forme d'un tombeau renfermant des reliques. L'usage des *retables* (v. ce mot) devint général au XIIe siècle. Peu après, on éleva au centre de l'autel un *tabernacle*, destiné à contenir la réserve eucharistique. Les autels suivirent les vicissitudes de l'art monumental. Le *maître-autel* est placé au fond de la nef principale.

Auterive, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 19 kil. de Muret, sur l'Ariège; 2.560 h. (*Auterivains*). Ch. de f. M. Briqueteries, poteries. — Le cant. a 11 comm. et 7.670 h.

Auteuil [*teu, l* mll.], anc. comm. du dép. de la Seine réunie à Paris. Eaux ferrugineuses froides. Asile de Sainte-Périne, pour personnes âgées. Célèbre hippodrome pour les courses d'obstacles. Ce fut le séjour favori de littérateurs célèbres : Boileau, Molière, La Fontaine, plus tard Condorcet, etc. On désigna, à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, sous le nom de *Société d'Auteuil*, un certain nombre de savants qui se réunissaient dans le salon de Mme Helvétius, à Auteuil, puis dans la maison de Destutt de Tracy; Condillac, d'Holbach, Morellet, Cabanis, Chénier, Volney, Laromiguière furent les principaux d'entre eux.

auteur n. m. (lat. *auctor* ou *autor*). Celui qui crée, qui fonde quelque chose : *l'auteur d'un projet, d'un plan; l'auteur d'une calomnie. L'auteur de l'univers*, Dieu. Ecrivain, homme ou femme, qui a fait un livre, une œuvre quelconque : *les auteurs scientifiques*. L'ouvrage même : *étudier un auteur*. Adjectiv. : *femme auteur*. Celui qui est la cause d'un événement : *l'auteur de ses propres maux. Droit d'auteur*, expression qui désigne : 1° le droit qu'a un écrivain ou un artiste d'autoriser ou d'interdire la traduction, reproduction, représentation, etc., de ses œuvres; 2° la redevance qui est payée à l'écrivain ou à l'artiste (peintre, compositeur, etc.) pour lesdites reproductions, exécutions, etc.

Auteurs et compositeurs dramatiques (*Société des*). Son origine remonte à Beaumarchais (1791). Elle fut régulièrement constituée le 7 mars 1829. Elle est administrée par une commission de quinze membres nommée par l'assemblée générale et deux agents généraux. Elle a pour objet : 1° la défense mutuelle des droits des associés vis-à-vis des administrations théâtrales; 2° la perception des droits des auteurs et la mise en commun d'une partie de ces droits; 3° la création d'un fonds de secours; 4° la création d'un fonds commun de bénéfices partageables. — Sur le même type s'est fondée, en 1851, la *Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique*.

Autharis [*riss*], roi des Lombards. Il régna de 554 à 590, conquit l'Istrie et la plus grande partie des pays au delà du Pô.

authenticité [*ô-tan*] n. f. Qualité de ce qui est authentique, vrai : *l'authenticité d'un acte*.

authentifier [*ô-tan, fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Syn. de AUTHENTIQUER.

authentique [*ô-tan*] adj. (du gr. *authentês*, qui agit par soi-même). Revêtu des formes légales, requises : *acte authentique*. Certain, incontestable, évident, sûr, vrai, positif : *histoire authentique*.

authentiquement [*ô-tan-ti-ke-man*] adv. D'une manière authentique.

authentiquer [*ô-tan-ti-ké*] v. a. Rendre authentique, légaliser : *authentiquer un acte*.

Authie [*ti*], fleuve côtier de France, qui naît dans le Pas-de-Calais, passe à Doullens et se jette dans la Manche; cours 100 kil.

Authon, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 16 kilom. de Nogent-le-Rotrou; 1.310 h. (*Authoniers*). Ferme modèle. — Le cant. a 13 comm. et 11.000 h.

Authon (Jean d'), bénédictin, chroniqueur et poète, né à Beaurepaire ou à Poitiers (vers 1466-1527); a écrit la *Chronique du roi Louis XII*.

Autichamp [*chan*], famille originaire du Dauphiné, dont plusieurs descendants se distinguèrent sur les champs de bataille au XVIe et au XVIIIe siècle. Le comte CHARLES **d'Autichamp** (1770-1852) fut un des chefs de l'insurrection vendéenne de 1793 et contribua, dit-on, à sauver les prisonniers républicains que les Vendéens voulaient égorger après leur défaite de Cholet.

auto (du gr. *autos*, lui-même) préfixe signifiant *même, de soi-même, par soi-même*, etc.

auto n. m. Abréviation familière de AUTOMOBILE : *monter en auto*.

autobiographie [*fi*] n. f. (du préf. *auto*, et du gr. *bios*, vie, et *graphein*, écrire). Vie d'un personnage, écrite par lui-même.

Autobiographie de Benjamin Franklin. Elle comprend trois parties. La première est l'histoire des vingt-cinq premières années de l'auteur. La seconde, écrite pendant le séjour de Franklin à Passy (1784), le montre s'occupant des affaires publiques, et s'étend jusqu'à l'époque de sa première mission en Angleterre (1757). A partir de là, on n'a plus que des fragments. Franklin se montre dans son autobiographie un esprit sain, vigoureux, laborieux et réfléchi, un peu sceptique. C'est un ouvrage réconfortant et fortifiant.

autobiographique adj. Qui tient de l'autobiographie : *notes autobiographiques*.

autobus [*buss*] mot formé de deux abréviations familières : *auto* pour *automobile*, et *bus* pour *omnibus*) n. m. *Fam.* Omnibus automobile : *le service des autobus a été créé à Paris en 1906*.

autochtone [*ô-tok-to-ne*] adj. et n. (du préf. *auto*, et du gr. *khthôn*, terre). Qui est originaire du pays qu'il habite; dont les ancêtres ont toujours habité ce pays : *un peuple autochtone; un autochtone*. Syn. de ABORIGÈNE.

autocinésie [*si-né-zi*] n. f. (du gr. *autos*, lui-même, et *kinésis*, mouvement). Mouvement propre de la matière vivante.

autoclave adj. et n. m. (du préf. *auto*, et du lat. *clavis*, clef). Se dit d'une marmite en métal pour opérer la cuisson en vase clos. Appareil à pression de vapeur, employé à la stérilisation des instruments chirurgicaux, pansements, etc.

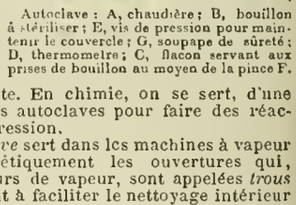

Autoclave : A, chaudière; B, bouillon à stériliser; E, vis de pression pour maintenir le couvercle; G, soupape de sûreté; D, thermomètre; C, flacon servant aux prises de bouillon au moyen de la pince F.

— ENCYCL. En bactériologie, les autoclaves sont des instruments qui permettent de porter une enceinte à une température supérieure à 100° et, par suite, de tuer les germes microbiens qui se trouvent dans les substances placées dans cette enceinte. En chimie, on se sert, d'une façon générale, des autoclaves pour faire des réactions sous forte pression.

Le *joint autoclave* sert dans les machines à vapeur pour clore hermétiquement les ouvertures qui, dans les générateurs de vapeur, sont appelées *trous d'homme* et servent à faciliter le nettoyage intérieur des chaudières; il fonctionne comme un couvercle de marmite qui est maintenu hermétiquement fermé par la pression intérieure de la vapeur.

autoconduction [*si-on*] n. f. Production de courants dans un corps placé à l'intérieur d'un solénoïde traversé par des courants de haute fréquence, sans que ce corps soit dans le circuit.

autocopie [*pi*] n. f. (du préf. *auto*, et de *copie*). Procédé au moyen duquel on reproduit une écriture ou un dessin à un certain nombre d'exemplaires. Epreuve obtenue à l'aide de l'autocopiste.

autocopier [*pi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Reproduire, multiplier au moyen de l'autocopie.

autocopiste [*pis-te*] n. Personne qui autocopie. N. m. Appareil servant à autocopier.

— ENCYCL. L'autocopiste est un appareil d'autographie dans lequel la pierre est remplacée par une feuille de parchemin végétal recouverte de gélatine et tendue sur un châssis.

autocrate n. m. (gr. *autokratês*; de *autos*, lui-même, et *kratos*, puissance). Monarque qui est soi-même la source de tout pouvoir; spécialement le tsar (qui se qualifie d'*empereur et autocrate de toutes les Russies*).

autocratie [*si*] n. f. (rad. *autocrate*). Gouvernement d'un souverain absolu.

autocratique [*kra-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'autocratie : *gouvernement autocratique*.

autocratiquement [*ke-man*] adv. D'une manière autocratique.

autocycle [*si kle*] n. m. Bicyclette ou tricycle à moteur mécanique.

autodafé n. m. (en espagn. *auto-dé-fé*, arrêt de foi). Proclamation et exécution solennelle d'un jugement prononcé par l'Inquisition sur un impie, un juif, un hérétique : *il y eut une foule d'autodafés sous Philippe II. Par ext.* Toute action de brûler : *faire un autodafé de sa bibliothèque*.

— ENCYCL. Des accusés qui comparaissaient devant le tribunal de l'Inquisition, quelques-uns étaient acquittés, d'autres condamnés à l'abjuration ou à diverses peines (amendes, emprisonnements, etc.); d'autres, enfin, étaient livrés au bras séculier, qui lui-même les livrait au bourreau. Vêtus d'une tunique

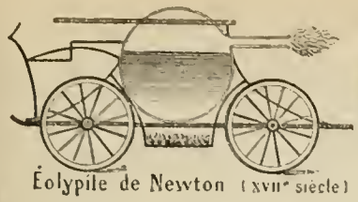

Éolypile de Newton (XVIIe siècle)

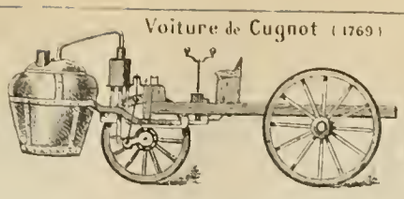

Voiture de Cugnot (1769)

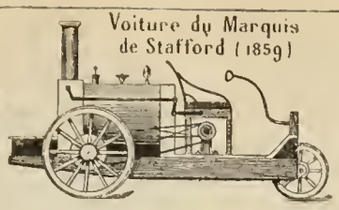

Voiture du Marquis de Stafford (1859)

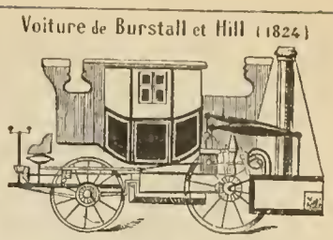

Voiture de Burstall et Hill (1824)

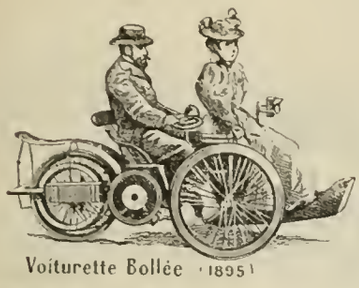

Voiturette Bollée (1895)

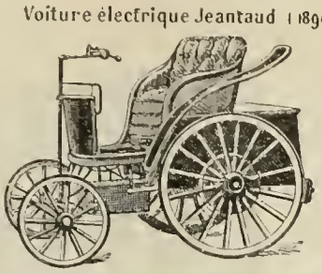

Voiture électrique Jeantaud (1896)

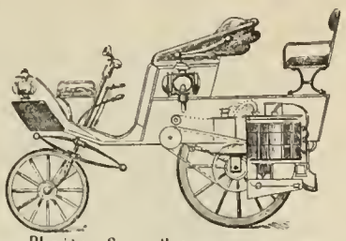

Phaëton Serpollet (mécanisme, 1889)

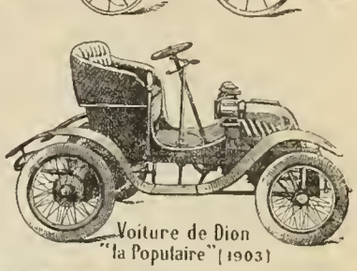

Voiture de Dion "la Populaire" (1903)

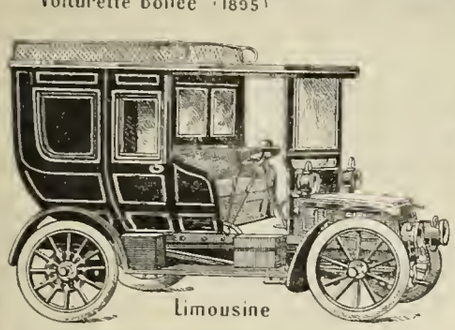

Limousine

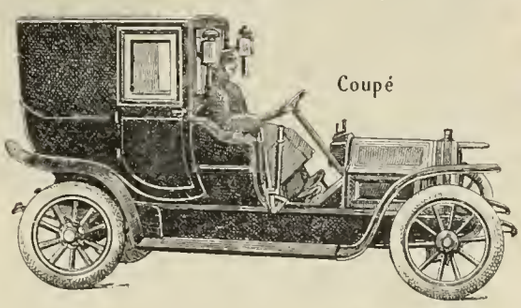

Coupé

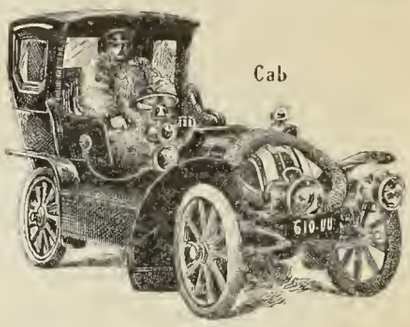

Cab

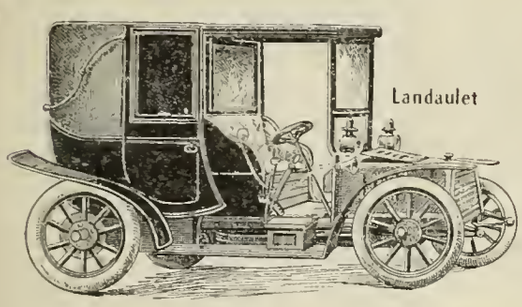

Landaulet

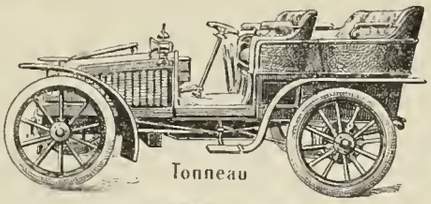

Tonneau

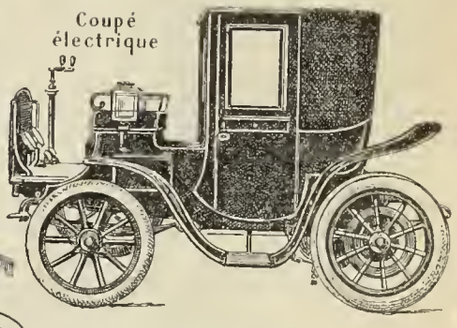

Coupé électrique

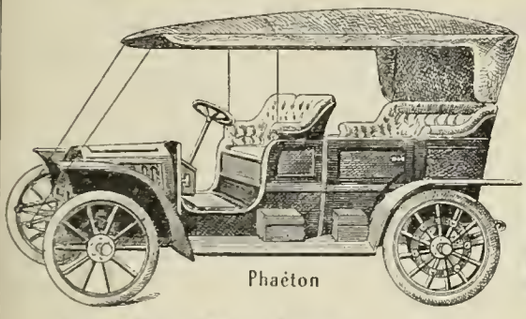

Phaëton

Autobus

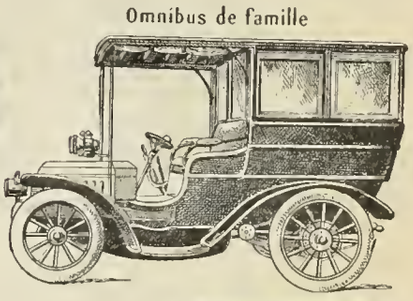

Omnibus de famille

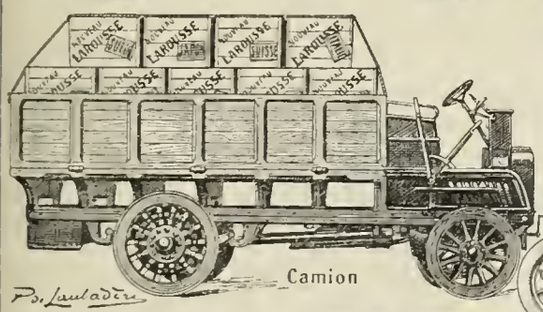

Camion

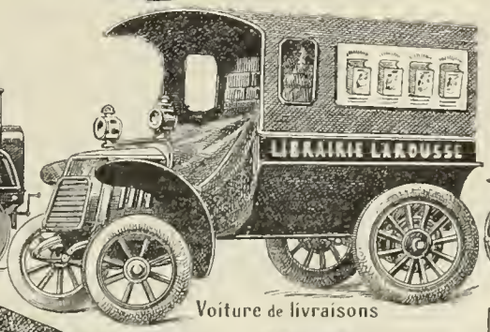

Voiture de livraisons

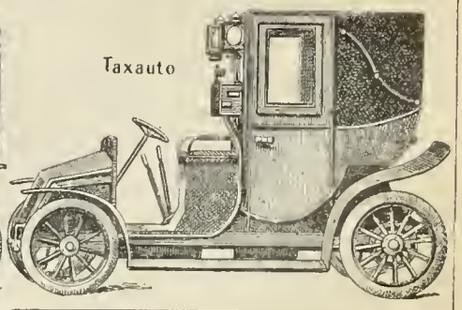

Taxauto

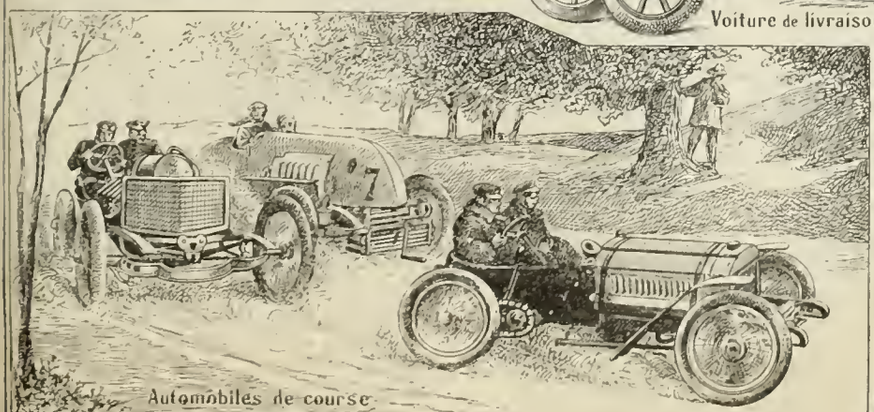

Automobiles de course

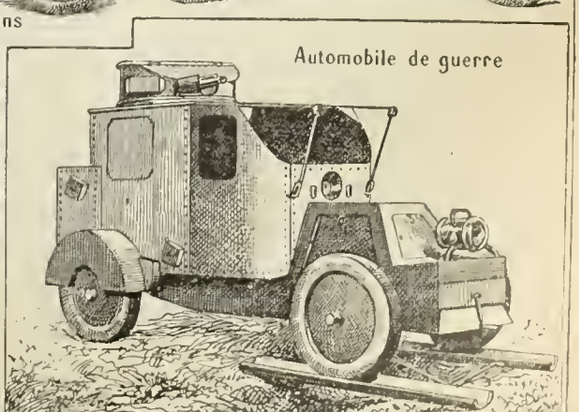

Automobile de guerre

ou *sambenito* et coiffés d'un bonnet de carton, les condamnés entendaient leur sentence, interrompue de temps à autre par les *actes de foi* des assistants, puis ils étaient brûlés. Il y a eu des autodafés du XVIe au XVIIIe siècle, surtout en Espagne, où ces sacrifices ont fait des milliers de victimes.

Autodafé (*un*), tableau de J. Robert-Fleury (1845); scène pathétique, peinte avec vigueur et éclat.

autodécohéreur n. m. Cohéreur employé dans certaines installations de télégraphie sans fil et qui a la propriété d'être à décohésion spontanée, évitant ainsi l'emploi du frappeur.

autodidacte [*dak-te*] adj. et n. (du préf. *auto*, et du gr. *didaskein*, enseigner). Se dit d'une personne qui s'est instruite elle-même, sans professeurs.

autodidaxie [*duk-si*] n. f. (rad. *autodidacte*). Action de s'instruire sans maître.

autodrome n. m. (de *auto*, abrév. de *automobile*, et du gr. *dromos*, course). Lieu où l'on fait des courses d'automobiles.

autodynamique adj. (du préf. *auto*, et du gr. *dunamis*, force). Qui est produit par la force propre d'une chose, sans agent extérieur.

autofécondation [*si-on*] n. f. Action de se féconder soi-même, propre à certains vers.

autogène adj. (préf. *auto*, et gr. *gennân*, engendrer). Qui s'engendre, qui existe par soi-même.

autognose [*ghnô-ze*] ou **autognosie** [*ghnô-zi*] n. f. (du gr. *autos*, lui-même, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance de soi-même.

autographe adj. (du préf. *auto*, et du gr. *graphein*, écrire). Écrit de la main même de l'auteur : *lettre autographe de Racine*. N. m. : *posséder un autographe de...*

autographie [*fi*] n. f. (*de autographe*). Procédé au moyen duquel on transporte sur la pierre lithographique, ou sur toute autre matière, des traits préalablement tracés sur un papier spécial à l'aide d'une encre grasse dite *encre autographique*.

— Encycl. L'autographie permet de reproduire l'écriture ou le dessin. On l'utilise surtout quand il s'agit d'obtenir rapidement des reproductions, mais l'exactitude de l'exécution est souvent sacrifiée à la rapidité.

autographier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Reproduire par le procédé autographique.

autographique adj. Qui a rapport à l'autographie : *papier, encre autographique*.

autoinfection [*fek-si-on*] n. f. Infection due aux microbes qui existent normalement dans un organisme.

autointoxication [*ksi-ka-si-on*] n. f. Ensemble des troubles causés par la rétention dans l'économie des toxines sécrétées par les tissus et qu'un mauvais fonctionnement des émonctoires naturels n'élimine pas.

automate n. m. (du préf. *auto*, et du gr. *maomai*, je me meus). Machine organisée qui, par le moyen de ressorts, imite le mouvement d'un corps animé : *certains jouets sont de petits automates. Fig.* Personne qui ne sait ni penser, ni agir par elle-même : *le sot est un automate*.

— Encycl. On ne voit guère d'automates avant le XVIIe siècle; mais c'est surtout au XVIIIe siècle que furent construits de merveilleux automates, tels que le *Joueur de flûte*, le *Joueur de tambourin* ou le *Canard artificiel*, du célèbre Vaucanson. L'abbé Mical, Frédéric de Knauss, les frères Droz, Léonard Maelzel, Robert Houdin se sont distingués dans la fabrication des automates.

automatie [*ma-tî*] n. f. (de *automate*). Faculté de se mouvoir et d'agir spontanément.

automatique adj. Qui opère, qui s'opère par des moyens mécaniques : *la filature automatique du coton. Fig.* Qui s'exécute sans la participation de la volonté : *mouvement automatique*.

automatiquement [*ke-man*] adv. D'une manière automatique.

automatiser [*ti-zé*] v. a. Rendre automate : *l'habitude automatise certains ouvriers*.

automatisme [*tis-me*] n. m. Caractère de ce qui est automatique, purement machinal.

— Encycl. Descartes considérait les animaux comme de pures machines, dépourvues de pensées, de plaisirs et de souffrances. Cet automatisme exagéré a pourtant sa part de vérité. L'automatisme physiologique est plus près de la réalité. Il est certain, par exemple, que la volonté n'est pour rien dans la circulation du sang. Les « actes réflexes » de la physiologie moderne sont la base de notre vie automatique. Notre vie mentale est soumise elle aussi à l'automatisme. Qu'est-ce que l'association des idées, l'hypnotisme, sinon des manifestations de l'automatisme psychologique?

La philosophie déterministe, qui fait tout rentrer, même les phénomènes les plus élevés de l'activité mentale, dans le domaine de l'automatisme, peut être appelée une philosophie de l'automatisme absolu.

automatiste [*tis-te*] n. m. Constructeur d'automates : *Vaucanson fut un célèbre automatiste*.

Automédon, conducteur du char d'Achille. N. m. Par métonymie, et souvent ironiq., cocher ou écuyer habile : *les automédons parisiens*.

automètre n. m. Instrument géodésique, servant aux opérations de nivellement et au lever de plans.

automnal [*ô-tom'-nal*], **e, aux** adj. Qui appartient à l'automne : *plantes automnales*.

automnation [*tom'-na-si-on*] n. f. Influence de l'automne sur la végétation.

automne [*to-ne*] n. m. et f. (lat. *autumnus*.) Saison de l'année qui commence ordinairement le 22 septembre et finit le 21 décembre. *Fig.* L'âge mûr.

— Encycl. L'automne est le temps qui s'écoule entre l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver. Dans les temps anciens, on ne reconnaissait que trois saisons : le printemps, l'été et l'hiver. Les nations tout à fait septentrionales n'admettaient même que deux saisons : l'hiver et l'été. Le mode de division de l'année en trois saisons paraît remonter au temps de la vie pastorale, alors que la belle saison se terminait à la rentrée des troupeaux pour l'hivernage. — C'est en automne que les travaux de l'agriculture sont le plus nombreux : fin de la récolte des céréales, récolte des regains et d'un grand nombre de fruits; travaux de culture pour les grains qui doivent passer l'hiver en terre. Bien nourrir et soigner les animaux, qui ont à fournir, dans cette période de l'année, beaucoup de travail.

Automne (*l'*), tableau de Jordaens (Bruxelles); — de Poussin (Louvre), etc.

automobile adj. (du préf. *auto*, et de *mobile*). Se dit d'appareils qui ont en eux leur moteur propulsif : *chariot automobile*. N. m. Voiture qui marche à l'aide d'un moteur à vapeur, à l'électricité, à pétrole, à air comprimé, à gaz, etc. : *un automobile*.

— Encycl. Le premier type de voiture automobile date de 1765. A cette époque, en effet, un officier français, Cugnot, construisit un chariot à vapeur, dont une variante existe encore au Conservatoire des arts et métiers. Successivement, les Anglais Griffith (1821), Brustall et Hill (1824), Hancock, Gurney, etc., construisirent des diligences à vapeur d'après le principe qu'avait utilisé Cugnot. En France, l'idée fut reprise par le marquis de Stafford (1859), mais il faut arriver jusqu'en 1889 pour trouver un type d'automobile vraiment pratique, qui en tout cas, présentait sur ses devanciers une incontestable supériorité. Ce véhicule, dû à l'ingénieur Serpollet, utilisait la découverte que venait de faire cet inventeur, la chaudière à vaporisation instantanée, basée sur l'emploi de tubes à section très réduite, et dans laquelle on obtient rapidement de la vapeur à haute pression. D'autres inventeurs imaginaient vers la même époque le moteur à explosion, pas précisément dans le but de l'appliquer aux automobiles, mais qui devait cependant être par la suite d'un emploi si fréquent dans cette branche de la mécanique.

Aujourd'hui, les trois moteurs principaux sont : le *moteur à explosion* (qui utilise surtout l'essence de pétrole mais dont certains types fonctionnent à l'alcool, à la benzine, aux huiles lourdes, etc.), le *moteur à vapeur*, dont l'organe principal est une chaudière Serpollet, enfin le *moteur électrique*, alimenté par des accumulateurs.

Un automobile comprend le châssis et la carrosserie. Celle-ci est variable de forme et de dimensions : on fait des voitures ouvertes (tonneau, phaéton, etc.), fermées (limousine, berline), etc., ouvrantes (landaulet, etc.); le châssis comprend tous les organes essentiels de la locomotion : le *moteur* proprement dit, la *direction*, la *transmission*, les *freins*, les *roues* munies de bourrelets en caoutchouc (*pneumatiques*), dont la partie qui doit être en contact avec le sol est, en général, pourvue d'*antidérapants*.

Avant de mettre un automobile en service, il faut faire une déclaration (sur papier timbré à 0 fr. 60) adressée au préfet (au préfet de police à Paris) et qui indique les nom, prénoms et adresse du propriétaire, le nom du constructeur, le type de la voiture et la vitesse qu'elle peut fournir. A cette demande doit être jointe la copie du procès-verbal de réception, délivré par le service des mines (et que fournit toujours le vendeur de la machine).

L'immatriculation du véhicule consiste alors en l'apposition à l'avant et à l'arrière d'un numéro (trois chiffres au plus), accompagné d'une ou deux lettres qui varient suivant les régions et correspondent à celles dont sont affectés les arrondissements minéralogiques, comme nous l'indiquons dans le tableau ci-dessous :

A — Alais : Ardèche, Gard, Lozère, Hérault.
R — Arras : Pas-de-Calais, Oise, Somme.
B — Bordeaux : Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Gers, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
C — Chalon-sur-Saône : Ain, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Yonne.
H — Chambéry : Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
F — Clermont-Ferrand : Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Nièvre.
D — Douai : Nord, Aisne.
L — Le Mans : Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Côtes-du-Nord, Finistère, Loire-Inférieure, Morbihan.
M, V — Marseille : Basses-Alpes, Vaucluse, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var.
N, O — Nancy : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Marne, Vosges, Aube, Haute-Marne, Haute-Saône, Belfort.
P, K — Poitiers : Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Indre-et-Loire, Loir-et Cher, Loiret, Vienne, Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne.
Y ou Z — Rouen : Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Inférieure.
S — Saint-Etienne : Loire, Rhône.
T — Toulouse : Ariège, Haute-Garonne, Aveyron, Lot, Tarn-et-Garonne, Tarn, Aude, Pyrénées-Orientales.
E, G, I, U, X — Paris : Seine.

— Nul ne peut conduire un automobile s'il ne possède : 1° le récépissé de déclaration de son véhicule; 2° un certificat de capacité. Celui-ci s'obtient en adressant au préfet (préfet de police à Paris) une demande (sur papier timbré à 0 fr. 60); à cette demande sont joints : 1° un certificat de domicile délivré par le maire (à Paris par le commissaire de police du quartier); 2° une pièce d'identité (acte ou bulletin de naissance, livret de mariage ou militaire, etc.); 3° deux photographies non collées. Le certificat est fourni sur la demande régulièrement établie et après examen pratique subi en présence du service des mines (ou de l'Association générale automobile).

L'« Association générale automobile » a établi un code de *signaux de route* que nous donnons ci-après. Ces signaux, placés à quelque distance de l'endroit qu'ils précisent, rendent de grands services et évitent bien des accidents, le chauffeur étant prévenu à temps pour modifier son allure.

— *Dr. fiscal.* Les automobiles sont passibles de la contribution sur les voitures, chevaux mules et mulets, et soumis par suite au paiement d'une taxe qui varie selon la population de la commune où réside le possesseur, et d'autre part selon le nombre de places et celui des chevaux-vapeur. Les automobiles sont en outre passibles de la taxe des prestations.

SIGNAUX DE ROUTE POUR AUTOMOBILES.

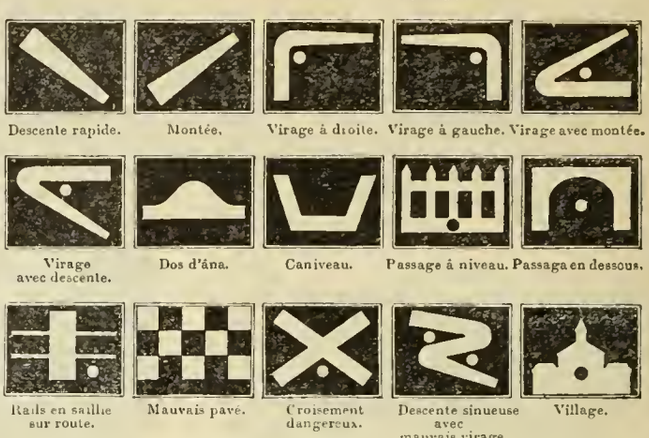

Descente rapide. Montée. Virage à droite. Virage à gauche. Virage avec montée.

Virage avec descente. Dos d'âne. Caniveau. Passage à niveau. Passage en dessous.

Rails en saillie sur route. Mauvais pavé. Croisement dangereux. Descente sinueuse avec mauvais virage. Village.

automobilisme [*lis-me*] n. m. Construction des automobiles. Sport, tourisme pratiqué au moyen des automobiles.

automobiliste [*lis-te*] n. Qui conduit un automobile. Qui pratique l'automobilisme.

automoteur, trice adj. Qui produit de soi-même le mouvement.

autonome adj. Qui possède l'autonomie.

autonomie [*ô, mî*] n. f. (du préf. *auto*, et du gr. *nomos*, loi). Droit de se gouverner ou de s'administrer librement : *l'autonomie des communes est limitée par la tutelle administrative. Fig.* : *l'autonomie de la raison*.

autonomiste [*mis-te*] n. m. Partisan de l'autonomie.

autonyme adj. Se dit d'un ouvrage publié sous le véritable nom de l'auteur.

autophagie [*to-fa-ji*] n. f. (du gr. *autos*, lui-même, et *phagein*, manger). Entretien de la vie au moyen des ressources propres de l'individu.

autophone n. m. Sorte d'accordéon à manivelle.

autoplastie [*plas-tî*] n. f. (du préf. *auto*, et du gr. *plassein*, former). Opération chirurgicale, qui consiste à greffer sur une partie détruite une autre empruntée au même sujet.

— Encycl. L'autoplastie est une véritable greffe animale; elle rend des services pour réparer des difformités, des plaies avec pertes de substance, etc. On emploie généralement la peau ou la muqueuse de la région voisine; cependant, dans certains cas, on ira chercher sur le bras la peau nécessaire à restaurer un nez ou une partie de la figure. Dans tous les cas, le lambeau choisi reste adhérent à son lieu d'origine par un large pédicule, tant que la reprise n'est pas assurée. A ce moment, il est sectionné (méthode italienne), ou reste en contact avec la partie à laquelle il a été emprunté (méthode française).

autoplastique [*plas-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'autoplastie : *méthode autoplastique*.

autopsie [*top-si*] n. f. (du préf. *auto*, et du gr. *opsis*, vue). Ouverture et examen d'un cadavre pour connaître la cause de la mort.

— Encycl. L'autopsie cadavérique est la base de l'anatomie pathologique, et, sans elle, il serait impossible de faire de la médecine légale. On ne peut faire l'autopsie que vingt-quatre heures après la mort. On doit ouvrir successivement l'abdomen, le thorax, le crâne et le rachis, et noter minutieusement les altérations organiques et, dans certains cas, on doit mettre les viscères de côté, dans des bocaux cachetés, pour les soumettre à l'analyse. C'est grâce aux autopsies répétées que la médecine peut aujourd'hui poser des diagnostics exacts.

autopsier [*si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Faire une autopsie.

autoptique [*top-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'autopsie. (Se dit de ce qui s'aperçoit à la simple inspection.)

autoréducteur, trice adj. Se dit des instruments servant à l'autoréduction : *alidade autoréductrice*.

autoréduction [*duk-si-on*] n. f. Détermination au moyen d'instruments spéciaux et report sur le papier, à une échelle déterminée, des coordonnées d'un terrain.

autorégulation [*si-on*] n. f. Régulation automatique. (Se dit en particulier de l'action, pour une fonction physiologique, de se régulariser elle-même.)

autorisable [*za-ble*] adj. Que l'on peut autoriser : *legs autorisable*.

autorisation [*za-si-on*] n. f. Action par laquelle on accorde la faculté de faire quelque chose. Écrit constatant une permission accordée : *exhiber une autorisation*. Ant. **Défense, interdiction.**

— Encycl. *Dr.* L'*autorisation maritale* est l'acte par lequel le mari habilite sa femme, dans les cas où la loi ne donne pas à celle-ci capacité pour agir seule. L'*autorisation de justice* est donnée par les tribunaux aux femmes mariées, à défaut par les maris de pouvoir ou de vouloir les autoriser là où elles ne peuvent agir seules. L'*autorisation du tuteur* est l'assistance du tuteur à certains actes que le pupille ne pourrait légalement faire seul. L'*autorisation administrative* émane du chef de l'Etat, des ministres, des préfets, des sous-préfets, des maires.

autoriser [*ô, ri-zé*] v. a. Donner pouvoir : *autoriser un mandataire*. Accorder permission : *autoriser quelqu'un à chasser, à pêcher*. **S'autoriser** v. pr. S'appuyer sur : *s'autoriser de l'exemple*. Ant. **Défendre, interdire.**

autoritaire [*tè-re*] adj. et n. Qui use avec rigueur de toute son autorité. Qui ne souffre pas la contradiction : *caractère autoritaire; un autoritaire*.

LAROUSSE POUR TOUS.

autoritairement [*te-re-man*] adv. D'une manière autoritaire.

autoritarisme [*ris-me*] n. m. Caractère, système autoritaire.

autorite n. f. (lat. *auctoritas*). Puissance légitime ou légale, droit d'obliger à faire ou à ne pas faire : *l'autorité des lois, d'un père, d'un chef.* Représentant de la puissance publique, haut fonctionnaire : *aller saluer les autorités.* Influence prépondérante résultant de l'esprit, de l'admiration : *invoquer l'autorité de Platon; écrivain qui fait autorité.* *D'autorité*, sans consulter personne, sans employer aucun ménagement, en usant de tout son droit. *De pleine autorité*, avec tout le droit qu'on a. *De son autorité privée*, sans droit.

Autorité en matière de philosophie (*De l'*), par Pascal. Ce fragment, composé entre 1648 et 1651, devait servir de préface à un *Traité du vide*. Pascal se propose d'y tracer la démarcation du domaine de l'autorité, qu'il considère comme préférable en théologie par exemple, et de la raison. Il considère la suite des hommes comme un même homme qui subsiste toujours, bénéficie de l'expérience des siècles, et doit accroître son patrimoine « sans fin et sans interruption ».

autoscaphe [*to-ska-fe*] n. m. Canot automobile.

autosite [*ô-to-zi-te*] adj. du préf. *auto*, et du gr. *sitos*, nourriture). Se dit d'un monstre qui peut se nourrir lui-même et vivre. N. m. : *un autosite*. ANT. **Parasite.**

autos sacramentales (*actes* ou *drames du Saint-Sacrement*) n. m. pl. Représentations dramatiques qui avaient lieu autrefois en Espagne, le jour du Saint-Sacrement.

autosuggestion [*sugh-jès ti-on*] n. f. Suggestion que l'on exerce sur soi-même.

autotomie [*mi*] n. f. (du préf. *auto*, et du gr. *tomé*, section). Mutilation spontanée, que pratiquent sur eux-mêmes certains animaux, pour échapper à l'ennemi qui les tient.

— ENCYCL. L'autotomie est surtout un réflexe produit par la crainte et pour échapper à un danger. On l'observe chez les crabes, certains insectes, chez des araignées et quelques reptiles. Le membre coupé met un temps plus ou moins long à repousser; chez les crabes, une ou plusieurs mues suffisent.

autothétique n. f. (du gr. *autos*, lui-même, et *tithémi*, je place). Science des apparences du monde sensible.

autour adv. Marque ce qui entoure, environne : *viande avec des légumes autour.* Loc. prép. *Autour de*, même sens; marque aussi le mouvement de ce qui fait le tour : *la terre tourne autour du soleil; ceux qui vivent autour de nous.* *Fam.* Environ, à peu près : *posséder autour d'un million.* Loc. adv. *Tout autour*, de tous côtés. (V. ALENTOUR.) Loc. prov. *Tourner autour du pot*, ne pas vouloir ou ne pas pouvoir aborder la vraie question, la difficulté. *Il ne faut pas confondre autour avec alentour*, se dit plaisamment pour indiquer à quelqu'un qu'il prend l'une pour l'autre deux choses différentes.

Autour.

autour n. m. (du lat. *astur*, oiseau des Asturies). Genre de rapaces appartenant à la famille des accipitridés, et qui comprend les éperviers et formes voisines : *l'autour chasse en vasant le sol.*

autourserie [*se-ri*] n. f. Art d'élever et de dresser les autours pour la chasse.

autoursier [*si-é*] n. m. Eleveur, dresseur d'autours et autres oiseaux de proie.

Autran (Joseph), poète français, né et m. à Marseille (1813-1877); auteur des *Poèmes de la mer*, de *Laboureurs et Soldats*, de *la Vie rurale*, œuvres d'une inspiration sévère et d'une forme soignée.

Autran.

autre adj. indéf. (lat. *alter*). Distinct, différent : *on se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain.* Egal, ressemblant : *c'est un autre moi-même.* Antérieur : *l'autre jour.* Aucun, nul : *on aime parce qu'on aime sans autre raison. Autre part*, ailleurs. *D'autre part*, en outre. *De temps à autre*, parfois. ANT. **Identique, pareil, semblable.** Pr. indéf. L'une autre personne, les autres personnes : *un autre; les autres; une moitié du monde vit de l'autre. Absol. L'autre*, au moyen âge, le diable; sous la Restauration, Napoléon Ier. *A d'autres!* loc. interj. et elliptique qui signifie : *adressez-vous à d'autres; pour moi, vous ne me tromperez pas. Prendre quelqu'un pour un autre*, se tromper sur ses sentiments, son caractère. *En avoir vu bien d'autres*, avoir vu des choses beaucoup plus extraordinaires, plus tristes, etc. *Sans autre*, sans rien de plus. *L'un dans l'autre, l'un portant l'autre*, en compensant le mauvais par le bon. *Comme dit l'autre*, comme on dit généralement. *Il n'en fait pas d'autres*, se dit de quelqu'un qui commet souvent des fautes, des bévues. *C'est tout un ou tout autre*, il n'y a pas de milieu. *En voici bien d'une autre!* voici quelque chose de plus inattendu, de plus étonnant. *Qui voit l'un, voit l'autre*, les deux se valent. *Autres temps, autres mœurs*, les habitudes changent avec les époques.

autrefois [*foi*] adv. Anciennement, jadis. N. m. Temps passé : *l'aujourd'hui des pères devient l'autrefois de leurs enfants.*

autrement [*man*] adv. D'une autre façon : *beaucoup parlent autrement qu'ils ne pensent.* Sinon, sans quoi : *travaillez, autrement vous ne réussirez pas. Pas autrement*, guère : *n'être pas autrement fâché.*

Autrey-lès-Gray, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 9 kil. de Gray, sur la Sousfroide, affl. de la Saône; 760 h. Forges, pierres de taille. — Le cant. a 17 comm. et 6.200 h.

Autriche (Basse-), gouvernement d'Autriche; 3.100.000 h. Ch.-l. *Vienne.*

Autriche (Haute-), gouvernement d'Autriche; 810.250 h. Ch.-l. *Linz.*

Autriche-Hongrie ou **Austro-Hongrie,** Etat du centre de l'Europe, capit. *Vienne.* I. GÉOGRAPHIE : L'empire d'*Autriche-Hongrie*, composé de l'Autriche capit. *Vienne*, et de la monarchie hongroise, capit. *Budapest*, a une superficie de 625.520 kil. carr. et une pop. de 45.420.000 h. Situé au centre de l'Europe, il comprend des régions essentiellement disparates par leur aspect et leurs populations. L'Autriche ou Cisleithanie comprend les provinces ou pays suivants : Basse-Autriche, Haute-Autriche, Salzbourg, Styrie, Carinthie, Carniole, Kustenland (Istrie, Trieste), Tyrol et Vorarlberg, Moravie, Silésie, Galicie, Bukovine, Dalmatie, régions en général montagneuses (Alpes, Karpathes), arrosées par le Danube, la Save, la Drave. La Bohême est un plateau limité par un quadrilatère de montagnes, et arrosé par l'Elbe, la Moldau et l'Eger. La Hongrie ou Transleithanie se divise en : Hongrie cisdanubienne, Hongrie transdanubienne, Transylvanie, Croatie-et-Slavonie. Le Danube, la Theiss, le Maros, l'Olt, etc., sont les principales rivières hongroises. La population, extrêmement bigarrée, est formée d'Allemands, de Hongrois, de Slaves (Croates, Polonais, Ruthènes), de Roumains, d'Italiens, etc. Les ressources économiques de l'Austro-Hongrie sont considérables. D'importants gisements miniers existent dans la Styrie,

Armes de l'Autriche-Hongrie.

Soldats autrichiens : 1. Infanterie de ligne; 2. Chasseur; 3. Officier d'infanterie; 4. Uhlan; 5. Artilleur; 6 Uhlan de la landwehr; 7. Garde tyrolien; 8. Dragon.

la Transylvanie, les monts Tatra, la Galicie, l'Erzgebirge, etc.; fer, nickel, houille, argent, cuivre, sel gemme, etc. Mais l'agriculture constitue la principale richesse du pays, surtout de la Hongrie, dont la très fertile plaine, ou *puzta*, produit en abondance les céréales, vignobles, etc. L'empire a la haute administration de la Bosnie et de l'Herzégovine depuis le traité de Berlin (1878). L'Autriche et la Hongrie ont chacune un gouvernement spécial; mais l'armée, les finances et les relations extérieures sont administrées par un gouvernement commun. Les habitants de l'Autriche s'appellent *Autrichiens;* ceux de la Hongrie *Hongrois* ou *Magyars*, et l'on donne le nom d'*Austro-Hongrois* aux sujets de l'empire d'Autriche-Hongrie considéré dans son ensemble. La majorité de la population est catholique.

II. HISTOIRE : Lorsque Charlemagne eut conquis l'empire des Avars, séparé par l'Ems de la Bavière germanique, il confia la garde de la *Marchia Austriaca* (Marche orientale) à des comtes, qui peu à peu accrurent leur domaine primitif par des annexions incessantes dans le Tyrol, la Styrie, etc., et se firent conférer par les empereurs le titre de « duc héréditaire ». Rodolphe de Habsbourg, élu empereur d'Allemagne en 1273, délégua à ses fils la possession de l'Autriche, de la Styrie et de la Carniole, et la dynastie de Habsbourg fut fondée. Elle occupa sans interruption le trône impérial à partir du XVe siècle. En 1522, Charles-Quint céda les possessions allemandes de la maison d'Autriche à son frère Ferdinand, qui quatre ans plus tard hérita de sa femme le royaume de Bohême et de Hongrie. En 1699, la Transylvanie vint accroître ce puissant domaine, contre lequel les Turcs avaient inutilement combattu. Bien qu'affaiblie par la guerre de la succession d'Autriche et par la guerre de Sept ans, l'Autriche reçut, en 1772 et en 1795, par les premier et troisième partages de la Pologne, la Galicie. L'Illyrie, la Dalmatie, la Lombardie et la Vénétie lui furent cédées en 1814. L'Autriche, gouvernée par Metternich, occupa, après les traités de 1815 (traités de Vienne), dans la Confédération germanique une situation prépondérante, qui fut entamée par la perte de la Lombardie (1859) et de la Vénétie (1866). Ecrasée par la victoire de la Prusse à Sadowa, et exclue de la Confédération germanique (1866), l'Autriche adopta une constitution dualiste, c'est-à-dire qu'elle partagea le pouvoir avec la Hongrie, au détriment des populations slaves, notamment les Tchèques, qui n'ont cessé depuis lors de réclamer leur autonomie. Dès lors, l'histoire intérieure de l'Autriche-Hongrie se résume tout entière dans les luttes incessantes des diverses nationalités qui la composent.

— *Littér.* Il n'y a pas à proprement parler de littérature autrichienne. Les écrivains de l'Autriche appartiennent, suivant la langue qu'ils emploient, aux littératures allemande, hongroise, tchèque, italienne, polonaise, etc. Les Autrichiens de langue allemande occupent une place importante dans la littérature germanique, il suffit de citer, au XIXe siècle, les noms de Grillparzer, Zedlitz, Lenau, A. Grun, etc.

— *B.-arts.* De même qu'il est difficile de séparer l'art autrichien de l'art allemand ou de l'art italien, de même l'histoire de la musique en Autriche est inséparable de celle de la musique en Allemagne, mais il faut remarquer que l'Autriche a donné le jour à de nombreux et à de très grands musiciens tels que Haydn, Mozart, Albrechtsberger, Czerny, Schubert.

— *Air national autrichien.* Chant composé en 1797, sur l'ordre de l'empereur François II. Paroles d'un

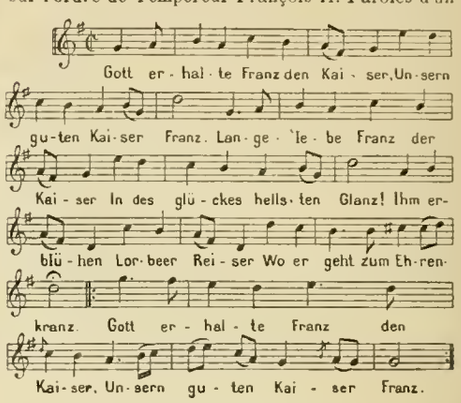

TRADUCTION : Dieu protège l'Empereur François,
Le bon Empereur,
Longue vie à l'Empereur François!
Que le bonheur l'accompagne
Et qu'il récolte des lauriers.

Père jésuite nommé Laurent-Léopold Haschka, musique de Joseph Haydn. C'est un des plus beaux hymnes nationaux.

Autrichien, enne [*chi-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Autriche : *les Autrichiens.* Adjectiv. : *l'armée autrichienne, l'Autrichienne*, surnom donné par injure à Marie-Antoinette, femme de Louis XVI.

autruche n. f. (lat. *avis struthio*). Genre d'oiseaux coureurs, famille des struthionidés, qui atteignent jusqu'à 2m,50 de haut et habitent l'Afrique tropicale. *Estomac d'autruche*, se dit d'un estomac qui digère tout.

Autruches.

— ENCYCL. Les autruches ont les jambes fortes, demi-nues; les tarses très longs, arrondis, terminés par deux doigts; les ailes fort courtes, impropres au vol, terminées par un double éperon et garnies de plumes à barbes longues, molles et flexibles; leur bec est déprimé, élargi, droit, obtus; leur tête est chauve, calleuse, aplatie en dessus.

Les autruches sont des oiseaux dédaignés, mais peu intelligents. Elles se nourrissent surtout de végétaux. Elles déposent leurs œufs sur le sol, sans préparer de nid. Les œufs, qui égalent le poids de vingt-quatre œufs de poule, sont couvés par les mâles. Les petits éclosent au bout de six à sept semaines d'incubation et sont adultes à trois ans. On chasse l'autruche en la poursuivant à cheval, ou en l'approchant, après s'être recouvert d'une peau d'autruche. Sa chair, fort prisée des Romains, est sèche et coriace. L'emploi de ses plumes dans la parure remonte à la plus haute antiquité; pour suffire aux demandes de la mode actuelle, on élève les autruches dans des parcs et, à époques fixes, on leur arrache une certaine quantité de plumes. On classe les plumes, suivant leur lieu d'origine et de transit, en : 1° plumes d'Alep, provenant du Soudan oriental; 2° de Barbarie, provenant du Soudan central et occidental; 3° du Cap, provenant de l'Afrique australe; 4° de Jamani, provenant de l'Afrique orientale.

autrucherie [*ri*] n. f. Lieu où l'on fait l'élevage des autruches : *les autrucheries de Marseille, du Soudan, du Cap.*

autruchon n. m. Petit de l'autruche.

autrui [*ô*] pron. indéf. (du lat. *alteri*, à un autre). Les autres, le prochain. PROV. : **Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit,** vérité naturelle qui est la première loi de la morale.

Autry-le-Châtel, comm. du Loiret, arr. et à 12 kil. de Gien; 1.580 h.

Autun, ch.-l. d'arr. (Saône-et-Loire), sur l'Arroux, affl. de la Loire; ch. de f. P.-L.-M., à 106 kil. de Mâcon; 15.480 h. (*Autunois*). Fabriques de meubles. Evêché. Remarquables antiquités romaines. Patrie de saint Symphorien, du rhéteur Eumène, saint Germain, saint Léger, P. Jeannin, Tripier, Changarnier, Mac-Mahon. En 1870, combat entre les Prussiens et les troupes de Garibaldi. — L'arr. a 9 cant., 85 comm., 129.870 h.; le cant. a 9 comm. et 23.010 h.

Armes d'Autun.

autunien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Se dit de la partie inférieure du terrain permien. N. m. : *l'autunien.*

Autunois [*noi*], ancien pays de France, dont la capitale était *Autun*.

Auvelois, v. de Belgique, prov. et arr. de Namur, près de la Sambre; 6.500 h.

auvent [*van*] n. m. Petit toit en saillie qui garantit une porte, une fenêtre. Abri placé au sommet d'un mur pour protéger des espaliers.

Auvent.

Auvergnat [*ver-gna*], **e,** habitant ou originaire de l'Auvergne : *les Auvergnats.* N. m. Patois d'Auvergne: *parler l'auvergnat.* Adjectiv. : *danse auvergnate.*

auvergne [*vèr-gne*] n. f. Dissolution de tan dans laquelle on fait macérer les peaux. L'opération elle-même. Syn. CHIPAOS.

Auvergne, anc. prov. de France, réunie à la couronne sous Louis XIII (1610), cédée par Marguerite de Valois; capit. *Clermont-Ferrand;* a formé les dép. du Puy-de-Dôme, du Cantal et une partie de la Haute-Loire. (Hab. *Auvergnats.*) Région de montagnes (puy de Dôme, Mont-Dore, Cantal), de volcans éteints, avec de fertiles plaines (Limagne), et de nombreuses sources minérales.

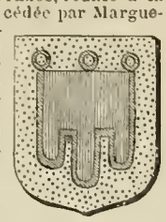
Armes d'Auvergne.

Auvergne (MONTS D'). V. PLATEAU CENTRAL.

Auvergne (Guillaume D'), théologien scolastique, évêque de Paris, né à Aurillac, m. en 1249. Elève de saint Thomas d'Aquin.

auvergner [*vèr-gné*] v. a. Plonger dans une auvergne : *auvergner des peaux.* Syn. CHIPER.

auvernat [*na*] n. m. Variété de vigne, d'origine auvergnate, cultivée dans le Loiret. Vin rouge qu'elle produit.

Auvernier, comm. de Suisse(canton de Neuchâtel), sur le bord du lac de Neuchâtel : 900 hab. Excellent vignoble. Ecole cantonale de viticulture.

auverpin [*vèr*] n. m. *Arg.* Auvergnat, charbonnier, commissionnaire.

Auvers-le-Hamon, comm. de la Sarthe arr. et à 34 kil. de La Flèche ; 1.510 h.

Auvers-sur-Oise, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 6 kilom. de Pontoise, sur l'*Oise;* 2.540 h. Patrie du poète Villon.

Auvillar [*vi-lar*], ch.-l. de c. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 15 kil. de Moissac, sur la Garonne; 1.080 h. Vins. — Le cant. a 9 comm. et 4.870 h.

auxanomètre [*ôk-sa*] n. m. (du gr. *auxanein,* augmenter, et *metron,* mesure). Appareil destiné à mesurer la croissance d'une plante à de courts intervalles de temps.

Auxerre [*ô-sè-re*], ch.-l. du dép. de l'Yonne, sur l'Yonne; ch. de f. P.-L.-M., à 175 kil. S.-E. de Paris; 20.930 h. (*Auxerrois*). Vins, ocres, machines-outils. Belle cathédrale gothique. Deux conciles furent tenus à Auxerre en 578 et 1098. En 1412, les Armagnacs et les Bourguignons y signèrent la *paix d'Auxerre,* et en 1432, des conférences s'y ouvrirent entre les représentants de Charles VII et ceux du duc de Bourgogne. Patrie de saint Germain, de La Curne de Sainte-Palaye, du baron Fourier, de Paul Bert. — L'arr. a 12 cant., 132 comm., 103.580 h.; le cant. Est a 6 comm. et 11.970 h.; le cant. Ouest, 10 comm. et 19.500 h.

Armes d'Auxerre.

Auxerrois [*o-sé-roi* ou *ô-ksé-roi*], ancien pays de France, dont la capitale était *Auxerre.*

Auxi-le-Château, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 26 kilom. de Saint-Pol, sur l'Authie; 2.630 h. Ch. de f. N. Tanneries. — Le cant. a 28 comm. et 14.500 h.

auxiliaire [*ô-ksi-li-è-re*] adj. et n. (du lat. *auxilium,* secours). Qui aide, porte secours : *commis auxiliaire; le bœuf est l'auxiliaire du laboureur ; dans l'armée romaine les auxiliaires étaient joints à la légion, mais restaient en dehors de ses cadres. Services auxiliaires,* Se dit, par opposition au *service armé,* des obligations imposées par la loi militaire aux jeunes gens atteints d'une infirmité relative, sans que leur constitution générale soit douteuse. (Ils portent le costume des corps de troupe auxquels ils sont affectés, et sont incorporés notamment, comme soldats-secrétaires dans les Etats-majors, comme ouvriers et manutentionnaires, comme infirmiers, etc.) *Gram. Verbes auxiliaires,* se dit des verbes *avoir* et *être,* parce qu'ils aident à conjuguer les autres verbes.

auxiliairement [*ô-ksi-li-è-re-man*] adv. D'une manière auxiliaire.

auxiliateur, trice [*ô-ksi*] n. et adj. Qui donne du secours : *un auxiliateur; dame auxiliatrice.*

Auxois [*ô-soi*], pays de l'ancienne Bourgogne, capit. *Semur.* (Hab. *Auxois.*) Sur le mont *Auxois* (Côte-d'Or), près duquel s'élevait probablement la ville d'Alésia, se trouve, depuis 1865, une statue de Vercingétorix, due au sculpteur Aimé Millet.

auxomètre [*ôk-so*] n. m. (du gr. *auxein,* augmenter, et *metron,* mesure). Instrument servant à mesurer un accroissement.

Auxonne [*ô-son*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 31 kilom. de Dijon, sur la Saône; 6.305 h. (*Auxonnois*). Ch. de f. P.-L.-M. Belle église Notre-Dame. Ancienne ville fortifiée. Culture maraîchère. — Le cant. a 16 comm. et 12.150 h.

auxospore [*ôk-sos-po-re*] n. f. Spore sexuée des algues diatomées.

Auzances, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 32 kil. d'Aubusson, sur l'Etang-Neuf, affl. du Cher; 1.470 h. Ch. de f. Orl. Commerce de laines, cuirs. — Le cant. a 11 comm. et 8.600 h.

Auzat-sur-Allier, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 13 kil. d'Issoire; 2.200 h. Houille.

Auzelles, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 35 kil. d'Ambert; 1.650 h. Moulinage de la soie.

Auzits, comm. de l'Aveyron, arr. et à 33 kil. de Rodez; 1.980 h. Houille.

Auzon, ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. de Brioude, sur l'*Auzon du Velay,* affl. de l'Allier; 1.530 h. (*Auzonnais*). Vignoble; tuilerie. — Le cant. a 12 comm. et 12.420 h.

Auzout (Adrien), mathématicien français, né à Rouen, m. à Paris; inventeur du micromètre à fils mobiles (1630-1691).

Ava, anc. capit. de la Birmanie, sur l'Iraouaddy; 8.000 h. environ.

avachi, e adj. et n. Déformé, fané, usé. *Pop.* Se dit d'une personne sans énergie.

avachir v. a. (de *à,* et de l'anc. allem. *weichjan,* amollir). Rendre flasque, mou, au prop. et au fig.; *nous avons avachi notre jugement.* (Montaigne.) **S'avachir** v. pr. *Fam.* Devenir mou, se déformer, au prop. et au fig. : *les chaussures s'avachissent par les longues marches.*

avachissement [*chi-se-man*] n. m. Etat de ce qui est avachi. *Fig.* Manque d'énergie.

Availles-Limouzine, ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 31 kil. de Civray, sur la Vienne; 2.190 h. Eaux minérales aux environs. — Le cant. a 4 comm. et 5.880 h.

aval n. m. (de *à valoir*). Garantie donnée sur un effet de commerce par un tiers qui s'engage à payer le montant, s'il n'est pas acquitté par le signataire : *bon pour aval; donner son aval.* Pl. des *avals.*

— ENCYCL. *Dr.* L'aval se donne sur le billet lui-même ou par acte séparé (art. 141, 142, 187 du C. de comm.). Le donneur d'aval doit avoir la capacité légale requise pour souscrire une lettre de change; il est tenu par les mêmes voies que les tireurs ou les endosseurs, et, par conséquent, soumis à la juridiction commerciale. Le donneur d'aval est obligé, *solidairement* avec tous les signataires, au payement de la lettre de change, sauf stipulation contraire.

aval n. m. (de *à,* et *val*). Le côté vers lequel descend la rivière. Loc. adv. *En aval* de loc., après, en descendant vers l'embouchure : *Rouen est en aval de Paris.* ANT. **Amont.**

avalage n. m. Descente d'un bateau sur une rivière. Descente d'une pièce de vin dans une cave.

avalaison [*lè-zon*] ou **avalasse** [*la-se*] n. f. Cours d'eau torrentiel, qui se forme à la suite de pluies abondantes.

avalanche n. f. Masse considérable de neige,

Avalanche.

qui se détache des montagnes et roule dans les vallées. *Fig.* Multitude : *recevoir une avalanche de lettres.*

avalant [*lan*], **e** adj. Qui descend le cours de l'eau : *péniches avalantes.*

avalée [*lé*] n. f. Ce qu'un tisserand peut faire sur son métier sans dérouler les ensouples.

avalement [*man*] n. m. Action de descendre, d'abaisser; déglutition; résultat de ces actions.

avaler [*lé*] v. a. (rad. *aval*). Faire descendre par le gosier jusque dans l'estomac : *avaler des huîtres.* Descendre dans la cave : *avaler un tonneau. Fig.* et *fam.* Croire : *avaler des bourdes.* Se soumettre à quelque chose de fâcheux : *avaler mainte humiliation. Avaler sa langue:* 1° s'ennuyer beaucoup; 2° se taire; 3° mourir. *Avaler des yeux,* regarder avidement. V. n. Descendre le courant d'une rivière.

avaleresse [*rè-se*] n. f. Nom donné dans les terrains houillers à tout fonçage qui n'est pas encore arrivé au charbonnage.

avale-tout ou **avale-tout-cru** n. m. *Pop.* Gros mangeur, glouton.

avaleur, euse [*eu-ze*] n. *Fam.* Glouton.

avalies [*li*] n. f. pl. Laines de peaux de moutons égorgés à l'abattoir.

avaliser [*zé*] v. a. Revêtir d'un aval : *avaliser un effet.*

avaliste [*lis-te*] n. et adj. Se dit de la personne qui donne son aval.

Avallon, ch.-l. d'arr. (Yonne), sur le Cousin, s.-affl. de l'Yonne; 5.850 h. (*Avallonnais*); ch. de f. P.-L.-M.; à 49 kil. d'Auxerre Vins, granit, bétail. Patrie de Cousin d'Avallon, de Caristie. — L'arr. a 5 cant., 72 comm., 37.440 h.; le cant. a 16 comm. et 11.220 h.

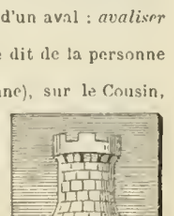
Armes d'Avallon.

avaloire n. f. Pièce du harnais qui, fixée au brancard, descend derrière les cuisses du cheval de timon, pour retenir la voiture dans une descente. (V. HARNAIS.) Sorte de nasse pour la pêche. *Pop.* Gosier, bouche. (Dans ce sens, on dit aussi AVALOIR n. m.)

Avalos [*loss*] (Ferdinand-François d'), marquis de Pescaire, né à Naples, un des plus illustres lieutenants de Charles-Quint. Il se signala contre les Français à la Bicoque et à Pavie (1489-1525).

Avalos (Alphonse d'), marquis DEL VASTO, gouverneur du Milanais; fut vaincu par les Français à Cérisoles, en 1544 (1504-1546).

avalure n. f. Altération du sabot du cheval, dans laquelle la corne se sépare de la peau.

avançage n. m. Faveur administrative, en vertu de laquelle une voiture de place stationne au delà de la limite assignée aux autres. Lieu où elle stationne en vertu de ce droit.

avance n. f. Partie de bâtiment qui dépasse l'alignement. Ce dont on devance quelqu'un : *avoir une avance d'une lieue, d'une heure, d'une page.* Payement anticipé : *faire des avances à un ouvrier. Fig.* Premières démarches dans une liaison, une réconciliation, etc. : *le plus raisonnable fait les avances.* Loc. adv. *D'avance, à l'avance, par avance,* par anticipation : *se réjouir d'avance. En avance,* avant l'heure. *Avance à l'allumage,* **v.** ALLUMAGE. ANT. **Retard.**

avancé, e adj. Mis en avant : *retirer la main avancée. Ouvrage avancé,* qui est en avant des autres. *Poste avancé,* très en avant vers l'ennemi. Emis, énoncé, affirmé : *prouver les faits avancés.* Payé avant le terme : *sommes avancées.* Presque terminé : *travail avancé.* D'une grande perfection : *civilisation avancée.* Qui devance les autres dans la voie du progrès, etc. : *écolier avancé; avoir des idées avancées.* (S'emploie substantiv. : *les avancés d'un parti.*) *Ironiq. Etre bien avancé,* avoir pris une peine, fait un sacrifice inutile. Près de se gâter, de se corrompre : *gibier avancé; fruits avancés.*

avancée [*sé*] n. f. *Min.* Partie extrême d'une galerie que l'on creuse. *Péch.* Partie moyenne d'une ligne, qui, en général, porte les plombs destinés à équilibrer le flotteur.

avancement [*man*] n. m. Etat de ce qui est en saillie : *l'avancement d'un mur qui rompt l'alignement.* Action de porter en avant : *l'avancement d'un pied devant l'autre.* Etat d'une chose qui approche de son terme : *l'avancement d'un travail.* Progrès, succès, élévation en grade : *obtenir de l'avancement. Avancement d'hoirie,* ce qu'un héritier reçoit par anticipation. ANT. **Recul ; rétrogradation.**

— ENCYCL. *Arm.* et *mar.* L'avancement a lieu au choix pour les sous-officiers et caporaux qui réunissent les conditions réglementaires d'ancienneté ; il est alors prononcé par le chef de corps. Il est automatique pour les sous-lieutenants, qui sont nommés lieutenants au bout de deux ans de grade. Il s'effectue par portions, au choix et à l'ancienneté, pour les lieutenants et capitaines, et roule sur toute l'arme ; à partir du grade de commandant, toutes les promotions se font au choix.

Dans la marine, l'avancement des officiers mariniers a lieu au choix. Les aspirants sont promus enseignes de vaisseau à deux ou trois ans de grade. Les enseignes sont nommés lieutenants de vaisseau, deux tiers à l'ancienneté et un tiers au choix ; la part du choix est de la moitié pour l'obtention du grade de capitaine de frégate. Tous les grades supérieurs sont attribués au choix, sous réserve de conditions de commandement ou de service à la mer.

avancer [*sé*] v. a. (rad. *avant.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *j'avançai, nous avançons.*) Porter, pousser en avant : *avancer le bras, une chaise.* Payer par anticipation : *avancer ses gages à un domestique.* Donner de l'avancement à; avantager, profiter : *nous voyons des ministres avancer des fonctionnaires incapables, et cela ne nous avance pas beaucoup. Fig.* Hâter : *avancer son départ.* Mettre en avant : *avancer une proposition.* V. n. Aller en avant : *avancer rapidement.* Aller trop vite : *ma montre avance.* Sortir de l'alignement : *ce mur avance.* Faire des progrès : *avancer dans ses études.* Approcher du terme : *l'ouvrage avance.* ANT. **Reculer, rétrograder, retarder.**

avançon n. m. (rad. *avancer*). Allonge d'une ligne de pêche.

avanie [*ni*] n. f. (b. gr. *abania*). Affront public, traitement humiliant : *essuyer une avanie.*

avant [*van*] prép. ou adv. (du préf. *ab,* et du lat. *ante,* auparavant). Marque priorité de temps, d'ordre ou de lieu : *placez l'utile avant l'agréable.* Marque aussi profondeur, éloignement, heure tardive : *creuser, s'aventurer plus avant; Paris reste animé fort avant dans la nuit Avant que,* loc. conjonct., *Avant de, Avant que de,* loc. prépos., servent à exprimer la priorité dans le temps. *En avant,* loc. adv. En face du lieu où l'on est *En avant de,* loc. prépos. Dans le lieu, la situation qui précède quelqu'un ou quelque chose. (V. AUPARAVANT.) ANT. **Après.**

avant [*van*] n. m. (lat. *ab ante*). La partie antérieure d'un objet. Se dit surtout pour les navires, etc. : *l'avant d'un canot. Aller de l'avant,* continuer vivement d'avancer. (Se dit souvent par dénigrement.) Nom donné au football à chacun des joueurs qui ont pour mission de suivre le ballon sans arrêt, d'un bout à l'autre de la partie. ANT. **Arrière.**

— ENCYCL. *Mar.* Les formes des avants ont varié suivant le but auquel les navires étaient affectés. De nos jours, les avants des navires à vapeur se sont amincis de plus en plus pour n'offrir à la mer qu'une faible résistance.

avantage n. m. (de *avant*). Ce qui est utile, profitable : *l'instruction offre de grands avantages.* Supériorité : *profiter de son avantage.* Succès, victoire : *remporter quelques avantages.* Don fait par testament, excédant la part légale : *faire un avantage.* ANT. **Désavantage, inconvénient.**

avantager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il avantagea, nous avantageons.*) Faire un avantage à : *un père ne peut avantager un de ses enfants que d'une portion de ses biens.* Gratifier : *la nature avantage de ses dons quelques privilégiés.* ANT. **Désavantager.**

avantageusement [*jeû-ze-man*] adv. D'une manière avantageuse. ANT. **Désavantageusement.**

avantageux, euse [*jeû, eu-ze*] adj. Qui produit des avantages : *condition avantageuse.* Qui sied bien : *coiffure avantageuse.* N. m. *Fam.* Présomptueux, suffisant : *l'avantageux se vante toujours.* ANT. **Désavantageux, nuisible, préjudiciable.**

avant-bassin [*ba-sin*] n. m. Partie du port située en avant d'un bassin. Pl. des *avant bassins.*

avant-bec [*bèk*] n. m. Eperon en maçonnerie placé en avant d'une pile d'un pont. Pl. des *avant-becs*. V. PONT.

avant-bouche n. f. Partie de la bouche qui s'étend des lèvres jusqu'aux dents.

avant-bras [*bra*] n. m. invar. Partie du bras depuis le coude jusqu'au poignet. Chez le cheval, région du membre antérieur, du coude au genou.

Avant-clou.

avant-cale n. f. Prolongement d'une cale de construction en dessous du niveau de la mer. Pl. des *avant-cales*.

avant-clou n. m. Sorte de vrille avec laquelle on perce des trous pour y enfoncer des clous sans s'exposer à faire éclater le bois. Pl. des *avant-clous*.

avant-cœur n. m. *Art vétér.* Nom donné communément aux tumeurs inflammatoires (abcès, œdème) qui se développent au poitrail du cheval et des bêtes à cornes. *Anat.* Creux de l'estomac. *Boucher.* Maniement pair ou double, qui est commun aux bêtes à cornes des deux sexes.

avant-corps [*kor*] n. m. invar. Partie d'une construction en saillie.

avant-cour n. f. Première cour d'une grande maison. Pl. des *avant-cours*.

avant-coureur n. m. et adj. Qui précède quelqu'un : *les uhlans sont les avant-coureurs des armées allemandes*. Tout ce qui annonce un événement prochain : *signes avant coureurs de la tempête*.

avant-courrier [*kou-ri-é*], **ère** n. Cavalier qui précédait une voiture de poste pour faire préparer les relais. Pl. des *avant-courriers*. *L'avant-courrière du jour*, l'aurore.

avant-dernier [*dèr-ni-é*], **ère** adj. et n. Qui est avant le dernier. Pl. des *avant-derniers, ères*.

avant-deux [*deû*] n. m. invar. La seconde des cinq figures du quadrille.

avant-fossé [*fo-sé*] n. m. Fossé entourant la contrescarpe. Pl. des *avant-fossés*.

avant-garde n. f. Première ligne d'une armée, d'une flotte, etc., en bataille, en marche. Pl. des *avant-gardes*.

— ENCYCL. L'avant-garde a pour mission essentielle d'éviter une surprise au gros de la troupe qu'elle précède, en lui faisant connaître la situation et les dispositions de l'ennemi assez à temps pour lui permettre de se préparer à la rencontre.

Elle se subdivise en plusieurs échelons qui sont, d'arrière en avant : le *gros de l'avant-garde*, la *tête*, la *pointe* et l'*extrême pointe*. La force varie avec l'effectif de la troupe à couvrir; pour une unité un peu importante, elle peut comprendre les trois armes. Son chef ne doit se laisser entraîner dans un combat à fond que s'il juge pouvoir le faire sans contrecarrer les projets du commandant en chef, mais en gênant au contraire les desseins de l'ennemi.

avant-glacis [*si*] n. m. invar. Glacis qui règne au delà d'un avant-fossé.

avant-goût [*ghou*] n. m. Goût qu'on a par avance d'une chose que l'on doit avaler : *à la seule pensée d'une médecine, on a un avant-goût désagréable*. Pl. des *avant-goûts*.

avant-hier [*a-van-ti-èr*] loc. adv. Avant-veille du jour où l'on est. (S'empl. quelquefois substantiv.)

avant-jeu n. m. Ce qui précède le jeu.

avant-main [*min*] n. m. La partie antérieure de la main. Partie de devant du cheval, comprenant la tête, le cou, le poitrail et les membres antérieurs. Pl. des *avant-mains*.

avant-métré n. m. Ensemble des différentes mesures d'un ouvrage à construire. Pl. des *avant-métrés*.

avant-mur n. m. Mur adossé à un autre mur. Pl. des *avant-murs*.

avant-pied [*pi-é*] n. m. *Anat.* Nom vulgaire du métatarse. *Techn.* Syn. de EMPEIGNE. Pl. des *avant-pieds*.

avant-pieu n. m. Bloc de bois placé sur la partie supérieure d'un pieu que l'on enfonce au mouton, pour en éviter l'écrasement. Pl. des *avant-pieux*.

avant-poignet [*poi-gnè*] n. m. Nom vulgaire du métacarpe. Pl. des *avant-poignets*.

avant-port [*por*] n. m. Petit port à l'entrée d'un grand. Pl. des *avant-ports*.

avant-portail [*ta, l* mll.] n. m. Portail qui, dans certaines églises gothiques, précède le portail proprement dit. Pl. des *avant-portails*.

avant-poste [*pos-te*] n. m. Poste en avant, le plus près de l'ennemi ; les hommes qui le composent : *l'avant-poste fut tué*. *Fig.* Ce qui protège contre des attaques extérieures. Pl. des *avant-postes*.

— ENCYCL. Les avant-postes assurent la protection immédiate d'une troupe en station contre les attaques de l'ennemi. Ils ne comprennent en général que de l'infanterie et de la cavalerie.

Un réseau complet d'avant-postes comporte une série d'éléments échelonnés de l'avant à l'arrière, dans l'ordre suivant : les *sentinelles*, les *petits postes* et *postes spéciaux*, les *grand'gardes* et la *réserve des avant-postes*. En outre, des *postes d'examen* sont établis, sur les routes qui traversent les avant-postes, pour interroger et arrêter au besoin les passants. Enfin, des *patrouilles* sont expédiées en avant de la ligne des sentinelles, pour se renseigner, autant que possible, sur la position et les intentions de l'ennemi. La disposition de ces différents éléments est d'ailleurs subordonnée au terrain et aux circonstances, et une grande latitude est laissée à cet égard au commandant des avant-postes.

avant-première n. f. Réunion de critiques, d'amateurs, etc., qui a lieu avant la première représentation d'une pièce, avant l'exposition d'une œuvre d'art. Chronique, interview, etc., relative à une pièce et qui paraît avant la première représentation. Pl. des *avant-premières*.

avant-projet [*jè*] n. m. Rédaction préparatoire d'un projet. Pl. des *avant-projets*.

avant-propos [*po*] n. m. invar. Préface, introduction en tête d'un livre.

avant-quart [*kar*] n. m. Coup que certaines horloges sonnent un peu avant l'heure, la demi-heure et le quart. Pl. des *avant-quarts*.

avant-scène [*sè-ne*] n. f. Partie de la scène d'un théâtre entre l'orchestre et le rideau. Loge de spectateur de chaque côté de cette partie : *louer une avant-scène*. Pl. des *avant-scènes*.

avant-solier [*li-é*] n. m. (de *avant*, et *sol*). Partie qui supporte les étages des maisons en faisant saillie sur la rue. Pl. des *avant-soliers*.

avant-terrasse [*tè-ra-se*] n. f. Terrasse qui en précède une autre. Pl. des *avant-terrasses*.

avant-terre n. f. invar. Bord d'un fleuve, d'une rivière, etc. Adjectiv. Se dit des arches d'un pont qui tiennent aux culées.

avant-toit [*toi*] n. m. Toit en saillie. Pl. des *avant-toits*.

avant-train [*trin*] n. m. Partie d'une voiture qui comprend les deux roues de devant et le timon. Partie d'une charrue, formée de deux roues, indépendante de l'age et qui assure la stabilité de l'instrument. Pl. des *avant-trains*.

avant-veille [*vé, ll* mll.] n. f. Le jour qui est avant la veille. Pl. des *avant-veilles*.

avant-vin n. m. Nom donné dans certaines régions au vin doux.

avare adj. et n. (lat. *avarus;* de *avere*, désirer avidement). Qui a un amour excessif de l'argent pour l'accumuler. *Fig.* Très ménager de : *être avare de son temps*. PROV. : **A père avare, fils prodigue,** les avares ont souvent des enfants qui dilapident leurs biens. ANT. **Prodigue, dépensier, dissipateur.**

Avare (*l'*), comédie en cinq actes et en prose, imitée de l'*Aululaire*, de Plaute, par Molière (1668). Molière a fait d'Harpagon la personnification de l'avare, mis en relief le désordre que sa passion odieuse apporte dans l'organisation de la famille. Il raille ce vieillard sordide, qui se rencontre avec son fils affamé dans la boutique de l'usurier; il stigmatise enfin le mariage qui dispose des femmes au moyen d'une dot, sans considération de leur bonheur. V. HARPAGON.

Avares (*les*) ou *les Pesears d'or*, tableau de Quentin Massys (Windsor). Grande finesse d'exécution.

avarement [*man*] adv. D'une manière avare.

Avares ou **Avars,** peuple d'origine ouralo-altaïque; se jeta sur l'Europe, qu'il ravagea pendant trois siècles. Charlemagne les détruisit au VIIIe siècle. — Un *Avare* ou *Avar*.

avariable adj. Qui peut s'avarier.

avarice n. f. Vice de l'avare. *Collectiv.* Les avares : *l'avarice manque de tout*. ANT. **Prodigalité, générosité.**

avaricieusement [*si-eû-ze-man*] adv. D'une façon avaricieuse.

avaricieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a de l'avarice dans les plus petites choses; qui lésine : *vieillard avaricieux; un avaricieux*.

Avaricum [*kom*], v. de la Gaule, auj. *Bourges*. Avaricum était, au temps de la conquête de César, une des plus prospères cités de la Gaule; ses habitants refusèrent de la brûler devant les Romains, qui s'en emparèrent et y trouvèrent d'importantes ressources.

avarie [*ri*] n. f. (ital. *avaria*). *Mar.* Dommage arrivé à un navire ou à sa cargaison. Détérioration, dégât : *les avaries d'une meule de foin*. Euphémisme pour désigner la syphilis. V. AVARIÉ.

— ENCYCL. *Dr.* Le nom d'*avarie* est donné à tout dommage qui arrive à un navire et aux marchandises depuis le chargement jusqu'au retour et déchargement (*avaries matérielles*), ainsi qu'à toutes les dépenses extraordinaires faites pour prévenir ou réparer le dommage (*avaries frais*).

avarié, e adj. Endommagé, gâté. Adj. et n. Atteint de la syphilis. (Terme en usage depuis la pièce d'Eug. Brieux, *les Avariés* [1905].)

avarier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Endommager, gâter : *la chaleur avarie la viande*.

avariose n. f. Syn. de SYPHILIS.

avatar n. m. (sanscrit *avatâra*). Nom donné, dans l'Inde, aux incarnations d'un dieu, surtout à celle de Vichnou. *Par anal.* Transformation, métamorphose : *les avatars d'un homme politique*.

Avatcha ou **Avatscha,** baie de la Russie d'Asie (côte orientale du Kamtschatka).

à vau-de-route [*vô*] loc. adv. Précipitamment, en désordre : *troupes qui fuient à vau-de-route*.

à vau-l'eau [*vô-lô*] loc. adv. Au courant de l'eau : *laisser aller une barque à vau-l'eau*. *Fig.* *Aller à vau-l'eau,* se dit en parlant de ce qui tourne au désordre, à la déconfiture : *que d'entreprises s'en vont à vau-l'eau!* (Dans ce sens, on dit aussi À VAU-LE-VENT, À VAU-LE-FEU.)

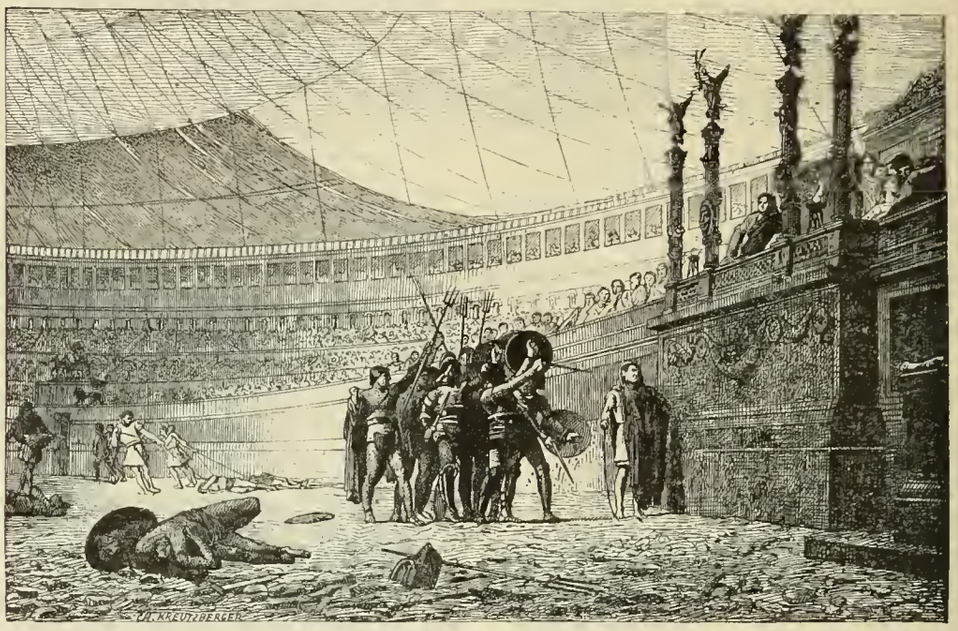
Ave, Cæsar, d'après Gérome.

Avaux (Claude DE MESMES, comte d'), diplomate français, un des négociateurs du traité de Westphalie, surintendant des finances (1595-1650).

Avé ou **Avè Maria** n. m. invar. (du lat. *ave, Maria,* salut, Marie). La salutation angélique, prière catholique. Grain de chapelet sur lequel on dit un Avé. Pl. des *Avé* ou des *Avé Maria*.

avec [*vèk*] prép. (lat. *apud hoc*). En même temps que : *prendre au nid la mère avec les petits*. En compagnie de : *déjeuner avec un ami*. Au moyen de, à l'aide de : *ouvrir avec une clef*. Envers : *être docile avec ses maîtres*. Malgré, sauf : *avec tout le respect que je vous dois*. *D'avec* loc. prép., indiquant une idée de séparation : *divorcer d'avec sa femme*.

Ave, Cæsar (ou **Imperator**), **morituri te salutant,** mots lat. signif. *Salut, César* [ou *Empereur*], *ceux qui vont mourir te saluent*, paroles que, suivant Suétone (*Claude*, 21), prononçaient en s'inclinant devant la loge impériale, les gladiateurs qui défilaient dans le cirque avant le combat où presque tous devaient trouver la mort.

Ave, Cæsar ou *les Gladiateurs,* tableau de Gérome (1859) ; savante et curieuse étude archéologique ; mise en action de la phrase précédente.

avecque ou **avecques** [*vé-ke*] adv. Ancienne orthographe de AVEC.

aveindre [*vin-dre*] v. a. (du lat. *abemere*, emporter.—Se conj. comme *craindre*.) Atteindre, saisir. (Vx.)

aveine [*vé-ne*] n. f. Anc. orthographe de AVOINE.

aveinière [*vé*] ou **avènière** n. f. Terrain semé d'avoine.

Aveiro, v. du Portugal (prov. de Beira), près de l'estuaire de la Vouga ; 7.500 h. Pêcheries, parcs à huîtres.

Aveize, comm. du Rhône, arr. et à 41 kil. de Lyon ; 1.230 h.

Avé-Lallement (Berthold), savant et voyageur allemand, né et m. à Lubeck (1812-1884). Il a effectué d'importants voyages au Brésil.

avelanède ou **velanède** n. f. (gr. mod. *balanidi*). Godet, cupule du gland du chêne vélani.

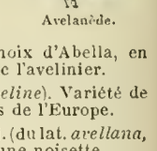
Avelanède.

Avelghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), près du confluent de l'Escaut et du Rhosne ; 3.900 h. Cuirs, huile.

Avelin, comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Lille ; 1.510 h.

aveline n. f. (lat. *abellana*, noix d'Abella, en Campanie). Grosse noisette, fruit de l'avelinier.

avelinier [*ni-é*] n. m. (de *aveline*). Variété de noisetier des contrées méridionales de l'Europe.

avellanaire [*vèl-la-nè-re*] adj. (du lat. *avellana*, noisette). Qui est de la grosseur d'une noisette.

Avellaneda (Gertrude GOMEZ **d'**), femme poète et auteur dramatique espagnol, née à Cuba, m. à Séville (1816-1873).

Avellino, v. d'Italie, ch.-l. de la prov. du même nom ; 23.000 h.

Ave, Maria. V. AVÉ.

aven [*vèn*] n. m. (du celt. *avon*, source). Puits naturel en forme de gouffre, dans la région des Causses.

avénacées [*sé*] n. f. pl. Tribu des graminées, ayant pour type le genre *avoine*. S. une *avénacée*.

avenage n. m. Impôt féodal, qui se payait en avoine.

avénaïne n. f. Gluten de l'avoine.

avenant [*nan*] n. m. Acte modificatif ou additionnel d'une police d'assurance ou de tout autre contrat.

avenant [*nan*], **e** adj. Qui a bonne grâce, affable : *manières avenantes*. *A l'avenant* loc. adv. A proportion, pareillement. *A l'avenant de* loc. prép. : *dessert à l'avenant du repas*.

Avenches, v. de Suisse (cant. de Vaud), près du lac de Morat ; 1.950 h. Fabrique de ressorts ; aciéric. Lait concentré. Culture du tabac. C'est l'antique *Aventicum*, détruite par les Germains en 207. Ruines romaines.

Avène, comm. de l'Hérault, arr. et à 31 kil. de Lodève, sur l'Orb; 1.080 hab. Eaux thermales bicarbonatées.

Avenel (Georges **d'**), historien français, né à Neuilly (Seine) en 1850; auteur d'une estimable histoire de *Richelieu et la Monarchie française*, du *Mécanisme de la vie moderne*, etc.

avènement [*man*] n. m. Venue, arrivée : *l'avènement du Messie.* (Vx.) Élévation à une dignité suprême : *avènement à l'empire. Féod. Don de joyeux avènement,* Droits que l'on payait au nouveau possesseur d'un fief, et au roi qui montait sur le trône, en échange de la confirmation par eux des offices, privilèges, etc. Aujourd'hui, à l'inverse, cadeau, libéralité, que fait une personne en prenant possession d'une fonction, etc.

avèneron n. m. Folle avoine.

avénière n. f. *Agric.* Syn. de AVEINIÈRE.

Avenières (Les), comm. de l'Isère, arr. et à 17 kil. de La Tour-du-Pin; 3.950 h. Soieries.

avénine n. f. Substance découverte par Johnson dans l'avoine.

avenir v. imp. et défect. Advenir, arriver fortuitement. (Peu us.)

avenir n. m. Temps futur : *l'avenir est incertain. Fig.* Bien-être futur : *assurer l'avenir d'un enfant.* Postérité : *l'avenir nous jugera. A l'avenir* loc. adv. Désormais. ANT. **Passé.**

à-venir n. m. invar. *Dr.* Sommation adressée par un avoué à l'avoué de l'adversaire de comparaître à l'audience à un jour fixé : *signifier des à-venir.*

Avenir (*l'*), journal rédigé par Lamennais, Montalembert, Lacordaire, Gerbet, etc. Il tendait à concilier les idées libérales avec le catholicisme (1831-1832).

Avensan, comm. de la Gironde, arr. et à 29 kil. de Bordeaux; 1.270 h.

avent [*van*] n. m. (du lat. *adventus,* arrivée). Temps de pénitence précédant Noël et comprenant quatre dimanches, dont le premier est celui qui suit immédiatement le 26 novembre. Époque de l'année qui correspond à l'avent (dans ce sens, s'emploie surtout au pl.) : *c'est aux avents qu'on a coutume de planter.* Ensemble des sermons prêchés à cette époque (dans ce sens, prend une majuscule) : *l'Avent de Bourdaloue.* (V. l'art. suiv.)

Avent (*l'*), de Bourdaloue, suite de douze sermons prêchés de 1670 à 1693, et qui brillent par la force du raisonnement, la sobriété et la vigueur du style.

Avent (*l'*), de Massillon, suite des dix sermons prêchés devant Louis XIV, à Versailles. Début d'un grand talent oratoire, salué par Bourdaloue lui-même.

aventer [*van-té*] v. a. Placer au bon vent : *aventer une voile.*

Aventin [*van*] (MONT), l'une des sept collines comprises dans l'enceinte de l'ancienne Rome, près du Tibre. C'est sur ce mont que se retira la plèbe romaine, pendant sa révolte contre le patriciat. On envoya aux mécontents Menenius Agrippa, patricien d'origine plébéienne, qui les ramena à l'obéissance, en leur racontant l'apologue *les Membres et l'Estomac.* (La locution *Se retirer sur le mont Aventin* a passé dans la langue et s'emploie quand il s'agit d'une révolte ouverte contre l'autorité.)

aventure [*van*] n. f. (du lat. *adventurus,* qui doit arriver). Événement, fait inopiné, fortuit, surprenant : *les aventures de la vie.* Entreprise hasardeuse ou événement extraordinaire : *qui cherche les aventures, y périt souvent. La bonne aventure,* la prétendue prédiction de l'avenir. *Grosse aventure,* contrat de prêt à gros intérêt, avec stipulation de perte totale du capital pour certains cas prévus (naufrage d'un navire, etc.). Loc. adv. : *A l'aventure,* sans dessein arrêté. *Par aventure, d'aventure,* par hasard.

aventurer [*van-tu-ré*] v. a. Hasarder, risquer : *aventurer une somme au jeu.* **S'aventurer** v. pr. Se hasarder, s'exposer.

aventureusement [*van-tu-reû-ze-man*] adv. D'une manière aventureuse.

aventureux, euse [*van-tu-reû, eu-ze*] adj. Qui s'expose, qui se hasarde : *homme, esprit aventureux.* Abandonné au hasard : *existence aventureuse.* ANT. **Prudent, réfléchi, circonspect.**

aventurier [*van-tu-ri-é*], **ère** n. Qui cherche, qui court des aventures : *nos corsaires étaient d'héroïques aventuriers.* Qui s'abandonne à une vie d'intrigues : *les aventuriers abondent.*

Aventurière (*l'*), comédie en cinq actes et en vers, d'Émile Augier (1848). Une actrice courtisane, captive un riche et vieux seigneur de Padoue, dont elle cherche à devenir la femme; mais le fils de ce seigneur revient incognito et déjoue les ruses de l'*aventurière.* Cette pièce est écrite en un style franc et spirituel.

aventurine [*van*] n. f. Pierre d'un jaune brun, semée de petits points d'or. Verre ou poterie imitant cette pierre précieuse.

avenu, e adj. Ne s'emploie que dans la locution adjective *non avenu* (tém. *avenue*), considéré comme nul.

avenue [*nû*] n. f. (rad. *venir*). Chemin par lequel on arrive dans un lieu : *les avenues d'un palais.* Allée d'arbres qui conduit à une habitation. Nom donné à certaines grandes voies des villes, plantées d'arbres : *l'avenue des Champs-Élysées, à Paris.*

Avenzoar (Abou-Merwan-ibn-Zohr), médecin arabe, né à Peñaflor, près de Séville, m. à Séville (1073-1162); maître d'Averrhoès.

avérage n. m. (de *avérer*). Bonne moyenne. Petit bétail comprenant chèvres et moutons.

Avercamp (Hendrik **Van**), paysagiste hollandais, né à Amsterdam vers 1585, m. à Kampen après 1683. Il était muet; on lui doit de remarquables scènes d'hiver.

Averdy (François **de L'**), jurisconsulte et financier français, contrôleur des finances, né à Paris, décapité sous la Terreur (1723-1793).

avéré, e adj. (de *avérer*). Reconnu vrai : *fait avéré.* ANT. **Contesté, controversé.**

avérer [*ré*] v. a. (du préf. *ad,* et du lat. *verus,* vrai). Vérifier et démontrer comme vrai : *avérer une nouvelle.*

Averne, lac de l'Italie, près de Naples, d'où s'échappent des émanations sulfureuses; il était regardé comme l'entrée des Enfers. Sur ses bords se trouvait l'antre de la Sibylle de Cumes. (*Enéide.*)

Averrhoès ou **Averroès** [*ès*] (Ibn-Roschd), illustre médecin et philosophe arabe, né à Cordoue, m. à Maroc (commencem. du XIIe s. — 1198); commentateur d'Aristote. Ses doctrines philosophiques inclinaient vers le matérialisme et le panthéisme, et elles furent condamnées par l'Université de Paris, puis par le saint-siège.

averrhoïsme ou **averroïsme** [*vé-ro-is-me*] n. m. Doctrine philosophique d'Averrhoès, très répandue dans les écoles du moyen âge et à la Renaissance, dans le nord de l'Italie.

avers [*vèr*] n. m. (du lat. *adversus,* tourné vers). Côté d'une monnaie, d'une médaille, qu'on appelle communément la *tête,* le *droit,* la *face.* ANT. **Revers.**

Aversa, v. d'Italie (prov. de Caserte); 21.200 h. Ce fut le premier établissement des Normands en Italie.

averse [*vèr-se*] n. f. (rad. *verser*). Pluie subite, abondante et souvent de peu de durée : *essuyer une averse. Fig.* et *fam.* Multitude : *une averse de discours, de coups. A verse* loc. adv. V. VERSE (À).

aversion [*vèr*] n. f. (lat. *aversio;* de *avertere,* supin *aversum,* détourner). Antipathie, haine, répulsion, répugnance extrême : *prendre en aversion.* ANT. **Sympathie.**

averti, e [*vèr*] adj. Qui a reçu un avis ou un avertissement : *se tenir pour averti.* Instruit, expérimenté, avisé : *un critique averti.* Se disait d'un journaliste ou d'un journal ayant reçu un « avertissement ». PROV. : **Un homme averti en vaut deux,** quand on est prévenu d'avance, on se tient doublement sur ses gardes.

avertin [*vèr*] n. m. (du lat. *avertere,* détourner). Maladie de l'esprit qui rend emporté, furieux; personne atteinte de ce mal. (Vx.) *Art vétér.* Syn. de TOURNIS, maladie des moutons.

avertir [*vèr*] v. a. (du lat. *advertere,* faire remarquer). Informer, prévenir, instruire : *un ami véritable nous avertit de nos fautes. Je vous en avertis!* Se dit par menace ou par défi.

avertissement [*vèr-tis-se-man*] n. m. Appel fait à l'attention de quelqu'un. Avis, information, fait ou objet qui produit un effet : *les avertissements de la conscience.* Courte préface : *avertissement au lecteur.* Avis adressé aux contribuables pour le payement de l'impôt. Sous le second empire, avis officiel de l'autorité à un journal : *au troisième avertissement, le journal était supprimé.*

— ENCYCL. Dr. V. CONTRIBUTIONS.

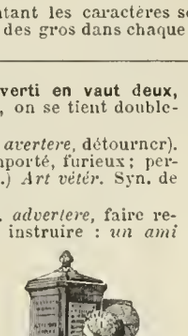

Avertisseur d'incendie.

avertisseur [*vèr-ti-seur*] adj. et n. m. Personne ou chose qui avertit : *signal avertisseur.* La ville de Paris possède dans tous ses quartiers de nombreux avertisseurs d'incendie, qui permettent de prévenir à la moindre alerte la caserne de sapeurs-pompiers la plus proche.)

Avesnelles, comm. du Nord, arr. d'Avesnes, sur l'Helpe Majeure; 2.520 h. Filatures.

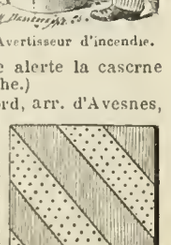

Armes d'Avesnes.

Avesnes [*vè-ne*], ch.-l. d'arr. (Nord); place forte sur l'Helpe Majeure, affl. de la Sambre; 6.020 h. (*Avesnois*); ch. de f. N.; à 94 kil. de Lille. Forges, bonneterie, fromages dits *de Marolles.* — L'arr. a 10 cant., 153 comm., 212.100 h.; le cant. Nord a 14 comm. et 12.460 h.; le cant. Sud a 13 comm. et 15.390 h.

Avesnes-le-Comte, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 20 kilom. de Saint-Pol; 1.540 h. — Le cant. a 33 comm. et 11.870 h.

Avesnes-les-Aubert, comm. du Nord, arr. d'Avesnes, sur l'Erclin; 4.940 h. Carrières, fabriques de batistes.

Avesnes-le-Sec, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Valenciennes; 1.880 h. Sucrerie; distillerie.

Avessac, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 73 kil. de Saint-Nazaire; 3.780 h.

Avesta ou **Zend-Avesta,** nom donné à l'ensemble des textes mazdéens (livres sacrés des anciens Perses), attribués à Zoroastre. V. MAZDÉISME.

avet [*vè*] n. m. ou **avette** [*vè-te*] n. f. Nom vulgaire du sapin vrai ou argenté.

aveu n. m. (de *avouer*). *Féod.* Acte par lequel un seigneur reconnaissait pour vassal, ou réciproquement. (D'où l'expression actuelle, *homme sans aveu,* à qui personne ne reconnaît de l'honorabilité.) Reconnaissance, verbale ou par écrit, d'avoir fait ou dit quelque chose : *faire l'aveu de ses fautes.* Consentement, approbation : *le mineur ne peut contracter sans l'aveu de ses parents.* Témoignage : *de l'aveu de tout le monde.* ANT. **Dénégation, désaveu.**

aveuglant [*ghlan*], **e** adj. Qui éblouit, aveugle : *lumière aveuglante; passion aveuglante.*

aveugle adj. et n. (du préf. *ab,* et du lat. *oculus,* œil). Privé de la vue : *cheval aveugle. Fig.* Celui à qui la passion enlève le jugement : *la colère rend aveugle.* Se dit de la passion même : *haine aveugle. Soumission aveugle,* entière. *A l'aveugle, en aveugle* loc. adv. Sans intelligence. Loc. prov. : *Crier comme un aveugle qui a perdu son bâton,* de toutes ses forces. *Juger d'une chose comme un aveugle des couleurs,* sans aucune compétence. *Troquer son cheval borgne contre un aveugle,* empirer sa situation. PROV. : **Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois,** un mérite médiocre brille parmi les mérites inférieurs. **Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut voir,** le parti pris ferme l'esprit à tout éclaircissement. ANT. **Clairvoyant, voyant.** V. ÉCOLE.

— ENCYCL. On compte actuellement dans l'Europe centrale 1 aveugle sur 1.000 à 1.100 habitants. Il faut distinguer parmi les aveugles ceux qui ont perdu la vue par accident ou par maladie, et les aveugles-nés. L'ophtalmie purulente des nouveau-nés est la cause la plus fréquente de la cécité, et c'est contre cette terrible maladie, résultat du manque de soins, que se concentrent aujourd'hui les grands efforts prophylactiques.

Il ne faut pas se figurer l'état de l'aveugle comme celui où nous nous trouvons lorsque nous sommes momentanément privés de lumière. Les sens du tact, de l'ouïe, de l'odorat, du goût, plus souvent et plus complètement interrogés par l'aveugle, le mettent, mieux que nous ne le pensons, en rapport avec le monde extérieur. Ajoutons que celui qui a vu jusqu'à huit ou neuf ans, et dont l'intelligence a été développée, est absolument au niveau intellectuel des clairvoyants. En 1784, Valentin Haüy fonda, à Paris, la première école spéciale, qui, bientôt imitée en Europe, puis en Amérique, est devenue l'Institution nationale des jeunes aveugles. Aux caractères vulgaires en relief usités par V. Haüy pour l'instruction de ses élèves, on a substitué, en 1852, l'alphabet conventionnel en points saillants imaginés par un aveugle de génie, Louis Braille. Ce système s'applique aux chiffres, et à la musique, comme aux lettres. Actuellement, les aveugles, pourvus d'une instruction spéciale judicieusement adaptée à leurs facultés individuelles, peuvent prendre part à la vie active, et mériter, sans qu'aucune intention de charité intervienne, leur pain quotidien, soit comme ouvriers (brosserie, corderie, vannerie), soit comme musiciens. La seule infériorité de l'aveugle est la lenteur relative de son travail. Aussi la différence entre les aveugles et les clairvoyants est-elle moins grande dans les métiers qui exigent plus de valeur et d'efforts intellectuels.

Il existe à Paris une association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, 31, avenue de Breteuil.

Aveugle (*l'*), célèbre idylle d'André Chénier, dont le héros est Homère.

ALPHABET DES AVEUGLES

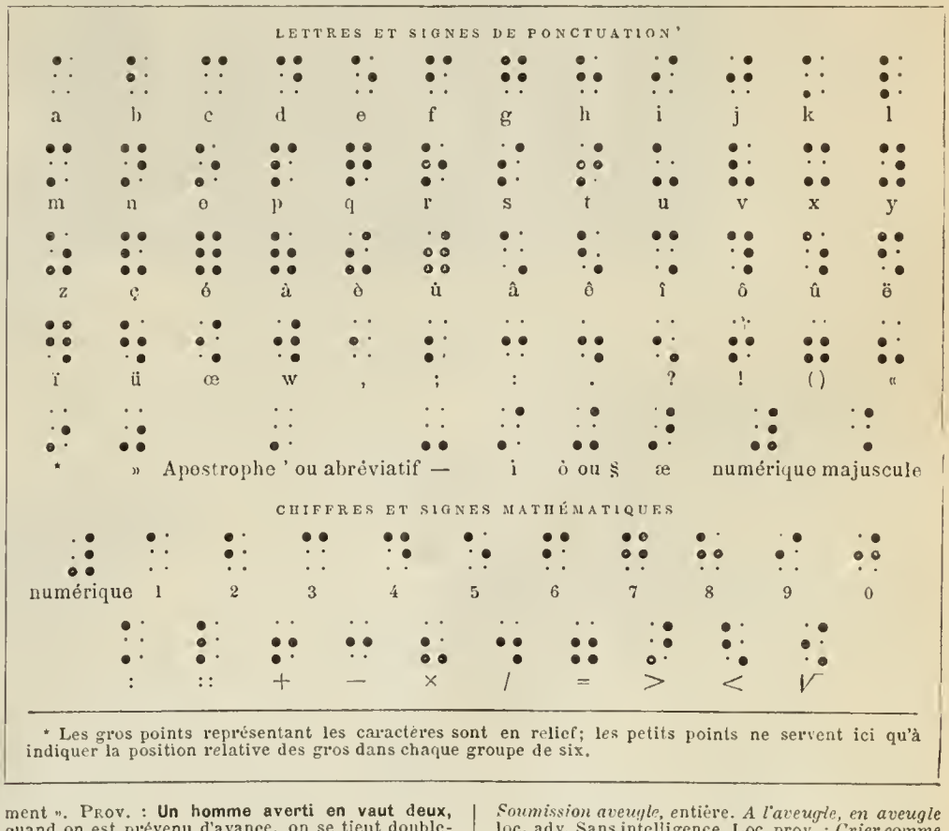

* Les gros points représentant les caractères sont en relief; les petits points ne servent ici qu'à indiquer la position relative des gros dans chaque groupe de six.

Aveugle (*l'*) **et le Paralytique,** groupe en marbre de Turcan, inspiré de la fable de Florian. (Médaille d'honneur 1888, Luxembourg.)

Aveugles (*Lettre sur les*), **à l'usage de ceux qui voient,** opuscule de Diderot, dans lequel l'auteur se propose de montrer que l'existence de Dieu ne repose que sur des preuves très contestables (1749).

Aveugles (*les Deux*), célèbre bouffonnerie musicale, en un acte, de J. Moinaux, musique d'Offenbach (1835). Musique alerte et spirituelle.

Aveugles de Jéricho (*les*), chef-d'œuvre de Poussin, au Louvre ; la savante composition de cette toile, la variété des groupes, ont fait de cette œuvre un tableau type de l'ancienne académie de peinture.

Les Aveugles de Jéricho, d'après N. Poussin.

aveuglement [*man*] n. m. (de *aveugle*). Privation de l'usage de la vue ; cécité. *Fig.* Trouble de la raison : *l'aveuglement de la colère, des passions.* ANT. **Clairvoyance, perspicacité.**

aveuglément [*man*] adv. (de *aveugle*). Sans discernement, sans réflexion : *obéir aveuglément.*

aveugle-né, e n. et adj. Aveugle de naissance ; qui n'a jamais vu la lumière. Pl. des *aveugles-nés, nées.*

aveugler [*ghlé*] v. a. Priver de la vue : *les Chinois aveuglent certains condamnés.* Eblouir : *le soleil aveugle. Fig.* Oter l'usage de la raison : *la passion aveugle.* **S'aveugler** v. pr. Se faire illusion.

aveuglette [*ghlète*] **(à l')** loc. adv. A tâtons, sans y voir. *Fig.* Au hasard : *agir à l'aveuglette.*

aveulir v. a. (du préf. *ad*, et de *veule*). Rendre veule, faible, sans volonté : *l'oisiveté aveulit l'homme.*

aveulissant [*li-san*], **e** adj. Qui aveulit.

aveulissement [*li-se-man*] n. m. Action d'aveulir. Etat de celui qui est sans énergie, sans volonté.

Aveyron [*vè-ron*], riv. de France, qui prend sa source dans les Cévennes, passe à Rodez, Villefranche, Saint-Antonin, et se jette dans le Tarn (r. d.), en aval de Montauban ; cours 250 kil.

Aveyron (DÉPART. DE L'), département formé par le Rouergue ; préf. *Rodez ;* s.-préf. *Espalion, Millau, Saint-Affrique, Villefranche ;* 3 arr., 43 cant., 304 comm. ; 377.300 h. (*Aveyronnais*). 16e région militaire ; cour d'appel de Montpellier ; évêché à Rodez. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. Agriculture médiocre. Elevage plus actif (chèvres, moutons, etc.). Fabriques d'étoffes et de draps, métallurgie du fer, houille. Nombreuses sources thermales : Sylvanès, Cransac, Camarès-d'Andabre.

Avezac-Macaya (Marie-Armand-Paseal d'), géographe français, né à Bagnères-de-Bigorre (1799-1875).

avi ou **havi** n. m. Coup de feu qui brûle extérieurement le pain, un rôti.

aviateur, trice adj. Qui sert à l'aviation : *machine aviatrice.* N. Personne qui s'occupe d'aviation. N. m. Machine volante.

aviation [*si-on*] n. f. (du lat. *avis*, oiseau). Vol des oiseaux. Système de locomotion aérienne à l'aide d'appareils plus lourds que l'air et cherchant à imiter le vol des oiseaux.

— ENCYCL. L'homme a de tout temps, par de nombreuses tentatives, cherché à se diriger dans les airs, comme l'oiseau. On peut diviser ces essais en deux catégories : ceux qui, pour force motrice, utilisent les muscles humains (*hommes volants*) ; ceux qui ont recours à un moteur mécanique (*machines volantes*).

Sans remonter aux légendes antiques, on peut dire que le premier *homme volant* date du XVe siècle ; il est dû à J.-B. Dante de Péronne. Nous citerons, parmi les principaux appareils de ce genre, celui d'Olivier de Malmesbury (XVIe s.) ; du mécanicien Besnier (1679) ; du mécanicien Deghen (1812) ; de Leturr (1851) ; de de Graaf (1871) ; du savant allemand O. Lilienthal (1893-1896) ; etc. Presque tous ces inventeurs se tuèrent au cours de leurs essais, ou ne réussirent pas.

Les *machines volantes* se classent ainsi : *hélicoptères, orthoptères* et *aéroplanes.*

Les *hélicoptères*, qui s'éloignent beaucoup du vol de l'oiseau, ont pour organes des ailes hélicoïdales, actionnées par un ressort ou un moteur. De nombreux types ont été essayés, parmi lesquels ceux de Launay et Bienvenu (1784), de Philipps (1842), de Ponton d'Amécourt (1863), de Pénoud (1870). Les résultats obtenus ont été à peu près nuls.

Les *orthoptères* cherchent à imiter le *vol ramé* de l'oiseau au moyen d'ailes battantes qui s'appuient sur l'air en s'abaissant et s'inclinant, afin de rencontrer le moins de résistance de l'air en se relevant. Tels sont : le *volateur*, de Du Temple (1861) ; les *oiseaux mécaniques*, de Hureau de Villeneuve, de Gaston Tissandier, de Wellner (1894). Les résultats ont été insignifiants.

Les *aéroplanes* ont pour objet d'imiter le *vol plané* de l'oiseau, au moyen de surfaces planes ou presque planes, immobiles, légèrement inclinées sur l'horizon, animées dans leur ensemble d'un mouvement de propulsion horizontale ; la grande difficulté est d'obtenir une stabilité absolue. Les principaux essais sont ceux de Henson (1843), de Springfellow (1868), de l'ingénieur Hiram-Maxim (1889), de Lengley (1893-1896), de Tatin et Richet (1890-1897), de Santos-Dumont (1906), de Ferber, d'Esnault-Pelterie, de Delagrange, des frères Wright, de Blériot, de Farman, etc. (1908).

Avicenne (Ibn-Sina), illustre philosophe et médecin arabe, surnommé *le Prince des médecins*, né à Afshéna, m. à Hamadan (980-1037). C'est un des hommes les plus remarquables de l'Orient, par l'étendue de ses connaissances et l'activité de son esprit. Ses principaux ouvrages sont le *Canon de la médecine* et *Ach Chafa*, encyclopédie des sciences philosophiques.

aviceptologie [*sèp, ji*] n. f. (du lat. *avis*, oiseau, *capere*, prendre, et du gr. *logos*, discours). Traité de la chasse aux oiseaux.

avicularidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'arachnides, renfermant les mygales et genres voisins. S. un *aviculariidé.*

avicule n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *aviculidés.*

aviculidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant des huitres répandues surtout dans les mers chaudes et dont les genres principaux sont : *avicule* et *méléagrine* (huitre perlière). S. un *aviculidé.*

aviculteur n. m. (du lat. *avis*, oiseau, et *cultor*, cultivateur). Eleveur d'oiseaux, de volailles.

aviculture n. f. (de *aviculteur*). Art de multiplier et d'élever les oiseaux. Elevage de volailles. V. BASSE-COUR, COUVEUSE.

avide adj. (lat. *avidus ;* de *avere*, désirer ardemment). Vorace, goulu : *le loup est avide.* Que l'on cherche à satisfaire avec passion : *regards, désirs avides. Fig.* Qui désire avec beaucoup d'ardeur : *avide de gloire.* Cupide, insatiable : *médecin avide.* ANT. **Désintéressé.**

avidement [*man*] adv. D'une manière avide.

avidité n. f. (de *avide*). Gloutonnerie : *manger avec avidité.* Désir ardent et insatiable. Cupidité, convoitise. ANT. **Désintéressement.**

avien, enne [*vi-in, è-ne*] adj. (du lat. *avis*, oiseau). Qui ressemble à l'oiseau, qui offre quelque analogie avec lui : *structure avienne ; caractères aviens.*

Avienus [*vi-é-nuss*] (Rufus Festus), poète et géographe latin du IVe siècle, imitateur d'Aratus.

Avigliano, v. d'Italie (prov. de Potenza) ; 19.000 h.

Avignon, eh.-l. du dép. de Vaucluse, ancienne capit. du comtat Venaissin, sur le Rhône ; 48.310 h. (*Avignonnais*). Ch. de f. P.-L.-M., à 742 kil. de Paris. Archevêché. Soieries, safran, garance, vins. Célèbre château des papes. Patrie de Folard, des Parrocel, de Joseph Vernet ; de Mme Favart, Trial, Aubanel.

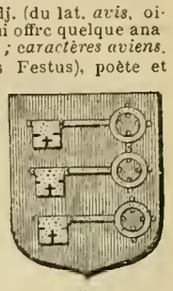

Armes d'Avignon.

Avignon fut le siège de la papauté de 1309 à 1377. En 1348, le pape Clément VI l'acheta à la maison de Provence, et la ville resta à l'Eglise romaine jusqu'en 1791, époque où elle fut réunie à la France. — L'arr.

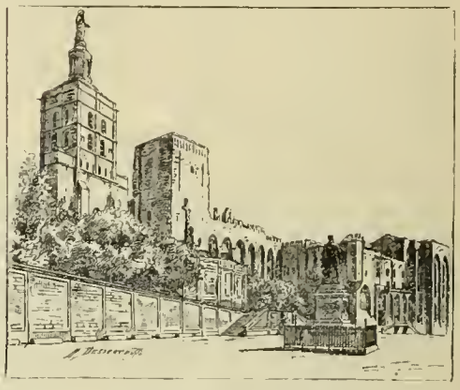

Château des papes, à Avignon.

a 5 cant., 21 comm., 90.150 h. ; le cant. Nord a 2 comm. et 25.590 h. ; le cant. Sud, 1 comm. et 23.340 h.

Avignonet, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 6 kil. de Villefranche ; 1.520 h. Ch. de f. du Midi. Pierre à chaux.

Avila, v. d'Espagne, eh.-l. de la prov. de ce nom

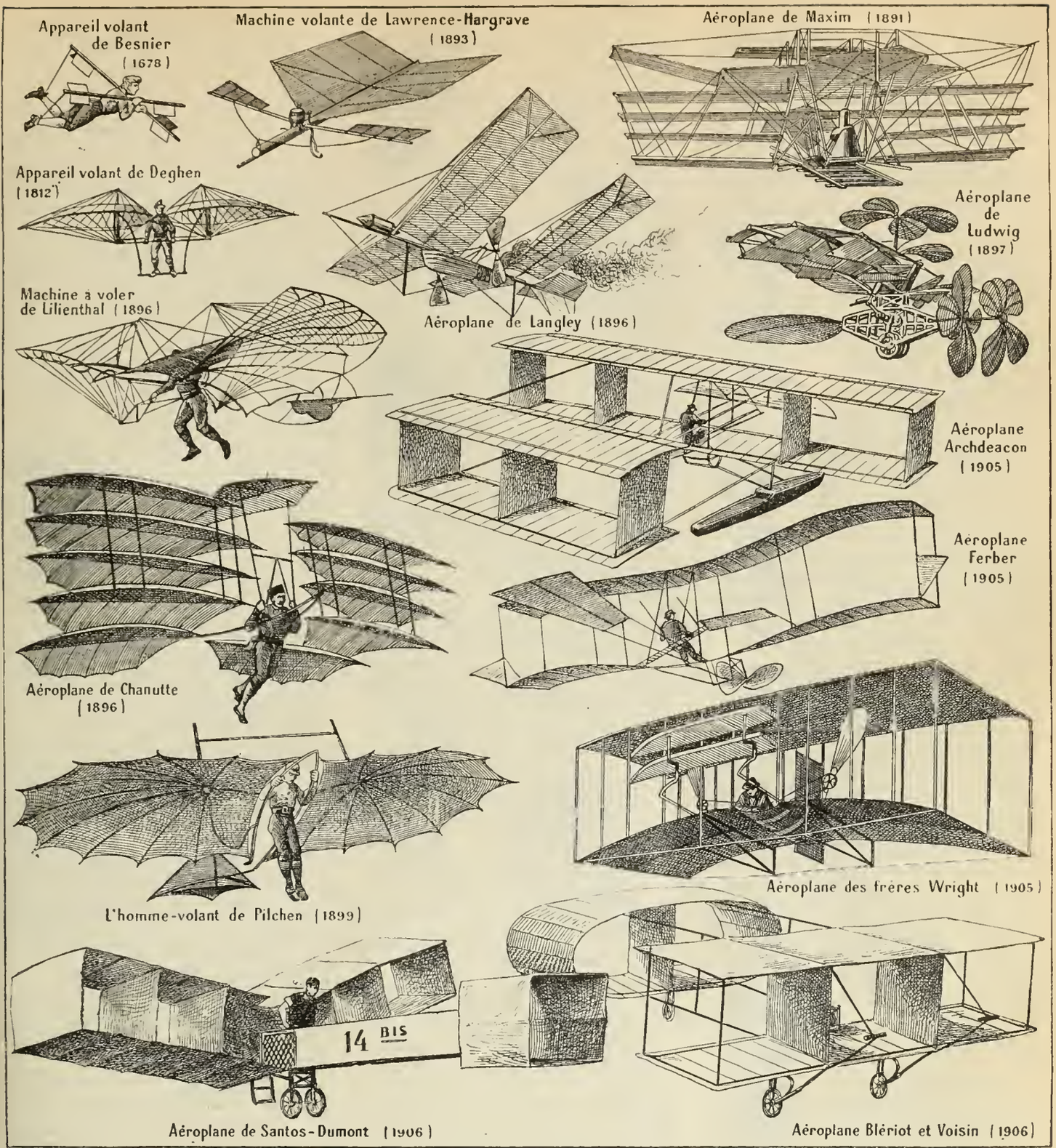

AVIATION. V. AÉROSTATION.

(Vieille-Castille); 10.200 h. Patrie de sainte Thérèse. — La province est peuplée de 200.500 h.

Avila (Gilles-Gonzalès d'), historiographe de Castille, né à Avila (vers 1577-1658); auteur de *Chroniques*.

Avilès, v. et port d'Espagne (prov. d'Oviedo), sur le *rio de Avilès;* 12.000 h.

avilir v. a. (de *à*, et *vil*). Rendre vil, déprécier : *avilir une marchandise.* Dégrader : *l'alcoolisme avilit l'homme.* ANT. **Relever, ennoblir. S'avilir** v. pr. Se dégrader.

avilissant [*li-san*], **e** adj. Qui avilit, qui dégrade : *la paresse est avilissante.* ANT. **Ennoblissant.**

avilissement [*li-se-man*] n. m. Etat d'une personne, d'une chose avilie. Dépréciation.

avilisseur, euse [*li-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui cherche à avilir quelqu'un : *l'avilisseur vit souvent de chantage.*

avillon [*ll* mll.] n. m. Doigt d'un oiseau de proie.

avinage n. m. (de *aviner*). Action d'imbiber de vin : *l'avinage des tonneaux, des barriques.*

aviné, e adj. (de *aviner*). Qui est dans l'ivresse.

aviner [*né*] v. a. Imbiber de vin : *aviner une cuve.* **S'aviner** v. pr. S'imbiber de vin. *Fam.* S'enivrer.

Avion, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 15 kil. d'Arras; 9.410 h. Ch. de f. N. Houille, brasserie.

avir ou **havir** v. a. Brûler extérieurement le pain, un rôti. Rabattre les bords de deux pièces de tôle ou de fer-blanc, pour les assembler.

aviraison [*rè-zon*] n. f. (de *virer*, tourner). Détour de l'eau dans les salines.

aviron n. m. Rame d'embarcation.

— ENCYCL. L'aviron est ordinairement fait de hêtre, de frêne ou de sapin; on y distingue la poignée, le manche, le bras, la pelle. Les embarcations légères n'ont qu'une rangée de nageurs de chaque bord, mais les grosses embarcations ont souvent deux ou plusieurs hommes accouplés sur le même aviron; les avirons sont alors dits « doublés ». Les avirons de l'avant s'appellent *avirons des brigadiers,* ceux de l'arrière, *avirons des chefs de nage.* On donne le nom d'*avirons de galère* à ceux qui arment les chaloupes et les torpilleurs. Actuellement, les avirons sont prévus, en cas d'avarie de machine, sur les petits bateaux à vapeur.

avironnerie [*ro-ne-ri*] n. f. Fabrique d'avirons.

avironnier [*ro-ni-é*] n. m. Fabricant ou marchand d'avirons.

avis [*vi*] n. m. (de *à*, et de l'anc. franç. *vis;* du lat. *visum,* ce qui est vu). Opinion, sentiment : *partager l'avis de quelqu'un. Fam. M'est avis que,* je pense que. Délibération, vote : *prendre l'avis des juges.* Conseil : *donner un bon avis. Sauf meilleur avis,* si l'on ne propose rien de mieux. Avertissement, renseignement : *recevoir un avis mystérieux. Avis au public,* placard affiché. *Avis au lecteur,* sorte de préface en tête d'un livre. PROV. : **Deux avis valent mieux qu'un,** on fait bien, avant d'agir, de consulter plusieurs personnes. **Autant de têtes, autant d'avis,** il y a autant d'opinions différentes que de personnes. (On dit aussi en latin *quot capita tot census.*)

avisé [*zé*], **e** adj. Aperçu. (Vx.) Prudent, circonspect : *homme, esprit avisé.* Part. pass. Pensé, imaginé : *ce fut à lui bien avisé.*

avisement [*vi-ze-man*] n. m. Qualité d'une personne avisée, prudente : *avoir de l'avisement.*

aviser [*zé*] v. a. (de *a* et *viser*). Apercevoir : *aviser quelqu'un dans la rue.* Avertir, informer : *aviser quelqu'un de son départ.* PROV. : **Un fou avise bien un sage,** il se peut que l'on reçoive un bon avis même d'un homme peu sensé. **Un verre de vin avise bien un homme,** le vin inspire parfois une bonne idée. V. n. Réfléchir à ce qu'on doit faire : *avisons à sortir d'ici.* **S'aviser de** v. pr. Trouver : *s'aviser d'un bon expédient.* Loc. prov. *On ne s'avise jamais de tout,* on ne pense jamais à tout ce qu'il y avait à faire.

aviso [*zo*] n. m. (m. espagn., signif. *avis*). Navire de faible tonnage, chargé autrefois de porter des avis, des ordres, etc., et destiné aujourd'hui aux stations lointaines, ou aux escadres, comme les *avisos-torpilleurs.* Pl. des *avisos.*

Avisseau (Charles-Jean), potier, né et m. à Tours (1796-1861). Il retrouva le procédé, perdu depuis Bernard Palissy, de fusion des émaux colorés à une haute température.

avisure [*zu*] ou **avissure** [*su*] n. f. (de *aviser*). Rebords de deux pièces de tôle ou de fer-blanc se rabattant l'une sur l'autre et les unissant par assemblage.

Avit [*vi*] (saint), illustre prélat gallo-romain, évêque de Vienne (Dauphiné) en 490, m. vers 525; auteur de poèmes religieux, que Guizot a rapprochés du *Paradis perdu.*

avitaillement [*ta, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'approvisionner; ravitaillement. Provisions de bouche ou de guerre. (On dit mieux RAVITAILLEMENT.)

avitailler [*ta, ll* mll., *é*] v. a. (vx fr. *vitaille,* pour *victuaille*). Pourvoir de vivres et de munitions

un camp, une place, un vaisseau. (On dit mieux RAVITAILLER.)

Avitus [*tuss*], empereur romain d'Occident de 454 à 456, né en Auvergne, beau-père de Sidoine Apollinaire; il fut détrôné par Ricimer. Il avait, avant son avènement au trône, emporté d'éclatants succès sur les Huns.

avivage n. m. Action d'aviver : *l'avivage des couleurs.*

avivement [*man*] n. m. Action d'aviver les bords d'une cicatrice ou d'une plaie, c'est-à-dire de les rendre saignants pour les réunir à l'aide d'une suture.

aviver [*vé*] v. a. (rad. *vif*). Rendre plus vif, plus ardent : *aviver le feu.* Plus éclatant : *aviver une couleur.* Couper à plus vive arête, ou polir davantage : *aviver une poutre, une pièce métallique.* Envenimer, irriter : *aviver une blessure* et, au fig. : *aviver le chagrin.* Mettre à nu les parties saines d'une plaie, en faisant disparaître les parties morbides : *aviver les bords d'une cicatrice.* ANT. **Amortir, effacer, ternir.**

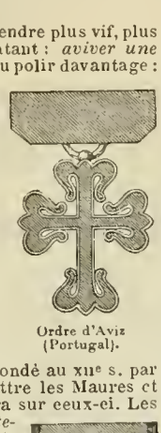
Ordre d'Aviz (Portugal).

avives n. f. pl. Chez les animaux, syn. de PAROTIMITE.

avivoir n. m. Outil dont se servent les doreurs pour aviver ou étaler l'amalgame de l'or.

Aviz (*ordre d'*), appelé aussi *ordre de Saint-Benoît-d'Aviz* ou *ordre du mérite militaire d'Aviz*, ordre portugais de chevalerie, fondé au XIIe s. par des chevaliers réunis pour combattre les Maures et qui a pour origine la prise d'Evora sur ceux-ci. Les *frères d'Evora* ou *confrères de Sainte-Marie d'Evora* reçurent du saint-siége une organisation régulière. Le roi Alphonse Henriquez, ayant enlevé aux Maures la forteresse d'Aviz, en donna la garde aux frères d'Evora, qui prirent alors le nom de *chevaliers d'Aviz*. L'ordre d'Aviz fut sécularisé en 1789 par la reine Maria, qui le destina uniquement à récompenser le mérite. Il comprend trois classes; le ruban est vert. — Cet ordre, transporté au Brésil lors de l'émigration de la famille royale portugaise, y est devenu un ordre national : les insignes y sont à peu près les mêmes qu'au Portugal, à ces différences près que le bijou est surmonté de la couronne impériale et que le ruban est orné d'un liséré rouge.

Ordre d'Aviz (Brésil).

Avize, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 10 kil. d'Epernay; 2.750 h. Ch. de f. E. Vins mousseux. — Le cant. a 18 comm. et 10.680 h.

avocaillon [*ka, ll* mll., *on*] n. m. *Fam.* Petit avocat sans notoriété.

avocasser [*ka-sé*] v. n. Exercer obscurément la profession d'avocat.

avocasserie [*ka-se-rî*] n. f. Profession d'avocat obscurément exercée. Mauvaise chicane d'avocat.

avocassier [*ka-si-é*], **ère** adj. Qui a rapport aux mauvais avocats : *gent avocassière; faconde avocassière.* N. m. Mauvais avocat.

avocat [*ka*], **e** n. (lat. *advocatus;* de *ad,* auprès, et *vocatus,* appelé). Personne qui fait profession de plaider en justice. *Fig.* Personne, chose qui défend, intercède : *se faire l'avocat des opprimés; prendre la vérité pour avocate. Avocat du diable,* celui qui défend une mauvaise cause. *L'avocate des pêcheurs,* la sainte Vierge. *Avocat général,* officier du ministère public, remplaçant les procureurs généraux. Adjectiv. : *femme avocate.* PROV. : **Bon avocat, mauvais voisin,** le voisinage d'un homme habitué à la chicane entraîne souvent des procès.

Avocat.

— ENCYCL. Nul ne peut être avocat s'il n'est licencié en droit et s'il n'a prêté devant une cour d'appel, sur la présentation d'un membre du conseil de l'ordre, le serment professionnel. Après un stage de trois ans, l'avocat *stagiaire* peut demander au conseil de l'ordre ou de discipline son inscription au tableau. Le conseil de l'ordre ou de discipline est élu par tous les avocats inscrits; présidé par un *bâtonnier,* également élu, il prononce contre les avocats en faute l'avertissement, la réprimande, l'interdiction temporaire, la radiation; le recours contre ses décisions est porté devant la cour d'appel.

La profession d'avocat est incompatible avec toutes les fonctions de l'ordre judiciaire, à l'exception de celle de juge suppléant; avec les fonctions de préfet, de sous-préfet et de secrétaire général de la préfecture; avec celles de greffier, de notaire et d'avoué; avec les emplois à gages et ceux d'agent comptable; avec toute espèce de négoce.

Le monopole de la plaidoirie accordé aux avocats ne fait pas obstacle au droit des parties, assistées de leurs avoués, de se défendre elles-mêmes.

Les honoraires payés aux avocats par les parties ne sont fixés par aucun tarif.

Les femmes munies du diplôme de licencié en droit peuvent exercer la profession d'avocat.

Avocat au conseil d'Etat et à la *Cour de cassation,* officier ministériel qui représente les parties devant le conseil d'Etat ou la Cour de cassation et jouit du privilège exclusif de plaider et faire des actes de procédure devant ces juridictions.

Pour acheter une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation, il faut être âgé de vingt-six ans, avoir été avocat pendant deux ans et agréé après examen par le conseil de l'ordre. La nomination est faite par décret.

L'*avocat général* est un officier du ministère public, qui remplace le procureur général, principalement pour le service des audiences. Il y a des avocats généraux à la Cour de cassation, à la Cour des comptes et dans les cours d'appel.

avocat [*ka*] n. m. Fruit de l'avocatier.

avocatier [*ti-é*] n. m. Genre de lauracées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux d'Amérique et d'Asie, dont le fruit, très estimé, est connu sous le nom de *avocat* ou *poire d'avocat.*

Avocatier.

avocatoire adj. Se dit de ce qui rappelle : *des lettres avocatoires.* N. m. : un *avocatoire.*

avocette [*sé-te*] n. f. (ital. *avocetta*). Oiseau échassier du littoral français de l'Atlantique, à long bec recourbé en l'air, au plumage noir et blanc, et de la taille d'un faisan.

avogadors [*dor*] n. m. pl. Magistrats vénitiens, au nombre de trois, qui remplissaient devant les tribunaux les fonctions du ministère public. S. un *avogador.*

Avogadro (comte), physicien italien, né et m. à Turin (1776-1856). Il est l'auteur d'une remarquable théorie des atomes.

Avocette.

avoi n. m. En brasserie, Action de faire couler le moût d'une cuve dans une autre : *donner un avoi.*

avoiement [*man*] n. m. Matériel de ferme. (Dial.)

avoine n. f. (lat. *avena*). Genre de graminées avénacées, qui fournit un grain particulièrement employé à la nourriture des chevaux. *Fam.* Nourriture en général. *Gruau d'avoine,* avoine passée au four et moulue, qui sert à la préparation de bouillies et de tisanes rafraîchissantes. *Bale d'avoine,* pellicule qui enveloppe la graine de l'avoine. (Elle sert pour la nourriture des bestiaux et on en fait des oreillers et des paillasses d'enfants.) *Folle avoine,* variété qui croît spontanément dans les champs.

Avoine.

— ENCYCL. *Bot.* Les principaux caractères de l'avoine sont : épillets à trois fleurs hermaphrodites, dont la supérieure est stérile; trois étamines et un ovaire sessile avec deux styles écartés et plumeux; un caryopse arrondi, sillonné sur une des faces, velu au sommet et adhérent à la glumelle supérieure.

— *Agric.* Les variétés de l'avoine cultivée se classent pratiquement en deux groupes : les *avoines de printemps* et les *avoines d'hiver.* Là où les hivers sont relativement rigoureux (Nord et Est), on cultive surtout des variétés de printemps; à l'Ouest et au Midi, des variétés d'hiver et de printemps. Les avoines d'hiver se sèment en automne; les avoines de printemps en mars ou avril. Un semis de printemps trop tardif est généralement préjudiciable. Préparée par un seul labour, la terre est ensuite entretenue par un hersage qui peut être suivi de roulages (terres légères).

L'avoine sert surtout à la nourriture des chevaux et des autres animaux domestiques. Comme le riz et l'orge, le gruau d'avoine sert à faire des potages. On fait, en Bretagne, du pain avec la farine d'avoine mêlée à celles du froment et du seigle. L'avoine mêlée sert, en Allemagne, à faire une bière légère et hygiénique. La paille d'avoine est excellente pour le gros bétail et les bêtes ovines.

avoiner [*né*] v. a. Mettre au régime de l'avoine.

avoinerie [*ri*] n. f. (rad. *avoine*). Terre semée en avoine.

avoir v. a. (lat. *habere.* — *J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont. J'avais, nous avions. J'eus, nous eûmes. J'aurai, nous aurons. J'aurais, nous aurions. Aie, ayons, ayez. Que j'aie, que nous ayons. Que j'eusse, que nous eussions. Ayant. Eu, e*). Posséder : *avoir du bien, du mérite.* Eprouver : *avoir faim, avoir peur, qu'avez-vous?* Se procurer : *on a cela à bon marché.* Obtenir : *il aura le prix.* Etre d'une dimension de : *la tour Eiffel a trois cents mètres de haut. Avoir à,* devoir : *avoir à payer. Avoir pour,* posséder comme : *avoir pour parent.* Tenir, regarder : *avoir quelqu'un pour insolvable. Avoir en,* apprécier d'une certaine façon : *ayez en horreur l'hypocrisie. En avoir,* éprouver de l'irritation : *en avoir contre quelqu'un. Avoir de,* ressembler : *beaucoup d'enfants ont de leur père et de leur mère. N'avoir qu'à* suivi d'un infinitif, il suffit de. Marque aussi la menace, la crainte. *Je n'avais qu'à, tu n'avais qu'à,* se dit par reproche, quand on a mal pris ses mesures, commis une faute. *Avoir avec soi,* compter quelqu'un comme compagnon ou comme partisan. *Avoir beau faire,* s'efforcer inutilement. *Avoir l'air,* paraître, sembler. *Fam. Avoir de quoi,* être dans l'aisance. *Impers. Il y a,* il est, il existe. (C'est un des deux verbes auxiliaires servant à conjuguer les autres verbes.)

avoir n. m. Ce qu'on possède de bien : *doubler son avoir.* Partie du compte d'une personne où l'on porte les sommes qui lui sont dues. ANT. **Doit.**

avoisinant [*zi-nan*], **e** adj. Proche, voisin.

avoisiner [*zi-né*] v. a. Etre proche, être voisin.

Avola, v. du roy. d'Italie (Sicile, prov. de Syracuse); 12.600 h. Vins, fruits.

Avon, comm. de Seine-et-Marne, arr. et près de Fontainebleau, non loin de la Seine; 2.870 h.

Avord, petite comm. du Cher, arr. et à 21 kil. de Bourges; 500 h. Camp où l'infanterie fait ses tirs à longue portée.

avortement [*man*] n. m. (préf. *ab,* et lat. *ortus,* part. pass. de *oriri,* naître). Expulsion spontanée ou provoquée avant l'époque où devient viable le produit de la conception. *Fig.* Insuccès : *l'avortement d'une entreprise.* SYN. FAUSSE COUCHE.

— ENCYCL. *Méd.* L'avortement spontané se produit surtout chez les femmes très jeunes ou très âgées. En dehors de ces cas, l'avortement peut provenir de la syphilis, de l'albuminurie, etc., des pères et mères. Le traitement consiste en repos complet au lit, en lavements laudanisés, en injections de morphine, etc. L'avortement provoqué tombe sous le coup de la loi; il est toujours dangereux pour la femme, qu'il expose aux infections, et laisse presque toujours de la métrite.

— *Dr.* La peine de la réclusion frappe l'auteur de manœuvres abortives quelconques, ainsi que la femme qui les a pratiquées ou laissé pratiquer. Si l'avortement a eu lieu, les médecins et pharmaciens coupables de l'avoir facilité ou provoqué sont punis des travaux forcés à temps.

avorter [*té*] v. n. (lat. *ab* priv., et *ortus,* né). Accoucher avant terme. *Fig.* Ne pas acquérir son complet développement, en parlant d'une plante. Ne pas mûrir, en parlant des fruits. Echouer, ne pas réussir, en parlant d'une entreprise.

avorton n. m. Plante qui n'a pu atteindre son entier développement. Animal venu avant terme. *Par plaisant.* Petite personne mal faite.

avouable adj. Qui peut être honnêtement avoué : *motif avouable.* ANT. **Inavouable.**

avoué n. m. (lat. *advocatus*). Officier ministériel, chargé de faire les procédures pour les parties devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel. V. AORÉÉ.

Avoué.

— ENCYCL. *Dr.* Nul ne peut être nommé avoué s'il n'est âgé de vingt-cinq ans, licencié ou tout au moins capacitaire en droit, avoir fait un stage. Les avoués sont nommés par décret, sur la présentation de leurs prédécesseurs; ils doivent verser un cautionnement; leur charge est vénale. Leur ministère est obligatoire devant les cours d'appel et les tribunaux de première instance. Les frais et émoluments auxquels ils ont droit sont recouvrés par eux sur mémoires taxés par le président du tribunal ou de la cour. Ils peuvent être autorisés par la cour d'appel du ressort à plaider les causes qu'ils sont chargés de suivre lorsque le nombre des avocats est insuffisant.

avouer [*vou-é*] v. a. (du lat. *advocare,* reconnaître). Confesser, reconnaître : *avouer une faute.* Reconnaître comme sien : *avouer un ouvrage.* Ratifier, confirmer : *j'avoue tout ce que vous avez fait.* ANT. **Nier, désavouer.**

avouerie [*vou-ri*] n. f. Fonction d'avoué. Protection seigneuriale. (Vx.)

avoyer [*voi-i-é*] n. m. (du lat. *advocare,* appeler). Premier magistrat de certains cantons suisses.

Avranches, ch.-l. d'arr. (Manche); port près de l'embouchure de la Sée; 7.360 h. (*Avranchains* ou *Avranchinais*). Ch. de f. O.; à 55 kil. de Saint-Lô. Cidre, beurre, sel, étoffes, dentelles, clous. — L'arr. a 9 cant., 124 comm., 92.100 h.; le cant. a 16 comm. et 14.360 h.

Armes d'Avranches.

Avre, riv. de Normandie, qui arrose Verneuil, Nonancourt, et se jette dans l'Eure, r. g.; cours 72 kil. Ses eaux, captées, alimentent Paris, par un aqueduc de 134 kil.

avrelon n. m. Sorbier des oiseaux.

Avricourt [*kour*], comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 25 kil. de Lunéville, sur le ch. de f. de Paris à Strasbourg. Assis sur la frontière, il appartient partie à la France (730 h.), partie à l'Allemagne. Douane.

avril [*vril*] n. m. (lat. *aprilis*). Le quatrième mois de l'année. Printemps : *à l'avril, tout reverdit. Fig.* Jeunesse : *l'avril de la vie. Poisson d'avril,* attrape, plaisanterie, usitée le 1er avril. PROV. **En avril, ne quitte pas un fil,** ne cessez pas de vous vêtir chaudement au mois d'avril.

— ENCYCL. *Agric.* et *jard.* Planter les griffes d'asperges, semer les graines en pépinières ou en place, les courges, citrouilles ou potirons en pleine terre. Récolter laitue, oseille et petits radis. Terminer la taille des arbres vigoureux; chaque soir, placer des toiles ou des paillassons pour protéger les espaliers.

Semer les plantes fourragères (sainfoin, luzerne, lupuline) et les vesces destinées à servir d'engrais vert; herser les jeunes avoines semées en mars; biner les fèves et les féveroles; sarcler les carottes, deux fois, à quinze jours d'intervalle; sarcler, biner et herser les cultures de pommes de terre; semer les betteraves (du 10 au 25); semer le maïs à la fin du mois; planter les houblons, tailler et fumer les houblons déjà établis. Faucher le seigle pour fourrage semé en automne et le colza d'hiver. Nettoyer les prés des branchages, feuilles et plantes nuisibles. Rouler les prés nouveaux.

Avril 1834 (*Journées et procès d'*). On désigne ainsi l'ensemble des tentatives insurrectionnelles qui éclatèrent à cette époque à Lyon (*9-12 avril*), à Paris (*13-14 avril, massacre de la rue Transnonain*), et en d'autres villes, et qui donnèrent lieu à des répressions violentes et à un procès demeuré fameux dans les annales du gouvernement de Louis-Philippe.

Avril 1848 (*Journée du 16*). V. MARS.

Avril (Adolphe, baron d'), diplomate et écrivain français, né à Paris, m. à Coppières (1822-1904). On lui doit, entre autres ouvrages, une étude sur *l'Arabie contemporaine.*

avrillé, e [*ll* mll.] adj. Semé, planté en avril.

Avrillé, comm. de la Vendée, arr. et à 22 kil. des Sables-d'Olonne; 1.250 h.

avrillet [*vri, ll* mll., *é*] n. m. Blé semé en avril.

Avron, village de la banlieue de Paris, sur le plateau du même nom, à l'E. de l'enceinte. Le plateau d'Avron, bombardé par les Prussiens pendant le siége de Paris, dût être évacué le 28 décembre 1870, mais les Prussiens ne purent conserver cette position sous le feu des forts.

avuer [*vu-é*] ou **aveuer** [*veu-é*] v. a. (de *à,* et *vue*). Suivre des yeux : *avuer le gibier.*

avulsif, ive adj. Qui opère l'avulsion.

avulsion n. f. (du lat. *avulsio*; de *avellere*, supin *avulsum*, arracher). *Chir.* Arrachement : *l'avulsion d'une dent.* *Dr.* Arrachement d'une parcelle de terrain par les eaux d'une rivière ou d'un fleuve.

avunculaire [*von-ku-lè-re*] adj. (du lat. *avunculus*, oncle maternel). Qui a rapport à l'oncle, à la tante : *affection avunculaire.*

Awirs, comm. de Belgique, prov. et arr. de Liège ; 2.150 h.

Axat [*ak-sa*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 30 kil. de Limoux, sur l'Aude ; 690 h. — Le cant. a 14 comm. et 5.280 h.

Axayacatl, empereur des Aztèques au XVe s.

axe [*ak-se*] n. m. (lat. *axis*). Principal diamètre d'un corps. *Fig.* Donnée, principe sur quoi repose un certain ordre d'idées : *le travail est l'axe de l'économie politique.* *Axe de symétrie,* v. SYMÉTRIE. *Axe de coordonnées,* v. COORDONNÉES. *Axe du monde,* ligne droite, idéale, autour de laquelle le monde effectue son mouvement diurne apparent. *Axe terrestre,* v. LIGNE DES PÔLES. *Axe instantané de rotation,* v. ROTATION. Pièce de fer ou de bois qui passe par le centre d'un corps et qui sert à faire tourner ce corps sur lui-même. *Axe d'une voie,* ligne idéale qui tiendrait le milieu entre les deux bords extérieurs de la voie.

Axe.

axial, e [*ak-si*] ou **axuel, elle** [*ak-su-èl, è-le*] adj. Qui a rapport à l'axe, qui tient de l'axe : *ligne axiale.* (On dit aussi AXUEL, ELLE.)

axie [*ak-si*] ou **axia** [*ak-si-u*] n. f. Plante de Cochinchine, à graine sudorifique. Genre de crustacés décapodes voisins des homards et qui vivent sur les côtes de France et d'Angleterre.

axifère [*ak-si*] adj. (du lat. *axis*, axe, et *ferre*, porter). Qui porte un axe.

axifuge [*ak-si*] adj. (du lat. *axis*, axe, et *fugere*, fuir). Qui s'écarte de l'axe centrifuge. (On dit mieux CENTRIFUGE.) ANT. **Axipète.**

axile [*ak-si-le*] adj. Qui forme un axe.

axillaire [*ak-sil-lè-re*] adj. (du lat. *axilla*, aisselle). *Anat.* Qui a rapport à l'aisselle : *nerf axillaire.* *Bot.* Qui naît à l'aisselle des feuilles : *bourgeons axillaires.*

axinite [*ak-si*] n. f. Substance minérale, composée de silice, d'alumine, d'oxyde de fer, d'oxyde de manganèse et d'acide borique.

axiomatique [*ak-si*] adj. Qui tient de l'axiome.

axiome [*ak-si*] n. m. (gr. *axiôma*; de *axios*, précieux). Vérité évidente par elle-même et qui n'est susceptible d'aucune démonstration, comme : *Le tout est plus grand que la partie. Deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles. Tout effet a une cause.* Proposition généralement reçue et établie : *C'est un axiome que tôt ou tard la vérité se découvre.*

— ENCYCL. *Philos.* Aristote entend par *axiomes* les propositions évidentes par elles-mêmes et nécessaires à l'acquisition de toutes les connaissances. Tous les axiomes, suivant lui, peuvent se ramener à l'axiome ou principe de contradiction : une chose ne peut pas à la fois être et ne pas être. Selon Leibniz, ce principe est l'axiome fondamental des mathématiques. Pour passer à la physique, il faut en outre le principe de raison suffisante : rien n'arrive sans qu'il y ait une raison pour que cela soit ainsi, plutôt qu'autrement. Condillac, l'école sensualiste et l'école positiviste réduisent tous les axiomes au seul principe de contradiction. Pour Kant, le principe d'identité est un axiome ou jugement analytique, parce que l'attribut de ce principe ne fait que développer ce qui était contenu dans le sujet ; le principe de raison suffisante est un axiome ou jugement synthétique *à priori* : synthétique, parce que l'attribut ajoute quelque chose à notre connaissance ; à priori, parce que cette affirmation devance l'expérience.

axiomètre [*ak-si-o*] n. m. (du gr. *axios*, juste, et *metron*, mesure). Indicateur donnant à distance la direction de la barre d'un navire.

axipète [*ak-si*] adj. (du lat. *axis*, axe, et *petere*, aller vers). Qui tend vers l'axe ou le centre. (On dit mieux CENTRIPÈTE.) ANT. **Axifuge.**

axis [*ak-siss*] n. m. Seconde vertèbre du cou, ainsi appelée parce que son apophyse odontoïde sert comme de pivot aux mouvements de la tête.

axis [*ak-siss*] n. m. (m. lat.). Espèce de cerf, vivant en grandes troupes sur les bords du Gange.

Axis.

Ax-les-Thermes [*aks-lè-tèr-me*], ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 42 kil. de Foix, sur l'Ariège ; 1.480 h. (*Axéens*). Eaux thermales sulfureuses. Etablissement de bains fréquenté. — Le cant. a 14 comm. et 5.210 h.

axolotl [*ak-so*] n. m. Forme larvaire de batraciens urodèles amphibies du genre amblystome, originaire du Mexique.

Axolotl.

axonge [*ak-son-je*] n. f. (lat. *axungia*). Graisse fondue des animaux, particulièrement du porc, autrement dite SAINDOUX. (L'axonge sert aux préparations culinaires et pharmaceutiques. On l'emploie aussi à graisser les essieux, les engrenages, etc., et dans la teinture des tissus de coton.)

axonométrique [*ak-so*] n. et adj. f. (du gr. *axôn, onos*, axe, et *metron*, mesure). *Perspective axonométrique*, projection orthogonale sur un plan oblique aux trois dimensions du corps à reproduire.

axuel [*ksu-èl*], **elle** adj. Syn. de AXIAL, E.

Axum [*ak-som'*], **Aksoum** ou **Axom,** v. d'Abyssinie (Tigré), jadis capitale de l'Ethiopie, dont elle est restée la ville sainte. (Hab. *Axumites.*) Commerce de l'ivoire.

Ay [*a-i*] ou **Aï,** ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 24 kil. de Reims, sur la Marne ; 7.390 h. (*Ayens*). Vins mousseux. — Le cant. a 19 comm. et 21.370 h.

ay [*a-i*] n. m. Vin mousseux qui se récolte sur le territoire d'Ay : *un verre d'ay.*

Ayacucho, v. du Pérou, ch.-l. de dép., sur le versant oriental des Andes ; 10.000 h. Mines d'or et d'argent.

ayak divani n. m. Grand conseil extraordinaire qui n'est convoqué par le sultan que pour les affaires de la plus haute importance. Comme tous les assistants se tiennent debout, ce conseil a pris son nom de cet usage : *divan sur pied.*

Ayala (Pedro LOPEZ **de**), homme d'Etat et historien espagnol, né en Murcie, m. à Calahorra (1332-1407) ; fut ambassadeur en France.

Ayala (Adelardo LOPEZ **de**), auteur dramatique et homme politique espagnol, né à Guadalcanal, m. à Madrid (1829-1879). On lui doit un certain nombre de comédies écrites dans un style pur et délicat.

Ayala (Thomas **de**), célèbre fabricant espagnol de lames d'épée qui vécut à Tolède au XVIe et au XVIIe siècle.

ayan [*a-ian*] n. m. (mot ar. signif. *yeux*). Officier supérieur turc, chargé de veiller à la sûreté des personnes dans les provinces.

ayant cause [*è-ian-kô-ze*] n. m. Celui à qui les droits d'une personne ont été transmis. Pl. des *ayants cause.*

— ENCYCL. L'ayant cause tient son droit d'une autre personne qu'on appelle son *auteur.* Le créancier peut exercer les actions qui appartiennent à son débiteur, dont il est l'ayant cause, lorsque celui-ci ne les exerce pas. L'héritier est l'ayant cause de la personne dont il hérite.

ayant droit [*è-ian-droi*] n. m. Celui qui a des droits à quelque chose. Pl. des *ayants droit.*

— ENCYCL. L'ayant droit est celui à qui sa qualité ou son titre donne le droit d'exercer une action ou de prendre part à une opération où ses intérêts sont en jeu ; il n'agit qu'en son nom, tandis que l'ayant cause agit en même temps au nom de son auteur et en son nom propre.

ayapana [*a-ia*] n. m. Genre de plantes composées de l'Amérique du Sud, dont les feuilles sont employées en infusion comme sudorifiques.

Aydat [*da*], comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 15 kil. de Clermont-Ferrand ; 1.510 h. Petit lac pittoresque.

aye-aye [*a-i-a-i*] n. m. Petit lémurien nocturne de Madagascar, du genre *cheiromys* : *l'aye-aye, qui est de la grosseur d'un chat, est d'un caractère doux, mais très lent et paresseux.*

Aye-aye.

Aye d'Avignon, chanson de geste du XIIIe siècle, qui a pour sujet principal les complots d'un fils du traître Ganelon, Bérenger, et les aventures d'Aye, nièce de Charlemagne et fille du duc d'Avignon.

Ayen [*a-i-in*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 24 kil. de Brive ; 1.240 h. Fer, argent. Beau château. — Le cant. a 11 comm. et 9.700 h.

Aylesbury, v. d'Angleterre (comté de Buckingham), sur la Thame ; 9.000 h. Dentelles.

Aymaras, anc. peuple du Pérou, qui avait déjà atteint un remarquable degré de civilisation avant la fondation de l'empire des Incas par les Quichuas. S. un *Aymara.*

Aymeri ou **Aimeri de Narbonne,** héros d'une chanson de geste du XIIIe siècle par Bertrand de Bar-sur-Aube, se rattachant au cycle de Guillaume au Court-Nez, et d'une petite épopée de Victor Hugo.

Aymon ou **Aimon** [*è-mon*]. *Les quatre fils Aymon,* héros de chevalerie dont la légende est encore populaire. Ces quatre preux, fils du duc Aymon, se nommaient Renaud, Guiscard, Allard et Richard ; ils firent des prodiges de valeur sous Charlemagne. La littérature les représente souvent tous quatre montés sur le même cheval, le fameux *Bayard.*

Aymon (*Histoire des quatre fils*), roman de chevalerie, attribué à Huon de Villeneuve, trouvère du XIIIe siècle.

Ayoubites, dynastie musulmane, qui succéda aux Fatimites dans la domination de l'Egypte, de la Syrie, de l'Yémen et de la Mésopotamie ; fondée en 1171, elle fut détruite par les Tatars au XIIIe siècle.

Ayr, comté d'Ecosse ; 218.000 h. Ch.-l. *Ayr,* port sur le canal du Nord ; 26.000 h. Race de bœufs estimée.

Ayraut [è-ro] (Pierre), jurisconsulte français, né à Angers (1536-1601). S'étant vainement adressé au Parlement, au roi, au pape, pour faire réintégrer le domicile paternel à son fils René, qui était malgré lui entré dans la compagnie de Jésus, il écrivit son célèbre traité de la puissance paternelle : *De jure patria* (1593).

Ayrton (William Edward), savant physicien anglais, né à Londres en 1847. Son œuvre principale est le système de transport électrique auquel il a donné le nom de *telphérage.*

Ayta (VAN ZUICHEM, Viglius), jurisconsulte et homme d'Etat des Pays-Bas, né dans la Frise, m. à Bruxelles (1507-1577) ; chargé par Charles-Quint et par Philippe II d'importantes missions.

ayuntamiento [*a-ioun'-ta-mi-èn'-to*] n. m. En Espagne, corps de conseillers municipaux. Pl. des *ayuntamientos* [*tos*].

Aywaille, comm. de Belgique, prov. et arr. de Liège, sur l'Amblève ; 5.000 h. Jourdan y remporta (1794) une victoire sur les Autrichiens.

Azaïs.

Az, symbole chimique de l'azote.

Azaïs [*iss*] (Pierre-Hyacinthe), philosophe français, né à Sorèze (Tarn), m. à Paris (1766-1845) ; auteur du livre des *Compensations dans les destinées humaines.*

azalée [*lé*] n. f. (du gr. *azaleos*, sec). Genre d'éricacées de l'hémisphère boréal, à fleurs très élégantes, de couleurs variées, mais sans parfum. (Les azalées sont cultivées dans les jardins et les appartements, à cause de la profusion de leurs fleurs et de leur aspect décoratif.)

Azalée.

Azarias ou **Ozias** [*ass*], roi de Juda (803-752 av. J.-C.) ; frappé de la lèpre.

Azay-le-Brûlé, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Niort ; 1.560 h.

Azay-le-Ferron, comm. de l'Indre, arr. et à 26 kil. du Blanc ; 1.860 h.

Azay-le-Rideau [*zé, dô*], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 22 kil. de Chinon, sur l'Indre ;

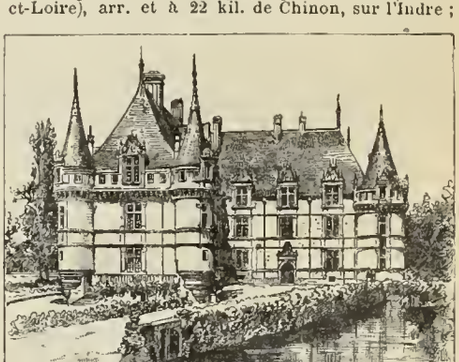
Château d'Azay-le-Rideau.

2.280 h. Ch. de f. Etat. Magnifique château du XVIe siècle, où a été décidée (1906) la fondation d'un musée de la Renaissance. Fourrages. — Le cant. a 12 comm. et 11.730 h.

Azay-sur-Thouet, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 9 kil. de Parthenay ; 1.430 h.

Azcoïtia, v. d'Espagne (Guipuzcoa), sur l'Urola ; 5.500 h. Toiles, tissus de laine, eaux minérales.

Azdjer, nom d'un des quatre grands groupes des Touareg du Sahara.

azédarac ou **azadarach** [*rak*] n. m. Arbre de la famille des méliacées. (Les noyaux de ses fruits servent à faire des chapelets ; aussi l'appelle-t-on *arbre à chapelets.*)

Azeglio.

Azeglio (Massimo TAPPARELLI, marquis d'), écrivain et homme d'Etat italien, né et mort à Turin (1796-1866). Il fut l'un des membres les plus actifs du parti nationaliste et réformiste italien. Il a écrit des romans patriotiques qui eurent un grand retentissement, notamment *Nicolo de' Lapi.*

azel (*zèl*) n. m. Terre domaniale, en Algérie.

Azerables, comm. de la Creuse, arr. et à 43 kil. de Guéret ; 2.250 h.

Azerbaïdjan. Géogr. V. ADERBAÏDJAN.

azerole n. f. (esp. *azarolla*). Sorte de fruit rouge, nigrelet, de la grosseur d'une petite cerise, contenant plusieurs noyaux et produit par l'azerolier.

Azerolier.

azerolier [*li-é*] n. m. Arbre épineux de la famille des rosacées, à fleurs blanches ou rosées, et dont les feuilles ont quelque ressemblance avec celles de l'aubépine : *l'azerolier est originaire des bords de la Méditerranée.*

Azevedo (Ignace **de**), jésuite et missionnaire portugais au Brésil, né à Porto en 1528, m. en 1570. Il fut canonisé par Pie V.

Azevedo (Alvarès **de**), poète brésilien, auteur de poésies élégiaques pleines d'émotion (1831-1852).

Azevedo y Zuniga (Gaspar **de**), comte de Mouterey, vice-roi du Pérou et du Mexique; m. en 1606.

Azille, comm. de l'Aude, arr. et à 30 kil. de Carcassonne; 2.100 h.

azimut [*mut*] n. m. (de l'ar. *al semt,* le chemin). Angle que fait un plan vertical fixe avec le plan vertical passant par un corps céleste.

azimutal, e, aux adj. Qui représente ou qui mesure les azimuts. N. m. Sorte de boussole.

Azincourt, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kilom. de Saint-Pol; 320 h. Houille. L'armée française, commandée par le duc d'Orléans, le connétable d'Albret, Boucicaut, etc., y fut vaincue, le 25 octobre 1415, par les Anglais sous les ordres de Henri V.

azobenzol [*bin*] n. m. (de *azote,* et de *benzol*). Composé dérivant de la benzine, qui se produit dans la distillation sèche de l'azoxybenzol et contient les éléments de deux molécules de benzine où deux atomes d'hydrogène sont remplacés par deux atomes d'azote. (On dit aussi AZOBENZIDE.)

azoch [*zok*] n. m. Nom du mercure chez les alchimistes.

azoïque adj. et n. m. Se dit de composés intermédiaires entre la nitrobenzine et l'aniline, et parmi lesquels se trouve un grand nombre de substances colorantes : *un azoïque; composés azoïques; matières colorantes azoïques.*

azootique adj. (du gr. *a* priv., et *zôon,* animal). Qui ne contient aucun débris de corps organisé.

azor n. m. Nom de chien; chien : *le premier azor venu. Arg. théâtr. Appeler azor,* siffler. *Arg. milit.* Le sac du soldat.

azorelle [*rè-le*] n. f. Genre d'ombellifères, renfermant des plantes vivaces herbacées, de l'Amérique et de l'Australie.

azotate n. m. *Chim.* Sel de l'acide azotique : *les azotates ou nitrates sont surtout utilisés comme engrais.*

— ENCYCL. *Chim.* On trouve des bancs naturels d'*azotate de soude* au Chili et au Pérou, et des couches salpêtrées aux Indes. Les azotates mettent à la portée de l'agriculture une forme d'azote directement assimilable et pouvant être employée presque immédiatement par la végétation. L'*azotate de potassium* AzO^3K est encore appelé *nitre, sel de nitre* ou *salpêtre;* l'*azotate de sodium,* AzO^3Na, est désigné sous le nom de *salpêtre du Chili, du Pérou* ou *des mers du Sud.*

— *Méd.* On emploie en médecine l'*azotate de potassium* et l'*azotate de sodium* comme contro-stimulants, à la dose de 10 à 40 grammes par jour et, comme diurétiques, à la dose de 1 à 4 grammes par jour.

azote n. m. (du gr. *a* priv., et *zôé,* vie). *Chim.* Gaz incolore, inodore, insipide, qui entre, pour les quatre cinquièmes environ, dans la composition de l'air atmosphérique.

— ENCYCL. *Chim.* L'*azote* a pour densité 0,973; c'est un corps simple, dont le symbole chimique est Az. Il est très peu soluble dans l'eau et ne se liquéfie qu'à la température de — 136°, sous la pression de 50 atmosphères. Il n'entretient ni la respiration, ni la combustion, se combine à l'oxygène (en présence de vapeur d'eau) pour donner l'acide azotique et à l'hydrogène pour former de l'ammoniaque sous l'influence de l'électricité. On le prépare, soit en décomposant l'*azotite d'ammonium,* soit en le retirant de l'air. A cet effet, on fait passer l'air, par exemple, sur du cuivre chauffé au rouge qui s'empare de l'oxygène.

L'azote forme avec l'oxygène un certain nombre de combinaisons : *protoxyde d'azote* Az^2O, *bioxyde d'azote* AzO, *anhydride azoteux* Az^2O^3, *peroxyde d'azote* AzO^2, *anhydride azotique* Az^2O^5, *anhydride perazotique* AzO^3.

Il se combine avec le chlore pour former le *chlorure d'azote* $AzCl^3$, qui est un explosif très violent.

— *Agric.* V. ENGRAIS.

azoté, e adj. *Chim.* Qui contient de l'azote : *aliments azotés.*

azoter [*té*] v. a. Charger d'azote : *azoter de l'hydrogène.*

azoteux [*teû*] adj. m. Se dit : 1° d'un anhydride Az^2O^3 obtenu en faisant passer des étincelles électriques dans l'air liquide, et 2° d'un acide AzO^2H, qui s'obtient par hydratation de cet anhydride.

Azoth, ville chananéenne, prise par les Philistins, et dans laquelle était adorée l'idole de Dagon. Cette ville fut assiégée par Psammétik, roi d'Egypte, qui s'en empara après un long siège (VIIe s. av. J.-C.).

azotine (de *azote*) n. f. Nom donné aux matières organiques et en particulier aux résidus de l'industrie des laines préparées pour servir d'engrais.

azotique adj. m. Se dit d'un acide AzO^3H obtenu en traitant un azotate par l'acide sulfurique et d'un anhydride Az^2O^5 qui donne la déshydratation de cet acide.

— ENCYCL. L'*acide azotique* ou acide nitrique est obtenu par la décomposition d'un azotate (ordinairement l'azotate de potassium) par l'acide sulfurique. On mélange à parties égales les deux produits, et on les chauffe légèrement sur un fourneau B dans une cornue A. Les vapeurs d'acide azotique sont recueillies et se condensent dans un ballon C, refroidi par un courant d'eau. Il est fumant à l'air, sa densité est 1,52.

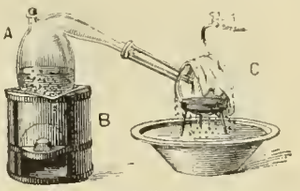

Préparation de l'acide azotique.

Bouillant à 86°, il se congèle à — 47°; celui du commerce marque 36° Baumé; il colore la peau en jaune, en la détruisant. L'acide azotique sert à fabriquer les azotates, l'acide sulfurique, l'eau régale, le collodion, la nitrobenzine, la nitroglycérine, le coton-poudre, certaines matières colorantes, etc. Les graveurs sur métaux s'en servent sous le nom de *eau-forte,* et les peintres sous le nom de *eau seconde.* V. AZOTATE.

azotite n. m. Sel de l'acide azoteux.

azoture n. m. Nom donné à toute combinaison de l'azote avec un radical considéré comme substitué à l'hydrogène de l'ammoniaque.

azoturie [*rî*] n. f. (de *azote,* et du gr. *ouron,* urine). Etat morbide dans lequel l'urée se trouve en excès dans les urines : *le plus souvent l'azoturie est un symptôme du diabète ou de la polyurie.*

azoturique adj. Qui a rapport à l'azoturie : *le diabète azoturique est une maladie générale.*

Azov ou **Azof,** v. de Russie, située sur la mer d'Azof, à l'embouchure du Don; 25.000 h. Prise par les Russes en 1696, puis en 1739.

Azov ou **Azof** (MER D'), golfe formé par la mer Noire, et appelé aussi mer de Zabache; il s'enfonce dans le sud de la Russie, et reçoit le Don. C'est le *Palus Mœotis* des anciens.

azoxybenzol [*bin*] n. m. (de *azote,* oxygène, et *benzine*). Corps qui résulte de la réduction de la nitrobenzine par une solution alcoolique de potasse. (On dit aussi AZOXYBENZIDE.)

Azraël ou **Azraïl.** Dans la religion musulmane, l'ange de la mort. Il reçoit les âmes.

aztèque adj. Qui a rapport aux Aztèques. N. *Pop.* Individu chétif; avorton : *un, une véritable azteque.*

Aztèques, un des plus anciens peuples du Mexique, dont le dernier empereur, Guatimozin, fut torturé par ordre de Fernand Cortez. Leur race subsiste encore aujourd'hui et joue au Mexique un rôle de plus en plus important (1520).

azulejos [*zou-lé-joss*] n. m. invar. Carreau de faïence, de fabrication mauresque, employé jadis au revêtement des murailles.

azuline n. f. (rad. *azur*). Matière colorante bleue, dérivée de l'acide phénique et de l'aniline.

Azun (VALLÉE D'), une des sept rivières du Lavedan (Hautes-Pyrénées), arr. de Bigorre. (Hab. *Azunois*). A son extrémité, *col d'Azun,* passage fréquenté pour l'Espagne. Tout près, le gouffre du *puits d'Aubès.*

azur n. m. (ar. *al-azurd,* le bleu). Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt. Couleur bleue de l'atmosphère, de la mer, etc. L'air, le ciel : *s'envoler dans l'azur. Fig.* Paix, innocence. *Ciel d'azur,* au *fig.,* bonheur. *Blas.* L'un des émaux du blason. (C'est la couleur bleue. — V. la planche BLASON.) *Pierre d'azur,* nom vulgaire du lapis-lazuli.

— ENCYCL. L'*azur* ou *bleu d'azur, bleu de smalt, bleu de Saxe, bleu de safre, bleu d'émail, bleu d'empois, smalt, verre de cobalt,* est un silicate double de cobalt de potasse et d'oxydes terreux ou métalliques; c'est une sorte de verre de couleur bleue.

Sa découverte est due à un verrier saxon, Schwiver, établi à Neudeck, au milieu du XVIe siècle. On fabrique aujourd'hui l'*azur* principalement à Schneeberg (roy. de Saxe).

La matière première est soit un *arséniure de cobalt,* ou *smaltine,* soit un *arsénio-sulfure de cobalt* appelé *cobaltine;* on la grille dans un four à réverbère, et le résidu, ou *safre,* mélangé avec du quartz concassé et de la potasse, est chauffé au rouge blanc, puis, à cet état, projeté brusquement dans l'eau froide. Par ce fait, la matière se divise en fragments plus ou moins petits, que l'on broie sous des meules et que l'on partage par lévigation en poudres de plusieurs sortes. Commercialement, ces poudres ont d'autant plus de valeur qu'elles sont plus fines; on les appelle : azur de *premier,* de *deuxième,* de *troisième* et de *quatrième feu.* Cette dernière sorte est la plus estimée; toutes reçoivent de nombreuses applications industrielles.

azurable adj. Que l'on peut azurer.

azurage n. m. Action d'azurer; son résultat.

azuré, e adj. De couleur d'azur : *la voûte azurée,* le ciel. *La plaine azurée,* la mer.

azurer [*ré*] v. a. Teindre en couleur d'azur : *on azure légèrement le linge blanc pour le faire paraître plus propre.*

azurescent [*rès-san*], **e** adj. Qui tire sur la couleur d'azur.

azurin, e adj. Qui est d'un azur pâle.

azurine n. f. Substance incolore, dont les solutions présentent à la lumière une vive fluorescence bleue.

azurite n. f. Minerai (carbonate) de cuivre, dont la coloration varie du bleu d'azur au bleu de Prusse.

azygos [*ghoss*] n. f. Veine qui établit la communication entre les deux veines caves. Adjectiv. : *veine azygos.*

azyme n. m. et adj. (du gr. *a* priv., et *zumê,* levain). Se dit d'une pâte sans levain, non fermentée : *un azyme; pain azyme.*

— ENCYCL. Les Israélites appelaient pain azyme celui qu'ils faisaient cuire la veille de la Pâque, en mémoire de celui que leurs ancêtres avaient mangé au moment de quitter l'Egypte. On appelait ce jour la *fête des azymes.* L'Eglise croit généralement que Jésus-Christ s'est servi de pain azyme dans la cène avec ses disciples; c'est pourquoi elle emploie cette espèce de pain. Dans l'Eglise russe, on ne fait usage que de pain levé.

azymique adj. (de *azyme*). Qui est impropre à la fermentation.

azymite n. m. Nom que les Grecs donnent dérisoirement aux catholiques, qui font usage de pain azyme à la messe.

azziminia [*at-zi*] n. f. (de l'ital. *alla gemina*). Art qui consiste à couvrir de hachures d'or la surface d'une arme ou d'un objet d'acier : *l'azziminia fut en honneur pendant tout le* XVIe *siècle.*

azziministe [*at-zi, niss-te*] n. m. Artiste qui se livrait à l'azziminia : *les Italiens furent les plus fameux azziministes, à l'époque de la Renaissance.*

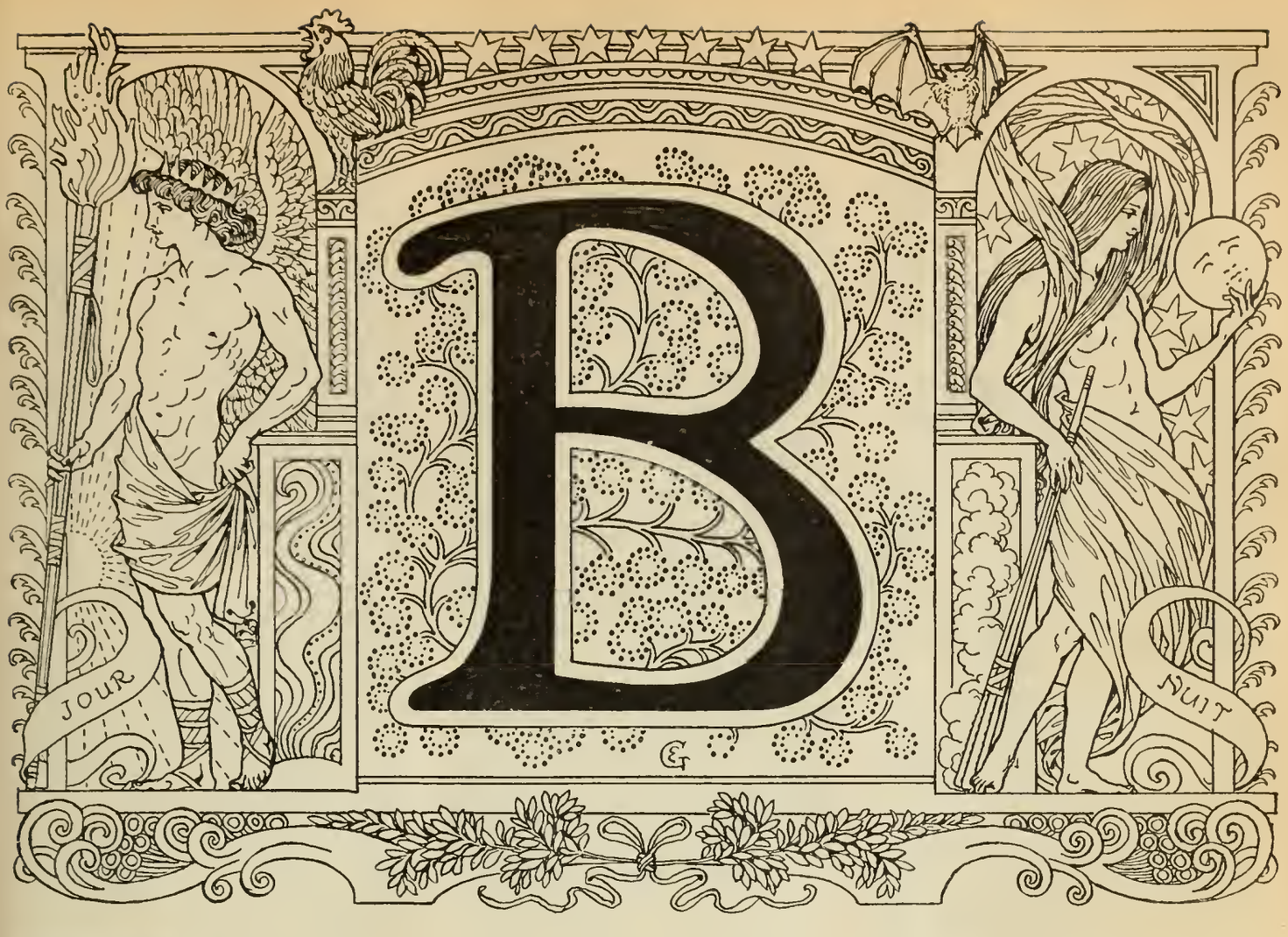

B n. m. [*bé* ou *be*]. Deuxième lettre de l'alphabet et la première des consonnes : *un petit* b ; *des* B *majuscules*. Loc. prov. *Ne parler que par B et par F*, se servir habituellement de paroles grossières.

B, symbole chimique du bore.

Ba, symbole chimique du baryum.

Baader [*dèr*] (François-Xavier **de**), philosophe allemand, né et m. à Munich (1765-1841). Il chercha à concilier le catholicisme et la philosophie. Sa doctrine accorde une large part au mysticisme.

Baal, Bel ou **Bélus,** dieu suprême de la religion phénicienne qui comptait autant de dieux que de lieux consacrés par un culte : *Baal de Tyr, Baal de Sidon,* etc. Le nom de Baal désignait pourtant d'une manière spéciale la divinité principale des Phéniciens, époux d'Astarte. Il personnifie les forces de la nature. C'est le *Bel* des Assyriens. Dans le style de la Bible, Baal est le nom collectif des dieux des Gentils, des faux dieux.

Baalbek. *Géogr.* V. BALBEK.

Baan ou **Baen** (Jean **de**), peintre hollandais, né à Haarlem, m. à La Haye (1633-1702) ; auteur de portraits d'un grand intérêt. Son chef-d'œuvre est le portrait du prince de Nassau-Siegen, à Berlin.

Baar, v. de Suisse (canton de Zug), sur la Lorze ; 4.100 h. Tissage et filature de coton. Grottes.

Baarderadeel, v. de Hollande (Frise) ; 5.500 h.

Baasa ou **Baaza,** roi d'Israël (942-920 av. J.-C.). Il fit périr la famille de Nadab pour monter sur le trône, et tuer le prophète Jéhu qui lui reprochait sa cruauté ; il fut vaincu par Asa.

Baatz (Paul **de**), diplomate français, frère de d'Artagnan, m. vers 1704. Il fut envoyé par Mazarin en ambassade auprès de Cromwell, en 1654.

bab, mot arabe signif. *porte,* et qui entre dans un grand nombre de noms géographiques.

Bab (Mirza Ali Mohammed), réformateur persan, né à Chiraz. Il se souleva contre le schah en 1850, et fut exécuté à Tauris par ordre du schah Nasser-ed-Din. Ses disciples portent le nom de *babistes* (1820-1850).

baba n. m. (m. polonais). Gâteau préparé avec une pâte faite de farine, de beurre, de lait et d'œufs, à laquelle on ajoute du sucre, du cédrat, du raisin de Corinthe ou de Malaga, du rhum ou du kirsch et une petite quantité de safran.

baba (onomatopée) adj. *Pop.* Stupéfait, ébahi : *être baba ; en rester baba.*

Baba (CAP), promontoire de l'Asie Mineure, s'avançant dans l'Archipel ; au N. de Smyrne ; il tire son nom de la petite ville de Baba (1.000 h.).

Babadagh, v. forte de Roumanie (dép. de Tulcea, sur la mer Noire ; 3.100 h.

Babahan, v. de Perse (Khouzistan) ; 10 000 h.

Babeau (Albert-Arsène), historien français, né à Cambrai en 1835, auteur d'estimables travaux sur la France de l'ancien régime ; membre de l'Académie des sciences morales. Citons de lui : *la Vie rurale dans l'ancienne France ; la Ville sous l'ancien régime.*

Babel (*tour de*), grande tour que, d'après la Bible, les fils de Noé voulurent élever pour atteindre le ciel. Dieu aurait anéanti par la confusion des langues ces efforts insensés. De là l'introduction dans la langue du mot *Babel* et de l'expression *tour de Babel,* pour signifier : 1° une construction gigantesque ; 2° un amas d'objets confus ; 3° une conception ou une entreprise téméraire ; 4° un lieu où l'on parle un grand nombre de langues, etc. *Babel* devient alors un nom féminin variable : *ces Babels chaque jour plus nombreuses, qu'on appelle des musées.* En réalité, Bab-el ou mieux Bab-ilou signifie *Porte du Dieu Ilou.* On a cherché à identifier la tour de Babel avec différentes ruines, comme celle de Babil, au N. de Babylone, ou celle de Borsippa, au S de Hillah, mais rien n'est venu confirmer ces conjectures

Babel (*construction de la tour de*), tableau de Breughel le Vieux (Musée historique de Vienne) ; — de Raphaël (Loges du Vatican) ; — de Benozzo Gozzoli (Campo-Santo de Pise) ; — vaste fresque de Kaulbach, qui montre la tour de Babel foudroyée (Berlin).

babélique adj. (de *Babel*). Gigantesque, très élevé : *monument babélique.*

Bab-el-Mandeb [*dèb'*] (DÉTROIT DE) [*Porte des Pleurs*], entre l'Arabie et l'Afrique ; réunit la mer Rouge à l'océan Indien. A son entrée se trouve l'îlot de Périm, aux Anglais.

Babelon (Ernest), archéologue et numismate français, né à Sarrey (Haute-Marne) en 1854 ; membre de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.

Bâber [*bèr*] (Zâhir-ad-din-Mohammed, dit), souverain du Turkestan, puis de l'Hindoustan, arrière-petit-fils de Tamerlan, fondateur de la dynastie des *Baberides,* ou Grands Mongols de l'Inde (1483-1530). Il a composé des *Mémoires,* traduits en français par l'avet de Courteille.

Babeuf (François-Emile, dit *Gracchus*), démagogue français, né à Saint-Quentin, m. à Paris (1760-1797). Il conspira contre le Directoire, avec un certain nombre d'autres jacobins, et fut condamné à mort. Il se poignarda au moment de monter à l'échafaud. Sa doctrine, qui est une sorte de communisme, exposée dans son journal *la Tribune du peuple,* est appelée *babouvisme.*

babeurre [*beu-re*] n. m. (de *battre,* et *beurre*). Liquide séreux, qui reste après le barattage de la crème : *le babeurre, dit aussi* lait de beurre, *est très rafraîchissant.*

babi n. m. Nom donné aux partisans du babisme.

babiche n. m. Petit chien d'appartement, plus souvent appelé *bichon.*

babichon (corrupt. de *barbichon*) n. m. Espèce d'épagneul à poils longs et soyeux.

babil [*bil'*] n. m. Abondance de paroles inutiles. En bonne part, langage des petits enfants, des jeunes filles. Chant babillard de quelques oiseaux.

babillage [*ll* mll.] ou **babillement** [*bi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de babiller ; ce que l'on dit en babillant : *d'amusants babillages.*

babillard [*bi, ll* mll., *ar*], **e** adj. et n. Qui parle beaucoup et inutilement ; bavard. On l'on parle beaucoup : *réunion babillarde.* N. f. Arg. *Babillarde,* lettre, missive. ANT. Silencieux, taciturne.

Babillard [*ar*] (*le*) [*the Tattler*], publication périodique d'Addison et Steele, traitant de littérature, de morale et de politique (1709-1711).

babillement [*bi, ll* mll., *e-man*] n. m. Penchant à babiller : *le babillement est quelquefois un symptome de maladie.*

babiller [*bi, ll* mll., *é*] v. n. Bavarder, caqueter, jaser. *Par extens.* Dire du mal, médire.

babillerie [*bi, ll* mll., *e-ri*] n. f. Bavardage.

babine ou **babouine** n. f. Lèvre pendante de certains animaux (chien, singe, etc.). *Pop.* Lèvres. *S'en lécher les babines,* manifester le vif plaisir que l'on a eu ou que l'on aurait à manger quelque chose.

Babinet [*nè*] (Jacques), physicien et astronome français, né à Lusignan (Vienne), m. à Paris (1793-1872). On lui doit l'invention de divers appareils, particulièrement un polariscope et un robinet spécial à la machine pneumatique, et aussi d'estimables écrits de vulgarisation.

Babinet.

Babington (Antoine), conspirateur anglais, qui essaya de délivrer Marie Stuart prisonnière d'Elisabeth ; mais il fut découvert, pendu et écartelé (1561-1586).

babiole n. f. (ital. *babbola*). Jouet d'enfant. *Fig.* Chose sans importance, sans valeur ; bagatelle.

babiroussa [*rous-sa*] n. m. Genre de pachydermes, originaires de Malaisie, famille des suidés, voisins des porcs, et dont la chair est assez estimée : *le babiroussa atteint la taille d'un petit âne.*

Babiroussa.

babisme [*bis-me*] n. m. Doctrine professée par le réformateur persan Bab et ses successeurs : Subi-Ezel, Béha'-ullah, Abbas-Effendi.

— ENCYCL. Le babisme est un curieux mélange de la Bible, du soufisme et du Coran. Ses sectateurs admettent la divinité du Christ. Dans la pratique, ils demandent l'émancipation de la femme musulmane, la suppression de la polygamie, la tolérance religieuse, des lois en faveur du paupérisme. Le babisme compte en Perse plus d'un million d'adhérents et ne cesse de progresser.

babiste [*bis-te*] adj. Qui se rapporte au babisme.

bablah ou **bablad** [*blad'*] n. m. Nom, dans l'Inde, des fruits de divers acacias employés pour le tannage et la teinture en noir. (De là le nom de *tanin oriental* donné à ces fruits.)

Babolein [*lin*] (saint), premier abbé de Saint-Maur-les-Fossés, m. vers 665. Il fonda à Paris plusieurs églises et hôpitaux.

Babor (MONTS), petit massif montagneux d'Algérie, au centre de la Petite Kabylie et au fond du golfe de Bougie ; 1.994 m. d'altitude.

bâbord [*bor*] n. m. (holl. *bahbord*). Côté gauche d'un navire, quand on regarde l'avant. ANT. Tribord.

— ENCYCL. Sur les navires à vapeur et surtout sur les navires de guerre, bâbord est la partie du navire où se tient l'équipage, où il s'embarque, celle qu'ac-

costent les embarcations de corvée, etc., le bord opposé ou *tribord* étant réservé au commandant et aux officiers.

bâbordais [*dé*] n. m. et adj. Matelot qui, sur le rôle d'équipage, a reçu un numéro pair d'inscription.

babotte n. f. Nom donné communément à la chenille de la pyrale, qui attaque la vigne. Nom donné à d'autres insectes nuisibles.

Babou (Jean), diplomate français et grand maître de l'artillerie, au service de François Ier ; m. en 1569 ; il fut le grand-père de Gabrielle d'Estrées.

Babou (Hippolyte), publiciste français, né à Peyriac (Aude), m. à Paris (1824-1878) ; écrivain élégant, à la forme originale et fine. Citons de lui : *les Prisonniers du 2-Décembre.*

baboucard [*kar*] n. m. Un des noms vulgaires du martin-pêcheur.

babouche n. f. (persan *papoch,* qui couvre le pied). Pantoufle orientale en cuir de couleur, sans quartier et sans talon.

Babouches.

babouin n. m. (rad. *babine*). Espèce de gros singe d'Afrique, du genre cynocéphale. Figure grotesque, que les soldats peignaient sur les murs du corps de garde et qu'ils faisaient embrasser par le camarade coupable d'une faute légère. *Fig. Baiser le babouin,* se soumettre avec humiliation : *le duc de Rohan a été contraint de baiser le babouin. Méd.* Petit bouton aux lèvres. *Fig.* et *fam.* Enfant folâtre, turbulent. (En ce sens, le fém. *babouine* est usité quelquefois, dans le sens de *sotte.*)

babouvisme [*vis-me*] n. m. Doctrine de Babeuf, qui demandait la mise en commun des biens et l'obligation pour tous du travail. (Le babouvisme est la première doctrine socialiste qui ait manifesté ses tendances par un programme de réformes.)

babouviste [*vis-te*] n. m. Partisan du babouvisme.

Babrius [*uss*] ou **Babrias** [*ass*], poète grec, qui mit en vers, dans un style naturel et souvent élégant, les fables d'Esope (IIe s.).

baby [à l'anglaise *bé-bé ;* ou à la française *ba-bi*] n. m. Mot angl., syn. de BÉBÉ. Plur. : *Des babies,* à l'anglaise ; ou, à la française, *des babys,* invar.

Babylas [*lass*] (saint), évêque d'Antioche (IIIe s.). Martyrisé sous Dèce. Fête le 24 janvier.

Babylone, capit. de l'ancienne Chaldée, sur l'Euphrate, une des villes les plus grandes et les plus riches de l'Orient. Ses gigantesques murailles et ses jardins suspendus, construits par Sémiramis, étaient classés parmi les sept merveilles du monde. Babylone, dont les souverains les plus fameux furent Sargon, Sémiramis, Nabuchodonosor, Nabonassar, etc., fut prise par Cyrus, qui détourna le lit de l'Euphrate (538 av. J.-C.), et par Darius (519 av. J.-C.) [Hab. *Babyloniens*]. Ses ruines sont situées dans la vaste plaine où s'élève aujourd'hui la petite ville de Hillah. Le nom de Babylone, après avoir été appliqué métaphoriquement à Rome par les premiers chrétiens, se donne aujourd'hui aux grands centres de population, comme Londres et surtout Paris, où l'on accuse l'agglomération des masses, les richesses, les raffinements de l'industrie et de la civilisation d'engendrer la corruption des mœurs.

Babylonie [*ni*], nom de la partie de la Chaldée voisine de Babylone, et qui est appliqué aussi à la Chaldée entière. Elle forme aujourd'hui le vilayet de Bagdad (Turquie d'Asie).

Babylonien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de Babylone ou de la Babylonie : *les Babyloniens.* Adjectiv. : *ruines babyloniennes.*

babylonisme [*nis-me*] n. m. (de *Babylone*). Caractère de ce qui est grandiose, gigantesque.

bac [*bak*] n. m. (du holl. *bak,* auge). Bateau long et plat, servant à passer un cours d'eau, et généralement retenu par une poulie qui glisse le long d'un câble tendu d'une rive à l'autre. Grand baquet de bois.

— ENCYCL. Le bac a une forme rectangulaire ; ses deux extrémités se terminent par des panneaux mobiles, destinés à faciliter l'entrée ou la sortie du bateau. Il est halé à bras d'hommes, mû par la vapeur ou par l'électricité. Dans le premier cas, un ou deux câbles tendus au travers du cours d'eau servent à le guider. Lorsque la rivière est navigable, on remplace les câbles aériens par une *traille,* c'est-à-dire par une chaîne maintenue au fond du cours d'eau et dont l'extrémité aboutit au bac. Le passeur fait avancer son bateau en tirant sur elle. — Il existe, notamment en Amérique, des bacs spéciaux appelés *bacs transbordeurs,* qui permettent de faire traverser un bras de mer à un train entier de chemin de fer (*ferry-boats*).

Le Bac, d'après Berghem.

Bac (*le*) ou *Passage du bac,* tableau de Nicolas Berghem (Louvre). Cette œuvre, peinte sur bois, est aussi remarquable par la composition que par la qualité de l'air et de la lumière.

bac n. m. Abréviation populaire de BACCALAURÉAT : *préparer son bac.*

bac n. m. *Fam.* Baccarat. *Tailler un bac,* jouer au baccarat.

bacaliau [*li-ô*] n. m. (de l'esp. *bacalao,* merluche). Morue sèche, dans le langage des marins.

Bacau ou **Bakau,** v. de la Roumanie (Moldavie), sur la Bistritza ; 13.000 h. Céréales, bois.

baccalauréat [*ba-ka-ló-ré-a*] n. m. (du lat. *bacca,* baie, et *laurus,* laurier). Premier grade que l'on prend dans les différentes facultés d'une université, et qui donne le titre de bachelier : *baccalauréat ès lettres, ès sciences ; baccalauréat en droit.*

— ENCYCL. *Baccalauréat de l'enseignement secondaire.* Les pièces à déposer par les candidats sont : 1° l'acte de naissance légalisé ; 2° une demande écrite en entier et signée de la main du candidat ; elle doit être sur papier timbré ; la signature est soumise à la formalité de la légalisation. Si le candidat est mineur, sa demande doit être accompagnée de l'autorisation de son père ou tuteur, dont la signature doit être également légalisée ; 3° une note indiquant la série d'épreuves choisies. A ces pièces peut être joint le *livret scolaire.* Le candidat doit avoir 16 ans au moins. Les inscriptions sont reçues : 1° au secrétariat de la faculté des lettres pour les mentions *latin-grec, latin-langues vivantes, latin-sciences* de la 1re partie ; pour la mention *philosophie* de la 2e partie ; 2° au secrétariat de la faculté des sciences pour la mention *sciences-langues vivantes* de la 1re partie, et la mention *mathématiques* de la 2e partie.

Les épreuves du baccalauréat sont divisées en deux parties, et les épreuves de la seconde partie ne peuvent être subies qu'un an après celles de la première.

Les épreuves sont écrites (celles-ci éliminatoires) et orales. Le baccalauréat est ainsi divisé :

Première partie : Série A. Latin-grec ; série B. Latin-langues vivantes ; série C. Latin-sciences ; série D. Sciences-langues vivantes.

Deuxième partie : 1° Philosophie ; 2° Mathématiques.

Pour toutes les épreuves écrites (sauf pour la version latine, la version grecque, et l'épreuve de langues vivantes), il est donné trois sujets, entre lesquels les candidats ont le droit de choisir.

Le baccalauréat de l'enseignement secondaire est admis, quelle que soit la mention inscrite sur le diplôme, pour l'inscription dans les facultés et écoles d'enseignement supérieur en vue des grades ou titres conférés par l'Etat.

baccara [*ba-ka-ra*] n. m. Jeu de cartes.

— ENCYCL. Le baccara se joue entre un banquier et des joueurs ou pontes formant un ou deux tableaux. Le banquier, avec plusieurs jeux de 52 cartes, donne, une par une, deux cartes à chaque tableau et deux à la banque. L'as vaut 1, le deux 2, etc., jusqu'au dix, qui vaut 0, ainsi que les figures. Le banquier et les pontes additionnent le nombre des points qu'ils ont, en ayant soin, chaque fois qu'ils dépassent 10 points, de retrancher 10 points, de telle sorte que le maximum ne peut être que 9. Si le banquier a 8 ou 9, il *abat,* et gagne, à moins qu'il n'ait 8 et l'adversaire 9. Si le banquier a moins de 8, il offre une carte à l'adversaire, qui, alors seulement, *abat,* s'il a 8 ou 9, et, s'il a moins de 8, accepte ou refuse la carte, suivant son intérêt à le faire. Le banquier, même en cas de refus par l'adversaire de prendre une carte, peut le faire pour son compte. Cette dernière carte, qui porte au total maximum de trois le nombre de cartes que l'on peut avoir en main, se tire à découvert. Dans le baccara ordinaire, le banquier conserve la banque jusqu'à épuisement des cartes. Dans le baccara *chemin de fer,* le banquier passe la main dès qu'il a perdu un coup.

baccarat [*ba-ka-ra*] n. m. Cristal de la manufacture de Baccarat.

Baccarat [*ba-ka-ra*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 25 kil. de Lunéville, sur la Meurthe ; 7.000 h. Ch. de f. E. Importante manufacture de cristaux ; gants, broderies ; carrières. — Le cant. a 19 comm. et 14.660 h.

Baccelli (Guido), médecin et homme politique italien, né à Rome en 1832. Il s'est beaucoup occupé des travaux d'assainissement de la campagne romaine.

bacchanal [*ba-ka*] n. m. *Fam.* Grand bruit.

bacchanale [*ba-ka*] n. f. *Fam.* Débauche bruyante. Danse emportée, tumultueuse. Pl. Fêtes païennes en l'honneur de Bacchus.

— ENCYCL. Analogues aux dionysies de Grèce, les bacchanales, pratiquées surtout en Etrurie et à Rome, devinrent rapidement un prétexte à débauches et à crimes. A la suite d'un grand procès, où plus de sept mille personnes furent impliquées, et un grand nombre condamnées à mort ou à la prison (186 av. J.-C.), les bacchanales furent interdites par un sénatus-consulte dont le texte nous a été conservé.

Bacchanales (*représentations de*). Il existe deux tableaux célèbres du Titien (National Gallery [Londres], et Madrid) ; — d'A. Carrache (Rome) ; — du Poussin (National Gallery) ; etc.

bacchanaliser [*ba-ka, zé*] v. n. (de *bacchanale*). Faire du bruit ; se livrer à l'orgie.

bacchante [*ba-kan-te*] n. f. (de *Bacchus*). Nom des prêtresses qui célébraient les mystères de Bacchus. *Fig.* Femme à qui l'ivresse ou la lubricité a fait perdre toute réserve.

— ENCYCL. Les bacchantes couraient au hasard, échevelées, la tête couronnée de lierre, le thyrse à la main, dansant et remplissant l'air de cris discordants. Ces fêtes s'appelaient en Grèce *dionysies* ou *dionysiaques,* et à Rome *bacchanales.* V. ce mot.

Bacchante, d'après Delaplanche.

Bacchantes (*représentations de*), tableau d'A. Carrache (musée des Offices, Florence) ; — *Bacchante et Centaure,* groupe en marbre, de Pradier (Rouen) ; — une *Bacchante,* marbre, de Carrier-Belleuse (1863) ; — statue, de Delaplanche, appelée aussi *la Danse ;* — un groupe de *Bacchantes,* par Falguière (1886) ; etc.

Bacchantes (*les*), tragédie d'Euripide, une des meilleures pièces de ce poète, dont les chœurs comptent parmi les plus beaux morceaux lyriques de la tragédie grecque (405 av. J.-C.).

Bacchiades [*ba-ki-a-de*], célèbre famille aristocratique de Corinthe, issue d'un des anciens rois de la ville. — Un, une *Bacchiade.*

bacchiaque [*ba-ki*] adj. Se dit de vers grecs ou latins uniquement composés de *bacchius.*

Bacchiglione [*ba-ki-li-o-né*], rivière de la Vénétie (Italie), qui arrose Vicence, Padoue, et donna son nom, de 1806 à 1814, à un département du royaume d'Italie.

Bacchis (*les Deux*), comédie de Plaute ; œuvre amusante, mais sans aucune moralité.

bacchius [*ba-ki-uss*] n. m. Pied de vers grec ou latin, composé d'une brève et de deux longues.

Bacchus [*ba-kuss*], dieu romain du vin, fils de Jupiter et de Sémélé ; c'est le *Dionysos* des Grecs. (V. DIONYSOS). On célébrait en son honneur les bacchanales. Les récits mythologiques racontent que Bacchus fut d'un grand secours à son père Jupiter dans la guerre des dieux contre les géants. Pendant la chaleur du combat, le maître de l'Olympe excitait son courage par cette exclamation : *Evohe! Bacche, evohe!* « Bien, mon fils, courage, Bacchus ! » Ce mot est resté un des surnoms de Bacchus ; c'était le cri des bacchantes. Le nom de Bacchus se prend souvent pour la personnification du vin : *les adorateurs, les disciples, les enfants, les suppôts de Bacchus.* Loc. interj. : *Par Bacchus!* espèce de serment emprunté de l'italien *per Bacco!* ou du latin *per Bacchum!*

Bacchus.

Bacchus (*représentations de*), statues antiques, au musée des Etudes, aux Offices, au Louvre, à Madrid, au Vatican, etc. — *L'Enfance de Bacchus,* groupe en marbre (1863), de Perraud, musée du Louvre : le petit dieu est placé sur l'épaule d'un faune à qui il tire l'oreille. — *Bacchus ivre,* petite statue de Michel-Ange ; musée des Offices (Florence). — *Bacchus indien,* statues antiques au Vatican, au Louvre. — *Bacchus et Ampelos,* groupe antique (Florence). — *Bacchus et Leucothoé,* groupe antique (Munich) ; groupe en marbre de Dumont (1831 et 1855). — *Bacchus et Ariane,* par Titien (Londres) : Bacchus s'élance impétueusement vers Ariane qui s'enfuit ; satyres et bacchantes ; riche harmonie de couleurs chaudes, éclatantes.

Bacchylides [*ba-ki*], poète lyrique grec du Ve siècle av. J.-C., neveu de Simonide et oncle d'Eschyle ; il fut le rival de Pindare. La découverte de ses principaux poèmes est récente (1897).

Bacciarelli (Marcellin), peintre italien, né à Rome, m. à Varsovie (1731-1818). Il passa la plus grande partie de sa vie en Pologne. On lui doit des tableaux d'histoire et des portraits appréciés.

baccifère [*bak-si*] adj. (du lat. *bacca,* baie, et *ferre,* porter). Se dit des plantes qui produisent des baies.

bacciforme [*bak-si*] adj. (du lat. *bacca,* baie, et de *forme*). Qui ressemble à une baie.

Baccio da Monte-Lupo, sculpteur et architecte florentin, né vers 1445, m. vers 1533.

Bacciochi [*ba-chi-o-ki*] (Félix), officier corse, né en Corse, m. à Bologne (1762-1841). Il épousa Elisa Bonaparte et fut fait par Napoléon Ier prince de Lucques et de Piombino.

Bacciochi (Elisa Bonaparte). V. BONAPARTE.

baccivore [*bak-si*] adj. (du lat. *bacca,* baie, et *vorare,* manger). Qui se nourrit de baies.

bach [*bak*] m. allem. signif. *ruisseau,* usité en géographie.

Bach [*bak*], nom d'une famille célèbre de musiciens allemands, qui se perpétua pendant plus de trois siècles. Les plus illustres sont : JEAN-CHRISTOPHE, né à Arnstadt, m. à Eisenach (1643-1703) ; auteur de motets remarquables ; — JEAN-SÉBASTIEN, né à Eisenach, m. à Leipzig, dont les œuvres de musique religieuse (*cantates, messes, oratorios ; préludes, fugues, clavecin bien tempéré*), sont de tout point admirables par la hauteur de l'inspiration et la science de l'harmonie (1685-1750) ; — JEAN-CHRÉTIEN, né à Leipzig, m. à Londres (1735-1782).

Sébastien Bach.

bach-aga [*ba-cha-gha*] n. m. En Algérie et en Tunisie, chef intermédiaire entre les agas et les califes.

Bacharach, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur le Rhin ; 2.000 h. Vins.

bachasse [*cha-se*] n. f. Chaussée d'un étang.

bachat [*cha*] n. m. (rad. *bac*). Auge, baquet.

Bachaumont [*chô-mon*] (François LE COIGNEUX), écrivain français, né et m. à Paris (1624-1702); collaborateur de Chapelle, aimable épicurien, auteur du célèbre et amusant *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*.

Bachaumont (Louis PETIT de), littérateur français, né et m. à Paris (1690-1771); esprit curieux, sceptique et épicurien, auteur de *Mémoires secrets*, qui constituent un très utile document pour l'histoire du XVIIIe siècle.

bâche n. f. Pièce de cuir ou de grosse toile dont on recouvre les bateaux, les voitures, etc., pour garantir de la pluie les marchandises, les bagages. Caisse à châssis vitré abritant les jeunes plantes. Caisse employée dans diverses industries. Filet en forme de poche.

— ENCYCL. *Hortic.* La bâche est une caisse de bois reposant sur le sol, qui lui sert de fond, et couverte d'un châssis vitré et incliné qu'on soulève au besoin. Théoriquement, la bâche équivaut à une petite serre mobile, établie à peu de frais.

On se sert des bâches surtout pour faire les cultures forcées. La hauteur des planches qui constituent la bâche dépend des cultures qu'on veut y effectuer et des plantes qu'on doit y protéger. Lorsque la bâche doit servir de serre chaude, on place sous la couche de terreau ou de terre qui doit recevoir les semences ou les plantes une couche de fumier, puis on garnit extérieurement la bâche de fumier pailleux qui empêche l'air froid de pénétrer. L'hiver, on recouvre le châssis vitré de paillassons, que l'on soulève en temps voulu pour le passage des rayons du soleil.

bachelette [*le-te*] n. f. (fém. de *bachelier*). Autrefois, jeune fille.

bachelier [*li-é*] n. m. Au moyen âge, jeune gentilhomme aspirant à être fait chevalier. Jeune homme quelconque. (Vx.) Auj., celui qui a subi avec succès les examens du baccalauréat : *bachelier ès lettres, bachelier ès sciences.*

— ENCYCL. Le diplôme de bachelier est indispensable pour se présenter aux Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr, et pour se faire inscrire comme élève aux facultés de droit, de lettres, de sciences, de médecine, etc. V. BACCALAURÉAT.

Bachelier [*li-é*] (Nicolas), architecte et sculpteur français, élève de Michel-Ange (vers 1487-1550).

Bachelier (Jean-Jacques), peintre français, né à Paris; il dirigea les ateliers de décoration à la manufacture de Sèvres. Il avait retrouvé le secret de la peinture à la cire (1724-1805).

Bachelier (*le*), par Jules Vallès (1881), étude sociale d'une verve cruelle.

Bachelier de Salamanque (*le*) ou *Mémoires de don Chérubin de la Ronda*, le dernier des romans dus à la plume élégante et spirituelle de Le Sage (1736). Bien que cet ouvrage se ressente de la vieillesse de l'auteur, certains chapitres y rappellent de temps en temps la verve de *Gil Blas*.

bachelière n. f. Femme qui a subi avec succès un examen de baccalauréat : *bachelière ès lettres.*

Bachellerie (La), c. de la Dordogne, arr. et à 37 kil. de Sarlat; 1.230 h. Ch. de f. Orl.

bâcher [*ché*] v. a. Etendre la bâche sur : *bâcher un bateau, une voiture, des colis.*

Bachi-bouzouck.

bachi-bouzouck [*zouk*] n. m. Soldat irrégulier de l'armée turque. Pl. des *bachi-bouzoucks*.

— ENCYCL. Ces troupes, composées de gens sans aveu, sont plus dangereuses pour ceux qu'elles sont censées servir que pour leurs ennemis. Il fallut, durant la guerre de Crimée, les plus grandes précautions contre un corps de ces irréguliers, envoyé par le sultan. Par bonheur, la plupart moururent du choléra. Ces troupes ont été remplacées par des Kurdes instruits à l'européenne.

bachique adj. De Bacchus : *culte bachique. Liqueur bachique*, le vin. *Scène bachique*, œuvre d'art représentant des buveurs, etc. *Chanson bachique*, chanson à boire.

bachiquement [*ke-man*] adv. D'une manière bachique.

bachlyk ou **bachelick** n. m. Echarpe en filet de laine, formant capuchon pour la tête, avec pendants munis de houppes.

bacholle n. f. Grand seau de bois, tronconique, employé en Auvergne et dans le Berry pour le transport de la vendange. Récipient de cuivre, à l'usage des fabricants de papier.

bachot [*cho*] n. m. (rad. *bac*). Petit bateau : *le bachot du passeur.* En argot des collèges, baccalauréat : *préparer ses deux bachots.*

bachoteur n. m. Qui conduit un bachot.

bachotte [*cho-te*] n. f. Tonneau de forme particulière pour transporter les poissons vivants.

bachou n. m. Sorte de botte en bois. (On dit aussi BACHON n. m. et BACHOUE n. f.)

Bachte-Marie-Leerne, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur la Lys; 1.350 h.

bacillaire [*sil-lè-re*] adj. *Minér.* Qui a la forme d'un prisme. *Méd.* Se dit des maladies produites par un bacille. N. f. Genre de petites algues marines, famille des diatomées.

bacillariées [*sil, ri-é*] n. f. pl. *Bot.* S'emploie quelquefois comme syn. de DIATOMÉES. S. une *bacillariée*.

bacille [*si-le*] n. m. (du lat. *bacillus*, bâtonnet). Organisme microscopique unicellulaire, affectant la forme d'un bâtonnet droit ou courbe.

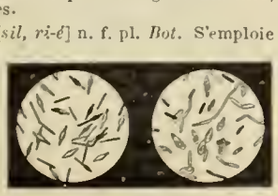

Bacilles (tr. gr.).

— ENCYCL. Les bacilles sont de petits bâtonnets filiformes, dont on connaît un grand nombre d'espèces. Les uns interviennent dans diverses fermentations (fermentation butyrique), d'autres sont pathogènes et sont caractéristiques de la fièvre typhoïde, du choléra, de la tuberculose, etc.

bacille [*si-le*] n. m. Genre d'orthoptères de la famille des phasmidés, comprenant des insectes grêles, sans ailes, à longues pattes, ressemblant à des brindilles, et qui habitent l'Europe.

bacilliforme [*sil-li*] adj. Qui a la forme d'un bacille, d'une baguette, d'une bactéric.

bacilloscopie [*sil-lo-sko-pi*] n. f. (de *bacille*, et du gr. *skopein*, examiner). Recherches des bactéries dans les déjections (crachats, pus) d'un malade.

bacillose [*sil-lô-ze*] n. f. Syn. de TUBERCULOSE.

Back (George), amiral et explorateur anglais, né à Stockport, m. à Londres (1796-1878); a étudié particulièrement les mers polaires et laissé de nombreuses relations de voyage.

backer [*ba-ké*] v. n. (de l'angl. *back*, en arrière). Reculer, dans le vocabulaire des chemins de fer et des bateaux.

Backhuyzen.

Backhuyzen [*kui-zèn'*] (Ludolf), célèbre peintre de marine de l'école hollandaise, né à Emden, m. à Amsterdam (1631-1709). Il a excellé dans la peinture des aspects agités de la mer.

Backnang, v. du Wurtemberg, sur la Murr; 8.000 h. Tanneries.

bâclage n. m. Fermeture temporaire d'une rivière ou d'un port à l'aide de chaînes tendues, de radeaux. Action de faire vite et mal : *le bâclage d'une affaire.*

bâcle n. f. (du lat. *baculus*, bâton). Pièce de bois ou de fer que l'on assujettit derrière une porte, une fenêtre, pour la fermer.

Bac-Lê, village du Tonkin (prov. de Bac-Ninh), où les Français furent attaqués par les Chinois (juin 1884), bien que la paix de Tien-Tsin fût signée depuis mai. Ce guet-apens amena l'expédition de Lang-Son.

bâcler [*klé*] v. a. Fermer une porte, une fenêtre par derrière au moyen d'une bâcle. Fermer une rivière, un port au moyen de radeaux, de chaînes, etc. Interrompre la navigation, obstruer. Faire, conclure à la hâte et sans précaution : *bâcler un travail.*

bâcleur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui bâcle.

Bac-Ninh, v. du Tonkin, ch.-l. de prov.; prise par les Français en 1884; 10.000 h.

Bacon (Roger), moine franciscain anglais, surnommé *le Docteur admirable*, né à Ilchester, m. à Oxford (1214-1294), l'un des plus grands représentants de la science expérimentale du moyen âge et l'un de ses esprits les plus éclairés. Il fut l'alchimiste le moins superstitieux et le plus raisonnable de son temps. Il fit en optique d'intéressantes découvertes. Il proposa le premier la réforme du calendrier julien. Il est un de ceux à qui l'on attribue l'invention de la poudre. La formule chimique s'en trouve dans ses écrits, mais il l'avait probablement empruntée aux Arabes. Son principal ouvrage est un *Speculum alchimiæ*.

R. Bacon.

Bacon de Vérulam (François), chancelier d'Angleterre sous Jacques Ier (de 1618 à 1621) et célèbre philosophe, né et m. à Londres (1561-1626). Il fut un des créateurs de la méthode expérimentale, et acheva la ruine des méthodes et des erreurs de la scolastique en écrivant son *De dignitate et augmentis scientiarum* et son *Novum organum*, dont l'ensemble devait former l'*Instauratio magna*. Sa renommée reste entachée par l'accusation de vénalité qui lui fit retirer ses charges par le Parlement. V. BACONISME.

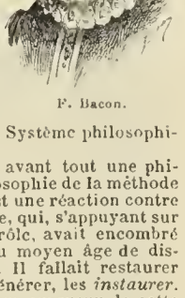

F. Bacon.

Bacon (John), sculpteur et écrivain anglais, né à Southwarck, près de Londres (1740-1799). Il a publié des ouvrages de critique et des fables.

baconisme [*nis-me*] n. m. Système philosophique de François Bacon.

— ENCYCL. Le baconisme est avant tout une philosophie des sciences, une philosophie de la méthode expérimentale ou inductive. C'est une réaction contre la méthode stérile du syllogisme, qui, s'appuyant sur des principes admis sans contrôle, avait encombré la science et la philosophie au moyen âge de discussions trop souvent verbales. Il fallait restaurer les sciences; bien plus, les régénérer, les *instaurer*. L'instrument nouveau, le *novum organum* de cette restauration, c'est la méthode expérimentale : l'observation des phénomènes de la nature et l'expérimentation qui s'y applique. — On s'accorde à reprocher au baconisme, avec Stuart Mill, de n'avoir pas reconnu le rôle considérable que joue la déduction dans cette méthode.

baconiste [*nis-te*] n. m. Disciple de Bacon.

Baconnière (La), comm. de la Mayenne, arr. et à 15 kilom. de Laval; 1.430 h. Houille.

Bacourt (Adolphe FOURIER de), diplomate français, pair de France sous Louis-Philippe, m. à Nancy (1801-1865). Il fut dépositaire des Mémoires de Talleyrand, qu'on l'a accusé d'avoir tronqués.

bacove n. f. Figue-banane qui se mange crue.

bacovier [*vi-é*] n. m. Nom de deux variétés de bananiers.

bacqueter [*ba-ke-té*] v. a. Syn. de BAQUETER.

Bacqueville, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 20 kil. de Dieppe, sur un affluent du petit fleuve côtier Saâne; 2.040 h. (*Bacquevillais*). — Le cant. a 25 comm. et 12.190 h.

Bacs, bourg d'Autriche-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du *comitat de Bacs* ou *Bacs-Bodrog*; 4.500 h.

bactériacées [*sé*] n. f. pl. Famille d'algues mieroseopiques, comprenant des êtres unicellulaires, allongés, souvent pathogènes. S. une *bactériacée*.

— ENCYCL. Les bactériacées sont des organismes unicellulaires et mieroseopiques, dont l'un des diamètres est un peu plus grand que l'autre. Elles comprennent un grand nombre d'espèces, dont certaines sont pathogènes, d'autres zymogènes, chromogènes, etc. C'est parmi cette famille que se rencontrent les agents spécifiques de la diphtérie, de la tuberculose, du tétanos, etc.

bactéricide adj. (de *bactérie*, et du lat. *cædere*, tuer). Se dit des substances qui tuent les bactéries ou en empêchent la pullulation : *sérum bactéricide.*

bactéridie [*dî*] n. f. Nom donné aux grosses bactéries et plus fréquemment à celle du *charbon.*

bactérie [*rî*] n. f. (du gr. *baktêria*, bâton). Genre de *bactériacées*. Syn. de MICROBE.

— ENCYCL. Les bactéries sont connues plus généralement sous le nom de *microbes*. Cependant, le mot de bactérie doit être entendu dans un sens moins large, car il ne désigne que les microbes ayant la forme d'un bâtonnet. Les bactéries remontent très

Bactéries (gr. 600 fois).

haut dans l'histoire des êtres; on les a trouvées dans les bois fossiles, les schistes secondaires, les coprolithes et chez les momies égyptiennes. Elles existent dans l'air, dans les eaux, dans le sol, et produisent diverses maladies. Outre celles signalées à l'article BACTÉRIACÉES, on peut indiquer les bactéries du charbon, de la fièvre typhoïde, de la lèpre, etc. Pour étudier les bactéries, on les cultive dans des *bouillons de culture*, sur l'agar-agar, la gélatine, etc.

bactérien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux bactéries : *les poisons bactériens.*

bactériologie [*ji*] n. f. (de *bactérie*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la microbiologie qui s'occupe des bactéries.

— ENCYCL. La bactériologie n'étant qu'une branche de la microbiologie, les méthodes d'examen, de culture, d'étude de la virulence, etc., qu'elle utilise seront décrites au mot MICROBIOLOGIE.

bactériothérapie [*pî*] n. f. (de *bactérie*, et du gr. *therapeia*, soin). Traitement des maladies par les bactéries ou leurs produits.

Bactres, ancienne capitale de la Bactriane, patrie de Zoroastre, auj. *Balkh*.

Bactriane, pays de l'Asie ancienne, l'un des séjours des Iraniens, compris aujourd'hui dans le Turkestan et la Perse : capit. *Bactres*. (Hab. *Bactriens*.)

Bactrien, enne [*tri-in, è-ne*], habitant ou originaire de Bactres, de la Bactriane : *les Bactriens.* Adjectiv. : *population bactrienne.*

bactrioles n. f. pl. Débris, rognures d'or provenant du battage.

bactromancie [*sî*] (du gr. *baktron*, bâton, et *manteia*, divination). N. f. Divination par les baguettes, très en vogue dans l'antiquité, chez les Orientaux, puis chez les Romains, et dont la fameuse *baguette divinatoire* du XVIIe siècle est une dernière forme.

bacul [*ku*] n. m. (pour *bat cul*). Large croupière qui bat sur les cuisses des bêtes attelées.

baculer v. a. Mettre un bacul : *baculer un âne.*

baculite n. f. Genre de mollusques fossiles, comprenant des ammonites des terrains crétacés.

Bacup, v. d'Angleterre (comté de Lancastre); 25.000 h. Fabriques de tissus, fonderies.

bad, mot allemand signifiant *bain* et usité en géographie : *Carls*bad, *Marien*bad, etc.)

Badajoz, v. et pl. forte d'Espagne, capit. de l'Estrémadure, ch.-l. de la *prov. de Badajoz*, sur le Guadiana; 30.000 h. Marbres, tissus. Belle cathédrale. Prise en 1811 par le maréchal Soult. — La province a 520.250 h.

Badakchan, pays de l'Asie centrale, entre le haut Amou-Daria au N., l'Hindou-Kouch au S., et l'Afghanistan. Pays riche, mais mal connu. Superf. environ 40.000 kil. carr. Pop. environ 150.000 h.

badamier [*mi-é*] n. m. ou **badamie** [*mî*] n. f. *Bot.* Genre de combrétacées des pays chauds, dont les fruits sont nommés *myrobalans* et qui fournissent les uns une sorte de benjoin, les autres un vernis dit *laque de Chine.*

badaud [*dô*], **e** n. et adj. (même orig. que *bayer*). Niais, qui regarde tout, admire tout et croit tout ce qu'on lui dit. Flâneur.

badaudage [*dô*] n. m. Action de badauder.

badauder [*dô-dé*] v. n. Faire le badaud. Perdre le temps.

badauderie [*dô-de-rî*] n. f. Caractère, action, discours de badaud. Niaiserie.

badaudier, ère [*dô-da-é*] adj. Qui aime la badauderie.

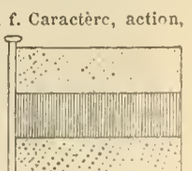

Drapeau badois.

Bade ou **Baden** (GRAND-DUCHÉ DE), Etat de l'Allemagne, sur la rive dr. du Rhin; 16.230 kil. carr.; 1.868.000 h. (*Badois*). Capit. *Carlsruhe*. Sol montagneux, occupant une grande partie de la Forêt-Noire; nombreux cours d'eau. L'agriculture (céréales, vignobles), l'exploi-

tation des forêts et des mines (plomb, cobalt, fer, étain), les filatures de coton et de soie sont les principales ressources économiques du grand-duché.

Bade ou **Baden-Baden,** v. du grand-duché du même nom, sur l'Oos; 16.300 h. Bains renommés.

Badefols-d'Ans, comm. de la Dordogne, arr. et à 37 kilom. de Périgueux; 1.170 h.

badelaire ou **baudelaire** n. m. *Archéol.* Cimeterre court à lame large.

Baden, v. d'Autriche (Basse-Autriche), sur la Schwechat; 12.000 h. Eaux thermales.

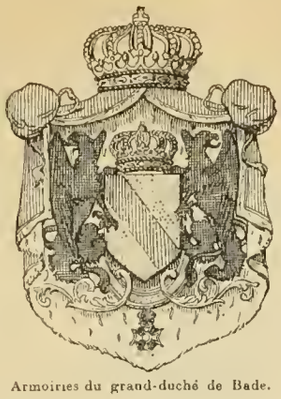

Armoiries du grand-duché de Bade.

Baden, v. de Suisse (Argovie), sur la Limmat; 4.250 h. Eaux minérales.

Baden, comm. du Morbihan, arr. et à 16 kilom. de Vannes, près de la rivière d'Auray; 2.760 h. Bains de mer à 2 kilom.

Badeni (Casimir-Félix, comte), homme politique autrichien, né à Surschowo (Galicie) en 1846. Président du conseil, il fit voter en 1896 une réforme libérale de la loi électorale.

baderne [*dèr-ne*] n. f. (b. bret. *badern*). Grosse tresse en fil de caret ou de vieux cordages dont on couvre les parties que l'on veut préserver de l'effet du frottement. *Fig.* Toute chose vieille, hors de service. Se dit, par mépris, d'une personne que son âge ou sa santé mettent hors d'état de rendre des services.

Badia Polesine, v. d'Italie (Vénétie), sur l'Adige; 6.500 h. Filature de soie.

badiane n. f. ou **badianier** [*ni-é*] n. m. Genre de magnoliacées, à fleurs très aromatiques.

— Encycl. Les fruits de la badiane de Chine (*illicium anisatum*), qui portent aussi le nom de badianes, sont utilisés sous le nom d'anis étoilé par les liquoristes (anisette) ou par les médecins pour leurs propriétés stimulantes et stomachiques.

badigeon [*jon*] n. m. Couleur en détrempe dont on peint les murs. Pâte avec laquelle on remplit les trous d'une sculpture, d'un ouvrage en pierre, en bois. *Abusiv.* Pinceau avec lequel on badigeonne. *Par plaisant.* Fard.

— Encycl. Le badigeon ordinaire se fait avec de la chaux éteinte, de la pierre calcaire réduite en poudre, de l'ocre jaune et de l'alun, le tout délayé dans une assez grande quantité d'eau. Cette peinture, peu coûteuse, ne résiste guère à la pluie. La chaux hydraulique donne un badigeon plus résistant pour les murs exposés à l'air extérieur. Pour les murs intérieurs, l'eau dans laquelle on fait éteindre la chaux doit être saturée de chlorure de sodium.

badigeonnage [*jo-na-je*] n. m. Action de badigeonner. Ouvrage de celui qui badigeonne.

— Encycl. *Méd.* Les badigeonnages sont employés surtout comme révulsifs. On se sert principalement dans ce but de teinture d'iode, d'huile de croton, etc. Cependant, le badigeonnage peut être employé pour rechercher un effet *analgésique* (gaïacol), *antipyrétique* (cocaïne), *sudorifique* (pilocarpine), ou le plus souvent *antibactéricide* comme dans les angines où l'on emploie le jus de citron, l'acide salicylique, etc. Pour les badigeonnages ordinaires, on se sert d'un simple pinceau; pour ceux qui sont antiseptiques, on prend de petits bâtons à l'extrémité desquels on fixe du coton hydrophile et on les brûle immédiatement après les avoir employés.

— *Dr.* Les propriétaires sont libres, en principe, de faire procéder quand ils le jugent utile au badigeonnage de la façade de leur maison. Une autorisation du maire est nécessaire lorsque cette façade, située sur la voie publique, ne se trouve pas sur l'alignement et que la maison est dès lors sujette à reculement, ou bien encore lorsqu'un arrêté municipal interdit de faire aucuns travaux aux maisons sans autorisation préalable. Cependant, dans ce dernier cas, l'autorisation est inutile lorsque l'arrêté, spécifiant la nature des travaux interdits, ne désigne nommément le badigeonnage.

A Paris et dans certaines grandes villes, les propriétaires peuvent être contraints par l'autorité municipale de faire badigeonner périodiquement les façades de leurs maisons bordant la voie publique.

badigeonner [*jo-né*] v. a. Peindre un mur avec du badigeon. Enduire d'une préparation pharmaceutique: *badigeonner la gorge de teinture d'iode. Par plaisant.* Déguiser les défauts sous une couche de vernis, de fard, etc.: *badigeonner un vieux meuble, son visage.*

badigeonneur [*jo-neur*] n. m. Qui badigeonne. — *Fam.* Mauvais peintre.

badigoinces n. f. pl. *Fam.* Lèvres: *s'en lécher les badigoinces.*

badin, e adj. et n. (même orig. que *badaud*). Sot, fou. (Vx.) Qui aime à jouer, à rire: *esprit badin.* Qui roule sur des sujets légers: *style badin.* Ant. Grave, sérieux.

badinage n. m. Action ou discours de badin: *innocent badinage.* Sorte d'enjouement dans le style, dans la conversation: *le badinage de Marot.* Action, chose peu sérieuse ou peu difficile. Manière de chasser les canards sauvages en les attirant par la vue d'un renard apprivoisé ou d'un chien ressemblant à un renard.

badine n. f. Baguette, canne mince et flexible. N. f. pl. Sorte de petites pincettes.

badinement [*man*] adv. D'une manière badine.

badiner [*né*] v. n. Faire le badin; plaisanter. Parler, écrire avec agrément et d'une manière enjouée. *Vous badinez!* ce n'est pas sérieusement que vous parlez. Flotter, se mouvoir: *écharpe qui badine au vent.* User ou en user sans précaution, légèrement: *on ne badine pas avec la loi, avec les remèdes.*

badinerie [*ri*] n. f. Ce qu'on dit, ce qu'on fait en plaisantant. Enfantillage.

Badinguet [*ghè*], surnom donné à Napoléon III. On a prétendu que c'était là le nom d'un ouvrier maçon qui lui aurait prêté ses vêtements et ses outils pour l'aider à s'évader du fort de Ham. On a reconnu depuis que le fait était inexact.

Badius (Jodocus) ou **Josse Bade,** célèbre imprimeur humaniste, né à Asch, près de Bruxelles. Il s'établit vers 1495 à Paris, où il mourut (1462-1537). Il a donné des éditions aujourd'hui très recherchées des grands humanistes, notamment d'Erasme. — Son fils Conrad, né à Paris, m. à Orléans (1510-1568), embrassa la religion réformée.

badoche n. f. Nom commercial de la morue salée.

Badois, e [*doi, oi-ze*], habitant ou originaire de Bade: *les Badois.* Adjectiv.: *population badoise.*

Badonviller [*vi-lé*], ch.-l. de c. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 33 kil. de Lunéville, sur la Blette, affl. de la Vezouze; 1.880 h. Filatures. — Le cant. a 12 comm. et 6.150 h.

Baedeker [*dèkr*] (Charles), libraire et écrivain allemand, né à Essen (Prusse), m. à Coblentz (1801-1859); s'est fait connaître par une collection de Guides à l'usage des voyageurs.

Bael, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain); 1.560 h.

Baelegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand); 3.100 h.

Baelen, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers); 2.000 h.

Baelen-sur-Nèthe, v. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout); 5.400 h.

Baena, v. d'Espagne (Cordoue), sur la Marbella; 12.000 h. Tanneries.

Baer (Charles-Ernest de), naturaliste et géographe russe, à qui l'on doit de fructueuses explorations dans les mers polaires (1791-1878).

Baerdegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 1.370 h.

Baerze (Jacques de), sculpteur flamand du XIVe siècle, auteur de deux retables gothiques en bois doré très remarquables, qui sont au musée de Dijon, et qui furent commandés par le duc Philippe le Hardi pour la chartreuse de Champmol.

Baesrode, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), sur l'Escaut; 4.650 h.

Baevegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 1.250 h.

baffetas [*ba-fe-ta*] n. m. Grosse toile de coton des Indes.

Baffin (baie ou mer de), golfe de l'Atlantique, au nord de l'Amérique, entre le Groenland et l'archipel polaire. Cette mer doit son nom au navigateur anglais William Baffin. On y pêche la baleine et le phoque.

Baffin (William), célèbre navigateur anglais (1584-1622), qui visita le premier (1616) la mer arctique qui porte son nom.

Bafing, une des branches mères du Sénégal, qui se réunit au Bakhoy à Bafoulabé.

bafouer [*fou-é*] v. a. Plaisanter, railler quelqu'un d'une manière outrageante.

bafouillage [*fou, ll* mll.] n. m. *Fam.* Propos incohérents; langage embarrassé, peu compréhensible.

bafouiller [*fou, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Bredouiller. Parler d'une manière peu intelligible.

bafouilleur, euse [*fou, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. *Fam.* Celui, celle qui bafouille.

Bafoulabé, poste du Sénégal français, au confluent du Bafing et du Bakhoy, qui forment le fleuve Sénégal; 4.000 h. Ch. de f. de Kayes à Koulikoro.

Bafra, v. de la Turquie d'Asie (Anatolie), près du fleuve côtier Kizil-Irmak; 8.000 h. Tabac.

bâfre ou **bâfrée** [*frè*] n. f. *Pop.* Ripaille.

bâfrer [*fré*] v. a. et n. *Pop.* Manger avidement, goulûment et avec excès.

bâfreur, euse [*eu-ze*] n. *Pop.* Qui aime excessivement à manger; glouton.

bagadais [*dè*] n. m. Variété du pigeon domestique: *le bagadais, un des plus gros pigeons de volière, est aussi l'un des plus estimés.*

bagage n. m. (bas lat. *baga*). Equipage de voyage ou de guerre. *Fig.* et *fam. Plier bagage,* s'enfuir, mourir. Ensemble des œuvres d'un auteur, d'un artiste: *un mince bagage littéraire.*

— Encycl. Tout voyageur dont les bagages ne pèsent pas plus de 30 kilogr. n'a à payer, en chemin de fer, aucun supplément du prix de sa place. Cette franchise est réduite à 20 kilogr. pour les enfants transportés à demi-place. Il est perçu, pour l'enregistrement, un droit de 0 fr. 10 par expédition. L'excédent est taxé d'après les tarifs de grande vitesse. V. transport.

Bagamoyo, v. de l'Afrique-Orientale allemande, sur la côte du Zanguebar; 10.000 h. C'est le débouché commercial de la vallée du Kingani.

bagarre [*gha-re*] n. f. Désordre, encombrement tumultueux, querelle: *se sauver d'une bagarre.*

bagasse [*gha-se*] n. f. (esp. *bagazo*). Nom donné aux résidus des cannes à sucre qui ont passé par le moulin. (Aux colonies, elles servent au chauffage des générateurs. On les emploie aussi à fabriquer du papier.) Nom donné aux tiges d'indigotier retirées de la cuve, après fermentation, aux marcs de raisin ou d'olives à la sortie du pressoir. Fruit du bagassier.

bagasse [*gha-se*] n. f. (prov. *bagassa*). Femme de mauvaise vie. Juron provençal.

bagassier [*gha-si-é*] n. m. Genre de plantes de la famille des ulmacées, comprenant de grands arbres de la Guyane.

bagatelle [*tè-le*] n. f. (de l'ital. *bagatella,* tour de bateleur). Chose de peu de prix, peu utile: *acheter des bagatelles.* Somme insignifiante: *acheter un château pour une bagatelle. Fig.* Amourette, amour. Chose frivole: *s'amuser à des bagatelles. Bagatelles de la porte,* balivernes que débitent les bateleurs pour attirer les gens.

Bagatelle, petit château construit en 1779 par le comte d'Artois sur la limite du bois de Boulogne, près de la Seine, et qui appartient aujourd'hui à la ville de Paris.

Bagaudes, paysans gaulois révoltés, que Maximien, sur l'ordre de Dioclétien, écrasa près du confluent de la Seine et de la Marne, vers 280.

Bagdad [*bagh-dad*], v. de la Turquie d'Asie, sur le Tigre, autrefois capit. d'un important califat, qui subsista du XIIIe au XVe siècle; 145.000 h. Draps, coutellerie, bijouterie, soieries, maroquin. Cb.-l. du vi layet homonyme, peuplé de 614.000 h.

Bagehot (Walter), économiste anglais de l'école classique, né et m. à Langport (1826-1877); auteur de la *Constitution anglaise,* et des *Lois scientifiques du développement des nations.*

Bage-la-Ville, comm. de l'Ain, arr. et à 25 kilom. de Bourg; 1.900 h.

Bagé-le-Châtel, ch.-l. de c. de l'Ain, arr. et à 30 kil. de Bourg; 700 h. — Le cant. a 11 comm. et 11.400 h.

Bages, comm. de l'Aude, arr. et à 9 kilom. de Narbonne; 1.150 h. Vins.

Bages, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 10 kilom. de Perpignan, au pied des monts Albères; 2.100 h.

Baggesen (Emmanuel), poète danois de beaucoup de sensibilité et d'esprit, né à Korsoert (Seeland), m. à Hambourg (1764-1826).

Bagheria, v. d'Italie (Sicile, prov. de Palerme); 14.000 h.

Baghirmi, Etat musulman du Soudan oriental, au S. du lac Tchad, dans la vallée du Chari.

Baglivi [*ba-i-li*] (Georges), médecin italien, né à Raguse; m. à Rome (1669-1706). Il subit l'influence des doctrines de Bacon et de Descartes.

Bagnac, comm. du Lot, arr. et à 14 kil. de Figeac, sur le Célé, affl. du Lot; 1.700 h. (*Bagnacois*).

Bagnacavallo, v. d'Italie (Emilie); 15.000 h. Magnaneries.

Bagnara Calabra, v. d'Italie (Calabre); 9.500 h. Détruite en partie par des secousses sismiques en 1905.

bagne [*gne*] n. m. (de l'ital. *bagno,* bain). Lieu où étaient enfermés les forçats, dans un port. *Fig.* Servitude inhérente à certaines conditions: *le bagne du prolétariat.*

— Encycl. Au XVIIe siècle et pendant la première moitié du XVIIIe, une des peines criminelles était celle des galères, qui consistait à ramer sur les galères de l'Etat. Mais les progrès de la marine à voile firent abandonner les bâtiments à rames, et les galériens furent internés dans certains locaux des ports ayant servi de bains. Il y avait des bagnes à Toulon, Brest, Rochefort et Lorient, celui-ci réservé aux soldats et marins. Le forçat était marqué au fer rouge sur l'épaule et vêtu d'une livrée spéciale: casaque rouge, pantalon jaune foncé, bonnet rouge ou vert, suivant qu'il était condamné à temps ou à perpétuité. De plus, on lui mettait aux pieds une manille ou anneau de fer, muni d'une chaîne. Les bagnes, qui étaient une lourde charge pour la marine, furent supprimés de 1830 (Lorient) à 1873 (Toulon). La peine des condamnés aux travaux forcés fut dès lors, subie dans certaines colonies (Guyane et en Nouvelle-Calédonie). V. transportation.

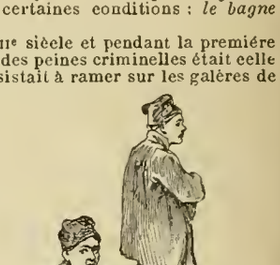

Forçats dans les anciens bagnes.

Bagnères-de-Bigorre, ch.-l. d'arr. (Hautes-Pyrénées), sur l'Adour; 8.590 h. (*Bagnérais*). Ch. de f. M., à 20 kil. de Tarbes. Sources sulfatées calciques et sources ferrugineuses, qui s'emploient en bains, douches, vaporisation, contre les névroses, les anémies, les affections gastro-intestinales; marbres, ardoises. — L'arr. a 10 cant., 194 comm., 70.000 h.; le cant. a 18 comm. et 15.940 h.

Armes de Bagnères-de-Bigorre.

Bagnères-de-Luchon, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 47 kil. de Saint-Gaudens, près du confluent de l'One et de la Pique, affl. de la Garonne; 3.740 h. (*Bagnérais*). Ch. de f. M. Eaux sulfureuses, qui s'emploient en boissons, bains, inhalations contre les maladies de peau, les rhumatismes, les affections des organes respiratoires, l'anémie, etc. Conserves alimentaires. — Le cant. a 31 comm. et 8.130 h.

Bagnes, comm. de Suisse (Valais), sur la Dranse Valaisane; 250 h., dans la *vallée de Bagnes,* où aboutissent des glaciers dont la débâcle occasionne souvent de grands désastres.

Bagneux [*gneû*], comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 3 kil. de Saumur; 1.500 h. Célèbre allée couverte.

Bagneux, comm. de la Seine, arr. et à 2 kil. de Sceaux; 2.270 h. Cimetière parisien. Pépinières. Combat contre les Prussiens le 13 octobre 1870; le commandant de Dampierre, des mobiles de l'Aube, y fut tué.

Bagni, v. d'Italie (prov. de Lucques); 11.000 h.

Bagni San Giuliano, comm. d'Italie (prov. de Pise); 20.000 h. Eaux thermales.

Bagno, nom de deux communes d'Italie (prov. de Florence). La première, *Bagno a Ripoli,* a 13.800 h.; la seconde, *Bagno di Romagna,* a 8.400 h. et possède des eaux thermales.

bagnole n. f. Mauvaise voiture. Grenier, taudis.

Bagnoles, hameau de l'Orne, comm. de Tessé-la-Madeleine, arr. et à 18 kilom. de Domfront; 50 h. (*Bagnolais*). Sources thermales et source ferrugineuse froide, qui s'emploient en boissons, bains, douches contre l'anémie, les varices, etc.

bagnolet [*lè*] n. m. ou **bagnolette** [*lè-te*] n. f. Coiffe de femme. (Vx.)

Bagnolet [*lé*], comm. de la Seine, arr. et à 10 kil. de Saint-Denis, dans la banlieue de Paris; 11.770 h.

Bagnolo, comm. d'Italie (prov. de Coni); 6.800 h. — Autre comm. (prov. de Mantoue); 6.000 h.

Bagnols, comm. de la Lozère, arr. et à 13 kilom. de Mende, sur le Lot; 440 h. (*Bagnolais*). Eaux sulfurées sodiques, qui s'emploient en boissons, bains, douches contre la syphilis, les maladies de peau, les laryngites, etc.

Bagnols, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 67 kilom. d'Issoire, sur la Tialle ; 1.910 h.

Bagnols-sur-Cèze [*gnol*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 27 kil. d'Uzès ; 4.580 h. (*Bagnolais*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins. — Le cant. a 17 comm. et 13.000 h.

Bagoas [*ass*] (*l'Eunuque*), favori d'Artaxerxès Ochus. Il empoisonna le roi, et fut à son tour empoisonné par Darius III Codoman (336 av. J.-C.).

bagotier [*gho-ti-é*] n. m. *Arg.* A Paris, individu qui attend les voyageurs dans les gares et suit leur voiture jusqu'à destination pour monter les bagages.

bagout [*ghou*] n. m. Bavardage hardi et effronté. (On écrit aussi BAGOU et BAOOUL.)

Bagration [*si-on*] (prince Pierre), général russe, né en Géorgie, blessé mortellement à la bataille de la Moskova ; m. à Sima (1765-1812).

Prince Bagration.

baguage [*gha-je*] n. m. Action de pratiquer sur un végétal l'incision annulaire. V. INCISION.

bague [*ghe*] n. f. (du lat. *bacca*, anneau de chaîne). Anneau d'or ou d'argent, que l'on met au doigt. Grand anneau qu'on enlève dans le jeu de baguenaudier. Moulure en forme d'anneau coupant une colonne dans sa hauteur. *Jeu de bagues*, jeu d'adresse consistant à enlever au galop d'un cheval, avec une lance ou une épée, des anneaux suspendus. Loc. prov. : *C'est une bague au doigt*, se dit d'une chose dont on tire facilement avantage. *Cela lui va comme une bague à un chat*, ne lui convient pas du tout. N. f. pl. Bagages. (Vx.)

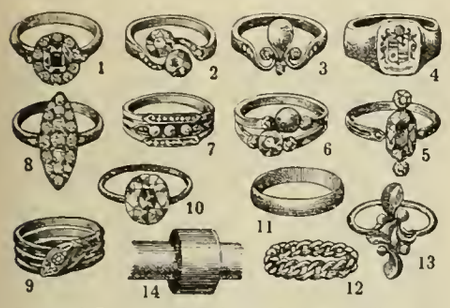

Bagues : 1. Entourage ; 2. Croisée ; 3. Duchesse ; 4. Chevalière ; 5. Anglaise ; 6. Jumelle ou deux corps ; 7. Rivière ; 8. Marquise ; 9. Serpent ; 10. Solitaire ; 11. Alliance ; 12. Gourmette ; 13. Ciselée, art nouveau ; 14. Bague (techn.).

baguenaude [*ghe-nô-de*] n. f. Fruit du baguenaudier.

baguenauder [*ghe-nô-dé*] v. a. Railler. (Vx.) V. n. S'amuser à des choses vaines et frivoles.

baguenauderie [*ghe-nô-de-ri*] n. f. Action de baguenauder. Paroles sottes et frivoles.

baguenaudier [*ghe-nô-di-é*] n. m. Celui qui baguenaude.

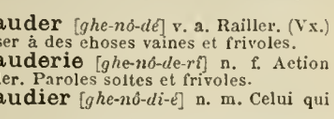

Baguenaudier.

Jeu d'anneaux qu'il s'agit d'enfiler, puis de désenfiler dans un certain ordre. Adjectiv. Qui s'occupe de baguenauderies : *écrivain baguenaudier*.

baguenaudier [*ghe-nô-di-é*] n. m. Arbrisseau de la famille des légumineuses, appelé aussi *faux séné*, et dont le fruit claque quand on le presse dans les doigts : *le baguenaudier croît dans toutes les régions chaudes et tempérées de l'Europe et de l'Asie.*

Baguenaudier.

baguer [*ghé*] v. a. Arrêter à grands points les plis d'une robe, d'un habit, etc., avant de coudre. (Syn. de FAUFILER.) Garnir de bagues : *baguer les doigts*. Pratiquer le baguage en arboriculture.

Baguer-Morvan, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr et à 27 kil. de Saint-Malo ; 1.970 h.

Baguer-Pican, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 28 kilom. de Saint-Malo ; 1.460 h.

baguette [*ghè-te*] n. f. (ital. *bacchetta ;* du lat. *baculus*, bâton). Petit bâton fort menu, plus ou moins long et flexible. *Mener quelqu'un à la baguette*, le conduire durement, avec hauteur. Au plur. Fustigation à l'aide de baguettes, châtiment militaire autrefois usité en France. *Archit.* Petite moulure ronde. *Baguette divinatoire*, bâton de coudrier, au moyen duquel on prétendait autrefois découvrir les sources d'eau cachées, les mines, les trésors enfouis, et même les traces des meurtriers et des voleurs. (Elle fit fureur au XVIe et au XVIIe siècle.) *Baguette de fée*, petit bâton avec lequel les fées étaient censées opérer leurs enchantements. *Baguette sidérale*, longue et étroite tablette couverte de caractères cabalistiques indiquant le décours des astres, et dont se servaient jadis les astrologues. *Baguette de chef de musique*, petit bâton qui sert à diriger les musiciens. *Baguettes de tambour*, petits bâtons courts terminés en forme d'olive et à l'aide desquels on bat du tambour. *Baguette de fusil*, tige de métal, de bois, de baleine, qui sert à charger ou à nettoyer un fusil.

Baguettes de tambour.

bagueur [*gheur*] n. m. *Techn.* Instrument pour placer les bagues aux extrémités des tubes des machines à vapeur. *Horlic.* Instrument pour faire des incisions annulaires sur l'écorce de certains arbres.

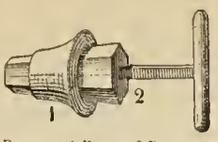

1 2

Bagueur : 1. Bague ; 2. Bagueur.

baguier [*ghi-é*] n. m. Petit coffret, écrin, coupe où l'on dépose des bagues et autres bijoux.

bah ! interj. qui marque l'étonnement, le doute, l'insouciance. *Ah bah !* Exclamation qui a les mêmes sens. Substantiv. : *des bah ! dédaigneux.*

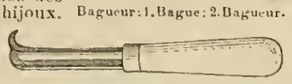

Bagueur (horlic.).

Bahama (ARCHIPEL DE) ou **îles Lucayes,** archipel anglais de l'Atlantique, au nord des grandes Antilles, dont il est séparé par le *canal de Bahama ;* 53.800 h. C'est dans une de ces îles (*San-Salvador*) que Colomb atteignit le nouveau monde (1492). Les abords en sont sans cesse exhaussés par les coraux.

Bahia ou **San-Salvador,** v. du Brésil, place forte et port sur la baie de Tous-les-Saints (Atlantique) ; 230.000 h. (*Bahianais*). — L'Etat homonyme a 426.417 kil. carr. et 1.920.000 h. Sucre, cigares.

Bahnsen [*sèn*] (Jules), philosophe pessimiste allemand, disciple de Schopenhauer, né à Tondern, m. à Lauenbourg (1830-1881).

bahr, mot arabe signifiant *eau, fleuve,* usité surtout dans la géographie africaine.

Bahram, nom de plusieurs rois sassanides.

Bahreïn ou **Aoual** (îLES), archipel du golfe Persique, près de la côte d'Arabie, sous le protectorat anglais. Célèbres pêcheries de perles.

Bahr-el-Abiad ou **Fleuve Blanc,** nom de la partie supérieure du Nil.

Bahr-el-Azrak ou **Fleuve Bleu,** riv. de l'Afrique orientale, une des deux branches dont la réunion forme le Nil.

Bahr-el-Ghazal (*fleuve des Gazelles*), rivière du Soudan oriental, qui se jette dans le Nil Blanc après avoir traversé d'immenses maréeages.

bahut [*ba-u*] n. m. Coffre de bois à couvercle bombé, servant au moyen âge à serrer des vêtements. Meuble ancien en forme d'armoire. Chaperon de mur, de forme bombée. *Arg. des éc.* Le lycée, l'école.

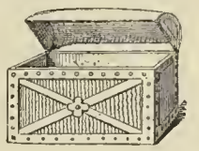

Bahut.

bahutier [*ba-u-ti-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique des bahuts, des coffres, des malles, etc.

bai [*bè*], **e** adj. (du lat. *badius,* brun). Se dit d'un cheval dont la robe est rougeâtre, avec crins et extrémités noirs : *jument baie.* Substantiv. : *de beaux bais.* N. m. Couleur baie : *un bai cerise.* Suivi d'un adjectif qui le qualifie, *bai* devient substantif et reste invariable : *des chevaux bai foncé.*

baïanisme [*nis-me*] n. m. Ensemble des doctrines théologiques de Baïus, qui contenaient en germe le jansénisme.

Baibourt, v. de la Turquie d'Asie (Arménie), sur le Tchorok ; 10.000 h. Tapis.

baie [*bè*] n. f. (b. lat. *baia*). Echancrure d'une côte : *la baie, quant à la grandeur, est intermédiaire entre le golfe et l'anse. Abusiv.* Golfe : *la baie d'Hudson.* ANT. **Cap, pointe, promontoire.** *Techn.* Ouverture de porte, de fenêtre.

— ENCYCL. *Techn.* Une baie se compose de trois parties : 1° la partie inférieure ou *seuil* pour les portes, *appui* pour les croisées ; 2° les deux parties latérales : *montants* ou *dosserets ;* 3° la partie supérieure : *linteau, traverse, poitrail* ou *plate-forme.*

baie n. f. (lat. *bacca*). Fruit charnu de divers arbres, tels que le laurier, le groseillier, etc. : *les baies n'ont pas de noyau, mais une ou plusieurs graines.*

baie n. f. Bourde, tromperie. (Vx.)

Baïes ou **Baja,** v. d'Italie, près de Naples ; 4.500 hab. Ruines de l'anc. *Baïæ,* lieu de plaisance célèbre sous l'empire romain, à cause de ses sources, de la beauté de son site.

Baïf (Lazare de), diplomate et humaniste français, né aux Pins, près La Flèche, m. en 1547. Il fut un des meilleurs humanistes de son temps.

Baïf (Antoine de), poète français, fils naturel du précédent, né à Venise (1522-1589) ; auteur des *Mimes* et des *Passe-temps,* un des sept de la Pléiade. Il voulait remplacer les vers rimés par des vers métriques, à la façon des anciens. Il avait de l'imagination et de la sensibilité, mais ses œuvres sont écrites avec une fluidité prolixe.

baignade [*bé, gn* mll., *a-de*] n. f. Action de se baigner : *aller à la baignade.* Endroit d'une rivière où l'on peut se baigner.

baignage [*bé, gn* mll., *a-je*] n. m. Action de baigner : *le baignage du chanvre, des prés.*

baignant [*bè, gn* mll., *an*], **e** adj. Se dit des cultures comme celle du riz aquatique, submergées la plupart du temps, et des prairies irriguées de Normandie.

baigner [*bé, gn* mll., *é*] v. a. (lat. *balneare*). Mettre dans le bain : *baigner un enfant. Fig.* Arroser, mouiller : *visage baigné de larmes.* Couler auprès, envelopper : *la mer baigne Royan.* V. n. Etre entièrement plongé : *fruits qui baignent dans l'eau-de-vie. Baigner dans le sang,* en être couvert. **Se baigner** v. pr. Prendre un bain : *il ne faut pas se baigner quand on vient de manger. Se baigner dans le sang,* en faire couler beaucoup, avec plaisir.

Baignes-Sainte-Radegonde, ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 13 kilom. de Barbezieux, sur le Charon, s.-affl. de la Charente ; 1.970 h. Eaux-de-vie. — Le cant. a 8 comm. et 6.200 h.

baigneur, euse [*bé, gn* mll., *eur, eu-ze*] n. Qui se baigne. Qui tient une maison de bains, qui prend soin des bains, ou qui aide les autres à se baigner.

baigneuse [*bè, gn* mll., *eu-ze*] n. f. Sorte de bonnet de femme. Vêtement, peignoir pour le bain.

Baigneuse (*la*), tableau d'Ingres (1855) ; corps de femme modelé avec science et fermeté. Statue de Falconnet (1757).

Baigneuse, d'ap. Falconnet.

Baigneuses (*les*), tableaux de Poelenburg ; — de Vnn Huysum (Louvre) ; — de Courbet (1853) ; etc.

Baigneux-les-Juifs [*bé, gn* mll., *eû*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 34 kil. de Châtillon-sur-Seine, près de la Seine naissante ; 420 h. — Le cant. a 15 comm. et 3.290 h.

baignoir [*bè, gn* mll.] n. m. Endroit d'une rivière où l'on se baigne.

baignoire [*bè, gn* mll.] n. f. Vaisseau dans lequel on se baigne. Loge de théâtre au rez-de-chaussée.

— ENCYCL. *Econ. dom.* Les baignoires affectent des formes diverses et sont ordinairement faites en zinc, en zinc émaillé, en marbre, etc. Différents appareils ont été inventés pour chauffer l'eau des baignoires. V. CHAUFFE-BAIN.

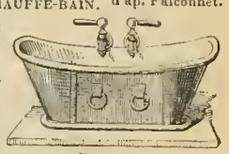

Baignoire.

Baïgorry (VALLÉE DE), vallée de la France dans le département des Basses-Pyrénées, qui fut autrefois un des districts du royaume de Basse-Navarre. Mine de cuivre. Le général Dubouquet, commandant l'armée des Pyrénées-Orientales, y battit les Espagnols en 1794.

Baïkal, lac de Russie d'Asie, dans la Sibérie méridionale, au nord des monts Saïansk et Yablonoï. Grande profondeur ; pêcheries d'esturgeons, saumons, etc. Il reçoit la Selenga et l'Angara supérieure ; il se déverse dans l'Iénisséi par l'Angara inférieure. Le Transsibérien le contourne au S.

Baikie (William, Balfour), voyageur anglais, né à Arbroath (Ecosse) ; m. à Sierra-Leone (1824-1864). On lui doit de curieuses découvertes sur le Soudan occidental.

bail [*ba, l* mll.] n. m. (bas lat. *ballium*). Contrat par lequel on cède la jouissance d'un bien meuble ou immeuble pour un prix et un temps déterminés : *tout bail doit être enregistré. Bail emphytéotique,* conclu pour un très grand nombre d'années (d'habitude 99 ans). Pl. des *baux.*

— ENCYCL. *Dr.* Le bail est une convention par laquelle on transfère à une personne, pour un temps déterminé, la jouissance d'une maison, de terres ou de toute autre espèce de biens, moyennant un certain prix, appelé *loyer* ou *fermage.*

On nomme *bailleur* le propriétaire de la chose louée ; *preneur,* celui qui prend la chose à bail. Le bailleur est obligé, par la nature du contrat, et sans qu'il soit besoin d'aucune stipulation particulière : 1° de délivrer au preneur la chose louée ; 2° d'entretenir cette chose en état de servir à l'usage pour lequel elle a été louée ; 3° d'en faire jouir paisiblement le preneur pendant la durée du bail.

Le preneur est tenu de trois obligations principales : user de la chose louée en bon père de famille ; payer le prix du bail aux termes convenus ; restituer la chose telle qu'elle a été réglée d'après l'état des lieux. A défaut d'*état des lieux,* le preneur est censé avoir reçu la chose en bon état de « réparations locatives. » On désigne sous ce nom les réparations et dépenses de menu entretien, qui sont toujours, sauf clause contraire, à la charge du preneur.

Celui-ci a le droit de sous-louer et de céder son bail, si le contrat ne le lui interdit pas. Lorsque le bail étant arrivé à expiration, le preneur reste en possession de la chose louée sans opposition du propriétaire, le bail se continue par *tacite* reconduction.

Le *bail à loyer* est le louage des maisons et celui des meubles. Le bail à *ferme* est celui des héritages ruraux ; il comprend deux modes principaux : 1° le *bail à ferme ordinaire,* dont le prix, payable en argent ou en nature, est toujours d'une somme ou d'une quantité fixe ; 2° le *bail à colonat partiaire* ou *colonage partiaire,* dans lequel le preneur cultive le fonds affermé sous condition du partage des fruits avec le bailleur. Quand ce partage a lieu par moitié, le colon partiaire est dit *métayer.*

Les baux écrits sous seing privé doivent être timbrés : ils sont soumis à un droit d'enregistrement (de 0 fr. 25 p. 100 sur le prix cumulé des années du bail) dans le délai de trois mois, sous peine d'un droit en sus de 62 fr. 50 au moins. Les locations verbales doivent être déclarées dans les vingt jours quand elles ne dépassent pas trois ans et le prix annuel de 100 francs. Le bailleur et le preneur sont tenus personnellement de l'enregistrement et de la déclaration ; en matière de location verbale, l'obligation de la déclaration incombe au bailleur, sauf recours contre le preneur.

Bail (Joseph), peintre français, né à Limonest (Rhône) en 1862. On lui doit des tableaux d'une couleur chaude et hardie, d'une exécution harmonieuse.

baile [*bè-le*] n. m. (du lat. *bajulus,* porteur). Régent, tuteur. Syndic. Ambassadeur de Venise à Constantinople. (Vx.) Nom donné à certains fonctionnaires de la monarchie capétienne.

bâillant [*bâ, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui bâille : *coquilles bâillantes.*

baillard [*ba, ll* mll., *ar*] n. m. *Bot.* et *agric.* Nom donné à plusieurs variétés d'orge.

Baillarger [*jé*] (François), médecin aliéniste français, né à Montbazon, m. à Paris (1806-1891) ; auteur de belles recherches sur les maladies mentales.

baille [*ba, ll* mll., *e*] n. f. (de l'ital. *baglia,* baquet). Grand baquet de forme tronconique, employé surtout par les marins. Baquet.

bâillement [*bâ, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de bâiller.

bailler [*ba, ll* mll., *é*] v. a. (du lat. *bajulare,* porter). Mot vieilli qui signifie Donner : *bailler des coups, de l'argent ; bailler à ferme sa propriété.* En faire accroire : *vous me la baillez belle.*

bâiller [*bâ, ll* mll., *é*] v. n. (vx fr. *baailler ;* — du bas lat. *badare,* ouvrir la bouche). Respirer en ouvrant convulsivement la bouche : *on bâille de sommeil, de fatigue, de faim, d'ennui. Par ext.* Etre mal joint, s'entr'ouvrir : *porte qui bâille.* — On n'écrit pas : *bâiller,* mais *bayer aux corneilles.*

baillet [*ba, ll* mll., *è*] adj. m. Se dit d'un cheval qui est d'un roux tirant sur le blanc : *cheval baillet.*

Baillet [*ba, ll* mll., è] (Adrien), prêtre et érudit français, né à La Neuville, près Beauvais, m. à Paris (1649-1706). On lui doit les *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs.*

Bailleul [*ba, ll* mll., *eul*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 17 kil. d'Hazebrouck, sur la Becque, affl. de la Lys; 13.570 h. (*Bailleulois*). Ch. de f. N. Brasseries, dentelles. — Le cant. Nord-Est a 4 comm. et 18.890 h.; le cant. Sud-Ouest a 6 comm. et 13.800 h.

bailleur, eresse [*ba, ll* mll., *eur, e-rè-se*] n. Qui donne à bail. *Bailleur de fonds,* qui fournit de l'argent. ANT. **Cessionnaire, preneur.**

— ENCYCL. Le bailleur de fonds est un prêteur dont la situation est régie par les principes du contrat de prêt. Celui qui prête aux comptables publics, aux officiers ministériels, etc., les sommes nécessaires pour la constitution de leur cautionnement, jouit d'un privilège de second ordre sur ledit cautionnement, mais les créanciers pour faits de charge viennent en première ligne.

bâilleur, euse [*bâ, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Qui bâille souvent.

bailli [*ba, ll* mll.] n. m. (du vx fr. *baillir,* administrer). Officier d'épée ou de robe, qui en France rendait la justice au nom du roi ou d'un seigneur.

— ENCYCL. Les baillis étaient des fonctionnaires salariés et révocables, qui avaient pour mission de représenter le royauté dans les provinces et d'exercer un contrôle sur les officiers locaux d'origine féodale. Ils avaient pour similaires dans le Midi les sénéchaux. Philippe Auguste leur assigna pour la première fois un rôle précis en 1190. Ils étaient à la fois, à l'origine, des agents administratifs, financiers, militaires et judiciaires. Avec le temps, ces diverses fonctions furent partagées entre plusieurs titulaires, et l'importance des baillis diminuée d'autant.

bailliage [*ba, ll* mll., *a-je*] n. m. Tribunal jugeant au nom et sous la présidence d'un bailli : *procureur du roi au bailliage.* Juridiction d'un bailli : *la Révolution supprima les bailliages.*

bailliager [*ba, ll* mll., *a-jé*], **ère** adj. Qui appartient à un bailliage.

baillie [*ba, i, ll* mll.] n. f. Fonction d'un baile. (Vx.)

baillistre [*ba, ll* mll., *is-tre*] n. m. Celui qui avait la garde et tutelle de mineurs nobles. (Vx.)

baillive [*ba, ll* mll.] ou **baillie** [*ba, ll* mll., *i*] n. f. Femme d'un bailli. (Vx.)

Baillon [*ba, ll* mll., *on*] (Ernest-Henri), botaniste français, né à Calais, m. à Paris (1827-1895); auteur d'un remarquable *Dictionnaire de botanique.*

bâillon [*bâ, ll* mll., *on*] n. m. Tampon ou objet quelconque que l'on met dans ou sur la bouche de quelqu'un pour l'empêcher de crier. *Mettre un bâillon d'or à quelqu'un,* acheter son silence. Sorte de muselière qu'on met aux veaux pour les empêcher de teter.

bâillonnement [*bâ, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action de bâillonner.

bâillonner [*bâ, ll* mll., *o-né*] v. a. Mettre un bâillon. *Fig.* Réduire au silence : *bâillonner la presse.*

bailloque [*ba, ll* mll.] n. f. Plume d'autruche femelle, peu estimée.

Baillot [*ba, ll* mll., *o*] (Pierre-François de Salcs), violoniste français; né et m. à Paris (1771-1842).

baillotte [*ba, ll* mll., *o-te*] n. f. Sorte de baquet.

Bailly [*ba, ll* mll., *i*] (Jean-Sylvain), littérateur et astronome distingué, né et m. à Paris (1736-1793). Président de la Constituante lors de la célèbre séance du Jeu de paume, et maire de Paris après la prise de la Bastille, il perdit sa popularité lorsqu'il eut fait exécuter la loi martiale contre les pétitionnaires assemblés au Champ-de-Mars pour demander la déchéance de Louis XVI, arrêté à Varennes. Il fut exécuté en 1793. On fait quelquefois, en littérature, allusion à un épisode de sa mort : les apprêts de son supplice furent d'une longueur excessive; ses membres, glacés par le froid et la pluie, s'agitaient involontairement : « Tu trembles, Bailly ? lui dit un des assistants. — Oui, mon ami, mais c'est de froid, » répondit-il simplement. On lui doit d'excellents travaux sur l'histoire de l'astronomie et des *Souvenirs.*

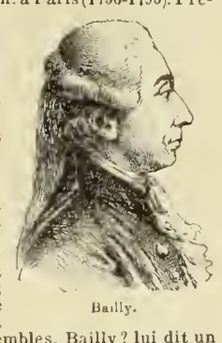
Bailly.

Bailly (Antoine), architecte français, né et m. à Paris (1810-1892). Paris lui doit le tribunal de commerce, la mairie du IVe arr., le lycée Saint-Louis, etc.

bain [*bin*] n. m. (lat. *balneum*). Eau ou autre liquide dans lequel on se baigne : *les bains hygiéniques doivent être tièdes.* Immersion du corps ou d'une partie du corps dans l'eau ou dans tout autre liquide, dans un gaz, dans de la vapeur d'eau, et aussi dans des substances solides (boues, sable) : *le bain froid doit être court. Fond de bain,* linge dont on garnit une baignoire. Liquide dans lequel on plonge une substance pour la soumettre à une préparation quelconque : *bain de fixage.* Pl. Etablissement de bains. Eaux thermales ou minérales : *les bains de Vichy, de Luchon.* Loc. fam. : *Envoyer quelqu'un au bain,* lui faire comprendre vivement qu'il vous importune. *Bain de pied,* ce qui déborde d'une tasse, d'un verre, dans la soucoupe. Loc. prov. : *C'est un bain qui chauffe,* se dit quand le soleil frappe des nuages épais présageant la pluie.

— ENCYCL. *Archéol.* L'usage des bains chauds ou froids a existé chez les Grecs comme chez les Egyptiens et les Perses. Dans l'Athènes du ve siècle, les bains chauds étaient d'un usage courant, ainsi que les bains de vapeur : il y eut des bains publics et des bains privés. Chez les Romains, le luxe des bains se raffina sous l'empire et l'on vit se dresser ces magnifiques établissements de bains ou *thermes* qui étaient des lieux de réunion très fréquentés de la société romaine; on y trouvait le *caldarium* pour le bain chaud; le *frigidarium* pour le bain froid; le *tepidarium,* dont la température douce servait de transition; le *sudatorium* ou étuve, etc. Dans l'ancien régime, les *estuves* ou maisons de bains chauds étaient soumises à des règlements spéciaux. L'usage des bains portés à domicile a été introduit d'Allemagne en France vers 1819.

L'usage des bains est très répandu en Orient, par suite des prescriptions de l'islam qui enjoint à tout homme souillé de se laver le corps entier.

— *Thérap.* Les bains sont liquides, gazeux ou solides. *Liquides :* ils sont composés d'eau simple ou d'eau contenant en dissolution ou en suspension diverses substances. Les bains médicamenteux les plus usités sont : les bains *alcalins* (500 gr. de carbonate de sodium pour un bain) qui sont toniques; les bains *sulfureux* employés contre les maladies de peau et les rhumatismes; les bains d'amidon (250 gr.) ou de son (500 gr.) qui sont adoucissants; les bains de tilleul, calmants; les bains sinapisés (50 à 200 gr. de farine de moutarde) qui sont dérivatifs, etc. On peut donner les bains froids ou chauds, les premiers doivent être de peu de durée, de 5 à 15 minutes; les bains *chauds* ou *tièdes* ne doivent jamais dépasser 30 minutes, car ils affaiblissent et peuvent produire la syncope. Il est bon de ne prendre les bains qu'à la fin de la digestion; cependant, parfois, on les ordonne *immédiatement* après un léger repas. Les bains simples peuvent être pris tous les jours, les bains médicamenteux nécessitent l'indication d'un docteur. *Gazeux :* les bains gazeux sont les bains de vapeur ou d'air chauffé qui sont employés contre l'obésité ou les rhumatismes et les bains d air comprimé utilisés contre certaines affections des voies respiratoires. *Solides :* les bains solides sont les bains de boues minérales, les bains de sable utilisés contre les douleurs articulaires et le rachitisme.

Ordre civil du Bain.

Ordre militaire du Bain.

Il faut encore signaler les bains d'eaux minérales utilisés contre les affections les plus diverses et les bains de mer si efficaces dans la scrofule et les tuberculoses locales. Enfin, de plus en plus, on utilise les bains électriques et les bains de lumière, mais leurs indications ne sont pas toujours bien nettes.

Bain (*ordre du*), ordre de chevalerie anglais, institué en 1399 par Henri IV, roi d'Angleterre, réorganisé en 1725 par Georges Ier, puis par Georges III en 1825 et enfin par la reine Victoria en 1847. Il comprend des grands-croix, des commandeurs et des chevaliers, les uns militaires, les autres civils; la décoration militaire est une croix à huit pointes; la décoration civile est formée par le médaillon central de l'insigne militaire allongé en ellipse. Pour les deux, le ruban est rouge.

Bain [*bin*] (Alexandre), philosophe anglais, de l'école expérimentale, né et m. à Aberdeen (1818-1903); auteur de la *Logique* et de la *Science de l'éducation.*

Baincthun, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 6 kilom. de Bethune; 1.870 h.

Bain-de-Bretagne, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 41 kil. de Redon; 4.870 h. Ch. de f. O. Tanneries. — Le cant. a 9 comm. et 17.150 h.

bain-marie [*bin-ma-ri*] n. m. Manière de chauffer certains corps, qui consiste à les placer non sur le feu, mais dans un vase contenant de l'eau que l'on chauffe directement : *on cuit au bain-marie les aliments très susceptibles de se brûler.* Ustensile composé d'un double récipient dont le premier contient l'eau et le second la substance à chauffer. Réservoir à eau chaude d'un fourneau de cuisine. Pl. des *bains-marie.*

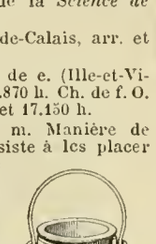
Bain-marie.

Bains, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 9 kil. du Puy; 1.500 h.

Bains, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 7 kilom. de Redon; 2.710 h.

Bains-les-Bains [*bin*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 30 kil. d'Epinal, sur le Baignerot; 2.380 h. Eaux thermales chlorurées sodiques. Fabriques de clous. — Le cant. a 12 comm. et 9.670 h.

Baïocasses ou **Bodiocasses,** peuple de la Gaule, dans le Calvados actuel, région de Bayeux. — Un *Baïocasse* ou *Bodiocasse.*

baïonnette [*ba-i-o-né-te*] n. f. (de *Bayonne,* ville où cette arme fut d'abord fabriquée). Sorte de long poignard qui s'adapte au bout d'un fusil : *Louvois donna la baïonnette à l'infanterie française.*

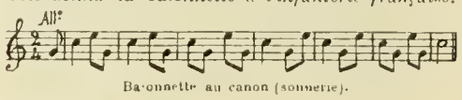
Baïonnette au canon (sonnerie).

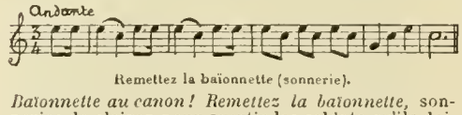

Remettez la baïonnette (sonnerie).

Baïonnette au canon ! Remettez la baïonnette, sonneries de clairon pour avertir les soldats qu'ils doivent mettre ou retirer la baïonnette. *Par ext.* Fantassin, force armée : *assiéger une ville avec vingt mille baïonnettes.*

— ENCYCL. La baïonnette, utilisée pour la première fois, dit-on, par les troupes de Catinat à la journée de la Marsaille, fut perfectionnée par Vauban, qui imagina un dispositif en douille permettant de la fixer au bout du fusil sans gêner le tir. La baïonnette du fusil de guerre français est à lame quadrangulaire, et ses blessures sont exceptionnellement dangereuses.

Baïonnettes : A, épée-baïonnette; B, baïonnette à douille; C, sabre-baïonnette.

baïoque [*ba-io-ke*] n. f. (ital. *baiocco*). Petite monnaie des anciens Etats romains, valant un peu plus de 5 centimes.

baïrak [*rak*] n. m. (mot turc signif. *drapeau, enseigne*). Etendard d'un régiment de janissaires.

baïrakdar n. m. Porte-drapeau d'un régiment de janissaires.

baïram [*ba-i-ram*] ou **beïram** [*bè-i-ram*] n. m. (mot turc). Nom des deux fêtes principales des musulmans, dont l'une se célèbre après le jeûne du Ramadan, et l'autre soixante-dix jours plus tard.

Bais [*bè*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 20 kil. de Mayenne, sur l'Aron, affl. de la Mayenne; 1.650 h. — Le cant. a 9 comm. et 11.480 h.

Bais [*bè*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 16 kil. de Vitré : 2.540 h.

baisailler [*bé-za, ll* mll., *é*] v. a. Syn. de BAISOTER. (S'est employé autref. dans le sens de faire des visites ennuyeuses.)

Baïse [*bè-i-ze*] (la), riv. de France, qui naît au plateau de Lannemezan, arrose Mirande, Condom, Nérac, et se jette dans la Garonne (r. g.); cours 180 kil., dont une partie navigable.

baisemain [*bé-ze-min*] n. m. Honneur que le vassal rendait à son seigneur. Cérémonie usitée dans certaines cours, et qui consiste à baiser la main du prince. Pl. *Fam.* Civilités, compliments : *offrir ses baisemains à quelqu'un.*

baisement [*bè-ze-man*] n. m. Action de baiser les pieds des pauvres le jeudi saint ou la mule (pantoufle) du pape.

baiser [*bé-zé*] n. m. Action de baiser : *baiser de paix. Baiser de Judas,* de traître. **Baiser Lamourette.** V. LAMOURETTE.

Baiser de Judas, scène de la Passion qui a souvent inspiré les peintres : Ary Scheffer, Hébert (Luxembourg); Flandrin (Saint-Germain-des-Prés, à Paris), etc.

Baiser de Judas, d'après Flandrin.

Baisers (*les*), de Jean Second; poésies érotiques, écrites en latin, d'une grâce charmante (1541).

baiser [*bè-zé*] v. a. (lat. *basiare*). Appliquer, poser ses lèvres sur : *baiser la main, un crucifix. Poétiq.* Effleurer : *l'onde qui baise le rivage. Fig.* et *ironiq. Baiser les mains à quelqu'un,* lui témoigner qu'on n'est pas de son avis, qu'on ne fera pas ce qu'il désire : *vous prêter de l'argent ? je vous baise les mains. Baiser les pieds, la poussière des pieds de quelqu'un,* lui donner d'humbles marques de respect, de soumission. *Baiser la terre,* manquer de noblesse, d'élévation. (V. BABOUIN.) **Se baiser** v. pr. *Techn.* Etre en étroit contact, collé avec : *pains qui se baisent dans le four.*

baiseur, euse [*bé-zeur, eu-ze*] n. Personne qui a la manie de donner des baisers.

Baisieux [*bè-zi-eû*], comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Lille; 1.930 h. Ch. de f. N. Couleurs d'aniline.

baisoter [*bé-zo-té*] v. a. Donner des baisers répétés.

baissant [*bè-san*], **e** adj. Qui décline, s'affaiblit : *au soleil baissant; à la marée baissante.* N. m. Reflux : *au baissant de l'eau.*

baisse [*bè-se*] n. f. Mouvement d'une surface dont le niveau décroît : *la baisse des eaux.* Diminution du prix des marchandises, des fonds publics, des actions, etc. : *la baisse des sucres, des valeurs minières. Jouer à la baisse,* spéculer sur la baisse des fonds publics. *Actions qui sont en baisse,* Se dit au *fig.* quand le crédit, les chances, etc., de quelqu'un, diminuent : *il ne se mariera pas, ses actions sont en baisse auprès de la famille.* ANT. **Hausse, élévation.**

baissement [*bé-se-man*] n. m. Action de baisser.

baisser [*bè-sé*] n. m. Action, mouvement de ce qui baisse : *au baisser du rideau.* ANT. **Lever.**

baisser [*bé-sé*] v. a. (rad. *bas*). Mettre plus bas : *baisser un tableau, une glace.* Diminuer de hauteur : *baisser un tabouret à vis.* Rabattre : *baisser son voile. Fig. Baisser l'oreille,* être honteux, confus. *Baisser pavillon,* céder. V. n. Aller en diminuant : *les rivières baissent en été.* S'affaiblir : *la vue baisse avec l'âge.* **Se baisser** v. pr. Se courber. Loc. prov. : *Il n'y a qu'à se baisser et prendre* (ou *pour en prendre*), c'est une chose très facile à faire, à obtenir. ANT. **Elever, monter, lever, hausser.**

baissier [*bè-si-é*], **ère** n. Personne qui à la Bourse, spécule sur la baisse des fonds publics. ANT. **Haussier.**

baissière [*bè-si-è-re*] n. f. Reste du vin quand il approche de la lie. Enfoncement où séjourne l'eau de pluie, dans une terre labourée.

baisure [*bé-zu-re*] n. f. Endroit où un pain en a touché un autre dans le four.

Baisy-Thy, comm. de Belgique (Brabant), arr. de Nivelles; 2.700 h. Patrie de Godefroy de Bouillon.

baître [*bè-tre*] n. m. Un des noms du grèbe.

Baïus ou **Baïon** (Michel DE BAY, connu sous le nom de), théologien, né dans le Hainaut (1513-1589); professeur d'Ecriture sainte et chancelier de l'Université de Louvain (1575). Ses doctrines (*baïanisme*), condamnées par la bulle *In globo* de Pie V, furent en partie reprises par les jansénistes.

Baixas [*bè-ksass*], comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 9 kil. de Perpignan, au pied des Corbières; 2.560 h. Vins, distilleries, marbres.

Baja, v. d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Bács), près du Danube; 19.000 h. Blé, vins.

Bajazet [zè] **Ier,** né en 1347, sultan des Turcs (1389); conquit l'Asie Mineure, battit les chrétiens à Nicopolis (1396), puis fut vaincu et fait prisonnier par Tamerlan à Aucyre (1402); m. en 1403. — **Bajazet II,** né en 1447, sultan de 1481 à 1512; fut empoisonné par son fils Sélim.

Bajazet Ier.

Bajazet, tragédie en cinq actes et en vers de Racine (1672); le sujet est tiré de l'histoire ottomane. Le poète y a peint l'ambition dans le vizir Acomat, et dans Roxane l'amour passionné et jaloux. Quelques vers en sont souvent cités, notamment cette parole d'Acomat :

Nourri dans le sérail, j'en connais les détours...

Bajocasses. *Hist.* V. Baïocasses.

bajocien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Se dit de la partie inférieure du terrain jurassique moyen ou *oolithe inférieur.* N. m. : *le bajocien.*

bajoue [*joû*] n. f. Partie de la tête d'un animal, particulièrement du veau et du cochon, qui s'étend depuis l'œil jusqu'à la mâchoire. (S'emploie aussi comme syn. de *abajoue.*) *Par dénigr.* Joue humaine pendante.

bajoyer [*joi-ié*] n. m. Mur qui consolide les berges d'une rivière aux abords d'un pont, d'une écluse, etc. Partie latérale d'une écluse.

Bakalais, peuple nègre du Gabon, sur les deux rives de l'Ogooué. D'un prognathisme exagéré, ils sont très batailleurs, très malpropres, et le sens moral leur manque complètement.

Bakel, v. et poste fortifié du Soudan français; 3.000 h. Sur le Sénégal, à 560 kil. E. de Saint-Louis. Commerce important de gomme, arachides.

Baker [*kèr*] (sir Samuel), voyageur anglais, né à Londres (1821-1893). Il explora l'Afrique centrale et découvrit le lac Albert-Nyanza en 1864; on lui doit de nombreux récits de ses voyages.

Bakewell, v. d'Angleterre (Derby), sur la Wye, affl. du Derwent; 13.000 h. Sources minérales ferrugineuses, mine de plomb.

Bakhmout [*mout*], v. de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav); 20.000 h. Sel gemme.

Bakhoy, nom de la branche principale du Sénégal. Ses sables charrient des paillettes d'or.

Bakhtschi-Saraï, v. de Russie (Crimée, gouv. de Tauride), sur le Tchourouksou; 15.000 h. Fabrique de cuir. C'est l'ancienne capitale de la Crimée sous les Khans tatares.

Baki (Molla-Mahmoud-Abdul), le plus célèbre poète lyrique turc, né à Constantinople en 1526, m. en 1600; auteur du *Divan,* protégé de Soliman le Grand.

Bakony-Wald, chaîne de montagnes de Hongrie, entre le Raab et le lac Balaton.

Bakou, v. russe, sur la mer Caspienne, ch.-l. de gouv., dans la presqu'île d'Apchéron; 112.250 h. Extraction et exportation considérable de pétrole. — Le gouv. de Bakou a 790.000 h.

Bakounine (Michel), révolutionnaire russe et philosophe communiste, l'un des chefs de l'Internationale, né à Torjok, m. à Berne (1814-1876).

bal n. m. (du bas lat. *ballare,* danser). Assemblée où l'on danse. Local où l'on danse. *Bal paré,* bal où l'on n'est admis qu'en toilette spéciale. *Bal masqué, costumé, travesti,* bal auquel on doit se rendre avec un masque ou un déguisement. *Bal de têtes,* bal où l'on va en costume de soirée, mais avec une tête grimée, grotesque, etc. *Ouvrir le bal,* être le premier à danser. *Bal blanc,* bal de jeunes filles. *Arg. milit.* Peloton de punition. *Pop.* Querelle, volée : *donner un bal à quelqu'un.* Pl. des *bals.*

— Encycl. En France, on fait remonter l'origine des bals aux dernières années du XIVe siècle. On cite le bal donné par Charles V (1378), celui où Charles VI faillit être brûlé vif (1398) [*bal des Ardents*]; celui que Louis XII donna à Milan (1500). On vit des bals très brillants sous les Valois, et de nouveau sous Louis XIV, qui avait un goût très vif pour la danse. Au commencement du XVIIIe siècle, les bals masqués du Palais-Royal et de Sceaux furent célèbres. En 1715, le Régent permit les bals publics trois fois par semaine dans la salle de l'Opéra. Ce fut le premier bal public; mais les établissements de ce genre ne tardèrent pas à se multiplier, surtout au début de la Révolution, pendant le Directoire (Tivoli, le parc Monceaux, l'Elysée-Bourbon), sous Louis-Philippe (la Grande-Chaumière, la Closerie des Lilas, le bal Chicard, Mabille, Valentino) et sous le second Empire (Musard, Elysée-Montmartre); de nos jours, ils ont à peu près disparu.

Balaam, prophète ou devin dont il est parlé dans les Ecritures. Envoyé par Balak, roi de Moab, pour maudire les Israélites qui approchaient, le devin, monté sur une ânesse, s'en alla à leur rencontre; mais, pendant qu'il était en chemin, un ange, tenant une épée nue à la main, se présenta devant l'ânesse, qui s'enfuit à travers champs et, douée tout à coup de la parole, reprocha à son maître sa dureté. Dieu ouvrit alors les yeux de Balaam; il bénit le peuple qu'il avait pour mission de maudire. (*Bible.*)

balade n. f. *Pop.* Promenade : *aller en balade.*

balader [*dé*] v. a. *Pop.* Promener : *balader ses enfants.* V. n. et Se balader v. pr. *Pop.* Flâner, errer, se promener sans but.

baladeur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Se dit d'une personne qui aime à se balader. *Autom. Train baladeur,* système d'engrenages que l'on déplace à volonté pour obtenir les changements de vitesse.

Baladeuse.

baladeuse [*deu-ze*] n. f. Voiture de marchand ambulant. Voiture sans traction propre, que l'on accroche à un tramway.

baladin, e n. (du vx fr. *baller,* danser). Bouffon de comédie, saltimbanque; paillasse. *Par dénigr.* Comédien, acteur. *Fig.* Mauvais plaisant.

— Encycl. Vers 1678, l'usage se généralisa d'appeler *baladins* les acteurs forains et, par extension, les charlatans, les opérateurs, les vendeurs de drogues, qui, par leurs lazzis, amassaient la foule autour d'eux. Eu tête figure Tabarin; puis viennent Guillot Gorju, Bruscambille et Jean Farine, qui furent de simples baladins avant de devenir les premiers comédiens de l'hôtel de Bourgogne; Gilles le Niais, qui tenait ses séances sur le Pont-Neuf; le baron de Grattelard, valet du charlatan Desiderio Descombez; Gringalet, Gogueln, Franc-à-tripes, Jean des Vignes, Jean Doucet. Bobèche et Galimafré, venus plus tard, furent surtout des *paradistes.*

baladinage n. m. Propos, métier de baladin; farce, parade. Plaisanterie de mauvais goût.

baladiner [*né*] v. n. Faire le baladin, le bouffon.

balæniceps [*lé-ni-sèpss*] n. m. (du lat. *balæna,* baleine, et *ceps,* tête). Genre d'échassiers, de la famille des hérodiidés, comprenant des oiseaux d'Afrique à bec démésurément développé. (Cette singularité lui a fait donner le nom de *bec-en-sabot.*)

balafo ou **balafon** n. m. Instrument de musique en usage sur la côte occidentale d'Afrique. (Il est formé par des lames de bois dur accordées diatoniquement et sous chacune desquelles est une calebasse creuse qui fait boîte de résonance.)

balafre n. f. (partic. péjor. *bas,* et anc. allem. *leffur,* lèvre). Longue blessure au visage et, plus souvent, la cicatrice qui en reste.

balafré, e adj. Personne qui a une balafre : *Henri de Guise fut surnommé* le Balafré.

balafrer [*fré*] v. a. Blesser en faisant une balafre.

Balaghât, district de l'Inde centrale anglaise (Gondvand), peuplé de 170.000 hab.; ch.-l. *Bourha.* — District de l'Inde centrale anglaise (Nagpour); 383.000 hab. Ces deux districts formaient ensemble autref. le roy. de Karnate.

Balagny-sur-Thérain, comm. de l'Oise (arr. de Senlis); 1.200 h. Filatures. Papiers peints.

Balaguer (Victor), historien et homme politique espagnol, poète et écrivain catalan, né à Barcelone, m. à Madrid (1824-1901). Il a écrit des poésies et de remarquables drames.

balai [*lé*] n. m. (du celt. *balan,* genêt). Faisceau de jonc, de plumes, de crin, de bruyère, etc., pour nettoyer. *Manche à balai,* bâton au bout duquel est fixé le balai. *Fig.* et *fam.* Personne très maigre. *Electr.* Assemblage de fils de cuivre produisant contact entre un corps en mouvement et un collecteur ou producteur d'électricité : *les dynamos sont munies de balais. Fauconn.* Queue des oiseaux. *Vénér.*

Balais : 1. De bruyère; 2. De crin; 3, 4. De paille.

Bout de la queue des chiens. *Donner un coup de balai,* renvoyer des fonctionnaires, des domestiques. Expédier des affaires. *Rôtir le balai,* mener une vie de désordre. *Le balai de l'estomac,* les épinards, qui se digèrent très facilement.

— Encycl. Pour nettoyer les étables, les basses-cours, on se sert de balais de bouleau. Ceux de houx sont les plus convenables pour enlever des prairies les feuilles, les pailles, le fumier et le menu bois. Pour les pièces carrelées ou parquetées, on se sert généralement de balais de crin; pour les tapis, de balais de chiendent. Une excellente précaution à prendre, lorsqu'on se sert d'un balai, c'est de l'humecter légèrement avant de s'en servir, pour éviter de soulever des poussières.

balais [*lé*] adj. m. (pers. *bad akchân*). Se dit d'un rubis de couleur rose ou rouge violacé : *rubis balais.*

Balaïtous [*touss*], sommet du sud-ouest des Hautes-Pyrénées (3.148 m.).

Balak-Hissar, v. de la Turquie d'Asie, prov. de Khodavendikiar; 14.000 h. Aux environs, sources minérales.

Balakirev (Mily Alexeïewitch), compositeur russe, né à Nijni Novgorod en 1837; auteur de remarquables compositions symphoniques : *Thamar, la Russie,* etc.

Balaklava, port de Crimée, sur la mer Noire; 2.500 h. L'armée anglo-française l'occupa de 1854 à 1856. Le 25 octobre 1854, combat entre les Russes et les Anglais, célèbre par la charge héroïque, mais folle de la cavalerie anglaise commandée par lord Cardigan, qui fut exterminée.

Balan, comm. des Ardennes, arr. et à 2 kil. de Sedan; 1.430 h. Fabrique de savons; fonderies; tissage.

balance n. f. (lat. *bilanx;* de *bis,* deux fois, et *lanx,* bassin). Instrument pour peser : *on distingue la balance commune, la balance Roberval, la bascule, la romaine.* Emblème de la Justice. Sorte de filet pour pêcher les écrevisses. *Comm.*

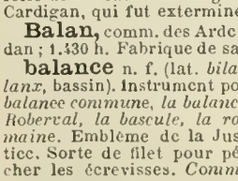

Balance Roberval.

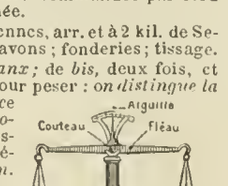

Balance commune.

Equilibre entre le débit et le crédit : *faire la balance des affaires d'une année. En balance,* dans l'indécision. *Faire pencher la balance,* faire prévaloir. *Mettre en balance,* comparer. *Mettre, jeter quelque chose dans la balance,* dire, faire quelque chose qui provoque un résultat définitif. *Econom. pol. Balance du commerce,* différence entre les importations et les exportations.

— Encycl. La balance ordinaire se compose d'une barre métallique rigide appelée *fléau,* traversée perpendiculairement à sa longueur par trois prismes d'acier appelés *couteaux;* l'un de ces prismes, placé au milieu du fléau, repose par une de ses arêtes sur deux petits plans d'acier ou d'agate fixés à l'extrémité d'une colonne qui, par suite, soutient le fléau. Les deux autres couteaux, placés aux extrémités du fléau et disposés en sens inverse du premier, servent à supporter : l'un le corps à peser, l'autre les poids marqués destinés à faire équilibre au corps.

Pour qu'une balance soit bonne, il faut : 1° qu'elle soit *juste,* c'est-à-dire qu'elle reste horizontale lorsque l'on place des poids égaux dans chacun des deux plateaux; 2° qu'elle soit *sensible,* et elle l'est d'autant plus que l'inclinaison du fléau est plus grande pour un même poids ajouté en surcharge dans l'un des plateaux.

— *Br.* Les balances des marchands, surveillées par la police, sont soumises à la vérification et au poinçonnage. Toute *romaine* à deux côtés doit comprendre la division zéro sur le côté faible de l'instrument; en outre, les indications du côté fort doivent faire suite sans solution de continuité à celles du côté faible. Chacune des deux parties de la graduation doit s'étendre jusqu'à l'extrémité du fléau. Dans toute romaine à un seul côté, dont la portée ne dépasse pas 40 kilogrammes, la graduation doit commencer à zéro. Si la portée est supérieure à 40 kilogrammes, la graduation doit commencer à un degré quelconque, selon les charges au pesage desquelles l'instrument est plus spécialement destiné. La graduation doit d'ailleurs s'étendre toujours jusqu'à l'extrémité du fléau. Dans tous les cas où la romaine est munie de trois organes de suspension, le point d'attache de la charge doit seul avoir la forme d'un crochet ouvert; les deux autres organes de suspension destinés à porter l'instrument, doivent être des anneaux complètement fermés. Si la romaine n'a que deux organes de suspension, l'un et l'autre peuvent indistinctement affecter la forme d'un crochet ouvert.

— *Comptab.* En matière de comptabilité, publique ou commerciale, la balance ou solde est la différence entre le débit et le crédit d'un compte; l'addition de cette différence au côté le plus faible égalise les totaux. La balance *générale* égalise tous les comptes ouverts au grand livre; la balance de *sortie* est la contre-partie de la balance d'*entrée,* et réciproquement. Le débit de l'une correspond au crédit de l'autre.

Balance (la), un des douze signes du zodiaque

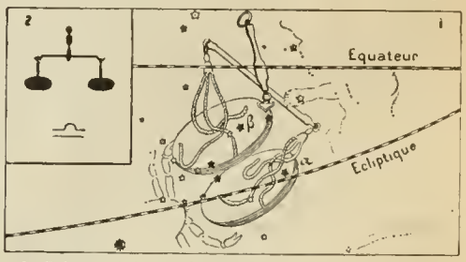

La Balance : 1. D'après l'atlas Flamsteed; 2. Représentation dans les calendriers et annuaires.

correspondant au mois d'octobre, et ainsi appelé parce qu'à cette époque, les jours sont égaux aux nuits.

balancé n. m. Pas de danse.

balancelle [*sè-le*] n. f. Grosse embarcation de mer à un seul mât, des côtes d'Italie et d'Espagne.

Balancelle.

balancement [*man*] n. m. Mouvement par lequel un corps penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. *Fig.* Hésitation.

balancer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *je balançai, nous balançons.*) Mouvoir tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : *le vent balance les arbres. Fig.* Peser, examiner : *balancer le pour et le contre.* Etablir la différence entre le débit et le crédit : *balancer un compte.* Compenser : *ses vertus balancent ses vices.* Rendre incertain : *balancer la victoire. Fam.* Mystifier : *on balance le peuple avec des promesses illusoires.* Renvoyer, quitter : *balancer un employé.* V. n. Hésiter, être en suspens : *il n'y a pas à balancer.* Etre incertain : *la victoire balança longtemps.* Se balancer v. pr. Se placer sur la balançoire et la mettre en oscillation; se mouvoir en penchant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre : *l'ours se balance en marchant. Comm.* Se solder.

balancerie [*ri*] n. f. Fabrique, fabrication de balances.

balancier [*si-é*] n. m. Pièce dont le balancement règle le mouvement d'une machine : *le balancier d'une horloge.* Long bâton des danseurs de corde, qui leur sert à tenir l'équilibre. *Balancier d'une machine à vapeur,* organe qui permet de transmettre le mouvement du piston de la machine à un arbre moteur à l'aide d'une bielle ou d'une manivelle. *Balancier monétaire,* machine pour frapper les monnaies.

— Encycl. Le balancier monétaire, inventé vers la fin du XVIe siècle et perfectionné en 1803 par Gingembre, se composait d'une vis verticale à filet carré et à pas très allongé, dont l'extrémité supérieure portait une barre horizontale terminée par deux masses métalliques très lourdes. Cette machine a été remplacée par la presse monétaire inventée par de Thonnelier.

balancier [*si-é*] n. m. Ouvrier qui fait des poids et des balances.

balancine n. f. Nom des cordages qui soutiennent les vergues. Pl. *Pop* Bretelles.

balançoire n. f. Siège suspendu entre deux cordes et sur lequel on se balance. Longue pièce de bois mise en équilibre sur un point d'appui et sur laquelle se balancent deux personnes placées aux extrémités. (On dit aussi BASCULE.) *Fig.* et *fam.* Baliverne, sornette, conte en l'air. *Envoyer à la balançoire,* se débarrasser d'un importun, d'un fâcheux.

— ENCYCL. Le jeu de balançoire constitue un exercice agréable ; mais, comme tous les exercices gymnastiques, il demande à être pratiqué avec prudence. Il faut notamment éviter : 1° de se balancer trop fort ou trop haut ; 2° de persister à balancer une personne qui demande à s'arrêter ; 3° de se livrer à ce jeu immédiatement après les repas.

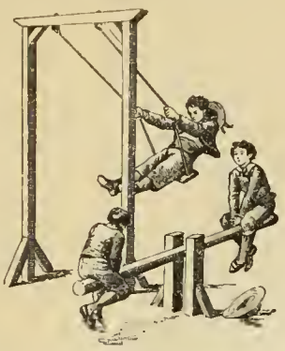
Balançoires.

balandran ou **balandras** [*drâ*] n. m. Ancien manteau long boutonné par devant, et sans manches.

balandre n. f. Bateau plat, sorte de chaland employé sur les canaux. (On dit aussi BÉLANDRE.)

balane n. m. (du gr. *balanos,* gland). Genre de crustacés cirripèdes répandus dans toutes les mers du globe, et dits aussi GLANDS DE MER.

balanidé [*dé*] n. m. pl. Famille de crustacés marins, dont la balane est le type. S. un *balanidé.*

balanifère adj. et n. *Bot.* V. CUPULIFÈRE.

balanin ou **balaninus** [*nuss*] n. m. (du gr. *balanos,* gland). Genre d'insectes coléoptères. Le ver qui ronge les noisettes et la larve de cet insecte.

balanite (du gr. *balanos,* gland) n. f. *Méd.* Inflammation de la membrane muqueuse du gland.

— ENCYCL. La balanite peut être produite par les infections les plus diverses ou simplement par l'absence de propreté ; le traitement consiste en lavage ou bains locaux à l'eau boriquée. Quelquefois, il faut recourir à la cautérisation par le nitrate d'argent quand il survient du phimosis ou de la gangrène.

balanite n. m. (du gr. *balanos,* gland). Genre de rutacées, comprenant des arbustes des pays chauds. (Le balanite d'Egypte porte des fruits sucrés que l'on mange sous le nom de dattes du désert, et qui, avant la maturité, sont amers, âcres et purgatifs. Le noyau contient une graine dont on tire de l'huile.)

balanoïde adj. (du gr. *balanos,* gland, et *eidos,* apparence). Qui a l'apparence d'un gland.

balanophage adj. (du gr. *balanos,* gland, et *phagein,* manger). Qui se nourrit de glands.

balanophoracées [*fo, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type la *balanophore.* S. une *balanophoracée.*

balanophore adj. (du gr. *balanos,* gland, et *phoros,* qui porte). Qui porte des glands. N. f. Genre de plantes charnues, qui vivent en parasites sur les racines de divers arbres d'Asie et d'Océanie.

balant [*lan*] adj. V. BALLANT.

Balard [*lar*] (Antoine-Jérôme), chimiste français, né à Montpellier, m. à Paris (1802-1876). Il découvrit le brome (1826) et parvint à extraire le sulfate de soude de l'eau de la mer.

Balaruc-les-Bains [*ruk-lé-bin*], comm. de l'Hérault, arr. et à 20 kilom. de Montpellier, sur l'étang de Thau ; 1.500 h. Ch. de f. M. Eaux thermales chlorurées sodiques.

Balassi (Valentin), célèbre poète lyrique hongrois, auteur de poésies religieuses et de chants d'amour ; mort en luttant contre les Turcs (1551-1594).

balast n. m. V. BALLAST.

balata n. m. Nom vulgaire, à la Guyane, d'un arbre utilisé pour la charpente.

Balaton (LAC), lac de la Hongrie (comitat de Zala). Peu profond, il est entouré de vastes marais et communique avec le Danube par deux petits cours d'eau.

balaustier [*lôs-ti-é*] n. m. Grenadier sauvage.

balauste [*lôs-te*] n. f. (du gr. *balaustion,* même sens). Fleur du grenadier sauvage. (Vx.)

balayage [*lé-ia-je*] n. m. Action de balayer.

— ENCYCL. *Dr.* Le maire peut imposer aux habitants, chacun au droit de sa maison, le balayage des rues et des cours communes. La charge incombe au propriétaire, même s'il n'habite qu'une partie de la maison ; elle incombe aux locataires si ces derniers habitent seuls l'immeuble. Les contraventions sont punies d'une amende de 1 à 5 francs.

La loi du 26 mars 1873 a converti en une taxe municipale l'obligation imposée aux riverains des voies publiques de Paris de balayer le sol livré à la circulation, chacun au droit de sa façade, sur une largeur égale à la moitié des dites voies et ne pouvant toutefois excéder 6 mètres. Le payement de la taxe n'exempte pas les riverains des obligations qui leur sont imposées par les règlements de police en temps de neige et de glace.

La taxe de balayage peut être établie dans toutes les communes de France et d'Algérie, en vertu d'un décret d'administration publique.

balayement [*lé-ie-man*] n. m. Action de balayer.

balayer [*lè-ié*] v. a. (*Je balaye* ou *balaie, tu balayes* ou *balaies, nous balayons. Je balayais, nous balayions. Je balayai, nous balayâmes. Je balayerai* ou *balaierai, nous balayerons* ou *balaierons. Balaye* ou *balaie, balayons, balayez. Je balayerais* ou *balaierais, nous balayerions* ou *balaierions. Que je balaye, que nous balayions. Que je balayasse, que nous balayassions. Balayant. Balayé,* e.) Pousser avec un balai : *balayer des ordures.* Nettoyer avec un balai : *balayer une chambre. Fig.* Chasser, détruire : *balayer l'ennemi.*

balayette [*lè-iè-te*] n. f. Petit balai.

balayeur, euse [*lé-i-eur, eu-ze*] n. Qui balaye.

balayeuse [*lé-i-eu-ze*] n. f. Machine pour balayer : *pour nettoyer les rues, on utilise les balayeuses mécaniques, montées sur roues.* Volant d'étoffe, de dentelle, etc., cousu au bas d'une jupe. Tissu spécial imprimé noir et blanc ou rayures.

— ENCYCL. La balayeuse mécanique la plus usitée aujourd'hui est la balayeuse de Taillefer, dont voici le principe : un rouleau garni de brins de piazzava et monté obliquement, de façon à diriger vers un même côté toutes les balayures, est actionné par l'essieu d'une charrette à deux roues au moyen de deux engrenages circulaires reliés par une chaîne sans fin. Une manette, placée sous la main du conducteur, relève ou abaisse le rouleau. Il existe aussi des balayeuses à vapeur et des balayeuses électriques, qui sont utilisées pour le nettoyage des voies de tramways en temps de neige.

— ENCYCL. Les balayures renferment une infinité de microbes susceptibles de propager les maladies contagieuses. Il faut donc éviter de les disperser au vent ou de les accumuler en monceaux qui deviendraient des foyers d'infection ; le mieux est de les brûler.

balayures [*lè-iu-re*] n. f. pl. Ordures amassées avec le balai. *Balayures de la mer,* débris variés que rejette la mer. PROV. : **Il y a des balayures à chaque porte,** chaque famille a ses ennuis, ses misères.

Balazé, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 7 kil. de Vitré, sur la Pérouse ; 1.720 h.

Balbek ou **Baalbeck,** anc. *Héliopolis,* v. de la Turquie d'Asie, en Syrie, à 80 kil. de Damas ; 3.000 h. Magnifiques ruines.

Balbi (Adrien), géographe italien, né à Venise, m. à Vienne (1782-1848).

Balbiani (Edouard-Girard), savant français, né à Saint-Domingue, m. à Meudon (1825-1899). On lui doit d'importants travaux sur la génération des infusoires, sur le phylloxéra, etc.

Balbigny, c. de la Loire, arr. et à 31 kilom. de Roanne, sur la Loire ; 1.720 h.

Balbin (Decimus Cœlius), empereur romain, en même temps que Puppien, de 237 à 238, massacré par les prétoriens.

Balbo (Cesare), homme d'Etat et publiciste italien, né à Turin (1789-1853) ; auteur d'une *Histoire de l'Italie, Espérances de l'Italie,* etc.

Balboa (Vasco Nunez **de**), officier et navigateur espagnol, né à Xérès ; il atteignit le premier l'océan Pacifique en 1513. Il eut la tête tranchée à Castillo d'Oro par ordre du gouverneur du Darien, Pedrarias d'Avila, jaloux de sa gloire (1475-1517).

Balbus [*buss*], consul romain (40 av. J.-C.), ami de Cicéron, qui prononça pour lui un plaidoyer célèbre, le *Pro Balbo.*

balbutiant [*si-an*] adj. Qui balbutie : *fillettes balbutiantes.*

balbutie [*sî*] n. f. Etat de celui qui balbutie : *la balbutie de l'enfance, de la vieillesse.*

balbutiement [*si-man*] n. m. Action de balbutier. (Pour combattre ce défaut, faire parler à très haute voix, de manière à donner l'habitude d'articuler chaque syllabe.)

balbutier [*si-é*] v. n. (lat. *balbutire ;* de *balbus,* bègue. Se conj. comme *prier.*) Articuler imparfaitement, avec hésitation et difficulté : *l'émotion, la frayeur, l'ivresse font balbutier.* V. a. Prononcer en balbutiant : *balbutier un compliment.*

Balbuzard.

balbutieur, euse [*si-eur, eu-ze*] n. Qui balbutie.

balbuzard [*zar*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de faucon à bec court, du genre pandion.

balcon n. m. (de l'ital. *balcone,* plancher, estrade). Plate-forme en saillie sur la façade d'un bâtiment, entourée d'une balustrade et communiquant avec l'intérieur par une ou plusieurs ouvertures. Au théâtre, prolongement de la première galerie jusqu'à l'avant-scène à droite et à gauche.

Balcon.

— ENCYCL. *Dr.* La réglementation du droit de placer sur les balcons des pots, vases ou caisses de fleurs est du ressort de l'autorité municipale. La chute des objets placés sur les balcons est punie d'une amende de 1 à 5 francs (de l'emprisonnement, en cas de récidive). La même peine est applicable à celui qui, arrosant les fleurs de son balcon, laisse l'eau déborder et dégoutter dans la rue.

baldaquin [*kin*] n. m. (ital. *baldacchino,* primitiv. soie de Bagdad). Edifice de tapisserie ou d'architecture destiné à servir de couronnement à un autel, à un trône, à un siège ou à un lit : *les baldaquins des lits au* XVIII*e siècle étaient ornés de panaches de plumes.*

Baldaquin.

Balde ou **Baldus** [*duss*] (Pietro), jurisconsulte italien (1327-1406).

Balder ou **Baldr.** Dans la mythologie scandinave, fils d'Odin et de Frigga, et le plus beau des dieux, tué par Hoder, dieu de la guerre, mais devant renaître au Grand Crépuscule (Ragnarok) pour rebâtir le Ciel.

Baldissera (A.), général italien, né à Venise en 1838. Il succéda au général Baratieri après la défaite des Italiens à Adoua, et entama les négociations de paix avec Ménélik.

Baldovinetti ou **Balduinetti** (Alessio), peintre florentin, fut le maître de Ghirlandajo (1427-1499).

Baldung (Hans), dit *Grien* ou *Grün,* peintre, dessinateur et graveur allemand, né près de Strasbourg vers 1476, m. à Strasbourg en 1552.

bale n. f. (allem. *baly*). Enveloppe du grain dans l'épi : *bale d'avoine.* (On écrit aussi BÂLE et BALLE.)

Bâle, v. de Suisse, sur le Rhin ; 121.000 h. (*Bâlois*). Ch.-l. des deux demi-cantons de Bâle (*Bâle-Ville* et *Bâle-Campagne*). Commerce et industrie considérables : soie, rubans, librairie, etc. Belle cathédrale gothique. Le musée contient d'admirables œuvres de Holbein. Célèbre concile tenu de 1431 à 1449 où fut tentée une réforme radicale de l'Eglise. En 1795 deux traités y furent signés par la France, l'un avec la Prusse, l'autre avec l'Espagne. Pour la première fois, l'Europe monarchique consentait à traiter avec la République, qui s'agrandissait sur le Rhin. Patrie de Bernoulli, Euler, Burckhardt, etc. — Le demi-canton de *Bâle-Ville* a 112.230 h. ; celui de *Bâle-Campagne* 68.500 h.

Armes du demi-canton de Bâle-Campagne.

Armes de la ville de Bâle et du demi-canton de Bâle-Ville.

Baléares, îles de la Méditerranée occidentale, à l'Espagne, dont elles sont séparées par le *canal des Baléares ;* jadis célèbres par leurs habiles *frondeurs ;* 311.700 h. (*Baléares*). Ces îles sont : Majorque, Minorque, Formentera, Iviça, Cabrera, Conejera et plusieurs petits îlots peu importants. Cap. *Palma* (Majorque). Climat très doux.

Baléchou (Jean-Joseph), graveur français, né à Arles, m. à Avignon (1719-1764). Ses œuvres se distinguent par une remarquable vigueur d'exécution.

baleine [*lè-ne*] n. f. (lat. *balæna*). Genre de mammifères marins, de l'ordre des cétacés. Matière cornée forte et flexible, tirée des fanons de la baleine et qu'on emploie à différents usages : *les baleines d'un corset.* (Par extens. on donne le nom de *baleines* à des lames métalliques ou autres qui tiennent lieu des lames de baleine véritable : *les baleines d'un parapluie.*)

— ENCYCL. La baleine habite surtout les mers polaires ; c'est le plus grand des animaux. Elle atteint une longueur de plus de 25 mètres et un poids de 150.000 kilogr. Ses mâchoires supérieures portent, non pas des dents, mais des fanons, lames cornées, placées latéralement, et les unes à côté des autres. Il y en a environ 200 sur chaque branche de la mâ-

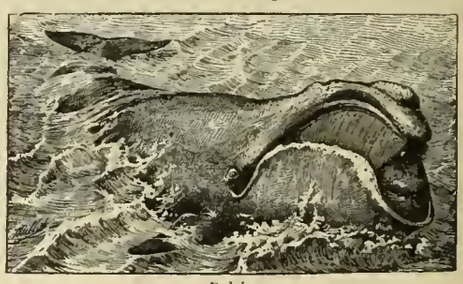
Baleine.

choire supérieure. La baleine a généralement un petit, rarement deux, qu'elle allaite et protège avec vigilance. Elle se nourrit de tout petits animaux (crustacés, mollusques et poissons), car elle a un très petit œsophage. D'une force énorme, elle peut, dit Buffon, vivre mille ans. Malgré sa taille monstrueuse, c'est un animal très vif. Elle respire d'ordinaire toutes les deux ou trois minutes : mais elle peut rester un quart d'heure sous l'eau : elle y reste même une heure si elle est blessée. On la pêche pour son huile et ses fanons. La pêche est autorisée seulement de juin à septembre. Elle se fait à l'aide d'un harpon attaché à une corde enroulée à l'avant du canot. On lance généralement au moyen d'un petit canon ce harpon muni d'un petit obus qui éclate dans le corps de la baleine.

Baleine, constellation équatoriale, située au S. du Bélier et des Poissons.

baleiné, e [*lè*] adj. Garni de baleines : *corsage baleiné.*

baleineau [*lè-nô*] n. m. Petit de la baleine.

baleinier [*lè-ni-é*] n. m. Navire équipé pour la pêche de la baleine, dans les mers du nord. Celui qui pêche à la baleine.

baleinier [*lé-ni-è*], **ère** adj. Relatif à la pêche à la baleine : *industrie baleinière ; navire baleinier.*

baleinière [*lè*] n. f. Embarcation longue, étroite et légère, servant à la pêche de la baleine. Canot des navires de guerre et de commerce, dont la forme est analogue à celle d'une baleinière.

baleinoptère [*lé*] n. m. Genre de cétacés des mers froides, appelés aussi RORQUALS ; *les baleinoptères atteignent 15 à 16 mètres de long.*

Balen (Hendrick **Van**), peintre d'histoire hollandais, né et m. à Anvers (1575-1632). Son exécution est très soignée, mais un peu molle.

balénidés n. m. pl. Famille de mammifères cétacés dont la baleine est le type. S. un *balénidé.*

Balesmes, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 34 kil. de Loches, près de la Creuse ; 1.710 h. Papeterie.

baleston [*less*] n. f. *Mar.* Syn. de LIVARDE.

balèvre n. f. Lèvre inférieure. Au plur. Les deux lèvres. *Constr.* Saillie d'une pierre sur une autre dans un mur.

Balfe (Michel-William), chanteur et compositeur, auteur de la *Bohémienne,* du *Puits d'amour* (1808-1870).

Balfour (Arthur James), homme d'Etat et philosophe anglais, né en 1848. Un des leaders du parti

PRESQU'ILE DES BALKANS

conservateur, il succéda comme premier ministre à lord Salisbury. Auteur de : *les Fondements de la croyance.*

Balfour (Francis Maitland), physiologiste et physicien anglais, frère du précédent, né à Edimbourg, m. dans une ascension à l'Aiguille blanche du mont Blanc (1851-1882).

Balgach, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall); 1.800 h. Tissage et filature de toile. Eaux minérales.

Bali, une des îles de la Sonde, séparée de Java par le *détroit de Bali;* environ 1.400.000 h. (*Balinais*). Montagnes volcaniques. Forêts; minerais. Aux Hollandais.

balier [*li-é*] n. m. (de *bale*). Endroit d'une grange réservé à la menue paille.

baline n. f. Etoffe grossière de laine pour emballer.

Balinac, v. des Philippines (Luçon); 36.000 h. Industrie active.

Balingen, v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur l'Eyach; 10.000 h. Source minérale.

Baliol ou **Bailleul** (John), né en 1249, roi d'Ecosse, opposé à Robert Bruce par le roi d'Angleterre Edouard Ier, sous condition de vassalité; il se révolta contre ce dernier, fut vaincu à Dunbar, et déposé en 1296; m. en Picardie en 1314. — Son fils Edouard, né en 1290, fut replacé sur le trône d'Ecosse par Edouard III, mais chassé par ses sujets (1342).

balisage [*za-je*] n. m. Action de baliser. Ensemble de balises : *le balisage d'un chenal.*

balise [*li-ze*] n. f. Ouvrages destinés à indiquer les dangers que présentent un port, une passe, une rivière. Perche indiquant le tracé d'une voûte, d'un chemin de fer, d'un canal.

— Encycl. Les balises sont en bois, en fer ou en maçonnerie, avec ou sans voyant. Pour les temps de brume ou pour la nuit, on peut les munir de signaux sonores. Elles sont fixes ou flottantes.

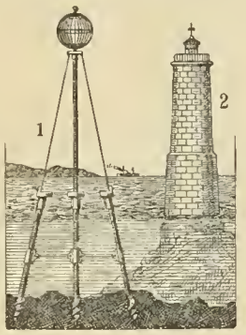

Balises : 1. En fer; 2. En maçonnerie.

balise [*li-ze*] n. f. Fruit du balisier.

balisement [*ze-man*] n. m. Action de planter des balises, pour indiquer un tracé, etc.

baliser [*zé*] v. a. Poser des balises.

baliseur [*zeur*] n. m. Qui établit ou surveille les balises.

balisier [*zi-é*] n. m. Arbrisseau des Indes, connu aussi sous le nom de canna, et dont la graine fournit une belle couleur pourpre.

balistaire [*lis-te-re*] n. m. *Antiq.* Soldat préposé au service d'une baliste.

baliste [*lis-te*] n. f. (lat. *ballista*). Machine de guerre des anciens, sorte d'arbalète, qui servait à lancer contre l'ennemi des traits, des projectiles.

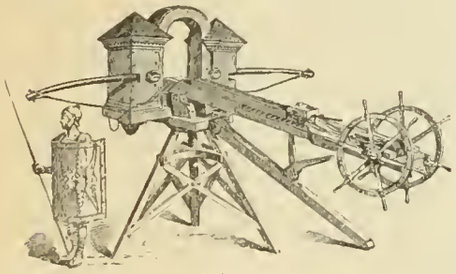
Baliste.

balistique [*lis-ti-ke*] adj. (de *baliste*). Relatif à l'art de lancer des projectiles : *théorie balistique.* N. f. Science qui étudie le mouvement des projectiles lancés dans l'espace par une force quelconque.

— Encycl. V. tir.

balivage n. m. Choix des baliveaux : *le balivage est accompagné du martelage, qui consiste à marquer d'une empreinte le pied des arbres.*

baliveau [*vô*] n. m. Arbre réservé dans la coupe d'un bois taillis, pour le laisser croître en futaie.

— Encycl. On distingue les *baliveaux de l'âge* (de l'âge du taillis exploité, c'est-à-dire âgés d'une révolution), les baliveaux *modernes* (âgés de deux révolutions), les *anciens* et les *bisanciens* (trois et quatre révolutions), les *vieilles écorces* (cinq révolutions et plus). Tandis que, dans le taillis simple, les arbres venus de souche sont le produit principal, dans le taillis sous-futaie, ce sont les baliveaux qui constituent ce produit. Le couvert des baliveaux étant toujours nuisible aux arbres venus de souche, il ne faut pas en exagérer le nombre.

baliver [*vé*] v. a. Réserver des baliveaux dans une coupe de bois : *baliver un taillis.*

baliverne [*ver-ne*] n. f. Discours frivole, futile.

baliverner [*ver-né*] v. n. Dire des balivernes.

Balize, v. de l'Amérique centrale, capitale du Honduras britannique; 6.000 h. Acajou.

Balkaeh, lac de l'Asie russe, aux confins de la Sibérie et du Turkestan; 550 kil. de long, et 10 à 90 kil. de large. Eaux saumâtres. Il reçoit l'Ili.

balkanique adj. Qui appartient aux Balkans.

Balkans (monts), faisceau de chaînes calcaires de la péninsule des Balkans, de 50 à 100 kil. de large. Le point culminant de la chaîne est au Itumruktchal (2.385 m. d'alt.); la principale passe est celle de Chipka.

Balkans (péninsule des), une des péninsules méridionales de l'Europe, limitée au N. par la chaîne des Balkans, et, au S., se rétrécissant en pointe entre l'Adriatique et la mer Egée ou Archipel, la mer de Marmara et la mer Noire. Régions montagneuses (Balkans, Alpes Dinariques, Pinde, Rhodope, etc.), arrosées par la Maritza, le Vardar, le Kara-Sou. Ethnographie très mélangée : Slaves, Roumains, Grecs, Turcs, etc. En géographie politique, on désigne sous le nom général d'Etats des Balkans : la *Roumanie,* la *Serbie,* la *Bosnie* et l'*Herzégovine,* le *Monténégro,* la *Bulgarie,* la *Turquie* et la *Grèce.* V. ces mots.

Balkh, v. du Turkestan afghan, sur la rivière Deriaz; 3.500 h. C'est l'antique *Bactres.*

Balkis ou **Belkis** [*kiss*], nom que les auteurs arabes donnent à la célèbre reine de Saba, qui vint visiter Salomon.

Ball (Benjamin), médecin français, né à Naples, m. à Paris (1833-1893), aliéniste distingué, membre de l'Académie de médecine.

ballabile [*bi-lé*] n. m. Sorte de pas, de ballet très court.

ballade [*ba-lad*] n. f. (de *baller,* danser). Poème composé de trois strophes égales et symétriques et d'un couplet plus court appelé *envoi* (chacune de ces quatre parties étant terminée par un refrain). *Par ext.* Poème à sujet légendaire ou fantastique.

— Encycl. Chaque strophe comprend de six à douze vers, tous de la même mesure (le plus souvent six ou huit syllabes). Les rimes adoptées dans la première strophe doivent rester les mêmes jusqu'à la fin de la poésie. L'envoi commence généralement par les mots *prince, princesse,* etc. Le *chant royal* est une ballade à cinq strophes, la *double ballade* a six strophes.

La ballade à forme fixe se rencontre chez les poètes provençaux, chez Froissart, Eustache Deschamps, Alain Chartier, Charles d'Orléans, Villon, qui a laissé des modèles du genre, Christine de Pisan, Marot, La Fontaine, Th. de Banville, Fr. Coppée.

Quant aux poésies à sujets légendaires ou fantastiques, telles sont les ballades des bardes écossais, de Robert Burns et de Thomas Moore, des Allemands Bürger, Schiller, Gœthe, Uhland, Zedlitz, Lenau, Heine, etc. La ballade fantastique a été parfois adoptée par les romantiques français, en particulier par V. Hugo.

ballage [*ba-la-je*] n. m. Corroyage qu'on fait subir au fer avant de l'étirer définitivement.

Ballan, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 9 kilom. de Tours; 1.410 h.

Ballanche (Pierre-Simon), écrivain mystique, né à Lyon, un des amis de Mme Récamier, auteur des *Essais de palingénésie sociale,* m. à Paris (1776-1847).

Ballancourt, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 14 kilom. de Corbeil; 1.800 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tourbières.

Ballande (Hilarion), acteur et écrivain français, né à Cuzorn (Lot-et-Garonne). Il fonda en 1869 des matinées littéraires (1820-1887).

ballant [*ba-lan*] n. m. Mouvement d'oscillation : *donner du ballant à une fronde.* (On écrit aussi balant.)

ballant, e adj. (de *baller*). Qui pend et oscille nonchalamment : *aller les bras ballants.*

Ballarat, v. d'Australie (prov. de Victoria); 50.000 h. Gites aurifères, les premiers découverts en Australie. Métallurgie.

Ballari, v. de l'Inde anglaise (Dekkan); 60.000 h.

ballarin [*ba-la*] n. m. Faucon de Hongrie, à livrée brune et tête noire.

ballast [*ba-last*] n. m. (mot angl.). Sable, gravier, pierres concassées dont on charge les traverses d'un chemin de fer pour les assujettir.

— Encycl. Les matériaux le plus généralement employés pour constituer le ballast sont le sable de rivière lavé ou fin gravier, et les pierres concassées pouvant passer dans un anneau de 0m,06 de diamètre. Le ballast forme une couche de 0m,50 sur la plate-forme, de telle sorte que sous la traverse se trouve une épaisseur d'environ 0m,20. Il est important d'avoir un ballast bien homogène pour que la voie ferrée résiste à la pression et à l'entraînement que les trains lui font subir.

ballastage [*ba-las-ta-je*] n. m. Action de placer du ballast sous les traverses d'une voie ferrée.

ballaster [*ba-las-té*] v. a. Couvrir de ballast : *ballaster la voie.* Transporter le ballast.

ballastière [*ba-las-ti*] n. f. Carrière d'où l'on extrait le ballast.

Ballay (Noel-Eugène), administrateur colonial français, né à Fontenay-sur-Eure, m. à Saint-Louis (Sénégal) (1848-1902). Il fut un des premiers organisateurs de l'Afrique occidentale française.

balle [*ba-le*] n. f. (de l'anc. all. *balla,* boule). Petite pelote ronde servant à jouer : *lancer la balle.* Boule de plomb dont on charge les armes à feu portatives : *une balle de fusil, de pistolet.* Gros paquet de marchandises : *balle de café, de coton. Porter la balle,* faire le métier de colporteur. *Impr.* Tampon dont on se servait avant l'invention du rouleau pour appliquer l'encre. *Pop.* Figure, tête : *avoir une bonne balle. Fig. Se renvoyer la balle,* la responsabilité; riposter vivement. *A vous la balle,* à votre tour. *Prendre la balle au bond,* saisir vivement l'occasion favorable. *Enfant de la balle,* personne élevée dans la profession de son père. *C'est ma balle,* cela me regarde, est de ma compétence (d'où l'on a tiré l'expression populaire : *cela fait ma balle,* mon affaire) V. bale.

— Encycl. *Milit.* D'abord fabriquée en plomb, la balle a longtemps été de forme sphérique. Plus tard, on a adopté la forme oblongue ou cylindro-ogivale, avec un évidement à l'arrière destiné à amener le forcement de la balle dans les rayures, de manière à assurer la justesse du tir. Enfin, dans les armes de guerre actuelles, de calibre plus faible qu'autrefois, les projectiles, en plomb durci ou en acier, sont recouverts d'une enveloppe conductrice en cuivre, en maillechort (balle Lebel), qui se moule parfaitement dans les rayures du canon; la nouvelle balle D, en bronze, est plus longue, plus pointue que la balle Lebel, et sa trajectoire est plus tendue.

— *Jeux.* Très ancien, le jeu de balle comporte toutes sortes de variétés : *balle au mur, au camp, aux pots, à la riposte, en posture, au chasseur, cavalière, empoisonnée, indienne, à la cruche, en long, au tamis,* sans parler des jeux importés d'Angleterre ou d'Amérique qui ont un nom spécial : *cricket, lawn-tennis, football, base-ball.*

balle-queue [*keû*] n. m. Un des noms vulgaires de la bergeronnette.

baller [*ba-lé*] v. n. Danser. Sauter. (Rare.)

ballerine [*ba-le*] n. f. Danseuse de profession.

Balleroy, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 15 kilom. de Bayeux, sur la Drouine; 1.030 h. — Le cant. a 24 comm. et 12.000 h.

Ballesteros [*ross*] (don Francisco), général espagnol, né à Saragosse, m. à Paris (1770-1832); un des chefs de l'insurrection contre le gouvernement arbitraire de Ferdinand VII.

ballet [*ba-lè*] n. m. (ital. *balletto*). Danse figurée, représentant un sujet. Pièce mimée, dans laquelle les acteurs expriment leurs pensées par des gestes et des pas de danse. (On dit aussi ballet-pantomime.) *Corps de ballet,* personnel d'un théâtre chargé d'exécuter les ballets : *le corps de ballet de l'Opéra.*

— Encycl. Le ballet est une action scénique à laquelle concourent seulement la danse et le geste, et que soutient constamment la musique. A l'époque de l'arrivée de Catherine de Médicis, les Italiens apportèrent le ballet en France. Le premier ballet fut le *Ballet comique de la reine,* donné sous Henri III aux noces du duc de Joyeuse. L'âge d'or du ballet fut le règne de Louis XIV, qui aimait à figurer en personne dans ces divertissements; le ballet fut alors entremêlé de chants et de chœurs. Benserade fut le poète du genre, et Lulli en fut le musicien. On commença à représenter à l'Opéra des opéras-ballets dans lesquels non seulement la danse, mais la pantomime, prenait une part importante. Il fallut attendre près d'un siècle encore pour voir le vrai ballet, sans adjonction de chant, faire son apparition à l'Opéra, avec *Médée et Jason* de Noverre (1776). La musique des ballets ne consistait guère, à cette époque, qu'en arrangements d'airs connus; mais bientôt de grands musiciens n'hésitèrent plus à lui prêter l'appui de leur talent, et parmi les compositeurs de ballets du XIXe siècle, on pourra citer les noms de Méhul, Chernbini, Herold, Adolphe Adam, Léo Delibes.

Ballin (Claude), orfèvre français, né à Paris (1615-1678); il travailla pour Louis XIV. — Son neveu Claude, né vers 1660, m. en 1754, fut aussi un orfèvre distingué.

Ballina, v. d'Irlande (comté de Mayo), port sur le Moy; 6.000 h.

ballon [*ba-lon*] n. m. (rad. *balle*). Vessie gonflée d'air et recouverte de cuir : *jouer au ballon.* Petite sphère en caoutchouc très mince et gonflée d'hydrogène, que l'on donne comme jouet aux enfants. Aérostat. (V. aérostat.) *Chim.* Vase de verre de forme sphérique, muni d'un col. Verre à boire de forme arrondie. *Géogr.* Sommet arrondi d'une montagne : *le ballon d'Alsace, ballon de Guebwiller, ballon de Servance,* etc. *Pop. Enlever le ballon à quelqu'un,* lui donner un coup de pied au bas du dos. *Ballon d'essai,* petit ballon qu'on lance avant une ascension aérostatique pour reconnaître la direction du vent. *Fig.* Expérience tentée, nouvelle lancée pour tâter le terrain, l'opinion, sans se compromettre.

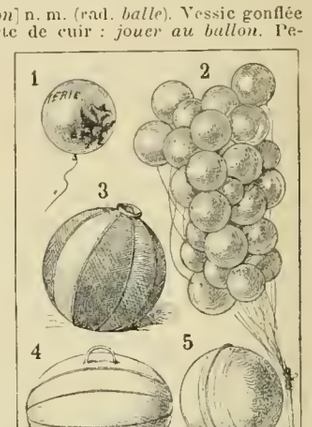

Ballons : 1, 2. Ballons en caoutchouc gonflés à l'hydrogène; 3. Ballon en cuir pour lancer au pied; 4. Ballon de football; 5. Ballon en caoutchouc, pour lancer à la main.

Ballon, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 20 kil. du Mans, près de l'Orne Saosnoise; 1.470 h. — Le cant. a 13 comm. et 13.200 h.

Ballon d'Alsace ou **de Giromagny,** situé dans les Vosges méridionales, entre le département des Vosges et l'Alsace; 1.250 m.

Ballon (Louise Perrucard **de**, fondatrice des bernardines réformées, née au château de Vanchi (Savoie), morte au monastère de Seyssel (1591-1668).

ballonné [*ba-lo-né*], **e** adj. Gonflé, distendu.

ballonneau [*ba-lo-nô*] ou **ballonnet** [*ba-lo-nè*] n. m. Petit ballon.

ballonnement [*ba-lo-ne-man*] n. m. Distension considérable du ventre, causée par des gaz.

ballonner [*ba-lo-né*] v. a. Enfler, gonfler comme un ballon.

ballonnier [*ba-lo-ni-é*] n. m. Fabricant ou marchand de ballons à jouer.

ballon-sonde n. m. Petit ballon, muni d'appareils enregistreurs, qu'on lance dans l'atmosphère pour recueillir des observations météorologiques.

ballot [*ba-lo*] n. m. (rad. *balle*). Petite balle de marchandises ou d'effets.

Ballot (Paul-Marie-Victor), administrateur colonial français, né à Fort-de-France en 1855. Il a préparé la conquête française du Dahomey.

ballote [*ba-lo-te*] n. f. Genre de labiées à odeur fétide, appelé aussi *marrube noir.*

Ballots, comm. de la Mayenne, arr. et à 19 kilom. de Château Gontier; 1.770 h.

ballottade [*ba-lo-ta-de*] n. f. Saut par lequel un cheval s'enlève des quatre pieds sans ruade.

ballottage [*ba-lo-ta-je* n. m. Action de ballotter ou d'être ballotté : *dans le transport de certains liquides, il faut éviter le ballottage.* Résultat négatif obtenu dans une élection ou aucun des candidats n'a réuni la majorité absolue : *scrutin de ballottage.*

— Encycl. Les élections législatives, départementales et municipales, donnent lieu à ballottage lorsqu'au premier tour de scrutin aucun des candidats n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. Le scrutin de ballottage a lieu, pour les élections législatives, le deuxième dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin et, pour les élections départemen-

tales et municipales, le dimanche qui suit celui du premier tour de scrutin. Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative, et, en cas d'égalité du nombre de suffrages entre plusieurs candidats, elle est acquise au plus âgé.

ballotte [*ba-lo-te*] n. f. Petite balle. Vaisseau de bois qui fait partie du matériel vinaire.

ballotté [*ba-lo-té*] n. m. Pas de danse qui s'exécute, soit en marchant, soit en tournant.

ballottement [*ba-lo-te-man*] n. m. Action de ballotter ; mouvement qui en résulte : *le ballottement d'un navire.*

ballotter [*ba-lo-té*] v. a. Agiter en divers sens : *la mer ballotte les navires.* Fig. Se jouer de, en faisant passer par des alternatives contraires : *la fortune nous ballotte.* Procéder à un nouveau tour de scrutin. V. n. Remuer, être secoué : *porte qui ballotte.*

ballottine [*ba-lo-ti-ne*] n. f. Mets froid, composé de plusieurs petites galantines.

ball-trap [*bôl*] n. m. Appareil à ressort, lançant en l'air des boules ou des pigeons en argile servant de cibles. Pl. des *ball-trap.*

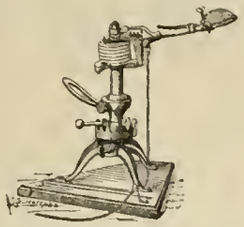

Ball-trap.

Ballu (Théodore), architecte français, né et m. à Paris (1817-1885). Il a reconstruit l'hôtel de ville de Paris, restauré la tour Saint-Jacques, et édifié l'église de la Trinité, à Paris. — Son fils ALBERT, architecte, né à Paris en 1849.

ballus [*ba-luss*] n. m. Genre d'arachnides de la famille des salticidés, comprenant de petites araignées, communes en France dans les forêts.

Ballymena, v. d'Irlande (prov. d'Ulster), sur la Braid ; 9.000 h.

Balmaceda (José Manuel), homme politique chilien, né et m. à Santiago (1838-1891) ; président de la République, il eut de violents démêlés avec le Congrès et provoqua une guerre civile, dans laquelle il eut le dessous. Il se suicida.

Balmat [*ma*] (Jacques), guide de la vallée de Chamonix, né à Chamonix. En 1786, il atteignit le premier la plus haute cime du mont Blanc ; mort dans les glaciers de Sixt, où il espérait trouver une mine d'or (1762-1834).

balme n. f. V. BAUME.

Balme (COL DE), dans les Alpes, entre la vallée de l'Arve et celle du Rhône, à 2.204 m. d'alt. Passage très fréquenté.

Balme-les-Grottes (La), comm. de l'Isère, arr. et à 10 kil. de La Tour-du-Pin, près du Rhône ; 450 h. Grotte très curieuse.

Balmès [*mèss*] (l'abbé Jacques-Lucien), publiciste et philosophe catholique espagnol, né à Vich, en Catalogne (1810-1848) ; auteur du *Protestantisme comparé au catholicisme* et *la Philosophie fondamentale.*

Balmoral, célèbre résidence royale anglaise,

Château de Balmoral.

en Ecosse, sur le fleuve côtier la Dee. Beau château construit en 1855.

balnéable adj. Propre aux bains : *eaux balnéables.*

balnéaire [*é-re*] adj. Relatif aux bains : *Trouville est une station balnéaire.*

balnéation [*si-on*] n. f. (du lat. *balneum,* bain). Action de prendre ou de donner des bains. (Se dit principalement des prescriptions qui accompagnent l'usage des bains médicamenteux.)

balnéatoire adj. Qui est fondé sur l'emploi des bains : *thérapeutique balnéatoire.*

balnéothérapie [*pi*] n. f. (du lat. *balneum,* bain, et du gr. *therapeia,* traitement). Traitement des maladies, et surtout des maladies fébriles, par l'emploi méthodique des bains.

— ENCYCL. La balnéothérapie s'entend plus spécialement comme méthode de traitement des maladies fébriles par les bains froids. Les résultats obtenus dans la fièvre typhoïde ont conduit à utiliser cette méthode dans toutes les pyrexies. Le bain est en général à une température de 25°, on y plonge le malade et on l'y maintient pendant quinze minutes en ayant soin de lui faire sur la tête des affusions d'eau froide à température de 15°. On retire le malade et on le place dans une couverture de laine, jusqu'au moment où le frisson disparaît. Il est bon de donner avant, pendant ou après le bain, un breuvage légèrement alcoolisé. Chez les enfants et parfois chez les femmes, on donne le bain à une température de 35° et on refroidit progressivement pour atteindre 20 à 25°.

balochard [*char*] n. m. *Pop.* Ouvrier insouciant, enjoué et tapageur.

baloche n. f. *Pop.* Fête patronale de ville, de village ; foire.

balocher [*ché*] v. n. *Pop.* Muser, flâner.

balocheur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui baloche.

bâloise [*loi-ze*] n. f. Variété de tulipe tricolore.

balotin n. m. Nom vulgaire du *citronus balotinum.*

balourd [*lour*], **e** (ital. *balordo*) adj. et n. Lourdaud, bête : *se conduire en balourd ; critiques balourdes.*

balourdise [*di-ze*] n. f. (de *balourd*). Chose faite ou dite sans esprit et mal à propos.

Baloutchistan. *Géogr.* V. BÉLOUTCHISTAN.

balsamaire [*za-mè-re*] n. m. Vase antique où l'on conservait des parfums.

balsamier [*za-mi-é*] ou **baumier** [*bô-mi-é*] n. m. Nom de divers arbres qui produisent le baume.

balsamifère [*za*] adj. Qui produit du baume.

balsamine [*za*] n. f. (du gr. *balsamon,* baume). Genre de balsaminées à fleurs de couleur variée, nommées aussi *impatientes* à cause de l'irritabilité du fruit qui, à sa maturité, éclate dès qu'on le touche et projette au loin ses graines.

Balsamine.

balsaminées [*za, née*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, ayant pour type la *balsamine.* S. une *balsaminée.*

balsamique [*za*] adj. Qui a les propriétés du baume : *odeur, vertu balsamique.*

balsamite [*za*] n. f. Genre de composées vivaces et aromatiques de l'ancien continent dont une espèce est appelée vulgairement *menthe-coq* et *baume des jardins.*

Balsamite.

Balsamo (Joseph), véritable nom de Cagliostro.

Balsamo (Joseph) ou *Mémoires d'un médecin,* célèbre roman d'Alexandre Dumas père, dont Cagliostro est le héros (1846) ; œuvre amusante, mais dans laquelle se trouve un mélange abusif de la fantaisie et de l'histoire. V. CAGLIOSTRO.

balsamodendron [*za-mo-din*] n. m. ou **balsamée** [*za-mé*] n. f. Genre de térébinthacées, qui fournit les baumes et la myrrhe.

Balsthal, comm. de Suisse (cant. de Soleure), dans une jolie vallée du Jura ; 2.500 h. Papeterie.

Balta, v. de Russie (Podolie), sur la Kodyma, affl. du Boug ; 30.000 h. Grandes foires.

Balta (José), président de la république du Pérou, mort assassiné en 1872.

Baltard [*tar*] (Louis-Pierre), architecte et graveur français, né et m. à Paris (1764-1846). Il a construit le palais de justice de Lyon. — Son fils VICTOR, architecte, né et m. à Paris (1805-1874), fit construire les Halles centrales de Paris.

Balthazar, fils de Nabuchodonosor, dernier roi de Babylone, d'après la Bible. Lorsque Cyrus, roi des Perses, assiégea Babylone à la tête d'une armée formidable, Balthazar, qui la défendait au nom de son père, confiant dans la force de ses murailles, se riait des efforts de son ennemi et oubliait, au milieu des festins, les ennuis d'un long siège. La Bible (Livre de Daniel) raconte qu'une nuit, pendant qu'il célébrait avec les grands de sa cour la fête des Saçées, il se fit apporter, par une forfanterie d'impiété, les vases sacrés que Nabuchodonosor avait jadis enlevés du temple de Jérusalem. Cette profanation était à peine commise, que l'impie vit apparaître avec épouvante une main qui traçait sur la muraille, en traits de flamme, des caractères mystérieux, que ni Balthazar ni les mages ne purent lire. Le prophète Daniel ayant été appelé : « C'est Dieu, dit-il au roi, qui a envoyé cette main, et voici ce qui est écrit : Mané, Thécel, Pharès. — *Mané,* Dieu a compté les jours de ton règne, et il en a marqué la fin ; *Thécel,* tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé trop léger ; *Pharès,* ton royaume sera partagé. » La même nuit, en effet, Cyrus, ayant réussi à détourner le cours de l'Euphrate, pénétra dans Babylone par le lit desséché du fleuve ; Balthazar fut tué et la Chaldée réunie à l'empire perse (538 av. J.-C.). Le déchiffrement des textes cunéiformes a établi que Babylone fut effectivement prise à cette date, mais que le fils du roi Nabonid-Bel-sar-Ussur (Nabuchodonosor) ne régnait pas encore en 538. On appelle *festin de Balthazar* et, par abréviation, *balthazar,* tout repas abondant ou somptueux ; et l'on fait souvent allusion aux paroles mystérieuses et tragiques que traça devant Balthazar la main inconnue.

Balthazar (saint), l'un des trois mages qui vinrent en Orient de Judée pour adorer Jésus.

Baltimore, v. des Etats-Unis (Maryland), sur le Patapsco ; 532.000 h. Port très actif ; filatures de coton, métallurgie, céréales. Un incendie détruisit une partie de la ville en 1904.

Baltimore (Cecil, lord), fondateur, en 1634, de la colonie du Maryland, m. en 1676.

Baltique (MER), formée par l'Atlantique. Généralement peu profonde, très peu salée, sans marées notables, sujette souvent à geler, elle communique avec la mer du Nord par le Sund, le Cattégat, le Skager-Rak, et forme, entre la Suède et la Russie, le golfe de Botnie. Elle baigne la Russie, l'Allemagne, le Danemark et la Suède.

Baltique (*médaille de la*), décoration décernée par la reine d'Angleterre à tous les militaires qui prirent part à l'expédition de la Baltique (1854-1855), et reconnue par le gouvernement français par le décret du 10 juin 1857. Ruban jaune, liséré de bleu.

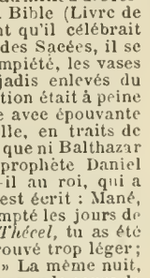

Médaille de la Baltique

Baltiques (PROVINCES), nom collectif donné à la Livonie, à l'Esthonie et à la Courlande.

Baltistan ou **Petit-Thibet,** région montagneuse de l'Asie anglaise, au N.-O. de l'Hindoustan, parcourue par l'Indus supérieur ; 60.000 h.

baluchon n. m. Caisse ou boîte carrée, dans laquelle on met des ordures. *Arg.* Paquet d'effets ou de linge. (On écrit aussi BALLUCHON.)

Balue (cardinal Jean de La), né près de Montmorillon, m. près d'Ancône (1421-1491) ; ministre de Louis XI, enfermé par ordre de ce roi dans une cage de fer de 1469 à 1480, pour avoir conspiré avec Charles le Téméraire. Un historien a dit de lui que de tous les vices il ne lui manquait que l'hypocrisie ».

balustrade [*luss-tra-de*] n. f. Rangée de balustres unis par une tablette. Toute clôture à jour et à hauteur d'appui.

— ENCYCL. Les balustrades, destinées à former un garde-corps à hauteur d'appui au bord d'une galerie, d'une terrasse, d'un balcon, etc., présentant des dangers pour la circulation, peuvent être *pleines, ajourées, feintes* ou *aveuglées,* lorsque les découpures sont appliquées sur un fond de maçonnerie. Après les balustrades pleines ou aveuglées de la période romane, les balustrades ajourées et plus ou moins ornées de la période gothique, la Renaissance employa les balustrades composées d'ordres réduits, puis adopta des pilastres d'un galbe particulier ou *balustres.* Souvent les balustrades ont été employées sans besoin, comme simples motifs décoratifs.

Balustrade.

balustre [*lus-tre*] n. m. (ital. *balaustro*). Petit pilier façonné. *Compas à balustre,* compas ayant une tête en forme de balustre.

— ENCYCL. Le balustre se compose de trois parties principales : le *chapiteau,* la *tige* ou *vase* et le *piédouche.* La tige comprend elle-même deux parties : la *panse* et le *col.* Autant que possible, les balustres doivent être en nombre impair (de cinq à onze), et la distance qui les sépare doit être égale à la moitié de leur plus gros diamètre.

balustrer [*lus-tré*] v. a. Orner, entourer, munir d'une balustrade : *balustrer une terrasse.*

Baluze (Etienne), érudit français, né à Tulle, m. à Paris (1630-1718) ; bibliothécaire de Colbert. On lui doit un célèbre recueil des *Capitulaires* des rois francs.

Balzac [*zak*] (J.-L. GUEZ **de**), écrivain français, né et m. à Angoulême ; auteur de *Lettres* très-appréciées, du *Prince,* du *Socrate chrétien,* de l'*Aristippe.* Génie oratoire un peu emphatique, il a néanmoins beaucoup contribué à l'éclosion de la prose classique (1594-1654). V. LETTRES.

Balzac (Honoré **de**), célèbre romancier français, né à Tours, m. à Paris (1799-1850) ; auteur de la *Comédie humaine,* série considérable de romans remarquables, malgré certaines imperfections de style, par la verve pittoresque, la puissance d'observation, le sentiment saisissant de la réalité, la fécondité de l'imagination, la peinture fine et profonde des passions humaines. Les principaux de ces romans sont : *Eugénie Grandet, le Père Goriot, la Recherche de l'absolu, les Illusions perdues, un Ménage de garçon, le Lys dans la vallée, Splendeurs et misères des courtisanes, César Birotteau, la Cousine Bette, le Cousin Pons,* etc. Sa *Correspondance* est un document littéraire intéressant.

H. de Balzac.

balzan, e adj. (ital. *balzano*). Se dit d'un cheval noir ou bai qui a des balzanes.

balzane n. f. Tache blanche à la partie inférieure des membres, chez les chevaux de robe foncée. (La balzane peut occuper tout ou partie de la couronne, mais peut aussi monter jusqu'au jarret.)

Balze (Paul), peintre français de l'école d'Ingres, né à Rome, m. à Paris (1815-1884). Il exécuta avec son frère RAYMOND, né à Rome en 1818, de nombreuses copies d'après Raphaël.

Bamako, Bammako ou **Bamakou,** v. du Soudan français, poste sur le Niger ; ch. de f. de Kayes à Koulikoro ; 3.000 h.

Bambaras [*ra*], fraction importante de la race mandingue, que l'on trouve, vivant parmi d'autres races, dans le Kaarta, le Béledougou, le Bakhounou, le Segou, le Ouassoulou, etc. Ils sont robustes, gais et laborieux. — Un *Bambara.*

Bamberg, v. de Bavière, sur la Regnitz, affl. du Mein ; 45.300 h. Industrie active : filatures, fonderies.

Bamberger (Louis), homme politique allemand, né à Mayence, m. à Berlin (1823-1899) ; il combattit la politique douanière de Bismarck.

bambin, e [*ban*] n. (ital. *bambino*). *Pop.* Petit enfant. *Par exagér. : un bambin de vingt ans.* N. m. En Italie, statuette de l'enfant Jésus (*bambino*).

bambochade [*ban*] n. f. (du peintre *Bamboche*). Tableau dans le genre champêtre ou populaire, ou burlesque. Petite débauche.

bamboche [*ban*] n. f. (ital. *bamboccio*). Grande marionnette. Enfant. Personne contrefaite. Jeune tige de bambou. *Pop.* Débauche, ripaille.

Bamboche (Pierre VAN LAAR, dit **le**), peintre hollandais, né à Laaren (Hollande septentrionale), m. à Haarlem (1613-1673). Il a donné son nom (*bambochades*) aux scènes populaires, qu'il excella à représenter.

bambocher [*ban-bo-ché*] v. n. *Pop.* Faire des ripailles, des débauches, des fredaines.

bambocheur, euse [*ban, eu-ze*] adj. et n. *Pop.* Qui aime à bambocher.

bambonner [*ban-bo-né*] v. n. Parler entre ses dents.

bambou [*ban*] n. m. (mot malais). Roseau arborescent des pays chauds, qui atteint jusqu'à 25 mètres de haut : *le bambou se multiplie par division des souches.* Canne faite de ce roseau.

Bambou.

— Encycl. Le genre bambou renferme une douzaine d'espèces. Les tiges sont employées pour la mâture et la charpente; en les sectionnant transversalement, on en obtient des vases, des boîtes, des tambours, etc. Des rameaux et des racines, on fait des cannes de ville légères et élégantes, des cannes à pêche. Les jeunes pousses sont, en Chine, un légume très estimé. Cultivé aujourd'hui dans presque tous les pays qui s'étendent entre les tropiques, le bambou peut dépasser cette zone et vivre en plein air sous des latitudes assez élevées. Le *bambou noir* vient très bien dans le midi de la France et même, avec quelques précautions, sous le climat de Paris.

Bambouk, pays de l'Afrique occidentale française (Haut-Sénégal-Niger), entre le Bafing et la Falémé. Gisements d'or, fer, cuivre; sous le protectorat de la France.

bamboula [*ban*] n. f. Tambour primitif des nègres. Danse qu'ils exécutent au son de ce tambour.

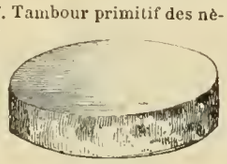
Bamboula.

Bambrugge, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 1.100 h.

Bambyce, anc. v. de la Syrie, sur l'Euphrate, actuellement *Membidsch.* Ruines hétéennes.

Bamian, ville ruinée de l'Afghanistan, jadis la Thèbes de l'Orient. Ruines curieuses. Statues colossales taillées dans le roc.

ban n. m. (de *bannir*). Ordre notifié ou proclamé publiquement. (Vx.) Ensemble des vassaux immédiats du roi. Convocation de ces vassaux. Proclamation, publication : *ban de vendange.* Roulement

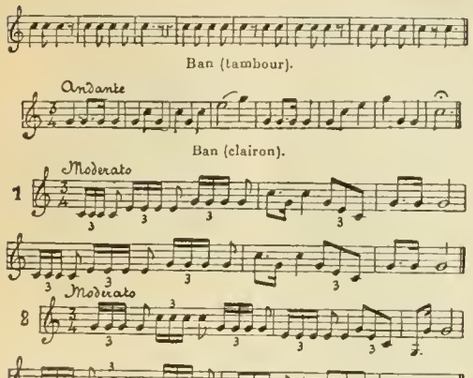

1. Ouverture du ban ; 2. Fermeture du ban (trompette).

de tambour et sonnerie de clairon ou de trompette précédant ou suivant une proclamation aux troupes : *ouvrir, fermer le ban.* Applaudissements rythmés d'une façon particulière : *un ban pour l'orateur!* Promesse de mariage publiée à l'église. Jugement qui interdit ou assigne certaines résidences à un condamné après sa libération : *rompre son ban. Etre en rapture de ban,* commettre une infraction à ce jugement. (V. rupture.) *Mettre quelqu'un au ban de l'empire,* signifiait, en Allemagne, le déclarer déchu de ses droits, le chasser de ses domaines, le *bannir;* d'où notre expression : *mettre quelqu'un au ban de l'opinion publique.*

— Encycl. Sous le gouvernement féodal, le mot « ban », qui signifiait *bannière,* se disait de l'appel fait par le seigneur à ses vassaux. La noblesse faisant seule alors le service militaire, le nom de *ban* fut donné aux vassaux immédiats, aux seigneurs convoqués par le roi lui-même, et celui d'*arrière-ban* aux arrière-vassaux appelés par leurs suzerains. De là cette expression : convoquer le *ban* et l'*arrière-ban.*

— *Dr. can. Ban de mariage.* La publication des promesses de mariage doit se faire à l'église pendant trois dimanches consécutifs; mais l'Eglise peut accorder la dispense des deuxième et troisième ban, moyennant le payement d'une certaine rétribution. Il faut distinguer les *bans,* valables pour le mariage religieux, des *publications* imposées par la loi civile.

ban n. m. (mot croate). Chef d'un banat hongrois.

Baña (La), ville d'Espagne (Léon), sur le rio Cabrera; 6.000 h.

banal, e, aux adj. (rad. *ban*). *Dr. féod.* Soumis à une redevance au seigneur, tout en étant d'un usage public et obligatoire : *moulin banal, four banal.* Sans originalité, commun, vulgaire, trivial : *style banal.* Ant. **Original, rare, recherché.**

banalement [*man*] adv. D'une manière banale, triviale.

banaliser [*zé*] v. a. Rendre banal, vulgaire.

banalité n. f. *Dr. féod.* Usage public et obligatoire d'un objet appartenant au seigneur. *Fig.* Caractère de ce qui est banal, vulgaire. Chose banale : *dire des banalités.*

— Encycl. *Féod.* La banalité, en droit féodal, est le droit, pour le suzerain, d'obliger le vassal à se servir exclusivement, moyennant redevance, d'une chose (four, moulin, etc.) dont il est propriétaire. Les banalités, dont l'origine remonte au XIe siècle et qui furent d'abord une prérogative des seigneurs justiciers, furent considérées plus tard par les feudistes comme un droit exorbitant ne découlant pas du droit de justice; au XVIe siècle, l'on n'admit plus comme obligatoires que les banalités fondées sur titres, et non sur la possession « de long temps ». Elles furent définitivement supprimées par la Convention. (Déer.-loi du 17 juill. 1793.)

Banane.

Banana, ville et port de la côte occidentale d'Afrique (Congo belge).

banane n. f. Fruit comestible du bananier.

bananerie [*rî*] n. f. Plantation de bananiers.

bananier [*ni-é*] n. m. Genre de plantes monocotylédones, des régions tropicales.

— Encycl. Les bananiers sont des plantes herbacées, dont les feuilles atteignent jusqu'à 3 mètres de longueur. Leurs fruits, connus sous le nom de *bananes,* forment une longue grappe dite *régime.* Les bananiers, originaires de l'Inde, croissent dans presque tous les pays chauds. On les cultive de plus en plus; leurs feuilles servent à couvrir les cases et à nourrir les bestiaux; de la tige on extrait des fibres textiles pour la fabrication des étoffes et du papier; leurs fruits, à chair molle, d'une saveur douce et agréable, sont très nourrissants. On mange la banane crue ou cuite dans l'eau, grillée ou frite, en beignets, etc.

Bananier.

Banassac, comm. de la Lozère, arr. et à 21 kil. de Marvejols; 1.000 h.

banaste [*nas-te*] n. f. Corbeille d'osier pour le transport des fruits.

banat ou **bannat** [*ba-na*] n. m. Ancien nom de plusieurs provinces limitrophes de la Hongrie et de la Turquie, et aujourd'hui encore de la Croatie.

Banbury, v. d'Angleterre (Oxford), sur la Cherwell; 13.000 h. Fonderies.

banc [*ban*] n. m. (mot german.). Siège étroit et long, garni ou non d'un dossier : *banc de bois, de pierre. Mar.* Ecueil caché sous l'eau : *banc de coraux. Banc de sable,* amas de sable dans la mer, dans une rivière. *Banc de rocher, d'argile,* etc.,

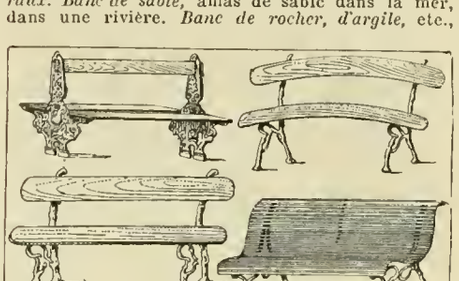
Bancs.

couche ou assise géologique. *Banc de poissons,* troupe nombreuse de poissons de la même espèce, dans la mer : *les thons vont par bancs.* Pl. et fig. *Etre sur les bancs,* suivre les cours d'un collège, d'une école. *Banc d'œuvre,* réservé dans les églises aux marguilliers. *Banc d'essai,* chevalets sur lesquels on fixe les moteurs d'automobile pour essayer leur bon fonctionnement. *Cour du banc de la reine,* cour souveraine de justice en Angleterre, établie par Edouard Ier et supprimée en 1873, qui jugeait les questions contentieuses où la couronne était intéressée et avait la juridiction d'appel sur les deux autres cours souveraines des Plaids communs et de l'Echiquier.

Bancal.

Banca. *Géogr.* V. Banka.

bancable ou **banquable** [*ka-ble*] adj. Se dit d'un effet de commerce réunissant les conditions voulues pour être escompté par une banque, c'est-à-dire à trois mois et portant trois signatures.

bancal, e, als adj. et n. Bancroche, qui a les jambes tortues : *mendiant bancal; un bancal. Par anal.* Se dit aussi des sièges : *une chaise bancale.* N. m. Sabre recourbé.

Bancal des Issarts (Jean-Henri), homme politique français, né à Saint-Martin-de-Londres, m. à Paris (1750-1826); fut livré par Dumouriez aux Autrichiens.

bancelle [*sè-le*] n. f. Banc long et étroit, à deux ou quatre pieds.

banco adj. invar. (mot ital.). Sert à distinguer en banque les valeurs fixes des valeurs variables ou de change : *cinq cents florins banco.* Au jeu, *faire banco,* tenir seul tout l'enjeu contre la banque.

Banco. V. Banquo.

Banco, dit *Nanni,* sculpteur et architecte italien (1374-1421). Il fut un des meilleurs disciples et amis de Donatello.

bancocrate n. m. Partisan de la bancocratie. (Peu us.)

bancocratie [*si*] n. f. (de *banque,* et du gr. *krutos,* force). Influence, tyrannie de la banque.

bancocratique adj. Qui a rapport à la bancocratie.

bancoulier n. m. *Bot.* V. aleurite.

bancroche adj. Qui a les jambes tortues. Substantiv. : *un, une bancroche.*

Bancroft (George), écrivain et homme d'Etat américain, né à Worcester (Massachusetts), m. à Washington (1800-1891); auteur d'une belle *Histoire des Etats-Unis.*

Banda (îles), groupe d'îles dans l'archipel des Moluques; aux Hollandais; environ 10.000 h. Donne son nom à la *mer de Banda.*

bandage n. m. Action d'assujettir avec des bandes. Cercle de fer ou d'acier qui entoure la jante d'une

Bandages : 1. De tête, ordinaire; 2. Croisé, des yeux; 3. Fronde oculaire; 4. Spiral, d'un doigt (face dorsale); 5. Gantelet (face palmaire); 6. Plein, de l'avant-bras et du coude; 7. Quadrige modifié; 8. Spica double, de l'aine; 9. Spiral, de la jambe.

roue. *Véloc.* et *autom.* Partie extérieure d'un pneumatique qui protège la chambre à air. (V. pneumatique.) *Chir.* Ligature pour maintenir un appareil. Bande d'acier élastique pour contenir les hernies.

— Encycl. *Chir.* Un bandage consiste dans l'arrangement ou l'application raisonnée à une partie du corps d'une ou de plusieurs bandes ou pièces de linge. Les bandages sont *contentifs, expulsifs, compressifs,* etc.; ou mieux, ils sont *simples* ou *composés.* On distingue les bandages circulaires obliques, spiraux, en huit de chiffre, en T, en X, en croix, en fronde, etc. Quelles que soient la forme et la composition d'un bandage, on doit le placer avec la plus grande douceur, le serrer d'une façon uniforme, l'appliquer de *bas en haut,* etc.

bandagiste [*jis-te*] n. et adj. Personne qui fait ou vend des bandages : *un bandagiste; pharmacien bandagiste.*

bande n. f. (german. *binda*). Objet plat, long, flexible, que l'on applique sur un autre pour le fortifier, le couvrir, etc. : *mettre un journal sous bande.* Lanière de linge qui sert en chirurgie pour envelopper certaines parties du corps. Ornement plus long que large : *bande de velours.* Rebord élastique qui entoure le tapis d'un billard. *Fig.* et *fam. Coller sous bande* (par allus. au jeu de billard), mettre un contradicteur, un adversaire dans une position difficile. Zone obscure que l'on voit sur certaines planètes. *Blas.* Pièce honorable qui va de l'angle dextre du chef à l'angle sénestre de la pointe. (V. la planche blason.) *Mar.* Inclinaison transversale que prend un navire sous le poids d'un arrimage mal fait, sous l'effort du vent, etc. : *donner de la bande. Bande d'Esmarch,* bande de caoutchouc employée pour arrêter les hémorragies.

— Encycl. *Chir.* Une bande est une pièce de linge de 5 à 10 cent. de large et d'une longueur variable, mais en général de 5 à 10 mètres. On emploie des bandes de toile, de coton, de laine, de flanelle, de crêpe, de caoutchouc, de tarlatane, etc., et on les applique mouillées ou sèches ou encore recouvertes d'une substance propre à en coller les différents tours.

bande n. f. (du goth. *bandi,* bannière). Troupe réunie sous un même drapeau : *les vieilles bandes espagnoles.* Troupe mal disciplinée. Association armée : *une bande de brigands.* Réunion quelconque : *une bande de buveurs, de loups, de canards. Par dénigr.* Parti, ligue : *être de la bande de quelqu'un. Faire bande à part,* se tenir à l'écart.

Bande noire, société de spéculateurs, qui achetaient les châteaux et les monuments après la Révolution, pour les démolir et en vendre les matériaux. Le mot a passé dans la langue pour désigner toute association d'hommes d'affaires malhonnêtes ou de spéculateurs qui accaparent une marchandise.

bandé, e adj. *Blas.* Divisé par des bandes en nombre égal aux interstices du champ.

bandeau [*dô*] n. m. Bande pour ceindre le front, la tête ou couvrir les yeux. *Fig.* Aveuglement : *le bandeau de l'erreur. Bandeau royal,* diadème. Cheveux divisés sur le front et ramenés sur les côtés de la tête : *des bandeaux blonds, ondulés.*

Bandeaux.

bandège n. m. Plateau double en bois laqué, muni ou dépourvu de pieds.

Ban-de-Laveline, comm. des Vosges, arr. et à 12 kilom. de Saint-Dié; 2.010 h.

Bandel (Ernest de), sculpteur allemand, né à Anspach, m. près de Donauwerth (1800-1876); auteur de la statue colossale de *Hermann.*

bandelette [*lè-te*] n. f. Petite bande. Petite moulure plate. Pl. Bandes qui, dans l'antiquité, ornaient la tête des prêtres et des victimes.

Bandello (Matteo), conteur italien, né à Castelnuovo (près de Tortone), m. à Agen (1480-1561). Le roi de France Henri II le fit évêque d'Agen.

bander [*dé*] v. a. Lier et serrer avec une bande : *bander une blessure. Bander les yeux,* les couvrir d'un bandeau. Tendre fortement : *bander un arc.*

bandereau [*rô*] n. m. Cordon qui sert à porter une trompette en bandoulière.

banderille [*ll* mll.] n. f. Dard orné de bandes de papier ou de flots de rubans que les toreros plantent sur le cou des taureaux, pour les stimuler.

banderillero [*dé-ri, ll* mll., *é-ro*] n. m. (mot espagn.). Torero chargé d'exciter les taureaux de courses en leur plantant des banderilles. Pl. des *banderilleros* [*ross*].

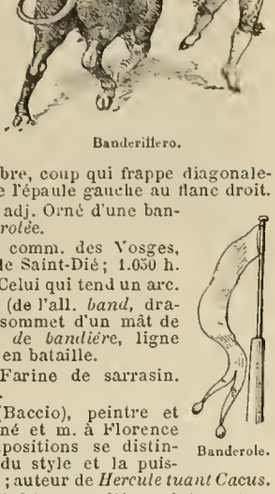
Banderillero.

banderole n. f. Bande d'étoffe longue et étroite, qu'on attache au haut d'un mât, à une lance, etc. Bretelle d'un fusil. Pièce de buffleterie qui porte la giberne. — *Coup de banderole,* dans l'escrime au sabre, coup qui frappe diagonalement l'adversaire, de l'épaule gauche au flanc droit.

banderolé, e adj. Orné d'une banderole : *lance banderolée.*

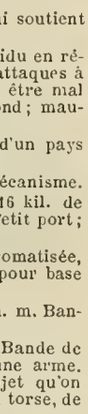
Banderole.

Ban-de-Sapt, comm. des Vosges, arr. et à 10 kilom. de Saint-Dié ; 1.050 h.

bandeur n. m. Celui qui tend un arc.

bandière n. f. (de l'all. *band,* drapeau). Banniére au sommet d'un mât de navire. (Vx.) *Front de bandière,* ligne d'une armée rangée en bataille.

bandine n. f. Farine de sarrasin. *Par ext.* Le sarrasin.

Bandinelli (Baccio), peintre et sculpteur florentin, né et m. à Florence (1488-1560) ; ses compositions se distinguent par la force du style et la puissance de l'expression ; auteur de *Hercule tuant Cacus.*

bandingue n. f. Ligne ou filin maintenant un filet et l'empêchant de se renverser.

Bandini (Ange-Marie), érudit et littérateur italien, né et m. à Florence (1726-1803).

bandins [*din*] n. m. pl. Balustrade qui soutient un petit banc à l'arrière d'un navire.

bandit [*di*] n. m. (ital. *bandito*). Individu en révolte ouverte contre les lois et qui vit d'attaques à main armée. *Être fait comme un bandit,* être mal vêtu, crotté, déchiré. *Par exagér.* Vagabond ; mauvais sujet, libertin.

banditisme [*tis-me*] n. m. Etat d'un pays infesté de bandits. Condition du bandit.

bandoir n. m. Ressort qui tend un mécanisme.

Bandol, comm. du Var, arr. et à 16 kil. de Toulon, sur la *baie de Bandol ;* 2.060 h. Petit port ; vins, commerce de fleurs.

bandoline n. f. Eau visqueuse et aromatisée, qui servait à lisser les cheveux, et avait pour base le mucilage de pépins de coing.

bandoulier ou **bandolier** [*li-é*] n. m. Bandit. Contrebandier des Pyrénées.

bandoulière n. f. (esp. *bandolera*). Bande de cuir ou d'étoffe à laquelle on suspend une arme. *En bandoulière* loc. adv. Se dit d'un objet qu'on porte en écharpe de l'un ou l'autre côté du torse, de l'épaule à la hanche.

bandoura n. f. Sorte de guitare autrefois en usage chez les Cosaques de l'Ukraine.

bandure n. f. (sanscr. *bandhura*). *Bot.* Syn. de NÉPENTHÉS.

Baner [*nèr*] ou **Banner** (Jean-Gustave), général suédois, né près de Stockholm, m. à Halberstadt (1598-1641). Il se distingua pendant la guerre de Trente ans et remporta, en 1639, la victoire de Chemnitz.

Banff, v. d'Ecosse, port sur la mer du Nord ; 7.500 h. Filatures de laine. Ch.-l. du *comté de Banff.*

Banffy (Désiré), homme politique hongrois, un des chefs du parti libéral, né à Klausenbourg en 1842.

bang, bangh n. m. ou **bangue** n. f. Nom vulgaire du chanvre indien, avec lequel on prépare le haschisch.

Bangalas [*la*], tribu de nègres du Congo belge. — Un *Bangala.*

Bangalore, v. de l'Inde (Etat de Mysore) ; 180.000 h.

Bange (Charles RAGON **de**), colonel français, né à Baligneourt (Aube) en 1833 ; inventeur d'un canon ; il a apporté de nombreux perfectionnements dans le matériel de l'artillerie.

Bangkok ou **Bankok,** capitale du royaume de Siam, port fluvial actif près de l'embouchure du Ménam ; 600.000 h. Ivoire, riz, peaux, bois de teck.

bangon n. m. *Art vétér.* Tumeur qui pousse sous la ganache du mouton.

Bangor, v. d'Angleterre (pays de Galles, comté de Caernarvon), sur la baie de Beaumaris ; 12.000 h. Pêcheries, bains de mer.

Bangor, comm. du Morbihan, arr. et à 68 kil. de Lorient ; 1.480 h. Monuments mégalithiques.

Bangouéolo, grand lac de l'Afrique australe, au S.-O. du lac Tanganyika. C'est le réservoir le plus méridional du Congo.

Banialouka, v. de l'Herzégovine, sur le Verbas ; 14.000 h. Draps, tabac ; aux environs, mines d'argent.

Banian de l'Inde.

banian n. m (de l'hindoustani *baniyan,* marchand). Membre d'une secte brahmanique de l'Hindoustan, qui se distingue par ses aptitudes commerciales. Ils construisent des pagodes, des caravansérails, etc., sous les branches d'un arbre auquel on a donné leur nom. *Figuier, arbre des banians,* ou simplem. *banian,* figuier de l'Inde (*ficus Indica*). [Les branches pendent jusqu'au sol, y prennent racine, et donnent naissance à de nouveaux troncs qui se reproduisent de la même manière, forment des arcades en nombre indéfini.]

banjo n. m. Sorte de guitare, en usage chez les nègres d'Amérique : *la caisse de résonance du banjo est faite d'une membrane tendue sur un cercle de bois.*

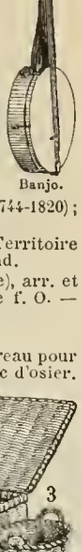
Banjo.

Banka ou **Banca,** île de l'archipel de la Sonde, à l'E. de Sumatra ; 86.000 h.

Bankiva (RACE DE), espèce de gallinacés du genre coq, qui habitent, à l'état sauvage, la région indo-malaise et que l'on considère comme la souche des variétés domestiques.

bank-note n. f. (m. angl.). Billet de banque anglais. Pl. des *bank-notes.*

Banks (DÉTROIT DE) : 1° en Océanie, entre la terre de Vau Diémen et l'île de Cap-Barren ; 2° dans les régions polaires arctiques, entre l'île Nelville et la terre de Banks.

Banks (TERRE DE), grande île mal connue de l'océan Glacial arctique.

Banks (Joseph), savant naturaliste et voyageur anglais, né et m. à Londres (1744-1820) ; un des compagnons de Cook.

banlieue n. f. (de *ban,* et *lieue*). Territoire entourant une grande ville et qui en dépend.

Bannalec [*lek*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 14 kilom. de Quimperlé ; 6.140 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 4 comm. et 13.370 h.

bannat n. m. V. BANAT.

banne [*ba-ne*] n. f. (lat. *benna*). Tombereau pour le transport du charbon. (V. BENNE.) Manne d'osier.

1. Banneaux ; 2. Banne ; 3. Bannelle.

Toile, bâche tendue pour garantir les marchandises, préserver du soleil, etc. : *la pose, la dimension, etc., des bannes sont réglementées administrativement.*

Banne, comm. de l'Ardèche (arr. de Largentière) ; 1.170 h. Houille.

banneau [*ba-nô*] n. m. (rad. *banne*). Petite banne.

bannelle [*ba-nè-le*] n. f. (rad. *banne*). Panier d'osier pour contenir des bouchons.

banner [*ba-né*] v. a. Couvrir avec une banne.

banneret [*ba-ne-ré*] n. m. *Féod.* Seigneur d'un fief qui comptait un nombre suffisant de vassaux pour lever une bannière sous laquelle ils devaient se ranger et le suivre. Adjectiv. : *seigneur banneret. Blas. Vol banneret,* ensemble de deux ailes placées en cimier au-dessus de l'écu.

— ENCYCL. Les bannerets avaient le droit de porter à la pointe de leur lance une bannière carrée à la place de la bannière en pointe, ou *pennon,* des simples chevaliers.

bannerole [*ba-ne*] n. f. (rad. *bannière*). Longue pièce d'étoffe que les tenants des tournois attachaient à leur casque.

banneton [*ba-ne*] n. m. Petit panier sans anse,

1. Bannettes ; 2. Bannetons.

dans lequel on fait lever le pain. Coffre percé de trous qui sert à conserver le poisson dans l'eau.

bannette [*ba-né-te*] n. f. Petite banne d'osier.

banni [*ba-ni*], **e** adj. et n. Qui est expulsé de sa patrie ; proscrit, exilé. *Fig.* Ecarté, repoussé.

bannière [*ba-ni*] n. f. (du goth. *bandi,* enseigne). Enseigne sous laquelle se rangeaient les vassaux d'un seigneur pour aller à la guerre. Pavillon d'un vaisseau. Etendard d'une église, d'une confrérie, d'une société. *Ironiq. La croix et la bannière,* le comble des cérémonies, des formalités, des instances. *Fig.* Parti : *se ranger sous la bannière de...*

Bannière.

— ENCYCL. La bannière est un long drapeau étroit, ordinairement barlong, et dont le bord parallèle à la hampe est souvent lacéré en plusieurs queues. La bannière, portée devant les princes, seigneurs et bannerets, avait une forme quadrangulaire. Les églises, les abbayes, les corporations avaient aussi leurs bannières, à l'image de leur patron généralement. Vers la fin du XVe siècle, les bannières changèrent de forme, on les fixa sur un support en T ; c'est la forme qu'affectent aujourd'hui les bannières des confréries religieuses et celles des sociétés musicales.

bannir [*ba-nir*] v. a. (germ. *bannjan*). Exiler, expulser, proscrire, chasser. *Fig.* Eloigner, repousser : *bannir toute crainte.*

bannissable [*ba-ni-sa-ble*] adj. Qui mérite d'être banni.

bannissement [*ba-ni-se-man*] n. m. Action de bannir. Etat d'une personne bannie. Exil. Peine qui consiste à interdire à un national le séjour de son pays.

— ENCYCL. *Dr.* Le bannissement est une peine criminelle, mais non afflictive, et purement infamante. Elle ne peut durer moins de cinq ans, ni plus de dix ans, elle emporte la dégradation civique. La loi frappe du bannissement : les crimes contre la patrie, les attentats des ministres contre la liberté individuelle ; les coalitions de fonctionnaires pour résister à l'exécution des lois ; les crimes commis par ceux qui, condamnés à une peine afflictive et infamante, ont commis un second crime emportant comme peine principale la dégradation civique.

Le bannissement emporte défense de rentrer sur le territoire (la contravention à cette défense s'appelle *infraction* ou *rupture de ban*), puis interdiction de résider dans les lieux désignés par le gouvernement pendant un temps égal à la durée de la peine subie, à moins qu'il n'en ait été disposé autrement par l'arrêt ou le jugement de condamnation.

La loi du 22 juin 1886 bannit les chefs des familles, ayant régné en France, ainsi que leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture, autorise le gouvernement à expulser, par décret en conseil des ministres, les autres membres des mêmes familles et leur interdit l'exercice tant des emplois civils ou militaires que des mandats électifs.

bannisseur [*ba-ni-seur*] n. m. Celui qui bannit.

Bannockburn, village d'Ecosse (comté de Stirling). Robert Brun y livra aux Anglais une bataille qui assura l'indépendance de l'Ecosse (1314).

Bañolas, v. d'Espagne (Catalogne), sur le Terri ; 5.000 h. Eaux thermales.

banon n. m. Ancien droit de pâture après la récolte. Epoque où l'on pouvait exercer ce droit.

Banon, ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 24 kilom. de Forcalquier, sur le Cavalon, affl. de la Durance ; 1.020 h. — Le cant. a 11 comm. et 3.950 h.

banquais [*kè*] n. et adj. m. Se dit d'un marin ou d'un navire qui fait la pêche au banc de Terre-Neuve.

banque n. f. (rad. *banc,* à cause des bancs ou comptoirs des anciens changeurs). Commerce qui consiste à avancer des fonds, à en recevoir à intérêt, à escompter des effets moyennant une prime : *faire la banque.* Lieu où s'exerce ce commerce. Etablissement public de crédit placé sous le contrôle de l'Etat, et ayant certaines charges et privilèges, notamment celui d'émettre des billets de banque. A certains jeux, celui qui tient le jeu ; fonds d'argent qu'il a devant lui. *Faire sauter la banque,* gagner tout cet argent. Echéance du salaire des ouvriers : *le samedi est généralement four de banque.*

— ENCYCL. Suivant la spécialité de leurs opérations, on distingue : les *banques de dépôt et de virement,* dont les opérations se bornent à l'acceptation de dépôts et aux virements de comptes ; les *banques d'escompte,* dont les opérations se bornent à escompter les effets de commerce ; les *banques de circulation,* dont les billets payables à vue sont, moyennant un intérêt, remis aux commerçants contre les effets de commerce ; les *banques d'émission,* banques commerciales qui joignent à l'acceptation des dépôts et à l'escompte l'émission de billets de banque, en vertu du droit commun ou d'un privilège légal ; les *banques territoriales* ou *hypothécaires,* faisant des avances sur hypothèques de biens-fonds ; les *banques agricoles,* faisant des prêts ou des avances à l'agriculture ; les *banques de spéculation,* dont la principale opération consiste en achat et vente de titres, tels que : inscriptions de rente, actions et obligations ; les *banques populaires* ou *d'avances,* banques fondées par des sociétés coopératives, en vue d'ouvrir des crédits à découvert aux membres de ces sociétés. Souvent une même banque fait à la fois tout ou partie de ces opérations. La Banque de France, créée en 1803 et placée sous le contrôle de l'Etat, a le privilège exclusif d'émettre des billets à vue et au porteur, dits *billets de banque.* (V. BILLET.) Ses opérations statutaires sont les suivantes : escomptes d'effets de commerce et d'effets publics, avances sur lingots, sur rentes, sur actions et obligations de chemins de fer et du Crédit foncier, recouvrements gratuits, etc. Elle a son siège à Paris et des succursales dans les départements.

Banque (garçon de recette).

banquer [*kè*] v. a. Garnir de ses bancs une embarcation.

banquereau [*ke-ró*] n. m. Petit banc ou bas-fond.

banqueroute [*ke*] n. f. (de l'ital. *banca,* banc, et *rotta,* rompu ; allusion au vieil usage de rompre le banc ou comptoir du banqueroutier). Faillite d'un commerçant, occasionnée par sa faute et punie par la loi. *Fig.* Violation d'un engagement. *Banqueroute simple,* occasionnée par l'incapacité, l'imprudence ou la mauvaise chance. *Banqueroute frauduleuse,* banqueroute avec détournement d'actif et indication d'un passif imaginaire.

— ENCYCL. *Dr.* La banqueroute est la faillite d'un commerçant causée par sa faute et punie, selon les cas, de peines criminelles ou correctionnelles.

On distingue deux sortes de *banqueroutes* : la *banqueroute simple* et la *banqueroute frauduleuse.*

Il y a *banqueroute simple* : 1° si le failli s'est livré à des dépenses excessives pour sa position ; 2° s'il a perdu de fortes sommes dans des opérations fictives ou fondées sur le pur hasard ; 3° si, pour continuer plus longtemps son commerce, il a fait des emprunts ruineux ou acheté des marchandises pour les revendre au-dessous du cours ; 4° si, après avoir suspendu ses payements, il a voulu favoriser un de ses créanciers au préjudice de tous les autres.

Les tribunaux peuvent, à leur gré, déclarer, en outre, dans certains cas, qu'il y a banqueroute simple par exemple si le failli est marié sous le régime dotal ou séparé de biens, et s'il a tenu cette circonstance secrète ; si ses écritures sont tenues d'une manière irrégulière ou incomplète. La banqueroute

simple constitue un *délit* puni d'un emprisonnement de un mois à deux ans; en cas de circonstances atténuantes, cet emprisonnement peut être réduit même au-dessous de six jours. Elle ne fait obstacle ni au concordat, ni à la réhabilitation.

Il y a *banqueroute frauduleuse* lorsque le failli a soustrait ses livres, détourné ou dissimulé une partie de l'actif, ou s'est reconnu débiteur de sommes qu'il ne devait pas. Le Code pénal prononce contre ce *crime* la peine des travaux forcés, depuis cinq jusqu'à vingt ans, ou, s'il y a des circonstances atténuantes, la réclusion ou l'emprisonnement de deux à cinq ans.

La tentative de banqueroute frauduleuse est punie comme l'acte même. Le failli, condamné pour banqueroute frauduleuse, ne peut obtenir un concordat, et celui qu'il aurait obtenu avant sa condamnation est annulé. La réhabilitation ne lui est jamais ouverte. V. FAILLITE.

banqueroutier [*ke-rou-ti-é*], **ère** n. Qui fait banqueroute. Adjectiv. : *commerçant banqueroutier*.

banquet [*kè*] n. m. (rad. *banc*). Grand repas ; festin solennel et somptueux. *Le banquet sacré* ou *eucharistique*, la communion.

Banquet (*le*), dialogue de Platon, qui a pour objet l'amour et la science du beau. Tout en y exposant une profonde doctrine esthétique, Platon a su tracer de chacun des interlocuteurs, en particulier de Socrate, un portrait distinct et vivant, et répandre dans tout le dialogue la grâce de sa poésie (IVe s. av. J.-C.).

Banquet (*le*) ou *Dialogue sur la beauté*, ouvrage de philosophie morale, par Xénophon (IVe s. av. J.-C.).

Banquet des sophistes (*le*) ou *des savants*, ouvrage d'Athénée, rempli de renseignements curieux sur l'ancienne littérature grecque (IIe s. apr. J.-C.).

Banquet de la garde civique (*le*), chef-d'œuvre de Van der Helst (musée d'Amsterdam) ; vingt-quatre personnages y sont représentés, en pied et de grandeur naturelle.

Banquets civiques. Pendant la Révolution, on appela de ce nom des repas publics qui se renouvelaient à toutes les fêtes et dans certaines circonstances mémorables, et auxquelles le peuple se portait avec enthousiasme. On en reprit l'usage après la révolution de 1848.

Banquet de la garde civique, d'après Van der Helst.

Banquets réformistes, nom donné à des banquets organisés, à la fin du règne de Louis-Philippe, par les hommes de l'opposition, pour propager les idées de réforme électorale et parlementaire. Le gouvernement, après avoir autorisé les premières de ces réunions, voulut empêcher le banquet du XIIe arrondissement de Paris, qui devait couronner tous les autres. Les organisateurs persistèrent et de cette situation sortit la révolution de 1848. Elle commença le jour même fixé pour le banquet (24 février).

banqueter [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il banquette.*) Faire bonne chère. Prendre part à un banquet.

banqueteur [*ke*] n. m. Celui qui banquette.

banquette [*kè-te*] n. f. Banc rembourré et sans dossier. *Jouer devant les banquettes*, devant une salle de théâtre à peu près vide. Appui en pierre d'une fenêtre. Palissade à hauteur d'appui. Impériale d'une diligence. Plate-forme où s'abritent les tireurs derrière le parapet d'un rempart. Petite voie pour les piétons le long d'un canal, d'un chemin de fer, etc. *Banquette irlandaise*, talus gazonné que les chevaux doivent franchir dans les courses d'obstacles.

banquier [*ki-é*], **ère** n. Personne qui fait le commerce de la banque. *Jeux.* Personne qui tient le jeu contre tous les autres joueurs, notamment au baccara. Se dit de navires qui vont à Terre-Neuve pêcher la morue sans toucher terre et rapportent le poisson en « frais sel » sous le nom de *morue fraîche* ou *morue verte*. Adjectiv. Qui a rapport à la banque ou aux banquiers : *l'aristocratie banquière.*

banquise [*ki-ze*] n. f. (du scandinave *bank*, banc, et *ice*, glace). Énorme amas de glaces côtières, résultant de la congélation directe de l'eau de la mer.

— ENCYCL. Les banquises sont surtout étendues et épaisses dans l'hémisphère austral, où elles peuvent s'élever jusqu'à 50 ou 60 mètres au-dessus du niveau de l'Océan, ce qui représente une épaisseur immergée quatre fois et demie supérieure. La glace en est salée et s'épaissit par-dessous de 1 mètre à 2 mètres par an; augmentation compensée par la fusion superficielle. Les fragments de la banquise qui se détachent et sont portés vers l'équateur par les courants prennent le nom d'*icebergs* et constituent de sérieux dangers pour les navires.

banquiste [*kis-te*] n. m. Batelier, charlatan. *Fig.* Homme à promesses mensongères.

Banquo [*ko*], thane ou gouverneur royal de Lochaber (nord de l'Écosse) sous Duncan (XIe s.). Il resta spectateur muet du meurtre de son maître par Macbeth. Dans la suite, il devint lui-même suspect au meurtrier, qui le fit égorger au milieu d'un repas, espérant ainsi jouir en paix de cette couronne teinte de sang. Dans sa tragédie de *Macbeth*, Shakspeare a tiré un grand parti de cette aventure dramatique. Au milieu d'un festin donné à toute sa cour pour célébrer son anniversaire, une place reste inoccupée, où tout à coup apparaît l'ombre de Banquo, qui n'est visible que pour le meurtrier. Ce spectre épouvante Macbeth, et tous les convives croient qu'il a perdu la raison. Les écrivains rappellent souvent le spectre de Banquo, dramatique personnification du remords.

bans n. m. pl. Planches qui servent de lit aux chiens de meute.

banse n. f. (mot all.). Grande manne carrée pour le transport des marchandises.

Ban-sur-Meurthe, comm. des Vosges (arr. de Saint-Dié), sur la Petite Meurthe ; 1.200 hab.

Banswarra, v. de l'Inde anglaise, ch.-l. d'une principauté du même nom ; 8.000 hab.

Bant, v. d'Allemagne (Oldenbourg) ; 22.300 h.

bantam [*tam'*] n. (de *Bantam*, n. de ville). Nom d'une variété de coq et de poule de Java : *les bantams sont de petite taille, mais très estimés.*

Th. de Banville.

Bantam [*tam'*], v. ruinée de l'île de Java, capit. d'un ancien royaume (auj. *prov. de Bantam*).

Bantou, un des principaux groupes de population de l'Afrique du Sud, parlant un idiome agglutinant. V. CAFRE.

Bantry, v. maritime d'Irlande (Munster), sur la *baie de Bantry*, formée par l'Atlantique ; 2.700 h. Bataille navale en 1689.

Banville (Théodore de), poète français, né à Moulins, m. à Paris (1823-1891) ; un des maîtres de l'école des parnassiens, auteur des *Odes funambulesques*, de *Gringoire* (comédie), d'un spirituel *Traité de poésie française*, etc., œuvres d'une forme scrupuleuse, d'une versification curieusement ciselée.

banvin n. m. (de *ban*, et *vin*). *Dr. féod.* Avis public par lequel le seigneur autorisait la vente du vin dans sa seigneurie. Droit qu'avait un seigneur de vendre son vin avant tous ses vassaux jusqu'à une certaine époque de l'année.

Banyuls-sur-Mer, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 42 kilom. de Céret ; 3.300 h. (*Banyalens* ou *Bampulais*). Port sur la Méditerranée, à l'embouchure du Batloury. Vins renommés de *grenache* et de *rancio*.

baobab n. m. Genre de malvacées, comprenant des arbres immenses des régions tropicales, les plus gros des végétaux.

— ENCYCL. Le baobab, dont la plus grande hauteur ne paraît pas dépasser 10 mètres, atteint des dimensions bien plus grandes en largeur. Son tronc peut avoir jusqu'à 23 mètres de circonférence. Cette masse énorme est couronnée de branches gigantesques, longues de 20 à 25 mètres. Le baobab est employé à de nombreux usages. L'écorce et les feuilles des jeunes rameaux servent à faire des tisanes adoucissantes. Les nègres mêlent à leurs aliments les feuilles séchées à l'ombre et réduites en poudre. Le suc sert à faire une boisson renommée. On utilise en outre le fruit gâté pour faire du savon.

Baobab.

Le Baptême de la ligne, d'après F. Biard.

Baour-Lormian (Pierre), poète français, né à Toulouse, m. à Paris (1770-1854) ; médiocre traducteur des *Poésies d'Ossian*.

Bapaume [*pô-me*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 22 k. d'Arras ; 2.950 h. (*Bapaumois*). Ch. de f. N. Victoire de Faidherbe sur les Prussiens, les 2 et 3 janvier 1871. — Le cant. a 22 comm. et 11.300 h.

baptême [*ba-tè-me*] n. m. (gr. *baptismos* ; de *baptizein*, laver). Le premier des sept sacrements catholiques, qui s'administre aujourd'hui en répandant un peu d'eau sur le front de celui que l'on baptise, et par l'invocation expresse des trois personnes de la Trinité : *le baptême a pour effet d'effacer le péché originel et de rendre chrétien. Baptême de sang*, le martyre. (Il tient lieu du véritable baptême.) *Baptême d'une cloche, d'un navire*, etc., cérémonie solennelle pour les bénir. *Baptême de la ligne* ou *des tropiques*, cérémonie burlesque, qui a lieu quand un navire passe sous l'un des tropiques ou sous l'équateur. (Elle consiste à inonder d'eau de mer ceux qui traversent la ligne pour la première fois.) *Recevoir le baptême du feu*, assister à une bataille pour la première fois. *Nom de baptême*, prénom qu'on reçoit au moment du baptême.

— ENCYCL. Dans l'origine, on baptisait en plongeant dans l'eau. Autrefois, le baptême n'était conféré que dans un âge avancé et après de longues épreuves imposées aux néophytes, appelés aussi « catéchumènes ». Suivant la doctrine catholique, le baptême ne peut être réitéré ; il est nécessaire au salut. Nul ne peut conférer le baptême, s'il n'est au moins diacre ; sauf les cas d'absolue nécessité où toute personne, même hérétique ou incrédule, peut conférer le baptême, pourvu qu'elle ait l'intention de faire ce que fait l'Église. En cas de danger, ou avec permission de l'évêque, et provisoirement, le baptême solennel peut être suppléé par l'ondoiement. Les calvinistes rejettent le baptême des enfants ; les luthériens l'ont conservé.

Baptême du Christ, tableau de Raphaël (Loges du Vatican) ; — de Paul Véronèse (musée Bréra, à Milan) ; — de Rubens (Malines) ; — de Nicolas Poussin, etc.

Baptême de Clovis, groupe en marbre de Guillaume, à Sainte-Clotilde (Paris) ; — peinture murale de Joseph Blanc, au Panthéon (Paris).

Baptême de la ligne (*le*), tableau de F. Biard (1834) ; composition habile, au dessin net et précis, représentant d'une façon amusante cette scène bouffonne. V. BAPTÊME.

baptiser [*ba-ti-zé*] v. a. (gr. *baptizein*). Conférer le baptême à : *baptiser un enfant*. Bénir, en parlant d'une cloche, d'un navire, etc. Donner un nom : *baptiser un cheval* Bayard. *Fam. Baptiser du vin, du lait*, y mettre de l'eau.

baptiseur [*ba-ti-zeur*] n. m. Individu qui baptise. (Inus.)

baptisie [*bap-ti-zi*] n. f. (du gr. *baptisis*, action de teindre). Genre de légumineuses-papilionacées de l'Amérique du Nord, qui renferment une matière colorante bleue et une résine à propriétés vomitives.

baptisin [*bap-ti-zin*] n. m. Résine vomitive, extraite de la baptisie.

baptismal [*ba-tis-mal*], **e, aux** adj. Qui appartient au baptême. Qui sert pour donner le baptême : *eau baptismale. Fonts baptismaux*, bassin où l'on baptise.

baptisme [*ba-tis-me*] n. m. Doctrine d'après laquelle le baptême ne doit être administré qu'à des adultes convertis.

baptistaire [*ba-tis-tè-re*] adj. (lat. *baptistarius*). Relatif au baptême. N. m. Pièce vulgairement appelée *extrait de baptême.*

baptiste [*ba-tis-te*] n. m. Partisan du *baptisme.*

Baptiste, nom qu'on donne quelquefois aux niais des baraques de saltimbanques. PROV. : **Tranquille comme Baptiste,** dans une insouciance absolue. (Du mime Baptiste Debureau, qui restait imperturbablement calme sous les coups.)

baptistère [*ba-tis-tè-re*] n. m. Petit édifice que l'on construisait autrefois près des cathédrales pour y baptiser. Chapelle d'une église où l'on baptise.

— ENCYCL. Dans les premiers temps du christianisme, les baptistères étaient en dehors des églises, dont l'entrée était interdite aux catéchumènes. D'abord en forme de tour, ils furent ensuite construits suivant un plan polygonal. Les baptistères

étaient dédiés à saint Jean-Baptiste. Les baptistères célèbres abondent en Italie (Ravenne, VIe s.; Pise et Florence, XIIIe s.). En France, on peut citer les baptistères de Saint-Jean de Poitiers, de Saint-Front de Périgueux, etc.

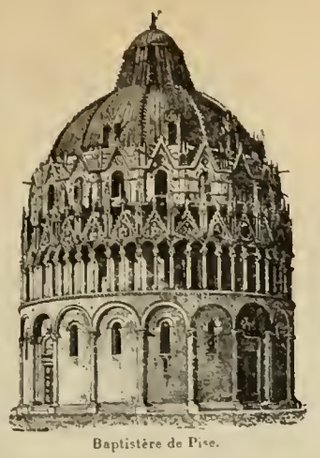

Baptistère de Pise.

baptistin [*ba-tis-tin*] n. m. Membre d'une congrégation fondée au XVIIIe siècle et placée sous les auspices de saint Jean-Baptiste : *les baptistins sont des missionnaires.*

baptistine [*ba-tis-ti-ne*] n. f. Religieuse d'une congrégation établie au XVIIIe siècle : *les baptistines sont cloîtrées et habitent des cellules.*

baquet [*ké*] n. m. (de *bac*). Petit cuvier de bois. *Baquet de Mesmer,* cuve de chêne dont Mesmer se servait pour ses expériences de magnétisme.

— Encycl. *Jeu du baquet.* Dans ce jeu, un baquet plein d'eau est suspendu en équilibre, sous un portique. Le joueur, hissé sur un véhicule avançant rapidement, doit introduire la pointe d'une longue gaule, qu'il tient à la main, dans un trou percé à travers une planche clouée à la partie inférieure du baquet. S'il manque son coup, le baquet fait bascule et l'inonde.

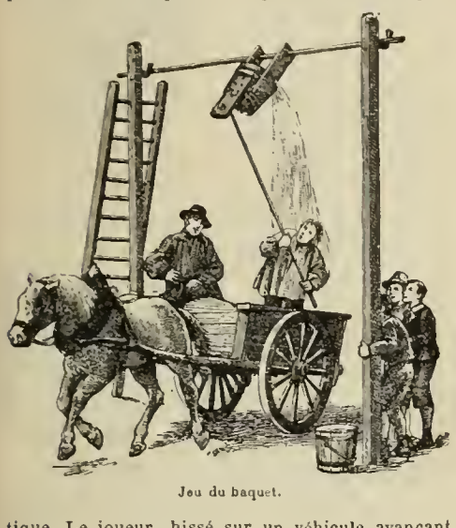

Jeu du baquet.

baquetage [*ke*] n. m. Action de baqueter.

baqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je baquette.*) Puiser de l'eau dans un baquet, retirer de l'eau, avec une pelle ou une écope.

baquettes [*ké-te*] n. f. pl. Tenailles à tirer les fils métalliques à la filière.

baquetures [*ke*] n. f. pl. Vin qui tombe d'un tonneau en perce dans le baquet placé sous le robinet.

bar n. m. (mot angl.). Débit de boissons où l'on consomme surtout debout devant le comptoir.

bar n. m. V. BARD.

bar n. m. (allem. *bars*). Nom vulgaire des *labrax,* poissons de mer dont la chair est estimée.

— Encycl. Les bars ont à peu près la forme des perches d'eau douce, avec un corps plus allongé et pouvant atteindre 1 mètre. Le bar se pêche à l'hameçon, et souvent avec un petit tube de caoutchouc qui dissimule l'hameçon. On le mange cuit au court-bouillon et accompagné d'une sauce relevée (sauce câpres) ou bien grillé à la maître d'hôtel).

Bar.

Bar (COMTÉ DE). V. BARROIS.

Bar (Le), ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 9 kil. de Grasse ; 1.340 h. Huiles. — Le cant. a 10 comm. et 6.010 h.

Bar, comm. de la Corrèze, arr. et à 8 kil. de Tulle ; 1.050 h.

Bar, v. de la Russie d'Europe (Pologne), sur la Row ; 14.000 h. En 1770 y fut formée la *Confédération de Bar,* qui se proposait de défendre la Pologne contre les vues ambitieuses de la Russie.

Bara (Joseph), enfant célèbre par son héroïsme, né à Palaiseau (Seine-et-Oise) en 1779, tué près de Cholet en 1793. Il avait suivi, comme hussard, le général Desmarres, dans l'armée républicaine. Pris dans une embuscade et sommé de crier : « Vive le roi ! » il répondit par le cri de « Vive la République ! » et tomba percé de coups. La Convention décréta que le buste du glorieux enfant serait placé au Panthéon et qu'une gravure représentant son dévouement patriotique serait envoyée à toutes les écoles primaires. Le célèbre sculpteur David d'Angers exposa la statue en marbre du jeune héros au Salon de 1829. Une statue en bronze, œuvre d'Albert Lefeuvre, a été érigée à Palaiseau en 1881.

Bara (d'après Lefeuvre).

Bara (Jules), homme d'État belge, un des chefs du parti libéral, né à Tournai, m. à Bruxelles (1835-1900).

Baraba ou **Barabin,** steppe immense de l'Asie russe (gouv. de Tobolsk et de Tomsk).

Barabbas ou **Barrabas** [*bass*], Juif qui, lorsque Jésus fut conduit devant Ponce-Pilate, se trouvait détenu dans les prisons pour crime de sédition et de meurtre. Lorsque Ponce-Pilate proposa aux Juifs de choisir entre Jésus et Barabbas, pour que l'un d'eux fût délivré à l'occasion de la fête de Pâque, le peuple préféra le meurtrier à l'innocent, et Barabbas échappa ainsi au supplice. Le nom de Barabbas a passé dans la langue comme synonyme de personne d'une figure rébarbative, d'un aspect sauvage et méchant : *c'est un Barabbas, c'est une figure de Barabbas,* et l'on fait souvent allusion, en littérature, à l'ignorance du peuple, qui est parfois aveugle, et qui *préfère Barabbas à Jésus.*

Barac (Jean), poète roumain, né à Alamov (Transylvanie) [1779-1848], auteur d'*Arghir et Hélène,* de la *Destruction de Jérusalem.*

Baracaldo, v. d'Espagne (prov. Basques), sur le Nervion ; 10.000 h. Forges et fonderies.

barachois [*choi*] n. m. Petit port naturel, peu profond, entouré de rochers à fleur d'eau.

baradas [*da*] n. m. Grand œillet d'un rouge brun.

baradine ou **barradine** [*ba-ra*] n. f. Fossé creusé en écharpe sur le flanc des montagnes pour recevoir les eaux pluviales.

baraesthésiomètre [*ès-té-zi*] n. m. (du gr. *baros,* pesanteur, *aisthesis,* sensation, et *metron,* mesure). Instrument destiné à mesurer les sensations tactiles.

baragouin n. m. Langage corrompu ou étranger, et incompréhensible.

— Encycl. Ce mot vient du bas breton *bara,* pain, et *gwin,* vin ; mots qui, exprimant les premiers besoins de l'homme, devaient être souvent entendus par les Français chez les Bretons. Comme ils n'en comprirent pas d'abord la signification, ils les réunirent pour en faire l'équivalent de *langage inintelligible.*

baragouinage n. m. (de *baragouin*). *Fam.* Manière de parler vicieuse, embrouillée, difficile à comprendre.

baragouiner [*né*] v. a. et n. (de *baragouin*). Parler mal une langue : *baragouiner l'anglais.* Parler une langue que les autres ne comprennent pas : *des Chinois baragouinant entre eux.*

baragouineur, euse [*eu-ze*] n. Qui baragouine.

Baraguay-d'Hilliers [*ghè-di-li-é*] (Louis), général français, né à Paris, m. à Berlin (1764-1812). — Son fils ACHILLE, maréchal de France, né à Paris, m. à Amélie-les-Bains (1795-1878), prit Bomarsund aux Russes (1854) et battit les Autrichiens (1859) à Melegnano.

Barail (François-Charles **du**), général français, né à Versailles, m. à Neuilly (1820-1902). Il prit part, après 1871, à la réorganisation de l'armée ; on lui doit des *Souvenirs* d'un grand intérêt.

baralipton n. m. Terme mnémotechnique inventé par les logiciens scolastiques pour désigner un mode de syllogisme.

barandage n. f. (du prov. *baranda,* barrage). Pêche au moyen d'un filet qui barre une rivière. (Le barandage est une pêche prohibée.)

barander [*dé*] v. n. Faire la pêche au barandage.

Barante (baron Guillaume-Prosper BRUGIÈRE **de**), historien, publiciste et homme d'État français, né à Riom, m. à Barante (1782-1866) ; auteur d'une *Histoire des ducs de Bourgogne,* excellent modèle de narration historique, qui le fit entrer à l'Académie française.

baraque n. f. (bas lat. *baraca*). Hutte en planches. Boutique en planches. *Fig.* Maison mal tenue. Jeu de billard, dans lequel on place à un des angles d'un billard ordinaire un casier précédé d'un plan incliné et creusé de cavités peu profondes où il s'agit de faire arriver et tenir une bille.

baraquement [*ke-man*] n. m. Action de baraquer. Ensemble de baraques. Matériel servant à baraquer des troupes.

baraquer [*ké*] v. a. Établir sous des baraques : *baraquer un régiment.* V. n. : *troupes qui baraquent.*

baraquette [*ké-te*] n. f. Poulie spéciale employée sur les bateaux. Petite barque.

barat [*ra*] n. m. (du turc *barat,* diplôme). Patente de drogman.

Barataria (ÎLE DE), île imaginaire dont Sancho Pança, écuyer de l'illustre don Quichotte, obtient le gouvernement, et où il éprouve, au milieu d'incidents plus comiques les uns que les autres, tous les désagrèments attachés à la puissance. Les écrivains font de fréquentes allusions à cette royauté éphémère du compagnon du chevalier de la Triste-Figure et surtout à la bonhomie doublée de finesse avec laquelle il rendait la justice.

baraterie [*ri*] n. f. Volerie impudente : *les barateries des contrefacteurs. Baraterie de patron,* préjudice causé volontairement par le capitaine d'un navire, ou par une personne de l'équipage, aux armateurs, chargeurs, propriétaires ou assureurs.

— Encycl. Les faits de *baraterie simple,* c'est-à-dire n'ayant aucun caractère criminel, n'entraînent qu'une responsabilité civile. Les faits de *baraterie criminelle* (par ex. le naufrage par la faute du capitaine) sont de la compétence des cours d'assises.

Barathre, ravin situé à l'O. d'Athènes et dans lequel on précipitait les criminels.

Baratier [*ti-é*] (Jean-Philippe), enfant prodige né à Schwabach (Allemagne), d'une famille de réfugiés français, m. à Halle (1721-1740). D'une précocité extraordinaire, il composa à neuf ans un dictionnaire hébreu et fut, à dix-sept ans, nommé magister de l'université de Halle.

barattage [*ra-ta-je*] n. m. Opération qu'on fait subir au lait dans la baratte pour la fabrication du beurre.

baratte [*ra-te*] n. f. Vaisseau de bois dans lequel on bat la crème pour en extraire le beurre.

— Encycl. Les barattes sont de différents modèles : la baratte commune est un récipient tronconique fait de douves en bois assemblées à l'aide de cerceaux ; le couvercle qui la ferme à la partie supérieure laisse passer un agitateur formé d'un manche que termine un disque circulaire ajouré. Mais la manœuvre de cette baratte est assez fatigante, et on la délaisse peu à peu pour des modèles plus pratiques ; ceux-ci sont constitués par un tonnelet actionné par une ou deux manivelles et dont l'axe porte des palettes immobiles (batteurs), ou bien encore par un récipient de même forme, mais dont l'axe seul est mobile et porte des ailettes qu'il entraîne dans son mouvement. Les engrenages qui le mettent en marche sont eux-mêmes actionnés à bras d'homme ou par un moteur, suivant la quantité de crème traitée. Quelle que soit d'ailleurs la forme de la baratte, elle doit être construite de telle sorte qu'on puisse la vider et la nettoyer facilement. Cette opération du nettoyage, essentielle pour la qualité du beurre, doit se faire avec grand soin (lavages à l'eau bouillante, puis à l'eau froide, séchage rapide).

Barattes.

baratte-malaxeur n. f. Machine servant à la fois à baratter et à malaxer le beurre. Pl. des *barattes-malaxeurs.*

baratter [*ra-té*] v. a. Agiter la crème dans la baratte pour faire le beurre.

baratton [*ra-ton*] ou **baraton** n. m. Bâton servant à battre la crème dans la baratte.

barbacane n. f. (ar. *barbakkanch*). Ouvrage avancé garni de meurtrières, et servant à défendre une porte, un pont. Ouverture laissée au mur d'une terrasse pour l'écoulement des eaux.

Barbacane.

barbacole n. m. (du n. d'un personnage d'une mascarade de Lulli). Maître d'école pédant. (La Font.)

barbacou n. m. Oiseau du genre monase, famille des bucconidés, habitant les régions tropicales de l'Amérique du Sud.

Barbade (la), la plus importante et la plus prospère des petites Antilles ; aux Anglais ; 191.000 h. Capit. *Bridgetown.* Coton, indigo, café, canne à sucre, cacao.

barbajan n. m. Nom vulgaire du chat-huant.

barbajou n. m. Nom vulgaire de la joubarbe des toits.

Barbanègre (Joseph), général français, né à Pontacq (Basses-Pyrénées), m. à Paris (1772-1830). Il est connu par sa belle défense de Huningue, où, avec 135 hommes, il tint tête à 30.000 Autrichiens.

barbara n. m. Un des modes du syllogisme, dans lequel les prémisses et la conclusion sont également générales et affirmatives.

barbarasse [*ra-se*] n. f. *Mar.* Bosse ordinaire de 3 à 4 mètres de long, terminée à une extrémité par un croc au lieu d'un œil.

barbare adj. et n. (du gr. *barbaros,* étranger). Chez les Grecs et les Romains, tout peuple étranger à la civilisation romaine. Peu civilisé, sauvage. *Par ext.* Cruel, inhumain : *marâtre barbare.* Inculte, grossier. Incorrect : *terme barbare.* N. m. Le genre barbare, en littérature, en art : *tomber dans le barbare.* N. m. pl. Peuples non civilisés. ANT. **Civilisé, policé.**

— Encycl. Les Romains, qui s'estimaient le premier peuple du monde, appelaient *barbares* tous les peuples restés en dehors de leur civilisation. L'histoire a conservé ce nom pour désigner les bandes armées qui, du IIIe au VIe siècle de notre ère, envahirent l'empire romain, renversèrent l'empire d'Occident, et fondèrent sur ses ruines des États plus ou moins durables. Le plus grand nombre de ces barbares appartenaient aux races germaniques (Francs, Burgondes, etc.), slaves ou gothiques (Suèves, Vandales, etc.) ; d'autres, comme les Huns, les Avares, les Magyars ou Hongrois, étaient de race ouralo-altaïque. Alaric, Genséric, Théodoric, Ataulphe, furent leurs principaux chefs. Ce furent les Huns qui, faisant irruption dans l'Europe orientale, donnèrent l'impulsion au monde barbare et le précipitèrent sur l'empire romain. V. INVASIONS.

barbarement [*man*] adv. D'une manière barbare : *traiter quelqu'un barbarement.*

Barbaresque [*rès-ke*], habitant ou originaire de la Barbarie : *les Barbaresques.* Adj. : *État, peuple barbaresque.* V. BARBARIE.

Barbari (Jacopo da), dit *le Maître au caducée,* célèbre peintre et graveur vénitien ; auteur de magnifiques eaux-fortes (1445-1510).

barbarie [*ri*] n. f. Manque de civilisation : *peuple encore plongé dans la barbarie.* ANT. **Civilisation.** Cruauté, férocité, inhumanité : *frapper un enfant avec barbarie.* ANT. **Humanité, bonté.**

Barbarie ou **Etats barbaresques,** nom donné jadis aux régions de l'Afrique du Nord : Maroc, Algérie, Tunisie, régence de Tripoli. Le nom de Barbarie est une corruption de *Berbérie,* pays des Berbères. (Hab. *Barbaresques.*)

Barbarigo, famille vénitienne, qui a fourni un doge et plusieurs diplomates et cardinaux.

barbarin n. m. Nom vulgaire du surmulet et du rouget.

barbariser [*ri-zé*] v. a. Jeter dans un état de barbarie, dans une extrême grossièreté de mœurs. V. n. Faire des barbarismes.

barbarisme [*ris-me*] n. m. (rad. *barbare*). Mot forgé dans une langue où il n'existe pas, employé dans un sens contraire à l'usage, comme *rébarbatif* pour *rébarbatif ; eastonade* pour *cassonade ; c'est une somme, une faute, une affaire conséquente,* pour *somme considérable, faute grave, affaire importante ; il a recouvert la vue,* pour *il a recouvré la vue ;* etc

Barbaro (François), homme d'Etat et orateur vénitien (1398-1454). Il défendit Brescia assiégée par les Milanais (1438) et mourut procurateur de Saint-Marc. Il a écrit une *Histoire du siège de Brescia* (en latin).

Barbaro (Ermolao II), homme d'Etat et humaniste italien, né à Venise, m. à Rome (1454-1493); commentateur d'Aristote, de Pline, de Dioscoride.

Barbaroux (Charles-Jean-Marie), conventionnel girondin, né à Marseille, décapité à Bordeaux (1767-1794). Il se réfugia à Caen après la journée du 31-Mai, pour organiser la résistance en province.

barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis! Vers d'Ovide (*Tristes*, liv. V, élégie x), qui signifie : *Ici, c'est moi qui suis le barbare, parce que je ne suis pas compris d'eux.* Exilé chez les Gètes, qui auraient paru si grossiers à Rome, c'était lui, le raffiné, qui leur semblait un être étrange, inférieur, et son exclamation mélancolique est fort propre à faire réfléchir.

Barbaste, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 7 kil. de Nérac, sur la Gélise; 1.880 h. Fabriques de bouchons de liège.

barbastelle [*bas-tè-le*] n. f. Nom vulgaire d'une chauve-souris du genre synote.

Barbastro, v. d'Espagne (Aragon, prov. de Huesca); 8.300 h.

barbatimao n. m. Ecorce officinale tanifère, astringente et tonique, employée au Brésil.

Barbâtre, comm. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne (île de Noirmoutier); 1.740 h.

Barbauld (Anna Lætitia Aikin, dame), femme de lettres anglaise, née à Kilworth-d'Harcourt (Leicester) en 1743, morte en 1825; auteur d'ouvrages estimés : *les Soirées au logis*, etc.

Barbault (Jean), graveur, peintre et dessinateur français, né vers 1705, m. à Rome en 1766.

Barbazan, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 13 kil. de Saint-Gaudens; 450 h. Eaux minérales sulfatées calciques et ferrugineuses. — Le cant. a 24 comm. et 9.930 h.

Barbazan (Etienne), médiéviste français, né à Saint-Fargeau (Yonne) [1696-1770]. Il a publié *Fabliaux et contes français des* XIIe, XIIIe, XIVe et XVe *siècles* (1756).

Barbazan (Arnauld-Guillaume), général français, né près de Tarbes. Il s'illustra sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. Loyal, généreux autant que brave, il eut la gloire, avant Bayard, d'être surnommé *le Chevalier sans reproche* (1360-1431).

barbe n. f. (lat. *barba*). Poil du menton et des joues, chez l'homme : *barbe blonde.* Longs poils que certains animaux ont sous la mâchoire : *barbe de bouc. Fig.* Pointe des épis. Nom des filets qui tiennent au tuyau des plumes. Moisissure. Bavure. Appendice filamenteux : *barbes d'une pièce de métal, d'une feuille de papier. Barbe grise, vieille barbe,* vieillard. *Fig. Rire dans sa barbe,* en cachette ou intérieurement. *A la barbe de quelqu'un,* en sa présence et en dépit de lui. *Faire la barbe à quelqu'un,* l'emporter sur lui, être plus fort. *Pop. C'est une barbe,* ou *elliptiq. La barbe!* c'est assommant. Pl. Bandes de toile ou de dentelle qui pendent aux cornettes des femmes.

— Encycl. Le port ou la suppression de la barbe, ainsi que la façon de la tailler, sont souvent un des signes distinctifs d'une époque. Les Chaldéens, les Assyriens, les Hébreux prenaient soin de leurs longues barbes comme d'une représentation symbolique de leur sagesse. Les Grecs portèrent la barbe jusqu'au temps d'Alexandre et la rasèrent jusque sous le règne de Justinien. Les Romains ne commencèrent à se couper la barbe que vers l'an de Rome 454. En Gaule, les Francs laissaient croître seulement leurs moustaches. Clovis ramena l'usage des barbes peu longues. Dans l'Eglise, le pape Léon III (795) fut le premier qui se rasa. Le clergé d'Occident suivit cet exemple. La barbe reparut quelquefois au cours des siècles dans le clergé, mais aujourd'hui la règle, — règle généralement suivie, mais peu sévère — veut que les ecclésiastiques aient le visage complètement rasé. Sous l'ancien régime, la barbe subit des alternatives de faveur et de défaveur. Henri III ne portait que les moustaches et la mouche, Henri IV porta la barbe taillée en forme carrée. Sous Louis XIII, la royale, petite touffe de poils au menton, fut en honneur et

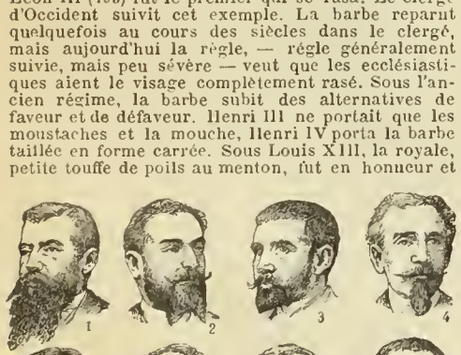

Barbes : 1. Longue ; 2. A deux pointes ; 3. A une pointe ; 4. Impériale ; 5. Mouche et pattes de lapin ; 6. Favoris ; 7. Carrée ; 8. Fer à cheval ; 9. Côtelette ; 10. Barbiche ; 11. Collier ; 12. Bouc.

diminua sous Louis XIV, pour ne laisser subsister que la mouche. Puis le visage rasé entièrement reparut sous Louis XV, Louis XVI et la République. L'Empire et la Restauration ne tolérèrent la moustache que sur le visage des soldats d'élite. Depuis 1830, le port des moustaches et de la barbe est absolument facultatif et diversifié de beaucoup de manières.

barbe adj. et n. m. Cheval originaire des pays barbaresques, très répandu au Maroc.

Barbe (sainte), de Nicomédie (Asie Mineure), vierge et martyre pendant la persécution de Maximin. Son père, après l'avoir décapitée, fut, dit-on, frappé de la foudre. Patronne des artilleurs, des pompiers, des mineurs, etc. Fête le 4 décembre.

barbé n. m. (piémontais *barba*). Nom que les vaudois donnaient à leurs docteurs.

barbé, e adj. *Blas.* Se dit du coq, du dauphin, des comètes, quand leur barbe ou leur chevelure est d'un émail particulier.

barbeau [*bô*] n. m. (de *barba*, barbe, à cause des barbillons de ce poisson). Genre de cyprinidés des eaux douces, dont la chair n'est pas très estimée. *Bot.* Bluet. Adjectiv. : *bleu barbeau,* espèce de bleu clair.

— Encycl. Deux espèces de barbeaux habitent la France : le barbeau commun (*barbus fluviatilis*), vulgairement *barbillon, barbet, barbarin,* qui atteint 1 mètre de long et un poids de 5 à 6 kilogr., et le barbeau méridional, de forme plus trapue, qui ne dépasse pas 0^m^,40 de long. Ce poisson est pourvu de quatre barbillons assez longs, deux de chaque côté de la bouche. Le barbeau vit dans les eaux courantes et vives ; on le pêche à la ligne en employant comme appât, suivant la saison, du fromage de Gruyère, des asticots, des vers cannelés, etc. On le pêche aussi à la pelote. On amorce en se servant de terre glaise pétrie avec du sang et mélangée d'asticots. Comme ce poisson a la bouche dure, il faut ferrer très sec.

Barbeau.

Barbe-Bleue, nom du principal personnage et titre d'un conte de Perrault. Barbe-Bleue, ainsi nommé à cause de la couleur de sa barbe, a déjà égorgé six épouses et va faire subir le même sort à la septième, lorsque celle-ci est délivrée par ses frères, qui tuent le sanguinaire mari. V. Anne.

Barbe-Bleue, opéra bouffe en trois actes, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach, aimable parodie de l'atroce légende (1866).

barbe-de-bouc, barbe-de-chèvre n. f. Noms donnés à différentes espèces de champignons du genre *clavaire.*

barbe-de-capucin n. f. Chicorée sauvage amère, que l'on mange en salade. Pl. des *barbes-de-capucin.*

barbelé, e adj. Se dit d'une arme dont le fer est garni de dents et de pointes : *flèche barbelée.*

barbelet [*lè*] n. m. Outil servant à faire des hameçons.

barbelure n. f. Etat de ce qui est barbelé.

Barbé-Marbois (François, marquis de), né à Metz, m. à Paris (1745-1837); ministre du Trésor en 1802, premier président de la Cour des comptes, ministre de la justice sous la Restauration.

Barbentane, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 30 kil. d'Arles; 2.620 h. (*Barbentanais*). Vins et fruits.

barberie [*rî*] n. f. Art de raser la barbe. Lieu où l'on fait la barbe. (Vx.)

Barberine (*la Quenouille de*), comédie de Musset (1835), dans laquelle une spirituelle et vertueuse châtelaine berne un galant fat et indiseret.

Barberini, illustre famille florentine, dont un des membres, le cardinal Maffeo, fut élu pape sous le nom d'Urbain VIII. Ses trois neveux, les cardinaux Francesco (m. en 1679) et Antonio (m. en 1671), et le général des troupes pontificales, Taddeo (m. en 1647), l'aidèrent dans le gouvernement des Etats pontificaux et protégèrent les lettres et les arts.

Barberini (*palais*), palais de Rome, qui fut construit par le Bernin pour la famille Barberini et qui abrite aujourd'hui, outre l'ambassade d'Espagne, une galerie de peinture et de sculpture et une belle bibliothèque.

Barberino di Mugello, v. d'Italie (prov. de Florence); 10.500 h. Pâtes alimentaires, chapeaux de paille.

Barberino di Val d'Elsa, comm. d'Italie (prov. de Florence); 10.450 h. Fromages renommés.

barberon n. m. Nom vulgaire du salsifis.

Barberousse, nom de deux frères, fameux pirates, maîtres d'Alger : le premier, Aroudj, fut tué devant Tlemcen par les Espagnols (1518); le second, Khaïr-Ed-Din, amiral des flottes de Soliman Ier, mourut à Constantinople en 1546. — Le surnom de *Barberousse* a été donné à l'empereur d'Allemagne, Frédéric Ier. V. Frédéric.

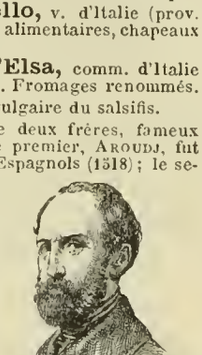

Armand Barbès.

Barbès (Armand), homme politique français, né à La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Il conspira contre le gouvernement de Louis-Philippe et fut même condamné à mort par la Chambre des pairs, en 1839. Représentant du peuple (1848), il fut surnommé *le Bayard de la démocratie.* Emprisonné en 1849, il fut rendu à la liberté en 1854, s'expatria volontairement et mourut à La Haye (1809-1870).

barbet, ette [*bè, è-te*] n. et adj. Espèce d'épagneul à poil long et frisé. *Crotté comme un barbet,* très crotté

— Encycl. Il y a deux variétés de chiens barbets : 1° le grand barbet, à oreilles larges, pendantes, jambes courtes, corps épais (ce chien atteint souvent la grandeur du mâtin); 2° le petit barbet, qui ne diffère du précédent que par sa taille plus petite et son pelage un peu moins laineux et plus hérissé. Le barbet aime l'eau et nage bien ; aussi l'emploie-t-on à la chasse des oiseaux aquatiques.

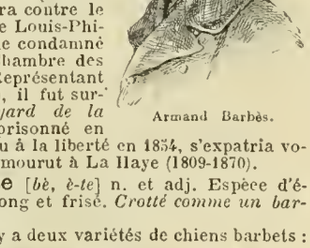

Barbet.

barbet [*bè*] n. m. Contrebandier dans les Alpes. Nom donné jadis aux vaudois du Dauphiné et du Piémont, et aux protestants des Cévennes (XVIe et XVIIe s.).

Barbet de Jouy (Joseph-Henri), littérateur et archéologue français, né à Canteleu (1812-1896).

barbette [*bè-te*] adj. et n. f. Femelle du barbet : *une barbette noire.*

barbette [*bè-te*] n. f. Sorte de guimpe qui recouvre la poitrine et le cou des religieuses. *Fortif.* Plate-forme en terre, assez élevée pour que les canons qu'on y place puissent tirer par-dessus le parapet. Adjectiv. : *batterie barbette.*

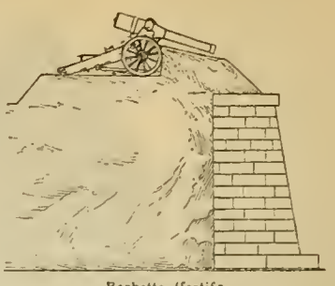

Barbette (fortif.).

Barbey d'Aurevilly (Jules), romancier français, né à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), m. à Paris (1808-1889); auteur des *Diaboliques, l'Ensorcelée, le Chevalier des Touches; une Vieille Maîtresse, les Œuvres et les Hommes du* XIXe *siècle,* etc. Talent original et excessif, parfois brutal, mais plein de verve et d'éclat.

Barbey d'Aurevilly.

barbéyer [*bè-ié*] v. n. (Se conj. comme *grasseyer.*) *Mar.* Se tenir, par rapport au vent, de façon que le bateau gouverne sans avancer.

Barbeyrac (Jean), jurisconsulte et philosophe français protestant, né à Béziers, m. à Groningue (1674-1744).

Barbezieux, ch.-l. d'arr. (Charente), près du Trèfle, s.-affl. de la Charente; 4.200 h. (*Barbeziliens*). Ch. de f. Et., à 32 kil. d'Angoulême. Eaux-de-vie, truffes, volailles renommées. — L'arrond. a 6 cant., 80 comm., 43.580 h.; le cant. a 18 comm. et 11.670 h.

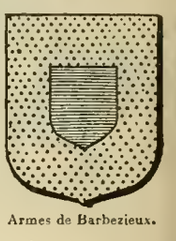

Armes de Barbezieux.

Barbezieux (*coq et poule de*), race de gallinacés, à plumage d'un noir mat chez la poule, à reflets chez le coq. Poules bonnes pondeuses, médiocres couveuses. Jeunes, elles sont d'un engraissement très facile; elles fournissent les volailles renommées de Périgueux, de Ruffec, etc.

Barbezieux (Louis Le Tellier, marquis de), fils de Louvois, né et mort à Versailles (1668-1701). Il fut à vingt-trois ans ministre de la guerre en remplacement de son père (1691).

barbican n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, dont le nom scientifique est Pogonias.

barbiche n. f. Barbe qu'on laisse croître seulement au menton.

barbichon ou **barbichet** [*chè*], ou **barbiche** n. m. Petit barbet.

Barbié du Bocage (Jean-Denis), géographe français, né et m. à Paris (1760-1825).

barbier [*bi-ê*] n. m. Celui dont la profession est de raser et soigner la barbe.

— Encycl. A Rome, comme souvent encore de nos jours, la boutique des barbiers — *tonsores* — était le lieu où les oisifs venaient apporter ou chercher des nouvelles. — En France, la profession de barbier eut une certaine importance au moyen âge, parce qu'elle comprenait l'exercice de la chirurgie. Des rivalités inévitables éclatèrent entre les deux corporations dès le XIVe siècle, les barbiers l'emportèrent et les documents nous les montrent pratiquant la médecine et la chirurgie élémentaires. La corporation subsista jusqu'à la Révolution.

Barbier de Séville (*le*) ou *la Précaution inutile,* comédie en quatre actes, en prose, de Beaumarchais (1775) : type parfait de la comédie d'intrigue; chef-d'œuvre d'entrain, de malice satirique et de grâce. Les ruses par lesquelles Figaro, drôle de génie au service du comte d'Almaviva, enlève au vieux jaloux Bartholo sa pupille, Rosine, en sont le sujet.

Barbier de Séville (*le*), opéra bouffe en quatre actes, un des chefs-d'œuvre de Rossini (1816). Partition étincelante d'inspiration et de verve, style gracieux, orchestration spirituelle, délicate et variée.

Barbier (Louis), surnommé *l'abbé de La Rivière,* évêque de Langres, m. en 1670. Il avait été aumônier de Gaston d'Orléans, dont il trahissait les secrets au profit de Mazarin. Il avait légué cent écus au poète qui ferait son épitaphe. La Monnoye écrivit la suivante :

Ci-git un très grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais et qui fut toujours sage...
Je n'en dirai pas davantage :
C'est trop mentir pour cent écus.

Barbier (Edmond-Jean-François), avocat au parlement, né et m. à Paris (1689-1771); auteur d'un précieux *Journal historique et anecdotique* de la période comprise entre 1718 et 1763.

Barbier (Antoine-Alexandre), savant biographe français, né à Coulommiers; auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* (1765-1825).

Barbier (Henri-Auguste), poète français, né à Paris, m. à Nice (1805-1882); auteur des *Iambes,* poèmes d'une verve chaude et un peu crue.

Barbier (Jules), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1825-1901). Il a donné des drames et les livrets de *Galatée, les Noces de Jeannette, Faust, Roméo et Juliette,* etc.

Barbier d'Aucour (Jean), littérateur et jurisconsulte français, né à Langres, mort à Paris (1641-1694); il fut l'adversaire des jésuites.

Barbier de Meynard (Casimir-Adrien), orientaliste français, né à Marseille en 1827.

Barbier de Montault (l'abbé Xavier), archéologue et écrivain religieux français, né à Loudun en 1830.

barbière n. f. Au moyen âge, partie de l'armure qui protégeait le cou, le menton et les joues.

barbifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) *Fam.* Faire la barbe, raser.

barbille [*ll* mll.] n. f. Bavure en filamcut, qui reste au flan des monnaies.

barbillon [*ll* mll.] n. m. Petit barbeau. Barbelure d'une flèche. Dent de l'hameçon. Filament tactile, placé de chaque côté de la bouche chez certains poissons (*carpe, barbeau, loche*, etc.). Pl. Replis de la peau de chaque côté du freiu de la langue, chez le bœuf et le cheval : *c'est à tort que l'on croit améliorer l'état d'un animal qui ne mange ni ne boit, en lui coupant les barbillons.*

Barbin (Claude), libraire français, m. en 1703, a édité la plupart des écrivains du XVIIe siècle. Il est cité dans le *Lutrin*, de Boileau, dans les *Femmes savantes*, de Molière, etc.

barbiste [*bis-te*] adj. et n. m. Elève du collège Sainte-Barbe (Paris).

barbitiste [*tis-te*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, voisins des éphippigères, famille des locustidés, communs en Allemagne et en France.

barbiton ou **barbitos** [*toss*] n. m. (m. grec). Sorte de lyre grecque, de grande dimension.

Barbizon, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 10 kilom. de Melun, à la lisière occidentale de la forêt de Fontainebleau ; 480 h. Célèbre par le séjour qu'y ont fait quelques-uns des meilleurs peintres paysagistes français : Th. Rousseau, Corot, Troyon, Millet, etc.

barbon n. m. *Par dénigr.* Vieillard.

barbot [*bo*] n. m. **barbote** ou **barbotte** [*bo-te*] n. f. Nom vulgaire de la lotte commune.

barbotage n. m. Action de barboter. Boisson rafraîchissante pour les bestiaux, faite de farine ou de son délayé dans de l'eau. *Arg.* Vol.

Barbotan, localité du Gers, comm. de Cazaubon, arr. et à 35 kilom. de Condom ; 606 h. Eaux sulfureuses ; bains de boue.

barbotement [*man*] n. m. Action de barboter.

barboter [*té*] v. n. (onomat.). Fouiller avec le bec dans l'eau ou dans la boue : *le canard barbote.* Marcher dans une eau bourbeuse. *Fam.* et *fig.* Parler avec embarras, difficulté, patauger. En parlant des animaux, boire du barbotage. *Arg.* Voler.

barboteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui barbote. N. m. Canard domestique. N. f. Appareil que, dans les lavoirs publics, on emploie pour laver le linge à l'eau chaude. (On dit aussi BARBOTTE.) Machine employée pour le lavage de certains minerais.

barbotière n. f. Mare où barbotent les canards. Baquet renfermant le barbotage destiné aux bestiaux.

barbotin n. m. Couronne en fer à empreintes, employée dans les chèvres et les monte-charges, pour empêcher la chaîne de glisser.

barbotine n. f. Pâte à poteries, qu'on utilise par coulage et qui donne une faïence ou une porcelaine tendre et perméable. (On s'en sert aussi pour coller les garnitures dans les faïenceries.)

barbouillage [*bou, ll* mll.] ou **barbouillis** [*bou, ll* mll., *i*] n. m. Grossière application de couleur. Mauvaise peinture. Ecriture illisible. *Fig.* Discours embrouillé.

barbouiller [*bou, ll* mll., *é*] v. a. Salir, gâter : *barbouiller son visage de suie.* Peindre grossièrement. *Fig.* et *fam. Barbouiller le cœur*, donner légèrement la nausée. *Barbouiller du papier*, mal écrire ; écrire en mauvais style. V. n. Prononcer mal.

barbouilleur, euse [*bou, ll* mll., *eu-ze*] n. Qui barbouille. *Fam.* Mauvais peintre, mauvais écrivain, etc.

barbouillis n. m. V. BARBOUILLAGE.

barbouillon, onne [*bou, ll* mll., *on, o-ne*] n. et adj. Qui barbouille, qui fait mal sa besogne.

barbouquet [*kè*] n. m. *Art vétér.* V. BOUQUET.

barbu, e adj. Qui a de la barbe. ANT. **imberbe.**

barbu n. m. *Ornith.* V. BUCCO.

barbue [*bû*] n. f. Poisson de mer plat et très estimé, du genre turbot.

— ENCYCL. La barbue atteint jusqu'à 60 centimètres de long et se trouve sur toutes les côtes de France. On la confond parfois, en diverses régions, sous le nom de *carrelet*, avec la plie franche. Dans le Midi, on la nomme *rombon* (Nice), *passar* et *roun* (Cette).

Barbue sauce hollandaise. Dresser la barbue cuite au court-bouillon, sur une serviette, entourée de pommes de terre à l'anglaise ; garnir de persil, servir à part une sauce hollandaise.

Barbue au gratin. La barbue, nettoyée, est placée sur un plat à gratin beurré ; couvrir la barbue de vin blanc, que l'on fait réduire. Dix minutes avant la cuisson, ajouter de la sauce italienne. Achever de gratiuer ; ajouter au plat sorti du four de fines herbes, un filet de jus de citron et de madère. On prépare aussi la barbue à la *Béchamel*, à l'*italienne* et à la *provençale* ; enfin, elle sert de garniture de vol-au-vent, de bouchées, etc.

Barbue.

barbule n. f. (dimin. de *barbe*). Nom des petits crochets implantés sur les filaments qui poussent de chaque côté de la côte d'une plume.

barbuquet [*kè*] n. m. *Art vétér.* Ecorchure ou petit bouton aux bords des lèvres.

barbute n. f. (de *barbe*). Capuchon religieux, laïque et militaire, sorte d'aumusse du XIVe siècle, qui habillait la tête, ne découvrant que le visage. Casque léger et sans visière, laissant le visage à découvert (XVe s.). Masque fait d'une étoffe terminée en pointe, percée de deux trous pour les yeux et qui couvre le visage : *au moyen âge, les lépreux étaient tenus de porter une barbute.*

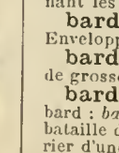
Barbute (XVe s.).

Barca, surnom donné à divers membres d'une famille carthaginoise à laquelle appartenaient Amilcar, Asdrubal, Annibal. (Ce mot signifie *éclair.*)

barcarolle [*ro-le*] n. f. (ital. *barcarola* ; de *barca*, barque). Chanson du batelier, et surtout du gondolier vénitien. Tout chant d'un rythme analogue.

barcasse [*ka-se*] n. f. Grande barque.

Barcellona, v. du roy. d'Italie (prov. de Messine) ; 21.000 h.

Barcelone, v. et beau port d'Espagne, sur la Méditerranée, près de l'embouchure du Llobrégat ; capit. de la Catalogne et de la prov. de Barcelone ; 533.000 h. (*Barcelonais*). Industrie et commerce très actifs : draps, lainages, soieries, cuirs, dentelles ; vins, fruits, etc. En 1493, y fut conclu un traité par lequel le roi de France rendait au roi d'Aragon le Roussillon et la Cerdagne. — La prov. de Barcelone a 1.054.600 h.

Barcelonne-du-Gers, comm. du Gers, arr. et à 62 kilom. de Mirande ; 1.100 h.

barcelonnette n. f. V. BERCELONNETTE.

Barcelonnette, ch.-l. d'arr. (Basses-Alpes), à 87 kilom. de Digne, sur l'Ubaye, affl. de la Durance ; 2.400 h. (*Barcelonnettains*). Marbres. Patrie du député Manuel. — L'arr. a 4 cant., 20 comm., 13.650 h. ; le cant. a 9 comm. et 7.340 h.

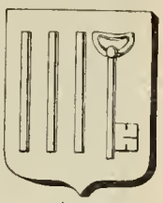
Armes de Barcelonnette.

Barcillonnette, ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 27 kil. de Gap, sur la Béoulle, affl. de la Durance ; 220 h. — Le cant. a 3 comm. et 580 h.

Barclay de Tolly (Michel), général russe, né en Livonie, d'origine écossaise, habile adversaire de Napoléon Ier, m. à Insterburg (1761-1818). Il se distingua à Borodino (1812) et pendant les campagnes de Saxe et de France (1813-1814).

Barcochébas (*Fils de l'étoile*), imposteur juif qui se fit passer pour le Messie sous le règne d'Adrien, et provoqua un soulèvement des Juifs contre les Romains (132-135 apr. J.-C.) ; il fut tué en 135.

Barcus [*kuss*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 15 kilom. de Mauléon, sur le Joos ; 1.550 h.

bard [*bar*] ou **bar** n. m. Sorte de civière, de brancard, pour transporter à bras des fardeaux. (On dit aussi BAYART ou BAYARD.)

Bard.

barda n. m. *Arg. milit.* Ensemble des effets d'habillement, d'équipement et d'armement d'un soldat.

bardage n. m. Transport des matériaux à l'aide du bard.

bardane n. f. Genre de composées, qui croissent dans les lieux incultes.

— ENCYCL. La bardane, dite aussi *glouteron* et *herbe aux teigneux*, est employée en médecine dans les maladies de la peau. Contenant beaucoup d'alcali, elle peut, quand on l'arrache en fleurs, fournir un excellent engrais. Ses capitules, vulgairement appelés *boutons de pompiers*, s'attachent aux vêtements.

Bardane : A, fleuron ; B, coupe du capitule ; C, graine.

barde n. m. (celtique *bardas*). Poète celte qui chantait les héros. *Par ext.* Poète héroïque et lyrique.

— ENCYCL. Les bardes et les ovates ou devins faisaient partie, comme les druides, mais à un rang inférieur, de la classe sacerdotale chez les Gaulois. Leur fonction consistait principalement à célébrer les exploits du chef qui les nourrissait. Les bardes se retrouvent dans tous les pays celtiques. En Gaule, ils disparurent dès le IIe siècle, devant la civilisation romaine. Dans le pays de Galles, ils survécurent à la conquête romaine et à l'invasion saxonne. Ils composaient des poèmes lyriques qu'ils chantaient en s'accompagnant d'une sorte de lyre appelée *cruth*. Les plus célèbres et les plus anciens sont Taliesin, Aneurin, Llywarch, Hen (VIe et VII s.). Au XVIIIe siècle, ils tombèrent au rang de vagabonds. Les bardes ont reparu avec la renaissance de la littérature galloise.

barde n. f. (ital. *barda*). Nom des lames de métal dont on couvrait les membres et le poitrail d'un cheval de bataille. Tranche mince de lard dont on enveloppe les pièces de gibier, les volailles qu'on veut rôtir.

bardé, e adj. Armé de lames de fer : *cheval bardé.* Entouré de lard : *caille bardée.* Couvert.

bardeau [*dô*] n. m. Planchette en forme de tuile pour couvrir les toitures, ou que l'on place sur les solives. Petit train de bois flotté. Boîte à casiers, contenant les caractères d'imprimerie en surabondance.

bardée [*dé*] n. f. Matériaux remplissant un bard. Enveloppe de lard dont on couvre une pièce à rôtir.

bardelle [*dè-le*] n. f. Brancard d'un bard. Selle de grosse toile et de bourre.

barder [*dé*] v. a. Charger, transporter sur un bard : *barder des matériaux.* Couvrir un cheval de bataille d'une barde ; par extens., couvrir un guerrier d'une armure : *barder de fer un chevalier.* Envelopper de tranches de lard : *barder une volaille.* Se barder v. pr. Se couvrir, être couvert : *enfant qui s'est bardé d'encre.*

Bardesane, hérésiarque qui vivait à Edesse au IIe siècle, et dont la doctrine se rapprochait du gnosticisme.

bardeur n. m. Porteur de bard, de fardeaux.

bardi ou **bardis** [*di*] n. m. Plancher ou cloison de bois dans la cale d'un navire.

Bardi, comm. d'Italie (prov. de Plaisance) ; 7.600 h.

Bardin (Etienne-Alexandre), général et écrivain militaire français, né à Paris, m. à Montargis (1774-1840).

bardisme [*dis-me*] n. m. Manière de vivre des bardes. Caractère de la poésie et de la musique des bardes.

bardit [*di*] n. m. (du bas lat. *barditus*, clameur). Chant de guerre des anciens Germains.

Bardo (Le), bourg de Tunisie, à 3 kil. de Tunis, dans la plaine. Palais de Ksar-Saïd, où fut accepté par le bey le traité du 12 mai 1881, qui établissait le protectorat français sur la Tunisie.

Bardonnèche, v. d'Italie (prov. de Turin) ; 1.300 h. C'est la première station italienne à l'issue du tunnel du mont Cenis.

Bardos, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 26 kilom. de Bayonne ; 1.680 h.

bardot [*do*] ou **bardeau** [*dô*] n. m. (ital. *bardotto*). Petit mulet produit par l'accouplement d'une cheval et d'une ânesse. Homme qui est un objet de mauvais traitements ou de plaisanteries.

bardottier [*do-ti-é*] ou **bardotier** [*ti-é*] n. m. Nom vulgaire des plantes du genre imbricaire.

Bardoux (Agénor), homme politique, orateur et historien français, ami et collaborateur de Gambetta, né à Bourges, m. à Paris (1829-1897).

barège n. m. Etoffe de laine légère non croisée.

Barèges, village des Hautes-Pyrénées, comm. de Betpouey, arr. et à 34 kilom. d'Argelès, sur le Bastan, affl. du gave de Pau ; 70 hab. Ravagé en 1907 par une terrible avalanche. Les habitants (*Barégeois*) émigrent pendant l'hiver. Eaux thermales sulfureuses renommées, utilisées surtout contre les maladies scrofuleuses, les tumeurs blanches, le mal de Pott, les vieilles blessures, etc. Hôpital militaire.

Barèges artificiels (*bains de*). On jette dans une baignoire de bois, de zinc ou de fonte émaillée (mais jamais de cuivre), une solution préparée à l'avance ou un paquet contenant : hydrosulfate de soude 60 grammes, sel marin 60 grammes, carbonate de soude 30 grammes. Il ne faut prendre ces bains que dans des pièces peintes au blanc de zinc ; il faut éloigner tous les objets en argent et recouvrir la baignoire d'un drap pour diminuer la perte de l'hydrogène sulfuré.

barégine n. f. Substance organique azotée, que l'on trouve dans les eaux thermales, particulièrement dans les eaux de Barèges.

Barèli ou **Bareilly,** v. de l'Inde anglaise (Rohilkand) ; 131.500 h.

barème ou **barrême** [*ba-rè-me*] n. m. Livre contenant des calculs tout faits, ainsi nommé de l'inventeur, B.-F. Barrême. (V. ce nom.)

Barentin, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 16 kil. de Rouen, sur la rivière de Sainte-Austreberte ; 6.040 h. (*Barentinois*). Filatures de coton.

Barentin (Charles-Louis-François-de-Paul **de**), homme politique français, mort à Paris (1736-1819). Garde des sceaux en 1788-1789, il fut l'adversaire de Necker.

Barenton, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 10 kil. de Mortain ; 2.090 h. Patrie de Postel. — Le cant. a 4 comm. et 6.450 h.

Barentz (Guillaume), navigateur hollandais, qui découvrit la Nouvelle-Zemble (vers 1560-1597). Il a donné son nom à la *mer de Barentz*, entre le Spitzberg et la Nouvelle-Zemble.

Barère de Vieuzac (Bertrand), conventionnel français, célèbre par sa versatilité, né et m. à Tarbes (1755-1841), membre du comité de Salut public. Orateur pompeux et raffiné, surnommé *l'Anacréon de la guillotine.*

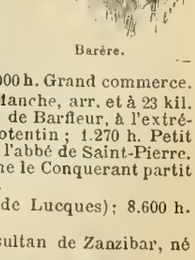
Barère.

Baret (Eugène), littérateur français, né à Bergerac, m. à Paris (1816-1887) ; auteur d'estimables études sur la littérature espagnole.

barèter [*té*] v. n. (Se conj. comme *accélérer*.) Crier, en parlant de l'éléphant et du rhinocéros : *l'éléphant barète.* V. BARRIT.

Barfarousch ou **Balfrousch,** ville de Perse, près de la mer Caspienne ; 10.000 h. Grand commerce.

Barfleur, comm. de la Manche, arr. et à 23 kil. de Valognes, près de la pointe de Barfleur, à l'extrémité est de la presqu'île du Cotentin ; 1.270 h. Petit port. Bains de mer. Patrie de l'abbé de Saint-Pierre. C'est de Barfleur que Guillaume le Conquérant partit à la conquête de l'Angleterre.

Barga, v. d'Italie (prov. de Lucques) ; 8.600 h. Papeterie, filature.

Bargach-ben-Saïd, sultan de Zanzibar, né vers 1835, m. en 1888. Il céda la plus grande partie de ses territoires à l'Angleterre.

Barge.

barge n. f. (bas lat. *barga*.) Bateau plat, à voile carrée. Nom de divers bateaux. Meule de foin, de forme rectangulaire.

barge n. f. Oiseau échassier des marais salants, vulgairement appelé *bécasse de mer.*

Barge, v. d'Italie (prov. de Coni) ; 10.000 h. Vins, vers à soie.

Bargemon, comm. du Var, arr. et à 16 kil. de Draguignan ; 1.630 h. Patrie de Moreri.

barguette [*ghé-te*] n. f. Bateau plat servant de bac.

barguignage [*ghi-gna-je*] n. m. *Fam.* Hésitation; lenteur à se décider.

barguigner [*ghi-gné*] v. n. (du bas lat. *barcaniare*, marchander). Hésiter à prendre un parti.

barguigneur, euse [*ghi-gneur, ea-ze*] n. Qui a de la peine à se déterminer.

Bari, v. forte du roy. d'Italie, ch.-l. de la province de ce nom; port sur l'Adriatique; 60.600 h.

baricaut [*kô*] ou **barriquaut** [*ba-ri-kô*] n. m. Petit baril.

barigel [*jèl*] n. m. (ital. *barigello*). Chef des archers, à Rome et dans plusieurs villes d'Italie.

barigoule n. f. (prov. *barigoulo*). Manière d'apprêter les artichauts à l'huile d'olive et en les remplissant de hachis : *artichaut à la barigoule.*

baril [*ri*] n. m. Petit tonneau, petite barrique; son contenu : *consommer un baril de harengs.*

barillage [*ll* mll.] n. m. Mise en baril. Art de construire les tonneaux. Ensemble de barils.

barille [*ll* mll.] n. f. (de l'esp. *barilla*, soude). Nom de différentes plantes marines d'où l'on extrait la soude.

barillerie [*ll* mll., *e-ri*] n. f. (rad. *baril*). Art du tonnelier. Endroit où l'on construit des barils.

barillet [*ri, ll* mll., *è*] n. m. Petit baril. *Horl.* Boîte cylindrique qui contient le grand ressort d'une montre, d'une pendule. *Armur.* Pièce cylindrique et mobile du revolver, destinée à recevoir des cartouches. *Anat.* Cavité derrière le tambour de l'oreille.

barilleur [*ll* mll.] ou **barilier** [*li-é*] n. m. Celui qui fait des barils. Tonnelier.

barillon [*ll* mll.] n. m. Petit baril muni de manches. Réservoir ménagé en arrière de la chaussée d'un étang, pour recevoir le poisson.

Barillon (Paul), marquis DE BRANGES, diplomate français, né vers 1630, m. à Paris en 1691. Il exerça une influence considérable à la cour du roi d'Angleterre Charles II.

barine (mot russe) n. m. Seigneur russe.

bariolage n. m. Action de barioler; état de ce qui est bariolé : *le bariolage des jouets.*

barioler [*lé*] v. a. Peindre de diverses couleurs : *barioler un jouet.*

bariolure n. f. (rad. *bariolé*). Bigarrure. Réunion de couleurs mal assorties.

baris [*riss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant de petits charançons répandus sur tout le globe, et qui vivent surtout sur les cruciferes et les résédas.

Barisien, enne [*zi-in, è-ne*], habitant ou originaire de Bar-le-Duc · *les Barisiens.* Adjectiv. : *population barisienne.*

Barjac [*jak*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 36 kil. d'Alais; 1.610 h. Soie, lignite, pierre calcaire. — Le cant. a 7 comm. et 4.300 h.

barjelade n. f. Semis d'avoine, de froment, vesee, pois et fèves de marais, destiné à donner du fourrage vert.

Barjols [*jol*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 21 kil. de Brignoles; 2.320 h. Vins, huile, plâtre, cuirs. — Le cant. a 9 comm. et 6.090 h.

Barka ou **Barkah,** un des deux vilayets de la Tripolitaine; haut plateau calcaire, la *Pentapole cyrénéenne* des anciens; 500.000 h.

Barker [*kèr*] (Mary-Anne STEWART, lady), puis lady BROOME, femme de lettres et voyageuse anglaise, née à la Jamaïque vers 1835.

Barking, v. d'Angleterre (Essex), sur le Roding; 15.000 h.

Barlaam (Bernard), savant moine helléniste de l'ordre de Saint-Basile, évêque de Gérace, né à Seminara (Calabre), m. en 1348.

barle n. f. Faille d'une mine.

Bar-le-Duc, ch.-l. du dép. de la Meuse, sur l'Ornain, s.-affl. de la Marne; 17.310 h. (*Barisiens*). Ch. de f. E., à 254 kil. de Paris. Bonneterie, confitures, vins. Patrie de H. de Guise, des maréchaux Oudinot, Exelmans. — L'arr. a 8 cant., 130 comm., 73.280 h.; le cant. a 8 comm. et 22.620 h.

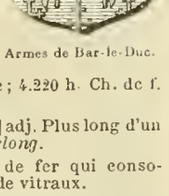

Armes de Bar-le-Duc.

Barletta, v. forte d'Italie (prov. de Bari); 33.600 h. Port sur l'Adriatique. Commerce actif. Aux environs, sources salées.

Barlieu, comm. du Cher, arr. et à 31 kil. de Sancerre; 1.200 h.

Barlin, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 9 kil. de Béthune; 4.220 h. Ch. de f. N. Houille.

barlong, gue [*lon, lon-ghe*] adj. Plus long d'un côté que de l'autre : *un châle barlong.*

barlotière n. f. Traverse de fer qui consolide les plombs dans un châssis de vitraux.

Barlow (Joël), diplomate et poète américain, né à Reading (Connecticut), m. en Pologne (1755-1812). La Convention lui accorda le titre de citoyen français.

Barlow (Pierre), savant anglais, né à Norwich, m. à Woolwich (1780-1862); auteur de beaux travaux sur le magnétisme et l'astronomie.

Barlow (*maladie de*), maladie des nourrissons caractérisée par de l'anémie, des douleurs osseuses; l'allaitement au sein, les bains salés sont indiqués. Syn. SCORBUT INFANTILE.

bar-maid [*mèd* — mot angl.] n. f. Fille qui sert dans un bar.

bar-man (mot angl.) n. m. Patron ou garçon de bar.

Barmécides, famille de vizirs célèbres sous plusieurs califes de Bagdad. Le dernier de ses membres, Giafar, tomba en disgrâce et fut mis à mort en 803. La Harpe a consacré aux Barmécides une très médiocre tragédie (1778). — Un *Barmécide.*

Barmen [*mèn*], v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur la Wupper, en face d'Elberfeld; 156.000 h. Grand centre métallurgique.

Barmouth, v. d'Angleterre (pays de Galles, comté de Merioneth), port sur la baie de Cardigan; 1.500 h. Bains de mer.

Barnabé (saint), un des douze apôtres, né à Chypre. Pendant douze ans, il accompagna saint Paul dans son apostolat. Fête le 11 juin.

barnabite n. m. Religieux de l'ordre des clercs réguliers de Saint-Paul, fondés vers 1530, établis dès 1538 au cloître de Saint-Barnabé, à Milan, organisés définitivement en 1579 par saint Charles Borromée. Ils ont pour objet la prédication et l'éducation. Ils furent appelés en France par Henri IV, en 1608.

barnache n. f. *Ornith.* V. BERNACLE.

Barnaoul, v. de la Sibérie, sur l'Obi; 35.000 h. Mines d'or et d'argent.

Barnard-Castle, v. d'Angleterre (Durham), sur la Tees; 8.000 h. Fabrication de tapis.

Barnave (Joseph), célèbre orateur de l'Assemblée constituante, né à Grenoble (1761), décapité à Paris en 1793. Il soutint d'abord une politique démocratique; mais, après l'affaire de Varennes, il présenta à Louis XVI un plan de contre-révolution.

barne n. f. Partie d'une saline où l'on fait le sel.

Barnet, v. d'Angleterre (Hertford); 7.700 h. En 1471, le comte de Warwick y fut défait et tué par Edouard IV.

Barneveldt, bourg de Hollande (Gueldre); 7.000 h. Apiculture.

Barnevelt ou **Barneveldt** (Jean VAN OLDEN), grand pensionnaire de Hollande, né à Amersfoort vers 1549, un des fondateurs de la république des Provinces-Unies, mort sur l'échafaud à La Haye à l'instigation de Maurice de Nassau (1619).

Barneville, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 28 kil. de Valognes; 860 h. Petit port de cabotage sur la Manche. Bains de mer, plage de sable. — Le cant. a 16 c. et 7.550 h.

Barni (Jules), philosophe et homme politique français, né à Lille, m. à Mers (1818-1878). On lui doit de remarquables ouvrages sur la philosophie de Kant.

Barnsley, v. d'Angleterre (York), sur la Dearne; 35.000 h. Houilles, forges, fabrication de toiles.

Barnum [*nom*] (Phineas Taylor), né à Bethel, m. à Philadelphie (1810-1891); charlatan américain, dont le nom a passé dans toutes les langues comme synonyme de spéculateur audacieux, d'exhibiteur excentrique. Il a écrit de curieux *Mémoires.*

Baro (Balthazar), poète français, secrétaire de d'Urfé et continuateur de l'*Astrée* (1600-1650).

Baroche (Federigo BAROCCI, dit), célèbre peintre religieux italien, né et m. à Urbino (1528-1612); imitateur un peu maniéré du Corrège, auteur de la *Madonna del Popolo* (Offices).

Baroche (Pierre-Jules), homme d'Etat français, né à Paris, m. à Jersey (1802-1870); président du Conseil d'Etat et ministre sous Napoléon III.

Baroche-sous-Lucé (La), comm. de l'Orne, arr. et à 8 kil. de Domfront; 1.100 h.

baroco n. m. Terme mnémotechnique, désignant un mode du syllogisme.

Baroda ou **Brodera,** v. de l'Inde anglaise, capit. du Gaïkovar; 104.000 h. Commerce important.

barogyroscope [*ros-ko-pe*] n. m. (du gr. *baros*, poids, *guros*, cercle, et *skopein*, examiner). Appareil inventé par Ph. Gilbert, pour démontrer mécaniquement la rotation de la terre.

barologie [*jî*] n. f. (du gr. *baros*, poids, et *logos*, discours). Théorie de la pesanteur (peu usité).

baromètre n. m. (du gr. *baros*, poids, et *metron*, mesure). Instrument servant à faire connaître la pression de l'air et, par suite, à mesurer la hauteur à laquelle on s'élève ainsi qu'à prévoir approximativement les changements atmosphériques.

— ENCYCL. Le baromètre fut inventé en 1643, par Torricelli, disciple de Galilée. Pour le construire, on prend un tube de verre long d'environ 90 centimètres et fermé à un bout. Après l'avoir rempli de mercure et bouché avec le doigt, on le renverse sur une cuvette contenant aussi du mercure. On retire

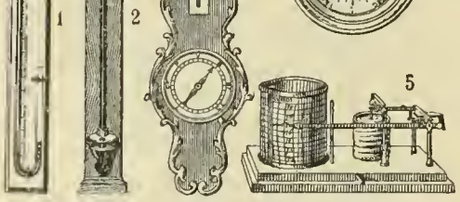

Baromètres : 1. A siphon; 2. A cuvette; 3. A cadran; 4. Anéroïde; 5. Enregistreur.

alors le doigt, et le mercure descend un peu dans le tube, mais il y reste une colonne qui a, en moyenne, une hauteur de 76 centimètres (*hauteur barométrique*) au niveau de la mer. Elle diminue quand on s'élève, parce que la pression atmosphérique devient moins forte, et augmente quand on descend. C'est Pascal qui a indiqué l'usage du baromètre pour la mesure des hauteurs. Au même lieu, la pression atmosphérique, et par conséquent la hauteur de la colonne barométrique, varient d'un instant à l'autre. L'air sec étant moins léger que l'air humide, la hauteur barométrique augmente quand il ne doit pas pleuvoir et diminue dans le cas contraire. — On peut remplacer le tube et la cuvette du baromètre décrit (*baromètre à cuvette*) par un simple tube recourbé (*baromètre à siphon*). Dans la branche ouverte, on peut mettre un flotteur qui suit les mouvements du mercure et fait marcher une aiguille placée devant un cadran (*baromètre à cadran*). Le *baromètre de Fortin* est un baromètre à mercure, construit pour être facilement transporté. — On construit aussi des *baromètres anéroïdes*, où il n'entre pas de mercure. Ils consistent en une boîte métallique, à paroi mince, vide d'air et bien close. Cette paroi se déprime en suivant la variation de la pression atmosphérique, et les mouvements qui en résultent sont transmis avec augmentation, par un levier, à une aiguille, mobile devant un cadran. Les *baromètres enregistreurs* sont des baromètres anéroïdes, dans lesquels la paroi mobile communique d'une façon continue son mouvement à une plume qui laisse une trace sur un papier, enregistrant ainsi les variations. V. AIR, ATMOSPHÈRE.

barométrique adj. Qui a rapport au baromètre : *observation barométrique.*

barométriquement [*ke-man*] adv. Au moyen du baromètre.

barométrographe n. m. (de *baromètre*, et du gr. *graphein*, écrire). Appareil enregistrant automatiquement et d'une manière continue les variations de la pression atmosphérique.

baromoteur (du gr. *baros*, poids, et de *moteur*) ou **barotrope** (du gr. *baros*, poids, et *trepein*, tourner) n. m. Appareil dans lequel le poids de l'homme produit la force motrice.

baron n. m. (du haut all. *bar*, homme libre). Autrefois, grand du royaume. Titre de noblesse au-dessous de celui de comte et au-dessus de celui de chevalier. *Ironiq.* Personnage important : *les barons de la finance.*

— ENCYCL. Le mot *baron* n'eut d'abord d'autre signification que celle du français *homme.* A l'époque de l'organisation du régime féodal, on distingua les *hauts barons*, qui relevaient directement du roi et formaient sa cour, et les *barons* ordinaires, qui relevaient de ses grands feudataires. Au commencement du XIVe siècle, l'expression de *baron* est appliquée aux principaux seigneurs du pays. Au commencement du XVe siècle, le titre de « baron » finit par demeurer une simple dénomination nobiliaire, reléguée au quatrième rang de la hiérarchie féodale.

Les barons avaient pour insigne héraldique une couronne en cercle d'or entortillée de perles (*tortil*), quand leurs armes avaient pour cimier un casque;

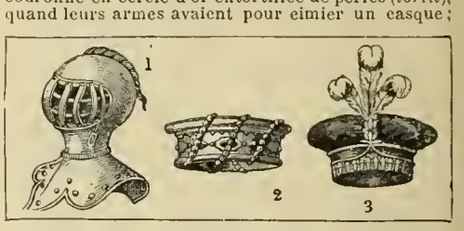

Signes distinctifs du baron : 1. Heaume (XIIIe s.); 2. Couronne (tortil); 3. Toque (Ier Empire).

celui-ci était taré de trois quarts, avec l'ouverture grillagée de cinq barreaux. Après la suppression des titres de noblesse par la Révolution, Napoléon les rétablit; les barons eurent alors pour insigne une toque de velours noir retroussée de contre-vair ornée de trois plumes blanches, maintenues par un porte-aigrette d'argent. La Restauration rétablit l'ancienne noblesse et créa de nouveaux barons.

Baron (Michel BOYRON, dit), acteur et auteur comique français, né et m. à Paris (1653-1729), de la troupe de Molière; interprète de Racine, auteur de l'*Homme à bonnes fortunes*, comédie.

Baron (Louis BOUCHENEZ, dit), acteur français, né à Alençon en 1838; comique plein de naturel et de rondeur.

baronifier [*fi-é*] v. a. (de *baron*, et du lat. *facere*, faire. — Sc conj. comme *prier.*) Faire baron.

Baronissi, comm. d'Italie (prov. de Salerne); 8.000 h.

Baronius [*uss*] (le cardinal César), 2e général de la congrégation de l'Oratoire d'Italie, né à Sora, m. à Rome (1538-1607); auteur d'*Annales ecclésiastiques* de grande valeur.

baronnage [*ro-na-je*] n. m. Qualité de baron. Le corps des barons.

baronne [*ro-ne*] n. f. Femme d'un baron.

baronnet [*ro-né*] n. m. En Angleterre, titre héréditaire des membres d'un ordre de chevalerie créé en 1611 par Jacques Ier. Ils mettent aujourd'hui le titre de *sir* devant leur nom.

baronnette [*ro-nè-te*] n. f. Fam. Petite baronne.

baronnial [*ro-ni-al*], **e, aux** adj. Qui dépend d'une baronnie; qui a rapport à un baron : *terre baronniale; droits baronniaux.*

baronnie [*ro-ni*] n. f. Anciennem., seigneurie et terre d'un baron. Le corps des barons.

baroque adj. Irrégulier, bizarre : *style baroque.* N. m. Le genre baroque : *le baroque est une nuance du bizarre.*

baroscope [*ros-ko-pe*] n. m. (du gr. *baros*, poids, et *skopein*, examiner). Balance spéciale, imaginée par Otto de Guericke, que l'on emploie en physique pour mettre en évidence la poussée que subit un corps entouré d'un gaz de la part de celui-ci.

Baroscope.

barosme [*ros-me*] ou **barosma** [*ros-ma*] n. m. (du gr. *baros*, poids, et *osmê*, odeur). Genre de rutacées, comprenant de petits arbrisseaux aromatiques du sud de l'Afrique. Feuilles toniques, excitantes, digestives.

Barot (François-Odysse), journaliste et romancier français, né à Mirebeau (Vienne) en 1830.

Barotch, Baroutche ou **Baroche,** ville de l'Inde angl. (présid. de Bombay), 40.170 h., ch.-l. du district du même nom; 341.500 hab. Commerce important de riz, huiles, grains et coton.

barothermographe [*tèr*] n. m. (du gr. *baros*, poids, *thermê*, chaleur, et *graphein*, décrire). Appareil enregistreur, composé d'un baromètre et d'un thermomètre, et qui indique les variations de la pression atmosphérique, en même temps que les variations de température pendant le même temps.

Barp (Le), comm. de la Gironde, arr. et à 30 kil. de Bordeaux; 1.450 h. Produits résineux.

barque n. f. (ital. *barca*). Nom générique de petits bateaux, pontés ou non, de forme, de voilure et de tonnage variables : *barque de pêcheur, de pilote.* *Fig.* Affaires, intérêts : *bien mener sa barque.* *Barque de Caron,* barque dans laquelle le nocher des Enfers faisait passer le Styx à ceux qui venaient d'expirer. *Passer dans la barque à Caron,* mourir. *Barque de saint Pierre,* nef symbolisant l'Eglise catholique. (A souvent inspiré les artistes ; célèbre mosaïque de Giotto.)

Barque à voiles et barque à rames.

Barque de Dante (*la*), chef-d'œuvre d'Eugène Delacroix (1822), musée du Louvre. Dante et Virgile traversent le lac infernal dans une barque conduite par Phlégyas ; les damnés s'accrochent désespérément à la barque. Ce beau tableau donna lieu à des discussions passionnées ; il fut le signal de l'émancipation de l'école française et du triomphe du romantisme en peinture.

barquée [*ké*] n. f. Charge d'une barque : *une barquée de poisson.*

barquerolle [*ke-ro-le*] n. f. Petite embarcation sans mâts, qui ne va généralement pas à la mer.

Barquerolle.

barquette [*ké-te*] n. f. Petite barque.

Barr, anc. ch.-l. de c. (Bas-Rhin), arr. de Schlestadt ; 5.700 h. Cédé à l'Allemagne. Vignobles, sources minérales.

Barra, v. d'Italie (prov. de Naples) ; 10.000 h.

Barradeel, v. des Pays-Bas (Frise) ; 7.800 h.

Barrafranca, v. d'Italie (prov. de Caltanisetta) ; 9.200 h.

barrage [*ba-ra-je*] n. m. Barrière élevée sur un chemin. Barrière qu'on ne peut franchir sans payer. Obstacle établi en travers d'un cours d'eau.

— Encycl. On distingue les barrages fixes et les barrages mobiles. Les barrages fixes servent à former d'immenses réservoirs pour l'alimentation en eaux potables des villes voisines. Les barrages mobiles, en augmentant la profondeur de l'eau, facilitent la navigation et permettent d'obtenir des chutes d'eau artificielles, très utiles pour les installations hydrauliques. Il existe un certain nombre de types de barrages mobiles : le *barrage pertais à barre toarnante ;* le *barrage à aiguilles* ou *à fermettes ;* le *barrage à hausse ;* le *barrage à planchettes,* etc.

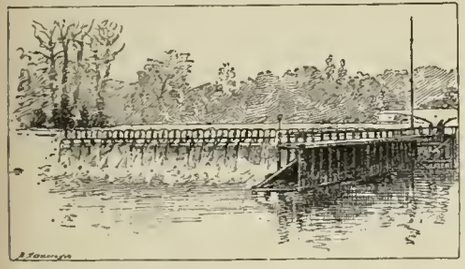

Barrage de la Seine, à Suresnes.

— *Dr.* L'autorisation d'établir des barrages sur les cours d'eau navigables ou flottables est donnée, suivant les cas, par décret en conseil d'Etat ou par arrêté préfectoral, sous peine de contravention de grande voirie. Dans les cours d'eau non navigables ni flottables susceptibles de propriété privée, les riverains ont la faculté d'établir des barrages dans le lit même des cours d'eau ; toutefois, le préfet doit autoriser les travaux. La loi prohibe dans les rivières navigables ou flottables, canaux et ruisseaux, l'établissement de barrages ayant pour objet d'empêcher complètement le passage du poisson, sous peine de 50 à 500 francs d'amende et de destruction des ouvrages exécutés.

barragiste [*ba-ra-jis-te*] n. m. Employé des ponts et chaussées, qui surveille et règle un barrage.

Barral, v. d'Algérie (dép. de Constantine), arr. de Bône ; 1.400 h. Céréales, huile d'olive.

Barral (Jean-Augustin), chimiste et agronome français, né à Metz, m. à Fontenay-sous-Bois (1819-1884).

Barran, comm. du Gers, arr. et à 11 kil. d'Auch, sur le Rhône, affl. de la Baïse ; 1.160 h. (*Barranais*).

barranca n. f. ou **barranco** [*ba-ran*] n. m. Nom donné, au Mexique, à de grands ravins d'érosion.

Barranquilla, v. maritime de Colombie, près du Magdalena ; 17.000 h. Commerce actif.

Barras.

Barras [*ba-rass*] Paul, vicomte de), officier et conventionnel français, né à Fox-Amphoux (Var), m. à Chaillot (1755-1829) ; il fut un des chefs de la réaction thermidorienne, puis membre du Directoire. Auteur de *Mémoires* intéressants, sinon toujours véridiques.

Barrault (Emile), orateur et publiciste français, adepte du saint-simonisme, né à l'Ile-de-France, m. à Paris (1799-1869).

Barraux, comm. de l'Isère, arr. et à 36 kil. de Grenoble ; 1.210 h. Fort d'arrêt.

barre [*ba-re*] n. f. Longue et étroite pièce de bois, de fer, etc. : *rompre les os à coup de barres.* Lingot de forme allongée : *barre d'or.* *Fig.* *C'est de l'or en barre,* c'est une valeur sûre ; c'est une personne d'une honnêteté, d'une loyauté absolues. *Barre de fer,* personne que rien ne peut faire céder, plier. Trait de plume : *tirer une barre.* Trait vertical ou oblique, qui est le premier exercice de calligraphie : *écolier qui fait des barres.* Barrière qui, dans un tribunal, sépare les magistrats du public. *Paraître à la barre,* se présenter devant les juges. *Blas.* Pièce honorable qui va de l'angle sénestre du chef à l'angle dextre de la pointe. *Mar.* Tige fixée à la mèche du gouvernail. Au *fig.* *Tenir la barre,* gouverner, diriger. Obstacle formé par du sable, des rochers, à l'entrée d'un port, à l'embouchure d'un fleuve. *Barre d'eau,* syn. de MASCARET. *Barre de justice,* sur les navires, tige sur laquelle se coulissent les fers qu'on met aux pieds des hommes punis. *Gymn.* *Barres parallèles,* appareil composé de deux barres de bois fixées parallèlement sur des montants verticaux.

Barque de Dante, d'après Delacroix.

Barre fixe, appareil formé par une traverse horizontale de fer ou de bois rond soutenue par deux montants. (V. GYMNASTIQUE.) Pl. Jeu de plein air, dans lequel les joueurs se poursuivent à la course. *Fig.* *Jouer aux barres,* se chercher sans arriver à se rencontrer. *Avoir barres sur quelqu'un,* avoir avantage sur lui. *Ne faire que toucher barres,* repartir aussitôt arrivé. Espaces symétriques dans le maxillaire inférieur du cheval, entre les incisives (ou les canines) et les molaires, et où repose le canon du mors. *Avoir, prendre barre sur quelqu'un,* avoir, prendre l'avantage sur lui.

— Encycl. *Géol.* Les barres se produisent en mer, parallèlement à la côte, et résultent de la chute des alluvions d'un fleuve au point d'équilibre entre le courant d'eau douce et la force de la mer. Les principales barres sont celles du Danube, du Gange, du Mékong, du Mississipi, de l'Orénoque, etc. Elles constituent un sérieux danger pour la navigation, et il est nécessaire de ménager, au moyen de constants dragages, un chenal praticable et soigneusement balisé au travers des hauts fonds.

— *Jeux.* Les joueurs, divisés en deux camps qui comptent un nombre égal de combattants, se rangent en ligne aux deux extrémités de l'emplacement choisi. Un joueur du camp n° 1 va provoquer le camp adverse, puis se sauve vers les siens, poursuivi par celui qu'il a provoqué. Un second joueur du camp n° 1 sort à son tour et *a barre* sur le poursuivant, mais il est obligé lui-même de battre en retraite devant un nouveau joueur du camp n° 2, et ainsi de suite. Les deux camps cherchent à se faire des prisonniers, puis à les délivrer. La partie prend fin par l'infériorité reconnue de l'un des camps.

Barre, ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 14 kil. de Florac, près des sources du Malzac ; 530 h. — Le cant. a 8 comm. et 3.400 h.

barré [*ba-ré*], e adj. Se dit d'une dent ayant des racines très écartées. *Blas.* Se dit de l'écu ou d'une pièce divisés par bandes en nombre égal aux interstices du champ. (V. la planche BLASON.)

barreau [*ba-ró*] n. m. Petite barre : *les barreaux d'une fenêtre.* *Fig.* Banc réservé aux avocats : *s'asseoir au barreau.* Leur ordre, leur profession : *l'éloquence du barreau.*

Barre-de-Monts (La), comm. de la Vendée (arr. et à 60 k. des Sables-d'Olonne), en face de l'île de Noirmoutier ; port sur l'Océan ; 1.610 h. Marais salants. Bains de mer.

barrême n. m. V. BARÈME.

Barrême, ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 30 kil. de Digne, au confluent des deux Asses de Blieux et de Clumanc, affl. de la Durance ; 740 h. Plâtre, essences. — Le cant. a 8 comm. et 2.180 h.

Barrême (Bertrand-François), arithméticien français, né à Lyon, m. à Paris (1640-1703) ; auteur du *Livre des comptes faits.* Son nom a passé dans la langue. V. BARÈME.

barréoles [*ba-ré*] n. f. pl. Appareil de gymnastique, formé de quatre poteaux reliés entre eux et de deux barres de fer mobiles.

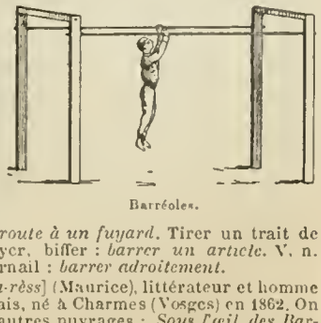

Barréoles.

barrer [*ba-ré*] v. a. Fermer avec une barre : *barrer une porte.* Obstruer, empêcher de passer : *barrer la route à un fuyard.* Tirer un trait de plume sur ; rayer, biffer : *barrer un article.* V. n. Tenir le gouvernail : *barrer adroitement.*

Barrès [*ba-rèss*] (Maurice), littérateur et homme politique français, né à Charmes (Vosges) en 1862. On lui doit, entre autres nuvrages : *Sous l'œil des Barbares ; le Jardin de Bérénice ; Du sang, de la volupté et de la mort ; les Déracinés ; l'Appel au soldat ;* etc. C'est un analyste délicat et un styliste habile. Il a été élu membre de l'Académie française en 1906.

Barreswill (Charles-Louis), chimiste français, né à Versailles (1817-1870). *Liqueur de Barreswill,* réactif servant à déceler la présence du sucre dans un liquide.

barrettade [*ba-ré-ta-de*] n. f. Coup de chapeau, salut. (Vx.)

barrette ou **barette** [*ba-rè-te*] n. f. (ital. *bareta*). Petit bonnet plat. *Parler à la barrette de quelqu'un,* lui donner une calotte. (Vx.) Bonnet noir, à trois ou quatre cornes, des ecclésiastiques. Bonnet rouge, à trois cornes, des cardinaux. *Recevoir la barrette,* être élevé au cardinalat.

Barrette.

barrette [*rè-te*] n. f. (de *barre*). Petite barre. Nom de diverses pièces d'horlogerie, de bijouterie. Plaque qui ouvre ou ferme les orifices d'introduction ou d'évacuation de la vapeur, dans une machine.

barreur [*ba-reur*] n. m. Celui qui tient la barre du gouvernail, dans une embarcation.

Barrias [*ba-ri-ass*] (Félix-Joseph), peintre français, né à Paris en 1822. — Son frère, Louis-Ernest, statuaire français, né et m. à Paris ; artiste vigoureux et adroit, auteur du *Serment de Spartacus,* des *Premières funérailles* (1841-1905).

barricade [*ba-ri*] n. f. (ital. *barricata*). Retranchement établi, dans une rue, avec des barriques, des voitures, des pavés, etc. : *élever des barricades.* *Fig.* Guerre civile. Obstacle naturel, et *fig.* opposition, difficulté.

Barricades (*journées des*). La 1re, le 12 mai 1588, fut une manifestation des Ligueurs en faveur du duc de Guise et contre Henri III ; la 2e, le 27 août 1648, commença les troubles de la Fronde. — Au XIXe siècle, des barricades ont été élevées dans les rues de Paris, lors des insurrections de juillet 1830, de février et de juin 1848, en décembre 1851 et pendant la Commune (1870-1871).

barricader [*ba-ri-ka-dé*] v. a. Faire des barricades. *Barricader une porte,* en assurer solidement la fermeture. **Se barricader** v. pr. Se fortifier au moyen de barricades. S'enfermer pour ne voir personne.

barrière [*ba-ri*] n. f. (rad. *barre*). Assemblage de pièces de bois, de métal, etc., fermant un passage : *la barrière d'un passage à niveau.* Bornes, défenses naturelles d'un Etat : *les Pyrénées servent de barrières naturelles à la France et à l'Espagne.* Porte d'entrée d'une ville où sont établis des bureaux d'octroi : *payer à la barrière.* Zone autour de ces portes : *bal de barrière.* *Fig.* Empêchement, obstacle : *les préjugés sont des barrières contre le progrès.*

Th. Barrière.

Barrière (Pierre), rompu vif à Melun en 1593, pour avoir voulu assassiner Henri IV.

Barrière (Théodore), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1823-1877) ; fécond et vigoureux écrivain, auteur des *Filles de marbre,* de *l'Héritage de M. Plumet,* des *Faux Bonshommes,* etc.

barrique [*ba-ri-ke*] n. f. (prov. *barrica*). Sorte de futaille ou de tonneau servant au transport des marchandises, surtout des liquides. Son contenu : *une barrique de vin.* V. FÛT.

Barrique.

barrir [*ba-rir*] v. n. (lat. *barrire*). En parlant de l'éléphant, crier. Syn. BARETER.

barrister (mot angl.) n. m. Avocat, en Angleterre.

barrit [*ba-ri*] ou **barrissement** [*ba-ri-se-man*] n. m. (lat. *barritus*). Cri de l'éléphant.

Barrois [*ba-roi*] ou **duché de Bar,** anc. pays de France, entre la Lorraine et la Champagne, baigné par la Meuse. (Hab. *Barisiens.*) Ch.-l. *Bar-le-Duc.* Annexé définitivement en 1766.

barrot [*ba-ro*] n. m. *Mar.* Traverse, barre servant à arrimer, etc.

Barrot [*ba-ro*] (Odilon), avocat et homme politique français, né à Villefort (Lozère), m. à Bougival (1791-1873). Il fut, en 1848, le promoteur de la *Campagne des banquets,* qui aboutit à l'émeute de février et au renversement de Louis-Philippe. On lui doit des *Mémoires posthumes* intéressants.

barroter [*ba-ro-té*] v. a. Remplir la cale d'un navire jusqu'aux barrots ou baux.

barrotin [*ba-ro*] n. m. *Mar.* Petit barrot entre les baux.

barrow [*ba-ro*] n. m. (m. angl.). Tumulus préhistorique, amas conique de terre ou de pierres, en Angleterre.

Barrow (Isaac), philologue, mathématicien et théologien anglais, né et m. à Londres (1630-1677).

Barrow (Jean), voyageur anglais, fondateur de la Société de géographie de Londres (1764-1848).

Barrow, fleuve côtier d'Irlande, qui arrose Carlow, New-Ross et se jette dans l'Atlantique ; 150 kil.

Barrow-in-Furness, v. d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 57.600 h. Port actif sur la mer d'Irlande. Hauts fourneaux, laminoirs.

Mme du Barry.

Barry (Jeanne Bécu, comtesse **du**), favorite de Louis XV, née à Vaucouleurs, décapitée sous la Terreur (1743-1793). Séduisante, très frivole, peu capable de jouer un rôle politique, elle soutint le Triumvirat pour se défendre contre Choiseul. Après la mort du roi, elle vécut à Luciennes, passa en Angleterre à la Révolution, mais, revenue en France, fut condamnée à mort.

Barry (Charles), architecte anglais, né et m. à Londres (1795-1860); il construisit le palais du Parlement. Il fut enterré à Westminster.

Barry-and-Cadoxton, v. d'Angleterre (pays de Galles, comté de Clamorgan); 13.000 h.

Barsac [*sak*], comm. de la Gironde (arr. et à 32 kil. de Bordeaux), sur la Garonne; 2.850 h. (*Barsacais*). Ch. de f. M. Vins blancs.

Armes de Bar-sur-Aube.

barse n. f. Boîte d'étain dans laquelle s'expédie le thé de Chine.

Bar-sur-Aube, ch.-l. d'arr. (Aube); ch. de f. E., à 53 kil. de Troyes, sur l'*Aube*; 4.500 h. (*Bar-sur-Aubois* ou *Barisiens*). Distillerie, vins, fausses perles. — L'arr. a 4 cant., 88 comm., 33.490 h.; le cant. a 23 comm. et 14.920 h.

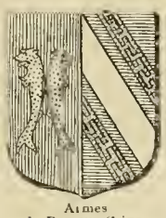

Armes de Bar-sur-Seine.

Bar-sur-Seine, ch.-l. d'arr. (Aube); ch. de f. E., à 33 kil. de Troyes; 3.190 h. (*Barrois* ou *Bar Séquanais*). Vins. Victoire de Macdonald sur les Autrichiens en 1814. — L'arr. a 5 cant., 84 comm., 37.710 h.; le cant. a 22 comm., et 9.740 h.

Bart [*bar*] (Jean), célèbre marin, né et m. à Dunkerque (1650-1702). Il servit d'abord sous Ruyter en Hollande; mais, lorsque cette puissance fut en guerre avec la France, Jean Bart retourna dans sa patrie et s'illustra comme corsaire par sa bravoure et ses exploits. Il se distingua surtout pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg. Louis XIV le fit venir à Versailles, où la simplicité de ses manières amusa les courtisans, le nomma capitaine de vaisseau, lui donna des titres de noblesse et le grade de chef d'escadre. Il mourut d'une pleurésie.

Jean Bart.

Bartas (Guillaume DE SALUSTE, seigneur **du**), poète français, né au bourg de Montfort, près d'Auch, mort à Paris (1544-1590); auteur de *la Semaine* ou *la Création du Monde*, poème remarquable par la vigueur, l'éclat, la grandeur de l'inspiration.

bartavelle [*vè-le*] n. f. Perdrix rouge, vivant sur les hauts sommets et dans les forêts de pins.

Bartavelle.

Bartenstein, v. d'Allemagne (Prusse); 6.500 h. Forges et fonderies.

Bartet [*tè*] (Jeanne-Julia REGNAULT, dite), actrice française, née à Paris en 1854. Elle s'est signalée dans le répertoire classique et moderne de la Comédie-Française par la distinction et le charme de son jeu et de sa diction.

Bartfa ou **Bartfeld,** v. d'Autriche-Hongrie (Hongrie), sur le Topla; 5.100 h. Sources ferrugineuses. Papeteries et forges.

Barth (Henri), explorateur allemand, né à Hambourg, m. à Berlin (1821-1865). Il explora l'Afrique centrale de Tripoli au Tchad et au Baguirmi, puis visita Tombouctou. Il publia la relation de ce célèbre voyage en 1857-1859.

Barth (Auguste), indianiste français, né à Strasbourg en 1834; auteur de remarquables études sur les religions de l'Inde.

Barthe (Nicolas-Thomas), poète et auteur dramatique, né à Marseille, m. à Paris (1734-1785); auteur des *Fausses infidélités*.

Barthe-de-Neste (**La**), ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 26 kil. de Bagnères-de-Bigorre, près de la *Neste*; 550 h. — Le cant. a 21 comm. et 6.950 h.

Barthélemy (saint), un des douze apôtres, martyr, écorché vif et crucifié la tête en bas. Son martyre a inspiré de nombreux artistes, sculpteurs et peintres, parmi lesquels nous citerons : Marco Agrate, Michel-Ange et surtout Ribera, qui, en peignant plusieurs fois saint Barthélemy, s'est toujours montré naturaliste énergique, dessinateur savant et fougueux coloriste. Fête le 24 août. V. SAINT-BARTHELEMY.

Barthélemy (l'abbé Jean-Jacques), érudit et numismate français, né à Cassis (Bouches-du-Rhône), m. à Paris (1716-1795); auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*. V. ANACHARSIS.

Barthélemy (François, marquis **de**), homme politique et diplomate français, né à Aubagne, mort à Paris (1750-1830). Il négocia la paix de Bâle en 1795; membre du Directoire, déporté après le 18-Fructidor, pair de France sous la Restauration.

Barthélemy (Auguste-Marseille), poète français, né et m. à Marseille (1796-1867); auteur d'une bonne traduction en vers de l'*Enéide*, et, avec Méry, de *Napoléon en Egypte* et de la célèbre *Némésis*, journal hebdomadaire et satirique en vers, etc. Un vers de lui resté célèbre :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais,

résume sa *Justification*, dans laquelle il se défend des tergiversations politiques dont on l'accusait.

Barthélemy-Saint-Hilaire (Jules), homme politique et philosophe français, né et m. à Paris (1805-1895); traducteur des œuvres d'Aristote. Il fut ministre des affaires étrangères en 1881.

Barthez (Paul-Joseph), médecin français, né à Montpellier, m. à Paris (1734-1806). Il attribuait les phénomènes de la vie à un *principe vital* distinct des forces physico-chimiques et de l'âme pensante.

Bartholdi (Frédéric-Auguste), statuaire français, né à Colmar, m. à Paris (1834-1904); auteur de la *Liberté éclairant le monde* et du *Lion de Belfort*.

Bartholdi.

Bartholo, personnage du *Barbier de Séville*, comédie de Beaumarchais. Peint avec finesse et vérité, il est resté le type du tuteur jaloux et soupçonneux.

Bartholomé (Paul-Albert), peintre et sculpteur français, né à Thiverval (Seine-et-Oise) en 1848; auteur du *Monument aux morts*, au Père-Lachaise (Paris).

Bartole, célèbre jurisconsulte italien, né à Sassoferrato (duché d'Urbino), mort à Pérouse (1313 ou 1314-1357). Il étudia les lois romaines et essaya de les faire revivre, en les adaptant aux institutions de son temps.

Bartoli (Taddeo) ou **Taddeo di Bartolo,** peintre primitif italien, né à Sienne (1363-1422).

Bartolini (Lorenzo), sculpteur italien, continuateur de Canova, né en Toscane, m. à Florence (1777-1850).

Bartolomeo (Fra), peintre italien, de l'ordre des dominicains, né à Savignano, près de Prato, en Toscane, m. à Florence; auteur d'admirables tableaux religieux, gracieux et expressifs, dont les principaux sont à Florence (*la Vierge et l'Enfant*, *la Présentation* et *la Nativité*, etc.) [1469-1517].

Fra Bartolomeo.

Bartolozzi (Francesco), graveur italien, né à Florence, m. à Lisbonne (1728-1813).

Barton, nom de deux v. d'Angleterre : la première, **Barton-on-Humber** (comté de Lincoln), 76.000 h., est une ville industrielle; la seconde, **Barton-on-Irwel** (comté de Lancastre), 30.000 h., possède des mines de houille.

Baruch [*ruk*], un des douze petits prophètes, disciple de Jérémie. — *Avez-vous lu Baruch ?* allusion à une interrogation posée par La Fontaine dans les circonstances suivantes : Un jour que Racine avait mené le fabuliste à l'office du soir, il lui mit dans les mains un volume de la Bible. La Fontaine tomba sur la belle prière des Juifs, dans le prophète Baruch. Plein d'admiration, il s'empressa de dire à Racine : « Quel était donc ce Baruch? c'était un bien beau génie ! » Et les jours suivants, il disait à toutes les personnes qu'il rencontrait : *Avez-vous lu Baruch ?* Depuis, cette interrogation s'emploie quand on a l'esprit rempli d'une chose que l'on considère comme une découverte soudaine, et dont on reste fortement frappé.

Barvaux, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Marche); 1.100 h.

barwood [*bar-ou-oud*] n. m. Poudre d'un rouge vif employée pour la teinture des laines.

Barye [*ri*] (Antoine-Louis), sculpteur animalier et fondeur français, né et m. à Paris (1795-1875), un des maîtres du genre. *Le Lion et le Serpent*, *Thésée et le Minotaure*, *le Lion assis* sont ses principales œuvres, d'une extraordinaire vigueur.

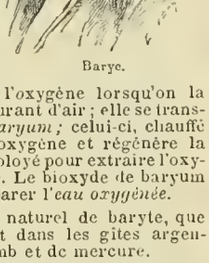

Barye.

barymétrie [*tri*] n. f. (du gr. *barus*, lourd, et *metron*, mesure). Détermination de la pesanteur.

baryte n. f. (du gr. *barus*, lourd). *Chim.* Protoxyde de baryum, BaO, de couleur blanchâtre, de densité 5,54.

— ENCYCL. La *baryte* possède la propriété de fixer l'oxygène lorsqu'on la chauffe au rouge dans un courant d'air; elle se transforme alors en *bioxyde de baryum*; celui-ci, chauffé au rouge blanc, perd de l'oxygène et régénère la baryte : c'est un procédé employé pour extraire l'oxygène de l'air atmosphérique. Le bioxyde de baryum est encore utilisé pour préparer l'*eau oxygénée*.

barytine n. f. Sulfate naturel de baryte, que l'on rencontre fréquemment dans les gîtes argentifères, les minerais de plomb et de mercure.

baryton adj. et n. m. (du gr. *barus*, lourd, et *tonos*, ton). Se dit, en grammaire grecque, des mots dont la dernière syllabe est dépourvue d'accent tonique : *mot baryton; un baryton*.

baryton n. m. (du gr. *barus*, grave, et de *ton*). Voix entre le ténor et la basse. Personne qui a une voix de baryton. Instrument de musique en cuivre, à vent et à pistons, intermédiaire entre l'alto et la basse.

Baryton.

barytonner [*to-né*] ou **barytoner** [*né*] v. a. Chanter d'une voix de baryton. (On dit aussi BARYTONISER.)

baryum [*om*] n. m. (du gr. *barus*, lourd). Métal d'un blanc d'argent, fusible avant la température du rouge et de densité 4,97.

— ENCYCL. Le baryum, Ba, n'est pas très abondant dans la nature; il s'y trouve à l'état de sulfate (*barytine*), de carbonate (*withérite*), etc. Ce métal n'est susceptible d'aucune application pratique au point de vue industriel. Parmi ses composés, citons : le *chlorure de baryum*, $BaCl + 2\,H^2O$, employé dans les laboratoires pour le dosage des sulfates solubles et le *protoxyde de baryum*, BaO, ou *baryte*. V. BARYTE.

bas, basse [*ba, ba-se*] adj. (lat. pop. *bassus*). Qui a peu de hauteur : *mur bas*. Situé dans un lieu moins élevé : *la basse Normandie*. Baissé : *le bison porte les cornes basses*. Inférieur : *bas peuple*. Vil, abject, rampant : *âme basse*. Trivial : *style bas*. Modique : *à bas prix*. Grave, peu intense en parlant d'un son : *voix basse*. Qui est en décadence : *Bas-Empire* (v. ce mot). *Temps bas*, chargé de nuages. *Jour bas*, sur le point de finir. *Avoir la vue basse*, ne voir que de près. *Avoir l'oreille basse*, être humilié. *Bas âge*, première enfance. *De bas étage* ou *de bas lieu*, d'une origine, d'une condition, d'un caractère peu distingués. *Messe basse*, non chantée. *Mer basse*, mer dont le niveau a baissé. *Ce bas monde*, ici-bas, la terre. *Faire main basse*, tuer, piller. *Bas Normand*, *bas Breton*, *bas Allemand*, individu né dans la basse Normandie, etc. (On appelle aussi *bas breton* le langage particulier de la basse Bretagne, et *bas allemand* celui que l'on parle dans le nord de l'Allemagne.) *Bas latin* ou *basse latinité*, le latin corrompu qu'écrivaient les auteurs des derniers temps où le peuple parlait encore la langue latine alors très défigurée. *Bas côté*, nef latérale d'une église, moins élevée que celle du milieu. Adverbialem. A une hauteur peu considérable : *arbre coupé très bas*. Doucement, sans bruit : *parler bas*. *Mettre bas les armes*, renoncer à la lutte. *Mettre bas*, faire des petits, en parlant des animaux; se dépouiller de son bois, en parlant du cerf. *Mettre chapeau bas*, se découvrir par respect. *Du haut en bas*, des parties élevées aux inférieures : *crotté du haut en bas*. *De haut en bas*, avec hauteur, dédaigneusement : *traiter quelqu'un de haut en bas*. *Etre bien bas*, près de mourir. *A bas !* cri d'improbation. *Etre à bas*, être ruiné. Loc. adv. : *En bas*, *par en bas*, du côté où le niveau est plus bas. ANT. **Haut, élevé, relevé, noble, sublime.**

bas [*bâ*] n. m. Partie inférieure, partie basse : *le bas du visage*. Fondement : *évacuer par le bas*. *Le bas du pavé*, la partie la plus proche du ruisseau, et, *au fig.*, la position la moins honorable. *Bas de l'eau*, marée basse. *Bas de casse*, partie inférieure de la casse des typographes, où se trouvent les lettres minuscules. Ces lettres elles-mêmes. ANT. **Haut, sommet.**

bas [*bâ*] n. m. Vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe : *bas de laine, de fil, de coton, de soie. Bas bleu*, femme auteur et pédante, qui vise à la réputation de bel esprit. (Pl. des *bas bleus.*) *Bas de laine*, cachette quelconque où l'on met de l'argent économisé sou à sou. *Par ext.*, la petite épargne : *ce sont les bas de laine qui font la solidité du crédit public en France*.

— ENCYCL. *Archéol.* et *hyg.* Les bas tricotés à l'aiguille, et constituant une partie séparée du costume, furent inventés, dit-on, vers 1564, par l'Anglais William Rider. De quelques années plus tard date l'invention des *métiers à bas* ou *machines à tricoter*, attribués à un autre Anglais, William Lea ou Lee (vers 1609), qui séjourna à Rouen. Mais l'industrie française des tissus à mailles fabriqués mécaniquement date de Jean Hindret ou Hindres, qui, sur l'ordre de Colbert, alla étudier en Angleterre les métiers à bas et revint s'établir au château de Madrid, près Paris. Après les bas unis, on apprit à fabriquer des bas à fleurs, chinés, tigrés, etc. On fait des bas de coton, de soie, de laine, etc. Ceux qui sont tricotés à la main sont de meilleure qualité que ceux qu'on fabrique au métier.

Bas ou **Bas-en-Basset,** ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 25 kil. d'Yssingeaux, sur la Loire; 3.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sources minérales. — Le cant. a 8 comm. et 11.400 h.

basal [*zal*], **e, aux** adj. Relatif à la base.

basalte [*zal-te*] n. m. (lat. *basaltes*). Roche volcanique compacte, à cassure mate, d'un noir plus ou moins foncé.

— ENCYCL. Les basaltes appartiennent au groupe de roches basiques, et contiennent, entres autre minéraux cristallisés, l'anorthite, le feldspath labrador, l'amphibole hornblende, le péridot, etc. Ce

Basaltes de la chaussée des Géants.

sont des roches volcaniques dont les coulées sont extrêmement régulières, mais dont la pâte a une tendance à se diviser en prismes hexagonaux perpendiculairement aux surfaces de refroidissement, lorsque ce refroidissement se produit brusquement au contact de l'eau. Ainsi s'expliquent les magnifiques colonnades du Vivarais, de l'Auvergne (orgues de Bort), la chaussée des Géants d'Antrim (Irlande), etc., dont les beaux prismes constituent une admirable mosaïque.

basaltiforme [*zal*] adj. (de *basalte*, et *forme*). Qui a l'aspect du basalte.

basaltique [*zal*] adj. Formé de basalte : *roche, chaussée basaltique*.

basane [*za-ne*] n. f. (esp. *badana*; ar. *bithana*, doublure). Peau de mouton, de bélier ou de brebis, tannée avec un soin spécial et servant à la sellerie, à la maroquinerie, à la reliure, etc. : *livre relié en basane*. Peau souple, recouvrant en partie les pantalons de cavaleric.

basané, e [*za*] adj. Noirâtre, hâlé, bistré, bronzé : *visage basané*.

basaner [*za-né*] v. a. Bistrer, donner une couleur de basane : *le soleil basane la peau*.

basbleuisme [*bâ-bleu-is-me*] n. m. Qualité, caractère de bas bleu.

Baschi (Mathieu), fondateur de l'ordre des capucins, né dans le duché d'Urbin, m. à Venise en 1552.

basconnette [*bas-ko-nè-te*] ou **basconette** n. f. Mésange à longue queue. Bergeronnette.

basculaire [*bas ku-lè-re*] adj. Qui est propre à la bascule : *mouvement basculaire.*

bascule [*bas-ku-le*] n. f. (de *battre*, et *cul*). Machine dont l'un des bouts s'élève quand on pèse sur l'autre. Jeu d'enfant appelé aussi *balançoire.* (V. ce mot.) Machine, sorte de balance servant à peser de lourds fardeaux : *10 kilogrammes de marchandises placés sur le tablier sont équilibrés par 1 kilogramme mis sur le plateau du pesage.*

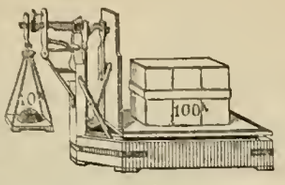

Bascule.

— Encycl. D'une façon générale, les bascules sont des appareils qui permettent de faire équilibre à un poids souvent considérable à l'aide d'un autre poids beaucoup plus faible ; on arrive à ce résultat par un système de leviers dont la disposition est variable avec l'appareil considéré.

basculer [*bas-ku-lé*] v. n. Exécuter un mouvement de bascule : *poutre qui bascule. Fig.* Passer par des alternatives : *le joueur bascule de la pauvreté à la richesse.*

bas-dessus [*bâ-de-su*] n. m. *Mus.* Voix de femme plus basse que le dessus. (On dit auj. MEZZO-SOPRANO.)

base [*ba-ze*] n. f. (gr. *basis*). Surface sur laquelle un corps est posé : *la base d'une colonne.* Partie inférieure d'un corps : *la base d'une montagne. Fig.* Principe : *poser les bases d'un traité.* Soutien : *la justice est la base d'un Etat. Géom.* Ligne ou surface à partir de laquelle on compte perpendiculairement la hauteur. *Chim.* Substance qui, combinée avec un acide, produit un sel. *Topogr.* Ligne mesurée exactement sur le terrain et sur laquelle on construit le travail de triangulation pour déterminer la situation et la place des objets. *Base d'opérations d'une armée,* ligne sur laquelle une armée appuie ses mouvements stratégiques. *Pécher par la base,* se dit d'un raisonnement, d'un système dont le principe fondamental est faux. *Carré par la base,* se dit d'un homme franc et ouvert. ANT. **Faite, sommet.**

— Encycl. *Archit.* On appelle *base* tout membre d'architecture qui en soutient un autre, et plus particulièrement l'empattement inférieur de la colonne du pilastre, du piédestal. A l'origine, les colonnes reposaient directement sur le sol : l'ordre dorique n'a jamais eu de base chez les Grecs. La base la plus simple est la *plinthe,* dé de pierre carrée. Les bases *ionique, corinthienne, composite, toscane* sont enrichies de tores, de filets, de scoties. Le moyen âge apporta dans les bases de colonnes une grande variété de proportions, de profils, d'ornementation (feuillages et figures d'animaux).

— *Chim.* La formule générale des bases est M(OH)^n, M représentant un atome d'un métal, *n* sa valence ; les *n* oxhydriles OH sont les résidus de *n* molécules d'eau, d'où le nom de *hydrates métalliques* que l'on donne souvent à ces composés.

base-ball [*bèss-bôl*] n. m. invar. (expression angl.). Sorte de jeu de balle, dérivé du cricket.

Basècles, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 4.650 h.

Basedow [*dov*] (Jean-Bernard), pédagogue allemand, né à Hambourg, m. à Magdebourg (1723-1790). Il tenta de réformer l'éducation d'après les idées de J.-J. Rousseau.

Basedow (*maladie de*), syn. de GOITRE EXOPHTALMIQUE.

Baseilhac (Jean), dit *Frère Côme* ou *Cosme,* célèbre chirurgien français, de l'ordre des feuillants, né à Pouyastruc, près de Tarbes, m. à Paris (1703-1781). Il inventa le lithotome caché, pour l'opération de la taille.

Basel, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 3.400 h.

basellacées [*zèl-la-sé*] n. m. pl. Famille des dicotylédones apétales, ayant pour type le genre *baselle.* V. Une *bassellacée.*

baselle [*zè-le*] n. f. Plante alimentaire des pays tropicaux : *on mange la baselle comme l'épinard.*

Bas-Empire. V. BYZANTIN (*empire*).

baser [*zé*] v. a. Appuyer : *basez vos calculs sur l'intérêt d'autrui.* **Se baser** v. pr. Se fonder.

bas-fond [*fon*] n. m. Terrain bas et enfoncé. Endroit de la mer, d'une rivière, etc., 1° où l'eau est peu profonde ; 2° où l'eau est très profonde. (Rare en ce dernier sens, où il a pour antonyme **haut-fond.**) *Fig.* Milieu, classe méprisable : *les bas-fonds de la société.* Pl. des *bas-fonds.*

Basford, v. d'Angleterre (comté de Nottingham) ; 17.000 h. Bonneterie.

Bashkirtseff (Marie), peintre russe, née près de Poltava en 1860, m. à Paris en 1884 ; auteur du *Meeting* (musée du Luxembourg [Paris]). Elle a laissé un *Journal* très intéressant et fondé un prix annuel de 500 francs, décerné chaque année au Salon.

basicité [*zi*] n. f. *Chim.* Propriété qu'a un corps de jouer le rôle de base dans les combinaisons.

baside [*zi-de*] n. m. Cellule sporifère des champignons hyménomycètes.

basidiomycètes [*zi*] n. m. pl. Ordre de champignons à spores formées par des basides. S. un *basidiomycète.*

basification [*zi, si-on*] n. f. (du lat. *basis,* base, et *facere,* faire). Passage d'un corps à l'état de base.

basifixe [*zi*] adj. Se dit d'une anthère attachée par son extrémité inférieure.

basifuge [*zi*] adj. Se dit des plantes à croissance terminale.

basilaire [*zi-lè-re*] adj. Qui sert de base, ou qui appartient à une base.

Basile, hérésiarque bulgare, m. en 1118 ; fondateur de la secte des *bogomiles.* Il fut condamné à être brûlé.

Basile (saint), célèbre Père de l'Eglise grecque, évêque de Césarée ; auteur de *Panégyriques,* d'*Homélies,* de *Traités,* de *Lettres* ou épîtres savantes sur des questions de doctrine, de discipline et de morale, et le fondateur du monachisme chrétien en Orient (329-379). Fête le 14 juin.

Basile Ier, le Macédonien, empereur d'Orient de 866 à 886, qui réorganisa l'empire byzantin. — BASILE II, empereur d'Orient de 976 à 1025 ; il soumit la Bulgarie (957-1025).

Basile, personnage du *Mariage de Figaro,* comédie de Beaumarchais. Il est devenu le type de l'hypocrite, complaisant et cupide. Sa devise « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose », est devenue célèbre.

Basile Valentin, alchimiste du moyen âge, qui employa le premier l'antimoine comme médicament. Il vécut probablement en Allemagne au XVe siècle.

Basilic.

basilic [*zi-lik*] n. m. (gr. *basilikos*). Genre de labiées, cultivées pour leur odeur ou employées comme condiments et aromates. Serpent fabuleux, dont le regard avait, disait-on, la faculté de tuer. *Fig. Yeux de basilic,* yeux méchants, yeux courroucés. Genre d'iguanes habitant l'Amérique.

Basilic.

Basilicate, prov. d'Italie. V. POTENZA.

basilicon ou **basilicum** [*kom*] n. m. (du gr. *basilikos,* royal). Nom de plusieurs drogues anciennes, qui passaient pour avoir une efficacité souveraine.

Basilicon Dôron (*le Présent royal*), célèbre traité de politique et de morale, par Jacques Ier, roi d'Angleterre.

Basilide, philosophe gnostique de l'école alexandrine (Ire s. apr. J.-C.), qui prétendait concilier le christianisme avec l'aristotélisme et le stoïcisme.

basilien, enne [*zi-li-in, è-ne*] n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Basile.

basilique [*zi*] n. f. (du gr. *basilikos,* royal). Chez les Romains, édifice où l'on rendait la justice, et où s'assemblaient les marchands, les banquiers, les badauds, etc. Auj., nom de quelques églises principales : *la basilique de Saint-Pierre de Rome.*

— Encycl. La basilique romaine, sorte de forum couvert, consistait en général en une grande salle oblongue et rectangulaire, avec des bas côtés séparés de la nef principale par des rangs de colonnes. Chaque extrémité se terminait par une abside semi-circulaire, où siégeait un tribunal. Les basiliques chrétiennes s'inspirèrent de cette architecture. Elles comprennent d'ordinaire deux parties : 1° une cour ou parvis entouré d'un portique ; 2° un édifice fermé, divisé en trois ou cinq nefs par des colonnades, précédé d'un porche ou *narthex* à trois portes, et terminé au fond par un hémicycle où se trouvaient le siège de l'évêque et les bancs du clergé. En avant de l'hémicycle était l'autel, et devant l'autel, le chœur renfermant l'ambon et le lectorium.

Basilique : 1. Portique ; 2. Nef centrale ; 3. Bas côtés ; 4. Transept ; 5. Tribunal.

Au point de vue liturgique, une église peut recevoir du pape le titre de basilique et à ce titre est attachée, entre autres privilèges honorifiques, la préséance sur toutes les autres églises, excepté la cathédrale. Les basiliques sont *majeures* (quatre seulement, à Rome) ou *mineures.*

basilique adj. (du gr. *basilikos,* royal). *Veine basilique,* veine superficielle et interne du bras.

Basiliques (*les*), compilation juridique en langue grecque, entreprise au IXe siècle par Basile Ier.

Basilisque, usurpateur de l'empire d'Orient en 476, détrôné par Zénon l'Isaurien, qui le fit mourir de faim en 478.

basin [*zin*] n. m. (pour *bombasin,* de l'ital. *bombaggine*). Etoffe croisée, dont la chaîne est de fil et la trame de coton : *basin uni, piqué.*

Basin ou **Bazin** (Thomas), chroniqueur, évêque de Lisieux, né à Caudebec (1412-1491), un des conseillers les plus écoutés de Charles VII. Il participa à la revision du procès de Jeanne d'Arc.

Basine, femme de Childéric Ier et mère de Clovis.

Basingstoke, v. d'Angleterre (Hampshire) ; 8.000 h. Bois, charbons.

basion [*zi-on*] n. m. Point du bord antérieur du trou occipital, qui diffère de situation chez chaque race humaine.

basique [*zi-ke*] adj. *Chim.* Se dit des sels qui contiennent un excès de base, ou d'un corps quelconque qui présente les caractères de base.

Basire ou **Bazire** (Claude), conventionnel, né à Dijon en 1764, décapité à Paris en 1794, avec les dantonistes.

bas-jointé, e [*bâ*] adj. *Art vétér.* Qui a le paturon court et presque horizontal : *jument bas-jointée.*

Baskirs ou **Bachkirs,** peuple d'origine mongolique, qui habite le sud-est de la Russie d'Europe.

bas-mât [*bâ-mâ*] n. m. Partie inférieure d'un mât à brisure. Pl. des *bas-mâts.*

bas-métier [*bâ, ti-é*] n. m. Petit métier qui se pose sur les genoux pour de petits ouvrages. Pl. des *bas-métiers.*

Basnage (Jacques), théologien protestant, né à Rouen, m. en Hollande (1653-1752). Il contribua à la conclusion de la triple alliance de La Haye (1717). Il a écrit de nombreux ouvrages d'histoire et de controverse ecclésiastique. — Son frère, HENRI **Basnage de Beauval,** né à Rouen, mort à La Haye (1656-1710), publia l'*Histoire de la vie et des ouvrages des savants de 1687 à 1709.*

basoche [*zo-che*] n. f. (du lat. *basilica,* tribunal). Corps et juridiction des anciens clercs de procureur. *Fam.* Aujourd'hui, ensemble des gens de loi : avoués, notaires, huissiers, etc.

— Encycl. Lorsque les rois de France habitaient le Palais de justice, qu'on nommait souvent alors le Palais royal, tous les clercs du parlement formaient une association, un corps connu sous le nom de *basoche ;* ceux qui en laisaient partie s'appelaient *clercs de la basoche.* Ils élisaient un roi qui avait une cour, des armoiries, et rendait la justice deux fois par semaine, au *Pré-aux-Clercs.* La basoche présidait aux divertissements publics ; elle donnait des représentations théâtrales, où l'on jouait des pièces appelées *farces, soties, moralités.* Tous les ans, le roi de la basoche passait la revue de ses sujets, à laquelle François Ier voulut assister une fois. Henri III supprima le titre de « roi de la basoche ».

Basoche (*la*), opéra-comique en trois actes, paroles d'Albert Carré, musique d'André Messager. C'est une aventure du poète Clément Marot qui forme le sujet d'un livret amusant et gai ; musique vive et alerte (1890).

basochien, enne [*zo-chi-in, è-ne*] adj. et n. De la basoche.

Bas-Oha, comm. de Belgique (Liège, arr. de Huy) ; 1.250 h.

Basquais, aise, habitant ou originaire des pays basques (le masculin est peu usité). V. BASQUE. Adjectiv. : *une femme basquaise.*

basque [*bas-ke*] n. f. Partie d'un vêtement découpée et descendant au-dessous de la taille : *les basques d'un habit ; corsage à basques.*

basque [*bas-ke*] adj. et n. Qui a rapport aux Basques ou à leur pays : *l'agilité basque.* N. m. Langage que parlent les Basques. *Tambour de Basque,* tambourin garni d'une seule peau et muni de grelots.

Tambour de Basque.

Basques [*bas-ke*] ou **Euskaldunak,** habitants des deux versants des Pyrénées occidentales du côté de la France et de l'Espagne, en Navarre. Ce sont de hardis montagnards, au nombre d'environ 800.000, qui parlent un idiome spécial, agglutinant, sans rapport avec les langues voisines. C'est en vain que l'on essayé jusqu'ici de rattacher les Basques aux principaux groupes ethniques d'Europe. (En parlant des femmes, on dit plutôt *Basquaises.*) Loc. prov. . *Trotter, courir comme un Basque,* marcher beaucoup, courir vite.

Basques (PROVINCES), une des grandes divisions de l'Espagne, formant une capitainerie générale qui comprend les provinces d'Alava, Guipuzcoa et Biscaye ; 510.000 h.

basquette [*bas-kè-te*] n. f. Vêtement d'homme à courtes basques.

basquine [*bas-ki-ne*] n. f. Jupe très ornée.

bas-relief [*bâ-re-li-éf*] n. m. Ouvrage de sculpture qui fait saillie sur un fond. Pl. des *bas-reliefs.*

— Encycl. Il y a lieu de distinguer trois genres de reliefs : le *haut-relief* ou *plein relief,* dont les figures se détachent presque entièrement du fond et se rapprochent de la ronde bosse ; le *demi-relief* ou la *demi-bosse,* où les figures ressortent de la moitié de leur épaisseur ; le *bas-relief* proprement dit, dont les figures sont représentées comme aplaties sur le fond et ne forment qu'une légère saillie. De beaux bas-reliefs ornèrent les obélisques et les pylônes égyptiens, les palais des Assyriens et des Perses, les frises et les métopes des temples grecs, les arcs et les colonnes des Romains, les églises romanes ou gothiques, les édifices de tout genre de la Renaissance et des temps modernes.

Bass (DÉTROIT DE), entre l'Australie et la Tasmanie ; il doit son nom à l'Anglais George Bass, qui le découvrit en 1798. Pêche du corail.

bassa [*ba-sa*] adj. f. Mot italien, usité en musique, et signifiant *basse.*

Bassam (Grand-) [*sam*'], comptoir français de la Guinée septentrionale (Côte d'Ivoire) ; commerce d'étoffes, poudre d'or, huile de palme, acajou (Hab. *Bassamans.*)

Bassan (Jacopo DA PONTE, dit le), peintre italien, né et m. à Bassano ; imitateur hardi et adroit de Paul Véronèse (1510-1592).

Bassano, v. d'Italie (Vénétie), sur la Brenta ; 14.500 h. Soieries, tanneries. Bonaparte y vainquit les Autrichiens 1796). Patrie d'Alde Manuce et du Bassan.

Bassano (duc de). V. MARET.

basse [*bâ-se*] n. f. *Mus.* Partie, voix, instrument à cordes ou en cuivre, ne faisant entendre que des sons graves. Personne qui a une voix de basse. Acteur, musicien qui chante ou joue la partie de basse.

Basse.

basse [*bâ-se*] n. f. Endroit où l'eau est peu profonde et où se trouve caché un banc de sable, de roches, ou du corail : *les basses sont marquées sur les cartes marines.*

basse-contre n. f. *Mus.* Voix de basse la plus grave. Pl. des *basses-contre.*

basse-cour n. f. Partie d'une maison, d'une ferme, où l'on élève la volaille : *basse-cour sablée.* Ensemble des animaux qui vivent dans la basse-cour : *la basse-cour comprend les canards, les dindons, les oies, les poules, les pigeons et aussi les lapins.* Pl. des *basses-cours.*

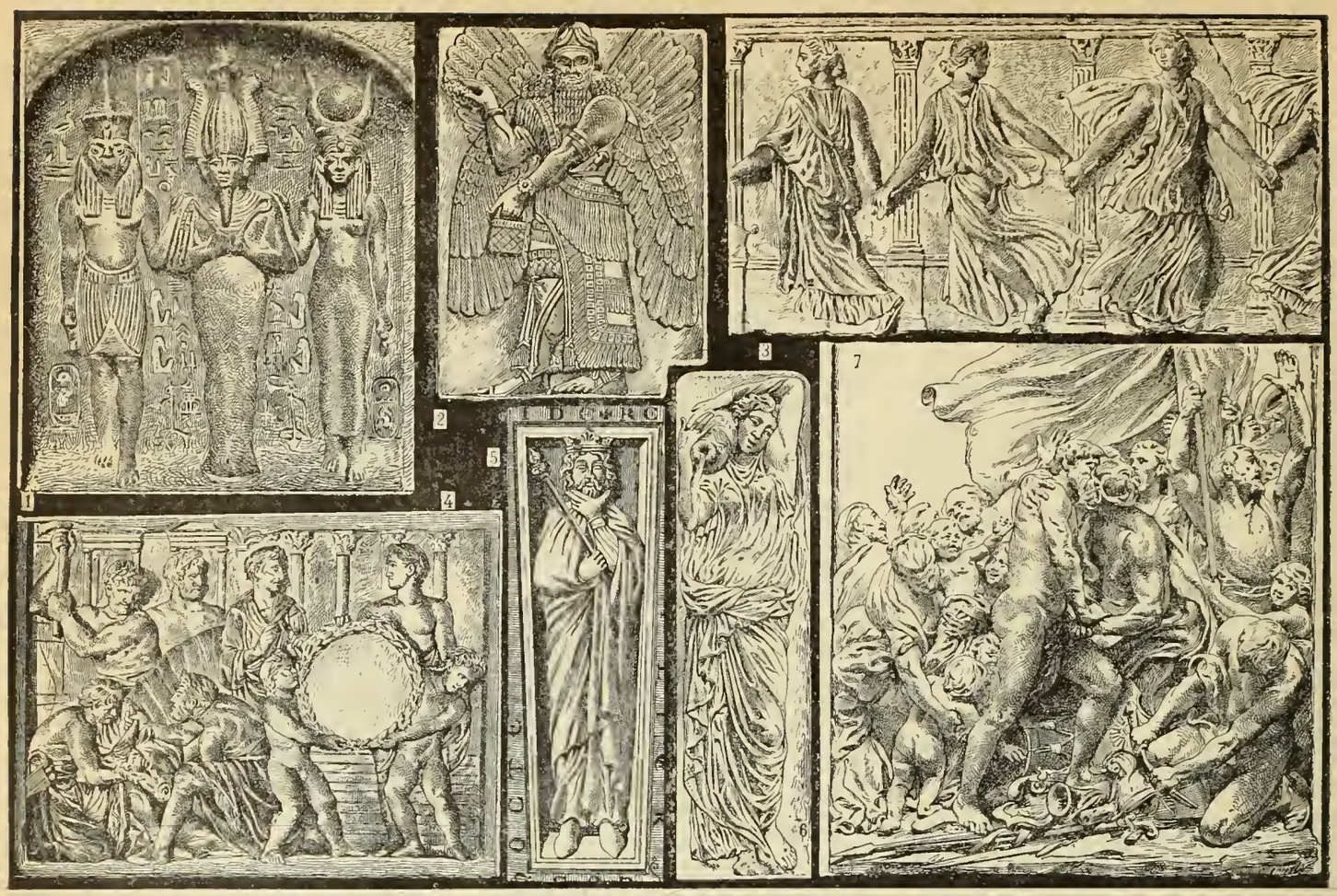

Bas-reliefs : 1. Égyptien : Osiris, Isis et Horus (Louvre). — 2. Assyrien : Génie ailé (Louvre). — 3. Grec : Frise représentant des danseuses (Louvre). — 4. Romain : Scène de sacrifice (Musée des Offices, Florence). — 5. Roman : Pierre tombale de Chilpéric. — 6. Renaissance : Nymphe de la fontaine des Innocents, par Jean Goujon. — 7. Moderne : « Fraternité », par Dalou.

— Encycl. Des loges pour les lapins, un poulailler pour les coqs et les poules, d'autres loges pour les couveuses, une chaponnière pour les volailles à engraisser, des perchoirs pour les dindons, tels sont les principaux éléments d'une basse-cour bien organisée. Il faut en outre un espace libre où les animaux puissent se promener et s'ébattre en plein air. Le sol de la cour doit être agencé pour éviter tout séjour de l'eau pluviale ou autre, et l'on doit y amonceler du fumier, de la cendre et du sable. Enfin, la plus grande propreté doit régner partout.

basse-courrier [*kou-ri-é*], **ère** n. Personne chargée du soin des animaux de la basse-cour.

Bassecourt, comm. de Suisse (cant. de Berne); 1.100 h. Horlogerie, commerce de bois.

Bassée (La), ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 24 kil. de Lille, sur le *canal de La Bassée*, qui joint la Lys à la Deule; 4.630 h. Ch. de f. N. Industrie active : filatures de coton, brasserie, sucrerie. — Le cant. a 11 comm. et 18.260 hab.

basse-étoffe n. f. Alliage de plomb et d'étain.

basse-fosse n. f. Cachot profond, obscur et humide. *Cul de basse-fosse*, cachot encore plus souterrain, creusé dans le premier. Pl. des *basses-fosses*.

Basse-Goulaine, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 6 kil. de Nantes; 1.260 h.

Bassein, v. de la Birmanie, sur la rivière de *Bassein*; 30.000 h. Commerce de riz.

Basselin (Olivier), poète du XVe siècle, né à Vire; ses chansons naïves ont été publiées, avec quelques modifications, par Jean Le Houx, en 1610, sous le nom de *Vaux-de-Vire*.

basse-lisse ou **basse-lice** n. f. V. lice.

basse-lissier [*ba-se-li-si-é*] n. m. Artiste qui travaille en basse lisse. V. lisse.

bassement [*bâ-se-man*] adv. D'une manière basse, vile : *agir bassement*.

Bassenge (Jean-Nicolas), écrivain et homme politique belge, né à Liége (1758-1811).

Bassens, comm. de la Gironde, arr. et à 9 kil. de Bordeaux; 1.200 h. Vins.

Bassens, comm. de la Savoie, arr. et à 2 kil. de Chambéry; 1.170 h.

Basse-Pointe (La), ch.-l. de c. de la Martinique, arr. de Saint-Pierre; 5.000 h. Port sur l'Atlantique. Culture de la canne à sucre.

Bassersdorf, comm. de la Suisse (cant. de Zurich); 1.100 h. Moulinage de soie.

bassesse [*bâ-sè-se*] n. f. Manque d'élévation dans le rang, la position : *la bassesse de la naissance*. *Fig.* Petitesse d'esprit, manque de dignité : *la bassesse du caractère*. Action, parole, manières viles, honteuses : *dire, faire des bassesses*. Trivialité : *la bassesse d'une expression*. Ant. Noblesse, grandeur.

basset [*bâ-sè*] n. m. Chien courant à jambes courtes et quelquefois torses. Adjectiv. : *chien basset*. *Mus.* *Cor de basset* ou *basse-cor*, clarinette recourbée, à sons plus graves que ceux de la clarinette ordinaire.

Basset.

— Encycl. On distingue plusieurs sortes de chiens *bassets* : 1° le *basset à jambes droites*; 2° le *basset à jambes torses*; 3° le *basset de Burgos*; 4° le *basset de Saint-Domingue*. Les bassets sont très ardents à la chasse, où on les emploie, soit à courre le renard, le lapin et le lièvre, soit à attaquer le blaireau et le renard dans leurs terriers. Ils chassent en donnant de la voix.

basse-taille [*ta, ll* mll., *e*] n. f. *Mus.* Voix entre le baryton et la basse. Chanteur qui a cette voix. Pl. des *basses-tailles*.

Basse-Terre (La), ch.-l. de la Guadeloupe; 10.500 h. (*Basseterriens*). Évêché, cour d'appel. Rade.

Basse-Terre (La), ch.-l. de l'île Saint-Christophe (Antilles anglaises); 9.000 h. Port actif : sucre, coton, gingembre.

bassette [*ba-sè-te*] n. f. Jeu de cartes qui se joue entre un banquier et quatre joueurs.

bassetthorn [*sè-torn'*] n. m. Sorte de clarinette en *fa*, à quinze clefs, dont les deux corps s'adaptent dans une pièce d'ivoire coudé.

Bassevelde, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eecloo); 3.700 h.

bassia [*ba-si-a*] ou **bassie** [*ba-si*] n. f. Genre de plantes de la famille des sapotacées, propres aux Indes orientales et à l'Afrique tropicale.

— Encycl. Les bassias sont des arbres à suc laiteux et dont les graines contiennent une graisse comestible dite *beurre de Galam*. Le bois de la bassia est aussi dur que le bois de teck; ses feuilles donnent une boisson alcoolique; les fleurs sont également comestibles. La bassia est cultivée dans le Bengale et plusieurs autres contrées de l'Inde.

bassier [*ba-si-é*] n. m. Banc de sable dans une rivière.

Bassigny, petit pays de l'ancienne France, sur les deux rives de la haute Marne, autour de Chaumont, et qui a été partagé en 1790 entre les départements de la Meuse, de l'Aube et de la Haute-Marne.

Bassilly, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies); 1.150 h.

bassin [*ba-sin*] n. m. (du celt. *bac*, creux, cavité). Récipient large, profond, circulaire; son contenu : *manger un bassin de fruits*. Plateau de balance. Plat de métal dont on sert dans les églises pour recueillir les offrandes. *Fig.* et *fam.* V. bassinet. Pièce d'eau dans un jardin. Partie d'un port où les vaisseaux stationnent. *Bassin à flot, bassin ouvert* ou *darse*, bassin qui communique librement avec la mer. *Bassin de radoub*, celui où l'on amène les navires pour les réparer ou les nettoyer. *Bassin d'un fleuve*, tout le pays arrosé par ce fleuve et par ses affluents. *Bassin houiller*, gisement de houille d'une certaine étendue. *Anat.* Ceinture osseuse qui termine le tronc des animaux vertébrés et sert de point d'attache aux membres inférieurs.

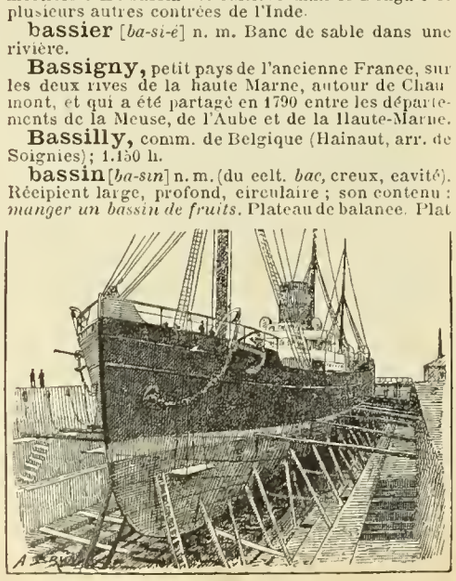

Bassin de radoub.

— Encycl. *Mar.* Dans les ports sans marée, les bassins communiquent librement avec la mer et sont toujours accessibles : ils s'appellent *bassins ouverts* ou *darses*. Dans les ports à marée, on trouve les *bassins à flot*, fermés par des portes étanches, et à niveau à peu près constant. Pour réparer ou nettoyer les bâtiments, on se sert de *bassins de radoub* ou *formes* et de *bassins flottants*. Les *bassins de radoub* communiquent avec la mer par une porte mobile ou *bateau-porte* : on y introduit le navire à réparer, on ferme le bateau-porte, on vide l'eau, et le vaisseau repose sur des poutres. Les *bassins* ou *docks flottants*, employés là où l'on ne pourrait construire des bassins de radoub, sont composés de grands caissons qu'on remplit d'eau pour les immerger au tirant d'eau du navire qui doit y entrer, et qui, une fois vidés, émergent jusqu'à la plate-forme supérieure du fond.

— *Anat.* Le bassin est la ceinture osseuse, qui chez les vertébrés supérieurs, est située à l'extrémité du tronc et s'articule avec la colonne vertébrale et avec le fémur. Chez l'homme, le bassin est formé en arrière par le sacrum et le coccyx et sur les parties latérales, et en avant par les os iliaques. Les articulations de ces os entre eux sont des symphyses (pubienne, sacro-iliaque, sacro-coccygienne). La partie supérieure du bassin est très évasée et constitue le *grand bassin*, la partie inférieure, plus étroite, est le *petit bassin*. L'ouverture qui réunit ces deux parties est le *détroit supérieur*, et la partie inférieure du petit bassin est le détroit inférieur. Le petit bassin est plus large chez la femme que chez l'homme. Les altérations du bassin résultent de fractures, de plaies, de caries, etc.

Bassine.

bassinage [*ba-si*] n. m. Action de bassiner une plaie ou d'arroser légèrement des semis, de jeunes plantes.

bassine [*ba-si-ne*] n. f. Ustensile circulaire en métal, servant à des usages domestiques ou industriels : *bassine à vaisselle, à confitures*.

bassinée [*ba-si-né*] n. f. Contenu d'une bassine.

bassinement [*ba-si-ne-man*] n. m. Action de bassiner : *bassinement d'un lit*. (Peu us.)

bassiner [*ba-si-né*] v. a. Chauffer avec une bassinoire : *bassiner un lit*. Humecter avec un liquide : *bassiner une plaie*. Arroser légèrement : *bassiner des semis*. *Pop.* Ennuyer, fatiguer.

Bassinet (petit, XIVe s.).

Bassinet, vers 1390.

bassinet [*ba-si-nè*] n. m. Petit bassin; cuvette. *Fig.* et *fam.* *Cracher au bassinet*, ou *au bassin*, donner de l'argent à contre-cœur. Petite pièce creuse

de la platine des anciennes armes à feu, dans la quelle on plaçait la poudre d'amorce. Calotte de fer, casque en usage durant le XIVe siècle. Espèce de renoncule, dite aussi *bouton d'or*. *Anat.* Petite poche située au fond la scissure du rein.

bassinoire [*ba-si*] n. f. Bassin de métal, ayant un couvercle percé de trous, et servant à chauffer un lit. *Pop.* Grosse montre. Personne qui ennuie.

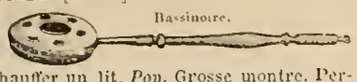
Bassinoire.

bassiot [*ba-si-o*] n. m. Baquet du distillateur d'eau-de-vie.

bassiste [*ba-sis-te*] n. m. Artiste qui joue de la basse ou du violoncelle. (On dit aussi BASSE n. f., ou BASSIER n. m.)

Bassompierre [*ba-son*] (François de), maréchal de France et diplomate, né au château d'Haroué (Lorraine), m. à Provins (1579-1646); un des esprits les plus brillants de son temps. Il fut mêlé à un grand nombre de négociations diplomatiques; mais, compromis dans la cabale de la journée des Dupes, il resta enfermé douze ans à la Bastille, par ordre de Richelieu. Ses *Mémoires*, quoique peu littéraires, sont d'un grand intérêt historique.

basson [*ba-son*] n. m. (ital. *bassone*). Instrument à vent et à anche, qui forme dans l'orchestre la basse du quatuor des instruments en bois.

Basson.

bassoniste [*ba-so-nis-te*] ou **basson** [*ba-son*] n. m. Celui qui joue du basson.

Bassora ou **Basrah,** v. de la Turquie d'Asie, sur le Chatt-el-Arab; 20.000 h. C'est le port de Bagdad. Dattes, soieries, tapis.

bassorine [*ba-so*] n. f. Corps solide, demi-transparent, insoluble dans l'eau, extrait de la gomme de Bassora.

bassotin [*ba-so*] n. m. Cuve à indigo du teinturier.

Bassoutos [*toss*] ou **Bakonis** [*niss*], groupe ethnique important de l'Afrique australe, établi vers les sources du fleuve Orange. Un *Bassoato*.

Bassville (Nicolas-Jean HUGOU de), diplomate français, né à Abbeville, assassiné à Rome dans une émeute populaire (1753-1793).

basta [*bas-ta*] adv. (de l'ital. *bastare*, suffire) *Pop.* Assez : *basta ! vous m'ennuyez.* Marque aussi déception : *il croyait réussir, mais basta.*

Bastan ou **Baztan** (VAL DE), célèbre vallée de la Navarre espagnole; elle se prolonge en France (Basses-Pyrénées). — Torrent des Hautes-Pyrénées, affl. du gave de Pau; donne son nom à la *vallée de Bastan*, où se trouve Pau.

bastant [*bas-tan*], **e** adj. Suffisant. (Vx.)

bastaque [*bas-ta-ke*] ou **bastague** [*bas-ta-ghe*] n. f. *Mar.* Hauban en usage sur les lougres.

baste [*bas-te*] ou **bast** [*bast*] interj. (de *baster*). Qui marque l'indifférence, le dédain : *baste! je m'en moque.*

baste [*bas-te*] n. m. L'as de trèfle au jeu de l'hombre, du quadrille, etc. : *le baste est le troisième des matadors.*

baste [*bas-te*] n. f. Vaisseau de bois pour le transport de la vendange. L'anier qu'on attache au bât d'une bête de somme.

Bastelica, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 28 kil. d'Ajaccio; 3.690 h. — Le cant. a 5 comm. et 6.720 h.

baster [*bas-té*] v. n. (de l'ital. *bastare*, suffire). Suffire. Donner satisfaction à quelqu'un, lui réussir. (Vx.)

basterne [*bas-tér-ne*] n. f. (lat. *basterna*). Char employé dans l'antiquité par les peuples du Nord, puis par les Romains et les Mérovingiens. Litière portée à dos de mulet.

Bastia, ch.-l. d'arr. (Corse); 27.340 h. (*Bastiais*). Port de mer, place forte. Industrie métallurgique, marbreries, tanneries, fabriques de pâtes alimentaires. Patrie de Casabianca, Salicetti. — L'arr. a 20 cant., 94 comm., 83.040 h.; le cant. de Bastia (Terranova) a 2 comm. et 9.550 h.; celui de Bastia (Terravecchia) a 1 comm. et 18.310 h.

Armes de Bastia.

Bastian (Adolphe), voyageur et ethnographe allemand, né à Brême, m. à Port d'Espagne (Trinité) [1826-1905].

Bastiat [*bas-ti-a*] (Claude-*Frédéric*), économiste français, l'un des principaux chefs des doctrinaires, né à Mugron (Landes), m. à Rome (1801-1850); défenseur de la liberté du travail et du libre-échange; auteur des *Harmonies économiques* et d'un grand nombre de petits pamphlets souvent d'un grand bon sens, écrits avec agrément et esprit.

bastide [*bas-ti-de*] n. f. (du provenç. *bastir*, bâtir). En Provence, petite maison de campagne. Autrefois, petit ouvrage provisoire construit pour l'attaque d'une place. Ville fortifiée, de fondation seigneuriale ou royale. Vx.)

Bastide-de-Sérou (La), ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 18 kil. de Foix, sur l'Arize, affl. de la Garonne; 2.520 h. (*Bastidiens*). Fer, plomb, cuivre. — Le cant. a 13 comm. et 6.270 h.

Bastide-l'Evêque (La), comm. de l'Aveyron, arr. et à 12 kil. de Villefranche, sur le Lézert; 2.070 h.

Bastien-Lepage (Jules), peintre français, né à Damvillers, m. à Paris (1848-1884); un des meilleurs représentants de l'école du *plein air*.

bastille [*bas-ti, ll* mll., *e*] n. f. (en forme de *bastide*). Autrefois, ouvrage détaché de fortification. Château fort. Ancienne prison d'Etat de Paris. (En ce sens, prend une majuscule.) *Par ext.* Prison quelconque, moyen d'asservissement.

Bastille (*la*), forteresse construite à Paris, à la porte Saint-Antoine; elle fut commencée sous Charles V par le prévôt Hugues Aubriot en 1370 et terminée en 1382. Elle devint bientôt une prison d'Etat, qui reçut, entre autres détenus illustres, Jacques d'Armagnac, Bassompierre, Fouquet, l'Homme au Masque de fer, la marquise de Brinvilliers, le duc d'Orléans, Voltaire, Lally-Tollendal, Latude, etc. Devenue comme le symbole de l'absolutisme royal

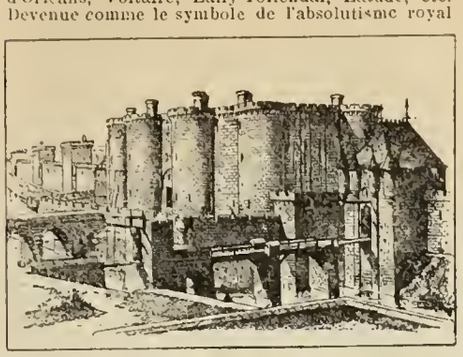
La Bastille au XVe siècle.

et du régime du bon plaisir, la Bastille fut prise et détruite par le peuple de Paris le 14 juillet 1789. En 1880, la France a choisi, comme fête nationale, le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

Bastille (*Mémoires sur la*), pamphlet historique du XVIIIe siècle, par Linguet, publié à Londres en 1783. C'est un plaidoyer contre les lettres de cachet et les détentions arbitraires.

bastillé [*bas-ti, ll* mll., *é*], **e** adj. *Blas.* Se dit des pièces qui ont les créneaux renversés et tournés vers la pointe de l'écu. (V. la planche BLASON.)

bastin [*bas-tin*] n. m. Cordage en sparterie, dans la marine du Levant.

bastine [*bas-ti-ne*] n. f. Sorte de selle large et évasée, se rapprochant de la forme du bât.

basting [*bas-tin*] n. m. Madrier épais et peu large.

bastingage [*bas-tin-gha-je*] n. m. (du celt. *bast*, rempart). *Mar.* Garniture de caissons, en bois ou en fer, placés au-dessus du plat-bord des navires de guerre et destinés à recevoir les hamacs de l'équipage.

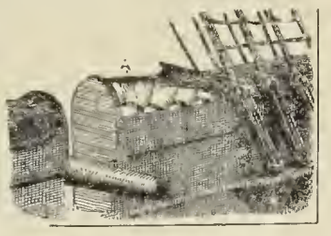
A, bastingage.

— ENCYCL. Les bastingages sont recouverts presque entièrement en tôle cintrée ou au moyen de toiles. Les bastingages servent aussi d'abri en temps de guerre, les hamacs qu'ils renferment arrêtant les balles ou les éclats d'obus. Les bâtiments de commerce n'ont pas de bastingage.

bastingue [*bas-tin-ghe*] n. f. (ital. *bastinga*). *Mar.* Toile, filets matelassés tendus au-dessus du bastingage pour se garantir.

bastinguer [*bas-tin-ghé*] v. a. *Mar.* Munir de bastingues. **Se bastinguer** v. pr. Se mettre à couvert par des bastingages.

bastion [*bas-ti-on*] n. m. (ital. *bastione*). *Fortif.* Ouvrage avancé, à deux flancs et à deux faces.

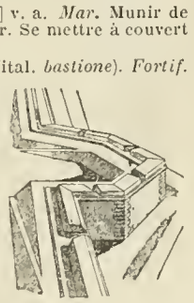
Bastion.

— ENCYCL. Le bastion est l'organe principal de la fortification dans les systèmes de Vauban et de Cormontaigne. Les bastions, séparés par des *courtines*, ont leurs *flancs* dirigés de manière à flanquer les *faces* des bastions voisins. Ces faces sont armées des pièces les plus puissantes, l'artillerie de petit calibre étant répartie sur les flancs, d'où elle n'a à battre que les fossés et les abords des faces des bastions collatéraux.

bastionner [*bas-ti-o-né*] v. a. Garnir de bastions : *fort bastionné.*

bastogne [*bas-to-gne*] n. f. *Blas.* Bande alésée en chef.

Bastogne, v. de Belgique (prov. de Luxembourg), ch.-l. d'arr., sur la Wiltz; 3.700 h. Tannerie, bonneterie. — L'arr. a 33 comm. et 48.500 h.

bastonnade [*bas-to-na-de*] n. f. (du vx fr. *baston*, pour *bâton*). Volée de coups de bâton : *recevoir une bastonnade.*

bastringue [*bas-trin-ghe*] n. m. *Pop.* Bal de guinguette. *Arg.* Etui dans lequel les forçats cachent des petites scies, limes, etc. *Techn.* Outil à forer des petits trous. Etabli de tonnelier.

bastringuer [*bas-trin-ghé*] v. n. *Pop.* Fréquenter les bastringues.

bastude [*bas-tu-de*] ou **battude** [*ba-tu-de*] n. f. Filet de pêche pour les étangs salés.

bas-ventre [*ba-van-tre*] n. m. Partie inférieure du ventre. Pl. des *bas-ventres.*

bat [*bat*] n. m. (de *battre*). Au cricket, raquette avec manche pour recevoir la balle. *Pêch. Le bat d'un poisson*, longueur du poisson de la queue au bout du museau.

bât [*bâ*] n. m. (du gr. *bastazein*, porter). Selle grossière de bête de somme. *Fig. Porter le bât*, être soumis à des exigences pénibles. *Porter son bât*, avoir sa part de peines. PROV. : **Savoir (ou sentir) où le bât blesse,** connaître les inconvénients de la situation, les causes secrètes de la souffrance, du chagrin.

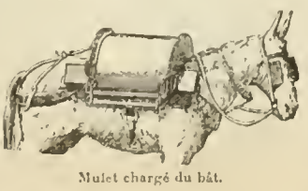
Mulet chargé du bât.

— ENCYCL. Le bât se compose d'un *fût* ou *arçon*, assujetti sur le dos de l'animal au moyen d'une sangle de cuir. Une *croupière* et un *fessier* s'opposent à ce que le fût glisse en avant; un *poitrail* l'empêche de reculer vers la croupe. Des *crochets, arrans* et *bâchons* complètent le bât.

bataclan n. m. (onomat.). *Fam.* Attirail, équipage embarrassant.

bataille [*ta, ll* mll.] n. f. (rad. *battre*). Autref., rang de troupes. Gendarmerie. (Vx.) Aujourd'hui, combat général entre deux armées, deux flottes. *Bataille rangée*, celle où les deux armées se font face et sont rangées en ligne. *Fig.* Querelle, discussion : *une bataille d'ivrognes.* Difficultés, luttes : *la bataille de la vie. En bataille*, en ordre déployé. *Fam.* En parlant d'un chapeau à cornes, les cornes placées parallèlement à la ligne des yeux. *Champ de bataille*, terrain sur lequel deux armées se battent. *Cheval de bataille*, cheval que l'on monte les jours de combat. *Fig.* et *fam.* Sujet favori. Jeu de cartes à deux.

— ENCYCL. *Bx-arts.* Les batailles ont souvent inspiré les artistes. A partir du XVIIe siècle, la bataille devient un genre spécial. Parmi les peintres qui s'y sont illustrés, nous citerons Salvator Rosa, Van de Velde, Van der Meulen, Lebrun, David, Carle Vernet, Gros, Delacroix, Bellangé, Horace Vernet, Pils, Yvon, Philippoteaux, Meissonier, Dumaresq, de Neuville, Detaille, etc.

— *Jeux.* L'as est la plus forte des cartes, puis viennent le roi, la dame, le valet, etc. On joue à deux, avec un jeu de 52 ou de 32 cartes. On distribue toutes les cartes, que chaque joueur tient en paquet renversé. Le second joueur retourne la carte de dessus, l'autre joueur en fait autant. Celui qui a la carte la plus forte fait la levée. Si les deux cartes jouées sont équivalentes, elles restent sur le tapis, et les joueurs continuent jusqu'à ce que l'un d'eux abatte une carte supérieure à celle de son partenaire; il ramasse alors toutes les cartes. La partie se termine lorsque l'un des joueurs a pris toutes les cartes de l'autre.

Bataille de Dames, comédie en 3 actes, en prose, de Scribe et Legouvé (1851). Deux jeunes femmes, rivales, cherchent à sauver un officier compromis dans une conspiration. Beaucoup d'esprit et d'habileté scénique.

Bataille (Félix-*Henry*), auteur dramatique français, né à Nîmes en 1872; auteur des comédies : *Maman Colibri, la Marche nuptiale, la Femme nue*, etc.

batailler [*ta, ll* mll., *é*] v. n. Livrer bataille. Etre en guerre, lutter. Contester, se disputer : *les philosophes bataillent sur des sujets incompréhensibles.*

batailleur, euse [*ta, ll* mll., *ea-ze*] adj. et n. Qui aime à batailler.

bataillon [*ta, ll* mll., *on*] n. m. (rad. *bataille*). Corps d'infanterie ou d'artillerie à pied. Fraction d'un régiment subdivisée en plusieurs compagnies. *Chef de bataillon*, officier qui commande un bataillon. Troupe quelconque : *le choc des bataillons. Bataillon carré*, présentant quatre fronts à l'ennemi. *Bataillons scolaires*, groupements qui furent constitués pour donner une certaine instruction militaire aux élèves des écoles primaires et qui durèrent de 1881 à 1892. *Bataillon sacré*, troupe thébaine, organisée par Pelopidas, dont tous les membres étaient prêts à mourir l'un pour l'autre. (Le bataillon sacré périt tout entier à la bataille de Mantinée.)

— ENCYCL. Le bataillon, qui fut longtemps l'unité tactique de l'infanterie, comprend normalement quatre compagnies. Ce chiffre est porté à six pour les bataillons de chasseurs; de même, les bataillons d'artillerie de forteresse sont à six batteries. Les bataillons sont habituellement groupés, par trois ou par quatre, en régiments, et commandés chacun par un *chef de bataillon*, ou *commandant*. Il existe cependant des *bataillons formant corps* (artillerie de forteresse, chasseurs à pied, infanterie légère d'Afrique), et ceux-ci peuvent alors être commandés par des lieutenants-colonels.

Bataillon carré en 1815 (*le*), tableau de Protais (au musée du Luxembourg). C'est à Waterloo. Le tableau ne montre que des cadavres, sous les pâles rayons lunaires. Impression profondément triste.

Batangas, v. des Philippines (Luçon), sur le *golfe de Batangas*; 66.000 h.

batara n. m. Nom vulgaire des oiseaux du genre thamnophile.

bâtard [*tar*], **e** adj. et n. Né de parents non mariés ensemble : *sous l'ancien régime, quand les bâtards étaient anoblis, leurs armoiries devaient porter une brisure.* Dégénéré ou altéré : *race bâtarde.* Tenant de deux genres contraires ou opposés : *architecture bâtarde. Porte bâtarde*, porte intermédiaire entre la porte cochère et la petite porte. N. f. Ecriture à jambages pleins, à liaisons arrondies, entre la ronde et l'anglaise.

— ENCYCL. Tout d'abord les bâtards héritèrent de la noblesse : à partir de 1600, ils durent obtenir des lettres d'anoblissement. Au point de vue du droit privé, leur condition alla en s'améliorant et, en 1789, ils jouissaient pour une large part de la capacité civile, sans pouvoir toutefois hériter *ab intestat*. Le droit révolutionnaire les mit sur le même pied que les enfants légitimes, que le code civil vint favoriser de nouveau dans l'intérêt des institutions familiales. Le législateur de la troisième république réagit à son tour contre les tendances du code civil. V. ENFANT, et ENFANTS NATURELS.

batardeau [*dô*] n. m. Digue provisoire, établie dans un cours d'eau pour mettre à sec un endroit où l'on veut bâtir.

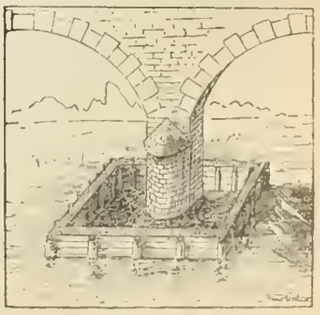
Batardeau.

bâtardement [*man*] adv. Par bâtardise. (Peu us.)

bâtardière n. f. Pépinière d'arbres greffés.

bâtardise [*di-ze*] n. f. Etat de bâtard. V. BÂTARD.

Batarnay [*nè*] (Ymbert), seigneur DU BOUCHAGE, serviteur fidèle de Louis XI, et conseiller de Louis XII (1438-1523).

Bataszek, v. d'Austro-Hongrie (Hongrie), près du Danube ; 8.200 h. Vignobles.

batate n. f. *Bot.* V. PATATE.

Batave (RÉPUBLIQUE), constituée par la Convention dans les Pays-Bas conquis (1795-1806). Napoléon Ier en fit le *royaume des Pays-Bas.*

Bataves, peuple germanique, qui habitait la Hollande actuelle. Les Bataves furent les alliés fidèles des Romains avant d'être soumis par les Francs et rattachés à l'Austrasie. — Un *Batave.*

batavia n. f. Laitue à grosse pomme et à larges feuilles.

Batavia, v. de l'île de Java ; 115.900 h. Grand commerce (sucre, rhum, épices, indigo, caoutchouc). Place de guerre et port militaire dans une baie de la côte nord-ouest de Java. Capitale de la province du même nom et des Indes néerlandaises.

batavique adj. f. Usité seulement dans cette expression : *larme batavique,* goutte de verre trempé, terminée par une pointe très déliée, que l'on produit en laissant tomber du verre liquide dans de l'eau froide : *les larmes bataviques se pulvérisent quand on en rompt la pointe.*

batayole [*ta-io-le*] ou **bataviole** n. f. *Mar.* Montant en fer ou en cuivre, qui supporte les garde-fous des hunes, passerelles, etc.

Batbie (Anselme-Polycarpe), jurisconsulte, économiste et homme politique français, né à Seissan (Gers), m. à Paris (1828-1887) ; ministre de l'instruction publique en 1873.

bâte n. f. (du b. lat. *basta,* chaton). Cercle qui porte le mouvement de la montre. Contour d'une tabatière.

bâté, e adj. Qui porte un bât. *Ane bâté,* personne extrêmement sotte ou ignorante.

bateau [*tô*] n. m. (anglo-saxon *bat*). Nom générique donné aux embarcations, aux navires autres que les navires de guerre : *bateau pêcheur, de commerce, de plaisance, à voiles, à vapeur.* Charge d'une de ces embarcations : *un bateau de cailloux. Fam. Monter un bateau à quelqu'un,* 1° le fatiguer, l'irriter par une plaisanterie répétée ; 2° lui en faire accroire. (En ce dernier sens, on dit aussi : *mener quelqu'un en bateau.*) *Etre du même bateau,* de la même coterie, du même caractère, etc. *Etre du dernier bateau,* être de (ou à) la dernière mode.

— ENCYCL. Les modes de propulsion du bateau sont : l'*aviron,* la *voile,* le *touage,* la *vapeur par application directe* ou par *remorquage.* Le nom de « bateau à vapeur » est donné aux bâtiments de petit cabotage et de petit tonnage et à ceux qui naviguent sur les fleuves, canaux et lacs. Les autres s'appellent *bâtiments* ou *navires, paquebots* ou *steamers.* C'est Papin qui pensa le premier à employer la vapeur pour la navigation. Mais des bateliers jaloux mirent en pièces un bateau qu'il avait construit (1707). Le problème fut ensuite poursuivi par de nombreux inventeurs, parmi lesquels nous citerons l'Anglais Watt et le Français de Jouffroy d'Abbans. En 1807, l'Américain Fulton remonta, sur un bateau à vapeur, de New-York à Albany, avec la plus grande facilité : la navigation à vapeur était créée. En 1819, le *Savannah* franchit l'Atlantique.

La découverte de l'hélice et les perfectionnements nombreux apportés aux machines motrices notamment par l'application du principe des turbines, amenèrent rapidement la navigation à vapeur à un haut degré de perfection : le *Clermont,* de Fulton, marchait à 6 kil. à l'heure, le torpilleur français *Forban* peut atteindre 79 kil.

batée ou **battée** [*ba-té*] n. f. Ecuelle en bois pour le lavage des sables aurifères. Entaille faite dans le jambage d'une porte, où vient battre et s'appuyer le vantail.

Batékés, peuplade indigène du Congo français. — Un *Batéké.*

batelage n. m. Métier de batelcur. Droit payé à un batelier. Transport par petits bateaux.

batelée [*lé*] n. f. Charge, contenu d'un bateau : *batelée de bois.*

bateler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je batelle, nous batellerons.*) Transporter sur un bateau : *bateler du poisson.* V. n. Faire des tours de bateleur.

batelerie [*ri*] n. f. Bouffonnerie de bateleur.

batelet [*lè*] n. m. Petit bateau.

bateleur, euse [*eu-ze*] n. (de *bâton*). Personne qui amuse le public, en plein vent, par des bouffonneries, des tours de force ou d'adresse.

batelier [*li-é*], **ère** n. Qui conduit un bateau.

batellerie [*tè-le-ri*] n. f. Industrie du transport par bateaux. Ensemble des bateaux d'une rivière.

bâter [*té*] v. a. Mettre un bât sur une bête de somme : *bâter un âne.* V. n. *Bien* ou *mal bâter,* aller, convenir bien ou mal : *affaire qui bâte bien, mal.*

bat-flanc [*ba-flan*] n. m. invar. (de *battre,* et *flanc*). Pièce de bois qu'on suspend dans les écuries pour séparer deux chevaux l'un de l'autre.

Bath, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Somerset, sur l'Avon, affl. de la Severn ; 50.000 h. Eaux thermales. Sulfates, calcaires.

Bathgate, v. d'Ecosse (comté de Linlithgow) ; 10.000 h. Houille et fer.

Bâthie (La), comm. de la Savoie, arr. et à 8 kil. d'Albertville ; 1.300 h. Ardoises ; carbure de calcium.

Bathilde ou **Batilde** (sainte), belle esclave saxonne, qui devint reine de France en épousant Clovis II. Elle gouverna pendant la minorité de ses fils, Clovis III, Childéric II et Thierry ; m. en 680 au monastère de Chelles. Fête le 30 janvier.

bathomètre n. m. (du gr. *bathos,* profondeur, et *metron,* mesure). Instrument destiné à mesurer la profondeur de la mer sans le secours du fil de sonde.

Bathori (Etienne), né en 1533, prince de Transylvanie, roi de Pologne de 1576 à 1586, élu après la fuite du duc d'Anjou Henri III.

Bathurin ou **Batourine,** v. de la Russie d'Europe (Tchernigov) ; 14.000 h.

Bathurst, v. d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le Macquarie ; 9.200 h. Mines d'or, de cuivre et d'argent.

Bathurst ou **Sainte-Marie de Bathurst,** ch.-l. des possessions anglaises de Guinée ; 9.000 h. Port dans l'île Sainte-Marie.

bathybius [*bi-uss*] n. m. Nom donné par Huxley à un prétendu organisme, être protoplasmique amorphe tapissant le fond de la mer.

bathyergue [*ti-èr-ghe*] n. m. (du gr. *bathus,* profond, et *ergon,* travail). Genre de mammifères rongeurs, qui habitent l'Afrique australe : *les bathyergues creusent de longues galeries dans les terrains sablonneux.*

Bathylle, poète latin médiocre. Il osa s'attribuer deux vers de Virgile, ce qui lui valut du grand écrivain l'épigramme célèbre : *Sic vos non vobis...,* etc. V. SIC VOS.

Bathylle d'Alexandrie, pantomime fameux, qui introduisit son art à Rome. Il était le protégé de Mécène.

bathymètre ou **bathomètre** n. m. (du gr. *bathus,* profond, ou *bathos,* profondeur, et *metron,* mesure). Instrument destiné à mesurer la profondeur de la mer.

bathymétrie ou **bathométrie** [*trî*] n. f. (de *bathymètre* ou *bathomètre*). Mesure de la profondeur des mers. *Méd.* Mesure de la profondeur des cavités naturelles ou accidentelles.

bathypterois [*ba-ti-ptè-ro-iss*] n. m. Poisson des abysses.

— ENCYCL. Le bathypterois est un poisson de la taille d'un hareng, dont les nageoires pectorales sont munies de longues antennes, que l'animal dirige en avant pour explorer sa route. V. ANYSSE.

bâti n. m. (de *bâtir*). Assemblage de plusieurs pièces de menuiserie ou de charpente. Charpente sur laquelle sont assemblées les pièces d'une machine. Assemblage faufilé des pièces d'un vêtement. Gros fil qui a servi à ce travail.

Bâtie-Montgascon (La), comm. de l'Isère, arr. et à 7 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.260 h.

Batie-Neuve (La), ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 9 kil. de Gap ; 620 h. — Le cant. a 8 comm. et 2.630 h.

bâtier [*ti-é*] n. m. Fabricant de bâts.

bâtière n. f. Toit à deux pentes, en forme de bât. Bât.

batifolage n. m. *Fam.* Action de batifoler.

batifoler [*lé*] v. n. *Fam.* Folâtrer, s'amuser. Faire l'enfant, se livrer à des actes peu sérieux.

batifoleur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui aime à batifoler, à folâtrer.

Batignolles (Les), un des quartiers du nord de Paris, ancienne commune, annexée en 1860.

bâtiment [*man*] n. m. Construction en maçonnerie, destinée à servir de logement, etc. : *les bâtiments d'une ferme.* Construction navale, navire. Industrie de la construction. *Fig.* et *fam. Il est du bâtiment,* il est du métier, c'est un copain. PROV. : **Quand le bâtiment va, tout va,** quand on construit beaucoup, c'est une marque de prospérité générale.

bâtir v. a. (lat. pop. *bastire* ; même rad. que *bât* et *bâton*). Edifier, construire : *bâtir un palais. Fig.* Etablir : *bâtir sa fortune sur la ruine d'autrui. Bâtir en l'air,* se créer des chimères. ANT. **Démolir, détruire, renverser.**

bâtir v. a. (du germ. *bastjan,* coudre). Assembler et faufiler, en parlant d'un vêtement.

bâtissable [*ti-sa-ble*] adj. Qui peut être bâti.

bâtisse [*ti-se*] n. f. Construction en maçonnerie.

bâtisseur [*ti-seur*] n. m. Qui a la manie de faire bâtir.

bâtissoir [*ti-soir*] n. m. Instrument dont se sert le tonnelier pour assembler les douves et les maintenir en place pendant la construction des tonneaux.

batiste [*tis-te*] n. f. (de l'inventeur *Baptiste Chambray,* XIIIe s.). Toile de lin fine et serrée.

bat-l'eau [*ba-lô*] n. m. *Chass.* Sonnerie de trompe annonçant que l'animal de chasse est à l'eau et près de ses fins.

Batley, v. industrielle d'Angleterre (comté d'York) ; 28.700 h.

Batna, v. d'Algérie, ch.-l. d'arr. et subdivision militaire (dép. de Constantine) ; 6.900 h. Ch. de f. Constantine-Biskra, à 98 kil. de Constantine. Forêt de cèdres ; ruines romaines. — L'arr. a 8 comm., 181.820 h.

bâton n. m. (m. orig. que *bâtir*). Long morceau de bois rond et assez mince, que l'on tient à la main comme appui, moyen de défense, etc. ; *bâton d'aveugle, de berger.* Marque de certaines dignités : *bâton de maréchal de France. Fig.* et *fam. Bâton de maréchal,* tout ce que l'on peut obtenir de mieux : *cet avancement sera son bâton de maréchal.* Petit objet de forme cylindrique : *bâton de cire.* Barres que font les débutants en écriture. Longue baguette résistante ou flexible, qu'on emploie en gymnastique pour les *exercices du bâton.* (V. CANNE.) *Bâton à deux bouts,* bâton ferré à ses deux extrémités, qui sert d'arme. *Blas.* Bande réduite aux deux cinquième de sa largeur ordinaire. *Fig. A bâtons rompus,* à diverses reprises, sans suite. *Tour de bâton,* profit illicite. *Bâton de vieillesse,* celui qui prend soin d'un vieillard. *Fam. Vie de bâton de chaise,* vie désordonnée de plaisirs. PROV. : **Mettre des bâtons dans les roues,** susciter des obstacles. **Battre l'eau avec un bâton,** tenter des efforts inutiles. ALLUS. LITTÉR. : **Les bâtons flottants,** allusion à une fable de La Fontaine : *le Chameau et les Bâtons flottants.* Ces bâtons désignent les personnes ou les choses qui perdent à être vues de près.

Bâton de maréchal.

Batoni (Pompeo Girolamo), peintre italien du XVIIIe siècle, né à Lucques, m. à Rome (1708-1787).

batonnable [*to-na-ble*] adj. Qui mérite des coups de bâton.

bâtonnade [*to-na-de*] n. f. Syn. de BASTONNADE.

bâtonnage [*to-na-je*] n. m. Mise en bâtons de certaines substances fondantes (cire, réglisse, etc.).

bâtonnat [*to-na*] n. m. Dignité du bâtonnier. Durée de l'exercice de cette fonction.

bâtonnée [*to-né*] n. f. Quantité d'eau fournie par un coup de bâton ou tige de pompe. (Vx.)

bâtonner [*to-né*] v. a. Donner des coups de bâton. Effacer, rayer, biffer.

bâtonnet [*to-nè*] n. m. Petit bâton. Petit bâton renflé au milieu, aminci aux bouts, que les enfants font sauter en frappant une des extrémités, et qu'ils lancent ensuite avec un autre bâtonnet. Petite règle à quatre faces. *Pathol.* Petit cylindre dans la rétine. *Zool.* Infusoire cylindrique.

bâtonnier [*to-nié*] n. m. Autref., membre d'une confrérie portant le bâton. Auj., chef de l'ordre des avocats près une cour ou un tribunal.

— ENCYCL. Depuis le décret des 10-25 mars 1870, le bâtonnier est élu directement par les avocats, à la majorité absolue et pour un an. Mais l'usage est d'élire le même bâtonnier deux années de suite. Le bâtonnier est chef de l'ordre, dépositaire du tableau, et président du conseil de discipline. Il représente l'ordre vis-à-vis de ses confrères, sur lesquels il a un droit de surveillance, et vis-à-vis des corps judiciaires.

bâtonniste [*to-nis-te*] n. m. Celui qui sait manier le bâton.

Bâton-Rouge, v. des Etats-Unis, sur le Mississipi ; anc. capit. de la Louisiane ; 10.500 h.

Batoum, v. de Russie (Transcaucasie), port actif sur la mer Noire, près de la frontière de la Turquie d'Asie ; 18.000 h. Grand commerce de pétrole.

Batouta (Ibn), célèbre voyageur et géographe arabe, né à Tanger (1304-1378). Il a laissé un grand traité de ses voyages (trad. en fr.).

batrachite [*ki-te*] n. f. (gr. *batrakhos,* grenouille). Silicate naturel de chaux et de magnésie.

Batrachomyomachie (*la*), c.-à-d., en gr., *Combat des rats et des grenouilles,* petit poème burlesque, pastiche des poésies homériques, invraisemblablement attribué à Homère, et qui aurait pour auteur le Carien Pigrès, frère de la reine Artémise.

batraciens [*si-in*] n. m. pl. (du gr. *batrakhos,* grenouille). Groupe de vertébrés qui subissent des métamorphoses, et dont le type est la *grenouille.* S. un *batracien.*

— ENCYCL. Les batraciens sont des vertébrés à température variable, leur peau nue sert à la respiration, et parfois sécrète des liquides caustiques. Le squelette présente des variations, en particulier les côtes peuvent manquer et la colonne vertébrale s'allonge souvent, formant un appendice nommé *uro-*

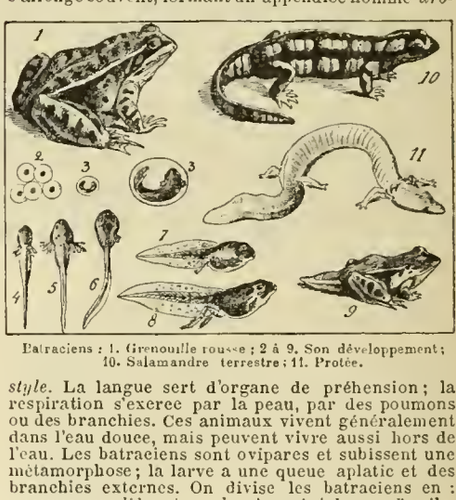

Batraciens : 1. Grenouille rousse ; 2 à 9. Son développement ; 10. Salamandre terrestre ; 11. Protée.

style. La langue sert d'organe de préhension ; la respiration s'exerce par la peau, par des poumons ou des branchies. Ces animaux vivent généralement dans l'eau douce, mais peuvent vivre aussi hors de l'eau. Les batraciens sont ovipares et subissent une métamorphose ; la larve a une queue aplatie et des branchies externes. On divise les batraciens en : *anoures, urodèles* et *apodes.* Au point de vue fossile, ils apparaissent dans le terrain houiller.

batracine n. f. Venin que l'on extrait d'une certaine espèce de batraciens.

battable [*ba-ta-ble*] adj. Qui peut être battu.

battage [*ba-ta-je*] n. m. Action de battre les blés, les laines, les cotons, les pieux dans les constructions hydrauliques. Temps que dure chacune de ces opérations. *Pop.* Mensonge, hâblerie intéressée.

— ENCYCL. *Agric.* Le battage des céréales s'opérait autrefois au fléau ; mais ce moyen pénible et long n'est presque plus employé. Il y avait encore d'autres procédés, tel que l'*égrenage,* qui consistait à frapper les épis sur un corps résistant, le *chaubage* ou battage au tonneau, le *dépiquage* ou battage par l'action des animaux. Mais tous ces procédés défectueux ont à peu près disparu devant l'emploi de la batteuse.

battaison [*ba-tè-zon*] n. f. Action de battre le blé. Epoque où on le bat. (On dit mieux BATTAGE.)

Battambang, v. du Cambodge, sur le Song-Ké ; 50.000 h. Marché important. Cédé par le Siam en 1907.

battant [*ba-tan*] n. m. Espèce de marteau suspendu dans l'intérieur d'une cloche. Chacun des côtés d'une porte qui s'ouvre en deux ; vantail : *ouvrir une porte à deux battants.* Pièce de bois qui pousse le grain sous la meule. Partie flottante d'un pavillon. *Arg.* Cœur, langue.

battant [*ba-tan*], **e** adj. Qui bat : *être battant ou battu. Porte battante,* qui se referme d'elle-même. *Pluie battante,* qui tombe avec violence. *Tambour battant,* au son du tambour, et, *fig.,* rondement, sévèrement : *mener quelqu'un tambour battant.* Loc. fam. : *Battant neuf, battant neuve, tout battant neuf,* absolument neuf.

battant-l'œil [*ba-tan-leu-i, l* mll.] n. m. Ancien bonnet négligé de femme. Pl. des *battant-l'œil.*

Battas (PAYS DES), contrée de la Malaisie (île de Sumatra).

batte [*ba-te*] n. f. Maillet à long manche, pour aplanir ou écraser. Bâton pour battre le beurre. Sabre

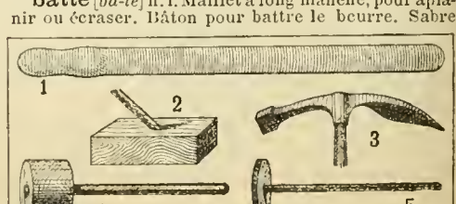

Battes. 1. D'Arlequin ; 2. De maçon ; 3. De terrassier ; 4. De tonnelier ; 5. A beurre.

de bois d'Arlequin. *Jeu.* Battoir, massue, engin qui frappe la balle. Action de battre : *la batte de l'or.*

battée [*ba-té*] n. f. Endroit du châssis contre lequel bat une porte ou une fenêtre.

battelée [*ba-te-lé*] adj. f. Qualification donnée à une rime finale répétée au milieu du vers suivant.

battellement [*ba-tèl-le-man*] n. m. Double rang de tuiles formant la partie basse d'un toit.

battement [*ba-te-man*] n. m. Choc d'un corps contre un autre : *battement des mains; battement d'épée.* Mouvement alternatif : *battement d'ailes.* Pulsation : *battements du cœur*, etc. Mouvement de danse exécuté par une jambe qui est en l'air, tandis que l'autre pose à terre. Pièce métallique qui reçoit le choc d'une persienne et sert à l'arrêter.

Battenberg [*ba-tin-bèr*], v. d'Allemagne (Hesse-Nassau); 1.000 h. A donné son nom à la famille princière de Battenberg.

batte-queue n. f. Nom vulgaire de la bergeronnette lavandière. Pl. des *batte-queues.*

batterand [*ba-te-ran*] n. m. Masse de fer pour casser les pierres.

batterie [*ba-te-ri*] n. f. Querelle accompagnée de coups : *une batterie d'ivrognes.* Pièces d'artillerie réunies; terrassements qui les protègent; personnel qui les sert; matériel qui les accompagne. Double rangée de canons sur un pont de navire. Le lieu lui-même où sont placés les canons : *la batterie basse.* Pièce de fer qui, dans l'ancien fusil à pierre, recouvrait le bassinet. Manière de battre du tambour. Dans un orchestre, ensemble des instruments à percussion. *En batterie*, en disposition pour faire feu. *Batterie flottante*, nom donné aux premiers types de navires cuirassés. *Batterie électrique*, groupement de plusieurs bouteilles de Leyde. *Batterie de piles*, groupement de plusieurs piles. (V. ACCOUPLEMENT.) *Batterie de cuisine*, ensemble des ustensiles de métal employés dans une cuisine. *Fig.* Pl. Machinations, moyens de réussir. *Dresser ses batteries*, faire ses plans, prendre ses mesures. V. SONNERIE.

— ENCYCL. *Milit.* Une batterie comprend en général 4 ou 6 pièces. On distingue les *batteries à pied*, dont les officiers seuls sont à cheval, les *batteries montées*, où il existe des *canonniers conducteurs* et où les servants montent sur les coffres des caissons, et les *batteries à cheval*, les plus légères, affectées en général aux divisions indépendantes de cavalerie, et où même les servants sont à cheval.

— *Physiq.* Dans une batterie électrique, les bouteilles de Leyde peuvent être placées de façon à faire communiquer ensemble, d'une part toutes les armatures extérieures, d'autre part toutes les armatures intérieures; on a alors une *batterie en surface.* On peut encore faire communiquer l'armature intérieure du premier condensateur avec l'armature extérieure du second, et ainsi de suite; on a alors une *batterie en cascade.*

batteur, euse [*ba-teur, eu-ze*] n. Qui aime à battre. Qui bat les épis pour en faire sortir le grain, les métaux pour les amincir : *batteur en grange; batteur d'or.* Au cricket, joueur qui envoie la balle, et au base-ball, joueur qui tient la batte. *Batteur de fer*, spadassin. *Batteur de pavé*, oisif. *Batteur d'estrade*, cavalier chargé d'un service de surveillance et d'espionnage; *par ext.*, vagabond suspect. *Arg. Batteur de dig dig*, voleur qui simule une attaque d'épilepsie.

batteuse [*ba-teu-ze*] n. f. Machine pour égrener les céréales ou autres plantes par l'effet de chocs répétés : *la première batteuse mécanique date de 1786.* Appareil pour réduire les métaux en feuilles.

— ENCYCL. *Agric.* Le *batteur* et le *contre-batteur* constituent les organes essentiels de la batteuse pour céréales. Le contre-batteur et surtout le *secoueur* séparent le grain de la paille battue. Un *tarare-ventilateur* nettoie le grain. Il existe deux types de batteuses : la *batteuse en long*, où les céréales sont présentées à l'action du batteur dans une direction perpendiculaire à son axe, les épis engrenant les premiers, et la *batteuse en travers*, où les céréales étant disposées parallèlement à l'axe, épis et tiges engrènent en même temps. La batteuse en long brise la paille, mais elle peut avoir des dimensions restreintes. La batteuse en travers, au contraire, ménage la paille, mais il faut que l'axe du batteur ait la même longueur que les tiges des céréales. Partout où la paille a une valeur marchande élevée, notamment en France et en Angleterre, on emploie les batteuses en travers. Une machine *à grand travail* peut battre 1.600 kilogr. de grains à l'heure, mais elle emploie 24 personnes, et elle est mue par une locomobile de 6 chevaux-vapeur.

Batteuse.

Batteux (l'abbé Charles), littérateur et professeur français, né à Allandhuy, près de Vouziers m. à Paris (1713-1780), connu par ses traités de rhétorique et de poétique : *Cours de belles-lettres*, etc.

Batthyany, famille hongroise, à laquelle appartiennent deux des promoteurs de l'indépendance magyare : CASIMIR, ministre des affaires étrangères de Kossuth en 1849, m. à Paris (1807-1854), et LOUIS (1809-1849), orateur de l'opposition, président du conseil en 1848, fusillé à Pest par les Autrichiens.

Battice, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers); 3.220 h. Houille.

battitures [*ba-ti*] n. f. pl. (ital. *battitura*). Parcelles métalliques qui jaillissent sous le marteau du forgeron : *les battitures sont employées dans les arts céramiques.*

battoir [*ba-toir*] n. m. Palette pour battre le linge, pour jouer à la paume. *Pop.* Grosse main.

battologie [*ba-to-lo-ji*] n. f. (de *Battos*, roi de Cyrène, qui, étant bègue, répétait souvent le même mot, et du gr. *logos*, discours). Tautologie, répétition inutile, comme : *il m'a comblé de mille politesses*, au lieu de : *il m'a comblé de politesses.*

battologique [*ba-to-*] adj. Relatif à la battologie.

battre [*ba-tre*] v. a. (du lat. *battuere*, frapper, comprimer. — *Je bats, nous battons. Je battais. Je battis. Je battrai. Je battrais. Bats, battons, battez. Que je batte, Qu je battisse, qu'il battît. Battant. Battu, e*). Frapper, donner des coups à ou sur : *battre un chien, un tapis.* Frapper sur un tambour : *battre la caisse; battre la charge.* Mêler, gâcher : *battre des œufs, le beurre.* Vaincre : *battre l'ennemi.* Se heurter contre : *la mer bat les rochers.* Travailler en frappant : *battre le fer.* Attaquer à coups de projectiles : *canon qui bat les murailles.* Parcourir en cherchant : *la cavalerie bat le pays.* (*Battre du pays*, signifie parcourir, mais sans le sens de recherche : *les chemineaux battent du pays.*) *Battre la campagne*, explorer les champs, et *au fig.*, divaguer. *Battre les buissons*, les frapper pour en faire partir le gibier, et, *au fig.*, se livrer à des recherches actives. *Battre le pavé*, aller et venir par désœuvrement ou pour chercher une occupation. *Battre des mains*, applaudir. *Battre monnaie*, fabriquer de la monnaie, et, *au fig.*, chercher à se procurer de l'argent. *Battre la mesure*, la marquer. *Battre les cartes*, les mêler. *Fig. Battre en retraite*, se retirer en bon ordre devant l'ennemi. *Battre froid à quelqu'un*, lui témoigner de la froideur. *Mar. Battre tel pavillon*, l'arborer. V. n. Frapper : *la grêle bat contre les vitres.* Balotter, être secoué : *volet qui bat. Fig. Battre de l'aile, ne battre que d'une aile*, être en piteux état. PROV. : **Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud**, il faut saisir l'occasion favorable. **Se battre** v. pr. Combattre, lutter, se frapper mutuellement : *se battre à coups de poing, à l'épée, au pistolet.* ANT. **Caresser, flatter.**

battu [*ba-tu*], **e** adj. Foulé, durci par une pression répétée : *sol battu.* Fréquenté, en parlant d'un chemin : *route battue. Fig.* Vulgaire, banal : *auteur qui suit les sentiers battus. Yeux battus*, fatigués, au-dessous desquels se voit un demi-cercle bleuâtre.

battue [*ba-tü*] n. f. Chasse que l'on fait, à l'aide de rabatteurs ou traqueurs, aux loups, renards, sangliers, etc. Bruit du pas du cheval.

— ENCYCL. *Chass.* On distingue la *battue sous bois*, la *battue en plaine*, la *battue au chaudron*, et la *battue au cordeau*, etc. Les tireurs sont postés sur des points déterminés d'avance, placés sous le vent, et les rabatteurs délogent le gibier en frappant les taillis à l'aide de bâtons en poussant des cris; ils conservent toujours entre eux une distance régulière; en plaine, ils traînent des cordeaux sur lesquels sont fixés des grelots et des bandelettes de papier qui font fuir le gibier dans la direction des chasseurs.

— *Dr.* Les battues (à l'aide de rabatteurs) sont permises aux particuliers sur leurs terres, en tout temps, contre les animaux nuisibles désignés comme tels par le préfet, après avis du conseil général. De leur côté, les maires peuvent ordonner des battues en temps ordinaire, avec l'assentiment des propriétaires ou des preneurs du bail de chasse; en temps de neige, après mise en demeure à ces derniers, ils peuvent faire appel aux habitants. Enfin, des battues *préfectorales* ont lieu en tout temps, sous la surveillance des agents forestiers.

Batyphon.

batture [*ba-tu-re*] n. f. Dorure au miel, à la colle et au vinaigre.

battuta [*ba-tou*] (**a**) loc. adv. (m. ital.). *Mus.* Ad libitum, sans observer la mesure.

batyphon [*fon*] n. m. Sorte de clarinette contre-basse en *ut* d'une sonorité très égale et pleine d'ampleur, inventée en Prusse en 1839.

batz [*batss*] n. m. Monnaie suisse ou allemande, valant environ 15 centimes.

Batz (ÎLE DE), île et comm. du Finistère, dans la Manche, en face de Roscoff; 1.400 h. (*Batziens, Batzains* ou *Paludiers*). Pêche. Bains de mer.

Batz ou **Bourg-de-Batz,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 20 kil. de Saint-Nazaire; 2.440 h. Bains de mer (plage de sable).

Batz (Jean, baron de), conspirateur, né à Goutz (Gers), m. à Chadieu (Puy-de-Dôme) (1761-1822). Il essaya d'enlever Louis XVI pendant le trajet du Temple à l'échafaud; puis, vainement, de délivrer la reine, le Dauphin, les princesses. Il fut mêlé à toutes les conspirations ourdies contre la Convention et fut assez habile pour sauver sa tête.

bau [*bô*] n. m. (anc. all. *balcho*). Chacune des poutres transversales qui soutiennent un pont de navire. *Maître bau*, le plus large. Pl. des *baux.*

Bauche (La), comm. de la Savoie, arr. et à 28 kil. de Chambéry; 330 h. Source ferrugineuse et bicarbonatée.

Baucis [*siss*]. V. PHILÉMON.

baud [*bô*] n. m. Race disparue de chiens courants provenant de Barbarie et appelés aussi *chiens muets.*

Baud [*bô*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 23 kilom. de Pontivy, près de l'Evel, affl. du Blavet; 4.850 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 6 comm., et 18.590 h.

Baudelaire.

Baud-Bovy (Auguste), peintre suisse, né à Genève, m. à Æschi (cant. de Berne) (1844-1899). Il a rendu avec une saisissante vérité les aspects grandioses des Alpes suisses et en particulier des Alpes Bernoises.

Baudelaire (Charles), poète français, né et m. à Paris (1821-1867); auteur des *Fleurs du mal*, poésies souvent étranges, compliquées, mais d'une forme savante, sonore et d'une extrême condensation de pensée. Traducteur fidèle des principales œuvres d'Edgar Poe.

Baudelocque (Jean-Louis), médecin accoucheur français, né à Ileilly (Picardie), m. à Paris (1746-1810).

baudequin [*bô-de-kin*] n. m. Monnaie française du XIe siècle, qui valait 5 à 6 deniers. Étoffe de soie importée d'Orient et dont le moyen âge fit un grand usage.

baudet [*bô-dè*] n. m. (du vx fr. *baud*, gai, hardi). Anc. *Fig.* Homme ignorant, stupide. Tréteau de scieur de bois.

Baudin (Nicolas), marin et explorateur français, né à l'île de Ré, mort à l'Ile-de-France (1750-1803). Il opéra de fructueuses reconnaissances dans les mers australes.

Baudin (Charles), amiral français, né à Sedan, m. à Ischia (1784-1854). Il détruisit, en 1838, avec quatre vaisseaux seulement, le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, devant La Vera-Cruz, réputé imprenable.

Baudin (Jean-Baptiste-Alphonse), médecin et homme politique, né à Nantua en 1811; représentant du peuple à l'Assemblée de 1849, tué à Paris sur une barricade de la rue Sainte-Marguerite, le 3 décembre 1851. En 1869, à l'occasion d'un procès soulevé par la souscription Baudin, Gambetta prononça le viruleut discours qui fonda sa fortune politique.

Baudin (Pierre), neveu du précédent, né à Nantua en 1863, député et ministre des travaux publics dans le ministère Waldeck-Rousseau.

baudir [*bô-dir*] v. a. (du vx fr. *baud*, hardi). Encourager le faucon de la voix.

Baudouin, nom de neuf comtes de Flandre, de six comtes de Hainaut, de cinq rois de Jérusalem et de deux empereurs latins de Constantinople : BAUDOUIN Ier, né à Valenciennes en 1171, un des chefs de la quatrième croisade, fondateur de l'empire latin de Constantinople de 1204 à 1205, mort vers 1205, prisonnier des Bulgares, et BAUDOUIN II, né à Constantinople en 1217, empereur de 1228 à 1261, mort en 1273. Il fut détrôné par Michel Paléologue, qui s'empara de sa capitale et mit fin à l'empire latin de Constantinople.

Baudour, comm. de Belgique (Hainaut), arr. de Mons; 4.400 h.

Baudricourt [*kour*] (Robert de), seigneur de Vaucouleurs. Il fit conduire, sur sa demande, Jeanne d'Arc auprès de Charles VII (1429). — Son fils, JEAN, maréchal de France, m. à Blois en 1499, se distingua à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

baudrier [*dri-é*] n. m. (anc. allem. *balderich*). Bande de cuir ou d'étoffe, qui se porte en écharpe et soutient un sabre ou une épée.

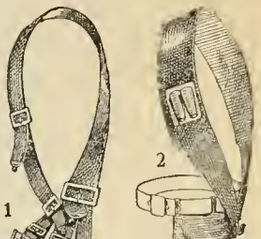

Baudriers : 1. Du XVIIe siècle; 2. De tambour.

Baudrières, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 19 kil. de Chalon-sur-Saône; 1.280 h.

Baudrillart [*bô-dri, ll* mll., *ar*] (Henri-Joseph-Léon), économiste français, né et m. à Paris (1821-1892); auteur d'une *Histoire du luxe privé et public. Etat moral et matériel des populations agricoles.*

Baudrillart (Alfred), oratorien et érudit français, fils du précédent, né à Paris en 1859.

baudroie [*bô-droi*] n. f. Genre de poissons acanthoptères à grosse tête, de la Méditerranée et de l'Atlantique. (La baudroie possède une nageoire dorsale dont plusieurs rayons sont isolés et servent à ce poisson pour attirer de petites proies. La chair de la baudroie *budegassa* est plus estimée que celle de la baudroie commune qu'on appelle encore *diable* ou *crapaud de mer.*)

baudruche [*bô*] n. f. Pellicule faite du gros intestin du bœuf, du mouton : *ballon en baudruche.*

Baudry (Paul), peintre français, né à La Roche-sur-Yon, m. à Paris (1828-1886); auteur de peintures décoratives de l'Opéra, artiste d'un talent distingué et gracieux.

Baudry (*Jean*), drame en quatre actes et en prose, d'Aug. Vacquerie. D'une rivalité d'amour entre un bienfaiteur et son protégé découlent des situations très dramatiques et de fort belles peintures de caractères (1863).

Bauer (Bruno), philosophe et critique allemand, né à Eisenberg, m. à Rixdorf (1809-1882). Il a tenté de concilier la théologie et la philosophie hégélienne.

Bauernfeld (Edouard de), poète dramatique allemand, né à Vienne (1802-1890); auteur de comédies faciles et spirituelles.

Armes de Baugé.

Bauffremont, noble et ancienne famille française, originaire de Lorraine.

bauge [*bô-je*] n. f. Gîte fangeux du sanglier. *Par anal.* Maison ou lit très sale. Retraite de l'écureuil. Mortier d'argile mêlée de paille.

Baugé, ch.-l. d'arr. (Maine-et-Loire), à 40 kil. d'Angers, sur le Couesnon, s.-affl. de la Loire; 3.200 h. (*Baugeois*). Toiles, étoffes de laine. — L'arr. a 6 cant., 67 comm., 67.870 h.; le cant. a 15 comm. et 13.220 h.

bauger [*bô-jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il baugea, nous baugeons.*) Se retirer dans la bauge.

Bauges (les), massif de la Savoie, appartenant à la rangée des avant-monts calcaires de la chaîne des Alpes, compris entre l'Isère et le Rhône.

baugue [*bô-ghe*] ou **bauque** [*bô-ke*] n. f. Nom vulgaire de la zostère, plante marine employée pour l'emballage et la confection de matelas.

Baugy, ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 30 kil. de Bourges, sur l'Yèvre naissante; 1.520 h. Chevaux, bœufs. — Le cant. a 16 comm. et 11.620 h.

Bauhin (Gaspard), botaniste français, né à Bâle, m. à Montbéliard (1560-1624). Il a le premier tenté une classification naturelle des plantes.

bauhinie [*bô-i-ni*] n. f. Genre de légumineuses césalpiniées des tropiques, constituant un excellent vermifuge.

Baule (La). *Géogr.* V. Escoublac.

Baule, comm. du Loiret, arr. et à 26 kil. d'Orléans; 1.240 h.

Baulmes, comm. de Suisse (cant. de Vaud), au flanc du Jura; 1.250 h. Vignes; chaux et ciment hydraulique.

Baulon, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 45 kil de Redon; 1.730 h.

Baulot ou **Baulieu** (Jacques), dit *frère Jacques*, chirurgien français, né à l'Etendoune, m. à Besançon (1651-1720); inventeur d'une méthode pour opérer la taille.

Bauma, comm. de Suisse (cant. de Zurich), au bord de la Tœss; 2.800 h. Filature et tissage du coton.

baume [*bô-me*] n. m. (gr. *balsamon*). Résine odoriférante qui coule de certains arbres. Médicament balsamique : *baume de Tolu. Fig.* Consolation : *l'estime publique est un baume pour l'honnête homme malheureux. Fam. Fleurer comme baume,* exhaler une odeur suave. *Baume tranquille,* infusion de plantes narcotiques dans l'huile d'olive, employée en frictions. *Baume de fier-à-bras,* baume merveilleux qui guérissait toutes les blessures. (Don Quichotte en parle souvent.) V. Samaritain.

— Encycl. Les baumes naturels sont des substances résineuses, d'odeur agréable, contenant de l'acide benzoïque, de l'acide cinnamique et une huile volatile. Les principaux sont : le benjoin, le styrax, le tolu et le baume du Pérou. On utilise, au point de vue médical, les baumes et en particulier le tolu et le baume du Pérou pour combattre la toux. En pharmacie, on appelle « baumes » des teintures alcooliques, des liniments, des onguents, etc.; on les emploie en frictions contre les affections rhumatismales, pour le pansement des plaies et des ulcères, contre les contusions, les douleurs. Les plus connus sont : le baume du commandeur, le baume de Fioravanti, le baume Opodeldoch, le baume tranquille, etc.

baume [*bô-me*] ou **balme** n. f. (b. lat. *balma*). Grotte, caverne.

Baumé (Antoine), chimiste français, né à Senlis, en Provence, m. à Paris (1728-1804). Il perfectionna la fabrication de la porcelaine, ainsi que l'aréomètre qui porte son nom.

Armes de Baume-les-Dames.

Baume-les-Dames, ch.-l. d'arr. (Doubs), sur le Doubs; 3.260 h. (*Baumois*). Ch. de f. P.-L.-M., à 31 kil. de Besançon. Filature; tissage. Anc. abbaye de dames nobles, fondée au VIe siècle. — L'arr. a 7 cant., 186 comm., 51.630 h.; le cant., 30 comm. et 7.760 h.

Baumgærtner (Charles-Henri), médecin allemand, né à Pforzheim, m. à Baden-Baden (1798-1886); auteur d'excellentes observations sur l'embryologie et la circulation du sang.

Baumgarten (Alexandre), philosophe et esthéticien allemand, né à Berlin, m. à Francfort-sur-l'Oder (1714-1762). Son principal mérite est d'avoir le premier, sous le nom d'*esthétique*, séparé la connaissance du beau des autres parties de la philosophie.

baumier [*bô-mi-é*] n. m. (rad *baume*). V. balsamier.

bauquière [*bô-ki-è-re*] n. f. Ceinture intérieure qui, dans un navire, supporte les baux.

bauquin [*bô-kin*] n. m. (corrupt. de *bouquin*, tuyau de pipe). Embouchure de la canne à souffler le verre.

Baur (Ferdinand-Chrétien **de**), théologien et critique allemand, né et m. à Tubingue (1792-1860); auteur de remarquables travaux sur les origines du christianisme, fondateur de l'école théologique dite *de Tubingue*, caractérisée par ses tendances rationalistes.

Bausset (Louis **de**), cardinal, né à Pondichéry, m. à Paris (1748-1824), membre de l'Académie française, auteur de l'*Histoire de Bossuet* et de celle de *Fénelon*.

Bautain (l'abbé Louis-Eugène-Marie), philosophe et théologien français, né et mort à Paris (1796-1867), dont les doctrines furent condamnées à Rome comme entachées de *fidéisme*.

Bautru (Guillaume **de**), membre de l'Académie française, comte de Serrant, bel esprit et diplomate français, né à Angers, m. à Paris (1588-1665).

Bautzen [*bô-tzèn'*], v. de Saxe, sur la Sprée; 29.500 h. Victoire de Napoléon sur les Prussiens et les Russes (20-21 mai 1813).

Bauvin, comm. du Nord, arr. et à 24 kilom. de Lille; 2.930 h. Sucrerie, distillerie.

Baux (Les), bourg des Bouches-du-Rhône, arr. et à 22 kilom. d'Arles; 300 h. Carrière de pierre, bauxite. C'était autrefois une ville importante. Tout le bourg (murailles, château et maisons particulières) est classé parmi les monuments historiques.

bauxite [*bô-ksi-te*] n. f. Hydrate naturel d'alumine et de fer, utilisé comme minerai d'aluminium.

Bavai ou **Bavay** [*vé*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 24 kilom. d'Avesnes, près de l'Hogneau, s.-affl. de l'Escaut; 1.800 h. Ch. de f. N. Carrière de grès; fabriques de boulons; engrais. — Le cant. a 18 comm. et 18.200 h.

bavard [*var*], **e** adj. et n. (rad. *bave*). Qui parle beaucoup, qui aime à parler : *le perroquet est bavard.* Indiscret : *méfiez-vous des bavards.* Anr. Taciturne, silencieux, muet, discret.

bavardage n. m. (de *bave*). Action de bavarder, de babiller. Choses insignifiantes dites ou écrites. Ant. Silence, discrétion, mutisme.

bavarder [*dé*] v. n. Parler beaucoup, indiscrètement. V. a. : *bavarder des méchancetés.*

bavarderie [*de-rî*] n. f. Passion pour le bavardage.

bavardiner [*né*] v. n. Bavarder.

bavardise [*di-ze*] n. f. Bavardage. (Vx.)

Bavarois, e [*roi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Bavière : *les Bavarois.* Adjectiv. : *les brasseries bavaroises.*

bavaroise [*roi-ze*] n. f. (du n. des princes de Bavière venus au XVIIIe s. à Paris, où ils importerent cette boisson). Infusion de thé sucrée avec du sirop de capillaire et du lait, qu'on peut remplacer par du café, du chocolat, etc.

bavasser [*ra-sé*] v. n. Parler en articulant mal et sans penser à ce que l'on dit.

bave n. f. Salive qui découle de la bouche. Espèce d'écume que jettent certains animaux : *la bave du boa. Fig.* Propos ou écrits haineux, venimeux : *la bave de la calomnie.*

baveole n. f. Nom vulgaire de la centaurée bluet.

baver [*vé*] v. n. Jeter de la bave. *Fig. Baver sur,* calomnier, injurier. V. a. : *baver des calomnies.*

baverette [*rè-te*] n. f. Partie d'un tablier qui couvre la poitrine.

bavette [*vè-te*] n. f. Autref., surtout de lit à l'usage des femmes en couche. (Vx.) Linge qui protège la poitrine des petits enfants contre leur bave. *Tailler une bavette,* causer, caqueter, bavarder. Lamelle de métal qui couvre un chéneau. *Boucher. Bavette d'aloyau,* la partie inférieure de l'aloyau, près de la tranche grasse. V. bœuf.

A, bavette.

baveuse n. f. Syn. de bavèque et de blennie.

baveux, euse [*veû, eu-ze*] adj. Qui bave : *limace baveuse.* Qui est empâté : *lettre baveuse; trait baveux. Omelette baveuse,* peu cuite et juteuse.

Bavichove, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la Lys; 1.600 h.

bavière n. f. Pièce de l'armure qui servait à défendre le cou, le menton.

Bavière, roy. de l'ancienne Confédération germanique, formant aujourd'hui l'un des Etats de l'empire allemand, et composé de la Bavière proprement dite, traversée par le Danube, et de la Bavière rhénane ou Palatinat, située sur la rive gauche du Rhin; 6.176.000 h. (*Bavarois*); 75.870 kil. carr.; capit. *Munich.* Villes principales : Augsbourg, Ratisbonne, Spire, Bayreuth, Anspach, Wurtzbourg. Eaux minérales. La Bavière est essentiellement un pays agricole (céréales, vignobles), etc.; mais la houille et le fer s'y rencontrent, et l'industrie (hauts fourneaux, fonderies et fer, brasseries, fabriques de jouets) est des plus actives. V. Allemagne.

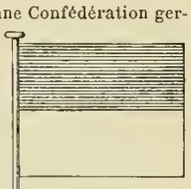

Drapeau bavarois.

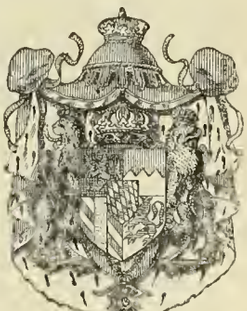

Armoiries de la Bavière.

Bavilliers [*vi-li-é*], comm. du territoire et à 3 kil. de Belfort; 1.550 h. Tissage.

Bavius [*uss*], poète latin, médiocre détracteur de Virgile.

bavoché, e adj. Sali, taché, non net : *épreuve bavochée.*

bavocher [*ché*] v. n. Etre imprimé, reproduit d'une façon peu nette; être empâté : *épreuve qui bavoche.*

bavocheux, euse [*cheû, eu-ze*] adj. Qui a des bavochures; dont le contour est peu net, maculé.

bavochure n. f. Défaut de ce qui est bavoché.

bavolet [*lé*] n. m. (de *bas,* et *volet*). Petite coiffe de paysanne. Ruban, morceau d'étoffe fixé derrière un chapeau ou un bonnet féminin.

bavolette [*lè-te*] n. f. Femme portant un bavolet.

Bavon (saint), solitaire, né près de Liége, patron de Gand (589-657).

bavure n. f. Traces que laissent sur l'objet moulé les joints des pièces du moule. Partie du métal qui déborde.

Bavolets : 1. De chapeau; 2. De paysanne.

Bawr (Alexandrine-Sophie Coury de Champgrand **de**), femme de lettres française, née à Stuttgart, m. à Paris (1773-1860); auteur de comédies agréables et de romans du genre anodin.

bayadère [*ba-ia*] n. f. (du portug. *bailadeira,* danseuse). Danseuse des Indes. *Par ext.,* danseuse de théâtre.

Bayard (Pierre du Terrail, seigneur **de**), illustre capitaine français, né près de Grenoble vers 1473. Il se couvrit de gloire pendant les guerres de Charles VIII, Louis XII et François Ier. Sa bravoure et sa générosité excitèrent l'admiration même de ses ennemis et lui valurent le glorieux surnom de *Chevalier sans peur et sans reproche.* Le soir de la bataille de Marignan, François Ier voulut être armé chevalier de sa main. On le vit défendre seul le pont du Garigliano contre 200 cavaliers espagnols. Ce brave capitaine fut tué d'un coup d'arquebuse à Abbiategrasso en 1524. Avant d'expirer, il reprocha sévèrement au connétable de Bourbon son infâme trahison. Comme Bourbon exprimait sa pitié de le voir en cet état : « Je ne suis point à plaindre, répondit Bayard, car je meurs en homme de bien; mais j'ai pitié de vous qui combattez contre votre roi, votre patrie et votre serment. » Sa vie a été écrite par le *Loyal Serviteur.*

Bayard.

Bayard (vx m. franç. qui signif. *bai*), nom du cheval des quatre fils Aymon.

Bayard (Alfred), dramaturge français, né à Charolles, m. à Paris (1796-1853); auteur de vaudevilles et comédies, collaborateur de Scribe.

Bayard (Emile), peintre et dessinateur; illustrateur français, né à La Ferté-sous-Jouarre, m. au Caire (1837-1891).

bayart [*ba-iar*] n. m. Syn. de nard. (V. ce mot.)

Bayazid, v. de l'Arménie turque, non loin de l'Ararat; 2.000 h. Lainages, cuirs.

Bayel, comm. de l'Aube, arr. et à 7 kil. de Bar-sur-Aube; 1.450 h. Verrerie.

Bayen (Pierre), chimiste français, né à Châlons-sur-Marne, m. à Paris (1725-1798); un des précurseurs de Lavoisier.

bayer [*bâ-ié*] v. n. (vx fr. *béer;* du lat. pop. *baare,* être ouvert. — Se conj. comme *balayer.*) Tenir la bouche ouverte en regardant longtemps quelque chose. *Fam. Bayer aux corneilles,* regarder oiseusement, niaisement en l'air.

Bayet (Charles), historien et administrateur français, né à Liége en 1846; directeur de l'enseignement primaire, puis de l'enseignement supérieur.

bayette [*ba-iè-te*] n. f. Sorte de flanelle d'un tissu très peu serré et non croisé.

bayeur, euse [*bâ-i-eur, eu-ze*] n. Qui baye, regarde niaisement. Badaud.

Bayeux, ch.-l. d'arr. (Calvados), sur l'Aure, affl. de la Vire; 7.740 h. (*Bayeusains* ou *Bajocasses*); ch. de f. O., à 27 kil. de Caen. Evêché. Dentelles, porcelaines, beurre. Patrie de Chartier, Coigny, Caumont. — L'arr. a 6 cant., 136 comm., 62.590 h.; le cant., 16 comm. et 11.870 h.

Bayeux (*Tapisserie de*), au musée de Bayeux. Elle représente la conquête de l'Angleterre par les Normands et constitue un document artistique et archéologique de premier ordre. Suivant une ancienne tradition, ce serait la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, qui aurait elle-même brodé la tapisserie de Bayeux.

Armes de Bayeux.

Bayle [*bè-le*] (Pierre), écrivain français, né au Carlat (Ariége), m. à Rotterdam (1647-1706); auteur d'un *Dictionnaire historique et critique,* où sont surtout traitées des questions de théologie et d'histoire religieuse avec beaucoup d'érudition et dans un esprit de scepticisme critique et de tolérance. Le *Dictionnaire* eut une influence considérable sur les philosophes et publicistes du XVIIIe siècle.

P. Bayle.

Baylen [*ba-i-lèn'*], v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaën); mines de galène. Le général Dupont y signa en 1808 une capitulation qui ternit sa gloire; 8.000 h.

Bayol (Jean), explorateur français, né et mort à Paris (1849-1905). D'abord médecin de la marine, il occupa ensuite les postes de lieutenant-gouverneur du Sénégal, puis de gouverneur de la Guinée et procéda à la délimitation du Togoland allemand et des territoires français.

Bayon [*ba-ion*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 20 kil. de Lunéville, non loin de la Moselle; 1.260 h. Ch. de f. E. Chicorée. — Le cant. a 27 comm. et 9.060 h.

Bayona, v. maritime d'Espagne (Galice, prov. de Pontevedra); port fortifié sur l'océan Atlantique; 4.200 h.

Bayonne [*ba-io-ne*], ch.-l. d'arr. (Basses-Pyrénées), sur l'Adour; 26.500 h. (*Bayonnais*). Ch. de f. M., à 107 kilom. de Pau. Evêché. Place forte. Eaux-de-vie, jambons. Patrie de Ravignan, Cabarrus, Laffite. — L'arr. a 9 cant., 73 comm., 114.720 h.; le cant. Nord-Est a 6 comm. et 23.620 h., le cant. Nord-Ouest, 4 comm., 18.290 h.

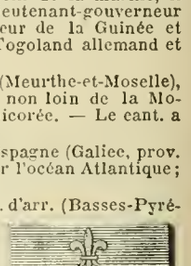

Armes de Bayonne.

Bayreuth ou **Baireuth** [*ba-ï*], v. de Bavière, sur le Mein; 32.000 h. Draps, poterie. Théâtre construit par le roi de Bavière Louis II, pour la représentation des œuvres de Wagner.

baza n. m. Genre d'oiseaux rapaces, répandus dans l'archipel Malais

Baza, v. d'Espagne (Andalousie), près du Gallego; 13.000 h. Poteries, toiles.

Bazadais, aise [*dé, e-ze*], habitant ou originaire de Bazas : *les Bazadais.* Adjectiv. : *costumes bazadais. Race bazadaise,* race bovine qui fournit de remarquables animaux de boucherie.

Bazaine [*zè-ne*] (Achille), maréchal de France, né à Versailles, m. à Madrid (1811-1888). Il se distingua en Crimée et commanda en chef au Mexique, non sans mérite; mais, chargé en 1870-1871 de la défense de Metz, il trahit véritablement son pays par son incurie, son incapacité, l'étroitesse et l'égoïsme de ses vues. Il se laissa renfermer dans la place, ne tenta que des efforts dérisoires pour en sortir, engagea de louches négociations avec Bismarck, puis rendit la ville, sans avoir fait ce que prescrivaient l'honneur et le devoir militaires. La peine de mort à laquelle il fut condamné en 1873 ayant été commuée par Mac-Mahon en celle de la détention, il s'évada de l'île Sainte-Marguerite, et se retira en Espagne, où il vécut entouré du mépris général.

Bazancourt (César **de**), littérateur français, né et m. à Paris (1810-1865); auteur de romans et d'excellents récits des guerres du second Empire.

bazar n. m. (mot ar., signif. *marché, trafic*). Marché public et couvert en Orient : *le bazar est le centre des affaires.* En Europe, endroit couvert où l'on vend toute espèce d'objets classés par rayons à prix fixe : *article de bazar. Fig.* Centre où affluent des denrées de tous pays : *Paris est le bazar du monde. Pop.* Maison mal tenue. Petit mobilier, vêtements, etc. : *mettre tout son bazar dans une malle.*

— Encycl. C'est surtout dans l'Orient musulman que les bazars affectent un caractère vraiment original, et les bazars de Constantinople sont célèbres. Le bazar oriental comprend en général toute une rue ou même un ensemble de rues couvertes. Chaque partie du bazar est consacrée à une spécialité. On retrouve aussi aux Indes le bazar musulman, qui a été probablement introduit par les Persans et les Mongols. En Europe et surtout à Paris, les bazars sont des maisons de commerce d'une grande importance, qui réunissent à la fois les boutiques du quincaillier, du bimbelotier, du brossier, du vannier, du marchand de meubles, de l'horloger, de l'opticien, du bijoutier, etc.

Bazar turc (*le Grand*), chef-d'œuvre de Decamps (1855). Bariolage des marchandises étalées, groupes naturels et bien vivants ; jeux de lumière.

Bazard (Amand), né à Paris, m. à Courtrey (1791-1832) ; fondateur de la *charbonnerie française*, un des propagnteurs du saint-simonisme.

bazarder [*dé*] v. a. *Arg.* (de *bazar*). Vendre.

Bazas [*zass*], ch.-l. d'arr. (Gironde), près de la Beuve, affl. de la Garonne ; 4.680 h. (*Bazadais* ou *Bazadois*). Ch. de f. M., à 61 kil. de Bordeaux. Grand commerce de bétail, vins, bois. Belle cathédrale gothique.—L'arr. a 7 cant., 71 comm., 51.000 h. ; le cant., 13 c. et 10.290 h.

Armes de Bazas.

Baze (Jean-Didier), homme politique français, né à Agen, m. à Paris (1800-1881). Il était, au moment du coup d'État de 1851, questeur de l'Assemblée législative, dont il essaya en vain d'assurer la sécurité (*proposition des questeurs*). Il mourut sénateur inamovible.

Bazeilles [*zé-i, ll* mll., *e*], comm. des Ardennes, arr. et à 4 kil. de Sedan, près de la Meuse ; 1.350 h. Bataille de deux jours entre Français et Allemands, le 31 août et le 1er sept. 1870.

Baziège, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 11 kil. de Villefranche ; 1.270 h. Ch. de f. Midi.

bazin n. m. Papier à dessin grand in-4°.

Bazin (François), compositeur français, né à Marseille, m. à Paris ; auteur des opéras-comiques : *Maître Pathelin, le Voyage en Chine*, etc., et d'un excellent *Traité d'harmonie* (1816-1878).

Bazin (Ernest), ingénieur français, né à Angers (1826-1898). Il a imaginé un remarquable *bateau-rouleur.*

Bazin (René), romancier français, né Angers en 1853, écrivain délicat, attaché aux traditions de la terre et du passé, auteur de : *De toute son âme, la Terre qui meurt, les Oberlé, Donatienne*, etc. Il est entré à l'Académie française en 1903.

Bazoche-Gouet (La), comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 26 kilom. de Nogent-le-Rotrou, sur l'Yerre, affl. du Loir ; 1.940 h. Ch. de f. Et.

Bazoches-sur-Hoëne, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 7 kil. de Mortagne ; 760 h. — Le cant. a 12 comm. et 4.450 h.

Bazoge (La), comm. de la Sarthe, arr. et à 11 kil. du Mans ; 1.580 h. Fabrique de cercles.

Bazoges-en-Pareds, comm. de la Vendée, arr. et à 26 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.900 h. Menhirs.

Bazougers [*jé*], comm. de la Mayenne, arr. et à 16 kil. de Laval ; 1.220 h. Mine d'anthracite.

Bazouges, comm. de la Mayenne, arr. et à 2 kil. de Château-Gontier ; 1.480 h. Houille.

Bazouges-du-Désert (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Fougères ; 1.610 h.

Bazouges-la-Pérouse, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 36 kil. de Fougères ; 3.550 h.

Bazouges-sur-le-Loir, comm. de la Sarthe, arr. et à 7 kil. de La Flèche ; 1.460 h. Minoteries.

Bazzi (Giovanni), peintre italien, dit *le Sodoma* ; né à Vercelli, m. à Sienne (vers 1477-1549) ; remarquable par la facilité de son invention et le charme de son coloris.

bdelle [*bdè-le*] n. f. Genre d'hirudinées (*sangsues*), des pays chauds.

bdellium [*bdèl-li-omt*] n. m. Sorte de gommerésine de l'Afrique et de l'Inde, qu'on emploie dans la composition de certains emplâtres.

bdellomètre [*bdèl*] n. m. (du gr. *bdella*, sangsue, et *metron*, mesure). Instrument aujourd'hui inusité, qui servait à pratiquer des saignées locales.

Beachy [*bi-tchi*], promontoire de la côte sud d'Angleterre, entre Hastings et Brighton. Près de là, Tourville écrasa une flotte anglo-hollandaise, en 1690.

Beaconsfield (Lord). V. Disraeli.

Béage (Le), comm. de l'Ardèche, arr. et à 54 kil. de Largentière ; 1.530 h. Carrières.

beagle [*bigl*] n. m. (mot angl.). Chien courant anglais, sorte de basset à jambes droites.

béance n. f. Etat de ce qui est béant.

béant [*an*], e adj. (du vx fr. *béer*, être ouvert). Qui bée ou baye. (Inus.) Largement ouvert : *gouffre béant.*

Béarn, ancien pays de France, qui appartint aux comtes de Foix, à la Navarre, et fut réuni à la France par Louis XIII en 1620 ; capit. *Pau.* A formé en grande partie le départ. des Basses-Pyrénées. (Hab. *Béarnais.*)

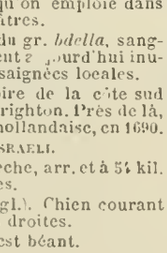

Armes de Béarn.

Béarnais, e [*nè, è-ze*], habitant ou originaire du Béarn : *les Béarnais.* Adjectiv. : *mœurs béarnaises. Ilace béarnaise*, variété de bovidés dont les individus sont petits, mais agiles, sobres et tout à fait aptes au travail. N. m. Idiome du Béarn : *parler béarnais.* Absolum. *Le Béarnais*, Henri IV.

béat [*bé-a*], e adj. et n. (du lat. *beatus*, heureux). Calme et sans inquiétude : *vie molle et béate.* Béatifié par l'Eglise. Qui a, qui marque une dévotion douce et naïve, en bonne ou surtout en mauvaise part : *air béat ; sourire béat.* Faussement dévot.

Béat (saint), ermite vers de Rome dans les Gaules vers le milieu du ve siècle et qui mourut près de Vendôme. Fête les 8 et 9 mai.

béatement [*man*] adv. D'une manière béate.

béatifiant [*fi-an*], e adj. Qui béatifie.

béatification [*si-on*] n. f. Acte par lequel le pape béatifie.

beatifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *beatus*, heureux, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Mettre au nombre des bienheureux. Mettre au rang des béatitudes. Rendre heureux.

béatifique adj. Qui rend heureux. *Vision béatifique*, vue que les élus ont de Dieu dans le ciel.

béatilles [*ll* mll.] n. f. pl. (du lat. *beatus*, heureux). Viandes délicates dont on garnit les pâtés. Petits ouvrages que l'on fait dans les couvents.

beati pauperes spiritu, mots lat. signif. : *Bienheureux les pauvres d'esprit*, c'est-à-dire ceux qui savent se détacher des biens du monde. Paroles qui se trouvent au début du *Sermon sur la montagne* (Evangile selon saint Matthieu, V, 3) et qui, par un travestissement du sens, s'emploient ironiquement pour désigner ceux qui réussissent avec peu de science ou d'esprit.

beati possidentes (mots lat. signif. *Heureux ceux qui possèdent*), locution dont il est fait de fréquentes applications depuis que le prince de Bismarck l'a mise à la mode. Elle signifie que, pour revendiquer utilement un pays ou son droit, il faut d'abord en prendre possession de fait.

béatique adj. Qui exprime la béatitude.

béatitude n. f. Félicité dont jouissent les bienheureux. Pl. *Les huit béatitudes*, les huit félicités dont parle l'Evangile. *Par ext.* Bonheur parfait.

Béatrix ou **Beatrice** (sainte), martyrisée à Rome sous Dioclétien (303). Fête le 29 juillet.

Béatrix [*trikss*] **Portinari,** Florentine célèbre, née en 1266, morte en 1290, et immortalisée par Dante dans sa *Divine Comédie.*

Beattie (James), poète et critique écossais, né à Laurencekirk, m. à Aberdeen (1735-1803) ; partisan de la philosophie du sens commun.

beatus ille qui procul negotiis... (*Heureux celui qui, loin des affaires...*), premier vers de la deuxième épode d'Horace, dans laquelle un usurier vante la vie champêtre. On le rappelle pour exprimer la joie que l'on éprouve à fuir le tracas des affaires.

beau [*bô*] (**bel** devant une voyelle), **belle** [*bè-le*] adj. (lat. *bellus*). Qui plaît à l'œil ou à l'esprit : *beau visage, beau poème.* Noble, élevé : *belle âme.* Avantageux : *belle occasion.* Considérable : *belle fortune.* Bienséant : *cela n'est pas beau.* Grand : *une belle peur.* Se dit ironiquement de ce qui est laid, désagréable, etc. *Faire un beau coup*, commettre une lourde bévue. *Le beau monde*, la société brillante. *Le beau sexe*, les femmes. *Beau parleur*, qui parle avec une élégance facile. (Se dit surtout ironiq. et en mauv. part.) *Beau joueur*, qui joue de grosses sommes et supporte la perte avec calme. *Bel esprit*, facilité élégante de parole, de plume ; personne douée de cette qualité. (Se dit souvent en mauv. part. — Pl. des *beaux esprits.*) *Un bel âge*, un âge avancé. *Le bel âge*, la jeunesse. *Un beau jour, un beau matin...*, inopinément. *Faire la pluie et le beau temps*, régler tout par son crédit, son influence. *Une belle main, une belle plume*, une belle écriture. *Il fait beau voir*, il est agréable de voir. *Il ferait beau voir*, il serait étrange de voir. *L'échapper belle*, échapper à un grand danger. *Fam. De plus belle*, de plus en plus. N. *Faire le beau, la belle*, se pavaner. *Porter beau*, avoir grand air, belle prestance. N. f. Jolie femme ; femme en général : *courtiser les belles.* Dernière partie départageant deux joueurs qui sont manche à manche : *jouer la belle. En dire, en faire de belles*, dire, faire des extravagances, d'étranges sottises. *Ma belle*, terme d'amitié. N. m. Ce qui est excellent : *le beau dans les arts.* Adv. En vain : *vous avez beau faire.* Loc. adv. : *En beau*, sous un aspect favorable. *Tout beau*, doucement, modérez-vous. *Bel et bien*, tout à fait. Ant. **Laid, vilain, affreux.**

Beau Ténébreux, nom que prit Amadis de Gaule lorsque, après avoir offensé la dame de ses pensées, il se retira par désespoir dans l'Ermitage de la Roche-Pauvre. Le nom de *Beau Ténébreux* est devenu synonyme d'amoureux sombre, aux allures timides et mystérieuses.

Beaubrun ou **Bobrun** (Henri *et* Charles de), peintres français du XVIIe siècle (1603-1677 et 1604-1692). Cousins germains, ils ont le plus souvent travaillé en collaboration. Ils excellèrent dans le portrait.

Beaucaire [*bô-kè-re*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 24 kil. de Nîmes, sur le Rhône ; 8.770 h. (*Beaucairois*). Ch. de f. P.-L.-M. Foire depuis longtemps célèbre, du 1er au 28 juillet : commerce de soies, draps, huiles, eaux-de-vie, etc. Patrie de Raymond V, d'Urbain V. Le *canal de Beaucaire* fait communiquer le Rhône avec la Méditerranée (à Aigues-mortes) et avec le canal du Midi. — Le cant. a 4 comm. et 14.210 h.

Beaucamps-le-Vieux, comm. de la Somme, arr. et à 37 kil. d'Amiens ; 1.620 h. Fabriques de feutres, passementeries, tiretaines.

Beauce [*bô-se*], ancien pays de France, capit. *Chartres* ; plaines très fertiles en blé. Elle forme la majeure partie des départements d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher. (Hab. *Beaucerons.*)

beaucéant [*bô-sé-an*] ou **beauçant** [*bô-san*] n. m. Etendard des anciens Templiers.

Beauceron, onne [*bô, o-ne*], habitant ou originaire de la Beauce ; *les Beaucerons.* Adjectiv. : *population beauceronne.*

Beauchamp (Alphonse de), publiciste et historien français, né à Monaco, m. à Paris (1767-1832) ; auteur d'une *Histoire de la Vendée et des chouans.*

Beaucoudray, comm. de la Manche, arr. et à 21 kil. de Saint-Lô ; 2.230 h.

beaucoup [*bô-kou*] adv. (de *beau*, et *coup*). En quantité considérable : *avoir beaucoup d'argent.* Fort, grandement : *travailler beaucoup.* Un grand nombre, plusieurs : *beaucoup d'explorateurs ne reviennent pas.* Substantiv. : *plusieurs peu font un beaucoup.* Ant. **Peu.**

Beaucoup de bruit pour rien, une des plus charmantes comédies de Shakspeare, représentée en 1600 et dont le titre est passé en proverbe pour exprimer un dénouement sans proportion avec les péripéties qui l'ont amené.

Beaucourt [*bô-kour*], comm. du territoire et à 18 kil. de Belfort ; 4.580 h. Horlogerie, serrurerie.

Beaucourt (Gaston du Fresne, marquis de), historien français, né à Paris en 1833 ; auteur d'une remarquable *Histoire de Charles VII*, fondateur de la *Revue des questions historiques* et du *Polybiblion.*

beaucuit [*bô-ku-i*] n. m. Nom vulgaire du sarrasin.

Beaufay, comm. de la Sarthe, arr. et à 22 kil. du Mans ; 1.660 h.

beau-fils [*fiss*] n. m. Celui dont on a épousé le père ou la mère. Gendre. Pl. des *beaux-fils.*

Beaufort, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 15 kil. de Lons-le-Saunier ; 1.170 h. (*Beaufortains*). Ch. f. P.-L.-M. Pierres de taille. — Le cant. a 19 comm. et 8.670 h.

Beaufort, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 14 kil. de Baugé ; 4.100 h. (*Beaufortains*). — Le cant. a 7 comm. et 11.970 h.

Beaufort, ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 19 kil. d'Albertville, sur le Doron, s.-affl. de l'Isère ; 2.160 h. (*Beaufortains* ou *Beaufortens*). Bestiaux, fromages. — Le cant. a 4 comm. et 5.360 h.

Beaufort (Henri de), cardinal anglais, frère du roi d'Angleterre Henri IV. Il présida le tribunal qui condamna Jeanne d'Arc ; m. en 1447.

Beaufort (François de Vendôme, duc de), fils de César de Vendôme et petit-fils de Henri IV, né à Paris, tué à Candie (1616-1669) ; un des chefs de la Fronde des princes, surnommé, à cause de sa popularité, *le Roi des Halles.* Il se distingua plus tard comme amiral contre les Turcs et les Barbaresques.

Beaufort.

Beaufou, comm. de la Vendée, arr. et à 22 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.310 h.

beau-frère n. m. Mari de la sœur ou de la belle-sœur. Frère du mari ou de la femme. Pl. des *beaux-frères.*

Beaugency [*bô-jan-si*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 23 kil. d'Orléans, sur la Loire ; 3.640 h. Ch. de f. Orl. Vins, vinaigres, vannerie. Patrie du physicien Charles. — Le cant. a 7 comm. et 9.800 h.

Beauharnais [*bô-har-nè*] (Alexandre, vicomte de), né à la Martinique, où il épousa Mlle Tascher de La Pagerie, qui fut plus tard l'impératrice Joséphine (v. ce mot) ; général dans l'armée du Rhin en 1792 ; m. sur l'échafaud (1760-1794). V. Hortense.

Beauharnais (Eugène de), fils du précédent et de Joséphine, beau-fils de Napoléon Ier et vice-roi d'Italie, né à Paris, mort à Munich (1781-1824). Il se distingua dans les guerres de l'Empire, gagna la bataille du Raab, et se signala par son inébranlable fidélité à Napoléon en 1812.

E. de Beauharnais.

Beaujeu, ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 20 kil. de Villefranche, sur l'Ardière, affl. de la Saône ; 3.150 h. (*Beaujolais*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins. — Le cant. a 18 comm. et 18.160 h.

beaujolais [*bô-jo-lè*] n. m. Vin récolté dans le Beaujolais. V. bourgogne.

Beaujolais [*bô-jo-lè*], ancien pays de France, compris dans le nord du Lyonnais, traversé par les *monts du Beaujolais* ; capit. *Villefranche* (Rhône). Bons vins.

beaujolaise [*bô-jo-lè-ze*] n. f. (de *Beaujolais*). Toile fabriquée aux environs de Villefranche.

Beaujon (Nicolas), financier français, né à Bordeaux, m. à Paris (1708-1786). Il a donné son nom à un quartier de Paris, ainsi qu'à un hôpital fondé par lui.

Beaulieu, comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 8 kil. de Nice au-dessus de l'*anse de Beaulieu*, 1.500 h. Belles villas. Oliviers.

Beaulieu, ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 29 kil. de Brive, sur la Dordogne ; 1.930 h. — Le cant. a 13 comm. et 8.900 h.

Beaulieu, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 2 kil. de Loches, sur l'Indre ; 1.560 h. Restes d'une abbaye fondée par Foulques Nerra, et d'une maison de plaisance qu'habita Agnès Sorel. En 1576, *pair de Beaulieu* ou *de Monsieur*, signée entre protestants et catholiques, et tout au profit des premiers.

Beaulieu, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 16 kil. du Puy ; 1.380 h.

Beaulieu, comm. du Loiret, arr. et à 22 kil. de Gien, près du canal latéral à la Loire ; 2.520 h. Vins.

Beaulieu, écart de la ville de Caen (Calvados) ; 2.500 h. Prison centrale. Ruines de l'abbaye d'Arduin.

Beaulieu, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 20 kil. d'Angers ; 1.980 h. Marbres, vins blancs.

Beaulieu, comm. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire ; 730 h. Eaux thermales ferrugineuses, bicarbonatées sodiques.

Beaulieu (Jean-Pierre de), général autrichien, né à Lathuy (Brabant), m. à Linz (1725-1820). Il prit part à la guerre de Sept ans, et fut vaincu par Bonaparte en Italie.

Beaulieu-sous-la-Roche, comm. de la Vendée, arr. et à 24 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.640 h.

Beaulon, comm. de l'Allier, arr. et à 27 kil. de Moulins ; 2.530 h.

Beaumanoir (Philippe DE RÉMI, sire **de**), légiste et poète français (1246-1296). Il jouit d'une grande faveur auprès de saint Louis, et il rédigea les *Coutumes du Beauvoisis*.

B. aumarchais.

Beaumanoir (Jean **de**), un des héros du *Combat des Trente*, livré en 1352, et où 30 Bretons vainquirent 30 Anglais.

Beaumarchais [*bô-mar-chè*] (Pierre-Augustin CARON **de**), écrivain français, né et mort à Paris (1732-1799). Riche d'imagination et de verve satirique, il est l'auteur du *Barbier de Séville*, du *Mariage de Figaro*, pièces hardies, à grande portée sociale, développées avec un esprit étincelant, pleines de mouvement et de gaieté, et de la *Mère coupable*, etc. Beaumarchais, caractère hardi et aventureux, est encore célèbre par trois procès retentissants qu'il gagna, notamment contre le conseiller Goëzman, et qui lui ont fourni le sujet de remarquables et curieux *Mémoires*.

Beaumes, ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 21 kil. d'Orange; 1.400 h. Vin muscat. Eaux minérales purgatives. Culture du mûrier. — Le cant. a 7 comm. et 4.100 h.

Beaumesnil [*bô-mé-nil'*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 13 kil. de Bernay; 510 h. — Le cant. a 17 comm. et 5.280 h.

Beaumetz-lès-Cambrai, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 28 kil. d'Arras; 1.180 h.

Beaumetz-lès-Loges, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 10 kil. d'Arras; 590 h. Ch. de f. N. Distilleries, brasseries. — Le cant. a 29 comm. et 12.230 h.

Beaumont, v. de Belgique (Hainaut), arr. de Charleroi; 2.000 h. Marbre, fonderies, forges.

Beaumont [*bô-mon*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 28 kil. de Bergerac; 1.350 h. (*Beaumontois*). — Le cant. a 13 comm. et 6.150 h.

Beaumont ou **Beaumont-Hague,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 18 kil. de Cherbourg, non loin de l'anse de Vauville; 630 h. (*Beaumontois*). Clouteries. — Le cant. a 20 comm. et 6.920 h.

Beaumont, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 3 kil. de Clermont-Ferrand; 1.250 h.

Beaumont, comm. de la Vienne, arr. et à 12 kil. de Châtellerault; 1.220 h.

Beaumont (Francis), poète dramatique anglais, collaborateur de Fletcher, né à Grâce-Dieu (Leicestershire), m. à Londres (1584-1616).

Beaumont (Christophe **de**), archevêque de Paris, né à La Roque (Dordogne), m. à Paris (1703-1781); adversaire des jansénistes. Il publia un mandement contre l'*Emile* de J.-J. Rousseau. Celui-ci y répondit par une lettre célèbre.

Beaumont (Elie **de**), géologue français, né et mort à Canon (Calvados) [1798-1874]. Il a laissé une célèbre théorie sur la formation des montagnes, et commencé les travaux de la *Carte géologique de la France*.

Beaumont-de-Lomagne, ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 21 kil. de Castelsarrasin, sur la Gimone, affl. de la Garonne; 3.490 h. (*Beaumontois*). Grains. Patrie du mathématicien Fermat. — Le cant. a 18 comm. et 9.220 h.

Beaumont-du-Gâtinais, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 40 kil. de Fontainebleau; 1.320 h.

Beaumont-en-Véron, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 7 kil. de Chinon; 1.430 h. Vins.

beaumontie [*bô, sî*] n. f. Genre d'apocynacées renfermant des plantes de l'Asie et de l'Océanie tropicale, dont une espèce, la *beaumontie à grandes fleurs*, est souvent cultivée dans les serres.

Beaumont-le-Roger, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 16 kil. de Bernay, sur la Rille; 1.920 h. (*Beaumontois*). Ch. de f. O. — Le cant. a 22 comm. et 9.570 h.

Beaumont-lès-Valence, comm. de la Drôme, arr. et à 10 kil. de Valence; 1.210 h.

Beaumont-sur-Oise, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 20 kil. de Pontoise; 3.850 h. Ch. de f. N.

Beaumont-sur-Sarthe ou **Beaumont-le-Vicomte,** ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 25 kil. de Mamers, sur la *Sarthe*; 2.090 h. (*Beaumontois*). Commerce de volailles. — Le cant. a 15 comm. et 11.180 h.

Beaune, ch.-l. d'arr. (Côte-d'Or); 13.540 h. (*Beaunois*). Ch. de f. P.-L.-M., à 38 kil. de Dijon. Vins renommés. Ecole pratique de viticulture. Patrie de Monge. Hôpital remarquable (du XVe s.). — L'arrond. a 10 cant., 199 comm., 105.360 h.; le cant. Nord a 13 comm. et 13.820 h.; le cant. Sud a 17 comm. et 14.760 h.

Armes de Beaune.

Beaune (Henri), magistrat et écrivain français, auteur d'ouvrages de droit et d'histoire, né à Dijon en 1833.

Beaune-la-Rolande, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 19 kil. de Pithiviers; 1.780 h. (*Beaunois*). Ch. de f. Orl. et P.-L.-M. Combat meurtrier entre les Français et les Prussiens (20 nov. 1870). — Le cant. a 19 comm. et 12.220 h.

Beauneveu (André), sculpteur et miniaturiste du XIVe siècle de l'école franco-flamande, né à Valenciennes.

Beaunis (Henri-Etienne), anatomiste et physiologiste français, né à Amboise en 1830, un des principaux fondateurs de la physiologie expérimentale.

beau-père n. m. Père de la femme par rapport au mari, ou du mari par rapport à la femme, ou second mari de la mère par rapport aux enfants de celle-ci. Pl. des *beaux-pères*.

beau-petit-fils [*ti fi-s*] n. m. Fils d'un beau-fils ou d'une belle-fille. Pl. des *beaux-petits-fils*.

beaupré [*bô*] n. m. (angl. *bowsprit*). Celui des mâts majeurs d'un bâtiment à voiles qui sort de son avant et s'incline sur l'horizon. V. NAVIRE.

Beaupréau, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 19 kil. de Cholet, près de l'Evre, affl. de la Loire; 3.500 h. Fut autrefois ch.-l. d'arr. Bestiaux, lainages. — Le cant. a 13 comm. et 18.210 h.

beaupréșent [*zan*] n. m. Variété de poire.

Beaupuy (Armand-Michel **de**), général français, né à Mussidan, tué au Val d'Enfer (1757-1796).

Beauquesne, comm. de la Somme, arr. et à 10 kil. de Doullens; 1.840 h. Phosphate de chaux.

Beauraing, comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant); 1.700 h. Tanneries, briqueteries.

Beauregard, comm. de la Drôme, arr. et à 32 kil. de Valence; 1.180 h.

Beauregard (Pierre-Gustave **de**), général américain, un des chefs de l'armée sudiste pendant la guerre de Sécession, né près de La Nouvelle-Orléans, m. dans cette ville (1818-1893).

Beaurepaire [*pè-re*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 29 kil. de Vienne, sur le Suzon et l'Auron; 2.990 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tanneries, forges. — Le cant. a 15 comm. et 10.860 h.

Beaurepaire, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 14 kil. de Louhans; 830 h. Etangs. — Le cant. a 7 comm. et 8.750 h.

Beaurepaire, comm. de la Vendée, arr. et à 40 kil. de La Roche-sur-Yon; 1.510 h.

Beaurepaire (Nicolas-Joseph), officier français, né à Coulommiers. Il défendit énergiquement Verdun contre les Prussiens du duc de Brunswick, et se tua pour éviter la honte de se rendre (1740-1792).

Beaurevoir, comm. de l'Aisne, arr. et à 20 kil. de Saint-Quentin; 2.220 h. Sucrerie; broderie.

Beausoleil, comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 21 kil. de Nice; 7.500 h. Station hivernale.

Beausset (Le), ch.-l. de c. (Var), arr. et à 17 kil. de Toulon; 1.990 h. Goudron, huiles, savon. Poteries. — Le cant. a 6 comm. et 8.130 h.

Beaussire (Emile-Jacques-Armand), écrivain et homme politique français, né à Luçon, m. à Paris (1824-1889); auteur de plusieurs essais remarquables de philosophie morale.

beauté [*bô*] n. f. Harmonie physique, morale ou artistique, qui inspire l'admiration et charme : *la beauté d'Apollon; la beauté d'un caractère; les beautés d'un drame. Une beauté*, une femme très belle. *Beauté du diable*, fraîcheur, éclat de la jeunesse. ANT. **Laideur, vilenie.**

Beauté (*château de*), ancienne résidence royale, entre Nogent et Vincennes, donnée par Charles VII à Agnès Sorel, qui prit le nom de *Dame de Beauté*.

Beautemps-Beaupré [*bô-tan-bô-pré*] (Charles-François), ingénieur-hydrographe français, né à La Neuville-au-Pont, m. à Paris (1766-1854). Il participa avec d'Entrecasteaux à la recherche des restes de La Pérouse.

Beautiran, comm. de la Gironde, arr. et à 19 kil. de Bordeaux; 1.050 h. Bons vins. Ch. de f. Midi.

Beauvais [*bô-vè*], ch.-l. du dép. de l'Oise, sur le Thérain et l'Avelon, affluent de l'Oise; 20.250 h. (*Beauvaisiens* ou *Beauvaisins*). Ch. de f. N., à 79 kil. de Paris. Evêché, belle cathédrale. Toiles, tapisseries. Patrie de saint Yves, de Jeanne Hachette qui, en 1472, repoussa les troupes de Charles le Téméraire assiégeant la ville; du numismate Vaillant, Dubos, Lenglet-Dufresnoy, de Restaud. — L'arrond. a 12 cant., 242 comm., 125.690 h.; le cant. Nord-Est a 8 comm. et 15.510 h.; le cant. Sud-Ouest a 4 comm. et 15.050 h.

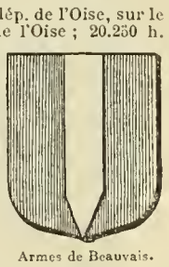
Armes de Beauvais.

Beauvais (Jean-Baptiste-Charles-Marie **de**), prélat français, né à Cherbourg (1731-1790); évêque de Senez, prédicateur distingué. Il fit entendre à la cour de Louis XV de dures et courageuses vérités. C'est à lui que l'on doit la phrase célèbre : « Le silence des peuples est la leçon des rois. »

Beauvais (*hôtel de*), ancienne résidence historique, rue Saint-Antoine, 82, à Paris, construite par Lepautre (XVIIe s.).

Beauval, comm. de la Somme, arr. et à 6 kil. de Doullens; 2.980 h. Briqueterie, phosphates, filature et tissage de jute.

Beauvallet (Pierre-François), tragédien français, né à Pithiviers, m. à Passy (1801-1873).

Beauvau, ancienne et noble famille française, originaire d'Anjou, et d'où sont sortis des hommes remarquables. — Le principal, CHARLES JUSTE de Beauvau, fut maréchal de France (1720-1793).

Beauvechain, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles); 2.000 h.

Beauville, ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 22 kil. d'Agen, près de la Séoune, affluent de la Garonne; 910 h. — Le cant. a 8 comm. et 4.090 h.

Beauvillier [*bô-vi-li-é*] (François-Honorat **de**), duc de Saint-Aignan, un des protecteurs des gens de lettres sous Louis XIV (1610-1687). — Son fils PAUL, diplomate français, né à Saint-Aignan, m. à Vaucresson, fut chargé par Louis XIV de l'éducation du duc de Bourgogne; ami de Saint-Simon (1648-1714).

Beauvoir, ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 58 kil. des Sables-d'Olonne; 2.690 h. Port sur l'Océan. Huîtres. — Le cant. a 4 comm. et 8.470 h.

Beauvoir (Roger DE BULLY, dit **Roger de**), littérateur français, né et m. à Paris (1809-1866); auteur de romans dans le genre romantique. — Sa femme, Eléonore-Léocadie DOZE, née à Ilennebont, m. à Paris (1822-1859), d'abord actrice, s'est aussi distinguée dans les lettres.

Beauvoir-sur-Niort, ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 16 kil. de Niort; 530 h. Ch. de f. Et. Carrières, vins blancs, eaux-de-vie. — Le cant. a 13 comm. et 4.750 h.

Beauvois, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Cambrai. Ch. de f. dép.; 4.210 h. Brasseries, huileries, filatures de laine.

Beauvoisin, comm. du Gard, arr. et à 15 kil. de Nîmes; 1.760 h.

Beauvoisis ou **Bauvaisis** [*zi*], petit pays de l'anc. France; capit. *Beauvais*. (Hab. *Beauvoisins*.)

Beaux, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 7 kil. d'Yssingeaux; 1.180 h.

beaux-arts [*bô-zar*] n. m. pl. Arts qui ont pour objet la représentation du beau, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, la poésie, l'éloquence et la chorégraphie. *Académie des beaux-arts*, v. ACADÉMIE. *Ecole des beaux-arts*, v. ÉCOLE.

— ENCYCL. *Admin.* L'administration des beaux-arts constitue un service spécial du ministère de l'instruction publique. Elle a à sa tête tantôt un sous-secrétaire d'Etat, tantôt un directeur général. L'inspection de l'enseignement du dessin et des musées, l'Académie de France à Rome, le Conservatoire de musique et de déclamation, l'administration des musées, des bâtiments civils et des palais nationaux, l'application de la loi sur les monuments historiques, les achats d'œuvres des artistes vivants: tels sont les principales institutions ou services ressortissant à l'administration des beaux-arts. — Un *Conseil de l'enseignement des beaux-arts*, créé en 1903, examine toutes les questions intéressant l'enseignement artistique.

beaux-parents [*bô-pa-ran*] n. m. pl. Père et mère de la femme par rapport au mari, ou du mari par rapport à la femme.

Beauzac [*bô-zak*], comm. de la Haute-Loire, arr. et à 17 kil. d'Yssingeaux; 2.360 h. Bétail.

Beauzée [*bô-zé*] (Nicolas), grammairien français, né à Verdun, m. à Paris (1717-1789); un des encyclopédistes, auteur d'une *Grammaire générale* et de traductions du latin.

bébé n. m. (angl. *baby*). Tout petit enfant.

Bébé, nain de Stanislas, roi de Lorraine; sa taille était de 0m,70 (1739-1764).

bébeérine n. f. Syn. de BÉBIRINE.

bébeéru ou **bibiru** n. m. Bois provenant de la Guyane anglaise, et employé surtout dans les constructions navales.

Bebel (Ferdinand-Auguste), un des chefs du parti socialiste allemand, né à Cologne en 1840.

bébête adj. *Fam.* Niais : *jeune garçon bébête*.

Bèbre, riv. de France, affl. de gauche de la Loire, baigne La Palisse; cours 100 kil.

Bébryces, anc. peuple d'Ibérie, sur la côte méditerranéenne, au N. et au S. des Pyrénées.

bec [*bèk*] n. m. (m. celtique). Partie cornée et saillante, qui termine en avant la tête des oiseaux et remplace chez eux les dents. *Fig.* Bouche, gosier, etc. *Fam.* Visage, bouche de l'homme : *donner sur le bec, clore le bec à un impertinent. Par ext.* Langue, faconde : *avoir bon bec. Prise de bec*, dispute. *Coup de bec*, épigramme. Ce qui termine un objet : *le bec d'une plume, d'une lampe*. Extrémité d'un instrument de musique, qu'on tient entre les lèvres : *bec de clarinette, de saxophone. Bec à corbin*, outil de calfat. *Avoir bec et ongles*, avoir les moyens de se défendre et s'en bien servir. Loc. fam. : *Fin bec*, gourmet. *Pincer le bec*, faire une petite moue boudeuse. *Faire le bec à quelqu'un*, l'instruire de ce qu'il doit dire ou taire, le styler. *Cela vous passera devant le bec*, vous n'en aurez pas. *Laisser, tenir quelqu'un le bec dans l'eau*, le tenir longtemps dans l'incertitude ou dans l'attente. *Bec à bec*, face à face. *Géogr.* Pointe de terre au confluent de deux cours d'eau, ou qui s'avance en mer : *le bec d'Ambès*.

Becs : 1. Microglosse; 2. Aigle; 3. Podarge; 4. Mellisuga; 5. Corbeau; 6. Rossignol; 7. Bec-croisé; 8. Toucan; 9. Pélican; 10. Flamant; 11. Autruche; 12. Pigeon ramier; 13. Canard souchet; 14. Aptérix; 15. Tortue; 16. Ornithorhynque.

— ENCYCL. Le bec est, à proprement parler, la bouche de l'oiseau. Les os maxillaires sont revêtus d'une matière cornée qui se termine par une pointe plus ou moins recourbée. C'est à l'aide du bec que les oiseaux saisissent leur nourriture, brisent les graines, déchirent la chair des animaux. La forme du bec varie beaucoup, et on s'appuie sur ces variations pour grouper les oiseaux.

bécabunga [*bon*] n. m. Plante appelée vulgairement *véronique cressonnée* et qui croît au bord des eaux. (On écrit aussi BECCABUNGA.)

bécane n. f. *Pop.* Locomotive démodée, qui fait le service dans les gares. *Fam.* Bicyclette.

bécard [*kar*] n. m. Variété de saumon (*salmo hamatus*) à longue saillie crochue de la mâchoire inférieure. Nom donné au brochet, lorsqu'il atteint une certaine taille.

bécarde n. f. rad. *bec*). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, habitant l'Amérique méridionale.

bécarre [*ka-re*] n. m. (ital. *bequadro*). *Mus.* L'un des trois signes accidentels de musique, qui a pour objet de ramener à son ton naturel une note précédemment haussée par un dièse ou baissée par un bémol.

bécasse n. f. [*ka-se*] (rad. *bec*). Genre d'oiseaux échassiers migrateurs, à long bec, famille des scolopacidés, et qui constitue un gibier très estimé. *Fam.* Personne, en particulier femme, peu intelligente, crédule : *quelle bécasse!*

Bécasse.

— Encycl. *Zool.* La bécasse commune (*scolopax rustivola*), avec ses deux variétés : la grande et la petite bécasse, niche dans le nord de l'Europe; elle émigre en automne, quelques semaines après les cailles. C'est un excellent gibier, mais qui devient rare.

— *Chass.* La bécasse se chasse à l'affût (le matin dès l'aube, et le soir un peu avant la tombée du jour), au chien d'arrêt, dans les jeunes taillis, les broussailles, contre le vent; en battue. Les pièges les plus usités pour prendre les bécasses sont les collets, les rejets et la pantière.

— *Art culin.* Lorsque la bécasse est un peu âgée, on la laisse faisander; on reconnaît qu'elle est bien faisandée lorsqu'en la prenant par une plume de la queue, cette plume se détache sous le poids du corps. *Bécasse rôtie*, plumer, flamber, vider la bécasse, ôter le gros boyau et le gésier et mettre les intestins sur une assiette. Barder de lard en transperçant ensuite du bec de la bécasse, les cuisses, le corps et le lard. Hacher et assaisonner les intestins. Faire frire au beurre frais un croûton que l'on farcit avec les intestins. Ne mouiller la bécasse qu'avec de l'eau. On prépare aussi la bécasse en salmis, etc. La cuisse est le morceau le plus estimé.

bécasseau [*ka-sô*] n. m. Genre d'échassiers, dits aussi *limicola*. Petit de la bécasse.

Bécasseau.

bécassin [*ka-sin*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bécassine.

bécassine [*ka-sine*] n. f. Genre d'oiseaux échassiers migrateurs, dit *gallinago*.

— Encycl. *Chass.* La bécassine commune fréquente les marais et cherche sa nourriture au crépuscule. La chasse à la bécassine se fait à peu près de la même manière que celle des bécasses. Le tir des bécassines présente de réelles difficultés; car, outre que leur vol est très rapide, elles font plusieurs crochets avant de filer droit. On emploie aussi des filets spéciaux pour prendre la bécassine.

— *Art culin.* Les bécassines doivent être cuites fraîches et non faisandées, rôties et non en salmis. *Bécassine rôtie*, Plumer, flamber, vider les bécassines, en retirer le gésier, le fiel et le gros boyau. Barder, saler et embrocher. Passer au tamis les intestins hachés, assaisonnés, et auxquels on a ajouté un jaune d'œuf. Mettre chauffer cette farce, en la remuant constamment, dans une petite casserole, en garnir des croûtons que l'on a fait passer dans la poêle avec du beurre frais. Mettre cinq minutes au four ces croûtons beurrés, dans un plat à sauter, et servir autour des bécassines.

Bécassine.

bécasson [*ka-son*] n. m. Nom vulgaire de plusieurs variétés des oiseaux appelés *chevaliers*.

bécassonnier [*ka-so-ni-é*] n. m. Syn. de CANARDIÈRE, gros fusil pour la chasse des oiseaux d'eau.

bécat [*ka*] n. m. Fourche à deux larges dents pour bêcher.

bécau [*kô*] n. m. Petit de la bécassine.

Beccafumi (Domenico MECHERINO ou MICHARINO, dit), peintre, sculpteur, fondeur et mosaïste italien, né à la Cortina, près de Sienne, m. dans cette ville. Il réussit surtout dans la fresque (1485-1551).

Beccaria (César de), philosophe et criminaliste italien, né et m. à Milan (1738-1794); auteur d'un célèbre *Traité des délits et des peines*, dont les principes ont renouvelé et adouci le droit pénal. Beccaria a traduit éloquemment les protestations de la conscience publique et des philosophes de son temps contre la procédure secrète, la torture, l'inégalité des châtiments selon les personnes, l'atrocité des supplices, etc. Son livre eut un immense retentissement.

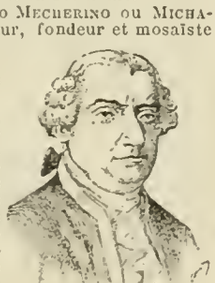

Beccaria.

bec-cornu n. m. Mari trompé. *Par ext.* Sot, imbécile. Pl. des *becs-cornus*.

bec-croisé [*zé*] n. m. Genre de petits passereaux conirostres, des pays tempérés de l'hémisphère boréal : *le bec croisé des sapins* (loxia curvirostra) *vit en France*. Pl. des *becs-croisés*.

Bec-d'âne.

bec-d'âne [*bè-dâ-ne*] ou **bédane** n. m. Outil tranchant de charron, de menuisier, de serrurier, pour creuser des mortaises dans le bois ou le fer. Pl. des *becs-d'âne* ou *bédanes*.

bec-de-cane n. m. Clou à crochet à l'usage des serruriers. Le deuxième pêne d'une serrure, qui a la forme d'un bec de cane, et qui joue par le moyen d'un bouton sans le secours de la clef. Poignée de porte, en forme de bec. Pl. des *becs-de-cane*.

bec-de-corail [*ra, l* mll.] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bengali à bec rouge. Pl. des *becs-de-corail*.

bec-de-corbeau [*bô*] n. m. Pince pour couper le fil de fer. Outil tranchant recourbé à une extrémité. Pl. des *becs-de-corbeau*.

bec-de-corbin n. m. Instrument recourbé, crochu et plus ou moins aigu comme le bec d'un corbeau : *canne à bec-de-corbin*. Pl. des *becs-de-corbin*.

bec-de-cygne n. m. Instrument de chirurgie, en bec de cygne. Pl. des *becs-de-cygne*.

bec-de-faucon n. m. Nom de la tortue franche. Pl. des *becs-de-faucon*.

bec-de-grue n. m. Nom vulgaire de plusieurs espèces de géraniums et d'érodiums. Pl. des *becs-de-grue*.

bec-de-lièvre n. m. Difformité congénitale carnctérisée par la lèvre supérieure fendue comme celle du lièvre. Personne affectée de cette difformité. Pl. des *becs-de-lièvre*.

— Encycl. Le bec-de-lièvre a son siège presque exclusif sur la lèvre supérieure. La fissure de la lèvre peut être simple ou double, et la division peut s'étendre à l'os maxillaire supérieur. Cette difformité résulte d'un arrêt de développement chez l'embryon. Le bec-de-lièvre peut gêner la succion, la mastication, la déglutition, la parole, etc.; aussi doit-on l'opérer de bonne heure, de préférence entre six mois et un an.

bec-dur n. m. Nom vulgaire du gros-bec commun. Pl. des *becs-durs*.

Becelaere, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. d'Ypres); 3.100 h.

bec-en-ciseaux [*bé-kan-si-zô*] n. m. Nom vulgaire des oiseaux palmipèdes du genre rynchops. Pl. des *becs-en-ciseaux*.

Becfigue.

becfigue ou **bec-figue** [*fi-ghe*] n. m. (pour *bèque-figue*). Petit oiseau à chair délicate, qui se nourrit de figues, de raisins ou d'insectes et que l'on chasse en automne. Pl. des *becfigues* ou *becs-figues*.

bec-fin n. m. Nom vulgaire des passereaux. Pl. des *becs-fins*.

bêchage n. m. Action de bêcher. Son résultat.

béchamelle [*mè-le*] n. et adj. f. Sauce blanche faite avec de la crème, ainsi appelée du nom de son inventeur, Louis de *Béchamel*, financier du XVIIe siècle. (L'usage est d'écrire *Béchamel* quand le mot est employé comme nom propre et *béchamelle* dans le cas contraire : *morue à la Béchamel; manger une béchamelle, une sauce béchamelle.*)

— Encycl. Mettre dans une casserole bien étamée, d'argent si l'on peut, un morceau de beurre frais; ajouter de la farine et la remuer jusqu'à ce qu'elle mousse, sans roussir. Ajouter de la crème ou du lait cuit et bouillant, remuer jusqu'à ébullition. Assaisonner et laisser réduire en remuant souvent. Passer et ajouter du beurre frais.

Béchamp (*chan*) (Pierre), médecin et chimiste français, né à Bassing, près de Dieuze, en 1816.

Béchar, petit massif montagneux (1.100 m.) au sud du Maroc. Il donne son nom à un oued tributaire de l'oued Guir et à une tribu des Oulad-Djerid, qui joua un rôle important dans la résistance opposée à la pénétration française au S. du Figuig.

bêchard [*char*] n. m. Houe à deux branches larges et pointues.

bêche n. f. (rad. *bec*). Lame de fer large, plate et tranchante, adaptée à un fort manche, et qui sert à retourner la terre.

Bêche.

bêchelon n. m. Petite binette.

bêchement [*man*] n. m. Syn. de BÊCHAGE.

bêcher [*ché*] v. a. Remuer la terre avec une bêche. *Fig.* et *fam.* Critiquer vivement, attaquer : *bêcher les hommes, les institutions.*

Bêcher [*chèr*] (Jean-Joachim), savant chimiste allemand, né à Spire, m. à Londres (1625-1682). Ses recherches sont surtout d'ordre spéculatif.

Bécherel [*rèl*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 19 kil. de Montfort; 890 h. Filatures. — Le cant. a 10 comm. et 10.380 h.

bêcheton n. m. Bêche étroite.

bêchetonner [*to-né*] v. a. (rad. *bêcheton*). Déchausser et rechausser les harieots.

bêchette [*chè-te*] n. f. Petite bêche.

bêcheur, euse [*eu-zé*] n. Personne qui bêche. *Fig.* et *fam.* Travailleur. Médisant, satirique.

bêcheveter v. a. (du lat *bis*, doublement, et de *chevet*). Placer tête-bêche.

béchique adj. (du gr. *bêx, békhios*, toux). Se dit des remèdes contre la toux : *sirop béchique*. N. m. : *un béchique*.

bêchoir n. m. Houe carrée à large fer.

bêchot [*cho*] n. m. Petite bêche. Autre nom du bécasseau et de la bécassine.

Beck (Jean-Tobie de), théologien et sermonnaire allemand, né à Balingen, m. à Tubingue (1804-1878).

Beckenried, comm. de Suisse (cant. d'Unterwalden), au bord du lac des Quatre-Cantons; 1.700 h. Elevage de bétail; fromages.

Becker (Léonard-Nicolas), comte DE MANS, général français, né à Obernheim, m. à Paris (1770-1840). Il fut chargé en 1815 d'accompagner Napoléon à Rochefort.

Becker (Nicolas), poète et patriote allemand, né et m. à Geilenkirchen (1809-1845); auteur de l'hymne : « Non, ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, » auquel répondit A. de Musset par des vers célèbres : « Nous l'avons eu votre Rhin allemand. »

Becket [*bè-kè*] (saint Thomas), archevêque de Cantorbéry (1117-1170), grand chancelier d'Angleterre. Il fut pendant huit ans le ministre favori d'Henri II Plantagenet, puis, après être devenu archevêque de Cantorbéry, il prit les intérêts du clergé contre le roi, qui le fit assassiner.

Beckx (Jean-Pierre), général des jésuites, né à Sichem (Brabant), m. à Rome (1795-1887). Il exerça une grande influence sous le pontificat de Pie IX.

Béclard [*klar*] (Pierre-Augustin), chirurgien français, né à Angers, m. à Paris (1785-1825). — Son fils, JULES, anatomiste français, né et m. à Paris (1818-1887).

Bécon, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 21 kil. d'Angers; 2.060 h. Granit.

Bécon-les-Bruyères, localité du départ. de la Seine, comm. de Courbevoie. Ch. de f. Ouest.

bécot [*ko*] n. m. Petit baiser.

bécoter [*té*] v. a. Donner des bécots. **Se bécoter** v. pr. Echanger des bécots.

bec-ouvert [*bé-kou-vèr*, même au pl.] n. m. Un des noms vulgaires du *butor*. Pl. des *becs-ouverts*.

Becq de Fouquières (Louis), littérateur français, né et m. à Paris, connu surtout par ses travaux sur André Chénier (1831-1887).

Becque (Henry), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1837-1899); auteur de la *Parisienne*, des *Corbeaux*, peintures vigoureuses et incisives, mais poussées au noir, des mœurs de son époque.

becqué, e adj. *Blas.* Se dit d'un oiseau dont le bec est d'un émail spécial.

becquebois [*bè-ke-boi*] n. m. Nom vulgaire du pivert.

becquée [*bè-ké*] ou **béquée** [*ké*] n. f. Ce qu'un oiseau prend dans son bec, pour le donner à ses petits.

Becquer (Gustave-Adolphe), poète et littérateur espagnol, né à Séville, m. à Madrid (1836-1870).

Becquerel (Antoine-César), physicien français, né à Châtillon-sur-Loing, m. à Paris (1788-1878), connu par ses recherches et ses découvertes sur l'électricité. — Son fils ALEXANDRE (1820-1891), et son petit-fils HENRI (1852-1908) furent également des physiciens de valeur.

becquet [*bè-kè*] ou **béquet** [*kè*] n. m. Pièce de cuir introduite sous une semelle, pour la renforcer. *Typogr.* Bout de copie qu'on ajoute à une épreuve.

becquet [*ké*] n. m. Syn. de BÉCARD.

becquetage [*bè-ke*] n. m. Action de becqueter.

becqueter [*bè-ke-té*] ou **béqueter** [*ke-té*] v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *il becquètera* ou *béquètera.*) Mordiller avec le bec, pour manger, attaquer, ou caresser : *la poule becquète les grains. Fam.* Manger, en parlant de l'homme : *avant tout, il faut becqueter.*

becquillon [*bè-ki, ll* mll., *on*] n. m. Bec des jeunes faucons et vautours.

Becskerck. *Géogr.* V. NAOY-BECSKEREK.

bècu, e adj. Qui a un bec gros ou long.

bécune n. f. Nom vulgaire de la *sphyrène* des Antilles, qui passe pour venimeuse. V. SPHYRÈNE.

bedaine [*dè-ne*] n. f. *Fam.* Gros ventre. Ventre en général.

bédane n. m. Techn. V. BEC-D'ÂNE.

Bédaricien, enne, habitant ou originaire de Bédarieux (Hérault) : *les Bédariciens.* Adjectiv. : *produits bédariciens.*

Bédarieux [*ri-eû*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 45 kil. de Béziers, sur l'Orb; 6.130 h. (*Bédariciens*). Ch. de f. M. Filature de laine. Draps, mine de bauxite; distillerie. — Le cant. a 9 comm. et 12.190 h.

Bédarrides, ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 14 kil. d'Avignon), sur l'Ouvèze, affl. du Rhône; 2.180 h. (*Bédarridais*). Ch. de f. P.-L.-M. Pâtes alimentaires. — Le cant. a 4 comm. et 11.240 h.

Bède (saint) **le Vénérable,** moine et historien anglais, né à Wearmouth (675-735); auteur d'une *Histoire ecclésiastique.*

bedeau [*dô*] n. m. (du b. lat. *bidellus*, d'orig. germ.). Appariteur d'une faculté. (Vx.) Employé laïque subalterne d'une église.

Bedeau [*dô*] (Marie-Alphonse), général français, né et m. à Vertou (Loire-Inférieure) (1804-1863). Il fit toute sa carrière en Algérie, dont il fut gouverneur général, devint ministre de la guerre en 1848 et fut exilé après le 2 Décembre.

Bédée, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 5 kil. de Montfort; 2.410 h.

bédégar ou **bédéguar** [*ghar*] n. m. Excroissance chevelue, produite sur les rosiers et les églantiers par un insecte appelé le *cynips de la rose.*

Bedford [*for*], v. d'Angleterre, sur l'Ouse, capit. du comté du même nom; 28.000 h. Grains, dentelles. — Le comté a 160.000 h.

Bedford (John DE LANCASTRE, duc de), frère de Henri V, roi d'Angleterre, et régent de France pour son neveu Henri VI lorsque, après Azincourt, les Anglais furent maîtres de presque tout le royaume (1389-1435).

Bedjapour. *Géogr.* V. VIZAPOUR.

Bedjas [*jass*], peuplade nubienne, entre l'Abyssinie, la mer Rouge et le Nil.

Bedlam, célèbre hospice d'aliénés, en Angleterre, près de Londres.

Bedlington, v. d'Angleterre (Northumberland), sur le Blyth; 17.000 h.

Bédoin, comm. de Vaucluse, arr. et à 14 kil. de Carpentras, au pied du mont Ventoux; 1.920 h.

bedon n. m. Tambour hémisphérique. (Vx.) *Fam.* Gros ventre. Personne ventrue.

bedondaine [*dè-ne*] n. f. Bedaine. (Vx.) Cornemuse à gros ventre.

bedonner [*do-né*] v. n. *Fam.* Prendre du ventre.

bédouin, e adj. Qui a rapport aux Bédouins, aux Arabes nomades d'Afrique. N. m. Dialecte de l'arabe vulgaire : *parler le bédouin.* Homme brutal, sauvage.

Bédouins.

Bédouins, Arabes nomades du désert, vivant de brigandage, dans l'Afrique du Nord et en Arabie. — Un *Bédouin.*

Bedous, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 24 kil. d'Oloron ; 930 h. Au centre de la belle vallée d'Aspe. Eaux sulfureuses froides.

Bédriac [*ak*], anc. village de l'Italie, sur l'Oglio, entre Crémone et Vérone (Italie sept.), où Vitellius vainquit Othon, en l'an 69. V. VITELLIUS.

bée [*bé*] n. f. (de *béer*). Ouverture dans un mur pour faire une porte, une fenêtre. Ouverture par où coule l'eau qui fait marcher un moulin. *Tonneau à gueule bée,* défoncé d'un côté.

bée [*bé*] adj. f. (de *béer*). Béante. *Bouche bée,* grande ouverte.

Beecher-Stowe [*bi-tcheur-stô*] (Harriett), femme de lettres américaine, née à Lichtfield, m. à Hartford (1812-1896) ; auteur du célèbre roman antiesclavagiste : *la Case de l'oncle Tom.*

Beechey (William), peintre anglais, portraitiste de valeur, né à Burford, m. à Hampstead (1753-1839).

Beeck, v. d'Allemagne (Prusse Rhénane), sur l'Emscher ; 12.000 h. Fonderie de fer.

beefsteak n. m. V. BIFTECK.

béer [*bé-é*] v. n. V. BAYER.

Beernaert [*bèr-nârt'*] (Auguste), homme politique belge, un des chefs du parti catholique libéral, né à Ostende en 1829.

Beernem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 4.500 h.

Beersel, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.100 h. — Comm. de la prov. d'Anvers (arr. de Malines) ; 2.050 h.

Beersse, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 2.680 h.

Beeston, v. d'Angleterre (Nottingham) ; 7.000 h. Dentelles, vannerie.

Beethoven [*bé-to-vén'*] (Louis van), célèbre compositeur de musique allemand, né à Bonn, m. à Vienne (1770-1827) ; auteur de sonates (*Sonate pathétique, Sonates à Kreutzer,* etc.), quatuors, symphonies, de l'opéra *Fidelio,* d'admirables ouvertures, etc., œuvres d'une profondeur de sentiment et d'une puissance d'expression incomparables. Il eut une existence souvent difficile et fut, à la fin de ses jours, frappé de surdité.

Beethoven.

beffroi [*bè-froi*] n. m. (anc. h. allem. *bercvirt*). Tour roulante, en bois, qui servait à l'attaque des places. Tour ou clocher de l'hôtel de ville, où l'on sonnait l'alarme ; la cloche elle-même : *sonner le beffroi.* Charpente d'un clocher, d'un moulin.

— ENCYCL. Le beffroi était une tour de ville dans laquelle on plaçait des gardes, qui faisaient le guet jour et nuit, pour surveiller la campagne, et une cloche qui servait à la fois à sonner l'alarme et à convoquer les hommes de la commune. Au XIVe siècle, les beffrois reçurent des horloges, avec des cadrans extérieurs pour marquer les heures.

Beffroi.

beffroi [*bè-froi*] n. m. *Blas.* Nom donné à l'écu de vair de trois tires seulement.

Bega (Cornelis), peintre de genre et graveur hollandais, élève de Van Ostade, né et m. à Haarlem (1620-1664).

Begadan, comm. de la Gironde, arr. et à 7 kil. de Lesparre ; 1.560 h. Vins.

Beganne, comm. du Morbihan, arr. et à 55 kil. de Vannes ; 1.980 h.

Bégard [*ghar*], ch.-l. de c. des Côtes-du-Nord, arr. et à 15 kil. de Guingamp ; 5.050 h. Commerce de beurre. — Le cant. a 7 comm. et 10.860 h.

bégard [*ghar*], **béguard** [*ghar*], **beggard** [*bégh-ghar*] ou **béguin** [*ghin*] n. m. Hérétique qui vivait d'aumônes (XIIIe s.).

— ENCYCL. Les bégards, qui apparaissent en 1220 à Louvain, étaient des communautés d'hommes qui ne prononçaient pas de vœux. Un certain nombre d'entre eux embrassèrent l'hérésie vaudoise ; d'autres adhérèrent à la secte anarchiste et panthéiste du Libre Esprit. Ils furent poursuivis par le pouvoir pontifical. Les derniers furent dissipés vers 1650.

Begas, famille de peintres et de sculpteurs allemands, dont le fondateur CHARLES eut quatre fils, OSCAR, REINHOLD, EUGÈNE et CHARLES (1794-1854).

bégaud, e [*ghô, ô-de*] n. et adj. Sot, nigaud.

bégauder [*ghô-dé*] v. n. Faire le bégaud.

bégayant [*ghé-i-an*], **e** adj. Qui bégaye.

begayement ou **bégaiement** [*ghé-man*] n. m. Défaut qui consiste à hésiter devant certaines syllabes, ou à les répéter plusieurs fois de suite. Langage inintelligible : *le bégayement des bébés.*

— ENCYCL. Le bégayement n'existe pas dans la première enfance ; il ne devient apparent que vers la cinquième année, et c'est vers la puberté qu'il est le plus intense, pour diminuer ensuite et disparaître pendant la vieillesse. Ce sont les lettres *g, k, t,* qui, exigeant la rétraction de la langue, donnent le plus ordinairement lieu au bégayement. Si la consonne est *explosive,* elle est répétée *(ta-ta-ta-tapage)* ; si elle est *soutenue,* le son s'arrête *(ch.....arrette).* Les émotions augmentent la difficulté de parler, ou parfois suppriment momentanément l'infirmité.

Comme remède, il n'existe que des exercices de gymnastique vocale. Les méthodes de Serre, de Colombat, de Cornac, et surtout de Chervin, sont les plus usitées pour diminuer et parfois pour supprimer le bégayement.

bégayer [*ghé-ié*] v. n. (de *bègue.* — Se conj. comme *balayer.*) Avoir le vice de prononciation appelé *bégayement.* Commencer à parler. Parler d'une façon inintelligible. *Activ.* et *fig.* : *bégayer des excuses. Bégayer une science,* en connaître à peine les éléments.

bégayeur, euse [*ghé-i-eur, eu-ze*] n. et adj. Qui bégaye : *une bégayeuse ; un juge bégayeur.*

Begin (Louis-Jacques), chirurgien militaire français, né à Liége (Belgique), m. à Paris (1793-1859).

Bègles, comm. de la Gironde, arr. et à 4 kil. de Bordeaux, non loin de la Garonne ; 12.590 h. (*Béglais*). Vins.

bégonia n. m. Genre de bégoniacées, originaire de l'Amérique tropicale et que l'on cultive dans les régions tempérées pour leur feuillage élégant et diversement coloré. Quelques espèces sont employées en Amérique comme succédané de l'oseille.

Bégonia.

bégoniacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont le *bégonia* est le type. S. une *bégoniacée.*

bégu, ë adj. et n. Se dit d'un cheval ou d'une jument dont les incisives conservent le cornet dentaire, qui disparaît en général vers dix ans.

Bégude-de-Mazenc (La), comm. de la Drôme, arr. et à 15 kil. de Montélimar ; 1.520 h. Filature et moulinage de soie.

bègue [*bé-ghe*] adj. et n. Qui bégaye : *Louis XIII était bègue.*

begüètement [*man*] n. m. Cri de la chèvre.

bégueter [*ghe-té*] v. n. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *elle béguète.*) Crier, en parlant de la chèvre. Parler en imitant le cri de la chèvre.

beguettes [*ghè-te*] n. f. pl. Petite pince à main.

bégueule [*gheu-le*] n. f. (de *bée,* et *gueule*). *Fam.* Femme prude, d'une réserve exagérée : *faire la bégueule.* Adjectiv. : *censeur bégueule.*

bégueulerie [*gheu-le-ri*] n. f. *Fam.* Caractère, airs de bégueule.

bégueulisme n. m. Syn. de BÉGUEULERIE.

béguin [*ghin*] n. m. Coiffe à capuchon que les béguines rabattaient sur leurs yeux. Bonnet de petit enfant. V. BONNET. *Pop.* Passion amoureuse et aveugle : *avoir un béguin pour quelqu'un.* Personne qui en est l'objet : *c'est mon béguin.*

Bégu n.

béguinage [*ghi*] n. m. Communauté de béguines : *le béguinage de Bruges.* Dévotion minutieuse : *donner dans le béguinage.*

beguine [*ghi-ne*] n. f. Femme qui partageait l'hérésie des bégards. Nom donné à des religieuses des Pays-Bas, qui, sans prononcer de vœux, vivent réunies dans des sortes de couvents, où chacune a son petit ménage à part. *Par ext.* Religieuse. Fausse dévote. Bigote.

bégum [*ghom'*] n. f. (rad. *beg,* seigneur). Dans l'Hindoustan, titre d'honneur équivalent à *princesse* et que l'on donne aux mères, sœurs ou veuves des princes hindous.

béhague n. m. (de *Béhague,* agron. franç. [1807-1884]). Race française de moutons.

Béhaim [*bé-im*] (Martin), célèbre cosmographe et navigateur allemand, né à Nuremberg, m. à Lisbonne (1436-vers 1474). Il introduisit l'usage de l'astrolabe sur les vaisseaux.

Behaine (Georges PIGNEAU de), missionnaire français, évêque d'Adran, né à Origny-en-Thiérache, m. à Saïgon (1741-1799). Par son habile politique et son influence sur l'empereur d'Annam Gia-Long, il fut un des fondateurs de l'influence française en extrême Orient.

Béhanzin ou **Bédazin,** roi du Dahomey, né en 1844, vaincu et détrôné par les Français et interné à Fort-de-France (Martinique), m. à Alger en 1906.

Behar, pays de l'Inde anglaise (gouv. du Bengale).

Béhémoth, animal énorme et mystérieux dont parle Job, et que les Pères regardent comme le symbole du démon.

Behistoun. *Géogr.* V. BISOUTOUN.

Behn [*bèn'*] (Afra), femme poète anglaise, née à Cantorbéry (1640-1689).

Béhobie, village des Basses-Pyrénées, comm. d'Urugne, arr. de Bayonne, sur la Bidassoa et près de l'Océan. Important bureau de douane.

Behring. *Géogr.* V. BÉRING.

beige [*bè-je*] adj. (de l'ital. *bigio,* gris, brunâtre). Bis. *Laine beige,* qui a sa couleur naturelle. De la couleur de cette laine : *un pardessus beige.*

beignet [*bè-gnè*] n. m. (du celt. *bigne,* tumeur, enflure). Substance alimentaire trempée dans une pâte à frire et passée à la friture chaude.

— ENCYCL. On fait des beignets de pommes, abricots, poires, pêches, bananes, ananas, oranges, fraises, de semoule, pain, etc. On prépare une pâte à frire avec 200 grammes de farine fine que l'on délaye avec un peu d'eau tiède, deux jaunes d'œufs, 10 grammes de beurre fondu ou d'huile fine et une pincée de sel. Au moment de l'employer, on incorpore les deux blancs d'œufs battus en neige. Trempés dans cette pâte, les fragments de la substance choisie sont plongés ensuite dans une friture très chaude.

Beignon, comm. du Morbihan, arr. et à 19 kil. de Ploermel ; 1.200 h.

Beine [*bé-ne*], ch.-l. de c. de la Marne, arr. de Reims ; 600 h. Étoffes. — Le cant. a 19 comm. et 9.360 h.

Beira, prov. centrale du Portugal ; 1.518.000 h. Capit. *Coïmbre.*

Beira, v. de l'Afrique occidentale (Mozambique) ; 2.000 h. Au Portugal. Caoutchouc, arachides.

Beirendrecht, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 2.540 h.

Béja, v. de Tunisie, dans la Medjerda ; 5.000 h.

Béja, v. de Portugal (Alemtejo) ; 8.500 h. Tanneries, faïenceries.

Bejar, v. forte d'Espagne (prov. de Salamanque) ; 12.000 h. Draps et lainages. Sources minérales.

Béjart, famille de comédiens à laquelle appartenaient Madeleine Béjart (1618-1672) et sa sœur Armande (1642-1700), qui épousa Molière en 1662.

béjaune [*jô-ne*] n. m. (de *bec,* et *jaune*). *Fauconn.* Oiseau très jeune. *Fig.* Jeune homme ignorant et sot. Nouveau venu dans une corporation. Repas, régal, que le nouveau venu offrait à ses compagnons : *payer son béjaune.* Mésaventure, stupéfaction qui prête à rire. *Montrer son béjaune à quelqu'un,* lui prouver qu'il est inexpérimenté, sot.

Bekeghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ostende) ; 1.050 h.

Békès ou **Bekesear,** v. d'Autriche-Hongrie (Hongrie), au confluent des deux Kôros : 25.500 h. Vignobles. Comitat du même nom, ch.-l. *Guyla.*

bel adj. V. BEAU.

Bel, dieu suprême des Assyriens, principalement adoré à Ninive et à Babylone ; l'équivalent du Zeus grec et du Baal phénicien.

Béla, nom de plusieurs rois de Hongrie, de la dynastie des Arpadiens. — Le plus fameux, BÉLA IV, régna de 1235 à 1270. C'est sous son règne qu'eut lieu l'invasion des Mongols.

Bélâbre, ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 13 kil. du Blanc, sur l'Anglin, s.-affl. de la Creuse ; 1.870 h. Fours à chaux. — Le cant. a 7 comm. et 8.550 h.

Belalcazar, v. d'Espagne (prov. de Cordoue) ; 7.440 h. Plomb argentifère.

Bel-Ami, roman de Guy de Maupassant (1885), étude remarquablement vigoureuse de l'homme qui arrive par les femmes.

bélandre n. f. (holl. *bylander*). Barque hollandaise pour les canaux. Caisson militaire, muni de rideaux, pour le transport des malades.

bêlant [*lan*], **e** adj. Qui bêle : *brebis bêlantes.* PROV. : **Bœuf saignant, mouton bêlant,** le rôti de bœuf doit être peu cuit ; le rôti de mouton, moins encore.

Belate (COL DE), col des Pyrénées, route très fréquentée de Bayonne à Pampelune (868 m.).

Belcaire [*bel-kè-re*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 50 kil. de Limoux ; 910 h.

Belcele, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 3.710 h. Tissus.

bèle n. m. (du gr. *belos,* trait). Sorte de javelot en usage au moyen âge.

Beledougou, pays du Soudan français, entre le Baoulé et le Niger.

Bélem, v. de Portugal (Estrémadure), faubourg de Lisbonne, sur le Tage ; 9.000 h.

Bélem [*lem'*] ou **Para,** v. du Brésil, sur le Para ; 100.000 h. Grand commerce de caoutchouc.

bêlement [*man*] n. m. Cri des moutons et des chèvres. *Fig.* : *les bêlements d'un chanteur.*

bélemnite [*lèm-ni-te*] n. f. (du gr. *belemnités,* pieu en forme de flèche). Genre de mollusques céphalopodes fossiles, que l'on rencontre des terrains siluriens aux terrains crétacés.

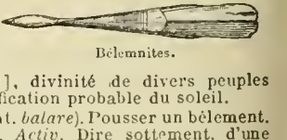
Bélemnites.

Bélénus [*nuss*], divinité de divers peuples germains ; personnification probable du soleil.

bêler [*lé*] v. n. (lat. *balare*). Pousser un bêlement. *Fig.* et *fam.* Gémir. *Activ.* Dire sottement, d'une voix plaintive, chevrotante : *bêler une romance.* PROV. : **Brebis qui bêle perd sa goulée,** celui qui ne met pas à profit le temps, perd bien des profits.

Bélésis [*ziss*], prêtre chaldéen, qui, d'après la tradition, aurait détrôné Sardanapale.

Belesta, comm. de l'Ariège, arr. et à 19 kil. de Foix, sur le Grand Hers ; 2.060 h. Marbre, albâtre. Commerce de bois de sapin. Magnifique forêt.

belette [*le-te*] n. f. (de *beau*). Petit mammifère carnassier du genre putois, qui a le corps allongé et le museau pointu.

Belette.

— ENCYCL. La belette (*putorius vulgaris*), d'un brun rougeâtre en dessus, a le ventre blanc ; en hiver, toute la robe devient blanche ou jaunâtre. Elle vit autour des lieux habités, et fait la chasse aux souris et aux taupes, mais pénètre dans les basses-cours et saigne les volailles et les lapins. On prend la belette au moyen de traquenards amorcés avec un œuf.

Belfast, v. et port d'Irlande, sur le canal du Nord ; 349.000 h. Filatures, toiles de lin et de coton. Grand commerce d'exportation.

Belfort, ch.-l. du *territoire de Belfort* (anc. Haut-Rhin), sur la Savoureuse ; 34.650 h. (*Belfortins* ou *Belfortains*). Ch. de f. E., à 443 kil. de Paris. Place forte, illustrée par la belle défense du colonel Denfert-Rochereau (1870-1871). Camp retranché. Bartholdi a perpétué le souvenir de la défense

Armes de Belfort.

BELGIQUE
Chef-lieu de province
Chef-lieu d'arrond.t admin.f
Chemin de fer
Canaux
Echelle
0 5 10 20 30 40 50 K
MER DU NORD
MANCHE
PAYS-BAS
ALLEMAGNE
PRUSSE RHÉNANE
FRANCE
ANGLETERRE
Pas de Calais
Middelburg
Flessingue
Gœs
Tholen
Rosendaal
Bergen op Zoom
Tilbourg
Eindhoven
Helmond
Venlo
Gueldern
Ramsgate
Sandwich
Deal
Douvres
Cap South Foreland
C. North Foreland
Ostende
Bruges
Eecloo
Pays de Waes
St Nicolas
Turnhout
Anvers
Roermond
Maeseyck
Eckelenz
Heinsberg
Dunkerque
Furnes
Dixmude
Gand
Termonde
Malines
Hasselt
Maestricht
Aix-la-Chapelle
Tongres
Verviers
Eupen
Liége
Seraing
Huy
Waremme
Hesbaye
Hageland
Louvain
Bruxelles
Alost
Audenarde
Courtrai
Roulers
Thielt
Ypres
Thourout
Lichtervelde
Ardoye
Hondschoote
Bergues
Gravelines
Calais
Wissant
C. Gris-Nez
Boulogne
St Omer
Hazebrouck
Arques
Aire
Merville
Lillers
Bailleul
Warneton
Comines
Menin
Werwicq
Wevelghem
Deerlyck
Moorslede
Roubaix
Tourcoing
Tournai
Lille
Armentières
Lys
Leie
Escaut
Dendre
Senne
Ath
Nivelles
Soignies
Mons
Charleroi
Namur
Dinant
Marche
Bastogne
Arlon
Neufchâteau
Virton
Montmédy
Sedan
Mézières
Rocroi
Vervins
Hirson
Laon
Saint-Quentin
Péronne
Montdidier
Amiens
Abbeville
Doullens
Arras
Béthune
Montreuil
Boulogne
Douai
Valenciennes
Cambrai
Avesnes
Maubeuge
Philippeville
Thuin
Binche
Soignies
Ardennes
Fagnes
Famenne
Condroz
Hesbaye
Hautes Fagnes
Plateau des Tailles
Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg
Meuse
Sambre
Escaut
Lys
Dendre
Senne
Oise
Somme
Aisne
Marne
Semois
Ourthe
Lesse
Vesdre
Amblève
Warche
Roer
Wurm
Canal du Nord
Canal de la Sambre à l'Oise
Canal de Mons à Condé
Canal de Charleroi à Bruxelles
Canal de Nimy à Blaton
Canal de Pommerœul à Antoing
Canal de Roubaix
Canal de la Deûle
Canal de Neuffossé
Canal de Furnes
Canal de Nieuport
Canal de Gand à Bruges
Canal de Gand à Terneuzen
Canal de Zelzate
Canal de Selzaete
Canal de Deynze
Canal de Schipdonck
Canal de Terneuzen
Canal d'Anvers à Turnhout
Canal de Dessel à Schoten
Canal de Campine
Canal de Bocholt à Herentals
Canal de Bois-le-Duc à la Meuse
Canal de Meuse et Moselle
Canal de la Meuse à la Sambre
Canal de Bossuyt à Courtrai
Canal de Roulers à Ostende
Canal de Dixmude à la Mer
Canal de Loo
Canal de Furnes à Dunkerque
Canal de Calais
Canal de Neuffossé à Aire
Canal de la Haute Deûle
Canal de la Basse Deûle
Canal de la Scarpe
Canal de la Sensée
Canal de Lens à Pont-à-Vendin
Canal de la Haute Lys
Canal de la Basse Lys
Canal de Roubaix à Wattrelos
Canal de Tourcoing à Halluin
Canal de Roubaix à Tourcoing

héroïque en sculptant un lion gigantesque adossé au rocher à pic du château. Une reproduction du *Lion de Belfort* figure à Paris sur la place Denfert-Rochereau. — Le *territoire de Belfort* a 6 cant., 106 comm., 95.420 h.; le canton a 32 comm. et 51.190 h. V. LION.

Belgica, bâtiment qui, durant les années 1898 et 1899, explora les régions antarctiques, sous le commandement d'A. de Gerlache.

Belgiojoso, famille princière italienne de Lombardie, à laquelle appartient Christine TRIVULZIO, princesse **Belgiojoso,** née et m. à Milan, héroïne et patriote italienne (1808-1871).

Belgique, Etat de l'Europe occidentale, capit. *Bruxelles.*

I. GÉOGRAPHIE. La Belgique est bornée au N. par les Pays-Bas, au N.-O. par la mer du Nord; à l'O., au S.-O. et au S. par la France; à l'E. par le grand-duché de Luxembourg et les provinces Rhénanes de la Prusse; au N.-E. par les Pays-Bas. Elle a une superficie de 29 456 kil. carr., et une population de 7 millions d'hab. (*Belges*). Sauf dans la partie sud-est, où commence l'Ardenne, elle est constituée par un pays de plaines ondulées qu'arrosent la Meuse, la Sambre, l'Escaut, la Lys, la Dyle, la Senne, etc. Les richesses du sol et du sous-sol de la Belgique sont considérables : mines de houille (Mons, Charleroi, Liège), de fer, de zinc, de plomb; carrières d'ardoise, de marbre, de pierre de taille. L'industrie est des plus actives : filatures, fabrication de dentelles, métallurgie. Un réseau très développé de canaux favorise l'essor du commerce. Sous le rapport agricole, la Belgique se divise en cinq zones : la zone des *polders* et la zone *sablonneuse,* dans la basse Belgique; la zone *limoneuse,* dans la moyenne Belgique; la zone *condrusienne* et la zone *ardennaise,* dans la haute Belgique. La Belgique se divise en 9 prov. : *Anvers, Brabant, Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Hainaut, Liége, Limbourg, Luxembourg* et *Namur,* administrées par un gouverneur, et un conseil provincial, et subdivisées en arrondissements. Aux termes de la constitution du 7 février 1831, le gouvernement de la Belgique est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif appartient au roi, qui l'exerce par l'intermédiaire de sept ministres, et le pouvoir législatif appartient collectivement au roi, à la Chambre des représentants et au Sénat. *Anvers* est la ville principale.

Armoiries de Belgique.

II. HISTOIRE. Les Belges sont cités par César comme l'un des grands peuples entre lesquels la Gaule était partagée (Gaule Belgique); ils formaient une assez vaste confédération, moitié celtique, moitié germanique. En 57 av. J.-C., après la défaite d'Arioviste, ils se liguèrent pour résister à la conquête romaine, et leur pays ne fut définitivement soumis qu'en 51. A partir du IVe siècle, la Belgique passa progressivement au pouvoir des Francs. Sous les Mérovingiens, elle fut divisée en parties inégales entre la Neustrie et l'Austrasie, et le démembrement carolingien en fit une enclave de la Lotharingie. Quand la féodalité triompha, on vit se constituer les comtés de Flandre de Hainaut, de Brabant, etc.; puis s'organisèrent les communes flamandes, avec leurs puissantes corporations et leurs milices, qui, vaincues à Bouvines, victorieuses à Courtrai (1302), furent battues à Mons-en-Puelle (1304), et succombèrent d'abord à Cassel (1328), puis avec Artevelde à la bataille de Rosebecque (1382). Peu après, les Pays-Bas (Belgique et Hollande) échurent à la maison de Bourgogne, que Philippe le Bon et Charles le Téméraire rendirent célèbre; mais en 1477 le mariage de Marie de Bourgogne et de l'archiduc Maximilien fit passer les Pays-Bas à la maison d'Autriche. L'intolérance de Philippe II et les excès du duc d'Albe eurent pour conséquence la révolte et finalement l'indépendance des sept provinces du Nord sous le nom de *Provinces-Unies* (1579), tandis que les provinces du Sud étaient définitivement rattachées à la domination espagnole. La Belgique, théâtre de nombreuses guerres sous Louis XIV, fut donnée à l'Autriche par le congrès de Rastadt (1714), que confirma sur ce point le traité d'Aix-la-Chapelle (1748). La nouvelle organisation que Joseph II voulut appliquer à la Belgique fut mal accueillie et amena une insurrection (1788-1790). De 1795 à 1815, elle fut sous la domination française; en 1815, elle fut réunie à la Hollande. La révolution de 1830 aboutit à l'indépendance de la Belgique, qui se constitua en monarchie constitutionnelle. En 1908, l'Etat indépendant du Congo est devenu colonie de la Belgique. V. CONGO. V FLAMAND (*Art*) et BRABANÇONNE.

Belgique : 1. Chasseur à pied; 2. Infanterie de ligne; 3. Grenadier; 4. Gendarme; 5. Carabinier; 6. Chasseur à cheval; 7. Artillerie à cheval; 8. Lancier.

Belgodère, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 43 kil. de Calvi, non loin de la mer; 850 h. Sériciculture. — Le cant. a 6 comm. et 3.120 h.

Belgrade, capit. de la Serbie, à 2.041 kil. S.-E. de Paris; place forte sur le Danube; 69.800 h. Armes, étoffes, objets de cuir. La ville est devenue, depuis l'amélioration du Danube aux Portes de fer, un port fluvial assez fréquenté, parce qu'il est à la tête de ligne du chemin de fer de Salonique. Belgrade eut à soutenir de nombreux sièges, et fut prise notamment par Soliman le Magnifique (1512), par le prince Eugène (1717), par les Autrichiens (1789).

Belgrand (Eugène), ingénieur français, né à Ervy (Aube), m. à Paris (1810-1878); auteur de travaux sur l'assainissement et l'alimentation en eau potable de Paris.

Belgrave, v. d'Angleterre (Leicester), sur la Soar; 12.000 h. Bonneterie.

Bélial, idole des Phéniciens. Ce mot, qui, en hébreu, signifie *inutile, mauvais,* est celui qu'emploie l'Ancien Testament pour désigner le génie du mal, le chef des démons. Le nom de *Bélial* revient souvent sous la plume des écrivains sacrés : leurs ennemis sont des *fils de Bélial;* pour eux, le *culte de Bélial* est le culte des démons, du roi des enfers.

Bélier.

bélier [*li-é*] n. m. (du flam. *belle,* clochette). Mâle non émasculé de la brebis. Ancienne machine de guerre pour battre ou renverser les murailles, les portes des villes assiégées. Navire cuirassé. *Bélier hydraulique,* machine à élever l'eau.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Le bélier est apte à la reproduction de 18 mois à 5 ou 6 ans. Il doit présenter les caractères de sa race telle qu'on peut la concevoir, modifiée par une culture intelligente, c'est-à-dire squelette réduit, les gigots développés, les membres assez courts; la laine longue et fine autant que la race le permet. Le bélier doit être vigoureux et sain, avoir le dos et les reins larges, la poitrine profonde, des testicules bien développés, l'œil vif, les veines de l'œil d'un rouge clair, la croupe très résistante. La première année de lutte, on ne lui donne que 30 à 40 brebis; entre 2 et 5 ans, de 50 à 60.

Bélier de guerre.

— *Art milit.* Le bélier se composait d'une forte poutre terminée à l'une de ses extrémités par une tête de bélier en fer, et suspendue à une charpente supérieure par des cordages ou des chaînes, ou montée sur des coulisses. La machine et les hommes qui la manœuvraient étaient ordinairement protégés par une charpente.

— *Techn.* Le bélier hydraulique, inventé par Montgolfier en 1796, utilise le choc de l'eau dans une conduite (*coup de bélier*) pour forcer une partie de la masse liquide à remonter à une hauteur plus considérable que la hauteur de chute. Cet appareil, perfectionné par Ballée, est employé comme compresseur d'air ou à l'épuisement de fouilles.

Bélier, constellation de l'hémisphère boréal et l'un des douze signes du Zodiaque qui correspond au mois de mars.

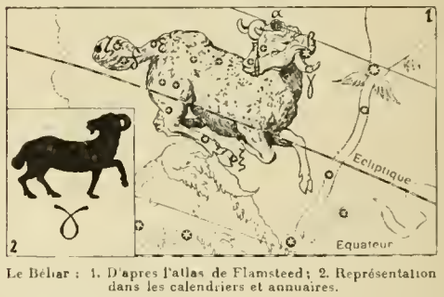

Le Bélier : 1. D'après l'atlas de Flamsteed; 2. Représentation dans les calendriers et annuaires.

bêlière ou, selon l'Acad., **bélière** n. f. (du flam. *bell,* cloche). Sonnette attachée au cou du bélier qui conduit un troupeau. Anneau qui supporte le battant d'une cloche. Anneau mobile de suspension en général. Morceau de cuir servant à accrocher le sabre au ceinturon.

Béliet, comm. de la Gironde, arr. et à 15 kil. de Bordeaux; 1.430 h. Hauts fourneaux et forges; construct ons mécaniques.

Belin, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 42 kil. de Bordeaux, sur la Leyre; 1.710 h. (*Belinois*). — Le cant. a 6 comm. et 9.670 h.

Bélisaire [*zè-re*], général byzantin, né vers 495, m. en 565. Sous Justinien, il apaisa la sédition Nika, et vainquit les Perses, les Vandales, les Ostrogoths et repoussa les Huns. Il fut pourtant disgracié à plusieurs reprises, mais il était toujours rappelé lorsque les malheurs de l'empire rendaient utile son concours. Une tradition, aujourd'hui reconnue fausse, veut qu'il ait été même privé de la vue et réduit à mendier. Aussi le nom de Bélisaire est-il employé pour désigner un pauvre aveugle ayant quelque chose de noble, de distingué dans les manières :

Jusque sous ses haillons desséchés et poudreux,
Effiangés par le temps, gardé par la misère,
L'Arabe qui mendie a l'air d'un « Bélisaire ».
BARTHÉLEMY.

Bélisaire mendiant a inspiré de nombreux artistes : Van Dyck, Salvator Rosa, David, Gérard, etc.

Bélise, personnage des *Femmes savantes,* de Molière; elle forme, avec Armande et Philaminte, un trio de précieuses dont le nom a passé en proverbe.

bélître ou, d'après l'Acad., **belître** n. m. (de l'all. *bettler,* mendiant). Homme de rien, coquin, gueux, cuistre : *c'est un franc bélître.*

Bell (Charles), physiologiste écossais, né à Edimbourg, m. près de Worcester (1774-1842). Il a découvert la distinction entre les nerfs sensitifs et les nerfs moteurs.

Bell (André), Ecossais, né à Saint-Andrews, m. à Cheltenham (1753-1832), qui introduisit en Europe la méthode de l'enseignement mutuel, qu'il avait vu pratiquer aux Indes.

Bell (Graham), physicien américain, un des inventeurs du téléphone, né à Edimbourg en 1847.

Bella (Stefano della), graveur italien, né et m. à Florence (1610-1664).

Bellac [*bèl-lak*], ch.-l. d'arr. (Haute-Vienne); 4.520 h. (*Bellachons*). Ch. de f. Orl., à 39 kil. de Limoges. Tanneries. — L'arr. a 8 cant., 65 comm., 81.720 h.; le cant. a 6 comm. et 10.850 h.

Armes de Bellac.

belladone [*bèl-la*] n. f. (ital. *belladona;* de *bella,* belle, et *donna,* dame). Plante vénéneuse, de la famille des solanées, appelée vulgairement *belle-dame* et employée en médecine : *les fruits de la belladone ressemblent aux cerises et renferment un poison violent.*

— ENCYCL. La belladone est très commune dans les pays chauds et tempérés; elle croit sur les

montagnes, le long des haies, des murs, dans les taillis. C'est une plante vivace pouvant atteindre 1m,50 qui fleurit à la fin de juin; toutes les parties de la belladone, surtout les baies, contiennent un poison violent, l'*atropine*. On l'utilise en médecine sous forme de poudre, teinture, alcoolature et sirop, comme calmant antispasmodique.

Belladone : a, coupe du fruit; b, graine.

bella matribus detestata, expression d'Horace (*Odes*, I, 1, 23-25), qui signifie *les guerres dont les mères ont horreur*, et qui a son reflet dans ce vers de A. Barbier, à propos de la colonne Vendôme (Paris) :

Ce bronze que jamais ne regardent les mères.

Bellangé (Hippolyte), peintre de batailles et graveur lithographe français, né et m. à Paris (1800-1866). Il a retracé avec un souci minutieux du détail les victoires de la République et de l'Empire.

Bellarmin (le cardinal Robert), théologien de l'ordre des jésuites, né à Montepulciano (Toscane) [1542-1621]. Bellarmin fut légat de Sixte-Quint en France et séjourna dans Paris assiégé par Henri III et Henri IV. Il fut le premier controversiste de son temps.

Bellart [*lar*] (Nicolas-François **de**), procureur général à Paris sous la Restauration, né et m. à Paris (1761-1826). Il se signala par sa sévérité dans la répression des délits de presse et mouvements libéraux.

Bellary, v. de l'Inde anglaise, présid. de Madras; 53.000 h.

bellâtre [*bè-lâ-tre*] n. et adj. Qui a une beauté fade, sans expression, ou qui a des prétentions à la beauté : *un, une bellâtre*.

Bella-Vista, v. de la république Argentine (prov. de Corrientes), sur le rio de Parana; 8.000 h.

Bellay (Du), *Biogr.* V. DU BELLAY.

Belle au bois dormant (*la*), conte de Perrault. Une fée ayant été oubliée au baptême d'une princesse, celle-ci est condamnée à dormir cent ans. Réveillée, puis épousée par un beau prince, elle a deux enfants : *Aurore* et *Jour*, et est heureuse malgré une méchante belle-mère.

Belle aux cheveux d'or (*la*), conte de Mme d'Aulnoy. Une belle princesse, pour consentir à épouser un roi, soumet l'ambassadeur de celui-ci, *Avenant*, à de terribles épreuves. Il sort vainqueur de toutes, grâce à la reconnaissance d'une carpe, d'un corbeau, d'un hibou et du petit chien *Cabriole*, et c'est Avenant que la princesse épouse.

Belle et la Bête (*la*), conte de Mme Leprince de Beaumont. Un marchand imprudent est obligé de livrer une de ses filles à un monstre horrible. Mais le monstre aime la jeune fille, qui finit par l'aimer aussi, à cause de sa bonté. Cet amour fait reprendre au monstre sa forme de prince, dont une méchante fée l'avait privé jadis, et ils s'épousent.

Belle Gabrielle (*la*), roman d'Aug. Maquet (1855); l'action se déroule aux premières années du règne de Henri IV. Ce roman est suivi d'un second ayant pour titre *la Maison du baigneur*.

La Belle Jardinière, d'après Raphaël.

Belle Hélène (*la*), opéra bouffe en trois actes, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach; parodie amusante de la mythologie grecque, musique joyeuse et vive (1864).

Belle Jardinière (*la*), tableau de Raphaël, au Louvre; joli groupe, madone gracieuse et candide.

belle-angevine n. f. Variété de poire remarquable par sa taille et son poids (qui peut atteindre 2 kilogr.), mais dont la chair est sans grande saveur. Pl. des *belles-angevines*.

Remi Belleau.

Belleau [*bè-lô*] Remi), né à Nogent-le-Rotrou, m. à Paris (1528-1577); un des sept poètes de la *Pléiade*, élégant et gracieux, auteur de la *Bergerie* (v. ce mot), des *Amours et nouveaux échanges* (métamorphoses) *des pierres précieuses*. Ronsard appelait Belleau le *peintre de la nature*.

Bellecour (Gilles COLSON, dit), célèbre comédien français, né et m. à Paris (1725-1778).

belle-dame [*bè-le*] n. f. Nom vulgaire de l'arroche et de la belladone. Papillon, vanesse du chardon. Pl. des *belles-dames*.

belle-de-jour n. f. Nom vulgaire du convolvulus, dont la fleur ne s'épanouit que le jour. Pl. des *belles-de-jour*. V. CONVOLVULUS.

belle-de-nuit n. f. Nom vulgaire des mirabilis, dont les fleurs ne s'épanouissent que la nuit. Pl. des *belles-de-nuit*.

belle-d'onze-heures n. f. Espèce d'ornithogale dont les fleurs s'épanouissent vers onze heures du matin. Pl. des *belles-d'onze-heures*.

belle-d'un-jour n. f. Nom vulgaire de l'asphodèle et de l'hémerocalle. Pl. des *belles-d'un-jour*.

bellée [*bé-lé*] n. f. Pêche qui se pratique au moyen d'une cordelette maintenue à fleur d'eau par des flotteurs et portant de distance en distance des empiles garnies d'un hameçon, qui, seules, sont immergées.

belle-face adj. Se dit d'un cheval dont la face (front et chanfrein) est couverte d'une large tache blanche : *le cheval peut être belle-face ou demi-belle-face*.

belle-fille n. f. Femme du fils. Celle dont on a épousé le père ou la mère. Pl. des *belles-filles*.

belle-fleur n. m. Variété de pomme. Pl. des *belles-fleurs*.

Bellefonds [*fon*] (maréchal Bernardin **de**), homme de guerre et diplomate français (1630-1694).

Bellefontaine, comm. des Vosges, arr. et à 14 kil. de Remiremont; 1.570 h.

Bellegambe [*ghan-be*] (Jean), peintre flamand, né et mort à Douai (1470-vers 1540). Ses contemporains l'avaient surnommé *le Maître des couleurs*.

Bellegarde, comm. de l'Ain, arr. et à 26 kil. de Nantua, au confluent du Rhône et de la Valserine; 3.280 h. Asphalte. Perte du Rhône.

Bellegarde-en-Forez, comm. de la Loire, arr. et à 21 kil. de Montbrison; 1.500 h.

Bellegarde, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 23 kil. de Montargis, sur le Fessard, affl. du Loing; 1.180 h. — Le cant. a 12 comm. et 6.970 h.

Bellegarde, comm. du Gard, arr. et à 15 kil. de Nîmes; 2.670 hab. Distillerie.

Bellegarde, fort des Pyrénées-Orientales, près de la frontière d'Espagne, à 10 kil. de Céret. Pris en 1794 par Dugommier.

Bellegarde (de SAINT-LARY **de**), un des favoris de Henri III. Il devint maréchal de France, fut disgracié et mourut en 1579. — ROGER, de la même famille, fut comblé de faveurs par Henri IV, qu'il avait vaillamment servi (1562-1646).

Bellegarde (Henri **de**), général autrichien, né à Dresde, mort à Vienne. Il combattit Napoléon en Italie et en Autriche (1756-1845).

Bellegarde-en-Marche, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 12 kil. d'Aubusson; 600 h. — Le cant. a 9 c. et 8.730 h.

Belleghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai); 3.240 h.

Belle-Ile, île de l'océan Atlantique. La principale localité de l'île, *Palais*, est le chef-lieu du cant. de Belle-Ile, arr. de Lorient (Morbihan). Forteresse qui servit de lieu de déportation pour les détenus politiques, de 1848 à 1852. — Le cant. a 4 comm. et 9.700 h. (*Bellilois*).

Belle-Isle (DÉTROIT DE), bras de mer qui sépare le Labrador du nord de l'île de Terre-Neuve.

Belle-Isle (Charles FOUQUET **de**), maréchal de France, né à Villefranche (Aveyron), m. à Versailles (1684-1761); petit-fils de Fouquet. Il s'illustra en 1742 par l'admirable retraite de Prague et fut appelé au ministère de la guerre en 1758.

Belle-Isle (*hôtel de*), résidence historique de la famille de ce nom, entre la rue de Lille et le quai d'Orsay, à Paris, construite au XVIIIe siècle par Bruant. C'est aujourd'hui le siège de la Caisse des dépôts et consignations.

Belle-Isle (*Mlle de*), drame en cinq actes, en prose, par A. Dumas père (1835), sa meilleure pièce. Intrigue habilement machinée, dialogue pétillant d'esprit.

Belle-Isle-en-Terre, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 20 kil. de Guingamp; 1.870 h Ch. de f. O. Fer. — Le cant. a 7 comm. et 12.940 h.

Bellem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand); 2.030 h.

belle-maman n. f. V. BELLE-MÈRE.

Bellême, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 18 kil. de Mortagne, sur la Même, affl. de l'Huisne; 2.340 h. (*Bellémois*). Dolmens. — Le cant. a 15 comm. et 9.050 h.

bellement [*bè-le-man*] adv. Avec gentillesse; avec charme. Doucement, avec modération.

belle-mère n. f. Mère du mari ou de la femme. Par rapport aux enfants, celle qui a épousé leur père. Pl. des *belles-mères*. (On dit aussi *fam.* BELLE-MAMAN. Pl. des *belles-mamans*.)

Bellenaves, comm. de l'Allier, arr. et à 19 kil. de Gannat, sur un affl. de la Bouble; 2.170 h. Ch. de f. Orl. Marbre, chaux.

Bellencombre [*bè-lan-kon-bre*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 27 kil. de Dieppe, sur la Varenne, affl. de l'Arques; 700 h. — Le cant. a 15 comm. et 6.660 h.

belle-petite-fille n. f. Fille d'un beau-fils ou d'une belle-fille. Pl. des *belles-petites-filles*.

Bellerive-sur-Allier, comm. de l'Allier, arr. et à 16 kil. de Gannat; 2.100 h.

Bellérophon, héros mythologique, fils de Glaucus et petit-fils de Sisyphe. Ayant tué Bellérus, son frère, sans le connaître, il s'expatria et se retira à la cour de Prœtos, roi d'Argos. Ce prince, jaloux de son hôte et ne voulant point violer les lois de l'hospitalité, envoya le héros à Iobatès, son beau-frère, roi de Lycie, après avoir remis à Bellérophon des tablettes où était gravé, en signes mystérieux, l'ordre de lui donner la mort. Iobatès lui ordonna de combattre la Chimère, persuadé qu'il succomberait dans cette lutte; mais, monté sur Pégase, Bellérophon tua le monstre, épousa la fille du roi de Lycie et lui succéda. — L'expression *lettres de Bellérophon* sert à désigner des lettres écrites contre ceux mêmes qui sont chargés de les porter, ou simplement une recommandation trompeuse.

Bellerose, comédien français, mort en 1670. Il dirigea la troupe de l'hôtel de Bourgogne et fut l'un des meilleurs acteurs de son temps.

Belle-Rose, par A. Achard, roman de cape et d'épée; un des modèles du genre (1847).

belles-lettres [*lè-tre*] n. f. pl. Nom donné spécialement à la grammaire, à l'éloquence et à la poésie.

belle-sœur n. f. Celle dont on a épousé le frère ou la sœur. Femme du frère. Femme du beau-frère. Pl. des *belles-sœurs*.

Bellevaux [*vô*], comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 22 kil. de Thonon; 1.650 h.

Belleville, faubourg de Paris, anc. comm réunie à la capitale depuis 1860. (Hab. *Bellevillois*.)

Belleville, comm. de la Meuse, arr. et à 2 kil. de Verdun-sur-Meuse; 1.650 h. Pyrites de cuivre.

Belleville, ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 14 kil. de Villefranche; 3.120 h. (*Bellevillois*). Ch. de f. P.-L.-M. Toiles, vins. — Le cant. a 13 c. et 14.650 h.

Belleville-sur-Vie, comm. de la Vendée, arr. et à 12 kil. de La Roche-sur-Yon; 1.210 h.

Bellevue [*vû*], localité de Seine-et-Oise, comm. de Meudon, arr. et à 7 kil. de Versailles, au-dessus de la Seine, d'où l'on jouit d'une vue magnifique; beau château construit en 1748 pour Mme de Pompadour, aujourd'hui détruit; 4.600 h. Ch. de f. O. Nombreuses villas.

Bellevue-la-Montagne, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 25 kil. du Puy; 1.540 h.

Belley [*bé-lè*], anc. capit. du *Bugey*, ch.-l. d'arr. (Ain); 5.710 h. (*Belleysans*.) Ch. de f. P.-L.-M., à 74 kil. de Bourg. Evêché. Pierres lithographiques. Patrie de Brillat-Savarin. — L'arrond. a 9 cant., 116 comm., 75.150 h.; le cant. a 24 comm. et 16.000 h.

Armes de Belley.

Belleyme (Louis-Marie **de**), jurisconsulte et magistrat français, né à Paris (1787-1862).

Belleysan, anne, habitant ou originaire de Belley (Ain) : *les Belleysans*. Adjectiv. : *produits belleysans*.

Belliard [*ar*] (Augustin-Daniel), général français, né à Fontenay-le-Comte, m. à Bruxelles (1769-1832). Il se distingua dans les guerres de l'Empire, fut pair de France et ambassadeur à Bruxelles sous la Restauration.

Bellicourt, comm. de l'Aisne, arr. et à 13 kil de Saint-Quentin; 1.200 h. Sucreries.

Bellièvre (Claude **de**), magistrat et archéologue français, né et m. à Paris (1487-1577).

Bellièvre (Pompone **de**), né à Lyon, m. à Paris (1529-1607). Il fut surintendant des finances sous Henri III, chancelier de France sous Henri IV. — Divers autres membres de cette famille ont rempli d'importantes fonctions dans la magistrature.

Bellifontain, e [*fon-tin, è-ne*], habitant ou originaire de Fontainebleau : *les Bellifontains*. Adjectiv. : *population bellifontaine*.

belligérance [*bèl-li*] n. f. Etat, qualité de belligérant.

belligérant [*bèl-li-jé-ran*], **e** adj. et n. (du lat *bellum*, guerre, et *gerere*, faire). Qui fait la guerre régulièrement comme soldat, par opposition aux corps francs, corsaires, etc. Qui est en guerre, par opposition aux *neutres* : *puissances belligérantes; les belligérants. Fam.* Gens en querelle.

belligérer v. n. (de *belligérant*). Faire la guerre. (Peu us.)

Belligné, comm. de la Loire-Inférieure, arr et à 18 kil. d'Ancenis; 1 910 h.

Bellini, nom d'une illustre famille de peintres vénitiens, dont les plus remarquables sont : JACOPO, né à Venise (1400-1464), et ses deux fils, GENTILE, né et m. à Venise, qui séjourna à Constantinople (1421-1501), et GIOVANNI, plus connu en France sous le nom de *Jean Bellini*, né à Venise, un des plus purs coloristes de l'école vénitienne (1426-1516).

Vincent Bellini.

Bellini (Laurent), célèbre anatomiste italien, né à Florence (1643-1704), qui fut médecin de Clément XI.

Bellini (Vincent), célèbre compositeur de musique, né à Catane, m. à Puteaux (1801-1835). Ses chefs-d'œuvre, qui valent surtout par la pureté de la mélodie et le sentiment dramatique, sont *la Somnambula*, *Norma*, *les Puritains*, *le Pirate*, *Zaïre*, etc.

Bellinzona, v. de Suisse, ch.-l. du c. du Tessin, sur le Tessin; 5.000 h. Commerce de transit très actif; filature, chapelleries.

belliqueux, euse [*bèl-li-keû, eu-ze*] adj. lat *bellicosus*; de *bellum*, guerre). Guerrier, martial. Qui aime la guerre : *homme belliqueux*. Qui marque cet amour : *air belliqueux*. ANT. **Pacifique, paisible.**

bellis [*bèl-liss*] n. f. Nom scientifique du genre pâquerette ou petite marguerite.

bellissime [*bèl-li-si-me*] adj. (superl. de *bel* d'après l'ital. *bellissimo*). *Fam.* Très beau.

Bellmann (Charles-Michel), poète scandinave, né et m. à Stockholm (1740-1795); surnommé *l'Anacréon de la Suède*.

bellochin [*bel*] n. m. Cépage noir, cultivé dans les environs de Chambéry.

bellon [*bèl*] n. m. Nom donné aux coliques saturniques, dans les mines de plomb.

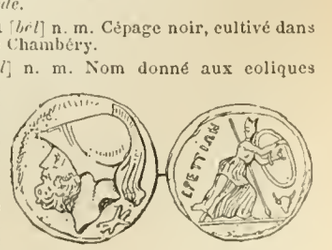

Mars et Bellone.

Bellone, déesse de la guerre, chez les Romains. Le nom de *Bellone* appartient à la poésie et entre dans certaines périphrases, comme : *les champs de Bellone*, les champs de bataille; *les fureurs de Bellone*, fureur qui anime les soldats au combat.

Bellot [*bèl-lo*] (Joseph-René), marin français, né à Paris, m. dans les glaces polaires, victime du

dévouement qui le poussa à la recherche de sir John Franklin (1826-1853).

bellot, otte [*bè-lo, o-te*] adj. Petit et joli, mignon : *enfant bellot*. Bellâtre : *un petit homme bellot*. N. Terme d'affection : *ma petite bellote*.

bellote [*bèl*] n. f. Chêne d'Espagne et d'Algérie, dont le gland doux sert à la falsification du café.

Bellou-en-Houlme, comm. de l'Orne, arr. et à 20 kil. de Domfront ; 1.730 h. Tourbières.

Bellovaques (les), puissante tribu de la Gaule Belgique, dans le Beauvaisis. Elle résista énergiquement à Labiénus et à César. — Un *Bellovaque*.

Bellovèse, chef gaulois, neveu d'Ambigat, roi des Bituriges. Il franchit les Alpes et s'établit avec ses tribus dans la vallée du Pô, qui prit le nom de Gaule cisalpine (v^e^ ou vi^e^ s. av. J.-C.).

Belloy (cardinal Jean-Baptiste de), archevêque de Paris, né à Morangles (Oise), m. à Paris [1709-1808].

Belloy (Pierre-Laurent Buirette, dit de), poète français, né à Saint-Flour, m. à Paris (1727-1775) ; auteur du *Siège de Calais*, tragédie patriotique.

belluaire [*bèl-lu-è-re*] n. m. (du lat. *bellua*, bête féroce). *Antiq. rom.* Celui qui domptait les bêtes féroces, ou combattait contre elles dans le cirque. Auj. Celui qui dompte les bêtes féroces.

Bellune, v. forte d'Italie (Vénétie), sur la Piave, affl. de l'Adriatique ; 16.000 h. Masséna y vainquit les Autrichiens, le 13 mars 1797.

Bellune (duc de). V. Victor.

Belmez, v. d'Espagne (prov. de Cordoue), sur le Guadiato ; 12.000 h. Mines de houille.

Belmont [*mon*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 25 kil. de Saint-Affrique, sur la Rance, affl. du Tarn ; 1.330 h. — Le cant. a 6 comm. et 5.710 h.

Belmont, ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 38 kil. de Roanne ; 3.110 h. Soie, lin. — Le cant. a 9 comm. et 11.070 h.

Belmontet (Louis), poète dramatique et homme politique français, né à Montauban, m. à Paris (1799-1879). Il composa, avec Al. Soumet la tragédie : *une Fête sous Néron*.

belneau [*nô*] n. m. Sorte de tombereau pour le transport du fumier.

béloce n. f. Fruit du prunier sauvage, dit *bélocier*.

Belœil, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 2.700 h. Brasseries, toiles.

Belon (Pierre), naturaliste français, né près du Mans, assassiné par des voleurs dans le bois de Boulogne (1517-1564). Il ouvrit la voie à l'anatomie comparée.

P. Belon.

belossard [*lo-sar*] n. m. Cépage rouge cultivé dans l'Ain et dont les fruits sont aussi consommés comme raisins de table.

bélostome [*los-to-me*] n. m. (du gr. *belos*, dard, et *stoma*, bouche). Genre d'insectes coléoptères des régions tropicales, appelés aussi *nèpes*.

Belot [*lo*] (Adolphe), romancier et auteur dramatique français, né à La Pointe-à-Pitre, m. à Paris (1829-1890) ; auteur de *Mademoiselle Giraud ma femme*, et, avec Villetard, du *Testament de César Girodot*.

bélouga ou **béluga** n. m. Cétacé de la famille des delphinidés, comprenant de grands dauphins des mers boréales.

Béloutchistan ou **Baloutchistan,** pays d'Asie, à l'E. de la Perse ; contrée montagneuse et sauvage, où errent des tribus nomades de pasteurs ; superf. 275 000 kil. carr. ; pop. 400.000 h. (*Béloutches* ou *Batoutches*). Capit. *Kélat*. — Forme un kanat dont le souverain est en réalité vassal des Anglais.

Belp, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.350 h. Fabrique de drap ; ciment.

Belpasso, v. d'Italie (Sicile, prov. de Catane), 7.800 h. Vins.

Belpech [*pèch*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 32 kil. de Castelnaudary, sur la Vixiège, affl. du Grand Hers ; 1.760 h. — Le cant. a 12 comm. et 4.550 h.

Belphégor, idole des Moabites, des Ammonites et des Madianites, qui, dans la théologie syrienne, symbolisait, croit-on, le soleil. Les Israélites lui rendirent parfois hommage.

Belphégor, nouvelle de Machiavel, satire violente contre les femmes.

Belrupt, comm. de la Meuse, arr. et à 5 kilom. de Verdun ; 1.230 h.

Belsunce [*zun-se*] **de Castelmoron** (François de), évêque de Marseille, né à la Force (Périgord), m. à Marseille (1671-1755). Il montra une charité héroïque pendant la peste de 1720-1721.

Belvédère.

Belt (Grand- et Petit-), nom de deux détroits, le premier entre les îles de Fionie et Seeland, le second entre la Fionie et le Jutland. Ils réunissent la mer Baltique à la mer du Nord par le Cattégat et le Skager-Rak. La navigation y est dangereuse et malaisée.

Beltrame, personnage de l'ancienne comédie italienne, ayant quelque analogie avec Pantalon, mais moins naïf et moins ridicule que lui.

Bélus [*lus*], chef légendaire assyrien, père de Ninus.

Belvédère, comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 54 kil. de Nice ; 1.160 h. Plomb argentifère. Essences.

belvédère ou **belvéder** [*bèl-vé-dèr*] n. m. (ital *belvedere*). Petit pavillon ou terrasse au sommet d'un édifice.

Belvédère (*musée du*), célèbre musée de Rome, au Vatican. — Le même nom est donné à un château de Vienne où se trouvait une remarquable galerie de peinture transportée depuis au *Musée artistique et historique*.

Belvès [*vèss*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 33 kil. de Sarlat, sur la Noze, affl. de la Dordogne ; 1.860 h. (*Belvézois*). Ch. de f. Orl. Distilleries, minoteries. — Le cant. a 15 comm. et 6.560 h.

Belz, ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 25 kil. de Lorient ; 3.190 h. Port sur l'estuaire de l'Etel. — Le cant. a 5 comm. et 11.370 h.

Belzébuth, nom d'un démon, considéré comme le chef des esprits malins dans le Nouveau Testament.

Belzoni (Jean-Baptiste), savant voyageur italien, né à Padoue, m. à Gato (1778-1823). Il se consacra à l'étude des antiquités égyptiennes.

Bem (Joseph), général polonais, né à Tarnow, m. à Alep (1795-1850). Il se distingua contre les Autrichiens et les Russes, pendant l'insurrection hongroise de 1849.

bêma n. m. Antiq. gr. Tribune des orateurs. Avant-scène d'un théâtre.

bembex [*bin-bèkss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant des guêpes d'assez grande taille, communes en France.

bembidion [*bin* n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant de nombreuses espèces de carabes qui vivent au bord des eaux dans les régions froides et tempérées.

Bembo.

Bembo [*bin*] (Pierre), cardinal italien, célèbre comme protecteur des lettres et comme érudit, né à Venise, m. à Rome (1470-1547). Ecrivain plein de grâce et de goût, il fut le restaurateur de la pure latinité de Cicéron. On lui doit une *Histoire de Venise*, des poésies latines et italiennes.

bémol n. m. *Mus.* Signe qui baisse la note d'un demi-ton. (Le double bémol baisse d'un demi-ton une note déjà bémolisée.) Adjectiv. Se dit de la note ainsi abaissée : *si bémol*.

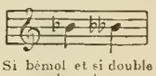

Si bémol et si double bémol.

— Encycl. Les bémols se posent à la clef de quarte en quarte en montant, ou de quinte en quinte en descendant, en commençant par le *si*. Pour connaître dans quel ton est écrit un morceau qui a des bémols à la clef, on compte une quarte au-dessous du dernier bémol, et l'on a ainsi la tonique du ton majeur.

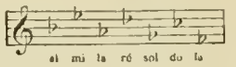

Ordre des bémols.

bémoliser [*zé*] v. a. Marquer une note d'un bémol ou armer la clef de bémols.

ben [*bèn*] n. m. Nom des graines du moringa, dont on extrait une huile dite *huile de ben*.

ben [*bèn*], mot arabe signif. *fils*. V. Béni.

ben adv. ital., signif. *bien* et usité en musique.

bénace n. f. Sorte de charrue employée en Touraine.

Benadad, nom de trois rois de Syrie qui résidèrent à Damas (xe s. av. J.-C.).

Ben-Ahin, comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 2.730 h.

Benalcazar (Sébastien de), aventurier espagnol, un des conquérants de l'Amérique du Sud, né à Benalcaz, m. dans le Popayan (1495-1550).

bénar n. m. Gros chariot à quatre roues, employé au transport des céréales et des betteraves.

bénarde n. f. (de *Bernard*). Serrure à clef non forée, et qui s'ouvre des deux côtés. Adjectiv. : *serrure bénarde*.

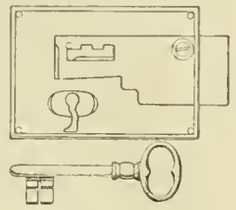

Bénarde (clef et serrure).

Bénarès [*rèss*], v. de l'Inde anglaise, sur le Gange ; 209.400 h. Ville sacrée des Hindous, siège principal de la littérature brahmanique.

bénate n. f. Caisse d'osier, en usage dans les salines.

bénaton n. m. Sorte de grand panier d'osier.

Benda [*bin*], famille de musiciens, compositeurs et violonistes, qui firent partie de la chapelle du roi de Prusse, nés en Bohême dans le XVIIIe siècle.

Bendemann (Edouard), peintre d'histoire allemand, correct et élégant, né à Berlin, m. à Dusseldorf (1811-1889).

Bender [*bin-dèr*], v. de la Russie d'Europe, remarquable par le siège qu'y soutint Charles XII contre les Turcs, après sa défaite de Poltava ; 32.000 h.

Bender-Abbassi ou **Goumroun,** v. et port de Perse, sur la mer d'Oman ; 8.000 h.

bene [*bé-né*] adv. (mot lat.). *Fam.* Bien. *Nota bene* (N. B.), remarquez bien.

Benedek (Louis de), général autrichien, né à Œdenbourg, mort à Gratz (1804-1881) ; il perdit en 1866 la bataille de Sadowa.

Beneden (Pierre-Joseph van), zoologiste belge, né à Malines (1809-1894). On lui doit un excellent ouvrage sur *les Parasites et commensaux de l'homme et des animaux*.

Benedetti (Vincent), diplomate français, né à Bastia, m. à Paris (1817-1900). Il représentait la France à Berlin, lors de la déclaration de guerre en 1870.

bénédicité n. m. Prière catholique latine, qui se fait avant le repas et dont le premier mot est *benedicite*, bénissez. Pl. des *bénédicités*.

Bénédicité (*le*), tableau de Le Brun ; composition expressive, mais au coloris terne et sans vigueur. — Tableau de Chardin (1740), au Louvre ; sujet traité avec naturel et bonhommie. — Tableau de Brion (1861) ; scène rustique solidement peinte.

bénédictin, e n. Religieux, religieuse de l'ordre fondé par saint Benoît. *Fam.* Personne très laborieuse, d'une science profonde. *Travail de bénédictin*, très long et qui exige de l'érudition.

— Encycl. L'ordre des bénédictins fut fondé par saint Benoît en 529. Le célèbre monastère du Mont-Cassin (Italie) fut le berceau de cette congrégation, dont la règle se substitua bientôt à toutes les autres. Cet ordre a compté parmi ses membres une foule de savants laborieux et modestes, et rendu d'immenses services aux lettres et aux sciences. Ce sont les seuls érudits du moyen âge ; ce sont eux qui ont transcrit, et par là conservé pour la postérité la plupart des chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome. Une réforme générale de l'ordre fut accomplie vers 910 par la fondation de l'abbaye de Cluny. Du tronc bénédictin sortirent alors plusieurs branches : cisterciens (d'où sortirent à leur tour les trappistes, feuillants, etc.), camaldules, chartreux, célestins, etc. A l'ordre des bénédictins appartenait la célèbre congrégation française de Saint-Maur, qui avait son siège principal à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qui a produit des érudits tels que Mabillon, Luc d'Achéry, Montfaucon, Vaissète, et des œuvres comme la *Gallia christiana*, l'*Histoire littéraire de la France* et de nombreuses histoires provinciales. Détruit par la Révolution, l'ordre fut restauré en France par dom Guéranger (1837) ; il compta les trois abbayes de Solesmes, Ligugé, Marseille. Il fut désorganisé par les décrets de 1880.

Bénédictin.

Les bénédictines font remonter leur institution à sainte Scolastique, sœur jumelle de saint Benoît ; elles suivaient la règle de saint Benoît adoucie, et subirent aussi différentes réformes.

Bénédictine.

bénédiction [*dik-si-on*] n. f. (du lat. *bene*, bien, et *dicere*, supin *dictum*, dire). Action d'un ministre d'une religion qui appelle, par un rit, la protection divine sur quelqu'un ou sur quelque chose : *la bénédiction d'une cloche*. Témoignage de reconnaissance : *méritez les bénédictions des malheureux*. Estime, affection universelle : *mémoire en bénédiction*. Souhaits solennels prononcés par une personne vénérable : *la bénédiction d'une mère, d'un vieillard, d'un mourant*. *Retig.* Etat, caractère de sainteté : *maison, enfant de bénédiction*. Cérémonie religieuse où le prêtre bénit les fidèles, souvent en élevant le saint sacrement : *aller à la bénédiction. Bénédiction urbi et orbi*, bénédiction solennelle que le pape donne du haut du Vatican, à la ville de Rome et à l'univers, le jeudi saint, le jour de Pâques et le jour de l'Ascension. *Bénédiction nuptiale*, cérémonie du mariage religieux. *C'est une bénédiction*, c'est le succès, l'abondance, comme par une faveur spéciale du ciel. Ant. **Malédiction.**

Bénédiction des blés (*la*), tableau de Jules Breton (1857), musée du Luxembourg ; scène rustique, traitée avec beaucoup de charme.

Bénedix [*dikss*] (Julien), acteur, conteur et écrivain dramatique allemand, né et mort à Leipzig (1811-1873) ; auteur des *Contes populaires allemands* ; de *Tête moussue*, comédie, etc.

bénef [*nèf'*] n. m. *Pop.* Abréviation du mot *bénéfice*.

bénéfice n. m. (lat. *beneficium* ; de *bene*, bien, et *facere*, faire). Gain, profit : *réaliser de beaux bénéfices. Bénéfice brut*, sans déduction des frais, par opposition à *bénéfice net*, frais déduits. Avantage, privilège : *compter sur le bénéfice du temps, des événements*. Concession d'une terre ou d'un office à charge de certains services. (V. Féodalité.) *Sous bénéfice d'inventaire*, se dit pour exprimer qu'avant d'accepter une succession, on se réserve de vérifier ses charges, et, *au fig.*, pour exprimer qu'avant d'admettre une opinion, un fait, etc., on se réserve de les vérifier. Prov. : **Les chevaux courent les bénéfices et les ânes les attrapent**, ce n'est pas toujours le mérite qui est récompensé. Ant. **Perte, préjudice.**

— Encycl. *Dr. Bénéfice d'inventaire*. Ce mode d'acceptation des successions permet à l'héritier de ne supporter les charges de la succession que jusqu'à concurrence de l'actif, au lieu d'être tenu personnellement de toutes les dettes, comme dans le cas d'acceptation pure et simple. L'héritier bénéficiaire jouit de l'avantage de ne pas confondre ses biens personnels avec ceux de la succession, contre laquelle il conserve même le droit de faire valoir ses propres créances. Il peut même se décharger du payement des dettes, en abandonnant tous les biens aux créanciers et aux légataires.

La déclaration d'un héritier, qu'il entend ne prendre cette qualité que sous bénéfice d'inventaire, doit

Le Bénédicité, d'après Brion.

être faite au greffe du tribunal de première instance dans l'arrondissement duquel la succession s'est ouverte. Elle n'a d'effet qu'autant qu'elle est précédée ou suivie, dans les trois mois, d'un inventaire fidèle, exact et régulier des biens de la succession.

L'héritier a de plus, pour délibérer sur son acceptation ou sur sa renonciation, un délai de quarante jours, qui commencent à courir du jour de l'expiration des trois mois donnés pour l'inventaire, ou du jour de la clôture de l'inventaire, s'il a été terminé avant les trois mois.

L'héritier bénéficiaire ne peut faire que des actes conservatoires; cependant, s'il existe dans la succession des objets susceptibles de dépérir ou dispendieux à conserver, il a le droit de se faire autoriser par la justice à procéder à la vente de ces effets, dans les formes prescrites par le code de procédure.

La femme commune en biens et ses héritiers jouissent d'un avantage qui a de grands rapports avec le bénéfice d'inventaire : s'ils acceptent la communauté, ils ne peuvent être tenus des dettes communes au delà de leur *émolument*, c'est-à-dire de leur part dans l'actif. Cet avantage est subordonné à la confection d'un inventaire, dans un délai fixé généralement à trois mois.

bénéficiaire [*si-è-re*] adj. et n. Se dit : 1° d'un héritier sous bénéfice d'inventaire; 2° de ce qui est possédé à titre de bénéfice; 3° de celui ou celle au bénéfice de qui se donne une représentation théâtrale, etc.

bénéficial, e, aux adj. Qui concerne les bénéfices ecclésiastiques.

bénéficiel, elle [*si-èl, è-le*] adj. Qui produit un bénéfice; qui est avantageux.

bénéficier [*si-é*] n. m. Qui possède un bénéfice ecclésiastique.

bénéficier [*si-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Retirer un avantage ou un gain : *bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.*

Benejacq, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 18 kil. de Pau; 1.700 h. Tuiles.

Bénerville, comm. du Calvados, arr. et à 16 kil. de Pont-l'Evêque; 200 h. Bains de mer (plage de sable).

Benesse-Maremne, comm. des Landes, arr. et à 30 kilom. de Dax; 1.200 hab. Ch. de f. Midi. Chênes-lièges.

Benest, comm. de la Charente, arr. et à 21 kil. de Confolens : 1.300 h. Carrières.

Benet, comm. de la Vendée, arr., et à 21 kil. de Fontenay-le-Comte; 2.460 hab. Ch. de f. Orl.

benêt [*nè*] adj. et n. m. (du lat. *benedictus,* béni). Niais, sot, nigaud.

Bénevent [*van*], v. forte d'Italie (prov. de Bénévent), près de Naples; 21.650 h. (*Beneventini*). Bataille où Pyrrhus fut vaincu par les Romains (275 av. J.-C.). Manfroi, roi des Deux-Siciles, y fut battu par Charles d'Anjou (1266).

Bénévent (prince de). V. Talleyrand.

Bénévent-l'Abbaye, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 23 kil. de Bourganeuf; 1.890 h. (*Benéventins*). — Le cant. a 10 comm. et 11.050 h.

bénévole adj. (lat. *benevolus;* de *bene,* bien, et *volo,* je veux). Bien disposé, indulgent : *lecteur bénévole. Auditeur bénévole,* celui qui assiste à une leçon sans y être obligé. Ant. **Malévole, malveillant.**

bénévolement [*man*] adv. (de *bénévole*). Avec bienveillance. De son plein gré, sans y être tenu.

bénévolence [*lan-se*] n. f. Bon vouloir, dispositions favorables.

Bénézet [*zé*] (Antoine), philanthrope américain, né à Londres, m. à Philadelphie (1713-1784). Il appartenait à la secte des quakers, et fut l'un des premiers défenseurs de l'émancipation des noirs.

Benfeld [*bin-fèld*], anc. ch.-l. de c. (Bas-Rhin), sur l'Ill, affl. du Rhin; 2.500 h. Cédé à l'Allemagne.

Benfey [*bin-fé*] (Théodore), philologue et orientaliste allemand, né à Nœrten, près de Gœttingue, m. à Gœttingue (1809-1881); auteur de remarquables travaux sur le sanscrit.

Bengale [*bin*], gouvernement de l'Inde anglaise, la plus importante des grandes divisions; 74.715.000 h. (*Bengalis*). Capit. *Calcutta.*

Bengale (golfe du), formé par la mer des Indes, entre l'Hindoustan et l'Indo-Chine.

Bengale (feux de), compositions dans lesquelles entrent du charbon, du salpêtre, ainsi que des sels de baryte, strontiane, soude, etc., et qui, enflammées, se colorent diversement.

Bengali [*bin*], originaire ou habitant du Bengale : *les Bengalis. Adjectiv. : les usages bengalis* (mais invar. au fém. : *les coutumes bengali*). N. m. Langue parlée au Bengale : *s'exprimer en bengali.*

bengali [*bin*] n. m. Petit oiseau habitant les contrées chaudes de l'Afrique, de l'Arabie et de l'Inde.

Bengalis.

— Encycl. Les bengalis sont de petits oiseaux de volière, qu'on exporte surtout d'Afrique. Les espèces les plus connues sont : le *cordon bleu* ou *astrild papillon,* le *bec-de-corail* ou *astrild ondulé.*

bengaline [*bin*] n. f. Etoffe de soie, à trame de coton ou de laine.

Benghazi, v. et port de l'Afrique du Nord (Tripolitaine), à l'entrée orientale de la Grande Syrte, ch.-l. du vilayet de Barca; 20.000 h. Commerce actif. C'est l'ancienne *Bérénice.*

bengiri [*bin*] n. m. *Bot.* Nom commun d'une variété d'excécaire.

Benguéla [*bin*] ou **Saint-Philippe-de Benguéla** (en portug. *Saô-Felipe-de-Benguela*), v. de la colonie portugaise d'Angola et chef-lieu du gouv. de Benguéla; port sur l'Adriatique; 3.000 h.

Bengy-sur-Craon, comm. du Cher, arr. et à 30 kil. de Bourges; 1.210 h.

béni (plur. de *ben*), mot sémitique signifiant *fils, habitant,* et qui entre dans la composition des noms de tribus de l'Afrique septentrionale.

Beni (Rio), rivière de la Bolivie. Cours 1.200 kil.

Béni-Abbès, puissante tribu kabyle d'Algérie.

Benicarlo, v. d'Espagne (prov. de Castellon de la Plaña), sur la Méditerranée; 8.000 h. Toiles, vins.

Bénigne (saint), apôtre de Bourgogne, martyr vers 179. Fête le 1er novembre.

bénignement [*man*] adv. D'une manière bénigne. Ant. **Malignement, méchamment.**

bénignité n. f. (de *bénin*). Indulgence, douceur, condescendance. Caractère peu alarmant : *la bénignité d'une maladie.* Ant. **Malignité, malice.**

Beni-Méred, comm. d'Algérie, arr. d'Alger; 476 h. Ch. de f. d'Alger à Oran C'est près de là que fut blessé à mort le sergent Blandan (1842).

Béni-Mzab. *Géogr.* V. Mzab.

Bénin, v. capitale d'un royaume de même nom, en Afrique, près de l'embouchure du Niger. Aux Anglais; 15.000 h.

bénin, igne adj. (lat. *benignus*). Doux, indulgent jusqu'à la faiblesse : *humeur bénigne; naturel bénin.* Sans gravité : *fièvre bénigne. Fig.* Favorable, propice : *ciel bénin. Remède bénin,* qui agit doucement. Ant. **Malicieux, malin, méchant.**

Benincori (Ange-Marie), compositeur italien, né à Brescia, m. à Belleville (1779-1821).

Beniowski (Maurice-Auguste), aventurier hongrois, né à Verbovo, m. à Madagascar (1741-1786). Il avait fondé une colonie française dans cette île.

bénir v. a. (lat. *benedicere;* de *bene,* bien, et *dicere,* dire). Consacrer au culte : *bénir une église.* Appeler les bénédictions du ciel : *bénir ses enfants.* Faire fructifier, prospérer : *Dieu bénit les familles nombreuses.* Glorifier, remercier : *bénir son bienfaiteur. Dieu vous bénisse!* se dit par plaisanterie à quelqu'un qui éternue, ou s'emploie ironiquement contre un importun. Ce verbe a deux part. pass. : *béni,* e et *bénit,* e. Ce dernier ne se dit que pour les choses consacrées par une cérémonie religieuse : *pain bénit, eau bénite. Eau bénite de cour,* vaines promesses. Employé avec un auxiliaire, *béni* ne prend jamais de *t* : *le prêtre a béni les drapeaux. Fam. Être béni,* avoir une chance constante, réussir en tout. Ant. **Maudire.**

Béni-Saf, v. d'Algérie (prov. d'Oran, arr. de Tlemcen), sur la Méditerranée; 5.770 h. Mines de fer.

bénissable [*ni-sa-ble*] adj. Qui peut ou mérite d'être béni.

bénissage [*ni-sa-je*] n. m. *Fig.* et *fam.* Indulgence ou approbation prodiguée et banale, sur un ton emphatique.

bénissant, e adj. Qui bénit : *mains bénissantes.*

bénisseur, euse [*ni-seur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Personne qui a l'habitude du bénissage.

bénitier [*ti-é*] n. m. Récipient à eau bénite. Nom vulgaire des coquilles des genres peigne et tridacne. *Fig.* et *fam. Diable dans un bénitier,* personne dans une position où elle est très mal à son aise. S'emploie surtout dans la loc. *Se remuer comme un diable dans un bénitier.*

Bénitier de la cathédrale de Sienne.

— Encycl. A l'origine, les bénitiers étaient de véritables cuves de pierre; ils allèrent toujours en se réduisant, jusqu'à n'être plus qu'un petit bassin de marbre fixé au mur ou supporté par une colonne. Plus récemment, ils furent faits de grandes coquilles de tridacnes, ou d'imitations en pierre de ces coquilles. Les bénitiers portatifs, plus anciens, affectent la forme de seaux de métal, munis d'anse, et sont complétés par un goupillon ou aspersoir.

Benjamin [*bin*], dans la Bible, dernier fils de Jacob, de la même mère que Joseph. Jacob avait une prédilection marquée pour cet enfant, dont la naissance avait coûté la vie à Rachel, son épouse bien-aimée, et lui avait donné le nom de *Benjamin,* qui, en hébreu, signifie « fils de ma droite ». Ce nom est passé dans la langue pour désigner l'enfant préféré, d'ordinaire le plus jeune.

Benjamin (tribu de), une des douze divisions de l'antique Palestine; Jérusalem, Jéricho et Béthel étaient ses villes principales. Elle resta fidèle à la famille de David, et, lors du schisme, entra dans la composition du royaume de Juda.

Benjamin de Tudèle, rabbin juif et célèbre voyageur espagnol, né à Tudela au XIIe siècle, m. en 1173. La relation de ses voyages en Orient contient des renseignements précieux.

Benjamin (Judah Philips), juriste anglais, né à Sainte-Croix (Antilles), m. à Paris (1811-1884); d'abord citoyen des Etats-Unis et ministre de la guerre des Sudistes.

benjamine [*bin*] n. f. *Mar.* Voile qu'on installe sur une corne pour remplacer le foc d'artimon.

Benjamite [*bin*], membre de la tribu de Benjamin. Adjectiv. : *histoire benjamite.*

benjoin [*bin*] n. m. (b. lat. *benzoe;* de l'ar. *loubân bjâwi,* encens de Java). Résine aromatique, provenant d'un arbre des Indes.

— Encycl. Le benjoin, d'odeur très agréable, s'obtient par incisions du *styrax benjoin.* Cette résine est employée contre les maladies des voies respiratoires et contre certaines affections cutanées; les dentistes s'en servent pour traiter les caries dentaires, et les parfumeurs en mettent dans la plupart des parfums.

Benloew [*bèn-leur*] (Louis), philologue allemand, né à Erfurt (1818-1901).

benne [*bè-ne*] ou **banne** [*ba-ne*] n. f. (lat. *benna*). Panier d'osier, servant à transporter des fardeaux. Hotte à l'usage des vendangeurs. Caisse en forme de tonneau, employée dans les mines pour l'extraction des produits de l'abatage.

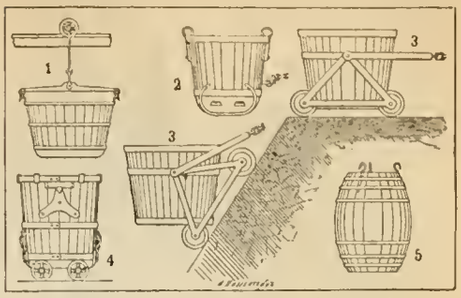

Bennes : 1. Suspendue; 2. A patins; 3. A bascule; 4. Roulante; 5. D'extraction.

Bennet (James Gordon), publiciste américain, né à New-Mill (Ecosse), m. à New-York (1795-1875); fondateur du *New York Herald.* En 1869, il envoya une expédition, sous les ordres de Stanley, à la recherche de l'explorateur Livingstone. — Son fils, James Gordon, né en 1840, lui a succédé dans la direction du *New York Herald.*

Bennigsen (Auguste de), général russe, né à Brunswick, m. à Bartelin (1745-1826), battu par Napoléon à Eylau.

Bénodet, comm. du Finistère, arr. et à 16 kil. de Quimper, à l'embouchure de l'Odet; 1.230 h. Bains de mer. Jolie plage de sable sur l'*anse de Bénodet.*

Benoist (Antoine), peintre et sculpteur français, né à Joigny, m. à Paris (1632-1717), dont on a conservé à Versailles un célèbre portrait en cire de Louis XIV.

benoît [*noî*], e adj. (du lat. *benedictus,* béni). Béni, saint : *la benoîte Vierge Marie.* Bienheureux, fortuné. Bon, indulgent : *benoît lecteur.* Qui affecte un air doucereux, béat : *un benoît personnage.*

Benoît de Nursie (saint), prêtre italien, né vers 480 à Nursie, fondateur de l'abbaye du Mont-Cassin et de l'ordre des bénédictins vers 529; patriarche des moines d'Occident. Fête le 21 mars.

Benoît d'Aniane (saint), réformateur de la discipline monastique suivant la règle de Saint-Benoît de Nursie dans l'empire carolingien (750-821). Fête le 12 février.

Benoît XIII.

Benoît Ier pape de 574 à 578; — Benoît II (saint), pape de 684 à 685; — Benoît III, pape de 855 à 858; — Benoît IV, pape de 900 à 903; — Benoît V, pape de 964 à 965; — Benoît VI, pape de 972 à 974; — Benoît VII, pape de 974 à 983; — Benoît VIII, pape de 1012 à 1024; — Benoît IX, pape de 1033 à 1048; — Benoît X, antipape de 1058 à 1059; — Benoît XI, pape de 1303 à 1304; — Benoît XII, pape de 1334 à 1342; siégeait à Avignon; — Benoît XIII, antipape de 1394 à 1424, le principal fauteur du grand schisme; — Benoît XIII (Orsini), pape de 1724 à 1730; — Benoît XIV (Lambertini), pape de 1740 à 1758, pieux, savant et tolérant.

Benoît XIV.

Benoît de Sainte-Maure ou **de Sainte-More,** trouvère français du XIIe siècle, originaire de Touraine; auteur d'une célèbre *Chronique des ducs de Normandie* et du *Roman de Troie.*

benoîte n. f. Genre de rosacées répandues dans les prairies humides, comprenant des plantes qui possèdent des propriétés stimulantes et toniques. (On cultive dans les jardins la *benoîte écarlate.*)

benoîtement [*man*] adv. Avec une bonté hypocrite. Dans une quiétude béate.

Benoué, principal affluent du Niger.

Benouville (Jean-Achille), paysagiste français, né et mort à Paris (1815-1891). — Son frère François-Léon, né et m. à Paris (1821-1859), fut peintre de sujets religieux et historiques.

Benoîte : a, fleur; b, fruit.

Benserade [*bin*] (Isaac), poète de la cour de Louis XIV, né à Lyons-la-Forêt (Normandie), m. à Paris (1612-1691); auteur de tragédies et surtout de rondeaux et de sonnets célèbres, parmi lesquels le fameux sonnet de *Job.*

Benserade.

Bentham [*bin-tam*] (Jérémie), philosophe et jurisconsulte anglais, né et m. à Londres (1748-1832); la Convention lui décerna le titre de *citoyen* français. Il a fondé la science sociale sur une comptabilité entre le plaisir et la douleur. Selon

lui, tout gouvernement doit se proposer quatre buts principaux : s'occuper de la subsistance, favoriser l'abondance, procurer la sûreté, tendre à l'égalité.

Bentham.

Bentheim, v. de Prusse (prov. de Hanovre); 2.600 h. Sources sulfureuses.

Bentinck (John William), comte de Portland, général et diplomate hollandais, un des principaux négociateurs de la paix de Ryswick; ami et conseiller de Guillaume d'Orange (1649-1709).

Bentivoglio [*bèn-ti-vo-i-li-o*], famille princière italienne, longtemps souveraine de Bologne (xve et xvie s.).

Bentivoglio (Cornelle), cardinal italien, savant et lettré, né à Ferrare, m. à Rome (1688-1732); nonce du pape auprès de Louis XIV.

Bentley [*bin-tle*] (Richard), célèbre philologue anglais, né à Oulton (comté d'York) [1661-1742]. On lui doit une remarquable édition d'Horace.

Bentré, v. de l'Indo-Chine française, prov. de Vinh-Long, ch.-l. d'arr., sur le Cua-Ilam-Long; 5.000 hab. Marché important.

benturong [*bin, rongh*] n. m. Genre d'animaux carnassiers, famille des ursidès, comprenant de petits mammifères, qui font le passage entre les ursidés et les mustélidés. (De taille moyenne, omnivores, ils vivent dans les arbres et sortent surtout la nuit. On les rencontre depuis l'Annam jusqu'aux îles de la Sonde.)

Beny-Bocage (Le), ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 13 kil. de Vire; 800 h. — Le cant. a 21 comm. et 10.000 h.

benzène n. m. *Chim.* Syn. de BENZINE.

benzine [*bin*] n. f. Huile volatile provenant du goudron de houille.

— ENCYCL. La benzine C^6H^6 fut découverte en 1825 par Faraday; c'est un liquide incolore, d'une odeur agréable quand elle est pure. Elle bout à 80°,6 et se prend en cristaux à 0°; elle est plus légère que l'eau, elle se dissout dans l'alcool et l'éther et, d'autre part, c'est un dissolvant du soufre, du phosphore, de l'iode et d'un grand nombre de matières organiques, huiles, camphre, caoutchouc, gutta, etc. La benzine commerciale est surtout employée pour la fabrication de la *nitrobenzine;* celle-ci, sous l'influence des réducteurs, se transforme en *aniline*, substance des plus importantes pour la fabrication des couleurs artificielles.

La benzine, grâce à la propriété qu'elle possède de dissoudre les corps gras, sert encore au dégraissage des étoffes, à la fabrication de certains vernis et à l'extraction des graisses, huiles, résines.

benzoate [*bin*] n. m. Sel de l'acide benzoïque.

benzoène [*bin*] n. f. Liquide obtenu par la distillation sèche du baume de Tolu.

benzoïque [*bin-zo-i-ke*] adj. Se dit d'un acide $C^6H^5CO^2H$, extrait du benjoin et de quelques autres substances.

benzonaphtol [*bin*] n. m. Nom donné à l'un des benzoates de naphtyle $C^6H^5\text{-}CO^2\text{-}C^{10}H^7$. (Le composé β, qui fond à 107°, est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.)

— ENCYCL. *Méd.* On emploie le benzo-naphtol comme désinfectant de l'intestin à la dose de 0gr,50 répétée 3 à 4 fois par vingt-quatre heures.

béosarque [*zar-ke*] n. m. *Antiq. gr.* Chef politique et militaire annuel, dans les cités confédérées de Béotie.

Béotie [*sî*], contrée de l'anc. Grèce; capit. *Thèbes.* Les habitants (*Béotiens*) passaient pour avoir l'esprit lourd et grossier.

Béotien, enne [*si-in, é-ne*], habitant ou originaire de la Béotie : *les Béotiens.* Adjectiv. : *légendes béotiennes. Fig.* Se dit d'un esprit lourd, indifférent à la beauté artistique, par allusion à la réputation des anciens Béotiens, opposés aux habitants de l'Attique.

béotisme [*tis-me*] n. m. (de *Béotien*). Lourdeur d'esprit.

Beowulf, roi des Gètes du Jutland (vie s.), connu surtout par le *poème de Beowulf* (viiie s.) écrit en dialecte anglo-saxon et tissu d'aventures merveilleuses.

béquée [*ké*] n. f. V. BECQUÉE.

bèque-fleur [*bè-ke*] n. m. Nom vulgaire des colibris. Pl. des *béque-fleurs.*

béquet n. m. Syn. de BECQUET.

béqueter [*té*] v. a. V. BECQUETER.

béquettes n. f. pl. Syn. de BÉGUETTES.

béquillage [*ki, ll* mll.] n. m. Action d'étayer un navire échoué.

béquillard [*ki, ll* mll., *ar*]. adj. et n. Personne qui marche avec des béquilles.

béquille [*ki, ll* mll.] n. f. (de *bec*). Bâton surmonté d'une petite traverse, sur lequel les infirmes s'appuient pour marcher. *Fig.* Appui, aide, soutien. Dans une canne, etc., poignée arrondie ou perpendiculaire au manche : *parapluie à béquille. Techn.* Poignée sur laquelle on appuie pour ouvrir une serrure. Ratissoire qui sert à donner de légers labours. Mâtereau servant à étayer un navire échoué. Tige métallique que l'on adapte sous un véhicule pour l'empêcher de reculer.

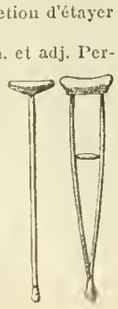
Béquilles.

béquiller [*ki, ll* mll., *é*] v. n. Marcher à l'aide d'une béquille. V. a. Travailler ou étayer avec une béquille : *béquiller une plate-bande, un navire.*

béquiller [*ki, ll* mll., *é*] v. a. et n. *Pop.* Manger.

béquillon [*ki, ll* mll.] n. m. Petite béquille; canne qui sert de béquille. *Agric.* Syn. de BÉQUILLE.

ber [*bèr*] n. m. Appareil destiné à maintenir un navire vertical pendant toute la durée de son lancement à l'eau.

Béranger [*jé*] (Pierre-Jean de), célèbre chansonnier français, né et m. à Paris (1780-1857); le premier dans un genre qu'il a su souvent élever à la hauteur d'un lyrisme clair, spirituel et vif. *Le Roi d'Yvetot, le Vieux Sergent, le Dieu des bonnes gens, la Grand'Mère* sont longtemps restés populaires entre toutes ses chansons, qui furent successivement d'inspiration légère, patriotique et politique, philosophique et sociale.

Béranger.

Bérar, province de l'Inde anglaise, dans le Deccan septentrional; 2.754.000 h. Coton, froment, grandes forêts, fer et houille.

Bérard [*rar*] (Joseph-Frédéric), médecin de l'école vitaliste et spiritualiste et hygiéniste français, né et m. à Montpellier (1789-1828).

Bérat [*ra*] (Frédéric), poète et compositeur français, né à Rouen, m. à Paris (1801-1855). Ami de Béranger, il est l'auteur d'un grand nombre de chansons restées populaires : *Ma Normandie, la Lisette de Béranger,* etc.

Béraud (Antoine-Nicolas, dit **Antony**), littérateur et auteur dramatique français, né à Aurillac, m. à Paris (1792-1860).

Berber [*bèr-ber*], ville de la haute Nubie, sur la rive droite du Nil; 12.000 h. Palmiers, dattiers.

Berbera, v. d'Afrique, capitale de la Somalie anglaise, sur le golfe d'Aden; 4.000 h. Commerce de café, gomme, parfums.

berbère [*bèr*] ou **berber** [*bèr-bèr*], **ère** adj. Qui a rapport aux Berbères. N. m. Langue des Berbères : *parler le berbère.*

Berbères, race de l'Afrique septentrionale, qui comprend les Kabyles, les Touareg, diverses tribus du Maroc, etc. Ils descendent des anciens Numides, et il ne faut pas les confondre avec les Arabes. Un *Berbère.*

berbéridacées [*bèr-bé, sé*] ou **berbéridées** [*bèr-bé-ri-dé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales supérovariées, dont le type est le *berbéris.* S. une *berbéridacée* ou *berbéridée.*

berbéris [*bèr-bé-riss*] n. m. Syn. de ÉPINE-VINETTE.

berbérine n. f. Alcaloïde jaune et amer extrait des berbéris, des rutacées et de quelques renonculacées.

bercail [*bèr-ka, l* mll.] n. m. Bergerie. *Fig.* Le sein de l'Église; famille, maison paternelle : *ramener au bercail une brebis égarée.* — N'a pas de pluriel.

berce [*bèr-se*] n. f. Plante ombellifère, connue sous les noms de *grande-berce, patte-d'oie, branche-ursine,* et dont le nom scientifique est *heracleum.* (Elle croît dans le nord de l'Europe, et les habitants de la Sibérie et du Kamtchatka l'utilisent à différents usages. Sous nos climats, c'est une plante plutôt dangereuse pour le bétail.)

Berce.

berceau [*bèr-sô*] n. m. Lit d'un tout jeune enfant : *acheter un berceau. Fig.* Enfance : *nous souffrons dès le berceau.* Origine : *la Grèce fut le berceau de la civilisation. Jard.* Treillage en voûte : *berceau de cherrefeuille.* Voûte cylindrique. Large ciseau strié, avec lequel le graveur à la manière noire fait le grain de sa planche. Partie courbée d'un affût de canon. Table oscillante et inclinée sur laquelle les orpailleurs lavent les sables aurifères.

— ENCYCL. *Econ. dom.* Il est mauvais d'habituer les enfants à ne s'endormir que lorsqu'on les berce; aussi le berceau doit-il être employé comme un lit, plutôt que comme un appareil de bercement. Aux berceaux en bois ou en osier, il faut préférer ceux en métal, d'un entretien plus facile. Ils doivent être munis d'un rideau qui protège l'enfant contre la lumière trop vive et les courants d'air. A l'intérieur, une ou plusieurs paillasses de balle d'avoine ou de fougère, souvent renouvelée; oreillers de plume résistante pour le premier âge, de crin blanc ou de fougère un peu plus tard; sous le drap de dessous, feutre absorbant ou peau d'agneau garnie de sa laine. Toutes les pièces du berceau doivent être entretenues parfaitement propres.

Berceaux : A, bercelonnette; B, moïse.

— *Hortic.* Un berceau peut être constitué par des treillages, par des arbrisseaux, enfin par des arbres. Les treillages en lattes sont ordinairement garnis de capucines, de haricots, de clématites, de houblons, etc. Les arbrisseaux ont aussi besoin d'une charpente fixe; les plus employés sont : le lierre, les aristoloches, le chèvrefeuille, les glycines, la vigne. Les berceaux formés de branches d'arbres utilisent le plus souvent le hêtre, le noyer, le marronnier d'Inde, le platane, les charmes, les pommiers, etc. Éviter de planter un berceau près d'un ruisseau.

Bercelles.

bercelle [*bèr-sè-le*] n. f. Pince d'émailleur pour tirer l'émail à la lampe.

bercelonnette [*bèr-se-lo-nè-te*] ou **barcelonnette** [*lo-nè-te*] n. f. (dimin. de *berceau*). Berceau, lit léger et suspendu pour coucher les nouveau-nés. V. BERCEAU.

bercement [*bèr-se-man*] n. m. Action de bercer.

bercer [*bèr-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il berça, nous berçons.*) Balancer pour endormir, au prop. et au fig. : *bercer un enfant; bercer son chagrin. Fig.* Amuser d'espérances fausses ou éloignées : *bercer quelqu'un d'illusions.*

Berceuse.

berceuse [*bèr-seuze*] n. f. Femme qui berce les enfants. Chanson pour endormir les enfants. Berceau suspendu de manière que l'enfant puisse se bercer de lui-même. Siège sur lequel on peut se balancer.

berche n. f. Sorte de bouche à feu de petit calibre en usage aux xve et xvie siècles.

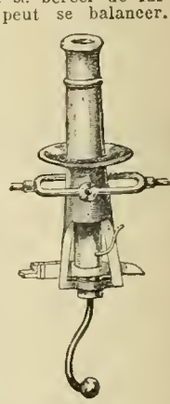
Berche.

Berchem, v. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers); 24.500 h.

Berchem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde); 2.160 h.

Berchem-Sainte-Agathe, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 2.000 h.

Berchet (Giovanni), poète italien, né à Milan (1783-1851); le meilleur lyrique de la Lombardie, que ses poésies patriotiques ont fait surnommer *le Tyrtée italien.*

Berchoux [*chou*] (Joseph), poète français, né à Lay-lès-Saint-Symphorien (Rhône), m. à Marcigny (1765-1839); écrivain agréable et spirituel, auteur du poème *la Gastronomie.*

Berck, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 14 kil. de Montreuil; 9.640 h. (*Berkois*). Bains de mer (plage de sable), sanatorium pour enfants débiles. On distingue *Berck-ville* et *Berck-plage.*

Bercy, anc. comm. voisine de Paris, sur la rive droite de la Seine; réunie à la capitale en 1860. Grand entrepôt pour les vins et les eaux-de-vie.

Berditchef, v. de Russie (gouv. de Kiev), sur un affluent de la Teteref; 54.000 h. Fonderies de fer, tabac, commerce de chevaux.

Bérenger [*ran-jé*] **Ier,** frère d'Eberhard et petit-fils de Louis le Débonnaire par sa mère Gisèle; roi d'Italie en 888. Habile général, mais détesté à cause de ses abus, il fut assassiné à Vérone (924). — BÉRENGER II, petit-fils du précédent, roi d'Italie en 950. Il fut détrôné deux fois par Othon le Grand, qui l'envoya prisonnier à Bamberg (964), où il mourut en 966.

Bérenger, dit **de Tours,** célèbre hérésiarque français, né à Tours (998-1088). Il nia la transsubstantiation, fut condamné par plusieurs conciles et abjura la doctrine.

Bérenger (Thomas), dit **Bérenger de la Drôme,** criminaliste et magistrat français, né à Valence, m. à Paris (1785-1866). Il dirigea les débats dans les procès politiques jugés à Bourges (1848) et à Versailles (1849). — Son fils RENÉ, homme politique, né à Valence en 1830, a fait voter la loi sur le sursis des pénalités dite *loi Bérenger.* V. SURSIS.

Bérengère [*ran*], reine de Léon et de Castille, fille de Raymond III de Castille, femme d'Alphonse VIII; morte en 1149.

Bérengère, fille de Sanche VI, roi de Navarre, et de Béatrix de Castille. Elle fut épousée par Richard Cœur de Lion et mourut vers 1230.

Bérengère, fille d'Alphonse le Noble, roi de Castille, et sœur de Blanche de Castille. Elle épousa Alphonse IX, roi de Léon (1171-1244).

Bérénice (sainte), vierge et martyre en Mésopotamie, l'an 304. Fête le 14 avril.

Bérénice, princesse juive, de la famille d'Hérode, née en 28. Titus l'emmena à Rome et voulut l'épouser; mais il fut obligé de la renvoyer en Judée, pour ne pas mécontenter le peuple romain.

Bérénice, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine (1670), composée à la demande de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. C'est une véritable élégie historique, inimitable pour l'élégance harmonieuse du style et la beauté exquise des sentiments.

Bérénice (la CHEVELURE DE), constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Bouvier et le Lion.

Béresford (William CARR, vicomte **de**), général anglais (1768-1854). Il combattit en 1813-1814 en Portugal à côté de Wellington et vainquit Soult à Albuféra.

béret [*ré*] ou **berret** [*bè-ré*] n. m. Espèce de toque ronde et plate, que portent notamment les Béarnais, les chasseurs alpins, les enfants.

Béret.

Bérézina (la), riv. de la Russie d'Europe, affl. de droite du Dniéper, tristement célèbre par le pas-

sage, du 26 au 29 novembre 1812, de l'armée française, qui ne dut son salut qu'au dévouement des pontonniers du général d'Eblé.

Berg [*bèrgh*] (ANC. DUCHÉ DE), partie de la Prusse-Rhénane (prov. de Dusseldorf). Appartint à la France de 1806 à 1815.

Berg, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie); 1.650 h. Vacherie modèle.

Bergaigne (Abel), sanscritiste français, né à Vimy (Pas-de-Calais), mort dans les Alpes, à La Grave (1838-1888). Il s'est distingué par ses études sur la langue et la littérature sanscrites.

Bergamasque (*le*) [*bèr-gha-mas-ke*]. Nom donné au territoire de Bergame.

bergamasque [*bèr-gha-mas-ke*] n. f. (de *Bergame,* ville). Ancienne danse populaire italienne, qui était particulièrement en usage à Bergame.

bergame [*bèr-gha-me*] n. f. Sorte de tapisserie très commune, formée d'une trame de fil écru et d'une chaîne en laines de couleurs diverses. On la fabriquait à Bergame.

Bergame, v. d'Italie (prov. de Bergame); 40.000 h. (*Bergamasques*). Patrie de Maffei, Donizetti, Tiraboschi. Vins, sériciculture; minerai de fer.

bergamote [*bèr*] n. f. (ital. *bergamotta*). Espèce d'orange, dont on tire une essence d'une odeur très agréable. Poire fondante très estimée.

Bergamote.

— ENCYCL. Les bergamotiers ou bergamotes sont des orangers à petites fleurs blanches, exhalant une odeur suave; les fruits sont d'un jaune pâle et à saveur légèrement acide. On se sert des fleurs pour fabriquer de l'eau de fleurs d'oranger et de la pulpe du fruit on retire l'*essence de bergamote*, utilisée en parfumerie; elle entre en particulier dans la préparation de l'eau de Cologne.

bergamotier ou **bergamottier** [*bèr-gha-mo-ti-é*] ou **bergamote** n. m. Citronnier qui produit la bergamote.

Bergara. *Géogr.* V. VERGARA.

Bergasse (Nicolas), avocat et publiciste, né et mort à Lyon; célèbre par ses démêlés judiciaires avec Beaumarchais; auteur d'un *Essai sur la propriété* (1750-1832).

bergat [*bèr-gha*] n. m. Nasse en osier pour pêcher l'anguille et le poisson de rivière. (On dit aussi *berga* et *bergot.*)

Bergat.

berge [*bèr-je*] n. f. Bord escarpé d'une rivière. Talus d'un chemin, d'un fossé. Chaloupe étroite.

— ENCYCL. Les berges étant soumises à des corrosions dues au glissement annuel des eaux contre leurs parois, il est nécessaire de les consolider. On y arrive par des endiguements et des revêtements. Les premiers comprennent des digues longitudinales et des digues transversales. Les revêtements sont naturels : arbres à racines traçantes, ou artificiels : *perrés* en pierre sèche ou maçonnés, clayonnages, quais inclinés ou verticaux.

— *Dr.* La berge est considérée comme l'accessoire du cours d'eau, canal ou fossé qu'elle borde, et son entretien incombe des lors au propriétaire de la partie principale.

Bergen [*bèrn*], v. de Norvège, sur la *baie de Bergen;* 72.300 h. Port très actif. Poissons secs; huile de foie de morue; constructions navales.

Bergen, village de Hesse-Cassel, où les Français battirent les Prussiens, le 3 avril 1759. — Village des Pays-Bas (Hollande septentrionale) où une armée anglo-russe fut battue par Brune (19 sept. 1799).

berger [*bèr-jé*], **ère** n. (du lat. *berbix,* brebis). Pasteur, pâtre qui garde les moutons. Chef d'une nation, directeur d'âmes, etc. : *les bergers des peuples. Chien de berger,* chien employé à la garde des troupeaux : *les chiens de Brie sont de remarquables chiens de berger.* (V. CHIEN.) *Poétiq.* Amant, amante : *chanter pour sa bergère. L'heure du berger,* l'heure favorable à l'amant. *Le berger de Syracuse,* Théocrite. *Le berger de Mantoue,* Virgile. *Etoile du berger,* la planète Vénus. PROV. : **Est mauvais berger qui aime le loup,** on n'arrive pas au but si l'on conserve du penchant pour ce qui peut en détourner. **Bon berger tond et n'écorche pas,** il faut user, non abuser, des personnes qui nous servent ou nous aident.

Chien de berger.

— ENCYCL. C'est de la vigilance du berger, et surtout de sa scrupuleuse honnêteté, que dépend la prospérité du troupeau. Le berger doit donner la nourriture à des heures fixes; il est utile qu'il possède quelques notions de médecine vétérinaire, afin de pouvoir donner aux bêtes les premiers soins, dans les cas urgents. Deux écoles de bergerie ont été créées, l'une à Rambouillet, l'autre à Moudjebeur (Algérie). L'enseignement, qui est gratuit, dure deux ans à Rambouillet et trois ans à Moudjebeur. Les élèves reçoivent, en sortant, une prime qui varie de 150 à 500 francs.

Berger kabyle (*le*), tableau de Fromentin (1861). Remarquable par la richesse des tons harmonieux.

La Bergère et ses troupeaux, d'après Millet.

Bergère et ses troupeaux (*la*), tableau de F. Millet (expositions de 1864 et 1867). Tableau réaliste, et cependant poétique, d'une belle exécution.

Bergers d'Arcadie (*les*), chef-d'œuvre du Louvre, dans lequel Poussin a voulu exprimer la fragilité du bonheur. Quatre personnages groupés devant la tombe d'un pasteur y déchiffrent cette inscription : *Et in Arcadia ego!* « Et moi aussi, j'ai vécu en Arcadie! », par laquelle le mort semble leur dire : « Comme vous j'ai vécu heureux en Arcadie, et maintenant, je ne suis plus. »

Berger de Xivrey (Jules), érudit français, né à Versailles, m. à Saint-Sauveur-lez-Bray (1801-1863); auteur d'ouvrages sur les littératures anciennes.

Armes de Bergerac.

Bergerac [*rak*], ch.-l. d'arr. (Dordogne), sur la Dordogne; 15.620 h. (*Bergeracois*). Ch. de f. Orl., à 48 kil. de Périgueux. Truffes, vins, tanneries, draps, etc. Patrie du maréchal de La Force, de Maine de Biran, de Faugère. Traité de Bergerac, en 1577, entre les représentants de Henri III et les princes protestants. — L'arr. a 13 cant., 172 comm., 101.140 h.; le cant. a 11 comm. et 21.460 h.

Bergerac (Cyrano de). V. CYRANO.

bergère [*bèr*] n. f. Fauteuil large et profond, dont le fond est garni d'un coussin.

Bergère.

Bergeret (*Monsieur*). *Littér.* V. HISTOIRE CONTEMPORAINE.

bergerette [*bèr-je-rè-te*] n. f. Jeune bergère. *Ornith.* Bergeronnette. *Comm.* Liqueur composée de vin et de miel, dite aussi *œnomiel. Ethol.* Fête religieuse accompagnée de chants et de danses que l'on célébra à Besançon, le jour de Pâques, jusqu'en 1738. *Mus.* Sorte de pastorale.

bergerie [*bèr-je-ri*] n. f. Lieu où l'on enferme les moutons; les moutons eux-mêmes. *Fig.* Poésie pastorale : *une bergerie de Racan.* Loc. prov. : *Introduire le loup dans la bergerie,* introduire sans défiance quelqu'un au milieu de gens auxquels il peut être nuisible.

— ENCYCL. La bergerie doit être vaste et bien aérée, bien éclairée, bien abritée contre la pluie et les variations de température. On l'établit économiquement, mais solidement, sur un sol imperméabilisé, un peu plus élevé que les terres environnantes. Les divers animaux (béliers, brebis portières, bêtes à l'engrais) sont séparés par catégories dans des compartiments établis au moyen de claies mobiles. Les portes s'ouvrent de dedans en dehors. On dispose des baquets ou chaudrons remplis d'eau. Une grande propreté est indispensable, et la litière doit être renouvelée fréquemment. On enlève le fumier tous les deux ou trois mois, plus souvent si c'est nécessaire, et toujours après l'agnelage.

Bergerie (*la*), recueil de Remi Belleau, prose et vers, dont plusieurs pièces dénotent un sentiment délicat de la vie rurale (1565 et 1572).

Bergeries (*les*), pastorale de Racan, en cinq actes. Il y règne ce ton de galanterie à la mode au XVIIe siècle et cette métaphysique amoureuse qui faisait les délices de l'hôtel de Rambouillet; mais un juste sentiment de la nature n'en est point absent (1862).

Bergeronnette.

bergeronnette [*bèr-je-ro-nè-te*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres communs dans les régions tempérées, renfermant de gracieux petits oiseaux noir et blanc, nommés aussi *bergerettes, hoche queues, lavandières,* et qui vivent au bord des eaux et dans le voisinage des troupeaux.

Bergh, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 1.230 h.

Berghaus [*ghôss*] (Henri), géographe allemand, né à Cleves, m. à Stettin (1797-1884); auteur d'un très remarquable *Atlas physique.*

Bergheim, comm. d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace), cercle et à 6 kil. de Ribeauvillé; 2.500 h.

Berghem [*ghèm'*] ou **Berchem** (Nicolas), peintre paysagiste de l'école hollandaise, né à Harlem, m. à Amsterdam (1620-1683). Auteur des tableaux *le Gué, l'Abreuvoir, le Bac,* etc.

Berghem.

Bergier [*ji-é*] (Nicolas), théologien français, né à Darney (Lorraine), m. à Paris; auteur d'un *Dictionnaire théologique* très estimé (1718-1790).

bergin [*bèr-jin*] n. m. Sorte de filet de pêche.

Bergmann (Torbern Olof), chimiste suédois, né à Catharineberg, m. à Medevi (1734-1784). On lui doit une célèbre classification chimique des minéraux.

Berg-op-Zoom [*zom'*], v. de Hollande, sur l'Escaut; 12.600 h. Ostréiculture, préparation d'anchois, poterie fine. Ville prise par les Français en 1747 et en 1795.

Bergson (Henri), philosophe français, né à Paris en 1859, membre de l'Académie des sciences morales; auteur de remarquables études psychologiques: *Essai sur les données immédiates de la conscience,* etc.

Les Bergers d'Arcadie, d'après Poussin.

bergue [*bèr-ghe*] n. f. Un des noms de l'aune.

Bergues [*bèr-ghe*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 9 kil. de Dunkerque; 5.030 h. (*Berguois*). Port sur les canaux de la Colme et de Bergues. Ch. de f. N. — Le cant. a 13 comm. et 14.600 h.

Bergusien [*zi-in*], **enne,** habitant ou originaire de Bourgoin (Isère) : *les Bergusiens.* Adjectiv. : *produits bergusiens.*

béribéri n. m. Maladie des pays chauds, endémique et épidémique, caractérisée par des paralysies et des œdèmes multiples.

béricle n. f. Loupe de cristal, de béryl ou de verre, que l'on fixait sur les châsses et les reliquaires et qui permettait de voir les reliques y renfermées.

Béring ou **Behring** (DÉTROIT DE), entre l'Asie et l'Amérique septentrionale, réunissant l'océan Pacifique à l'océan Glacial. Découvert en 1728 par le navigateur danois Vitus Bering (1660-1741).

Béring ou **Behring** (MER DE), partie nord du Pacifique, entre l'Asie, l'Amérique et les îles Aléoutiennes.

Beriot [*ri-o*] (Charles de), violoniste belge, né à Louvain, m. à Bruxelles (1802-1870). Second mari de la célèbre cantatrice Marie Malibran. On lui doit de remarquables pièces pour violon.

béris [*riss*] n. m. Genre d'insectes diptères, renfermant de petites mouches d'Europe, qui habitent de préférence les bois.

Berislaf, v. de la Russie d'Europe (gouv. de Kherson); 12.000 h. Céréales; minoteries.

Berkeley [*lè*] (George), philosophe idéaliste irlandais, né à Kilkrin, m. à Oxford (1684-1753); auteur d'un célèbre *Traité de la connaissance humaine* et du *Dialogue entre Hylas et Philonous.* Il s'est proposé de combattre l'incrédulité et le matérialisme en résolvant le monde extérieur en pures idées éternelles, qui ont leur origine dans l'intelligence idéale et divine.

Berkshire ou **Bercks,** comté du centre de l'Angleterre; 238.450 h. Ch.-l. *Reading.* Elève de bétail et, en particulier, de porcs.

Berlad ou **Berlat,** v. de Roumanie (Moldavie); 25.000 h. Fabrique de savon, distillerie; céréales.

Berlaer, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines); 4.850 h. Dentelles, toiles.

Berlaere, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Vermonde); 4.580 h. Filature. Etang.

Berlaimont [*bèr-lè-mon*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 14 kil. d'Avesnes, sur la Sambre; 2.610 h. — Le cant. a 14 comm. et 11.500 h.

berlandieri [*di-é*] n. m. Variété de vigne américaine qui est employée comme porte-greffe.

berle [*bèr-le*] n. f. (lat. *berula*). Nom de l'*ache d'eau,* regardée autrefois comme antiscorbutique.

Berlichingen (Gœtz de), chevalier allemand, surnommé *Main de fer* (1480-1562). Il servit le duc Ulrich de Wurtemberg et commanda l'armée des paysans, avant de passer au service de Charles-Quint. Gœthe en a fait (1773) le héros d'un de ses drames.

Berlin, capit. de la Prusse et de l'empire allemand, sur la Sprée, à 1.070 kil. de Paris, 2.040.000 h. (*Berlinois*). Grande et belle ville, très commerçante. Filatures, draps, fonderies, etc. Fondée vers le XIIIe siècle, elle ne comptait que 6.100 h. en 1650; mais elle devint, au XVIIe siècle, l'asile de plus de 7.000 réfugiés protestants français. Depuis lors, elle s'est agrandie sans cesse, englobant peu à peu tous les villages voisins. En 1806, les Français

y entrèrent et l'occupèrent trois ans. En 1878, les puissances européennes y tinrent un congrès et y signèrent un traité relatif à la question d'Orient. En 1885, une conférence internationale s'y réunit pour régler en Afrique le mode d'occupation des territoires vacants, le régime commercial dans le bassin conventionnel du Congo. — On connaît la fameuse réponse : « Il y a des juges à Berlin », que fit le meunier de Sans-Souci au grand Frédéric, qui le menaçait de s'emparer de vive force de son héritage, s'il s'obstinait à vouloir le conserver. Ces mots ont formé une locution proverbiale, que l'on emploie dans toutes les circonstances analogues, c'est-à-dire lorsque la force prétend l'emporter sur le droit.

Armes de Berlin.

Berlin (CONGRÈS DE), réuni en 1878 à la suite de la guerre russo-turque, et afin de reviser les clauses, trop dures pour la Turquie, des préliminaires de San-Stefano que lui avait imposés la Russie. Il constitua une partie de la Bulgarie en principauté autonome, laissa occuper par l'Austro-Hongrie la Bosnie et l'Herzégovine, reconnut l'indépendance du Monténégro et de la Serbie, dont les territoires furent notablement accrus, réglementa la navigation du Danube, etc.

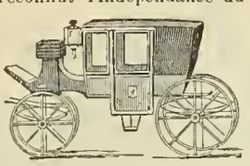
Berline.

berline [*bèr*] n. f. (de *Berlin*, lieu de première origine). Voiture suspendue, à deux fonds et à quatre roues, garnie de glaces et recouverte d'une capote mobile. Chariot à houille, dans les mines. Danse qui date de 1894 et qui s'exécute sur une mesure à deux-quatre, sur un mouvement et un air de polka.

berlingot [*bèr-lin-gho*] n. m. Demi-berline, n'ayant que la banquette du fond. *Fam.* Mauvaise voiture.

berlingot [*bèr-lin-gho*] n. m. (ital. *berlingozzo*). Sorte de bonbon préparé avec du sucre caramélisé, auquel on ajoute des aromates.

Berlioz (Hector), célèbre compositeur et critique musical français, né à la Côte-Saint-André (Isère), m. à Paris (1803-1869). Auteur des *Troyens*, de la *Damnation de Faust*, de *Benvenuto Cellini*, de *Béatrix et Bénédict*, de l'*Enfance du Christ*, du *Requiem*, etc., œuvres remarquables par la science de l'orchestration et la puissance du sentiment dramatique.

Berlioz.

berloque n. f. V. BRELOQUE.

berlue [*bèr-lû*] n. f. (du lat. *bis*, deux fois, et *lux*, lumière). Éblouissement passager. *Fig.* *Avoir la berlue*, juger de travers.

berme [*bèr-me*] n. f. (du holl. *breme*, bord). Chemin étroit entre un parapet et un fossé, entre la berge et le bord d'un canal.

Bermude Ier, roi des Asturies, de 789 à 791. — BERMUDE II, roi des Asturies et de Léon, de 982 à 999. — BERMUDE III, roi des Asturies et de Léon, de 1027 à 1037.

Bermudes (les), groupe d'îles anglaises de l'océan Atlantique, au N.-E. des Antilles, appartenant à l'Angleterre ; 17.500 h. (*Bermudiens*). Café, épices.

bernable [*bèr*] adj. Qui mérite d'être berné.

bernacle, bernache [*bèr*] ou **barnache** n. f. Sorte d'oie à bec court et menu : *la bernacle, dite aussi* oie marine, *habite les régions polaires l'été, et l'hiver descend sur nos côtes.* Sorte de coquillage.

Bernacle.

Bernadette Soubirous, la « voyante » de Lourdes, née à Lourdes en 1844, m. à Neversen 1879.

Bernadotte (Charles), maréchal de France, né à Pau, m. à Stockholm (1764-1844). Il se distingua dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. Adopté en 1810 par le roi de Suède Charles XIII, il oublia son origine pour se joindre, en 1813, aux Alliés pour combattre les Français, et devint roi de Suède en 1818, sous le nom de Charles XIV ou Charles-Jean. Sa dynastie règne encore en Suède. V. CHARLES XIV.

Bernard (*nar*), fils de Pépin, roi d'Italie, vaincu par Louis le Débonnaire, son oncle, qui lui fit crever les yeux (818).

Bernard, duc de Septimanie, de 820 à 844. Il eut de violentes querelles avec Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, qui le tua de sa main.

Bernard de Menthon (saint), fondateur des hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard, dans les Alpes (923-1008). Fête le 15 juin.

Bernard (saint), né au château de Fontaine, près de Dijon, m. à Clairvaux (1091-1153), l'une des plus grandes figures du christianisme militant. Il fut l'adversaire énergique d'Abélard et d'Arnaud de Brescia. Il fonda l'abbaye de Clairvaux, donna une impulsion énergique à l'œuvre des moines cisterciens, et prêcha la 2e croisade. On lui doit de nombreuses et remarquables *Lettres*, des *traités* de théologie, 340 sermons, etc. En théologie, il est un contemplatif. Bossuet a prononcé un magnifique *Panégyrique de saint Bernard*. Fête le 20 août.

Bernard, duc de Saxe-Weimar, né à Weimar, m. à Neubourg-sur-le-Rhin (1604-1639). Un des généraux les plus célèbres de la guerre de Trente ans. Il commanda après Gustave-Adolphe l'armée suédoise, fut défait à Nordlingen, mais reçut, grâce à l'appui de Richelieu, le duché d'Alsace.

Bernard (Samuel), riche financier protestant, sous Louis XIV et Louis XV, né à Sancerre, m. à Paris (1651-1739). Le trésor public dut avoir plusieurs fois recours à lui, et Louis XIV, dans sa détresse, alla jusqu'à lui faire les honneurs de Marly.

Bernard (Charles DU GRAIL DE LA VILLETTE de), romancier français, né à Besançon, m. à Sablonville ; auteur de *la Femme de quarante ans* (1804-1850).

Bernard (Claude), célèbre physiologiste français, né à Saint-Julien (Rhône), m. à Paris (1813-1878). Il découvrit le rôle du pancréas dans la digestion des corps gras, et démontra que le foie transforme en sucre certains éléments du sang (*fonction glycogénique*). De belles recherches sur le système nerveux du grand sympathique l'ont conduit à admettre l'existence de centres nerveux agissant indépendamment du grand centre cérébro-spinal. Il est le plus illustre représentant de la science expérimentale à la fin du XIXe siècle.

Claude Bernard.

Bernard (Paul, dit *Tristan*), romancier et auteur dramatique français, né à Besançon en 1866. Auteur de *Triplepatte, l'Anglais tel qu'on le parle*, etc.

Bernard (Grand et Petit-Saint-). V. SAINT-BERNARD.

bernardin, e [*bèr*] n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, réformé par saint Bernard.

— ENCYCL. On appela d'abord *bernardins* les religieux de Clairvaux, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée au XIIe siècle par saint Bernard. Puis ce nom s'étendit à tous les religieux cisterciens ; de même, le nom de *bernardines* fut donné aux religieuses cistercienes dont le premier monastère fut fondé à Tart en 1120, par saint Etienne. L'habillement des religieux et des religieuses de cet ordre consiste en une robe blanche avec scapulaire noir.

Bernardine.

Bernardin de Saint-Pierre (Jacques-Henri), écrivain et naturaliste français, né au Havre, m. à Eragny-sur-Oise (1737-1814). Auteur de *Paul et Virginie*, de la *Chaumière indienne*, des *Études de la Nature*, etc. Il a fait dans ses ouvrages une part trop grande à la sentimentalité et au finalisme, mais il se recommande comme peintre précis, délicat et varié de la nature, et comme introducteur de l'exotisme dans la littérature française.

Bernardin de Saint-Pierre.

Bernardin de Sienne (saint), une des illustrations de l'ordre des franciscains, et promoteur de la réforme des observantins, né à Sienne, m. à Aquila (1380-1444). Fête le 20 mai.

Bernardino. V. SAN BERNARDINO.

bernard-l'ermite ou **l'hermite** [*bèr-nar-lèr*] n. m. Nom vulgaire des *pagures*. V. PAGURE.

Bernardo del Carpio, héros légendaire espagnol, qui passe pour avoir tué Roland à Roncevaux.

Bernaville, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 16 kil. de Doullens ; 850 h. — Le cant. a 27 comm. et 7.910 h.

Bernay [*nè*], ch.-l. d'arr. (Eure), sur la Charentenon, affl. de la Rille ; 8.120 h. (*Bernayens*). Ch. de f. O., à 40 kil. d'Evreux. Lainages, rubans, toiles, chevaux, grains. — L'arr. a 6 cant., 124 comm., 53.870 h. ; le cant. a 18 comm. et 14.150 h.

Armes de Bernay.

Bernbourg [*bour*], v. du duché d'Anhalt, sur la Saale, affl. de l'Elbe ; 35.000 h. Industrie active : fonderies, raffineries de sucre, machines.

berne [*bèr-ne*] n. f. (esp. *bernia*). Brimade qui consiste à faire sauter quelqu'un au-dessus d'une couverture tenue aux quatre coins. Moquerie.

berne [*bèr-ne*] n. f. *Mar. Pavillon en berne,* pavillon non hissé à bloc du mât ou de la corne, en signe de deuil ou de détresse.

Pavillon en berne.

— ENCYCL. A terre, sur les monuments publics, les drapeaux se mettent en berne en signe de deuil, de la même manière qu'à bord, lorsqu'ils sont portés par un mât muni d'une drisse : dans le cas contraire, on lie le drapeau à sa hampe, le plus souvent avec des cravates de crêpe noir.

Berne, cap. de la Suisse, ch.-l. du cant. de Berne, sur l'Aar, à 577 kil. de Paris ; 69.000 h. (*Bernois*). Industrie active ; nombreux établissements scientifiques. Patrie de Haller, de Bonstetten. — Le cant. a 589.500 h.

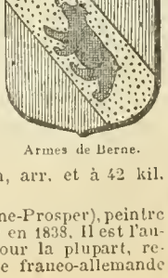
Armes de Berne.

Berné, comm. du Morbihan, arr. et à 42 kil. de Pontivy ; 1.950 h.

Berne-Bellecour (Etienne-Prosper), peintre français, né à Boulogne-sur-Mer en 1838. Il est l'auteur de toiles militaires qui, pour la plupart, retracent des scènes de la guerre franco-allemande de 1870 et dont plusieurs sont très populaires. Il a peint le *Panorama du siège de Belfort*.

Bernegg, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 2.500 h. Vignoble.

bernement [*bèr-ne-man*] n. m. Action de berner. Moquerie, raillerie.

berner [*bèr-né*] v. a. Faire sauter quelqu'un en l'air sur une couverture. *Fig.* Tromper en se moquant, ridiculiser : *on berne aisément les vaniteux.*

Bernerie (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 28 kil. de Paimbœuf ; 1.240 h. Bains de mer.

Berneuil, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 9 kil. de Bellac ; 1.290 h.

berneur, euse [*bèr, eu-ze*] n. Qui berne.

Berneval-le-Grand, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 10 kil. de Dieppe ; 450 h. Bains de mer à *Berneval-sur-Mer* (plage de sable bordée de galets).

Bernhardt [*nar*] (Rosine BERNARD, dite **Sarah**), artiste dramatique française, née à Paris en 1844. Merveilleusement douée, elle s'est placée au premier rang des artistes de son temps par le charme de sa voix, la pureté de sa diction, la puissance dramatique de ses créations. Elle a été nommée professeur au Conservatoire en 1907.

Berni (François), poète italien, né à Lamporecchio, m. en 1536. Il a excellé dans le genre burlesque. Auteur de l'*Orlando inamorato*.

bernicle [*bèr*] n. f. Nom vulgaire des coquillages du genre patelle et aussi de la bernacle. Fourche de bois que les Orientaux employaient pour tourmenter les suppliciés.

Bernier [*ni-é*] (François), voyageur français, né à Angers, m. à Paris (1625-1688). Il fut médecin d'Aurengzeb. Ses *Voyages*, relations d'un séjour en Orient, sont regardés comme un modèle d'exactitude.

Bernier (Etienne), prélat français, né à Daon (Mayenne), m. à Paris (1762-1806) ; un des principaux négociateurs du Concordat. Il fut évêque d'Orléans.

Bernier (Stanislas-Louis), architecte français, né à Paris en 1845. Il a reconstruit l'Opéra-Comique.

Bernières-sur-Mer, comm. du Calvados, arr. et à 20 kil. de Caen ; 860 h. Bains de mer.

Bernina, massif des Alpes Rhétiques (4.052 m.) [Engadine], d'où sort l'Inn. Le *col de la Bernina* (2.334 m.) va de l'Engadine (Suisse) à la Valteline (Italie).

Bernini (Giovanni Lorenzo), dit *le Cavalier Bernin*, peintre, sculpteur et architecte italien, né à Naples, m. à Rome (1598-1680) ; auteur du célèbre groupe de *Sainte Thérèse en extase*. Il vint en France en 1665, sur la demande de Louis XIV. La postérité n'a pas ratifié les éloges pompeux qui lui furent décernés de son vivant.

Bernini.

bernique [*bèr*]. *Pop.* Interj. exprimant un espoir déçu : *vous comptez sur lui, bernique!*

Bernis [*niss*] (François-Joachim de), prélat et poète français, né à Saint-Marcel (Ardèche), m. à Rome (1715-1794). Ses petits vers, qui lui valurent le surnom de *Babet la Bouquetière*, le firent bien voir de Mme de Pompadour, et assurèrent sa fortune. Ambassadeur, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, au début de la guerre de Sept ans, il montra dans ses fonctions un esprit éclairé et intelligent, non sans dignité. Il signa les deux traités de Versailles, fut ensuite archevêque d'Albi, cardinal et finit ambassadeur à Venise et à Rome. On lui doit de curieux *Mémoires*.

Cardinal de Bernis.

Bernissapt, comm. de Belgique (Hainaut), arr. d'Ath ; 2.240 h.

Bernon, savant bénédictin allemand, abbé de Reichenau ; m. en 1045.

Bernos, comm. de la Gironde, arr. et à 7 kil. de Bazas ; 1.210 h. Papier d'emballage.

Bernoulli [*ll* mll.], nom de plusieurs mathématiciens suisses, issus d'une famille hollandaise réfugiée à Bâle. Les plus célèbres sont : JACQUES, né à Bâle (1654-1705), qui perfectionna le calcul différentiel et intégral, et son frère, JEAN, né à Bâle (1667-1748), qui découvrit le calcul exponentiel. — DANIEL, fils de Jean, né à Groningue, mort à Bâle (1700-1782), fut à la fois philosophe, physicien, médecin.

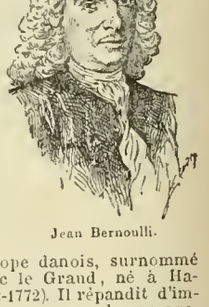
Jean Bernoulli.

Bernstein (Henry), auteur dramatique français, né à Paris en 1876 ; auteur de *la Rafale, le Bercail, Samson*, etc.

Bernstorff (Jean-Hartwig), ministre et philanthrope danois, surnommé *l'Oracle danois* par Frédéric le Grand, né à Hanovre, m. à Hambourg (1712-1772). Il répandit d'immenses aumônes, affranchit ses paysans du servage. — Son neveu, PIERRE (1735-1797), ministre des affaires étrangères, conclut, en 1780, la ligue des Neutres avec la Suède et la Russie.

Béroalde de Verville (François), écrivain français, né à Paris en 1558, m. après 1623 ; auteur du *Moyen de parvenir*, dialogue d'une verve amusante, mais parfois licencieuse.

Beroaldo (Philippe), littérateur italien, né à Bologne. Il enseigna à l'université de Paris. On lui doit des éditions annotées d'auteurs anciens (1453-1505).

béroé n. m. ou f. Genre de zoophytes cténophores, comprenant de curieux animaux marins en forme d'aérostat, qui sont transparents, et dont plusieurs espèces habitent les côtes de France.

bérose [*bé-roz*] ou **berosus** [*bé-ro-zuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant de petites formes qui habitent les eaux stagnantes.

Bérose, prêtre chaldéen (IIIe s. av. J.-C.), auteur d'une célèbre histoire de la Chaldée et de l'Assyrie, qui ne nous est connue que par ce qu'en ont conservé les compilateurs.

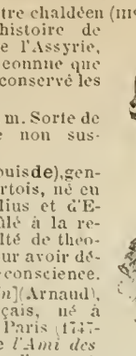

Berquin.

bérot [*ro*] n. m. Sorte de petite charrette non suspendue.

Berquin (Louis de), gentilhomme de l'Artois, né en 1489, ami de Badius et d'Erasme. Il fut brûlé à la requête de la faculté de théologie, en 1529, pour avoir défendu la liberté de conscience.

Berquin [*kin*] (Arnaud), littérateur français, né à Bordeaux, m. à Paris (1747-1791 ; auteur de *l'Ami des enfants,* ouvrage d'une grâce naïve et douce et de pièces élégiaques d'une douceur assez fade, que l'on a appelées *berquinades.*

berquinade [*bèr-ki*] n. f. Ouvrage écrit pour la jeunesse, à la manière de Berquin. Œuvre fade, sans intérêt.

Berr (Georges), acteur et littérateur français, né à Paris en 1867 ; auteur de comédies qu'il a écrites seul ou en collaboration : *Moins cinq, Madame Flirt,* etc.

Berr de Turique (Julien), auteur dramatique et littérateur français, né à Paris en 1863.

Berre, ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 27 kil. d'Aix, sur l'*étang de Berre ;* 1.980 h. (*Berratins*). Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 6 comm. et 6.380 h.

Berre (ÉTANG DE), vaste lac salé des Bouches-du-Rhône, communiquant avec la Méditerranée.

Berriane, v. et oasis de la confédération du Mzab, sur la route de Laghouat à Ghardaïa ; 4.000 h.

Berriat-Saint-Prix, nom de plusieurs jurisconsultes français. Le plus célèbre, JACQUES, un des meilleurs commentateurs de Boileau, né à Grenoble, m. à Paris (1769-1845).

Berrichon, onne [*bé-ri, o-ne*], habitant ou originaire du Berry : *les Berrichons.* Adjectiv. : *mœurs berrichonnes. Race berrichonne,* race de moutons du Berry, qui donnent une viande excellente.

Berrien, comm. du Finistère, arr. et à 40 kil. de Châteaulin ; 2.490 h.

Berroughia, comm. d'Algérie, arr. et à 32 kil. de Médéa (dép. d'Alger) ; 2.500 h. Sources thermales sulfureuses.

Berruguette (Pedro), peintre espagnol de la fin du XVe siècle, peintre de Philippe le Beau. — Son fils, ALONZO, né à Paredès de Nava, architecte, sculpteur et peintre distingué, construisit le Prado, etc. (1480-1561).

Berruyer [*bé-ru-ié*], **ère,** habitant ou originaire de Bourges : *les Berruyers.* Adjectiv. : *mœurs berruyères.*

Berruyer [*bé-ru-ié*] (Isaac), jésuite français, né à Rouen (1681-1758) ; auteur d'une *Histoire du peuple de Dieu,* écrite dans le style des Romains du temps, et que le pape condamna.

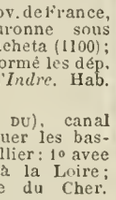

Armes du Berry.

Berry, anc. prov. de France, annexée à la couronne sous Philippe Ier, qui l'acheta (1100) ; capit. *Bourges ;* a formé les dép. du *Cher* et de l'*Indre.* Hab. *Berrichons.*

Berry (CANAL DU), canal qui fait communiquer les bassins houillers de l'Allier : 1° avec le canal latéral à la Loire ; 2° avec la vallée du Cher.

Berry (duc de), un des oncles du roi Charles VI (1340-1416). — Petit-fils de Louis XIV et 3e fils du Grand Dauphin (1695-1719) ; sa femme, fille aînée du Régent, se signala par ses désordres. — Second fils de Charles X, né à Versailles, assassiné par Louvel (1778-1820). — La femme de ce dernier, la duchesse de Berry, MARIE-CAROLINE, fille de François Ier de Naples, née à Palerme, m. à Brunnensee (1798-1870), femme énergique et romanesque, essaya, en 1832, de soulever la Vendée contre le gouvernement de Louis-Philippe ; elle échoua et fut quelque temps emprisonnée à Blaye.

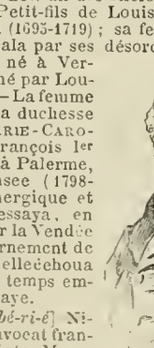

Berryer.

Berryer [*bé-ri-é*] Nicolas), célèbre avocat français, né à Sainte-Menehould (1757-1841) ; il défendit le maréchal Ney devant la cour des pairs. — Son fils, ANTOINE, né à Paris, m. à Angerville-la-Rivière (1790-1868), fut orateur du parti légitimiste, adversaire du second Empire ; il fut aussi un avocat de premier ordre.

bers [*bèr*] n. m. pl. (du vx fr. *ber,* berceau). Ridelles d'une charrette sur laquelle on tend une toile ou bâche.

Bersac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 38 kil. de Limoges ; 1.720 h. Ch. de f. Orléans.

bersaglier [*bèr-sa-gli-é*] n. m. (de l'ital. *bersagliere,* tirailleur). Soldat d'infanterie, dans l'armée italienne, ayant de l'analogie avec les chasseurs à pied de l'armée française.

bersault [*bèr-sô*] n. m. (du lat. *berso,* claie d'osier). But de tir, lieu d'exercice pour le tir.

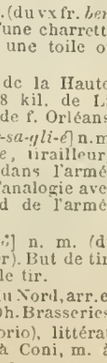

Bersagher.

Bersée, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Lille ; 1.870 h. Brasseries.

Bersezio (Vittorio), littérateur et poète dramatique italien, né à Coni, m. à Turin (1830-1900).

Berson, comm. de la Gironde, arr. et à 7 kil. de Blaye ; 1.830 h. Vignobles.

Bersot [*so*] (Ernest), philosophe et moraliste français, né à Surgères, m. à Paris (1816-1880) ; directeur de l'École normale supérieure, où il exerça une influence considérable, due à sa belle intelligence et à l'élévation morale de son caractère.

Bersuire, Bercheure ou **Berchoire** (Pierre), écrivain et bénédictin français, né à Saint-Pierre-du-Chemin, m. à Paris (1362), secrétaire du roi Jean. Il a laissé une encyclopédie théologique et une traduction de Tite-Live.

Bert [*bèr*], comm. de l'Allier, arr. et à 13 kil. de Lapalisse, sur la Tèche ; 1.040 h. Bassin houiller.

Bert [*bèr*] (Paul), physiologiste et homme politique français, né à Auxerre, mort à Hanoï (1833-1886). Il fut ministre de l'instruction publique, résident général en Annam et au Tonkin, et prit une part considérable à l'élaboration des réformes concernant la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire.

Paul Bert.

Bertall (Charles-Albert D'ARNOUX, dit), dessinateur et caricaturiste français, né à Paris, m. à Soyons (1820-1882).

Bertani (Agostino), homme politique italien, né à Milan en 1812, m. à Rome en 1886. Il fut, en 1860, avec Garibaldi, le principal organisateur de l'expédition des *Mille.*

Bertaut [*tô*] (Jean), poète français, né à Caen, m. à Sées (1552-1611), contemporain de Ronsard ; auteur de poésies mélancoliques et gracieuses.

Bertaux (Mme Léon), sculpteur français contemporain, née à Paris en 1825, auteur de *la Jeune Fille au bain,* œuvre aux formes gracieuses.

bertavelle [*bèr-ta-vè-le*] n. f. Verveux et nasse de jonc. Syn. de BARTAVELLE.

Berteaucourt-les-Dames, comm. de la Somme, arr. et à 19 kil. de Doullens ; 1.640 h. Tissage de jute.

berthe [*bèr-te*] n. f. (de la reine *Berthe*). Garniture en forme de pèlerine, qui s'adapte au corsage d'un vêtement de femme. Natte, bandeau de faux cheveux. Grand vase métallique pour le transport du lait. *A la Berthe,* en double bandeaux plats, les cheveux divisés sur le front.

Berthe (sainte), première abbesse d'Avenay, près de Reims, née vers le milieu du VIIIe siècle, martyrisée vers 680. Fête le 4 juillet.

Berthelot.

Berthe ou **Bertrade,** dite *Berthe au grand pied,* femme de Pépin le Bref, mère de Charlemagne ; morte en 783.

Berthe au grand pied, roman en vers, d'un charme naïf, écrit vers 1275 par Adenez ou Adam Le Roi.

Berthe de Bourgogne, fille de Conrad, roi de Bourgogne, née vers 962, femme du roi de France Robert. Grégoire V obligea le roi de la répudier.

Berthelot [*lo*] (Marcelin), chimiste et homme politique français, né et m. à Paris (1827-1907) ; fondateur de la thermochimie et de la synthèse artificielle des composés organiques au moyen des corps élémentaires.

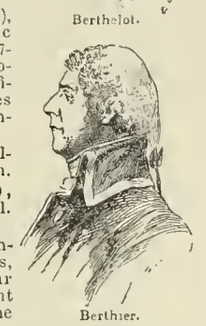

Berthier.

Berthem, comm. de la Belgique, arr. de Louvain ; 2.240 h.

Berthenoux (La), comm. de l'Indre, arr. et à 2 kil. de La Châtre ; 1.400 h.

Berthet [*té*] (Elie), romancier français, né à Limoges, m. à Paris (1815-1891) ; auteur de nombreux romans souvent émouvants et parfois d'une réelle portée morale.

Berthezène (Pierre), général français, né et m. à Vendargues (Hérault) (1775-1847). Il fut, en 1831, commandant en chef de l'armée de l'Algérie.

Berthier [*ti-é*] (Guillaume-François), jésuite et écrivain français, né à Issoudun, m. à Bourges (1704-1782) ; un des rédacteurs du *Journal de Trévoux.*

Ordre de Berthold de Zæhringen.

Berthier (Louis-Alexandre), prince de Wagram, duc de Valengin, prince de Neuchâtel, maréchal de France, né à Versailles, mort à Bamberg (1753-1815). Major général de la Grande Armée, il jouit d'un grand crédit auprès de Napoléon Ier, dont il signa pourtant en 1814 l'acte de déchéance. Il se tua, ou peut-être fut assassiné à Bamberg.

Berthold de Zæhringen (*ordre de*) ordre badois fondé en 1877 par le grand-duc Frédéric. Ruban vert, liséré orange.

Berthollet [*to-lé*] (Claude-Louis, comte), chimiste français, né à Talloires, près d'Annecy, m. à Arcueil (1748-1822). On lui doit la découverte des propriétés décolorantes du chlore et leur application au blanchiment des toiles ; l'emploi du charbon pour purifier l'eau ; la découverte de la poudre détonante de chlorate de potasse, l'énoncé des lois de la double décomposition des sels, etc. Il suivit Bonaparte en Égypte.

Berthollet.

berthollétie [*bèr-to-lé-ti*] n. f. Genre de plantes myrtacées, comprenant de grands arbres de l'Amérique australe, dont les fruits contiennent de grosses graines comestibles, que l'on vend à Paris sous le nom de *noix d'Amérique* ou *du Brésil.*

Berthoud. *Géogr.* V. BURDORF.

Berthoud (Ferdinand), célèbre horloger, né à Plancemont (Suisse), m. à Groslay (1727-1807). Il inventa l'*horloge marine* pour connaître la longitude en mer. — Son neveu, Louis (m. en 1813), inventa les châssis de compensation, et construisit d'excellentes montres marines.

Bertier de Sauvigny, administrateur français, intendant de la généralité de Paris, massacré par le peuple quelques jours après la prise de la Bastille (1737-1789).

Bertignat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 12 kil. d'Ambert ; 1.630 h.

Bertillon (Louis-Adolphe), médecin et statisticien français, né à Paris, m. à Neuilly (1821-1883) ; auteur d'une remarquable *Démographie figurée de la France.* — Son fils, ADOLPHE, né à Paris en 1851, s'est rendu célèbre par la découverte de l'anthropométrie (V. ANTHROPOMÉTRIE).

Bertin (saint), né à Constance (Suisse), fonda à Saint-Omer le monastère de Sithieu et y mourut en 707. Fête le 5 septembre.

Bertin (Rose), née à Amiens, m. à Paris (1744-1813), marchande de modes de la reine Marie-Antoinette, connue par son dévouement pour cette princesse.

Bertin (Pierre), traducteur français, né à Donnemarie, près de Provins (1751-1819). Il introduisit en France la sténographie, inventée par Taylor en Angleterre.

Bertin (le chevalier Antoine **de**), poète érotique français, né à l'île Bourbon (auj. la Réunion), m. à Saint-Domingue (1752-1790) ; auteur d'élégies et de poésies amoureuses.

Bertin aîné (Louis-François), publiciste, né et m. à Paris (1766-1841) ; il fonda le *Journal des Débats,* après le 18-Brumaire, et le dirigea avec son frère, **Bertin de Veaux,** membre de la Chambre des pairs, né et m. à Paris (1771-1842).

Bertin aîné (*portrait de*), par Ingres (1832) ; réel chef-d'œuvre par la simplicité de la pose, la gravité de l'expression, la précision du modelé.

Bertin (Jean-Victor), paysagiste français, né et m. à Paris (1775-1842) ; chef de l'école du paysage historique.

Bertin (Louise-Angélique), poète et musicienne, fille de Bertin l'aîné, née aux Roches (Seine-et-Oise), m. à Paris (1805-1877).

Bertin (Pierre-Augustin), dit **Bertin-Mourot** ; professeur et physicien français, né à Besançon (1818-1884).

Bertin (Louis-Emile), ingénieur du génie maritime français, né à Nancy en 1840.

Bertinazzi [*na-dzi*] (Charles-Antoine), dit *Carlin,* acteur célèbre, né à Turin, m. à Paris (1713-1783). Il joua longtemps à Paris, au Théâtre-Italien, les rôles d'arlequin, avec le plus vif succès.

Bertincourt [*kour*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 30 kil. d'Arras ; 1.380 h. Ch. de f. N. Sucrerie ; tourteaux et engrais. — Le cant. a 17 comm. et 13.800 h.

Bertini (Jérôme-Henri), pianiste et compositeur français, né à Londres, m. à Meilan, près de Grenoble (1798-1876).

Berton (Pierre MONTAN-), compositeur dramatique français, né et m. à Paris (1727-1780). — HENRI, son fils, né et m. à Paris (1767-1844), a composé un grand nombre d'opéras et un *Traité de l'harmonie.*

Berton (Jean-Baptiste), général et homme politique français, né à Francheval, près de Sedan, condamné à mort pour avoir organisé la conspiration de Saumur, décapité à Poitiers (1769-1822).

Bertrade, fille de Simon de Montfort, épouse de Foulques d'Anjou, puis de Philippe Ier, sur qui ce mariage irrégulier attira les foudres de l'Église ; m. à l'abbaye de Fontevrault vers 1118.

Bertrand [*tran*] (Henri-Gratien, comte), général français, né et m. à Châteauroux (1773-1844). Son souvenir est resté populaire pour sa fidélité envers Napoléon Ier, qu'il suivit à l'île d'Elbe et à Sainte-Hélène, et dont il ramena les restes en 1840.

Général Bertrand.

Bertrand (Joseph), mathématicien français, né et m. à Paris (1822-1900) ; fut membre de l'Académie française. — Son frère aîné, ALEXANDRE, né à Paris, m. à Saint-Germain (1820-1902), a laissé des travaux d'archéologie remarquables.

Bertrand de Moleville (Antoine-François), né à Toulouse, m. à Paris (1744-1818) ; ministre de la marine sous Louis XVI. Il se signala, sous la Restauration, par l'ardeur de ses sentiments royalistes, et fut surnommé *l'Enfant terrible du royalisme.*

Bertrand et **Raton,** noms des deux héros de la charmante fable de La Fontaine : *le Singe et le Chat.* Tandis que le chat Raton avec habileté retire les marrons du feu, le singe Bertrand n'a que la peine de les croquer. Ces deux noms sont souvent rappelés avec la signification métaphorique de dupeur et de dupé : Bertrand, c'est le coquin habile qui lance un complice dans les aventures les plus hasardeuses, et qui, prudemment retiré à l'écart, sait néanmoins recueillir tout le profit.

Bertrand et Raton, comédie de Scribe, en cinq actes et en prose (1833) ; satire politique, vive et fine, du système gouvernemental de l'époque.

Bertrix, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Neufchâteau) ; 2.980 h. Carrières.

Bertry, comm. du Nord, arr. et à 23 kil. de Cambrai; 3.080 h. Ch. de f. N. Tissages; ateliers de constructions méeaniques.

Berulle (cardinal Pierre **de**), savant prédicateur français, ministre sous Louis XIII, né près de Troyes, m. à Paris (1575-1629); introducteur en France de l'ordre des carmélites et fondateur de la congrégation de l'Oratoire.

Duc de Berwick.

Berwick, un des comtés de l'Ecosse; 32.400 h. Ch.-l. *Greenlaw.*

Berwick (duc Jacques **de**), né à Londres, fils naturel de Jacques II et d'Arabella Churchill, se fit naturaliser Français, se distingua en Espagne, où il remporta la victoire d'Almanza (1707), défendit très habilement la frontière des Alpes contre les Impériaux, devint maréchal de France et fut tué au siège de Philippsbourg (1670-1734).

Berwick-sur-Tweed, v. et port d'Angleterre, sur la mer du Nord et à l'embouchure de la *Tweed* (comté de Northumberland); 13.500 h. Port fortifié, fonderies de fer.

beryl ou **béril** [*ril'*] n. m. (gr. *bêrullos*). Nom donné aux variétés d'émeraudes incolores, roses, jaunes, bleues ou pierreuses.

bèryllium n. m. Syn. de GLUCINIUM.

Berzélius [*li-uss*] (Jean-Jacques), célèbre chimiste suédois, né à Wœsterlœsa, m. à Stockholm (1779-1848); un des créateurs de la chimie moderne. Il institua la notation chimique par symboles, fondée sur la notion des équivalents, et détermina avec précision les équivalents d'un grand nombre de corps simples, découvrit le sélénium, etc. il étudia l'électrolyse et en développa la théorie. Son immense réputation lui valut le titre de membre associé de l'Institut de France.

Berzélius.

besace [*za-se*] n. f. (du lat. *bis*, deux fois, et *saccus*, sac). Sac long, ouvert par le milieu et fermé par les deux bouts : *la besace, qu'on porte sur l'épaule, était l'attribut du mendiant. Fig. Etre réduit à la besace,* être dans la misère. (La disposition de ce sac a permis à La Fontaine d'intituler *la Besace* une de ses plus belles fables.) V. BESACIER.

Besace.

besacier [*za-si-é*] n. m. Qui porte la besace. (Dans sa fable *la Besace,* La Fontaine assure que le fabricateur souverain nous créa tous besaciers) :

Il fit pour nos défauts la poche de derrière,
Et celle de devant pour les défauts d'autrui.

besaigre [*be-zè-gre*] adj. (partic. péjor. *bis*, et *aigre*). Qui s'aigrit : *vin besaigre.* N. m. : *vin qui tourne au besaigre.*

besaiguë ou **bisaiguë** [*zè-ghu*] n. f. (du lat. *bis*, deux fois, et de *aigu*). Marteau de vitrier. Outil de charpentier, dont les deux bouts acérés sont taillés l'un en ciseau, l'autre en bec-d'âne.

Besaiguë.

Besançon, anc. capit. de la Franche-Comté; ch.-l. du dép. du Doubs, sur le Doubs; 56.170 h. (*Bisontins* ou *Bizontins*); ch. de f. P.-L.-M., à 406 kil. de Paris. Horlogerie, tréfilerie, métallurgie. Eaux chlorurées sodiques iodobromurées (La Mouillière). Ville forte, quartier-général du 7e corps d'armée, archevêché, académie, école d'horlogerie. Patrie de Granvelle, Vatteville, Acton, Pajol, Moncey, Mairet, Suard, Ch. Fourier, J. Proudhon, Ch. Nodier, J. Droz, Péclet, V. Hugo, Ch. de Bernard, Clésinger. — L'arr. a 8 cant., 203 comm., 106.550 h.; le cant. Nord a 4 comm. et 31.930 h.; le cant. Sud a 12 comm. et 28.330 h.

Armes de Besançon.

besant [*zan*] n. m. (du lat. *byzantius*, de Byzance). Monnaie byzantine d'or ou d'argent, qui se répandit en Europe au temps des croisades. *Blas.* Imitation du besant qui, sur les armoiries d'un chevalier, indiquait qu'il était allé en Palestine : *le besant est toujours de métal.* (V. la planche BLASON.)

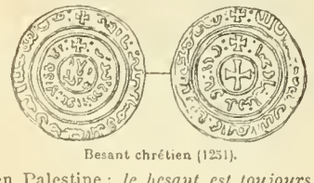

Besant chrétien (1251).

Besant (Annie WOOD, dame), femme auteur anglaise, née à Londres en 1847, directrice de l'école théosophique.

besanté, e [*zan*] adj. *Blas.* Chargé de besants.

bésau [*zô*] n. m. (mot provenç.). Rigole ou tranchée d'irrigation.

Bescherelle (Louis-Nicolas), grammairien et lexicographe français, né et m. à Paris (1802-1884).

Besenval de Bronstatt (Pierre-Victor, baron **de**), officier suisse au service de la France, né à Soleure, m. à Paris (1722-1791); auteur de *Mémoires* fort intéressants sur les débuts de la période révolutionnaire.

beset [*zé*] ou **besas** [*zass*] n. m. (du lat. *bis*, deux fois, et de *as*). Coup de dés qui amène deux as au trictrac. (On dit aussi AMBESAS.)

besi [*zi*] n. m. Nom générique de plusieurs espèces de poires.

bési ou **besy** n. m. V. BÉSIQUE.

besicles [*zi-kle*] n. f. pl. (anciennem. *bériclе*; de *béryl*). Anciennes lunettes très grosses : *prenez donc vos besicles.* (Ne s'emploie plus que par ironie.)

Besicles.

besier [*zi-é*] n. m. (de *besi*). Poirier sauvage.

besigue [*zi-ghe*] n. m. Jeu de cartes qui se joue à deux, trois ou quatre joueurs, avec deux, trois ou quatre jeux de trente-deux cartes. (On dit aussi par abrév. BÉSI ou NÉSY.)

— ENCYCL. Le bésigue se joue à 2, 3, 4 personnes, avec 2, 3 et même 4 jeux de cartes.

Bésigue à deux. Se joue ordinairement en 1.000, 1.500 et 2.000 points, avec 2 jeux réunis et mêlés. Un joueur distribue 9 cartes à des partenaires, 2 par 2, ou 3 par 3. La première carte du talon, retournée, est l'atout. Si l'atout est un 7, le donneur marque 10 points; dans le cas contraire, le joueur qui a un 7 d'atout peut changer ce 7 contre la retourne et compte 10 points. Mais cet échange ne peut s'effectuer qu'à la suite d'une levée. Le talon sert à remplacer les cartes, à mesure qu'elles sont jouées. La première est prise par celui qui a fait la levée, l'adversaire prend la seconde, et ainsi de suite. Les cartes ont les valeurs suivantes : 4 as = 100 points; 4 rois = 80; 4 dames = 60; 4 valets = 40; roi et dame de même couleur = 20; roi et dame d'atout = 40; le bésigue (dame de pique et valet de carreau) = 40; le double bésigue (deux de chacune de ces cartes) = 500; les as, dix, roi, dame et valet d'atout réunis = 250; l'as = 11; le dix = 10; le roi = 4; la dame = 3; le valet = 2; les autres cartes n'ont aucune valeur, sauf le 7 d'atout qui vaut 10.

On ne peut annoncer aucune carte ou groupe que séparément et après chaque levée faite. Tant qu'il reste des cartes au talon, on n'est pas obligé de fournir la couleur demandée, ni de couper quand on n'a pas cette couleur; quand le talon est épuisé, on ne peut plus montrer de cartes ni compter de points. La dernière levée compte pour 10. La dernière levée faite, chacun ajoute à ses points ceux qui résultent des brisques (as et dix qui valent chacun 10 points) qui se trouvent dans ses levées.

Bésigue à trois. 3 jeux de cartes, 8 cartes à chaque joueur; 3 dames de pique et 3 valets de carreau = 1.500 points.

Bésigue à quatre. Se joue ordinairement 2 contre 2, avec 3 ou 4 jeux de cartes.

Bésigue sans retourne. Pas de retourne, l'atout est désigné par le premier mariage annoncé (trèfle, si c'est un mariage de trèfle, etc.).

Bésigue chinois. On peut se servir de la même carte pour d'autres combinaisons semblables à celle pour laquelle elle a déjà été comptée.

beslérie [*bès-lé-ri*] n. f. Genre de gesnéracées, comprenant des plantes de l'Amérique tropicale, dont certaines espèces sont cultivées en France comme ornementales.

Besme [*be-me*] (Charles DANIOWITZ, dit), Bohémien à la solde du duc de Guise. Il assassina Coligny pendant la nuit de la Saint-Barthélemy et fut lui-même tué par Berteauville, gentilhomme protestant, en 1575.

Besnard (Paul-*Albert*), peintre français, né à Paris en 1849, auteur de peintures décoratives d'un coloris vif et lumineux.

Besne, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Saint-Nazaire; 1.220 h. Tourbières.

besoche [*zo-che*] n. f. Sorte de bêche, servant à planter les arbres. Sorte de hoyau.

besogne [*zo-gne*] n. f. (de *besoin*). Travail, ouvrage : *faire sa besogne. Tailler de la besogne,* préparer une tâche. *Fig.* Donner de la peine, de l'embarras. *Abattre de la besogne,* faire beaucoup d'ouvrage en peu de temps. *Faire plus de bruit que de besogne,* parler ou remuer beaucoup, sans produire grand'chose. *Aimer la besogne faite,* ne pas aimer le travail; aimer à profiter du travail d'autrui. PROV. : **Selon l'argent la besogne,** pour avoir un travail bien fait, il faut le rémunérer convenablement.

besogner [*zo-gné*] v. n. Travailler, s'occuper. V. a. : *besognez bien tout ce que vous faites.*

besogneux, euse [*zo-gneû, eu-ze*] adj. et n. Qui est dans le besoin, la gêne. (On écrivait autrefois *besoigneux.*)

besoin [*zoin*] n. m. Privation, ou sentiment de privation qui porte à désirer : *il y a des besoins de première nécessité et des besoins de luxe.* Dans le même sens, mais d'une manière déterminée : *avoir besoin d'argent, de consolations.* Indigence, dénuement, pauvreté, misère : *être dans le besoin. Dr. comm.* V. ENCYCL. *Avoir besoin de,* être dans la nécessité de se servir d'un aide : *on a souvent besoin d'un plus petit que soi.* Sentir la nécessité de : *avoir besoin de secours. Le besoin de la cause,* ce qui convient pour que l'on triomphe : *altérer des faits pour les besoins de la cause. Impers. : Il est besoin, il n'est pas besoin de. Faire besoin,* être utile, nécessaire : *l'aide du plus humble fait quelquefois besoin. Au besoin,* loc. adv. En cas de nécessité, s'il le faut. PROV. : **On connaît le véritable ami dans le besoin,** c'est dans les situations difficiles que se fait connaître la véritable amitié. Pl. Nécessités naturelles : *faire ses besoins.* Choses nécessaires à l'existence : *les besoins de la vie.*

— ENCYCL. *Dr. comm.* Le tireur d'une lettre de change peut indiquer une ou plusieurs personnes autres que le tiré dites *besoins* ou *recommandataires,* chez qui la lettre pourra être présentée au payement, au cas où le tiré ne payerait pas.

Bessan, comm. de l'Hérault, arr. et à 18 kil. de Béziers; 2.760 h. Ch. de f. M. Vins, tonnellerie, usine d'extraction de pouzzolane.

Bessancourt, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 10 kil. de Pontoise; 1.310 h. Ch. de f. Nord.

Bessarabie [*bi*], une des provinces méridionales de la Russie d'Europe, entre le Dniester et le Pruth; 1.933.500 h. Ch.-l. *Kichinev.*

Bessarion (cardinal Jean), patriarche de Constantinople, savant écrivain, né à Trébizonde, m. en 1472; vécut en Italie, où il contribua à la renaissance des lettres. Il fut chargé de plusieurs ambassades auprès du roi de France Louis XI; il poursuivit toute sa vie l'union politique et intellectuelle de l'Orient et de l'Occident.

Bessay, comm. de l'Allier, arr. et à 13 kil. de Moulins; 1.500 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Besse, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 32 kil. d'Issoire, sur la Couze de Besse, affl. de l'Allier, et près du lac Pavin; 1.650 h. Fromages dits de Saint-Nectaire. Pierre de taille. Eaux bicarbonatées et ferrugineuses. — Le cant. a 11 comm. et 9.050 h.

Besse, ch.-l. de c. (Var), arr. et à 17 kil. de Brignoles, sur l'Issole, affl. de l'Argens; 1.130 h. Huile d'olives. — Le cant. a 5 comm. et 7.180 h.

Bessèges, ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 30 kil. d'Alais, sur la Cèze, affl. du Rhône; 8.220 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille, forges et fonderies. — Le cant. a 5 comm. et 16.070 h.

Bessemer [*mèr'*] (Henri), ingénieur anglais, né à Hertford, m. à Londres; auteur d'un procédé pour la transformation du fer en acier (1813-1898).

Bessenay, comm. du Rhône, arr. et à 20 kil. de Lyon; 2.020 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chapellerie.

Bessé-sur-Braye, comm. de la Sarthe, arr. et à 10 kil. de Saint-Calais; 2.750 h. Ch. de f. Orl. Papeteries; tissages méeaniques.

Bessière.

Bessière (Jean-Baptiste), duc d'Istrie, maréchal de France, né à Prayssac (Lot) (1766-1813); un des meilleurs lieutenants de Napoléon Ier; tué à Lutzen.

Bessin, pays de la basse Normandie, dans le Calvados. (Hab. *Bessins.*)

Bessines, ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 31 kil. de Bellac, sur la Gartempe, affl. de la Creuse; 2.690 h.; ch. de f. Orl. Droguets. — Le cant. a 6 comm., et 8.930 h.

besson, onne [*bè-son, o-ne*] adj. et n. (du lat. *bis*, deux fois). Jumeau, jumelle. (Dialectal.)

Besson, comm. de l'Allier, arr. et à 14 kil. de Moulins; 1.480 h.

Bessus [*suss*], satrape qui gouvernait la Bactriane, sous Darius Codoman; il assassina son maître après la bataille d'Arbelles. Pris par Alexandre le Grand, il fut livré au frère de Darius, qui le fit périr dans d'affreux tourments (328 av. J.-C.).

bestiaire [*bès-ti-è-re*] n. m. (lat. *bestiarius*; de *bestia*, bête). Gladiateur qui, chez les Romains, combattait contre les bêtes féroces. Adjectiv. : *un esclave bestiaire.* Endroit renfermant des bêtes féroces : *un vaste bestiaire.* Au moyen âge, recueil de fables ou de données sur des animaux réels ou légendaires.

bestial, e, aux [*bès-ti-al*] adj. (lat. *bestialis*; de *bestia*, bête). Qui tient de la bête, qui fait ressembler à la bête : *fureur bestiale; des penchants bestiaux.*

bestialement [*bès-ti-a-le-man*] adv. D'une façon bestiale : *vivre bestialement.*

bestialiser [*bes-ti-a-li-zé*] v. a. Rendre bestial. Se **bestialiser** v. pr. Devenir bestial.

bestialité [*bès-ti*] n. f. Caractère de l'homme qui se livre à tous les instincts de la brute. Union de l'être humain avec un animal : *les Hébreux punissaient de mort la bestialité.*

bestiasse [*bès-ti-a-se*] n. f. *Pop.* Personne stupide; grosse bête.

bestiaux [*bès-ti-ô*] n. m. pl. Animaux domestiques élevés en troupeaux. (Sert de plur. à *bétail.*)

— ENCYCL. *Dr.* Les bestiaux que le propriétaire d'un fonds livre au fermier ou au métayer pour la culture, ou qu'il emploie lui-même pour l'exploitation de son fonds, sont considérés comme immeubles, tant qu'ils demeurent attachés au fonds.

Le produit et le croît des bestiaux appartiennent à l'usufruitier.

En cas de saisie-exécution, la loi déclare insaisissables « une vache ou trois brebis ou deux chèvres au choix du saisi, avec les pailles, fourrages et grains nécessaires pour la litière et la nourriture desdits animaux pendant un mois ».

Quiconque vole ou tente de voler dans les champs des bestiaux, est passible d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 16 à 500 francs.

bestiole [*bès-ti*] n. f. Petite bête.

bestion [*bès-ti-on*] n. m. Petite bête.

Bestoujev-Rioumine (Constantin), publiciste et historien russe, né dans le gouv. de Nijni-Novgorod, m. à Saint-Pétersbourg (1829-1897); auteur d'une *Histoire de Russie,* malheureusement inachevée.

bestourné, e [*bèss*] adj. Se disait autref. pour *mal tourné.* Placé à rebours du sens naturel. (On écrivait aussi *bétourné.*)

bêta n. m. Deuxième lettre de l'alphabet grec.

bêta, asse [*a-se*] n. et adj. *Pop.* Personne bête : *un bêta; une bêtasse; gentil, mais bêta.*

bétail [*bé-ta, l* mll.] n. m. Nom collectif des animaux de pâture dans une ferme : *le gros bétail*

Gros et menu bétail.

se compose du cheval, de l'âne, du mulet, du bœuf; le mouton, la chèvre et le porc forment le menu bétail.

— Encycl. Il serait rationnel de comprendre sous la dénomination de *bétail* tous les animaux, quels qu'ils soient, mis en œuvre dans une exploitation rurale. On peut considérer les animaux de la ferme sous trois points de vue : 1° production du fumier ; 2° production de la viande ou autre matière organique utilisable ; 3° production du travail.

Le bétail nvait autrefois une importance énorme pour la production du fumier. Aujourd'hui que l'on utilise les engrais chimiques et les nutres matières fertilisantes, il est possible de concevoir une exploitation agricole avec très peu de bétail. Comme producteur de viande, le bétail est devenu la cause des plus notables bénéfices de la culture, à condition d'exploiter des animaux précoces, soumis à une alimentation rationnelle. L'élevage de la race bovine doit se pratiquer dans les régions herbeuses et plutôt humides ; le cheval demande des prairies plus saines. Le mouton habite des régions plus ou moins calcaires et sèches.

Bétaille, comm. du Lot, arr. et à 57 kil. de Gourdon ; 1.300 h. Patrie de Pierre de Montmaur.

Betchat, comm. de l'Ariège, arr. et à 19 kil. de Saint-Girons ; 1.210 h. Plâtre.

Betchouana ou **Bechouanaland,** région de l'Afrique australe, entre le fleuve Orange et le Zambèze, qui est occupée par les 23 tribus cafres des Betchouanas. On distingue, au point de vue administratif, le *Bechouanaland britannique* et le *protectorat du Bechouanaland septentrional.*

Betchouana.

Betchouanas [*na*] ou **Bechouanas,** tribus cafres de l'Afrique australe, qui habitent le *Betchouanaland.* — Un *Betchouana.*

bête n. f. (lat. *bestia*). Tout animal autre que l'homme : *les bêtes de la forêt, de la mer.* Vermine, vers, insectes, etc. : *lit infesté de bêtes ; fruits mangés des bêtes. Bête de somme,* qui porte les fardeaux ; *de trait,* qui les traîne. *Bêtes féroces* ou *carnassières,* celles qui se nourrissent de la chair des autres. *Bêtes puantes,* blaireaux, fouines, putois, etc. *Bêtes fauves,* cerfs, daims, chevreuils, etc. *Bêtes noires,* sanglier, marcassin, etc. *Bête à bon Dieu,* coccinelle. *Au fig.* : chez les moralistes, partie animale et passionnelle de l'homme : *l'âme et la bête. Bête noire,* personne ou chose qu'on déteste le plus. *Bonne bête,* personne de peu d'esprit, mais sans méchanceté. *Bête de l'Apocalypse,* animal fantastique décrit par saint Jean dans son livre mystérieux et que certains prennent pour la figure de l'Antechrist. *Bête hombrée,* jeu d'hombre espagnol, un peu modifié. Loc. prov. : *Il* (ou *Elle*) *n'est pas la moitié d'une bête,* il (ou elle) est tout à fait stupide. *Au temps où les bêtes parlaient,* il y a très longtemps ; à l'époque des choses merveilleuses. Prov. : **Morte la bête, mort le venin,** un ennemi, un méchant ne peut plus nuire quand il est mort. **Qui se fait bête, le loup le mange,** il ne faut pas être trop bon. **Reprendre du poil de la bête,** chercher un remède dans la cause même du mal (allusion à la croyance populaire que le poil d'une bête, appliqué sur la morsure qu'elle a faite, cette dernière guérit).

— Encycl. *Jeu de la bête hombrée.* Il se joue à 2, 3, 4 ou 5 personnes, avec un jeu de piquet et des jetons ayant une valeur conventionnelle. Chaque joueur reçoit cinq cartes, distribuées en deux fois. Il n'y a qu'une couleur de triomphe ordinaire, c'est le premier joueur qui détermine la couleur quand les autres joueurs passent sans renvier. Celui qui possède le roi, la dame et le valet d'atout, a les trois matadors. S'il y joint l'as et le dix de la même couleur, il a les cinq matadors, valant chacun un jeton. Trois levées suffisent pour gagner le coup et faire codille. Le joueur qui ne fournit pas ou ne joue pas fait la bête. Pour le reste du jeu, les choses se passent comme à l'hombre.

bête adj. Sot, stupide : *enfant bête.* Qui dénote la stupidité : *air bête.* Prov. : **Plus fin que lui n'est pas bête,** se dit de quelqu'un que l'on veut donner pour très malicieux. Ant. **Fin, futé, intelligent, spirituel.**

Bête du Gévaudan. V. Gévaudan.

Bete, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur le Démer ; 2.580 h.

bétel [*tèl*] n. m. (indien *betle*). Espèce de poivrier grimpant de l'Inde. Mélange de feuilles du bétel (*piper betel*), de chaux vive et de noix d'arec, dont on fait usage dans les régions tropicales comme masticatoire tonique et astringent.

Bétel : a, fleur.

— Encycl. Le bétel, employé comme masticatoire, irrite la bouche et l'arrière-gorge et rend les dents vacillantes. Les noix de bétel sont employées en teinture et donnent une belle couleur rougeâtre.

Bételgeuse ou mieux **Béteigeuse** [*jeu-ze*], étoile de première grandeur, de la constellation d'Orion ; sa couleur est orangée.

bêtement [*man*] adv. Sottement, stupidement. Ant. **Finement, ingénieusement, spirituellement.**

Bétête, comm. de la Creuse, arr. et à 40 kil. de Boussac ; 1.210 h.

Béthanie [*ni*], bourg de l'ancienne Palestine, tribu de Benjamin, près du mont des Oliviers.

Bétharram, lieu de pèlerinage en l'honneur de la Vierge, sur les bords du gave de Pau, au village de Lestelle (Basses-Pyrénées), à 25 kil. de Pau.

Béthel [*tel*], v. de l'ancienne Palestine, où Dieu, suivant la Bible, apparut à Abraham et à Jacob.

Bethencourt, comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Cambrai ; 1.470 h. Tulles.

Bethencourt [*tan-kour*] (Jean **de**), navigateur normand, chambellan de Charles VI. Il découvrit les Canaries et y fonda le premier établissement européen ; m. en 1406.

Bétheniville, comm. de la Marne, arr. et à 27 kil. de Reims ; 1.490 h. Ch. de f. Est. Filatures de laine ; tissus.

Bétheny, comm. de la Marne, arr. et à 4 kil. de Reims ; 1.230 h. Apiculture.

Bethisy-Saint-Pierre, comm. de l'Oise, arr. et à 16 kil. de Senlis ; 1.810 h. Ch. de f. N. Fabrique de brosses.

Bethleem [*em*], village de Palestine (tribu de Juda), où naquirent David et Jésus-Christ ; 5.500 h. Belle église latine. Auj. *Beit Lahm.*

Bethlen [*lèn*], famille de Transylvanie, dont un des membres, Gabriel **Bethlen** ou **Bethlen Gabor** (1580-1629), fut un moment roi de Hongrie (1620) au début de la guerre de Trente ans, mais dut bientôt se soumettre à l'Autriche.

Bethmale, comm. de l'Ariège, arr. et à 18 kil. de Saint-Girons ; 1.600 h. (*Bethmalais, aises,* ou *Bemalous, ouses*).

Bethmont [*mon*] (Eugène), brillant avocat et homme politique français, né et m. à Paris (1804-1860) ; fut premier président de la Cour des comptes.

Bethsabée, femme que David épousa après avoir fait périr Urie, son premier mari. Elle fut la mère de Salomon.

Béthulie [*li*], v. de l'ancienne Palestine, tribu de Zabulon, où Judith tua Holopherne.

Béthune, ch.-l. d'arr. (Pas-de-Calais), à la jonction du canal de la Lawe et du canal d'Aire à La Bassée ; 13.600 h. (*Béthunois*). Ch. de f. N., à 30 kil. d'Arras. Raffineries de sucre, toiles, houille. Patrie de Buridan. — L'arr. a 9 cant., 2 comm., 356.270 h. ; le cant. a 17 comm. et 33.450 h.

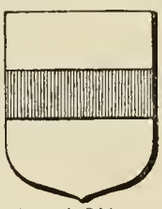

Armes de Béthune.

Béthune (Armand-Joseph **de**), duc de Charost, agronome et philanthrope français, né à Versailles, m. à Paris (1738-1800). Devançant la Révolution, il abolit sur ses terres les droits seigneuriaux. Il fut emprisonné sous la Terreur.

Bethune-Sully, vieille famille française, qui a fourni un grand nombre de personnages distingués, et d'où sortit Sully, ministre de Henri IV.

bêtifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre bête, abrutir : *bêtifier un enfant.* V. n. Syn. de bêtiser.

Bétique, partie de l'ancienne Espagne, arrosée par le fleuve *Bétis,* et renommée jadis pour sa fertilité. Auj. l'*Andalousie.* Fénelon en a fait, dans son *Télémaque,* un magnifique éloge.

Bétis [*tiss*], ancien nom du Guadalquivir.

bêtise [*ti-ze*] n. f. Défaut d'intelligence : *la bêtise est chose triste.* Action ou propos bête : *faire, dire une bêtise.* Chose sans valeur : *donner une bêtise.* Motif futile : *se brouiller pour une bêtise.* Parole ou action légère : *il ne faut pas dire de bêtises devant les enfants.* Ant. **Finesse, intelligence, ingéniosité.**

bêtise [*ti-ze*] n. f. Berlingot à la menthe, dont Cambrai a la renommée.

bêtiser [*ti-zé*] v. n. *Fam.* Dire des bêtises. S'occuper de bêtises. Faire la bête, affecter un air niais.

bétoine n. f. Genre de labiées, dont une espèce est employée en médecine comme sternutatoire.

Bétoine : a, fleur.

bétoire n. f. Puisard pour les eaux pluviales. Gouffre où se perdent, en pays calcaires, les eaux de certaines rivières.

bétol n. m. Salicylate de naphtol : *le bétol est un antiseptique de l'intestin.*

béton n. m. (du lat. *bitumen,* bitume). Sorte de mortier composé de chaux hydraulique, d'eau, de sable et de cailloux ou d'éclats de pierre.

—Encycl. Autrefois, le béton se fabriquait dans des caisses dites *machines à coffres* où, peu à peu, s'opérait le mélange. Aujourd'hui, on a recours aux *broyeurs-malaxeurs,* dans lesquels le mélange se fait mécaniquement. L'opération s'exécute sur une plate-forme mobile en bois, près des travaux.

Le béton s'emploie pour les constructions hors de l'eau ou immergées. Dans le premier cas, le béton est jeté directement par minces couches pilonnées au fur et à mesure. Dans le second, pour les eaux peu profondes, on fabrique des blocs de béton aggloméré qui servent d'enrochements : le béton est versé dans des caisses à parois amovibles, enlevées dès que la prise de la masse est faite. Si les eaux ont de la profondeur, on coule le béton à fond au moyen d'une caisse qui s'ouvre par le bas. Il se forme alors autour du béton une sorte de bouillie ou *laitance,* qu'on enlève avec une pompe aspirante.

On construit aussi des murs verticaux en béton, en pilonnant celui-ci entre deux panneaux ou *banches,* qui s'enlèvent dès que la prise est faite. On l'emploie encore dans la construction des voûtes d'égout. Et, si les fragments de briques sont remplacés par du ciment, on obtient le *béton aggloméré* ou *moulé* ou *pierre factice.* Enfin, le *béton armé* est du béton ordinaire, versé et pilonné sur une carcasse métallique.

bétonnage [*to-na-je*] n. m. Maçonnerie faite avec du béton.

bétonner [*to-né*] v. a. Construire avec du béton.

bétonnière [*to-ni-è-re*] n. f. Machine utilisée pour la fabrication du béton.

Betsiboka, fleuve de Madagascar, né dans l'Ankaratra, passe à Marovaï, et se jette au fond de la baie de Bombetoke.

Betsiléos, peuplade de l'intérieur de Madagascar, probablement congénère des Hovas, au S. du massif central. Ce sont des agriculteurs habiles, ayant des rizières bien aménagées. — Un *Betsiléo.*

Betsimisaraka, peuplade qui occupe le littoral oriental de Madagascar et qui a été assimilée aux Papous de la Malésie.

bette [*be-te*] n. f. (lat. *beta*). *Bot.* Genre de chénopodiacées.

— Encycl. Les deux principales espèces du genre sont la *poirée* et la *betterave.* La poirée ou bette commune est une plante bisannuelle, connue depuis le XVIe siècle. On utilise dans l'alimentation les côtes de ses grandes feuilles, après cuisson à l'eau.

betterave [*be-te*] n. f. (de *bette,* et *rave*). Espèce de bette, plante potagère à racine d'une saveur sucrée : *on extrait du sucre de la betterave.*

— Encycl. On cultive plusieurs variétés de betteraves : *potagères, fourragères, sucrières.* Les betteraves potagères (*crapaudine, rouge grosse, noire plate d'Egypte*) ont une chair de couleur rouge et se consomment cuites. Les betteraves fourragères (*disette, mammouth, corne de bœuf, disette blanche à collet vert, jaune ovoïde des Barres, globes, etc.*) ont de grosses racines de couleur jaune ou rouge à *collet*

Betterave : 1. Rameau fleuri ; 2. Mammouth ; 3. Corne de bœuf ; 4. Rouge, globe ; 5. Ovoïde, des Barres ; 6. Sucrière.

développé et contiennent peu de sucre. Les betteraves sucrières (*de Silésie, de Magdebourg, améliorée*) sont plus petites, le collet des racines est très peu développé.

Il faut, pour cultiver la betterave, une terre riche, bien fumée et convenablement ameublie ; on sème en ligne de fin mars à mai. La culture exige des binages, un ou deux sarclages, un démariage et un éclaircissage. La récolte commence à la fin de septembre ; on se sert d'arracheurs.

La culture de la betterave à sucre a pris une énorme importance en France et en Allemagne. V. sucre.

betteraverie [*bé-te, ri*] n. f. S'est dit pour Fabrique de sucre de betterave.

betteravier [*bè-te-ra-vi-é*], **ère** adj. Qui se rapporte à la betterave : *industrie betteravière.*

Bettina d'Arnim [*nim'*]. *Biogr.* V. Arnim.

Bettine, comédie en un acte et en prose, d'A. de Musset ; histoire finement écrite des amours d'une cantatrice (1851).

betting [*bé-tin'gh'*] n. m. (m. angl. ; de *to bet,* parier). Cote des paris sur un champ de courses, Ensemble des parieurs : *un betting tumultueux.*

Betton, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Rennes ; 2.070 h. Ch. de f. O.

betulinées [*né*] n. f. pl. (de *betula,* n. lat. du bouleau). *Bot.* Tribu des castanéacées, comprenant l'*aune,* le *boulcau,* etc. S. une *bétulinée.*

bétuse [*tu-ze*] n. f. Tonneau à large bonde qui sert au transport du poisson vivant. Coffre à avoine.

bétyle n. m. (du gr. *baitalos,* maison du seigneur, de l'hébreu *betel*). *Antiq.* Pierre sacrée considérée comme la demeure d'un dieu, et quelquefois comme le dieu lui-même.

Betz [*bè*], comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 22 kil. de Loches ; 1.350 h.

Betz, ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 30 kil. de Senlis, sur la Grivette, affl. de l'Ourcq ; 580 h. — Le cant. a 25 comm. et 7.590 h.

Beuchot [*cho*] (Adrien), bibliographe français, éditeur de Voltaire, né et m. à Paris (1773-1851).

Beudant [*dan*] (François), minéralogiste français, né et m. à Paris. Il a donné une excellente classification des minéraux (1787-1850).

Beudant (Léon-Charles-Anatole), jurisconsulte français, né à Fontenay-le-Fleury (Seine-et-Oise), m. à Paris (1829-1895).

beuglant [*ghlan*] n. m. *Pop.* Café-concert d'ordre inférieur.

beuglant, e [*ghlan*], adj. Qui beugle : *vaches beuglantes.*

beuglement [*man*] n. m. Cri du bœuf, de la vache et du taureau.

beugler [*ghlé*] v. n. (du lat. *buculus,* dimin. de *bos,* bœuf). Pousser des beuglements. *Fig.* Jeter de grands cris. V. a. *Pop.* Chanter très fort : *beugler une chanson.*

Beugnot [*gno*] (Claude, comte), homme d'Etat, né à Bar-sur-Aube, m. à Bagneux (1761-1835) ; fonctionnaire de l'Empire, ministre de Louis XVIII, auteur de *Mémoires* intéressants. — Son fils, Arthur-Auguste, né à Bar-sur-Aube, mort à Paris (1797-1865), érudit français, a publié les *Olim.*

Beulé (Charles-Ernest), archéologue français, né à Saumur, m. à Paris (1826-1874), secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts ; fut ministre de l'instruction publique de 1873 à 1874. On lui doit de remarquables études sur l'*Acropole d'Athènes.*

Beurnonville (Pierre de Riel, marquis **de**), né à Champignolle (Aube), m. à Paris (1752-1821) ; général sous la République, il se distingua à Valmy, à Jemmapes, commanda l'armée de la Moselle, fut ministre de la guerre en 1773 et maréchal de France sous la Restauration.

beurre [*beu-re*] n. m. (lat. *butyrum*). Substance grasse et onctueuse, extraite du lait. *Paranal.* Sub-

stance grasse que l'on extrait de divers végétaux : *beurre de cacao*. Ancien nom de certains chlorures métalliques : *beurre d'antimoine. Beurre noir*, beurre chauffé dans la poêle jusqu'à ce qu'il devienne noir. *Fam. Œil au beurre noir*, paupière, joue noircie par une contusion. *Promettre plus de beurre que de pain*, plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir. *Assiette au beurre*, source de profits. *Faire son beurre*, amasser de l'argent, surtout d'une manière adroite ou illicite. *Mettre du beurre dans les épinards*, améliorer la situation. *Pop. C'est un beurre!* Cela va tout seul, c'est on ne peut meilleur. PROV. : **On ne saurait manier du beurre qu'on ne s'en graisse les doigts,** ceux qui manient de l'argent en gardent toujours quelque chose pour eux.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Le beurre est un mélange complexe de corps gras ou « glycérides » : oléine, butyrine, margarine, etc. Il existe dans le lait sous forme de globules en suspension. Il entre en fusion vers 31°-33°. Chauffé en présence d'un alcali, le beurre se dédouble en glycérine et acides gras. Ce dédoublement se produit même dans le beurre abandonné à lui-même, et l'odeur du beurre rance est due à l'un de ces acides : l'acide butyrique.

La qualité du beurre dépend de la qualité du lait et de sa pureté. On le fabrique de la façon suivante : Le lait est écrémé soit en le laissant au repos (une température de 3°-4° a été reconnue comme étant la plus favorable), et en l'écrémant ensuite, soit, plus expéditivement, au moyen d'une machine dite « écrémeuse centrifuge ». On abandonne ensuite la crème, 24 heures environ, à une température de 12° à 15°. Puis a lieu le barattage (v. BARATTE). Ensuite, le beurre est délaité, c'est-à-dire débarrassé de son petit-lait, soit par compression, soit par l'action de la force centrifuge. On malaxe ensuite le beurre, auquel on donne la forme voulue au moyen de moules.

Pour conserver le beurre plus longtemps, on peut le saler ou le fondre. Quand la quantité de sel ajoutée ne dépasse pas 3 à 4 p. 100, le beurre est dit *demi-sel ;* il est dit *salé* lorsqu'il en contient 5 à 10 p. 100.

Conservation du beurre frais. — On peut conserver le beurre frais pendant douze ou quinze jours (à condition qu'il soit bien délaité), en le soustrayant à l'action de l'air et de la lumière ; on comprime ce beurre dans des *beurriers* que l'on retourne ensuite sur une assiette ou un plat creux, dans lequel on met de l'eau pure ou légèrement salée et que l'on renouvelle chaque jour.

On peut encore, le beurre étant bien délaité, lavé et essuyé avec un linge, en emplir un pot de grès, sans y laisser le moindre vide, puis placer le pot dans une chaudière à moitié pleine d'eau, que l'on chauffe jusqu'à ébullition, et retirer le pot dès que l'eau est refroidie ; la conservation du beurre est assurée ainsi pour plusieurs mois.

— *Dr.* Il est interdit de désigner, d'exposer, de mettre en vente ou de vendre, d'importer ou d'exporter, sous le nom de *beurre*, avec ou sans qualificatif, tout produit qui n'est pas exclusivement fait avec du lait ou de la crème provenant du lait ou avec l'un et l'autre, avec ou sans sel, avec ou sans colorant.

Toutes les substances alimentaires autres que le beurre, quelles que soient leur origine, leur provenance et leur composition, qui présentent l'aspect du beurre et sont préparées pour le même usage que ce dernier produit, ne peuvent être désignées que sous le nom de *margarine*.

Il est interdit à quiconque se livre à la fabrication ou à la préparation du beurre de fabriquer et de détenir dans ses locaux de la margarine ou de l'oléo-margarine. La même interdiction est faite aux entrepositaires et débitants de beurre.

beurré [*beu-ré*] n. m. Sorte de poire fondante.

beurrée [*beu-ré*] n. f. Tartine de beurre.

beurrer [*beu-ré*] v. a. Couvrir de beurre : *beurrer du pain.*

beurrerie [*beu-re-rî*] n. f. Lieu où l'on fait, où l'on conserve le beurre.

beurret [*beu-rè*] n. m. Pain de beurre de petites dimensions et destiné à servir d'échantillon.

beurrier [*beu-ri-é*], **ère** adj. Qui a rapport au beurre : *industrie beurrière.* N. Qui vend du beurre. N. m. Récipient où l'on conserve le beurre, ou dans lequel on le sert sur la table. N. f. S'emploie quelquef. comme syn. de BARATTE.

Beust [*beust'*] (comte Ferdinand de), premier ministre saxon, puis chancelier de l'empire austro-hongrois, né à Dresde, m. près de Vienne (1809-1886).

Beuthen [*tèn*], v. de Prusse (Silésie), sur la Beuthener-Wasser, s.-affl. de l'Oder ; 60.000 h. Mines ; ébénisterie.

beuveau ou **biveau** [*vô*] n. m. Equerre à branches mobiles, de tailleur de pierre. Angle de deux murs.

beuverie [*rî*] n. f. V. BUVERIE.

Beuvrages, comm. du Nord, arrond. et à 4 kil. de Valenciennes ; 1.760 h.

Beuvray (MONT). *Géogr.* V. BIBRACTE.

Beuvron (le), riv. de France, affl. g. de la Loire ; traverse la Sologne et arrose Lamotte-*Beuvron ;* cours 125 kil.

Beuvry, comm. du Nord, arr. et à 21 kil. de Douai ; 1.740 h. Briqueterie ; ouates et cotons ; toiles.

Beuvry, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 4 kil. de Béthune, sur l'Oise ; 4.840 h.

Beuzec-Cap-Sizun, comm. du Finistère, arr. et à 32 kil. de Quimper, près de l'Océan ; 2.220 h.

Beuzec-Conq, comm. du Finistère, arr. et à 17 kil. de Quimper, près de la rivière de Concarneau ; 5.110 h.

Beuzeval-Houlgate, comm. du Calvados, arr. et à 20 kil. de Pont-l'Evêque, sur la Manche, aux embouchures de la Dives et du Druchon ; 1.300 h. Ch. de f. O. Bains de mer fréquentés (plage de sable).

Beuzeville, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 13 kil. de Pont-Audemer ; 2.560 h. — Le canton a 17 comm. et 8.340 h.

Bevere, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 2.000 h.

Beveren, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 9.800 h. Brasseries, tanneries, dentelles.

Beveren, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers) ; 2.900 h.

Beverley [*vèr-lè*], v. d'Angleterre (comté d'York) ; 12.600 h.

Bévillers, com.m. du Nord, arr. et à 13 kil. de Cambrai ; 1.230 h.

bevue [*vû*] n. f. (partie. péjor. *bis*, et *vue*). Mépris, erreur grossière : *commettre une bévue.*

beware [*bi-ou-è-re*] **of pickpockets,** phrase anglaise signifiant : *prenez garde aux voleurs,* et que l'on voit affichée, en Angleterre, sur les édifices fréquentés par une foule nombreuse (gares, etc.).

Bex, bourg de Suisse (cant. de Vaud), près du Rhône ; 4.500 h. Salines.

Bexley, v. d'Angleterre (Kent), sur le Cray ; 11.000 h.

Bexon [*bèk-son*] (l'abbé Aimé), naturaliste français, né à Remiremont, m. à Paris (1748-1784). Il fut un des plus utiles collaborateurs de Buffon.

bey [*bè*] n. m. Titre turc donné aux officiers supérieurs de l'armée ottomane, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires. — Ce titre était jadis porté par les gouverneurs de province et par les souverains vassaux du sultan, comme le *bey* de Tunis, qui le porte encore.

Beyle.

Beyle [*bé-le*] (Henri), plus connu sous le pseudonyme de **Stendhal,** critique et romancier français, né à Grenoble, m. à Paris (1783-1842) ; auteur de : *la Chartreuse de Parme, le Rouge et le Noir,* ses chefs-d'œuvre ; *Racine et Shakespeare, l'Amour, Promenades dans Rome, Mémoires d'un touriste,* etc. Ses œuvres valent surtout par une psychologie pénétrante et raisonnée qui le distingue des purs lyrismes du romantisme aussi bien que des réalistes physiologiques, un esprit d'analyse raffiné, un goût enthousiaste pour toute exaltation de l'énergie individuelle.

beylical, e, aux [*bé*] adj. Qui a rapport au bey : *soldats beylicaux.*

beylicat [*bé-li-ka*] n. m. Gouvernement, pouvoir d'un bey. Contrée soumise à son autorité.

beylik [*bè*] n. m. Division administrative que gouverne un bey.

Beynat [*bè-na*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 20 kil. de Brive ; 1.970 h. Ch. de f. Orl. Fabrique de chaises. — Le cant. a 7 comm. et 6.150 h.

Beyne-Heusay, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège) ; 4.350 h.

Beyrouth [*bè-rout*], v. de la Turquie d'Asie, en Syrie ; 118.900 h. Port sur la Méditerranée. Grand commerce : soieries, tapis, etc. Un chemin de fer l'unit à Damas. C'est l'antique *Béryte* des Phéniciens.

Th. de Bèze.

Beyssac, comm. de la Corrèze, arr. et à 34 kil. de Brive ; 1.250 h.

Bez (Le), comm. du Tarn, arr. et à 25 kil. de Castres ; 1.510 h.

Bèze (Théodore **de**), né à Vézelay, m. à Genève (1519-1605) ; chef, après Calvin, de la communion calviniste en France et en Suisse. Ecrivain de valeur, il a publié une précieuse *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées,* une tragédie : *le Sacrifice d'Abraham,* et traduit en vers français un grand nombre de psaumes.

Bèzenet, comm. de l'Allier, arr. et à 22 kil. de Montluçon ; 3.180 hab. Ch. de f. Orl. Houille.

bézestan [*zèss*] n. m. (mot turc signif. *marché à la toile*). Halle ouverte, dans les villes de Syrie.

Béziers [*zi-é*], ch.-l. d'arr. (Hérault), sur l'Orb et le canal du Midi ; 52.270 h. (*Biterrois*). Ch. de f. M., à 72 kil. de Montpellier. Vins et eaux-de-vie. Tonnellerie. En 1209, pendant la guerre des albigeois, cette ville fut prise et saccagée par les croisés. (V. ALBIGEOIS.) Patrie de Vanière, Riquet, Pellisson, Mairan, Viennet. — L'arr. a 12 cant., 100 comm., 186.860 h. ; le 1er cant. a 9 comm. et 34.900 h. ; le 2e cant. a 8 comm. et 38.740 h.

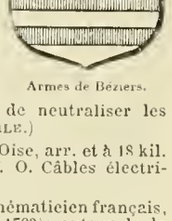
Armes de Béziers.

bézoard [*ar*] n. m. (persan *badzahar*). Concrétion pierreuse, qui se forme dans l'estomac de certains animaux, et à laquelle on attribuait autrefois la propriété de chasser les venins et de neutraliser les poisons. (On dit aussi AGAGROPILE.)

Bezons, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 18 kil. de Versailles ; 3.620 h. Ch. de f. O. Câbles électriques. Carrières de sable.

Bezout [*zou*] (Etienne), mathématicien français, né à Nemours, m. à Paris (1730-1783) ; auteur de la *Théorie générale des équations algébriques.*

Bezzuoli [*bèd-zu*] (Joseph), peintre d'histoire italien, né et m. à Florence (1784-1855).

Bhagalpour, v. de l'Inde, sur le Gange ; 75.800 h.

Bhagavata (*le*), poème hindou, le plus célèbre de la collection des Pouranas. Il a pour thème la légende de Krishna.

Bhamo, v. de l'Inde anglaise (Birmanie), sur l'Iraouaddy ; 11.000 h.

Bhartpour, v. de l'Inde (Rajpoutana) ; 15.000 h. Capit. de l'Etat de ce nom, placé sous le protectorat anglais ; 640.000 h.

bhils n. m. pl. Une des classes de la population non aryenne de l'Inde, vivant dans les parties montueuses et boisées du centre. S. un *bhil.*

Bhôpal, Etat de l'Hindoustan, sous le protectorat anglais ; 960.000 h. Capit. *Bhôpal ;* 77.000 h.

Bhoudj, v. de l'Hindoustan, dans le Katch, au N.-O. de Surate ; 25.000 h.

Bi, symbole chimique du bismuth.

bi ou **bis** [*biss*] (lat. *bis*, deux fois) préfixe qui indique répétition ou duplication.

Biache-Saint-Vaast, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. d'Arras ; 2.210 h. Fonderies et laminoirs.

Biafra, baie de la côte occidentale d'Afrique, entre les caps Formose et Lopez.

Biagrasso, comm. d'Italie, près de Milan. V. ABBIATEGRASSO.

biais [*bi-è*] n. m. (du lat. *bifax*, à double face). Obliquité, ligne, sens, direction oblique : *le biais d'un mur. Fig.* Moyen détourné : *prendre un biais.* Loc. adv. : *En biais, de biais,* obliquement : *couper une étoffe de biais. Fig.* D'une façon indirecte, détournée : *aborder de biais une question.*

biais, e [*bi-è, è-ze*] adj. Qui est de biais par rapport à la direction principale : *pont biais.*

biaisement [*è-ze-man*] n. m. Action de biaiser.

biaiser [*è-zé*] v. n. Etre de biais, aller de biais. *Fig.* User de moyens indirects, détournés.

biaiseur, euse [*è-zeur, eu-ze*] n. Qui biaise, qui aime à biaiser. (Peu us.)

Biala, v. de Russie (Pologne, gouv. de Siedlec), sur la Tna ; 14.000 h. Tanneries, savonneries.

Biancavilla, comm. d'Italie (prov. de Catane) ; 13.400 h.

Bianchini (François), astronome, antiquaire et littérateur italien, né à Vérone, m. à Rome (1662-1729).

bianor n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant de petites araignées sombres, qui portent des taches blanches sur l'abdomen et qui sont communes en France.

Biard (Auguste), peintre français, né à Lyon, m. près de Fontainebleau (1798-1882). Son pinceau a illustré, non sans agrément, les mœurs de tous les pays.

Biarritz [*bi-a-ritss*], ch.-l. de c. des Basses-Pyrénées, arr. et à 8 kil. de Bayonne, sur le golfe de Gascogne ; 15.090 h. (*Biarrots*). Ch. de f. M., et de Bayonne à Biarritz. Bains de mer, eaux thermales employées contre l'anémie et l'épuisement nerveux. — Biarritz est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

biarticulé, e adj. Qui présente deux articulations.

Bias [*ass*], un des sept sages de la Grèce, né à Priène, dans le VIe siècle av. J.-C. Comme il était souvent consulté par ses concitoyens dans des affaires litigieuses, il refusa toujours d'employer ses talents à faire triompher l'injustice, et bientôt sa réputation fut si bien établie que l'on disait communément *une cause de l'orateur de Priène* pour désigner une excellente cause. Priène, sa patrie, ayant été assiégée par les généraux de Cyrus, tous les habitants s'enfuirent, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. On s'étonnait de l'insouciance du philosophe, qui ne faisait aucun préparatif de départ : « Je porte tout avec moi », répondit-il (*Omnia mecum porto*), donnant ainsi à entendre qu'il regardait comme ses biens les plus précieux sa sagesse et le trésor de sa pensée.

biatomique adj. Se dit de la molécule d'un corps simple, lorsque le poids moléculaire du corps est double du poids atomique.

bibale n. f. Sorte de fourche à trois pointes.

biban pl. du mot arabe *bab,* porte, usité en géographie.

Bibans [*ban*] (DÉFILÉ DES) ou **Portes de fer,** célèbre défilé du Djurjura, en Algérie (prov. de Constantine).

bibasique [*zi-ke*] adj. *Chim.* Se dit des acides qui renferment deux atomes d'hydrogène remplaçables par des atomes métalliques.

bibasse [*ba-se*] n. f. Fruit du bibassier, appelé aussi *nèfle du Japon.* (Les bibasses se mangent crues. On en fait aussi d'excellentes confitures, et leurs noyaux servent à la préparation d'une liqueur.)

bibassier [*ba-si-é*] n. m. Genre comprenant des arbustes de la famille des rosacées, originaires du Japon, mais cultivés dans le midi de l'Europe, l'Algérie, etc.

Bibbiena (Bernard Dovizio **da**), cardinal italien, né à Bibbiena (1470-1520), protégé de Jules II et de Léon X, légat en France ; auteur d'une comédie célèbre : *la Calandra.*

bibelot [*lo*] n. m. Petit objet de luxe, qui se place sur une cheminée, une étagère, etc. Menus objets de peu de valeur ; minee bagage.

bibelotage [*je*] n. m. *Fam.* Manie de celui qui cherche des bibelots. Occupations de celui qui bibelote : *s'occuper à des bibelotages.*

bibeloter [*té*] v. n. Marchander, acheter, collectionner des bibelots. S'occuper à de petits travaux sans importance.

bibeloteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui bibelote.

bibelotier [*ti-é*] n. m. Syn anc. de BIMBELOTIER.

Biberach, v. d'Allemagne (Wurtemberg), dans la vallée de la Riss ; 9.000 h. Forges, fromageries.

Biberist, comm. de Suisse (cant. de Soleure) ; 2.870 h. Agriculture, fabrique de cellulose, papeterie.

biberon n. m. (du lat. *bibere,* boire). Vase à bec pour faire boire les malades couchés. Fiole munie d'une tetine, et souvent d'un tuyau de caoutchouc, pour l'allaitement artificiel des nouveau-nés.

Biberon.

— ENCYCL. L'allaitement par le biberon est une pratique fort ancienne ; il est de nos jours beaucoup moins dangereux que jadis, grâce à la stérilisation. Il existe un grand nombre de modèles de biberons ; les uns sont de simples bouteilles de formes diverses, les autres possèdent des trous pour permettre l'entrée de l'air ou faciliter le lavage ; dans tous les cas, une des extrémités est coiffée d'une tetine. Le meilleur biberon est celui qui se nettoie le plus facilement ; on emploie surtout aujourd'hui de simples flacons pharmaceutiques d'une contenance de 100 à 150 grammes. On remplit ces bouteilles du mélange ; lait, eau et sucre (variable avec l'âge), destiné à l'enfant, on chauffe et l'on maintient l'ébullition pendant dix minutes. On bouche les bouteilles, et il suffit de faire tiédir le lait

et d'adapter une tetine propre pour que l'enfant puisse prendre son biberon sans risque d'infection.

— *Écon. rur.* L'allaitement des jeunes veaux au baquet ou à la bouteille présentant des inconvénients multiples, les éleveurs emploient aujourd'hui un biberon formé par un récipient terminé à sa partie inférieure par une tetine et qu'on adapte au mur à hauteur de l'animal. L'appareil, d'un démontage facile, peut être tenu constamment dans l'état le plus rigoureux de propreté.

biberon, onne [*o-ne*] n. et adj. Qui aime à boire.

Bibesco (Georges-Démètre), hospodar de Valachie, de 1812 à 1848 (1804-1873). — Son frère, Barbo-Démètre, hospodar de 1849 à 1856, prit le nom de *prince Stirbey* (v. Stirbey). — Le fils de Georges, Georges **Bibesco**, né à Bucarest (1834-1902), fut officier et écrivain français.

bibi n. m. Chapeau de femme vers 1830. Terme familier d'affection. *Pop.* Moi.

bibion n. m. Genre de bibionidés, nommés *mouches de la Saint-Jean*, de l'époque où ils paraissent.

bibionides [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères, comprenant de grosses moneches répandues dans l'hémisphère boréal. S. un *bibionidé*.

bibition [*si-on*] n. f. (du lat. *bibere*, supin *bibitum*, boire). Action de boire.

Bible n. f. (du gr. *biblion*, livre, c'est-à-dire le *livre par excellence*). Recueil des saintes Ecritures. *Par antonom.*, volume qui contient les mêmes ouvrages (prend une minuscule) : *une bible in-folio.*

— Encycl. La Bible est divisée en deux parties : l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*. L'Ancien Testament comprend trois groupes de livres (*Pentateuque, Prophètes, Hagiographes*), relatifs à la religion, à l'histoire, aux institutions et aux mœurs des Juifs. Le Nouveau Testament comprend les quatre *Evangiles*, les *Actes des apôtres* et les *Epîtres;* il a été d'abord écrit en grec, à l'exception de l'Evangile de saint Matthieu, qui le fut en langue hébraïque. Sous Ptolémée Philadelphe, l'Ancien Testament fut traduit en grec par 72 savants hébreux : leur traduction est connue sous le nom de *Version des Septante*. Au IVe siècle, la Bible tout entière déjà traduite en latin d'après les Septante, fut retouchée par saint Jérôme; cette traduction, la seule qui soit reconnue officiellement par l'Eglise, est appelée *Vulgate*. (V. ce mot.) La *Version des Septante* contient plusieurs ouvrages considérés comme apocryphes par les Israélites; entre autres, les cinq *Livres des Macchabées*, dont les deux premiers seuls sont admis par l'Eglise romaine comme authentiques. — On donne le nom d'*exégèse biblique* à l'étude de la Bible au point de vue de l'interprétation du sens et de l'authenticité du texte.

Entre autres traductions célèbres de la Bible, il faut signaler, en français, celle de Le Maistre de Saci (1714). De nos jours, Ledrain a publié de la Bible une traduction qui s'efforce de donner l'impression et la physionomie du texte en serrant de très près l'original et en conservant aux noms propres leur physionomie hébraïque.

Bibliander (Théodore Buchmann, dit), théologien protestant et orientaliste suisse, né à Bischofszell (1500-1564).

bibliatrique n. f. (du gr. *biblion*, livre, et *iatros*, médecin). Art de restaurer les livres.

bibliographe n. m. (du gr. *biblion*, livre, et *graphein*, écrire). Celui qui est versé dans la science des livres, des éditions. Celui qui écrit sur cette matière.

bibliographie [*fi*] n. f. Science du bibliographe. Ensemble des livres écrits sur une question : *la bibliographie de la France.*

Bibliographie de la France, journal de l'imprimerie et de la librairie, donnant chaque semaine la liste des ouvrages qui paraissent en France (fondé en 1811).

bibliographique adj. Qui a rapport à la bibliographie : *connaissances bibliographiques.*

bibliomancie [*si*] n. f. (du gr. *biblion*, livre, et *manteia*, divination). Divination qui se pratiquait en ouvrant au hasard la *Bible* ou tout autre livre, et en tirant du passage sur lequel on était tombé des conclusions pour l'avenir.

bibliomane n. (du gr. *biblion*, livre, et *mania*, folie). Qui a la manie des livres.

bibliomanie [*ni*] n. f. (rad. *bibliomane*). Manie, passion excessive pour les livres.

bibliophage adj. (du gr. *biblion*, livre, et *phagein*, manger). Se dit de certains insectes dont les larves attaquent le papier, le carton, et causent des ravages dans les bibliothèques.

bibliophile n. m. (du gr. *biblion*, livre, et *philos*, ami). Amateur éclairé des livres : *le bibliophile aime les livres pour ce qu'ils lui apprennent; le bibliomane n'est qu'un collectionneur.*

bibliophilie [*li*] n. f. Art, science, goût du bibliophile. Amour des livres.

bibliothecaire [*ké-re*] n. m. Préposé à la direction ou à la garde d'une bibliothèque.

— Encycl. Les fonctionnaires chargés de l'administration des grandes bibliothèques de l'Etat (Nationale, Sainte-Geneviève, Mazarine, Arsenal) forment un corps de sous-bibliothécaires et de bibliothécaires, dont le recrutement se fait par des candidats pourvus soit du diplôme d'une des grandes écoles de l'Etat, soit du diplôme de bibliothécaire universitaire. Ce dernier diplôme est exigé de ceux qui aspirent aux fonctions de bibliothécaires dans les universités.

Les bibliothèques municipales sont administrées par les fonctionnaires dépendant des municipalités.

Les connaissances utiles aux bibliothécaires sont traitées dans des ouvrages spéciaux et sont l'objet d'un cours professé à l'Ecole des Chartes.

Le diplôme d'archiviste-paléographe ne tient pas lieu de celui de bibliothécaire universitaire, mais les archivistes-paléographes ne sont tenus qu'à un stage préalable de six mois, au lieu de deux ans.

bibliotechnie [*ték-ni*] n. f. (du gr. *biblion*, livre, et *tekhnê*, art). Science du livre, science qui embrasse l'impression, la reliure, le choix des livres, etc.

bibliothèque n. f. (du gr. *biblion*, livre, et *thêkê*, armoire). Collection de livres, manuscrits, etc., classés : *la Bibliothèque nationale, à Paris, contient d'inestimables trésors.* Armoire à rayons où ils sont rangés, lieu qui les contient. *Fig.* : *c'est une bibliothèque vivante*, c'est un homme très savant.

— Encycl. Les grandes bibliothèques doivent être construites de manière à contenir le plus de livres possible dans un espace déterminé, de telle sorte qu'ils soient à la portée de la main et des yeux; ce principe a fait adopter un système de casiers rapprochés qui ne laissent entre eux que strictement la place nécessaire pour passer. Il importe aussi d'éviter tous les risques d'incendie par l'isolement des bâtiments, l'emploi des charpentes en fer, le chauffage par l'eau chaude, etc. —

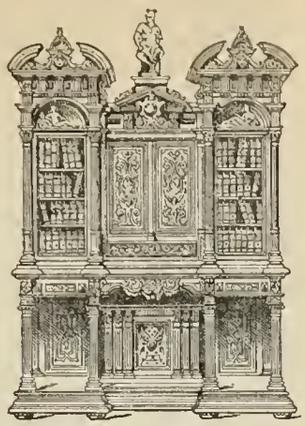
Bibliothèque. (Style Renaissance.)

Les livres sont rangés sur les rayons par format : ils sont catalogués sur des fiches, pour lesquelles on préfère généralement un classement unique par ordre alphabétique à l'ancien classement méthodique par matière.

Il y eut des bibliothèques dès la plus haute antiquité. Les plus célèbres furent celles d'Alexandrie et de Pergame. Aujourd'hui, les plus remarquables de ces dépôts de livres et de manuscrits sont : *à Paris*, les bibliothèques Nationale, de l'Arsenal, de la Chambre des députés, Mazarine et Sainte-Geneviève; *en Allemagne*, celles de Leipzig, de Dresde et de Munich; *en Angleterre*, celle du British Museum et la Bodléienne d'Oxford; *en Espagne*, celle de l'Escurial; *en Italie*, celle du Vatican, l'Ambrosienne de Milan, la Laurentienne de Florence.

Bibliothèque historique ou *Histoire générale*, de Diodore de Sicile, jusqu'à la conquête de la Gaule par César, compilation précieuse, mais imparfaitement conservée (1er s. av. J.-C.).

biblique adj. Qui a rapport à la Bible. *Société biblique*, société protestante pour la propagation des traductions en langue vulgaire de la Bible. *Style biblique*, style imagé, qui offre de l'analogie avec le style de la Bible.

biblorhapte n. m. (du gr. *biblos*, papier, et *rhaptein*, coudre). Reliure mobile pour manuscrits, lettres, etc.

Bibracte, v. gauloise dans le pays des Eduens, auj. *Le Mont-Beuvray* (Nièvre).

Bibulus [*lus*], gendre de Caton d'Utique, collègue de César au consulat, en 59 av. J.-C. Il essaya en vain de lutter contre l'ambition de son collègue, et, réduit à l'impuissance, se retira dans sa maison. Les Romains, par dérision, appelèrent cette année l'année du consulat de *Caius* et de *Julius* (les deux prénoms de César).

bibus [*buss*] n. m. Babiole. *Affaire de bibus*, sans importance. *Raisons de bibus*, insignifiantes.

bicane n. f. Cépage blanc, cultivé dans l'Indre-et-Loire et le département de Vaucluse.

bicapsulaire [*lè-re*] adj. *Bot.* Se dit des fruits à deux carpelles, analogues à des capsules, comme dans la *perveneche*, le *laurier-rose.*

bicarbonate n. m. Sel, et en particulier sel à base de sodium CO^3HNa, qui contient encore un atome d'hydrogène pouvant être remplacé par un atome de sodium pour donner le carbonate neutre CO^3Na^2 : *le bicarbonate de soude facilite la digestion.*

A, biceps brachial; B, C, ses deux chefs; D, insertion sur l'avant-bras; E, expansion aponévrotique.

bicarboné adj. *Hydrogène bicarboné*, syn. de Éthylène.

bicarbure n. m. Carbure qui contient deux molécules de carbone.

bicarré [*ka-ré*], e adj. *Alg.* Qui est élevé au carré du carré, à la quatrième puissance. *Equation bicarrée*, équation qui, après réduction des termes semblables, ne comprend que trois termes : un terme qui contient l'inconnue à la quatrième puissance, un autre terme qui contient l'inconnue à la seconde puissance, et un troisième terme connu.

bicephale adj. et n. Qui a deux têtes : *on voit, dans les armoiries russes, des aigles bicéphales; un bicéphale.*

biceps [*sèpss*] n. et adj. m. (mot lat. signif. à *deux têtes*). Se dit des muscles dont une extrémité se divise en deux cordes tendineuses ou chefs : *biceps des bras; muscles biceps. Fam. Avoir du biceps*, être très fort.

Bichat.

bicêtre (de *bisserte*, jour complémentaire du mois de février, et regardé comme néfaste par les anciens) n. m. Accident, malheur. (Vx.)

Bicêtre, village de France, comm. de Kremlin-Bicêtre (Seine), au-dessus de la Bièvre, où il existe un magnifique hospice pour les vieillards et les aliénés; environ 5.000 h. (*Bicêtriens*). *Fam. Echappé de Bicêtre*, personne extravagante.

Bichat [*cha*] (Marie-François-Xavier), célèbre médecin anatomiste et physiologiste français, né à Thoirette (Jura), m. à Paris (1771-1802); auteur de l'*Anatomie générale*. Il renouvela l'anatomie en fondant la science des tissus ou *histologie.*

biche n. f. Femelle du cerf : *le petit de la biche s'appelle faon. Fig.* Femme légère (démodé). *Ma biche*, terme de cajolerie. *Ventre de biche*, couleur d'un blanc roussâtre comme le ventre de la biche.

Biche au bois (*la*), conte de Mme d'Aulnoy. L'imprudence d'une mère, la haine de la princesse Noire, la trahison de la suivante Longue-Epine, sont cause que la princesse Désirée est métamorphosée en biche et manque d'être tuée par le prince Guerrier; mais, grâce à la fée Tulipe, elle reprend sa forme, et le prince l'épouse.

Biche.

bicherie [*ri*] n. f. L'ensemble des femmes entretenues. (Démodé.)

bichet [*chè*] n. m. Ancienne mesure pour les grains, de 20 à 40 litres.

bichette [*chè-te*] n. f. Jeune biche. *Fam.* Terme de cajolerie affectueuse.

bichof ou **bischof** [*bi-chof*] n. m. (de l'allem. *bischof*, évêque, à cause de la couleur violette de cette boisson). Boisson chaude ou froide, composée de vin sucré dans lequel on fait infuser du citron ou de l'orange.

bichon, onne [*o-ne*] n. (abrév. de *barbichon*). Petit chien ou petite chienne à poil long, soyeux et ondoyant. N. m. Petit coussinet de velours, de peau, etc., dont on se sert pour essuyer les chapeaux de soie. *Fam.* Terme de cajolerie.

Bichon.

bichonner [*cho-né*] v. a. Friser, boucler, comme le poil d'un bichon : *bichonner une chevelure.* Parer, caresser : *bichonner un enfant.* **Se bichonner** v. pr. Se friser, se parer, s'attifer.

bichromate [*kro*] n. m. Sel et en particulier sel à base de potasse $Cr^2O^7K^2$, qui dérive d'un acide chromique et qui constitue un sel vénéneux.

bickford n. m. Etoupille composée de chanvre goudronné abritant une matière fusante.

bicipital, e, aux adj. Qui a rapport au muscle biceps : *les tendons bicipitaux.*

bicipité, e adj. (rad. *biceps*). Qui offre deux têtes ou sommets.

bicolore adj. Qui a deux couleurs.

biconcave adj. Qui offre deux faces concaves opposées : *les myopes ont des verres biconcaves.*

biconvexe [*vèk-se*] adj. Qui offre deux faces convexes opposées : *les presbytes ont des verres biconvexes.*

bicoque n. f. (ital. *bicocca*). Place mal fortifiée. Petite ville. Maison de peu de valeur.

Bicoque (La), village d'Italie, près de Milan, où les Français et les Suisses, commandés par Lautrec, furent vaincus par les Impériaux en 1522.

bicoquet [*ké*] n. m. Casque complet qui entoure toute la tête et le cou, ne laissant que le visage à découvert.

Bicoquet.

bicorne n. m. et adj. Qui a deux cornes, deux pointes : *un chapeau bicorne; un bicorne.*

bicot [*ko*] n. m. Pop. Petit de la chèvre.

bicoudé, e adj. Qui présente deux coudes ou inflexions.

bicuspidé, e [*kuss*] adj. Qui se termine par deux pointes.

bicycle n. m. (préf. *bi*, et gr. *kuklos*, cercle). Vélocipède à deux roues, dont la première est mise en mouvement par l'action des pieds sur deux pédales.

— Encycl. Le bicycle date de 1855, époque à laquelle Ernest Michaux inventa la pédale. Il fut d'abord construit en bois, puis en fer (1869). La jante fut munie de caoutchouc. En 1875, Truffault inventait la jante creuse. Le bicycle se perfectionna, devint de plus en plus léger, mais son emploi demeurait dangereux à cause de la différence entre la hauteur de la grande roue (de 1 mètre à 1m,50 de diamètre) et celle de la seconde roue, beaucoup plus petite, qui passait par-dessus la première, avec le cycliste, au moindre heurt. L'apparition de la bicyclette fit abandonner le bicycle.

bicyclette [*klé-te*] n. f. Vélocipède à deux roues, dont la seconde est motrice.

— Encycl. Les différentes inventions qui permirent de substituer la bicyclette au bicycle furent : la

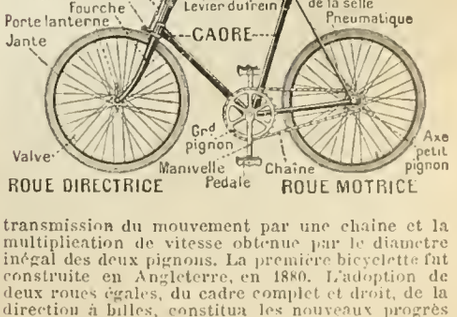

transmission du mouvement par une chaîne et la multiplication de vitesse obtenue par le diamètre inégal des deux pignons. La première bicyclette fut construite en Angleterre, en 1880. L'adoption de deux roues égales, du cadre complet et droit, de la direction à billes, constitua les nouveaux progrès qui aboutirent à la bicyclette actuelle. Le pédalier

placé à la partie inférieure du cadre, entre les deux roues, est muni d'un pignon denté qui, à l'aide d'une chaîne Vaucanson, transmet le mouvement à un autre pignon plus petit, faisant corps avec la roue d'arrière ou motrice. Dans les bicyclettes sans chaîne, dites *acatènes*, la transmission et la multiplication se produisent à l'aide d'une tige métallique reliant le pédalier à la roue motrice par un double engrenage à angle droit. L'invention de freins de plus en plus sûrs, de la roue libre, qui permet de descendre les pentes sans faire aucun mouvement, des changements de vitesse, etc., a rendu l'usage de la bicyclette de plus en plus aisé. Elle est devenue un agent de locomotion précieux aux travailleurs et a contribué au développement du tourisme. Contre-indiquée dans certaines maladies, la bicyclette, pratiquée avec modération, est d'un usage salutaire. — Le capitaine Gérard a inventé une bicyclette démontable, à l'usage des soldats cyclistes.

Au point de vue légal, les cyclistes sont astreints au port d'un appareil sonore avertisseur, et, à la chute du jour, d'une lanterne. Ils payent une taxe annuelle de 3 francs.

Pour faire disparaître les taches de rouille sur les parties nickelées d'une bicyclette, il faut enduire d'*axonge* les endroits maculés. On laisse agir le corps gras pendant quelques jours, puis on frotte avec un linge imbibé d'ammoniaque. Si quelques taches subsistent encore, on les touche d'une goutte d'acide chlorhydrique que l'on essuie immédiatement; on lave enfin à l'eau pure et on redonne le poli avec un peu de tripoli très fin.

bicycliste [*klis-te*] n. Personne qui fait usage du bicycle ou de la bicyclette.

Bida (Alexandre), dessinateur français, né à Toulouse, m. près de Guebwiller (1823-1895). Ses compositions représentent en général des scènes de l'Orient.

Bidache, ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 32 kil. de Bayonne, sur le Lihoury, s.-affl. de l'Adour; 2.260 h. — Le cant. a 8 comm. et 8.280 h.

Bidart, c. des Basses-Pyrénées, arr. et à 12 kil. de Bayonne, sur le golfe de Gascogne; 1.570 h. Ch. de f. M. Carrières.

Bidassoa (la), fleuve qui sépare pendant 12 kil. la France occidentale de l'Espagne. Il forme l'île des Faisans, où fut signé le traité des Pyrénées (1659), et se jette dans le golfe de Gascogne, entre Hendaye et Fontarabie; 60 kil.

bident [*dan*] n. m. Fourche à deux dents.

bidenté, e [*dan*] adj. Qui a deux dents.

bidet [*dé*] n. m. (ital. *bidetto*). Petit cheval de selle. Cuvette oblongue montée sur pieds et servant aux ablutions intimes. *Fig. et fam. Pousser son bidet,* aller de l'avant.

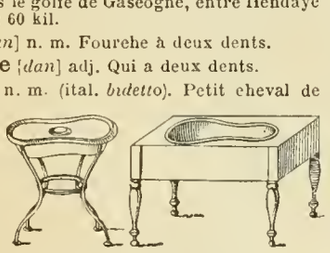

Bidets.

bidigité, e [*di-ji*] adj. (lat. *bis,* deux, et *digitus,* doigt). Qui a deux doigts.

bidon n. m. Broc de bois, contenant environ 5 litres. Vase de fer-blanc où l'on met le pétrole, l'huile à brûler, etc. Sorte de gourde en fer-blanc (1 litre) revêtue de drap, que portent les soldats en campagne.

Bidon.

Bidpay. *Biogr.* V. PILPAY.

Biebrich, v. d'Allemagne (Prusse), sur le Rhin; 19.000 h. Ville industrielle. Beau château.

Biedermann (Frédéric-Charles), publiciste, historien et homme d'État allemand, né et m. à Leipzig (1812-1901).

bief [*bi-éf*] ou **biez** [*bi-é*] n. m. (de l'anc. all. *bed,* lit). Canal de dérivation, qui sert à conduire les eaux jusque sur la roue d'un moulin. Portion de canal comprise entre deux écluses.

Biela (Guillaume de), astronome autrichien, né à Rossla, m. à Venise (1782-1856). Il observa et étudia la comète qui porte son nom.

Bielaia-Tzerkov, v. de Russie (gouv. de Kiev), sur la Ross, affl. du Dnieper; 21.000 h. Brasseries, fabrication de machines.

Bielefeld [*bi-lé-félt*], v. de Prusse (Westphalie), sur le Lutterbach; 72.000 h. Minoteries, industries métallurgiques très actives.

Bielgorod, v. de la Russie d'Europe (gouv. de Koursk), sur le Donetz; 25.000 h. Craie, chaux, savon.

Bielinsky (Vissarion Grégorievitch), écrivain russe, né à Tchmenbarsk, m. à Saint-Pétersbourg (1812-1848); le premier critique de son pays.

Bielitz, v. d'Austro-Hongrie (Sibérie), sur la *Biula;* 15.000 h. Draps.

Biella, v. d'Italie (prov. de Novare), sur le Cervo; 15.000 h. Draps, papeteries.

bielle [*bi-è-le*] n. f. Pièce d'une machine qui sert à communiquer et à transformer le mouvement.

— ENCYCL. La bielle est généralement formée d'une barre métallique rigide, munie à ses deux extrémités de deux articulations dites *têtes de bielle,* à l'aide desquelles elle met deux organes en communication. V. MACHINE.

En général, elle sert à transformer un mouvement rectiligne alternatif en mouvement circulaire continu; telle est, par exemple, la bielle AB, articulée, d'une part, à l'extrémité d'un piston, d'autre part, à la manivelle AC.

La puissance de la bielle est variable pendant son parcours; cette puissance est maximum quand la bielle a sa direction tangente au cercle décrit par AC; elle est minimum aux points P et Q, appelés *points morts;* de sorte que, pour obtenir un mouvement régulier, il est indispensable de fixer à l'arbre et concentriquement un volant de masse suffisante pour entraîner tout le système.

Les bielles utilisées sont très diverses; on les fait agir tantôt directement, tantôt avec l'aide d'un balancier.

Dans les locomotives, les *bielles d'accouplement* réunissent les roues porteuses et transmettent à ces roues de charge le mouvement circulaire continu de l'essieu moteur.

Bielo-Ozero (LAC) ou **Lac Blanc,** lac de Russie, au S.-E. du lac Onéga.

Bielostok, v. de Russie (gouv. de Grodno), sur la *Biala;* 64.000 h. Soieries.

Bielsk, v. de la Russie d'Europe (gouv. de Grodno); 7.300 h. En 1831, victoire des Polonais sur les Russes.

bien [*bi-in*] n. m. (lat. *bene*). Ce qui est conforme au devoir : *discerner le bien du mal.* Ce qui est agréable, avantageux ou utile : *la santé, la liberté sont des biens précieux.* Bienfait : *accabler de biens un ingrat.* Richesse : *avoir du bien.* Propriété : *bien patrimonial. Hommes, femmes, gens de bien,* personnes justes et vertueuses. *Le bien public,* ce qui est utile à l'ensemble des citoyens. Pl. *Biens meubles, immeubles,* les meubles, les immeubles. (V. ENCYCL.) *Biens de la terre,* productions du sol; *au fig.,* ceux dont on ne jouit que pendant la vie de ce monde. *Biens éternels,* le ciel. *Fig. Biens du corps,* la santé, la force, la beauté. *Biens de l'esprit,* les talents. *Biens de l'âme,* les vertus. *Souverain bien,* ce qui est préférable, préféré à tout. *Faire le bien,* être vertueux. *Faire du bien,* exercer la bienfaisance, la charité, etc. Avec un nom de chose pour sujet, *faire du bien* signifie procurer un soulagement, des avantages, etc. : *saignée qui fait du bien à un apoplectique. Dire du bien,* parler avec éloge. *Corps et biens,* hommes et marchandises. Adv. Conformément au devoir : *se bien conduire.* Beaucoup, fort : *être bien content; il pleut bien.* Formellement : *il est bien entendu que.* Assurément, à la vérité : *on peut bien plaisanter, mais non outrager.* A peu près : *il a bien deux ans.* Marque : 1° avantage : *ce malade est bien mieux;* 2° certain degré de perfection : *il écrit bien;* 3° consentement : *je le veux bien;* 4° convenance : *je suis bien ici;* 5° sagesse, prudence : *vous ferez bien d'agir ainsi;* 6° approbation : *bien, très bien!... Bien de,* beaucoup de : *se donner bien du mal. C'est bien à vous de :* 1° vous avez raison, vous êtes aimable de : *c'est bien à vous de visiter un pauvre reclus;* 2° vous avez tort, vous êtes ridicule : *c'est bien à vous, ignorants, de reprendre les autres.* Loc. adv. *Bien plus,* en outre. Loc. conj. : *Bien que,* quoique; *si bien que,* de sorte que. Interj. *Hé bien!* ou *eh bien!* marque l'interrogation, l'étonnement, la concession, etc. : *hé bien! que vous en semble? Eh bien, soit!* PROV. : **En tout bien tout honneur,** dans une intention honnête. **Le mieux est l'ennemi du bien,** on court risque de gâter ou de perdre ce qui est bien en voulant obtenir mieux. **Nul bien sans peine,** tout ce qui est avantageux donne du mal. **Le bien lui vient en dormant,** se dit d'une personne qui s'enrichit sans se donner de mal. **Qui aime bien châtie bien,** une affection véritable ne craint pas d'user de sévérité. **Tout est bien qui finit bien,** du moment que le résultat final est bon, peu importent les péripéties contraires qui l'ont précédé. ALLUS. LITTÉR. : **Je prends mon bien où je le trouve,** réponse que fit Molière à ceux de ses contemporains qui lui reprochaient d'emprunter aux uns et aux autres une idée, un caractère, une scène, etc. Le fait est exact; mais Molière, ou marquait de l'empreinte de son génie ce qu'il prenait à autrui, ou, s'il conservait l'emprunt intact, l'intercalait dans un chef-d'œuvre qui était bien son œuvre personnelle. ANT. **Mal.**

— ENCYCL. *Dr.* Les *biens* sont *meubles* ou *immeubles,* selon qu'ils sont transportables, ou non. Une table, un livre est un meuble; une maison, un champ est un immeuble. — Les biens sont immeubles : *par nature,* comme les fonds de terre, les bâtiments, les récoltes non encore recueillies, les conduites d'eau; *par destination,* par exemple, les animaux attachés à une exploitation rurale par le propriétaire de cette exploitation, ou les glaces faisant corps avec la boiserie; *par l'objet* auquel ils s'appliquent, comme les servitudes; *par détermination de la loi,* comme les actions de la Banque de France immobilisées volontairement par leur propriétaire. — Le propriétaire d'un bien peut en disposer absolument.

Bien public (*ligue du*), formée en 1464 par les seigneurs contre Louis XI. Elle fut dissoute, après l'indécise bataille de Montlhéry, par les traités de Conflans et de Saint-Maur (1465), qui accordaient aux seigneurs des avantages énormes, mais Louis XI ne tarda pas à reprendre ce qu'il avait donné.

Biens et des Maux (*traité des fins des*), ouvrage philosophique de Cicéron, en forme de dialogue, sur la nature du souverain bien.

bien-aimé [*bi-in-mé*]. e adj. et n. Chéri tendrement; préféré à tout autre : *un fils bien-aimé.* Surnom de Louis XV : *Louis le Bien-aimé.* Dans le langage mystique, *le Bien-aimé,* Jésus-Christ.

bien-dire n. m. Action ou faculté de s'exprimer d'une façon correcte, élégante : *le bien-faire vaut mieux que le bien-dire.*

bien-disant [*zan*], e adj. et n. Qui parle bien, avec facilité, avec élégance.

bien-être [*bi-in-nè-tre*] n. m. Situation agréable de corps, d'esprit et de fortune : *chacun cherche le bien-être.* ANT. **Malaise, souffrance, besoin, misère.**

bienfacture [*bi-in-fak*] n. f. Action de bien fabriquer. État d'un objet bien fabriqué.

bien-faire [*bi-in-fè-re*] n. m. Action de faire du bien : *le bien-dire ne dispense pas du bien-faire.*

bienfaisance [*bi-in-fe-zanse*] n. f. Inclination à faire le bien. Action de faire du bien à quelqu'un. *Bureau de bienfaisance,* établissement de charité où les indigents reçoivent du pain, des vêtements, etc. V. BUREAU.

Bienfaisance (*ordre de la*), ordre espagnol fondé par la reine Isabelle II en 1856 et réorganisé par un règlement de 1857. Il est destiné à récompenser les actes de philanthropie et de dévouement. Le ruban est blanc, liséré de noir.

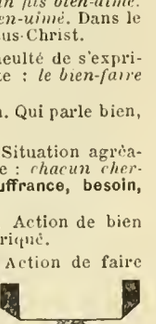

Ordre de la Bienfaisance.

bienfaisant [*bi in-fe-zan*], e adj. (de *bien,* et *faisant*). Qui aime à faire du bien : *homme bienfaisant.* Efficace, salutaire : *remède bienfaisant.*

bienfait [*bi-in-fe*] n. m. (lat. *benefactum*). Bien que l'on fait; service, faveur : *combler quelqu'un de bienfaits.* Avantage : *les bienfaits de la civilisation.* PROV. : **Un bienfait n'est jamais perdu,** une bonne action a toujours sa récompense. **Rien ne vieillit plus vite qu'un bienfait,** nous oublions vite le bien que l'on nous a fait.

Bienfaits (*Des*) ou *De la Bienfaisance,* traité en sept livres, de Sénèque le philosophe. L'auteur, après avoir traité de la reconnaissance et de l'ingratitude, arrive à cette conclusion que le nombre des ingrats provient autant des défauts du bienfaiteur que de l'obligé.

bienfaiteur, trice [*bi-in-fè*] n. Qui fait du bien.

bien-fondé n. m. Formule employée dans les arrêts et, *par anal.,* dans le langage usuel : *le bien-fondé d'une réclamation.*

bien-fonds [*bi-in-fon*] n. m. Immeuble (terre ou maison). Pl. des *biens-fonds.*

bienheureux, euse [*bi-in-neu-reû, eu-ze*] adj. Extrêmement heureux. (Il s'écrit en deux mots, lorsque *bien* est adverbe : *tu es bienheureux d'avoir évité ce danger.*) N. Celui, celle qui jouit de la béatitude éternelle. Celui, celle que l'Église a béatifié. V. BEATI PAUPERES.

Bien-Hoa v. de la Cochinchine française, à 25 kil. de Sargon, sur le Donnaï; 20.000 h. Sucrerie. Victoire des Français sur les Annamites en 1861.

bien-jugé n. m. Arrêt conforme à la loi et à la jurisprudence : *reconnaître le bien-jugé d'une sentence.*

biennal, e, aux [*èn'-nal*] adj. (préf. *bi,* et lat. *annus,* année). Qui dure deux ans : *charge biennale.* Qui s'exécute de deux en deux ans : *assolements biennaux.*

Bienne (en allem. **Biel**), v. de Suisse (c. de Berne), sur les bords du *lac de Bienne,* qui communique avec le lac de Neuchâtel par la Thiele; 22.000 h. Filatures, fabriques d'étoffes. Séjour de J.-J. Rousseau en 1765.

bienséamment [*bi-in-sé-a-man*] adv. D'une manière bienséante.

bienséance [*bi-in*] n. f. (de *bienséant*). Ce qui sied bien : *la bienséance d'une étoffe.* Convenance, retenue : *observez les bienséances, les règles de la bienséance.* ANT. **Inconvenance, impertinence.**

bienséant [*bi-in-sé-an*], e adj. (de *bien,* et *séant*). Ce qu'il convient de faire, de dire. ANT. **Malséant.**

bien-tenant [*bi-in-te-nan*], e n. et adj. Personne qui tient les biens d'une succession ou des biens grevés d'hypothèque. (On dit mieux DÉTENTEUR, TRICE.) Pl. des *bien-tenants, antes.*

bien-tenue [*bi-in-te-nû*] n. f. Etat, condition de bientenant.

bientôt [*bi-in-tô*] adv. (de *bien,* et *tôt*). Sous peu. *A bientôt* loc. adv. Je souhaite, je compte vous revoir avant peu.

bienveillamment [*bi-in-vé, ll* mll., *a-man*] adv. Avec bienveillance.

bienveillance [*bi-in-vé, ll* mll.] n. f. de *bienveillant.*). Bonté, disposition favorable envers quelqu'un. ANT. **Malveillance, hostilité.**

bienveillant [*bi-in-vè, ll* mll., *an*], e adj. (de *bien,* et *veuillant,* part., auj. inusité, de *vouloir*). Qui veut du bien : *un chef bienveillant.* Qui marque de la bienveillance : *des regards bienveillants.* ANT. **Malveillant, hostile, désobligeant.**

bienvenir [*bi-in*] v. n. N'est usité que dans la locution *se faire bienvenir,* se faire accueillir avec plaisir.

bienvenu, e [*bi-in*] adj. et n. Qui est accueilli avec plaisir, qui arrive à propos : *soyez le bienvenu.* (On écrit aussi BIEN VENU.)

bienvenue [*bi-in, venû*] n. f. Arrivée qui fait plaisir, qui se produit à propos : *souhaiter la bienvenue à quelqu'un.* Régal qu'on a l'habitude d'offrir en entrant dans un corps : *payer sa bienvenue.*

Bienville (Jean-Baptiste LEMOINE), deuxième gouverneur français de la Louisiane, né à Montréal (Canada), mort en France (1680-1765).

bien-voulu, e adj. A qui l'on veut du bien.

Bierbeek, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain); 3.520 h.

bière n. f. (all. *bier*). Boisson fermentée, faite d'orge et de houblon : *la bière est nutritive. Fam. Ce n'est pas de la petite bière,* ce n'est pas une personne ou une chose de peu de valeur.

— ENCYCL. *Comm.* La bière est un liquide fermenté à base d'orge et de houblon. Les matières premières qui servent à sa fabrication sont : 1° une matière sucrée ou amylacée transformable en alcool (c'est, ordinairement, l'amidon d'orge); 2° un principe amer (lupuline produite par les bractées femelles du houblon); 3° un ferment organisé (levure) qui transforme la matière sucrée en alcool et acide carbonique; 4° de l'eau, qui doit être pure et douce.

Les grains d'orge, nettoyés, sont mouillés: on les fait ensuite germer (*maltage*). Quand la germination a produit une radicule qui atteint les deux tiers de la longueur du grain, on procède à la dessiccation ou *touraillage* de l'orge. Débarrassée ensuite de ses radicules, l'orge est concassée.

Il faut alors préparer le moût ou décoction aqueuse de malt et de houblon (*brassage*). On pratique pour cela la trempe (soit par décoction : Autriche, Bavière, est de la France; soit par infusion : Belgique et Angleterre), et la cuisson; après addition de 250 à 1.500 gr. de houblon par hectolitre, on fait bouillir pendant 4 heures, puis on décante. (Le résidu provenant de la trempe, appelé *drèche,* sert à la nourriture des bestiaux.)

Le moût à 12° est ensemencé de levure et se refroidit à 6°. Après 8 à 15 jours, on soutire. C'est la « fermentation basse ». Le moût à 25° est ensemencé; la fermentation est rapide; au bout de 2 jours, on transvase et l'on clarifie par filtration ou collage. C'est la « fermentation haute ».

La bière est sujette aux altérations communes à tous les liquides fermentés (acescence, etc.). Elle est fréquemment falsifiée : on remplace le malt par l'amidon, la fécule de pomme de terre, le glucose, la mélasse; et le houblon par la coloquinte, l'écorce de saule, la racine de gentiane, l'acide picrique, etc.

Sortes commerciales. Suivant les pays, les bières varient comme goût et comme composition. En France, c'est la région du Nord-Est qui est produc-

trice de bière ; dans le Nord, on fait des bières qui rappellent les bières belges, tandis que, dans l'Est, elles rappellent les produits allemands. En Allemagne (bières noires, brunes et blondes), les centres de fabrication sont Munich, Cologne, Nuremberg, Augsbourg, etc. ; en Autriche, Pilsen, Vienne, Prague. La Belgique fabrique des bières spéciales (lambick, faro). L'Angleterre a des bières riches en alcool, amères et parfumées : bières pâles (*pale-ale*) ; bières colorées (*stout*).

— *Dr.* La bière ne peut être fabriquée que dans les usines assujetties aux formalités de l'*exercice* et portant obligatoirement l'enseigne de *brasserie*. Le brasseur est assujetti au payement annuel de la *licence* ou patente spéciale des débitants ou fabricants de boissons.

Les bières sont assujetties à un droit de *fabrication* de 0 fr. 25 par hectolitre de moût, perçu sur le produit du volume par le degré du deusimetre au-dessus de 100 (densité de l'eau) reconnu à la température de 15°.

L'emploi d'appareils clandestins et de tuyaux non déclarés est puni d'une amende de 3.000 à 10.000 fr. ; les autres contraventions sont en général punies d'une amende de 1.000 francs.

Sont exempts du droit, *pour leur consommation familiale*, les propriétaires et fermiers, à la condition de n'employer que leurs récoltes, de déclarer leurs brassins et de ne se servir que de chaudières de moins de 5 hectolitres.

Sont également exemptées du droit les bières prises en charge pour être transformées en vinaigre.

bière n. f. (all. *bahre* ou angl. *bier*). Cercueil.

Bierne, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 13 kil. de Château-Gontier, sur le Béron ; 877 h. — Le cant. a 10 comm. et 7.300 h.

Biert, comm. de l'Ariège, arr. et à 24 kil. de Saint-Girons, sur le Salat ; 2.180 h.

Biesles, comm. de la Haute-Marne, arr. et à 13 kil. de Chaumont ; 1.300 h. Fabrique de limes, enclumes.

Bieuzy, comm. du Morbihan, arr. et à 15 kil. de Pontivy ; 1.390 h.

Bievène, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 2.700 h.

bièvre n. m. Castor. (Vx.)

Bièvre (la), petite rivière qui nait près de Saint-Cyr (Seine-et-Oise), passe près de la manufacture des Gobelins, et se jette dans l'égout collecteur, à Paris ; cours 40 kil. Le quartier de la Bièvre a inspiré à Huysmans une pittoresque monographie (*La Bièvre*).

Bièvre (Georges-François MARÉCHAL, marquis de), littérateur français, né à Paris, m. à Spa (1747-1789) ; connu pour ses calembours.

biez [*bi-è*] n. m. V. BIEF.

bifascié, e [*fa-si*] adj. *Entom.* Qui a deux bandes colorées sur un fond d'une autre teinte.

bifère adj. (du lat. *bis*, deux fois, et *ferre*, porter). Se dit des plantes qui fleurissent deux fois dans la même année.

biffage [*bi-fa-je*] n. m. Action de biffer ; son résultat. (On dit aussi BIFFEMENT et BIFFURE.)

biffe n. f. Fausse pierre précieuse.

biffer [*bi-fé*] v. a. Rayer ce qui est écrit : *biffer une clause dans un contrat.*

biffin [*bi-fin*] ou **bifin** n. m. *Arg.* Chiffonnier. Soldat d'infanterie.

bifide adj. (lat. *bifidus*). Fendu en deux parties.

bifilaire [*lè-re*] adj. Qui est formé de deux fils.

biflabellé, e [*bè-lè*] adj. En double éventail.

biflexe adj. Qui a deux courbures.

biflore adj. (du lat. *bis*, deux fois, et *flos, oris*, fleur). Qui porte ou renferme deux fleurs.

bifolie, e adj. Qui porte deux feuilles.

biforé, e adj. Percé de deux trous.

biforme adj. Qui a deux formes différentes.

bifteck [*bif-tèk*] n. m. (de l'angl. *beef*, bœuf, et *steak*, grillade). Tranche de bœuf grillée ou cuite à la poêle. Pl. des *bifteeks*.

bifurcation [*si-on*] n. f. (de *bifurquer*). Endroit où une chose se divise en deux : *la bifurcation d'un chemin, d'une branche, d'une veine.*

bifurquer [*ké*] v. n. (préf. *bi*, et lat. *furca*, fourche). Diviser en deux, à la façon d'une fourche : *la voie bifurque.* Se bifurquer v. pr. Se diviser en deux.

Biga ou **Bigha,** v. de la Turquie d'Asie, sur le Kodja-Tchai ; 10.000 h. Non loin de la ville, Alexandre remporta sur les Perses la victoire du Granique.

bigame adj. et n. (préf. *bi*, et gr. *gamos*, mariage). Marié à deux personnes en même temps.

bigamie [*mî*] n. f. (de *bigame*). Action, état d'une personne qui a contracté un nouveau mariage avant la dissolution du premier.

— ENCYCL. *Dr.* En France, la bigamie est punie de la peine des travaux forcés à temps. L'officier public qui a prêté son ministère à ce mariage, connaissant l'existence du précédent, est condamné à la même peine. La tentative est punie comme le crime même. L'action publique se prescrivant par dix ans, le bigame ne peut plus être poursuivi au criminel après ce laps de temps, mais le procureur de la République a la faculté de requérir la nullité du mariage illégalement contracté et il en est de même de toute personne qui y a un intérêt, et elle ne se couvre jamais.

Biganos, comm. de la Gironde, arr. et à 38 kil. de Bordeaux ; 2.100 h.

bigarade n. f. (prov. *bigarrado*). Espèce d'orange amère, employée pour la fabrication du curaçao.

bigaradier [*di-é*] n. m. Variété d'oranger.

bigarré [*gha-ré*], **e** adj. Qui a des couleurs ou des dessins variés : *étoffe bigarrée.*

bigarreau [*gha-ró*] n. m. Cerise rouge et blanche, à chair très ferme et sucrée.

bigarreautier [*gha-ró-ti-é*] n. m. Variété de cerisier, qui porte des bigarreaux.

bigarrement [*gha-re-man*] n. m. Etat de ce qui est bigarré.

bigarrer [*gha-ré*] v. a. Diversifier par des couleurs ou des dessins variés : *bigarrer un mur.*

bigarrure [*gha-ru-re*] n. f. Variété de couleurs, de dessins : *la bigarrure de l'habit d'arlequin. Fig.* Mélange confus de personnes ou de choses disparates : *Shakspeare présente des bigarrures de sublime et de trivial.*

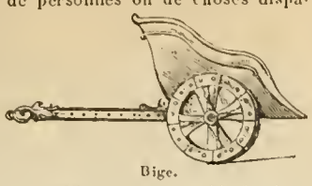

Bige.

bigaut [*gho*] n. m. *Agric.* Syn. de BIGOT.

bige n. m. (lat. *biga*). Char romain à deux ou quatre roues, attelé de deux chevaux.

bigéminé, e adj. (de *bi*, et *géminé*). *Bot.* Se dit de feuilles dont le pétiole commun se divise en deux pétioles secondaires, ou de fleurs au nombre de quatre, portées deux par deux sur deux pédoncules. *Archit.* Se dit d'une baie divisée en quatre parties : *fenêtre bigéminée.*

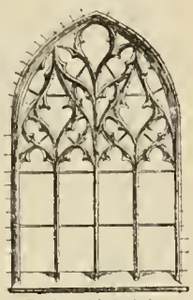

Fenêtre bigéminée.

bigle adj. Louche : *yeux bigles.* N. Personne qui louche. (Le fém. *biglesse* est usité.)

bigle n. m. *Vénér.* V. BEAGLE.

bigler v. n. (de *bigle*). Loucher, avoir les yeux de travers.

Bignan, comm. du Morbihan, arr. et à 36 kil. de Ploërmel ; 2.770 h.

bigne n. f. (anc. h. allem. *bungo*). Tumeur, bosse, contusion. (Vieux mot dont on a fait les mots pop. *beigne* et *beugne.*)

bignon n. m. Filet appelé aussi TRUBLE.

Bignon (Le), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Nantes ; 1.740 h. Vignoble.

Bignon (Jérôme), magistrat, né à Paris (1589-1656). Il fut enfant d'honneur de Louis XIII, avocat général au parlement de Paris, et chargé de diverses missions diplomatiques, notamment en Hollande.

Bignon (Louis-Pierre-Edouard, baron), né à La Meilleraye (Seine-Inférieure), m. à Paris (1771-1841) ; diplomate sous l'Empire, ministre des affaires étrangères en 1815 ; ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique en 1830. On lui doit une utile *Histoire de France depuis le 18-Brumaire jusqu'en 1812.*

Bigophone.

bignone n. f. Genre de *bignoniacées*, renfermant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins d'agrément.

bignoniacées [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales, comprenant des arbres ou arbrisseaux originaires des régions équatoriales. S. une *bignoniacée.*

bigophone n. m. Instrument de musique burlesque construit en carton.

bigorne n. f. (du lat. *bicornis*, à deux cornes). Enclume à deux pointes. *Tann.* Masse de bois pour fouler les peaux mouillées. *Agric.* Syn. de MIGOT.

Bigorne.

bigorneau [*nô*] n. m. Petite bigorne. Petit coquillage comestible, du genre *littorine.*

bigorner [*né*] v. a. Arrondir sur la bigorne : *bigorner un anneau.* Fouler les peaux avec la bigorne.

Bigorre, ancien pays de France, qui avait pour capit. *Tarbes.* (Hab. *Bigorrois* ou *Bigourdans*, ou *Bigordans*, etc.).

bigot [*gho*], **e** n. et adj. Qui est d'une dévotion outrée, étroite et mal entendue.

bigot [*gho*] n. m. Pioche à deux fourchons, sorte de houe. (On dit aussi MIGAUT et BIGORNE.)

Bigot (Léon), avocat et publiciste français, né à Versailles, m. à Paris (1826-1872).

Bigot de Preameneu (Félix), jurisconsulte français, né à Rennes, m. à Paris (1747-1825) ; ministre des cultes sous le premier Empire et membre de la commission qui rédigea le Code civil.

bigoterie [*rî*] n. f. (de *bigot*). Dévotion outrée, étroite, mal entendue.

bigotisme [*tis-me*] n. m. Caractère du bigot.

bigouden [*dèn*] n. f. Nom donné aux femmes de Pont-l'Abbé (Finistère), à cause de leur coiffe appelée aussi *bigouden* (n. m.).

bigoudi n. m. Petite tige métallique entourée de peau, autour de laquelle les femmes roulent leurs cheveux pour les friser.

Bigourdan, e, habitant ou originaire de Bigorre : *les Bigourdans.* Adjectiv. : *le costume bigourdan.*

bigre n. m. (du bas lat. *bigarus*, même sens). Nom donné autrefois à des paysans qui se livraient à l'éducation des abeilles.

bigre interj. et **bigrement** [*man*] adv. Euphémisme pour *bougre* et *bougrement.*

bigue [*bi-ghe*] n. f. (provenç. *biga*). Chèvre formée de deux longues pièces de bois liées par le haut et portant une poulie.

Bihé, région montagneuse du Benguéla (colonie portugaise d'Angola). Habitants (*Bihénos*) occasionnellement anthropophages.

bihebdomadaire [*de-re*] adj. Qui paraît, qui a lieu deux fois par semaine.

bihoreau [*ró*] n. m. Genre d'échassiers, renfermant des hérons de petite taille, qui habitent le nord de l'Europe.

Bihorel, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 3 kil. de Rouen ; 2.670 h. Instruments agricoles.

Biisk, v. de la Russie d'Asie (Sibérie, gouv. de Tomsk), sur l'Obi ; 21.000 h.

bijon n. m. *Pharm.* Résine du pin.

bijou n. m. (du bas bret. *bizou*, anneau pour le doigt). Joyau, petit ouvrage d'une matière ou d'un travail précieux, servant pour la parure. Chose élégante et d'une petitesse relative : *la flèche de la Sainte-Chapelle est un vrai bijou.* Chose ou personne mignonne, jolie. Terme d'affection. Pl. des *bijoux.* ALLUS. HIST. : **Voilà mes bijoux,** réponse célèbre que fit Cornélie, mère des Gracques, en montrant ses enfants.

— ENCYCL. Les bijoux d'or et d'argent sont faits d'un alliage dont le titre est réglé par la loi. (V. TITRE.) Aucun bijou ne peut être mis en vente sans avoir été revêtu du poinçon de garantie. (V. POINÇON.) *Nettoyage des bijoux d'argent*, v. ARGENTERIE.

Nettoyage des bijoux d'or. On dissout 60 gr. de chlorhydrate d'ammoniaque dans un litre d'eau de pluie, et l'on fait bouillir. Les bijoux sont plongés dans le liquide bouillant, et on les y laisse quelques minutes. On les lave ensuite à l'eau pure, puis on les savonne à la brosse fine ; on les lave de nouveau à l'eau, et on les sèche dans de la sciure de bois très ténue. Dès que les bijoux sont sechés, on les immerge dans de l'alcool pur, en les y agitant. On essuie enfin à la peau de daim propre.

bijouterie [*rî*] n. f. Commerce ou magasin de bijoux. Objets fabriqués par le bijoutier : *acheter de la bijouterie.*

bijoutier [*ti-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des bijoux.

bijumeau [*mô*] n. et adj. m. Monstre double. *Anat.* Biceps.

Bikanir, v. de l'Inde anglaise (Radjpoutana), ch.-l. d'une principauté tributaire ; 57.000 h.

bilabié, e adj. (du préf. *bi*, et du lat. *labium*, lèvre). Se dit des corolles ou des calices divisés en deux.

bilan n. m. (du lat. *bilanx*, balance). Acte contenant l'énumération et l'évaluation des valeurs composant l'actif d'un commerçant, ainsi que l'état exact de ses dettes. Compte de l'actif et du passif d'un négociant. Etat de situation d'un commerçant en faillite. *Déposer son bilan*, se déclarer en faillite. *Fig.* Se déclarer vaincu.

— ENCYCL. Sous peine d'être déclaré banqueroutier simple et incarcéré, tout commerçant qui cesse ses payements doit, dans les quinze jours de la cessation, en faire la déclaration au greffe du tribunal de commerce et y déposer son bilan.

bilatéral, e, aux adj. Qui a deux côtés, qui se rapporte aux deux côtés d'un objet : *paralysie bilatérale. Dr.* Qui engage les deux parties : *une convention bilatérale.*

bilatéralement [*man*] adv. Des deux côtés.

Bilbao v. d'Espagne, ch.-l. de la Biscaye, port sur le Nervion canalisé, tributaire de l'Océan, 83.300 h. Commerce actif : laines, minerai de fer, etc.

bilboquet [*ké*] n. m. Jouet formé d'une boule percée d'un trou et reliée par une cordelette à un bâtonnet pointu à l'un de ses bouts, concave à l'autre. Figurine de moelle de sureau, lestée de plomb par le bas, de telle manière qu'elle ne peut se tenir que debout. Petit ouvrage typographique : affiches, cartes de visite, lettres de faire part, etc.

Bilboquet.

Bilboquet, personnage des *Saltimbanques*, parade de Dumersan et Varin (1831). Bilboquet est resté le type de l'industriel qui sait tirer parti de tout par des moyens plus ou moins légitimes, qui fait valoir les droits les moins authentiques, et qui, dans la débâcle, songe d'abord à *sauver la caisse.*

bilboquettiste [*ké-tis-te*] n. Qui joue au bilboquet, qui est habile à ce jeu.

Bilderdijk [*bil-der'-d-ïik*], poète hollandais, né à Amsterdam, m. à Harlem (1756-1831). Il est considéré comme l'un des plus grands poètes de son pays.

bile n. f. (lat. *bilis*). Liquide amer, d'un jaune verdâtre, sécrété par le foie. *Fig. Echauffer, émouvoir la bile*, exciter la colère. *Fam. Se faire de la bile*, se tourmenter, s'inquiéter.

— ENCYCL. La bile agit comme agent de la digestion dans les intestins où la conduit le canal cholédoque. Quand elle se déverse dans l'estomac, elle cause des maux de cœur, des étourdissements. On combat ces malaises surtout par des vomitifs et des purgatifs.

Biledjik, v. de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur le Kara-Sou ; 11.000 h. Filatures.

bilharzie [*zî*] n. f. Genre de vers trématodes, vivant en parasites dans les veines de l'intestin humain.

biliaire [*li-é-re*] adj. Qui a rapport à la bile : *vésicule biliaire.*

bilieux, euse [*li-eû, eu-ze*] adj. Qui abonde en bile. *Fig.* N. et adj. Personne morose, triste, irascible ou acariâtre.

Bilin, v. d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Bila ; 7.000 h. Sources minérales.

bilingue [*lin-ghe*] adj. (lat. *bilinguis*). Qui est en deux idiomes différents : *inscription bilingue.*

bilitère adj. Composé de deux lettres : *de, si.*

bill [*bil*] n. m. (mot angl.). Projet d'acte du Parlement d'Angleterre et quelquefois loi rendue. Pl. des *bills.*

billard [*bi, ll* mll., *ar*] n. m. (rad. *bille*). Jeu qui se joue avec des boules d'ivoire sur une table d'ardoise, entourée de bandes en caoutchouc et couverte d'un tapis de drap vert : *partie de billard.* La table sur laquelle on joue : *billard neuf.* La salle où l'on joue : *aller au billard.* Autref., bâton ou *queue* servant à pousser les billes. *Mar.* Barre de fer servant à faire entrer, en les frappant, les cercles de fer dont les mâts sont munis. *Billard hollandais, billard chinois*, jouets dans lesquels on lance, soit avec une petite queue, soit au moyen d'un ressort, une bille qui doit passer sous des arceaux, se loger dans des cases numérotées, etc.

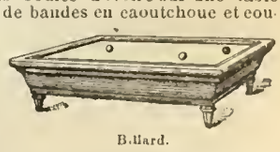

Billard.

— ENCYCL. Le jeu de billard est de pratique courante, en France, dès la seconde moitié du XVe siècle. Au XVIe siècle, il apparaît dans sa forme à peu près définitive, avec sa grande *table* recouverte de drap vert, ses *bandes* élastiques, ses *billes* ou boules d'ivoire, et ses queues, d'abord recourbées

et pourvues d'une crosse, puis amincies, droites et munies d'un *procédé*. Il fut très en honneur à la cour de Louis XIV. A la fois hygiénique et amusant, le billard jouit aujourd'hui d'une faveur universelle. Il se pratique de différentes manières, dont les principales sont : le *carambolage*, les *quilles*, le *cazin*, la *poule*, la *poule au bouchon*, la *royale* ou *impériale*, etc.

— *Fin.* Le montant de la taxe sur les billards (publics ou privés) varie suivant la population des communes ; elle est de 60 francs pour Paris, de 30 francs pour les villes au-dessus de 50.000 âmes, de 15 francs pour celles de 10.000 à 50.000 âmes, et de 6 francs pour les autres communes.

Les fabricants et marchands de billards ne sont pas imposables à raison des billards qu'ils possèdent pour la vente ou la location.

Les rôles sont établis d'après la déclaration des intéressés, déclaration qui doit être faite à la mairie avant le 31 janvier de chaque année, sous peine de voir porter au double le montant de la taxe ; la même pénalité est encourue par ceux qui font des déclarations inexactes. Les demandes tendant à la non-inscription dans les rôles doivent être faites, comme les déclarations proprement dites, avant le 31 janvier de chaque année.

C'est le détenteur, et non le propriétaire du billard, qui doit être inscrit au rôle.

billarder [*bi, ll* mll., *ar-dé*] v. a. Toucher deux fois sa bille avec la queue. (Vx.) *Mar.* Enfoncer avec le billard. V. n. Présenter une forme arquée : *bœuf dont les cornes billardent. Cheval qui billarde*, qui tourne en dehors les jambes de devant.

billardier [*bi, ll* mll., *ar-di-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique ou répare les billards.

Billaud-Varenne [*bi, ll* mll., *ô*] (Jean-Nicolas), conventionnel, né à La Rochelle (1756-1819). Il prit une part déterminante à toutes les violences révolutionnaires, puis contribua à la chute de Robespierre ; déporté à Cayenne au moment de la réaction thermidorienne, il refusa sa grâce après le 18-Brumaire, et alla mourir à Haïti.

Billault [*bi, ll* mll., *ô*] (Auguste), homme politique français, né à Vannes, m. près de Nantes (1805-1863) ; ministre d'Etat de Napoléon III.

Billaut (Adam), dit **Maître Adam,** menuisier-poète de Nevers, surnommé *le Virgile au rabot* ; auteur des trois recueils : *les Chevilles, le Vilebrequin, le Rabot*, m. en 1662.

bille [*ll* mll.] n. f. Boule de billard. Petite boule d'argile, de pierre, de marbre, d'agate, d'acier, etc. : *les roulements de bicyclettes se font à billes pour diminuer les frottements.* Bloc de bois non travaillé : *l'acajou se débite par billes. Fig.* et *pop.* Tête, visage. *Bille de billard*, crâne chauve.

billebarrer [*bi, ll* mll., *e-ba-ré*] v. a. Chamarrer, bigarrer de couleurs mal assorties.

billebaude [*bi, ll* mll., *e-bô-de*] n. f. (de *bille*, et du vx franç. *baude*, hardie). Confusion. *Milit. Feu de billebaude*, syn. anc. de TIR A VOLONTÉ. *A la billebaude*, loc. adv. Sans ordre, confusément.

billebauder [*bi, ll* mll., *e-bô-dé*] ou **bil-bauder** [*bil-bô-dé*] v. n. Se dit du chien qui quête mal.

Billecocq (Joseph), avocat et jurisconsulte français, né et m. à Paris (1765-1829) ; il fut l'un des fondateurs de la Société pour l'amélioration du sort des prisonniers.

Billère, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 1 kilom. de Pau ; 1.210 h.

billet [*bi, ll* mll., *é*] n. m. (de *bulle*). Petite lettre, missive : *billet d'invitation.* Carte d'entrée ou de parcours : *billet de spectacle, de chemin de fer.* Bulletin de loterie. Imprimé que l'on envoie à ses relations pour annoncer un mariage, un décès, etc. : *billet de faire part* (ou *de part*). *Billet de logement*, réquisition qui donne à un militaire le droit de loger chez la personne désignée sur ce billet. *Billet de banque*, billet souscrit par une société de banquiers ; spécialem., billet émis par la Banque de France en vertu d'un privilège spécial et remplaçant les monnaies d'or et d'argent : *il y a des billets de 50, de 100, de 500 et de 1.000 francs.* (V. BANQUE.) *Billet à ordre*, écrit par lequel on s'engage à payer une somme à une époque déterminée, soit à la personne en faveur de laquelle le billet a été souscrit, soit à *son ordre*, c'est-à-dire à toute personne à qui la première aura transmis le billet. *Billet à domicile*, billet à ordre payable dans un autre lieu que celui où il est souscrit. *Billet au porteur*, billet à ordre payable à celui qui le présente, sans que le nom du bénéficiaire y soit désigné. *Billet simple*, acte sous seing privé, contenant reconnaissance d'une dette et promesse de l'acquitter à une époque déterminée. *Billet doux*, lettre d'amour. *Billets d'auteur*, places que l'administration d'un théâtre met à la disposition de l'auteur joué. *Fam. Prendre un billet de parterre*, tomber. *Pop. Je vous en donne mon billet*, je vous le certifie. PROV. LITTÉR. **Ah ! le bon billet qu'a La Châtre !...** Le marquis de La Châtre, partant pour l'armée, fit signer à son amie Ninon de Lenclos une promesse écrite de lui rester fidèle. Quelques jours après, au moment où elle manquait à la foi jurée, elle poussa la plaisante exclamation ci-dessus. On la rappelle au sujet d'une assurance peu solide.

— ENCYCL. Les *billets à ordre* doivent être faits sur du papier au timbre de 5 cent. par 100 francs ou fraction de 100 francs. (V. LETTRE DE CHANGE.) Voici un exemple de la formule du billet à ordre :

Paris, le 1 juillet 1905 B. P. F. 1.000 »

Au premier mai prochain, je paierai à M. Paul, ou à son ordre, la somme de mille francs, valeur reçue en marchandises.

JEAN.

A mon domicile, 15, rue Montparnasse.

— *Billet de banque.* C'est une sorte de billet au porteur, mais qui n'énonce aucune époque à laquelle il doive être payé ; aucune date, si ce n'est celle de sa création, et qui ne mentionne aucune valeur reçue en marchandises ou en compte. Il ne s'endosse point ; il se transmet, comme l'argent, de main en main, sans que personne néanmoins puisse être forcé de le recevoir en payement. V. BANQUE.

Ceux qui ont contrefait ou falsifié des billets de banques autorisées par la loi, ou qui ont fait usage de ces effets et billets contrefaits ou falsifiés, ou qui les ont introduits sur le territoire français, sont passibles de la peine des travaux forcés à perpétuité.

Il est interdit de fabriquer, vendre, colporter ou distribuer tous imprimés ou formules qui, par leur forme extérieure, présentent avec les billets de banque, les titres de rentes, vignettes, timbres, etc., une ressemblance de nature à faciliter l'acceptation desdits imprimés ou formules, au lieu et place des valeurs imitées. (Emprisonnement de cinq jours à six mois et amende de 16 francs à 2.000 francs.)

On emploie parfois, pour conserver les billets de banque, des carnets de feuilles d'amiante dans lesquels les billets sont intercalés. De cette manière, les billets peuvent généralement subir les atteintes du feu ; mais, même brûlés, ils restent suffisamment lisibles pour qu'on puisse se les faire rembourser par la Banque.

billeté, e [*bil, ll* mll.] adj. *Blas.* Semé de billettes.

billetier *bil, ll* mll., *e-ti-é*] n. m. Commis des douanes, expédiant les billettes.

billette [*bi, ll* mll., *è-te*] n. f. Morceau de bois fendu pour le chauffage. Rouleau de bois. Série de petites billes formant des ornements sur les corniches, les archivoltes.

Billette.

Acquit délivré par la douane. *Blas.* Pièce héraldique, qui est un petit rectangle, toujours employé en nombre. (V. la planche BLASON.)

billevesée [*bi-le-ve-zé*] n. f. (du vx franç. *billeveze*, cornemuse). Chose frivole, vaine, chimérique.

billion [*bi-li-on*] n. m. Syn. de MILLIARD.

Billom [*bi, ll* mll., *on*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 26 kil. de Clermont ; 4.040 h. Ch. de f. P.-L.-M. Ecole militaire préparatoire pour l'artillerie. — Le canton a 10 comm. et 10.640 h.

billon [*ll* mll.] n. m. Autref., monnaie de cuivre alliée d'un peu d'argent. Auj., monnaie divisionnaire de bronze.

— ENCYCL. La monnaie de billon est un alliage de 95 p. 100 de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc. Les pièces de billon françaises sont de 10 centimes, de 5 cent., de 2 cent. et de 1 cent.

L'emploi de la monnaie de bronze dans les payements n'est légal que jusqu'à concurrence de 5 francs. La monnaie de billon étrangère n'est pas admise dans les caisses publiques ; son importation et sa mise en circulation sont prohibées.

billon [*bi, ll* mll.] n. m. *Agric.* Ados formé dans un terrain avec la charrue.

billonnage [*bi, ll* mll., *o-na-je*] n. m. Labourage en billons. Trafic illégal sur les monnaies défectueuses.

billonnement [*bi, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action de labourer en billons. (Vx.)

billonner [*bi, ll* mll., *o-né*] v. n. Trafiquer illégalement avec des monnaies défectueuses. (Vx.) Faire des sillons séparés des autres. (Vx.)

billonneur [*bi, ll* mll., *o-neur*] n. m. Celui qui billonne. (Vx.)

billot [*bi, ll* mll., *o*] n. m. (de *bille*). Tronçon de bois gros et court. Pièce de bois sur laquelle on tranchait la tête des condamnés. Bâton cylindrique, attaché le long des flancs des chevaux quand on les conduit à la file. Morceau de bois attaché au cou des bœufs pour les empêcher de courir. Masse de bois portant une enclume. Morceau de bois, sur lequel les cordonniers battent le cuir.

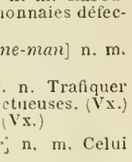

Billot.

Billot (Jean-Baptiste), général et homme politique français, sénateur inamovible, né à Chauméil (Corrèze), m. à Paris (1828-1907). Il se distingua en 1870, à l'armée de l'Est, et fut plusieurs fois ministre de la guerre.

Billy-Berclau, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 20 kil. de Béthune ; 2.240 h. Moulin à vapeur.

Billy-Montigny, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 25 kil. de Béthune ; 6.150h. Ch. de f. N. Houille.

Bilma, oasis du Sahara central, au S. de la Tripolitaine ; occupée par la France en 1907.

bilobé, e adj. Partagé en deux lobes.

biloculaire [*lo-re*] adj. Se dit d'un fruit à deux cavités ou loges.

biloquer [*ké*] v. a. Labourer profondément.

Bilsen, v. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres), sur la Demer ; 2.950 h. Source minérale ferrugineuse.

Bilston, v. d'Angleterre (comté de Stafford) ; 25.000 h. Industrie active, mines de houille et de fer.

bimane adj. et n. (préf. *bi*, et lat. *manus*, main). Qui a deux mains : *l'homme est bimane.*

bimarginé, e adj. *Bot.* Qui présente deux marges ou bords ailés.

bimbelot [*bin-be-lo*] n. m. (déformation du mot *bibelot*). Jouet. Petit objet servant à un usage domestique. Colifichet ; bagatelle : *artiste qui ne produit que des bimbelots.*

bimbeloterie [*bin, rî*] n. f. Fabrication ou commerce de bimbelots ; ensemble de ces objets : *la bimbeloterie forme une branche importante du commerce parisien.*

bimbelotier [*bin, ti-é*] n. m. Fabricant ou marchand de jouets d'enfants.

bimensuel, elle [*man-su-èl, è-le*] adj. Qui a lieu deux fois par mois : *publication bimensuelle.*

bimestre [*mès-tre*] adj. (du lat. *bis*, deux fois, et *mensis*, mois). Qui se renouvelle tous les deux mois ; qui dure deux mois.

bimestriel, elle [*mès-tri-èl, è-le*] adj. Qui se produit ou paraît tous les deux mois : *revue bimestrielle.*

bimétallique [*tal-li-ke*] adj. Qui a rapport au bimétallisme.

bimétallisme [*tal-lis-me*] n. m. Système monétaire établi sur un double étalon (or et argent).

— ENCYCL. C'est la doctrine qui préconise, pour la monnaie, l'adoption de deux étalons : l'étalon d'or et l'étalon d'argent. V. MONNAIE.

bimétalliste [*tal-lis-te*] adj. Qui a rapport au bimétallisme. N. Partisan de ce système.

binage n. m. Action de biner. Seconde façon que l'on donne à la terre. Action du prêtre qui bine.

— ENCYCL. *Agric.* Le binage est une façon culturale qui s'exécute soit au moyen d'une binette (jardinage), soit au moyen d'une houe à cheval (grande culture). Il a pour but d'ameublir superficiellement le sol, de le nettoyer des mauvaises herbes et d'aérer la terre, ce qui favorise les réactions et fermentations dont elle est le siège.

binaire [*nè-re*] adj. (lat. *binarius*). Qui a 2 pour base : *nombre binaire. Composé binaire*, qui est formé de deux éléments.

binairement [*nè-re-man*] adv. D'une manière binaire.

binard ou **binart** [*nar*] n. m. Chariot bas à quatre roues, pour transporter les pierres de taille.

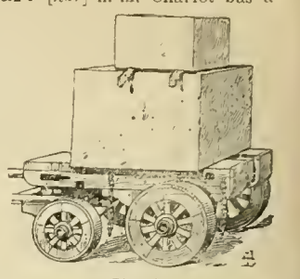

Binard.

Binche, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 12.000 h. Dentelles, verreries.

Bindraban, v. de l'Inde anglaise (Pendjab). Pèlerinage célèbre.

bine n. f. Sorte de binette.

Bineau [*nô*] (Jean-Martial), ingénieur et homme d'Etat français, né à Rennes, m. à Chatou (1805-1855). Il fut ministre des travaux publics en 1849 et ministre des finances en 1852.

binement [*man*] n. m. Syn. peu us. de BINAGE.

biner [*né*] v. a. (lat. *binare ; de bini*, deux). Donner une seconde façon aux terres, aux vignes. V. n. Dire deux messes le même jour, dans deux églises différentes.

binervé, e [*nèr*] adj. *Bot.* Qui a deux nervures, comme les corolles des chicoracées.

binet [*né*] n. m. (de *biner*). Brûle-bout ; bobèche à pointe ou à ressort pour brûler les bouts de bougie.

Binet [*né*] (Jacques-Philippe-Marie), mathématicien et astronome français, né à Rennes, m. à Paris (1786-1856).

Binet (Alfred), physiologiste français, né à Nice, en 1857 ; auteur de remarquables travaux de psychologie expérimentale.

binette [*nè-te*] n. f. (de *biner*). Nom de divers outils de jardinier, qui servent à effectuer le binage.

Binette.

binette [*nè-te*] n. f. (de *Binet*, coiffeur de Louis XIV, inventeur des énormes perruques du temps). Perruque. (Vx.) *Fam.* Visage, tournure grotesque.

bineur n. m. ou **bineuse** n. f. *Agric.* Syn. de BINOT.

Bingley, acteur hollandais, né à Rotterdam, m. à La Haye (1755-1818).

Binh-Dinh, province de l'Annam méridional ; 500.000 h. environ ; ch.-l. *Qui-Nhone*. Riz, arachides, canne à sucre, poiviers, soieries.

Binic, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 12 kil. de Saint-Brieuc, sur la Manche ; 2.230 h. Ch. de f. O. Bains de mer (plage de sable). Binic arme pour la grande pêche.

Biniou.

biniou n. m. (mot bas breton). Sorte de cornemuse bretonne.

Binningen, comm. de Suisse (cant. de Bâle-Campagne) ; 3.100 h.

binoche n. f. Pioche à deux branches pour biner.

binochon n. m. Petite binoche.

binocle n. m. (lat. *bini*, deux, et *oculus*, œil). Lorgnon qui se maintient sur le nez par la pression d'un ressort, ou que l'on tient à la main à l'aide d'une poignée. V. LORGNON, FACE-A-MAIN.

binoculaire [*lè-re*] adj. Qui se fait, a lieu par les deux yeux : *vision binoculaire.*

binoir n. m. *Agric.* Syn. de BINOT.

Binocles.

binôme n. m. (préf. *bi*, et gr. *nomos*, loi). *Alg.* Expression algébrique à deux termes, comme $a - b$. *Binôme de Newton*, formule par laquelle Newton a donné le développement des puissances d'un binôme affecté d'un exposant quelconque.

binot [*no*] n. m. Petite charrue qui sert à biner.

binotage n. m. Façon donnée à la terre avec le binot.

binoter [*té*] v. a. Labourer avec un binot.

bioblaste [*blas-te*] n. m. (du gr. *bios*, vie, et *blastos*, germe). Granulation vivante des plastides.

biochimie [*mî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et de *chimie*). Se dit pour CHIMIE BIOLOGIQUE. V. CHIMIE.

bioculaire adj. Syn. de BINOCULAIRE.

biodynamique n. f. (du gr. *bios*, vie, et *dunamis*, force). Théorie des forces vitales.

biogène adj. (du gr. *bios*, vie, et *gennân*, produire). Qui croît en parasite sur une plante : *végétal biogène.*

biogénèse [*né-ze*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *genesis*, génération). Nom donné par Huxley à la théorie *Omne vivum ex vivo* (tout être vivant provient d'un être vivant).

biogénétique adj. Qui concerne la biogénèse.

biognose [*ghnô-ze*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *gnôsis*, connaissance). Etude ou science de la vie.

biographe [*fe*] n. m. Auteur de biographies. Nom donné parfois au cinématographe.

biographie [*fî*] n. f. (gr. *bios*, vie, et *graphein*, écrire). Histoire de la vie d'un personnage.

Biographie universelle, par Michaud ; un des ouvrages les plus considérables et les plus utiles de ce genre (1710-1828), refondue en 1842-1865.

Biographie générale (*Nouvelle*), de Hœfer (1857-1870) ; bien documentée.

biographier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire la biographie de : *biographier un savant.*

biographique adj. Qui concerne la biographie : *notice biographique.*

biographiquement [*ke-man*] adv. Au point de vue de la biographie.

Biolle (La), comm. de la Savoie, arr. et à 20 kil. de Chambéry ; 1.180 h.

Biollet, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 35 kil. de Riom ; 1.870 h. Source minérale bicarbonatée ferrugineuse.

biologie [*jî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *logos*, discours). Science de la vie des corps organisés.

— ENCYCL. La biologie s'occupe de tous les phénomènes manifestés par les êtres vivants ; telle est la définition de Huxley. Mais nous entendons plus particulièrement sous ce nom l'étude des caractères et des phénomènes vitaux indépendants des différences individuelles ; c'est, en d'autres termes, la science de la vie.

Biologie (*Principes de*), ouvrage philosophique en six parties, de Herbert Spencer (1864), traduit en français par E. Cazelles (1877). C'est une philosophie, souvent hypothétique, de la science biologique.

biologique adj. Qui se rapporte à la biologie.

biologiser [*zé*] v. n. Faire de la biologie.

biologiste [*jis-te*] ou **biologue** [*ghe*] n. m. Celui qui s'occupe de biologie.

biomécanicien, enne [*si-in, è-ne*] n. et adj. Adepte de la biomécanique.

biomécanique adj. (du gr. *bios*, vie, et de *mécanique*). Qui a rapport à la biomécanique. N. f. Science qui a pour but d'expliquer, par la physique et la chimie, le plus grand nombre possible des phénomènes vitaux.

biométrique ou **biométrie** *trî*] n. f. Partie de la biologie qui applique aux êtres vivants les méthodes statistiques et les formules du calcul des probabilités.

bion n. m. Rejet d'une plante vivace.

Bion, poète bucolique grec, contemporain de Théocrite, né à Smyrne, m. empoisonné (IIe s. av. J.-C.). On possède de lui dix-sept *Idylles*, entre autres un célèbre chant funèbre en l'honneur d'Adonis.

bionguiculé, e [*ghu-i*] adj. Qui a deux ongles.

bionner [*o-né*] v. a. Replanter les bions d'une plante vivace : *bionner des artichauts.*

bionomie [*mî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *nomos*, loi). Science des lois de la vie.

biophilie [*fi-lî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *philos*, ami). Amour de la vie, instinct de la conservation.

Biörneborg ou **Björneborg,** v. de Finlande, sur le golfe de Botnie, à l'embouchure du Kumo ; 11.000 h.

Biot (Le), ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 21 kil. de Thonon ; 570 h. — Le cant. a 9 comm. et 6.220 h.

Biot.

Biot [*bi-o*] (Jean-Baptiste), astronome, mathématicien, physicien et chimiste français, né et m. à Paris (1774-1862). Il participa aux travaux entrepris en Espagne pour la mesure de la méridienne, et a laissé d'importants travaux sur la polarisation, la mécanique céleste, etc.

biotaxie [*tak-sî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *taxis*, ordre). Branche de la biologie qui s'occupe de la classification naturelle des êtres vivants, animaux et végétaux.

biotite n. f. Genre de mica que l'on trouve dans les roches cristallines et les roches éruptives récentes.

biovulé, e adj. Qui contient deux ovules : *loge biovulée.*

bioxyde n. m. V. OXYDE.

bipariétal, e, aux adj. Qui a rapport aux deux pariétaux.

biparti, ite adj. *Hist. nat.* Se dit des organes divisés en deux segments : *feuille bipartite.*

bipartible adj. Que l'on peut diviser en deux parties.

bipartition [*si-on*] n. f. Division en deux parties.

bipède adj. et n. (préf. *bi*, et lat. *pes, pedis*, pied). Se dit de tout animal à deux pieds : *reptile bipède ; l'homme est un bipède.* N. m. Chez un cheval, ensemble de deux membres antérieurs, postérieurs, latéraux ou diagonaux.

bipenne [*pèn-ne*] adj. (du lat. *bis*, deux fois, et *penna*, plume). Qui a deux ailes.

bipolaire [*lè-re*] adj. Qui a deux pôles : *aimant bipolaire. Coordonnées bipolaires*, système de coordonnées dans lequel un point est déterminé par ses distances à deux points fixes.

bipolarité n. f. Etat ou propriété d'un corps qui a deux pôles.

biprisme [*pris-me*] n. m. (du lat. *bis*, deux fois, et de *prisme*). Instrument imaginé par Fresnel, pour la production des phénomènes d'interférence.

bique [*bi-ke*] n. f. *Fam.* Chèvre : *manteau de peau de bique. Pop.* Mauvais cheval. *Injurieux.*, femme.

biquet [*ké*] n. m. Petit d'une bique ; chevreau.

biqueter [*ke-té*] v. n. Prend deux *t* devant une syllabe muette : *elle biquette.*) Se dit de la chèvre qui met bas.

biquette [*ké-te*] n. f. Chevrette, jeune chèvre.

Bir ou **Biredjik,** v. de la Turquie d'Asie (prov. d'Alep), sur l'Euphrate ; 10.000 h. Commerce actif.

Birague (René de), homme d'Etat, cardinal, né à Milan, m. à Paris (1506-1583). Après la bataille de Pavie, il dut quitter Milan avec ses frères et passa au service de la France, où il devint garde des sceaux. Il succéda en 1573 à L'Hospital comme chancelier de France, et les historiens de son temps l'accusent d'avoir été l'instigateur de la Saint-Barthélemy.

Biran (MAINE DE). *Biogr.* V. MAINE.

birbe n. m. (corrup. de *barbon*). *Pop.* Terme de mépris par lequel on désigne un vieillard.

bire n. f. *Pêch.* Grande nasse. Bouteille en osier.

biréfringence [*jan-se*] n. f. Nature de ce qui est biréfringent.

birefringent [*jan*], **e** adj. *Opt.* Se dit d'un corps susceptible de produire une double réfraction.

birème n. f. (lat. *bis*, deux fois, et *remus*, rame). Vaisseau ancien à deux rangs de rames de chaque côté.

Biren [*rèn*] (Ernest-Jean de), duc de Courlande, né à Kalzun, m. à Mitau. Favori de l'impératrice Anne, puis exilé en Sibérie et rappelé par Elisabeth. Il usa avec peu de modération de son influence, et se fit universellement détester des Moscovites (1690-1772).

birette [*ré-te*] n. f. Sorte de grand râteau de bois.

biribi n. m. (lat. *biribisso*). Sorte de jeu de hasard prohibé, qui se joue avec un tableau partagé en 70 cases numérotées et des billets correspondant à ces numéros. *Arg. milit.* Compagnies de discipline d'Afrique : *être envoyé à biribi.*

Birkadem, comm. d'Algérie (Alger) ; 2.014 h.

Birkenfeld, petite principauté allemande du grand-duché d'Oldenbourg, mais enclavée dans la Prusse-Rhénane ; 43.500 h. Ch.-l. *Birkenfeld ;* 2.500 h.

Birkenhead [*kèn-hèd*], v. d'Angleterre (comté de Chester) près de la Mersey, en face de Liverpool ; 111.000 h. Vastes docks, constructions navales.

birloir n. m. Tourniquet servant à ouvrir ou fermer le châssis d'une fenêtre.

Birman, e, habitant ou originaire de la Birmanie : *les Birmans* Adjectiv. : *le territoire birman.*

Birmanie [*nî*], Etat de l'Indo-Chine, aux Anglais ; pays montagneux, entrecoupé de forêts et de déserts, arrosé par l'Iraouaddy et la Salouen. Riz, canne à sucre, indigo, tabac, coton ; éléphants, rhinocéros, tigres ; 8 millions d'hab. (*Birmans*). Capit. *Rangoun* pour la Basse-Birmanie, et *Mandalay* pour la Haute-Birmanie ; v. pr. *Moulmeyn, Akyab, Basseïn, Pégou, Bhamo.* L'Angleterre a poursuivi la conquête de la Birmanie, de 1825 à 1885.

Armoiries de la Birmanie.

Birmensdorf, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.300 h. Agriculture, viticulture. Filature de soie et de coton.

Birmenstorf, bourg de Suisse (cant. d'Argovie) ; 950 h. Eaux purgatives sulfatées magnésiques.

Birmingham [*gham'*], v. d'Angleterre, sur le Rea ; 533.000 h. Aux environs, mines de fer et de houille. Importantes manufactures, métallurgie, filatures, fabrication de machines à vapeur. C'est en même temps un des centres politiques importants de l'Angleterre.

Birmingham, v. des Etats-Unis (Alabama), aux sources du Jones ; 35.000 h. Hauts fourneaux, laminoirs, filatures de coton.

Biron (Armand DE GONTAUT, baron de), maréchal de France, né à Biron, en Périgord (1524-1592) ; servit vaillamment Henri IV et fut tué au siège d'Epernay. — Son fils, CHARLES, duc de **Biron,** né en 1562, maréchal de France, servit avec intrépidité la cause de Henri IV. Brave, mais prétentieux et sans scrupules, il était surtout avide d'argent. Se croyant mal récompensé de ses services, il conspira avec le duc de Savoie et l'Espagne contre la France ; il fut condamné à mort et décapité dans la cour de la Bastille (31 juillet 1602). — ARMAND-LOUIS, duc de **Lauzun,** puis de **Biron,** né et m. à Paris, de la même famille, servit comme général le gouvernement révolutionnaire. Décapité en 1793.

Charles de Biron.

Birsfelden [*dèn*], bourg de Suisse (demi-cant. de Bâle-Campagne) ; 3.600 h.

bis, e [*bi, bi-ze*] adj. Gris brun : *toile bise. Pain bis,* pain de qualité inférieure et de couleur grise, à cause du son qu'il renferme. *Fam. Changer son pain blanc en pain bis,* faire un échange désavantageux.

bis [*biss*] adv. (m. lat.). Une seconde fois, deux fois : *numéro 20 bis.* N. m. Cri par lequel on demande la répétition d'un couplet, d'un passage : *Chanteur qui a les honneurs du bis.* V. BI.

Bisacquino, v. d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 10.000 h. Vignobles.

bisage [*za-je*] n. m. Action de biser.

bisaïeul, e [*bi-za-i-eul*] n. Père, mère de l'aïeul, ou de l'aïeule. Pl. des *bisaïeuls, bisaïeules.*

bisaiguë n. f. *Techn.* V. BESAIGUË.

bisaille [*za, ll* mll., *e*] n. f. Farine inférieure, servant à la fabrication du pain bis. Mélange de pois et de vesces pour nourrir la volaille.

bisannualité [*zan'-nu*] n. f. Caractère de ce qui est bisannuel.

bisannuel, elle [*zan'-nu-èl, é-le*] adj. Qui revient tous les deux ans : *fête bisannuelle. Bot.* Qui ne fleurit, ne fructifie et ne meurt qu'au bout de deux ans, comme la carotte, la betterave, le blé d'hiver, etc.

bisbille [*bis-bi, ll* mll., *e*] n. f. (de l'ital. *bisbiglio*, murmure). *Fam.* Petite querelle sur un objet futile.

bisailler [*za, ll* mll., *é*] v. n. Prendre une teinte grisâtre : *farine qui bisaille.*

biscaïen [*bis-ka-i-in*] adj. et n. m. (de *Biscaye*, prov. d'Espagne). Se disait d'un fusil de gros calibre et du projectile qu'il contenait. Plus tard, projectile de boîte à mitraille.

Biscaïen ou **Biscayen, enne** [*bis-ka-i-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Biscaye : *les Biscaïens.* Adjectiv. : *région biscaïenne.*

Biscarrosse, comm. des Landes, arrond. et à 98 kil. de Mont-de-Marsan, près de l'*étang de Biscarrosse ;* 2.460 h. Pêcheries ; essences.

Biscaye [*bis-ka-ie*] (en esp. Vizcaya), prov. d'Espagne ; 311.400 h. (*Biscaïens* ou *Biscayens*). Ch.-l. *Bilbao.*

Bisceglie [*bi-ché-li-lé*], v. d'Italie (prov. de Bari) ; 34.000 h. Port sur l'Adriatique. Vignobles.

Bischheim, v. d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace) ; 6.050 h. Amidon, matériel de chemins de fer.

bischof n. m. *Econ. dom.* V. BICHOF.

Bischoff [*bi-chof*] (Théodore), physiologiste et embryogéniste allemand, né à Hanovre, m. à Munich (1807-1882).

Bischoffsheim (Louis-Raphaël), banquier et philanthrope français, né à Mayence, m. à Paris (1800-1873). — Son fils, RAPHAËL-LOUIS, né à Amsterdam en 1823, banquier et homme politique.

Bischofszell, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie) ; 2.620 h. Scieries, tissage, pâte de bois, broderies.

Bischwiller [*bich-vi-lèr*], anc. ch.-l. de c. (Bas-Rhin, arr. de Strasbourg), sur la Moder ; cédé à l'Allemagne ; 8.300 h.

biscornu, e [*bis*] adj. Qui a deux cornes : *bonnet biscornu.* D'une forme irrégulière : *construction biscornue. Fig.* Bizarre : *raisonnement biscornu.*

biscotin [*bis-ko*] n. m. (de l'ital. *biscottino*, dimin. de *biscotto*, biscuit). Petit biscuit ferme et cassant.

biscotte [*bis-ko-te*] n. f. (de l'ital. *biscotto*, biscuit). Tranche de pain (souvent au lait), séchée au four. Petit four en pâte sèche et dure.

biscuit [*bis-ku-i*] n. m. (préf. *bis*, et *cuit*). Sorte de pain sec, dur et peu levé, se conservant longtemps, employé surtout pour les soldats et les marins. *Fam. S'embarquer sans biscuit,* s'engager dans une entreprise sans avoir pris ses précautions. Pâtisserie faite avec de la farine, des œufs et du sucre. Ouvrage de porcelaine qui, après avoir reçu deux cuissons, est laissé dans son blanc mat, imitant le grain du marbre : *statuette de biscuit.*

biscuit, e adj. Cuit deux fois : *briques biscuites.*

biscuité [*bis-ku-i-té*] adj. Se dit d'un pain destiné aux soldats en campagne : *le pain biscuité, soumis à une cuisson plus longue que le pain ordinaire, se conserve plus longtemps.*

biscuiter [*bis-ku-i-té*] v. a. Amener la porcelaine à l'état de biscuit : *four à biscuiter.*

biscuiterie [*bis-ku-i-te-rî*] n. f. Boulangerie, dans les arsenaux, où l'on fabrique le biscuit de mer.

bis dat, qui cito dat (*Celui-là donne deux fois, qui donne vite*). Pensée de Sénèque, signifiant que celui qui oblige promptement, oblige doublement.

bise [*bi-ze*] n. f. Vent du nord, sec et souvent froid. *Fig.* Hiver : *quand la bise fut venue.*

biseau [*zô*] n. m. Bord taillé obliquement : *glace taillée en biseau.* Outil aciéré, à tranchant incliné.

biseautage [*zô*] n. m. Action de biseauter.

biseauter [*zô-té*] v. a. Tailler en biseau : *biseauter un brillant, une glace.* Marquer les cartes pour les reconnaître et tricher au jeu.

biseauteur, euse [*zô-teur, eu-ze*] n. Celui, celle qui biseaute les cartes.

biseautoir [*zô*] n. m. Outil, machine à biseauter.

bisegmentation [*sègh-man-ta-si-on*] n. f. Action de bisegmenter. Etat de ce qui est divisé en deux segments.

bisegmenter [*ségh-man-té*] v. a. Séparer en deux parties.

biser [*zé*] v. a. (du lat. *bis*, deux fois). Reteindre, en parlant des étoffes : *biser du drap.* V. n. Dégénérer, noircir, en parlant des grains qui se gâtent.

Biset.

bisérié, e adj. Disposé sur deux séries, deux rangs.

biset [*zè*] n. m. (de *bis*). Pigeon sauvage d'un gris ardoisé, nommé aussi *pigeon de roche.* Adjectiv. : *pigeon biset.*

bisette [*zè-te*] n. f. Dentelle en fil de lin, très étroite et demi-blanche. *Ornith.* Macreuse.

bisexué [*sèk-su-é*], **e** ou **bisexuel, elle** [*sèk-su-èl, è-le*] adj. V. BISSEXUÉ.

Bishop-Auckland, v. d'Angleterre (Durham) ; 11.000 h. Industrie cotonnière.

Biskra, v. d'Algérie (Constantine), à la limite du Sahara et sur le versant méridional des monts Aurès ; 8.500 h. (*Biskris* ou *Biskriens*). Station hivernale ; fabrication de tapis, dattes.

Bismarck, archipel de l'Océanie, au N.-E. de la Nouvelle-Guinée, comprenant la Nouvelle-Poméranie, le Nouveau-Mecklembourg, les îles de l'Amirauté, le Nouveau-Hanovre, les Saint-Mathias, l'île Longue, etc. ; aux Allemands.

Bismarck (Otto, prince de), homme d'Etat prussien, né à Schœnhausen (Magdebourg), m. à Friedrichsruhe (1815-1898). Ministre du roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse, énergique et actif, mais autoritaire, et poussant jusqu'au cynisme l'absence de scrupules politiques, d'ailleurs bien servi par les fautes et l'imprévoyance de ses adversaires, il se proposa de fonder l'unité allemande sous l'hégémonie prussienne. Il prépara la conquête sur le Danemark du Slesvig et du Holstein, et donna à la Prusse, par la victoire de Sadowa, la situation prépondérante que l'Autriche avait jusque-là occupée dans le monde germanique. La guerre de 1870-1871 contre la France, qu'il avait directement provoquée, jusqu'à falsifier des télégrammes diplomatiques, mit le comble à sa célébrité et à sa puissance. Chancelier de l'Empire, il chercha par tous les moyens à accroître le pouvoir impérial au détriment de la volonté nationale, soutenant contre le parti catholique la guerre religieuse du *Kulturkampf*, et n'hésitant pas, pour s'attacher les classes ouvrières, à

entrer dans la voie du socialisme d'Etat. A l'extérieur, la politique du *chancelier de fer* eut un double but : 1° isoler la France en Europe ; 2° empêcher l'Autriche de reconquérir, sur les nationalités allemandes, une influence morale qui diminuerait l'omnipotence de la Prusse. C'est pour ce motif qu'il imposa son alliance à l'Autriche, trop affaiblie et trop divisée pour résister à son voisin. Avec l'adjonction de l'Italie, il constitua la *Triple Alliance*, à laquelle le rapprochement de la France et de la Russie fit bientôt contrepoids. Il voulut, et il y réussit, faire de l'Allemagne une puissance coloniale, et c'est à Berlin que se tint la conférence internationale destinée à régler le « partage de l'Afrique (1885) ». Mais il dut abandonner le pouvoir quelque temps après l'avènement de Guillaume II, qui supportait impatiemment sa tutelle.

Bismarck.

bismuth [*bis-mut'*] n. m. (mot angl.). Métal d'un blanc gris, un peu rougeâtre, de densité 9,8, cassant et facile à réduire en poudre.

— Encycl. *Chim.* Ce métal fond à 268° et se volatilise vers 1.600° ; il est très cassant et ne peut se travailler aux outils ; on ne l'utilise qu'en l'alliant à d'autres métaux. On le trouve à l'état natif, mais on exploite aussi comme minerais son oxyde, son carbonate et son sulfure. C'est surtout la Saxe qui fournit le plus de bismuth.

Les alliages de bismuth sont très fusibles : ainsi, l'alliage Darcet fond dans l'eau bouillante.

— *Thérap.* On emploie en médecine le sous-nitrate de bismuth (appelé communément *bismuth*), comme antidiarrhéique, à la dose de 1 à 12 grammes. Ce sel sert encore pour calmer les douleurs gastriques ; il sert à fabriquer des fards. On emploie l'oxychlorure de bismuth sous le nom de *blanc de perles*, pour remplir les perles artificielles.

bismuthine [*bis-mu*] n. f. Sulfure naturel de bismuth.

bison [*zon*] n. m. (gr. *bisón*). Bœuf sauvage de l'Europe et de l'Amérique du Nord, à garrot relevé en bosse.

Bison d'Amérique.

— Encycl. Les bisons ont la tête courte et large, les cornes courtes et relevées en arc, le front très bombé. Le bison d'Europe, qui atteint jusqu'à 2m,03 de hauteur, n'est plus représenté que par quelques individus dans les forêts du Caucase et de la Lithuanie. On l'a confondu, à tort, avec l'aurochs. Le bison d'Amérique, plus grand que le bison d'Europe, est sur le point de disparaître.

Bison, Bès ou **Beson,** divinité empruntée très anciennement, par les Egyptiens, aux peuples des bords de la mer Rouge. On la représentait sous les traits d'un nain robuste, vêtu d'une peau de panthère.

bisonne [*zo-ne*] n. f. Toile grise, employée surtout comme doublure. Femelle du bison.

Bisontin, e (*bi-zon* — de *Bisontii*, hab. de *Vesontio*, n. lat. de Besançon), habitant ou originaire de Besançon : *les Bisontins*. Adjectiv. : *l'industrie bisontine*.

Bisoutoun ou **Béhistoun,** village du Kurdistan persan, près duquel sont des rochers couverts de bas-reliefs et d'inscriptions cunéiformes.

bisquain ou **bisquin** [*bis-kin*] n. m. Peau de mouton préparée et garnie de sa laine, dont on couvre le collier des chevaux de trait.

bisque [*bis-ke*] n. f. (orig. inconn.). Potage de coulis d'écrevisses, de volaille ou de gibier, de hachis de poissons, etc. Avantage de quinze points qu'un joueur fait à un autre, au jeu de paume. *Pop.* Dépit, mauvaise humeur : *avoir, prendre la bisque*.

— Encycl. Les écrevisses doivent être cuites sur un feu ardent, assaisonnées de sel, de gros poivre et de beurre. Une fois cuites, piler les chairs, les délayer ensuite dans un bouillon gras ou maigre jusqu'à ce qu'on ait obtenu une purée ni trop épaisse, ni trop claire. Piler de même les carapaces, additionnées d'un peu de la cuisson des écrevisses ; passer à l'étamine la purée ainsi obtenue. Faire chauffer à feu doux les deux purées, verser successivement sur le pain coupé dans la soupière et préalablement mouillé d'un peu de bouillon. — Pour la *bisque de poulet et de gibier*, piler à froid les chairs, mouiller avec de bon consommé, passer à l'étamine et procéder comme ci-dessus. Pour la bisque au poulet, ajouter en dernier lieu du riz cuit à part.

bisquer [*bis-ké*] v. n. *Fam.* Eprouver du dépit.

bisquière [*bis-ki*] n. f. Gardeuse de chèvres.

bisquine ou **besquine** (*bis* ou *bès-ki-ne*] n. f. Bateau de pêche de faible tonnage, arrondi de l'arrière et portant trois mâts à pible et un beaupré ; *la bisquine, qui navigue surtout dans la Manche, est aussi appelée* chasse-marée.

bis repetita placent (loc. lat. qui signif. littéral. : *Les choses répétées plaisent*, et, dans l'application : Il est agréable que certaines choses reviennent, recommencent deux fois). Cet aphorisme a été imaginé d'après un vers de l'*Art poétique* d'Horace (365) ; on le poète dit que telle œuvre ne plaira qu'une fois, tandis que telle autre, répétée dix fois, plaira toujours. (*Hæc decies repetita placebit.*)

bissac [*bi-sac*] n. m. (préf. *bis*, et *sac*). Besace ; sac analogue, faisant partie du harnachement des chevaux dans l'armée.

Bissagos [*ghoss*] (îles), archipel de l'Atlantique, sur la côte de la Sénégambie. Caoutchouc, riz, arachides. Au Portugal.

Bissandougou, poste de l'Afrique-Occidentale française (Guinée) ; c'était l'une des principales citadelles de l'empire de Samory.

bisse n. f. *Blas.* Animal représentant un serpent posé en pal et dont le corps forme plusieurs sinuosités.

bissecter [*bi-sèk-té*] v. a. Diviser par une ligne droite en deux parties égales : *bissecter un angle*.

bissecteur, trice [*bi-sèk*] adj. *Géom.* Qui divise en deux parties égales : *plan bissecteur ; ligne bissectrice*. N. f. Ligne de bissection, ou ligne droite qui divise un angle en deux parties égales.

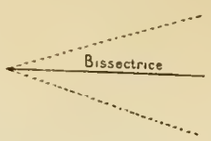

bissection [*bi-sèk-sion*] n. f. *Géom.* Division géométrique, en deux parties égales : *la bissection d'un dièdre*.

Bissen [*bis-sèn* (Hermann-Guillaume), sculpteur danois (1798-1868).

bisser [*bi-sé*] v. a. (du lat. *bis*, deux fois). Demander à quelqu'un de recommencer : *bisser un danseur*. Répéter : *bisser un couplet*.

bissexte [*bi-sèks-te*] n. m. (du lat. *bissextus*, deux fois sixième). Vingt-neuvième jour ajouté au mois de février, dans toutes les années dont l'expression numérale est exactement divisible par quatre, c'est-à-dire bissextiles.

bissextil, e [*bi-sèkss*] adj. (lat. *bissextilis*). Se dit de l'année de 366 jours : *année bissextile*.

— Encycl. Chez les Romains, l'année était de 365 jours ; or, la terre employant à peu près 365 j. 1/4 à faire sa révolution annuelle autour du soleil, les six heures restantes avaient amené, au temps de Jules César, une perturbation entre les dates vulgaires et les révolutions célestes. Pour régler cette différence, Jules César appela à Rome Sosigène, célèbre astronome d'Alexandrie. Ce savant établit que l'année commune serait trois fois de suite de 365 jours, et la quatrième de 366 jours. Ce jour intercalaire s'ajoute au mois de février qui, tous les quatre ans, a 29 jours au lieu de 28. Cette quatrième année se nomme *bissextile*. Toute année dont l'expression numérale est exactement divisible par quatre est bissextile : 1888, 1892, 1896, 1904, etc. Les années séculaires ne sont pas bissextiles, sauf celles dont les deux premiers chiffres sont également divisibles par 4 : 1600, 2000, 2400, etc.

bissexué, e [*bi-sèk-su-é*], ou **bissexuel, elle** [*bi-sek-su-èl, è-le*] adj. Se dit des fleurs qui ont à la fois des étamines et des pistils.

bissoc [*bi-sok*] ou **bisoc** n. m. Charrue à deux socs.

Bisson (Hippolyte), lieutenant de vaisseau, né à Guéménée (1796-1827). Il fit sauter son navire dans la mer Egée, près de l'île Stampalia, plutôt que de se rendre à des pirates turcs.

Bisson (Alexandre), auteur dramatique français, né à Briouze (Orne) en 1848. On lui doit : *le Député de Bombignac, les Surprises du divorce, la Famille Pont-Biquet, Château historique*, etc., comédies d'une gaieté franche et de bon aloi.

bissus n. m. V. byssus.

bistarde [*bis-tar-de*] n. f. Nom donné à l'outarde canepetière. Syn. bitarde.

bistoquet [*bis-to-kè*] n. m. Instrument tranchant, qui coupe à longueur les tringles de fer servant à fabriquer des clous.

Bistorte : a, fleur ; b, fruit.

bistorte [*bis-tor-te*] n. f. Genre de renouée astringente, appelée ainsi parce que sa racine est tordue sur elle-même, ordinairement deux fois.

bistortier [*bis-tor-ti-é*] ou **bistotier** [*bis-to-ti-é*] n. m. Pilon de pharmacien, pour les substances molles.

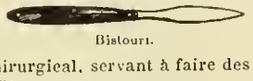
Bistouri.

bistouri [*bis-tou*] n. m. Petit couteau chirurgical, servant à faire des incisions dans les chairs.

bistouriser [*bis-tou-ri-zé*] v. a. Traiter par le bistouri. (Vx.)

bistournage [*bis-tour*] n. m. Castration, par torsion sous-cutanée, du cordon testiculaire, principalement chez le taureau et le mouton.

bistournement [*bis-tour-ne-man*] n. m. Action de bistourner.

bistourner [*bis-tour-né*] v. a. Tourner, déformer. Faire le bistournage.

bistre [*bis-tre*] n. m. Couleur d'un brun noirâtre, employée dans le lavis, et que l'on obtient avec de la suie détrempée et mêlée d'un peu de gomme. Adjectiv. Qui est de couleur bistre : *teint bistre ; crayon bistre*.

bistrer [*bis-tré*] v. a. Donner la couleur du bistre.

bistro [*bis-tro*] n. m. *Pop.* Marchand de vin, restaurateur.

bisulce ou **bisulque** adj. (du préf. *bi*, et du lat. *sulcus*, sillon). Qui a le pied fourchu. N. m. pl. V. ruminants.

bisulfite n. m. Sel de l'acide sulfureux.

bisulfure n. m. V. sulfure.

Bitaubé [*tô*] (Paul-Jérémie), littérateur français, né à Kœnigsberg, m. à Paris (1732-1808), auteur d'une bonne traduction d'Homère.

Bitche, ancien ch.-l. de c. (Moselle), cédé à l'Allemagne ; 2.700 h. Petite place forte, qui repoussa deux fois les Autrichiens et les Prussiens en 1744 et en 1793. En 1870, les Allemands ne purent s'emparer de la ville, défendue énergiquement par le colonel Teissier.

Biterrois, e [*bi-tè-roi, oi-ze*], habitant ou originaire de Béziers : *les Biterrois*. Adjectiv. : *l'industrie biterroise*.

Bithynie [*ni*], anc. contrée de l'Asie Mineure, sur le littoral du Pont-Euxin et de la Propontide : v. princ. *Nicée, Nicomédie*. Les *Bithyniens* étaient d'origine thrace. La Bithynie constitua longtemps un royaume que Nicomède III, en mourant, légua aux Romains (75 av. J.-C.).

Bitlis [*tliss*], v. de la Turquie d'Asie (Kurdistan), sur le *Bitlis*, sous-affl. du Tigre ; 40.000 h. Cotonnades. Sources minérales.

Biton. V. Cléobis.

Bitonto, v. d'Italie ; 26.400 h. Vins. Victoire des Espagnols, alliés des Français, sur les Autrichiens, en 1734.

bitord [*tor*] n. m. (du lat. *bis*, deux fois, et *tortus*, tordu). Petit cordage composé de deux, trois ou quatre fils de caret, tortillés ensemble.

Bitschwiller ou **Bitschweiler,** comm. d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace), sur la Thur ; 4.800 h. Industries métallurgiques ; tissage.

bitte [*bi-te*] n. f. (du scandin. *biti*, poutre). Billot de bois ou de fonte, servant de point fixe d'amarrage à bord des bateaux.

bitter [*bi-té*] v. a. Faire faire au câble un ou plusieurs tours de bitte.

bitter [*bi-tèr*] n. m. (du holl. *bitter*, amer). Liqueur alcoolique amère, qui s'obtient en faisant macérer diverses substances dans du genièvre.

Bitterfeld, v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe), sur la Lobber, affl. de la Mulde ; 13.300 h. Machines, distilleries, briqueteries.

bitton [*bi-ton*] n. m. Petite bitte fixée sur le pont d'un navire pour amarrer les manœuvres.

bittonnière [*bi-to-ni*] n. f. *Mar.* Rigole qui amène à la pompe les eaux de la cale.

bitture [*bi-tu-re*] ou **biture** n. f. *Mar.* Portion de câble qu'on devait filer en mouillant. *Pop.* Quantité copieuse de nourriture ou de boisson.

bitumage [*ma-je*] n. m. Action de bitumer.

bitume n. m. (lat. *bitumen*). Substance inflammable, liquide et jaunâtre, ou solide et noire, qui se trouve dans le sein de la terre : *le bitume est appelé souvent* bitume de Judée, *parce qu'on le tirait, et on le tire encore en grande partie du lac Asphaltite (ancienne Judée)*.

— Encycl. Les bitumes sont des corps liquides, mous ou solides, résultant généralement du mélange de divers hydrocarbures. Leur densité varie de 0,7 à 1,2. On distingue quatre espèces principales de bitumes : 1° le naphte ou pétrole ; 2° le malthe ou bitume glutineux ; 3° l'élatérite ou caoutchouc minéral ; 4° l'asphalte. D'après Boussingault les bitumes sont des mélanges composés de deux substances distinctes : 1° un carbure d'hydrogène liquide (*pétrolène*) ; 2° une matière noire et solide (*asphaltène*). Les bitumes sont très abondants dans la nature. Citons les innombrables sources des deux Amériques, le lac Asphaltite ou mer Morte en Judée.

Le bitume est utilisé pour le dallage, le recouvrement des chapes de ponts, des aqueducs, la confection de trottoirs et de chaussées. Le *bitume de Judée*, à l'état naturel, forme la base impressionnable du procédé de la gravure héliographique. On fabrique avec le bitume des vernis épais dont on couvre les métaux que l'on veut soustraire à l'action de l'humidité. Dans la peinture à l'huile, on en fait usage à l'état de couleur foncée, qui est d'un très bel effet.

bitumer [*mé*] ou **bituminer** [*né*] v. a. Enduire, recouvrir de bitume : *bitumer un cliché, un trottoir*.

bitumier [*mi-é*] n. m. Ouvrier qui recouvre de bitume une chaussée, un trottoir, etc.

bituminer [*né*] v. a. Syn. de bitumer.

bitumineux ou **bitumeux, euse** [*eû, euze*] adj. Qui a les qualités du bitume, qui en contient : *sol bitumineux*.

Bituriges, peuple de l'anc. Gaule, qui occupait le Berry ; capit. *Avaricum* (auj. *Bourges*).

Bitzius (Albert), écrivain suisse, connu sous le pseudonyme de Jérémias **Gotthelf,** né à Morat, m. à Lutzelfluh (1797-1854) ; auteur de romans populaires en dialecte suisse.

bivac [*vak*] n. m. Forme vieille de bivouac.

bivalve adj. et n. m. (préf. *bi*, et lat. *valve*). *Hist. nat.* Se dit des coquillages composés de deux pièces jointes par une espèce de charnière, comme les moules, les huîtres.

bivalvulaire [*lè-re*] adj. Qui a la forme d'une double valvule.

biveau [*vô*] n. m. Equerre à branches mobiles.

bivoie n. f. Lieu où deux chemins aboutissent.

bivoltin ou **bivoltain** [*tin*] n. m. Vers à soie, donnant deux générations par an.

bivouac [*vou-ak*] n. m. (de l'all. *bei*, auprès, et *wache*, veillée). Campement provisoire et en plein air d'une armée. Lieu où est établi le bivouac. Troupe qui bivouaque : *bivouac qui prend les armes*.

— Encycl. Le bivouac n'offre d'autre protection aux soldats, contre les intempéries, que celle d'abris temporaires organisés au moyen d'objets trouvés sur place ou transportés par les troupes, comme par exemple, les *tentes-abris*. Les troupes y sont rangées soit dans l'ordre de bataille, soit en colonnes, et toujours dans des formations réglementaires. Le bivouac, qui permet la concentration sur un point déterminé d'effectifs considérables, présente des inconvénients sérieux pour la santé des hommes, aussi son emploi doit-il rester exceptionnel.

bivouaquer [*ké*] v. n. Camper en plein air. (On disait autref. bivaquer.)

bixa [*bik-sa*] ou **bixe** [*bik-se*] n. f. Genre de plantes, comprenant des arbrisseaux vulgairement désignés sous le nom de *rocouyers*, et qui donne son nom à la famille des *bixacées*. V. rocouyer.

Bixio [*bik-si-o*] (Jacques-Alexandre), publiciste agricole et homme politique français, né à Chiavari, m. à Paris (1808-1865). Il fut un des chefs du parti libéral, sous le gouvernement de Juillet. — Son frère Girolamo, dit *Nino*, né à Gênes, m. à Athènes (1821-1873), général dans l'armée italienne, servit sous Garibaldi.

Bizanet [*nè*], comm. de l'Aude, arr. et à 13 kil. de Narbonne ; 1.720 h.

Bizanos [*noss*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 2 kil. de Pau; 1.920 h. Fabrique de chocolat.

bizarre [*za-re*] adj. (csp. *bizarro*). Fantasque, extravagant, capricieux; *esprit bizarre; mode bizarre.* N. m. Celui ou ce qui est bizarre : *le bizarre séduit quelquefois.*

bizarrement [*man*] adv. D'une façon bizarre.

bizarrerie [*za-re-ri*] n. f. Caractère de ce qui est bizarre. Action, parole d'un bizarre : *les bizarreries d'un fou.*

Bize, comm. de l'Aude, arr. et à 21 kil. de Narbonne, sur la Cesse; 1.490 h. Lignite.

bizé n. m. Outil de cordonnier, servant à polir le tour des semelles.

Bizerte, v. de Tunisie; 12.000 h. (*Bizertins*). Admirable port de guerre sur la Méditerranée et le *lac de Bizerte,* aujourd'hui puissamment fortifié. Corail.

Bizet.

Bizet [*zé*] (Georges), compositeur français, né à Paris; auteur des *Pêcheurs de perles,* de la *Jolie Fille de Perth,* de *Carmen* et de l'*Arlésienne.* Ses œuvres, les deux dernières surtout, d'une facture soignée et savante, sont remarquables par le souci du pittoresque, la vérité et la profondeur de l'expression dramatique (1838-1875).

Bizot (Michel-Brice), général français, né à Bitche, m. à Sébastopol (1795-1855). Il commanda l'Ecole polytechnique.

bizut ou **bizuth** [*zu*] n. m. Dans l'argot des grandes écoles et notamment à l'Ecole centrale des arts et manufactures, élève de première année.

Bjœrnson (Bjœrnstjerne), poète, romancier et auteur dramatique norvégien, né à Kvikne en 1832. On cite parmi ses principales pièces, d'une facture énergique et d'un enthousiasme fougueux : *Marie-Stuart en Ecosse, les Nouveaux Mariés, une Faillite, Au delà des forces* (drame social), etc. Chef du parti républicain, il a pris une part active à l'agitation qui a déterminé la séparation de la Suède et de la Norvège.

Bjœrnson.

Blacas [*kass*] (Pierre, duc de), ministre sous Louis XVIII et Charles X, né à Aulps, en Provence, m. à Goritz (1771-1839).

Blacé, comm. du Rhône, arr. et à 9 kil. de Villefranche, sur un affluent de la Saône; 1.230 h. Vins.

Black (Joseph), chimiste écossais, né à Bordeaux, m. à Edimbourg (1728-1799); l'un des créateurs de la chimie moderne.

blackboulage n. m. Action de blackbouler.

blackbouler [*lé*] v. a. (de l'angl. *black,* noir, et de *boule*). *Fam.* Refuser à un examen; évincer, repousser par un vote : *blackbouler un candidat.*

Blackburn, v. d'Angleterre (Lancastre), sur la rivière homonyme; 132.000 h. Mousselines, calicots.

Blackie (John Stuart), écrivain et helléniste anglais, né à Glasgow, m. à Edimbourg (1809-1895).

Black-Pool, v. d'Angleterre (Lancastre), sur la mer d'Irlande; 11.300 h.

Black-River, nom de plusieurs rivières des Etats-Unis d'Amérique.

black-rot [*blak-rot*] n. m. (angl. *black,* noir, et *rot,* pourriture). Maladie de la vigne, provoquée par un champignon microscopique, qui se développe sur les feuilles : *on traite le black-rot par le sulfate de cuivre en solution.* V. ROT.

Blackstone (Guillaume), jurisconsulte anglais, le restaurateur de la science du droit dans son pays, né et m. à Londres (1723-1780).

Bladé (Jean-François), érudit et folkloriste français, né à Lectoure, m. à Paris (1827-1900).

Blæser, sculpteur allemand, né à Dusseldorf, m. à Cannstadt (1813-1874).

blafard [*far*], **e** adj. Pâle, décoloré, d'un blanc terne : *teint blafard; lueur blafarde.*

Blagnac [*gnak*], comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 6 kil. de Toulouse; 1.760 h. Tuilerie.

Blagowechtchensk, v. de l'Asie russe (Sibérie orientale), sur l'Amour; 21.000 h. Fonderie de fer; commerce de thé.

blague [*bla-ghe*] n. f. (de l'all. *balg,* poche élastique). Petit sac de poche, dans lequel les fumeurs mettent leur tabac. *Fam.* Mensonge, hâblerie : *dire des blagues.* Facilité à débiter des hâbleries : *avoir de la blague.* Farce : *faire une blague à un ami.*

Blagues à tabac.

blaguer [*ghé*] v. n. Dire des blagues. V. a. *Fam.* Railler : *blaguer quelqu'un.*

blagueur, euse [*gheur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui a l'habitude de blaguer : *un amusant blagueur.* Propre aux blagueurs : *sourire blagueur.*

Blain [*blin*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 19 kil. de Saint-Nazaire, sur le canal de Nantes à Brest; 6.730 h. — Le cant. a 5 comm. et 16.730 h.

Blainville, comm. de la Manche, arr. et à 12 kil. de Coutances; 1.420 h.

Blainville [*blin*] (Henri-Marie DUCROTAY de), naturaliste français, né à Arques, m. à Paris (1777-1850). Il enrichit les études zoologiques de conceptions profondes.

Blainville-sur-l'Eau, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 9 kil. de Lunéville, sur la Meurthe; 1.570 h. Tissage de lin, chanvre, jute. Chaudronnerie, carrières.

blair [*blèr*] n. m. *Arg.* Nez.

Blair [*blèr*] (Hugh), prédicateur presbytérien écossais, né à Edimbourg (1718-1800); auteur de *Sermons* écrits avec pureté.

1 Blaireaux : 1. De peintre; 2. A barbe.

blaireau [*blè-ró*] n. m. (orig. incert.). Mammifère omnivore, plantigrade, à odeur infecte. Pinceau de peintre, fait de poils de blaireau, et servant à fondre les ciels. Brosse de doreur. Pinceau à savonner la barbe.

— ENCYCL. *Zool.* Par leurs caractères généraux, les blaireaux font le passage entre les ours et les martres. Le blaireau commun (*meles taxus*), seule espèce habitant l'Europe, est long de 75 centimètres, et creuse des terriers profonds, longs souvent de 10 mètres; il n'y a jamais qu'un individu par terrier. Le sommeil hivernal n'a lieu que dans le Nord. Le blaireau est une bête puante, que l'on prend dans son terrier lorsque les chiens l'y ont acculée. Il ne sort que la nuit pour chercher sa nourriture, détruit nombre de petites bêtes nuisibles (taupes, mulots, vipères, etc.), mais les dégâts qu'il commet dans les cultures (maïs, vignes) ne sont pas rachetés par les services qu'il rend.

Blaireau.

blaireauter [*ble-rô-té*] v. a. *Fam.* Peindre avec un soin minutieux, exagéré.

Blaise [*blè-ze*] (saint), évêque de Sébaste, en Arménie, martyrisé en 316. Fête le 3 février.

Blaisy-Bas, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 24 kil. de Dijon; 530 h. Grand tunnel emprunté par le ch. de f. P.-L.-M., et qui fait communiquer les vallées de la Seine et du Rhône.

Blake (Robert), amiral anglais, né à Bridgewater, m. en vue de Plymouth (1599-1657). Il fut, pendant la guerre civile, un des meilleurs lieutenants de Cromwell, et se distingua contre les Espagnols et les Hollandais.

blâmable adj. Digne de blâme.

blâme n. m. Désapprobation : *encourir le blâme.* Expression de ce sentiment : *jeter le blâme sur quelqu'un.* ANT. **Approbation, éloge.**

blâmer [*mé*] v. a. (du lat. *blasphemare,* proprem. blasphémer, outrager). Désapprouver réprouver. ANT. **Approuver, louer.**

Blâmont, ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 30 kil. de Lunéville, sur la Vezouze, affl. de la Meurthe; 1.600 h. (*Blâmontais*). Ch. de f. E. Tissages, brasseries, tanneries. — Le cant. a 33 comm. et 10.530 h.

blanc [*blan*], **blanche** adj. (de l'anc. haut allem. *blanch,* même sens). Qui est de la couleur du lait, de la neige. De couleur clair : *poivre blanc, vin blanc. Fam.* Qui a les cheveux blancs : *on voit des personnes toutes blanches à trente ans. Fig.* Sur lequel il n'y a rien d'écrit, d'imprimé : *à bulletins blancs.* Qui n'est pas sale : *linge blanc; verre blanc.* Innocent : *blanc comme neige. Arme blanche,* tranchante ou pointue. *Nuit blanche,* passée sans dormir. *Le drapeau blanc,* le drapeau des Bourbons; le drapeau des parlementaires. *Race blanche,* une des races humaines, à laquelle appartiennent les Européens et une partie des Asiatiques. *Perte blanche,* V. LEUCORRHÉE et PERTE. *Eau blanche,* mélange d'eau et d'extrait de saturne qu'on emploie pour guérir les contusions, les brûlures. *Gelée blanche,* rosée ou brouillard congelé sous forme de poudre blanche. *Monnaie blanche,* pièce d'argent. *Sauce blanche,* sauce faite avec du beurre ou de l'huile qui n'a pas roussi, de la farine et un jaune d'œuf. *Faire blanc, se faire blanc de son épée,* se vanter ou se promettre de faire quelque chose en s'attribuant un pouvoir que l'on n'a pas. *Vers blancs,* vers qui ne riment pas entre eux. *Cartes blanches,* cartes qui ne portent point de figures. *Donner carte blanche,* donner plein pouvoir. PROV. et LOC. PROV. : **Manger son pain blanc le premier,** être plus heureux au début que par la suite. **C'est bonnet blanc, et blanc bonnet,** ce sont deux choses semblables. V. ALBO LAPILLO.

blanc [*blan*] n. m. La couleur blanche : *le blanc est la couleur de l'innocence.* Fard que l'on étend sur la peau : *mettre du blanc.* Homme appartenant à la race blanche (pour une femme on dit une *blanche*). Espace vide dans une page : *laisser des blancs.* Sorte de craie, avec laquelle les joueurs de billard frottent le procédé. *Fig. De but en blanc,* directement, brusquement, sans ménagement. Etoffes blanches en fil ou en coton, telles que calicot, mousseline : *magasin de blanc. Blanc de poulet,* chair entourant le brechet. *Blanc d'œuf,* partie glaireuse de l'œuf. *Blanc de l'œil,* la cornée. *Mets au blanc,* mets accommodé à la sauce blanche. *Arg. Manger du blanc,* vivre de l'argent que donnent les filles. *Blanc d'Espagne,* craie friable. *Blanc de céruse, de plomb,* carbonate de plomb qui entre dans certaines couleurs. *Blanc de zinc,* oxyde de zinc employé fréquemment en peinture. *Blanc de baleine,* matière grasse extraite de la tête de la baleine et de certains cétacés, et qui sert à la fabrication de cosmétiques et de quelques bougies de luxe. *Blanc de champignon,* masse compacte de mycélium de l'agaric champêtre, dont on se sert pour ensemencer les meules sur lesquelles on cultive le champignon de couche. *Les Blancs,* V. BLANCS. *A blanc* loc. adv. De manière à devenir ou à rendre blanc : *chauffer à blanc, saigner à blanc, poudrer les cheveux à blanc,* etc. ANT. **Noir, sale, malpropre.**

— ENCYCL. *Jur.* On nomme *blanc* l'espace laissé dans l'écriture d'un acte et susceptible d'être rempli plus tard. La loi défend expressément de laisser des blancs dans certains actes qu'elle réglemente. Les actes de l'état civil doivent être inscrits sur les registres « de suite, sans aucun blanc ». Il en est de même des inscriptions hypothécaires et des transcriptions des actes notariés, des livres de commerce, etc.

Blancs et les Bleus (les), nom que l'on appliqua sous la Révolution, le premier aux insurgés vendéens, partisans du drapeau *blanc,* le second aux soldats de la République dont l'habit était *bleu.* Par extension, ces appellations désignèrent les royalistes et les républicains.

Blancs et Noirs, nom de deux factions de la maison des Cancellieri, qui divisèrent Pistoie vers 1293. Nom de deux divisions du parti guelfe de Florence. Exilés par les Noirs en 1301, les Blancs s'allièrent aux Gibelins. Dante et le père de Pétrarque, partisans des Blancs, furent exilés en 1302.

Blancs (*Pères*) ou **missionnaires d'Afrique,** congrégation fondée en 1868 par le cardinal Lavigerie, en vue d'évangéliser l'Afrique équatoriale.

Blanc (CAP), cap d'Afrique, à l'O. du Sahara.

Blanc (MONT), le sommet le plus élevé des Alpes (Haute Savoie), au-dessus de la vallée de Chamonix; 4 810 mètres. C'est la montagne la plus élevée des Alpes. Elle fut gravie pour la première fois en 1786 par un guide, Jacques Balmat. Un observatoire météorologique y a été installé par Vallet (1891), à 4 372 mètres d'altitude. Un second, presque au sommet même, a été créé par Janssen en 1893.

Armes de Le Blanc.

Blanc (Le), ch.-l. d'arr. (Indre), à 57 kil. de Châteauroux, sur la Creuse; 6.520 h. Tanneries, chevaux. Filatures de lin; draps, distilleries. — L'arr. a 6 cant., 56 comm., 59 140 h; le cant. a 9 comm. et 14.350 h.

Blanc [*blan*] (Louis), publiciste, historien et homme politique français, né à Madrid, m. à Cannes (1812-1882). Membre du gouvernement provisoire en 1848, il s'exila à cette époque et rentra en France en 1870. C'était un esprit généreux et hardi; sa formule favorite était : *à chacun selon ses besoins, à chacun selon ses facultés.* Il a raconté une partie du règne de Louis-Philippe dans son *Histoire de Dix ans.* Il a écrit une *Histoire de la Révolution française.*

L. Blanc.

Blanc (Charles), frère du précédent, critique d'art, né à Castres, m. à Paris (1813-1882). Il est l'auteur d'une *Grammaire des arts du dessin,* et a dirigé la rédaction de la grande *Histoire des peintres.*

Blanc (Paul-Joseph), peintre français, né à Paris en 1846, un des décorateurs du Panthéon.

Blancafort, comm. du Cher, arr. et à 45 kil. de Sancerre, sur la Sauldre; 1.740 h.

Blancandin, roman d'aventures du XIIIe siècle, en 3.240 vers.

blancard [*kar*] ou **blanchard** [*char*] n. m. Toile de couleur blanche, assez fine.

blanc-bec [*blan-bèk*] n. m. Jeune homme sans expérience, par assimilation à un jeune oiseau qui a le bec encore blanc. Pl. des *blancs-becs.*

blanc-bois [*blan-boi*] n. m. Bois dont le revenu est presque nul. Pl. des *blancs-bois.*

blanc-bourgeois [*blan-bour-joi*] n. m. Farine de première qualité. Pl. des *blancs-bourgeois.*

blanchaille [*cha, ll* mll., *e*] n. f. Menus poissons blancs.

Blanchard (RAZ), passage entre le cap de la Hague et l'île d'Aurigny.

Blanchard [*char*] (François), aéronaute français, né aux Andelys, inventeur du parachute; il tomba de son ballon et se tua à La Haye (1753-1809). — Sa femme, Sophie ARMANT, née près de La Rochelle, prit part à ses voyages aérostatiques et périt à Paris, dans l'explosion d'un ballon qu'elle avait illuminé, et d'où elle tirait un feu d'artifice (1778-1819).

Blanchard (Emile), naturaliste français, né et m. à Paris (1819-1900). Il a laissé des travaux sur les animaux articulés.

Blanchard (Raphaël), médecin et zoologiste français, né à Saint-Christophe (Indre-et-Loire), en 1857, membre de l'Académie de médecine.

blanchâtre adj. Tirant sur le blanc.

blanche n. f. *Mus.* Note qui vaut la moitié de la ronde ou deux noires, ou quatre croches.

Blanche (MER), formée par l'océan Glacial arctique, au N. de la Russie. Elle n'est libre de glaces que du milieu de mai à la fin d'août. Arkhangel est son principal port.

Blanche de Bourbon, née vers 1338, reine de Castille, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, et femme de Pierre le Cruel, qui la fit périr.

Blanche de Castille, femme de Louis VIII, roi de France, mère de saint Louis, née à Palencia, m. à Paris (1188-1252). Elle fut deux fois régente du royaume, qu'elle gouverna avec sagesse et fermeté, et conserva jusqu'à sa mort une influence très considérable sur son fils.

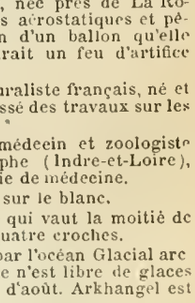

Blanche de Castille.

Blanche (Esprit), médecin aliéniste français, né à Rouen, m. à Paris (1796-1852). — Son fils, ANTOINE-EMILE, aliéniste distingué, né et m. à Paris (1820-1893).

blanchement [*man*] adv. Proprement. (Peu us.)

blanche-queue [*keû*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce d'aigle appelée *jean-le-blanc.* Pl. des *blanches-queues.*

blanche-raie [*rè*] n. f. Nom vulgaire de l'étourneau. Pl. des *blanches-raies.*

blanchet [*chè*] n. m. Sorte d'étoffe de laine blanche. Filtre de molleton, employé dans les pharmacies et les fabriques de liqueurs. *Impr.* Morceau de laine ou de soie, dont on garnit le tympan ou les cylindres d'une presse pour rendre le foulage plus égal et garantir les caractères. *Sellet.* Morceau de cuir cousu sous un autre, pour lui donner plus de solidité.

Blanchet [*ché*] (l'abbé), littérateur français, né à Angerville, près de Chartres, m. à Saint-Germain-en-Laye (1707-1784); auteur d'*Apologues et contes* estimés.

blancheur n. f. Qualité de ce qui est blanc : *la blancheur de la neige.*

blanchiment [*man*] n. m. Action ou art de blanchir : *blanchiment de la toile.*

— Encycl. Le blanchiment diffère du blanchissage en ce que celui-ci a pour but de nettoyer le linge et de lui rendre la blancheur que l'usage lui a fait perdre, tandis que celui-là vise à décolorer les tissus. On blanchit les tissus de coton, de lin et de chanvre, avec de l'hypochlorite de chaux; les tissus de soie avec des vapeurs d'acide sulfureux.

blanchir v. a. Rendre blanc : *l'âge blanchit les cheveux.* Rendre propre : *blanchir du linge. Cuis.* Passer à l'eau bouillante pour attendrir, enlever l'âcreté : *blanchir des choux.* Masquer pour un temps les symptômes d'une maladie : *traitement qui ne fait que blanchir. Fig.* Disculper : *un bon avocat peut blanchir un criminel.* Prov. : **A blanchir la tête d'un nègre on perd sa lessive,** on perd son temps quand on veut corriger un incorrigible, faire comprendre à quelqu'un une chose qui passe sa portée, etc. V. n. Devenir blanc : *l'or blanchit au contact du mercure.* Apparaître, en parlant d'une lueur blanche : *l'aube blanchit à l'horizon.* **Se blanchir** v. pr. être blanchi. Blanchir à soi : *se blanchir les cheveux.* Laver son linge : *se blanchir soi-même.* Se salir avec du blanc. Ant. **Noircir, salir.**

blanchis [*chi*] ou **blanchi** n. m. Entaille faite aux arbres à abattre.

blanchissage [*chi-sa-je*] n. m. Action de nettoyer, de blanchir le linge, de raffiner le sucre.

— Encycl. Le blanchissage a pour but de faire disparaître du linge les impuretés qui le souillent. Le linge est d'abord *trié* d'après sa finesse, son état de malpropreté et sa couleur. On le *trempe* ensuite dans l'eau froide, qui dissout les matières solubles. On l'*essange* dans de l'eau courante alcaline, pour en enlever les matières albumineuses. On le *coule,* pour obtenir la saponification des matières grasses et les expulser à l'aide de plusieurs lessives successives. A cet effet, le linge est placé dans un cuvier et recouvert d'une grosse toile (*charrier*), sur laquelle on met une couche de cendres de bois, et on arrose le tout avec de l'eau bouillante puisée dans une chaudière voisine. L'eau, chargée du carbonate de sodium de la cendre, traverse la masse et s'écoule lentement. Elle est reprise, mise dans la chaudière, bout et est reversée sur le charrier à plusieurs reprises. Plus fréquemment, et en particulier dans les ménages, le coulage se fait au moyen de *lessiveuses* (v. ce mot). Après cette opération, la plus importante, on *savonne* le linge, afin d'enlever les dernières taches rebelles (v. savonnage), puis on *rince* à l'eau courante, pour chasser le savon; on l'*essore* pour chasser l'eau et faciliter le *séchage* ultérieur de ce linge. Dès que celui-ci est sec, on le *passe au bleu,* on le *lisse* et on le *repasse.* Dans les blanchisseries importantes, on emploie, pour ce dernier travail, des *calandres, presses* ou *machines à repasser.*

blanchissant [*chi-san*], **e** adj. Qui prend une couleur blanche : *tête, aube blanchissante.*

blanchisserie [*chi-se-ri*] n. f. Lieu où l'on blanchit des toiles, des étoffes, etc.

blanchisseur, euse [*chi-seur, eu-ze*] n. Dont la profession est de blanchir du linge.

blanchot [*cho*] n. m. Espèce de pic-grièche.

blanchoyer [*choi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) Avoir un reflet blanc.

blanc-manger [*jé*] n. m. Crème en gelée blanche, que l'on prépare avec des amandes, du lait, du sucre, des aromates. Gelée de viande blanche. Pl. des *blancs-mangers.*

Blanc-Nez [*blan-né*] (cap), cap au N. du dép. du Pas-de-Calais, entre Sangatte et Wissant; belles falaises.

blanc-poudré, e adj. Poudré à blanc, de blanc : *cheveux blanc-poudrés; chevelure blanc-poudrée.* N. : *nos blanc-poudrés.*

blanc-seing [*sin*] n. m. Papier en blanc, au bas duquel on met sa signature et que l'on confie à quelqu'un pour qu'il le remplisse à volonté. Pl. des *blancs-seings.*

— Encycl. *Dr.* Quiconque, abusant d'un blanc-seing qui lui a été confié, a frauduleusement écrit au-dessus de la signature une obligation ou décharge, ou un acte pouvant compromettre la personne ou la fortune du signataire, est puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 50 francs au moins et de 3.000 francs au plus, sans compter, si le tribunal le juge à propos, l'interdiction des droits civiques, civils et de famille. — Dans le cas où le blanc-seing n'aurait pas été confié personnellement à celui qui en abuse, le coupable serait poursuivi comme faussaire et puni comme tel.

blanc-signé [*blan*] n. m. Syn. de blanc-seing.

blancs-manteaux [*tô*] n. m. pl. Religieux appartenant à l'ordre des servites de la Vierge, fondé à Marseille en 1252. Moines parisiens de l'ordre des guillemites. S. un *blanc-manteau.*

Statue du sergent Blandan.

Blandain [*din*], comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai); 2.400 h. Filatures.

Blandan (Jean-Pierre-Hippolyte), né à Lyon (1819-1842), sergent au 26e de ligne, blessé mortellement au combat de Beni Méred (Algérie), en luttant avec 21 hommes contre 300 cavaliers arabes.

blandices n. f. pl. (du lat. *blanditiæ,* même sens). Charme, séduction, jouissance.

Blandine (sainte), martyre à Lyon; fut livrée aux bêtes en même temps que saint Pothin (177). Fête le 2 juin.

Blangy, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 30 kil. de Neufchâtel, sur la Bresle; 1.930 h. Ch. de f. N. Papeterie, filatures de coton. — Le cant. a 23 comm. et 11.730 h.

Blangy-le-Château, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 12 kil. de Pont-l'Evêque, sur le Douet, affl. de la Touques; 560 h. — Le cant. a 15 comm. et 5.790 h.

blaniule n. m. Genre de myriapodes de nos pays : *les blaniules attaquent les graines au moment de la germination et rongent les fruits, notamment les fraises*

Blankenberghe, v. et station balnéaire de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges), sur la mer du Nord; 5.900 h.

Blankenburg, v. d'Allemagne (Brunswick); 11.400 h. Fer, marbre.

blanque n. f. Jeu de hasard se jouant avec 52 cartes enfermées chacune dans un étui en bois. Variété de raisin blanc.

Blanquefort [*ke-for*], ch. l. de c. (Gironde), arr. et à 10 kil. de Bordeaux, sur la Jalle, affl. de la Garonne; 2.650 h. (*Blanquefortais*). Ch. de f. du Médoc. Vins rouges estimés. Patrie de Ch. et L. Dupaty. — Le cant. a 10 comm. et 18.290 h.

blanquet [*ke*] n. m. Maladie des jeunes oliviers.

blanquette [*ké-te*] n. f. Petite poire d'été à peau blanche. *Cuis.* Ragoût de viandes blanches accommodées au blanc avec garniture de champignons. *Comm.* Vin blanc mousseux du Midi : *blanquette de Limoux.*

Blanqui [*ki*] (Adolphe), publiciste et économiste français, né à Nice, m. à Paris (1798-1854); disciple de J.-B. Say. — Son frère, Louis-Auguste, socialiste et révolutionnaire français, né à Puget-Théniers, m. à Paris (1805-1881), partisan du communisme, auteur de la maxime devenue célèbre : *Ni Dieu ni maître.* Il participa à un grand nombre de mouvements insurrectionnels, notamment à la Commune, et subit de nombreux emprisonnements politiques.

Blantyre, bourg d'Ecosse (Lanark), près de la Clyde; 9.900 h. Fer, filatures. Patrie de Livingstone.

Blanzac [*zak*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 21 kil. d'Angoulême, sur le Ney, affl. de la Charente; 980 h. Eaux-de-vie. — Le cant. a 19 comm. et 8.520 h.

Blanzay, comm. de la Vienne, arr. et à 7 kil. de Civray; 1.520 h.

blanzé n. m. Variété de blé, blanc et tendre.

Blanzy, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 40 kil. d'Autun, sur la Bourbince et le canal du Centre; 5.000 h. Importantes mines de houille; verrerie.

Blaps.

blaps [*blapss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères noirs, nocturnes, lents, et qui vivent dans les lieux obscurs.

Blaringhem, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. d'Hazebrouck, sur le canal de Neufossé; ch. de f. N.; 1.780 h.

blasé [*zé*], **e** adj. Qui a les sens émoussés; dont le cœur est devenu insensible à force de jouissances ou de souffrances : *un vieux blasé.*

blasement [*ze-man*] n. m. Etat d'une personne blasée.

blaser [*zé*] v. a. Affaiblir, émousser les sens. *Fig.* Rendre froid, incapable d'émotion : *le spectacle de la souffrance blase le médecin; les liqueurs fortes blasent le palais.*

Blaserna (Pierre), savant physicien italien, né à Furnicello, près d'Aquilée, en 1836.

blason [*zon*] n. m. Ensemble des armoiries ou des signes qui composent un écu armorial. Science des armoiries : *une des règles absolues du blason est de ne jamais faire figurer un émail sur un émail ou un métal sur un métal.*

— Encycl. La science du blason date de l'époque des croisades; c'est à la fin du XIIe siècle qu'on la voit obéir à des lois immuables et prendre un caractère régulier. A cette époque, on établit des chartes et répertoires destinés à fixer l'authenticité des armoiries, et chaque blason de famille devient propriété régulière et transmissible. Sous ce nom de *blason,* on comprend les armoiries peintes sur l'écu et aussi les *ornements extérieurs* (easques, lambrequins, colliers, supports, tenants, etc.). L'*écu* lui-même ou *table d'attente* revêt différentes formes, chacune de ses régions reçoit un nom particulier; il convient de faire remarquer d'ailleurs que cette table d'attente a la même symétrie que la figure humaine et qu'il faut se la représenter comme un bouclier tenu par ses énarmes et protégeant les parties symétriques de l'homme qui le porte; c'est pourquoi la gauche ou *sénestre* de l'écu figuré est la partie qui regarde la droite du spectateur, la *dextre* la partie qui regarde la gauche du spectateur. Les couleurs sont dites *métaux* (or, argent), ou *émaux* (gueules, azur, sinople, sable, orangé, pourpre); on emploie aussi des *fourrures* (hermine et vair, puis contre-hermine, contre-vair, vairé et contre-vairé); des hachures conventionnelles remplaeent les métaux et émaux dans le dessin, la sculpture, etc. La table d'attente est divisée par des lignes droites qui donnent les *partitions;* les pièces qui la meublent sont *honorables* (ce sont les plus anciennes, et qui donnent naissance à d'autres par *rebattement*), puis les *meubles* proprement dits (comprenant les figures de toute sorte : figures de fantaisie, hommes, animaux, plantes, maisons, châteaux, objets divers, armes, outils, pièces de costume, etc.). Les *attributs* marquent les modifications des pièces et meubles, enfin, les *ornements extérieurs* indiquent le rang, la charge, les dignités ou la fonction du possesseur. Après les nobles, les villes, municipalités, provinces, corporations, chapitres, eurent aussi leurs armoiries.

blasonnement [*zo-ne-man*] n. m. Action de représenter ou d'interpréter des armoiries suivant les règles du blason.

blasonner [*zo-né*] v. a. Peindre ou interpréter des armoiries.

blasonneur, euse [*zo-neur, eu-ze*] adj. et n. Qui blasonne.

blasphémateur, trice [*blas-fé*] n. Qui blasphème.

blasphématoire [*blas-fé*] adj. Qui contient des blasphèmes : *propos blasphématoires.*

blasphème [*blas-fè-me*] n. m. (gr. *blasphêmia*). Parole qui outrage la Divinité, la religion; *proférer des blasphèmes.* Parole outrageante, en général. (S'est employé autref. pour *blasphémateur.*)

Blasphèmes (*les*), poésies, par Jean Richepin (1884). Série de courtes pièces d'un naturalisme brutal, en une langue souple, abondante et colorée.

blasphémer [*blas-fé-mé*] v. a. et n. (Se conj. comme *accélérer.*) Proférer un blasphème : *blasphémer la religion; blasphémer contre la religion.* Proférer des jurements.

blaste [*blas-te*] n. m. (du gr. *blastos,* germe). Partie de l'embryon qui se développe lors de la germination.

blastème [*blas-tè-me*] n. m. Expression employée en médecine et en biologie pour désigner un processus de bourgeonnement dans les phénomènes de cicatrisation.

blastoderme [*blas-to-dèr-me*] n. m. (du gr. *blastos,* germe, et *derma,* peau). Membrane vitelline qui donne naissance au corps de l'embryon.

blastodermique adj. Qui appartient au blastoderme.

blastogénèse [*nè-ze*] n. f. (du gr. *blastos,* germe, et *genesis,* formation). *Biol.* Premiers stades du développement de l'embryon.

blastopthorie [*blass-to-fto-rî*] n. f. (du gr. *blastos,* germe, et *phthora,* action de corrompre). *Biol.* Dégénération des germes : *l'alcool est un des agents les plus remarquables de la blastophorie.*

blater [*té*] v. a. Falsifier, en parlant des grains.

blatérer [*ré*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) Se dit du bélier et du chameau qui crient.

blatier [*ti-é*] n. et adj. m. (du lat. *bladum,* blé). Marchand de blé, au marché : *un marchand blatier.*

Blaton, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai); 3.600 h. Fours à chaux; tannerie; sucrerie.

Blatte.

blatte [*bla-te*] n. f. (lat. *blatta*). Insecte nocturne orthoptère, vulgairement appelé *cafard, cancrelat.*

— Encycl. Les blattes sont des insectes coureurs dont plusieurs espèces vivent dans les boulangeries, les cuisines, où elles causennt de véritables dégâts en rongeant tout ce qu'elles rencontrent : pain, farine et jusqu'aux étoffes, au cuir, au papier et au bois; en outre, elles imprègnent les objets qu'elles touchent d'une odeur désagréable. On emploie à leur destruction de la poudre de pyrèthre ou un mélange de farine, sucre et tartre stibié.

blaude [*blô-de*] n. f. Forme dialectale et populaire de *blouse.*

blavelle [*vé-le*], **blavéole** ou **blaverole** n. f. Nom vulgaire du bluet.

blavet [*vè*] n. m. Espèce d'agaric.

Blavet [*vè*], fleuve côtier de France, qui prend sa source dans les Côtes-du-Nord, baigne Pontivy et débouche dans l'Atlantique, en formant avec le Scorff la rade de Lorient; cours 140 kilom.

Blaydon, v. d'Angleterre (Durham), sur la Tyne; 13.400 h. Fonderie de fer.

Armes de Blaye.

Blaye [*bla-ie*], ch.-l. d'arr. (Gironde), sur la Gironde; 4.890 h. (*Blayais* ou *Blaysiens*); ch. de f. Et., à 47 kil. de Bordeaux; place forte. Vins, fruits, bois. — L'arr. a 4 cant., 57 comm., 57.800 h.; le cant. a 13 comm. et 15.800 h.

Blaye, comm. du Tarn, arr. et à 12 kilom. d'Albi; 2.840 h. Houille; fabrique de baseules; chaux grasse.

Blaze (François-Henri), dit **Castil-Blaze,** musicien et critique français, né à Cavaillon, m. à Paris (1784-1857); auteur d'un utile *Dictionnaire de musique,* et d'une bonne *Histoire de l'opéra français.* Il traduisit un grand nombre de livrets d'opéras.

Blaze de Bury (Ange-Henri), littérateur et critique français, fils du précédent, écrivain érudit et élégant, né à Avignon, m. à Paris (1813-1888). Il a traduit *Faust* et écrit des ouvrages de critique musicale ou littéraire.

blé n. m. (autref. *bled;* bas lat. *bladum*). Nom vulgaire d'une graminée (nom scientifique *triticum*), qui produit le grain dont on fait le pain. (V. fig. p. 194.) *Blé méteil,* moitié blé, moitié seigle. *Blé noir,* sarrasin. *Blé de Turquie,* maïs. Prov. : **Manger son blé en herbe,** dépenser son revenu par avance. **Crier famine sur un tas de blé,** se plaindre quand on est dans l'aisance, quand on est riche.

— Encycl. On fait généralement venir le blé dans un sol ameubli précédemment par une culture différente (betteraves, pommes de terre, choux, maïs, légumineuses fourragères, etc.) et enrichi par des engrais chimiques complémentaires. Le sol est ensuite préparé aux semailles par un léger labour, suivi d'un roulage propre à raffermir la terre. Suivant le climat, on sème les blés d'*hiver* du 15 septembre à novembre; les blés de *printemps,* de fin février aux premiers jours d'avril. On sème de 100 à 300 litres à l'hectare. Le semis est pratiqué soit à la volée, soit avec le semoir mécanique, en lignes écartées de 18 à 20 centimètres. On moissonne le blé quand le grain, devenu jaune, se laisse encore fendre avec l'ongle.

blêche ou **blaiche** [*blè-che*] adj. et n. Faible de caractère. (Peu us.) *Pop.* Syn. de blet.

blêchir v. n. Devenir blêche. (Peu us.)

bled [*blèd*] ou **blad** n. m. Au Maroc, pays, région : *pour les Européens du nord de l'Afrique, le bled, c'est l'intérieur des terres.*

Bleiberg, v. d'Autriche-Hongrie (Carinthie); 4.000 h. Importantes mines de plomb argentifère.

bleime [*blé-me*] n. f. Contusion, meurtrissure de la face plantaire chez le cheval, avec épanchement de sang et suppuration.

— Encycl. La bleime est causée soit par un fer mal ajusté, soit par des amas de terre durcie, tassés entre le fer et la sole du pied. Généralement située au talon, elle remonte quelquefois dans la région des quartiers (bleime en quartier). Elle est sèche ou suppurée et s'accompagne de boiterie persistante.

On traite cette affection en enlevant la corne tachée en rouge au moyen de la rénette et en donnant

BLASON

FORMES DE L'ÉCU

Ecu français ancien — Ecu français moderne — Ecu des Dames & des Dlles — Ecu de tournoi ou bannière — Italien — Suisse — Anglais — Allemand — Polonais — Espagnol Portugais, Flamand

DIVISIONS DE L'ÉCU

ÉMAUX

Gueules — Pourpre — Azur — Sinople — Sable — Orangé

MÉTAUX

Or — Argent

FOURRURES

Hermine — Contre hermine — Vair — Contre vair — Contre-vair en pointe — Vairé — Contre-vairé

PARTITIONS PRINCIPALES DE L'ÉCU

Parti — Coupé — Tranché — Taillé — Ecartelé — Ecartelé en sautoir — Gironné — Tiercé en pal — Tiercé en fasce — 6 Quartiers (émaux alternés) — 8 Quartiers (contre palé) — 16 Quartiers

PIÈCES HONORABLES

Chef — Champagne — Pal — Fasce — Bande — Barre — Croix — Sautoir — Chevron — Pairle — Gousset — Bordure

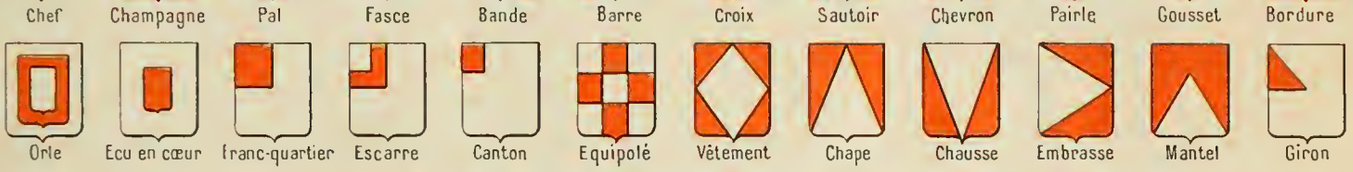

Orle — Ecu en cœur — Franc-quartier — Escarre — Canton — Equipolé — Vêtement — Chape — Chausse — Embrasse — Mantel — Giron

REBATTEMENTS

Palé — Vergeté — Fascé — Burelé — Barré — Bandé — Cotices — Jumelles — Chevronné — Contre-fascé — Echiqueté — Losangé

MODIFICATIONS DES PIÈCES HONORABLES

Dentelé — Vivré — Bastillé — Engrêlé — Componé — Bretessé — Aiguisé — Alésé — Rompu — Potencée — Vidée et clèchée — Trescheur

MEUBLES (MENUES PIÈCES, FIGURES DE FANTAISIE, FIGURES D'HOMMES, D ANIMAUX, DE PLANTES, ETC)

Besants — Tourteaux — Billettes — Macles — Croissants — Fleurs de lis — Griffon — Licorne — Salamandre — Sirène — Sauvage — Dextrochère — Tête de Maure

Foi — Aquilon — Lion — Léopard — Hure — Rencontre — Agneau pascal — Dauphin — Couleuvre — Aigle — Alérions — Canettes — Merlettes

Phenix — Tour — Château — Huchet — Rais d'escarboucle — Vires — Cep de vigne — Quintefeuille — Tiercefeuille — Epée, Clef — Etoile (de l'un en l'autre) — Crancelin — Armes à enquerre

ORNEMENTS EXTÉRIEURS

Tenants, terrasse. — Supports, couronne — Soutiens, cimier. — Couronne murale — devise. — Cri, timbre, lambrequins. — Manteau — collier

Voir COURONNE, HEAUME, CHAPEAU, TOQUE.

issue au pus si la bleime est suppurée; appliquer ensuite un pansement à l'essence de térébenthine.

Blekinge, prov. de Suede; 147.900 h. Ch.-l. *Carlskrona.*

blême adj. Très pâle : *teint blême.* Terne : *lueur blême. Poétiq. Le rivage blême,* le séjour des morts. ANT. **Coloré, vermeil.**

blêmir v. n. Devenir blême : *blêmir de peur.*

blêmissant [*mi-san*], **e** adj. Qui blémit.

blêmissement [*mi-se-man*] n. m. Action de blémir.

blende [*blin-de*] n. f. (mot allem.). Minerai de zinc : *la blende est le minerai de zinc le plus répandu dans la nature.*

Blendecques, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 4 kil. de Saint-Omer; ch. de f. N.; 2.780 h. Papier et carton; chicorée.

Blèneau [*nô*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 53 kil. de Joigny, sur le Loing; 2.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. En 1652, Condé y battit le maréchal d'Hoequincourt et y fut à son tour vaincu par Turenne. — Le cant. a 8 comm. et 7.980 h.

Blés : 1. Nonette de Lausanne; 2. D'automne rouge; 3. Amidonnier noir; 4. De Pologne; 5. Victoria d'automne; 6. Blanc de Flandre; 7. Richelle de Naples; 8. Epeautre blanc barbu; 9. Miracle; 10. Poulard blanc lisse; 11. Carré de Sicile; 12. Epeautre blanc sans barbe; 13. Du Chili; 14. Engrain.

Blenheim [*blèn-ha-im'*], village de Bavière, sur le Danube. On donne parfois le nom de *bataille de Blenheim* au combat d'Hochstædt. V. HOCHSTÆDT.

blennie [*blèn-ni*] n. f. Genre de petits poissons de mer et des eaux douces, de formes bizarres.

Blennie.

blenniidés [*blèn, dé*] n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères des mers et des eaux douces, froides ou tempérées de l'hémisphère boréal, et dont la *blennie* est le type. S. un *blenniidé.*

blennophtalmie [*blèn-nof-tal-mi*] n. f. (du gr. *blenna,* mucus et *ophthalmos,* œil). Inflammation purulente de la conjonctive.

blennorragie ou **blennorrhagie** [*blèn-no-ra-ji*] n. f. (du gr. *blenna,* mucus, et *rhagê,* eruption). Inflammation de la muqueuse des organes génitaux, avec écoulement purulent.

— ENCYCL. La blennorragie, dite aussi *gonorrhée, chaudepisse, urétrite, vaginite,* est une maladie essentiellement contagieuse, qui ne s'acquiert qu'au cours des rapports sexuels. Chez l'homme, trois jours environ après le contact, une douleur apparaît dans l'urètre; l'émission de l'urine devient très douloureuse, puis le pus s'écoule. Il existe un grand nombre de traitements; le meilleur consiste à laisser la blennorragie suivre son cours normal en s'abstenant des mets épicés, des boissons alcooliques; à laver trois ou quatre fois par jour le méat et surtout à porter un suspensoir. On diminuera les douleurs par des balsamiques et, plus tard, on pratiquera des injections, sur le conseil de son médecin. Une blennorragie mal soignée conduit aux rétrécissements, à la cystite, à l'orchite, etc.

Chez la femme, la blennorragie n'est douloureuse qu'au début; aussi passe-t-elle plus facilement à l'état chronique et, alors, elle détermine de la métrite, de la salpingite, de l'ovarite.

Il faut toujours, dans cette maladie, éviter de porter les mains aux yeux, car souvent on constate des infections oculaires qui conduisent à la cécité.

blennorragique ou **blennorrhagique** [*blèn-no-ra-ji-ke*] adj. Qui a rapport à la blennorragie.

blennorrhée [*blèn-no-ré*] n. f. (du gr. *blennos,* visqueux, et *rheein,* couler). Ecoulement blennoragique passé à l'état chronique.

Blénod-lès-Pont-a-Mousson, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 25 kil. de Nancy; 1.630 h. Papeterie.

blépharique adj. (du gr. *blepharon,* paupière). Qui se rapporte aux paupières.

blépharite n. f. (du gr. *blepharon,* paupière). Inflammation des paupières. (On doit laver à l'eau boriquée les paupières atteintes de blépharite.)

blépharophtalmie [*mi*] n. f. (du gr. *blepharon,* paupière, et *ophthalmos,* œil). Inflammation de la conjonctive et des paupières.

blépharoplastie [*plas-ti*] n. f. (du gr. *blepharon,* paupière, et *plastês,* qui forme). Opération chirurgicale par laquelle on répare les pertes de substance de la paupière en empruntant aux tissus voisins.

blépharoplégie [*ji*] n. f. (du gr. *blepharon,* paupière, et *plêgê,* coup). Paralysie du muscle releveur de la paupière supérieur.

blépharospasme [*ro-spas-me*] n. m. (du gr. *blepharon,* paupière, et de *spasme*). Spasme de l'articulaire des paupières qui maintient les yeux fermés.

Bléré, ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 27 kil. de Tours, sur le Cher; 3.340 h. Ch. de f. Orl. Bons vins rouges. — Le cant. a 15 comm. et 14.640 h.

blèse [*blé-ze*] adj. et n. (lat. *blæsus*). Affecté de blésité : *être blèse.*

blèsement [*ze-man*] n. m. Action de bléser.

bléser [*zé*] v. n. (de *blèse.* — Se conj. comme *accélérer.*) Substituer dans la prononciation une consonne faible à une consonne forte, comme *zerbe, sevil, pizon,* pour *gerbe, cheval, pigeon.* V. ZÉZAYER.

blésité [*zi*] n. f. (de *blèse*). Vice dans la prononciation, consistant à dire *z* pour *s, g,* etc. V. ZÉZAIEMENT.

Blesle [*blè-le*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 23 kil. de Brioude, s.-préf. de l'Allier; 1.540 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 10 comm. et 4.500 h.

Blésois, oise [*zoi, zoi-ze*], habitant ou originaire de Blois : *les Blésois.* Adjectiv. : *histoire blésoise.*

blessant [*blè-san*], **e** adj. Offensant, qui mortifie : *critique blessante; parole blessante.* ANT. **Aimable, consolant.**

blessé [*blè-sé*], **e** adj. et n. Qui a reçu une blessure : *soldat blessé. Fig.* Affligé, offensé, outragé : *blessé dans ses affections, dans son honneur.*

— ENCYCL. *Chir.* Il faut en général étendre le malade horizontalement, mettre à nu la blessure, la nettoyer, enlever les corps étrangers, arrêter l'hémorragie, puis appliquer un pansement antiseptique.

— *Dr.* Les principaux Etats ont signé, le 22 août 1864, la *Convention internationale de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne,* complétée par la déclaration de Saint-Pétersbourg du 11 décembre 1868. Les ambulances et hôpitaux militaires, ainsi que leur personnel, sont déclarés neutres, aussi longtemps qu'il s'y trouve des malades ou des blessés.

blesser [*ble-sé*] v. a. (orig. incert.). Donner un coup qui fait plaie, fracture ou contusion : *blesser son adversaire.* Faire du mal : *un soulier trop étroit nous blesse.* Affecter désagréablement les sens : *son qui blesse l'oreille; couleurs qui blessent la vue. Fig.* Choquer, offenser : *l'épigramme blesse.* Porter préjudice : *blesser des intérêts.* **Se blesser** v. pr. Se faire une blessure. S'offenser ALLUS. HIST. : **Je ne me sens point blessé,** résumé de la réponse que fit Constantin à ceux qui lui conseillaient de se venger des attaques violentes des sectateurs d'Arius. On fait allusion à cette belle parole pour exprimer le pardon ou le dédain des injures.

Blessés (*les Deux*), tableau de Protais (1861). C'est un épisode de Crimée. Deux blessés, un Français et un Russe, gisent sur le champ de bataille. Le Français tend une gourde au Russe, qui se traîne jusqu'à lui. Scène rendue avec beaucoup de sentiment.

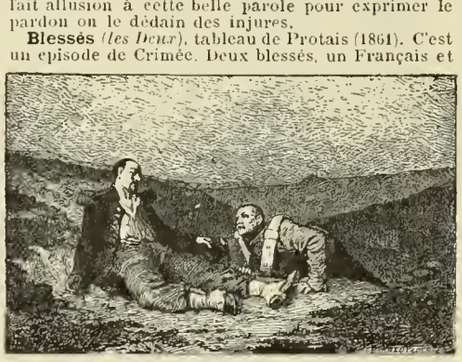

Les Deux blessés, d'après Protais.

Blessington [*blè-sin'gh'-ton'*] (Marguerite POWELL GARDENER, comtesse **de**), irlandaise célèbre par sa grâce et son esprit, née à Knockbrit, m. à Paris (1789-1849). Elle a laissé des romans et de nombreux articles de revue.

blessure [*blé-su-re*] n. f. (de *blesser*). Lésion produite sur un être vivant par un choc, une arme. *Fig.* Ce qui offense l'honneur, l'amour-propre. Tourment moral : *blessure de l'âme. Rouvrir une blessure,* raviver une passion, une douleur.

— ENCYCL. *Dr.* V. COUPS ET BLESSURES.

blet, ette [*blè, è-te*] adj. (du germ. *blet,* noirâtre). Se dit des fruits trop mûrs qui ont subi un commencement de décomposition : *poire blette.*

Blet, comm. du Cher, arr. et à 34 kil. de Saint-Amand, sur la Velouze; 1.360 h.

blète ou **blette** [*blè-te*] n. f. Plante potagère, de la famille des chénopodiacées.

Bletterans [*blè-te-ran*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 13 kil. de Lons-le-Saunier, sur la Seille, affl. de la Saône; 1.120 h. — Le cant. a 12 comm., et 8.450 h.

blettir [*blè-tir*] v. n. Devenir blet.

blettissement [*blé-ti-se-man*] n. m. ou **blettissure** [*blé-ti-su-re*] n. f. Excès de maturité qui rend un fruit mou, noirâtre.

bleu, e adj. (germ. *blau*). De couleur d'azur : *le ciel nous paraît bleu.* Livide : *joues bleues de froid.* Se dit aussi de la passion, etc. qui rend livide : *colère bleue, peur bleue. Cordon bleu,* cuisinière très habile. *Bas bleu.* V. BAS n. m. *Le Petit Manteau bleu, l'Homme au petit manteau bleu,* le philanthrope Champion. *Contes bleus,* récits fabuleux, contes de fées. N. m. La couleur bleue : *passer du linge au bleu; des étoffes bleu clair, bleu foncé; le bleu, en blason, s'appelle azur.* Court-bouillon : *poisson au bleu. Voir tout en bleu,* être très optimiste (on dit plus souvent *tout en rose*). *Fam. Passer au bleu,* ne pas mentionner, escamoter, dissiper. *Bleu de Prusse,* matière colorante d'un bleu foncé. *Fam.* et *pop. Un bleu,* un conscrit. *Petit bleu,* vin ordinaire, léger; à Paris, carte-lettre pneumatique.

— ENCYCL. *Techn.* L'industrie distingue trois sortes de *bleus :* les bleus d'origine minérale; les bleus d'origine animale ou végétale; ceux enfin qui dérivent de la houille. Les principaux bleus de la première sont : le *bleu de Prusse* ou *de Berlin* (teinture de la laine); le *bleu d'outremer* à l'état naturel dans le lapis-lazuli et qu'on fabrique artificiellement (confiserie, teinture); le *bleu de cobalt, smalt* ou *bleu de Thenard* (V. AZUR); le *bleu de montagne, azurite, bleu cuivreux, bleu de Brême, de Humbourg,* etc. (teinture).

La seconde comprend l'*indigo* dont le nom diffère suivant son origine : *bleu surfin, bleu surfin violet, bleu surfin pourpre* (Inde); *fin bleu, rouge violet, rouge* (Afrique); *flor sohe, corte* (Guatemala) [V. INDIGO : le *pastel*; le *nerprun*; le *tournesol*; le *campêche* (v. ces mots).

Les bleus dérivés de la houille se rattachent à quatre groupes : l'*aniline* et ses nombreux dérivés : la *rosaniline,* la *violaniline,* etc.; le *phénol,* qui donne naissance à l'*azuline, résorsine, indophénols*; la *naphtaline* et l'*anthracène* (v. ces mots). Il existe encore des bleus dits *uzoïques,* découverts par Bayer. Ces différents bleus, d'origines diverses, ont reçu d'importantes applications industrielles et teignent le coton, la soie ou la laine.

Bleus (les). V. BLANCS.

Bleus et les Verts (les), nom des deux factions entre lesquelles le peuple de Byzance se partageait à l'hippodrome, d'après la couleur des casaques des cochers. Leur rivalité ensanglanta souvent la ville, particulièrement sous Justinien, lors de la sédition Nika (532), où l'empereur faillit perdre son trône.

Bleu (fleuve). V. YANG-TSÉ-KIANG.

bleuâtre adj. Qui tire sur le bleu.

Bleues (MONTAGNES), nom donné à plusieurs chaînes de montagnes situées, l'une dans l'Amérique du Nord (Alléghanys), l'autre en Australie, et une troisième dans la Jamaïque.

bleuet [*bleu-è*] n. m. V. BLUET.

bleuir v. a. Rendre bleu. V. n. Devenir bleu.

bleuissage [*i-sa-je*] n. m. Action de bleuir. Son résultat : *le bleuissage de l'acier.*

bleuissement [*i-se-man*] n. m. Passage d'une couleur au bleu. (Peu us.)

bleuissoir [*i-soir*] n. m. Outil pour bleuir l'acier.

bleutage n. m. Action de bleuter; légère teinte de bleu.

bleuté, e adj. Qui a une nuance bleue.

bleuter [*té*] v. a. Passer légèrement au bleu : *on bleuit le linge du corps pour aviver l'éclat du blanc.*

Blèville, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 4 kil. du Havre, sur le plateau de Caux; 3.130 h. Tuiles et poteries.

Bleymard [*blè-mar*] **(Le),** ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 30 kil. de Mende, sur le Lot; 620 h. Plomb argentifère. — Le cant. a 12 comm. et 5.790 h.

bliaut ou **bliaud** [*bli-ô*] n. m. Longue robe étroite, portée par les deux sexes, du XIe au XIIIe siècle.

Blicher (Steen Steensen), poète et littérateur danois, né à Vium, m. à Spentrup (1782-1848); auteur de romans, de nouvelles, de poésies élégiaques.

Blida, v. d'Algérie, dép., arr. et à 51 kil. d'Alger, sur l'oued Sidi-el-Kébir; 29.000 h. (*Blidéens* ou *Blidiens*). Ch. de f. d'Alger à Oran. Grande culture d'orangers; station d'hiver, sous un climat délicieux.

Bligny-sur-Ouche ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 18 kil. de Beaune; 1.090 h. Corderies, tuileries. — Le cant. a 22 comm. et 5.620 h.

blin n. m. Une des pièces de l'ourdissoir. Cercles de fer placés sur les vergues comme supports aux bouts-dehors : *blins de bouts-dehors de bonnettes.*

blindage n. m. Action de blinder. Cuirasse d'acier protégeant les vaisseaux contre l'artillerie.

— ENCYCL. Les blindages sont devenus indispensables, à la suite de l'augmentation de calibre, de portée et de pénétration de l'artillerie navale. Cuirassés, croiseurs cuirassés, garde-côtes, etc., en sont pourvus. Les plaques se font en fonte, en acier, parfois mi-partie en fer et acier. Le métal est travaillé soit au laminoir, soit au marteau.

Blindage.

Le maximum de résistance a été obtenu au moyen de plaques en acier harveyé ou en acier nickel. On place actuellement les blindages à la flottaison, aux tourelles, aux passages des munitions, aux réduits des canons, au kiosque ou blockhaus du commandant, etc.

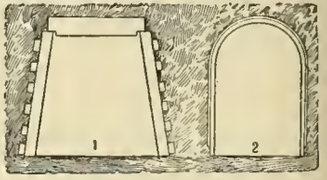

Blindages des mines : 1. En bois; 2. En fer.

blinde n. f. ou plus souvent **blindes** n. f. pl. (allem. *blende*). Pièces de bois employées surtout dans les sièges pour soutenir une voûte de fascines ou d'autres objets qui garantissent des feux plongeants de l'ennemi.

blinder [*dé*] v. a. Garnir de blindes une tranchée. Entourer de plaques d'acier les parois des navires, des forts, etc., pour les protéger.

bloc [*blok*] n. m. (german. *bloch*). Masse considérable et pesante : *un bloc de marbre, de fer*. Amas : *un bloc de livres*. Quantité considérable : *un bloc de propositions*. Ensemble qu'il faut accepter ou repousser sans réserve : *que cela vous plaise ou non la Révolution française est un bloc*. (G. Clemenceau.) Ensemble des partis de gauche qui soutinrent la politique des ministères Waldeck-Rousseau et Combes. *Pop.* Prison, arrêts, fers : *fourrer un soldat au bloc*. Loc. adv. : *En bloc*, en gros ; sans examen détaillé : *vendre en bloc*. *A bloc*, à fond : *serrer des freins à bloc* ; jusqu'en haut : *hisser un pavillon à bloc*. — ALLUS. LITTÉR. :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

Dans la fable de La Fontaine, *le Chat et le Vieux Rat*, déclaration que fait le second en regardant de loin le premier, qui s'est couvert de farine pour tromper le peuple souriquois. Se dit de tout piège que l'on soupçonne.

Bloc (*le*), petit journal que G. Clemenceau publia seul de 1901 à 1902. (V. l'art. précéd.)

blocage n. m. ou **blocaille** [*ka, ll* mll., *e*] n. f. Débris de moellons, de briques, qui servent à remplir les fondations d'un édifice ou l'entre-deux d'un mur.

blocage n. m. Action de bloquer.

blocaille [*ka, ll* mll.] n. f. *Constr.* Débris de pierre ; fragment de brique.

blochet [*chè*] n. m. Pièce de bois placée aux angles d'une toiture, recevant le pied des arbalétriers.

blockhaus [*blo-kôss*] n. m. invar. (de l'all. *block*, bille de bois, et *haus*, maison). Ouvrage défensif, originairement improvisé au moyen de troncs d'arbres équarris, de barres de fer, etc., qui procure promptement un abri à l'épreuve des balles.

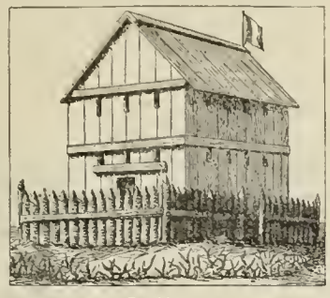

Blockhaus.

block-system [*blok-sis-tèm*] n. m. Mode d'exploitation des chemins de fer, destiné à prévenir les collisions.

— ENCYCL. Le block-system consiste, dans chaque section de la voie ferrée où circule un train, à indiquer, au moyen du signal ou sémaphore, que cette voie est bloquée, c'est-à-dire qu'elle est fermée pour le train suivant (*block-system absolu*) ou qu'il ne doit s'engager sur elle qu'à une allure ralentie (*block-system permissif*).

bloc-notes ou **block-notes** n. m. Paquet de feuillets faciles à détacher, sur lesquels on prend des notes. Pl. des *bloc-notes* ou *blocks-notes*.

Blocqueville (Louise-Adélaïde D'ECKMÜHL, marquise **de**), femme de lettres française, dernière fille du maréchal Davout, née et m. à Paris (1815-1892).

blocus [*kuss*] n. m. (de *blockhaus*). Investissement d'une ville, d'un port, d'une position fortifiée, pour couper toute communication entre le lieu bloqué et le dehors.

Blocus continental, ensemble des mesures prises par Napoléon Ier pour fermer au commerce de l'Angleterre tous les ports du continent et ruiner sa marine. Les principales de ces mesures furent décrétées à Berlin, le 21 novembre 1806. Elles portèrent le plus grand tort à l'Angleterre ; mais elles contribuèrent à liguer, par la suite, l'Europe contre Napoléon.

Bloemaert [*blou-mârt*] (Abraham), peintre et graveur hollandais, né à Gorkum, m. à Utrecht (1564-1657). — Son fils, CORNÉLIS, né à Utrecht, m. à Rome (1603-1680), fut un graveur de mérite.

Bloemfontein [*bloum, tèn*], capit. de la colonie anglaise d'Orange, dans l'Afrique du Sud ; 6.000 h.

Blois [*bloi*], ch.-l. du dép. de Loir-et-Cher, sur la Loire ; ch. de t. Orl., à 178 kil. de Paris, 23.790 h. (*Blaisois* ou *Blésois*). Vinaigreries, faïenceries. Château historique, construit ou remanié du XIIIe au XVIe siècle. Patrie de Charles de Blois, Louis XII, Renée de France, Philippeaux, Henri II de Guise, Denis Papin, Saint-Ange, Aug. et Am. Thierry. En 1505, Louis XII y signa un traité qui fut déchiré par les états généraux de Tours. Les états généraux s'y réunirent en 1576 et en 1588 ; ces derniers sont célèbres par le meurtre du duc de Guise. L'*ordonnance de Blois*, en 1579, réorganisa la police et l'administration françaises. — L'arr. a 10 cant., 140 comm., 135.360 h. ; le cant. Est a 8 comm. et 15.610 h. ; le cant. Ouest, 9 comm. et 19.000 h.

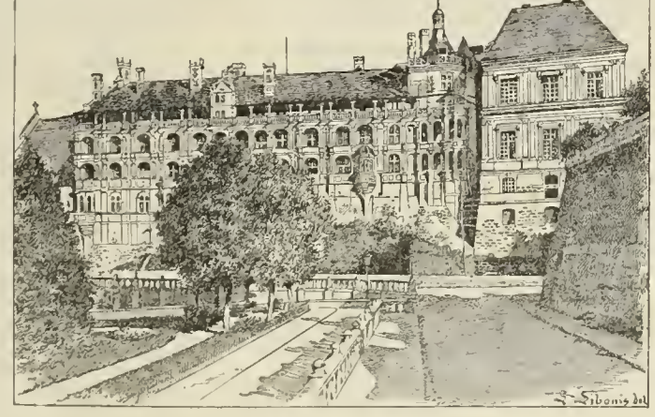

Château de Blois.

Armes de Blois.

blond [*blon*], e adj. D'une couleur tenant le milieu entre le doré et le châtain clair : *chevelure blonde*. Qui se rapproche de cette nuance : *bière blonde, les blonds épis*. N. Se dit des personnes : *un blond ; une belle blonde*. N. m. La couleur blonde : *cheveux d'un beau blond*. Sorte de coulis que l'on ajoute à certaines sauces : *blond de veau*. N. f. Dentelle faite au fuseau avec de la soie plate et, à l'origine, avec de la soie écrue.

Blond, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 9 kil. de Bellac ; 2.170 h.

blondasse [*da-se*] adj. et n. D'un blond fade.

Blondel, troubadour du XIIe siècle, favori de Richard Cœur de Lion. Ce prince, à son retour de la Terre sainte, ayant été fait prisonnier et livré à Léopold, duc d'Autriche, Blondel parcourut l'Allemagne pour découvrir sa prison et se fit reconnaître du roi en chantant sous la fenêtre de son cachot une romance qu'ils avaient jadis composée ensemble. Cette tradition a servi de thème au charmant opéra de Sedaine et de Grétry, intitulé *Richard Cœur de Lion*. Blondel est resté le type de la fidélité dans le malheur.

Blondel (Robert), historien normand, m. après 1460. Ses pamphlets contre les Bourguignons et les Anglais accusent un profond patriotisme.

Blondel (François), sieur DES CROISETTES et DE GALLARDON, diplomate et architecte français, né à Ribemont (Aisne), m. à Paris (1617-1686). Il éleva la porte Saint-Denis, à Paris.

Blondel (Merry-Joseph), peintre d'histoire français, né et m. à Paris (1781-1853).

blondelet, ette [*lè, è-te*] adj. Un peu blond.

blonderie [*ri*] n. f. *Ironiq.* Couleur blonde.

blondeur n. f. Qualité de ce qui est blond : *la blondeur des blés*.

blondier [*di-é*], **ère** n. Ouvrier, ouvrière qui fabrique de la blonde.

blondin, e adj. et n. Qui a les cheveux blonds : *un enfant blondin ; une blondine*. N. m. *Par dénigr.* Damoret, efféminé.

blondinet, ette [*né, è-te*] n. et adj. Se dit d'une personne légèrement blonde : *un blondinet*.

blondir v. n. Devenir blond : *blé qui blondit*.

blondissant [*di-san*], e adj. Qui blondit : *épis blondissants ; campagnes blondissantes*.

blondoiement [*doi-man*] n. m. Action de blondoyer. Effet de ce qui blondoie.

blondoyer [*doi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer*.) Avoir un reflet blond.

blongios [*ji-oss*] n. m. Sorte de petit héron, dont on connaît quatre espèces. (Une espèce, le *blongios nain*, se rencontre en France, où il fréquente le bord des eaux tranquilles.)

bloom [*bloum*] n. m. Grosse barre de fonte rectangulaire. Lingot de fer.

Bloomfield [*bloum-fild*] (Robert), poète anglais, né à Honnington, m. à Sheffort (1766-1823). Il exerçait l'état de cordonnier ; il a décrit avec un rare bonheur la vie et les mœurs champêtres.

Bloomington, v. des Etats-Unis (Illinois), aux sources du Sugar Creek. Houille, fer.

bloquer [*ké*] v. a. (de *bloc*). Faire le blocus d'une place, d'une ville. Au billard, pousser droit et avec force une bille dans la blouse. *Impr.* Mettre une lettre renversée à la place d'une autre qui manque provisoirement. Réserver en blanc la place d'une figure, etc. *Maçonn.* Remplir les vides de blocage et de mortier, etc. *Mécan. Bloquer les freins*, les serrer à bloc. Arrêter un train, un automobile, etc., en bloquant les freins. **Se bloquer** v. pr. *Mécan.* Se dit des pièces qui se placent automatiquement de telle façon qu'elles ne peuvent plus prendre aucun mouvement.

bloquet [*ké*] n. m. Bobine à manche pour les dentellières à la main.

bloquette [*kè-te*] n. f. Jeu d'enfant consistant à faire entrer un nombre pair de billes, lancées ensemble, dans un trou creusé en terre ; le trou lui-même.

bloqueur, euse [*keur, eu-ze*] adj. Qui bloque des roues, un convoi, etc.

Blosseville-Bonsecours, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 3 kil. de Rouen ; 1.870 h. Briqueterie ; fabrique de bougies. Pèlerinage très fréquenté.

blot [*blo*] n. m. (de *bloc*). *Comm.* Lot de marchandises acheté à bon compte. *Pop.* Prix. Affaire ; part. *Ça fait mon blot*, cela me convient.

blottir [*blo-tir*] **(se)** v. pr. S'accroupir, se pelotonner : *la perdrix se blottit devant le chien*.

Blouet [*blou-è*] (Guillaume-Abel), architecte français, né et m. à Paris (1795-1853). Il fut chargé de terminer l'arc de triomphe de l'Etoile, à Paris.

blouse [*blou-ze*] n. f. Surtout de toile ou de cotonnade, porté par les paysans, les ouvriers, les écoliers, etc.

Blouses blanches, nom donné à de faux ouvriers qui, à la fin du second Empire, simulaient des manifestations belliqueuses et servaient aux excitations policières.

blouse [*blou-ze*] n. f. Chacun des trous des coins et des côtés des anciens billards. Moule du potier d'étain. Cavité pleine d'eau et recouverte de sable, dans les landes de Gascogne.

Blouse.

blouser [*blou-zé*] v. a. Faire entrer une bille de billard dans la blouse. *Fig.* et *fam.* Tromper, induire en erreur : *les bonneteurs blousent leurs clients*.

Blücher [*chèr*] (Gebhard Leberecht **de**), général prussien, né à Rostock, m. à Kriblowitz (1742-1819). Il se distingua pendant la campagne de France (1814), fut défait à Ligny par Napoléon (1815), mais put secourir Wellington à Waterloo, et décida ainsi l'issue jusqu'alors douteuse de la bataille. Il se signala, pendant les deux campagnes de France, par ses exactions et son vandalisme.

Blücher.

blue-book [*blou-bouk*] n. m. (mot anglais signifiant *livre bleu*). En Angleterre, livre qui contient les documents diplomatiques, et ainsi appelé de la couverture bleue dont on le revêt.

blue-lias [*blou-li-ass*] n. m. Couche marneuse de l'étage inférieur des terrains jurassiques.

bluet ou **bleuet** [*bleu-è*] n. m. Centaurée à fleur bleue, très commune dans les blés.

bluette [*è-te*] n. f. (du vx fr. *belue*, étincelle). Petite étincelle. *Fig.* Saillie. Petit ouvrage littéraire, fin et sans prétention. Ardeur qui ne dure pas.

bluetter [*è-té*] v. n. Produire des bluettes de feu.

bluff [*bleuf*] n. m. (mot angl.). Parole ou action, vantardise, en un mot toute attitude conventionnelle, destinée à en imposer aux naïfs ou même à les intimider.

Bluet : a, fleur ; b, graine.

bluffer [*bleu-fé*] v. a. et n. Leurrer par de fausses apparences : *on bluffe beaucoup au poker ; bluffer quelqu'un*.

bluffeur, euse [*bleu-feur, eu-ze*] n. et adj. Qui bluffe.

Bluhme [*bloum*] (Frédéric), jurisconsulte allemand (1797-1874).

Blum [*bloum*] (Ernest), auteur dramatique et journaliste français, né à Paris en 1836 ; auteur du livret de nombreuses opérettes : *la Jolie Parfumeuse*, etc.

Blumenbach [*blou-mèn-bak*] (Jean-Frédéric), naturaliste allemand, né à Gotha, m. à Gœttingue (1752-1840) ; un des créateurs de l'anthropologie, auteur de la division de l'espèce humaine en cinq races (blanche, jaune, rouge, noire, malaise).

Bluntschli [*blount-chli*] (Jean-Gaspard), jurisconsulte suisse, né à Zurich, m. à Carlsruhe (1808-1881) ; auteur de la *Théorie de l'Etat moderne* et du *Droit international codifié*.

blutage n. m. Action de bluter. Produit qui en résulte.

bluteau [*tô*] n. m. Instrument qui servait autrefois à bluter.

bluter [*té*] v. a. (pour *bureter* ; de *bure*). Passer la farine par un sas, tamis ou blutoir.

bluterie [*ri*] n. f. Lieu où l'on blute. Ensemble des appareils servant à bluter.

— ENCYCL. L'ancien bluteau, qui servait autrefois à séparer les diverses espèces de farines, était composé d'une sorte de conduit incliné garni d'étamine et placé dans un coffre, où un dispositif spécial, nommé *babillard*, lui imprimait des secousses qui forçaient la farine à traverser l'étamine. Il a été remplacé par des blutoirs mécaniques, dont l'enveloppe est en étamine de soie de finesse variable suivant la qualité de la farine à obtenir. Dans les blutoirs à matières lourdes (céruse, sulfate de baryum), l'étamine est remplacée par une toile métallique.

bluteur n. m. Ouvrier chargé du blutage.

blutoir n. m. Grand tamis pour bluter.

Bo, symbole chimique du bore.

boa n. m. (mot lat. signif. *couleuvre*). Genre d'ophidiens, famille des pythonidés. *Modes.* Parure en fourrure ou en plumes, que les dames portent autour du cou, et qui doit son nom à sa forme ronde et allongée.

— ENCYCL. Le boa habite l'Amérique méridionale, centrale et les Antilles ; il atteint plus de 6 mètres de long, se nourrit de petits mammifères qu'il étouffe en s'enroulant autour de leur corps. Le *boa constricteur* rend de réels services en détruisant les rongeurs. Il n'est pas venimeux et, en général, il n'attaque pas l'homme.

Boa constricteur.

Boabdil ou **Abou-Abdallah,** dernier roi maure de Grenade de 1481 à 1491, vaincu par Ferdinand le Catholique et Isabelle. Après la prise de sa capitale (1491), Boabdil, fuyant, versait des larmes, en contemplant du haut d'une colline cette ville qu'il fallait quitter : *Pleure comme une femme*, lui dit sa mère Ayescha, *le trône que tu n'as su défendre ni en homme, ni en roi*. La colline a conservé le nom de *Soupir du Maure*. Boabdil périt en Afrique, dans un combat.

Boadicée [*sé*] ou **Bodicca,** femme de Prasutagus, reine des Icéniens, dans la Grande-Bretagne. Elle souleva son peuple, battit les Romains, mais fut vaincue à son tour par Paulinus Suétonius, et s'empoisonna l'an 61 apr. J.-C.

boarding-house [*bôr-din'gh-a-ouss*] n. m. Pension de famille.

Bobadilla (Francesco **de**), administrateur espagnol, m. dans une tempête en 1502. C'est lui qui osa renvoyer, en Europe, chargés de fers, Christophe Colomb et ses frères. Il fut rappelé et disgracié.

A, bobèche.

bobe n. f. Moue, grimace : *faire la bobe.*

bobèche n. f. Disque de verre ou de métal, à rebords, percé au milieu, que l'on adapte à un bougeoir, etc., pour empêcher la cire de couler plus bas. Partie supérieure et mobile du chandelier, qui a la forme de ce disque.

Bobèche, pitre français, célèbre sous l'Empire et la Restauration. Il était fils d'un tapissier de Paris, et son véritable nom était *Mardelard* ou *Mandelard*. Plein d'esprit et jouant admirablement la niaiserie, il est resté le type du pitre qui amuse les badauds sur les tréteaux de la foire.

bobèchon n. m. Bobèche métallique à pointe, que l'on enfonce dans le bois ou la pierre, et dont se servent surtout les tonneliers.

Bobèche.

Bobigny, comm. de la Seine, arr. et à 8 kil. de Saint-Denis ; 2.440 h. Ch. de f. Grande Ceinture.

Bobillot [*ll* mll., *o*] (Jules), sergent français au 4e régiment du génie, né à Paris, mort glorieusement au Tonkin, pendant la défense de Tuyen-Quan contre les Chinois. Il avait composé un roman et un drame (1860-1885).

Statue du sergent Bobillot.

bobin n. m. Métier pour le tulle. *Tulle bobin,* tulle fabriqué avec ce métier.

bobinage n. m. Action d'enrouler le fil sur les bobines.

bobine n. f. Petit cylindre de bois pour dévider du fil, de la soie, etc. *Pop.* Figure ridicule, grimaçante. *Electr.* Cylindre creux autour duquel est enroulé un fil métallique recouvert d'une enveloppe isolante et que peut traverser un courant électrique. *Bobine d'induction,* appareil électrique formé de deux bobines, le fil de l'une parcouru par un courant variable qui influence celui de l'autre. *Bobine de Ruhmkorff,* machine d'induction électrique, qui permet d'obtenir des effets très intenses. (V. INDUCTION. — Le courant de la pile arrive en B, passe, par l'intermédiaire du conducteur A, à un gros fil inducteur, et sort en N ; le fil induit formant la bobine extérieure a ses extrémités en C, C.)

Bobines.

bobiner [*né*] v. a. Enrouler de la soie, du fil, du coton, de la laine, etc., sur une bobine.

Bobine de Ruhmkorff.

bobinette [*né-te*] n. f. Petite pièce de bois mobile, qui servait autrefois à fermer les portes dans les campagnes : *le loquet a remplacé la bobinette.*

bob'neur, euse [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui bobine. N. f. Machine à bobiner.

bobinoir n. m. Bobineuse mécanique.

bobo n. m. Mal, dans le langage enfantin : *avoir bobo, du bobo ; cela fait bobo.* Bouton, petite plaie, mal insignifiant : *avoir un bobo au doigt.*

Bobrouisk, ville de Russie (gouv. de Minsk), sur la Bérézina ; 35.200 h. Tanneries.

bob-sleigh [*bob-slè*] n. m. Sorte de traîneau en deux parties articulées, sur lequel peuvent prendre place plusieurs personnes pour effectuer des glissades.

bocage n. m. (pour *boscage* ; de *bosc,* bois). Bosquet, petit bois, lieu agréablement ombragé.

Bocage (le), nom de deux petits pays de France : le *Bocage vendéen,* situé au N.-O. du Poitou, a été le théâtre de la guerre civile pendant la Révolution (hab. *Bocagers, Bocageons*) ; le *Bocage normand,* compris dans les dép. du Calvados et de l'Orne (hab. *Bocains* ou *Boschains*). Tous leux tirent leur nom de leur aspect boisé.

bocager [*jé*], **ère** adj. Qui habite les bocages : *nymphe bocagère.* Coupé de bocages : *vallon bocager.*

Bocain, e [*kin, é-ne*], originaire ou habitant du Bocage : *les Bocains.* Adjectiv. : *histoire bocaine.*

Bocal.

bocal n. m. (ital. *bocale*). Vase de verre, de faïence, etc., à large ouverture et à col très court : *un bocal de pharmacien.* Pl. des *bocaux.*

bocane n. f. Sorte de danse en vogue au XVIIe siècle.

bocard [*kar*] n. m. Machine employée dans les usines métallurgiques pour broyer les minerais, et qui sert également, dans diverses industries, à produire des poudres très fines.

bocardage n. m. Action de bocarder.

bocarder [*dé*] v. a. Passer au bocard.

Boccace [*bo-ka-se*] (Giovanni), poète, littérateur et humaniste italien, né à Paris, m. à Certaldo (1313-1375) ; auteur de traités en latin et en italien, de poésies, romans, pastorales, et surtout du *Décaméron,* œuvre souvent licencieuse, mais puissante, et qui fixa, ennoblit et enrichit la langue italienne. Il contribua de toutes ses ressources, avec son ami Pétrarque, à favoriser l'étude de l'antiquité.

Boccace.

Boccace, opéra-comique en trois actes, paroles de Zell et Genée, musique de Suppé, une de ses meilleures œuvres (1879) ; le sujet, tiré de plusieurs épisodes du *Décaméron,* a été traduit en français par Chivot et Duru (1882).

Boccador (Dominique DE CORTONE, dit **le**), architecte italien, né à Cortone, mort à Paris en 1549. On lui doit, à Paris, la construction de l'ancien Hôtel de Ville.

Boccage (Marie-Anne LE PAGE, dame FIQUET **du**), femme poète, née et m. à Rouen (1710-1802) ; auteur de la *Colombiade.*

Boccalini (Trajan), écrivain satirique italien, né à Lorette, m. à Venise (1556-1613). Son principal ouvrage, écrit avec verve et esprit, a pour titre : *les Nouvelles du Parnasse.*

Boccanigra ou **Boccanera,** illustre famille de Gênes, qui a fourni un doge, des amiraux, etc.

Boccherini.

Boccherini [*bo-ké*] (Louis), violoncelliste et compositeur italien, né à Lucques, m. à Madrid (1743-1805) ; auteur d'un *Stabat,* de trios et de quintettes, et d'un *menuet* célèbre. Il fut vraiment un grand musicien, au génie plein de grâce, de souplesse, et d'une incontestable originalité.

Bocchoris [*bo-ko-riss*] ou **Bokenranf,** roi d'Egypte de la XXIVe dynastie. Vaincu par Sabakon, roi d'Ethiopie, il fut brûlé vif.

bocconie [*bo-ko-nî*] n. f. *Bot.* Genre de papavéracées d'Amérique.

Bocchus [*bo-kuss*], roi des Gétules, en Mauritanie. Il livra aux Romains Jugurtha, son gendre (106 av. J.-C.).

Bochart [*char*] (Samuel), théologien, philologue et géographe français, né à Rouen, m. à Caen (1599-1667). Sa *Géographie sacrée* lui valut de grands honneurs. Appelé par la reine Christine de Suède, il fut, à son retour de Stockholm, nommé professeur à l'académie de Caen.

Bochart de Saron (J.-B.-Gaspard), magistrat et astronome français, né et mort à Paris (1730-1794). Il exécuta de nombreux calculs astronomiques. Arrêté en 1793, pour avoir protesté contre la suppression du Parlement, il fut guillotiné en 1794.

Bochat [*cha*] (Charles-Guillaume-Loys **de**), jurisconsulte et historien suisse, né à Lausanne (1695-1754).

Bocher (Henri-Edouard), homme politique français, un des chefs du parti royaliste, né et m. à Paris (1811-1900).

Bocholt, ville d'Allemagne (Prusse), sur l'Aa ; 24.000 h. Fonderies.

Bocholt, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck) ; 2.500 h. Fonderies, machines.

Bochum [*koum*], v. d'Allemagne, prov. de Westphalie ; 118.500 h. Centre métallurgique.

bock [*bok*] n. m. (m. all.). Verre à bière, équivalant à un quart de litre : *bock de cristal.* Contenu de ce verre : *boire un bock.* Récipient à injections.

Bocognano, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 40 kil. d'Ajaccio ; 1.580 h. (*Bocognaniens*). Bois de construction. — Le cant. a 5 comm. et 4.720 h.

Bodan (le). V. CONSTANCE (*lac de*).

Bode (Jean-Elert), astronome allemand, né à Hambourg, m. à Berlin (1747-1826). Il indiqua le moyen simple (connu sous le nom de *loi de Bode*) de trouver à peu près les mêmes distances relatives des planètes au soleil.

Bodel (Jean), trouvère français, né à Arras (XIIe s.). Il est l'auteur du *Congé,* pièce touchante qu'il écrivit lorsqu'il fut obligé, comme lépreux, de quitter Arras ; de la chanson des *Saisnes* et du *Jeu de Saint-Nicolas.*

Bodenstedt (Frédéric-Martin **de**), poète et écrivain allemand, né à Peine, m. à Wiesbaden (1819-1892) ; auteur des *Chants de Mirza-Schaffy.*

bodhisattva [*zat'*] n. m. Dans la doctrine bouddhique, être parfait, supérieur aux dieux et aspirant bouddha.

Bodilis [*liss*], comm. du Finistère, arr. et à 28 kil. de Morlaix ; 1.830 h.

Bodin (Jean), magistrat, philosophe et économiste français, né à Angers, m. à Laon (1520-1596) ; auteur du traité de la *République.* Il y réfute les théories de Machiavel, et prend parti pour une monarchie tempérée par les états généraux.

Bodinière (la), petite salle de spectacle, située rue Saint-Lazare, à Paris, où un secrétaire de la Comédie-Française, Louis *Bodinier,* ouvrit en 1888 un *Théâtre d'application* pour les élèves du conservatoire. On y donne depuis des spectacles coupés et très variés.

Bodléienne (*bibliothèque*), célèbre bibliothèque d'Oxford, fondée par Thomas *Bodley,* et qui compte 460.000 volumes et 30.000 manuscrits.

Bodley [*lé*] (Thomas), diplomate anglais, né à Exeter (1545-1613) ; fondateur de la bibliothèque *Bodléienne.* (V. l'art. précéd.)

Bodmer [*mèr*] (Jean-Jacques), critique et poète suisse distingué, né et m. à Greifensee, près de Zurich (1698-1783). On lui doit le recueil des *Minnesinger.*

Bodoni (Jean-Baptiste), typographe italien, né à Saluces, m. à Padoue (1740-1813). Il porta son art à un haut point de perfection.

Boèce (Anicius Manlius Torquatus Severinus), philosophe, homme d'Etat et poète, né à Rome vers 470, m. vers 525 ; gendre de Symmaque, ministre du roi goth Théodoric, auteur de la *Consolation philosophique* et de différents traités de philosophie péripatéticienne. Il fut mis à mort, ainsi que Symmaque, par ordre de Théodoric.

Bœckh [*beuk*] (Auguste), érudit et philologue allemand, né à Carlsruhe, m. à Berlin (1785-1867) ; auteur d'un livre sur l'*Economie politique des Athéniens.*

Bœcking (Edouard), jurisconsulte allemand, né à Trarbach (Prusse), m. à Bonn (1802-1870).

Bœcklin [*beu-klin*] (Arnold), peintre suisse, né à Bâle, m. à Fiesole (1827-1901) ; artiste puissant, mais inégal et violent.

Boëge, ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 26 kil. de Thonon, sur la Menoge, affl. de l'Arve ; 1.160 h. — Le cant. a 8 comm. et 5.220 h.

Bœhme [*beu-mé*] (Jacob), théosophe et mystique allemand, né à Alt-Seidenberg, m. à Gœrlitz (1575-1624) ; auteur d'*Aurora,* de *la Triple Vie,* etc. On trouve dans ses œuvres des vues profondes, qui font de lui comme un précurseur des grands métaphysiciens allemands.

Bœhmer [*beu-mèr*] (Jean-Frédéric), historien allemand, né et m. à Francfort (1795-1863) ; auteur de travaux sur la période carolingienne.

Bœhmerwald (*forêt de Bohême*), massif montagneux d'Europe, entre la Bohême et la Bavière ; de 1.300 à 1.400 m. d'altitude. Magnifiques forêts.

Boën [*boin*], ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 17 kil. de Montbrison, sur le Lignon, affl. de la Loire ; 2.850 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 22 comm., et 16.220 h.

Boerhaave.

Boerhaave [*bou* ou *bo-é-ra-ve*] (Herman), médecin et chimiste hollandais, né près de Leyde, m. dans cette ville (1668-1738). Sa renommée comme praticien était plus qu'européenne. De toutes parts les malades se rendaient à Leyde pour prendre ses avis. Il reçut d'un mandarin de la Chine une lettre qui portait pour toute suscription : *A Monsieur Boerhaave, médecin en Europe.*

Boers [*bour* ou *bo-èr*] (mot holl. signif. *paysans*), colons de l'Afrique australe, d'origine hollandaise, habitant le Transvaal et l'Orange. (V. ces mots.) Un *Boer.*

Boeschêpe, comm. du Nord, arr. et à 16 kil. d'Hazebrouck ; 2.100 h. Houblon.

Bœsinghe, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 2.200 h.

boësse [*bo-é-se*] n. f. (de *brosse*). Outil pour ébarber les sculptures. Outil de doreur.

Boësse de doreur.

boësser [*bo-é-sé*] v. a. Ebarber avec la boësse.

Bœswillwald (Emile), architecte français, né à Strasbourg, m. à Paris (1815-1896). — Son fils, PAUL-LOUIS, né à Paris en 1844, architecte distingué.

Boëtie (Etienne **de La**). V. LA BOÉTIE.

boëtte ou **bouette** [*bou-è-te*] n. f. *Pêch.* V. BOITTE.

Boettiger (Charles-Auguste), archéologue allemand, né à Reichenbach (Saxe), m. à Dresde (1760-1835) ; auteur de *Sabine* ou *la Matinée d'une dame romaine.*

bœuf [*beuf,* au pl. *beû*] n. m. (gr. *bous,* lat. *bos*). Taureau châtré : *le bœuf accomplit les plus rudes travaux.* Sa chair : *manger du bœuf. Absol.* Cette chair bouillie : *manger la soupe et le bœuf.* L'espèce bovine. *Fig.* Lourdaud ; homme brutal, ou très fort, ou très laborieux : *ce lutteur, quel bœuf ! Pop.* Imprévu, colossal, admirable : *un toupet bœuf ; un succès bœuf.* Grosse carte : *jouer un bœuf. Avoir le ou un bœuf à la mode,* se dit d'un cavalier dont les parties charnues sont fort endolories. *Travailler comme un bœuf,* travailler longuement, durement. *Bœuf gras* (*beû* au sing. et au pl.), bœuf qu'on promène en pompe pendant les jours gras. Loc. prov. : *Avoir un bœuf sur la langue,* avoir reçu de l'argent pour se taire (*bous,* en grec, signifie à la fois *bœuf* et *pièce d'argent*). *Mettre la charrue devant les bœufs,* commencer par où l'on devrait finir. *Donner un œuf pour avoir un bœuf,* faire un petit présent, rendre un léger service dans l'espoir de recevoir bien davantage. PROV. : **Bœuf saignant, mouton bêlant,** le rôti de bœuf doit se manger peu cuit, celui de mouton encore moins cuit.

— ENCYCL. *Zootechn.* Au point de vue purement zoologique, il n'existe qu'une espèce de bœuf, qui a pour ancêtre l'aurochs (*bos primigenius*) ; mais on a coutume de considérer les types différents comme des races, comportant chacune de nombreuses variétés. Les principales de ces races sont les suivantes : *race des Pays-Bas* (animaux anglais de Durham, bétail français du Maine, de l'Anjou, variétés laitières de Hollande, des Flandres, de Picardie, etc.) ; *race germanique* (variétés allemandes, d'Angeln, jutlandaises, bétail français de la Normandie) ; *race irlandaise* (variétés d'Ayr, de Devon, jersiaise, race française de Bretagne) ; *race britannique* (variétés de Suffolk, Norfolk, etc.) ; *race des Alpes* (variétés suisses de Schwyz, du Valais, bétail bavarois, wurtembergeois, tyrolien ; variétés françaises de la Tarentaise, de la vallée de l'Ariège) ; *race d'Aquitaine* ou *pyrénéenne* (variétés agenaise, gasconne, garonnaise, du Limousin, de Lourdes) ; *race ibérique* (bétail de Corse, de Sardaigne, variétés françaises des pays basques, du Béarn, des Landes, carolaise) ; *race vendéenne* (variétés maraîchine, poitevine, nantaise, parthenaise, marchoise, d'Aubrac, etc.) ; *race auvergnate* (Salers) ; *race jurassique* (suisses de

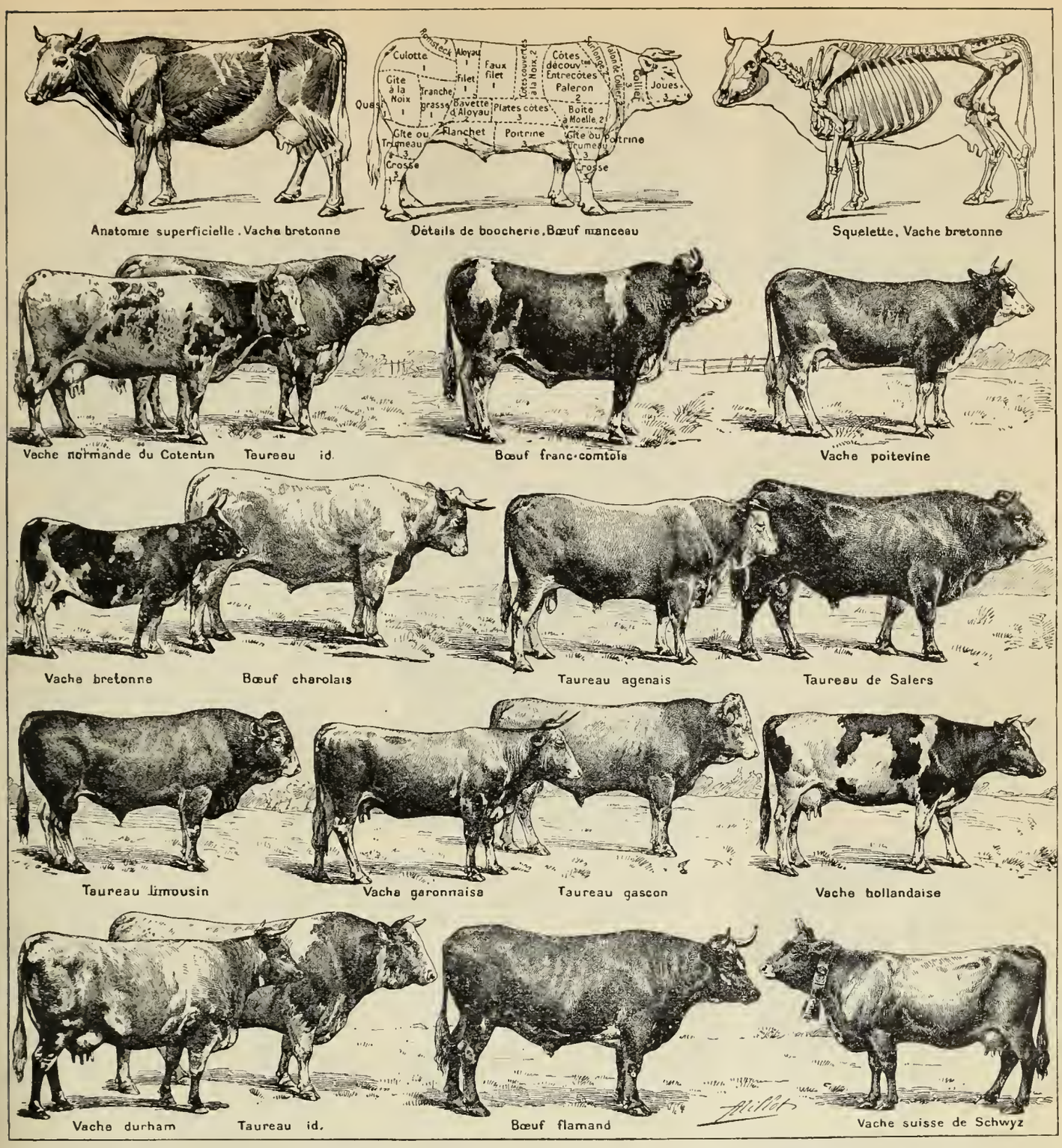

Bœufs. Dans la figure représentant les détails de boucherie, le chiffre 1 indique la viande de première qualité ; 2 celle de seconde qualité, et 3 celle de troisième qualité.

Simmenthal, bernoises, fribourgeoises ; françaises de la Bresse, de la Franche-Comté ; fémeline, du Charolais, du Nivernais, etc.) ; *race des steppes* (Russie, Autriche-Hongrie, Roumanie, etc.) ; etc. (V. la planche ci-dessus.)

Age du bœuf. C'est par l'inspection des *incisives* qu'on détermine à peu près exactement l'âge du bœuf. Le veau naît avec 2, 4 ou 6 incisives (à la mâ-

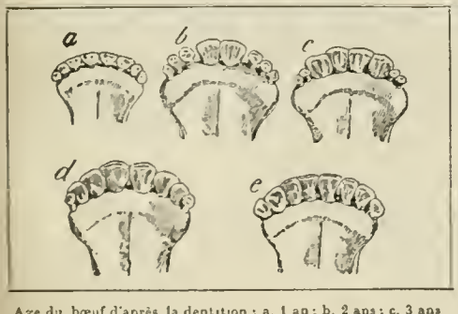

Age du bœuf d'après la dentition : a, 1 an ; b, 2 ans ; c, 3 ans d, 4 ans ; e, 5 ans.

choire inférieure seulement), puis à un mois les deux dernières sont poussées. Entre 7 et 15 mois, ces premières dents s'usent, se déchaussent et tombent. Les incisives de remplacement (2 pinces, 4 mitoyennes et 2 coins) acquièrent tout leur développement entre 4 et 5 ans, puis elles s'usent à leur tour : vers 6 ans, les pinces sont rasées ; de 7 à 9 ans, les mitoyennes ; de 9 à 11, les coins. A 12 ans, le collet seul reste apparent. Les cornes fournissent aussi une indication sur l'âge : lisses jusqu'a la 3e année, il se forme à leur base, à partir de ce moment, des anneaux ou bourrelets annuels, dont le nombre, augmenté de deux, correspond à l'âge de la bête.

Les principales maladies du bœuf sont : la météorisation, la fièvre aphteuse, le charbon symptomatique, la péripneumonie contagieuse, la peste bovine, etc.

Boucher. La viande de bœuf a une grande valeur nutritive ; on la mange grillée, rôtie ou bouillie.

Le *filet*, l'*aloyau*, le *faux filet*, sont employés surtout pour le rôti et le bifteck. La *culotte*, le *romsteck* et le *gîte à la noix* servent pour le bœuf bouilli ou le bœuf à la mode. Les *plates-côtes*, la *poitrine*, le *paleron* sont des morceaux à bouillir.

Bœufs allant au labour (*les*), tableau de Troyon (1853), au Louvre ; animaux et paysage vigoureusement peints.

Bœzingen ou **Boujean,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.600 h. Horlogerie.

Boffres, comm. de l'Ardèche, arr. et à 33 kil. de Tournon ; 1.510 h.

bog n. m. Jeu de cartes, sorte de nain jaune.

— Encycl. De trois à six joueurs, on se sert d'un jeu de piquet en retirant les sept et deux huit. A trois, on donne huit cartes ; à quatre, six cartes ; à cinq, cinq cartes ; à six, on ne retire ni sept ni huit, et on distribue cinq cartes. Il doit toujours rester deux cartes au talon.

Les joueurs ont chacun vingt jetons ; le premier en cartes en place deux sur la case du bog ; les autres, le même nombre devant eux. Celui qui distribue retourne la première du talon, qu'il peut échanger contre une des siennes. Si la carte retournée figure sur le tableau, il ramasse les enjeux de la case correspondante. Chacun déclare alors s'il veut boguer, c'est-à-dire faire un enjeu toujours plus fort que celui de la première mise. Ceux qui passent mettent deux jetons sur la case du bog. Les

Les Bœufs allant au labour, d'après Troyon.

autres abattent leurs jeux, et la combinaison la plus forte gagne les enjeux de la case du bog. Le donneur joue tant qu'il a des cartes qui se suivent sans considération de couleur; s'il est forcé de s'arrêter, la main passe au suivant. Le joueur abattant un roi recommence à jouer dans la couleur qui lui convient. Celui qui a fini le premier gagne et reçoit des joueurs autant de jetons qu'il leur reste de cartes. Si un joueur joue une carte figurée sur le tableau, il prend, tout en jouant sa carte, l'enjeu déposé sur la case correspondante.

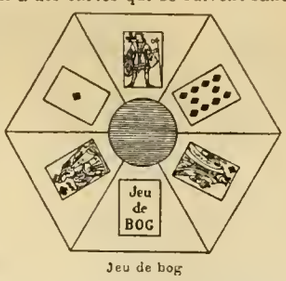

Jeu de bog

Les principales combinaisons sont : le bog, réunion de deux cartes de même valeur ; le misti, valet de trèfle et deux cartes de même valeur ; le brelan simple, trois cartes semblables, le brelan carré, quatre cartes semblables. Ces combinaisons l'emportent l'une sur l'autre, en commençant par la dernière, qui est la plus forte.

Boghar, comm. d'Algérie, dép. d'Alger, arr. de Médéa, sur le Chéliff; 2.800 h. Phosphates.

Boghari, comm. d'Algérie, dép. d'Alger, arr. de Médéa; 4.000 h.

bogheads [*bog-hedss*] n. m. pl. Combustibles fossiles, analogues à la houille. S. un *boghead*.

— Encycl. Les bogheads, que l'on peut considérer comme des accidents dans la formation du terrain houiller, sont constitués par des accumulations d'une algue microscopique, et se présentent en couches de quelques kilomètres carrés de superficie, sur une épaisseur variable de 0m,10 à 1 mètre. Elastiques sous le choc, difficilement pulvérisables, ils sont très recherchés à cause des huiles et du pouvoir éclairant des gaz qu'ils fournissent à la distillation.

boghei ou **boguet** [*bo-ghè*] ou par abrév. **bogh** ou **boc** n. m. (angl. *buggy*.. Cabriolet découvert, à deux roues.

bogie [*ji*] ou **boggie** [*bo-ghi*] n. m. Truck à deux essieux, sur lequel porte l'avant-train d'une locomotive ou le châssis d'un wagon.

Bogolubof (Alexis Petrovitch), peintre russe d'histoire et de genre, né en 1824, m. à Paris en 1887. Ses principaux tableaux sont au Palais d'hiver de Saint-Pétersbourg.

bogomiles ou **bogarmiles** n. m. pl. Hérétiques du XIe siècle, disciples de Basile, qui niaient la transsubstantiation. (Ils se maintinrent en Bulgarie pendant le moyen âge.) S. un *bogomile* ou *bogarmile*.

Bogota ou **Santa-Fé-de-Bogota,** capit. de la république de Colombie et de l'Etat de Cundinamarca, près de la *rivière de Bogota;* 120.000 h. Savons, draps, toiles, cuirs. Tremblements de terre fréquents.

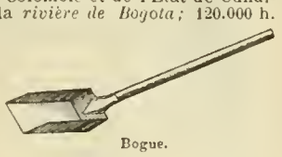
Bogue.

bogue [*bo-ghe*] n. f. (provenç. *boga*). Enveloppe de la châtaigne armée de piquants. Pelle dont on se sert pour enlever les boues.

boguer [*ghé*] v. n. Au bog, mettre un enjeu. V. a. Faire mûrir du raisin, des coings, etc., sur la paille.

boguette [*ghé-te*] n. f. L'un des noms du sarrasin ou blé noir.

Boguslawski (Adalbert), auteur et artiste dramatique polonais, véritable créateur de l'art théâtral dans sa patrie (1759-1829).

Bohain [*bo-in*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 21 kil. de Saint-Quentin, sur le canal de Torrents, affl. de l'Escaut; 6.790 h. Ch. de f. N. Cachemires, gazes; tissus d'ameublement. Briqueteries. — Le cant. a 14 comm. et 21.140 h.

bohé ou **boé** n. m. Sorte de thé noir.

bohème n. f. Classe de littérateurs et d'artistes qui vivent au jour le jour : *Murger a chanté la bohème.* Leur genre de vie, misérable et fantaisiste : *s'enfoncer dans la bohème.* N. Personne qui pratique la vie de bohème : *un, une bohème.* Adjectiv., dans le même sens : *mœurs bohèmes ; style, genre bohème.*

Bohème (*Scènes de la vie de*), par H. Murger (1849). Ouvrage célèbre où la vie de bohème de ce temps est spirituellement détaillée et sentimentalement idéalisée. Colline, Schaunard, Musette, etc., sont des types universellement connus. Théodore Barrière a tiré de cette étude amusante et triste une comédie en cinq actes (1851).

Bohême, pays de l'Europe centrale, en Austro-Hongrie. C'est un plateau granitique encadré de hautes montagnes (monts de Bohême, Erzgebirge, Riesengebirge, etc.), arrosé par l'Elbe et la Moldau ; contrée fertile, industrieuse, et possédant des ressources minérales et forestières considérables; 6.319.000 h. (*Bohémiens* ou, auj., *Tchèques*). Capit. *Prague.* Conquise, au Ve siècle apr. J.-C., par des Slaves sur les Germains, évangélisée au IXe siècle, la Bohême constitua jusqu'en 1555 un royaume indépendant, réuni ensuite à la monarchie autrichienne.

Armoiries de la Bohême.

Bohémien, enne [*mi-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Bohême : *les Bohémiens.* Adjectiv.: *l'industrie bohémienne.* (On dit auj. plus souvent *Tchèques* pour désigner les Slaves de la Bohême.)

Bohémiens, nom donné en France au peuple nomade des Tziganes, parce qu'on le croyait originaire de la Bohême. (V. tziganes.) N. Vagabond, mendiant : *un bohémien, une bohémienne.* Quelquefois syn. de bohème.

Bohémond [*mon*], nom de plusieurs seigneurs normands, princes de Tarente, d'Antioche et de Tripoli. Bohémond Ier, né entre 1052 et 1060, fils de Robert Guiscard, épousa Constance, fille de Philippe Ier, roi de France (m. en 1111). — Bohémond II régna à Antioche de 1126 à 1129 (1107-1129). — Le dernier prince de cette lignée, Bohémond VII, mourut en 1287.

Boïardo (Mathieu-Marie), poète italien, né à Scandiano, près de Modène, m. à Reggio (1430-1494); auteur du *Roland amoureux* (*Orlando innamorato*), épopée en 69 chants, dont le *Roland furieux* de l'Arioste est une suite.

Boieldieu (François-Adrien), célèbre compositeur français, né à Rouen, mort à Jarcy (1775-1834). Il vécut longtemps en Russie. Auteur de la *Dame blanche,* du *Calife de Bagdad,* du *Nouveau Seigneur de village,* des *Voitures versées,* etc. Boieldieu a la distinction, la grâce, le charme, l'inspiration à la fois abondante et exquise, jointe à une facture extrêmement remarquable.

Boieldieu.

Boïens (lat. *Boii*), ancien peuple de la Gaule, établi entre l'Allier et la Loire ; capit. *Gergovie.*

Boigne (Benoit Leborgne, comte de), officier savoisien, né à Chambéry (1751-1830). Il devint général en chef des troupes du prince mahratte Sindiah. Sa femme, née Charlotte d'Osmond, née à Versailles, m. à Paris (1789-1866), a rédigé de piquants *Mémoires* (publiés en 1907).

Boileau [*bô*] (Etienne), prévôt de Paris sous saint Louis, m. vers 1269 ; auteur du *Livre des métiers,* précieux recueil contenant les règlements des corporations ouvrières.

Boileau-Despréaux [*dé-pré-ô*] (Nicolas), célèbre poète et critique français, né et mort à Paris (1636-1711) ; auteur des *Satires,* des *Epîtres,* de l'*Art poétique,* du *Lutrin,* etc. Il fut reçu en 1684 à l'Académie française. Il passa presque toute sa vie dans sa célèbre maison d'Auteuil, qu'il tenait de la libéralité de Louis XIV. D'une grande bonté de cœur, il fut l'ami dévoué de Corneille malheureux, de Molière, de Racine et de La Fontaine. Poète un peu froid, mais précis, spirituel et châtié, critique éminent de l'art classique, il eut le défaut de méconnaître notre vieille poésie nationale en ne comptant pour rien les prédécesseurs de Malherbe, mais il employa le meilleur de son esprit fin, sensé et mordant, à enseigner aux écrivains la nécessité du travail, à combattre l'afféterie, l'emphase, l'érudition pédantesque, les fadeurs, les faux brillants, en un mot tout ce qui s'éloigne de la nature et de la raison.

Boileau.

boille [*bo, ll* mll.] n. f. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, encore en usage dans certaines régions et qui équivaut à peu près au sixième du muid.

Boilly (Louis-Léopold), peintre lithographe français, né à La Bassée, m. à Paris (1761-1845). Il excella dans les scènes populaires (*l'Arrivée de la diligence* [Louvre]).

Boindin (Nicolas), érudit et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1676-1751).

Boinvilliers-Desjardins [*vi-li-é*] (Jean-Etienne), grammairien français, né à Versailles (1764-1830).

boire v. a. (lat. *bibere.* — *Je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent. Je buvais. Je bus. Je boirai. Je boirais. Bois, buvons, buvez. Que je boive, que nous buvions. Que je busse. Buvant. Bu, bue.*) Avaler un liquide : *boire de l'eau.* Dépenser en boisson : *boire son héritage. Boire la santé,* ou plus souvent *à la santé de quelqu'un,* faire des vœux pour lui en buvant. *Absol.* S'enivrer : *ceux qui boivent finissent mal.* Absorber : *le soleil boit la rosée.* S'imbiber : *l'éponge boit l'eau.* Se noyer : *j'ai failli boire. Donner pour boire,* donner quelque chose en sus du prix convenu. (V. pourboire.) *Fam. Boire sec* : 1° sans mettre d'eau dans ce que l'on boit; 2° souvent et en vidant complètement son verre. *Il y a là à boire et à manger,* au fig., il y a du bon et du mauvais. *Il n'y a pas là d'eau pour boire,* c'est une affaire peu lucrative. *Le roi boit! la reine boit!* exclamations que l'on pousse le jour des Rois quand boivent le roi ou la reine de la fève. *Boire du lait,* être très flatté, très heureux de quelque chose. *Fig.* et *poét.* Puiser, se procurer : *boire l'air, la joie, la santé.* Recueillir avidement : *boire les paroles de quelqu'un.* Contempler avec ardeur : *boire quelqu'un des yeux. Fig.* Etre forcé d'endurer : *boire une insulte. Boire le calice jusqu'à la lie,* supporter un malheur dans toute son étendue. Prov. : **C'est, ce n'est pas la mer à boire,** c'est, ce n'est pas extrêmement difficile. **Il boirait la mer et les poissons,** rien ne peut apaiser sa soif. **Le vin est tiré, il faut le boire,** on est trop avancé pour reculer. **Il ne faut pas dire : fontaine, je ne boirai pas de ton eau,** on est parfois amené à faire ce dont on était le plus éloigné. **Croyez cela et buvez de l'eau,** se dit ironiquement à propos d'une chose qui ne mérite pas de croyance. **Qui a bu boira,** on ne se corrige jamais d'un défaut qui est devenu une habitude.

boire n. m. Ce qu'on boit : *le boire. Perdre le boire et le manger,* être si absorbé par quelque chose qu'on ne pense plus aux nécessités de la vie.

bois [*boi*] n. m. (bas lat. *boscum*). Substance dure et compacte des arbres ; *du bois tourd.* Lieu planté d'arbres : *un bois touffu. Absol. Le Bois,* le bois de Boulogne à Paris. *Bois de fer,* nom donné à divers bois très compacts et très durs. *Bois de Panama,* écorce de *quillaja saponaria,* qui a des propriétés analogues à celles du savon. Objet de bois : *un beau bois de lit.* Hampe d'un drapeau, bâton d'une lance. *Le bois d'un fusil,* la monture en bois sur laquelle sont fixés le canon et le mécanisme d'un fusil. Cornes rameuses de quelques animaux, comme le cerf, le chevreuil et le daim : *bois du cerf. Homme des bois,* nom vulgaire de l'orang-outan. *Fam. Homme de bois,* homme sans énergie, sans volonté. *Bois d'ébène,* les nègres. *Etre du bois dont on fait les flûtes,* être très accommodant. *Etre du bois dont on fait...,* avoir en soi les qualités requises pour devenir... *Pop.* Meubles : *être dans ses bois. On n'est pas de bois,* le sexe réclame ses droits. V. gueule. Prov. : **Faire flèche de tout bois,** mettre tout en œuvre pour réussir. **On verra de quel bois je me chauffe,** par menace : on verra ce que je puis faire. **La faim fait sortir le loup du bois,** la nécessité nous contraint à faire des choses qui ne sont pas dans nos goûts. **Trouver visage de bois,** trouver la porte fermée, ne trouver personne. **Etre volé comme dans un bois,** être la dupe de fripons. **Le bois tortu fait le feu droit,** il est permis de recourir à des moyens détournés pour arriver à un but honnête.

— Encycl. *Bot.* et *chim.* En botanique, le bois est le tissu vasculaire des plantes à racines; mais vulgairement, on n'emploie ce mot que lorsque la plante vit assez longtemps pour former des couches concentriques dont le nombre indique l'âge de la plante. Au centre existe le *cœur* du bois et, à la périphérie, l'*aubier.* Les bois sont très employés dans l'industrie ; on s'en sert aussi comme chauffage et retire par distillation des produits liquides : acides, alcools et goudrons.

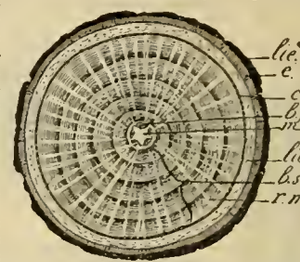

Tronc d'arbre (section transversale) : m, moelle; bp, bois primaire; bs, bois secondaire; rm, rayons médullaires; cg, couche génératrice, lib, liber; e, écorce; liè, liège.

— *Industr.* On emploie pour la *construction* et la *charpente :* le chêne; pour la *carrosserie* et le *charronnage :* le frêne, l'orme, le charme, le cornouiller, le platane; pour l'*ébénisterie :* le chêne, le noyer, poirier et les bois exotiques (palissandre, thuya, ébène); pour le *tournage :* les bois à grain dur (buis, olivier, genévrier, citronnier, vigne); pour la *boisselleric :* le bouleau blanc, le saule, le hêtre, etc. ; pour la *tonnellerie :* le châtaignier et le chêne ; pour la *vannerie :* l'osier ; pour la *teinture :* le bois de Campêche, les bois rouges du Brésil, du Nicaragua, de Colombie, etc.; le bois de santal; les bois jaunes, etc.; pour le *chauffage :* le chêne, le charme, le hêtre, le frêne et l'orme. V. débitage.

On empêche l'altération des bois en remplaçant au moyen d'injections les liquides intérieurs par un principe minéral insoluble, ou en les faisant macérer dans certaines dissolutions (sulfate de cuivre, créosote, etc.). Pour empêcher de se pourrir les pieux qu'on enfonce en terre, on en carbonise la pointe à la surface, qu'on enduit ensuite de goudron. On dessèche les bois en les empilant sous des hangars bien ventilés, souvent après les avoir fait séjourner, dépouillés de leur écorce, dans l'eau, qui remplace la sève, et s'évapore ensuite plus facilement. On réussit à empêcher le bois de *travailler* sous l'influence des variations atmosphériques, en ne l'employant qu'après l'avoir laissé séjourner huit jours dans une solution de sel marin à saturation.

Incombustibilité du bois. On donne d'abord au bois deux ou trois couches d'une solution faible de 1 volume de silicate de soude (verre soluble), avec 3 volumes d'eau. Le bois s'en imprègne très fortement. Cet enduit étant presque sec, on y applique une couche de lait de chaux, que l'on fixe dès qu'elle est à peu près sèche par une solution de verre soluble plus concentrée : 2 volumes de dissolution sirupeuse de silicate de soude, avec 3 volumes d'eau. Ainsi préparé, non seulement le bois résiste indéfiniment aux intempéries, mais encore il ne brûle pas lorsqu'il est soumis à l'action d'une flamme.

Bois de paille. C'est un produit artificiel fabriqué avec des feuilles de carton de paille réunies par un mastic imperméable à l'eau et soumises à une pression considérable. On peut d'ailleurs le scier, le clouer, le polir comme un bois dur, et, de plus, il est peu combustible.

Bois sacré cher aux Muses et aux Arts (*le*), grande peinture décorative de Puvis de Chavannes (musée de Lyon, 1884).

Bois sacrés. Les anciens consacraient au culte certains bois qui devenaient comme des temples en plein air : en Grèce, bois de Dodone, consacré à Jupiter; bois d'Epidaure, consacré à Esculape, etc. En Italie, bois de Vesta, et bois de l'Asyle, à Rome ; aux environs, bois de Diane et d'Egérie.

Bois (Le), comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 22 kil. de La Rochelle, dans l'île de Ré; 1.500 h.

boisage [*za-je*] n. m. Action de boiser, de garnir d'arbres. Action de revêtir de pièces de bois l'intérieur des puits et des galeries de mines. Bois employé pour cette opération. Le revêtement lui-même.

Boisard [*zar*] (François-Marie), fabuliste français, né à Caen (1744-1833).

Bois-Colombes, comm. de la Seine, arr. de Saint-Denis, à 9 kil. de Paris. Ch. de f. Ouest ; 14.700 h. Brasseries, fabriques de parfumerie, cycles, etc.

Bois-d'Amont, comm. du Jura, arr. et à 44 kil. de Saint-Claude, sur l'Orbe ; 1.400 h. Boites et caisses de sapin. Scieries.

Bois-de-Cènè, comm. de la Vendée, arr. et à 51 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.960 h. Ch. de f. Etat.

Bois-d'Haisne, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 2.950 h.

Bois-d'Oingt [*boi-doin*] **(Le),** ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 14 kil. de Villefranche, près de l'Azerque, affl. de la Saône; 1.400 h. Alcools, vinaigres. — Le cant. a 19 comm. et 13.600 h.

boisé [*zé*], **e** adj. Garni d'arbres : *pays boisé.*

Boise-City, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat d'Idaho, sur le Boise-River, sous-affl. du Columbia; 5.000 h.

boisement [*ze-man*] n. m. Plantation de bois : *les boisements se pratiquent par semis ou plantations.* Ant. **Déboisement.**

boiser [*zé*] v. a. Garnir d'une boiserie ou d'un hoisage : *boiser un salon ; boiser une galerie de mine.* Planter d'arbres : *boiser une montagne.* Construire la carcasse d'un bâtiment : *boiser un navire.*

Acacia (faux)

Acajou

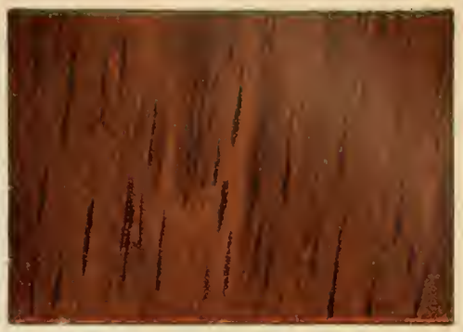
Amarante

Amourette (Mimosa)

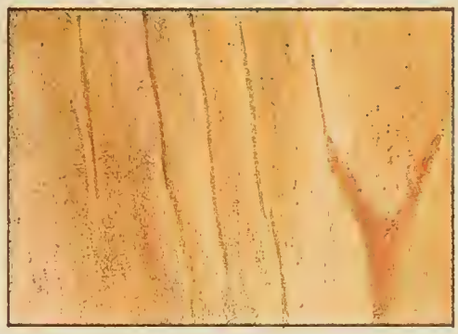
Aune

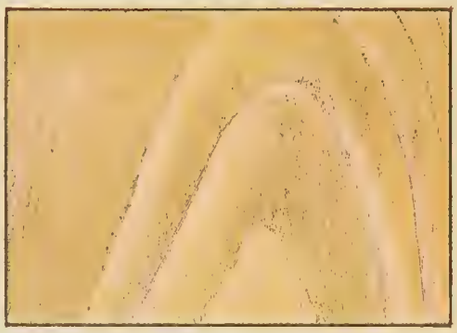
Bouleau

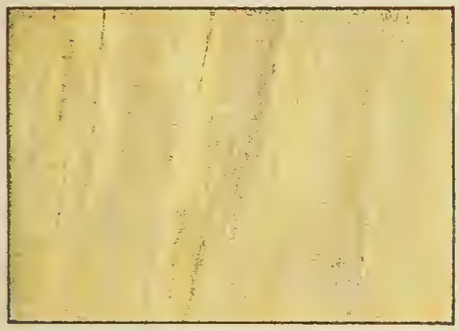
Buis

Cèdre

Cerisier

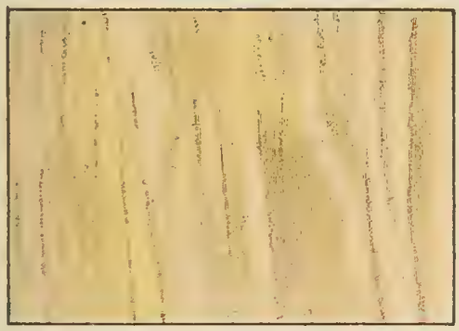
Charme

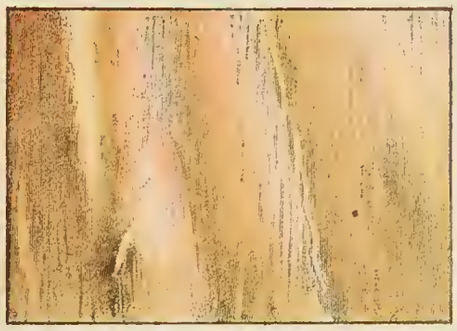
Châtaignier

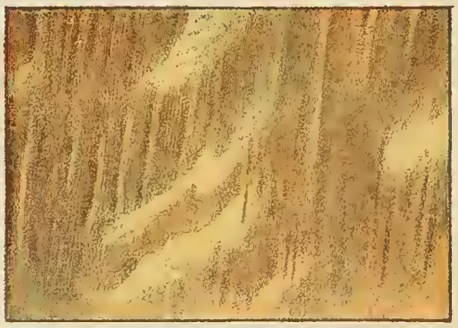
Chêne

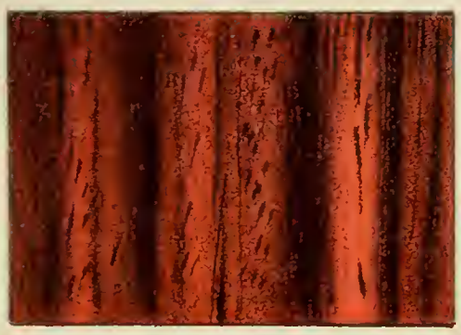
Corail

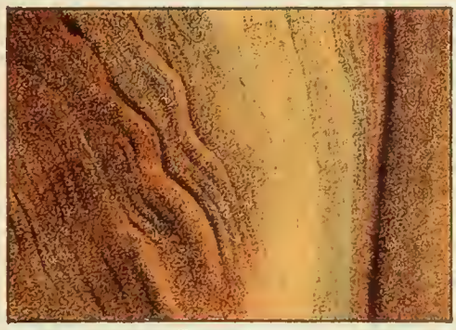
Cormier

Ébène noire

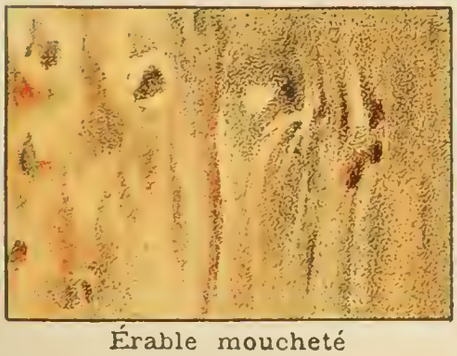
Érable moucheté

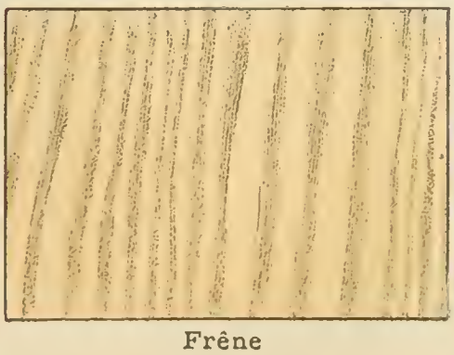
Frêne

Gayac

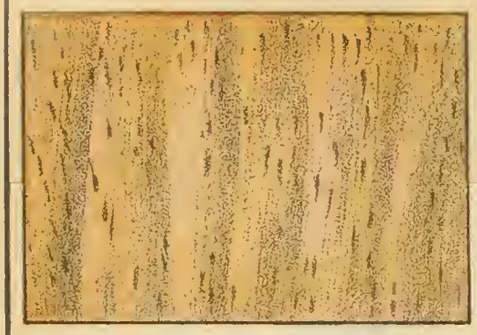
Hêtre

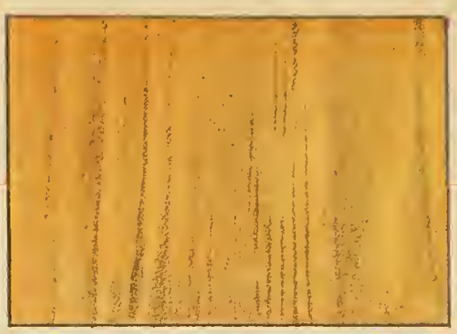
Merisier

Noyer

Olivier

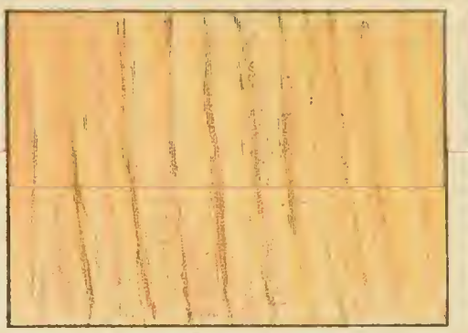
Orme

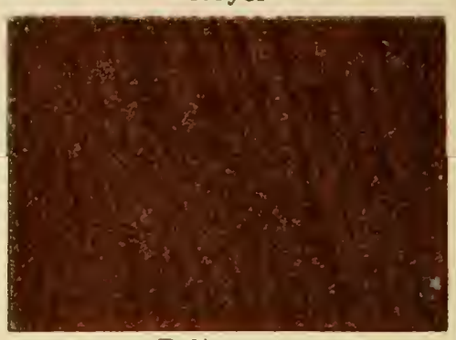
Palissandre

Peuplier

Pitchpin

Platane

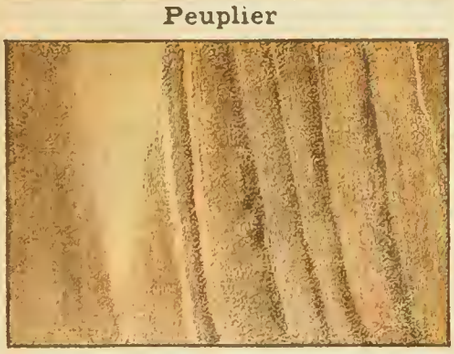
Poirier

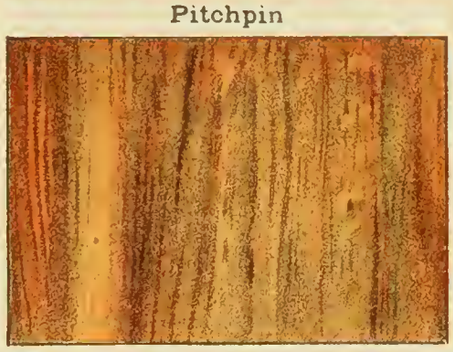
Prunier d'Australie

Rose (bois de)

Santal rouge

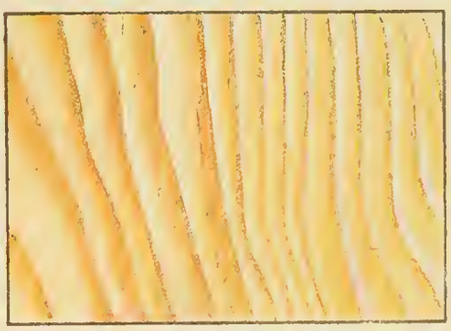
Sapin

Satiné rouge

Syoomore

Thuya

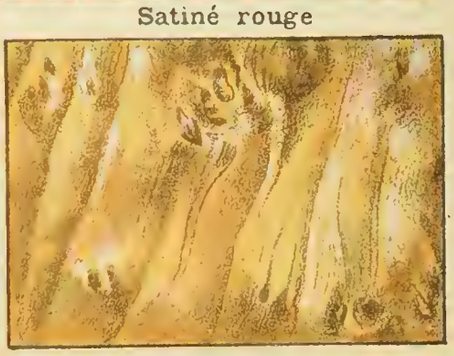
Tilleul

H. Demoulin Sc

boiserie [*ze-ri*] n. f. Menuiserie qui couvre les murs d'un appartement.

boisettes [*zè-te*] n. f. pl. Brindilles et menu bois que les malheureux sont autorisés à ramasser.

boiseur [*zeur*] n. m. Ouvrier employé dans les mines aux travaux de boisage.

boiseux, euse [*zeû, eu-ze*] adj. Ligneux. (Peu us.)

Boisgelin de Cucé (Raymond de), prélat français, né à Rennes, m. à Angervilliers (1732-1804). Il émigra pendant la Révolution et fut nommé, après le Concordat, archevêque de Tours, puis cardinal. Il était membre de l'Académie française depuis 1766.

Boisgervilly [*boi-jèr*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 9 kil. de Montfort; 1.310 h.

Bois-Grenier, comm. du Nord, arr. et à 16 kilom. de Lille; 1.230 h.

Bois-Guillaume, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 3 kil. de Rouen; 3.460 h. Briqueterie.

Boisguillebert [*boi-ghi, ll* mll., *e-bèr*] (Pierre Le Pesant de), économiste français, cousin de Vauban, né et m. à Rouen (1646-1714). Esprit remarquablement ouvert et libéral, il plaida la cause de la liberté du travail et de l'affranchissement du commerce; auteur du *Détail de la France* et du *Factum de la France*.

Bois-le-Duc [*boi-le-duk*], en flam. **Hertogenbosch,** v. forte de Hollande, ch.-l. du Brabant septentrional, au confluent de l'Aa et de la Dommel, aff. de la Meuse; 31.300 h. Port de rivière actif. Fabrication de draps, chapeaux, glaces; filatures de lin, distilleries, raffineries.

Bois-le-Roi, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 9 kil. de Fontainebleau; 1.430 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Boislisle [*boi-li-le*] (Arthur Michel de), historien français, né à Beauvais en 1835. On lui doit une monumentale édition des *Œuvres de Saint-Simon*.

Boismé, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 9 kil. de Bressuire; 1.590 h.

Boismont [*boi-mon*] (l'abbé Nicolas Thyrel de), un des meilleurs prédicateurs du XVIIIe siècle; né en Normandie, m. à Paris (1715-1786).

boisqueteau [*boi-ke-tô*] n. m. Petit bois, bouquet de bois. (On dit aussi boqueteau.)

Bois-Robert [*boi-ro-bèr*] (l'abbé François Le Métel de), poète et auteur dramatique français, né à Caen, m. à Paris (1592-1662); célèbre par son humeur enjouée. L'un des premiers membres de l'Académie française, dont il passe pour avoir suggéré l'idée à son protecteur Richelieu.

Bois-Sacré, comm. d'Algérie (dép. d'Alger, arr. de Tizi-Ouzou); 7.300 h.

Boisschot, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), près de la Grande Nèthe; 2.900 h

boisseau [*boi-sô*] n. m. (même étym. que *boîte*). Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, de contenance variable suivant les pays (environ 13 litres); son contenu. Poteries s'emboîtant les unes dans les autres pour former des cheminées, des ventilateurs, etc. *Fig. Mettre la lumière sous le boisseau,* cacher la vérité.

boisselage [*boi-se*] n. m. Travail exécuté par le mesureur de matières sèches.

boisselée [*boi-se-lé*] n. f. Contenu du boisseau.

boisselier [*boi-se-li-é*] n. m. Qui fait des boisseaux et des ustensiles de bois.

boissellière [*boi-se*] n. f. Nom vulgaire de la pie-grièche grise.

boisselleric [*boi-sè-le-ri*] n. f. Art ou commerce du boisselier. Objets qu'il fabrique. (La boisselleric comprend la fabrication des mesures de capacité en bois, des cribles, tamis, seaux, soufflets, etc.)

boisselon [*boi-se*] n. m. Petite bêche très étroite, pour sarcler le blé.

Boisset, comm. du Cantal, arr. et à 32 kil. d'Aurillac; ch. de f. Orl.; 1.700 h.

Boissezon, comm. du Tarn, arr. et à 14 kil. de Castres; 1.910 h. Molletons et flanelles.

Boissier [*boi-si-é*] (Gaston), professeur et écrivain français, né à Nîmes, m. à Viroflay (1823-1908), secrétaire perpétuel de l'Académie française. Il a écrit d'intéressantes études sur la littérature et les mœurs romaines : *Cicéron et ses amis, l'Opposition sous les Césars, la Religion romaine, la Fin du paganisme,* etc.

Boissière (La), comm. de la Vendée, arr. et à 44 kil. de La Roche-sur-Yon; 1.560 h.

Boissière (Jean-Baptiste), lexicographe français, né à Valognes, m. à Paris (1806-1885); auteur du *Dictionnaire analogique*. Il collabora au *Grand Dictionnaire universel* de Pierre Larousse.

boisson [*boi-son*] n. f. (lat. *bibitio*). Tout ce qu'on boit : *boisson échauffante, rafraîchissante.* Habitude de boire des liqueurs enivrantes : *être adonné à la boisson. Etre pris de boisson,* être ivre. *Spécialem.* Eau mélangée de vin ou de vinaigre. Eau qui a passé sur du marc de raisin, des fruits, etc. (On dit aussi piquette.)

— Encycl. *Hyg.* Les boissons servent à remplacer dans l'organisme l'eau éliminée par la respiration, la transpiration et l'urine. Il suffirait donc de boire de l'eau pure pour calmer la soif; mais, pour satisfaire son goût, l'homme a fabriqué diverses boissons : boissons *acides* (limonades, orangeades, bichof, eau de Seltz artificielle, etc.), boissons *alcooliques* (vins, cidres, bières, liqueurs, etc.), boissons *aromatiques* (thé, café et autres infusions). Les boissons alcooliques absorbées en petite quantité n'incommodent pas l'organisme, mais l'abus détermine des maladies chroniques très graves.

Les boissons sont prises généralement froides; il est préférable de prendre les infusions chaudes; mais il faudra toujours s'abstenir des boissons glacées.

Pour rafraîchir les boissons, on peut employer la méthode suivante : Mélanger en les pulvérisant 25 grammes de salpêtre à 25 grammes de sel ammoniac, puis verser le tout dans 5 litres d'eau. Plonger, dans le récipient où vient d'être opéré le mélange, les bouteilles ou carafes contenant les boissons à rafraîchir.

— *Dr.* Les droits sur les boissons, recouvrés par l'administration des Contributions indirectes, sont perçus sur les vins, cidres, poirés et hydromels, sur les alcools, spiritueux et vins de liqueur, sur les bières.

Les boissons sont soumises aux droits ci-après :

Vins, cidres, poirés, hydromels. Droit de circulation.

Vins de raisins secs. Droit de fabrication et droit de consommation.

Bières. Droit de fabrication.

Alcools. Droit général de consommation; surtaxe sur les apéritifs; droit d'entrée.

Vins de liqueur. Droit de consommation et droit d'entrée sur l'alcool qu'ils contiennent avec minimum d'imposition de 15° porté à 16° pour les vermouths et quinquinas.

Vins alcoolisés. Droit de circulation sur le vin; double droit de consommation et d'entrée sur l'alcool de surforce (au-dessus de 15°).

Les expéditions à délivrer pour le transport des vins et cidres sont : 1° un *acquit-à-caution* pour les envois à destination des marchands en gros; 2° dans tous les autres cas, un *congé*

Pour obtenir, en vue du déplacement de vin de raisin frais, cidre, poiré et hydromel, un *acquit-à-caution*, l'expéditeur ou l'acheteur fait une déclaration à la recette buraliste; le déclarant présente une caution solvable, qui s'engage, conjointement et solidairement avec lui, à faire rentrer la boisson à destination dans le délai fixé pour le transport et à rapporter un certificat de décharge délivré par la régie dans le délai spécifié à l'acquit-à-caution. A défaut de caution, le déclarant consigne le double du droit de circulation.

Le *congé* comporte le payement des droits au comptant entre les mains du receveur buraliste au moment où la déclaration d'expédition est souscrite et, par conséquent, avant l'enlèvement des boissons. On est donc dispensé de fournir caution.

Le simple consommateur ne peut transporter des boissons que « de chez lui à chez lui »; autrement, il ferait un véritable commerce, qui le rendrait sujet à la déclaration et à la licence. Les viticulteurs doivent déclarer chaque année, après la récolte, à la mairie de leur commune, la superficie de leurs vignes en production et la quantité de vin produite. Il ne leur est délivré d'expéditions de la régie que pour la quantité déclarée.

Sont exemptés du *droit de circulation :* 1° Les vins, cidres et poirés qu'un propriétaire récoltant fait transporter de son pressoir ou d'un pressoir public à ses caves et celliers, ou de l'une à l'autre de ses caves dans l'étendue du canton où la récolte a été faite, ou des communes limitrophes de ce canton, qu'elles soient ou non dans le même département;

2° Les boissons de même espèce qu'un colon partiaire, fermier ou preneur à bail emphytéotique à rente, remet au propriétaire ou reçoit de lui, dans les mêmes limites, en vertu de baux authentiques ou d'usages notoires.

Pour avoir droit à l'exemption, il faut que le récoltant jouisse de la cave dans laquelle il dépose d'abord ses vins, et de celle où il les fait conduire ensuite; dans ce cas un simple laissez-passer du coût de 0 fr. 10 détaché d'un registre mis par la régie à la disposition du récoltant suffit pour accompagner la boisson.

La fabrication industrielle, la circulation et la vente des raisins secs ou autres vins artificiels, à l'exception des vins de liqueur et mousseux et des vins de marc et de sucre, sont exclues du régime fiscal des vins et soumises au régime de l'alcool pour leur richesse alcoolique totale, acquise ou en puissance. Quant aux vins de marc et sucre, la fabrication et la circulation en vue de la vente en sont interdites.

Il en est de même pour les cidres et poirés obtenus autrement que par la fermentation de pommes ou poires fraîches, avec ou sans sucrage.

La détention, à un titre quelconque, de ces vins, cidres et poirés, est interdite à tout négociant, entrepositaire ou débitant de liquide, à moins qu'ils ne soient pas destinés à la vente.

La fabrication des boissons de marc, dites *piquettes*, provenant de l'épuisement des marcs par l'eau, sans addition de sucre ou de matières sucrées, n'est autorisée que pour la consommation familiale, et jusqu'à concurrence de 40 hectolitres par exploitation. Pour les eaux-de-vie et liqueurs, v. eau-de-vie.

Boissonade (Jean-François), helléniste français, né et m. à Paris (1774-1857).

Boissy (Louis de), né à Vic-sur-Cère, m. à Paris (1694-1758); littérateur français fécond, mais médiocre, auteur de satires et de comédies (*les Dehors trompeurs* ou *l'Homme du jour*).

Boissy d'Anglas [*glass*] (François-Antoine), membre de la Convention, né à Saint-Jean-de-Chambre (Ardèche), m. à Paris (1756-1826). Il montra une noble fermeté d'âme en présidant la Convention, le jour de l'émeute du 1er prairial (20 mai 1795). Le peuple de Paris avait envahi la salle; un jeune député, nommé Féraud, fut tué d'un coup de pistolet. Sa tête, coupée et mise au bout d'une pique, fut présentée à Boissy d'Anglas, qui présidait alors. Le courageux Boissy resta inébranlable sur son siège, et salua respectueusement la tête de son infortuné collègue. Il devint pair de France en 1814.

Boissy d'Anglas.

— L'attitude héroïque de Boissy d'Anglas au 1er prairial a plusieurs fois inspiré les artistes : esquisse d'Eugène Delacroix, palpitante de vie (1831), et beau tableau, très mouvementé, de Court (1831).

Boissy-Saint-Léger, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 19 kil. de Corbeil; 1.200 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 26 comm. et 37.800 h.

Boiste (Claude), lexicographe français, né à Paris, m. à Ivry-sur-Seine (1765-1824); auteur d'un *Dictionnaire général de la langue française*.

Boitard (Joseph-Edouard), jurisconsulte français, né et m. à Paris (1804-1835); auteur des *Leçons de procédure civile* et des *Leçons de procédure criminelle*.

boite n. f. Etat du vin bon à boire. Syn. de boisson, dans le sens de *piquette*.

boîte n. f. (lat. pop. *buxta*). Coffret de bois, de carton ou de métal; son contenu : *manger une boîte de bonbons*. Tabatière. Pièce de pyrotechnie. Cavité osseuse, qui contient certains organes : *la boîte du crâne, Mécan.* Noms de divers récipients : *boîte à lait, à graisse, à suble,* etc. *Artill. Boîte à balles, boîte à mitraille,* projectile creux rempli de balles en fer ou en fonte, ou même de débris de projectiles. *Pop.* Logement incommode, ou mal tenu, etc.; prison; d'une façon générale, endroit où l'on est fort mal : c'est, pour l'employé, le bureau; pour l'ouvrier, l'atelier, etc. Bouche. *Fermer sa boîte,* se taire. *Fig.* et *fam. Boîte à malice,* ensemble des ruses, des secrets, dont une personne dispose. *Boîte à Perrette,* caisse secrète d'une association non avouée. (V. Pandore.) *Boîte aux lettres,* boîte dans laquelle les particuliers jettent les lettres pour la poste, ou les facteurs les lettres pour les particuliers. Prov. et loc. prov. : **Dans les petites boîtes les bons onguents,** flatterie envers les personnes de petite taille pour faire entendre qu'elles ont souvent plus de mérite que les autres. **Il semble sortir d'une boîte,** sa toilette est d'une extrême fraîcheur, ou *ironiq.*, prétentieuse, raide.

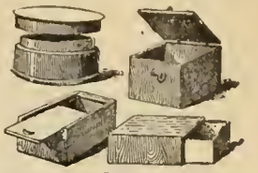
Boîtes.

Boiteau (Dieudonné-Alexandre-*Paul*), économiste et littérateur français, né et m. à Paris (1830-1886); auteur de *l'Etat de la France avant 1789*.

boitement [*man*] n. m. Action de boiter.

boiter [*té*] v. n. (de *boîte*, articulation). Marcher en clochant. *Fig.* Etre imparfait; manquer de quelque chose : *pour qui jouit seul, le plaisir boite.*

boiterie [*ri*] n. f. Claudication. (S'emploie surtout en parlant d'un animal.)

— Encycl. *Art vétér.* La boiterie, chez les animaux, est toujours causée par une souffrance. Il faudra donc toujours examiner le membre qui produit la boiterie pour en déterminer la cause et chercher à y remédier. Les boiteries intermittentes anciennes sont classées parmi les vices rédhibitoires.

boiteux, euse [*teû, cu-ze*] adj. Qui boite : *cheval boiteux; table, phrase, union boiteuse.* Lent dans son action : *la justice est boiteuse.* N. Personne affectée de claudication : *un boiteux.* Prov. : **Il ne faut pas clocher devant le boiteux,** il ne faut rien dire ni faire qui rappelle aux gens un défaut naturel. Allus. littér. V. pede pœna claudo et prière.

boîtier [*ti-é*] n. m. Coffre à compartiments. Boîte métallique qui renferme le mouvement d'une montre. Boîte de chirurgie.

boîtier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui fait des boîtes. Facteur qui fait le service des boîtes supplémentaires.

boitillement [*ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de boitiller.

boitiller [*ti, ll* mll., *é*] v. n. Boiter légèrement.

Boito (Arrigo), librettiste et compositeur italien, né à Padoue en 1842. Il a écrit des livrets pour son propre opéra (*Mefistofele*) et aussi pour des opéras de Verdi (*Otello* et *Falstaff*).

boitte [*boi-te*] n. f. Appât dont on se sert à la pêche. (On écrit aussi boëte, boëtte et bouette.)

boitter [*boi-té*] ou **bouetter** [*bou-è-té*] v. n. Amorcer en jetant de la boitte.

boit-tout [*boi-tou*] n. m. invar. *Fam.* Verre sans pied. *Pop.* Ivrogne. *Agric.* Puisard.

Boivin (François de), baron de Villars, écrivain français, m. en 1618. Il fut bailli de Gex. On lui doit des *Mémoires* intéressants.

Boivin de Villeneuve (Jean), érudit et helléniste français, m. à Paris (1663-1726).

Boizot [*zo*] (Louis-Simon), sculpteur français, né et m. à Paris (1743-1809). On lui doit les figures de la fontaine du Châtelet, à Paris.

Bojador (cap), cap de l'Afrique, sur l'Atlantique, au N.-O. du Sahara.

bol n. m. (de l'angl. *bowl*, jatte). Vase demi-sphérique; son contenu : *boire un bol de lait.*

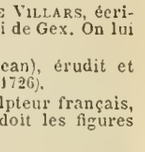
Bol.

bol (du gr. *bôlos*, boule de terre) n. m. Grosse pilule. Nom donné aux argiles ocreuses. *Bol d'Arménie,* argile ocreuse, rouge, grasse, et qui est employée parfois en pharmacie. *Bol alimentaire,* masse formée par les aliments sur la langue après la mastication et qu'on avale en une fois.

Bol (Ferdinand), peintre de portraits et graveur hollandais, né à Dordrecht, m. à Amsterdam (1616-1680); il fut le meilleur élève de Rembrandt.

bolaire [*lè-re*] adj. Analogue au bol d'Arménie.

Bolbec [*bèk*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 30 kil. du Havre, sur le *Bolbec*, aff. de la Seine; 11.590 h. (*Bolbécais*). Ch. de f. O. Bestiaux, grains, étoffes — Le cant. a 14 comm. et 21.270 h.

boldo n. m. *Bot.* Genre de nyctaginacées originaire du Chili, et dont les feuilles sont employées dans les affections du foie.

bolduc [*duk*] n. m. Ruban de fil de lin ou de coton, que l'on emploie pour ficeler les paquets.

bolée n. f. Contenu d'un bol.

bolero n. m. (m. esp.). Danse espagnole très vive; air sur lequel elle s'exécute. Petite veste de femme; petit chapeau rond de femme, à pompons, tous deux d'origine espagnole. Pl. des *boléros*.

Boléro.

Boleslas [*lès-lass*], nom de plusieurs ducs ou rois de Pologne, dont le plus célèbre est Boleslas Ier le Grand, qui régna de 992 à 1025.

bolet [*lè*] n. m. (lat. *boletus*). Sorte de champignon charnu, ferme, d'un blanc jaunâtre.

— Encycl. Les bolets sont des champignons charnus, renfermant un grand nombre d'espèces alimentaires ou malfaisantes. Parmi les espèces comestibles citons la variété appelée communément

Bolets : a, raboteux; b, bronzé; c, satan.

cèpe de Bordeaux (boletus edulis), le *bolet bronzé* ou *tête de nègre*), le *bolet raboteux*, le *bolet pomme de pin*, etc.; parmi les espèces nuisibles : le *bolet blafard*, le *bolet satan*. Alors que la cassure des premiers montre une chair très blanche, celle des bolets *satan* et *blafard*, au contraire, devient en peu d'instants d'un bleu intense au contact de l'air. (V. la planche CHAMPIGNONS.)

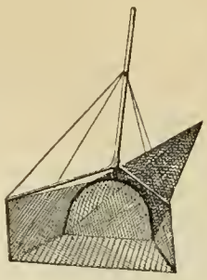

Boliche.

Boleyn (Anne de). *Biogr.* V. ANNE.

Boli ou **Bolou,** v. de la Turquie d'Asie, ch.-l. de sandjak ; 11.000 h. Sources minérales.

boliche n. f. Filet de pêche à deux ailes, avec un manche au milieu.

bolide n. m. (du gr. *bolis, idos*, jet). Corps de petite masse qui erre dans l'espace, traverse parfois notre atmosphère, ou même tombe sur la terre. V. AÉROLITHE.

Bolingbroke.

bolier ou **boulier** [*li-é*] n. m. Grand filet de pêche en forme de nappe, que des bateaux traînent sur le sable, le long des côtes.

Bolingbroke (lord Henry SAINT-JOHN, vicomte **de**), homme d'État anglais, du parti tory, né et m. à Battersea (Surrey) [1678-1751]. Ministre des affaires étrangères de la reine Anne, adversaire de Walpole, il signa la paix d'Utrecht. Écrivain, philosophe déiste, auteur de *Lettres* politiques et littéraires d'un style remarquable.

Bolintineano (Démètre), poète et homme politique roumain, né près de Bukarest, m. dans cette ville (1826-1872); le plus grand poète de la régénération roumaine.

Bolivar (chapeau).

bolitobie [*bi*] n. m. Genre de coléoptères, renfermant de petits staphylins bariolés de jaune et de noir, qui vivent dans les champignons, et que l'on rencontre sur toute la surface du globe.

bolivar n. m. Chapeau haut de forme, évasé et à larges bords, que Bolivar portait et qui fut à la mode en 1819 et 1820.

Bolivar (Simon), général et homme d'État américain, né à Caracas, m. à Santa-Marta (1783-1830). Il affranchit de la domination espagnole le Venezuela et la Nouvelle-Grenade, qu'il érigea en république sous le nom de Colombie (1819); il fonda en 1824 un nouvel État, le Haut-Pérou ou Bolivie. Accusé d'aspirer à la dictature, il abdiqua au moment d'unir en une confédération les États latins de l'Amérique, et mourut découragé. On l'a surnommé le *Washington de l'Amérique du Sud*.

Bolivar.

Bolivie, république de l'Amérique du Sud, qui doit son nom à Bolivar. Superf. 1.226.600 kil. carr.; pop. 1.734.000 h. (*Boliviens*). Capit. *Sucre*. Sol montagneux, formé par les hauts plateaux de la Cordillère, peu fertile, mais contenant d'abondantes ressources minérales (or, argent et cuivre). Exportation de quinquina, café, coca, cacao, laine, salpêtres. La république de Bolivie est l'ancien Haut-Pérou, fondé par Bolivar, et qui devint indépendant en 1825. En 1882, à la suite d'une guerre malheureuse, elle a dû céder au Chili son littoral sur le Pacifique.

Armoiries de Bolivie.

Bolivien, enne [*vi-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Bolivie ; *les Boliviens*. Adjectiv. : *les hauts plateaux boliviens*.

Bolkhof, v. de Russie (gouv. d'Orel), sur le Nougra; 26.000 h. Tanneries.

Bolland [*bo-lan*] (Jean), jésuite d'Anvers, né à Tirlemont (Belgique) [1596-1665]. Il continua et élargit un vaste et précieux recueil de *Vies des saints* que poursuivirent plus tard les *bollandistes*.

bollandistes [*bol-lan-dis-te*] n. m. pl. Prêtres et religieux, pour la plupart de l'ordre des jésuites qui, depuis le XVIIe siècle, travaillent à l'histoire de la vie des saints, rangés jour par jour. S. un *bollandiste*.

Bollène, ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 21 kil. d'Orange, sur le Lez, affl. du Rhône ; 5.720 h. (*Bollénois*). Ch. de f. P.-L.-M. Briques ; soie ; terre réfractaire. — Le cant. a 7 comm. et 12.840 h.

Bollezeele, comm. du Nord, arr. et à 25 kil. de Dunkerque ; 1.590 h.

Bolligen, v. de Suisse (cant. de Berne) ; 5.000 h. Poudrerie, papeterie ; carrières de grès.

Bologne, v. forte du royaume d'Italie, ch.-l. de prov., sur le Reno, affl. du Pô ; 123.300 h. (*Bolonais*). Filatures et tissages de soie. Observatoire. Ainsi nommée des Gaulois Boïens, qui s'en emparèrent. Siège, lors de la Renaissance, d'une importante école de peinture. (V. BOLONAIS.) Patrie du Primatice, des Procaccini, des trois Carraches, du Dominiquin, du Guide, de l'Albane, de Benoît XIV, de Mezzofanti, de Galvani.

Bologne (*école de*), appellation par laquelle on désigne toute une série de jurisconsultes qui ont enseigné dans cette ville pendant les XIIe et XIIIe siècles. Ils renouvelèrent la science du droit romain et contribuèrent à l'introduire même dans les pays coutumiers. On les appelle aussi les *glossateurs*, à cause des *gloses* ou commentaires insérés par eux dans le *Corpus* qu'ils avaient formé des textes de Justinien.

Bologne (*académie de*), institut scientifique fondé en 1690 et qui fut incorporé à l'université de Bologne en 1714.

Bologne (Jean), statuaire flamand, né à Douai, m. à Florence (1524-1608). Fixé à Florence, il fut attaché à la cour des Médicis. (*Samson vainqueur des Philistins; Florence victorieuse; Mercure; Enlèvement d'une Sabine.*)

Bolonais, aise [*nè, è-ze*] habitant ou originaire de Bologne : *les Bolonais*. Adjectiv. ; *population bolonaise, École bolonaise*, école de peinture, à tendances éclectiques, à laquelle se rattachent les Carraches et leurs élèves : le Dominiquin, le Guide, l'Albane, Lanfranc, le Guerchin.

Bolor, nom d'une prétendue chaîne de montagnes de l'Asie centrale, qu'on croyait située entre la Chine et le Turkestan.

Bolsena, lac d'Italie, au N de Viterbe, occupant le fond d'un ancien cratère, et auprès duquel se trouve la ville du même nom ; 2.800 h.

Bolswert (Boetius Adam), dessinateur et graveur hollandais, né à Bolswert vers 1580, m. à Bruxelles en 1633 ; auteur des *Mystères de la Passion*. — Son frère, SCHELTE, né à Bolswert vers 1586, m. à Anvers en 1659, grava surtout d'après Rubens.

Bolton, v. d'Angleterre (Lancastre), sur la rivière Croal, sous-affl. de la Mersey : 173.500 h. Grande industrie du coton, forges, produits chimiques.

boltonie [*nî*] n. f. Genre de composées astéroïdées, renfermant des herbes dressées de l'Amérique et de l'Asie.

Boma ou **Mboma,** v. du Congo belge (Afrique centrale), siège de l'administration centrale de la colonie ; sur la rive dr. du Congo.

Bomarsund [*somd*], forteresse russe dans l'île d'Aland, détruite en 1854 par la flotte anglo-française.

bomba [*bon*] n. m. Idiome de la Guinée méridionale.

bombacées [*sé*] n. f. pl. Série de malvacées ayant pour type le genre *bombax* et comprenant des arbres gigantesques (baobab). S. un *bombacée*.

bombage [*bon*] n. m. Cintrage au four des feuilles de verre. Léger relief donné aux photographies avec la presse à bomber.

bombagiste [*bon-ba-jis-te*] n. m. Fabricant de corbeilles, couvre-plats, etc., en toile métallique.

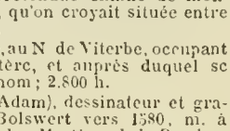

Bombarde.

bombance [*bon*] n. f. Grande chère ; ripaille : *faire bombance*.

bombarde [*bon*] n. f. (du gr. *bombos*, fracas). Machine de guerre, qui servait au moyen âge à lancer de grosses pierres. Pièce d'artillerie, dite aussi *mortier*. Instrument de musique, sorte de musette en usage en Bretagne : *la bombarde accompagne le biniou*.

bombardelle [*bon-bar-dè-le*] n. f. Petite bombarde.

bombardement [*bon, man*] n. m. Action de bombarder, d'attaquer avec des bombes.

— ENCYCL. Le bombardement est autorisé contre une ville forte pour en hâter la reddition. Il est interdit par le droit international contre une ville ouverte, qui ne se défend pas. Il doit être dirigé contre les ouvrages de défense de la ville assiégée, mais non contre les édifices civils. Enfin il doit être précédé d'un avertissement préalable.

bombarder [*bon-bar-dé*] v. a. Lancer des bombes dans une place de guerre. *Fam.* Accabler de projectiles quelconques : *bombarder quelqu'un de fleurs, de confetti*. Obséder : *bombarder quelqu'un de demandes*. Nommer subitement quelqu'un à un emploi : *bombarder un journaliste trésorier général*.

bombardier [*bon-bar-di-é*] n. m. Artilleur qui lance des bombes. *Zool.* Nom vulgaire de certains coléoptères des genres *brachyne*, et voisins, doués de la faculté de crépiter.

bombardon [*bon*] n. m. Contrebasse à vent, en cuivre et à pistons, le plus grave des instruments employés dans les musiques militaires. V. CONTREBASSE.

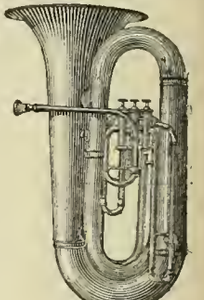

Bombardon.

bombasin [*bon-ba-zin*] n. m. Tissu de coton croisé ou de soie tramée de laine.

bombase [*bon-ba-ze*] n. m. Nom scientifique du fromager.

Bombay [*bon-bé*], v. et port de mer de l'Inde anglaise, chef-lieu d'un grand gouvernement, dans une île du golfe d'Oman ; 821.000 h. Grand commerce de coton, thé, étoffes, métallurgie. — Le gouvernement de Bombay a 18.516.000 h.

bombe [*bon-be*] n. f. Projectile creux en forme de boule, plein de poudre et muni d'une mèche qui le fait éclater en communiquant le feu à la charge ; *les bombes datent du XVIe siècle. Par anal.* Appareil explosible de forme et de composition variables, qui se lance ou se place à la main : *bombe anarchiste. Fam. Gare la bombe!* prenez garde, faites attention ! *Arriver comme une bombe*, à l'improviste, sans être attendu. *Confis. Bombe glacée*, glace moulée sous la forme d'un trone de cône ou de pyramide.

— ENCYCL. La bombe, projectile creux et sphérique, lancé sous un grand angle par des mortiers lisses, agit par écrasement, par éclats et en allumant des incendies. L'éclatement se produit au moyen d'une fusée (v. ce mot), convenablement réglée. On a commencé à en faire usage en France, vers le premier quart du XVIIe siècle. Bien que leur emploi ait beaucoup diminué en raison de l'adoption des obus, dont le tir est plus facilement réglable, la portée plus grande et les effets plus meurtriers, les bombes sont encore officiellement en service dans l'artillerie française.

Bombe : 1. Coupe (A, œil, B, mentonnet, C, culot) ; 2. Vue extérieure.

bombé, e [*bon*] adj. Convexe. *Pop.* Bossu.

Bombela, v. et capit. de l'Australie, non loin de la côte sud-est de la grande île, entre Sydney et Melbourne ; 6.000 h.

bombement [*bon-be-man*] n. m. Convexité, renflement : *le bombement d'un mur, d'une chaussée.*

bomber [*bon-bé*] v. a. Rendre convexe : *bomber la poitrine.* V. n. : *ce mur bombe.*

bombeur [*bon*] n. m. Celui qui fabrique ou vend des verres bombés.

bombinateur [*bon*] n. m. (du lat. *bombus*, son de trompe). Petit crapaud d'Europe, brun, à ventre orangé et marqué de gris, qui vit dans les flaques d'eau et les rigoles, et qui doit son nom au cri qu'il fait entendre.

bombiste [*bon-bis-te*] n. m. Fabricant de bombes pour feu d'artifice.

bombonne [*bon-bo-ne*] n. f. V. BONBONNE.

bombycidés [*bon, si-di*] ou **bombyciens** [*bon, si-in*] n. m. pl. Famille de lépidoptères ayant pour type le bombyx. S. un *bombycidé* ou *bombycien.*

bombyx [*bon-bikss*] ou **bombyce** [*bon*] n. m. (du gr. *bombux, ukos*, ver à soie). Genre d'insectes lépidoptères, dont l'espèce la plus connue est le bombyx du mûrier. (Sa chenille est appelée *ver à soie.*)

Bombyx.

bôme (du holl. *boom*, arbre, mât) n. m. Ancien nom du gui ; vergue sur laquelle se borde la brigantine.

bomerie [*ri*] n. f. (holl. *bodemery*). *Mar.* Prêt d'argent à la grosse aventure.

Bomilcar, nom d'un général carthaginois, m. en 308 av. J.-C. ; — d'un amiral carthaginois, contemporain de la seconde guerre punique ; — d'un lieutenant de Jugurtha.

Bompas [*bon-pass*], comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 7 kil. de Perpignan ; 1.260 h.

Bon, Bonne. Abréviations de *baron, baronne.*

bon, bonne [*bo-ne*] adj. (lat. *bonus*). Qui a de la bonté : *bon père.* Conforme à la morale : *bonne conduite.* Ingénieux, spirituel, fin : *bon mot.* Heureux : *bonne année.* Avantageux, favorable : *bonne occasion.* Lucratif : *bon emploi.* Qui a les qualités convenables : *bon cheval.* Bien doué, habile, expert : *bon poète, bon ouvrier.* Distingué : *le bon ton.* Propre à : *bon pour le conseil.* Favorable : *un bon temps.* Bien fait, bien exécuté : *de bons vers, de bonne soupe.* Considérable, long : *bon nombre; quatre bonnes lieues.* Grand, fort : *donner un bon coup.* Faible, crédule : *bonnes gens.* Se dit, par antiphrase, de gens méchants, de choses détestables, etc. : *un bon scélérat, une bonne fièvre,* etc. Loc. fam. : *Mon bon, ma bonne,* cher ami. *En faire, en dire, en avoir de bonnes,* commettre des actions plaisantes ou singulières, surprenantes, etc. *Bon !* exclamation de doute, de surprise, d'incrédulité. *C'est bon,* cela suffit. (Exprime aussi la satisfaction, ou au contraire le dépit, la menace.) N. m. Ce qui est bon : *préférez le bon au beau.* Ce qu'il y a de plaisant, d'extraordinaire : *le bon de l'histoire, c'est que... Pop. Il y a du bon,* tout va bien ; il y aura du profit. Adv. : *sentir bon.* Loc. adv. : *Tout de bon, pour de bon,* sérieusement ; véritablement. PROV. : **Au dernier les bons,** ce qui revient aux derniers, ou ce qui vient en dernier lieu, est souvent ce qu'il y a de meilleur, de plus fort, etc. **Il fait bon battre un glorieux,** car on ne court pas risque qu'il le dise. **Il fait bon vivre et ne rien savoir,** il est commode d'ignorer certaines choses dont la connaissance ne pourrait que nous troubler. Pl. Gens de bien : *les bons et les méchants.* ANT. **Mauvais, méchant.**

Bons villageois (*Nos*), comédie en cinq actes et en prose, de Victorien Sardou (1866). Amusante satire de la malignité des campagnards intrigants.

bon n. m. Billet qui autorise à toucher de l'argent ou des objets en nature : *un bon de caisse du Trésor ; un bon de pain.*

— ENCYCL. *Bons du Trésor.* On nomme ainsi des obligations souscrites par le ministre des finances, remboursables à échéance fixe et portant intérêt. Créés pour le service de la trésorerie et les négociations avec la Banque de France, les bons du Trésor sont délivrés : à Paris, à la caisse centrale du Trésor (ministère des finances) ; dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers des finances, ainsi que dans les succursales et bureaux auxiliaires de la Banque de France. Ils sont saisissables ; les rentes sur l'Etat ne le sont pas.

La ville de Paris émet des *bons de caisse municipale,* analogues aux bons du Trésor.

Bons de poste. Des bons de poste de 1 franc à 20 francs sans fraction de francs sont mis à la disposition du public moyennant un droit de 5 centimes pour les bons de 1 franc à 10 francs et de 10 centimes pour les bons de 20 francs. Pour en toucher le montant, il suffit d'y inscrire son nom et son adresse.

Les bons de poste sont émis sur une formule d'un type unique comprenant trois parties : la souche, le bon de poste et la déclaration de versement. En cas de perte ou de destruction d'un bon du nouveau type, une demande d'autorisation spéciale de payement est adressée au sous-secrétaire d'Etat, accompagnée de la déclaration de versement avant l'expiration de prescription.

Tout bon de poste détérioré, raturé ou surchargé n'est payé que sur la production de la déclaration de versement ou qu'en vertu d'une autorisation de payement délivrée par l'administration des Postes et des télégraphes dans le délai d'un an.

Bon (CAP), cap d'Afrique sur la Méditerranée, au N.-E. de la Tunisie.

Bona (Jean), écrivain ascétique, né à Mondovi, surnommé *le Fénelon de l'Italie,* général de l'ordre des feuillants et cardinal (1609-1674).

bonace n. f. Calme plat sur la mer : *temps de bonace. Fig.* Calme, tranquillité, repos.

Bona Dea.

Bona Dea, nom ou plutôt surnom d'une déesse romaine de la fécondité, dont on célébrait les mystères.

bona fide, loc. lat. signif. De bonne foi : *agir, se tromper bona fide.*

Bonafous [*fouss*] (Mathieu), agronome et philanthrope français, né à Lyon, m. à Paris (1793-1852). Il s'attacha surtout à l'acclimatation des plantes étrangères.

De Bonald.

Bonald (vicomte Louis de), écrivain et philosophe français, né et mort à Millau, défenseur ardent des principes monarchiques et religieux. Suivant lui, la parole est antérieure à la pensée, et a été révélée à l'homme par Dieu, en même temps que les vérités religieuses, morales et sociales. Son ouvrage capital est un *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social* ou *Du pouvoir du ministère et du sujet dans la société* (1754-1840).

Bonaparte, nom d'une famille célèbre, originaire d'Italie et établie plus tard en Corse. Ses principaux membres sont : CHARLES-MARIE, né à Ajaccio, m. à Montpellier (1746-1785). Il épousa, en 1764, Marie-Lætitia RAMOLINO, née à Ajaccio en 1750, morte à Rome en 1836. De cette union naquirent huit enfants : JOSEPH, né à Corte, m. à Florence (1768-1844). Il dirigea les négociations qui aboutirent à la conclusion du coup d'Etat du 18-Brumaire ; un de ses fils, PIERRE **Bonaparte,** né à Rome en 1815, m. en 1881, est le père du prince ROLAND, né à Paris, membre de l'Académie des sciences né en 1858 ; — MARIE-ANNE-ELISA, née à Ajaccio, m. à Trieste (1777-1820) ; elle épousa Félix Baciocchi, qui devint prince de Lucques et de Piombino ; — LOUIS, né à Ajaccio, m. à Livourne (1778-1846), époux d'Hortense de Beauharnais, père de NAPOLÉON III (v. ce nom) ; roi de Hollande (1806-1810) ; — MARIE-PAULINE, née à Ajaccio, m. à Florence (1780-1825). Elle épousa le général Leclerc en 1801 ; veuve, elle se maria avec le prince Camille Borghèse (1803), et devint duchesse de Guastalla ; — MARIE-ANNONCIADE-CAROLINE, née à Ajaccio, m. à Florence (1782-1839) ; mariée à Joachim Murat en 1800, elle devint grande-duchesse de Berg et de Clèves, puis reine de Naples ; — JÉRÔME, né à Ajaccio, m. à Villegenis (S.-et-O.) (1784-1860) ; roi de Westphalie (1807-1813), gouverneur des Invalides en 1848 et maréchal de France en 1850 ; marié en secondes noces à la princesse Catherine de Wurtemberg (1807) ; — Sa fille, la princesse MATHILDE, est née à Trieste en 1820 ; m. à Saint-Gratien en 1904. Son fils, le prince NAPOLÉON, dit *Jérôme,* né à Trieste, m. à Rome (1822-1891), épousa la princesse Clotilde, fille de Victor-Emmanuel, et de ce mariage est issu le prince VICTOR-NAPOLÉON, né à Paris en 1862. La branche aînée de la famille Bonaparte résulte de la fusion des deux lignes de Joseph et de Lucien, frères de Napoléon Ier, fusion qui eut lieu en 1832, lors du mariage de ZÉNAÏDE, fille de Joseph, avec CHARLES-LUCIEN, fils de Lucien ; cette branche avait pour chef le cardinal LUCIEN **Bonaparte,** né en 1828, m. en 1895. La branche cadette, issue du plus jeune frère de Napoléon Ier, avait pour représentant le prince NAPOLÉON, dit *Jérôme,* m. en 1891.

Lucien Bonaparte.

Bonaparte (Napoléon) (*représentations diverses de*). Le jeune général victorieux a souvent inspiré les peintres, les sculpteurs, les graveurs. Nous nous contenterons de citer ici de Gros : *Bonaparte à Arcole, Bonaparte à la bataille des Pyramides, Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa,* pages admirables d'expression, de mouvement et de couleur ; de David : *Bonaparte gravissant le mont Saint-Bernard,* « calme sur un cheval fougueux » ; de Paul Delaroche : *Bonaparte franchissant les Alpes.*

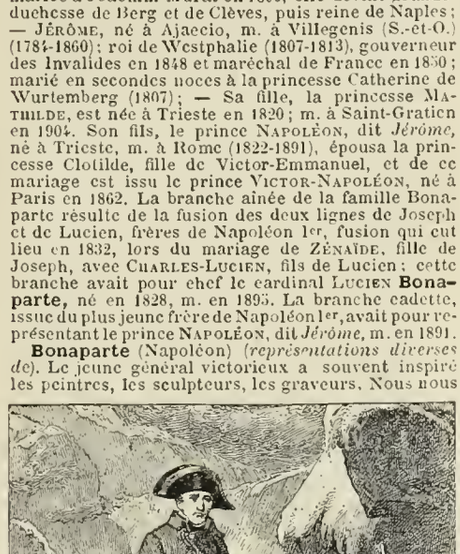
Bonaparte franchissant les Alpes, d'après Delaroche.

Bonaparte (*statue de Pauline*), par Canova, villa Borghese, à Rome. La princesse est représentée en Vénus, c'est-à-dire à peu près nue et coiffée à l'antique, à demi couchée sur un sofa.

bonapartisme [*tis-me*] n. m. Attachement au système politique ou à la dynastie des Bonapartes.

bonapartiste [*tis-te*] adj. et n. Qui appartient au bonapartisme.

bonase ou **bonasie** [*zi*] n. f. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des tétraonidés, renfermant les gélinottes, les cupidons.

bonasse [*na-se*] adj. D'une bonté, d'une simplicité excessives : *homme bonasse.* Qui marque ce caractère : *air bonasse.*

bonassement [*na-se-man*] adj. D'une manière bonasse. Tout bêtement, tout simplement.

bonasserie [*na-se-ri*] n. f. Caractère bonasse.

Bonaventure (Jean DE FIDANZA, saint), Père de l'Eglise, né à Bagnarea en Toscane, m. à Lyon (1221-1274). Il devint cardinal, général de l'ordre de Saint-François et légat du pape au concile de Lyon. On lui doit de nombreux ouvrages de théologie et de philosophie, qui lui ont valu le nom de *Docteur séraphique.* Dialecticien, poète, il est avant tout un mystique. Fête le 14 juillet.

bonbanc [*ban*] n. m. Pierre blanche, tendre et gélive, que l'on tire des environs de Paris.

bon-bec [*bèk*] n. Personne bavarde. Personne qui sait se défendre. Pl. des *bons-becs.*

bonbon n. m. (*bon* répété). Dragée ou autre friandise de confiseur : *bonbons au chocolat,* etc. Dans le langage enfantin, friandise en général : *tu auras du bonbon. Pop. Bonbons fondants, à liqueur,* écrouelles.

— ENCYCL. Les bonbons, sauf de rares exceptions, se font avec un sirop de sucre concentré jusqu'à la cuite au cassé, c'est-à-dire ne pouvant se cristalliser lorsqu'il se refroidit. On parfume et on colore ce sirop selon les besoins. La cuite au cassé s'obtient en faisant fondre le sucre dans des bassines de cuivre jusqu'au moment où le sirop marque 50° Beaumé.

Les pralines, pastilles, dragées et fondants se fabriquent tout autrement. C'est ainsi que les dragées s'obtiennent en agitant constamment dans de grandes bassines, dites *branloires* ou *branlantes,* des amandes sur lesquelles on verse du sirop de sucre. Les pastilles se font de deux manières différentes, soit en coulant le sirop par gouttes successives, après l'avoir, au préalable, saturé de sucre pulvérisé et tamisé, soit en coulant le sirop en tablettes sur le marbre et en découpant ensuite à l'emporte-pièce, à l'aide d'une machine appelée « pastilleuse ». Les pralines s'obtiennent en jetant des amandes dans un sirop de sucre et en continuant la cuisson de la masse, tout en agitant constamment. On retire et on remet plusieurs fois le bassin sur le feu, de manière à avoir sur l'amande un dépôt de sucre grenu et irrégulier.

— *Hyg.* L'abus des bonbons ne tarde pas à amener de graves désordres dans l'estomac. Les bonbons contenant des amandes sont beaucoup plus indigestes que ceux fabriqués uniquement avec du sucre. Des règlements administratifs déterminent rigoureusement les matières employées à la coloration des bonbons.

bonbonne ou **bombonne** [*bon-bo-ne*] n. f. Sorte de dame-jeanne de verre ou de grès : *une bonbonne d'acide.*

Bonbonne.

bonbonnerie [*bo-ne-ri*] n. f. Fabrication commerciale de bonbons : *faire sa fortune dans la bonbonnerie.*

bonbonnière [*bo-ni-è-re*] n. f. Boîte à bonbons. *Fig.* Petite maison, petite salle élégante et meublée avec goût.

Bonchamp (marquis Charles de), chef vendéen né près de Châteauneuf (Anjou) en 1759. Blessé mortellement au combat de Cholet (1793), il apprit, dans les souffrances de l'agonie, que les Vendéens voulaient exterminer 4.000 bleus prisonniers renfermés dans l'abbaye de Saint-Florent, et il s'écria d'une voix mourante : « Grâce aux prisonniers, Bonchamp l'ordonne ! » Ce vœu sacré fut exaucé. David d'Angers a sculpté pour son tombeau, à Saint-Florent, la noble et touchante statue : *Bonchamp mourant.*

Bonchamp.

bon-chrétien [*kré-ti-in*] n. m. Variété de grosses poires très estimées. Pl. des *bons-chrétiens.*

Boncompagni di Mombello (Carlo, comte), jurisconsulte et homme d'Etat piémontais, né à Saluggia, m. à Rome (1804-1880).

boncore n. m. Narcisse des jardins.

bond [*bon*] n. m. (de *bondir*). Rejaillissement d'un corps élastique : *les bonds d'une balle.* Saut : *clown qui fait un bond de quatre mètres. Fig.* Passage subit : *arriver d'un bond à une haute position. Du premier bond,* immédiatement. *Prendre la balle au bond,* profiter vivement de l'occasion. *Faire faux bond,* manquer à un engagement.

bonde n. f. (orig. germ.). Large ouverture pratiquée au déversoir d'un étang et par laquelle l'eau s'écoule quand on lève le tampon qui l'obture ; ce tampon lui-même. Rondelle métallique, qui bouche le trou d'un évier. Trou rond pratiqué dans l'une des douves d'un tonneau, pour y verser le liquide ; bouchon qui ferme ce trou : *pour retirer la bonde d'un fût, il suffit de frapper autour de cette bonde à l'aide d'un petit maillet de bois à long manche.*

bondelle [*dè-le*] n. f. Genre de cyprins particuliers au lac de Neuchâtel (Suisse).

Bondeno, v. d'Italie (prov. de Ferrare), près de la jonction du Panaro et du Pô d'Argento ; 13.500 h.

bonder [*dé*] v. a. Remplir autant que possible : *bonder une valise. Fig.* : *salle bondée de spectateurs.*

bondieusard [*zar*], **e** n. et adj. *Pop.* et en mauv. part, clérical, bigot.

bondieuserie [*zeu-ri*] n. f. (de *bondieusard*). *Pop.* et en mauv. part, dévotion outrée. *Plur.* Ornements d'église. Pratiques de la religion catholique.

bondir v. n. (lat. *bombitare*). Faire des bonds. *Fig. Cela fait bondir,* indigne ; *cela fait bondir le cœur,* répugne jusqu'à la nausée. *Bondir de joie,* tressaillir de bonheur.

bondissant [*di-san*], **e** adj. Qui bondit : *agneaux bondissants.* Haletant : *sein bondissant.*

bondissement [*di-se-man*] n. m. Action de bondir. *Bondissement de cœur,* nausée. (Peu us.)

bondon n. m. (de *bonde*). Bouchon de la bonde d'un tonneau. Petit fromage de Neufchâtel, ayant la forme d'un bondon. Adjectiv. : *fromages bondons.*

Bondonneau, hameau de la comm. d'Allan (Drôme), établissement thermal. V. Allan.

bondonner [*do-né*] v. a. Boucher avec un bondon ; *bondonner un tonneau, du vin.*

bondonnière [*do-ni-è-re*] n. f. Tarière dont se servent les tonneliers pour faire les bondes des tonneaux.

Bondou, roy. du Sénégal, sous le protectorat de la France. Riz, indigo, coton. Capit. *Boulébané.*

bondrée [*dré*] n. f. Genre d'oiseaux rapaces, renfermant des buses à régime surtout insectivore, assez commun en France.

Bondues, comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Lille ; 3.110 h. Brasseries, distilleries.

Bondy, comm. du départ. de la Seine, arr. et à 10 kil. de Saint-Denis, sur le canal de l'Ourcq ; 5.200 h. Produits chimiques. Engrais. Forêt où furent assassinés Childéric II, Aubry de Montdidier, et qui fut longtemps un repaire de voleurs. *Fig.* et *fam. C'est une forêt de Bondy,* c'est un endroit où l'on vous dépouille.

Bône, v. d'Algérie, ch.-l. d'arr. du départ. de Constantine et à 156 kil. de cette ville ; port sur la Méditerranée, qui forme à cet endroit le *golfe de Bône ;* 37.000 h. (*Bônois*). Ch. de f. Bône-Guelma. Lainages, cuirs, huileries. Minerai de fer. Près de là, ruines de l'anc. *Hippone.* — L'arr. a 16 comm. et 136.200 h.

bone Deus ! (*bon Dieu*), exclamation familière, qui exprime l'étonnement, la surprise : *bone Deus ! que me dites-vous là ?*

bonellie [*nél-li*] n. f. Genre de vers géphyriens armés, qui présentent un curieux dimorphisme sexuel.

Bongars [*ghar*] (Jacques), sieur de Baudry et de La Chesnaye, diplomate et érudit français, né à Orléans, m. à Paris (1554-1612). Il fut un des meilleurs agents de Henri IV en Europe. On lui doit un remarquable recueil des historiens des croisades : *Gesta Dei per Francos.*

Bonghi (Ruggiero), homme politique et écrivain italien, philosophe, disciple de Rosmini, né à Naples, m. à Torre del Greco (1828-1895).

bon-henri [*bo-nan-ri*] n. m. Nom vulgaire de l'épinard sauvage : *on mange les jeunes pousses du bon-henri comme les asperges.*

bonheur [*bo-neur*] n. m. (de *bon*, et *heur*). Etat complètement heureux, félicité, béatitude : *le bonheur est en nous.* Événement prospère : *la prise de Calais en 1558 fut un bonheur pour la France.* Hasard favorable : *les audacieux ont souvent du bonheur.* Avantage, joie : *nous espérons avoir le bonheur de vous plaire.* Succès : *le bonheur de nos armes. Porter bonheur,* influer heureusement sur la destinée. *Au petit bonheur !* Arrive que pourra. Loc. adv. : *Par bonheur,* heureusement. Ant. **Malheur, malchance.**

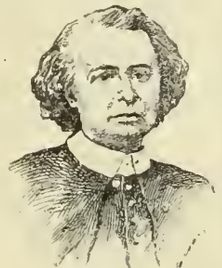
Rosa Bonheur.

Bonheur (Rosa), artiste peintre française, née à Bordeaux, m. à By (Seine-et-Marne) [1822-1899]. On lui doit de nombreux tableaux : *l'Attelage nivernais, le Marché aux chevaux, la Fenaison en Auvergne,* où la vie des champs est représentée avec largeur et autorité.

bonheur-du-jour n. m. Petit meuble à tiroirs, dans lequel on serre des papiers et de menus objets auxquels on attache du prix. Pl. *des bonheurs-du-jour.*

Bonheyden, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 2.350 h.

bonhomie [*bo-no-mi*] n. f. Bonté du cœur unie à la simplicité des manières : *la bonhomie rend sympathique.* Simplicité excessive, crédulité : *n'ayez pas la bonhomie de croire tout ce qu'on vous dit.*

bonhomme [*bo-no-me*] n. m. Homme simple et doux et, par suite, homme facile à abuser : *soyez un homme bon et non pas un bonhomme. Faux bonhomme,* homme qui simule une simplicité, une douceur qu'il n'a pas. Homme âgé. *Un petit bonhomme,* un petit garçon. Figure dessinée ou fabriquée grossièrement : *couvrir ses cahiers de bonshommes ; bonhomme en pain d'épice. Fam. Aller son petit bonhomme de chemin,* poursuivre ses entreprises sans bruit, avec un succès continu. *Le Bonhomme,* surnom donné à La Fontaine. *Jeux. Petit bonhomme vit encore,* formule que l'on répète en se passant de main en main une allumette en ignition. (Celui entre les doigts duquel l'objet s'éteint a perdu. La locution, dans le langage courant, s'emploie à propos d'une personne qui pourrait être morte et qui reste vivante et gaillarde.) *Théâtr. Entrer dans la peau du bonhomme,* s'identifier avec son rôle.

Bonhomme Richard (*la Science du*), titre d'un ouvrage de Franklin, rempli d'excellents préceptes pratiques (1732).

Bonhomme (col du), en Savoie, séparant le massif du Mont-Blanc des massifs de la Savoie, à 2.483 m. d'altitude. Passage difficile.

bonhommeau [*bo-no-mô*], n. m. Pauvre bonhomme.

boni n. m. (mot lat., génit. de *bonus*, bon). Excédent de la dépense prévue ou des fonds alloués sur les sommes réellement dépensées. *Par ext.* Tout bénéfice. Pl. des *bonis.* Ant. **Déficit.**

boniface n. et adj. *Pop.* Se dit d'une personne d'un caractère bénin, crédule jusqu'à la niaiserie.

Boniface (Winfrid, saint), archevêque de Mayence (680-755). Il sacra roi Pépin le Bref, évangélisa l'Allemagne rhénane, travailla à la réforme de l'épiscopat, et fut massacré par les barbares, en Frise (Hollande).

Boniface Ier, pape de 418 à 422 ; — Boniface II, pape de 530 à 532 ; — Boniface III, pape de 607 à 608 ; — Boniface IV, pape de 608 à 615 ; — Boniface V, pape de 619 à 625 ; — Boniface VI, pape en 896 ; — Boniface VII, pape de 974 à 985 ; — Boniface VIII (Gaetani), pape de 1294 à 1303, célèbre par ses démêlés avec Philippe le Bel, à qui il refusait le droit de lever des impôts sur le clergé et contre qui il publia les deux bulles célèbres : *Clericis laicos* et *Ausculta fili.* Injurié à Anagni par le légiste Nogaret et par Colonna, il mourut quelques jours après cet affront ; — Boniface IX, pape de 1389 à 1404.

Boniface VIII.

Bonifacio, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 53 kil. de Sartène ; 3.800 h. (*Bonifaciens*). Port. Corail. Donne son nom au *détroit* ou *Bouches de Bonifacio,* qui sépare la Corse de la Sardaigne. — Le cant. n'a qu'une commune.

bonification [*si-on*] n. f. Amélioration : *la bonification des terres.* Rabais sur le prix convenu.

bonifier [*fi-é*] v. a. (lat. *bonus*, bon, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Rendre meilleur : *bonifier des terres.* **Se bonifier** v. pr. Devenir meilleur : *le vin se bonifie en vieillissant.*

boniment [*man*] n. m. (de *bon*). Annonce pompeuse de charlatan, de saltimbanque. *Pop.* Discours artificieux pour séduire : *faire un boniment à quelqu'un.*

Bonin, chaîne d'îles rocheuses de la Polynésie, au S.-E. du Japon.

Bonington (Richard Parkes), peintre anglais, né à Arnold, près de Nottingham, m. à Londres (1801-1828 ; auteur de marines, de compositions historiques, etc., remarquables par la fraîcheur du coloris et par une grâce fine et aristocratique.

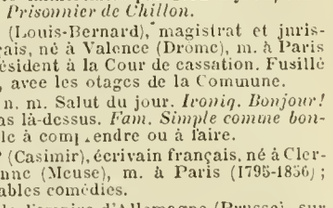
Bonite.

bonite n. f. Nom vulgaire des grands scombres de la Méditerranée : *la bonite a ventre rayé est un thon.*

Bonivard [*var*] (François), patriote genevois, né à Seyssel, m. à Genève (1493-1570) ; incarcéré au château de Chillon par ordre de Charles III, duc de Savoie. Il a été immortalisé par lord Byron, dans son poème du *Prisonnier de Chillon.*

Bonjean (Louis-Bernard), magistrat et jurisconsulte français, né à Valence (Drôme), m. à Paris (1804-1871) ; président à la Cour de cassation. Fusillé le 24 mai 1871, avec les otages de la Commune.

bonjour n. m. Salut du jour. *Ironiq. Bonjour !* Ne comptez pas là-dessus. *Fam. Simple comme bonjour,* très facile à comprendre ou à faire.

Bonjour (Casimir), écrivain français, né à Clermont-en-Argonne (Meuse), m. à Paris (1795-1856) ; auteur d'agréables comédies.

Bonn, v. de l'empire d'Allemagne (Prusse), sur le Rhin ; 82.000 h. Université célèbre. Faïences, métaux ouvrés. Patrie de Beethoven.

Bonnard (le chevalier Bernard **de**), poète français, né et m. à Semur (1744-1784). Ses vers sont aisés, naturels, délicats.

Bonnassieux [*bo-na-si-eû*] (Jean-Marie), sculpteur français, né à Pannissières (Loire), m. à Paris (1810-1892) ; auteur de la statue colossale de Notre-Dame de France, au Puy.

Bonnat [*bo-na*] ou **Bonnat-les-Églises,** ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 18 kil. de Guéret ; 2.520 h. (*Bonnachons*). — Le cant. a 13 comm. et 13.720 h.

Bonnat [*bo-na*] (Joseph-Léon), peintre français, né à Bayonne en 1833. Portraitiste au modelé vigoureux, directeur de l'École des beaux-arts en 1905.

bonne (*bo-ne*) n. f. Servante. *Bonne à tout faire,* femme chargée de tous les travaux d'un ménage.

Bonnechose (Gaston Boisnormand **de**), prélat français, né à Paris, m. à Rouen (1800-1883) ; archevêque de Rouen, cardinal et sénateur.

bonne-dame n. f. Nom vulgaire de l'arroche. Pl. des *bonnes-dames.*

bonne-encontre n. f. Bonne fortune, bonheur : *de bonne-encontre ; par bonne-encontre.* Ant. **Malencontre.**

Bonne-Espérance (cap de), autrefois *cap des Tempêtes,* cap au S. de l'Afrique, découvert par B. Diaz en 1486, et doublé pour la première fois par Vasco de Gama en 1497. V. Adamastor.

bonne-grâce n. f. Syn. de « toilette » de tailleur. Pl. des *bonnes-grâces.*

bonne-main n. f. Gratification, pourboire. Pl. des *bonnes-mains.* (Inus.)

Bonnemain, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 32 kil. de Saint-Malo ; 1.810 h.

bonne-maman n. f. Nom familier et affectueux, que les enfants substituent à celui de Grand'mère. Pl. des *bonnes-mamans.*

bonnement [*bo-ne-man*] adv. De bonne foi. Naïvement, simplement : *convenir bonnement d'une chose.*

Bonnes, comm. de la Vienne, arr. et à 22 kil. de Poitiers ; 1.270 h. Scierie mécanique.

bonnet [*bo-nè*] n. m. (orig. inconn.). Coiffure d'homme sans rebords. Coiffure de femme, en lingerie ou dentelle. *Bonnet carré,* coiffure que portaient autrefois les docteurs, les juges, les professeurs, etc. *Donner le bonnet, prendre le bonnet,* conférer le doctorat, se faire recevoir docteur. *Cuis. Bonnet d'évêque,* arrière-train d'une volaille cuite, notamment d'une dinde. *Bonnet de nuit,* celui que l'on met pour se coucher. *Bonnet de coton,* bonnet de tricot, ordinairement terminé en pointe avec une houppe, dont les hommes se couvrent la tête pendant la nuit. *Bonnet d'âne,* coiffure de papier munie de deux longues oreilles, dont on coiffait les écoliers paresseux. *Bonnet phrygien,* coiffure de laine, haute, retombant ordinairement sur le côté de la tête comme celle que portaient les anciens Phrygiens, qui fut plus tard portée par les esclaves affranchis ; bonnet de même forme, que l'on met aux images de la Liberté, de la République. *Bonnet de police,* coiffure de petite tenue des soldats. *Bonnet rouge,* bonnet de drap rouge adopté pendant la Révolution par les révolutionnaires les plus exaltés et qui

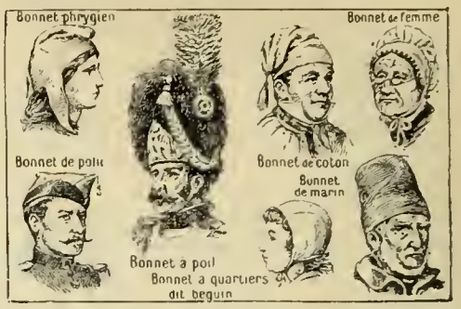

devint à cette époque un signe de patriotisme. *Bonnet vert,* bonnet des anciens forçats à perpétuité. *Bonnet à poil,* coiffure des grenadiers français au XVIIIe siècle et qui, sous l'Empire, s'étendit à toute la garde. *Fig. Gros bonnet,* personnage important. Loc. prov. : *Prendre sous son bonnet,* inventer, ou encore assumer la responsabilité. *Avoir la tête près du bonnet,* être prompt à se fâcher. *Deux têtes dans un bonnet,* deux personnes toujours du même avis. *Triste comme un bonnet de nuit* (ou *un bonnet de coton*), fort triste. *Opiner du bonnet,* se contenter d'être de l'avis des autres. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins,* se mal conduire ; se conduire avec désinvolture, en bravant l'opinion. *C'est bonnet blanc et blanc bonnet,* c'est la même chose. *Je parle à mon bonnet,* je ne m'adresse à personne (se dit quand on ne veut pas répondre, etc.). *Mettre, avoir son bonnet de travers,* être de mauvaise humeur, commencer à se fâcher.

Bonnets et des Chapeaux (*faction des*), nom de deux partis qui se disputèrent le pouvoir aux diètes suédoises de 1738 à 1772. Les premiers étaient partisans de la paix à tout prix ; les seconds voulaient, avec l'alliance de la France, reprendre les territoires conquis par la Russie sur la Suède.

Bonnet (*bo-nè*) (Charles), philosophe et naturaliste suisse, né et m. à Genève (1720-1793) ; auteur de *Considérations sur les corps organisés* et de la célèbre *Palingénésie philosophique,* ouvrages où il applique la loi de continuité énoncée par Leibniz.

Bonnet (Amédée), chirurgien français, né à Ambérieu, m. à Lyon (1807-1858) ; auteur de travaux remarquables sur les maladies articulaires.

Bonnet (Pierre-Ossian), mathématicien français, m. à Paris (1819-1892). Il s'est surtout distingué dans la géométrie et la mécanique pures.

Bonnétable, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 23 kil. de Mamers, sur le Tripoulin, affl. de l'Orne ; 4.280 h. Ch. de f. O. Faïencerie, cirage. Beau château du XVe siècle. — Le cant. a 10 comm. et 9.090 h.

bonnetade [*bo-ne*] n. f. Salut du bonnet. (Vx.)

bonneteau [*bo-ne-tô*] n. m. Jeu qui se joue avec trois cartes retournées et légèrement pliées dans le sens de la longueur. (Le tenancier fait passer rapidement ces cartes sous les yeux des naïfs : il s'agit de deviner où se trouve une des cartes déterminée d'avance.)

bonneterie [*bo-ne-te-ri*] n. f. Fabrication ou commerce d'article de bonnetier. Objet qu'il vend : *acheter de la bonneterie.*

— Encycl. On fabrique la bonneterie à la main ou à la machine. Dans le premier cas, on fait usage de longues aiguilles dites *aiguilles à mailles* et *à tricoter.* On emploie deux aiguilles pour le tricot en bande ; s'il est en forme de poche, il en faut cinq. Pour la bonneterie mécanique, on fait usage de *métiers* mus à la main ou à la vapeur.

bonneteur [*bo-ne*] n. m. Celui qui tient un jeu de bonneteau.

bonnetier [*bo-ne-ti-é*], **ère** n. Fabricant, marchand de bonnets, de bas, de tricots, etc.

bonnette [*bo-nè-te*] n. f. (de *bonnet*). Coiffure de petit enfant. *Fortif.* Ouvrage en forme de petit corps de garde, au delà du glacis ou de l'avant-fossé. *Mar.* Petite voile supplémentaire, généralement carrée, qu'on ajoute aux autres pour activer la marche. *Phot. Bonnettes d'approche,* lentilles supplémentaires, qui, placées devant l'objectif, modifient dans le sens convenable la distance focale de l'objectif.

Bonneuil-Matours, comm. de la Vienne, arr. et à 15 kil. de Châtellerault ; 1.320 h. Chaux, tuilerie.

Bonneval, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 14 kil. de Châteaudun, au confluent du Loir et de l'Ozanne ; 4.010 h. (*Bonnevallais*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 20 comm. et 13.370 h.

Armes de Bonneville.

Bonneval (le comte Claude-Alexandre **de**), général français, né à Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), m. à Constantinople (1675-1747). Il passa d'abord au service de l'Autriche, puis à celui de la Turquie, où Achmet III le fit pacha.

Bonneville, ch.-l. d'arr. (Haute-Savoie), sur l'Arve, à 34 kil. d'Annecy ; 2.160 h. (*Bonnevillains*). Horlogerie. — L'arr. a 9 cant., 68 comm., 69.000 h. ; le cant. a 15 comm. et 13.370 h.

bonnier [*bo-ni-é*] ou **bonier** [*ni-é*] n. m. Mesure agraire, qui valait 1 hectare 40 ares. (Vx.)

Bonnier d'Arcq (Angc-Elisabeth-Louis-Antoine), diplomate français (1750-1799) ; député à la Législative et à la Convention, plénipotentiaire au congrès de Rastadt, assassiné avec Roberjot près de cette ville par les hussards hongrois.

Bonnier (Gaston), botaniste français, né à Paris en 1853, membre de l'Académie des sciences.

Bonnières-sur-Seine, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 13 kil. de Mantes; 1.230 h. Ch. de f. O. Distilleries, filatures. — Le cant. a 27 comm. et 8.970 h.

Bonnieux [*bo-ni-eû*], ch.-l. de c. (Vnueluse), arr. et à 12 kil. d'Apt; 1.720 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de soie — Le cant. a 6 comm. et 4.650 h.

Bonnivet [*bo-ni-vé*] (Guillaume de), amiral français, favori de François Ier (1488-1525). Il se ligua avec Louise de Savoie contre le connétable de Bourbon. Investi en 1523 du commandement de l'armée d'Italie, il ne commit que des fautes, mais se tit bravement tuer à Pavie.

Bonny-sur-Loire, comm. du Loiret, arr. et à 31 kil. de Gien, sur la riv. dr. de la Loire; 2.080 h.

bon-papa n. m. Grand-père, dans le langage enfantin et dans certaines régions de France. Pl. des *bons-papas*.

Bonpland [*plan*] (Aimé Goujaud, dit), médecin et naturaliste français, compagnon de Humboldt, né à La Rochelle, m. à Santa-Anna (Brésil) [1773-1858]. Il explora l'Amérique du Sud.

bonsoir n. m. Salut du soir. *Ironiq. Bonsoir!...* c'est une affaire finie, il n'y a plus rien à espérer. *Fam. Dire bonsoir aux amis, aux voisins,* etc., mourir.

Bonstetten (Charles-Victor), écrivain suisse, né à Berne, m. à Genève (1745-1832); moraliste élégant, qui a écrit tantôt en allemand, tantôt en français.

bontant [*tan*] n. m. Etoffe de coton rayée de rouge, que l'on exportait de la Sénégambie.

bonté n. f. (lat. *bonitas*; de *bonus*, bon). Qualité de ce qui est bon : *bonté d'un terrain*. Penchant à faire le bien; bienveillance, indulgence, douceur, humanité, sensibilité : *la bonté nous fait aimer*. Pl. Actes de bienveillance : *on est souvent mal récompensé de ses bontés*. Ant. **Méchanceté, sévérité, dureté.**

bonum vinum lætificat cor hominis, mots lat. signif. *Le bon vin réjouit le cœur de l'homme*. Proverbe tiré d'un passage de la Bible (*Ecclésiastique*, XL, 20), dont le véritable texte est : **Vinum et musica lætificant cor** (*Le vin et la musique réjouissent le cœur*), et le texte ajoute : *et plus que tous les deux, l'amour de la sagesse*.

Bonvalot [*lo*] (Gabriel), explorateur français, né à Epagne (Aube) en 1853. Il a accompli d'intéressants voyages dans l'Asie centrale.

Bonvin (François), peintre français, né à Vaugirard, m. à Saint-Germain-en-Laye (1817-1887). Il excella dans les scènes familières, les intérieurs, etc.

bonze n. m. (du japon. *bozu*, prêtre). Prêtre bouddhiste. (Fém. bonzesse ou bonzelle.)

bonzerie [*ri*] n. f. Monastère de bonzes.

bookmaker [*bouk-mé-keur*] n. m. (de l'angl. *book*, livre, et *maker*, faiseur). Celui qui tient un livre pour les paris sur les champs de courses de chevaux. Pl. des *bookmakers*.

— Encycl. Le bookmaker étant un parieur *contre*, son intérêt est de tenir les enjeux contre le plus grand nombre de chevaux possible, puisqu'il n'y aura qu'un gagnant, et de pouvoir payer les mises reçues par lui sur ce gagnant avec les mises effectuées sur tous les autres chevaux, en se réservant un bénéfice. La difficulté de l'opération consiste à trouver des parieurs *pour*, aux différentes cotes et pour tous les chevaux, le plus grand nombre des paris portant sur les chevaux qui ont le plus de chances. L'industrie des bookmakers s'exerce librement en Angleterre, sur tous les champs de courses. En France, l'interdiction qui leur est imposée de crier ou d'afficher la cote, ainsi que de recevoir l'argent sur les champs de courses, a considérablement diminué leur clientèle; ils ont toutefois conservé la meilleure, celle des gros joueurs, propriétaires de chevaux, etc.

Boom [*bôm*'], v. de Belgique (arr. d'Anvers), sur le Ruppel; 16.500 h. Petit port; chantier de constructions navales.

Boos [*bô*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 10 kil. de Rouen; 610 h. — Le cant. a 17 comm. et 10.430 h.

Booth [*bout*'] (William), fondateur et général de l'armée du Salut, né à Nottingham en 1829. — Sa fille, Catherine, dite **la maréchale Booth,** née à Jalesheal en 1859, s'est associée à son œuvre.

Booth (John Wilkes), acteur américain, né à Bel-Air (Maryland) [1839-1865]. Il assassina le président Lincoln, et réussit à s'échapper après son forfait, mais fut tué par une patrouille de cavalerie qui le poursuivait.

Boothia-Felix, grande presqu'île de l'Amérique du Nord, formant la pointe la plus septentrionale du continent américain, sur l'océan Glacial arctique.

Bootle-cum-Linacre, v. d'Angleterre (Lancastre); 50.000 h. Bains fréquentés, fonderies.

Booz, personnage biblique, époux de Ruth.

Bopp (Franz), philologue allemand, né à Mayence, m. à Berlin (1791-1867); auteur de la *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, où il a développé les principes scientifiques de la linguistique.

bopyre n. m. Genre de crustacés isopodes, renfermant des parasites qui vivent sur les branchies des crustacés décapodes.

Boqueho, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 15 kil. de Saint-Brieuc; 1.450 h.

boquet [*kè*] n. m. Pelle en bois, creuse et à long manche, à l'usage des sauniers. V. bogue.

boqueteau [*ke-tô*] n. m. Petit bois.

boquet'e [*ke-te*] n. f. Pince de coffretier.

boqueur [*keur*] n. m. Ouvrier fondeur.

boquillon [*ki, ll* mll.] n. m. Bûcheron (Vx.)

bora n. m. Vent froid du nord-est, sur l'Adriatique.

Bora (Catherine de), femme de Luther, née à Loeben, morte à Torgau (1499-1552). Ancienne religieuse, elle épousa le réformateur en 1525.

boracique adj. Barbarisme, pour acide borique.

boracite n. f. Borate naturel de magnésie : *l'éclat de la boracite est vitreux*.

Boras, v. de Suède (prov. de Wenersberg), sur la Wiska; 8 000 h. Toiles. Sources minérales.

borasse [*ra-se*] ou **borassus** [*ras-suss*] n. m. Genre de palmiers des régions tropicales de l'Asie, dont une espèce, le *borasse éventail*, produit une liqueur appelée *vin de palme*.

borate n. m. Sel de l'acide borique.

boraté, e adj. Qui contient de l'acide borique : *magnésie boratée*.

borax [*raksss*] n. m. (ar. *bauraq*). *Chim.* Borate hydraté de sodium.

— Encycl. Le borax se trouve dans la nature; on désigne sous le nom de *tinkal* celui qu'on faisait venir jadis du Tibet. Aujourd'hui, la consommation du borax nyant augmenté dans de grandes proportions, on est parvenu à le fabriquer en utilisant le borate de chaux, que l'on trouve en grande quantité en Asie Mineure.

Le borax est utilisé en céramique et dans la fabrication de l'émail; on s'en sert pour le vernissage des faïences et des porcelaines, pour la fabrication du verre. Il joue le rôle de *fondant* dans l'industrie métallurgique, entre dans la composition de certains vernis siccatifs, et sert pour le blanchissage du linge, pour les soudures des ferblantiers; en l'associant aux sels ammoniacaux, on forme un composé qui rend les étoffes ininflammables.

borborygme [*righ-me*] n. m. (du gr. *borboruzein*, gargouiller). Bruit que font entendre les gaz contenus dans l'abdomen et qui se déplacent par suite de contractions de l'intestin : *on combat les borborygmes en calmant les contractions de l'intestin par les antispasmodiques* (éther, valériane) *ou en faisant absorber les gaz par des poudres* (bismuth, magnésie, charbon).

Borbeck, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane); 59.600 h. Ville industrielle. Fonderies, hauts fourneaux, ateliers mécaniques.

bord [*bor*] n. m. (bas all. *bord*, angl. *board*). Extrémité d'une surface : *bord d'une table*. Orifice : *les bords d'un vase, d'un précipice*. Etoffe dont on garnit le tour d'un vêtement : *mettre un bord de soie à un corsage*. Rivage, côte : *bords du Rhin; les bords américains*. *Mar.* Syn. de bordée (route). Côté d'un navire. Le navire même : *monter à bord. Vaisseau de haut bord*, autref., vaisseau de guerre à plusieurs ponts. *Fig. Etre du bord de quelqu'un*, de son opinion, de son parti. *Rouge bord*, verre plein de vin jusqu'au bord : *vider des rouges bords*. *Poétiq. Les sombres bords*, le royaume de Pluton, les Enfers. *Avoir l'âme sur le bord des lèvres*, être sur le point d'expirer. *Avoir le cœur au bord des lèvres*, avoir envie de vomir. Loc. adv. : *Bord à bord*, les deux bords se touchant. *A pleins bords*, de façon à être plein jusqu'au bord. *Fig.* Sans restriction, sans obstacle : *la démocratie coule à pleins bords*.

Borda.

Borda, navire-école établi en rade de Brest et qui porte l'École navale.

Borda (Jean-Charles), mathématicien et marin français, né à Dax, m. à Paris (1733-1799); l'un de ceux qui mesurèrent un arc du méridien pour l'établissement du système métrique. Il fit faire de très grands progrès à l'art de la navigation.

bordachien [*chi-in*] n. m. *Fam.* Elève du *Borda*.

bordage n. m. Action, manière de border : *le bordage d'un habit*. Revêtement qui couvre les membrures d'un navire.

bordaille [*da, ll* mll.] n. f. Planche non dégrossie, qui doit servir à former des bordages.

bordailler [*da, ll* mll., *é*] ou **bordeyer** [*dé-ié*, — Se conj. comme *grasseyer*.] v. n. Louvoyer à petites bordées, sans gagner au vent.

bordant [*dan*] n. m. Ralingue inférieure d'une voile.

Bordas-Demoulin (Jean-Baptiste), philosophe spiritualiste français, libéral et gallican, né à La Bertinie (Dordogne), m. à Paris (1798-1859).

borde n. f. Métairie.

bordé n. m. Galon qui sert à border.

bordé, e adj. *Blas.* Se dit des pièces dont les bords sont agrémentés d'un filet d'émail particulier.

Bordeaux [*dô*], anc. capit. de la Guyenne, ch.-l. du dép. de la Gironde, sur la Garonne; ch. de f. M. et Orl., à 578 kil. S.-O. de Paris; 251.250 h. (*Bordelais*). Archevêché, cour d'appel, université. Port très actif. Commerce de vins rouges et blancs récoltés dans toute la région, et désignés sous le nom de *vins de Bordeaux*; eaux-de-vie. Beau pont de pierre de 486 mètres. Patrie d'Ausone, saint Paulin, Eléonore de Guyenne, le Prince Noir, Magendie, Carle Vernet, Baujon, Boyer-Fonfrède, Gensonné (J.-F.), Ducos, Garat, Nansouty, de Sèze, Lainé, de Peyronnet, Rosa Bonheur, etc. — L'arr. a 20 cant., 138 comm., 502.100 h. Bordeaux est ch.-l. de 7 cant.; le 1er a 3 comm. et 51.290 h.; le 2e, 2 comm. et 47.070 h.; le 3e, 1 comm. et 36.720 h.; le 4e, 2 comm. et 59.780 h.; le 5e, 1 comm. et 35.940 h.; le 6e, 2 comm. et 54.100 h.; le 7e, 1 comm. et 17.630 h.

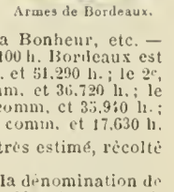
Armes de Bordeaux.

bordeaux [*dô*] n. m. Vin très estimé, récolté dans les environs de Bordeaux.

— Encycl. On comprend sous la dénomination de *bordeaux* les vins produits par les départements suivants : Gironde, Dordogne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot et Lot-et-Garonne; mais, dans son acception stricte, le mot désigne plus spécialement les vins de la Gironde (Bordelais) : vins de *graves*, de *palus* ou de *côtes*, classés encore, suivant leurs mérites et d'après leur provenance, en *châteaux* dont chacun est jaloux de conserver sa réputation. Les principales régions du Bordelais sont : le *Médoc*, avec les crus fameux de *château-Lafite*, *château-Margaux*, *château-Latour*, *Haut-Brion*, *Léoville*, etc., et en général ceux des communes de Pauillac, Margaux, Pessac, Saint-Julien, Cantenac, Saint-Estèphe, Labarde, Ludon, Macau, etc. Les côtes du *Saint-Emilionais*, le *Libournais*, le *Fronsadais*, le *Bourgeais*, le *Blayais* donnent d'excellents vins, dont beaucoup sortent de l'ordinaire; l'*Entre-deux Mers* des vins de qualité moindre, parmi lesquels certains sont encore très appréciés; les *graves* fournissent de bons vins rouges et des vins blancs de première qualité; enfin, le *pays de Sauternes* donne des vins blancs qui jouissent d'une renommée universelle; citons les communes de Sauternes (avec le remarquable *château-Yquem*), Bommes, Barsac, Preignac, Fargues, etc.

bordée [*dé*] n. f. (de *bord*). *Mar.* Ensemble des marins affectés spécialement au service d'un des côtés du navire : *la bordée des tribordais, des bâbordais*. Ensemble des canons rangés sur un des côtés du navire. Décharge simultanée de tous ces canons. *Fig.* : *une bordée d'injures*. Chemin que parcourt un navire au plus près, sans virer de bord : *courir une bordée*. *Tirer une bordée*, louvoyer en changeant d'amures. *Fig. Courir, tirer une bordée*, expressions dont se servent les matelots pour caractériser leurs escapades à terre. *Lâcher sa bordée*, dire avec violence tout ce qu'on a sur le cœur. *Courir une mauvaise bordée*, être dans une situation fâcheuse.

bordel [*dèl*] n. m. (du vx franç. *borde*, maisonnette, maison des champs, les établissements de ce genre étant relégués autrefois dans des maisonnettes isolées). Maison de prostitution. (On disait autref. bordeau.)

Bordelais (le), pays de France, comprenant la plus grande partie du département de la Gironde et le nord de celui des Landes. Riche région viticole. V. bordeaux (n. m.).

bordelaise [*le-ze*] n. f. Futaille employée dans le commerce des vins de Bordeaux, et qui contient de 225 à 230 litres. Bouteille de forme spéciale, employée pour les vins de Bordeaux : *la bordelaise contient de 68 à 75 centilitres*.

bordelière n. f. Nom vulgaire de la petite brême.

border [*dé*] v. a. Mettre des bordages à un navire, des bords à un vêtement, etc. Entourer : *border de bois une plate-bande*. *Mar.* Côtoyer : *navire qui borde la côte. Border un lit*, replier les draps, les couvertures sous le matelas. *Fig.* et *fam. Etre mal bordé*, de mauvaise humeur.

bordereau [*ró*] n. m. Détail des articles d'un compte. Etat des espèces diverses qui composent une somme, un compte d'intérêt. Liste nominative des pièces d'un dossier. *Bordereau d'escompte*, relevé des effets présentés à l'escompte. *Bordereau d'inscription*, contenant l'énonciation d'une créance à inscrire sur le registre du conservateur des hypothèques.

Bordères-Louron, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 41 kil. de Bagnères, sur la Neste de Louron; 400 h. Carrières de marbre. — Le cant. a 18 comm. et 2.540 h.

Bordères-sur-l'Echez, comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 3 kil. de Tarbes; 1.670 h.

borderie [*ri*] n. f. Petite métairie. Quantité de terre labourée par deux (ou quatre) bœufs dans une année.

Bordesoulle (Etienne Tardif de Pommeroux de), général français, né à Luzercts (Indre), m. au château de Fontaine (Oise) [1771-1838].

Bordeu (Théophile de), médecin français, né à Izeste (Béarn), m. à Paris (1722-1776); collaborateur de l'*Encyclopédie*. Disciple de Stahl et de Van Helmont, auteur de recherches sur les eaux thermales.

Bordier [*di-é*] (Henri-Léonard), érudit français, né et m. à Paris (1817-1888); auteur, avec Ed. Charton, d'une bonne *Histoire de France d'après les monuments*.

bordier [*di-é*], **ère** n. et adj. Métayer, métayère, qui exploite une ferme.

Bordighera, v. et port d'Italie (Ligurie), sur le golfe de Gênes; 2.670 h. Situation et climat ravissants. Nombreuses villas.

bordigue [*di-ghe*] n. f. (provenç. *bordiga*). Enceinte de claies sur le bord de la mer pour prendre ou garder du poisson.

bordj n. m. (mot arabe, signif. *fortin*). Maison solide. Résidence d'un administrateur de commune mixte.

Bordj-bou-Arréridj, v. d'Algérie, départ. de Constantine, arr. de Sétif, dans le haut plateau de la Medjana; 7.400 h. Ch. de f. Est-Algérien.

Bordj-Menaïd, v. d'Algérie (dép. d'Alger, arr. de Tizi-Ouzou); 14.000 h. Ch. de f. Est-Algérien.

bordoir n. m. Sorte de petite enclume, à l'usage des ferblantiers et tôliers.

Bordone (Pâris), peintre italien, né à Trévise, m. à Venise (1500-1571); élève du Titien, auteur de l'*Anneau de saint Marc*, à Venise.

bordoyer [*doi-ié*] v. a. (rad. *bord*. — Se conj. comme *aboyer*.) *Bx-arts*. Entourer, border.

bordure n. f. Ce qui borde, sert d'ornement : *bordure d'un tableau; bordure de fleurs, de gazon*. Ligne de longues pierres au bord d'un trottoir, du côté de la chaussée. *Bordure d'un bois*, sa lisière. *Blas.* Pièce honorable, qui enveloppe intérieurement l'écu de toute part. (V. la planche blason.)

bordurer [*ré*] v. a. Garnir d'une bordure.

Bore (Catherine de). V. Bora.

bore n. m. (de *borax*). *Chim.* Corps simple, solide, cristallisable et noirâtre, se rapprochant du carbone : *Le bore* (Bo) *s'extrait de l'acide borique; il a pour densité 2,45*. V. borique.

boréal, e, aux adj. (de *Borée*). Du nord : *pôle boréal; aurore boréale*.

Boreau (Alexandre), botaniste français, né à Saumur, m. à Angers (1803-1875).

borée [*ré*] n. m. *Poét.* Vent du nord.

Borée [*ré*], dieu des vents du Nord, fils du Titan Astræus et de l'Aurore. (*Myth.*)

Borel (Pierre), médecin et érudit français, né à Castres, m. à Paris (1620-1689).

Borel d'Hauterive (Joseph-Pétrus), dit *le Lycanthrope*, littérateur excentrique français, né à Lyon, m. à Mostaganem (1809-1859); auteur de *Champavert*, *Mme Putiphar*.

Borelli (Jean-Alphonse), physiologiste italien, né à Naples, m. à Rome (1608-1678).

Borr (Pierre Aron), fondateur de l'Institut des sourds-muets à Stockholm et à Lisbonne, né en Suède (1776-1839).

Borgerhout [*rout*'], v. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers), sur la Schynn, affl. de l'Escaut; 42.400 h.

Borghèse, famille romaine, qui s'est distinguée par son amour pour les arts, à laquelle appartiennent le pape Paul V et son neveu le cardinal Scipione Caffarelli, qui fonda la célèbre *collection Borghèse* et la *villa Borghèse*. Un membre de cette famille, CAMILLE, né à Rome, m. à Florence (1775-1832), épousa Pauline Bonaparte, veuve du général Leclerc.

Borghèse (*villa*), à Rome. Magnifique maison de plaisance, bâtie au XVIIe siècle par le cardinal

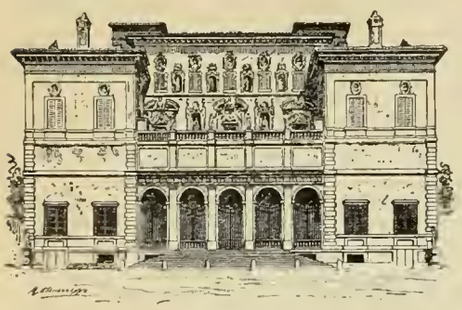

Villa Borghèse.

Scipione Caffarelli Borghèse, et où sont rassemblées une précieuse collection de marbres antiques, des statues et des peintures modernes.

Borghèse (*palais* et *galerie*), à Rome. Le palais fut commencé en 1590 par le cardinal Dezza et terminé en 1607, lorsque Paul V (Camille Borghèse) en eut fait l'acquisition. Magnifique galerie de tableaux, la plus riche et la plus curieuse de Rome.

Borghesi (comte Barthélemy), savant numismate italien, né à Savignano, m. à Saint-Marin (1781-1860).

Borgia, famille italienne, d'origine espagnole, qui compte parmi ses membres : RODRIGUE **Borgia**, qui devint le pape ALEXANDRE VI (v. ce nom); — le cardinal CÉSAR **Borgia**, son fils, politique habile, mais déloyal, inhumain et débauché, qui se souilla de crimes. Il devint condottiere au service de son beau-père Jean d'Albret, roi de Navarre, et fut tué dans un combat en 1507. Son portrait par Bronzino (galerie Borghèse) est un chef-d'œuvre; — LUCRÈCE **Borgia** (1480-1519), sœur du précédent, célèbre par sa beauté; elle protégea les lettres, les sciences, les arts. Elle épousa successivement Jean Sforza, d'avec qui elle divorça, Alphonse, duc de Besaglia, que César Borgia poignarda dans sa chambre même, et Alphonse d'Este. La légende l'accuse de tous les crimes, mais ses contemporains s'accordent à louer son esprit cultivé et ses bonnes mœurs.

César Borgia.

Lucrèce Borgia.

Lucrèce Borgia, titre d'un drame en trois actes et en prose, pièce habile et saisissante de Victor Hugo (1833); — Opéra italien en trois actes (*Lucrezia Borgia*) de Donizetti (1834), partition écrite avec trop de rapidité et assez faible dans son ensemble.

borgnat [*gna*] n. m. Nom vulgaire du roitelet, de la bécassine sourde.

borgne adj et n. Qui ne voit que d'un œil, ou qui a perdu un œil : *un borgne, une femme borgne. Fig.* Mal tenu et peu sûr : *cabaret borgne.* Rédigé d'une façon suspecte : *compte borgne. Pic borgne,* personne très bavarde. PROV. : **Troquer son cheval borgne contre un aveugle,** échanger une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse encore. **Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois,** parmi les incapables, les gens médiocres brillent.

borgnesse [*gné-se*] n. f. et adj. En mauv. part, femme borgne.

Borgnis-Desbordes [*gnis-dé*] (Gustave), général français, né à Paris, m. en Indo-Chine (1839-1900); un des organisateurs de la puissance française au Sénégal et au Tonkin.

borgo n. m. Voile dont les musulmanes se couvrent jusqu'aux yeux.

Borgo, ch-l. de c. (Corse), arr. et à 20 kil. de Bastia; 1.200 h. (*Borghens*). Victoire de Paoli sur les Français en 1768. — Le cant. a 4 comm. et 2.970 h.

Borgo a Mozzano, comm. d'Italie (Toscane, prov. de Lucques), dans la vallée du Serchio; 11.000 h.

Borgo San Donnino, v. d'Italie (prov. de Parme), au pied de l'Apennin; 11.000 hab.

Borgo San Lorenzo, v. d'Italie (prov. de Florence), sur la Sève; 13.000 h. Patrie de Giotto.

Borgotaro, comm. d'Italie (prov. de Parme), sur le Taro; 8.700 h. Vignobles.

Borgou, région de l'Afrique, dans le Soudan central, à l'O. du Niger, divisée en plusieurs petits États, sur lesquels domine la France.

boricisme [*sis-me*] n. m. Nom donné à l'ensemble des accidents provoqués par une intoxication due à l'acide borique : *pour éviter les accidents du boricisme (diarrhée, céphalée, érythèmes, purpura, cyanose, etc.), il faut n'user qu'avec prudence de l'acide borique en poudre.*

Bories (Jean-François-Louis LECLERC), un des *quatre sergents* de La Rochelle, né à Villefranche-de-Rouergue en 1795, décapité à Paris en 1822.

borin, e n. et adj. Ouvrier, ouvrière d'une houillère : *un borin; une ouvrière borine.*

borinage n. m. Extraction de la houille en Belgique et dans le nord de la France. Ensemble des ouvriers d'une houillère.

Borinage, pays de la Belgique (Hainaut), autour de Mons; vastes houillères. Quaregnon, Jemmapes. Frameries sont les principales villes.

borique adj. m. Se dit d'un acide formé de bore et d'oxygène : *l'acide borique est un antiseptique.*

— ENCYCL. L'acide borique est très répandu dans la nature; on le trouve dans beaucoup d'eaux minérales (Wiesbaden, Luchon, etc.), dans les jets de vapeur, ou *suffioni*, issus des sols volcaniques, à l'état de combinaison calcaire (*hayésine*), sodée (*borax* ou *tinkal de l'Inde*), magnésienne (*boracite*) et dans les cendres d'un grand nombre de végétaux.

L'acide borique est employé à l'état libre dans la faïencerie, la verrerie; à l'état de borax pour la couverte des faïences. La solution d'acide borique, additionnée d'acide sulfurique, est employée pour imprégner les mèches des bougies stéariques : la mèche brûle sans qu'il soit besoin de la moucher.

L'acide borique est d'un usage fréquent en médecine, sous forme de poudre, de solution, de pommade; on utilise aussi son pouvoir antiseptique pour la conservation du lait, des produits alimentaires, etc. V. BORAX.

boriqué [*ké*], **e** adj. Qui contient de l'acide borique : *vaseline boriquée. Eau boriquée,* antiseptique que l'on obtient en faisant bouillir pendant 10 minutes dans un litre d'eau 30 grammes d'acide borique. (On emploie cette eau toutes les fois qu'il n'y a pas d'infection grave; par suite, elle est utile pour nettoyer la peau, la bouche, les yeux, etc. On emploie aussi la *vaseline boriquée* et la *glycérine boriquée.*)

Borissogliebsk, v. de Russie (gouv. de Tambov), sur la Vorona; 28.000 hab. Céréales, pétrole.

Borissov, v. de Russie (gouv. de Minsk), sur la Bérézina; 20.000 h. Tabac.

borlasie [*zi*] n. f. Genre de vers némertiens, de la Méditerranée.

Bormes, comm. du Var, arr. et à 42 kil. de Toulon, près de la *rade de Bormes;* 2.100 h. Bouchons; huileries.

Bormida (la), riv. d'Italie, affl. du Tanaro. Bonaparte livra aux Autrichiens plusieurs combats sur ses bords.

Bormio, v. d'Italie (prov. de Sondrio), dans la Valteline; 2.000 h. Eaux minérales.

Born (Bertrand **de**), seigneur périgourdin, un des plus célèbres troubadours du XIIe siècle. Dévoué à Henri au Court mantel, il fut l'adversaire, puis l'ami fidèle de Richard Cœur de Lion, et finit, sans doute, moine à Cîteaux; m. vers 1210.

Born (Ignace **de**), minéralogiste autrichien, né à Carlsbourg, m. à Vienne (1742-1791).

Borna, ville d'Allemagne (Saxe), sur la Wiehra; 7.500 h. Houille.

bornage n. m. Opération qui consiste à fixer, après arpentage, au moyen de *bornes,* la ligne séparative de deux terrains contigus. *Mar.* Cabotage très réduit.

— ENCYCL. *Dr.* Le bornage comprend deux opérations : 1° la *délimitation,* qui a pour objet de fixer la ligne séparative de deux terrains; 2° l'*abornement* ou établissement de bornes, qui a pour objet la constatation légale de ces lignes. Tout propriétaire, usufruitier ou usager, peut obliger son voisin au bornage à frais communs de leurs propriétés respectives. L'*action en bornage,* qui n'est jamais atteinte par la prescription, est du ressort du tribunal civil, si la propriété ou les titres qui l'établissent sont contestés; dans le cas contraire, elle est portée devant le juge de paix, qui nomme un expert et statue à charge d'appel devant le tribunal civil.

Le déplacement ou la suppression des bornes est un délit passible d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende égale au quart des restitutions et dommages-intérêts, sans que cette amende puisse être inférieure à 50 francs.

borne n. f. Pierre ou autre marque qui sépare un champ d'un autre. Pierre enfoncée à l'angle d'un mur, sur les côtés d'une porte, etc., pour les préserver du choc des véhicules. La rue, la place publique dans ces expressions : *orateur de borne, pérorer sur la borne.* Sorte de canapé circulaire, avec dossier au centre. Vitre en forme de losange. Ornement de vitrail. Serre-fil pour établir le contact électrique. *Borne kilométrique,* pierre qui, sur les routes, indique les distances kilométriques. Pl. Frontière : *bornes d'un empire.* Limite, terme : *bornes de l'univers; bornes de l'esprit humain. Dépasser les bornes,* au fig., aller au delà de ce qui est convenable.

Borne.

borné, e adj. De peu d'étendue, limité. *Fig.* Peu intelligent : *homme, esprit borné.* ANT. **Illimité; large.**

borne-fontaine [*fo-ne*] n. f. Petite fontaine en forme de borne. Pl. des *bornes-fontaines.*

Bornel, comm. de l'Oise, arr. et à 28 kilom. de Beauvais; 1.230 h.

Bornéo, île de l'archipel de la Sonde, où les Hollandais et les Anglais ont des possessions importantes. Bornéo est, après l'Australie, l'île la plus grande du globe. Forêts vierges. Diamants, métaux, charbons; 675.000 kil. carr.; 2 millions d'hab. (*Bornéens*).

borner [*né*] v. a. Mettre des bornes : *borner un pré.* Limiter : *la mer et les Alpes bornent l'Italie. Fig.* Modérer : *bornez vos désirs.*

Bornhem, v. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), près de l'Escaut; 6.300 h. Tissus.

Bornholm, île de la Baltique; 39.000 h., ch.-l. *Rönne.* Au Danemark.

Bornier [*ni-é*] (vicomte Henri **de**), poète dramatique français, né à Lunel, m. à Paris (1825-1901); auteur de la *Fille de Roland.*

Bornou, nom d'un royaume situé dans la Nigritie centrale; capit. *Kouka.*

bornoyer [*noi-né*] v. a. (pour *borgnoyer;* de *borgne.* — Se conj. comme *aboyer.*) Viser d'un œil en fermant l'autre, pour s'assurer si une ligne est droite, si une surface est plane : *bornoyer une règle, un mur.* Tracer une ligne droite avec des jalons ou d'autres objets à l'aide du même procédé : *bornoyer les arbres d'une allée.*

Borny, village à l'E. de Metz; 700 h. Sanglante et indécise bataille livrée entre les Français et les Prussiens, le 14 août 1870.

Borodine (Alexandre-Parphyrievitch), chimiste et musicien russe, né et m. à Saint-Pétersbourg (1834-1887).

Borodino, village de Russie où fut livrée, le 7 septembre 1812, la sanglante bataille dite « de la Moskova ».

borraginacées [*bo-ra, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type la *bourrache.* S. une *borraginacée.*

borraginées [*bo-ra, né*] n. f. pl. Tribu de la famille des borraginacées. (S'empl. souvent, mais à tort, comme syn. de BORRAGINACÉES). S. une *borraginée.*

Borromée (saint Charles). V. CHARLES.

Borromées [*mé*] (ÎLES), groupe de quatre îles d'un aspect pittoresque, situées dans le lac Majeur et qui portent le nom de la famille à laquelle elles appartiennent depuis le XIIIe siècle (Italie). La plus célèbre est l'*Isola Bella.*

Borromini (François), architecte italien, né à Bissone, m. à Rome (1599-1667); émule boursouflé de Bernin et maître du style baroque.

Borsippa, ville antique de la Chaldée, dont les ruines sont situées à 12 kil. au S. de Hillah.

bort [*bor*] n. m. Autref, tissu de laine, de nature grossière, dont on fabriquait des couvertures.

Bort [*bor*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 28 kil. d'Ussel, sur la Dordogne; 3.980 h. (*Bortois*). Ch. de f. Orl. Fabrique de tuiles et briques; chapeaux. Belles colonnades basaltiques, dites les *orgues de Bort.* Patrie de Marmontel. — Le cant. a 10 comm. et 9.920 h.

borure n. m. Combinaison du bore avec un corps simple.

Borusses [*ru-se*], ancien peuple du littoral baltique du pays qui est devenu la Prusse.

Bory (Gabriel), officier de marine et savant français, né à Paris (1720-1801).

Bory de Saint-Vincent (Georges), général, géographe et naturaliste français, né à Agen, m. à Paris (1780-1846).

Borysthène, anc. nom du Dniéper.

bosan [*zan*] n. m. Breuvage turc, fait avec du millet bouilli dans l'eau.

bosbok [*boss*] n. m. Antilope du Cap (*tragelaphus scriptus*).

Bosc d'Antic (Louis-Augustin-Guillaume), naturaliste français, membre de l'Académie des Sciences, né et m. à Paris (1759-1828). Ami de Mme Rolland, dont il publia les Mémoires.

Boscan-Almogaver (don Juan), poète espagnol, né à Barcelone (vers 1495-1542). Il a introduit dans la poésie espagnole les formes italiennes.

Boscawen [*boss-ka-vèn*] (Edouard), amiral anglais (1711-1761). Il se distingua contre les Français pendant la guerre de Sept ans, au début de laquelle il captura, sans déclaration de guerre préalable, un grand nombre de vaisseaux français de commerce.

Bosch (Jérôme AEKEN, dit), peintre, sculpteur et graveur hollandais, né vers 1462 à Bois-le-Duc, m. en 1516. Il a peint des sujets fantastiques.

Boschimans [*bo-chi-man*] ou **Bushmen** [*beuch-men'*] (*hommes des buissons*), peuple sauvage de l'Afrique méridionale, sur le haut Orange, au nord de la colonie du Cap. — *Un Boschiman* ou *Bushman.*

Boschimans.

Bosco (Bartolomeo), célèbre prestidigitateur italien, né à Turin, m. près de Dresde (1793-1862).

Bosco (Jean, dom), prêtre, écrivain et philanthrope italien, né à Castelnovo d'Asti, m. à Turin (1815-1888); fondateur de l'ordre des salésiens ou prêtres de saint François de Sales.

Boscoreale, v. d'Italie (prov. de Naples), au pied du Vésuve; 8.800 h. On y a découvert, en 1895, un magnifique trésor antique.

boscot, otte [*bos-ko, o-te*] adj. et n. *Pop.* Se dit d'une personne petite et bossue, un peu bossue.

Boscotrecase, bourg d'Italie (prov. de Naples); 9.800 h. Tissus, sériciculture.

Boscovich (Roger-Joseph), jésuite italien, mathématicien et astronome, né à Raguse, m. à Milan (1711-1787). Il propagea dans sa patrie les doctrines philosophiques de Newton.

bosel [*zèl'*] n. m. Partie arrondie, servant de base à une colonne.

Bosio (François-Joseph), célèbre statuaire, disciple de Canova né à Monaco, m. à Paris (1768-1845); talent à la fois délicat et fin, mais prétentieux quand il s'essaye au grandiose. Il passa la plus grande partie de sa vie en France.

Bosna-Séraï ou **Saraïevo,** capit. de la Bosnie, dans une situation pittoresque sur la *Bosna;* 41.600 h. Commerce actif : cuirs, céréales, etc.; aux environs, mines de fer.

Bosniaque [*boss*] ou **Bosnien, enne** [*bos-ni-in, é-ne*], habitant ou originaire de la Bosnie : *les Bosniaques* ou *Bosniens.* Adjectiv. *maison bosniaque* ou *bosnienne.*

Armes de Bosnie.

Bosnie [*bos-ni*], pays de la Turquie d'Europe, occupé, comme l'Herzégovine, à titre permanent par l'Autriche, en vertu du traité de Berlin (1878); 1.348.000 h. (*Bosniens* ou *Bosniaques*). Capit. *Bosna-Séraï.* Région montagneuse; gisements métallifères abondants, encore imparfaitement exploités. La Bosnie tire son nom de la *Bosna* (170 kilom.), affl. de la Save.

Boson, duc de Lombardie, m. en 887; fondateur du premier royaume de Provence, beau-frère de Charles le Chauve.

bosphore [*boss*] n. m. Etroit espace de mer resserré entre deux terres.

Bosphore (*passage du bœuf*), ancien nom du canal de Constantinople ou *Bosphore de Thrace*, détroit profond et sinueux qui fait communiquer la mer de Marmara avec la mer Noire.

bosquet [*bos-kè*] n. m. (de l'ital. *boschetto*, petit bois). Petit bois. Touffe d'arbres ou d'arbustes.

Bosquet [*bos-kè*] (Pierre-Jean-François), maréchal de France et sénateur, né et m. à Mont-de-Marsan (1810-1861). Il se distingua en Algérie, pendant l'expédition de Kabylie, et surtout en Crimée, où il détermina par une habile manœuvre le gain de la bataille de l'Alma et fut blessé à l'assaut de Malakof.

Bosquet.

bossage [*bo-sa-je*] n. m. (de *bosse*). *Archit.* Saillie en pierres, laissées comme ornement ou pour être taillées.

Bossay, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 40 kil. de Loches; 1.650 h.

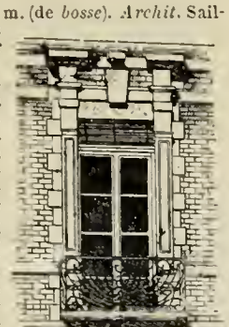

Bossages.

bosse [*bo-se*] n. f. Grosseur contre nature au dos ou à l'estomac : *Polichinelle à deux bosses.* Enflure : *se faire une bosse au front.* Élévation arrondie : *terrain, timbale qui a des bosses.* Relief; ornement en relief : *vaisselle relevée en bosse.* Figure sculptée ou moulée pour s'exercer à dessiner d'après nature : *étudier d'après la bosse.* Protubérance du crâne, considérée comme indice d'un penchant, d'une aptitude. Cette aptitude : *avoir la bosse du commerce, du dessin. Fam. Rouler sa bosse,* aller de l'avant et en maints endroits. *Ne demander que plaies et bosses,* chercher, provoquer les aventures, les querelles. *Pop.* Ripaille, partie de débauche : *se donner une bosse, Se flanquer une bosse de rire,* rire beaucoup. *Tomber sur la bosse de quelqu'un,* le battre. *Roule-bosse,* v. ce mot. *Mar.* Cordage de dimension variable dont une extrémité est attachée à poste fixe et dont l'autre sert à retenir un corps, une manœuvre, etc. qui subit un effort. ANT. **Cavité, creux, enfoncement.**

— ENCYCL. Les bosses résultent de la déformation du squelette, particulièrement de la colonne vertébrale, à la suite de tuberculose ou de rachitisme.

Les *bosses sanguines* apparaissent à la suite de contusions; elles se résorbent souvent seules. On hâte leur disparition par des compresses humides.

Bosse (Abraham), peintre, graveur et littérateur français, né et m. à Tours (1602-1676). Il a gravé au burin et à l'eau-forte près de mille pièces, précieuses pour la connaissance des mœurs sous Louis XIII.

bosselage [*bo-se*] n. m. Travail en bosse sur la vaisselle : *travailler en bosselage.*

bosseler [*bo-se-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je bosselle.*) Travailler en bosse la vaisselle, etc. Déformer par des bosses : *les chocs bosselleut l'argenterie.* **Se bosseler** v. pr. Etre déformé par des bosses.

Bosselle.

bosselle [*bo-sé-le*] n. f. Nasse pour pêcher l'anguille.

bossellement [*bo-sé-le-man*] n. m. Action de bosseler. Son résultat. (On dit aussi BOSSELURE.)

bosselure [*bo-se*] n. f. Résultat du travail en bosse. Etat d'une surface semée de bosses.

bosseman [*bo-se*] n. m. (du flam. *boot*, bateau, et *mann*, homme). Autref., sous-officier de marine, chargé de veiller aux ancres, câbles et aux bouées.

bosser [*bo-sé*] v. a. *Mar.* Retenir, fixer au moyen de bosses : *bosser une manœuvre.*

bossetier [*bo-se-ti-é*] n. m. Ouvrier qui travaille en bosse. Ouvrier qui souffle le verre en boule.

bossette [*bo-se-te*] n. f. (de *bosse*). Ornement en saillie des deux côtés d'un mors de cheval. Petit renflement des ressorts de batterie d'une arme à feu, ou renflement de la tête de gâchette.

bosseyage [*bo-sé-ia-je*] n. m. Action de bosseyer.

bosseyer [*bo-sé-ié*] v. a. (Se conj. comme *grasseyer.*) Percer des couches rocheuses dans les mines.

bosseyeur [*bo-sé-ieur*] n. m. Ouvrier employé à bosseyer.

bosseyeuse [*bo-sé-ieu-ze*] n. f. Machine perforatrice employée pour percer les couches rocheuses et abattre la houille dans les galeries des mines.

bossillon [*bo-si, ll* mll., *on*] n. m. Nom vulgaire de petits champignons agaries non vénéneux.

bossoir [*bo-soir*] n. m. (de *bosse*). *Mar.* Pièce de bois ou de fer, qui supporte l'ancre. Sorte d'arc-boutant auquel on suspend une embarcation en dehors du navire. (On dit aussi PORTE-MANTEAU.)

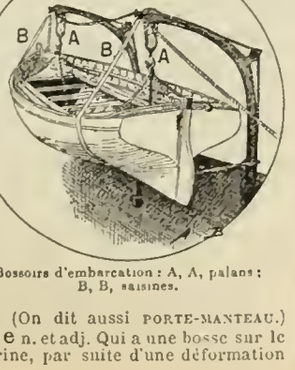

Bossoirs d'embarcation : A, A, palans; B, B, saisines.

bossu [*bo-su*], **e** n. et adj. Qui a une bosse sur le dos ou sur la poitrine, par suite d'une déformation de la colonne vertébrale ou du sternum. *Rire comme un bossu,* rire aux éclats.

Bossu (*le*) ou *le Petit Parisien,* célèbre roman de cape et d'épée, par Paul Féval (1857). — L'auteur, en collaboration avec Anicet Bourgeois, en a tiré un grand drame en cinq actes et douze tableaux (1862).

bossuer [*bo-su-é*] v. a. Déformer accidentellement un objet par des bosses : *bossuer un casque.* (On dit aussi BOSSELER.)

Bossuet [*bo-su-é*] (Jacques-Bénigne), évêque de Condom, puis de Meaux, né à Dijon, m. à Paris (1627-1704); orateur sacré, surnommé *l'Aigle de Meaux.* Il prononça les célèbres oraisons funèbres de Henriette de France, reine d'Angleterre; de Madame, duchesse d'Orléans, de Condé, de Michel Le Tellier, d'Anne de Gonzague, princesse palatine, etc. Dans une langue magnifique et inspirée, nourrie par la lecture de livres saerés, il sut tirer de leur vie, comme il dit, « les grandes et terribles leçons » que Dieu donne aux rois et aux hommes. Ses *Sermons* sont les monuments les plus sublimes de l'éloquence de la chaire. Choisi comme précepteur du Dauphin, il écrivit pour lui son *Discours sur l'Histoire universelle,* sa *Politique tirée de l'Ecriture sainte,* où il défend le *droit divin* des rois. Dans son ouvrage sur les *Variations des Eglises protestantes,* il se montra historien informé, plein de mouvement et d'éclat. Ses *Elévations sur les Mystères* et ses *Méditations sur l'Evangile* comptent parmi ses plus belles inspirations. En 1682, il ouvrit la célèbre assemblée du clergé de France et fit adopter la déclaration de l'indépendance du pouvoir temporel et des libertés gallicanes. Il ne semble pas être resté étranger à la révocation de l'édit de Nantes, et il combattit, à ses derniers jours, le quiétisme, dans la personne de Fénelon.

Bossuet.

Bossuet (*portrait de*), tableau de Rigaud, au Louvre, un des meilleurs de l'artiste.

Bossut [*bo su*] (Charles), mathématicien français, né à Tartaras (Loire), m. à Paris (1730-1814).

bostandji [*bos-tan*] n. m. (mot turc). Garde du sérail.

boston [*bos-ton*] n. m. (de *Boston,* n. de ville). Jeu de cartes qui se joue à quatre et avec 52 cartes. Sorte de valse qui s'exécute sur une mesure à trois-quatre, sur un mouvement modéré.

— ENCYCL. *Jeu.* Nous ne donnerons que la règle du boston de Lorient ou de Nantes, qui est le plus répandu. La valeur des cartes décroit selon la série suivante : as, roi, dame, valet, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois et deux. Chaque joueur possède un panier contenant dix-sept cents fiches. Chaque joueur en donnant met 60 au panier des enjeux. On donne 13 cartes à chacun. Celui qui, avant de jouer, déclare avoir carte blanche, reçoit 10 de chacun des autres joueurs. Quand on fait chelem ou boston à deux, le boston se paye, ainsi que la demande et les honneurs. Si l'on joue dans une seule couleur, les 4 honneurs sont : as, roi, dame, valet de la couleur; si l'on joue aux quatre couleurs, les honneurs sont les 4 as. Le payement des 3 honneurs est fixé par le tableau, les 4 honneurs se payent comme la demande. Chaque demande est rangée au tableau suivant sa force, en sorte qu'un coup enlève toujours celui qui le précède. Dans les demandes de quatre couleurs, celui qui a demandé joue le premier, sauf aux demandes simples, au piccolo et aux misères. Celui qui a passé une fois ne peut plus que soutenir. Le joueur qui perd paye double à celui qui a fait la demande immédiatement précédente, pourvu qu'elle soit un solo. L'indépendance enlève la demande simple. La petite misère enlève l'indépendance. La petite misère se fait en écartant une carte et en ne faisant pas de levée. Le piccolissimo enlève la demande pour 7 levées. Il se fait en n'écartant pas et en faisant une seule levée. La demande pour 8 levées est supérieure. La grande misère enlève la demande pour 8 levées. Pour la réussir, il ne faut pas faire de levée sans écarter. Au-dessus vient la demande de 9 levées. Puis la misère des 4 as qui se fait sans écarter et sans faire aucune levée. Celui qui la joue a la liberté de renoncer jusqu'à la dixième carte inclusivement. La demande pour 10 levées enlève la misère des 4 as. La petite misère sur table enlève la demande pour 10 levées. Elle se fait comme la petite misère ordinaire, mais celui qui la joue met son jeu sur la table. La demande pour 11 levées est supérieure. Le piccolo des 4 as vient ensuite. Pour le réussir, il faut, ayant les 4 as, faire une seule levée. La demande pour 12 levées enlève le piccolo des 4 as. La grande misère sur table se fait en étalant son jeu, il ne faut pas faire de levée. Le boston seul consiste à faire toutes les levées; le boston sur table à faire toutes les levées en montrant son jeu.

Boston, v. d'Angleterre (comté de Lincoln), sur la Witham; 15.000 h. Fonderies, fabrication de toiles.

Boston, v. des Etats-Unis d'Amérique, capit. du Massachusetts; 595.000 h. (*Bostoniens*). Grande industrie : tissage, métallurgie, commerce très considérable de laines. Port très actif sur l'Atlantique. Patrie de B. Franklin. C'est de Boston que partit, en 1773, le mouvement insurrectionnel qui aboutit à la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis.

bostonner [*bos-to-né*] v. n. Jouer au boston. Danser le boston.

bostryche [*bos-tri-che*] n. f. Genre de coléoptères qui vivent dans le bois mort, et dont plusieurs espèces habitent la France.

bostrychidés [*bos-tri-ki-dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères, ayant pour type le genre *bostryche.* S. un *bostrychidé.*

boswellée [*bos-vèl-lé*] n. f. Genre de térébinthacées, tribu des burséracées, renfermant des arbres de l'Inde et de l'Afrique tropicale.

Bosworth, v. d'Angleterre (Leicester), célèbre par la bataille où Richard III, meurtrier des enfants d'Edouard, perdit la couronne et la vie (1485). C'est à cette bataille que se rapporte, d'après une légende dont Shakspeare s'est fait l'écho, ce cri désespéré de Richard III, qui, frappé d'une sorte de vertige et saisi de frénésie, s'écria plusieurs fois, hors de lui-même : « Un cheval! un cheval! mon royaume pour un cheval! » Dans l'application, ces mots signifient qu'on est disposé à tout sacrifier pour la possession d'une chose vivement désirée.

Böszörmény, v. d'Austro-Hongrie (Hongrie); 21.500 h. Commerce actif.

bot [*bo*], **e** adj. (orig. germ.). Se dit d'une difformité du pied, de la main, causée par rétraction de certains muscles : *pied bot; main bote.* N. m. *Pied bot,* personne qui a un pied contrefait : *certains pieds bots sont très ingambes.*

botanique n. f. (gr. *botanikê;* de *botanê,* plante). Science des végétaux. Adjectiv. Qui a rapport à cette science : *jardin botanique.*

— ENCYCL. La botanique s'occupe des plantes; elle se divise en *botanique générale* et en *botanique spéciale.* La botanique générale étudie la plante dans sa forme, dans ses organes; elle examine les états successifs que traverse celle-ci depuis son germe jusqu'à sa mort. Elle considère aussi les divers phénomènes qui s'accomplissent dans le corps de cette plante à ses divers âges. La botanique spéciale classe les plantes d'après la valeur des caractères qu'elles présentent. Les individus ayant même origine et même caractère constituent l'*espèce.* Une variation des caractères donne la variété, et les espèces qui se ressemblent constituent les genres. La collection des genres voisins est une famille ou une tribu, la réunion des familles qui se ressemblent est un *ordre,* puis viennent les *classes,* les *embranchements* formant le règne végétal.

Pour donner un nom aux plantes, on emploie la nomenclature binaire ou linnéenne. Tous les noms sont latins; le premier indique le genre : c'est un substantif, le deuxième désigne l'espece : c'est un adjectif (*rosa gallica*). Les noms de familles prennent la terminaison *acées* (malvacées) et les noms de tribus celles de *ées* (malvées). Dans des sens plus particuliers, on distingue la *botanique agricole,* la *botanique médicale,* la *botanique industrielle,* etc.

botaniquement [*ke-man*] adv. Au point de vue, ou d'après les règles de la botanique.

botaniser [*zé*] v. n. Herboriser.

botaniste [*nis-te*] n. Qui s'occupe de botanique, qui est versé dans la botanique.

Botany-Bay, baie anglaise, sur la côte de la Nouvelle-Galles du Sud, près de Sydney (Australie); découverte par Cook (1770). Les Anglais, en 1787, y firent leurs premiers essais de colonisation pénale.

Both (André *et* Jean), peintres et graveurs hollandais, nés à Utrecht vers 1609 ou 1610, m., le premier à Venise vers 1650, le second à Utrecht, en 1652. Le premier fut paysagiste et se distingua dans la représentation des sites italiens; le second fut peintre de figures.

Botha (Louis), général boer, né à Greytown, dans le Natal, en 1864. Il commanda en chef les forces boers pendant la dernière guerre de l'indépendance. En 1907, il devint premier ministre de la colonie anglaise autonome du Transvaal.

bothriocéphale n. m. Genre de vers cestodes, parasites des animaux vertébrés et dont les premiers états se passent dans l'eau : *le bothriocéphale, qui atteint jusqu'à 10 mètres de long, est le plus grand ver rubané parasite de l'homme.*

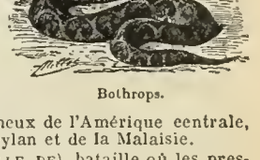

Bothrops.

bothrion n. m. Ulcère peu profond de la cornée transparente.

bothrops [*tropss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des crotales très venimeux de l'Amérique centrale, du sud de l'Inde, de Ceylan et de la Malaisie.

Bothwell (BATAILLE DE), bataille où les presbytériens d'Ecosse furent vaincus par le duc de Monmouth le 22 juin 1679.

Bothwell [*bot-ouèl*] (James HEPBURN, comte de), seigneur écossais qui fit périr Henry Darnley, second époux de Marie Stuart, et épousa cette dernière (1567). Chassé d'Ecosse, il mourut dans la misère en Danemark (1578).

Botnie ou **Bothnie** [*bot'-nî*], pays d'Europe, à l'E. du golfe de Botnie, partagé entre la Suède et la Finlande russe.

Botnie ou **Bothnie** (GOLFE DE), formé par la mer Baltique; baigne la Russie et la Suède. Eaux très peu salées, souvent gelées.

Botocudos [*doss*], peuple indigène de l'Amérique du Sud, répandu dans les forêts vierges du Brésil.

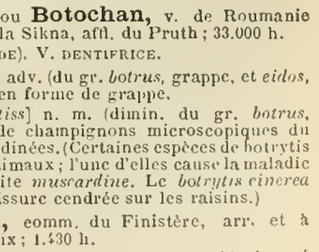

Botocudos.

Les Botocudos, chasseurs et nomades, sont très arriérés. — Un *Botocudo.*

Botosani ou **Botochan,** v. de Roumanie (Moldavie), sur la Sikna, affl. du Pruth; 33.000 h.

Botot (EAU DE). V. DENTIFRICE.

botryoïde adv. (du gr. *botrus,* grappe, et *eidos,* forme). Qui est en forme de grappe.

botrytis [*tiss*] n. m. (dimin. du gr. *botrus,* grappe). Genre de champignons microscopiques du groupe des mucédinées. (Certaines espèces de botrytis vivent sur les animaux; l'une d'elles cause la maladie du ver à soie dite *muscardine.* Le *botrytis cinerea* forme une moisissure cendrée sur les raisins.)

Botsorhel, comm. du Finistère, arr. et à 19 kil de Morlaix; 1.430 h.

Botta (Carlo), historien, poète et médecin, né à Saint-George (Piémont), m. à Paris (1766-1837); député français sous le premier Empire. On lui doit une bonne *Histoire de l'Italie de 1789 à 1814.* — Son fils, PAUL-EMILE, né à Turin (1802-1870), fut un assyriologue distingué, dont les travaux ont contribué au déchiffrement des inscriptions cunéiformes.

botte [*bo-te*] n. f. Assemblage de choses de même nature liées ensemble : *botte d'asperges, de fleurs. Fam.* Sonnerie de trompette pour la distribution du fourrage : *sonner la botte.*

botte [*bo-te*] n. f. (ital. *botta*). *Escr.* Coup de fleuret ou d'épée. *Botte secrète,* coup dont la parade n'est pas connue. *Appuyer la botte,* appuyer l'arme contre son adversaire après l'avoir touché. *Fig.* Attaque vive et imprévue : *Voltaire portait des bottes terribles à ses ennemis.*

botte [*bo-te*] n. f. Outre, sorte de tonneau. Chaussure de cuir qui enferme le pied et la jambe : *bottes de chasse. Bottes à l'écuyère,* bottes qui portent une genouillère par laquelle le genou est couvert. *Bottes à la hussarde,* bottes plissées sur le cou-de-pied. *Bottes à la Souvarov,* bottes plissées et terminées en cœur, comme on les portait sous le Directoire. *Bottes à chaudron,* bottes à genouillères, en forme d'entonnoir. *Bottes à l'anglaise,* bottes à revers comme en portent certains domestiques en livrée. *Fig.* et *fam.* : *avoir du foin dans ses bottes,* avoir des ressources, être riche. *A propos de bottes,* sans motif raisonnable, hors de propos. *Bottes de sept lieues,* moyen d'avancer rapidement, au prop. et au fig. (par allusion aux bottes de l'ogre dans le conte du *Petit Poucet*). *Lécher les bottes de quelqu'un,* le flatter bassement. *Graisser ses bottes,* se préparer à partir ou à mourir. Prov. : **Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle,** le goujat auquel on rend service se plaint pour se dispenser de la reconnaissance.

Bottes : 1. Molle; 2. Forte; 3. A l'écuyère; 4. Chantilly; 5. De jockey; 6. De pompier; 7. De marin, d'égoutier.

bottelage [*bo-te*] n. m. Action de botteler : *le bottelage du foin, de la paille.*

— Encycl. Le bottelage rend le foin ou la paille plus transportables. Un bottelage régulier permet l'appréciation facile et exacte des quantités sur lesquelles on opère. Il existe des botteleuses mécaniques qui permettent d'obtenir des bottes d'un tiers environ moins volumineuses que les bottes faites à la main.

botteler [*bo-te-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je bottelle.*) Lier en bottes : *botteler des radis, du foin.*

bottelette [*bo-te-lè-te*] n. f. Petite botte : *bottelette d'oignons, de carottes.*

botteleur, euse [*bo-te, eu-ze*] n. Qui bottelle.

botteloir [*bo-te*] n. m. ou **botteleuse** [*bo-te-leu-ze*] n. f. Machine à botteler.

botter [*bo-té*] v. a. Fournir de bottes : *botter un régiment de cavalerie.* Mettre des bottes : *botter un chasseur. Pop.* Plaire, convenir : *cet homme me botte; cet emploi ne botte. Fam. Botter quelqu'un, le derrière à quelqu'un,* lui donner des coups de pied. *Singe botté,* petit homme contrefait ou ridicule. **Se botter** v. pr. Mettre ses bottes. — Subst. n. m. Action de se botter, moment où l'on se botte : *surprendre quelqu'un à son botter.* Ant. **Débotter.**

Botticelli.

botterie [*bo-te-ri*] n. f. Atelier, boutique, marchandises ou commerce du bottier : *installer une botterie.*

Botticelli [*bo-ti-tchèl'-li*] (Alessandro *ou* Sandro Filipepi), peintre, dessinateur et graveur italien, né et m. à Florence (1447-1510). Il a peint un grand nombre d'admirables *madones,* des tableaux mythologiques, etc., d'un art distingué, élégant, un peu mièvre et tendrement passionné.

bottier [*bo-ti-é*] n. m. Qui fait ou vend des bottes.

bottillon [*bo-ti, ll* mll.] n. m. Petite botte d'herbes ou de légumes : *bottillon d'oseille, d'épinards.*

bottin [*bo-tin*] n. m. (du n. de son éditeur, Sébastien *Bottin*, administrateur français [1764-1853]). Almanach, annuaire du commerce et de l'industrie, de l'administration et de la magistrature : *consulter le bottin.*

Bottine.

bottine [*bo-ti-ne*] n. f. Chaussure montante, à boutons ou à élastiques. Petite botte.

Bottrop, v. d'Allemagne (Prusse, Westphalie); 34.300 h.

botys [*tiss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant des papillons blanchâtres, tachés de brun, dont les chenilles vivent dans les feuilles d'arbres qu'elles enroulent en cornets.

Botzaris.

Botzaris [*riss*] (Marcos), un des héros de la guerre de l'Indépendance grecque, né à Souli, s'illustra dans la défense de Missolonghi, et fut tué à Karpenisi, près de cette ville (1788-1823).

Botzen ou **Bolzano,** v. d'Austro-Hongrie (Tyrol), au confluent de l'Eisach et de la Talfer. Vignobles. Grand commerce de transit.

Bou-Amama (Mohammed-ben-Arbi-Hadji), marabout de la tribu des Ouled-Sidi-Cheikh, né à Figuig en 1840, provoqua en 1881 une redoutable insurrection des tribus du Sud-Oranais.

Bouaye [*bou-a-i*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 12 kil. de Nantes, près du lac de Grandlieu; 1.470 h. Ch. de l. Etat. — Le cant. a 7 comm. et 18.990 h.

boubouler [*lé*] v. n. Crier de la façon particulière au hibou.

bouc [*bouk'*] n. m. (germ. *bukk*). Mâle de la chèvre : *le bouc pue.* Par anal. Homme dégoûtant. *Pop.* Mari malheureux. *Fam.* Barbe qu'un homme porte sous le menton, le reste du visage étant rasé : *un bouc blond. Bouc émissaire,* bouc que les Juifs, à la fête des Expiations, chassaient dans le désert, après que le grand prêtre l'avait, avec des imprécations, chargé de toutes les iniquités du peuple. (On désignait cet animal réprouvé sous le nom d'*Azazel,* mot hébreu qui signifie *émissaire* ou *renvoyé.* L'expression *bouc émissaire* est devenue proverbiale pour désigner une personne sur laquelle on fait retomber toutes les fautes et qu'on accuse de tous les malheurs qui arrivent.)

Bouc.

— Encycl. Il ne faut employer le bouc à la reproduction que vers l'âge de deux ans; il peut être seul pour un troupeau de 100 à 150 chèvres, et peut durer jusqu'à l'âge de six à sept ans. Un bouc doit avoir la barbe longue, la tête effilée, les cuisses grosses, les jambes fortes. La chair du bouc ne peut guère être donnée qu'aux porcs; mais, si l'on castre le bouc vers deux mois, sa chair rappelle assez celle du mouton.

Bouc ou **Port-de-Bouc,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 50 kil. d'Aix, au fond du golfe de Fos, et au point où aboutit le canal d'Arles; 830 h.

boucage n. m. *Bot.* Syn. de anis.

boucan n. m. (caraïbe *boucacoui*). Lieu où les Indiens d'Amérique fument leurs viandes; gril servant à cette action. *Fam.* Bruit, vacarme : *c'est un boucan à ne pas s'entendre.*

boucanage n. m. Action d'exposer des viandes ou des poissons à la fumée, pour les faire sécher et les conserver.

— Encycl. Ce procédé de conservation des matières animales est connu depuis longtemps des sauvages de l'Amérique et de l'Océanie. En Allemagne, et notamment à Hambourg, on prépare en grand du *bœuf fumé,* qu'on fait séjourner cinq ou six semaines dans une fumée intense.

boucaner [*né*] v. a. (de *boucan*). Fumer de la viande, du poisson. *Par anal.* Noircir : *le soleil boucane la peau.* Faire la chasse aux bœufs sauvages. V. n. Être préparé à la fumée : *marcassin qui boucane.*

boucanier [*ni-é*] n. m. (de *boucan*). Nom sous lequel on désignait des aventuriers qui, aux XVIe et XVIIe siècles, chassaient les bœufs sauvages en Amérique, pour en avoir les peaux dont ils faisaient grand commerce, et qui se transformèrent en pirates, en corsaires ou en *flibustiers.*

— Encycl. Les boucaniers furent, à l'origine, des aventuriers européens (Français, Anglais, Hollandais) qui chassaient le bœuf sauvage aux Antilles et surtout à Saint-Domingue. Chassés par les Espagnols de l'île Saint-Christophe en 1630, ils s'établirent au N. de Saint-Domingue et surtout dans l'île de la Tortue. Ils fumaient ou boucanaient la viande et la peau des bœufs pour les vendre. Attaqués par les Espagnols, ils leur firent une guerre sans merci et devinrent les flibustiers. (V. ce mot.)

boucanier [*ni-é*], **ère** adj. Propre aux boucaniers : *mœurs boucanières.*

boucaro n. m. (espagn. *bucaro*). Terre odorante et rougeâtre, dont on fait des vases poreux. (On dit aussi nucaro et bocaro.)

boucassin [*ka-sin*] n. m. Sorte de futaine, d'étoffe de coton pour doublure.

boucau [*kô*] n. m. (du gasc. *bouco*, bouche). Entrée d'un port.

Boucau, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 5 kil. de Bayonne, à l'embouchure de l'Adour; 4.870 h. Ch. de f. Midi. Petit port; forges, usine pour l'injection des bois.

boucaut [*kô*] n. m. Tonneau où l'on met des marchandises sèches : *morue, sucre en boucaut.*

bouchage n. m. Action de boucher : *le bouchage des bouteilles.* Ce qui sert à boucher : *bouchage solide.*

Bouchain [*chin*], ch.-l. de c. (Nord), v. forte, arr. et à 19 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut; 1.720 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 14 comm. et 23.250 h.

Bouchard (Charles-Jacques), médecin français, né à Montier-en-Der en 1837, membre de l'Académie des sciences. Il a étudié les maladies par ralentissement de la nutrition.

Bouchardat [*da*] (Apollinaire), chimiste et pharmacien français, né à l'Isle-sur-Serein (Yonne), m. à Paris (1806-1856); auteur d'un célèbre *Nouveau formulaire magistral.*

boucharde n. f. Marteau à tête découpée en pointes de diamant, utilisé par les tailleurs de pierre. Rouleau de métal, dont la surface présente des aspérités régulières et qu'emploient les cimentiers et les bitumiers.

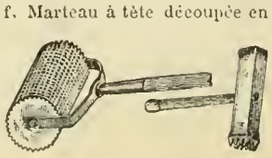
Bouchardes.

boucharder [*dé*] v. a. Travailler avec la boucharde : *boucharder une dalle.*

Bouchardon (Edme), célèbre sculpteur français, né à Chaumont, m. à Paris (1698-1762). Il est l'auteur de la fontaine de la rue de Grenelle (Paris), de plusieurs travaux à Versailles et à Saint-Sulpice (Paris).

Bouchardon.

Bouchardy (Joseph), dramaturge français, né à Paris, m. à Châtenay (1810-1870); auteur de mélodrames sombres et compliqués (*Gaspardo le Pêcheur, Lazare le Pâtre,* etc.).

bouche n. f. (lat. *bucca*). Cavité qui, chez l'homme, s'ouvre à la partie inférieure de la face entre les deux mâchoires, reçoit les aliments et donne passage à la voix. Se dit aussi des animaux, à l'exception de ceux pour lesquels l'usage a consacré les expressions de *gueule* ou de *bec : la bouche d'un bœuf, d'un cheval, la bouche d'un saumon, d'une carpe, d'une grenouille.* Lèvres : *bouche vermeille, spirituelle.* Personne, sous le rapport de la consommation : *faire sortir d'une ville assiégée les bouches inutiles.* Paroles, discours : *le cœur et la bouche sont souvent en désaccord. Bouche close,* en silence. *Ouvrir la bouche,* parler. *Provisions de bouche,* vivres. *Faire venir l'eau à la bouche,* exciter le désir. *Faire la petite bouche,* le difficile, le dégoûté. *La déesse aux cent bouches,* la Renommée. *Saint Jean Bouche d'or,* se dit soit d'un homme qui parle très facilement, par allusion à l'éloquent Jean Chrysostome (gr. *khrusos,* or, et *stoma,* bouche), soit d'un homme très franc. *Garder pour la bonne bouche,* réserver pour la fin ce qu'on croit être le meilleur ou le plus agréable. *Mauvaise bouche,* goût désagréable dans la bouche. *Bouche mauvaise,* bouche rendue amère par la bile ou infecte par l'haleine, etc. *Fig. Mauvaise bouche* ou *bouche mauvaise,* se dit des médisants, des calomniateurs, des critiques acerbes. *A bouche que veux-tu,* avec abondance et recherche. *Être sur sa bouche,* être gourmand, gourmet. *Ouvrir la bouche,* parler. *Avoir toujours un mot, une chose à la bouche, avoir la bouche pleine de quelqu'un, de quelque chose,* en parler continuellement, avec vanité ou avec un enthousiasme fatigant. Ouverture : *la bouche d'un canon, d'un four. Bouche à feu,* pièce d'artillerie. *Bouche de chaleur,* ouverture au moyen de laquelle la chaleur se communique. Pl. Embouchure d'un fleuve : *les bouches du Nil, du Rhône,* etc.

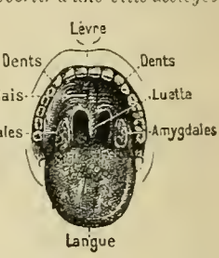

— Encycl. La bouche est l'orifice antérieur du tube digestif, et souvent ce mot désigne la cavité qui suit cette ouverture. C'est dans la bouche que s'accomplissent la mastication, l'insalivation et la déglutition. Dans la bouche se trouve le sens du goût, et c'est là que se produisent les différents timbres de la voix articulée. La bouche est limitée en haut par le palais et son voile, en bas par la langue, latéralement par les joues. L'orifice antérieur est circonscrit par les lèvres, et l'orifice postérieur, ou *isthme du gosier,* présente en son milieu une protubérance nommée *luette;* il fait communiquer la bouche avec le pharynx.

bouche n. f. Sous l'ancien régime, ensemble des officiers attachés au service de la table royale : *le service de la bouche* (ou de la *bouche du roi*) *comprenait sept offices et plus de cinq cents officiers.*

bouché, e adj. Fermé, obstrué : *trou mal bouché. Fig.* Sans intelligence : *enfant bouché. Temps bouché,* temps couvert.

bouche-bouteilles [*bouch'-bou-tè, ll* mll., *e*] n. m. invar. Machine à boucher les bouteilles : *les bouche-bouteilles les plus communément employés sont en buis; quand on vise à la rapidité du travail, on utilise les appareils mécaniques.*

bouchée [*ché*] n. f. Ce qu'on met de nourriture, en une fois, dans la bouche. Petit vol-au-vent qui varie de nom, suivant les garnitures qu'il contient : *bouchée aux huîtres, à la financière, à la reine,* etc. *Pâtiss.* Petit four. *Manger une bouchée,* faire un repas rapide et léger. *Fig. Ne faire qu'une bouchée de,* exécuter ou vaincre très facilement.

Bouchée de pain (*Histoire d'une*), par Jean Macé (1861); excellent ouvrage de vulgarisation, qui décrit, sous une forme attrayante, les phénomènes de la nutrition et de la digestion.

Bouché-Leclercq (Auguste), professeur et historien français, né à Francières (Oise) en 1842; élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1898. On lui doit une remarquable *Histoire de la divination dans l'antiquité.*

Bouchemaine, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 5 kil. d'Angers, au confluent de la Maine et de la Loire; 1.210 hab.

bouchement [*man*] n. m. (de *boucher*). Réparation des enduits, dans les murs d'une construction.

boucher [*ché*] n. m. (de *bouc*). Qui tue les bestiaux et vend leur chair crue en détail. *Fig.* Homme sanguinaire. *Fam.* Chirurgien ignorant, maladroit.

boucher [*ché*] v. a. (du vx fr. *bourche,* faisceau de branchages). Fermer une ouverture : *boucher une fenêtre, une bouteille.* Barrer, obstruer, intercepter : *boucher un passage, la vue. Fam. Boucher un trou,* payer une dette. *Pop. En boucher un coin à quelqu'un,* le rendre muet d'étonnement : le mettre à la raison. **Se boucher** v. pr. Être, devenir bouché. Boucher à soi. *Fig. Se boucher les yeux, les oreilles,* refuser de voir, d'entendre. Ant. **Déboucher.**

Boucher [*ché*] (Jean), curé de la paroisse Saint-Benoît, à Paris, né à Paris, m. à Tournay (1548-1644); fougueux ligueur. Il fut l'adversaire irréconciliable de Henri IV.

Boucher (François), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1703-1770); sans rival comme décorateur de boudoir, auteur de tableaux pleins d'esprit et d'une grâce parfois un peu licencieuse : bergeries, allégories, plafonds, etc. (*Vénus commandant des armes pour Enée; Bains de Diane*).

Boucher.

Boucher (Alfred), sculpteur français, né à Bouy-sur-Orvin (Aube) en 1850; auteur de *Au but, la Terre*, etc.

Boucher de Perthes (Jacques), naturaliste français, né à Rethel, m. à Abbeville (1788-1868); auteur de travaux remarquables sur l'homme préhistorique.

Boucherat, famille parlementaire de l'Ile-de-France, à laquelle appartient Louis, comte DE COMPANS, né à Paris (1616-1699), chancelier de France sous Louis XIV en 1685.

bouchère n. f. Femme d'un boucher.

boucherie [*ri*] n. f. Lieu où se vend la viande au détail. Commerce, marchandise du boucher. Ensemble des bouchers. *Fig.* Massacre, tuerie, carnage. *Mener des troupes à la boucherie*, à une action où elles doivent périr.

— ENCYCL. *Comm.* La boucherie a pour objet le débit et la vente des animaux destinés à la consommation, tels que taureaux, bœufs, vaches, veaux, moutons, chevaux, ânes, mulets. Elle comprend : 1° l'*abatage*; 2° l'*habillage*, qui consiste à enlever les cornes et les pieds; 3° le *brochage*, qui consiste à séparer la peau du corps, en insufflant de l'air entre cuir et chair; 4° le *dépouillement* de la peau, préalablement fendue en dessous; 5° le *découpage* du corps dans le sens de la longueur, en deux parties symétriques, qui sont ensuite partagées, suivant les différentes qualités attribuées commercialement aux divers morceaux, V. BŒUF, MOUTON, VEAU.

Un service d'inspection de la boucherie fonctionne dans les principales villes de France. A Paris, les viandes sont inspectées aux abattoirs, aux portes de Paris et aux halles. A Paris, est pratiqué le *commerce à la cheville*, vente en gros ou demi-gros, à l'abattoir, des animaux divisés en quartiers, et suspendus à des chevilles de fer.

— *Dr.* Le commerce de la boucherie est libre, mais les maires ont le devoir de veiller à la fidélité du débit et à la salubrité des viandes, d'où le fonctionnement dans la plupart des villes d'un service d'inspection de la boucherie. Les maires ont aussi le pouvoir de taxer le prix de la viande.

L'action des bouchers pour le payement de leurs fournitures se prescrit par un an. Les bouchers ont une créance privilégiée, en cinquième rang, sur la généralité des meubles de leurs débiteurs pour les fournitures faites à ceux-ci et à leur famille pendant les six derniers mois.

Boucheron (Maxime), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1846-1896). Il a écrit des vaudevilles et de spirituelles opérettes : le *Ménage Popincourt, Miss Helyett*.

Bouches-du-Rhône (DÉPART. DES), départ. formé par la Provence; préf. *Marseille*; s.-préf. *Aix, Arles*; 3 arr., 33 cant., 111 comm., 765.920 h.; 15e région milit.; cour d'appel d'Aix; archevêché à Aix, évêché à Marseille. Industrie et commerce très actifs, dont le grand port d'exportation de Marseille est le centre : constructions navales, forges, savonneries, machines, etc., culture de l'olivier, de l'oranger, etc.; pêche de la sardine et du thon.

bouchet [*chè*] n. m. Boisson faite avec du vin, du sucre et de la cannelle. Variété de poire. *Pêch.* Corde attachée au bout des dreges.

Bouchet (Le). Poudrerie nationale dépendant de la comm. de Vert-le-Petit (Seine-et-Oise), arr. de Corbeil. Elle emprunte sa force motrice à la Juine, affl. de l'Essonne.

Bouchet (Jean), poète et littérateur français, né en 1476, m. vers 1550 à Poitiers; auteur des *Annales d'Aquitaine*.

Bouchet (Guillaume, sieur DE BROCOURT, né à Poitiers vers la fin de 1513, m. vers 1594, auteur des *Serées*, suite de réflexions plaisantes.

boucheton (à) loc. adv. Se dit des vases placés les uns sur les autres, l'ouverture en bas.

bouche-trou n. m. Personne ou objet qui ne sert qu'à combler une place vide, à figurer, à faire nombre. Pl. des *bouche-trous*.

bouchette [*chèt-e*] n. f. Petite bouche gracieuse.

Bouchir ou **Bender-Bouchir** [*bin-der*], v. de Perse; 15.000 h. Port sur le golfe Persique.

bouchoir n. m. (de *boucher* v. a.). Plaque de fer mobile, qui sert à fermer la bouche d'un four.

bouchon n. m. (du vx franç. *bousche*, faisceau de branchages). Ce qui sert à boucher en général : *bouchon de toile. Spécialem.* Morceau de liège, de verre, de caoutchouc, de gutta, etc., préparé pour boucher une bouteille, un flacon. *Aimer à faire sauter le bouchon*, aimer à boire. Branche de verdure qui sert d'enseigne à un cabaret; le cabaret même. Poignée de paille tortillée. Liège adapté à une ligne de pêche et faisant office de flotteur. V. FLOTTEUR.) Inégalité : *soie pleine de bouchons*. Jeu qui consiste à faire tomber dans certaines conditions (avec un palet ou avec une bille de billard, un bouchon supportant des pièces de monnaie. PROV. : **A bon vin, il ne faut point de bouchon,** ce qui est bon n'a pas besoin d'être vanté.

— ENCYCL. Le choix de bouchons de liège est très important pour la conservation des vins. Il faut éviter, pour les vins de prix, d'employer de vieux bouchons « retaillés », qu'on reconnaît à la teinte bistre de leurs pores ou des bouchons de mauvaise qualité, qui communiqueraient au liquide un goût détestable. Le liège des bons bouchons est de couleur claire, souple, sans carie ni cavernes. Avant d'employer les bouchons, on doit les passer à l'eau bouillante ou, mieux, les faire bouillir quelques instants dans du vin prélevé sur celui qu'on va mettre en bouteilles; on les enfonce ensuite dans les bouteilles, soit à l'aide d'un bouche-bouteilles, soit en se servant d'un battoir.

— Lorsqu'un flacon est bouché à l'émeri, une excellente précaution à prendre, s'il doit renfermer une solution alcaline caustique, est d'enduire le bouchon de paraffine pour prévenir l'adhérence de celui-ci avec le goulot; d'ailleurs, en général, et quelle que soit la nature de leur contenu, les flacons bouchés à l'émeri sont souvent difficiles à ouvrir; mais il suffit presque toujours de promener une allumette enflammée autour du goulot, pour que celui-ci, se dilatant, laisse passer le bouchon. Si le contenu est un liquide sirupeux, on peut renverser le flacon sur son bouchon et le laisser séjourner quelques heures dans un récipient contenant de l'eau (l'eau est remplacée par de l'alcool, s'il s'agit d'un corps gras); enfin, si le flacon renferme un liquide inflammable, il faut dilater le goulot par le frottement vigoureux d'un chiffon ou d'une ficelle.

bouchon, cnne [*o-ne*] n. Terme d'amitié familière, employé par Molière, Regnard, etc. (Le masculin s'emploie même pour une femme.)

bouchonnement [*cho-ne-man*] ou **bouchonnage** [*cho-na-je*] n. m. Action de bouchonner : *le bouchonnement des chevaux est favorable à leur santé*.

bouchonner [*cho-né*] v. a. Frotter avec un bouchon de paille ou de foin pour enlever la sueur ou la malpropreté : *bouchonner un cheval*.

— ENCYCL. Pour bouchonner un animal, on frictionne la peau en promenant alternativement sur toutes les parties du corps des bouchons de paille qui absorbent l'humidité. Le bouchonnement soustrait les animaux à toutes les causes de maladie qui naissent à la suite des arrêts de la transpiration.

bouchonneux, euse [*cho-neu, eu-ze*] adj. Se dit de la soie qui a des inégalités.

bouchonnier [*cho-ni-é*] n. m. Qui fait ou vend des bouchons de liège.

bouchot [*cho*] n. m. Parc à moules et autres coquillages. (On dit aussi BUCHOT.)

Bouchotte (Jean-Baptiste-Noël), ministre de la guerre français en 1793, né à Metz (1754-1840). Patriote vigilant, administrateur habile et honnête, il eut une grande part dans l'organisation des armées de la République.

Bouchotte.

bouchotteur [*cho-teur*] n. m. Celui qui s'occupe de la reproduction des moules au moyen de bouchots.

Bouchoux [*chou*] (**Les**), ch.-l. de c. Jura, arr. et à 14 kil. de Saint-Claude; 880 h. Carrières. — Le cant. a 12 comm. et 4.310 h.

bouchure n. f. Haie vive.

Boucicault [*kô*] Jean LE MAINGRE, dit, maréchal de France, né à Tours, m. en Angleterre (1366-1421). Il fut fait prisonnier à Nicopolis et à Azincourt.

boucle n. f. (lat. *buccula*). Gros anneau de fer où l'on passe un câble, etc. Anneau ou rectangle de métal, avec traverse, portant un ou plusieurs ardillons; large agrafe : *boucle de ceinturon*. Bijou que les femmes portent aux oreilles : *boucles en brillants*. Spirale de cheveux frisés : *boucles ondoyantes*. Grande courbe d'un cours d'eau. Dispositif constitué

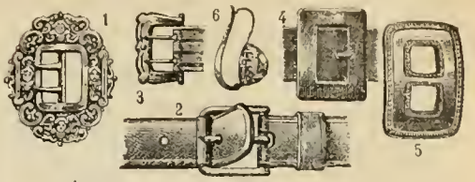

Boucles : 1. De ceinture de femme; 2. De courroie (sellerie); 3. De bretelle; 4. De ceinturon; 5. De soulier; 6. Boucle d'oreille.

par une piste inclinée, qui décrit une boucle verticale, et sur laquelle se lance un bicycliste. Loc. fam. : *Se serrer la boucle*, se priver, être privé de manger.

bouclé, e adj. Se dit, en blason, des animaux dont le nez est traversé par une boucle d'un émail particulier.

bouclement [*man*] n. m. Action de boucler un animal domestique.

boucler [*klé*] v. a. Serrer avec une boucle : *boucler des guêtres, une valise*. Mettre en boucle ou faire des boucles à : *boucler des cheveux; boucler une femme, un enfant*. Passer un anneau dans la vulve d'une jument pour empêcher qu'elle soit saillie, dans le groin d'un porc pour l'empêcher de fouiller, dans le mufle d'un taureau pour qu'il soit plus facile à conduire. *Pop.* Mettre aux fers, emprisonner : *boucler un matelot*. V. n. Etre en boucles : *cheveux qui bouclent*. Bomber, en parlant d'un mur. ANT. **Déboucler.**

Bouclier [*klié*] n. m. (du vx franç. *boucle*, bosse). Rempart portatif de métal, d'osier recouvert de peau, etc., que les guerriers d'autrefois portaient devant eux, au bras gauche, pour parer les traits ou les coups de l'ennemi : *certaines peuplades sauvages se servent encore de boucliers*. Plaque protectrice de métal pour les canons. Appareil en acier, utilisé pour le creusement des tunnels dans les terrains tendres. *Levée de boucliers*, révolte, insurrection armée. *Fig.* Défenseur, défense, appui : *faites-vous un bouclier de vos mérites*. Appareil protecteur mobile, servant dans le percement des souterrains.

Bouclier de mine.

— ENCYCL. *Archéol.* Tout bouclier comprend un *champ* ou *disque* qui est bordé par l'*orle*. Au milieu est une saillie : *umbo* ou *boucle* (d'où *bouclier*). Les énarmes sont les courroies ou poignées qui servent à tenir le bouclier pendant le combat. On entendait par *guige* la courroie qui servait à porter l'arme au repos. On distingue les grands boucliers curvilignes, tels que le *scutum* romain, les *écus* et les *pavois*; les boucliers plats, de forme polygonale, trapézoïde ou ovale; les boucliers ronds (rondaches, etc.); et les boucliers busqués, échaucrés et asymétriques

(targe, etc.). L'antiquité a connu toutes les formes et tous les systèmes de boucliers en bois, en cuir, en osier, en métal, etc. (V. la planche ARMES.)

boucon n. m. (ital. *boccone*). Mets ou breuvage empoisonné. Morceau, bouchée. (Vx.; s'est conservé en argot.)

boudant [*dan*], **e** adj. Qui boude.

bouddha [*bou-dâ*] n. m. Dans l'Inde, l'homme divinisé par la science et arrivé à la perfection de la béatitude.

Bouddha (*le Sage*) ou **Çakya-mouni** (*le Solitaire des Çakyas*), noms sous lesquels on désigne habituellement le fondateur du bouddhisme, *Siddhurta Gautama*, personnage historique, qui créa la religion nouvelle contre le formalisme des brahmanes. Siddharta Gautama, fils de Couddhodana, roi des Çakyas, et de la reine Mâyâ Dévi, naquit au milieu du VIe siècle av. J.-C. à Kapilavastou. Jusqu'à vingt-neuf ans, il vécut dans les plaisirs; mais, ayant rencontré un vieillard, un malade, un cadavre et un religieux, il conçut de profondes pensées sur la misère humaine, quitta furtivement son palais, alla étudier auprès des brahmanes, puis passa six années en méditation dans une forêt, au bout desquelles il devint *Bouddha*, c'est-à-dire Sage, et comprit que le mal est inséparable de l'existence, et que la délivrance consiste à se détacher, par la méditation et la charité, des désirs, des passions, des biens de la matière. Pendant quarante-cinq ans, il prêcha sa doctrine dans toute l'Inde, convertissant les rois et les peuples et mourut vers 478 ou 473 avant notre ère. V. BOUDDHISME.

Bouddha.

bouddhique [*bou-di-ke*] adj. Qui a rapport au bouddhisme.

bouddhisme [*bou-dis-me*] n. m. Religion fondée par Bouddha (Inde, Chine, Japon, Tibet, Turkestan, etc.).

— ENCYCL. Suivant le Çakya-mouni, la douleur est inséparable de l'existence; l'existence est produite par l'ignorance, cause des passions, des désirs, de l'attachement aux objets extérieurs, qui, agissant par l'intermédiaire des sens, donnent naissance aux êtres; l'extinction de l'ignorance détruit la puissance des sens, et il ne se produit plus de nouvelles naissances. On arrive à cette extinction par la science, l'abstention des péchés, la pratique de l'aumône, de la charité, etc. Le pécheur renaît dans une condition inférieure, parmi les animaux ou dans les enfers. Le sage renaît dans une condition meilleure, parmi les génies, les dieux ou, mieux encore, devient bodhisattva et enfin bouddha parfait, délivré de l'obligation de renaître et possédant la béatitude parfaite du Nirvana.

Déchu dans l'Inde, le bouddhisme compte près de 500 millions d'adhérents en Chine, au Japon, dans l'Annam, le Siam, la Corée, le Tibet, la Birmanie, etc.

bouddhiste [*bou-dis-te*] n. Sectateur de la religion du Bouddha.

bouder [*dé*] v. n. Témoigner de la mauvaise humeur, par son silence, l'expression de sa physionomie, etc. Au jeu de dominos, ne pas jouer parce qu'on n'a pas le dé qu'exige la pose. *Ne pas bouder, se montrer vaillant : ne pas bouder au feu, à table. Bouder contre son ventre,* se priver par dépit d'un mets ou de toute autre chose qui ferait plaisir. V. a. *Bouder quelqu'un, quelque chose,* lui marquer du mécontentement : *bouder le suffrage universel.*

bouderie [*ri*] n. f. Action de bouder; état de quelqu'un qui boude: *la bouderie est l'arme des faibles.*

boudeur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui a l'habitude de bouder : *enfant boudeur.* Qui marque la bouderie : *mine boudeuse.*

boudeuse [*deu-ze*] n. f. Siège double coupé par un dossier disposé de telle façon que les personnes assises se tournent le dos.

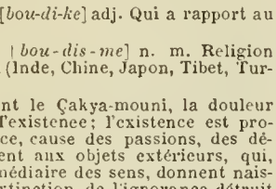
Boudeuse.

boudin n. m. Boyau rempli de sang et de graisse de porc assaisonnés. Mets semblable, fait avec des viandes diverses : *boudin de foie gras. Boudin blanc,* fait avec du lait et des blancs de volaille. Spirale d'acier, de fil de fer : *ressort à boudin. Fam. Faire du boudin,* bouder; verser le sang. *S'en aller en eau de boudin,* échouer, aller à néant. Moulure demi-cylindrique. Fusée avec laquelle on met le feu à une mine. Saillie interne de la jante des roues d'un véhicule destiné à rouler sur des rails, qui le maintient.

Ressort à boudin.

boudinage n. m. Action de boudiner le fil de lin ou de laine.

boudine n. f. Bosse des lames de verre pour les vitraux d'ornement.

boudiné, e adj. *Fam.* Habillé de vêtements étroits, collants. N. m. Elégant, ridicule.

boudiner [*né*] v. a. Tordre légèrement le fil de lin, de laine, avant de le mettre en bobine.

boudineuse [*neu-ze*] n. f. Métier spécial, servant à boudiner les textiles (laine, coton, lin).

boudinière n. f. Petit entonnoir pour faire du boudin et des saucisses.

boudjou n. m. Ancienne monnaie algérienne, qui valait 1 fr. 86 c. Pl. des *boudjous.*

boudoir n. m. (de *bouder*). Petit salon de dame, orné avec élégance.

boudrière n. f. Nom vulgaire du seigle ergoté.

Boudroum, v. d'Asie Mineure (Turquie d'Asie), en face de l'île de Cos; 12.000 h. C'est l'antique *Halicarnasse.*

Boudry, c. de Suisse (cant. de Neuchâtel), sur l'Areuse, non loin du lac de Neuchâtel; 2.200 h. Bons vins rouges, brasserie, scierie. Patrie de Marat.

boue [*boû*] n. f. Fange, crotte, pâte sale formée de poussière, etc., détrempée d'eau : *la boue des rues. Par anal.* Dépôt épais d'une matière quelconque : *la boue d'un abcès; encrier plein de boue.* Terre délayée, limon : *maison construite de boue. Fig.* Abjection : *la boue du vice. Traîner dans la boue,* vilipender. *Se traîner dans la boue,* s'avilir. *Tirer quelqu'un de la boue,* d'un état abject. Mortier de terre. N. f. pl. Limon que déposent certaines eaux minérales.

— ENCYCL. Quand les rues des villes sont pavées, les boues sont un excellent engrais, ainsi que celles qui proviennent du curage des mares, des étangs et des fossés. Additionnées de chaux, les boues provenant de ces curages sont excellentes pour les terres légères et pauvres en principes calcaires, mais seulement après avoir été exposées six à huit mois à l'air.

Tache de boue. Pour faire disparaître les taches de boue sur le drap, on mélange 150 gr. d'alcool à 90°, 100 gr. d'essence de térébenthine, 115 gr. d'ammoniaque et 15 gr. d'éther acétique; on ajoute ensuite 150 gr. d'eau. On plonge dans cette liqueur, pendant une heure au moins, la partie du drap qui a conservé l'empreinte de la boue. On rince ensuite à l'eau claire, et on laisse sécher à l'air.

S'il s'agit des empreintes laissées par la boue alcaline des villes, on imbibe l'emplacement avec un peu de vinaigre. On rince ensuite à l'eau pure, puis on laisse sécher à l'air.

Boué, comm. de l'Aisne, arr. et à 35 kil. de Vervins, sur un affluent de la Sambre; 1.450 h. Ch. de f. N.

bouée [*bou-é*] n. f. Appareil flottant, indiquant la route en mer, ou marquant un obstacle. *Bouée lumineuse,* bouée portant un feu. *Bouée à voyant,* bouée en tôle terminée par un voyant ou mire, qui la fait apercevoir de plus loin. *Bouée sonore,* bouée portant une cloche que le mouvement de l'eau fait sonner. *Bouée à sifflet,* bouée munie d'un appareil sifflleur actionné par des soupapes que le mouvement des eaux ouvre ou laisse se refermer. *Bouée de sauvetage,* appareil flottant que l'on jette à une personne tombée à l'eau. *Bouée de corps mort,* bouée fixée au corps mort, dont elle indique la place aux navires qui viennent en rade.

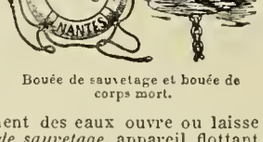

Bouée de sauvetage et bouée de corps mort.

— ENCYCL. Les bouées servent à marquer des dangers, à baliser les passes, à donner des points fixes d'amarrage, etc. On en construit de formes très différentes : en liège, en bois ou en fer. On les fixe sur le fond au moyen d'ancres, de gueuses, de plombs de sonde, etc. Elles sont munies de signaux lumineux ou sonores. Les bouées de sauvetage sont habituellement en forme de couronne, pour que l'homme puisse se glisser dedans et s'y soutenir par les bras : elles sont pleines de liège et garnies de toile imperméable.

Bouère, comm. de la Mayenne, arr. et à 16 kil. de Château-Gontier; 1.710 h. Marbre, chaux.

Bouet-Willaumez (Louis-Edouard, comte), marin français, né à Brest, m. à Maisons-Laffitte (1808-1871). Il fut gouverneur du Sénégal, puis prit part à la guerre de Crimée, et commanda en 1870 la flotte de la Baltique.

boueur n. m. Qui est chargé de l'enlèvement des boues, balayures et ordures dans les villes.

boueux, euse [*eû, eu-ze*] adj. Plein de boue : *chemin boueux.* Sali de boue : *souliers boueux.* Pâteux : *écriture boueuse.* N. m. *Pop.* Syn. de BOUEUR.

Bouëxière (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 22 kil de Rennes; 2.300 kil.

bouffant [*bou-fan*], **e** adj. Qui est comme gonflé : *cheveux bouffants; manche bouffante.* N. m. Partie bouffante : *robe à bouffants.*

bouffante [*bou-fan-te*] n. f. Petit panier qui servait à faire bouffer les jupes.

bouffarde [*bou-far-de*] n. f. *Pop.* Grosse pipe.

Bouffarik, v. d'Algérie, dép., arr. et à 34 kil. d'Alger, dans la Mitidja; 9.300 h. (*Bouffarikois*). Ch. de f. d'Alger à Oran. Vignobles, orangers.

bouffe [*bou-fe*] adj. (ital. *buffa*). Bouffon : *opéra bouffe.* N. m. Chanteur qui remplit un rôle bouffe.

Bouffé (Hugues-Désiré-Marie), acteur et auteur dramatique français, un des premiers comiques de son temps, né à Paris, m. à Auteuil (1800-1888).

bouffée [*bou-fé*] n. f. (de *bouffer*). Action subite et passagère d'un corps léger qui se porte en masse vers nous : *bouffée de vent, de fumée.* Exhalaison de l'estomac, de la bouche : *bouffée de vin. Fig.* Mouvement subit et passager : *bouffée d'orgueil, de générosité.*

bouffe-la-balle n. invar. *Pop.* Gros bouffi, goinfre.

bouffer [*bou-fé*] v. n. (de *bouf,* onomatopée). Exprimer sa mauvaise humeur en se gonflant les joues. (Vx.) Se gonfler : *cette étoffe bouffe. Pop.* Souffler : *ça bouffe dur.* Manger avec avidité; manger. *Se bouffer le nez,* se battre.

bouffette [*bou-fè-te*] n. f. (de *bouffer*). Nœud de ruban. Petite houppe de laine, de soie, etc.

bouffi [*bou-fi*], **e** adj. Enflé, gonflé : *visage bouffi; bouffi d'orgueil. Fig. Style bouffi,* ampoulé.

bouffir [*bou-fir*] v. a. Enfler, gonfler : *l'hydropisie bouffit le corps.* V. n. Devenir enflé : *visage qui bouffit.*

bouffissure [*bou-fi-su-re*] n. f. Enflure : *la morsure de la vipère détermine la bouffissure. Fig.* Vanité extrême. *Bouffissure de style, d'esprit,* enflure, prétention.

Duc de Boufflers.

Boufflers [*flèr*] (duc Louis-François **de**), maréchal de France, né à Cagny en Beauvaisis (auj. *Crillon*), m. à Fontainebleau (1644-1711). Il s'illustra par la belle défense de Namur (1695), de Lille (1708), et par la retraite de Malplaquet (1709).

Boufflers (Stanislas-Jean, chevalier, puis marquis **de**), né à Nancy, m. à Paris (1738-1815); chevalier de Malte en même temps que capitaine de hussards, puis maréchal de camp et gouverneur du Sénégal. Il passa en Pologne le temps de l'émigration et épousa Mme de Sabran; il est surtout connu par ses contes et ses poésies légères.

bouffoir [*bou-foir*] n. m. Gros soufflet dont les bouchers se servent pour gonfler les animaux qu'ils veulent écorcher.

bouffon [*bou-fon*] n. m. (ital. *buffone*). Acteur d'un comique bas. Personnage grotesque, que les rois entretenaient auprès d'eux pour s'amuser de ses facéties. *Servir de bouffon,* servir de jouet.

bouffon, onne [*bou-fon, o-ne*] adj. Plaisant, facétieux, d'un comique bas : *esprit, discours bouffon.* Syn. BURLESQUE.

bouffonner [*bou-fo-né*] v. n. Faire le bouffon.

bouffonnerie [*bou-fo-ne-rî*] n. f. Ce qu'on fait, ou ce qu'on dit pour exciter le rire. Plaisanterie, facétie.

Bouffons (*querre des*), querelle qui, à la suite de la représentation de la *Serva padrona,* de Pergolèse, à l'Opéra de Paris (1752), opposa les partisans de la musique italienne et ceux de la musique française.

Boug ou **Bug,** fleuve du sud-ouest de la Russie, qui se jette dans la même rade que le Dniéper. Affluent de droite de la Vistule.

Bougainville [*ghin*] (Louis-Antoine **de**), célèbre navigateur français, né et m. à Paris (1729-1811). Il a publié en 1771 le récit du célèbre *Voyage autour du monde,* qu'il fit de 1766 à 1769. Napoléon Ier le fit sénateur et comte.

Bougainville.

bougainvillée [*ghin-vi-lé*] n. f. Genre de plantes grimpantes d'Amérique, cultivées dans les régions tempérées comme ornementales.

bouge n. m. Petit cabinet en hémicycle. Logement malpropre, taudis. Partie la plus renflée d'un tonneau. Convexité des baux d'un pont de navire. Au moyen âge, valise, coffre.

Bougeant [*jan*] (le Père Guillaume-Hyacinthe), jésuite et historien français, né à Quimper, m. à Paris (1690-1743). On lui doit une bonne *Histoire des Traités de Westphalie.*

bougeoir [*joir*] n. m. (de *bougie*). Chandelier portatif, bas, muni d'un plateau avec manche ou anneau pour le saisir.

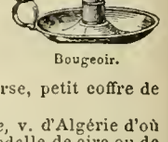
Bougeoir.

bouger [*jé*] v. n. (lat. pop. *bullicare;* de *bullire,* bouillir. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il bougea, nous bougeons.*) Se mouvoir, remuer. V. a. Changer de place : *bouger les mains, des meubles.*

bougette [*jé-te*] n. f. (de *bouge*). Sac de cuir, grande bourse, petit coffre de voyage. (Vx.)

bougie [*ji*] n. f. (de *Bougie,* v. d'Algérie d'où l'on tirait beaucoup de cire). Chandelle de cire ou de stéarine, à mèche tressée. *Chir.* Appareil en forme de cylindre, employé comme sonde. *Physiq. Bougie électrique,* système de deux crayons de charbon aggloméré placés parallèlement à une faible distance l'un de l'autre, séparés par un corps isolant, quelquefois simplement par l'air et entre lesquels on fait jaillir l'arc voltaïque : *l'invention des bougies électriques est due à Jablochkof. Autom.* Appareil servant à l'allumage des moteurs à explosion.

— ENCYCL. *Techn.* Après avoir employé autrefois la cire, on fabrique actuellement les bougies avec de la stéarine ou acide stéarique extrait du suif. (V. STÉARINE.) On commence par fondre les pains d'acide stéarique dans des chaudières à double fond, chauffées par la vapeur. Quand la masse est fondue, on ajoute 10 p. 100 d'acide sulfurique, afin de rendre les bougies moins friables. On laisse cette masse en repos jusqu'à ce qu'il s'opère un commencement de cristallisation; on la verse alors dans des moules métalliques, dont le centre est occupé par une mèche de coton tressé, imbibée d'acide borique pour augmenter sa combustibilité. Dès que les moules sont froids, on sort les bougies; on les rogne mécaniquement pour les amener à la même longueur, puis on les polit et on les marque avant de les mettre en paquets par cinq, six, huit ou dix, chaque paquet pesant 500 gr. environ.

On emploie aussi la *paraffine* (v. ce mot), qui subit un grand retrait en refroidissant lentement; on remédie à cet inconvénient en chauffant les moules et en les plongeant brusquement dans l'eau froide.

Taches de bougie. Pour enlever les taches de bougie sur les étoffes de drap, coton ou soie, on se sert ordinairement d'un fer à repasser, qu'on applique à chaud sur l'étoffe après avoir recouvert celle-ci d'un papier non collé (papier buvard, papier de soie, etc.). Le fer fond la bougie, qui est absorbée immédiatement par le papier. On peut également verser quelques gouttes d'alcool à 90° sur la tache et frotter vigoureusement : la bougie est réduite en poudre par l'alcool. Cette poudre ne résiste pas à un coup de brosse.

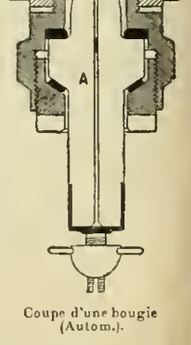

Coupe d'une bougie (Autom.).

Pour nettoyer les bougies d'un lampadaire quand elles sont souillées par des déjections de mouches, on les passe à l'eau de savon, et on les essuie avec un linge sec et fin.

Autom. La bougie est un cylindre de porcelaine, dont la mèche est formée d'une tige métallique A, que, dans l'intérieur du cylindre moteur, un faible

espace sépare d'une autre pièce métallique B portée par l'écrou de fixation dans la paroi du moteur à explosion. Si l'on produit une différence de potentiel entre les deux pointes qui terminent A et B, une étincelle jaillit entre elles dans le cylindre et enflamme l'air carburé dans le moteur.

— *Dr.* Les bougies, cierges et stearines, sont soumis à une taxe intérieure de consommation de 25 francs (plus le double décime) par 100 kilogr. Les fabricants sont tenus de se munir d'une licence.

Bougie [*ji*], v. d'Algérie Constantine), port sur la côte nord-ouest du *golfe de Bougie*; ch.-l. d'arr., à 236 kil. de Constantine; 14.600 h (*Bougiotes*). Port actif. Huileries, tanneries, commerce de cire. — L'arr. a 425.100 h.

bougier [*ji-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Passer le bord d'une étoffe coupée sur la cire d'une bougie allumée pour empêcher l'effilage : *bougier du drap, du taffetas*.

bougillon [*ji, ll* mll.] n. m. *Pop.* Personne qui bouge sans cesse.

Bougival, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 7 kil. de Versailles, sur la Seine; 2.810 h. (*Bougivalais*). Blanc d'Espagne.

Bouglon, ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 15 kil. de Marmande; 610 h.— Le cant. a 10 comm. et 4.380 h.

bougon, onne [*o-ne*] n. et adj. Qui bougonne souvent. N. m. Autref., trait d'arbalète ou d'arc, dont la tête était un morceau d'acier.

bougonner [*gho-né*] v. n. *Fam.* Gronder entre ses dents. V. a. Réprimander : *femme qui bougonne son mari*.

Bougoulma, v. de la Russie d'Europe (gouv. de Samara), sur la *Bougoulminka*; 13.000 h.

Bougouroulan, v. de Russie (gouv. de Samara), au confluent du Motchagai avec le Kincl; 12.300 h.

bougran n. m. Toile forte et gommée.

bougre, esse [*grè-se*] (de *Bulgare*) n. Sodomite. (Vx.) *Pop.* Terme d'injure. *Bon bougre*, bon vivant. *Interjectiv.* Sorte de juron : *bougre! c'est cher!...* (On n'écrit le plus souvent que la première lettre du mot : *b...*)

bougrement [*man*] adv. *Pop.* Extrêmement.

Bouguenais [*ghe-nè*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Nantes, sur la Loire; 3.830 h.

Bouguer [*ghèr*] (Pierre), mathématicien et physicien français, né au Croisic, m. à Paris (1678-1758). On lui doit l'invention de l'héliomètre.

Bouguereau.

Bouguereau [*ghe-rô*] (William), peintre français, né et m. à La Rochelle (1825-1905); auteur d'œuvres au coloris agréable, au dessin juste et sobre (*Triomphe de Vénus; la Vierge, Jésus et saint Jean*).

Bouhier [*bou-ié*] (Jean,) jurisconsulte et académicien français, né et m. à Dijon (1673-1746); président du parlement de cette ville. Il avait réuni une bibliothèque célèbre.

Bouhours [*our*] (le Père Dominique), jésuite, grammairien puriste et littérateur français, né et mort à Paris (1628-1702); auteur des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671).

Bouhy, comm. de la Nièvre, arr. et à 21 kil. de Cosne; 1.520 h.

boui-boui n. m. *Pop.* Théâtre, concert d'ordre inférieur; mauvais lieu. Pl. des *bouis-bouis*.

Bouilhet [*bou, l* mll., *é*] (Louis), poète lyrique, et auteur dramatique français, né à Cany, m. à Rouen (1822-1869). (*La Conjuration d'Amboise, Madame de Montarcy.*)

bouillabaisse [*bou, ll* mll., *a-bè-se*] n. f. (provenç. mod. *bouiabaisso*). Mets provençal, composé de poissons cuits dans de l'eau ou du vin blanc, relevé d'ail, de persil, de safran, de poivre, de laurier, etc.

— Encycl. Le fond de la bouillabaisse est formé d'un poisson un peu gros, tel que le loup (bar) ou la rascasse, auxquels on ajoute plusieurs petits poissons coupés par morceaux et choisis parmi les espèces qui fréquentent les roches sur les côtes de la Méditerranée. Mettre le tout dans une casserole avec des oignons, quelques gousses d'ail, du persil, du laurier, du fenouil, force poivre et sel, une grosse pincée de safran, une tomate coupée en tranches et une bonne cuillerée d'huile d'olive. Mêler à froid jusqu'à ce que toutes les parties aient pris la couleur du safran. Couvrir alors d'eau les tronçons de poisson et poser la casserole sur un feu très vif. Laisser bouillir de cinq à dix minutes, verser le bouillon dans un grand plat sur des tranches de pain préparées à l'avance et servir le poisson à part.

bouillage [*bou, ll* mll.] n. m. Action de faire bouillir.

bouillaison [*bou, ll* mll., *è-zon*] n. f. Fermentation de la bière, du cidre, etc.

bouillant [*bou, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui bout : *huile bouillante*. *Fig.* Vif, ardent : *jeunesse bouillante*.

Bouillargues, comm. du Gard, arr. et à 7 kil. de Nîmes; 2.380 h. Fabrique de chaussures.

Bouillaud (Jean), médecin français, né à Garat, m. à Paris (1796-1881).

bouille [*bou, ll* mll., *e*] n. m. Vase à grosse panse, pour transporter le lait. (Syn. BERTHE.) Morceau de charbon de terre. Motte de bois pour la vendange. *Pêch.* Perche pour troubler l'eau.

Bouillé (marquis François-Claude **de**), général français, né à Clusel, m. à Londres (1739-1800). Gouverneur d'Alsace et de Franche-Comté en 1789, il prépara en 1791 la fuite de Louis XVI.

Bouillé-Loretz, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 36 kil. de Bressuire; 1.280 h.

Bouillé-Ménard, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 11 kil. de Segré; 1.610 h.

bouiller [*bou, ll* mll., *é*] v. a. Agiter le fond d'une rivière avec la bouille, pour attirer le poisson.

bouillerie [*bou, ll* mll., *e-rî*] n. f. Distillerie d'eau-de-vie.

Bouillet [*ll* mll., *è*] (Marie-Nicolas), philosophe et lexicographe français, né et mort à Paris (1798-1864); auteur d'un *Dictionnaire d'histoire et de géographie*.

bouilleur [*bou, ll* mll.] n. m. Distillateur d'eau-de-vie. *Bouilleur de cru*, propriétaire qui distille son propre marc, ses propres fruits. *Techn.* Annexe de la machine à vapeur où l'eau entre en ébullition et qui consiste en un ou deux gros cylindres placés sous le corps de la chaudière et en relation directe avec lui au moyen de tuyaux de fort diamètre.

— Encycl. Il existe, au point de vue fiscal, deux catégories de bouilleurs : les bouilleurs de cru et les bouilleurs de profession.

Les bouilleurs de cru sont les propriétaires, fermiers ou colons qui distillent les marcs, vins, cidres et poirés, prunes, cerises, prunelles et lies provenant exclusivement de leur récolte. Les bouilleurs de profession sont ceux qui distillent soit les mêmes matières que les bouilleurs de cru, lorsque ces matières proviennent de la récolte d'autrui, soit d'autres produits (fruits, tels que pêches, abricots, etc.; substances farineuses, telles que pommes de terre, etc.; substances sucrées, telles que jus de betteraves, etc.; céréales, telles que blé, maïs, etc., alors même que ces produits proviennent exclusivement de leur récolte.

Le privilège des bouilleurs de cru consiste dans la faculté, pour les récoltants des produits sus énumérés, de procéder librement chez eux à la distillation de ces matières, quelle qu'en soit la quantité.

Pour atteindre les distillations frauduleuses d'alcool, la loi astreint l'alambic à une surveillance étroite. Il ne circule que sous acquit-à-caution. Une fois arrivé chez le destinataire, la loi impose au détenteur l'obligation de faire, au bureau de la régie, dans les cinq jours de l'entrée en possession, une déclaration énonçant le nombre, la nature et la capacité des *appareils ou portions d'appareils*. Le poinçonnage des appareils est obligatoire (droit de 1 franc).

Le détenteur n'a le droit de se servir de ses appareils que pendant les fabrications déclarées. Hors le temps des fabrications, les appareils doivent être et demeurent scellés. Ils peuvent d'ailleurs être conservés ou déposés dans un local agréé par l'administration.

bouilli [*bou, ll* mll., *i*] n. m. Viande cuite dans l'eau pour faire du bouillon : *bouilli de mouton*. (Ne se dit guère que du bœuf et absolum. : *manger le bouilli*.)

bouillie [*bou, ll* mll., *î*] n. f. Aliment composé de lait et de farine bouillis ensemble. Pâte à papier, à carton. *Fig.* et *fam. Bouillie pour les chats*, travail inutile; chose peu intelligible. *Vitic.* Préparation liquide, à base de sulfate de cuivre, qu'on emploie pour combattre diverses maladies cryptogamiques de la vigne (mildiou, black-rot, etc.).

— Encycl. La bouillie se fait avec du lait et de la farine de froment. C'est un mets indigeste, dont on nourrit à tort les enfants, surtout à la campagne, les panades claires et les potages leur convenant beaucoup mieux. Le sarrasin, le maïs, l'orge, le riz, l'avoine fournissent des bouillies délicates. Celle qu'on prépare avec le maïs est la plus estimée : c'est la *polenta* de l'Europe méridionale, la *miliasse* ou *cruchade* de l'ouest de la France, les *gaudes* de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

— *Vitic.* Les bouillies cupriques les plus employées sont la *bouillie bordelaise* et la *bouillie bourguignonne*. La première s'obtient en faisant dissoudre 3 kilogrammes de sulfate de cuivre dans 10 litres d'eau chaude et en ajoutant à cette dissolution 80 litres d'eau; d'autre part, on a délayé 3 kilogrammes de chaux grasse éteinte dans 10 litres d'eau; on verse lentement ce lait de chaux dans la solution cuivreuse en remuant constamment. La bouillie bourguignonne se prépare de la façon suivante : on fait dissoudre 2 kilogrammes de sulfate de cuivre dans 5 litres d'eau, 2 kilogrammes de carbonate de sodium dans 5 litres d'eau; on mélange les deux solutions et on additionne de 90 litres d'eau. Ces deux bouillies cupriques possèdent à peu près la même valeur, mais la seconde offre l'inconvénient de ne pouvoir être préparée longtemps à l'avance. L'épandage de l'une et de l'autre se fait à l'aide de *pulvérisateurs*. V. ce mot.

Bouillier [*ll* mll., *ié*] (Francisque), philosophe et professeur français, né à Lyon, m. à Simandres (Isère) [1813-1899]; auteur d'une remarquable *Histoire de la philosophie cartésienne*.

bouillir [*bou, ll* mll.] v. n. (lat. *bullire*. — *Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. Je bouillais, nous bouillions. Je bouillis, nous bouillîmes. Je bouillirai, nous bouillirons. Je bouillirais, nous bouillirions. Bous, bouillons, bouillez. Que je bouille, que nous bouillions. Que je bouillisse, que nous bouillissions. Bouillant. Bouilli*, e.) Être en ébullition : *l'eau bout à 100 degrés. Fig.* : *bouillir de colère. La tête bout*, on est excité, enflammé. Contenir un liquide en ébullition : *la marmite bout. Fam. Faire bouillir la marmite*, pourvoir à la subsistance. Activ. Faire bouillir : *bouillir le lait*. PROV. : **Si la mer bouillait, tous les poissons seraient cuits,** il ne faut pas chercher à prévoir tout ce qui peut arriver de fâcheux.

bouilloire [*bou, ll* mll.] n. f. Vase de métal pansu, à bec et à anse, pour faire bouillir de l'eau.

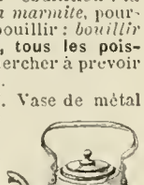

Bouilloire.

bouillon [*bou, ll* mll.] n. m. Aliment liquide qu'on obtient en faisant bouillir dans l'eau de la viande, des légumes ou herbes : *bouillon gras, maigre*. Bulle qui s'élève à la surface d'un liquide bouillant. Onde tumultueuse d'un liquide s'échappant avec force : *l'eau sort à gros bouillons*. Pli bouffant d'une étoffe. Excroissance de chair dans une plaie. Restaurant où l'on ne donnait primitivement que du bouillon. Ensemble d'exemplaires invendus de livres ou de journaux. *Bouillon de culture*, bouillon de bœuf ou de poulet préparé comme milieu de culture bactériologique. *Fam. Boire un bouillon*, subir une perte. *Bouillon d'onze heures*, breuvage empoisonné. *Bouillon pointu*, lavement.

— Encycl. Le bouillon est une décoction de viande et de légumes, qui renferme surtout des sels minéraux et de la gélatine. Sa valeur nutritive n'est pas considérable, mais il est stimulant et excite puissamment les sécrétions salivaires et gastriques. Pour préparer un bon bouillon, on prend 1 kilogr. de viande de bœuf désossée (culotte, gite à la noix, tranche), des os, 4 litres d'eau et 400 gr. environ de légumes (carottes, navets, poireaux et céleri). On met la viande à l'eau froide ou à l'eau bouillante (et l'on n'écume pas), puis on ajoute les légumes, des condiments et 30 gr. de sel. On fait bouillir lentement pendant cinq à six heures, et l'on colore avec une boule.

On prépare aussi des bouillons *de poulet* et *de veau*.

Le *bouillon d'herbes* est obtenu en jetant dans de l'eau bouillante une poignée d'oseille hachée avec un peu de cerfeuil; on y ajoute une pincée de sel et un peu de beurre; et, après quelques minutes de cuisson, on passe.

Bouillon, v. de Belgique (prov. de Luxembourg), sur la Semoy; 2.700 h. Chef-lieu, au moyen âge, du *duché de Bouillon*.

Bouillon. *Hist.* V. GODEFROY.

Bouillon (Robert IV **de** LA MARCK, duc **de**), maréchal de France, né vers 1520, m. en 1556.

Bouillon (Henri **de** LA TOUR D'AUVERGNE, duc **de**, maréchal de France (1555-1623). Calviniste, fidèle serviteur de Henri IV, il fit partie du conseil de régence après la mort du roi, commanda les princes révoltés en 1615, puis fit la paix avec la cour. — Son second fils fut le grand Turenne. — Son fils aîné, FRÉDÉRIC-MAURICE, duc **de Bouillon,** né à Sedan, m. à Pontoise (1605-1652), ennemi implacable de Richelieu, s'allia aux Espagnols et gagna la victoire de la Marfée sur les troupes françaises.

bouillon-blanc [*bou, ll* mll., *blan*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de molène, dont les fleurs sont pectorales. Pl. des *bouillons-blancs*.

bouillonnant [*bou, ll* mll., *o-nan*], **e** adj. Qui bouillonne.

bouillonnement [*bou, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Etat d'un liquide qui bouillonne. *Fig.* Agitation, effervescence : *le bouillonnement de la jeunesse*.

bouillonner [*bou, ll* mll., *o-né*] v. n. S'élever en bouillons. *Fig.* S'agiter, fermenter. V. a. Faire des bouillons à : *bouillonner une robe*.

bouillotte [*bou, ll* mll., *o-te*] n. f. Récipient métallique que l'on remplit d'eau bouillante et qui sert à chauffer les wagons, les voitures, etc. Petite bouilloire. Jeu de cartes, sorte de brelan.

Bouillotte.

— Encycl. *Jeu.* La bouillotte n'est qu'un jeu de brelan transformé. On la joue ordinairement à quatre, avec un jeu de piquet dont on enlève les sept. La mise de chaque joueur est de 5 jetons. Le joueur qui a le roi donne le premier, bien que l'as soit la carte la plus forte. Avant de donner, chaque joueur met un jeton au jeu, celui qui fait, met le dernier. Le premier en cartes peut *se carrer*, en doublant l'enjeu, plus un; le second peut *décarrer* le premier en doublant l'enjeu, plus un. Si tout le monde passe, la carre et le jeu appartiennent à celui qui s'est carré. Le donneur distribue 3 cartes une par une et retourne la treizième. Les joueurs répondent soit en tenant le jeu, soit en relançant celui qui a ouvert le jeu, c'est-à-dire en offrant de jouer un enjeu plus fort. Si plusieurs joueurs tiennent, ceux qui passent abattent leurs jeux à découvert, et les tenants ont le droit d'y prendre les cartes leur convenant. Le joueur ayant le plus de cartes de la même couleur gagne le coup, ou celui qui a les plus fortes en point, s'il y a égalité, le premier en cartes gagne.

Le brelan (trois cartes semblables) l'emporte sur les autres joueurs et reçoit deux jetons de chaque joueur; le brelan carré (trois cartes semblables, plus une autre semblable provenant de la retourne) en reçoit quatre.

bouillotter [*bou, ll* mll., *o-té*] v. n. Bouillir doucement, à petits bouillons.

Bouilly, ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 12 kil. de Troyes, au pied de la forêt d'Othe; 580 h. — Le cant. a 29 comm. et 6.090 h.

Bouilly (Jean-Nicolas), auteur dramatique français, né à la Couldraye, près de Tours, m. à Paris (1763-1842). Il composa un grand nombre de comédies et d'opéras-comiques (*l'Anchon la Vieilleuse, le Jeune Henri*).

Bouin, comm. de la Vendée, arr. et à 34 kil. des Sables-d'Olonne, dans l'île du même nom; 2.850 h. Petit port de pêche.

Bouira, comm. d'Algérie (Alger), arr. et à 113 kil. d'Alger, au pied du Djurdjura; 7.600 h. Vignes.

boujaron n. m. Petite mesure de 6 centilitres, représentant la ration de tafia distribuée aux marins. Contenu de cette mesure.

Boukhara, v. d'Asie, capit. de la Boukharie (Turkestan); 70.000 h. Industrie de la soie, des cuirs, des armes; grand marché de coton.

Boukharie ou **khanat de Boukhara,** Etat de l'Asie, dans la Tartarie; 1.500.000 h. (*Boukhares* ou *Boukhariens*). Capit. *Boukhara*. Gouverné par un émir, soumis à l'influence russe.

boulage n. m. Action de bouillir du linge pour le blanchir, ou de fouler des betteraves pour en extraire le sirop; linge ou betteraves qui sont dans la cuve. Action de garnir de boules les cornes des taureaux, etc.

boulaie [*lè*] n. f. Terrain planté de bouleaux.

Boulainvilliers [*lin-ri-li-é*] (comte Henri **de**, historien français, né à Saint-Saire (Seine-Inférieure), m. à Paris (1658-1722). Il étudia les institutions du moyen âge.

boulange n. f. Métier ou commerce de boulanger. *Bois de boulange*, bois pour chauffer le four. *Pol.it.* Syn. populaire de BOULANGISME.

boulangeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être boulangé ou pétri : *farine boulangeable*.

boulanger [*jé*], **ère** n. Qui fait et vend du pain. N. f. Sorte de danse.

boulanger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il boulangea, nous boulangeons.*) Pétrir du pain et le cuire : *boulanger de la farine*.

Boulanger [*jé*] (Nicolas-Antoine), littérateur et philosophe français, né et m. à Paris (1722-1759); auteur de *l'Antiquité dévoilée*. Il explique l'histoire par les symboles astronomiques.

Boulanger (Louis), peintre français de l'école romantique, né à Verceil, m. à Dijon (1806-1867); auteur du *Triomphe de Pétrarque; Ugolin et ses fils*, etc.

Boulanger (Ernest), compositeur français, né et m. à Paris (1815-1900); auteur d'opérettes à la musique claire, élégante et fort agréable.

Boulanger (Gustave), peintre de genre français, né et m. à Paris (1824-1888). Il a traité des scènes antiques ou orientales.

Boulanger (Georges), général français, né à Rennes, m. à Bruxelles (1837-1891); ministre de la guerre en 1886. Pendant les dernières années de sa vie, il prétendit à la présidence de la République, fut soutenu par l'opposition et par une partie des républicains, agita profondément et inutilement le pays; mais, menacé d'arrestation, il s'enfuit en Belgique, et se suicida au cimetière d'Ixelles.

Général Boulanger.

boulangerie [*rî*] n. f. Fabrication et commerce du pain. Le lieu où il se fait, où il se vend.

— Encycl. Pour les opérations de la boulangerie, v. pain.

— *Dr.* Les règles concernant le commerce de la boucherie (v. ce mot) sont applicables au commerce de la boulangerie. Les boulangers ont le droit de vendre du *pain de luxe*, de qualité et de prix supérieurs au pain taxé. Les municipalités ne peuvent obliger les boulangers à avoir toujours un approvisionnement de pain de chacune des catégories taxées.

Les arrêtés municipaux sur la taxe du pain sont soumis au contrôle préfectoral, et les décisions des préfets sont elles-mêmes subordonnées à l'autorité du ministre de l'agriculture. Il appartient donc à ce ministre de se prononcer sur les recours formés devant lui en cette matière.

boulangisme [*jis-me*] n. m. Parti politique, tirant son nom du général Boulanger.

boulangiste [*jis-te*] n. Partisan du général Boulanger. Adjectiv. : *l'équipée boulangiste.*

Boulaq ou **Boulak,** ville d'Egypte, non loin du Caire, où se trouve un musée d'antiquités égyptiennes; 18.000 h.

Boulard [*lar*] (Henri), écrivain et bibliophile français, né et m. à Paris (1754-1825). Il fut député au Corps législatif sous l'Empire.

Boulay [*lè*], anc. ch.-l. de c. (Moselle), arr. de Metz, cédé à l'Allemagne · 2.400 h.

Boulay de la Meurthe (Antoine), homme d'Etat, né à Chaumousey (Vosges), m. à Paris (1761-1840); un des principaux rédacteurs du Code civil. — Son fils, Henri, né à Nancy (1797-1858), fut vice-président de la République de 1849 à 1851.

boulbène ou **bolbène** n. f. Terre argilo-sablonneuse.

boule n. f. (lat. *bulla*). Corps sphérique. *Boule noire,* celle qui, dans un scrutin, exprime le rejet, et, dans un examen, la note *mal. Boule blanche,* celle qui adopte ou signifie *très bien. Boule rouge,* celle qui, dans un examen, exprime la note *bien. Pop.* Visage : *avoir une bonne boule.* Tête : *perdre la boule,* devenir fou; ne pas garder son sang-froid. *Boule de neige,* chose qui grossit continuellement : *la dette est une boule de neige. Par iron.,* nègre. *Boule de signaux,* ballon servant à faire des signaux dans les ports. Loc. adv. : *A boule vue,* précipitamment. (On dit aussi à la ou à boulevue.) Pl. Jeu qui se joue avec des boules : *jouer aux boules.*

— Encycl. *Jeu.* Il y a deux sortes de jeux de boules : 1° le *jeu des grosses boules,* qui se joue ordinairement dans une allée encaissée, à l'extrémité de laquelle on creuse un petit fossé, appelé *noyon* ou *noyau.* (En avant du fossé, on place sur le sol une marque visible qui doit servir de but. Les boules qui tombent dans le noyau ne comptent plus : celle qui est le plus près du but gagne); 2° le *jeu du cochonnet.* Le cochonnet est une boule plus petite que celles avec lesquelles on joue. Les joueurs sont divisés en deux camps. Il s'agit : pour les associés, de lancer leurs boules de manière à les placer le plus près du cochonnet et de déloger les boules des adversaires.

Bouleau.

boule n. m. *Mobil.* V. boulle.

bouleau [*lô*] n. m. (lat. *betulla*). Genre de plantes de la tribu des bétulinées, comprenant des arbres à bois blanc, des pays froids et tempérés.

— Encycl. Le genre *bouleau* renferme une trentaine d'espèces; il se plaît sous les hautes latitudes, et atteint le 72e degré nord. L'espèce la plus connue est le *bouleau blanc,* sa hauteur varie entre 15 et 20 mètres : l'écorce est d'abord brune et lisse, puis blanche, puis noirâtre et crevassée. Les feuilles sont petites et légères. Sèches, moutons et chèvres les mangent avec plaisir. Le bois est blanc, nuancé de rouge; il est excellent pour le chauffage. L'écorce est employée dans le Nord pour le tannage; on en retire par la distillation un goudron qui donne au cuir de Russie son odeur spéciale. Sa sève, très abondante et très sucrée, peut fournir du sucre et une boisson fermentée. Les Finlandais emploient les feuilles en guise de thé. Le bouleau aime les terrains frais et sablo-argileux. Il se multiplie presque toujours par voie de plantation. Dans nos pays, on l'exploite généralement en taillis, tous les 12 ou 15 ans. Le bouleau noir de l'Amérique du Nord sert dans la fabrication du papier et des pirogues légères.

Boule-de-neige.

boule-de-neige [*nè-je*] n. f. Nom vulgaire de la *viorne obier.* Pl. des *boules-de-neige.*

bouledogue [*do-ghe*] n. m. (angl. *bulldog*). Variété de dogue à mâchoires proéminentes, plus petit et plus féroce que le grand dogue.

Bouledogue.

boulejon n. m. Filet en forme de tramail, pour pêcher la sardine.

bouler [*lé*] v. n. Enfler son jabot, en parlant du pigeon. Rouler comme une boule. *Pop. Envoyer bouler,* envoyer promener, repousser. V. a. *Bouler les cornes d'un taureau,* garnir l'extrémité des cornes de boules de cuir. *Fam. Bouler quelqu'un,* le rouler par terre.

boulet [*lè*] n. m. Sphère de fer dont on chargeait les canons. Peine infamante qui consistait à traîner un boulet de 8 livres attaché à une chaîne de 2m,50 de long : *la peine du boulet fut supprimée en 1857. Fig.* et *fam.* Personne à charge, chose très ennuyeuse. *Traîner le boulet,* se disait du forçat qui avait, rivés au pied, une chaîne et un boulet; *au fig.,* être comme enchaîné à une position pénible, etc. Jointure de la jambe du cheval au-dessus du paturon. (V. la planche cheval.)

— Encycl. *Artill.* Les boulets, de forme sphérique, furent d'abord en pierre, quelquefois renforcés par une armature de fer, puis en fonte de fer. Leur *calibre* était généralement indiqué par le poids qu'ils pesaient, exprimé en livres. Les boulets ont été employés sous diverses formes: *chaînés* ou *ramés,* surtout dans la marine, pour tirer à démâter les vaisseaux ennemis; *rougis,* afin d'allumer des incendies pendant le bombardement des villes (d'où l'expression : *tirer sur quelqu'un à boulets rouges,* dans le sens de : le poursuivre sans merci). L'usage des boulets sphériques a disparu en même temps que les canons lisses.

— *Art vétér.* Le boulet chez les équidés est situé entre le paturon et le canon, et il a pour base l'articulation de l'os principal du métacarpe ou du métatarse avec le premier phalangien et les deux grands sésamoïdes. Le boulet peut être le siège de blessures par le fer du pied opposé : on dit dans ce cas que le cheval *se coupe;* il peut être affecté de *molettes.*

bouleté, e adj. *Art vétér.* Se dit du cheval qui a le boulet déplacé en avant, par raccourcissement des tendons fléchisseurs.

boulette [*lè-te*] n. f. Petite boule. Petite boule de pâte ou de chair hachée. *Fig.* et *fam.* Bévue : *commettre une boulette.*

bouleture n. f. Etat d'un cheval bouleté : *la bouleture ne se guérit pas.*

bouleux, euse [*leû, eu-ze*] n. Cheval, jument courts, trapus, propres aux travaux de fatigue. Adjectiv. Qui va son train sans relâche.

boulevard ou **boulevart** [*var*] n. m. (allem. *bohlwerk*). Autref., terre plein d'un rempart. Auj., promenade, large rue plantée d'arbres. *Boulevard du crime.* Autref., à Paris, et par plaisant., le boulevard du Temple, où florissaient de nombreux théâtres de mélodrame. *Fig.* Place forte : *cette ville est le boulevard de l'Italie.* Protection : *la justice est le boulevard des Etats.*

boulevarder [*dé*] v. n. A Paris, flâner sur les grands boulevards.

boulevardier [*di-é*], **ère** n. A Paris, personne qui fréquente les grands boulevards. Adjectiv. Qui a rapport à ces personnes, aux boulevards : *l'esprit, l'argot boulevardier.*

bouleversant [*vèr-san*], **e** adj. Qui trouble, bouleverse : *nouvelles bouleversantes.*

bouleversement [*vèr-se-man*] n. m. Trouble violent; agitation, grand désordre, au pr. et au fig.

bouleverser [*vèr-sé*] v. a. (de *boule,* et *verser*). Mettre en grand désordre : *bouleverser une bibliothèque.* Agiter violemment, ruiner, abattre : *bouleverser un Etat. Fig.* Troubler, émouvoir violemment : *bouleverser le cœur, l'esprit.*

boulevue (à la ou **à)** loc. adv. Précipitamment, sans réflexion. V. boule.

Boulgarine (Taddée), romancier russe, né en Lithuanie, m. à Dorpat (1789-1859). Plusieurs de ses romans ont été traduits en français.

boulier [*li-é*] n. m. Appareil analogue à l'abaque, comprenant des tringles de fer sur lesquelles sont enfilées des boules et qui sert à apprendre aux enfants les premiers éléments du calcul. (On dit aussi boulier compteur.) Filet. (V. bolier.) Pot de terre pansu et sans anse.

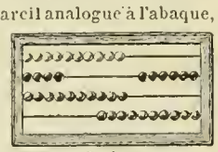

Boulier.

Boulieu-lès-Annonay, comm. de l'Ardèche, arr. et à 30 kil. de Tournon; 1.290 h.

boulimie [*mî*] n. f. (du gr. *bous,* bœuf, et *limos,* faim). Faim insatiable et produisant, quand elle n'est pas satisfaite, des espèces de défaillances.

boulimique adj. Qui a rapport à la boulimie : *gastrite boulimique.* N. Personne atteinte de boulimie.

boulin n. m. Trou ou pot de colombier pour faire nicher les pigeons. *Constr.* Trou fait dans un mur pour supporter les échafaudages. Pièce de bois scellée horizontalement dans un mur, pour soutenir le plancher d'un échafaudage.

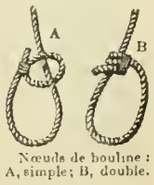

Nœuds de bouline : A, simple; B, double.

boulinage n. m. Action de bouliner.

bouline n. f. (de l'angl. *bowline,* corde de proue). *Mar.* Corde amarrée vers le milieu de chaque côté d'une voile, pour lui faire prendre le vent le mieux possible.

bouliner [*né*] v. a. Haler avec la bouline : *bouliner une voile.* V. n. Naviguer à la bouline. *Fam.* Marcher en piétinant.

boulinette [*nè-te*] n. f. Bouline de petit hunier, orientée au plus près.

boulingrin n. m. (de l'angl. *bowling-green,* gazon pour jouer aux boules). Parterre de gazon.

boulingue [*lin-ghe*] n. f. Petite voile du haut du mât.

boulinier [*ni-é*], **ère** n. et adj. Qui navigue à la bouline.

Boullanger, prédicateur. V. André.

boulle [*bou-le*] ou **boule** n. m. Meuble incrusté d'écaille, d'or et de cuivre, à l'imitation de ceux de l'ébéniste Boulle. (V. Louis XIV [*style*].)

Boulle ou **Boule** (André-Charles), sculpteur-ébéniste, né et m. à Paris (1642-1732), et dont les œuvres sont très recherchées.

Boulleret [*rè*], comm. du Cher, arr. et à 14 kil. de Sancerre; 1.630 h.

Boullongne ou **Boulogne,** famille de peintres français, qui a fourni trois artistes distingués : Louis, né et m. à Paris (1609-1674), il travailla à la grande galerie du Louvre, au château de Versailles, et ses deux fils : Bon, né et m. à Paris (1649-1717), le plus habile de la famille, qui travailla sous la direction de Lebrun, aux peintures de Versailles et aux Invalides, et Louis, né et m. à Paris (1654-1733), qui fut également employé à décorer les églises et les résidences royales.

Boulogne (la), riv. de France, tributaire du lac de Grand-Lieu; cours 70 kil.

Boulogne, ch.-l. de c (Haute-Garonne), arr. et à 28 kil. de Saint-Gaudens, entre la Gesse et la Gimone; 1.770 h. (*Boulonnais*). — Le cant. a 24 comm. et 9.000 h.

Boulogne-sur-Mer, ch.-l. d'arr. (Pas-de-Calais); port sur la Manche, à l'embouchure de la Liane; ch. de f. N., à 118 kil. d'Arras; 51.200 h. (*Boulonnais, Boulonais* ou *Boulenois*). Patrie de Daunou, Sainte-Beuve, Mariette. — L'arr. a 8 cant., 101 comm., 205.620 h.; le cant. Nord a 6 comm. et 30.280 h.; le cant. Sud, 4 comm. et 32.380 h.; le cant. Nord-Ouest, 9 comm. et 36.320 h.; le cant. Sud-Est, 4 comm. et 41.870 h.

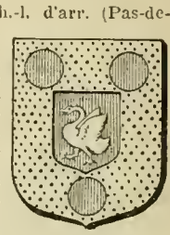

Armes de Boulogne-sur-Mer.

Boulogne (*camp de*), établi, en 1805, par Napoléon Ier, qui projetait une descente en Angleterre. L'amiral Villeneuve, qui devait protéger le débarquement et se laissa bloquer dans Cadix, fit échouer son plan.

Boulogne-sur-Seine, ch.-l. de c. de la Seine, arr. et à 14 kil. de Saint-Denis, 9 kil. de Paris; 49.970 h. Aciéries et forges; blanchisseries, glaces; fabrique de parfumerie et savons; produits chimiques; cycles et automobiles. Boulogne est, en même temps que le ch.-l., la seule commune du canton.

Boulogne (*bois de*), promenade habituelle du Paris élégant, une des principales et des plus fréquentées, entre Paris et Saint-Cloud.

bouloir n. m. Instrument de maçon pour remuer la chaux, le mortier.

Bouloire, ch.-l de c. (Sarthe), arr. et à 15 kil. de Saint-Calais, sur la Tortue, s.-affl. de la Sarthe; 2.160 h. Toiles. Ch. de f. de Mamers à Saint-Calais. — Le cant. a 8 comm. et 9 750 h.

boulon n. m. Cheville de fer, qui a une tête à un bout et une fente ou un pas de vis à l'autre pour recevoir une clavette ou un écrou.

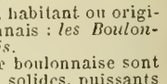

Boulon.

Boulonnais [*lo-nè*], pays de l'ancienne France, autour de Boulogne, aujourd'hui dans le département du Pas-de-Calais. Toiles, carrières de grès.

Boulonnais, e [*lo-né, è-ze*], habitant ou originaire de Boulogne ou du Boulonnais : *les Boulonnais.* Adjectiv. : *cheval boulonnais.*

— Encycl. Les chevaux de race boulonnaise sont de gros et forts chevaux de trait, solides, puissants et très dociles; la tête du boulonnais est forte, le chanfrein droit, l'encolure garnie d'une crinière touffue; le poitrail est large et musculeux, le garrot épais, le dos un peu ensellé, mais les reins larges et courts; les membres sont forts et la taille atteint facilement 1m,68; la robe est grise, gris pommelé, rouanne ou baie.

boulonner [*lo-né*] v. a. Fixer avec un boulon.

boulonnerie [*lo-ne-rî*] n. f. Fabrique de boulons.

boulonnière [*lo-ni*] n. f. Tarière servant pour les trous de boulons.

boulot, otte [*lo, o-te*] adj. et n. (rad. *boule*). *Fam.* Gros, gras : *un gros boulot; une gemme boulotte.* N. m. *Pop.* Travail. Syn. de noulottage.

boulottage [*lo-ta-je*] n. m. *Pop.* Nourriture, repas.

boulotter [*lo-té*] v. n. *Pop.* Vivoter doucement, sans ambition; prospérer doucement : *ça boulotte.* V. a. Manger : *boulotter son pain.*

Boulou (Le), comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 9 kil. de Céret, sur le Tech; 1.770 h. Ch. de f. Midi. Bouchons. Eaux thermales, alcalino-ferrugineuses.

Boulouvayo ou **Bouluvayo,** localité de l'Afrique australe (Rhodésia), au centre d'une région aurifère. Elle a été prise par les Anglais, en 1893.

boulure n. f. Maladie des jeunes plantes. Rejeton qui pousse sur la racine d'un arbre.

boum! interj. servant à exprimer le bruit causé par un choc subit, une explosion soudaine, etc.

boumerang ou **boomerang** [*bou-me-rangh*] n. m. Arme de jet, faite d'une lame de bois dur et courbé en usage chez les aborigènes de l'Australie, et dont on a constaté aussi l'existence dans le Dekkan et chez les anciens Egyptiens.

Bound, parti formé, en Russie, de révolutionnaires israélites.

Boundi v. de l'Inde anglaise, ch.-l. de principauté tributaire, dans le Rajpoutana; 22.000 h.

Boupère (Le), comm. de la Vendée, arr. et à 39 kil. de Fontenay-le-Comte; 2.760 h. Tuilerie.

bouque n. f. Syn. anc. de nétroit.

bouquer [*ké*] v. n. Se dit de bêtes qu'on a fait venir par force à la bouche du terrier : *faire bouquer un renard.*

bouquet [*kè*] n. m. (autre forme de *bosquet*). Assemblage de fleurs ou de certaines choses liées ensemble : *bouquet de roses, de diamants, de persil*, etc. *Bouquet d'arbres*, très petit bois. *Fig.* Parfum agréable du vin : *le médoc a du bouquet*. Pièce qui termine un feu d'artifice. Couronnement, conclusion. Poésie galante : *bouquets à Chloris*. Cadeau de fête. *Le bouquet d'une chose*, ce qu'elle a de plus beau. *Fam. C'est le bouquet*, c'est le plus fort, ce qu'il y a de mieux.

bouquet [*kè*] n. m. Lièvre, lapin mâle. Grosse crevette rose.

bouquet [*kè*] n. m. (de *bouche*). Maladie pustuleuse, particulière aux moutons et aux chèvres.

— Encycl. *Art vétér.* Le bouquet est une gale très contagieuse, mais qui se guérit facilement par des frictions de pommade sulfureuse d'Helmerich.

Bouquet [*kè*] (dom Martin), bénédictin de Saint-Maur, célèbre érudit, né à Amiens, m. à Paris (1685-1754). Il commença le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*.

Bouquet de La Grye (J.-Jacques-Anatole), ingénieur-hydrographe français, né à Thiers en 1827. On lui doit de remarquables travaux d'astronomie et de géodésie.

bouquetier [*ke-ti-é*] n. m. Faiseur de bouquets. Vase à fleur.

bouquetière [*ke-ti-é-re*] n. f. Marchande de bouquets, de fleurs naturelles.

bouquetin [*ke*] n. m. (dimin. de *bouc* ou venu de *bouc-estain*, bouc de rochers). Genre de mammifères ruminants cavicornes, comprenant des chèvres des montagnes à cornes énormes et noueuses : *les bouquetins ont presque complétement disparu d'Europe*.

Bouquetin.

bouquin [*kin*] n. m. (flam. *boeckin*). Vieux livre. Livre de peu de valeur. *Fam.* Livre en général.

bouquiner [*ki-né*] v. n. Chercher de vieux livres. *Fam.* Lire. Couvrir sa femelle, en parlant d'un bouquin.

bouquinerie [*ki-ne-ri*] n. f. Commerce du bouquiniste. Manie de bouquiner.

bouquineur, euse [*ki, eu-ze*] n. et adj. Qui aime à bouquiner ; amateur de vieux livres.

bouquiniste [*ki-nis-te*] n. Qui fait le commerce des vieux livres.

bouracan n. m. (ar. *barrakan*). Ancien tissu de laine, de nature assez grossière.

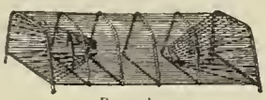

Bourache.

bourache n. f. Nasse d'osier ou de roseau, en forme de souricière, et à deux ouvertures opposées.

Bourail, comm. de la Nouvelle-Calédonie, sur le fleuve côtier Nera ; 2.000 h. Centre de la colonie pénitentiaire.

Bourbaki (Charles), général français, né à Pau, m. à Bayonne (1816-1897). Il commanda l'armée de l'Est en 1871, remporta la victoire de Villersexel, mais ne put forcer les lignes fortifiées de la Lisaine et, désespéré, tenta de se brûler la cervelle.

Bourbaki.

bourbe n. f. Boue épaisse des eaux stagnantes. *Fig.* : *la bourbe du vice*.

bourbelier [*li-é*] n. m. *Vén.* La poitrine du sanglier.

bourbeux, euse [*beû, eu-ze*] adj. Plein de bourbe.

bourbier [*bi-é*] n. m. Lieu creux et plein de boue. *Fig.* Mauvaise affaire : *se mettre dans un bourbier*. Impureté, infamie : *le bourbier du vice*.

bourbillon [*bi, ll* mll.] n. m. Amas de bourbe. Tissu cellulaire gangrené, blanc, qui occupe le centre d'un furoncle.

Bourbon [île). V. Réunion.

Bourbon (maison de), famille princière française, remontant à Robert de Clermont, 6e fils de saint Louis. Avant d'arriver au trône, la famille des Bourbons a fourni trois ducs, qui jouèrent un rôle important sous Charles V, Charles VI et Charles VII. Le connétable **de Bourbon,** né en 1490, se comporta vaillamment à la bataille de Marignan, puis, à la suite de violentes querelles qu'il eut avec Louise de Savoie, mère de François Ier, porta les armes contre sa patrie et vainquit les Français à Rebec, où Bayard expirant lui reprocha sa félonie. (V. Bayard.) Il fut tué d'un coup d'arquebuse au siège de Rome (1527). — A la branche aînée, arrivée au trône avec Henri IV, appartiennent : Antoine **de Bourbon** (1518-1562), roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, le père de Henri IV ; blessé mortellement au siège de Rouen ; — Charles **de Bourbon** (1523-1590), son frère, cardinal et proclamé roi par la Ligue sous le nom de Charles X, m. en captivité. — Henri IV, fils d'Antoine (v. Henri IV), tige des rois de France jusqu'à Charles X (1830) et dont le dernier représentant a été le comte de *Chambord*, m. en 1883. — La branche cadette, les **Bourbons d'Orléans,** descend de Philippe, fils de Louis XIII et frère de Louis XIV ; elle est arrivée à la régence avec Philippe d'Orléans, pendant la minorité de Louis XV, et au trône avec Louis-Philippe, renversé en 1848. (V. Orléans.) — Philippe V, petit-fils de Louis XIV, a été la tige des **Bourbons d'Espagne,** représentés aujourd'hui par Alphonse XIII (v. ce nom) ; des **Bourbons des Deux-Siciles** ou **de Naples,** qui ont fini de régner avec François II (1860) ; des **Bourbons de Parme,** qui ont perdu leur duché en 1859. V. Orléans.

Connétable de Bourbon.

Bourbon (*musée*), fameux musée de Naples, appelé aussi Musée des Etudes (*gli Studj*), et qui occupe le premier rang parmi les collections de chefs-d'œuvre antiques. Il fait aujourd'hui partie du *Musée national de Naples*.

Bourbon (*palais*), situé à Paris, construit en 1722 pour la duchesse de Bourbon, orné d'une façade antique par Payet (1804 ; aujourd'hui siège de la Chambre des députés. (Par métonymie, dans le sens de « assemblée des députés », on écrit : Palais-Bourbon.)

bourbonien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui concerne la famille des Bourbons. *Nez bourbonien*, aquilin. N. Partisan des Bourbons.

Bourbon-Lancy, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 36 kil. de Charolles ; 4.270 h. (*Bourbonnais*) ; ch. de f. P.-L.-M. Eaux thermales chlorurées sodiques, ferrugineuses, connues depuis l'époque romaine. Tuileries, fours à chaux. — Le cant. a 10 comm. et 11.570 h.

Bourbon-l'Archambault [*chan-bô*], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 22 kil. de Moulins, sur le Burge, s.-affl. de l'Allier ; 3.570 h. (*Bourbonnais*). Eaux thermales chlorurées sodiques, iodo-bromurées, et ferrugineuses bicarbonatées, depuis très longtemps exploitées. — Le cant. a 8 c. et 14.300 h.

Bourbonnais [*bo-nè*], anc. prov. de France, réunie à la couronne par confiscation des domaines du connétable de Bourbon, sous François Ier (1531) ; capit. *Moulins ;* a formé le dép. de l'Allier et une petite partie du Cher. (Hab. *Bourbonnais* ou *Bourbonnichons*.)

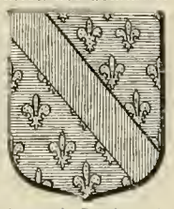

Armes du Bourbonnais et maison de Bourbon.

Bourbonnais, e [*bo-nè, è-ze*], originaire ou habitant du Bourbonnais : *les Bourbonnais*. Adjectiv. : *population bourbonnaise*.

Bourbonne-les-Bains [*bin*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 40 kil. de Langres, sur l'Apance, affl. de la Saône ; 4.020 h. (*Bourbonnais*). Eaux thermales chlorurées sodiques ; hôpital militaire. — Le cant. a 16 comm. et 11.480 h.

Bourbotte (Pierre), conventionnel, né à Levault (Yonne), m. à Paris (1763-1795). Il siégea parmi les Montagnards, se distingua en Vendée, prit part au mouvement du 1er prairial, fut arrêté, essaya vainement de se tuer et périt sur l'échafaud.

bourbouille [*bou, ll* mll.] n. f. *Méd.* Nom vulgaire de l'échauboulure.

Bourboule (La), comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 50 kil. de Clermont-Ferrand, sur la Dordogne naissante ; 2.000 h. Ch. de f. Orl. (*Bourbouliens*). Eaux thermales chlorurées sodiques arsenicales, employées dans le traitement de l'anémie, du lymphatisme, des affections de la peau, etc.

Bourbourg ou **Bourbourg-Ville,** ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 18 kil de Dunkerque, sur le *canal de Bourbourg ;* 2.480 h. (*Bourbouriens*). Ch. de f. N. — Le cant. a 13 comm. et 14.910 h.

Bourbourg-Campagne, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Dunkerque, sur le *canal de Bourbourg ;* 2.830 h. ; ch. de f. N. Distilleries de betteraves.

Bourbriac [*bri-ak*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 12 kil. de Guingamp ; 4.330 h. Mines de fer. — Le cant. a 7 comm. et 10.630 h.

bourcer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il bourça, nous bourçons*.) Carguer une voile en partie.

bourcet [*sè*] n. m. Voile en forme de trapèze, employée dans les lougres, les chasse-marée, etc.

bourcette [*sè-te*] n. f. Syn. de mâche.

Bourcier [*si-é*] (Jean-Léonard), célèbre jurisconsulte lorrain, né à Vézelise (1649-1726).

bourdaine [*dè-ne*] ou **bourgène** n. f. Arbuste du genre nerprun, qu'on désigne vulgairement sous le nom d'*aune noir*, et dont le bois, réduit en charbon, sert à la fabrication de la poudre de chasse : *la bourdaine croît dans les forêts humides*.

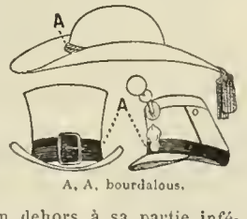

A, A, bourdalous.

bourdalou n. m. Tresse ou ruban de chapeau avec une boucle. Bande de cuir verni, garnissant un shako en dehors à sa partie inférieure. Vase de nuit. Sorte de petit urinoir portatif et de forme oblongue, dont se servent les femmes.

Bourdaloue (Louis), jésuite français, né à Bourges, m. à Paris (1632-1704) ; un des orateurs les plus éminents de la chaire française. Il prêcha douze stations à la cour. Ses *Sermons* sont remarquables par la suite et la vigueur du raisonnement et la sévérité de la morale.

Bourdaloue.

bourde n. f. *Fam.* Mensonge, défaite, baliverne : *conter des bourdes*.

Bourdeaux [*dô*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 45 kil. de Die, sur le Roubion, affl. du Rhône ; 1.040 h. Soieries, truffes. — Le cant. a 9 c. et 2.880 h.

Bourdeilles, comm. de la Dordogne, arr. et à 18 kil de Périgueux ; 1.130 h. Patrie de Brantôme.

bourder [*dé*] v. n. Débiter des bourdes. (Vx.)

bourdeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui débite des bourdes. (Vx.)

Bourdichon (Jehan), peintre et miniaturiste français, né et mort à Tours (1457-1521) ; auteur des *Heures d'Anne de Bretagne*.

bourdigue n. f. *Pêch.* V. nordigue.

bourdillon [*ll* mll.] n. m. Bois de chêne refendu, propre à faire des douves pour les futailles.

Bourdin (Maurice), antipape sous le nom de Grégoire VIII, né en Limousin, m. en 1122.

Bourdon (Sébastien), peintre français, né à Montpellier, m. à Paris (1616-1671). Il a peint, avec plus de fougue que d'originalité, des tableaux de bataille, d'histoire, etc.

Bourdon (François-Louis), dit **Bourdon de l'Oise,** conventionnel, né à Remy (Oise), m. à Sinnamary (Guyane) en 1797. Il siégea d'abord à la Montagne, puis fut un des chefs de la réaction thermidorienne, déporté au 18-Fructidor.

bourdon n. m. Bâton de pèlerin. *Fig. Planter son bourdon*, s'établir.

bourdon n. m. Genre d'insectes hyménoptères, voisins des abeilles, à corps gros et velu, qui font leur nid sous la terre et qui, comme les abeilles, récoltent le pollen et le miel. Omission de mots dans une composition typographique. Très grosse cloche, à son grave : *le bourdon de Notre-Dame*. Un des jeux de l'orgue, qui fait la basse. *Faux bourdon*, mâle des abeilles. *Faux-bourdon. Mus.* V. faux-bourdon.

Bourdon.

bourdonnant [*do-nan*], **e** adj. Qui bourdonne.

bourdonnasse [*do-na-se*] n. f. Ancienne lance longue et légère, employée généralement dans les carrousels, au temps de Louis XIII et de Louis XIV.

bourdonneau [*do-nô*] n. m. Pièce de fer en forme de piton ou de gond renversé dans laquelle tourne le goujon de la bourdonnière.

bourdonnement [*do-ne-man*] n. m. Bruit que fait le vol des insectes et de certains petits oiseaux : *le bourdonnement des ruches. Fig.* Murmure sourd et confus : *bourdonnement de la foule*. Bruit continuel dans les oreilles.

— Encycl. Le bourdonnement d'oreille ne doit pas toujours faire penser à une maladie de cet organe. On perçoit en effet des bourdonnements dans les anémies ou dans l'hystérie ; un simple bouchon de cérumen bouchant le conduit auditif interne produit le même effet. Les bruits sont dus vraisemblablement à la perception des bruits des vaisseaux sanguins. Au contraire lorsqu'il y a inflammation, ce sont les filets du trijumeau qui agissent en excitant le nerf acoustique. Le traitement est essentiellement lié à la cause.

bourdonner [*do-né*] v. n. Faire entendre un bourdonnement. Murmurer. V. a. Chanter ou dire à voix basse : *bourdonner un air*.

bourdonnet [*do-nè*] n. m. Tampon de charpie, de ouate, mis dans une plaie pour en absorber le pus.

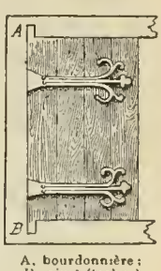

A, bourdonnière ; B, pivot (techn.)

bourdonneur, euse [*do-neur, eu-ze*] n. et adj. Qui bourdonne : *le colibri est un bourdonneur ; insecte bourdonneur*.

bourdonnière [*do-ni-è-re*] n. f. *Apic.* Appareil employé en apiculture pour se débarrasser des mâles ou faux bourdons. *Techn.* Arrondissement pratiqué à la partie supérieure du chardonnet d'une porte ou pièce de fer arrondie, fixée à cet endroit, et qui s'appuie sur le bourdonneau.

Bourdouan ou **Burdvan,** v. de l'empire anglais des Indes (Bengale) ; 34.500 h.

Bouresse, comm. de la Vienne, arr. et à 24 kil. de Montmorillon ; 1.270 h.

bourg [*bour*] n. m. (all. *burg*). Gros village où l'on tient marché. *Bourg pourri*. Par anal., en France, localité qui, par vénalité ou autrement, est la place forte d'un parti politique. V. la part. encycl.

— Encycl. On se servait en Angleterre, avant la réforme électorale de 1832, de l'expression de *bourgs pourris* pour désigner par mépris certains bourgs qui avaient le privilège de présentation parlementaire, mais où le chiffre des électeurs avait fortement diminué depuis le premier établissement des circonscriptions électorales, et où, par conséquent, il était facile de trafiquer des votes. Il exista un *bourg pourri* où un seul électeur put nommer deux députés. 250 sièges des communes représentaient des bourgs pourris.

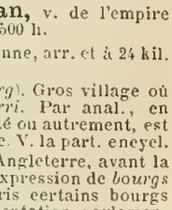

Armes de Bourg en Bresse.

Bourg [*bourk*] ou **Bourg en Bresse,** ch.-l. du dép. de l'Ain ; sur la Reyssouze, affl. de la Saône ; 20.040 h. (*Bressans* ou *Bourgeois*). Ch. de f. P.-L.-M., à 478 kil. de Paris. Chevaux, volaille. Patrie de Lalande, Quinet, Favre. — L'arr. a 10 cant., 120 comm., 119.510 h. ; le cant. a 14 comm. et 31.070 h.

Bourg, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 14 kil. de Blaye, sur la Dordogne, près de son confluent avec la Garonne ; 2.690 h. (*Bourcais*). Vignobles, carrières. — Le cant. a 16 comm. et 12.790 h.

bourgade n. f. Petit bourg.

Bourganeuf, ch.-l. d'arr. (Creuse), près du Taurion, affl. de la Vienne, à 32 kil. de Guéret ; ch. de f. Orl. ; 3.860 h. (*Bourganiauds*). Houille, pierres, porcelaine, papeterie. — L'arr. a 4 cant., 41 comm., 42.490 h. ; le cant. a 13 comm. et 13.930 h.

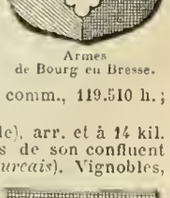

Armes de Bourganeuf.

Bourg-Argental, ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 28 kil. de Saint-Etienne, sur la Déaume, s.-affl. du Rhône ; 4.600 h. Papeteries. — Le cant. a 8 comm. et 12.510 h.

Bourg-Blanc, comm. du Finistère, arr. et à 15 kil. de Brest ; 1.710 h.

Bourg-de-Péage, ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 18 kil. de Valence, sur l'Isère ; 5.530 h. (*Péageois*). Chapellerie. — Le cant. a 14 comm. et 17.540 h.

Bourg-de-Visa, ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 24 kil. de Moissac ; 750 h. — Le cant. a 7 comm. et 4.070 h.

Bourg-des-Comptes, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 47 kil. de Redon ; 1.590 h.

Bourg-de-Thizy, comm. du Rhône, arr. de Villefranche ; 4.640 h. Vieille église.

Bourg-d'Iré (Le), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 8 kil. de Segré ; 1.290 h.

Bourg-d'Oisans [*zan*] (Le), ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 50 kil. de Grenoble ; 2.590 h. Or, baryte. — Le cant. a 20 comm. et 12.780 h.

bourgelas [*lass*] n. m. Variété de raisin, à grain blanc doré et de forme ovale.

Bourgelat [*la*] (Claude), vétérinaire français, né et m. à Lyon (1712-1779) ; fondateur des écoles vétérinaires, créateur de la médecine des animaux domestiques.

bourgeois, e [*joi, oi-ze*] n. (de *bourg*). Autref., habitant d'une ville, jouissant de certains droits particuliers, analogues aux droits de cité. Auj., personne aisée qui habite la ville. Patron, maître, dans le langage des ouvriers, des domestiques. Adj. Qui tient à la bourgeoisie : *maison bourgeoise.* Commun ; antilibéral, antiartistique : *préjugés bourgeois* (par opposition aux partis avancés en politique, en littérature, en art, etc.). Confortable : *ordinaire bourgeois. Habit bourgeois,* se dit par opposition à l'uniforme, au vêtement ecclésiastique. N. m. Le commun, le vulgaire ; l'état de bourgeois, par opposition à la noblesse : *opinion du dernier bourgeois.*

Bourgeois gentilhomme (*le*), comédie en cinq actes et en prose, de Molière (1670) ; une des plus amusantes du célèbre auteur, où se trouve tournée en ridicule la vanité d'un bourgeois parvenu. C'est dans cette pièce que l'on voit figurer M. Jourdain, cet homme naïf qui s'étonne de *faire de la prose sans le savoir,* phrase restée proverbiale ; ou qui, se laissant persuader que le fils du Grand Turc veut épouser sa fille, accepte gravement la dignité imaginaire de *mamamouchi.*

Bourgeois [*joi*] (Léon), homme politique français, né à Paris en 1851 ; plusieurs fois ministre, président du conseil (1895) et président de la Chambre des députés (1902).

bourgeoisement [*joi-ze-man*] adv. D'une manière bourgeoise : *maison louée bourgeoisement.*

bourgeoisie [*joi-zi*] n. f. Qualité de bourgeois. La classe bourgeoise : *fréquenter la bourgeoisie. Droits de bourgeoisie,* autref., privilèges de cette classe.

— Encycl. Le qualificatif de *bourgeois* désignait non pas tous les habitants d'une ville, mais ceux d'entre eux seulement qui pouvaient prendre part à l'administration de la cité. La bourgeoisie était l'ensemble des bourgeois. Son origine paraît avoir été dans le groupement des marchands qui se formèrent en sociétés au moyen âge, et dominèrent ou gouvernèrent de nombreuses villes. C'est le développement de la bourgeoisie urbaine qui amena la libération des communes, d'abord opprimées par les seigneurs féodaux. V. commune.

On appelait au moyen âge *villes de bourgeoisie* celles qui, sans avoir de droits suzerains, étaient parvenues à limiter d'une manière précise les droits seigneuriaux. Enfin, le droit de *bourgeoisie royale* conférait à son titulaire le privilège de ne relever judiciairement que du roi seul et de ses officiers, quelle que fût la situation de la ville où il résidât.

bourgeoisisme [*joi-zis-me*] n. m. Etat de bourgeois. Façon de penser propre à la bourgeoisie.

bourgeon [*jon*] n. m. Bouton qui pousse sur les branches des arbres. Nouveau jet de la vigne. *Fig.* Bouton tuberculeux au visage.

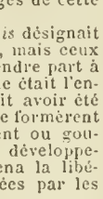
Bourgeons.

— Encycl. On appelle *bourgeons terminaux* ceux qui occupent l'extrémité d'une tige, *bourgeons latéraux* ceux qui en occupent les flancs ; ces derniers sont ordinairement *axillaires,* c'est-à-dire situés à l'aisselle d'une feuille. Les *bourgeons adventifs* sont ceux qui se développent tardivement en des points quelconques de tiges, de racines, ou de feuilles, les *bourgeons nus* ceux dans lesquels la pousse feuillée n'est pas protégée ; les *bourgeons écailleux,* ceux dans lesquels cette pousse est protégée par des écailles. On distingue enfin les *bourgeons à bois* ou *à feuilles* et les *bourgeons à fleurs* ou *à fruits.*

bourgeonnement [*jo-ne-man*] n. m. Développement des bourgeons : *le bourgeonnement s'opère au printemps.* Mode de multiplication des organismes inférieurs : *l'hydre d'eau douce se reproduit par bourgeonnement.*

bourgeonner [*jo-né*] v. n. Pousser des bourgeons : *les arbres bourgeonnent. Fig.* Avoir des boutons : *nez qui bourgeonne.*

bourgeron n. m. Courte blouse de toile que portent certains ouvriers, les soldats, etc.

Bourges [*je*], anc. capit. du Berry ; ch.-l. du dép. du Cher ; sur le canal du Berry et sur l'Yèvre, affl. du Cher ; ch. de f. Orl., à 232 kilom. de Paris ; 44.130 h. (*Berruyers*). Archevêché. Fonderie de canons, école de pyrotechnie ; belle cathédrale. V. cathédrales. Moutons, laines, vins. Patrie de Jacques Cœur, Louis XI, Bourdaloue, Em. Deschamps. — L'arr. a 10 cant., 101 comm., 153.600 h. ; le cant. n'a qu'une comm.

Armes de Bourges.

Bourget [*jè*] (Le), comm. du dép. de la Seine, arr. et à 6 kil. de Saint-Denis (11 kil. de Paris), sur la Molette ; 3.100 h. Ch. de f. N. et Grande-Ceinture. Grande culture, huiles, produits chimiques. Théâtre de deux sanglants combats contre les Prussiens, les 28-30 octobre et 21 décembre 1870.

Bourget (Le), comm. de la Savoie, arr. et à 10 kil. de Chambéry, sur les bords du *lac du Bourget ;*

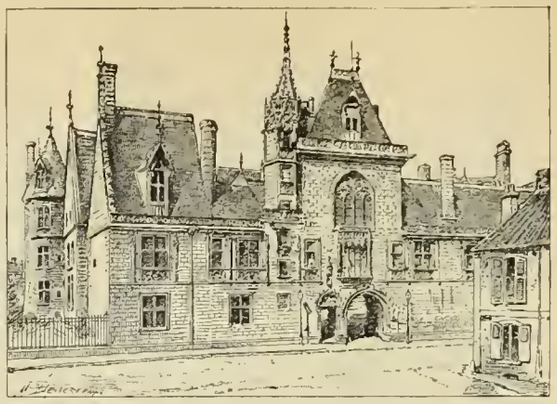
Maison de Jacques Cœur, à Bourges.

1.330 h. Le lac du Bourget, long de 16 kil., est situé dans un cadre admirable, et Lamartine l'a chanté en des strophes bien connues.

Bourget [*jè*] (Paul), critique et romancier français, né à Amiens en 1852. On lui doit des poésies, de sagaces et vigoureux *Essais de psychologie contemporaine* et des romans, dont plusieurs à thèse, remarquables par la profondeur et la sûreté de l'analyse psychologique : *le Disciple, Mensonges, Cruelle Enigme, Terre promise, l'Etape,* etc.

Bourghelles, comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Lille ; 1.230 h.

Bourg-la-Reine, comm. de la Seine, arr. et à 1 kil. de Sceaux (8 kil. de Paris) ; 4.540 h. Horticulture, produits pharmaceutiques.

Bourg-Lastic [*las tik*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 54 kil. de Clermont ; 1.570 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 7 comm. et 6.630 h.

Bourg-Léopold, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt), dans la Campine ; 3.000 h. Camp.

Bourg-lès-Valence, comm. de la Drôme, arr. et à 9 kil. de Valence, sur le Rhône ; 4.750 h. Enveloppes de paille.

bourgmestre [*bourgh-mès-tre*] n. m. (anc. all. *burgmeister*). Premier magistrat de quelques villes de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, de Hollande, etc., et que l'on nomme *maire* en France.

Bourgneuf (Le), comm. de la Mayenne, arr. et à 18 kil. de Laval ; 1.700 h.

Bourgneuf-en-Retz [*bour-neuf-an-rèz*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 30 kil. de Paimbœuf, sur un chenal étroit débouchant dans la *baie de Bourgneuf ;* 3.100 h. Ch. de f. Et. Pêche. — Le cant. a 6 comm. et 8.890 h.

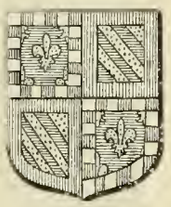
Armes du duché de Bourgogne.

Bourgogne, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 12 kil. de Reims ; 670 h. Bonneterie. Carrières de craie. — Le cant. a 25 comm. et 15.050 h.

Bourgogne, anc. prov. de l'est de la France, qui forma un royaume au temps des Mérovingiens, puis un duché important, dont les titulaires firent un moment échec à la royauté française au temps de Louis XI. Elle fut réunie à la couronne sous ce dernier prince (1477) ; capit. *Dijon ;* a formé les dép. de : *Côte-d'Or, Yonne, Saône-et-Loire, Ain.* (Hab. *Bourguignons.*)

Bourgogne (maison de). La 1re, issue du roi de France Robert le Pieux, s'est éteinte en 1361 ; la 2e, issue du roi Jean le Bon, a compté les ducs, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire ; elle s'est éteinte avec ce dernier, en 1477. — Louis, petit-fils de Louis XIV, fils aîné du Grand Dauphin et père de Louis XV, élève du duc de Beauvilliers et de Fénelon, qui composa pour lui son *Télémaque,* porta le titre de *duc de Bourgogne* (1682-1712).

Bourgogne (*Histoire des ducs de*), par P. de Barante ; narration intéressante et pittoresque, résumant les chroniques du temps (1824-1826). — L'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* a été écrite, avec beaucoup d'érudition, par Ernest Petit (1885-1894).

Bourgogne (canal de), canal qui unit le bassin de la Seine à celui du Rhône par l'Yonne et la Saône, depuis Laroche (Yonne) jusqu'à Saint-Jean-de-Losne ; 242 kil. Grand trafic.

Bourgogne (*hôtel de*), ancienne résidence à Paris des ducs de ce nom, notamment de Jean sans Peur, sous Charles VI. Les restes de cet hôtel ont été abattus, sauf une curieuse tour, dite le *Donjon de Jean sans Peur.* En 1548, les *Confrères de la Passion* construisirent un théâtre sur l'emplacement de cet hôtel pour y représenter leurs mystères, puis l'abandonnèrent à une troupe d'acteurs, noyau, avec la troupe du Marais, de la Comédie-Française, connue sous le nom de « troupe de l'hôtel de Bourgogne ». En 1680, la Comédie-Italienne en prit possession et y demeura jusqu'à la construction de la salle de l'Opéra-Comique en 1783. La Halle aux cuirs a longtemps occupé une partie de son emplacement, rue Mauconseil.

bourgogne n. m. Vin récolté en Bourgogne : *boire un verre de bourgogne.*

— Encycl. On désigne sous l'appellation de *bourgognes* les vins récoltés dans la haute et la basse Bourgogne (départ. de la Côte-d'Or et de l'Yonne), ceux des environs de Chalon-sur-Saône, ainsi que les produits du Beaujolais et du Mâconnais. De tous ces vins, ce sont ceux que fournit la Côte-d'Or (divisée en *côte de Dijon, côte de Nuits* et *côte de Beaune*) qui sont les plus estimés ; on les récolte dans les communes suivantes : Gevrey-Chambertin, Chambolle-Musigny, Vougeot, Vosne-Romanée, Morey, Aloxe-Corton, Nuits-Saint-Georges, Premeaux, Pommard, Volnay, Meursault, Puligny-Montrachet, Chassagne, Santenay, etc. Dans l'*Yonne,* Chablis, Irancy, Coulanges-la-Vineuse, Auxerre et Joigny donnent des vins estimés. La côte chalonnaise, avec Mercurey, Givry, Buxy, Rully, etc., fournit également de bons vins. Dans le *Mâconnais* et le *Beaujolais,* il faut citer les produits de Pouilly, Solutré-Fuissé, puis ceux des communes de Romanèche, Thorins (*Moulin à vent*), de Juliénas, Morgon, Fleurie, Saint-Léger, Chénas, etc.

Bourgoin, ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 14 kil. de La Tour-du-Pin, sur la Bourbre, affl. du Rhône ; 7.160 h. (*Bergusiens*). Ch. de f. P.-L.-M. Ateliers de constructions, fonderies, minoteries, distilleries, tissage de la soie. — Le cant. a 13 comm. et 22.720 h.

Bourgoin (Marie-Thérèse-Etiennette), comédienne française, née à Paris (1781-1853) ; célèbre par son esprit et par ses bons mots.

Bourgoing [*ghoin*] (le Père), théologien français, né à Paris (1585-1662) ; un des fondateurs de l'Oratoire, et le troisième général de cet ordre. C'est pour lui que Bossuet prononça sa première oraison funèbre.

Bourgoing (baron Jean-François de), diplomate français, né à Nevers, m. à Carlsbad (1748-1811). Il a publié d'intéressants *Souvenirs d'histoire contemporaine.* — Son neveu François **Bourgoing** (1820-1885), diplomate, a écrit une *Histoire diplomatique.*

Bourg-Saint-Andéol, ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 61 kil. de Privas, sur le Rhône ; 4.170 h. (*Bourguesans* ou *Bourdesans*). Ch. de f. P.-L.-M. Carrelages, fabriques de chaises, vins. — Le cant. a 9 comm. et 10.100 h.

Bourg-Saint-Maurice, ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 27 kil. de Moutiers, sur l'Isère ; 2.870 h. (*Borrins* ou *Borrens*). Chaux et plâtre, marbre. — Le cant. a 9 comm. et 7.960 h.

Bourg-sous-la-Roche-sur-Yon (Le), comm. de la Vendée, arr. et à 1 kil. de La Roche-sur-Yon ; 3.120 h. Chevaux.

Bourgtheroulde, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 35 kil. de Pont-Audemer ; 640 h. Ch. de f. O. Construction de machines. — Le cant. a 20 c. et 5.940 h.

Bourguébus [*buss*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 10 kil. de Caen ; 200 h. — Le cant. a 24 comm. et 7.450 h.

Bourgueil [*gheu, l* mll.], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 17 kil. de Chinon, sur l'Authion, affl. de la Loire ; 2.590 h. Vins, beurre. — Le cant. a 6 comm. et 11.060 h.

Bourguignotte française (1590).

Bourguesan [*ghe-zan*], e ou **Bourdesan, e,** habitant ou originaire de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) ; *les Bourguesans* ou *Bourdesans.* Adjectiv. : *coutume bourguesane* ou *bourdesane.*

Bourguignon, onne [*ghi, o-ne*], habitant ou originaire de la Bourgogne : *les Bourguignons.* Adjectiv. : *mœurs bourguignonnes.* N. f. Futaille employée en Bourgogne et contenant 228 litres. Bouteille utilisée en Bourgogne et qui contient de 75 à 85 centilitres.

Bourguignotte polonaise (1630).

Bourguignons (*faction des*), parti du duc de Bourgogne, opposé aux Armagnacs. V. Armagnacs.

Bourguignon (le). *Biogr,* V. Courtois.

bourguignotte [*ghi-gno-te*] n. f. Casque en usage de la fin du XVe à la fin du XVIe siècle.

Bourine (La), comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 30 kil. de Marseille ; 1.410 h.

bourlet [*lè*] n. m. V. bourrelet.

bourlette [*lè-te*] n. f. Petite masse d'armes, en usage au moyen âge.

bourlinguer [*ghé*] v. n. *Mar.* Se dit d'un navire qui fatigue en luttant contre une grosse mer. *Pop.* Exercer un métier pénible ; faire un travail rude et fatigant.

Bourlon, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 25 kil. d'Arras ; 1.920 h.

Bourmont [*mon*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 48 kil. de Chaumont ; 760 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 26 comm. et 7.440 h.

Bourmont (Louis-Auguste-Victor, comte de Ghaisnes de), général sous l'Empire, né et m. au château de Bourmont (Maine-et-Loire) [1773-1846]. Il trahit l'armée française en passant à l'ennemi la veille de la bataille de Ligny (1815), servit la Restauration, et fut un des témoins à charge dans le procès de Ney. Il devint ministre de la guerre (1829), commanda l'armée qui, en 1830, s'empara d'Alger, et fut nommé maréchal de France. Il tomba en disgrâce sous la monarchie de juillet, qui lui retira la nationalité française, pour avoir servi dom Miguel, en Portugal.

Bourne (Hugh), fondateur de la secte des méthodistes primitifs, né à Fordhays (1772-1852).

Bournemouth, v. d'Angleterre (Southampton), dans la baie de Poole, sur la Manche ; 40.000 h. Station balnéaire.

Bournezeau, comm. de la Vendée, arr. et à 21 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.230 h. Ch. de f. Et.

bournonite n. f. Minéral qui n'est autre qu'un sulfure de plomb, d'antimoine et de cuivre.

Bourou, grande île hollandaise de l'archipel des Moluques.

Bouroudjird, v. de Perse (Irak-Adjemi), ch.-l. de gouv. ; 21.000 h. Coton, tabac.

Bourquelot (Louis-Félix), érudit et paléographe français, né à Provins, m. à Paris (1815-1868) ; auteur d'un ouvrage classique sur les *Foires de Champagne.*

Bourquelot (Elie-Emile), pharmacien français, né à Jandun (Ardennes) en 1851. On lui doit : *les Fermentations* (1893) et *les Ferments solubles* (1896).

Bourqueney (François-Adolphe), diplomate français, né à Paris en 1799, m. en 1869; ambassadeur à Constantinople, il fut l'un des plénipotentiaires français au Congrès de Paris, en 1856.

bourrache [*bou-ra-che*] n. f. *Bot.* Genre de *borraginacées*, à larges fleurs bleues, parfois blanches ou roses, comprenant des plantes qui croissent dans les terres riches des régions tempérées : *les infusions de fleurs de bourrache sont sudorifiques, diurétiques et dépuratives.*

Bourrache.

bourrade [*bou-ra-de*] n. f. Morsure du chien qui, d'un coup de gueule, enlève du poil au gibier qui court. *Fig.* Coup brusque. Paroles vives et rudes.

bourrage [*bou-ra je*] n. m. Action de bourrer; ce dont on se sert pour bourrer : *le bourrage d'une mine.*

bourraque [*bou-ra-ke*] ou **bourrague** [*bou-ra-ghe*] n. f. *Pêch.* Trouble muni d'un manche.

bourras [*bou-ra*] n. m. Toile grise ou bure grossière.

bourrasque [*bou-ras-ke*] n. f. (ital. *borrasca*). Vent impétueux et de peu de durée. *Fig.* Accès passager de mauvaise humeur. Attaque soudaine et violente. V. OURAGAN, CYCLONE, TEMPÊTE.

bourre [*bou-re*] n. f. (du bas lat. *burru*, poil). Amas de poils arrachés à une bête, et qui servent à garnir les selles, les bâts, etc. Ce qu'on met pardessus la charge des armes à feu pour la maintenir : *bourre grasse.* Partie grossière de la soie, de la laine. *Bot.* Bourgeon. *Fig.* Mauvais traitement. Chose sans valeur. Sorte de jeu d'écarté, se jouant entre trois joueurs au moins ou six au plus.

bourreau [*bou-rô*] n. m. Homme chargé de mettre à exécution les peines corporelles prononcées par une cour criminelle, notamment la peine de mort. (On dit auj. l'*exécuteur.*) *Fig.* Homme cruel, sanguinaire. Personne qui tourmente, cause des douleurs physiques ou morales. (Le fém. *bourrelle* est vieux et peu us.) *Bourreau d'argent*, prodigue. *Insolent comme un valet de bourreau*, d'une insolence révoltante (probablement parce que l'aide du bourreau était chargé de souffleter le visage du supplicié). *Bourreau des crânes*, bravache, fier-à-bras. *Bourreau des cœurs*, galant irrésistible.

— ENCYCL. Ni chez les Hébreux, ni chez les Grecs, la fonction d'exécuteur des condamnés n'apparaît comme une institution légale. A Rome même, les licteurs étaient chargés d'exécuter les sentences capitales. En France, il faut arriver au XVIe siècle pour trouver dans chaque bailliage un individu chargé de fouetter, marquer, pendre, décapiter, rouer et brûler au nom de la loi. C'était l'*exécuteur de haute justice*, qui percevait, comme émoluments, une foule de droits sur les denrées. En 1720, ces droits furent remplacés par un traitement de 16.000 livres. En 1793, la Convention établit dans chaque département un exécuteur payé par l'Etat. Louis-Philippe en réduisit le nombre. Sous le second Empire, il n'y en eut plus qu'un par cour d'appel. En 1870, il n'y en eut plus que trois pour la France, la Corse et l'Algérie. Celui de Corse a depuis été supprimé. L'exécuteur des hautes œuvres touche 6.000 fr. d'appointements par an; il reçoit en outre 10.000 fr. pour l'entretien de la guillotine, dont il est seul responsable. Quand il exerce en province, il touche une indemnité de 7 fr. 50 par jour.

bourrée [*bou-ré*] n. f. Fagot de menu bois. Danse d'Auvergne; air sur lequel on l'exécute. Chasse aux cailles avec l'*allier* (filet).

bourrel [*bou-rel*] n. m. Nom vulgaire de la buse.

bourrèlement [*bou-rè-le-man*] n. m. (de *bourreau*). Douleur physique, cruelle. *Fig.* Tourment moral : *le bourrèlement du remords.*

bourreler [*bou-re-lé*] v. a. (Prend un è grave devant une syllabe muette : *je bourrèle.*) Tourmenter comme un bourreau : *la conscience bourrele les méchants.* Poser des bourrelets : *bourreler les portes.*

bourrelet [*bou-re-lè*] ou **bourlet** [*lè*] n. m. Coussin rond et vide par le milieu. Gaine remplie de bourre, qui se met aux portes, aux fenêtres. Coiffure rembourrée ou élastique, pour protéger les petits enfants contre les effets des chutes. Renflement circulaire à la bouche des canons, sur les cartouches, etc. Partie renflée d'une pièce de métal. Garniture métallique ou de bois. Renflement circulaire, situé à la partie supérieure du sabot des ongulés.

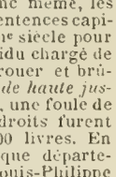
Bourrelet.

bourrelier [*bou-re-li-é*] n. m. Fabricant, marchand de harnais.

bourrellerie [*bou-rè-le-ri*] n. f. Etat et commerce du bourrelier. Etablissement de bourrelier.

— ENCYCL. *Techn.* Cette industrie se divise en deux catégories : la *bourrellerie de harnachement*, qui se rattache à la sellerie (v. ce mot), et la *bourrellerie bâtière.* La bourrellerie emploie diverses matières premières : cuirs, peaux de mouton tannées ou en toison, peaux de veau, de sanglier, de porc, etc. Elle fait aussi usage de laine, crin, toile, boucles, sangles, courroies, sonnettes, grelots, bossettes, etc. Le matelassage des pièces, fabriquées avec le bois de hêtre expédié tout taillé, se fait au moyen de paille et de bourre. Les produits principaux sont : les brides, colliers, licols, dits *harnais d'avant-main*; les sellettes, sous-ventrières, surdos, traits, dossières, croupières, constituant les *harnais d'arrière-main.*

bourrer [*bou-ré*] v. a. Enfoncer la bourre dans une arme à feu : *bourrer un fusil.* Garnir de bourre : *bourrer un fauteuil.* *Fam.* Faire manger avec excès : *bourrer un enfant de gâteaux. Fig.* : *bourrer un élève de grec.* Maltraiter : *bourrer quelqu'un, le bourrer de coups.* Arracher du poil au gibier qui court, en parlant d'un chien : *chien qui bourre un lièvre* Se bourrer v. pr. Se maltraiter réciproquement Manger avec excès. ANT. Debourrer.

bourret [*bou-ré*] n. m. Bouvillon. Jeune canard (dialect.).

bourriche [*bou-ri-che*] n. f. Panier pour envoyer du gibier, du poisson. Son contenu : *bourriche d'huîtres.*

Bourriche.

bourrichon [*bou-ri*] n. m. *Arg.* Tête. (Ne s'emploie que dans la locution familière : *se monter le bourrichon.*)

Bourrienne (Louis-Antoine FAUVELET de), secrétaire de Napoléon Ier, né à Sens, m. à Caen (1769-1834). Il fut, à Brienne, le condisciple de Bonaparte, le suivit en Italie et en Egypte, fut de 1805 à 1814 ministre à Hambourg où il se rendit coupable d'exactions, servit Louis XVIII qui en fit son préfet de police, siégea à la Chambre des députés et devint fou après la révolution de 1830. Il a laissé des *Mémoires* célèbres, qu'il avait fait rédiger par Villemarest.

bourrier ou **bourier** [*ri-é*] n. m. Ordures ménagères, récipient où on les met : *jeter un vieux gant au bourrier.* Mélange de paille et de blé battu. Echarnures de cuir.

bourrique [*bou-ri-ke*] n. f. (prov. *bourrico*, lat. *burricus*, petit cheval). Anesse. *Fig.* Très ignorant : *tel fait le savant qui n'est qu'une bourrique. Fam. Faire tourner en bourrique*, abrutir à force de taquineries, de petites méchancetés, etc. *Saoûl comme la bourrique à Robespierre*, complètement ivre.

bourriquet [*bou-ri-kè*] n. m. Anon ou âne de petite taille. Civière à mortier ou à pierres. Tourniquet pour monter les produits d'une mine.

bourrir [*bou-rir*] v. n. En parlant de la perdrix, produire du bruit avec ses ailes en prenant son vol.

bourroir [*bou-roir*] n. m. Pilon pour bourrer.

Bourron, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 8 kil. de Fontainebleau. Ch. de f. P.-L.-M.; 1.380 h.

bourru [*bou-ru*], **e** adj. Inégal, rude : *fil bourru. Fig.* D'une humeur brusque et chagrine. *Vin bourru*, vin blanc nouveau qui n'a point fermenté. *Moine bourru*, fantôme effrayant qu'on représentait vêtu de bourre ou de bure comme un moine. Substantiv. : *un bourru. Bourru bienfaisant*, celui qui cache sa bonté sous un abord rude. ANT. Affable, doux, câlin.

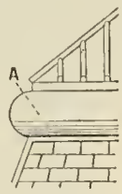

A, boursault.

boursault ou **bourseau** [*sô*] n. m. Grosse moulure, qui s'étend le long du sommet d'un toit.

Boursault [*sô*] (Edme), auteur dramatique, né à Mussy-sur-Seine (Bourgogne), m. à Montluçon (1638-1701). Il eut avec Molière de vifs démêlés. Son principal ouvrage est la comédie du *Mercure galant.*

bourse n. f. (du gr. *bursa*, cuir). Petit sac à argent. *Fig.* L'argent qu'on y met : *aider quelqu'un de sa bourse. Sans bourse délier*, sans donner d'argent. *La bourse ou la vie!* formule que l'on prête aux bandits menaçant leur victime de mort si elle ne livre pas son argent. Monnaie de Turquie, valant 500 piastres. Lieu, édifice où se font les opérations financières sur les valeurs publiques, obligations, actions, etc. Marché de ces valeurs. Temps qu'il dure. (Dans ces trois derniers sens, s'écrit avec une majuscule.) *Coup de Bourse*, hardie spéculation ou fluctuation inattendue qui brusquement ruine les uns et enrichit les autres. Pension accordée par l'Etat, les départements et les communes à des enfants ou jeunes gens, et qui leur permet de continuer ou de perfectionner leurs études sans frais ou avec moins de frais pour les parents : *obtenir une demi-bourse, une bourse entière.* Filet pour chasser le lapin au furet. *Bot.* Capsule des anthères. Plur. et absol. L'enveloppe des testicules. PROV. : Loger le diable dans sa bourse, n'avoir par le sou.

Bourses.

— ENCYCL. *Bourse des valeurs.* La *Bourse d'effets publics*, ou plus simplement la *Bourse*, est le lieu où se rencontrent les spéculateurs et les agents de change, intermédiaires obligés des transactions. Constitués en compagnie fermée, les agents de change se tiennent pendant la durée de la Bourse quotidienne en un point central, un peu élevé, appelé *parquet*, en vue du public, dont ils sont séparés par une balustrade; ils forment ainsi le cercle autour d'un petit espace circulaire absolument fermé, dit *corbeille.*

Le résultat des négociations et des transactions qui s'opèrent dans la Bourse détermine le cours du change, des marchandises, des assurances, du fret ou nolis, du prix des transports par terre ou par eau, des effets publics et autres.

Les valeurs qui sont l'objet d'un trafic à la Bourse sont, ou non, admises à la *cote officielle*, c'est-à-dire inscrites sur le Bulletin des cours par la chambre syndicale des agents, dans des conditions qui varient suivant qu'il s'agit de titres français ou de titres étrangers. Les valeurs *cotées* ne peuvent être légalement négociées, *à peine de nullité*, que par l'intermédiaire des agents de change; les opérations portant sur les autres valeurs ne sont l'objet d'aucune réglementation, d'où l'existence de fait, à côté du *marché officiel* ou du *parquet*, d'un *marché libre* tenu par la *coulisse* ou tous autres intermédiaires officieux, banquiers ou changeurs.

Les opérations de Bourse se divisent en opérations *au comptant* et en opérations *à terme*, c'est-à-dire avec ou sans stipulation de délai, tant pour le payement que pour la livraison des titres.

A côté des diverses négociations à terme, qui constituent des *marchés fermes*, il existe une catégorie d'opérations, dites *marchés à prime*, où l'une des parties conserve le droit de se dégager moyennant un prix convenu appelé *prime.* Dans les marchés fermes, la perte de l'acheteur peut être illimitée; il évite cette éventualité en renonçant à l'opération engagée, sous réserve du payement d'un *dédit* appelé « prime ». Ce droit n'appartient qu'à l'acheteur; le vendeur ne peut en aucune façon limiter sa perte, à moins de se faire parallèlement acheteur de prime de la même valeur. Dans le langage de Bourse, une prime *dont 5*, une prime *dont 10* signifie que le marché peut se résoudre par l'abandon au vendeur de 5 ou 10 francs par titre. Une prime est d'autant plus élevée que la date de réalisation du contrat est plus éloignée.

Les opérations à terme ne sont réalisées qu'à une époque ultérieure, fixée d'avance. Cette réalisation s'appelle *liquidation.* Aux échéances fixées, acheteurs et vendeurs doivent réciproquement accomplir leur obligation, ou obtenir un nouveau délai en reportant l'échéance de leur engagement à une date ultérieure; ce nouveau délai s'obtient au moyen d'une nouvelle convention appelée *report.* Lorsque le prix du report est payé par l'acheteur, il conserve le nom de l'opération elle-même; s'il est payé par le vendeur, c'est un *déport.* Le premier cas se présente lorsque les acheteurs ne pouvant payer les titres achetés sont plus nombreux que les vendeurs ne pouvant livrer les titres vendus; le second, lorsque c'est l'inverse qui se produit. De la sorte, acheteurs et vendeurs se font la contre-partie pour le plus grand nombre des transactions engagées, et il ne reste qu'un solde plus ou moins restreint pour lequel les intermédiaires s'adressent à des tiers qui s'adonnent à ce mode de placement temporaire, lequel constitue une sorte de prêt sur titres.

Les marchés à terme ont été reconnus légaux par la loi du 28 mars 1885.

Dans le but de réprimer les abus commis en matière de vente à crédit des valeurs de Bourse, la loi du 12 mars 1900, qui a eu surtout en vue la petite épargne, a prescrit, sous peine de nullité, l'accomplissement d'un certain nombre de formalités protectrices.

— *Bourse de commerce.* Le Code de commerce définit la Bourse de commerce « la réunion, sous l'autorité du gouvernement, des commerçants, capitaines de navires, agents de change et courtiers ». Au gouvernement seul appartient le droit d'établir des Bourses là où le développement du commerce les rend utiles, de les supprimer, et d'exercer à leur égard un droit de police conféré : à Paris, au préfet de police; en province, aux municipalités. Les Bourses sont en principe ouvertes à tous les citoyens, *même aux étrangers*, mais pas aux faillis non réhabilités, ni aux femmes.

Les opérations qui s'effectuent dans les Bourses de commerce sont des plus variées, savoir : 1° ventes de matières métalliques; 2° ventes de toutes sortes de marchandises; 3° assurances maritimes; 4° affrètement des navires; 5° négociations des effets publics et de tous ceux dont le cours est susceptible d'être coté. Ces diverses négociations peuvent se diviser en deux grandes catégories : les négociations sur les marchandises, et les négociations sur les effets publics. Il convient donc de distinguer les *Bourses de marchandises* et les *Bourses d'effets publics.*

Dans les *Bourses de marchandises*, les intermédiaires qui servent à la conclusion des opérations sont les *courtiers*, qui jouent un rôle analogue à celui des agents de change, mais n'agissent pas pour le compte et au nom de leurs clients, se bornant à prêter leur entremise. Le rapprochement opéré, les courtiers disparaissent. Les résultats des opérations faites dans la Bourse déterminent le cours des marchandises.

— *Bourse du travail.* On appelle ainsi une institution dont l'objet est de faciliter les transactions relatives à la main-d'œuvre ouvrière, et de concourir à l'éducation technique des syndicats ouvriers. La Bourse du travail de Paris compte de nombreux syndicats, unions et groupes corporatifs, fédérations de métiers, d'ouvriers et d'employés. Chaque syndicat ou groupe possède une permanence et un bureau de placement gratuit pour ses adhérents. Il existe des institutions de ce genre dans la plupart des grandes villes.

— *Bourses d'enseignement.* Des bourses d'instruction sont accordées à des jeunes gens que leur intelligence, la faiblesse de leurs ressources pécuniaires, les services rendus par leurs parents signalent à la

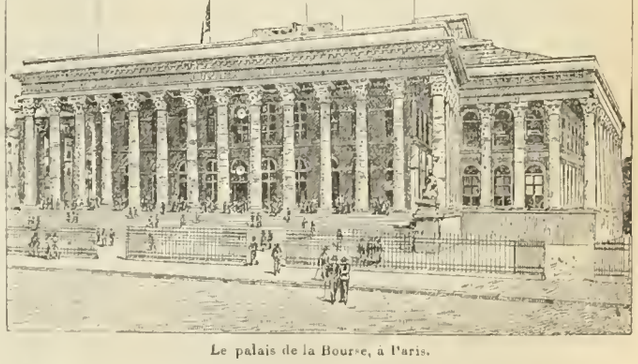
Le palais de la Bourse, à Paris.

bienveillance des pouvoirs publics. L'enseignement supérieur comporte : 1° des bourses de licence (ès lettres ou ès sciences), attribuées au concours (concours qui est le même que pour l'admission à l'Ecole normale supérieure) pour un an ou deux ans; 2° des bourses en vue des diplômes d'études supérieures, pour un an; 3° des bourses d'agrégation pour un an, avec prolongation (ces deux dernières catégories de bourses sont attribuées sur la proposition de la faculté); 4° des bourses de doctorat dans les facultés de médecine, données pour un an au concours ou en justifiant de certaines notes; 5° des bourses dans les Ecoles supérieures de pharmacie, au concours, pour un an; 6° des bourses d'études près le

Muséum d'histoire naturelle de Paris (bourses de doctorat et bourses d'agrégation); 7° les bourses dans les grandes écoles; 8° les bourses de voyage. L'enseignement secondaire comporte des bourses d'internat, de demi-pensionnat, d'externat simple ou surveillé, dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles, entretenues par l'Etat, les départements et les communes, données au concours, à titre provisoire ou définitif, et pouvant être fractionnées. L'enseignement primaire, étant gratuit, ne comporte que des bourses familiales d'internat, accordées à certains élèves des écoles primaires supérieures, et des bourses de séjour à l'étranger, accordées à certains professeurs.

Bourse (PALAIS DE LA), monument construit à Paris par Brongniart et Labarre (1808-1827); belle colonnade. Aux quatre angles du soubassement sont des statues colossales en pierre : la *Justice*, par Cortot; la *Fortune*, par Pradier; l'*Abondance*, par Petitot; la *Prudence*, par Roman; à l'intérieur, belles grisailles d'Abel de Pujol. Elle a été agrandie latéralement de 1902 à 1906.

bourse-à-pasteur n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la capselle, dite aussi *bourcette*. Pl. des *bourses-à-pasteur*.

Bourseul, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kil. de Dinan; 1.530 h.

boursicot [*ko*] ou **boursicaut** [*kô*] n. m. Petite bourse. Petite somme amassée avec économie et mise en réserve.

boursicoter [*té*] v. n. Faire de petites économies. Faire de petites opérations à la Bourse.

boursicotier [*ti-é*], **ère** ou **boursicoteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui boursicote. Adjectiv. : *manie boursicotière*.

boursier [*si-é*], **ère** n. Spéculateur qui fréquente la Bourse. Personne qui fabrique des bourses. Elève qui jouit d'une bourse dans un établissement d'instruction publique. Adjectiv. : *un élève boursier*. Qui concerne la Bourse : *transactions boursières* V. BOURSE.

boursillement [*ll* mll., *man*] n. m. Action de boursiller

boursiller [*ll* mll., *é*] v. n. Se cotiser pour une dépense commune. Prendre un peu dans plusieurs bourses. Tirer continuellement de petites sommes de sa bourse.

bourson n. m. Petite poche dans la ceinture d'un pantalon. Syn. anc. de GOUSSET.

boursouflage n. m. Etat de ce qui est boursouflé. *Fig.* Enflure du style.

boursouflé, e adj. Enflé, bouffi, gonflé. *Fig.* Vide et emphatique : *style, discours boursouflé*.

boursouflement [*man*] n. m. Etat de ce qui est boursouflé. Augmentation de volume.

boursoufler [*flé*] v. a. Rendre enflé, gonflé : *maladie qui boursoufle les chairs. Fig.* Rendre vain : *l'orgueil boursoufle les sots.* Se **boursoufler** v. pr. Devenir enflé.

boursouflure n. f. Enflure, au prop. et au fig. : *boursouflure du visage, du style*.

bousage [*za-je*] n. m. Passage au bain de bouse des étoffes sur lesquelles on a imprimé le mordant : *le bousage a pour effet de fixer le mordant aux places où il a été déposé et de l'empêcher ainsi de couler lors de la teinture*.

bousard [*zar*] n. m. Fiente du cerf.

Bousbecque, comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Lille, sur la Lys; 3.270 h. Teillage de lin; papier d'emballage.

Bouscat (Le), comm. de la Gironde, arr. et à 2 kil de Bordeaux : 11.090 h. (*Bouscatais*). Commerce de vins, conserves alimentaires, fabrique d'articles de cave.

bousculade [*bous-ku*] n. f. Action de bousculer (On dit aussi, mais moins, BOUSCULEMENT n. m.)

bousculer [*bous-ku-lé*] v. a. (de *bouter*, et *cul*). Mettre sens dessus dessous. Pousser brusquement en tous sens. *Fig.* et *fam.* Gronder, exciter. Se **bousculer** v. pr. Se pousser réciproquement.

bouse [*bou-ze*] n. f. Fiente de bœuf, de vache.

bouser [*zé*] v. n. Evacuer de la bouse. V. a. Former l'aire d'une grange avec un mélange de terre franche et de bouse. Soumettre à l'opération du bousage : *bouser des toiles*.

bousier [*zi-é*] n. m. Nom vulgaire de divers insectes coléoptères coprophages.

Bousies [*zi*] comm. du Nord, arr. et à 25 kil. d'Avesnes, à la source de l'Hirondelle; 2.800 h. Tissage mécanique.

bousillage [*zi, ll* mll.] n. m. Mélange de chaume et de terre détrempée, dont on fait des murs de clôture. *Fig.* et *fam.* Ouvrage mal fait.

bousiller [*zi, ll* mll., *é*] v. n. Maçonner en bousillage. V. a. Faire mal quelque chose.

bousilleur, euse [*zi, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Qui bousille.

bousin [*zin*] n. m. (de *bouse*). Tourbe de qualité inférieure. Matière étrangère qui recouvre des pierres quand on les extrait de la carrière.

bousin *zin*] n. m. (angl. *boswiag*). *Pop.* Cabaret borgne, mauvais lieu. Tapage, désordre.

bousingot [*zin-gho*] n. m. Petit chapeau de marin en cuir verni. Nom donné en France, après la révolution de 1830, à des jeunes gens qui affichaient des opinions très démocratiques.

Armes de Boussac.

Bousquet-d'Orb (Le), comm. de l'Hérault, arr. et à 18 kil. de Lodève; 1.810 h. Verrerie à bouteilles; houille.

Boussa, v. de l'Afrique centrale (Soudan), capit. d'une des principautés du Borgou, près du Niger.

Boussac [*bou-sak*], ch.-l. d'arr. (Creuse), sur la Petite Creuse, à 40 kil. de Guéret; 1.410 h. (*Boussaquins*). Etain. — L'arr. a 4 cant., 46 comm., 39.670 h.; le cant. a 13 comm. et 11.720 h.

Boussac (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 35 kil. de Saint-Malo; 1.930 h. Ch. de f. O.

Boussac-Bourg, comm. de la Creuse, arr. et 2 kil de Boussac; 1.350 h. Meules de moulins.

Boussaquin [*bou-sa-kin*], **ine,** habitant ou originaire de Boussac (Creuse) : *les Boussaquins*. Adjectiv. : *population boussaquine*.

Boussay [*bou-sé*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 36 kil. de Nantes; 1.730 h. Tissus de laine.

Boussenac [*bou-se-nak*], comm. de l'Ariège, arr. et à 30 kil. de Saint-Girons, près de l'Arac; 2.150 h.

Boussenard (Louis-Henri), écrivain français, né à Escrennes (Loiret) en 1847. Il a publié un grand nombre de romans d'aventures et de voyages à l'usage de la jeunesse. Citons : *le Tour du monde d'un gamin de Paris; Aventures d'un gamin de Paris au pays des bisons, au pays des tigres; les Robinsons de la Guyane; l'Ile en feu;* etc.

Boussières, ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 16 kil. de Besançon; 580 h. Papeterie. — Le cant. a 21 comm. et 6.100 h.

Boussinesq [*nèsk*] (Valentin-Joseph), mathématicien et philosophe français, né à Saint-André (Hérault) en 1842. On lui doit de remarquables travaux de mécanique.

Boussingault [*ghô*] (Jean-Baptiste), chimiste et agronome français, né et m. à Paris (1802-1887). Ses remarquables travaux ont trait surtout à la physiologie végétale et à la chimie métallurgique.

Boussois, comm. du Nord, arr. et à 25 kil. d'Avesnes; 1.370 h.

boussole [*bou-so-le*] n. f. (de l'ital. *bussola*, petite boîte). Cadran au-dessus duquel se meut une aiguille aimantée pouvant tourner sur un pivot vertical et qui prend toujours très sensiblement la direction N.-S. *Fig.* Guide : *vos conseils seront ma boussole. Fam. Perdre la boussole,* perdre l'esprit, la tête.

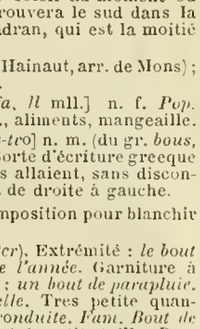
Boussole.

— ENCYCL. La boussole était inconnue des anciens; mais il paraît que les Chinois en faisaient usage plus de mille ans avant l'ère chrétienne. Ils en enseignèrent l'usage aux Arabes, qui le transmirent eux-mêmes aux Occidentaux, à l'époque des croisades. Le cercle que parcourt l'aiguille est divisé en 32 parties et se nomme *rose des vents*. La boussole est indispensable aux navigateurs, aux explorateurs; elle leur permet de se diriger au milieu des mers et de parcourir les régions inconnues.

Boussole pratique. Une montre ordinaire peut servir de boussole. En la plaçant horizontalement de façon que la petite aiguille soit dans la direction du soleil, la *moitié de l'arc* que doit encore parcourir cette aiguille pour atteindre le chiffre XII du cadran, s'il est plus de six heures, ou la moitié de l'arc parcouru s'il est moins de six heures, indiquera sensiblement le sud. En tournant, par exemple, la petite aiguille vers le soleil au moment où elle marque *dix heures,* on trouvera le sud dans la direction du chiffre XI du cadran, qui est la moitié de l'arc entre X et XII.

Boussu, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons); 11.200 h. Bière, grès, houille.

boustifaille [*bous-ti-fa, ll* mll.] n. f. *Pop.* Festin, bombance, et, *par ext.*, aliments, mangeaille.

boustrophédon [*bous-tro*] n. m. (du gr. *bous*, bœuf, et *strephein*, tourner). Sorte d'écriture grecque très ancienne, dont les lignes allaient, sans discontinuer, de gauche à droite et de droite à gauche.

bousure [*zu-re*] n. f. Composition pour blanchir la monnaie.

bout [*bou*] n. m. (de *bouter*). Extrémité : *le bout d'une gaule*. Fin : *le bout de l'année*. Garniture à l'extrémité de certains objets : *un bout de parapluie*. Fragment : *bout de chandelle*. Très petite quantité, etc. : *faire un bout de conduite. Fam. Bout de femme, d'homme,* personne de très petite taille. *Bout d'aile,* plume du bout de l'aile. *Bout de l'an,* service funèbre en l'honneur de quelqu'un, un an après sa mort. *Fig. Rire du bout des dents,* s'efforcer de rire. *Savoir sur le bout du doigt,* parfaitement. *Tenir le haut bout,* avoir l'autorité, la préséance. *Tenir le bon bout,* avoir la position la plus avantageuse. *Voir les choses par le gros bout, par le petit bout de la lorgnette,* leur accorder trop ou pas assez d'importance. *Jusqu'au bout des ongles,* complètement, parfaitement. *Ne pas voir plus loin que le bout de son nez,* avoir la vue courte, au pr. et au fig. *Montrer le bout de l'oreille,* se trahir par un petit détail. *Joindre les deux bouts,* fournir tout juste à sa dépense. *C'est tout le bout du monde,* c'est la limite extrême des suppositions, des appréciations permises. *Pousser à bout,* faire perdre patience. *Mettre à bout,* réduire au silence. *Etre à bout,* ne savoir que devenir. *Venir à bout de,* triompher de, réussir à. *A tout bout de champ,* à tout propos. *Au bout du monde,* très loin. *Mobil. Bout de pied,* tabouret qui, rapproché d'un fauteuil, le transforme en chaise longue. Loc. prépos. : *A bout de,* n'ayant plus : *être à bout de ressources, de patience. Venir à bout de,* parvenir enfin à, mener à bonne fin; vaincre, triompher. Loc. adv. : *Bout à bout,* l'un ajouté à l'autre. *De bout en bout, d'un bout à l'autre,* d'une extrémité à l'autre, entièrement. *A bout portant,* le bout d'une arme à feu touchant le but. *Au bout du compte,* après tout. PROV. : **Au bout le but,** cela durera tant que ça pourra. **Au bout du fossé la culbute,** se dit pour indiquer que l'on est résigné à supporter les conséquences de sa témérité.

boutade n. f. Caprice brusque : *les boutades d'une coquette*. Trait de mauvaise humeur : *les boutades d'Alceste*. Saillie d'esprit : *les boutades de Figaro*.

boutage n. m. Action de diriger un train de bois. Action de placer les épingles dans les trous du papier où elles doivent être placées.

Boutan, contrée montagneuse du nord-est de l'Hindoustan, au pied de l'Himalaya; 250.000 hab. Capit. *Tasisoudon*. Grandes richesses minérales.

boutargue, botargue ou **poutargue** [*tur-ghe*] n. f. Mets de l'Europe méridionale, composé d'œufs de mulet pressés, salés et séchés au soleil ou fumés.

Boutaric [*rik*] (Edgar), historien et archiviste français, né à Châteaudun, m. à Paris (1830-1877); auteur d'un livre remarquable sur les *Institutions militaires de la France*, de *la France sous Philippe le Bel*, etc.

bout-dehors ou **boute-hors** [*or*] n. m. *Mar.* Pièce de mâture que l'on ajoute à une vergue pour porter des voiles supplémentaires, quand le vent est faible, et qui prennent le nom des voiles ou des vergues qu'elles complètent : *bout-dehors de foc, de bonnette*. Pl. des *bouts-dehors* ou *boute-hors*.

boute n. f. Grosse futaille où l'on mettait autrefois l'eau douce, à bord des navires. Baril à mettre les feuilles de tabac. Boîte contenant des jeux de cartes.

bouteau [*tô*] n. m. Filet en forme de poche, fixé à une perche pour pêcher les crevettes sur le sable.

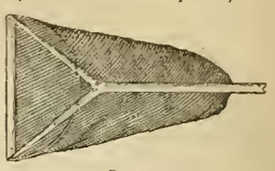
Bouteau.

boutée [*té*] n. f. Le contenu d'une boute.

boute-en-train [*bou-tan-trin*] n. invar. Personne qui met les autres en train, en gaieté. N. m. Etalon que l'on approche des femelles pour savoir si elles sont en état d'être saillies.

boutefeu n. et adj. m. Bâton muni d'une mèche allumée pour mettre le feu aux canons. (Vx.) *Fig.* Qui excite une sédition, des querelles : *on arrêta les boutefeux*. (Vx.) Pl. des *boutefeux*.

bouteille [*té, ll* mll., *e*] n. f. (bas lat. *butticula*; de *buttis*, outre). Vase à goulot étroit, pour contenir les liquides; son contenu. *Aimer la bouteille,* aimer à boire. *C'est la bouteille à l'encre,* cela est obscur, embrouillé. *Mar.* Latrines de l'équipage : *aller à la bouteille. Physiq. Bouteille de Leyde,* condensateur électrique, construit pour la première fois en 1746 par trois savants hollandais : Musschenbroeck, Allaman et Cunœus. Loc. prov. : *Porter des bouteilles,* marcher avec lenteur et précaution.

— ENCYCL. *Techn.* Les matières qui entrent le plus communément dans la fabrication des bouteilles sont : la chaux, le carbonate de chaux, le sulfate de soude, et un sable siliceux quelconque, le tout dans des proportions assez variables. La fabrication des bouteilles par soufflage et moulage est une des branches les plus meurtrières de la verrerie, tant pour la fatigue qu'elle impose aux ouvriers que pour la contagion qu'elle occasionne de différentes maladies. Pour remédier à ces inconvénients, un verrier français, Boucher, de Cognac, a inventé une machine qui confectionne entièrement les bouteilles en utilisant à la fois les procédés mécaniques et l'air comprimé.

Bouteilles.

— *Econ. dom.* Les bouteilles sont de capacité et de forme variables avec les régions qui les emploient. C'est ainsi qu'on a des bouteilles *bordelaises, bourguignonnes, champenoises,* et qu'il existe des bouteilles spéciales aux vins du Rhin, aux vins d'Italie, etc. Les liqueurs de marque sont en général dans des bouteilles de formes particulières, chaque maison considérant la sienne comme une marque de fabrique.

— *Nettoyage des bouteilles.* On lave les bouteilles avec de l'eau contenant du carbonate de soude, puis on les rince abondamment à l'eau claire. La pratique d'introduire de la grenaille de plomb dans l'eau de lavage n'est pas à recommander, surtout quand il s'agit de bouteilles à fond repoussé; un ou plusieurs grains peuvent, en effet, demeurer dans l'espace étroit formé par le fond et la paroi et, au contact du vin, donner des sels toxiques; les grains de verre n'ont pas cet inconvénient. Quand une bouteille a contenu un corps gras, le mieux est d'y introduire un alcali (soude, potasse ou ammoniaque), qui forme un savon avec le corps gras, et de rincer ensuite à l'eau claire.

Bouteille de Leyde.

— *Pêche à la bouteille.* V. CARAFE.

— *Physiq. Bouteille de Leyde.* Elle comprend un flacon de verre mince, revêtu entièrement d'une feuille d'étain coupée à une certaine distance du goulot; l'intérieur de la bouteille est rempli de feuilles de clinquant. Une tige métallique, traversant le bouchon de liège qui ferme la bouteille, s'engage au milieu du clinquant; elle est terminée extérieurement par une boule. L'ensemble forme un condensateur dont l'*armature interne* est constituée par le clinquant et la tige métallique, l'*armature externe* par la feuille d'étain; la bouteille constitue l'*isolant*. V. CONDENSATEUR.

Pour charger la bouteille, on la prend à la main; de cette façon, l'armature externe communique avec le sol, puis on met l'armature interne en communication avec une machine électrique. Le groupement de plusieurs bouteilles de Leyde dans des conditions déterminées constitue une *batterie électrique*.

bouteiller [*té, ll* mll., *é*] ou **boutillier** [*ti, ll* mll., *é*] n. m. Officier chargé de l'intendance du vin chez un roi, un prince, etc.

bouteiller [*té, ll* mll., *é*] v. n. En parlant du verre, se remplir de bulles d'air qui le boursouflent.

bouteillerie [*bou-té, ll* mll., *e-ri*] n. f. Charge de bouteiller. (Vx.) Lieu où l'on met les bouteilles. Fabrique, fabrication, commerce de bouteilles.

bouter [*té*] v. a. (du germ. *botan*, frapper). Mettre, placer. (Vx.)

bouterolle [*ro-le*] n. f. Garniture de métal au bas d'un fourreau d'épée. Sorte de filet. Outil de bijoutier, de serrurier, etc. Une des gardes de la serrure. Chacune des fentes de la clef.

bouteroue [*roû*] n. f. Borne placée aux angles d'un édifice, d'un portail, pour les préserver du choc des voitures. (On dit aussi CHASSE-ROUE.)

Bouterwek [*vèk*] (Frédéric), philosophe et écrivain allemand, né à Oker (Harz), m. à Gœttingue (1765-1828); disciple de Kant et de Jacobi, auteur

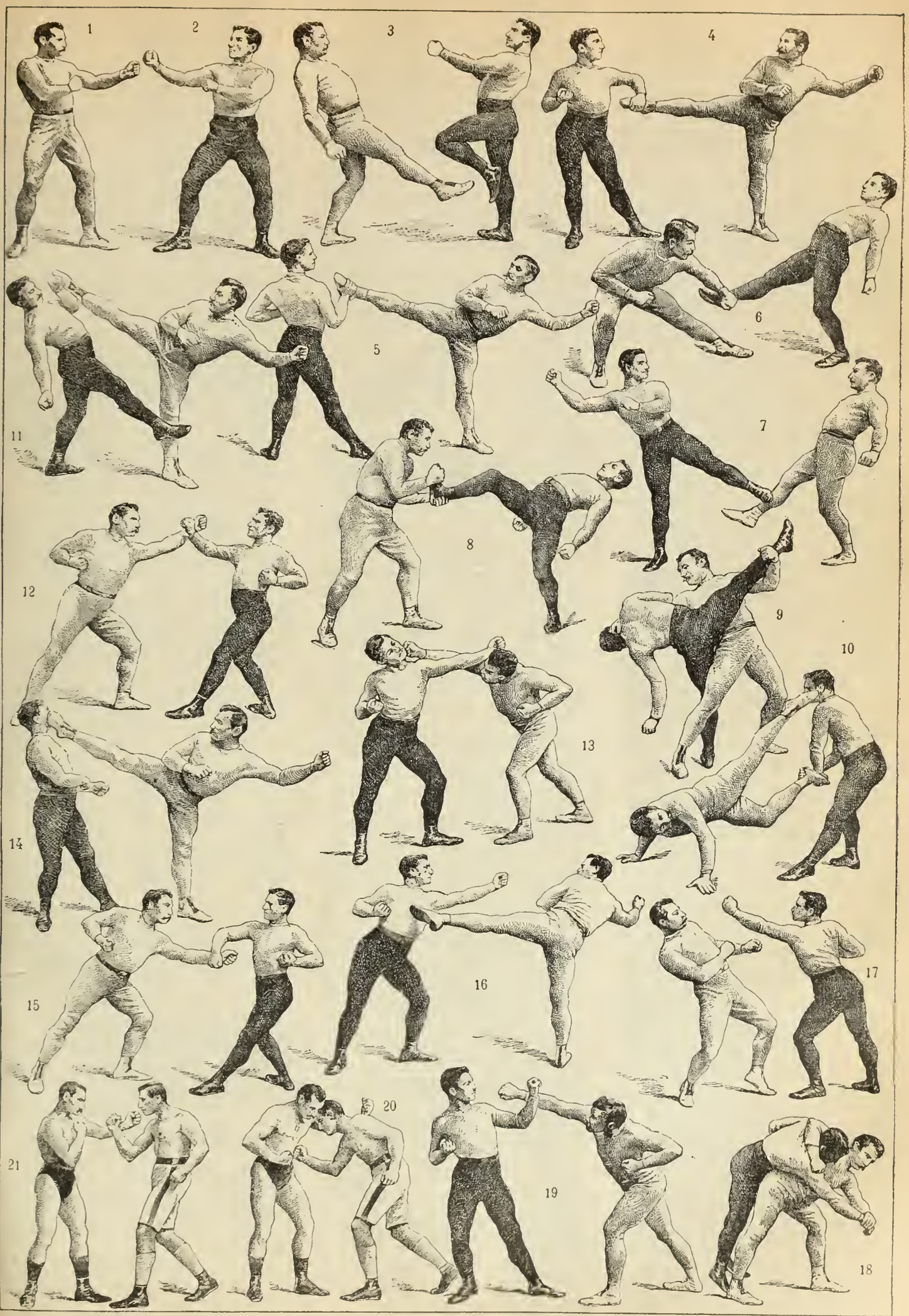

Boxe : 1. Garde à gauche. — 2. Garde à droite. — 3. Coup de pied bas et esquive de jambe. — 4. Coup de pied de flanc, et sa parade. — 5. Coup de pied de poitrine, et sa parade. — 6. Prise de jambe sur coup de pied bas. — 7. Coup d'arrêt sur le coup de pied bas. — 8. Prise de jambe sur coup de pied direct. — 9. Enfourchement sur le coup de pied de flanc. — 10. Prise de jambe, et parade par revers de pied. — 11. Coup de pied de figure, parade, et riposte de coup de pied bas. — 12. Coup de poing de figure direct, et parade. — 13. Esquive de corps à gauche avec coup d'arrêt du bras droit. — 14. Revers de pied. — 15. Coup de poing de flanc direct, et parade. — 16. Coup d'arrêt de la pointe du pied sur coup de poing de figure. — 17. Esquive de corps en arrière. — 18. Coup de hanche en tête. — 19. Coup de poing horizontal, et parade. — 20. Coup de poing direct à l'estomac (boxe anglaise). — 21. Feinte de coup de poing à la figure, du bras droit, pour porter le coup direct à l'estomac, du bras gauche (boxe anglaise).

d'une *Histoire de la poésie et de l'éloquence chez les peuples modernes*.

boute-selle [*sé-le*] n. m. invar. Sonnerie de

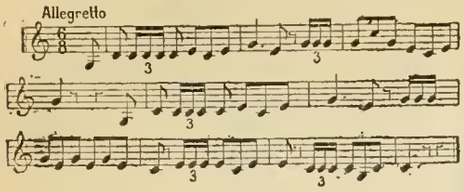

Boute-selle.

trompette ordonnant aux cavaliers de *bouter* (placer) la *selle* sur le cheval, de le seller pour partir.

Bouteville (comte François DE MONTMORENCY, seigneur de), fameux par ses duels, père du maréchal de Luxembourg (1600-1627). Il se battit en plein midi place Royale (Paris), pour narguer les édits de Richelieu. Il fut décapité pour ce fait.

Bouthilier (Léon), comte DE CHAVIGNY, diplomate français, né et m. à Paris (1608-1652); plénipotentiaire aux conférences de Munster.

Boutillier [*ti, ll* mll., *ié*] (Jean), bailli de Vermandois, jurisconsulte français, né à Mortagne (Nord), m. à Paris en 1395; auteur de la *Somme rurale*, compilation par laquelle il contribua à introduire le droit romain dans le droit coutumier.

Boutières, chaînon montagneux des Cévennes, entre le mont Pilat et le mont Mézenc, qui a donné son nom au *pays de Boutières*.

boutique n. f. (gr. *apothêkê*; de *apotithémi*, je dépose). Lieu d'étalage et de vente au détail. Ensemble des marchandises qu'il contient. Les boutiquiers : *la boutique réclame*. Boîte de mercier ambulant. Atelier. Ensemble des outils d'un artisan. *Par dénigr.* Maison mal tenue : *quelle boutique!* Lieu où l'on débite une chose dont on ne devrait pas faire commerce : *tenir boutique d'esprit*. Compartiment d'un bateau ou boîte flottante, à trous, dans lesquels on conserve le poisson vivant.

boutiquier [*ki-é*], **ère** n. Personne qui tient boutique. Adjectiv. : *la gent boutiquière*.

boutis [*ti*] n. m. Endroit où un sanglier a fouillé avec son boutoir.

boutisse [*ti-se*] n. f. *Maçon.* Pierre placée suivant sa longueur dans un mur, de manière à laisser voir ses deux bouts.

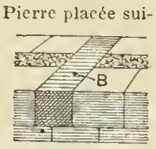

B, boutisse.

Bou-Tlélis, comm. d'Algérie (Oran), arr. et à 30 kil. d'Oran, près de la sebkha d'Oran; 4.200 h. Mines de fer, de plomb et de cuivre.

Boutmy (Emile), historien français, un des fondateurs de l'Ecole libre des sciences politiques, né et m. à Paris (1835-1906). Il a écrit de remarquables études de droit constitutionnel : *Psychologie politique du peuple anglais; Psychologie politique du peuple américain; Développement de la Constitution en Angleterre*.

boutoir n. m. Outil de maréchal ferrant, de corroyeur, de sabotier. Groin du sanglier. *Fig. Coup de boutoir*, trait d'humeur, propos brusque et blessant.

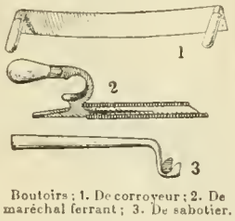

Boutoirs : 1. De corroyeur; 2. De maréchal ferrant; 3. De sabotier.

bouton n. m. (de *bouter*). Petit corps proéminent, qui pousse sur une plante et donne naissance à une tige, à une fleur, à une feuille : *bouton de rose*. Petite tumeur sur la peau. Cercle de métal, de corne, de bois, etc., couvert ou non d'étoffe, servant à attacher les vêtements. Ce qui a vaguement la forme d'un bouton : *bouton de fleuret, de porte, de sonnette. Fam. Serrer le bouton à quelqu'un*, le maîtriser; le presser vivement. *Bouton de feu*, bouton de fer rougi au feu, qui s'applique dans plusieurs opérations de chirurgie, de maréchalerie.

— ENCYCL. *Méd.* On donne vulgairement le nom de *boutons* à des élevures cutanées plus ou moins volumineuses, de coloration variée, d'évolution diverse; l'on dit : *bouton d'acné, bouton d'herpès*, etc., alors qu'il faudrait dire, suivant le cas, *pustule, vésicule*, etc. L'usage a cependant consacré ce mot dans certaines expressions, comme *bouton d'Alep*.

Le *bouton d'Alep* ou *ulcère d'Orient* est une maladie contagieuse, qui est caractérisée par l'apparition aux membres et à la face d'une ou plusieurs élevures rougeâtres. La durée de cette maladie est d'environ un an; elle est diminuée par la cautérisation profonde.

— *Techn.* Diverses matières, or, argent, nacre, os, bois, papier, etc., servent à la fabrication des boutons divisés en deux classes : les *boutons de passementerie* et les *boutons de tout genre*. Les premiers se subdivisent en *boutons à la main* ou à *l'aiguille; boutons cousus* et *boutons tailleurs*. Les boutons à la main sont montés sur de petits moules en bois recouverts de broderies, de perles, etc. Les boutons cousus ont une coquille intérieure en métal munie d'une queue; le tout est recouvert de drap ou d'étoffe. Les boutons tailleurs diffèrent en ce qu'ils ont une seconde coquille plate, munie d'une queue et plus petite que la première et maintenant en place sur celle-ci une toile tendue.

La seconde classe comprend : le *bouton de nacre* découpé dans un coquillage; le *bouton d'os* enlevé dans un os plat; le *bouton d'ivoire* pris dans une plaque de même matière; le *bouton* de corne moulé à la presse; le *bouton de bois* découpé dans des plaquettes d'essences diverses; le *bouton métallique* provenant de minces plaques de métaux, qu'on estampe ensuite au balancier; le *bouton de verre* fabriqué en Bohême et diversement coloré; le *bouton de porcelaine*, pâte céramique cuite; le *bouton de papier*, découpé dans du carton, estampé et auquel on donne toutes les formes.

bouton-d'argent [*jan*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de diverses plantes (renoncules, achillées, agarics, etc.). Pl. des *boutons-d'argent*.

bouton-d'or n. m. Nom vulgaire de la renoncule âcre, à fleurs jaunes, commune dans les prés. Pl. des *boutons-d'or*.

boutonnant [*to-nan*], **e** adj. Qui se boutonne : *redingote boutonnante*.

Boutonne (la), riv. de France, qui a sa source dans les Deux-Sèvres, près de Chef-*Boutonne*, arrose Saint-Jean-d'Angély, et se jette dans la Charente (riv. dr.); cours 90 kilom.

boutonné [*to-né*], **e** adj. Se dit, en blason, des fleurs de fantaisie qui présentent en leur centre un point rond ou *bouton*, d'un émail particulier. *Fleuret boutonné*, dont la pointe est munie d'un bouton de cuir, etc. *Fig.* Peu communicatif : *un diplomate fort boutonné*.

boutonner [*to-né*] v. n. Pousser des boutons : *l'abricotier boutonne de bonne heure*. V. a. Attacher, arrêter avec des boutons : *boutonner un habit*. Toucher avec le bout du fleuret : *boutonner son adversaire*. ANT. **Déboutonner.**

boutonnement [*to-ne-man*] n. m. Action de pousser des boutons à fleurs ou à fruits.

boutonnerie [*to-ne-rî*] n. f. Fabrique, commerce de boutons.

boutonneux, euse [*to-neû, eu-ze*] adj. Qui a des boutons sur la peau : *visage boutonneux*. Qui produit des boutons : *rougeole boutonneuse*.

boutonnier [*to-ni-é*], **ère** n. Personne qui fait ou vend des boutons.

boutonnière [*to-niè*] n. f. Petite fente faite à un vêtement, pour passer un bouton. (V. COUTURE.) *Fam.* Incision, blessure qui fend ou perce la peau.

Boutre.

boutre n. m. Petit bâtiment arabe, employé sur la côte orientale de l'Afrique : *le boutre cale peu d'eau*.

boutreau [*trô*] n. m. Chacune des courroies ou chasse-mouches retombant de l'avaloire ou de la croupière, dans les anciens harnais.

Boutroux [*trou*] (Emile), philosophe et professeur français, né à Montrouge (Seine) en 1845. On lui doit une thèse remarquable sur la *Contingence des lois de la nature*.

Bouts (Dirck). *Biogr.* V. STUERBOUT.

bout-saigneux [*sé-gneû*] n. m. Cou de veau ou de mouton vendu à la boucherie. Pl. des *bouts-saigneux*.

bouts-rimés n. m. pl. Vers que quelqu'un fait sur des rimes qu'on lui impose. Sing. Pièce de vers composés sur des rimes données : *un mauvais bout-rimé*.

bouturage n. m. Multiplication des végétaux par boutures.

bouture n. f. Pousse ou rejeton d'un arbre qui, étant mis en terre, prend racine et se transforme en une plante complète : *la plante provenant de bouture reproduit les caractères de la variété qui l'a fournie, avec plus de sûreté que ne le ferait une graine*.

— ENCYCL. La bouture est un mode de reproduction des végétaux (v. aussi GREFFE et MARCOTTE), employé surtout pour les plantes supérieures. Enfoncé en terre, le rameau détaché de l'arbre ne tarde pas à former, à la section, un tissu de cicatrisation (*bourrelet* ou *callus*), puis il émet des racines permettant à la branche, qui vivait jusqu'alors sur ses réserves (amidon, etc.), de puiser directement sa subsistance dans le sol.

Il existe différentes espèces de boutures : la plus commune est la *bouture par rameau*, qui comprend de nombreuses variétés (bouture simple, bouture écorcée, à crossette, par plançon, herbacée, etc.). La *bouture par racine* consiste à planter des fragments de racine de 5 à 10 centimètres, de manière que l'extrémité supérieure atteigne seule le niveau du sol. La *bouture par bourgeon* est pratiquée surtout par les jardiniers; on découpe une plaquette d'écorce munie de bois sous-jacent et garnie d'un bourgeon, on la dispose en terre en laissant seulement émerger le bourgeon. La *bouture par feuille* est le mode le plus fréquent de reproduction des bégonias; c'est alors le pétiole que l'on enfonce en terre.

Les boutures doivent être entourées de terre meuble et suffisamment humide et placées dans des conditions de température régulière.

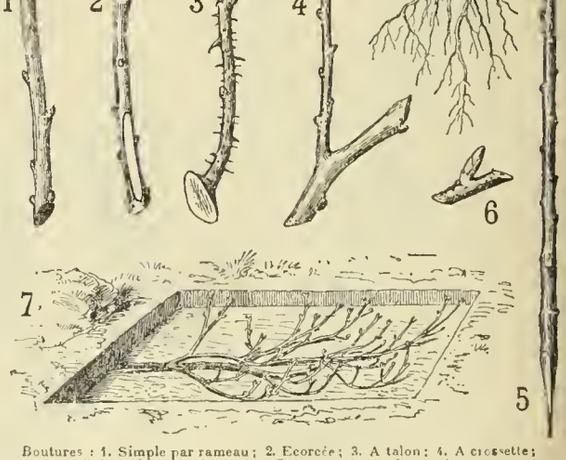

Boutures : 1. Simple par rameau; 2. Ecorcée; 3. A talon; 4. A crossette; 5. Par plançon; 6. Semée; 7. Par ramée; 8. Par racines.

bouturer [*rè*] v. n. (de *bouture*). Pousser des tiges par le pied, des drageons. V. a. Reproduire par boutures : *bouturer des saules*.

bouvard ou **bouvart** [*var*] n. m. Nom des jeunes taureaux, dans le commerce des cuirs verts d'Amérique.

Bouvard et Pécuchet, roman posthume de Gustave Flaubert (1881); œuvre bizarre et contestée, où l'auteur a étudié la sottise humaine avec de profondes qualités d'ironiste et d'observateur.

bouveau [*vô*] ou **bouvelet** [*lè*] n. m. Jeune bœuf.

bouveret [*rè*] ou **bouvret** [*vrè*] n. m. Variété de bouvreuil, d'origine africaine.

bouverie [*rî*] n. f. Etable à bœufs.

bouvet [*vè*] n. m. Rabot pour faire des rainures.

Bouvet (François-Joseph, baron), amiral français, né à Lorient, m. à Brest (1753-1832); il se distingua pendant les guerres de l'Empire. — Son parent, Pierre **Bouvet**, né à l'île Bourbon, m. à Saint-Servan (1775-1860), fut aussi un marin de grande valeur.

Bouvet de Lozier ou **Lozier-Bouvet** (Jean-Baptiste-Charles), navigateur français, né près de Saint-Malo en 1705, m. en 1786. Il se distingua au service de la Compagnie des Indes et par ses explorations dans les mers australes.

bouveter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il bouvettera.*) Raboter avec le bouvet.

bouvier [*vi-é*], **ère** n. Qui conduit ou garde les bœufs. *Fig.* Personne grossière.

Bouvier [*vi-é*] (Alexis), romancier populaire et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1836-1892); auteur de *la Grande Iza*, etc.

Bouvier (le), constellation boréale située près du pôle nord, entre la Vierge et la Lyre, et qui renferme la belle étoile *Arcturus*.

bouvière n. f. Petit poisson de la famille des cyprinidés, commun dans les eaux douces d'Europe. (La bouvière, vulgairement appelée *péteuse* dans les environs de Paris, a une chair très amère, mais on l'emploie quelquefois pour la pêche au vif.)

Bouvignies, comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Douai; 1.350 h. Commerce de bestiaux.

Bouvillon [*ll* mll.] n. m. Jeune bœuf.

Bouvines, comm. de l'arr. de Lille (590 h.), sur la Marck, où Philippe Auguste, soutenu par des contingents des communes de France, vainquit l'empereur Otton IV et ses alliés en 1214.

bouvrette [*vrè-te*] n. f. Serinette pour apprendre à chanter au bouvreuil.

bouvreuil [*vreu, l* mll.] n. m. (de *bouvier*, parce que cet oiseau suit les bœufs au labour pour manger les vers dans les sillons). Genre de passereaux conirostres, comprenant des oiseaux chanteurs à tête noire et à gorge rouge.

Bouvreuil.

bouvril [*vril*] n. m. Lieu où on loge les bœufs dans les abattoirs.

Bouvron, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 34 kil. de Saint-Nazaire, sur un sous-affluent de l'Isac; 3.170 h. Ch. de f. O.

Bouxwiller [*vi-lèr*], anc. ch.-l. de c. (Bas-Rhin), arr. de Saverne; cédé à l'Allemagne; 3.200 h.

Bouzaréa, comm. d'Algérie, arr. et à 6 kil. d'Alger, au flanc du *mont Bouzaréa*; 2.400 h. Observatoire, école normale d'instituteurs. Eaux ferrugineuses.

Bouzéou, v. de Roumanie (Moldavie), sur le fleuve homonyme; 12.000 h. Commerce important.

Bouzillé, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 40 kil. de Cholet; 1.380 h. Vins.

Bouzonville, anc. ch.-l. de c. (Moselle), arr. de Thionville, sur la Nied, affl. de la Sarre; 2.000 h.; cédé à l'Allemagne.

Bouzoulouk, v. de Russie (Samara), sur la rivière homonyme; 15.000 h. Fonderie de cuivre.

Bovadilla. *Biogr.* V. BONADILLA.

Bovary (*Madame*), roman de G. Flaubert, l'un des chefs-d'œuvre de l'école réaliste; histoire d'une femme sentimentale et romanesque, que le dégoût d'une existence vulgaire conduit au désordre et au suicide (1857).

Boves, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 9 kil. d'Amiens, sur la Noye, s.-affl. de la Somme; 1.720 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 23 comm. et 17.750 h.

Boves, v. d'Italie (prov. de Coni); 11.000 h. Lainages, sériciculture.

bovidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles ruminants, renfermant les bœufs, bisons, yacks, buffles, antilopes, etc. : *la famille des bovidés correspond aux cavicornes des anciens auteurs*. S. un *bovidé*.

bovin, e adj. De l'espèce du bœuf : *élevage bovin; bête bovine. Race, espèce bovine*, ensemble des animaux qu'engendre le taureau domestique.

bovinés [*né*] n. m. pl. Tribu de la famille des bovidés, dont le bœuf domestique est le type. S. un *boviné*.

Bovino, v. d'Italie (Apulie), sur le Cervaro; 7.500 h.

bow-window *[bô-ou-in'-doû]* n. m. (m. angl.) Fenêtre en saillie sur le parement d'un mur de façade.

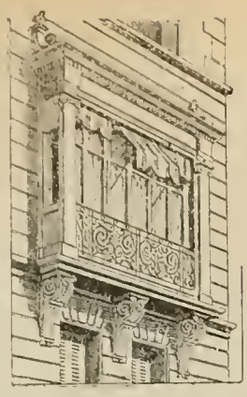

Bow-window.

box *[bokss]* n. m. (mot angl.) ou **boxe** *[bok-se]* n. f. Loge ou stalle d'écurie, dans laquelle un seul cheval est logé sans être attaché.

box-calf *[bokss-kalf]* n. m. (m. angl.). Cuir de veau préparé au chrome.

boxe *[bok-se]* n. f. (angl. *box*). Art, action de pratiquer, d'après des règles déterminées, un pugilat qui, dans la *boxe française*, se complète par les coups de pied de la *savate*. (V. planche, p. 215.)

— Encycl. La boxe dérive du pugilat que pratiquaient les Grecs et qu'ils faisaient figurer dans leurs fêtes et leurs jeux. Les Anglais ont continué la tradition antique

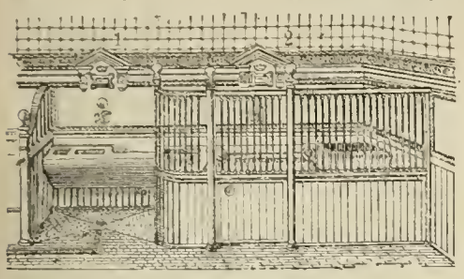

Box ; 1. Ouvert ; 2. Fermé.

et, vers le XIVe siècle, le pugilat prit dans leur pays le nom de *boxe anglaise*. Depuis cette époque, elle n'a fait que se développer, au point de constituer un sport national. La *boxe anglaise* est toute de convention, ne comprenant exclusivement qu'un jeu des poings ; les prises de corps et de tête sont interdites dans les matches. Dans les assauts, les tireurs ne s'arrêtent pas sur un coup touché et continuent à frapper. Dans chaque match, le résultat est décidé par un arbitre (*referee*) ou par deux juges et un arbitre. Les assauts ont lieu dans un « ring », ou enceinte ayant 12 à 24 pieds carrés, entouré de cordes, et en un nombre déterminé de reprises de 2 ou 3 minutes, selon les conventions, avec un intervalle de repos de 1 minute entre chaque reprise. La victoire est à celui qui montre le meilleur style et obtient le plus grand nombre de points dans l'attaque et dans la défense.

La *boxe française* a fait son apparition en 1824, sous le nom de *savate*. Le professeur Charles Lecour, qui avait étudié la boxe avec les Anglais, fit une combinaison savante des coups de poing de la boxe anglaise et des coups de pied de la « savate ». Cette combinaison forma la boxe française. La boxe française, toute de souplesse, d'adresse et d'agilité, comprend les coups de pied, les coups de poing, les prises de corps et de tête. Les coups de pied se divisent en deux séries ; la première comprend les coups simples, ce sont : le *coup de pied bas*, le *coup de pied de flanc*, le *chassé-croisé*, le *coup de pied direct*, le *coup chassé au corps* ou *sur la jambe gauche*. La deuxième série comprend les coups d'exécution difficile, mais très brillants dans les assauts ; ce sont : le *coup de pied de poitrine*, le *coup de pied de figure*, le *coup de pied en tournant*, le *revers de pied*.

La série des coups de poing comprend : le *coup de poing de figure direct*, le *coup de poing de flanc direct*, le *coup de poing horizontal au corps* ou *à la figure*.

Tous les coups de pied ou de poing peuvent s'éviter par des parades avec les bras, des esquives de corps, des coups d'arrêt avec les poings ou les pieds, des prises de jambes, des échappements de jambes, des enfourchements. Quelques coups de lutte, très pratiques, sont également enseignés pour mieux compléter le système de défense.

boxer *[bok-sé]* v. n. (angl. *to box*). Se battre d'après les règles de la boxe. V. a. Frapper à coups de poing : *boxer un insolent*.

Boxers ou **Boxeurs,** nom donné aux membres d'une société politique secrète, en Chine, qui furent en 1900 les instigateurs du mouvement insurrectionnel contre les étrangers. S. un *Boxer* ou *Boxeur*.

boxeur, euse *[bok-seur, eu-ze]* n. et adj. Qui se livre ou s'exerce aux combats de boxe.

boy *[bo-i]* n. m. (mot angl. signif. *garçon*). Jeune serviteur indigène, dans les colonies.

Boyaca, département de la république de Colombie, peuplé de 509.000 h. Ch.-l. *Tunja*.

boyard ou **boïard** *[bo-iar]* n. m. Nom des anciens nobles de Russie, de Transylvanie et des provinces Danubiennes.

boyau *[boi-iô]* n. m. (lat. *botellum*). Intestin. *Fam. Descente de boyau*, hernie. *Pop. Rendre tripes et boyaux*, vomir beaucoup. *Aimer quelqu'un comme ses petits boyaux*, tendrement. Conduit de cuir, de toile, de caoutchouc, etc., adapté à une pompe. *Fig.* Chemin long et étroit. Tranchée en zigzag, qui relie les ouvrages des assiégeants. *Corde à boyau*, corde faite avec les intestins de certains animaux, qui sert à garnir les violons, les harpes, etc. *Fam. Racler le boyau*, jouer mal d'un instrument à cordes.

boyauderie *[boi-iô-de-rî]* n. f. Lieu où l'on prépare les boyaux. Industrie ayant pour objet de préparer les boyaux pour les employer à divers usages.

— Encycl. La boyauderie est classée parmi les établissements insalubres. Cette industrie a pour objet de préparer les boyaux des animaux de boucherie, soit pour le commerce de l'alimentation (boyaux de porc et de bœuf), soit pour la fabrication des cordes à l'usage des luthiers (boyau de cheval, de mouton). La première sorte constitue ce qu'on appelle le *boyau soufflé*, que l'on traite de la façon suivante : il est d'abord trempé dans l'eau, puis dégraissé extérieurement au moyen d'un couteau ; on le retourne comme un gant pour en nettoyer l'intérieur, en le ralissant avec les ongles et en le plongeant à diverses reprises dans l'eau. On le gonfle ensuite avec de l'air provenant d'une machine soufflante, puis on le laisse sécher, et c'est seulement lorsqu'il est sec qu'on le livre au commerce.

Le *boyau pour corde* est trempé, raclé et ratissé, mais non gonflé ; on le trie par longueur, blancheur et ténacité, puis on le refend en long, et enfin on le file. La fabrication de la *baudruche* (v. ce mot) est une des principales applications de la boyauderie.

boyaudier, ère *[boi-iô-di-é]* n. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la préparation des boyaux. Adjectiv. : *industrie boyaudière*.

boycottage *[bo-i-ko-ta-je]* n. m. Action de boycotter.

boycotter *[bo-i-ko-té]* v. a. (de *Boycott*, le premier propriétaire irlandais mis à l'index). Mettre en interdit, en quarantaine : *boycotter un commerçant*. Menacer de mort.

boycotteur, euse *[bo-i-ko-teur, eu-ze]* n. Personne qui boycotte.

Boyer *[boi-ié]* (l'abbé Claude), prédicateur et médiocre poète tragique, né à Albi (1618-1698) ; auteur de *Judith*, de *Jephté*, raillé par Boileau et par Racine.

Boyer (le baron Alexis), chirurgien français, né à Uzerche, m. à Paris (1757-1833). On lui doit un célèbre *Traité complet d'anatomie*.

Boyer (Jean-Pierre), né à Port-au-Prince, m. à Paris (1776-1850) ; président d'Haïti (1818) pendant vingt-cinq ans.

Boyer-Fonfrède. *Biogr.* V. Fonfrède.

Boyle (Robert), savant physicien et chimiste anglais, né à Lismore (Irlande), m. à Londres (1626-1691). Il perfectionna la machine pneumatique et découvrit l'absorption de l'oxygène dans la combustion.

Boyne (la), fl. d'Irlande, célèbre par la bataille que gagna, près de ses bords, Guillaume III sur Jacques II, qui dut renoncer définitivement à se maintenir sur le trône d'Angleterre (30 juill. 1690).

Boynes, comm. du Loiret, arr. et à 10 kil. de Pithiviers ; 1.240 h.

Boyton (Paul), célèbre nageur et sauveteur américain, inventeur d'un appareil flotteur insubmersible, né à Pittsburg (Pensylvanie) en 1848.

Bozel, ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 13 kil. de Moutiers, sur le Doron, affl. de l'Isère ; 1.190 h. — Le cant. a 10 comm. et 5.490 h.

Bozouls, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 16 kil. de Rodez ; 1.970 h. — Le cant. a 5 comm. et 5.600 h.

B. P. F. Abréviation de *bon pour francs*, qui se met devant le montant d'un effet.

Br, symbole chimique du brome.

Bra, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Coni) ; 15.000 h. Sériculture, vins estimés.

braasot *[zo]*, **bradsot** ou **braxy** n. m. Maladie épizootique, due à un champignon, qui attaque l'estomac des moutons en Irlande, Norvège, Ecosse, et qui sévit particulièrement en hiver.

Brabançon, onne *[o-ne]*, habitant ou originaire du Brabant : *les Brabançons*. Adjectiv. : *histoire brabançonne*.

Brabançonne (la), chant national de la Belgique,

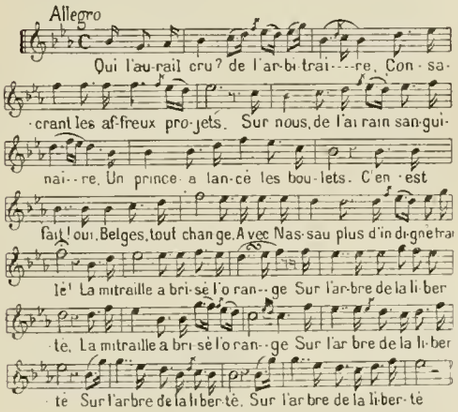

La Brabançonne.

composé en 1830 ; paroles de l'acteur français Jenneval, musique de Van Campenhout.

brabançons n. m. pl. Mercenaires aguerris, très recherchés à partir du XIIIe siècle. S. un *brabançon*.

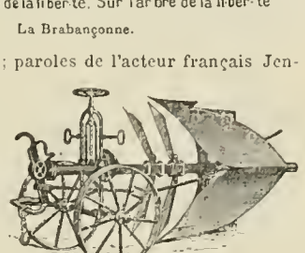

Brabant double.

brabant *[ban]* n. m. Charrue métallique à avant-train, munie quelquefois d'un double système de socs, coutres, etc., pouvant pivoter et se renverser sur l'age (brabant double) : *le brabant double remplace avantageusement les anciennes charrues dites* tourne-oreilles.

Armes de Brabant (Belgique).

Brabant *[ban]*, prov. de Belgique ; 1.318.000 h. Capit. *Bruxelles*. (Hab. *Brabançons*.)

Brabant (Pierre de), amiral de France, mort vers 1430.

Brabant (Geneviève de). V. Geneviève.

Brabant-Septentrional, prov. du roy. des Pays-Bas ; 509.700 h. Capit. *Bois-le-Duc*.

brac n. m. Ancien jeu de cartes, analogue au bésigue.

Bracciano, v. d'Italie (prov. de Rome) ; 3.000 h. Eaux thermales.

bracelet *[lè]* n. m. (de *bras*). Ornement en forme de cercle, qui entoure le poignet : *bracelet de cheveux, d'or*. Objet quelconque, de forme analogue. Sorte d'anneau qui orne le fût des colonnes.

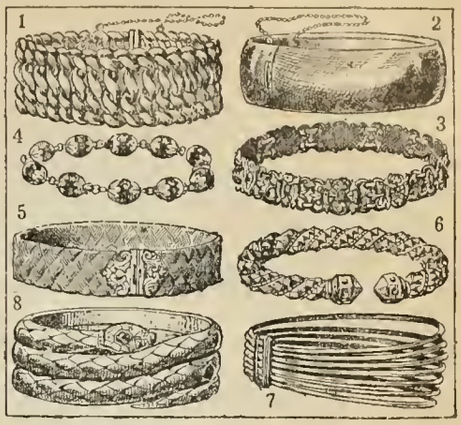

Bracelets : 1. Gourmette ; 2. Jonc ; 3. Articulé ; 4. Dizaine ; 5. En cheveux ; 6. Arabe ; 7. Semaine ; 8. Serpent.

Brachet (Auguste), écrivain, lexicographe et publiciste français, né à Tours, m. à Cannes (1844-1878) ; auteur d'un *Dictionnaire étymologique*, d'ouvrages sur l'Italie, etc.

brachial, e, aux *[ki]* adj. (du lat. *brachium*, bras). Qui a rapport au bras : *artère brachiale*.

brachiopodes *[ki]* n. m. pl. (du gr. *brakhiôn*, bras, et *pous, podos*, pied). Classe de mollusco'des marins, à coquilles bivalves et munis de deux bras enroulés en spirale. S. un *brachiopode*.

brachiotomie *[ki-o-to-mî]* n. f. (du gr. *brakhiôn*, bras, et *tomê*, section). Amputation du bras.

brachycardie *[ki-kar-di]* n. f. Diminution du nombre des pulsations cardiaques.

brachycéphale *[ki]* adj. et n. (du gr. *brakhus*, court, et *kephalê*, tête). Se dit d'hommes dont le crâne est peu allongé, la largeur égalant presque la longueur : *les Mongols sont brachycéphales*.

brachycéphalie *[ki, lî]* n. f. Etat de brachycéphale.

brachycère *[ki]* adj. Se dit des insectes dont les antennes courtes sont terminées par une masse renflée : *les taons, les mouches sont des insectes brachycères*. N. m. pl. Sous-ordre d'insectes diptères qui possèdent ces caractères. S. un *brachycère*.

brachycorne *[ki]* n. f. Genre de composées astéroïdées, voisines des pâquerettes et qui croissent en Océanie et dans l'Afrique australe.

brachydactyle *[ki]* adj. (du gr. *brakhus*, court, et *daktulos*, doigt). Qui a les doigts courts.

brachygraphie *[ki-gra-fî]* n. f. (du gr. *brakhus*, court, et *graphein*, écrire). Art d'écrire par abréviation.

brachyne *[ki-ne]* ou **brachynus** *[ki-nuss]* n. m. Genre de coléoptères, comprenant des insectes de coloration bleue et jaune, noire et jaune, orangée et brune, qui vivent sous les pierres, les débris végétaux, dans les régions tempérées.

— Encycl. Plusieurs espèces de *brachyne* sont communes en France. Ce genre est le type d'une famille dite des *brachynidés*, remarquables par la faculté qu'ils possèdent de se défendre en lançant par l'anus une vapeur explosive caustique, tachant la peau en brun, et phosphorescente dans l'obscurité. On les appelle vulgairement *bombardiers*.

brachypnée *[ki]* n. f. *Pathol.* Respiration courte et pressée.

brachyptère *[ki]* n. m. Genre de coléoptères clavicornes, renfermant de petits insectes qui vivent sur les fleurs d'orties, de spinées, etc., et dont un certain nombre d'espèces habitent l'Europe.

brachyures *[ki]* n. m. pl. Groupe de crustacés décapodes, qui ont l'abdomen très réduit, tels les *crabes*. S. un *brachyure*.

Bracieux *[si-eû]*, ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 17 kil. de Blois, sur le Beuvron ; 1.140 h. — Le cant. a 14 comm. et 10.900 h.

bracon n. m. Ensemble des poutres en bois qui soutiennent une porte d'écluses.

braconnage *[ko-na-je]* n. m. Action de braconner.

— Encycl. *Dr.* La loi du 3 mai 1844 sur la chasse ne prononce pas de peine spéciale contre le braconnage, mais elle porte que les délinquants peuvent, en cas de récidive, être punis de l'emprisonnement, indépendamment d'une amende, laquelle peut être portée à 1.000 francs et la prison à deux ans, si le délit a été commis pendant la nuit. Les tribunaux peuvent aussi priver le délinquant du droit d'obtenir un permis de chasse pour un temps qui ne doit pas excéder cinq ans.

braconner *[ko-né]* v. n. (de *braque*, espèce de chien). Chasser ou, par ext., pêcher : 1° en des temps défendus ; 2° avec des engins prohibés ; 3° sans permis ; 4° en des endroits réservés. Activ. : *braconner un lapin, du poisson. Fig. Braconner sur les terres d'autrui*, empiéter sur ses droits exclusifs.

braconnier *[ko-ni-é]*, **ère** n. Personne qui braconne. N. m. Autref., agent de vénerie chargé de dresser les braques. Adjectiv. : *humeur braconnière*.

braconnière *[ko-ni-è-re]* n. f. Pièce d'armure qui protège le corps, de la ceinture au milieu de la cuisse. (V. la planche ARMURE.)

Bracquemond (Joseph-Félix-Auguste), aquafortiste français, né à Paris en 1833.

bractéal, e, aux adj. Qui concerne les bractées : *feuilles bractéales*. Syn. BRACTÉAIRE.

bractéate adj. (lat. *bractea*). Se dit d'une ancienne monnaie, frappée d'un seul côté sur un flan très mince.

bractée [*brak-té*] n. f. (du lat. *bractea*, feuille de métal). Nom des petites feuilles qui recouvrent les fleurs avant leur développement : *les bractées du houblon, du tilleul.*

bractéifère adj. Qui porte des bractées.

bractéiforme adj. Qui a la forme d'une bractée.

bractéolaire n. f. Section du genre saxifrage.

bractéole n. f. Bractée d'ordre secondaire. *Techn.* Feuille d'or défectueuse, dans les ateliers de batteurs d'or.

Bradamante, sœur de Renaud de Montauban et l'une des héroïnes du *Roland furieux,* de l'Arioste. Armée de la fameuse lance d'Argail, qui renversait tous ceux qu'elle touchait, Bradamante se distingua par son éclatante valeur. On donne son nom aux femmes remarquables par leur beauté et leurs vertus guerrières.

bradel [*dèl*] n. m. ou f. (de *Bradel,* relieur du XIXe s.). Sorte de reliure économique, dans laquelle les cahiers sont cousus sur un ruban. (On dit aussi *cartonnage à la Bradel.*)

Bradford [*for*], v. d'Angleterre, dans le comté d'York ; 283.500 h. Manufactures importantes de drap, tissus, fonderies de fer.

Bradlaugh, publiciste et homme politique anglais, né et m. à Londres (1833-1891) ; un des chefs du parti libéral, dont l'action s'est exercée par d'innombrables brochures.

Bradley [*lé*] (James), astronome anglais, né à Sherborne (comté de Gloucester), m. à Chalfford (1692-1762), auquel on doit les deux découvertes de l'aberration de la lumière (1727) et la nutation de l'axe terrestre (1747), par laquelle on explique la précession des équinoxes.

Bradype.

Bradwardin (Thomas), théologien anglais, surnommé *le Docteur profond,* archevêque de Cantorbéry, né à Hartfield, m. à Lambeth (1290-1348) ; confesseur d'Edouard III.

bradype n. m. Mammifère édenté de l'Amérique tropicale (Brésil et Guyane). [On l'appelle aussi AI et PARESSEUX.]

bradypepsie [*pèp-si*] n. f. (du gr. *bradus,* difficile, et *pepsis,* digestion). Digestion lente et difficile.

Braga, v. de Portugal, ch.-l. de la prov. de Entre-Douro-et-Minho ; 24.200 h.

Bragance, v. de Portugal (prov. de Traz-os-Montes) ; 5.000 h.

Bragance, famille régnante de Portugal, qui descend d'Alphonse, fils naturel du roi Jean Ier, et règne depuis Jean II, proclamé roi en 1640.

bragantie [*ti*] n. f. *Bot.* Genre d'aristolochiacées de l'Asie tropicale, renfermant des plantes à tiges sarmenteuses.

Brage, un des douze grands dieux scandinaves ; fils d'Odin, représentant l'éloquence, la poésie, la sagesse.

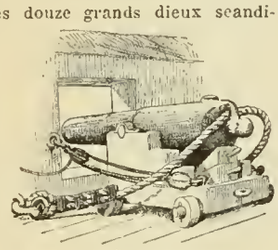
Brague.

brague [*braghe*] n. f. (lat. *braca,* d'orig. gauloise). Caleçon, culotte. (Vx.) *Mar.* Cordage qui limite le recul d'une bouche à feu.

braguet [*ghè*] n. m. Cordage destiné à soutenir un mât dans le cas où la guinderesse viendrait à casser.

braguette [*ghé-te*] ou **brayette** [*bra-iè-te*] n. f. (de *brague* ou de *braie*). Ouverture devant et en haut d'un pantalon ou culotte d'homme.

Brahé, célèbre famille scandinave, à laquelle appartient l'astronome TYCHO-BRABÉ. V. TYCHO.

Brahm ou **Brahma,** principe divin impersonnel dans les religions de l'Inde, âme universelle adorée dans la religion actuelle sous les noms de Vichnou et de Çiva.

Brahma.

brahma ou **brahma-poutre** n. Nom donné à des volailles originaires des Indes et issues du croisement entre le coq bankiva et la poule cochinchinoise.

Brahma, dieu suprême des anciens Hindous, émanation de Brahm et créateur du monde, des dieux et des êtres. Dans la forme actuelle de la religion, Brahma est la première personne de la trinité, mais n'est plus considéré que comme une émanation soit de *Çiva,* soit de *Vichnou.* V. ces noms.

brahmane, brahme, brame, bramin ou **bramine** n. m. Membre de la caste sacerdotale, la première des quatre castes héréditaires de la société brahmanique, dans l'Hindoustan. (Tous les prêtres sont des brahmanes, mais tous les brahmanes ne sont pas prêtres. — Les femmes de la caste des brahmanes se nomment *brahmines.*)

brahmanique adj. Qui a rapport au brahmanisme : *doctrines brahmaniques.*

brahmanisme [*nis-me*] n. m. Religion de Brahma.

— ENCYCL. C'est le nom donné à l'organisation sociale, politique et religieuse, qui, succédant au védisme en le transformant, se développa chez les Aryas de la vallée du Gange, sous l'influence de la caste des brahmanes. D'après les conceptions religieuses de ces derniers, Brahm, dieu suprême, impersonnel, s'est incarné successivement dans Brahma, dieu personnel, Vichnou et Çiva : cette triple incarnation forme la trinité hindoue ou *Trimourti.* De son côté, Brahma, première incarnation de Brahm, eut quatre fils, d'où sortirent les quatre castes héréditaires de l'Inde : brahmanes, kchatriyas, vaiçyas et soudras. En dehors et au-dessous de ces castes, sont les impurs et les parias. Vers le IIIe ou le IIe siècle avant notre ère, le brahmanisme subit une évolution dans le sens libéral et devint le brahamnisme sectaire ou hindouisme.

Brahmapoutra ou **Brahmapoutre** (le), fl. d'Asie, qui sort de l'Himalaya et se jette dans le golfe du Bengale, après avoir mêlé ses eaux, dans un puissant delta, à celles du Gange ; cours 2.000 kilom.

brahme n. m. Syn. de BRAUMANE. V. ce mot.

brahmine n. f. V. BRAHMANE.

brahmoïsme [*is-me*] ou **brahma-samadj** n. m. Secte déiste hindoue, fondée en 1816 par le brahmane Rammohun-Roy et qui est subdivisée en de nombreuses petites sectes.

Brahms [*bram's*] (Jean), compositeur allemand, né à Hambourg, m. à Vienne (1833-1897) ; talent original et profond, parfois tourmenté et fantasque. Il est l'auteur des *Danses hongroises,* du *Requiem allemand,* etc.

brai [*brè*] n. m. Résine du pin et du sapin. Goudron. Orge broyée pour faire de la bière. (On écrit aussi BRAIS.)

Gaulois vêtu de braies.

brai [*brè*] ou **brail** [*bra, l* mll.] n. m. Piège formé de longues vergues de bois pour prendre les oiseaux par les pattes.

Braid (James), chirurgien anglais, né à Rylaw-House (Écosse), m. à Manchester (1795-1860) ; connu par ses observations sur le magnétisme animal, appelé de son nom ou *braidisme.*

braie [*brè*] n. f. (lat. *braca,* d'orig. gauloise). Syn. anc. de LANGE D'ENFANT. *Archéol.* Ouvrage massif en avant d'une enceinte fortifiée. Pl. Ancien vêtement gaulois, servant de pantalon. *Fam. S'en tirer les braies nettes,* sans dommage.

Braïla, v. de Roumanie, sur le Danube ; 58.000 h. Commerce actif. Pêcheries importantes d'esturgeons.

braillard [*bra, ll* mll., *ar*], **e** ou **brailleur, euse** [*bra, ll* mll., *eur, eu-ze*] adj. et n. Qui braille. N. m. *Mar.* Petit porte-voix. (Vx.)

Braille [*bra, ll* mll.] (Louis), professeur, né à Coupvray (Seine-et-Marne), m. à Paris (1809-1852). Bien qu'aveugle depuis l'âge de trois ans, il inventa l'écriture en relief à l'usage des aveugles. Son nom a été donné à l'école d'enseignement des aveugles. V. ÉCOLE.

braillement [*bra, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de brailler.

brailler [*bra, ll* mll., *é*] v. n. (de *braire,* dans le vieux sens de *crier*). Parler, crier, chanter bien haut, beaucoup et mal à propos. Se dit du chien qui crie sans être sur la voie. V. a. : *brailler un refrain.*

brailleur, euse [*bra, ll* mll., *eu-ze*] adj. et n. Qui braille, qui a l'habitude de brailler : *un enfant brailleur ; diable soit des brailleurs !*

braiment [*brè-man*] n. m. Cri de l'âne.

Braine-l'Alleud [*brè-ne-la-leu*], v. de Belgique (Brabant) ; 7.300 h. Le champ de bataille de Waterloo s'étend en partie sur cette commune.

Braine-le-Comte [*brè-ne-le-kon-te*], v. de Belgique (Hainaut) ; 8.100 h. Filatures, brasseries.

Brains, comm. de la Loire, arr. et à 13 kil. de Nantes ; 1.220 h.

Brain-sur-Allonnes, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 15 kil. de Saumur ; 1.300 h. Vignobles, commerce de légumes et de fruits. Bussy d'Amboise y fut assassiné en 1579, par le comte de Montsoreau.

Brain-sur-l'Authion, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 12 kil. d'Angers ; 1.260 h. Graines potagères et fourragères.

braire [*brè-re*] v. n. et déf. (du bas lat. *bragere,* hennir. — Ne s'emploie guère qu'à l'inf. et aux 3es pers. de l'ind. pr. : *il brait, ils braient ;* du fut. : *il braira, ils brairont ;* du cond. : *il brairait, ils brairaient.*) Crier, en parlant de l'âne. *Fam.* Parler, chanter, crier très fort.

brairette [*brè-rè-te*] ou **brairète** n. f. Nom vulgaire de la primevère.

brais n. m. V. BRAI.

braise [*brè-ze*] n. f. (anc. allem. *brasa*). Bois réduit en charbons, ardents ou éteints : *la braise peut asphyxier comme le charbon et réclame une aération abondante.* Viande cuite dans son jus, sur la braise, à feux doux : *manger une braise. Chaud comme braise,* d'un tempérament ardent. *Être sur la braise,* dans l'anxiété. *Passer comme un chat sur la braise,* très légèrement, sans insister. *Pop.* Argent : *sans braise, on ne fait rien.*

braiser [*brè-zé*] v. a. Faire cuire à feu doux, sans évaporation, de manière que les viandes conservent tous leurs sucs : *braiser un gigot de mouton.*

braisette [*brè-zé-te*] n. f. Menue braise.

braisier [*brè-zi-é*] n. m. Fuche pour la braise.

braisière [*brè-zi*] n. f. Etouffoir pour la braise. Casserole dont le couvercle reçoit des charbons pour que le mets cuise avec feu dessus et dessous.

Braisne [*brè-ne*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 17 kil. de Soissons ; 1.520 h. Ch. de f. E. Sur la Vesle. Les rois mérovingiens y avaient une villa. — Le cant. a 42 comm. et 11.150 h.

Bram, comm. de l'Aude, arr. et à 16 kil. de Castelnaudary ; 1.970 h. Ch. de f. Midi.

Bramabiau (mot patois signif. *le bœuf qui brame*), petite rivière du Gard, issue de la célèbre *grotte de Bramabiau,* creusée dans les calcaires.

Bramante (Donato D'ANGELI LAZZARI, dit le), célèbre architecte italien de la Renaissance, né près d'Urbin, m. à Rome (1444-1514). Il fut chargé par Jules II de rattacher le Belvédère au Vieux Vatican, commença la construction de Saint-Pierre de Rome, qui fut achevée par Michel-Ange.

Bramante.

brame n. m. V. BRAHMANE.

bramement [*man*] n. m. Cri du cerf et du daim.

bramer [*mé*] v. n. (de l'anc. allem. *breman,* mugir). Mugir, en parlant du bœuf. (Vx.) Crier, en parlant du cerf, du daim, etc. *Fig.* Chanter mal, brailler, se lamenter.

bramin, bramine n. m. V. BRAHMANE.

bran n. m. (d'orig. gaul.). Partie la plus grossière du son. *Pop.* Matière fécale. *Bran de scie,* sciure, poudre qui tombe du bois que l'on scie, et qui ressemble à du son. *Bran d'agace* (de pie), gomme qui exsude de l'écorce du prunier et du cerisier.

branc ou **brand** [*bran*] n. m. (orig. germ.). Epée à lame large et forte, en usage au moyen âge.

brancades [*ka-de*] n. f. pl. Nom que l'on donne aux chaînes des forçats.

brancard [*kar*] n. m. (du provenç. *braneal ;* de *branco,* branche). Espèce de civière sur laquelle on

Brancard.

transporte des malades, des blessés, des choses fragiles. (V. CIVIÈRE.) Chacune des deux prolonges de bois, entre lesquelles on attelle une bête de trait.

brancarder [*dé*] v. n. Transporter avec un brancard d'ambulance. (Peu us.)

brancardier [*di-é*] n. m. Porteur de civière. Préposé au service des brancards pour blessés.

Brancas [*kass*], ancienne famille de France, d'origine napolitaine. Les plus célèbres de ses membres sont : l'amiral ANDRÉ **de Villars-Brancas,** ligueur, qui défendit Rouen contre Henri IV et fut tué en 1595 ; — le comte CHARLES **de Villars-Brancas,** lieutenant général, célèbre par ses distractions (1618-1681) ; — le maréchal LOUIS **de Brancas,** ambassadeur de Louis XIV (1672-1750).

branchage n. m. Toutes les branches d'un arbre : *branchage trop touffu.* Amas de branches : *huttes de branchages.* Ramure d'un cerf.

branche n. f. (lat. pop. *branca*). Bois que pousse le tronc d'un arbre, d'un arbuste ou d'un arbrisseau. (V. PLANTE.) *Branche gourmande,* qui absorbe beaucoup de sève et ne donne que du bois. *Fig. S'accrocher aux branches,* profiter de tout pour se tirer d'affaire. *Asperges en branches,* servies avec la tige. Ramification : *les branches d'une artère, d'un nerf.* Tige mobile : *les branches d'un compas.* Division d'un cours d'eau : *les branches du Nil. Fig.* Différentes parties d'une science : *les branches de l'enseignement.* Chacune des familles sortant d'une même souche : *les Valois, les Bourbons sont des branches des Capétiens. Fam. Avoir de la branche,* sortir d'une illustre lignée, être distingué, élégant. *Pop. Ma vieille branche,* mon vieil ami.

— ENCYCL. La branche est une ramification de la tige. En arboriculture, on comprend sous cette appellation les plus fortes divisions de la tige, réservant les noms de *rameaux, ramules* et *scions* aux rejets qu'elles produisent et qui vont s'amincissant.

Branchement double.

branchée [*ché*] n. f. Ce que porte une branche.

branchement [*man*] n. m. Action de brancher. Chacun des tuyaux secondaires qui aboutissent à un tuyau principal.

brancher [*ché*] v. n. Percher sur des branches d'arbre : *l'alouette ne branche pas.* V. a. Pendre à une branche d'arbre : *brancher un voleur.* (Vx.) Diviser une conduite principale en tuyaux secondaires.

branchette [*chè-te*] n. f. Petite branche.

branche-ursine n. f. *Bot.* Nom vulgaire de l'acanthe commune et de la berce.

branchial, e, aux [*chi*] adj. Qui a rapport aux branchies : *veines branchiales.*

branchiates n. m. pl. Nom que l'on donne aux crustacés, qui respirent au moyen des branchies, par opposition aux insectes ou *trachéates,* qui respirent par des trachées.

branchié, e adj. Pourvu de branchies.

branchier [*chi-é*] adj. et n. m. *Fauconn.* Se dit du jeune oiseau de proie qui ne peut encore voler que de branche en branche.

branchies [*chi*] n. f. pl. (gr. *bragkhia*). Organes respiratoires des poissons, vulgairement appelés *ouïes,* et composés de lames analogues aux dents d'un peigne. S. une *branchie.*

— ENCYCL. Les branchies sont des parties saillantes, des appendices absorbants qui renferment le fluide nourricier dans leur intérieur et qui reçoivent le contact du fluide respirable par leur surface extérieure. Le type des branchies existe chez les poissons ; elles sont composées d'une multitude de lamelles saillantes, logées dans une chambre respiratoire de chaque côté de la tête et protégées par un battant operculaire. Chez les poissons cartilagineux, les branchies s'ouvrent au dehors par des fentes distinctes. Chez les insectes, il existe des branchies trachéennes ; chez les crustacés, les branchies sont une dépendance des organes locomoteurs.

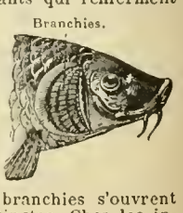
Branchies.

branchifère adj. Qui porte des branchies.

branchillon [*ll* mll.] n. m. Petite branche.

branchiostège [*ki-oss*] adj. Qui recouvre les branchies : *membranes branchiostèges.*

branchiopodes [*ki*] n. m. pl. Sous-ordre de crustacés à carapace et à nombreuses paires de pattes. S. un *branchiopode*.

branchu [*chu*], **e** adj. Qui a beaucoup de branches : *arbre branchu*.

brand [*bran*] n. f. V. BRANC.

brandade n. f. (provenç. *brandado*). Préparation de morue à la provençale, avec de l'ail, du persil, du jus de citron, du poivre, et battue avec de l'huile d'olive.

brande n. f. Sorte de bruyère ; lieu où elle pousse. Fagot enduit de matières inflammables, employé en pyrotechnie.

brandebourg [*bour*] n. m. Passementerie, galon formant des dessins variés ou entourant les boutonnières, ou même tenant lieu de boutonnières. Berceau de jardin. N. f. Casaque à longues manches.

Brandebourg [*bour*], pays de l'Allemagne du Nord, une des *Marches* établies par Charlemagne. Sous la dynastie ascanienne, fondée en 1134 par Albert l'Ours, la marche de Brandebourg commença à s'étendre ; cette extension s'accrut lorsqu'en 1417, le burgrave franconien Frédéric de Hohenzollern fut investi du margraviat de Brandebourg par l'empereur Sigismond. En 1618, l'électeur de Brandebourg réunit à son margraviat le duché de Prusse, qui devint un royaume en 1700. — Auj., province de Prusse ; 3.108.600 h. (*Brandebourgeois*). Capit. *Berlin*.

Armes de Brandebourg.

Brandebourg, v. de Prusse, sur la Havel, affl. de l'Elbe ; 50.000 h. Filatures, tissus.

Brandebourgeois, e [*joi, oi-ze*], habitant ou originaire du Brandebourg : *les Brandebourgeois*. Adjectiv. : *les plaines brandebourgeoises*.

Brandes (Georges Morris Cohen), philosophe et critique danois, d'un esprit très ouvert et très informé, né à Copenhague en 1842.

Brandès (Marthe-Joséphine BRUNSCHWIG, dite), actrice française, au jeu fin et sûr, née à Paris en 1862.

brandestoc [*dès-tok*] n. m. Sorte de canne à épée, en usage aux XVIe et XVIIe siècles.

brandevin n. m. (du flam. *brandewyn*, vin brûlé). Eau-de-vie de vin.

brandevinier [*ni-é*], **ère** n. Celui, celle qui fabrique ou vend de l'eau-de-vie. (Vx.)

brandillement [*di, ll* mll., *e-man*] n. m. Mouvement de ce qui oscille.

brandiller [*di, ll* mll., *é*] v. a. Mouvoir deçà et delà : *brandiller les jambes*. V. n. Flotter, s'agiter.

brandilloire [*ll* mll.] n. f. Balançoire faite avec des cordes ou des branches d'arbre entrelacées. Charrue sans avant-train et peu stable.

brandir v. a. (du vx fr. *brand*, épée). Agiter avec la main, avant de frapper ou de lancer : *brandir un sabre, un javelot*.

brandissement [*di-se-man*] n. m. Action de brandir : *le brandissement des épées*.

Brando, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 10 kil. de Bastia ; 1.590 h. — Le cant. a 3 comm. et 3.330 h.

brandon n. m. (de l'all. *brand*, torche). Flambeau de paille tortillée. Paille tortillée au bout d'un bâton placé aux extrémités d'un champ pour indiquer que les fruits en sont saisis. Corps enflammé qui s'élève d'un incendie. *Fig. Brandon de discorde*, personne, chose qui allume la discorde.

Brandon, v. d'Angleterre (Durham) ; 15.000 h. Houille.

brandonner [*do-né*] v. a. Mettre des brandons à : *brandonner un champ*.

Brandt, alchimiste hambourgeois, m. en 1692. Il découvrit fortuitement le phosphore (1669), en distillant de l'extrait d'urine.

brandy n. m. En Angleterre, eau-de-vie.

branée [*né*] n. f. Barbotage de gros son pour les porcs qu'on engraisse.

Branges, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 4 kil. de Louhans, sur la Seille ; 2.090 h.

Brankovitch, famille serbe dont beaucoup de membres se signalèrent dans la lutte contre les Turcs.

branlant [*lan*], **e** adj. Qui branle : *tête, poutre branlante*. ANT. **Fixe, immobile, stable.**

branle (subst. verb. de *branler*) n. m. Oscillation d'un corps : *le branle d'une cloche*. *Fig.* Première impulsion donnée à une personne, à une chose : *mettre ses amis en branle*. Ancienne danse ; air sur lequel on l'exécutait. Hamac de matelot. *Fig. Donner, commencer le branle*, mettre les autres en train.

branle-bas [*bâ*] n. m. invar. *Mar.* Préparatifs de combat à bord d'un vaisseau : *sonner le branle-bas*. *Fig.* Bouleversement, tapage.

branlement [*man*] n. m. Mouvement de ce qui branle : *des branlements de tête*.

branle-queue [*keû*] n. m. Nom vulgaire de la bergeronnette. Pl. des *branle-queues*.

branler [*lé*] v. a. Agiter, remuer : *branler la tête*. V. n. Chanceler, osciller : *le plancher branle*. Bouger : *personne ne branla*. *Fig.* et *fam. Branler dans le manche*, être en danger de perdre sa place, le crédit ou la faveur dont on jouit.

branlette [*lè-te*] n. f. Partie d'une canne à pêche, dans laquelle s'engage le scion.

branloire n. f. Planche mobile, servant de balançoire.

Branly (Edouard), physicien français, né à Amiens en 1846. On lui doit l'invention du *radioconducteur* ou *cohéreur*, qui a permis la mise en pratique de la télégraphie sans fil.

Branne, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 12 kil. de Libourne, sur la Dordogne ; 640 h. Vins. — Le cant. a 19 comm. et 10.000 h.

Branoux [*nou*], comm. du Gard, arr. et à 18 kil. d'Alais ; 1.470 h.

Brant ou **Brandt** Sébastien), poète satirique français, né et m. à Strasbourg (1457-1521) ; un des précurseurs de l'humanisme, auteur de la *Nef des fous*.

Brantôme, ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 26 kil. de Périgueux, sur la Dronne ; 2.360 h. (*Brantômais*). — Le cant. a 11 comm. et 9.570 h.

Brantôme (Pierre DE BOURDEILLES, abbé et seigneur de), conteur français, né à Bourdeilles (Dordogne) en 1535, m. en 1614 ; auteur de la *Vie des grands capitaines* et des *Dames galantes*. Habile et délié courtisan, mais caractère sans scrupules, Brantôme a peint avec une observation avisée, quoique superficielle, et des couleurs expressives, les mœurs bonnes et surtout mauvaises, les qualités et les vices de ses contemporains les plus célèbres.

Brantôme.

braque [*bra-ke*] n. m. (germ. *bracco*). Chien de chasse à poil ras et oreilles pendantes. V. CHIEN.

— ENCYCL. Le braque est un excellent chien de quête, d'arrêt, qui a de la légèreté et de la vigueur, une grande finesse d'odorat, beaucoup de courage et d'intelligence.

braque adj. et n. *Fig.* et *fam.* Etourdi, écervelé : *être un peu braque*.

braquemart [*ke-mar*] n. m. Epée à lame courte et large, en usage aux XIVe et XVe siècles.

braquement [*ke-man*] n. m. Action de braquer : *le braquement d'un canon*.

braquer [*ké*] v. a. Diriger en visant : *braquer un canon ; braquer les yeux sur quelqu'un*.

bras [*bra*] n. m. (lat. *brachium*). Membre du corps humain, articulé à l'épaule et terminé par la main. *Le haut du bras*, de l'épaule au coude. *L'avant-bras*, du coude au poignet. V. HOMME. Partie du membre antérieur du cheval, comprise entre le genou et l'épaule. Support latéral d'un siège. Tige qui transmet un mouvement. Partie d'un fleuve, d'une mer. *Fig.* Personne considérée au point de vue de l'action : *l'agriculture manque de bras*. Travail : *vivre de ses bras*. Puissance, protection, aide : *prêter son bras à une cause*. Vaillance : *tout cède à son bras*. Milieu, influence : *dans les bras de la volupté, de la mort. Gros comme le bras*, largement : *donner à quelqu'un du « monseigneur » gros comme le bras. Faire les grands bras*, se donner de l'importance ; manifester un vif étonnement. *Faire les beaux bras*, affecter de belles manières. *Recevoir à bras ouverts*, accueillir avec joie. *Tendre les bras vers quelqu'un*, l'implorer. *Manquer de bras*, n'avoir pas assez de travailleurs. *Couper bras et jambes*, décourager. *Avoir quelqu'un sur les bras*, l'avoir à sa charge. *Demeurer les bras croisés*, ne rien faire. *Avoir le bras long*, avoir de l'influence. *Etre le bras droit de quelqu'un*, être son agent principal ou préféré. *Les bras lui tombent*, il est stupéfait. *Bras séculier*, puissance du juge auquel on renvoyait l'exécution de certaines ordonnances ecclésiastiques. *Bras de levier*, distance du point d'appui aux deux forces (*puissance* et *résistance*). *Bras d'une vergue*, cordage qui sert à l'orienter. Loc. adv. : *A tour de bras*, avec force. *A bras*, avec les forces humaines, et non à l'aide d'animaux ou de moteurs. *A bras-le-corps*, par le milieu du corps. *A bras raccourcis*, avec la plus grande violence. *Bras dessus, bras dessous*, en se donnant le bras.

brasage [*za-je*] n. m. Opération par laquelle on brase.

Brascassat [*bras-ka-sa*] (Jacques-Raymond), peintre animalier français, né à Bordeaux, m. à Paris (1804-1867).

brase [*bra-ze*] n. f. *Chim.* Charbon incandescent.

brasement [*ze-man*] n. m. Action de braser.

braser [*zé*] v. a. Réunir deux morceaux d'un même métal ou de métaux différents à l'aide d'un autre plus fusible.

brasero [*zé*, n. m. (m. espagn.). Bassine remplie de braise, de charbons ardents. Pl. des *braseros*.

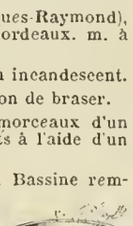

Brasero.

— ENCYCL. En Espagne, les braseros remplacent souvent les cheminées. L'acide carbonique qui s'en dégage peut asphyxier ; il faut avoir soin d'aérer.

Brasidas [*dass*], général spartiate, pendant la guerre du Péloponèse. Il battit et tua Cléon à Amphipolis, mais fut mortellement blessé dans la lutte (422 av. J.-C.).

brasier [*zi-é*] n. m. Feu de charbons incandescents. *Fig.* Ardeur de l'âme, du tempérament, etc. : *le brasier des passions. Sa tête est un brasier*, il a l'imagination ardente. *Son corps est un brasier*, la fièvre, etc., le consume.

brasillement [*zi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de brasiller ; état de ce qui brasille.

brasiller [*zi, ll* mll., *é*] v. a. Faire griller rapidement sur de la braise : *brasiller des côtelettes, des pommes*. V. n. Ressembler à la braise ardente. Scintiller en parlant de la mer, soit par phosphorescence, soit par la réflexion de la lumière d'un astre.

Brasparts, comm. du Finistère, arr. et à 20 kil. de Châteaulin, près du Dourduff ; 3.470 h. Tourbières.

brasquage [*bras-ka-je*] n. m. Action de brasquer.

brasque [*bras-ke*] n. f. Pâte formée de poudre de charbon et d'argile, employée dans la métallurgie. Revêtement en matériaux réfractaires dont on garnit l'intérieur des fourneaux, en métallurgie.

brasquer [*bras-ké*] v. a. Enduire de brasque.

Brassac [*bra-sak*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 24 kil. de Castres, sur l'Agout ; 1.930 h. — Le cant. a 5 comm. et 8.100 h.

Brassac-les-Mines, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 17 kil. d'Issoire, sur l'Allier ; 2.300 h. Ch. de f. P.-L.-M. Bassin houiller ; minerai de cuivre. Passementeries.

brassage [*bra-sa-je*] n. m. Action de brasser.

brassard [*bra-sar*] n. m. Partie de l'armure qui couvrait le bras. Bande d'étoffe, ruban qu'on porte au bras comme insigne. Crêpe que portent au bras les personnes en deuil.

Brassards ; 1. De première communion ; 2. D'ambulance ; 3. De deuil.

Brasschaet, commune de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 4.300 h.

brasse [*bra-se*] n. f. Mesure équivalant la longueur des deux bras étendus. *Mar.* Mesure d'environ 1m,62. *Natat.* Syn. de BRASSÉE. Manière particulière de nager, qui consiste à lancer alternativement chaque bras en avant, puis à le ramener en arrière le long du corps. V. NATATION.

brassée [*bra-sé*] n. f. Ce que peuvent contenir les deux bras : *une brassée de paille, de bois*. Mouvement simultané des bras du nageur. Distance parcourue par le nageur en une brasse.

brassement [*bra-se-mun*] n. m. Action de brasser. *Fig.* Mélange, fusion.

brasser [*bra-sé*] v. a. (de *brais* ou *brai*, orge broyée). Préparer la bière en opérant le mélange du malt avec l'eau. *Fig.* Faire vite et en grand nombre, mais avec plus de diligence que de soin : *brasser des affaires*. Pratiquer sourdement, tramer : *brasser une intrigue*.

brasser [*bra-sé*] v. a. (de *bras*). *Mar.* Orienter une voile en agissant sur les bras des vergues : *brasser les vergues*.

brasserie [*bra-se-ri*] n. f. Lieu où l'on brasse la bière. Débit de bière ; restaurant, café.

— ENCYCL. V. BIÈRE.

brasseur, euse [*bra-seur, eu-ze*] n. Qui fait de la bière et la vend en gros. *Fig. Brasseur d'affaires*, homme qui entreprend et mène beaucoup d'affaires.

Brasseur de Bourbourg (Charles-Etienne), voyageur et écrivain français, né à Bourbourg (Nord), m. à Nice (1814-1874). Il étudia les antiquités américaines.

Brasseur (Jules DUMONT, dit), acteur comique français, né et m. à Paris (1829-1890). — Son fils ALBERT, comédien d'un talent souple et gai, né à Paris en 1862.

Brassey (Thomas, lord), industriel, homme politique et économiste anglais, né à Strafford en 1836. — Sa femme, Annie ALLNUTT, née à Londres, m. en mer (1839-1887), a raconté avec charme les voyages où elle avait accompagné son mari.

brasseyage [*bra-sé-ia-je*] n. m. (de *brasse*). *Mar.* Action de brasser. (On dit mieux BRASSAGE.)

brassiage [*bra-si-a-je*] n. m. (de *brasse*). *Mar.* Mesure, à la sonde, de la profondeur de l'eau.

brassicaire [*bra-si-kè-re*] adj. Qui a rapport aux choux. *Piéride brassicaire*, papillon blanc dont la chenille ronge les choux.

brassicourt [*bra-si-kour*] adj. et n. m. (de *bras*, et *court*). Cheval qui a les genoux arqués naturellement. (V. la planche CHEVAL.)

brassière [*bra-si*] n. f. (de *bras*). Petite camisole pour maintenir le corps des enfants. Pl. Bretelles d'un havresac, d'une hotte, etc.

brassin [*bra-sin*] n. m. Cuve à bière ; le contenu de cette cuve.

Brasso ou **Kronstadt,** v. de Hongrie (Transylvanie) ; 34.500 h.

Brassy, comm. de la Nièvre, arr. et à 50 kil. de Clamecy ; 2.030 h.

brasure [*zu-re*] n. f. Point de réunion des pièces brasées. Action de braser.

Bratiano [*si*] (Jean), homme politique et publiciste roumain, né et m. à Pitesti (1822-1891) ; un des chefs du parti libéral dans la principauté.

Braud-et-Saint-Louis, comm. de la Gironde, arr. et à 15 kil. de Blaye ; 1.250 h. Minoterie.

braule [*brô-le*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, qui vivent dans les ruches aux dépens des abeilles. (Les braules se tiennent accrochés aux poils de ces hyménoptères, d'où leur nom de *poux des abeilles*.)

Brauwer [*brô-ou-èr*] ou **Brouwer** (Adrien), célèbre peintre hollandais, ami de Rubens, né à Haarlem, m. à Anvers (1608-1640). Perdu par la débauche, il mourut à l'hôpital. Il a laissé des tableaux (scènes de cabaret) d'un admirable réalisme.

Braux, comm. des Ardennes, arr. et à 9 kil. de Mézières, sur la Meuse ; 3.100 h. Ch. de f. E. Quincaillerie.

brava ! interj. (fém. ital. de *bravo*). Terme dont on se sert pour applaudir une femme.

bravache n. m. (ital. *bravaccio*). Faux brave. Adjectiv. : *air, mine bravache*.

bravacherie [*ri*] n. f. Manière d'être d'un bravache. (Vx.)

bravade n. f. (ital. *bravata*). Action ou parole de défi, de forfanterie.

Bravais (Auguste), savant chimiste et physicien français, né à Annonay, m. à Versailles (1811-1863).

brave adj. (ital. *bravo*). Vaillant, courageux : *homme brave*. Paré, en toilette : *se faire brave*. (Vx). Placé avant le nom signif. Honnête, bon : *brave homme*. S'emploie aussi, familièrement, avec une personne de rang inférieur : *approchez, mon brave homme*. N. m. Homme courageux, vaillant. *Hist.* Le *Brave des braves*, Crillon. Ney. *Fam. Braver à trois poils*, se dit par allusion à la forme des moustaches des raffinés d'honneur sous Henri III. ANT. **Lâche, poltron.**

bravement [*man*] adv. D'une manière brave.

braver [*vé*] v. a. (de *brave*). Affronter : *braver l'ennemi, la faim, la mort*. Tenir tête à, avec insolence : *un fils qui brave son père*. Offenser : *braver l'honnêteté*. Ne subir aucune atteinte de : *beauté qui brave les années*.

bravette [*vè-te*] n. f. *Archit.* Syn. de TORE CORROMPU.

Bravi (*les*), tableau de Meissonier (1855). Deux spadassins sont aux aguets : figures spirituelles, peintes avec largeur, malgré leurs proportions réduites.

bravissimo [*vis-si-mo*] interj. (mot ital. — Superlatif de *bravo*). Cri par lequel on exprime une très vive approbation.

bravo ! interj. (mot ital.). Très bien ! N. m. Approbation, applaudissement : *redoubler les bravos.*

bravo n. m. (m. ital.). Assassin à gages ; spadassin. Pl. des *bravi.*

Bravo (*le*), opéra en trois actes et quatre tableaux, paroles d'Emile Blavet, musique de Salvayre (1877).

bravoure n. f. (rad. *brave*). Courage, vaillance, intrépidité : *la bravoure de Murat. Air de bravoure,* air brillant, qui fait valoir l'artiste. ANT. **Lâcheté, poltonnerie.**

Bray, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 18 kil. de Péronne ; 1.220 h. — Le cant. a 20 comm. et 8.160 h.

Bray [*brè*] (PAYS DE), petit pays, en Picardie et en Normandie (hab. *Brayants, Braytois* ou *Brayons*). Pays d'élevage, bœufs, chevaux.

Bray-Dunes, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Dunkerque ; 1.800 h. Bains de mer.

braye [*brè*] n. f. Terre grasse, qu'on emploie comme corroi, et dont on enduit les bassins, les étangs.

brayer [*brè-ié*] n. m. (de *braie*). Bandage servant à contenir les hernies. Bande de gros cuir, soutenant le battant d'une cloche. Bretelle de cuir terminée par un étui, qui soutient la hampe d'un drapeau. Cordage pour élever les moellons et le mortier.

brayer [*brè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Enduire de brai ou de braye : *brayer un navire.*

brayette [*bra-iè-te*] n. f. V. BRAGUETTE.

Brayon, onne, habitant ou originaire du pays de Bray (Seine-Inférieure) : *les Brayons.* Adjectiv. : *coutume brayonne.*

brayon [*brè-yon*] n. m. Piège pour les bêtes puantes.

Bray-sur-Seine, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 18 kil. de Provins ; 1.430 h. — Le cant. a 24 comm. et 9.770 h.

Brazey-en-Plaine, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 38 kil. de Beaune ; 1.620 h.

Brazier [*zi-é*] (Nicolas), chansonnier, vaudevilliste français, né à Paris, m. à Passy (1783-1838) ; auteur d'une *Chronique des petits théâtres de Paris.*

Brazza.

Brazza (Pierre SAVORGNAN **de**), marin et colonisateur français, né à Rome, m. à Dakar (1852-1905). Il a acquis pacifiquement, au nom de la France, une partie du Congo.

Brazzaville, anc. **Ncouna,** v. du Congo français, sur le lac Stanley-Pool, formé par le Congo.

Bréa (Jean-Baptiste), général français, né à Menton en 1790, assassiné à la barrière de Fontainebleau par les insurgés parisiens de juin 1848.

break [*brèk*] n. m. (m. angl.). Voiture à quatre roues, avec un siège élevé sur le devant, et dont le derrière est occupé par des bancs longitudinaux. (On distingue le *break-phaéton* et le *break-omnibus,* qui diffèrent entre eux par les dimensions et le nombre de places d'arrière, variant de quatre à huit.)

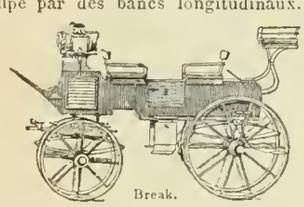

Break.

Bréal (Michel), philologue français, né à Landau (Bavière) en 1832. On lui doit de remarquables travaux de mythologie et de linguistique comparées.

Bréal-sous-Montfort, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 12 kil. de Montfort : 2.130 h.

bréant n. m. *Ornith.* V. BRUANT.

Brébeuf, poète français, né à Thorigny (Manche), m. près de Caen (1617-1661) ; auteur d'une traduction de la *Pharsale,* longtemps célèbre. Boileau a dit de lui :

« Malgré son fatras obscur,
Souvent Brébeuf étincelle. »

Brébières, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 20 kil. d'Arras ; 1.820 h. Ch. de f. N. Sucrerie.

brebiette [*è-te*] n. f. Petite brebis.

brebis [*bi*] n. f. (bas lat. *berbix*). Femelle du mouton : *la brebis nous donne son lait, sa chair et sa laine. Fig.* Femme très douce. Jeune fille innocente. Chrétien sous la conduite de son pasteur. *Brebis du bon Dieu,* personne inoffensive qui supporte tout sans se plaindre ni se défendre. *Brebis galeuse,* personne dont la société et l'exemple sont dangereux. *Repas de brebis,* repas où l'on mange sans boire. Prov. : **A brebis tondue, Dieu mesure le vent,** nos épreuves sont proportionnées à notre faiblesse. **Bcebis comptées, le loup les mange,** les précautions les plus minutieuses ne garantissent pas du mal ; et aussi : trop de précautions nuit. **Brebis qui bèle perd sa goulée,** celui qui parle beaucoup, perd le temps d'agir. **Qui se fait bcebis, le loup le mange,** celui qui a trop de bonté encourage les méchants à lui nuire.

Brebis.

Brecé, comm. de la Mayenne, arr. et à 19 kil. de Mayenne ; 1.790 h.

Brécey [*sé*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 17 kil. d'Avranches ; 2.280 h. — Le cant. a 16 comm. et 8.880 h.

Brech, comm. du Morbihan, arr. et à 45 kil. de Lorient, près du Loch ; 2.370 h. En 1364, victoire de Jean de Montfort sur Charles de Blois.

brèche n. f. (anc. allem. *brecha*). Ouverture faite à un mur, un rempart, une haie. Brisure qui se trouve au tranchant d'une lame. *Fig.* Tort, dommage : *c'est une brèche à l'honneur. Faire une brèche,* entamer : *faire une brèche à un pâté. Etre toujours sur la brèche,* être en lutte constante, en activité soutenue. *Mourir sur la brèche,* en combattant. *Battre en brèche,* attaquer à coups de canon, et, *au fig.,* attaquer vivement une personne ou une chose : *battre en brèche un principe. Géol.* Roche formée de fragments réunis par un ciment naturel.

brèche-dent [*dan*] adj. et n. Qui a perdu une ou plusieurs dents de devant. Pl. des *brèche-dents.*

Brèche de Roland, gorge des Hautes-Pyrénées, que, suivant une tradition, le paladin Roland aurait ouverte d'un seul coup de son épée.

brechet [*chè*] n. m. Le sternum, chez les oiseaux.

Brecht, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 3.600 h.

brécin ou **bressin** [*brè-sin*] n. m. Cordage qui sert à hisser une vergue.

Brecon ou **Brecknock,** comté d'Angleterre (Galles) ; 58.000 h. Ch.-l. *Brecknock* ; 6.000 h.

bréda n. Race de gallinacés d'origine hollandaise, très estimée : *la bréda est une excellente pondeuse.*

Bréda, v. de Hollande (Brabant-Septentrional), sur la Mark, affl. de la Meuse ; 26.700 h. La ville fut prise par Spinola, général génois au service de l'Espagne, en 1625 et par les Français en 1793 et 1794. En 1667, traité entre la France et l'Angleterre pour la restitution de leurs conquêtes réciproques en Amérique.

Bréda (*la Reddition de*) ou *les Lances,* tableau de Vélasquez (Madrid), un des chefs-d'œuvre du maître.

Reddition de Bréda (1625), d'après Vélasquez.

brèdes ou **brettes** [*brè-te*] n. f. pl. A la Réunion, aux Antilles, etc., plantes herbacées qu'on mange cuites comme en Europe les épinards. S. une *brède* ou *brette.*

bredi-breda (onomat.) loc. adv. Trop vite et en brouillant : *raconter, faire une chose bredi-breda.* (Peu us.)

bredindin n. m. *Mar.* Palan pour monter de la cale, ou pour y deseendre des fardeaux peu lourds.

brédir v. a. Assembler deux pièces de cuir avec des lanières au lieu de fil.

brédissure [*di-su-re*] n. f. *Pathol.* Impossibilité d'écarter les mâchoires, par adhérenee des gencives avec les joues.

bredouillage [*dou, ll* mll.] ou **bredouillement** [*dou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de bredouiller. Paroles prononcées en bredouillant.

bredouille [*dou, ll* mll., *e*] n. f. Au trictrac, marque qui indique que l'on a gagné sans que l'adversaire ait pris un point. Désappointement d'un chasseur qui n'a rien tué : *connaître la bredouille.* Echec dans ce qu'on entreprend. Adjectiv. : *revenir bredouille.*

bredouiller [*dou, ll* mll., *é*] v. n. Parler d'une manière précipitée et peu distincte. Activ. : *bredouiller des excuses.*

bredouilleur, euse [*doa, ll* mll., *eur, eu-ze*] adj. et n. Qui bredouille.

Brée, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck) ; 3.300 h.

Breedene, comm. de Belgique (Flandre-Orientale) ; 3.650 h.

Breendonck, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 2.220 h.

bref [*bref*], **ève** adj. (lat. *brevis*). De petite taille : *Pépin le Bref.* (Vx.) Court, concis, laconique, succinct, de peu de durée : *discours bref.* Brusque, impératif : *ton bref ; parole brève.* Qui se prononce rapidement ou sourdement : *voyelle brève ; o est bref dans* docile *et long dans* apôtre. V. BRÈVE. *Bref* adv. Enfin, en un mot : *bref, je ne veux pas.* ANT. **Long, prolixe.**

bref [*brèf*] n. m. Lettre pastorale du pape ayant un caractère privé. Calendrier ecclésiastique, indiquant l'office de chaque jour pour chaque diocèse. *Mar.* Lettre d'autorisation : *un bref de congé.*

— ENCYCL. Le bref, moins important et plus court que la bulle, est rédigé en latin ; il est écrit sur papier, en italique, et scellé de cire rouge. On distingue les brefs apostoliques, qui émanent directement du pape, et ceux qui émanent de la Pénitencerie.

Brégenz, v. d'Austro-Hongrie (Vorarlberg), sur un golfe du lac de Constance ; 6.800 h. Fabrication de toiles ; lignite.

brégin n. m. Cépage noir, cultivé dans le Jura.

brégin n. m. Filet pour la pêche de l'esturgeon.

bregma [*brègh*] n. m. *Pathol.* Région occupée au sommet du crâne par la grande fontanelle.

bregmatique [*brègh-ma*] adj. Qui a rapport au bregma.

Breguet [*ghe*] (Abraham-Louis), horloger français, né à Neuchâtel (Suisse), m. à Paris (1747-1823) ; inventeur d'instruments pour la physique et l'astronomie. — Son petit-fils, Louis, né et m. à Paris (1803-1883), fut aussi un horloger et un physicien distingué.

bréhaigne [*è-gne*] adj. f. Stérile : *femme bréhaigne.* (Vx.) Se dit encore des femelles des animaux domestiques. Se dit aussi des juments dont les maxillaires portent des crochets, et qui sont en général infécondes.

Bréhal, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 19 kil. de Coutances ; 1.290 h. Bains de mer (plage de sable). — Le cant. a 16 comm. et 9.220 h.

Bréhand, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 22 kil. de Saint-Brieuc ; 1.830 h.

Bréhan-Loudéac, comm. du Morbihan, arr. et à 30 kil. de Ploermel, entre le Lié et l'Oust ; 2.600 h.

Bréhat [*bré-a*], île rocheuse de la côte de Bretagne (Côtes-du-Nord) ; 1.060 h. (*Bréhatins* ou *Bréhatais*). Pêche. Bains de mer.

Bréhat (Alfred GUÉZENNEC, dit **de**), romancier français, né dans l'île de Bréhat (Côtes-du-Nord), m. à Paris (1826-1866) ; auteur de *Bras d'acier,* des *Chauffeurs indiens,* etc.

brêher [*brè-é*] v. a. Syn. de BROCHER (en parlant des clous que le maréchal enfonce dans la corne du sabot du cheval).

Brehm [*brem*] (Christian-Louis), ornithologiste allemand, né près de Gotha, m. près de Neustadt (1787-1864) ; auteur des *Merveilles de la Nature ;* — Son fils, Alfred-Edmond, né à Renthendorf, m. à Neustadt (1829-1884), voyageur et naturaliste. Il a publié la *Vie des animaux illustrée.*

Breil [*brè, l* mll.], ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 33 kil. de Nice, sur la Roya ; 2.650 h. — Le cant. a 3 comm., et 4.810 h.

Breil-sur-Mérize (**Le**), comm. de la Sarthe, arr. et à 24 kil. du Mans ; 1.360 h. Toiles.

Breitenfeld, bourg d'Allemagne (Saxe) ; 210 h. Défaite de Tilly, par Gustave-Adolphe, en 1631.

breitschwanz n. m. (m. allem. sign. *large queue*). Fourrure d'agneau caracul mort-né. V. FOURRURE.

Brekelenkam (Quirin Gerritsz **van**), peintre de guerre hollandais, né à Zwammerdam vers 1620, m. à Leyde en 1665.

brélage n. m. Assemblage des poutrelles d'un tablier de pont provisoire sur les corps de support.

brelan n. m. (anc. all. *bretleno*). Jeu de cartes, dans lequel chaque joueur a trois cartes. Réunion de trois cartes semblables : *brelan d'as.* Tripot : *tenir brelan chez soi.*

brelander [*dé*] v. n. Hanter les brelans.

brelandier [*di-é*], **ère** n. et adj. Personne qui tient un brelan ou qui brelande.

brelandinier [*ni-é*], **ère** n. Marchand qui a un petit éventaire sous les portes cochères. (Vx.)

brêle n. f. Sorte de martingale, qu'on applique aux bœufs et aux vaches pour les mettre dans l'impossibilité de lever la tête et manger les jeunes pousses des arbres.

brelee n. f. Fourrages d'hiver pour les moutons.

Brélevenez, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 1 kil. de Lannion ; 1.640 h.

brelique-breloque loc. adv. (onomatopée). *Fam.* Sans ordre, avec confusion.

brellage [*brè-la-je*] n. m. Action de breller.

brelle [*brè-le*] n. f. Chacun des quatre radeaux de bois à flotter qui forment un train.

breller [*brè-lé*] v. a. Fixer, au moyen de cordages, les madriers et les poutrelles.

breloque n. f. Bijou de peu de valeur. (Se dit de petits bijoux qu'on attache à une chaîne de montre, à un sautoir, à un bracelet.) *Milit.* Batterie et sonnerie de clairons pour faire rompre les rangs. (Dans ce sens, on dit aussi BERLOQUE.) *Fig.* et *fam. Battre la breloque,* divaguer.

Breloque.

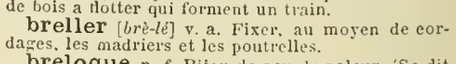

Tambours seuls.

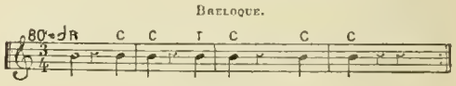

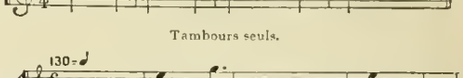

Tambours et clairons réunis.

Breloux [*lou*], comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 12 kil. de Niort, près de la Sèvre Niortaise ; 2.180 h.

breluche n. f. Droguet de fil et de laine.

brème n. f. (bas lat. *brama*). Poisson d'eau douce plus large et plus plat que la carpe, et dont la chair est peu estimée. (On dit aussi BRAINE et BORDELIÈRE).

Brème.

— ENCYCL. Le genre est représenté en France par la *brème commune,* qui vit dans les eaux courantes et dormantes ; elle atteint cinquante centimètres de long. On la pêche comme la carpe, avec une ligne fine, mais solide, en prenant comme appâts le blé, le ver de terreau, l'asticot.

Brême, une des trois villes libres de l'Allemagne du Nord, sur le Weser; 215.000 h. (*Bremois*). Navigation fluviale très active. Capit. de l'Etat de Brême, qui a 225.000 h.

Armoiries de Brême.

Bremer (Frederika), romancière suédoise, née à Tuorla (Finlande) [1801-1865].

Bremerhaven [*bre-mèr-hafèn'*], v. d'Allemagne, à l'embouchure du Weser; 20.000 h. C'est une dépendance et l'avant-port de Brême.

Bremgarten, comm. de Suisse (cant. d'Argovie), sur la Reuss; 2.200 h. Filature de coton.

Brémontier [*ti-é*] Nicolas-Thomas), ingénieur français, né à Quevilly, près de Rouen, m. à Paris (1738-1809). On lui doit l'idée de fixer, à l'aide de semis de pins, les dunes de la Gascogne, qui menaçaient d'ensevelir dans leur marche des villages entiers.

Brémontier.

brenade n. f. Mélange de son et d'herbes hachées, qu'on donne aux volailles.

Brendan ou **Brandan** (saint), né en Irlande en 484, m. en 578, fonda un monastère en Angleterre, plusieurs couvents dans sa patrie, et alla, suivant la légende, chercher une retraite jusqu'aux Canaries.

brenèche n. f. Poiré nouveau et encore doux.

brenée n. f. *Econ. dom.* V. BRENADE.

Brenets [*nè*] **(Les),** charmant village suisse du cant. de Neuchâtel, sur les bords du *lac des Brenets* ou de *Chaillexon*, formé par le Doubs, en aval et non loin de la cascade dite *Saut du Doubs*; 1.400 h.

breneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. et n. (rad. *bren*, anc. forme de *bran*). *Pop.* Souillé d'excréments.

brenn [*brèn*] n. m. Mot gaulois qui signifie *chef*, et que les Romains paraissent avoir pris pour un nom propre dont ils ont fait Brennus. V. BRENNUS.

Brenne (la), pays marécageux, entre la Touraine et le Berry, autour de Châtillon-sur-Indre. (Hab. *Brennous.*)

Brenner [*brè-nèr*] (COL DU), un des cols les plus importants des Alpes centrales, au pied de la montagne du même nom. Il fait communiquer le Tyrol septentrional et le Tyrol méridional (2.027 m. d'alt.).

Brenneville ou, plus exactement, **Brémule,** lieu situé dans le dép. de l'Eure, où Louis le Gros fut défait (1119) par Henri Ier d'Angleterre.

Brennus [*brèn-nuss*] ou mieux **Brenn.** Ce nom, qui veut sans doute dire *chef*, a été donné spécialement par les Romains au chef gaulois qui prit et pilla Rome en 390 av. J.-C. Les traditions romaines racontaient que tous les habitants avaient pris la fuite, excepté 80 sénateurs, qui attendirent la mort sur leurs chaises curules, et la jeunesse patricienne, qui se réfugia dans le Capitole. Les Gaulois mirent le siège devant la forteresse, dont les défenseurs, qui tinrent sept mois, livrés à toutes les horreurs de la famine, demandèrent enfin à capituler. Brennus consentit à lever le siège moyennant 1.000 livres pesant d'or. Pendant qu'on pesait la somme, une contestation s'éleva, et les Romains reprochèrent aux vainqueurs de faire usage de faux poids. C'est alors que Brennus, jetant sa lourde épée dans la balance, aurait prononcé le mot célèbre, devenu proverbial, *Væ victis!* « Malheur aux vaincus! » On fait à cet abus de la force de nombreuses allusions.

Brénod [*no*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 27 kil. de Nantua, sur l'Albarine, affl. de l'Ain; 800 h. — Le cant. a 12 comm. et 5.600 h.

Brenta [*brin*] (la), riv. d'Italie, qui prend sa source dans le Tyrol, arrose Bassano et a son embouchure dans l'Adriatique, près de Venise; cours 170 kil.

Brentano [*brin*] (Clémens), poète allemand, un des chefs du romantisme, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Aschaffenbourg (1778-1842), frère de Bettina d'Arnim, l'amie de Gœthe. Converti au catholicisme, il était de ceux qui voulaient régénérer la poésie allemande en l'imprégnant de la foi religieuse du moyen âge.

brenthe [*brin-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, type d'une famille dite des *brenthidès*, et qui habitent les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique : *les brenthes ont un corps très allongé et vivent dans les bois décomposés.*

Brenz (Jean), théologien allemand, disciple de Luther et chef de la secte des ubiquistes, né à Weil (Souabe), m. à Stuttgart (1499-1570).

brequin n. m. Mèche du vilebrequin.

Brera (la) ou **Palais des sciences, lettres et arts,** riche musée à Milan, renfermant une belle galerie de peinture, des collections archéologiques, un cabinet de médailles, une importante bibliothèque et un observatoire.

Brescia [*brès-si-a*], v. d'Italie, ch.-l. de prov., dans la Lombardie, sur la Mella; 71.000 h. (*Brescians*). Patrie d'Arnaud de Brescia, de Tartaglia, de Mazzuchelli. Cette ville fut prise par les Français en 1509 et en 1512; c'est à ce dernier siège que Bayard fut blessé. Les Autrichiens y furent battus par Lecourbe 1799) et par Eugène de Beauharnais (1813).

brésil [*zil*] n. m. Bois rouge de teinture, fourni par diverses césalpinies. (On dit aussi BOIS DE BRÉSIL.)

Brésil [*zil*], le plus vaste des Etats de l'Amérique du Sud, presque dix sept fois plus grand que la France. Superf. 8.468.950 kil. carr.; pop. 21.000.000 d'h. (*Brésiliens*). Capit. *Rio de Janeiro.* Pays montagneux dans sa partie sud-orientale, où de hautes chaînes longent la côte de l'Atlantique (Etats de Bahia, Minas Geraes, São-Paulo), mais formé dans le Nord par l'immense plaine boisée où courent le majestueux Amazone et ses affluents : le Madeira, le Tapajoz, le Xingu. L'or, les minerais de cuivre, de fer, etc., les pierres précieuses font la richesse de la zone montagneuse. Les bois précieux, le café, le caoutchouc, les plantes médicinales et tinctoriales sont exploités dans la zone des forêts vierges amazoniennes, habitée par des tribus indiennes, et fournissent la matière d'une abondante exploitation. Le Brésil, colonisé dès le XVIe siècle par les Portugais, se rendit indépendant en 1822, sous le gouvernement de don Pedro de Portugal. La révolution de 1889 y a établi la république et constitué les Etats unis du Brésil.

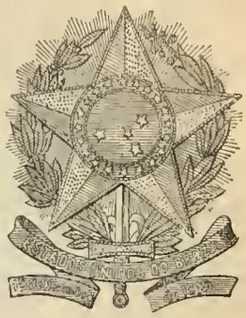

Armoiries du Brésil.

Brésilien, enne [*zi-li-in, è-ne*], habitant ou originaire du Brésil : *les Brésiliens.* Adjectiv. : *les forêts brésiliennes.*

brésiline [*zi*] n. f. Matière colorante du bois de Brésil.

brésiller [*zi, ll* mll., *é*] v. a. Rompre par petits morceaux. Teindre avec du brésil. V. n. Tomber en poudre par l'effet de la sécheresse.

Breslau [*brès-lô*], v. de Prusse, capit. de la Silésie, sur l'Oder ; 471.000 h. Les Français s'en emparèrent en 1807. Industrie et commerce très actifs : pianos, filatures, fabrication de draps, etc.

Bresle [*brè-le*] (la), fl. côtier, qui a sa source dans le dép. de l'Oise, sépare le dép. de la Somme de celui de la Seine-Inférieure, et se jette dans la Manche ; cours 72 kil.

Bresles, comm. de l'Oise, arr. et à 13 kil. de Beauvais ; 2.070 h. Ch. de f. N.

bresolles [*zo-le*] n. f. pl. (ital. *braciuola*). Rouelles de veau amincies et mises en ragoût.

Bressan, e [*brè-san, a-ne*], habitant ou originaire de la Bresse : *les Bressans.* Adjectiv. : *race bressane.* V. BRESSE.

bressant [*brè-san*] n. f. Genre de coiffure, de coupe de cheveux, mis à la mode par l'acteur Bressant : *une bressant.* (On dit aussi COIFFURE A LA BRESSANT.)

Bressant (Jean-Baptiste), acteur français, né à Chalon-sur-Saône, m. à Nemours (1815-1886) ; célèbre dans les rôles d'amoureux.

Bresse, anc. pays de France, qui avait pour capit. *Bourg ;* annexé en 1601. (Hab. *Bressans.*) La Bresse comprenait la *Bresse bressane,* c'était le pays de Bourg ; la *Bresse louhannaise,* autour de Louhans, et la *Bresse chalonnaise* aux environs de Chalon-sur-Saône. *Race de Bresse* ou *race bressane,* race de gallinacés très estimés pour la qualité de leur chair. Les poules de Bresse sont bonnes pondeuses et conviennent bien à la ferme.

Armes de Bressuire.

Bresse (La), c. des Vosges, arr. et à 33 kil. de Remiremont ; 5.080 h. Filatures et tissage.

Bressoux, v. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 8.900 h.

Bressuire, ch.-l. d'arr. (Deux-Sèvres) ; ch. de f. Et., à 70 kil. de Niort ; 4.970 h. (*Bressuirais*). Commerce de bestiaux. Les Vendéens y furent vaincus en 1792. — L'arr. a 6 cant., 91 comm., et 86.440 h. ; le cant. a 13 comm. et 16.890 h.

Brest [*brèst*], ch.-l. d'arrond. du Finistère, place forte, port militaire, sur une rade immense, et dans laquelle on ne pénètre que par un étroit goulet ; l'Ecole navale est sur un vaisseau mouillé en rade, le *Borda ;* ch. de f. O., à 80 kil. de Quimper et à 594 kil. de Paris ; 85.290 h. (*Brestois*). Constructions navales. — L'arr. a 12 cant., 84 comm., 256.620 h. ; le 1er cant. a 1 comm, et 34.860 h. ; le 2e cant., 6 comm. et 56.910 h. ; le 3e cant., 2 comm. et 32.870 h.

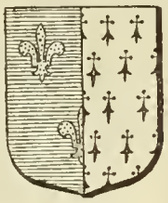

Armes de Brest.

Bretagne, pays et anc. prov. de France, qui forma longtemps un duché indépendant ; réuni à la couronne sous Charles VIII (1419) par le mariage de ce prince avec Anne de Bretagne, il ne fut définitivement annexé que sous François Ier (1532) ; capit. *Rennes ;* a formé les dép. de : *Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Inférieure.* (Hab. *Bretons.*) La Bretagne, péninsule de schistes et de granit, baignée de trois côtés par la mer, extrêmement découpée au nord et à l'ouest, tire ses principales ressources de la pêche et de la vie maritime.

Armes de Bretagne.

Bretagne (Grande-). V. GRANDE-BRETAGNE.

Bretagne (Nouvelle-). V. NOUVELLE-BRETAGNE.

brétailler [*ta, ll* mll., *é*] v. n. (de *brette*). Tirer l'épée à tout propos. Fréquenter les salles d'armes.

brétailleur [*ta, ll* mll.] n. m. Qui brétaille.

bretauder [*tô-dé*] v. a. Tondre inégalement un animal. Lui couper les oreilles, le châtrer.

bretèche ou **bretesse** [*tè-se*] n. f. Dans l'architecture militaire du moyen âge, Ouvrage avancé qui en renforçait un autre, que ce fût une chemise crénelée en maçonnerie, une construction en bois ou une terrasse.

Bréteil, comm. d'Ille-et-Vilaine, ar. et à 4 kil. de Montfort ; 1.240 h.

bretelle [*tè-le*] n. f. Courroie pour porter un fardeau, un fusil. Tissu de fil, de soie, etc., pour soutenir le pantalon.

bretellerie [*te-le-ri*] n. f. Fabrication, fabrique ou commerce de bretelles, jarretières, etc.

Bassinet à bretèche (1360).

bretellière [*tè-li-é-re*] n. f. Filet légèrement lesté et à plis.

Bretenoux [*nou*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 51 kil. de Figeac, sur la Cère ; 930 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 16 comm. et 9.840 h.

bretesse [*tè-se*] n. f. Syn. de BRETÈCHE.

bretessé [*tè-sé*], **e** ou **bretéché, e** adj. *Blas.* Se dit des pièces honorables qui portent des créneaux (ou *bretèches*) de chaque côté (les créneaux se faisant face). [V. la planche BLASON.]

Breteuil, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 28 kil. d'Evreux ; 2.480 h. (*Bretoliens*). Quincaillerie, forges. Ch. de f. O. — Le cant. a 14 comm. et 8.560 h.

Breteuil, ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 33 kil. de Clermont, aux sources de la Noye ; 2.840 h. Ch. de f. N. Lainages, bonneterie. — Le cant. a 23 comm. et 10.440 h.

Breteuil (baron Louis-Auguste LE TONNELIER **de**), diplomate français, né à Azay-le-Ferron (Indre), m. à Paris (1730-1807) ; ministre de la maison du roi sous Louis XVI (de 1783 à 1788). Son ministère fut marqué par un libéralisme éclairé.

Bretignolles, comm. de la Vendée, arr. et à 19 kil. des Sables d'Olonnes ; 1.230 h. Pêche.

Brethon (Le), comm. de l'Allier, arr. et à 34 kil. de Montluçon ; 1.200 h.

Brétigny, hameau près de Chartres, où fut conclu avec les Anglais le traité humiliant par lequel Jean le Bon recouvrait sa liberté en cédant le sud-ouest de la France et en s'engageant à payer 3 millions d'écus d'or de rançon (1360).

Brétigny-sur-Orge, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 16 kil. de Corbeil ; 1.330 h. Ch. de f. Orl.

Breton, onne [*o-ne*], habitant ou originaire de la Bretagne : *les Bretons.* Adjectiv. : *costume breton. Race bretonne,* variété de bovidés sobres et rustiques, originaires de la Bretagne. Les vaches bretonnes, à robe blanche et noire, sont de petite taille, mais elles sont excellentes laitières.

Breton (PERTUIS), passage entre le département de la Charente-Inférieure et l'île de Ré.

Breton (Luc-François), sculpteur français, né et m. à Besançon, où il exécuta presque tous ses travaux (1731-1800).

Breton de Los Herreros (don Manuel), auteur dramatique et poète espagnol, né à Quel, m. à Madrid (1796-1873) ; observateur fin et spirituel.

Breton (Jules-Adolphe), peintre français, né à Courrières (Pas-de-Calais), m. à Paris (1827-1906) ; auteur de remarquables scènes rustiques. (*Retour des moissonneurs, les Glaneuses, la Bénédiction des blés.*) Il s'est aussi distingué comme poète. — Son frère, EMILE-ADÉLARD, né et m. à Courrières (1831-1902), fut un paysagiste de mérite.

Jules Breton.

Bretoncelles, comm. de l'Orne, arr. et à 30 kil. de Mortagne ; 1.600 h.

bretonnant [*to-nan*], **e** adj. Se dit de la Bretagne et des Bretons qui ont conservé leur ancien langage, leurs mœurs primitives.

Bretonneau [*to-nô*] (Pierre), médecin français, né à Tours, m. à Passy (1778-1862) ; auteur de recherches intéressantes sur la fièvre typhoïde et la diphtérie.

Bretonneau (*hôpital*), hôpital fondé à Paris en 1901, où l'on soigne les enfants au-dessous de quinze ans.

brette [*brè-te*] n. f. Epée longue et étroite. (Vx.)

bretté [*brè-té*], **e** adj. *Techn.* Denté.

bretteler [*brè-te-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je brettelle.*) Tailler avec un instrument dentelé : *bretteler une pierre.*

brettelure [*brè-te*] n. f. Nom donné aux hachures légères qu'on fait sur l'orfèvrerie.

bretter [*brè-té*] v. n. Faire le bretteur.

bretteur [*brè-teur*] n. m. Spadassin, ferrailleur qui aime à se battre à l'épée ; duelliste.

Bretteville-sur-Laize, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 20 kil. de Falaise ; 1.840 h. Tanneries. — Le cant. a 30 comm. et 9.750 h.

bretture [*brè-tu-re*] n. f. *Techn.* Syn. ancien de LAIE ou MARTEAU BRETTÉ.

Breughel le Vieux.

bretzel [*brèt-zèl*] n. f. Pâtisserie allemande en forme de huit, dure, saupoudrée de sel et de cumin.

Breughel (les), famille de peintres flamands célèbres : PIERRE **Breughel** *le Vieux,* né à Breughel, m. à Bruxelles (vers 1530-1600), surnommé *Breughel le Drôle,* à cause de la gaieté de ses scènes villageoises ; — PIERRE **Breughel,** *le Jeune,* fils du précédent, né à Bruxelles, m. à Anvers (vers 1565-1637) ; son goût pour les scènes terribles lui fit donner le nom de *Breughel d'Enfer ;* — JEAN **Breughel,** frère du précédent, né à Bruxelles (vers 1570-1625), surnommé *Breughel de Velours,* à cause de la fraîcheur de son coloris (*le Paradis terrestre*).

Jean Breughel.

breuil [*breu, l* mll.] n. m. (b. lat. *brayilum*). Taillis fermé de haies, servant de retraite au gibier.

Breuil (Le), comm. de l'Allier, arr. et à 9 kil. de Lapalisse ; 1.380 h.

Breuil (Le), comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 32 kil. d'Autun ; 1.350 h. Houille.

breuvacher [*ché*] v. n. *Fam.* Perdre son temps au cabaret ; boire souvent, trop.

breuvage n. m. (du lat. *biberare,* fréquent, de *bibere,* boire). Boisson, liqueur à boire. *Art vétér.* Médicament liquide qu'on administre aux animaux malades, au moyen d'une seringue spéciale.

brève n. f. Voyelle ou syllabe qui doit être prononcée rapidement : *l'ambe est composé d'une brève et d'une longue ; le dactyle d'une longue et de deux brèves.* Loc. fam. : *Observer les longues et les brèves,* être fort cérémonieux, ou très circonspect ou très méticuleux. *Musiq.* Nom d'une figure de note dans l'ancienne musique, usitée encore dans le plain-chant : *la brève est formée d'un carré noir, sans queue, et, comme valeur, elle égale la ronde de notre système musical.* (La semi-brève est représentée par un losange.)

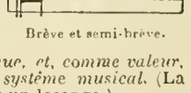

Brève et semi-brève.

brève n. f. Nom vulgaire des passereaux de la famille des pittidés : *les brèves, qui ressemblent aux pies, mais à queue très courte, vivent en Afrique, en Indo-Chine et en Malaisie.*

Brèves (François SAVARY, comte **de**), diplomate français, m. à Paris (1560-1628) ; ambassadeur à Constantinople.

brevet [*vé*] n. m. (rad. *bref*). Patente, diplôme délivré au nom d'un gouvernement : *brevet d'instituteur, de bachelier. Brevet d'Etat-major,* diplôme délivré après examen, en général à la sortie de l'Ecole de guerre, aux officiers qui ont fait preuve de connaissances étendues sur la tactique générale et le service d'état-major. Autref., acte émané du roi, mais sans être scellé ni enregistré. *Brevet d'invention,* celui que le gouvernement délivre à l'auteur d'une invention, d'une découverte, pour lui en assurer la propriété et l'exploitation exclusive pendant un certain nombre d'années, au plus quinze ans. *Fig.* Titre, qualité que l'on donne à quelqu'un : *décerner un brevet de menteur, de gourmand.*

— ENCYCL. *Dr.* Il existe en France, depuis 1901, un *Office national des brevets d'invention et des marques de fabrique,* appelé depuis *Office national de la propriété industrielle* et rattaché au Conservatoire des arts et métiers.

D'autre part, les conventions internationales de Paris (1883) et de Madrid (1891) protègent respectivement la propriété industrielle et l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce.

La durée des brevets est de cinq, dix ou quinze années, au choix des inventeurs. Chaque brevet donne lieu au payement d'une taxe fixée ainsi qu'il suit : 500 francs pour un brevet de cinq ans ; 1.000 francs pour un brevet de dix ans ; 1.500 francs pour un brevet de quinze ans.

La taxe doit être payée par annuités de 100 francs avant le commencement de chaque année, sous peine de déchéance.

La première expédition des brevets est délivrée sans frais. Toute expédition ultérieure demandée par le breveté ou ses ayants cause donne lieu au payement d'une taxe de 25 francs. Les frais de dessin, s'il y a lieu, demeurent à la charge de l'impétrant.

Toute personne qui veut prendre un brevet remplit les formalités ci-après : elle doit d'abord, à Paris, verser une somme de 100 fr. 25 c. (timbre de quittance compris) chez le receveur central des finances de la Seine, et, dans les départements, à la trésorerie générale ou chez les receveurs particuliers.

Elle se rend ensuite au secrétariat général de la préfecture et dépose, avec le récépissé de la première annuité, une enveloppe cachetée renfermant (format minimum : $0^m,355 \times 0^m,275$) une *lettre au ministre du commerce,* réclamant la délivrance d'un brevet d'invention, un *mémoire descriptif,* en double exemplaire, le ou les dessins exécutés, selon les règles du dessin linéaire, sans grattage ni surcharge, également en double exemplaire.

Les brevets dont la demande a été régulièrement formée sont délivrés sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description ; d'où la formule S. G. D. G. (*sans garantie du gouvernement*). Un arrêté du ministre, constatant la régularité de la demande, est délivré au demandeur et constitue le brevet d'invention.

Toute atteinte portée aux droits du breveté, soit par la fabrication de produits, soit par l'emploi de moyens faisant l'objet de son brevet, constitue le délit de contrefaçon. Ce délit est puni d'une amende de 100 à 2.000 francs.

Dans le cas de récidive, il est prononcé, outre l'amende, un emprisonnement d'un mois à six mois. Il y a récidive lorsqu'il a été rendu contre le prévenu, dans les cinq années antérieures, une première condamnation pour un des délits prévus par la loi. Un emprisonnement d'un mois à six mois peut aussi être prononcé si le contrefacteur est un ouvrier ou un employé ayant travaillé dans les ateliers ou dans l'établissement du breveté, ou si le contrefacteur, s'étant associé avec un ouvrier ou un employé du breveté, a eu connaissance, par ce dernier, des procédés décrits au brevet. Dans ce dernier cas, l'ouvrier ou l'employé peut être poursuivi comme complice.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, prend la qualité de breveté sans posséder un brevet, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui mentionne sa qualité de breveté sans y ajouter les mots : *sans garantie du gouvernement,* est puni d'une amende de 50 à 1.000 francs. En cas de récidive, l'amende peut être portée au double.

— *Instr. publ.* Il y a deux brevets de l'enseignement primaire : 1° le brevet élémentaire ; 2° le brevet supérieur.

I. *Brevet élémentaire.* Tout candidat doit avoir au moins seize ans le 1er octobre de l'année durant laquelle il se présente. Des dispenses peuvent être accordées. La dispense est de droit pour les candidats pourvus du certificat d'études primaires supérieures. Les commissions d'examen siègent dans chaque chef-lieu de département, et tiennent deux sessions ordinaires par an, en juillet et en octobre. Tout candidat doit se faire inscrire au bureau de l'inspecteur d'académie quinze jours au moins avant l'examen, en déposant : 1° une demande d'inscription écrite et signée par lui ; 2° un extrait de naissance. L'examen comprend trois séries d'épreuves : 1re série, trois épreuves : *a*) une dictée avec des questions s'y rapportant ; *b*) un exercice de composition française, d'un genre très simple ; *c*) une question d'arithmétique et un problème ; 2e série, trois épreuves : *a*) une page d'écriture ; *b*) un exercice de dessin élémentaire ; *c*) exercices élémentaires de gymnastique pour les aspirants, travaux à l'aiguille pour les aspirantes ; 3e série (épreuves orales) : *a*) lecture expliquée ; *b*) questions d'arithmétique et de système métrique ; *c*) histoire de France, instruction civique et géographie ; *d*) solfège élémentaire ; *e*) notions élémentaires des sciences physiques et naturelles ; notions d'agriculture pour les aspirants seulement.

II. *Brevet supérieur.* Le candidat doit avoir dix-huit ans le 1er octobre de l'année durant laquelle il se présente, et justifier de la possession du brevet élémentaire. Des dispenses d'âge peuvent être accordées. Les commissions d'examen siègent généralement dans chaque chef-lieu de département et tiennent deux sessions ordinaires par an, en juillet et en octobre. Le candidat s'inscrit au bureau de l'inspecteur d'académie, quinze jours avant l'examen et dépose : 1° une demande d'inscription écrite et signée par lui ; 2° un extrait de naissance ; 3° un livret scolaire (facultatif). L'examen comprend des épreuves écrites (éliminatoires) et des épreuves orales : 1° épreuves écrites, quatre épreuves : *a*) une

composition sur l'arithmétique et les sciences physiques et naturelles ; *b*) une composition française ; *c*) une composition en dessin ; *d*) une épreuve de langue vivante ; 2° épreuves orales, au nombre de sept : *a*) questions sur la morale et l'éducation ; *b*) langue française (lecture expliquée et histoire littéraire) ; *c*) histoire générale et histoire de France ; *d* géographie ; *e*) arithmétique ; *f*) physique, chimie, histoire naturelle ; *g*) langue étrangère.

brevetabilité n. f. Qualité de ce qui peut recevoir un brevet.

brevetable adj. Susceptible de recevoir un brevet, d'être l'objet d'un brevet : *invention brevetable.*

breveter [*té*] v. a. (Prend un *é* ouvert devant une syllabe muette : *je brevète.*) Munir d'un brevet : *on breveta les inventeurs, les produits.*

brèviaire [*vi-è-re*] n. m. (du lat. *breviarium*, abrégé). Livre contenant les offices que doivent lire chaque jour ceux qui sont dans les ordres sacrés. L'office même : *dire son brèviaire. Fig.* Lecture habituelle : *le code est le brèviaire des gens de loi.*

— Encycl. Tout prêtre du clergé catholique est obligé, sous peine de faute grave, de dire chaque jour l'office du brèviaire réparti en sept heures : Matines et Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres, Complies. Matines et Laudes peuvent être anticipées dès la veille à la chute du jour. Chaque heure contient une série de psaumes, accompagnés d'hymnes, de versets, de répons et d'oraisons. Les Matines renferment en outre des passages de l'Écriture sainte, des extraits des Pères, et des vies de saints appelées *légendes*. Le brèviaire en usage dans l'Église catholique est le brèviaire romain, publié en 1568 par Pie V, revu et corrigé par Clément VIII et Urbain V. Il a été adopté en France en 1840.

Brèviaire d'Alaric, recueil de lois promulguées en 506 par Alaric II, roi des Wisigoths, pour ses sujets gallo-romains.

brévicaude [*kô-de*] adj. (du lat. *brevis*, court, et *cauda*, queue). *Bot.* Qui a la queue courte.

brévicaule [*kô-le*] adj. (du lat. *brevis*, court, et *caulis*, tige). *Bot.* Qui a la tige courte.

brévidenté, e [*dan*] adj. *Zool.* Qui a les dents courtes.

brévilingue [*lin-ghe*] adj. (du lat. *brevis*, court, et *lingua*, langue). En T. de zool., qui a la langue courte et peu extensible : *les scinques, les orvets sont des reptiles brévilingues.*

brévipède adj. (du lat. *brevis*, court, et *pes, pedis*, pied). Qui a les pieds courts, les jambes courtes.

brévipenne [*pè-ne*] adj. (du lat. *brevis*, court, et *penna*, plume). Qui a les ailes courtes. N. m. pl. Ordre d'oiseaux renfermant les autruches, les casoars, etc. S. un *brévipenne.*

brévirostre [*ros-tre*] adj. En T. de zool., qui a le bec court.

brévité n. f. Qualité de ce qui est bref : *brévité d'une syllabe.*

brèviuscule [*us-ku-le*] adj. *Fam.* Un peu court.

Brewster (David), physicien anglais, né à Jedburgh, en Ecosse, m. à Allerly-sur-la-Tweed (1781-1868). On lui doit surtout des travaux d'optique. Il inventa le kaléidoscope et le stéréoscope par réfraction.

Brézé (maison de), noble et ancienne famille française de l'Anjou, qui s'est fondue dans la maison de Dreux-Brézé et de Maillé. — Pierre II, né vers 1410, grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, prit une part glorieuse à la guerre de Cent ans, sous Charles VII, et fut tué à Montlhéry (1465). — Louis II, sénéchal de Normandie, mort en 1531, épousa Diane de Poitiers. Son magnifique tombeau, dans la cathédrale de Rouen, est attribué à Jean Goujon et à Jean Cousin.

Brezin (Michel), philanthrope français, m. à Paris (1758-1828). De simple ouvrier mécanicien, il arriva pendant la Révolution à une fortune de 3 millions, qu'il consacra à la fondation, près Garches (Seine-et-Oise), d'un hospice pour les ouvriers âgés et infirmes.

Brezolles [*zo-le*], ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 23 kil. de Dreux, sur la Meuvette, s.-affl. de l'Eure ; 820 h. (*Brezolliens*). — Le cant. a 20 comm. et 8.870 h.

Brialmont [*mon*] (Henri), général et écrivain belge, né à Venloo (Limbourg), m. à Bruxelles (1821-1903). On lui doit la construction ou la réfection des principales places fortes belges.

Briançon, ch.-l. d'arr. (Hautes-Alpes), place forte, sur la Durance ; 7.520 h. Ch. de f. P.-L.-M., à 90 kil. de Gap. (*Briançonnais*). Talc ou *craie de Briançon.* Patrie de Chabas. — L'arr. a 5 cant., 27 comm., 26.470 h. ; le cant. a 8 comm. et 13.660 h.

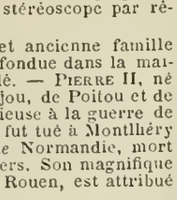

Armes de Briançon.

Briand (Aristide), homme politique français, né à Nantes en 1862.

Briansk, v. de Russie (Orel), sur la Desna ; 21.000 h. Fonderie de canons, métallurgie.

Briard [*ar*], **e,** habitant ou originaire de la Brie. Adjectiv. : *population briarde.* N. m. Patois de la Brie.

Briare, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 10 kil. de Gien, sur la Loire et le canal de Briare ; 5.230 h. (*Briarois*). Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de boutons, perles. Poteries et faïences. — Le cant. a 14 comm. et 13.660 h.

Briare (canal de), canal qui réunit la Loire au canal du Loing, et va de Briare à Buges, près de Montargis. Navigation active.

Briarée [*ré*], géant mythologique, fils du Ciel et de la Terre, qui avait cinquante têtes et cent bras. Il fut précipité dans la mer par Neptune et enchaîné sous l'Etna par Jupiter, en punition de sa révolte. — Le nom de *Briarée* a passé dans la langue pour désigner un homme ou même une troupe dont l'activité, les efforts semblent se multiplier.

Briatexte, comm. du Tarn, arr. et à 13 kil. de Lavaur ; 1.300 h. Vins.

bribe n. f. Gros morceau de pain. Vx. Pl. Restes d'un repas ; menus morceaux : *des bribes de viande. Fig.* Petite quantité de quelque chose : *des bribes de fortune, de latin.*

bric [*brik*] (onomat.) loc. adv. *De bric et de broc,* de ça et de là ; fait de morceaux de toute provenance.

bric-à-brac [*bri-ka-brak*] n. m. invar. Marchandises diverses d'occasion. Magasin où on les vend.

Brice (saint), évêque de Tours, disciple et successeur de saint Martin, mort en 444. Fête le 13 novembre.

brick [*brik*] n. m. (angl. *brig*). Navire à voiles de petit tonnage, à deux mâts carrés, et gréant cacatois et bonnettes.

— Encycl. Les bricks portent une mâture et une voilure considérables pour leur petit tonnage, qui dépasse rarement 300 tonnes ; ils ont deux mâts carrés complets, trois focs et une brigantine. On désignait les bricks de guerre par le nombre de leurs canons. Quand la voilure est moins forte que celle du brick et que le grand mât n'est pas carré, le bâtiment s'appelle *brick-goélette.*

Brick.

bricole n. f. (ital. *briccola*). Espèce de baliste en contrepoids, en usage au moyen âge. Partie du harnais qui s'attache au poitrail. Bretelle de portefaix. Ilameçon double. Balancement d'un navire, dû au poids des manœuvres hautes. Au billard, coup où la bille frappe la bande avant de toucher aucune bille : *jouer la bricole* ou *de bricole. Fig.* et *fam.* Petit travail insignifiant ou mal payé ; chose secondaire. Habileté acquise par une longue pratique. Ruse, tromperie. Pl. Rets pour les cerfs.

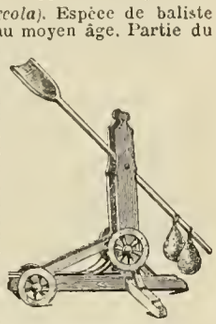

Bricole (moyen âge).

bricoler [*lé*] v. n. Jouer la bricole. *Fam.* Faire toute espèce de métiers, de travaux. V. a. Mettre la bricole à : *bricoler un cheval.* Se **bricoler** v. pr. S'agencer, se combiner.

bricoleur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui bricole. (On dit aussi bricolier.)

bricolier [*li-é*] n. m. Cheval qui porte la bricole et qui est attelé de côté à une voiture à deux roues.

Briçonnet [*so-né*] (Guillaume), dit *le Jeune,* surintendant des finances, né à Tours, m. à Narbonne en 1514. Il joua un rôle important sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Après la mort de sa femme, il entra dans les ordres et devint cardinal-archevêque de Reims, puis de Narbonne. — Son fils, Guillaume, né à Paris (1470-1534), esprit ouvert et libéral, évêque de Lodève, ambassadeur de Louis XII auprès de Jules II en 1507 ; évêque de Meaux et quelque peu compromis dans le mouvement de la Réforme protestante.

Bricquebec [*ke-bèk*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 13 kil. de Valognes ; 2.820 h. Fromageries. — Le cant. a 13 comm. et 9.080 h.

Bricqueville-sur-Mer, comm. de la Manche, arr. et à 16 kil. de Coutances, à 2 kil. de la mer ; 1.180 h. Bains de mer au hameau de Salines.

bridable adj. Qui peut être bridé.

bridage n. m. Action de brider : *le bridage d'une volaille.*

Bridaine [*dè-ne*] (Jacques), missionnaire et prédicateur français, d'une éloquence puissante, parfois triviale, né à Chuseclan (Gard), m. à Roquemaure, près d'Avignon (1701-1767).

bride n. f. (german. *brida*). Partie du harnais d'un cheval, qui sert à la conduire, et comprend la monture, le mors et les rênes. Se dit pour les rênes seules : *jeter la bride sur le cou d'un cheval. Fig.* Moyen d'action. Direction, gouvernement. Frein, retenue. Lien pour retenir certaines coiffures. Boutonnière formée d'une suite de points de chainette. Tissu qui joint les fleurs dans les dentelles d'Alençon, de Malines, de Venise. Lien de fer unissant deux pièces. *Fig. La bride sur le cou,* en toute liberté. *Lâcher la bride à ses passions,* s'y abandonner. *Fam. Brides à veaux,* inepties (les veaux ne portant point de bride). *Tenir quelqu'un en bride, lui tenir la bride haute,* se montrer sévère. *Courir bride* (ou *à bride*) *abattue* ou *à toute bride,* courir très vite. *Tourner bride,* revenir sur ses pas. Loc. prov. : *Avoir plus besoin de bride que d'éperon,* avoir plus besoin d'être retenu que stimulé. Prov. : **A cheval donné, on ne regarde pas la bride,** il ne faut pas chercher les imperfections d'un cadeau.

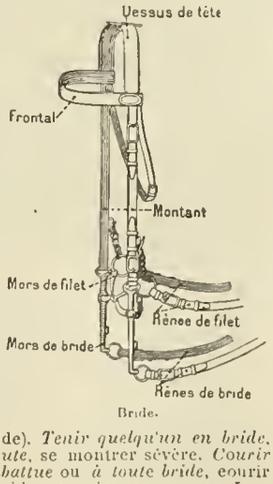

Bride.

bridement [*man*] n. m. Action de brider : *le bridement d'un cheval.*

brider [*dé*] v. a. Mettre la bride à : *brider un cheval.* Serrer. *Brider une volaille,* passer une ficelle dans les cuisses et les ailes pour les assujettir. *Mar.* Lier des cordages. *Arg.* Fermer. *Fig.* Réprimer, contenir. *Oie bridée, oison bridé,* oie, oison à qui l'on a passé une plume par les ouvertures qui sont à la partie supérieure du bec, pour les empêcher de traverser les haies. *Fig.* Personne inintelligente et crédule. Prov. : **Brider l'âne par la queue,** faire une chose à rebours. Ant. **Débrider.**

Brides-les-Bains [*bin*], comm. de Savoie, arr. et à 6 kil. de Moûtiers, sur le Doron de Bozel ; 230 h. Eaux minérales chlorurées sodiques et sulfureuses.

Bridet [*dè*], agronome français, né à Louvilliers (Eure). Il a découvert la fabrication de l'engrais connu sous le nom de *poudrette* (1746-1807).

brideuse [*deu-ze*] n. f. Ouvrière dentellière en point d'Alençon.

bridier [*di-é*] n. m. Ouvrier qui fait des brides.

bridge [*brid-je*] n. m. (m. angl.). Jeu de cartes, sorte de variété de whist.

— Encycl. Le bridge se joue le plus souvent à quatre (mais on peut le jouer à trois) avec un jeu de 52 cartes, la valeur des cartes étant, par ordre d'importance : as, roi, dame, valet, 10..... 3, 2. Le donneur distribue les cartes une à une en commençant à sa gauche ; il a en face de lui son partenaire (*le mort*), à gauche et à droite ses adversaires. Le jeu comporte deux comptes, celui des *levées* (qui seules font gagner la manche) et celui des *honneurs.* La partie se fait en trois manches, dont la troisième ne se joue que si les deux camps ont gagné alternativement les deux premières.

Bridgeport, v. des Etats-Unis (Connecticut), à l'embouchure du Pequamok, dans le détroit de Long Island ; 50.000 h. Port actif.

Bridgetown, v. des Antilles anglaises, ch.-l. de l'île de la Barbade ; 25.000 h. Bon port, bien fortifié.

Bridgewater, v. d'Angleterre (Somerset), sur le Parret ; 12.400 h. Port actif.

Bridcie, personnage fort comique du livre de Rabelais, l'aïeul de Brid'oison. Bridoie rend toutes ses sentences avec deux dés, et rien n'est si plaisant que l'apparente bonhomie avec laquelle il assure que c'est le meilleur moyen de vider tous les procès.

Bridoire (La), comm. de la Savoie, arr. et à 34 kil. de Chambéry ; 1.200 hab.

Brid'oison, juge comique, bégayeur et toujours bégayant, dans le *Mariage de Figaro,* comédie de Beaumarchais. Le ridicule Brid'oison aime la *fo-orme* avant tout ; il est resté le type du juge niais, ignorant et formaliste.

bridole n. f. (prov. *bridolo*). *Mar.* Appareil servant à ployer et à placer les bordages doubles, etc.

bridon n. m. Petite bride légère, à mors brisé.

bridure n. f. (de *bride*). *Mar.* Amarrage qui fixe plusieurs cordages. *Cuis.* Position de la ficelle qui attache une volaille, etc. : *une bridure mal faite.*

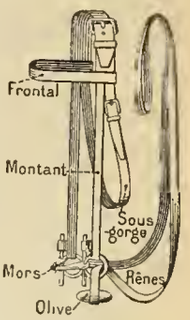

Bridon.

brie [*brî*] n. m. Fromage très estimé, qui se fabrique dans la Brie : *du brie nouveau.*

Brie [*brî*], petit pays de France, à l'E. de Paris ; plateau argileux, boisé et humide, qui avait pour capit. *Meaux.* (Hab. *Briards* ou *Brions.*) On distinguait la *Brie champenoise* (Meaux), la *Brie française* (Brie-Comte-Robert), la *Brie pouilleuse* (Château-Thierry). La Brie faisait partie du gouvernement de Champagne.

Brie, comm. de la Charente, arr. et à 13 kil. d'Angouléme ; 1.220 h.

Briec [*èk*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 14 kil. de Quimper ; 4.400 h. — Le cant. a 4 comm. et 8.370 h.

Brie-Comte-Robert, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 18 kil. de Melun ; 2.690 h. (*Briards*). Ch. de f. E. Briqueterie, fours à chaux. — Le cant. a 16 comm. et 11.300 h.

brief [*èf*], **ève** adj. Ancienne forme de *bref.*

Brieg, v. d'Allemagne (Prusse), sur l'Oder ; 27.500 h. Machines ; raffineries de sucre ; papiers peints. Château de la Renaissance.

Brielle ou **Briel,** v. forte des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), ch.-l. d'arr., sur l'estuaire de la Meuse ; 4.500 h. Patrie de l'amiral Tromp.

Brien [*bri-in*], ancien roi d'Irlande (926-1014), fameux par sa lutte contre les Danois.

Brienne (Jean de), descendant d'une famille française champenoise, élu roi de Jérusalem, puis empereur de Constantinople (1148-1237).

Brienne-le-Château, ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 24 kil. de Bar-sur-Aube, sur l'Aube ; 1.870 h. (*Briennois*). Ch. de f. E. Brasserie, fabrique de cierges. Il y avait, au XVIIIe siècle, une école militaire où Bonaparte fut élève. Le 29 janvier 1814, victoire des Français sur les Alliés. — Le cant. a 25 comm. et 7.760 h.

Elève de Brienne.

Briennon, comm. de la Loire, arr. et à 12 kil. de Roanne ; 1.400 h. Tuilerie mécanique.

Brienon-sur-Armançon, autref. **Brienon-l'Archevêque** [*bri-non*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 18 kil. de Joigny ; 2.590 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 11 comm. et 8.260 h.

Brienz, comm. de Suisse (cant. de Berne), dans une charmante situation, sur le lac du même nom ; 2.600 h. Sculpture sur bois ; marbre.

Brienz (lac de), lac de Suisse (cant. de Berne), formé par l'Aar ; 15 kil. de long sur 6 de large ; très poissonneux. Il tire son nom de la petite ville de *Brienz,* sur ses bords ; 2.500 h.

Brière (la **Grande**), plaine marécageuse de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire. Tourbe.

Brière de l'Isle (Louis), général français, né à la Martinique, m. à Saint-Leu-Taverny (1827-1896). Il se distingua au Sénégal et dans la conquête du Tonkin.

Brieux (Eugène), auteur dramatique français, né à Paris en 1858; auteur de pièces à portée sociale ou philosophique : *Blanchette, les Remplaçantes, la Robe rouge, l'Évasion, les Avariés*, etc.

brièvement [*man*] adv. En peu de mots. ANT. **Longuement, prolixement.**

brièveté n. f. Courte durée : *brièveté de la vie. Littér.* Concision : *trop de brièveté rend le style obscur.* ANT. **Eternité, longévité, perpétuité; longueur.**

Briey [*bri-i* ou *bri-é*], ch.-l. d'arr. (Meurthe-et-Moselle), sur le Woigot ou Mance, s.-affl. de la Moselle; 2.630 h. Ch. de f. E., à 68 kil. de Nancy (*Briotins*). Forges, pierre de taille. — L'arr. a 6 cant. 126 comm., 100.530 h.; le cant. a 17 comm. et 23.320 h.

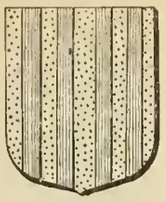

Armes de Briey.

Brifaut [*fô*] (Charles), poète lyrique et tragique français, né à Dijon, m. à Paris (1781-1857).

brife n. f. Pop. Gros morceau de pain.

brifer [*fé*] v. a. (orig. inconn.). Manger en glouton. *Par ext.* Froisser, gâcher du linge. *Pop.* Manger : *brifer un pain.*

Briga Marittima, comm. d'Italie (prov. de Coni); 23.000 h.

brigade n. f. (ital. *brigata*). Corps de troupes formant la moitié d'une division et réunies sous le commandement d'un général. Escouade de gendarmes, sous les ordres d'un sous-officier. Troupe d'agents de police, sous la direction d'un chef : *brigade des jeux, des mœurs.* Troupe d'ouvriers travaillant sous la direction d'un chef.

— ENCYCL. Tous les régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie de l'armée française sont organisés en brigades de deux régiments. Il existe même quelques brigades formées par la réunion d'un certain nombre de bataillons de chasseurs à pied. Les brigades, commandées par des *généraux de brigade*, sont elles-mêmes réunies, quand il y a lieu, par groupes de deux, en *divisions*. — Ce groupement tactique, imaginé par Gustave-Adolphe, fut introduit dans l'armée française par Turenne.

brigadier [*di-é*] n. m. Qui occupe le grade le moins élevé dans la cavalerie, l'artillerie et la gendarmerie. *Aux brigadiers de semaine,* sonnerie de

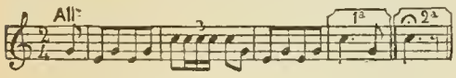

Aux brigadiers de semaine.

trompette pour appeler les brigadiers de service pendant la semaine. Chef d'une brigade dans la gendarmerie. *Par abrév.* Général de brigade. Premier matelot d'une embarcation. En Espagne, officier supérieur d'un grade intermédiaire entre ceux de colonel et de général.

— ENCYCL. Le titre de *brigadier*, dans les troupes à cheval (gendarmerie, cavalerie, artillerie), correspond à celui de *caporal* dans les troupes à pied. Sauf dans la gendarmerie (où le brigadier a rang de sous-officier et porte un galon d'argent), le grade de brigadier s'obtient au choix et en principe au bout de six mois de service comme simple soldat. Les insignes consistent en un double galon de laine, cousu sur la manche de l'habit, près du parement.

brigand [*gan*] n. m. (ital. *brigante*). Celui qui exerce le brigandage : *les brigands calabrais.* Dénomination injurieuse, qui s'applique aux coupables d'exactions, de violences, de vols, etc. : *les brigands politiques.* Terme familier de reproche affectueux : *mon brigand de neveu.*

— ENCYCL. Le nom de brigands fut donné, au XIVe siècle, à des soldats mercenaires qui portaient une cotte de mailles dite *brigantine*. La profession de brigand devint, pendant la guerre de cent ans, une profession honorée. Les pillards, profitant de l'impuissance du pouvoir central, s'emparaient des châteaux, d'où ils rançonnaient le pays environnant. On les redoutait à ce point que l'on vit le pape Innocent VI, à Avignon, recevoir un brigand, Regnaut de Cervole, dit *l'Archiprêtre*. On cite aussi, parmi les plus célèbres brigands, Aimerigot Marchès et Rodrigue de Villandrarcda.

Brigands de la Loire, désignation injurieuse appliquée par les royalistes aux débris de l'armée impériale retirée derrière la Loire après l'armistice de Paris du 3 juillet 1815.

Brigands (*les*), premier et célèbre drame de Schiller (1782). Un jeune homme, au cœur généreux, révolté contre la discipline sociale, se jette dans le brigandage et finit tragiquement.

Brigands (*les*), opéra bouffe en trois actes, paroles de H. Meilhac et L. Halévy, musique d'Offenbach (1869). Un brigand et sa fille se substituent à un ambassadeur et à une princesse et sont eux-mêmes dupés. Livret très amusant, musique vive et spirituelle.

brigandage n. m. Vol à main armée, pillage sur les grands chemins. *Fig.* Concussion, rapine : *l'administration de Verrès ne fut qu'un brigandage.*

brigandeau [*dô*] n. m. Brigand de petite envergure. Mauvais garnement. Fripon.

brigander [*dé*] v. n. Vivre en brigand : *maint seigneur féodal brigandait.* V. a. Prendre par brigandage : *certaines puissances ont brigandé bien des royaumes.*

Brigantin.

brigan-derie [*ri*] n. f. Acte de brigandage.

brigan-dine n. f. Petite cotte de mailles, d'où est venu le nom de *brigand.*

brigan-tin n. m. (ital. *brigantino*; de *brigante*, brigand). Petit navire à deux mâts et à un seul pont.

brigantine n. f. Voile trapézoïdale, enverguée sur la corne d'artimon. Petit bâtiment de la Méditerranée.

brigaut [*gô*] n. m. Gros bois neuf à brûler.

Briggs (Henri), mathématicien anglais, né à Warley-Wood, m. à Oxford (vers 1556-1630); il est connu par ses travaux sur les logarithmes.

Brigham Young, deuxième chef ou prophète des Mormons, né à Whittingham, m. à Salt-Lake-City. C'est lui qui établit les Mormons dans la vallée du Grand Lac Salé et fonda la Nouvelle Sion (1801-1877).

Bright [*bra-it'*] (Richard), célèbre médecin anglais, né à Bristol, m. à Londres (1789-1858). Il a donné son nom à une variété de néphrite.

Bright (*mal de*). *Pathol.* V. NÉPHRITE.

Bright (John), homme politique anglais, né à Greenbank, m. à Londres (1811-1889). Il fut un des chefs du parti libéral et libre échangiste anglais et devint ministre du commerce en 1868.

brightique [*bra-i*] adj. Qui a rapport au mal de Bright. N. Personne atteinte de ce mal.

brightisme [*bra-i-tis-me*] n. m. Etat de celui qui est atteint du mal de Bright.

Brighton [*bra-i-ton'*], v. d'Angleterre (comté de Sussex); 125.400 h. Port sur la Manche. Splendide aquarium, bains de mer.

Brigide (sainte), vierge et abbesse, née à Fochard-Muirthemne, m. en 525; patronne de l'Irlande. Fête le 1er février.

Brigitte (sainte), fille d'un prince suédois, née en Suède, m. à Rome (1302-1373). Elle fonda à Wodstena l'ordre de Sainte-Brigitte ou du Saint-Sauveur, et contribua par ses *Révélations* au retour de la papauté. Fête le 8 octobre.

Brignais [*gnè*], comm. du dép. du Rhône, arr. et à 12 kil. de Lyon, sur le Garon, affl. du Rhône; 1.920 h. Minoteries, tuileries. En 1361, une armée de nobles y fut défaite par les routiers de Seguin Batifol.

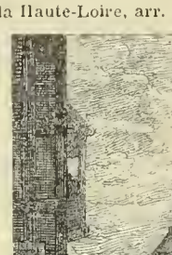

Armes de Brignoles.

brignole n. f. Prune sèche, provenant de Brignoles.

Brignoles, ch.-l. d'arr. (Var), sur le Carami, affl. de l'Argens; 4.370 h. (*Brignolais*). Ch. de f. P.-L.-M., à 44 kil. de Draguignan. Eaux-de-vie, tanneries. Patrie de Raynouard, de Joseph Parrocel. — L'arr. a 8 cant., 54 comm., 49.600 h.; le cant. a 6 comm. et 8.420 h.

Brignon (Le), comm. de la Haute-Loire, arr. et à 17 kil. du Puy; 1.750 h.

brigue [*bri-ghe*] n. f. (ital. *briga*). Manœuvre, cabale, complot pour l'emporter sur ses rivaux; ceux qu'on a intéressés à sa cause.

Brigue, comm. de Suisse (Valais), au confluent du Rhône et de la Saltine; 2.230 h. A proximité de l'entrée du tunnel du Simplon.

Brigue des votes (*la*), tableau de Hogarth (Londres), dans lequel le peintre a mis en relief les fraudes et les ridicules d'une élection parlementaire dans un *bourg pourri.*

Brigueil, comm. de la Charente, arr. et à 19 kil. de Confolens; 1.900 h.

Brigueil-le-Chantre, comm. de la Vienne, arr. et à 20 kil. de Montmorillon; 1.510 h.

briguer [*ghé*] v. a. Tâcher d'obtenir par brigue. Rechercher avec ardeur : *briguer une alliance.*

brigueur, euse [*gheur, eu-ze*] n. Qui brigue.

Bril (Paul), peintre paysagiste et graveur flamand, né à Anvers, m. à Rome (1556-1626). On lui doit de grands et remarquables travaux décoratifs au Vatican.

Brillac, comm. de la Charente, arr. et à 12 kil. de Confolens; 1.600 h.

brillamment [*bri, ll* mll., *a-man*] adv. D'une manière brillante. ANT. **Obscurément.**

brillant [*bri, ll* mll., *an*], **e** adj. Eclatant, qui brille : *métal brillant. Fig.* Somptueux; illustre; séduisant; florissant : *suite, espérances, santé, réputation brillantes.* N. m. Lustre, éclat : *le brillant de l'or.* Qualité de ce qui brille dans un sens quelconque : *préférer le solide au brillant.* Diamant taillé à facettes. ANT. **Obscur, pâle, sombre, terne.**

brillanté, e [*bri, ll* mll.] adj. D'un éclat ordinairement trompeur. N. m. Jaconas broché dont les dessins paraissent brillants. Dentelle fausse, fabriquée au métier.

brillanter [*bri, ll* mll., *an-té*] v. a. Tailler en brillant. Parsemer de choses qui brillent, au pr. et au fig. : *brillanter un corsage, son style.*

brillantine [*ll* mll.] n. f. Huile parfumée pour donner du brillant aux cheveux. Percale lustrée.

Brillat-Savarin (Anthelme), gastronome français, né à Belley, m. à Paris (1755-1826); conseiller à la Cour de cassation, spirituel épicurien, auteur de la *Physiologie du goût.*

brillement [*bri, ll* mll., *e-man*] n. m. Etat de ce qui brille.

briller [*bri, ll* mll., *é*] v. n. (ital. *brillare*; du lat. *beryllus*, pierre précieuse très brillante). Jeter une vive lumière; avoir de l'éclat, luire. *Fig.* Se faire remarquer par une qualité quelconque. Paraître avec honneur : *briller au barreau.* Eclater : *la joie brille dans ses regards.* PROV. : **Tout ce qui brille n'est pas or,** ne pas se fier aux apparences.

— ALLUS. LITTÉR. :

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier,

vers de *la Henriade* de Voltaire.

brilloter ou **brillotter** [*bri, ll* mll., *o-té*] v. n. Briller faiblement.

brimade n. f. Vexation imposée aux nouveaux par les anciens au régiment, dans certaines écoles, etc.

— ENCYCL. Depuis 1857, les brimades sont interdites, et les commandants des écoles militaires et les chefs de corps déclarés responsables des désordres qu'elles peuvent entraîner.

brimbalant [*brin-ba-lan*] adj. Qui brimbale.

brimbale [*brin*] ou **bringuebale** [*ghe*] n. f. Bras de levier pour manœuvrer une pompe.

brimbalement [*brin, man*] n. m. Balancement saccadé.

brimbaler [*brin-ba-lé*] v. a. Agiter par un branle continu : *brimbaler les cloches.* V. n. Osciller : *chaîne qui brimbale.*

brimborion [*brin*] n. m. Chose de peu de valeur.

brimer [*mé*] v. a. Faire subir des brimades.

brin n. m. Première pousse d'un grain ou d'une graine : *brin d'herbe.* Chacune des cordelettes dont l'ensemble forme une corde. Petit bout, petite partie de : *brin de paille; un brin de pain. Fig. Un beau brin de fille,* fille d'une belle venue. Un peu : *attendez un brin.*

brinasse [*na-se*] n. f. Seconde qualité d'étoupe.

Brindas, comm. du Rhône, arr. et à 15 kil. de Lyon; 1.230 h. Blanchisseries.

brinde n. f. Coup que l'on boit; sorte de toast à la santé de quelqu'un.

Brindes. *Géogr. anc.* V. BRINDISI.

brindezingue [*zin-ghe*] adj. et n. f. (du vx mot *brinde*, libation, et de l'arg. *zinc*, comptoir de marchand de vin). *Pop.* Ne s'emploie que dans les locutions : *être brindezingue, en brindezingue,* ou *dans les brindezingues,* être ivre.

brindille [*ll* mll.] n. f. Branche menue.

brindisi n. m. (mot ital.). Toast, santé.

Brindisi, v. de l'Italie méridionale, sur l'Adriatique. Virgile y mourut. Port très actif; commerce d'huile, vins, figues. Archevêché; 16.800 h.

bringue [*brin-ghe*] n. f. (orig. inconn.). *Grande bringue,* se dit d'une personne ou d'une bête haute et mal bâtie : *une grande bringue de femme, de cheval.* Loc. adv. *En bringues,* en pièces.

Brinon-sur-Beuvron, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 23 kil. de Clamecy; 440 h. — Le cant. a 22 comm. et 7.570 h.

Brinon-sur-Sauldre, comm. du Cher, arr. et à 59 kil. de Sancerre; 2.260 h. Bûchettes résineuses.

brinvillière [*ll* mll.] n. f. Nom vulgaire de la spigélie, plante vénéneuse originaire du Brésil.

Brinvilliers [*vi-li-é*] (Marie-Madeleine D'AUBRAY, marquise de), empoisonneuse, née à Paris décapitée et brûlée en place de Grève (1630-1676).

La Brigue des votes, d'après Hogarth.

brio n. m. (mot ital.). Dans la littérature et les beaux-arts, chaleur, entrain, vivacité.

Briochain, e [*chin, é-ne*] ou **Briochin, e,** habitant ou originaire de Saint-Brieuc : *les Briochains* ou *Briochins.* Adjectiv. : *population briochaine* ou *briochine.*

brioche n. f. Sorte de pâtisserie, faite avec de la fleur de farine, du beurre, des œufs. *Fig.* et *fam.* Bévue : *faire des brioches.*

— ENCYCL. Mélanger dans un bol 125 gr. de fleur de farine, délayée avec un peu d'eau tiède, et 10 gr. de levure de bière nouvelle. Couvrir d'un linge fariné et d'une couverte, laisser lever jusqu'au double du volume. La préparation du levain achevée, disposer sur une table 375 gr. de farine, dans laquelle on met 35 gr. de beurre frais, 6 gr. de sel, 8 œufs (jaunes et blancs) et quelques cuillerées de crème. Cette pâte bien pétrie, y mêler le levain, sans trop la travailler. Laisser reposer la pâte dans un linge, environ 12 heures. Après lui avoir donné la forme voulue, la laisser reposer 2 à 3 heures sous le linge et la couverture; beurrer une plaque de tôle sur laquelle on dispose la brioche, dorée avec un jaune d'œuf délayé dans de l'eau; la mettre dans un four chauffé modérément. Une demi-heure ou trois quarts d'heure suffisent à la cuisson.

Brioché (Jean BRIOCCI, dit), arracheur de dents, qui passe pour avoir inventé les marionnettes, et qui faisait voir son singe Fagotin sur le Pont-Neuf à Paris et aux foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain; il vivait vers 1650.

briolage n. m. Chant dont s'accompagnent les paysans du bas Berry, pour encourager leurs bœufs.

briolette [*lè-te*] n. f. Diamant taillé en poire.

brion n. m. *Mar.* Pièce de bois courbe, reliant la quille à l'étrave.

Brion, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Baugé; 1.420 h.

Brion (Gustave), peintre français, né à Rothau (Vosges), m. à Paris (1824-1877). Il a représenté les coutumes des paysans du bord du Rhin.

Brionne, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 15 kil. de Bernay, sur la Rille ; 3.350 h. (*Brionnais*). Ch. de f. O. Filatures de coton et de laine. — Le cant. a 23 comm. et 9.610 h.

Briosco (André), surnommé *il Riccio*, statuaire et architecte italien, né à Padoue (1480-1532).

Briot (François), ciseleur, né à Damblain vers 1560 ; auteur d'une jolie aiguière. — Son parent, Nicolas **Briot**, m. vers 1650, fut un graveur en médailles, auquel on attribue l'invention du balancier.

briotte n. f. *Bot.* Variété d'anémone.

Brioude, ch.-l. d'arr. (Haute-Loire), près de l'Allier ; 5.870 h. (*Brivadois*). Ch. de f. P.-L.-M., à 64 kil. du Puy. Antimoine, houille, vins. Célèbre église romane de Saint-Julien. — L'arr. a 8 cant., 107 comm., 73.370 h ; le cant a 15 comm. et 13.130 h.

Armes de Brioude.

Brioux-sur-Boutonne [*bri-ou*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 12 kil de Melle, sur la *Boutonne*, affl. de la Charente ; 1.200 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 21 comm. et 9.070 h.

Briouze, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 27 kil. d'Argentan ; 1.590 h. (*Briouzains*). Ch. de f. O. Toiles, coutils. — Le cant. a 14 comm et 6.750 h.

briquage [*ka-je*] n. m. *Mar.* Nettoyage à la brique des ponts en bois, bancs, tables, mâts, etc.

briquaillon [*ka, ll* mll., *on*] n. m. Vieux morceau de brique cassée.

brique [*bri-ke*] n. f. (angl. *brick*). Terre argileuse pétrie et moulée, puis séchée au soleil et cuite au four. Ce qui en a la figure : *une brique de savon. Ton de brique*, brun rougeâtre.

— Encycl. *Techn.* Les briques étaient connues dès la plus haute antiquité ; le plus souvent, on se bornait à les sécher au soleil. Aujourd'hui, la brique est cuite ; sa forme est parallélépipédique, d'épaisseur uniforme et à arêtes vives. La fabrication de ces matériaux comprend plusieurs opérations. L'argile employée est *grasse* ou *maigre* ; dans le premier cas, on l'*amaigrit* en ajoutant du sable ; dans le second, on l'*engraisse* avec de la chaux pulvérisée. Cette argile est exposée plusieurs mois aux intempéries, après quoi les ouvriers la piétinent, humectée d'eau, afin de la rendre homogène. Cette opération se fait aussi mécaniquement. On procède au moulage des briques dans des moules sans fond, et on les place à plat sur une aire sablée pour les faire sécher. On les met de champ ensuite pour activer le séchage, qui se parachève à l'abri de claies derrière lesquelles on les empile. On procède alors à la cuisson, soit en plein air (*cuisson en meule*), soit dans des fours de forme rectangulaire. La brique bien cuite a un aspect lisse, parfois vitreux et rend un son clair ; la brique mal cuite est friable, de couleur rouge jaunâtre, et le son qu'elle rend est sourd. Il existe plusieurs variétés de briques : celles *ordinaires* ou de *Bourgogne*, brunes, grises ou rouges ; celles de *Vaugirard*, de *Pantin*, de *Passy*, de *Bicêtre*, etc. ; les *briques anglaises*, aux dimensions plus considérables ; les *briques circulaires* pour la construction des cheminées ; les *briques creuses* pour cloisons ; les *briques réfractaires* à base de silice, graphite, alumine, magnésie, pour parois de fours.

briquer [*ké*] v. a. *Mar.* Faire le briquage : *briquer le pont.*

briquet [*ké*] n. m. Piéce d'acier avec laquelle on frappe un silex pour enflammer un morceau d'amadou. *Fig. Battre le briquet*, se heurter les chevilles en marchant. Tout appareil servant à produire du feu : *briquet à air comprimé*. Petit chien courant : *c'est avec le briquet que l'on chasse le renard, le blaireau.* Sabre d'infanterie, court et recourbé.

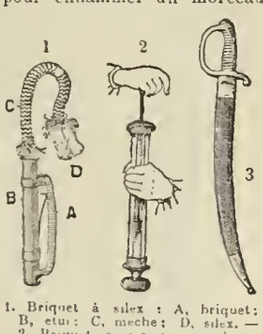

1. Briquet à silex : A, briquet ; B, étui ; C, meche ; D, silex. — 2. Briquet a air comprimé. — 3. Briquet.

— Encycl. *Physiq.* Les briquets électriques, imaginés par Planté, perfectionnés par Voisin et Dronier, sont fondés sur la propriété que possède un courant électrique de faire rougir un fil de platine.

briquetage [*ke*] n. m. Maçonnerie de briques. Enduit auquel on donne l'apparence de la brique.

briqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je briquette.*) Paver, garnir de briques. Imiter la brique.

briqueterie [*ke-te-ri*] n. f. Lieu où l'on fait : 1° de la brique, 2° des allumettes chimiques.

briqueteur [*ke*] n. m. Ouvrier qui emploie la brique dans les constructions.

briquetier [*ke-ti-é*] n. m. Qui fait ou vend : 1° de la brique, 2° des allumettes chimiques.

briquette [*ké-te*] n. f. Sorte de brique faite de tourbe ou de poussière de charbon agglomérée, et servant de combustible.

bris [*bri*] n. m. (de *briser*). Fracture avec violence d'une porte, d'une vitre, d'une glace, d'un scellé, etc., *s'assurer contre le bris des glaces.* Fragment d'un navire brisé.

— Encycl. *Dr. Bris de scellés.* Le bris de scellés est l'enlèvement ou la destruction matérielle des bandes et cachets appliqués par l'autorité compétente sur la fermeture des portes ou des meubles.

L'article 249 du Code pénal punit de six jours à six mois d'emprisonnement la négligence du gardien des scellés. Mais la peine peut s'élever jusqu'à deux ans d'emprisonnement, si le bris des scellés s'applique à des papiers et effets d'un individu simplement prévenu d'un crime comportant la peine de mort ou une peine perpétuelle. Si le gardien a lui-même brisé les scellés ou participé à leur bris, la peine est un emprisonnement de deux à cinq ans.

Quant au bris de scellés commis par toute autre personne que le gardien, s'il s'applique à des scellés apposés sur les papiers ou effets par ordre de l'autorité publique ou judiciaire, la peine est d'un an à trois ans d'emprisonnement. Mais, s'il s'agit du bris de scellés mis sur tous autres papiers ou effets, la peine n'est que de six mois à deux ans d'emprisonnement.

Le vol commis à l'aide d'un bris de scellés est puni comme vol à l'aide d'effraction, et la peine est celle des travaux forcés à temps lorsque le bris de scellés a été commis avec violences envers les personnes.

— *Bris de clôture.* Le fait de destruction de clôture est puni : 1° d'un emprisonnement d'un mois à un an ; 2° d'une amende égale au quart des restitutions et dommages-intérêts et, au minimum, de 50 francs. Le bris ou la violation de clôture devient aussi une circonstance aggravante du vol. La loi pénale entend le mot « clôture » dans le sens le plus large et même quand il n'y aurait pas de portes fermant à clef, ou quand la porte serait à claire-voie et ouverte habituellement.

brisant [*zan*] n. m. Ecueil à fleur d'eau. Courants contraires, dits aussi *barre*. (Se dit quelquef. pour *brise-lames.*)

Brisbane, capit. de l'Etat de Queensland (Australie), 122.800 h. Port très actif.

Brisbane (sir Thomas Mac Dougall), général et astronome anglais, né à Bishoptown, m. à Brisbane-House (1773-1860). Gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, il catalogua plus de 7.000 étoiles.

briscard ou **brisquard** [*bris-kar*] n. m. Vieux soldat qui a des chevrons.

Briscous, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 18 kil. de Bayonne ; 1.230 h.

brise [*bri-ze*] n. f. Petit vent frais et doux. Vent en général, quand il est peu violent.

— Encycl. Tout le pourtour des continents est bordé, pour ainsi dire, d'une frange de brises produites par la différence de température entre la terre et l'eau. Ces brises alternent en direction, la brise de jour soufflant vers la terre, la brise de nuit soufflant vers la mer. De même les montagnes ont leur système régulier de brises. V. vent.

brisé [*bri-zé*], **e** adj. *Blas.* Qui porte une brisure.

S'emploie comme syn. de rompu. *Ligne brisée*, ligne composée de droites. (V. ligne.) *Rimes brisées*, se dit d'un ancien genre de poésie française dans laquelle les vers sont coupés après la césure, de façon à pouvoir être lus séparément, offrant ainsi un sens parfois tout opposé au premier.

Ligne brisée.

brise-bise [*bri-ze-bi-ze*] n. m. invar. Bande d'étoffe pour arrêter les courants d'air aux rainures des fenêtres. Petit rideau ne masquant que le bas des vantaux d'une fenêtre.

brise-cou n. m. invar. Syn. de casse-cou.

brisées [*zé*] n. f. pl. Branches d'arbres que le veneur rompt pour reconnaître l'endroit où la bête a passé. Branches taillées pour marquer les limites des coupes de bois. *Fig. Aller sur les brisées de quelqu'un*, entrer en concurrence avec lui.

brise-glace ou **brise-glaces** n. m. Arc-boutant en avant des piles d'un pont pour briser la glace ou les glaces. Eperon à l'avant d'un navire, servant au même usage. Navire muni de cet éperon. Pl. des *brise-glace* ou *brise-glaces.*

Briséis [*zé-iss*], jeune prêtresse de Lyrnesse. Cette ville étant tombée au pouvoir des Grecs, Briséis échut en partage à Achille. Agamemnon lui ayant enlevé sa captive, le héros irrité se retira pendant dix ans sous sa tente ; c'est le point de départ de l'*Iliade.*

brise-jet [*jè*] n. m. Ajutage en caoutchouc, muni intérieurement d'une toile métallique et qu'on adapte à un robinet pour atténuer, briser la violence du jet et éviter les éclaboussures.

brise-lames n. m. invar. Ouvrage en avant d'un port pour amortir la violence des vagues.

brisement [*ze-man*] n. m. Action de briser : *le brisement des statues.* Action d'être brisé : *brisement des flots. Fig. Brisement de cœur*, douleur profonde.

brise-mottes [*mo-te*] n. m. invar. Sorte de cylindre propre à écraser les mottes de terre. V. agriculture.

brise-pierre [*pi-é-re*] n. m. invar. Pince pour briser la pierre dans la vessie.

briser [*zé*] v. a. Rompre, casser, mettre en pièces : *briser une glace. Fig.* Fatiguer ; *l'équitation brise les débutants.* Détruire, supprimer : *briser une institution.* Abattre : *briser les courages. Briser ses fers*, recouvrer sa liberté. V. n. Heurter contre un obstacle (en parlant des vagues). *Briser avec quelqu'un*, cesser de le voir. *Brisons là*, cessons de parler, de discuter. *Blas.* Ajouter une brisure à des armoiries.

brise-raison n. invar. Personne qui raisonne à tort et à travers.

brise-tout [*tou*] n. invar. Personne maladroite, étourdie, qui brise tout ce qu'elle touche.

briseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. Qui brise ; qui aime à briser.

brise-vent [*van*] n. m. invar. Abri pour garantir les plantes de l'action du vent.

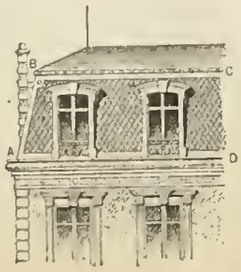

A, B, C, D, brisis.

Brisgau [*bris-gho*], contrée de l'Allemagne, au N. de la Suisse ; fait partie du grand-duché de Bade depuis 1805. V. pr. *Fribourg.*

Brisighella, v. d'Italie (Romagne), 12.500 h. Vignobles, sériciculture.

brisis [*zi*] n. m. Nom des angles que forment les plans d'un comble brisé.

briska [*bris-ka*] n. m. (m. russe). En Russie, chariot d'osier, léger et recouvert, que l'on transforme en traîneau. Calèche de voyage, légère et découverte.

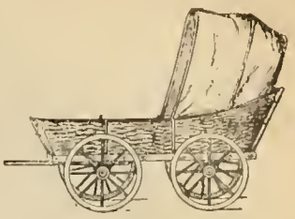
Briska

brisoir [*zoir*] n. m. Instrument pour briser le chanvre, la paille. Baguette à battre la laine.

brisque [*bris-ke*] n. f. Se dit des as et des dix, au jeu de bésigue. Sorte de jeu de cartes, appelé aussi mariage. *Pop.* Chevron de soldat rengagé. *Fam. Vieille brisque*, vieux soldat, vieil officier.

Brissac [*sak*], nom d'une famille noble, qui a fourni plusieurs maréchaux de France. V. Cossé.

Brisson (Barnabé), magistrat français, né à Fontenay-le-Comte, nommé premier président par les Ligueurs, puis pendu par les Seize (1531-1591).

Brisson (Henri), homme politique français, né à Bourges en 1835 ; un des chefs du parti radical socialiste français. Il a été plusieurs fois président du conseil des ministres et de la Chambre des députés.

Brisson (Adolphe), chroniqueur et critique dramatique français, directeur des *Annales politiques et littéraires*, né à Paris en 1860.

Brissot [*so*] (Jacques-Pierre), conventionnel, né à Ouarville, près de Chartres, en 1754, député de Paris, un des chefs des girondins ; décapité à Paris en 1793.

brissotin [*bri-so*] n. m. Nom donné, en 1793, aux partisans de Brissot, aux girondins.

bristol [*bris-tol*] n. m. Sorte de carton, composé de feuilles de papier à dessin, superposées et collées ensemble.

Bristol, v. d'Angleterre ; 339.000 h. Port sur l'Avon. Grand commerce. Machines, constructions navales, papeteries, fonderies, forges. Patrie de Sébastien Cabot, Chatterton, Southey.

Bristol (canal de), formé par l'Atlantique, à l'embouchure de la Severn, entre le pays de Galles et le comté de Cornwall.

brisure [*zu-re*] n. f. Solution de continuité dans un objet brisé. Joint de deux parties d'un ouvrage de menuiserie qui peuvent se replier l'une sur l'autre. *Blas.* Modification apportée aux armoiries d'une famille pour distinguer une branche cadette ou bâtarde de la branche principale ou légitime : *le lambel est une brisure.*

Britannicus [*kuss*], fils de Claude et de Messaline ; empoisonné par Néron (42-56).

Britannicus, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine, où le poète, s'inspirant de Tacite, a tracé deux admirables figures de Néron et d'Agrippine (1669). Boileau la défendit contre la froideur du public.

britannique [*tan'-ni-ke*] adj. (du lat. *Britannia*, la Grande-Bretagne ou Angleterre). Qui a rapport à l'Angleterre ou aux Anglais : *coutumes britanniques.*

Britanniques (îles). V. Grande-Bretagne.

British Museum, célèbre musée de Londres, créé en 1753. Il renferme une bibliothèque de plus

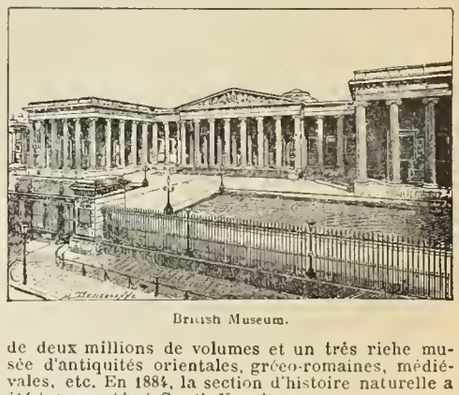
British Museum.

de deux millions de volumes et un très riche musée d'antiquités orientales, gréco-romaines, médiévales, etc. En 1884, la section d'histoire naturelle a été transportée à South-Kensington.

Brito-Capello (Carlos de), explorateur portugais, né en 1841. Il a accompli avec Ivens la traversée de l'Afrique méridionale.

Brivadois, e [*doi, oi-ze*], habitant ou originaire de Brioude : *les Brivadois.* Adjectiv. : *population brivadoise.*

Brivadois [*doi*] (le), petit pays de France, comprenant Brioude et ses environs.

Brive, ch.-l. d'arr. (Corrèze), sur la Corrèze ; ch. de f. Orl., à 29 kil. de Tulle ; 20.640 h. (*Bricois* ou *Brivistes*). Ardoises, meules de moulin, conserves. Patrie du cardinal Dubois, de Treilhard, Brune, Lasteyrie, Féletz. — L'arr. a 10 cant., 99 comm., 116.710 h. ; le cant. a 12 comm. et 29.180 h.

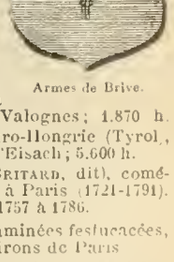
Armes de Brive.

Brives-Charensac, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 4 kil. du Puy ; 1.770 h. Fabrique de poteries.

Brix [*briks*], comm. de la Manche, arr. et à 10 kil. de Valognes ; 1.870 h.

Brixen [*brik-sèn*], v. d'Austro-Hongrie (Tyrol), à la jonction de la Rientz et de l'Eisach ; 5.600 h.

Brizard (Jean-Baptiste Britard, dit), comédien français, né à Orléans, m. à Paris (1721-1791). Il joua au Théâtre-Français de 1757 à 1786.

brize n. f. *Bot.* Genre de graminées festucacées, comprenant l'*amourette* des environs de Paris

Brizeux [*zeû*] (Auguste), poète breton, né à Lorient, m. à Montpellier (1806-1858) ; auteur du poème de *Marie*, de l'épopée rustique *les Bretons* et de plusieurs poésies pastorales, où se marque un vif sentiment de la nature.

broc [*bro* — Le *c* se prononce comme *k* devant une voyelle et à la fin des vers, si la rime l'exige] n. m. Grand vase de bois ou de métal, à une anse, servant à porter, transvaser des liquides; son contenu.

Broc.

broc [*brok*] n. f. (pour *broque*, broche). Loc. adv. : *De broc en bouche*, au sortir de la broche pour aller dans la bouche. *Fig. Faire une chose de broc en bouche*, sans aucun délai.

Broca (Paul), célèbre chirurgien français, né à Sainte-Foy-la-Grande, m. à Paris (1824-1880); membre de l'Académie de médecine, sénateur inamovible. Il a fondé l'Ecole d'anthropologie.

Broca.

brocaille [*ka, ll* mll., *e*] n. f. (pour *blocaille*). Petits pavés de rebut. Débris de fonte.

brocantage n. m. Action de brocanter.

brocante n. f. Commerce, industrie du brocanteur. Ouvrage de peu de valeur.

brocanter [*té*] v. a. Acheter, vendre, échanger des objets de curiosité ou de hasard : *brocanter des tableaux, des bijoux*.

brocanteur, euse [*eu-ze*] n. Qui brocante. — Encycl. *Dr.* Tout brocanteur, revendeur de vieux meubles, linges, hardes, bijoux, livres, vaisselles, armes, métaux, ferraille et autres objets et marchandises de hasard, ou qui achète les mêmes marchandises neuves de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce, est tenu : 1° de se faire préalablement inscrire sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture de police, s'il habite Paris ou dans le ressort de la préfecture de police, ou à la préfecture du département qu'il habite; 2° d'avoir un registre coté et parafé par le commissaire de police ou, à son défaut, par le maire, et sur lequel il inscrit, jour par jour et sans blanc ni rature, les noms, surnoms, qualités et demeures de ceux avec qui il contracte, ainsi que la nature, la qualité et le prix desdites marchandises.

Toute contravention est punie d'une amende de 1 franc à 5 francs et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de un à cinq jours et d'une amende de 10 francs à 15 francs ou de l'une de ces deux peines.

Il est spécialement défendu aux brocanteurs d'acheter aucun objet mobilier d'enfants mineurs sans le consentement exprès et écrit des père, mère et tuteurs, ni d'acheter d'aucune personne dont le nom et la demeure ne leur seraient pas connus, à moins que leur identité ne soit certifiée par deux témoins connus qui devront signer au registre, sous peine d'un emprisonnement de cinq jours à un mois et d'une amende de 5 francs à 200 francs.

brocard [*kar*] n. m. (de *Burchard*, évêque de Worms). Règle de droit énoncée sous une forme concise et énergique : *Non bis in idem ; Summum jus, summa injuria*, etc., sont des brocards.

brocard [*kar*] n. m. (de *broche*, aiguille). *Fam.* Raillerie piquante : *lancer des brocards*.

brocard ou **brocart** et mieux **brocquard** [*bro-kar*] n. m. Chevreuil mâle d'un an.

brocard [*kar*] n. m. Atelier où l'on procède au broyage du minerai.

Brocard ou **Burchard,** dominicain et voyageur allemand du XIIIe siècle, né à Barby (Saxe). Il a laissé une importante description de la Terre sainte.

brocarder [*dé*] v. a. Piquer par des brocards.

brocardeur, euse [*eu-ze*] n. Qui lance des brocards.

brocart [*kar*] n. m. (de l'ital. *broccato*, étoffe brochée). Etoffe brochée de soie, d'or ou d'argent.

Brocas, comm. des Landes, arr. et à 18 kil. de Mont-de-Marsan ; 1.340 hab. Briqueterie, paillons et enveloppes pour bouteilles.

brocatelle [*té-le*] n. f. (ital. *broccatello*). Etoffe imitant le brocart. Marbre de plusieurs couleurs.

Brocéliande, vaste forêt de la Bretagne, auj. *forêt de Paimpont* (Ille-et-Vilaine), où les romans de la Table ronde faisaient vivre l'enchanteur Merlin.

brochage n. m. Action de brocher des livres. Résultat de cette action.

brochant [*chan*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'une pièce qui passe par-dessus d'autres. *Brochant sur le tout*, se dit des pièces brochantes qui passent d'un côté à l'autre de l'écu. *Fig.* S'ajoutant à tout le reste en y mettant le comble.

Brochant de Villiers [*chan, li-é*] (André), géologue et minéralogiste français, né à Villiers, près de Mantes, m. à Paris (1773-1840) ; directeur de la manufacture de glaces de Saint-Gobain.

Brochard (Victor), philosophe franç., né à Quesnoy-sur-Deule, m. à Paris (1848-1907), membre de l'Institut. Il a écrit : *De l'erreur, les Sceptiques grecs*, etc.

broche n. f. (orig. celt.). Verge de fer pour faire rôtir la viande. *Fig.* et *fam. Faire un tour de*

Broche.

broche, aller se chauffer un peu à la cheminée. Cheville de bois, servant à enfiler les harengs saurés. Tringle à laquelle on suspend les chandelles. Verge de fer recevant la bobine, dans les métiers à tisser. Tige de fer fixée à une serrure, et qui pénètre dans le trou d'une clef forée. Aiguille à tricoter. Cheville de bois, pointue, pour boucher le trou fait dans un tonneau avec le foret. Bijou de femme, muni d'une grosse épingle. Billet de commerce, inférieur à 100 fr. ou même à 50 fr. Pl. *Vêner*. Défenses du sanglier.

Broche.

broché n. m. Procédé de tissage, formant sur l'étoffe des dessins plus ou moins détachés les uns des autres. Etoffe obtenue par ce procédé : *un broché de satin*.

brochée [*ché*] n. f. Quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche en une seule fois.

brocher [*ché*] v. a. Passer l'or, la soie, etc., dans une étoffe. Coudre les feuilles d'un livre. Enfoncer avec le brochoir les clous dans le sabot du cheval. *Fig.* et *fam.* Exécuter à la hâte : *cet écolier broche ses devoirs*.

brochet [*ché*] n. m. Poisson d'eau douce de forme allongée, à mâchoire inférieure proéminente, très vorace : *le brochet est le requin des rivières*.

— Encycl. Le brochet (*esox lucius*) vit dans les eaux douces, vives ou dormantes, et détruit des quantités énormes de poisson. Il peut atteindre plus de 1 mètre de long; sa mâchoire et son palais sont garnis de 700 dents dirigées d'avant en arrière. Sa chair est estimée (mais il faut s'abstenir des œufs). Le brochet commun peut peser jusqu'à 25 kilogrammes; il fraye en février, mars et avril. On le pêche à la ligne volante, aux lignes de fond, que l'on amorce d'un petit poisson vivant, sur tout d'octobre à février, au poisson tournant et à la cuiller. Les lignes doivent être très solides (forte florence, fil d'acier, etc.). Le pêcheur fera bien de se munir d'un bâillon et d'un dégorgeoir pour retirer, sans se blesser aux redoutables dents du brochet, l'hameçon qui est engagé assez loin dans le gosier.

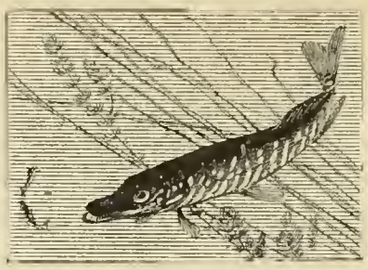

Brochet.

brocheter [*té*] v. a. (Double le *t* devant une syllabe muette). Fixer avec une brochette : *brocheter une volaille*.

brocheton n. m. Petit brochet.

brochette [*chè-te*] n. f. Petite broche qui sert à fixer la viande à la broche principale. Petite broche pour faire cuire des rognons, de petits oiseaux, etc. Ensemble des pièces enfilées sur une même brochette : *une brochette de mauviettes*. Petite broche sur laquelle on réunit plusieurs décorations. Petit morceau de bois employé pour donner à manger aux jeunes oiseaux. *Fig. Elever quelqu'un à la brochette*, l'élever avec des soins minutieux.

brocheur, euse [*eu-ze*] n. Qui broche des livres, des étoffes.

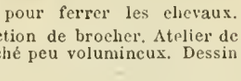

Brochoir.

brochoir n. m. Marteau de maréchal pour ferrer les chevaux.

brochure n. f. Action de brocher. Atelier de brocheur. Ouvrage broché peu volumineux. Dessin broché sur une étoffe.

brochurier [*ri-é*], **ère** n. Auteur de mauvaises brochures.

Brocken [*kèn*], mont granitique de l'Allemagne, dans le Harz (1.142 m.). Paysage grandiose; c'est là que l'imagination populaire plaçait la réunion des sorcières pendant la nuit de Walpurgis. Souvent, du haut de cette montagne, le voyageur aperçoit dans les nuages son image agrandie, phénomène qu'on appelle *spectre du Brocken*.

Brockhaus, famille de libraires allemands, originaire de Westphalie, établie à Leipzig, connue par la publication de l'encyclopédie *Conversations-Lexikon*. — Le fondateur est Frédéric-Arnold, né à Portmund, m. à Leipzig (1772-1823). — Son représentant le plus connu est Henri, né à Amsterdam, m. à Leipzig (1804-1874).

brocoli n. m. (ital. *broccolo*). Chou-fleur d'Italie. *Par ext.* Se dit des petits rejetons du chou.

— Encycl. Les espèces les plus appréciées sont le *brocoli blanc* et le *brocoli violet*. Cette plante se cultive comme le chou-fleur ordinaire.

brodequin [*kin*] n. m. (holl. *broskin*). Chaussure lacée, enveloppant le pied et le bas de la jambe. Appareil au moyen duquel on torturait les membres inférieurs. Chaussure des personnages de la comédie antique, par opposition au *cothurne* de la tragédie. *Fig. Chausser le brodequin*, jouer la comédie.

Brodequin.

broder [*dé*] v. a. Faire des dessins à l'aiguille ou au métier, en relief sur une étoffe. *Fig.* Amplifier, embellir : *broder n'est pas mentir, mais farder la vérité*. Ajouter des ornements à la musique.

broderie [*ri*] n. f. Ouvrage du brodeur. *Fig.* Détails ajoutés à un récit. Notes d'agrément dans le chant. (On dit aussi fioriture.)

— Encycl. Il existe deux sortes de métiers à broder : le métier proprement dit et le tambour. Le premier se compose de deux ensouples horizontales, sur lesquelles on fixe les bouts de l'étoffe à broder, qu'on peut éloigner ou rapprocher à volonté et qui sont réunies par deux traverses. Le tambour, d'origine chinoise, se compose d'un cylindre creux sur lequel on tend l'étoffe au moyen d'une courroie, ou de plusieurs cercelaux. On distingue : 1° la *broderie blanche* qui s'exécute sur étoffe blanche avec du coton, du fil, du cordonnet, etc., de même couleur. Elle comprend : la *broderie de feston ; en reprise, au plumetis, de dentelle*; 2° la *broderie de couleur*, qui s'exécute sur un tissu quelconque avec des fils d'or, d'argent, etc. Elle renferme la *broderie appliquée, d'application, en couchure, au passé, au passé épargné, en guipure*, sans parler des noms divers donnés d'après les matières employées (laine, soie, coton, perles, or, argent ; applications de velours, de drap), ou d'après les outils qui servent à les exécuter (crochet, tambour, métier, aiguille); 3° la *broderie sur canevas* ou *en tapisserie*, broderie de couleur à la laine, ou à la soie, qui aujourd'hui s'exécute souvent mécaniquement.

brodeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui brode : *ouvrier brodeur*.

brodoir n. m. Métier pour la fabrication des petits galons. Petite bobine à broder.

Brody, v. d'Austro-Hongrie (gouv de Lemberg) ; 18.000 h. Commerce important. Céréales, bestiaux.

Broglie, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 11 kil. de Bernay, sur la Charentonne, affl. de la Rille ; 920 h. Ch. de f. O. Filature de lin. — Le cant. a 22 comm. et 7.190 h.

Broglie [*bro-i-e*], famille noble, originaire du Piémont, qui a fourni à la France des généraux et des ministres : le maréchal Victor-François, qui se distingua dans la guerre de Sept ans, gagna la bataille de Corbach et commanda les émigrés en 1792; il mourut à Munster (1718-1804). — Léonce-Victor, né et m. à Paris (1785-1870), se distingua sous la Restauration comme orateur libéral et devint président du conseil sous Louis-Philippe en 1835. — Albert, son fils, homme politique et historien, né et m. à Paris (1821-1901) ; président du conseil au 24 mai 1873 et au 16 mai 1877 ; membre de l'Académie française. Il a publié : *l'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle*, et une série d'ouvrages sur la diplomatie de Louis XV.

brogue [*bro-ghe*] n. f. Nom de gros souliers attachés avec des courroies, que portent les montagnards d'Ecosse.

Brohan (Augustine-Suzanne), actrice française, née à Paris, m. à Fontenay (1807-1887). Elle joua avec un rare talent les rôles de soubrette au Théâtre-Français. — Ses deux filles, Augustine, née et m. à Paris (1824-1893), et Madeleine, née et m. à Paris (1833-1900), furent aussi des comédiennes de grande valeur.

broie [*broî*] n. f. (de *broyer*). Instrument qui sert à briser la tige du chanvre et du lin. Syn. brisoir.

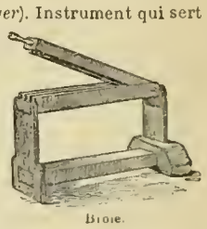

Broie.

broiement ou **broiment** [*broi-man*] n. m. Syn. de broyage.

broigne [*gn.* mll.] n. f. Défense de corps en usage au moyen âge et qui consistait en une sorte de tunique faite d'un tissu quelconque et revêtue d'anneaux, écailles de métal, etc.

broken-down [*brô-k'n-daoun*] adj. m. (expression angl. signif. *brisé bas*). Se dit d'un cheval de course : *tout cheval broken-down est boiteux, mais tout cheval boiteux n'est pas nécessairement broken-down*.

bromal n. m. Composé chimique, résultant de l'action du brome sur l'alcool absolu.

bromate n. m. Sel de l'acide bromique.

Bromberg [*brom'-bèrgh*], v. de la Prusse orientale, sur la Brahe, affl. de la Vistule ; 54.000 h. Meubles, bougies, savonneries. — Le *canal de Bromberg* ou *de la Netze* réunit l'Oder à la Vistule par la Netze et la Wartha.

brome n. m. (du gr. *brômos*, avoine). *Bot.* Genre de graminées assez communes, surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal et donnant un fourrage d'assez bonne qualité.

brome n. m. (du gr. *brômos*, fétidité). *Chim.* Corps simple d'une odeur fétide, qu'on retire des eaux de la mer, et que l'on obtient sous forme d'un liquide rouge très vénéneux, bouillant à 63° et donnant des vapeurs très lourdes.

— Encycl. Le brome, qui a pour symbole Br, se retire des eaux mères des salines des marais salants; cependant, une grande partie du brome utilisé aujourd'hui provient des eaux mères des cendres de varechs ; les fucus et les varechs absorbent en effet les bromures et iodures contenus dans l'eau de mer. Le brome est utilisé surtout dans la fabrication de certaines matières colorantes et en particulier de l'éosine.

bromélia ou **bromélie** [*lî*] n. f. *Bot.* Genre de *broméliacées*, originaires d'Amérique.

broméliacées [*sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de monocotylédones, des pays tropicaux. S. une *broméliacée*.

bromhydrate n. m. Sel de l'acide bromhydrique.

bromhydrique adj. m. Se dit d'un acide gazeux à la température ordinaire, qui se forme par la combinaison du brome et de l'hydrogène.

— Encycl. L'acide bromhydrique HBr est un gaz incolore, de densité 2,798, qui se solidifie à 69°. Il donne avec les bases des sels appelés *bromures*. V. ce mot.

bromidrose [*drô-ze*] n. f. (du gr. *brômos*, puanteur, et *idrôs*, sueur). Sueur fétide, en particulier des pieds.

bromique adj. m. Se dit d'un acide qui se forme par l'action de l'eau sur le pentabromure de phosphore.

Bromley-Saint-Léonard's, v. d'Angleterre (Middlesex), faubourg de Londres, au confluent de la Lea et de la Tamise ; 65.000 h. Etoffes.

Brommat, comm. de l'Aveyron, arr. et à 60 kil. d'Espalion ; 1.210 h. Carderie et peignage de laine.

Bromont-Lamothe, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 28 kil. de Riom ; 1.560 h.

Brömsebro, village de Suède (préfecture de Calmar), où furent signés, entre la Suède et le Danemark, deux traités célèbres, en 1545 et en 1645.

Bromsgrave, v. d'Angleterre (Worcester), sur la Salwarp ; 13.000 h. Quincaillerie.

bromure n. m. Combinaison du brome avec un autre corps simple.

— Encycl. Les bromures se préparent soit par l'action directe du brome sur le métal, soit par l'action sur ce dernier de l'acide chlorhydrique. Le bromure d'argent qui noircit à la lumière est utilisé en photographie. Le bromure de potassium est employé en médecine, comme sédatif du système nerveux.

Bromwich [*brom'-ouich*], v. d'Angleterre (comté de Stafford) ; 65.200 h.

Bron, comm. du Rhône, arr. et à 6 kil. de Lyon ; 3.510 h. Asile d'aliénés.

bronchade n. f. Action du cheval qui bronche. (Vx.)

bronche n. f. (du gr. *brogkhos*, gorge). Chacun des deux conduits qui font suite à la trachée-artère et par lesquels l'air s'introduit dans les poumons. (Se dit aussi de leurs subdivisions.)

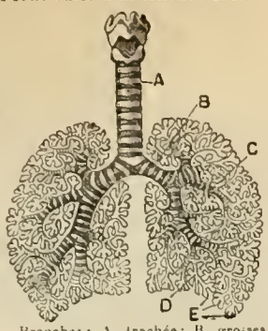

Bronches : A, trachée ; B, grosses bronches ; C, petites bronches ; D, bronchioles ; E, vésicules pulmonaires.

— Encycl. Les bronches font suite à la trachée, qui se divise tout d'abord en *bronche droite* et *bronche gauche*. Ces deux bronches, par des subdivisions successives, finissent par des capillaires qui se terminent dans les lobules pulmonaires. Les maladies des bronches portent sur des affections de la muqueuse (bronchites), ou résultent de dilatation, d'oblitération ou de rétrécissement.

bronchement [*man*] n. m. Action de broncher.

broncher *ché* v. n. Faire un faux pas, trébucher : *cheval qui bronche*. Bouger, remuer ; *je vous défends de broncher*. *Fig.* Faillir. Prov. : **Il n'est si bon cheval qui ne bronche**, les plus habiles ou les plus sages se trompent parfois.

bronchial, e, aux [*chi*] adj. Qui a rapport aux bronches.

bronchiole [*chi*] n. f. Ramification terminale des bronches.

bronchique [*chi-ke*] adj. Des bronches : *veine bronchique*.

bronchite [*chi-te*] n. f. Inflammation des bronches.

— Encycl. *Méd.* La bronchite, maladie très commune, atteint tous les âges et succède soit à un refroidissement, soit à une irritation des voies aériennes, soit à une maladie infectieuse. A l'auscultation, on perçoit des râles secs, sonores et bulleux : la toux, sèche ou humide, sert à expulser des crachats mucopurulents. On constate de la dyspnée, de la douleur thoracique, de la fièvre, de l'inappétence, etc. Pour les diverses variétés de bronchites, le traitement est à peu près le même : calmer la fièvre, faire une révulsion (ventouses, sinapismes) sur l'endroit douloureux, donner des expectorants, et chez les enfants et les vieillards, faire vomir. L'alimentation consistera en lait ; on donnera aussi des boissons alcoolisées, puis, s'il y a tendance à la chronicité, on administrera des balsamiques et des iodures.

— *Art vétér.* Chez les animaux, la bronchite se soigne par le kermès, 10 à 20 grammes par jour.

bronchitique adj. Qui concerne la bronchite. N. Atteint de bronchite.

bronchocèle [*ko*] n. m. Tumeur à la gorge.

bronchophonie [*ko, nî*] n. f. Résonance très forte de la voix dans les divisions bronchiques, et qui a pour cause l'induration du poumon et la dilatation des bronches.

broncho-pneumonie [*ko, nî*] n. f. Inflammation des bronchioles et des vésicules pulmonaires.

— Encycl. La broncho-pneumonie est surtout fréquente avant six ans ; elle survient en général après une bronchite, et son pronostic est grave. A l'auscultation, les râles sont sibilants, la dyspnée est vive et la fièvre atteint 40°. Le traitement consiste à soutenir les forces du malade, à favoriser l'expectoration et à administrer des potions alcooliques ; on luttera contre la température par la quinine et les bains froids.

bronchorrhée [*ko-ré*] n. f. Expectoration abondante de crachats incolores, provoquée par une bronchite chronique.

bronchotome [*ko*] n. m. Instrument utilisé dans l'opération de la bronchotomie.

bronchotomie [*ko, mî*] n. f. (du gr. *brogkhion*, bronche, et *tomê*, section). *Chir.* Incision pratiquée dans les voies respiratoires.

brondir v. n. Faire entendre un brondissement.

brondissement [*di-se-man*] n. m. Bruit que fait une toupie en tournant rapidement.

Brongniart [*gni-ar*] (Alexandre-Théodore), architecte français, né et m. à Paris (1739-1813), auteur du *Palais de la Bourse*, à Paris, commencé en 1808.

Alex. Brongniart.

Brongniart (Alex.), fils du précédent, minéralogiste et géologue, né et m. à Paris (1770-1847) ; auteur d'un *Traité élémentaire de minératogie* et d'un *Traité des arts céramiques* ; le fondateur de la méthode en géologie.

Brongniart (Adolphe-Théodore), célèbre botaniste, né et m. à Paris (1801-1876) ; fils du précédent. Il fonda la paléontologie végétale, et publia une importante *Histoire des végétaux fossiles*.

Adolphe Brongniart.

Brontë, nom de trois sœurs qui se sont fait connaître dans la littérature anglaise sous le pseudonyme de Bell. La plus connue, Charlotte (*Currer Bell*), est l'auteur du célèbre roman *Jane Eyre* (1816-1855). — Les deux autres, Emily [*Ellis Bell*] (1818-1848) et Anne [*Acton Bell*] (1820-1849), se sont également distinguées dans le roman.

bronzage n. m. Action de bronzer.

— Encycl. *Techn.* Le bronzage a pour but de donner l'aspect extérieur des diverses espèces de bronzes aux objets les plus disparates : métal, plâtre, porcelaine, bois, etc. Il existe deux procédés de bronzage : le bronzage au moyen de bains galvanoplastiques (v. galvanoplastie) et le bronzage qui utilise des mixtures, des poudres que l'on applique au pinceau et que l'on trouve dans le commerce. On a aussi recours à des bains chimiques.

Bronzage à la main du cuivre. On applique au pinceau une composition formée d'un demi-litre de vinaigre blanc, de 7 gr,6 de sel ammoniac, de 7 gr,6 de sel marin et de 15 grammes d'ammoniaque liquide. On obtient ainsi le *bronze vert antique*.

Bronzage de la fonte. On enduit la fonte de colle ou de vernis, que l'on saupoudre ensuite d'un mélange de cuivre précipité et de cendres d'or pulvérisées. Quand l'enduit est sec, on frotte avec un linge humide.

Bronzage des canons de fusil. On obtient ce résultat en oxydant superficiellement le fer par les vapeurs d'acide chlorhydrique. On enlève la rouille formée avec une brosse en fil de fer, et on brunit la pièce. On peut aussi faire un mélange de beurre d'antimoine et d'huile d'olive. On frotte vivement le canon chauffé au préalable et on lave à l'eau claire.

Bronzage des statuettes en plâtre. Préparer deux solutions, l'une contenant un savon sodique à base d'huile de lin ; l'autre, un mélange de quatre parties de sulfate de cuivre et une de sulfate de fer. On mélange les deux solutions chaudes et on recueille sur un filtre le savon de fer et de cuivre produit. D'autre part, on fond au bain-marie 300 grammes d'huile de lin cuite et 100 grammes de cire blanche, que l'on mélange à 100 grammes de savon de fer. On passe avec un pinceau ce mélange sur la statuette chauffée à 90°. On a ainsi le bronze vert. Pour les autres colorations, on trouve dans le commerce les mixtures préparées.

Bronzage de la porcelaine. Il s'opère à l'aide d'un badigeonnage préalable de *verre soluble* (silicate de potasse), sur lequel on répand de la poudre de bronze ; l'adhérence est telle que la pièce peut subir le polissage.

Bronzage du bois. Même procédé que pour la porcelaine.

Bronzage du zinc. S'obtient en plongeant l'objet dans un bain léger de sulfate de cuivre. Après séchage, on frotte avec une solution de sulfhydrate d'ammoniaque. On peut avoir toutes les colorations du bronze en remplaçant la solution ci-dessus par une autre de protochlorure de cuivre dans l'acide chlorhydrique, ou d'azotate de nickel ammoniacal additionné d'eau acidulée par l'acide sulfurique, ou encore par une solution alcoolique de chlorure d'antimoine acidulée par l'acide chlorhydrique.

bronze n. m. (ital. *bronzo* ; de *Brundusium*, nom antique de Brindisi). Alliage de cuivre, d'étain et de zinc, dans des proportions variables. Statue, médaille de bronze : *voilà un beau bronze*. *Fig. De bronze*, brun : *un corps de bronze*. *Cœur de bronze*, cœur dur. *Poét.* Canon : *le bronze tonne*. *Le bronze sonore*, les cloches.

— Encycl. Le *bronze des cloches* est le plus souvent composé de 18 à 22 parties d'étain, et 78 à 82 de cuivre ; on y trouve aussi du plomb et du zinc.

Le *bronze des anciens canons* était composé de 90 p. 100 de cuivre et 10 p. 100 d'étain.

Le *bronze des cloches, tam-tams et des cymbales* comprend de 78 à 82 p. 100 de cuivre et 18 à 22 d'étain.

Le *bronze des monnaies* a pour composition légale 95 p. 100 de cuivre, 4 p. 100 d'étain et 1 p. 100 de zinc

Le *bronze d'aluminium* employé pour les instruments de physique et les ustensiles de ménage peut se ciseler, s'étirer, se forger avec facilité ; son élasticité le fait utiliser pour en fabriquer des ressorts de montres ; il est formé de 5 ou 10 p. 100 d'aluminium et de 90 ou 95 de cuivre.

Le *bronze industriel* utilisé pour les têtes de bielles et la robinetterie comprend 81 p. 100 de cuivre, 17 p. 100 d'étain et 2 p. 100 de zinc.

On utilise encore de nombreux alliages comprenant du cuivre et désignés sous le nom de *bronzes*.

Le *bronze blanc* contient un peu d'arsenic.

Le *bronze au manganèse* contient un peu de manganèse.

Le *bronze en poudre* s'emploie pour le bronzage des objets.

Le *bronze sur vanadium* est employé pour la fabrication des encres d'or, etc.

— *Nettoyage des bronzes dorés et vernis.* On fait fondre 150 grammes de savon de coco dans une dissolution concentrée de 300 grammes de soude. On délaye dans le liquide 120 grammes de blanc d'Espagne pulvérisé, 30 grammes de tripoli également pulvérisé et 30 grammes de rouge anglais en poudre. Avec la pâte ainsi obtenue, on frotte les bronzes à nettoyer en faisant usage d'un chiffon. En dernier lieu, on repasse sur les dorures avec une peau de chamois.

Un autre procédé plus simple consiste à battre énergiquement 200 grammes de fiel de bœuf dans 500 grammes d'eau distillée, jusqu'à ce que le mélange devienne franchement mousseux. On imprègne un linge fin du liquide émulsionné, et on frotte le bronze à nettoyer. On essuie ensuite avec un linge, puis avec une peau de daim.

bronzé, e adj. Qui a la couleur du bronze : *statuette bronzée*. Basané : *visage, teint bronzé*.

bronzer [*zé*] v. a. Donner une couleur de bronze : *bronzer une statue*. Brunir : *le soleil bronze la peau*. *Fig.* Endurcir : *la vie bronze le cœur*.

bronzerie [*ri*] n. f. Art du bronzeur.

bronzeur ou **bronzier** [*zi-é*] n. m. Celui qui travaille le bronze.

Bronzino (Angiolo di Cosimo, dit il), peintre italien, né et mort à Florence (1502-1572). Il se montra supérieur dans le portrait et la peinture religieuse. Il fut aussi un poète distingué.

brook [*brouk*] n. m. (mot angl.). Large fossé plein d'eau, servant d'obstacle dans un steeple-chase.

Brooke (Henry), poète tragique irlandais, ami de Pope et de Swift, né à Rantavan, m. à Dublin (1706-1783).

Brooklyn [*brouk-lin*], ville des États-Unis, en face de New-York et reliée à cette ville par un pont suspendu de 1.800 mètres de long ; 835.000 h. Importantes industries mécaniques ; aciéries, distilleries.

Broons [*bron*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 25 kil. de Dinan ; 2.870 h. Ch. de f. O. Du Guesclin est né à La Motte-Broons. Fer, clouteries — Le cant. a 9 comm. et 15.540 h.

broquart [*kar*] n. m. *Vénér.* V. brocard.

broque n. m. *Hort.* Syn. de brocoli.

broqueline [*ke*] n. f. Botte de feuilles sèches de tabac.

broqueteur [*ke*] n. m. Ouvrier qui charge les gerbes sur les voitures.

broquette [*kè-te*] n. f. Petit clou à large tête.

Broquiès, comm. de l'Aveyron, arr. et à 30 kil. de Saint-Affrique ; 1.950 h.

Brossac [*sak*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 20 kil. de Barbezieux ; 910 h. — Le cant. a 12 comm. et 5.000 h.

brossage [*bro-sa-je*] n. m. Action de brosser.

brosse [*bro-se*] n. f. (orig. germ.). Ustensile de nettoyage, formé de filaments souples fixés de niveau sur une plaque : *brosse à tête, à barbe, à dents, à ongles, à habits, à chapeaux, à décrotter*, etc. Gros pinceau avec lequel le peintre en bâtiment étale les couleurs. Pinceau de soies de porc, dont se sert l'artiste peintre. *Fig.* Touche : *avoir la brosse légère*. *Cheveux en brosse*, droits et hérissés comme les poils d'une brosse. Pl. Buissons plantés sur la lisière d'un bois pour protéger les jeunes arbres.

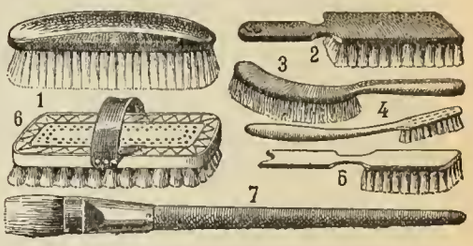

Brosses : 1. A habits ; 2. A cheveux ; 3. A chapeaux ; 4. A dents ; 5. A ongles ; 6. A parquets ; 7. De peintre.

— Encycl. *Econ. dom.* On nettoie les brosses à habit en frottant vigoureusement les poils sur une feuille de papier buvard. Pour les brosses à cheveux, on les frotte d'abord avec du son qui absorbe en partie les matières grasses, on les secoue puis on les plonge (sauf le bois) pendant quelques heures dans de l'ammoniaque étendue de 8 à 10 fois son volume d'eau.

Brosse (Salomon de), architecte français, né à Verneuil-sur-Oise, m. à Paris en 1627. Il a construit le palais du Luxembourg, la salle des Pas perdus du Palais de Justice, le portail de Saint-Gervais, l'aqueduc d'Arcueil, le château de Monceaux, etc.

brossée [*bro-sé*] n. f. Coup de brosse. *Fig.* et *fam.* Grêle de coups, défaite : *recevoir une brossée*.

brosser [*bro-sé*] v. a. Nettoyer avec une brosse. *Fig.* et *fam.* Vaincre, battre. Peindre avec la brosse : *brosser une toile, un tableau*. **Se brosser** v. pr. Brosser à soi. *Fig.* et *fam.* *Se brosser le ventre*, n'avoir pas de quoi manger ; se passer de quelque chose.

brosserie [*bro-se-ri*] n. f. Fabrique, commerce de brosses.

— Encycl. *Techn.* On distingue, en brosserie, la *brosserie fine* et la *grosse brosserie*. On emploie les bois durs, la corne, les os, l'ivoire, l'écaille et les métaux précieux pour la *monture*. Les *garnitures* sont : les soies de sanglier ou de porc, les poils de blaireau, les crins et aussi certaines fibres végétales. Ces matières sont lessivées, dégraissées, blanchies et séchées avant leur emploi. On perfore mécaniquement la monture de petits trous ou *loquets* la traversant de part en part ou incomplètement. Dans ce dernier cas, on pratique dans la monture des entailles transversales faisant communiquer les trous ensemble. On plie la garniture en forme d'U, et on l'introduit par la boucle dans chacun des loquets où elle est assujettie. La monture est alors recouverte d'une feuille de placage. On fabrique également des brosses métalliques, employées dans l'industrie à divers usages. La *grosse brosserie* comprend les brosses pour le frottage, le nettoyage, la typographie, l'imprimerie. Les balais, plumeaux, etc., rentrent dans la même catégorie.

Brosses (Charles de), dit *le Président de Brosses*, érudit et littérateur français, né à Dijon, m. à Paris (1709-1777) ; premier président au parlement de Dijon, connu surtout par ses spirituelles *Lettres sur l'Italie*.

Brossette (Claude), littérateur, né à Theizé, m. à Lyon (1671-1743) ; fondateur de l'académie de Lyon et correspondant de Boileau, dont il a été l'éditeur et le commentateur.

brosseur [*bro-seur*] n. m. Celui qui brosse. Soldat attaché comme domestique à un officier.

brossier [*bro-si-é*] n. m. Qui fait ou vend des brosses.

Brotier [*ti-é*] (Gabriel), jésuite et érudit français, né à Tannay (Nièvre), m. à Scinnamary (1723-1780) ; auteur de remarquables commentaires de Tacite.

Brotteaux (Les), quartier de Lyon, sur la rive gauche du Rhône.

brou n. m. (de *brouter*). Enveloppe verte des fruits à écales. *Brou de noix*, couleur brune et liqueur stomachique tirées de cette enveloppe.

— Encycl. Le brou est le péricarpe charnu du fruit du noyer. Cette enveloppe, verte en dehors et blanche en dedans, devient noire sous l'action de l'air. Elle fournit aux menuisiers une couleur brune employée pour teindre le bois blanc.

Pour obtenir la liqueur appelée *brou de noix*, on écrase un cent de noix vertes fraîchement nouées et on les fait macérer dans 3 litres d'eau-de-vie avec 15 à 20 gr. de cannelle concassée. Après un mois de contact, on décante le liquide, puis on lui incorpore un sirop de sucre ; on filtre et l'on met en bouteilles.

Brou, hameau situé près de Bourg (Ain), où se trouve la magnifique église de style gothique flamboyant *Notre-Dame de Brou*, élevée de 1506 à 1536 par Marguerite d'Autriche, sur les dessins de Jean Perréal et Jean Lemaire. Le mausolée de Philibert le Beau, duc de Savoie, est dû à Michel Colombe.

Brou, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 12 kil. de Châteaudun, sur l'Ozanne, affl. du Loir ; 2.930 h. Ch. de f. Et. Tarares et tricurs à graines. — Le cant. a 11 comm. et 10.780 h.

Brouage, village de la Charente-Inférieure, comm. d'Hiers-*Brouage*, où fut jadis un port important, aujourd'hui ensablé ; 245 h. Fortifications élevées par d'Argentré et qui sont un modèle du style militaire sous Louis XII. Marais salants.

Brouardel (Paul), médecin français, né à Saint-Quentin (Aisne), m. à Paris (1837-1906); auteur de travaux remarquables sur la médecine légale et l'hygiène.

Brouchion ou **Bruchion,** palais fortifié des rois d'Égypte à Alexandrie. Quartier où se trouvait ce palais.

brouée n. f. Brouillard. (Vx.)

brouet [*è*] n. m. Aliment presque liquide, bouillon, jus. *Fam. Brouet d'andouilles,* eau où l'on a cuit des andouilles et que l'on jette. *Fig. S'en aller en brouet d'andouilles,* se disait de ce qui n'aboutit à rien. Chaudeau fait d'œufs, de bouillon, de lait sucré qu'on offrait autrefois aux accouchées et aux jeunes mariées. *Brouet noir,* ragoût de viande liquide, noirâtre et fort grossier, dont se nourrissaient les Spartiates.

brouettage [*è-ta-je*] n. m. Transport à la brouette.

brouette [*è-te*] n. f. (du lat. *bis,* deux, et *rota,* roue : on disait autrefois *berouette*). Petit tombereau à une roue et à deux brancards, servant à opérer de petits transports. Autref., chaise à porteur à deux roues, dite aussi *vinaigrette.* (Quand on dit que Pascal perfectionna la brouette, il faut entendre la *vinaigrette,* et non la brouette proprement dite, qui est fort ancienne.)

Brouette.

brouettée [*è-té*] n. f. Contenu d'une brouette.

brouetter [*è-té*] v. a. Transporter dans une brouette : *brouetter du sable.*

brouetteur, euse [*è-teur, eu-ze*] n. Qui transporte dans une brouette.

brouettier [*è-ti-è*] n. m. Celui qui transporte des fardeaux, des matériaux à l'aide de la brouette. Autref., porteur de la chaise appelée *vinaigrette.*

brougham [*gham'*] n. m. (de *Brougham,* n. pr.). Voiture à deux ou à quatre roues, à caisse basse.

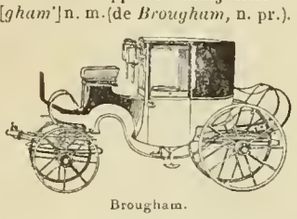
Brougham.

Brougham [*gham'*] (Henry, lord), littérateur, historien et homme politique anglais, né à Edimbourg, m. à Cannes (1778-1868). Il combattit pour la réforme électorale, et devint grand chancelier dans le ministère Grey; orateur éloquent, mais politique versatile.

Broughton (William-Robert), navigateur anglais, né dans le Gloucester, m. à Florence (1763-1822). Il fut le compagnon de Vancouver, et découvrit une partie de l'Océanie.

brougnée n. f. Masse cylindrique à deux corps.

brouhaha n. m. (onomat.). *Fam.* Bruit de voix confus et tumultueux.

brouillamini [*brou, ll* mll.] n. m. (corrupt. de *bol d'Arménie*). *Pharm.* Bol d'Arménie. Emplâtre de bol d'Arménie pour les chevaux. *Fig.* Désordre, confusion. (Ne pas dire *embrouillamini.*)

brouillard [*brou, ll* mll., *ar*] n. m. (de *brouiller*). Amas de vapeurs d'eau épaisses et froides, qui obscurcissent l'air. *Fig.* et *fam. Être dans les brouillards,* être ivre. *Reposer sur les brouillards de la Garonne, de la Tamise,* etc., ne reposer sur rien. *Comptab.* Livre de commerce sur lequel on inscrit les opérations à mesure qu'elles se font. (On l'appelle aussi BROUILLON OU MAIN COURANTE.) Adj. *Papier brouillard,* non collé et servant à sécher l'écriture.

— ENCYCL. Les brouillards sont, peut-on dire, de véritables nuages en contact avec le sol. Ils se produisent toutes les fois que l'air saturé d'humidité subit un refroidissement, ou encore lorsque le sol humide (ou la mer) sont plus chauds que les couches d'air qui les recouvrent. Les brouillards marins prennent le nom de *brumes* et rendent très dangereuse la navigation dans les parages où ils sont fréquents (Terre-Neuve, abords de l'Angleterre et de l'Irlande). Sur terre, ils exercent souvent une influence fâcheuse sur les végétaux. Ils retardent la fécondation et en automne peuvent tacher les fruits.

brouillasse [*brou, ll* mll., *a-se*] n. f. Brouillard qui tombe en pluie fine.

brouillasser [*brou, ll* mll., *a-sé*] v. impers. Faire du brouillard : *il brouillasse.*

brouille [*brou, ll* mll., *e*] n. f. *Fam.* Désunion.

brouillement [*brou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de brouiller. Etat de ce qui est brouillé.

brouiller [*brou, ll* mll., *é*] v. a. Mêler : *brouiller des œufs. Fig.* Embrouiller, détraquer : *brouiller une serrure.* Mettre de la mésintelligence : *brouiller deux amis. Brouiller le teint,* lui faire perdre sa fraîcheur. *Brouiller la vue,* la rendre trouble. *Brouiller les cartes,* les mêler, et, *au fig.,* semer le désordre, la division. **Se brouiller** v. pr. Se mêler, se troubler, s'embarrasser. *Le temps se brouille,* se couvre de nuages. ANT. **Débrouiller, réconcilier.**

brouillerie [*brou, ll* mll., *e-ri*] n. f. Mésintelligence, désunion.

brouillon, onne [*brou, ll* mll., *on, o-ne*] adj. et n. Qui ne fait que brouiller ou s'embrouiller : *esprit brouillon; personne brouillonne.* N. m. Ecrit corrigé, raturé, à mettre au net : *brouillon de lettre. Comptab.* V. BROUILLARD.

brouillonner [*brou, ll* mll., *o-né*] v. a. Ecrire en brouillon : *brouillonner une lettre.*

brouir v. a. (h. all. *bruejen*). Dessécher, brûler. (Se dit de l'action du soleil sur les plantes gelées.)

brouissure [*i-su-re*] n. f. Dommage éprouvé par les végétaux brouis.

Brouni, Brouneï ou **Bruneï,** sultanat de l'île de Bornéo, protégé par l'Angleterre; 25.000 h. Capit. *Brouni* ou *Brunei;* 15.000 h.

broussaille [*brou-sa, ll* mll., *e*] n. f. Touffe d'épines, ronces, qui croissent dans les bois. *Sourcils, barbe en broussaille,* drus et en désordre.

broussailler [*brou-sa, ll* mll., *é*] v. a. Garnir de broussailles : *broussailler un mur.*

broussailleux, euse [*brou-sa, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Couvert de broussailles.

Broussais [*brou-sé*] (François-Joseph-Victor), célèbre médecin français, né à Saint-Malo, m. à Vitry (1772-1838); fondateur de l'école physiologique. Il établit son système sur la notion de l'irritabilité des tissus, dont l'excitation constitue la vie. Il considérait toutes les maladies comme inflammatoires. Il publia en 1808 sa célèbre *Histoire des phlegmasies ou inflammations chroniques.*

Broussais.

brousse [*brou-se*] n. f. Etendue couverte d'épaisses broussailles.

brousse [*brou-se*] n. f. Sorte de caillé fait avec du lait de chèvre ou de brebis.

Brousse, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 30 kil. d'Ambert; 1.400 h.

Brousse, v. forte de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie; 76.500 h. Eaux thermales, mûriers, soieries, gazes.

Broussel (Pierre), conseiller au parlement de Paris, dont l'arrestation, en 1648, fut le prétexte de la Fronde.

brousser [*brou-sé*] v. n. Marcher sous bois (à la chasse).

broussin [*brou-sin*] n. m. Excroissance ligneuse qui vient au tronc de certains arbres et que l'on emploie en ébénisterie.

Brousson (Claude), ministre protestant français, né à Nîmes, m. à Montpellier (1647-1698). Il rentra en France après la révocation de l'édit de Nantes et fut rompu vif à Montpellier.

Broussonnet [*brou-so-né*] (Pierre-Marie-Auguste), médecin et naturaliste français, né et m. à Montpellier (1761-1807). Il introduisit en France le premier troupeau de mérinos et les chèvres d'Angora.

broussonnétie [*brou-so-né-tî*] n. f. Genre de plantes de la famille des ulmacées, dont les feuilles sont employées à la fabrication du papier de Chine, ce qui lui a fait donner les noms de *broussonnétie à papier, mûrier à papier,* etc. : *le fruit de la broussonnétie est comestible.*

brout [*brou*] n. m. (subst. verb. de *brouter*) Pousse des jeunes arbres au printemps. *Art vétér. Mal de brout,* inflammation intestinale des bestiaux, provoquée par l'ingestion de jeunes pousses et de bourgeons.

broutant [*tan*], **e** adj. Qui broute : *bêtes broutantes.*

broutement [*man*] n. m. Action de brouter.

brouter [*té*] v. a. (germ. *bruston*). Paître, manger l'herbe, les jeunes pousses. Couper par soubresauts, en parlant de certains outils. PROV. : **Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute,** il faut savoir vivre où l'on est et avec les ressources dont on dispose.

broutille [*ll* mll.] n. f. Menu branchage. *Fig.* Objet de peu d'importance.

brouture n. f. Branches nouvelles dont les extrémités ont été broutées.

Broût-Vernet, comm. de l'Allier, arr. et à 13 kil. de Gannat; 1.540 h.

Brouvelieures, ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 22 kil. de Saint-Dié, près de la Mortagne; 520 h. — Le cant. a 10 comm. et 3.630 h.

Brouzils (Les), comm. de la Vendée, arr. et à 30 kil. de La Roche-sur-Yon; 2.600 h.

Brown (Jean), médecin écossais, né à Buncle, m. à Londres (1735-1788), célèbre par son système médical, fondé sur l'excitabilité.

Brown (Robert), botaniste anglais, né à Montrose (Ecosse), m. à Londres (1773-1858). Il étudia surtout la flore de l'Australie.

Brown (Thomas), philosophe écossais, né à Kirkmabrek, m. à Brompton (1778-1820); élève de Dugald-Stewart, mais s'inspirant surtout des idées de Hume et de B. de Tracy.

Brown (Anny), première femme du duc de Berry, née à Maidstone (Angleterre), m. à Couffé (Loire-Inférieure) [1783-1876]. En 1816, le pape annula son mariage, mais déclara légitimes deux filles qui en étaient issues.

Brown (John), abolitionniste américain, né à Torrington (Connecticut), m. à Charlestown (Virginie) [1800-1859]; martyr de ses opinions philanthropiques. Il fut pendu pour avoir appelé les esclaves aux armes. Sa mort fit éclater la guerre de Sécession.

Brown (Ford Madox), peintre anglais, né à Calais, m. à Londres (1821-1892); un des précurseurs de l'école dite *préraphaélite.*

brownien, enne [*bra-ou-ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au système du célèbre médecin Jean Brown. N. Partisan des doctrines de Brown.

Browning [*bra-ou-nin'gh*] (Elisabeth BARRETT, dame), femme poète anglaise, née dans le comté de Durham, m. à Florence (1805-1861), d'un charme pénétrant et mélancolique; auteur des *Sonnets portugais* et du roman *Aurora Leigh.* — Son mari, ROBERT **Browning,** né à Camberwell, m. à Venise (1812-1889), fut aussi un poète de premier ordre, d'un talent parfois obscur et bizarre, mais d'une psychologie profonde et d'une imagination éclatante; auteur de *Christmas et jour de Pâques, Hommes et femmes,* etc.

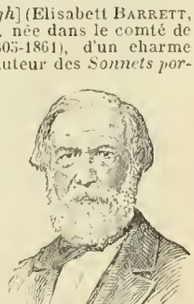
Brown-Séquard.

brown-rot n. m. *Vitic.* V. ROT.

Brown-Séquard [*broun-sé-kar,* ou *sé-kou-ar*] (Charles-Edouard), médecin et physiologiste français, né à l'île Maurice, m. à Sceaux (1817-1894), connu par ses recherches sur le système nerveux, sur l'inhibition; un des créateurs de l'organothérapie.

broyage [*broi-ia-je*] n. m. Action de broyer. (On dit aussi BROIEMENT OU BROÎMENT).

broye [*broi*] n. f. Syn. de BROIE. *Blas.* Figure consistant en branches de fer dentelées et jointes par une charnière.

Broye, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 11 kil. d'Autun; 1.260 h. Ch. de f. P.-L.-M.

broyer [*broi-ié*] v. a. (germ. *brekan,* briser. — Se conj. comme *aboyer.*) Pulvériser : *broyer du sucre, du plâtre.* Casser en menues parcelles : *broyer du poivre.* Ecraser en délayant : *broyer des aliments. Fig.* et *fam. Broyer du noir,* se livrer à des idées tristes.

broyeur, euse [*broi-ieur, eu-ze*] n. Personne qui broie les couleurs, etc. Machine à broyer : *broyeur de tourteaux; broyeuse à chanvre.* Adjectiv. : *machine broyeuse.*

brrr interj. qui sert à marquer un sentiment de crainte, une sensation de froid ou le bruit que font plusieurs corps qui roulent.

bru n. f. (goth. *bruths*). Femme du fils; belle-fille.

bruant ou **bréant** [*an*] n. m. (de *brurre*). Genre de passereaux de passage, dont font partie le *verdier,* l'*ortolan,* etc.

Bruant.

Bruant [*an*], nom d'une célèbre famille d'architectes français. — Le plus connu, LIBÉRAL **Bruant,** m. à Paris, construisit les Invalides, moins le dôme, et la Salpêtrière (1637-1697).

Bruat [*bru-a*] (Armand-Joseph), amiral français, né à Colmar, m. en mer (1796-1855). Il commandait la flotte française lors de l'expédition de Crimée et mourut, tandis qu'il retournait en France.

Bruay, comm. du Nord, arr. et à 5 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut; 7.480 h. Ch. de f. N. Fonderie de fer, verrerie.

Bruay, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Béthune; 16.540 h. Ch. de f. N. Importantes mines de houille.

Bruc, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 20 kil. de Redon; 1.430 h.

Bruce, famille normande du Cotentin, qui, ayant accompagné Guillaume le Conquérant en Angleterre, reçut d'immenses domaines et fournit des rois à l'Ecosse et à l'Irlande.

Bruce (Robert), roi d'Ecosse, né en 1247, m. à Cardross (1274-1329); couronné en 1306 sous le nom de Robert Ier. Il arracha en 1314 sa patrie à la domination des Anglais, qu'il battit à Bannockburn. — Son fils DAVID (1324-1371), roi d'Ecosse, fut détrôné par Edouard Baliol, séjourna en France de 1334 à 1341, fut vaincu en 1346 à Neville's Cross.

Bruce (Jacques), voyageur écossais, qui entreprit sans succès la recherche des sources du Nil; né à Kinnaird (1730-1794).

brucelles [*sè-le*] n. f. pl. Pinces fines à ressort pour saisir les petits objets.

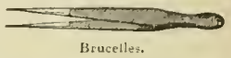
Brucelles.

bruche n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, dont les larves causent de grands ravages dans les graines des légumineuses (pois, fèves, etc.).

Bruche, riv. d'Alsace, s.-affl. du Rhin par l'Ill, née au col de Saales. Elle arrose Schirmeck et Soultz; cours 70 kil.

Bruchsal, v. d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur le Salzbach; 12.000 h. Tabac, machines.

brucine n. f. Alcali que l'on extrait de la noix vomique. (C'est un poison violent.)

Brucker [*brou-kèr*] (Jean-Jacques), savant allemand, né et m. à Augsbourg (1696-1770); professeur de philosophie à l'université d'Iéna, un des premiers historiens de la philosophie.

Bructères, peuple de la Germanie, qui habitait sur les bords de l'Ems. A ce peuple appartenait la fameuse prophétesse Velléda.

Brüe (André), administrateur français des XVIIe et XVIIIe siècles, fondateur de la colonie du Sénégal, où il fut envoyé par la *Compagnie du Sénégal* en 1797.

Bruë (Etienne-Robert), dessinateur et cartographe, né à Paris, m. à Sceaux (1786-1832).

Brueys [*èss*] (David-Augustin de), littérateur français, né à Aix (Provence), m. à Montpellier (1640-1723). Calviniste, il fut converti par Bossuet et entra dans les ordres. Il est l'auteur d'une célèbre adaptation de *l'Avocat Patelin,* en collaboration avec Palaprat.

Brueys (François-Paul, comte de), vice-amiral français, né à Uzès, vaincu par Nelson à Aboukir; il fut tué dans ce combat (1753-1798).

Bruffière (La), comm. de la Vendée, arr. et à 48 kil. de La Roche-sur-Yon, sur la Morte; 2.820 h. Cuirs.

Brugelette, v. de Belgique (Hainaut), arr. d'Ath, sur la Dendre; 2.000 h. Carrières, fours à chaux.

Bruges, v. de Belgique, capit. de la Flandre-Occidentale, à la jonction des canaux de Gand, de l'Ecluse et d'Ostende, et reliée à la mer du Nord par un canal spécial; 55.600 h. (*Brugeois*). Evêché. Belle église, où se trouvent les tombeaux de Charles le Téméraire et de sa fille Marie de Bourgogne. Elle a inspiré à Rodenbach son beau livre *Bruges la morte.* Etoffes, dentelles, toiles. Patrie du peintre Van Eyck.

Bruges, comm. de la Gironde, arr. et à 6 kil. de Bordeaux; 2.180 h. Ch. de f. Médoc. Vignobles.

Bruges, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 27 kil. de Pau; 1.530 h. Fabriques d'espadrilles.

Brugg, v. de Suisse (cant. d'Argovie), sur l'Aar; 2.650 h. Produits chimiques; câbles électriques. Tissage de soie, usine métallurgique.

Brugheas, comm. de l'Allier, arr. et à 16 kil. de Gannat; 1.280 h.

Brugmann (Frédéric-Charles), philologue allemand, né à Wiesbaden en 1849, auteur de travaux remarquables de grammaire comparée.

brugnon n. m. (prov. *brugnoun*). Pêche à peau lisse, produite par une variété de pêcher, dit *brugnonier.*

Brugsch (Henri-Charles), célèbre égyptologue allemand, né et m. à Berlin (1827-1894).

Bruille-lès-Marchiennes, comm. du Nord, arr. et à 13 kilom. de Douai ; 1.360 h.

Bruille-Saint-Amand, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut canalisé ; 1.600 h. Sucrerie.

bruine n. f. Pluie fine et froide, qui tombe lentement. *Agric.* Carie des blés.

bruinement [*man*] n. m. Action de bruiner ; son résultat.

bruiner [*né*] v. impers. Se dit quand il tombe de la bruine : *il bruine.*

bruineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui contient de la bruine : *temps bruineux.*

bruire v. n. et déf. Faire du bruit : *quand bruira ton tonnerre* (Rotrou.) Rendre un son confus : *le vent bruyait dans la forêt.* — Ne s'emploie, selon l'Acad., qu'à l'inf. prés. et dans : *il bruit, il bruyait, ils bruyaient ;* mais d'excellents écrivains nous fournissent des exemples d'une forme plus variée : *les torrents bruissent ; tout bruissait ; les serpents à sonnette bruissaient ; pas un insecte qui bruisse.*

bruissant [*bru-i-san*], **e** adj. Qui bruit.

bruissement [*bru-i-se-man*] n. m. Bruit faible et confus : *le bruissement des feuilles.*

bruit [*bru-i*] n. m. (de *bruire*). Assemblage de sons divers, abstraction faite de toute harmonie : *les bruits de la nature. Fig.* Nouvelle : *le bruit court.* Eclat : *homme, affaire qui fait du bruit dans le monde.* Sédition : *il y a du bruit dans la ville. Faire beaucoup de bruit pour rien,* donner de l'importance à des choses qui n'en ont pas ; faire un éclat inutile. *Faire plus de bruit que de besogne,* parler beaucoup et agir peu.

— Encycl. *Méd.* Certains organes font entendre des bruits dont les variations indiquent un état pathologique. Le cœur, à l'auscultation, fait percevoir deux bruits séparés par un *petit silence* et suivi d'un temps plus prolongé ou *grand silence.* Il se surajoute, s'il y a lésion, des souffles, des dédoublements, etc. Le poumon fait entendre des souffles doux à l'expiration et à l'inspiration ; les râles ne se perçoivent que si les bronches sont atteintes, etc.

— *Dr. Bruits injurieux et nocturnes.* V. TAPAGE.

Bruix [*ikss*] (Etienne-Eustache), amiral français, né à Saint-Domingue, m. à Paris (1759-1805) ; comme ministre de la marine, il présida aux préparatifs du *camp de Boulogne.*

brûlable adj. Qu'on peut ou qu'on doit brûler.

brûlage n. m. Destruction par le feu des herbes sèches ou des broussailles.

brûlant [*lan*], **e** adj. Qui brûle. *Fig.* Vif, animé : *zèle brûlant ; style brûlant.* ANT. **Frais, glacé, tiède.**

brûlé n. m. Odeur répandue par une chose brûlée : *sentir le brûlé.* Au fig. *Sentir le brûlé,* être suspect (allusion aux hérétiques qu'on brûlait) ; prendre une mauvaise tournure.

brûle-amorce n. m. *Mar.* Appareil pour brûler les amorces de signal. Pl. *Des brûle-amorce* ou *brûle-amorces.*

brûle-bout ou **brûle-bouts** [*bou*] n. m. V. BRÛLE-TOUT.

brûle-gueule [*gheu-le*] n. m. invar. *Pop.* Pipe à tuyau très court.

brûlement [*man*] n. m. Action de brûler.

brûle-parfums [*fun*] n. m. invar. Réchaud sur lequel on fait brûler des parfums.

brûle-pourpoint [*poin*] **(à)** loc. adv. De très près, à bout portant. (Vx.) *Fig.* Brusquement.

brûler [*lé*] v. a. (b. lat. *brustulare*). Consumer par le feu : *brûler ses papiers.* Causer une douleur vive par le contact du feu : *ce tison m'a brûlé.* Dessécher : *le soleil brûle les plantes.* Employer comme combustible et pour l'éclairage : *brûler du bois, de l'huile.* Torréfier : *brûler du café. Fig. Brûler une étape, un relai,* passer sans s'arrêter. *Brûler de l'encens devant quelqu'un,* le louer beaucoup. *Brûler un agent, un espion, etc.,* découvrir et divulguer sa qualité. *Brûler le pavé,* courir très vite. *Brûler la cervelle à quelqu'un,* lui casser la tête d'un coup de pistolet. *Brûler ses vaisseaux,* s'ôter volontairement tout moyen de reculer, quand on est engagé dans une affaire. *Brûler la politesse à quelqu'un,* le quitter brusquement. *Brûler les planches,* jouer avec beaucoup de chaleur, en parlant d'un acteur. *Brûler la chandelle par les deux bouts,* prodiguer follement sa santé, sa fortune, etc. *Brûler une carte,* la jeter de côté pour qu'elle ne serve pas. V. n. Se consumer : *la maison brûle.* Avoir très chaud. Subir un feu trop vif : *le rôti brûle. Fig.* Eprouver une violente passion, désirer ardemment : *il brûle d'être à Paris. Les pieds lui brûlent,* il est impatient de partir. *Brûler à petit feu,* se consumer dans une attente impatiente. *Le rôti brûle,* au fig., la circonstance est grave. *Le tapis brûle,* signifie, au jeu : on a oublié de miser. *Le torchon brûle,* se dit d'un ménage où sévit la discorde. **Se brûler** v. pr. Brûler soi ou à soi : *se brûler les doigts. Fig. Se brûler,* éprouver un dommage pour s'être laissé séduire par : *se brûler à des beaux yeux.*

brûlerie [*rî*] n. f. Atelier où l'on distille le vin, pour en faire de l'eau-de-vie.

brûle-tout [*tou*] n. m. invar. Bobèche avec pointe ou griffe, pour brûler les bouts de bougies. (On dit aussi BRÛLE-BOUT.)

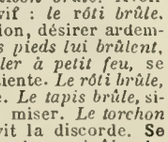

Brûle-tout.

brûleur, euse [*eu-ze*] n. Incendiaire. Distillateur d'eau-de-vie. N. m. Appareil employé pour faciliter la combustion du gaz d'éclairage, de l'alcool, etc.

Brûloir.

brûlis [*li*] n. m. Partie de forêt incendiée, ou de champ dont les herbes ont été brûlées pour améliorer le sol.

brûloir n. m. Ustensile pour torréfier le café.

Brûlon, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 44 kil. de La Flèche ; 1.370 h. Ch. de f. O. Houille, tanneries, fer, marbre. Patrie de Cl. Chappe. — Le cant. a 15 comm. et 8.970 h.

brûlot [*lo*] n. m. Bâtiment rempli de matières inflammables, pour brûler les vaisseaux ennemis. Eau-de-vie brûlée avec du sucre. Morceau de viande très épicé. Individu qui sème la discorde.

brûlotier [*ti-é*] n. m. Marin qui dirige un brûlot.

brûlure n. f. Effet de la combustion ou d'une élévation anormale de la température : *se faire une brûlure sur la main.* (L'acide picrique en solution calme rapidement la douleur des brûlures.)

— Encycl. *Méd.* Les brûlures peuvent être produites par un corps très chaud ou très froid, par les rayons Rœntgen ou par des agents chimiques caustiques. On distingue 6 degrés aux brûlures, suivant la profondeur des lésions ; dans le 1er degré, il y a une simple rougeur avec inflammation légère ; dans le 6e degré, les parties molles sont désorganisées, et l'amputation est parfois nécessaire. Les brûlures sont très douloureuses et entraînent la fièvre, la diarrhée et souvent le délire, le coma et la mort. Le traitement consiste à employer des pansements humides, faits principalement avec des solutions d'acide picrique. On fait dissoudre dans l'eau, jusqu'à saturation, de l'acide picrique tel qu'on le trouve chez les droguistes. Il suffit de plonger dans cette dissolution le membre brûlé pour que la douleur cesse presque instantanément. On peut employer aussi le permanganate de potasse. On diminuera la douleur par l'opium et la morphine, et on surveillera les complications pulmonaires. Si la brûlure est très étendue, on peut parfois sauver le malade en le maintenant dans des bains tièdes pendant plusieurs jours.

Le 18-Brumaire, d'après Bouchot.

brumaire [*mè-re*] n. m. Deuxième mois du calendrier républicain (du 23 oct. au 21 nov.).

Brumaire (18-), jour où Bonaparte, revenu d'Egypte, renversa le Directoire, avec l'appui de Foucher, de Sieyès et de son frère Lucien (9 nov. 1799, an VIII de la République).

Brumaire (*le* **18-**) ou *Bonaparte au conseil des Cinq-Cents,* tableau de Fr. Bouchot (Louvre).

brumal, e, aux adj. De la saison des brumes, de l'hiver.

brumasse [*ma-se*] n. f. *Mar.* Petite brume.

brumasser [*ma-sé*] v. impers. Se dit quand le temps est couvert par une légère brume : *il brumasse.*

Brumath [*mat'*], anc. ch.-l. de c. (Bas-Rhin), sur le Zorn ; cédé à l'Allemagne ; 5.600 h. Vignobles, tanneries.

brume n. f. (du lat. *bruma,* hiver). Brouillard épais. *Fig.* Obscurité, mélancolie, incertitude, tristesse : *les brumes de la neurasthénie.*

— Encycl. V. BROUILLARD.

brumer [*mé*] v. impers. *Mar.* Se dit quand il y a de la brume : *il brume.*

brumeux, euse [*meû, eu-ze*] adj. Couvert de brume : *temps brumeux.* Sombre ; obscur : *poésie brumeuse ; esprit brumeux.*

Brummell (George Bryan), célèbre dandy anglais, dit *le Roi de la mode,* né à Westminster, m. à Caen (1788-1840).

Brummen, v. des Pays-Bas (prov. de Gueldre), près de l'Yssel ; 7.800 h.

Brumoy [*moi*] (le Père Pierre), jésuite français, né à Rouen, m. à Paris (1688-1742) ; un des rédacteurs du *Journal de Trévoux,* et connu surtout par son *Théâtre des Grecs.*

brun, e adj. (germ. *brun*). De couleur entre roux et noir, mais tirant sur le noir : *un muldtre brun.* N. Qui a les cheveux bruns : *une belle brune.* N. m. Couleur brune : *d'un brun clair.*

— Encycl. *Techn.* Le brun, couleur due au mélange du bleu, du jaune et du rouge, existe à l'état naturel ; on lui donne, dans ce cas, les noms d'*ocres jaunes* et *rouges,* de *terres* ou d'*ombres.* On fabrique aussi les bruns artificiellement. La *sépia* est fournie par certaines espèces de céphalopodes ; le *cachou* est fourni par diverses variétés de végétaux. Industriellement, on obtient les bruns, depuis le *brun foncé* jusqu'à l'*orange clair,* en traitant chimiquement ou mécaniquement les ocres naturelles. Ces bruns prennent les noms de *brun Van Dyck, rouge d'Angleterre, rouge de Prusse, rouge indien,* etc.

Les bruns végétaux comprennent trois types principaux, connus sous les noms de *cachou,* de *gambir* et de *kino.*

On obtient aussi des bruns dérivés de la houille, tels sont : les *bruns de rosaniline, d'anthracène, nitrés, azotiques,* et les bruns de couleurs diverses.

Tous ces bruns, naturels ou artificiels, ont industriellement une grande importance : peinture, fabrication de crayons spéciaux, polissage des métaux, teinture de la laine, de la soie ou du coton, etc.

Brune.

brunâtre adj. Tirant sur le brun. N. m. Couleur qui tire sur le brun : *bain qui passe du rouge au brunâtre.*

Brunck (Philippe), helléniste français, né et m. à Strasbourg (1729-1803) ; auteur des *Analecta,* édition de l'anthologie grecque et de remarquables éditions d'Aristophane, de Sophocle, etc.

brune n. f. (rad. *brun*). Moment où le jour baisse ; vers le soir : *sur la brune.*

Brune (Guillaume), maréchal de France, né à Brive. Il s'illustra pendant les campagnes d'Italie et de Hollande, remporta la victoire de Bergen (1799), et en 1807 s'empara de Stralsund. Il fut lâchement assassiné à Avignon pendant la Terreur blanche, et son corps jeté dans le Rhône (1763-1815).

Bruneau (Alfred), compositeur français, né à Paris en 1857 ; auteur du *Rêve,* de l'*Attaque du Moulin,* de *Messidor.*

Brunehaut [*hô*] ou **Brunhilde,** fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths, et sœur de Galswinthe, née en Espagne. Elle épousa en 566 Sigebert, roi d'Austrasie. Intelligente et énergique, mais cruelle, elle engagea avec Frédégonde une lutte terrible, qui ensanglanta l'Austrasie et la Neustrie. Trahie par ses leudes, elle fut prise par Clotaire II, fils de Frédégonde ; celui-ci la fit attacher par les cheveux, un bras et une jambe à la queue d'un cheval indompté. Son corps fut mis en lambeaux à Renève (534-613).

Brunel (Marc-Isambard), ingénieur français, né à Hacqueville (Eure), m. à Londres (1769-1849). Il exécuta, de 1824 à 1842, le tunnel sous la Tamise. — Son fils, ISAMBARD KINGDOM, né à Portsmouth, m. à Westminster (1806-1859), construisit les steamers colossaux *Leviathan* et *Great Western.*

brunelle [*né-le*] n. f. *Bot.* Genre de labiées. Syn. PRUNELLE.

Brunelleschi [*lès-ki*] (Philippe), né à Florence, m. à Rome (1377-1446) ; le plus grand architecte de la première Renaissance, le restaurateur de l'architecture gréco-romaine. Il construisit à Florence la coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs et le palais Pitti.

Brunetière.

brunet, ette [*nè, è-te*] adj. et n. Diminutif de *brun.*

Brunet [*nè*] (Jacques-Charles), bibliographe français, né et m. à Paris (1780-1867) ; auteur du célèbre *Manuel du libraire et de l'Amateur de livres.*

Brunet de Presle (Charles-Marie-Wladimir), helléniste et érudit, né à Paris, m. à Parouzeau (1809-1875).

Brunetière (Ferdinand), professeur et critique français, né à Toulon, m. à Paris (1849-1907). Il a représenté avec éloquence la critique dogmatique. Erudit de grande valeur, esprit aux tendances systématiques, il a appliqué les théories évolutionnistes aux genres littéraires. Citons, parmi ses principales œuvres : *Etudes critiques sur la littérature française ; le Roman naturaliste ; l'Evolution de la critique ; l'Evolution de la poésie lyrique ; Manuel de l'histoire de la littérature française,* etc., et de nombreux articles dans la « Revue des Deux Mondes », dont il devint directeur en 1893.

brunette [*nè-te*] n. f. Chanson d'un style galant, d'un caractère tantôt tendre, tantôt enjoué et dont la mélodie était simple, aimable et facile à retenir : *la brunette fut très en vogue au* XVIIIe *siècle.*

Brunetto Latini. *Biogr.* V. LATINI.

bruni n. m. Le poli d'un morceau d'orfèvrerie.

Bruni (Léonard), appelé l'*Arétin,* érudit italien, né à Arezzo, m. à Florence (1369-1444) ; auteur d'une importante *Histoire de Florence jusqu'en 1404.* Il ne faut pas le confondre avec le fameux Pierre Arétin.

bruniacées [*sé*] n. f. pl. Groupe de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *brunie.* S. une *bruniacée.*

brunie [*ni*] n. f. Plante de la famille des saxifragacées et du groupe des *bruniacées,* qui ressemble à la bruyère et croît dans l'Afrique australe.

Brunig, col des Alpes Bernoises, qui fait communiquer les vallées de l'Aar et de Sarnen (1.000 m.), dans une région des plus pittoresques de la Suisse.

brunir v. a. Rendre brun : *brunir une voiture.* Polir : *brunir l'or.* V. n. Devenir brun : *son teint brunit.*

brunissage [*ni-sa-je*] n. m. Action de donner le poli à un métal : *le brunissage de l'argent.*

brunissant [*ni-san*], **e** adj. Qui brunit : *couleurs brunissantes.*

brunissement [*ni-se-man*] n. m. Action de brunir : *le brunissement des cheveux.*

brunisseur, euse [*ni-seur, eu-ze*] n. Celui, celle qui brunit les métaux.

brunissoir [*ni-soir*] n. m. Outil pour polir les ouvrages d'or, d'argent, etc : *les brunissoirs sont faits généralement d'acier, d'agate ou de sanguine.*

brunissure [*ni-su-re*] n. f. Art du brunisseur. Poli donné à un métal par le brunissage. Façon donnée aux étoffes pour mieux assortir les nuances. *Vitic.* Maladie cryptogamique de la vigne, appelée aussi *rougeole, roussi*, etc.

— Encycl. *Vitic.* La brunissure, longtemps attribuée à un champignon myxomycète, le *plasmodiophora vitis*, et, d'après les travaux les plus récents, à l'affaiblissement des ceps par la surproduction, se manifeste sur les feuilles par de petites taches brunes, qui s'étendent peu à peu pour ne laisser intactes que la marge du limbe et les nervures.

Bien qu'elle n'ait jamais atteint le degré de gravité du mildiou ou de l'oïdium, la brunissure ne doit cependant pas être négligée. Il convient, pour la prévenir ou en empêcher la réapparition, d'augmenter la vigueur de la souche, de diminuer sa production, de pratiquer une taille courte et des fumures riches en sels potassiques

Brünn, v. de l'Autriche-Hongrie, capit. de la Moravie, près du confluent de la Zwittava et de la Schwarza, s.-affl. du Danube; 109.500 h. Filatures, machines.

Brunnen, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), au bord du lac des Quatre-Cantons; 1.550 h. Station estivale très fréquentée.

Bruno (saint), fondateur de l'ordre des chartreux, né à Cologne, m. en Calabre (1035-1101). En 1084, il fonda la Grande-Chartreuse avec six de ses compagnons. Il fut certainement un des hommes les plus savants de son siècle. Fête le 6 octobre.

Mort de saint Bruno, d'après Lesueur.

Bruno (*Vie de saint*), célèbre série de 22 tableaux exécutés par Eustache Lesueur pour le petit cloître des chartreux de Paris (auj. au Louvre).

Bruno (Giordano), philosophe italien, né à Nole, m. à Rome (1550-1600). Il quitta l'ordre des dominicains, mena une vie errante, et embrassa le calvinisme en 1580. Il enseigna à Paris, où il battit en brèche la scolastique et l'aristotélisme, puis en Angleterre et en Allemagne; il fut brûlé à Rome.

brunoniacées [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales, ayant pour type le genre *brunonie*, qui comprend une seule espèce de plantes assez semblable à la scabieuse et que l'on rencontre en Australie. S. une *brunoniacée.*

Brunoy, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 12 kil. de Corbeil, dans la vallée de l'Yères; 2.650 h. Ch. de f. P.-L.-M. Pépinières.

brunoyer [*noi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) En parlant d'une étoffe teinte : *avoir une couleur tirant sur le brun, une teinte brunâtre.*

Brunswick (duché de), un des Etats de l'empire allemand; 464.500 h. (*Brunswickois*). Agriculture très prospère. Capit. *Brunswick*, sur l'Oker, s.-affl. du Weser; 136.200h. Il est gouverné par un régent impérial.

Brunswick (Nouveau-). V. Nouveau-Brunswick.

Brunswick (maison de), maison princière allemande, remontant à Henri le Lion, duc de Saxe, qui se fractionna au cours des siècles en plusieurs branches : *Lunebourg, Wolfenbüttel, Bevern*, etc.

Armoiries du duché de Brunswick.

Brunswick (duc Charles-Guillaume de), général prussien (1735-1806), m. près d'Altona, chef des armées coalisées contre la France en 1792. Il publia le fameux manifeste de Coblentz. Vaincu à Valmy par Dumouriez et Kellermann en 1792, il fut battu par Davout à Auerstædt, où il fut mortellement blessé.

Brunswick (*manifeste de*), nom que l'on donne au célèbre manifeste adressé par le duc de Brunswick à la France, au nom des puissances coalisées (25 juill. 1792), et dont l'auteur était un émigré français, le marquis de Liniers. Cette pièce insolente irrita les Parisiens et l'Assemblée législative; elle provoqua la journée du 10-Août. V. Août.

Bruscambille, surnom de Deslauriers, comédien de l'hôtel de Bourgogne, au XVIIe s.

brusque [*brus-ke*] adj. (de l'ital. *brusco*, âpre). Prompt, subit : *attaque brusque.* Vif : *manières brusques.* Rude, inciv il : *ton brusque.* Ant. **Lent, doux, patient, affable.**

brusquembille [*bruskan, ll* mll.] n. f. Jeu de cartes qui se joue de deux à cinq joueurs. Nom donné aux dix et aux as dans le même jeu.

brusquement [*brus-ke-man*] adv. D'une manière brusque.

brusquer [*brus-ké*] v. a. Traiter d'une manière brusque. *Fig.* Hâter, précipiter : *brusquer un voyage.*

brusquerie [*brus-ke-rî*] n. f. Action ou parole brusque. Ant. **Affabilité, douceur, aménité.**

Brusquet [*brus-kè*] (Jean-Antoine Lombart, dit), fou de cour, né vers 1520, m. en 1565. Il fut le fou de François Ier, auprès duquel il remplaça Triboulet, puis de Henri II, François II, Charles IX.

Brusquet, personnage proverbial dont le chien fut mangé par les loups la première fois qu'il alla au bois. *Etre aussi chanceux que le chien à Brusquet,* n'avoir pas de chance du tout.

Brusseghem, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 2.300 h.

brussoles [*bru-so-le*] n. f. pl. Filets, rouelles, etc., accommodés en farces ou en ragoûts.

brut [*brut*], **e** adj. (du lat. *brutus*, lourd, stupide). Qui n'est pas façonné : *diamant brut.* Sans éducation, sans culture : *nations brutes. Sucre brut,* non raffiné. *Champagne brut,* très sec, c'est-à-dire très peu ou pas du tout sucré. *Produit brut,* produit global sans défalcation des frais, par opposition au produit net. *Poids brut,* poids dont on n'a pas défalqué celui de l'emballage. *Brut* adv. : *ce boucaut de sucre pèse 200 kilogrammes brut.* N. m. Nature de ce qui est inorganique. Etat de ce qui n'a subi aucune préparation, aucune défalcation, etc. : *le net et le brut.* Ant. **Travaillé, dégrossi, affiné, poli. Net.**

Brut (*Roman de*), un des plus anciens et des plus curieux monuments de la vieille poésie française. C'est un poème en vers de huit syllabes, composé par Robert Wace d'après une chronique légendaire bretonne, que le bénédictin gallois Geoffroy de Monmouth avait traduite en latin (XIIe s.). Le poème a pour héros un fabuleux Brutus, descendant d'Enée et prétendu ancêtre de la race bretonne.

brutal, e, aux adj. Tenant de la bête brute : *instinct brutal. Fig.* Grossier, emporté, féroce : *procédé brutal; force brutale.* N. Personne brutale : *un brutal. Pop.* Canon. Ant. **Poli, doux, galant.**

brutalement [*man*] adv. Avec brutalité.

brutaliser [*zé*] v. a. Traiter brutalement : *ne brutalisez personne.* Rendre pareil à la brute.

brutalité n. f. Grossièreté, rudesse. Action ou parole brutale. Ant. **Civilité, douceur.**

brute n. f. (lat. *bruta*). Animal privé de raison. *Fig.* Personne grossière, sans esprit ni raison. Adjectiv. : *bête brute.*

brutier [*ti-é*] ou mieux **bruhier** [*bru-ié*] n. m. Oiseau de proie que l'on ne peut dresser pour la chasse au vol.

Brutium [*si-om'*], partie de la Grande-Grèce dans l'ancienne Italie, auj. *Calabre Ultérieure.* (Hab. *Brutiens.*)

Brutus [*tuss*] (Lucius Junius), le principal auteur de la révolution qui expulsa de Rome les Tarquins et institua la république. Son histoire est en partie légendaire. Encore enfant, il avait vu périr son père et ses frères par ordre de Tarquin et il n'échappa lui-même à la mort qu'en contrefaisant l'insensé, d'où son nom de Brutus. Ses fils ayant conspiré pour le rétablissement des Tarquins, Brutus, alors consul, n'hésita pas à les condamner à mort et présida à leur exécution. Il périt dans un combat contre Aruns, un des fils du roi banni (508 av. J.-C.). On fait souvent allusion à l'héroïsme qu'il montra en faisant passer ses devoirs de magistrat et de patriote avant ses affections de famille. — Lethière et David ont consacré à cet épisode deux remarquables tableaux.

Lucius Junius Brutus.

Brutus, tragédie en cinq actes et en vers, de Voltaire, représentée à la Comédie-Française en 1730.

Brutus (Marcus Junius), fils d'une sœur de Caton d'Utique et descendant du premier Brutus, né vers 86 av. J.-C. L'éducation stoïcienne qu'il reçut de son oncle et son nom même décidèrent de sa destinée tragique. Irrité par l'ambition de César, qui aspirait ouvertement à l'autorité suprême, il était d'autre part excité par les reproches de ses amis, par les billets qu'on jetait secrètement sur son tribunal de préteur. (Voltaire, dans la *Mort de César* [acte II, sc. 2], a donné à l'un d'eux la forme suivante : *Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers !*) Il entra avec son ami Cassius dans une conspiration contre la vie de César, qui passait pour être son père, et qui l'avait toujours couvert de sa protection. Celui-ci l'aperçevant, le poignard levé, au nombre de ses assassins, cessa de se défendre et s'enveloppa la tête de son manteau en s'écriant : *Tu quoque, fili mi!* « Et toi aussi, mon fils! » Poursuivis par Antoine et Octave, Brutus et Cassius furent vaincus dans les plaines de Philippes (42 av. J.-C.). Brutus, désespérant alors du salut de la république, se retira du champ de bataille, et, levant les yeux vers le ciel parsemé d'étoiles, il proféra, au témoignage de Plutarque, cette amère exclamation : *Virtus, nomen!* « O vertu! tu n'es qu'un mot! » puis il se jeta sur une épée que lui tendit un de ses amis, le rhéteur Straton (42 av. J.-C.). Aujourd'hui, le nom de Brutus sert à désigner un républicain inflexible, qui sacrifie tout, même sa vie, aux principes.

Brutus, d'après David.

Marcus Junius Brutus.

Brutus ou *Des orateurs célèbres,* ouvrage de Cicéron, où il trace l'histoire raisonnée de l'éloquence chez les Grecs et les Latins (Ier s. av. J.-C.), l'œuvre la plus remarquable de critique littéraire que nous ait laissée l'antiquité.

Brutus (*le Premier* et *le Second*), tragédies d'Alfieri, toutes deux inspirées de Voltaire (XVIIIe s.).

Brux, comm. de la Vienne, arr. et à 13 kil. de Civray, sur la Bouleur; 1.550 h.

Bruxelles [*sè-le*], capit. de la Belgique, ch.-l. de la prov. de Brabant, à 310 kil. de Paris, sur la Senne, affluent de la Dyle et sur d'importants canaux de navigation; 548.700 h. (*Bruxellois*), y compris les faubourgs. Très bel hôtel de ville du XVe siècle. Cathédrale de Sainte-Gudule. Industrie active et variée. Métallurgie, dentelles, brasseries, construction de machines, fabrication d'objets en caoutchouc, etc. Patrie de Vésale, Breughel, Van der Meulen, etc.

Armes de Bruxelles.

bruyamment [*bru* ou *brui-ia-man*] adv. Avec grand bruit : *ne vous mouchez pas bruyamment.*

bruyant [*bru* ou *brui-ian*], **e** adj. Qui fait du bruit, qui aime le bruit : *les enfants sont bruyants.* Ant. **Silencieux, tranquille, calme.**

bruyère [*bru-iè-re*] n. f. (du celt. *brug*, buisson). *Bot.* Nom vulgaire de diverses éricacées, qui croissent dans les terrains incultes. Le terrain où elles croissent. *Terre de bruyère,* terre formée par la décomposition de la bruyère. *Coq de bruyère,* sorte de

grand gallinacé appelé aussi *tétras*, qui habite surtout le nord de l'Europe.

— Encycl. On connaît environ 400 espèces de bruyères. En France, il y en a une douzaine d'espèces, dont les plus connues sont la *bruyère cendrée* et la *bruyère commune*. On emploie la bruyère en agriculture comme litière pour les animaux domestiques, en sériciculture, pour garnir les claies au moment de la montée des vers ou pour faire des balais destinés à battre les cocons. Avec une grande espèce, on fabrique des balais. La racine est recherchée, pour faire du charbon de bois et des fourneaux de pipes. Nos espèces indigènes se multiplient facilement par bouture, marcotte ou semis, dans la terre dite *de bruyère*, mélange de sable et de débris organiques où dominent les fragments de bruyère.

Bruyère : a, fleur.

Bruyères, ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 28 kil. d'Épinal, sur la Vologne, affl. de la Moselle ; 3.720 h. Ch. de f. É. Source minérale. — Le cant. a 33 comm. et 16.460 h.

Bruz, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 14 kil. de Rennes ; 2.870 h. Ch. de f. O. Minoteries.

bryacées [*sé*] n. f. pl. Famille de mousses, ayant pour type le genre *bryon*. S. une *bryacée*.

bryologie [*ji*] n. f. (du gr. *bruon*, mousse, et *logos*, discours) Partie de la botanique qui s'occupe des mousses.

bryon ou **brion** n. m. (du gr. *bruon*, mousse). Mousse de la famille des bryacées, qui croît sur l'écorce des arbres.

bryone n. f. Genre de cucurbitacées vivaces, grimpantes, ornementales, et qui sont répandues dans les régions tempérées et chaudes de l'ancien monde : *les feuilles de la bryone à grande fleur se mangent comme les épinards*.

bryozoaires [*è-re*] n. m. pl. (du gr. *bruon*, mousse, et *zôon*, animal). Classe de petits animaux marins, qui vivent en colonies, fixés à la surface d'objets divers. S. un *bryozoaire*.

Bry-sur-Marne, comm. de la Seine, arr. et à 22 kil. de Sceaux, sur la rive gauche de la Marne ; 2.730 h. Culture maraîchère. Le 30 nov. 1870, combat entre les troupes assiégées dans Paris et les Prussiens.

buade n. f. Sorte de mors à longues branches droites.

Buais, comm. de la Manche, arr. et à 16 kil. de Mortain ; 1.210 h.

buanderie [*rî*] n. f. Lieu où se fait la lessive.

buandier, ère n. (de *buer*). Qui blanchit les toiles neuves. N. f. Femme qui fait la lessive.

bubale ou **bubalis** [*liss*] n. m. Genre d'antilopes, renfermant de grandes formes à cornes en courbure brisée, à face étroite et longue, qui habitent le continent africain.

bubalus [*luss*] n.m. Nom scientifique des buffles.

Bubaste [*bas-te*] ou **Bubastis** [*bas-tiss*], v. de la basse Égypte ancienne, sur l'une des branches du Nil, célèbre par les fêtes religieuses qu'on célébrait tous les ans.

bube n. f. Pustule qui vient sur la peau.

bubo n. m. Nom scientifique des rapaces nocturnes appelés communément *grands-ducs*.

bubon n. m. (du gr. *boubôn*, aine). Ganglion lymphatique enflammé.

— Encycl. Le bubon est l'inflammation d'un ganglion de l'aine ; il apparaît principalement dans le chancre induré (syphilis), et il est alors persistant, et aussi dans le chancre mou, et, dans ce cas, il aboutit rapidement à la suppuration. Le traitement consiste simplement dans des soins antiseptiques. Le bubon de la peste peut apparaître aussi aux aisselles et au cou ; ce n'est qu'une complication grave, qui parfois peut aider au diagnostic. V. peste.

bubonique adj. Qui tient du bubon : *peste bubonique*. V. peste.

bubonocèle n. m. (du gr. *boubôn*, aine, et *kèlè*, tumeur). Hernie inguinale.

Bubry, comm. du Morbihan, arr. et à 34 kil. de Lorient, sur un affluent du Blavet ; 4.080 h.

bucail [*ka, ll* mll.] n. m. ou **bucaille** n. f. Sarrasin, blé noir.

bucarde (du gr. *bous*, bœuf, et *kardia*, cœur, parce que les deux valves réunies ressemblent à un cœur) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant de nombreuses espèces répandues sur toutes les côtes et dont plusieurs sont comestibles. *Les coques appartiennent au genre bucarde*.

Armes de Bucarest.

Bucarest ou **Bukarest** [*rèst'*], capit. du royaume de Roumanie, sur la Dimbovitza, affl. du Danube, 350.000 h. Industrie et commerce actifs : machines, distilleries.

buccal, e, aux [*buk-kal*] adj. (du lat. *bucca*, bouche). Qui a rapport à la bouche : *glande buccale*.

buccin [*buk-sin*] n. m. (du lat. *buccina*, trompette). Ancien instrument à vent. *Zool.* Genre de mollusques.

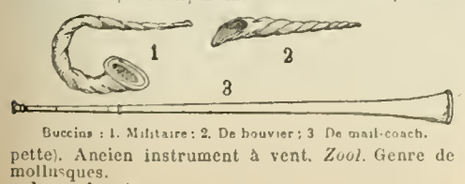

Buccins : 1. Militaire ; 2. De bouvier ; 3. De mail-coach.

buccinateur [*buk-si*] n. m. Romain sonnant de la buccine. Adj. Se dit d'un muscle de la joue. Substantiv. : *le buccinateur*.

buccine [*buk-si-ne*] n. f. Trompette romaine.

bucco n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs de l'Amérique tropicale, appelés communément *barbus*.

buccule n. f. Repli charnu sous le menton.

bucentaure [*san-tô-re*] n. m. (du gr. *bous*, bœuf, et de *centaure*). Centaure à corps de taureau.

Bucentaure [*san-tô-re*], galère sculptée et dorée, d'une vaste dimension, dont tous les agrès étaient également dorés, et à bord de laquelle le doge de Venise montait, le jour de l'Ascension, pour la célébration de son mariage symbolique avec l'Adriatique. Arrivé à la passe du Lido, il jetait dans la mer un anneau bénit, en prononçant ces paroles : Mer, nous t'épousons, en signe de souveraineté positive et perpétuelle. Cette fête fut abolie lors de la prise de Venise par Bonaparte.

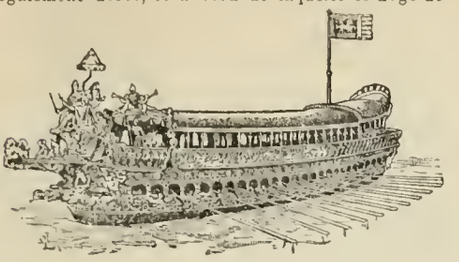
Bucentaure.

Bucéphale, nom du cheval d'Alexandre, que le futur héros, encore tout jeune, dompta en le faisant galoper contre le soleil, après avoir remarqué que le cheval avait peur de son ombre. *Par ext.* Beau cheval. *Par antiphr.* Rosse.

Bucer ou **Butzer** (Martin Kunhorn, dit), théologien allemand, né à Schlestadt, m. à Londres (1491-1551). Il quitta l'habit des dominicains, adhéra à la réforme de Luther, essaya vainement d'unir les luthériens d'Allemagne et les zwingliens de Suisse, et se réfugia en 1549 en Angleterre, où il devint professeur à Cambridge.

buceros [*ross*] n. m. *Ornith.* V. calao.

Buch (captalat de), subdivision du Bordelais, sous la domination anglaise. V. Grailly.

Buch [*bouk*] (Léopold de), géologue allemand, né à Stolpe, m. à Berlin (1774-1853) ; auteur d'une théorie célèbre sur la formation des montagnes.

Buchanan (George), érudit et historien écossais, né à Middlelhowen, m. à Edimbourg (1506-1582) ; précepteur et garde des sceaux de Jacques Ier d'Angleterre, poète latin élégant et gracieux, auteur des deux tragédies *Jephthes* et *Baptistès*.

Buchanan (James), président des Etats-Unis, né à Stong-Batter, m. à Wheatland (1791-1868). Excellent orateur, il fit preuve, dans son gouvernement (1856-1860), de tendances esclavagistes marquées.

bûche n. f. (du lat. *boscum*, bois). Morceau de gros bois de chauffage. *Fig.* et *fam.* Personne stupide. *Arg. des joueurs.* Figure ou carte valant dix : *amener une bûche*. *Pop. Ramasser une bûche*, tomber.

bûcher [*ché*] n. m. (rad. *bûche*). Lieu où l'on serre le bois à brûler. Pile de bois sur laquelle les anciens brûlaient les corps. Amas de bois sur lequel on brûlait ceux qui avaient été condamnés au supplice du feu : *Jeanne d'Arc mourut sur le bûcher*.

— Encycl. *Hist.* Le bûcher funèbre a été en usage chez beaucoup de peuples anciens, notamment chez les Phéniciens, les Cypriotes, les Gaulois, les Grecs, les Etrusques et les Romains. Chez les Grecs, si l'inhumation est d'usage pendant la période mycénienne, la crémation devient prédominante dans la civilisation homérique. Du VIe au IVe siècle, prévaut l'inhumation, puis la crémation revient à la mode pendant la période hellénistique. Les Romains des premiers siècles paraissent avoir préféré la sépulture par inhumation ; mais l'incinération domine pendant les derniers siècles de la république et sous l'empire jusqu'au IVe siècle de notre ère, époque où l'on revient à l'inhumation, sous l'influence des idées chrétiennes.

Sur le bûcher, enduit de poix, on plaçait le cadavre sur son lit funèbre, avec ses vêtements, ses armes, etc. Les proches y mettaient le feu, en détournant la tête. La crémation terminée, on éteignait la braise avec du vin et de l'eau. On triait les cendres et les ossements, souvent enveloppés d'ailleurs dans un linceul d'amiante ; on renfermait l'urne dans un coffret, que l'on déposait dans un tombeau ou dans une niche de columbarium.

bûcher [*ché*] v. a. (rad. *bûche*). Dégrossir une pièce de bois. Abattre les saillies d'une pierre. *Pop.* Battre : *bûcher un agent*. V. n. *Fam.* Étudier : *bûcher l'anglais*. *Absolum.* Travailler sans relâche.

bûcheron, onne [*o-ne*] n. Qui abat du bois, dans une forêt.

bûchette [*chè-te*] n. f. Menu morceau de bois.

bûcheur, euse [*eu-ze*] n. *Fam.* Travailleur.

Buchez (Philippe-Joseph-Benjamin), philosophe et homme politique français, né à Matagne-la-Petite, m. à Rodez (1796-1865). D'abord saint-simonien, il fonda l'école *néo-catholique* ou *buchésisme*, dont il exposa les principes dans son *Essai de philosophie*. Il écrivit avec Roux-Lavergne l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*.

Buchholz, v. de Saxe (cercle de Zwickau) ; 7.300 h.

Büchner [*buk-nèr'*], médecin et philosophe matérialiste allemand, né et mort à Darmstadt (1824-1899) ; auteur de *Force et matière*.

Buchon (Jean-Alexandre), érudit français, né à Menetou-Salon (Cher), m. à Paris (1791-1846). Il a publié une *Collection des Chroniques nationales françaises* du XIIIe au XIVe siècle, et fondé la collection du *Panthéon littéraire*.

Buchs, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), tout près du Rhin ; 3.900 h. Élève de bétail. Broderies.

buchu ou **buku** n. m. Huile essentielle brune à odeur de menthe, extraite de certaines rutacées diosmées du cap de Bonne-Espérance ; tonique, diurétique, stimulant.

Buchy, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 24 kil. de Rouen ; 830 h. — Le canton a 21 comm. et 6.320 h.

Buckingham [*bu-kin'-gham'*], comté d'Angleterre, dans le bassin de la Tamise ; 185.000 h. Ch.-l. *Aylesbury*.

Buckingham (George Villiers, duc de), favori des rois d'Angleterre Jacques Ier et Charles Ier, né à Brookesby (1592-1628). Il se préparait à secourir La Rochelle, assiégée par Richelieu, quand il fut assassiné à Portsmouth par un fanatique, Felton, la veille de son embarquement. — Son fils, George Villiers, duc de **Buckingham,** né à Londres (1627-1688), fit partie du ministère de la « Cabal » (1669), fut célèbre par son esprit, son impopularité et ses excès.

Buckingham (1592-1628).

Buckland [*land'*] (William), célèbre géologue anglais, né à Tiverton, m. à Caphain (1784-1856). Il s'efforça de confirmer les récits de la Genèse par les données de la science.

Buckle (Henry-Thomas), historien anglais, né à Lee, m. à Damas (1821-1862) ; auteur d'une remarquable *Histoire de la civilisation en Angleterre*.

bucoliaste [*as-te*] n. m. (gr. *boukoliastès*). Poète bucolique.

bucolique adj. (gr. *boukolikos* ; de *boukolein*, faire paître des bœufs). Qui a rapport à la vie des bergers ou à la poésie pastorale : *existence bucolique*. N. f. Morceau de poésie pastorale : *les Bucoliques de Théocrite*. *Fam.* et *ironiq.* Ramassis d'objets, de paperasses sans valeur.

Bucoliques ou *Eglogues* de Virgile, compositions souvent imitées des *Idylles* de Théocrite. Ce sont des allégories, écrites parfois avec trop d'esprit et d'élégance, mais où se révèle déjà le génie de l'auteur des *Géorgiques* et de l'*Enéide* (Ier s. av. J.-C.).

Bucquoi ou **Buquoy** (Charles-Bonaventure de Longueval, baron de Vaux, comte de), général autrichien, né à Arras, m. à Neuhœusel (Hongrie), (1571-1621). Il se distingua pendant la guerre de Trente ans, au service de Ferdinand II.

Bucquoy, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 18 kil. d'Arras, vers les sources de l'Ancre ; 2.110 h. Brasserie.

bucrâne ou **bucrane** (du gr. *bous*, bœuf, et *kranion*, crâne) n. m. Tête de bœuf décharnée, employée comme décoration architecturale.

Budapest [*pèst'*], capit. de la Hongrie, située sur le Danube ; 716.500 h. Elle est formée par la réunion des villes de *Bude*, ou *Ofen*, et *Pest*, sous une même municipalité depuis 1873. Industrie et commerce très importants : filatures, métallurgie, raffineries, navigation fluviale très active. Pont de fer de 400 m. sur le Danube.

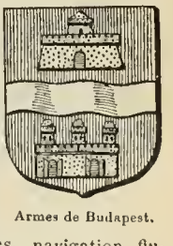
Armes de Budapest.

Budé (Guillaume), philologue français, né à Paris (1467-1540), un des premiers hellénistes de son siècle. Il profita de son crédit auprès de François Ier pour le déterminer à fonder le Collège de France.

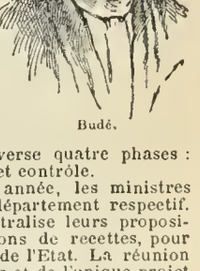
Budé.

budget [*bud-jè*] n. m. (m. angl., tiré lui-même du vx fr. *bougette*, petite bourse). Etat de prévision des recettes et des dépenses d'un Etat, d'un département, d'une commune, etc. *Par ext.* Recettes ou dépenses d'un particulier. *Dr.* Acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat ou des autres services que les lois assujettissent aux mêmes règles.

— Encycl. Le *budget* traverse quatre phases : préparation, vote, exécution et contrôle.

Budget de l'Etat. Chaque année, les ministres préparent le budget de leur département respectif. Le ministre des finances centralise leurs propositions et y ajoute les prévisions de recettes, pour compléter le budget général de l'Etat. La réunion des divers projets de dépenses et de l'unique projet de recettes constitue (avec son commentaire, l'*exposé des motifs*) le projet de budget général. Du rapprochement des dépenses et des recettes résulte ce qu'on nomme l'*équilibre du budget*.

Le budget est présenté en premier lieu à la Chambre des députés. Comme toutes les autres lois, il doit être voté par les deux Chambres, pour devenir exécutoire.

L'année financière s'ouvre parfois avant que les Chambres aient terminé le vote des recettes et des dépenses afférentes à l'année qui commence. On a recours alors au vote de *douzièmes provisoires*, c'est-à-dire d'acomptes mensuels en cours d'exercice, tant pour les recettes que pour les dépenses, suivant une répartition purement provisoire.

Votée et promulguée, la *loi de finance* revient des mains du Parlement dans celles de l'administration, qui assure son exécution. Cette opération comprend, d'une part, la perception des recettes autorisées, et, d'autre part, le payement des dépenses prévues dans la mesure des crédits ouverts.

Une fois le budget exécuté, intervient le contrôle administratif, judiciaire et législatif des opérations. Les comptables du Trésor sont justiciables de la Cour des comptes, qui rend compte du résultat de son contrôle dans ses Rapports publics et ses Déclarations générales. De leur côté, les ministres établissent des comptes d'administration qui sont soumis à une commission de vérification, dite « commission de vérification des comptes des ministres ». Ces documents servent de base à la loi par laquelle le Parlement règle définitivement le budget.

Budget départemental. Le budget du département est préparé et présenté par le préfet, délibéré par le conseil général et définitivement réglé par décret.

Budget communal. Le budget de chaque commune est proposé par le maire, voté par le conseil

municipal et réglé par le préfet. Le budget des villes dont le revenu est de 3 millions de francs au moins est toujours soumis à l'approbation du président de la République, sur la proposition du ministre de l'intérieur.

budgétaire [*té-re*] adj. Qui concerne le budget : *loi budgétaire.*

budgétairement [*tè-re-man*] adv. Au point de vue du budget.

budgéter [*té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Inscrire au budget.

budgétivore adj. et n. (de *budget*, et du lat. *vorare*, dévorer). *Par plaisant.* Qui vit aux dépens de l'État : *les budgétivores ; la gent budgétivore.*

Budrio, v. d'Italie (prov. de Bologne), sur l'Idice ; 16.500 h.

Budweiss, v. d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Moldau ; 29.000 h. Porcelaine. Sucrerie.

buée [*bu-é*] n. f. Lessive : *faire la buée* (vx). Vapeur d'eau : *vitre couverte de buée.*

Bueil (Jean de), comte DE SANCERRE, capitaine français, né vers 1405, m. en 1480 ; surnommé *le Fléau des Anglais*, associé à la gloire de Jeanne d'Arc.

Buenos-Ayres [*bu-é-noz-é-re* ou *bou-é-noss-a-i-rèss*], capit. de la république Argentine ; 1.150.000 h. Port magnifique, à l'embouchure du rio de la Plata. Grand commerce de céréales, vins, peaux, viandes conservées.

buen-retiro [*bou-èn'-ré*] n. m. (mot espagn., signif. *bonne retraite*). Appartement privé. Villa à l'écart. *Ironiq.* Lieux d'aisances.

Buen-Retiro (*bonne retraite*), résidence royale bâtie par Philippe IV, aux portes de Madrid.

buer [*bu-é*] v. a. (vx fr., d'orig. germ.). V. n. Dégager de la vapeur d'eau, en parlant de la pâte qui cuit ou du pain sortant du four.

buettnère [*bu-èt'*] n. f. *Bot.* Genre de malvacées, des régions tropicales.

Buffalmacco (Buonamico DI CRISTOFANO, dit), peintre italien du XIVe siècle, né à Florence, célèbre par ses facéties.

Buffalo, v. des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le lac Erié, près du Niagara ; 382.000 h. Grand commerce de grains, farines ; machines, filatures.

buffet [*bu-fé*] n. m. Armoire pour renfermer la vaisselle, le linge de table. *Buffet de cuisine,* petite armoire plus grossière, où l'on serre des provisions, etc. *Fam. Danser devant le buffet,* n'avoir rien à manger. Dans les grandes réunions, table où sont dressés des mets, des vins, des liqueurs. Restaurant installé dans les gares de chemins de fer. *Buffet d'orgue,* menuiserie de l'orgue. *Buffet d'eau,* table de pierre dont les bassins font rejaillir l'eau en nappes, cascades, etc.

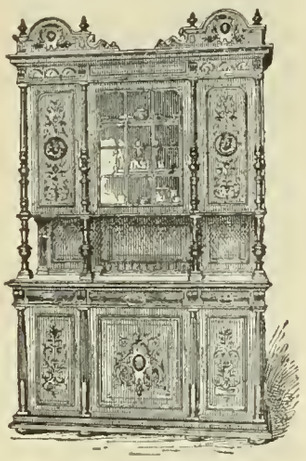

Buffet moderne.

Buffet [*bu-fè*] (Louis-Joseph), homme politique français, né à Mirecourt, m. à Paris (1818-1898) ; ministre en 1848, 1851, 1870, 1875-1876, un des chefs du parti conservateur au début de la troisième République.

buffeter [*bu-fe-té*] v. a. (Double le *t* devant une syllabe muette : *il buffette, il buffettera.*) Se dit des voituriers qui boivent en route du vin volé aux pièces qu'ils transportent.

buffeteur [*bufe*] n. m. Voiturier qui buffette.

buffetier [*bu-fe-ti-é*], **ère** n. Personne qui tient un buffet dans une gare, etc.

buffle [*bu-fle*] n. m. (ital. *bufalo*). Espèce de bœnf sauvage ; son cuir. Peau collée sur un morceau de bois et servant pour polir à l'émeri ou blanchir au blanc d'Espagne.

Buffle du Cap.

— ENCYCL. Les buffles (*bubalus*) sont propres aux régions chaudes de l'ancien monde. Une seule espèce a été domestiquée : l'*arni*, de l'Inde, d'où dérivent les buffles de l'Italie, de l'Europe orientale, de la vallée du Nil. Les espèces africaines sont rebelles à la domestication. Les buffles sauvages, puissants et farouches, habitent les forêts humides et marécageuses, et passent leur vie au bord des eaux. L'espèce domestique est employée surtout aux travaux des rizières et aux lourds charrois. Les cornes et les peaux sont estimées dans le commerce.

buffleterie [*bu-fle-te-ri*] n. f. Partie de l'équipement militaire en peau de buffle, servant à soutenir les armes du soldat.

— ENCYCL. Pour nettoyer les buffleteries, on les lave avec de l'eau de son, puis, une fois séchées, on les blanchit avec du blanc d'Espagne dissous dans l'eau avec de la gomme.

buffletier [*bu-fle-ti-é*] n. m. Ouvrier qui confectionne des buffleteries.

buffletin [*bu-fle*] n. m. Justaucorps en peau de buffle (vx). Jeune buffle.

buffionne [*bu-flo-ne*] n. f. Femelle du buffle.

buffion [*bu-flon*] n. m. Jeune buffle.

Buffon (Georges-Louis LECLERC, comte de), célèbre naturaliste et un des grands écrivains français, né à Montbard, m. à Paris (1707-1788) ; auteur de l'*Histoire naturelle* (1749-1789). Il fut un très grand savant, qui pressentit, sur plusieurs points importants, les découvertes contemporaines. Son remarquable traité des *Époques de la Nature* renferme des idées profondes sur la formation du globe. Par l'élévation, l'ampleur, la majesté tranquille de son style, on se retrouvaient la dignité de sa vie, le faste de ses allures, la fierté de ses manières, il justifia admirablement cette inscription d'une statue qu'on lui érigea de son vivant : *Majestati naturæ par ingenium.* « Son génie égale la majesté de la nature. » Buffon vivait retiré dans son château de Montbard, en véritable grand seigneur.

Buffon.

Le style souvent pompeux et un peu apprêté de Buffon a fait dire à ses contemporains que le naturaliste ne travaillait qu'en jabot et en manchettes de dentelles. Ces *manchettes de Buffon* sont restées proverbiales pour caractériser une certaine affectation du style, des manières ou de la personne.

Une phrase du discours de réception de Buffon à l'Académie en 1753 (appelé aussi *Discours sur le style*) : *Le style est l'homme même* (et non *le style, c'est l'homme*), est en littérature l'objet de fréquentes allusions. Cet aphorisme signifie que, tandis que le fond des découvertes scientifiques devient la propriété commune de l'humanité, la manière de les exprimer, le *style* reste un don personnel à l'écrivain, par où se marquent son talent et son originalité propres. Et cela est parfaitement vrai en ce qui regarde Buffon lui-même. On interprète souvent l'aphorisme de Buffon à contresens, en lui faisant dire que dans le style se reflète le caractère de l'écrivain, ce qui est loin d'être exact.

bufonidés [*dé*] n. m. pl. Famille de batraciens anoures, renfermant les crapauds. S. un *bufonidé.*

bufonie [*nî*] n. f. (*Bot.* Genre de caryophyllacées, tribu des alsinées, renfermant des herbes frutescentes. Syn. HERBE A CRAPAUD.

Bug ou **Boug** (lc), fl. de Russie, qui se jette dans la mer Noire au-dessus de Nicolaïef ; cours 700 kil.

Bugeat [*ja*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 43 kil. d'Ussel ; 1.200 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 11 comm. et 8.330 h.

Bugeaud de La Piconnerie [*jô*] (Thomas-Robert), duc D'ISLY, maréchal de France, né à Limoges, m. à Paris (1784-1849). Il contribua puissamment à la consolidation de nos conquêtes en Afrique, fut nommé gouverneur de l'Algérie (1840) et se montra administrateur intelligent et éclairé, et mérita par sa sollicitude pour ses compagnons d'armes le nom de *Père Bugeaud.* Il gagna sur les Marocains (1844) la bataille de l'Isly. Il avait pris pour devise de son œuvre de colonisation ces mots latins : *Ense et aratro* « Par l'épée et par la charrue », phrase à laquelle on fait quelquefois allusion. V. CASQUETTE.

Bugeaud.

Bugey [*jé*] (lc), petit pays de France, dont le chef-lieu était *Belley* (Ain).

Buggenhout, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), près de l'Escaut ; 6.250 h.

Buggiano, comm. d'Italie (prov. de Lucques) ; 11.000 h.

buggy [*beugh-ghé*] (m. angl.) n. m. Voiture très légère à deux roues, à brancards longs et minces. (On dit aussi BOGHEI.)

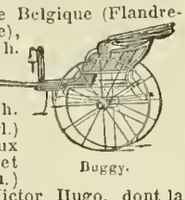

Buggy.

Bug-Jargal, roman de Victor Hugo, dont la révolte des nègres de Saint-Domingue contre les Français fait le sujet. Victor Hugo avait seize ans lorsqu'il écrivit cette œuvre, parfois bizarre, mais souvent intéressante, et où se laisse deviner son génie (1825).

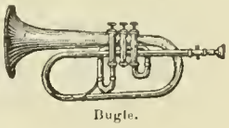

Bugle.

bugle n. m. (mot angl.). Sorte de trompette à pistons, dont le son est plus doux et plus moelleux que celui du cornet. *Petit bugle,* instrument plus petit que le bugle et dont le son est très aigu.

bugle n. f. (lat. *bugual*). Genre de plantes, de la famille des labiées.

buglosse [*glo-sé*] n. f. Genre de borraginacées, cultivées dans les jardins et employées en médecine : *l'orcanète, dont la racine donne une matière colorante rouge, est une buglosse.*

bugrane n. f. *Bot.* Nom vulgaire de l'*ononis spinosa,* légumineuse dont les longues racines opposent une résistance considérable à la charrue, d'où le nom d'*arrête-bœuf,* qu'on lui donne quelquefois.

Bugue (Le), ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 30 kil. de Sarlat, sur la Vézère ; 2.590 h. (*Buguois*). Ch. de f. Orl. Truffes. — Le cant. a 11 comm. et 6.610 h.

Buhler (Jean-Georges), sanscritiste allemand, né à Borstel (Hanovre). Il se noya par accident dans le lac de Constance (1837-1898).

buhoriau [*ri-ô*] n. m. Sorte de héron. Syn. BUTOR.

buie n. f. V. BUIRE

buire n. f. Vase en forme de cruche, muni d'une anse et d'un bec : *buire d'argent ; buire ciselée.*

Buire.

buirette [*rè-te*] n. f. Tas de foin couné.

Buironfosse, comm. de l'Aisne, arr. et à 15 kil. de Vervins ; 1.910 h. Ch. de f. N.

buis [*bu-i*] n. m. (lat. *buxus*). Genre de plantes ou d'arbrisseaux toujours verts ; son bois. Outil de cordonnier en buis, qui sert à polir les talons et le bord des semelles. *Buis bénit,* branche de buis qu'on bénit dans les églises, et qu'on distribue le jour des Rameaux.

Buis : a, fleur mâle ; b, fleur femelle.

— ENCYCL. Les buis sont des arbres ou des arbustes de la famille des euphorbiacées, qui croissent en Europe et en Amérique. Le bois, très dur, de couleur jaune, est très employé ; on utilise en médecine, comme sudorifique, l'infusion légère des feuilles. Les jardiniers se servent de variétés naines pour faire des bordures, et les branches se vendent en quantité considérable le *jour des Rameaux.*

Buis-les-Baronnies (Le), ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 30 kil. de Nyons ; 1.930 h. Soieries, truffes. — Le cant. a 23 comm. et 7.640 h.

buisse [*bui-se*] ou **bouisse** n. f. Outil de cordonnier, pour cambrer les semelles ; de tailleur pour rabattre les coutures.

buissière [*bui-si-è-re*] ou **buissaie** [*bui-sè*] n. f. Lieu planté de buis.

buisson [*bui-son*] n. m. Touffe d'arbrisseaux sauvages et rameux. Taillis d'arbres de trois à quatre mètres. Arbre fruitier, taillé en buisson. Plat disposé en pyramide épineuse : *buisson d'écrevisses. Buisson ardent* ou *buisson d'Horeb,* buisson enflammé sous la forme duquel Dieu apparut à Moïse. *Bot.* Pyracanthe. *Guerre de buisson,* d'embuscades. *Battre les buissons,* les parcourir pour en déloger le gibier, et, au *fig.,* faire quelque recherche. *Trouver buisson creux,* trouver le bois vide du gibier qu'on y avait détourné, et, au *fig.,* ne plus trouver une personne, une chose où l'on s'attendait à la rencontrer. PROV. : **Il n'est si petit buisson qui ne porte son ombre, il n'est si faible ennemi qui ne puisse nuire.**

Le Buisson ardent, d'après H. Flandrin.

Buisson ardent (*le*), peinture d'Hippolyte Flandrin, à Saint-Germain-des-Prés (Paris).

Buisson (Le), comm. de la Dordogne, arr. et à 37 kil. de Bergerac ; 1.280 h. Ch. de f. Orl.

Buisson (Ferdinand), universitaire et homme politique français, né à Paris en 1841 ; auteur d'un *Dictionnaire de pédagogie.*

buissonner [*bui-so-né*] v. n. Pousser en buisson. *Chass.* Quêter à travers les buissons : *chien qui ne buissonne pas. Vêner.* En parlant du cerf, se retirer dans un buisson.

buissonnet [*bui-so-nè*] n. m. Petit buisson.

buissonneux, euse [*bui-so-neû, eu-ze*] adj. Couvert de buissons : *pays buissonneux.*

buissonnier [*bui-so-ni-é*], **ère** adj. Qui se retire dans les buissons : *lapin buissonnier. Fig. Faire l'école buissonnière,* se promener au lieu d'aller en classe. N. m. Arbre taillé en buisson ; lieu planté de ces arbres.

buitarde n. f. Grosse outarde des bords du Danube.

Bujaleuf, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 35 kil. de Limoges ; 1.760 h.

Bukarest. *Géogr.* V. BUCAREST.

Bukovine, pays d'Autriche, formé du nord de l'anc. Moldavie ; 730.000 h. Capit. *Czernowitz.*

Bulach, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 2.200 h. Agriculture et élève de bétail ; filature de coton ; verrerie.

Bulat-Pestivien, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 24 kil. de Guingamp ; 1.710 h.

bulbaire [*bè-re*] adj. Qui appartient ou qui a rapport au bulbe : *pyramide bulbaire.*

bulbe n. m. (lat. *bulbus*). *Bot.* Oignon de plante. *Anat.* Partie renflée, globuleuse.

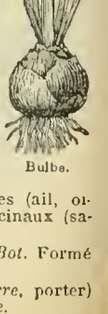

Bulbe.

— ENCYCL. *Bot.* On distingue des bulbes *tuniqués,* dans lesquels les écailles se recouvrent complètement (jacinthe) ; des bulbes *écailleux,* dans lesquels elles sont imbriquées (lis) ; des bulbes *solides,* dans lesquels une masse pleine est recouverte de quelques écailles minces (safran). Les bulbes peuvent rester longtemps à l'état de vie ralentie. Certains bulbes sont alimentaires (ail, oignon, échalote, ciboule), d'autres médicinaux (safran, scille, etc.).

bulbeux, euse [*beû, eu-ze*] adj. *Bot.* Formé d'un bulbe. *Anat* Pourvu d'un bulbe

bulbifère (de *bulbe,* et du lat. *ferre,* porter) adj. Qui produit des bulbes : *lis bulbifère.*

bulbiforme adj Qui est en forme de bulbe.

bulbille [*ll* mll.] n. f. Bourgeon né à l'aisselle des feuilles ordinaires et qui devient charnu.

Bulgare, originaire ou habitant de la Bulgarie : *les Bulgares.* Adjectiv. : *population bulgare.* Peuple de race scythe, établi entre le Don et le Danube, et aujourd'hui complètement slavisé.

Bulgarie [*ri*], anc. prov. de la Turquie, érigée en principauté depuis le traité de Berlin (1878). Tout en restant nominativement vassale de la Turquie, elle a, en 1885, contracté l'union personnelle avec la province de la Roumélie orientale; pop. 3.745.000 h. (*Bulgares*). Pays montagneux, très inégalement fertile, arrosé par le Danube et par ses affluents de droite : le Lom, l'Isker, la Jantra, etc. Capit. *Sofia.* L'agriculture, l'élevage (chèvres, porcs), la sériciculture sont ses principales ressources.

Armoiries de Bulgarie.

Bulgnéville, ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 19 kil. de Neufchâteau; 900 h. Eaux minérales. Broderies, meubles sculptés, tuileries. — Le cant. a 26 comm. et 8.100 hab.

bulime n. m. Genre de mollusques gastéropodes, qui vivent à terre comme les escargots, dont ils ne diffèrent que par leur coquille plus allongée.

Bull (John) [*djon' boul'*] (m. angl. signif. *Jean Taureau*), sobriquet donné au peuple anglais pour peindre sa lourdeur et son obstination. Le type de John Bull a des caractères physiques et moraux très précis et un costume traditionnel. Ce nom est, en Angleterre, le pendant de *Jacques Bonhomme* en France et de l'*Oncle Sam* en Amérique.

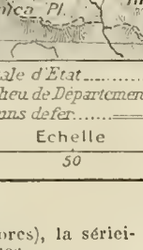

John Bull.

bullaire [*bu-lè-re*] n. m. Recueil de bulles des papes. Ecrivain qui copie des bulles.

Bullant, famille d'architectes français du XVe et du XVIe siècle. — Le plus fameux, JEAN II, m. à Ecouen (vers 1515-1578), a construit le château d'Ecouen, son chef-d'œuvre, l'hôtel de Soissons, l'hôtel Carnavalet, les tombeaux de Montmorency, de Henri II et de Catherine de Médicis; il a travaillé à la construction des Tuileries.

bulle [*bu-le*] n. f. (lat. *bulla*). Globule d'air qui s'élève à la surface d'un liquide : *bulle de savon.* Gros clou employé comme motif décoratif. Soulèvement de l'épiderme, rempli de liquide. *Diplom.* Sceau attaché à un acte. Acte muni de ce sceau. *Admin. eccl.* Décret du pape scellé en plomb et ordinairement désigné par le premier mot qu'on y lit : *bulle d'excommunication. Comm.* n. et adj. m. *Papier bulle,* papier d'une pâte grossière, de couleur jaunâtre.

— ENCYCL. *Diplom.* Les bulles, employées pour les actes les plus importants de l'administration pontificale (convocation d'un concile, définition d'un dogme, condamnation d'une hérésie, etc.), sont rédigées en latin. Elles sont scellées en plomb.

Bulles de savon (*les*), tableau de Chaplin (Luxembourg); peinture d'une exquise fraîcheur.

Les Bulles de savon, d'après Chaplin.

Bulle, comm. de Suisse (cant. de Fribourg), dans un site charmant de la Gruyère, sur la Trême, 3.320 h. Commerce de bois de construction, fromages, bétail.

bullé [*bu-lé*], **e** adj. Scellé d'une bulle : *actes bullés.* Accordé par une bulle : *bénéfice bullé.* Parsemé de bosselures : *feuille bullée.*

Bullet [*lè*], famille d'architectes français du XVIe et du XVIIe siècle. — Le plus célèbre, PIERRE, né et m. à Paris (1639-1716), éleva la porte Saint-Martin et l'église Saint-Thomas-d'Aquin à l'exception du portail.

bulletin [*bu-le*] n. m. (ital. *bulletino*). Billet qui sert à exprimer un vote. Rapport qui publie quelque chose d'officiel. Recit officiel des opérations d'un corps de troupes : *bulletin de la Grande Armée.* Etat de conduite, de travail : *le bulletin d'un écolier.* Récépissé : *bulletin de bagages.*

Bulletin des lois, recueil officiel des lois et actes du gouvernement français; créé en frimaire an II. Décrété sous sa forme périodique le 14 frimaire an II (4 nov. 1793), le *Bulletin des lois,* recueil des actes du gouvernement français, commença à paraître le 22 prairial an II. Il concourt, avec le *Journal officiel,* à la promulgation des lois, décrets et actes de l'autorité, mais il contient un certain nombre d'actes que ne publie pas le *Journal officiel.*

Carte de la Bulgarie.

bulleux, euse [*bu-leû, eu-ze*] adj. Qui consiste en bulles : *éruption bulleuse.*

bull-finch [*boul-fin'tch*] n. m. (mot angl.). Obstacle de steeple-chase, formé d'un talus surmonté d'une haie.

Bullion (Claude de), marquis DE GALARDON, m. en 1640; surintendant des finances sous Louis XIII, puis garde des sceaux de 1633 à 1636; fidèle auxiliaire de Richelieu.

Bullion (*hôtel*), ancienne résidence historique, rue J.-J.-Rousseau (Paris), bâtie en 1630 pour le précédent, hôtel décoré de peintures par Vouet, Blanchard, Sarrazin, etc., et qui servait autrefois de salle des ventes.

bull-terrier [*boul-tè-ri-é*] n. m. Chien anglais qui chasse le rat. Pl. des *bull-terriers.*

Bully, comm. du Rhône, arr. et à 20 kil. de Lyon; 1.220 h. Sources ferrugineuses et sulfureuses.

Bully, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Béthune; 5.850 h. Mines de houille. Ch. de f. N.

bulot [*lo*] n. m. Nom vulgaire du bucein.

Bulow [*lov'*] (Frédéric-Guillaume), général prussien, né à Falkenberg, m. à Kœnigsberg (1755-1816). Il prit une grande part aux batailles de Leipzig et surtout de Waterloo.

Bulow (Hans Guido de), compositeur et chef d'orchestre allemand, né à Dresde (1830-1894), un des adeptes les plus fougueux des théories wagnériennes.

Bulow (Bernard de), homme d'Etat allemand, chancelier de l'Empire, né à Klein Flottbeck en 1849.

Buloz (François), littérateur français, né à Vulbens (Haute-Savoie), m. à Paris (1803-1877); directeur de la *Revue des Deux Mondes.*

bulteau [*tô*] n. m. Arbre taillé en boule.

Bumplitz, comm. de Suisse (cant. de Berne); 3.350 h. Fourrages; fromageries.

Bundehesh, livre sacré des Parsis, écrit en langue pehlvi.

Bundesrat (*Conseil fédéral*), une des Chambres législatives en Allemagne. Réunion des membres du pouvoir exécutif en Suisse.

bunette [*nè-te*] n. f. Variété de fauvette.

bungare [*bon*] ou **bungarus** [*bon-gha-russ*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des serpents venimeux de l'Inde et de la Malaisie : *le corps des bungares est jaune, ou bleu et noir, marqué de taches vives.*

buniade n. f. Genre de crucifères, comprenant des plantes herbacées, dont quelques-unes ont été préconisées comme fourrage.

Bunsen [*bon-sèn'*] (Chrétien-Charles-Josias de), diplomate et archéologue prussien, né à Korbach, m. à Bonn (1791-1860).

Bunsen (Robert-Guillaume), chimiste allemand, né à Gœttingue, m. à Heidelberg (1811-1899). Il a construit la pile électrique qui porte son nom et, avec Kirchoff, découvert l'analyse spectrale.

Bunsen.

Bunyan (John), écrivain mystique anglais, né à Elstow, m. à Londres (1628-1688); prédicateur anabaptiste. Il composa une saisissante allégorie religieuse, *le Voyage du pèlerin,* qui n'a cessé de jouir chez les protestants d'une immense popularité.

Buonaccorsi (Philippe), surnommé *Callimaque,* historien italien, né à San Geminiano (Toscane), m. à Cracovie (1437-1496).

Buonarroti. *Biogr.* V. MICHEL-ANGE.

Buonarroti (Philippe-Michel), patriote italien, né à Pise, m. à Paris (1761-1837). Il a joué un certain rôle dans la Révolution française, où il se signala par ses opinions jacobines, puis babouvistes.

Buontalenti (Bernard), né à Florence (1536-1608); célèbre architecte, peintre et sculpteur italien de la Renaissance.

buphtalmie [*mî*] n. f. (du gr. *bous,* bœuf, et *ophthalmos,* œil). Gonflement du globe oculaire.

buplèvre (du gr. *bous,* bœuf, et *pleuru,* côte) n. m. Genre d'ombellifères des régions tempérées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

bupreste [*près-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères xylophages, dont les espèces, très nombreuses, sont répandues sur tout le globe et constituent une famille dite des *buprestidés.*

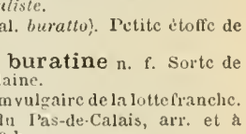

Bupreste.

buraliste [*lis-te*] n. Personne préposée à un bureau de payement, de distribution, de recette, etc. Adjectiv. : *receveur buraliste.*

burat [*ra*] n. m. (ital. *buratto*). Petite étoffe de laine légère.

buratin n. m. ou **buratine** n. f. Sorte de popeline, étoffe soie et laine.

burbot [*bo*] n. m. Nom vulgaire de la lotte franche.

Burbure, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 16 kil. de Béthune; 2.610 h.

Burchard (Jean), chroniqueur et évêque, né à Strasbourg, m. en 1506; auteur du *Diarium,* curieux journal sur la cour pontificale au temps d'Innocent VIII et d'Alexandre VI.

Burckhardt [*kar*] (Jean-Louis), explorateur suisse, né à Lausanne, m. au Caire (1784-1817). Il pénétra, le premier des Européens, dans les villes saintes de l'Arabie.

Burckhardt (Jacques), historien suisse, né et m. à Bâle (1818-1897); auteur de *la Civilisation en Italie pendant la Renaissance* et du *Cicerone.*

Burdeau [*dô*] (Auguste-Laurent), philosophe et homme politique français, né à Lyon, m. à Paris (1851-1894); traducteur de Schopenhauer. Il fut président de la Chambre des députés.

burdigalien, enne [*li-in, è-ne*] adj. (du lat. *Burdigala,* Bordeaux). Se dit de la partie inférieure des assises miocènes. N. m. : *le burdigalien.*

Burdo (Adolphe), explorateur belge, né à Liège, m. à Paris (1849-1891). Il parcourut l'Afrique centrale.

bure n. f. (lat. *burra*). Grosse étoffe de laine.

bure n. f. (flam. *booren*). Puits creusé pour l'exploitation d'un minerai.

Bure (Jean), orientaliste suédois, qui fut un des précepteurs de Gustave-Adolphe (1568-1653).

bureau [*rô*] n. m. (de *bure*). Sorte de grosse étoffe de laine. Table ou meuble à tiroirs ou à tablettes, pour écrire. Endroit où s'expédient les affaires : *bureaux d'un ministère.* Lieu où se réunissent les commissions d'une assemblée. Etablissement public : *bureau de poste.* Personnel composant les bureaux. Le président, le vice-président et les secrétaires d'une assemblée. Cabinet des comptables, des employés supérieurs d'une administration particulière. *Fournitures de bureau,* marchandises à l'usage des personnes qui écrivent. *Bureau de placement,* où

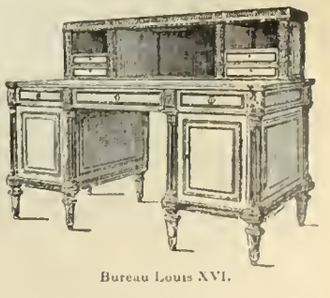

Bureau Louis XVI.

l'on se charge de placer les employés, les domestiques. *Bureau de bienfaisance,* institution municipale d'assistance aux indigents. *Bureau de tabac,* boutique pour la vente au détail des tabacs de la régie. *Bureau arabe,* personnel militaire français, établi en Algérie depuis 1833, pour administrer les communes indigènes des territoires de commandement. *Payer à bureau ouvert,* payer aisément ce qu'on doit. *Fig.* et *fam. Prendre l'air du bureau,* y faire une courte apparition, pour se renseigner sur ce qui se fait, se dit, etc. *Bureau des adresses,* qui fournissait des adresses et des renseignements. *Bureau d'esprit,* réunion littéraire (presque toujours en mauvaise part).

— Encycl. *Dr. Bureau de bienfaisance.* On nomme ainsi des établissements communaux institués pour distribuer des secours aux indigents. Les bureaux de bienfaisance sont créés par décret, sur l'avis du préfet et le rapport du ministre de l'intérieur. Ils sont gérés par une *commission administrative.* Pour la distribution, les bureaux peuvent s'adjoindre des commissaires et dames de charité. Les secours sont annuels, temporaires (l'hiver) ou accidentels. La commission administrative établit une liste des indigents ayant droit aux secours permanents, et ceux-ci doivent avoir depuis un an dans la commune leur *domicile de secours.* A Paris, ne peuvent être admis à recevoir des secours annuels que les *indigents* inscrits sur la liste générale préparée chaque année par le bureau de bienfaisance et arrêtée par le directeur de l'Assistance publique. Les radiations en cours d'année sont opérées dans les mêmes formes que les inscriptions.

Bureau des longitudes, société officielle de savants qui, à l'Observatoire de Paris, s'occupent des questions usuelles de mathématiques et d'astronomie. Fondé en 1795, le *Bureau des longitudes* publie chaque année la *Connaissance des temps* et l'*Annuaire.*

Bureau [*ró*] (Jean), seigneur de Montglas, grand maître de l'artillerie sous Charles VII; m. à Paris en 1469. — Son frère Gaspard, seigneur de Villemomble, m. en 1469, fut en même temps que lui maître de l'artillerie.

bureaucrate [*rô*] n. m. (de *bureau,* et du gr. *kratos,* force). Employé de bureau, d'administration (presque toujours en mauv. part).

bureaucratie [*rô-kra-si*] n. f. (de *bureaucrate*). En mauv. part, pouvoir excessif, influence prépondérante des bureaux, des administrations publiques dans le gouvernement.

bureaucratique [*rô*] adj. (de *bureaucrate*). Qui a rapport aux gens de bureau.

bureaucratiser [*rô, zé*] v. a. Soumettre au régime bureaucratique : *bureaucratiser la charité.*

burelé, e adj. *Blas.* Divisé par des burelles, en nombre égal aux interstices du champ.

burelle [*rè le*] ou **burèle** n. f. *Blas.* Fasce diminuée de largeur et toujours employée en nombre. (V. la planche blason.)

Buren (Martin van), homme politique américain, né à Kinderhook, m. à Lindenwald (1792-1862). Il fut élu en 1835 président des Etats-Unis.

burette [*rè-te*] n. f. (de *buire*). Petit vase à goulot, destiné à contenir divers liquides, principalement de l'huile ou du vinaigre. Chacun des vases où l'on met l'eau et le vin pour la messe. Petit récipient en fer-blanc, à long tube effilé, avec lequel on graisse d'huile les rouages des machines.

Burette.

Burg, v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe; 18.000 h. Draps, imprimerie.

burg [*bur*] n. m. Anc. forme de bourg.

burgau [*ghô*] n. m. Nom vulgaire d'une sorte de grosse coquille, dont on tire une nacre grossière, très employée dans les incrustations, surtout par les Japonais. Nacre qu'elle fournit.

burgaudine [*ghô*] n. f. Nacre fournie par la coquille du burgau et remarquable par un éclat perlé.

Burgdorf (en franç. **Berthoud**), comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Emme; 8.400 h. Ateliers mécaniques, filatures. Château intéressant.

Burger (*ghèr*) (Geoffroy-Auguste), poète allemand, né à Mormelswende, m. à Gœttingue (1747-1794); auteur de poèmes et ballades, dont la plus célèbre est celle de *Léonore.*

burgher n. m. (mot du dialecte boer). Nom donné, avant l'annexion des républiques sud-africaines, aux citoyens du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange.

Burght, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), près de l'Escaut; 3.620 h.

Burgien, enne, habitant ou originaire de Bourg (Ain) : *les Burgiens.* Adjectiv. : *coutume burgienne.*

Burgmair (Hans), peintre et graveur allemand, né et mort à Augsbourg (1473-1531). Sa ville natale a conservé presque toutes ses œuvres.

Burgos [*ghôss*], v. d'Espagne, ch.-l. de la *prov. de Burgos,* anc. capit. de la Vieille-Castille, sur l'Arlanzon, s.-affl. du Douro; 30.000 h. Magnifique cathédrale, v. cathédrales. Les Français s'en emparèrent en 1808. — La *province de Burgos* est peuplée de 339.000 h.

Burgoyne (John), général et écrivain anglais, né en 1722, m. en 1793. Il fut forcé de signer la capitulation de Saratoga, qui assurait l'indépendance des Etats-Unis. — Son fils, John Fox, feld-maréchal, stratégiste distingué, m. à Londres (1782-1871).

burgrave n. m. (de l'all. *burg,* bourg, et *graf,* comte). Nom donné, pendant le moyen âge, au commandant militaire d'une ville ou place forte en Allemagne. *Fam.* Depuis la représentation du drame de V. Hugo (*les Burgraves*), nom donné souvent aux personnes âgées, dont les idées sont arriérées.

Burgraves (*les*), drame de V. Hugo, en trois actes et en vers, pris dans l'histoire de la féodalité allemande (1843). Ce drame très sombre, souvent émouvant, est le plus lyrique de tous ceux qu'à écrits V. Hugo.

burgraviat [*vi-a*] n. m. Dignité de burgrave.

Burgundes [*ghon-de*], peuple de l'ancienne Germanie, qui envahit la Gaule en 406 et s'établit dans le bassin du Rhône. Moins barbares que les autres Germains, forgerons habiles, les Burgundes adoptèrent facilement les mœurs romaines. Clovis épousa la fille de leur roi, Gondebaud, et ses enfants soumirent définitivement la Burgundie (Bourgogne).

Buridan (Jean), docteur scolastique du XIVe siècle, né à Béthune, m. après 1358. Il est très connu par l'argument dit de *l'âne de Buridan,* auquel on fait allusion pour peindre la situation d'un homme sollicité également de deux côtés à la fois et qui ne sait à quoi se résoudre. Buridan émettait l'hypothèse d'un âne également pressé par la soif et par la faim, et qui se trouverait placé à égale distance entre un seau d'eau et un picotin d'avoine. Par où commencera l'animal pour satisfaire deux besoins qui le sollicitent avec la même énergie? C'est le problème de la *liberté d'indifférence.* Il est à remarquer qu'on ne trouve pas trace de cet argument dans les écrits de Buridan. Une légende fort contestable le représente comme complice des désordres de Marguerite de Bourgogne à la tour de Nesle.

Burie [*rî*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 18 kil. de Saintes; 1.550 h. (*Buriauds*). Eaux-de-vie. — Le cant. a 10 comm. et 7.590 h.

burin n. m. (de l'all. *bohren,* percer). Ciseau d'acier pour couper les métaux. Instrument d'acier taillé en biseau, dont on se sert pour graver sur les métaux : *gravure au burin.* Manière d'un graveur : *avoir un burin léger. Fig.* : *le burin de l'histoire.*

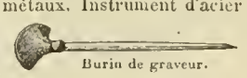
Burin de graveur.

buriner [*né*] v. a. Travailler au burin, graver : *buriner une planche de cuivre. Fig.* Raconter en termes énergiques : *buriner l'histoire. Absol.* Avoir une écriture ferme et nette. *Pop.* Travailler sans relâche.

burineur n. m. Ouvrier qui emploie le burin. Instrument qui remplit l'office du burin. *Pop.* Qui travaille durement, beaucoup.

Burke (Edmond), orateur et écrivain anglais, né à Dublin, m. à Beaconsfield (1728 ou 1730-1797). Il lutta contre Pitt, fit condamner Warren Hastings, et se rendit célèbre par ses attaques contre la Révolution française; auteur des *Réflexions sur la Révolution en France.*

Burlamaqui [*ki*] (Jean-Jacques), philosophe, publiciste et moraliste genevois, né et m. à Genève (1694-1748); auteur des *Principes du droit de la nature et des gens.*

Burlats, comm. du Tarn, arr. et à 8 kil. de Castres; 1.590 h. Filature.

burle n. f. Plaisanterie. (Vx.)

burlesque [*lès-ke*] adj. (ital. *burlesco;* du lat. *burla,* farce). D'un comique outré, souvent trivial : *poème, figure burlesque.* N. m. Le genre burlesque.

— Encycl. Le burlesque, en littérature, est caractérisé par le rapetissement jusqu'au vulgaire des choses belles ou des personnages nobles : par là il s'oppose au genre héroï-comique, qui consiste à grandir choses et gens d'une manière démesurée. Le burlesque se manifesta d'abord en Italie, puis fit fortune en France sous Louis XIII, avec Sarrazin, Scarron, d'Assoucy.

burlesquement [*lès-ke-man*] adv. D'une manière burlesque.

Burmann (Pierre), savant philologue hollandais, né à Utrecht, m. à Leyde (1668-1741).

Burne-Jones (Edouard), célèbre peintre anglais de l'école préraphaélite, né à Birmingham, m. à Londres (1383-1898), d'un talent symbolique, mystique et sentimental. *Les Sept journées de la création* sont son chef-d'œuvre.

Burnes (Alexandre), officier anglais, qui voyagea en Asie centrale; né à Montrose, assassiné à Caboul (1805-1841).

Burnet [*nèt*] (Gilbert), historien écossais, né à Edimbourg, m. à Salisbury (1643-1715); évêque de Salisbury, auteur d'une *Histoire de la réformation* en Angleterre, hostile au catholicisme.

Burnley [*lè*], v. d'Angleterre (comté de Lancastre); 99.500 h. Houille, ardoise, tissus de coton.

Burnouf [*nouf*] (Jean-Louis), philologue français, né à Urville (Manche), m. à Paris (1775-1844); auteur d'une *Grammaire grecque* et d'une remarquable traduction de Tacite. — Son fils Eugène, né et m. à Paris (1801-1852), savant orientaliste, reconstitua la langue zende, traduisit *le Lotus de la bonne loi* et publia l'*Introduction de l'histoire du bouddhisme.* — Son cousin Emile-Louis, littérateur et orientaliste français, né à Valognes, m. à Paris (1821-1907).

burnous [*nouss*] n. m. (ar. *bournous*). Grand manteau en laine, à capuchon, que portent les Arabes. Vêtement analogue d'homme, de dame.

Burnous.

Burns [*beurnss*] (Robert), poète écossais, né à Alloway, m. à Dumfries (1759-1796), d'une grande originalité; auteur de remarquables *Chansons populaires d'Ecosse.*

buron n. m. Hutte de berger. Fromagerie.

buronnier [*ro-ni-é*] n. m. Celui qui fait les fromages sur place, dans son buron.

burot ou **beurot** [*ro*] n. m. *Vitic.* Syn. de pinot gris.

Burrhus [*russ*], général romain, précepteur de Néron. Avec Sénèque, il réprima pendant quelque temps le naturel pervers de Néron; mais il accepta les dépouilles de Britanniens et laissa ses officiers féliciter Néron du meurtre d'Agrippine. Le tyran, fatigué de ses conseils, le fit empoisonner en 62. On rappelle souvent ces deux vers de Racine :

Et ce même Sénèque, et ce même Burrhus,
Qui depuis... Rome, alors, honorait leurs vertus.

bursal, e, aux adj. (du lat. *bursa,* bourse). Relatif aux impôts, à un impôt extraordinaire : *édit bursal.*

Burschenschaft (de l'all. *bursch,* camarade, et *schaft,* confrérie). Association d'étudiants allemands, formée à Iéna en 1815. Son but principal était de créer un mouvement d'opinion en faveur de l'unification politique de la patrie allemande.

bursèracées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones. S. une *burséracée.*

bursicule n. f. Petite bourse. (Peu us.) *Bot.* Fossette où se loge le rétinacle qui unit les étamines au stylet.

Burton (Robert), moraliste anglais, né à Lindley, m. à Oxford (1577-1639); auteur de la curieuse *Anatomie de la mélancolie* par *Démocrite junior.*

Burton (Richard-Francis), voyageur anglais, né dans le comté de Norfolk, m. à Trieste (1821-1890). On lui doit la découverte du lac Tanganyika.

Burton (Charles Edward), astronome anglais, né à Barton (1846-1882).

Burton-on-Trent, v. d'Angleterre (comt. de Stafford), sur le Trent; 50.000 h. Brasserie d'ale, manufactures.

Bury, comm. de l'Oise, arr. et à 8 kil. de Clermont; 2.430 h. Fabrique de brosses, de chaussures.

Bury, v. d'Angleterre (comté de Lancastre); 58.000 h. Houille.

Bury-Saint-Edmunds, v. d'Angleterre (Suffolk), sur le Lark; 16.000 h. Laines.

Burzet [*zé*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 33 kil. de Largentière, sur le *Burzet,* affl. de l'Ardèche; 2.540 h. Moulinage de soie. — Le cant. a 5 comm. et 5.310 h.

Bus [*buss*] (César de), né à Cavaillon, m. à Avignon (1544-1607). Tour à tour soldat et courtisan, il mena d'abord une vie agitée et dissolue. Déçu dans ses ambitions, il entra à trente ans dans les ordres et fonda en 1592 la congrégation des frères de la Doctrine chrétienne.

Busard.

busaigle [*zè-gle*] n. f. Variété de buse à torse emplumé.

busard [*zar*] n. m. Oiseau de proie du genre buse.

— Encycl. Les busards sont d'une taille médiocre : vivant surtout dans les marécages, ils se nourrissent de reptiles et d'insectes. Les principales espèces de France sont : le *busard Saint-Martin,* le *busard Montagu* et le *busard harpaye,* qui mange les poussins et les œufs dans les basses-cours.

busc [*busk*] n. m. (lat. *busco*). Lame de baleine, d'acier, que l'on met dans les corsets pour leur donner de la rigidité. Coude que forme en dessus la crosse des fusils. Saillie installée sur le fond d'une écluse, et sur laquelle vient buter la partie inférieure des portes.

Busca, comm. d'Italie (prov. de Coni), sur la Maira, affl. du Pô; 10.000 h. Carrières de marbre et d'albâtre; bons vins; filature de soie.

buse [*bu-ze*] n. f. (lat. *buteo*). Genre d'oiseaux rapaces, voisins des faucons, répandus sur tout le globe. *Fig.* Ignorant, sot : *c'est une buse.*

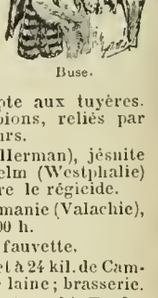
Buse.

— Encycl. La buse commune d'Europe, du nord de l'Afrique, du nord de l'Asie, niche dans les grands bois, sur les rochers, se nourrissant d'insectes, de grenouilles, de serpents et de rats. C'est un oiseau d'assez grande taille, plutôt utile; il quitte le Nord aux premiers froids.

buse [*bu-ze*] n. f. (du flam. *buis,* conduit). Canal qui amène l'eau d'un bief de moulin dans la roue. Tuyau qui fournit l'air et met les puits des mines en communication. Tuyau conique qui, dans les hauts fourneaux, s'adapte aux tuyères. *Buse de gabions,* réunion de gabions, reliés par une perche, pour protéger les tireurs.

Busenbaum [*zèn-ba-oum'*] (Herman), jésuite et théologien allemand, né à Nottelm (Westphalie) (1600-1668). Il n'hésita pas à défendre le régicide.

Buseo ou **Buzeo,** v. de Roumanie (Valachie), sur le *Buseo,* affl. du Sorette; 18.000 h.

busette [*zè-te*] n. f. Espèce de fauvette.

Busigny, comm. du Nord, arr. et à 24 kil. de Cambrai; 2.760 h. Ch. de f. N. Etoffes de laine; brasserie.

business [*biz'-nèss*] n. m. (mot angl.). Trafic, négoce, produit.

Busiris [*riss*], roi fabuleux d'Egypte. Il faisait périr tous les étrangers qui entraient dans ses Etats, mais fut tué par Hercule qu'il voulait immoler.

Busnach (William-Bertrand), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1832-1907).

Busnes, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Béthune; 1.340 h.

buson [*zon*] n. m. Oiseau rapace brésilien, du genre buse. Buse (dialect.). *Fig.* Homme stupide.

busqué [*bus-ké*], **e** adj. D'une courbure convexe : *nez busqué.*

busquer [*bus-ké*] v. a. Munir d'un busc. Arquer, rendre convexe.

busquière [*bus-ki*] n. f. Coulisse du corset dans laquelle on introduit le busc.

Bussang [*san*], comm. des Vosges, arr. et à 32 kil. de Remiremont, près du *col de Bussang,* sur la Moselle; 2.720 h. Tissage. Eaux ferrugineuses, alcalines, gazeuses.

bussard [*bu-sar*] n. m. Tonneau, muid. (Vx.)

busse [*bu-se*] n. f. Nef de faible tonnage. (Vx.)

Busseau (**Le**), comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Niort; 1.700 h. Ch. de f. Et.

busserole [*bu-se*] ou **bousserole** [*bou-se*] n. f. Arbousier des Alpes.

Busseroles, comm. de la Dordogne, arr. et à 20 kil. de Nontron; 1.850 h.

Busset, comm. de l'Allier, arr. et à 28 kil. de Lapalisse; 1.570 h.

Bussière-Dunoise, comm. de la Creuse, arr. et à 15 kil. de Guéret; 2.780 h. Ch. de f. Orl.

Bussière-Galant, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 21 kil. de Saint-Yrieix; 2.500 h. Ch. de f. Orl.

Bussière-Poitevine, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 19 kil. de Bellac; 2.570 h.

Bussières, comm. de la Loire, arr. et à 40 kil. de Roanne; 2.270 h. Briqueterie, tuilerie. Patrie du sculpteur Foyatier.

Bussières-Badil, ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 18 kil. de Nontron, sur le Boissard; 1.210 h. — Le cant. a 8 comm. et 8.360 h.

1

2

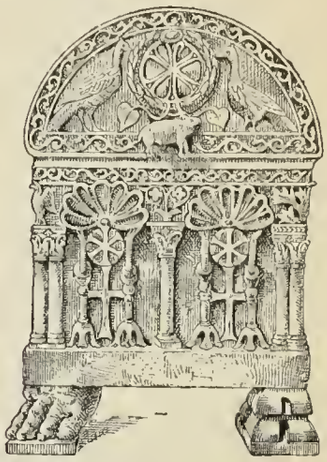
3

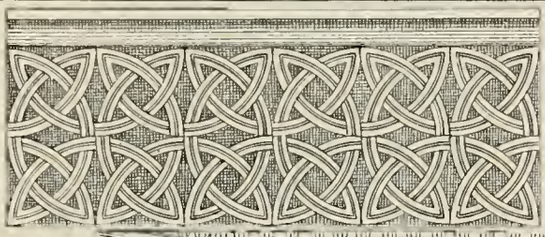
4

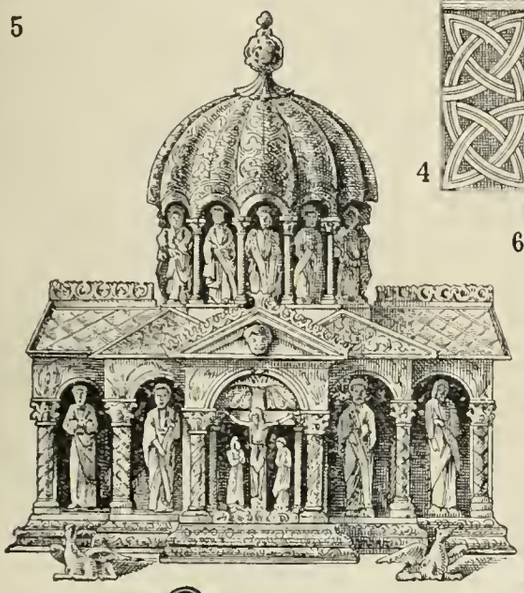
5

6

7

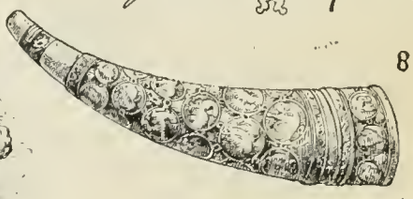
8

10

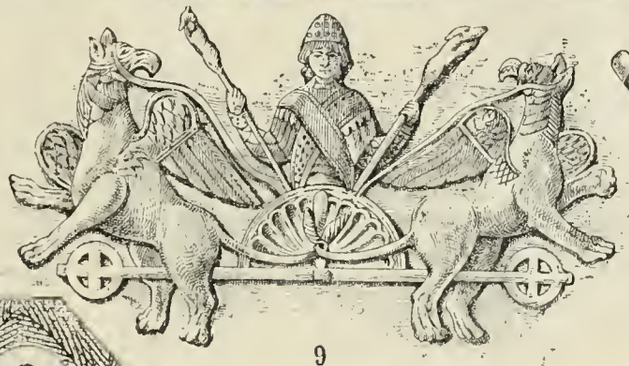
9

11

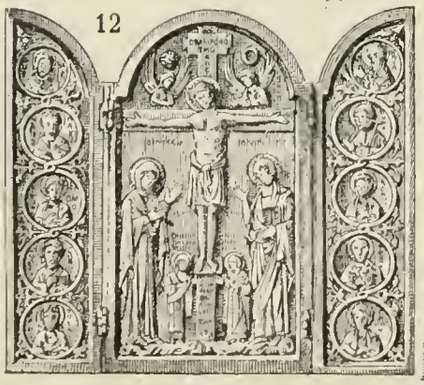
12

13

ART BYZANTIN : 1. Sainte-Sophie (Constantinople). — 2. Chapiteau de Sainte-Sophie (Constantinople). — 3. Sarcophage, à Ravenne. — 4. Ornement de l'église de Montmajour. — 5. Reliquaire. — 6. Théodora et les femmes de sa cour (mosaïque de Saint-Vital). — 7. Lettre tirée d'un manuscrit (bibliothèque Mazarine). — 8. Olifant d'ivoire. — 9. Ascension d'Alexandre, bas-relief à Saint-Marc de Venise. — 10. Miniature du manuscrit de Dioscoride. — 11. Procession de saintes (mosaïque de Saint-Apollinaire-le-Neuf de Ravenne (fragment). — 12. La crucifixion, ivoire du Cabinet des médailles. — 13. Eglise des Saints-Apôtres, à Salonique.

Bussières-lès-Belmont, comm. de la Haute-Marne, arr. et à 25 kil. de Langres; 1.290 h.

Bussy le Clerc (Jean Leclerc, dit), m. à Bruxelles, un des chefs des Seize, sous la Ligue (1591).

Bussy-d'Amboise (Louis de), favori du duc d'Alençon, gouverneur de l'Anjou, tué par le comte de Montsoreau à La Coutancière, près de Saumur (1549-1579).

Bussy-Rabutin (Roger de), écrivain bel esprit, cousin de Mme de Sévigné, né à Epiry (Nièvre), m. à Autun (1618-1693); auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, pleine de spirituelles médisances, qui lui valurent d'être longtemps exilé de la cour par Louis XIV.

buste [*bus-te*] n. m. (ital. *busto*). Partie supérieure du corps humain. Représentation peinte ou sculptée de la partie supérieure du corps d'une personne : *les bustes sont dits* en hermès *ou* en piédouche. (V. ces mots.)

Busto Arsizio, comm. d'Italie (prov. de Milan), sur l'Olona, s.-affl. du Pô; 13.500 h. Vignobles.

but [*bu, et but' devant une voyelle*] n. m. (subst. verb. de *buter*) n. m. Point où l'on vise : *frapper au but.* Fin qu'on se propose : *la fortune est le but de bien des gens. But en blanc,* point où la trajectoire du projectile coupe la ligne de mire. Loc. adv. : *De but en blanc,* brusquement, sans précaution ni formalités. *But à but,* sans avantage de part et d'autre.

butant [*tan*] adj. m. Qui supporte la poussée d'une voûte. (Ne s'emploie qu'avec les mots *arc, pilier : un arc-butant.* — On dit mieux *arc-boutant.*)

bute n. f. Outil de maréchal pour couper la corne des pieds des chevaux.

Bute (Jean Stuart, lord), né en Ecosse, premier ministre du roi d'Angleterre George III. Il causa, par sa politique maladroite, le soulèvement des colonies américaines (1713-1792).

Bute, comté d'Ecosse, qui comprend les îles d'Arran et de Bute; 18.500 h. Ch.-l. *Rothesay,* port dans l'île de Bute; 8.000 h.

butée [*té*] n. f. Genre de légumineuses d'Asie renfermant des arbustes grimpants dont l'un, nommé *arbre à laque,* donne une gomme astringente, utilisée dans les maladies du tube digestif.

butée ou **buttée** [*bu-té*] n. f. Massif de pierres aux deux extrémités d'un pont, pour soutenir la chaussée.

buter [*té*] v. n. Venir s'appuyer contre quelque chose : *poutre qui bute contre un mur.* Se heurter le pied contre un obstacle. Tendre à, avoir pour but. (Vx.) V. a. Etayer : *buter un mur.* **Se buter** v. pr. Se heurter. *Fig.* S'opiniâtrer, s'obstiner.

butière adj. f. Se disait d'une forte arquebuse rayée, de tir et de rempart, en usage aux XVIe et XVIIe siècles.

butin n. m. (de l'all. *beute,* proie). Ce qu'on enlève à l'ennemi. Ce qu'on amasse en quêtant çà et là : *butin d'une abeille.* Ce qu'on acquiert par son travail, ses études, etc.

butiner [*né*] v. a. et n. Faire du butin : *l'abeille butine les fleurs; les soldats aiment à butiner.*

butineur, euse [*eu-ze*] adj. Qui butine.

Butler [*lèr*] (Samuel), célèbre poète anglais, né à Strensham, m. à Londres (1612-1680); auteur du poème burlesque d'*Hudibras.*

Butler (Joseph), théologien et philosophe anglais, né à Wantage, m. à Bath (1692-1752); auteur de *Sermons* et d'un célèbre traité : *l'Analogie.*

butoir ou **buttoir** [*bu-toir*] n. m. Obstacle artificiel où viennent buter les wagons ou locomotives en manœuvre. (V. chemin de fer.) Pièce métallique ou non d'un appareil contre laquelle certains organes viennent buter.

butomées [*mé*] ou **butomacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *butome.* S. une *butomée* ou *butomacée.*

butome n. f. Genre de plantes ombellifères aquatiques, communes en été dans les marécages.

butor n. m. Genre d'oiseaux échassiers, voisins des hérons, à voix forte et retentissante. *Fig.* Homme grossier, stupide, lourd, brutal. N. f. *Pop.* : *c'est une butorde.*

— Encycl. Noctumes, farouches, les butors vivent dans les marais et se nourrissent de poissons, de grenouilles, de mollusques. Le mâle donne de la voix en enfonçant la tête dans l'eau et produit un mugissement pareil à celui du taureau, d'où son nom (*botaurus*). Chair huileuse et de mauvaise qualité.

Butor.

butorderie [*rî*] n. f. Caractère, action, parole de butor.

buttage [*bu-taje*] n. m. Action de butter.

— Encycl. Le buttage se pratique au printemps ou à l'automne, avec une houe ou un buttoir. Le buttage de printemps est généralement pratiqué dans la culture de la pomme de terre. Le buttage d'automne se pratique pour la vigne, dans les régions où l'on redoute l'action des gelées. La vigne est buttée ou « chaussée », au moyen d'un buttoir. On butte, à l'entrée de l'hiver, dans le Midi, l'olivier, l'oranger, l'artichaut; dans le Nord, le figuier.

butte [*bu-te*] n. f. Petite colline. Terre servant de point de mire. *Fig. Etre en butte à,* être exposé à.

butter [*bu-té*] v. a. Mettre en butte : *butter des terres.* Entourer de terre exhaussée : *butter un arbre.*

Buttmann (Philippe-Charles), philologue allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Berlin (1764-1829).

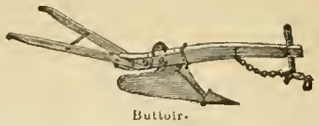
Buttoir.

buttoir [*bu-toir*] ou **butteur** [*bu-teur*] n. m. Petite charrue pour opérer le buttage. Outil pour sculpter le bois.

buture ou **butture** [*bu-tu-re*] n. f. Tumeur à la jointure du pied d'un chien de chasse.

butyle n. m. *Chim.* Radical C^4H^9 qui fonctionne dans un certain nombre de composés butyliques.

butylène n. m. Nom donné à un des carbures d'hydrogène.

butylique adj. Se dit d'un certain nombre de corps composés, comme les alcools butyliques, les aldéhydes butyliques.

butyrate n. m. Sel obtenu par la combinaison de l'acide butyrique avec une base.

butyreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. (du lat. *butyrum,* beurre). De la nature du beurre.

butyrine n. f. (même étymol. qu'à l'art précéd.). Une des substances grasses qui constituent le beurre.

butyrique adj. (même étymol. qu'aux art. précéd.). Se dit d'un acide que produit le beurre.

butyromètre n. m. (du lat. *butyrum,* beurre, et du gr. *metron,* mesure). Instrument servant à évaluer la richesse du lait en beurre.

buvable adj. Qui peut être bu.

buvande n. f. Piquette (dialect.).

buvant [*van*], **e** adj. Qui boit : *soyons bien buvants, bien mangeants.* (La Font.)

buvard [*var*] adj. m. *Papier buvard,* papier non collé, propre à absorber l'encre fraîche. N. m. Cahier relié, sorte de grand portefeuille contenant du papier buvard.

buvée [*vé*] n. f. Breuvage pour les bestiaux, formé de son, de farine, etc., délayés dans de l'eau.

buverie [*rî*] n. f. Partie de plaisir où l'on boit beaucoup. (On dit aussi beuverie.)

buvetier [*ti-é*], **ère** n. Personne tenant buvette.

buvette [*te*] n. f. Petit débit de boissons, d'aliments légers, qui se trouve dans les palais législatifs, les palais de justice, les théâtres, les gares, etc.

buveur, euse [*eu-ze*] n. Qui boit : *un buveur d'eau. Absolum.* Qui aime à boire du vin, etc.

Buveurs (*les*) [*los Borrachos*], chef-d'œuvre de Vélasquez (Madrid). Bacchus, assis sur un tonneau et entouré d'une douzaine de francs buveurs, couronne un récipiendiaire agenouillé; — célèbre gravure de W. Hogarth; — nombreux tableaux de Teniers.

buvoter [*té*] v. n. Boire à petits coups répétés.

buxacées [*buk-sa-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont le type est le genre *buis* (buxus). S. une *buxacée.*

Buxières-les-Mines, comm. de l'Allier, arr. et à 36 kil. de Moulins, près du Morgon; 3.380 h. Houille, tuilerie mécanique.

Buxton (Thomas Fowell), philanthrope et homme politique anglais, né à Castle-Hedingham, m. près d'Aylsham (1786-1845). Il mena de vives campagnes contre l'esclavage.

Buxtorf, famille allemande d'hébraïsants. — Le plus connu de ses membres est Jean, né à Camen, m. à Bâle (1564-1629).

Buxy [*bu-si*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 16 kil. de Chalon-sur-Saône; 1.870 h. Carrières. — Le cant. a 29 comm. et 14.680 h.

Buzançais [*sè*], ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 23 kil. de Châteauroux, sur l'Indre; 4.840 h. (*Buzançaiens*). Ch. de f. Orl. Tanneries, grains. — Le cant. a 10 comm., et 15.930 h.

Buzancy, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 21 kil. de Vouziers; 730 h. (*Buzancéiens*). Carrières, tourbe. — Le cant. a 22 comm. et 5.870 h.

Buzenval [*zan*], château près de Paris; bataille meurtrière livrée aux Allemands le 19 janvier 1871, et où périrent Henri Regnault, Gustave Lambert, etc.

Buzet, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 17 kil. de Nérac; 1.280 h.

Buzot [*zo*] (François), député girondin à la Convention, né à Evreux, m. près de Bordeaux (1760-1794). Il fut l'ami de Mme Roland et, après la proscription de son parti, s'enfuit aux environs de Bordeaux, où il s'empoisonna. On trouva son cadavre et celui de Pétion à moitié dévorés par les loups.

Byblos [*bloss*] ou **Gebel,** v. de l'anc. Phénicie, au N. de Sidon.

Byng (George), amiral anglais, né à Wrotham, m. à Londres (1663-1733). Il commandait l'escadre qui prit Gibraltar en 1704 et gagna sur les Espagnols, en 1718, la bataille de Passaro. — Son fils John, également amiral (1704-1757), battu par l'amiral français La Galissonnière, fut, sous l'injuste pression de l'opinion publique, condamné à mort comme traître, et fusillé sur son vaisseau.

Byron (John), célèbre navigateur anglais, qui découvrit plusieurs îles dans les mers australes; m. à Londres (1723-1786).

Byron [*ba-i-ron*] (George Gordon, lord), célèbre poète anglais, né à Londres, m. à Missolonghi (1788-1824); auteur de *Childe-Harold,* poème magnifiquement descriptif, de poèmes orientaux tout vibrants de passion (*la Fiancée d'Abydos, le Corsaire, Lara*), de drames tourmentés et grandioses, comme *Manfred, Caïn;* de *Don Juan,* où la bouffonnerie se mêle à la grâce et à la tendresse. Son génie impétueux, violent, comme son caractère et sa propre vie, a inspiré souvent les romantiques français. Au moment de l'insurrection hellénique, il offrit ses services à la Grèce et mourut à Missolonghi.

Byron.

byronien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui a du rapport avec l'imagination, le style de Byron.

byrrh n. m. Marque de fabrique particulière, servant à désigner un vin rouge, à base de quinquina et de substances amères, qui se prend comme tonique et apéritif.

Byrsa, célèbre citadelle de Carthage.

byssacées [*bi-sa-sé*] n. f. pl. Famille de plantes cryptogames, du groupe des lichens. S. une *byssacée.*

bysse [*bi-se*] ou **byssus** [*bi-suss*] n. m. (gr. *bussos*). Sorte d'étoffe très estimée des anciens. *Zool.* Ensemble des fils soyeux que sécrète une glande située dans le pied de certains mollusques lamellibranches et qui leur sert à se fixer.

Byzance, ancien nom de *Constantinople.* (Hab. *Byzantins.*) V. Constantinople.

Byzantin, e, originaire ou habitant de Byzance : *les Byzantins.* Adjectiv. : *histoire byzantine. Empire byzantin,* empire d'Orient. (V. l'art. suiv.) *Style byzantin, architecture byzantine,* particuliers aux architectes de l'empire d'Orient. *Discussions byzantines,* oiseuses et intempestives. Les historiens rapportent qu'au moment où Constantin Dragasès, le dernier successeur de Justinien, défendait la ville sur les remparts, les moines de Byzance se livraient âprement à de futiles discussions sur un point de discipline intérieure ou de théologie. N. f. *La Byzantine,* collection de sources historiques, relatives à l'empire grec d'Orient. (V. l'art suiv.)

— Encycl. *Art byzantin.* Issu d'une combinaison des procédés de l'art gréco-romain et des influences orientales, il prit sa physionomie particulière au VIe siècle, sous Justinien. Son type est l'église de Sainte-Sophie, bâtie de 532 à 537 à Constantinople, et que caractérisent les lignes courbes, son immense coupole, sa luxueuse décoration de mosaïques à fonds d'or, la dentelle de pierre de ses chapiteaux. Citons encore Saint-Vital de Ravenne, Saint-Serge et l'église des Apôtres, à Constantinople. Le même luxe élégant apparaît dans les miniatures et dans la sculpture sur ivoire. Sur son déclin, l'art byzantin se fixa dans des formes sèches, dures, hiératiques, soumises à des règles minutieuses. Il a exercé au moyen âge une puissante influence, surtout en Orient.

Byzantin (empire) ou **Bas-Empire,** nom donné à l'empire romain depuis Constantin, et à l'empire d'Orient depuis Théodose jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. On sait qu'alors Constantinople portait le nom de Byzance.

L'empire byzantin, travaillé par des vices intérieurs (absence d'une loi précise réglant la transmission du pouvoir, confusion entre les mains de l'empereur de l'autorité politique et religieuse), a compté pourtant plus de mille ans d'existence, résisté souvent avec succès aux barbares du Nord et de l'Orient, et brillé du vif éclat d'une civilisation raffinée. On peut distinguer dans son histoire un certain nombre de périodes :

1° Le gouvernement de la famille de Théodose et des empereurs de la maison de Thrace (395-518). Tandis que l'Occident s'ouvre aux dévastations des Barbares, l'empire byzantin maintient le prestige qu'il doit à l'existence de Rome; et l'Eglise d'Orient, qui s'épuise en stériles discussions, abdique aux mains du prince la conduite des affaires ecclésiastiques.

2° Les empereurs de la maison justinienne (518-610). Cette période est dominée par les tentatives parfois heureuses de Justinien pour restaurer l'unité, l'administration et la législation romaines.

3° Les empereurs de la famille d'Héraelius (610-717). C'est le moment où les discussions religieuses deviennent le plus âpres, tandis que la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie, l'Egypte, Chypre, Rhodes, tombent aux mains des Arabes.

4° Les empereurs de la dynastie isaurienne (717-867). Léon III et Constantin IV, princes énergiques, sauvent l'empire de l'invasion arabe, entament la querelle des Iconoclastes, mais perdent l'Italie.

5° Les empereurs de la dynastie macédonienne (867-1057). Ces souverains, actifs qui luttent avec énergie contre les Turcs, délivrent l'Asie Mineure de l'islam, étendent l'influence byzantine chez les Bulgares, les Serbes et les Slaves du Nord, mais voient s'accomplir la rupture religieuse avec la papauté.

6° La dynastie des Comnènes (1080-1204), qui voit s'accomplir les croisades, grâce auxquelles se constitue l'empire latin.

7° L'empire latin (1204-1261), qui lutte péniblement contre les Turcs et l'empire vlaquo-bulgare.

8° Enfin, la période de décadence finale (1261-1453), qu'achève la prise de Constantinople par les Turcs.

Byzantine (la), collection des historiens grecs qui ont écrit les annales de l'empire d'Orient depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople (1453). On distingue la *Byzantine du Louvre,* entreprise sur l'ordre de Louis XIV et la *Byzantine de Bonn,* commencée sous la direction de Niebuhr (1828-1897).

C [*sé* ou *se*] n. m. Troisième lettre de l'alphabet et la deuxième des consonnes. — Devant les voyelles *a*, *o*, *u*, devant une consonne ou à la fin d'un mot, c se prononce comme *k* : *cacao*, *crime*, *échec*. c, marqué d'une cédille ou placé devant *e*, *i*, *y*, se prononce comme *s* : *François*, *citron*, *cygne*. *Numér.* C, chiffre romain, vaut 100; mais, précédé d'un X (XC), il ne vaut que 90. Sur les monnaies modernes, C désignait d'abord Saint-Lô, puis Caen; CC figurait l'hôtel de Besançon. *Musiq.* Lettre servant à désigner la note *ut*.

C., abréviation de cent, commandeur, compte, etc.

C, symbole chimique du carbone.

Ca, symbole chimique du calcium.

ca, abréviation de centiare.

ça pr. dém. contr. pour CELA : *donnez-moi ça.* (*Fam.*)

çà (lat. *ecce hac*) adv. de lieu. Ici : *viens çà. Çà et là* loc. adv. De côté et d'autre : *courir çà et là. Çà, or çà, ah çà* interj. : *çà, déjeunons; or çà, répondez...*

Caaba, Caba ou **Kaaba,** temple de la Mecque où, avant Mahomet, les tribus arabes avaient leurs idoles et qui, d'après la légende, avait été construit par Abraham. On y vénérait en particulier une pierre noire cubique, qui suivant la tradition, était d'abord fixée dans le ciel, et fut ensuite apportée par l'archange Gabriel dans la Caaba. On la considérait comme le centre de la terre; les péchés des hommes l'avaient noircie. Lorsque Mahomet s'empara de La Mecque (630) et y fit briser toutes les images qu'on y adorait, il respecta la Caaba et recommanda même à tout musulman de venir l'adorer au moins une fois dans sa vie.

caama n. m. (de *kaama*, n. hottentot). Espèce de grande antilope, habitant l'Afrique du Sud.

Cab.

cab n. m. (mot angl.). Sorte de cabriolet à deux roues, d'origine anglaise, où le cocher est sur un siège élevé, placé par derrière. Nom donné improprement à une voiture française à quatre roues et où le siège du cocher est à l'avant.

cabalant [*lan*], **e** adj. Qui cabale, qui aime à cabaler.

cabale n. f. (de l'hébr. *kabbalah*, tradition). Chez les Juifs, interprétation mystérieuse de la Bible, transmise par une chaîne continue d'initiés. (En ce sens, prend une majuscule.) Art chimérique de commercer avec les esprits. Ensemble des partisans d'une doctrine, d'une coterie. Menée, intrigue : *former des cabales*. S'est dit en particulier de l'association formée pour faire tomber une pièce de théâtre : *la cabale de Phèdre éloigna Racine du théâtre*.

— ENCYCL. Elaborée dans les deux siècles qui précédèrent le christianisme, exposée dans des livres tels que le *Sephir-Jetzira* et le *Zohar*, la Cabale a exercé une grande influence non seulement sur le judaïsme, mais sur l'esprit humain en général : elle a compté parmi ses adeptes : Philon, Avicenne, Raymond Lulle, Pic de La Mirandole, Paracelse, Reuchlin, etc. Elle a fini par donner dans la théurgie et la magie.

Cabale (*ministère de la*), sobriquet donné à l'un des ministères les plus impopulaires qu'ait eus l'Angleterre, sous le règne de Charles II (de 1669 à 1673), d'après les initiales des noms des principaux membres : **C**lifford, **A**rlington, **B**uckingham, **A**shley et **L**anderdale. Sa politique (royauté absolue, abaissement du presbytérianisme, alliance avec la France) heurtait en effet les sentiments les plus chers aux Anglais.

cabaler [*lé*] v. n. Comploter, faire des cabales.

cabalette [*lé-te*] n. f. Phrase musicale, courte et mélodieuse, qui se grave facilement dans la mémoire.

cabaleur, euse [*eu-ze*] n. Qui cabale.

cabaliser [*zé*] v. n. Exercer l'art de la cabale.

cabalisme [*lis-me*] n. m. Sentiment de celui qui suit la cabale.

cabaliste [*lis-te*] n. Personne versée dans l'art de la cabale.

cabalistique [*lis-ti-ke*] adj. Qui a rapport à la cabale, à la magie : *livres cabalistiques*. Obscur, mystérieux; incompréhensible : *signe cabalistique*.

cabalistiquement [*lis-ti-ke-man*] adv. D'une manière cabalistique.

caballero [*bal-lé*] n. m. (mot esp. signif. *cavalier*). En Espagne, autrefois, membre de la petite noblesse dispensée de l'impôt, mais à la condition de servir à cheval. En français, par plaisanterie, monsieur quelconque. Pl. des *caballeros* (*ross*).

Caballero (Cecilia BŒHL D'ARROM, dite **Fernan**), créatrice du roman de mœurs en Espagne, née à Morges (Suisse), m. à Séville (1797-1876).

Caballero (Manuel Fernandez), compositeur espagnol, né à Murcie en 1835, auteur de *zarzuelas*.

caballin adj. m. (du b. lat. *caballus*, cheval). *Pharm.* Se dit d'une variété d'aloès, employée dans l'art vétérinaire.

caban n. m. (esp. *gaban*). Surtout à manche et à capuchon, qu'on met par les temps pluvieux.

Al. Cabanel.

cabanage n. m. Endroit où l'on établit des cabanes. Action de cabaner.

cabane n. f. (lat. vulg. *capanna*). Maisonnette, hutte, baraque, bicoque, réduit chétif, abri : *cabane de berger, de chasseur*. Réduit destiné à des animaux : *cabane à lapins*.

cabaneau [*nô*] n. m. Petite cabane pour loger à terre les équipages des mariniers.

Cabanel (Alexandre), peintre français, né à Montpellier, m. à Paris (1823-1889; peintre d'histoire et surtout portraitiste d'un dessin très sûr et d'un coloris agréable. Principales œuvres : la *Mort de Moïse*, le *Poète florentin*.

cabaner [*né*] v. n. Vivre sous des cabanes.

Cabanis [*niss*] (Georges), médecin français, né à Cosnac (Corrèze), mort à Rueil (1757-1808); ami de Mirabeau, de Condorcet, de Sieyès, sénateur de l'Empire. Philosophe sensualiste, disciple de Locke et de Condillac, il publia le *Traité du physique et du moral de l'homme*, qui eut une influence considérable.

Cabannes (Les), ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 21 kil. de Foix, sur l'Ariège; 480 h. Ch. de f. Midi. Forges. — Le cant. a 25 comm. et 5 250 hab.

Cabaret, d'après Teniers.

Cabannes, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 55 kil. d'Arles; 1.830 hab.

cabanon n. m. Petite cabane. En Provence, petit pied-à-terre à la campagne. Cellule pour les criminels dangereux et les fous furieux.

cabarer [*ré*] v. a. Dans les brasseries, transvaser le moût à l'aide d'une pompe ou d'un seau.

cabaret [*ré*] n. m. Lieu où l'on boit, où l'on achète des boissons spiritueuses au détail. (S'emploie souvent en mauv. part.) *Pilier de cabaret*, client assidu des cabarets; ivrogne. *Cabaret borgne*, débit mal tenu, mal famé. Restaurant élégant : *viveurs qui vont souper au cabaret*. Petite table, plateau supportant des tasses, des verres à liqueurs, etc., assortiment de ces objets : *un cabaret en baccarat*. *Bot.* Nom vulgaire du genre asaret. *Cabaret des oiseaux*, nom vulgaire de la cardère sauvage. *Zool.* Nom vulgaire de la linotte.

— ENCYCL. *Dr.* V. BOISSON, DÉBITS DE BOISSON.

Cabaret (*Scènes de*), sujets nombreux traités en peinture et souvent avec beaucoup de talent par David Teniers (*Cabaret flamand*, Dresde; *Cabaret près d'une rivière* et *Intérieurs de cabaret*, Louvre); par Adrien Brauwer (*Intérieur de cabaret*, Bruxelles); par Adrien Van Ostade (*Cabaret hollandais*, Dresde).

cabaretier [*ti-é*], **ère** n. et adj. Qui tient cabaret : *une cabaretière; poète cabaretier*.

Cabarrus [*russ*] (François, comte de), financier espagnol, d'origine française, né à Bayonne (1752-

1810). Il représenta l'Espagne au congrès de Rastadt. — Sa fille, Teresia ou Thérésa, épousa le conventionnel Tallien, puis le prince de Chimay. (V. Tallien.)

Cabas.

cabas [*ba*] n. m. (du lat. *capax*, qui contient). Panier plat en paille, en laine, etc. Panier de jonc pour raisins secs, figues, etc.; son contenu. Chapeau de femme, à passe non relevée; chapeau quelconque de femme, déformé.

cabasser [*ka-ba-sé*] v. a. (rad. *cabas*). Cacher. Amasser. Voler. Tromper. (Vx.)

cabasset [*ba-sè*] n. m. (de *cabas*). Casque du XVIe siècle, sorte de bassinet sans visière.

Cabasset (1560).

cabasson [*ba-son*] n. m. Chapeau de femme démodé.

Cabat (Louis-Nicolas), peintre français, né et m. à Paris (1812-1893); un des promoteurs de l'école moderne du paysage.

Cabbé-Roquebrune, comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 26 kil. de Nice; 3.300 h.

cabécère n. m. (du portug. *cabeça*, tête, chef). Nom sous lequel on désigne, au Dahomey, certains chefs de village ou personnages influents.

cabecilla [*bé-sil*] n. m. (m. esp.). Chef de bande dans les guerres civiles, en Espagne, et dans l'Amérique du Sud.

Cabel (Adrian **van der**), peintre et graveur hollandais, né à Ryswick, m. à Lyon (1631-1698).

cabernet [*bèr-né*] n. m. Cépage cultivé dans le sud-ouest de la France, et dont il existe deux variétés principales : le *cabernet franc* et le *cabernet sauvignon*, qui sont d'une maturité relativement tardive.

cabèru n. m. Chien sauvage d'Afrique.

cabestan [*bès-tan*] n. m. (m. provenç.). Treuil vertical à barres horizontales, mû à bras d'hommes ou mécaniquement, pour rouler ou dérouler un câble, haler les fardeaux, etc. : *on lève l'ancre des navires au moyen du cabestan.*

Cabestan.

— Encycl. Le cabestan se compose d'une mèche en fer, d'une cloche en bois, autour de laquelle on enroule les cordages, d'un chapeau percé de trous pour recevoir les bouts des barres, d'une couronne en fonte servant à virer les chaînes du bord. Le cabestan est double ou triple, quand la mèche porte deux ou trois cloches. On *vire un cabestan* au moyen de barres engagées par un bout dans le chapeau. Des linguets fixés à la partie inférieure de la cloche arc-boutent contre les butoirs, quand le cabestan tourne en sens inverse de son mouvement normal.

Cabestany, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 7 kil. de Perpignan, près de l'étang de Saint-Nazaire; 1.460 h.

Cabet [*bè*] (Etienne), écrivain français, né à Dijon, m. à Saint-Louis (Missouri) [1788-1856]; auteur d'une célèbre utopie communiste, exposée dans le *Voyage en Icarie*.

Cabet (Paul), sculpteur français, né à Nuits, m. à Paris (1815-1876); auteur d'une belle statue de la *Résistance* (à Dijon).

Cabeza del Buey, v. d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz); 9.000 h.

cabiai [*bi-è*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, qui vivent au bord des fleuves de l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les cabiais sont les géants des rongeurs; ils atteignent 1m,30 de long et 0m,50 de haut. Leur chair est assez fine.

Cabiai.

cabillaud [*bi, ll* mll., *ô*] ou **cabliau** [*ô*] n. m. (holl. *kabeljau*). Morue fraîche.

Cabillauds (*faction des*), faction aristocratique hollandaise du XIVe siècle, opposée à celle des *Hameçons*. Elle fut détruite en 1492 par Maximilien d'Autriche.

cabillet [*bi, ll* mll., *è*] n. m. Instrument dont le paumier se sert pour empêcher les raquettes de se déformer pendant qu'il les fabrique.

cabillot [*bi, ll* mll., *o*] n. m. (prov. *cabilhot*). *Mar.* Cheville de bois dur ou de fer, autour de laquelle on amarre un cordage.

cabillotter [*bi, ll* mll., *o-té*] v. a. Fixer un cabillot dans l'œil de la manœuvre correspondante.

Cabinda, enclave portugaise de la côte orientale d'Afrique; 4.000 h. V. pr. *Cabinda*. Ivoire.

cabine n. f. (de *cabane*). Chambrette à bord d'un navire. Logette où un baigneur se déshabille. Réduit spécial : *cabine téléphonique*.

— Encycl. A bord d'un bâtiment de commerce, les cabines sont construites en dedans des murailles de l'arrière. A bord des bâtiments de guerre, les cabines des maîtres sont placées dans les entre-ponts des frégates et les faux ponts des vaisseaux. Elles contiennent une couchette appuyée à la muraille, et, quelquefois deux couchettes superposées. Les cabines des transatlantiques sont aménagées comme de véritables chambres.

cabinet [*nè*] n. m. (de *cabine*). Petite chambre : *cabinet de toilette, Cabinet noir*, sans fenêtre. *Cabinet d'aisances*, ou absol. *cabinet*, water-closet. Cabine d'un établissement de bains : *garçon de cabinets*. Bureau : *le cabinet du directeur*. Etude de notaire, d'avocat, d'homme d'affaires : *cabinet fort achalandé*. Le gouvernement, le ministère : *la politique du cabinet Polignac amena la révolution de 1830*. L'ensemble des collaborateurs immédiats d'un ministre : *attaché de cabinet*. Collection scientifique : *cabinet d'histoire naturelle*. Petit buffet à compartiments : *cabinet de laque*. Berceau de verdure. *Cabinet de lecture*, salle où l'on donne à lire des journaux, des livres. *Homme de cabinet*, que sa profession oblige d'y travailler.

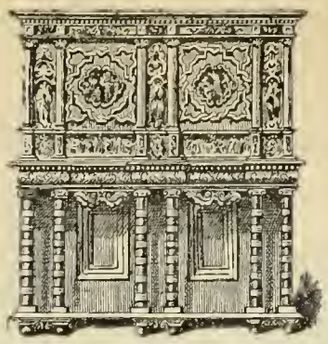
Cabinet (XVIIe s.).

Cabinet noir, bureau secret de l'hôtel des postes, où l'on violait le secret des lettres. Il avait été établi par Louis XIV. Le mot a souvent servi depuis à désigner des institutions ou des procédés analogues.

cabiou n. m. Sucre épaissi et concentré de manioc, servant de condiment.

Cabires, divinités mystérieuses de la haute antiquité, adorées en Egypte, en Phénicie, en Asie Mineure et en Grèce, sortes de génies de la nature matérielle, d'origine orientale, particulièrement à Lemnos, à Samothrace, etc. S. un, une *cabire*.

câblage n. m. Opération qui réunit, en les tordant, des brins de fil, de laine, de coton, etc.

câble n. m. (prov. *cable*; lat. *capulum*). Grosse corde : *les câbles de la marine*. Faisceau de fils métalliques protégé par des enveloppes isolantes, qui sert à la télégraphie ou à la téléphonie souterraine ou sous-marine : *le premier câble transatlantique fut jeté entre la France et l'Amérique en 1866*. Encablure : *navire mouillé à dix câbles de la côte*.

— Encycl. *Techn.* Les *câbles ordinaires* se font généralement avec du chanvre et aussi avec de l'aloès (*abaga* de Manille). (V. corde, et corderie.) Les *câbles métalliques*, en fils de fer ou d'acier, ont souvent une âme en filin, ce qui les rend plus flexibles. La grosseur des fils métalliques varie de 16 à 40 dixièmes de millimètre; on en fait d'abord un *toron* en les tordant à gauche; ces torons s'assemblent ensuite en les tordant à droite, c'est-à-dire dans le même sens que les *aassières* et au nombre de 4 ou 5. Les câbles sont généralement ronds, mais on en confectionne aussi de plats, afin d'éviter les tournoiements et l'allongement. Ils sont formés par l'ensemble de petits câbles accolés et réunis par des coutures; on les emploie de préférence dans les mines. Les câbles ronds servent à l'installation des ponts suspendus, pour le transport de la force à distance, etc. La durée des câbles métalliques est plus considérable que celle des câbles en chanvre; leur résistance est triple.

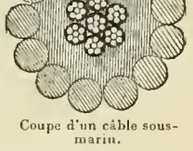
Coupe d'un câble sous-marin.

— *Télégr.* Le câble se compose d'une âme en fil de cuivre, revêtue de matière isolante : soie, gutta, coton, etc., avec ou sans armature métallique. Les câbles munis d'armature sont employés surtout dans la télégraphie sous-marine. Les premiers essais de câbles sous-marins datent de 1840 avec Wheatstone. Le premier câble entre la France et l'Angleterre fonctionna en 1851. En 1858, fut échangé le premier télégramme entre Terre-Neuve et l'Europe. En 1869, fut aménagé le câble de Brest à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'Algérie communique avec la France depuis 1887 par cinq câbles, dont trois français.

Câble (*le*), comédie de Plaute; pièce touchante et morale, vivement conduite (IIe s. av. J.-C.).

câblé, e adj. Qui présente la forme d'un câble : *moulure câblée*.

câblé n. m. Gros cordon, formé de fils tordus en câble, pour soutenir les tableaux, les tentures, etc.

câbleau [*blô*] ou **câblot** [*blo*] n. m. Câble, amarre de médiocre grosseur.

câblée n. f. Syn. de encablure.

câbler [*blé*] v. a. Tordre plusieurs cordes ensemble pour n'en faire qu'une : *câbler les aussières*. Télégraphier par câble : *câbler une victoire*.

câbliau [*ô*] n. m. Corde qui sert au hâlage des bateaux sur les fleuves.

câblière n. f. Pièce qui sert à retenir sur le sable une ligne de fond.

câblogramme [*gra-me*] n. m. (de *câble*, et du gr. *gramma*, écrit). Dépêche télégraphique, transmise par un câble : *envoyer un câblogramme*.

cabochard [*char*], **e** adj. et n. Se dit d'un homme ou d'un animal entêté : *jument cabocharde*.

caboche n. f. (du lat. *caput*, tête). *Fam.* Grosse tête. *Comm.* Clou à tête large et ronde.

Cabochons.

cabochien, enne [*chi-in, è-ne*] adj. Qui concerne les cabochiens.

Cabochiens (*faction des*), faction populaire du parti bourguignon, sous Charles VI, ainsi nommée du nom de son chef Caboche, boucher de Paris. (On doit à cette faction l'*ordonnance cabochienne* [1413], qui contient d'importantes réformes administratives, financières et judiciaires.)

cabochon n. m. Pierre précieuse, polie, mais non taillée. Clou de cuivre doré, argenté, bronzé, à tête décorée, et que l'on emploie en ameublement.

Cabo-Rojo, v. de l'île de Porto-Rico (Etats-Unis); 18.000 h.

cabosse [*bo-se*] n. f. *Pop.* Meurtrissure; bosse.

cabosser [*bo-sé*] v. a. Bosseler : *cabosser son chapeau*.

cabot ou **chabot** [*bo*] n. m. *Pêch.* V. chevaine.

cabot [*bo*] n. m. *Pop.* Acteur. *Arg.* Chien. *Arg. milit.* Caporal.

Cabot [*bo*] (Jean), né peut-être à Gênes vers 1451 m. vers 1498, et Sébastien, son fils, né à Venise vers 1470, m. après 1555, navigateurs célèbres, qui vécurent sous Henri VII et Henri VIII, rois d'Angleterre, et qui découvrirent Terre-Neuve et le Canada, en 1497.

Sébastien Cabot.

cabotage n. m. (de l'esp. *cabo*, cap). Navigation marchande à faible distance des côtes et spécialement entre les ports d'un même pays, par opposition à la navigation *au long cours*.

— Encycl. *Dr. comm.* La loi, en France, distingue : la navigation au long cours, le cabotage international et le cabotage français. Elle réputé voyages au *cabotage international* ceux qui se font en deçà des limites assignées aux voyages au long cours; ils ont lieu entre les ports français (y compris l'Algérie) et les ports étrangers, ainsi qu'entre les ports étrangers. Elle réputé voyages au *cabotage français* ceux qui se font de ports français à ports français, y compris ceux de l'Algérie, et distingue : le *petit cabotage* (entre ports français de la même mer) et le *grand cabotage* (entre ports de l'Océan et ports de la Méditerranée). Les capitaines qui naviguent au cabotage sont appelés *maîtres au cabotage*.

caboter [*té*] v. n Faire le cabotage.

caboteur ou **cabotier** [*ti-é*] adj. et n. m. Bâtiment, marin qui fait le cabotage : *navire caboteur; un cabotear*.

cabotière n. f. Bateau normand plat et long, sur la Seine.

cabotin, e n. Comédien ambulant. *Par dénigr.* Acteur. *Fig.* et *fam.* Personne qui joue une comédie bruyante pour se faire valoir : *les cabotins de la politique*.

Cabotins, comédie en quatre actes et en prose de Pailleron (1894), fine satire des coteries et de la camaraderie entre arrivistes.

cabotinage n. m. Métier, action de cabotin.

cabotiner [*né*] v. n. Faire le cabotin.

Caboul, *Géogr.* V. Kaboul.

caboulot [*lo*] n. m. Loge, compartiment dans une étable. *Pop.* Café d'ordre inférieur.

Cabourg [*bour*], comm. du Calvados, arr. et à 24 kil. de Caen; 1.850 h. (*Caboargeois*). Ch. de f. O. Bains de mer (belle plage de sable), pêche.

Cabra, v. d'Espagne (Andalousie); 14.000 h. Draps, tanneries.

Cabral (Pedro Alvarez), navigateur portugais, m. vers 1526. Il découvrit le Brésil en 1500, et fit ensuite sur les côtes de l'Inde de fructueuses reconnaissances.

cabre n. f. Ancien nom de la chèvre (appareil à élever des fardeaux), usité encore dans la marine.

cabrement [*man*] n. m. Action de se cabrer.

cabrer [*bré*] **(se)** v. pr. Se dresser sur les pieds de derrière, en parlant surtout des chevaux. *Fig.* Se révolter : *l'amour-propre se cabre devant les railleries*.

Cabrera, îlot espagnol de la Méditerranée, du groupe des Baléares. Tristement célèbre par les souffrances que les soldats français faits prisonniers à Baylen y endurèrent, de 1808 à 1813.

cabretelle [*tè-le*] n. f. Sorte de cuir très mince.

cabri n. m. (prov. *cabrit*; du lat. *capra*, chèvre). Chevreau. *Sauter comme un cabri*, sauter gaiement.

Cabrières-d'Aigues, comm. de Vaucluse, arr. et à 35 kil. d'Apt; 420 h. Massacre des vaudois sous François Ier (1545).

cabrillon [*ll* mll.] n. m. Fromage fabriqué avec du lait de chèvre.

cabriole n. f. (ital. *capriola*). Saut agile, que l'on fait en se retournant sur soi-même. *Fig. Faire la cabriole*, montrer de la souplesse, savoir se plier facilement aux circonstances.

cabrioler [*lé*] v. n. Faire des cabrioles.

cabriolet [*lè*] n. m. Voiture légère à un cheval, munie d'une capote mobile. Chapeau de femme, sous le Directoire. Cordelette à nœuds, ou petite chaîne, à bouts terminés par un morceau de bois, avec laquelle on maintient les poignets des malfaiteurs.

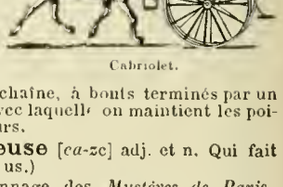
Cabriolet.

cabrioleur, euse [*ca-ze*] adj. et n. Qui fait des cabrioles. (Peu us.)

Cabrion, personnage des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue. C'est un artiste facétieux, qui joue de mauvais tours à M. Pipelet, son concierge.

cabriot [*o*] n. m. Chariot à vapeur, pour le transport des matériaux dans une ville forte.

cabron n. m. Peau de chevreau. Outil pour brunir.

cabrouet [*brou-é*] n. m. Petite charrette à deux roues. Syn. de diable.

cabrouéter [*té*] v. a. Transporter avec le cabrouet.

cabrouétier [*ti-é*] n. m. Conducteur d'un cabrouet.

cabus [*ba*] adj. m. Pommé : *chou cabus*.

Chou cabus.

cabussière [*bu-si*] n. f. Filet qui sert à capturer les canards sauvages.

caca n. m. (du lat. *cacare*, évacuer des excréments). Dans le langage des enfants, excrément :

faire caca. Tout ce qui est mauvais, sale, nuisible : *ne mange pas cela, c'est du caca.*

cacaber [*bé*] v. n. Crier, en parlant de la perdrix.

cacade n. f. (ital. *cacata*). Décharge du ventre. *Fig.* Entreprise folle. Echec ridicule.

cacahuète n. f. Nom vulgaire des fruits de l'arachide. (On dit aussi CACAHUATE [*ou-a-te*].)

cacalie [*lî*] n. f. Genre de composées, considéré comme section du genre *senecon.*

cacao n. m. (m. esp., emprunté du mexicain). Amande du cacaoyer, qui sert à faire le chocolat. Poudre de cacao dégraissée, que l'on fait dissoudre dans du lait ou de l'eau : *une tasse de cacao. Beurre de cacao,* substance grasse extraite du cacao.

— ENCYCL. On distingue dans le commerce plusieurs sortes de cacaos, suivant les pays qui les produisent (cacaos : *caraque, du Mexique, de Guayaquil, de la Trinité, de Para* ou *de Maragnon, de la Guyane,* etc.). On extrait du cacao du beurre de cacao, et en broyant les amandes, on obtient une pâte qui s'emploie pour la fabrication du chocolat. Le cacao est légèrement excitant, par suite de la présence de la théobromine, substance très voisine de la caféine.

cacaoyer [*o-ié*] ou **cacaotier** [*ti-é*] n. m. Arbre d'Amérique, famille des malvacées, qui produit le cacao, et qui peut atteindre 10 mètres de hauteur.

Cacaoyer.

— ENCYCL. Le cacaoyer (*theobroma cacao*) est un arbre de 4 à 10 mètres de hauteur, dont le fruit, dit vulgairement *cabosse,* a la forme d'un concombre, qui contient 25 à 40 graines. Les graines, grillées et pulvérisées, constituent le cacao. Le cacaoyer est originaire du Mexique, mais il est cultivé dans toute l'Amérique équatoriale et quelques parties de l'Afrique et de l'Asie. Il faut au moins quatre à cinq ans avant qu'une cacaoyère commence à produire.

cacaoyère [*o-ie-re*] ou **cacaotière** n. f. Terrain planté de cacaoyers.

cacarder [*dé*] v. n. Se dit du cri de l'oie : *l'oie cacarde.*

cacatois [*toi*] n. m. (malais *kakatoua*). Oiseau de la famille des perroquets, qui habite l'Inde, la Malaisie, la Nouvelle-Hollande : *le cacatois apprend difficilement à parler.* (On dit aussi CACATOÈS et KAKATOÈS.) *Mar.* Petit mât au-dessus du mât de perroquet. Petite voile carrée, s'établissant sur ce mât. V. NAVIRE.

Cacatois.

— ENCYCL. Les cacatois sont les uns tout blancs (*cacatua albus*), d'autres blancs avec la crête rose ou jaune. Ils sont recherchés comme oiseaux d'ornement. Ils vivent très vieux et supportent bien nos climats ; on les nourrit de grains, de riz cuit et de biscuit.

Caccianiga (Antoine), publiciste, homme politique et romancier italien, né à Trévise en 1823.

Cacérès [*rèss*], v. d'Espagne (Estrémadure), sur un petit affluent du Salor, au pied de la sierra de San-Pedro ; 15.000 h. Ch.-l. de la prov. de ce nom, peuplée de 362.000 h.

cachalot [*lo*] n. m. Grand mammifère cétacé, assez semblable à la baleine, mais vorace et féroce.

— ENCYCL. Le cachalot a les mâchoires garnies de dents et non de fanons ; sa tête est énorme et il atteint jusqu'à 25 mètres de long. On trouve dans ses intestins l'ambre gris, qui y est formé par le

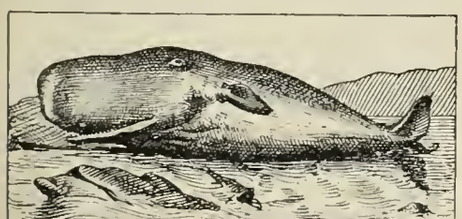
Cachalot.

liquide noir que sécrètent les seiches dont il se nourrit ; et l'on retire de sa tête le blanc de baleine, qui entre dans la composition des bougies. Il vit en troupes nombreuses dans toutes les mers, mais surtout dans le grand Océan. Il peut rester 20 minutes sous l'eau sans respirer. La pêche du cachalot se pratique comme celle de la baleine, mais elle est beaucoup plus dangereuse.

cachalotier [*ti-é*], **ère** adj. et n. Qui se rapporte, qui sert à la pêche du cachalot : *navire cachalotier.*

cache n. f. Lieu secret pour cacher : *une cache introuvable.* Filet tendu sur des piquets devant une ouverture d'un parc pour empêcher la sortie du gibier. N. m. *Phot.* Papier noir découpé de façon à cacher certaines parties d'un cliché photographique et à laisser la lumière agir sur d'autres.

cache-cache n. m. invar. Jeu d'enfants, dans lequel tous les joueurs se cachent, à l'exception d'un seul, qui cherche à découvrir les cachettes des autres.

cache-corset [*sè*] n. m. invar. Corsage de dessous, en tissu léger, qui garantit le corset.

cache-cou n. m. invar. Sorte de foulard ou de fichu.

cachectique [*chèk-ti-ke*] adj. et n. Qui a rapport à la cachexie. Atteint de cachexie : *enfant cachectique ; un cachectique.*

cache-entrée [*an-tré*] n. m. invar. Pièce métallique mobile pour recouvrir le trou d'une serrure.

cache-éperon n. m. invar. Sorte d'étui dont on couvre les extrémités des éperons.

cache-époutі ou **cache-époutis** [*ti*] n. m. invar. Sorte d'encre ou de pastel liquide, dont on enduit les épontis ou la teinture n'a pas pris.

cache-lumière n. m. invar. Petite chape de plomb que l'on employait pour couvrir la lumière d'un canon.

cache-mèche n. m. invar. Vase en cuivre pour abriter la mèche du canon.

cachement [*man*] n. m. Action de cacher.

cachemire n. m. Tissu fin en poil de chèvre de Cachemire. *Cachemire de l'Inde,* châle fait de ce tissu.

Cachemire, état du nord de l'Hindoustan, tributaire de l'Angleterre, célèbre par sa fabrication de châles ; 2.910.000 h. Riz, maïs, lin, fer, houille. Capit. *Cachemire* ou *Srinagar ;* 122.800 h.

cachemirette [*rè-te*] n. f. Etoffe formée d'une chaîne de coton ou de bourre de soie et d'une trame de laine peignée ou cardée.

cache-misère n. m. invar. *Pop.* Vêtement ample, servant à cacher des vêtements usés qu'on porte par-dessous.

cache-mouchoir n. m. invar. Jeu d'enfants, dans lequel un des joueurs cache un mouchoir et les autres le cherchent. (On dit aussi CACHE-TAMPON.)

cache-museau [*zô*] n. m. invar. Sorte de pâtisserie qui ressemble à un chou.

Cache-pot.

cache-nez [*nè*] n. m. invar. Longue et épaisse cravate d'homme, pour garantir du froid le cou, la partie inférieure du visage.

cache-peigne [*pè-gne*] n. m. invar. Ornement de fleurs, rubans, etc., derrière un chapeau de femme, pour cacher le peigne qui retient le chignon.

cache-pot [*po*] n. m. invar. Enveloppe de papier, d'étoffe, etc., ou vase orné qui sert à cacher un pot grossier contenant une plante d'appartement.

cache-poussière [*pou-si-è-re*] n. m. invar. Pardessus léger, qui préserve de la poussière.

Cache-poussière.

cacher [*ché*] v. a. (lat. vulg. *coacticare*). Soustraire aux regards : *les femmes arabes cachent leur visage sous un voile.* Faire un secret de, dissimuler : *cacher sa joie.* **Se cacher** v. pr. Se soustraire aux regards. *Se cacher d'une chose,* ne pas vouloir qu'elle soit sue : *pourquoi se cacher d'un scrupule honorable? Se cacher de quelqu'un,* agir en dehors de lui. ANT. **Dévoiler, montrer.**

cachère n. f. Trou pratiqué dans le gros mur du fourneau de verrier, où celui-ci place la bouteille qu'il vient de souffler.

cacherie [*ri*] n. f. Soin qu'on prend de se cacher ou de cacher quelque chose.

cacheron n. m. Sorte de ficelle mince et tressée, fabriquée avec du chanvre grossier.

cachet [*chè*] n. m. Petit sceau gravé ; son empreinte : *les lettres chargées doivent être scellées de cinq cachets.* Carte qui sert à marquer chaque leçon que donne un maître. *Payer au cachet,* payer d'après le nombre des leçons données. *Courir le cachet,* par dénigr., donner pour vivre des leçons à domicile. *Lettre de cachet,* pli fermé d'un cachet du roi, et qui contenait ordinairement un ordre arbitraire d'exil ou d'emprisonnement. *Fig.* Caractère de l'esprit, du talent : *le cachet du génie.* Absolum. : *œuvre qui n'a point de cachet. Pharm.* Enveloppe de pain azyme, permettant l'ingestion aisée d'un médicament amer ou nauséabond.

Cachet.

cachetage n. m. Action de cacheter.

cache-tampon n. m. invar. Syn. de CACHE-MOUCHOIR.

cacheter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je cachette.*) Sceller avec un cachet. Fermer, en général, en parlant d'une enveloppe. *Cire à cacheter,* espèce de résine dont on se sert pour cacheter les lettres, les bouteilles. ANT. **Décacheter.**

cachetero [*ka-tché-té-ro*] n. m. (mot espagn.). Poignard avec lequel le torero achève le taureau dans l'arène. Pl. des *cacheteros* [*ross*].

cachette [*ché-te*] n. f. Petite cache. *En cachette* loc. adv. En secret, à la dérobée : *rire en cachette.*

cacheur, euse [*ea-ze*] adj. Qui cache, qui aime à cacher. N. m. Ouvrier qui fond et qui débite la corne fondue destinée à la tabletterie.

cacheveau [*vô*] n. m. Nom vulgaire du plongeon commun.

cachexie [*chèk-si*] n. f. (du gr. *kakos,* mauvais, et *exis,* constitution). Etat d'affaissement, d'amaigrissement général du corps : *la cachexie est souvent la forme suprême des maladies de la nutrition.*

— ENCYCL. La cachexie est caractérisée par la teinte jaune ou plombée de la face, l'amaigrissement, la perte des forces, les syncopes, la fièvre, etc. Elle est due en général à une intoxication par l'arsenic, l'alcool, etc., ou par les produits de diverses maladies, comme les cancers, la tuberculose, la syphilis, etc. Le traitement consistera surtout en excitants comme vin, grogs, champagne, etc.

— *Art vétér.* La cachexie aqueuse du mouton consiste en un œdème globulaire se développant sous la gorge et ressemblant à une bouteille.

Cette maladie grave, parfois guérissable, provient de pâturages humides, qui renferment les larves de douves. On mettra les moutons dans des pâturages secs et on leur donnera du sel marin.

cachiment [*man*] n. m. Fruit du cachimentier.

cachimentier [*man-ti-é*] n. m. Nom vulgaire de l'anone.

cachiri n. m. Liqueur fermentée, extraite des pulpes de patate et de la racine de manioc.

Cachoeira, v. du Brésil (Etat de Bahia ; 20.000 h.

cacholong [*lon*] n. m. *Minér.* Variété d'opale.

cachondé ou **cachundé** n. m. Sorte de pastille aphrodisiaque et stomachique, à base de cachou.

cachot [*cho*] n. m. Prison étroite, obscure. Lieu de détention, en général : *les cachots de Venise rendaient rarement leur proie.*

cachotte [*cho-te*] n. f. Pipe dont le fourneau n'a pas de talon. (On dit aussi CAGEOTTE et CAJOTTE.)

cachotter [*cho-té*] v. n. Faire des cachotteries.

cachotterie [*cho-te-ri*] n. f. *Fam.* Mystère sur des choses de peu d'importance : *faire des cachotteries.* ANT. **Franchise, sincérité.**

cachottier [*cho-ti-é*], **ère** adj. et n. Qui se plaît aux cachotteries ; qui fait des cachotteries.

cachou n. m. (indien *catechou*). Substance astringente, stomachique et stimulante, extraite du bois de l'acacia catechu des Indes. Adjectiv. De couleur tabac : *des robes cachou.*

— ENCYCL. Le cachou colore bien le coton et la laine. Il est employé comme stomachique. Les fumeurs l'utilisent pour masquer l'odeur du tabac.

cachoutannique [*ta-ni-ke*] adj. Se dit d'un acide primitivement retiré du cachou.

cachouter [*té*] v. a. Teindre à l'aide du cachou : *cachouter un tissu.*

cachucha [*ka-tchou-tcha*] n. f. Danse espagnole, d'un mouvement gracieux et vif, avec accompagnement de castagnettes.

caciquat [*ka*] n. m. Dignité de cacique.

cacique n. m. (m. caraïbe). Chef, prince, chez certains indigènes d'Amérique, aujourd'hui disparus.

cacochyme [*chi-me*] adj. et n. (du gr. *kakos,* mauvais, et *chumos,* sue). D'une constitution débile, *vieillard cacochyme.* (S'emploie surtout plaisamment.

cacochymie [*chi-mî*] n. f. Etat d'une personne cacochyme.

cacochymique adj. Qui a rapport à la cacochymie.

cacodylate n. m. Sel de l'acide cacodylique.

— ENCYCL. On emploie surtout le cacodylate de soude depuis les découvertes de A. Gautier. Ce sel permet de faire absorber à l'organisme des doses considérables d'arsenic (5 centigr. par jour). On l'emploie dans la tuberculose, et toutes les anémies consécutives aux maladies fébriles. Le meilleur procédé d'absorption est l'injection hypodermique.

cacodyle n. m. Substance résultant de la combinaison du groupement méthyle avec l'arsenic.

cacodylique adj. Qui a rapport au cacodyle. *Acide cacodylique,* oxyde de cacodyle.

cacographe n. m. (du gr. *kakos,* mauvais, et *graphein,* écrire). Celui qui écrit mal.

cacographie [*fî*] n. f. (de *cacographe*). Orthographe vicieuse. Exercice grammatical présentant aux élèves des fautes de langage qu'ils doivent corriger, comme : *apparution, disparution, en définitif,* mis pour : *apparition, disparition, en définitive : la cacographie, système vicieux, a été à peu près abandonnée.* Recueil d'exercices de ce genre.

cacographique adj. Qui a rapport à la cacographie.

cacolet [*lé*] n. m. (m. béarn.). Siège léger, à dossier, placé sur un bât spécial, pour le transport à dos d'animal des voyageurs, des blessés.

Cacolet.

cacologie [*jî*] n. f. (du gr. *kakos,* mauvais, et *logos,* discours). Construction ou locution vicieuse, comme : *réfléchissez* auparavant *de parler ; il ne voulait pas que j'y* aille, au lieu de : *avant, allasse.*

cacologique adj. Qui a rapport à la cacologie : *exercices cacologiques.*

cacologue n. m. (de *cacologie*). Celui qui use de locutions vicieuses.

cacomite n. f. Nom d'une plante à oignon et d'origine mexicaine : *l'oignon de la cacomite fournit une farine très nutritive.*

cacophonie [*nî*] n. f. (du gr. *kakos,* mauvais, et *phônê,* voix). Rencontre de mots ou de syllabes qui blessent l'oreille, comme : *C'est si ceci se sait !* ANT. **Euphonie.** *Musiq.* Mélange désagréable de sons discordants : *les discussions dégénèrent souvent en cacophonie.* ANT. **Harmonie.**

cacophonique adj. Qui a le caractère de la cacophonie : *sons, vers cacophoniques.*

cacouac [*kou-ak*] n. m. Nom que les adversaires des philosophes et des encyclopédistes leur donnaient par dérision.

cactacées [*kak-ta-sé*] ou **cactées** [*kak-té*] n. f. pl. Famille de plantes grasses dicotylédones, ayant pour type le genre *cactus.* S. une *cactacée* ou *cactée.*

Cactus.

cactiforme (de *cactus,* et *forme*) ou **cactoïde** (de *cactus,* et du gr. *eidos,* forme) adj. Qui ressemble aux cactus.

cactus [*kak-tuss*] ou **cactier** [*kak-ti-é*] n. m. (du gr. *kaktos,* sorte de plante épineuse). Genre de plantes exotiques, grasses et épineuses, type de la famille des *cactées* (nopal, figuier d'Inde, etc.) : *les cactus atteignent leur plus grande dimension dans les pays chauds et secs.*

Cacus [*kuss*], fameux brigand qui, d'après la légende, avait établi son antre sur le mont Aventin. Il était d'une taille colossale, et sa bouche vomissait des tourbillons de flammes et de fumée ; des têtes sanglantes étaient suspendues à la porte de sa caverne. Hercule s'étant endormi pendant que ses troupeaux paissaient sur les bords du Tibre, le géant lui déroba quatre paires de bœufs, et, pour n'être pas trahi par les traces de leurs pas, il les traîna dans son antre à reculons. Hercule, furieux,

courut vers la caverne, saisit le monstre et l'étouffa entre ses bras. Le récit de ce combat est un des plus beaux passages du VIIe livre de l'*Enéide*.

c.-à-d., abréviation pour *c'est-à-dire*.

Cadalen [*lèn*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 11 kil. de Gaillac; 1.640 h. Commerce de bois. — Le cant. a 7 comm. et 4.350 h.

Ca'da-Mosto (Alvise), navigateur vénitien au service du Portugal. Il découvrit, en 1457, les îles du Cap-Vert (1432-vers 1477).

cadastrage [*das-tra-je*] n. m. ou **cadastration** [*das-tra-si-on*] n. f. Action de cadastrer.

cadastral [*das-tral*], **e, aux** adj. Relatif au cadastre : *registre cadastral; matrice cadastrale.*

cadastre [*das-tre*] n. m. (mot prov.) Registre public qui porte le relevé détaillé des propriétés territoriales d'une contrée, d'une commune, présentant leur situation, leur étendue et leur valeur, pour permettre l'assiette de l'impôt foncier : *Charles VIII eut la première idée du cadastre général de la France.*

— Encycl. *Dr adm.* L'exécution du cadastre donne lieu à des opérations d'art, confiées à des géomètres, et à des opérations d'expertises, effectuées par des contribuables (classificateurs), assistés de contrôleurs des contributions directes. Les premières ont pour objet la levée du plan; elles comprennent : la délimitation et la triangulation de la commune, l'arpentage parcellaire et la vérification. Les secondes consistent à évaluer le revenu; ce sont : la classification (division en classes des diverses natures de propriétés); le classement (distribution des parcelles entre ces classes); le tarif des évaluations (détermination du revenu de chaque classe). Le résultat de ces opérations est reporté au nom de chaque contribuable sur les *matrices cadastrales*, dont les rôles sont des copies et qui doivent mentionner les changements de propriétaires et les translations de propriété (mutations).

Le cadastre date de 1807. Sa revision s'imposant, les lois des 17 mars 1898 et 13 avril 1900 ont édicté des mesures tendant à la rendre rapide et économique.

La désignation des immeubles d'après les données du cadastre est exigée dans tous les actes ou jugements translatifs de propriété ou de droits réels immobiliers.

cadastrer [*das-tré*] v. a. Mesurer et inscrire au cadastre : *cadastrer le territoire d'une commune.*

cadavéreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui tient du cadavre : *teint cadavéreux.*

cadavérin, e adj. Qui vit sur les cadavres.

cadavérique adj. Qui a rapport au cadavre : *rigidité cadavérique.*

cadavre n. m. (lat. *cadaver*). Corps d'un homme ou d'un animal mort. *Par exagér.* Corps très affaibli, menacé de mort prochaine : *c'est un cadavre ambulant. Poétiq. : le cadavre d'un vieux chêne. Fig.* et *fam. Il y a un cadavre entre eux*, ils sont liés par un secret terrible (comme s'ils avaient commis ensemble un assassinat). *Savoir où est le cadavre*, connaître les dessous les plus secrets d'une affaire.

— Encycl. Les caractères cadavériques sont ceux qui suivent de près la mort, puis ceux qui ont pour résultat la destruction du cadavre. Le cadavre se refroidit, puis, d'abord flasque, il devient rigide et pâlit; plus tard, le sang s'extravase et donne naissance à des lividités ou à des ecchymoses. Enfin, le cadavre redevient flasque, et se putréfie; les parties molles disparaissent et souvent même le squelette.

Caddalore ou **Goudalour,** v. de l'Inde anglaise (présid. de Madras), sur le Gaddilam; 48.000 h. Indigo, sucre, huile.

caddor n. m. Lame longue, étroite et aiguë, que les cavaliers turcs portaient autrefois attachée à la selle de leur cheval.

cade n. m. Sorte de genévrier. *Huile de cade*, liquide noir et puant, inflammable, qui s'emploie contre les plaies des chevaux, les maladies de la peau, etc.

cade n. m. (du lat. *cadus*, tonneau). Baril en usage dans les salines.

Cade (John), révolutionnaire irlandais. Il se souleva contre Henri VI, mais fut pris et mis à mort en 1450.

Cadéac, comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 38 kil. de Bagnères-de-Bigorre, sur la Neste d'Aure; 260 h. Marbre. Eaux minérales froides sulfurées sodiques.

cadeau [*dô*] n. m. (du prov. *capdal*, chef). Présent, don : *les petits cadeaux entretiennent l'amitié.*

cadédiou et **cadédis** [*diss*] interj. (abrév. de *cap-dé-Dious*, tête de Dieu). Juron gascon.

cadelle [*dè-le*] n. f. Larve d'un coléoptère du genre trogosite.

Caden, comm. du Morbihan, arr. et à 335 kil. de Vannes; 2.360 h.

cadenas [*na*] n. m. (du lat. *catena*, chaîne). Serrure mobile, munie d'un arceau métallique, qui se passe dans des pitons fermés, etc. *Mettre un cadenas aux lèvres de quelqu'un*, l'obliger au silence. Coffret précieux, où l'on enfermait les différentes pièces du service de table qui étaient présentées aux grands personnages quand commençait le repas. *Loi du cadenas.* V. la partie encycl.

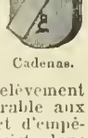
Cadenas.

— Encycl. *Econ. polit.* Dans les Etats où les droits de douane ne peuvent être relevés que par un acte législatif, il s'écoule, entre le dépôt du projet de relèvement du tarif et le vote de la loi, un délai favorable aux spéculateurs. Le *cadenas*, qui a pour objet d'empêcher les manœuvres de ces derniers, consiste dans une disposition légale en vertu de laquelle le gouvernement est autorisé, dès le dépôt d'un projet de loi relevant les tarifs de douane, à percevoir provisoirement la surtaxe, sauf approbation ultérieure par le pouvoir législatif. Les Italiens formulent d'un mot le système, à l'aide d'une expression imagée : « Mettre un cadenas (*catenaccio*) à la douane. »

cadenasser [*na-sé*] v. a. Fermer avec un cadenas : *cadenasser une porte.*

cadence [*dan-se*] n. f. (ital. *cadenza*). Répétition de sons ou de mouvements qui se succèdent d'une façon régulière ou mesurée : *marcher en cadence; la cadence du vers alexandrin est monotone. Music.* Repos marqué et amené de la voix ou de l'instrument à la fin d'une phrase musicale : *cadence parfaite; cadence plagale.* (S'est dit jadis pour TRILLE.)

— Encycl. *Mus.* On appelle *cadence* la terminaison de toute phrase musicale ou d'un de ses membres. Parmi les différentes espèces de cadences, deux seulement ont un caractère de conclusion et sont proprement des cadences : ce sont la *cadence parfaite*, dans laquelle la basse se meut de la dominante à la tonique, et la *cadence plagale*, ordinairement précédée de la cadence parfaite, et dans laquelle la basse se meut de la sous-dominante à la tonique. Citons encore la *cadence à la dominante*, dans laquelle l'accord terminal repose sur la dominante (le mouvement de la basse va, dans ce cas, souvent mais non nécessairement, de la tonique à la dominante); la *cadence interrompue* (demi-cadence, cadence imparfaite), dans laquelle la basse s'arrête à la médiante; la *cadence rompue* (mouvement ordinaire de la basse : dominante à sus-dominante).

cadencer [*dan-sé*] v. n. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il cadença, nous cadençons.*) Faire des cadences ou trilles avec la voix. V. a. Donner de l'harmonie et du rythme à ses périodes, à ses vers, à un acte quelconque : *cadencer le pas.*

cadène n. f. Chaîne de forçats. Tapis du Levant. *Cadène de hauban*, ferrure servant à amarrer les haubans contre les bordages.

cadenelle [*né-le*] n. f. Fruit du genévrier oxycèdre.

Cadenet [*nè*], ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 23 kil. d'Apt, non loin de la Durance; 2.660 h. Ch. de f. P.-L.-M. Patrie du compositeur Félicien David. Soie, laine. — Le cant. a 9 comm. et 8.880 h.

Cadenette (XVIIIe s.).

cadenette [*né-te*] n. f. (du sire *de Cadenet*, Honoré d'Albert, frère du connétable de Luynes, qui mit cette coiffure à la mode sous Louis XIII). Sous Louis XIII, longue mèche de cheveux, que les hommes laissaient pendre du côté gauche. Au XVIIIe siècle, longue tresse de cheveux que portaient de chaque côté de la figure certains corps de troupes.

Cadereita, v. du Mexique (Querétaro); 15.000 h. Mines d'argent.

Caderousse, comm. de Vaucluse, arr. et à 6 kil. d'Orange, sur un bras du Rhône; 2.600 h.

cadet, ette [*dé, è-te*] adj. et n. (du gascon *capdet*, chef). Puîné, ou, plus particulièrement, enfant né le second : *sous l'ancien régime, les aînés étaient avantagés au détriment des cadets. Branche cadette d'une maison*, sortie d'un cadet : *la branche cadette des Bourbons descend de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.* N. Le plus jeune : *le cadet de toute la famille. Fig.* Moins âgé, sans relation de parenté : *elle est ma cadette.* N. m. Jeune gentilhomme, destiné à la carrière militaire, qui faisait ses premières armes en qualité de soldat : *compagnie de cadets.* Jeune homme, adolescent : *costume pour cadet. C'est un fier cadet*, se dit d'un jeune homme courageux. Loc. prov. : *C'est le cadet de mes soucis*, c'est ce qui me préoccupe le moins.

— Encycl. *Dr. civ.* Si, au temps de la succession, le premier-né des mâles est mort, renonce, ou est incapable, le cadet recueille les prérogatives de l'aîné.

Cadet (Félix), philosophe, moraliste et économiste français, né et mort à Paris (1827-1888).

Cadet de Gassicourt [*kour*] (Louis-Claude), pharmacien, littérateur et chimiste français, né à Paris (1731-1799).

Cadet de Vaux [*vô*] (Antoine-Alexis), chimiste, hygiéniste et agronome français, frère du précédent, né à Paris, m. à Nogent-les-Vierges (Oise) [1743-1828].

Cadet Roussel, type niais, et dont la création paraît due à quelque bel esprit d'un régiment français cantonné en Brabant vers 1792. Ce type si plaisant a été mis en vogue par une chanson populaire où tout marche par trois : Cadet Roussel a trois cheveux, trois maisons, trois habits, etc.

cadette [*dè-te*] n. f. La moins longue des deux grandes queues, dans les anciens billards. Dalle carrée de pierre, servant au pavage.

cadetter [*dé-té*] v. a. Daller avec des cadettes.

cadi n. m. (ar. *câdhi*). Juge musulman qui remplit à la fois des fonctions civiles et religieuses.

Cadibone ou **Altare** (COL), dépression de 490 m. d'altitude, qui sépare les Apennins des Alpes proprement dites. Il livre passage à la route de Savone à Turin.

cadichon n. m. Petit cadet.

cadie [*di*] n. f. Genre de légumineuses, tribu des césalpiniées, renfermant des arbrisseaux de l'Afrique tropicale, souvent cultivés dans les serres.

Cadière (La), comm. du Var, arr. et à 25 kil. de Toulon; 1.750 h. Vignobles, huile, lignite.

Cadillac [*ll* mll., *ak*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 30 kil. de Bordeaux, sur la Garonne; 2.980 h. (*Cadillacais*). Vins. — Le cant. a 16 comm. et 13.640 h.

cadine n. f. Femme du sultan.

cadis [*di*] n. m. Tissu de laine, étroit et léger.

Cadix [*dikss*], v. du sud de l'Espagne, dans l'Andalousie; ch.-l. de province; 70.000 h. (*Gaditains* ou *Cadissens*). Port militaire sur l'Atlantique, dans la petite île de Léon. Denrées coloniales, vins, huiles, fruits. Le duc de Bellune en commença le siège en 1810, et les Français durent se retirer en 1812 sans avoir réduit la place. Sous la Restauration, en 1823, ils s'en emparèrent et délivrèrent Ferdinand VII, prisonnier des Cortès. — La *province de Cadix* compte 453.000 h.

Cadmée, citadelle de Thèbes, en Béotie, ainsi nommée de Cadmus, son fondateur.

cadméen, enne [*mé-in, é-ne*] adj. Attribué à Cadmus. *Lettres cadméennes*, les seize lettres de l'alphabet grec primitif, imité de l'alphabet phénicien.

cadmie [*mî*] n. f. Résidu qui s'attache aux parois du gueulard des hauts fourneaux. Nom que l'on donnait autrefois à la calamine.

cadmique adj. Qui a rapport au cadmium; qui contient du cadmium.

cadmium [*om'*] n. m. Corps simple, métal mou et blanc, qui accompagne le zinc dans ses minerais (découvert par Stromeyer en 1817).

— Encycl. On trouve le cadmium dans la nature à l'état de sulfure; quand il est pur, c'est un métal malléable, ductile, un peu plus dur que l'étain, dont il a le craquement particulier lorsqu'on le ploie. Il fond à 320°, émet des vapeurs dès 400°; sa densité est 8,6.

Le métal pur n'est pas employé, mais certains de ses alliages sont précieux; tel l'alliage de Wood (cadmium 2, plomb 2, étain 4), excellent pour le moulage. Le sulfure de cadmium, inaltérable aux matières sulfhydriques, est employé en peinture; c'est une belle couleur jaune. Le sulfate sert en thérapeutique aux mêmes usages que le sulfate de zinc; l'iodure sert en photographie à sensibiliser le collodion.

Cadmus [*muss*], Phénicien, fondateur légendaire de Thèbes, en Béotie, personnage semi-mythique, auquel on attribue l'importation de l'alphabet phénicien en Grèce et l'invention de l'écriture (XVIe s. av. J.-C.). Arrivé en Béotie, il tua un dragon qui avait dévoré ses compagnons, en sema les dents par ordre de Minerve et en vit naître des hommes armés qui s'entr'égorgèrent, à l'exception de cinq. Ces épisodes sont souvent l'objet d'allusions littéraires.

cadoche n. m. *Fr.-maçonn.* V. KADOSH.

cadogan n. m. (du n. d'une famille anglaise). Sorte de nœud ou ruban qui servait à retenir les cheveux derrière la tête. (On dit par altération CATOGAN.)

Cadol (Edouard), auteur dramatique et romancier français, né à Paris, m. à Asnières (1831-1898); auteur de la pièce *les Inutiles* (1868).

cadole n. f. (prov. *cadaulo*, du gr. *katabolê*). Sorte de loquet de porte.

Cadore ou **Piave-di-Cadore,** bourg d'Italie (prov. de Belluno), sur la *Piave*; 3.400 h. Forges.

Cadoudal (Georges), conspirateur vendéen, né à Kerleano, près d'Auray, exécuté à Paris (1771-1804); célèbre par sa bravoure, sa ruse et sa force. Il fut un de ceux qui formèrent le complot de la *machine infernale* contre le Premier Consul. Il conspira avec Pichegru et Moreau.

G. Cadoudal.

Cadouin, ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 36 kil. de Bergerac, à la source du Bélingou; 520 h. Magnifique cloître. — Le cant. a 11 comm. et 5.000 h.

Cadours [*dour*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 35 kil. de Toulouse; 820 h. Ch. de f. intér. loc. — Le cant. a 16 comm. et 5.540 h.

Cadoxton, v. d'Angleterre (pays de Galles, comté de Glamorgan); 8.230 h. Houille, cuivre.

cadrage n. m. Opération consistant à mettre rigoureusement à leur place chacune des couleurs qui constituent l'ensemble du dessin à imprimer sur tissu.

cadran n. m. (lat. *quadrans;* de *quadrare*, être carré). Surface portant les chiffres des heures, etc., et sur laquelle courent les aiguilles d'une montre, d'une pendule, etc. Surface analogue qui porte les divisions d'un instrument de physique : manomètre, galvanomètre, etc., ou une rose des vents : *le cadran d'une boussole. Cadran solaire, cadran lunaire*, surface plane sur laquelle des lignes indiquent les heures que le soleil ou la lune marquent en projetant successivement sur ces lignes l'ombre d'un *style*, ou tige implantée dans la surface : *les cadrans solaires étaient connus des Egyptiens. Agric.* Syn. de CANRANURE.

Cadran.

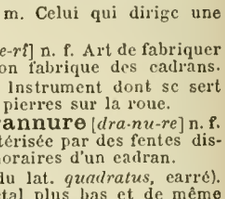
Cadran solaire.

cadrané, e adj. *Agric.* Qui est attaqué du cadran, de la cadranure.

cadranier ou **cadrannier** [*dra-ni-é*] n. m. Celui qui dirige une cadrannerie.

cadrannerie [*dra-ne-rî*] n. f. Art de fabriquer des cadrans. Atelier où l'on fabrique des cadrans.

cadrant [*dran*] n. m. Instrument dont se sert le lapidaire pour tenir les pierres sur la roue.

cadranure ou **cadrannure** [*dra-nu-re*] n. f. Maladie des arbres, caractérisée par des fentes disposées comme les lignes horaires d'un cadran.

cadrat [*dra*] n. m. (du lat. *quadratus*, carré). *Impr.* Petit lingot de métal plus bas et de même corps que les lettres, qui sert à laisser des blancs et à compléter une ligne que le texte ne remplit pas.

cadratin n. m. *Impr.* Petit cadrat.

cadrature n. f. Assemblage des pièces qui meuvent les aiguilles d'une montre, etc.

cadraturier [*ri-é*] n. m. Ouvrier horloger qui fait les cadratures.

cadre n. m. (de l'ital. *quadro*, carré). Bordure unie ou ouvragée, de bois, de bronze, etc., qui entoure une glace, un tableau, un panneau, etc. Charpente de bois soutenant les parois d'un puits. Châssis de bois que l'on place dans les ruches et dans lequel les abeilles établissent leurs rayons. Châssis de bois avec un fond de toile servant, à bord, de couchette suspendue. Châssis en général. *Fig.* Limites renfermant un espace; cet espace lui-même : *les montagnes d'un côté, la mer de l'autre, forment à Nice un cadre magnifique.* Plan d'un ouvrage d'esprit : *Corneille place tous ses héros dans un cadre héroïque.* Ensemble des gradés et des employés spéciaux d'une troupe militaire, qui en forment le noyau : *les cadres d'un régiment. Partie au cadre*, au billard, partie dans laquelle on trace à la craie sur le billard quatre lignes parallèles aux bandes et à une distance

déterminée de celles-ci. (Ces bandes prennent quatre carrés et quatre rectangles, dans lesquels on ne peut faire qu'un nombre limité de carambolages.)

cadrer [*dré*] v. n. (lat. *quadrare*). Avoir du rapport, concorder. ANT **Détonner, jurer.**

caduc, uque [*duk, du-ke*] adj. (lat. *caducus*). Vieux, cassé, faible, menaçant de tomber : *l'intempérance rend l'homme caduc avant l'âge. Âge caduc,* où le corps est près de sa ruine. Se dit des organes des plantes qui tombent et se renouvellent chaque année : *feuilles caduques. Fig.* Nul, annulé : *un legs devient caduc en cas d'aliénation par le testateur de la chose léguée. Mal caduc,* épilepsie. ANT. **Jeune, robuste, vigoureux, persistant.**

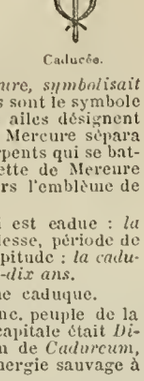
Caducée.

caducée [*sé*] n. m. (lat. *caduceum*). Baguette de laurier ou d'olivier, surmontée de deux ailes et entourée de deux serpents entrelacés : *le caducée, attribut de Mercure, symbolisait la paix et le commerce.* (Les serpents sont le symbole de la prudence, de la ruse, et les ailes désignent l'activité.) — La Fable raconte que Mercure sépara un jour, avec sa baguette, deux serpents qui se battaient. Le caducée, fait de la baguette de Mercure et des deux serpents, devint dès lors l'emblème de la concorde.

caducité n. f. Etat de ce qui est caduc : *la caducité d'une maison.* Grande vieillesse, période de la vie humaine qui précède la décrépitude : *la caducité commence vers l'âge de soixante-dix ans.*

caduque n. f. *Anat.* Membrane caduque.

Cadurci ou **Cadurques,** anc. peuple de la Gaule, qui occupait le Quercy. Sa capitale était *Divona,* qui, au IIIe siècle, prit le nom de *Cadurcum,* d'où Cahors. Il résista avec une énergie sauvage à César

Cadurciens [*si-in*] (lat. *Caduroi*), peuple qui habitait Cahors et ses environs. (On dit aussi CAHORSINS.) — Un *Cadurcien.*

cæcal, e, aux [*sé*] adj. Qui appartient au cæcum : *appendice cæcal.*

Cæcilius (Statius), poète comique latin, d'origine gauloise, né vers 219, m. vers 166 av. J.-C. Il ne reste de lui que des fragments.

cæcum [*sé-kom'*] n. m. (du lat. *cæcus,* aveugle). Partie du gros intestin, entre l'intestin grêle et le côlon : *c'est le cæcum prolongé en un petit cul-de-sac qui constitue l'appendice vermiforme ou cæcal.*

cæli enarrant gloriam Dei, citation lat. tirée des psaumes (XVIII, 2), et qui signif. littéralem : *Les cieux racontent la gloire de Dieu.* Les mondes célestes rendent un témoignage éclatant de la sagesse et de la puissance du Créateur.

Cælius, l'une des sept collines de la Rome ancienne, au N. du Palatin.

cælostat [*sé-lo-sta*] n. m. (du lat. *cælum,* ciel, et *status,* état). Appareil à miroir, donnant une image du ciel immobile par rapport à la terre.

Cælo tonantem credidimus Jovem Regnare, début d'une ode d'Horace (III, 5, 1), signif. littéralem. : *Nous avons cru que Jupiter règne au ciel en l'entendant tonner,* c'est-à-dire : Nous sommes tous croyants quand le tonnerre gronde ; nous reconnaissons la puissance aux coups qu'elle frappe.

Armes de Caen.

Caen [*kan*], ch.-l. du dép. du Calvados, au confl. de l'Orne et de l'Odon ; ch. de f. O., à 239 kil. O. de Paris ; 44.450 h. (*Caennais* ou *Caenais*). Académie, cour d'appel ; port de rivière actif, en communication avec Ouistreham par un canal de 14 kil. Remarquable cathédrale. Bestiaux, beurre, cidre. Patrie de Malherbe, Boisrobert, Segrais, Malfilâtre, Le Bailli, Choron, Auber, Mélingue, Vauquelin, Douleet de Pontécoulant, Faustin-Hélie. — L'arr. a 9 cant., 188 comm., 114.000 h. Le cant. Est a 8 comm. et 28.820 h. ; le cant. Ouest, 5 comm. et 21.930 h.

cænogénèse [*sé*] ou **cénogénèse** n. f. (du gr. *kainos,* nouvelle, et *genesis,* génération). Production de caractères nouveaux, variation de l'espèce animale ou végétale.

cænogénétique [*sé*] ou **cénogénétique** adj. Relatif à la cænogénèse.

cænogénie [*sé, nî*] ou **cénogénie** [*nî*] n. f. Embryologie condensée, dans le système de Haeckel.

cænomènèse [*sé*] ou **cénomènèse** n. f. *Biol.* Fixation des variations acquises par une espèce.

Cære, v. de l'anc. Etrurie, non loin de Rome, auj. *Cervetri.* Célèbre tombeau dit « des Tarquins ».

Caermarthen ou **Carmarthen,** comté d'Angleterre (Galles) ; 130.000 h. Ch.-l. *Caermarthen ;* 10.000 h. ; sur le Towy, affl. du canal de Bristol.

Caernarvon ou **Carnavon,** comté d'Angleterre (Galles) ; 120.000 h. Ch.-l. *Caernarvon ;* 9.000 h. Port sur le détroit de Menai.

cæsium ou **césium** [*sé-zi-om'*] n. m. Métal de la famille du potassium : *le cæsium est un des métaux les plus rares.*

Caëstre, comm. du dép. du Nord, arr. et à 7 kil. de Hazebrouck ; 1.450 h.

cætera desiderantur, loc. lat. signif. littéralem. : *Les autres choses sont regrettées,* c'est-à-dire *Le reste manque.* Formule employée pour marquer qu'un ouvrage est incomplet. (On dit aussi : *cætera desunt* [le reste manque].)

cafard [*far*], **e** n. *Fam.* Hypocrite, faux dévot : *méfiez-vous des cafards.* Adj. Qui marque l'hypocrisie : *air cafard.*

cafard [*far*] n. m. Nom vulgaire de la blatte.

cafardage n. m. Action ou habitude de cafarder.

cafarder [*dé*] v. n. Faire le cafard. Espionner. Rapporter.

cafarderie [*rî*, n. f. Hypocrisie, bigoterie grossière. Manières, habitudes de cafard.

cafardise [*di-ze*] n. f. Action, parole de cafard.

café n. m. (ital. *caffe,* de l'ar. *kahoua*). Fruit du caféier, : *les cafés de Bourbon, de Moka, etc., sont estimés.* Infusion faite avec ce fruit torréfié : *boire son café.* Lieu public où l'on prend du café et d'autres liqueurs : *aller au café. Café au lait,* mélange d'une infusion de café et de lait. Adjectiv. Qui est de la couleur du café, c'est-à-dire d'un brun presque noir : *des robes café.*

— ENCYCL. Le café paraît être originaire de l'Ethiopie. On fait communément honneur de la découverte de ses propriétés excitantes à un berger, qui aurait remarqué que ses chèvres manifestaient une vivacité extraordinaire après avoir brouté les graines et les feuilles de l'arbrisseau appelé *caféier.* Le café se répandit dans tout l'Orient, à partir du XVe siècle. Introduit en France en 1654, ce ne fut qu'en 1669 qu'on en fit usage à Paris, malgré le premier avis des médecins. C'est un excellent tonique et stimulant du cœur. Toutefois, on doit en donner peu aux jeunes enfants, à cause de la surexcitation nerveuse qu'il peut déterminer.

Pour obtenir une infusion de café possédant tout son arome, il est essentiel de moudre le café au moment de le préparer. On met la poudre (une cuillerée à bouche pour une tasse) dans le filtre ou la cafetière, et l'on verse dessus l'eau bouillante nécessaire par petites quantités à la fois.

— Le café vendu en poudre est souvent falsifié ; pure, toute la poudre que l'on projette sur un verre d'eau y surnage ; si elle renferme des substances étrangères, celles-ci tombent au fond du vase.

café-concert [*sèr*] n. m. Sorte de théâtre en petit, où le public boit, fume, en écoutant des chansonnettes, des saynètes, etc. Pl. des *cafés-concerts.* (On a dit aussi CAFÉ CHANTANT.)

Caféier.

caféier [*fé-ié*] ou **cafier** [*fi-é*] n. m. Arbuste de la famille des rubiacées, qui produit le café : *le caféier fructifie au bout de trois ans.*

— ENCYCL. Le caféier est un arbuste de 7 à 8 mètres de hauteur ; ses fleurs sont blanches, et son fruit contient deux noyaux qui enveloppent chacun une graine dite « grain de café ». La récolte du café se fait en deux ou trois fois. On cultive le caféier en Amérique, aux Indes, en Afrique.

caféière n. f. Terrain planté de caféiers.

caféine n. f. Alcaloïde extrait du café, tonique et stimulant du cœur, utilisé en médecine.

caféisme [*is-me*] n. m. Etat pathologique dû à l'abus du café.

caféique adj. Se dit d'un acide extrait de la caféine.

caféone n. f. Essence empyreumatique brune, très odorante, qui se produit dans la distillation du café.

cafetan ou **caftan** n. m. Robe turque richement ornée et doublée de fourrure.

Cafetan.

cafétannique [*ta-ni-ke*] adj. Se dit d'un acide que l'on extrait du café.

cafetier [*ti-é*], **ère** n. Qui tient un café.

cafetière n. f. Vase qui sert à faire ou à verser le café : *cafetière d'argent, de porcelaine.*

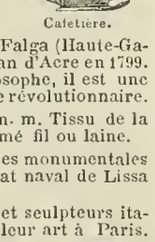
Cafetière.

Caffa ou **Kaffa** (*Kéfa, Teodosia, Théodosie*), port de Russie (gouv. de Tauride), en Crimée ; 12.000 h. Savons, cuirs, tapis. D'abord colonie milésienne, Caffa tomba aux mains des Génois, puis des Turcs, et devint russe en 1770, puis en 1783.

Caffarelli du Falga (Maximilien), général français, né au Falga (Haute-Garonne) en 1756, tué devant Saint-Jean d'Acre en 1799. Soldat, savant juriseonsulte, philosophe, il est une des gloires les plus pures de l'armée révolutionnaire.

caffart ou **caffard** [*ka-far*] n. m. Tissu de la nature des damas, tout soie ou tramé fil ou laine.

Caffi (Hippolyte), peintre de vues monumentales italien, né à Bellune, tué au combat naval de Lissa (1811-1866).

Caffieri, famille de fondeurs et sculpteurs italiens, dont plusieurs exercèrent leur art à Paris. — Le plus célèbre est JEAN-JACQUES, né et m. à Paris (1725-1792). On lui doit des statues et des bustes d'hommes célèbres, dont on voit les plus connus au Théâtre-Français (Paris), au château de Versailles.

Cafres.

cafier [*fi-é*] n. m. *Bot.* V. CAFÉIER.

Cafre ou mieux **Bantou,** habitant ou originaire de la Cafrerie : *les Cafres.* Adjectiv. : *les idiomes cafres sont agglutinants.*

Cafrerie [*rî*], nom donné à la région sud-est de l'Afrique habitée par les *Cafres,* qui parlent un idiome appartenant à la grande famille *bantoue.* Pays en général fertile ; aux Anglais. V. CAP (*colonie du*).

cage n. f. (lat. *cavea*). Loge grillée pour enfermer des oiseaux, des animaux, etc. : *Louis XI renfermait ses prisonniers dans des cages de fer. Fig.* et *fam.* Prison : *mettre un voleur en cage. Cage d'une maison,* les gros murs. *Cage d'un escalier,* espace réservé, dans une construction, pour recevoir l'escalier. Appareil qui, dans les mines, monte le minerai extrait, les ouvriers, etc. PROV. : **La belle cage ne nourrit pas l'oiseau,** on peut, dans une habitation luxueuse, manquer du nécessaire.

Cage.

cagée [*jé*] n. f. Ensemble des oiseaux d'une cage.

cageot [*jo*] n. m. Petite cage. Cage d'osier servant à transporter la volaille, les fruits, etc.

cagerotte [*ro-te*] n. f. Forme en osier pour faire égoutter les fromages.

cagette [*jè-te*] n. f. Petite cage.

cagier [*ji-é*], **ère** n. et adj. Celui, celle qui fait ou vend des cages : *industrie cagière.*

Caggevinne-Assent, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 2.250 h.

Cagliari, capit. de l'île de Sardaigne, port sur la côte sud de l'île ; 38.600 h. Chantiers de constructions navales, armes, cotons, savons, salines. La ville de Cagliari fut vainement attaquée par une flotte française en 1793.

Cagliostro (Joseph BALSAMO, surnommé **le comte Alexandre de**), habile charlatan, médecin et occultiste italien, né à Palerme, mort, dit-on, emprisonné dans le château de Saint-Léon, près de Rome (1743-1795). Il eut un vif succès à la cour de Louis XVI et dans la société parisienne de ce temps, joua un grand rôle dans la franc-maçonnerie, fut mêlé à l'affaire du Collier, puis se rendit à Rome, où il fut condamné à mort par l'Inquisition. Sa peine fut commuée en une prison perpétuelle.

cagnard [*gn* mll., *ar*], **e** adj. et n. (rad. *cagne*). *Fam.* Indolent, fainéant : *vie cagnarde ; c'est un cagnard.*

cagnard [*gn* mll., *ar*] n. m. Coin servant d'abri. *Mar.* Prélart que l'on étend pour servir d'abri aux hommes de quartier.

cagnarder [*gn* mll., *ar-dé*] v. n. (de *cagnard*). *Fam.* Vivre dans un coin ; paresser.

cagnarderie [*gn* mll., *rî*] ou **cagnardise** [*gn* mll., *di-ze*] n. f. (de *cagnarder*). *Fam.* Indolence, mollesse, fainéantise.

Cagnat (René-Louis-Victor), archéologue français, professeur d'épigraphie latine, né à Paris en 1852 ; membre de l'Académie des inscriptions.

cagne [*gn* mll.] n. f. (ital. *cagna*). Chienne. (Vx.) En mauv. part, femme, personne méprisable. Dans l'argot des lycées, classe où l'on prépare les élèves à l'École normale supérieure (section des lettres).

Cagnes [*gn* mll.] ch.-l de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 22 kil. de Grasse ; 3.710 h. Vins, distilleries. — Le cant. a 5 comm. et 8.640 h.

cagneux, euse [*gn* mll., *eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a les genoux rapprochés et les pieds écartés : *un cagneux ; jambes cagneuses.* Se dit du cheval dont les pieds sont tournés en dedans. N. m. Dans l'argot des lycées, élève de la cagne.

Cagniard de La Tour, physicien français, né et mort à Paris (1777-1859) ; connu par son invention de la *sirène.*

cagniardelle ou **cagnardelle** [*gn* mll., *dè-le*] n. f. Machine soufflante, inventée en 1809 par Cagniard de La Tour.

Cagnola (Louis, marquis), architecte italien, né à Milan, m. à Varallo (1762-1833). Il construisit à Milan les beaux arcs du Tessin et du Simplon.

cagnot [*gn* mll., *o*] n. m. Nom vulgaire du requin à peau bleue.

cagnotte [*gn* mll., *o-te*] n. f. Tiroir, corbeille, tirelire, qui reçoit les contributions imposées aux joueurs. Somme recueillie dans cette tirelire : *manger la cagnotte.*

Cagnotte (*la*), comédie-vaudeville, par E. Labiche et A. Delacour (1864). C'est, mise à la scène, la série de mésaventures arrivées à divers notables de La Ferté-sous-Jouarre, venus à Paris pour y manger joyeusement l'argent d'une cagnotte. Dans cette comédie, la farce n'exclut pas l'observation.

cagolage n. m. Action de cagoler.

cagoler [*lé*] v. a. Abandonner un bateau à l'action du courant.

cagoleur n. m. Celui qui cagole un bateau.

cagot [*gho*], **e** adj. et n. (mot béarn.). Qui affecte une dévotion outrée et hypocrite : *évitez les cagots autant que les gens dissipés.* Au moyen âge, nom donné à certains bohémiens. (Les *cagots* du Béarn, population de race incertaine, étaient traités en parias et rejetés du reste de la société.)

cagotement [*man*] adv. D'une manière cagote.

cagoterie [*rî*] n. f. Action, parole de cagot.

cagotisme [*tis-me*] n. m. Caractère de cagot.

cagou n. et adj. m. Lépreux. (Vx.) Gueux. Mal dispos. (Vx.)

cagoule n. f. (lat. *cuculla*). Manteau de moine sans manches, surmonté d'un capuchon. Capuchon percé à l'endroit des yeux : *les confréries de pénitents portent la cagoule.*

Cagoules : 1. De moine ; 2. De pénitent.

cague [*ka-ghe*] n. m. (holl. *kaag*). Bateau hollandais plat, employé sur les canaux.

Cahagnes, comm. du Calvados, arr. et à 31 kil. de Vire ; 1.240 h.

cahier [*ka-ié*] n. m. (du lat. *quaternio,* cahier de quatre feuilles). Assemblage de feuilles de papier, cousues ensemble : *tenez vos cahiers propres.* Autref., mémoire de remontrances ou de doléances adressé au souverain : *les cahiers du tiers. Cahier des charges,* ensemble des clauses imposées à un adjudicataire ou à un acquéreur.

— ENCYCL. *Dr. admin.* En matière d'adjudication, le cahier des charges est un document destiné à faire connaître les conditions imposées à l'adjudicataire. Il est déposé dans un lieu public, où chacun peut en prendre connaissance, et il en est donné lecture avant la réception des offres.

Dans les ventes faites par autorité de justice, le cahier des charges est destiné à faire connaître les conditions de la vente aux futurs acquéreurs.

cahin-caha loc. adv. (du lat. *qua hinc, qua hac*). *Fam.* Tant bien que mal : *sa santé va cahin-caha.*

Cahors [*or*], ch.-l. du dép. du Lot, sur le Lot; ch. de f. Orl., à 599 kil. de Paris ; 13.200 h. (*Cadurciens, Cahorsins* ou *Cahorsains*). Evêché. Intéressante cathédrale de style byzantin. Vins, truffes, céréales. La ville de Cahors fut prise par Henri IV, alors roi de Navarre, en 1580. Patrie du pape Jean XXII, de Clément Marot, du général Ramel, de Gambetta. — L'arr. a 12 cant., 134 comm., 84.730 h. Le cant. Nord a 7 comm. et 10.000 h.; le cant. Sud, 5 comm. et 7.900 h.

Armes de Cahors.

cahot [*ka-o*] n. m. (onomat.). Saut que fait un véhicule roulant sur un chemin raboteux. *Fig.* Obstacle, épreuve : *les cahots de la vie.*

cahotage n. m. Mouvement fréquent, causé par les cahots : *souffrir du cahotage d'une voiture.*

cahotant [*tan*], **e** adj. Qui fait ou fait faire des cahots : *voiture cahotante; chemin cahotant.*

cahotement [*man*] n. m. Action de cahoter.

cahoter [*té*] v. n. Eprouver des cahots. V. a. Secouer. *Fig.* et *fam.* Ballotter, tourmenter.

cahoteux, euse [*teû, ea-ze*] adj. Qui fait éprouver des cahots : *route cahoteuse.*

Cahours [*our*] (Auguste), chimiste français, né et mort à Paris (1813-1891). On lui doit de remarquables travaux de chimie organique.

Cahun (David-*Léon*), littérateur français, né à Haguenau (1841-1900); auteur de romans de restitution historique : *les Pilotes d'Ango; Hassan le Janissaire;* etc.

Cahusac (Louis de), littérateur français, né à Montauban, m. à Paris (1706-1759). Il composa des livrets de plusieurs opéras de Rameau.

cahute n. f. (holland. *kajuit*). Petite hutte : *les cahutes des Arabes sont faites de boue et de paille.*

Cahuzac-sur-Vère, comm. du Tarn, arr. et à 12 kil. de Gaillac; 1.340 h.; ch. de f. Orl.

caïc [*ca-ik*] n. m. *Navig.* V. CAÏQUE.

caiche [*kè-che*] n. f. Petit bâtiment à un pont, mâté comme un yacht.

caïd [*ka-id*] n. m. (de l'ar. *kaïd*, chef). En Algérie et en Tunisie, magistrat indigène qui cumule les fonctions de juge, commandant, percepteur, etc.

Caïd (*le*), opéra bouffe en deux actes, livret de Th. Sauvage, musique d'Ambr. Thomas. Livret amusant, partition pleine de verve (1849).

caïdat [*ka-i-da*] n. m. Dignité, fonction d'un caïd.

caïeu ou **cayeu** [*ka-i-eu*] n. m. Bourgeon souterrain qui se forme sur le côté d'un bulbe.

— ENCYCL. En horticulture, on détache les caïeux pour les planter à part; les pieds qu'on obtient ainsi fleurissent plus tôt que ceux qui viennent de graines et conservent mieux les caractères de la variété qui les a fournis.

Caïeu.

Caïffa. V. HAÏFA.

Caignez (Louis-Charles), dramaturge français, né à Arras, m. à Belleville (1762-1842); fameux par ses mélodrames, entre autres, *la Pie voleuse.*

Cail (Jean-François), industriel fr., né à Chef-Boutonne en 1804, m. aux Plants, près de Ruffec, en 1871. Il a créé des usines métallurgiques pour la fabrication des locomotives, machines-outils, etc.

Cailar (Le), comm. du Gard, arr. et à 20 kil. de Nîmes ; 1.530 h.

Cailhava d'Estandouse (Jean-François), littérateur français, né à Toulouse, m. à Seeaux (1730-1818); auteur de comédies pleines de verve.

caillage [*ka, ll* mll.] n. m. Action de faire cailler ou de se cailler : *on évite le caillage prématuré du lait en le faisant bouillir.*

caillasse [*ka, ll* mll., *a-se*] n. f. Dépôt caillouteux d'époque tertiaire.

caillasseux, euse [*ka, ll* mll., *a-seû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de la caillasse.

Caillavet (Georges-Armand **de**), auteur dramatique français, né à Paris en 1869. Il a donné, en collaboration avec de Flers, des comédies charmantes. V. FLERS (*de*).

caille [*ka, ll* mll., *e*] n. f. (orig. germ.). Genre de gallinacés, voisin des perdrix : *le petit de la caille se nomme cailleteau.*

— ENCYCL. La caille (*coturnix*) commune habite l'Europe tempérée et l'Asie boréale jusqu'au Japon; mais ses migrations, entreprises en septembre et en octobre, la mènent dans l'Afrique et dans l'Inde. En troupes innombrables, les cailles traversent la Méditerranée d'une seule étape. D'habitudes crépusculaires, elles se nourrissent de graines et d'insectes. Elles sont recherchées comme oiseaux de volière. Leur humeur batailleuse est souvent exploitée pour établir des combats pareils aux combats de coqs. C'est un gibier des plus estimés, qui peut se conserver fumé et salé.

Caille.

Caille (La), hameau de la comm. d'Allouzier (Haute-Savoie), arr. et à 19 kil. de Saint-Julien ; 120 h. Eaux thermales. Beau pont suspendu au-dessus de la gorge des Usses.

caillé [*ka, ll* mll., *é*] n. m. Caséine. Lait caillé.

Caillé [*ll* mll.] (René), voyageur français en Afrique, né à Mauzé, m. à La Badorre (Charente-Inférieure) [1799-1838]. Il est le premier Européen qui pénétra jusqu'à Tombouctou.

caillebotin n. m. ou **caillebottin** [*ka, ll* mll., *e-bo-tin*] n. m. Sorte de panier sans anses, dans lequel les cordonniers mettent leur fil et leurs alènes.

caillebotis [*ka, ll* mll., *e-bo-ti*] n. m. *Mar.* Treillis de lattes, qui ferme les écoutilles en laissant passer le jour.

caillebottage [*ka, ll* mll., *e-bo-ta-je*] n. m. Action de cailleboter.

caillebotte [*ka, ll* mll., *e-bo-te*] n. f. Masse de lait caillé.

Caillebotte (Gustave), peintre français de l'école réaliste, m. à Gennevilliers (1848-1894). Il a légué au musée du Luxembourg une collection d'œuvres appartenant à l'école de peinture impressionniste.

cailleboter [*ka, ll* mll., *e-bo-té*] v. a. (de *cailler*, et *botter*). Réduire en caillots. **Se cailleboter** v. pr. Se prendre en caillots.

caille-lait [*ka, ll* mll., *e-lè*] n. m. invar. Nom vulgaire du *gaillet*, plante de la famille des rubiacées, à laquelle on a faussement attribué la propriété de faire cailler le lait.

caillement [*ka, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de cailler. Son résultat.

cailler [*ka, ll* mll., *é*] v. a. (lat. *coagulare*). Figer, coaguler, épaissir : *la présure caille le lait.* **Se cailler** v. pr. Se coaguler : *sang qui se caille.* S'emploie aussi avec ellipse du pronom SE : *laisser cailler une sauce.*

cailler [*ka, ll* mll., *é*] n. m. Engin, hallier ou nappe pour prendre les cailles.

caillère [*ka, ll* mll.] n. f. Récipient en bois, où l'on fait cailler le lait.

Caillet [*ka, ll* mll., *é*] ou mieux **Cale** (Guillaume), paysan de Mello (Oise), chef de la *Jacquerie*, en 1358. Il fut pris par Charles le Mauvais, qui le fit couronner d'un trépied de fer rougi au feu, à Clermont, en Beauvaisis.

cailletage [*ka, ll* mll.] n. m. Bavardage.

cailleteau [*ka, ll* mll., *e-tô*] n. m. Jeune caille.

cailleter [*ka, ll* mll., *e-té*] v. n. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je caillette.*) Babiller beaucoup.

Cailletet [*ka, ll* mll., *e-tè*] (Paul), physicien et industriel français, né à Châtillon-sur-Seine en 1832, auteur de belles recherches sur la liquéfaction des gaz.

caillette [*ka, ll* mll., *è-te*] n. f. (de *Caillette*, n. d'un bouffon célèbre, fou de Louis XII et de François Ier). Femme frivole, babillarde. (Se dit quelquef. d'un homme bavard ou léger.)

caillette [*ka, ll* mll., *è-te*] n. f. (de *cailler*). Quatrième estomac des ruminants, ou *abomasum*, où se trouve la présure qui fait cailler le lait.

caillette [*ka, ll* mll., *e-te*] n. f. Nom vulgaire du pétrel.

cailleu-tassart [*ka, ll* mll., *eû-ta-sar*] n. m. Nom vulgaire d'un poisson physostome.

Cailliaud [*ka, ll* mll., *iô*] (Frédéric), voyageur français, né et m. à Nantes (1787-1869). Il explora la région du haut Nil.

caillot [*ka, ll* mll., *o*] n. m. Petite masse de liquide coagulé. (Se dit surtout du sang.)

caillot-rosat [*ka, ll* mll., *o-ro-za*] n. m. Variété de poire pierreuse, dont le goût rappelle le parfum de la rose. Pl. des *caillots-rosats.*

caillou [*ka, ll* mll.] n. m. (lat. *calculus*). Nom générique des pierres de petite dimension. *Par ext.* Fragment de cristal de roche, de quartz hyalin, employé en joaillerie : *cailloux du Rhin. Fig.* Obstacle, embarras : *notre route est semée de cailloux. Avoir le cœur dur comme un caillou,* insensible. *Pop.* Crâne chauve.

caillouasse [*ka, ll* mll.] n. f. Pierre meulière de couleur blanche.

cailloutage [*ka, ll* mll.] n. m. Action de cailloutter : *le cailloutage des routes prévient leur dégradation par l'eau.* Maçonnerie, pavage en cailloux

cailloutée [*ka, ll* mll., *ou-té*] n. f. Faïence en terre de pipe. Ornement en cailloux de diverses couleurs.

caillouter [*ka, ll* mll., *ou-té*] v. a. Garnir de cailloux : *caillouter une route.*

cailloutеur [*ka, ll* mll.] n. et adj. m. Ouvrier qui empierre les chemins.

caillouteux, euse [*ka, ll* mll., *ou-teû, eu-ze*] adj. Rempli de cailloux : *chemin caillouteux.*

cailloutis [*ka, ll* mll., *ou-ti*] n. m. Amas de petits cailloux concassés, pour l'entretien d'une route. Ouvrage fait avec ces cailloux.

Cailly [*ka, ll* mll., *i*] chevalier Jacques **de** (poète épigrammatique français, né à Orléans (1604-1673).

caïmacam ou **caïmacan** [*ka-i*] n. m. Lieutenant du grand vizir ou d'un haut dignitaire turc.

caïmacanat [*ka-i, na*] n. m. Territoire administré par un caïmacan.

caïman [*ka-i*] n. m. (caraïbe *acayouman*). Espèce de crocodile des fleuves d'Amérique et de Chine, à museau long. Il atteint 6 mètres de long; sa peau est très employée en maroquinerie.

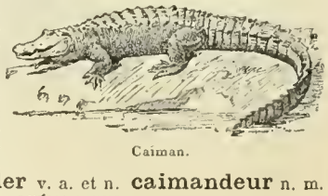

Caïman.

caïmander v. a. et n. **caïmandeur** n. m. V. QUÉMANDER, QUÉMANDEUR.

Caïmans ou **Caymans** (ILES), îles des Antilles, au S. de Cuba; 2.500 h.; aux Anglais.

Caïn [*kin*] (Auguste), sculpteur animalier français, né et m. à Paris (1822-1894). Il a eu pour fils : GEORGES **Caïn**, peintre et littérateur, conservateur du musée Carnavalet, né à Paris en 1856; HENRI **Caïn**, peintre et librettiste, né à Paris en 1859.

Caïn [*ka-in*], fils aîné d'Adam et d'Eve selon la Genèse. Caïn et son frère Abel ayant fait un jour une offrande au Seigneur, celui-ci préféra l'offrande d'Abel. Caïn en ressentit une vive jalousie et tua son frère. Dieu maudit Caïn et le condamna à vivre errant. Caïn se réfugia dans le pays de Nod et y fonda la ville d'Enoch. On fait souvent allusion à la marque que Dieu avait imprimée au front de Caïn pour le protéger contre la loi du talion; et ces mots : « Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ? » que Dieu fit entendre à Caïn après le meurtre d'Abel, servent à formuler énergiquement le compte que l'on demande à quelqu'un d'une personne, d'une chose, qui aurait dû lui demeurer sacrée.

Caïn, tableau de Cormon (1880; musée du Luxembourg), inspiré de la *Légende des siècles*, de V. Hugo. Caïn marche dans le désert, suivi de sa famille. Belle composition.

Caïn et sa race maudits de Dieu, beau groupe en marbre, d'Etex (1832; musée de Lyon). Le meurtrier est assis à terre, accablé. A sa droite, son fils aîné. Contre lui sa femme, qui a laissé tomber son enfant à la mamelle.

Caïn, d'après Cormon.

Caïnan, fils d'Enos, un des patriarches antédiluviens (*Genèse*).

caïnça n. f. Nom vulgaire de l'écorce du *chiococca anguifuga* (Amérique méridionale), préconisée contre la morsure du serpent.

caïnites n. m. pl. Nom pris par une secte gnostique du IIe siècle. S. un *caïnite.*

Caïphe ou **Caïphas,** grand prêtre et souverain sacrificateur des Juifs, de la secte des sadducéens. Il présida la séance du sanhédrin où la mort du Christ fut résolue. C'est lui qui interrogea Jésus et l'accusa de blasphème. Il persécuta les apôtres. Le nom de Caïphe est employé proverbialement dans cette locution : « Renvoyer quelqu'un de Caïphe à Pilate », qui fait allusion aux hésitations du grand prêtre des Juifs, pendant la passion du Christ.

caïque [*ka-i-ke*] ou **caïc** [*ka-ik*] n. m. Embarcation longue et étroite, en usage dans les mers du Levant.

Caïque.

Caïques (ILES), groupe anglais d'îles, d'îlots et de rochers, dépendant géographiquement de l'archipel de Bahama.

Ça ira, chanson, plutôt anodine, de la période révolutionnaire; musique de Bécourt, paroles de Ladré (ou de Poirier). Quand on y eut ajouté un refrain :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates à la lanterne,

qui n'existait pas dans la version primitive, il devint un cri de ralliement des terroristes.

caire [*kè-re*] n. m. Filasse extraite de l'enveloppe de la noix de coco, et qui sert à faire des cordages.

Caire [*kè-re*] **(Le),** capit. de l'Egypte, près du Nil; 566.000 h. Belles mosquées. Grand commerce de riz, céréales, soies, cuirs, etc. Les Français occupèrent Le Caire en 1798.

cairine [*kè*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, renfermant le canard musqué de l'Amérique du Sud, vulgairement nommé *canard turc* ou *de Barbarie.*

cairn [*kèrn*] n. m. (mot irland.). Monticule ou tumulus de terre et de pierres, élevé par les Celtes.

Cairoli [*ka-i*] (Benedetto), homme d'Etat italien, né à Pavie, m. à Capodimonte (1826-1889) ; président du conseil en 1878 et en 1879-1881.

cairon [*kè*] n. m. Sorte de moellon très tendre.

caisse [*kè-se*] n. f. (du lat. *capsa*, coffre). Coffre de bois, à usages divers. Coffre à argent. Bureau où il se trouve; son contenu. Contenu d'un de ces coffres en général : *voler la caisse; acheter une caisse de raisins.* Corps d'une voiture. Boîte d'une horloge. Récipient de bois pour plantes : *orangers en caisse.* Récipient quelconque, même en papier : *petits fours en caisse* Etablissement qui reçoit des fonds pour

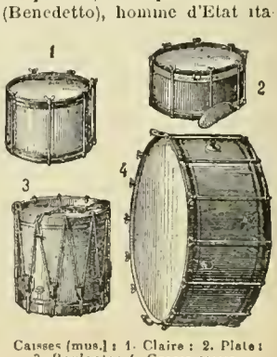

Caisses (mus.) : 1. Claire : 2. Plate : 3. Roulante : 4. Grosse caisse.

les faire valoir ou seulement les administrer : *caisse d'épargne ; caisse d'épargne postale ; caisse des retraites ; livre de caisse. Caisse du tympan*, cavité de l'oreille, qui se trouve en arrière du tympan. *Caisse d'un mât*, partie inférieure et carrée de ce mât. Tambour : *caisse roulante ; caisse claire. Grosse caisse*, sorte de gros tambour. *Fig. Battre la caisse, la grosse caisse*, annoncer quelque chose d'une manière bruyante, faire de la réclame. *Caisse d'épargne*, v. ÉPARGNE. *Caisse des retraites pour la vieillesse*, v. RETRAITE.

— ENCYCL. *Caisse d'assurance en cas d'accidents* La Caisse d'assurance en cas d'accidents a pour objet de constituer des pensions viagères aux personnes qui, dans l'exécution de travaux agricoles ou industriels, sont atteintes de blessures entraînant une incapacité permanente de travail, et de donner des indemnités aux veuves et aux enfants mineurs ou, à leur défaut, au père ou à la mère sexagénaire des assurés qui ont péri par suite d'accidents survenus dans l'exécution desdits travaux. Elle est gérée par la Caisse des dépôts et consignations. L'assuré verse pour chaque année, à son choix, 8 francs, 5 francs ou 3 francs. Il doit être âgé de douze ans au moins.

Caisse d'assurance en cas de décès, gérée, comme la précédente, par la Caisse des dépôts et consignations. Elle a pour objet de payer au décès de l'assuré, à ses héritiers ou ayants droit, une somme déterminée par le versement d'une prime unique ou de primes annuelles. La somme à payer au décès de l'assuré est fixée conformément à des tarifs tenant compte : 1° de l'intérêt composé des versements effectués ; 2° des chances de mortalité, à raison de l'âge des déposants. Toute assurance faite moins de deux ans avant le décès de l'assuré demeure sans effet. Dans ce cas, les versements effectués sont restitués aux ayants droit, avec les intérêts simples.

L'assurance en cas de décès peut être contractée par toute personne âgée de seize ans au moins et de soixante ans au plus.

Les sommes assurées sur une même tête ne peuvent excéder 3.000 francs. Celles inférieures à 600 francs sont incessibles et insaisissables en totalité ; celles supérieures à ce chiffre sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence de la moitié, sans toutefois que la partie incessible et insaisissable puisse descendre au-dessous de 600 francs.

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Créée par la loi du 18 juin 1850, et actuellement régie par la loi du 20 juillet 1886, elle a pour objet de recueillir et faire fructifier, par l'accumulation des intérêts, l'épargne réalisée par le déposant en vue de s'assurer une pension de retraite pour ses vieux jours. Elle reçoit les plus modestes économies.

La Caisse est gérée par la Caisse des dépôts et consignations, sous la garantie de l'Etat. Le capital des rentes viagères servies par la Caisse est formé par les versements volontaires des déposants. Les versements sont reçus et liquidés à partir de 1 franc et sans fraction de franc ; toutefois, lorsque le déposant est marié, aucun versement n'est reçu s'il n'est de 2 francs ou multiple de 2 francs.

Les sommes versées à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse dans une année, au compte de la même personne, ne peuvent dépasser 500 francs. En aucun cas, les versements ne peuvent donner lieu à l'ouverture d'une pension supérieure à 1.200 francs.

Les versements à la Caisse nationale des retraites sont reçus : à Paris et dans le département de la Seine, à la Caisse des dépôts et consignations et chez les percepteurs et les receveurs des postes ; dans les départements, par les trésoriers-payeurs généraux, les receveurs particuliers des finances, les percepteurs et les receveurs des postes.

Celui qui opère un versement a la faculté ou d'aliéner le capital, c'est-à-dire de l'abandonner à la Caisse nationale des retraites en échange d'une augmentation de la rente, ou de réserver le capital au décès du rentier et, dans ce cas, le capital est remboursé soit aux ayants droit de ce dernier, soit au donateur ou à ses ayants droit. Tout capital réservé peut être abandonné ultérieurement, en vue d'augmenter la rente primitive. Les mineurs peuvent effectuer des versements ; mais, s'ils sont âgés de moins de seize ans, ils doivent être autorisés par leur père, mère ou tuteur, et, à leur défaut ou en cas d'empêchement, par le juge de paix.

Caisses d'épargne. La *Caisse nationale d'épargne postale*, placée sous la garantie immédiate et absolue de l'Etat, a son siège à Paris. Ses fonds sont versés à la Caisse des dépôts et consignations.

La Caisse nationale d'épargne ouvre un compte à toute personne pour laquelle ou au nom de laquelle des fonds sont versés à titre d'épargne dans un bureau de poste quelconque. Il est délivré à chaque déposant un livret. Sur ce livret sont enregistrés tous les versements et remboursements.

La délivrance des livrets est opérée gratuitement, par l'intermédiaire de tous les bureaux de poste.

Les mineurs sont admis à se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal. Ils peuvent également retirer, sans cette intervention, mais seulement après l'âge de seize ans révolus, les sommes figurant sur les livrets ainsi ouverts, sauf opposition de la part de leur représentant légal. Les femmes mariées, quel que soit le régime de leur contrat de mariage, sont admises à se faire ouvrir des livrets sans l'assistance de leur mari, et elles peuvent retirer, sans cette assistance, les sommes inscrites aux livrets ainsi ouverts, sauf opposition de la part de leur mari. Dans ce cas, il est sursis au retrait du dépôt, et ce, pendant un mois, à partir de la dénonciation qui en est faite à la femme, par lettre recommandée, à la diligence de la Caisse nationale d'épargne. Passé ce délai, et faute par la femme de s'être pourvue contre ladite opposition par les voies de droit, le mari peut toucher seul le montant du livret, si le régime sous lequel il est marié lui en donne le droit.

Chaque versement ne peut être inférieur à 1 franc, mais il peut comporter des centimes.

Toute personne qui, sans être en mesure d'opérer le versement minimum de 1 franc, désire se créer des épargnes, peut coller des timbres-poste ordinaires à 5 ou à 10 centimes, jusqu'à concurrence d'une somme de 1 franc, sur des formules dites *bulletins d'épargne*. Les bulletins d'épargne, ainsi revêtus de timbres-poste d'une valeur de 1 franc, sont reçus comme numéraire, soit séparément, soit comme appoint d'un versement en espèces.

Le compte ouvert à chaque déposant ne peut pas dépasser le chiffre de 1.500 francs.

Tout déposant peut se faire rembourser, dans un bureau de poste quelconque, soit la totalité, soit seulement une portion de son compte courant.

Il peut également demander que le remboursement d'une somme à valoir sur son compte soit effectué au moyen d'un mandat-poste émis à son profit ou au profit d'une autre personne.

Un intérêt de 2 fr. 50 p. 100 est servi aux déposants.

A côté de la Caisse nationale, il existe des *caisses d'épargne*, établissements d'utilité publique autorisés par des décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique. L'initiative de leur création appartient aux conseils municipaux. Elles versent à la Caisse des dépôts et consignations toutes les sommes qu'elles reçoivent.

Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter 10 francs de rente au moins peut faire opérer cet achat en titres nominatifs, sans frais, par les soins de l'administration de la Caisse d'épargne.

Le compte ouvert à chaque déposant ne peut dépasser 1.500 francs. Les remboursements ne sont exigibles que dans un délai de quinzaine.

Les opérations de chaque caisse d'épargne sont dirigées et surveillées par un conseil de directeurs ou d'administrateurs.

Tout déposant peut faire transférer ses fonds d'une caisse à une autre, même à une des succursales de la Caisse nationale d'épargne à l'étranger.

Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. Les exploitants de mines sont tenus de verser chaque mois, soit à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, soit dans une caisse syndicale ou patronale, pour la formation du capital constitutif des pensions de retraite, une somme égale à 4 pour 100 du salaire des ouvriers ou employés, dont moitié à prélever sur le salaire et moitié à fournir par l'exploitant lui-même. Les versements peuvent être augmentés par l'accord des deux parties intéressées. L'exploitant peut prendre à sa charge une fraction supérieure à la moitié du versement ou sa totalité.

Les pensions sont acquises et liquidées dans les mêmes conditions que les pensions servies par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. L'entrée en jouissance, fixée à cinquante-cinq ans, peut être différée sur la demande de l'ayant droit ; mais les versements cessent, à partir de cet âge, d'être obligatoires.

La caisse est gérée par une société qu'administre un conseil de neuf membres au moins. Un tiers des membres est désigné par l'exploitant ; les deux autres tiers sont élus par les ouvriers ou employés parmi les membres participants.

Caisse des dépôts et consignations. Cet établissement, qui a à sa tête un directeur général et qui est soumis au contrôle d'une commission de surveillance, est chargé : 1° de recevoir, sous sa responsabilité et avec la garantie de l'État, les dépôts et consignations obligatoires ou volontaires qui lui sont confiés. Ces sommes portent intérêt ; 2° de gérer la fortune de divers services dont les ressources spéciales doivent être distinguées des fonds du Trésor, tels que la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Les sommes déposées, à quelque titre que ce soit, à la Caisse des dépôts, sont acquises à l'État lorsqu'il s'est écoulé un délai de trente ans sans que le compte auquel ces sommes ont été portées ait donné lieu à une opération de versement ou de remboursement.

Caisses de retraites, de secours et de prévoyance fondées au profit des employés et ouvriers. Ces caisses, fondées par l'initiative privée au profit des employés et ouvriers, sont alimentées par des retenues sur les salaires, ainsi que par les versements reçus par le chef de l'entreprise ou fournis par lui en vue d'assurer des retraites. L'autorisation de les fonder est donnée par décret.

Caisse des invalides de la marine. V. INVALIDES.

Caisse de prévoyance des marins français. La Caisse nationale de prévoyance des marins contre les risques et accidents de leur profession est gérée par l'établissement des Invalides de la Marine, mais jouit d'une existence autonome et de la personnalité civile. Font obligatoirement et exclusivement partie de cet établissement tous les inscrits maritimes à partir de l'âge de dix ans.

La Caisse de prévoyance a été créée en vue de compléter l'œuvre de tutelle et d'assistance vis-à-vis des inscrits maritimes, par l'allocation de pensions réversibles sur les veuves, ou d'indemnités temporaires, aux marins du commerce qui se trouvent dans l'impossibilité définitive ou provisoire de continuer à naviguer en raison de blessures ou de maladies ayant leur cause directe dans un accident ou risque de leur profession, survenu au cours du dernier embarquement sur un navire français. Elle sert des pensions viagères aux veuves ou des secours aux orphelins âgés de moins de seize ans, ou aux ascendants âgés de plus de soixante ans, des marins qui sont tués ou périssent par suite des causes et dans les conditions énoncées ci-dessus.

Caisse des écoles. Une caisse des écoles est établie dans toutes les communes. La caisse a droit à une subvention, sur le crédit ouvert pour cet objet au ministère de l'instruction publique ; elle reçoit aussi des subventions du département, de la commune et des particuliers, ainsi que des dons et legs avec l'autorisation du préfet. Elle est destinée à encourager par des récompenses les élèves assidus et à secourir les enfants indigents.

Caisse des recherches scientifiques. Cet établissement a été créé pour faciliter par des subventions les progrès de la science.

La caisse est divisée en deux sections : la première a pour but les recherches biologiques, les études poursuivies pour combattre les maladies non seulement des hommes, mais encore des animaux et des végétaux. La seconde encourage les autres recherches scientifiques de toute nature.

caisserie [*kè-se-ri*] n. f. Atelier où l'on fabrique spécialement des caisses.

caissetin [*kè-se*] n. m. Petite caisse de sapin, dans laquelle on envoie de Provence les raisins, dits *raisins de caisse*.

caissette [*kè-sè-te*] n. f. Petite caisse.

caissier [*kè-si-é*], **ère** n. Celui, celle qui tient la caisse d'un établissement.

caisson [*kè-son*] n. m. Chariot couvert pour transporter les vivres, les munitions d'une armée : *chaque pièce d'artillerie de campagne est accompagnée de son caisson*. Coffre d'une voiture. Grande caisse en tôle ou en charpente, que l'on coule au fond de l'eau quand on a des fondations à établir. Compartiment de plafond, orné de moulures.

— ENCYCL. *Artill.* Les caissons, en général, sont destinés au transport des munitions de campagne.

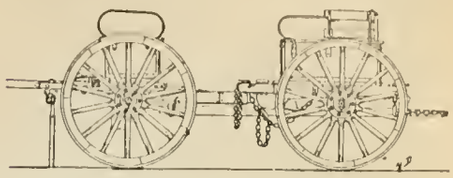

Caisson d'artillerie.

Ils ont varié de forme et de dimensions avec les types de canons adoptés successivement, mais comprennent en général deux parties (avant-train et arrière-train) que l'on peut séparer l'une de l'autre.

— *Trav. publ.* Les caissons employés pour établir les fondations des ouvrages d'art sous l'eau, sont construits en bois ou en tôle, avec ou sans fond.

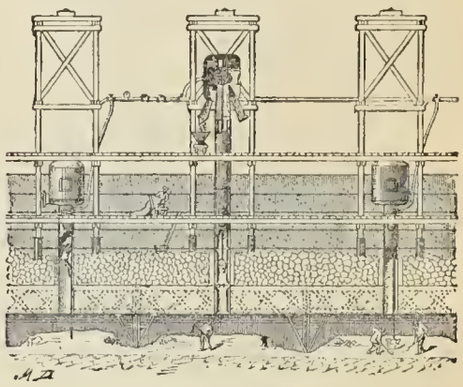

Caisson (trav. publ.).

Quand ils doivent descendre à une certaine profondeur, ils sont d'une étanchéité absolue, et de puissantes machines y refoulent constamment de l'air. Des cheminées permettent l'entrée des ouvriers et le passage des matériaux.

Caithness, comté au N.-E. de l'Ecosse ; 31.000 h. Ch.-l. *Wick* ; 9.500 h. Port sur la mer du Nord.

Caix, comm. de la Somme, arr. et à 25 kil. de Montdidier ; 1.270 h. Bonneterie.

Caix de Saint-Aymour (Amédée, vicomte de), historien, archéologue et philologue français, né à Senlis en 1843.

Cajamarca, v. du Pérou, ch.-l. du départ. du même nom ; 12.000 h. Coton.

Cajarc [*jark'*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 25 kil. de Figeac, sur le Lot ; 1.530 h. (*Cajarcois*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 14 comm. et 5.920 h.

cajeput [*put'*] n. m. (du malais *kayou-puti*, arbre blanc). Nom vulgaire de plusieurs myrtacées des Indes, appartenant au genre mélaleuque, et aussi de l'essence verte que l'on extrait de ces végétaux.

cajeputène n. m. Carbure d'hydrogène isomère de l'essence de térébenthine, qu'on extrait de l'essence de cajeput.

cajeputier n. m. Syn. de CAJEPUT.

Cajetan (Thomas DE VIO, dit), cardinal italien et général des dominicains, né à Gaëte, m. à Rome (1469-1534). Il fut chargé en 1517, comme légat en Allemagne, d'instruire la cause de Luther.

Cajetan (Henri), légat du pape Sixte-Quint, né à Rome, m. en Pologne (1550-1599). Il soutint, en France, pendant la Ligue, les Seize et la politique de Philippe II.

cajolable adj. Qui peut être cajolé.

cajoler [*lé*] v. a. Flatter, louer, caresser dans un intérêt quelconque : *cajoler un vieillard pour se faire nommer sur son testament.* ANT. **Rudoyer.** V. n. Echanger de doux propos : *cajoler avec quelqu'un.* (Vx.) Chanter, crier, en parlant de la pie ou du geai. (Vx.)

cajolerie [*ri*] n. f. Action de cajoler, paroles et manières flatteuses. ANT. **Bourrade, brusquerie.**

cajoleur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui cajole. ANT. **Bourru.**

cajot [*jo*] n. m. Cuve où l'on met les foies de morue pour en extraire l'huile.

cajute n. f. (holl. *kajuit*). Petite chambre dans un navire ; chambre du capitaine. Lit en forme d'armoire. (Vx.)

cake [*kèk'*] n. m. Mot angl. signif. *gâteau*.

cake-walk [*kèk-ouôk'*] n. m. (en angl., *danse du gâteau*). Danse importée d'Amérique en Europe, en 1900, et qui dérive de la bamboula des nègres.

Çakountala, drame gracieux et touchant de Calidasa, poète hindou, où sont racontés les malheurs et la résignation de Çakountala, injustement répudiée par son mari le roi Douchmanta, puis rentrant en grâce auprès de lui. Th. Gautier en a tiré un ballet, *l'Anneau de Çakountala*.

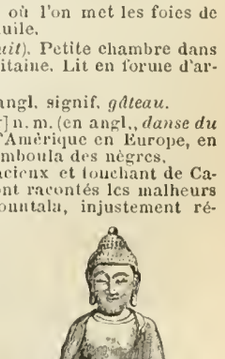

Çakya-Mouni.

Çâktis, déesses épouses de certains dieux de l'Inde, surtout de Çiva, et qui président aux relations sexuelles. — Une *Çâkti*.

çâktisme [*tis-me*] n. m. Secte hindoue, issue du civaïsme.

Çakya-Mouni. V. BOUDDHA.

cal n. m. (du lat. *callus*, callosité). Durillon qui se forme par frottement sur quelque partie du corps. (On dit aussi CAL DES.) Cicatrice saillante d'un os fracturé. Pl. des *cals*.

calaba n. m. Arbre des Antilles (*calophyllum*), dont le bois laisse couler un suc visqueux qui constitue le baume Marie, sorte de vulnéraire.

Calabar (CÔTE DE), côte de la Guinée, entre le cap Formose et le Gabon. Commerce important d'ivoire, coton, huile de palme, etc. *Fève de Calabar.* V. FÈVE.

calabarine n. f. Alcaloïde extrait de la fève de Calabar. Syn. de ÉSÉRINE.

Calabozo, v. du Venezuela (Etat de Miranda), sur le Guarico ; 6.000 h.

Calabrais, e [*la-brè, é-ze*], habitant ou originaire de la Calabre : *les Calabrais.* Adjectiv. : *coutumes calabraises.*

calabre n. m. Nom donné, dans le Languedoc, à un mélange de moût de raisin et d'alcool, rappelant les vins liquoreux de Madère, Alicante, Malaga, etc. *Sirop de calabre,* sirop à base de réglisse.

Calabre, pays du sud-ouest de l'Italie, divisé en trois provinces : Calabre Citérieure, ch.-l. *Cosenza ;* Calabre Ultérieure Ire, ch.-l. *Reggio ;* Calabre Ultérieure IIe, ch.-l. *Catanzaro ;* 1.185.000 h. (*Calabrais*). En 1783, un tremblement de terre y détruisit 300 villes ou villages et fit périr 40.000 personnes. En 1905, des secousses violentes bouleversèrent pendant une semaine la Calabre et causèrent la mort de 5.000 personnes. Boisée et montagneuse, la Calabre fut longtemps infestée par le brigandage.

Calabrèse (Mattia PRETTI, dit le), peintre italien, né à Taverna (Calabre), m. à Malte (1613-1699). Il fut chevalier de Malte et eut une existence aventureuse. C'est un improvisateur fécond, mais en général peu soigné.

Le Calabrèse.

Calacuccia [*kou-tchia*], ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 24 kil. de Corte ; 940 h. Draps, toiles de lin. — Le cant. a 5 comm. et 4.930 h.

calade ou **chalade** n. f. (ital. *calata*). *Manèg.* Terrain en pente, sur lequel on exerce les chevaux à descendre au galop.

caladénie [*nî*] n. f. Genre d'orchidacées, tribu des aréthusées qui croissent en Australie.

caladion ou **caladium** [*di-om'*] n. m. Genre d'aroïdées à feuillage ornemental, originaires de l'Amérique du Sud.

Calafatu ou **Kalafat,** comm. de Roumanie, port sur le Danube, en face de Viddin ; 4.000 h. Batailles entre Turcs et Russes (1828—1853—1877).

calage n. m. Action d'étayer, de caler.

Calahorra, v. d'Espagne (prov. de Logroño) ; 10.000 h. (*Calagurritains*). Tanneries. Ce fut, sous le nom de *Calagurris,* une prospère ville romaine. Patrie de Quintilien.

calais [*lè*] n. m. Panier d'une forme particulière dont se servent les marchands des halles de Paris.

Calais [*lé*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 33 kil. de Boulogne ; port de mer très actif sur le *Pas de Calais ;* 66.630 h. (*Calaisiens*) ; ch. de f. N. Grande fabrication de tulles de soie et de coton. Constructions navales, fonderie de fer, forges, etc. Bains de mer. Célèbre par le siège que cette ville soutint contre Edouard III, sous le règne de Philippe de Valois, et où le seul dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de cinq bourgeois qui vinrent se présenter la corde au cou à Edouard sauva la ville de la destruction. La grâce des héros fut demandée et obtenue sur-le-champ par la reine d'Angleterre (1347). La ville fut reprise aux Anglais par Fr. de Guise, en 1558. La reine Marie Tudor en mourut, dit-on, de douleur. « Si l'on ouvre mon cœur, dit-elle, on y trouvera le nom de Calais. » — Le cant. Nord-Ouest a 9 comm. et 36.320 h., le cant. Sud-Est, 4 comm. et 41.870 h.

Armes de Calais.

Calaisis [*lé-zi*], petit pays de France, partie de la basse Picardie qui s'étendait autour de Calais, qui en était le chef-lieu.

calaison [*lè-zon*] n. f. *Mar.* Enfoncement d'un navire suivant son chargement. Syn. TIRANT D'EAU.

calamagrostide [*gros-ti-de*] n. f. Genre de graminées, renfermant de nombreuses espèces, qui croissent dans les prairies élevées ou sur les dunes.

calamande n. f. Sorte d'étoffe lustrée de telle manière que le lustre n'apparaît qu'à son endroit.

Calamatta (Louis), graveur italien, né à Civita-Vecchia, m. à Milan (1801-1869). Il passa la plus grande partie de sa vie en France. Cet artiste s'est distingué par une remarquable souplesse dans l'interprétation du style de son modèle, une fidélité absolue et une grande pureté dans les contours.

calambac, calambar, calambour [*lan*] n. m. (malais *kalambak*). Bois odorant des Indes, employé en tabletterie.

calambre [*lan-bre*] n. f. Mot espagnol, désignant, dans les mines de mercure, l'affection dite « tremblement mercuriel ».

calame n. m. (lat. *calamus*). Roseau dont les anciens se servaient pour écrire sur papyrus ou sur parchemin.

Calame (Alexandre), paysagiste et graveur suisse, né à Vevey, m. à Menton (1810-1864) ; peintre de la nature alpestre.

calament [*man*] n. m. (gr. *kalaminthè*). Variété de mélisse à odeur agréable, employée en médecine.

calamifère adj. (du lat. *calamus,* chaume, et *ferre,* porter). Qui porte des chaumes.

calamiforme adj. (du lat. *calamus,* roseau, et de *forme*). Se dit des animaux, des végétaux et de ceux de leurs organes qui ont la forme d'un tuyau de plume.

calaminaire [*nè-re*] adj. *Pierre calaminaire,* syn. de CALAMINE.

calamine n. f. *Minér.* Silicate hydraté naturel de zinc, phosphorescent par frottement.

Calamis, sculpteur et orfèvre grec du Ve s. av. J.-C. ; célèbre dans la représentation des chevaux.

calamistrer [*mis-tré*] v. a. (du lat. *calamistrum,* fer à friser). Friser, onduler avec le fer.

calamistrum [*mis-trom'*] n. m. Brosse de soie aux pattes de certaines araignées : *le calamistrum peigne les fils de la toile.*

calamite n. f. Espèce de gomme-résine. Sorte d'argile blanche. Plante cryptogame, fossile dans la houille.

calamité n. f. (lat. *calamitas*). Grand malheur qui atteint toute une catégorie d'individus : *la famine, la guerre sont des calamités.* Etat où nous met ce malheur : *dans la calamité.* (Corn.)

calamiteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a le caractère d'une calamité, ou qui est accompagné de calamités.

calamiteusement [*ze-man*] adv. D'une manière calamiteuse.

calamodyte n. f. Genre de passereaux dentirostres, renfermant des fauvettes de roseaux, vulgairement nommées *rousserolles.*

calando adv. (mot ital.). *Mus.* En ralentissant la mesure et diminuant la voix. (S'abrège ordinairement : *cal.*)

Calandre.

calandrage n. m. Action de calandrer : *le calandrage sert à glacer les étoffes et le papier.*

calandre n. f. Machine pour lisser et lustrer les étoffes, glacer les papiers : *les calandres sont formées de trois cylindres, deux en carton et le troisième métallique.* Grosse alouette. Petit charançon qui ronge le blé.

— ENCYCL. *Techn.* La calandre ordinaire est disposée de telle sorte qu'un cylindre métallique qui, seul, reçoit un mouvement de rotation, est placé entre deux autres en carton et les entraîne avec lui. Le tissu passe entre les trois cylindres, dont la pression est suffisante pour lisser l'étoffe. On construit également des calandres pour le foulage et le séchage : *calandre à table* et *calandre à cylindres.* Dans la première, un cylindre creux, chauffé à l'intérieur, roule sur une table métallique. Dans la seconde, la table est remplacée par un second cylindre, également chauffé intérieurement. Le tissu à sécher passe entre ces cylindres. Enfin, il existe d'autres calandres à quatre cylindres chauffés, servant à réduire le caoutchouc vulcanisé en feuilles.

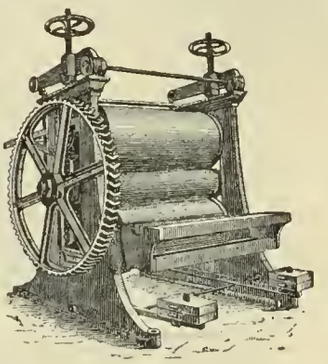
Calandre.

calandrelle [*drè-le*] n. f. Sous-genre d'alouettes, renfermant les *alouettes de sables,* qui fréquentent principalement les lieux arides.

calandrer [*dré*] v. a. Faire passer à la calandre : *on calandre les étoffes pour les lustrer.*

calandrette [*drè-te*] n. f. Nom vulgaire de la grive des vignes.

calandreur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui calandre.

calandrinia ou **calandrinie** [*ni*] n. f. *Bot.* Genre de portulacées d'Amérique et d'Australie, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins.

calanque [*ke*] ou **calangue** [*ghe*] n. f. Nom que les marins de la Méditerranée donnent aux criques ou petites baies.

calant [*lan*], **e** adj. Qui sert à caler.

calao n. m. Genre d'oiseaux d'Asie, à bec fort et recourbé, pourvu d'un appendice qui ressemble souvent à une corne. (On dit aussi NUCÉROS.)

Calao.

calappe [*la-pe*] n. m. Genre de crustacés à grosses pinces plates : *les calappes sont des crabes des mers chaudes.*

calappidés [*la-pi*] n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, à carapace bombée et à pinces très grandes. S. un *calappidé.*

Calas [*lâss*] (Jean), négociant de Toulouse, né à Lacabarède (Tarn) en 1698. Accusé faussement d'avoir donné la mort à son fils pour l'empêcher d'abjurer le protestantisme, il fut roué vif à Toulouse en 1762, par sentence du Parlement de cette ville, et réhabilité en 1765, après les célèbres et pathétiques plaidoyers de Voltaire. La mort de Calas a inspiré à M.-J. Chénier une tragédie.

Calatafimi, v. d'Italie (Sicile, prov. de Trapani) ; 10.500 h.

Calatayud [*iud'*], v. d'Espagne (prov. de Saragosse), sur le Jalon ; 12.000 h.

calathe n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, qui vivent sous les pierres et la mousse.

calathide n. f. (du gr. *kalathos,* corbeille). *Bot.* Syn. de CAPITULE.

calathiforme adj. (du gr. *kalathos,* corbeille, et de *forme*). Qui est en forme de corbeille.

Calatrava (*ordre de*), ordre religieux et militaire espagnol, fondé en 1158 à Calatrava (Nouvelle-Castille) par des chevaliers de l'ordre de Cîteaux, à qui le roi de Castille Sanche III donna la ville de Calatrava, avec mission de la défendre contre les Maures. L'ordre fut réuni à la couronne en 1489. Une seule classe de chevaliers ; décoration portée en sautoir. Ruban rouge ponceau.

Ordre de Calatrava.

Calaurie [*lô-ri*], île de la Grèce, sur la côte de l'Argolide. Elle possédait un temple de Neptune, dans lequel s'empoisonna le grand orateur Démosthène, poursuivi par les Macédoniens.

calcaire [*kè-re*] adj. (lat. *calcarius*). Qui contient de la chaux : *les marnes calcaires servent à amender les sols sablonneux.* N. m. Roche riche en carbonate de chaux, d'où l'on tire la chaux en dégageant l'acide carbonique sous l'action d'une forte chaleur.

— ENCYCL. Les roches calcaires, pures ou impures, amorphes ou cristallisées, sont très répandues et forment un nombre considérable de variétés, parmi lesquelles nous citerons : la *craie,* très friable, souvent blanche, à cassure mate ; le *calcaire grossier,* employé comme pierre de construction ; le *calcaire oolithique* ou *pisolithique,* composé de petits grains sphériques ; le *marbre ;* le *calcaire lithographique,* les travertins, les tufs, etc. On reconnaît les roches calcaires à l'effervescence qu'elles produisent au contact des acides.

calcanéen, enne [*né-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au calcanéum.

calcanéum [*né-om'*] n. m. *Anat.* Os du talon, gros et court, qui soutient le poids du corps dans la marche.

calcarifère adj. (du lat. *calcar, aris,* éperon, et *ferre,* porter). Muni d'un éperon.

calcarifère adj. (du lat. *calcarius,* calcaire, et *ferre,* porter). Qui contient du calcaire.

calcariforme adj. (du lat. *calcar, aris,* éperon, et de *forme*). Qui a la forme d'un éperon.

calcarone n. m. (m. ital.). Four à ciel ouvert pour extraire le soufre de son minerai. Pl. des *calcaroni.*

calcédoine n. f. (de *Chalcédoine* [Bithynie]). Agate fine d'un blanc laiteux, légèrement bleuâtre : *la calcédoine rouge prend le nom de* cornaline.

— ENCYCL. Les différentes variétés de calcédoine sont formées par un mélange intime de quartz cristallisé et de silice amorphe. On distingue la calcédoine rouge ou *cornaline,* brune ou *sardoine,* vert foncé ou *plasma,* tachée de rouge ou *héliotrope, jaspe sanguin,* vert pomme ou *chrysoprase.* Lorsqu'elle forme des alternances de colorations diverses, disposées en couches concentriques, la calcédoine prend le nom d'*agate.*

calcédonieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. (de *calcédoine*). Taché de blanc laiteux, en parlant des pierres fines.

calcéolaire [*lè-re*] n. f. (du lat. *calceolus,* petit soulier). Genre de scrofulariacées ornementales, originaires de l'Amérique du Sud, cultivées dans les serres d'Europe.

— ENCYCL. Les calcéolaires ont des fleurs jaunes, blanches ou pourpres, en forme de petit soulier. On en cultive dans les jardins d'Europe. Elles redoutent surtout la sécheresse et le grand soleil ; elles exigent une température douce et humide. On les tient pendant l'hiver en serre tempérée.

calcéole n. f. Genre de polypiers, fossiles dans le dévonien.

calcéoliforme adj. (du lat. *calceolus,* petite chaussure, et de *forme*). Qui est en forme de pantoufle.

calcet [*sè*] n. m. (ital. *calcesa*). Pièce de bois quadrangulaire, rapportée sur les mâts à antennes et percée de trous pour le passage des manœuvres.

Calchas [*kass*], devin grec, qui accompagna Agamemnon au siège de Troie, ordonna le sacrifice d'Iphigénie et conseilla de construire le cheval de bois. Il se tua parce qu'il avait été supplanté par Mopsus dans l'art de la divination. On fait souvent allusion au rôle que jouait Calchas au milieu des Grecs, puis à ce vers de l'*Iphigénie* de Racine :

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

Dans l'application, on le cite pour caractériser avec énergie la confiance absolue que l'on a dans la réalisation d'un événement.

calcicole adj. (du lat. *calx, calcis,* chaux, et *colere,* habiter). Qui affectionne les terrains calcaires : *plantes calcicoles.*

calcifère adj. (du lat. *calx, calcis,* chaux, et *ferre,* porter). Qui contient de la chaux.

calcification [*si-on*] n. f. Dépôt de sels calcaires dans les tissus organiques.

calcifié, e adj. Converti en carbone de chaux

calcifuge adj. (du lat. *calx, calcis,* chaux, et *fugere,* fuir). Qui fuit les terrains calcaires.

calcilithe adj. (du lat. *calx, calcis,* chaux, et du gr. *lithos,* pierre). Pierre qui contient des parties de chaux compacte.

calcimètre n. m. (du lat. *calx, calcis,* chaux, et du gr. *metron,* mesure). Appareil servant à doser rapidement la chaux contenue dans une terre, dans le noir animal, etc.

calcin n. m. Débris de verre broyés grossièrement. Verre utilisé pour les émaux. Croûte calcaire, qui se dépose à l'intérieur des chaudières à vapeur : *les déchirements du calcin peuvent amener l'explosion d'une chaudière.*

calcinable adj. Qui peut être calciné.

calcination [*si-on*] n. f. Action de calciner ; ses effets : *la calcination du gypse fournit le plâtre.*

Calcinato, v. d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia) ; 3.650 h. Victoire des Français commandés par le duc de Vendôme, sur les Autrichiens commandés par Reventlau (1706).

calcine n. f. Oxyde métallique en poudre pour faire les émaux.

calciner [*né*] v. a. (du lat. *calx, calcis,* chaux). *Proprem.* Réduire en chaux par l'action du feu. *Par*

exagér. Dessécher par l'effet d'une excessive chaleur : *calciner des minerais.*

calcique [*si-ke*] adj. Qui a rapport à la chaux ou au calcium.

calcispongiaires [*spon-ji-ère*] ou **calcispongies** [*spon-ji*] n. f. pl. Ordre d'éponges renfermant les formes dont le squelette est constitué de spicules calcaires : *les calcispongiaires sont des éponges en général incolores.* S. une *calcispongiaire* ou *calcispongie.*

calcite n. f. Carbonate naturel de chaux : *le spath d'Islande est formé de calcite.*

calcium [*si-om'*] n. m. (du lat. *calx, calcis*, chaux). Métal blanc jaunâtre, isolé par Davy (1808), qu'on obtient en décomposant certains de ses sels au moyen de la pile ou encore en chauffant de la chaux dans un courant de vapeur de potassium ou de sodium : *Moissan a obtenu le calcium pur en traitant l'iodure de calcium par un excès de sodium.*

— Encycl. Les combinaisons du calcium (Ca) sont très répandues dans la nature ; elles forment une grande partie de l'écorce terrestre. Un grand nombre d'entre elles sont d'ailleurs l'objet d'applications très importantes et constituent des matériaux de première nécessité. Tels sont : l'oxyde (chaux), le sulfate (plâtre), le carbonate (marbre, craie), le carbure utilisé pour la préparation de l'acétylène, le phosphate employé comme engrais, etc.

Le métal lui-même ne présente qu'un intérêt théorique ; il décompose l'eau à la température ordinaire, et par suite il est altérable à l'air humide.

Oxyde de calcium. V. chaux, ciment, mortier.

Carbure de calcium. On l'obtient au four électrique, en traitant un mélange intime de chaux de marbre avec du charbon de sucre. V. acétylène.

Sulfate de calcium. V. gypse, plâtre.

Carbonate de calcium. Il est extrêmement répandu dans la nature, où on le trouve sous des formes très diverses. V. calcaire, chaux, craie, marbre.

Il est insoluble dans l'eau pure, mais se dissout dans les eaux chargées de gaz carbonique, où il passe alors à l'état de bicarbonate. Certaines eaux (*sources incrustantes*) tiennent en dissolution du carbonate de calcium, et, par suite du dégagement de gaz carbonique au contact de l'air, laissent déposer du carbonate de calcium sur les objets qui y sont plongés. C'est encore à cette même cause qu'est due la formation des *stalactites* et *stalagmites.*

Calcken, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), près de l'Escaut ; 5.560 h.

calcosphérite [*kos-fé*] n. f. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et du gr. *sphaira*, sphère). Amas sphéroïdal et microscopique de cristaux qui se soudent ultérieurement pour former diverses parties résistantes des animaux.

calcul [*kul'*] n. m. (du lat. *calculus*, caillou, parce que, anciennement, on comptait avec des petits cailloux). Opération que l'on fait pour trouver le résultat de la combinaison de plusieurs nombres : *erreur de calcul.* Art de résoudre les problèmes de l'arithmétique : *Pascal enfant avait de merveilleuses dispositions pour le calcul. Calcul mental,* opérations d'arithmétique résolues de tête, sans le secours de signes écrits. *Calcul infinitésimal,* ensemble du calcul différentiel et du calcul intégral ayant pour but d'étudier la variation des fonctions pour des variations infiniment petites des variables. Combinaisons, mesures pour le succès d'une affaire : *le résultat a trompé notre calcul. Méd.* Nom donné à des concrétions pierreuses, qui se forment dans la vessie et les reins.

— Encycl. *Pathol.* Les calculs se forment aux dépens des sels charriés par les liquides de l'organisme ; ils se déposent autour d'un noyau par couches concentriques, et leur grosseur varie depuis celle d'un fin gravier jusqu'à celle du poing. Leurs formes sont très diverses et leurs couleurs très variables. Les calculs prennent naissance sous l'influence des diathèses arthritiques ou goutteuses, dans certaines maladies de la nutrition, etc. On les rencontre surtout dans la vésicule biliaire et dans toutes les portions des voies urinaires. Ce sont eux qui donnent naissance aux coliques hépatiques et néphrétiques. Ils peuvent aussi déterminer des inflammations des uretères et de la vessie. Leur traitement ne comporte que deux indications : les faire disparaître par des moyens chirurgicaux, et en empêcher le retour par un régime approprié. V. pierre, et gravelle.

calculable adj. Qui peut se calculer : *le nombre des étoiles n'est pas calculable.*

calculant [*lan*], **e** adj. Qui se livre à des calculs.

calculateur, trice adj. et n. Qui sait calculer, prévoir : *esprit calculateur ; un calculateur habile.* Allus. littér. : **Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint !** Exclamation à propos d'une place (*Mariage de Figaro*, v, 3). On rappelle l'antithèse du spirituel barbier à propos du peu de discernement et de justice qui préside en général à la distribution des emplois.

calculatif, ive adj. Qui sert au calcul.

calculatoire adj. Qui sert à calculer : *machine calculatoire*

calculer [*lé*] v. a. Faire une opération de calcul. *Fig.* Régler, combiner : *calculez vos dépenses d'après vos revenus.* Apprécier : *calculez vos chances. Règle, machine à calculer,* instruments à l'aide desquels on fait mécaniquement certains calculs

calculeux, euse [*leû, eu-ze*] adj. *Méd.* Qui a des calculs. Qui a rapport aux calculs.

calculiforme adj. (du lat. *calculus*, caillou, et de *forme*). Qui est en forme de petit caillou.

calculifrage adj. (du lat. *calculus*, caillou, et *frangere*, briser). Qui brise les calculs de la vessie.

Calcutta, v. de l'Inde anglaise (présid. du Bengale), capit. de l'empire des Indes, port sur l'Hougly, un des bras du Gange ; 848.000 h. Immense entrepôt de commerce de riz et de coton ; importantes filatures de jute, de coton ; fonderies de canons ; constructions navales.

caldarium [*ri-om'*] n. m. (mot lat.). Etuve de bains, chez les Romains : *le caldarium était la pièce ou se prenaient les bains de vapeur ou d'eau chaude.*

Caldecott (Randolph), dessinateur et caricaturiste anglais, né à Chester, m. à Sainte-Augustine (Floride) (1846-1886). Il a laissé de nombreux dessins au « Punch », au « Graphic », etc.

Calderon de La Barca (Pedro de), célèbre poète dramatique espagnol, né et m. à Madrid (1600-1681). Successivement officier, surintendant des fêtes de Philippe IV et prêtre, il composa des pièces religieuses appelées *Autos sacramentales* et 120 comédies, dont les plus célèbres sont : *la Dévotion à la croix, le Médecin de son honneur,* etc., œuvres sobres et fortes, où se peint le caractère espagnol de son temps, chevaleresque, altier et encore barbare.

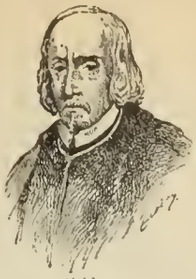
Calderon.

Caldiero, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone) ; 2.500 h. Sources thermales. Le 30 octobre 1805, victoire de Masséna sur les Autrichiens de l'archiduc Charles.

cale n. f. (orig. germ.). Objet quelconque, que l'on place sous un autre objet pour le mettre d'aplomb, l'empêcher de rouler, etc.

cale n. f. (ital. *cala*). Partie la plus basse, dans l'intérieur d'un vaisseau : *on arrime les marchandises dans la cale.* Partie inclinée d'un port où l'on construit, où l'on répare les bâtiments qu'on y a halés et mis à sec. Lieu de débarquement. *Supplice de la cale,* autref., à bord des navires, châtiment qui consistait à laisser tomber le patient d'une certaine hauteur soit dans la mer (*cale humide*), soit sur le pont (*cale sèche*). *Fig.* et *fam. Être à fond de cale,* n'avoir plus aucune ressource.

cale n. f. Bonnet plat de femme, petite calotte d'homme, que portaient servantes, grisettes, clercs, laquais. *Par ext.* Laquais, grisettes. (Vx.)

calé, e adj. Pourvu d'une cale. *Fig.* et *pop.* Riche, instruit, fort : *être calé, calé en histoire.*

Caleb [*lèb'*]. Juif qui entra avec Josué dans la terre promise (*Bible*).

Caleb, personnage de la *Fiancée de Lammermoor,* de Walter Scott, devenu le type du serviteur dévoué.

calebas [*ba*] n. m. Manœuvre dont on se sert pour hâler bas une vergue.

calebasse [*ba-se*] n. f. (esp. *calabaça*). Fruit de diverses espèces de courges, notamment du calebassier, qui, vidé et séché, sert de récipient : *les pèlerins portaient une calebasse au bout du bourdon.* Ustensile ainsi fait ; son contenu : *les nègres préparent le couscous dans des calebasses ; une calebasse de riz.* Creuset ou fourneau de fondeur. *Pop.* Tête.

Calebasse.

calebassier [*ba-si-é*] n. m. Genre de bignoniacées de l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les calebassiers ont la taille d'un pommier, et leurs fruits, qui atteignent parfois le volume d'une citrouille, servent à faire des bouteilles, des pots et toutes sortes de vases. Le bois est blanc et s'emploie en menuiserie.

calèche n. f. (all. *kalesche*). Voiture découverte, suspendue, à quatre roues, munie à l'avant d'un siège à dossier, à l'arrière d'une capote à soufflet, tous deux mobiles. Ancienne coiffure de dame, qui ressemblait à une capote de calèche.

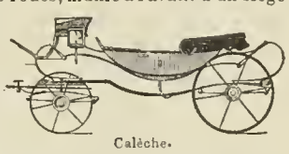
Calèche.

caléchier [*chi-é*] n. m. Fabricant ou loueur de voitures.

caleçon n. m. (ital. *calzone*). Sorte de pantalon de dessous, en toile, en flanelle, etc. *Caleçon de bain,* culotte légère arrivant à mi-cuisse, et que mettent les baigneurs, lutteurs, etc. *Jeter le caleçon à quelqu'un.* le provoquer à la lutte.

caleçonnier [*so-ni-é*], **ère** n. Personne qui fabrique ou vend des caleçons.

Calédonie [*nî*], anc. nom de l'Ecosse, dont les habitants sont souvent appelés *Calédoniens.*

Calédonie (Nouvelle-). *Géogr.* V. Nouvelle-Calédonie.

Calédonie (canal de), canal d'Ecosse (comté d'Inverness), faisant communiquer la mer du Nord avec l'Atlantique. Il traverse au pied de superbes montagnes des lacs très pittoresques.

Calédonien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Calédonie : *les Calédoniens.* Adjectiv. : *les coutumes calédoniennes.*

caléfacteur [*fak*] n. m. Appareil pour faire cuire les aliments avec économie de combustible.

caléfaction [*fak-si-on*] n. f. Phénomène qui se produit lorsqu'on projette un liquide en gouttelettes sur une plaque métallique très chaude.

— Encycl. *Physiq.* La goutte liquide, au contact d'une plaque métallique très chaude, prend la forme d'une lentille, tournoie rapidement en spirale et s'évapore lentement ; l'évaporation a lieu par la partie qui touche au métal, et c'est la cause du mouvement dont la goutte est animée ; en effet, la vapeur soulève la goutte de liquide et l'empêche de se mettre en contact avec la plaque métallique. Dans les chaudières, ce phénomène de la caléfaction peut être la cause d'explosions.

calemart [*mar*] ou **calemar** n. m. Ancien écritoire en forme d'étui allongé.

calembour [*lan*] n. m. Jeu sur des mots qui ont même son et sens différents ; ex. : Louis XVIII mourant, voyant sur la figure des médecins qu'il n'avait plus rien à espérer, aurait dit : « Allons, finissons-en, Charles attend (*charlatans*). »

calembouriste [*lan-bou-ris-te*] ou **calembourdier** [*lan-bour-di-é*], **ère** n. *Pop.* Qui fait des calembours.

calembredaine [*lan-bre-dè-ne*] n. f. Vain propos ; plaisanterie : *débiter des calembredaines.*

calence [*lan-se* — peut-être de *carence*] n. f. *Arg. typogr.* Action de ne pas travailler : *maison où il y a beaucoup de calence.*

calendaire [*lan-dè-re*] n. m. Syn. de ordinaire.

calender [*lan-dèr*] n. m. Derviche mendiant, d'un ordre que l'Arabe Yousouf fonda au XIIIe siècle.

calendes [*lan-de*] n. f. pl. (lat. *calendæ*). Premier jour du mois, chez les Romains. Conférence entre les curés d'un diocèse. (On dit mieux conférence.)

— Encycl. Chez les Romains, le mois était divisé en trois parties : les *calendes,* les *ides* et les *nones.* Les calendes tombaient le 1er, les ides le 13 ou le 15, et les nones le neuvième jour avant les ides. Les calendes étaient consacrées à Junon et fixées pour le payement des dettes. Des calendes aux nones, il y avait quatre jours en janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre et décembre, et six en mars, mai, juillet et octobre. On comptait ces jours par leur éloignement des nones ; les autres jours du mois se comptaient par leur éloignement des calendes du mois suivant. On donnait le nom de *veille* au jour précédant les calendes, les nones et les ides.

Les mois grecs n'avaient point de calendes ; d'où le dicton romain : *Ad calendas græcas solvere,* payer aux calendes grecques, qui signifiait Ne jamais payer. De là aussi notre locution proverbiale : *Renvoyer aux calendes grecques,* qui veut dire Remettre une chose à une époque qui n'arrivera pas.

calendre [*lan-dre*] n. f. Machine employée dans certaines mines de houille pour faire fonctionner les pompes d'épuisement.

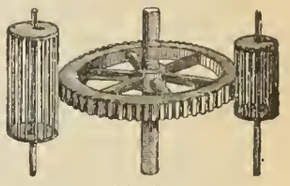
Calendre.

calendrier [*lan-dri-é*] n. m. (lat. *calendarium* ; de *calendæ*, calendes). Tableau des jours, des mois, des saisons, des fêtes de l'année. *Fig.* et *fam. Ce n'est pas un saint de votre calendrier,* cette personne n'est pas de vos amis.

— Encycl. Le calendrier romain doit son origine à Romulus, qui composa une année de 300 jours, divisée en 10 mois. Numa, son successeur, ajouta les deux autres. En l'an 708 de Rome, Jules César le réforma pour le mettre en rapport avec le cours du soleil, et il s'appela dès lors le *calendrier julien.* Un jour complémentaire, ou *bissexte,* fut intercalé tous les quatre ans ; mais l'année était alors trop forte et amenait une erreur de 7 jours au bout de 900 ans, en sorte qu'en 1582 l'équinoxe du printemps avait rétrogradé de 10 jours. Le pape Grégoire XIII ordonna que le 5 octobre de cette année s'appellerait le 15 octobre et supprima les bissextiles séculaires, excepté une sur quatre. Cette réforme, dite *grégorienne,* a été adoptée par tous les peuples de l'Europe, à l'exception des Russes, des Grecs et des Turcs. Il y a bien encore une petite erreur, mais elle n'est que d'un jour sur 4.000 ans. Le calendrier grégorien est aujourd'hui en avance de 12 jours sur le calendrier julien.

Calendrier républicain. D'après ce calendrier, établi à l'instigation de Romme par la Convention nationale, le 24 novembre 1793, l'année commençait à l'équinoxe d'automne (22 sept.), et était partagée en 12 mois de 30 jours chacun, plus 5 jours *complémentaires,* qui devaient être consacrés à la célébration de fêtes républicaines. Ces mois reçurent les noms suivants : pour l'automne, *vendémiaire* (mois des vendanges), *brumaire* (des brumes), *frimaire* (des frimas) ; pour l'hiver, *nivôse* (des neiges), *pluviôse* (des pluies), *ventôse* (des vents) ; pour le printemps, *germinal* (de la germination), *floréal* (des fleurs), *prairial* (des prairies) ; pour l'été, *messidor* (des moissons), *thermidor* (de la chaleur, des bains), *fructidor* (des fruits). Ces poétiques appellations sont dues au conventionnel Fabre d'Eglantine. Le mois était divisé en trois dizaines ou *décades,* et les noms des jours étaient tirés de l'ordre naturel de la numération : *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi.* Le calendrier républicain, employé pendant treize ans, fut officiellement remplacé par le calendrier grégorien, le 1er janvier 1806.

Calendrier ecclésiastique ou *perpétuel.* On désigne ainsi le procédé à l'aide duquel on trouve toutes les indications ordinaires d'un calendrier, à la condition de connaître la lettre dominicale et l'épacte de l'année.

calendulacées [*lan, sé*] ou **calendulées** [*lan-du-lé*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de composées, ayant pour type le genre *souci* (dont le nom scientifique est *calendula*). S. une *calendulacée* ou *calendulée.*

calenture [*lan*] n. f. (de l'esp. *calentura*, fièvre). Espèce de délire furieux, auquel les marins sont sujets sous la zone torride.

Calenzana, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 13 kil. de Calvi ; 2.820 h. Apiculture, mine de plomb argentifère. — Le cant. a 8 comm. et 6.400 h.

Calenzano, comm. d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; 6.700 h. Sériciculture ; vignobles.

calepin n. m. (du n. d'Ambroise *Calepino,* v. ci-dessous). Dictionnaire. (Vx.) Carnet sur lequel on prend des notes. *Fig. Mettez ceci sur votre calepin,* souvenez-vous-en.

Calepino ou **Calepin** (Ambroise), savant religieux italien, né à Bergame (1435-1511) ; auteur d'un excellent *Dictionnaire latin-italien.* [De là le nom de *calepin* donné à un registre de notes, de renseignements.]

caler [*lé*] v. a. Assujettir avec des cales : *caler un meuble.*

caler [*lé*] v. a. (de l'ital. *calare*, baisser). *Mar.* Baisser, laisser descendre le long d'un mât, *caler la voile. Fig. Caler la voile,* rabattre de ses prétentions, se radoucir, céder. V. n. Enfoncer dans l'eau : *ce bâtiment cale trop. Fig.* et *pop.* Céder, reculer, faire le poltron. *Arg. typogr.* Ne rien faire, manquer de travail.

calère n. f. Grand carreau ou échiquier qui se place à l'avant d'un bateau de pêche.

calésin [*zin*] n. m. Sorte de carrosse non suspendu, en usage en Espagne.

caleur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui cale, qui cède ; lâche, poltron. Ouvrier typographe sans travail.

calfait [*fè*] n. m. Sorte de ciseau servant au calfat pour enfoncer l'étoupe entre les joints

calfat [*fa*] n. et adj. m. Ouvrier qui calfate : *un calfat ; un ouvrier calfat.*

calfat [*fa*] n. m. *Zool.* Nom vulgaire d'une espèce de sénégali.

calfatage n. m. Action de calfater.

calfater [*té*] v. a. (ar. *calafa*). Garnir d'étoupe, de poix, de goudron les fentes de la coque, du pont d'un vaisseau, pour la rendre parfaitement étanche.

calfateur n. m. Syn. de CALFAT.

calfatin n. m. Apprenti calfat.

calfeutrage ou **calfeutrement** [*man*] n. m. Action de calfeutrer.

calfeutrer [*tré*] v. a. (de *calfater*). Boucher les fentes d'une porte, d'une fenêtre. **Se calfeutrer** v. pr. Se tenir enfermé : *se calfeutrer chez soi.*

Calgary, v. du Dominion canadien (territoire d'Alberta) ; 5.000 h.

Calhoun (John Caldwell), homme d'Etat américain, né dans la Caroline du Sud, m. à Washington (1782-1850).

Cali ou **Kali**, divinité brahmanique, femme de Çiva, déesse de l'Enfer, représentée sous la forme d'une négresse tenant dans chacune de ses quatre mains une tête humaine.

Caliari, nom de famille de Paul Véronèse.

Caliban, personnage fantastique que Shakspeare a introduit dans sa pièce *la Tempête*. Caliban, gnome monstrueux, est la personnification de la brute obligée d'obéir à une puissance supérieure, mais toujours en révolte contre elle.

Caliban, drame philosophique d'E. Renan (1878), où l'auteur symbolise l'opposition de l'aristocratie intellectuelle (*Prospero*) et des penchants bas de la multitude (*Caliban*).

caliborgne ou **caliborgnon** [*gn* mll.] adj. *Pop.* Qui n'y voit pas bien ; borgne.

calibrage ou **calibrement** [*man*] n. m. Action de donner le calibre voulu à une arme à feu, etc., ou de mesurer le calibre.

calibre n. m. (ital. *calibro*). Diamètre d'un cylindre creux : *le fusil Lebel a 8 m/m de calibre.* Modèle servant à vérifier le diamètre des armes à feu, des projectiles. Grosseur d'un boulet, d'une balle, d'une colonne, etc. Pièce préparée pour servir de mesure, d'étalon dans un atelier. *Fig.* et *fam.* Qualité, caractère, état des personnes, des choses : *le menteur et l'hypocrite sont du même calibre.*

calibrer [*bré*] v. a. Donner le calibre : *calibrer des balles.* Mesurer le calibre d'une arme à feu.

calibreur n. m. Appareil pour mesurer le diamètre des tuyaux.

calical, e, aux adj. Relatif au calice des fleurs.

calice n. m. (lat. *calix*, gr. *kalux*). *Bot.* Enveloppe extérieure des fleurs, formée par les sépales : *le calice subsiste en général plus longtemps que la corolle. Anat.* Chacune des divisions du bassinet coiffant le sommet de chaque lobe du rein.

— ENCYCL. *Bot.* Le calice est constitué par les sépales, qui diffèrent des pétales en ce qu'ils conservent leur couleur verte. Quand les sépales sont séparés complètement les uns des autres, le calice est dit *dialysépale.* Quand, au contraire, les sépales sont soudés sur une longueur plus ou moins grande, on dit qu'ils forment un calice *gamosépale.* Le calice est *régulier* quand il est symétrique par rapport à un axe, il est *irrégulier* dans le cas contraire ; il est *caduc* quand il tombe lors de l'épanouissement de la fleur, enfin il est *persistant* quand il dure après la formation du fruit. (V. la planche PLANTE.)

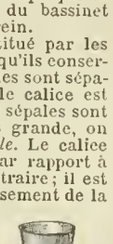
Calice.

calice n. m. (lat. *calix*, gr. *kalux*). Coupe, vase à boire, chez les anciens. Vase sacré, de métal précieux, dans lequel on verse le vin pendant le sacrifice de la messe. *Fig. Boire le calice, le calice d'amertume, le calice jusqu'à la lie,* endurer les plus grandes afflictions.

— ENCYCL. *Liturg.* La coupe du calice doit être en or, en argent ou en vermeil ; le pied peut être de tout autre métal. L'évêque seul consacre le calice. Il est défendu aux simples fidèles, sous peine de péché, de toucher au calice consacré.

calicé, e adj. Muni d'un calice : *fleur calicée.*

caliche n. m. Nom donné par quelques auteurs à l'azotate de soude du Pérou.

caliciflore adj. (du lat. *calix, icis*, calice, et *flos, floris*, fleur). Se dit des plantes chez lesquelles les étamines sont adhérentes au calice par la partie inférieure de leurs filets.

caliciforme adj. (de *calice*, et *forme*). Qui ressemble à un calice.

calicin, e adj. Qui est de la nature du calice.

calicinal, e, aux adj. Qui appartient au calice.

calicot [*ko*] n. m. (de *Calicut*). Toile de coton moins fine que la percale. *Pop.* et en mauv. part, commis d'un magasin de nouveautés.

caliculaire [*lé-re*] adj. Qui ressemble au calicule.

calicule n. m. Calice supplémentaire, qui enveloppe certaines fleurs (fraisier, œillet).

Calicut [*kut*], v. de l'Inde anglaise (présid. de Madras), sur la côte de Malabar. Elle a donné son nom aux toiles de coton dites *calicots ;* 77.000 h. Port sur le golfe d'Oman ; première escale de Vasco de Gama (1498).

Calidasa. *Biogr.* V. KALIDASA.

calier [*li-é*] n. m. Matelot spécialement chargé des travaux de la cale.

califat [*fa*] n. m. Dignité de calife. Durée de son règne. Territoire soumis à son autorité.

— ENCYCL. Les principaux califats sont : 1° le *califat d'Orient*, fondé par Abou-Bekr à La Mecque, puis transporté à Bagdad par les Abbassides (632-1258) ; 2° le *califat de Cordoue*, fondé à Cordoue par Abdérame (756-1031) ; 3° le *califat d'Egypte*, fondé par les Fatimites (909-1171). C'est surtout à Bagdad que la puissance et la civilisation musulmanes parvinrent à leur complet épanouissement.

calife n. m. (de l'ar. *khalifa*, vicaire). Titre que prirent, après la mort de Mahomet, les membres de sa famille qui régnèrent sur les musulmans.

Calife de Bagdad (*le*), opéra-comique en un acte, paroles de Saint-Just-Dancourt, musique de Boieldieu. C'est une des plus délicieuses productions du compositeur (1800).

Californie, pays situé à l'O. de l'Amérique du Nord, sur le littoral du Pacifique, où il forme une étroite péninsule bordant le *golfe de Californie* ou *mer Vermeille.* Il se divise en *Vieille-Californie,* formant une presqu'île appartenant au Mexique ; 47.000 h. : capit. *La Paz,* et en *Nouvelle-Californie,* formant un des Etats de l'Union : capit. *Sacramento,* v. pr. *San-Francisco ;* 1.485.800 h. (*Californiens*). Mines d'or, d'argent, de mercure, de cuivre, etc. ; richesses végétales : grains, vins, etc.

Californien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Californie : *les Californiens.* Adjectiv. : *coutumes californiennes.*

californine n. f. Substance tinctoriale d'un jaune d'or, retirée de l'écorce du *china Californica.*

califourchon (à) loc. adv. Jambe d'un côté, jambe de l'autre, comme si l'on était à cheval : *le cornac se place à califourchon sur le cou de l'éléphant. Califourchon* n. m. *Fam.* Idée favorite, dada : *c'est son califourchon.*

calige (lat. *caliga*) n. f. Chaussure militaire des anciens Romains : *la calige était portée par les simples soldats et les officiers jusqu'au grade de centurion.*

Calige.

caligo ou **caligus** [*ghuss*] n. m. Genre de crustacés copépodes, renfermant de petites formes élancées, qui vivent en parasites sur divers poissons de mer.

caligineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *caligo, inis,* brouillard). Qui est de la nature du brouillard.

caligo n. f. (m. lat.). Tache nébuleuse de la cornée.

Caligula (Caïus-César-Auguste-Germanicus), empereur romain, né à Antium, l'an 12 apr. J.-C. ; régna de 37 à 41. m. à Rome. Il était fils de Germanicus et d'Agrippine, et petit-fils, par adoption, de Tibère, qui lui laissa l'empire. Ce monstre poussa la cruauté jusqu'à souhaiter que le peuple romain n'eût qu'une seule tête pour la pouvoir couper d'un seul coup, et la folie jusqu'à faire de son cheval, Incitatus, un consul. « Qu'ils me haïssent, disait-il en parlant de ses sujets, mais qu'ils me craignent ! » (*Oderint, dum metuant.*) Il épuisa par ses folies les trésors amassés par Tibère, et fut assassiné par Chéréas.

Caligula et sa sœur Drusilla.

calimande n. f. Espèce de sole. Nom vulgaire d'une espèce de plie.

calin n. m. Alliage de plomb, d'étain et de cuivre, dont les habitants de Siam et de Malacca font des boîtes à thé. *Pop.* Tonnelet d'étain des marchands de coco.

câlin, e n. Indolent ; mendiant. (Vx.) N. et adj. Qui aime à caresser, à être caressé : *un petit câlin.* Qui se rapporte à ce caractère : *des manières câlines.* ANT. **Bourru.**

calinage n. m. Fabrication : 1° de boîtes à thé ; 2° de boîtes légères en bois pour l'emballage de menus objets.

câlinage n. m. Action de câliner.

câliner [*né*] v. a. Caresser. **Se câliner** v. pr. Se faire des câlineries mutuelles. Dans le Midi, se balancer. Paresser. ANT. **Brutaliser.**

câlinerie [*rî*] n. f. Action de câliner ; manières câlines. ANT. **Brusquerie, rudesse.**

Calino, personnage d'un vaudeville, qui remplissait un rôle naïf et niais, et dont le nom est devenu proverbial.

calinotade n. f. Naïveté, niaiserie digne de Calino, qui, prétend-il, « n'ouvre jamais les lettres anonymes ».

caliorne n. f. Solide palan de marine.

calisson [*li-son*] n. m. (prov. *calissoun*). Petit gâteau d'amandes pilées à dessus glacé : *les calissons d'Aix sont renommés.*

Calixte ou **Calliste Ier** (saint), pape de 218 à 223, fondateur du cimetière de Sainte-Marie au delà du Tibre ; — CALIXTE II (Guy de Bourgogne), pape de 1110 à 1124. Il lutta contre l'antipape Grégoire VIII et conclut avec l'empereur Henri V le concordat de Worms ; — CALIXTE III (Alphonse Borgia), pape de 1455 à 1458. Il prêcha la croisade contre les Turcs qui venaient de prendre Constantinople et son pontificat fut marqué par le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

calixtins [*liks-tin*] n. m. pl. (du lat. *calix*, calice). Sectaires hussites du XVe siècle, qui soutenaient que l'on ne pouvait communier que sous les deux espèces et par conséquent en faisant usage du calice, d'où est venu leur nom. Ils se sont peu à peu confondus soit avec les luthériens, soit avec les frères moraves. S. un *calixtin.*

Calla (Etienne), ingénieur-mécanicien français, né à Paris (1760-1835). Il construisit la première machine à vapeur à double effet.

Callac [*lak*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 29 kil. de Guingamp, sur un affluent de l'Hyère ; 3.630 h. — Le cant. a 11 comm. et 18.160 h.

callaïs [*ka-la-iss*] n. f. Nom donné par les anciens à une pierre précieuse d'une couleur vert de mer.

Callandreau (Pierre-Jean-Octave), astronome français, né à Angoulême, m. à Paris (1852-1904). Il a laissé de remarquables travaux sur les figures d'équilibre des corps célestes, le calcul des orbites, les comètes, etc.

Callao (**Le**), port du Pérou, sur l'océan Pacifique, à 10 kil. de Lima ; 48.260 h. Grand commerce ; exportation de guano, nitrates, métaux précieux. Constructions navales. Bloqué et pris par les Chiliens en 1880.

Callas [*lass*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 14 kil. de Draguignan ; 1.120 h. — Le cant. a 6 comm. et 5.230 h.

Callcott (John Wall), compositeur anglais, né à Kensington, m. à Londres (1766-1821) ; auteur d'une *Grammaire musicale.*

Callcott (August Wall), peintre paysagiste anglais, né et m. à Kensington (1779-1844). Il mérita le surnom de *Claude Lorrain anglais.*

calle [*ka-le*] n. f. Sorte de pieu en bois, supportant une partie du poids d'une autre pièce que l'on travaille.

Calle (**La**), comm. d'Algérie (Constantine, arr. et à 80 kil. de Bône) ; 4.150 h. Petit port sur la Méditerranée. Corail, chênes-lièges.

Callet [*le*] (Antoine-François), peintre français d'histoire et de portrait, né et m. à Paris (1741-1823).

Callet (Jean-François), mathématicien français, né à Versailles, m. à Paris (1744-1799) ; auteur d'une *Table de logarithmes.*

calleux, euse [*ka-leû, eu-ze*] adj. Où il y a des cals : *mains calleuses. Anat. Corps calleux,* tissu médullaire qui unit les hémisphères du cerveau.

Callias [*ass*], nom de plusieurs riches citoyens d'Athènes appartenant à la même famille et qui se distinguèrent au VIe et au Ve siècle av. J.-C.

callicarpe n. f. (du gr. *kallos,* beauté, et *karpos,* fruit). Genre de verbénacées, qui croissent en Amérique, en Asie et en Australie, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres.

callichrome [*kro-me*] n. m. (du gr. *kallos,* beauté, et *khrôma,* couleur). Genre d'insectes coléoptères, comprenant de beaux capricornes des régions chaudes du globe.

callicnémis [*lik-né-miss*] n. m. (du gr. *kallos,* beauté, et *knêmis,* jambière). Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant des scarabées dont les larves vivent dans les bois pourris enterrés dans les sables du littoral méditerranéen.

Callicrate, architecte d'Athènes, qui éleva le Parthénon avec Ictinos (Ve s. av. J.-C.).

Callicrate, stratège de la ligue Achéenne, m. à Rhodes en 149 av. J.-C. Il trahit ses citoyens au profit des Romains.

Callicratidas [*dass*], général spartiate, vaincu et tué par les Athéniens, à la bataille navale des Arginuses (406 av. J.-C.).

callidie [*dî*] n. f. (du gr. *kallos,* beauté, et *eidos,* aspect). Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe. (La callidie rouge [*callidium sanguineum*], l'espèce la plus commune, apparaît souvent dans les maisons ; elle sort des bois de chauffage.)

calliépe [*pî*] n. f. (du gr. *kallos,* beauté, et *epos,* parole). Style élégant, académique.

calligraphe n. et adj. (du gr. *kallos,* beauté, et *graphein,* écrire). Personne qui a une belle écriture, qui donne des leçons d'écriture : *copiste calligraphe.*

calligraphie [*fi*] n. f. Art de calligraphier. Œuvre d'un calligraphe ; *voici une merveilleuse calligraphie.*

calligraphier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Former avec un art parfait les caractères écrits : *calligraphier une lettre.*

calligraphique adj. Qui a rapport à la calligraphie.

calligraphiquement [*ke-man*] adv. D'une manière calligraphique : *écrire calligraphiquement.*

Callimaque, grammarien et poète alexandrin (IIIe s. av. J.-C.). En faveur auprès de Ptolémée Philadelphe, il devint directeur de la bibliothèque d'Alexandrie. De ses 800 œuvres, il ne reste que quelques poésies d'un art spirituel et savant.

Callimaque, sculpteur et ciseleur athénien (Ve s. av. J.-C.). Il travailla à l'Erechtheion et fut, dit-on, l'inventeur du chapiteau corinthien, dont il aurait eu l'idée en regardant une acanthe fleurie, entourant une corbeille qu'on avait placée sur une tombe d'enfant.

Callimaque (*code*), code civil roumain, rédigé sur l'ordre de Charles Callimaque, prince de Moldavie (1812-1819), élaboré par l'Autrichien Flechtenmacher, qui traduisit le code civil autrichien.

callime n. m. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des nymphalidés, vivant dans les régions tropicales. (Les callimes sont de beaux papillons, dont les ailes, au repos, imitent à s'y méprendre la couleur et la forme des feuilles sèches.)

Calliope.

Callinicos [*koss*], architecte, né à Héliopolis (VIIe s. av. J.-C.). Il passe pour l'inventeur du *feu grégeois.*

Callinus [*nuss*] **d'Ephèse,** le plus ancien des poètes lyriques grecs (VIIe s. av. J.-C.).

callionyme n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des gobiidés, dont quelques espèces habitent les mers européennes.

Calliope, muse de la poésie épique et de l'éloquence, mère de Linos et d'Orphée. On la représente avec une tablette et un stylet, et quelquefois avec un rouleau de papier.

callipédie [*di*] n. f. (du gr. *kallos,* beauté et *pais, paidos,* enfant). Art de procréer de beaux enfants.

callipédique adj. Qui a rapport à la callipédie.

calliphlox [*flokss*] n. m. Genre de passereaux ténuirostres, comprenant des colibris appelés *améthystes,* communs dans les régions chaudes de l'Amérique.

calliphore n. m. Genre d'insectes diptères brachycères (mouche bleue de la viande).

callipyge adj. (du gr. *kallos,* beau, et *pugê,* fesse). Qualification d'une Vénus, célèbre statue antique, au musée de Naples.

Callirhoé ou **Callirrhoé,** fille du roi Calydon. Elle fut aimée de Corésos, prêtre de Dionysos, repoussa ses avances, et fut condamnée à être immolée. Pris de remords, Corésos se tua, et Callirhoé se tua à son tour. — Nom de plusieurs autres femmes des temps fabuleux.

Callirhoé ou **Callirrhoé,** fontaine sacrée d'Athènes, dans la région de l'Acropole.

Callisen (George), dit *Calixtus* ou *Calixte,* théologien protestant, né à Medeby (Holstein) [1586-1656].

Il poursuivit sans succès l'union des trois confessions : catholicisme, calvinisme, luthéranisme.

callistèphe [*stè-fe*] n. f. (du gr. *kallos*, beauté, et *stephos*, couronne). *Bot.* Genre de composées, tribu des astérées, dont l'espèce type est la reine-marguerite.

Callisthène, philosophe grec d'Olynthe (365-328 av. J.-C.), petit-neveu d'Aristote. Il suivit Alexandre en Asie. Comme il avait raillé le faste oriental et les prétentions à la divinité du conquérant, il fut impliqué dans un complot, et mis à mort.

callisthénie [*sté-ni*] n. f. Ensemble d'exercices appropriés à l'éducation physique des enfants et qui comprend surtout des mouvements rythmés (marches et danses) qui s'exécutent au son du piano : *la callisthénie est pratiquée aux Etats-Unis.*

Callisto, fille de Lycaon, roi d'Arcadie. Elle fut changée en ourse par Junon, mais tuée par Artémis ; Jupiter la plaça au ciel, où elle devint la constellation de la *Grande Ourse.* (*Myth.*)

Callistrate, orateur athénien ; très admiré de Démosthène (IIIe s. av. J.-C.).

callithrix [*trikss*] n. m. (du gr. *kallos*, beauté, et *thrix, trikhos*, cheveu). *Zool.* Genre de mammifères primates platyrrhiniens, renfermant des singes de l'Amérique du Sud vulgairement nommés *sagouins. Bot.* Genre d'euphorbiacées, comprenant des plantes aquatiques des régions tempérées.

callitris [*triss*] n. m. Genre de conifères cupressinées, comprenant des arbustes résineux qui croissent sur les côtes de la Méditerranée et dont une espèce fournit la saudaraque.

callitypie [*pi*] n. f. Procédé de tirage qui consiste à employer comme papier sensible un papier imbibé d'un mélange d'oxalate et d'azotate ferriques, d'oxalate d'argent et d'acide azotique.

Calloo, v. de Belgique (Flandre-Orientale), sur l'Escaut ; 2.940 h. Tourbières.

callorhynque [*rin-ke*] n. m. Genre de poissons chondroptérigiens, renfermant des animaux de forme singulière, qui suivent les bancs de harengs et se nourrissent de ces poissons : *le callorhynque qui vit dans les mers antarctiques était appelé* chimère *et roi des harengs par les vieux auteurs.*

callosité [*zi-té*] n. f. (de *cal*). Epaississement et durcissement de l'épiderme.

— Encycl. Les callosités peuvent exister en divers points du corps; elles sont constituées par un épaississement de l'épiderme. Leur origine est toujours un frottement; aussi les rencontre-t-on à la face palmaire de la main chez les ouvriers qui travaillent au marteau, chez les charrons, les chapeliers, etc.; aux genoux chez les personnes qui s'agenouillent souvent; à la cuisse chez les cordonniers. Dans les callosités, il se forme souvent des bourses séreuses qui peuvent s'enflammer.

callot [*ka-lo*] ou **calot** [*lo*] n. m. Bloc d'ardoise non taillé, extrait de la carrière. Grosse bille en pierre.

Callot [*ka-lo*] (Jacques), graveur et peintre français, né et m. à Nancy (1592-1635). Dans ses eaux-fortes, il a traité avec une imagination et une verve exceptionnelle des scènes de genre, des paysages, de batailles, des scènes fantastiques et même des caricatures. Il a gravé plus de 1.500 planches. Parmi les scènes les plus célèbres sont : *les Bohémiens, les Misères de la guerre, les Comédiens italiens.* Il excelle à peupler un petit espace d'une infinité de petites figures, dont chacune a sa vie propre.

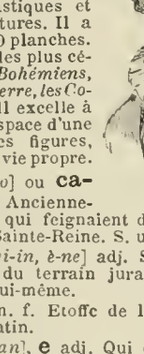

J. Callot.

calots [*ka-lo*] ou **calots** n. m. pl. Anciennement, mendiants qui feignaient d'avoir été guéris de la teigne à Sainte-Reine. S. un *callot* ou *calot.*

callovien [*vi-in, è-ne*] adj. Se dit d'un étage formant la base du terrain jurassique supérieur. N. m. Cet étage lui-même.

calmande n. f. Etoffe de laine lustrée d'un côté, comme le satin.

calmant [*man*], **e** adj. Qui calme. N. m. Remède qui calme les douleurs. *Fig.* : *l'espérance est un précieux calmant.* Ant. **Excitant, irritant.**

— Encycl. Les calmants sont des préparations médicamenteuses employées en topiques ou à l'intérieur pour calmer les douleurs. A l'extérieur, on emploie le chloroforme, la créosote, le baume tranquille, les opiacés, le laudanum, etc.; à l'intérieur, les opiacés, l'antipyrine, le laudanum, tous les analgésiques, et surtout la morphine en injections hypodermiques.

calmar n. m. Mollusque marin céphalopode, voisin des seiches : *les calmars sont les géants des céphalopodes.*

Calmar ou **Kalmar,** v. forte et port du sud de la Suède, ch.-l. de la province de ce nom et sur le *détroit de Calmar*, formé par la mer Baltique; 13.500 h. Toiles, lainages, constructions navales.

Calmar (*union de*), convention qui réunit le Danemark, la Suède et la Norvège entre les mains de Marguerite de Valdemar, en 1397.

calme adj. Tranquille : *mer calme.* Ant. **Agité.** N. m. Absence d'agitation : *le calme de la mer. Fig.* Tranquillité, silence : *le calme des champs. Mar.* Absence de vent. *Calme plat*, absence complète de vent. *Fig.* : *le calme des affaires.* Ant. **Trouble, tumulte.**

calmement [*man*] adv. D'une manière calme.

calmer [*mé*] v. a. Apaiser : *calmer la colère.* Atténuer : *calmer une douleur.* **Se calmer** v. pr. Devenir calme. Ant. **Agiter, exciter, irriter.**

Calmet [*mè*] (dom Augustin), savant bénédictin français, né près de Commercy, m. à Senones 1672-1757). Son œuvre principale est une *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine.*

calmir v. n. *Mar.* Devenir calme. Diminuer : *le vent calmit.*

Calmont, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 24 kil. de Villefranche ; 1.610 h.

Calmont, comm. de l'Aveyron, arr. et à 11 kil. de Rodez, sur un affluent du Viaur ; 1.600 h.

Calmpthout, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers); 4.250 h. Tanneries; dentelles.

Caloandre fidèle (*le*), célèbre roman de Marini (1641), traduit en français par Scudéry, qui en gâta tout le mérite. Boileau s'est moqué du traducteur et de l'ouvrage.

calobre n. f. Autre nom du sarrau (blouse de toile bleue).

calocephale n. m. (du gr. *kalos*, beau, et *kephalè*, tête). *Bot.* Genre de composées inuloïdées.

calœnas [*lé-nass*] n. m. Genre de pigeons à bec fort, dont les dépouilles sont très estimées en plumasserie.

caloge n. f. Cachette de berger. Niche à chien. Clapier à lapins. Cage à poulets. Vieux bateau de pêche servant de hangar pour les engins, etc.

calomel [*mel*] n. m. (du gr. *kalos*, beau, et *melas*, noir). Protochlorure de mercure, qui se présente en poudre blanche et jouit de propriétés purgatives ; *quand on a pris du calomel, il faut éviter tout aliment salé.*

— Encycl. Le calomel s'emploie surtout chez les enfants comme purgatif et chez les adultes comme antisyphilitique. Les doses sont fort variables suivant l'âge et les individus.

calomniable [*lom'-ni*] adj. Qui peut être calomnié.

calomniateur, trice [*lom'-ni*] n. et adj. Qui calomnie: *un lâche calomniateur ; propos calomniateurs.*

calomnie [*lom'-ni*] n. f. (lat. *calumnia*). Fausse accusation qui blesse la réputation, l'honneur : *la calomnie est l'arme des lâches.*

— Encycl. *Dr.* Le délit spécial de calomnie n'existe plus dans notre législation : la calomnie est enveloppée dans la répression de la *diffamation* et de l'*injure*, mais l'article 373 du Code pénal punit d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 3.000 francs toute *dénonciation calomnieuse*, c'est-à-dire la dénonciation sciemment mensongère aux autorités de faits punissables.

calomnier [*lom'-ni-é*] v. a. (de *calomnie*. — Se conj. comme *prier.*) Porter contre la réputation, l'honneur de quelqu'un, des accusations que l'on sait fausses : *le moyen sûr de ne jamais calomnier, c'est de ne jamais médire.* Allus. littér. : **Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose !...** Phrase par laquelle on résume la fameuse tirade de Basile dans le *Barbier de Séville.*

calomnieusement [*lom'-ni-eu-ze-man*] adv. D'une manière calomnieuse.

calomnieux, euse [*lom'-ni-eû, eu-ze*] adj. Qui contient des calomnies ; *imputation calomnieuse.*

Calomysque.

calomniographe [*lom'*] n. m. (de *calomnie*, et du gr. *graphein*, écrire). Celui qui écrit des calomnies.

calomysque [*mis-ke*] n. m. Genre de rongeurs asiatiques, de la famille des muridés : *le calomysque rappelle la gerboise, avec la tête d'une souris.*

Calonne (Charles-Alexandre de), homme politique français, né à Douai, m. à Paris (1734-1802). Contrôleur général des finances en 1785, il se montra imprévoyant et dépensier, dut convoquer en 1787 l'Assemblée des notables, qui n'approuva pas ses plans, fut disgracié et s'enfuit en Angleterre. Il accompagna les princes dans l'émigration et déploya beaucoup d'activité pour leur fournir des ressources.

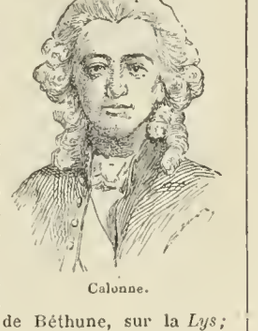

Calonne.

Calonne-Ricouart, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 14 kil. de Béthune ; 1.450 h. Ch. de f. N.

Calonne-sur-la-Lys, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kil. de Béthune, sur la *Lys* ; 1.570 h. Ch. de f. N.

calophylle adj. (du gr. *kalos*, beau, et *phullon*, feuille). Qui a de belles feuilles ou un beau feuillage.

caloquet [*kè*] n. m. Vieux chapeau.

Calori (Luigi), anatomiste et tératologiste italien, né près de Bologne, mort dans cette ville (1807-1896).

caloricité n. f. Propriété que possèdent les corps vivants de dégager du calorique.

calorie [*ri*] n. f. (du lat. *calor*, chaleur). Unité adoptée en physique, dans l'évaluation des quantités de chaleur. (C'est la chaleur nécessaire pour élever de 0° à 1° C. la température d'un kilogramme d'eau liquide.) *Petite calorie*, quantité de chaleur nécessaire pour élever de 0° à 1° C. un gramme d'eau liquide.

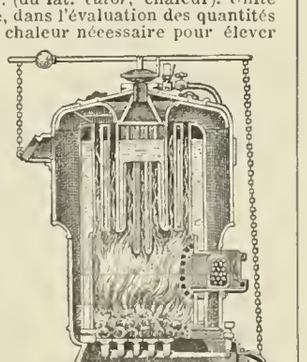

Calorifère à vapeur.

calorifère adj. (du lat. *calor, oris*, chaleur, et *ferre*, porter). Qui porte, répand la chaleur. N. m. Appareil destiné à chauffer une maison, un édifice, etc., au moyen d'un foyer unique et de tuyaux de distribution : *calorifère à air chaud, à eau chaude*, etc.

— Encycl. On distingue trois types principaux de calorifères. I. *Calorifères à air chaud.* Ils se construisent d'après deux systèmes différents, suivant que l'air s'échauffe en traversant l'intérieur d'un tuyau, ou au contact extérieur du tuyau. II. *Calorifères à eau chaude.* L'eau s'échauffe dans une chaudière placée sur un foyer et surmontée d'un tube, qui se rend à un réservoir rempli d'eau, lequel ne tarde pas à s'échauffer à son tour. Il s'établit un courant ascendant et descendant dans la masse liquide. III. *Calorifères à vapeur.* Les parties essentielles d'un calorifère à vapeur sont : 1° une chaudière à vapeur ; 2° des tuyaux destinés à transporter la vapeur qui sort de la chaudière 3° des récipients à grande surface, destinés à condenser la vapeur et à recueillir la chaleur qu'elle abandonne par le fait de son changement d'état. Ces récipients, constitués généralement par des tuyaux de fonte munis d'un grand nombre d'ailettes, forment ainsi des poêles contre les parois desquels s'échauffe l'air de la pièce qui les contient. Il existe encore des calorifères que l'on peut désigner sous le nom de *calorifères à système mixte*, reposant sur l'emploi simultané de l'eau chaude et de la vapeur. Enfin, on peut considérer comme rentrant dans la catégorie des calorifères un appareil spécialement destiné au chauffage des serres et appelé *thermosiphon.*

calorifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui échauffe : *l'action calorifiante du soleil.*

calorification [*si-on*] n. f. Production de la chaleur dans les corps organisés.

calorifique adj. (du lat. *calor, oris*, chaleur, et *facere*, faire). Qui donne de la chaleur. Ant. **Frigorifique.**

calorifuge adj. (du lat. *calor, oris*, chaleur, et *fugere*, fuir). Se dit des substances qui empêchent la déperdition de la chaleur : *tous les corps mauvais conducteurs de la chaleur (liège, peutre, amiante) sont calorifuges.*

calorimètre n. m. (du lat. *calor, oris*, chaleur, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer les quantités de chaleur fournies ou cédées par un corps sous une influence quelconque.

calorimétrie [*tri*] n. f. (de *calorimètre*). Partie de la physique, ayant pour objet la mesure des quantités de chaleur dans tous les phénomènes où celle-ci est mise en jeu.

calorimétrique adj. Qui se rapporte à la calorimétrie.

caloriphone n. m. (du lat. *calor, oris*, chaleur, et du gr. *phônê*, noix). Appareil transmettant les sons à distance par l'intermédiaire de la chaleur.

calorique n. m. (du lat *calor*, chaleur). Principe de la chaleur. Chaleur en général.

caloroso adv. (mot ital.). *Mus.* Avec chaleur.

calosome n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant des carabes à livrée très brillante, et dont les larves attaquent les colonies de chenilles.

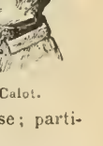

Calot.

calot [*lo*] n. m. Morceau de bois pour caler. V. callot.

calot [*lo*] n. m. Nom donné familièrement à la *calotte de campagne*, sorte de bonnet de police.

calotin ou **calottin** [*lo-tin*] n. m. (de *calotte*). *Par dénigr.* Homme d'église ; partisan des prêtres.

calotropis [*piss*] n. m. Genre d'asclépiadacées de l'Afrique tropicale et de l'Inde, dont une espèce fournit l'*écorce de racine de Nadar*, à propriétés toniques et diaphorétiques.

calotte [*lo-te*] n. f. Petit bonnet rond, ne couvrant que le sommet du crâne, principalement à l'usage des ecclésiastiques : *les cardinaux portent la calotte rouge. Par dénigr.* et *fam.* Clergé; parti du clergé : *donner dans la calotte.* Petit dôme. *Calotte du crâne*, son sommet arrondi. *Calotte sphérique*, surface de la sphère obtenue en coupant cette dernière par un plan. *Calotte des cieux*, la voûte ronde du ciel. *Fam.* Enveloppe arrondie, pot plus ou moins ventru : *une calotte de confiture.* Tape légère sur la tête. Partie de la garde d'une épée où l'on place le bouton. Pièce de métal qui forme la couverture d'un bouton. Boîte qui renferme le mouvement d'une montre.

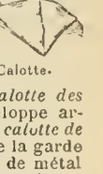

Calotte.

calotter [*lo-té*] v. a. (de *calotte*, tape). Donner une tape sur la tête : *calotter un enfant.*

calottier [*lo-ti-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique des calottes. Nom vulgaire du noyer.

calou n. m. Syn. de vin de palme.

calouasse [*a-se*] n. f. Nom vulgaire de la piegrièche.

caloyer [*lo-ié*], **ère** n. Moine grec, religieuse grecque de l'ordre de Saint-Basile.

— Encycl. Les caloyers sont les membres les plus instruits du clergé grec : ils font leurs études dans les deux couvents du mont Athos et de l'île de Pathmos. Leur règle est des plus sévères ; ils doivent gagner leur pain par leur travail manuel ; leur costume consiste en une soutane, une ceinture et un bonnet noir.

calp n. m. Variété de calcaire, contenant une forte proportion de silice, d'argile, de fer et aussi du bitume.

Calpé, une des deux colonnes d'Hercule, ancien nom du promontoire de Gibraltar.

Calpulalpam, v. du Mexique (Etat de Tlaxcala); 10.000 h.

Calpurnia, nom de la quatrième femme de César. Elle ne put le détourner de se rendre au sénat le jour fatal des ides de mars. — Femme de Pline le Jeune, à qui elle avait voué un attachement aussi tendre que délicat.

calquage [*ka-je*] n. m. Action de calquer.

calque n. m. Trait léger d'un dessin calqué. *Fig.* Imitation servile.

calquer [*ké*] v. a. (du lat. *calcare*, fouler). Reproduire un dessin sur un papier transparent en suivant tous ses traits à travers ce papier : *calquer une carte. Fig.* Copier servilement : *calquer les modes françaises*

calqueron [*ke*] n. m. Dans les métiers à tisser la soie, leviers qui sont placés au-dessous des lisses et attachent leurs cordes.

calqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Personne qui calque.

calquier [*ki-é*] n. m. Taffetas de l'Inde, orné de dessins en forme de flammes.

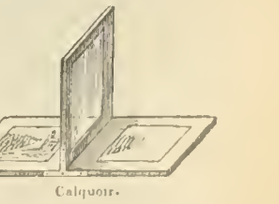

Calquoir.

calquoir [*koir*] n. m. Pointe de métal émoussée pour calquer. Verre plan enchâssé dans un cadre et derrière lequel on place les dessins que l'on veut calquer.

Caltagirone, v. de Sicile (prov. de Catane); 32.500 h.

Caltanisetta, v. de Sicile, ch.-l. de prov., sur le Salso; 30.000 h. Sources minérales.

calthe n. m. *Bot.* Syn. de POPULAGE.

Caluire-et-Cuire, comm. du Rhône, arr. et à 3 kil. de Lyon, sur la Saône; 10.220 h. Ch. de f. P.-L.-M. Distillerie d'essences; poteries, grès.

calumet [*mè*] n. m. (de *chalumeau*). Roseau d'Amérique. Pipe à long tuyau des sauvages de l'Amérique du Nord.

Calumet.

— ENCYCL. Le calumet paraît être le sceau de tous les actes importants. Le *calumet de guerre* est mêlé de blanc et de gris. Le *calumet de paix* est rouge. L'un et l'autre sont ornés de verroteries, de plumes et même de chevelures.

calus [*lu*] n. m. Durillon qui se forme sur quelque partie du corps (mains, genoux, etc.). V. CALLOSITÉ.

Caluso. *Biogr.* V. VALPERGA.

calvados [*doss*] n. m. (de *Calvados*, n. géogr.). Eau-de-vie de cidre : *un verre de calvados.*

Calvados [*doss*], chaîne de rochers dans la Manche, sur la côte de Normandie, au fond de la *baie du Calvados.* Elle doit son nom à un navire espagnol de l'Invincible Armada, qui y fit naufrage en 1588, le *Calvador,* dont le nom peut se traduire en français par *Dématteur.*

Calvados (DÉP. DU), dép. formé par la Normandie; préf. *Caen;* s.-préf. *Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque, Vire;* 6 arr., 38 cant., 763 comm., 403.430 h. (*Calvadosiens*). 3e corps d'armée; cour d'appel de Caen; évêché à Bayeux. Ce dép. doit son nom aux rochers du *Calvados.* Le Calvados est un département surtout agricole, qui produit, surtout dans le Bessin et la campagne de Caen, des céréales, du cidre, du beurre, et élève de belles races d'animaux domestiques. Nombreuses stations balnéaires : Trouville, Cabourg, Arromanches, etc.

Calvaert [*vârt*] ou **Calvart** (Denis), dit *Denis le Flamand,* peintre flamand, né à Anvers, m. à Bologne (1540-1619). Il fonda à Bologne une école d'où sortirent des artistes distingués, tels que le Guide, le Dominiquin, l'Albane, etc.

calvaire [*vè-re*] n. m. (lat. *calvarium,* trad. de l'hébr. *golgotha,* crâne). Petite élévation sur laquelle on a établi une représentation figurée de la Passion, ou une simple croix. *Fig.* Cruelle souffrance morale : *gravir son calvaire.*

— ENCYCL. C'est au moyen âge que l'on conçut l'idée de figurer dans le voisinage des églises paroissiales les principales scènes de la Passion. Ces représentations ou calvaires se multiplièrent surtout en Bretagne, où l'on en a conservé de beaux spécimens (à Plougastel-Daoulas, à Guéhenno, etc.). Le calvaire se réduit souvent à une simple croix.

Calvaire [*vè-re*] ou **Golgotha,** près de Jérusalem, montagne où fut crucifié Jésus-Christ. *Filles du Calvaire,* congrégation de bénédictines établies à Poitiers par Antoinette d'Orléans, puis à Paris, au Luxembourg et au Marais.

Calvaire (*le*), tableau de Mantegna (Louvre); — de P. Véronèse (galerie de Dresde); — de Fra Angelico de Fiesole (couvent de Saint-Marc, à Florence); etc.

calvanier [*ni-é*] n. m. Ouvrier engagé spécialement pour la moisson. (On dit aussi CALVÉNIER).

calvariste [*ris-te*] n. m. Membre d'une association religieuse fondée en 1633 par Hubert Charpentier sur le mont Betharan, et à Notre-Dame de Garaison (diocèse d'Auch), pour la conversion du Béarn au catholicisme. Louis XIII lui accorda une résidence au mont Valérien. Les calvaristes étaient appelés aussi *prêtres du Calvaire.*

Calverley, v. d'Angleterre (comté d'York, prov. de l'Aire); 42.000 h. Industrie active, filatures, métallurgie.

Calvert [*vèr*] (Georges), baron DE BALTIMORE, homme d'Etat anglais, qui fonda une colonie anglaise dans la baie de Chesapeake (1582-1632). — Son neveu, LÉONARD (1606-1647), fut le premier gouverneur du Maryland.

Calvet (Esprit-Claude-François), médecin, archéologue et naturaliste français, né et m. à Avignon (1728-1810).

Calvi, ch.-l. d'arr. (Corse), port de mer, à 38 kil. d'Ajaccio; 2.100 h. (*Calvais*). Huile, liqueurs. — L'arr. a 6 cant., 35 comm., 24.000 h.; le cant. a 2 comm. et 3.100 h.

calville [*vi-le*] n. m. ou f. (de *Calville,* village de Normandie). Variété de pommes un peu côtelée, rouge ou blanche, et très estimée.

Calvin (Jean), fondateur de la Réforme en France, né à Noyon, m. à Genève (1509-1564). Il étudia la philologie, la théologie, puis le droit, passa au protestantisme en 1534, publia en latin (1536), puis en français (1541), son livre de l'*Institution chrétienne,* d'une langue ample et forte, et s'installa à Genève, dont il réforma les idées et les mœurs de manière à en faire la citadelle du protestantisme. V. CALVINISME.

Calvin.

calvinien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient au calvinisme.

calvinisme [*nis-me*] n. m. Doctrine religieuse de Calvin.

— ENCYCL. Le calvinisme se distingue par l'origine démocratique qu'il attribue à l'autorité religieuse; la suppression complète des cérémonies de l'Eglise (les ministres ne sont pas des prêtres); la négation absolue de la tradition; le dogme de la prédestination; l'inutilité des œuvres pour le salut, la réduction des sacrements au baptême et à la cène. On donna, en France, le nom de *huguenots* aux disciples de Calvin. Le calvinisme est répandu surtout en Suisse, en Hollande, en Hongrie et en Ecosse. En Angleterre, il a produit le puritanisme et la plupart des sectes non conformistes.

calviniste [*nis-te*] adj. Qui concerne la religion de Calvin. N. Disciple de Calvin.

Calvisson, comm. du Gard, arr. et à 13 kil. de Nîmes; 2.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins et eaux-de-vie.

calvitie [*sî*] n. f. (lat. *calvities*). Etat d'une tête chauve : *la calvitie est difficilement curable.*

— ENCYCL. La calvitie apparaît généralement avec l'âge. Prématurée, elle est un des signes les plus constants de l'arthritisme. Elle peut être aussi consécutive à la chlorose, à la fièvre typhoïde, la syphilis, la pelade, etc.

Il est utile, pour prévenir la calvitie, de porter les cheveux courts, de tenir le cuir chevelu rigoureusement propre et de tonifier l'organisme.

Calvo (François de), capitaine français, né à Barcelone, tué à Deynze (1617-1690). Louis XIV disait de lui : « Je suis sans inquiétude lorsque le brave Calvo défend une place. »

Calvo (Charles), publiciste argentin, né à Buenos-Ayres en 1824, auteur d'un traité célèbre du *Droit international théorique et pratique.*

Calvus [*russ*] (Caius Licinius Macer), orateur, poète élégiaque et satirique latin, dont les ouvrages sont aujourd'hui perdus (82-46 av. J.-C.).

calybion n. m. (du gr. *kalubion,* petite cabane). Fruit contenu en entier ou en partie dans une capsule (chêne, châtaignier).

calybite n. m. (du gr. *kalubê,* hutte, cabane). Ascète de la primitive Eglise.

calycanthe n. m. (du gr. *kalux, ukos,* calice, et *anthos,* fleur). *Bot.* Genre de monimiacées, dont deux espèces (*calycanthe de Californie* et *calycanthe de la Cardine*) sont cultivées en France.

calycanthées [*té*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des monimiacées, ayant pour type le genre *calycanthe.* S. une *calycanthée.*

Calydon, v. de l'ancienne Grèce (Etolie), infestée par un sanglier que tua Méléagre. La chasse du sanglier de Calydon est un des sujets le plus souvent traités par les poètes anciens. (*Myth.*)

Calypso, nymphe, reine de l'île d'Ogygie, dans la mer Ionienne; elle accueillit Ulysse naufragé, et le retint sept années dans son île. Elle figure aussi dans le *Télémaque* de Fénelon, où elle accueille et aime le fils d'Ulysse.

calyptre n. f. (du gr. *kaluptra,* coiffe). Voile porté par les prêtres et les femmes dans l'antiquité. *Bot.* Syn. de COIFFE.

calyptrée n. f. Genre de mollusques gastéropodes, répandus dans toutes les mers.

calystegie [*lis-tè-ji*] n. f. Genre de convolvulacées, dont le grand liseron des haies forme une espèce.

Cam ou **Cao** (Diégo), navigateur portugais du XVe siècle, qui explora en 1485 l'embouchure du Congo.

camaïeu [*ma-i-eu*] n. m. (du gr. *kamatos,* travail). Peinture imitant les bas-reliefs, dans laquelle on n'emploie que les divers tons d'une seule couleur : *la peinture en camaïeu fut à la mode au* XVIIIe *siècle. Fig.* Ouvrage littéraire uniforme. Pierre fine à deux couches superposées et diversement colorées, sur laquelle on n'a laissé subsister de la première couche que ce qu'il en faut pour former une figure en relief.

— ENCYCL. Connue des anciens, peu en faveur au moyen âge, la peinture en camaïeu fut remise en honneur en Italie et dans la Flandre. Les Flamands ornèrent fréquemment de grisailles les revers des triptyques. Polidore de Caravage porta le genre à sa perfection; les Italiens y excellèrent au XVIIIe siècle. La peinture en camaïeu n'est guère usitée aujourd'hui que dans la décoration des bâtiments.

camail [*ma, l* mll.] n. m. (VX fr. *cap,* tête, et *mail,* armure de mailles). Pièce de mailles armant

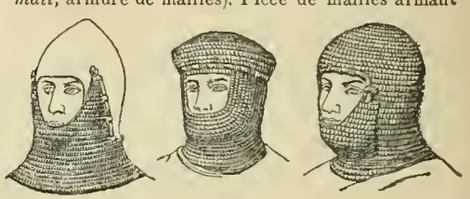
Camails.

le cou et les épaules. Pèlerine à capuchon, que portent les évêques et autres ecclésiastiques privilégiés.

— ENCYCL. La couleur du camail ecclésiastique varie suivant les dignités et les ordres : les abbés le portent noir, les évêques violet, les cardinaux rouge, mais ces derniers le portent aussi violet pendant l'avent et le carême. Le camail des chanoines varie avec les diocèses.

Prêtre revêtu du camail.

camaldule n. Nom des religieux et religieuses bénédictins établis à Camaldoli (Toscane), par saint Romuald, au XIe siècle.

camanioc n. m. Syn. de MANIOC DOUX.

Camao, Camau ou **Cambodge** (CAP), extrémité méridionale de l'Indo-Chine française (Cochinchine).

camarade n. (esp. *camarada;* de *camara,* chambre). Compagnon de travail, d'étude, de chambre : *deux camarades de pension. Fig.* Egal, de même condition : *vous êtes pauvre?... eh! vous avez beaucoup de camarades.*

camaraderie [*rî*] n. f. Familiarité qui existe d'ordinaire entre camarades. Esprit de coterie : *la camaraderie littéraire.*

Camaraderie (*la*) ou *la Courte Echelle,* comédie en cinq actes et en prose, de Scribe; satire politique pleine d'esprit (1837).

Camarat [*ra*] (CAP), à l'E. de la presqu'île de Saint-Tropez (Var).

camard [*mar*], **e** adj. et n. (m. orig. que *camus*). Plat et écrasé en parlant du nez. Qui a le nez plat et comme écrasé : *enfant camard. Pop. La camarde,* la mort. *Serrure camarde,* serrure dont le pêne est taillé en biseau.

camarera n. f. V. CAMERERA.

Camarès [*rèss*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 25 kilom. de Saint-Affrique, sur le Dourdou, affl. du Tarn; 1.970 h. Mine de cuivre, ardoisières, draps. Sources minérales. — Le cant. a 12 comm. et 8.050 h.

Camaret [*rè*], comm. de Vaucluse, arr. et à 6 kil. d'Orange; 1.700 h. Filatures de soie.

Camaret-sur-Mer, comm. du Finistère, arr. et à 44 kil. de Châteaulin, sur la baie du même nom; 2.430 h. Pêche, fabrication de conserves de sardines. Bains de mer.

Camargo (Marie-Anne DE CUPIS **de**), célèbre danseuse, née à Bruxelles, m. à Paris (1710-1770). Elle triompha à l'Opéra de Paris. Le peintre Lancret a fait d'elle un portrait merveilleux.

Camargue (la), île formée à l'embouchure du Rhône, par les deux principaux bras du fleuve. Pâturages, chevaux, bestiaux, taureaux sauvages. (Hab. *Camarguais, Camarguins* ou *Camarguens.*)

camarilla [*ril-la*] n. f. (m. esp., dimin. du lat. *camara,* chambre). Coterie influente à la cour d'Espagne, et, *par ext.*, la foule des courtisans qui dirigent les actes d'un chef d'Etat, d'un prince, d'une haute autorité quelconque.

camarilliste [*ril-lis-te*] n. m. Membre d'une camarilla, d'une coterie.

camarin n. m. Nom vulgaire du plongeon.

Camarine, v. de la Sicile ancienne, sur la côte sud-ouest, à l'embouchure du Gela (auj. *Torre di Camarina*).

camaro n. m. *Pop.* Camarade, ami.

Cambacérès [*rèss*] (Jean-Jacques de), conventionnel et jurisconsulte français, né à Montpellier, m. à Paris (1753-1824). Président de la Convention après le 9-Thermidor, ministre de la justice en 1799, il fut le promoteur du Code civil, devint 2e consul, puis archichancelier de l'Empire et duc de Parme.

Cambacérès.

Cambardi (Mathilde CHAMBARD, dite), cantatrice française, née à Lyon, m. à Vitry (1833-1861).

Cambaye [*ba-ie*], v. de l'Inde anglaise, port sur la mer d'Oman, qui forme à cet endroit le *golfe de Cambaye*; 10.000 h.

Cambert [*bèr*] (Robert), compositeur français, né à Paris, m. à Londres (1628-1677). Surintendant de la musique d'Anne d'Autriche, il écrivit la musique de la *Pastorale*, la première œuvre lyrique française.

Camberwell, v. d'Angleterre (Surrey), regardée comme un faubourg de Londres; 206.000 h.

Cambiagi Joachim), historien et patriote italien, né en Toscane, m. à Florence (1740-1805).

cambial, e, aux [*kan*] adj. (de l'ital. *cambio*, change). Qui se rapporte au change : *droit commercial, cambial et maritime.*

Cambiaso (Luca), peintre italien, né à Moneglia, près de Gênes, m. en Espagne, à l'Escurial (1527-1585), où il avait exécuté de grandes fresques pour Philippe II.

cambiature [*kan*] n. f. Sorte de chaise de poste, voiture lourde pour longs voyages.

Cambini (Jean-Joseph), compositeur italien, né à Livourne, mort à Bicêtre (1745-1825); auteur d'opéras et de compositions instrumentales.

cambiste [*kan-bis-te*] n. m. (de l'ital. *cambista*, changeur). Sorte de petit banquier, spéculant sur les lettres de change. (Vx.)

cambium [*kan-bi-om'*] n. m. Tissu végétal en voie de formation, de nature mucilagineuse.

Camblain-Châtelain, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 17 kil. de Béthune; 1.800 h. Houille.

Camblanes-et-Meynac, comm. de la Gironde, arr. et à 10 kil. de Bordeaux, sur la Garonne; 1.170 h. Bons vins.

Cambodge, roy. de l'Indo-Chine, au N.-E. de la Cochinchine, sur le Mé-Kong, placé depuis 1862 sous le protectorat de la France; pop. 1.103.000 h. (*Cambodgiens*). Capit. *Pnom-Penh.* Riz, poivre, coton, eoprah. Ruines khmers à Ang-Kor.

Ordre royal du Cambodge.

Cambodge (*ordre royal du*), fondé en 1864 par le roi Norodom Ier, et devenu français en 1895. Ruban blanc, bordé d'un liséré orange.

Cambodgien, enne [*kan-bod-ji-in, è-ne*], habitant ou originaire du Cambodge : *les Cambodgiens.* Adjectiv. : *commerce cambodgien.*

cambogie n. f. *Bot.* Syn. de GOMME-GUTTE et de GARCINIE.

Cambo-les-Bains, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 20 kil. de Bayonne, près de la Nive; 2.230 h. Eaux thermales ferrugineuses et sulfureuses.

Cambodgien et princesse cambodgienne.

Cambon (Joseph), conventionnel, né à Montpellier, m. exilé à Bruxelles (1754 ou 1756-1820). Il fut, en 1793, le créateur du Grand-Livre de la dette publique.

Cambon (Jules-Martin), administrateur français, gouverneur général de l'Algérie et diplomate, né à Paris en 1845. — Son frère, PIERRE-PAUL, né à Paris en 1843, administrateur et diplomate.

Joseph Cambon.

cambouis [*kan-bou-i*] n. m. Huile ou graisse noircie par le frottement des essieux ou des organes d'une machine. Matière sébacée, dans le fourreau du cheval.

cambouisé [*zé*], **e** adj. Empâté de cambouis.

camboulas [*kan-boulass*] n. m. Etoffe de chanvre et de laine, fabriquée en Provence.

cambrage [*kan*] n. m. Action de cambrer.

cambrai [*kan-brè*] n. m. Toile de lin, blanche, fine, qu'on fabriquait à Cambrai. Sorte de dentelle.

Cambrai [*kan-brè*], ch.-l. d'arr. (Nord), place de guerre sur l'Escaut; ch. de f. N., à 72 kil. de Lille; 27.830 h. (*Cambrésiens*). Archevêché dont Fénelon fut titulaire. Dentelles, batiste, bière, sucre, berlingots dits « bêtises ». Patrie de Dumouriez, Defrémery. En 1529, y fut conclu le traité de Cambrai ou *paix des Dames*, négocié par Louise de Savoie au nom de François Ier, et Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, au nom de Charles-Quint, son neveu. — L'arr. a 7 cant., 119 comm., 197.150 h.; le cant. Est a 14 comm. et 23.160 h.; le cant. Ouest, 18 comm. et 20.440 h.

Armes de Cambrai.

Cambrai (*ligue de*), nom donné à l'alliance conclue en 1508 entre le pape Jules II, l'empereur Maximilien, Louis XII et Ferdinand d'Aragon, contre les Vénitiens. Louis XII fut l'exécuteur des décisions de la ligue par sa victoire d'Agnadel.

cambre [*kan-bre*] n. f. Syn. de CAMBRURE, chez les architectes, les tailleurs, etc.

cambré, e [*kan*] adj. Qui est courbé en arc. Se dit d'un cheval dont les genoux sont portés en dehors. V. CHEVAL.

cambrement [*kan-bre-man*] n. m. Action de cambrer.

Cambremer [*kan-bre-mèr*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 21 kil. de Pont-l'Evêque, sur une des sources du Beuvron d'Auge, affl. de la Dives; 890 h. — Le cant. a 24 comm. et 5.600 h.

cambrer [*kan-bré*] v. a. (du lat. *camerare*, courber en voûte). Arquer, creuser en arc : *cambrer sa taille pour se donner un air martial.*

cambrésine [*kan-bré-zi-ne*] n. f. Toile fine de Cambrai.

Cambrésis [*kan-bré-zi*], ancien pays de France; ch.-l. *Cambrai.* (Hab. *Cambrésiens.*) Fait aujourd'hui partie du département du Nord.

cambreur [*kan*] n. m. Ouvrier qui cambre les cuirs des chaussures.

cambreuse [*kan-breu-ze*] n. f. Machine à cambrer les chaussures.

Cambridge, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom; université célèbre; 49.000 h. Commerce de céréales, chevaux, cuirs. — Le comté a 189.000 h.

Cambridge, v. des Etats-Unis (Massachusetts), sur la rivière Charles; 92.000 h. Siège de la célèbre université de Harvard, la plus ancienne de l'Union.

Cambriels (Albert), général français, né à Lagrasse (Aude), m. à Alénya (Pyrénées-Orientales) (1816-1891). Il se distingua pendant la guerre franco-allemande dans le commandement de l'armée des Vosges.

cambrien, enne [*kan-bri-in, è-ne*] adj. Se dit de l'un des terrains sédimentaires les plus anciens. N. m. : *le cambrien.*

cambrillon [*kan, ll* mll.] n. m. Pièce de cuir faisant partie du talon d'une chaussure et qui se trouve être la plus proche de la semelle.

Cambrin, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 8 kilom. de Béthune; 600 h. Houille. — Le cant. a 17 comm. et 31.100 h.

cambriolage [*kan*] n. m. (de *cambriole*, chambre). Action de cambrioler.

cambrioler [*kan, lé*] v. a. Dévaliser une maison, un appartement, par effraction, escalade, ou à l'aide de fausses clefs, etc.

cambrioleur, euse [*kan, eu-ze*] n. Personne qui pratique le cambriolage.

cambrique [*kan-bri-ke*] adj. (du lat. *Cambria*, pays de Galles). Se dit de la langue parlée dans le pays de Galles. N. m. : *s'exprimer en cambrique.*

Cambronne (Pierre), général français, né à Saint-Sébastien (Loire-Inférieure), m. à Nantes (1770-1842). Il commandait à Waterloo un des derniers carrés de la vieille garde; c'est là qu'entouré par des masses ennemies et sommé de se rendre, il fit l'héroïque réponse : *La garde meurt et ne se rend pas.* Mais, d'après une version plus véridique, il jeta simplement aux Anglais un mot de cinq lettres, que l'on appelle depuis « le mot de Cambronne ».

cambrure [*kan*] n. f. Courbure en arc : *la cambrure d'une pièce de bois.* La pièce de milieu, dans la semelle d'une chaussure.

cambrurier [*kan-bru-ri-é*] n. m. Ouvrier qui dépèce les vieilles chaussures pour utiliser leurs diverses parties.

Cambry (Jacques), savant archéologue et celtisant français, né à Lorient (1749-1807).

cambuse [*kan-bu-ze*] n. f. (holl. *kabuys*). *Mar.* Magasin situé dans l'entrepont d'un navire, où se conservent et se distribuent les vivres. Cantine, dans un chantier. *Pop.* Auberge, maison mal tenue.

cambusier [*kan-bu-zi-é*] n. m. Celui qui est chargé du service de la cambuse.

Cambyse, seigneur perse, qui épousa Mandane, fille d'Astyage, et fut le père de Cyrus le Grand.

Cambyse, roi de Perse, fils et successeur de Cyrus le Grand; il régna de 529 à 522 av. J.-C. Il conquit l'Egypte, mais se montra souverain sauvage, cruel et déséquilibré.

Camden, v. des Etats-Unis (New-Jersey), sur le Delaware; 76.000 h.

Camden [*kam'-dèn'*] (William), savant antiquaire anglais, né à Londres, m. à Chislehurst (1551-1623), surnommé *le Strabon et le Pausanias anglais;* auteur de la *Britanniæ descriptio*, description chorographique de la Grande-Bretagne.

Camden (Charles PRATT, comte). V. PRATT.

came n. f. (de l'all. *kamm*, crête). Dent ou saillie d'engrenage, destinée à transmettre et à transformer le mouvement d'une machine, d'une serrure, etc.

— ENCYCL. *Mécan.* Les cames transforment un mouvement circulaire et continu : 1° en *rectiligne continu* (bocards, pilons); en *circulaire alternatif* (marteaux, martinets). Les profils des cames se déterminent pour avoir le meilleur rendement. Le profil du premier type est une développante de cercle; celui du second est une épicycloïde. Dans la manœuvre des marteaux et des martinets, la came agit en dessus, en dessous, ou au centre de l'arbre.

came n. m. *Zool.* V. CHAME.

Came, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 36 kil. de Bayonne, sur la Bidouze; 1.320 h. Plâtre.

camée [*mé*] n. m. (ital. *cameo*). Pierre fine de couleur, sculptée en relief : *Dioscoride fut un des plus célèbres graveurs de camées.* Coquille imitant cette pierre. Peinture en grisaille imitant le camée.

Camée.

— ENCYCL. Le camée est une gravure en relief par opposition à l'*intaille*, qui est une gravure en creux. Quand la pierre est de plusieurs couleurs, les figures sont généralement taillées dans la partie claire, et la partie sombre sert de fond. Les plus beaux camées sont ceux que nous ont laissés les Grecs, les Romains et les artistes de la Renaissance.

caméléon n. m. (du gr. *khamaileôn*, lion qui se traîne à terre). Genre de reptiles sauriens. *Fig.* Qui change d'opinion et de manière de voir au gré de son intérêt : *caméléons politiques.* Adjectiv. *Etoffe caméléon*, tissu à reflets changeants.

Caméléon.

— ENCYCL. Le caméléon a une couleur qui lui est propre, mais dont la nuance change sous l'effet de causes accidentelles. Sur un arbre vert, il devient, par suite du reflet, d'un *vert tendre.* Mais, peureux à l'excès, c'est principalement la crainte qui produit en lui les nuances rouges, jaunes, noires, vertes, blanches, dont il se colore, et que l'on voit à travers sa peau, dont le tissu est transparent. Cette singulière propriété du caméléon en a fait l'emblème de l'hypocrisie, de l'homme qui change d'opinion et de conduite au gré de son intérêt.

caméléonesque [*nès-ke*] adj. Variable, changeant, mobile. (On dit aussi CAMÉLÉONIQUE et CAMÉLÉONIEN, ENNE.)

caméléoniens [*ni-in*] n. m. pl. Famille de reptiles sauriens, dont le type est le *caméléon.* S. un *caméléonien.*

caméléonisme [*nis-me*] n. m. Changements de coloration brusque de la peau, que présentent certains animaux et le caméléon en particulier.

caméléopard [*par*] n. m. (du gr. *kamelos*, chameau, et *pardalis*, panthère). Ancien nom de la girafe.

camélia ou **camellia** [*mé-li-a*] n. m. Genre d'arbrisseaux de l'Asie orientale, que le missionnaire *Camelli* apporta en Europe. Sa fleur : *les camélias blancs sont les plus estimés.*

Camélia.

— ENCYCL. Les camélias sont de grands arbrisseaux toujours verts, à feuilles luisantes, à fleurs très grandes et blanches, roses ou rouges. Les *camellia reticulata* et *japonica* sont très recherchés. On les cultive dans les serres froides, sous le climat de Paris; et en pleine terre en Italie, dans le midi et dans une partie du centre de la France. On les plante en terre de bruyère, en terre franche légère ou dans des composts. Ils absorbent beaucoup d'humidité.

camélidés n. m. pl. (du lat. *camelus*, chameau). Famille de mammifères artiodactyles, dont le genre *chameau* est le type. S. un *camélidé.*

caméliées ou **camelliées** [*mè-li-é*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des ternstrœmiacées, dont le genre *camélia* est le type. S. une *camélliée* ou *camelliée.*

camélien [*li-in*] n. m. pl. Nom des ruminants semblables au chameau. S. un *camélien.*

camèline n. f. Plante à petites fleurs jaunes de la famille des crucifères, qui fournit une huile employée à l'éclairage et en peinture : *la camèline est le type d'une petite tribu dite des* camélinées.

camélornithe n. m. (du gr. *kamelos*, chameau, et *ornis, ithos*, oiseau). Nom des oiseaux semblables à l'autruche.

camelot [*lo*] n. m. (de *chameau*). Etoffe qui fut primitivement de poil de chameau, puis de poil de chèvre, enfin de laine, et sans grande valeur. Objet de pacotille, à bas prix. Crieur de journaux, petit marchand qui vend dans la rue des objets de peu de valeur.

camelote n. f. (de *camelot*). Marchandise inférieure : *vendre, acheter de la camelote. Pop.* Marchandise en général. Ouvrage mal fait.

cameloter [*té*] v. a. Faire du camelot ou de la camelote. *Absolum.* Vendre de la camelote.

camelotier [*ti-é*] n. m. Vendeur de camelote. Mauvais ouvrier. Papier très commun.

camelotin n. m. Camelot étroit et très léger.

camelotine n. f. Variété de tissu qui a l'aspect du camelot.

camembert [*man-bèr*] n. m. Fromage gras très estimé, fabriqué à Camembert (Orne), et dans les environs.

Camenz, v. d'Allemagne (Saxe), sur l'Elster Noir; 7.750 h. Filatures.

camera lucida, nom latin de la chambre claire, pour dessiner.

caméral, e, aux adj. (du lat. *camera*, chambre). Qui a rapport aux finances publiques : *sciences camérales.*

caméralistique [*lis-ti-ke*] n. f. La science camérale.

Camerarius [*uss*] (Joachim LIEBNARD, dit), érudit allemand, né à Bamberg, m. à Leipzig. Il joua un grand rôle dans les affaires politiques et religieuses de son temps, et rédigea avec Mélanchthon la *Confession d'Augsbourg* (1500-1574). — Son fils, JOACHIM, né et m. à Nuremberg (1534-1598), fut un médecin et botaniste de grande valeur.

camerera [*mé-ré*] n. f. (du lat. *camera*, chambre). Dame d'honneur de la reine ou des princesses, en Espagne. *Camerera mayor*, la première dame d'honneur.

camérier [*ri-é*] n. m. (ital. *cameriere* : de *camera*, chambre). Officier de la chambre du pape, d'un cardinal : *camérier secret.* V. CAMÉRISTE.

Camerino, v. d'Italie (Marches, prov. de Macerata); 12.000 h. Soieries, tanneries.

camérisier [*zi-é*] n. m. Arbuste du genre chèvrefeuille (*lonicera xylosteum*), qui croit dans les régions tempérées, et dont certaines espèces sont cultivées dans les jardins.

caméristat [*ris-ta*] n. m. Sorte de pensionnat annexé à une école primaire.

— Encycl. Les caméristats, créés dans les pays où la population est très disséminée, où les moyens de communication sont difficiles, tendent de plus en plus à disparaître. Néanmoins on en rencontre encore en Auvergne, particulièrement en Limagne. Ils ont surtout pour but d'empêcher les enfants de déserter l'école pendant l'hiver.

camériste [*ris-te*] n. Elève d'un caméristat.

camériste [*ris-te*] (espagn. *camarista*) ou **camériere** n. f. En Espagne, dame de la chambre d'une princesse, d'une grande dame. *Par ext.* et *fam.* Femme de chambre.

camerlingat [*mèr-lin-gha*] n. m. Dignité, fonction de camerlingue.

camerlingue [*mér-lin-ghe*] n. m. (ital. *camerlingo*). Cardinal de la cour pontificale, chargé de la justice, du trésor, et qui gouverne pendant la vacance du saint-siège.

V. L. Cameron.

Cameron (Jean), théologien protestant, né à Glasgow, mort à Montauban (1580-1626).

Cameron [*ron'*] (Richard), presbytérien écossais, né à Falkland. Il souleva contre Charles II ses coreligionnaires, qui furent battus au pont de Bothwell. Il fut tué à Airds-Moss (1680).

Cameron (Verney Lovett), voyageur anglais, né à Radipole, mort à Soulbury (1844-1894). Il a accompli une belle traversée de l'Afrique, de 1873 à 1875.

caméronien, enne [*ni-in, é-ne*] n. Membre de la secte presbytérienne fondée par Richard Cameron, que W. Scott a représentée dans *les Puritains d'Ecosse*.

Cameroun (monts), massif montagneux de la Guinée, en face de l'île Fernando-Po; altitude 4.000 mètres. Le pays environnant (Adamaoua), jusqu'à la mer, forme la colonie allemande du *Cameroun* (Kamerun).

camérule n. f. (lat. *camerula*). Petite loge, dans un organe quelconque d'un végétal.

camille [*ll* mll.] n. Jeune servant ou servante, qui assistait les prêtres, dans les cérémonies religieuses du paganisme romain.

Camille [*ll* mll.], reine des Volsques et l'une des héroïnes de l'*Enéide*; elle est restée célèbre pour son incomparable légèreté à la course. Virgile dit qu'*elle eût couru sur les épis sans en courber la tige*, et c'est surtout cette phrase que les écrivains rappellent quand ils veulent donner l'idée d'une rapidité et d'une légèreté extraordinaires à la course.

Camille, sœur des Horaces, tuée par son frère parce qu'elle pleurait la mort d'un Curiace, son fiancé. Elle figure dans la tragédie de Corneille, *Horace*, où elle lance contre Rome de terribles imprécations.

Camille (Marcus Furius), tribun militaire et dictateur romain. Il s'empara de Véies (396). Il blessa le peuple par son orgueil patricien et fut exilé. Rappelé, il passe, sans doute à tort, pour avoir sauvé Rome de l'invasion gauloise (390); m. en 366 av. J.-C. Il mérita, par ses services, le titre de « second fondateur de Rome ».

Camin ou **Kamin,** v. de Prusse (près de Stettin); 6.000 h. Très ancien évêché.

Caminade (Alexandre-François), peintre français, né à Paris, mort à Versailles (1783-1862).

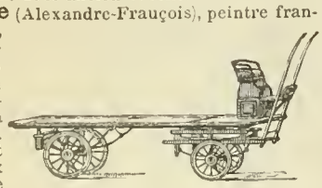
Camion.

camion n. m. Grand chariot bas et à quatre roues. Petit chariot bas et à deux roues, en usage sur les chantiers. Vase dans lequel les peintres en bâtiment délayent leur peinture. Très petite épingle.

camionnage [*o-na-je*] n. m. Transport par camion. Prix de ce transport : *payer un camionnage.*

camionner [*o-né*] v. a. Transporter par camion : *camionner des marchandises.*

camionneur [*o-neur*] n. m. Qui conduit un camion.

camisade [*za-de*] n. f. (de l'ital. *camicia*, chemise). Attaque militaire de nuit. (Vx.)

camisards [*zar*] n. m. pl. Protestants des Cévennes, qui prirent les armes à la suite de la révocation de l'édit de Nantes (1685). S. un *camisard.*

— Encycl. Les camisards étaient ainsi nommés parce qu'ils portaient une chemise (en patois *camiso*) par-dessus leurs habits. Le soulèvement fut général à partir de 1702; leur chef principal fut Jean Cavalier, que secondaient des chefs comme Rolland, Ravenel, Maurel dit Catinat, etc. Le comte de Broglie, puis le maréchal de Montrevel échouèrent contre eux; ils furent soumis par Villars, aidé de l'intendant Lamoignon de Basville. Moins active dès 1704, la lutte dura encore jusqu'en 1713. V. DRAGONNADES.

Camisole.

camisole [*zo-le*] n. f. (de l'ital. *camiciola*, petite chemise). Vêtement de femme, court et à manches. *Camisole de force*, sorte de camisole de toile forte, paralysant les mouvements des bras, et à l'aide de laquelle on maîtrise les fous furieux, les criminels.

camisoler [*zo-lé*] v. a. Mettre la camisole de force à : *camisoler un condamné à mort.*

Camoëns [*mo-inss*] (Louis de), célèbre poète portugais, né et m. à Lisbonne (1525-1580). Il perdit un œil en combattant au Maroc, séjourna à Goa et à Macao, et mourut dans la misère. Il excelle dans les images hardies, les descriptions colorées, les peintures éclatantes des phénomènes de la mer, et son poème épique : *les Lusiades*, où il raconte, en les parant du merveilleux mythologique, les aventures et les découvertes du navigateur Vasco de Gama, sont l'œuvre maîtresse de la littérature portugaise. V. LUSIADES.

Camoëns.

camoïard [*mo-iar*] n. m. Etoffe en poil de chèvre sauvage.

camomille [*ll* mll.] n. f. (bas lat. *camomilla*; gr. *khamaiméłon*). Plante odoriférante vivace, à fleurs jaunes, du genre matricaire, dont on fait des infusions médicinales. Sa fleur : *les infusions de camomille facilitent la digestion.*

Camomille.

— Encycl. Les fleurs de camomille sont toniques, stimulantes, fébrifuges, anthelminthiques, emménagogues, antispasmodiques. Elles s'emploient en infusion (10 à 12 têtes par litre d'eau). Elles conviennent dans les langueurs d'estomac, les digestions difficiles. L'huile de camomille, faite d'extrait de fleurs mélangée d'huile d'olive, est employée pour les frictions.

çamon interj. Ah! oui! vraiment! avec une intention d'ironie. (Vx.)

Camon, comm. de la Somme, arr. et à 4 kil. d'Amiens, sur la Somme; 1.720 h. Tourbières

camorra [*mo-ra*] n. f. (mot castillan signif. *rixe*). Association de malfaiteurs, organisée autrefois dans le royaume de Naples, qui sévit surtout dans les derniers temps de la monarchie des Bourbons et dont quelques restes subsistent.

camorriste [*mo-ris-te*] n. m. Membre de la camorra.

Camors, comm. du Morbihan, arr. et à 40 kil. de Lorient; 2.700 h.

camouflement [*man*] n. m. (de *camoufler*). *Arg.* Déguisement.

camoufler [*flé*] v. a. *Arg.* Maquiller, déguiser, grimer : *camoufler un espion.* **Se camoufler** v. pr. Se déguiser, se grimer.

camouflet [*flè*] n. m. Bouffée de fumée que l'on souffle au nez de quelqu'un avec un cornet de papier allumé, ou autrement. *Fig.* et *fam.* Mortification; *recevoir un camouflet.* Fourneau de mine destiné à agir contre une galerie souterraine ennemie, en asphyxiant ses défenseurs.

camourlot [*lo*] n. m. Sorte de mastic avec lequel on remplit les joints des dalles et des caniveaux.

camp [*kan*] n. m. (du lat. *campus*, champ). Lieu où s'établit une armée : *les Romains fortifiaient chaque soir leur camp.* L'armée campée : *le camp est endormi. Camp d'instruction*, celui ou une troupe s'instruit par des manœuvres; *le camp de Châlons est un camp d'instruction. Camp retranché*, place forte entourée de forts détachés : *Paris est le plus vaste camp retranché du monde. Lit de camp*, lit de campement, facile à démonter et à transporter. Lit de corps de garde. *Camp volant*, corps d'éclaireurs, et, *par ext.*, campement de nomades ou bohémiens. (Se dit aussi du nomade bohémien lui-même.) *Fig. En camp volant*, sans être définitivement installé. *Aide de camp*, officier attaché à un général, à un chef. Lice, champ clos : *les juges du camp.* Parti : *Condé quitta le camp royal pour le camp des Frondeurs. Lever* (ou très fam. *ficher*) *le camp*, s'en aller.

— Encycl. Les camps n'ont jamais eu chez les Grecs la même régularité symétrique que chez les Romains. Chez ceux-ci, une armée ne s'arrêtait jamais, ne fût-ce que pour une nuit, sans établir un camp régulièrement fortifié. C'est à cette habitude de se fortifier à chaque étape que les Romains durent une partie de leurs succès. Ils évitaient même de combattre avant que le camp achevé ne leur assurât une retraite. Les armées modernes ne font plus des camps le même usage qu'autrefois. En temps de guerre, c'est à peu près uniquement quand il s'agit d'établir devant une place les troupes d'un corps de siège qu'on a recours à l'emploi des camps. En temps de paix, le cas se présente quand on veut organiser des camps d'instruction ou bien faire camper momentanément, par raison d'hygiène, les troupes d'une caserne où une épidémie s'est déclarée. Les camps, dits *retranchés*, se composent essentiellement d'une ville entourée d'une *enceinte continue*, qui constitue le noyau central ou réduit du camp retranché et d'une ceinture de forts établie assez loin de la ville pour la mettre à l'abri d'un bombardement.

Camp du Drap d'or, nom donné à la plaine située entre Guines et Ardres (Pas-de-Calais), et où eut lieu l'entrevue de François Ier et de Henri VIII, roi d'Angleterre, en 1520. Un grand luxe fut déployé, surtout par François Ier. Le roi de France commit la faute d'éclipser Henri VIII par son faste et de s'aliéner ainsi ses bonnes grâces.

Camp du Drap d'or, d'après Debay.

Campagna, v. d'Italie (Campanie, prov. de Salerne); 9.000 h. Evêché. Vins.

Campagnac, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 49 kil. de Millau; 1.030 h. — Le cant. a 5 comm. et 4.490 h.

campagnard [*kan-pa-gnar*], **e** n. et adj. Qui habite la campagne : *propriétaire campagnard.* Propre aux gens de la campagne : *manières campagnardes.* ANT. **Citadin.**

campagne [*kan*] n. f. (ital. *campagna*; du lat. *campus*, champ). Etendue de pays plat et découvert, par opposition à *bois, montagnes*, etc. Les champs en général : *les travaux de la campagne.* Habitants de la campagne : *la campagne envahit la ville. Base campagne*, campagne sans aucun accident de terrain, sans aucune ville. *Fig.* Saison propre à certains travaux : *maison bâtie en deux campagnes.* Expédition militaire : *les années de campagne comptent double pour la retraite. En campagne*, en course, en mouvement : *solliciteur qui met toutes ses relations en campagne. Tenir la campagne*, résister à l'ennemi en plein champ. *Aller en campagne*, sortir pour ses affaires. *Battre la campagne*, l'explorer, et *fig.*, déraisonner. *Entrer en campagne*, marcher contre l'ennemi. *Faire campagne*, aller en guerre. *Faire ses premières campagnes*, aller à la guerre pour la première fois, et *fig.*, débuter, dans un ordre d'idées quelconque.

Campagne de France, conduite en 1814 par Napoléon Ier contre les Alliés, dont, malgré les combats victorieux de Montmirail, Champaubert, Montereau, etc., il ne put arrêter la marche sur Paris. Elle eut pour conséquence sa première abdication.

Campagne de 1815, conduite par Napoléon en Belgique contre les Anglais et les Prussiens. Il battit les Prussiens à Fleurus (16 juin), mais ne put les empêcher de se rejoindre plus tard sur le champ de bataille de Waterloo où il succomba.

Campagne de Rome (en ital. **Agro romano**), nom donné à la contrée qui s'étend au S. du Tibre, entre la mer et les Apennins, et correspond à l'ancien Latium. Sol volcanique, naturellement fertile, mais souvent marécageux, et rendu malsain par la malaria.

Campagne-lès-Hesdin, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 12 kil. de Montreuil; 950 h. — Le cant. a 24 comm. et 10.270 h.

Campagne-sur-Aude, comm. de l'Aude, arr. et à 22 kil. de Limoux; 440 h. Eaux thermales bicarbonatées, sodiques et ferrugineuses.

campagnol [*kan*] n. m. Genre de petits rongeurs nuisibles, à poil brun, à queue velue, comprenant *rat des champs, rat d'eau*, etc. : *les campagnols se multiplient avec une rapidité dangereuse.*

— Encycl. Parmi les espèces terrestres, la plus redoutable pour l'agriculture est le *campagnol commun*, qui est de la taille d'une souris et qu'il ne faut pas confondre avec le mulot. Il creuse dans les cultures des trous où la femelle dépose deux portées de dix à douze petits chacune. Moyens de destruction : pots enfoncés en terre, d'où ils ne peuvent sortir; pots remplis d'eau, où ils se noient; substances toxiques (arsenic, pâte phosphorée, sulfure de carbone, vapeurs d'acide sulfureux).

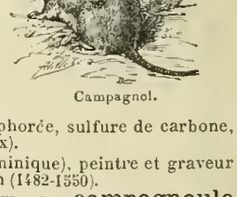
Campagnol.

Campagnola (Dominique), peintre et graveur italien, disciple du Titien (1482-1550).

campagnoul n. m. ou **campagnoule** [*kan*] n. f. Nom vulgaire de quelques agarics.

Campan, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 6 kil. de Bagnères, sur l'Adour; 2.550 h. Belle vallée. Marbres amygdalins, d'un beau vert mêlé de rouge, de gris et de blanc. — Le cant. a 4 comm. et 4.830 h.

Mme Campan.

Campan (Jeanne-Louise Genêt, Mme), célèbre institutrice, née à Paris, m. à Mantes. Lectrice des filles de Louis XV, attachée à Marie-Antoinette, elle devint directrice de la maison d'Ecouen, instituée pour les orphelines de la Légion d'honneur (de 1807 à 1814). On lui doit un *Journal anecdotique*, des *Mémoires* d'un réel intérêt, etc. (1752-1822).

Campana (*musée*) [du n. d'un antiquaire ital. du XIXe s., le *marquis de Campana*], célèbre collection d'objets artistiques, réunie par cet antiquaire et transportée à Paris en 1861, achetée pour le Louvre, où elle forma d'abord le *musée Napoléon.*

campanacé, e [*kan*] adj. (du lat. *campana*, cloche). *Bot.* Qui a la forme d'une cloche.

campanaire [*kan-pa-nè-re*] adj. (du b. lat. *campana*, cloche). Qui a rapport aux cloches.

campane [*kan*] n. f. (du b. lat. *campana*, cloche). Ornement de soie, d'or, en forme de cloche. Corps du chapiteau corinthien et du chapiteau composite. *Bot.* Nom donné communément aux fleurs dont la forme rappelle celle d'une cloche (liseron, campanule, narcisse sauvage, etc.).

Campanella (Thomas), philosophe italien, de l'ordre des dominicains, né à Stilo, en Calabre, m. à Paris (1568-1639). Il combattit la scolastique, préconisa la méthode expérimentale, passa vingt-sept ans en prison pour expier la hardiesse de ses idées, puis se réfugia en France. Sa philosophie est à la fois sensationniste et mystique. On lui doit un grand ouvrage politique : *la Cité du soleil*.

campanelle [*kan-pa-nè-le*] n. f. (bas lat. *campanella*). Autref., sonnailles et grelots que l'on mettait aux harnais des chevaux. Liseron des champs. (Syn. CAMPANETTE.)

campanellé, e [*kan, nèl*] adj. (du b. lat. *campana*, cloche). Qui a la forme d'une petite cloche.

Campanie, prov. de l'Italie méridionale; 2.699.000 h. (*Campaniens*). Capit. *Capoue*.

campaniflore [*kan*] adj. (du b. lat. *campana*, cloche, et de *flos, oris*, fleur). Qui a des fleurs en cloche.

campaniforme [*kan*] adj. (du b. lat. *campana*, cloche, et de *forme*). En forme de cloche.

campanile ou **campanille** [*kan, ni-le*] n. m. (ital. *campanile*). Clocher à jour, ne faisant pas corps avec une église : *le campanile de Saint-Marc, à Venise, s'est écroulé en 1902*. Lanterne ou petit clocher à jour qui, au-dessus d'un édifice, contient des cloches, une horloge, etc. : *le campanile de l'Hôtel de ville, à Paris*.

Campanile.

— ENCYCL. Le campanile est une construction le plus souvent isolée, mais qui, d'ordinaire aussi, s'élève dans le voisinage d'une église. Un des plus célèbres est le campanile de Florence, commencé par Giotto et achevé par Taddeo Gaddi.

campanulacées [*kan, la-sé*] n. f. pl. Famille de plantes gamopétales, ayant pour type le genre *campanule*. S. une *campanulacée*.

campanulaire [*kan, lè-re*] n. f. (du lat. *campanula*, petite cloche). Genre de polypes hydraires, répandus sur les côtes de France.

campanule [*kan*] n. f. (du *b.* lat. *campana*, cloche). Genre de campanulacées très répandu dans les bois, les jardins, à fleurs en forme de cloche.

Campanule (carillon).

— ENCYCL. Les campanules sont des herbes qui affectionnent surtout les montagnes; la *campanule raiponce* est recherchée comme salade, et la *campanule doucette* comme plante d'ornement.

campanulé, e [*kan*] adj. (de *campanule*). En forme de cloche : *corolle campanulée*.

campanuliflore [*kan*] n. f. (du lat. *campanula*, petite cloche, et *flos, floris*, fleur). Qui a des fleurs en forme de petite cloche.

Campardon (Emile), historien, né à Paris en 1831; auteur d'ouvrages érudits sur le XVIIIe siècle.

Campaspe ou **Pancaste,** maîtresse d'Alexandre, qui la céda au peintre Apelle.

Campbell, célèbre clan d'Ecosse, dont les membres ont joué un rôle important dans l'histoire de leur pays. En 1497, ils reçurent le titre de comtes d'Argyll.

Campbell (Thomas), poète lyrique anglais, né à Glasgow, m. à Boulogne (1777-1844), plus élégant que puissant, auteur des *Plaisirs de l'espérance*.

Campbell (Alexandre), théologien écossais, né dans le comté d'Antrim; fondateur aux Etats-Unis de l'Eglise des *baptistes campbellistes* (1788-1866).

Campbell (sir Colin), lord CLYDE, feld-maréchal anglais, né à Glasgow, m. à Chatham (1792-1863). Il se distingua en Chine (1842), en Crimée et dans l'Inde (1858), où il réprima la révolte des cipayes.

Campbon, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 24 kil. de Saint-Nazaire; 3.450 h. Ch. de f. Ouest. Ciment, chaux.

campe n. m. Sorte de droguet croisé [*kan-pe*] en façon de drap, qui se fabrique dans le Poitou.

Campe (Joachim-Henri de), lexicographe et moraliste allemand, né à Deensen, m. à Brunswick (1746-1818). Il a été appelé *le Berquin allemand*.

campé, e [*kan*] adj. Etabli, posté, posé. *Fig.* et *fam.* : *un gaillard bien campé*.

campêche [*kan*] n. m. (de la baie de *Campêche*). Nom donné au bois fonrd et dur d'un arbre de l'Amérique tropicale, qui fournit une teinture rouge : *le bois de campêche peut recevoir un beau poli*.

Campêche.

— ENCYCL. Il existe commercialement un grand nombre de sortes de bois de campêche, que l'on expédie des pays d'origine sous forme de bûches portant le nom de « coupes ». Telles sont les coupes d'Espagne, anglaise, Saint-Domingue, Honduras, etc. Afin de faciliter le travail de la teinturerie, on expédie aux teinturiers le bois de campêche sous forme pulvérulente, ou encore à l'état d'extrait liquide, obtenu en dissolvant la matière colorante au moyen d'éther et d'un peu d'eau. L'extrait de campêche du commerce est une masse noire ressemblant à de la poix; sa saveur est en même temps sucrée et amère. Le campêche donne avec les mordants d'alumine des couleurs d'un gris violet; avec les mordants de fer concentré, un noir intense. Le campêche sert aussi pour colorer le vin.

Campêche, v. du Mexique, port sur le golfe du Mexique; 17.200 h. Exportation de bois de teinture.

Campeggi, illustre famille italienne, originaire du Dauphiné, à laquelle appartient LAURENT, né à Bologne, m. à Rome (1474-1539). Il fut l'un des chefs de la Renaissance catholique du XVIe siècle; légat de Léon X et de Clément VII, qui l'envoyèrent combattre Luther; cardinal en 1524.

campement [*kan-pe-man*] n. m. Action de camper. Le lieu où l'on campe. Troupe campée : *un campement de tziganes*. Avant-garde qui prépare le camp ou le cantonnement d'une colonie.

campène [*kan*] n. f. (du b. lat. *campana*, cloche). Clochette que l'on suspend au cou du bétail.

Campénéac, comm. du Morbihan, arr. et à 10 kil. de Ploërmel, sur l'Yon; 2.120 h.

Campenhout, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 3.150 h. Toiles, dentelles.

Campenon (François-Nicolas-Vincent), littérateur et poète français, membre de l'Académie française, né à la Guadeloupe, m. à Villecresne (Seine-et-Oise) [1772-1843].

Campenon (Edouard), général français, né à Tonnerre, m. à Neuilly (1819-1891). Il fut ministre de la guerre en 1882.

camper [*kan-pé*] v. n. Vivre au camp. Habiter passagèrement. V. a. Asseoir un camp, dans un camp : *camper son armée sur une colline*. *Fam.* Présenter, placer : *écrivain, peintre qui campe bien ses personnages*. Installer, poser : *camper son chapeau sur l'oreille*. Quitter brusquement : *camper là quelqu'un*. *Camper quelque chose sur les bras, sur le dos de quelqu'un*, lui en donner l'embarras, l'en rendre responsable. **Se camper** v. pr. *Fam.* Se placer dans une posture hardie, provocante : *il se campe dans un fauteuil*. ANT. **Décamper.**

Camper [*kan-pèr*] (Pierre), savant anatomiste et naturaliste hollandais, né à Leyde en 1722, m. à La Haye en 1789. Il a essayé le premier de déterminer le degré d'intelligence par le plus ou moins d'ouverture de l'*angle facial*.

camperche [*pèr-che*] n. f. (de *cant*, côté, et de *perche*). Perche de bois qui traverse le métier à tisser de basse lisse.

Camphausen (Guillaume), peintre de bataille allemand, né et m. à Dusseldorf (1818-1885). La guerre franco-allemande de 1880-1871 lui a fourni le sujet de nombreuses peintures.

camphènes [*kan*] n. m. pl. Nom de certains carbures d'hydrogène. S. un *camphène*.

Camphin-en-Pévèle, comm. du Nord, arr. et à 8 kil. de Lille; 1.170 h. Filature.

camphol [*kan*] n. m. *Chim.* Nom donné à un alcool extrait du camphre.

campholique [*kan*] adj. Se dit d'un acide qui résulte de l'action de la potasse sur le camphre.

camphorate [*kan*] n. m. Sel dérivant de l'acide camphorique.

camphorifère [*kan*] adj. (du b. lat. *camphora*, camphre, et du lat. *ferre*, porter). Qui produit du camphre.

camphorique [*kan*] adj. *Acide camphorique*, nom de plusieurs acides dérivant des deux camphres (droit et gauche).

camphoroïde [*kan*] adj. (du b. lat. *camphora*, camphre, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble au camphre : *substances camphoroïdes*.

camphre [*kan-fre*] n. m. (bas lat. *camphora*; de l'ar. *kafour*). Substance aromatique, cristallisée, extraite du camphrier : *le camphre s'emploie contre les douleurs rhumatismales et goutteuses*.

— ENCYCL. *Chim.* Le *camphre commun* est contenu dans le bois et l'écorce des cinnamones que l'on trouve en Chine, au Japon, à Java, à Sumatra et en Floride; c'est une matière cristalline, qui fond à 177° et bout à 209°. Il est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, le chloroforme, l'huile; sa densité est d'environ 0,99. On peut le préparer chimiquement en oxydant le camphol ou le camphène.

Le corps obtenu commercialement sous le nom de *camphre artificiel* par l'action du gaz chlorhydrique sur l'essence de térébenthine n'a aucune relation, comme constitution chimique, avec le camphre.

Le camphre entre dans la préparation du celluloïd; il sert à combattre les mites et papillons dans les garde-robes et cabinets d'histoire naturelle.

— *Thérap.* Le camphre est anaphrodisiaque à doses fractionnées; il est, au contraire, excitant à doses concentrées; il entre dans la composition de l'alcool camphré, de l'eau sédative, etc.

camphré [*kan-fré*], **e** adj. Qui contient du camphre : *eau-de-vie camphrée*.

camphrée [*kan-fré*] n. f. ou **camphorosme** [*kan-fo-ros-me*] n. m. Genre de salsolacées du midi de la France, dont les feuilles sentent le camphre.

camphrer [*kan-fré*] v. a. Mettre du camphre dans : *on camphre les fourrures et les lainages pour les préserver des insectes*.

camphrier [*kan-fri-é*] n. m. Laurier du Japon, de la Chine et de l'Océanie, dont on extrait le camphre par distillation du bois.

Campile, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 32 kil. de Bastia; 810 h. — Le cant. a 7 comm. et 3.630 h.

Campillos, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Malaga), sur un affluent du Guadalhorce; 6.100 h. Draps.

Campine, vaste plaine, autrefois stérile, qui s'étend à l'E. d'Anvers, et que d'habiles irrigations ont fertilisée. Elevage de volailles renommées, pour leur aptitude à la ponte qui leur a fait donner le surnom de *pond tous les jours*.

camping [*kam'-piu'-gh*] n. m. (mot angl. signif. *campement*). Campement d'une caravane d'excursionnistes qui s'est munie de tentes, d'un matériel de cuisine, etc. Genre de tourisme consistant à voyager avec tout le matériel nécessaire pour camper.

Campistron (Jean GALBERT de), poète dramatique français, né et m. à Toulouse (1656-1723); pâle imitateur de Racine, auteur de pièces d'une versification correcte, mais froide : *Virginie, Arminius, Andronic, Alcibiade*.

Campitello, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 20 kil. de Bastia; 300 h. Antimoine. — Le cant. a 6 comm. et 2.840 h.

Campoamor (Ramon de), poète, philosophe et homme politique espagnol, né à Navia (Asturies), m. à Madrid (1817-1901). Ses poésies sont d'une inspiration sceptique et matérialiste.

Campobasso ou **Campo-Basso,** v. d'Italie (Molise, prov. de Campobasso); 15.000 h. Coutellerie.

Campo-Formio, village d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine), où fut conclue entre la France et l'Autriche la paix dite *de Campo-Formio*, qui donnait à la France la Belgique et les îles Ioniennes, en 1797.

Campomanès (don Pedro RODRIGUEZ, comte de), homme d'Etat espagnol, né dans les Asturies (1723-1802).

campos [*kan-pôs*] n. m. (accusatif pl. du lat. *campus*, champ). *Fam.* Congé, repos : *donner campos à des écoliers*.

campo-santo [*kan*] n. m. (mot ital. signif. *champ sacré*). Nom donné, en Italie, aux cimetières, particulièrement aux nécropoles réservées aux personnages de distinction, ordinairement formées d'un préau qu'entoure un portique. (Tel est le cas du fameux *Campo-Santo* de Pise, construit au XIIIe siècle par Giovanni Pisano, et orné de fresques célèbres d'Orcagna, Benozzo Gozzoli.) Pl. des *campi-santi*, à l'italienne, ou invar., des *campo-santo*.

Campra (André), compositeur dramatique français, né à Aix, m. à Paris (1660-1744). On lui doit deux opéras remarquables : *Tancrède* et *Hésione*, et, dans le genre léger : *l'Europe galante, le Carnaval de Venise*.

A. Campra.

camptodactylie [*kan-pto, ti*] n. f. [du gr. *kamptos*, recourbé, et *dactulos*, doigt). Flexion permanente d'un ou plusieurs doigts de la main, occasionnée par la diathèse arthritique.

camptulicon [*kan-ptu*] n. m. Produit obtenu en mélangeant intimement du liège pulvérulent avec des déchets d'huile de lin.

campylomètre [*kan*] n. m. (du gr. *kampulos*, recourbé, et *metron*, mesure). Curvimètre muni d'une échelle, qui permet de lire directement les longueurs parcourues par la roue de l'instrument.

campylotrope adj. *Bot.* Se dit d'un ovule dont l'axe est courbé.

Camranh (BAIE DE), baie de la côte française de l'Indo-Chine (Annam), fermée par plusieurs îlots et qui constitue un mouillage très sûr.

Camulogène, chef gaulois, qui défendit Paris contre les troupes de Labienus et fut tué dans la bataille (52 av. J.-C.).

camus, e [*mu, u-ze*] adj. (du lat. *camurus*, recourbé). Court et plat, en parlant du nez : *les nègres ont généralement le nez camus*. Qui a le nez court et plat : *homme camus. Fig.* et *fam.* Désappointé, ébahi : *rester tout camus*. Syn. CAMARD.

Camus [*mu*] (Jean-Pierre), évêque de Belley, né à Paris (1582-1653). Il fut l'ami de saint François de Sales, et fit une guerre acharnée aux moines mendiants. Il se démit de son siège en 1628 pour se consacrer au service des pauvres, aux Incurables de Paris.

Camus (Charles-Etienne-Louis), mathématicien français, né à Crécy (Seine-et-Marne), m. à Paris (1699-1768). Il organisa les Archives nationales.

Camus (Armand-Gaston), savant jurisconsulte français, conventionnel, né et m. à Paris (1740-1804). Il fut livré aux Autrichiens par Dumouriez.

camuserie [*ze-ri*] n. f. Etat d'un individu ou d'un nez qui est camus.

camuset, ette [*zè, é-te*] adj. et n. Un peu camus.

camuson [*zon*] n. f. Fille ou femme camuse.

camwood [*kam'-ou-oud'*] n. m. Sorte de bois de teinture, analogue au bois de santal.

can ou **cant** [*kan*] n. m. Face la moins large d'une pièce de bois rectangulaire.

Cana, v. de Galilée, auj. *Kefer-Kana*, célèbre par les noces où J.-C. opéra son premier miracle en changeant l'eau en vin (*Nouv. Test.*). [Hab. *Cananéens.*] (V. NOCES.)

Cana, v. du Dahomey, près d'Abomey; 10.000 h. Cité sainte, renfermant les tombeaux des rois.

canada n. m. Variété de pomme reinette : *de beau canada*.

Canada, partie de l'Amérique, située au N.-E. des Etats-Unis et comprise dans le bassin du Saint-Laurent. Cette contrée, reconnue par Jacques Cartier, appartint à la France de 1534 à 1763, et avait pour capitale *Québec*. Elle forme aujourd'hui les Etats de *Haut-Canada* ou *province d'Ontario* (capit. *Toronto*) et *Bas-Canada* ou *province de Québec* (capit. *Québec*), d'une population totale de 3.832.000 h. (*Canadiens*), et qui font partie du Dominion du Canada.

Canada (DOMINION DU), confédération des colonies anglaises, situées au N. des Etats-Unis. Le Dominion du Canada est divisé en sept provinces : *Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Colombie britannique* et *île du Prince-Edouard*, plus quelques territoires. Pays agricole et forestier, arrosé par le Saint-Laurent à l'E. et, à l'O. et au N., couvert de lacs, confinant à des solitudes glacées, vers la baie d'Hudson et l'océan Glacial; superf. 8.288.600 kil. carr.; 5.372.000 h. (*Canadiens*), dont un grand nombre ont conservé la langue française. Capit. fédérale : *Ottawa*; v. pr. : *Montréal, Québec, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Halifax*.

L'exploitation des forêts, la chasse aux animaux à fourrure précieuse, l'exportation des céréales, les bois de construction, etc., les minerais de cuivre, d'étain, de fer, sont les principales ressources du Canada.

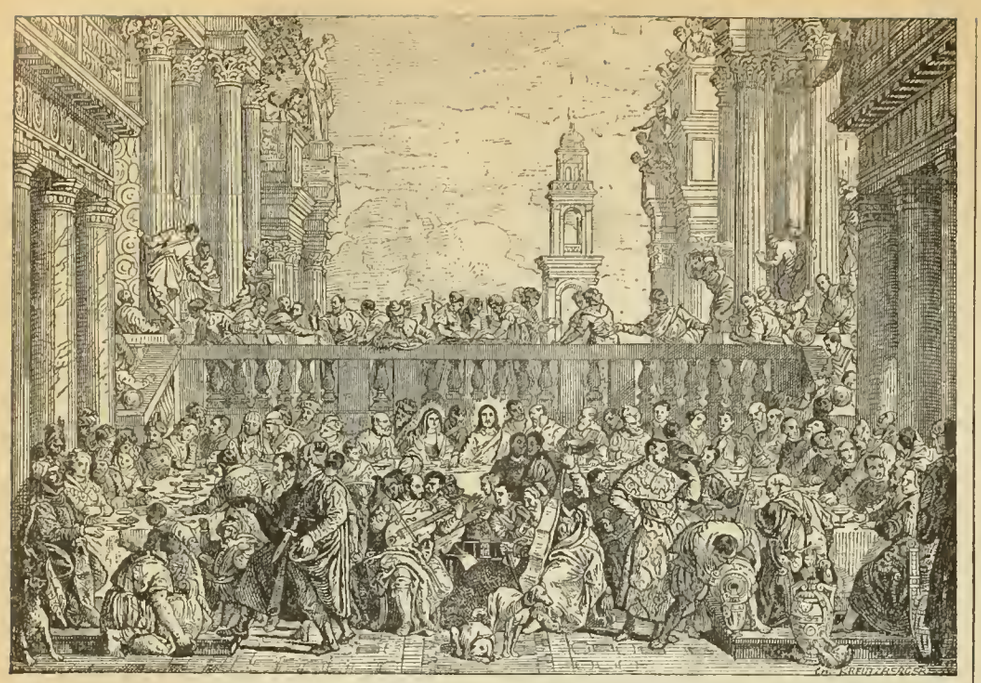

Noces de Cana, d'après Paul Véronèse.

— *Découverte.* Découvert par Cabot dès 1497, exploré pour la première fois par Verazzano et par Jacques Cartier de 1524 à 1543, le Canada n'a commencé à être sérieusement parcouru par les voyageurs que dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Louis Joliet et Cavelier de La Salle ont alors, du Canada occidental, pénétré dans le bassin du Mississipi, tandis que des coureurs des bois s'avançaient plus au N. et plus à l'O. Toutefois, le XIXe siècle est seul l'époque des explorations scientifiques et rigoureusement exactes ; alors, Joseph Bouchette explora le Canada et les autres territoires britanniques du golfe du Saint-Laurent (1820-1827), et des voyageurs arctiques étudient par terre les contrées les plus septentrionales du Dominion (reconnaissance du Great Fish River par Back en 1833, etc.). L'examen attentif du vaste territoire canadien se poursuit aujourd'hui avec une grande activité; cependant, plus du quart de son étendue totale demeure encore inexploré, et les levés précis, s'appuyant sur un réseau géodésique sérieux, sont encore très peu étendus.

Drapeau du Canada.

Armes du Canada.

— *Histoire.* Le Canada fut occupé par le Français Jacques Cartier, mais il ne devint colonie française qu'au début du XVIIe siècle, lorsque Champlain fonda Québec (1608). Des Poitevins, des Normands vinrent se fixer dans le pays, sur les deux rives du Saint-Laurent, qu'ils mirent en valeur. Ils ne tardèrent pas à y être attaqués par les Anglais établis au sud, entre les Alleghanys et la mer : ils résistèrent courageusement, mais, abandonnés par la métropole, ils furent écrasés sous le nombre et passèrent sous la domination anglaise (traité de Paris, 1763). La population canadienne est, malgré quelques révoltes partielles, demeurée toujours soumise à l'Angleterre, qui a laissé, en 1867, les deux Canada se constituer en une puissante fédération autonome, autour de laquelle se sont successivement groupées toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, sauf Terre-Neuve.

Canada ou **Santa-Maria,** v. du Mexique (Etat de Queretaro) : 20.000 h.

Canadiennne (RIVIÈRE) ou **Canadian River,** rivière des Etats-Unis, affl. de l'Arkansas ; 1.450 kil.

canaille [*na, ll* mll.] n. f. (de l'ital. *canaglia,* troupe de chiens). Ramassis de gens méprisables : *il y a canaille en haut et canaille en bas.* Vile populace : *Néron donna à la canaille de Rome le goût du sang. Par iron.,* les faibles, les pauvres : *la canaille.* Les plus humbles d'une catégorie quelconque d'individus : *la canaille pensante, la canaille écrivante.* Adjectiv. Qui a ou qui dénote des pensées, des mœurs peu distinguées : *un petit air canaille.* Qui use de procédés coupables : *banquier un peu canaille.*

canaillerie [*na, ll* mll., *e-ri*] n. f. Friponnerie. Acte de canaille : *toutes les canailleries ne profitent pas à leurs auteurs.*

canal n. m. (lat. *canalis*). Rivière creusée par l'homme, comprenant des bassins ou biefs et des écluses : *les canaux sont une ressource précieuse pour l'industrie d'un pays. Canal maritime,* celui qui fait communiquer deux mers, comme le canal de Suez. *Canal latéral,* celui qui est creusé à côté d'un cours d'eau de navigation difficile. *Canal d'irrigation,* celui qui fournit à l'agriculture les eaux amenées d'un cours d'eau éloigné. Mer resserrée entre deux rivages : *le canal de Mozambique.* Conduit : *canal pour la vapeur, pour le gaz. Fig.* Voie, moyen : *réussir par le canal de quelqu'un. Anat.* Vaisseau du corps : *canal médullaire; canal veineux. Archit.* Cannelure d'une colonne.

— ENCYCL. On distingue : les *canaux de navigation,* les *canaux de dérivation,* les *canaux latéraux,* les *canaux d'amenée,* les *canaux d'irrigation* et les *canaux de desséchement.*

Un *canal de navigation* est toujours divisé en un certain nombre de biefs possédant des *écluses* qui les séparent les uns des autres, mais entre lesquelles le niveau de l'eau est parfaitement horizontal.

Un *canal de dérivation* sert à régulariser le débit des fleuves et des rivières, et aussi celui des canaux à l'époque des crues. Il sert aussi à alimenter les usines.

Un *canal latéral* n'est autre chose qu'un canal de navigation creusé dans une vallée et n'ayant pas à franchir une ligne de partage des eaux.

Les *canaux d'amenée,* qui sont tantôt couverts, tantôt construits à l'air libre, servent à conduire, souvent de très loin, les eaux potables dans une ville.

Le *canal d'irrigation* est destiné à conduire et à répartir dans une plaine agricole des eaux captées : enfin, le *canal de desséchement* sert à dessécher un sol bas et humide ou un terrain marécageux, afin de le rendre propre à la culture.

— *Dr.* On distingue, au point de vue juridique, les canaux de *navigation,* de *dérivation,* d'*irrigation,* de *desséchement.*

Les canaux de *navigation* forment une dépendance du domaine public et sont, par suite, imprescriptibles et inaliénables. Surveillés par l'administration des ponts et chaussées, ils font partie de la grande voirie et sont soumis à toutes les prescriptions de police relatives aux fleuves et rivières navigables. Leur creusement est autorisé par une loi précédée d'une enquête, mais il suffit d'un décret en conseil d'Etat précédé d'une enquête quand il s'agit d'un canal d'embranchement de moins de 20 kilomètres.

Les canaux de *dérivation* sont soumis aux mêmes formalités d'ouverture que les usines elles-mêmes.

Les canaux d'*irrigation* sont soumis aux mêmes conditions d'ouverture que les canaux de navigation ; mais, destinés à l'usage des particuliers, ils constituent des propriétés privées.

Canaletto (Antonio CANALE, dit le), peintre italien, né et m. à Venise (1697-1768), auteur de *Vues de Venise* très recherchées. — Son neveu, Bernard BELLOTTO, aussi surnommé *Canaletto* ou *Canaletti le Jeune,* mort en 1780, a imité sa manière.

canaliculaire [*lè-re*] adj. Qui a la forme d'un canalicule, qui se développe dans un canalicule.

canalicule n. m. (dimin. de *canal*). Petit tuyau ; petit conduit.

canaliculé, e adj. *Hist. nat.* Creusé d'un canalicule ou en canalicule : *tige canaliculée; os canaliculé.*

canalifère adj. (de *canal,* et du lat. *ferre,* porter). Qui est muni de canaux, de vaisseaux.

canaliforme adj. En forme de canal.

canalisable [*za-ble*] adj. Susceptible d'être canalisé : *cours d'eau canalisable.*

canalisateur, trice [*za*] adj. Qui canalise, centralise, concentre : *l'adresse canalisatrice des financiers.* N. m. Qui creuse des canaux.

canalisation [*za-si-on*] n. f. Action de canaliser. Réseau de canaux, de conduits.

— ENCYCL. *Techn.* Une canalisation, outre qu'elle constitue l'action de canaliser un cours d'eau ou bien une contrée en y creusant des canaux, a encore pour signification la construction de réseaux de conduites pour l'eau, le gaz, la vapeur, l'air, l'électricité, etc. Ces conduites sont en fer, fonte, cuivre, céramique, etc., suivant le but qu'elles doivent remplir. Pour les canalisations d'eau, on emploie le fer, la fonte ou le grès, d'après la pression intérieure, considérable ou faible. Pour la vapeur, on a recours au fer, au cuivre ou à la fonte, suivant que le parcours de la vapeur est restreint ou qu'elle doit être conduite au loin. Pour le gaz, on fait usage de plomb à l'intérieur des habitations et de fer à l'extérieur. L'air chaud pour le chauffage intérieur, l'air comprimé pour la transmission de la force, nécessitent l'emploi du fer ou de la fonte. Sauf ceux en grès, tous ces tuyaux, dont les noms varient suivant la nature de leurs joints, à *emboîtements,* à *brides,* à *bouts unis,* etc., sont essayés au préalable sous pression d'eau ou d'air, pour s'assurer que les conduites n'offrent pas de déperdition de liquide ou de fluide.

On appelle *canalisation électrique* l'ensemble de conducteurs métalliques, cuivre, bronze d'aluminium, etc., généralement souterrains, reliant une source d'électricité aux appareils qu'elle actionne. Ces canalisations sont de deux espèces : celles à faible tension (télégraphie, téléphonie) ; celles à forte tension (lumière électrique, transport de la force). La section de ces conducteurs doit être suffisante pour éviter toute élévation de température dans le circuit.

canaliser [*zé*] v. a. Ouvrir des canaux. Transformer un cours d'eau en canal, rendre navigable : *la Loire a été partiellement canalisée. Fig.* Réunir, centraliser : *bureau qui canalise les correspondances.*

canamelle ou **cannamelle** [*ka-na-mè-le*] n. f. (du lat. *canna,* canne, et *mel,* miel). Nom vulgaire de la canne à sucre.

Cananea, v. du Brésil, colonie allemande, sur la *baie de Cananea ;* 8.500 h. Port.

Cananéen, enne [*né-in, è-ne*], habitant ou originaire de Cana, en Galilée. Adjectiv. : *légende cananéenne.*

Canaque.

canapé n. m. (gr. *kônôpeion*). Long siège à dossier, où peuvent tenir plusieurs personnes. *Cuis.* Tranche de pain frite au beurre : *bécasses sur canapé.*

canapsa n. m. (de l'all. *knappsack,* sac pour les provisions). Havresac que portaient les lansquenets. Lansquenet.

canaque adj. Qui concerne les Canaques : *mœurs canaques.*

Canaques, nom qui signifie *homme* et qui est donné par les Européens à tous les indigènes des îles océaniennes sans distinction ethnique. Particulièrement, habitants de la Nouvelle-Calédonie. — Un, une *Canaque.*

canard [*nar*] n. m. Genre d'oiseaux aquatiques palmipèdes lamellirostres, de la famille des anatidés : *la femelle du canard se nomme* cane, *et son petit* caneton ; *le jeune canard sauvage est appelé* halbran. *Fig.* et *fam.* Fausse nouvelle, mensonge :

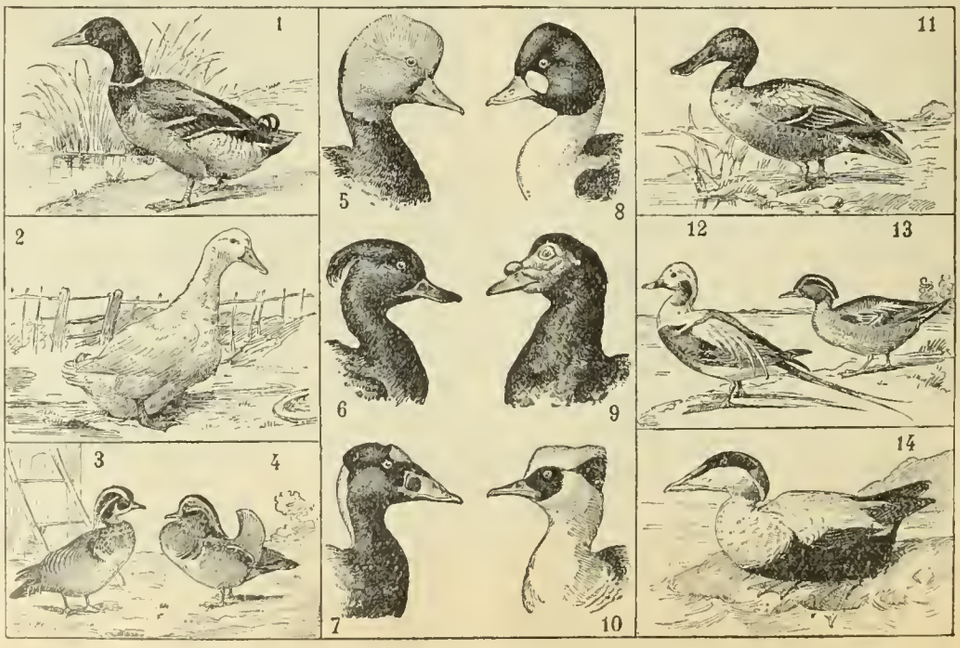

CANARDS : 1. De Rouen ; 2. D'Aylesbury ; 3. Carolin ; 4. Mandarin ; 5. Siffleur ; 6. Morillon ; 7. Macreuse à lunette ; 8. Garrot ; 9. De Barbarie ; 10. Harlepiette ; 11. Souchet ; 12. De Miquelon ; 13. Sarcelle ; 14. Eider.

CANADA
Echelle
0 200 400 600 800 1000 k
CAPITALE d'Etat
Chef-lieu de province
Limtes d'Etat
id. de province
Chemins de fer
OCÉAN GLACIAL DU NORD
ASIE
Dét de Behring
Pte Barrow
ALASKA (E.U.)
Mt d'Alaska
Archipel de Grinnell
I. du Prce Patrick
C. McClintock
Terre d'Ellesmere
Pany
Melville
Bathurst
Devon
Sept. I.
C. Ohlsen
Pén.le de Hayes
GROENLAND
Tasiusak
Christianshaab
Christianstik
Youkon
C. Bathurst
Dét de Banks
Trede Banks
Dét de Barrow
I. du Prce Albert
I. No Sommerset
Dét de Lancastre
I. Bylot
C. Christian
MER DE BAFFIN
Détroit de Davis
Mackenzie
Mt. Mc Kinley
Mt. Logan
Yukon
Dawson
Fort Mc Pherson
Fort Good Hope
Cercle Polaire
Ours
Trede Victoria
Trede Cockburn
Presq. Boothia
I. de Boothia
Canal de Fox
Trede Fox
Ile Southampton
Dét de Hudson
C. Walsingham
I. Resolution
C. Chudleigh
Cumberland Sound
C. Farewell
Fort Simpson
Fort Reliance
Fort Nelson
Fort Providence
Fort Resolution
Grd Lac des Esclaves
Fort Chipewyan
Fort Mc Murray
Athabasca
Colombie Britannique
Alberta
Edmonton
Calgary
Regina
Saskatchewan
Manitoba
Winnipeg
Lac Winnipeg
Lac Martin
Falls
Albany R.
Fort Albany
C. Churchill
Baie de Hudson
York
C. Henriette Marie
Baie James
I. Agoomska
Rupert R.
Moose Factory
Péninsule Ungava du Labrador
C. Jones
C. Mingan
Anticosti
Golfe du St Laurent
Terre-Neuve
St. Jean
Halifax
Nlle Ecosse
Québec
Montréal
OTTAWA
Toronto
Ontario
Buffalo
Cleveland
New-York
Philadelphie
Boston
Cap Cod
Long I.
Chicago
Détroit
Lac Michigan
Lac Supérieur
Duluth
St Paul
Minot
Fargo
Bismarck
Missouri
Mississipi
Rochesses
ÉTATS-UNIS
Spokane
Portland
Seattle
Tacoma
Vancouver
Victoria
I. Vancouver
Océan Pacifique
San Francisco
Sacramento
Salt Lake City
Omaha City
Des Moines
North Platte
Ogden City
Grand Lac Salé
Sierra Nevada
Baltimore
Chesapeake
Lac Abitibi
Abitibi R.
Roberval
R. St Maurice
Chicoutimi
L. St Jean
R. Saguenay
Tadoussac
Fl. St Laurent
Gaspésie
Percé
Golfe du St Laurent
Rimouski
Metapédia
New-Carlisle
Rivière du Loup
I. Shippigan
I. Grinstone
Is de la Madeleine
C. St Laurent
Bathurst
Edmonton
Miramichi
Tignish
I. du Prce Edouard
Charlottetown
I. du C. Breton
Sydney
Cheticamp
Glace Bay
Souris
Chatham
Arostook
NOUVEAU-BRUNSWICK
Fredericton
Newburg
Gd Lac
Moncton
Northumberland
Amherst
Truro
NOUVELLE-ECOSSE
Halifax
C. Canso
Sherbrooke
Windsor
Annapolis
Baie de Fundy
Lunenbourg
Liverpool
Yarmouth
Barrington
C. Sable
Golfe du Maine
OCÉAN ATLANTIQUE
Lac Ontario
Toronto
Kingston
Peterborough
Lindsay
Barrie
Simcoe
Rama
Ottawa R.
Thorniloc
Kipewa
L. Nipissing
Pembroke
Renfrew
Mattawa
Walthata
Désert
Labelle
Trois Rivières
Joliette
Sorel
L. St Pierre
Montréal
Vaudreuil
Valleyfield
Sherbrooke
Lac Memphremagog
Canada
Québec
Lévis
St Joachim
St Jean Pt Joli
Ashland
St François
Jean
Moosehead
Canadien
Pacifique
Brownville
Kingfield
Augusta
Bangor
Bucksport
Belfast
Blanches
Paris
Lewiston
Baie
Portland
Biddeford
Portsmouth
Lawrence
Lowell
Boston
C. Cod
Providence
Fall River
Newport
I. Nantucket
Block Id
Hartford
Concord
Manchester
Worcester
Massachusetts
Connecticut R.
Vermont
Montpelier
White River
Hampshire
Newport
St Albans
Burlington
Champlain
Ogdensburgh
Lac Champlain
Mt Adirondack
Watertown
Oswego
Rochester
Buffalo
L. Erié
Niagara
Syracuse
Utica
Troy
Albany
Elmira
Binghamton
Hudson
Poughkeepsie
Williamsport
Susquehanna
Allegheny R.
Pensylvanie
Altoona
Sunbury
Harrisburgh
Trenton
New-York
Newark
Jersey City
Brooklyn
Long-Island
New-Haven
Orleans
Connecticut
Rhode Island
Echelle
0 100 200 300 k

les canards des journaux. Note fausse et criarde : *faire un canard*. Morceau de sucre trempé dans le café, l'eau-de-vie, etc.

— Encycl. *Zool.* Les nombreuses races de nos canards domestiques ont pour souche commune le canard sauvage, que l'on rencontre en Europe, dans le sud et l'est de l'Asie, dans l'Amérique du Nord et dans le nord de l'Afrique. Les mâles ont des teintes d'un vert ou d'un rouge métalliques ; les femelles ont une livrée brunâtre. Elles pondent de 8 à 14 œufs par couvée, de couleur verdâtre. Les canards, gauches à terre, nagent avec facilité et peuvent enfoncer la moitié antérieure de leur corps dans l'eau pour rechercher leur nourriture, qui consiste en vers, insectes, mollusques, etc. Leur vol est rapide. Ils émigrent en troupes, après avoir pondu et élevé leurs jeunes.

On distingue dans la famille des *anatidés*, parmi les canards, deux tribus : les *anatinés* (souchets, tadornes, canards proprement dits, sarcelles, etc.), et les *fuligulinés* (morillon, milouin, garrot, eider, macreuse).

— *Chass.* On chasse les canards sauvages à la fin de l'automne et en hiver. On les tue au fusil, en les cherchant au bord des étangs ou cours d'eau ; on les chasse aussi à l'affût, en les attirant (le jour) avec un appelant ou des appeaux, (la nuit) avec une lanterne à réflecteur. On les prend également aux collets, aux filets, à la glu, etc.

— *Écon. rur.* Le canard domestique est un oiseau de basse-cour, aimant à barboter dans l'eau. On l'engraisse facilement. On fait grossir son foie, comme celui de l'oie, pour en faire des pâtés. Les plumes, très appréciées, sont recueillies deux fois l'an, un peu avant la mue. Il est sujet à certaines maladies (apoplexie, empoisonnement, maladie du croupion, diarrhée, constipation, etc.) qu'on peut éviter d'ailleurs par la propreté du lieu où on l'élève.

Canard sauvage (*le*), pièce en cinq actes, en prose, par Ibsen (1884), jouée à Paris en 1891, illustrant cette maxime que le bonheur de l'homme est lié au maintien de certains mensonges sociaux.

canard [*nar*], **e** adj. *Mar.* Qui tangue : *bateau canard*.

canardeau [*dô*] n. m. Jeune canard.

canarder [*dé*] v. a. Tirer sur quelqu'un en restant à couvert. V. n. Piquer de l'avant dans la lame, en parlant d'un navire. Faire des couacs en chantant ou en jouant d'un instrument à vent.

canarderie [*ri*] n. f. Lieu où l'on élève des canards.

canardière n. f. Mare pour canards. Partie d'un étang, disposée pour prendre au filet les canards sauvages. Cachette pour tirer de loin les canards sauvages. Long fusil ou petit canon placé à l'avant d'une barque, et qui sert à cet usage. V. armes.

canari n. m. Serin jaune des îles Canaries.

Canaries (îles), groupe d'îles de l'océan Atlantique, au N.-O. du Sahara (îles principales : *Ténériffe, Fuertaventura, Grande Canarie, Lanzarote, Palma, Gomera, île de Hierro*) ; 358.600 h. (*Canariens*). Climat délicieux. Bons vins. Villes pr. : *Las Palmas*, dans la Grande Canarie, *Santa-Cruz*. Cet archipel appartient à l'Espagne.

canarine n. f. Matière colorante jaune, produite par le chlorate de potassium et l'acide chlorhydrique sur le sulfocyanate de potassium.

canasse [*na-se*] ou **canastre** [*nas-tre*] n. f. (de l'espagn. *canastro*, corbeille). Boîte dans laquelle on expédie le thé du pays d'origine.

canasson [*na-son*] n. m. *Pop.* Mauvais cheval ; rosse.

canastelle [*nas-tè-le*] n. f. Sorte de panier de pêche, plat et fait avec des gaulis refendus.

Canaye (Philippe **de**), sieur de Fresnes, diplomate et jurisconsulte français, né à Paris (1551-1610).

cancale n. f. Huître de Cancale : *les cancales sont blanches et savoureuses*.

Cancale, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 14 kil. de Saint-Malo, sur la Manche ; 7.060 h. (*Cancalais*). Huîtres renommées. — Le cant. a 6 comm. et 16.970 h.

cancan n. m. (du lat. *quauquam*, quoique). Bruit futile. (Vx.) Médisance que l'on colporte : *faire des cancans*. Sorte de danse excentrique.

cancaner [*né*] v. n. *Fam.* Faire des cancans. Danser le cancan.

cancanier [*ni-é*], **ère** adj. et n. Qui a l'habitude de faire des cancans.

cancel [*sèl*] n. m. (du lat. *cancellus*, barreau, balustrade). Chœur d'une église. (Vx.) Lieu fermé d'une grille où l'on dépose le grand sceau de l'Etat.

cancellaire [*sèl-lè-re*] ou **cancellaria** [*sèl*] n. f. (du lat. *cancellus*, treillage). Genre de mollusques, type d'une famille dite des *cancellaridés* et comprenant plus de cent espèces répandues dans les mers chaudes.

cancellaresque [*sèl-la-rès-ke*] adj. Se disait de certaines lettres cursives qui servaient à l'expédition des actes de la chancellerie romaine.

cancellariat [*sèl-la-ri-a*] n. m. Dignité de chancelier.

cancellation [*sèl-la-si-on*] n. f. Action de canceller.

canceller [*sèl-lé*] v. a. (du lat. *cancellus*, barreau). Annuler par des ratures, treillis, etc. *Par ext.*, annuler.

cancer [*sèr*] n. m. Genre de crustacés décapodes, renfermant des crabes de toutes les mers, et dont certaines espèces (*tourteau* des côtes de France) sont comestibles.

cancer [*sèr*] n. m. (mot lat.). *Méd.* Tumeur solide maligne, qui dégénère en ulcère.

— Encycl. Le cancer ne semble pas héréditaire ; les causes prédisposantes semblent surtout les irritations et les traumatismes. Le cancer se développe le plus ordinairement au sein, à l'estomac, à l'intestin, à la langue, à la peau, etc. La durée de la maladie est fort variable. Elle est d'environ trois ans. Le traitement consiste, quand cela est possible, dans l'ablation. Les rayons X ont donné quelques guérisons pour les tumeurs superficielles.

Cancer, quatrième signe du zodiaque, correspondant au mois de juin. Constellation située vers la partie la plus septentrionale de l'écliptique. *Tropique du Cancer*, v. tropique.

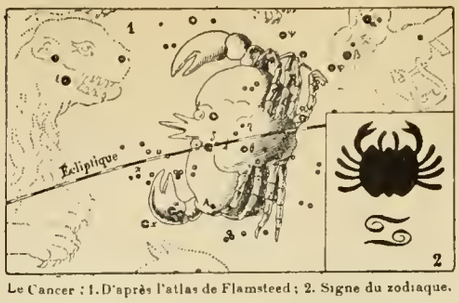

Le Cancer : 1. D'après l'atlas de Flamsteed ; 2. Signe du zodiaque.

cancéreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. De la nature du cancer : *tumeur cancéreuse*. N. Qui est atteint d'un cancer : *un cancéreux inopérable*.

canceriforme adj. Qui a la forme du cancer.

cancérisme [*cis-me*] n. m. Etat cancéreux.

canche n. f. Genre de graminées des prairies, cultivées parfois comme ornementales.

Canche (la), fleuve côtier de France, en Artois. Elle passe à Montreuil et se jette dans la Manche ; cours 96 kil.

cancionero [*né*] n. m. Nom donné, dans la littérature espagnole, à divers recueils de poésies anciennes. Pl. *cancioneros* [*ross*].

Canclaux [*klô*] (Jean-Baptiste-Camille), général français, né à Paris (1740-1817). Général en chef de l'armée de l'Ouest en 1793, il repoussa les Vendéens à Nantes, mais fut battu à Torfou.

cancoillote [*ko, ll* mll.] n. f. Fromage très mou, que l'on fabrique en Franche-Comté.

Cancon, ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 18 kil. de Villeneuve ; 1.250 h. Meulières. — Le cant. a 10 comm. et 6.430 h.

cancre n. m. (lat. *cancer*). Crabe tourteau, écrevisse de mer. *Fig.* Homme très avare. Ecolier paresseux. Autref., pauvre, malheureux.

cancrelat [*la*] n. m. Nom vulgaire des blattes, dans les navires et magasins de denrées.

cancridés n. m. pl. Famille de crustacés décapodes, comprenant de grands crabes, dont le tourteau (cancer ou cancre). S. un *cancridé*.

cancriforme adj. (du lat. *cancer, cancri*, crabe, et de *forme*). Qui a la forme d'un crabe.

cancrite n. m. Crabe pétrifié, crabe fossile.

cancrivore adj. (du lat. *cancer, cancri*, crabe, et *vorare*, manger). Qui se nourrit de crabes.

cancroïde [*kro-i-de*] n. m. Cancer de la peau et des muqueuses ; *l'usage de la pipe prédispose au cancroïde des lèvres*.

— Encycl. Le cancroïde est le cancer de la peau et des muqueuses ; il peut rester des années sans progresser, surtout quand on a soin de ne pas y toucher, d'où le nom de *uoli me tangere*, qu'on lui avait jadis donné. On guérit aujourd'hui le cancroïde de la peau par divers procédés : raclage, chlorate de potasse, radiothérapie, etc.

Candace, nom porté, dans l'antiquité, par plusieurs reines d'Ethiopie, et qui paraît être le nom de la dignité royale.

Candale (Henri de Nogaret n'Epernon, duc de), général français (1591-1639), qui servit surtout dans les armées étrangères et périt au siège de Casal.

Candamo (Francisco Antonio de Bances), poète dramatique espagnol, né à Sabugo, m. à Lazuza (1662-1709).

Candas [*dass*], comm. de la Somme, arr. et à 9 kil. de Doullens ; 1.300 h. Ch. d. f. N. Toiles.

Candaule, roi de Lydie, tué par Gygès. Il fut le dernier des Héraclides (VIIe s. av. J.-C.). V. Gygès.

Candé, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 19 kil. de Segré, au confl. de la Mandie et de l'Erdre, affl. de la Loire ; 2.140 h. Ch. de f. O. Ardoises. — Le cant. a 6 comm. et 10.300 h.

candéfaction [*fak-si-on*] n. f. (du lat. *candefacere*, blanchir). Chauffage à blanc d'un métal.

Candeille [*dé, ll* mll.] (Pierre-Joseph), compositeur français, né à Estaires (Nord), m. à Chantilly (1744-1827). — Sa fille, Julie, née et m. à Paris (1767-1834), fut aussi une musicienne distinguée.

Candela, v. d'Italie (Apulie, prov. de Foggia) ; 6.200 h. Vins estimés.

candélabre n. m. (du lat. *candela*, chandelle). Grand chandelier, généralement à plusieurs branches. Nom d'une forme de taille des arbres fruitiers. Balustre avançant au coin des édifices pour supporter un dispositif d'éclairage. Colonne métallique creuse, portant plusieurs lanternes.

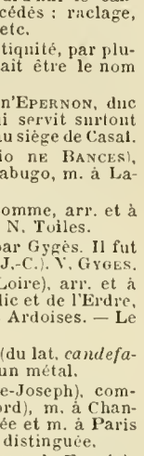

Candélabre.

candelette [*lè-te*] n. f. *Mar.* Autref., fort palan ; auj., fausses balancines ; palan de renfort.

Candes, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Chinon ; 320 h. Château du XVe siècle ; magnifique église (XIIe et XIVe s.).

candeur n. f. (du lat. *candor*, blancheur éclatante). Ingénuité. Pureté d'âme, confiance naïve : *un aveu plein de candeur*. Ant. **Dissimulation, fourberie, sournoiserie.**

candi n. m. Bateau autrefois en usage sur la Seine.

candi n. et adj. m. (de l'ar. *gandi*, sucre de canne). Dépuré, cristallisé et à demi transparent, en parlant du sucre : *le sucre candi, ajouté au vin, le fait mousser*. Enveloppé de sucre candi : *fruit candi* ou, absolum., *un candi*.

— Encycl. Le sucre candi est obtenu en laissant évaporer complètement du sirop de sucre ordinaire. On le coule très chaud sur des fils. Ce sucre cristallise rapidement ; on l'emploie pour la fabrication des bonbons.

Candiano, nom de cinq doges de Venise (IXe et Xe s.).

candidat [*da*] n. m. (du lat. *candidus*, blanc, parce que les candidats, à Rome, étaient vêtus de blanc). Qui postule un emploi, une fonction soumise à l'élection, un titre : *candidat à l'Académie, à la députation*. Qui se présente à un examen : *candidat au baccalauréat*.

candidature n. f. Qualité de candidat : *poser sa candidature*.

— Encycl. *Dr.* Nul ne peut être candidat aux élections législatives dans plus d'une circonscription. Tout candidat doit, par une déclaration signée ou visée par lui et dûment légalisée, faire connaître dans quelle circonscription il entend se présenter. Cette déclaration est déposée contre reçu provisoire à la préfecture du département intéressé, le cinquième jour au plus tard avant le jour du scrutin. Il en est de même délivré récépissé définitif dans les vingt-quatre heures.

Si des déclarations sont déposées par le même candidat dans plus d'une circonscription, la première en date est seule valable. Si elles portent la même date, toutes sont nulles.

candide adj. et n. (du lat. *candidus*, blanc éclatant). Qui a de la candeur ; *les candides sont souvent les dupes des trompeurs* Qui marque la candeur ; *air candide*. Ant. **Rusé, vicieux.**

Candide, personnage et titre d'un roman philosophique où Voltaire a raillé la fameuse maxime de l'optimisme de Leibniz ; *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles*, phrase à laquelle les écrivains font plaisamment de fréquentes allusions

candidement [*man*] adv. Avec candeur.

Candie. *Géogr.* V. Crète.

Candie, v. de l'île de Crète, sur la côte nord, 25.000 h. Port ensablé. Commerce de peaux, fruits Nombreuses ruines d'édifices du moyen âge.

Candiote, habitant ou originaire de l'île de Candie ; *les Candiotes*. Adjectiv. ; *costume candiote*.

candir v. n. ou **candir (se)** v. pr. Se cristalliser, en parlant du sucre ; *le sucre commence à candir* ou *à se candir*.

candisation [*za-si-on*] n. f. Transformation du sucre en sucre candi ; *la candisation s'opère en faisant évaporer complètement du sirop de sucre ordinaire*. Opération par laquelle on recouvre les fruits d'une couche de sucre cristallisé.

candissoire [*di-soi-re*] n. f. Vase dans lequel on fait candir les fruits et autres substances que l'on veut recouvrir de sucre cristallisé.

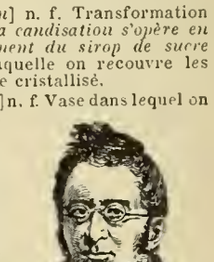

A.-P. Candolle.

Candolle (Augustin-Pyramus **de**), botaniste suisse, né et m. à Genève (1778-1841) ; un des créateurs de la géographie botanique. Dans sa *Théorie élémentaire de la botanique*, il fonde son système sur l'unité de plan de composition organique. — Son fils, Alphonse, né à Paris, m. à Genève (1806-1893), fut un botaniste de valeur. Il a publié une remarquable *Géographie botanique raisonnée*.

Candragupta ou **Tchandragoupta,** roi de l'Inde, le *Sandracottos* des historiens grecs Mégasthènes et Arrien, qui régna de 315 à 291 av. J.-C. à Patalipoutra. Son règne marque le début de l'expansion du bouddhisme.

Candy ou **Kandy,** v. et anc. capitale de l'île de Ceylan ; 10.000 h. environ. Climat très sain. Un chemin de fer la relie à Colombo, la capitale actuelle.

cane n. f. Femelle du canard : *la cane se dandine en marchant*.

Canée (La), port principal de l'île de Crète ; 21.000 h. Belle rade. Savonneries, fonderies, exportation de fruits, huiles, etc.

canéfice n. f. Nom commun de la *casse*.

canéficier [*si-é*] n. m. L'un des noms communs du *cassier*.

canepetière n. f. Nom vulgaire de la petite outarde ; *la canepetière, dont la chair est très délicate, se laisse difficilement approcher*.

Canepetière.

canéphore n. f. (du gr. *kaneon*, corbeille, et *phoros*, qui porte). Jeune fille qui, dans certaines cérémonies grecques, portait sur la tête, dans une corbeille, les choses destinées aux sacrifices.

canepin n. m. Se disait anciennement de la peau très fine dédoublée des peaux de chevreau, d'agneau et de chamois.

caner [*né*] v. n. *Pop.* Marcher comme une cane. Avoir peur, reculer, céder.

canesteau [*nès-tô*] n. m. *Pêch.* Corbeille à bords garnis de liège, qui sert, quand on relève les grandes lignes de fond ou câblières, à accrocher les hameçons dans le liège, afin d'éviter de les emmêler.

Canet, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 10 kil. de Perpignan ; 1.100 h. Canet-Plage (magnifique plage de sable) est une station fréquentée. Bon vignoble.

caneter [*te*] v. n. Marcher comme une cane. (Vx.)

canetière ou **cannetière** [*ka-ne*] n. f. Ouvrière qui dispose la soie sur les canettes. Machine au moyen de laquelle on charge de fil les canettes.

caneton n. m. Jeune canard ; *préparer un caneton aux petits pois*. Syn. canneteau.

canette [*nè-te*] n. f. Petite cane. Sarcelle d'hiver. *Blas.* Petite cane représentée de profil sur l'écu, et toujours en nombre. Mesure pour les liquides, pour la bière surtout. Bouteille ; son contenu. Petit cylindre de métal, bois ou carton, sur lequel sont enroulés le fil ou la soie dans la navette.

Canette à bière.

canevas [*va*] n. m. (de l'ital. *canevaccio*, toile de chanvre). Grosse toile claire pour faire la tapisse-

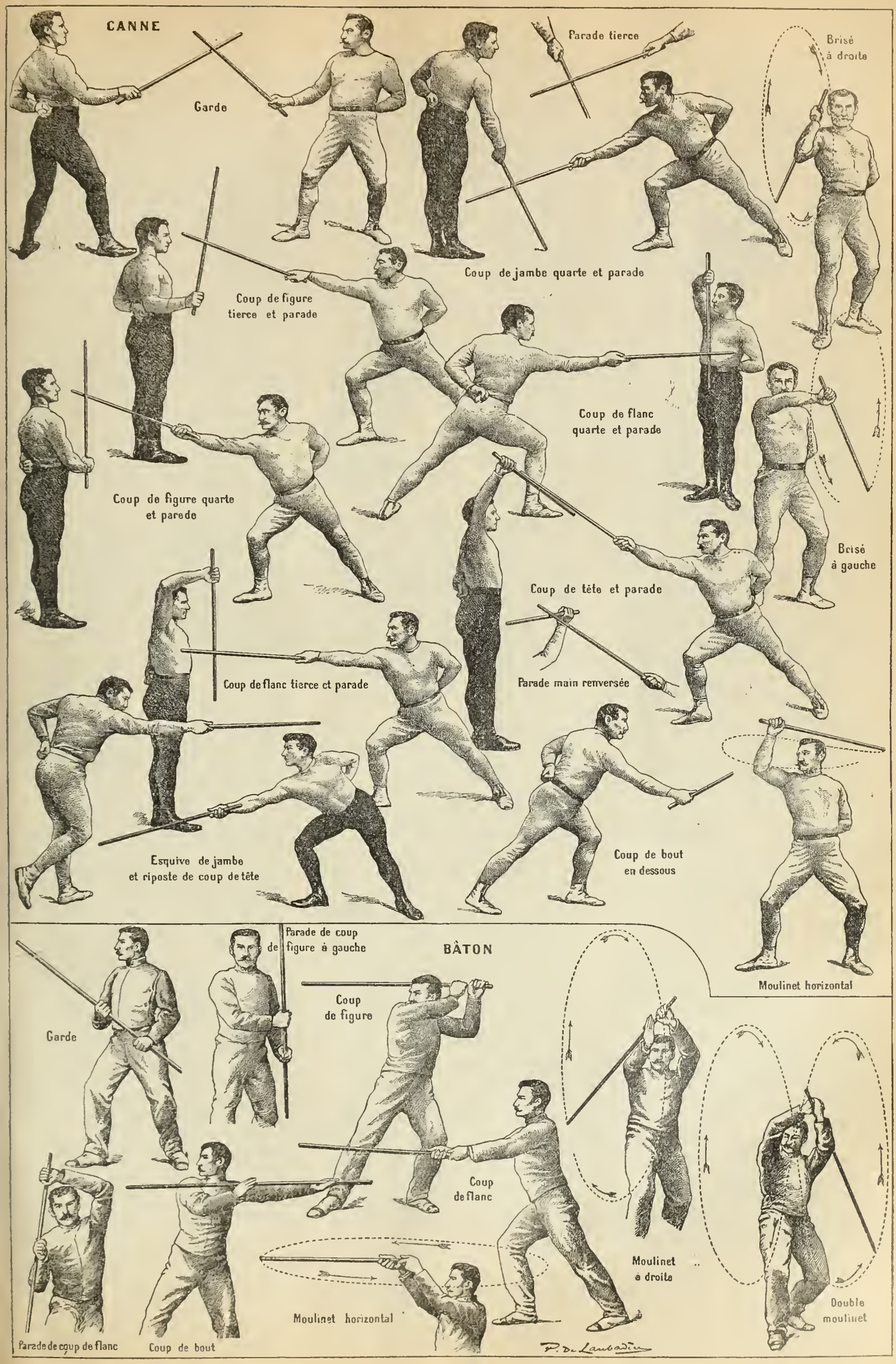
CANNE
Garde
Parade tierce
Brisé à droite
Coup de jambe quarte et parade
Coup de figure tierce et parade
Coup de flanc quarte et parade
Coup de figure quarte et parade
Brisé à gauche
Coup de tête et parade
Parade main renversée
Coup de flanc tierce et parade
Esquive de jambe et riposte de coup de tête
Coup de bout en dessous
Moulinet horizontal
BÂTON
Parade de coup de figure à gauche
Garde
Coup de figure
Coup de flanc
Moulinet à droite
Moulinet horizontal
Double moulinet
Parade de coup de flanc
Coup de bout
P. de Lambardie

rie. Toile à voiles. *Fig.* Plan d'un ouvrage d'esprit : *tracer son canevas. Mus.* Paroles faites sur un air. *Géol.* Ensemble des triangles d'un levé.

canevassier [*va-si-é*] n. m. Qui fait ou vend du canevas.

caneveau [*vô*] n. m. Grosse toile à voile.

canevette [*vè-te*] n. f. (ital. *canovetta*). Cave spéciale des officiers à bord.

canezou n. m. Corsage de dentelle ou de lingerie, en général sans manches.

Canfranc [*fran*] (COL DE), ou mieux **de Somport,** dans les Basses-Pyrénées ; passage entre l'Aragon et la vallée française d'Aspe (1.640 m. d'altit.).

Cangas-de-Tineo, v. d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviedo), sur la Sella ; 10.300 h. Mines de cuivre. Draps.

cange n. f. Barque légère, employée sur le Nil.

cangette [*jè-te*] n. f. Sorte de petite serge qui se faisait à Caen.

Supplice de la cangue.

cangue [*kan-ghe*] n. f. (du chinois). En Chine, table, appareil percé de trous dans lesquels on introduit la tête et les bras d'un condamné : *le poids de la cangue varie avec la gravité de la faute commise.* Ce supplice lui-même.

cani n. et adj. m. Se dit du bois qui commence à pourrir : *du bois cani.*

caniard [*ni-ar*] n. m. Nom d'une variété de goéland.

Canicatti, v. d'Italie (Sicile, prov. de Girgenti) ; 20.000 h. Soufrières.

caniche n. Variété de chien barbet, à poils frisés : *la fidélité du caniche le fait choisir de préférence pour guider les aveugles.* Adjectiv. : *chien, chienne caniche.*

canichon n. m. Petit caniche. Jeune canard.

canicide n. m. (du lat. *canis,* chien, et *cædere,* tuer). *Par plaisant.,* meurtre d'un chien.

caniculaire [*lé-re*] adj. Qui tient de la canicule, de l'époque de la canicule : *chaleur caniculaire.*

canicule n. f. (de *Canicule,* n. que porte l'étoile *Sirius* dans la constellation du grand Chien). Époque où *Sirius* se lève et se couche avec le soleil (22 juill.-23 août).

— ENCYCL. Les anciens attribuaient aux jours caniculaires une influence désastreuse ; à cette époque, d'après leurs croyances, les médecins sont impuissants contre la maladie, la nature seule peut réagir, et c'est pour écarter tous les malheurs qui peuvent se produire pendant ces jours néfastes que les Romains sacrifiaient tous les ans, à l'époque de la canicule, un chien roux, animal qui plaisait à cette constellation. Aujourd'hui, on attribue encore, dans quelques campagnes, une influence funeste à la canicule ; ceci s'explique, car le temps caniculaire est l'époque la plus chaude de l'année. D'ailleurs par suite du mouvement de précession, à l'époque de la canicule (22 juill.-23 août), le soleil n'est plus aujourd'hui dans la constellation du grand Chien, mais dans celle du Lion.

Canicule, chien légendaire dont on donne le nom à l'étoile *Sirius* du *grand Chien* et, *par ext.,* à la constellation tout entière.

canidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères carnivores, comprenant les *chiens, loups, renards, chacals, coyotes,* etc. S. un *canidé.*

canière n. f. Filet à larges mailles, pour prendre les chiens de mer.

canif n. m. (scandin. *knifr*). Petit couteau de poche, composé d'une ou de plusieurs lames : *Damiens frappa Louis XV avec un canif.* *Fig.* et *fam. Donner des coups de canif dans le contrat,* se dit de l'époux qui fait des infidélités passagères.

Canif.

Canigou (le), mont des Pyrénées (Pyrénées-Orientales) ; 2.785 m. d'altitude. Flore des plus intéressantes.

Canihuel, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 29 kil. de Guingamp ; 1.510 h.

canillée [*ll* mll., *é*] n. f. Nom vulgaire de la lentille d'eau.

canillon [*ll* mll.] n. m. Clef d'un robinet d'eau.

canin, e adj. (du lat. *canis,* chien). Qui tient du chien. *L'espèce canine,* les chiens. *Faim canine,* dévorante. N. f. *Anat.* Nom des quatre dents pointues qui, chez l'homme, sont situées entre les incisives et les molaires : *les canines sont la marque distinctive des mammifères carnassiers.* Adjectiv. : *une dent canine.*

Canina (Luigi), architecte et archéologue italien, né à Casal, m. à Florence (1795-1856) ; auteur d'ouvrages illustrés sur l'Italie antique.

Canino, bourg d'Italie (prov. de Rome) ; 2.000 h. Château de la famille de Lucien Bonaparte, *prince de Canino.*

Canisy, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 7 kil. de Saint-Lô, sur la Joigne, affl. de la Vire ; 680 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 11 comm. et 6.540 h.

canitie [*si*] n. f. (lat. *canities*). Etat de blancheur plus ou moins complète des cheveux : *la canitie est congénitale, accidentelle ou sénile.*

— ENCYCL. La canitie congénitale relève de l'albinisme ; la canitie accidentelle est provoquée par diverses maladies comme la syphilis, la tuberculose, les céphalées, les hémorragies, etc. La canitie subite est excessivement rare, mais il semble bien qu'elle existe ; elle survient toujours après des émotions violentes. On ne peut remédier à cette dégénérescence des cheveux que par les teintures.

caniveau [*vô*] n. m. Pierre creusée, rigole pour faire écouler les eaux. Petit canal où l'on pose des tuyaux, des câbles conducteurs, etc.

canivet [*vè*] n. m. Canif. (Vx.) Grand perroquet des Antilles.

canna [*kan'-na*] n. m. *Bot.* Syn. de BALISIER.

canna [*kan'-na*] n. m. Nom de l'élan du Cap.

cannabène [*kan'-na*] n. m. *Chim.* Huile volatile obtenue en distillant le chanvre indien avec de l'eau : *le cannabène est un carbure d'hydrogène.*

cannabin, e [*kan'-na*] adj. Qui ressemble ou se rapporte au chanvre : *guimauve, ortie cannabine.*

cannabine [*kan'-na*] n. f. *Chim.* Résine brune que l'on extrait du haschich.

cannabinees [*kan'-na-bi-né*] n. f. pl. (du lat. *cannabis,* chanvre). Groupe de plantes, renfermant les genres *chanvre* et *houblon.* S. une *cannabinée.*

cannacées [*kan'-na-sé*] n. f. pl. (du lat. *canna,* balisier). Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *canna* (balisier). S. une *cannacée.*

cannage [*ka-na-je*] n. m. Mesurage à la canne. (Vx.) Action de garnir le fond d'un siège avec des lanières de canne entrelacées. Ce fond lui-même : *crever le cannage d'une chaise.*

cannaie [*ka-nè*] n. f. Lieu planté de cannes à sucre, de roseaux.

canne [*ka-ne*] n. f. (du lat. *canna,* roseau). Nom vulgaire de plusieurs grands roseaux. Jonc, bâton, pour s'appuyer en marchant : *les grands seigneurs des* XVII*e et* XVIII*e siècles portaient des cannes magnifiquement ouvragées.* *Fig.* et *pop. Casser sa canne,* mourir. Baguette résistante et flexible dont on se sert pour certains exercices de gymnastique. *Canne à pêche,* roseau ou bambou de pêche, d'une seule pièce ou sectionné en diverses parties qui s'emboîtent les unes dans les autres. *Canne plombée,* dont la tête est en plomb et qui peut servir de massue. *Canne à épée, à dard, armée,* canne de l'intérieur de laquelle on peut extraire une lame d'épée, de poignard : *le port de la canne à épée est prohibé.* Ancienne mesure de longueur, variant de 1m,71 à 2m,98. *Canne à sucre,* roseau dont on tire le sucre.

Canne à sucre ; a, fleur.

— ENCYCL. La canne à sucre, connue des Chinois dès la plus haute antiquité, est originaire de l'Inde ; elle fut apportée en Arabie et en Europe, dans le IIIe siècle. Elle passa ensuite dans l'île de Chypre, en Sicile, en Espagne, à Madère, d'où elle fut portée à Saint-Domingue, lors de la découverte de l'Amérique. La température de Saint-Domingue lui fut si favorable que bientôt le sucre que fournit cette île fut préféré à tous les autres. V. SUCRE.

— *Gymn.* La *canne* proprement dite se manœuvre d'une seule main et l'on réserve le nom de *bâton* à une canne plus longue qui réclame l'usage des deux mains.

Les exercices de canne et de bâton sont une excellente préparation au maniement de l'arme blanche, mais ils ont pour principal but d'apprendre à se servir de la canne ordinaire de promenade comme d'un auxiliaire utile pour se défendre de l'attaque soudaine d'un malandrin.

Les coups principaux sont les *coupés* ou *brisés* (menaçant les membres supérieurs et portés à la façon des coups de tranchant au sabre), les *enlevés* (visant la partie inférieure du corps et frappant par dessous, en remontant), les coups *de tête, de figure* (à droite et à gauche), *de flanc* (droit ou gauche), *de pointe* (portés avec l'extrémité mince de la canne), *de talon* (portés avec le gros bout) ; les parades sont les *moulinets,* parades *de tête, de corps,* et l'on évite aussi les coups de l'adversaire en rompant, en se dérobant de côté, en voltant, en changeant de garde, etc. Ces divers exercices, que l'on peut pratiquer d'ailleurs simplement pour l'assouplissement général du corps, développent à la fois les bras, les jambes et le thorax.

canne [*ka-ne*] n. f. Gros récipient en cuivre étamé à l'intérieur, usité en Normandie.

canné [*ka-né*], **e** adj. Se dit des sièges dont le fond est de cannage.

canneau [*ka-nô*] n. m. Sorte de cannelure architecturale. Syn. GODRON.

canneberge [*ka-ne-bèr-je*] n. f. Nom vulgaire de l'airelle des marais.

Chaise cannée.

cannebière [*ka-ne*] ou **canebière** n. f. Syn. de CHÈNEVIÈRE, dans le sud-est de la France.

Cannebière (la), belle rue de Marseille, débouchant sur le port. Grands hôtels, cafés, maisons monumentales.

cannelade [*ka-ne*] n. f. *Fauconn.* Curée formée d'un mélange de cannelle, de sucre et de moelle de héron.

cannelas [*ka-ne-la*] n. m. Dragée à la cannelle : *cannelas de Verdun.*

cannel-coal ou **candel-coal** [*cô*] n. m. (mot angl.). Combustible fossile, sorte de houille, recherché pour sa richesse en gaz.

cannelé, e [*ka-ne*] adj. Garni de cannelures : *les colonnes doriques sont généralement cannelées. Blas.* Se dit des pièces dont les bords présentent des nodosités qui suivent une ligne régulière. N. m. Etoffe de soie : *du cannelé de Reims.*

canneler [*ka-ne-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je cannelle.*) Garnir, orner de cannelures.

cannelet [*ka-ne-lè*] n. m. Petit tube en carton, en bois ou en fer, que l'on emploie dans les filatures.

cannelier [*ka-ne-li-é*] n. m. Laurier-cinnamome, originaire des Indes orientales, et dont on tire la cannelle.

cannelle [*ka-né-le*] n. f. (de *canne*). Ecorce odoriférante du cannelier, employée comme épice, aromate : *la cannelle de Ceylan est la plus estimée.*

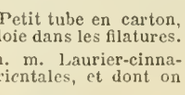

Cannelle.

cannelle [*ka-né-le*] ou **cannette** [*ka-nè-te*] n. f. Robinet de métal ou de bois creusé, qu'on met à une cuve, à un pressoir, à un tonneau, etc.

cannellé, e [*ka-né-lé*] adj. Qui a la couleur de la cannelle.

cannelline [*ka-né-li-ne*] n. f. Substance cristallisable, que l'on a extraite de l'écorce du cannelier.

cannelon [*ka-ne*] n. m. Moule cannelé pour les fromages glacés, bombes, etc.

cannelure [*ka-ne*] n. f. Rainure creusée du haut en bas d'une colonne, d'un pilastre, etc. : *le style gothique n'admet pas les cannelures. Bot.* Strie que l'on remarque sur la tige de certaines plantes.

— ENCYCL. L'usage des cannelures fut spécialement affecté, dès le principe, à l'ordre dorique. Les colonnes de cet ordre comptaient seize ou vingt cannelures, taillées à vive arête. Dans les ordres ionique et corinthien, les cannelures des colonnes sont ordinairement au nombre de vingt-quatre et généralement séparées par un *listel* ou *côte,* et arrondies en niche à chaque extrémité ; souvent, aussi, elles sont remplies par une baguette, simple ou ornée, qu'on appelle *rudenture.* La cannelure se retrouve dans tous les types architecturaux imités de l'antique.

Cannelures.

cannequin [*ka-ne-kin*] n. m. Cotonnade blanche des Indes.

canner [*ka-né*] v. a. Mesurer les étoffes à la canne. (Vx.) Garnir les fonds de sièges avec un cannage : *canner une chaise.*

Cannes, anc. v. d'Apulie, près de l'Aufidus (Ofanto). Annibal y vainquit les Romains, en 216 av. J.-C. V. ANNIBAL.

Cannes, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), près duquel Napoléon débarqua à son retour de l'île d'Elbe en 1815 ; arr. et à 17 kil. de Grasse ; 30.000 h. (*Cannois* ou *Cannais*). Ch. de f. P.-L.-M. Climat délicieux ; huiles, essences de fleurs ; station d'hiver très fréquentée. — Le cant. a 6 comm. et 37.260 h.

Cannet (Le), comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 15 kil. de Grasse ; 3.640 h. Culture de fleurs, essences pour la parfumerie.

canneteuse n. f. V. CANETIÈRE

cannetille [*ka-ne, ll* mll.] n. f. (ital. *cannetiglia*). Fil d'or, d'argent, de cuivre, etc., tortillé, qu'on emploie dans les broderies.

cannetiller [*ka-ne-ti, ll* mll., *é*] v. a. Orner de cannetilles.

cannette [*ka-nè-te*] n. f. Syn. de CANETTE. (Se dit aussi pour CANNELLE.)

canneur, euse [*ka-neur, eu-ze*] n. Ouvrier qui canne les chaises, les fauteuils

cannibale [*kan'-ni*] adj. et n. (esp. *canibal ;* de *canibi,* un des noms des Caraïbes). Nom primitif donné par les Espagnols aux Caraïbes. Anthropophage : *il existe encore dans le centre de l'Afrique des peuplades cannibales. Fig.* Homme cruel, féroce. V. ANTHROPOPHAGIE.

cannibalisme [*kan'-ni-ba-lis-me*] n. m. Anthropophagie. *Fig.* Cruauté féroce.

cannier [*ka-ni-é*] n. m. Fabricant de cannes ou de sièges cannés.

Canning [*nin'gh'*] (George), homme d'Etat et orateur anglais, né à Londres, m. à Chiswick, près de Londres (1770-1827) ; ministre des affaires étrangères en 1807, en 1822 premier ministre, en 1827 un des promoteurs du libre-échange.

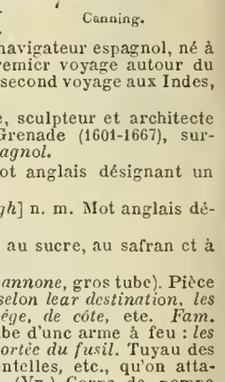

Canning.

Canning (Charles-John, comte), homme d'Etat anglais, gouverneur général des Indes (1812-1862).

Cano (Sébastien **del**), navigateur espagnol, né à Guétaria, qui exécuta le premier voyage autour du monde et périt pendant un second voyage aux Indes, en 1526.

Cano (Alonzo), peintre, sculpteur et architecte espagnol, né et mort à Grenade (1601-1667), surnommé *le Michel-Ange espagnol.*

canoe [*nou*] n. m. Mot anglais désignant un canot à quille très léger.

canoeing [*ka-nou-in'gh*] n. m. Mot anglais désignant le sport du canoe.

canole n. f. Pâtisserie au sucre, au safran et à la cannelle.

canon n. m. (de l'ital. *cannone,* gros tube). Pièce d'artillerie : *on distingue, selon leur destination, les canons de campagne, de siège, de côte,* etc. *Fam. Chair à canon,* soldats. Tube d'une arme à feu : *le canon rayé augmente la portée du fusil.* Tuyau des chausses ; ornement de dentelles, etc., qu'on attachait au-dessus du genou. (Vx.) Corps de pompe d'une seringue. Région de la jambe du cheval, qui va du genou (membres antérieurs) ou du jarret (membres postérieurs) au boulet. Mesure de vin, de la contenance d'un huitième de litre. Partie forée d'un clef. *Canon-revolver,* bouche à feu, employée surtout dans les forts et à bord des navires, et composée de plusieurs petits canons tournant autour d'un axe. Pl. des *canons-revolvers.* V. ARTILLERIE, ARMES.

— ENCYCL. Le canon, en ordre de marche, se compose de deux parties essentielles : le canon proprement dit, et l'affût.

Le canon proprement dit, après avoir été pendant longtemps coulé en bronze, est aujourd'hui toujours en acier. Il comprend un corps antérieur, ou *volée,* allongé et relativement mince, et un corps postérieur, renforcé par des *frettes,* pour résister à l'effort d'explosion des gaz de la charge. A l'arrière s'ouvre la culasse, pour permettre l'introduction du projectile et de la charge de poudre, assemblés parfois en une véritable cartouche. Le chargement par la culasse a, depuis la seconde moitié du XIXe siècle, remplacé partout le chargement par la bouche. A l'arrière de la pièce se trouvent les instruments de pointage ; et les servants qui les manient sont souvent protégés contre les coups par un *bouclier* d'acier.

Le canon repose sur l'affût par des tourillons. L'affût lui-même est monté sur roues (canons de campagne) ou sur un bâti approprié, plus ou moins mobile (canons de siège). Il peut être mis en mouvement au moyen d'une *crosse.* Dans le matériel à tir rapide, tel que l'utilisent la plus grande partie

des armées d'aujourd'hui, un dispositif spécial, formant *frein*, est en quelque sorte interposé entre le canon et l'affût, de manière à neutraliser l'effort de recul du canon, et même à emmagasiner la force ainsi produite et s'en servir pour ramener le canon à sa position primitive.

canon n. m. (du gr. *kanôn*, règle). Décret d'un concile : *les canons du concile de Trente ont profondément réformé l'Eglise catholique.* Règle concernant la foi ou la discipline religieuse. Ensemble des livres de l'Ecriture. Prières et cérémonies essentielles de la messe, depuis la préface jusqu'à la communion. Morceau de musique, que des voix en nombre indéterminé attaquent l'une après l'autre et peuvent reprendre indéfiniment. Modèle : *l'Apollon du Belvédère est comme le canon de la beauté antique. Canons d'autel*, cartons où sont inscrites certaines prières de la messe. *Droit canon* ou *droit canonique*, droit ecclésiastique.

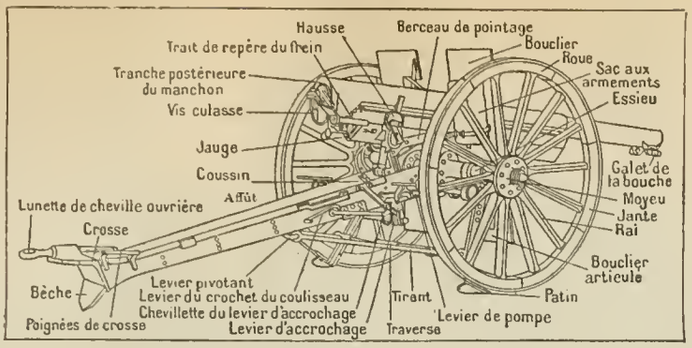

Canon de campagne, de 75 millimètres, à tir rapide. (V. ARTILLERIE.)

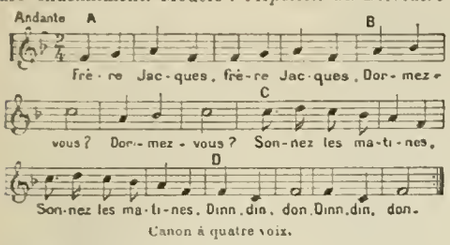

Canon à quatre voix.

— ENCYCL. *Dr. can.* Les sources du droit canon sont : l'Ecriture sainte, les statuts des conciles, dogmatiques ou disciplinaires ; les décrets des pontifes romains, les sentences des Pères ; la coutume universelle et ancienne. Les principaux répertoires du droit canon sont les collections de Denys le Petit (VIe s.) ; le *Décret de Gratien* (1150) ; les *Extravagantes* (1234) ; le *Sexte* (1298) ; les *Clémentines* (1313). Ils ont été réunis par le concile de Bâle (1431-1449) sous le nom de *Corpus juris canonici* (Corps du droit canon). Le droit canon fut profondément remanié par le concile de Trente (1545-1563) et n'a cessé d'être complété par les bulles des pontifes romains.

cañon [*ka-gnon*] n. m. (mot esp.). Gorge sinueuse et profonde, creusée par un cours d'eau : *les cañons du Colorado sont les plus beaux du monde.*

Canongate (la), un des faubourgs d'Edimbourg.

canonial, e, aux adj. Réglé par les canons de l'Eglise : *défenses canoniales.* Conforme à la règle. *Heures canoniales*, petites heures du bréviaire. Qui a rapport aux chanoines, à un canonicat.

canonialement [*man*] adv. De façon canoniale.

canonicat [*ka*] n. m. (du bas lat. *canonicus*, chanoine). Autref., bénéfice de chanoine : *postuler, recevoir un canonicat.* Auj., dignité, office de chanoine. *Fig.* et *fam.* Sinécure.

canonicité n. f. Caractère de ce qui est canonique : *concile d'une canonicité médiocre.* (St.-Sim.)

canonique adj. Relatif, conforme aux canons de l'Eglise : *peines canoniques. Age canonique*, âge de quarante ans, fixé pour être servante chez un ecclésiastique. *Droit canonique*, syn. de DROIT CANON.

canoniquement [*ke-man*] adv. Selon les canons.

canonisable [*za*] adj. Qui peut être canonisé.

canonisation [*za-si-on*] n. f. Action de canoniser : *le pape prononce la canonisation des saints.*

— ENCYCL. La canonisation, déclaration solennelle par laquelle le pape inscrit un personnage au nombre des saints honorés par l'Eglise d'un culte public, est soumise à des règles minutieuses. Si la Congrégation des rites agrée l'introduction de la cause, le personnage est d'abord déclaré *vénérable.* S'il appert ensuite qu'il a pratiqué les vertus chrétiennes à un degré héroïque, et qu'il a obtenu au moins deux miracles, un bref papal lui accorde la *béatification.* Cinquante ans plus tard, si deux nouveaux miracles ont été obtenus, commence une longue procédure pendant laquelle on examine les écrits et les vertus du bienheureux ; puis a lieu la double plaidoirie de l'*avocat de Dieu* et de l'*avocat du diable*, qui plaident pour et contre les causes ; enfin, s'il y a lieu, le pape décide la canonisation, qui est consacrée par une cérémonie solennelle et portée par une bulle à la connaissance de la chrétienté.

canoniser [*zé*] v. a. (rad. *canon*). Mettre au nombre des saints : *Louis IX fut canonisé moins d'un demi-siècle après sa mort. Fig.* et *fam.* Prôner, louer exagérément.

canoniste [*nis-te*] n. m. Savant en droit canon.

canonnade [*no-na-de*] n. f. Ensemble ou suite de coups de canon : *la bataille de Valmy fut surtout une violente canonnade.*

canonnage [*no-na-je*] n. m. Art du canonnier.

canonner [*no-né*] v. a. Battre à coups de canon : *canonner une place.*

canonnerie [*no-ne-ri*] n. f. Endroit d'une fonderie où l'on coule des canons, où l'on forge les canons de fusil.

canonnier [*no-ni-é*] n. m. Soldat dont la spécialité est de servir le canon.

Canonnière.

canonnière [*no-ni*] n. f. Petite ouverture dans une muraille pour tirer sans être vu. Jouet d'enfant, fait d'un tuyau de sureau avec lequel on lance des bouchons de filasse. Petit bâtiment armé de plusieurs canons : *les canonnières sont utiles aux colonies pour la défense des rivières et des côtes.* Adjectiv. : *chaloupe canonnière.*

canope n. m. Vase de l'ancienne Egypte, portant pour couvercle une tête emblématique.

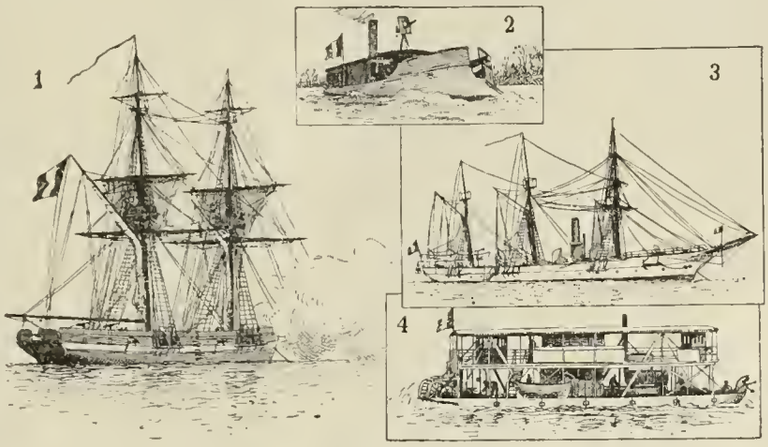

Canonnières : 1. Brick ; 2. Farcy ; 3. De station ; 4. Démontable, à roue arrière.

— ENCYCL. On désigne par *canopes :* 1° des vases égyptiens en terre, poreux, surmontés d'une tête humaine, et représentant Osiris identifié à l'inondation du Nil ; 2° les quatre vases dans lesquels les embaumeurs égyptiens enfermaient une partie des entrailles du défunt, et qui étaient respectivement surmontés d'une tête d'homme, de cynocéphale, de chacal, d'épervier ; 3° par analogie, les urnes cinéraires étrusques avec une tête humaine en guise de couvercle.

Canopes : 1. Egyptien ; 2. Etrusque.

Canope, v. de la Basse-Egypte, non loin de la Méditerranée, sur le Nil. Les Anglais y vainquirent les Français le 18 mars 1801.

Canope, étoile primaire de la constellation du Navire Argo. C'est, après Sirius, la plus brillante étoile du ciel.

Canopique adj. f. Se dit de la branche occidentale du Nil, sur laquelle était située la ville de Canope.

Canossa, bourg d'Italie (Emilie, prov. de Reggio) ; 400 h. C'est au château de Canossa, aujourd'hui ruiné, qu'en 1077 l'empereur d'Allemagne Henri IV alla faire amende honorable au pape Grégoire VII, au cours de la querelle des Investitures. Cet événement a donné naissance à la locution *aller à Canossa*, c'est-à-dire s'humilier devant le pape, ou devant celui auquel on a d'abord résisté.

canot [*no*] n. m. (esp. *canoa*). Petite embarcation non pontée, à avant pointu, marchant à l'aviron, à la voile, ou automobile : *canot de plaisance, de pêche. Canot de sauvetage*, embarcation pourvue de caissons étanches, insubmersible, et qui va au secours des navires en perdition.

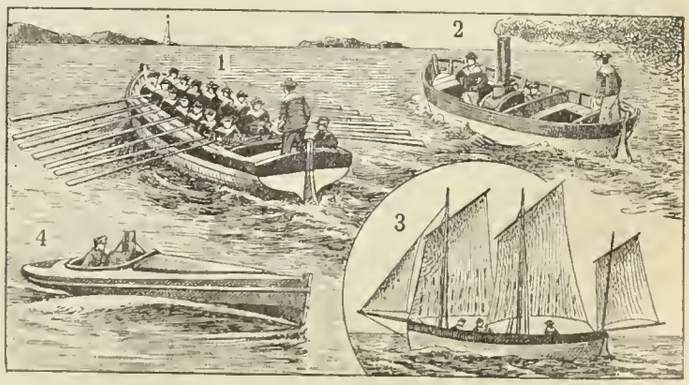

Canots : 1. A rames ; 2. A vapeur ; 3. A voiles ; 4. Automobile.

— ENCYCL. Les canots sont en bois, en fer, ou en aluminium. Dans la marine, ils sont caractérisés par l'avant pointu et l'arrière carré ; mais, en langage ordinaire, le mot *canot* s'entend de toutes les petites embarcations de passage, de promenade, etc. Sur les navires, les canots sont suspendus aux bossoirs.

canotage n. m. Art du canotier : *le canotage est devenu un véritable sport.*

canoter [*té*] v. n. Faire du canotage.

canotier [*ti-é*] n. m. Matelot d'un canot. Amateur qui canote. (Dans ce sens, il y a un fém. : CANOTIÈRE.) Adjectiv. : *chapeau canotier* ou substantiv. *canotier*, chapeau à bords plats et étroits.

Canotier.

Canourgue (La), ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 21 kil. de Marvejols, sur l'Urugne, affl. du Lot ; 1.690 h. Mégisseries. — Le cant. a 9 comm. et 5.130 h.

Canova (Antoine), sculpteur italien, né à Possagno, m. à Venise (1757-1822), considéré comme le restaurateur de son art en Italie. Ses œuvres, parfois un peu mièvres, valent par la grâce voluptueuse et l'habileté du ciseau (*l'Amour et Psyché*).

Canovas del Castillo.

Canovas del Castillo (Antoine), homme d'Etat espagnol, six fois président du conseil, né à Malaga, assassiné par un anarchiste à Santa-Agueda (1828-1897) ; un des chefs du parti conservateur.

Canpour, v. de l'Inde anglaise (présid. de Bombay), sur le Gange ; 15.000 h.

canqueter [*ke-té*] v. n. (Double le *t* devant une syllabe muette : *elle canquette ; elle canquettera.*) Crier, en parlant de la cane.

Canrobert [*bèr*] (Certain), maréchal de France, né à Saint-Céré (Lot), m. à Paris (1809-1895). Il se signala à la prise de Zaatcha, commanda le corps expéditionnaire de Crimée, et se couvrit de gloire dans la défense de Saint-Privat, le 18 août 1870.

Canrobert.

Canstadt (RACE DE), nom donné à une race humaine définie d'après des ossements fossiles trouvés à Canstadt, dans le voisinage de Stuttgart.

cant [*kan't*] n. m. (mot angl.). Affectation hypocrite, ou exagérée, de pudeur, de respect des convenances, fréquente surtout chez les Anglais.

cantabile [*bi-lé*] n. m. (mot ital.). Mélodie facile, gracieuse, parfois mélancolique, et d'un mouvement modéré.

Cantabres (MONTS), chaîne de montagnes, prolongement des Pyrénées en Espagne.

Cantabres, peuple de l'ancienne Espagne, au S. du golfe de Gascogne, qui portait quelquefois le nom de *golfe Cantabrique.* Soumis par les Romains, l'an 25 av. J.-C.

Cantacuzène, famille qui a joué un rôle important dans l'histoire byzantine et roumaine, et dont les deux principaux membres sont : JEAN, tuteur de Jean V Paléologue, sur qui il usurpa le trône. Il régna de 1341 à 1354 et abdiqua en faveur de son fils MATHIEU, qui, battu par Jean Paléologue, dut se retirer dans un monastère.

cantal n. m. Fromage fabriqué en Auvergne avec un mélange de lait de vache, de brebis et de chèvre.

Cantal, massif montagneux d'Auvergne, magnifique volcan éteint, dont le sommet principal est le *Plomb du Cantal.*

Cantal (DÉP. DU), département formé par l'Auvergne : préf. *Aurillac ;* s.-préf. : *Mauriac, Murat, Saint-Flour ;* 4 arr., 23 cant., 267 comm., 228.690 h. (*Cantaliens*). 13e région militaire, cour d'appel de Riom ; évêché à Saint-Flour. Ce département doit son nom au *Plomb du Cantal.* C'est un département surtout agricole, où l'élevage des bœufs et des moutons (race de Salers), la fabrication des fromages, le tissage des dentelles sont les principales ressources des habitants.

cantalabre n. m. Chambranle d'une porte ou d'une croisée.

cantalite n. f. Variété de pétrosilex, que l'on trouve surtout dans les montagnes d'Auvergne.

Cantaloup.

cantaloup [*lou*] n. m. (de *Cantalupo*, anc. villa des papes, près de Rome). Melon rond à grosses côtes rugueuses, et à chair orange foncé.

cantando (mot ital.) adv. *Musiq.* En chantant avec expression.

cantanette [*nè-te*] n. f. Ouverture ronde, pratiquée près du gouvernail pour donner du jour au gavon. Petit compartiment ménagé dans une chambre de navire.

Cantarini (Simone DA PESARO), peintre et graveur de l'école bolonaise, né près de Pesaro, m. à

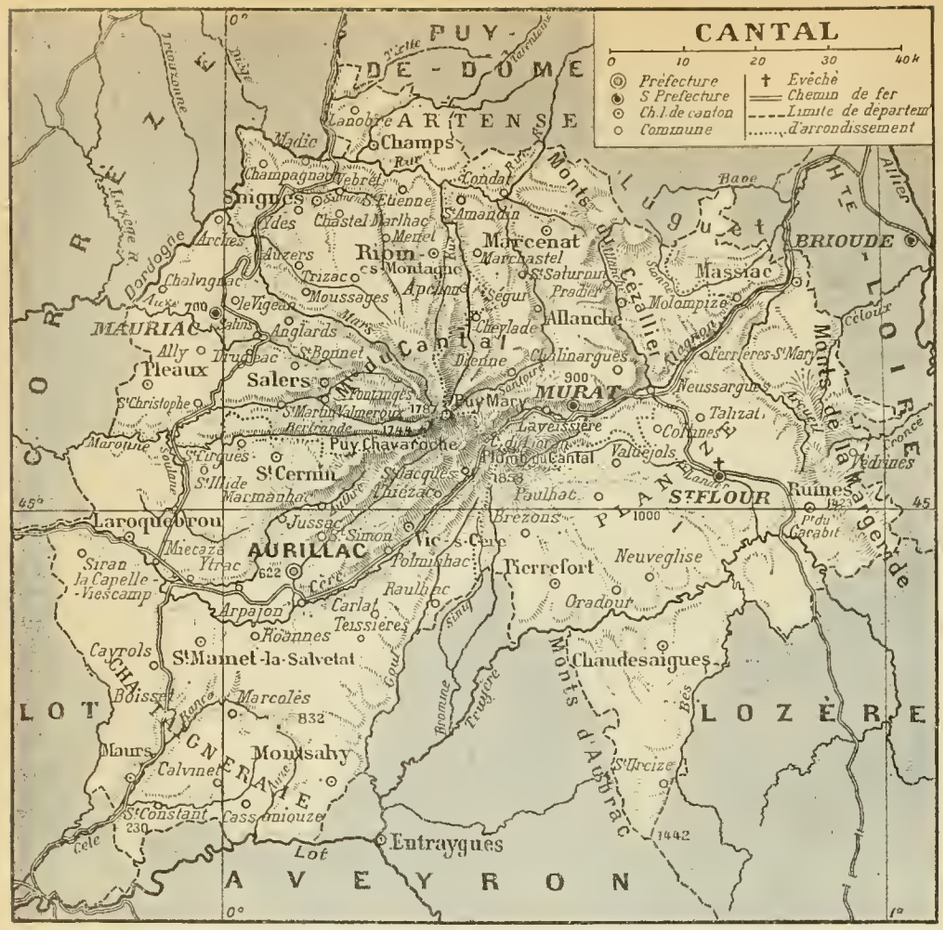

Vérone (1612-1648). On lui doit des tableaux religieux dans lesquels il imite le style du Guide.

cantate n. f. (ital. *cantata*). Poésie souvent de circonstance, faite pour être mise en musique et chantée. Musique faite pour ce poème : *Méhul a composé de magnifiques cantates.*

— Encycl. Au point de vue littéraire, les cantates contiennent ordinairement le récit d'une action galante ou héroïque. Elles sont composées de *récits*, qui exposent le sujet, et d'*airs* qui expriment le sentiment que ce sujet inspire. La cantate est originaire d'Italie. Elle a été cultivée en France par J.-B. Rousseau. Au point de vue musical, la cantate est à une ou plusieurs voix, parfois avec chœurs, généralement avec accompagnement d'orchestre, et comprend des récitatifs, des airs, des duos, etc. Elle a été fort en honneur au XVIIIe siècle et sous le premier Empire. Parmi les principaux compositeurs de cantates, on peut citer : Campra, Rameau, Auber, et en Italie, Stradella, Scarlatti, Jomelli, Pergolèse, Paisiello, Porpora, Paër, etc.

cantatille [*ll* mll.] n. f. Petite cantate.

cantatrice n. f. (lat. *cantatrix*). Chanteuse professionnelle de talent : *la Malibran fut la première cantatrice de son temps.*

Canteleu, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 5 kil. de Rouen, près de la Seine; 3.400 h. Filature.

Cantemir (Constantin), prince de Moldavie, de 1685 à 1693. — Son fils Démètre, historien et savant, fut prince de Molvadie de 1710 à 1711 (1673-1723).

Cantenac, comm. de la Gironde, arr. et à 20 kil. de Bordeaux; 1.210 h. Vignoble estimé du Médoc.

canter [*teur*] n. m. (mot angl.). *Turf.* Galop d'essai : *prendre un canter.*

Canter [*tèr*] (Guillaume), savant philologue hollandais, né à Utrecht, m. à Louvain (1542-1575).

canthare n. m. (du gr. *kantharos*, grande coupe). *Antiq. gr.* et *rom.* Nom d'un vase à boire, de profondeur variable, muni le plus souvent d'un pied et de deux anses.

cantharelle [*rè-le*] n. f. (dimin. du gr. *kantharos*, grande coupe). Autre nom du champignon appelé *chanterelle, girolle,* etc.

cantharide n. f. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des méloïdes, dont on connaît de nombreuses espèces, qui vivent dans la région méditerranéenne. Adjectiv. : *mouche cantharide.*

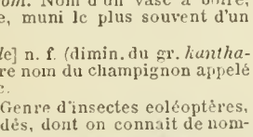
Cantharide.

— Encycl. Les cantharides séchées, puis broyées, sont employées à la confection des vésicatoires; celles d'Espagne sont les plus estimées.

cantharider [*dé*] v. a. Saupoudrer, mélanger de cantharide pulvérisée : *cantharider un cataplasme.*

cantharidiens [*di-in*] n. m. pl. Grande famille d'insectes coléoptères hétéromères. S. un *cantharidien.*

cantharidine n. f. Principe actif, vésicant très énergique, que l'on extrait des cantharides par un épuisement au chloroforme. (On l'emploie en médecine, mais avec beaucoup de précautions, car c'est une substance très dangereuse.)

cantharus [*russ*] ou **canthère** n. m. (du gr. *kantharos*, espèce de poisson). Genre de poissons acanthoptères, dont la brême commune est une espèce.

Canthô, ch.-l. d'arr. de l'Indo-Chine française, dans le delta du Mékong, et sur une branche de ce fleuve. Cocotiers, aréquiers.

canthoplastie [*plas-tî*] n. f. (du gr. *kantos*, angle de l'œil, et *plastès*, qui forme). Opération consistant à inciser l'un des angles de l'œil, puis à y fixer une portion de la conjonctive par le moyen d'une suture.

canthorraphie [*to-ra-fî*] n. f. (du gr. *kanthos*, angle de l'œil, et *rhaphé*, suture). *Chir.* Suture de l'angle externe de l'œil.

canthus [*tuss*] n. m. (du gr. *kanthos*, glande lacrymale). Chacune des commissures des paupières.

cantilène n. f. (du lat. *cantilena*, chanson). Mélodie d'un mouvement modéré. Romance d'un genre grave et sentimental.

cantilever [*veur*] n. et adj. m. Type de pont métallique en poutres rivées ou articulées, et dont le spécimen le plus remarquable est le pont du Forth, en Angleterre.

cantine n. f. (de l'ital. *cantina*, cave). Lieu où l'on vend à boire et à manger aux ouvriers d'un chantier, aux enfants dans les écoles, aux soldats, aux prisonniers, etc. Petite malle d'ordonnance : *une cantine d'officier, de cabine.*

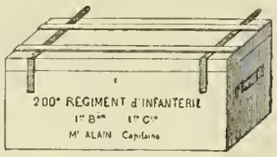

Cantine d'officier.

cantinier [*ni-é*], **ère** n. Qui tient une cantine : *les cantinières de l'armée française portaient jadis un pittoresque costume.*

cantionnaire [*si-o-nè-re*] n. m. (du lat. *cantio*, chanson). Recueil de cantiques.

cantique n. m. (du lat. *canticum*, chant). Chant religieux et, particulièrement, chant religieux d'actions de grâces : *le Noël d'Adam est un fort beau cantique.*

Cantinières de la garde du second Empire : 1. Des guides; 2. Des grenadiers; 3. Des zouaves.

— Encycl. Le nom de *cantique* est donné à un certain nombre de chants sacrés de la Bible, composés presque toujours en actions de grâces, et à une trentaine de psaumes, ou *psaumes de cantiques.* Dans le langage usuel, on appelle « cantiques » des chants d'église en langue vulgaire. Dans l'Eglise catholique, il est exclu des offices liturgiques, mais est admis comme accessoire du culte, dans les catéchismes, réunions de confréries. Chez les protestants, les anglicans exceptés, le cantique constitue l'essence même du culte. Les cantiques de Luther sont demeurés célèbres.

Cantique des cantiques (le), une des parties de l'Ancien Testament, épithalame symbolique, composition dont la forme est presque dramatique; ouvrage attribué à Salomon et resplendissant de toutes les magnificences de la poésie et de la fantaisie orientales (Xe s. av. J.-C.).

canton n. m. (ital. *cantone*). Subdivision d'un arrondissement. Certaine étendue de pays : *canton fertile. Blas.* Pièce honorable de forme carrée et qui occupe en général un coin de l'écu. (V. la planche Blason.)

— Encycl. *Dr. admin.* Le canton est une circonscription territoriale, constituant une subdivision de l'arrondissement. Le canton est le ressort dans lequel s'exerce la juridiction du juge de paix; il est aussi le siège d'un bureau d'enregistrement. Les opérations du recrutement ont lieu au chef-lieu de canton. Chaque canton nomme un représentant au conseil général et un autre au conseil d'arrondissement.

Le canton comprend plusieurs communes, sauf dans quelques grandes villes qui, au contraire, forment plusieurs cantons.

Canton, v. de la Chine, capit. du Kouang-Toung; port ouvert aux Européens; sur un bras du delta du Si-Kiang ou *rivière de Canton;* 880.000 h. Grand commerce de thé, soies, etc.

Canton, v. des Etats-Unis (Etat d'Ohio); 28.000 h. Houille.

cantonade n. f. Chacun des côtés de la scène, sur lequel se plaçaient des spectateurs privilégiés. (Vx.) Auj., la coulisse. *Parler à la cantonade,* à un personnage que l'on suppose en dehors de la scène.

cantonalisme [*lis-me*] n. m. Esprit de canton. Système de décentralisation cantonale (en Suisse, en Espagne).

cantonaliste [*lis-te*] n. m. Partisan du cantonalisme.

cantonal, e, aux adj. Propre au canton : *comice agricole cantonal. Délégué cantonal,* personne chargée par le conseil départemental de surveiller les écoles primaires d'un canton.

cantonné [*to-né*], **e** adj. Flanqué aux angles : *pilastre cantonné de colonnes engagées. Blas.* Se dit particulièrement de la croix, quand elle est accompagnée en ses quatre cantons ou un seul de quelque menue pièce.

cantonnement [*to-ne-man*] n. m. Etablissement temporaire de troupes dans un lieu habité : *le cantonnement vaut mieux pour la santé du soldat que le campement.* Lieu où les troupes cantonnent. Terrain où l'on isole des bestiaux malades. Terrain de chasse ou de pêche réservé.

— Encycl. *Milit.* Le cantonnement est le mode de stationnement des troupes dans les lieux habités. Il doit être préparé, autant que possible, par un petit détachement spécial envoyé en avant et qu'on appelle *campement.* Plus l'ennemi est proche, moins les cantonnements doivent s'étendre en profondeur. On désigne sous le nom de *cantonnement d'alerte* le stationnement d'une troupe dans un lieu habité, à proximité de l'ennemi, et lorsque les précautions exceptionnelles sont prises pour assurer le rassemblement et la rapide entrée en action des troupes cantonnées, si la situation l'exige.

— *Dr. for.* Le cantonnement est l'attribution en toute propriété, aux usagers, d'une portion de forêt pour affranchir le surplus des droits d'usage qu'ils avaient sur cette forêt.

cantonner [*to-né*] v. a. Distribuer des troupes dans les diverses habitations, ou les quartiers d'une localité. Installer séparément, isoler. V. n. Prendre ses quartiers. **Se cantonner** v. pr. S'enfermer, s'isoler : *se cantonner dans une prudente réserve.*

cantonnier [*to-ni-é*] n. m. Celui qui est préposé à l'entretien d'une route : *les cantonniers des routes nationales sont nommés par les préfets.*

— Encycl. *Dr.* Les cantonniers des routes nationales ou départementales sont nommés par le préfet, sur la proposition de l'ingénieur en chef du département. Les cantonniers des chemins vicinaux ordinaires et des chemins ruraux sont nommés par le maire, sur la proposition de l'agent voyer cantonal; ceux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun sont nommés par le préfet, sur la proposition de l'agent voyer en chef. La partie de route confiée aux soins d'un cantonnier s'appelle *canton.*

Les cantonniers chefs, commissionnés ou assermentés, peuvent constater les contraventions relatives à la police du roulage et à la circulation des boissons.

cantonnière [*to-ni-è-re*] n. f. Draperie qui passait par-dessus les rideaux d'un lit, d'une fenêtre.

Cantorbéry ou **Canterbury,** v. d'Angleterre, sur la Stour; siège de l'archevêque primat du royaume; 24.000 h. Fabrique de tissus. Magnifique cathédrale.

cantre n. m. Partie de l'ourdissoir ou bâti muni de broches destinées à recevoir les rochets, pour l'ourdissage des chaînes.

Cantu, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Côme); 8.600 h. Soie.

Cantu (César), célèbre historien et homme politique italien, né à Brivio, m. à Milan (1804-1895). Il est connu surtout par son *Histoire universelle, Histoire de Cent ans (1750-1850), Histoire des Italiens,* conçues dans un esprit catholique et enthousiaste de la papauté.

C. Cantu.

cantua n. m. Genre de polémoniacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux qui croissent au Pérou et en Bolivie.

canulaire [*lè-re*] adj. En forme de canule.

canulant [*lan*], **e** adj. *Pop.* Fatigant, ennuyeux.

canule n. f. (du lat. *canula*, petit tube). Petit tuyau qui s'adapte au bout d'une seringue. Tube chirurgical.

canuler [*lé*] v. a. *Pop.* Obséder, importuner.

canus, e [*nu, u-ze*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux canuts de Lyon : *le langage canus.*

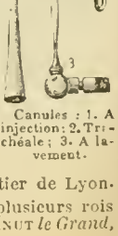
Canules : 1. A injection; 2. Trichéale; 3. A lavement.

canut, use [*nu, u-ze*] n. Ouvrier, ouvrière en soie des fabriques à métier de Lyon.

Canut [*nut*] ou **Knut,** nom de plusieurs rois scandinaves. Les plus célèbres sont : Canut *le Grand,*

roi d'Angleterre (1014), de Danemark (1018) et de Norvège (1028), m. en 1035, et CANUT IV *le Saint*, roi de Danemark de 1080 à 1086.

Cany-Barville, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 24 kil. d'Yvetot, sur le Durdent, tributaire de la Manche; 1.700 h. Ch. de f. O. Filatures. — Le cant. a 19 comm. et 9.750 h.

canzone [*kan-dzo-ne* ou ital. *kan-dzo-né*] n. f. (mot ital.). Petit poème italien, divisé en stances : *les canzones de Pétrarque sont les plus belles de la langue italienne.* (Le plur. ital. est *canzoni.*)

canzonette [*kan-dzo-nè-te*] n. f. Dans le Midi, petite chanson populaire à refrain.

caouanne [*a-ne*] ou **caouane** n. f. Nom vulgaire d'une grande tortue des mers chaudes et tempérées (*thalassochelys caouana*).

caouk n. m. Bonnet de drap rond, autour duquel les Turcs entortillent une pièce de mousseline.

caoutchène n. m. Carbure isomère du butylène, qui s'obtient par la distillation seche du caoutchouc.

caoutchouc [*ka-ou-tchou*] n. m. (indien *cahuchu*). Substance élastique et résistante, extraite par incisions de plusieurs arbres ou lianes de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique tropicales (vulgairement *gomme élastique*) : *le caoutchouc a été introduit en Europe par La Condamine, vers 1740.* Objet en caoutchouc, tel que chaussure protectrice, dessous de bras, etc. *Caoutchouc vulcanisé*, caoutchouc traité par le soufre, qui sert à fabriquer des objets de toilette, des accessoires de machines électriques, des bandages de roues pneumatiques, etc. *Bot.* Nom vulgaire du *ficus elastica.*

— ENCYCL. *Bot.* et *techn.* L'extraction du latex ou lait des plantes à caoutchouc se fait habituellement en incisant les arbres de lignes obliques qui viennent converger à une ligne centrale, au bas de laquelle on met un récipient. Après coagulation, la matière est étirée et mise en boules, en plaques.

Pour être employé, le caoutchouc brut doit subir diverses opérations. Il est ramolli dans une solution alcaline, découpé en fragments, qu'on lamine afin d'obtenir un tout homogène. Le caoutchouc subit alors la vulcanisation. Cette opération modifie la nature même du produit, au moyen de l'action du soufre. Il s'opère une véritable combinaison entre les deux corps. Le durcissement du caoutchouc s'obtient en augmentant dans d'assez fortes proportions la quantité de soufre et en élevant sensiblement la température du mélange. Avec le caoutchouc non vulcanisé, on fait les bandes, les fils ronds ou carrés, les feuilles, les ballons, etc. Le caoutchouc vulcanisé sert à caoutchouter les tissus et les vêtements, à faire des caoutchoucs diversement colorés. Le caoutchouc durci ou ébonite s'emploie pour la fabrication d'ustensiles de toilette, ou pour celle des instruments d'optique et de physique, des machines électriques, etc.

Pour rendre la souplesse aux vêtements en caoutchouc, on les plonge dans un bain ammoniacal préparé de la manière suivante : eau de pluie, 10 parties en volume; ammoniaque ordinaire, 1 à 2 parties en volume. On laisse ensuite sécher à l'air libre, et l'on a un caoutchouc aussi souple que le jour de son achat. Cette opération peut, du reste, se renouveler, si, par la suite, le vêtement redevient dur, ce qui ne se reproduira que de longs mois après son immersion dans le bain ammoniacal.

caoutchouter [*ka-ou-tchou-té*] v. a. Enduire de caoutchouc : *on caoutchoute les tissus pour les rendre imperméables.*

caoutchoutier [*ti-é*] n. m. Nom vulgaire des plantes qui produisent le caoutchouc.

caoutchoutifère adj. Qui produit le caoutchouc : *plante, liane caoutchoutifère.*

cap [*kap*] n. m. (du lat. *caput*, tête). Tête : *armé de pied en cap. Cap à cap*, tête à tête. *Mar.* Avant d'un vaisseau : *mettre le cap au sud.* Pointe de terre qui s'avance dans la mer : *Barthélemy Diaz découvrit le cap de Bonne-Espérance. Doubler un cap*, le tourner en longeant la côte. *Fig. Doubler le cap de...*, dépasser, franchir : *doubler le cap de la quarantaine.* Absolum. *Les caps*, le cap Horn et le cap de Bonne-Espérance.

Cap (COLONIE DU), colonie anglaise de l'Afrique méridionale, dont elle occupe l'extrême pointe, couverte par les montagnes du Nieuweveld et du Drakernberg; dans l'intérieur, s'étendent de hauts plateaux que traverse le fleuve Orange, capit. *Le Cap.* Autour de cette colonie et sous sa domination, se rangent les Boschimans, les Bassoutos, les Cafres, le Natal et les anciennes républiques du Transvaal et de l'Orange, etc. Le Cap est gouverné, sous la suzeraineté de l'Angleterre, par un Parlement autonome. Pays très fertile. Diamants, or, corail, ambre. 756.800 kil. carr.; 2.410.000 h.

Cap (Le) ou **Capetown,** ch.-l. de la colonie anglaise du Cap, place forte, port actif à l'extrémité sud du continent africain; 51.000 h.

COLONIE DU CAP
et Afrique Australe Anglaise
Chemin de fer
0 100 200 300 400 500 kil
le Cap
COLONIE DU CAP
ORANGE
TRANSVAAL
BETCHOUANA LAND
RHODÉSIA DU SUD
RHODESIA
ANGOLA
AFRICAIN
Pretoria
Johannesburg
Kimberley
Bloemfontein
Pietermaritzburg
Durban (Pt Natal)
Windhoek
Walfish Bay
Swakopmund
Benguella
Mossamedes
Loanda
Malange
Bismarckburg
Salisbury
Zumbo
Blantyre
Beira
Sofala
Quélimane
Lourenço Marquez
Chochong
Désert de Kalahari
Lac sale du Makarikari
Victoria Falls
Zambèze
Limpopo
Orange
Vaal
Cap de Bonne Espérance
C. des Aiguilles
Port Elisabeth
East London
Graham's town
Cradock
Middelburg
Colesberg
Hopetown
Prieska
Upington
Warmbad
Aus
Lüderitz
Angra Pequena
Ile Hollam
Ile Ichaboe
Ile Possession
Ile Penguin
Ile Dassen
Ile Robben
Table Mountain
Simonstown
Wellington
Worcester
Paarl
Stellenbosch
Somerset
Graaff Reinet
Beaufort
Aliwal North
Ladysmith
Newcastle
Utrecht
Zoutpans Berg
Matopo Hills
Victoria
Gwelo
Que Que
Gatooma
Umtali
Melsetter
Chartier
Fort Salisbury
Fort Jameson
Fort Hill
Broken Hill
Livingstone
Kalomo
Nkala
Sesheke
Lialoui
Sitanda
Moumbachi
Borouma
Roudimina
Mouyanga
Mapira
Kakengui
Kalonga
Tonga
Katongo
Kazoungoula
Wankie
Ouacha
Couelo
Ouintali
Tati
Touli
Palatchwe
Matebele
Khama
Gaza
Inhambane
Capricorne
Tropique
Nylstroom
Pietersburg
Rustenburg
Witwatersrand
Potchefstroom
Klerksdorp
Heidelberg
Barberton
Middelburg
Bethlehem
Heilbron
Harrismith
Basuto Land
Pondoland
Griqualand
Kourouman
Mateking
Molopo
Mafeking
Vryburg
Hartz
Kosob
Matsa
Molopololi
Mokopon
Gibeon
Hoakhanas
Berseba
Bethanie
Heetmanshoop
Nama Lo
Damara Lo
Herero Lo
Kaoko Veld
Ovamboland
Ambo Land
Mossamedes
Benguella
Bihe
Masiko
Kakengui
Mai Katiba
Mai Molomo
Huilla
Humbé
Patchi
Nkangana
Otavi
Grootfontein
Franzfontein
Outjo
Omaruru
Okahandja
Gobabis
Rehoboth
Hoachanas
Lac salé d'Etocha
Lesfontain
Ofoukondo
Ouvambo
Okavango
Kaunobis
Epukiro
Lac Ngami
Noukanin
Sioma
Katonga
Mamili
Nyassa
Mozambique
Beira
Sofala
Quélimane
Inhambane
Lourenço Marquez
Zumbo
Blantyre
Fort Salisbury
Mazoe
Mount Darwin
Tete
Zambèze
Chiromo
Port Herald
Fort Manning
Fort Hill
Fort Jameson
Kota Kota
Mtendo
Mpondo
Maguiro
Livingstone
Winchafen
Bandaoué
Karonga
Kasenga
Kazembé
Molinga
Mofiro
Rhodesia
Abercorn
Fife
Kitoula
Kirando
Karema
Rikoua
Lac Rikoua
Lac Tanganyika
Lac Bangouéolo
Lac Moëro
Lac Bangouéolo
Tchitambo
Loukafou
Kafoué
Kafoué
Kabompo
Kabanga
Kasai
Nyangouéolo
Lac Dilolo
Nyangouéolo
Lac Mweru
Mourounda
Mitoumba
Boomkeia

caparaçon n. m (esp *caparazon*). Housse ou armure d'ornement dont on revêt les chevaux montés ou attelés, dans les cérémonies : *les caparaçons de tournoi étaient, au XVIe siècle, d'une merveilleuse richesse.*

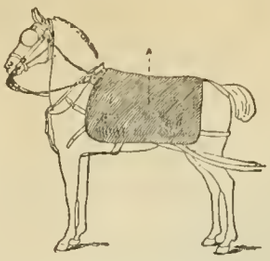
A, caparaçon.

caparaçonner [*so-né*] v. a. Couvrir d'un caparaçon.

caparaçonnier [*so-ni-é*] n. m. Fabricant de caparaçons.

caparasse [*ra-se*] n. f. Petit manteau de canotier.

Cap-Breton (île du), île anglaise de l'Amérique septentrionale, dans l'Atlantique, près de l'embouchure du Saint-Laurent; 40.000 h. Capit. *Sydney*. Or, houille, fer, ardoise Pêche à la morue.

Capbreton, comm des Landes, arr. et à 37 kil. de Dax, non loin de l'Océan; 1.320 h. Bains de mer, pêche, pares à huitres.

Cap-Cod, presqu'île et baie des Etats-Unis (Massachusetts). Point d'atterrissement d'un câble télégraphique venu du Havre.

Capdenac-Gare, comm. de l'Aveyron, arr et à 30 kil. de Villefranche; 3.750 h. Ch. de f. Orl. Sully s'y retira après 1610.

A, A, capes : de gentilhomme (1572) et de dame (1705).

cape n. f. (ital. *cappa*). Manteau à capuchon. (Vx.) *Rire sous cape,* en dessous. *N'avoir que la cape et l'épée,* être sans fortune. *Roman de cape et d'épée,* roman mettent en scène des personnages généreux, qui tirent fréquemment l'épée. Sorte de capuchon de femme. *Mar.* Grande voile du grand mât. *Etre à la cape,* mettre dehors, par mauvais temps, le moins de voile possible.

Capecelatro (Joseph), né et mort à Naples (1744-1836); prélat et homme politique napolitain, évêque de Tarente, à tendances libérales. Il fut ministre sous Joseph Bonaparte et sous Murat.

Cape-Coast-Castle, v. maritime de l'Afrique occidentale, anc. ch.-l. des établissements anglais de la Côte de l'Or, sur le golfe de Guinée; 30.000 h.

capéer [*pé-é*] et **capeyer** [*pé-ié*. — Se conj. comme *grasseyer*] v. n. *Mar.* Mettre à la cape.

Capefigue (Raymond)), érudit et historien français, né à Marseille, m. à Paris (1802-1872). Erudit fécond, mais souvent dépourvu de critique, il a fait pourtant connaître nombre de documents curieux.

capeiron [*pé-ron*] n. m. Sorte de filet en forme de tramail, muni d'un manche en son centre.

capelade n. f. Dans certaines régions de la France, hangar destiné à abriter les instruments agricoles.

capelage n. m. *Mar.* Action de passer les boueles pour les fixer sur les bouts des vergues, des mâts.

capelan n. m. (mot provenç.). Prêtre pauvre. (Vx.) Petit poisson de mer, du genre gade, à chair délicate, que les pêcheurs de morue emploient comme appât.

capelanier [*ni-é*] n. m. Pêcheur au capelan; pêcheur de capelans.

capeler [*lé*] v. a. (provenç. *capelar*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je capelle.*) Procéder au capelage : *capeler des haubans.*

capelet [*lè*] n. m. Tumeur molle, qui se développe à la pointe du jarret d'un cheval : *le capelet occasionné par les ruades que se donnent les animaux guérit presque toujours par le repos.*

Capeline.

capeline n. f. (dimin. de *cape*), Coiffure de femme et d'enfant couvrant la tête et les épaules. Bandage chirurgical appelé aussi *bonnet d'Hippocrate,* dont la forme rappelle celle d'une capeline de femme. Chapeau de fer à long couvre-nuque, que portaient les gens de pied au moyen âge.

Capella (Marcianus), écrivain latin du ve siècle de notre ère, auteur du *Satyricon,* sorte d'encyclopédie qui eut une grande notoriété au moyen âge.

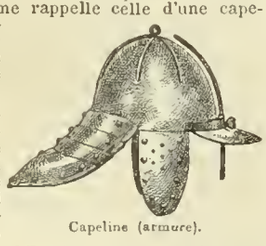
Capeline (armure).

capellade [*pèl*] n. f. Révérence, coup de chapeau.

Capelle (La), ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 16 kil. de Vervins; 2.230 h. — Le cant. a 18 comm. et 12.420 h.

Capello ou **Cappello** (Bianca), née à Venise, m. près de Florence (vers 1542-1587); célèbre Vénitienne, intelligente, mais sans scrupules, qui devint la femme du duc François de Médicis.

Capeluche, bourreau de Paris, un des chefs de la faction bourguignonne sous Charles VI; décapite par ordre de Jean sans Peur, envers qui il s'était montré trop familier (1418).

capendu [*pan*] ou **court-pendu** [*kour-pan*] n. m. Variété excellente de pomme rouge à très courte queue.

Capendu [*pan*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 17 kil de Carcassonne, sur l'Aude; 1.530 h. Ch. de f. M. Tonnellerie. Etang. — Le cant. a 17 comm. et 9.270 h.

Capendu (Ernest), littérateur français (1826-1868). Il fut le collaborateur de Th. Barrière pour *les Faux Bonshommes,* etc. Il a publié un grand nombre de romans, de style négligé, mais non sans observation et pleins de verve.

Capestang [*pès-tan*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 16 kil. de Béziers, sur le canal du Midi, près de l'*étang de Capestang*; 4.010 h. Eaux-de-vie. — Le cant. a 9 comm. et 15.530 h.

Capesterre (La), comm. des Antilles françaises (île de Marie-Galante): 3.500 h.

Capesterre-le-Marigot (La), ch.-l. de cant. des Antilles françaises, arr. et à 15 kil. de La Basse-Terre; 7.500 h. Sucreries. — Le cant. a 18.000 h.

Capet [*pè* — de *cappa,* chape d'abbé], surnom de Hugues, premier roi de la troisième race, qui s'est depuis étendu à cette race elle-même, et sous lequel Louis XVI fut officiellement désigné après l'abolition de la royauté.

capétien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux Capétiens : *la monarchie capétienne fut d'abord un Etat féodal.*

Capétiens [*si-in*], troisième race des rois de France, commençant à Hugues Capet. Elle se divise en : *Capétiens directs,* de Hugues Capet à Charles IV, le Bel (987-1328), *Capétiens-Valois,* de Philippe VI à Henri III (1328-1589); *Capétiens Bourbons,* de Henri IV à Louis-Philippe (1589-1848). — Un *Capétien.* V. France.

Capetown. *Géogr.* V. Cap (*Le*).

Cap-Haïtien [*a-i-si-in*], ville de la république d'Haïti; 12.000 h. Port actif.

capharnaüm [*na-om'*] n. m. (de *Capharnaüm,* n. géogr.). Lieu plein d'objets entassés confusément : *une boutique de brocanteur est un capharnaüm.*

Capharnaüm [*na-om'*], v. commerçante de Galilée, près du lac de Génézareth, où Jésus étant entré dans une maison, elle fut aussitôt envahie par la foule avide de l'entendre. Il y résida pendant une partie de sa vie publique.

capie [*pî*] et **capieuse** [*eu-ze*] n. f. Lien de plusieurs fils serrant un écheveau.

capié, e adj. *Minér.* Qui a l'apparence du bois piqué.

capier [*pi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Attacher avec une capie.

capillacé, e adj. (du lat. *capillus,* cheveu). Délié comme un cheveu.

capillaire [*lè-re*] adj. (lat. *capillaris*; de *capillus,* cheveu). Relatif aux cheveux : *sève capillaire.* Fin comme un cheveu, très fin : *tube capillaire. Vaisseaux capillaires* ou subst. *capillaires,* les dernières ramifications du système circulatoire. N. m. Sorte de fougère, à fronde souple et déliée : *le capillaire fournit un sirop employé contre la toux.*

— Encycl. *Anat.* Les capillaires sont des vaisseaux sans fibres lisses, qui commencent après les artères et finissent où commencent les veines. C'est dans les capillaires que se passent les phénomènes principaux de la nutrition; on les divise en *capillaires généraux* et en *capillaires pulmonaires.* Ce sont les capillaires qui, par leurs contractions, provoquent les alternatives de rougeur ou de pâleur des tissus.

— *Bot.* Les capillaires sont des fougères à pétioles longs, grêles et noirs, ressemblant à des cheveux. L'espèce la plus répandue est le *capillaire de Montpellier,* dit aussi *cheveu de Vénus* (*adiantum capillus Veneris*). Cette plante habite les lieux humides et croît entre les pierres.

capillament [*la-man*] n. m. (lat. *capillamentum*). Fibre filamenteuse très tenue.

capillarimètre n. m. (du lat. *capillus,* cheveu, et du gr. *metron,* mesure). Appareil destiné à étudier la capillarité.

capillarité n. f. Etat d'un tube ou d'un conduit capillaire. Ensemble des propriétés des tubes capillaires à l'égard des liquides qui les traversent : *l'ascension de la sève dans les végétaux est un phénomène de capillarité.* Partie de la physique qui s'occupe des phénomènes capillaires.

capillation [*si-on*] n. f. Fracture capillaire du crâne.

capillicule n. m. Canal lymphatique, plus ténu que les capillaires.

capillifolié, e adj. (du lat. *capillus,* cheveu, et *folium,* feuille). Qui a des feuilles déliées comme des cheveux.

capilliforme adj. (du lat. *capillus,* cheveu, et de *forme*). Qui a la forme d'un cheveu.

capilotade n. f. (csp. *capirotada*). Ragoût de morceaux de viande rôtie. *Fig.* et *fam. Mettre en capilotade,* mettre en pièces.

capingot [*gho*] n. m. Vêtement de laine à l'usage des matelots.

capion n. m. Dans le Levant, étrave et étambot.

capiscol [*pis-kol*] n. m. (du lat. *caput scholæ,* chef de l'école). Au moyen âge, grand chantre d'une église. Doyen d'un chapitre.

capiston [*pis-ton*] n. m. *Arg. milit.* Capitaine.

Capistrano (Jean de), franciscain italien, adversaire des hussites, né à Capistrano, m. en Carinthie (1385-1456). Il seconda en 1456 Jean Hunyade, dans sa défense de Belgrade contre les Turcs.

capistrum [*pis-trom'*] n. m. (mot lat. signif. *muselière*). Partie de la face qui entoure le bec des oiseaux.

capitainat [*té-na*] n. m. Grade de capitaine.

capitaine [*té-ne*] n. m. (du lat. *caput, itis,* tête). Chef d'une troupe : *Mandrin fut le plus redouté des capitaines de voleurs.* Chef d'une compagnie, d'un escadron ou d'une batterie : *capitaine en premier, en second.* Commandant d'un vaisseau, d'un port, d'un ballon. Habile général : *Turenne et Montecuculli furent les deux plus fameux capitaines de leur temps.*

— Encycl. *Milit.* Le capitaine commande, selon les armes, une compagnie, un escadron ou une batterie. Il existe, dans les armes autres que l'infanterie, des *capitaines en second,* qui remplissent diverses fonctions spéciales. En France, la promotion des officiers au grade de capitaine a lieu pour les deux tiers à l'ancienneté, et un tiers au choix.

— *Dr. marit.* Les commandants de navires de commerce sont rangés en deux catégories : les *capitaines au long cours,* qui ont le droit de commander un navire, quelle que soit sa destination, et les *maîtres au cabotage,* qui n'ont droit de commander que les navires destinés soit au grand, soit au petit cabotage.

Le capitaine est choisi par l'armateur, qui peut le congédier sans indemnité, sauf convention contraire. Le capitaine peut être en même temps propriétaire ou copropriétaire. Tout capitaine est, dans l'exercice de ses fonctions, responsable de ses fautes, même légères. Toute faute peut, en effet, compromettre non seulement la fortune du propriétaire et des chargeurs, mais encore la vie de l'équipage.

Capitaine Fracasse (*le*), roman de cape et d'épée, par Th. Gautier (1863). La fable en est empruntée au *Roman comique* de Scarron. Gautier y montre un talent remarquable de description et de style. Ce nom a passé dans la langue, où il est devenu synonyme de *fanfaron, bravache.* — De ce roman, E. Bergerat a tiré une pièce en cinq actes (1896), et Catulle Mendès un opéra-comique en trois actes, musique d'E. Pessard (1878).

Capitaine Henriot (*le*), opéra-comique en trois actes, de Gevaërt, livret de Gustave Vaez et de V. Sardou. Henri IV en est le héros (1864).

capitainerie [*té-ne-rî*] n. f. Circonscription sur laquelle s'étendait, sous l'ancien régime, l'autorité d'un capitaine des chasses.

capitainesse [*tè-nè-se*] n. f. Syn. de galère capitane.

capital, e, aux (lat. *capitalis*; de *caput,* tête). adj. Essentiel, fondamental : *point capital.* Qui est comme la tête de : *ville capitale.* Où il y va de la tête, de la vie : *accusation, sentence capitale. Peine capitale,* peine de mort. *Lettre capitale,* majuscule. *Sept péchés capitaux* (les), péchés qui sont comme le principe de tous les autres : *les sept péchés capitaux sont : l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.*

capital n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). La chose essentielle : *se bien conduire, voilà le capital.* Somme qui rapporte intérêts : *placer ses capitaux en rente sur l'Etat.* Fonds monnayés ou monnayables d'une société d'exploitation : *toute industrie ne vit que par l'union du capital et du travail.* Biens que l'on possède : *manger son capital. Fig.* et *fam.* Virginité d'une femme. (Ce sens a été créé par A. Dumas fils.)

— Encycl. *Econ. polit.* Il existe entre les économistes de notables divergences dans la définition qu'ils donnent du *capital.* Pour les uns, les mots propriété, fortune, richesse, capital, désignent une seule et même chose; ce dernier, toutefois, s'appliquant d'une façon plus ou moins particulière à la « fonction économique des utilités ». Quant à la valeur, sans laquelle le capital lui-même n'aurait aucun sens, elle n'est à leurs yeux que « le rapport de deux services échangés ». Partant, elle a pour mesure le service rendu, car elle est proportionnelle au travail épargné à l'acquéreur. Or ce service doit être payé par celui qui en profite. C'est donc seulement par les bénéfices réalisés sur le consommateur que, tout en payant à leur valeur les marchandises et la main-d'œuvre qu'il emploie, le capitaliste peut s'enrichir, par le jeu naturel de ce qu'on appelle la « loi de l'offre et de la demande ». Pour le taux du salaire, dans ces conditions, ce qui le détermine, c'est également le profit réalisé sur le consommateur. En conséquence, la fonction du capital consiste, après avoir fait l'avance des frais de premier établissement, à garantir, d'un côté, le payement des matières premières, de l'autre, celui du salaire; capital et travail se complétant ainsi l'un par l'autre. C'est là, avec des nuances diverses, le fond de la thèse soutenue par J.-B. Say, Bastiat, Leroy-Beaulieu, etc.

Quant aux disciples d'Adam Smith, de Ricardo et de K. Marx, conformément à l'étymologie classique (*caput,* tête, source), ils appellent *capital* toute somme d'argent, tout objet, tout instrument qui produit de l'intérêt, c'est-à-dire un revenu, en dehors du travail de son possesseur. Outre le travail de direction, lequel ne comporte, comme tout autre, qu'un salaire limité, quatre facteurs concourent à la production : la machine, la matière première, l'argent et la main-d'œuvre. Mais, sur la machine, pas de gain possible, cette dernière ne faisant, dans sa durée entière, que rembourser à son possesseur le capital que lui a coûté la somme de travail emmagasinée en elle. De même pour la matière première, achetée, elle aussi, et revendable, simplement, au prix social. Quant à l'argent, il n'est qu'un moyen d'échange, et l'échange ne peut exister qu'entre valeurs circulantes réputées égales. C'est donc seulement le quatrième facteur, la main-d'œuvre employée à l'occasion de la machine, et que la conexurrence artificiellement entretenue entre les ouvriers permet de rémunérer au-dessous de sa valeur, qui pourra être pour l'industriel source de plus-value. Et ce qui est vrai de la machine proprement dite l'est également de toute autre forme du capital : des bâtiments de l'usine, du champ, de la mine, etc.

— *Comptab.* Au point de vue comptable, le *capital* est cette partie de la richesse qui est évaluable en monnaie de compte, échangeable et transmissible.

Le *capital d'apport,* ou *capital antécédent,* est celui qu'un ou plusieurs capitalistes, se faisant commerçants, mettent dans une entreprise, pour obtenir finalement un capital conséquent, plus fort que le capital antécédent d'une somme x de capital nouveau, que la comptabilité a mission de déterminer. Le *capital-actions* est celui fourni par les actionnaires d'une société. Le *capital-obligations* est celui fourni par les obligataires. Le *capital de commandite* est celui fourni par un ou plusieurs commanditaires. Le *capital social* est celui apporté par le ou les capitalistes dans une société. Le *capital de crédit* ou *extra-social* est celui dû aux tiers fournisseurs et créanciers quelconques figurant au passif d'un bilan. Le *capital nominal* comprend le capital versé et celui non encore versé. Le *capital effectif* comprend seulement le capital versé. En comptabilité, on ouvre un compte au *capital* de toute affaire qui débute. Ce compte représente tout à la fois le capital apporté et le capitaliste apporteur.

Dans une entreprise, le capital se répartit de diverses façons. Les immeubles, le matériel, l'outillage, le fonds de commerce, etc., forment le *capital immobilisé.* Les valeurs en caisse, en portefeuille, en magasin, etc., forment le *capital disponible.* Le *capital engagé* est représenté par les fabrications, ou les constructions, ou les cultures, ou les spéculations quelconques en cours.

capitale n. f. Ville principale d'un Etat qui est le siège des pouvoirs publics : *Paris est la capitale de la France.* Lettre majuscule. Bissectrice de l'angle saillant d'un ouvrage fortifié.

capitalement [*man*] adv. D'une façon essentielle, capitale.

capitalisable [*za-ble*] adj. Qui peut être capitalisé : *intérêts capitalisables.*

capitalisation [*za-si-on*] n. f. Action de capitaliser, et, *au fig.*, d'amasser.

capitaliser [*zé*] v. a Convertir en capital. V. n. Thésauriser.

capitalisme [*lis-me*] n. m. Puissance des capitaux ou des capitalistes. Ensemble des capitalistes.

capitaliste [*lis-te*] n. et adj. Qui a des capitaux, particulièrement des capitaux engagés dans une entreprise.

capitan n. m. (ital. *capitano*). Personnage fanfaron et ridicule de l'ancienne comédie italienne : personne qui se donne le même air : *le capitan ne parlait que de tuer, de pourfendre, et finissait par être battu sans oser rien dire.*

Capitanate (la), ancienne province de l'Italie méridionale, auj. *prov. de Foggia.*

capitane n. f. (ital. *capitana*. Autrefois, galère du capitaine général. Adjectiv. : *galère capitane.*

capitan-pacha n. m. Grand amiral turc.

capitation [*si-on*] n. f. (du lat. *caput, itis*, tête). Impôt levé sur chaque individu pris à part. Taxe par tête : *les prestations sont une forme de capitation.*

capité, e adj. (du lat. *caput, itis*, tête). *Bot.* Terminé en tête arrondie.

capitel [*tèl*] n. m. Lessive de cendre et de chaux vive mélangées que l'on emploie dans la fabrication du savon.

capiteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. (du lat. *caput, itis*, tête). Qui porte à la tête : *vin capiteux.*

capitiluve n. m. (du lat. *caput, itis*, tête, et *luere*, laver). *Méd.* Lotion de tête.

Capito (Caius Ateius), jurisconsulte romain du temps d'Auguste.

Capitole, temple dédié à Jupiter, et citadelle, qui s'élevaient sur le mont Capitolin ou Tarpéien, l'une des sept collines de Rome, et où l'on couronnait les triomphateurs ; d'où ces locutions : « Monter au Capitole », « Etre conduit au Capitole », triompher, remporter un succès éclatant. Près de là se trouvait la roche Tarpéienne, du haut de laquelle on précipitait les traîtres, ce qui a donné lieu à cette autre locution : « La roche Tarpéienne est près du Capitole », pour exprimer que la chute suit souvent le triomphe, et que l'ignominie touche de près à la gloire.

Ce mot entre encore dans une autre allusion : *les oies du Capitole.* Des oies, qui se trouvaient par hasard dans la forteresse investie par les Gaulois, réveillèrent par leurs cris les assiégés sans défiance et leur permirent de repousser un assaut nocturne. Ces animaux furent consacrés aux dieux et conservés dans le Capitole. Ce fait historique se prête surtout aux allusions plaisantes. Un musée d'un grand intérêt a été installé par les papes sur le Capitole. — Le nom de Capitole a été donné depuis à différents monuments publics ; mentionnons le Capitole de Washington, le Capitole de Toulouse, etc.

capitolin, e adj. Qui a rapport au Capitole.

Capitolin (MONT) ou **Tarpéien,** l'une des sept collines comprises dans l'enceinte de l'ancienne Rome. V. CAPITOLE.

capiton n. m. (ital. *capitone*). Bourre de soie. Dans un siège rembourré et piqué, chacune des divisions formées par la piqûre.

Capiton (Wolfgang Fabricius KÖPFEL, dit), réformateur alsacien, né à Haguenau, mort à Strasbourg (1478-1541). Il contribua à l'établissement de la réforme en Alsace.

capitonnage [*to-na-je*] n. m. Action de capitonner. Ouvrage capitonné.

capitonner [*to-né*] v. a. Rembourrer un siège en le piquant de place en place : *capitonner un fauteuil.*

capitoul n. m. Nom des anciens magistrats municipaux de Toulouse.

capitoulat [*la*] n. m. Dignité de capitoul.

capitulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *capitulum*, chapitre). Appartenant à un chapitre de chanoines ou de religieux : *les évêques étaient élus jadis par les assemblées capitulaires.* N. m. pl. Actes législatifs émanant des rois de la première et de la seconde race, et divisés en chapitres (*capitula*) : *les* Capitulaires *de Charlemagne sont un précieux monument historique.*

capitulairement [*lè-re-man*] adv. (de *capitulaire*). En chapitre : *religieux capitulairement assemblés.*

capitulant [*lan*] adj. m. Ayant voix au chapitre : *religieux capitulants.*

capitulard [*lar*] n. m. (de *capituler*). *Fam.* Partisan de la capitulation, pendant le siège de Paris (1870). Lâche, homme qui se dérobe. Syn. CAPITULEUR.

capitulation [*si-on*] n. f. (de *capituler*). Traité pour la reddition d'une place : *la reddition de Huningue (1815) fut une glorieuse capitulation.* Convention qui règle les droits des sujets chrétiens des territoires musulmans, particulièrement en Turquie. Accommodement entre deux parties. *Fig.* Sacrifice imposé par la nécessité. *Capitulation de conscience,* composition honteuse avec soi-même.

— ENCYCL. *Milit.* D'après le Code de justice militaire, tout commandant d'une troupe armée qui capitule en rase campagne est puni de la peine de mort avec dégradation militaire, s'il n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur. Il est puni de la destitution dans les autres cas. De même, le commandant d'une place forte ne doit pas capituler avant d'avoir épuisé tous les moyens de défense en son pouvoir.

— *Dr. intern.* On nomme ainsi une convention conclue avec l'Empire ottoman par les puissances chrétiennes pour garantir la personne et les intérêts de leurs nationaux, en rendant ces derniers justiciables de la juridiction de leurs consuls respectifs.

Capitules : A, de l'armoise ; B, coupe ; C, coupe d'une figue.

capitule n. m. (du lat. *capitulum*, petite tête, chapitre). Petite prière qu'on dit après certains offices. Genre d'inflorescence de plusieurs fleurs ; *les composées fleurissent en capitule.*

capitulé, e adj. Se dit des fleurs réunies en capitule.

capituler [*lé*] v. n. Traiter de la reddition d'une place *Fig.* Entrer en accommodement.

capituliforme adj. (du lat. *capitulum*, petite tête, et de *forme*). En forme de petite tête arrondie.

capiure n. f. Arrêt du brin de soie enroulé ou mis en écheveau et maintenu par la capie.

capnofuge adj. (du gr. *kapnos*, fumée, et du lat. *fugere*, fuir). Qui protège contre la fumée.

capnoïdes n. f. pl. (du gr. *kapnos*, fumée, et *eidos*, aspect). *Bot.* Syn. de CORYDALIS et section de ce genre. S. un *capnoïde.*

capnomancie n. f. (du gr. *kapnos*, fumée, et *manteia*, divination). Divination par la fumée.

Capo d'Istria (comte de), né à Corfou, m. à Nauplie (1776-1831). Il entra comme diplomate au service de la Russie, et devint ministre des affaires étrangères de 1816 à 1822. Il joua un grand rôle dans l'insurrection des Grecs contre la Turquie, et fut quelque temps dictateur de la Grèce émancipée ; mais, suspect d'être un agent de la Russie, il périt assassiné à Nauplie par les frères Mavromichalis.

capoc [*pok*] n. m. Ouate ou coton des Indes, à filaments courts, produits par une variété de cotonnier.

capolin n. m. Arbre indéterminé, cultivé au Mexique pour son fruit comestible.

capon, onne [*o-ne*] adj. et n. (de *chapon*). Poltron. Joueur rusé, adroit et attentif à prendre toute sorte d'avantages. Celui qui prête à gros intérêts aux joueurs. ANT. **Hardi.**

capon n. m. (mot provenç.). *Mar.* Fort palan à poulie triple pour saisir l'ancre et la hisser.

caponner [*po-né*] v. n. *Fam.* Faire le capon.

caponner [*po-né*] v. a. Hisser une ancre avec le capon.

caponnière [*po-ni-è-re*] n. f. (ital. *capponiera*). Chemin pratiqué dans le fossé à sec d'une place forte pour joindre la tenaille à la demi-lune.

capoquier [*ki-é*] n. m. Nom commun du cotonnier indien.

caporal n. m. (ital. *caporale*). Militaire qui occupe le grade le moins élevé dans l'infanterie : *le caporal commande à une escouade. Au caporal,* batterie de tambour, sonnerie de clairon pour appeler le caporal ou les caporaux de service. Tabac à fumer d'une qualité inférieure.

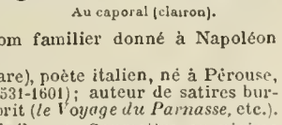

Au caporal (tambour).

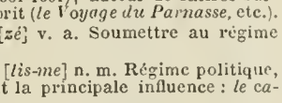

Au caporal (clairon).

Petit caporal, surnom familier donné à Napoléon par ses soldats.

Caporali (Cesare), poète italien, né à Pérouse, m. à Castiglione (1531-1601) ; auteur de satires burlesques pleines d'esprit (*le Voyage du Parnasse,* etc.).

caporaliser [*zé*] v. a. Soumettre au régime du caporalisme.

caporalisme [*lis-me*] n. m. Régime politique, où les militaires ont la principale influence : *le caporalisme prussien.*

caposer v. n. Syn. de CAPÉER.

capot [*po*] n. m. (de *cape*). Manteau à capuchon. Pièce ou capuchon de toile employé en marine pour protéger les objets contre la pluie ou les chocs. Couverture métallique qui, dans une voiture automobile, sert à protéger le moteur.

Capote.

capot [*po*] adj. invar. Se dit du joueur qui n'a pas fait de levée : *une joueuse capot. Faire capot,* faire toutes les levées. *Fig.* Confus, interdit : *adversaires qui restent capot devant une objection.* N. m. Coup qui rend l'adversaire capot : *craindre le capot.* (On dit aussi, mais abusivement, *craindre la capote.*)

capotage n. m. (de *cap*). Disposition donnée à la capote d'une voiture, pour l'ouvrir ou la fermer.

capote n. f. (dimin. de *cape*). Manteau à capuchon. Redingote à l'usage des soldats : *la capote est la tenue de campagne de l'infanterie française, sauf les zouaves et les turcos.* Chapeau de femme et d'enfant. Couverture en cuir d'un cabriolet.

Capotes : 1. De femme ; 2. De bébé.

capoter [*té*] v. n. Adapter une capote à une voiture. *Mar.* Chavirer.

Capouan, ane, habitant ou originaire de Capoue : *les Capouans.* Adjectiv. : *population capouane.*

Capoue, v. d'Italie, dans la Terre de Labour, sur le Vulturne ; 13.900 h. (*Capouans*). Annibal s'en empara après un long siège et y prit ses quartiers d'hiver. La ville offrait jadis le séjour le plus délicieux de toute l'Italie, et l'on accusa l'armée d'Annibal de s'être « endormie dans les délices de Capoue ». Cette locution a passé dans la langue pour désigner, non sans quelque idée de critique, une accalmie morale, mêlée de jouissances et de plaisirs, où les ressorts du corps et de l'esprit se détendent et s'amollissent.

Capoul (Joseph-Amédée-Victor), chanteur français, né à Toulouse en 1839. Il a donné son nom à une coiffure qui comporte une raie au milieu de la tête, les côtés du front dégagés et le milieu du front recouvert de deux petites boucles.

capoulière n. f. Nappe de filets qui empêche les poissons de sortir d'une bourdigue, tout en permettant de la baisser pour laisser passer les bateaux.

Cappadoce, ancien pays de l'Asie Mineure, à l'O. de l'Arménie ; avait pour v. pr. *Mazaca, Coumanon* ou *Comana, Nyssa* et *Nazianze.* (Hab. *Cappadociens.*)

capparées [*ka-pa-ré*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des *capparidacées.* S. une *capparée.*

capparidacees [*ka-pa, sé*] n. f. pl. (du lat. *capparis*, câprier). Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *câprier.* S. une *capparidacée.*

Cappelle-au-Bois, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Malines) ; 2.000 h.

Cappelle-Brouck, comm. du Nord, arr. et à 23 kil. de Dunkerque ; 1.210 h.

Cappellen, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 4.300 h.

Capponi, illustre famille de Florence. GINO, né à Florence vers 1350, mort en 1420, fut gonfalonier de la république en 1401. Il contribua à la conquête de Pise, dont il devint gouverneur. Il a laissé des chroniques. — Un autre GINO, né et m. à Florence (1792-1876), homme politique, fut chef du parti libéral modéré en Toscane de 1821 à 1848 ; auteur d'une *Histoire de Florence.*

capraire [*près-re*] n. f. (du lat. *capra*, chèvre). *Bot.* Genre de scrofulariacées (thé du Mexique).

Caprais (saint), né à Agen. Il souffrit le martyre vers 303. Fête le 20 octobre. — Un autre *saint* CAPRAIS ou CAPRAISE fonda avec saint Honorat un monastère dans l'île de Lérins.

Capranica (Luigi, marquis), poète et romancier italien, né à Rome en 1821 ; auteur d'intéressants romans historiques.

Caprara (Jean-Baptiste), cardinal italien, né à Bologne, m. à Paris (1733-1810) ; légat de Pie VII en France. Il conclut le *Concordat* de 1801 ; et, devenu archevêque de Milan, couronna Napoléon roi d'Italie.

caprate n. m. (du lat. *capra*, chèvre). Syn. de DÉCYLATE.

capre n. m. (holl. *kaaper*). Sorte de vaisseau corsaire.

câpre n. f. (lat. *capparis*). Bouton à fleur du câprier épineux, qui se confit dans le vinaigre et sert d'assaisonnement.

câpre, capresse [*près-se*] n. Aux Antilles françaises, personne issue du croisement des nègres et des mulâtres.

caprelle [*près-le*] n. f. (du lat. *capra*, chèvre). Genre de crustacés amphipodes lémodipodes, renfermant de petites chevrettes.

capréolaire [*lè-re*] adj. (du lat. *capreola*, dimin. de *caprea*, vrille de vigne). En forme de vrille. (Se dit des veines et des artères spermatiques.)

capréolé, e adj. *Bot.* Se dit des organes contournés à la façon des vrilles de la vigne.

Caprera, petite île italienne, sur la côte nord-est de la Sardaigne ; 2.500 h. Ce fut la résidence de Garibaldi.

Caprese, village d'Italie (prov. d'Arezzo), patrie de Michel-Ange ; 2.300 h.

Capri ou **Caprée,** île de la mer Tyrrhénienne, dans le golfe de Naples, où Tibère passa ses dernières années. Le souvenir de la vie de volupté que Tibère menait à Caprée a fait que ce mot est souvent employé pour désigner un lieu de délices et surtout un lieu de débauches. L'île possède deux petits bourgs : *Capri, Anacapri,* et environ 3.000 h. (*Capriotes*).

capricant [*kan*], **e** adj. (du lat. *capra*, chèvre). Saccadé : *allure capricante ; pouls capricant.*

caprice n. m. (ital. *capriccio ;* de *capra*, chèvre, à cause de l'allure capricieuse de cet animal). Volonté subite et irréfléchie : *céder aux caprices d'un enfant, c'est lui nuire.* Changement soudain et passager : *les caprices de la mode.* Amour subit et éphémère : *avoir un caprice pour quelqu'un ; inspirer un caprice.* Fantaisie musicale.

Caprice (*un*), comédie en un acte, d'A. de Musset (1851). Une amie spirituelle et mutine réconcilie deux jeunes époux. Badinage plein de fraîcheur et de grâce.

Caprices de Marianne (*les*), comédie en deux actes, d'A. de Musset. Elle met aux prises une coquette, un amoureux timide, un débauché auquel il reste un cœur. Pièce brillante, mais peu compréhensible à la scène.

capricieusement [*ze-man*] adv Par caprice.

capricieux, euse [*si-eû, eu-ze*] n. et adj. Qui a des caprices : *les enfants et les femmes sont capricieux. Fig.* Irrégulier, fantaisiste : *arabesques, rimes capricieuses.*

Capricorne.

capricorne n. m. Genre d'insectes coléoptères : *le capricorne musqué a une odeur de rose.*

Capricorne, dixième signe du zodiaque, correspondant au mois de décembre. Constellation zodiacale. *Tropique du Capricorne,* v. TROPIQUE.

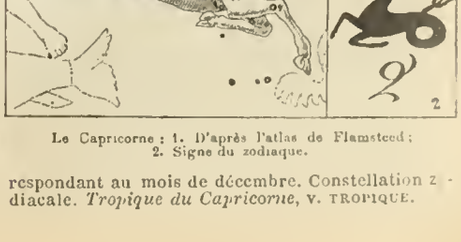

Le Capricorne : 1. D'après l'atlas de Flamsteed ; 2. Signe du zodiaque.

câprier [*pri-é*] n. m. Genre de capparidacées, comprenant des arbrisseaux des régions chaudes du globe, qui produisent les câpres.

Câprier.

— Encycl. Les boutons du *câprier épineux*, confits dans le vinaigre, sont considérés comme un condiment excitant et digestif.

câprière n. f. Champ planté de câpriers. Boîte ou pot à conserver les câpres.

caprification [*si-on*] n. f. (du lat. *caprificus*, figuier sauvage). Opération qui consiste à placer des fruits de figuier sauvage sur les figuiers cultivés pour favoriser la fructification de ces derniers.

caprifiguier [*ghi-é*] n. m. (lat. *caprificus*; de *capra*, chèvre, et *ficus*, figuier). Nom du figuier sauvage.

caprifoliacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le *chevrefeuille*. S. une *caprifoliacée*.

caprin, e adj. (du lat. *capra*, chèvre). Relatif à la chèvre : *race caprine*.

capripède adj. (du lat. *capra*, chèvre, et *pes, pedis*, pied). Qui a des pieds de chèvre : *les satyres, les faunes, sont capripèdes*.

caprique adj. Syn. de décylique.

caprisant [*zan*], **e** adj. Syn. anc. de capricant.

Caprivi de Caprara de Montecuculi (Georges-Léon, comte de), général et homme d'État prussien, né à Berlin, mort à Skyren (1831-1899); il fut chancelier de l'empire allemand de 1890 à 1899.

caproïque adj. (du lat. *capra*, chèvre). Se dit des dérivés d'un acide particulier, extrait des beurres de la chèvre et de la vache.

capromys [*miss*] n. m. (du gr. *kapros*, sanglier, et *mus*, rat). Genre de mammifères rongeurs, renfermant des espèces américaines d'assez grande taille.

capron ou **caperon** n. m. (de *câpre*). Grosse fraise.

caprone n. f. *Zool.* Houppe de poils, qui garnit le haut de la tête de certains mammifères.

capronier ou **capronnier** [*pro-ni-é*] n. m. Variété de fraisier qui produit le capron.

capros [*pross*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des scombres, dont une espèce est commune dans la Méditerranée : *la chair des capros est assez fine*.

Capryckе, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eccloo); 3.540 h.

caprylique adj. (du lat. *capra*, chèvre). Se dit des dérivés d'un acide extrait du beurre : *acide caprylique*.

Capsa, ville de l'Afrique ancienne (Numidie), très prospère à l'époque romaine. Auj. *Gafsa*.

capsage n. m. Opération qui consiste à trancher les côtes des feuilles de tabac.

capselle [*sé-le*] n. f. (du lat. *capsa*, boîte). *Bot.* Genre de crucifères, du groupe des thlaspinées (*bourse à pasteur*). Petite capsule.

capsidés [*dé*] n. m. pl. *Zool.* Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant des punaises terrestres (géocorises) et dont le genre type est le *capsus*. S. un *capsidé*.

capsulage n. m. Opération qui consiste à recouvrir le goulot d'une bouteille d'une capsule d'étain.

capsulaire [*lè-re*] adj. Qui s'ouvre en forme de capsule : *fruit capsulaire*.

capsulateur n. m. Appareil employé pour capsuler les bouteilles ou flacons.

capsulation [*si-on*] n. f. Action de mettre des médicaments en capsules.

capsule n. f. (du lat. *capsula*, petite boîte). *Bot.* Enveloppe sèche, qui renferme les semences et les graines : *le fruit du pavot est une capsule*. *Techn.* Amorce de cuivre au fulminate, pour les armes à piston : *il faut préserver les capsules de l'humidité*. Enveloppe soluble, contenant certains médicaments de saveur désagréable. Coiffe métallique, recouvrant le bouchon et le goulot d'une bouteille. *Chim.* Vase arrondi, employé surtout pour les évaporations.

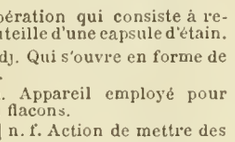
Capsules : 1. D'iris ; 2. D'œillet ; 3. De pavot.

capsuler [*lé*] v. n. Rater, ne brûler que l'amorce, en parlant des armes à percussion. V. a. Revêtir d'une capsule le goulot d'une bouteille.

capsulerie [*ri*] n. f. Fabrique de capsules.

capsulier [*li-é*], **ère** n. Personne qui travaille à la fabrication des capsules.

capsulifère adj. (de *capsule*, et du lat. *ferre*, porter). Qui a des fruits en capsule.

capsus ou **capse** n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des capsidés, comprenant des punaises de couleurs variées qui vivent sur les fleurs et sont communes en France et dans tout l'hémisphère boréal.

captage n. m. Action de capter une source : *le captage des eaux de la Vanne a donné a Paris des eaux très pures*.

captal n. m. Titre du moyen âge, employé en Gascogne comme synonyme de capitaine, de seigneur : *le captal de Buch fut battu à Cocherel par Du Guesclin*.

captalat [*la* n. m. Territoire ou juridiction d'un captal.

captateur, trice n. Qui use de captation.

captation [*si-on*] n. f. (de *capter*). Manœuvre perfide pour s'emparer d'une succession, surprendre une donation, un legs : *la captation, si elle est prouvée, entraîne la nullité d'un testament*.

— Encycl. *Captation de testament.* Le Code civil ne parle pas de la captation; mais, comme il met pour conditions de la validité du testament la sanité d'esprit du testateur, toute manœuvre de nature à vicier sa volonté est par cela même proscrite. Ainsi, la captation et la suggestion n'entraînent pas par elles-mêmes la nullité du testament : des prières, des soins constants, quoiqu'ils aient eu pour effet d'amener le testateur à une disposition en faveur de certaines personnes, n'ont rien de répréhensible ; il faut des manœuvres frauduleuses, des actes de nature à tromper le testateur et à troubler les lumières de son esprit. La captation et la suggestion frauduleuses ne se présument pas : la preuve doit en être faite, même par témoins; elle incombe à l'héritier qui se prétend lésé.

captatoire adj. Qui a pour but la captation : *manœuvres captatoires*.

capter [*kap-te*] v. a. (lat. *captare*). Obtenir par insinuation : *Concini capta la confiance de Marie de Médicis*. Amener dans un lieu déterminé des eaux de source au moyen de tranchées, d'aqueducs, etc.

capteur adj. et n. m. (lat. *captor*). Qui a pris un navire, qui a fait une capture.

captieusement [*kap-si-eu-ze-man*] adv. D'une manière captieuse : *interroger captieusement un prévenu*.

captieuseté [*kap-si-eu-ze-té*] n. f. Qualité de ce qui est captieux.

captieux, euse [*kap-si-eû, eu-ze*] adj. Insidieux, qui cherche à tromper : *raisonnement captieux*.

Captieux, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 17 kil. de Bazas, sur le Guaneyre, s.-affl. de la Garonne ; 1.830 h. Résine, essence de térébenthine. — Le cant. a 6 comm. et 3.790 h.

captif, ive adj. et n. (lat. *captivus*; de *capere*, supin *captum*, prendre). Prisonnier : *les Romains, au lendemain du triomphe, massacraient leurs captifs*. Tenu dans une extrême contrainte : *âme captive du plaisir. Ballon captif.* ballon retenu par un câble. Ant. **Libre.**

Captifs (*les*), comédie de Plaute ; pièce plus touchante que gaie, intéressante comme tableau de mœurs et d'une expression chaste (IIe s. av. J.-C.).

Captifs (*les*), statues de Michel-Ange, au Louvre. Ce sont deux figures admirables d'expression et de style, bien qu'inachevées ; elles étaient destinées aux angles du tombeau de Jules II.

Captive (*la Jeune*), touchante élégie qu'André Chénier écrivit à l'Abbaye, quelques jours avant sa mort. Cette jeune captive, qui était Mlle de Coigny, exhale ses regrets de quitter la vie, dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté. La chute de Robespierre la sauva.

captivant [*van*], **e** adj. Qui captive : *les romans de Dumas père sont en général captivants*.

captiver [*vé*] v. a. Assujettir. *Captiver l'attention, les esprits*, les charmer, les séduire.

captiverie [*ri*] n. f. Edifice dans lequel on renfermait les nègres esclaves au Sénégal, avant de les embarquer.

captivité n. f. (de *captif*). Privation de la liberté : *beaucoup d'oiseaux ne peuvent vivre en captivité*. *Fig.* Sujétion, gêne pénible. Ant. **Liberté.**

Captivité de Babylone. A la suite d'une révolte des Juifs, Nabuchodonosor s'empara de Jérusalem et fit transporter à Babylone la plus grande partie de la nation juive avec son roi Sédécias, dont il fit crever les yeux. Les plaintes des Juifs exilés revivent dans le psaume : *Super flumina Babylonis*. La conquête de Babylone par Cyrus mit fin à la captivité des Juifs, qui avait duré soixante-dix ans. — Les catholiques romains désignent aussi sous le nom de *Captivité de Babylone* le séjour des papes à Avignon, qui fut d'environ soixante-dix ans (1309-1377).

capture n. f. Action de capturer un homme, un navire, des marchandises de contrebande : *Jean Bart fit de nombreuses captures*. Arrestation par la police. Ce qu'on capture : *les captures d'un pêcheur, d'un policier*.

— Encycl. *Dr.* Il appartient au *conseil des prises* de statuer sur la validité de toutes les captures. Les bateaux destinés à la pêche côtière ou à des missions scientifiques, les bateaux-hôpitaux, les navires parlementaires, les bateaux naufragés échappent au droit de capture.

capturer [*ré*] v. a. (du lat. *caperc*, supin, *captum*, prendre). Parvenir à s'emparer.

Capuana (Luigi), romancier et poète italien, né à Mineo en 1839. Analyste et pessimiste, auteur de *Homo, Monstruosité*, etc.

capuce n. m. (ital. *cappuccio*). Capuchon pointu de certains moines.

capuche n. f. Coiffe, capuchon de femme.

capuchon n. m. (ital. *cappuccio*). Vêtement de tête, qui peut se rabattre en arrière. *Prendre le capuchon*, se faire moine. Garniture de tôle, qui protège et ferme l'extrémité des tuyaux de cheminée. *Bot.* Sorte d'appendice recourbé, qui existe dans les fleurs de l'aconit, les étamines des asclépiades, etc.

Capuchon.

capuchonné [*cho-né*], **e** adj. En forme de capuchon. *Bot.* Muni d'un capuchon.

capuchonnement [*cho-ne-man*] n. m. Action de capuchonner.

capuchonner [*cho-né*] v. a. Fermer l'orifice d'une cheminée à l'aide d'un capuchon.

capucin n. m. (ital. *cappuccino*). Religieux de l'ordre de Saint-François : *à Paris, avant la Révolution, les capucins étaient chargés d'éteindre les incendies. Barbe de capucin*, très longue. *Capucins de cartes*, cartes pliées par le milieu, dans le sens de la longueur, de manière à pouvoir se tenir dressées, et que les enfants rangent les unes derrière les autres pour les faire tomber ensuite en poussant la dernière de la file.

Capucin.

— Encycl. On donne le nom de *capucins* à une fraction des frères mineurs ou franciscains, qui adopta un *capuce* ou *capuchon* plus ample et plus pointu que celui des autres membres de l'ordre. Le fondateur, Matthieu de Bassi, aidé des frères Louis et Raphaël de Fossombrone, obtint du pape Clément VII (1528) une bulle qui leur permettait de porter le nouvel habit, mais les maintenait sous la juridiction des frères mineurs observantins. Ils furent affranchis de cette obéissance en 1619. Ils étaient fort populaires parmi les classes laborieuses, où ils se recrutaient principalement. Établis en France en 1573, ils y possédaient 400 maisons en 1790, lorsqu'ils furent supprimés. Ils rentrèrent en France sous la Restauration, mais cet ordre fut supprimé, comme non autorisé, par application de la loi du 1er juillet 1901.

capucinade n. f. En mauv. part, action, discours digne d'un capucin.

capucinal, e, aux adj. Qui a rapport aux capucins.

capucine n. f. Religieuse d'un ordre mendiant de Saint-François : *les capucines étaient appelées aussi* Dames de la Passion.

— Encycl. Fondé à Naples en 1528 par Marie-Laurentie Longa, cet ordre était soumis à la règle de sainte Claire. En 1606, la duchesse de Mercœur les installa à Paris. Elles furent supprimées en 1790.

capucine n. f. *Bot.* Genre de géraniacées ornementales. *Techn.* Anneau qui assujettit le canon d'une arme à feu. *Mar.* Courbe qui relie l'éperon et l'étrave.

— Encycl. *Bot.* Les trente espèces de capucines sont originaires des régions centrales de l'Amérique.

Capucine.

La principale est la *grande capucine* (*tropæolum majus*), qui est vivace au Pérou, mais que l'on cultive comme plante annuelle dans les jardins de France.

capucinerie [*ri*] n. f. *Fam.* Etat de capucin.

capucinière n. f. *Ironiq.* Maison de capucins. *Fig.* Maison habitée par des gens très dévots.

capule n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *capulidés* et comprenant des animaux marins à coquille en forme de bonnet, dont plusieurs espèces sont communes sur les côtes de France.

Capulet.

capulet [*lé*] n. m. Capuchon de femme, en usage dans les Pyrénées.

Capulets [*lé*] (les), célèbre famille gibeline de Vérone, implacable ennemie des *Montaigus*; c'est à ces familles qu'appartenaient Roméo et Juliette, dont les malheurs, racontés par Masuccio et Luigi da Porto, ont été illustrés par Shakspeare.

capuli n. m. Nom vulgaire du *physalis pubescens*, solanée du Pérou, dont on fait une conserve acide et rafraîchissante.

capuloïde adj. (du lat. *capula*, tasse, et du gr. *eidos*, forme). En forme de tasse.

Capus [*pu*] (Alfred), journaliste et auteur dramatique français, né à Aix en 1858. On lui doit un certain nombre de pièces d'une philosophie souriante et aimable, d'un dialogue naturel et vif : *Rosine, Brignol et sa fille, la Veine, la Châtelaine, Monsieur Piégois*, etc.

caput-mortuum [*put'-mor-tu-om'*] n. m. (mots lat. qui signif. *tête morte*). *Alchim.* et *chim.* Résidu. (Vx). *Fig.* Résultat, unité sans valeur : *les indigents sont un caput-mortuum*.

Capvern [*vèrn'*], comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 19 kil. de Bagnères-de-Bigorre; ch. de f. Midi; 970 h. Eaux thermales sulfatées calciques.

Cap-Vert (îles du), groupe d'îles de l'Atlantique, à l'O. du Sénégal, au Portugal; 147.000 h. Climat délicieux, productions tropicales. Capit. *Porto-Praya*, dans l'île Santiago.

capvirade n. f. (du lat. *caput*, tête, et de *virer*). Extrémité d'un champ où tourne l'attelage et qu'on laboure perpendiculairement aux grands sillons.

caquage [*ka-je*] n. m. Action de caquer.

caque [*ka-ke*] n. f. Barrique où l'on presse les harengs salés : *se serrer comme des harengs en caque*. Prov. : **La caque sent toujours le hareng,** en mauv. part, on se ressent toujours de son origine, de son passé.

caquelotte [*ke-lo-te*] n. f. Racine et tronçon de tige de fève.

caquer [*ké*] v. a. (flam. *haaken*). Mettre des harengs en caque. (On dit aussi encaquer.)

caquerolle [*ke-ro-le*] n. f. Sorte de marmite à trois pieds et à queue assez longue, nommée aussi coquelle.

caquerotier [*ke-ro-ti-é*] n. m. Ouvrier qui défonce les caisses de harengs.

caquesangue [*ka-ke-san-ghe*] n. f. (du lat. *cacare*, évacuer par les selles, et *sanguis*, sang). Dysenterie. (Vx.)

caquet [*ké*] n. m. (onomat.) Cri de la poule qui va pondre. Babil importun. *Rabattre le caquet de quelqu'un*, le faire taire. *Caquet bon bec*, nom familier de la pie; personne bavarde et indiscrète. *Les caquets de l'accouchée*, propos des commères, qui, au temps jadis, visitaient une nouvelle accouchée et devisaient pour la réjouir. Pl. Propos médisants.

Caquets de l'accouchée (*les*), recueil satirique du commencement du XVIIe siècle. Il se compose de huit petits pamphlets, où est défendue avec verve la politique de Richelieu. L'auteur, resté inconnu, suppose qu'un homme, caché dans la ruelle d'une accouchée, écoute les caquets des visiteurs et des commères; d'où le titre de l'ouvrage.

caquetage [*ke-ta-je*] n. m. ou **caqueterie** [*ke-te-ri*] n. f. Action de caqueter : *le caquetage est le défaut particulier aux petites filles.*

caquète [*kè-te*] n. f. Aux halles, baquet à carpes.

caqueter [*ke-té*] v. n. (de *caquet*. — Prend deux *t* devrnt une syllrbe muette : *elle caquette.*) Se dit du cri de la poule qui va pondre. *Fig.* Babiller.

caqueterie [*ke-te-ri*] n. f. Entretien uniquement composé de caquets.

caqueteur, euse [*ke-teur, eu-ze*] adj. et n. Qui caquette, qui bavarde.

caqueteuse [*teu-ze*] ou **caquetoire** n. f. Petit siège où l'on se mettait à l'aise pour caqueter. Bâton qui trrverse les mancherons de la charrue.

caquetoir [*ke*] n. m. *Fam.* Lieu où l'on caquette.

caqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Celui, celle qui caque les harengs. N. m. Couteau pointu dont on se sert pour le caquage des harengs. (Syn. CAQUEUX ou CAQUERET.)

caqueux, euse [*keû-, eu-ze*] n. En Bretagne, personne mal famée, et spécialem., cordier.

caqures [*ku-re*] n. f. pl. Se dit des ouïes retirées des harengs par les caqueuses et employées comme engrais.

car conj. (du lat. *quare*, c'est pourquoi). Qui marque la preuve, la rrison de la proposition avancée : *l'Académie n'admit qu'à grand'peine le mot* CRr *dans son dictionnaire.* N. m. *Les car*, raisons données pour expliquer quelque chose ; *avec ces gens retors, il y a toujours des* si, *des* mais *et des* car.

car (mot angl.) n. m. Wagon à voyageurs. (Entre drns la composition des mots *sleeping-car, dining-car*, etc.)

caraba n. m. Huile essentielle provenant de l'arbre à acajou.

Carabaña, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid]) ; 1.740 h. Eaux minérales.

carabas ou **carrabat** [*ka-ra-ba*] n. m. (altérat. probable de *char à bancs*). Lourde voiture autrefois usitée.

Carabas [*bâ*] (*le Marquis de*), personnage du *Chat botté*, conte de Perrault, lequel est enrichi outre mesure par l'habileté de son chat, qui constitue son unique héritage. On compare au marquis de Carabas un homme propriétaire de nombreux domaines. Béranger l'a couvert de ridicule dans une de ses chansons, en lui faisant incarner, au retour de l'émigration, toutes les prétentions de l'ancienne noblesse.

carabe n. f. Nacelle en osier, recouverte de cuir. Chaise à porteurs.

carabe n. m. (esp. *caraba*). Genre d'insectes coléoptères : *le carabe doré est vulgairement appelé* jardinière.

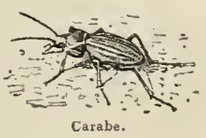
Carabe.

— ENCYCL. Le carabe doré est un bel insecte à reflets métalliques, qui court dans les jardins à la recherche des escargots, limaces, chenilles, etc., dont il fait sa nourriture. Il est donc un utile auxiliaire de la culture, et il faut se garder de le détruire.

carabé n. m. Variété d'ambre jaune ou succin.

carabidés n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnivores, appelée aussi famille des *carabiques* et qui comprend 12.000 espèces. S. un *carabidé.*

carabin n. m. Autref., soldat de cavalerie légère, armé de l'arquebuse longue ou carabine. Auj. *Fam.* Etudiant en chirurgie, en médecine.

Carabin (XVIe s.).

carabinade n. f. Autref., escarmouche. Tour de carabin.

carabinage n. f. Action de carabiner : *carabinage des fusils de l'infanterie.*

carabine n. f. Fusil court, léger, à canon ordinairement rayé : *la carabine fut longtemps l'arme particulière des chasseurs à pied.*

— ENCYCL. Le nom de *carabine* fut donné d'abord aux armes portatives munies de rayures, où la balle pénétrait par forcement, pour les distinguer des armes à feu à âme lisse. On enfonçait la balle dans l'âme à coups de maillet. Pour abréger cette opération, les canons des carabines furent plus courts que les canons lisses des autres armes. Les carabines ne devinrent d'un usage vraiment pratique que depuis l'adoption générale du chargement par la culasse ; toutes les armes furent rayées, c'est-à-dire *carabinées.* En même temps que les fusils Chassepot et Gras, furent créées des carabines qui ne différaient que par la longueur du canon. L'adoption du fusil modèle 1886 (Lebel) a entraîné celle d'une carabine modèle (1890) qui tire la même cartouche que le fusil, mais qui comporte l'emploi d'un chargeur, au lieu du magasin du fusil Lebel. Cette carabine comprend deux types : la carabine de cavalerie, la carabine de cuirassiers. Parmi les armes de sport, nous citerons la carabine *Flobert* ou *de salon*, de 6 à 9 millimètres ; la carabine *Devismes*, l'*express-rifle*, destinés à chasser le gros fauve.

Carabinier.

carabiné, e adj. *Mar. Brise carabinée*, brise soudaine et violente. *Fam.* Violent, excessif : *recevoir une réprimande carabinée.*

carabiner [*né*] v. a. Rayer comme une carabine : *carabiner un fusil.*

carabineur n. m. Ouvrier qui carabine des fusils.

carabinier [*ni-é*] n. m. Dans certains pays, soldat à pied ou à cheval, faisant partie d'un corps spécial, ou armé d'une carabine : *les carabiniers ont été supprimés en France en 1871.* En Italie, gendarme ; en Espagne, douanier. *Fam. Arriver comme les carabiniers*, par allusion à l'opéra bouffe *les Brigands* (livret de Meilhac et Halévy, musique d'Offenbach), arriver trop tard.

carabiques n. m. pl. *Entom.* V. CARABIDÉS.

Carabosse (*la Fée*), fée malfaisante, vieille, laide et surtout bossue. Sa baguette était la source d'où jaillissaient les mauvais dons.

carabots [*bo*] n. m. pl. Sans-culottes organisés en sociétés dans plusieurs villes de Normandie, notamment à Rouen et à Caen. S. un *carubot.*

caracal n. m. Carnassier voisin du lynx, qui habite le nord de l'Afrique. Pl. des *caracals.*

Caracalla, empereur romain, fils de Septime-Sévère, né à Lyon en 188. Son règne (211-217), qui débuta par l'assassinat de son frère Géta, fut une série de crimes et de folies. Il fit mettre à mort plus de 20.000 personnes, parmi lesquelles le jurisconsulte Papinien. Il fut assassiné près d'Edesse, par ordre du préfet du prétoire Macrin. Sous son règne, le droit de cité romaine fut accordé, d'ailleurs dans un but fiscal, à tous les sujets de l'empire.

Caracalla.

caracara n. m. (guarani *caracara*, onomatopée). Genre de rapaces, type de la famille des polyboridés, comprenant de grands oiseaux de l'Amérique du Sud. (C'est le *carancho* ou *araro* des Indiens.)

Caracas [*kass*], capit. de la république de Venezuela, reliée à la Guayra, qui lui sert de port, par une voie ferrée ; 72.500 h. Patrie de Bolivar.

Caraccioli [*ra-tchio-li*], famille italienne célèbre, dont les principaux membres sont : JEAN, secrétaire et favori de la reine de Naples Jeanne II ; assassiné en 1432 ; — JEAN, duc de Venouse, Italien qui embrassa la cause des Français sous le règne de Charles VIII, et devint maréchal de France (1480-1550 ; — JEAN-ANTOINE, qui fut nommé évêque de Troyes en 1551, mais embrassa ensuite le luthéranisme ; m. en 1569 ; — DOMINIQUE, né à Naples, économiste, ambassadeur en France, un des hommes les plus remarquables du XVIIIe siècle (1715-1789) ; — LOUIS-ANTOINE, écrivain distingué, né à Paris ; auteur des prétendues *Lettres du pape Clément XIV* (1721-1803) ; — FRANÇOIS (1752-1799), patriote italien, amiral de la république Parthénopéenne, pendu sur l'ordre de Nelson.

caraco n. m. Vêtement de dessus pour les femmes, en forme de camisole prenant la taille.

Caraco : 1. En 1788 ; 2. Moderne.

caracole n. f. Spirale : *escalier en caracole.* Mouvement en rond ou en demi-rond, que l'on fait exécuter à un cheval.

caracoler [*lé*] v. n. Faire des caracoles : *Charles VIII aimait à voir Bayard caracoler.* Aller çà et là, de droite et de gauche. Cabrioler, sautiller.

caracoli n. m. Alliage d'or, d'argent et de cuivre, que font certains Indiens de l'Amérique du Sud.

caracore n. m. Embarcation étroite, pontée, relevée aux extrémités, dans les îles de la Sonde.

Caractacus [*kuss*], héros breton, roi des Silures (pays de Galles), m. vers 54. Il défendit la Bretagne contre les lieutenants de l'empereur Claude.

caractère n. m. (gr. *kharaktêr* ; de *kharassein*, graver). Figure dont on se sert dans l'écriture : *les caractères arabes, phéniciens.* Type dont on se sert dans l'imprimerie : *les caractères d'imprimerie sont faits d'un alliage de plomb, d'étain et d'antimoine. Fig.* Nature de l'âme : *ce n'est pas notre situation, c'est notre caractère qui nous rend heureux ou malheureux.* Fermeté, courage : *montrer du caractère.* Marque, empreinte : *à la cour de Louis XIV, on voyait tous les caractères de la grandeur.* Expression, trait original et saillant : *une œuvre de grand caractère.* Ce qui est propre à une chose : *la raison est le caractère distinctif de l'homme.* Qualité, mission : *avoir, n'avoir pas caractère pour faire une chose. Danse de caractère*, danse qui exprime une action et des sentiments.

— ENCYCL. *Typogr.* Un caractère typographique est un petit parallélépipède en métal fondu, portant à l'une de ses extrémités une lettre ou un signe quelconque gravé en relief. La longueur du caractère s'appelle *corps ;* la largeur, *épaisseur*, et la profondeur, *hauteur.* On mesure le corps d'une lettre de la tête des lettres montantes *l, d, b* à la queue des lettres descendantes *q, p, g.* L'*œil* est la partie de la lettre qui paraît à l'impression. Un *cran* pratiqué sur la tige indique de quel côté le compositeur doit placer sa lettre, et aide à distinguer les lettres du même corps qui ont des œils différents. Les anciens noms arbitraires des caractères furent remplacés par des désignations numérales, tirées d'une mesure spéciale, le *point typographique*, et chaque caractère fut désigné par le nombre de points qu'il porte ; on dit du sept points ou, par abréviation, du sept. Il y a aussi pour les caractères plusieurs œils : le *petit œil*, l'*œil ordinaire* et le *gros œil.* On emploie différentes dénominations pour désigner la forme des caractères : *romain, italique, normande, égyptienne, antique*, etc. Chaque sorte de caractère a des lettres de différentes formes : les *grandes capitales*, les *petites capitales*, et les lettres ordinaires ou du *bas de casse.* Outre les lettres, les signes de ponctuation et les signes accessoires, on emploie en typographie de petits lingots de métal, moins hauts que les lettres, pour séparer les mots les uns des autres : ce sont les *espaces.* Pour remplir en blanc la ligne qui termine un alinéa, on se sert des *cadrats ;* pour renfoncer la première, on recourt au *cadratin.*

Caractères (*les*) de Théophraste, recueil d'observations morales et de portraits, où l'on trouve des traits d'une vérité ingénieuse (IVe s. av.-C.).

Caractères ou *Portraits moraux*, ouvrage célèbre de La Bruyère, galerie de peintures littéraires, où la vivacité d'un style concis, nerveux, lo dispute à la vérité concrète et pittoresque des peintures et à l'ingénieuse finesse de l'observation psychologique (1688).

caractérisant [*zan*], **e** adj. Qui caractérise : *fait célèbre et bien caractérisant.* (Peu us.)

caractériser [*zé*] v. a. Marquer par un caractère distinctif : *Molière a caractérisé l'avare de traits typiques.* Constituer le caractère distinctif de : *la fierté caractérise les Espagnols.*

caractéristique [*ris-ti-ke*] adj. Qui caractérise : *signe caractéristique. Gram.* Adj. et n. f. Lettre qui se retrouve toujours dans des cas semblables qu'elle sert à déterminer : *la lettre s est la lettre caractéristique* (ou *est la caractéristique*) *du pluriel. Math. Caractéristique d'un logarithme*, partie de ce logarithme qui exprime des unités entières. *Caractéristique d'une machine*, courbe représentant la variation de l'un des éléments de la machine en fonction d'un autre.

caracul, karakul ou **karakoul** n. (de la ville de *Karakoul*). Variété de mouton de l'Asie centrale, à toison longue et ondulée : *les agneaux de cette variété fournissent suivant leur âge des fourrures d'aspects divers.* V. FOURRURE.

cara deum soboles, magnum Jovis incrementum, vers de Virgile (*Eglogues*, IV, 49) signif. *Race chérie des dieux, noble rejeton de Jupiter.* Le poète l'adresse à un enfant illustre dont il annonce la naissance ; on l'applique au rejeton d'une grande famille. (On ne cite en général que les trois premiers mots.)

Caraïa.

caradj ou **kharadj** n. m. Tribut annuel, payé par les sujets non musulmans de l'empire ottoman.

Caraïa (Michel-Henri), compositeur français, d'origine italienne, né à Naples, m. à Paris (1787-1872) ; auteur de nombreux opéras, tels que *Masaniello*, du *Solitaire*, etc., œuvres d'une inspiration heureuse, mais parfois trop rapidement écrites.

Carafa ou **Caraffa,** illustre famille napolitaine. — Un de ses membres, JEAN-PIERRE, fut pape sous le nom de Paul IV. (V. PAUL.) — Ses trois neveux furent quelque temps chargés de la politique temporelle de l'Eglise : JEAN, ANTOINE et le cardinal CARLO **Carafa,** né en 1519, décapité à Rome pour haute trahison, en 1561.

carafe n. f. (ital. *caraffa ;* de l'ar. *garafa*, puiser). Sorte de bouteille à base large, en verre ou en cristal ; son contenu : *boire une carafe d'eau.* Engin de pêche en forme de carafe. *Fig.* et *fam. Carafe d'orgeat, carafe frappée*, tempérament, caractère très froid.

Carafon. Carafe.

— ENCYCL. *Pêch.* Les carafes de pêche se font en verre ou en fil de fer. On les emploie à la capture des petits poissons (goujons, vairons, etc.), destinés à servir d'amorce pour la pêche des poissons carnassiers (brochet, perche, etc.). On attache une ficelle au goulot de la carafe, et on lance l'engin de façon qu'il se trouve, au fond de l'eau, le goulot dirigé en sens inverse du courant. Cette pêche, dite aussi *pêche à la bouteille*, n'est pas permise partout.

carafet [*fè*] n. m. Nom vulgaire de la giroflée jaune.

carafon n. m. (ital. *caraffone*). Petite carafe : *carafon de cristal ;* son contenu : *boire un carafon de vin.*

caragan n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbres et arbrisseaux de l'Himalaya et de la Sibérie, dont les fruits sont comestibles et le bois utilisable pour l'ébénisterie.

caragne [*gn* mll.] n. f. (espagn. *carañna*). Gomme résineuse, fournie par un térébinthe de Colombie. Adjectiv. : *gomme caragne.*

caraïbe [*ra-i-be*] ou **caribe** adj. Qui se rapporte aux indigènes des Antilles et des côtes voisines de l'Amérique : *mœurs caraïbes* ou *caribes.*

Caraïbes ou **Caribes,** peuples anthropophages, aujourd'hui à peu près disparus, qui habitaient, lors de leur découverte par les Européens, les petites Antilles et les côtes voisines de ces îles. Ils sont aujourd'hui représentés surtout par les *Galibis.* Le nom d'*îles caraïbes* est donné quelquefois aux petites Antilles, et celui de *mer des Caraïbes* à la mer des Antilles. — Un *Caraïbe* ou *Galibi.*

Caraïbes.

caraïche [*rè-che*] n. f. Nom vulgaire du genre laîche.

caraïsme [*ra-is-me*] n. m. Doctrine des caraïtes.

caraïte [*ra-i-te*] n. m. Sectaire juif, qui rejette la doctrine orthodoxe des rabbins, et n'admet que l'Ecriture : *les caraïtes sont réputés pour l'austérité de leurs mœurs.*

carajuru n. m. Substance employée par les Indiens du Rio-Negro, pour la préparation d'une teinture rouge.

Caraman, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 17 kil. de Villefranche, 1.700 h. Briqueteries. — Le cant. a 19 comm. et 7.200 h.

Caramanie, région de l'Asie turque, dans la partie méridionale de l'Asie Mineure. Capit. *Konieh.*

caramba interj. Juron espagnol et portugais.

carambolage [*ran*] n. m. Action de caramboler : *faire un carambolage. Fig.* et *fam.* Série de chocs de personnes, de choses, entre elles.

carambole [*ran*] n. f. Au billard, la bille rouge.

caramboler [*ran-bo-lé*] v. n. Au billard, pousser une bille de manière qu'elle aille toucher les deux autres. *Fig.* et *fam.* Atteindre deux résultats du même coup. Bousculer. Se heurter, tomber.

caramboleur [*ran*] n. m. Joueur habile à caramboler.

caramel [*mèl*] n. m (esp. *caramelo*). Sucre fondu et en partie décomposé par l'action du feu : *le caramel possède une odeur aromatique caractéristique.* Bonbon fait avec du sucre ainsi préparé.

— Encycl. *Econ. dom* Le caramel est produit par l'action de la chaleur sur le sucre. Chauffé entre 190° et 200°, celui-ci se transforme en une substance noire, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool.

— *Confis.* Pour préparer des caramels, faire cuire le sucre au boulé dans un grand poêlon, aromatiser et faire cuire au bon cassé. Verser sur une plaque de marbre légèrement huilée, et laisser un peu refroidir. Lorsqu'en touchant la pâte, la marque du doigt reste empreinte, on découpe avec le découpoir à caramel, on passe dessus le rouleau à canneler, on retourne la plaque, on essuie l'huile avec du papier buvard, on passe le rouleau, et on casse les caramels. Conserver dans un bocal fermé hermétiquement. Le caramel s'aromatise en ajoutant, pendant la cuisson, au choix : du café, du cacao, du chocolat du lait d'amande, de l'alcoolat de framboise, de la gelée de pomme, des zestes d'orange, etc.

caramélé, e adj. Qui a l'apparence ou le goût du caramel. *Crème caramélée,* crème composée d'œufs, de lait, de sucre, etc., et cuite dans des moules enduits de caramel.

caramélique adj. Qui a rapport au caramel : *produit caramélique.*

caramélisation [*za-si-on*] n. f. Réduction du sucre en caramel.

caraméliser [*zé*] v. a. Réduire en caramel, en parlant du sucre. Mêler de caramel : *on caramélise de l'eau-de-vie pour lui donner de la couleur.*

caramousab ou **caramoussab** n. m. Navire de commerce, en Turquie.

Cara-Moustafa, grand vizir du sultan osmanli Mohammed IV, né à Merzizour, m. à Belgrade (1633-1683). Il échoua au siège de Vienne et fut battu par Sobieski (1683)

Caramuel (Jean de Lobkowitz), bénédictin espagnol, né à Madrid, m. à Vigevano (1606-1682) ; théologien et casuiste distingué, auteur d'une célèbre *Théologie morale,* dans laquelle il prétendait résoudre par les mathématiques toutes les questions de théologie. Il fut évêque de Vigevano.

Caran d'Ache (Emmanuel Poiré, dit), dessinateur et humoriste français, né à Moscou, m. à Paris (1858-1909).

carangue [*ran-ghe*] n. f. Nom vulgaire d'un poisson du genre sauret (*trachurus*), appelé aussi *maquereau bâtard.*

caranguer [*ghé*] v. n. Louvoyer à petites voiles sans gagner au vent, pour se maintenir pendant un gros temps de longue durée.

carangueur [*gheur*] adj. m. Qui carangue : *navire caranguеur.* Substantiv. : *un bon caranguеur.*

Carantec, comm. du Finistère, arr. et à 16 kil. de Morlaix, sur la Manche ; 1.720 h. Plage.

Caranus [*nuss*], un des Héraclides, fondateur légendaire du royaume de Macédoine.

caranx [*rankss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés. (Les caranx sont des poissons de grande taille, dont plusieurs espèces habitent les côtes de France.)

carapa ou **carape** n. m. Genre de méliacées, comprenant des arbres élevés qui croissent au bord de la mer, dans les régions tropicales, et fournissent une huile qui sert à la fabrication des savons.

carapace n. f. (esp. *carapacho*). Test osseux, corné ou calcaire, protégeant le corps des tortues, des crustacés, etc. : *la carapace de la tortue est à l'épreuve de la balle.*

caraque [*ra-ke*] n. f. Vaisseau portugais, qui faisait le voyage du Brésil et des Indes orientales au XVIe siècle. Adj. f. Se dit d'une porcelaine très fine, apportée en Europe par les caraques portugaises : *porcelaine caraque.*

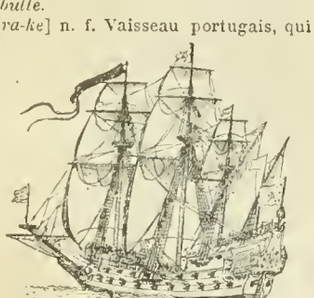

Caraque.

caraquon [*kon*] n. m. Petite caraque.

carassin [*ra-sin*] n. m. (all. *karausch*). Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, dont le *poisson rouge* (*carassius auratus*) de nos aquariums est une espèce.

carasson [*ra-son*] n. m. Petit échalas employé dans le Médoc pour la culture de la vigne.

carastelle [*ras-tè-le*] n. f. Grande corbeille plate, servant au même usage que les paterines.

carat [*ra*] n. m. (ital. *carato* ; gr. *keration*). Partie d'or fin, pesant un vingt-quatrième du poids total d'un alliage : *or à douze, à quinze, à dix-huit carats.* Petit poids de 20 centigrammes pour peser les diamants, les perles, etc. : *diamant de 50 carats. Du carat,* diamants très petits qui se vendent au poids. *Fig. Sot à vingt-quatre carats,* au suprême degré.

carature n. f. (rad. *carat*). Alliage d'or et d'argent, ou d'or, d'argent et de cuivre.

Carausius (M. Aurelius Valerius), César de la Grande-Bretagne, né vers 250 à Menassia. Officier dans l'armée romaine, il prit la pourpre dans la Grande-Bretagne (287) et obligea Maximien à le reconnaître. Il fut assassiné par son lieutenant Allectus, qui se fit proclamer à sa place (293).

Caravaca, v. d'Espagne (prov. de Murcie), sur la *rivière de Caravaca ;* 15.000 h. Papeteries, draps.

Caravage (Polydore Caldara, dit le) peintre italien, né à Caravaggio, m. assassiné par son domestique à Messine (1495-1543). Disciple de Raphaël et de Jean d'Udine, il surpassa Jules Romain dans les peintures en camaïeu. Il est l'auteur d'un *Christ conduit au calvaire* (Naples).

Le Caravage (Amerighi).

Caravage (Michel-Ange Amerighi ou Merisi, dit le) célèbre peintre italien, né à Caravaggio, m. à Porto d'Eccole (1569-1609). Talent solitaire, aigri et révolté, son style hardi et cru, mais puissant, son coloris énergique font de lui un des maîtres du réalisme. Il est l'auteur du *Christ porté au tombeau* (Vatican), de la *Mort de la Vierge* (Louvre), etc.

caravane n. f. (persan *karouan*). Troupe de voyageurs réunis pour franchir un désert, une contrée peu sûre, etc. : *le chameau est par excellence la bête de somme des caravanes. Par ext.* Réunion d'hommes : *la caravane humaine ; une caravane de provinciaux.* Voiture qui est une maison roulante, à l'usage des artistes forains. *Caravane scolaire,* groupe d'écoliers conduits par des maîtres en voyage d'étude ou d'agrément.

— Encycl. La réunion d'un certain nombre de voyageurs ou de marchands en caravane a pour but de réduire les frais du voyage et de diminuer les dangers et les périls de la route. Les caravanes sont

Caravane.

organisées avec le plus grand ordre, et leurs haltes sont réglées d'avance en des points où l'on trouve de l'eau, de telle sorte qu'il leur arrive rarement malheur ; d'ailleurs, les caravanes emportent avec elles des armes et des munitions.

caravaneur n. m. Vaisseau qui, dans le Levant, transportait les marchandises d'Echelle en Echelle. Matelot d'un de ces navires.

caravanier [*ni-é*] n. m. Conducteur de bêtes de somme, dans une caravane.

caravaniste [*nis-te*] n. Voyageur qui fait partie d'une caravane.

caravansérail [*ra, l* mll.] n. m. (persan *karouan-serai*). En Orient, abri réservé aux caravanes, généralement formé de quatre bâtiments entourant une cour. *Fig.* Endroit fréquenté par un grand nombre d'étrangers de différentes nations.

caravelle [*vè-le*] n. f. (ital. *caravella*). Navire turc. Navire italien, espagnol ou portugais, à quatre

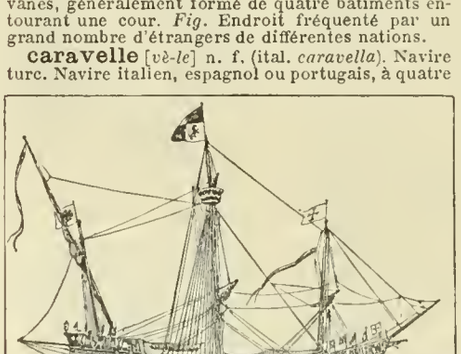

Caravelle de Christophe Colomb.

mâts et à voilure latine : *c'est avec quatre frêles caravelles que Christophe Colomb découvrit l'Amérique.*

Carayon (Auguste), écrivain et jésuite français, né à Saumur, m. à Poitiers (1813-1874) ; auteur d'ouvrages historiques sur son ordre.

carbamate n. m. Sel de l'acide carbamique : *le carbamate d'ammonium se forme lorsque l'ammoniaque se trouve en présence du gaz carbonique.*

carbamide n. f. *Chim.* V. urée.

carbamique adj. *Chim.* Se dit d'un acide non isolé dont on connaît les sels (*carbamates*).

carbatine n. f. (gr. *karbatinê*). Chaussure grossière de cuir, que portaient les paysans grecs Nom donné aux cuirs non encore préparés.

carbazol n. m. *Chim.* Corps solide, blanc, isomère de l'acridine, qui se trouve dans l'anthracène.

carbazotate n. m. *Chim.* Syn. de picrate.

carbazotique adj. *Chim.* Syn. de picrique.

carbet [*bè*] n. m. Aux Antilles, grande case bâtie avec des pieux et des feuillages. Hangar pour abriter embarcations, engins de pêche, etc.

Carbet (Le), comm. de la Martinique, arr. de Saint-Pierre, sur la côte ouest de l'île ; 2.800 h. A quelque distance, *Piton du Carbet,* volcan le plus puissant de l'île.

carbinol n. m. *Chim.* Syn. de alcool méthylique. V. méthylique.

carbogène n. m. (du lat. *carbo,* charbon, et du gr. *genesis,* génération). Poudre spéciale employée pour la fabrication de l'eau de Seltz.

Carbon (cap), cap du littoral algérien, province de Constantine, à l'O. du golfe de Bougie.

Carbon (Caius Papirius), orateur romain, tribun du peuple. Collègue et ami de Tiberius Gracchus, il fut l'un des chefs du parti démocratique. Mais, devenu consul après la mort de Caïus Gracchus, il défendit Ossimius, qui avait été la cause de sa mort ; m. en 119 av. J.-C.

Carbon (Caius Papirius), général romain, né vers 130 av. J.-C., trois fois consul, un des chefs du parti de Marius Pompée le battit et envoya sa tête à Sylla. Pendant sa préture, il rendit l'*édit Carbonien,* relatif aux héritages des impubères.

Carbon (François-Joseph), chouan et conspirateur français. Il conduisait la charrette lors de l'explosion de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise ; exécuté en 1801.

carbonado n. m. Diamant noir, utilisé surtout pour le forage des roches.

carbonari n. m. pl. (mot ital. signif. *charbonniers,* ainsi nommés parce qu'ils se réunissaient d'abord dans les bois). Nom d'une célèbre société secrète et politique, qui se forma en Italie au commencement du XIXe siècle et s'étendit en France sous la Restauration. S. un *carbonaro.*

— Encycl. L'objet principal de cette société, dont les premiers adeptes furent des libéraux napolitains réfugiés dans les forêts des Abruzzes après la réaction de 1799, devint, après 1815, le triomphe des idées nationalistes et libérales combattues par la « Sainte-Alliance », et l'unification de l'Italie. Les carbonari prirent part en France aux conspirations du général Berton à Nantes, des quatre sergents de La Rochelle, etc. Après 1830, ils se fondirent dans diverses sociétés républicaines.

carbonarisme [*ris-me*] n. m. Société politique secrète, formée par les *carbonari.*

carbonaro n. m. Singulier de *carbonari.*

carbonatation [*si-on*] n. f. Action de transformer en carbonate ; effet qui se produit alors.

carbonate n. m. *Chim.* Nom générique des sels dérivés de l'acide carbonique.

carbonaté, e adj. Transformé en carbonate : *chaux carbonatée.*

carbonater [*té*] v. a. Transformer en carbonate.

Carbon-Blanc, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 8 kil. de Bordeaux ; 870 h. (*Carbonblannais*). Bons vins. — Le cant. a 18 comm. et 26.690 h.

carboncle n. m. (lat. *carbonculus*). Ancien nom de l'escarboucle ou grenat oriental.

carbonculaire [*lé-re*] adj. Qui est produit par la maladie appelée *charbon.*

carbonculeux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui concerne la maladie appelée *charbon.*

carbone n. m. (du lat. *carbo, onis,* charbon). *Chim.* Corps simple qui se rencontre dans la nature sous différents aspects (*diamant, graphite, charbon de terre, houille, anthracite, lignite,* etc.).

— Encycl. Le carbone est un corps simple dont le symbole chimique est C ; il est insoluble dans tous les liquides et volatil sans prendre l'état liquide à la haute température du four électrique. Il brûle à l'air en donnant soit de l'*oxyde de carbone* CO, soit du *gaz carbonique* CO^2. V. carbonique.

Le carbone affecte dans la nature différents aspects ; cristallisé, dans le *diamant* et le *graphite,* masse feuilletée dans le *charbon de terre,* la *houille,* l'*anthracite,* le *lignite,* il se trouve encore en combinaison dans les *carbures gazeux* (gaz des marais, acétylène, etc.), dans les carbures liquides (pétrole, naphte), dans les carbonates (craie, dolomie), dans les principes organiques, les tissus des plantes, etc. L'air contient environ 3/10.000es de son volume de gaz carbonique libre. Enfin, divers carbones impurs, *charbon de bois, coke, charbon de cornue,* etc., sont préparés industriellement.

Outre son utilisation comme combustible, il possède des propriétés décolorantes et désinfectantes (v. charbon de bois, noir) dues à sa faculté d'absorber les gaz. Il sert à préparer les carbures industriels, les carbures de calcium (v. fonte, calcium) ; c'est à lui que l'on doit le pouvoir éclairant des flammes (v. flamme) ; il sert encore à préparer le *gaz à l'eau* (v. gaz), ainsi que, dans l'industrie chimique, pour effectuer un grand nombre d'opérations : fabrication de la soude Leblanc, des sulfures, de la poudre, etc.

L'*oxyde de carbone,* qui se produit quand l'oxygène de l'air n'est pas en quantité suffisante et par suite quand l'oxydation est incomplète, est un gaz incolore, inodore et délétère ; c'est à lui que sont dus les accidents causés par les gaz des foyers : il suffit de 4 à 5 p. 100 d'oxyde de carbone pour tuer immédiatement un oiseau, et de 1 p. 100 pour le tuer en 20 minutes. Son action est de se fixer sur l'hémoglobine du sang, qu'il transforme en un composé oxycarboné que l'oxygène ne peut détruire.

Les poêles de fonte chauffés au rouge se laissent traverser par l'oxyde de carbone ; les poêles de fonte à combustion lente sont des générateurs d'oxyde de carbone et, par suite, peuvent être très dangereux. Pour combattre les premiers accidents, il faut transporter le patient à l'air et pratiquer la respiration artificielle par tractions rythmées de la langue.

Gaz carbonique. V. carbonique.

Sulfure de carbone. V. sulfure.

carboné, e adj. Qui contient du carbone.

carboneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui contient du carbone.

carbonide ou **carbonoïde** [*no-i-de*] adj. *Chim.* Qui ressemble au carbone.

carbonifère adj. Qui contient du charbon : *terrain carbonifère.* Syn. carboniférien, enne.

— Encycl. *Géol.* L'époque dite *carbonifère,* qui succède immédiatement à la période dévonienne, est caractérisée par la présence du charbon minéral, ou houille, résultat de la carbonisation, à l'abri de l'air, de masses considérables de débris végétaux ayant gardé en eux la plus grande partie du carbone emprunté à l'atmosphère. On a divisé ces formations en trois étages : le *culm* ou *anthracifère* à la base ; le *houiller inférieur* et le *houiller supérieur* au-dessus.

carbonique adj. Se dit d'un anhydride, CO, résultant de la combinaison du carbone avec l'oxygène : *l'anhydride carbonique a été défini par Lavoisier.*

— Encycl. L'acide n'a pu être isolé, mais on connaît les sels, dits *carbonates.* Le gaz carbonique (appelé improprement *acide carbonique*) est produit par la combustion du charbon, la fermentation des liquides, comme le vin et la bière (alcool), la respiration de l'homme, des animaux, des plantes, etc. C'est un gaz incolore, inodore, à saveur aigrelette, asphyxiant, plus lourd que l'air ; il a pour densité

1,529. Il se tient donc dans les parties basses de l'endroit où il se produit, particulièrement au fond des cuves, sur le sol de certaines grottes (grotte du Chien, etc.). Il se liquéfie très facilement. Quand il est dissous dans un liquide, il lui communique une saveur piquante, c'est lui qui rend le vin mousseux, ainsi que la bière. L'*eau de Seltz artificielle* s'obtient en faisant dissoudre du gaz carbonique dans l'eau. Dans la nature, l'eau chargée de gaz carbonique dissout le carbonate de calcium (v. CALCIUM) et peut former les fontaines incrustantes ou produire des stalactites et stalagmites. Le gaz carbonique sert encore à la fabrication des carbonates alcalins.

carbonisation [*za-si-on*] n. f. Transformation d'un corps en charbon : *la carbonisation des os fournit le noir animal.*

carboniser [*zé*] v. a. Réduire en charbon.

carboniseuse [*zeu-ze*] n. f. Machine spéciale employée dans les manufactures pour sécher la laine.

carbonite n. m. Combustible qu'on trouve dans les houillères bitumeuses de la Virginie centrale.

carbonnade [*bo-na-de*] n. f. (ital. *carbonata*). Viande grillée sur des charbons.

Carbonne, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 22 kil. de Muret, sur la Garonne; 2.360 h. Ch. de f. M. Quincaillerie, corroirie. — Le cant. a 11 comm. et 7.850 h.

carbonométrie [*trî*] n. f. (de *carbone*, et du gr. *metron*, mesure). Détermination de la quantité d'acide carbonique expiré par les poumons, dans l'acte de la respiration.

carborundum [*ron-dom'*] n. m. *Chim.* Carbure de silicium préparé industriellement en soumettant au four électrique un mélange de charbon et de silicium : *le carborundum est employé, à cause de sa dureté, à la fabrication des meules usantes.*

carbosulfure n. m. Syn. de SULFURE DE CARBONE.

carbosulfureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui contient du carbosulfure.

carbouille [*bou, ll* mll.] n. f. Nom vulgaire de la *carie du blé.*

carburant [*ran*], **e** adj. Qui contient du carbure d'hydrogène : *gaz carburant.* N. m. : *les carburants associés à l'air sous forme de vapeur ou de gaz produisent des mélanges explosifs.*

carburateur, trice adj. Se dit des appareils destinés à produire la carburation de certains corps. N. m. Appareil destiné à produire une saturation complète du gaz d'éclairage ou de l'air, par des vapeurs d'huiles hydrocarburées : *le carburateur d'un moteur d'automobile.* V. CARBURATION.

carburation [*si-on*] n. f. Opération qui a pour objet de soumettre certains corps à l'action du carbone : *la carburation du fer a pour objet de le transformer en acier.* Saturation de l'air ou du gaz d'éclairage par des vapeurs d'hydrocarbures. (Cette opération a pour but soit de donner à une flamme un éclat plus intense, soit de former un mélange détonant, tel que celui dont l'explosion actionne les moteurs à alcool ou à pétrole.)

carbure n. m. *Chim.* Combinaison du carbone avec un autre corps simple : *le gaz d'éclairage est un carbure d'hydrogène.*

— ENCYCL. Parmi les carbures, il y a lieu d'indiquer les *carbures d'hydrogène* ou *hydrocarbures* dont l'étude est des plus importantes en chimie organique, et les *carbures métalliques* étudiés récemment d'une façon systématique par Moissan.

Les carbures d'hydrogène sont classés en séries qui sont les suivantes :

Carbures saturés de formule générale. .	C^nH^{2n+2}
— éthyléniques	C^nH^{2n}
— acétyléniques.	C^nH^{2n-2}
— térébéniques.	C^nH^{2n-4}
— benzéniques.	C^nH^{2n-6}

Les différents carbures de chaque série ont des formules que l'on obtient en faisant dans la formule générale n = 1 ou 2 ou 3, etc. Tous les carbures d'une même série sont dits *homologues;* ils possèdent en général des propriétés très voisines et peuvent tous dériver du premier terme de chaque série que l'on appelle les *carbures fondamentaux* et qui sont : le méthane CH^4, l'éthylène C^2H^4, l'acétylène C^2H^2, le benzène C^6H^6.

Les carbures métalliques se préparent au four électrique, les oxydes ou les métaux eux-mêmes sont soumis à une forte température en présence du charbon.

Les carbures de calcium, de baryum, de strontium, fournissent, à la température ordinaire, sous l'action de l'eau, du gaz *acétylène;* parmi les autres carbures, citons le carbure de silicium, préparé industriellement sous le nom de *carborundum.*

carburé, e adj. Qui contient du carbone : *hydrogène carburé.* Syn. de CARBONÉ.

carburer [*ré*] v. a. Mélanger un corps carburant à l'air ou à un liquide pour lui donner des propriétés combustibles ou explosives.

carbylamine n. f. Nom donné aux éthers isocyanhydriques.

carcadet [*dè*] n. m. Un des noms vulgaires de la caille. (On dit aussi CARCAILLOT.)

Carcagente, v. d'Espagne (prov. de Valence), près de Jucar; 12.500 h. Soie; commerce de fruits.

carcaillat [*ka, ll* mll., *a*] n. m. (onomatopée). Cri de la caille. Appeau qui imite ce cri.

carcailler [*ka, ll* mll., *é*] v. n. Crier, en parlant de la caille.

carcaillot [*ka, ll* mll., *o*] n. m. V. CARCADET.

carcaise, carkhèse ou **carquaise** [*kè-ze*] n. f. (anc. forme de *carquois*). Four de verrier à recuire les creusets ou les glaces.

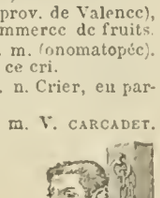

Carcan.

carcajou n. m. Nom vulgaire du blaireau d'Amérique.

carcan n. m. (de l'anc. haut all. *querca*, cou). Autref., collier de fer pour attacher un criminel au poteau d'exposition. Cette peine : *la peine du carcan a été supprimée en 1832. Pop.* Mauvais cheval. Femme grande, maigre, méchante.

Carcanières, comm. de l'Ariège, arr. et à 88 kil. de Foix; 250 h. Sources thermales sulfurées sodiques.

carcas [*ka*] n. m. Restes de coulée, provenant de la refonte d'un métal.

carcasse [*ka-se*] n. f. (ital. *carcassa*). Charpente osseuse d'un animal : *la carcasse humaine s'appelle* squelette. *Fam.* Le corps humain : *promener sa carcasse.* Appareil destiné à soutenir un ensemble : *carcasse d'abat-jour.* Charpente : *carcasse d'un navire. Carcasse d'une volaille,* le corps, quand on a détaché les membres et les blancs.

Armes de Carcassonne.

carcassier [*ka-si-é*] n. m. Celui qui fait des carcasses.

carcassière [*ka-si*] n. f. Dans certaines verreries, four accolé au four de fusion et où l'on dessèche les billettes.

Carcassonne, ch.-l. du dép. de l'Aude, sur l'Aude et le canal du Midi; ch. de f. M., à 842 kil. de Paris; 31.000 h. (*Carcassonnais.*) Evêché. Beaux remparts qui entourent la *cité de Carcassonne.* C'est l'ensemble le plus complet et le plus imposant que l'on possède de fortifications du moyen âge. Grains, vins, fruits, lainages, draps, cuirs, tonnellerie. Patrie de Fabre d'Eglantine. Carcassonne fut, au moyen âge, le siège d'un important comté incorporé à la couronne de France en 1224. — L'arr. a 12 c., 104 comm., 102.360 h. Le c. Est a 6 comm. et 7.450 h.; le cant. Ouest, 2 comm. et 26.750 h.

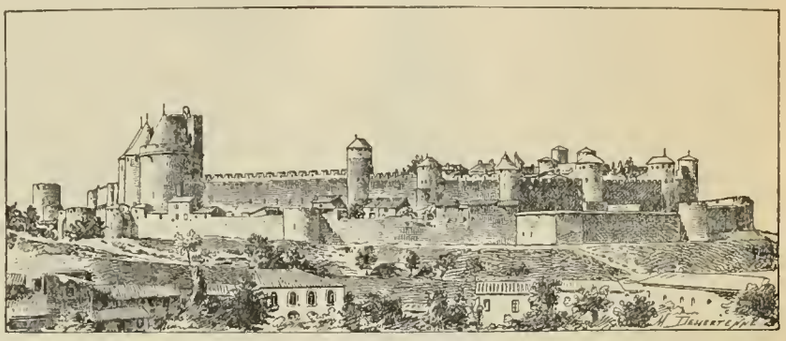
La cité de Carcassonne.

carcel [*sèl*] n. m. Lampe à huile, à rouages et à piston, inventée par l'horloger français Carcel, en 1800. Unité d'intensité lumineuse, représentée par une lampe Carcel dont le bec a 12 millimètres de diamètre et qui brûle 42 grammes d'huile de colza épurée à l'heure.

carcere duro n. m. Expression italienne signif. *dur cachot* et qui fut usitée pendant la domination autrichienne pour désigner un système d'emprisonnement réservé aux condamnés politiques : *Silvio Pellico fut condamné au carcere duro.* (L'augmentation de cette expression est *carcere durissimo.*)

carcérulaire [*lè-re*] adj. Qui ressemble à une carcérule.

carcérule n. f. Nom donné aux fruits secs indéhiscents, qui renferment un petit nombre de graines libres, comme le fruit du tilleul. Syn. de CAPSULE.

Carcès [*sèss*], comm. du Var, arr. et à 17 kil. de Brignoles, au confluent du Carami avec l'Argens; 1.900 h.

carcharias [*ka-ri-ass*] n. m. (du gr. *karkharias,* requin). Genre de poissons, renfermant des requins à corps fusiforme, à museau arrondi ou conique, à bouche arquée, répandus dans toutes les mers et dont une espèce (*bleu, peau bleue, chien de mer, cagniot,* etc.) est répandue sur les côtes de France.

carcharodon [*ka-ro*] n. m. Genre de poissons, renfermant de grands requins des mers chaudes et tempérées : *le carcharodon que l'on rencontre de la Méditerranée au Pacifique, atteint 12 mètres de long.*

Carchemish [*ké-mich'*], ou **Carchèmis** [*miss*] v. de la Syrie ancienne, sur l'Euphrate. Le pharaon d'Egypte Néchao II y fut battu par Nabuchodonosor, roi de Babylone, dans une mémorable bataille (605 av. J.-C.).

carcinologie [*ji*] n. f. (du gr. *karkinos,* crabe, et *logos,* discours). Partie de la zoologie qui traite de l'étude des crustacés.

carcinologiste [*jis-te*] ou **carcinologue** [*lo-ghe*] n. Qui se livre à l'étude des crustacés.

carcinomateux, euse [*teû, eu-ze*] adj. De la nature du carcinome.

carcinome n. m. (gr. *karkinôma*). *Méd.* Syn. de CANCER.

carcinose [*nô-ze*] n. f. (du gr. *karkinos,* cancer). Formation simultanée et rapide de petites tumeurs cancéreuses. Carcinome. Genre de tumeurs comprenant l'encéphaloïde, le squirre et le tubercule.

carcinus [*nuss*] n. m. Genre de crustacés décapodes, renfermant des crabes des mers boréales, dont une espèce (vulgairement *crabe enragé*) est commune sur les côtes de France et sert d'appât pour la pêche.

cardage n. m. Action de carder : *cardage des laines.*

Cardaillac (Jean-Jacques-Séverin **de**), philosophe français, né au château de Lotrainc (Lot), m. à Paris (1766-1845).

cardaline n. f. (lat. *carduelis;* de *carduus,* chardon). Nom que l'on donne au chardonneret, parce que cet oiseau se nourrit principalement de graines de chardon.

cardamine n. f. *Bot.* Genre de crucifères, dont une espèce est appelée vulgairement *cresson des prés.*

cardamome n. f. Espèce de plante, de la famille des zingibéracées.

— ENCYCL. Les cardamomes possèdent une odeur aromatique à saveur piquante; elles croissent surtout dans les pays chauds. On les employait beaucoup en médecine, mais, aujourd'hui, on ne les utilise qu'en parfumerie.

cardan n. m. (de *Cardan,* n. pr.). *Mécan.* Articulation permettant des mouvements dans tous les sens. (On dit aussi *suspension à la cardan, articulation à la cardan* ou *joint à la cardan.*)

— ENCYCL. Ce dispositif consiste en une sorte de joint à genouillère, simple ou double, qui permet à l'essieu d'un véhicule de faire avec la ligne droite des angles anormaux et aux roues de prendre des positions qui diffèrent plus ou moins de la verticale, sans qu'il se produise de coincement.

Jérôme Cardan.

Cardan (Jérôme), savant mathématicien, médecin et philosophe italien, né à Pavie (1501-1576). On lui doit le mode très ingénieux de suspension qui porte son nom et la démonstration de la formule pour la résolution des équations du 3e degré. Ses théories médicales étaient fondées sur l'astrologie.

cardasse [*da-se*] n. f. Peigne pour la bourre de soie. Nom vulgaire du nopal.

carde n. f. (du lat. *carduus,* chardon). Côte comestible de l'artichaut *cardon.* Tête épineuse du *chardon à foulon,* employée pour le peignage des draps, laines, etc. Machine garnie de chardons pour peigner le drap. Brosse garnie de pointes métalliques, servant au même usage.

— ENCYCL. Le cardage des matières filamenteuses s'opère au moyen des cardes plates ou à main et des cardes circulaires ou cylindriques. Les cardes à main se composent soit de deux plateaux en bois munis de dents métalliques recourbées en sens inverse, soit d'un plateau horizontal fixé sur une banquette où s'assied l'ouvrier et d'un plateau recourbé mobile autour d'un axe. La carde circulaire consiste en un grand tambour qui tourne sans cesse, et autour duquel fonctionnent, des cylindres animés de vitesses inégales. On distingue aussi les grosses cardes ou briseuses et les cardes fines ou finisseuses.

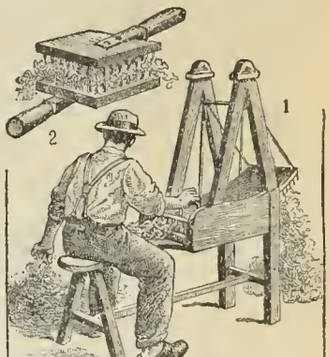

Cardes : 1. A main fixe ; 2. A main ordinaire

cardée [*dé*] n. f. Quantité de textile, qu'on prend à la fois entre deux cardes : *cardée de laine.*

Cardenas [*nass*], v. et port de Cuba; 25.000 h. Commerce de sucres et de mélasses.

carder [*dé*] v. a. Peigner, démêler la laine, etc., avec des cardes. *Pop. Carder quelqu'un, lui carder le poil,* le griffer, le battre.

cardère n. f. Nom vulgaire du *chardon à foulon,* dont les tiges garnies d'aspérités sont employées au cardage des étoffes.

carderie [*ri*] n. f. Atelier où l'on carde.

cardeur, euse [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui carde : *une cardeuse de matelas.*

cardeuse [*deu-ze*] n. f. Machine à carder.

Cardi (le chevalier Louis), dit **Cigoli,** peintre et architecte italien, né à Cigoli, m. à Rome (1559-1613). On l'a surnommé, non sans exagération, *le Corrège florentin.*

cardia n. m. (du gr. *kardia,* cœur). Orifice supérieur de l'estomac situé non loin du cœur.

cardiacé, e adj. (du gr. *kardia,* cœur). Qui a la forme d'un cœur.

cardiaire [*di-è-re*] adj. (du gr. *kardia,* cœur). Relatif au cœur. N. f. *Bot.* V. CARDIAQUE.

cardialgie [*jî*] n. f. (du gr. *kardia,* cœur, et *algos,* douleur). Douleur du cœur ou du cardia.

cardialgique adj. Qui a rapport à la cardialgie. N. Atteint de cardialgie.

cardiaque adj. (du gr. *kardia,* cœur). Qui appartient au cœur. Se dit d'un médicament tonique : *potion cardiaque,* ou substantiv. : *un cardiaque.* N. Personne atteinte d'une maladie de cœur. N. f. Plante du genre léonure, tonique et excitante.

cardiectasie [*èk-ta-zî*] n. f. (du gr. *kardia,* cœur, et *ektasis,* dilatation). Dilatation des cavités du cœur.

cardier [*di-é*], **ère** n. Qui fabrique ou vend des cardes.

Cardiff, v. et port d'Angleterre (Galles), à l'embouchure du Taff dans le canal de Bristol; 164.500 h. Port très actif, exportant le produit des grandes houillères voisines. Métallurgie du fer et de l'étain.

Cardigan, v. d'Angleterre (Galles), petit port sur la Teifi; 3.400 h. — Le comté a 65.000 h.

cardiidés n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, dont le genre bucarde est le type. S. un *cardiidé.*

cardinal, e, aux adj. (lat. *cardinalis;* de *cardo, inis,* gond). Principal : *autel cardinal. Vertus cardi-*

nales, la Justice, la Prudence, la Tempérance et la Force. *Points cardinaux*, l'est, le sud, l'ouest et le nord. (V. ROSE DES VENTS.) *Nombre cardinal*, celui qui exprime simplement le rapport de la quantité à l'unité, comme *un, deux, trois, quatre*, etc.

cardinal n. m. Un des soixante-dix prélats qui composent le sacré collège, c'est-à-dire qui sont les électeurs, les ministres et les conseillers du pape : *la pourpre est la couleur du costume officiel des cardinaux.* Genre d'oiseaux, à plumage rouge, de l'Amérique du Nord.

Cardinal huppé.

— ENCYCL. La dignité cardinalice comporte des honneurs particuliers : le titre d'*Eminence*, un costume spécial : calotte, barrette, vêtements pourpres, chapeau rouge. (V. CUAPEAU.) Ce sont les cardinaux qui, réunis en conclave, élisent le pape à la majorité des deux tiers des voix. La création d'un cardinal est un acte émanant de l'autorité souveraine du pape. Les cardinaux forment trois ordres : évêques, prêtres et diacres. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'être prêtre, ni même d'être engagé irrévocablement dans les ordres pour être cardinal : les ordres mineurs suffisent. L'âge requis est vingt-cinq ans. Les cardinaux-évêques sont titulaires des évêchés dits suburbicaires. Les cinquante cardinaux-prêtres et les quatorze cardinaux-diacres reçoivent chacun un titre de quelque lieu de Rome, célèbre au point de vue religieux. La hiérarchie de la cour pontificale distingue le *cardinal doyen*, le *cardinal premier diacre*, le *cardinal camerlingue*, le *secrétaire d'Etat*, etc.

Cardinal.

Cardinal (*la famille*), titre sous lequel Ludovic Halévy a réuni en 1883 *Monsieur et Madame Cardinal*, nouvelle publiée en 1873, et *les Petites Cardinal*, parues en 1880 ; études satiriques, d'une malicieuse bonhomie, où l'on voit un père et une mère tirer parti de la beauté de leurs deux filles, figurantes à l'Opéra, tout en conservant des apparences d'une dignité grotesque. M., Mme et Mlles Cardinal ont passé dans la langue, on dit une « petite Cardinal », une « madame Cardinal ».

cardinalat [*la*] n. m. Dignité de cardinal : *Richelieu fut promu très jeune au cardinalat.*

cardinale n. f. Nom vulgaire de quelques plantes appartenant à des genres très différents et qui n'ont de commun entre elles que la couleur rouge éclatante de leurs fleurs.

cardinalice adj. Qui a rapport aux cardinaux : *dignité cardinalice.*

cardinaliser [*zé*] v. a. *Fam.* Faire cardinal.

cardinalisme [*lis-me*] n. m. Parti et opinion des cardinalistes.

cardinaliste [*lis-te*] n. et adj. Au XVIIe siècle, partisan de Richelieu, puis de Mazarin.

cardine n. f. Variété de sole atteignant de grandes dimensions et que l'on pêche sur les côtes de l'Océan.

cardineau [*nô*] n. m. Espèce de plie des côtes françaises de l'Océan.

cardinifère adj. (du lat. *cardo, inis*, gond, et *ferre*, porter). *Zool.* Qui porte une charnière.

cardiocèle n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *kélé*, hernie). Hernie du cœur.

cardiographe n. m. (du gr. *kardia*, cœur, et *graphein*, écrire). Ecrivain qui traite de la description et des maladies du cœur. Appareil enregistreur des mouvements du cœur, imaginé par le physiologiste Marey.

cardiographie [*fi*] n. f. (de *cardiographe*). Description, traité sur le cœur.

cardiographique adj. Qui a rapport à la cardiographie.

cardiologie [*ji*] n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie, de la physiologie, etc., qui traite du cœur.

cardiopathie [*ti*] n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *pathos*, souffrance). Maladie du cœur.

cardiophylle n. m. (du gr. *kardia*, cœur, et *phullon*, feuille). *Bot.* Syn. LISTÈRE.

cardiorhexie [*rèk-si*] n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *rhêxis*, déchirement). Rupture du cœur.

cardioscope [*sko-pe*] n. m. (du gr. *kardia*, cœur, et *skopein*, examiner). Instrument à l'aide duquel on examine les contractions cardiaques.

cardiosperme [*spèr-me*] n. m. Genre de sapindacées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes de l'Amérique tropicale et de l'Inde : *les graines du cardiosperme de l'Inde servent à faire des bracelets et des colliers.*

Cardon.

cardiotomie [*mi*] n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *tomé*, dissection). Dissection du cœur.

cardite n. f. (du gr. *kardia*, cœur). Inflammation du cœur.

carditique adj. *Fièvre carditique*, ancien nom de la forme d'intoxication paludéenne qui s'accompagne de violentes palpitations de cœur.

cardium [*di-om'*] n. m. *Zool.* Nom scientifique du genre *bucarde.*

cardol n. m. Liquide huileux, qu'on retire du péricarpe des noix d'acajou.

cardon n. m. (du lat. *carduus*, chardon). Plante potagère bisannuelle, du même genre que l'artichaut, mais très volumineuse : *on sème au printemps, sur couche, la graine de cardon.*

— ENCYCL. Le cardon atteint facilement 2 mètres à 2m,50 de haut, et les feuilles ont généralement plus de 1 mètre. La partie comestible de la plante consiste dans la côte ou nervure médiane de la feuille, nervure épaisse et charnue, qu'on prépare de diverses manières, et aussi dans la racine de la plante.

cardonnette [*do-né-te*] n. f. *Bot.* V. CUARDONNETTE.

carduacé, e adj. (du lat. *carduus*, chardon). De la nature du chardon. N. f. pl. Tribu de plantes de la famille des composées, ayant pour type le genre *chardon.* S. une *carduacée.*

Carducci.

Carducci [*du-tchi*] (Giosué), poète, critique et professeur italien, né à Val di Castello (prov. de Pise), m. à Bologne (1836-1907). Il organisa la réaction contre le romantisme de Manzoni et publia l'*Hymne à Satan* et les *Odes barbares*. La plupart de ses œuvres sont antireligieuses. Il créa un système de versification fondé sur le nombre et l'accentuation des syllabes.

Carduchi ou **Carducho** (Barthélemy), peintre italien, né à Florence, mort au Pardo, près de Madrid (1560-1608). On lui doit de splendides décorations à l'Escurial. — Son frère et élève, VINCENT, né à Florence, mort à Madrid (1578-1638), décora le Pardo d'après les dessins de Barthélemy.

carène n. m. Bateau tunisien, à fond très plat, employé pour la pêche ou le transport.

Carel de Sainte-Garde (Jacques), poète français médiocre, né à Rouen, m. vers 1684 ; auteur des *Sarrasins chassés de France*, dont Boileau railla le héros *Childebrand.*

Carélie [*lî*], nom que l'on donne à la partie sud-orientale de la Finlande (auj. dans le gouv. de Saint-Pétersbourg). [Ilab. *Caréliens.*]

carémage n. m. Semailles du mois de mars.

carême n. m. (du lat. *quadragesima*, quarantième). Temps d'abstinence pour les catholiques, entre le mercredi des Cendres et le jour de Pâques : *le maigre a remplacé le jeûne pendant le carême. Par ext.* Abstinence : *rompre le carême.* Privation en général. *Fig. Visage de carême*, pâle et défait. Suite de sermons prêchés pendant le carême : *les carêmes de Massillon.* PROV. : **Arriver comme marée en carême**, arriver fort à propos. **Arriver comme mars en carême**, arriver inévitablement, le mois de mars étant toujours en carême.

— ENCYCL. Le carême, dans l'Eglise catholique, a pour objet de pratiquer la pénitence et imiter le jeûne que le Christ observa pendant quarante jours avant de commencer son ministère apostolique. De nos jours, l'institution du carême a beaucoup perdu de sa rigueur d'autrefois. Actuellement, dans un grand nombre de diocèses, il n'y a plus dans le carême que deux jours d'abstinence par semaine : mercredi et vendredi, sauf toutefois les quatre derniers jours de la Semaine sainte.

Carême (*le*), suite de trente-cinq sermons, prononcés par Bourdaloue de 1672 à 1682. Les procédés de démonstration y sont en quelque sorte géométriques ; le style est nerveux, plein de majesté et de grandeur.

Carême (*Grand*), recueil de quarante sermons prononcés par Massillon en 1699 ; le plus connu est le fameux sermon *Sur le petit nombre des élus.* Ce sont de belles études de morale pratique et des peintures de mœurs achevées.

Carême (*Petit*), recueil de dix sermons prononcés par Massillon devant Louis XV encore enfant en 1718. Ces sermons, chefs-d'œuvre du prédicateur, constituent un magnifique et parfois courageux cours de morale à l'usage des souverains.

Carême (Marie-Antoine), cuisinier français, né et m. à Paris (1784-1833). Il fut le cuisinier de Talleyrand, de l'empereur de Russie, et écrivit divers ouvrages concernant l'art culinaire.

carême-prenant [*nan*] n. m. Carême qui va commencer : les trois jours gras qui précèdent le mercredi des Cendres ; mardi gras. Réjouissance de carnaval. *Fig.* Personne déguisée. Pl. des *carêmes-prenants.*

carêmer [*mé*] v. n. Observer le carême.

carénage n. m. Action de caréner un vaisseau. Lieu où cette opération peut se pratiquer.

carénal, e, aux adj. *Bot.* Qui appartient à la carène.

carence [*ran-se*] n. f. (du lat. *carere*, manquer). *Dr.* Absence de tous objets mobiliers pouvant répondre d'une dette : *procès-verbal de carence.*

— ENCYCL. *Procès-verbal de carence.* C'est l'acte par lequel le juge de paix qui a apposé les scellés après décès constate qu'il n'y a au domicile du défunt aucun objet mobilier. C'est aussi l'acte par lequel un huissier qui vient pour procéder à une saisie-exécution constate que le débiteur n'a pas de meubles en quantité suffisante pour être solvable.

carène n. f (lat. *carina*). Ensemble des *œuvres vives* d'un navire, quille et flancs, jusqu'à fleur d'eau : *les carènes des navires en bois sont en général recouvertes de cuivre. Bot.* Ensemble des pétales inférieurs des papilionacées.

caréné, e adj. *Bot.* Muni d'une carène.

caréner [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Nettoyer ou réparer la carène : *caréner un navire.*

Carentan [*ran*], ch.-l. de c. de la Manche, arr. et à 22 kil. de Saint-Lô ; 4.080 h. (*Carentinois*). Port sur la Douve, la Taute et le canal de Vire-et-Taute ; ch. de f. O. Commerce important, avec l'Angleterre, de beurre, œufs, gibier, etc. Tuileries, teintureries. — Le cant. a 14 comm. et 11.200 h.

Carentoir [*ran*], comm. du Morbihan, arr. et à 50 kil. de Vannes, sur un affluent du Rahun ; 3.950 h.

carésis [*zis*] n. m. Espèce de poires uniquement bonnes à la fabrication du poiré.

caressant [*ré-san*], **e** adj. Qui caresse ; qui aime à caresser : *enfant caressant ; nature caressante.* Qui effleure doucement : *flots, zéphirs caressants. Fig.* Doux comme une caresse : *ton, regard caressant.*

caresse [*rè-se*] n. f. (ital. *carezza* ; de *caro*, cher). Attouchement tendre ou affectueux : *faire des caresses à un enfant. Poét.* Frôlement doux et agréable : *les caresses de la brise.* Démonstration d'amitié, en paroles ou en actions : *il faut se méfier des caresses des flatteurs. Fig.* : *les caresses de la fortune.*

caresser [*ré-sé*] v. a. Faire des caresses : *le chien caresse son maître.* Entretenir avec amour : *caresser de vaines espérances.* ANT. **Battre, rudoyer.**

caresseur, euse [*rè-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui aime à caresser. *Fig.* Flatteur : *tout candidat est caresseur des majorités.*

caret [*rè*] n. m. (malais *karah*). Nom vulgaire de la grosse *tortue imbriquée*, des mers chaudes.

— ENCYCL. Les carets atteignent 1 mètre de long. Très carnassiers, vivant de poissons et de mollusques, ces tortues de haute mer viennent pondre chaque année dans les mêmes parages. Les plaques d'écaille sont imbriquées sur le disque de la carapace et jaspées de jaune ou de brun. L'écaille du caret, la plus belle de toutes, est l'objet d'un commerce important. On la détache en chauffant la carapace ou en l'ébouillantant ; suivant le procédé des Chinois, on retire sa carapace à la tortue vivante, puis on remet l'animal à la mer.

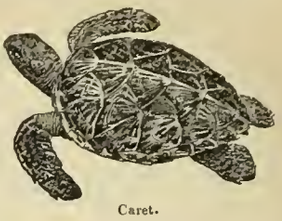
Caret.

caret [*rè*] n. m. (pour *charet*, petit char). *Mar.* Touret-dévidoir. *Fil de caret*, gros fil à fabriquer les cordages.

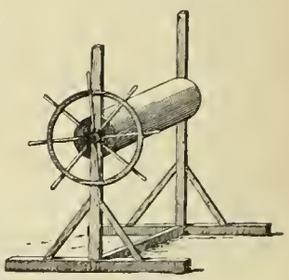
Caret de cordier.

carète ou **carette** [*rè-te*] n. f. Châssis mobile en bois, servant de support aux leviers et aux poulies qui font mouvoir les lisses des métiers à tisser.

Carette (Antoine-Ernest-Hippolyte), officier et écrivain français, né en 1808. On lui doit d'intéressantes études sur l'Afrique du Nord.

carex [*rèkss*] n. m. Genre de plantes monocotylédones de la famille des cypéracées, vulgairement nommées *laîches.*

Carey [*ré*] (Harry), poète et musicien anglais (vers 1696-1743). Il a laissé un grand nombre d'ouvrages dramatiques. On lui attribue, très probablement à tort, l'air national *God save the king.*

Carey (William), orientaliste anglais, né à Paulerspury, m. à Lerampour (1761-1834) ; traducteur du *Râmâyana.*

Carey (Henry), économiste américain, né et m. à Philadelphie (1793-1879). Ses écrits ont contribué à l'établissement du protectionnisme en Amérique.

carféral n. m. Mélange de tournures de fer, de charbon et de silicate d'alumine, pour la filtration de l'eau.

cargaison [*ghè-zon*] n. f. (provenç. *cargazon* ; de *cargar*, charger). Ensemble des marchandises qui font la charge entière d'un navire : *le capitaine du navire est responsable de la cargaison.*

— ENCYCL. *Dr.* Les marchandises embarquées restent jusqu'à destination la propriété des expéditeurs ; à l'arrivée, elles sont reçues par les destinataires ou par des consignataires désignés. La prise ou la perte de la cargaison entraînent la résiliation du contrat d'affrètement. En cas de guerre, les navires de commerce sont soumis au droit de visite, qui peut entraîner la prise de tout navire ayant fait une fausse déclaration.

Cargèse, comm. de la Corse, arr. et à 26 kil. d'Ajaccio, sur le petit cap du même nom ; 970 h. La population descend d'une colonie grecque, établie à cet endroit depuis 1676. Mûriers, vins.

cargo-boat [*bôt'*] n. m. (m. angl.). Bâtiment spécialement destiné au transport des marchandises. Pl. des *cargo-boats.*

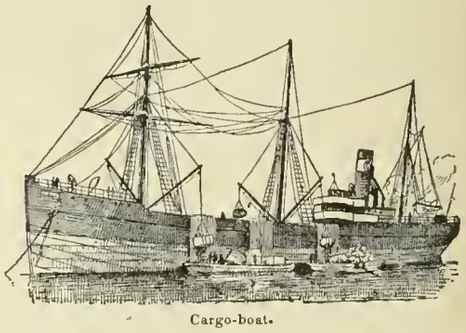
Cargo-boat.

cargue [*kar-ghe*] n. f. Nom de cordages qui servent à relever les voiles contre les vergues.

carguer [*ghé*] v. a. (du provenç. *cargar*, charger). Replier, serrer les voiles.

carguette [*ghè-te*] n. f. Dans le Levant, manœuvre pour redresser l'antenne et la changer de bord.

cargueur [*gheur*] n. m. Matelot chargé de carguer les voiles.

Carhaix [*rè*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 47 kil. de Châteaulin, près du canal de Nantes à Brest ; 3.600 h. (*Carhaisiens*). Chandelles, sabots. Ch. de f. de Guingamp à Carhaix. Patrie de La Tour d'Auvergne. — Le cant. a 9 comm. et 19.840 h.

cari, cary ou **carry** n. m. Poudre composée de plusieurs épices : piment, curcuma, etc. Mets, et spécialement plat de volaille préparée au cari : *manger un cari.*

cariacou n. m. Sous-genre de cerfs américains, dont le type est le *cariacus Virginiacus* (cerf de Virginie).

cariama n. m. Genre d'échassiers, renfermant des oiseaux de l'Amérique du Sud, vulgairement nommés *cigognes de serpents*. (Les cariamas peuvent se domestiquer, et on les emploie, comme les agamis, à la garde des basses-cours.)

Cariama huppé.

cariatide ou **caryatide** n. f. (du gr. *karuatis*, femme de Carya, dans le Péloponèse). Statue de femme ou d'homme, qui soutient une corniche.

— Encycl. Les cariatides représentèrent primitivement de jeunes Lacédémoniennes célébrant la fête de la Diane de Carya. Les architectes grecs tirèrent un très bon parti de cette invention, comme on peut en juger par les cariatides de l'Erechthéion d'Athènes ; plus tard, aux figures de femmes ils substituèrent des figures d'hommes, appelés *atlantes* ou *télamons*. L'emploi des cariatides fut fréquent à la Renaissance : citons celles de Jean Goujon dans la salle des Cariatides du Louvre ; celles de J. Sarrazin au pavillon de l'Horloge (Louvre) ; les atlantes de Puget, à l'hôtel de ville de Toulon.

Cariatide.

cariatidique adj. Qui se rapporte aux cariatides.

Caribert [*bèr*], fils aîné de Clotaire Ier, roi de Paris de 561 à 567. — Caribert, fils de Clotaire II, roi d'Aquitaine en 629 (606-631).

caribou n. m. Renne du Canada. Variété de mousse croissant sur les rochers dans l'Amérique du Nord, et dont les rennes sont très friands.

caricacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales, dont le genre papayer (*carica*) est le type. S. une *caricacée*.

caricatural, e, aux adj. Qui tient de la caricature : *profil caricatural*.

caricature n. f. (de l'ital. *caricare*, charger). Reproduction grotesque d'une personne ou d'une chose par le dessin, la peinture : *la caricature exige une réelle science du dessin. Fig.* et *fam.* Personne ridiculement vêtue, très laide, etc. Imitateur ou imitation ridicule : *tel pasticheur, tel pastiche, est la caricature d'un grand poète.*

caricaturer [*ré*] v. a. Reproduire en caricature : *on caricature aujourd'hui tous les grands de la terre.*

caricaturier [*ri-é*] n. m. Ecrivain dont les descriptions ne sont que des caricatures : *Tallemant des Réaux est le caricaturier du* XVIIe *siècle.*

caricaturiste [*ris-te*] n. m. Celui qui fait des caricatures : *Cham, Gavarni, Daumier, Henri Monnier furent de grands caricaturistes.*

caricées [*sé*] n. f. pl. (du lat. *carex, icis*, laîche). *Bot.* Tribu de la famille des cypéracées, ayant pour type le genre *laîche*. S. une *caricée*.

caricine n. f. Substance extraite du papaya, et qui possède la propriété de ramollir et de dissoudre les tissus animaux.

caricoïde adj. (du lat. *carica*, figue, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a l'aspect d'une figue.

carie [*ri*] n. f. (lat. *caries*). *Pathol.* Maladie inflammatoire des os et des dents, se terminant par leur ramollissement et leur destruction. *Bot.* Maladie des grains de froment. Pourriture des arbres.

— Encycl. *Pathol.* La carie des os suit l'inflammation de l'os lorsque celle-ci arrive à la forme suppurative. Cette affection, qui peut gagner de proche en proche et atteindre l'os très profondément, ne se guérit que par le grattage et parfois même entraîne l'amputation. La carie nécessite le nettoyage et l'obturation.

— *Bot.* La carie du blé est due à un champignon microscopique (*tilletia caries*), qui se développe dans les grains et les détruit complètement. On prévient cette maladie en aspergeant les grains de semence avec du sulfate de cuivre.

La carie des bois provient de divers insectes et de nombreux champignons.

Carie [*ri*], ancien pays de l'Asie Mineure, sur le littoral de l'Archipel ; v. pr. *Milet, Halicarnasse, Cnide.* (Hab. *Cariens.*)

Carien, enne [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Carie : *les Cariens.* Adjectiv. : *constructions cariennes.*

carier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Gâter par l'effet de la carie : *une dent malade suffit pour carier toutes les autres.* Se carier v. pr. Etre affecté de carie : *os qui se carie.*

carieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de la carie.

Carignan, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 20 kil. de Sedan, sur la Chiers, affl. de la Meuse ; 2.130 h. ; ch. de f. E. Forges, brasseries. — Le cant. a 26 comm. et 12.410 h.

Carignan, v. d'Italie (prov. de Turin), sur le Pô ; 7.200 h. Filatures de soie, raffinerie de sucre, confitures renommées.

Carignan (princes de), branche de la maison de Savoie, issue de Thomas, troisième fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie (1596-1656). Elle parvint au trône de Piémont en 1831, dans la personne de Charles-Albert. C'est actuellement la maison royale d'Italie.

carignane n. f. Cépage du midi de la France, très vigoureux et d'un bon rendement.

carillon [*ll* mll.] n. m. (du bas lat. *quatrinio*, réunion de quatre choses). Réunion des cloches ou des timbres d'une horloge, accordés à différents tons : *les carillons de Flandre peuvent exécuter des airs complets.* Sonnerie de ces cloches. *Par ext.* Sonnerie de cloches vive et gaie. Sorte d'harmonica formant une ou deux octaves musicales. *Fam.* Bruit sonore : *carillon des verres. Fig.* Reproche bruyant. *Pop.* Grand bruit : *faire du carillon.*

carillonnant [*ll* mll., *o-nan*], e adj. *Fam.* Sonore, bruyant.

carillonné [*ll* mll., *o-né*], e adj. Se dit des fêtes solennelles, annoncées par des carillons.

carillonnement [*ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action de carillonner.

carillonner [*ll* mll., *o-né*] v. a. Sonner en carillon : *carillonner un air.* Annoncer par des carillons : *carillonner une fête. Absolum.* Sonner en carillon : *dans le nord de la France, beaucoup de clochers carillonnent.* Agiter vivement une sonnette. Faire beaucoup de bruit.

carillonneur [*ll* mll., *o-neur*] n. m. Celui qui carillonne.

carinaire [*nè-re*] n. f. (du lat. *carina*, carène). Genre de mollusques gastéropodes hétéropodes, répandus dans les mers chaudes et tempérées.

Carini, v. d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 12.200 h.

Carinola, v. d'Italie (Campanie, prov. de Caserte) ; 8.000 h. Centre agricole ; vins estimés.

Carinthie [*ti*] (en allem. **Karnten**), province de l'Autriche (Illyrie) ; 367.500 h. Ch.-l. *Klagenfarth.*

Carinus (Marcus Aurelianus), empereur romain de 283 à 285, fils de l'empereur Carus et frère de Numérien. Cruel et corrompu, il fut assassiné par ses soldats.

carique n. f. (du lat. *carica*, figue sèche de Carie). Nom donné en Provence aux figues sauvages.

cariqueux, euse [*keû, eu-ze*] adj. (de *carique*). *Pathol.* Qui ressemble à une figue.

Carisbrook, v. d'Angleterre, ancienne capitale de l'île de Wight ; 8.500 h.

cariset [*zè*] ou **carisel** [*zèl*] n. m. Tissu de laine assez grossier, de la nature des serges. (Vx.)

carisis ou **carésis** [*ziss*] n. f. Variété de poire.

Carissimi (Giacomo), compositeur italien, né à Marino, m. à Rome (vers 1604-1674). Il fut le réformateur de son art en Italie, et écrivit de belles compositions religieuses.

caristade [*ris-ta-de*] n. f. Charité, aumône. (Vx.)

Caristie [*ris-ti*], nom d'une famille d'architectes français. — Le plus connu de ses membres, Auguste-Nicolas, né à Avallon, m. à Paris (1783-1862), a restauré différents monuments antiques d'Orange.

carité n. m. *Bot.* V. karité.

carive n. m. Nom ancien du piment (*capricam annuum*).

Carjat (Etienne), caricaturiste, photographe et littérateur français, né à Farcins (Ain) en 1828.

Carla-Bayle, comm. de l'Ariège, arr. et à 28 kil. de Pamiers ; 1.290 h. Patrie du philosophe Pierre Bayle.

Carlen (Emilie Smith, dame), femme de lettres suédoise, née à Strömstadt, m. à Stockholm (1807-1892). Elle a peint les mœurs populaires.

Carlès (Jean-Antonin), sculpteur français, né à Gimont (Gers) en 1851 ; artiste d'un talent souple et gracieux. (*Au champ d'honneur ; Monument du commandant Heriot*, etc.)

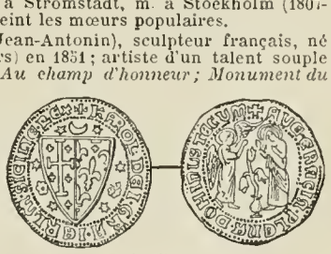

Carlin d'or (1278).

carlette [*lè-te*] n. f. Variété d'ardoise de l'Anjou.

carlin n. m. (ital. *carlino* ; de *Carlo*, Charles d'Anjou, roi de Naples). Ancienne monnaie d'Italie, en or ou en argent, de valeurs diverses.

carlin n. m. (de *Carlin*, acteur ital. du XVIIIe s.). Petit dogue à poil ras, à museau noir et écrasé : *les carlins ont été fort à la mode comme chiens d'appartement.*

Carlin.

carlin, e adj. Se dit des chiens de la race des carlins : *chienne carline. Fam. Nez carlin*, petit nez retroussé.

carline n. f. Genre de composées, de la tribu des cynaroïdées, renfermant des chardons herbacés ou ligneux (*lopae, artichaut sauvage*).

Carline acaule.

carlingue [*lin-ghe*] n. f. Grosse pièce de bois placée à l'intérieur d'un navire dans le sens de la quille, et servant à consolider la carène. (Ses extrémités relevées se nomment *marsouins.*)

Carlisle, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Cumberland, sur le Caldew ; 40.000 h. Manufactures de coton, laine et soie, brasseries.

Carlisle (George William Frederick Howard, comte), homme d'Etat et administrateur anglais. Il fut plusieurs fois vice-roi d'Irlande (1802-1864).

carlisme [*lis-me*] n. m. Opinion politique des carlistes.

carliste [*lis-te*] adj. et n. Nom donné en France aux partisans de Charles X (1830) ; en Espagne, à ceux de don Carlos (1833) et à ceux de son petit-fils (1873-1874) : *armée carliste.*

Carlitte ou **Carlitt** (mont), pic granitique des Pyrénées (Pyrénées-Orientales) ; 2.921 m.

carlock n. m. Colle de poisson, fabriquée avec la vessie de l'esturgeon.

Carloforte, v. d'Italie, dans l'île de Saint-Pierre, proche de la Sardaigne ; 7.000 h. Place de guerre ; port militaire. Salines.

Carloman, fils de Charles-Martel et frère de Pépin le Bref. Il gouverna l'Austrasie de 741 à 747, et se retira au monastère du Mont-Cassin ; m. à Vienne en 754.

Carloman, fils de Pépin le Bref et frère de Charlemagne. Il devint roi d'Austrasie, de Bourgogne et de Provence en 768 (751-771).

Carloman, deuxième fils de Louis le Bègue et frère de Louis III, avec lequel il régna de 879 à 882. Devenu seul roi à cette époque, il mourut deux ans après.

Don Carlos.

Carloman, fils de Louis le Germanique et roi de Bavière en 876, puis d'Italie (828-880).

Carlos (*loss*), nom de plusieurs princes espagnols, entre autres du fils de Philippe II, né à Valladolid, m. à Madrid (1545-1568) ; célèbre par ses tragiques démêlés avec son père, qui le laissa mourir mystérieusement en prison. — Carlos de Bourbon (*don*), deuxième fils de Charles IV et frère de Ferdinand VII. Il essaya d'enlever la couronne à Isabelle et fonda le parti carliste (1788-1855). — Carlos (*don*), comte de Montemolin, fils du précédent (1818-1861), abdiqua ses droits. — Carlos (*don*), neveu du précédent, né à Laybach en 1848, prétendant à la couronne d'Espagne et chef du parti *carliste.*

Carlos Ier, fils de Luiz Ier, roi de Portugal, et de dona Pia, fille de Victor-Emmanuel ; né en 1863, roi de Portugal en 1889, assassiné avec son fils aîné en 1908. Son second fils lui succéda, V. Manuel II.

Carlos Ier de Portugal.

Carlos (*don*), drame en cinq actes et en vers, de Schiller (1787) ; — opéra en cinq actes, paroles de Méry et du Locle, musique de Verdi (1867).

Carlostadt (André Bodenstein, dit), ami de Luther, né à Carlstadt vers 1483, m. à Bâle en 1541. Il se sépara de Luther, après avoir embrassé un des premiers la Réforme ; il fut un des chefs du mouvement des paysans anabaptistes.

carlovingien, enne [*ji-in, è-ne*] adj. et n. Syn. de carolingien.

Carlow, v. d'Irlande, ch.-l. du comté de ce nom (prov. de Leinster), sur le Barrow ; 7.000 h.

Carlowitz ou **Karlowitz,** v. d'Austro-Hongrie, sur le Danube ; 5.500 h. En 1699, un traité y fut signé entre la Turquie d'une part et l'Autriche, la Pologne, la Russie et Venise d'autre part ; la Porte abandonnait d'importants territoires à l'Autriche et à la Russie. Le traité de Carlowitz marque l'arrêt des conquêtes turques en Europe.

Carlsbad ou **Karlsbad,** v. de Bohême, près de l'Eger ; 12.500 h. Eaux thermales sulfatées sodiques, très fréquentées.

Carlsbourg ou **Karlsburg** (anc. *Apulum*), v. d'Autriche (Transylvanie), sur le Maros ; 8.500 h. Belles antiquités romaines.

Carlscrona ou **Karlskrona,** v. et port militaire de Suède (prov. de Blékinge), sur la Baltique ; 26.000 h. Commerce de fer, goudron, bois, etc. Ville fondée en 1680 par le roi de Suède Charles XI.

Armes de Carlsruhe.

Carlsruhe ou **Karlsruhe,** capitale du grand-duché de Bade, au pied du versant est de la Forêt-Noire ; 97.000 h. Ville régulière et triste, se développant autour d'un beau château des souverains badois.

Carlstadt ou **Karlstadt,** v. forte des Etats autrichiens (Croatie) ; 5.500 h. Evêché grec.

Carlstadt, v. de Suède, sur le lac Wenern ; 8.000 h. En 1905 s'y réunit une conférence suédo-norvégienne, chargée d'établir les clauses de la séparation des deux pays. — La *prov. de Carlstadt* ou *Vermland* a 254.000 h.

carludovice n. f. Genre de pandanées de l'Amérique tropicale, dont les feuilles donnent des fibres qui servent à faire des chapeaux dits « de Panama ».

Carlux [*lukss*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 14 kil. de Sarlat ; 910 h. (*Carluciens*). Ch. de f. Orl. Chaux. Truffes. — Le cant. a 12 comm. et 5.920 h.

Carlyle (Thomas), historien écossais, né à Ecclefechan, m. à Londres (1795-1881) ; auteur du *Sartor resartus* et d'une paradoxale, mais vivante *Histoire de la Révolution française*, du célèbre livre : *les Héros et le Culte des héros*, d'une *Histoire de Frédéric II*. Il mêle l'idéalisme allemand au puritanisme écossais. C'est un écrivain au style heurté, bizarre, aux idées parfois obscures, mais s'exprimant dans une langue colorée et riche d'images.

Thomas Carlyle.

Carmagnola, v. d'Italie (prov. de Turin), près du Pô ; 13.000 h. Soie. Patrie de Carmagnola.

Carmagnola (Francesco Bussone, dit), condottiere italien, né à Carmagnola, m. à Venise en 1432. Il fut au service de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, puis de la république de Venise, qui le fit décapiter.

carmagnole n. f. Veste à basques étroites, à revers et collet renversés, et à plusieurs rangs de

boutons. (Elle fut apportée en France par des ouvriers piémontais, originaires de *Carmagnola*, et que les fédérés marseillais importèrent à Paris, où elle fut adoptée par les révolutionnaires.) *Par ext.* n. m. Révolutionnaire. Soldat de la première République.

Carmagnole (*la*), chant révolutionnaire qui date de l'époque où Louis XVI fut enfermé au Temple, mais dont on ne connaît ni l'auteur, ni l'origine

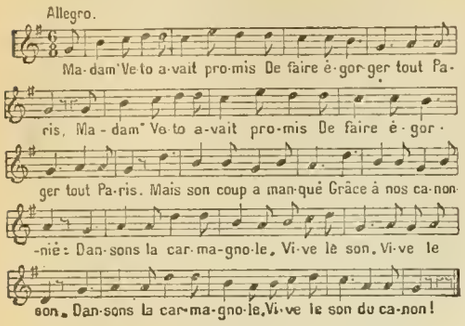

La Carmagnole.

du titre. Elle eut une vogue prodigieuse, et, lors de la Terreur, elle devint l'accompagnement habituel des exécutions. Bonaparte, premier consul, l'interdit en même temps que le *Ça ira*.

Carmanie [*nî*], province de l'ancien empire des Perses, formant actuellement le territoire de l'Afghanistan. Capit. *Carmana*.

carmantine n. f. *Bot.* Nom français des justicies.

Carmarthen. V. CAERMARTHEN.

Carmaux [*mô*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 13 kil. d'Albi; 10.890 h. (*Carmausins*). Houille, verrerie, briqueterie. Ch. de f. M. — Le cant. a 6 comm. et 16.640 h.

carme n. m. (altérat. de *carne;* du lat. *quaternum*, réunion de quatre choses). Au jeu de trictrac, coup qui amène les deux quatre.

carme n. m. Religieux de l'ordre du Mont-Carmel. *Carmes déchaux* ou *déchaussés*, ceux qui vont nu-pieds : *l'ordre des Carmes, fondé en Palestine au* XII*e siècle, s'introduisit en France sous Louis IX.*
— ENCYCL. Vers 1156, le croisé calabrais Berthold se retira sur le mont Carmel et réunit autour de lui un certain nombre d'ermites. Ils reçurent leur règle définitive d'Innocent IV, en 1245. Les *frères carmes de l'ordre de la bienheureuse Marie du Mont-Carmel*, mis au nombre des frères mendiants, se propagèrent rapidement. Leur règle fut adoucie par Eugène IV en 1431, ce qui provoqua la scission entre *observantins* et *conventuels* ou *mitigés*. La réforme accomplie en 1564 par saint Jean de la Croix sur les conseils de sainte Thérèse produisit la nouvelle observance des *carmes déchaussés* ou *déchaux*. En France, les carmes furent établis par saint Louis, en 1254. Ils s'établirent en 1309 au couvent de la place Maubert (Paris). Les carmes mitigés ou *billettes* avaient leur communauté rue des Archives, et les carmes *déchaux* rue de Vaugirard, dans l'édifice qui fut le théâtre des massacres de Septembre, et où est installé aujourd'hui l'*Institut Catholique*.

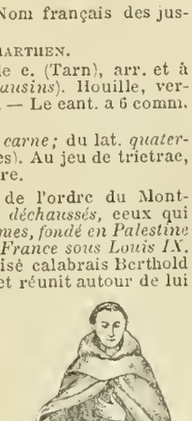
Carme.

Carmel (MONT), montagne de la Syrie, qui fait partie du massif du Liban. Vaste grotte, dite *l'Ecole des prophètes*.

Carmel (*ordre de* **N.-D.-du-Mont-**), et, par abrév., le **Carmel.** Outre les carmes et les carmélites (v. ces mots), plusieurs établissements religieux portèrent ce nom : 1° la *congrégation de N.-D.-du-Mont-Carmel*, instituée en 1447, pour soigner les malades, instruire les enfants; 2° les *religieuses pénitentes du Mont-Carmel*, fondées en 1662; 3° la *confrérie du Mont-Carmel;* l'ordre des *chevaliers de N.-D.-du-Mont-Carmel*, fondé en 1606 par Henri IV, mais qui fut réuni à l'ordre de Saint-Lazare dès 1608.

carmeline n. f. (esp. *carmelina*). Laine de vigogne. Adjectiv. : *laine carmeline*.

carmélite n. f. Religieuse de l'ordre du Mont-Carmel. *Carmélites déchaussées*, celles qui vont nu-pieds : *la règle des carmélites est très sévère*. Adj. invar. D'un brun pâle : *des robes carmélite*. Substantiv. N. m. : *préférer le marron au carmélite*.
— ENCYCL. Fondé en 1451 par Jean Soreth, qui lui donna une règle analogue à celle des carmes mitigés, approuvé par Nicolas V, cet ordre se multiplia aux Pays-Bas et en Espagne, où sainte Thérèse, au XVI*e* siècle, le ramena à son austérité primitive. Les *carmélites réformées* furent approuvées par Pie IV en 1562; elles sont rigoureusement cloîtrées. La réforme de sainte Thérèse fut introduite en France par Mme Acarie (Marie de l'Incarnation), avec l'aide du cardinal de Bérulle. Leurs maisons du faubourg Saint-Jacques, à Paris, où se retira Mlle de La Vallière, et de Saint-Denis, qui reçut Louise de France, troisième fille de Louis XV, sont célèbres. Les carmélites portent une robe de bure, un voile noir et un long manteau de laine blanche.

Carmélite.

Carmen, opéra-comique en quatre actes, livret de H. Meilhac et L. Halévy, tiré de *Carmen*, nouvelle de Prosper Mérimée, musique de G. Bizet (1875). Par amour pour la gitana Carmen, D. José, brigadier de cavalerie, déserte et se fait contrebandier : il finit par tuer sa maîtresse, qui l'abandonna pour l'amour d'un toréador. Œuvre pathétique, pittoresque et puissante.

Carmen Sylva, pseudonyme de la reine Elisabeth de Roumanie, née princesse de Wied, femme de Charles Ier, à qui l'on doit de délicates poésies, des nouvelles, des romans; née à Wied en 1843.

Carmenta. *Myth. rom.* Nymphe des eaux d'un caractère prophétique.

Carmignano, v. d'Italie (Toscane, prov. de Florence); 10.900 h. Vins.

carmin n. m. (de *kermès* et *miniam*). Matière colorante d'un rouge éclatant, généralement tirée de la cochenille : *mettre du carmin*. La couleur elle-même. *Fig.* : *des lèvres de carmin*. Adj. invar. : *des jupes carmin*.
— ENCYCL. *Teint.* On distingue divers types de *carmins*, employés surtout en teinture. Pour obtenir le *carmin de cochenille*, on traite la cochenille par l'alun ou des sels acides (peinture, teinture, confiserie); pour le *carmin de carthame*, on dissout, puis on précipite la carthamine (teinture de la soie en rouge cerise). On obtient le *carmin de garance* en délayant des fleurs de garance dans l'acide sulfurique, puis on verse le tout dans une grande quantité d'eau; le carmin alors se dépose (teinture rouge brique). Pour le *carmin d'indigo simple, double* ou *triple*, on traite par le carbonate de soude en excès une dissolution sulfurique d'indigo (teinture en bleu). Le *carmin d'orseille* se fait en épuisant l'orseille par l'eau, puis on évapore à haute température. Le *carmin de pourpre* est dérivé de l'acide urique (teinture en rouge). Pour le *carmin de naphtaline*, on mélange des dissolutions de naphtaline dans l'acide acétique et d'acide chromique dans l'acide acétique (teinture rouge, soie, laine et coton).
En céramique, on appelle *carmins* les couleurs roses qu'emploient les peintres sur porcelaine. On distingue : *carmins tendre* et *dur; pourpre carminée; carmin cramoisi* ou *rubis* ou *pourpre riche*. Ils s'extraient de l'or précipité de manière à avoir le *pourpre de Cassius*.

carminatif, ive adj. (du lat. *carminare*, supin *carminatum*, carder, nettoyer). Se dit des remèdes qui ont la propriété d'expulser les vents des intestins. N. m. : *la mélisse, la sauge, l'anis, le carvi, le fenouil, la coriandre sont des carminatifs*.

carmine n. f. Matière colorante rouge de la cochenille et du kermès.

carminé, e adj. Qui renferme du carmin : *laque carminée*.

carminer [*né*] v. a. Colorier ou teindre en carmin : *carminer de la soie*.

carminique adj. Se dit d'un acide extrait de la cochenille.

Carmona, v. d'Espagne (prov. de Séville); 17.500 h. Draps, savons. Belles ruines romaines et mauresques.

Carmontelle (Louis CARROGIS, dit), peintre-graveur et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1717-1806); auteur d'amusants *Proverbes*. Il fut vraiment le créateur de ce genre de théâtre.

carnabot [*bo*] n. m. Eteignoir monté à l'extrémité d'un long manche.

Carnac [*nak*], comm. du Morbihan (arr. de Lorient), sur la baie de Quiberon; 3.160 h. Ch. de f. Orl. Célèbres alignements mégalithiques. Station balnéaire.

Carnac ou **Karnak,** village de la haute Egypte, qui s'élève sur les ruines de Thèbes. Beau temple d'Ammon.

carnage n. m. (ital. *carnaggio*). Chair qui sert de pâture aux bêtes féroces, ou qu'on donne aux chiens de chasse. Massacre, tuerie : *les croisés firent, à Béziers, un affreux carnage des albigeois, en 1209*.

carnaire [*nè-re*] adj. Qui vit de la viande ou sur la viande.

carnal n. m. *Mar. anc.* Grand palan de la galère, aux XVI*e* et XVII*e* siècles.

Carnarvon. *Géogr.* V. CAERNARVON.

carnasse [*na-se*] n. f. Matière tendineuse et membraneuse, qui sert pour la fabrication de la colle forte.

carnassier [*na-si-é*], **ère** adj. Qui se repaît généralement de chair crue et en est avide : *le tigre est carnassier*. N. m. pl. Ordre de mammifères à dents canines, incisives et molaires, à ongles aigus, comprenant les genres *lion, tigre, chat, chien*, etc. : *les carnassiers possèdent une molaire spéciale tranchante, dite* dent carnassière. S. un *carnassier*.

carnassière [*na-si*] n. f. Sac en filet pour mettre le gibier. (On dit aussi CARNIER.)

Carnassière.

carnation [*si-on*] n. f. (du lat. *caro, carnis*, chair). Teint, coloration, apparence des chairs d'une personne : *belle carnation*. *Peint.* Coloris des chairs : *le Titien excelle dans la peinture des carnations*. *Blas.* Se dit des parties du corps humain représentées au naturel, c'est-à-dire de couleur chair.

carnaval n. m. (ital. *carnevale*). Temps destiné aux divertissements, depuis le jour des Rois ou Epiphanie jusqu'au mercredi des Cendres. Mascarades, réjouissances qui ont lieu pendant ce temps : *le carnaval de Nice est très couru*. *Par ext.* Mannequin grotesque qui personnifie le carnaval. Personne bizarrement accoutrée; désordre grotesque : *c'est un vrai carnaval*. Pl. des *carnavals*.
— ENCYCL. Issu de fêtes païennes, romaines ou gauloises, le carnaval subsista après l'avénement du christianisme, qui en fit coïncider les réjouissances avec les fêtes de Noël, du jour de l'An et de l'Epiphanie. L'influence de l'Italie mit en vogue les mascarades publiques. Les bals masqués de l'Opéra, institués en 1715, contribuèrent à ranimer le carnaval qui, après la Révolution, reprit avec fureur dès 1799. Aujourd'hui, le carnaval a beaucoup perdu de sa vogue d'autrefois. En France, il est encore célébré à Nice avec entrain.

Carnaval de Venise (*le*), chanson vénitienne, transcrite pour violon et rendue célèbre par Paganini qui écrivit sur ce thème vingt variations.

carnavalesque [*lès-ke*] adj. Qui tient du carnaval : *folies carnavalesques*.

Carnavalet (*hôtel*), situé à Paris, à l'angle des rues des Francs-Bourgeois et de Sévigné, célèbre par le séjour qu'y fit Mme de Sévigné. Construit par Jean Goujon et par Jean Bullant, cet hôtel doit son nom à Mme de Kernevenoy (par corruption Carnavalet), qui l'acquit en 1578. Il reçut des agrandissements de Du Cerceau, puis de Mansard. Sa façade est ornée de sculptures de Jean Goujon. La ville de Paris a acquis en 1866 cet hôtel, où elle a installé son musée municipal, dont le principal attrait consiste en de précieuses collections de l'époque révolutionnaire.

carne n. f. (du lat. *cardo, inis*, gond). Angle saillant d'une pierre, d'une table.

carne n. f (ital. *carne*). *Pop.* Mauvaise viande. Injure grossière, équivalant à *charogne*.

carné, e adj. (du lat. *caro, carnis*, chair). *Bot.* Couleur de chair : *œillet carné*.

Carné (Louis **de**), homme politique et historien français, né et mort à Quimper (1804-1876); auteur d'*Etudes sur les fondateurs de l'unité française*.

Carnéade, philosophe grec (219-126 av. J.-C.). Il fut envoyé comme ambassadeur à Rome en 156. Il fut le chef de la Nouvelle Académie et le fondateur du probabilisme.

carneau ou **carnau** [*nô*] n. m. Conduit qui mène du foyer d'un four ou d'un fourneau à la cheminée les produits de la combustion (air chaud, fumée, etc.).

carnèle ou **carnelle** [*nè-le*] n. f. Bordure qui entoure le cordon de la légende, dans certaines monnaies.

carneler [*lé*] v. a. (Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *je carnèle, il carnèlera*.) Orner d'une carnèle : *carneler des monnaies*.

carnet [*nè*] n. m. (lat. *quaternetum*). Petit livre de notes, de compte : *carnet d'échéances*. Petite galerie de mine destinée à l'aérage.

carnier [*ni-é*] n. m. Carnassière.

Carnières, ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 11 kil. de Cambrai, sur un affluent de l'Erclin; 1.560 h. Ch. de f. N. Brasseries, tissages. — Le cant. a 16 comm. et 31.000 h.

Carnières, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur la Haine; 7.800 h. Houille.

carnification [*si-on*] n. f. Transformation de certains tissus en une matière compacte qui rappelle le tissu musculaire.

carnifier [*fi-é*] **(se)** v. pr. (Se conj. comme *prier*.) Acquérir la consistance des parties charnues.

carniforme adj. (du lat. *caro, carnis*, chair, et de *forme*). Qui a l'apparence de la chair.

carnine n. f. Alcaloïde de l'extrait de viande.

Carniole (en allem. **Krain**), province de l'Autriche; 508.000 h. Ch.-l. *Laybach*. Belles grottes et lacs souterrains, en pays calcaire.

Carniques (ALPES), nom donné à une portion des Alpes orientales comprise entre l'Eisach, affl. de l'Adige, et le nœud du Triglau.

carniure n. f. Développement extraordinaire qu'en certaines circonstances prend un bourgeon de vigne.

carnivore adj. et n. (du lat. *caro, carnis*, chair, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit plus ou moins régulièrement de chair : *l'homme est carnivore, mais non pas carnassier. Plantes carnivores*, nom donné à certaines plantes qui peuvent capturer des insectes par une disposition spéciale de leurs organes : *la dionée est le type des plantes carnivores*.

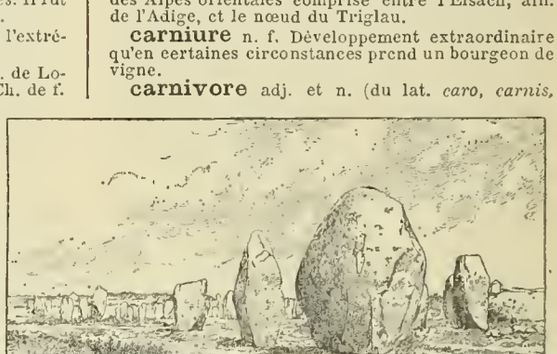
Alignements de Carnac.

carnivorité n. f. Caractère distinctif des êtres carnivores, consistant en leur appétit pour la chair.

Carnoët, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 40 kil. de Guingamp; 2.380 h. Chapelle de Saint-Gildas. Plomb argentifère, cuivre, fer.

carnosité [*zi-té*] n. f. Excroissance charnue qui se développe sur les muqueuses, notamment sur celle de l'urètre.

Carnot [*no*], comm. d'Algérie (dép. d'Alger), arr. d'Orléansville, près du Chéliff; 4.000 h.

Lazare Carnot.

Carnot (Lazare), conventionnel français, né à Nolay (Côte-d'Or), m. à Magdebourg (1753-1823). Savant mathématicien, il était officier du génie en 1789, président de la Convention en 1794, et membre du comité de Salut public. Il créa les quatorze armées de la République et traça tous les plans de campagne; il fut surnommé *l'Organisateur de la victoire*. Tenu à l'écart par Napoléon Ier en raison de ses convictions républicaines, il fut cependant, en 1814, chargé de la défense d'Anvers, où il se couvrit de gloire. Exilé par la Restauration, il mourut à Magdebourg. — Son fils, HIPPOLYTE, né à Saint-Omer, m. à Paris (1801-1888); homme politique

français, fut membre du gouvernement provisoire de 1848. Il fit de louables efforts pour organiser l'instruction gratuite.

Carnot (Marie-François-*Sadi*), fils d'Hippolyte, ingénieur et homme politique français, né à Limoges, m. à Lyon, assassiné par Caserio, anarchiste italien (1837-1894). Il fut à plusieurs reprises ministre des finances et se distingua par son intégrité. Élu président de la République française en 1887, il montra une parfaite correction dans l'accomplissement de ses devoirs constitutionnels. Son corps a été placé au Panthéon à côté de son illustre aïeul Lazare Carnot.

Sadi Carnot.

Carnotville, poste du Dahomey, fondé en 1895 par le gouverneur Ballot, sur une branche de l'Ouémé.

Carnutes, ancien peuple de la Gaule, au temps de J. César. Il occupait le pays de Chartres.

carnyx [*nikss*] n. f. Trompette gauloise, qui rendait un son très fort et très aigu.

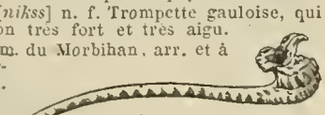
Carnyx.

Caro, comm. du Morbihan, arr. et à 10 kil. de Ploërmel; 1.570 h. (*Carotins*).

Caro (Annibale), poète italien, né à Civita-Nova, m. à Rome (1507-1566). Ses *Lettres familières* sont un modèle de la bonne prose italienne.

Caro (Elme-Marie), philosophe spiritualiste et moraliste français, né à Poitiers, mort à Paris (1826-1887). On lui doit de fines études de littérature et de morale : *l'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques; le Matérialisme et la Science; le Pessimisme au XIXe siècle;* etc.

carobatane n. f. Ancien nom de la bombarde.

carocha [*ro-t'-cha*] n. f. (mot espagn.). Bonnet de carton en forme de pain de sucre et couvert de flammes et de figures diaboliques que portaient les condamnés dans les autodafés.

carogne [*ro-gne*] n. f. (forme picarde de *charogne*). *Pop.* Femme débauchée, méprisable.

carole n. f. Vieille danse ou ronde au moyen âge.

caroler [*lé*] v. n. Danser ou tourner en rond.

carolin, e adj. Qui a rapport à Charlemagne ou à Charles-Quint.

Caroline, nom de deux Etats de l'Amérique du Nord : CAROLINE DU NORD et CAROLINE DU SUD. Le premier, ch.-l. *Raleigh*, a 1.894.000 h. Culture du riz, du tabac et du coton; le second, ch.-l. *Columbia*, a 1.340.000 h.; céréales, vastes forêts. (Hab. *Caroliniens.*)

Caroline (Mathilde), reine de Danemark, née et morte à Celle [Hanovre] (1751-1775). Sœur de George III, roi d'Angleterre, femme de Christian VII, roi de Danemark, elle gouverna après la folie de son mari, avec son amant, l'énergique et habile Struensée; elle fut renversée par une conjuration, et mourut en prison, après trois ans de captivité.

Caroline (Amélie DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL), femme de George IV, née à Brunswick, m. à Londres (1768-1821); célèbre par ses démêlés scandaleux avec son mari.

Caroline Bonaparte. V. BONAPARTE.

Carolines (ILES), archipel de l'Océanie : 39.000 h., de race malaise et polynésienne. Riches produits tropicaux. Cédé par l'Espagne à l'Allemagne en 1899.

carolingien, enne [*ji-in, è-ne*] adj. (de *Carolus* n., en lat., de Charlemagne). Qui appartient, ou qui est relatif à la dynastie des Carolingiens.

Carolingiens [*ji-in*] ou **Carlovingiens** [*ji-in*], seconde race des rois de France, qui tire son nom de *Charlemagne*, et qui régna de Pépin le Bref à Louis V (751-987). — Un *Carolingien* ou *Carlovingien*. V. FRANCE.

Carolinien, enne [*ni-in, é-ne*], habitant ou originaire des Carolines Adj. : *mœurs caroliniennes.*

Carolles, comm. de la Manche, arr. et à 19 kil. d'Avranches; 520 h. Plage de sable.

Carolorégien, enne [*ji-in, è-ne*], habitant ou originaire de Charleroi : *les Carolorégiens.* Adjectiv. : *population carolorégienne.*

carolus [*luss*] n. m. Ancienne monnaie de billon, alliée d'argent, émise par Charles *Carolus* VIII, et qui continua à être employée comme monnaie de compte jusqu'à la fin du XVIIIe s.

Carolus de Charles VIII.

Carolus Duran (Charles DURAND, dit), peintre français, portraitiste de valeur, directeur de l'Ecole française de Rome, né à Lille en 1837. (Citons de lui le tableau *la Dame au gant.*)

Caromb, comm. de Vaucluse, arr. et à 9 kil. de Carpentras; 1.930 h. Huileries.

caron n. m. Bande de lard dont on a retiré le maigre. Mélange d'orge et de froment semé dans un même champ.

Caron ou **Charon,** nocher des Enfers, qui passait, dans sa barque, sur le Styx, les âmes des morts. Il était vieux et avare et ne consentait à porter de l'autre côté du fleuve que les morts qui avaient une obole, prix du passage. De là était venu l'usage de mettre une obole dans la bouche des cadavres avant de les ensevelir. Ceux qui n'avaient pas reçu les honneurs de la sépulture étaient condamnés à errer cent ans sur les bords du Styx avant d'entrer aux Enfers. (*Myth.*) A ce nom se rattachent les locutions populaires *la barque de Caron* et *passer le Styx*, par lesquelles on rappelle les fonctions du vieux nocher. On fait aussi allusion à l'obole, aux ombres qui errent sur les bords du Styx.

Caron (Rose MEUNIER, dame), cantatrice française, née à Monerville en 1857. Elle a créé avec un grand succès les rôles de Brunehilde (*Sigurd*), Elsa (*Lohengrin*), Sieglinde (*la Walkyrie*), etc., et a professé au Conservatoire.

Caron ou **Carron** (François), navigateur et armateur français, né à Bruxelles, m. dans un naufrage devant Lisbonne en 1673.

Caron (Augustin-Joseph), né en 1774, lieutenant-colonel sous le premier Empire. Il fut, en 1820, le chef de la conspiration dite *de Belfort*. Fusillé à Strasbourg en 1822.

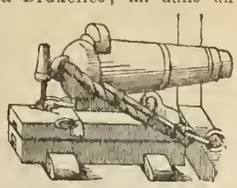
Caronade.

caronade n. f. (angl. *carronade*). Canon court, en usage jadis dans la marine : *les caronades étaient plus légères que les canons, mais tiraient moins juste.*

caronculaire [*lè-re*] adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à une caroncule.

caroncule n. f. (lat. *caruncula*). Nom de divers organes charnus, de couleur rougeâtre.

caroncule, e adj. Muni d'une ou plusieurs caroncules.

caronculeux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de la caroncule.

Carondelet, famille bourguignonne, devenue belge à la fin du XVe siècle. Un de ses membres, Jean DE CARONDELET, né à Dôle, m. à Malines (1428-1502), fut désigné par Charles le Téméraire comme commissaire à la rédaction de la *Coutume de Bourgogne.*

Caropolitain, e [*tin, è-ne*], habitant ou originaire de Charleville : *les Caropolitains.* Adjectiv. : *coutumes caropolitaines.*

carotide n. f. (*gr. karôtis, idos*). Chacune des deux artères principales qui portent le sang du cœur à la tête : *carotide interne; carotide externe.* Adjectiv. : *l'artère carotide.*

— ENCYCL. Les carotides naissent, celle de droite du tronc brachio-céphalique, celle de gauche directement de l'aorte. Près du cartilage thyroïde, elles se divisent chacune en carotide externe et en carotide interne, qui vont porter le sang à la face et en partie au cerveau. La section des carotides est presque toujours mortelle; il n'y a en effet chance de salut que si l'on peut faire la ligature rapidement.

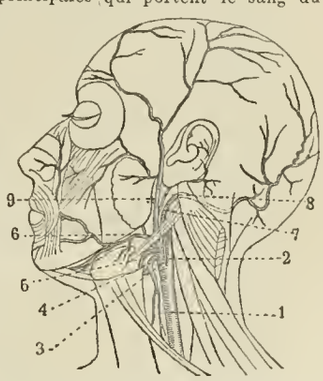

1. Carotide primitive; 2. Carotide interne. (Se distribue à l'intérieur du crâne); 3. Carotide externe; 4. Thyroïdienne supérieure; 5. Linguale; 6. Faciale; 7. Occipitale; 8. Auriculaire postérieure; 9. Maxillaire interne.

carotidien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui appartient à la carotide.

carotique adj. *Pathol.* Qui a rapport au carus; qui est de la nature du carus.

carottage [*ro-ta-je*] n. m. *Fam.* Tromperie.

carotte [*ro-te*] n. f. (lat. *carota*). Genre d'ombellifères comestibles, d'Europe et d'Amérique. La racine de ces plantes : *la carotte contient une assez forte proportion de sucre.* Feuilles de tabac roulées et tordues en corde. *Fig.* et *pop.* Artifice, ruse, petite tromperie. *Carotte de longueur*, histoire tout à fait mensongère pour extorquer quelque chose. *Tirer une carotte à quelqu'un*, lui extorquer quelque chose en le trompant. *Jouer la carotte*, d'une façon mesquine, en se livrant le moins possible.

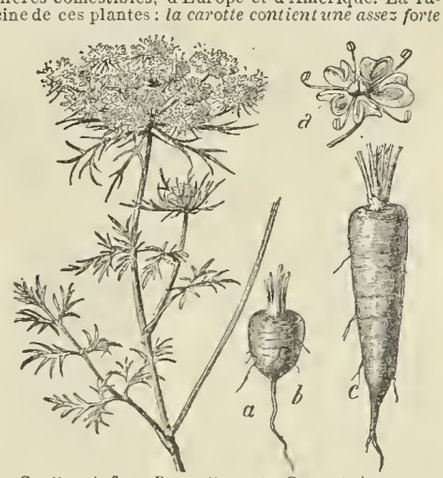

Carottes : A, fleur; B, carotte courte; C, carotte longue.

— ENCYCL. La carotte proprement dite ou carotte sauvage, qui croît principalement dans les terrains calcaires et marneux, est regardée comme le type des variétés cultivées qui peuvent se répartir en quatre groupes : blanches, jaunes, rouges, violettes. Toutes les terres, pourvu qu'elles soient riches naturellement ou bien fumées, amendées et fraîches, conviennent à la carotte. On la sème de la fin de l'hiver aux premiers jours de mai. Elle est lente à sortir. Les feuilles ou *fanes*, aromatiques, constituent un excellent fourrage, que l'on conserve emplié avec du sel. La carotte contient du sucre, des phosphates, des sels alcalins, une huile volatile excitante et aromatique. Le jus de carotte sert à colorer artificiellement le beurre. En médecine, la carotte passe pour émolliente, résolutive, diurétique, vermifuge et antiseptique. Le suc est employé avec succès dans les toux. Les infusions de graines de carotte excitent l'appétit et la sécrétion du lait.

carotter [*ro-té*] v. n. *Pop.* Jouer la carotte. V. a. Tromper : *carotter un ami.* Tirer quelque chose de quelqu'un par des mensonges, des ruses adroites : *carotter de l'argent, du vin.*

carotteur, euse [*ro-teur, eu-ze*] n. *Pop.* Qui carotte. (On dit aussi CAROTTIER, ÈRE.)

carottine [*ro-ti-ne*] n. f. Matière colorante jaune des carottes, qui se trouve aussi dans les fruits, les tomates, les potirons, etc.

caroube ou **carouge** n. f. Fruit du caroubier.

caroubier [*bi-é*] n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres méditerranéens, à bois rouge et dur, employé dans la marqueterie.

— ENCYCL. Le caroubier croît sur tout le littoral de la Méditerranée. Il peut atteindre 12 mètres de hauteur, et son tronc a parfois 2 mètres de circonférence. Le fruit est une silique qui renferme une pulpe sucrée très agréable. On utilise les caroubes à la confection de confitures, d'une liqueur fermentée, et elles peuvent très bien entrer dans l'alimentation des bœufs et des chevaux. On emploie le bois sous le nom de *carouge* pour l'ébénisterie.

caroubleur n. m. Voleur avec fausses clefs.

carouge n. m. Nom vulgaire des oiseaux du genre xanthornis.

Carouge, v. de Suisse (cant. de Genève), sur l'Arve; 7.500 h. Horlogerie. Métallurgie, papeteries.

Carpaccio [*pa-tcho*] (Vittore), peintre vénitien de la fin du XVe et du début du XVIe siècle, auteur de charmants tableaux religieux : *la Légende de sainte Ursule*, etc.

Carpani (Giuseppe), poète et musicographe italien, né à Villalbese, m. à Vienne (1752-1825).

Carpathes. *Géogr.* V. KARPATHES.

carpe n. f. (lat. *carpa*). Genre de poissons d'eau douce, famille des cyprinidés. *Fig. Saut de carpe*, bond à plat ventre et en se retournant sans se servir des mains. *Muet, ignorant comme une carpe*, gardant un silence absolu, tout à fait ignorant. *Faire des yeux de carpe pâmée*, faire les yeux blancs. *Bâiller comme une carpe*, souvent et largement.

Carpe.

— ENCYCL. *Ichthyol. et pêch.* La carpe commune ne dépasse pas 1 mètre de long, ni un poids de 20 kilogrammes. C'est un poisson de fond, et qui se plaît dans la vase. Aussi, avant de la livrer à la consommation, la met-on dégorger quelque temps dans des viviers. Quoique très vorace, elle est très méfiante et, par conséquent, difficile à pêcher. Ferrée, elle se débat furieusement; aussi est-il nécessaire de faire usage d'une ligne à moulinet (canne forte, soie solide, florence moyenne, hameçon n° 6 ou 8); les meilleurs appâts pour la pêcher sont la grosse fève cuite, la pâte, le blé cuit, les vers ennelés, etc. La chair de la carpe est estimée.

— *Art culin. Carpe à la marinière.* La carpe, vidée et écaillée, est farcie d'une farce à quenelle; coudre l'ouverture du ventre. Piquer de lardons fins un espace carré sur le dos de la carpe dépouillé de son épiderme. Foncer une poissonnière, dans laquelle on met la carpe et du court-bouillon au vin blanc. Avec la cuisson faire une sauce brune, que l'on fait réduire en y ajoutant du jus de champignon frais. Lier et passer à travers un linge. Garnir la carpe de champignons, de petites pommes de terre, de laitance et d'olives blanchies. On sert aussi la carpe en *matelote.*

carpe n. m. (gr. *karpos*). Squelette du poignet. (Le carpe se compose de huit os disposés en deux rangées.)

carpeau [*pô*] n. m. et **carpette** [*pè-te*] n. f. Petite carpe, jeune carpe.

Carpeaux [*pô*] (Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Valenciennes, m. à Courbevoie (1827-1875). Il a orné de ses œuvres délicates et gracieuses, mais pleines de mouvement, plusieurs monuments de Paris. Citons de lui : *Jeune pêcheur napolitain*, et le fameux groupe de la *Danse*, à l'Opéra, la fontaine de l'avenue de l'Observatoire, le fronton du pavillon de Flore.

Carpeaux.

carpe diem, loc. lat. signif. *Mets à profit le jour présent.* Mots d'Horace (*Odes*, I, 11, 8), qui aime à rappeler que la vie est courte, et qu'il faut se hâter d'en jouir.

carpellaire [*pèl-lè-re*] ou **carpellien, enne** [*pèl-li-in, é-ne*] adj. Qui se rattache au carpelle. Qui est de la nature du carpelle.

carpelle [*pè-le*] n. m. (du gr. *karpos*, fruit). Organe foliaire primitif de l'ovaire d'une fleur et de son fruit.

Carpentarie [*pan-ta-rî*] (GOLFE DE), golfe de la côte septentrionale de l'Australie.

Carpenter (miss Mary), philanthrope anglaise, née à Exeter, morte à Bristol (1807-1877). Elle s'est occupée d'améliorer le sort des femmes, ainsi que le régime pénitentiaire.

Carpentras [*pan-trass*], ch.-l. d'arr. (Vaucluse), sur l'Auzon, s.-affl. du Rhône, et sur le *canal de Carpentras;* 10.720 h. (*Carpentrassiens*). Ch. de f. P.-L.-M., à 24 kil. d'Avignon. Huile, miel, filatures de soie. Confiserie. Patrie de Fr. Raspail. — L'arr. a 5 cant., 31 comm., 44.180 h.; le cant. Nord a 6 comm. et 12.200 h.; le cant. Sud, 5 comm. et 14.680 h.

carpent tua poma nepotes, seconde partie d'un vers de Virgile (*Eglogues*, IX, 50), qui signif. *Tes arrière-neveux cueilleront les fruits.* Le poète s'inspire de cette pensée que l'homme ne doit pas seulement songer au présent et à lui-même, mais aussi à l'avenir et aux générations futures. La Fontaine a dit (*le Vieillard et les Trois jeunes hommes*) :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

Armes de Carpentras.

carpette [*pè-te*] n. f. (angl. *carpet*). Grand tapis mobile de chambre, plus ou moins carré.

carphologie [*fo-lo-ji*] n. f. (du gr. *karphos*,

flacon, et *legein*, recueillir). Agitation des doigts d'un malade qui semble vouloir saisir de menus objets.

carphologique [*fo-lo-ji-ke*] adj. Relatif à la carphologie : *mouvements carphologiques.*

Carpi, v. d'Italie (prov. de Modène), sur le canal de la Mirandola ; 19.000 h. Place de guerre, filatures de soie. Centre agricole.

Carpi (Ugo da), graveur et peintre italien, né à Carpi (1450-1523). Il exécuta de remarquables gravures en trois teintes, d'après Raphaël.

Carpi (Jérôme de), peintre et architecte italien, né et m. à Ferrare (1501-1551).

carpien, enne [*pi-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au carpe ; *les os carpiens.*

carpier [*pi-é*] n. m. ou **carpière** n. f. Bassin, vivier où l'on élève des carpes.

carpillon [*ll* mll.] n. m. Très petite carpe.

Carpini (Giovanni Piano) ou **Carpin** (Jean du Plan de), voyageur franciscain du XIIIe siècle. Il fut dépêché en 1246 par Innocent IV auprès du Grand Khan ; sa curieuse relation est une des premières où se trouvent des notions sur les peuples mongols.

carpion n. m. (ital. *carpione*). Variété de truites que l'on rencontre dans les cours d'eau alpins.

carpique [*pi-ke*] adj. Relatif au fruit : *les organes carpiques.* (Peu us.)

carpocapse n. f. (du gr. *karpos*, fruit, et *kaptein*, manger avidement). Genre d'insectes lépidoptères, renfermant de petites pyrales.

Carpocrate, philosophe platonicien et sectaire gnostique du IIe siècle. Il vécut à Alexandrie sous Hadrien.

carpocratiens [*si-in*] n. m. pl. Disciples de Carpocrate. S. un *carpocratien.*

carpolithus [*tuss*] n. m. (du gr. *karpos*, fruit, et *lithos*, pierre). Genre fossile, destiné à recevoir les graines qu'on ne peut encore rattacher à une plante connue.

carpologie [*ji*] n. f. (du gr. *karpos*, fruit, et *logos*, traité). Partie de la botanique qui traite spécialement des fruits.

carpologique adj. Relatif à la carpologie.

corpomanie [*ni*] n. f. Amas ligneux qui se produisent dans certains fruits.

carpo-métacarpien, enne adj. Qui est commun au carpe et au métacarpe.

carpomorphe adj. (du gr. *karpos*, fruit, et *morphê*, forme). Qui a l'aspect d'un fruit.

carpophage adj. (du gr. *karpos*, fruit, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de fruits. N. f. Genre de gros pigeons des régions australiennes. N. m. pl. Sous-ordre de mammifères marsupiaux, renfermant les koalas, phalangers, etc., formes frugivores propres à l'Océanie. S. un *carpophage.*

carpo-phalangien, enne adj. Qui est commun au carpe et aux phalanges.

carpophylle [*fi-le*] n. m. (du gr. *karpos*, fruit, et *phullon*, feuille). Carpelle formé d'une feuille plissée. Genre d'algues marines.

carpopodite n. m. Troisième division de la patte des crustacés supérieurs.

Carquefou, ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 10 kil. de Nantes ; 2.840 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 5 comm. et 13.340 h.

Carqueiranne, comm. du Var, arr. et à 13 kil. de Toulon ; 1.850 h. Oliviers.

carqueron [*ke-ron*] n. m. Levier interposé entre les marches du métier à tisser, afin de faciliter les mouvements.

carquois [*koi*] n. m. (bas gr. *tarkasion*). Etui à flèches : *le carquois est un des attributs de Diane chasseresse. Fig. Avoir vidé son carquois,* être à bout de mots méchants. Par plaisant. *Carquois d'osier,* hotte de chiffonnier.

Carquois antique.

Carra (Jean-Louis), journaliste et conventionnel, né à Pont-de-Veyle en 1742, guillotiné avec les girondins en 1793.

carrable [*ka-ra-ble*] adj. Se dit des surfaces équivalentes à un carré que l'on peut construire.

Carrache, nom de trois peintres : Louis, né et m. à Bologne (1555-1619) ; — Ses deux cousins, Augustin, né à Bologne, m. à Parme (1557-1602), auteur de la *Communion de saint Jérôme* (au Louvre), et Annibal, le plus remarquable, né à Bologne, m. à Rome (1560-1609), auteur de la célèbre galerie Farnèse. Les Trois Carache furent les chefs de l'académie de Bologne. Ils réagirent contre le mauvais goût contemporain et furent les créateurs véritables de l'école dite « académique ». Mais ce sont des artistes plus féconds, plus habiles que réellement originaux.

Annibal Carrache.

carrade [*ka-ra-de*] n. f. Filon peu volumineux de houille séparé par un banc de schiste, et qui fait partie d'une couche d'épaisseur plus considérable.

carrare [*ka-ra-re*] n. m. Marbre blanc renommé, que l'on tire des environs de Carrare (Italie).

Carrare, v. du roy. d'Italie (prov. de Massa), sur l'Arenza ; 30.000 h. Célèbres carrières de marbre.

Carrare, famille guelfe de Padoue, célèbre au XIVe et au XVe siècle. Le dernier des Carrare, François II, fut renversé et mis à mort en 1404 par les Vénitiens.

carrassin [*ka-ra-sin*] n. m. Variété de carpe dépourvue de barbillons.

Carrau Ludovic), philosophe français, né et m. à Paris (1842-1889). Il a défendu les idées spiritualistes avec finesse et élégance.

carre [*ka-re*] n. f. (de *carrer*). Epaisseur d'un objet plat, coupé carrément : *la carre d'une planche.* Partie supérieure d'un chapeau. Haut de la taille d'un habit entre les épaules. (Vx.) Carrure d'un homme. Bout d'un soulier carré. Sorte de mise au jeu de bouillotte.

carré [*ka-ré*], **e** adj. (lat. *quadratus*). Qui est taillé en forme quadrangulaire : *voiles carrées. Fig. Epaules carrées,* larges. *Bonnet carré,* bonnet à trois ou quatre pans que portaient autrefois les docteurs. *Fig.* et *fam.* Franc et loyal avec quelque brusquerie ; *homme carré ;* accentué : *réponse carrée. Arithm. Carré d'un nombre,* le produit de ce nombre par lui-même. *Racine carrée d'un nombre,* nombre qui, multiplié par lui-même, reproduit le nombre donné. *Pied, mètre carré,* etc., surface carrée dont le côté a un pied, un mètre, etc. *Partie carrée,* partie de plaisir faite en commun par deux couples. *Trait carré,* trait tracé perpendiculairement à un autre, dans un travail de charpente.

carré [*ka-ré*] n. m. Quadrilatère qui a ses quatre côtés égaux et ses quatre angles droits : *on obtient la surface d'un carré en multipliant le côté de ce carré par lui-même.* Palier d'un escalier : *deux locataires habitant sur le même carré.* Compartiment de jardin où l'on cultive une même espèce de plantes. Sur un navire, salle où les officiers prennent leurs repas. Troupe ayant autant de profondeur que de front, et faisant tête sur quatre faces : *la cavalerie des mameluks ne put parvenir à rompre les carrés de Bonaparte.* Format de papier (environ 0m,56 sur 0m,45). Produit d'un nombre multiplié par lui-même : *élever une quantité au carré.*

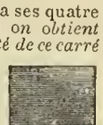
Carré.

Carre (Fabrice), littérateur et auteur dramatique français, né à Paris en 1855. On lui doit d'amusantes comédies et des livrets d'opérettes : *Joséphine vendue par ses sœurs, Ma bru,* etc.

Carré (Michel), auteur dramatique français, né à Paris, m. à Argenteuil (1819-1872). Il a écrit avec Jules Barbier les livrets de *Mignon, Galatée, Faust, les Noces de Jeannette, Hamlet, Roméo et Juliette,* etc. — Son neveu, Albert, acteur, auteur dramatique et directeur de théâtre (Opéra-Comique), né à Strasbourg en 1852. Il a écrit le livret de la *Basoche.*

carreau [*ka-ró*] n. m. (lat. pop. *quadrellum*). Petit carré. Espèce de pavé plat, fait de terre cuite, de pierre, etc. Verre de fenêtre. Coussin carré. Fer de tailleur. Aux cartes, couleur marquée par des carrés rouges. Grosse lime rectangulaire. Autref., grosse flèche d'arbalète dont le fer avait quatre faces. Se dit de carrés formés par des lignes perpendiculaires et qui aident à grandir, quelquefois à réduire un sujet à reproduire. *Méd.* Maladie tuberculeuse du mésentère, qui rend le ventre dur et tendu. *Demeurer, rester sur le carreau,* être tué ou grièvement blessé. *Fam. Se garder à carreau,* prendre de sérieuses précautions contre un accident possible. *Pop. Mettre le cœur sur le carreau,* vomir. Pl. Foudres : *les carreaux de Jupiter.*

Carreau de tailleur.

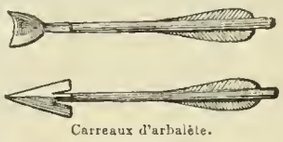
Carreaux d'arbalète.

— Encycl. *Méd.* Le carreau se montre généralement vers l'âge de trois ans ; il est caractérisé par des symptômes assez vagues, diarrhée ou constipation, troubles de l'appétit, etc. ; seul l'abdomen augmente d'une façon constante. A la palpation, on note bientôt des petites tumeurs arrondies et dures, qui sont les ganglions du mésentère. Cette tuberculose guérit parfois par l'usage de l'huile de foie de morue, des iodures, les bains de mer et une bonne alimentation.

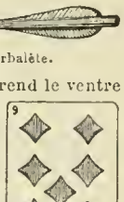

Neuf de carreau.

carreaudage [*ka-rô*] n. m. Treillis à mailles serrées, qui se trouve sur le métier à tisser la soie.

carreautage [*ka-rô*] n. m. Division en carrés réguliers, formés par des lignes perpendiculaires, de l'esquisse d'un dessin d'étoffe.

Notes carrées.

carrée [*ka-ré*] n. f. Cadre de ciel de lit. (Vx.) *Arg.* Chambre. Une des notes de l'ancienne musique, appelée aussi *brève.* Adjectiv. : *note carrée.*

carrefour [*ka-re*] n. m. (lat. pop. *quadrifurcum*). Lieu où se croisent plusieurs chemins, plusieurs rues. La voie publique. *Manières, langage de carrefour,* manières, langage triviaux.

carréger [*ka-ré-jé*] v. n. (Se conj. comme *abréger.*) Faire porter beaucoup de toile à un bâtiment par un grand vent. Louvoyer.

Carrel (Armand), publiciste français, né à Rouen, m. à Paris (1800-1836), un des esprits les plus généreux, les plus libéraux et les plus loyaux qui aient honoré le journalisme ; tué en duel par Emile de Girardin. Il avait fondé, avec Thiers et Mignet, le *National.*

Armand Carrel.

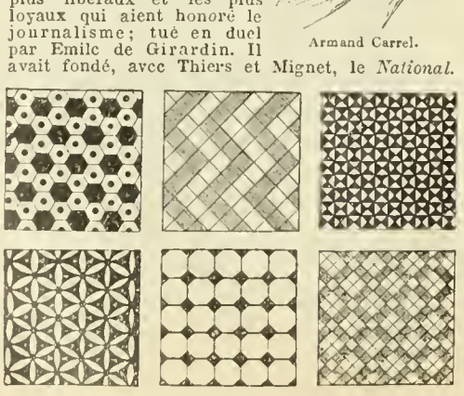
Carrelages divers.

carrelage [*ka-re*] n. m. Action de carreler. Assemblage de carreaux pour former un pavage ou un revêtement.

carrelé [*ka-re*] n. m. Sorte d'étoffe de soie.

carreler [*ka-re-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *nous carrellerons.*) Paver en carreaux ; *on carrelle généralement les cuisines.* Tracer des carrés. (V. carreau et carreautage.) Raccommoder de vieux souliers. Ant. **Décarreler.**

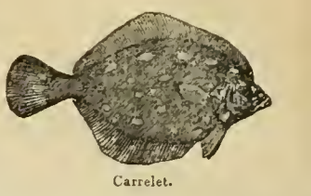
Carrelet.

carrelet [*ka-re-lé*] n. m. Grosse aiguille à l'usage des bourreliers. Règle quadrangulaire. Châssis d'un blanchet. Filet carré, monté sur deux cerceaux croisés, attachés au bout d'une perche, pour pêcher le menu poisson. Poisson de mer très plat, d'une couleur grisâtre tachetée de rouge, voisin des limandes.

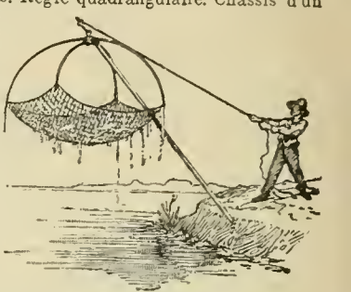
Pêche au carrelet.

carrelette [*ka-re-lè-te*] n. f. Lime plus petite que le carreau.

carreleur [*ka-re*] n. m. Ouvrier qui pose le carreau. Savetier ambulant.

carrelier [*ka-re-li-é*] n. m. Ouvrier qui moule et cuit les carreaux devant servir à faire des parements ou à daller une pièce. Ouvrier qui répare les vieilles chaussures.

carrelure [*ka-re*] n. f. (de *carreler*). Ressemelage de chaussures.

carrément [*ka-ré-man*] adv. En carré. A angle droit, d'équerre : *disposer carrément deux madriers. Fig.* Avec fermeté, décision : *répondez carrément.*

carrer [*ka-ré*] v. a. (lat. *quadrare*). Rendre carré : *carrer une pierre.* Multiplier par le nombre même : *carrer un nombre.* Convertir en un carré équivalent : *carrer un cercle est une opération impossible.* Se carrer v. pr. Se mettre à l'aise : *se carrer dans un fauteuil.* Se donner un air important. Au jeu de bouillotte, s'assurer la priorité en doublant sa mise.

Carres ou **Carrhæ,** v. de l'ancienne Mésopotamie, sur le Chaboras (*Djoulab*). Victoire des Parthes sur Crassus, en l'an 53 de notre ère. Auj. *Harran.*

carrésine adj. f. *Blas.* V. écusson.

carrick [*ka-rik*] n. m. (mot angl., du n. de *John Carrick*). Redingote à plusieurs collets étagés, larges comme des pèlerines. Caisse d'un cabriolet. La voiture elle-même.

Carrick.

Carrickfergus, v. d'Irlande (Ulster, comté d'Antrim), sur la baie de Belfast ; 8.925 h. Port, pêcheries, chantiers de constructions, bains de mer.

carrier [*ka-ri-é*] n. m. Ouvrier qui extrait la pierre. Celui qui exploite une carrière. Race de pigeons de colombier.

Carrier [*ri-é*] (Jean-Baptiste), conventionnel, né à Yolet (Cantal), m. à Paris (1756-1794). Il déshonora la Révolution en commettant d'exécrables cruautés à Nantes, où il commanda les *noyades ;* il fut décapité après le 9-Thermidor.

Carrier-Belleuse (Albert-Ernest), sculpteur français, né à Anizy-le-Château, m. à Sèvres (1824-1887). Il exécuta de nombreux modèles pour les industries d'art.

carrière [*ka-ri*] n. f. (ital. *carriera ;* de *caro,* char). Espace fermé de barrières pour les courses de chevaux ou de chars : *il ne déplaisait pas à Néron de triompher dans une carrière.* Course : *fournir une longue carrière.* Evolution d'un astre : *le soleil au milieu de sa carrière. Fig.* Voie de luttes, d'efforts :

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés n'y seront plus.
(« La Marseillaise. »)

Cours de la vie : *bien remplir sa carrière.* Profession : *embrasser la carrière des armes ; un homme de carrière. Donner carrière,* donner pleine liberté. *Ouvrir, fermer la carrière,* débuter, finir. *Ouvrir une carrière,* fournir l'occasion d'un développement ou d'un succès. Absol. *La carrière,* la carrière diplomatique.

carrière [*ka-ri*] n. f. (b. lat. *quadraria ;* de *quadrare,* équarrir). Lieu d'où l'on extrait la pierre : *les carrières de Syracuse servirent de prison aux soldats athéniens.*

— Encycl. *Dr. civ. et admin.* Tant qu'une carrière n'est pas en exploitation, elle fait partie du fond : l'usufruitier n'a sur elle aucun droit, et les produits d'une carrière ouverte pendant le mariage ne tombent en communauté que sauf indemnité à l'époux propriétaire. Mais, quand une carrière est exploitée, elle constitue un revenu du sol : par suite, l'usufruitier jouit des carrières en exploitation à l'ouverture de l'usufruit, et les produits des carrières en exploitation avant le mariage tombent en communauté.

L'exploitation des carrières *à ciel ouvert* a lieu en vertu d'une simple déclaration faite au maire de la commune et transmise au préfet. L'abandon d'une carrière ouverte doit être déclaré. — Quand l'exploitation a lieu par *galeries souterraines,* elle est soumise à la surveillance de l'administration des mines.

Dans l'intérieur de Paris, toute exploitation de carrières souterraines est interdite.

On ne peut ouvrir de carrières sur les bords des

grandes routes à moins de 58m,47 de distance du bord de ces chemins ou des arbres qui les bordent.

Carrière (Eugène), peintre et lithographe français, né à Gournay (Seine-et-Oise), m. à Paris (1849-1906). Dans ses œuvres, les figures se détachent avec un relief d'ivoire sur un fond de brume fumeuse (*Maternité; Christ en croix*, etc.).

Carrières-Saint-Denis, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 13 kil. de Versailles, sur une colline, au-dessus de la rive droite de la Seine; 2.010 h. Vignobles, carrières.

Carriès (Jean), sculpteur et céramiste français, né à Lyon, m. à Paris (1855-1894), dont l'imagination originale s'est exercée dans les grès et poteries de couleurs.

carrillon [*ka-ri, ll* mll.] ou **carillon** n. m. Barre de fer carrée pour la serrurerie.

carriole [*ka-ri*] n. f. (ital. *carriuola*). Petite charrette couverte et suspendue. *Par dénigr.*, mauvaise voiture quelconque.

carrioleur [*ka-ri*] n. m. Conducteur d'une carriole.

carroccio [*ka-ro-tchio*] n. m. (de l'ital. *carro*, char). Au moyen âge, char immense qui accompagnait les armées, et qui portait à l'extrémité d'un mât une croix, le drapeau et une cloche, pour le ralliement.

carron [*ka-ron*] n. m. En T. de papet., coin de la feuille renforcé par l'ouvrier papetier.

carrossable [*ka-ro-sa-ble*] adj. Que les voitures peuvent parcourir : *le col du Genèvre est pourvu d'une route carrossable.*

carrossage [*ka-ro-sa-je*] n. m. Inclinaison légère des extrémités d'un essieu vers le sol, qui a pour effet de rapprocher les deux roues vers le bas et de les éloigner vers le haut.

carrosse [*ka-ro-se*] n. m. (ital. *carrozza*). Voiture de luxe suspendue, à quatre roues et couverte :

Carrosse.

l'usage du carrosse passa d'Italie en France, au XVIe *siècle.* Petit panier en osier muni de roulettes, dans lequel on couche une bouteille de vin vieux pour le service à table, afin de ne pas troubler le liquide. Chariot de cordier, servant à tendre la corde. *Mar.* Logement sur le pont, à l'arrière d'un navire. *Cheval de carrosse,* grand et fort. *Fig.* et *fam.* Grand imbécile, lourdaud, brutal. *Rouler carrosse,* être riche.

Carrosse pour bouteilles.

carrossée [*ka-ro-sé*] n. f. *Fam.* Ensemble des personnes que contient un carrosse.

carrosser [*ka-ro-sé*] v. a. Transporter, conduire en carrosse : *carrosser des invités.*

carrosserie [*ka-ro-se-ri*] n. f. Art ou commerce du carrossier. Tout ce qui, dans un automobile, relève de l'art du carrossier (caisse, siège, etc., par opposition au mécanisme, qui comprend le moteur, le châssis et les roues).

carrossier [*ka-ro-si-é*] n. m. Qui fabrique des voitures de luxe.

carrossier, ère adj. Se dit des chevaux d'attelage grands et forts. Substantiv. : *un carrossier.*

carrossin [*ka-ro-sin*] n. m. Nom donné autrefois à un véhicule à quatre places et à deux roues.

carrousse ou **carousse** [*ka-rou-se*] n. f. Excès de boisson. (Vx.)

Carrouges, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 22 kil. d'Alençon, près de l'Udon naissant; 830 h. — Le cant. a 24 comm. et 9.410 h.

carrousel [*ka-rou-zèl*] n. m. (ital. *carosello*). Exercice de parade, où des cavaliers exécutent des évolutions variées : *les carrousels ont remplacé les tournois au* XVIIe *siècle.* Lieu où se fait le carrousel.

Carrousel (*place du*), une des places les plus vastes de Paris, située entre le Louvre et l'emplacement occupé jadis par les Tuileries. Elle doit son nom au *carrousel* qu'y donna Louis XIV, les 5 et 6 juin 1662; elle a été agrandie lors de l'achèvement du Louvre. Sur cette place, se trouve l'arc de triomphe du même nom (v. ARC *de triomphe*), et en face le monument élevé à Gambetta, par Aubé et Boileau.

Carru, v. d'Italie (Piémont, prov. de Coni); 24.000 h.

carrure [*ka-ru-re*] n. f. (lat. *quadratura*). Largeur du dos, d'une épaule à l'autre. Forme large, vigoureuse : *les mariniers sont en général d'une belle carrure.*

Cars, comm. de la Gironde, arr. et à 3 kil. de Blaye; 1.540 h. Vins estimés.

Cars (Laurent), graveur français, né à Lyon, m. à Paris (1702-1771). Il reproduisit avec une touche large et moelleuse les tableaux de Le Moine, de Troy, de Vanloo, Watteau, Chardin.

cart [*kart*] n. m. Sorte de charrette anglaise légère, et à deux roues.

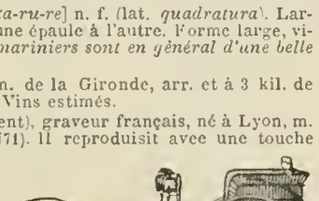

Cart.

cartabelle [*bè-le*] n. f. Indicateur de l'office du jour, à l'usage des chantres et des organistes.

cartable n. m. (de *carte*). Carton à dessin. Carton où les écoliers mettent leurs cahiers. Buvard.

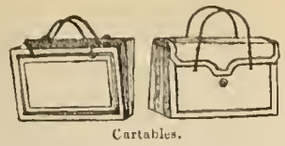

Cartables.

cartacé, e adj. (du lat. *charta*, papier). Qui a l'aspect du papier.

cartager [*jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *nous cartageons, il cartagea.*) Donner un quatrième labour à la vigne.

cartahu [*ta-ü*] n. m. A bord, manœuvre simple ou formant palan, destinée à hisser ou amener des objets.

Cartailhac (Emile), écrivain et savant français, né à Marseille en 1845. On lui doit des travaux remarquables sur l'anthropologie préhistorique.

cartayer [*tè-ié*] v. n. (de *charrette*. — Se conj. comme *balayer.*) Conduire une voiture de façon qu'une des ornières soit placée entre les roues, afin d'éviter de trop forts cahots.

carte n. f. (du lat. *charta*, papier). Carton mince obtenu en collant ensemble plusieurs feuilles de papier. Petit carton fin, portant des figures sur une de ses faces et servant à jouer : *on attribue aux Sarrasins l'invention des cartes. Faire la carte,* faire plus de levées que son adversaire. (Le contraire, c'est *perdre* la carte.) *Faire cartes égales,* faire le même nombre de levées. Billet d'identité et d'admission : *carte d'électeur. Carte postale,* petite feuille de carton mince, servant à la correspondance. Liste des mets qu'on trouve dans un restaurant. *Manger à la carte,* non à prix fixe, mais en payant d'après ce que l'on consomme. Note de la dépense faite ainsi : *demander, payer la carte.* Représentation du globe ou d'une de ses parties : *carte marine. Carte de visite,* sur laquelle on a fait imprimer son nom. *Tirer les cartes,* prédire l'avenir au moyen des combinaisons qu'elles peuvent présenter. *Fig. Château de cartes,* petite maison peu solide. *Le dessous des cartes,* secret, chose que l'on s'efforce de tenir cachés. *Brouiller les cartes,* embrouiller une affaire. *Donner carte blanche,* pleins pouvoirs. *Perdre la carte,* se troubler. *Jouer cartes sur table,* ne rien dissimuler. *Jouer sa dernière carte,* faire une suprême tentative. PROV. : **On ne sait jamais avec lui** (ou **elle**) **de quelle carte il retourne,** on ne sait à quoi s'en tenir.

— ENCYCL. *Hist.* Les cartes à jouer, probablement inventées par les Sarrasins, furent introduites à Viterbe en 1379, et peu à peu se répandirent en France, où elles ne tardèrent pas à obtenir une grande vogue. La découverte de la gravure sur bois en abaissa le prix et en facilita la diffusion; l'Allemagne prit la tête de la fabrication. Les noms inscrits sur les cartes varièrent jusqu'au XVIIe siècle, date où se fixèrent les noms actuellement adoptés. Sous la Révolution, les figures traditionnelles furent remplacées par des emblèmes en harmonie avec les idées de l'époque; Napoléon en fit dessiner de nouvelles, et, vers les dernières années de l'Empire, on revint à l'ancien type.

— *Fin.* La fabrication des cartes à jouer est soumise à une taxe que l'art. 23 de la loi du 28 décembre 1895 a fixée comme suit :

	Cartes ordinaires.	Cartes de cercles.
1° Jeux au portrait français :	—	—
de 36 cartes et au-dessous.	0 fr. 75	1 fr. 50
De plus de 36 cartes	1 fr. 25	2 fr. 50
2° Jeux au portrait étranger, quel que soit le nombre de cartes	1 fr. 35	2 fr. 50

Les fabricants sont soumis à l'exercice de la régie, payent une licence, fournissent caution, ne peuvent s'établir que dans les villes où existe une direction ou une sous-direction des contributions indirectes. La vente n'est pas libre : tout marchand doit être commissionné par la Régie et ne peut vendre des cartes, même frappées du filigrane de la Régie, que sous la bande timbrée.

— *Admin. Cartes pneumatiques,* V. PNEUMATIQUE. *Cartes postales.* La taxe est de 10 centimes pour les cartes simples et de 20 centimes pour les cartes avec réponse payée pour tous les pays de l'Union postale. Les cartes postales recommandées sont sujettes à une taxe supplémentaire de 25 centimes.

Les timbres-poste *découpés* dans les cartes postales ne peuvent être utilisés.

Les cartes postales contenant de la correspondance personnelle et circulant sous enveloppe, fermée ou non, doivent être affranchies à 10 centimes (France) ou 25 centimes (étranger), comme les lettres ordinaires.

Les expéditeurs de cartes postales sont autorisés à coller, au recto ou au verso, une étiquette indicative des nom, qualité, profession et adresse des destinataires. Au recto est autorisé également le collage des annonces, vignettes ou dessins imprimés, sous la réserve qu'un espace suffisant soit ménagé pour l'inscription, bien apparente, de l'adresse. Au verso peuvent être attachés, par le même procédé, à côté de la correspondance, imprimés ou manuscrits, des dessins, mentions, réclames, vignettes, etc.

L'industrie privée est admise à fabriquer et à vendre des cartes postales satisfaisant aux conditions de poids (1gr 1/2 à 5 grammes) et de dimensions (au minimum 9 centimètres de largeur et 6 de hauteur, au maximum 14 de largeur et 9 de hauteur). Le recto est réservé à l'adresse, mais les annonces imprimées y sont admises. Le verso est réservé à la correspondance.

Cartes postales illustrées. Les cartes postales illustrées doivent être, suivant les cas, affranchies à 5, 10 ou 25 centimes, savoir :

Affranchir à 5 centimes. I. Les cartes postales illustrées, sous enveloppe ouverte ou à découvert, expédiées des divers points du territoire (régime intérieur) à destination de la France, de l'Algérie et des colonies (dimensions maxima : 45 centimètres de côté).

Le recto des cartes peut porter :

1° L'adresse du destinataire;

2° Le timbre d'affranchissement, qui peut être apposé au verso dans le régime intérieur;

3° Facultativement, l'indication, au moyen d'un timbre, d'une griffe ou de tout autre procédé typographique, des nom, profession, adresse de l'expéditeur, indications qui peuvent être manuscrites dans le régime intérieur;

4° La mention : *Carte postale.*

II. Les cartes postales illustrées, sous enveloppe ouverte ou à découvert, expédiées de France à destination de l'étranger ou réciproquement (dimensions maxima : 45 centimètres de côté). A condition que la mention *carte postale* ne figure pas au recto ou qu'elle soit biffée de façon très apparente, et que les cartes ne portent pas de mentions pouvant présenter le caractère de correspondance personnelle.

III. Les cartes postales illustrées, expédiées à découvert, portant au verso les mentions constitutives de la carte de visite (nom, prénoms, profession, adresse de l'expéditeur), auxquelles peuvent être ajoutés des vœux, souhaits, félicitations, remerciements, compliments de condoléances ou autres formules de politesse manuscrites n'excédant pas *cinq mots.*

Dans le régime international, les mentions constitutives de la carte de visite doivent être imprimées.

Affranchir à 10 centimes. Les cartes postales illustrées expédiées comme cartes postales de la France pour l'étranger ou réciproquement (dimensions : longueur maximum, 14 centimètres; minimum, 9 centimètres; largeur : maximum, 9 centimètres; minimum, 6 centimètres; poids : maximum, 5 grammes; minimum, 1gr 1/2).

Le texte de correspondance peut être soit au verso, soit au recto. Dans ce dernier cas, les cartes doivent porter au recto le titre imprimé : *Carte postale.*

Le recto doit être divisé, d'une manière très visible, par un ou plusieurs traits verticaux, en deux parties, portant imprimé en tête : celle de gauche, le mot : « Correspondance »; celle de droite, l'une des deux mentions « Adresse » ou « Adresse du destinataire ».

La partie de droite, destinée à recevoir l'adresse du destinataire, doit avoir une étendue au moins égale à la partie de gauche, qui peut être utilisée pour la correspondance.

Tous les pays étrangers n'acceptent pas la correspondance au recto (se renseigner à la poste).

Affranchir à 25 centimes. Les cartes postales illustrées, sous enveloppe fermée, à destination de l'étranger. Elles doivent satisfaire aux conditions des lettres ordinaires.

Cartel Louis XV.

L'expédition des cartes illustrées sous une bande au tarif des imprimés n'est pas admise; il n'est pas fait de distinction entre les cartes portant le titre *Carte postale* et les cartes sur lesquelles ce titre a été biffé, gratté ou masqué.

Carteaux [*tô*] (Jean-François), général français, né à Allevan (Forez) (1751-1813). Il entama le siège de Toulon en 1793 et défendit la Convention contre les sections royalistes au 13-Vendémiaire.

cartel [*tèl*] n. m. (ital. *cartello*). Provocation en duel : *Charles-Quint ne voulut pas accepter le cartel que lui adressa François Ier.* Convention provisoire entre deux partis ennemis pour la rançon, l'échange des prisonniers, l'enterrement des morts. (Vx.) Encadrement de certaines pendules qui s'appliquent à la muraille. Ces pendules elles-mêmes.

cartel ou **kartell** [*tèl*] n. m. (m. allem.). Association, formée entre agriculteurs ou producteurs, pour empêcher l'avilissement des prix et prévenir la surproduction.

cartelet [*lè*] ou **carrelet** [*ka-re-lé*] n. m. Etoffe de laine, qui servait à la confection des vêtements.

cartelette [*lè-te*] n. f. Ardoise taillée de petite dimension. Adjectiv. : *ardoise cartelette.*

carte-lettre [*lè-tre*] n. f. Carte postale fermée, tarifée comme lettre. Pl. des *cartes-lettres.*

cartelle [*tè-le*] n. f. *Musiq.* Peau préparée et lavable, servant à écrire des brouillons de musique. Bois de prix débité en petites planches. Grosse planche qui porte les meules d'un moulin.

Cartellier [*tè-li-é*] (Pierre), sculpteur français, né et m. à Paris (1757-1831); artiste vigoureux et réaliste, auteur de la *Gloire* (Louvre), de la *Reddition d'Ulm* (arc du *Carrousel*).

cartello [*tèl*] n. m. Mot italien employé seulement dans la locution *di primo cartello,* de premier cartel, c'est-à-dire de la plus grande valeur.

carter [*tèr*] n. m. Pièce protectrice (de cuir, de métal, de celluloïd), abritant la chaîne d'une bicyclette, les différents organes d'un automobile.

Carter ouvert.

cartère n. f. Petit portefeuille plat, où l'on met des cartes.

Carteret [*rè*], comm. de la Manche, arr. et à 29 kil. de Valognes; 580 h. Petit port. Bains de mer.

Carteret [*rè*] (Philippe), navigateur anglais. Il fit un intéressant voyage autour du monde, reconnut en 1797 les îles *Carteret* (archipel Salomon [Océanie]), auxquelles il donna son nom.

carterie [*rî*] n. f. Art, industrie du fabricant de cartes. Atelier ou l'on fabrique les cartes.

cartero n. m. *Techn.* Lame de bois qui contient les fils de la chaîne d'un tissu. Petit portefeuille. (V. CARTERE.)

carteron, onne n. et adj. *Ethnol.* Syn. de QUARTERON, ONNE.

cartésianisme [*zi-a-nis-me*] n. m. (de *Cartesius*, n. lat. de Descartes). Philosophie de Descartes. V. DESCARTES.

cartésien, enne [*zi-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la doctrine de Descartes. N. Partisan de cette doctrine.

carte-télégramme [*gra-me*] n. f. Carte postale-transmise, dans l'intérieur de certaines grandes villes, au moyen de tubes pneumatiques. Pl. des *cartes-télégrammes.* (On dit aussi CARTE PNEUMATIQUE.)

Carthage ou mieux **Kart-Hadatsch** (hab. *Carthaginois*), v. de l'Afrique, fondée au VIIIe siècle av. J.-C. par des Phéniciens, dans une presqu'île près de laquelle se trouve aujourd'hui Tunis. D'après une légende, que Virgile a suivie dans l'*Enéide,* les colons étaient conduits par la princesse tyrienne

Didon. Carthage devint en peu de temps la capitale d'une république maritime très puissante, se substitua à Tyr en Occident, créa des colonies en Sicile, en Espagne, envoya des navigateurs dans l'Atlantique nord et soutint contre Rome, sa rivale, de longues luttes connues sous le nom de *guerres puniques*. Malgré les efforts d'Annibal, elle fut prise une première fois par les Romains, commandés par Scipion l'Africain, à la fin de la deuxième guerre punique. Elle se releva quelque peu, mais fut définitivement détruite après un terrible siège, à la fin de la troisième guerre punique, par Scipion Emilien, suivant le fameux conseil que Caton l'Ancien répétait à la fin de chacun de ses discours : *delenda Carthago*. Bientôt reconstruite, elle brilla d'un vif éclat du Ier au VIe siècle de notre ère, et resta la véritable capitale de la prospère Afrique romaine.

Carthagène, v. d'Espagne ; 100.000 h. Port de guerre sur la Méditerranée, au pied de la *sierra de Carthagène*. Exportation de vins, d'oranges, d'huile, etc.

Carthagène, v. de Colombie, port sur la mer des Antilles ; 25.000 h. Ch.-l. du département de Bolivar.

Carthaginois, e [*noi, oi-ze*], habitant ou originaire de Carthage ; *les Carthaginois*. Adjectiv. : *antiquités carthaginoises*.

Carthaginois (*le*), comédie de Plaute, imitée de Ménandre (IIe s. av. J.-C.). Dans cette pièce se trouve un passage en langue punique, qu'ont vainement essayé de déchiffrer les orientalistes.

Carthame.

carthame n. m. Genre de composées, dont une espèce est dite *safran bâtard* ou *des teinturiers*.

— Encycl. Le carthame est une herbe annuelle, dont l'aspect rappelle celui d'un chardon ; ses fleurs contiennent deux matières colorantes, l'une jaune et l'autre rouge.

carthamine n. f. Principe colorant du carthame, entrant dans la composition du *rouge végétal*.

carthamique adj. Se dit d'un acide extrait du carthame.

cartier [*ti-é*] n. m. Qui fait ou vend des cartes à jouer. Papier qui forme le dos d'une carte à jouer.

Cartier [*ti-é*] (Jacques), célèbre navigateur français, né et m. à Saint-Malo (1491-1557). En 1534, il fut envoyé par François Ier pour explorer les parages occidentaux. Il atteignit Terre-Neuve et le Canada, dont les côtes avaient été découvertes par Cabot en 1497. Il explora ces pays et en prit possession au nom du roi de France.

J. Cartier.

Cartignies, comm. du dép. du Nord, arr. et à 8 kil. d'Avesnes, sur l'Helpe Mineure, affl. de la Sambre ; 1.680 h. Brasseries.

cartilage n. m. (lat. *cartilago*). *Anat.* Tissu blanc, dur et élastique, qui se trouve surtout aux extrémités des os ; *les cartilages constituent entièrement le squelette des vertébrés inférieurs*.

— Encycl. Le squelette des embryons des vertébrés supérieurs est entièrement formé de cartilage. Peu à peu l'ossification se produit, et chaque os a généralement trois points d'ossification distincts. On peut, par la présence ou l'absence de cartilage, déterminer avec une grande approximation l'âge du sujet auquel a appartenu un os.

cartilagineux, euse [*ji-neû, eu-ze*] adj. De la nature du cartilage : *tissu cartilagineux*.

cartisane [*za-ne*] n. f. (de l'ital. *carteggiana*, petit carton). Petit morceau de carton, de parchemin, entortillé d'un fil de soie, d'or ou d'argent, qui servait jadis, dans certaines broderies, pour former le relief.

cartographe n. m. (du lat. *carta*, carte, et du gr. *graphein*, décrire). Qui pratique la cartographie.

cartographie [*fi*] n. f. (de *cartographe*). Art de dresser les cartes de géographie, d'astronomie, etc. : *Mercator a créé la cartographie moderne*.

cartographique adj. Qui a rapport à la cartographie : *la science cartographique*.

cartomancie [*si*] n. f. (de *carte*, et du gr. *manteia*, divination). Art de prédire l'avenir d'après les combinaisons des cartes : *la cartomancie a encore des partisans*.

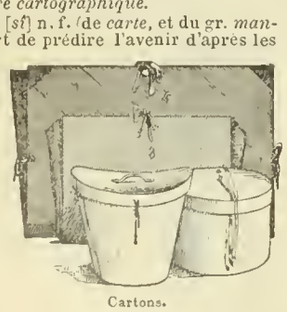

Cartons.

cartomancien, enne [*si-an, è-ne*] n. Qui pratique la cartomancie.

carton n. m. (ital. *cartone* ; du lat. *charta*, papier). Carte grossière, fabriquée avec des rognures de papier, des chiffons, etc. : *le carton durci remplace le bois ou même le fer pour certains usages*. Boîte en carton ; *carton à chapeau*. Grand portefeuille de dessin. *Impr.* Partie de feuille comprenant deux feuillets ou quatre pages. Dessin qu'un peintre exécute avant de faire un tableau : *Raphael a laissé de superbes cartons. Homme de carton,* homme de parade, sans action réelle.

— Encycl. *Techn.* Le *carton* se fabrique soit avec du vieux papier, de la paille hachée et de minces copeaux de bois, soit avec du vieux papier seul. Dans le premier cas, les matières mélangées trempent pendant 48 heures dans de l'eau chaude, qui les ramollit et dilue la colle du papier. Le tout est alors déchiqueté au pilon et transformé « en pâte » que l'on dépose sur la *forme*, grand bassin plat et rectangulaire. On saupoudre la pâte de carbonate de chaux en poudre et, lorsque la masse se prend, on la presse pour chasser l'eau en excès et lui donner l'épaisseur voulue. La feuille est portée à l'*étendoir* où elle sèche. On obtient ainsi le carton dit *à la forme*. — Dans le second cas, le vieux papier est délayé dans une machine dite « de Barbette », puis passe à une *pile défileuse* et *raffineuse* (v. PILE), qui rend la pâte homogène. On place celle-ci sur une toile contre laquelle s'appuie un feutre sans fin, qui donne à la feuille l'épaisseur convenue. Un laminoir lui fait ensuite perdre son excédent d'eau. De là elle est amenée à l'*enrouleuse*, puis à la *machine à coller*, et enfin à la *coupeuse circulaire*.

— *Ardoisage du carton.* On fait dissoudre 15 grammes de gomme laque et 7 grammes de sandaraque dans 1 litre d'alcool à 90°. Cette dissolution obtenue, on ajoute le noir de fumée, soit 40 grammes, puis 8 grammes de bleu de Prusse, et enfin 150 grammes d'émeri diamant en poudre. On mélange intimement ces matières et, au moyen d'un pinceau, on applique quatre ou cinq couches de l'enduit sur le carton que l'on désire ardoiser. On alterne le sens des couches, afin d'avoir une surface unie.

Cartons de Raphaël (les), série célèbre de dix compositions de Raphaël, destinées à être exécutées en tapisserie. Sept de ces cartons sont conservés dans la galerie de South Kensington. Il en a été tissé deux exemplaires en tapisserie d'Arras. V. ARAZZI.

cartonnage [*to-na-je*] n. m. Action de cartonner. Industrie comprenant la fabrication des objets en carton. Ouvrage, couverture en carton.

cartonner [*to-né*] v. a. Relier un livre en carton, garnir de carton. V. n. *Fam.*, et en mauv. part. jouer aux cartes.

cartonnerie [*to-ne-rî*] n. f. Art du cartonnier. Fabrique de carton.

cartonneur, euse [*to-neur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui cartonne des livres.

Cartonnier.

cartonnier [*to-ni-é*], **ère** n. Personne qui fabrique ou vend du carton ou des objets en carton. N. m. Casier garni de cartons pour serrer les papiers. Adj. *Guêpes cartonnières*, guêpes d'Amérique dont le nid est construit avec une substance qui ressemble au carton. N. et adj. *Fam.* Se dit des gens qui jouent continuellement aux cartes : *passer pour un grand cartonnier ; la gent cartonnière*.

carton-paille [*pa, ll* mll.] n. m. Carton fabriqué avec de la paille hachée.

carton-pâte n. m. Carton obtenu en traitant des déchets de chiffons et de carton.

carton-pierre n. m. Pâte de carton mêlée de craie, d'argile, etc., avec laquelle on fait des ornements d'architecture, et qui, en séchant, devient dure comme la pierre.

Cartouche (orn.).

cartouche n. m. (ital. *cartoccio*). Encadrement orné d'enroulements et de décorations, dans lequel on place une inscription, une devise, des armoiries, le titre d'une carte géographique, etc. : *le style rocaille a abusé des cartouches*.

cartouche n. f. Cylindre de carton ou de métal, renfermant la charge d'un fusil, d'un pistolet, etc. : *cartouche à plomb, à balle,* etc.

— Encycl. *Milit.* Autrefois, les soldats portaient les balles dans un sac, la poudre dans une corne, ou

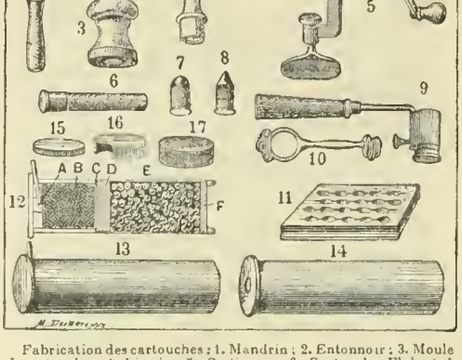

Fabrication des cartouches : 1. Mandrin ; 2. Entonnoir ; 3. Moule à cartouche ; 4. Lissoir ; 5. Sertisseur ; 6. Cartouche Flobert à plomb ; 7. Cartouche Flobert à balle ronde ; 8. Cartouche Flobert à balle conique ; 9. Chargette ; 10. Tire-cartouche ; 11. Planche à charger ; 12. Coupe longitudinale d'une cartouche (A, amorce ; B, poudre ; C, culot ; D, bourre de feutre ; E, plomb ; F, bourre en carton) ; 13. Cartouche pour fusil à broche ; 14. Cartouche pour fusil à percussion centrale ; 15. Bourre en carton ; 16. Culot ; 17. Bourre en feutre.

poire, et enfin la poudre d'amorce ou pulvérin dans une autre corne plus petite. Les soldats fabriquaient eux-mêmes les cartouches. Afin de simplifier les approvisionnements, on ne fabriquait qu'une seule espèce de cartouche pour toutes les armes. Quand on chargeait l'arme, on commençait par déchirer la cartouche avec les dents, puis on vidait la cartouche dans le canon, où l'on introduisait ensuite la balle, la pointe en haut, et une partie du papier de l'étui, comme bourre. On versait la poudre d'amorce dans le bassinet. — Dans la cartouche du fusil à aiguille prussien, l'amorce était réunie à la cartouche, sous la forme d'une pastille fulminante, entre la balle et la poudre, d'où la nécessité d'une aiguille assez longue et sujette à se fausser, pour atteindre l'amorce. Dans la cartouche du fusil Chassepot, l'amorce fut placée

Les Dernières Cartouches, d'après Alphonse de Neuville.

à l'arrière, sous la forme d'une capsule. Bien que pourvues d'une capsule métallique, ces cartouches étaient entièrement combustibles. On parvint enfin à fabriquer des cartouches métalliques d'une seule pièce, à percussion centrale (fusils Gras et Lebel).

— *Chass.* Pour fabriquer les cartouches de chasse, on introduit dans la douille la poudre que l'on a préalablement mesurée. Au-dessus, afin de niveler la poudre, se place le *culot*, carton mince, dont les bords emboutis forment calotte du côté de la poudre. Sur ce culot, on place une bourre de feutre de plusieurs millimètres d'épaisseur. A l'aide d'un mandrin en buis, on appuie sur le tout, sans trop bourrer, pour ne pas écraser la poudre. On verse ensuite le plomb que l'on recouvre d'une bourre en carton, on enfonce légèrement cette bourre à l'aide du mandrin. Enfin, au moyen du *sertisseur*, on replie uniformément l'extrémité du carton sur la bourre.

Cartouches (*les Dernières*), célèbre tableau d'Alph. de Neuville (1873), représentant un des plus glorieux épisodes de la journée de Bazeilles (1re sept. 1870), la défense de la maison Bourgerie par un groupe de soldats et d'officiers français, à la tête desquels se trouvaient le commandant (aujourd'hui général) Lambert et le capitaine Aubert.

Cartouche (Louis-Dominique BOURGUIGNON, dit), chef célèbre d'une bande de voleurs, né à Paris et roué vif en place de Grève (1693-1721). Son audace et son habileté sont restées légendaires.

cartoucherie [*rî*] n. f. Fabrique de cartouches.

cartouchier [*chié*] n. m. *Milit.* Giberne à cartouches des soldats. (Vx.) Auj., giberne à cartouches des marins.

cartouchière n. f. Sac de cuir, où le soldat met ses cartouches en campagne : *chaque soldat d'infanterie porte trois cartouchières. Cartouchière d'infirmier*, sac qui contient quelques médicaments et menus ustensiles de pansement.

Cartouchières : 1. Militaire ; 2. De chasse ; 3. Ancienne (A, étui ouvert ; B, sac à balles).

— Encycl. D'abord simple poche à soufflet, la cartouchière a été ensuite divisée en alvéoles, dont chacun contenait une cartouche ; puis on est revenu à des compartiments dont chacun reçoit un paquet de cartouches.

cartulaire [*lè-re*] n. m. (du lat. *chartula*, dimin. de *charta*, papier). Recueil de titres relatifs aux droits temporels d'un monastère, d'une église, etc. : *on a rédigé des cartulaires depuis le* VIIe *siècle*.

Cartwright [*kart'-ra-it'*] (Edmond), célèbre mécanicien anglais, né à Marsham, m. à Hastings (1743-1823). Il inventa des machines à tisser et à carder la laine.

caruru n. m. Plante textile du Brésil, appartenant à la famille des malvacées et qui présente quelque analogie avec la ketmie à chanvre : *les fibres du caruru sont très résistantes*.

carus [*russ*] n. m. (du gr. *karos*, sommeil, assoupissement). Profond assoupissement, dernier degré du coma. (Vx.)

Carus [*russ*] (Marcus Aurelius), empereur romain, proclamé par ses soldats après le meurtre de Probus. Il se montra administrateur énergique et éclairé, et régna de 282 à 283.

carvacrol n. m. *Chim.* Huile incolore visqueuse plus légère que l'eau et que l'on extrait de l'essence de carvi.

Carvajal, nom d'une famille espagnole qui a produit plusieurs hommes célèbres. L'un d'eux, FRANCISCO **de Carvajal,** fut l'un des *conquistadores* de l'Amérique du Sud, et se signala par sa cruauté à l'égard des Indiens (1464-1548).

Carvalho (Léon CARVAILLE, dit), directeur de théâtre (théâtre Lyrique, salle Ventadour, Vaudeville, Opéra-Comique), né à l'île Maurice, m. à Paris (1825-1897). — Sa femme, née Marie-Caroline-Félix MIOLAN, cantatrice de grand talent, née à Marseille, m. à Puys, près de Dieppe (1827-1895).

carve n. f. Filet de pêche en forme de chausse.

carvène n. m. Carbure d'hydrogène qui fait partie de l'essence de carvi, où il existe mêlé au carvol.

carvi n. m. (ar. *karwia*, gr. *karon*). Espèce d'ombellifères des prairies, aromatique.

— Encycl. Le carvi, plante bisannuelle, se cultive parfois dans les jardins. Ses fruits s'emploient aux mêmes usages que l'anis, et servent à parfumer les fromages. Les racines ont une saveur agréable.

Carvin, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 30 kil. de Béthune; 10.740 h. (*Carvinois*). Ch. de f. N. Houille. — Le cant. a 10 comm. et 52.000 h.

carvol n. m. *Chim.* Principe oxygéné de l'essence de carvi.

caryocinèse ou **karyokinèse** [*nè-ze*] n. f. (du gr. *karuon*, noyau, et *kinèsis*, mouvement). Division indirecte de la cellule vivante.

caryocinétique adj. Qui appartient à la caryocinèse.

caryogamie [*mi*] n. f. (du gr. *karuon*, noix, et *gamos*, mariage). Échange de certains éléments nucléaires entre deux infusoires d'espèce différente, qui se produit au moment de la copulation.

caryophyllaire [*fi-lè-re*] n. m. Nom des coraux en forme d'œillets.

caryophyllé [*fil-lé*], **e** adj. Se dit des fleurs à cinq pétales dont l'onglet est très allongé. N. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont les principales espèces sont : l'*œillet*, le *lin*, la *saponaire*, etc. (On dit aussi CARYOPHYLLACÉES.) S. une *caryophyllée*.

caryopse ou **cariopse** n. m. Fruit sec, indéhiscent, monosperme, à péricarpe mince, se confondant avec les tégiments de la graine.

caryoptéride n. f. (du gr. *karuon*, noix, et *pteris, idos*, fougère). Genre de verbénacées, renfermant des arbustes asiatiques.

caryote n. m. (du gr. *karuôtis*, datte). Genre de palmiers asiatiques, à tige simple, élancée et lisse, comprenant neuf espèces, dont la principale est le *caryote brûlant* (caryota urens).

cas [*kâ*] n. m. (du lat. *casus*, accident). Événement fortuit : *un cas extraordinaire*. Circonstance, conjecture spéciale : *délibérer sur un cas embarrassant. Cas royaux*, causes dont étaient dessaisies les justices seigneuriales au profit de la justice du roi : *les légistes de saint Louis multiplièrent les cas royaux. Cas de conscience*, difficulté de conduite dans laquelle l'Église permet ou défend, selon les circonstances précises du fait. *Cas réservés*, où le confesseur ne peut absoudre qu'autorisé par ses supérieurs. Manifestation d'une maladie : *il y a chaque année quelques cas de choléra*. Fait juridique, position du délinquant : *la polygamie est un mauvais cas. Cas de guerre, de divorce*, d'où doit sortir la guerre, le divorce. *Faire cas*, estimer. *En ce cas*, alors. V. EN-CAS. *En tout cas, dans tous les cas*, quoi qu'il arrive, quoi qu'on dise ou fasse. *Au cas que*, supposé que. V. EN-TOUT-CAS. *Gramm.* Désinence des substantifs, pronoms, adjectifs suivant leur rôle dans le discours : *les six cas de la langue latine. Triv.* Déjection : *faire son cas*. Derrière : *montrer son cas.* PROV. : **Tout mauvais cas est niable,** il est naturel à celui qui a commis une faute de la nier.

— Encycl. *Gramm.* Le latin avait six cas : le *nominatif* (nom de l'agent); le *vocatif* (servant à appeler); l'*accusatif* (tendance vers l'objet); l'*ablatif* (éloignement de l'objet); le *datif* (attribution); le *génitif* (possession). Le grec n'en avait que cinq, ne possédant pas d'ablatif. L'indo-européen en avait huit, ayant en plus l'*instrumental* (accompagnement) et le *locatif* (lieu). L'ancien français avait deux cas : le *cas-sujet* et le *cas-régime*. Les langues qui, comme le français moderne, n'ont pas de cas, y suppléent au moyen de la préposition et de l'article et en plaçant ordinairement le mot régi à la suite de celui qui le régit.

cas [*kâ*], **casse** [*ka-se*] adj. Cassé : *une voix rauque et casse.* (Vx.)

Casa (Jean **della**), poète italien, né à Mugello, m. à Rome (1503-1556); archevêque de Bénévent. Élégant poète en latin aussi bien qu'en italien; auteur du *Galateo*, traité de civilité en prose.

Casabianca (Raphaël **de**), général et homme politique français, né à Vescovato (Corse), m. à Bastia (1738-1825). Il servit successivement la République, l'Empire et la Restauration, devint comte et pair de France.

Casabianca (Louis), conventionnel et marin français, frère du précédent, né à Bastia (1752-1798). Il périt avec son fils âgé seulement de dix ans, à la bataille d'Aboukir, après avoir fait sauter son navire, l'*Orient*, plutôt que d'amener son pavillon.

Casablanca (*Dar-el-Beïda* des Arabes), v. et port du Maroc, sur l'Atlantique; 25.000 h. environ. Bombardée et occupée par les Français en 1907.

Casal ou **Casale,** v. forte d'Italie, ch.-l. de province, sur le Pô; 29.000 h. Filatures de soie. Place forte jadis importante, prise par les Français en 1534, mais assiégée inutilement par les Espagnols en 1629.

Casalmaggiore, v. d'Italie (prov. de Crémone), sur le Pô; 17.000 h. Faïences, poterie, verrerie.

Casamance ou **Cazamance,** rivière de l'Afrique occidentale, entre la Gambie anglaise et la Guinée portugaise.

casanier [*za-ni-é*], **ère** n. (du lat. *casa*, maison). Qui aime à rester chez soi. Adj. Qui a rapport aux personnes de ce caractère : *habitudes casanières.*

Casanova de Seingalt (Jean-Jacques), aventurier italien, né à Venise, m. à Dux (Bohême) (1725-1798). Il est célèbre par ses aventures romanesques, notamment son évasion des Plombs de Venise, et aussi par son immoralité. Il a laissé de curieux *Mémoires* qui racontent sa vie accidentée jusqu'en 1774. — Son frère **François,** né à Londres, m. à Brühl, près de Vienne (1730-1805), peintre de batailles, d'animaux et de paysages.

Casaques : 1. De jockey; 2. De mousquetaire (Louis XIII).

casaque [*za-ke*] n. f. (ital. *casacca*). Surtout à manches très larges. Vêtement de dessus pour femme. Manteau des mousquetaires et des gardes du corps au XVIIe siècle. *Prendre la casaque*, entrer aux mousquetaires, etc. Jaquette en soie de couleur voyante, que portent les jockeys. *Thédtr. La grande casaque*, les grands rôles de valets. (Vx.) *Tourner casaque*, tourner le dos, fuir, et *fig.*, changer de parti.

casaquin [*za-kin*] n. m. Petit surtout d'homme, petit corsage de femme. (Vx.) *Pop. Tomber sur le casaquin à quelqu'un*, se jeter sur lui pour le battre.

casas-grandes [*zass, dèss*] n. f. pl. (m. esp.). Grandes constructions dont chacune servait de demeure à une tribu entière (au Mexique et dans l'Arizona).

Casaubon [*zô*] (Isaac), helléniste français et théologien calviniste, né à Genève, m. à Londres (1559-1614), gendre de Henri Estienne. Scaliger l'avait surnommé « le Phénix des érudits ». On lui doit de nombreuses éditions et commentaires d'ouvrages anciens. — Son fils Étienne, né à Genève, m. à Cantorbéry (1599-1671), fut aussi un érudit de valeur.

casbah ou **kasbah** [*kas-bâ*] n. f. (m. ar.). Citadelle et palais d'un souverain, dans les États barbaresques.

cascabelle [*kas-ka-bè-le*] n. f. (esp. *cascabel*). Ensemble de plaques cornées de la queue du serpent à sonnettes, qui produisent le bruit auquel ce reptile doit son nom.

cascade [*kas-ka-de*] n. f. (de l'ital. *cascata*, chute). Chute d'eau d'une grande hauteur : *la cascade de Gavarnie a 422 mètres de hauteur. Fig.* Chute par bonds : *des cascades de louis.* Désordre de conduite : *les cascades des viveurs.*

Cascade.

cascader [*kas-ka-dé*] v. n. Tomber en cascade. *Pop.* et *fig.* Avoir une conduite désordonnée.

Cascades (MONTAGNES) ou **Cascade Range,** chaîne de montagnes de l'Amérique du Nord, formant, aux États-Unis, la bordure orientale des montagnes Rocheuses. Culmen : le mont Rainier (4.400 m.).

cascadeur, euse [*aks-ka-deur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Qui a une conduite légère : *allures cascadeuses. Théâtr.* Qui ajoute à son rôle des plaisanteries de son cru.

cascane [*kas*] n. f. Puits ou trou de mine. (Vx.)

cascara sagrada n. f. (en esp. *écorce tannée*). Écorce purgative du *rhamnus purshiana.*

cascaret [*kas-ka-ré*] n. m. Petit homme d'apparence chétive. Misérable.

cascarille [*kas-ka, ll* mll.] n. f. *Bot.* Rubiacée d'Amérique, appartenant au genre *croton* : *l'écorce de cascarille dégage en brûlant une odeur agréable.*

cascarine [*kas-ka*] n. f. Principe actif de la *cascara sagrada.*

cascatelle [*kas-ka-tè-le*] n. f. (ital. *cascatella*). Petite cascade.

cascati [*kas-ka*] n. m. Cachou de Pégu.

Cascina, v. d'Italie (prov. de Pise), sur l'Arno; 21.000 h. Tissus, poteries.

case [*ka-ze*] n. f. (lat. *casa*). Cabane des nègres : *une case de bambou.* Compartiment d'un meuble, coffre, etc. *Fig.* : *les cases du cerveau.* Carré de l'échiquier, du damier, du trictrac. Chacun des compartiments d'une page réglée de registre.

Case de l'oncle Tom (*la*), roman contre l'esclavage, par mistress H. Beecher-Stowe. Il provoqua dans le monde entier une réelle émotion (1852).

caséase [*zé-a-ze*] n. f. Ferment de coagulation de la coagulase, qui existe dans les extraits aqueux des pancréas du bœuf, du mouton et du porc.

caséate n. m. V. LACTATE.

caséation [*zé-a-si-on*] n. f. (du lat. *caseus*, fromage). Conversion du lait en fromage.

caséeux, euse [*zé-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *caseus*, fromage). De la nature du fromage : *la partie caséeuse du lait.*

caséification [*zé-i, si-on*] ou **caséation** [*zé-a-si-on*] n. f. *Chim. organ.* Action de caséifier.

caséifier [*zé-i-fi-é*] v. a. (du lat. *caseus*, fromage, et *fieri*, devenir. — Se conj. comme *prier.*) Produire la caséine dans le lait.

caséiforme [*zé-i*] adj. (du lat. *caseus*, fromage, et de *forme*). Qui a l'apparence du fromage.

caséine [*zé-i-ne*] n. f. (du lat. *caseus*, fromage). Substance protéique, qui constitue la majeure partie des albumines du lait : *la caséine se coagule sous l'influence de l'acide acétique.*

caséinerie [*ri*] n. f. Usine où l'on extrait la caséine du petit-lait.

caséique adj. Syn. de LACTIQUE.

Caselli (Giovanni) [l'abbé], savant italien, né à Sienne, m. à Florence (1815-1891); inventeur du télégraphe écrivant ou *pantélégraphe.*

casemate [*ze-ma-te*] n. f. (ital. *casamatta*). *Fortif.* Souterrain voûté, qui abrite contre les projectiles.

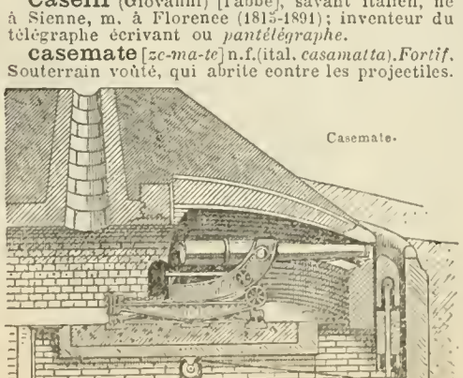

Casemate.

— Encycl. Les casemates servent de logements aux hommes ou de magasins aux munitions dans les places fortes, ou encore logent des pièces de canon. On tend de plus en plus à les remplacer par des tourelles cuirassées.

casemater [*ze-ma-té*] v. a. Garnir de casemates : *il est prudent de casemater les poudrières.*

casement [*ze-man*] n. m. Domaine, habitation. (Vx.) Intérieur, chez soi : *aimer le casement.* (Peu us.) Au trictrac, etc., manière de faire des cases.

Casenave (Antoine), conventionnel, né à Lembeye (Basses-Pyrénées), m. à Paris (1763-1818).

caséolaire [*zé-o-lè-re*] adj. (du lat. *caseus*, fromage). *Bot.* Mou comme du fromage.

caser [*zé*] v. a. Mettre en ordre : *caser des marchandises. Fig.* Procurer un emploi : *on ne peut réussir à le caser.* V. n. Au trictrac, faire une case. Remplir une case avec deux dames.

caserette [*ze-ré-te*] n. f. Forme dans laquelle on fait des fromages. Syn. CASERET ou CASEREL.

caserne [*zèr-ne*] n. f. Bâtiment affecté au logement des soldats. La troupe entière casernée : *caserne mutinée. Fig.* Vaste maison mal agencée. *Plaisanteries de caserne,* plaisanteries grossières.

— Encycl. L'usage des casernes date, en France, du XVIe siècle, et il fut généralisé, au XVIIe, grâce à l'adoption d'un type assez uniforme de bâtiments dû à Vauban, et qui fut modifié en 1788 d'abord, puis à plusieurs reprises de nos jours. Le type actuel comprend, en outre des chambrées pour les hommes, des chambres où logent plusieurs sous-officiers, des chambres particulières pour les sous-officiers rengagés, des réfectoires, lavabos pour la troupe, des magasins de compagnie, salles d'honneur, bibliothèques, etc., et l'on s'est efforcé d'y assurer la plus stricte hygiène. Des annexes sont établies dans les cours pour l'infirmerie, la cantine, les hangars, lavoirs, écuries, etc.

casernement [*zèr-ne-man*] n. m. Action de caserner; fait d'être casernè. Ensemble des constructions et des annexes d'une caserne. *Par ext.* Internat dans les lycées, etc.

caserner [*zèr-né*] v. a. Etablir en caserne. *Par ext.* Mettre interne : *caserner un enfant.* V. n. Etre logé dans une caserne.

casernet [*zèr-nè*] n. m. (mot provenç.). Registre sur lequel le chef de timonerie inscrit tout ce qui se passe d'important pendant la durée de chaque quart.

casernier [*zèr-ni-é*] n. m. Agent du génie militaire, chargé de la conservation du matériel des casernements.

Caserte, v. d'Italie, ch.-l. de la Terre de Labour; 31.500 h. Filatures, soieries.

caset [*zé*] n. m. Larve de phrygane, servant d'appât pour la pêche.

casette [*zè-te*] n. f. Petite case. Poterie de terre cuite qui sert à protéger les pièces de faïence, etc., contre l'action directe du feu.

caséum [*zé-om'*] n. m. Syn. de CASÉINE.

casier [*zi-é*] n. m. Meuble garni de cases, qui reçoit des cartons, des papiers, etc. : *les casiers d'une bibliothèque.* Engin de pêche en osier : *poser des casiers à homards. Casier judiciaire,* relevé des condamnations encourues par une personne : *avoir un casier judiciaire intact.*

casier à musique.

— Encycl. *Dr.* Le casier judiciaire est un casier par compartiments selon l'ordre alphabétique qui existe au greffe de chaque tribunal civil pour recevoir les bulletins constatant les antécédents judiciaires des personnes nées dans l'arrondissement.

Le fonctionnement du casier judiciaire repose essentiellement sur la rédaction de bulletins de trois catégories distinctes : 1° le *bulletin n° 1* est rédigé par le greffier du tribunal qui a prononcé la condamnation et transmis au greffier de l'arrondissement natal; 2° le *bulletin n° 2* est la copie du bulletin n° 1 que les autorités administratives et judiciaires peuvent se faire délivrer dans un intérêt de service; 3° le *bulletin n° 3* est l'extrait qui peut être réclamé par l'intéressé lui-même et par lui seul.

Le législateur, voulant que le casier judiciaire ne porte pas indéfiniment préjudice au libéré et ne nuise pas à son relèvement, considère comme prescrite, au point de vue de la mention sur le bulletin n° 3, toute condamnation non suivie, pendant un certain temps d'épreuve, d'une seconde condamnation corporelle. Il admet même la réhabilitation de droit après un certain temps.

Toute demande d'extrait du casier judiciaire concernant les personnes qui sont nées en France, en Algérie ou en Tunisie, doit être adressée au procureur de la République de leur arrondissement d'origine avec un mandat de 1 fr. 40, payable au greffier de ce tribunal. Quant aux personnes qui sont nées à l'étranger ou dans les colonies, c'est au garde des sceaux, ministre de la justice (service du casier central) qu'elles doivent transmettre leur demande (avec un mandat de 1 fr. 40, payable au nom du greffier du tribunal de leur *domicile*).

Cette demande doit contenir : 1° le nom du pétitionnaire; 2° ses prénoms; 3° le lieu de sa naissance; 4° la date de sa naissance; 5° les prénoms de son père; 6° les nom et prénoms de sa mère; 7° le domicile du pétitionnaire; 8° son état civil et de famille (célibataire, marié ou veuf, s'il a ou non des enfants); 9° sa profession; 10° l'usage auquel est destiné l'extrait.

Casilinum [*nom'*], anc. ville de Campanie, vis-à-vis de Capoue, sur le Vulturno. Aux environs de cette ville, Annibal, cerné par Fabius, s'échappa en lançant dans le camp romain des bœufs dont les cornes étaient chargées de sarments enflammés.

casilleux, euse [*zi, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Se dit du verre insuffisamment recuit, qui se brise sous le diamant, au lieu de se couper.

casimir [*zi*] n. m. (angl. *karsey-mere*). Étoffe de laine mince et croisée : *le casimir sert à la fabrication des gilets.*

Casimir, nom de cinq rois de Pologne : Ier, de 1034 à 1058; II, de 1179 à 1194; III, de 1333 à 1370; IV, de 1444 à 1492; V, de 1648 à 1667.

Casimir (saint), né en 1458, fils du roi Casimir IV et d'Elisabeth d'Allemagne, patron national des Polonais. Fête le 4 mars.

Casimir-Perier (Auguste-Casimir-Victor-Laurent PÉRIER, et, à partir de 1873, dit), homme politique français, fils de Casimir-Pierre Périer (v. PÉRIER), né et m. à Paris (1811-1876); il fut ministre de l'intérieur sous le gouvernement de Thiers, en 1871 et 1872.

J.-P.-P. Casimir-Perier.

Casimir-Perier (Jean-Paul-Pierre), homme politique français, fils du précédent, né et m. à Paris (1847-1907). Elu président de la République française le 27 juin 1894, il démissionna le 15 janvier 1895.

casin [*zin*] n. m. (ital. *casino*). Petite maison de plaisance. Au jeu de billard, boules numérotées qu'on tire d'une sorte de bouteille en osier pour indiquer le rang de chaque joueur au jeu de poule. *Jouer au casin* ou *le casin*, se dit d'un jeu de billard dans lequel on heurte avec sa bille la seconde bille blanche afin de l'envoyer sur la rouge.

Casina, célèbre comédie de Plaute, œuvre d'une grande hardiesse de ton, fort amusante, et dont Regnard s'est inspiré dans les *Folies amoureuses*.

casino [*zi*] n. m. (m. ital. signif. *maison de campagne*). Lieu de réunion, de plaisir, particulièrement dans les villes d'eaux : *le casino de Monte-Carlo est d'une belle architecture.*

Casino Cadet, salle de hal et de concert fondée à Paris, rue Cadet, en 1859. Occupée aujourd'hui par le Grand-Orient de France,

Casiri (Michel), religieux syro-maronite, savant orientaliste, né à Tripoli, m. à Madrid (1710-1791).

casoar [*zo*] n. m. Genre d'oiseaux coureurs d'Australie, rappelant l'autruche.

Casoar.

— ENCYCL. On connaît cinq ou six espèces de casoars. Les casoars vivent dans les forêts vierges, où ils se nourrissent de petits animaux, de fruits et de champignons. En domesticité, ils sont sournois et dangereux, avalent la petite volaille et attaquent les enfants. Ils peuvent tuer un homme d'un coup de pied et courent plus vite que les chevaux. La chair des casoars est bonne à manger et leurs plumes employées comme ornement.

Caspari (Charles-Paul), érudit et exégète allemand, né à Dessau, m. à Christiania (1814-1892).

Caspe, v. d'Espagne (prov. de Saragosse), sur l'Ebre, grossi à cet endroit du Guadalupe; 8.500 h. Tanneries, distilleries, savons.

Casper (Jean-Louis), médecin allemand, né et mort à Berlin (1796-1864).

Caspien, enne [*kas-pi-in, è-ne*], habitant ou originaire des bords de la mer Caspienne : *les Caspiens.* Adjectiv. : *les Scythes caspiens.*

Caspienne (MER), mer intérieure entre l'Europe et l'Asie. De forme allongée, elle baigne la Russie d'Europe, les possessions russes d'Asie et la Perse. Elle est située à 26 mètres au-dessous du niveau de la mer Noire, fortement salée, et paraît en voie de diminution, malgré le tribut important d'eau douce que lui apporte son grand affluent, le Volga.

casque [*kas-ke*] n. m. (de l'esp. *casco*, crâne). Armure défensive en cuir bouilli ou en métal, qui couvre la tête : *un casque de pompier. Fig.* Carrière militaire : *quitter le casque pour la toque.* Coiffure féminine, où les cheveux sont relevés en cimier. *Fam. Casque à mèche*, bonnet de coton. *Avoir le casque*, avoir la tête lourde après un excès de boisson. Proéminence osseuse ou calleuse, qui se trouve sur la tête ou le bec de certains oiseaux. (V. CASQUETTE.) Genre de mollusques à coquille ventrue et irrégulièrement bossuée, qui vivent dans les mers chaudes.

— ENCYCL. *Milit.* Le casque de fer ou de bronze fut la coiffure militaire par excellence des anciens Assyriens, Grecs et Romains; son usage reparaît au xe siècle, et au xive, les batteurs lombards arrivent à forger d'une seule pièce d'admirables spécimens de bassinets. Les *heaumes*, les *capelines*, les *bourguignotes*, les *salades, morions, armets, mézails*, sont autant de variétés de casques. L'usage des casques, abandonné au xvie siècle en France, fut repris à la fin du xviie et, sous l'Empire, se généralisa dans les corps de cavalerie de ligne et de cavalerie lourde. De nos jours, dragons et cuirassiers (ainsi que la garde républicaine et les sapeurs-pompiers) portent le casque métallique. De même, presque partout à l'étranger, certains corps de cavalerie. En Allemagne, a été adopté pour l'infanterie le casque en cuir bouilli.

— *Blas.* Les casques qui timbrent l'écu sont des heaumes *tarés* de face ou de profil et pourvus d'un nombre de barreaux proportionné au titre du possesseur. V. HEAUME, puis BARON, COMTE, DUC, EMPEREUR, GENTILHOMME, MARQUIS, PRINCE et ROI.

casqué [*kas-ké*], **e** adj. Coiffé d'un casque.

casquer [*kas-ké*] v. n. *Arg.* Donner de l'argent, payer : *faire casquer quelqu'un.*

casquet [*kas-ké*] n. m. Forme ancienne du mot CASQUE. *Hort.* Sorte de râteau en bois, qui sert à sarcler les allées d'un jardin et les plates-bandes.

Casquets (les), rochers de la Manche, à 8 kil. d'Aurigny, où se perdit en 1120 la *Blanche Nef*, vaisseau du prince Guillaume, fils de Henri Ier d'Angleterre.

casquette [*kas-kè-te*] n. f. (de *casque*). Coiffure masculine, d'étoffe, plus ou moins plate et munie

CASQUETTES : 1. De soie; 2. Russe; 3. D'officier de marine; 4. D'automobiliste; 5. A ponts; 6. En toile, à couvre-nuque; 7. En drap, à oreillettes; 8. En toile cirée.

d'une visière : *une casquette d'écolier, de jockey, d'officier de marine. Casquette à ponts, à trois ponts*, coiffure du souteneur. *Par ext.* le souteneur lui-même.

Casquette du Père Bugeaud (*la*), marche célèbre des zouaves, ainsi nommée d'un épisode de la vie militaire du maréchal Bugeaud, qui, une nuit de surprise, sortit précipitamment de sa tente, la tête couverte d'un simple bonnet de coton. « Ma casquette! » (nom alors du képi) cria-t-il à ses aides de camp, en s'apercevant de sa méprise. Le lendemain, lorsque les clairons sonnèrent, les zouaves chantaient le refrain connu :

As-tu vu la casquette, la casquette,
La casquette au « père » Bugeaud?

ce dont le maréchal ne se fâcha nullement.

casquettier [*kas-kè-ti-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des casquettes.

casqueur, euse [*kas-keur, eu-ze*] n. et adj. *Arg.* Qui paye; qui paye pour les autres.

cassable [*ka-sa-ble*] adj. Qui peut être cassé.

cassade [*ka-sa-de*] n. f. (ital. *cariata*). Mensonge pour plaisanter ou s'amuser. (Vx.) Bluff d'un joueur qui élève l'enjeu pour intimider les autres.

cassage [*ka-sa-je*] n. m. Action de casser : *le cassage des minerais s'opère mécaniquement.*

Cassagnac [*ka-sa-gnak'*] (Bernard-Adolphe GRANIER de), publiciste et homme politique français, né à Avéron-Bergelle (Gers), m. à Couloumé (Gers) [1806-1880]. Il défendit avec talent les idées absolutistes. — Son fils, PAUL, publiciste, journaliste et homme politique français, né à Paris, m. à Saint-Viâtre (Loir-et-Cher) [1842-1904], polémiste vigoureux et orateur plein de fougue, fut, sous la troisième République, un des chefs les plus énergiques du parti impérialiste.

CASQUES : 1. Grec; 2. Romain; 3. De gladiateur; 4. Gaulois; 5. Normand; 6. Du xve siècle; 7. De joute (xve s.); 8. De parement (xvie s.); 9. De cuirassier; 10. De pompier; 11. D'artilleur, en cuir bouilli; 12. Colonial; 13. Japonais; 14. Respirateire (pompiers); 15. De scaphandrier.

Cassagne (l'abbé Jacques), prédicateur du xviie siècle, né à Nimes, m. à Paris (1636-1679); connu surtout aujourd'hui par les railleries de Boileau.

Cassagnes-Bégonhès [*nèss*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 20 kil. de Rodez, sur le Séor, affl. de l'Aveyron; 1.440 h. Filature de laine. — Le cant. a 8 comm. et 9.390 h.

Cassagnes-Goutrens, comm. de l'Aveyron, arr. et à 16 kil. de Rodez; 1.240 h.

cassaille [*ka-sa, ll* mll.] n. f. Premier labour que l'on donne à une terre restée en jachère.

Cassandre, fille de Priam et d'Hécube. (*Myth.*) Elle reçut d'Apollon le droit de prophétiser l'avenir, mais elle manqua ensuite de parole au dieu, et celui-ci, pour se venger, décida que personne n'ajouterait jamais foi à ses prédictions. A la chute de Troie, elle devint l'esclave d'Agamemnon et fut, à peine arrivée en Grèce, tuée par Clytemnestre. — Le nom de Cassandre est resté proverbial pour désigner les personnes clairvoyantes dont les justes prévisions sur l'avenir ne rencontrent que des incrédules. La Fontaine a fait allusion à ce mythe, dans sa fable *l'Hirondelle et les Petits Oiseaux* :

Les oisillons, las de l'entendre,
Se mirent à jaser aussi confusément
Que faisaient les Troyens, quand la pauvre Cassandre
Ouvrait la bouche seulement.

Cassandre, roi de Macédoine, fils d'Antipater. Il soumit la Grèce par la victoire de Mégalopolis (318), épousa Thessalonice, sœur d'Alexandre le Grand, et fit périr toute la famille du conquérant. Il devint roi de Macédoine et de Grèce, après la bataille d'Ipsus (301); m. en 297 av. J.-C.

Cassandre.

Cassandre, roman sur l'histoire d'Alexandre, par La Calprenède; œuvre pleine d'imagination, mais encombrée de longues dissertations galantes, affectées et mièvres (1649).

Cassandre, nom d'un des principaux personnages de nos anciennes farces de tréteaux, père trompé par ses enfants, et berné par tout le monde.

Cassaniouze, comm. du Cantal, arr. et à 28 kil. d'Aurillac; 1.320 h.

Cassano, v. d'Italie (prov. de Milan), sur l'Adda; 7.500 h. En 1705, Vendôme y battit le prince Eugène; en 1799, Moreau y fut battu par Souvarof.

Cassano, v. d'Italie (Calabre citérieure); 9.000 h. Soie.

cassant [*ka-san*], **e** adj. Fragile, peu flexible : *l'acier est plus dur, mais aussi plus cassant que le fer. Fig.* Tranchant, impérieux : *ton cassant.*

cassard [*ka-sar*] n. m. Nom vulgaire de la buse.

Cassard [*ka-sar*] (Jacques), intrépide marin français, né à Nantes (1672-1740). Il s'illustra dans ses luttes contre les Anglais et les Portugais. Ses démêlés avec le cardinal Fleury le firent enfermer au château de Ham, où il mourut après quinze ans de captivité.

cassation [*ka-sa-si-on*] n. f. (de *casser*). Annulation juridique d'un arrêt, d'une procédure : *la cassation d'un testament est prononcée par le tribunal civil. Cour de cassation*, cour suprême, qui a pour mission de vérifier si les formes de la procédure ont été exactement suivies : *la Cour de cassation fut créée en 1790.* Peine militaire par laquelle un caporal ou un sous-officier est cassé de son grade : *la cassation est prononcée par le chef de corps.*

— ENCYCL. *Cour de cassation.* V. COUR.

cassave [*ka-sa-ve*] n. f. Galette de farine de manioc.

casse [*ka-se*] n. f. Action de briser. Objets cassés : *payer la casse. Pop.* Cassation : *sous-officier menacé de la casse.* Coups, pertes, etc. : *dans certaines affaires, on peut dire à coup sûr : Gare à la casse!*

casse [*ka-se*] n. f. (du gr. *kassia* cannelle). Légumineuse cisalpinière qui produit des fruits à propriétés purgatives. Gousse du cassier. PROV. : **Passez-moi la casse, je vous passerai le séné,** faisons-nous de mutuelles concessions.

Casse fistuleuse : a, grappe de fleurs; c, fruit.

— ENCYCL. Les casses, dont on connaît plus de quatre cents espèces, sont employées, les unes en médecine pour leur propriété purgative (casse officinale), les autres à l'horticulture d'agrément. En médecine, l'extrait de casse s'emploie à la dose de 10 à 20 gr. dans un demi-litre d'eau ou de petit-lait.

casse [*ka-se*] n. f. (ital. *cassa*). Boite à compartiments, divisée en deux parties, pour mettre les caractères d'imprimerie : *on distingue les lettres du haut de casse et les lettres du bas de casse.* Dans les fonderies, bassin qui reçoit le métal en fusion à sa sortie du fourneau. Poêlon de cuivre, à l'usage des savonniers. Grande cuiller dont se servent les verriers. *Casse à rôt*, sorte de lèchefrite.

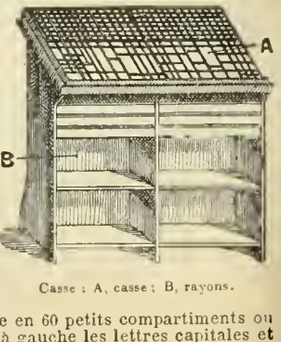

Casse : A, casse; B, rayons.

— ENCYCL. *Typogr.* La casse est divisée en deux parties : la partie supérieure ou *haut de casse* est partagée en 60 petits compartiments ou *cassetins* contenant à gauche les lettres capitales et quelques signes, et à droite les lettres supérieures,

accentuées (capitales et ordinaires) et quelques signes de ponctuation; la partie inférieure ou *bas de casse*, partagée en 54 cassetins de grandeur différente, renferme les lettres minuscules, les chiffres, quelques signes de ponctuation, les espaces, cadrats ou cadratins. Les lettres prennent le nom des deux divisions principales : les lettres minuscules sont dites *lettres du bas de casse*.

casse [*ka-se*] n. f. Maladie des vins, qui en modifie l'aspect et le goût.

— ENCYCL. La *casse vraie* ou *casse brune* se manifeste par une altération profonde de l'aspect et du goût des vins. Elle est due à une oxydase (diastase) qui oxyde certains principes du vin et provoque le dépôt d'un abondant précipité. Il faut, pour l'éviter, soumettre les moûts à la pasteurisation, ou bien augmenter leur teneur en acide, alcool, tanin. La *casse bleue*, fréquente surtout chez les vins blancs, est due à la formation d'un tannate ferrique sous l'action de l'oxygène, et produit un précipité bleuâtre caractéristique. Il faut, dans ce cas, encore augmenter l'acidité du vin, puis le coller ensuite.

cassé [*ka-sé*], **e** adj. Vieux, infirme : *vieillard tout cassé*. Tremblant : *voix cassée*. Atteint de la casse, en parlant d'un vin.

cassé [*ka-sé*] n. m. Degré de cuisson du sucre, déterminé par ce fait qu'un peu du sucre projeté dans l'eau froide se dissout et devient friable au toucher.

casseau [*ka-sô*] n. m. *Impr.* Moitié de casse dont les compartiments, plus grands et plus profonds, servent de réserve à certains caractères.

casse-bouteille n. f. *Physiq.* Manchon de cristal, couvert d'une lame de verre mince, qui se brise sous la pression de l'air lorsqu'on place l'appareil sur le plateau d'une machine pneumatique et qu'on y fait le vide. Pl. des *casse-bouteille* ou *casse-bouteilles*.

casse-bras n. m. invar. *Pop.* Revers.

casse-cœur n. m. *Fam.* Grand séducteur, lovelace. Pl. des *casse-cœurs*.

casse-coke n. m. invar. Instrument employé dans les usines à gaz pour casser les gros morceaux de coke.

casse-cou n. m. invar. Endroit où il est aisé de tomber : *les sentiers des Pyrénées sont souvent de véritables casse-cou*. Palefrenier qui dresse les chevaux vicieux. Individu irréfléchi : *un cavalier très casse-cou*. Echelle double où la seconde échelle est remplacée par une tige de bois. *Interj.* Cri d'avertissement, au jeu de colin-maillard.

casse-croûte n. m. invar. Instrument pour broyer la croûte du pain. Petit repas sommaire.

casse-fil n. m. Instrument pour apprécier la ténacité des fils écrus. Pl. des *casse-fil* ou *casse-fils*.

casse-gueule n. m. invar. *Pop.* Eau-de-vie très forte, poivrée. (On dit aussi CASSE-POITRINE.) Bal mal fréquenté, endroit suspect.

Cassel, ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 14 kil. d'Hazebrouck, au milieu des ruisseaux de l'Yser; 3.100 h. (*Casselois*). Huileries, brasseries, chaux hydraulique. Ch. de f. N. Philippe VI y vainquit les Flamands en 1328; le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, y battit le prince d'Orange en 1677. Patrie du général Vandamme. — Le cant. a 13 comm. et 11.940 h.

Cassel ou **Kassel,** v. de Prusse, ancienne capit. de l'électorat de Hesse-Cassel, sur la Fulda, branche du Weser; 106.000 h. Industrie active; fonderies de fer, machines. En 1661, fut tenu dans la ville, sur l'initiative du landgrave de Hesse, un *colloque* destiné à unifier le protestantisme allemand; mais cette tentative n'aboutit pas.

casse-lunette [*né-te*] n. m. invar. Nom vulgaire d'une espèce de centaurée et de l'euphraise.

cassement [*ka-se-man*] n. m. Action de casser. *Cassement de tête*, grande fatigue de tête, d'esprit, causée par un travail assidu, des affaires pénibles ou par un bruit insupportable. *Arboric.* Action de casser un rameau arrivé à l'état ligneux, pour que les yeux ou bourgeons de la partie inférieure conservée se transforment en boutons à fleurs. (On dit plus ordinairement PINCEMENT.)

casse-motte ou **casse-mottes** n. m. Appareil pour briser les mottes de terre.

casse-museau n. m. Sorte de pâtisserie assez dure à croquer. (Syn. TALMOUSE.) Pl. des *casse-museau* ou *casse-museaux*.

Casseneuil, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 10 kil. de Villeneuve-sur-Lot; 1.420 h. (*Casseneuillais*).

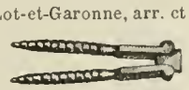

Casse-noisette.

casse-noisette n. m. Instrument pour casser des noisettes. *Fig.* et *fam. Figure en casse-noisette*, où le nez et le menton se rapprochent. Pl. des *casse-noisettes*.

casse-noix n. m. invar. Instrument pour casser des noix. V. CASSE-NOISETTE.

cassenole [*ka-se*] n. f. Noix de galle de qualité inférieure. (On l'appelle aussi FAUSSE GALLE.)

casse-noyau n. m. Nom vulgaire du *gros-bec*. Pl. des *casse-noyaux*.

casse-pierre ou **casse-pierres** n. m. invar. Masse de fer avec laquelle on casse de la pierre ou des pierres. Machine employée au concassage du ballast des voies ferrées. *Bot.* Nom vulgaire donné à la *pariétaire*, à la *saxifrage* et à la *criste marine*.

casse-poitrine n. m. invar. Liqueur très forte. (On dit aussi CASSE-GUEULE.)

casse-pot n. m. Nom vulgaire d'un arbre du Pérou, le *cestreau vénéneux*, dont le bois éclate en brûlant. Pl. des *casse-pots*.

casser [*ka-sé*] v. a. (du lat. *quassare*, secouer). Briser, rompre. *Fig.* Etourdir : *ce vin casse la tête*. *Casser quelqu'un aux gages*, le priver d'un emploi rétribué. Annuler : *la cour de cassation casse les décisions judiciaires rendues en dernier ressort*. *Casser un officier*, lui ôter son grade. *Fig. Casser les vitres*, ne garder aucun ménagement. *Casser bras et jambes*, enlever tout courage, tout moyen d'agir. **Se casser** v. pr. Etre, devenir cassé. Casser à soi : *se casser un bras* Se rompre. (Se dit d'un navire dont la quille se brise.) *Fig.* et *fam. Se casser la tête*, s'appliquer fortement. *Se casser le cou*, faire une chute grave, et, *au fig.*, perdre son rang, sa fortune. *Se casser le nez*, ne pas trouver celui qu'on cherchait. PROV. : **On vous en casse,** on ne fera pas ce que vous désirez. **On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs,** on n'obtient rien sans sacrifices. **Il faut casser le noyau pour avoir l'amande,** pas de profit sans peine. **Qui casse les verres les paye,** celui qui fait le dommage doit le réparer.

casserie [*ka-se-ri*] n. f. Usine où l'on casse mécaniquement le sucre en pain. Ensemble des ustensiles de ménage, en fer battu étamé.

casserole [*ka-se*] n. f. (de *casse*). Sorte de poêlon de fer, de cuivre étamé, etc., à fond plat et à manche court : *les casseroles de cuivre demandent à être soigneusement entretenues*. *Pop.* Grosse montre. *Arg.* Femme qui nourrit un souteneur. (On dit plutôt MARMITE.) Mouchard, dénonciateur. *Coup de casserole*, dénonciation. *Passer à la casserole*, être dénoncé.

Casseroles.

casserolée [*ka-se-ro-lé*] n. f. Contenu d'une casserole pleine : *casserolée de pommes de terre*.

casseron [*ka-se*] n. m. Nom vulgaire du *calmar*.

casse-sucre n. m. invar. Instrument pour casser le sucre en morceaux réguliers.

casse-tête n. m. Massue des sauvages : *le casse-tête fut sans doute la première arme de l'homme*. Verge courte et flexible, portant une masse de plomb à l'une de ses extrémités. *Fig.* Travail qui demande une grande application : *l'algèbre apparaît aux débutants comme un vrai casse-tête*. Bruit qui fatigue. *Casse-tête chinois*, jeu de combinaison de pièces de bois, etc. Problème presque impossible à résoudre. Pl. des *casse-tête* ou *casse-têtes*.

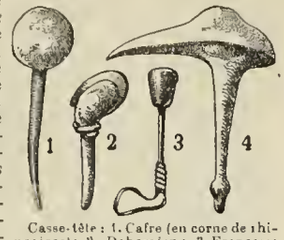

Casse-tête : 1. Cafre (en corne de rhinocéros); 2. Dahoméen; 3. Français; 4. Néo-calédonien.

cassetin [*ka-se*] n. m. *Impr.* Chacun des compartiments d'une casse.

cassette [*ka-sé-te*] n. f. (ital. *cassetta*). Petit coffre : *cassette à bijoux*. Trésor particulier d'un souverain : *Louis XIV pensionna les écrivains sur sa cassette particulière*. ALLUS. LITTÉR. : **Les beaux yeux de ma cassette.** V. ŒIL.

casseur, euse [*ka-seur, eu-ze*] n. Personne qui casse. *Casseur de pierres*, celui qui casse les pierres pour l'entretien des routes. Qui casse souvent, par maladresse. Adjectiv. : *cuisinière casseuse*. N. m. Fier-à-bras. *Casseur d'assiettes*, tapageur.

Casseurs de pierres (*les*), tableau de Courbet (1850); scène peinte avec habileté et énergie.

cassican [*ka-si*] n. m. Nom vulgaire d'un genre de passereaux dentirostres, comprenant six espèces habitant la Papouasie et l'Australie.

casside [*ka-si-de*] n. f. (du lat. *cassis*, casque). Genre d'insectes coléoptères phytophages, type d'une famille dite des *cassididés*, et qui comprend de nombreuses espèces répandues sur tout le globe : *certaines cassides attaquent les artichauts et les betteraves*.

cassie [*ka-si*] n. f. Nom vulgaire de l'*acacia de Farnèse*, arbuste cultivé dans les serres et produisant des fleurs qui exhalent un parfum délicat.

cassiées [*ka-si-é*] n. f. pl. *Bot.* Tribu des légumineuses, ayant pour type le genre *cassie*. S. une *cassiée*.

Cassien (Jean), écrivain ascétique italien, né vers 350, mort après 432. Il vécut sept ans en Egypte, devint diacre de saint Jean Chrysostome, puis fonda deux couvents à Marseille.

Cassien (saint), évêque d'Autun. Fête le 5 août.

cassier [*ka-si-é*] n. m. *Impr.* Armoire où l'on range les casses.

cassier [*ka-si-é*] n. m. Syn. de CASSE. (On dit aussi CANÉFICIER.)

Cassin (MONT), montagne de l'Italie méridionale, près de Cassino. Saint Benoît y fonda en 529 un monastère célèbre, où se retira Carloman, frère de Pépin le Bref. C'est aux bénédictins du Mont-Cassin que l'on doit la conservation d'un grand nombre d'ouvrages de l'antiquité classique.

cassine [*ka-si-ne*] n. f. (ital. *cassina*). *Pop.* Petite maison isolée dans les champs. Bicoque.

cassine n. f. Principe actif de la casse.

Cassini, famille d'astronomes et topographes français, qui ont eu une part considérable dans l'établissement des premières cartes scientifiquement construites de la France. JEAN-DOMINIQUE, né à Périnaldo, m. à Paris (1625-1712), organisa l'Observatoire de Paris. — JACQUES, fils du précédent, né à Paris, m. à Thury (Oise) [1677-1756]. — CÉSAR-FRANÇOIS, dit *Cassini de Thury*, fils du précédent (1714-1784). — JACQUES-DOMINIQUE, fils du précédent (1748-1845).

Cassino, v. d'Italie, dans la prov. de Caserte, sur le Rapido; 12.000 h. Aux environs est le célèbre monastère du Mont-Cassin. V. CASSIN.

Cassiodore (Magnus Aurelius), écrivain latin, né à Scylaceum, en Calabre (468-562), fut le ministre de Théodoric, roi des Goths; il possédait toute la science de son temps, et son *Institution des lettres humaines* est un cours complet d'études sur les sept arts libéraux.

Cassiopée [*pé*], reine d'Ethiopie, femme de Céphée, mère d'Andromède, placée après sa mort parmi les constellations. (*Myth.*)

Cassiopée, constellation, voisine du pôle nord, qui se trouve toujours en opposition à la grande Ourse, par rapport à l'étoile polaire. (On l'appelle aussi la CHAISE ou le TRÔNE.)

cassique [*ka-si-ke*] n. m. (du lat. *cassis*, casque). Genre de passereaux dentirostres, renfermant de beaux oiseaux d'Amérique.

Cassiquiare, rivière du Venezuela, formée d'un bras de l'Orénoque, qui se jette dans le rio Negro, affluent de l'Amazone, et relie ainsi par l'intérieur les deux grands bassins fluviaux.

cassis [*ka-siss*] n. m. Groseillier à fruits noirs; le fruit lui-même. Liqueur qu'on en fait.

— ENCYCL. *Econ. dom.* Pour faire de bon cassis, laisser infuser pendant 15 jours en agitant chaque jour : baies de cassis, 1 kilogr; girofle et cannelle, 2 gr.; eau-de-vie, 3 litres; sucre, 750 gr. Ecraser ensuite le cassis, passer le mélange à travers un linge avec expression; filtrer et mettre en bouteilles.

Cassis.

cassis [*ka-si*] n. m. Rigole traversant une route perpendiculairement à sa direction, à l'intersection d'une pente et d'une rampe.

Cassis, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 15 kil. de Marseille, à l'embouchure du torrent de Roustagne; 1.980 hab. (*Cassidens*). Petit port de pêche sur la *baie de Cassis* formée par la Méditerranée.

cassissier [*ka-si-si-é*] n. m. Se dit quelquefois pour *cassis* (l'arbuste).

Cassitérides (ÎLES), archipel où les anciens allaient s'approvisionner d'étain. (Probablement les Scilly ou les Sorlingues).

cassitérite [*ka-si*] n. f. (du gr. *kassiteros*, étain). Oxyde d'étain naturel.

— ENCYCL. La cassitérite (SnO^2), cristallisée ou amorphe, est brun rougeâtre ou brun foncé. C'est à peu près le seul minerai exploité dans les mines d'étain.

Cassius Longinus [*nuss*] (Caius), l'un des meurtriers de César. Il se fit tuer par un de ses affranchis sur le champ de bataille de Philippes, en 42 av. J.-C. Brutus le surnomma *le Dernier des Romains*.

Cassius Longinus (Caius), célèbre jurisconsulte romain, m. vers 70 apr. J.-C., consul sous Tibère, gouverneur de Syrie, exilé sous Néron.

Cassius Viscellinus [*nuss*] (Spurius), consul romain, promoteur d'une loi agraire, qui n'eut aucun succès et lui coûta la vie; m. en 485. V. AGRAIRE.

Cassius [*uss*] (André), médecin et chimiste allemand, né à Slesvig vers 1640. Il découvrit le précipité d'or appelé *pourpre de Cassius*.

cassolette [*ka-so-lé-te*] n. f. (esp. *cazoleta*). Vase muni d'un couvercle à jour, où l'on brûle des parfums. *Par ext.*, parfum qui s'en échappe : *quelle exquise cassolette! Ironiq.* Récipient sale, mauvaise odeur.

Cassolette.

cassolle ou **cassole** [*ka-so-le*] n. f. Réchaud que l'on place sous le mouilloir, dans les papeteries, pour maintenir la colle fluide.

casson [*ka-son*] n. m. Fragment de verre, de poterie brisée, etc. Pain informe de sucre fin.

cassonade [*ka-so*] n. f. (de *casson*). Sucre qui n'a été raffiné qu'une fois.

cassot [*ka-so*] n. m. Caisse à compartiments, pour le triage des chiffons.

cassotte [*ka-so-te*] n. f. Fleur artificielle en laine rouge. Petite casserole à long manche. Sorte de cuiller à puiser de l'eau, munie d'un manche creux par lequel on boit.

cassoulet [*ka-sou-lè*] n. m. Ragoût languedocien de haricots blancs, avec des filets d'oie ou de canard, ou encore de porc ou de mouton : *le cassoulet de Castelnaudary jouit d'une grande renommée*.

Cassuéjouls, comm. de l'Aveyron, arr. et à 34 kil. d'Espalion; 390 h. Sources minérales ferrugineuses bicarbonatées.

cassure [*ka-su-re*] n. f. Endroit où un objet est cassé : *examiner la cassure d'un minéral*.

Cast, comm. du Finistère, arr. et à 7 kil. de Châteaulin; 2.280 h.

Castagnary (Jules-Antoine), critique d'art et journaliste français, né à Saintes, m. à Paris (1830-1888).

castagnette [*kas-ta, gn* mll., *é-te*] n. f. (esp. *castañeta*; de *castaña*, châtaigne). Petit morceau de bois ou d'ivoire concave, uni par une cordelette à un autre semblable, que l'on s'attache aux doigts et qu'on fait résonner en les frappant l'un contre l'autre : *les danses espagnoles se jouent avec accompagnement de castagnettes*.

Castagnettes.

N. f. Tissu de lainc, de soie et de fil, anciennement fabriqué à Amiens.

castagnettiste [*kas-ta, gn* mll., *è-tis-te*] n. Personne qui joue des castagnettes.

castagneux [*kas-ta, gn* mll., *eû*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de grèbe.

Castagno (Andrea del), peintre italien, né à Castagna, dans le Muggello, m. à Florence (1390-1457). La tradition veut qu'il ait assassiné Dominico Veneziano pour rester en possession de son secret de la peinture à l'huile, mais Domenico mourut quatre ans après lui. C'est un réaliste fervent, vigoureux, mais outré.

castaing [*kas-tin*] n. m. Machine qui servait autrefois à marquer les monnaies sur la tranche.

Castaing [*kas-tin*] (Edme-Samuel), médecin français, né à Alençon en 1797, fameux empoisonneur; guillotiné à Paris en 1823.

Castalides [*kas-ta*] n. f. pl. (de *Castalie*, n. pr.). Nom donné aux Muses. S. une *Castalide*.

Castalie [*kas-ta-lî*], fontaine au pied du Parnasse et consacrée aux Muses; elle doit son nom à la nymphe Castalie, qui s'y noya pour échapper à Apollon. (*Myth.*)

Castalion ou **Castellion** (Sébastien), théologien et humaniste français, né en Bresse, m. à Bâle (1515-1563); aussi remarquable par sa science que par sa modération et sa tolérance. Il traduisit la Bible en français, et écrivit des *Dialogues sacrés*.

castanéacées n. f. pl. (du lat. *castanea*, châtaignier). Famille de plantes dicotylédones, comprenant le *hêtre*, le *chêne*, le *bouleau*, le *noisetier*, le *châtaignier*, etc. S. une *castanéacée*.

Castanet [*kas-ta-né*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 10 kil. de Toulouse, sur l'Hers, affl. de la Garonne ; 770 h. — Le cant. a 15 comm. et 4.090 h.

Castanet, comm. de l'Aveyron, arr. et à 24 kil. de Rodez ; 1.260 h.

Castanet (Bernard de), évêque d'Albi, puis cardinal-archevêque de Porto, né à Montpellier, m. à Avignon (vers 1245-1317). Il obtint la canonisation de Louis IX.

Castaños (François-Xavier de), duc de Baylen, général espagnol, né en Biscaye, m. à Madrid (1756-1852). Il cerna à Baylen le général Dupont et l'obligea à signer une désastreuse capitulation en 1808.

caste [*kas-te*] n. f. (du portug. *casta*, race non mélangée ; du lat. *castus*, pur). Chacune des classes fermées entre lesquelles se partagent les peuples de l'Inde : *caste des brahmines*. Classe de citoyens jouissant de privilèges exclusifs : *la noblesse formait, sous l'ancien régime, une véritable caste.*

— Encycl. Le régime des castes se retrouve à l'origine de presque tous les peuples. Les castes peuvent être d'origine ethnique, politique, religieuse ou même professionnelle. Mais nulle part la caste n'a eu la même importance que dans l'Inde, où elle est le fondement de tout l'organisme social, politique et religieux. Le peuple est divisé en quatre castes : le *brahmane* ou prêtre ; le *kchatriya* ou guerrier ; le *vaïcya* ou bourgeois ; le *çoudra* ou artisan. Chaque caste est absolument fermée. Non seulement tout mariage, mais même tout repas en commun, est interdit entre membres de castes différentes. La mésalliance fait tomber au rang de hors-caste ou *pariya* (parias). Chaque caste se subdivise en sous-castes également fermées.

castel [*kas-tél*] n. m. (lat. *castellum*). Anc. forme du mot *château*, employée en style familier.

Castel (René-Richard), poète et botaniste français, né à Vire, m. à Paris (1758-1832).

castelane ou **castellane** [*kas-tél*] n. f. (de *Castellane*, n. géogr.). Variété de prune verte, ressemblant à la reine-Claude.

castelar ou **castellaras** [*tèi-la-rass*] n. m. Nom donné par les archéologues aux enceintes préhistoriques dont sont couronnées la plupart des sommités des préalpes maritimes : *l'épaisseur et la disposition des castelars, la taille des matériaux employés à leur édification font supposer qu'il s'agit d'enceintes fortifiées.*

Castelar (Emilio), homme politique et littérateur espagnol, né à Cadix, m. à San Pedro de Pinatar (1832-1899). Il fut président du conseil sous le régime républicain de 1873, et ne cessa de défendre jusqu'à sa mort les idées libérales.

castelet [*kas-te-lé*] n. m. Petit appareil en ferblanc, à double paroi, dans lequel on fait éclore les œufs de vers à soie.

Castelfidardo, bourg de la Marche d'Ancône, où Lamoricière, chef des troupes pontificales, fut battu par l'armée de Victor-Emmanuel, que commandait Cialdini (18 sept. 1860).

Castelfranco Veneto, v. d'Italie (prov. de Trévise), sur le Musone ; 12.000 h.

Castelgandolfo, village d'Italie, à 20 kil. de Rome, sur le lac d'Albano. Château construit par le Bernin, et qui servit longtemps de résidence d'été aux papes.

Casteljaloux [*lou*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 32 kil. de Nérac, sur l'Avance, affl. de la Garonne ; 3.700 h. (*Casteljalousais*). Sources minérales bicarbonatées sodiques ferrugineuses. Commerce de prunes. — Le cant. a 7 comm. et 6 830 h.

Castellamare del Golfo, v. de la Sicile (prov. de Trapani) ; 15.300 h. Vigne, olivier.

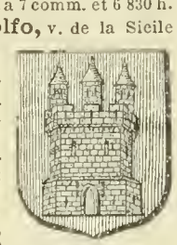

Armes de Castellane.

Castellamare di Stabia, v. d'Italie (prov. de Naples) ; 32.600 h. Port sur la Méditerranée. Eaux minérales.

Castellana, comm. d'Italie (Apulie, prov. de Bari) ; 10.000 h. Grains.

Castellane, ch.-l. d'arr. (Basses-Alpes), sur le Verdon, affl. de la Durance, à 56 kil. de Digne ; 1.540 h. (*Castellanais.*) Plâtre, draps. — L'arr. a 6 cant., 48 comm., 15.770 h. ; le cant. a 14 comm. et 3.520 h.

Castellane (Victor, comte de), maréchal de France, né à Paris, m. à Lyon (1788-1862 ; célèbre par sa sévérité, sa brusquerie et ses saillies.

Castellane.

Castellet (Le), comm. du Var, arr. et à 20 kil. de Toulon ; 1.240 h. Huiles.

Castellon de la Plana, v. d'Espagne, près de la Méditerranée ; 26.000 h. ; ch.-l. de la prov. de ce nom, peuplée de 311.000 h.

Castelmoron, ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 34 kil. de Marmande, sur le Lot ; 1.500 h. (*Castelmoronnais*). Prunes. — Le cant. a 8 comm. et 5.100 h.

Castelnau [*nô*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 26 kil. de Bordeaux ; 1.680 h. Ch. de f. Médoc. Vins. — Le cant. a 19 comm. et 20.020 h.

Castelnau, comm. de l'Aveyron, arr. et à 11 kil. d'Espalion ; 1.520 h.

Castelnau ou **Castelnau-Montratier,** ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 21 kil. de Cahors, sur la Lutte, s.-affl. de la Garonne ; 2.840 h. — Le cant. a 7 comm. et 5.770 h.

Castelnau (Pierre de), religieux de Citeaux et inquisiteur, né à Castelnaudary, légat d'Innocent III. Il fut assassiné par un écuyer de Raymond VI, comte de Toulouse, qu'il venait d'excommunier, et ce meurtre amena la guerre des albigeois (1208).

Castelnau (Michel de), diplomate français, né au château de la Mauvissière (Touraine), m. à Joinville (1520-1592) ; on lui doit des *Mémoires* estimés.

Castelnaudary, ch.-l. d'arr. (Aude), à 36 kil. de Carcassonne, près du canal du Midi ; 9.360 h. (*Castelnaudariens*). Ch. de f. M. Farines, poteries, faïences, draps, vins, cassoulet (v. ce mot). Patrie de Castelnau, Soumet, Andréossy. En 1632, le duc de Montmorency y fut battu et fait prisonnier par les troupes de Louis XIII. — L'arr. a 5 cant., 74 comm., 41.300 h. ; le cant. Nord a 20 comm. et 11.130 h. ; le cant. Sud a 12 comm. et 13.620 h.

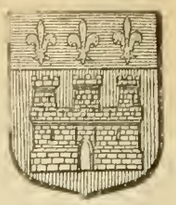

Armes de Castelnaudary.

Castelnau-d'Auzan, comm. du Gers, arr. et à 26 kil. de Condom ; 1.890 h. Eaux-de-vie.

Castelnau-de-Brassac, comm. du Tarn, arr. et à 37 kil. de Castres ; 3.150 h.

Castelnau-de-Montmiral, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 10 kil. de Gaillac, près de la Vère ; 1.780 h. — Le cant. a 12 comm. et 6.670 h.

Castelnau-d'Estretefonds, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 22 kil. de Toulouse : 1.350 h. Ch. de f. M.

Castelnau-Durban, comm. de l'Ariège, arr. et à 18 kil. de Saint-Girons, sur l'Artillac, affl. de l'Arize ; 1.180 h. Cuivre, baryte, fer.

Castelnau-Magnoac, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 14 kil. de Bagnères, près de la Gesse ; 1.410 h. — Le cant. a 30 comm. et 8.370 h.

Castelnau-Rivière-Basse, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 40 kil. de Tarbes, près de l'Adour ; 930 h. Ch. de f. M. Chevaux. — Le cant. a 8 comm. et 3.410 h.

Armes de Castelsarrasin.

Castel-San-Pietro-dell'Emilia, bourg d'Italie (prov. de Bologne) ; 12.000 h.

Castelsarrasin, ch.-l. d'arr. (Tarn-et-Garonne), sur le canal latéral à la Garonne ; ch. de f. M. à 21 kil. de Montauban ; 7.500 h. (*Castelsarrasinois*). Fonderie de cuivre. Grains. Patrie de l'abbé de Prades. — L'arr. a 7 cant., 82 comm., 56.620 h. ; le cant. a 6 comm. et 11.000 h.

Castelvetrano, v. de Sicile (prov. de Trapani) ; 21.600 h.

Castéra-Verduzan, comm. du Gers, arr. et à 18 kil. de Condom ; 860 h. Soutces thermales, bicarbonatées sodiques.

Casterlé, comm. de Belgique, prov. d'Anvers, arr. de Turnhout), près de la Petite Nèthe ; 1.900 h.

Castets [*kas-tè*], ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 21 kil. de Dax, sur la Palu ; 1.710 h. (*Castésiens*). Forges, pins, eaux ferrugineuses. — Le cant. a 10 comm. et 10.810 h.

Casti (l'abbé Jean-Baptiste), poète italien, né à Prato (Toscane), m. à Paris (1721-1803). Il reçut, après Métastase, le titre de *Poeta cesareo ;* auteur des *Nouvelles galantes.*

Castifao, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 34 kil. de Corte ; 680 h. Marbre, cuivre. — Le cant. a 3 comm. et 2.370 h.

castigat ridendo mores, mots lat. signif. *Elle corrige les mœurs en riant.* Devise de la comédie, imaginée par le poète Santeul et donnée à l'arlequin Dominique pour qu'il la mit sur la toile de son théâtre.

Castiglione delle Stiviere, v. d'Italie (prov. de Mantoue) ; 3.560 h. Bonaparte y vainquit en 1796 les Autrichiens du général Wurmser ; cette victoire valut à Augereau le titre de *duc de Castiglione.*

Castiglione di Sicilia, v. d'Italie (Sicile, prov. de Catane), au pied de l'Etna ; 10.000 h.

Castiglione (Balthazar, comte de), courtisan et poète italien de la cour de Léon X, né à Casanatico, m. à Tolède (1478-1529). Raphaël a fait de lui un remarquable portrait, auj. au Louvre ; on lui doit un livre fameux sur les mœurs de cour : le *Cortegiano.*

Castiglione (Giovanni Benedetto), dit *il Grechetto*, ou *il Benedetto*, peintre et graveur italien, né à Gênes, m. à Mantoue (1616-1670). Il excella comme peintre d'animaux et de natures mortes.

Castiglione (Charles-Octave), philologue italien, né à Milan, m. à Gênes (1784-1849) ; on lui doit de remarquables travaux sur la langue ophte.

Castiglione-Fiorentino, v. d'Italie (Toscane, prov. d'Arezzo) ; 16.500 h. Soie.

Castil-Blaze (F.-H.). V. Blaze.

Castilho [*kas-ti, l* mll.] (Antoine-Félicien de), poète portugais, né et mort à Lisbonne (1800-1875) ; auteur de poésies harmonieuses et d'un style très pur.

Castillan, e [*kas-ti, ll* mll.], habitant ou originaire de la Castille : *les Castillans.* Adjectiv. : *la fierté castillane.* N. m. : *parler le castillan.*

castille [*kas-ti, ll* mll.] n. f. (du lat. *castellum*, château). Simulacre de combat. Querelle, noise. (Peu us.)

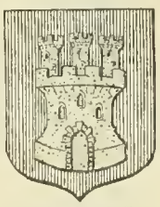

Armes de Castille.

Castille, contrée d'Espagne, divisée anciennem. en Vieille-Castille et Nouvelle-Castille ; capit. *Burgos* et *Tolède ;* v. pr. *Madrid.* Ce fut, du IXe au XVe siècle, un des royaumes entre lesquels l'Espagne était divisée. Elle fut réunie à l'Aragon par le mariage d'Isabelle de Castille avec Ferdinand le Catholique ; elle forme 12 provinces de l'Espagne contemporaine. (Hab. *Castillans.*)

Castille (Charles-Hippolyte), romancier et publiciste français, né à Montreuil-sur-Mer, m. à Lucsur-Mer (1820-1886) ; auteur d'une *Histoire de la seconde République française.*

Castillo (Bernard Diaz del), conquistador espagnol, né à Medina del Campo, m. à Guatemala après 1568. Il écrivit l'*Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle-Espagne* (trad. en franç. par J. M. de Hérédia).

Castillo (Fernand de Léon y), homme politique espagnol, né en 1842 dans la Grande-Canarie ; un des chefs du parti libéral espagnol.

castilloa [*kas-til*] n. m. Genre de plantes de l'Amérique centrale et de Cuba, dont le latex fournit le caoutchouc.

Castillon ou **Castillon-en-Couserans** [*kas-ti, ll* mll.], ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 13 kil. de Saint-Girons, sur le Lez ; 840 h. (*Castillonnais*). — Le cant. a 26 comm. et 13.170 h.

Castillon ou **Castillon-et-Capitourlan** ch.-l. de c. (Gironde), arr et à 18 kil. de Libourne, sur la Dordogne ; 3.120 h. (*Castillonnais*). Ch. de f. M. Vins. Le général anglais Talbot y fut vaincu et tué par les Français, dans une bataille qui marqua la fin de la guerre de Cent ans (1453). — Le cant. a 14 comm. et 11.120 h.

Castillon (Jean-François Salvemini de), philosophe et géomètre italien, né à Castiglione, m. à Berlin (1709-1791).

Castillon (Jean), écrivain et polémiste français, né et mort à Toulouse (1718-1799) ; secrétaire perpétuel des Jeux floraux, un des rédacteurs du *Journal de Trévoux.*

Castillon-de-Gagnières, comm. du Gard, arr. et à 28 kil. d'Alais ; 3.150 h. Houille, zinc, plomb.

Castillonnès [*kas-ti, ll* mll., *o-nèss*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 32 kil. de Villeneuve, non loin du Dropt ; 1.690 h. Grains, farines. — Le cant. a 9 comm. et 4.920 h.

castine [*kas-ti-ne*] n. f. (allem. *kalkstein*). Pierre calcaire que l'on mêle au minerai de fer, pour en favoriser la fusion, quand il contient trop d'argile.

Castlereagh (Henri-Robert, vicomte), marquis de Londonderry, homme d'Etat anglais, né à Mount-Stewart (Irlande), mort près de Londres (1769-1822). Il fut l'âme des coalitions contre Napoléon Ier. Il se tua dans un accès de démence, motivé par le sentiment de son impopularité.

castor [*kas-tor*] n. m. (gr. *kastór*). Genre de mammifères rongeurs de l'Europe et de l'Amérique du Nord, comprenant deux espèces dont les pieds de derrière sont palmés et la queue écailleuse aplatie horizontalement. Chapeau fait de poil de castor. *Demi-castor,* en arg. parisien, femme qui a été du monde, qui a toujours l'air d'en être, et qui, en réalité, tire de l'amour ses moyens d'existence.

— Encycl. Très nuisibles aux jeunes arbres, qu'ils coupent la nuit et transportent dans les cours d'eau pour consolider les barrages qu'ils établissent, les castors élèvent de véritables villages avec des huttes de terre maçonnée et détournent les eaux courantes en établissant des séries de biefs. On les chasse

Castors.

pour leur fourrure très fine, à longs poils brillants, et pour le *castoréum.* La fourrure de castor, qui coûte cher, est souvent imitée.

Castor, héros mythologique, fils de Jupiter et de Léda, et frère jumeau de Pollux, avec qui il resta toujours étroitement lié. Ces deux noms sont souvent cités comme symbole de l'amitié.

Castor, belle étoile azurée de la constellation des Gémeaux, qui est une étoile quadruple.

Castor et Pollux enlevant les filles de Leucippe, tableau de Rubens (musée de Munich).

Castor et Pollux, groupe antique, au musée de Madrid.

Castor et Pollux, opéra en cinq actes et un prologue, poème de Gentil-Bernard, musique de Rameau (1737).

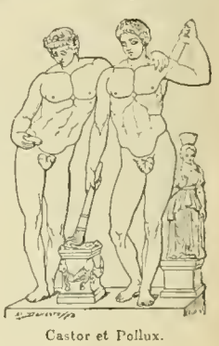

Castor et Pollux.

castoréum [*kas-to-ré-om*] n. m. Excrétion sébacée de glandes placées sous la queue du castor, employée comme antispasmodique.

castoridés [*kas-to, dé*] n. m pl. Famille de rongeurs renfermant les *castors.* S. un *castoridé.*

castorin [*kas-to*] n. m. Nom que les commerçants en peau donnaient aux dépouilles d'une espèce de castor de l'Amérique du Sud.

castorine [*kas-to*] n. f. Etoffe de poil de castor mêlé de laine.

castos [*kas-toss*] n. m. Nom vulgaire du *magnolia glauca* (arbre du castor).

castramétation [*kas-tra, si-on*] n. f. (du lat. *castra,* camp, et *metari,* mesurer). Art de choisir et de disposer l'emplacement d'un camp.

castrat [*kas-tra*] n. m. (lat. *castratus*). Individu mâle à qui l'on a fait subir la castration, et spécial. chanteur à qui on l'a infligée dans sa jeunesse, pour lui conserver la voix de soprano : *les castrats de la chapelle Sixtine.*

castration [*kas-tra-si-on*] n. f. (de *castrat*). Ablation d'un organe nécessaire à la génération.

— Encycl. La castration se pratique sur les femelles et sur les mâles ; dans le premier cas, on la désigne sous le nom d'*ovariotomie, hystérectomie totale ;* dans le second, c'est la *castration* proprement dite, ou *émasculation* s'il y a ablation ou amputation des testicules, ou le *bistournage* s'il y a seulement atrophie ou mortification sans extirpation.

On pratique la castration sur les animaux domestiques pour modifier leur caractère et les rendre plus aptes au travail auquel on les destine, ou dans le but de les soumettre à l'engraissement. Le cheval qui a

subi la castration est dit *hongre;* le taureau devient un *bœuf;* le coq un *chapon*, etc.

— *Dr.* La castration pratiquée sur un autre est punie de la peine des travaux forcés à perpétuité, et même de la peine de mort si le patient est décédé avant l'expiration des quarante jours qui auront suivi le crime.

— *Bot.* On opère la castration des fleurs en les privant de leurs anthères avant la déhiscence, dans le but d'empêcher la pollinisation ou pour les féconder artificiellement avec le pollen d'autres espèces.

Castren (Mathias-Alexandre), philologue finlandais, né à Tervola, m. à Helsingfors (1813-1852).

castrer [*kas-tré*] v. a. Syn. de CHÂTRER. (Peu us.)

Castres, ch.-l. d'arr. (Tarn), sur l'Agout, affl. du Tarn; ch. de f. M., à 42 kil. d'Albi; 28.290 h. (*Castrais*). Laines, draps, toiles, tanneries, papeteries. Patrie de Dacier. Sabatier. — L'arr. a 14 cant., 94 comm., 130.710 h.; le cant. a 4 comm. et 29.700 h.

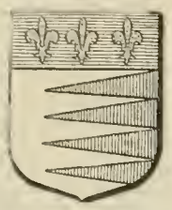

Armes de Castres.

castreur n. m. Syn. de CHÂTREUR.

Castries [*kas-trî*], ch.-l. de c. (Herault), arr. et à 12 kil. de Montpellier, sur la Cadoule; 1.340 h. Ch. de f. P.-L.-M. Patrie du maréchal de Castries. — Le cant. a 19 comm. et 9.100 h.

Castries (Charles de LA CROIX, marquis **de**), maréchal de France, né à Castries, m. à Wolfenbüttel (1727-1801); ministre de la marine en 1780. Il émigra en 1791.

Castro ou **Mytilène** ou **Mételin,** v. et port de l'île de Mytilène, capitale de l'île; 20.000 h. Sources minérales. Patrie des deux Barberousse.

Castro (Jean **de**), explorateur et savant portugais, vice-roi des Indes, né à Lisbonne, m. à Goa (1500-1548), entre les bras de saint François-Xavier. Il se signala par de nombreuses victoires aux Indes et par sa générosité.

Castro (Inès **de**). *Biogr.* V. INÈS.

Castro (Vaca **de**), gouverneur du Pérou, où il fut envoyé, en 1538, par Charles-Quint, pour rétablir l'ordre; il y fit trancher la tête à Almagro: m. en 1558.

Castro-del-Rio, v. d'Espagne (prov. de Cordoue), sur le Guadajoz; 10.300 h. Chaux, plâtre, tissus.

Castrogiovanni, v. de la Sicile (prov. de Caltanisetta); 19.000 h. Soufrières.

Castrogontérien, enne n. Habitant ou originaire de Château-Gontier: *les Castrogontériens.* Adjectiv.: *coutumes castrogontériennes.*

Castrothéodoricien, enne [*si-in, é-ne*] n. Habitant ou originaire de Château-Thierry: *les Castrothéodoriciens.* Adjectiv.: *commerce castrothéodoricien.*

Castro-Urdiales, v. d'Espagne (prov. de Santander), petit port sur le golfe de Gascogne; 10.000 h. Mines et fonderies de fer.

Castro-Villari, v. d'Italie (Calabre, prov. de Cozenza); 11.000 h. Vins.

Castro y Bellvis (Guilhem **de**), un des premiers dramaturges espagnols, né à Valence, m. à Madrid (1567-1631); auteur de *la Jeunesse du Cid,* dont Corneille s'est inspiré.

Castruccio Castracani, homme de guerre italien, duc de Lucques et chef de la faction gibeline dans cette ville, né à Lucques (1280-1328).

Castua, v. d'Austro-Hongrie (Istrie), au fond du golfe de Quarnero, sur l'Adriatique; 17.000 h. Vins, huiles, fruits.

casualisme [*zu-a-lis-me*] n. m. (du lat. *casus,* hasard). Doctrine qui attribue au hasard la succession des événements.

casualité [*zu-a*] n. f. Qualité de ce qui est casuel, éventuel, incertain.

casuarine [*zu-a*] n. f. (de *casoar,* parce que ses feuilles ressemblent aux plumes de cet oiseau). Genre d'arbres particulier à l'Australasie et qui fournit un bois très dur.

casuarinées [*zu-a, né*] n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *casuarine.* S. une *casuarinée.*

casuel, elle [*zu-êl, è-le*] adj. (lat. *casualis;* de *casus,* accident). Eventuel, qui peut arriver ou ne pas arriver: *recette casuelle.* (C'est une grosse faute que d'employer *casuel* dans le sens de *fragile,* comme le font les personnes qui disent: *le verre est casuel.*) N. m. Ensemble des bénéfices variables, qui s'ajoutent à un traitement fixe.

casuellement [*zu-é-le-man*] adv. Fortuitement, par hasard. (Vx.)

casuiste [*zu-is-te*] n. m. (du lat. *casus,* cas). Théologien qui s'attache à résoudre les cas de conscience: *un casuiste subtil. Par ext.* Celui qui subtilise.

casuistique [*zu-is-ti-ke*] n. f. (de *casuiste*). Partie de la théologie qui traite des cas de conscience. *Par ext.* Disposition à subtiliser.

casuistiquer [*zu-is-ti-ké*] v. n. (de *casuistique*). Discuter, résoudre des cas de conscience.

casus belli [*zus-bèl*] n. m. (mots lat. signif. *cas de guerre*). Se dit d'un acte qui peut provoquer les hostilités entre deux peuples: *une insulte faite à un ambassadeur peut être un casus belli.* (Se dit aussi, *par ext.* et avec quelque ironie, de deux particuliers.)

casus fœderis [*zuss-fé-dé-riss*] n. m. (mots lat. signif. *cas d'alliance*). Circonstance prévue par un traité d'alliance et devant, si elle se présente, permettre d'invoquer les clauses de ce traité.

catabolique adj. Relatif au catabolisme.

catabolisme [*lis-me*] n. m. (du gr. *katabolê,* action de jeter en bas). *Biol.* Décadence, dégénérescence de l'individu vivant.

catachrèse [*krè-ze*] n. f. (gr. *katakhrêsis*). Figure de rhétorique, qui consiste à employer un mot dans un sens différent de son sens propre, par suite de l'absence dans la langue d'un terme littéral. (On fait des catachrèses quand on dit: *les ailes d'un moulin, les pieds d'une table, les bras d'un fauteuil.*)

cataclysme [*klis-me*] n. m. (gr. *kataklusmos*). Déluge, catastrophe, grand bouleversement de la surface du globe. *Fig.*: *le cataclysme de 1789.*

cataclysmique [*klis-mi-ke*] adj. Qui est de la nature des cataclysmes.

catacombes [*kon-be*] n. f. pl. (ital. *catacomba*). Souterrains où l'on enterrait les morts.

— ENCYCL. Les plus connues des catacombes, qui n'étaient dans l'origine que des carrières abandonnées, sont celles de Rome, de Naples, de Syracuse et de Paris. Les catacombes de Rome sont devenues célèbres pour avoir servi de refuge aux chrétiens, à l'époque des persécutions; mais il ne faudrait pas croire que les chrétiens s'y cachaient longtemps et en grand nombre, qu'ils y vivaient, en un mot, car le manque de ventilation aurait suffi pour les en empêcher. En réalité, elles fournissaient aux chrétiens un moyen, non pas précisément de dissimuler leurs sépultures, mais d'en détourner l'attention publique, et aussi de célébrer en secret les rites religieux des obsèques, car la religion chrétienne prescrivait à ses adeptes d'enterrer les morts et non de les brûler, comme faisaient les païens. Les peintures des catacombes sont très intéressantes au point de vue de l'histoire primitive du christianisme. Quant aux catacombes de Paris, ce sont d'anciennes carrières exploitées, qui ont reçu fortuitement une destination semblable à celle des catacombes de Rome: on décida, en effet, de 1781 à 1787, d'y transporter les ossements provenant des cimetières désaffectés de la capitale.

catacoustique [*kous-ti-ke*] n. f. (du gr. *katakouein,* écouter). Partie de l'acoustique qui a pour objet la propriété des échos. Syn. CATAPHONIQUE.

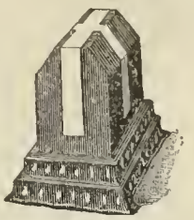

Catafalque.

catadioptrique n. f. (combinaison des mots *catoptrique* et *dioptrique*). Partie de la physique concernant les effets combinés de la réflexion et de la réfraction de la lumière.

catadoupe ou **catadupe** n. f. (du gr. *katadoupa*). Chute d'un fleuve. (Vx.)

catafalque n. m. (ital. *catafalco*). Décoration funèbre qu'on élève au-dessus d'un cercueil: *les artistes italiens dressèrent à Michel-Ange mort un magnifique catafalque.*

catagénèse n. f. (du gr. *kata,* en bas, et *genesis,* génération). Evolution régressive des espèces vivantes.

catagmatique adj. *Méd. anc.* Se disait d'un médicament propre à faciliter la soudure des os fracturés.

cataire [*tè-re*] adj. (du bas lat. *catus,* chat). Se dit, en médecine, d'un frémissement analogue à celui du chat.

cataire [*tè-re*] n. f. (du bas lat. *catus,* chat). Nom vulgaire d'une espèce de népète appelée vulgairement *herbe aux chats,* parce que les chats aiment à se rouler dessus.

Cataire.

Catalan, e, habitant ou originaire de la Catalogne: *les Catalans.* Adjectiv.: *langue catalane.* N. m.: *s'exprimer en catalan. Méthode catalane,* procédé métallurgique d'après lequel on convertit directement le minerai en fer, sans l'avoir fait passer par l'état de fonte. *Coutcau catalan,* couteau à lame effilée et non rectiligne, qu'un ressort maintient ouverte.

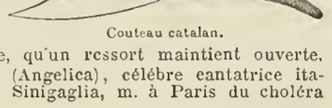

Couteau catalan.

Catalani (Angelica), célèbre cantatrice italienne, née à Sinigaglia, m. à Paris du choléra (1779-1849).

catalans n. m. pl. Nom donné aux aventuriers que Pierre d'Aragon, en 1282, mena en Sicile contre Charles d'Anjou. S. un *catalan.*

catalase [*la-ze*] n. f. Ferment soluble découvert dans les feuilles de tabac.

Catalauni [*lô*], peuple gaulois de la Belgique.

Catalauniens [*lô-ni-in*] ou **Catalauniques** [*lô-ni-ke*] (CHAMPS), plaines de la Champagne Pouilleuse, où s'élèvent Châlons-sur-Marne, Troyes, et où Attila fut vaincu en 451 par Aétius, Mérovée et Théodoric réunis, dans une bataille qui délivra la Gaule de l'invasion des Huns.

Catalaunum [*lô-nom'*], nom latin de Châlons-sur-Marne.

catalectes [*lèk-te*] n. m. pl. (gr. *katalecta*). Recueil de morceaux choisis.

catalectique [*lèk*] adj. (gr. *katalêktikos*). Se dit d'un vers grec ou latin qui se termine par un pied incomplet: *pentamètre catalectique.*

catalepsie [*lèp-sî*] n. f. (du gr. *katalêpsis,* surprise). Etat particulier dans lequel la sensibilité extérieure et les mouvements volontaires sont suspendus: *la catalepsie se distingue de la mort par l'absence de putréfaction.*

— ENCYCL. La catalepsie est un symptôme de la grande hystérie; elle se produit sous des influences fort diverses, et sa durée est variable. Le traitement consiste en inhalations d'éther ou de chloroforme.

cataleptique [*lèp*] n. et adj. Qui a rapport à la catalepsie: *sommeil cataleptique.* Atteint de catalepsie: *un, une cataleptique.*

catallactes n. m. pl. (du gr. *katallassein,* associer). Groupe de protozoaires, se présentant sous la forme d'une sphère transparente, constituée par l'association d'un grand nombre de cellules. S. un *catallacte.*

Catalogne, anc. prov. d'Espagne, auj. capitainerie générale, capit. *Barcelone.* Fertile, peuplée, elle est arrosée par la Ségre et divisée en 4 provinces: Lérida, Barcelone, Tarragone et Gironc. (Hab. *Catalans.*)

catalogue [*lo-ghe*] n. m. (du gr. *katalogos,* dénombrement). Liste, énumération par ordre: *catalogue de plantes, de livres.*

cataloguement [*ghe-man*] n. m. Action de cataloguer; résultat de cette action.

cataloguer [*ghé*] v. a. Inscrire par ordre: *cataloguer des plantes, des livres,* etc.

catalogueur [*gheur*] n. m. Celui qui dresse, qui rédige des catalogues.

catalpa n. m. Genre de bignoniacées du nord de l'Amérique, à fleurs blanches tachées de pourpre: *le catalpa est un bel arbre d'ornement.*

Catalpa: a, fruit.

— ENCYCL. La tige du catalpa, qui atteint jusqu'à 10 mètres, est peu gracieuse; mais sa cime s'étale majestueusement. Ses larges feuilles, en forme de cœur, ont souvent un diamètre de 0m,20. Ses fruits sont des capsules en forme de longues gousses.

catalyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *katalusis,* dissolution). Action de certains corps dont la seule présence modifie la composition de certains autres sans qu'ils soient eux-mêmes modifiés.

catalyser [*li-zé*] v. a. Décomposer, modifier par catalyse.

catalytique adj. Qui se rapporte à la catalyse: *phénomènes catalytiques.*

catamaran ou **catimaron** n. m. Sorte de radeau des Indes-Orientales, fait de troncs de cocotiers.

Catamarca, prov. de la république Argentine, aux confins du Chili; 100 000 h. Capit. *Catamarca;* 7.000 h.

Catane, v. et port de Sicile, ch.-l. de la prov. de ce nom, plusieurs fois dévastée par les éruptions de l'Etna; 150.000 h. (*Catanais*). Soieries, vins, soufre, céréales. Patrie de Bellini.

Catanzaro, v. d'Italie, ch.-l. de la Calabre Ultérieure II; 29.000 h. Soieries, velours, tapis.

catapan n. m. Titre de la hiérarchie palatine, à Byzance: *le catapanat était la dignité de catapan.*

catapasme [*pas-me*] n. m. (gr. *katapasma*). Médicament qui sert à saupoudrer une partie du corps.

cataphase [*fa-ze*] n. f. (gr. *kataphasis*). *Logiq.* Affirmation. ANT. **Apophase.**

cataphorèse [*rè-ze*] n. f. (du gr. *katapherein,* appliquer). Introduction électrique des médicaments dans l'organisme.

cataphorétique adj. Relatif à la cataphorèse.

cataphracte n. f. (du gr. *kataphraktès,* cuirasse). *Antiq.* Armure de cavalerie faite d'une toile ou d'une peau, sur laquelle on cousait des écailles de métal. N. m. Soldat pourvu de cette armure. Syn. CATAPHRACTAIRE.

cataplasme [*plas-me*] n. m. (du gr. *kataplasma,* application). Bouillie médicinale épaisse, qu'on applique entre deux linges sur une partie du corps: *les cataplasmes provoquent facilement des abcès. Par plaisant.* Aliment épais. *Par anal.* Mélange de bouse et de terreau, dit *onguent de saint Fiacre,* qu'on applique sur les lésions des arbres.

— ENCYCL. Le cataplasme n'est qu'un bain local, constitué par une masse molle et humide enveloppée d'une étoffe perméable à l'humidité. On emploie comme substances fondamentales du cataplasme la farine de lin, les fécules de pommes de terre ou de riz, ou des feuilles, des fleurs, des racines, etc. On incorpore souvent des teintures, en particulier du laudanum; parfois, quand on veut faire une révulsion un peu énergique, on ajoute au cataplasme de la farine de moutarde (*cataplasme sinapisé*). Les cataplasmes doivent être réservés aux seuls cas où l'épiderme est indemne; on s'en servira donc comme émollient révulsif ou anesthésique. Jamais l'on ne doit appliquer de cataplasmes sur une ulcération ou un abcès; éviter les cataplasmes sur la figure.

cataplectique [*plèk*] adj. Qui a rapport à la cataplexie.

cataplexie [*plèk-sî*] n. f. (du gr. *kataplêxis,* stupeur). Autref., attaque d'apoplexie. Stupeur.

cataptote n. f. (du gr. *kataptôsis,* chute). Chute soudaine déterminée par une attaque d'apoplexie ou d'épilepsie.

catapuce n. f. Nom vulgaire de l'euphorbe épurge (*euphorbia lathyris*).

catapulte n. f. (lat. *catapulta*). Machine de guerre mue par des cordes torducs, dont se servaient les anciens pour lancer des pierres, des traits: *la catapulte a été d'un usage courant chez les Macédoniens, les Carthaginois et les Romains. Fig.* Moyen d'attaque: *la catapulte du journalisme.*

catapultueux, euse [*tu-eû, eu-ze*] adj. (de *catapulte*). *Arg.* Extraordinaire, magnifique.

cataracte n. f. (du gr. *kataraktês,* rupture). Chute d'un fleuve ou d'une rivière qui se précipite

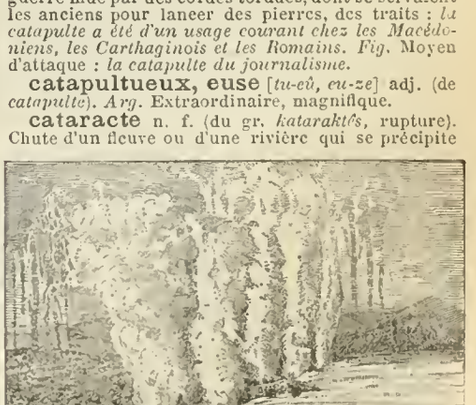

Cataractes du Zambèze.

d'une grande hauteur: *la cataracte du Niagara.* Opacité du cristallin ou de sa membrane, qui produit

une cécité complète ou partielle : *la cataracte se guérit par l'ablation du cristallin.*

— Encycl. *Géol.* Les plus célèbres cataractes sont celles du Niagara, dans l'Amérique du Nord; les chutes Victoria en Afrique, sur le Zambèze. Les cataractes du Nil ne sont guère que des *rapides*. L'érosion que produisent les cataractes sur le barrage même qui les a provoquées entraîne leur recul vers l'amont. Certaines, par leur puissance, constituent des réserves de force motrice d'une importance incalculable.

— *Méd.* La cataracte commune s'observe surtout chez les personnes âgées. Peu à peu le malade perd la faculté de la vision, et cela généralement d'un seul côté. Après un temps ordinairement long, la cataracte est complète ou mûre, c'est-à-dire que le cristallin est devenu entièrement opaque. C'est à ce moment qu'on opère la cataracte, en enlevant le cristallin; des verres convenables placés extérieurement rendent aux malades la faculté perdue.

cataracté, e adj. Affecté de la cataracte : *œil cataracté.*

cataracter [*kté*] **(se)** v. pr. Etre affecté de la cataracte.

catarrhal [*ta-ral*], **e, aux** adj. Qui tient du catarrhe : *toux catarrhale.*

catarrhe [*ta-re*] n. m. (du gr. *katarheîn*, couler en bas). Inflammation aiguë ou chronique des muqueuses, avec hypersécrétion. Gros rhume.

— Encycl. Le catarrhe ne désigne plus une maladie déterminée. En tant que symptôme, ce mot est aussi vague; tout au plus peut-on désigner sous ce nom une légère affection des bronches, caractéristique des pays humides, et qui se traduit par des crachats muqueux abondants.

catarrheux, euse [*ta-reû, eu-ze*] adj. Sujet au catarrhe, affecté d'un catarrhe : *vieillard catarrheux.*

catarrhiniens [*ta-ri-ni-in*] n. m. pl. (du gr. *kata*, en bas, et *rhis, rhinos*, nez). Sous-ordre de mammifères primates, comprenant les singes de l'ancien monde (*macaque*). S. un *catarrhinien.*

catartisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *kata*, sur, et *artizein*, disposer). *Chir. anc.* Réduction d'une fracture ou d'une hernie.

catasète [*zé-te*] n. m. Genre d'orchidacées vandées, renfermant des plantes épiphytes de l'Amérique tropicale, dont plusieurs espèces sont cultivées en Europe dans les serres chaudes.

catastrophe [*tas-tro-fe*] n. f. (du gr. *katastrophé*, retour). Dernier et principal événement d'un poème dramatique. *Spécialem.* Dénouement funeste d'une tragédie : *l'intérêt s'affaiblit si la catastrophe est trop prévue. Par ext.* Malheur, révolution, etc., funestes à un grand nombre de personnes : *les explosions, les éruptions, les rencontres de trains, les incendies, les naufrages sont des catastrophes.*

catastrophisme [*tas-tro-fis-me*] n. m. Théorie qui attribue à des cataclysmes les grands changements survenus à la surface de la terre.

catau [*tô*] n. f. (altér. de *Catherine*). Fille de ferme. Fille malpropre. Catin.

Cateau [*tô*] **(Le)**, anc. **Le Cateau-Cambrésis**, ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 24 kil. de Cambrai, sur la Selle, affl. de l'Escaut; 10.700 h. (*Catésiens*). Ch. de f. N. Brasseries, filatures. Patrie du maréchal Mortier. Traité de paix entre Henri II de France et Philippe II d'Espagne (1559), qui mit fin aux guerres d'Italie et donnait à la France les Trois-Evêchés (Metz, Toul et Verdun). — Le cant. a 18 comm. et 29.040 h.

catéchèse [*chè-ze*] n. f. (gr. *katechêsis*). Instruction religieuse par demandes et par réponses.

catéchète n. m. Celui qui donnait la catéchèse : *Origène était catéchète à Alexandrie.*

catéchétique adj. Qui a rapport à la catéchèse. N. f. Enseignement du catéchisme.

catéchine n. f. Principe actif du cachou.

catéchisation [*chi-za-si-on*] n. f. Action de catéchiser : *la catéchisation des infidèles.*

catéchiser [*chi-zé*] v. a. (de *catéchisme*). Instruire sur les principaux points de la religion chrétienne : *catéchiser un néophyte. Fig.* Endoctriner, prêcher quelqu'un pour le styler, le persuader, le gourmander : *catéchiser un électeur.*

catéchisme [*chis-me*] n. m. (gr. *katéchismos*). Instruction sur les principes et les mystères de la foi : *assister au catéchisme.* Livre qui contient cette instruction : *acheter un catéchisme.* Ouvrage élémentaire quelconque : *catéchisme politique.* Résumé, ensemble d'idées : *le catéchisme du vice.*

— Encycl. L'enseignement du catéchisme fut définitivement organisé par le concile de Trente, qui prescrivit aux pasteurs d'enseigner, au moins les dimanches et les jours de fête, les éléments de la foi aux enfants, et décida la publication d'une exposition sommaire et complète de la foi catholique, dont le soin fut remis au pape Pie IV. Le *Catéchisme du concile de Trente*, rédigé par une commission de théologiens, publié en 1566, fut la source où puisèrent les évêques qui, depuis le XVIIIe siècle, s'appliquèrent à publier, chacun dans son diocèse, des catéchismes en langue vulgaire, contenant, par demandes et par réponses, un court exposé de la doctrine chrétienne. Le plus célèbre est le *Catéchisme de Meaux*, publié en 1687 par Bossuet. Le mouvement religieux du début de la Restauration favorisa l'œuvre des catéchismes. On ne se contenta plus de faire précéder la première communion d'un catéchisme préparatoire; il y eut des catéchismes pour les jeunes enfants et des catéchismes *de persévérance* pour les adultes.

A la suite des deux *Catéchismes de Luther*, un grand et un petit, composés vers 1526, et du *Catéchisme de Calvin*, composé en français par Calvin (1536), et que l'auteur appelle « un formulaire commun d'instruction pour les petits enfants et les rudes du peuple », de nombreux catéchismes ont été publiés dans les pays protestants.

Catéchisme poissard (*le*), par Vadé (1758), recueil d'injures et de gros mots recueillis par l'auteur près des femmes de la halle et spécialement des poissardes.

Catéchisme positiviste, par Auguste Comte, destiné à vulgariser et condenser le positivisme (1852).

catéchiste [*chis-te*] n. Qui catéchise. Qui enseigne le catéchisme aux enfants.

catéchu ou **caté-chu** n. m. Nom indigène du cachou.

catéchuménat [*ku-mé-na*] n. m. Etat du catéchumène.

catéchumène [*ku*] n. (du gr. *katékhoumenos*, instruit de vive voix). Prosélyte que l'on instruit pour le disposer à recevoir le baptême. *Par ext.* Aspirant à une initiation quelconque.

catégorématique adj. *Philos.* Se dit d'un terme qui a une signification par lui-même.

catégorème n. m. (de *catégoric*). *Philos.* Dans le système d'Aristote, notion universelle se rapportant aux modes généraux suivant lesquels une chose peut être énoncée relativement à une autre : *il y a cinq catégorèmes : le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident.*

catégorie [*ri*] n. f. (du gr. *katégoria*, attribut). Suivant Aristote, chacun des genres les plus généraux dans lesquels se rangent les objets de la pensée : *le lieu et le temps sont des catégories. Fig.* Classe d'objets de même nature : *ces choses ne sont pas de la même catégorie.*

— Encycl. Pour Aristote, les catégories sont les principaux points de vue d'où l'esprit peut considérer les choses. Il en reconnaît dix : la substance, la quantité, la relation, la qualité, l'action, la passion, le lieu, le temps, la situation, la manière d'être. Pour Kant, la catégorie est l'attribut que nous affirmons implicitement ou explicitement, de tous les sujets possibles : unité ou pluralité, substance ou mode, possibilité ou existence, etc.

Catégories (*Traité des*), le premier des traités qui composent l'*Organon* d'Aristote. Il fut un des livres favoris de la scolastique.

catégorique adj. Dans Aristote, qui affirme l'attribut d'une manière absolue. Chez Kant, qui est absolu et non conditionnel. Dans le langage ordinaire, clair, précis : *mise en demeure catégorique.* Ant. **Equivoque, évasif.**

catégoriquement [*ke-man*] adv. D'une manière catégorique : *répondre catégoriquement.*

catégorisation [*sa-si-on*] n. f. Action de classer par catégories.

catégoriser [*zé*] v. a. Classer par catégories.

catégoriseur [*zeur*] n. m. Celui qui établit des catégories.

Catel (Charles-Simon), compositeur français, né à Laigle (Orne), m. à Paris (1773-1830). Il eut une grande part dans la fondation du Conservatoire. On lui doit un célèbre *Traité d'harmonie* et de plusieurs opéras et opéras-comiques.

Catelet [*lè*] **(Le)**, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 18 kil. de Saint-Quentin; 460 h. Ch. de f. du Cambrésis. — Le cant. a 18 comm. et 16.470 h.

caténation [*si-on*] n. f. (du lat. *catena*, chaîne). Assemblage, enchaînement.

caténe n. f. Forme ancienne de chaîne. Suite de remarques sur l'Ecriture sainte.

caténicelle [*sé-le*] n. f. Genre de bryozoaires chilostomates, famille des cellularidés et qui vivent en diverses mers, en colonies ramifiées.

caténifère adj. (du lat. *catena*, chaîne, et *ferre*, porter). Qui porte des chaînes.

caténiforme adj. (du lat. *catena*, chaîne, et de *forme*). En forme de chaîne.

caténulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *catena*, chaîne). *Bot.* Qui présente des rugosités en forme de petites chaînes.

caténule n. f. (du lat. *catena*, chaîne). *Bot.* Petite chaîne, petite raie.

caterole ou **catterole** [*ka-te*] n. f. Trou creusé par la femelle du lapin et dans lequel elle dépose ses petits.

Catesby (Robert), conspirateur anglais (1573-1605). Il fut l'instigateur de la *Conspiration des poudres*, et se fit tuer les armes à la main.

catgut [*kat'-ghut'*] n. m. (m. angl. signif. *boyau de chat*). Corde formée d'intestins de chèvre ou de chat, employée en chirurgie pour les sutures : *le catgut se résorbe dans les tissus.*

cathares (d'un mot gr. signif. *les purifiés*) n. m. pl. Hérétiques du moyen âge, ayant pour caractère général la prétention d'une absolue pureté de mœurs. S. un *cathare.*

— Encycl. La doctrine cathare eut son origine au XIe siècle dans les pays slaves; mais elle se développa surtout dans l'Europe méridionale. Elle admettait deux principes éternels des choses, le bon et le mauvais. L'Eglise cathare était divisée en diocèses. En Italie, elle disparut au XIVe siècle. En France les cathares furent désignés sous le nom d'*albigeois.* (V. ce mot.)

catharte n. m. (du gr. *kathartès*, purifiant). Genre de petits vautours américains, à bec long sans appendice cutané, et qui dévorent les débris de toute sorte et les immondices. V. urubu.

cathartique adj. (du gr *kathartikos*, qui purge). Se dit des purgatifs non drastiques. N. m. : *un cathartique.*

Cathay [*tè*] ou **Catay** (le), nom donné à la Chine par les auteurs du moyen âge. C'est ainsi que, dans le *Roland furieux* de l'Arioste, la belle Angélique se trouve être une princesse du Cathay.

Cathcart [*kart'*] (William Shaw, comte **de**), général anglais, né à Petersham, m. à Gartside, près de Glasgow (1755-1843). Il bombarda Copenhague en 1807.

cathédral, e adj. (du lat. *cathedra*, chaire). Qui est le siège de l'autorité épiscopale : *église cathédrale. Chanoine cathédral*, qui siège au chapitre d'une église cathédrale.

cathédrale n. f. (du lat. *cathedra*, chaire). Eglise épiscopale d'un diocèse.

— Encycl. Ce sont les membres du chapitre qui, dans les cathédrales, sont chargés du service diocésain. Dans les cathédrales, où le service paroissial se fait concurremment avec le service diocésain, un membre du chapitre remplit les fonctions du curé. Il a le titre d'archiprêtre.

cathédrant [*dran*] n. m. (du lat. *cathedra*, chaire). Docteur pourvu d'une chaire de théologie ou de philosophie.

Cathelineau [*nô*] (Jacques), chef vendéen, fils d'un maçon, né au Pin-en-Mauges (Maine-et-Loire) [1759-1793]. Il prit Thouars, Saumur, fut élu généralissime de l'armée « catholique et royale », mais fut mortellement blessé à l'attaque de Nantes. C'était un esprit inculte, mais intelligent, d'une grande piété et d'une réelle bonté.

Cathelineau.

cathérèse [*té-ré-ze*] n. f. (du gr. *kathairesis*, destruction). *Pathol.* Epuisement. (Vx.)

cathérétique adj. (de *cathérèse*). *Pathol.* Se dit des topiques caustiques.

catherinaire [*nè-re*] adj. (de *Catherine de Médicis*). *Herbe catherinaire*, premier nom du tabac.

Catherine (canal), importante voie navigable de la Russie, achevée en 1820, et qui relie, à l'aide de la Dvina, de la Kama et de la Duna, la mer Blanche et la mer Caspienne.

Catherine d'Alexandrie (sainte), patronne des jeunes filles. Elle convertit l'impératrice Faustine, et subit le martyre sous l'empereur Maximin, vers l'an 307. Fête le 25 novembre. L'expression *coiffer sainte Catherine* pour dire « rester vieille fille » provient, dit-on, de ce que, dans certaines églises, les filles non mariées de 25 à 35 ans étaient chargées de renouveler la coiffure de sainte Catherine au jour de sa fête.

Catherine (*le Mariage de sainte*), chef-d'œuvre de Memling, à l'hôpital Saint-Jean (Bruges), peinture admirablement achevée, parfaite de dessin et de couleur; — tableau de Jordaens (Madrid); — chef-d'œuvre du Corrège, musée des Etudes (Naples); — du même, au Louvre; expressions d'une vérité parfaite et d'une grâce exquise.

Catherine de Suède (sainte), deuxième fille de sainte Brigitte, qu'elle accompagna en Terre sainte (1335-1381). Fête le 22 mars.

Catherine de Sienne (sainte), religieuse italienne, des sœurs de la Pénitence de Saint-Dominique, célèbre par ses extases et ses révélations (1347-1380). Son livre de la *Doctrine divine* compte parmi les œuvres classiques de la littérature italienne. C'est elle qui décida le pape Grégoire XI à quitter Avignon pour Rome. Fête le 30 avril.

Catherine de Bologne (sainte), de l'ordre des clarisses (1413-1462). Elle fonda à Bologne le couvent du Saint-Sacrement. Fête le 9 mars.

Catherine de Gênes (sainte), fille de Jacques de Fieschi, vice-roi de Naples, petite-nièce d'Innocent IV (1448-1510). Elle a écrit un ouvrage célèbre sur le *Purgatoire*. Fête le 22 mars.

Catherine de Ricci (sainte), de l'ordre des dominicaines, née à Florence (1522-1590). Fête le 13 février.

Catherine d'Aragon, première femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, répudiée après dix-huit ans d'union, m. au château de Kimbolton (1485-1536). Les conflits religieux auxquels donna lieu le divorce du roi furent une des causes du schisme anglais. Elle fut la mère de Marie Tudor.

Catherine Howard, reine d'Angleterre, cinquième femme de Henri VIII, née en 1522, monta sur le trône en 1540, et fut décapitée en 1542, sous l'inculpation d'adultère.

Catherine Parr, reine d'Angleterre, sixième et dernière femme de Henri VIII (1512-1548). Après la mort du roi, elle épousa Thomas Seymour.

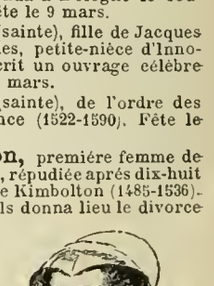
Catherine de Médicis.

Catherine de Médicis [*siss*], fille de Laurent de Médicis, née à Florence, m. à Blois (1519-1589), femme de Henri II, mère de François II, de Charles IX et de Henri III, régente de France, pendant la minorité de Charles IX. Politique habile, mais sans scrupules et sans véritable hauteur de vues, elle ne put prévenir le développement des luttes religieuses, pendant lesquelles elle essaya de régner par la division, en tenant la balance égale entre protestants et catholiques, pendant les guerres de religion. Elle eut la plus grande part au massacre de la Saint-Barthélemy.

Catherine Ire.

Catherine Ire, impératrice de Russie, de très basse origine, femme de Pierre le Grand, à qui elle succéda, et dont elle continua la politique avec beaucoup de bon sens et d'énergie (1682-1727).

Catherine (*ordre de Sainte-*), institué par Pierre le Grand en 1714 et, depuis 1797, réservé aux dames. Deux classes. Bijou enrichi de diamants, ruban ponceau à liséré argent.

Ordre de Sainte-Catherine.

Catherine II, la Grande, surnommée *la Sémiramis du Nord*, impératrice de Russie, née à Stettin, m. à Saint-Pétersbourg (1729-1796), fille du duc d'Anhalt-Zerbst, femme de Pierre III. Elle régna seule, après le meurtre de celui-ci, de 1763 à 1796. Ses guerres heureuses, ses conquêtes sur les Turcs, la part importante qu'elle s'assura dans le

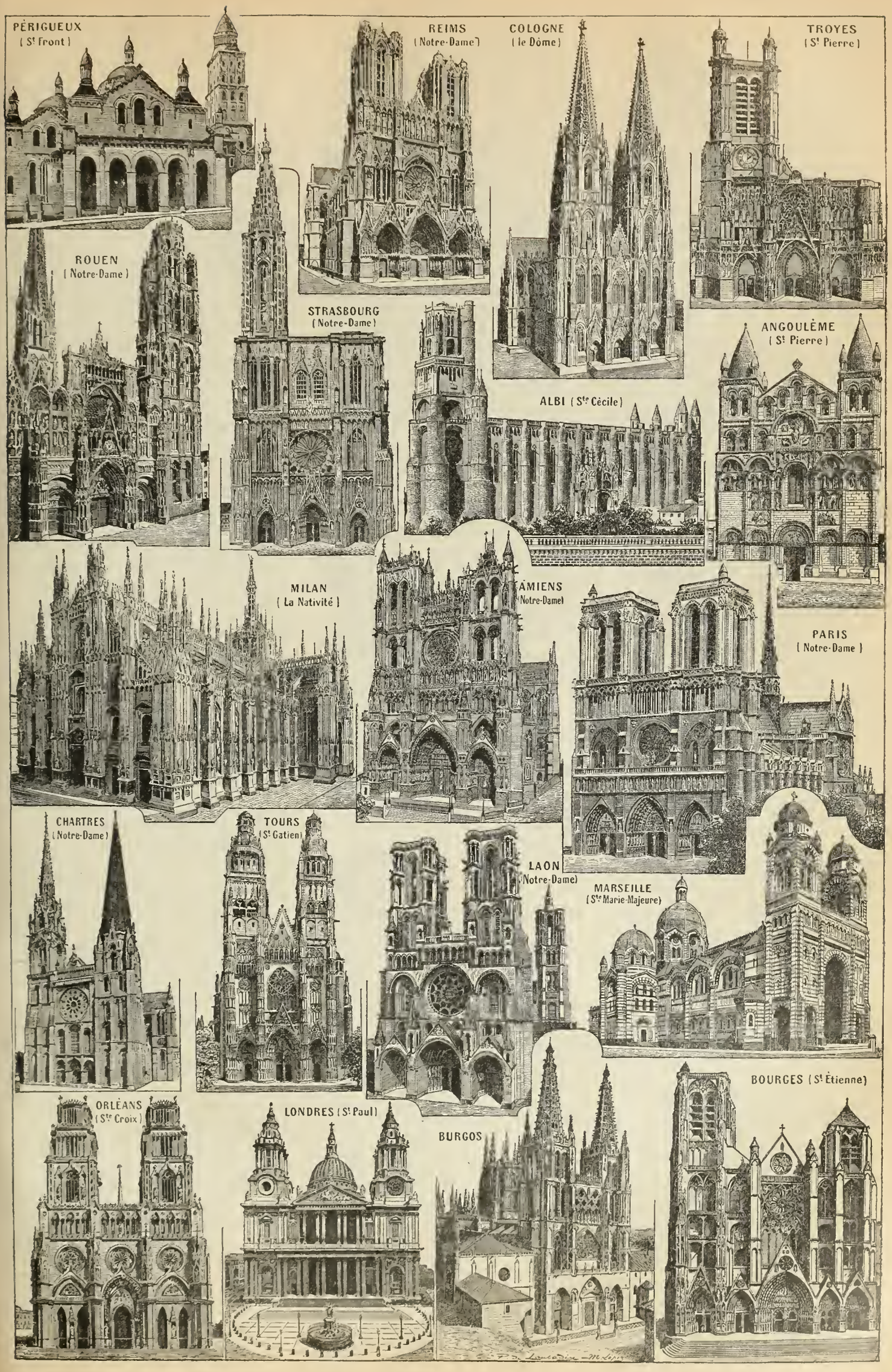
PÉRIGUEUX (St Front)
REIMS (Notre-Dame)
COLOGNE (le Dôme)
TROYES (St Pierre)
ROUEN (Notre-Dame)
STRASBOURG (Notre-Dame)
ALBI (Ste Cécile)
ANGOULÊME (St Pierre)
MILAN (La Nativité)
AMIENS (Notre-Dame)
PARIS (Notre-Dame)
CHARTRES (Notre-Dame)
TOURS (St Gatien)
LAON (Notre-Dame)
MARSEILLE (Ste Marie-Majeure)
ORLÉANS (Ste Croix)
LONDRES (St Paul)
BURGOS
BOURGES (St Étienne)

démembrement de la Pologne, ses réformes, la protection qu'elle accorda aux savants et aux philosophes, particulièrement aux Français, firent oublier ses violences, son despotisme et le dérèglement de sa conduite.

Catherine II.

cathète n. f. (du gr. *kathétos*, vertical). *Géom. anc.* Ligne droite, perpendiculaire à une autre.

cathéter [*tèr*] n. m. (gr. *kathétêr*, sonde). Sonde cannelée, que l'on introduit dans l'urètre et dans la vessie pour servir de guide dans l'opération de la *taille*.

cathétériser [*zé*] v. a. (rad. *cathéter*). *Chir.* Sonder, explorer à l'aide d'une sonde : *cathétériser la trompe d'Eustache.*

cathétérisme [*ris-me*] n. m. Introduction d'une sonde, d'une bougie dans un canal ou dans un conduit naturel.

— Encycl. Le *cathétérisme urétral* est très employé pour diagnostiquer les rétrécissements ou pour évacuer la vessie. Le *cathétérisme de la trompe d'Eustache* a surtout pour but de désobstruer le conduit. Le *cathétérisme des voies lacrymales* sert à rétablir le cours des larmes.

cathétomètre n. m. (gr. *kathétos*, ligne verticale, et *metron*, mesure). Instrument de physique, servant à évaluer la différence de niveau de deux points.

cathode n. f. (du gr. *kata*, en bas, et *odos*, route). *Electr.* Pôle négatif d'une pile, d'une ampoule, etc.

cathodique adj. Qui émane de la cathode. *Rayons cathodiques*, rayons qui partent de la cathode dans une ampoule électrique vide d'air.

— Encycl. V. rayons X.

catholicisant [*zan*], **e** adj. Qui tourne au catholicisme.

catholicisme [*sis-me*] n. m. Religion catholique : *Henri IV embrassa le catholicisme.*

— Encycl. Le catholicisme est l'ensemble des dogmes, des institutions et des pratiques qui distinguent des autres communautés chrétiennes l'Eglise romaine soumise à l'autorité du pape. Selon la doctrine catholique, Jésus-Christ a fondé une société visible qui est l'Eglise, et lui a donné pour chef le pape, successeur de saint Pierre ; l'Eglise est seule juge et seule gardienne de la vérité révélée contenue dans la tradition et l'Ecriture ; elle détermine ce que chacun doit croire, à savoir : les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, la transmission du péché originel, la Rédemption, l'efficacité propre des sept sacrements, etc. Le catholicisme, qui s'attache à s'adresser à l'homme tout entier, parle à l'imagination et à la sensibilité des foules par la pompe et la grandeur de ses cérémonies.

catholicité n. f. Doctrine de l'Eglise catholique. Ensemble des peuples catholiques : *le pape est le chef de la catholicité.*

catholicon n. m. Electuaire de rhubarbe et de séné, considéré autrefois comme une panacée.

catholicos [*koss*] n. m. Nom du chef suprême du clergé arménien-grégorien, qu'on appelle aussi *le catholique d'Arménie.*

catholique adj. (du gr. *katholikos*, universel). Qui appartient à la religion romaine : *Henri IV se fit catholique. Sa Majesté Catholique*, le roi d'Espagne. (*Fig.* et *fam.* On dit d'une chose qu'elle n'est pas *catholique*, quand elle n'est pas conforme à ce qui doit être.) N. Qui professe la religion catholique : *un, une catholique. Le catholique d'Arménie*, v. catholicos. *Vieux catholiques*, v. vieux-catholiques. *Catholiques allemands*, adhérents d'une secte religieuse qui se forma en 1844 en Allemagne.

catholiquement [*ke-man*] adv. Conformément à la loi de l'Eglise catholique.

cati n. m. (de *catir*). Apprêt gommé, qui rend les étoffes plus fermes et plus lustrées : *donner le cati à du drap.*

catiche ou **cattiche** [*ka-ti-che*] n. f. Trou ou terrier des loutres, au bord de l'eau.

Catilina (Lucius Sergius), patricien romain, né vers 109 av. J.-C., mort en 61. Courageux et hardi, mais sans scrupules, il fomenta contre le sénat une conjuration, dans laquelle entrait tout ce que Rome comptait de citoyens infâmes, débauchés ou endettés, fut dénoncée par Cicéron, l'an 63. Il mourut les armes à la main, à Pistoia. Catilina est demeuré le type du conspirateur, et son nom sert à désigner ceux qui voudraient rétablir leur fortune sur les ruines de leur patrie. V. conjuration.

Catilina, tragédie de B. Johnson (1611) ; étude historique d'après Salluste et Cicéron, et dans laquelle les héros font avec trop de cynisme l'étalage de leurs vices.

Catilina, tragédie en cinq actes, de Crébillon, l'une de ses meilleures pièces (1748). Pour relever Catilina, son personnage principal, l'auteur a donné à Cicéron un rôle bas, contraire à la vérité.

catilinaire [*né-re*] n. f. Satire violente (en souvenir des *Catilinaires* de Cicéron). [V. l'art. suiv.]

Catilinaires, nom donné à quatre harangues de Cicéron, alors consul, contre Catilina, l'an 63 av. J.-C. L'orateur obtint alors le titre de *Père de la patrie.*

catillac [*ll* mll., *ak*] ou **catillard** [*ll* mll., *ar*] n. m. Grosse poire d'hiver, que l'on mange cuite.

Catillon, comm. du Nord, arr. et à 31 kil. de Cambrai, sur la Sambre canalisée ; 1.400 h. Brasseries, fabriques de chandelles, sirops et liqueurs.

catimini (en) loc. adv. (du gr. *kataménia*, menstrues). Menstrues. (Vx.) *Fam.* En cachette : *partir en catimini.*

catin n. f. (de *Catherine*). *Fam.* Femme de mauvaises mœurs.

Catinat [*na*] (Nicolas de), maréchal de France, né à Paris, m. à Saint-Gratien (1637-1712), l'un des meilleurs capitaines du règne de Louis XIV. Il vainquit le duc de Savoie à Staffarde (1690), à la Marsaille (1693) et se montra habile négociateur. Il avait acquis, par sa droiture, sa modestie et sa bonté, une popularité réelle. Les soldats l'appelaient *le Père la Pensée.* Il a laissé des *Mémoires.*

Catinat.

catingas [*gha*] n. m. pl. Nom donné à des forêts du Brésil, dont les arbres perdent leurs feuilles pendant la saison sèche. S. un *catinga.*

cation [*ka-ti-on*] n. m. Ion qui possède une charge d'électricité positive

— Encycl. Quand on fait dissoudre un sel dans l'eau, ce sel se décompose en ions ; chacun de ces ions est chargé d'électricité qui lui donne des propriétés différentes. Comme la dissolution ne semble pas électrisée, on suppose qu'il y a des ions chargés positivement (*cations*), d'autres chargés négativement (*anions*). Sous l'influence d'un courant, les premiers se dirigent vers la cathode, les seconds vers l'anode.

catir v. a. (du lat. pop. *coactire*, presser). Donner le cati, le lustre à une étoffe. Appliquer l'or dans les filets d'une pièce à dorer. Ant. **Décatir.**

catissage [*ti-sa-je*] n. m. Action de catir : *le catissage s'opère à la presse hydraulique.*

catisseur, euse [*ti-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui donne le cati. Ant. **Décatisseur.**

catissoir [*ti-soir*] n. m. Outil de doreur, qui sert à catir.

catissoire [*ti-soi-re*] n. f. Petite poêle employée autrefois pour le catissage des étoffes.

Catoche (cap), situé au N.-E. de la presqu'île du Yucatan (Mexique). C'est là que les Espagnols abordèrent pour la première fois le sol américain.

catogan ou **cadogan** n. m. (d'un n. pr. angl.). Nœud de cheveux retroussés avec un ruban, fort à la mode à la fin du XVIIIe siècle.

caton n. m. Tringle de fer, qu'on forge à bras, afin de l'amincir pour la passer à la filière.

Caton l'Ancien ou **le Censeur,** Romain célèbre par l'austérité de ses principes, né à Tusculum (237-142 av. J.-C.). Eloquent, sobre, infatigable, il fut censeur en 184, et s'efforça par tous les moyens d'enrayer le luxe qui commençait à corrompre Rome. Envoyé en Afrique comme arbitre du différend entre Masinissa et Carthage, il fut choqué de la prospérité qu'avait reprise cette ville, et, de retour à Rome, il ne cessa de signaler le danger qu'elle pouvait faire courir à la république. Il ne parla plus au sénat sans terminer ses discours par ces mots restés célèbres : *Ceterum, censeo Carthaginem esse delendam.* (« Et, d'autre part, je pense qu'il faut détruire Carthage). » Il lutta aussi sans répit contre l'invasion des mœurs et de la littérature helléniques, et fit expulser de Rome le philosophe Carnéade. Le nom de *Caton* est devenu synonyme d'homme de mœurs austères, très sage ou qui affecte de l'être. Orateur éloquent, loué par Cicéron, Caton fut aussi un écrivain. On a perdu son livre précieux sur les *Origines* de Rome, mais on a conservé son traité sur l'*Agriculture* (*De re rustica*), curieux et instructif.

Caton l'Ancien.

Caton ou *De la vieillesse* (*De senectute*), charmant dialogue de Cicéron, chef-d'œuvre de raison, d'esprit et de grâce, qui se termine par un célèbre et magnifique morceau sur l'immortalité de l'âme.

Caton d'Utique, arrière-petit-fils de Caton l'Ancien, né en 95 av. J.-C., défenseur de la liberté contre César. Il se perça de son épée à Utique, après la défaite de Thapsus, l'an 46 av. J.-C. Sa vie et sa mort furent celles d'un stoïcien. Cicéron écrivit un *Eloge de Caton*, auquel César répondit par son *Anti-Caton.*

Caton d'Utique.

Caton d'Utique, tragédie dans le genre classique, écrite avec élégance et énergie, mais dont l'action est languissante ; par Addison (1713).

catonien, enne [*ni-in, é-ne*] adj. Sévère, rigide, inflexible, ou qui affecte l'austérité d'un Caton.

catoniser [*zé*] v. n. Faire le Caton : *affecter un air austère.* (*Fam.*)

catonisme [*nis-me*] n. m. Caractère d'un Caton. Action de faire le Caton.

catoptrique n. f. (du gr. *katoptron*, miroir). Partie de l'optique, qui traite de la lumière réfléchie.

catoptriquement [*ke-man*] adv. Au moyen d'une réflexion de la lumière.

Catorce, v. du Mexique (Etat de San Luis Potosi) ; 3.700 h. Mines d'argent.

Catrou (François), jésuite, prédicateur et littérateur français, né et mort à Paris (1659-1737) ; un des fondateurs du *Journal de Trévoux.*

Cats (Jacques), homme d'Etat, poète et fabuliste hollandais, né à Brouwershaven, m. à Zorgvliet (1577-1660).

Cattaro, v. forte et port des Etats autrichiens (Dalmatie), sur la côte de l'Adriatique ; 5.500 h.

Cattaro (bouches du), golfe de l'Adriatique, sur la côte de la Dalmatie, d'une grande importance stratégique.

Cattégat ou **Kattègat** [*ghat*], bras de mer entre la Suède et le Jutland danois. Il communique avec la mer du Nord par le Skager-Rak et avec la mer Baltique par le Sund, le Grand-Belt et le Petit-Belt. Peu profond, traversé de courants divers, il est exceptionnellement poissonneux.

Cattenom [*non*] ou **Kattenhofen,** ancien ch.-l. de c. (Moselle), arr. de Thionville, sur la Moselle ; cédé à l'Allemagne en 1871 ; 900 h.

Cattes, peuple de la Germanie, dans la Hesse actuelle. Il s'absorba dans la confédération des Francs au IIIe siècle.

cattleya [*lé-ia*] n. f. Genre d'orchidacées, originaires de l'Amérique tropicale et fort recherchées par les amateurs.

Cattolica Eraclea, v. de Sicile (prov. de Girgenti) ; 6.700 h.

catty ou **katty** n. m. Unité de poids pour les métaux, usitée en Asie et variant de 592gr,39 à 632gr,08.

Catulle (Caius Valerius), poète latin, né à Vérone vers l'an 87 av. J.-C., mort après 47. Ses poésies sont ou des imitations des Alexandrins comme les *Noces de Thétis et de Pélée*, la *Chevelure de Bérénice*, élégantes et érudites, ou des pièces fugitives, élégiaques ou satiriques, où le poète déploie une grâce familière, un vif accent de sincérité dans sa passion pour la fameuse Lesbie.

Catulus (Caius Lutatius), consul romain l'an 242 av. J.-C. Il gagna contre la flotte du Carthaginois Hannon la bataille des îles Egates, qui mit fin à la première guerre punique.

Catulus (Quintus Lutatius), consul en 102 av. J.-C. Il eut une grande part à la bataille de Verceil contre les Cimbres et les Teutons. Partisan de Sylla, il se tua en 87. — Son fils, Quintus Lutatius **Catulus,** né vers 120 av. J.-C., fut consul en 78, écrasa, au pont Milvius, son collègue Lepidus, chef du parti de Marius, et fut un des chefs du parti sénatorial.

catus [*tu*] n. m. (du lat. *casus*, cas). *Fam.* Question, affaire : *s'étant fait raconter derechef tout le catus.* (La Font.)

Catus [*tuss*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 15 kil. de Cahors, sur le Vert, affl. du Lot ; 1.100 h. Ch. de f. Orl. Truffes. — Le cant. a 16 comm. et 7.330 h.

caucalide [*ké*] n. f. (du gr. *kaukalis, idos*, n. d'une plante). *Bot.* Genre d'ombellifères de l'Europe centrale et méridionale.

Caucase, chaîne de montagnes entre la mer Noire et la Caspienne, longue de 1.500 kil. La hauteur de ses pics dépasse en moyenne celle des Alpes ; l'Elbrouz a 5.630 mètres ; le Kasbeck, 5.050 ; peu de cols praticables ; la passe de Dariel (2.379 m.) est la plus accessible. Le Caucase contient des sites métallifères et pétrolifères remarquables. D'après la mythologie, c'est sur un des pics du Caucase que fut enchaîné Prométhée. (V. ce mot.) Les populations du Caucase (*Tcherkesses, Ossètes*, etc.) ont longtemps conservé leur indépendance, et ne sont soumises à la Russie que depuis 1864. Elles comprennent les plus beaux types de la race indo-européenne.

Caucasie [*ké-ka-zi*] ensemble des quatorze gouvernements russes situés des deux côtés du Caucase ; v. pr. *Stavropol, Derbent, Bakou, Tiflis, Batoum, Erivan* et *Kars* ; 9.250.000 h. (*Caucasiens*).

Caucasien, enne [*ké-ka-zi-in, è-ne*], habitant ou originaire du Caucase : *les Caucasiens.* Adjectiv. : *la race blanche est appelée aussi caucasienne.* (On dit aussi caucasique.)

cauchemar [*ké*] n. m. (du lat. *calcare*, fouler, et du germ. *mar*, démon). Rêve pénible, avec sensation d'oppression, d'étouffement ; *avoir le cauchemar. Fig.* et *fam.* Personne ennuyeuse et incommode : *cet homme est mon cauchemar.*

— Encycl. Le cauchemar s'accompagne de délire léger et d'hallucinations désagréables ; il provoque presque toujours le réveil. Le cauchemar provient d'une mauvaise digestion, de chagrins, d'une mauvaise position, etc. ; il est très fréquent chez les alcooliques. Une bonne hygiène alimentaire empêche généralement le retour des crises.

cauchemardant [*ké, dan*], **e** adj. *Pop.* Ennuyeux à l'excès ; *pluie cauchemardante.*

cauchemarder [*ké, dé*] v. a. *Pop.* Importuner, fatiguer comme un cauchemar.

caucher [*ké-ché*] n. m. (du lat. *calcare*, fouler). Feuilles de parchemin qui renferment la feuille d'or que le batteur doit travailler.

cauchoir [*ké*] n. m. *Techn.* V. cochoir.

Cauchois, e [*ké-choi, oi-ze*], habitant ou originaire du pays de Caux ; *les Cauchois.* Adjectiv. : *costume cauchois.* N. m. Patois normand du pays de Caux : *parler le cauchois.*

Cauchois-Lemaire (Louis-François-Auguste), publiciste et historien français, né et mort à Paris (1789-1861), adversaire de la Restauration, auteur d'une *Histoire de la révolution de Juillet 1830.*

Cauchon (Pierre), évêque de Beauvais, juge inique du parti bourguignon, vendu aux Anglais ; m. en 1442. Il s'est acquis une triste célébrité en dirigeant le procès de la condamnation de Jeanne d'Arc.

Cauchy (Augustin-Louis), mathématicien français, né à Paris, m. à Sceaux (1789-1857). Il fit faire des progrès considérables à l'analyse mathématique.

caucus [*ké-keuss*] n. m. (mot américain, tiré du lat. *caucus*, coupe). En Angleterre et aux Etats-Unis, groupe des membres d'une assemblée politique, ayant les mêmes opinions, réunis en vue de choisir un candidat, de prendre des mesures intéressant le groupe.

caudal, e, aux [*ké*] adj. (du lat. *cauda*, queue). De la queue : *nageoire caudale ; plumes caudales.* N. f. Nageoire terminant le corps des cétacés, des poissons, des crustacés. V. nageoire.

Caudan, comm. du Morbihan, arr. et à 8 kil. de Lorient, entre le Blavet et le Scorff ; 9.650 h. Tuileries, constructions navales.

caudataire [*ké-da-tè-re*] n. m. (du lat. *cauda*, queue). Celui qui porte la queue du manteau d'un roi, de la robe du pape, etc. *Fig.* Adulateur.

caudé, e [*ké*] adj. (du lat. *cauda*, queue). *Blas.* Se dit d'un astre (étoile) pourvu d'un rais plus long que les autres ou d'un émail particulier.

caudebec [*ké-de-bèk*] n. m. Chapeau de feutre qui est imperméable, fabriqué autrefois à Caudebec.

Caudebec-en-Caux [*ké-de-bèk-an-ké*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 11 kil. d'Yvetot ; 2.180 h. (*Caudebecquais*). Port sur la Seine où se fait souvent sentir le mascaret ; ch. de f. O. — Le cant. a 15 comm. et 9.100 h.

Caudebec-lès-Elbeuf, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 18 kil. de Rouen, sur la Seine; 9.410 h. (*Caudebecquais*). Filatures, tissages.

Caudéran, comm de la Gironde, arr. et à 2 kil. de Bordeaux; 12.890 h. (*Caudéranais*). Hôpital militaire. Chocolaterie.

caudex [*kô-dèkss*] (mot lat.) n. m. En T. forest., expression qui sert à désigner tantôt le tronc (*caudex ascendant*), tantôt les racines (*caudex descendant*) d'un arbre.

Caudrette.

caudicule [*kô*] n. f. (du lat. *caudex, icis*, tige) n. f. Pédicule qui porte les masses polliniques des orchidées.

caudifère [*kô*] adj. (du lat. *cauda*, queue, et *ferre*, porter). Qui porte une queue; qui a des feuilles terminées en queue. Syn. CAUDIOÈRE.

caudimane [*kô*] adj. (du lat. *cauda*, queue, et *manus*, main). Qui emploie sa queue comme une main: *singe caudimane.*

Caudines. V. FOURCHES.

Caudium [*kô-di-om'*], anc v. d'Italie (Samnium), près de laquelle se trouvait le défilé des *Fourches Caudines.*

caudrette [*kô-drè-te*] n. f. *Pêch.* Sorte de truble sans manche, suspendue dans l'eau comme une balance, qu'on relève avec une petite fourche de bois.

Caudry, comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Cambrai, sur un affluent de l'Erclin; 11.100 h.; ch. de f. N. Filatures.

Caulaincourt [*kô-lin-kour*] (marquis Louis de), duc DE VICENCE, général français, né à Caulaincourt (Aisne), m. à Paris (1772-1827). Ambassadeur en Russie en 1807, il fut en 1814 le représentant de Napoléon Ier au congrès de Châtillon. — Son frère, AUGUSTE, officier de cavalerie distingué, né à Caulaincourt, fut tué à la Moskova (1777-1812).

Caulaincourt.

caulerpe [*kô-lèr-pe*] n. f. Genre d'algues de la famille des siphonacées, à rameaux en forme de frondes, et dont on connaît de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers.

caulescent [*kô-lès-san*], **e** adj. (du lat. *caulis*, tige). Qui est pourvu d'une tige: *plante caulescente.* ANT. **Acaule.**

caulicole [*kô*] adj. (du lat. *caulis*, tige, et *colere*, habiter). *Hist. nat.* Qui vit en parasite sur les tiges. N. f pl. *Archit.* Tiges qui sortent d'entre les feuilles d'acanthe et s'enroulent en volutes sous le tailloir du chapiteau corinthien.

caulicule [*kô*] n. f. *Bot.* S'emploie comme synonyme de TIGELLE

caulifère [*kô*] adj. (du lat *caulis*, tige, et *ferre*, porter). *Bot.* Muni d'une tige.

caulinaire [*kô-li-nè-re*] adj. (du lat. *caulis*, tige). Qui provient ou qui dépend de la tige: *feuilles caulinaires.*

Caulnes [*kô-ne*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 22 kil. de Dinan, sur la Rance; 2.420 h. Ardoisières. — Le cant a 8 comm. et 9.220 h.

Caumartin (LE FÈVRE **de**), famille de magistrats français, dont plusieurs ont rempli des fonctions élevées. LOUIS-FRANÇOIS (1624-1687) fut le conseiller du cardinal de Retz. — Son fils, LOUIS-URBAIN, marquis de Saint-Ange, cômte de Moret, conseiller d'Etat, né près de Moret, fut le protecteur de Voltaire (1653-1720). — Son frère, JEAN-FRANÇOIS-PAUL, fut évêque de Blois, membre de l'Académie française (1668-1733).

Caumont, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 25 kil. de Bayeux, près de l'Aure naissante; 1.040 h. Ardoisières. — Le cant. a 19 comm. et 8.190 h.

Caumont, comm. de Vaucluse, arr. et à 12 kil. d'Avignon, près de la Durance; 1.490 h. Soie, vins, huiles.

Caumont [*mon*] (Arcisse **de**), archéologue français, né à Bayeux, m. à Magny (1802-1873). Il contribua à restaurer en France l'étude des monuments du moyen âge. On lui doit l'*Abécédaire* ou *Rudiment d'archéologie.*

Caunes, comm. de l'Aude, arr. et à 20 kil. de Carcassonne, sur l'Argendoublc; 2.070 h. Ch. de f. Midi. Marbres, fer, plomb argentifère, distillerics.

caurale [*kô*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des rallidés, renfermant des espèces à large queue, au plumage gris et brun, et qui vivent au bord des eaux, dans l'Amérique du Sud.

Caurale.

caurcourou [*kôr*] n. m. Petit panier profond, dans lequel on élève les graines de cacao.

cauri, cauris [*kô-ri*] ou **coris** [*ko-ri*] n. m. Petite coquille qui sert de monnaie dans l'Inde et au Sénégal.

Caus [*kô*] (Salomon **de**), ingénieur français, m. à Paris (vers 1576-1626). On lui doit la découverte des propriétés de la vapeur comme force motrice.

causailler [*kô-za, ll* mll., *é*] v. n. Parler inconsidérément, à tort et à travers.

causal [*kô-zal*], **e, aux** adj. (du lat. *causa*, cause). Qui annonce un rapport de cause à effet: *les mots* car, puisque, parce que *sont des particules causales.*

causalisation [*kô-za, si-on*] n. f. Action de causaliser.

causaliser [*kô-za-li-zé*] v. n. Remonter des effets aux causes par induction logique, et déduire les effets des causes par déduction logique

causalité [*kô-za*] n. f. Rapport qui unit la cause à son effet: *le principe de causalité.*

causant [*kô-zan*], **e** adj. Qui aime à causer. (Vx.) Qui agit comme cause: *toutes choses sont causées ou causantes* (Pasc.)

causatif, ive [*kô-za*] adj. Syn. de CAUSAL.

causation [*kô-za-si-on*] n. f (du lat. *causa*, cause). Action de produire un effet.

causativement [*kô-za, man*] adv. En agissant comme cause: *l'impulsion est causativement distincte du mouvement.*

cause [*kô-ze*] n. f. (lat. *causa*). Principe, ce qui fait que la chose est. Motif, sujet: *agir sans cause,* Intérêt, parti: *défendre la cause de l'innocence.* Procès: *les causes célèbres passionnent l'opinion publique. Mettre en cause,* mêler au débat. *Mettre hors de cause,* laisser, déclarer en dehors de la discussion. *Prendre fait et cause pour quelqu'un,* prendre son parti, le défendre. *Cause première,* au delà de laquelle il n'y en a point d'autre. *Cause seconde,* qui procède d'une cause supérieure. *Cause finale,* fin pour laquelle une chose est faite. *Et pour cause,* pour de bonnes raisons, mais que l'on veut taire. *Cause occasionnelle,* l'occasion qui fait agir la cause. *A cause de* loc. prép. En considération de. (La locution *à cause que* pour *parce que* est archaïque.) PROV.: **Il n'y a pas d'effet sans cause,** tout ce qui est, a sa raison d'être. ANT. **Effet, résultat, conséquence.**

Cause, du principe et de l'unité (*De la*), ouvrage philosophique de Giordano Bruno, publié à Londres en 1584. Le point de départ en est la théorie copernicienne sur le mouvement de la terre.

cause-finalier [*kô-ze, lié*], **ère** ou **cause-finaliste** n. et adj. Se dit des partisans des causes finales: *le cause-finalier prête à la nature des causes finales gratuites et ridicules.*

causer [*kô-zé*] v. a. Etre cause de: *un coup d'éventail causa la prise d'Alger.*

causer [*kô-zé*] v. n. (lat. *causari*). S'entretenir familièrement: *causer d'affaires. Elliptiq.*: *causer musique, peinture. Causer de la pluie et du beau temps,* de choses peu importantes. Parler inconsidérément: *il ne faut pas trop causer.* Substantiv. n. m. Manière de parler: *avoir un causer agréable.*

causerie [*kô-ze-ri*] n. f. Conversation familière. Discours sans prétention: *le ton de la causerie n'est pas celui de la conférence.*

Causeries du lundi, série d'études littéraires, très fouillées, spirituelles et sagaces, érudites et brillantes, d'une admirable souplesse, par Sainte-Beuve (1851-1862). V. *Nouveaux lundis.*

Causeuse.

causette [*kô-zé-te*] n. f. *Fam.* Petite causerie: *faire la causette.*

causeur, euse [*kô-zeur, eu-ze*] adj. et n. Qui aime à causer. Qui parle avec esprit, brio. Indiscret, bavard. ANT. **Silencieux, taciturne.**

causeuse [*kô-zeu-ze*] n. f. Petit canapé pour deux personnes.

Caussade, ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 24 kil. de Montauban, sur la Lère, affluent de l'Aveyron; 4.380 h. (*Caussadais*). Ch. de f. Orl. Chapelleries, grains. Volailles. Phosphates. — Le cant. a 11 comm. et 12.020 h.

causse [*kô-se*] n. f. Anc. forme de CHAUSSE. Récipient en cuivre étamé, où l'on verse la crème destinée à la fabrication du beurre.

causse [*kô-se*] n. m. (du lat. *calx*, chaux). Plateau calcaire bordant les Cévennes au S.-O.: *les causses du Gévaudan, du Rouergue, du Tarn.*

caussetière [*kô-se-ti*] n. f. Rainure pratiquée dans le plancher de la scène d'un théâtre pour y faire glisser une coulisse.

Caussidière (Marc), homme politique et révolutionnaire français, né à Genève, m. à Paris (1808-1861). Il fut préfet de police au moment de la Révolution de février 1848.

Caussin (Nicolas), jésuite français, confesseur de Louis XIII, né à Troyes (1583-1651). Il conspira avec Mlle de La Fayette contre Richelieu, et fut disgracié.

Caussin de Perceval (Jean-Jacques-Antoine), arabisant français, né à Montdidier, m. à Paris (1759-1835). — Son fils, ARMAND-PIERRE, né et m. à Paris (1795-1871), fut aussi un orientaliste de valeur.

causticité [*kôs-ti*] n. f. Caractère de ce qui est corrosif: *la causticité des acides. Fig.* Esprit mordant: *la causticité d'une épigramme.*

caustification [*kôs-ti, si-on*] n. f. Action de caustifier: *la caustification des alcalis.*

caustifier [*kôs-ti-fi-é*] v. a. (Sc. conj. comme *prier.*) Rendre caustique: *on caustifie les alcalis au moyen de la chaux.*

caustique [*kôs-ti-ke*] adj. (du gr. *kaustikos*, qui brûle). Corrosif: *remède caustique.* (Substantiv. n. m.: *un caustique.*) *Fig.* Mordant, satirique: *Fontenelle avait l'humeur caustique.* N. f. *Physiq. Caustique par réflexion* ou *par réfraction,* courbe qui enveloppe des rayons lumineux issus d'un point et réfléchis ou réfractés par une courbe plane.

— ENCYCL. *Chir.* Les caustiques sont liquides, en pâte solide ou en pâte molle. Les liquides sont des acides ou une solution de nitrate d'argent, de chlorure de zinc, etc. Ceux qui sont solides sont: l'acide arsénieux, les iodures de mercure et d'arsenic, la potasse caustique et surtout le nitrate d'argent, dénommé alors *pierre infernale.* Les caustiques pâteux sont: la pâte de Vienne, la pâte au chlorure de zinc, etc. On emploie les caustiques pour hâter la cicatrisation des plaies, pour déterminer des inflammations avant d'ouvrir des abcès ou des kystes.

caustiquement [*kôs-ti-ke-man*] adv. D'une manière caustique

causus [*kô-zuss*] n. m. (du gr. *kausos*, chaleur excessive). Maladie fébrile décrite par Hippocrate et analogue au typhus.

caut, e [*kô, kô-te*] adj. (lat. *cautus*). Défiant. (Vx.)

cautèle [*kô*] n. f. (lat. *cautela*) Autref., finesse, prudence mêlée de ruse. (Vx.)

cauteleusement [*kô, ze-man*] adv. D'une manière cauteleuse.

cauteleux, euse [*kô-te-leû, eu-ze*] adj (de *cautèle*). Défiant. rusé: *esprit cauteleux.* (Se prend en mauv. part.)

cautement [*kô-te-man*] adv. (de *caut*). Avec prudence, ruse. (Vx.)

cautère [*kô*] n m. (gr. *kautèrion*). Plaie qu'on entretient pour la suppuration. Agent mécanique ou chimique, qui brûle les chairs. PROV.: **C'est un cautère sur une jambe de bois,** un remède inefficace, un expédient inutile, etc.

— ENCYCL. *Méd. anc.* Le cautère était un exutoire destiné à entretenir une ulcération artificielle, une suppuration permanente pour produire une révulsion constante. On plaçait dans une petite ouverture de la peau un pois sec, et on pansait avec une feuille de lierre. Aujourd'hui, on a complètement abandonné l'usage du cautère.

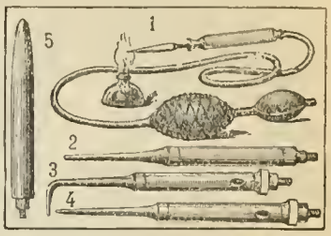

Cautères: 1. De platine (thermocautère); 2. A pointe mousse, pour pointes de feu; 3. A pointe courbée; 4. A pointe conique; 5. Arrondie.

— *Chir.* On emploie beaucoup, en chirurgie, des instruments appelés *cautères,* qui sont terminés par un morceau de métal porté au rouge pour brûler certaines plaies. Peu à peu, les anciens modèles ont été remplacés par le *thermocautère* et le *galvanocautère.* V. ces mots.

Cauterets, comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 16 kil. d'Argelès, sur le *gave de Cauterets.* Eaux minérales sulfureuses sodiques, réputées contre les maladies des voies respiratoires, le rhumatisme chronique, etc.; 1.420 h. (*Cauterésiens*).

cautérisant [*kô-té-ri-zan*], **e** adj. Qui cautérise.

cautérisation [*kô, za-si-on*] n. f. Action de cautériser.

— ENCYCL. La cautérisation est surtout utile pour détruire des parties morbides. ou arrêter une hémorragie. Pour cautériser, on emploie les caustiques, les cautères, ou simplement la flamme et les rayons solaires. En art vétérinaire, cautériser sur la peau s'appelle vulgairement *mettre les feux.*

cautériser [*kô, zé*] v. a. Brûler avec un caustique, un fer rouge, etc.: *cautériser une morsure.*

caution [*kô-si-on*] n. f. (lat. *cautio*). Somme qu'on dépose ou qu'on s'engage à payer pour garantir son propre engagement ou celui d'un tiers: *une caution de dix mille francs.* Personne qui s'engage ainsi: *se porter caution. Caution bourgeoise,* suffisante, solvable. (Vx.) *Fig.* Garantie: *son honneur est ma caution. Sujet, sujette à caution,* sur qui l'on ne peut compter.

— ENCYCL. *Dr. Caution judicatum solvi.* C'est la caution qu'on peut obliger un étranger à fournir, lorsque celui-ci intente une action contre un Français devant les tribunaux de France. L'expression *caution judicatum solvi* signifie littéralement: *caution que ce qui sera jugé sera payé.* Le versement de la caution a pour objet d'assurer d'avance l'acquittement des frais et dommages-intérêts que l'étranger pourrait être condamné à payer. Elle est due en toute matière, même commerciale. Sont dispensés toutefois de la fournir: 1° les étrangers autorisés à établir leur domicile en France; 2° les sujets des Etats qui, par convention de réciprocité, dispensent les Français établis dans lesdits Etats de fournir la caution; 3° ceux qui ont consigné une somme suffisante ou possèdent en France des immeubles suffisants pour répondre.

cautionnaire [*kô-si-o-né-re*] adj. Qui a rapport à la caution.

cautionnement [*kô-si-o-ne-man*] n. m. Contrat de garantie donné à un créancier par une tierce personne, qui se rend *caution* de l'obligation contractée par un débiteur. Somme déposée en garantie par un comptable, un adjudicataire, etc.

— ENCYCL. *Dr.* Le cautionnement ne peut exister que sur une obligation valable. Il ne peut excéder ce qui est dû par le débiteur, mais il peut être contracté pour une partie de la dette seulement et sous des conditions moins onéreuses.

Le cautionnement indéfini d'une obligation principale s'étend à tous les accessoires de la dette, même aux frais de la première demande.

Les engagements des cautions passent à leurs héritiers.

On appelle *certificateur de caution* celui qui garantit en sous-ordre la solvabilité d'une première caution, laquelle est à son égard le débiteur principal.

Le débiteur obligé à fournir une caution doit en présenter une qui ait la capacité de contracter, qui ait des biens suffisants pour répondre de l'objet de l'obligation, et dont le domicile soit dans le ressort de la cour d'appel où la caution doit être donnée.

La solvabilité d'une caution ne s'estime qu'eu égard à ses propriétés foncières, excepté en matière de commerce, ou lorsque la dette est modique. On n'a point égard aux immeubles litigieux, ou dont la discussion deviendrait trop difficile par suite de l'éloignement.

On distingue, outre le *cautionnement conventionnel,* le *cautionnement légal,* et le *cautionnement judiciaire* dont il vient d'être question. Toutes les fois qu'une personne est obligée, par la loi (caution légale), ou par une décision de justice (caution judiciaire), à fournir une caution, la caution offerte doit remplir les conditions prescrites pour les cautions ordinaires.

Celui qui ne peut trouver une caution est admis à donner à la place un gage suffisant.

Liberté provisoire sous caution. La mise en liberté provisoire des individus poursuivis devant les juridictions de répression peut, dans tous les cas où elle n'est pas de droit, être subordonnée à l'obligation de fournir un cautionnement.

Cautionnement administratif. On nomme ainsi la garantie exigée: 1° des comptables de deniers publics et de divers agents non comptables pour garantir la sûreté de leur gestion; 2° des officiers

Cavalerie : 1. Cuirassier. — 2 Gendarme. — 3. Dragon. — 4. Chasseur. — 5. Hussard. — 6 et 7. Spahis. — 8. Chasseur d'Afrique.

publics ou ministériels (par ex. les notaires) pour répondre des faits de leur ministère.

Le montant des cautionnements est versé au Trésor avant l'entrée en fonctions.

Les titulaires des cautionnements reçoivent un *certificat d'inscription*, qui énonce le point de départ des intérêts. Lorsque les fonds des cautionnements n'appartiennent pas aux titulaires d'emplois ou d'offices, il est délivré aux bailleurs de fonds un certificat de privilège de deuxième ordre.

Des cautionnements sont encore exigés des adjudicataires de fournitures et travaux entrepris au compte de l'Etat, des départements, des communes, des établissements publics pour garantir l'exécution des marchés.

cautionner [*kô-si-o-né*] v. a. Se rendre caution pour quelqu'un : *cautionner un débiteur. Fig.* Répondre de : *cautionner la probité de quelqu'un.*

cauvette [*kô-vè-te*] n. f. Un des noms vulgaires du *choucas*.

Cauwès (Paul), jurisconsulte et économiste français, né à Paris en 1843.

Caux [*kô*] (pays de), région de la Normandie (Seine-Inférieure), au N. de la Seine ; c'est un plateau crayeux coupé de vallées, et tombant en hautes falaises, sur la Manche. (Hab. *Cauchois.*)

Caux, comm. de l'Hérault, arrond. et à 28 kil. de Béziers ; 1.920 h. Vins, tonnellerie.

cavage n. m. Action de mettre des marchandises dans une cave ; frais qui résultent de cette opération. Loyer d'une cave.

cavagnole n. m. (ital. *cavagnola*). Sorte de jeu de hasard, analogue au jeu de biribi. (Vx.)

Cavaignac [*vé-gnak*] (Jean-Baptiste), conventionnel français, né à Gourdon (Lot), m. à Paris (1762-1829), commissaire aux armées de la République. — Son fils aîné, Godefroy, né et m. à Paris (1801-1845), démagogue exalté, mais enthousiaste et sincère, fut un des chefs du parti democratique sous Charles X et Louis Philippe. — Son second fils, Louis-Eugène, général français, né à Paris, m. au château d'Ourne (Sarthe) [1802-1857], se distingua en Afrique, fut gouverneur de l'Algérie, ministre de la guerre en 1848, réprima sans faiblesse l'insurrection de Juin, fut nommé chef du pouvoir exécutif, mais posa vainement sa candidature à la présidence de la République contre Louis-Napoléon. — Godefroy, fils de Louis-Eugène, né à Paris, m. au château d'Ourne (Sarthe) [1853-1905], homme politique français, fut plusieurs fois ministre de la marine et de la guerre ; on lui doit un remarquable ouvrage sur la *Formation de la Prusse contemporaine.*

Général Cavaignac.

Cavaillé-Coll, famille de facteurs d'orgues français. — Aristide **Cavaillé-Coll** (1811-1899) a perfectionné la fabrication des orgues et a construit ou réparé beaucoup d'orgues remarquables, en France et à l'étranger.

cavaillon [*va, ll* mll., *on*] n. m. Expression indiquant le déchaussement de la vigne.

Cavaillon, ch.-l. de c. de Vaucluse, arr. et à 24 kil. d'Avignon, non loin de la Durance ; 9.950 h. (*Cavaillonnais*) ; ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 6 comm. et 15.400 h.

cavaillonneuse [*va, ll* mll., *o-neu-ze*] n. f. Charrue munie de deux socs, de deux versoirs et d'un buttoir, afin de rejeter la terre des deux côtés, pour déchausser les vignes.

cavalcade n. f. (ital. *cavalcata*). Promenade à cheval de plusieurs personnes. Réunion de gens à cheval. Défilé pompeux ou grotesque de cavaliers : *les cavalcades du mardi gras.*

cavalcader [*dé*] v. n. (de *cavalcade*). Faire une promenade à cheval et en troupe.

cavalcadour n. et adj. m. (ital. *cavalcatore*). Se disait d'un écuyer chargé du soin des écuries et des équipages d'un prince. (Cette charge fut supprimée en France en 1830.) *Ecuyer cavalcadour,* se dit plaisamment du cavalier qui accompagne une dame.

Cavalcanti (Guido), poète italien, ami de Dante, auteur de canzones et sonnets ; né et m. à Florence (vers 1225-1300).

Cavalcaselle (Jean-Baptiste), écrivain et critique italien, né à Legnano, m. à Rome (1820-1897), élabora avec J.-B. Crowe une remarquable *Histoire de la peinture en Italie.*

cavale n. f. (ital. *cavalla*). Jument. (S'emploie surtout en poésie.) *Pop.* Grande femme mal faite.

cavalerie [*rî*] n. f. (ital. *cavalleria*). Ensemble de troupes à cheval : *Murat fut le premier général de cavalerie de son temps.* Ensemble des chevaux d'une entreprise de voitures : *la cavalerie de la compagnie des omnibus. Fig.* et *fam. Cavalerie de Saint-Georges,* l'argent anglais (saint Georges est le patron de l'Angleterre, et cette nation, en guerre, emploie ses finances plus que ses soldats). *Cavalerie venant :*

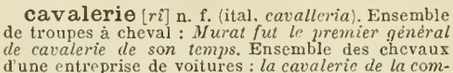
Cavalerie venant à droite (clairon).

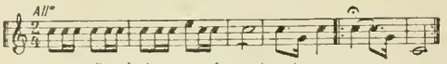
Cavalerie venant à gauche (clairon).

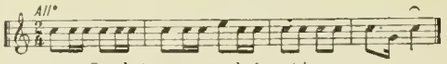
Cavalerie venant sur le front (clairon).

à droite, à gauche, sur le front, sonneries de clairon pour avertir les fantassins de l'arrivée de la cavalerie à droite, à gauche ou sur le front.

— Encycl. On distingue trois sortes de cavaleries : la cavalerie *légère*, comprenant, en France, les chasseurs, les spahis et les hussards, et destinée surtout à l'exploration ; la grosse cavalerie (cuirassiers), destinée à agir par la *charge ;* enfin, la cavalerie de ligne (dragons), qui peut remplir éventuellement l'un ou l'autre rôle. L'armement de la cavalerie comprend en général le sabre droit ou courbé, la lance, la carabine et le revolver, et pour la défensive, le casque et la cuirasse. En France, chaque corps d'armée compte une brigade de cavalerie, et il existe en outre huit divisions de cavalerie dite *indépendante.*

cavalet [*lè*] n. m. Couvercle de la lunette, dans une verrerie.

cavalier [*li-é*], **ère** n. (ital. *cavaliere*). Personne à cheval ; qui monte habituellement à cheval. N. m. Soldat de cavalerie. Autref., celui qui portait l'épée ; homme du monde. (Vx.) Homme qui accompagne une dame ou qui, au bal, danse avec elle : *une valseuse et son cavalier. Cavalier servant,* homme du monde qui consacre ses soins à une dame. Se dit, d'une façon générale, pour Homme élégant, leste, etc. : *un gentil cavalier, un hardi cavalier. Cavalier seul,* partie d'une figure de quadrille où l'homme danse seul. Pièce du jeu des échecs. Papier de grand format. Ouvrage de fortification, placé en arrière des retranchements et les dominant. Amas de déblais sur les côtés d'une route, d'une voie ferrée.

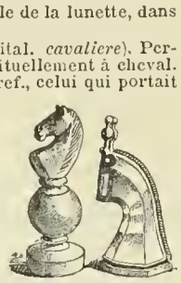
Cavaliers d'échecs.

cavalier [*li-é*], **ère** adj. En parlant de l'air, des manières, aisé, dégagé : *des façons cavalières.* Brusque, hautain, trop leste : *réponse cavalière. Plan cavalier, perspective cavalière,* dessin qui présente les objets sous l'angle visuel d'une personne placée en un point élevé, tel que le cavalier d'une fortification. *Route, allée cavalière, chemin, sentier cavalier,* route, chemin, etc., réservé aux cavaliers. *A la cavalière* loc. adv. En cavalier. (Vx.)

Cavalier [*li-é*] (Jean), chef camisard, né à Ribaute (Gard), m. à Chelsea (Angleterre) [1680-1740]. Il tint longtemps tête à Montrevel et à Villars. En 1704, il fit la paix avec ce dernier, moyennant une pension et un brevet de colonel. Mal accueilli par Louis XIV, il passa en Angleterre, servit contre la France et mourut gouverneur de Jersey.

Cavaliere (Emilio), gentilhomme et musicien italien, né à Rome, m. à Florence (vers 1550-1599) ; un des promoteurs de la Renaissance musicale en Italie. Il s'efforça d'affranchir la musique profane des règles du style religieux.

cavalièrement [*man*] adv. D'une manière brusque et hautaine : *répondre cavalièrement.*

Cavalieri (François-Bonaventure), géomètre italien, né à Milan, m. à Bologne (1598-1647), ami de Galilée. Il découvrit en géométrie la *méthode des indivisibles.*

Cavaliers, surnom des partisans de Charles Ier, pendant la révolution d'Angleterre, par opposition aux parlementaires, appelés *Têtes rondes.*

cavalin, e adj. (du lat. *caballus,* cheval). Qui a rapport au cheval.

Cavalleria rusticana, drame lyrique en un acte et deux tableaux, de Targioni Tozzetti et Menasci, traduction française de P. Milliet, musique de P. Mascagni, œuvre pathétique et émouvante (1890)

Cavalli (François), compositeur italien, un des créateurs de l'opéra, né à Crema, m. à Venise (1600-1676). Sa musique accuse un véritable sentiment dramatique.

Cavallo (Tiberius), physicien italien distingué, né à Naples, m. à Londres (1749-1809). Il inventa le micromètre et l'électromètre.

Cavallotti (Emmanuel), auteur dramatique et homme politique italien, un des chefs du parti radical, auteur d'*Alcibiade,* né à Milan, tué en duel à Rome (1842-1898).

cavalot [*lo*] n. m. Sorte de fusil de rempart. (Vx.) Ancienne monnaie d'argent.

Cavan, comté d'Irlande (prov. d'Ulster) ; 120.000 h. Capit. *Cavan,* 3.000 h.

Cavan, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Lannion ; 1.480 h.

cavas, kawas ou **cawas** [*ka-ouass*] n. m. (ar. *kaouâs*). Garde, policier ou gendarme, dans les pays du Levant : *le cavas du consul.*

cavatine n. f. (ital. *cavatina*). *Musiq.* Dans l'opéra sérieux ou bouffe italien, air à une seule voix, court, sans reprise, ni seconde partie.

cavation [*si-on*] n. f. *Eser.* Action de caver.

cave adj. (lat. *cavus*). Creux : *joues caves. Anat. Veines caves,* les deux grosses veines qui aboutissent dans l'oreillette droite du cœur : *on distingue la veine cave supérieure et la veine cave inférieure.*

cave n. f. (du lat. *cava,* de *cavus,* creux). Lieu souterrain où l'on conserve le vin et d'autres provisions : *la température d'une bonne cave doit rester la même toute l'année.* Vin que l'on a dans une cave : *boire toute sa cave. Cave à liqueurs,* petit coffret à compartiments, dans lequel sont rangés des verres et des flacons à liqueur. Loc. prov. : *Aller de la cave au grenier :* 1° écrire de travers ; 2° parler de choses très différentes ; 3° tomber d'un excès dans l'excès contraire. *On ne peut pas être en même temps à la cave et au grenier,* on ne peut s'occuper utilement de plusieurs choses différentes. Ant. **Grenier, comble.**

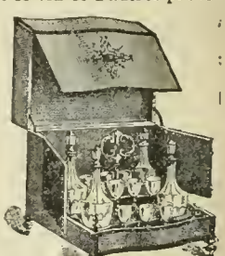
Cave à liqueurs.

— Encycl. Les soupiraux des caves doivent être disposés de telle sorte que des courants d'air continus, mais presque insensibles, puissent s'établir à l'intérieur et que le jour y pénètre, sans cependant livrer passage aux rayons directs du soleil. L'orientation au N. est préférable à toute autre. Il faut que la température de la cave reste constante toute l'année (+ 10° à 12°). Il ne faut jamais conserver à la cave des substances végétales ou animales susceptibles de fermentation (fleurs, légumes, viandes, fromages) ; il faut éviter surtout d'y nourrir de la volaille et des lapins. Fréquemment balayer le sol de la cave et badigeonner les murs au lait de chaux, pour détruire les moisissures.

cave n. f. (de *caver*). Enjeu, à la bouillotte et autres jeux : *perdre sa cave.*

cavea [*vé-a*] n. f. (m. lat.). Dans un amphithéâtre antique, partie formée par les rangées de gradins où s'asseyaient les spectateurs.

Caveant consules ! premiers mots d'une formule latine signif. *Que les consuls prennent garde !* et qui se complète par **ne quid detrimenti respublica capiat** (*afin que la république n'éprouve aucun dommage*). Par cette formule, le sénat romain, dans les moments de crise, investissait les consuls d'un pouvoir dictatorial. On l'emploie au figuré : *L'émeute gronde à nos portes : Caveant consules.*

caveau [*vô*] n. m. Petite cave. Souterrain servant de sépulture.

Caveau (*le*), société bachique et poétique, fondée en 1729 par Crébillon père, Piron, Collé, etc., où l'on s'occupait de petits vers, d'épigrammes et surtout de chansons. Dispersée en 1739, elle se reconstitua vingt ans plus tard (1759) avec Pelletier, Marmontel, Suard, Crébillon fils, Helvétius, Gentil-Bernard, etc. ; puis, après de nouvelles dispersions, en 1796, sous le nom de *Caveau moderne,* en 1805. En 1837, le Caveau se reforma définitivement sous son nom primitif.

cave canem (*Prends garde au chien*), mots que les Latins inscrivaient à l'entrée du vestibule, soit qu'il y eût un chien vivant, soit qu'il y fût seulement représenté par une fresque, une terre cuite, etc.

cavèce n. f. (de l'esp *cabeza,* tête). Tête, dans l'expression : *cheval, cavèce de More,* cheval à tête noire.

cavecé, e adj. (de *cavèce*) Se dit d'un cheval qui a la tête d'une autre couleur que le corps : *cheval rouan cavecé de noir.*

caveçon n. m. (ital. *cavezzone*). Demi-cercle de fer, que l'on fixe au nez des chevaux pour les dompter. Muselière pour les agneaux en sevrage.

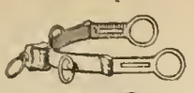

cavée [*vé*] n. f (lat. *cavea*). Fosse, vallée. (Vx.) Chemin creux.

Cavelier de La Salle. V. La Salle.

Cavelier [*li-é*] (Pierre-Jules), sculpteur français, né et m. à Paris (1814-1894); artiste savant, consciencieux et distingué, à qui l'on doit, entre autres œuvres : *la Poésie et l'Histoire*, au Louvre; un *Jeune Grec remportant le prix de la course*, etc.

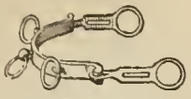

Caveçons.

Cavendish [*vin-dich*] (Thomas), navigateur anglais, né à Trimby, m. au Brésil en 1592.

Cavendish (Henri), physicien et chimiste anglais, né à Nice, m. à Clapham-Common (1731-1810). Il analysa l'air atmosphérique, détermina la densité moyenne du globe, découvrit la composition de l'eau, fit connaître les propriétés de l'hydrogène, etc.

Cavendish (lord Frédéric-Charles), homme politique anglais, né en 1836, gouverneur général de l'Irlande, m. assassiné à Dublin en 1882.

cave ne cadas, loc. lat. signif. *Prends garde de tomber*, et qui était l'avertissement que donnait au triomphateur romain un esclave placé derrière lui, pour l'empêcher de s'enfler d'orgueil. (Ne s'emploie guère qu'au fig., dans le sens de déchoir, être dépossédé d'une position élevée : *vous occupez un poste élevé, cave ne cadas.*)

Caventou [*van*] (Joseph-Bienaimé), pharmacien français, né à Saint-Omer, m. à Paris (1795-1877). Il découvrit avec Pelletier la quinine, en 1820.

caver [*vé*] v. a. (du lat. *cavus*, creux). Creuser, miner : *la mer cave les rochers.* Amaigrir : *la misère cave les joues. Fig.* Miner sourdement : *tout cave l'ancien édifice social. Escr.* Se dit d'un tireur qui sort des lignes pour exécuter un mouvement quelconque.

caver [*vé*] v. n. (ital. *cavare*). Faire fond, compter sur : *caver sur la bêtise humaine.* Mettre un enjeu : *caver au plus bas, au pire.* Supposer ce qui peut arriver de moins probable, de plus fâcheux. **Se caver** v. pr. Faire une mise. Ant. **Décaver.**

caverne [*vèr-ne*] n. f. (lat. *caverna*). Excavation profonde : *l'homme préhistorique a longtemps habité les cavernes.* Retraite de malfaiteurs : *caverne de voleurs. Par ext.*, lieu hanté par de mauvaises gens : *certaines banques sont des cavernes.* Creux qui demeure dans un organe (le poumon, par ex.), à la suite d'une maladie.

— Encycl. Les cavernes sont des anfractuosités ou cavités qui se produisent au sein de certaines roches, particulièrement des terrains calcaires, et sur un parcours qui peut atteindre plusieurs kilomètres. Elles ont une faune particulière d'animaux généralement aveugles. Leur sol, convenablement fouillé, a permis de découvrir de grandes quantités d'ossements et de débris d'animaux de toute sorte, sans compter les restes humains et les instruments préhistoriques plus nombreux là que partout ailleurs.

caverneux, euse [*vèr-neû, eu-ze*] adj. Plein de cavernes : *montagnes caverneuses. Fig.* Sourd, voilé : *voix caverneuse. Pathol.* Qui a des cavernes : *poumon caverneux.*

cavernicole [*vèr*] adj. et n. (du lat. *caverna*, caverne, et *colere*, habiter). Se dit de certains animaux qui recherchent l'obscurité et qui se réfugient ou vivent dans les grottes, les cavernes.

cavernosité [*vèr-no-zi-té*] n. f. Etat d'un corps qui est percé de cavernes, de trous.

caveron n. m. Nom vulgaire du prunellier (*prunus spinosa*).

Cavery ou **Caveri,** fleuve de l'Inde anglaise (Deccan), qui arrose Seringapatam; cours 765 kil.

cavet [*vè*] n. m. (ital. *cavetto*. Moulure concave dont le profil est d'un quart de cercle.

A, cavet.

cavi n. m. Nom des tubercules de l'oxalide tubéreuse, que les Brésiliens appellent *oca*.

caviar n. m. (ital. *caviale*). Aliment russe, très estimé, composé d'œufs de poissons, principalement d'esturgeon, pressés et marinés.

— Encycl. Il y a plusieurs sortes de caviar (en russe *ikra*, œufs) : le *caviar grenu*, qui doit être mangé frais (nettoyer les œufs dans un crible, laisser séjourner une heure dans la saumure; faire égoutter sur un tamis); le *caviar compact*, préparé de même, mais pétri dans la saumure, tordu ensuite dans des sacs de toile, et mis en baril. La troisième sorte de caviar s'obtient en salant les œufs, en les laissant séjourner 7 à 8 mois dans des barils, en salant de nouveau et en séchant.

caviarder [*dé*] v. a. En Russie, recouvrir d'un enduit noir, de façon à cacher aux yeux du lecteur un passage d'un livre ou d'un journal qui déplaît à la censure.

cavicorne adj. (du lat. *cavus*, creux, et *cornu*, corne) adj. Qui a les cornes creuses : *le bœuf est un ruminant cavicorne.* N. m. pl. Nom donné autrefois à la famille des bovidés. S. un *cavicorne.*

cavillation [*vil-la-si-on*] n. f. (lat. *cavillatio*). Sophisme, mauvaise chicane, vaine déclamation.

cavin n. m. Lieu bas, fondrière.

cavirostre [*ros-tre*] adj. (du lat. *cavus*, creux, et *rostrum*, bec) adj. Qui a le bec creux.

caviste [*vis-te*] n. m. Employé chargé des soins de la cave.

cavitaire [*té-re*] adj. Qui présente des cavités. *Zool. Liquide cavitaire*, liquide renfermé dans la cavité générale du *sipunculus.*

Cavite, v. des Philippines (Luçon), sur la baie de Manille; 5.000 h. Place forte, port militaire. En 1898, la flotte de l'amiral américain Dewey y détruisit les navires espagnols de l'amiral Montojo.

cavité n. f. (lat. *cavitas*). Creux, vide dans un corps solide, dans l'intérieur du corps ou des organes : *les cavités de la terre, du cœur.* Ant. **Saillie, protubérance.**

cavoir n. m. Instrument qu'emploient les vitriers pour roguer le verre.

cavolinie [*ni*] n. f. Genre de mollusques, renfermant des petits animaux à mince coquille calcaire, qui vivent dans les mers chaudes.

Cavour (Camille Benso, comte de), célèbre homme d'Etat italien, ministre de Victor-Emmanuel, né et m. à Turin (1810-1861). Il joua un rôle considérable dans la préparation de l'unité de l'Italie. Esprit incisif et étincelant, doué d'une volonté énergique et inflexible, son activité était telle qu'il ne donnait que quatre heures au sommeil. Quelqu'un l'ayant comparé à Richelieu, moins le sang : « Et moins la soutane », répliqua-t-il.

Cavour.

cawcher [*kaou-ché*]. **ère** adj. Se dit, chez les juifs, de la chair des animaux abattus de la manière et par les personnes désignées par la loi et autorisées par les rabbins.

Cawnpore, v. de l'Inde anglaise (vice-gouv. des Provinces-du-Nord-Ouest); 198.000 h.

Caxias (Luis Alvez de Lima et Silva, duc de), général et ministre de la guerre brésilien, né à Rio de Janciro, mort à Santa-Monica (1800-1880).

Caxton [*kahs-ton*] (William), typographe anglais, né dans le Kent, m. à Londres (vers 1422-1491). Il imprima en 1477 le premier livre paru en Angleterre.

caye [*ka, ll* mll.] n. f. (de l'espagn. *cayo*, écueil). Aux Antilles, sur les côtes de la Floride, de Honduras, etc., îlot rocheux, entouré de récifs coralligènes, et souvent couverts de palétuviers.

Cayembé, sommet montagneux de la cordillère de Quito; 5.900 m.

cayenne [*ka-iè-ne*] n. f. (du bas lat. *caya*, demeure). Dépôt pour les marins. Caserne flottante. Cuisine d'un équipage débarqué. (Vx.) *Arg.* Cimetière hors des murs.

Cayenne [*ka-iè-ne*], ch.-l. de la Guyane française, dans l'île du même nom; 12.500 h. (*Cayennais*). Port sur l'Atlantique. Exportation d'or natif, plumes d'oiseaux, peaux. V. Guyane.

Cayet [*ka-iè*] (Palma), historien et controversiste français, professeur au collège de Navarre, né à Montrichard, m. à Paris (1525-1610).

Cayeux-sur-Mer [*ka-ieu*], comm. de la Somme, arr. d'Abbeville; 3.660 h. Port (au Hourdel) et plage sur la Manche. Ch. de f. de Noyelles à Cayeux.

Cayla [*ké*] (Zoé Tallon, comtesse du), confidente et amie de Louis XVIII (1784-1850).

Caylar [*kè*] (**Le**), ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 20 kil. de Lodève, à la source de la Lergue; 600 h. Fourrages, fromages. — Le cant. a 8 comm. et 2.280 h.

Caylus, ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 36 kil. de Montauban, sur la Bonnette, affl. de l'Aveyron; 3.770 h. Chapellerie, phosphates. — Le cant. a 7 comm. et 7.090 h.

Caylus [*kè-luss*] (marquise Marie-Marguerite Le Valois de Vilette de Murçay, comtesse de), née dans le Poitou, m. à Paris (1673-1729), nièce de Mme de Maintenon. Elle a écrit des *Souvenirs* très piquants sur la cour de Louis XIV et la maison de Saint-Cyr.

Caylus (Anne-Claude-Philippe de Tubières, comte de), fils de la précédente, archéologue distingué, né et m. à Paris (1692-1765); membre de l'Académie des inscriptions. On lui doit un important *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises.*

cayon [*ka-ion*] n. m. Espèce de bonnet, de cornette de femme, en Poitou.

Cayor [*ka-ior*], région de la Sénégambie, habitée par les Ouolofs; à la France.

Cayres [*kè-re*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 14 kil. du Puy, près des sources de la Gagne; 1.730 h. Pisciculture. — Le cant. a 7 comm. et 5.390 h.

Cayx [*kèkss*] (Charles), historien et homme politique français, né à Cahors, m. à Paris (1795-1858).

Cazalès [*lèss*] (Jacques de), membre de l'Assemblée constituante, né à Grenade (Haute-Garonne), m. à Rennes (1785-1805); un des orateurs du parti royaliste libéral. Il émigra après le 10-Août.

Cazals [*zalss* ou *zal*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 27 kil. de Cahors, sur la Masse, affl. du Lot; 690 h. Fer. — Le cant. a 10 comm. et 5.530 h.

Cazau ou **Cazaux** [*zô*] (étang de), situé près de l'Atlantique, partie dans la Gironde, partie dans les Landes. Eaux très poissonneuses.

Cazaubon [*zô*], ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 47 kil. de Condom, sur la Douze; 2.430 h. Eaux-de-vie. — Le cant. a 15 comm. et 9.420 h.

Cazelles (Emile-Honoré), philosophe et administrateur français, né à Nîmes en 1831; traducteur des principales œuvres de Stuart Mill et de Spencer.

Cazembé, Etat indigène de l'Afrique sud-équatoriale, compris dans le protectorat anglais du Nyassa-Land.

Cazères [*re*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 37 kil. de Muret, sur la Garonne; 2.640 h. Ch. de f. M. Pêches. — Le cant. a 16 comm. et 9.300 h.

Cazes-Mondenard, comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 22 kil. de Moissac; 2.130 h. Important commerce de raisins chasselas.

cazette n. f. *Céram.* V. casette.

Cazin (Hubert-Martin), imprimeur français, né à Reims, m. à Paris (1724-1795). Il favorisa l'expansion des idées des encyclopédistes, et publia de charmantes éditions in-18 et in-24. Il fut tué devant l'église Saint-Roch, le 13 vendémiaire.

Cazin (Jean-Charles), peintre français, né à Samer (Pas-de-Calais), m. à Lavandou (Var) (1841-1901); auteur de remarquables tableaux d'histoire sainte. Il essaya de restaurer la peinture à la cire dans *la Fuite en Egypte*, *le Voyage de Tobie.* Il a peint des panneaux décoratifs, des paysages, etc.

Cazot (Théodore-Jules), homme politique français, né à Alais en 1821. Il fut garde des sceaux en 1879 et 1881, et premier président de la Cour de cassation.

Cazotte (Jacques), littérateur fécond et agréable, d'une imagination bizarre, né à Dijon en 1720, décapité à Paris en 1792; auteur du *Diable amoureux*, etc. Il fut un adversaire acharné de la Révolution française. La fameuse *Prophétie de Cazotte* sur la Révolution a été inventée de toutes pièces par Laharpe.

Cazouls-les-Beziers, comm. de l'Hérault, arr. et à 13 kil. de Béziers; 3.910 h. Sources minérales, vins muscats, prunes.

CC. *Numism.* Marque de l'atelier de Gênes, sous le premier Empire. *Comm.* Abréviation des mots compte courant. *Diplom.* Abréviation du mot codices (manuscrits).

Cd, symbole chimique du cadmium.

Ce, symbole chimique du cérium.

ce pr. dém. m. sing. Cela, la chose ou la personne dont on parle : *ne remettez pas au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même.* — On emploie, en général, *ce sont* au lieu de *c'est* devant une 3e personne du pluriel exprimée par un nom ou un pronom : *ce sont les vices qui dégradent l'homme; ce sont eux qui le rendent malheureux.* Cependant, on trouve des exemples de *c'est*, employé en pareil cas chez de bons écrivains (Bossuet, Balzac, etc.). On emploie *c'est* dans les autres cas : *c'est nous, c'est vous; c'est l'intempérance et l'oisiveté qui perdent les hommes.*

ce, cet [*sèt'*] adj. dém. m. sing., **cette** f. sing.; **ces** pl. des deux genres (lat. *ecce, iste*), marquant la personne ou la chose qu'on désigne.

Céadas [*dass*] (le), gouffre où les Lacédémoniens précipitaient les criminels,

céanothe ou **ceanote** n. m. (du gr *keanôthos*, chardon). *Bot.* Genre de rhamnacées, des régions chaudes de l'Amérique. (Les principales espèces cultivées sont le *céanothe d'Amérique*, le *céanothe à feuilles papilleuses*, le *céanothe à feuilles dentées.*)

céans [*sé-an*] adv. (de *ça*, ici, et du lat. *intus*, dedans). Ici dedans : *sortez de céans.*

Ceara, un des Etats unis de la république du Brésil, sur l'Atlantique; 104.250 kil. carr.; 806.000 h. Ch.-l. *Fortaleza* ou *Ceara.* Caoutchouc, coton, canne à sucre, café.

Céard (Henri), littérateur français de l'école naturaliste, né à Paris en 1851.

Céaucé, comm. de l'Orne, arr. et à 13 kil. de Domfront, sur un affl. de la Mayenne; 2.600 h. Miel.

Céaux-d'Allègre, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 17 kil. du Puy, sur la Borne; 1.320 h.

Cébazat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 5 kil. de Clermont; 1.520 h. Fruits.

Cébès [*bèss*], philosophe grec, disciple de Socrate (ve s. av. J.-C.). Il figure dans plusieurs dialogues de Platon.

cebidés n. m. pl. (de *cebus*, nom scientifique des sajous). Famille de mammifères primates, sous-ordre des platyrrhiniens (sajou) : *les cébidés sont les plus grands singes du nouveau monde.* S. un *cébidé.*

cébrion ou **cebrio** [*sé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, renfermant des formes allongées, brunes ou rousses, souvent soyeuses.

Cébu, île de l'Océanie espagnole (Philippines, archipel des Visayas); 504.000 h. Capit. *Cébu*, 11.985 h.

ceci pr. dém. Cette chose-ci. (V. cela.) — Allus. littér. : **Ceci tuera cela,** formule placée par V. Hugo dans la bouche de Claude Frollo, personnage de *Notre-Dame de Paris.* Elle signifie dans le roman : le livre écrit remplacera le livre de pierre, l'architecture religieuse. Depuis, on l'emploie pour donner à entendre qu'une chose nouvelle fera disparaître une chose du passé.

cécidomyie [*mi-î*] n. f. Genre d'insectes diptères, type d'une famille dite des *cécidomyidés*, et comprenant des mouches minuscules dont une espèce, la *cécidomyie destructrice* (vulgairement nommée *mouche de Hesse*), cause parfois de grands ravages sur les blés et les seigles.

Cecil, famille anglaise, qui a fourni plusieurs hommes d'Etat. William, lord Burleigh, né à Bourn, m. à Londres (1520-1598), dirigea la politique anglaise sous le règne d'Elisabeth. — Son fils Robert, comte de Salisbury, m. à Malborough (1563-1612), contribua à faire proclamer roi Jaeques Stuart, à la mort d'Elisabeth.

Cécile (sainte), vierge et martyre romaine, vers 230, sous Alexandre Sévère. Elle convertit son époux Valérien. Son corps fut retrouvé en 1599. Le sculpteur Stefano Moderno en fit une reproduction célèbre. Patronne des musiciens. Fête le 22 novembre.

Sainte Cécile, d'après Carlo Dolci.

Cécile (sainte), chef-d'œuvre de Raphaël, à la pinacothèque de Bologne; — du Dominiquin, au Louvre; — tableau de Carlo Dolci (Dresde); — de P. Mignard au Louvre; — de Véronèse (Vienne); — de Rubens (Berlin).

cécilie [*lî*] ou **cæcilia** [*lé*] n. f. Genre d'amphibiens ou batraciens, qui renferme de petits animaux ressemblant à des lombrics et habitant les régions tropicales.

Cecina (Severus), général romain, vainqueur d'Arminius en l'an 16 de notre ère.

cécité n. f. (lat. *cæcitas*). Etat d'une personne qui a perdu la vue : *Milton fut frappé de cécité. Poétiq.* Aveugle : *le chien conduit la cécité.*

— Encycl. La cécité n'est pas une maladie spéciale; elle est le résultat d'un grand nombre de maladies des yeux, comme : l'ophtalmie, la kératite, l'iritis, la cataracte, la paralysie de la rétine, etc.

cécographe adj. et n. (du lat. *cæcus*, aveugle, et du gr. *graphein*, écrire). Celui qui emploie ou enseigne une méthode d'écriture particulière aux aveugles. N. m. Instrument dont les aveugles se servent pour écrire.

cécographie [*fi*] n. f. (de *cécographe*). Méthode d'écriture propre aux aveugles.

cécographique adj. Qui a rapport à la cécographie.

cécropie [*pî*] n. f. Genre d'ulmacées, renfermant des arbres lactescents d'Amérique.

— Encycl. La plus remarquable espèce de ce genre est la cécropie à feuilles peltées (*cecropia peltata*). Sa tige creuse lui a valu les noms de *bois-canon* et de *bois-trompette* et sert en Amérique à faire des gouttières et des conduites d'eau.

Cécrops [*kropss*], personnage d'origine égyptienne, qui aurait été le premier roi de l'Attique. Il aurait enseigné l'agriculture aux Grecs, introduit les cultes de Zeus et d'Athéna, et fondé Athènes et l'Aréopage.

Cécrops.

écube n. m. Nom ancien d'un vin célèbre de l'Italie. *Péotiq.* Bon vin, en général.

cédant [*dan*], **e** n. Qui cède son droit.

cedant arma togæ mots lat. signif. *Que les armes le cèdent à la toge.* C'est le premier hémistiche d'un vers que Cicéron fit à sa propre louange, en mémoire de son consulat. On rappelle cette phrase pour exprimer que le gouvernement militaire, représenté par les armes, par l'épée, doit faire place au gouvernement civil, représenté par la toge, ou s'incliner devant lui.

Cédar, second fils d'Ismaël, dont l'Ecriture nomme souvent les descendants.

cédat [*da*] n. m. Acier naturel, qui provient de la forge où que l'on a obtenu par fusion.

céder [*dé*] v. a. (du lat. *cedere*, s'en aller. — Se conj. comme *accélérer*.) Laisser, abandonner : *Carloman céda le pouvoir à Pépin le Bref. Céder le pas*, laisser passer devant, par honneur, et, *au fig.*, reconnaître la supériorité. (V. pavé.) Vendre : *céder un fonds de commerce.* V. n. Se soumettre : *céder à la force.* Succomber : *céder à la douleur.* Se reconnaître inférieur : *céder au mérite.* Plier : *céder sous le poids.*

cédille [*ll* mll.] n. f. (de l'esp. *cedilla*, petit *c*). Signe orthographique qui se met sous la lettre *c* devant *a*, *o*, *u*, pour lui donner le son de *s* dur, comme dans *façade, leçon, reçu.*

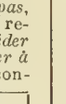

cédiller [*ll* mll., *é*] v. a. Munir d'une cédille.

Cedmon ou **Cædmon,** moine anglo-saxon du VIIe siècle, auteur des plus anciennes poésies écrites en langue anglaise.

cédo-nulli ou **cédonulli** (des mots lat. *cedo nulli*, je ne le cède à aucun) n. m. Coquille du genre cône, très rare et atteignant une grande valeur (500 fr.).

cédrat [*dra*] n. m. (ital. *cedrato*; de *cedro*, citron). Arbre de l'espèce du citronnier. (On dit aussi cédratier.) Son fruit : *des cédrats confits.*

— Encycl. Le cédrat n'est qu'un citron volumineux à surface tuberculeuse. On le considère comme le plus délicat des citrons; aussi est-il très cultivé sur la côte méditerranéenne.

Cédrat.

cédraterie [*rî*] n. f. Endroit où l'on a planté des cédratiers.

cédratier [*ti-é*] n. m. Variété de citronnier, originaire de Perse.

cèdre n. m. (gr. *kedros*). Genre de conifères d'Asie et d'Afrique, à branches horizontales étalées. Bois de cet arbre.

— Encycl. Il y a trois espèces de cèdres. Les plus connus sont les cèdres du Liban, qui peuvent atteindre jusqu'à 40 mètres de hauteur. Le cèdre de l'Atlas se caractérise surtout par sa forme pyramidale. Enfin, la troisième espèce croît dans l'Himalaya. Le bois de cèdre s'emploie dans les constructions navales et l'ébénisterie. En poésie, le cèdre est un symbole de force et de majesté.

Cèdre.

cèdre n. m. Autre nom du *cédrat*, fruit du cédratier.

cédrel [*drèl*] n. m. ou **cédrèle** n. f. Genre de méliacées, renfermant des arbres élevés. (L'espèce la plus connue est le cédrel odorant, appelé vulgairement *cèdre acajou.*)

cédrie [*drî*] n. f. Résine ou colophane que l'on extrait du cédre.

cédrine n. f. Alcaloïde extrait de la noix de cédron.

cèdron n. m. Grand arbre (*simaba cedron*) de l'Amérique centrale. (Les cotylédons portent le nom de *noix de cédron.*)

Cédron (le), torrent de Judée, célèbre dans la Bible, qui sépare Jérusalem de la montagne des Oliviers et se jette dans la mer Morte.

cédule n. f. (du lat. *schedula*, feuillet). Petit papier sur lequel on écrivait ce qu'on voulait se rappeler. (Vx.) Billet sous seing privé. *Dr.* Ordre écrit émanant d'une autorité judiciaire : *cédule de citation.*

Ceillier [*li-é*] (dom Remi), savant bénédictin français, né à Bar-le-Duc, prieur de l'abbaye de Flavigny, où il mourut (1688-1761).

ceindre [*sin-dre*] v. a. (lat. *cingere*. — Se conj. comme *craindre.*) Entourer, environner : *ceindre une ville de remparts.* Mettre autour d'une partie de son corps : *ceindre une épée. Ceindre le diadème*, être élevé au pouvoir souverain. *Ceindre la tiare*, être élu pape.

ceinte [*sin-te*] n. f. (de *ceindre*). Nom des bordages qui ceignent un navire. (On dit aussi préceinte et receinte.)

ceintrage [*sin*] n. m. (de *ceindre*). Ensemble des cordages servant à consolider un navire qui menace de s'entr'ouvrir. Action de poser ces cordages.

ceintre [*sin-tre*] n. m. (de *ceindre*). Sorte de ceinture de cordages autour d'une embarcation pour la protéger contre les chocs.

ceintrer [*sin-tré*] v. a. Procéder au cintrage de.

ceinturage [*sin*] n. m. Entaille continue au-dessus de la ceinture d'un arbre, pour le faire dépérir.

ceinture [*sin*] n. f. (lat. *cinctura*). Bande de cuir, d'étoffe, etc., mise autour du milieu du corps : *passer un poignard à sa ceinture.* Endroit du corps

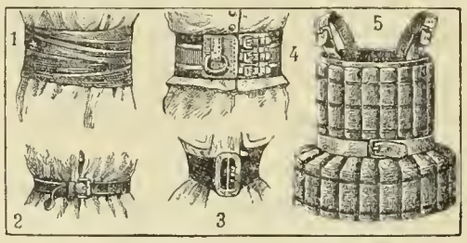

Ceintures : 1. De laine; 2. De cuir; 3. De soie (pour dame); 4. De gymnastique; 5. De sauvetage, en liège.

où se place la ceinture : *être nu jusqu'à la ceinture; tomber un adversaire par une prise de ceinture.* Ce qui entoure, fortifie : *ceinture de murailles. Ceinture de gymnastique*, large ceinture, munie d'anneaux par derrière, qui soutient le corps, etc. *Ceinture de natation, de sauvetage*, réunion de plaques de liège, de vessies gonflées d'air, etc., qui soutient sur l'eau. *Chir.* Nom donné à divers appareils (ceinture hypogastrique, ceinture orthopédique, etc.) *Fig. Ceinture de Vénus*, ceinture merveilleuse, douée du pouvoir de séduire. Prov. : **Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée**, mieux vaut jouir de l'estime publique que d'être riche.

ceinturelle [*sin-tu-rè-le*] n. f. (de *ceinture*). Trelingage des mâts à antennes. Bridure des haubans au-dessous du calcet.

ceinturer [*sin-tu-ré*] v. a. Entourer d'une ceinture : *ceinturer un enfant;* d'une enceinte : *ceinturer une ville. Fig.* Entourer de ses bras : *lutteur qui ceinture son adversaire.*

ceinturette [*sin-tu-rè-te*] n. f. Bande de cuir qui s'enroule autour d'un cor de chasse.

ceinturier [*sin-tu-ri-é*] ou **ceinturonnier** [*sin-tu-ro-ni-é*] n. m. Fabricant, marchand de ceintures, ceinturons, baudriers.

ceinturon [*sin*] n. m. (dim. de *ceinture*). Ceinture à laquelle on suspend l'épée, le sabre, la baïonnette, etc.

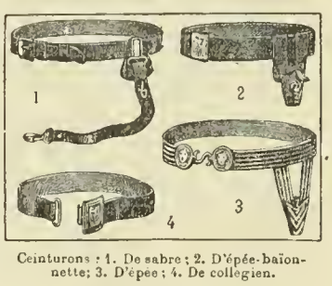

Ceinturons : 1. De sabre; 2. D'épée-baïonnette; 3. D'épée; 4. De collégien.

cela pr. dém. (de *ce*, et *là*). Cette chose-là, etc. — Cela se dit par opposition à ceci, pour indiquer une chose plus éloignée qu'une autre : *n'hésitons pas entre le bien mal acquis et la pauvreté, ceci vaut mieux que cela.* On se sert de ceci pour une chose qui va être expliquée : *retenez bien ceci : le travail est un trésor.* Cela se dit pour une chose dont on vient de parler : *secourez votre prochain; n'oubliez pas cela.*

céladon (du personnage de l'*Astrée* [voir l'art. suiv.]) n. m. Vert pâle : *céladon clair.* Adjectiv. : *des rubans céladon.*

Céladon, personnage de l'*Astrée*, célèbre roman de d'Urfé. Ce nom est devenu synonyme d'amant constant, discret et timide.

céladonique adj. Qui appartient au céladon.

céladonisme [*nis-me*] n. m. Tendresse langoureuse comme celle de Céladon.

Celæno, une des Harpies, qui, dans l'*Enéide* de Virgile, prédit aux Troyens les malheurs dont ils sont menacés.

célan n. m. Syn. de célerin.

Celano (Thomas de), frère mineur du XIIIe siècle, né à Celano, et auquel on attribue le *Dies iræ.*

célastracées [*las-tra-sé*] n. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre *célastre.* S. une *célastracée.*

célastre [*las-tre*] n. m. Genre d'arbustes et d'arbrisseaux, renfermant environ cent trente espèces dont la plus connue est le *célastre grimpant* du Canada, vulgairement appelé *bourreau des arbres* (*celastrus scandens*).

celation [*si-on*] n. f. (du lat. *celare*, supin *celatum*, cacher). Action de cacher.

Cèlè (le), riv. de France, qui naît au massif du Cantal, arrose Figeac et se jette dans le Lot (rive dr.); 102 kil.

Célèbes, île de l'Océanie, dans la Malaisie hollandaise; environ 2 millions d'hab. (*Célébéens*). Capit. *Macassar.* Or, diamants, bois précieux.

célébrable adj. Qui peut être célébré.

célébrant [*bran*] n. m. Prêtre qui dit la messe, qui officie : *le célébrant monte à l'autel.* Adjectiv. : *le prêtre célébrant.*

célébrateur n. m. Celui qui célèbre.

célébration [*si-on*] n. f. Action de célébrer : *la célébration d'un mariage, des funérailles,* etc.

célèbre adj. (lat. *celeber*). Fameux, renommé : *mieux vaut chercher à être utile qu'à être célèbre.* Ant. **Obscur, ignoré.**

célébrer [*bré*] v. a. (lat. *celebrare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Exalter, louer avec éclat : *célébrer un héros.* Accomplir solennellement : *célébrer la messe, un mariage.*

celebret [*sé-lè-brèt'*] n. m. (mot lat. signif. : *qu'il célèbre.*) Pièce signée et scellée par l'évêque, exigée de tout prêtre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu. (On dit aussi admittatur, mot lat. signif. : *qu'il soit admis.*)

célébrité n. f. (de *célèbre*). Grande réputation, renom, renommée : *estime vaut mieux que célébrité.* Personnage célèbre : *une célébrité du barreau, du théâtre.* Ant. **Obscurité, oubli.**

celer [*lé*] v. a. (lat. *celare*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *je cèle.*) Cacher. Taire, ne pas révéler. *Se faire celer*, faire dire qu'on n'est pas chez soi, bien qu'on y soit. **Se celer** v. pr. Etre tenu caché, secret; se cacher l'un à l'autre. Ant. **Montrer, exhiber.**

célères n. m. pl. (du lat. *celer*, rapide). Corps de cavalerie créé par Romulus pour lui servir de garde, et qui paraît avoir été l'origine de l'ordre équestre. S. un *célère.*

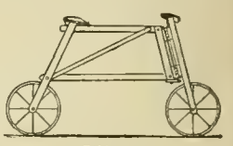

Célérette.

céleret [*rè*] n. m. Filet normand pour la pêche côtière.

célérette [*rè-te*] n. f. Petite draisienne pour enfants.

céleri n. m. (piémont. *seleri*). Nom vulgaire de l'*ache*, améliorée par la culture : *on sème le céleri en janvier.*

— Encycl. Le céleri est une plante bisannuelle, dont on connaît un grand nombre de variétés. On

Céleri. Céleri-rave.

mange le céleri cru en salade. En cuisine, on l'emploie dans les potages, les ragoûts, les pâtes, etc. En médecine, la graine de céleri est rangée parmi les quatre essences chaudes. Les bestiaux mangent avidement les issues et les résidus du céleri.

célérifère n. m. (du lat. *celer, eris*, rapide, et *ferre*, porter). Voiture publique légère, plus rapide que les autres. Instrument de locomotion composé de deux roues reliées par une pièce de bois : *le célérifère, inventé en 1690 par de Sivrac, est l'ancêtre de la bicyclette.*

Célérifère.

célérigrade (du lat. *celer, eris*, rapide, et *gradi*, marcher). Se dit d'un animal qui court ou marche avec célérité.

célérimètre n. m. Syn. de tachymètre.

célerin n. m. Variété de hareng de petite taille. Syn. célan.

Célerin (saint), disciple de saint Cyprien, qui vivait en Afrique au IIIe siècle. Fête le 3 février.

céléripède (du lat. *celer, eris*, rapide, et *pes, pedis*, pied) adj. Se dit d'un animal qui marche rapidement.

céleri-rave n. m. Variété de céleri, dont la racine charnue est comestible : *le céleri-rave demande beaucoup d'eau.*

célérité n. f. (lat. *celeritas*). Vitesse, promptitude dans l'exécution : *Napoléon dut la capitulation d'Ulm à la célérité de ses manœuvres.* Ant. **Lenteur.**

célesta [*lès-ta*] n. m. Instrument de musique à percussion et à clavier, qui rend des sons purs et invariables, inventé à Paris par Mustel.

céleste [*lès-te*] adj. (lat. *cælestis*; de *cælum*, ciel). Qui appartient au ciel : *les planètes sont des corps célestes. Sphère céleste*, ensemble idéal du ciel, des étoiles, etc. Divin, qui vient de Dieu, etc. : *puissance céleste. Par exagér.*, ravissant, parfait : *sourire céleste. Le Père céleste*, Dieu. *Royaume céleste, Jérusalem céleste*, etc., le séjour des bienheureux. *Esprits célestes*, qui habitent le séjour des bienheureux. *La troupe céleste*, les dieux de l'Olympe. Ant. **Infernal.**

Céleste-Empire, nom donné parfois à la Chine, dont l'empereur est appelé *Fils du Ciel*, et les habitants les *Célestes.*

célestement [*lès-te-man*] adv. D'une manière céleste.

Célestes (MONTS). V. THIAN-CHAN.

célestin [*lès-tin*] n. m. Religieux d'un ordre fondé en 1251 par Pierre Angélerier, plus tard pape sous le nom de Célestin V.

Célestin.

— ENCYCL. Le fondateur des célestins leur imposa une discipline très rigoureuse (1251). L'ordre fut approuvé par le pape Urbain IV, qui l'affilia aux bénédictins (1264). Le concile de Lyon, en 1274, permit à ces religieux de se constituer en un ordre indépendant, qui, introduit en France par Philippe le Bel, y devint fort riche. Ses membres portaient une robe blanche, un capuchon, un scapulaire et un manteau noirs. Ils furent sécularisés en 1778.

Célestin Ier (saint), pape de 422 à 432; — CÉLESTIN II, pape de 1143 à 1144; — CÉLESTIN III, pape de 1191 à 1198; — CÉLESTIN IV, pape pendant seize jours en 1241; — CÉLESTIN V (saint) [Pierre ANOÉLERIER ou DE MORON], pape en 1294; il abdiqua et fut emprisonné par ordre de Boniface VIII; m. en 1296.

célestine [*lès-ti-ne*] n. f. Religieuse de l'ordre de Saint-Benoît.

célestine [*lès-ti-ne*] n. f. Minerai généralement bleu, qui est un sulfate naturel de strontiane.

Célestine (*la*), tragi-comédie espagnole, par Rojas (1492), première ébauche du théâtre espagnol, qui n'est à vrai dire qu'un roman dialogué en 21 actes.

céleustique [*leus-ti-ke*] adj. (du gr. *keleuein*, commander). Art de transmettre des ordres au moyen d'instruments de musique. N. f. L'art céleustique.

céliaque adj. *Anat.* V. CŒLIAQUE.

célibat [*ba*] n. m. (lat. *cælibatus*). Etat d'une personne non mariée : *les vestales de Rome devaient vivre dans le célibat. Par ext.*, abstinence conjugale. ANT. Mariage.

célibataire [*tè-re*] adj. et n. Qui vit dans le célibat : *une célibataire; vieillard célibataire.* Qui appartient aux personnes vivant dans le célibat : *goûts célibataires.*

célicoles n. m. pl. (lat. *cælum*, ciel, et *colere*, habiter). Hérétiques de la fin du IVe siècle, adorateurs du ciel. S. un *célicole.*

Célimare le Bien-Aimé, vaudeville en trois actes, de Labiche et Delacour (1863); amusante persécution d'un ancien séducteur par deux maris qui l'aiment trop.

Célimène, personnage du *Misanthrope*, de Molière, type de la femme jeune, belle, coquette, insouciante, spirituelle et médisante. Son nom est resté à toutes les grandes coquettes du théâtre : *c'est une Célimène.* ALLUS. LITTÉR. :

J'aurais mieux fait, je crois, d'épouser Célimène,

vers qui termine l'*Irrésolu*, de Destouches. On l'applique aux gens qui ne se décident à prendre un parti que pour s'en repentir aussitôt.

cella [*sèl-la*] n. f. (mot lat.). Dans l'antiquité, lieu du temple où était placée la statue du dieu.

Cellamare (Antoine DEL GIUDICE, prince de), diplomate espagnol, né à Naples, m. à Séville (1657-1733); ambassadeur du roi Philippe V d'Espagne à la cour de France pendant la minorité de Louis XV. Il conspira, pour servir les projets d'Alberoni, contre le Régent, mais fut arrêté et reconduit à la frontière.

Cellarius [*uss*] (Christophe KELLER, dit), philologue, historien et géographe allemand, né à Smalkalde, m. à Halle (1638-1707). Il contribua à relever dans son pays la culture classique.

celle, celles [*sè-le*] pron. dém. f. V. CELUI.

Celle (La), comm. de l'Allier, arr. et à 22 kil. de Montluçon; 1.220 h.

Celle ou **Zelle**, v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Hanovre), sur l'Aller; 19.000 h. Scieries.

Celle-Dunoise (La), comm. de la Creuse, arr. et à 17 kil. de Guéret, près de la Creuse; 1.610 h.

Celléen, enne, habitant ou originaire de Sceaux (Seine) : les *Cellèens.* Adjectiv. : *la population celléenne.* (On dit aussi *Scèens, ennes*, et *Sceauciens, ennes.*)

Cellefrouin, comm. de la Charente, arr. et à 27 kil. de Ruffec, sur le Son; 1.540 h.

Celle-Lévescault, comm. de la Vienne, arr. et à 24 kil. de Poitiers, près de la Vonne; 1.570 h.

cellépore [*sél*] n. m. Genre de bryozoaires, vivant en colonies, dans les mers d'Europe.

cellérerie [*sé-lé-re-rî*] n. f. Office de cellérier.

cellérier [*sè-lé-ri-é*], **ère** n. et adj. (de *cellier*). Econome d'un monastère : *le Père cellérier; la sœur cellérière.*

Cellerier [*ri-é*] (Jacques), architecte français, né à Dijon (1742-1814).

Celles, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 11 kil. de Thiers, près de la Durolle; 3.060 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Celles-sur-Belle, ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 8 kil. de Melle; 1.560 h. — Le cant. a 12 comm. et 10.130 h.

Celles-sur-Plaine, comm. des Vosges, arr. et à 27 kil. de Saint-Dié, sur la *Plaine*, affl. de la Meurthe; 1.770 h. Tissages, scieries.

cellicole [*sè-li*] adj. (du lat. *cella*, cave, et *colere*, habiter). Qui habite les caves.

cellier [*sé-li-é*] n. m. (lat. *cellarium*). Sorte de hangar ou de cave non voûtée, où s'accomplissent les opérations de la vinification : *un bon cellier doit être frais, mais non pas humide.*

— ENCYCL. Le cellier peut avoir plusieurs destinations. Il peut être le lieu où se fait la vinification : dans ce sens, il reçoit dans le Bordelais le nom de cuverie ou de cuvier; en Bourgogne, celui de vendangeoir ou de vinée; il peut être aussi l'endroit où le vin fait est conservé; enfin, dans les fermes où l'on ne fait pas de vin, on donne souvent le nom de « cellier » à des endroits très frais où l'on met le bois, les légumes, etc. Dans le Midi, le cellier réunit les deux premiers usages, c'est-à-dire qu'il sert à la fois de cuvier et de cave. Les celliers sont construits selon deux types principaux, suivant qu'ils servent à la fabrication et à l'emmagasinement des vins provenant des cultures à gros rendement (vins ordinaires), ou qu'ils appartiennent à des vignobles à petit rendement (vins fins). Les deux principales qualités des celliers sont la fraîcheur et la commodité des dispositions qui facilitent l'entrée de la vendange et les opérations de la vinification.

CELTIQUE : 1. Allée couverte, à Saumur. — 2. Rondelles métalliques, monnaie primitive des Celtes. — 3. Monnaie des Parisii. — 4. Monnaie des Bellovaques. — 5. Pierre sculptée, de Gavrinnis (Morbihan). — 6. Bouclier. — 7. Epée et son fourreau. — 8. Casque. — 9. Poignard. — 10. Sanglier-enseigne. — 11. Lame de javelot. — 12. Pointe de flèche. — 13. Fer de lance. — Fer de hache. — 15. Vase en terre. — 16. Vase en bronze. — 17. Bracelet. — 18. Ornement de bras. — 19. Torques. — 20. Parure à pendeloques. — 21. Fibule. — 22. Inscription en langue celtique (fouilles d'Alésia).

Cellier (Le), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 17 kil. d'Ancenis, sur la Loire; 2.550 h. Ch. de f. Orl.

Benvenuto Cellini.

Cellini (Benvenuto), célèbre graveur, statuaire et orfèvre italien, né et mort à Florence (1500-1571). Il fut le protégé des papes Jules II et Paul III; François Ier l'attira à sa cour, de 1540 à 1545. Ses chefs-d'œuvre sont la statue en bronze de Persée et la *Nymphe* de Fontainebleau. Son existence aventureuse revit dans ses curieux *Mémoires.*

Cellite.

cellite [*sèl-li-te*] n. f. (de *celle*). Membre d'une congrégation religieuse de femmes, très répandue en Belgique, et qui se consacre au soin des malades.

cellulage [*sè-lu*] n. m. Mode de construction et régime des prisons cellulaires.

cellulaire [*sè-lu-lè-re*] adj. Qui est formé de cellules : *tissu cellulaire. Voiture cellulaire*, véhicule à compartiments, qui sert à transporter les prisonniers. *Régime cellulaire*, V. PRISON.

— *Biol. Théorie cellulaire.* On nomme ainsi une théorie suivant laquelle le corps des divers organismes animaux et végétaux est réductible en petits éléments microscopiques appelés *cellules* ou *plastides*, unis entre eux par une quantité plus ou moins considérable de matières cimentaires et incrustantes.

— *Physiol.* Les dérivés cellulaires peuvent se grouper en deux catégories : les produits solubles, qui peuvent être toxiques, et les produits insolubles, qui ne sont jamais toxiques. C'est surtout par leurs dérivés insolubles que les cellules animales diffèrent des cellules végétales, les premières donnant surtout des albuminoïdes, les secondes des hydrates de carbone.

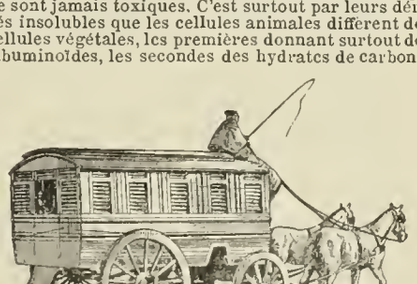
Voiture cellulaire.

cellule [*sè-lu-le*] n. f. (lat. *cellula*). Petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse : *les cellules des chartreux sont austères et nues.* Prison dans laquelle on isole complètement le détenu. *Apic.* Alvéole des abeilles. *Anat.* Elément fondamental de la matière vivante : *la cellule se compose essentiellement d'une masse de protoplasma entourée d'une membrane et renfermant un noyau.*

— ENCYCL. *Anat.* La cellule est l'élément fondamental et le plus simple des tissus. Elle se compose de trois parties : une *membrane* enveloppant le *protoplasma*, et le *noyau.* C'est dans les cellules que se passent les phénomènes d'assimilation et de désassimilation; aussi l'étude de la physiologie cellulaire est-elle la plus importante de la biologie.

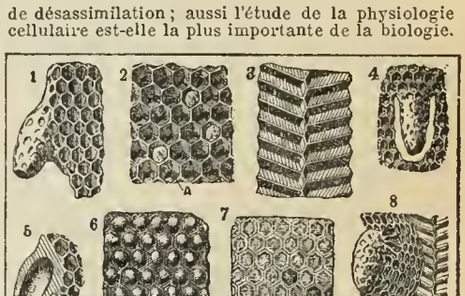
Cellules (apic.) : 1. De mère (reine) et d'ouvrières; 2. De mâle (A, contenant du pollen); 3. Coupe montrant l'inclinaison des cellules; 4. et 8. Cellules de sauveté; 5. Coupe d'une cellule de reine; 6. Cellules à couvains operculées; 7. Cellules à miel operculées.

cellulé, e [*sè-lu*] adj. *Hist. nat.* Divisé en cellules. *Admin.* Tenu en cellule : *prisonnier cellulé.*

celluleux, euse [*sé-lu-leû, eu-ze*] adj. Divisé en cellules.

cellulíforme [*sè-lu*] adj. Qui a la forme d'une cellule.

cellulique [*sé-lu*] adj. Se dit d'une substance qui résulte de l'action des acides ou des alcalis sur les parois des cellules des fruits ou des racines.

cellulite [*sè-lu*] n. f. Inflammation du tissu cellulaire.

celluloïd [*sè-lu-lo-id*] ou **celluloïde** n. m. (lat. *cellula*, cellule, et gr. *eidos*, forme). Composition industrielle à base de cellulose nitrique et de camphre.

— ENCYCL. Le celluloïd, inventé en Amérique en 1865 par les frères Hyatt, a été introduit en France en 1876. Ce corps dur, transparent, sans odeur ni saveur, très mauvais conducteur de la chaleur et de l'électricité, inattaquable par l'air, l'eau et les acides à froid, s'enflamme facilement; il n'en a pas moins reçu de très nombreuses applications. On en fait des tapis, des cols, des manchettes, des peignes, des billes de billard; l'ébénisterie l'emploie comme placage; il entre dans la confection des cloisons étanches des navires, etc.

Sa fabrication nécessite d'abord l'obtention de la cellulose nitrée ou *pyroxyline*, à laquelle on mélange du camphre et d'autres substances qui la colorent. On lamine le tout à chaud, pour obtenir des feuilles que l'on passe à la presse pour avoir les *blocs.* Ces blocs sont divisés en feuilles d'épaisseur régulière, auxquelles on fait subir l'étuvage.

cellulose [*sé-lu-ló-ze*] n. f. (de *cellule*). Principe particulier des corps organisés, qui constitue la partie solide des végétaux.

— ENCYCL. Le tissu cellulaire des plantes ou cellulose est insoluble dans les dissolvants neutres et se convertit en dextrine et glucose par hydratation; la cellulose est soluble dans une solution ammoniacale d'oxyde de cuivre (réactif de Schweitzer). L'acide azotique fumant donne, avec la cellulose, des celluloses nitrées appelées *fulmicoton, coton-poudre, pyroxyle, poudre sans fumée;* les produits peu nitrés sont solubles dans un mélange d'alcool et d'éther, et constituent le *collodion.*

cellulosique [*sè-lu-lo-zi-ke*] adj. Qui est de la nature de la cellulose.

cellulosité [*sè-lu-lo-zi-té*] n. f. Etat des corps cellulaux, qui est propre à la matière organique.

célosie [*zî*] n. f. Genre d'amarantacées. (Les célosies sont des plantes annuelles, très voisines des amarantes, avec lesquelles on les confond quelquefois.)

celotomie [*mî*] n. f. (du gr. *kelê*, hernie, et *tomê*, section). Opération de la hernie étranglée. Castration par la ligature des vaisseaux spermatiques.

Celse (saint), martyr, né à Cimiez, près de Nice, m. en 69. Fête le 28 juillet.

Celse (Aulus Cornelius), médecin célèbre du siècle d'Auguste, auteur d'un célèbre *De arte medica.*

Il suivait la doctrine d'Hippocrate, et mérita, par la pureté de son style, d'être appelé *le Cicéron de la médecine*.

Celse, philosophe platonicien, qui vivait à Rome sous les Antonins (IIe s. apr. J.-C.), célèbre par ses attaques contre le christianisme. Son livre, *le Discours véritable*, ne nous est connu que par la réfutation qu'en a faite Origène.

Celsius [*suss*] (Olof), savant suédois; il fut le maître de Linné (1670-1756). — Son neveu, ANDRÉ, fut un astronome distingué. Il eut le premier l'idée du thermomètre centigrade (1701-1744).

Celsus [*suss*] (P. Juventius), jurisconsulte romain, né vers 67, m. vers 130. Il jouit d'une grande faveur sous Nerva et sous Trajan. Ses œuvres de jurisprudence sont perdues.

celt [*sèlt*] n. m. Nom donné, au commencement du XIXe siècle, aux haches de pierre et de bronze trouvées dans les sépultures préhistoriques.

Celtes, peuple de la race indo-européenne, dont les grandes migrations remontent aux temps préhistoriques; il couvrit d'abord l'Europe centrale, puis fut refoulé en Gaule, en Espagne, dans les îles Britanniques, et absorbé par les Romains. (C'est en Bretagne, dans le pays de Galles et en Irlande, que le type et la langue celtiques se sont le mieux conservés.) S. un *Celte*. V. GAULE, GAULOIS.

Celtes (Conrad PICKEL, dit), humaniste allemand, né à Wipfelt (Bavière), m. à Vienne (1459-1508). Il retrouva la table de Peutinger.

Celtibères, peuple de l'ancienne Espagne appelée Celtibérie (Tarraconaise), mélange des races celtique et ibérique. (On dit aussi CELTIBÉRIENS.) — Un *Celtibère*

celtique [*sèl*] adj. Qui concerne les Celtes : *les invasions celtiques ont pénétré jusqu'en Asie Mineure*. N. m. La langue des Celtes

Celtique, nom donné par les Romains à la partie de la Gaule ancienne, comprise entre la Seine et la Garonne. (On dit encore quelquef. *Gaule chevelue*.)

celtis [*sèl-tiss*] n. m. Nom scientifique du genre micocoulier.

celtisant [*sèl-ti-zan*], **e** et **celtiste** [*sèl-tis-te*] n. Qui s'applique à l'étude de la langue et de l'histoire des Celtes.

celtomane [*sèl*] n Atteint de celtomanie.

celtomanie [*sèl, ni*] n. f. (de *celte*, et *manie*). Manie de certains savants qui voyaient dans le celte l'origine des autres langues de l'Europe, et même la langue primitive d'où toutes les autres étaient dérivées.

celtophile [*sèl*] n. et adj (de *celte*, et du gr. *philos*, ami). Se dit de celui qui a le goût des études celtiques.

celui, celle [*sè-le*], pl. **ceux, celles** [*seû, sé-le*] pron. dém. de la troisième personne (lat. *ecce ille*). Se disent des personnes et des choses. *Celui-ci, celle-ci*, etc., servent à représenter ce qui est le plus proche. *Celui-là, celle-là*, etc., servent à représenter ce qui est le plus éloigné.

— ENCYCL. *Gramm.* On trouve dans Montesquieu, Racine, Voltaire, etc., des exemples de *celui, celle* non suivis d'un relatif ou de la préposition DE; mais cela n'est plus toléré aujourd'hui. Il ne faut donc pas dire : *cette lettre est celle écrite par vous; le goût d'autrefois et celui dominant*, etc.

Celui, celle peuvent être suivis d'un adjectif ou d'un participe dans un seul cas : c'est lorsque cet adjectif ou ce participe font partie d'une incidente après laquelle vient *celui que* ou *dont : les victoires d'Alexandre, et celles, plus éclatantes encore, que remporta Bonaparte*.

De même, malgré une célèbre phrase de Bossuet : « Je suis celui qui suis, » il faut faire accorder le verbe avec *celui*, qui est de la troisième personne.

cembre [*sin-bre*] ou **cembro** [*sin*] n. m. Nom vulgaire du *pinus cembra*, espèce de pin dont les graines sont comestibles comme celles du pin pignon.

cément [*man*] n. m. (du lat *cæmentum*, blocaille). Charbon en poudre, dont on entoure un corps métallique pour le cémenter. Substance qui recouvre l'ivoire de la racine des dents.

cémentation [*man-ta-si-on*] n. f. Action de cémenter un métal : *la cémentation du fer fournit un acier très dur*.

— ENCYCL. *Métall.* La cémentation du fer a pour but de transformer superficiellement en *acier de cémentation* le métal mis en contact direct avec du charbon et le portant à une haute température. L'opération consiste à chauffer dans un creuset rectangulaire ou *caisse à cémenter*, dans un four spécial, des barres de fer forgé, alternant avec des lits de charbon de bois. Quand la caisse est pleine, on la ferme hermétiquement, et l'on porte la température du creuset au rouge vif pendant une dizaine de jours On laisse refroidir lentement avant de sortir le fer cémenté. On cémente encore le fer en le plongeant dans de la fonte en fusion.

cémentatoire [*man*] adj. Qui sert à la cémentation : *poudre cémentatoire*.

cémenter [*man-té*] v. a. (de *cément*). Modifier la composition d'un métal, particulièrement du fer, en le combinant avec une substance, généralement du charbon, sous l'action d'une forte chaleur.

cémenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] adj. Qui a les caractères du cément : *matière cémenteuse*.

Cempuis, comm. de l'Oise, arr. et à 26 kil. de Beauvais; 620 h. Orphelinat fondé en 1875, et où l'on applique le système de la coéducation des sexes.

cénacle n. m. (lat. *cenaculum*). Salle où Jésus réunit ses disciples pour la cène : *la réunion des disciples au cénacle a été magnifiquement représentée par Léonard de Vinci*. *Fig.* Réunion de personnes groupées dans un but commun : *cénacle politique, littéraire*, etc. Spécialem., cercle de littérateurs et d'artistes réunis, vers 1828, autour de la jeune gloire de V. Hugo, Alfred de Vigny, Jules de Rességuier, Émile et Antony Deschamps, Sainte-Beuve, David d'Angers, Louis Boulanger, etc

cenchrite [*san-kri-te*] n. m. Petit corps fossile organisé, de forme ronde, présentant l'aspect de grains de millet agglomérés.

Cenci [*sin-si*], famille romaine des temps modernes, aussi célèbre par ses crimes et ses malheurs que par ses richesses. FRANCESCO **Cenci,** cruel et débauché, fut assassiné à l'instigation de sa fille BÉATRIX, de sa femme et de ses deux fils, qui périrent tous quatre sur l'échafaud en 1599, sur l'ordre du pape Clément VIII. La tragique histoire de Béatrix Cenci a inspiré le poète Shelley. Le célèbre portrait attribué au Guide, qui est au palais Barberini (Rome), passe pour être celui de la Cenci.

Béatrix Cenci, d'après le Guide.

cendal [*sin*] n. m. *Archéol.* Nom donné à des tissus de soie de nature très diverse, dont on se servit depuis les Carolingiens jusqu'au XVIIe siècle.

cendraille [*san-dra, ll* mll., *e*] n. f. Débris mélangés à la cendre et provenant de la cuisson de la pierre à chaux.

cendre [*san-dre*] n. f. (lat. *cinis*). Résidu de toute combustion : *les cendres contiennent une forte proportion de potasse, qui les fait utiliser pour le lessivage. Réduire en cendres*, brûler complétement. *Renaître de ses cendres*, reprendre une vie nouvelle, comme le phénix. Pl. Restes des morts, par allusion à l'habitude antique de brûler les morts : *les cendres de Napoléon furent ramenées triomphalement en France en 1840*. Résidu des rameaux bénits dont le prêtre marque le front des fidèles le *mercredi des Cendres*, premier jour de carême : *recevoir les cendres*. Loc. prov. : *Le feu aura laissé de la cendre*, il doit subsister des traces. *Il faudrait le (la) brûler pour en avoir la cendre*, se dit d'une femme, d'un mari parfaits, pour indiquer que l'un et l'autre sont fort rares.

— ENCYCL. *Chim.* La production des cendres dans l'incinération des combustibles végétaux est due aux substances minérales qui entrent dans la constitution des plantes. On trouve, dans les cendres, en quantité considérable, de la potasse; la soude ne se rencontre guère que dans les végétaux marins; les cendres renferment encore des carbonates et phosphates de chaux et de magnésie, de la silice, surtout dans les cendres de graminées; enfin, des oxydes de fer et de manganèse qui donnent aux cendres leurs colorations.

Les cendres sont employées comme engrais, même lorsqu'elles ont été épuisées par l'eau; elles portent alors le nom de *charrée* et sont utilisées surtout pour les terres argileuses.

cendré, e [*san*] adj. Couleur de cendre : *cheveux blond cendré*.

cendrée [*san-dré*] n. f. Écume de plomb. Petit plomb pour la chasse du menu gibier.

cendrer [*san-dré*] v. a. Donner une couleur de cendre à : *cendrer un mur*. Mêler de cendres.

cendreux, euse [*san-dreû, eu-ze*] adj. Plein de cendre.

cendrier [*san-dri-é*] n. m. Partie située au-dessous d'un foyer et où tombe la cendre. V. CHAUDIÈRE. Petit plateau où les fumeurs déposent la cendre de leurs cigares.

cendrier [*san-dri-é*], **ère** n. Marchand, marchande de cendres propres à la lessive.

cendrière [*san*] n. f. Un des noms de la tourbe.

cendrillon [*san-dri, ll* mll.] n. f. (rad. *cendre*). Femme qui se tient au coin du feu. *Fam.* Servante malpropre.

Cendrillon [*san*], nom de l'héroïne et titre d'un des plus charmants contes de Perrault. Cette jeune fille, maltraitée par sa mère, dédaignée de ses sœurs et confinée dans la cuisine, épouse le fils d'un roi, grâce à l'appui d'une bonne fée, sa marraine. Cendrillon, est l'objet de fréquentes allusions. Sa fameuse pantoufle de vair ou de verre, qu'elle seule peut chausser, est rappelée pour caractériser un pied d'une petitesse extraordinaire.

Cendrillon, titre d'un grand nombre de pièces, de féeries, tirées du conte de Perrault; — opéra-comique en trois actes, paroles d'Etienne, musique de Nicolo (1810); — ou *la Cenerentola*, opéra bouffe en deux actes, paroles de Ferretti, partition délicieuse de Rossini (1816); — opéra-comique en quatre actes et six tableaux, paroles de Henri Cain, musique de Massenet (1899).

cendrure [*san*] n. f. Etat d'un acier cendreux, grenu, impropre à prendre le poli, et dont la surface est couverte de petits trous imperceptibles.

cène n. f. (lat. *cena*). Dernier repas de Jésus-Christ avec ses apôtres, la veille de sa passion : *c'est pendant la cène que le Christ institua l'eucharistie*. Cérémonie commémorative de ce repas, où des princes, des prélats servent les pauvres : *la cène se pratique à la cour pontificale, le jour du jeudi saint*. Communion sous les deux espèces, chez les protestants.

— ENCYCL. Avant de mourir, raconte le Nouveau Testament, Jésus-Christ voulut, conformément à la loi de Moïse, célébrer le festin pascal avec ses disciples. Il réunit ses apôtres, leur annonça sa mort, l'accomplissement des Ecritures, la trahison de Judas. A la fin du repas, il prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses apôtres en disant : « Prenez et mangez-en tous : ceci est mon corps. » Puis il leur donna la coupe en disant : « Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi. »

Cène (*la*), grande et magnifique fresque, peinte par Léonard de Vinci, dans le réfectoire du couvent Santa-Maria delle-Grazie, à Milan; cette œuvre célèbre est aujourd'hui très dégradée; — fresque de Raphaël, au Vatican (Loges); — tableaux de Vasari, de Frantz Porbus le Jeune, de Gérard de Lairesse, au Louvre; — de Dagnan-Bouveret, œuvre puissante et hardie (1896).

La Cène, d'après Léonard de Vinci.

cenelle [*nè-le*] n. f. Baie rouge de l'aubépine et du houx.

cénesthésie [*nès-té-zî*] n. f. (du gr. *koinos*, commun, et *aisthêsis*, sentiment). Ensemble des sensations vagues qui conduisent à la notion de notre propre existence.

Cenis [*ni*] (MONT), mont des Alpes (3.170 m.), près duquel on a percé un tunnel de 12 kil., entre Modane (France) et Bardonnèche (Italie), et qui fut ouvert en 1871. La grande route de Lyon à Turin passe par le *col du Mont-Cenis*.

cénobite n. m. (du gr. *koinos*, commun, et *bios*, vie). Moine qui vit en communauté, par opposition à l'*anachorète*, qui vit dans la solitude. Personne qui mène une vie austère, ascétique.

— ENCYCL. Parmi les premiers chrétiens qui quittèrent le monde pour se vouer à la pénitence, certains vécurent solitaires et séparés les uns des autres, comme saint Paul et saint Antoine; c'étaient les *anachorètes*. D'autres, les *cénobites*, se réunirent en commun, sous la direction d'un supérieur. Ce fut saint Pacôme qui, en 370, inaugura la vie cénobitique. Il fut imité par saint Macaire et saint Hilarion. Les monastères se multiplièrent en Egypte, en Syrie, en Palestine, en Arménie, en Asie Mineure. Avec saint Basile en Orient (IVe s.) et saint Benoît de Nursie en Occident (529), la vie monastique s'organise et met fin au règne des cénobites.

cénobitique adj. Qui appartient au cénobite : *vie cénobitique*.

cénobitisme [*tis-me*] n. m. Etat du cénobite.

cénomanien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Se dit de l'étage inférieur du terrain crétacé supérieur ou supracrétacé. N. m. Cet étage lui-même.

Cénomans [*man*], peuple de la Gaule, qui avait pour capit. *Cenomanum* (Le Mans).

cénomyce n. m. (du gr. *kenos*, vide, et *mukês*, champignon). Nom, aujourd'hui tombé en désuétude, de quelques genres de champignons.

Cénon, comm. de la Gironde, arr. et à 3 kil. de Bordeaux; 3.820 h. Vins, distillerie, fabrication de conserves.

cénotaphe n. m. (du gr. *kenos*, vide, et *taphos*, tombeau). Tombeau élevé à la mémoire d'un mort, mais qui ne contient pas son corps : *le cénotaphe de Gustave-Adolphe se dresse sur le champ de bataille de Lutzen*.

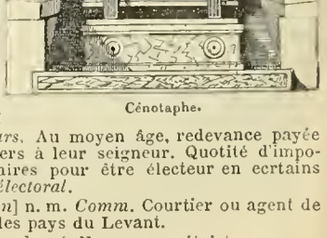

Cénotaphe.

cens [*sanss*] n. m. (lat. *census*). Dénombrement des citoyens tous les cinq ans, chez les Romains : *le cens était effectué par les censeurs*. Au moyen âge, redevance payée par des roturiers à leur seigneur. Quotité d'impositions nécessaires pour être électeur en certains pays : *le cens électoral*.

censal [*san*] n. m. *Comm.* Courtier ou agent de change, dans les pays du Levant.

cense [*san-se*] n. f. Ferme ou métairie.

censé, e [*san*] adj. (du lat. *censere*, juger). Considéré comme : *nul n'est censé ignorer la loi*.

censément [*san-sé-man*] adv. (de *censé*). *Pop.* Par supposition : *être censément le maître*.

censeur [*san*] n. m. (lat. *censor*). Ancien magistrat de Rome. Critique : *Zoïle est resté le type*

des censeurs malveillants. Personne préposée par le gouvernement à l'examen des pièces de théâtre, des chansons, etc. Surveillant des études, dans un lycée.

— Encycl. *Antiq.* A Rome, la fonction des censeurs consistait à faire le recensement ou *cens* des citoyens, à imposer leurs propriétés, à surveiller les mœurs publiques, et à recruter le sénat. Ils avaient le droit de *noter d'infamie* les citoyens dépravés ou malhonnêtes.

— *Dr. comm.* Auprès des sociétés anonymes se trouvent des comités de censure, ordinairement composés de trois membres, que l'on nomme *censeurs* ou commissaires. Ils sont nommés par l'assemblée générale annuelle ou, au besoin, par une ordonnance du président du tribunal de commerce. Ils exercent leur mission de contrôle et de surveillance en faisant à l'assemblée générale annuelle un rapport sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs.

censier [*san-si-é*], **ère** adj. et n. A qui le cens était dû : *seigneur censier.* Qui percevait le cens. Qui payait le cens : *fermier censier.*

censitaire [*san-si-tè-re*] n. m. Celui qui devait le cens à un seigneur. Qui paye le cens nécessaire pour être élu ou électeur : *la révolution de 1848 a supprimé en France les censitaires.* Adjectiv. : *électeur censitaire.*

censive [*san*] n. f. Sous le régime féodal, tenure concédée moyennant le payement d'une redevance (*cens*) et qui était noble du côté du concédant, roturière du côté du concessionnaire. Etendue de terres dépendant d'un fief et devant lui payer le cens. V. FÉODALITÉ.

censivement [*san, man*] adv. *Dr. féod.* Avec charge de cens : *tenir une terre censivement.*

censorial, e, aux [*san*] adj. Relatif à la censure : *loi censoriale.*

Censorinus [*sin, nuss*], grammairien et chronologiste romain du IIIe siècle.

censuel, elle [*san-su-èl, è-le*] adj. Qui a rapport au cens : *rente censuelle.*

censuellement [*san-su-è-le-man*] adv. Avec le caractère censuel : *saisir censuellement un héritage.*

censurable [*san*] adj. Qui mérite la censure : *conduite censurable.* ANT. **Louable.**

censure [*san*] n. f. (lat. *censura*). Fonction de censeur : *la censure de Caton fut d'une exceptionnelle sévérité.* Critique d'un ouvrage. Blâme : *s'exposer à la censure du public.* Jugement ecclésiastique qui prononce un blâme sévère. Examen préalable des écrits, journaux, pièces de théâtre par des agents de l'Etat commis à cet effet, et qui est suivi de l'autorisation ou du refus de publier ou de représenter ; comité des personnes chargées de cet examen.

— Encycl. *Littér.* La censure des écrits fut exercée d'abord par les conciles, puis par l'Université et par le pouvoir royal. En 1629, le chancelier fut chargé de nommer des personnes de son choix pour l'examen des livres ; ce fut l'origine des censeurs royaux. En 1789, la Constituante supprima la censure sur les écrits. Dès lors, elle fut alternativement rétablie et supprimée. La censure des journaux n'est plus exercée depuis 1830, et la censure des dessins et estampes depuis 1880.

La *censure théâtrale* fut établie en France au XVIe siècle. Régulièrement organisée en 1706, supprimée en 1791, elle fut de nouveau rétablie et supprimée à diverses reprises. Son dernier rétablissement date du 2 février 1874, et elle a été supprimée une fois encore en 1906.

censurer [*san-su-ré*] v. a. Blâmer vivement : *Molière a censuré tous les ridicules de son temps.* Critiquer. Infliger la censure. ANT. **Approuver.**

cent., abrév. de *centime, centième.*

cent [*san*] adj. num. (lat. *centum*). Dix fois dix. — Cent prend un *s* quand il est précédé d'un adjectif de nombre qui le multiplie : *trois cents hommes.* Il reste invariable : 1° s'il est suivi d'un autre adjectif de nombre : *quatre cent huit hommes ;* 2° quand il est employé pour *centième* : *l'an neuf cent, page cinq cent* (pour L'an neuf centième, La page cinq centième). N. m. : *trois cents d'œufs ; un cent de piquet. Pour cent,* pour une somme de cent francs : *prêter à cinq pour cent ; acheter du trois pour cent.*

Cent ans (*guerre de*), entre la France et l'Angleterre, de 1337 à 1453. Cette guerre désastreuse fut amenée surtout par la rivalité de Philippe de Valois et d'Edouard III d'Angleterre, qui (à la mort de Charles IV, dernier Capétien direct, mort sans héritier) prétendait avoir des droits sur la couronne de France, parce qu'il était fils d'Elisabeth, fille de Philippe le Bel. Philippe de Valois l'emporta et fut proclamé roi de France sous le nom de Philippe VI. Sous son règne, les Français sont battus à la bataille de l'Ecluse, puis à Crécy (1346) et perdent Calais (1347). — Sous Jean le Bon, le prince Noir triomphe à Poitiers (1356), et la France, dévastée par la Jacquerie, affaiblie par les discordes parisiennes (Etienne Marcel), est obligée de signer le désastreux traité de Brétigny (1360). — Sous Charles V, la sage administration du roi aussi bien que la bravoure et l'habileté militaire de Du Guesclin relèveront la France, et les Anglais, en 1380, n'y possèdent plus que cinq villes. — Sous Charles VI, les émeutes parisiennes et la guerre civile (*Maillotins, Cabochiens, Bourguignons* et *Armagnacs*) et la folie du roi favorisent de nouveau les progrès des Anglais, qui gagnent la bataille d'Azincourt (1415) et imposent, avec la complicité d'Isabeau de Bavière, le honteux traité de Troyes (1420). — Sous Charles VII, Jeanne d'Arc réveille le patriotisme français ; l'héroïne délivre Orléans, fait sacrer le roi à Reims, mais est prise à Compiègne, et brûlée à Rouen (1431). — Cependant, l'impulsion est donnée, et grâce aux efforts de Richemont, de Xaintrailles, des frères Bureau, etc., les Anglais, battus à Formigny (1450) et à Castillon (1453), sont chassés du royaume, sauf de Calais, qu'ils conserveront jusqu'en 1558. La royauté française, grâce à Charles VII, sortit fortifiée de la guerre de Cent ans, et le patriotisme national prit véritablement naissance au milieu des revers.

Cent Nouvelles nouvelles (*les*), contes imités des conteurs italiens, attribués à Louis XI, mais composés en réalité par Antoine de La Salle.

centaine [*san-tè-ne*] n. f. Cent. Un grand nombre : *par centaines.* Brin de fil ou de soie, qui lie ensemble tous les fils d'un écheveau.

centarque [*san-tar-ke*] n. m. (du lat. *centum,* cent, et du gr. *arkhè,* commandement). Commandant de cent hommes, dans la milice byzantine.

centaure [*san-tô-re*] n. m. (gr. *kentauros*). Etre fabuleux, moitié homme, moitié cheval. *Par plaisant.,* très bon cavalier. N. m. pl. Race d'hommes sauvages vivant, suivant la Fable, entre le Pélion et l'Ossa, en Thessalie. Les poètes en ont fait des monstres fabuleux, moitié hommes, moitié chevaux, et Zeuxis a figuré des *centauresses.* Ils vinrent troubler les noces de Pirithoüs, roi des Lapithes ; un furieux combat s'engagea, et les centaures furent exterminés par les Lapithes.

Centaure antique. (Musée du Capitole.)

Centaure (le), constellation australe, située au-dessous de la Vierge.

centaurée [*san-tô-ré*] n. f. Genre de composées vivaces ou annuelles, très répandues : *la centaurée commune est tonique et fébrifuge.*

— Encycl. Les centaurées sont vivaces ou annuelles. L'espèce la plus connue est la *centaurée bleuet,* vulgairement *bleuet* ou *bluet,* qui croît dans les céréales et qui est même cultivée en horticulture. La *centaurée jacée* croît dans les bois, et sa racine est astringente. La *centaurée officinale* ou *grande centaurée* a une racine amère, très employée comme apéritif et vulnéraire.

Centaurée jacée : a, fleur.

centauresse [*san-tô-rè-se*] n. f. Femelle de centaure.

centauromachie [*san-tô, chi*] n. f. (de *centaure,* et du gr. *machê,* combat). Combat des centaures et des Lapithes.

centenaire [*san-te-nè-re*] adj. et n. Qui a vécu cent ans. Qui a cent ans : *Chevreul mourut centenaire.* N. m. Anniversaire d'un événement mémorable, qui revient de cent ans en cent ans : *le centenaire de la Révolution française a été célébré avec éclat.*

centenier [*san-te-ni-é*] n. m. Dans l'antiquité romaine et au moyen âge, chef d'une troupe de cent hommes.

Centenier de Capharnaüm (le), personnage dont parle l'Evangile, qui demanda au Christ de guérir son serviteur paralytique. Jésus, admirant sa foi, exauça sa prière. Cet épisode a inspiré plusieurs peintres, notamment P. Véronèse, Subleyras, etc.

centennal [*san-tèn-nal'*], **e, aux** adj. Qui se fait ou qui revient tous les cent ans.

centésimal, e, aux [*san-té-zi*] adj. Qui est divisé en cent parties : *l'échelle normale du thermomètre est centésimale.* Qui se rapporte à chacune des divisions d'une échelle coupée en cent parties égales : *degrés centésimaux.*

centesimo [*sin-té*] adv. (m. lat.). Centièmement.

cent-gardes [*san*] n. m. pl. Garde particulière de l'empereur Napoléon III. N. m. Soldat de cette troupe. S. un *cent-garde.*

Cent-garde.

centi [*san*] (du lat. *centum,* cent), préfixe qui désigne, dans le système métrique, une unité cent fois plus petite que l'unité génératrice, comme *centimètre, centilitre, centigramme,* etc.

centiare [*san*] n. m. Centième partie de l'arc. — Le centiare est le seul sous-multiple de l'are ; il vaut 1 mètre carré.

centième [*san-ti*] adj. ord. de *cent.* Qui occupe une place, un rang marqué par le numéro *cent.* N. m. La centième partie. N. f. Centième représentation d'un ouvrage dramatique : *fêter la centième d'une pièce.*

centièmement [*san, man*] adv. En centième lieu.

centigrade [*san*] adj. (du préf. *centi,* et du lat. *gradus,* degré). Divisé en 100 degrés : *thermomètre centigrade.*

centigramme [*san, gra-me*] n. m. Centième partie du gramme.

centilitre [*san*] n. m. Centième partie du litre.

centimane [*san*] adj. (du lat. *centum,* cent, et *manus,* main). *Mythol.* Qui a cent mains, cent bras.

centime [*san*] n. m. Centième partie du franc.

— Encycl. *Fin. Centime le franc.* Pour les trois impôts de répartition (impôt foncier des propriétés non bâties, contributions des portes et fenêtres, contribution mobilière), la loi fixe la part de chaque département, le département la part de chaque arrondissement, l'arrondissement la part de chaque commune, les répartiteurs communaux la part de chaque contribuable, d'après le montant de la valeur imposable qui lui est attribuée. Soit un principal de 100.000 francs pour la commune à répartir sur 1 million de valeur imposable (revenu cadastral s'il s'agit de l'impôt foncier, loyer matriciel s'il s'agit de la contribution mobilière) : la proportion sera de 10 centimes. Cette proportion constituera ce que l'on appelle le centime le franc en *principal ;* si le centime le franc en principal est de 10 centimes et qu'il y ait 50 centimes additionnels de toute nature, le centime le franc total sera de 0 fr. 15 pour 100.

— Les *centimes additionnels* constituent un supplément d'impôt d'un centime par franc ajouté au principal des contributions pour subvenir à certaines dépenses spéciales. Indépendamment du montant du principal de chaque contribution, la loi de finance ordonne ou confirme, chaque année, l'imposition de centimes additionnels dont elle détermine la quotité.

Les uns, désignés sous le nom de *centimes additionnels généraux,* n'ont point d'affectation spéciale, et, comme le principal des contributions, font partie des fonds généraux du budget de l'Etat. Les autres centimes additionnels sont affectés à diverses dépenses, telles que : secours en cas de grêle, incendie, dégrèvement et non-valeurs, réimposition, etc.

Les centimes additionnels se divisent en centimes *généraux,* perçus par l'Etat, en centimes *départementaux* et en centimes *communaux.* On distingue, parmi les uns et les autres, les centimes *généraux* (sans affectation spéciale) et les centimes *spéciaux,* en sorte que, parmi les centimes d'Etat ou *généraux,* il en est de généraux et de spéciaux.

centimètre [*san*] n. m. Centième partie du mètre. *Abusiv.* Ruban, bande divisée en centimètres, et qui sert d'instrument de mesure.

centinode [*san*] n. m. (du lat. *centum,* cent, et *nodus,* nœud). Un des noms communs du *polygonum aviculaire.*

centipède [*san*] (du lat. *centum,* cent, et *pes, pedis,* pied) n. f. Syn. de DICHROCÉPHALE.

centistère [*san-tis-tè-re*] n. m. Centième partie du stère. (Inus.)

Cent-Jours (les), temps qui s'écoula depuis le 20 mars 1815, rentrée de Napoléon à Paris, jusqu'au 28 juin, date de la seconde Restauration. (Cette partie du gouvernement de Napoléon fut marquée par un essai de gouvernement plus libéral [*Acte additionnel*], par la signature du traité de Vienne, par la campagne de Belgique et le désastre de Waterloo.) Les Alliés entraient à Paris le 6 juillet, et Louis XVIII le surlendemain.

cent-lances [*san*] n. m. pl. *Féod.* Ensemble comprenant : l'homme d'armes combattant avec la lance, le coutillier, le page, le varlet, les archers et gens de pieds : Sous Louis IX, la lance comprenait 1.000 hommes environ, et les cent-lances du roi équivalaient à 10.000 hommes. S. un *cent-lance.*

centon [*san*] n. m. (du lat. *cento,* habit fait de morceaux). Poésie dont les vers, les fragments, sont empruntés à différents auteurs : *le centon fut très pratiqué par les écrivains de la décadence latine. Par ext.* Ouvrage sans originalité. Oratorio, opéra composé de morceaux empruntés à différents maîtres.

centoniser [*san-to-ni-zé*] v. a. Composer en centons : *centoniser un poème, un opéra.*

centrage [*san*] n. m. *Mécan.* Opération par laquelle on détermine le centre d'une figure de pièce. *Physiq.* Opération consistant à placer suivant une même ligne droite les axes de toutes les pièces.

central, e, aux [*san*] adj. Qui est au centre. Principal : *bureau central de charité. Feu central,* masse incandescente supposée au centre de la terre. N. m. *Fam.* Elève de l'Ecole centrale : *les centraux.* N. f. L'Ecole elle-même : *entrer à Centrale. La centrale,* la prison centrale, dans chaque département.

centralement [*san, man*] adv. D'une manière centrale ; au centre.

centralisateur [*san, za-teur*], **trice** adj. et n. Qui centralise. : *système centralisateur.*

centralisation [*san, za-si-on*] n. f. Action de tout réunir en un centre unique d'action, d'autorité, etc. : *l'ancienne monarchie réalisa en France la centralisation politique.* ANT. **Décentralisation.**

centraliser [*san-tra-li-zé*] v. a. Réunir dans un centre commun : *centraliser des renseignements.* ANT. **Décentraliser.**

centralisme [*san-tra-lis-me*] n. m. Système qui produit la centralisation.

centraliste [*san-tra-lis-te*] n. m. Partisan du centralisme.

centralité [*san*] n. f. *Polit.* Centre d'action.

centranthe [*san*] n. m. *Bot.* Genre de valérianacées méditerranéennes, remarquables par la beauté de leurs grands panicules : *le centranthe rouge est aussi appelé* valériane rouge ou lilas d'Espagne.

centration [*san-tra-si-on*] n. f. Action d'opérer le centrage des divers éléments constitutifs d'un instrument d'optique.

centre [*san-tre*] n. m. (lat. *centrum,* gr. *kentron*). Point situé à égale distance de tous les points d'une ligne ou d'une surface courbe : *centre d'un cercle, d'une sphère.* (V. CIRCONFÉRENCE.) *Centre de figure,* point tel que tous les points de la figure soient deux à deux symétriques par rapport à lui : *le point de rencontre des diagonales d'un rectangle est le centre de la figure. Fig.* Siège principal, lieu où l'activité est le plus intense : *le centre des affaires. Polit.* Places du milieu dans la salle des séances d'une assemblée parlementaire ; députés qui y siègent, et qui appartiennent au parti juste-milieu et modéré. *Anat.* Organe ou point principal vers lequel convergent ou duquel émanent certains phénomènes devant produire une sensation unique : *centre nerveux. Mécan. Centre d'attraction* ou *de gravitation,* point vers lequel un corps céleste est sans cesse attiré par la force de gravitation. *Physiq. Centre de gravité,* point d'application de la résultante des poids de toutes les molécules qui le composent. ANT. **Bord, bout, circonférence.**

Centre [*san-tre*] (CANAL DU) ou **du Charolais,** canal qui unit la Saône à la Loire ; il va de Chalon-sur-Saône à Digoin, et dessert la région industrielle du Creusot, Montceau-les-Mines, etc. ; cours 127 kil. Trafic très actif de houille, bois, etc.

centrer [*san-tré*] v. a. Fixer l'axe central d'une pièce : *déterminer son centre.* Ramener au centre.

Centrès, comm. de l'Aveyron, arr. et à 24 kil. de Rodez ; 1.660 h.

centreur [*san*] n. m. Appareil à centrer.

centrier [*san-tri-é*] n. m. *Fam.* et *par dénigr.*, député du centre.

centrifuge [*san*] adj. (du lat. *centrum*, centre, et *fugere*, fuir). Qui tend à éloigner du centre : *force centrifuge.* — Tout corps qui tourne autour d'un centre tend à s'échapper, à fuir par la tangente. La force en vertu de laquelle ce corps tend ainsi à s'éloigner se nomme *force centrifuge.* C'est en vertu de cette force que les pierres s'échappent des frondes.

centrifuger [*san-tri-fu-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il centrifugea, nous centrifugeons.*) Mettre dans un appareil centrifuge : *centrifuger le sucre, le lait.*

centrine [*san*] n. m. Genre de coléoptères rynchophores, de la famille des curculionidés, renfermant des charançons d'Amérique.

centripète [*san*] adj. (du lat. *centrum*, centre, et *petere*, gagner). Qui tend à rapprocher du centre : *force centripète.*

centripètence [*san, tan-se*] n. f. (rad. *centripète*). Tendance qu'a un mobile de se rapprocher d'un centre.

centrisque [*san-tris-ke*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, dont l'espèce type, appelée vulgairement *poisson-trompette, bécasse de mer*, se trouve dans la Méditerranée.

centrodonte [*tro*] adj. (du gr. *kentron*, aiguillon, et *odous, ontos*, dent). Qui a les dents pointues.

centrophore [*san*] n. m. Genre de squales renfermant des requins à museau très allongé, qui vivent dans la Méditerranée.

Cent-Suisse.

centrosome [*san*] n. m. (du gr. *kentron*, centre, et *sóma*, corps). Corpuscule découvert par Edm. van Beneden dans la cellule vivante, et jouant un rôle important dans la caryocinèse.

centrum [*san-trom'*] n. m. (du lat. *centrum*, centre). Corps d'une vertèbre.

Cent-Suisses [*san-su-i-se*] n. m. pl. Corps d'infanterie suisse, attaché jadis à la garde personnelle du roi de France. S. un *Cent-Suisse.*

Centumcellæ, v. de l'Italie ancienne (Etrurie), dont Trajan fit un port considérable ; auj. *Civita-Vecchia.*

centumvir [*sin-tom'*] n. m. (du lat. *centum*, cent, et *vir*, homme). Membre d'un collège de jurés de l'ancienne Rome, composé de cent cinq membres.

centumviral, e, aux [*sin-tom'*] adj. Qui se rapporte aux centumvirs.

centumvirat [*sin-tom'-vi-ra*] n. m. Dignité de centumvir.

centuple [*san*] n. m. et adj. (lat. *centuplus*). Qui vaut cent fois autant : *profits atteignant le centuple; somme centuple d'une autre.* Loc. adv. *Au centuple,* cent fois plus, beaucoup plus : *la reconnaissance nous paye au centuple un bienfait.*

centuplement [*san, man*] n. m. Action de centupler.

centupler [*san-tu-plé*] v. a. (rad. *centuple*). Rendre cent fois aussi grand : *centupler ses capitaux.*

centuriate [*san*] adj. m. Réparti, assemblé par centuries : *les comices centuriates.*

centuriateur [*san*] n. m. Auteur de centuries, et spécialem., collaborateur des *Centuries de Magdebourg.*

centurie [*san-tu-ri*] n. f. (lat. *centuria;* de *centum*, cent). *Antiq. rom.* Unité politique et administrative, formée de cent citoyens : *les comices par centuries furent longtemps la principale assemblée politique de Rome.* Corps de cent fantassins.

Centuries de Nostradamus, prédictions en quatrains énigmatiques, qui ont eu une longue vogue (1555).

Centuries de Magdebourg, histoire de l'Eglise, divisée en périodes de cent années chacune, le premier ouvrage protestant de cette nature, écrit en latin et publié à Bâle par plusieurs auteurs (Flacius, Wigand, Judex, Faber, Corvinus, Holzhuter) [1559-1574], mais qui resta inachevé.

centurion [*san*] n. m. *Milit.* Chef d'une centurie, subdivision de la légion : *le centurion le plus ancien commandait le manipule.* ALLUS. : **Le centurion de l'Evangile.** V. CENTENIER DE CAPHARNAÜM.

Centurion.

cénure ou **cœnure** n. f. Larve vésiculaire d'une espèce de ténia. V. TÉNIA.

cep [*sé — sèp'* devant une voyelle] n. m. (du lat. *cippus*, souche). Fer de prisonnier. (Vx.) Partie de la charrue qui porte le soc. Pied de vigne : *les ortolans nichent souvent dans les ceps.*

cépacé, e adj. (du lat. *cæpa*, oignon). Qui a la forme ou l'odeur de l'oignon.

cépage n. m. Plant de vigne : *les cépages américains ont servi à reconstituer le vignoble français.*

— ENCYCL. Les nombreux cépages qui peuplent les vignobles du monde entier sont tous des variétés du genre *vitis.* Chaque région a adopté le plant qui lui semblait le mieux réunir les conditions d'adaptation au sol et aux modes usités de culture. Il faut ajouter, au reste, que le même cépage se retrouve dans diverses régions, sous des noms différents.

Le choix des cépages, en France, a été rendu beaucoup plus difficile par l'invasion du phylloxéra, et accapare depuis longtemps l'attention des viticulteurs. Après avoir été obligés de sacrifier les vieilles souches atteintes par le fléau, ils ont dû s'ingénier à les remplacer par d'autres plus résistantes. En général, ils ont choisi des sujets américains dont les racines s'accommodent assez bien de la présence du puceron, et greffé sur ces souches des jeunes pousses de cépages indigènes : opération qui a donné jusqu'ici d'assez bons résultats; mais les efforts de la viticulture moderne convergent encore vers un but difficile à atteindre, l'obtention du cépage idéal, *hybride* de vigne américaine et de vigne indigène, résistant aux fléaux qui accablent la vigne, et suseeptible de fournir des vins en tous points comparables aux anciens produits du cru. (Voir au mot VIGNE les noms des différents cépages français et américains.)

cèpe ou **ceps** [*sèp'*] n. m. Bolet comestible : *le cèpe est très estimé.* V. CHAMPIGNON.

cépeau ou **ceppeau** [*sé-pô*] n. m. Billot sur lequel on fixait le coin pour frapper la pièce de monnaie.

cépée [*pé*] n. f. (du lat. *cippus*, souche). Touffe de tiges ou rejets de bois sortant de la souche d'un arbre qui a été coupé.

cependant [*pan-dan*] adv. (de *ce*, et *pendant*). Pendant ce temps-là : *nous bavardons, et cependant, le temps fait.* Conj. Néanmoins, toutefois : *les moineaux sont pillards, et cependant, ils sont utiles.*

Cépet ou **Sépet** [*pè*] (CAP), situé dans le dép. du Var, entre Toulon et la presqu'île de Giens.

céphalaire [*lè-re*] adj. (gr. *kephalé*, tête). Qui est de la grosseur d'une tête d'homme.

céphalalgie [*ji*] n. f. (du gr. *kephalé*, tête, et *algos*, douleur). Douleur de tête.

— ENCYCL. La céphalalgie ou céphalée s'étend rarement à toute la tête ; suivant son siège, on distingue la *eéphalalgie frontale, occipitale,* etc.

Le bruit, la lumière, le moindre effort augmentent la céphalalgie ; il semble parfois au malade qu'il entend le battement de ses artères. Peu à peu, même sans médication, la céphalalgie diminue et disparaît. Ce symptôme s'observe au début de diverses maladies, mais il est surtout fréquent chez les artbritiques et les goutteux ; le traitement consiste, au moment des accès, en l'absorption d'antipyrine, pyramidon, phénacétine, etc.

céphalalgique adj. Qui a rapport à la céphalalgie.

céphalanthe n. m. (du gr. *kephalé*, tête, et *anthos*, fleur). *Bot.* Syn. de CALATHIDE ou de CAPITULE. Genre de rubiacées, dont l'espèce la plus connue est le *céphalanthe d'Occident,* désigné communément sous le nom de *bois bouton,* et qui peut se cultiver sous le climat de Paris (de préférence en terre de bruyère).

Céphalas (Constantin), littérateur byzantin du xe siècle ; auteur d'une anthologie grecque.

Céphale, fils du roi de Thessalie, Hermès. Il fut enlevé par Eos ou l'Aurore. Il épousa Procris, princesse athénienne, la perça involontairement d'un dard à la chasse et, de désespoir, se tua en se précipitant du haut du rocher de Leucade. Il a donné son nom à l'île *Céphalonie,* où il s'était retiré. (*Myth.*)

Céphale (*représentations de*). L'*Enlèvement de Céphale par l'Aurore* est le sujet de tableaux d'Annibal Carrache (palais Farnèse, Rome) et du Cortone. *Céphale et Procris* ont été représentés par le Guerchin (Dresde).

céphalée [*lé*] n. f. (du gr. *kephalé*, tête). Mal de tête, chronique ou périodique.

céphalématome n. m. (*kephalé*, tête, et de *hématome*) Tumeur sanguine que l'on observe parfois sur le crâne des nouveau-nés.

céphalique adj. (du gr. *kephalé*, tête). De la tête. *Artère céphalique,* la carotide.

céphalite n. f. (du gr. *kephalé*, tête). Inflammation du cerveau et de ses membranes. Syn. de ENCÉPHALITE.

céphalobranche n. m. Nom de vers dont les branchies sont à la partie antérieure du corps.

céphalographe n. m. (du gr. *kephalé*, tête, et *graphein*, écrire). Appareil (abandonné) permettant d'obtenir un tracé représentant les dimensions céphaliques. Syn. CÉPHALOMÈTRE.

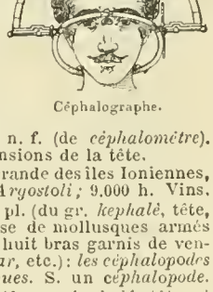
Céphalographe.

céphalographie [*fi*] n. f. (de *céphalographe*). Description de la tête.

céphaloïde adj. (du gr. *kephalé*, tête, et *eidos*, aspect). *Hist. nat.* Qui est en forme de tête.

céphalomètre n. m. (du gr. *kephalé*, tête, et *metron*, mesure). Instrument propre à mesurer la tête.

céphalométrie [*tri*] n. f. (de *céphalomètre*). *Anthrop.* Mesure des dimensions de la tête.

Céphalonie, la plus grande des îles Ioniennes, a la Grèce ; 83.500 h. Cap. *Argostoli ;* 9.000 h. Vins.

céphalopodes n. m. pl. (du gr. *kephalé*, tête, et *pous, podos*, pied). Classe de mollusques armés d'un bec corné et munis de huit bras garnis de ventouses (*poulpe, seiche, calmar,* etc.) : *les céphalopodes sont les géants des mollusques.* S. un *céphalopode.*

céphaloptère n. m. (du gr. *kephalé*, tête, et *pteron*, aile). *Ichtyol.* Genre de raies. (La *vacca* et la *cacchetta* des pêcheurs niçois sont des céphaloptères.) *Ornith.* Genre de passereaux dentirostres de l'Amérique tropicale : *les céphaloptères ont la tête ornée d'une huppe retombante et la poitrine couverte d'une sorte de rabat.*

céphalo-rachidien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la tête et au rachis. *Liquide céphalo-rachidien,* liquide protecteur et nourricier de la tête et de la moelle épinière.

céphaloscopie [*los-ko-pi*] n. f. (du gr. *kephalé*, tête, et *skopein*, examiner). *Phrenol.* Examen de la tête.

céphaloscopique [*los-ko*] adj. Qui a rapport à la céphaloscopie : *examen céphaloscopique.*

céphalote n. f. (du gr. *kephalé*, tête). Substance extraite du cerveau humain.

céphalote n. m. *Mamm.* Genre de chauves-souris de Malaisie *Entom.* Genre d'insectes coléoptères. (Syn. BROSCUS.)

céphalothorax n. m. (du gr. *kephalé*, tête, et de *thorax.*) Région antérieure du corps, comprenant la tête et le thorax soudés (crustacés et arachnides).

céphalotome n. m. Instrument servant à pratiquer la céphalotomie.

céphalotomie [*mi*] n. f. (du gr. *kephalé*, tête, et *tomé*, section). Ouverture du crâne du fœtus dans l'utérus, au cours de certaius accouchements.

céphalotribe n. m. Instrument pour opérer la céphalotripsie.

céphalotripsie [*tri-psi*] n. f. (du gr. *kephalé*, tête, et *tripsis*, broiement). Opération qui a pour but de broyer la tête du fœtus dans le bassin, afin de faciliter l'extraction.

Céphas, surnom donné par Jésus-Christ à saint Pierre, qui s'appelait d'abord Simon. (*Céphas,* en syriaque, signifie *pierre.*)

Céphée, mari de Cassiopée et père d'Andromède, changé par Zeus en constellation.

céphélis [*liss*] n. m. *Bot.* V. URAGOGA.

Céphise, nom de plusieurs fleuves de la Grèce ancienne. Le plus connu, voisin d'Athènes, se jetait dans la baie de Munychie.

Céphisodote, orateur athénien du IVe siècle av. J.-C., ambassadeur à Sparte vers 370. — Statuaire athénien du IVe siècle, auteur de la belle statue : *la Paix portant Ploutos* (glyptothèque de Munich).

cépole n. m. Genre de poissons rougeâtres, à chair peu estimée, et appelés vulgairement RUBANS (*roudgeoles* à Marseille, *calegnairis* à Nice).

céracé, e [*sé-ra-sé*] adj. (du lat. *cera*, cire). Qui a l'aspect ou la consistance de la cire.

céracée [*sé-ra-sé*] n. f. Nom donné en Suisse à une espèce de fromage.

céraiste [*rès-te*] n. m. (du gr *kerastés*, cornu). Genre de caryophyllacées, dont l'espèce la plus connue est le *céraiste cotonneux* (*argentine, oreille-de-souris, trainasse*), plante très rustique, croissant dans tous les sols.

Ceram [*ram'*], l'une des îles Moluques ; 100.000 h. ; aux Hollandais. Riches forêts.

cérambycidés [*ran*] n. m. pl. (rad. *cérambyx*). Famille d'insectes coléoptères longicornes, dont le cérambyx est le type. S. un *cérambycidé.*

cérambyx [*ran-bikss*] n. m. (du gr. *kerambux*, capricorne). Genre d'insectes, dont deux espèces sont communes en France (grand capricorne du chêne ou biche, et cerdo).

cérame n. m. (gr. *keramos*). Vase de terre cuite Adjectiv. *Grès cérame,* grès propre à faire les vases.

céramie [*mi*] n. f. Genre d'algues marines, croissant sur les pierres, les rochers et les coquilles

céramique adj. (de *cérame*). Qui concerne la fabrication des vases de terre cuite : *l'industrie céramique fut perfectionnée par Bernard Palissy.* N. f. Art de fabriquer des vases, des objets de terre cuite : *les statuettes de Tanagra sont les bijoux de la céramique grecque.*

— ENCYCL. Les produits céramiques se partagent en deux catégories, d'après la nature de la pâte cuite : poteries *poreuses,* et poteries *imperméables.* Les poteries poreuses comprennent : les *terres cuites,* les *poteries lustrées* ou *vernissées,* les *poteries émaillées* ou *faïences,* et les *faïences fines.*

Les poteries imperméables comprennent les *grès cérames,* les *porcelaines dures* et les *porcelaines tendres.* La base commune des poteries est l'argile, dont le type le plus pur est le kaolin ; on y ajoute des éléments dégraissants : sable, quartz, craie, etc. Les principaux procédés pour façonner la pâte sont : le *modelage,* le *tournage,* le *moulage,* le *coulage,* qui diffère du moulage en ce que la pâte est plus liquide. Le façonnage terminé et les poteries séchées, on les soumet à la cuisson, dans des fours en briques très réfractaires. Les poteries qui ne doivent pas recevoir de couverte ne subissent qu'un seul feu et prennent le nom de *biscuit.* En général, les pièces, avant d'être émaillées, sont dégourdies à une température relativement basse, puis mises en couverte par trempage, insufflation ou arrosement : la cuisson de la pâte et de la couverte est acquise ensuite à un feu beaucoup plus fort. Les poteries les plus communes sont cuites en pleine flamme : les autres sont placées dans des casettes ou étuis en terre réfractaire. De nouvelles cuissons attendent les pièces qui doivent recevoir une décoration.

Céramique (le), quartier d'Athènes, qui tirait son nom des nombreuses fabriques de poteries qui s'y trouvaient. Le Céramique proprement dit, situé à l'intérieur de la ville, renfermait l'Agora et les plus belles rues. Dans le Céramique extérieur, le long des routes d'Eleusis et du Pirée, s'étendait la grande nécropole d'Athènes, aujourd'hui en grande partie déblayée.

Céramique (*musée*), annexé à la manufacture nationale de Sèvres ; collection unique de plus de 25.000 pièces de toute provenance, fondée vers 1805 par Alexandre Brongniart.

céramiste [*mis-te*] adj. et n. Qui s'occupe de céramique.

céramographie [*fi*] n. f. (du gr. *keramos*, vase de terre, et *graphein*, écrire). Traité sur l'histoire de la céramique.

céramographique adj. Qui a rapport à la céramographie.

Cérans-Foulletourte, comm. de la Sarthe, arr. et à 21 kil. de La Flèche, sur le Fessard, affl. de la Sarthe ; 2.190 h. Tuileries, poteries.

cérasine [*zi-ne*] n. f. (du lat. *cerasus*, cerisier). Résidu obtenu en dissolvant la gomme du cerisier et de quelques autres arbres fruitiers dans l'eau.

Cérasonte (auj. *Kérasoun*), v. du Pont. Xénophon et les Dix-mille y séjournèrent au retour de leur expédition. Lucullus en rapporta les premiers cerisiers (73 av. J.-C.).

céraste [*ras-te*] n. m. (du gr. *kerastés*, cornu). Vipère d'Egypte, très venimeuse : *le céraste est la vipère cornue des déserts d'Afrique.*

cérat [*ra*] n. m. (du lat. *ceratus*, qui contient de la cire). Onguent à base de cire et d'huile très employé jadis, complètement abandonné de nos jours.

cératine n. f. Genre d'hyménoptères renfermant des abeilles solitaires de l'ancien monde.

cératite n. m. (du gr. *keras, atos*, corne). Genre d'ammonites fossiles dans le trias.

cératode n. m. Genre de poissons dipnoïques monopneumonés, des rivières australiennes.

ceratoïde adj. (du gr. *keras, atos*, corne, et *eidos*, aspect). Qui a la forme d'une corne.

ceratonia [*sé*] n. f. *Bot.* Nom scientifique du genre caroubier.

cératophrys [*friss*] n. m. Genre de batraciens anoures, renfermant des grenouilles américaines dont la paupière supérieure se termine en corne.

cératophylle n. m. (du gr. *keras, atos*, corne, et *phullon*, feuille). Genre de plantes aquatiques rameuses (*pipéracées*), des régions tempérées de l'hémisphère nord.

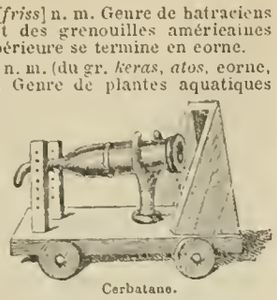
Cerbatane.

céraunie [*ro-ni*] n. f. Syn. de CÉRAUNITE.

céraunite [*ro*] n. f. du gr. *keraunos*, foudre). Ancien nom de la néphrite.

cerbatane [*sèr*] n. f. Ancienne pièce d'artillerie de petit calibre, en usage au XVe siècle.

cerbère [*sèr*] n. m. Portier hargneux, gardien brutal. (V. l'art suiv.)

Cerbère, chien à trois têtes, gardien de l'enfer païen. Il était fils de Typhon et d'Echidna. La lyre d'Orphée l'endormit par ses sons mélodieux, quand le poète descendit dans le sombre royaume pour ramener Eurydice. Suivant Virgile, Enée mit en défaut sa vigilance avec un *gâteau de miel* que lui avait donné la sibylle de Cumes. Hercule fut le seul qui le dompta ; il l'enchaîna, l'amena à Trézène, puis le renvoya aux Enfers. Le nom de *cerbère* est devenu une énergique expression pour désigner un gardien intraitable. (V. l'art. précéd.) On fait aussi allusion au fameux *gâteau de miel* quand on veut caractériser les précautions que l'on prend, les sacrifices que l'on fait pour satisfaire des exigences redoutables.

Hercule enchaînant Cerbère.

Cerbère (CAP), cap des Pyrénées-Orientales, près de la petite ville de ce nom, à la frontière de la France et de l'Espagne.

Cerbère, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 48 kil. de Céret, au-dessus de l'*anse de Cerbère* ; 1.400 h. Ch. de f. Midi.

cercaire [*sèr-ké-re*] n. f. (du gr. *kerkos*, queue). Nom donné aux larves des douves, que l'on prenait jadis pour des infusoires.

cerce [*sér-se*] n. f. Support en terre cuite, en forme d'anneau, usité pour l'encastage de certaines pièces de poteries. Cercle de bois mince, servant à monter les cribles et tamis. Calibre servant à exécuter une construction d'après une forme donnée : *le bombement d'une chaussée s'établit à l'aide d'une cerce.* Menuiserie entourant les meules d'un moulin.

cerceau [*sér-sô*] n. m. (du lat. *circulus*, cercle). Cercle de bois ou de fer pour maintenir les douves d'un tonneau. Cercle de bois léger, que les enfants font rouler devant eux : *jouer au cerceau.* Cercle horizontal armé de crochets, auquel le cirier suspend ses bougies. Demi-cercle, arceau formant une voûte, un berceau. Pl. Plumes de l'extrémité des ailes des oiseaux de proie.

Cerceaux.

cercéris [*riss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères entomophages, dont plusieurs espèces habitent la France.

cerclage [*sèr-kla-je*] n. m. Action de cercler.

cercle [*sér-kle*] n. m. (lat. *circulus*). Surface plane limitée par une circonférence, ou courbe dont tous les points sont à égale distance d'un point fixe appelé centre : *l'aire d'un cercle a pour mesure le produit du carré du rayon par le nombre* π ou 3,1416. La circonférence elle-même : *décrire un cercle. Cercles polaires,* petits cercles de la sphère terrestre, aussi distants du pôle que les tropiques le sont de l'équateur : *cercle polaire arctique, antarctique. Cercle mural,* instrument dont se servent les astronomes pour observer la hauteur du méridien d'une étoile. Cerceau de bois ou de fer : *cercle d'un tonneau.* Tonneau : *vin en cercle.* Réunion, assemblée : *un cercle nombreux d'auditeurs. Faire cercle autour de quelqu'un,* l'entourer. Association de personnes qui se réunissent pour jouer, lire, etc. Lieu où elle se tient : *aller au cercle. Fig.* Etendue, limites : *le cercle des connaissances humaines. Cercle vicieux,* sophisme où l'on donne comme preuve précisément ce qu'il faudrait prouver.

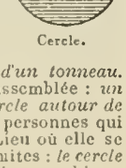
Cercle.

— ENCYCL. *Fin.* La loi du 16 septembre 1871 a soumis à une taxe spéciale les abonnés des cercles, sociétés et lieux de réunion, où se payent des cotisations. Cette taxe est établie à la fois sur le montant des cotisations, y compris les droits d'entrée, et sur le montant de la valeur locative des bâtiments, locaux et emplacements affectés à l'usage de ces établissements. Les cercles sont, au point de vue de la perception de l'impôt, divisés en trois catégories.

La loi dispense de la taxe les sociétés de bienfaisance ou de secours mutuels, ainsi que les sociétés exclusivement scientifiques, littéraires, agricoles, musicales, dont les réunions ne sont pas quotidiennes ; cette dernière condition n'est même plus exigée des associations d'étudiants des facultés de l'Etat, lorsque ces associations, exclusivement scientifiques et littéraires, sont, en outre, reconnues par les autorités préfectorale et universitaire.

La taxe est payable en une seule fois, dans le mois qui suit la publication du rôle. Elle est acquittée par des gérants, secrétaires ou trésoriers. Ceux-ci doivent faire chaque année, du 1er au 31 janvier, à la mairie des communes où se trouvent ces établissements, une déclaration valable pour toute la durée des faits qui y ont donné lieu ; elle doit être modifiée dans les cas de changements survenus dans le montant des cotisations ou dans la composition des locaux affectés à l'usage du cercle.

Dans le cas de dissolution ou de fermeture d'un cercle en cours d'exercice, une déclaration spéciale doit être faite par le gérant, secrétaire ou trésorier *dans les dix jours* de la dissolution ou de la fermeture. Il est établi un rôle supplémentaire, et il en est de même lorsque des faits pouvant donner lieu à des doubles taxes n'ont pas été constatés en temps utile pour entrer dans la formation du rôle primitif.

cerclé, e [*sèr*] adj. *Blas.* Se dit d'un tonneau dont les cerceaux sont d'un émail particulier, d'une sphère (ou globe impérial), pour indiquer la position ou l'émail de son cercle.

cercler [*sèr-klé*] v. a. Garnir, entourer de cercles : *cercler un tonneau.* Etre disposé autour de : *un nimbe d'or cercle la tête des saints sur les tableaux des primitifs. Fig.* Arrêter, limiter : *nous devons cercler nos pensées.*

cercleux [*sèr-kleû*] n. m. *Fam.* Habitué d'un cercle, clubman.

cerclier [*sèr-kli-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique des cerceaux ou des cercles pour les tonneaux.

cercocèbe [*sèr*] n. m. Genre de singes catarrhiniens, habitant le continent africain, et qui sont intermédiaires entre les cercopithèques africains et les macaques de l'Inde.

cercope [*sèr*] n. f. (du gr. *kerkôpé*, sauterelle). Genre d'insectes hémiptères, comprenant de nombreuses espèces des régions chaudes et tempérées du globe : *la larve du cercope écumeur vit sur les luzernes, où elle sécrète une bave écumeuse.*

Cercopes. *Myth. gr.* Peuplade de brigands qui furent changés en singes par Zeus et qui se plaisaient à tourmenter les hommes.

cercopithécidés [*sér*] n. m. pl. Famille de singes catarrhiniens, comprenant tous ceux de l'ancien monde (macaques, guenons, cercopithèques, etc.). S. un *cercopithécidé.*

cercopithèque [*sér*] n. m. Genre de singes d'Afrique, à longue queue.

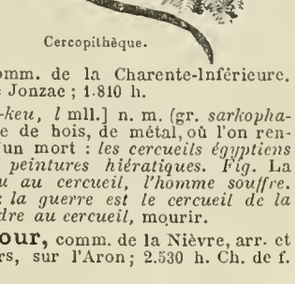
Cercopithèque.

Cercoux, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 44 kil. de Jonzac ; 1.810 h.

cercueil [*sér-keu, l* mll.] n. m. (gr. *sarkophagos*). Bière, coffre de bois, de métal, où l'on renferme le corps d'un mort : *les cercueils égyptiens sont couverts de peintures hiératiques. Fig.* La mort : *du berceau au cercueil, l'homme souffre.* Fin, destruction : *la guerre est le cercueil de la prospérité. Descendre au cercueil,* mourir.

Cercy-la-Tour, comm. de la Nièvre, arr. et à 38 kil. de Nevers, sur l'Aron ; 2.530 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chaux.

Cercyon. *Myth.* Brigand des environs d'Eleusis, fils de Poscidon, et tué par Thésée.

Cerda (LA). *Biogr.* V. LA CERDA.

Cerdagne, pays sur les deux versants des Pyrénées, partie en Espagne (Catalogne), partie en France (dép. des Pyrénées-Orientales). [Hab. *Cerdagnols* ou *Cerdans.*] C'est une large vallée, où coulent, vers la France, la Têt, et vers l'Espagne, la Ségre. *Montlouis* est la capitale de la Cerdagne française. Beaux pâturages.

Cerdon, comm. du Loiret, arr. et à 24 kil. de Gien, sur le Beuvron ; 1.590 h. Ch. de f. Orl. Tuileries. — Comm. de l'Ain, arr. et à 20 kil. de Nantua ; 1.300 h.

Cère (la), riv. de France, qui a sa source dans le massif du Cantal et se jette dans la Dordogne (rive g.) ; 110 kil. Belles gorges.

céréale n. f. (de *Cérès*). Se dit des graminées dont les grains servent à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques, surtout réduits en farine (*blé, seigle, avoine, orge, riz, maïs, millet, sorgho*) : *la plupart des céréales sont originaires de l'Asie occidentale.* Adjectiv. : *des plantes céréales. Méd.* Se dit des maladies provoquées par les farines altérées : *affections céréales.*

— ENCYCL. Dans les pays chauds, on cultive principalement le sorgho, le riz et le maïs. Sous les climats plus froids, on cultive le froment, le seigle, l'orge et l'avoine. Dans nos pays, les céréales sont des plantes annuelles, que l'on peut récolter et semer la même année. Les variétés d'hiver sont bisannuelles ; on les sème à l'automne, pour les moissonner l'été suivant. La moitié environ du territoire cultivé de la France est annuellement réservée aux céréales. Leur culture y est, en effet, facile, tant qu'on ne veut obtenir que de faibles rendements à l'hectare. Mais une culture à rendements élevés exige, en même temps que l'emploi des engrais chimiques, celui de méthodes de culture plus perfectionnées.

céréaline n. f. Ferment contenu dans le son des céréales.

Cerealis ou **Cerialis,** général de Vespasien. Il vainquit Civilis et Classicus, chefs des Bataves et des Gaulois révoltés (70).

cérébelleux, euse [*bèl-leû, eu-ze*] adj. (du lat. *cerebellum*, cervelet). Qui appartient au cervelet : *les artères cérébelleuses sont situées surtout à la surface du cervelet.*

cérébellite [*bèl*] n. f. (du lat. *cerebellum*, cervelet). Inflammation du cervelet.

cérébral, e, aux adj. (du lat *cerebrum*, cerveau). Qui appartient au cerveau : *artères cérébrales.* Qui le concerne : *puissance cérébrale ; fièvre cérébrale.* N. Celui, celle qui vit surtout par la pensée : *les grandes cérébrales, qui ne sont plus des femmes, mais des garçons.* (H. Lavedan.)

cérébriforme adj. (du lat. *cerebrum*, cerveau, et de *forme*). Qui ressemble au cerveau.

cérébrine n. f. (du lat. *cerebrum*, cerveau). Matière azotée contenue dans le cerveau.

cérébrite n. f. (du lat. *cerebrum*, cerveau). Inflammation du cerveau.

cérébroïde adj. (du lat. *cerebrum*, cerveau, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble au cerveau.

cérébro-rachidien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Syn. de CÉPHALO-RACHIDIEN.

cérébroscopie [*sko-pi*] n. f. (du lat. *cerebrum*, cerveau, et du gr. *skopein*, examiner). Examen du fond de l'œil, pour diagnostiquer les maladies des centres nerveux.

cérébro-spinal, e, aux ajd. Qui appartient au cerveau et à la moelle épinière : *la méningite cérébro-spinale est presque toujours mortelle.*

céréiforme adj. (du lat. *cereus*, cierge, et de *forme*). *Bot.* Qui a la forme d'un cierge.

céréléon n. m. (du gr. *kêros*, cire, et *élaïon*, huile). Cérat qui contient un excès d'huile.

cérémoniaire [*ni-è-re*] n. m. Prêtre ou clerc chargé de diriger les cérémonies.

cérémonial, e, aux adj. Fait en cérémonie. (Peu us.) N. m. sans pl. Usage suivi dans les cérémonies religieuses ou politiques : *le cérémonial de la cour d'Espagne était d'un extraordinaire formalisme.* Livre contenant ces usages. Formalités cérémonieuses, que les particuliers observent entre eux : *aimer le cérémonial.*

cérémonialisme [*lis-me*] n. m. Attachement étroit aux formes et aux cérémonies du culte.

cérémonie [*ni*] n. f. (lat. *cæremonia*). Forme extérieure et régulière d'un culte : *les cérémonies du culte romain sont pompeuses.* Pompe, appareil : *grande cérémonie.* Civilité gênante : *faire des cérémonies.* Loc. adv. : *En cérémonie, avec cérémonie,* avec pompe ou avec grandes façons. *Sans cérémonie,* sans façon ; ou encore : sans retard, sans hésitation. ANT. **Sans-façon, sans-gêne, laisser-aller. Abandon, naturel, rondeur, simplicité.**

cérémoniel, elle [*ni-èl, é-le*] adj. Qui consiste en cérémonies : *Jésus-Christ nous a laissés libres de la servitude des lois cérémonielles.* (Boss.)

cérémonieusement [*ni-eu-ze-man*] adv. D'une façon cérémonieuse.

cérémonieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. Qui fait trop de cérémonies : *les Chinois sont excessivement cérémonieux.* Fait avec cérémonie : *accueil cérémonieux.* ANT. **Familier, simple.**

Cérès.

Cérences, comm. de la Manche, arr. et à 16 kilom. de Coutances, près de la Sienne ; 1.650 h. Ch. de f. Ouest. Filature.

céréopse n. m. (du gr. *kêros*, cire, et *opsis*, visage). Genre de palmipèdes renfermant une seule espèce, vulgairement appelée *oie d'Australie.*

Cérès [*rèss*], fille de Saturne et de Cybèle, déesse latine des moissons, de l'agriculture, de la civilisation, fille de Saturne et de Rhéa, sœur de Jupiter et mère de Proserpine, identifiée plus tard à la *Déméter* grecque. Son nom a passé dans la langue et se trouve dans ces expressions souvent employées : *la blonde Cérès ; les dons, les présents, les trésors de Cérès,* pour : le blé, les céréales, la moisson.

Armes de Céret.

Céret [*ré*], ch.-l. d'arr. (Pyrénées-Orientales), sur le Tech, à 31 kil. de Perpignan ; 3.840 h. Ch. de f. Midi. Fruits, bouchons. — L'arr. a 4 cant., 44 comm., 46.850 h. ; le cant. a 15 comm. et 11.340 h.

cereus [*sé-ré-uss*] n. m. *Bot.* Nom scientifique des cierges.

céreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Se dit d'un oxyde de cérium.

cerf [*sèr* ou *sèrf*] n. m. (lat. *cervus*). Genre de mammifères ruminants, à tête garnie de prolongements osseux et ramifiés (bois), et dont la chair est très estimée : *la biche est la femelle du cerf. Fig.* et *fam.* Personne qui court très vite. Caractère lâche.

Cerf.

— ENCYCL. *Zool.* Il existe un grand nombre de sous-genres et d'espèces de cerfs établis sur la forme des bois : le cerf commun habite tout l'ancien monde. L'Amérique possède le *wapiti,* les *cariacous,* etc. En Asie, vivent les *rusa, cerf de David, cervule,* etc. On connaît un grand nombre d'espèces fossiles

— *Véner.* De toutes les chasses, celle du cerf est la plus importante par les connaissances cynégétiques qu'elle exige. On chasse le cerf à courre, à l'affût, au fusil, aux traques ou battues et aux pièges.

Avant de chasser le cerf à courre, il est d'usage de le détourner, c'est-à-dire de le trouver dans son gîte. Cette manœuvre est la plus difficile et la plus pénible. Le veneur doit, en effet, découvrir l'enceinte où gîte la bête par l'examen attentif des *foulées*, des *fumées*, des *abattures*, afin de déterminer la taille, le sexe et l'âge approximatif de l'animal. La meute poursuit ensuite le cerf qui, malgré toutes ses ruses, ne tarde pas à être aux abois. Un veneur le *sert* c'est-à-dire le tue, d'un coup de carabine. Puis, on procède à la *curée*, et le maître d'équipage fait les *honneurs du pied* (c'est-à-dire offre le pied droit de devant de la bête abattue) à l'un de ses invités. Les différentes phases de la chasse (lancer, débûcher, le cerf à l'eau, hallali, curée, honneurs) sont signalées par des sonneries de trompe.

Le *bois* du cerf s'augmente chaque année d'un *andouiller*, et c'est le nombre de ces andouillers qui sert à déterminer l'âge de la bête, à laquelle on donne, suivant le cas, les noms de *daguet, dix cors, grand cerf, grand vieux cerf*, etc.

Combat de cerfs, d'après Courbet.

Cerfs (*Combat de*) tableau de Courbet (Louvre, 1861).

cerfeuil [*sèr-feu, l* mll.] n. m. (lat. *cærefolium*). Genre d'ombellifères.

— Encycl. Le *cerfeuil commun* est une plante annuelle, dont les feuilles sont employées comme condiment, ou prescrites parfois comme diurétique.

Cerfeuil : a, fleur ; b, graine.

cerf-volant [*sèr-vo-lan*] n. m. Nom vulgaire d'un gros coléoptère à pinces très développées, le *lucane*. Jouet d'enfant consistant en un polygone, en un cœur, etc., composé de baguettes légères, recouvertes de papier, que l'on fait voler : *c'est au moyen d'un cerf-volant que Franklin reconnut la vraie nature de la foudre.* Pl. des *cerfs-volants*.

— Encycl. Ce jouet, perfectionné, sert à élever dans les hautes régions des appareils météorologiques enregistreurs, à porter une amarre d'un navire à la terre, etc.

cérianthe n. m. (du gr. *kèrion*, rayon de miel, et *anthos*, fleur). *Zool.* Genre de polypes charnus, fixés dans le sable par leur extrémité inférieure aminciе et dont l'espèce type habite la Méditerranée.

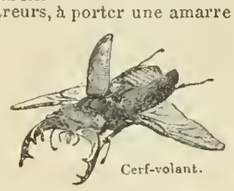

Cerf-volant.

cérides n. m. pl. Nom des corps simples, de la famille du cérium.

cérifère adj. (du lat. *cera*, cire, et *ferre*, porter). Qui produit de la cire : *plante, insecte cérifère.*

cérificateur n. m. (du lat. *cera*, cire, et *facere*, faire). *Apic.* Appareil permettant de recueillir la cire pure des débris de rayons.

cérification [*si-on*] n. f. (du lat. *cera*, cire, et *facere*, faire). Phénomène par lequel les cellules d'un végétal s'incrustent de cire.

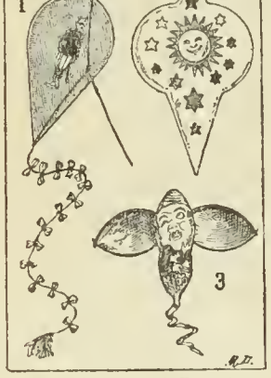

Cerfs-volants : 1 et 2. Français ; 3. Japonais.

cérigère adj. (du lat. *cera*, cire, et *gerere*, porter). *Hist. nat.* Qui porte une membrane particulière appelée *cire*.

Cerignola, v. du royaume d'Italie (Apulie), près de laquelle Gonzalve de Cordoue défit les Français, en 1503 ; 24.000 h.

Cérigo, une des îles Ioniennes, au S. de la Morée ; à la Grèce ; 15.000 h ; ch.-l. *Capsoli*. Vignes, oliviers, coton, pâturages. C'est l'antique *Cythère*.

Cérilly [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 40 kil. de Montluçon, sur la Marmande, affl. du Cher ; 2.900 h. Coutellerie. — Le cant. a 12 comm. et 13.100 h.

cérine n. f. (du lat. *cera*, cire). Un des principes immédiats de la cire des abeilles.

Cérinthe, hérésiarque et gnostique juif du 1er siècle, un des adversaires de saint Paul.

cérinthien [*ti-in*] n. m. Membre de la secte fondée par l'hérésiarque Cérinthe.

cérisaie [*zè*] n. f. Lieu planté de cerisiers.

cerise [*ri-ze*] n. f. (lat. *cerasus*). Fruit du cerisier. *Fig.* et *fam. Panier de cerises*, ensemble d'objets également séduisants. (Cette locution est due à Mme de Sévigné, qui disait des fables de La Fontaine : « C'est un panier de cerises ; on veut choisir les plus belles, et le panier reste vide. ») Petite excroissance rouge sur les plaies de la sole du cheval. Adjectiv. Qui est de la couleur de la cerise : *des rubans cerise. Rouge cerise*, couleur claire et vive, que prend un corps suffisamment chauffé. Substantiv. n. m. Couleur de la cerise : *le cerise est une couleur gaie.*

— Encycl. *Econ. dom. Confiture de cerises.* Mettre dans une bassine 5 kilogr. de cerises, auxquelles on a ôté queues et noyaux, ajouter le jus de 500 gr. de groseilles, de 500 gr. de framboises et 4 kilogr. de sucre ; faire bouillir, écumer, remettre à bouillir 1 heure en remuant constamment. Verser dans un vase de terre vernissé, laisser étuver 24 heures et couvrir.

Cerises à l'eau-de-vie. Choisir des fruits peu mûrs, en couper la queue à moitié, les mettre dans de bonne eau-de-vie, remplir le bocal jusque près du bord. (On a placé dans un petit sachet quelques aromates : girofle, cannelle, etc., et l'on met ce sac avec les cerises.) Boucher hermétiquement d'un bouchon et d'une feuille de parchemin ficelée autour du goulot. Mettre en lieu sec et laisser macérer un mois. Au bout de ce temps, ajouter 250 grammes de sucre en poudre par litre de jus, boucher de nouveau. On peut consommer après quelques semaines.

Cerises : a, royales ; b, courtes-queues.

Conservation des cerises. Choisir des fruits ni trop mûrs ni meurtris ; leur couper la queue près de la chair et les placer dans des flacons que l'on bouche soigneusement. Disposer ces flacons le goulot en l'air, dans un vase pouvant aller sur le feu. On verse de l'eau dans ce vase, et l'on chauffe jusqu'à ébullition. Après refroidissement, on retire les flacons et on recouvre de cire les bouchons afin d'empêcher toute rentrée d'air. Ainsi préparées, les cerises conservent leur saveur primitive pour de longs mois.

cerisette [*zè-te*] n. f. Cerise séchée. Nom vulgaire de la morelle faux piment. Boisson rafraîchissante à base de cerises.

cerisier [*zi-é*] n. m. Genre de rosacées, voisin du genre prunier, tribu des amygdalées, produisant la cerise : *le cerisier paraît originaire d'Asie Mineure.*

Cerisiers [*zi-é*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 24 kil. de Joigny, sur un affluent de la Vanne ; 1.080 h. Toiles. — Le cant. a 9 comm. et 4.300 h.

Cérisoles, village d'Italie (Piémont) ; 480 hab. En 1544, les Français, commandés par le comte d'Enghien, y défirent les Espagnols et les Impériaux.

Cerisy-la-Forêt, comm. de la Manche, arr. et à 14 kil. de Saint-Lô ; 1.480 h.

Cerisy-la-Salle, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 14 kil. de Coutances, sur la Soulle, tributaire de la Manche ; 1.340 h. — Le cant. a 11 comm. et 8.430 h.

cérite n. f. Silicate hydraté naturel de cérium : *la cérite est infusible au chalumeau.* (On dit aussi cérétite.)

cérithe n. m. Genre de mollusques, renfermant des animaux marins à longue coquille turriculée.

cérium [*ri-om*] n. m. Métal que l'on trouve dans un certain nombre de minerais, tels que la cérite, l'ortite, et dont l'oxyde, mélangé à ceux de thorium, yttrium, etc., sert à la fabrication des manchons à incandescence.

Cerizay [*zè*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 14 kil. de Bressuire, près la Sèvre Nantaise ; 1.920 h. ; ch. de f. Etat. Granit. — Le cant. a 13 comm. et 14.100 h.

cermoise [*sèr-moi-ze*] n. f. Variété de tulipe bigarrée.

Cernay [*sèr-nè*], v. d'Alsace, anc. ch.-l. de cant. (Haut-Rhin), sur la Thur, affl. de l'Ill ; 4.800 h.

Cernay-la-Ville, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 12 kil. de Rambouillet ; 760 h. Environs très pittoresques.

cerne [*sèr-ne*] n. m. (du lat. *circinus*, compas, cercle). Cercle. (Vx.) Cercle bleuâtre autour des yeux d'une personne fatiguée. Cercle livide autour d'une plaie, d'une contusion, etc. Couche concentrique que chaque année forme dans le bois d'un arbre par une nouvelle couche d'aubier qui devient ligneuse : *le nombre des cernes sert à reconnaître l'âge d'un arbre.* Cercle de vapeurs autour de la lune.

cerné, e [*sèr*] adj. Entouré. *Yeux cernés*, entourés d'un cercle bleuâtre.

cerneau [*sèr-nô*] n. m. Chair des noix vertes. *Vin de cerneaux*, bon à boire à l'époque des noix vertes.

cernement [*sèr-ne-man*] n. m. Action d'entourer. (Peu us.) *Arbor.* Action de cerner l'écorce.

cerner [*sèr-né*] v. a. (de *cerne*). Faire une incision autour de : *cerner un arbre.* Préparer des cerneaux : *cerner des noix.* Entourer d'un cercle livide ou bleuâtre : *la fatigue cerne les yeux.* Investir pour empêcher qu'on ne sorte, qu'on ne parte : *César cerna Vercingétorix dans Alésia. Fig.* Circonvenir : *cerner quelqu'un.*

cernoir [*sèr*] n. m. Sorte de serpette. Ancien couteau à ouvrir les noix ou cerneaux.

Cernunnos, ancienne divinité gauloise, représentée sur les monuments avec des cornes.

Cernuschi [*nus-ki*] (Henri), homme politique et économiste italien, né à Milan, m. à Menton (1821-1896). Il légua en mourant, à la Ville de Paris, une superbe collection d'objets d'art japonais et chinois, réunis dans son hôtel de l'avenue Vélasquez, devenu depuis le *musée Cernuschi.*

cérocome n. m. (du gr. *kèros*, cire, et *komé*, chevelure), Genre d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant des formes élégantes veloutées, bleues ou vertes.

cérographie [*fi*] n. f. (du gr. *kéros*, cire, et *graphein*, écrire). Gravure à l'encaustique.

céroïde adj. (du gr. *kèros*, cire, et *eidos*, aspect). Qui a l'apparence de la cire.

céroleine n. f. (du lat. *cera*, cire, et *oleum*, huile). Nom de l'une des trois substances qui constituent la cire des abeilles.

céromel [*mèl*] n. m. (du gr. *kéros*, cire, et *meli*, miel). Mélange de cire vierge et de miel, dont on composait autrefois des emplâtres.

Cérons, comm. de la Gironde, arr. et à 28 kil. de Bordeaux, sur la Garonne ; 1.430 h. (*Céronais*). Ch. de f. Midi. Pierre à bâtir. Vins blancs estimés.

céroplastique [*plas-ti-ke*] n. f. (du gr. *kéros*, cire, et *plastès*, qui façonne). L'art de modeler en cire : *la céroplastique était connue des anciens.*

cérosie [*zi*] n. f. (du gr. *kéros*, cire). Matière cireuse ; cire de la canne à sucre.

cérotique adj. Se dit d'un acide retiré de la cire d'abeilles.

céroxyle n. m. (du gr. *kèros*, cire, et *xulon*, bois). Genre de grands palmiers des Andes du Pérou, qui atteignent 50 mètres de hauteur et qui sécrètent une cire abondante (*cera de palma, céroxyline*).

cerque [*sèr-ke*] n. m. Appendice pair, dépendant de l'abdomen des insectes orthoptères.

cerquemanage [*sèr-ke*] n. m. Bornage, établissement ou recherche de bornes. (Vx.)

cerquemaneur [*sèr-ke*] n. m. Expert chargé des bornages. (Vx.)

Cerquozzi (Michel-Ange), peintre de batailles et graveur italien, né à Rome, artiste plein de mouvement et de gaieté dans les batailles et les scènes populaires (1602-1660).

cerro n. m. (mot esp.). Colline, mamelon. (Mot usité en géogr.)

Cerro de Pasco, ville du Pérou (prov. de Pasco) ; 14.000 h. Centre minier.

certain, e [*sèr-tin, é-ne*] adj. (lat. *certus*). Indubitable, vrai : *fait certain.* Qui n'a aucun doute : *témoin certain de ce qu'il a vu.* Sûr, assuré : *gage certain.* Déterminé : *se réunir à certaines heures.* Un, quelque, de quelque prix : *certain auteur ; vin d'une certaine renommée.* S'emploie aussi avec une nuance de mépris : *certaine presse.* Impersonnellem. *Il est certain que*, on ne peut douter que. N. m. Chose certaine : *préférer le certain à l'incertain.* Ant. **Incertain, douteux.**

certainement [*sèr-tè-ne-man*] adv. Assurément, indubitablement.

certeau [*sèr-tô*] n. m. Variété de poires d'été, au goût musqué.

certes [*sèr-te*] adv. Certainement, assurément.

certificat [*sèr, ka*] n. m. (du lat. *certum*, certain, et *facere*, faire). Écrit officiel ou dûment signé d'une personne compétente qui atteste un fait : *un certificat de bonne conduite. Certificat de vie*, pièce officielle, délivrée par un notaire, un maire, etc., attestant qu'une personne est vivante. *Certificat d'études*, diplôme témoignant, à la suite d'un examen, qu'un élève des écoles primaires a terminé ses études. (Il y a aussi un certificat concernant les études primaires supérieures, certaines études secondaires, etc.) *Par ext.* Preuve, assurance : *soyez tempérants, c'est un certificat de longue vie.*

— Encycl. *Instr. publ. Certificat d'études primaires.* Les enfants peuvent se présenter à l'examen dès l'âge de onze ans. Des commissions cantonales, chargées de procéder à l'examen, se réunissent soit au chef-lieu de canton, soit dans une commune centrale. L'inspecteur primaire préside de droit. L'examen comporte des épreuves écrites et orales. Les premières comprennent : 1° une dictée d'orthographe ; 2° deux questions d'arithmétique sur les applications du calcul et du système métrique, avec solution raisonnée ; 3° une rédaction d'un genre simple portant sur l'un des trois ordres de sujets suivants : *a*) instruction morale ou civique, *b*) histoire et géographie ; *c*) notions élémentaires des sciences avec leurs applications. Ces trois épreuves sont éliminatoires. A l'examen écrit on ajoute, mais sans la considérer comme éliminatoire : *a*) pour les garçons : une épreuve d'agriculture ou de dessin, ou des notions sur la profession du marin et du pêcheur ; *b*) pour les jeunes filles, un travail de couture ou de dentelle à la main. Les candidats peuvent présenter à la commission leur cahier de devoirs mensuels. Il faut, pour être admis aux épreuves orales, avoir la moyenne des points pour les épreuves écrites ; de plus, une épreuve nulle entraîne l'élimination. Les épreuves orales comprennent : 1° une lecture expliquée ; 2° des questions d'histoire et de géographie. Pour être reçu définitivement, il faut avoir au moins la moitié des points du total maximum. Enfin, il y a une matière facultative, mentionnée sur le certificat, lorsqu'elle a obtenu la moitié de la note maximum : c'est, pour les jeunes filles, une épreuve de dessin linéaire ou d'ornement, épreuve que peuvent aussi subir les garçons des écoles rurales (l'épreuve de dessin étant obligatoire dans les écoles urbaines).

— *Admin. Certificat d'addition.* V. brevet d'invention.

Certificat de maladie. Sont exceptés du droit et de la formalité du timbre les certificats de maladie délivrés par les médecins non assermentés, quand ces documents concernent des agents accomplissant un service actif de l'Etat.

Certificats de bonne vie et mœurs. Ils sont délivrés par le maire de la résidence (à Paris, par les commissaires de police) et attestent que la personne qui requiert la délivrance de ce certificat jouit d'une bonne réputation. Le certificat de bonne vie et mœurs est principalement exigé des candidats à une fonction publique.

Certificat de propriété. Il atteste aux yeux d'un comptable les droits de la partie prenante, lorsque celle-ci n'est pas le créancier réel.

En cas de décès du titulaire d'une créance, la somme due est payée aux héritiers, sur la production soit d'un certificat de propriété, soit des pièces d'hérédité d'après les règles du droit commun.

Sont appelés à délivrer des certificats de propriété : 1° en France, les notaires (détenteurs de la minute des inventaires après décès, partages, donations entre vifs ou testamentaires et autres actes translatifs ou attributifs de propriété), les juges de paix (en l'absence de tout acte attributif ou translatif de propriété), les greffiers des tribunaux de première instance et des cours d'appel (lorsque les droits et la qualité des héritiers ont été constatés par un jugement), 2° à l'étranger, les magistrats, officiers publics, fonctionnaires désignés par la loi.

Les certificats de propriété délivrés par les juges de paix doivent toujours l'être en brevet : ils sont assujettis au timbre.

Pour les sommes de 150 francs et au dessous, il suffit d'un certificat du maire de la résidence du défunt.

Les certificats de propriété délivrés par les maires pour le payement des sommes de 150 francs et au-dessous dues aux héritiers des créanciers de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics sont passibles du timbre de dimension, mais non soumis à l'enregistrement. Les certificats de propriété dressés par les notaires, juges de paix ou greffiers doivent être enregistrés avant d'être produits aux comptables, excepté lorsqu'ils ont pour objet le payement des sommes dues par l'Etat, à titre de pension, rémunération, secours, prorata de traitement ou solde d'activité.

Certificat de vie. V. PENSIONS.

certificateur [*sèr*] n. m. Qui certifie quelque chose. Celui qui garantit en sous-ordre la solvabilité d'une première caution. Adjectiv. : *agent certificateur.*

certificatif, ive [*sèr*] adj. Qui est propre à certifier : *pièces certificatives.*

certification [*sèr, si-on*] n. f. Assurance donnée par écrit : *certification de caution.*

certifier [*sér, fi-é*] v. a. (du lat. *certum*, certain, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Donner, assurer comme certain, affirmer, attester : *Galilée certifia que la terre tourne. Certifier une caution*, promettre de remplacer au besoin la personne qui la première s'est portée caution.

certitude [sèr] n. f. (lat. *certitudo*, de *certus*, certain). Qualité de ce qui est certain : *la certitude des faits historiques est souvent difficile à établir.* Conviction, adhésion entière et volontaire de l'esprit à un fait, à une opinion. Fermeté de main : *traits gravés avec certitude.* Loc. adv. *De certitude*, certainement, assurément. (Vx.) ANT. **Doute, incertitude.**

Cerularius (Michel), patriarche de Constantinople en 1043, consomma la séparation de l'Eglise grecque et de l'Eglise romaine, m. en 1058, exilé par Isaac Comnène, dont il avait favorisé l'avènement.

cérulé, e adj. (lat. *cæruleus*). Qui a une teinte azurée : *oiseaux cérulés.*

céruléen, enne [*lé-in, è-ne*] adj. (de *cérule*). Qui a une teinte bleue ou bleuâtre

cérulescent [*lès-san*], **e** adj. Qui tourne au bleu azuré.

céruléum [*lé-om'*] n. m. Couleur bleue minérale, obtenue par un mélange d'oxyde, d'étain et de protoxyde de cobalt.

cérulipède adj. (du lat. *cæruleus*, bleu, et *pes, pedis*, pied). Qui a les pieds bleus, les pattes bleues.

cérulipenne [*pè-ne*] adj. Qui a les plumes, les ailes bleues.

cérumen [*mèn*] n. m. (du lat. *cera*, cire). Matière jaune et épaisse qui se forme dans l'oreille.

— ENCYCL. Quand les soins de propreté manquent trop, le cérumen s'accumulant dans le conduit auditif peut donner lieu à des bourdonnements d'oreille et à une certaine dureté de l'ouïe. On expulse le bouchon cérumen à l'aide d'injections d'eau tiède, additionnée de glycérine ou d'éther.

cérumineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au cérumen : *matière cérumineuse.*

céruse [*ru-ze*] n. f. (lat. *cerussa*). Carbonate de plomb, appelé aussi *blanc de céruse* ou *blanc d'argent*, que l'on emploie en peinture : *la céruse est un poison violent.*

— ENCYCL. La céruse se prépare de différentes façons : dans le *procédé hollandais*, on introduit dans des pots de terre vernis, à double fond, des lames de plomb enroulées en spirales ; on verse du vinaigre dans la partie inférieure du vase et, sur le double fond, on dispose les lames métalliques. Le récipient est recouvert d'une plaque de plomb et le tout est enfoui pendant cinq semaines environ dans du fumier de cheval et du tan ; sous l'influence de la fermentation du fumier et des vapeurs d'acide acétique, les lames de plomb se recouvrent de céruse. Dans le *procédé français* ou *procédé de Clichy*, qui n'est plus guère appliqué, on traite la litharge par l'acide acétique, puis on fait passer un courant de gaz carbonique sur l'acétate tribasique formé.

La céruse s'emploie en peinture ; elle donne avec l'huile une couleur blanche qui s'étend bien au pinceau et sert également par simple mélange à étendre les autres couleurs ; elle a l'inconvénient de noircir au contact des émanations sulfureuses ; elle sert aussi à la préparation des couvertes dans les fabriques de faïence.

L'emploi de la céruse présente pour la santé des ouvriers des inconvénients qui ont motivé l'intervention du législateur.

Céruséte.

cérusier [*zi-é*] n. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication de la céruse.

cerusite [*zi-te*] n. f. Carbonate naturel de plomb. Syn. BLANC DE CÉRUSE.

Cerutti (Joseph), jésuite et littérateur piémontais, né à Turin, m. à Paris (1738-1792). Il vint se fixer en France, embrassa les idées de 1789, et fut un des collaborateurs de Mirabeau. Il siégea à la Législative.

cervaison [*sér-vé-zon*] n. f. (de *cerf*). Époque où le cerf est gras et bon à chasser (de juin à mi-septembre).

Cervantes [*tèss*] (Michel de), célèbre écrivain espagnol, né à Alcala de Hénarès, m. à Madrid (1547-1616). Cervantes fut soldat avant d'être écrivain : blessé à la bataille de Lépante, il resta cinq ans prisonnier des pirates barbaresques. De retour en Espagne, il se consacra à la littérature et au théâtre. Il eut toujours une existence besogneuse. Il est l'auteur de l'immortel *Don Quichotte de la Manche*, de *Galatée*, pastorales en vers, de brillantes et spirituelles comédies et des fines et enjouées *Nouvelles exemplaires*

Cervantes.

cerveau [*sèr-vô*] n. m. (lat. pop. *cerebellum*). *Anat.* Masse de matière nerveuse, qui occupe le crâne des vertébrés, et qui est le siège des sensations et le principe des mouvements volontaires : *le cerveau présente de nombreuses circonvolutions séparées par des sillons ou scissures. Fig.* Esprit, intelligence, jugement : *Napoléon fut un cerveau puissant.* Centre intellectuel : *on appelle Paris le cerveau du monde. Cerveau vide*, personne inintelligente, sans jugement. *Cerveau creux*, homme à idées chimériques. *Cerveau malade, blessé, timbré, fêlé*, personne folle ou ivre. *Cerveau brûlé*, homme exalté, extravagant. *Techn.* Partie supérieure d'une cloche.

— ENCYCL. Le cerveau est l'organe le plus important du système nerveux. Chez l'homme, il est logé dans la boîte crânienne. Sa forme est celle d'un ovoïde, à face inférieure aplatie. Son poids est en moyenne de 1.350 grammes chez l'homme et de 995 grammes chez la femme. Le cerveau n'est pas homogène, mais constitué par une fédération d'organes, dont les propriétés et les facultés sont distinctes. Sous le nom de *localisations cérébrales*, on a déterminé peu à peu divers points particuliers qui sont le siège de l'audition, de la vision, du goût, de la parole ou des mouvements de la face, du membre supérieur et du membre inférieur. La surface du cerveau, lisse chez les animaux en général les moins intelligents, est, chez l'homme, sillonnée de nombreuses saillies, dites *circonvolutions*, séparées par des *scissures.*

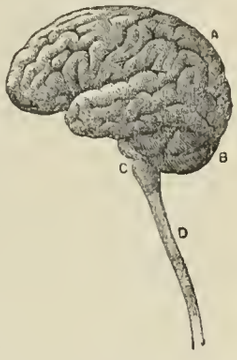

Cerveau : A, cerveau ; B, cervelet ; C, bulbe ; D, moelle épinière.

Le cerveau se compose de deux hémisphères ou lobes, réunis par le corps calleux. Chaque lobe se compose d'une substance grise à la partie centrale et à la partie périphérique ou corticale ; ces deux portions sont séparées par de la substance blanche. Le sang est apporté au cerveau par les deux artères carotides internes et les deux artères cérébrales postérieures. Les maladies du cerveau sont très nombreuses et se terminent très fréquemment par le ramollissement cérébral.

cervelas [*sèr-ve-la*] n. m. Sorte de saucisse grosse et courte.

— ENCYCL. Le cervelas contenait autrefois de la cervelle de porc ; d'où son nom. On le fabrique aujourd'hui d'un mélange de chair à saucisse, salée, épicée, que l'on introduit dans des boyaux de porc. On en fait des morceaux de 5 à 10 centimètres, que l'on ficelle aux deux bouts. On les fume pendant trois ou quatre jours, jusqu'à ce qu'ils soient secs. On les vend cuits ou crus. Les cervelas à bon marché des charcutiers sont fabriqués avec toute sorte de viandes : veau, cheval, âne, mulet.

cervelet [*sèr-ve-lé*] n. m. Partie postérieure et inférieure de l'encéphale V. CERVEAU.

— ENCYCL. Le cervelet se compose de trois parties ou lobes : une médiane et deux latérales, ces dernières dites *hémisphères cérébelleux.* Il est constitué par de la substance grise corticale ou centrale et de la substance blanche, de telle sorte qu'une coupe montre un aspect arborescent, qui lui a fait donner le nom d'*arbre de vie.* Son rôle physiologique est mal établi. On le considère en général comme un centre de coordination des mouvements.

cervelière [*sèr*] n. f. Petite coupole d'acier, ronde ou pointue, que les gens de guerre portaient au moyen âge sous le bassinet et le heaume.

cervelle [*sèr-vè-le*] n. f. (lat. pop. *cerebella*). Substance du cerveau : *retiré de la tête, le cerveau n'est plus qu'une cervelle. Fig.* Pensée, esprit. Personne considérée au point de vue du jugement : *une sage cervelle. Homme, tête sans cervelle*, fou, évaporé. *Avoir une cervelle de lièvre*, manquer de mémoire. *Brûler la cervelle*, tuer d'un coup de feu dans la tête. *Rompre la cervelle*, fatiguer par du bruit, des importunités. *Faire bouillir la cervelle*, incommoder fortement, en parlant d'une chaleur excessive ; impatienter très vivement. *Mettre, tenir en cervelle*, causer de l'inquiétude, de l'émoi. (Vx.) ALLUS. LITTÉR. : **Belle tête..., mais de cervelle, point.** V. TÊTE.

— ENCYCL. *Cuis.* Faire dégorger les cervelles, enlever la peau qui les entoure et les faire cuire dans de l'eau à laquelle on ajoute un peu de vinaigre, thym, laurier, poivre et sel.

Cervelle au beurre noir. Mettre sur un plat chaud des tranches de cervelle cuite, ajouter sel, poivre, jus de citron. Mettre à la poêle du beurre, puis le verser chaud sur les cervelles. Rincer la poêle avec un filet de vinaigre et le verser sur les cervelles. — On sert aussi les cervelles frites, panées, en beignets, etc.

cervical, e, aux [*sèr*] adj. (du lat. *cervix, icis*, tête). Qui appartient au cou : *la tête s'appuie sur la première vertèbre cervicale.*

cervicapra [*sèr*] n. m. Genre de mammifères, comprenant des antilopes dites communément *capricornes à bézoard*, qui vivent dans l'Inde et le Sud africain.

cervidés [*sér*] n. m. pl. Famille de ruminants, ayant pour type le genre *cerf.* S. un *cervidé.*

cervier [*sèr-vi-é*] adj. m. (lat. *cervarius*). V. LOUP-CERVIER.

cervin, e [*sèr*] adj. Qui ressemble au cerf.

Cervin (MONT) ou **Matterhorn,** sommet des Alpes Pennines, entre le Valais et le Piémont, et dominant la vallée de Zermatt ; 4.482 m. C'est une pyramide rocheuse, d'ascension très difficile, gravie pour la première fois en 1865.

Cervione, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 53 kil. de Bastia, sur le mont Castello ; 1.640 h. — Le cant. a 4 comm. et 2.800 h.

cervoise [*sèr-voi-ze*] n. f. (lat. *cervisia*). Bière des anciens Gaulois.

cervoisier [*voi-zi-é*] n. m. Fabricant de cervoise. (Vx.)

Cervole (Arnaud de). V. ARNAUD.

Cervon, comm. de la Nièvre, arr. et à 37 kil. de Clamecy ; 1.650 h.

cervule [*sèr*] n. m. Genre de mammifères, renfermant de petits cerfs d'Asie.

ceryle n. m. (du gr. *kerulos*, espèce d'oiseau de mer). Genre de passereaux, renfermant de grands martins-pêcheurs, gris ou blancs, variés de noir.

ces [*sé*] adj. dém. V. CE.

Césaire [*zé-re*] (saint), frère de saint Grégoire de Nazianze, médecin des empereurs Constance et Julien (329-368). Fête le 25 février.

Césaire (saint), moine de Lérins, puis évêque d'Arles, né à Chalon-sur-Saône (470-542). Il combattit l'arianisme, présida plusieurs conciles et fonda des monastères. Fête le 27 août.

Césalpin (André), naturaliste, médecin et philosophe italien, né à Arezzo, m. à Rome (1519-1603). Il reconnut le premier le sexe dans les fleurs.

césalpinie [*zal-pi-ni*] n. f. Genre de légumineuses des pays chauds et tempérés, dont plusieurs espèces fournissent un bois utilisé pour teindre en rouge (*bois de Brésil, brésillet de Pernambouc, brésillet des Indes, campêche, safran*, etc.).

César [*zar*] n. m. Empereur de la famille de Jules César : *Suétone a écrit l'histoire des douze Césars.* Titre donné, depuis Dioclétien, à l'héritier présomptif de l'empire romain. Roi, empereur, souverain : *les Césars allemands.* Homme très brave, héros.

César (Jules), célèbre général romain, l'un des plus grands capitaines de l'antiquité (100-44 av. J.-C.) Il se disait le descendant, par Enée, de Vénus et d'Anchise. De bonne heure très populaire, habile, éloquent, énergique et d'un merveilleux sens politique, il affecta d'abord de servir, contre le tout-puissant Pompée, la cause du peuple. Consul en 59, la conquête des Gaules (59-51) lui donna la gloire militaire, et aussi une armée dévouée. Rival déclaré de Pompée, après avoir un moment formé avec lui et Crassus un triumvirat, il se débarrassa bientôt de son adversaire à la journée de Pharsale, et défit ses lieutenants à Thapsus et à Munda (45). De retour à Rome, il gouverna en dictateur, mais sans excès, rétablissant l'ordre en Italie, sans cesser de favoriser la démocratie. C'est alors qu'il écrivit ses fameux *Commentaires* (v. ce mot) sur la guerre des Gaules. Mais une conspiration se forma contre lui, entre les aristocrates du sénat, où entra même Brutus, qui passait pour être son fils. Le dictateur fut assassiné au milieu du sénat, aux ides de mars. — Le nom de *César*, comme celui d'*Alexandre*, est resté

Jules César.

Mort de César, d'après Gérome.

synonyme de grand guerrier, de conquérant civilisateur. — Différentes circonstances de la vie du célèbre dictateur ont donné lieu à des allusions littéraires : 1° *J'aimerais mieux être le premier dans un village que le second à Rome*, mots que répondit César en traversant un pauvre village

perdu au fond des Alpes, à ses amis qui lui demandaient, en plaisantant, si l'ambition du pouvoir et le désir des dignités occasionnaient aussi des débats dans cette bourgade. 2° *La femme de César ne doit pas même être soupçonnée;* César prononça cette phrase lorsque, le patricien Clodius s'étant introduit chez lui sous des habits féminins, il répudia sa femme, bien qu'il crût à son innocence; on rappelle ces mots pour indiquer qu'il ne faut pas que les personnes dans une certaine situation soient effleurées du soupçon le plus léger. 3° *Franchir le Rubicon* (v. RUBICON). 4° *Tu portes César et sa fortune,* mots que César, monté dans une fragile embarcation et assailli par une tempête, fit entendre au pilote épouvanté, qui voulait rentrer au port. Dans l'application, cette phrase exprime la confiance qu'on a en son étoile. 5° *Soldat, frappe au visage,* ordre que César donna à ses vieux légionnaires à la bataille de Pharsale, parce qu'il savait que les jeunes patriciens de l'armée de Pompée fuiraient pour ne pas être défigurés. 6° *Veni, vidi, vici,* « je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu ». (V. à son ordre alphab.) 7° *Tu quoque, fili mi,* « et toi aussi, mon fils ». V. BRUTUS. Quant à la locution : *il faut rendre à César ce qui appartient à César,* elle est tirée de l'Evangile, et signifie, « il faut rendre à chacun ce qui lui est dû ».

César (*Histoire de Jules*), ouvrage inachevé, paru en 1865-1866, sous la signature de Napoléon III. L'empereur y exposait la fameuse théorie des « hommes providentiels ».

César (*Jules*), tragédie en cinq actes de Shakspeare, un de ses chefs-d'œuvre. C'est la mort du dictateur mise sur la scène, mais le héros véritable de la pièce est Brutus (1601).

César (*la Mort de*), tragédie de Voltaire, en trois actes et en vers (1743).

César (*représentations diverses de*). Parmi les portraits antiques de César, on cite les statues et bustes des musées Capitolin, du Louvre, de Naples, de Berlin, des Offices; et, parmi les œuvres des peintres modernes : le *Triomphe de César,* de Mantegna (Hampton Court); la *Mort de César,* par Court, Piloty, Rochegrosse et par Gérome, tableau dans lequel l'artiste représente la fuite éperdue des assassins après le crime (1859).

César Birotteau, roman de H. de Balzac; c'est la satire des ambitions de la bourgeoisie, de 1842 à 1852, avide d'honneurs et de grandeur. Le parfumeur César Birotteau est le type de l'homme profondément honnête, mais faible, obsédé par la manie des grandeurs et destiné à devenir la victime de faux amis et d'intrigants.

Césarée, ville de l'ancienne Cappadoce, aujourd'hui *Kaisarieh.*

Cèsarée, v. de Palestine, autrefois *Sébaste.* Il n'en subsiste que des ruines. Dans cette ville eurent lieu deux conciles : le premier, en 197, fixa la date de Pâques; le deuxième, en 334, fut un concile arien devant lequel saint Athanase refusa de paraître.

césarèvitch [*za*] ou **tsarévitch** n. m. Le fils ou l'héritier présomptif du tsar.

césarien, enne [*za-ri-in, è-ne*] adj. et n. Qui a rapport, ou qui est dévoué à Jules César ou aux Césars, ou à un souverain, un despote. *Opération césarienne,* incision pratiquée dans l'abdomen et l'utérus d'une femme pour extraire un enfant.

césarisme [*za-ris-me*] n. m. Gouvernement des Césars. Domination militaire des souverains portés au pouvoir par la démocratie, mais revêtus d'une autorité absolue.

Cesarotti (Melchior), professeur et littérateur italien, né et m. à Padoue (1730-1808).

Césars (les **douze**), nom sous lequel on désigne J. César et les onze premiers empereurs romains : Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien.

Césars (*les Douze*), ouvrage biographique et anecdotique sur les douze premiers empereurs romains, par Suétone; sources précieuses d'informations, mais qu'il faut consulter avec prudence, et où les détails anecdotiques dissimulent trop les actes importants des différents règnes.

Césars (*les*) ou *le Banquet,* ouvrage de l'empereur Julien; tableau satirique des vertus, des vices et des travers des empereurs. Les portraits y sont tracés avec une admirable vérité; le style est naturel et élégant (IVe s. apr. J.-C.).

Cèsène ou **Cesena,** v. d'Italie (Emilie, prov. de Forlì), sur le Savio; 18.500 h. Soufre, distilleries.

céseron [*ze-ron*] n. m. (du lat. *cicer,* pois chiche). Nom vulgaire du pois chiche.

cèsium [*zi-om'*] n. m. *Chim.* V. CÆSIUM.

Cespédès (Pablo **de**), peintre, sculpteur, architecte espagnol, né et mort à Cordoue (vers 1538-1608). Il a écrit des ouvrages érudits sur son art.

cespiteux, euse [*sès-pi-teû, eu-ze*] adj. (du lat. *cespes, itis,* touffe, gazon). Qui croît en touffes serrées : *plante cespiteuse.*

cessant [*sé-san*], **e** adj. Arrêté, suspendu : *toute affaire cessante.*

cessante causa, cessat et effectus, mots lat. signif. *La cause cessant, l'effet cesse également.* Cet axiome juridique est souvent cité.

cessation [*sé-sa-si-on*] n. f. (de *cesser*). Discontinuation : *la cessation des payements est le premier acte de la faillite.* ANT. **Continuation, reprise.**

— ENCYCL. *Cessation de payements.* V. FAILLITE, LIQUIDATION JUDICIAIRE.

cesse [*sè-se*] n. f. Répit, fin : *il n'avait point de cesse qu'il n'eût réussi. Sans cesse* loc. adv. Sans discontinuer.

Cessenon, comm. de l'Hérault, arr. et à 33 kil. de Saint-Pons, sur l'Orb; 2.510 h. Ch. de f. Hérault. Houille, tuilerie.

cesser [*sè-sé*] v. a. (lat. *cessare*). Discontinuer : *cesser une poursuite.* V. n. Prendre fin : *l'orage a cessé.* ANT. **Continuer, durer; reprendre.**

cessibilité [*sè-si*] n. f. Qualité d'une chose qui peut être cédée : *cessibilité d'un droit, d'un bien.*

cessible [*sè-si-ble*] adj. Qui peut être cédé.

Cessieu, comm. de l'Isère, arr. et à 6 kil. de La Tour-du-Pin, sur la Bourbre; 1.230 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filature de soie, papeterie.

cession [*sé-si-on*] n. f. (lat. *cessio*). Action de céder : *la cession d'une créance. Cession de biens,* abandon qu'un débiteur fait de ses biens à ses créanciers. Vente d'une créance, d'un droit ou d'une action sur un tiers. (Celui qui vend, est le *cédant;* celui qui achète, le *cessionnaire;* le contrat se nomme *transfert* ou *transport.*)

— ENCYCL. *Dr. Cession de biens.* La cession de biens est volontaire ou judiciaire.

La cession de biens *volontaire,* ou *abandonnement,* est celle que les créanciers acceptent volontairement. Elle est donc inopérante au regard des créanciers qui la rejetteraient.

La cession *judiciaire* est un bénéfice que la loi accorde au débiteur malheureux et de bonne foi. Celui à qui ce bénéfice est accordé fait en justice l'abandon de tous ses biens à ses créanciers.

La cession judiciaire ne confère point la propriété aux créanciers; elle leur donne seulement le droit de faire vendre les biens à leur profit, et d'en percevoir les revenus jusqu'à la vente.

Cession de droits successifs. C'est la vente par un héritier de ses droits, dans une succession ouverte. On ne peut transmettre la qualité d'héritier, mais on peut vendre ses droits dans une succession, à la condition que celle-ci soit ouverte. Le cessionnaire bénéficie des mêmes avantages que l'héritier cédant, même des profits que celui-ci a pu réaliser depuis l'ouverture de la succession, mais il est tenu de toutes les charges : droits de mutation, remboursement des sommes avancées par l'héritier et dettes quelconques.

Celui qui vend son hérédité accepte par cela même la succession. Il ne garantit que la qualité d'héritier. Les cohéritiers de l'acquéreur qui n'est pas un successible peuvent l'écarter du partage, en lui remboursant le prix de la cession.

Cession de bail. V. BAIL.

cessionnaire [*sè-si-o-né-re*] n. Bénéficiaire d'une cession : *le cessionnaire d'une créance.*

Cesson, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 5 kil. de Rennes, sur la Vilaine; 2.020 h. Carrières.

c'est-à-dire [*sè-ta-di-re*] loc. conj. qui indique explication.

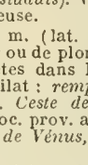
Ceste.

Cestas, comm. de la Gironde, arr. et à 12 kil. de Bordeaux, sur l'Eau-Blanche; 1.870 h. (*Cestadais*). Vins estimés, source ferrugineuse.

ceste [*sès-te*] n. m. (lat. *cæstus*). Gantelet garni de fer ou de plomb, dont se servaient les athlètes dans les combats du pugilat. Pugilat : *remporter le prix du ceste. Myth. Ceste de Vénus,* ceinture de Vénus. Loc. prov. anc. : *Avoir dérobé le ceste* (ou *la ceinture*) *de Vénus,* posséder les grâces les plus séduisantes.

Cesti (Marc-Antonio), moine, compositeur italien, né à Arezzo, m. à Venise (1620-1669); auteur d'opéras et de cantates d'un sentiment exquis.

cestodes [*sès-to-de*] n. m. pl. Ordre de vers plats, renfermant les ténias et formes voisines qui sont dépourvus de bouche et d'appareil digestif et se nourrissent par endosmose : *les cestodes sont de véritables colonies animales et vivent en parasites dans le tube digestif de l'homme et des animaux.* S. un *cestode.*

cestoïde [*sès-to*] adj. (du gr. *kestos,* ruban, et *eidos,* aspect). Qui a la forme d'un ruban.

cestreau [*sès-trô*] n. m. (du gr. *kestron,* marteau, par allusion à la forme de la fleur). Genre de solanacées, originaire de l'Amérique tropicale, cultivées dans les jardins d'agrément. (On dit aussi CESTRAU, CESTROIS ou CESTRUM) : *Quelques espèces de cestreaux exhalent une odeur désagréable et fétide.*

cestrinées [*sès-tri-né*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des solanacées, ayant pour type le genre *cestreau.* S. une *cestrinée.*

cèsure [*zu-re*] n. f. (du lat. *cæsura,* action de couper). Repos ménagé dans un vers français pour en régler la cadence : *la césure se place après la sixième syllabe dans l'alexandrin, après la quatrième dans le vers de dix syllabes.* Dans les vers grecs et latins, syllabe longue qui termine un mot et commence un pied, marquant un repos.

cet, cette [*sèt', sè-te*] adj. dém. V. CE.

cétacé, e adj. (du gr. *kêtê,* gros poisson). Qui appartient aux grands mammifères ayant la forme de poisson. N. m. pl. Ordre de mammifères, auquel appartiennent les baleines, les cachalots, etc. S. un *cétacé.* (V. la planche MAMMIFÈRES.)

— ENCYCL. Les cétacés sont exclusivement aquatiques et habitent presque tous la mer. Ce sont les géants des mammifères, ils respirent par des poumons, allaitent leurs petits, etc. Les principaux sont les *baleines,* les *cachalots,* les *dauphins,* les *marsouins,* les *dugongs,* etc.

cétérac [*rak*] n. m. Genre de fougères, abondantes sur les murs : *le cétérac officinal.*

Cethegus [*ghuss*], nom d'une illustre famille de Rome. L'un de ses membres, complice de Catilina, fut étranglé sur l'ordre de Cicéron (63 av. J.-C.).

cétine n. f. (du gr. *kêtos,* baleine). Matière grasse qui est la base du blanc de baleine retiré du cachalot.

cétiosaure ou **cétosaure** [*sé-re*] n. m. (du gr. *kêtos,* gros poisson ou cétacé, et *sauros,* lézard). Genre de reptiles fossiles.

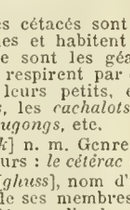
Cétoine.

Cèto, nymphe marine, fille de Pontos et de Gæa. De son frère Phorkos ou Phorkys, elle eut les Gorgones. (*Myth.*)

cétoine n. f. Genre de coléoptères à couleurs métalliques, qui vivent en toutes régions, sur les fleurs ou les plaies des arbres : *la cétoine dorée est souvent appelée* hanneton des roses.

Ceton, comm. de l'Orne, arr. et à 43 kil. de Mortagne, sur la rivière homonyme, affl. de l'Huisne; 2.760 hab. (*Cetoniens*). Ganterie.

cétoniidés [*dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères lamellicornes, qui vivent sur les fleurs ou dans les débris végétaux, et dont le genre *cétoine* est le type. S. un *cétoniidé.*

Cette, ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 26 kil. de Montpellier, port actif entre la Méditerranée et l'étang de Thau; 33.890 h. (*Cettois*). Ch. de f. M. Ecole navale d'hydrographie. Grand commerce de vins. Cette est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

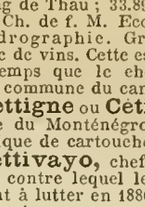
Armes de Cette.

Cettigne ou **Cétignè,** capitale du Monténégro; 3.000 h. Fabrique de cartouches.

Cettivayo, chef des Zoulous, contre lequel les Anglais eurent à lutter en 1880.

Ceuta, v. d'Afrique, au N. du Maroc; appartient à l'Espagne; 10.000 h. Port sur la Méditerranée, en face de Gibraltar.

ceux, celles [*seû, sé-le*] pron. dém. V. CELUI.

Ceva, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur le Tanaro; 5.340 h. Soie. Jadis, place forte importante.

cévade n. f. Ancien nom donné à l'avoine.

cévadille [*ll* mll.] n. f. Genre de mélanthacées, comprenant des plantes vivaces originaires du Mexique, et dont les graines pulvérisées constituent la *poudre de capucin.* (Très employée autrefois à l'intérieur contre le ténia. Cette poudre ne s'emploie plus qu'à l'extérieur contre les poux; encore son usage est-il dangereux.)

Cévennes, montagnes du centre de la France, qui forment comme le talus oriental du massif Central français. Dans son acception propre, le nom de *Cévennes* n'est donné qu'aux montagnes qui s'étendent du dép. de l'Aude (Montagne Noire) à celui de la Loire (monts du Beaujolais et du Charolais); mais quelquefois on désigne à tort sous ce nom la série des montagnes qui se prolongent jusqu'au plateau de Langres. Les principaux sommets sont : le Mézenc (1.754 m.), le Gerbier-de-Jonc (1.551 m.), le Pilat (1.434 m.), le massif du Lozère (pic Finiels, 1.702 m.), l'Aigoual, le pic du Nore, dans la montagne Noire (1.210 m.), etc. (Hab. *Cévenols.*)

Cévennes (*guerre des*), guerre religieuse provoquée par la révocation de l'édit de Nantes (1685), et où furent commises d'affreuses cruautés. V. CAMISARDS.

Cévenol, e, habitant ou originaire des Cévennes : *les Cévenols.* Adjectiv. : *costumes cévenols.*

Ceylan [*sé-lan*], île au S. de l'Hindoustan, dont elle est séparée par le détroit de Palk; appartient aux Anglais; 3.673.000 h. (*Cingalais* ou *Cinghalais*). Capit. *Colombo.* Pierres précieuses, rubis et saphirs; végétation tropicale, thé, épices.

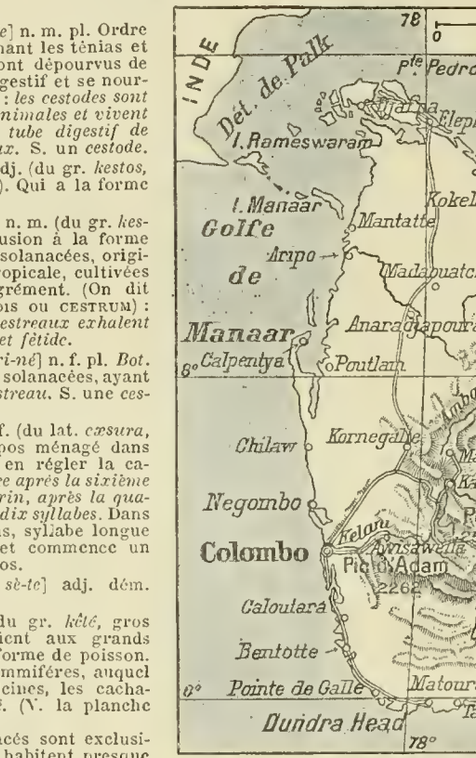

Ile de Ceylan.

céyx n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, renfermant de beaux martins-pêcheurs de la région malaise.

Céyx. *Myth. gr.* Fils d'Hespéros et époux d'Alcyone.

Ceyzériat [*sé-zé-ri-a*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 8 kil. de Bourg, sur la Vallière, s.-affl. de la Saône; 950 h.; ch. de f. P.-L.-M. Lignite. — Le cant. a 14 comm. et 6.800 h.

Ceyzérieu, comm. de l'Ain, arr. et à 11 kil. de Belley, près du Séran; 1.260 h.

Cezac, comm. de la Gironde, arr. et à 25 kil. de Blaye, sur un affl. du Moron; 1.410 h. Vins.

Cézallier, chaînon montagneux, d'origine volcanique, qui relie le massif du Cantal à celui des monts Dore. Culmen, le mont Luguet, à 1.555 m. d'altitude. Pâturages.

Cèzanne (Louis-Joseph-Ernest), ingénieur et homme politique français, né à Embrun (1830-1876).

Cèzanne (Paul), peintre français, né et m. à Aix (1839-1906). Classé parmi les impressionnistes, il a excellé dans la représentation des natures mortes et la peinture des paysages lumineux de la Provence.

Cèze (la), riv. qui a sa source dans la Lozère, passe à Bagnols et se jette dans le Rhône (rive dr.); 100 kil.

Cf. Abrév. de l'impératif latin *confer* (compare).

cg. Abrév. de *centigramme*.

C. G. S. Système d'unités physiques, adopté par le congrès des électriciens en 1881 et dans lequel les trois unités fondamentales sont : le Centimètre (longueur), le Gramme (masse) et la Seconde (temps).

ch. ou **chap.** Abrév. de *chapitre*.

Chabanais [*né*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 18 kil. de Confolens, sur la Vienne; 2.000 h. Ch. de f. Orl. Commerce de bestiaux. Patrie de La Quintinie. — Le cant. a 12 comm. et 13.160 h.

Chabannes, famille du Limousin, qui produisit au XVe et au XVIe siècle des capitaines célèbres. Le plus fameux, JACQUES, seigneur de La Palice (1400-1453), grand maître de France sous Charles VII, fut blessé mortellement à la bataille de Castillon. — Son frère cadet, ANTOINE, seigneur de Dammartin, se signala avec Jeanne d'Arc au siège d'Orléans; il instruisit le procès de Jacques Cœur (1411-1488).

Chabanon (Paul-Michel GUY de), littérateur français, médiocre poète, mais érudit distingué, membre de l'Académie française, né à Saint-Domingue, m. à Paris (1730-1792).

Chabas [*bass*] (François-Joseph), égyptologue français, né à Briançon, m. à Versailles (1817-1882).

Chabatz [*batss*], v. de Serbie, sur la Save; 12.000 h.

Chabaud-Latour (François-Henri-Ernest de), général et homme politique français, né à Nîmes, m. à Paris (1804-1885), ministre de l'intérieur en 1874-1875.

Chabert [*bèr*] **de Cogolin** (marquis Joseph-Bernard de), amiral et astronome français, né à Toulon, m. à Paris (1724-1805).

Chabert (Philippe), médecin vétérinaire français, né à Lyon, m. à Paris (1734-1814); auteur de nombreux et importants traités.

Chabeuil, ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 11 kil. de Valence; 3.090 h. Soie, papeterie. — Le cant. a 12 comm. et 10.870 h.

chabin n. m. Sorte de mouton à laine longue et grossière : *on a cru à tort que le chabin était un métis du bonc et de la brebis*.

chablage n. m. Fonctions incombant autrefois à des employés chargés de veiller à ce que les bateaux ne se heurtassent pas contre quelque obstacle, aux abords des ponts.

Chablais [*blé*], anc. pays de France, traversé par la Dranse; ch.-l. *Thonon*, dans la Haute-Savoie. (Hab. *Chablaisiens*.) Elevage très actif.

chable n. f. (de *câble*). Grosse corde passée dans une poulie, pour soulever des fardeaux. V. CHABLIS.

chableau [*blô*] n. m. Câble long, servant à tirer un bateau. (On dit aussi CHABLOT, CABLIAN.)

chabler [*blé*] v. a. (lat. *capulare*). Battre à coups de gaule : *chabler des noix*.

chabler [*blé*] v. a. (rad. *chable*). Haler un batcau avec un chable. Attacher un câble à un fardeau. Tordre des torons ensemble pour en former une corde.

chableur n. m. Ancien inspecteur de la navigation.

chablis [*bli*] n. et adj. m. Arbre renversé ou brisé par le vent ou la neige. (On dit aussi CHABLE.)

chablis n. m. Vin blanc sec, léger, capiteux, très estimé, récolté à Chablis.

Chablis [*bli*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 22 kil. d'Auxerre; 2.250 h. Ch. de f. de P.-L.-M. Vins blancs renommés. — Le cant. a 14 comm. et 6.800 h.

chablon n. m. Calibre servant au potier pour le façonnage des poteries.

chablot [*blo*] n. m. Cordage de maçon.

chaboisseau [*boi-sô*] n. m. Nom vulgaire des cottes ou chabots de mer (poissons acanthoptéres, de la famille des triglidés).

Châbons, comm. de l'Isère, arr. et à 15 kil. de La Tour-du-Pin, près de la Bourbre; 1.730 h. Soieries.

chabot [*bo*] n. m. Poisson d'eau douce, de couleur noirâtre, atteignant de 12 à 15 centimètres.

— ENCYCL. Le chabot, que l'on nomme communément *têtard* à cause de l'énormité de sa tête, est un poisson d'aspect bizarre; son corps est de forme presque conique, ses nageoires sont terminées par des piquants. Il habite les eaux vives, et on le trouve en France dans presque tous les ruisseaux. Il se pêche comme le vairon; mais on le prend aussi en soulevant les pierres sous lesquelles il cherche un refuge et en le piquant rapidement avec une fourchette. Privé de sa tête, il est bon à manger en friture.

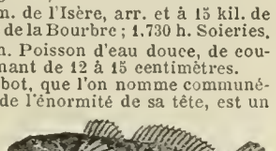

Chabot.

Chabot [*bo*] (Philippe de), favori de François Ier (1480-1543), amiral, gouverneur de Bourgogne.

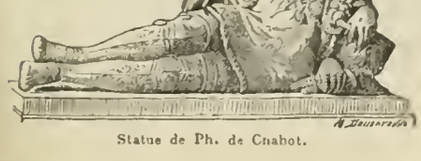

Statue de Ph. de Chabot.

Sa statue, en albâtre de Lagny, qui est au Louvre, est un des chefs-d'œuvre de Jean Cousin.

Chabot (François), né à Saint-Geniez, m. à Paris (1759-1794). D'abord capucin, il fut évêque constitutionnel de Blois, membre de la Législative, puis de la Convention, et décapité en même temps que les dantonistes.

chabotte [*bo-te*] n. f. Pièce de bronze de forte dimension, qui constitue la base de l'enclume du marteau pilon.

chabraque ou **schabraque** [*cha-bra-ke*] n. f. (allem. *schabracke*, dérivé du turc *chaprak*). Pièce de drap, ou peau de chèvre ou de mouton, que l'on mettait sur les chevaux de la cavalerie.

Chabrias [*âss*], général athénien. Il lutta avec bonheur contre Agésilas et Epaminondas, et périt à Chio, pendant la guerre Sociale (357 av. J.-C.).

Chabrier [*bri-é*] (Emmanuel), compositeur français, né à Ambat, m. à Paris (1842-1893); auteur de *Gwendoline*, du *Roi malgré lui*, œuvres d'une inspiration gracieuse et originale.

Chabrier.

Chabris, comm. de l'Indre, arr. et à 46 kil. d'Issoudun, sur le Cher, 2.790 h. Ch. de f. Orl. Chaux, lingerie.

chabrol ou **chabrot** [*bro*] n. m. Mélange de bouillon et de vin. (*Dialect.*)

Chabrol, famille originaire de l'Auvergne, à laquelle appartiennent le comte ANDRÉ-JEAN **Chabrol de Crousal,** né à Riom, m. à Chabannes (1771-1836), qui fut ministre de l'intérieur en 1817 et ministre de la marine en 1824, et le comte GILBERT-JOSEPH-GASPARD **Chabrol de Volvic,** né à Riom (1773-1843), qui fut préfet de la Seine en 1812 et sous la Restauration.

chacal n. m. (turc *schakal*). Quadrupède carnassier du genre chien, qui tient du loup par sa couleur et du renard par sa taille, et qui habite les pays chauds : *le chacal habite surtout l'Afrique*. Pl. des *chacals*.

Chacal.

— ENCYCL. Les chacals sont des animaux nocturnes et vivant par troupes à proximité des lieux habités. Ils se nourrissent d'immondices, de cadavres, et n'attaquent guère les autres animaux.

chachka n. f. Nom du sabre des cosaques, qui est d'un emploi général dans toute l'armée russe.

chacma n. m. Grande espèce de singe du genre cynocéphale, du sud de l'Afrique.

Chaco ou **Gran Chaco,** région désertique de l'Amérique du Sud, au N. de la république Argentine.

chaconne [*ko-ne*] ou **chacone** n. f. (esp. *chacona*). Danse très en vogue au XVIIe et au XVIIIe s., que l'on exécutait sur un air servant de finale aux ballets. Cet air lui-même.

Chacornac (Jean), astronome français, né à Lyon, m. à Villeurbanne (1823-1873). Il a découvert un grand nombre de planètes secondaires.

Chactas [*chak-tass*] ou **Têtes-Plates,** Indiens Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, cantonnés dans le *territoire Indien*, entre l'Arkansas et le Texas.

Chactas, un des personnages d'*Atala*, roman de Chateaubriand.

chacun, e pron. ind. s. (lat. *quisque unus*). Chaque personne ou chaque chose. Tout le monde : *chacun le dit*. (*Chacun* ne peut se remplacer par *chaque : ces livres coûtent un franc chacun*, et non *chaque*.) PROV. : **Chacun le sien,** il est juste que chaque personne ait ce qui lui appartient. **Chacun prend son plaisir où il le trouve,** nous ne devons pas blâmer le plaisir que d'autres prennent à des choses qui nous déplaisent. **Chacun est maître chez soi,** V. CHARBONNIER. **Chacun chez soi, chacun pour soi,** sorte de proverbe historique attribué à Dupin aîné, qui l'aurait prononcé à l'occasion d'une intervention française demandée en faveur de la Pologne (1830). **Chacun pour soi et Dieu pour tous,** ne nous occupons que de nous-mêmes, et laissons à Dieu le soin de s'occuper des autres. N. m. *Un chacun*, s'est dit pour *chacun*. (Ne s'emploie plus que très familièrement.) N. f. *Fam.* Femme ou amante (ne s'emploie qu'en opposition avec *chacun*) : *chacun avec sa chacune*. (Employé par Molière.)

chacunière n. f. *Par plaisant.* L'habitation de chacun : *s'en vont chacun à sa chacunière*. (Scarr.)

Chadderton, v. d'Angleterre (Lancastre); 23.000 h. Houille, tissages.

chadouf n. m. Appareil à bascule, employé dans le midi de l'Europe, mais surtout en Tunisie, en Egypte, pour tirer l'eau des puits.

Chadouf.

chafaud [*fô*] n. m. (lat. pop. *catafalicum*). Echafaud. (Vx.) Echafaud sur lequel on fait sécher la morue.

chafaudier [*fô-di-é*] n. m. Pêcheur qui fait sécher la morue sur les chafauds.

chafée ou **chaffée** [*cha-fé*] n. f. Son qui reste après que l'amidonnier a extrait toute la farine du froment.

Chafei (Abou-Abd-Allah-Mohammed-Ibn-Idris), né à Ghaza (Palestine) en 767, mort en 821. Il est le premier auteur musulman qui ait écrit des traités de jurisprudence civile ou religieuse.

chaféisme [*is-me*] n. m. Doctrine de Chafei.

chaféite n. m. Nom du premier des rites orthodoxes de l'islam, fondé par Chafei.

chaff [*tchaf*] n. m. (m. angl.). Mélange de foin et de paille hachés ensemble et en proportions égales.

Chaffault de Besné [*fo, bé-né*] (comte Louis-Charles du), amiral français, né à Nantes, guillotiné dans la même ville, (1708-1794). A la bataille d'Ouessant, il commandait l'avant-garde de la flotte française (1778).

chafouin, e adj. et n. *Fam.* Maigre, de petite taille, à l'aspect sournois et rusé : *mine chafouine*.

Chagny, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 17 kil. de Chalon-sur-Saône, sur la Dheune et le canal du Centre; 4.460 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières; chaux. — Le cant. a 10 comm. et 15.000 h.

Chagres, v. de l'Amérique du Sud (république de Panama), sur la mer des Antilles et à l'embouchure du petit fleuve homonyme; 2.500 h. Place forte.

chagrin, e adj. Triste, mélancolique. De mauvaise humeur : *les envieux ont toujours l'air chagrin*. ANT. **Joyeux, gai.**

chagrin n. m. Affliction, souci : *avoir du chagrin*. ANT. **Joie, allégresse.** ALLUS. LITTÉR. :

Le chagrin monte en croupe et galope avec lui,

vers de Boileau (Epître V). Les mots, en se coupant avec régularité par trois syllabes, rappellent heureusement le mouvement du galop. Ce vers se cite presque toujours par plaisanterie, en remplaçant le mot *chagrin* par tout autre de deux syllabes.

chagrin n. m. (turc *sagri*). Cuir grenu, fait de peau d'âne, de cheval, de mulet, etc., et servant à couvrir des boîtes, des livres.

chagrinant [*nan*], **e** adj. Qui chagrine. ANT. **Consolant, réjouissant.**

chagriné, e adj. Qui a l'apparence du chagrin.

chagrinement [*man*] adv. D'une manière chagrine.

chagriner [*né*] v. a. Attrister. Importuner, tracasser. ANT. **Réjouir, consoler.**

chagriner [*né*] v. a. Préparer une peau en façon de chagrin.

chagrinier [*ni-é*] n. m. Ouvrier qui chagrine les peaux.

chah n. m. V. SCHAH.

Chahaignes, comm. de la Sarthe, arr. et à 31 kil. de Saint-Calais, près du Loir; 1.310 h. Ch. de f. Orl. Chaux.

Châh-Nameh (*le*). *Bibliogr.* V. SCHAH-NAMÈH.

Cha-ho, rivière de Mandchourie, affluent du Taï-tsé-Ho, lui-même tributaire du Liao-Ho, entre Moukden et Liao-Yang. Sur les bords de cette rivière se livrèrent, du 9 au 21 octobre 1904, de sanglants combats entre les armées russe et japonaise.

chahut [*cha-u*] n. m. *Fam.* Tapage, scandale : *faire du chahut*. Danse très excentrique : *danser le chahut*.

chahuter [*cha-u-té*] v. a. *Fam.* Bousculer, mettre en désordre. V. n. Faire du chahut. Danser le chahut.

chahuteur, euse [*cha-u, eu-ze*] n. *Fam.* Qui danse le chahut. Tapageur.

chai ou **chais** [*chè*] n. m. (altér. de *quai*). Lieu où sont emmagasinés les vins et les eaux-de-vie : *la température du chai doit être stable*.

Chaignet (Anthelme-Edouard), helléniste français, né et m. à Paris (1819-1901); auteur de l'*Histoire de la psychologie des Grecs*.

chail [*cha, l* mll.] n. m. (lat. *calculus*). Pierre, caillou. *Chail aigre*, silex. *Chail de moulin*, pierre meulière.

Chaillac, comm. de l'Indre, arr. et à 35 kil. du Blanc, près de l'Anglin; 2.460 h.

Chaillac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 9 kil. de Rochechouart; 1.980 h.

Chailland [*cha, ll* mll., *an*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 19 kil. de Laval, sur l'Ernée; 1.660 h. — Le cant. a 9 comm. et 13.440 h.

chaille [*cha, ll* mll.] n. f. (forme fém. de *chail*). Concrétion siliceuse, dans certaines couches calcaires ou marneuses.

Chaillé-les-Marais, ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 23 kil. de Fontenay-le-Comte; 2.150 h. — Le cant. a 9 comm. et 9.890 h.

Chaillé-Long (Charles), explorateur de l'Afrique centrale, né à Princesse-Anne (Maryland) en 1843. Il découvrit le lac Ibrahim, entre les lacs Victoria et Albert.

Chaillé-sous-les-Ormeaux, comm. de la Vendée, arr. et à 11 kil. de La Roche-sur-Yon, près de l'Yon; 1.270 h.

Chaillu (Paul BELLONI du), voyageur américain d'origine française, né à La Nouvelle-Orléans, m. à Saint-Pétersbourg (1837-1903). Il fut un des premiers explorateurs du Gabon.

chaînage [*chè*] n. m. *Arpent.* Action de mesurer à la chaîne. *Constr.* Action de relier par des barres métalliques horizontales deux murs dont on veut empêcher l'écartement.

chaînasse [*chè-na-se*] n. f. Terre argileuse, mêlée de sable quartzeux.

chaîne [*chè-ne*] n. f. (lat. *catena*). Lien composé

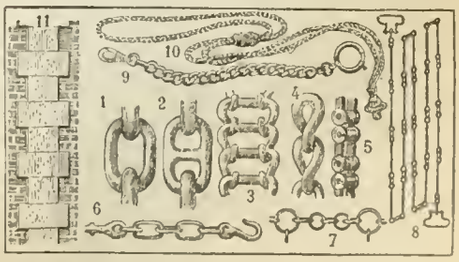

Chaînes : 1. Calibrée. — 2. A étais. — 3. De Vaucanson. — 4. Torse. — 5. A rouleaux. — 6. D'attelage. — 7. A chaînot. — 8. D'arpenteur. — 9. De montre. — 10. Sautoir. — 11. De maçonnerie.

d'anneaux passés les uns dans les autres et servant à une foule d'usages : *les chaînes d'un navire, d'un prisonnier*. Objet du même genre, servant de pa-

rure, de décoration, de marque de dignité : *chaîne de montre ; chaîne de la Toison d'or ; chaîne d'huissier. Chaîne d'arpenteur,* chaîne de dix mètres servant à mesurer les terrains. Barre métallique plate, reliant deux murs. Pile en pierres de taille, placée dans un mur pour le consolider : *les chaînes d'encoignures doivent être très solides.* Touage s'opérant sur les cours d'eau navigables au moyen de chaînes noyées, et, *par ext.*, le toueur lui-même. Instrument de gêne ou de précaution, qu'on emploie pour maintenir les malfaiteurs, les animaux. Peine des galères : *condamner à la chaîne.* Ensemble des galériens. Suite d'accidents physiques, qui forment une ligne continue : *chaîne de montagnes.* Fils tendus longitudinalement entre lesquels passe transversalement la trame. *Fig.* Captivité, sujétion : *les chaînes du mariage. Briser ses chaînes,* se rendre libre. Groupement de personnes qui se passent quelque chose de main en main : *faire la chaîne dans un incendie.* Série ininterrompue de faits, de pensées, etc. : *la chaîne des idées, des événements. Magnét.* Lien qui s'établissait entre les volontés de deux ou plusieurs personnes. *Mar. Chaîne d'un port,* série de radeaux ou estacade fermant un port. Figure de danse : *chaîne des dames, chaîne anglaise.* Enchaînement : *la chaîne des idées.*

— Encycl. *Mécan.* On distingue trois espèces de chaînes de fer : 1° les chaînes plates à mailles régulières et non soudées, flexibles seulement dans deux sens opposés, employées au lieu de courroies de machines ; 2° les chaînes ordinaires à mailles soudées, qui remplacent les cordes et les câbles ; 3° les chaînes à mailles étançonnées pour le service de la marine.

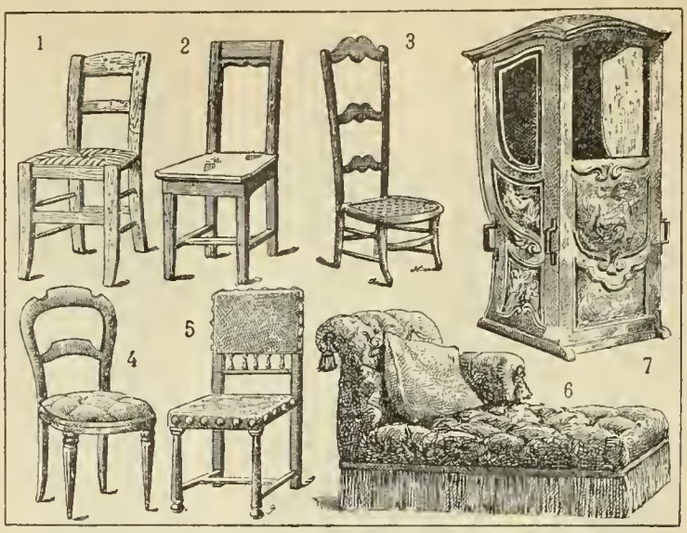

Chaises : De paille ; 2. De bois ; 3. Basse ; 4. Capitonnée ; 5. De cuir ; 6. Chaise longue ; 7. Chaise à porteurs (XVIIIe s.).

chaîné [*chè-né*], **e** adj. Formé de parties attachées bout à bout : *câble chaîné.*

chaînée [*chè-né*] n. f. Mesure prise à la chaîne d'arpenteur.

chaînement [*chè-ne-man*] n. m. Armature en fer noyée dans la maçonnerie pour empêcher l'écartement des murailles.

chaîner [*chè-né*] v. a. Mesurer avec la chaîne d'arpenteur. Faire le chaînage de murs.

chaînetier [*chè-ne-ti-é*] n. m. Ouvrier qui fait des agrafes et des chainettes.

chaînette [*chè-nè-te*] n. f. Petite chaîne. *Mécan.* Courbe suivant laquelle se tend un fil homogène, flexible et inextensible, suspendu par ses extrémités à deux points fixes. *Point de chaînette,* point de couture ou de broderie qui ressemble à une chainette.

chaîneur [*ché*] n. m. Celui qui mesure avec la chaîne d'arpenteur.

Chaingy, comm. du Loiret, arr. et à 8 kil. d'Orléans, en Beauce ; 1.260 h. Vinaigres.

chaînier [*chè-ni-é*] ou **chaîniste** [*chè-nis-te*] n. m. Ouvrier qui fabrique des chaines.

chaînon [*ché*] n. m. Anneau de chaîne. *Par anal.* Maille de filet. Partie d'une chaine : *un chaînon de montagnes peu élevé. Fig.* Chacune des personnes, chacun des objets, dont la réunion forme un ensemble.

chainse [*chin-se*] n. f. Tunique blanche de fine toile, que l'on portait au moyen âge par-dessus la chemise.

chaintre [*chin-tre*] n. f. (anc. forme de *cintre*). Espace un peu creux laissé au bout d'un champ et dont on rejette la terre sur la surface du champ quand il s'est rempli.

chair [*chèr*] n. f. (lat. *caro*). Substance molle, sanguine et organique de l'animal : *la chair du bœuf est rouge et compacte. Etre bien en chair,* bien fourni de chair. *Fig. En chair et en os,* en personne. *C'est une masse de chair,* se dit d'un individu, d'un animal très gros. Cette même substance des animaux, considérée comme comestible : *il ne faut pas abuser de la chair dans l'alimentation. Spécialem.* Viande, chair des quadrupèdes et des oiseaux terrestres, considérée, dans l'Eglise catholique, comme aliment gras, par opposition à la chair du poisson, des oiseaux aquatiques, aux légumes, etc., qui sont maigres : *vendredi, chair ne mangeras. Chair à saucisses,* viande de porc hachée menu. *Chair à pâté,* viande coupée en petits morceaux. *Fig. Chair à canon,* les soldats. *Vendeur de chair humaine,* marchand d'esclaves ; trafiquant sur le remplacement militaire ; celui qui pratique la traite des blanches. Nature humaine, considérée au point de vue de l'entraînement des sens : *la chair est faible.* Corps humain : *mortifier la chair.* Pulpe des fruits : *la chair du melon. Chair de poule,* peau humaine devenue comme granulée sous l'impression du froid ou d'une émotion. *Avoir la chair de poule,* frissonner. *Couleur de chair* ou *couleur chair,* d'un blanc rose. Pl. *Chairs d'un tableau,* ce que l'on voit à nu des personnages. Prov. : **Il n'est ni chair ni poisson,** se dit d'un homme qui, par faiblesse, ou par hypocrisie flotte entre deux partis opposés.

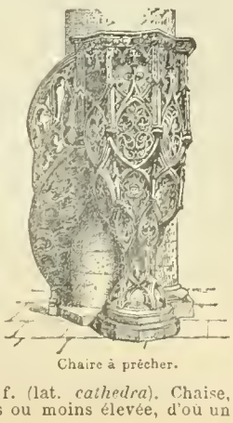
Chaire à prêcher.

chaire [*chè-re*] n. f. (lat. *cathedra*). Chaise, siège. (Vx.) Tribune plus ou moins élevée, d'où un professeur, un prédicateur parlent à l'auditoire : *monter en chaire. Fig.* Prédication religieuse : *éloquence de la chaire.* Siège apostolique : *la chaire de saint Pierre.* Fonction de professeur : *chaire de philosophie.*

— Encycl. *Archit.* Dans les églises primitives, il n'y avait pas de *chaire à prêcher,* et l'évêque parlait de sa *chaire épiscopale.* Plus tard, on érigea à l'intention du lecteur ou prédicateur un *lectorium* ou *ambon,* qui fut remplacé par le *jubé,* puis par l'estrade mobile ou *pulpitum.* Ce n'est que plus tard encore, surtout au XVIe siècle, qu'on vit apparaître les petites tribunes fixes qui méritent proprement le nom de chaire. Les artistes de la Renaissance se plurent à les décorer richement : il faut citer les chaires de Sienne, de Pistoie, de Pise.

chais [*ché*] n. m. V. CHAI.

chaise [*chè-ze*] n. f. (de *chaire*). Siège à dossier, sans bras : *chaise de jardin, de salle à manger. Chaise d'enfant,* siège haut, à dossier et à bras, fermé par une traverse, pour les jeunes enfants. *Chaise longue,* sorte de canapé qui n'a de dossier qu'à l'une de ses extrémités. *Chaise percée,* siège muni d'une ouverture centrale, au-dessous de laquelle on place un récipient pour les besoins naturels. *Chaise curule,* siège d'ivoire des hauts magistrats de l'ancienne Rome. *Chaise à porteurs,* siège de luxe, fermé et couvert, dans lequel on se faisait porter par deux hommes. *Chaise de poste,* voiture pour courir la poste. Pièce de fonte qui supporte un arbre de transmission. *Mar.* Sorte de nœud.

Chaise (la), nom donné à la constellation de Cassiopée, et quelquefois à la constellation de Cassiopée elle-même.

Chaise-Dieu (La), ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 30 kil. de Brioude ; 1.590 h. Dentelles. Restes d'une abbaye fondée par saint Robert, en 1046. Remarquable église abbatiale de style gothique, construite au XIVe siècle par Hugues Morel. Elle contient le tombeau du pape Clément VI, par Pierre Roye, et une suite de tapisseries flamandes du XVIe siècle. — Le cant. a 13 comm. et 8.900 h.

chaise-lit [*chè-ze-li*] n. f. Chaise ou fauteuil formant lit de repos. Pl. des *chaises-lits.*

chaisier [*chè-zi-é*], **ère** n. Celui, celle qui : 1° fabrique des chaises ; 2° loue des chaises dans une église, un jardin, ou tout autre lieu public.

Chaix d'Est-Ange (Gustave), jurisconsulte, magistrat et homme politique français, né à Reims, m. à Paris (1800-1876).

Chaize-le-Vicomte (La), comm. du dép. de la Vendée, arr. et à 10 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.530 h. Ch. de f. Etat. Vins ; kaolin.

Chalabre, ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 24 kil. de Limoux, sur l'Hers, affluent de la Garonne ; 2.020 h. Chapellerie, fonderie de cuivre. — Le cant. a 16 comm. et 7.350 h.

Chalais [*lè*] (Henri DE TALLEYRAND, comte de), favori du roi Louis XIII. Accusé de conspiration contre Richelieu, il fut arrêté à Nantes et décapité (1599-1626).

Chalais, ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 28 kil. de Barbezieux, sur la Viveyrone et la Tude, affl. de la Dordogne ; 970 h. ; ch. de f. Orl. — Le cant. a 16 comm. et 7.720 h.

Chalamont [*mon*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 35 kil. de Trévoux, dans la Dombes ; 1.590 h. — Le cant. a 8 comm. et 4.950 h.

chaland [*lan*] ou **chalan** n. m. (bas gr. *chelandion*). Grand bateau plat, de transport.

Chaland.

chaland [*lan*], **e** n. (de *chaloir*). Acheteur, client : *il faut savoir attirer les chalands.*

chalandeau [*dô*] ou **chalandon** n. m. Marin chargé de la conduite des chalands.

chalandise [*di-ze*] n. f. Clientèle. (Vx.)

chalasie [*ka-la-zi*] n. f. (du gr. *khalasis,* relâchement). Séparation partielle de la cornée transparente d'avec la sclérotique, par suite de plaie ou d'ophtalmie.

chalastique [*ka-las-ti-ke*] adj. et n. m. Qui relâche les fibres : *médicament chalastique.* (Vx.)

chalaze [*ka*] n. f. (du gr. *khalaza,* grêle). *Pathol.* Tumeur au bord des paupières. *Bot.* Point d'attache du nucelle au tégument de l'ovule. *Ornith.* Nom des filaments d'albumine tordus qui sont appendus à chacune des extrémités du jaune de l'œuf.

chalazion [*ka*] n. m. Petite tumeur des paupières, que l'on guérit par des cautérisations à la pierre infernale.

Chalcédoine [*kal*], anc. v. de l'Asie Mineure (Bithynie), à l'entrée du Bosphore de Thrace. (Hab. *Chalcédoniens.*) D'importants conciles y furent tenus, notamment en 451 (condamnation des monophysites).

chalcidique [*kal*] n. m. *Antiq.* Portique large, aménagé devant la porte principale d'un édifice.

Chalcidique [*kal*], presqu'île de la Turquie d'Europe, entre les golfes de Salonique et d'Orfano. Gisements métallifères.

chalcis [*kal-siss*] n. m. Genre d'hyménoptères entomophages, dont une espèce habite la France.

Chalcis [*kal-siss*] ou **Khalkis** [*kal-kiss*], capit. de l'Eubée (auj. *Négrepont*), et qui porte aussi les noms d'*Eubée, Halicarne, Euripo ;* 10.000 h.

chalcographe [*kal*] n. m. (du gr. *khalkos,* cuivre, et *graphein,* écrire). Graveur sur métaux.

chalcographie [*kal, fi*] n. f. Art du chalcographe ; gravure, atelier de gravure : *la chalcographie du Louvre fournit au public d'admirables reproductions des chefs-d'œuvre de la peinture.*

chalcographier [*kal, fi-é*] v. a. (de *chalcographe.* — Se conj. comme *prier.*) Graver sur cuivre.

chalcographique [*kal*] adj. Qui se rapporte à la chalcographie.

Chalcondyle (Démétrius), grammairien grec, né à Athènes, m. à Milan (1424-1510). Il se réfugia en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs (1453), et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la renaissance des lettres grecques.

Chalcondyle (Nicolas), historien byzantin du XVe siècle, né à Athènes. Il a écrit des *Histoires* qui vont de 1297 à 1463.

chalcopyrite [*kal*] n. f. Pyrite de cuivre, qui est un sulfure double naturel de cuivre et de fer.

chalcosine [*kal-ko-zi-ne*] n. f. Pyrite ou sulfure naturel de cuivre, très fusible.

chalcotypie [*kal, pi*] n. f. (du gr. *khalkos,* airain, et *tupos,* empreinte, frappe). Procédé de gravure qui permet d'obtenir des planches de cuivre en relief, propres à l'impression typographique.

chaldaïque [*kal-da-i-ke*] adj. Qui a rapport aux Chaldéens : *langue chaldaïque.*

chaldaïsme [*kal-da-is-me*] n. m. Locution propre aux Chaldéens.

Chaldée [*kal-dé*] ou **Kardouniasm** ou **Kaldou,** nom du pays que les historiens grecs appellent Babylonie, et qui avait pour capitale *Babylone.* (Hab. *Chaldéens.*)

— Encycl. Le sens géographique du mot Chaldée a quelque peu varié avec les temps et avec les progrès des empires fondés par les Chaldéens. On a d'abord désigné sous ce nom seulement le petit groupe des cités chaldéennes établies sur le cours inférieur de l'Euphrate et du Tigre, puis la série des royaumes chaldéens établis sur les deux rives du fleuve, dont le principal est celui de Babylone, enfin, tout l'immense territoire compris entre le Tigre et l'Euphrate. Au VIe siècle de notre ère, la Chaldée correspondait à la Babylonie, satrapie de l'empire de Darius.

Chaldéen, enne [*kal-dé-in, é-ne*], habitant ou originaire de la Chaldée : *les Chaldéens.* Adjectiv. : *antiquités chaldéennes. Art chaldéen,* v. ASSYRIEN.

chale n. m. Pile de bois dans les salines.

châle n. m. (angl. *shawl ;* de l'ar. *schâl*). Longue pièce d'étoffe que les Orientaux portent en turban, en ceinture, sur les épaules. Grande pièce de laine, de soie, etc., que les femmes portent sur leurs épaules : *les châles de cachemire furent introduits en Europe au* XVIIIe *siècle. Châle-tapis,* châle de laine, très fort, à dessins de formes régulières ou carrées.

— Encycl. Les châles de l'Inde, les cachemires fabriqués dans le nord de l'Inde depuis des temps très reculés, ne furent introduits en Europe que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ils furent à la mode d'abord en Angleterre, puis sous le Directoire en France, où leur vogue dura plus de cinquante ans. Les grossières imitations fabriquées en Europe contribuèrent à la faire passer.

chalef [*lef*] n. m. (de l'ar. *kalef,* saule). Nom vulgaire des éléagres.

chaleil [*lè, l* mll.] n. m. Lampe plate, à mèche brûlant à l'air libre, qui était en usage au moyen âge et que l'on trouve encore dans certaines campagnes.

chalemie [*mi*] n. f. (rad. *chalumeau*). Sorte d'ancien hautbois.

chalet [*lè*] n. m. (mot romand). Petite maison de bois recouverte de planches, qui sert d'habitation aux montagnards de la Suisse. Toute maison de campagne, même luxueuse, imitant le chalet suisse. *Chalet de nécessité,* petit édicule contenant des cabinets d'aisances publics.

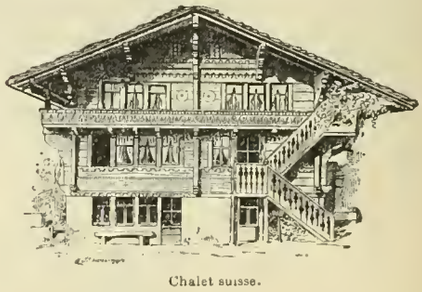
Chalet suisse.

Chalet [*lè*] (*le*), opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et de Mélesville, musique d'Adam (1834) ; œuvre charmante, chef-d'œuvre du compositeur.

chaletier [*ti-é*], **ère** n. Celui, celle qui habite un chalet.

Châlette, comm. du Loiret, arr. et à 3 kil. de Montargis ; 3.180 h. Fonderies ; scieries.

chaleur n. f. (lat. *calor*). Phénomène de physique par lequel la température d'un corps s'élève ; *toute combustion dégage de la chaleur.* Qualité de ce qui est chaud. Sensation que produit un corps chaud. Température élevée, temps chaud : *les grandes chaleurs de l'été ont lieu en général pendant la canicule.* Elévation de la température du corps : *la chaleur de la fièvre. Chaleur animale,* température propre aux êtres vivants. *Chaleur spécifique,* quantité de chaleur absorbée par 1 kilogramme d'un corps, lorsque sa

température s'élève de 1 degré. *Fig.* Ardeur des sens. Animation, passion : *défendre une cause avec chaleur; la chaleur du combat, d'une discussion.* Zele, nature pressante : *la chaleur d'une recommandation.* ANT. **Froid, froidure.**

— ENCYCL. *Physiol.* V. TEMPÉRATURE.

— *Physiq.* La chaleur est perceptible à nos sens par l'action qu'exerce sur nous un corps chaud ou froid lorsqu'on le touche. Elle a la propriété de faire dilater les corps ; si l'on chauffe une barre métallique, elle s'allonge et l'augmentation de longueur est proportionnelle à l'accroissement de température. D'ailleurs, deux corps de mêmes dimensions, mais de natures différentes, ne se dilatent pas également. Si l'on continue à chauffer un corps solide, on arrive à une température plus ou moins élevée où il devient liquide. (V. FUSION, VOLATILISATION.) La température continuant à croître, le liquide entre en *ébullition*, et l'on assiste au phénomène de *vaporisation*. C'est en s'appuyant sur le phénomène de la dilatation des corps par la chaleur que l'on évalue les températures des corps. (V. THERMOMÈTRE, PYROMÈTRE.)

La chaleur est une des formes de l'énergie, c'est-à-dire du travail ; elle peut être produite par la transformation de l'énergie mécanique (le frottement de deux corps l'un sur l'autre dégage de la chaleur), ou encore de l'énergie électrique (le passage du courant dans un corps plus ou moins conducteur produit un échauffement qui peut, dans certains cas, devenir considérable [V. FOUR ÉLECTRIQUE]), ou enfin de l'énergie chimique (par combustion, par exemple), et c'est la façon la plus courante de produire la chaleur.

La source de chaleur la plus importante est, sans contredit, le soleil : c'est la source de vie à la surface de la terre ; malheureusement, les appareils qui ont été construits jusqu'ici pour capter et utiliser cette chaleur n'ont donné que peu de résultats.

La chaleur peut se transmettre par *conductibilité*, par *convexion* ou par *rayonnement*.

chaleureusement [*ze-man*] adv. D'une manière chaleureuse. ANT. **Froidement.**

chaleureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui a de la vie, de l'animation : *style chaleureux.* Qui presse avec zèle : *recommandation chaleureuse.* ANT. **Froid, glacé, glacial.**

Chalgrin (Jean-François), architecte français, né et m. à Paris (1739-1811). Il a construit l'église Saint-Philippe-du-Roule, le Collège de France, et donné le plan primitif de l'*arc de triomphe de l'Etoile.*

châlier [*lié*] n. m. Fabricant, marchand de châles.

Chalier [*li-é*] (Joseph), né à Beaulard en Dauphiné, chef du parti montagnard à Lyon, guillotiné dans cette ville (1747-1793). Son exécution fut le signal de l'insurrection de Lyon contre la Convention.

Chaligny, famille de fondeurs en bronze, établie en Lorraine depuis le XVe siècle. — L'un de ses membres, ANTOINE **Chaligny,** servit Louis XIV. Mort en 1666.

Chalindrey, comm. de la Haute-Marne, arr. et à 11 kil. de Langres ; 2.040 h. Ch. de f. E. et P.-L.-M. Pierres à aiguiser, ateliers mécaniques.

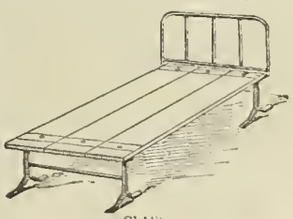

Châlit.

châlit [*lî*] n. m. (lat. pop. *catalectum*). Bois de lit. Charpente quelconque, sur laquelle reposent les matelas.

Challamel (Augustin), littérateur français, né et m. à Paris (1818-1894) ; auteur d'ouvrages estimables de vulgarisation historique.

Challans [*lan*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. des Sables-d'Olonne ; 5.460 h. (*Challandais*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 6 comm. et 15.220 h.

Challemel-Lacour.

Challemel-Lacour (Paul-Armand), philosophe ; publiciste et homme politique français, né à Avranches, m. à Paris (1827-1896). Il fut ministre des affaires étrangères (1883), président du Sénat (1893), membre de l'Académie française (1893).

challenge [*tcha-lèn'j*] n. m. (m. angl.). *Sport.* Epreuve dans laquelle le gagnant détient un objet jusqu'à ce qu'un concurrent, dans une épreuve annuelle ultérieure, l'en dépossède. *Par ext.* L'objet lui-même.

Challes-les-Eaux, comm. de la Savoie, arr. et à 5 kil. de Chambéry ; 570 h. Eaux minérales sulfureuses, bicarbonatées sodiques.

Chalmazelle, comm. de la Loire, arr. et à 8 kil. de Montbrison, sur une des branches supérieures du Lignon ; 1.230 h. Fromages.

Chalmers [*mèrss*] (George), publiciste anglais, né à Fochabers (Murray), m. à Londres (1742-1825).

Chalmers (Alexandre), érudit écossais, auteur d'un important *Dictionnaire général de biographie;* né à Aberdeen, m. à Londres (1759-1834).

Chalmers (Thomas), économiste et prédicateur écossais, né à Ost-Anstruther (Fife), m. à Edimbourg (1780-1847). Il fonda l'Eglise libre.

Chalmoux, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 46 kil. de Charolles ; 1.270 h. Fer, cuivre.

chaloir v. n. (du lat. *calere*, être chaud). Importer, intéresser. (N'est plus employé qu'impersonnellement, et dans des phrases négatives ou interrogatives : *il ne m'en chaut, peu me chaut ; non pourtant qu'il m'en chaille.* [La Font.])

chalon n. m. Grand filet de rivière, qu'on traîne entre deux bateaux.

Chalonnais [*lo-nè*], anc. pays de Bourgogne ; ch.-l. *Chalon-sur-Saône.*

Châlonnais [*lo-nè*], anc. pays de Champagne ; ch.-l. *Châlons-sur-Marne.*

Chalonnes-sur-Loire, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 21 kil. d'Angers ; 4.240 h. (*Chalonnais*). — Le cant. a 5 comm. et 9.070 h.

Armes de Châlons-sur-Marne.

Châlons-sur-Marne [*lon*], ch.-l. du dép. de la Marne, sur la *Marne ;* ch. de f. E., à 173 kil. de Paris ; 27.810 h. (*Châlonnais*). Industrie active. Evêché. Ecole d'arts et métiers. Patrie du médecin Akakia, de Perrot d'Ablancourt, de Bayen. En 451, Attila fut vaincu près de cette ville, dans les *champs Catalauniques*, par Aétius, Mérovée et Théodoric. — L'arr. a 5 cant., 104 comm., 62.770 h. ; le cant. a 16 comm. et 32.200 h.

Camp de Châlons.

Châlons (*camp de*), vaste camp établi dans le département de la Marne, à 20 kil. au N. de Châlons-sur-Marne et qui est un des principaux terrains de manœuvre de l'armée française (12.000 hectares).

Chalon-sur-Saône, ch.-l. d'arr. (Saône-et-Loire), à la jonction de la Saône et du canal de Centre ; 30.000 h. (*Chalonnais*). Ch. de f. P.-L.-M., à 58 kil. de Mâcon. Vins, charbons. Patrie de saint Césaire, de Niepce. — L'arr. a 11 cant., 154 comm., 164.630 hab. ; le cant. Nord a 10 comm. et 32.940 hab. ; le cant. Sud a 13 comm. et 11.260 hab.

Armes de Chalon-sur-Saône.

Chalosse, petit pays de Gascogne, qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Sever (Landes).

chaloupe (esp. *chalupa*) n. f. Grand et fort canot à la voile ou à l'aviron, pour le service des vaisseaux. *Chaloupe canonnière,* chaloupe de petites dimensions, armée de canons.

— ENCYCL. Les chaloupes sont des embarcations lourdes et robustes, tenant bien la mer, et pouvant porter un nombreux personnel et beaucoup de matériel. Les chaloupes des navires de guerre s'embarquent à bord. Elles naviguent à la voile, à l'aviron ou mécaniquement, et peuvent être armées en guerre avec un petit canon à l'avant. Elles mouillent une petite ancre.

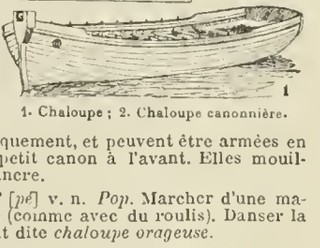

1. Chaloupe ; 2. Chaloupe canonnière.

chalouper [*pé*] v. n. *Pop.* Marcher d'une manière irrégulière (comme avec du roulis). Danser la variété de chahut dite *chaloupe orageuse.*

chaloupier [*pi-é*] n. m. Matelot faisant partie de l'équipage d'une chaloupe.

chalumeau [*mô*] n. m. (lat. *calamus*). Tuyau de paille, de roseau. Nom générique des flûtes, pipeaux, hautbois et autres instruments champêtres du même genre. Sons graves de la clarinette (au-dessous du *la*). Branche frottée de glu, pour prendre les petits oiseaux. Tuyau métallique, avec lequel on souffle sur une flamme qui devient d'une température très élevée : *le chalumeau oxhydrique peut fondre le platine.*

Chalumeau.

— ENCYCL. *Techn.* On distingue le *chalumeau à bouche*, celui *à gaz d'éclairage* et le *chalumeau oxhydrique.* Le premier, imaginé par Berzélius, se compose de deux tubes de longueur inégale qui s'ajustent à angle droit avec un petit réservoir cylindrique, sorte de chambre à air. Le tube le plus court se termine par un ajutage en platine qui plonge dans la flamme d'une bougie, d'une lampe à alcool, tandis que l'on souffle dans le grand au moyen d'une embouchure portée aux lèvres. Suivant que la tubulure pénètre plus ou moins profondément dans la flamme, on obtient une flamme bleue qui est *réductrice* ou *oxydante.* Comme leurs noms l'indiquent, la première réduit les oxydes métalliques, tandis que la seconde oxyde les objets que l'on met en contact avec elle. (V. ESSAI.) Le *chalumeau à gaz* se compose de deux tubes obliques, dont les extrémités se réunissent à un tube unique portant l'ajutage en platine. L'un des tubes amène le gaz d'éclairage, le second de l'air comprimé qui active la flamme. Si l'on remplace l'air par de l'oxygène et le gaz d'éclairage par de l'hydrogène, on a le *chalumeau oxhydrique* à l'aide duquel on peut obtenir une température très élevée.

chalumet [*mè*] n. m. Extrémité de tuyau de la pipe tenue entre les dents.

Châlus [*lus*], ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 29 kil. de Saint-Yrieix, sur la Tardoire, affl. de la Charente ; 2.600 h. (*Chalusiens*). Bestiaux. Ch. de f. Orl. Richard Cœur de Lion fut blessé mortellement sous ses murs en 1199 par l'archer Bertrand de Gourdon. — Le cant. a 7 comm. et 9.770 h.

chalut [*lu*] n. m. Filet de pêche en forme de poche que l'on traîne : *les chaluts servent surtout à la pêche sur les bancs de sable.*

— ENCYCL. On distingue le *chalut à vergue* et le *chalut à bout-dehors.* Le premier, le plus employé, est formé par une poche avec goulet intérieur pour empêcher le poisson de ressortir. La partie supérieure du filet est attachée à une vergue supportée par deux chandeliers de fer. La partie inférieure, garnie de la *corde de fond,* est renforcée par des débris de filets. Une chaîne garnie de pointes pour déloger du sable les poissons plats est encore enroulée sur la corde de fond. Des cordes s'attachent à la partie supérieure des chandeliers et se réunissent à une amarre occupant le centre et au moyen de laquelle on traîne le filet sur les fonds de sable.

Chalut.

chalutage n. m. Pêche au chalut.

chaluter [*té*] v. n. Pêcher au chalut.

chalutier [*ti-é*], **ère** adj. Qui se fait à l'aide du chalut : *pêche chalutière.* N. m. Pêcheur qui se sert du chalut. Bateau qui traîne le chalut : *on construit aujourd'hui de grands chalutiers à vapeur.*

chalybé, e [*ka*] adj. (du gr. *khalubos*, acier). *Pharm.* Qui contient du fer dans sa composition.

Cham ou **Kam,** comm. de Suisse (cant. de Zoug), sur le lac de Zoug ; 3.000 h. Agriculture et élève de bétail.

Cham [*kam'*], deuxième fils de Noé, père de Chanaan. Il se montra irrévérencieux envers son père, qui s'était endormi dans une posture indécente, après avoir bu du vin, dont il ne connaissait pas les propriétés enivrantes. Noé ne voulut pas maudire Cham qui avait été béni par Dieu, et fit retomber sa malédiction sur Chanaan. Les descendants de celui-ci (*Chamites*) sont considérés comme les ancêtres de la race nègre. (*Bible.*)

Cham.

Cham (Amédée DE Noé, dit), célèbre caricaturiste français, né et m. à Paris (1819-1884). Ses dessins sont de petites observations superficielles, mais fort drôles et commentées d'un mot incisif. Il collabora au « Charivari », et mérita d'être surnommé le *Paul de Kock du crayon.*

chamade (ital. *chiamata*) n. f. Signal donné par le tambour pour annoncer que des assiégés veulent capituler ou parlementer. *Fig. Battre la chamade,* capituler.

chamærops n. m. *Botan.* V. CHAMÉROPS.

chamaillard [*ma, ll* mll., *ar*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne qui aime à chamailler.

chamaille [*ll* mll.] n. f. Dispute accompagnée d'un grand bruit.

chamailler [*ma, ll* mll., *é*] v. n. et a. Quereller. Se **chamailler** v. pr. Se quereller avec bruit.

chamaillerie [*ma, ll* mll., *e-rî*] n. f. Querelle.

chamaillis [*ma, ll* mll., *i*] n. m. *Fam.* Mêlée, combat. Querelle bruyante. Grand bruit confus.

Chamalières, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 1 kil. de Clermont-Ferrand et près de Royat ; 2.940 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sources minérales carbonatées sodiques et calciques ferrugineuses.

chaman ou **chamane** n. m. (pâli *samana*). Prêtre sorcier des populations à peine civilisées de la Sibérie et de la Mongolie.

chamanisme [*nis-me*] n. m. Religion grossière des peuples de la Sibérie orientale et de l'extrême nord de l'Asie : *le chamanisme a pour base le culte de la nature et des esprits qui la gouvernent.*

chamaniste [*nis-te*] n. Sectateur du chamanisme.

chamarrage [*ma-ra-je*] n. m. Action de chamarrer.

chamarre [*ma-re*] n. f. Vêtement d'homme du genre des sayes, porté au XVe et au XVIe siècle. Passementeries, broderies.

chamarrer [*ma-ré*] v. a. (du vx fr. *chamarre*, simarre). Charger de passementeries, de galons, d'ornements : *un général chamarré de décorations.* (Se dit presque toujours en mauv. part.)

chamarrure [*ma-ru-re*] n. f. Manière de chamarrer. Ornements de mauvais goût.

Chamaves, un des peuples germaniques qui formaient la confédération des Francs.

chambard ou **chambart** [*chan-bar*] n. m. *Pop.* Vacarme. Renversement.

chambardement [*chan, man*] n. m. *Pop.* Action de chambarder.

chambarder [*chan-bar-dé*] v. a. *Pop.* Renverser, bouleverser de fond en comble; saccager.

Chambas ou **Chaamba,** tribu herbère du Sahara septentrional, soumise par la France en 1873.

chambellage [*chan-bèl-la-je*] n. m. Droit féodal exigé par les chambellans des vassaux qui venaient rendre leur hommage. (On dit aussi CHAMBELLENAGE.)

chambellan [*chan-bèl-lan*] n. m. (germ. *chamarline*). Officier chargé de tout ce qui concerne le service intérieur de la chambre d'un prince : *les derniers chambellans figurèrent à la cour de Napoléon III. Grand chambellan,* le plus élevé en dignité des chambellans.

— ENCYCL. Les chambellans des rois de France de la race capétienne procédaient des *cubiculatii* des rois mérovingiens et carolingiens. Ils gardaient la chambre à coucher du roi; il ne faut pas les confondre avec le chambrier, chargé de la garde de la chambre du trésor et des archives. Les chambellans furent à l'origine des personnages de médiocre importance; mais, vivant toujours en contact avec le roi, ils accrurent peu à peu leurs attributions. Au XIIIe siècle, fut créée la charge de *grand chambellan.* Cet officier avait une juridiction sur les corporations qui s'occupaient du vêtement, entre autres les merciers. Supprimée par la Révolution, rétablie par Napoléon, supprimée de nouveau par Louis-Philippe, rétablie de nouveau par Napoléon III, la dignité de chambellan a été supprimée définitivement par la troisième République.

chambellane [*chan-bèl-la-ne*] n. f. Femme du chambellan.

chambellanie [*chan-bèl-la-nî*] n. f. Dignité de chambellan.

Chambéret, comm. de la Corrèze, arr. et à 38 kil. de Tulle; 3.420 h.

Chamberlain [*bèr-lin*] (Joseph), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1836. Il fut chef du parti unioniste opposé au home rule de l'Irlande, et l'un des promoteurs de la guerre du Transvaal et du mouvement impérialiste.

Chamberland (Charles-Edouard), savant français, né à Chilly-le-Vignoble (Jura), m. à Paris (1851-1908); collaborateur actif de Pasteur, inventeur d'un filtre hygiénique.

Chambers [*tcham'-bèrss*] (Ephraïm), écrivain anglais, né à Kendol (Westmoreland), m. à Islington (vers 1680-1740); auteur d'une *Encyclopédie* estimée, qui parut en 1728.

chambertin [*cham-bèr-tin*] n. m. Vin rouge très estimé, produit par le cru du même nom : *boire du chambertin.*

Chambertin, vignoble de la Côte-d'Or, dans la comm. de Gevrey-Chambertin, renommé pour ses vins.

Chambéry, anc. capit. de la Savoie, ch.-l. du dép. de la Savoie, sur la Leysse et l'Albane, affl. du lac du Bourget; 23.030 h. (*Chambériens*). Ch. de f. P.-L.-M., à 596 kil. de Paris; archevêché, université, cour d'appel; tanneries, soieries, gazes, velours. Patrie de saint Réal, de Boigne, de Joseph et Xavier de Maistre. — L'arr. a 15 cant., 164 comm., 132.290 h.; le cant. Nord a 11 comm. et 15.630 h.; le cant. Sud, 9 comm., et 19.140 h.

Armes de Chambéry.

Chambiges, célèbre famille d'architectes français (XVe-XVIIe s.). — Le plus fameux de ses membres est PIERRE Ier, m. en 1544. Architecte de François Ier, il travailla aux châteaux de Fontainebleau, de la Muette, de Saint-Germain. — PIERRE II travailla au Louvre et aux Tuileries.

Chambley [*chan-blè*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 26 kil. de Briey, sur la Gorze, affl. de la Moselle; 550 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 12 comm., et 3.690 h.

Chambly, comm. de l'Oise, arr. et à 27 kil. de Senlis, sur l'Esches; 1.840 h.

Chambolle-Musigny, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 18 kil. de Dijon; 470 h. Bons vins.

Chambon-de-Tence (Le), comm. de la Haute-Loire, arr. et à 26 kil. d'Yssingeaux, sur le Lignon-Vellave; 2.690 h.

Chambon-Feugerolles (Le), ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 6 kil. de Saint-Etienne, sur l'Ondaine, affl. de la Loire; 12.010 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille, métallurgie. — Le cant. a 4 comm., et 31.170 h.

Chambon-sur-Voueize, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 25 kil. de Boussac; 2.380 h. Ch. de f. Orl. Tribunal de première instance. Chapellerie. — Le cant. a 11 comm., et 8.880 h.

Chamborant, anc. famille poitevine. — Un membre de cette famille, ANDRÉ-CLAUDE, acheta, en 1761, un régiment de hussards, qu'on désigna sous le nom de « hussards de Chamborant ».

chambord [*chan-bor*] n. m. Etoffe de laine de qualité supérieure, employée pour robes de deuil.

Chambord [*chan-bor*], comm. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et à 14 kil. de Blois; 430 h., sur le Cosson, affl. de la Loire; magnifique château bâti par François Ier, et qui fut donné, en 1821, par souscription nationale, au duc de Bordeaux, comte de Chambord. Il appartient à la maison ducale de Parme.

Chambord (comte **de**) ou **duc de Bordeaux,** fils du duc de Berry et de Marie-Caroline de Naples, et petit-fils de Charles X, né à Paris en 1820. Il naquit sept mois après l'assassinat de son père. Exilé en 1830, il se retira au château de Frohsdorf (Autriche), où il mourut sans postérité en 1883, le dernier de la branche aînée des Bourbons. Les royalistes lui donnent le nom de *Henri V.* En 1873, le parti monarchique lui proposa d'accomplir une restauration à son profit, mais le prétendant refusa d'adopter le drapeau tricolore de la Révolution à la place du drapeau blanc de la monarchie, et la tentative échoua. C'est à ce propos que le maréchal de Mac-Mahon prononça ces paroles célèbres : « Si le drapeau blanc était arboré contre le drapeau tricolore, les chassepots partiraient tout seuls ! »

Comte de Chambord.

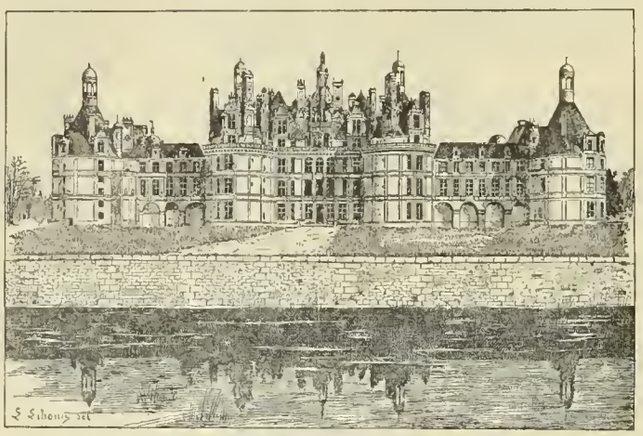

Château de Chambord.

chambord (À LA) loc. adv. Se dit d'une façon d'accommoder le poisson et particulièrement la carpe. On la fait cuire assaisonnée dans un court-bouillon au vin blanc, que l'on transforme ensuite en une sauce blanche réduite, à laquelle on ajoute des quenelles, des champignons blancs, des rognons de coq, etc.

Chamborigaud, comm. du Gard, arr. et à 43 kil. d'Alais; 1.560 h.

Chambost-Longessaigne, comm. du Rhône, arr. et à 38 kil. de Lyon; 1.550 h.

Chamboulive, comm. de la Corrèze, arr. et à 19 kil. de Tulle; 2.700 h.

chambourin [*chan*] n. m. Variété de sable blanc, qui sert à faire le verre et le cristal. Variété de verre vert, fabriqué avec des soudes impures.

chambranle [*chan*] n. m. Encadrement de trois côtés d'une porte, d'une fenêtre, d'une cheminée.

chambre [*chan-bre*] n. f. (lat. *camera*). Pièce d'une maison, spécialement celle où l'on couche : *il faut aérer les chambres. Chambre garnie,* qui se loue meublée. *Musique de chambre,* musique propre à être exécutée dans un appartement (*sonates, duos,* etc.). *Pot de chambre,* vase de nuit. *Robe de chambre,* robe ou long vêtement flottant que portent les femmes, les hommes, dans leur intérieur. *Valet, femme de chambre,* domestique plus particulièrement attaché au service intime de quelqu'un. *Chambre du roi,* autref., ensemble des gentilshommes, officiers, huissiers du roi. *Musique de la chambre,* musiciens attachés à la maison du roi. *Garder la chambre,* ne pas sortir par suite d'une indisposition. *Travailler en chambre,* travailler à un métier sans tenir boutique. Lieu où se réunissent les assemblées délibérantes : *aller à la Chambre.* L'ensemble des membres de ces assemblées : *les décisions des Chambres.* (En ces deux derniers sens, prend une majuscule). Section ou division de certains tribunaux : *première chambre du tribunal civil; chambre correctionnelle, criminelle. Chambre de commerce, des notaires, syndicales,* etc. Réunion des notables commerçants, des avoués, etc., où l'on débat en commun les intérêts de la corporation ou de la confrérie. *Fig.* Association, coterie. (Vx.) *Chambres de l'œil,* cavités antérieure et latérociliaire de l'œil où se trouve l'humeur aqueuse. *Mar. Chambre d'une embarcation,* vide réservé à l'arrière pour les passagers. *Chambre de chauffe,* compartiment dans lequel sont placés les foyers des chaudières d'un bateau. *Chambre à air,* tuyau rond en caoutchouc, que l'on met autour de la jante d'une roue et qui est muni d'une valve par où l'on fait pénétrer l'air pour le gonfler. Cavité destinée à recevoir un explosif : *la chambre d'une mine, d'une torpille. Chambre noire* ou *obscure,* boîte close, sauf une légère ouverture, munie en général d'une lentille, par laquelle pénètrent les rayons réfléchis par les objets extérieurs, dont l'image va se former sur un écran placé à une distance convenable : *l'objectif et la chambre noire sont les éléments principaux de tout appareil photographique. Chambre claire,* appareil composé principalement d'un prisme qui projette sur un écran des images dont on peut suivre et arrêter les contours avec un crayon. PROV. : **Il y a bien des chambres à louer dans sa tête,** se dit d'un homme qui a des *vides* dans le cerveau. ALLUS. HIST. : **Chambre de Denys,** allusion à ce fait que Denys le Tyran ne couchait jamais deux nuits de suite dans la même chambre, de peur d'être égorgé.

— ENCYCL. *Photogr. Chambre noire.* L'origine de la chambre noire remonte à Léonard de Vinci. Si, dans la paroi d'une chambre obscure, on perce un petit trou, on voit sur la paroi opposée se former l'image des objets extérieurs avec leur triple caractère de forme, de couleur et de mouvement.

Porta, en 1560, eut l'idée de remplacer l'ouverture de la chambre par une lentille biconvexe; les images devinrent plus nettes et plus lumineuses, mais alors, la paroi sur laquelle elles se formaient devait être à une distance bien déterminée de la lentille. De là la nécessité d'une *mise au point* qu'on obtenait en se servant d'une boîte formée de deux parties à coulisse glissant l'une dans l'autre. Les rayons lumineux se réfléchissaient sur un miroir MM, incliné à 45°, et donnaient l'image en MV sur un verre dépoli.

La chambre noire de Niepce et Daguerre différait de cette dernière en ce que le miroir était supprimé; l'image se formait sur une partie postérieure, mobile autour d'une charnière. Enfin, à cette dernière chambre on a substitué la *chambre à soufflet,* qui est plus étanche à la lumière et moins encombrante.

— *Comm. Chambre de commerce.* V. COMMERCE.

— *Dr. Chambre des appels de police correctionnelle.* La chambre des appels de police correctionnelle, section de la cour d'appel, a mission de statuer sur l'appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux correctionnels.

Chambre des mises en accusation. La chambre des mises en accusation, section de la cour d'appel, fonctionne : 1° comme juridiction d'appel contre certaines décisions du juge d'instruction, si l'inculpé d'un crime doit être renvoyé en état d'accusation devant la cour d'assises; 2° comme juridiction chargée de décider, sur le renvoi qui lui est fait par le juge d'instruction, si l'inculpé d'un crime doit être renvoyé en état d'accusation devant la cour d'assises. Dans les affaires exceptionnellement graves, toutes les chambres de la cour peuvent être réunies, pour délibérer sur la mise en accusation.

Chambre du conseil. La chambre du conseil est le lieu où les juges se retirent pour délibérer, à huis clos, sur les causes qui ont été plaidées à l'audience, ou que la loi a déclarées comme devant être instruites de cette manière. On désigne aussi par cette expression la réunion des magistrats qui délibèrent dans cette forme : c'est en chambre du conseil que sont expédiés tous les actes de juridiction non contentieuse.

— *Polit. Chambre des députés.* V. DÉPUTÉ.

Chambre introuvable (la), nom donné par Louis XVIII à la Chambre des députés ultra-royaliste qui siégea du 7 octobre 1815 au 5 octobre 1816, et qui sanctionna avec une aveugle complaisance les mesures les plus réactionnaires.

Chambre ardente, nom sous lequel on désigna sous l'ancien régime certaines cours de justice établies pour juger des faits exceptionnels, particulièrement les crimes d'hérésie, ou d'empoisonnement. Elles étaient tendues de noir et éclairées, même pendant le jour, par des flambeaux. La plus fameuse est celle qui fut appelée à juger l'affaire dite *des poisons,* sous le règne de Louis XIV.

Chambre des communes, assemblée parlementaire qui, en Angleterre, exerce, concurremment avec la *Chambre des lords,* le pouvoir législatif. (On dit souvent, par abrév., les *Communes.*)

Chambre des lords ou **Chambre haute,** assemblée parlementaire anglaise, composée des pairs, grands seigneurs et hauts fonctionnaires du Royaume-Uni.

Chambres (les), de Raphaël. Série de peintures célèbres, exécutées par Raphaël sur l'ordre de Jules II, dans quatre chambres ou salles du Vatican, que Nicolas V avait fait construire sur la cour du Belvédère. (Chambres de la *Signature,* d'*Héliodore,* de l'*Incendie du bourg,* de *Constantin.*) Dans ces fresques, Raphaël a résumé les conquêtes de la Renaissance, en même temps qu'il a exalté le triomphe de l'Eglise et l'indépendance de l'Italie.

Chambre (La), ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 10 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc, affl. de l'Isère; 700 h. Ch. de f. P.-L.-M. Ardoisières. — Le cant. a 14 comm. et 9.360 h.

chambré, e [*chan*] adj. Qui a des chambres, des vides : *cloche chambrée; coquille chambrée.*

chambrée [*chan-bré*] n. f. Ensemble des ouvriers, des soldats, logeant, mangeant dans une même chambre : *camarade de chambrée.* Ensemble des spectateurs réunis quelque part : *une belle chambrée.*

chambrelan [*chan*] n. m. Ouvrier en chambre.

chambrer [*chan-bré*] v. n. Habiter la même chambre : *amis qui chambrent ensemble.* V. a. Enfermer, pour punir, voler, etc. : *chambrer un enfant.*

chambrette [*chan-brè-te*] n. f. Petite chambre.

chambrier [*chan-bri-é*] n. m. Officier chargé de la garde du trésor auprès du roi de France : *la charge de chambrier, qui remontait, dit-on, à l'époque mérovingienne, fut supprimée par François Ier (1545).*

chambrière [*chan*] n. f. Femme de chambre. (Vx.) Long fouet de manège. Support mobile pour tenir horizontal un véhicule non attelé.

Chambrun (Joseph-Dominique PINETON, comte **de**), homme politique et philanthrope français, né à Saint-Chély-d'Apcher, m. à Nice (1821-1899). Il a contribué à la fondation du « Musée social ».

chame ou **came** n. m. Genre de mollusques lamellibranches à coquille très épaisse et armés souvent à l'extérieur de longues pointes, tandis que l'intérieur présente souvent des couleurs très vives qui les font rechercher pour la fabrication des camées : *les chames habitent les mers chaudes*

chameau [*mô*] n. m. (lat. *camelus*). Genre de mammifères ruminants, comprenant deux espèces : le *chameau,* qui a deux bosses et le corps recouvert d'une laine grossière; le *dromadaire,* qui a une bosse et la peau presque nue. (Asie centrale et Turkestan.) *Mar.* Ponton pour soulever un navire. *Pop.* Injure grossière à une femme. Homme rusé qui attrape toujours la bonne place ou la bonne part. PROV. : **Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le ciel,** sentence de saint Luc (ch. XVIII, v. 25). Pour le fond, il faut entendre que le riche ayant de nombreux devoirs et subissant de nombreuses tentations, il lui est difficile de faire son salut. Pour la forme, il convient de remarquer que l'on donne aussi les deux traductions suivantes : 1° *Il est plus facile à un câble.....,* etc.; 2° ... *il est plus facile à un chameau de passer par la porte de l'Aiguille* (porte de Jérusalem toujours très encombrée), etc. Loc.

prov. : *Rejeter le moucheron et avaler le chameau*, éviter de petites fautes et s'en permettre de grandes.

— Encycl. *Zool.* Le chameau paraît originaire de l'Asie centrale. La première espèce (*camelus bactrianus*) a été retrouvée sous sa forme sauvage dans le désert de Gobi. C'est l'animal le plus utile pour les transports dans l'Asie centrale. Dans l'Asie méridionale, l'Asie Mineure et l'Afrique, c'est le dromadaire qui le remplace (*camelus dromedarius*). Celui-ci est, par excellence, la monture des caravaniers. Par leur sobriété, leur endurance et leur force, les chameaux sont les animaux les plus utiles dans les régions arides. Les *mehari* ou dromadaires coureurs du désert africain sont fameux par leur vitesse et servent de montures aux Touareg et aussi aux soldats français des troupes sahariennes.

Chameau.

chamelée [*lé*] n. f. Charge de marchandise que peut transporter un chameau.

chamelet [*lè*] n. m. Jeune chameau.

chamelier [*li-é*] n. m. Celui qui soigne et conduit les chameaux.

chamelle [*mè-le*] n. f. Femelle du chameau : *le lait de la chamelle est très nourrissant.*

chamelon n. m. Petit du chameau.

chamerops [*ka-mè-ropss*] n. m. Genre de palmiers de petite taille, dits aussi *palmiers nains* : *le chamérops, commun sur le littoral méditerranéen, fournit un crin végétal estimé.* (On écrit aussi CHAMÆROPS.)

Chameyrat, comm. de la Corrèze, arr. et à 6 kil. de Tulle ; 1.370 h.

Chamfort [*chan-for*] (Nicolas-Sébastien Roch, dit de), littérateur français, né près de Clermont-Ferrand (1741-1794), membre de l'Académie française en 1781, collaborateur de Mirabeau ; poursuivi sous la Terreur, il se suicida à Paris. Dans ses *Pensées, maximes et anecdotes*, il s'est montré un moraliste spirituel, mordant, souvent profond.

Chamfort.

Chamillard [*ll* mll., *ar*] (Michel de), contrôleur général des finances en 1699, secrétaire d'état de la guerre en 1701, né et m. à Paris (1651-1721) ; fort honnête homme, mais peu capable.

Chamilly (Noël Bouton, comte de), né à Chamilly, m. à Paris (1636-1715). Il se distingua dans les guerres de Portugal et de Hollande. C'est à lui que sont adressées les *Lettres portugaises*.

Chamisso [*cha*] (Adalbert de Boncourt de), littérateur et naturaliste allemand, d'origine française, né au château de Boncourt (Champagne), m. à Berlin (1781-1838) ; auteur de *Pierre Schlemihl*.

chamite [*ka*] n. m. Descendant de Cham.

chamitique [*ka*] adj. Se dit des langues des peuples de l'Afrique, qu'on a supposés issus de Cham.

Chamlay [*chan-lé*] (Jules-Louis Bolé, marquis de), homme de guerre et administrateur français, m. à Bourbon (1650-1719).

chamois [*moi*] n. m. (anc. allem. *gamuz*). Genre d'antilopes des montagnes d'Europe : *le chamois évite le chasseur en sautant de rocher en rocher avec une agilité merveilleuse.* Sa peau préparée : *gants de chamois.* N. et adj. Jaune clair : *le chamois est salissant ; robe chamois.*

— Encycl. Appelé *isard* dans les Pyrénées, le chamois se trouve surtout dans les Alpes et est encore commun dans les Balkans. Les chamois vivent par petites troupes sous la conduite d'un vieux mâle, fréquentent les endroits les plus escarpés et sautent parmi les roches à pic avec une agilité sans égale. La chair du chamois est très médiocre, et sa peau n'a plus guère de valeur, aujourd'hui qu'on prépare des peaux dites « de chamois » avec le cuir d'un grand nombre d'animaux. On faisait autrefois, avec les peaux de chamois, des gants et aussi des pourpoints de ville et de guerre, etc.

Chamois.

chamoisage [*za-je*] n. m. Préparation qui rend les peaux d'animaux souples et moelleuses.

— Encycl. On soumet au *chamoisage* les peaux de mouton, chèvre, bouc, bœuf, veau, vache, cerf, élan et daim. On commence par les laver dans l'eau courante (*essaignage*), puis on les *reverdit* en les raclant avec un couteau rond. On les met ensuite dans un lait de chaux usé (*plain vieux*) et après dans un autre qui n'a pas encore servi (*plain neuf*). L'enlèvement des poils ou *débourrage* précède l'enlèvement de l'épiderme ou *effleurage*, au moyen d'un couteau concave. Les peaux sont de nouveau trempées dans l'eau courante (*travail en rivière*), puis raclées au couteau rond (*écharnage*). Ce travail terminé, on plonge les peaux dans un bain d'eau aigrie par du son (*mise en confit*) ; on les tord et on leur donne l'huile du côté chair en les aspergeant d'huile avec les doigts. Les peaux, réunies par quatre sont alors portées au pilon, séchées au grand air et remises de nouveau au pilon. En dernier lieu, on les place dans l'étuve. Plongées dans un bain de soude, elles perdent l'huile qui avait pénétré dans les pores (*remouillage*).

chamoiser [*zé*] v. a. Préparer par chamoisage.

chamoiserie [*ze-rî*] n. f. Lieu où l'on prépare les peaux. Ces peaux préparées.

chamoiseur [*zeur*] n. et adj. m. Qui prépare et vend les peaux en général.

Chamonix [*ni*] ou **Chamouni,** ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 57 kil. de Bonneville, au pied du mont Blanc ; 3.480 h. (*Chamoniards*). Ch. de f. vers Martigny. Superbe vallée de l'Arve, célèbre par ses glaciers. Point de départ de nombreuses ascensions dans la chaîne du mont Blanc. — Le cant. a 4 comm. et 5.830 h.

Chamos ou **Kêmosh,** divinité sémitique des Moabites et peut-être des Ammonites.

Chamousset [*mou-sé*] (Claude-Humbert Piarron de), philanthrope français, né et m. à Paris (1717-1773). On lui doit la première idée des associations de secours mutuels.

Chamoux [*mou*], ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 23 kil. de Chambéry, sur le Gelon, affl. de l'Isère ; 1.020 h. — Le cant. a 10 comm. et 5.630 h.

champ [*chan*] n. m. (vx fr. *cant*, côté, du lat. *canthus*, gr. *kanthos*, coin). Côté d'une pièce équarrie, le plus étroit dans le sens de la longueur. Partie lisse autour d'un cadre, d'une moulure. Loc. adv. : *De champ,* dans le sens de la longueur et sur la petite face.

champ [*chan*] n. m. (lat. *campus*). Etendue de terre labourable : *un champ de blé, de maïs.* Au plur., les terres et la campagne en général : *mener les bêtes aux champs ; la vie des champs. Poétiq.* Territoire, contrée : *aux champs africains. Les champs azurés,* les airs. *Les champs de Mars, de Bellone,* les champs de bataille. *Les champs de Neptune, d'Amphitrite,* la mer. *Champ clos,* et absolum., *champ,* lieu fermé de barrières où avaient lieu les tournois, les duels judiciaires, etc. *Ouvrir le champ,* y faire entrer les adversaires. Espace nécessaire pour s'élancer. *Prendre du champ,* reculer pour avoir de l'espace libre devant soi. *Champ de bataille, champ d'honneur,* endroit où se livre un combat ; *mourir au champ d'honneur.* Perspective, sujet, matière : *le champ des hypothèses est illimité ; le champ de notre activité. Champ d'une lunette,* espace que l'on aperçoit quand on regarde dans cet instrument. *Champ magnétique, électrique,* région soumise à l'influence d'un aimant, d'un courant. *Champ opératoire,* région sur laquelle porte une intervention chirurgicale. *Champ de courses,* hippodrome pour courses de chevaux. Absolum. *Le champ,* tous les chevaux qui prennent part à une course. (Le joueur qui *joue le champ,* au pari mutuel, est sûr de toucher le gagnant ; mais il ne gagne réellement que si ce gagnant rapporte une cote supérieure à l'ensemble de toutes ses mises.) *Champ de tir,* terrain disposé pour que les soldats s'exercent au tir. Fond sur lequel on représente quelque chose : *le champ d'une médaille, d'un écu d'armes. Champ de Mars,* champ de manœuvre. *Battre, sonner aux champs,* batterie ou sonnerie pour rendre les honneurs. *Champ de repos,* cimetière. *Courir les champs,* la campagne. *Prendre la clef des champs,* s'enfuir. Loc. adv. : *Sur-le-champ,* sans délai. *A tout bout de champ,* à tout propos.

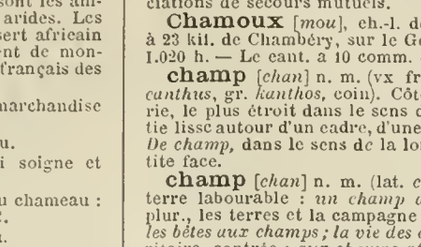

Aux champs (clairon et tambour).

Champ de mai, nom des assemblées politiques sous les rois carolingiens. C'est aussi le nom que prit l'assemblée tenue par Napoléon Ier, le 1er mai 1815, pour proclamer les votes de plébiscite ratifiant la proclamation de l'*Acte additionnel*.

Champ du mensonge (lat. *campus mendacii* ou *mentitus* ; allem. *Lugenfeld*), dans la Haute-Alsace, célèbre par la trahison des fils de Louis le Pieux, qui débauchèrent son armée (833) et l'obligèrent à se livrer à eux.

champ de Mars, vaste plaine sur la rive gauche du Tibre, aux abords de la Rome antique, réservée, à l'origine, aux réunions des comices.

Champ de mars, nom des assemblées de guerriers francs sous les Mérovingiens.

Champ-de-Mars, vaste terrain, à Paris, mesurant 1.028 mètres de longueur et occupant une superficie d'environ 42 hectares 32 centiares, situé entre la façade septentrionale de l'Ecole militaire et la rive gauche de la Seine. Le Champ-de-Mars fut destiné aux manœuvres militaires et aux revues de troupes. Il tire son nom du *champ de Mars* de Rome. Le nom de cet emplacement, sur lequel ont eu lieu les grandes Expositions de 1867, 1878, 1889, 1900, est mêlé aux épisodes les plus mémorables de notre histoire. C'est là que fut célébrée la *fête de la Fédération*, le 14 juillet 1790.

champs Élysées. Dans la mythologie gréco-romaine, nom que l'on donne au séjour des âmes des morts qui furent vertueux pendant leur vie.

Champs-Élysées (*avenue des*), célèbre promenade de Paris, située entre la place de la Concorde et l'arc de triomphe de l'Etoile, et qui mesure 1.880 mètres de longueur. En 1670, elle se nommait le *Grand Cours*. Les *chevaux de Marly,* par Coustou, en ornent l'entrée depuis 1794. En 1828, la Ville de Paris en devint propriétaire. Sous le second Empire, le baron Haussmann y fit tracer des parterres et des pelouses, parmi lesquels s'élevèrent des constructions, des cafés-concerts, des cirques, des restaurants, etc. Le palais de l'Industrie s'y éleva de 1855 à 1898. Sur son emplacement, s'élèvent depuis 1900 le *Grand* et le *Petit Palais*, séparés par l'avenue Nicolas-II.

champage ou **champéage** [*chan*] n. m. Arbres à demi détruits par les bestiaux qui en ont mangé les bourgeons. Terres incultes sur lesquelles poussent genêts, bruyères, aunes et bouleaux. Autref., droit féodal de pacage.

Champagnac [*gnak*], comm. du Cantal, arr. et à 24 kil. de Mauriac, près de la Dordogne ; 1.990 h. Ch. de f. Orl. Forges.

Champagnac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 17 kil. de Rochechouart, sur la Tardoire ; 1.790 h.

Champagnac-de-Bélair [*lèr*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 18 kil. de Nontron, dans la vallée de la Dronne, s.-affl. de la Dordogne ; 950 h. — Le cant. a 10 comm. et 6.080 h.

Champagnat, comm. de la Creuse, arr. et à 16 kil. d'Aubusson ; 1.640 h.

champagne [*chan*] n. m. Vin blanc mousseux, très estimé, que l'on prépare en Champagne. *Champagne frappé*, refroidi ou même congelé, à l'aide de glace pilée mise autour de la bouteille. N. f. *Fine champagne,* eau-de-vie de qualité supérieure, fabriquée dans les Charentes. V. cognac.

— Encycl. Le champagne, dont la célébrité comme vin mousseux ne remonte qu'au XVIIIe siècle, est produit par le département de la Marne (arr. de Reims, Epernay, Châlons-sur-Marne). La région de production, divisée en *rivière de Marne, côte d'Epernay* et *côte d'Avize,* donne des vins qui diffèrent avec chaque coteau, mais dont un mélange savamment combiné fournit les champagnes les plus appréciés.

Le secret de la fabrication du champagne, comme de tous les vins mousseux, réside uniquement dans ce fait que le jus de raisins est mis en bouteilles avant l'achèvement complet de la fermentation ; on accumule ainsi dans les bouteilles une quantité considérable d'acide carbonique sous pression.

Il faut d'ailleurs faire passer ces bouteilles par toute une série de manipulations ayant pour but de clarifier le vin, de le débarrasser du dépôt qu'il a formé, de le sucrer au goût de la clientèle, et enfin museler les récipients à l'aide de fil de fer et de ficelle, pour empêcher que le contenu ne s'échappe au dehors.

Cette industrie, qui occupe de nombreux ouvriers, est une des principales sources de richesse du département de la Marne.

champagne [*chan*] n. f. *Blas.* Pièce honorable qui occupe le tiers inférieur de l'écu d'armes. (V. la planche blason.)

Champagne, anc. prov. en France, réunie à la couronne en 1286 par le mariage de Philippe le Bel avec Jeanne de Navarre ; capit. *Troyes.* Elle a formé les dép. de : l'Aube, la Haute-Marne, la Marne, les Ardennes. (Hab. *Champenois.*) On distingue, selon la nature du pays, la *Champagne pouilleuse* et la *Champagne humide.* Vins mousseux célèbres. Loc. prov. : *Regarder en Picardie* (ou *en Gâtinais*) *pour voir si la Champagne brûle,* loucher.

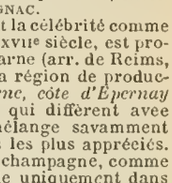
Armes de Champagne.

Le gouvernement de Champagne comprenait en 1789 les pays ci-après : *Rhételais* (Rethel) ; principauté de *Sedan ; Rémois ; Brie champenoise* (Haute-Brie, Meaux) ; *Brie pouilleuse* ou pays de *Galvesse* (Château-Thierry ; Basse-Brie, Provins) ; *Champagne propre* (Troyes) ; *Berthois* (Vitry-le-François ; *Vallage* (Joinville) ; *Bassigny* (Langres) ; Senonais (Sens).

Champagne, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 20 kil. de Belley, près du Séran ; 510 h. — Le cant. a 18 comm. et 6.440 h.

Champagné ou **Champagné-les-Marais,** comm. de la Vendée, arr. et à 33 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.470 h.

Champagne-Mouton, ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 23 kil. de Confolens, sur l'Argent affl. de la Charente ; 1.500 h. — Le cant. a 8 comm. et 6.420 h.

Champagné-Saint-Hilaire, comm. de la Vienne, arr. et à 25 kil. de Civray, près du Clain ; 1.700 h.

Champagney [*gnè*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 16 kil. de Lure, sur le Rahin, s.-affl. de la Saône ; 4.080 h. Ch. de f. E. Houille. — Le cant. a 9 comm. et 14.830 h.

champagniser [*chan, gni-zé*] v. a. Préparer les vins à la manière du champagne, de façon à les rendre mousseux.

Champagnole, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 23 kil. de Poligny, sur l'Ain ; 3.720 h. Ch. de f. P.-L.-M. Forges. — Le cant. a 31 comm. et 11.190 h.

Champagny (Jean-Baptiste Nompère de), duc de Cadore, diplomate français, né à Roanne, m. à Paris (1756-1834). Ministre de l'intérieur de 1804 à 1807, il fut, après Talleyrand, le ministre des affaires étrangères de Napoléon Ier, de 1807 à 1811. Il se rallia au gouvernement de la Restauration. — Son fils Franz, historien et publiciste français, né à Vienne (Autriche), m. à Paris (1804-1882). Ses études sur l'empire romain lui ouvrirent les portes de l'Académie française, en 1869.

Philippe de Champaigne.

Champaigne ou **Champagne** (Philippe de), un des peintres les plus distingués de l'école flamande, né à Bruxelles, m. à Paris (1602-1674). Il vécut et travailla en France ; auteur de remarquables portraits (Lamoignon,

Louis XIII, Richelieu, les principaux jansénistes). Dessin très pur, souci minutieux de la réalité, touche naturelle et facile, coloris moelleux et frais, quoique un peu monotone. Ses œuvres les plus connues sont : *le Christ mort, la Cène, Louis XIII couronné par la Victoire*, etc.

champart [*chan-par*] n. m. (de *champ*, et *part*). Mélange de froment et de seigle semés ensemble. *Féod.* Part sur les gerbes qui revenaient aux seigneurs de certains fiefs.

champarter [*chan-par-té*] v. a. Soumettre au droit de champart.

champarteresse [*chan, rè-se*] adj. et n. f. Grange seigneuriale où se déposaient les champarts portables.

champarteur [*chan*] n. m. *Féod.* Possesseur du droit de champart. Adjectiv. : *seigneur champarteur.*

champartier [*chan, ti-é*] n. m. Celui qui détenait une terre à titre de champart. Adjectiv. : *tenancier champartier.*

champartir [*chan*] v. a. Exercer le droit de champart sur : *champartir une terre.*

Champaubert [*chan-pô-bèr*], comm. de la Marne, arr. et à 24 kil. d'Epernay, où Napoléon battit les Russes du général Olsufiev, le 10 février 1814, et menaça Blücher sur sa ligne de retraite ; 250 h.

Champcenetz [*chan-se-nè*] (le chevalier de), un des plus spirituels rédacteurs des *Actes des apôtres*, journal ultra-royaliste ; né à Paris, décapité dans la même ville (1760-1794).

Champ-d'Asile, colonie d'Amérique, formée en 1815 par des proscrits français, des soldats licenciés, etc., sous la direction des frères Lallemand, d'abord dans le Texas, puis dans l'Alabama. Cette tentative échoua, et les colons rentrèrent en France dès 1818.

Champdeniers [*chan-de-ni-é*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 18 kil. de Niort ; 1.410 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 12 comm. et 7.780 h.

Champdivers [*vèr*] (Odette de), favorite de Charles VI, dont elle contribua à adoucir la folie. Elle était issue d'une famille noble de Bourgogne. Après la mort de Charles VI, dont elle avait eu une fille en 1408, elle se réfugia en Dauphiné. Morte après 1430.

champeaux [*chan-pô*] n. m. pl. Prairies, prés. (Vx. et dialect.)

Champeaux [*pô*] (Guillaume de), philosophe scolastique, né à Champeaux, près de Melun, m. en 1121. Il eut Abélard pour élève, fonda la célèbre école de Saint-Victor, devint évêque de Châlons-sur-Marne. Il était l'ami de saint Bernard, et défendit, dans ses ouvrages, le réalisme contre le nominalisme de Roscelin.

Champeix [*pé*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 13 kil. d'Issoire, sur la Couze de Chambon, affl. de l'Allier ; 1.310 h. Vins. — Le cant. a 17 comm. et 8.620 h.

champelure [*chan*] n. f. Accident produit par la gelée sur les arbres fruitiers.

Champenois, e [*chan-pe-noi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Champagne ; *les Champenois.* Adjectiv. : *mœurs champenoises.* Loc. prov. : *Quatre vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes*, dicton qui, si l'on remonte à son origine, ne donne pas du tout un brevet de sottise aux Champenois. Au moment de la conquête des Gaules, César, pour favoriser le commerce de moutons de la Champagne, exempta de la taxe les troupeaux au-dessous de cent têtes. De ce jour, les Champenois ne formèrent plus que des troupeaux de quatre-vingt-dix-neuf bêtes. César, instruit de la ruse, décida que désormais le berger compterait pour un mouton.

Champéon, comm. de la Mayenne, arr. et à 11 kil. de Mayenne ; 1.180 h. Forges.

champêtre [*chan*] adj. (lat. *campestris*). Qui appartient aux champs : *vie champêtre. Garde champêtre*, agent chargé de la garde des propriétés rurales.

Champfleury (Jules Husson, dit **Fleury** ou), littérateur français, né à Laon, m. à Paris (1821-1889). Il fut directeur de la manufacture de Sèvres. Ses meilleurs romans, qui appartiennent au genre réaliste, sont : *Chien-Caillou, les Amoureux de Sainte-Périne, les Bourgeois de Molinchart*, etc. On lui doit des recherches érudites sur la céramique, la caricature, etc.

Champgenéteux, comm. de la Mayenne, arr. et à 24 kil. de Mayenne, près d'un affl. de l'Aron ; 1.380 h.

champi [*chan*] ou **champis, isse** [*chan-pi-se*] adj. et n. (de *champ*). Enfant trouvé. (Vx.)

Champigné, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 26 kil. de Segré, sur le Piron, affl. de la Sarthe ; 1.270 h. Ardoises.

Champignelles, comm. de l'Yonne, arr. et à 37 kil. de Joigny, sur le Four ; 1.300 h.

Champigneulles, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 5 kil. de Nancy, sur la Meurthe ; 3.540 h.

champignon [*chan*] n. m. (bas lat. *campinolius*). Nom donné à des végétaux cryptogamiques, de formes diverses : *les moisissures, les truffes sont des champignons. Pousser comme un champignon*, grandir très vite. Support pour chapeaux, vêtements, dont l'extrémité est arrondie et qui sert à soutenir divers objets. Bouton qui se forme à une mèche qui brûle. *Méd.* Excroissance molle et fongueuse, qui se forme dans les plaies. *Mar.* Engin destiné à ancrer les bouées au fond de la mer.

— Encycl. Certaines espèces de champignons sont bonnes à manger, et les autres vénéneuses. Il faut se garder de consommer tout champignon dont on ne connaît pas absolument la nature et le caractère comestible. En cas d'empoisonnement par les champignons, il faut, en attendant le médecin, prendre un vomitif, et non un purgatif. Se garder de boire du vinaigre, de l'éther ou de l'eau salée, qui répandraient le poison dans tout l'organisme.

— *Culture.* Le *champignon de couche* ou *agaric champêtre* est surtout cultivé en grand dans les carrières des environs de Paris. On emploie du fumier de cheval, qu'on dispose en meule dans les carrières souterraines, sur des kilomètres de longueur. On introduit dans ces meules deux ou trois rangs de *mises* ou *lardons*, plaques de fumier sec, contenant du *blanc de champignon*. Trois ou quatre semaines après cette opération (*lardage*), le blanc a envahi toute la meule, et l'on recouvre celle-ci d'une terre très calcaire de plâtras ; c'est le *goptage*. Un mois après, les champignons apparaissent et on les récolte pendant deux mois environ. Le blanc est souvent atteint de maladies variées, mais on peut se procurer le blanc pur à l'Institut Pasteur.

— *Art culin.* Il n'existe aucun procédé pour distinguer les espèces comestibles des espèces vénéneuses. Il convient donc de rejeter tous les champignons dont on ignore la provenance et de ne les acheter qu'au marché, où ils sont l'objet d'un commerce abondant et suivi. Si l'on veut consommer des champignons dont on ne soit pas sûr, il faut au moins prendre les précautions suivantes : faire macérer les champignons coupés en morceaux dans de l'eau acidulée (vinaigre fort, une cuillerée) ou salée (deux ou trois cuillerées) ; mettre ensuite les champignons dans l'eau froide et faire bouillir une demi-heure ; les utiliser alors seulement.

Les champignons servent de garniture dans beaucoup de mets. Lorsqu'ils sont destinés à cet usage, les faire sauter dans du jus de citron mêlé à de l'eau ; quand ils sont tournés, ajouter du sel et du beurre, et laisser sur un feu modéré cinq minutes.

Cèpes à la bordelaise. Mettre dans une poêle quantités égales de beurre et d'huile ; frire les cèpes épluchés jusqu'à ce qu'ils aient rendu leur eau ; ajouter au creux de chaque cèpe un hachis de persil, d'échalote, d'ail et de champignon ; laisser sur le feu quelques minutes ; on peut ajouter très peu de bouillon.

Cèpes à la provençale. Passer à l'huile dans la poêle des ails et des échalotes hachés, ajouter les cepes épluchés, sel, poivre, muscade, fines herbes.

champignonneux, euse [*chan, gno-neû, eu-ze*] adj. Garni de champignons, de moisissures.

champignonnière [*chan-pi-gno-nî*] n. f. Endroit, presque toujours souterrain, où l'on cultive les champignons de couche : *les carrières des environs de Paris ont été transformées avec profit en champignonnières.* Couche de terreau et de fumier pour cultiver les champignons.

— Encycl. *Champignonnière pratique.* Dans une caisse de bois blanc d'environ 50 centimètres de profondeur et 1 mètre carré de surface, on place une épaisseur de 8 à 12 centimètres de bouse de vache séchée et mélangée avec un quart de terre légère. On répand ensuite du blanc de champignon dans une seconde couche de terre superposée à la première et mélangée à de la bouse, sur une hauteur de 4 à 5 centimètres. Le tout se tasse légèrement et se recouvre de 20 centimètres de terre entretenue humide par de fins arrosages. Quelques semaines après, six ou huit, apparaîtront à la surface les champignons qu'on pourra cueillir, et cela pendant deux années au moins, à la seule condition d'entretenir l'humidité. La caisse doit se placer de préférence dans un endroit sombre.

champignonniste [*chan-pi-gno-nis-te*] ou **champignonnier** [*chan-pi-gno-ni-é*] n. m. Maraîcher qui cultive des champignons.

Champigny, comm. de l'Yonne, arr. et à 25 kil. de Sens, près de l'Yonne ; 1.130 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières.

Champigny-sur-Marne, comm. de la Seine, arr. et à 21 kil. de Sceaux, sur la Marne ; 8.560 h. Ch. de f. Grande-Ceint. et E. Batailles entre les Français qui voulaient percer les lignes ennemies et les Prussiens pendant le siège de Paris (30 nov. et 2 déc. 1870).

champion [*chan*] n. m. (de *champ*). Celui qui combattait en champ clos, pour sa cause ou pour la cause d'autrui. Combattant, concurrent quelconque ; *les champions du cyclisme.* Vainqueur d'une épreuve sportive : *champion de la course, de la nage*, etc. *Fig.* Défenseur : *Voltaire fut le champion de la tolérance.*

Championnet.

Champion (Edme), surnommé *le Petit Manteau bleu*, philanthrope français, né et m. à Châtel-Censoir (Yonne) (1764-1832).

championnat [*chan-pi-o-na*] n. m. Epreuve sportive, dont le vainqueur reçoit le titre de *champion.*

championne [*chan*] n. f. (de *champion*). Femme qui soutient une lutte. Femme hardie.

Championnet [*chan-pi-o-ne*] (Jean-Antoine-Etienne), général français, né à Valence, m. à Antibes (1762-1800). Il se distingua sur le Rhin, à Fleurus, en Italie, prit Naples, où il organisa la république Parthénopéenne. Il était aussi généreux, aussi désintéressé, aussi humain qu'il était brave.

Champlain [*plin*] (lac), situé entre les Etats-Unis et le Bas-Canada, et découvert en 1608 par Champlain.

Champlain [*plin*] (Samuel de), colonisateur français, né à Brouage (Charente-Inférieure), m. au Canada où il fit de nombreuses explorations et dont il fut nommé lieutenant général (1567-1635). Il fut le fondateur de Québec.

Champlain.

champlé, e [*chan*] adj. Attaqué de champlure ou champelure : *vignes champlées.*

champlevage [*chan-le-va-je*] n. m. Action de champlever.

champlevé [*chan-le-vé*] n. m. Pièce métallique émaillée, dans laquelle les traits des figures sont formés au moyen de filets pris aux dépens du fond.

champlever [*chan-le-vé*] v. a. (de *champ*, et *lever*). Creuser une surface unie pour y tailler des figures ou y incruster des ornements en émaux. Dans la gravure, enlever certaines parties de l'absence desquelles résulteront les blancs.

Champlitte-et-le-Prélot, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. de Gray, sur le Salon, affl. de la Saône ; 2.110 h. (*Champlittois*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 17 comm. et 5.870 h.

champlure [*chan*] n. f. Corruption du mot champelure.

Champmeslé [*chan-mé-lé*] (Marie Desmares, dame), célèbre tragédienne française, née à Rouen, m. à Auteuil (1642-1698) ; elle brilla dans le théâtre de Racine, qui éprouva pour elle une vive passion. La Fontaine lui dédia sa nouvelle *Belphégor* et Boileau l'a immortalisée dans ses vers. — Son mari, Charles Chevillet, dit **Champmeslé**, né et m. à Paris (1645-1701), fut un acteur distingué et un auteur dramatique d'un certain mérite.

Champmeslé.

Champniers, comm. de la Charente, arr. et à 8 kil. d'Angoulême, sur un affl. de l'Argence ; 2.600 h. Chaux.

Champollion (Jean-François), égyptologue français, né à Figeac, m. à Paris (1790-1832) ; il parvint le premier à déchiffrer les hiéroglyphes de l'ancienne Egypte. — Son frère aîné, Jacques-Joseph **Champollion-Figeac**, né à Figeac, m. à Fontainebleau (1778-1867), fut un archéologue de mérite.

Champollion le Jeune.

champoreau [*chan-po-ró*] n. m. Boisson chaude, en usage chez les Européens en Afrique. Café au lait, mélangé de rhum. Café préparé à froid.

Champs [*chan*], ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 38 kil. de Mauriac, sur la Tarentaine, s.-affl. de la Dordogne ; 1.820 h. — Le cant. a 5 comm. et 4.880 h.

Champs, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 29 kil. de Meaux ; 1.790 h.

Champsac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 24 kil. de Rochechouart ; 1.560 h. Ch. de f. Orl.

Champ-Saint-Père (Le), comm. de la Vendée, arr. et à 36 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.880 h. Ch. de f. Etat.

Champsaur (Félicien), chroniqueur et romancier français, né à Digne en 1859 ; auteur des romans : *Dinah Samuel, Poupée japonaise, Lulu, l'Arriviste, l'Ingénue*, etc.

Champsecret, comm. de l'Orne, arr. et à 8 kil. de Domfront ; 2.300 h. Toiles.

Champtocé [*chan-to-sé*], comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 24 kil. d'Angers, sur la Rome ; 1.690 h. Ch. de f. Orl. Houille, carrières.

Champtoceaux [*chan-to-só*], ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 47 kil. de Cholet, près de la Loire ; 1.320 h. — Le cant. a 9 comm. et 10.840 h.

chamsin ou **khamsin** [*kam'-sin*] n. m. (mot arabe signif. *cinquante*). Nom du simoun en Egypte, parce qu'il souffle pendant cinquante jours, au commencement de l'inondation du Nil.

Chanaan [*ka-na-an*], un des fils de Cham, maudit par Noé (*Bible*), à cause de l'irrévérence de son père Cham, et condamné à devenir l'esclave des esclaves de Sem et de Japhet.

Chanaan ou **Canaan** (terre de), ancien nom de la Palestine ou *Terre promise.* (*Bible.*) Suivant la Bible, ce territoire fut promis par Dieu aux Israélites, qui s'en emparèrent sous la conduite de Josué.

Chanac [*nak*], ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 14 kil. de Marvejols, non loin du Lot ; 1.270 h. Eaux minérales. — Le cant. a 6 comm. et 3.190 h.

Chananéen, enne [*ka-na-né-in, è-ne*], habitant ou originaire de la terre de Chanaan : *les Chananéens.* Adjectiv. : *légende chananéenne. La Chananéenne*, nom que l'on donne, dans l'Ecriture, à une femme qui vint demander la guérison de sa fille à Jésus-Christ. — Le nom de *Chananéens* désigne les tribus sémitiques qu'on trouve d'abord établies sur le golfe Persique, et qui, plus tard, émigrèrent en Syrie. Les unes, fixées dans les vallées intérieures, furent agricoles ou pastorales ; les autres, plus rapprochées de la côte, se livrèrent au commerce et à la navigation et formèrent la nation phénicienne.

Chananéenne (*le Christ et la*), scène évangélique, qui a inspiré de nombreux artistes. Nous citerons le tableau de Drouais, qui obtint le premier prix de peinture en 1784, actuellement au Louvre.

chançard [*sar*], **e** n. et adj. *Pop.* Qui a de la chance ; à qui les choses réussissent bien.

chance n. f. (lat. *cadentia*). Chute, jet des dés. (Vx.) *Fig. La chance en est jetée*, c'est chose faite. Nature ou résultat d'un événement : *une bonne, une mauvaise chance.* Bonne fortune : *avoir de la chance. La chance tourne*, les choses changent de face. Pl. Probabilités : *calculer les chances.*

chanceau [*só*] ou **chancel** [*sèl*] n. m. Barreau d'une grille.

chancelant [*lan*], **e** adj. Qui chancelle : *vieillard chancelant. Fig.* Mal assuré : *santé chancelante.*

chancelariat [*ri-a*] n. m. Fonction de chancelier.

chanceler [*lé*] v. n. (bas lat. *cancellare.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *nous chancellerons.*) Vaciller sur ses pieds, sa base : *cet homme, cet édifice chancelle. Fig.* : *chanceler dans sa résolution ; sa vertu chancelle.*

chancelier [*li-é*] n. m. (lat. *cancellarius*). Chef suprême de la justice, sous l'ancienne monarchie : *le chancelier était inamovible. Grand chancelier de la Légion d'honneur*, dignitaire placé à la tête des services de la Légion d'honneur, et présidant du conseil de l'ordre. *Chancelier de l'Echiquier*, en Angleterre, juge de la cour des finances.

— Encycl. Le chancelier était un des grands officiers de la couronne de France. Il était placé à la tête des bureaux où se scellaient les diplômes royaux. Il avait la haute main sur l'administration des fonctions ecclésiastiques, de la justice, et sur les relations avec les puissances étrangères. Il était inamovible, mais les sceaux pouvaient lui être retirés, et confiés alors à un *garde des sceaux.* L'office de chancelier, supprimé par la Révolution, rétabli par Napoléon Ier, disparut définitivement en 1848. Mais le ministre de la justice continue d'employer l'expression *ma chancellerie* pour désigner ses bureaux.

CHAMPIGNONS

C, comestible; *V*, vénéneux; *I*, indifférent; *S*, suspect.

chancelière n. f. Femme d'un chancelier. Boîte ou sac fourré pour tenir les pieds chauds.

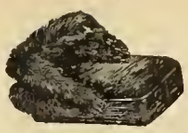
Chancelière.

chancellement [*sé-le-man*] n. m. Action de chanceler. (Peu us.)

chancellerie [*sé-le-rî*] n. f. Lieu où l'on scelle avec le sceau de l'Etat. Administration centrale du ministère de la justice. Bureaux, administration que dirige un chancelier. *Grande chancellerie*, administration chargée de tout ce qui a rapport à l'ordre de la Légion d'honneur.

— Encycl. *Chancellerie diplomatique* ou *consulaire*. La chancellerie est proprement le lieu où l'on conserve les sceaux et les registres et où l'on délivre expédition des actes reçus par nos agents à l'étranger. Le chancelier porte aujourd'hui le nom de *vice-consul*. Chargé de seconder le chef du poste dans ses fonctions, il est officier public. Il remplit les fonctions de notaire, d'huissier, de greffier du consul en matière judiciaire, de secrétaire de mairie lorsque le consul fait fonctions d'officier de l'état civil. *Grande chancellerie*. V. Légion d'honneur.

Chancellor (Richard), navigateur anglais du XVIe siècle. Il reconnut la mer Blanche et se rendit par terre à Moscou; m. en 1556.

Chancellorsville, localité des Etats-Unis (Virginie); 2.000 h. Victoire des sudistes sur les fédéraux, pendant la guerre de Sécession (1863).

chanceux, euse [*seû, eu-ze*] adj. Qui a une chance heureuse : *homme chanceux*. Hasardeux : *affaire chanceuse*.

chanci, e adj. Moisi. N. m. Fumier sur lequel a poussé du blanc de champignon.

chancir v. n. (bas lat. *canutire*). Moisir.

chancissure [*si-su-re*] n. f. Moisissure.

chancre n. m. (lat. *cancer*). Ulcère. *Fig.* Cause de destruction progressive. Maladie des arbres.

— Encycl. *Méd.* Le *chancre syphilitique* ou *induré* est la première manifestation de la syphilis; il apparaît de quinze à trente jours après le contact infectant, suivant les cas, sur les parties génitales ou à la face, la langue, etc. Il suppure peu et guérit facilement. Le *chancre mou* ou *non induré* se caractérise surtout par les ganglions douloureux qui l'accompagnent. Les pansements antiseptiques en viennent à bout difficilement, en vingt à trente jours.

— *Bot.* Les chancres ont pour origine une blessure de l'arbre, sur laquelle poussent des champignons. Aussi faut-il fermer toutes les plaies par du goudron ou du mastic.

chancreux, euse [*kreû, eu-ze*] adj. De la nature du chancre : *lésion chancreuse*. Attaqué par un chancre : *arbre chancreux*.

chancroïde n. m. (de *chancre*, et du gr. *eidos*, forme). Chancre simple, non syphilitique.

chandail [*da, ll* mll.] n. m. Maillot de torse, à col droit ou réversible, sans boutons ni boutonnières, que portent les cyclistes, coureurs, etc.

chandelage n. m. Action de mirer les œufs à la lumière d'une chandelle.

chandeleur n. f. (lat. [*festum*] *candelarum*). Fête de la présentation de Notre-Seigneur au Temple et de la purification de la Vierge (2 févr.).

chandelier [*li-é*] n. m. Ustensile pour mettre la chandelle, la bougie : *le chandelier à sept branches était un des principaux instruments du culte hébreu. Fam.* Personnage sur lequel on s'efforce d'attirer l'attention d'un mari pour détourner ses soupçons du véritable amant. *Mar.* Support métallique. *Fig. Mettre la lumière sur le chandelier*, ne pas cacher la vérité, la rendre publique. *Mettre, élever quelqu'un sur le chandelier*, l'élever en dignité, lui donner un rôle en vue.

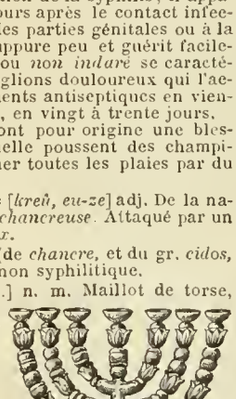
Chandelier à sept branches.

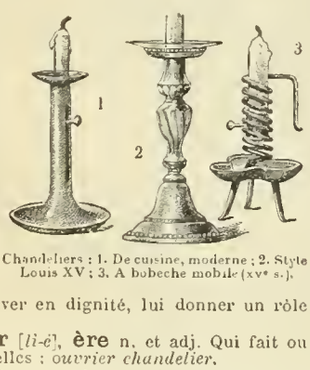

Chandeliers : 1. De cuisine, moderne ; 2. Style Louis XV ; 3. A bobeche mobile (XVe s.).

chandelier [*li-é*], **ère** n. et adj. Qui fait ou vend des chandelles : *ouvrier chandelier*.

Chandelier (*le*), proverbe en trois actes, en prose, d'A. de Musset. Le *chandelier* choisi par l'officier Clavaroche, amant de Jacqueline, est l'innocent et tendre Fortunio. Il montre tant de grâce, tant de tendresse touchante, qu'il supplante Clavaroche. C'est dans cette pièce que se trouvent les charmants couplets connus sous le nom de *Chanson de Fortunio*.

chandelle [*dè-le*] n. f. (lat. *candela*; de *candere*, brûler). Flambeau de suif, de résine. Nom générique des pièces verticales qui servent d'étais dans les constructions. *Chandelle romaine*, pièce d'artifice. *Fam. Aux chandelles*, à la lumière. Loc. prov. : *Ses cheveux frisent comme des chandelles*, sont très raides. *Tenir la chandelle*, favoriser, sciemment ou non, une affaire d'amour. *Souffler sa chandelle*, mourir. *Le jeu ne vaut pas la chandelle*, la chose ne vaut pas la peine qu'on prend, les dépenses qu'on fait. *Economie de bouts de chandelle*, économie insignifiante, mal entendue. *Brûler la chandelle par les deux bouts*, dépenser, gaspiller avec excès. *Devoir une belle, une fière chandelle à quelqu'un*, lui avoir une grande obligation. *Voir trente-six chandelles*, avoir un éblouissement causé par un choc violent à la tête.

— Encycl. *Techn.* Le suif qui sert à fabriquer les chandelles provient des graisses de bœuf et de mouton. La fabrication des chandelles se fait à la *baguette* ou au *moule*. Le premier procédé consiste à attacher autour d'un cercle horizontal plusieurs mèches de coton qu'on arrose de suif fondu, lequel se fige rapidement autour des mèches. On continue jusqu'à ce que la chandelle ait les dimensions voulues. Le second procédé, le plus usité, consiste à verser le suif fondu dans des moules en étain dont l'axe est occupé par une mèche. Le moulage et le démoulage se font actuellement à l'aide de machines spéciales.

chandellerie [*dè-le-rî*] n. f. Fabrique, commerce de chandelles.

Chandernagor, v. et territoire français de l'Inde, sur l'Hougly, branche du Gange; 25.000 h. (*Chandernagoriens*). Coton, velours, brocart.

Chandieu (Antoine de), ministre protestant français (1534-1596), savant théologien; il a laissé de nombreux ouvrages.

Chandler [*dlèr*] (Richard), archéologue et savant helléniste anglais, né à Elson, m. à Tilehurst (1738-1810).

Chandon, comm. de la Loire, arr. et à 24 kil. de Roanne,; 1.220 h.

Chandos [*doss*] (Jean), célèbre capitaine anglais du XIVe siècle. Il prit une part active à la guerre de Cent ans. Il fut tué au pont de Lussac, près de Poitiers (1369).

Chanfrein.

chane ou **channe** n. m. Outil pour la soudure à l'étain.

chanfraindre ou **chanfreindre** [*frin-dre*] v. a. (Se conj. comme *craindre*.) Pratiquer un chanfrein. Syn. de chanfreiner.

chanfrein [*frin*] n. m. Partie de la tête du cheval, d'un animal, qui s'étend des oreilles aux naseaux. (V. cheval.) Petite surface que l'on forme en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois. Petit trou conique, pratiqué par l'horloger dans une pièce de montre. Armure qui protégeait la tête du cheval de guerre.

chanfreiner [*frè-né*] v. a. Tailler en chanfrein. Armer, orner d'un chanfrein : *chanfreiner un cheval*.

Changallas ou **Shangallas,** nom donné par les Abyssins aux populations nègres répandues à l'O. et au N.-O. de leur pays.

Changarnier [*ni-é*] (Nicolas), général et homme politique français, né à Autun, m. à Paris (1793-1877). Il se distingua en Algérie, fut exilé après le coup d'Etat de 1851, rentra en France en 1870, et suivit les opérations de l'armée de Metz.

Changarnier.

change n. m. Changement; *gagner, perdre au change*. Troc d'une chose contre une autre. Taux auquel on fait cette opération : *le change entre la France et l'Espagne est très élevé*. Opération qui consiste soit à changer une monnaie contre une autre monnaie, soit à acheter sur une place des valeurs (lettres de change, fonds publics) pour acquitter une dette contractée sur une autre place. Bureau du changeur. Commission du changeur : *il y a tant pour le change*. *Vén.* Ruse d'une bête poursuivie qui en fait partir une autre à sa place : *le cerf donne le change aux chiens. Fig. Prendre le change*, se laisser tromper. *Donner le change*, tromper. *Agent de change*, v. agent.

Dr. comm. Lettre de change, acte par lequel le souscripteur enjoint à une autre personne de payer à une époque dite, à l'ordre de telle personne dénommée, une somme déterminée.

— Encycl. Le change dépend du mouvement des affaires entre les diverses places commerciales, c'est-à-dire de l'offre et de la demande du papier. Ses variations ont pour limite le prix du transport des espèces de la ville ou la traite est payable à celle d'où elle est tirée; car, si l'écart des variations est trop grand, il est avantageux, au lieu de prendre du papier, de faire venir des espèces. Les variations des cours du change entre les diverses places donnent naissance à l'*arbitrage*.

Le commerçant qui fait spécialement profession d'échanger les valeurs et espèces porte le nom de *changeur*. Le changeur réalise sur l'échange un bénéfice déterminé par le *cours* de la place.

Le change des matières métalliques (or et argent) s'appelle change *manuel* ou *local*, parce qu'il se fait de la main à la main en un même lieu. Le change des lettres de change est appelé change *tiré*.

Lettre de change. Les personnes dénommées dans une lettre de change sont : le *tireur* ou *souscripteur*, qui fait la lettre ou en reçoit la valeur; le *preneur* ou *bénéficiaire*, qui fournit cette valeur et devient ainsi propriétaire du titre; le *tiré* ou *payeur*, ou *accepteur*. Voici un exemple de la formule de la lettre de change :

Paris, le 1907. B. P. F. 1.000.

Au trente et un décembre, veuillez payer, par cette présente de change, à l'ordre de MM. Paul et Cie, la somme de mille francs, valeur reçue en marchandises, que passerez suivant avis à M. Pierre, négociant à Lyon.

Accepté : Pierre. Jean et Cie.

La lettre de change est écrite sur papier timbré ou sur papier libre avec apposition d'un timbre mobile droit de 0 fr. 05 par 100 francs. Ce timbre doit être annulé le jour du tirage.

Change (*pont au*), à Paris, entre la Cité et la rive droite de la Seine. Construit sous Charles le Chauve, il fut habité par les changeurs en vertu d'un édit de Louis VII (1141). Plusieurs fois détruit et rebâti, il ne fut débarrassé qu'en 1786 des maisons qui le chargeaient. Dans son état actuel, il date de 1858.

Changé, comm. de la Mayenne, arr. et à 3 kil. de Laval, sur la Mayenne; 1.510 h. Anthracite.

Changé ou **Changé-le-Mans,** comm. de la Sarthe, arr. et à 6 kil. du Mans, sur un affluent de l'Huisne; 2.250 h. Le 10 janvier 1871, combat entre Français et Allemands.

changeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être changé.

changeant [*jan*], **e** adj. Inconstant, variable : *caractère changeant*. Dont la nuance varie suivant le temps, l'éclairage, etc. : *étoffe changeante*. Ant. **Constant, fixe, immuable.**

changement [*man*] n. m. Action de changer. Modification qui en résulte : *changement de temps. Théâtr. Changement à vue*, modification de décor qui a lieu sans qu'on soit obligé de baisser le rideau. *Fig.* Mutation soudaine et sans transition. Prov. : **Changement de corbillon fait trouver le pain bon,** la nouveauté a de l'attrait. Ant. **Stabilité, constance.**

changer [*jé*] v. a. (lat. pop. *cambiare*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je changeai, nous changeons*. Prend l'auxil. *avoir* ou *être*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Céder une chose pour une autre : *changer un fusil contre une bicyclette*. Remplacer une chose, la rendre autre : *changer la coupe de sa barbe*. Mettre de nouveau linge, de nouveaux habits à quelqu'un : *changer un malade, un enfant*. Convertir : *changer les métaux en or*. Loc. prov. : *Changer son cheval borgne pour un aveugle*, donner une chose défectueuse pour une autre plus défectueuse encore. Allus. littér. et hist. :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais,

v. absurde. **Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus,** paroles prêtées par Talleyrand et Beugnot, lors de la première Restauration, au comte d'Artois, depuis Charles X. (Le prince n'avait prononcé que quelques mots sans suite.) **Nous avons changé tout cela.** Dans le *Médecin malgré lui*, de Molière, c'est ce que Sganarelle réplique à une timide objection de Géronte, surpris de l'entendre placer le cœur à droite et le foie à gauche. On rappelle ironiquement ces mots à propos d'une réforme absurde. V. n. Quitter une chose pour une autre : *changer de linge, de condition*. Passer d'un état à un autre : *le temps va changer. Changer de visage*, pâlir, rougir, perdre contenance. **Se changer** v. pr. Revêtir de nouveau linge, de nouveaux habits. Ant. **Maintenir, perpétuer.**

changeur, euse [*eu-ze*] n. Qui se livre aux opérations du change.

— Encycl. Sous l'ancien régime, l'une des principales attributions des changeurs était de percer ou eisailler les pièces défectueuses ou les monnaies étrangères dont le cours était interdit et de les porter aux hôtels des Monnaies. Leur fonction essentielle, comme leur nom l'indique, était de changer les monnaies les unes contre les autres. A Paris, ils se groupaient sur le pont au Change, auquel leurs petits comptoirs donnaient un aspect pittoresque. Les opérations de banque et les spéculations sur l'argent, qui étaient méprisées, leur étaient interdites.

Chang-Haï. *Géogr.* V. Shanghaï.

Chaniers, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Saintes, sur la Charente; 2.000 h. Ch. de f. Etat. Vins, carrières.

Chanlaire [*lè-re*] (Pierre-Gabriel), géographe et statisticien français, né à Wassy, m. à Paris (1758-1817).

chanlate ou **chanlatte** [*la-te*] n. f. (de *chant*, et *latte*). Chevron refendu, qui se pose dans le même sens que les lattes. Pièce qui facilite l'écoulement des eaux d'un toit.

Channing [*tcha-nin'-gh'*] (William Ellery), ministre protestant américain, né à Newport, m. à Bennington (1780-1842); un des chefs de la secte des unitaires, surnommé *le Fénelon du nouveau monde*. Son ouvrage sur l'*Esclavage* eut un grand retentissement.

chanoine n. m. (du gr. *kanonikos*, régulier). Dignitaire ecclésiastique qui, autrefois, possédait un canonicat (auj. fait partie du conseil d'un évêque, récite l'office public, etc.). *Vie de chanoine*, sans fatigue et agréable. *Mine de chanoine*, teint fleuri, figure de prospérité.

— Encycl. Saint Ambroise, saint Augustin et plus tard saint Martin et d'autres évêques soumirent le clergé de leur cathédrale à une règle quasi monastique. Les clercs astreints à cette règle reçurent le nom de *chanoines*, et les communautés qu'ils formaient furent appelées *chapitres*. Avec le temps, la règle primitive s'adoucit : les biens des chapitres, d'abord indivis, furent partagés en parts qui, sous le nom de *prébendes*, devinrent de véritables bénéfices. L'usage s'introduisit de donner le titre de chanoine et la prébende à de simples tonsurés. Après l'établissement du Concordat, on distingua les chanoines *titulaires, prébendés* et *honoraires*.

Chanoine (Charles-Sulpice-Jules), général français, né à Dijon en 1835, ministre de la guerre en 1898.

chanoinée [*né*] n. f. Bénéfice au titre de chanoine.

chanoinesse [*nè-se*] n. f. Autrefois, religieuse qui possédait une prébende : *il existe encore en Allemagne quelques chapitres de chanoinesses. Pâtiss.* Petite nonette : *les chanoinesses de Dijon sont estimées*.

chanoinie [*ni*] n. f. (de *chanoine*). Canonicat.

Chanonat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 10 kil. de Clermont-Ferrand; 880 h. Eaux ferrugineuses.

Chan-Si, prov. de la Chine, au S. de la Mongolie; 10 millions d'hab. Houille.

chanson n. f. (lat. pop. *cantio*). Pièce de vers, souvent frivole ou satirique, divisée en couplets se terminant en général par un refrain, que l'on chante. *Mettre en chanson*, ridiculiser. Poésie, en général : *les chansons des poètes*. Chant quelconque, bruit de certains insectes, murmure : *les chansons du rossignol; la chanson des cigales, du grillon; la chanson du vent, du ruisseau. Chanson de geste*, ancien poème épique dans lequel on célébrait les exploits des chevaliers : *la plus célèbre des chansons de geste est la* Chanson de Roland. Loc. prov. : *L'air ne fait pas la chanson*, l'apparence n'est pas la réalité. *Il en a l'air et la chanson*, il est réellement ce qu'il paraît être. *Le ton fait la chanson*, la manière de dire les choses en détermine le sens. *Chanter toujours la même chanson*, redire sans cesse la même chose. Pl. *Fig.* Sornettes, discours frivoles : *chansons que tout cela!* Allus. littér. :

Tout finit par des chansons,

vers célèbre d'un couplet chanté par Brid'oison, dans le *Mariage de Figaro*, et qui caractérise la frivolité attribuée au caractère français.

— Encycl. *Hist.* Les chansons de geste, issues probablement de chants épiques plus anciens et moins étendus, traduisaient les sentiments propres à toute une collectivité : nation ou province. Il y eut une floraison épique bien avant la *Chanson de Roland;*

mais la légende de Charlemagne ne tarda pas à absorber toutes les autres. Les chansons de geste étaient en strophes ou *laisses* d'un nombre indéfini de vers, sur la même assonance. Elles étaient chantées avec l'accompagnement d'une vielle. Les plus anciennes que nous ayons conservées remontent au XIe siècle : parmi elles, se trouve la célèbre *Chanson de Roland*. A la fin du XIIe siècle, on se contente de remanier les poèmes de l'époque précédente. Dans le nord de la France, le goût pour ces poèmes persiste d'ailleurs jusqu'au XIVe siècle. Mais l'épopée cessa d'être chantée pour être lue; elle fut transposée en alexandrins rimant deux à deux, et finalement traduite en prose au XVe siècle. Les héros épiques s'avilirent et devinrent comiques. Mais auparavant, aux XIIe et XIIIe siècles, la chanson de geste avait été imitée dans toute l'Europe.

Sous la Ligue et sous la Fronde, la chanson, tout en restant alerte, devint surtout politique. Sous Louis XIV et Louis XV, elle célébra les plaisirs. Après la Révolution, le *Caveau* (v. ce mot) rouvre ses portes. De nombreux chansonniers jouissent d'une grande vogue, quelques-uns atteignent une célébrité : citons au moins les noms de Désaugiers, Béranger, plus tard de Gustave Nadaud et de Pierre Dupont. De nos jours, le nombre toujours croissant des cafés-concerts et des cabarets artistiques a fait prendre à la chanson un tour nouveau : dans les premiers, les *scies* et les grivoiseries surtout obtiennent du succès; dans les seconds, les « Montmartrois », en leurs chansons *rosses*, « blaguent » avec esprit tous les travers. Quelques-uns d'entre eux ont fait revivre la romance d'amour.

Chanson de Roland (*la*), grande épopée nationale, en vers français de dix syllabes. Elle raconte la destruction de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne par les Sarrasins, dans le défilé de Roncevaux. Composition noble et pathétique, où revit la France féodale et chrétienne du XIe siècle, rude et brutale, mais fidèle à l'empereur et à Dieu. On en a fait honneur, d'ailleurs sans preuves, à Théroulde, trouvère normand du XIIe siècle. Elle a été publiée en 1837 et en 1851.

Chanson des gueux (*la*), par Jean Richepin (1876), recueil où le poète chante ou fait chanter, en un langage très coloré, vibrant, mêlé d'argot, tous les pauvres êtres, lamentables à plusieurs points de vue, en marge de la société.

Chansons des rues et des bois (*les*), recueil de poèmes de Victor Hugo, composé de courtes pièces, écrites en vers de huit ou de sept pieds, et divisées en quatrains, d'une grande fraîcheur d'inspiration (1866).

chansonnable [*so-na-ble*] adj. Qui peut ou mérite d'être chansonné.

chansonner [*so-né*] v. a. Faire une chanson satirique contre quelqu'un : *les Frondeurs chansonnèrent Mazarin.*

chansonnette [*so-nè-te*] n. f. Petite chanson; chanson comique : *des chansonnettes de café-concert.*

chansonnier [*so-ni-é*], **ère** n. Personne qui fait, qui chante des chansons : *Béranger fut un chansonnier hardi.* N. m. Recueil de chansons.

chant [*chan*] n. m. Côté étroit d'un objet. Syn. de CHAMP.

chant [*chan*] n. m. [lat. *cantus*]. Suite de sons modulés, émis par la voix. Air mis sur des paroles. Mélodie : *chant harmonieux.* Chanson de style soutenu : *un chant guerrier.* Toute composition en vers de style noble : *les chants d'Homère, de Lamartine.* Chacune des divisions d'un poème épique ou didactique : *poème en dix chants. Chant grégorien,* chant ordinaire de l'Eglise. (V. PLAIN-CHANT.)

Chant du départ (*le*), célèbre hymne national, paroles de M.-J. Chénier (1794), musique de Méhul, qui fut composé et exécuté pour la première fois le 14 juillet 1794, pour célébrer le cinquième anniversaire de la prise de la Bastille. Voici la musique et la première strophe :

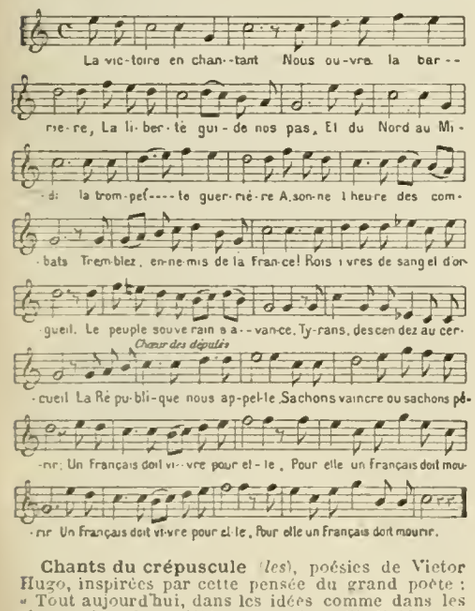

Chants du crépuscule (*les*), poésies de Victor Hugo, inspirées par cette pensée du grand poète : « Tout aujourd'hui, dans les idées comme dans les choses, dans la société comme dans l'individu, est à l'état de crépuscule (1835). »

Chants du soldat (*les*), et **Nouveaux chants du soldat,** poésies patriotiques, par Paul Déroulède (1872-1875). Ces poésies, qui ont presque toutes pour sujet la guerre de 1870, sont vibrantes, d'un souffle élevé.

chantable adj. Qui peut être chanté : *toutes les chansons ne sont pas chantables partout.* Passable comme chant : *morceau qui n'est pas beau, mais qui est chantable.*

Chantaboun, ville du Siam, sur un tributaire du golfe de Siam. Elle fut quelque temps occupée par les Français (1900-1904).

chantage n. m. Extorsion d'argent, de faveurs, etc., sous la menace de révélations scandaleuses.

— ENCYCL. *Dr.* Quiconque, à l'aide de la menace écrite ou verbale de révélation ou d'imputation diffamatoire, aura extorqué ou tenté d'extorquer soit la remise de fonds ou valeurs, soit la signature ou la remise d'une pièce quelconque opérant obligation ou décharge, sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 50 à 3.000 francs.

Chantal (Jeanne-Françoise FRÉMIOT, baronne de), dame célèbre par sa piété, née à Dijon, m. à Moulins (1572-1641); fondatrice de l'ordre de la Visitation, et canonisée par Clément XIII. Grand'mère de Mme de Sévigné. Fête le 21 août.

chantant [*tan*], **e** adj. Qui chante : *des ouvrières chantantes. Par ext.* Qui compose des chants : *Lamartine appelle Béranger « un tribun chantant ».* Propre à être chanté : *poésie chantante.* Où l'on chante : *café chantant.* Qui se chante aisément : *la musique chantante est celle où il y a beaucoup de mélodie. Langue chantante,* harmonieuse, musicale : *l'Italien est une langue chantante.* En mauv. part : *prononciation, déclamation chantante,* d'une uniformité monotone.

chanteau [*tô*] n. m. (de *chant*, côté). Morceau coupé à un grand pain ou à une pièce d'étoffe. *Chanteau de pain bénit,* le morceau qu'on envoie à celui dont c'est le tour de rendre le pain bénit. Chacune des jantes d'un rouet. Petite douve de chaque côté du fond d'un tonneau.

chante-clair n. m. Nom du coq, dans le *Roman de Renart.*

Chanteix, comm. de la Corrèze, arr. et à 12 kil. de Tulle; 1.260 h. Fromages.

Chantelauze (Victor de), magistrat et homme d'Etat français, né à Montbrison, m. à Paris (1787-1859); ministre de la justice en 1830, dans le cabinet Polignac.

Chantelauze (Régis), historien et érudit français, né à Montbrison, m. à Paris (1821-1888); auteur d'ouvrages érudits sur la première moitié du XVIIe siècle et sur la question Louis XVII.

Chantelle, ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 17 kil. de Gannat, près de la Bouble; 1.750 h. — Le cant. a 15 comm. et 11.850 h.

Chanteloup, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 57 kil. de Redon; 1.430 h. — Comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Parthenay; 1.370 h.

Chantemesse (André), médecin français, né au Puy en 1851. Il s'est occupé spécialement de bactériologie et d'hygiène.

Chantenay-Saint-Imbert, comm. de la Nièvre, arr. et à 28 kil. de Nevers; 1.990 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Chantepleure.

Chantenay-sur-Loire, anc. comm. de la Loire-Inférieure; 21.670 h. Elle a été réunie à Nantes en 1908. Usines métallurgiques, forges et fonderies; raffineries de sucre; conserves alimentaires, etc.

chantepleure n. f. (de *chanter*, et *pleurer*). Entonnoir à long tuyau, percé de trous. Cuvier à robinet, où l'on foule le raisin. Robinet d'un tonneau en perce. Arrosoir à queue mince et longue. Fente verticale, pratiquée dans un mur pour l'écoulement des eaux. Rigole dans la berge d'un cours d'eau.

chantepleurer [*ré*] v. a. Faire couler le vin nouveau dans la chantepleure, avant de le mettre en cuve.

chanter [*té*] v. n. (lat. *cantare*). Moduler avec la voix des sons variés : *les oiseaux sifflent, l'homme seul chante.* En mauv. part, avoir en lisant, en récitant, des intonations qui rappellent un chant : *les bons acteurs ne chantent pas.* En parlant d'un instrument de musique, avoir des sons tenus, liés et expressifs : *le violon et le violoncelle sont les deux instruments qui chantent le plus. C'est comme si vous chantiez, comme s'il chantait,* voilà des paroles auxquelles il ne faut attacher aucune importance. *Faire chanter quelqu'un,* pratiquer un chantage sur lui. *Pain à chanter,* pain azyme. ALLUS. HIST. : **Ils chantent, ils payeront,** v. PAYER. V. a. Célébrer, louer : *chanter la gloire, les vertus.* Chansonner. (Peu us.) *Chanter toujours la même chanson, le même refrain,* dire toujours la même chose. *Chanter une antienne à quelqu'un,* lui faire de vifs reproches. (V. FOUILLES.) *Je lui ferai chanter une autre gamme,* je le ferai changer de ton, de conduite. *Chanter victoire,* se glorifier d'un succès. **Se chanter** v. pr. Etre chanté : *cet air se chante partout.*

ALLUS. LITTÉR. :

Vous chantiez, j'en suis fort aise,
Eh bien, dansez maintenant!

réponse ironique de la Fourmi à la Cigale, dans la célèbre fable de La Fontaine. Dans l'application, reproche dur adressé à quelqu'un pour son imprévoyance.

chanterelle [*rè-le*] n. f. (du lat. *cantare*, chanter). Corde d'un violon, d'une basse, qui a le son le plus aigu. *Fig.* et *fam. Appuyer sur la chanterelle,* insister sur le point délicat, important. Oiseau femelle, qu'on encage pour qu'il en attire d'autres par son chant. (Adjectiv. : *alouettes chanterelles.*) Pièce de l'arçon des chapeliers.

chanterelle [*rè-le*] n. f. (du lat. *cantharellus*, petite coupe). Genre de champignons comestibles, dits aussi *girolles.* (V. la planche CHAMPIGNONS.)

Chanterelle.

chanterille ou **chantarille** [*ll* mll.] n. f. Bobine du tireur d'or.

chanteronner [*ro-né*] v. n. Chanter d'une manière confuse et à voix très basse.

chanteur, euse [*eu-ze*] n. Qui chante souvent, ou fait métier de chanter : *les chanteurs de l'Opéra; une chanteuse des rues. Forte chanteuse,* celle qui, d'une voix étendue et puissante, chante les grands airs d'opéra; *chanteuse légère,* celle dont la voix est étendue surtout dans le registre élevé et qui chante les airs demandant plus de virtuosité que de puissance. Adjectiv. *Oiseaux chanteurs,* ceux dont le chant est agréable (*rossignol, serin,* etc.). *Maître chanteur,* filou qui pratique le vol au chantage.

Chanteur florentin, de P. Dubois.

Chanteur florentin *du XVe siècle,* statue en bronze de Paul Dubois (musée du Luxembourg), figure élégante et charmante (1865).

Chanteuse voilée (*la*), opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et Leuven, musique de V. Masse (1850). Partition pleine de grâce. C'est un épisode de la vie de Vélasquez qui est sauvé de la misère par sa servante Palamita, qui, chaque soir, couverte d'un voile, va chanter sur la place de Séville, et rapporte en cachette la petite recette. Tout se découvre et Vélasquez épouse sa servante.

chantier [*ti-é*] n. m. (du lat. *canterium*, chevron). Emplacement où les marchands entassent le bois, le charbon qu'ils ont à vendre. Entassement de bois. Atelier à l'air libre, clôturé ou couvert, où l'on travaille le bois, la pierre : *un chantier de construction.* Lieu de construction pour les vaisseaux : *la Seyne possède d'importants chantiers maritimes.* Charpente supportant une embarcation. Ensemble des madriers sur lesquels on place les tonneaux dans les caves, les fardeaux, etc. *Fig. Avoir un ouvrage sur le chantier,* y travailler.

chantignole ou **échantignole** n. f. Pièce de bois trapézoïdale, qui soutient les pannes d'une charpente. Brique de demi-épaisseur, pour construire les cheminées. V. FERME.

chantilly [*ll* mll.] n. m. Dentelle de Chantilly.

Chantilly, comm. de l'Oise, arr. et à 10 kil. de Senlis, sur la Nonette, affl. de l'Oise; 5.080 h. Ch. de f. N. Dentelles. Forêt; magnifique château datant du moyen âge, et qui fut embelli à diverses époques par les Montmorency, surtout par le grand Condé et par le duc d'Aumale, qui le légua à l'Institut de France en 1886 avec ses précieuses collections, lesquelles constituent aujourd'hui le Musée Condé. Bel hippodrome où se courent des prix importants : *prix du Jockey-Club* (derby français), *prix de Diane,* etc.

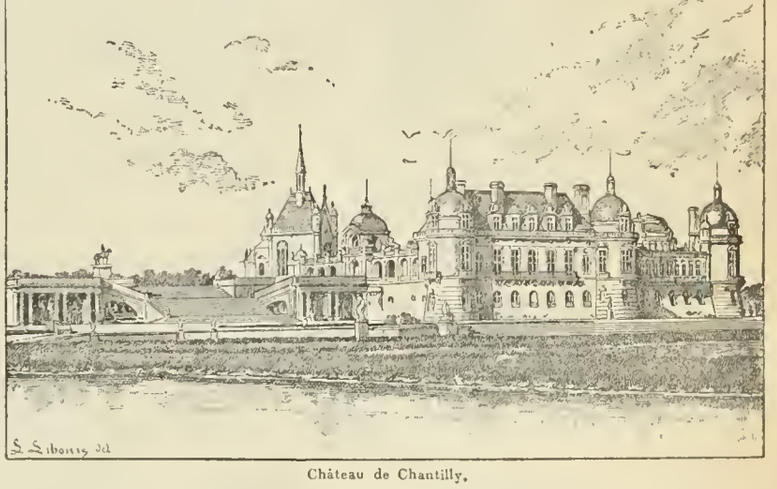
Château de Chantilly.

Chantonnay [*to-nè*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 28 kil. de La Roche-sur-Yon, entre le Grand et le Petit Lay; 4.140 h. Ch. de f. Etat. Houille, chaux. — Le cant. a 12 comm. et 15.660 h.

chantonne [*to-né*], **e** adj. Se dit d'un papier défectueux, présentant au toucher des callosités et des creux ou flaches.

chantonnement [*to-ne-man*] n. m. Action de chantonner.

chantonner [*to-né*] v. a. et n. Chanter à demi-voix; fredonner : *chantonner un refrain.*

Chan-Toung, prov. de la Chine, sur la mer Jaune; 33 millions d'h. Ch.-l. *Tsi-Nan.*

chantournage n. m. Action de chantourner.

chantournement [*man*] n. m. Profil, contour d'une planche chantournée.

chantourner [*né*] v. a. (de *chant* ou *champ*, côté, et *tourner*). Tailler en dehors et évider en dedans une pièce de bois ou de métal, d'après un profil donné : *chantourner une bordure.* Faire ressortir la partie saillante d'une peinture.

chantre n. m. (lat. *cantor*). Celui qui chante. Spécialem., qui chante au lutrin : *dans l'Eglise primitive, les chantres faisaient partie du clergé. Fig.*

Poète : *le chantre thébain,* Pindare; *le chantre d'Ausonie* ou *des Géorgiques,* Virgile; *le chantre d'Achille,* Homère; *le chantre de Thrace,* Orphée. *Les chantres des bois,* les oiseaux; plus spécialem., *le chantre du printemps, des nuits,* le rossignol.

— Encycl. Dans l'Église primitive, les chantres faisaient partie du clergé. Aujourd'hui, ils sont considérés comme de simples employés des églises, nommés dans les paroisses urbaines par le bureau des marguilliers, sur la présentation du curé, et par le curé seul ou les desservants dans les paroisses rurales.

Chantre (Ernest), érudit et archéologue français, né à Lyon en 1845. Il a composé des ouvrages d'ethnographie et d'anthropologie.

chantrerie [*trî*] n. f. Bénéfice, dignité de chantre, dans une église cathédrale ou collégiale.

Chantrigné, comm. de la Mayenne, arr. et à 15 kil. de Mayenne, près de la Vienne, affl. de la Mayenne; 1.360 h.

Chanu, comm. de l'Orne, arr. et à 19 kil. de Domfront; 1.660 h. Carrières, fabrication de coutils.

Chanut [*nu*] (Hector-Pierre), diplomate français, né à Antignac (Cantal), m. à Paris (1604-1667).

chanvre autref. n. f., auj. m. (lat. *cannabis*). Genre de plantes textiles, qui portent le chenevis. Filasse qu'on retire de l'écorce du chanvre. *Fig.* et *fam. Cravate de chanvre,* corde servant à pendre.

— Encycl. *Bot.* Le chanvre est une plante dioïque. Les fleurs mâles sont disposées en grappes, et les fleurs femelles en épis. On le cultive pour la matière textile qu'il produit et aussi pour ses graines; associé à l'opium, il sert à fabriquer le *haschisch.*

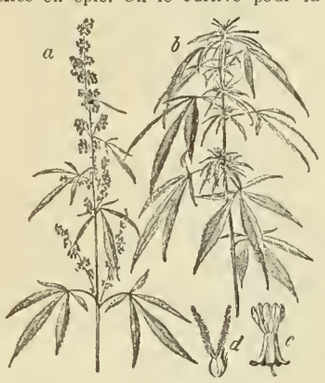

Chanvre : a, tige mâle; b, tige femelle; c, fleur mâle; d, fleur femelle.

— *Indastr.* Le chanvre subit diverses préparations préliminaires avant d'être livré à la filature et au tissage : le *rouissage* à l'eau ou à sec, qui fait disparaître la substance gommeuse reliant les fibres textiles, et met ces dernières à nu; le *broyage* et le *teillage* qui enlèvent la chènevotte, c'est-à-dire la matière ligneuse. Ces opérations s'effectuaient autrefois à la main; aujourd'hui, elles se font au moyen de machines qui donnent un rendement beaucoup plus considérable et un travail plus régulier et plus parfait. Le chanvre est ensuite soumis à des manipulations qui le divisent le plus possible.

chanvreux, euse [*vreû, eu-ze*] adj. De la nature du chanvre : *fibres chanvreuses.*

chanvrier [*vri-é*], **ère** n. Personne qui travaille le chanvre. Adj. Qui concerne le chanvre : *industrie chanvrière.*

chanvrière n. f. Syn. peu usité de chènevière.

Chanzeaux, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 25 kil. d'Angers, près de l'Hyronne; 1.330 h. Tissages.

Chanzy.

Chanzy (Alfred), général français, né à Nouart (Ardennes), m. à Châlons-sur-Marne [1823-1883]. Il eut une part brillante à la victoire de Coulmiers(1870), puis commanda la deuxième armée de la Loire et se distingua par sa belle retraite de Vendôme au Mans. Il fut ensuite gouverneur de l'Algérie, puis ambassadeur à Saint-Pétersbourg et commandant du 6e corps d'armée.

chaos [*ka-o*] n. m. (mot gr. signif. *abîme*). Confusion générale des éléments et de la matière qui, d'après certaines théogonies, aurait précédé l'organisation du monde. Entassement de rochers : *les chaos de Gavarnie. Fig.* Confusion, désordre : *un chaos d'arguments.*

chaotique [*ka-o*] adj. Qui tient du chaos : *un amas chaotique de rochers.*

chaouch n. m. (turc *tchaouch*). En Turquie, huissier ou appariteur.

Chaource, ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 21 kil. de Bar-sur-Seine, aux sources de l'Armance; 1.140 h. (*Chaourcois*). Eaux ferrugineuses, tuileries — Le cant. a 25 comm. et 8 470 h.

chapardage n. m. *Pop.* Action de chaparder.

chaparder [*dé*] v. a. *Pop.* Voler, marauder.

chapardeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. *Pop.* Qui chaparde; maraudeur, voleur.

Chapareillan, comm. de l'Isère, arr. et à 37 kil. de Grenoble, près de l'Isère; 1.970 h. Chaux.

chaparral [*pa-ral*] ou **chaparal** n. m. Dénomination espagnole des buissons épineux bas et rabougris qui parsèment les prairies du Texas.

Chapdes-Beaufort, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 23 kil. de Riom, près de la Sioule; 1.620 h. Source ferrugineuse, mine de plomb argentifère.

Chape de poulie.

chape n. f. (bas lat. *cappa*). Cape. (Vx.) Grand manteau d'église, qui s'agrafe par devant : *la chape ne se porte que pendant les cérémonies.* Vêtement de cardinal. Enveloppe de certains objets. Enveloppe de plâtre, qui réunit les pièces d'un moule de sculpture. Enduit qui protège contre les infiltrations le dessus d'une voûte. Étrier de fer, qui porte l'axe sur lequel tourne une poulie, une balance, etc. Garniture supérieure d'un fourreau. *Chape d'une aiguille de boussole,* partie conique recevant le saphir de support du pivot. *Blas.* Pièce honorable, constituée par deux triangles rectangles obtenus en joignant le milieu du chef aux cantons de la pointe. (V. la planche Blason.) Loc. prov. : *Disputer de la chape à l'évêque* ou *se disputer la chape de l'évêque,* se disputer une chose qui ne peut revenir à aucun des contestants. (Vx.)

Évêque revêtu de la chape.

chapé, e adj. Revêtu d'une chape. *Blas.* Qui s'ouvre en chape ou en pavillon, en parlant de l'écu.

chapeau [*pô*] n. m. (de *chape*). Coiffure à bords, d'homme ou de femme. (V. coiffure.) *Chapeau bas,* la tête découverte. *Coup de chapeau,* salut qu'un homme fait en soulevant son chapeau. *Fig. Enfoncer son chapeau,* prendre un air assuré. *Mettre, avoir son chapeau de travers, sur l'oreille,* prendre un air menaçant. Elliptiq. *Obtenir le chapeau,* la dignité de cardinal. Couronne : *chapeau de roses.* (Vx.) *Fig.* et *fam. Perdre la plus belle rose de son chapeau,* ce qu'on a de meilleur. En parlant d'un nouveau-né, *avoir encore le chapeau,* la tête couverte de gourme. Appareil reproducteur, à la partie supérieure d'un champignon. Partie supérieure d'un pan de bois, d'une charpente, d'un escalier, d'une galerie de mine, de certaines pièces mécaniques, etc. : *le chapeau d'un marteau-pilon. Chapeau chinois,* instrument de musique formé d'un chapeau de cuivre muni de clochettes. *Chapeau de mérite,*

Chapeau chinois.

Chapeaux : 1. Melon; 2. De soie; 3. Panama; 4. Mou; 5. Canotier; 6. De jardin; 7. Feutre; 8. De toile cirée.

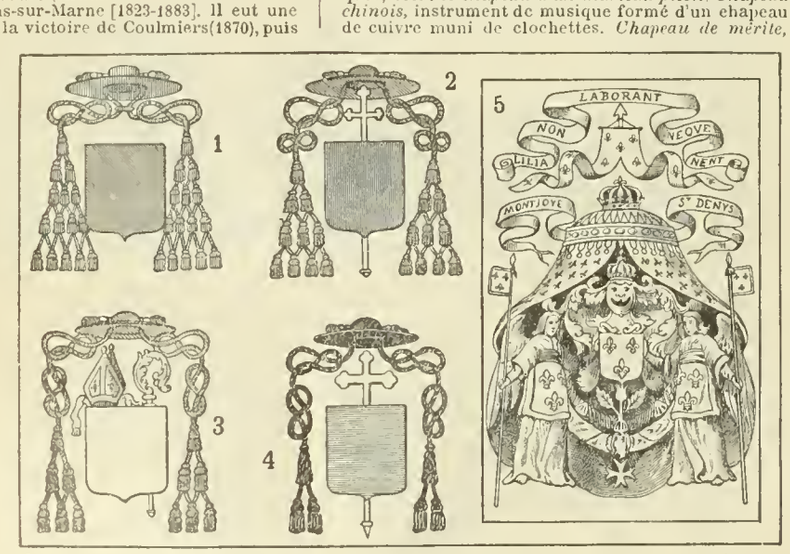

Chapeaux héraldiques : 1. De cardinal; 2. D'archevêque; 3. D'évêque; 4. D'abbé; 5. Grand chapeau de la maison de France (V. beaume, couronne).

chapelain [*lin*] n. m. (de *chapelle*). Aumônier d'un prince. Desservant d'une chapelle.

— Encycl. Le nom de *chapelain* fut donné d'abord aux clercs qui gardaient la chape de saint Martin et la portaient à la guerre; il fut étendu à tous les prêtres qui disaient la messe et gardaient les reliques dans les camps de l'armée royale. Enfin, les fonctions de chapelain devinrent, même en temps de paix, une des charges les plus importantes de la maison du roi : elles consistaient dans la célébration de la messe et des offices dans les chapelles royales. On appela aussi « chapelains » les prêtres qui, dans les chapitres, aidaient et souvent suppléaient les chanoines. Depuis, ce nom a servi à désigner les prêtres desservant les chapelles privées ou communales.

Chapelain.

Chapelain [*lin*] (Jean), poète français, né et mort à Paris (1595-1674). Il rédigea, à la prière de Richelieu, les *Sentiments de l'Académie sur* « le Cid », et écrivit un poème épique sur la *Pucelle.* C'était un homme de goût et un érudit, mais un médiocre poète que Boileau poursuivit de ses sarcasmes.

Chapelaude (La), comm. de l'Allier, arr. et à 18 kil. de Montluçon, sur la Meuzelle; 1.360 h. Ch. de f. Orl.

chapeler [*lé*] v. a. (du lat. *capulare,* blesser. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je chapellerai.*) Tailler en enlevant le dessus de la croûte du pain : *chapeler du pain. Pop.* Tailler, faire des blessures, des coupures nombreuses à.

chapelet [*lé*] n. m. (de *chapeau*). Petit chapeau. (Vx.) Couronne, guirlande de fleurs. (Vx.) Ensemble de grains enfilés, que l'on fait glisser entre ses doigts en récitant des *Pater* et des *Ave* : *un chapelet de corail.* Prières ainsi récitées : *éterniser pendant le chapelet.* Objets réunis ensemble comme les grains d'un chapelet : *certaines rivières russes sont de véritables chapelets de lacs. Fig.* Série : *défiler un chapelet d'injures. Défiler son chapelet,* dire tout ce qu'on a sur le cœur. *Archit.* Baguette découpée en une suite continue de grains ronds ou ovales. *Hydraul.* Noria. *Techn.* Nom donné à diverses garnitures. *Pathol.* Suite des ganglions engorgés. Collier de bâtons pour empêcher un cheval de se mordre.

— Encycl. On récite sur les gros grains le *Pater* et le *Gloria Patri;* sur les petits, on dit l'*Ave Maria.* Un chapelet ordinaire se compose de cinq dizaines d'*Ave Maria,* séparées par le *Pater* et le *Gloria Patri;* un rosaire comprend trois chapelets. L'origine du chapelet remonte au xie siècle. L'usage de porter le chapelet à la ceinture est obligatoire dans certains ordres religieux, tels que les dominicains et les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Les chapelets sont faits ordinairement en bois tourné et creusé, en os ou en ivoire; la monture est une petite chaînette de métal.

chapelier [*li-é*], **ère** n. et adj. Qui fait ou vend des chapeaux : *industrie chapelière.*

Chapelière.

chapelière n. f. Malle haute, bombée, à châssis et à compartiments.

chapelle [*pè-le*] n. f. (de *chape*). Petite église, notamment dans un château, un hospice, etc. Ceux qui desservent une chapelle, y chantent, etc. : *la chapelle d'un prince. Fig.* Coterie : *la chapelle des romantiques, des peintres réalistes. Maître de chapelle,* celui qui dirige la musique d'une chapelle, d'une église. Partie d'une église ayant un autel, en dehors du chœur : *la chapelle de la Vierge, de Saint Joseph.* Orfèvrerie du culte : *offrir à sa paroisse une chapelle d'or. Chapelle ardente,* luminaire et pompeux appareil funéraire. *Mettre en chapelle,* en Espagne, enfermer un condamné à mort dans une chapelle pour le préparer à mourir. *Fig.* et *fam. Conduire à la chapelle blanche,* mener au lit un enfant, etc. *Techn.* Nom donné aux galeries d'aqueducs, aux voûtes de fours, etc., dont la forme rappelle la voûte d'une chapelle. *Mar. Faire chapelle,* se dit d'un bâtiment qui, par suite d'une fausse manœuvre ou d'une brusque saute de vent, a les voiles masquées, au lieu de pleines qu'elles étaient, et se voit, le plus souvent, obligé de virer de bord. — Se dit familièrem. d'une femme qui, devant le feu, relève ses jupes pour se chauffer.

— Encycl. *Dr.* V. culte.

— Encycl. *Techn. Fabrication des chapeaux,* v. chapellerie.

— *Econ. dom. Teinture en noir des chapeaux de paille.* Faire bouillir pendant trois ou quatre heures une forte décoction de bois de Campêche; y ajouter un peu de sulfate de fer (couperose verte). Après avoir enlevé toutes les garnitures, plonger le chapeau dans le liquide et l'y laisser pendant 12 heures. Le faire ensuite sécher à l'air. S'il y a lieu, recommencer une seconde fois l'opération. Enfin, frotter l'intérieur et l'extérieur du chapeau avec une éponge imbibée d'huile fine et laisser sécher à l'air.

— *Blas.* Le chapeau figurait dans les armoiries des ecclésiastiques depuis l'abbé jusqu'au cardinal : le chapeau de l'abbé était noir avec une cordelière à trois houppes; celui des abbés protonotaires avait six houppes; le chapeau d'évêque avait également six houppes, mais il était vert; le chapeau d'archevêque, de même couleur, avait dix houppes; enfin, celui de cardinal, rouge, avait quinze houppes.

Chapeau de paille d'Italie (*le*), vaudeville en cinq actes, de Labiche et Marc Michel, très gai, un des modèles du genre (1851).

chapeauter [*pô-té*] v. a. Fam. Mettre un chapeau à : *chapeauter un enfant : femme bien chapeautée.*

Chapeaux (*parti des*). *Hist.* V. Bonnets.

chape-chute n. f. (de *chape* et de *chute,* anc. part. pass. fém. du v. *choir*). Profit imprévu, dû à une mésaventure d'autrui. (Vx.)

chape-chuter [*té*] v. n. (par confus. avec *chuchoter*). Parler à voix basse. (Peu us.)

Chapelle expiatoire, monument de Paris, construit sur l'emplacement des sépultures primitives de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui avaient été inhumés dans le cimetière de la Madeleine. Il fut construit par les architectes Fontaine et Lebas et inauguré le 21 janvier 1821.

Chapelle (*Sainte-*). V. SAINTE-CHAPELLE.

Chapelle (Claude-Emmanuel LUILLIER, dit), poète français, né à La Chapelle-Saint-Denis (Paris), m. à Paris (1626-1686); ami de Boileau, de Racine, de La Fontaine. Il a écrit, en collaboration avec Bachaumont, un *Voyage en Provence et en Languedoc*, ouvrage enjoué, plein d'esprit (1656).

Chapelle.

Chapelle-Agnon, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 18 kil. d'Ambert, près de la Doune; 1.760 h.

Chapelle-aux-Bois (La), comm. des Vosges, arr. et à 17 kil. d'Epinal, sur le Baguerot; 1.820 h. Ch. de f. E.

Chapelle-Basse-Mer, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 17 kil. de Nantes; 2.800 h. Vinaigrerie.

Chapelle-d'Aligné, comm. de la Sarthe, arr. et à 15 kil. de La Flèche; 1.520 h.

Chapelle-d'Angillon (La), ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 37 kil. de Sancerre, sur la Petite Sauldre, s.-affl. du Cher; 970 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 5 comm. et 6.090 h.

Chapelle-d'Armentières, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Lille, près de la Lys; 4.440 h. h. Ch. de f. N.

Chapelle-de-Guinchay [*chè*] (La), ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 11 kil. de Mâcon; 2.060 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins. — Le cant. a 12 comm. et 9.770 h.

Chapelle-des-Marais (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 23 kil. de Saint-Nazaire, sur le bord de la Grande Brière; 2.300 h. Tourbières.

Chapelle-en-Vercors [*vèr-kor*] (La), ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 39 kil. de Die; 1.030 h. Draps. — Le cant. a 5 comm. et 3.640 h.

Chapelle-Glain (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 17 kil. de Châteaubriant; 1.370 h.

Chapelle-Heulin (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 10 kil. de Nantes; 1.210 h.

Chapelle-Janson (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 8 kil. de Fougères, sur un affl. du Couesnon; 1.650 h.

Chapelle-la-Reine (La), ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 14 kil. de Fontainebleau; 840 h. Ch. de f. P.-L.-M. Culture de chasselas. — Le cant. a 18 comm. et 7.750 h.

Chapelle-Launay (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 25 kil. de Saint-Nazaire; 1.450 h.

Chapelle-lez-Herlaimont, comm. de Belgique (Hainaut); 7.000 h. Houillères.

Chapelle-Moche (La), comm. de l'Orne, arr. et à 14 kil. de Domfront; 1.910 h. Ch. de f. O.

Chapelle-Neuve (La), comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 29 kil. de Guingamp; 1.560 h. — Comm. du Morbihan, arr. et à 32 kil. de Pontivy; 1.250 h. Fer.

Chapelle-Saint-André (La), comm. de la Nièvre, arr. et à 18 kil. de Clamecy, sur le Sauzay; 1.260 h.

Chapelle-Saint-Florent (La), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 39 kil. de Cholet, près de l'Evre; 1.200 h.

Chapelle-Saint-Laurent (La), comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 28 kil. de Parthenay; 2.160 h. Ch. de f. Et.

Chapelle-Saint-Mélaine (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Redon; 1.380 h.

Chapelle-Saint-Mesmin (La), comm. du Loiret, arr. et à 4 kil. d'Orléans, sur la Loire; 1.520 h. Ch. de f. Orl.

Chapelle-Saint-Sauveur (La), comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 26 kil. de Louhans; 1.630 h.

Chapelle-sous-Dun (La), comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Charolles, près du Sornin; 1.940 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille.

Chapelle-sur-Erdre (La), ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 9 kil. de Nantes; 2.520 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 6 comm. et 11.070 h.

Chapelle-sur-Loire, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Chinon, sur la Loire; 1.720 h. Ch. de f. Orl.

Chapelle-Thècle (La), comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 14 kil. de Louhans, sur la Sanne; 1.420 h.

Chapelle-Voland, comm. du Jura, arr. et à 19 kil. de Lons-le-Saunier, sur la Darge; 1.590 h.

chapellenie [*pè-le-ni*] n. f. Dignité, bénéfice d'un chapelain.

chapellerie [*pè-le-ri*] n. f. Art, industrie, commerce du chapelier. Boutique de chapelier. Articles que vendent les chapeliers.

— ENCYCL. *Techn.* La chapellerie comprend quatre sortes principales : celles de *feutre*, de *soie*, de *paille* et de *sparterie*. La première fait usage de poils de lapin, de lièvre, de loutre et de laine d'agneau, qui facilite le feutrage. (V. FEUTRE.) Avec ces poils mélangés, l'ouvrier fait des espèces de triangles à base arrondie (*capades*), qu'il place entre des toiles humides (*feutrières*) et qu'il presse sans cesse à la main en les humectant. Il les accole ensuite sur un moule conique, continue à les presser et à les lisser à la main, puis à l'aide d'un cuir (*manicle*), il plonge alors dans de l'eau acidulée la chausse obtenue, dont il tire en tous sens les bords et les relève; il fait ensuite sécher le chapeau, qui est livré au teinturier. Le chapelier agglutine le feutre et lui donne la forme désirée. Enfin, le dégraissant le garnit. Actuellement, ces diverses opérations se font à la machine. La *chapellerie de soie* s'obtient au moyen d'une carcasse de toile enduite de colle, sur laquelle des bandes de peluche de soie

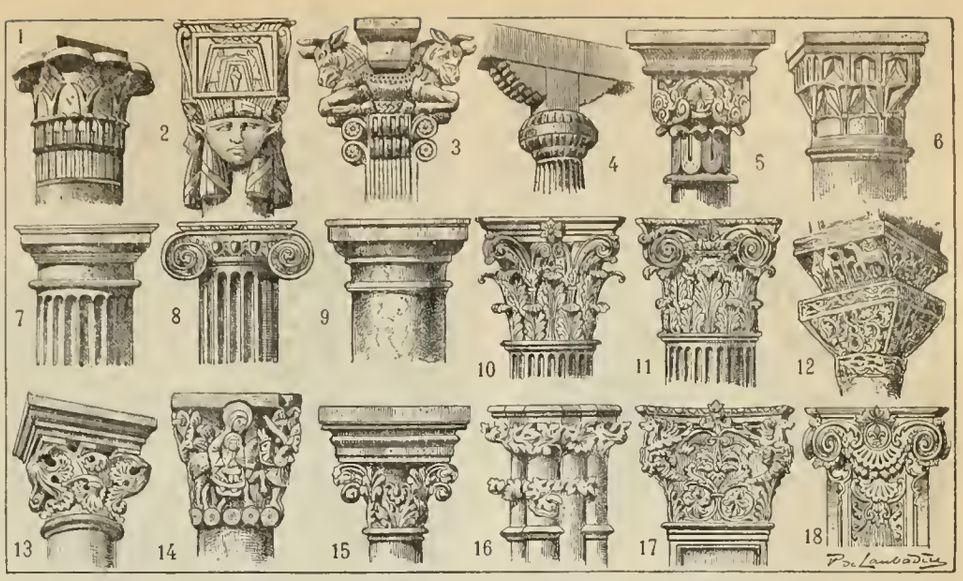

CHAPITEAUX : 1. Egyptien, lotiforme. — 2 Egyptien, hathorique. — 3. Assyrien. — 4. Hindou. — 5. Arabe. — 6. Turc. — 7. Dorique. — 8. Ionique. — 9. Toscan. — 10. Corinthien. — 11. Composite. — 12. Byzantin. — 13, 14. Romans. — 15, 16. Gothiques. — 17. Renaissance. — 18. Du XVIIIe siècle.

enroulées en spirale sont appliquées et soigneusement ajustées. La *chapellerie de paille* emploie les pailles de froment, de riz, de seigle, blanchies à l'acide sulfureux, puis tressées et réunies en donnant à l'ensemble la forme voulue. La *chapellerie de sparterie* se fait avec de minces fibres de tilleul, de peuplier, d'aloès, de latanier, etc. Le chapeau dit « de Panama » appartient à cette dernière sorte.

chapelure n. f. Croûte de pain râpée dont on saupoudre certains mets.

chaperon n. m. (dériv. de *chape*). Sorte de capuchon habillant la tête et le cou jusqu'aux épaules, qui était la coiffure ordinaire des deux sexes au moyen âge : *Etienne Marcel coiffa le dauphin Charles de son chaperon aux armes de Paris.* Aujourd'hui, ornement de certaines robes professionnelles, qui consiste en un bourrelet circulaire placé sur l'épaule gauche, d'où pend, devant et derrière, une bande d'étoffe garnie d'hermine à son extrémité : *le chaperon d'un magistrat, d'un professeur de faculté.* Petit capuchon dont on coiffe les faucons à la chasse. Couronnement d'un mur en forme de toit. *Fig.* Femme sérieuse ou âgée, qui accompagne dans le monde une jeune fille, une jeune femme.

Chaperons : 1 et 2. Du XVe siècle; 3. De magistrat (moderne).

Chaperon rouge (*le petit*), personnage et titre d'un conte de Perrault. On y voit une fillette, qui portait à sa mère-grand une galette et un petit pot de beurre, dévorée par un méchant loup. Les détails de ce conte sont naïfs et délicieux. La réponse de la mère-grand pour indiquer la manière d'ouvrir sa porte : *Tire la chevillette, la bobinette cherra,* est pour ainsi dire passée en proverbe.

Chaperon de mur.

Chaperons blancs (*faction des*), faction démocratique révoltée au XIVe siècle contre le comte de Flandre (Louis II de Male) et écrasée à Rosebecque (1382).

chaperonner [*ro-né*] v. a. Couvrir d'un chaperon : *chaperonner une muraille; chaperonner un faucon. Fig.* Accompagner, surveiller, protéger une personne jeune : *chaperonner une jeune fille.*

chaperonnier [*ro-ni-é*], **ère** adj. Se dit d'un oiseau de proie auquel on met un chaperon.

chapetonnade [*to-na-de*] n. f. Vomissement avec délire, qu'éprouvent parfois les Européens dans les pays chauds.

chapier [*pi-é*] n. m. Chantre qui porte la chape. Fabricant, marchand de chapes. Meuble tournant sur pivot, et garni de tiroirs semi-circulaires, dans lesquels on serre les chapes.

chapiteau [*tô*] n. m. (lat. *capitellum*; de *caput, itis,* tête). Partie, ordinairement sculptée, qui fait saillie au-dessus d'un fût de colonne, de pilastre : *la forme du chapiteau est caractéristique de l'ordre auquel appartient la colonne.* (V. COLONNE, ORDRE.) Corniche d'un buffet, d'une armoire, etc. Partie supérieure d'un alambic. Petit couvercle sur la lumière d'un canon. (Vx.)

— ENCYCL. Chez les Egyptiens, on trouve le *chapiteau carré,* formé d'un dé de pierre posé à cru sur le fût de la colonne; le *chapiteau évasé* ou *à campane,* présentant la forme d'une cloche renversée; les chapiteaux *renflés,* les chapiteaux *hathoriques,* dont les quatre faces sont décorées de têtes sculptées. Les Grecs, chez lesquels la forme du chapiteau sert à distinguer les styles, distinguent le chapiteau *dorique,* formé d'une moulure ou *échine,* que surmonte une dalle carrée (*abaque* ou *tailloir*), sur laquelle s'appuie l'architrave; le chapiteau *ionique,* caractérisé par deux volutes reliées par une échine taillée en oves au-dessous d'un mince tailloir; le chapiteau *corinthien,* ressemblant à une corbeille le long de laquelle aurait poussé une acanthe. Citons encore le chapiteau *toscan,* abâtardissement du dorique; le chapiteau *composite,* confusion de l'ionique et du corinthien; le chapiteau *byzantin,* en forme de cube ou de pyramide tronquée et renversée; les chapiteaux *roman* et *ogival,* couverts de décorations variées; le chapiteau *Renaissance,* etc.

chapitral, e, aux adj. Qui concerne un chapitre de religieux, de chanoines.

chapitre n. m. (lat. *capitulum*; de *caput,* tête). Division d'un livre indiquée par ce mot même avec un numéro d'ordre ou par ce simple numéro. Somme des matières qui y sont traitées. Réunion des chanoines attachés à une église collégiale ou cathédrale : *l'évêque et son chapitre.* Lieu où il s'assemble : *se rendre au chapitre.* Assemblée en général. *Avoir voix au chapitre,* avoir le droit de donner son avis. *Fig.* Matière, chose dont on parle : *aborder un chapitre délicat.* Partie d'un tout, catégorie : *dans la vie, le plus long chapitre est celui des mécomptes.*

— ENCYCL. Autrefois, seuls les chanoines revêtus des ordres sacrés, ou *capitulants,* prenaient part aux assemblées du chapitre, et avaient le droit d'en élire les officiers (doyen, trésorier, cellérier, chantre, écolâtre). Les chapitres des cathédrales formaient le conseil de l'évêque, gouvernaient le diocèse pendant la vacance du siège, et dans beaucoup de diocèses, élisaient l'évêque. La Révolution supprima les chapitres. Les articles organiques rétablirent les chapitres cathédraux. La loi de finance de 1884 supprima le traitement des chanoines par voie d'extinction.

chapitrer [*tré*] v. a. Réprimander en plein chapitre : *chapitrer un religieux. Par ext.* Réprimander, faire la leçon à : *chapitrer un jeune homme.*

Chaplain (Jules-Clément), sculpteur et graveur médailliste français, né à Mortagne, m. à Paris (1839-1909).

Chaplin.

Chaplin (Charles-Josuah), peintre français, né aux Andelys, m. à Paris (1825-1891). Il fut le peintre coquet et adroit des élégances féminines.

chaploir n. m. (de l'anc. fr. *chapler,* battre). Sorte de petite enclume.

Chapman (George), poète dramatique anglais (1559-1634).

chapon n. m. (lat. *capo*). Coq que l'on a châtré et que l'on engraisse pour le manger : *les chapons du Mans sont renommés.* Plant de vigne qui n'a pas encore porté de fruit. Gros morceau de pain qui a trempé dans le bouillon gras et qu'on sert avec le bouillon maigre. *Chapon de Gascogne,* croûte de pain frottée d'ail. ALLUS. LITTÉR. :

..... Avocat, il s'agit d'un chapon,

mots empruntés aux *Plaideurs,* de Racine, et que l'on applique à ceux qui, dans une discussion, se lancent en des considérations tout à fait étrangères au sujet.

chaponnage [*po-na-je*] n. m. Action de chaponner, de châtrer : *le chaponnage d'un coq.*

Chaponnay, comm. de l'Isère, arr. et à 17 kil. de Vienne, près de l'Ozon; 1.210 h.

chaponneau [*po-nô*] n. m. Jeune chapon.

chaponner [*po-né*] v. a. Châtrer un coq. Mettre une jeune poule hors d'état de pondre, pour en faire une poularde.

chaponnière [*po-ni-è-re*] n. f. Vase où l'on fait cuire un chapon, une poularde en ragoût. (Vx.) *Fortif.* Syn. de CAPONNIÈRE.

Claude Chappe.

Chaponost, comm. du Rhône, arr. et à 8 kil. de Lyon; 1.830 h. Passementeries.

chapoter [*po-té*] v. a. Dégrossir du bois avec une plane.

chapotin n. m. Palette d'acier qui sert à chapoter.

Chappe d'Auteroche (Jean), savant astronome français, né à Mauriac, m. à San-José [Californie] (1722-1769).

Chappe (Claude), ingénieur et physicien, né à Brûlon (Maine), m. à Paris (1763-1805), neveu du précédent. Il créa le télégraphe

aérien dont Amontons avait eu l'idée, et qui fonctionna pour la première fois en 1793, pour annoncer une victoire, la reprise de Condé sur les Autrichiens. Il fut aidé dans ses travaux par son frère IGNACE-URBAIN-JEAN, ingénieur, né à Rouen (1760-1828).

Chapska.

Chapsal (Charles-Pierre), grammairien français, né à Paris, mort près de Joinville-le-Pont (1788-1858).

chapska n. m. Coiffure militaire, empruntée aux Polonais et que portèrent, en France, les lanciers du second Empire.

Chaptal (Jean-Antoine), comte DE CHANTELOUP, chimiste français, né à Nogaret (Lozère), m. à Paris (1756-1832). On lui doit des procédés pour la fabrication de l'alun, du salpêtre, des ciments, le blanchiment à la vapeur, et l'art de teindre le coton en rouge d'Andrinople. Il fut ministre de l'intérieur sous le Consulat (1800-1804).

Chaptal.

chaptalisation [*za-si-on*] n. f. ou **chaptalisage** [*za-je*] n. m. Action d'ajouter du sucre au moût de raisin avant la fermentation : *la chaptalisation est une opération tout à fait licite.*

chaptaliser [*zé*] v. a. Soumettre à la chaptalisation : *chaptaliser un moût.*

Chapu (Henri-Michel-Antoine), sculpteur français, né au Mée (Seine-et-Marne), m. à Paris (1833-1891). Ses œuvres (*Jeanne d'Arc écoutant les voix, la Jeunesse,* la *statue funéraire de la duchesse d'Orléans,* etc.) valent par une élégance expressive et toujours juste.

Chapu.

chapuis [*pu-i*] n. m. Ossature en bois des bâts ou des selles.

chapuiser [*zé*] v. a. Couper ou menuiser du bois en petits morceaux.

chapuiseur [*zeur*] n. m. Ouvrier qui travaille les bois de bâts.

chaput [*pu*] n. m. Billot spécial qui sert : 1° à équarrir les ardoises ; 2° à tailler et équarrir les douves des tonneaux.

chaque adj. indéf. (sans plur.) [de *chacun*]. Tout, toute, nul excepté, dans une catégorie de choses ou d'individus : *il faut une place pour chaque chose, et chaque chose à sa place.* (V. CHACUN.) PROV. : **A chaque jour suffit sa peine** (Evang. selon saint Matthieu, chap. VI, vers. 34). On le cite à ceux qui se préoccupent trop de l'avenir.

char n. m. (orig. germ.). Chez les anciens, voiture à deux roues pour les combats, les jeux, etc. Auj., voiture quelconque. Spécialem. : 1° chariot pour les transports : *un char de foin ;* 2° grande voiture sur laquelle paradent, dans les fêtes, des personnages symboliques, des masques, etc. : *les chars de la mi-carême. Char à bancs,* voiture ouverte sur les côtés, à bancs disposés en travers. *Char funèbre,* corbillard. *Fig.* Ce à quoi l'on applique des efforts combinés : *le char de l'Etat.* V. PRUDHOMME.

Char romain.

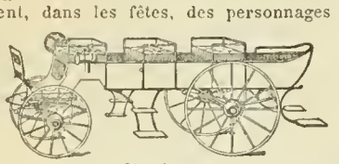
Char à bancs.

chara n. m. ou **charagne** n. f. Genre de plantes aquatiques, vertes et filamenteuses.

charabia n. m. (esp. *algarabia*). *Pop.* Patois auvergnat. Langage bizarre, inintelligible. *Par ext.* Personne qui parle charabia.

characées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes aquatiques des eaux douces, ayant pour type le genre *chara.* S. une *characée.*

— ENCYCL. Les characées, au cours des âges géologiques, ont contribué à la formation de roches dures dans lesquelles on retrouve leurs tiges et leurs fructifications intactes.

characin n. m. Variété de saumon plus petit que le saumon ordinaire et de chair à peine rosée.

charade n. f. (du provenç. *charrado,* causerie). Sorte d'énigme où l'on doit deviner un mot, à l'aide de la signification de chacune de ses syllabes présentant un sens complet, comme : *mon premier se sert de mon dernier pour manger mon entier* (chiendent). *Charade en action,* amusement dans lequel chaque partie du mot est rendue non par une définition, mais par un dialogue scénique ou une pantomime. *Fig.* Ce qui est peu intelligible.

charadiste [*dis-te*] n. Personne qui compose ou qui aime à deviner des charades.

charadriidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les pluviers, courvites, vanneaux, etc., tous caractérisés par la tête assez forte, le cou court, le bec moyen et dur. S. un *charadriidé.*

charadrius [*uss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre pluvier.

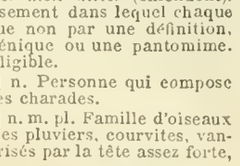
Charançon.

charançon n. m. Genre d'insectes coléoptères curculionidés, qui rongent les blés, les pois, les lentilles, etc. : *on peut réussir à se débarrasser des charançons en ventilant régulièrement les greniers.*

Charançon (*le*). V. CURCULIO.

charançonné [*so-né*], **e** adj. Attaqué par les charançons : *blé charançonné.*

charax [*ka-raksss*] n. m. (du gr. *kharax,* n. d'un poisson). Genre de poissons acanthoptères communs dans la Méditerranée et l'Océan. (Le charax est le *moarragut* des Niçois.)

charbon n. m. (lat. *carbo*). Produit qui résulte du bois brûlé à l'abri du contact de l'air : *le charbon est du carbone presque pur. Charbon ardent, charbon,* ce même produit embrasé, mais ne jetant pas de flamme. *Charbon de terre,* houille. *Charbon de pierre,* anthracite. *Charbon de Paris,* poussier de charbon de bois, de houille, aggloméré à l'aide de brai, etc., en rondins qui se consument lentement. *Fig. Etre sur les charbons,* être dans une situation critique, cruelle. *En charbon,* se dit d'une chose brûlée : *rôti en charbon. Méd.* Maladie infectieuse, commune à l'homme et aux animaux : *le charbon est le plus souvent transmis à l'homme par la piqûre des mouches. Agric.* Maladie contagieuse des végétaux, surtout des céréales, et spécialement du blé, où certains organes sont remplacés par une poudre noire ou brune.

— ENCYCL. *Techn.* Les charbons employés pour l'industrie et les usages domestiques sont : le *charbon de bois,* le *charbon de terre* (v. HOUILLE) et les *charbons artificiels.* Le premier, produit de la combustion incomplète du bois, s'obtient par divers procédés : *en meule, en four, en chaudière, en fosse* et *en vase clos.* Le *procédé en meule* se pratique en forêt : on forme avec des bûches superposées une sorte de cône en laissant une galerie horizontale à la base, allant du centre à l'extérieur ; le tout est recouvert de terre humide tassée. On met le feu au tas par la galerie ; la combustion s'opère lentement, jusqu'au moment où la flamme apparaît au sommet du cône. On ferme alors les orifices, et on laisse refroidir la meule. La *carbonisation en four* s'opère en disposant le bois dans un four en briques. Le *procédé en chaudière* a pour but d'obtenir des charbons entrant dans la fabrication de la poudre de guerre. L'opération se produit dans une chaudière ayant un couvercle muni d'évents, que l'on peut ouvrir ou fermer à volonté. On remplit peu à peu la chaudière avec le bois que l'on allume au moyen de copeaux. Quand l'appareil est plein, on ferme les évents du couvercle et on laisse refroidir la masse. Le *procédé en fosse* consiste à remplacer la chaudière par une fosse en maçonnerie ; on étouffe le feu avec des chiffons mouillés. Le *procédé en vase clos* se fait dans des cornues (*fauldes*) et donne du charbon roux pour la fabrication de la poudre. Les *charbons artificiels* sont faits avec des menus et des poussières ; il y en a de deux espèces : les *agglomérés* (v. ce mot), et le *charbon de Paris* qui, après avoir été moulé, subit la carbonisation dans des fours à moufles.

— *Agric.* On donne le nom de *charbon* à un certain nombre de maladies particulières aux céréales, et qui sont produites par des champignons du groupe des ustilaginées. Le type de ces maladies est le *charbon du blé* qui s'attaque aux parties aériennes de la graminée et transforme les organes attaqués en une poussière noire ou brune, comparable à de la poudre de charbon : ce sont les spores du champignon qui, disséminées par les vents d'automne, propagent au loin le fléau. Il existe d'ailleurs des espèces distinctes du charbon, qui, chacune, ne s'attaquent qu'à une même et unique céréale, mais toutes peuvent être traitées de la même manière par immersion dans une solution étendue de sulfate de cuivre des graines qui doivent servir aux semailles.

— *Pathol.* Le *charbon bactéridien* a été étudié notamment par Rayer et Davaine, puis par Pasteur. C'est lui qui constitue la maladie des moutons, des bovidés et des chevaux nommée *sang de rate.* Pasteur a pu atténuer la bactéridie charbonneuse et vacciner les animaux contre le charbon ; c'est sa première grande découverte. L'homme peut contracter le charbon par cause indirecte, et presque toujours la mort est inévitable. Aussi le charbon est-il une maladie à déclaration obligatoire, et on doit détruire par le feu les animaux morts et désinfecter les étables.

charbonnage [*bo-na-je*] n. m. Exploitation de la houille en général ou d'une houillère en particulier. Mine de houille : *les charbonnages d'Anzin.*

charbonnaille [*bo-na, ll* mll.] n. f. Menu charbon, dans les mines et usines.

charbonnée [*bo-né*] n. f. Viande grillée sur le charbon. Lit de charbon dans un four à chaux, etc. Dessin au charbon.

charbonner [*bo-né*] v. a. Réduire en charbon : *charbonner un rôti.* Noircir en écrivant, en dessinant avec du charbon : *charbonner les murs.* V. n. Se réduire en charbon sans flamber, etc. : *mèche,* et par ext., *lampe qui charbonne.* **Se charbonner,** v. pr. Noircir à soi avec du charbon : *se charbonner le visage.*

charbonnerie [*bo-ne-ri*] n. f. Dépôt de charbon. Société politique secrète. (V. CARBONARISME.)

charbonnette [*bo-nè-te*] n. f. Bois débité pour fabriquer du charbon de bois.

charbonneux, euse [*bo-neû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au charbon (maladie). *Mouches charbonneuses,* celles qui peuvent transmettre le charbon.

charbonnier [*bo-ni-é*], **ère** n. Qui fait ou vend du charbon. Celui qui dirige le fourneau d'une usine. Membre de la charbonnerie. (On dit plus souvent CARBONARO.) Adj. Qui a rapport à l'industrie, au commerce du charbon : *les centres charbonniers.* N. m. Bâtiment qui transporte du charbon. Nom donné à divers animaux de couleur noire (renard noir, lézard noir, etc.). N. f. Lieu où l'on fabrique, où l'on serre le charbon. *Véner.* Lieu d'une forêt où le cerf brunit sa tête, et *par ext.,* terre glaise contre laquelle il la frotte. Loc. prov. : *Foi du charbonnier,* foi naïve et robuste des âmes simples. *Charbonnier est maître en sa maison,* le plus pauvre homme agit chez soi à sa guise.

Charbonnières-les-Bains, comm. du Rhône, arr. et à 10 kil. de Lyon ; 960 h. Sources sulfureuses.

Charbonnières-les-Varennes, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 14 kil. de Riom, sur l'Ambène ; 1.610 h.

Charbonnières-les-Vieilles, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 19 kil. de Riom, près de la Morge ; 2.050 h. Huilerie.

charbonnille n. f. *Pop.* Dans le midi de la France, Menu charbon de bois.

charbouille [*bou, ll* mll.] n. f. Charbon, nielle, maladie du froment.

charbouiller [*bou, ll* mll., *é*] v. a. Gâter, en parlant de la nielle.

charbouillon [*bou, ll* mll., *on*] n. m. Ulcère de la membrane pituitaire du cheval.

charbucle n. f. Nom vulgaire de la nielle des blés.

Charcas [*kass*], nom donné quelquefois à la capitale de la Bolivie. V. SUCRE.

charcanas [*ka-nâ*] n. m. Etoffe hindoue de soie et coton.

Charcot [*ko*] (Jean-Martin), médecin français, né à Paris, m. au lac des Settons (1825-1893) ; connu par ses féconds travaux sur les maladies nerveuses et particulièrement l'hystérie.

Charcot.

charcuter [*té*] v. a. Couper malproprement de la viande : *charcuter une volaille.* Pratiquer maladroitement une opération chirurgicale.

charcuterie [*rî*] n. f. Commerce, boutique ou marchandises du charcutier.

— ENCYCL. *Techn.* La charcuterie hache, sale et fume les porcs, en fait des jambons, saucisses, boudins, etc. Elle confectionne en outre des pâtés renfermant en notable quantité du veau, des volailles, du gibier, etc.

charcutier [*ti-é*], **ère** n. (de *chair,* et *cuit*). Qui prépare ou vend de la chair de porc. Adjectiv : *garçon charcutier. Fam.* Se dit d'un chirurgien maladroit, brutal, et, en général, de tout individu qui gâche un travail.

Chardin (Jean), voyageur français, né à Paris m. près de Londres (1643-1713) ; auteur d'un *Voyage en Perse et aux Indes orientales,* précieux par son exactitude.

Chardin (Jean-Baptiste-Siméon), peintre français, né et m. à Paris (1699-1779). Il excella dans les tableaux de genre, pleins de grâce simple et de fine bonhomie. Citons de lui le *Benedicite,* admirable scène d'intérieur.

J.-B. Chardin.

chardon n. m. (lat. *carduus*). Nom vulgaire de plusieurs plantes de divers genres à feuilles épineuses. Ensemble de pointes de fer courbées et entrelacées, qu'on met sur les murs ou les grilles pour empêcher de les escalader. *Fig.* et *fam.* Obstacles, difficultés. *Hérissé comme un chardon,* c'est *un vrai chardon,* se dit d'un grincheux. *Aimable comme un chardon* (à cause de ses épines), pas aimable du tout. *Bête à manger du chardon,* très bête (parce que les ânes sont friands du chardon).

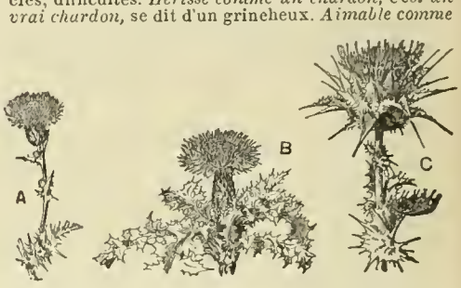
Chardons : A, des champs ; B, nain ; C, Notre-Dame.

— ENCYCL. Les chardons doivent être coupés avant la floraison, pour empêcher la propagation. On en connaît un grand nombre d'espèces, toutes nuisibles aux cultures. Le *chardon argenté* ou *chardon Notre-Dame* croît dans les lieux incultes et dans les bonnes terres ; on l'admet parfois dans les jardins, pour la beauté de son port. Il est, dit-on, très recherché des ânes.

Ordre du chardon.

Chardon (*ordre du*), dit aussi *de Saint-André,* ordre de chevalerie, créé en 1540 par Jacques V, roi d'Ecosse. Supprimé et rétabli à plusieurs reprises, il comprend aujourd'hui le souverain et quinze chevaliers. Ruban vert. Costume de cérémonie.

chardonay ou **chardonnay** [*do-né*] n. m. *Vitic.* Syn. de PINEAU BLANC.

chardonneret [*do-ne-rè*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux chanteurs, à plumage coloré de rouge, noir, jaune et blanc, qui aiment à se nourrir des graines du *chardon,* d'où leur nom.

Chardonneret.

— ENCYCL. Les chardonnerets sont des petits oiseaux de l'ancien monde, à livrée très bariolée ; ils sont très recherchés comme oiseaux de cage, pour leur chant et leur familiarité.

chardonnet [*do-nè*] n. m. (du lat. *cardo,* gond). Partie légèrement courbe de la maçonnerie d'un sas, contre laquelle s'appuie le poteau tourillon d'une porte d'écluse, lorsqu'elle est fermée.

et de coups de main, déposa les armes après le 9 Thermidor, les reprit ensuite, fut fait prisonnier et fusillé à Nantes en 1796. — Son petit-neveu, ATHANASE, général français, né à Nantes en 1832, commanda avec distinction, en 1870-1871, le corps des zouaves pontificaux à l'armée de la Loire.

Charette.

charge n. f. (de *charger*). Faix, fardeau : *donner trop de charge à un plancher*. Ce que peut porter un homme, un animal, un objet : *la charge d'un cheval, d'une voiture*. *Pop. En avoir sa charge*, se dit d'une personne ivre ou obèse. Série de coups : *donner, recevoir une charge de coups de poing, de coups de bâton*. *Navire de charge*, qui accompagne une escadre pour porter des munitions, etc. *Ligne de charge*, syn. de LIGNE DE FLOTTAISON. Poids de certains objets, par rapport à la quantité qui peut en être portée, et servant approximativement de mesure : *une charge de blé, de bois*. Quantité de poudre, de projectiles, de combustible, etc., qu'il faut pour obtenir de bons résultats : *la charge d'un fusil, d'un fourneau*. Quantité d'électricité contenue dans un appareil. *Fig.* Obligation onéreuse : *avoir de grandes charges. Etre à charge à quelqu'un*, lui occasionner des dépenses ; lui être pénible, lourd à supporter. *Etre à la charge de quelqu'un*, être payé, entretenu par lui ; être confié à ses soins. Fonctions publiques : *occuper de hautes charges*. Emploi : *les charges d'officiers ministériels sont vénales*. Impôt : *les charges publiques*. Obligation envers l'Etat. Mission, mandat : *avoir charge de vendre un bien. Charge d'âmes*, devoir de diriger l'esprit, de former les mœurs : *tout éducateur a charge d'âmes*. Présomption, preuve de culpabilité : *relever de lourdes charges contre un inculpé*. Action : 1° de faire un chargement : *surveiller la charge d'un navire* ; 2° de charger et de manœuvrer un fusil : *apprendre la charge* ; 3° de se jeter impétueusement sur l'ennemi : *charge à la baïonnette*. Batterie de tambour, sonnerie de clairon, de trompette, pour avancer sur l'ennemi : *battre, sonner la charge. Charge en ligne* ou *en bataille*, charge de cavalerie en ordre compact. *Charge en fourrageurs*, charge de cavalerie en ordre dispersé. *Fig.* Tentative : *revenir à la charge. Femme de charge*, qui a soin du linge, de la vaisselle, etc. *Témoin à charge*, qui dépose contre un accusé. *Fig.* Caricature, imitation grotesque : *charge littéraire, artistique ; faire la charge de quelqu'un. Par ext.* et *fam.* Plaisanterie : *ce que vous proposez là n'est pas sérieux ; c'est une charge*. Loc. adv. : *A charge de*, sous la condition de. *Fam. A charge de revanche*, à la condition qu'on en usera de la même façon.

— ENCYCL. *Milit.* On donne plus particulièrement le nom de *charge* aux attaques de la cavalerie.

chardonnette ou **cardonnette** [*do-né-te*] n. f. Espèce d'artichaut sauvage.

chardonnette [*do-né-te*] n. f. Espèce de cale pour fûts, barriques, à bord des navires.

chardonnière [*do-ni*] n. f. Terrain sur lequel on cultive le chardon à foulon.

Charensat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 61 kil. de Riom ; 1.610 h.

Charentais, e [*ran-té, è-ze*], habitant ou originaire de la Charente : *les Charentais*. Adjectiv. : *le vignoble charentais*.

Charente (la), fl. de France, qui naît dans la Haute-Vienne, passe à Civray, Ruffec, Angoulême, Jarnac, Cognac, Saintes, Rochefort, et se jette dans l'Atlantique ; cours 361 kil.

Charente (DÉP. DE LA), dép. formé par l'Angoumois et une partie de la Saintonge, du Poitou et de la Marche ; préf. *Angoulême* ; s.-préf. *Barbezieux, Cognac, Confolens, Ruffec* ; 5 arr., 29 cant., 426 comm. ; 351.730 h. (*Charentais*). 12e région militaire ; cour d'appel de Bordeaux ; évêché à Angoulême. Ce département doit son nom au fleuve qui l'arrose. Les vins, les eaux-de-vie, l'élevage, et au point de vue industriel, la papeterie constituent ses principales ressources.

Charente-Inférieure (DÉP. DE LA), dép. formé par l'Aunis, la Saintonge et une petite partie du Poitou ; préf. *La Rochelle* ; s.-préf. *Jonzac, Marennes, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély* ; 6 arrond., 40 cant., 481 comm., 453.800 h. 18e région militaire ; cour d'appel de Poitiers ; évêché à La Rochelle. Ce dép. doit son nom à la Charente, qui le traverse. Eaux-de-vie, salines, pêche, parcs à huîtres, faïenceries, etc.

Charenton-le-Pont, ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 15 kil. de Sceaux, en amont du confluent de la Seine et de la Marne ; 18.370 h. (*Charentonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Entrepôts, batellerie, glacières. Célèbre établissement d'aliénés, dit « de Charenton », bien qu'il soit situé aujourd'hui sur le territoire de la commune de Saint-Maurice. Le nom de Charenton, comme celui de *Bicêtre*, revient souvent sous la plume des écrivains dans le langage, et l'on dit : *un pensionnaire de Charenton, un homme digne d'aller à Charenton*, pour *un fou, un homme qui a perdu la raison*. — Le cant. de Charenton a 4 comm., et 57.560 h.

Charenton-sur-Cher, ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 11 kil. de Saint-Amand, sur la Marmande et sur le canal du Berry ; 1.980 h. — Le cant. a 9 comm. et 8.540 hab.

Charès, général athénien, qui commandait avec Lysiclès l'armée grecque à Chéronée, où il fut défait par Philippe (vers 400-330 av. J.-C.).

Charette de La Contrie (François-Athanase de), chef vendéen, né à Couffé (Loire-Inférieure) en 1763. Il fut victorieux au combat de Machecoul, appuya le mouvement de la grande armée royaliste contre Nantes, fit ensuite une guerre de surprises

Celle-ci charge soit en ordre compact, *en ligne* ou *en bataille*, soit en ordre dispersé, *en fourrageurs*,

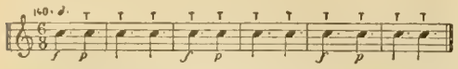

La charge (tambour).

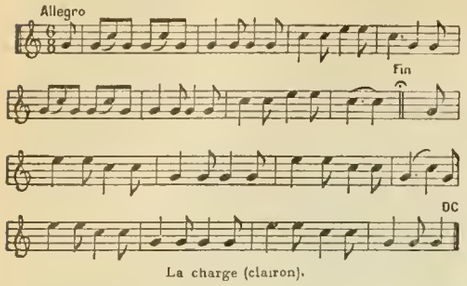

La charge (clairon).

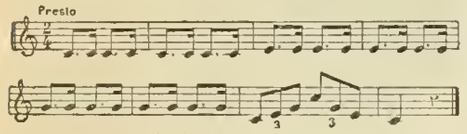

La charge (trompette).

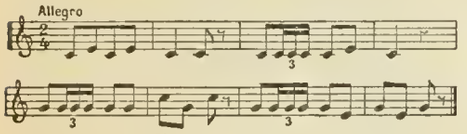

Charge en fourrageurs.

soit enfin par échelons, plusieurs unités étant disposées pour charger successivement, mais vers divers points et de façon différente.

chargé, e adj. Qui a reçu une charge : *voiture chargée ; fusil chargé.* Qui a trop : *discours chargé de citations.* Soumis à une charge : *régiment chargé par la cavalerie ennemie. Fig.* Comblé : *chargé d'honneurs. Temps chargé,* couvert de nuages. *Lettre chargée,* lettre contenant des valeurs dont l'envoi par la poste est soumis à des formalités pour garantie. (V. CHARGEMENT.) N. m. *Chargé d'affaires,* agent diplomatique représentant momentanément son gouvernement près d'un souverain étranger, à défaut d'ambassadeur ou de ministre plénipotentiaire. Homme d'affaires, mandataire. *Chargé de cours,* celui qui fait un cours sans être professeur titulaire.

chargeant [*jan*], **e** adj. Importun, lourd à l'estomac. (Vx.)

chargement [*man*] n. m. Action de charger : *le chargement des navires s'effectue au moyen de grues.* Charge d'une voiture, d'un bâtiment, d'une bête de somme, etc. : *assujettir, assurer un chargement.* Action de préparer et d'expédier une lettre chargée ; cette lettre même : *la poste n'est responsable des chargements que jusqu'à concurrence de leur valeur déclarée, qui ne peut excéder dix mille francs. Dr. mar.* Acte délivré par un armateur pour certifier l'embarquement de certaines marchandises, élément essentiel du contrat d'assurance. ANT. **Déchargement.**

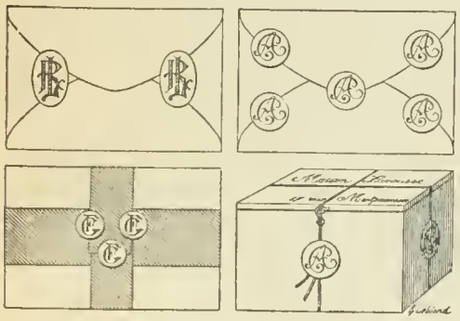

Modèles de chargements.

— ENCYCL. Les lettres chargées doivent être sous enveloppe scellée de cinq cachets de cire gravés d'une marque (initiales) particulière à l'envoyeur. Les boîtes contenant des valeurs doivent mesurer au plus 0m,30 en longueur et 0m,10 en hauteur et en largeur ; l'épaisseur des parois doit être de 0m,008. Elles sont, comme les lettres, scellées de cachets et doivent être garnies de papier blanc sur les deux faces (dessus et dessous).

charge-mulet [*lè*] n. m. Variété de raisin, ainsi dite à cause de la fécondité du plant qui la produit.

chargeoir [*joir*] n. m. *Hortic.* Sorte de sellette à trois pieds, sur laquelle on place une hotte avant de la mettre sur le dos.

chargeon [*jon*] n. m. Sarment de vigne taillé à un, deux ou trois yeux.

charger [*jé*] v. a. (du bas lat. *carricare*, charrier. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je chargeai, nous chargeons.*) Mettre une charge sur : *charger un portefaix, une voiture.* Couvrir : *charger une table de mets. Pop.* Prendre comme charge : *cocher qui a chargé un client. Fig.* Investir : *charger quelqu'un d'une mission.* Imposer une charge : *on nous charge d'impôts.* Déposer contre : *charger un accusé.* Accabler : *charger de coups, de malédictions.* Attaquer avec impétuosité : *charger l'ennemi.* Mettre dans une arme à feu de la poudre, des projectiles ; dans un ustensile, ce qui est nécessaire pour qu'il fonctionne : *charger un fusil, un fourneau, une pipe. Charger une lettre,* y mettre des valeurs et la faire partir avec certaines formalités. (V. CHARGEMENT.) Exagérer, enfler : *charger un récit, un compte ; cet acteur charge trop.* Rendre ridicule : *charger un portrait.* **Se charger** v. pr. Prendre sur soi comme charge. Recevoir la charge : *canon qui se charge par la culasse.* S'attaquer réciproquement. Prendre le soin, la conduite de quelque chose : *je me charge de tout. Se charger de quelqu'un,* l'entretenir, ou se porter fort de le vaincre, de le déterminer. *Le temps se charge,* se couvre de nuages. ANT. **Décharger.**

chargette [*jè-te*] n. f. Petite éprouvette métallique à manche, avec laquelle on mesure la poudre et le plomb qui doivent entrer dans une cartouche de fusil de chasse.

Chargette.

chargeur n. m. Ouvrier qui charge des marchandises, ou qui entretient un fourneau de forge. Armateur, etc., qui frète, expédie un bâtiment, avec marchandises, etc. Celui qui charge une bouche à feu. Dispositif permettant d'introduire plusieurs cartouches dans le magasin d'une arme à répétition.

chargeure n. f. Pièce de blason qui en charge une autre : *la chargeure ne diminue pas la noblesse comme fait la brisure.*

Chari, grand fleuve intérieur de l'Afrique centrale, tributaire méridional du lac Tchad. Sa vallée inférieure appartient à la France.

Charidème [*ka*], général grec, né en Eubée (IVe s. av. J.-C.). Il servit Athènes, le roi de Thrace Cotys et le satrape Artabaze.

Charilaos [*ka-ri-la-oss*], roi de Sparte, fils de Polydecte, neveu et pupille de Lycurgue ; il collabora à ses réformes. Il combattit les Argiens et les Tégéates, qui le firent prisonnier.

chariot [*ri-o*] n. m. (rad. *char*). Voiture à quatre roues et à ridelles, pour les fardeaux : *les rois fainéants se promenaient dans des chariots traînés par des bœufs.* Appareil roulant, au milieu duquel un enfant qui commence à marcher est placé debout et maintenu. Pièce mobile d'une machine-outil, portant l'outil qui mord sur l'objet à travailler. Partie mobile des métiers à filer. Plate-forme mobile des machines-outils. Nom donné à divers appareils de transmission, de transport, etc. ALLUS. LITTÉR. : **Le chariot de Thespis,** expression employée pour la première fois par Horace, et qui désigne les acteurs nomades, leur vie errante, etc. V. THESPIS.

Chariot d'enfant.

Chariot.

— ENCYCL. Le chariot a deux grandes roues en arrière et deux roues plus petites sur le devant. Le plancher est garni sur les côtés de ridelles qui ressemblent à des râteliers d'écurie, ou de panneaux en planche. On préfère d'ordinaire le chariot à la charrette dans les endroits peu accidentés. Toutefois, on constate une perte appréciable de travail utile, lorsque le nombre des chevaux attelés à la charrette est considérable.

Chariot. *Astron.* V. OURSE.

charitable adj. Qui a de la charité pour son prochain. Qui fait des aumônes. Doux, indulgent : *il faut être charitable, surtout envers ceux que le malheur frappe.* Qui part d'un principe de charité : *sentiments charitables.* ANT. **Egoïste, inhumain.**

charitablement [*man*] adv. D'une manière charitable. (Se dit souvent par ironie.)

charité n. f. (lat. *caritas*). Amour de Dieu et du prochain : *la charité est une des trois vertus théologales.* Vertu qui porte à faire ou à désirer le bonheur d'autrui ; *la charité nous fait aimer.* Aumône : *c'est un art véritable, que de faire à propos la charité. Bureau de charité,* où l'on distribue des secours aux indigents (aujourd'hui, bureau de bienfaisance). *Frères de charité, sœurs de charité,* religieux (frères de Saint-Jean-de-Dieu), religieuses (sœurs de Saint-Vincent-de-Paul) qui se vouent au soulagement des pauvres et des malades. *Dames de charité,* dames qui secondent les bureaux de charité. PROV. : **Charité bien ordonnée commence par soi-même,** maxime égoïste qui signifie : « Avant de songer aux autres, pensons à nous. »

Frère de charité. Sœur de charité.

— ENCYCL. Les *frères de charité* furent établis à Grenade en 1540 par saint Jean de Dieu et introduits en France sous Henri IV. Les *sœurs de charité* furent instituées par saint Vincent de Paul, de 1617 à 1643. Elles ont des établissements dans le monde entier, surtout en France ; elles ont pris le nom de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Charité romaine, trait d'amour filial raconté par Valère Maxime. Une Romaine, condamnée à mourir de faim, avait une fille qui la visita dans la prison et la nourrit de son lait. Ce trait a été aussi attribué à deux Grecques. Il a inspiré de nombreux artistes : le Parmesan (Naples) ; le Fiammingo (villa Albani) ; Benedetto Crespi (Madrid) ; le Guide (Marseille et Gênes) ; Gérard Honthorst (Munich) ; Bachelier (Louvre) ; Jules Lefebvre (1864), etc.

Charité (*la*), chef-d'œuvre d'Andréa del Sarto, au Louvre. Une femme ayant deux enfants dans ses bras et un autre endormi à ses pieds. Cette toile célèbre fut peinte en France pour François Ier.

Charité (*la*), groupe de Paul Dubois qui fait partie du tombeau de Lamoricière dans la cathédrale de Nantes (1876).

La Charité, d'après P. Dubois.

Charité (*hôpital de la*), fondé en 1602, à Paris, rue des Saints-Pères et rue Jacob, par Marie de Médicis, qui fit venir, pour les y établir, les religieux hospitaliers de Florence.

Charité (La) ou **La Charité-sur-Loire,** ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 28 kil. de Cosne, sur la Loire ; 5.250 h. (*Caritois*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins, quincaillerie. — Le cant. a 14 comm. et 13.570 h.

Charites [*ka*], nom générique des déesses de la Grâce, chez les Grecs. S. une *Charite.* V. GRÂCES.

Chariton [*ka*], romancier grec du Bas-Empire, auteur des *Amours de Chéréas et de Callirrhoé* (Ve s.).

charivari n. m. Bruit tumultueux de poêles, de chaudrons, accompagné de cris et de huées, que l'on fait devant la maison de ceux qui ont excité un mécontentement : *donner un charivari. Fig.* Musique discordante. Tapage en général.

— ENCYCL. *Dr.* Le charivari, tapage injurieux, constitue une contravention de police, dont les auteurs et complices sont punis d'une amende de 11 à 15 francs et, selon les circonstances de fait, à un emprisonnement de cinq jours au plus.

Charivari (*le*), journal satirique fondé en 1832, par Charles Philipon ; feuille remplie de facéties spirituelles et mordantes.

charivarieur ou **charivariseur, euse** [*zeur, eu-ze*] ou **charivariste** n. Personne qui prend part à un charivari.

charivarique adj. Qui tient du charivari.

charivariser [*zé*] v. a. Donner un charivari à... (On a dit aussi CHARIVARIER.)

charlatan, e n. (ital. *ciarlatano ;* de *ciarlare,* parler avec vanité). Personne qui, sur les places publiques, vend des drogues, arrache des dents, etc., avec un grand luxe de discours, de facéties : *Tabarin fut le roi des charlatans. Fig.* Médecin ignorant et impudent. Imposteur qui exploite la crédulité publique.

Charlatan (*le*), tableau de Gérard Dov, peint sur bois (1652) ; au musée de Munich. Au Louvre, on voit les charlatans italiens de Karel Dujardin.

Le Charlatan, d'après Gérard Dov.

charlataner [*né*] v. a. Tromper par de belles paroles, à la façon des charlatans : *ne vous laissez pas charlataner.* (Peu us.) V. n. Faire le charlatan.

charlatanerie [*rî*] n. f. Caractère, profession et manière de faire du charlatan.

charlatanesque [*nes-ke*] adj. Qui sent le charlatanisme ; habituel aux charlatans.

charlatanisme [*nis-me*] n. m. Hâblerie de charlatan. Exploitation de la crédulité publique.

Charlemagne (*Charles le Grand*) ou **Charles Ier,** roi des Francs et empereur d'Occident, né en Neustrie, m. à Aix-la-Chapelle (742-814). Il était fils de Pépin le Bref et de Berthe au Grand pied. Il succéda à son père en 768 et régna avec son frère Carloman jusqu'en 771. Devenu seul roi à cette époque, par suite de la mort de Carloman, il soumit les Aquitains, les Lombards, dont il fit prisonnier le roi Didier, les Bavarois, les Saxons, les Avares, et fit contre les Arabes d'Espagne une expédition signalée par la défaite de son arrière-garde à Roncevaux, où périt Roland. Ses derniers jours furent attristés par les premières invasions des Normands. En 800, le pape Léon III l'avait couronné empereur d'Occident ; il a donné son nom à la dynastie *carolingienne.* Législateur, Charlemagne essaya, dans la mesure du possible,

Couronne, dite de Charlemagne.

d'organiser son empire sur le modèle de l'empire romain, publia les lois dites *Capitulaires*, et réforma la justice ; protecteur des lettres, il créa des écoles et aussi l'*Académie palatine* où Alcuin et Eginhard enseignèrent. Charlemagne est la plus grande figure du moyen âge, car, tout en guerroyant avec succès, il fit de persévérants efforts pour réunir en un seul faisceau les races diverses de ses États. Grâce aux assemblées des grands (*placita*), réunies deux fois chaque année (champ de mai, etc.), pour donner leur avis aux capitulaires, et aux envoyés royaux (*missi dominici*), sortes d'inspecteurs des provinces, il était constamment tenu au courant des besoins de son immense empire, compris entre la mer du Nord, l'Elbe, la Bohême, le Garigliano, l'Ebre, les Pyrénées et l'Atlantique ; mais l'œuvre politique de Charlemagne ne lui survécut pas, ses faibles successeurs n'ayant point les qualités qui lui avaient permis de l'accomplir (742-814). — La Saint-Charlemagne (28 janvier) est restée la fête des écoles.

Statue de Charlemagne, par Rochet, à Paris.

— *Jeu. Faire Charlemagne*, se retirer après avoir gagné, sans donner de revanche. (Allusion sans doute à ce fait que Charlemagne quitta le jeu de la vie, sans avoir rien rendu de ses conquêtes.)

Charleroi, v. forte de Belgique, sur la Sambre ; 27.000 h. (*Carolorégiens*). Houille. Hauts fourneaux, fonderies.

Charles-Martel, prince franc et maire du palais (689-741), fils de Pépin d'Héristal et d'une concubine, Alpaïde. Il triompha des Neustriens et des Frisons, et écrasa, à Poitiers, en 732 (comme avec un *marteau*, d'où son nom), les Sarrasins commandés par Abd-er-Rahman. Par cette victoire, il sauva la civilisation chrétienne et l'Occident de la conquête musulmane.

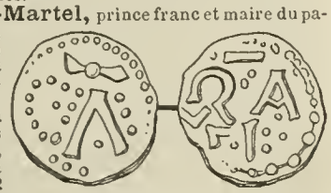
Monnaie de Charles-Martel.

Charles II, le Chauve, roi de France, né à Francfort-sur-le Mein, m. à Avrieux (823-877), fils de Louis le Débonnaire et de Judith de Bavière. Après avoir vaincu, à Fontenoy-en-Puisaye (841), son frère Lothaire, avec l'appui de son autre frère Louis le Germanique, il signa avec eux le traité de Verdun (843) ; qui, démembrant définitivement le grand empire de Charlemagne, le fit roi de France. Il ne sut pas défendre son royaume contre les Normands et alla en Italie pour se faire couronner empereur à Rome, après avoir rendu le capitulaire de Kiersy-sur-Oise. (V. Kiersy.) Il mourut à son retour, au pied du mont Cenis. Son fils, Louis le Bègue, lui succéda.

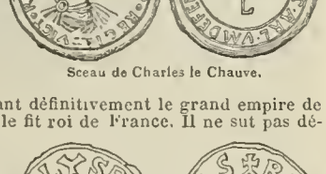
Sceau de Charles le Chauve.

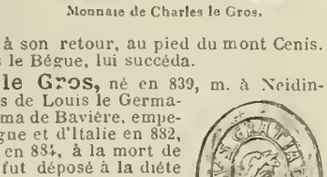
Monnaie de Charles le Gros.

Charles le Gros, né en 839, m. à Neidingen en 888, fils de Louis le Germanique et d'Emma de Bavière, empereur d'Allemagne et d'Italie en 882, roi de France en 884, à la mort de Carloman. Il fut déposé à la diète de Tribur en 887, à cause de sa lâche conduite devant les Normands, et remplacé sur le trône par Eudes.

Sceau de Charles le Simple.

Charles III, le Simple, fils posthume de Louis le Bègue et d'Adélaïde, né en 879, m. à Péronne en 929. Il partagea le trône avec Eudes en 893. Devenu seul roi de France en 898, il donna par le traité de Saint-Clair-sur-Epte la Normandie à Rollon. Il fut vaincu par Hugues le Grand à Soissons et détrôné en 923. Il mourut prisonnier dans la tour de Péronne, où l'avait enfermé le comte de Vermandois Herbert. Il eut pour successeur son fils Louis IV.

Sceau de Charles IV.

Charles IV, le Bel, troisième fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre (1294-1328). Il devint roi de France à la mort de son frère Philippe V en 1322, et fut le dernier des Capétiens directs.

Charles V, le Sage (c'est-à-dire, dans la langue du temps, *le Savant*), fils de Jean le Bon et de Bonne de Luxembourg, né à Vincennes, m. au château de Beauté (1337-1380) ; roi de France en 1364. Il prit la lieutenance du royaume, pendant que son père, vaincu à Poitiers, était prisonnier à Londres. Il vit la *Jacquerie*, assista aux troubles qui se produisirent à Paris (Etienne Marcel dut le coiffer de son chaperon pour le protéger contre la populace), et put négocier avec Edouard III le traité de Brétigny (1360). Devenu roi, il reprit aux Anglais presque toutes les provinces qu'ils avaient conquises ; à sa mort, les Anglais n'occupaient plus que cinq places dans le royaume. Ces succès furent dus à sa prudente politique, ainsi qu'à l'héroïsme de Du Guesclin, de Clisson et de Boucicaut. Sous son règne eut lieu la guerre de la succession de Bretagne ou *guerre des Deux Jeannes*. — On doit à Charles V d'heureuses réformes financières, l'extension des privilèges de l'Université et la fondation de notre première bibliothèque nationale, formée d'un millier de manuscrits, la construction ou l'embellissement de plusieurs palais (hôtel Saint-Paul, Louvre, etc.). Il fixa à treize ans révolus l'âge de la majorité des rois. Christine de Pisan a écrit son éloge. Son fils, Charles VI, lui succéda.

Statue funéraire de Charles V.

Sceau de Charles VI.

Charles VI, le Bien-Aimé, fils de Charles V et de Jeanne de Bourbon, né et m. à Paris (1366-1422), roi de France en 1380. Il gouverna d'abord sous la tutelle de ses oncles, qui dilapidèrent le Trésor et provoquèrent, par l'établissement de nouveaux impôts, la révolte des *Maillotins*. Devenu roi, il défit les Flamands à Rosebecque et, peu après, il renvoya ses oncles pour les remplacer par les *Marmousets*, hommes de petite naissance, mais dont l'administration prudente et honnête fit donner au roi le surnom de *Bien-Aimé*. Malheureusement, Charles VI fut frappé de folie dans la forêt du Mans, au cours d'une expédition contre le duc de Bretagne. Dès lors, son royaume, déchiré par la rivalité des *Bourguignons* et des *Armagnacs*, livré à l'anarchie, gouverné par la reine, l'infâme Isabeau de Bavière, tomba presque tout entier, par le traité de Troyes (1420), entre les mains des Anglais, vainqueurs à Azincourt (1415). Charles VI eut pour successeur son fils, Charles VII.

Charles VI, opéra en cinq actes, paroles de Germain et Casimir Delavigne, musique d'Halévy (1843). De tous les livrets modernes d'opéras, celui de *Charles VI* renferme le plus de remarquables vers ; les situations sont dramatiques et intéressantes ; la partition est une des meilleures qu'ait écrites Halévy. C'est là que se trouve le fameux chant patriotique : *Guerre aux tyrans*, etc. (1843).

Charles VII, le Victorieux, fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, né à Paris, m. à Mehun-sur-Yèvre (1403-1461) ; roi de France en 1422. A son avènement, les Anglais occupaient presque toute la France. Le jeune roi, indolent, ne tenta d'abord rien pour repousser les envahisseurs. Ne rêvant que fêtes et plaisirs, il achevait de « perdre gaiement son royaume », lorsque le patriotisme français se réveilla à la voix de Jeanne d'Arc. Les victoires de la Pucelle et de ses compagnons ébranlèrent la domination anglaise et, même après le martyre de Jeanne, l'impulsion qu'elle avait donnée ne se ralentit point : l'*Indolent* « roi de Bourges » devint le *Victorieux*. Au bout de vingt ans de luttes, où se distinguèrent Richemont, La Hire, Xaintrailles, Jean Bureau, etc., les Anglais, battus à Formigny et à Castillon, étaient chassés de France, où ils ne conservaient que Calais. Charles VII essaya d'assurer à la France un bon gouvernement et une armée permanente (institution des francs-archers et des compagnies d'ordonnance), débarrassa le pays des *écorcheurs*, et triompha de la *Praguerie*, révolte des seigneurs, que soutenait son propre fils, plus tard Louis XI, il donna au clergé la Pragmatique sanction. L'histoire, qui l'a parfois surnommé *le Bien servi*, lui a reproché ses complaisances pour la favorite Agnès Sorel, ainsi que son ingratitude envers Jeanne d'Arc, qu'il laissa brûler, et envers son *argentier* Jacques Cœur, qu'il sacrifia à ses ennemis. Charles VII se laissa, dit-on, mourir de faim, craignant que son fils ne l'empoisonnât. C'est sous son règne que l'imprimerie se répandit en Europe. Louis XI, fils de Charles VII, lui succéda.

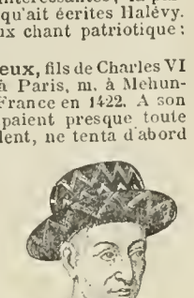
Charles VII.

Charles VII chez ses grands vassaux, tragédie romantique en cinq actes et en vers, d'Alexandre Dumas père (1831), dramatique tableau d'histoire, renfermant de belles scènes et quelques vers bien frappés.

Charles VIII, fils de Louis XI et de Charlotte de Savoie, né et m. à Amboise (1470-1498), roi de France en 1483, sous la tutelle de sa sœur Anne de Beaujeu. Son règne débuta par la réunion des états généraux de 1484. Mécontents de l'autorité d'Anne de Beaujeu, le duc d'Orléans et d'autres seigneurs se soulevèrent (*guerre Folle*), mais ils furent vaincus à Saint-Aubin-du-Cormier (1488). En 1491, Charles épousa Anne de Bretagne, héritière du riche duché de ce nom, bien qu'il fût déjà fiancé par le traité d'Arras (1482) à la fille de Maximilien d'Autriche. Esprit chimérique et romanesque, amoureux des grandes chevauchées, il sacrifia les intérêts immédiats du royaume au désir de faire valoir les prétentions des princes français au royaume de Naples, qu'il conquit rapidement (1493), mais qu'il dut bientôt abandonner, devant la soulèvement de l'Italie entière. A son retour en France, il se fraya un passage, à la journée du Fornoue, où triompha la « furie française ». Il mourut à Amboise, des suites d'un coup qu'il se donna à la tête. Son beau-frère et cousin, Louis XII, lui succéda.

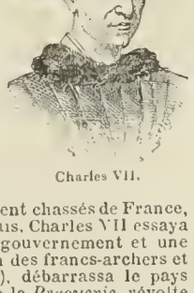
Charles VIII.

Charles IX, deuxième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Saint-Germain-en-Laye, m. à Vincennes (1550-1574), roi en 1560. Il régna d'abord sous la tutelle de sa mère. Les principaux événements de sa minorité furent : l'édit de janvier, le colloque de Poissy, le massacre de Wassy, la première guerre de religion, terminée par la paix d'Amboise et pendant laquelle François de Guise fut assassiné. La paix de Longjumeau mit fin à la seconde, signalée par la bataille de Saint-Denis, où fut tué Montmorency. Enfin, la paix de Saint-Germain arrêta la troisième, signalée par les combats de Jarnac (après lequel fut tué Condé) et de Moncontour. Sans tenir compte de cette paix, Charles IX, circonvenu par sa mère et par les Guises, donna le signal de la Saint-Barthélemy, à laquelle, dit-on, il aurait pris part en personne. Les protestants, outrés de tant de mauvaise foi et soutenus par les *malcontents* ou *politiques*, recommencèrent une quatrième guerre civile, et ils en entreprenaient une cinquième, lorsque Charles IX mourut, dévoré de remords. De sa femme Elisabeth d'Autriche il eut une fille qui ne lui survécut que de quatre ans, et de Marie Touchet, sa favorite, un fils, le duc d'Angoulême, qui mourut en 1650. Son frère Henri III lui succéda.

Charles IX, d'après le tableau de Fr. Clouet.

Charles IX ou *l'Ecole des rois*, tragédie de M.-J. Chénier (1789), dirigée contre la royauté ; elle présente quelques passages d'une remarquable énergie.

Charles IX (*représentation de*), portrait délicieux par François Clouet, dit Jehannet (Louvre) ; — Buste par Germain Pilon, daté de 1568 (Louvre).

Charles X, né à Versailles, m. à Goritz (1757-1836), quatrième enfant du dauphin fils de Louis XV, et de Marie-Josèphe de Saxe, frère de Louis XVI et de Louis XVIII, auquel il succéda sur le trône de France, en 1824. Il appartenait au parti de ces émigrés qui, disait-on, étaient rentrés en France sans avoir « rien oublié ni rien appris ». Sous le nom de comte d'Artois, il avait d'ailleurs été un de leurs chefs. La loi du sacrilège, l'indemnité donnée aux émigrés, la loi contre la liberté de la presse, l'influence des jésuites et de la Congrégation soulevèrent contre Charles X, pendant le ministère de Villèle, une impopularité que ne diminuèrent ni la victoire de Navarin, ni l'avènement du ministère Martignac (1828). La Chambre, ayant refusé toute confiance au cabinet Polignac, fut dissoute, mais les élections furent favorables à l'opposition ; les ordonnances du 25 juillet 1830, dissolvant la Chambre non encore réunie et modifiant la Charte, provoquèrent la révolution de 1830 et l'avènement de Louis-Philippe. Peu de temps auparavant, avait eu lieu la prise d'Alger. Charles X se retira en Angleterre, puis à Prague, et enfin à Goritz, où il mourut. Charles X avait épousé Marie Thérèse de Savoie, dont il eut deux fils ; les ducs d'Angoulême et de Berry.

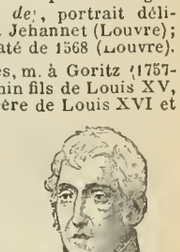
Charles X.

Charles d'Anjou, frère de saint Louis, m. à Foggia (1226-1285). Il épousa Béatrix, fille du comte de Provence, Raymond Béranger, suivit saint Louis en Egypte, devint roi de Naples, après avoir battu Manfred à Bénévent, et perdit la Sicile, conquise par Pedre d'Aragon, après les *Vêpres siciliennes*.

Charles de Blois, neveu de Philippe de Valois (1319-1364). Il épousa Jeanne de Penthièvre et fut tué à la bataille d'Auray.

Charles de Valois, troisième fils de Philippe le Hardi, et frère de Philippe le Bel (1270-1325). Il fut un des plus grands capitaines de son siècle, et le père de Philippe VI de Valois.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, fils de Philippe d'Evreux et de Jeanne de France, et petit-fils de Louis X le Hutin (1332-1387). Habile, audacieux, il contribua à affaiblir le royaume, pendant la guerre de Cent ans, se posant lui-même en prétendant à la couronne de France. Il soutint Etienne Marcel, puis s'allia avec les Anglais et fut battu à Cocherel, par Du Guesclin.

Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, né à Dijon, m. à Nancy (1433-1477). C'était un prince belliqueux et violent, politique médiocre, mais non sans goûts littéraires et artistiques, et dont la cour fut très brillante. Maître de la Bourgogne et de la Flandre, il essaya de se constituer une principauté aussi puissante que la monarchie capétienne, à laquelle il fit courir de grands dangers.

Chef de la *Ligue du Bien public*, il fit signer à Louis XI les traités de Conflans et de Saint-Maur, après la bataille de Montlhéry. Vainqueur de l'insurrection liégeoise, il forma une seconde ligue contre le roi de France et le retint prisonnier à Péronne; mais, à la suite d'une troisième ligue, il saccagea la Picardie et Nesle, mais il échoua devant Beauvais. Il soumit la Lorraine, mais fut vaincu par les Suisses à Granson et à Morat. En 1477, il fut tué devant Nancy, dans un combat contre René II, duc de Lorraine, qu'il avait dépossédé. On retrouva son cadavre, nu et à demi enfoncé dans la glace et la neige.

Charles le Téméraire.

Charles le Téméraire, roman historique, par Walter Scott (1829). Dans le vaste cadre adopté par l'auteur, on voit se dessiner nettement chaque physionomie avec le caractère qui lui est propre. Le romancier fait assassiner le duc, au siège de Nancy, par un gentilhomme lorrain Albert de Geierstein.

Charles IV, né et m. à Prague (1316-1378), empereur d'Allemagne de 1346 à 1378, fils de Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Il promulgua la *Bulle d'Or*, qui fut longtemps la charte d'organisation de l'Empire germanique, fonda les universités de Prague et de Vienne, et fit fleurir en Bohême les arts et l'industrie.

Charles V ou **Charles-Quint,** fils de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, né à Gand, m. à Yuste (1500-1558); roi d'Espagne en 1516, élu, contre François Ier, empereur d'Allemagne en 1519. Maître d'immenses domaines, de l'Espagne et de ses colonies, d'une partie de l'Italie, de la Flandre, de l'Autriche, et pouvant dire que le soleil ne se couchait pas sur son empire, il rêva un moment la domination universelle. Mais il eut à lutter contre François Ier, avec lequel il eut quatre guerres; contre Soliman II, sultan des Ottomans, et surtout contre les luthériens d'Allemagne. Ne pouvant, malgré son habileté et sa froide énergie, réaliser complètement ses ambitieux projets, fatigué du pouvoir et de plus en plus menacé d'ailleurs par les progrès du protestantisme, il abdiqua en 1555 et se retira au monastère de Yuste (Estrémadure). — La retraite si extraordinaire de Charles-Quint et surtout ses funérailles anticipées, auxquelles, d'après une légende aujourd'hui reconnue fausse, il aurait voulu assister avant sa mort, sont restées, dans la langue, l'objet de fréquentes allusions. Mais il ne faudrait pas croire que Charles-Quint, après avoir renoncé au trône dans un accès de mysticisme, eût passé le reste de sa vie dans la pénitence et les prières. De la retraite magnifique qu'il s'était fait construire dans le voisinage du monastère de Yuste, il dicta souvent ses volontés à ses successeurs : Ferdinand son frère, et Philippe II son fils.

Charles-Quint, d'après Amberger.

Charles-Quint (*Histoire du règne de*), par Robertson. L'auteur s'attache aux événements, aux faits décisifs; son ouvrage est un des plus beaux livres d'histoire, et l'introduction est un imposant tableau de l'Europe à la veille du XVIe siècle (1769).

Charles-Quint, son abdication, son séjour au monastère de Yuste et sa mort, par Mignet. L'historien a tracé d'une main vigoureuse le caractère de Charles-Quint et étudié son influence sur le monde politique, principalement après son abdication (1854).

Charles-Quint (*Apothéose de*), chef-d'œuvre du Titien, au musée de Madrid; une merveille de couleur.

Charles-Quint (*portrait équestre de*), tableau du Titien, au musée royal de Madrid; magnifique peinture.

Charles-Quint et François Ier visitant les tombeaux de Saint-Denis, tableau de Gros, au Louvre; scène arrangée avec beaucoup d'habileté et peinte avec finesse et vigueur.

Charles VI, né en 1685, m. à Vienne en 1740; empereur d'Allemagne de 1711 à 1740, deuxième fils de Léopold Ier et père de Marie-Thérèse. Il passa une partie de son règne à faire accepter par l'Europe, au prix d'importantes concessions politiques et économiques, la *Pragmatique sanction*, par laquelle il garantissait à Marie-Thérèse l'intégralité de la succession d'Autriche.

Charles VII, électeur de Bavière, né à Bruxelles, m. à Munich (1697-1745), compétiteur de Marie-Thérèse. Élu empereur d'Allemagne en 1742, il fut chassé par sa rivale, après la défaite des Français-Bavarois à Dettingen (1743). Ramené à Munich par l'armée française, il y mourut d'une maladie de cœur.

Charles (l'archiduc), troisième fils de Léopold II, né à Florence (1771-1847), l'un des meilleurs généraux de l'armée autrichienne dans les guerres contre la République et l'Empire; mais il fut vaincu à Zurich par Masséna, et à Wagram par Napoléon Ier, qui avait pour lui une grande estime.

Charles Ier, roi d'Angleterre, fils de Jacques Ier de la maison des Stuarts, né à Dunfermline (Écosse), m. à Londres (1600-1649), roi en 1625. Poussé dans la voie du despotisme par ses ministres, Buckingham, Strafford, l'évêque Laud, ainsi que par sa femme Henriette de France, il souleva une violente opposition dans le Parlement, qui envoya Strafford au supplice. Cette exécution, à laquelle le roi n'eut pas le courage de s'opposer, fut bientôt suivie de la guerre civile entre les *Cavaliers* et les *Têtes rondes*. Charles Ier, réfugié en Écosse, fut livré aux Parlementaires, et un accord allait peut-être survenir lorsque les partisans de Cromwell enlevèrent le monarque, livré par trahison, et le firent condamner à mort. Il fut décapité devant le palais de Whitehall.

Charles Ier (*portrait de*), tableau de Van Dyck, au

Charles Ier, d'après Van Dyck.

Louvre (1635); — du même, à Dresde; — du même, au Belvédère, à Vienne; — du même, au musée de Turin; — portrait équestre du même personnage, par le même, au château de Windsor. Le portrait qui est au Louvre est justement estimé pour son exécution savante et pour son expression pleine de finesse, de noblesse et de naturel.

Charles II d'Angleterre.

Charles II, fils du précédent et de Henriette de France (1630-1685), rappelé sur le trône par le général Monk en 1660. Il blessa le sentiment national anglais en s'alliant avec la France contre la Hollande, pour s'assurer les subsides de Louis XIV à qui il vendit Dunkerque. Son règne fut signalé par une dépravation générale de la haute société anglaise. Charles eut pour successeur son frère Jacques II.

Charles-Edouard, dit *le Prétendant*, fils de Jacques Stuart et petit-fils de Jacques II, né à Rome, m. à Florence (1720-1788). Ayant voulu reconquérir le trône des Stuarts, il fut battu à Culloden, en 1746. Il erra en fugitif, épousa en 1772, Louise, princesse de Stolberg, qui, fatiguée de ses brutalités et de son ivrognerie, le quitte pour épouser le poète Alfieri. Il mourut délaissé, désigné sous le nom de comte d'Albany.

Charles, nom de plusieurs rois de Suède, dont les plus remarquables sont : Charles IX, troisième fils de Gustave Vasa, et père de Gustave-Adolphe; roi en 1604 (1550-1611); — Charles X ou *Charles-Gustave*, successeur de Christine (1622-1660); — Charles XI, fils du précédent, roi à cinq ans en 1660; il règna habilement à sa majorité (1655-1697).

Charles XII, fils de Charles XI et d'Ubrique-Eléonore de Danemark, né à Stockholm, m. à Frederikshald (1682-1718); prince belliqueux. Il commença, dès que les États l'eurent déclaré majeur, par vaincre le roi de Danemark à Copenhague, les Russes à Narva, et Auguste II de Pologne à Riga. Tournant de nouveau ses armes contre Pierre le Grand, il ne put, malgré la valeur de ses troupes, triompher de son puissant rival à Poltava (1709), et dut se réfugier en Turquie. Après avoir vainement essayé de reprendre les hostilités avec l'appui du sultan Achmet III, il regagna la Suède, en 1715. Sur les conseils du baron de Gœrtz, il résolut de se réconcilier avec le tsar, d'enlever la Norvège au Danemark, de détrôner Georges Ier d'Écosse au profit des Stuarts et de lier ce plan à ceux d'Albéroni sur la France et l'Espagne. Déjà le tsar était gagné, et une partie de la Norvège conquise, lorsqu'un coup de feu, tiré mystérieusement au siège de Frederikshald, brisa la vie du monarque et ses gigantesques projets.

Charles XII.

Charles XII (*Histoire de*), par Voltaire, modèle de narration élégante et rapide (1731).

Charles XIII, frère de Gustave III, roi de Suède de 1809 à 1818; il adopta Bernadotte. En 1814, il reçut la couronne de Norvège, enlevée au Danemark. — Charles XIV ou *Charles-Jean*. V. Bernadotte; — Charles XV, roi de Suède et de Norvège, fils d'Oscar Ier (1826-1872). Il épousa Louise des Pays-Bas, devint roi en 1859 et se fit connaître comme écrivain militaire.

Charles XIV.

Charles-XIII (*ordre de*), ordre de chevalerie, fondé en 1811 par le roi de Suède, Charles XIII, pour les hauts dignitaires de la franc-maçonnerie. Se porte en sautoir, avec plaque. Ruban rouge.

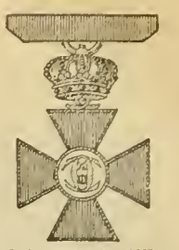

Ordre de Charles-XIII.

Charles Ier, roi d'Espagne, le même que l'empereur Charles V ou Charles-Quint (v. ce nom); — Charles II, fils de Philippe IV, roi d'Espagne de 1665 à 1700. Il fut le dernier roi de la maison de Charles-Quint. N'ayant pas d'enfant, il désigna pour son successeur Philippe d'Anjou, second fils du dauphin de France. Son héritage donna lieu à la *guerre de la succession d'Espagne*; — Charles III, fils de Philippe V, roi d'Espagne de 1759 à 1788. Son administration fut sage et habile; — Charles IV, fils du précédent, roi d'Espagne en 1788. Il abdiqua en 1808 en faveur de Napoléon, qui donna la couronne à son frère Joseph; m. à Rome (1819).

Charles II d'Espagne.

Charles-III (*ordre de*), fondé en Espagne par Charles III à la naissance de son petit-fils, le prince des Asturies (1771). Ruban à trois raies égales : deux bleues et une blanche au milieu.

Charles, nom de plusieurs rois de Naples et des Deux-Siciles : Charles Ier (v. *Charles d'Anjou*); — Charles II, dit *le Boiteux*, fils du précédent (1254-1309); — Charles III, roi de Naples et de Hongrie, né en 1345, assassiné à Bude en 1386; — Charles IV, le même que Charles-Quint; — Charles V, le même que Charles II, d'Espagne; — Charles VI, le même que Charles VI, d'Allemagne; — Charles VII, le même que Charles III, d'Espagne.

Charles Ier *le Guerrier*, duc de Savoie de 1482 à 1490; — Charles II, fils du précédent, mort à neuf ans en 1496; — Charles III, *le Bon*, duc de Savoie de 1504 à 1553. Il institua l'ordre militaire des Saints-Maurice-et-Lazare.

Ordre de Charles III (Espagne).

Charles-Emmanuel Ier, le Grand, fils de Philibert-Emmanuel, né en 1562, duc de Savoie de 1580 à 1630. Quoique habile capitaine, il fut constamment malheureux, Henri IV lui prit Gex, le Bugey et le Valmorey (1600). On lui doit cette parole restée célèbre : « L'Italie est un artichaut que la maison de Savoie doit manger feuille à feuille »; — Charles-Emmanuel II, duc de Savoie de 1638 à 1675. Il fit de vastes travaux d'art et d'utilité publique dans son duché; — Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne de 1730 à 1773. Son long règne fut une ère de prospérité pour son peuple; — Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne en 1796. Il abdiqua en 1802, et mourut dans un cloître, à Rome, en 1819.

Charles-Albert de Savoie.

Charles-Félix, né à Turin en 1765, roi de Sardaigne de 1821 à 1831.

Charles-Albert, né à Turin, neveu et successeur du précédent, né à Turin, m. à Porto (1798-1849); général habile. Il fut pourtant vaincu par les Autrichiens à Novare en 1849, et dut abdiquer en faveur de son fils Victor-Emmanuel II.

Charles Ier, de la maison de Hohenzollern, né à Sigmaringen en 1839, prince de Roumanie. En 1869, il avait épousé Elisabeth de Wied (Carmen Sylva). En 1877, il s'allia avec la Russie contre les Turcs; l'issue victorieuse de la guerre lui valut le trône de Roumanie; il fut proclamé roi en 1881.

Charles Ier de Roumanie.

Charles (*ordre de* **Saint-**), fondé en 1858 par le prince Charles III de Monaco. Ruban à trois raies verticales d'égale largeur : deux rouges et une blanche au milieu.

Ordre de Saint-Charles (Monaco).

Charles-Frédéric (*ordre de*), ordre badois créé en 1807 par Charles-Frédéric, grand-duc de Bade. Ruban à trois raies verticales d'égale largeur : deux jaunes et une rouge au milieu, mince liséré blanc.

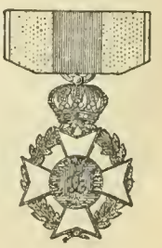

Ordre de Charles-Frédéric (gr.-duché de Bade).

Charles (Jacques-Alexandre-César), physicien français, né à Beaugency, m. à Paris (1742-1822). Il appliqua le premier l'hydrogène aux aérostats, et inventa le *mégascope*. Il fut secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. C'est sa jeune femme que Lamartine a immortalisée sous le nom d'Elvire.

Charles (Emile), philosophe et administrateur français, né à Valenciennes, m. à Clamart (1826-1897).

Charles (CAP), à l'E. du Labrador.

Charles Borromée (saint), archevêque de Milan, né à Arona, m. à Milan (1538-1584), neveu du pape Pie IV. Il contribua à la réforme catholique, et se fit remarquer par toutes sortes de fondations charitables et par son dévouement lors de la peste qui désola cette ville. Fête le 4 novembre.

Saint Charles Borromée.

Charlestown [*tchar-les-ton*], v. des Etats-Unis (Caroline du Sud), port sur l'Atlantique; 60.000 h. Grand commerce de coton. Ce fut, en 1866, le centre de la résistance des Etats du Sud.

Charlet [*lè*] (Toussaint-Nicolas), célèbre dessinateur et lithographe français, né et m. à Paris (1792-1845). Il a excellé dans les scènes militaires, les types de vieux grognards.

Charlet.

Charleval, comm de l'Eure, arr. et à 15 kil. des Andelys, sur l'Andelle, près de son confluent avec la Lieure; 2.040 h. Filatures de coton.

Charleval (Charles FAUCON DE RIS ou DE RY **de**), poète et bel esprit du XVIIe s., né en Normandie, m. à Paris (1613-1693).

Charleville, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 2 kil. de Mézières; 20.700 h. (*Carolopolitains*). Sur la Meuse, en face de Mézières, ch. de f. E. Industrie active : armes, forges, distilleries. — Le cant. a 11 comm. et 35.880 h.

Charlevoix [*voi*] (François-Xavier **de**), jésuite et voyageur français, né à Saint-Quentin, m. à La Flèche (1682-1761); il explora le Saint-Laurent et le Mississipi. Chateaubriand s'est beaucoup servi de son *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* (1744).

Charlieu, ch.-l. de c. (Loire), arr et à 20 kil. de Roanne, sur le Sornin, affl de la Loire; 5.010 h. (*Charliandins*). Ch. de f. P.-L.-M. Etoffes de soie et de coton. — Le cant. a 14 comm. et 17.960 h.

charlot [*lo*] n. m. *Ornith.* Nom vulgaire du grand courlis, de l'alouette de mer, etc. *Arg.* Le bourreau.

charlotte [*lo-te*] n. f. Marmelade de pommes, qu'on entoure de pain frit. *Charlotte russe*, crème fouettée entourée de petits biscuits.

— ENCYCL. *Art culin. Charlotte de pommes.* Peler et couper en quartiers des pommes de reinette dont on a ôté le cœur, les faire fondre avec du beurre frais, de la cannelle, un verre d'eau. Ajouter 250 grammes de sucre par kilogramme de pommes, lorsque la marmelade est aux deux tiers cuite. Couper de la mie de pain en tranches minces et en garnir le fond et le pourtour intérieur d'un moule. Emplir le puits ainsi formé de la marmelade, qu'on peut entremêler de quelques petites couches de marmelade d'abricots, et cuire dans un four chaud.

Charlotte russe. Garnir un moule comme précédemment, mais avec des biscuits glacés au lieu de mie de pain. Emplir l'intérieur avec une crème bavaroise à mi-prise ou avec de la marmelade de pomme et de la marmelade d'abricots mêlées ensemble, ou seulement de la marmelade d'abricots. Servir froid.

Charlotte (Joachime DE BOURBON), fille de Charles IV d'Espagne et de Marie-Louise de Parme, femme de l'infant Jean de Portugal (1775-1830). Elle se sépara de son mari en 1806, conspira contre lui, et fut, en 1820, le chef du parti absolutiste en Portugal, en opposant dom Miguel son fils, à son propre père. Vaincue, elle fut enfermée dans un couvent.

Charlotte (la princesse), fille du roi des Belges Léopold Ier, et de Louise d'Orléans, née à Laeken en 1840. Elle épousa l'archiduc Maximilien, plus tard empereur du Mexique, et dont la mort tragique troubla sa raison.

Charlotte, touchante figure, une des créations de Gœthe dans *Werther*.

Charlotte Corday. *Biogr* V. CORDAY.

Charlotte Corday, drame historique en cinq actes de Fr. Ponsard, une des meilleures productions de ce poète (1850).

Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, mère de Charles VIII et d'Anne de Beaujeu (1445-1483).

Charlotte-Elisabeth de Bavière, seconde femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, mère du Régent, dite *la princesse Palatine*, parce qu'elle était fille de l'électeur palatin du Rhin, née à Heidelberg, m. à Saint-Cloud (1652-1722) Ni belle ni gracieuse, elle déplut à la cour par son langage et ses manières brusques. Sa correspondance est un document des plus curieux pour l'histoire des mœurs de la fin du règne de Louis XIV.

Charlottenbourg, v. de Prusse (Brandebourg), sur la Sprée; 189.300 h. Sources minérales, manufacture de porcelaine, verreries.

Charly, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 15 kil. de Château-Thierry, sur la Marne; 1.970 h. Passementerie. — Le cant. a 19 comm. et 11.620 h.

charmant [*man*], **e** adj. Qui a du charme : *un convive, un séjour charmant. Je vous trouve charmant!* Se dit par ironie à quelqu'un ou de quelque chose qu'on n'approuve pas du tout. *Prince charmant*, personnage séduisant des contes de fées; beau jeune homme. Substantiv. n. m. Ce qui plaît, amuse : *le charmant de l'histoire, c'est que...* N *Mon charmant, ma charmante*, termes d'affection. ANT. **Désagréable, déplaisant, ehoquant.**

Charmant (*man*] (*le Prince*), nom donné dans plusieurs contes de fées à un jeune prince excessivement beau, qui surgit à point nommé pour délivrer les princesses innocentes et persécutées. C'est le chevalier inévitable des féeries.

charme n. m. (lat. *carmen*, mot magique). Enchantement magique : *rompre le charme.* Ce qui produit cet enchantement : *acheter un charme. Fig.* Grand agrément, puissant attrait : *le charme de la vertu.* Pl Appas, beautés : *les charmes d'une femme.*

charme n. m. (lat. *carpinus*). Arbre de haute tige, à bois dur et blanc, famille des castanéacées. Loc. prov. : *Se porter comme un charme*, jouir d'une bonne santé, être robuste.

— ENCYCL. *Arboric.* On compte une dizaine d'espèces de charmes en Europe, dans l'Amérique du Nord, dans l'Inde orientale. Le *charme commun* d'Europe est très répandu en France; il dépasse rarement 20 mètres. Il aime les sols argilo-calcaires. Ses racines sont traçantes et ne s'enfoncent pas à plus de 0m,50 de profondeur. Il se multiplie ordinairement par semis. Il supporte bien la taille en toutes saisons et prend toutes les formes. On peut en faire des haies et des abris ou *charmilles*. Son bois est blanc, très dur, coriace, d'une densité homogène. Il est fréquemment employé par les charrons et les fermiers. Comme bois de chauffage et de charbon, il est de première qualité. Ses feuilles, vertes ou sèches, sont recherchées pour l'alimentation des bestiaux.

Charme.

charmer [*mé*] v. a. Ensorceler, soumettre à une influence magique (une arme, un breuvage, un animal). Fasciner : *le serpent, dit-on, charme l'oiseau. Fig.* Plaire extrêmement, ravir d'admiration : *charmer l'esprit.* Donner de l'agrément à : *l'oiseau qui charme le bocage.* Suspendre, adoucir l'effet d'un sentiment triste, pénible : *charmer la douleur, les peines.* ANT. **Blesser, choquer, déplaire.**

Charmes, ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 19 kil. de Mirecourt, sur la Moselle; 4.090 h. (*Charmois*). Ch. de f. E. Quincaillerie, distillerie. — Le cant. a 26 comm. et 13.670 h.

Charmes (Francis), publiciste et homme politique français, directeur de la « Revue des Deux Mondes », né à Aurillac en 1848. — Son frère, XAVIER, né à Aurillac en 1849, administrateur et publiciste, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. — GABRIEL, frère des deux précédents, né à Aurillac, m. à Paris, publiciste colonial distingué (1850-1886).

Charmettes [*mè-te*] (**Les**), hameau pittoresque de Savoie, près de Chambéry, illustré par le séjour qu'y fit, dans sa jeunesse, J.-J. Rousseau, auprès de Mme de Warens.

charmeur, euse [*eu-ze*] n. Qui fait des enchantements. *Charmeur, charmeuse de serpents*, qui fait des tours avec des serpents. *Fig.* Qui charme. (En ce sens, le fém. CHARMERESSE est quelquef. employé.)

Charmey, comm. de Suisse (cant. de Fribourg); 1.250 h. Industrie laitière. Centre de la fabrication du fromage de Gruyère.

charmille [*ll* mll.] n. f. Pépinière de petits charmes. (Vx.) Allée, berceau de charmes et, *par ext.*, de toute sorte d'arbres.

charmoie [*moi*] n. f. Bois de charmes. (Vx.)

Charmoise (RACE DE LA). Se dit d'une race de moutons obtenue au domaine de la Charmoise (Loir-et-Cher) par croisement entre béliers New-Kent (variété de Dishley) et brebis berrichonnes.

Charnacé (Hercule-Girard **de**), diplomate français, un des serviteurs les plus dévoués de Richelieu, né à Charnacé (Maine-et-Loire), tué au siège de Bréda (1588-1637).

charnage n. m. (du lat. *caro, carnis*, chair). Temps pendant lequel l'Eglise catholique permet de manger de la viande. (Vx.)

charnaigre [*nè-gre*] n. m. Métis de lévrier et de chien courant.

charnalité n. f. (lat. *carnalitas*). Caractère de ce qui est charnel. (Peu us.)

Charnay [*nè*] (Désiré), voyageur français, né à Fleurie (Rhône) en 1828. On lui doit d'originales études sur l'ancienne civilisation mexicaine.

Charnay [*né*], comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 3 kil. de Mâcon; 1.960 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins blancs renommés.

charnel, elle [*nèl, è-le*] adj. (lat. *carnalis*; de *caro, carnis*, chair). De la chair, par opposition à l'esprit : *plaisirs charnels.* Substantiv. Qui est adonné aux plaisirs des sens : *les charnels sont les riches, les rois.* (Pascal.)

charnellement [*nè-le-man*] adv. D'une manière charnelle. (Peu us.)

Charner [*né*] (Victor-Joseph), amiral français, né à Saint-Brieuc (1797-1869); commandant la flotte française lors des expéditions de Chine et de Cochinchine, sous le second Empire.

charneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. (lat. *carnosus*). Qui est principalement composé de chair. (Vx.)

Charneux, comm. de Belgique (prov. de Liège, arr. de Verviers); 2.000 h. Draps.

charnier [*ni-é*] n. m. (lat. *carnarium*; de *caro, carnis*, chair). Lieu où l'on conserve des viandes salées ou destinées à la consommation. (Vx.) Cimetière. (Vx.) Syn. peu us. de CARNIER. Dépôt d'ossements humains. Entassement de cadavres. Récipient qui contient de l'eau pour l'équipage, à bord d'un navire. Cuve de travail, à bord des navires morutiers.

charnière n. f. (bas lat. *cardinaria*; de *cardo, inis*, gond). Appareil composé de deux pièces métalliques assemblées sur un axe commun, l'une au moins étant mobile autour de cet axe. (Les charnières servent à assujettir les portes, les fenêtres.) *Charnière universelle* ou *genou de Cardan*, appareil au moyen duquel on peut transmettre le mouvement d'un arbre à un autre l'angle formé par les deux arbres ne dépassant pas 141°. Partie d'une coquille par laquelle se tiennent les deux valves. Burin de graveur en pierres fines. *Archéol.* Sorte de grande bourse.

Charnière.

charnon n. m. Œil d'une charnière, qui reçoit la broche réunissant les lames.

charnu, e adj. (du lat. *caro, carnis*, chair). Formé de chair : *masse charnue.* Bien fourni de chair : *bras charnus. Fig.* Se dit des fruits, des feuilles, qui ont la consistance de la chair : *la pêche est charnue.* ANT. **Maigre, décharné.**

charnure n. f. (du lat. *caro, carnis*, chair). Constitution, ensemble des parties charnues du corps : *une charnure ferme.* (Peu us.)

Charny, ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 8 kil. de Verdun, sur la Meuse; 500 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 21 comm. et 11.880 h.

Charny, ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 27 kil. de Joigny, sur l'Ouanne, affl. du Loing; 1.430 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 16 comm. et 9.020 h

charogne n. f. (du lat. *caro*, chair. — On disait autref. CAROONE.) Cadavre en décomposition d'une bête : *l'hyène se repaît de charognes. Par dénigr.* Cadavre humain. *Pop.* Injure grossière.

charogneux, euse [*gn* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui tient de la charogne : *vapeurs charogneuses.* Qui se repaît de charognes : *vautour, corbeau charogneux.*

Charolais ou **Charollais** [*ro-lé*], anc. pays de France, dans la Bourgogne; ch.-l. *Charolles.*

Charolais, e [*lè, è-ze*], habitant ou originaire de Charolles ou du Charolais : *les Charolais.* Adjectiv. : *population charolaise. Race charolaise*, race de bovidés dont les sujets constituent d'excellents animaux de boucherie.

Charolles, ch.-l. d'arr. (Saône-et-Loire), au confluent de l'Arconce et de la Semence, affl. de la Loire; ch. de f. P.-L.-M., à 51 kil. de Mâcon: 3.810 h. (*Charollais* ou *Charolais*). Important commerce de bestiaux, volailles. — L'arr. a 13 cant., 138 comm , 130.260 h.; le cant. a 13 comm. et 10.830 h.

Armes de Charolles.

Charon. *Myth.* V. CARON.

Charondas [*ka-ron-dass*], législateur de Catane, disciple de Pythagore. Il se tua pour avoir enfreint involontairement une loi qu'il avait portée (600 av. J.-C.).

Charondas (Loys LE CARON, dit), jurisconsulte français, auteur du *Grand coutumier de France*, né à Paris (1536-1617).

Charonne, anc. comm. du dép. de la Seine, réunie en 1860 à Paris (auj. le XXe arrond.).

Châtrost [*ro*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 24 kil. de Bourges, sur l'Arnon, affl. du Cher; 1.550 h. — Le cant. a 13 comm. et 13.800 h.

charotte ou **charrotte** [*cha-ro-te*] n. f. Panier contenant les filets et engins de la chasse au pluvier.

charpentage [*pan*] n. m. Travail de la charpente d'un navire. Art du charpentier.

charpente [*pan-te*] n. f. (du lat. *carpentum*, char). Assemblage de pièces de bois ou de métal, servant aux constructions : *les charpentes métalliques sont devenues d'usage courant. Bois de charpente*, propre à faire des pièces de charpente : *le chêne est le bois de charpente par excellence. Fig.* Assemblage des os : *la charpente osseuse.* Structure d'un ouvrage d'esprit : *la charpente d'un drame.*

— ENCYCL. *Constr.* La charpente est l'ossature en bois, fer ou fonte, de toutes les constructions. Ces matériaux, assemblés suivant certaines règles, constituent un tout capable de supporter d'autres matériaux. En matière de travaux publics, cette dénomination s'applique aux *ponts, échafaudages, cintres, écluses*, etc.; en travaux civils, elle s'applique également aux *escaliers, planchers, murs, pans de bois*, etc.; enfin, dans le génie maritime, à la construction des *carcasses de navires, jetées, brise-lames*, etc. Quelles que soient les formes et les directions données aux pièces d'ossature, une charpente se compose de travées de longueur proportionnée à la résistance des poutres et à leurs charges futures. Il existe, pour l'établissement d'une charpente, des principes essentiels : reporter les charges sur les points d'appui; contreventer avec soin, de façon à assurer l'invariabilité du système et éviter toute déformation.

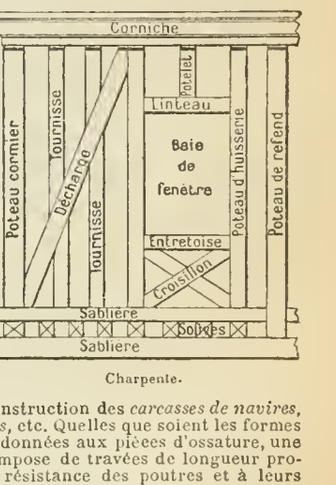

Charpente.

charpenté, e [*pan*] adj. Constitué, bâti (au prop. et au fig.) : *homme, drame solidement charpenté.*

charpenter [*pan-té*] v. a. Tailler pour une charpente. *Fig.* Disposer le plan de : *charpenter un drame.* Tailler maladroitement. (Peu us.)

charpenterie [*pan-te-ri*] n. f. Art ou travail du charpentier. Chantier de charpentes.

charpenteur [*pan*] n. m. Celui qui charpente, dispose les diverses parties d'un drame, d'un roman.

charpentier [*pan-ti-é*] n. m. Artisan qui travaille en charpente. Entrepreneur de travaux de charpente. Celui qui dépèce la baleine. Adjectiv. : *matelot charpentier.*

Charpentier [*pan-ti-é*] (Jacques), philosophe et médecin français, né à Clermont (Oise) [1524-1574]. Il eut de vifs démêlés avec Ramus, qu'il fit, dit-on, assassiner lors de la Saint-Barthélemy.

Charpentier (François), littérateur et érudit français, né et m. à Paris (1620-1702); secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Charpentier (Gustave), compositeur français, né à Dieuze en 1860; musicien original et vigoureux, auteur de *Louise*, opéra-comique, et de suites d'orchestre remarquables : *Impressions d'Italie, la Vie du poète*, etc.

charpentière [*pan-ti-è-re*] n. f. Femelle d'insecte qui perce le bois pour y déposer ses œufs.

charpi n. m. Billot sur lequel le tonnelier taille les douves des tonneaux.

charpie [*pi*] n. f. (vx fr. *charpir*, mettre en menus morceaux; du lat. *carpere*). Produit qu'on obtient par l'effilement ou le râpage de la vieille toile et avec lequel on pansait les plaies. (Son emploi est aujourd'hui presque complètement abandonné; elle est remplacée par le coton hydrophile et la gaze.) *Viande en charpie*, trop courte, qui s'effiloche. *Mettre en charpie*, détruire, au propr. et au fig.

charquer [*ké*] v. a. Dessécher la viande pour la conserver.

charquerie [*ke-rî*] n. f. Usine où l'on abat beaucoup de bétail pour en faire des conserves, etc.

Charras [*rass*] (Jean-Baptiste-Adolphe), colonel français, né à Clermont-Ferrand, m. à Bâle (1810-1865). Il fut sous-secrétaire d'Etat, et, pendant six jours, ministre de la guerre en 1848, collaborateur de Cavaignac; il fut déporté en 1852. Il est l'auteur d'une *Histoire de la campagne de 1815 : Waterloo* (1857).

charrée [*cha-ré*] n. f. (lat. *cinerata*). Cendre qui a servi à faire la lessive. Résidu de soude brute, qui fait un engrais excellent.

charretée [*cha-re-té*] n. f. Contenu d'une charrette : *une charretée de bois, de foin.*

charretier [*cha-re-ti-é*], **ère** n. Qui conduit une charrette. *Jurer comme un charretier*, souvent et grossièrement. Adj. Par où les charrettes peuvent passer : *voie, porte charretière.*

— Encycl. Le charretier doit veiller avec le plus grand soin à l'entretien de ses bêtes et de son véhicule. Il se place à la gauche de l'attelage. Le signal du départ se donne avec le mot : *hue*. Pour tourner à gauche, on prononce : *dia*, en tirant doucement sur le cordeau; pour tourner à droite, on prononce : *hue* ou *hue-iau*, en secouant le cordeau. Le charretier est passible d'une amende de 6 à 10 francs, lorsqu'il ne se tient pas près de ses chevaux, ou en état de les guider; d'une amende de 1 à 5 francs, lorsqu'il conduit son attelage dans un champ dont la récolte n'est pas enlevée.

charreton ou **charretin** [*cha-re*] n. m. Petite charrette sans ridelles.

charrette [*cha-rè-te*] n. f. Voiture de charge non suspendue, à deux roues, à ridelles et à timons.

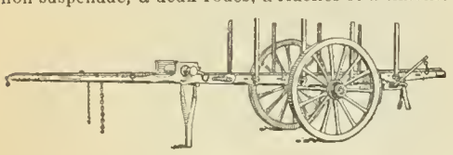

Charrette.

Charrette à bras, charrette légère que traîne un homme. *Charrette anglaise*, petite voiture de luxe, à deux roues, à deux ou quatre places. Sous la Terreur, tombereau conduisant des condamnés à la guillotine; ensemble de ces condamnés : *André Chénier fut d'une des dernières charrettes.*

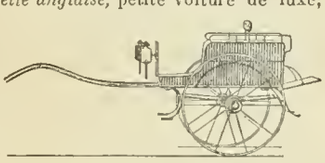

Charrette anglaise.

— Encycl. La charrette comporte un plancher dont les prolongements des brancards forment les bâtis qui s'appuient sur l'essieu des roues, soit directement, soit par l'intermédiaire des ressorts. La charrette est moins lourde que le chariot et tourne plus facilement. La charrette traînée par les bœufs n'a qu'un brancard prenant le nom de timon et occupant la partie médiane du véhicule.

charretterie [*cha-ré-te-ri*] n. f. Remise à charrettes.

charriable [*cha-ri*] adj. Qui peut être charrié.

charriage [*cha-ri-a-je*] n. m. Action de charrier.

charrier [*cha-ri-é*] n. m. Grosse toile qui se met entre la cendre et le linge, dans un cuvier, lorsqu'on fait la lessive.

charrier [*cha-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Transporter dans un char ou une charette : *charrier des pierres.* Emporter dans son cours; *le fleuve charrie du sable.* Absolum. Porter des glaçons : *la rivière charrie.*

charrière [*cha-ri-è-re*] n. f. Chemin rural où les charrettes peuvent passer.

Charrière (Agnès-Isabelle-Emilie Van Zuylen, dame de), femme de lettres, née à Utrecht, m. à Colombier (canton de Neuchâtel) (1741-1805). Elle a écrit avec une élégante finesse les *Lettres neufchâteloises*, *Caliste*, roman en vers, etc.

charrieur, euse [*cha-ri-eur, cu-ze*] n. Celui, celle qui fait le charroi.

charroi [*cha-roi*] n. m. Transport par chariot : *les chemins de fer ont porté un coup mortel au charroi.* Convoi militaire. (Vx.; on dit auj. train.)

charron [*cha-ron*] n. m. Artisan qui fait des charrettes, des charrues, des voitures.

Pierre Charron.

Charron, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 13 kil. de La Rochelle, près de l'Océan et de l'embouchure de la Sèvre Niortaise; 1.420 h. (*Charronnais*). Parcs à moules.

Charron (Pierre), moraliste français, né et mort à Paris (1541-1603). D'abord avocat au Parlement, il entra dans les ordres et devint un prédicateur renommé. Dans son *Traité de la Sagesse*, ouvrage lourd et pédantesque, il imite Sénèque, Plutarque, surtout du Vair et son ami Montaigne, dont il transpose les *Essais* sous une forme méthodique et dogmatique, mais dont il ne partage pas le scepticisme, car il impose la foi comme limite à la philosophie.

charronnage [*cha-ro-na-je*] n. m. Métier ou ouvrage de charron : *le frêne, l'orme, le chêne, l'érable, le hêtre, le charme sont les principaux bois de charronnage.*

charronnerie [*cha-ro-ne-rî*] n. f. Industrie du charronnage.

Charroux [*cha-rou*], ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 11 kil. de Civray, près de la Charente; 2.060 h. (*Charlois*). — Le cant. a 9 comm. et 8.420 h.

charroyer [*cha-roi-ié*] v. a. (de *charroi*. — Se conj. comme *aboyer*.) Transporter par chariots, charrettes, tombereaux, etc. : *charroyer des pierres.*

charroyeur [*cha-roi-ieur*] n. m. Qui charroie.

charruage [*cha-ru*] n. m. Etendue de terre qu'on peut cultiver avec une seule charrue.

charrue [*cha-rû*] n. f. (lat. *carruca*). Machine à labourer la terre : *Dombasle a perfectionné la charrue araire.* Etendue de terre qu'on peut mettre en valeur avec une charrue : *ferme de deux charrues. Fig. Cheval de charrue*, personne robuste, mais peu intelligente. *Tirer la charrue*, avoir beaucoup de peine. *Faire passer la charrue sur quelque chose*, en détruire tout vestige. Prov. : **C'est une charrue mal attelée**, se dit d'une entreprise dirigée par des associés qui ne s'entendent pas. **Mettre la charrue avant** (ou **devant**) **les bœufs**, commencer par où l'on devrait finir.

— Encycl. Les parties essentielles de la charrue ordinaire sont : le *coutre*, qui découpe la terre dans le sens vertical; le *soc*, qui la découpe horizontalement; le *versoir*, qui retourne la tranche découpée par le coutre et le soc. Le bâti se compose du *sep*, au moyen duquel la charrue repose et glisse sur le sol; de l'*age*, sorte de timon pourvu de *mancherons* pour diriger la charrue; d'une *tige* ou d'une chaîne à laquelle on accroche les traits; enfin, des étançons qui relient le sep à l'age; en tête de l'age se trouve le *régulateur*, pour régler la profondeur du labour. La charrue pourvue d'un avant-train, une fois bien réglée, ne nécessite pas, comme la charrue ordinaire, une action incessante sur les mancherons. La charrue dite *brabant double* ou *tourne-oreille* a un double corps de travail, qu'on fait pivoter autour de l'age lorsqu'on arrive au bout du sillon et qu'on veut labourer en sens inverse. La charrue *tilbury* est pourvue d'un siège pour le conducteur; les charrues *polysocs* retournent simultanément plusieurs bandes de terre : elles sont généralement mues par la vapeur ou l'électricité.

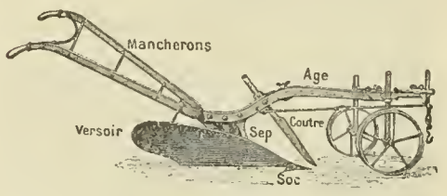

Charrue.

charte ou **chartre** n. f. (du lat. *charta*, papier). Ancien titre concédant des franchises, des privilèges : *les chartes des monastères sont de précieux documents historiques.* Lois constitutionnelles d'un Etat. *Par ext.* Loi, règle fondamentale. *Ecole des chartes*, v. École. *Charte-partie*, acte qui constate le louage de tout ou partie d'un navire. (On dit aussi affrètement dans les ports de l'Océan, et nolisement dans les ports de la Méditerranée.)

— Encycl. Le mot *charte* (autref. *chartre*) se dit des anciens livres et papiers relatifs à l'histoire, au droit public, etc., ou appartenant à une ville, à une communauté, etc. Mais on donne surtout ce nom à l'acte en vertu duquel certaines libertés fondamentales sont octroyées au peuple. Deux chartes sont célèbres : la *Grande charte d'Angleterre*, base des libertés anglaises, donnée en 1215 par le roi Jean sans Terre, et la *Charte constitutionnelle de France*, octroyée en 1814 par Louis XVIII et revisée en un sens plus libéral encore en 1830, après la déchéance de Charles X.

chartered n. f. et adj. Nom donné, en Angleterre, à certaines compagnies auxquelles l'Etat accorde des privilèges particuliers.

chartergue [*tèr-ghe*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant des guêpes américaines, qui se construisent des nids dont l'enveloppe ressemble à du carton.

Chartier [*ti-é*] (Alain), un des plus anciens poètes français, né à Bayeux avant 1399, m. vers 1441. Il devint secrétaire des rois Charles VI et VII. On lui doit des poésies d'un tour charmant, d'une vive sensibilité et qui témoignent, par endroits, d'un réel patriotisme (*le Poème des Quatre dames; le Traité de l'espérance*). Son plus beau livre politique, en prose, est le *Quadrilogue invectif*. Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, raconte sur lui l'anecdote suivante : un jour, Marguerite d'Ecosse, première femme du dauphin (depuis Louis XI), ayant vu Chartier endormi sur une chaise, s'approcha de lui et lui donna un baiser, « chose dont s'estant quelques-uns esmerveillés, parce que nature avait enchassé en lui un bel esprit dans un corps laid », la princesse leur répondit qu'elle n'avait pas baisé l'homme, mais la bouche d'où sortaient « tant de *mots dorés* ».

Alain Chartier.

chartil [*ti*] n. m. (de *charrette*). Longue et forte charrette pour transporter les gerbes. Appentis servant de remise à charrettes, etc.

chartisme [*tis-me*] n. m. Mouvement libéral anglais, qui se forma vers 1838 pour obtenir l'extension des droits de la classe ouvrière.

chartiste [*tis-te*] n. m. En Angleterre, partisan du chartisme. En France, élève de l'Ecole des chartes. Adjectiv. : *mouvement chartiste.*

chartographe [*kar*] n. m. (de *charte*, et du gr. *graphein*, décrire) Celui qui recueille ou explique les anciennes chartes.

chartographie [*kar, fi*] n. f. Science, art du chartographe.

chartographique [*kar, fi-ke*] adj. Qui se rapporte à la chartographie : *travaux chartographiques.*

charton n. m. Charretier. (Vx.)

Charton Edouard-Thomas), écrivain et homme politique français, né à Sens, m. à Versailles (1807-1890). On lui doit la fondation de plusieurs périodiques de vulgarisation : *le Magasin pittoresque*, la *Bibliothèque des merveilles*, l'*Illustration*, le *Tour du Monde*, etc.

Chartrain (pays), ancien pays de France. Il faisait partie de la Beauce et était compris dans l'Orléanais, sauf pour les parties nord et est, qui, sous le nom de Chartrain français, dépendaient de l'Ile-de-France. Capit. *Chartres.*

Chartran (Sébastien), général français, né à Carcassonne en 1779. Il se distingua en Italie, sur le Rhin, en Russie, et fut fusillé à Lille en 1816, pendant la Terreur blanche.

Chartran (Théobald), peintre français, né à Besançon, m. à Neuilly-sur-Seine (1849-1907). Il s'est distingué dans le portrait et dans le genre religieux et historique.

chartre n. f. (du lat. *carcer*, cachot). Prison. (Vx.) *Tenir quelqu'un en chartre privée*, le détenir sans autorité de justice. Syn. anc de charte.

chartré, e (pour *charté*) adj. Qui possède une chartre, un privilège accordé sous forme de chartre.

Chartres, ch.-l. du dép. d'Eure-et-Loir, sur l'Eure; ch. de t. O. et Et., à 88 kil. de Paris; 23.220 h. (*Chartrains*). Evêché, belle et célèbre cathédrale gothique achevée vers 1260. Grains, bestiaux; pâtés renommés. Patrie de Fulbert, Desportes, Régnier, Nicole, Félibien, Dangeau, Pétion, Marceau, Chauveau-Lagarde, etc. — L'arrond. a 8 cant., 166 comm. 110.190 h. Le cant. Nord a 20 comm. et 20.540 h.; le cant. Sud a 17 comm. et 23.020 h.

Armes de Chartres.

Chartres (Robert d'Orléans, duc de). V. Orléans.

Chartre-sur-le-Loir (La), ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 50 kil. de Saint-Calais; 1.680 h. (*Chartrains*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 9 comm. et 9.470 h.

chartreuse [*treu-ze*] n. f. (du n. du premier monastère de l'ordre). Couvent de chartreux : *les chartreuses sont construites dans des lieux solitaires. Fig.* Retraite. Petite maison de campagne isolée.

chartreuse [*treu-ze*] n. f. Liqueur tonique très estimée.

— Encycl. La chartreuse tire son nom du couvent de la Grande-Chartreuse (Isère et s'obtient au moyen de plantes alpestres que l'on fait macérer dans de vieil alcool et qu'on distille ensuite; l'alcoolat fourni par la distillation est mélangé de sirop et donne la chartreuse verte, jaune ou blanche. La loi de 1903 ayant obligé les religieux qui fabriquaient la chartreuse à évacuer leur couvent, leur marque continue d'être exploitée à la Grande-Chartreuse; mais, retirés en Espagne, à Tarragone, les chartreux y ont repris la fabrication de leur liqueur.

Chartreuse de Parme (*la*), roman de Stendhal (Henri Beyle) (1839), un de ses chefs-d'œuvre; peinture des mœurs de l'Italie après 1815. Le comte Mosca, du roman, n'est pas Metternich, comme on l'a dit, mais le comte Saurau, gouverneur de la Lombardie.

Chartreuse (Grande-), massif montagneux de la France, entre le Rhône et l'Isère : 2.000 m. d'alt. moyenne.

Chartreuse (la **Grande-**), célèbre monastère fondé par saint Bruno en 1084, au fond d'une vallée des Alpes, dans un lieu désert appelé primitivement *Chartroux*, *Chartrousse* ou *Chartreuse*. Le monastère lui-même a donné son nom au *massif de la Grande-Chartreuse* (dép. de l'Isère). Il a été évacué en 1903.

chartreux, euse [*treû, eu-ze*] n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Bruno : *les chartreux vivent dans des ermitages reliés à un cloître commun.*

Chartreux.

Chartreuse.

— Encycl. Cet ordre fut fondé en 1084 par saint Bruno, aidé de six compagnons, à la Grande-Chartreuse, près de Grenoble. Le saint donna à ses religieux la règle des bénédictins. Leurs couvents ou chartreuses sont formés par la réunion de petits ermitages, où chaque moine vit dans sa petite demeure, qu'accompagne un petit jardin; l'ensemble des ermitages est relié par un cloître commun, qui conduit à l'église commune et au cimetière. Parmi les chartreuses célèbres, il faut citer, outre la Grande-Chartreuse du Dauphiné (Isère), les chartreuses de Pavie, de Florence, de Xérès, de Champmol. En 1257, saint Louis fit venir des chartreux à Paris et les installa rue d'Enfer. Leur couvent fut supprimé en 1790. En 1903, les chartreux de France, expulsés, sont allés s'établir les uns en Autriche, les autres à Tarragone (Espagne) où la fabrication de la liqueur a été reprise, la plus grande partie enfin, au monastère de Farneta (Italie) qui de ce fait, a pris le nom de *Grande-Chartreuse.*

chartreux [*treû*] n. m. et adj. Chat à poil gris bleuté, introduit en France par les chartreux. Champignon de la même couleur.

chartrier [*tri-é*] n. m. (de *chartre* ou *charte*) Gardien de chartes, dans un couvent. Recueil de chartes : *le chartrier de France.* Salle où se trouvaient rangées les chartes, titres, etc.

Charybde [*ka*] et **Scylla,** tourbillon et écueil célèbres du détroit de Messine, effroi des navigateurs anciens. Quand on avait évité l'un, on se brisait sou-

vent contre l'autre, ce qui a donné lieu au proverbe : *Tomber de Charybde en Scylla*, d'un mal en un pire.

chas [*châ*] n. m. (de *châsse*). Trou d'une aiguille. Carré de métal percé d'un trou central, par lequel on fait passer le fil à plomb. Colle d'amidon, que l'on tire du grain par expression.

chaseret [*ze-rè*] n. m. Petit châssis à fromage.

Chasles [*châ-le*] (Michel), mathématicien français, né à Epernon, m. à Paris (1793-1880). Il a traité les questions géométriques sans le secours du calcul, selon la méthode des géomètres de l'antiquité.

Chasles (Philarète), bibliographe et critique français, né à Mainvilliers, près de Chartres, m. à Venise (1798-1873).

chasmanthère [*chas-man*] n. f. Genre de plantes grimpantes de l'Asie et de l'Afrique tropicales. (La racine de la chasmanthère palmée fournit le *colombo*.)

chasme [*kas-me*] n. m. (gr. *khasma*). Ouverture béante, gouffre.

chasmorhynque [*chas-mo*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, voisins des cotingas et renfermant des oiseaux américains dont le bec est orné de caroncules souvent fort longues. (V. les planches OISEAUX.)

chassable [*cha-sa-ble*] adj. Qui peut être chassé : *cerf chassable*. Qui mérite d'être chassé : *espion chassable*.

chassage [*cha sa-je*] n. m. Dans une mine, galerie qui se prolonge en suivant la direction d'un filon.

Chassagne-Montrachet, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 14 kil. de Beaune ; 780 h. Vins universellement réputés.

Chassang (Alexis), professeur français, né à Bourg-la-Reine, m. à Paris (1827-1888) ; auteur d'un dictionnaire grec, de grammaires grecques, latines, françaises.

chasse [*cha-se*] n. f. (de *chasser*). Action de poursuivre, de tuer, de prendre le gibier ; *la chasse, avant d'être un plaisir, fut une nécessité pour l'homme.* Terrain réservé pour chasser : *chasse giboyeuse.* Gibier pris ou tué en chassant : *manger de sa chasse.* Chasseurs, chiens, équipage de chasse : *perdre la chasse. Permis de chasse*, autorisation de chasser délivrée par l'administration. Poursuite, notamment d'un navire : *donner la chasse à l'ennemi, à un voleur. Fig.* : *faire la chasse aux écus, aux honneurs.* Ecoulement rapide des eaux. *Pop.* Verte réprimande : *donner une chasse à un gamin. Arg. milit. Peloton de chasse*, peloton de punition, dans lequel on prend des hommes pour les corvées, etc. Battant du métier de tisserand. PROV. : **Qui va à la chasse perd sa place,** quitter sa place, c'est s'exposer à la trouver occupée, quand on voudra la reprendre.

— ENCYCL. *Dr. Exercice du droit de chasse.* Nul ne peut chasser si la chasse n'est pas ouverte, et s'il ne lui a été délivré un *permis de chasse* par l'autorité compétente.

Nul n'a la facilité de chasser sur la propriété d'autrui, sans le consentement du propriétaire ou des ayants droit. Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans ses possessions attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue.

Les préfets déterminent, par arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, les époques de l'ouverture et celles de la clôture des diverses chasses.

Il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas permise.

Les permis de chasse sont délivrés, à Paris, par le préfet de police ; dans les départements, par les préfets ou les sous-préfets. La demande doit être adressée sur papier timbré à 60 centimes. Les permis sont personnels ; ils sont valables par toute la France et pour un an seulement. Leur délivrance donne lieu au payement d'un droit de 28 francs : 18 francs au profit de l'Etat, et 10 francs au profit de la commune de la résidence ou du domicile.

Le préfet peut refuser le permis de chasse : 1° à tout individu majeur qui n'est point personnellement inscrit, ou dont le père ou la mère n'est pas inscrit au rôle des contributions ; 2° à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 42 du Code pénal autres que le droit de port d'armes ; 3° à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ; 4° à tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sans condition ; d'entraves à la circulation des grains ; de dévastation d'arbres, de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme ; 5° à ceux qui ont été condamnés pour vagabondage, mendicité, vol, escroquerie ou abus de confiance. La faculté de refuser le permis de chasse aux condamnés cesse cinq ans après l'expiration de la peine.

Le permis de chasse ne peut être délivré : aux mineurs qui n'auront pas seize ans accomplis ; aux mineurs de seize à vingt et un ans, à moins que le permis ne soit demandé pour eux par leur père, mère ou curateur, porté au rôle des contributions ; aux interdits ; aux gardes champêtres ou forestiers des communes et établissements publics, ainsi qu'aux gardes forestiers de l'Etat et aux gardes-pêche ; à ceux qui, par suite de condamnations, sont privés du droit de port d'armes ; à ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'un des délits prévus par la loi de 1844 ; à tout condamné placé sous le régime de l'interdiction de séjour pour une durée de cinq ans au maximum ; à tout individu condamné pour délit de chasse, mais, en ce cas, les tribunaux sont libres de prononcer ou non l'interdiction.

Les délits de chasse sont prouvés soit par procès-verbaux ou rapports, soit par témoins à défaut de rapports et procès-verbaux, ou à leur appui. Ils ne peuvent être excusés par la bonne foi.

Les procès-verbaux des maires et adjoints, commissaires de police, officiers, maréchaux des logis ou brigadiers de gendarmerie, gendarmes, gardes forestiers, gardes-pêche, gardes champêtres ou gardes assermentés des particuliers font foi jusqu'à preuve contraire.

Le père, la mère, le tuteur, les maîtres et commettants sont civilement responsables des délits de chasse commis par leurs enfants mineurs non mariés, pupilles, demeurant avec eux, domestiques ou préposés, sauf tout recours de droit. Cette responsabilité est réglée conformément à l'article 1384 du Code civil, et ne s'applique qu'aux dommages-intérêts et frais, sans pouvoir donner lieu à la contrainte par corps.

Toute action relative aux délits de chasse est prescrite par le laps de trois mois à compter du jour du délit.

Le passage des chiens courants sur le terrain d'autrui, lorsqu'ils sont à la suite d'un gibier lancé sur la propriété de leur maître, peut ne pas être considéré comme délit de chasse, sauf l'action civile en cas de dommage. V. BRACONNAGE.

Chasse (*la*), chef-d'œuvre de Ruysdaël (galerie de Dresde). — *Chasse au faucon* (la), tableau de Ph. Wouwerman, chef-d'œuvre de délicatesse et de précision ; au musée d'Amsterdam. — *Chasse au lion*, tableau de Rubens, peint avec une incomparable vigueur (Munich), etc.

Chasse (*De la*), par Xénophon, où l'auteur, au lieu de considérer la chasse comme une distraction, l'envisage surtout à un point de vue moral.

chasse [*cha-se*] n. f. *Techn.* Nom donné à divers outils servant à enfoncer, à refouler, et en particulier outil dont s'aide le tonnelier pour enfoncer les cercles sur un tonneau.

châsse [*châ-se*] n. f. (lat. *capsa*). Coffre où l'on conserve les reliques d'un saint : *la châsse de sainte Geneviève était vénérée des Parisiens. Fig. Paré comme une châsse*, chargé d'ornements. Monture, place réservée pour recevoir une pièce : *la châsse d'un verre de lunette.* Sorte de marteau de charron. Pièce de fer en forme de couteau, qui sert à soutenir le fléau d'une balance.

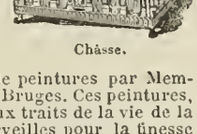
Châsse.

Châsse de sainte Ursule (la), célèbre reliquaire orné de peintures par Memling, hôpital de Saint-Jean, à Bruges. Ces peintures, qui représentent les principaux traits de la vie de la sainte, sont de véritables merveilles pour la finesse de l'exécution, la perfection des détails.

chassé [*cha-sé*] n. m. Temps de danse, qui consiste à déplacer un pied en le chassant avec l'autre.

Chassé (David-Henri), général hollandais, né à Thiel (Gueldre), m. à Bréda (1765-1849). Il défendit avec distinction la citadelle d'Anvers contre les Français, en 1832.

chasse-abeilles n. m. invar. Appareil destiné à empêcher les abeilles de revenir dans une partie de la ruche.

chasse-avant n. m. invar. Surveillant des ouvriers, dans un atelier.

chasse-bondieu n. m. invar. Morceau de bois qui sert aux scieurs de long pour enfoncer le *bondieu*.

chasse-chien n. m. invar. Bas officier autrefois commis, dans les cathédrales, au soin de chasser les chiens. Syn. de CHASSE-COQUIN.

chasse-clou ou **chasse-clous** n. m. invar. Outil en forme de poinçon, qui sert à noyer la tête des clous dans le bois.

chasse-cousin ou **chasse-cousins** n. m. invar. *Par plaisant.*, mauvais vin. Fleuret peu pliant.

chasse-crapaud n. m. invar. Nom vulgaire de l'engoulevent.

chassé-croisé [*cha-sé-kroi-zé*] n. m. Sorte de pas de danse. *Fig.* Suite d'évolutions qui se succèdent sans résultat. Pl. des *chassés-croisés*.

chasse-fleurée [*rè*] n. f. invar. Palette dont se sert le teinturier pour écumer la cuve.

chasse-fusée [*zé*] n. m. invar. Instrument servant à enfoncer les fusées dans la lumière des projectiles creux.

chasse-goupille ou **chasse-goupilles** n. m. invar. Outil en acier pour faire sortir une goupille du trou où elle est enfoncée.

chasselas [*cha-se-la*] n. m. (de *Chasselas*, village de Saône-et-Loire). Variété de cépage français, cultivé surtout pour l'obtention de raisins de table : *le chasselas mûr prend une belle couleur dorée.*

— ENCYCL. Des nombreuses variétés de chasselas, la plus connue est le *chasselas doré*, dont la culture, très répandue dans le sud-ouest de la France, se fait aussi en grand, près de Fontainebleau, à Thomery, puis à Coaffans-Sainte-Honorine, etc. Ce cépage donne des raisins d'une belle couleur jaune doré, à chair sucrée et savoureuse. On le cultive sur palissages. La vendange en est faite avec des soins minutieux, et chaque raisin cueilli avec un bout de sarment d'environ 25 centimètres. On conserve les grappes en plongeant chaque sarment dans un petit godet plein d'eau, et en plaçant le tout dans des locaux où la température est maintenue constamment la même. De cette façon, on a des raisins de table frais pendant une bonne partie de l'année.

Chasseloup-Laubat [*lou-lô-ba*] (Prosper de), général et ingénieur français, né à Saint-Sernin (Charente-Inférieure), m. à Paris (1754-1833). Il dirigea en 1807 les opérations du siège de Dantzig. — Son fils, JUSTIN-PROSPER, né à Alexandrie, m. à Versailles (1805-1873), fut député de Marennes (où s'élève sa statue), et ministre de la marine sous Napoléon III.

Chasse-marée.

chasse-marée n. m. invar. Voiture, voiturier qui apporte la marée. *Aller d'un train de chasse marée*, très vite. Bâtiment côtier à trois mâts.

chasse-mouches n. m. invar. Sorte d'éventail. Touffe de crins fixée à un manche, et dont on se sert pour chasser les mouches. Sorte de filet à cordons pendants, dont on couvre les chevaux pour les garantir des mouches. Syn. ÉMOUCHOIR.

Chasse-mouches.

chasse-mulet [*lé*] n. m. invar. Valet de menuisier.

chasse-neige n. m. invar. Boulier en forme de double versoir de charrue, à l'avant d'une locomotive, pour écarter la neige.

Chasseneuil, comm. de la Charente, arr. et à 30 kil. de Confolens, sur la Bonnieure ; 2.510 h. Ch. de f. Orl.

chasse-noix n. m. invar. Outil d'armurier, espèce de chasse-goupille.

chasse-pierre ou **chasse-pierres** n. m. invar. Appareil fixé à une locomotive, etc., pour éloigner les pierres ou tout autre objet qui obstrue la voie.

chasse-pointe ou **chasse-pointes** n. m. invar. Poinçon allongé et non pointu, qui sert à enfoncer des pointes. Longue aiguille d'exploration, qui, lorsqu'on perce un mur, sert à reconnaître les obstacles s'opposant à l'action des perforateurs.

chassepot [*cha-se-po*] n. m. (du n. de l'inventeur). Fusil de guerre à aiguille, en usage en France de 1866 à 1874.

Chassepot (Antoine-Alphonse), armurier français, né à Mutzig (Bas-Rhin), m. à Gagny (1833-1905) ; inventeur du fusil qui porte son nom.

chasse-punaise n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la cimicaire. Pl. des *chasse-punaises*.

chasser [*cha-sé*] v. a. (du lat. pop. *captiare*, chercher à prendre). Mettre dehors avec violence : *Jeanne d'Arc chassa les Anglais d'Orléans.* Pousser, enfoncer : *chasser un clou à coups de marteau.* Ecarter ce qui importune : *chasser de tristes pensées.* Dissiper : *chasser le mauvais air.* Poursuivre un gibier : *on chassait jadis au faucon le menu gibier.* Absolum. : *chasser au fusil, au filet. Fig. Chasser sur les terres d'autrui*, empiéter sur le droit des autres. V. n. Venir : *le vent chasse du nord.* Glisser sur un fond, sans mordre : *les ancres chassent. Chasser de race*, avoir les qualités, les défauts de ses ascendants : *un bon chien, dit le proverbe, chasse de race.* PROV. : **Leurs chiens ne chassent pas ensemble,** se dit de deux personnes qui ne vivent pas en bonne intelligence. ALLUS. LITTÉR. :

Chassez le naturel, il revient au galop,

V. NATUREL. **Se chasser** v. pr. Etre poursuivi, tiré : *l'alouette se chasse au petit plomb.* Se renvoyer mutuellement avec violence : *les partis se chassent du pouvoir.*

chasse-rage n. m. invar. Nom commun de la passerage.

chasseresse [*cha-se-rè-se*] n. f. *Poétiq.* Chasseuse. Adjectiv. : *Diane chasseresse.*

Chassériau (Théodore), peintre français, né à Samana (Haïti), m. à Paris (1819-1856). Il a représenté avec beaucoup de couleur et d'expression des scènes orientales ou religieuses.

chasse-rivet ou **chasse-rivets** n. m. invar. Outil dont se sert le chaudronnier pour river les clous en cuivre ou en fer.

Chasseurs : 1. Alpin ; 2. A pied ; 3. A cheval ; 4 et 5. D'Afrique.

chasse-rond ou **chasse-ronds** n. m. invar. Outil servant à pousser les moulures concaves en quarts de rond, appelées *congés*.

chasse-roue ou **chasse-roues** n. m. invar. Borne ou arc métallique, destiné à empêcher les roues de détériorer les murs. (On dit aussi BOUTE-ROUE.)

Chasse-roue.

chasseton [*cha-se*] n. m. Nom vulgaire du grand duc.

chasseur, euse [*cha-seur, eu-ze*] n. Qui chasse, qui aime à chasser : *la Saint-Hubert est la fête des chasseurs.* Adjectiv. *Bâtiment chasseur* : 1° Qui donne la chasse à un autre ; 2° Qui porte la marée du lieu de pêche à destination. N. m. Soldat armé à la légère : *l'armée française possède des régiments de chasseurs à cheval, des bataillons de chasseurs à pied et des chasseurs alpins.* (V. CAVALERIE, INFANTERIE.) Dans les cafés, les hôtels, domestique en livrée qui fait les courses, les commissions, etc.

— ENCYCL. Il existe dans l'armée française des régiments de chasseurs à cheval (cavalerie légère) au nombre de 20 ; 6 régiments de chasseurs d'Afrique, stationnés en Algérie et en Tunisie, et 30 bataillons de chasseurs à pied, stationnés en grande partie sur la frontière de l'Est et dans les Alpes (chasseurs alpins). Ces derniers sont pourvus d'un armement et d'un matériel particuliers.

Chasseur de la garde (*le*), tableau de Géricault, au Louvre. Ce célèbre artiste n'avait que vingt ans lorsqu'il exécuta cette peinture pleine de chaleur et de mouvement (1812).

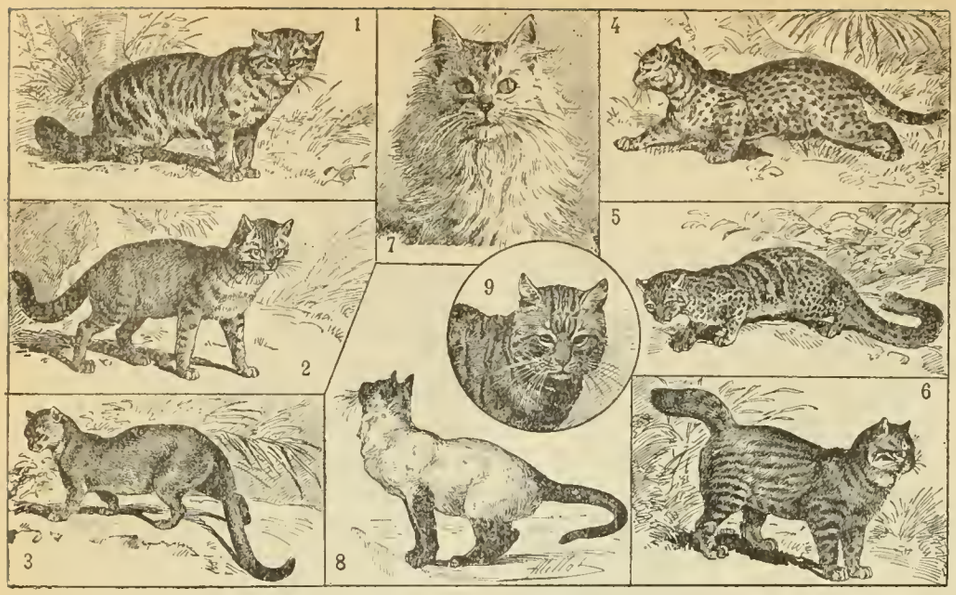

Chats : 1. Sauvage ; 2. Gante ; 3. Eyra ; 4. Viverrin ; 5. Marbré ; 6. Pajeros ; 7. Angora ; 8. De Siam ; 9. Commun.

chassez-déchassez [*cha-se-dé-cha-sé*] n. m. Pas de danse qui consiste en un chassé à droite de quatre temps, suivi d'un chassé symétrique à gauche, appelé *déchassé*.

chassez-huit [*sé-u-it'*] n. m. Chassé-croisé exécuté à la fois par les quatre couples d'un quadrille.

chassie [*cha-sî*] n. f. (du lat. *cæcus*, aveugle). Humeur visqueuse et jaunâtre qui s'amasse et se durcit sur le bord des paupières.

chassieux, euse [*cha-si-eû, eu-ze*] n. et adj. Qui a de la chassie : *des yeux chassieux ; une chassieuse.*

Chassignolles, comm. de l'Indre, arr. et à 6 kil. de La Châtre, près de la Vauvre ; 1.280 h.

châssis [*châ-si*] n. m. Encadrement en bois, en fer, pour enchâsser, contenir : *le châssis d'une fenêtre.* Cadre sur lequel on applique une toile, un tableau. Cadre supportant la caisse d'un wagon, le moteur d'un automobile, l'affût de certains canons, l'ouverture, les parois d'un puits ou d'une galerie de mine, etc. Cadre en général. Charpente d'une machine à vapeur. Toiture vitrée au-dessus d'une cour. *Châssis d'imprimerie,* cadre de fer pour serrer la composition. Cadre garni de vitres, que l'on met sur une couche : *le châssis est une véritable serre froide. Châssis à demeure* ou *dormant,* celui qui est scellé. *Châssis mobile,* qu'on peut enlever. Tiroir mobile où se trouve la plaque sensible d'un appareil photographique. *Châssis à tabatière,* ouverture vitrée d'un comble, dont le cadre en métal peut se soulever comme un couvercle. *Chassis-presse,* cadre de bois à volets, dans lequel on place un négatif photographique et le papier sensible, afin d'obtenir, par exposition à la lumière, une image positive. Pl. des *châssis-presses.*

Chassis.

chassoir [*cha-soir*] n. m. Nom de divers ustensiles qui servent à enfoncer les cercles des tonneaux, à refouler, etc.

chassoire [*cha-soi-re*] n. f. Baguette sur laquelle les autoursiers reçoivent l'oiseau après le vol.

chaste [*chas-te*] adj. (lat. *castus*). Pur, ennemi de tout ce qui offense la pudeur : *femme chaste.* Substantiv. : *un chaste, une chaste. Les chastes sœurs,* les muses. *Les chastes servantes de Dieu,* les religieuses. ANT. **Impudique, impur, licencieux, luxurieux.**

Chastelard [*châ-te-lar*] (Pierre DE BOSCOSEL de), petit-fils de Bayard, né en Dauphiné, m. en Ecosse (1540-1564). Il conçut une passion ardente pour la reine Marie Stuart, qu'il suivit en Ecosse, fut surpris dans sa chambre, et condamné à mort.

Chastellain ou **Chastelain** [*châ-te-lin*] (Georges), chroniqueur et littérateur bourguignon, né dans le pays d'Alost, m. à Valenciennes (1405-1475) ; conseiller de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, qui le nomma *indiciaire* ou historiographe officiel de sa maison. C'est un des prosateurs les plus intéressants du XVe siècle, auteur d'une *Chronique des choses de ce temps.*

Chastellux [*châ-te-lu*] (François-Jean, marquis de), militaire et littérateur français, petit-fils de d'Aguesseau, né et m. à Paris (1734-1788). Esprit distingué et fin lettré, il se fit remarquer pendant les guerres de Sept ans et de l'Indépendance américaine.

chastement [*chas-te-man*] adv. D'une manière chaste.

chasteté [*chas-te-té*] n. f. Vertu des personnes chastes. ANT. **Indécence, lasciveté.**

chastre [*chas-tre*] n. m. Nom vulgaire du merle à plastron.

chasuble [*zu-ble*] n. f. (bas lat. *casibula*). Manteau formé de deux pans, que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe : *les chasubles sont faites de soie ou de drap d'or.* (Le pan de derrière porte toujours l'image d'une croix.)

Chasuble.

chasublerie [*zu-ble-rî*] n. f. Art, commerce du chasublier.

chasublier [*zu-bli-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des chasubles et autres ornements d'église.

chat [*cha*], **chatte** [*cha-te*] n. (lat. *cattus*). Genre de mammifères carnivores digitigrades, renfermant de nombreuses espèces, dont une domestique, qui détruit les rats et les souris : *le lion, le tigre, le léopard, la panthère, etc., appartiennent au genre chat. Fam.* Terme de tendresse : *mon petit chat, ma chatte. Mar.* Grappin. *Trou du chat,* vide rectangulaire ménagé dans la hune pour laisser passage aux étais, aux haubans, aux gabiers. *Milit. Chat hampé, chat à griffes,* instrument de fer muni de plusieurs griffes, que l'on introduit dans les canons, dans les fusils, pour s'assurer qu'il n'y existe pas de chambre. *Chat à neuf queues,* fouet à neuf cordes terminées par des griffes de fer, avec lequel les Anglais châtiaient ou châtient encore les matelots, les soldats. *Chat perché, chat coupé,* etc., jeux d'enfants. *Chat sauvage,* chat plus grand que le chat domestique et vivant dans les bois, où il se nourrit de gibier, d'oiseaux, etc. Loc. fam. : *Chat fourré,* magistrat. *Avoir des manières de chatte,* souples, câlines. *Retomber comme un chat sur ses pattes,* se tirer sans dommage des situations les plus périlleuses. *Ecrire comme un chat,* illisiblement. *Il n'y a pas de quoi fouetter un chat,* c'est une chose sans aucune importance. *Non, c'est le chat !* se dit à quelqu'un qui se défend d'une faute dont il est évidemment coupable. *Il n'y a pas un chat,* il n'y a personne. *Vivre comme chien et chat,* s'accorder mal ensemble. *Avoir un chat dans la gorge,* être enroué. *Acheter chat en poche,* sans examen, les yeux fermés. *Réveiller le chat qui dort,* réveiller une affaire assoupie, un ennemi endormi. PROV. : **A bon chat, bon rat,** bien attaqué, bien défendu. **Chat échaudé craint l'eau froide,** on redoute même la fausse apparence du mal que l'on a ressenti une fois. **La nuit, tous les chats sont gris,** dans l'obscurité, on peut facilement confondre les personnages et les choses. **Le mou est pour les chats,** se dit de ce qui revient naturellement à quelqu'un. **Le chat parti, les souris dansent,** quand les maîtres sont absents, les écoliers ou les inférieurs se livrent au désordre. ALLUS. LITTÉR. :

J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon,

vers de Boileau (satire I). Rolet était un procureur au Parlement, avide et voleur. Ce vers se rappelle pour exprimer l'absence de tout euphémisme.

— ENCYCL. *Zool.* Le genre chat comprend presque tous les mammifères carnassiers de la famille des félins. L'espèce type est le chat sauvage d'Europe qui habite toutes les grandes forêts. Le chat domestique, répandu sur tout le globe, descend du chat des anciens Egyptiens, qui avait été domestiqué depuis les temps les plus reculés par les Nubiens. Jusqu'au XVIe siècle, le chat était un animal rare en France, et on le mentionnait dans les inventaires. Il existe de nombreuses races de chats, provenant de croisement avec les chats d'extrême Orient.

— *Art vétér.* Le chat est assez rarement malade ; la gourme se traite par le salol en pilules ; on détruit les vers par la poudre de noix d'arec.

Chat botté (*le*), héros et titre d'un conte de Perrault. Un chat, par son adresse et son habileté, fait la fortune de son maître, le marquis de Carabas. Ce qui ressort du conte, petit chef-d'œuvre d'imagination, de malice et de naïveté, c'est que l'industrie et le savoir-faire valent mieux que les biens acquis.

Chat-Noir (le), cabaret artistique de Paris, fondé à Montmartre, par Rodolphe Salis, en 1885, et où se groupa toute une pléiade de poètes, de chansonniers, de dessinateurs, d'allures très libres et surtout satiriques ; il disparut en 1897.

châtaigne [*tè-gne*] n. f. (lat. *castanea*). Fruit du châtaignier : *la châtaigne est nourrissante.* V. CHÂTAIGNIER, MARRON. *Art vétér.* Plaque cornée située à la face interne de l'avant-bras des solipèdes (cheval, âne, mulet) et de la face interne et inférieure du jarret. *Pop.* Soufflet, coup. *Châtaigne d'eau,* macre.

châtaigneraie [*tè-gne-rè*] n. f. Lieu planté de châtaigniers : *les châtaigneraies s'accommodent du sol siliceux du Limousin et des Cévennes.*

Châtaignier.

Châtaigneraie [*té-gne-rè*] (La), ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 22 kil. de Fontenay-le-Comte ; 2.020 h. Etoffes de lainc. — Le cant. a 20 comm. et 22.330 h.

châtaignier [*tè-gni-é*] n. m. Genre de castanéacées, comprenant des arbres des deux mondes, qui produisent les châtaignes : *le bois de châtaignier sert à la confection des treillages.*

— ENCYCL. On connaît dix-sept espèces de châtaigniers, qui croissent dans l'hémisphère nord. L'espèce européenne ou *châtaignier commun* est un bel arbre, dont la variété la plus estimée est le marronnier ; ses fruits sont très appréciés sous le nom de *marrons de Lyon* ou *d'Agen.* Les variétés dites *châtaignes ordinaires* et *châtaignes des bois* sont peu recherchées. Il faut aux châtaigniers un été chaud et long ; aussi n'est-il guère cultivé que dans le Midi pour ses fruits ; dans le Nord, il n'est utilisé que comme arbre forestier. La longévité des châtaigniers est très grande : sur le mont Etna, il en existe un, dit *châtaignier aux cent chevaux,* dont l'âge est approximativement de quatre mille ans.

châtain [*tin*] n. m. Couleur entre le blond et le noir, pareille à celle de la châtaigne : *aimer le châtain.* Homme qui a les cheveux châtains : *un beau châtain.* Adjectiv. *Des cheveux châtains, des boucles châtain clair,* c'est-à-dire d'un châtain clair. (On trouve le fém. *châtaine.*)

chataire n. f. *Bot.* V. CALTAIRE.

chat-brûlé n. m. Variété de poire très piereuse. Pl. des *chats-brûlés.*

chat-cervier [*cha-sèr-vi-é*] n. m. Nom donné quelquefois au lynx. Pl. des *chats-cerviers.*

chat-chasteil [*cha-cha-tè, l* mll.] n. m. Machine de guerre en usage au moyen âge, destinée à abriter un bélier ou à protéger les travaux d'approche ou de sape. Pl. des *chats-chateils.*

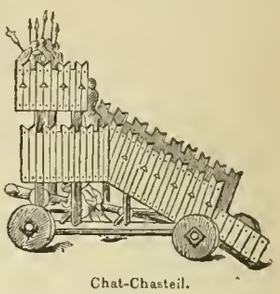

Chat-Chasteil.

château [*tô*] n. m. (du lat. *castellum,* forteresse). Demeure féodale fortifiée : *Richelieu fit détruire un grand nombre de châteaux.* Habitation royale ou seigneuriale : *la plupart des châteaux des bords de la Loire ont été construits au temps des Valois. Par ext.* Sous la Restauration, *le Château,* le palais du roi, la cour : *la ville copiait le château.* Grande et belle maison de campagne. Construction élevée aux extrémités des anciennes nefs ; *château d'avant, château d'arrière. Château fort,* citadelle féodale : *au moyen âge, la France se couvrit de châteaux forts. Château d'eau,* grand réservoir d'eau surélevé ; fontaine monumentale, déversant l'eau de tous côtés. *Fig. Château de cartes,* ce qui est facile à détruire. *Château en Espagne,* rêve, projet chimérique. PROV. : **Ville prise, château rendu.** *Au prop.* on ne peut tenir dans la forteresse quand la ville est prise ; *au fig.,* quand on a obtenu le principal, les accessoires suivent forcément.

— ENCYCL. Le *château* était non seulement la demeure du seigneur et de ses hommes, mais encore un lieu de refuge pour les paysans et leurs troupeaux. Le *château fort* était généralement bâti sur un lieu élevé ; il était entouré ou presque entouré de fossés, d'épaisses et solides murailles, flanqué de tours et défendu par des ouvrages avancés, lices, barbacanes, etc. Un donjon élevé, et plus solidement bâti encore, était le centre de la résistance. On arrivait au château par un pont-levis qui, en se relevant, fermait la porte flanquée de tourelles et surmontée d'un corps de garde. Les châteaux Gaillard, d'Arques, de Montargis, de Couey, furent de notables exemples de l'architecture féodale. Viollet-le-Duc a reconstitué de toutes pièces, à Pierrefonds, un château du moyen âge sur l'emplacement de l'ancien. Vers la fin du XIVe siècle, on chercha à concilier le confort de l'habitation avec la solidité de la fortification (vieux Louvre). Sous François Ier, par suite des changements survenus dans l'art de la guerre, commence la décadence des châteaux fortifiés, qui font place aux châteaux de la Renaissance (Blois, Gaillon, Loches, Chambord), magnifiques résidences construites non plus pour les besoins de la défense, mais pour le charme des yeux et l'agrément de la vie. Richelieu fit raser les forteresses féodales, dont il ne subsiste que quelques ruines.

Château-d'Eau (*théâtre du*), rue de Malte, à Paris, fondé en 1866. On y a surtout représenté la féerie et le drame

Château de Kenilworth (*le*), roman de Walter Scott, la dernière de ses compositions capitales et l'une des plus pathétiques (1831). C'est le tableau du règne d'Elisabeth d'Angleterre, auquel l'auteur a rattaché la mort tragique de la comtesse de Leicester.

Châteaux en Espagne (*les*), comédie de Collin d'Harleville, piquante et bien dialoguée (1789).

Château (Le), ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), dans l'île d'Oléron, arr. et à 11 kil. de Marennes ; 3.330 h. Place forte ; petit port sur l'océan Atlantique. Bains de mer. — Le cant. a 3 comm. et 6.630 h.

Château-Bernard, comm. de la Charente, arr. et à 3 kil. de Cognac ; 1.460 h.

Châteaubourg [*tô-bour*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 15 kil. de Vitré, sur la Vilaine ; 1.320 h. Ch. de f. O. Ardoisières. — Le cant. a 9 comm. et 7.020 h.

Chateaubriand [*tô-bri-an*] (vicomte François-René de), illustre écrivain français, né à Saint-Malo, m. à Paris (1768-1848). Il voyagea en Amérique, rentra en France au moment de la Révolution, émigra en 1792, servit dans l'armée des émigrés, puis vécut à Londres jusqu'en 1800. Sous la Restauration, il fut ambassadeur, ministre des affaires étrangères. On lui doit : *le Génie du christianisme, Atala, René, les Martyrs, le Dernier des Abencérages, Itinéraire de Paris à Jérusalem, Mémoires d'outre-tombe,* son œuvre la plus caractéristique, celle où se manifeste avec le plus d'intensité la nature hautaine et ombrageuse du gentilhomme breton et de l'écrivain romantique ; etc. Ses qualités les plus saillantes sont, à défaut d'idées véritable-

Chateaubriand.

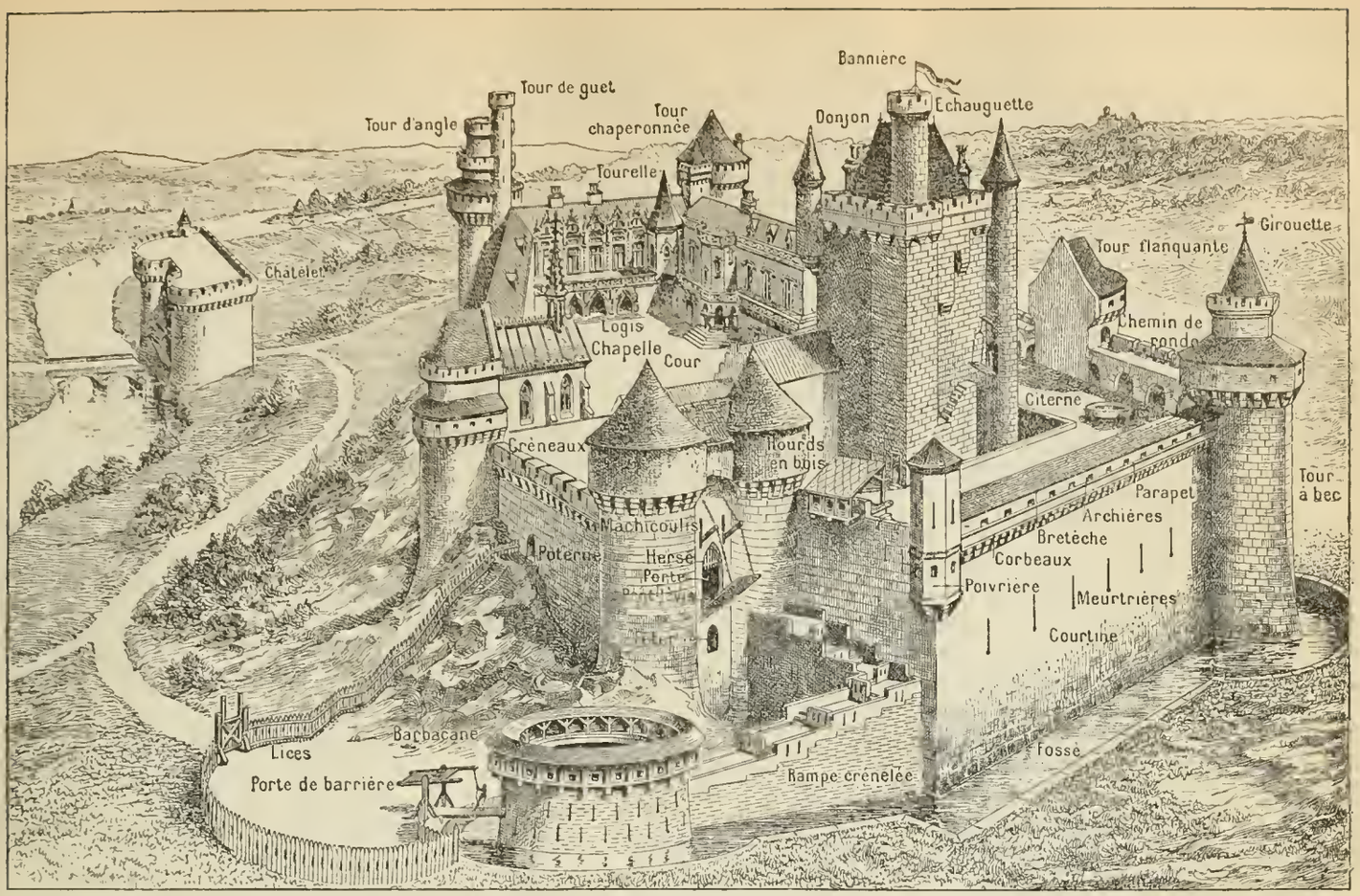

CHÂTEAU FORT.

ment profondes, l'éclat du style, la richesse de l'imagination, la passion, l'éloquence, la puissance descriptive et le coloris. Admirable peintre, écrivain neuf, brillant, hardi, rénovateur de la poésie et de la langue, il a exercé une influence considérable sur le développement du romantisme.

châteaubriant [*tô-bri-an*] n. m. Filet de bœuf grillé, garni en général de pommes de terre soufflées.

Châteaubriant [*tô-bri-an*], ch.-l. d'arr. (Loire-Inférieure), sur la Chère, affl. de la Vilaine; 7.170 h. (*Chateaubriantais*). Ch. de f. Orl. et O., à 64 kil. de Nantes; cuirs vernis, fonderie, confiseries. — L'arr. a 7 cant., 37 comm., 79.570 h.; le cant. 4 comm. et 13.300 h.

Armes de Châteaubriand.

Châteaubriant (Françoise de Foix, comtesse de), favorite de François Ier (1495-1537).

Château-Chalon, comm. du Jura, arr. et à 10 kil. de Lons-le-Saunier; 410 h. Excellents vins.

Château-Chervix, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 18 kil. de Saint-Yrieix, sur le Breuilh, affl. de la Briance; 2.000 h.

Château-Chinon, ch.-l. d'arr. (Nièvre), à 66 kil. de Nevers; 2.220 h. (*Château-Chinonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Bois, bestiaux, céréales, vins. — L'arr. a 5 cant., 62 comm., 66.220 h.; le cant. 13 comm. et 15.080 h.

Armes de Château-Chinon.

Château-d'Œx, comm. de Suisse (cant. de Vaud); 2.900 h. Station estivale.

Château-d'Olonne, comm. de la Vendée, arr. et à 4 kil. des Sables-d'Olonne; 2.000 h. Marais salants.

Château-du-Loir, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 42 kil. de Saint-Calais, près du Loir; 4.250 h. Ch. de f. Orl. et Et. Toiles, ouates, tanneries. — Le cant. a 11 comm. et 12.300 h.

Châteaudun, ch.-l. d'arr. (Eure-et-Loir), près du Loir; 7.150 h. (*Dunois*). Ch. de f. Orl. et Et., à 44 kil. de Chartres. Chapelleries, tanneries. Patrie de Boutarie. Cette ville fut presque entièrement détruite par les Prussiens après une héroïque défense des francs-tireurs du commandant Lipowski, secondés par les habitants, contre une division prussienne tout entière (18 oct. 1870). — L'arr. a 5 cant., 80 comm., 61.420 h.; le cant. 17 comm. et 16.130 h.

Armes de Châteaudun.

Château-Gaillard, forteresse féodale autrefois célèbre, aujourd'hui ruinée, dans la comm. des Andelys (Eure), bâtie en 1198 par Richard Cœur de Lion. Philippe Auguste s'en empara en 1204.

Château-Garnier, comm. de la Vienne, arr. et à 22 kil. de Civray; 1.280 h.

Châteaugiron, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 14 kil. de Rennes, sur l'Yaine, s.-affl. de la Vilaine; 3.050 h. — Le cant. a 10 comm. et 9.050 h.

Château-Gontier, ch.-l. d'arr. (Mayenne), sur la Mayenne; 6.980 h. (*Castrogontériens*). Ch. de f. O., à 29 kil. de Laval. Poteries, filatures, lainages, eaux ferrugineuses de *Pouques-Rouillées*. — L'arr. a 6 cant., 73 comm., 68.650 h.; le cant. 15 comm. et 18.540 h.

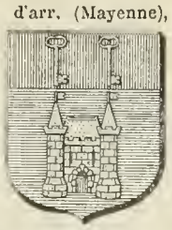
Armes de Château-Gontier.

Château-Guibert, comm. de la Vendée, arr. et à 17 kil. de La Roche-sur-Yon; 1.430 h.

Château-Haut-Brion, vignoble du Bordelais (Gironde), qui fournit des vins rouges classés parmi les meilleurs du Médoc. *Par métonym.* N. m. Vin récolté sur ce domaine : *boire du château-haut-brion.*

Château-Lafite, domaine de la comm. de Pauillac (Gironde), un des premiers crus de vins rouges de Bordeaux (Médoc). *Par métonym.* N. m. Vin récolté dans ce hameau : *une bouteille de château-lafite.*

Château-Lagrange, hameau du dép. de la Gironde; vins rouges renommés, classés parmi les meilleurs crus du haut Médoc. *Par métonym.* N. m. Vin récolté sur ce domaine : *acheter du château-lagrange.*

Château-Landon, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 30 kil. de Fontainebleau; 2.640 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières, chaux. — Le cant. a 15 comm. et 12.310 h.

Château-Latour, domaine de la comm. de Pauillac (Gironde); vins rouges classés parmi les premiers crus du Médoc. *Par métonym.* n. m. Vin récolté sur ce domaine : *acheter du château-latour.*

Château-la-Vallière, ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 32 kil. de Tours; 1.270 h. Ch. de f. Etat. Eaux ferrugineuses; forges. — Le cant. a 15 comm. et 10.760 h.

Armes de Châteaulin.

Château-l'Evêque, comm. de la Dordogne, arr. et à 7 kil. de Périgueux, sur la Beauronne; 1.370 h. Ch. de f. Orl.

Châteaulin, ch.-l. d'arr. (Finistère), sur l'Aulne; 4.240 h. (*Castellinois* ou *Châteaulinois*). Ch. de f. Orl., à 28 kil. de Quimper. Ardoisières. — L'arr. a 7 cant., 62 comm., 125.000 h.; le cant. 12 comm. et 22.620 h.

Château-Margaux [*gô*], vignoble de la comm. de Margaux, à 22 kil. de Bordeaux, donnant un des vins rouges les plus estimés du Bordelais (Médoc). *Par métonym.* N. m. Vin récolté sur ce territoire : *acheter du château-margaux.*

Châteaumeillant [*mé, ll* mll., *an*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 35 kil. de Saint-Amand, sur la Sinaise, s.-affl. du Cher; 3.830 h. Ch. de f. Orl. Plomb, cuivre, pierres calcaires. — Le cant. a 11 comm. et 14.230 hab.

Châteauneuf, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 34 kil. de Riom; 880 h. Sources ferrugineuses.

Châteauneuf, ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 24 kil. de Châteaulin, près de l'Aulne; 4.020 h. Ardoisières. — Le cant. a 10 comm. et 23.210 h.

Châteauneuf, ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 20 kil. de Limoges, 1.800 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 10 comm. et 12.500 h.

Châteauneuf ou **Châteauneuf-Val-de-Bargis,** comm. de la Nièvre, arr. et à 31 kil. de Cosne, à la source du Mazon; 1.580 h.

Châteauneuf ou **Châteauneuf-en-Thimerais** [*re*], ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 21 kil. de Dreux; 1.330 h. Belle forêt. Filature de lin. — Le cant. a 22 comm. et 8.100 h.

Châteauneuf-de-Galaure, comm. de la Drôme, arr. et à 39 kil. de Valence; 1.220 h.

Châteauneuf-de-l'Isère, comm. de la Drôme, arr. et à 9 kil. de Valence, sur l'Isère; 1.930 h. Filatures de soie, vins.

Châteauneuf-de-Randon, ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 19 kil. de Mende; 790 h. Du Guesclin mourut en l'assiégeant, en 1380. — Le cant. a 9 comm. et 5.450 h.

Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 14 kil. de Saint-Malo; 630 h. Ch. de f. O. Carrières. — Le cant. a 8 comm. et 10.860 h.

Châteauneuf-du-Pape, comm. de Vaucluse, arr. et à 11 kil. d'Orange; 1.150 h. Commerce de vins et fruits.

Châteauneuf-sur-Charente, ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 25 kil. de Cognac; 3.000 h. Ch. de f. Et. Carrières. Eaux-de-vie. — Le cant. a 17 comm. et 9.350 h.

Châteauneuf-sur-Cher, ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 22 kil. de Saint-Amand; 2.400 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 11 comm. et 7.470 hab.

Châteauneuf-sur-Loire, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 25 kil. d'Orléans; 3.450 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 12 comm. et 11.750 h.

Châteauneuf-sur-Sarthe, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 33 kil. de Segré; 1.330 h. — Le cant. a 15 comm. et 10.560 h.

Châteauponsac [*sak*], ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 21 kil. de Bellac, sur la Gartempe, affl. de la Creuse; 4.000 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 6 comm. et 9.450 hab.

Château-Porcien [*si-in*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 10 kil. de Rethel, sur l'Aisne, et près du canal des Ardennes; 1.250 h. Filatures. — Le cant. a 16 comm. et 6.810 h.

Château-Regnault-Bogny, comm. des Ardennes, arr. et à 10 kil. de Mézières, sur la Meuse; 3.080 h. Ch. de f. E. Forges.

Châteaurenard, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 18 kil. de Montargis, sur l'Ouanne; 2.230 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 10 comm. et 10.360 h.

Châteaurenard-Provence, ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 32 kil. d'Arles, près de la Durance; 8.040 h. Vignobles. — Le cant. a 6 comm. et 13.360 h.

Châteaurenault.

Châteaurenaud, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 10 kil. de Louhans, près de la Seille; 1.670 h.

Châteaurenault [*nô*], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 28 kil. de Tours, sur la Brenne, s.-affl. de la Loire; 4.300 h. (*Renaudins*). Ch. de f. Orl. Tanneries. — Le cant. a 15 comm. et 13.020 h.

Châteaurenault (François-Louis Rousselet, marquis de), vice-amiral et maréchal de France (1637-1716). Il s'illustra en combattant les corsaires

harbaresques, les Hollandais et les Anglais. Il commandait, en 1702, la flotte destinée à protéger, jusqu'à Vigo, les fameux galions chargés d'or du Mexique.

Armes de Châteauroux.

Châteauroux, ch.-l. du dép. de l'Indre, sur l'Indre; 25.440 h. (*Châteauroussins* ou *Castelroussius*). Ch. de f. Orl., à 263 kil. de Paris. Draps; grande forêt. Patrie de Guimond, du général Bertrand. — L'arr. a 8 cant., 81 comm., 117.860 h.; le cant. 10 comm. et 34.890 h.

Châteauroux, comm. des Hautes-Alpes, arr. et à 7 kil. d'Embrun, près du Rabioux; 1.510 h.

Châteauroux [*rou*] (Marie-Anne DE MAILLY-NESLE, duchesse **de**), une des favorites de Louis XV (1717-1744). Belle, ambitieuse et énergique, poussée d'ailleurs par le duc de Richelieu, elle contribua à tirer un moment le roi de son apathie en l'engageant à se montrer à la tête de ses armées. Elle mourut à vingt-sept ans, après une courte maladie.

Duchesse de Châteauroux.

Château-Salins [*lin*], anc. ch.-l. d'arr. (Meurthe), à l'Allemagne, sur la Petite Seille, affl. de la Moselle; 2.500 h. Verreries, faïences; plâtre.

Châteauthébaud, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Nantes, sur la Petite Maine; 1.590 h. Tuileries.

Château-Thierry, ch.-l. d'arr. (Aisne), sur la Marne; 7.350 h. (*Théodoriciens*). Ch. de f. E., à 80 kil. de Laon. Plâtre, faïences, toiles. Patrie de La Fontaine. — L'arr. a 5 cant., 124 comm., 56.180 h.; le cant. 21 comm. et 15.530 h.

Château-Trompette, forteresse célèbre, aujourd'hui détruite, qui s'élevait à Bordeaux, au bord de la Garonne, sur l'emplacement occupé actuellement par la promenade des Quinconces. Elle avait été construite par Charles VII.

Châteauvillain [*vi-lin*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 19 kil. de Chaumont; 1.230 h. Ch. de f. E. Patrie de Decrès. — Le cant. a 19 comm. et 6.650 h.

Armes de Château-Thierry.

Château-Yquem [*i-kèm'*], vignoble bordelais du pays de Sauternes, donnant des vins blancs universellement réputés. *Par métonym.* N. m. Vin de ce vignoble : *boire du château-yquem.*

Châtel, ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 15 kil. d'Epinal, sur la Moselle; 1.480 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 23 comm. et 18.380 h.

Châtel (Jean), fanatique qui tenta d'assassiner Henri IV (1575-1594); il fut écartelé, et les jésuites, accusés de l'avoir incité à ce crime, furent chassés momentanément du royaume.

Chatelaillon, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 11 kil. de La Rochelle; 990 h. Bains de mer; pares à huîtres et à moules.

châtelain [*lin*] n. m. (du vx fr. *châtel*, château). Possesseur ou gouverneur d'un château féodal. Propriétaire ou locataire d'un château moderne.

Châtelain (Emile), érudit français, né à Paris en 1851. Il s'est consacré à la paléographie latine.

châtelaine [*lè-ne*] n. f. Femme d'un châtelain : *une noble châtelaine.* Maîtresse d'un château. Chaîne ; femme à laquelle on suspend des bijoux.

Châtelard [*lar*] **(Le),** comm. de Suisse (cant. de Vaud); 8.750 h. Elle appartient au district de Vevey et comprend diverses agglomérations comme Montreux, Clarens, etc.

Châtelard (Le), ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 29 kil. de Chambéry, sur le Chéran, s.-affl. du Rhône; 770 h. — Le cant. a 14 comm. et 8.480 h.

Châtelaudren [*lô-drin*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 18 kil. de Saint-Brieuc, sur le Leff; 1.430 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 8 comm. et 10.120 hab.

Châteldon, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 20 kil. de Thiers, sur le Vauziron, affl. de la Dore; 1.920 h. Sources minérales; établissement thermal. — Le cant. a 6 comm. et 8.700 h.

châtelet [*lè*] n. m. Petit château, et surtout petit château fort.

Châtelet, nom de deux forteresses de l'ancien Paris, le *Grand* et le *Petit Châtelet,* qui défendaient l'entrée de la Cité : le Grand au nord et le Petit au sud. Le premier, démoli en 1802, était situé sur la rive droite de la Seine. C'était le siège de la juridiction criminelle de la vicomté et de la prévôté de Paris. Le second, sur la rive gauche, près de l'Hôtel-Dieu, servait de prison; il fut démoli en 1782.

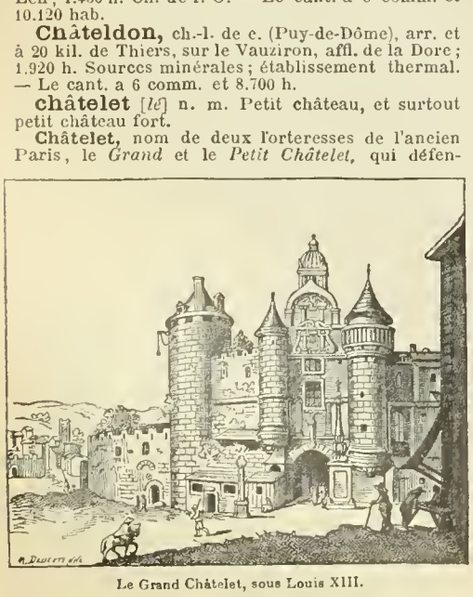

Le Grand Châtelet, sous Louis XIII.

Châtelet (*fontaine du* PALMIER, dite aussi *fontaine de la* VICTOIRE ou COLONNE *du*), construite de 1806 à 1808, sur les dessins de Bralle, au milieu de la place du Châtelet (Paris), pour perpétuer le souvenir de l'expédition d'Egypte. La colonne a 22 mètres de haut.

Châtelet (*théâtre du*), construit sur la place du Châtelet par l'architecte Davioud, inauguré en août 1862. Cette salle, la plus vaste de Paris, est appropriée au drame et à la féerie.

Châtelet (Le), ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 20 kil. de Saint-Amand; 2.140 h. Carrières. — Le cant. a 7 comm. et 7.420 h.

Châtelet, v. de Belgique (Hainaut), arr. de Charleroi, sur la Sambre; 12.600 h. Charbonnages, forges.

Châtelet (Paul HAY **du**), magistrat et publiciste français, né à Laval, mort à Paris (1592-1636). Il fut le premier secrétaire de l'Académie française.

Châtelet (Gabrielle-Emilie LE TONNELIER DE BRETEUIL, marquise **du**), née à Paris, m. à Lunéville (1706-1749); connue par sa longue liaison avec Voltaire, qui la désigne dans ses vers sous le nom de *Belle Emilie.* Elle était fort versée dans les sciences.

Châtelet-en-Brie (Le), ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 11 kil. de Melun; 930 h. Plâtre. — Le cant. a 14 comm. et 7.300 h.

Châtelguyon, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 7 kil. de Riom, près du Sardon; 1.990 h. Sources minérales gazeuses ferrugineuses.

Armes d Châtellerault.

Châtelineau, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), sur la Sambre; 14.000 h. Hauts fourneaux, forges.

châtellenie [*te-le-nî*] n. f. Manoir, seigneurie et juridiction d'un seigneur châtelain.

Châtellerault [*rô*], ch.-l. d'arr. (Vienne), au confluent de la Vienne et de l'Envigne. Ch. de f. Orl., à 32 kil. de Poitiers; 18.200 h. (*Châtelleraudais*). Manufacture d'armes, coutellerie renommée, quincaillerie. — L'arr. a 6 cant., 51 comm., 62.990 h.; le cant. a 7 comm. et 25.200 h.

Châtel-Montagne, comm. de l'Allier, arr. et à 22 kil. de Lapalisse, au-dessus de la Bèbre; 1.510 h. Cretonnes.

Châtel-Saint-Denis ou **Castels,** comm. de Suisse (cant. de Fribourg); 2.500 h. Fromages.

Châtelus-le-Marcheix, comm. de la Creuse, arr. et à 19 kil. de Bourganeuf, près du Thaurion; 1.990 h.

Châtelus-Malvaleix [*lu, lèkss*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 19 kil. de Boussac; 1.290 h. — Le cant. a 10 comm. et 11.290 h.

Châtenay, comm. de la Seine, arr. et à 1 kil. de Sceaux; 1.890 h. Pépinières, fraisiers.

Châtenois [*noi*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 19 kil. de Neufchâteau; 1.200 h. Ch. de f. E. Fabrication de broderies, scieries. — Le cant. a 26 comm. et 8.110 h.

Châtenois, comm. du territoire de Belfort, arr. et à 9 kil. de cette ville; 1.820 h. Mines de fer.

Chatham ou **Chatam** [*tam*], v. d'Angleterre (comté de Kent), sur le Medway, affl. de la Tamise; 32.000 h. Port militaire, arsenal, école du génie.

Chatham, archipel anglais de l'Océanie, à l'E. de la Nouvelle-Zélande.

Chatham (lord). V. PITT.

chat-huant [*cha-u-an,* même au pl.; *h* de *huant* est aspiré] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de chouette dite aussi *hulotte.* Pl. des *chats-huants.* V. HULOTTE.

châtiable adj. Qui peut être châtié, qui mérite d'être châtié.

châtier [*ti-é*] v. a. (lat. *castigare;* de *castus,* pur. — Se conj. comme *prier.*) Punir, corriger sévèrement : *châtier les rebelles. Fig.* Polir, rendre pur : *châtier son style.* PROV. : **Qui aime bien, châtie bien,** gronder, punir quelqu'un qui le mérite, c'est lui prouver une affection. ANT. **Récompenser.**

chatière n. f. Ouverture pratiquée au bas d'une porte pour laisser passer les chats. Piège à chats. Trou d'aération dans les combles. Entrée dérobée. Ouverture par laquelle on épie.

Chatières : 1. De toit; 2. De porte.

châtieur n. m. Celui qui châtie.

chatillon [*ll* mll.] n. m. Petite lamproie.

Châtillon, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 35 kil. de Blois, sur le Cher; 1.770 h. Menhir.

Châtillon, comm. de la Seine, arr. et à 3 kil. de Sceaux, sur le *plateau de Châtillon;* 3.540 h. Carrières. Combat entre Français et Allemands, au début de l'investissement de Paris.

Châtillon ou **Châtillon-en-Diois,** ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 15 kil. de Die, sur le Bez, affl. de la Drôme; 870 h. (*Châtillonnais*). — Le cant. a 10 comm. et 4.440 h.

Châtillon ou **Châtillon-en-Dunois,** comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 13 kil. de Châteaudun; 1.260 h.

Châtillon, nom de plusieurs familles nobles. Les plus illustres sont celles de *Châtillon-sur-Marne,* qui a donné EUNES, le premier pape français sous le nom d'Urbain II; GAUCHER, connétable de Philippe le Bel, qui combattit contre les albigeois et se distingua à Bouvines (1250-1330), etc., et celle de *Châtillon-Coligny,* autref. *Châtillon-sur-Loing,* d'où sont sortis ODET, GASPARD, et FRANÇOIS DE COLIGNY.

Châtillon-Coligny ou **Châtillon-sur-Loing,** ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 23 kil. de Montargis, sur le Loing et le canal de Briare; 2.180 h. (*Châtillonnais*). Plâtre. Patrie de la famille de Coligny, de Beequerel. — Le cant. a 13 comm. et 11.310 h.

Châtillon-de-Michaille [*cha, ll* mll., *e*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 20 kil. de Nantua, sur la Sémine, affl. du Rhône; 970 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Plâtre. — Le cant. a 17 comm. et 10.210 h.

Châtillon-en-Bazois [*zoi*], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 26 kil. de Château-Chinon, sur l'Aron, affl. de la Loire, et sur le canal du Nivernais; 1.730 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 15 comm. et 11.410 h.

Châtillon-en-Vendelais, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Vitré; 1.480 h. Ch. de f. O. Carrières.

Châtillon-sur-Chalaronne, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 26 kil. de Trévoux; 2.900 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. de Marlieux à Châtillon. Minoteries. — Le cant. a 16 comm. et 14.430 h.

Châtillon-sur-Colmont, comm. de la Mayenne, arr. et à 11 kil. de la Mayenne; 2.020 h. Ch. de f. O.

Châtillon-sur-Indre, ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 45 kil. de Châteauroux; 3.540 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. Orl. Mines, métallurgie, verrerie, magnaneries. — Le cant. a 10 comm. et 10.880 h.

Châtillon-sur-Loire, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 14 kil. de Gien; 3.110 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Marbre, pierres de taille, chaux. — Le cant. a 6 comm. et 10.170 h.

Châtillon-sur-Marne, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 31 kil. de Reims; 920 h. (*Châtillonnais*). Craie, corderie. Patrie du pape Urbain II, de Gaucher de Châtillon, etc. — Le cant. a 19 comm. et 6.060 h.

Armes de Châtillon-sur-Seine.

Châtillon-sur-Seine, ch.-l. d'arr. (Côte-d'Or), ch. de f. E., à 82 kil. de Dijon; 4.810 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. E. Forges, carrières, papeteries. Patrie de Marmont, Nisard. — L'arr. a 6 cant., 115 comm., 35.930 h.; le cant. 28 comm. et 12.660 h.

Châtillon-sur-Sèvre, ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 22 kil. de Bressuire, sur l'Ouin, affl. de la Sèvre Nantaise; 1.320 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. Et. Moutons, flanelles, mégisseries. — Le cant. a 14 comm. et 16.500 h.

châtiment [*man*] n. m. (de *châtier*). Punition, correction ; *châtiment corporel.*

Châtiments [*man*] (*les*), recueil de poésies composées au lendemain du 2-Décembre (1851) par Victor Hugo proscrit. C'est une satire indignée, violente et souvent d'une admirable éloquence, des hommes du second Empire (1853).

Chatin (Adolphe), botaniste français, directeur de l'Ecole de pharmacie, né à Tullins (Isère), m. aux Essarts-le-Roi (1813-1901).

chatoiement ou **chatoîment** [*toi-man*] n. m. Reflet brillant et changeant d'une pierre, d'une étoffe, etc.

chaton n. m. Petit chat. Pl. Fleurs de certains arbres attachées ensemble sur un même pédoncule, telles que celles du *noyer,* du *noisetier,* etc. (V. la planche PLANTE.)

chaton n. m. (de l'anc. all. *chasto,* petite caisse). Partie d'une bague, dans laquelle une pierre précieuse est sertie; cette pierre elle-même.

Châtonnay, comm. de l'Isère, arr. et à 29 kil. de Vienne; 1.620 h. Soie.

chatonnement [*to-ne-man*] n. m. Action d'encastrer dans un chaton.

chatonner [*to-né*] v. a. Sertir dans un chaton. V. n. Se dit d'une chatte qui a mis bas.

Chatou, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 11 kil. de Versailles, sur la Seine; 5.480 h. (*Chatousiens*). Ch. de f. O.; charmantes villas. Horticulture.

chatouillant [*tou, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui chatouille. *Fig.* Qui plaît, flatte.

chatouille [*tou, ll* mll., *e*] n. f. Dans quelques provinces, action de chatouiller : *faire la chatouille* (ou *des chatouilles*) *à quelqu'un.*

chatouillement [*tou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de chatouiller; sensation qui en résulte : *les Chinois ont fait un supplice du chatouillement. Fig.* Impression flatteuse : *les éloges nous causent un chatouillement agréable.*

— ENCYCL. Le chatouillement est une sensation spéciale, qui résulte d'une titillation légère et superficielle de la peau, laquelle produit l'excitation des extrémités nerveuses périphériques. Cette sensation amène des réflexes comme le rire et l'éternuement et parfois des convulsions. Les points les plus sensibles au chatouillement sont la plante des pieds, la paume des mains, la muqueuse nasale, etc.

chatouiller [*tou, ll* mll., *é*] v. a. Causer, par des attouchements très légers et répétés, un tressaillement qui provoque ordinairement le rire. *Fig.* Flatter agréablement : *les louanges chatouillent.* Exciter : *chatouiller la curiosité.* **Se chatouiller** v. pr. Chatouiller soi ou à soi : *se chatouiller la plante des pieds.* Exercer l'un sur l'autre le chatouillement. *Fig.* Se procurer du plaisir. Loc. prov. : *Se chatouiller pour se faire rire,* s'efforcer de paraître gai.

chatouilleux, euse [*tou, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Sensible au chatouillement. *Fig.* Susceptible, qui se fâche aisément : *esprit chatouilleux.* Capable d'éveiller les susceptibilités : *question chatouilleuse.*

chatoyant [*toi-ian*], **e** adj. Qui chatoie : *étoffe chatoyante.*

chatoyer [*toi-ié*] v. n. (de *chat.* — Se conj. comme *aboyer.*) Se dit des pierres précieuses, des étoffes brillantes qui jettent des rayons changeants, comme l'œil d'un *chat. Fig.* Avoir un éclat varié : *style qui chatoie.* Avoir un attrait séducteur : *les gains chatoient devant le joueur.*

chat-pard [*cha-par*] n. m. (de *chat,* et du lat. *pardus,* léopard). Lynx de Portugal. Pl. des *chats-pards.*

châtrable adj. Qui peut être châtré.

Châtre (La), ch.-l. d'arr. (Indre), au-dessus de l'Indre; 4.740 h. (*Castrais*). Ch. de f. Orl., à 34 kil. de Châteauroux. Patrie d'E. Acollas. Lainages, cuirs. — L'arr. a 5 cant., 59 comm., 65.300 h.; le cant. 19 comm. et 20.600 h.

Armes de La Châtre.

Châtre-Langlin (La), comm. de l'Indre, arr. et à 42 kil. du Blanc, près de l'Anglin; 1.300 h.

châtrer [*trè*] v. a. (lat. *castrare*). Pratiquer la castration sur : *on châtre souvent les chats.* *Fig.* Mutiler un ouvrage d'esprit, en supprimer certains passages. *Bot.* Retrancher les rejetons superflus : *châtrer des fraisiers.*

châtreur, euse n. Personne qui châtre les bêtes : *châtreur de chiens, de chats.*

Chatrian. *Biogr.* V. Erckmann-Chatrian.

chat-rochier [*chi-é*] n. m. (*chat des roches*). Nom vulgaire donné par les pêcheurs : 1° à la *roussette*, poisson de mer; 2° à une espèce de squale. Pl. des *chats-rochiers.*

Chatrousse (Emile), statuaire français, né et mort à Paris (1829-1896), auteur de la *Résignation* (Saint-Eustache), de *Jeanne d'Arc*, etc.

Chattanooga, v. des États-Unis (Tennessee), sur le Tennessee; 30.000 h. Métallurgie.

chatte [*cha-te*] n. f. Femelle du chat. (V. chat.) Terme affectueux que l'on adresse à un enfant, à une jeune femme.

Chatte blanche (*la*), conte de Mme d'Aulnoy. Un jeune prince, soumis par son père à de bizarres épreuves, rencontre une ravissante chatte blanche, qui est une princesse métamorphosée. Grâce à elle, il fait à son père des présents merveilleux, puis, ayant magiquement rendu à la jeune fille sa vraie forme, il l'épouse. — De ce conte, les frères Coignard ont tiré une féerie (1852), pour laquelle différents compositeurs (Jonas, Fessy, etc.) ont écrit des airs.

Chatte, comm. de l'Isère, arr. et à 4 kil. de Saint-Marcellin; 1.750 h. Filature de soie.

chattée [*cha-té*] n. f. Portée d'une chatte.

Chatt-el-Arab, fleuve de la Turquie d'Asie, formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate. Il passe à Bassorah, et se jette dans le golfe Persique. Il est navigable pour les bateaux de moyen tonnage.

chattement [*cha-te-man*] adv. A la manière des chats, avec une câlinerie toute féline.

chattemite [*cha-te*] n. f. (de *chatte*, et du lat. *mitis*, doux). *Fam.* Personne qui affecte un faux air de douceur pour mieux tromper : *faire la chattemite.*

chattemiterie [*cha-te, ri*] n. f. Douceur, caresses hypocrites.

chatteplouse [*plou-ze*], **chattepelouse** [*lou-ze*], **chattepeleuse** [*leu-ze*] n. f. Nom vulgaire de la chenille processionnaire.

chatter [*cha-té*] v. n. Faire des petits, en parlant d'une chatte.

chatterie [*cha-te-ri*] n. f. Caresse insinuante : *les chatteries d'un enfant.* Friandise : *aimer les chatteries.* Goût pour les friandises : *être d'une incroyable chatterie.*

Chatterton [*tcha-tèr-ton*] (Thomas), poète anglais, né à Bristol, m. à Londres (1752-1770); auteur de curieux poèmes imités du moyen âge, entre autres la *Bataille d'Hastings* qu'il donna comme l'œuvre d'un moine du XVe siècle, *Thomas Rowley.* Tombé dans la misère, il s'empoisonna.

Chatterton, drame émouvant d'Alfred de Vigny, représenté en 1835, et qui obtint un grand succès. C'est l'histoire d'un poète méconnu et découragé, qui se réfugie dans le suicide pour échapper à la misère et se venger de l'indifférence des hommes.

chat-tigre [*cha-ti-gre*] n. m. Un des noms vulgaires de l'*ocelot.* Pl. des *chats-tigres.*

Chatuzange-le-Goubet, comm. de la Drôme, arr. et à 17 kil. de Valence; 1.550 h.

chaubage [*chô*] n. m. Action d'égrener à la main ou de ramollir des brins de paille pour en faire des liens.

chauber [*chô-bé*] v. a. Battre à la main.

Chaucer (Geoffrey), poète anglais, né à Londres vers 1340-1400. Il fut valet de chambre d'Edouard III, qu'il suivit sur le continent. Il traduisit le *Roman de la rose.* Dans ses célèbres *Contes de Canterbury*, tableau animé de l'Angleterre au XIVe siècle, il imita l'art classique et l'art italien. Chaucer est un des fondateurs de la littérature poétique de l'Angleterre.

chauche-branche n. m. (de l'anc. fr. *chaucher*, fouler). Nom vulgaire de l'engoulevent. Levier de grandes dimensions. Pl. des *chauche-branche* ou *chauche-branches.*

chauche-poule n. m. (de l'anc. fr. *chaucher*, fouler). Nom vulgaire du milan. Pl. des *chauche-poules.*

chaud [*chô*], **e** adj. (lat. *calidus*). Qui a ou donne de la chaleur : *climat chaud, vin chaud.* Qui la conserve : *vêtement chaud.* *Fig.* Vif, animé : *une chaude dispute.* Ardent : *tête chaude.* Empressé : *ami chaud.* Récent : *nouvelle toute chaude.* *Pop.* Trop cher (en ce sens, s'emploie adjectiv. ou reste invariable) : *les primeurs sont chaudes pour les petites bourses; cela coûte chaud.* *Main chaude*, jeu dans lequel une personne, la tête appuyée sur les genoux d'une autre, place derrière son dos une de ses mains ouverte et doit deviner qui frappe dedans. *Fièvre chaude*, fièvre ardente accompagnée de frénésie, de délire. *Avoir la main chaude*, gagner plusieurs fois de suite au jeu. *Pleurer à chaudes larmes*, pleurer abondamment. *N'avoir rien de plus chaud que de*, n'avoir rien de plus pressé que de. Prov. : **Il faut battre le fer quand il est chaud**, il faut profiter de l'occasion. **Froides mains, chaudes amours**, la fraîcheur des mains annonce souvent une complexion amoureuse. N. m. Chaleur : *craindre le chaud et le froid.* *Fig.* *Souffler le froid et le chaud*, louer et blâmer, passer subitement d'un avis à un autre. *Chaud et froid*, refroidissement subit qui arrête la transpiration et cause diverses maladies : *prendre un chaud et froid.* *Il fait chaud*, se dit quand la température est élevée. *Fig.* *Il faisait chaud à...*, se dit pour exprimer la vivacité d'une brouille, d'une querelle, etc. *Pop.* *Il fera chaud*, se dit pour indiquer une époque qui ne doit jamais exister. Adverbialem. : *servez chaud!* Elliptiq. *Chaud! chaud!* vivement, agissez, hâtez-vous! Personne zélée, ardente : *c'est un chaud. Cela ne fait ni chaud ni froid*, c'est indifférent. Ant. **Froid.**

chaude [*chô-de*] n. f. (de *chaud*). Feu vif et clair pour se chauffer promptement : *faire une chaude.* Action de chauffer un métal, du verre, pour le forger ou le travailler : *donner deux chaudes à un fer à cheval.* Loc. adv. : *A la chaude*, lestement; sur l'heure.

chaudeau [*chô-dô*] n. m. Sorte de bouillon chaud. Boisson faite de lait bouillant, sucre et aromatisé, versé sur des œufs crus.

chaudelait [*chô-de-lè*] n. m. Sorte de gâteau fait de lait, de farine et d'anis.

chaudement [*chô-de-man*] adv. De manière à avoir chaud : *se vêtir chaudement.* *Fig.* Avec ardeur : *poursuivre chaudement une affaire.* Ant. **Froidement.**

chaude-pisse n. f. Nom vulgaire de la blennorragie. Pl. des *chaudes-pisses.*

chauderet [*chô-de-re*] ou **chaudret** [*chô-dre*] n. m. Chaudron de baudruche, entre les feuillets duquel le batteur d'or place les minces lamelles d'or provenant des cauchers.

chauderie [*chô-de-ri*] n. f. Sorte de caravansérail indien.

Chaudesaigues [*chô-de-zè-gue*], ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 30 kil. de Saint-Flour, sur le Remontalou; 1.560 h. (*Culdaguès*). Eaux thermales. — Le cant. a 12 comm. et 5.860 h.

Chaudet [*chô-dè*] (Antoine-Denis), peintre et sculpteur français de l'école classique, né et m. à Paris (1763-1810); auteur de la statue colossale de Napoléon qui fut placée sur la colonne Vendôme.

Chaudey [*chô-dè*] (Gustave), magistrat et homme politique français, né à Vesoul (1817-1871); fusillé à Paris par les insurgés sous la Commune.

Chaudfontaine, comm. de Belgique (prov. de Liége); 1.900 h. Eaux thermales renommées.

chaud-froid [*chô-froi*] n. m. Préparation délicate de gibier, de volaille, qui se fait à chaud, mais que l'on sert froide, entourée de gelée ou de mayonnaise : *un chaud-froid de perdreau.* Pl. des *chauds-froids.*

chaudière [*chô*] n. f. (lat. *caldaria*). Grand vaisseau métallique où l'on fait chauffer, cuire, bouillir, etc. Son contenu : *une chaudière de sucre.* *Chaudière à vapeur*, appareil qui produit de la vapeur : *chaudière à bouilleurs; la chaudière tubulaire fut inventée par Séguin.*

— Encycl. *Mécan.* Les chaudières à vapeur fournissent la vapeur nécessaire au fonctionnement des moteurs à vapeur. On les classait autrefois en chaudières à basse, moyenne ou haute pression. On les divise actuellement, suivant leur mode de chauffage, en : *chaudière à chauffage extérieur* (chaudière à bouilleurs), *chaudière à chauffage intérieur* (chaudière tubulaire), *chaudière à chauffage mixte* (chaudière

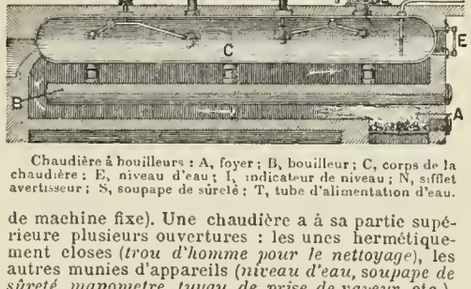

Chaudière à bouilleurs : A, foyer; B, bouilleur; C, corps de la chaudière; E, niveau d'eau; I, indicateur de niveau; N, sifflet avertisseur; S, soupape de sûreté; T, tube d'alimentation d'eau.

de machine fixe). Une chaudière a à sa partie supérieure plusieurs ouvertures : les unes hermétiquement closes (*trou d'homme pour le nettoyage*), les autres munies d'appareils (*niveau d'eau, soupape de sûreté, manomètre, tuyau de prise de vapeur*, etc.). La *chaudière à bouilleurs* comprend un gros cylindre horizontal, qui forme son corps; deux autres cylindres moins gros, placés au-dessous du premier et reliés avec lui, à chaque extrémité, par des tubes verticaux. La *chaudière tubulaire*, due à l'ingénieur Séguin, se compose en principe de deux plaques circulaires percées de trous et situées l'une à la partie antérieure, l'autre à la partie postérieure du

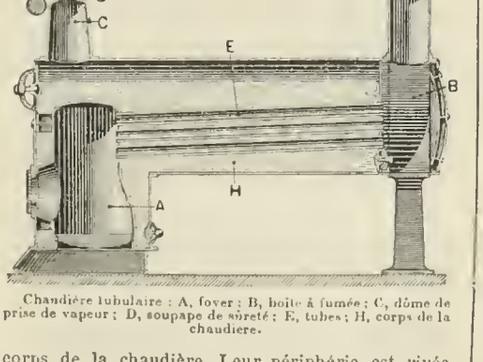

Chaudière tubulaire : A, foyer; B, boîte à fumée; C, dôme de prise de vapeur; D, soupape de sûreté; E, tubes; H, corps de la chaudière.

corps de la chaudière. Leur périphérie est rivée avec ce corps, et elles sont réunies entre elles par des tubes métalliques correspondant aux trous. Les gaz de la combustion traversent ces tubes, tandis que leurs parois extérieures sont en contact avec l'eau de la chaudière. Il existe aussi des *chaudières multitubulaires* (type de Naeyer), dont les tubes inclinés communiquent deux à deux avec des sortes de boîtes en relation avec le corps de la chaudière. Les *chaudières inexplosibles* (type de Belleville) ne reçoivent dans les tubes que de petites quantités successives d'eau, qui se volatilise instantanément. Enfin, il existe des chaudières au volume très restreint (type Serpollet), qui produisent très rapidement une grande quantité de vapeur à haute pression. V. générateur.

Chaudoc, v. de la Cochinchine française, sur le bras occidental du Mé-Kong; 5.000 h. Riz.

Chaudon (dom Louis-Mayeul), bénédictin de Cluny, né à Valensoles (Basses-Alpes), m. à Mezin (Lot-et-Garonne) (1737-1817); auteur d'un *Dictionnaire historique*, publié en collaboration avec Delandine.

Chaudordy (Alexandre Damaze, comte de), diplomate français, né à Agen, m. à Paris (1826-1899). Il fut ministre des affaires étrangères sous le gouvernement de la Défense nationale.

chaudrée [*chô-dré*] n. f. Quantité de soie que l'on teint en noir à la fois.

chaudron [*chô*] n. m. (dimin. de *chaudière*). Petite chaudière, à anse mobile, pour faire cuire les aliments, etc. : *les chaudrons doivent toujours être tenus très propres.* Son contenu : *un chaudron de soupe.* *Fig.* et *fam.* Mauvais instrument de musique : *beaucoup de pianos sont des chaudrons.* Partie d'une cassolette contenant les parfums. Demi-tonneau où l'on fait tremper les boyaux.

Chaudron.

Chaudron-en-Mauges, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 31 kil. de Cholet; 1.590 h. Minoteries, papeteries.

chaudronnée [*chô-dro-né*] n. f. Ce que contient un chaudron.

chaudronnerie [*chô-dro-ne-ri*] n. f. et adj. Profession, marchandise, usine du chaudronnier.

— Encycl. La grosse chaudronnerie englobe le travail des tôles épaisses et du cuivre destinés à la construction des chaudières à vapeur, appareils de distillation, etc.; la petite chaudronnerie produit des objets de faibles dimensions.

chaudronnier [*chô-dro-ni-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des chaudrons, des ustensiles de cuisine : *industrie chaudronnière.*

Chaudronnier (*le*), tableau de Franz van Mieris (Dresde); une des œuvres maîtresses de l'artiste.

chaufaud [*chô-fô*] n. m. Plate-forme s'avançant en mer, de manière que les pêcheurs puissent y décharger leur poisson.

chauffage [*chô-fa-je*] n. m. Action de chauffer : *le chauffage d'un appartement.* Manière de chauffer : *la plupart des chauffages sont malsains.* Matière qui sert au chauffage : *le bois est un chauffage coûteux. Bois de chauffage*, tout bois destiné à être brûlé dans les appartements : *le stère est l'unité de mesure pour le bois de chauffage.*

— Encycl. Le chauffage *par rayonnement* est produit par les cheminées ou les brasiers; le chauffage *par contact* a lieu lorsque l'air vient lécher les parois extérieures ou intérieures d'un appareil chauffé, comme dans les poêles et les calorifères. Les principaux modes de chauffage sont : 1° *par les cheminées*; 2° *par les poêles*, en faïence ou en fonte; 3° *par les calorifères* à air chaud, à eau chaude et à vapeur; 4° *par le gaz d'éclairage*, au moyen de cheminées portatives; 5° *au pétrole*; 6° *électrique.*

Dans le chauffage, il faut éviter la production, dans les lieux clos, de l'oxyde de carbone provenant de la combustion. Un bon appareil de chauffage doit : 1° permettre l'aération ou effectuer lui-même la ventilation de l'endroit chauffé; 2° rejeter à l'extérieur, d'une façon complète, les gaz produits par la combustion. C'est la cheminée qui réalise les meilleures conditions hygiéniques, à la condition que la température de la pièce ne dépasse pas 18°.

Chauffailles, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 31 kil. de Charolles, sur le Botoret, s.-affl. de la Loire; 4.050 h. Filatures et tissage de soie. — Le cant. a 10 comm. et 11.890 h.

chauffe [*chô-fe*] n. f. Action de chauffer : *donner une chauffe.* Lieu où se brûle le combustible dans les fourneaux de fonderie, les navires, etc. Distillation. *Surface de chauffe*, portion de chaudière directement exposée à l'action du feu : *les tubes d'une chaudière augmentent la surface de chauffe.*

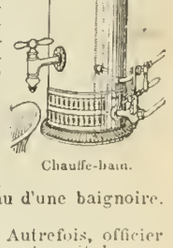

Chauffe-bain.

chauffe-assiette n. m. Appareil sur lequel on chauffe les assiettes dans lesquelles on mange. Pl. des *chauffe-assiettes.*

chauffe-bain n. m. Appareil pour faire chauffer l'eau d'une baignoire. Pl. des *chauffe-bains.*

chauffe-cire n. m. invar. Autrefois, officier de la grande chancellerie, qui préparait la cire pour sceller les actes royaux.

chauffe-la-couche n. m. invar. *Pop.* Mari qui se laisse mener par sa femme.

chauffe-linge n. m. invar. Appareil pour chauffer le linge. Syn. chauffe-chemise.

chauffe-lit n. m. Appareil (bassinoire, moine, etc.) pour chauffer un lit. Pl. des *chauffe-lit* ou *chauffe-lits.*

chauffe-mains n. m. invar. *Archéol.* Petite sphère creuse, contenant une bille de métal rougie, pour se chauffer les mains.

chauffe-moût n. m. invar. Appareil dans lequel on chauffe le moût de brasserie avant la fermentation.

Chauffepié (Jacques-Georges de), pasteur et prédicateur de l'Église réformée, né à Leuwarden, m. à Amsterdam (1702-1786); a continué le *Dictionnaire de Bayle.*

chauffe-pieds n. m. invar. Chaufferette.

chauffe-plat n. m. Sorte de réchaud sur lequel on place les plats que l'on veut tenir au chaud. Pl. des *chauffe-plats.*

chauffer [*chô-fé*] v. a. (lat. *calefacere*). Rendre chaud : *chauffer un four.* Mettre en activité un appareil à vapeur : *chauffer une locomotive.* *Fig.* et *fam.* Presser, mener vivement : *chauffer une affaire.* *Pop.* Voler : *se laisser chauffer une idée, une affaire.* V. n. Devenir chaud : *faire chauffer de l'eau.* *Fig.* et *fam.* *Ce n'est pas pour vous que le four chauffe*, ce qui se prépare n'est pas pour vous. *C'est un bain qui chauffe*, se dit quand le soleil, brillant par éclaircies dans un ciel nuageux, fait présager de la pluie. Prendre de l'animation, de la violence, de la gravité : *ça va chauffer! ça chauffe!* Avoir ses feux allumés,

en parlant d'une machine à vapeur. **Se chauffer** v. pr. Se procurer de la chaleur : *se chauffer au soleil.* Loc. prov. : *Je vous ferai voir de quel bois je me chauffe*, de quoi je suis capable. (Se dit par menace.) *Nous ne nous chauffons pas du même bois*, nous n'avons pas les mêmes habitudes, les mêmes opinions. ANT. **Refroidir, rafraîchir, glacer.**

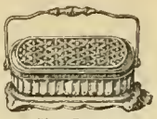
Chaufferette.

chaufferette [*chô-fe-rè-te*] n. f. Sorte de boîte où l'on met de la braise pour se chauffer les pieds. Petit réchaud de table. Appareil servant à réchauffer.

chaufferettier [*chô-fe-rè-ti-é*] n. m. Fabricant de chaufferettes

chaufferie [*chô-fe-rî*] n. f. Forge où l'on réduit le fer en barres. Chambre de chauffe d'un navire, d'une usine, etc.

chauffeur [*chô-feur*] n. m. Celui qui est chargé d'entretenir le feu d'une forge, d'une machine à vapeur N. Conducteur d'automobile : *costume de chauffeur.* Plus spécialem., conducteur à gages. Adjectiv. : *ouvrier chauffeur.*

Chauffeurs, brigands qui, pendant les troubles de la Révolution, tantôt masqués ou barbouillés de suie, tantôt sous des déguisements divers, tuaient et pillaient dans les campagnes de France. Ils étaient ainsi appelés, parce qu'ils brûlaient les pieds de leurs victimes pour les forcer à dire où était caché leur argent. Leur chef le plus fameux fut Schinderhannes ou Jean l'Ecoreheur. Ils disparurent sous le Consulat.

chauffeuse [*chô-feu-ze*] n. f. Chaise basse pour s'asseoir près du feu. Conductrice d'automobile.

chauffoir [*chô-foir*] n. m. Salle où l'on se réunit pour se chauffer. Pièce de linge chaud, pour essuyer ou réchauffer un malade.

chauffure [*chô-fu-re*] n. f. Défaut du fer ou de l'acier qui s'écaille après avoir été trop chauffé.

chaufour [*chô*] n. m. (de *chaux*, et *four*). Four à chaux. Magasin où l'on serre le bois, la chaux, etc.

chaufournerie [*chô, ri*] n. f. Industrie de la fabrication de la chaux.

chaufournier [*chô-four-ni-é*] n. m. Ouvrier attaché à un four à chaux.

chaulage [*chô*] n. m. Action d'employer la chaux, l'eau de chaux, pour protéger ou améliorer le blé, les arbres, un terrain : *des chaulages intelligents ont transformé le sol stérile de la Sologne.*

— ENCYCL. Le chaulage se pratique sur la terre pour l'amender, sur les graines pour éviter le développement des maladies cryptogamiques, et enfin sur les arbres fruitiers pour éloigner des fruits les insectes, végétations parasites, etc.

Le chaulage des terres, combiné souvent avec des apports de phosphates, a pour but de fournir à la plante le carbonate de chaux qui lui est indispensable et de favoriser des réactions chimiques qui permettent l'assimilation des engrais minéraux.

Le chaulage des arbres a pour but de les protéger contre les parasites animaux ou végétaux. On gratte d'abord le tronc et les grosses branches avec une raclette ou une brosse métallique ; puis on les badigeonne d'un lait de chaux, à l'aide d'un gros pinceau. Le chaulage doit être exécuté à la fin de l'automne ou en hiver.

Quant au chaulage des graines, son efficacité est contestée : beaucoup d'agriculteurs lui préfèrent le vitriolage ou sulfatage, qui est d'un effet plus certain.

chauler [*chô-lé*] v. a. Amender avec de la chaux (un terrain).

Chaulgnes, comm. de la Nièvre, arr. et à 38 kil. de Cosne ; 1.230 h.

chaulier [*chô-li-é*] n. m. Celui qui exploite un four à chaux.

Chaulieu (Guillaume AMFRYE, abbé **de**), poète français du genre gracieux et léger, né à Fontenay (Vexin normand), m. à Paris (1639-1720). Ses vers ont de la grâce, du naturel et de l'enjouement. On l'avait surnommé *l'Anacréon du Temple.*

chauliode [*chô*] n. m. Genre de poissons physostomes, renfermant des formes de petite taille, mais à tête très développée. (On en connaît deux espèces, dont l'une, vulgairement appelée *masca*, est commune dans la Méditerranée.)

Chaulnes [*chô-ne*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 18 kil. de Péronne ; 1.310 h. (*Chaulnois*). Ch. de f. N. Tissus, corderies, sucreries. Patrie de Lhomond. — Le canton a 23 comm. et 8.590 h.

Chaulnes [*chô-ne*] (Honoré D'ALBERT, seigneur DE CADENET, duc **de**), maréchal de France, gouverneur de la Picardie, frère du connétable de Luynes, né à Mornas (Vaucluse), m. à Paris (1581-1649).

Chaulnes (Michel-Ferdinand D'ALBERT D'AILLY, duc **de**), pair de France et lieutenant général, distingué par son goût pour les sciences, m. à Paris (1714-1769). — Son fils, MARIE-JOSEPH, physicien et chimiste français, découvrit les carbonates alcalins (1741-1793).

chaumage [*chô*] n. m. S'est employé comme syn. de DÉCHAUMAGE.

chaumard [*chô-mar*] n. m. *Mar.* Bloc de bois percé de trous pour le logement des rêas sur lesquels passent les manœuvres courantes.

Chaumard, comm. de la Nièvre, arr. et à 13 kil. de Château-Chinon ; 1.170 h.

chaume [*chô-me*] n. m. (lat. *calamus*). Tige des graminées. Partie de la tige des blés qui reste dans les champs quand on les a coupés ; le champ lui-même quand le chaume est encore sur pied : *les cailles, les perdrix se réunissent dans les chaumes.* Paille longue dont on a enlevé le grain, et qui sert à recouvrir les habitations pauvres dans les campagnes. *Fig.* Chaumière : *Sixte-Quint naquit sous le chaume.*

— ENCYCL. Le chaume des graminées renferme du silice, ce qui lui procure une plus grande résistance et une plus longue durée. Il sert à couvrir les habitations rustiques (*chaumières*). Le chaume entre en notable proportion dans la masse des fourrages que produisent les prairies naturelles. Le chaume du riz, de quelques variétés de froment, sert aussi à garnir les chaises fines, à faire les chapeaux de paille d'Italie. La meilleure utilisation des chaumes est de les enterrer par un labour d'automne : ils se transforment en humus.

Chaumeix (Abraham-Joseph **de**), critique, né à Chauteau (Loiret) vers 1730, mort à Moscou en 1790 ; connu par ses attaques contre les Encyclopédistes et contre Voltaire.

chaumer [*chô-mé*] v. a. et n. Arracher le chaume. (On dit plus ordinairem. DÉCHAUMER.) *Chaumer les arbres,* allumer par malveillance du feu à leur pied pour les faire périr.

chaumeret [*chô-me-rè*] n. m. Nom vulgaire du bruant.

Chaumergy [*chô-mèr-ji*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 30 kil. de Dôle, sur la Brenne, s.-affl. de la Saône ; 530 h. Volailles. — Le cant. a 16 comm. et 4.650 h.

Chaumes ou **Chaumes-en-Brie,** comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 30 kil. de Melun, sur l'Yères ; 2.020 h. Carrières.

chaumet [*chô-mè*] ou **chaumon** n. m. Sorte de faux dont on se sert pour couper les chaumes.

Chaumette [*mè-te*] (Pierre-Gaspard), procureur syndic de la Commune de Paris en 1792, né à Nevers, m. à Paris (1763-1794). Il fut un des fondateurs du *culte de la Raison ;* décapité avec les hébertistes.

Chaumié (Joseph), homme politique français, né à Agen en 1849. Il fut ministre de l'instruction publique en 1902 et ministre de la justice en 1905.

chaumier [*chô-mi-é*] n. m. Ouvrier qui coupe ou arrache le chaume. Ouvrier qui couvre de chaume les habitations. Tas de chaume ou de paille.

chaumière [*chô*] n. f. Petite maison rustique, le plus souvent couverte de chaume.

Chaumière (la *Grande-*), ancien bal public de Paris [quartier Montparnasse] (1787-1855).

Chaumière indienne (*la*), conte philosophique de Bernardin de Saint-Pierre. Chénier l'appelait « le plus moral et le plus court des romans » (1791).

Armes de Chaumont.

chaumine [*chô*] n. f. Petite chaumière : *une chaumine de bûcheron.*

Chaumont [*chô-mon*], ch.-l. du dép. de la Haute-Marne, au confluent de la Marne et de la Suize ; ch. de f. E., à 262 kil. S.-E. de Paris ; 14.880 h. (*Chaumontois* ou *Chaumontais*). Coutellerie, toiles ; carrières. Patrie de Bouchardon. Damrémont. Un traité y fut conclu le 1er mars 1814 entre les Alliés pour réduire la France aux limites de 1789. — L'arr. a 10 cant., 195 comm., 72.780 h. ; le cant. 22 comm. et 19.540 h.

Chaumont ou **Chaumont-en-Vexin,** ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 24 kil. de Beauvais, sur le Troësne, s.-affl. de la Seine ; 1.510 h. Ch. de f. O. Tourbières. — Le cant. a 37 comm. et 11.910 h.

Chaumont (*buttes*), parc de Paris, aménagé en 1863 sur les hauteurs qui avaient servi, en 1814, à la défense de Paris. Sites pittoresques.

chaumontel [*chô-mon-tèl*] n. m. Poire de beurré, originaire de Chaumontel (Seine-et-Oise).

Chaumont-Porcien [*si-in*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 22 kil. de Rethel ; 860 h. — Le cant. a 20 comm. et 6.320 h.

Chaumont-sur-Loire, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 16 kil. de Blois ; 1.070 h. Château où résida Catherine de Médicis. Ch. de f. Orl.

Chaumont-sur-Taronne, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 31 kil. de Romorantin ; 1.480 h. Ch. de f. de Blois à Lamothe-Beuvron.

Chaunay, comm. de la Vienne, arr. et à 14 kil. de Civray ; 1.750 h. Ardoisières.

chaune [*chô-ne*] n. f. Cisaille d'épinglier pour couper le laiton.

Chauny, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 35 kil. de Laon, sur l'Oise et sur le canal de Saint-Quentin ; 10.500 h. (*Chaunois*). Navigation fluviale très active. Ch. de f. N. Manufacture de glaces. Usine de produits chimiques et engrais ; perles artificielles. — Le cant. a 20 comm. et 21.850 h.

Chausey, petit archipel, situé sur la côte ouest du dép. de la Manche, au large de Granville. Carrières de granit. Pêche.

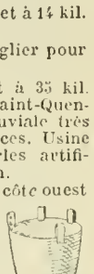
Chausse à filtrer.

chaussage [*chô-sa-je*] n. m. Action de chausser un arbre ou une plante.

chaussant [*chô-san*], **e** adj. Qui se chausse commodément ; qui chausse bien. (Vx.)

Chaussard [*chô-sar*] (Pierre), littérateur français, né et mort à Paris (1766-1823) ; secrétaire du comité de Salut public.

chausse [*chô-se*] n. f. (lat. *calceus*). Bande d'étoffe que les membres de l'Université portent sur l'épaule par-dessus leur robe. Etoffe disposée en forme d'entonnoir pour clarifier les liquides. *Blas.* Pièce honorable, formée par deux triangles obtenus en joignant le milieu de la pointe aux cantons du chef. (C'est l'inverse de la *chape*. V. la planche BLASON.) N. f. pl. Sorte de calçon qui couvrait le corps, depuis la ceinture jusqu'aux pieds inclusivement, et tenait lieu à la fois de bas et de culotte. Culotte. *Porter les chausses,* avoir l'autorité dans le ménage. *Y laisser ses chausses,* y périr. *Tirer ses chausses,* échapper.

Chausse.

chaussée [*chô-sé*] n. f. Elévation de terre pour retenir l'eau d'une rivière, d'un étang. Levée dans un lieu bas pour servir de chemin : *les marécages de la Vénétie sont coupés de chaussées.* Partie bombée d'une rue ou d'une route : *chaussée pavée, empierrée.* Long écueil sous-marin : *la chaussée de Sein a vu se perdre bien des navires.*

— ENCYCL. *Trav. publ.* Le profil en travers d'une chaussée a la forme d'un arc de cercle dont la flèche est le *cinquantième* de la largeur de la chaussée. Deux opérations précèdent la construction d'une chaussée : l'*établissement de la forme* et la *pose des matériaux,* dont la nature donne son nom : *chaussée en empierrement, pavée, en asphalte comprimé, à pavage de bois,* suivant que la partie bombée de la chaussée est composée de cailloux, de pavés en grès, d'asphalte ou de pavés de bois. La *forme* constituant l'assiette de la chaussée varie suivant la nature du sol ; s'il est solide, on en dresse le fond en lui donnant soit la courbure que la route doit avoir, soit la forme horizontale si la route doit être empierrée. Si le sol est peu résistant, on répand sur la forme une couche de sable et de calcaire friable, et l'on pilonne le tout. Si le sol est tourbeux ou marécageux, on établit sur la forme des faseines, pour diminuer les chances d'enfoncement de la route. V. ASPHALTAGE, PAVAGE.

Chaussée des Géants, curiosité naturelle du nord de l'Irlande. C'est un vaste môle formé par des colonnes de basalte, qui s'avancent à une grande distance dans la mer. V. BASALTE.

chausse-pied n. m. Morceau de corne, de métal, etc., façonné sur la forme du talon, pour chausser un soulier. Pl. des *chausse-pieds.*

Chausse-pied.

chausser [*chô-sé*] v. a. (lat. *calceare ;* de *calceus,* soulier). Mettre à ses pieds ou à ceux d'un autre : *chausser des bas, des souliers ; chausser des bottes à un enfant.* Mettre des chaussures à : *chausser un enfant.* Faire, fournir de la chaussure : *le magasin qui vous chausse. Fam.* Porter une chaussure qui a tel point : *femme qui chausse du 34.* Aller bien au pied : *soulier qui chausse parfaitement. Très fam. Cela me chausse* (on dit plus souvent mais familièrement *botte,* me convient parfaitement. *Chausser une plante,* l'entourer de terre au pied. PROV. et LOC. PROV. : **S'enfuir un pied chaussé et l'autre nu,** très précipitamment. **Les cordonniers sont les plus mal chaussés,** on manque souvent des choses que, par sa position, on pourrait se procurer le plus aisément. **Se chausser** v. pr. Mettre sa chaussure. *Fig.* et *fam.* S'enticher : *se chausser d'un acteur, d'une idée.* ANT. **Déchausser.**

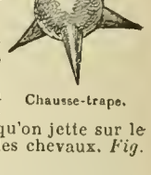
Chausse-trape.

chaussetier [*chô-se-ti-é*] n. m. Qui fait ou vend des chausses (vx), des bas, de la bonneterie.

chausse-trape n. f. Piège à renards, loups et autres bêtes. Assemblage de quatre pointes de fer qu'on jette sur le sol pour enferrer les hommes et les chevaux. *Fig.* Ruse. Pl. des *chausse-trapes.*

chaussette [*chô-sè-te*] n. f. Bas qui ne monte qu'à mi-jambe. *Chaussette russe,* bandelette de toile, qui enveloppe le pied et tient lieu de chaussette.

chausseur [*chô-seur*] n. m. *Pop.* Cordonnier.

Chaussier [*chô-si-é*] (François), chirurgien et anatomiste français, né à Dijon, m. à Paris (1746-1828).

Chaussin, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 19 kil. de Dôle, sur l'Orin, affl. du Doubs ; 1.270 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 20 comm., et 8.260 h.

chaussine [*chô-si-ne*] n. f. Variété de houille sèche, qui est propre à la cuisson de la chaux.

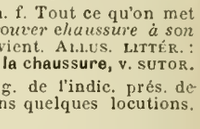
Chausson

chausson [*chô-son*] n. m. Chaussure d'étoffe qui n'enveloppe que le pied. Combat à coups de pied. (Syn. de SAVATE, V. BOXE.) Sorte de pâtisserie faite d'un rond de pâte plié en deux et contenant de la marmelade, de la compote ou de la confiture. *Fam. Un peigne dans un chausson,* se dit d'un ameublement, d'un intérieur très misérable.

chaussonnerie [*chô-so-ne-ri*] n. f. Fabrication et commerce des chaussons et pantoufles.

chaussonnier [*chô-so-ni-é*] n. m. Celui qui fabrique ou vend des chaussons et pantoufles.

chaussure [*chô-su-re*] n. f. Tout ce qu'on met au pied pour se chausser. *Trouver chaussure à son pied,* rencontrer ce qui convient. ALLUS. LITTÉR. : **Cordonnier, pas plus haut que la chaussure,** V. SUTOR.

chaut [*chô*] 3e pers. sing. de l'indic. prés. de *chaloir,* usitée seulement dans quelques locutions. V. CHALOIR.

chauve [*chô-ve*] adj. (lat. *calvus*). Dégarni de cheveux : *tête chauve.* N. et adj. Dont la tête est dégarnie de cheveux : *les chauves sont nombreux. Par ext.* Pelé, dénudé : *mont chauve,* et, en géographie, *chaumont.* PROV. : **L'occasion est chauve,** il est difficile de la saisir. ANT. **Chevelu.**

Chauveau-Lagarde [*vô*] (Claude-François), avocat français, né à Chartres, m. à Paris (1756-1841). Il fut, devant le tribunal révolutionnaire, le défenseur éloquent et courageux de Marie-Antoinette, de Madame Elisabeth et de Charlotte Corday.

Chauvelin (Germain-Louis **de**), né en 1685, m. à Paris en 1762 ; garde des sceaux (1727), secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, exilé par le cardinal Fleury. — Son fils, BERNARD-LOUIS, né à Paris, m. à Versailles (1716-1773), homme de guerre et diplomate, se distingua aux batailles de Guastalla et de Clausen, au siège de Mons, et fut fait maréchal de camp. — Son neveu, FRANÇOIS-BERNARD, né et m. à Paris (1766-1832), adopta les idées de la Révolution, et fut ambassadeur à Londres en 1792.

chauve-souris [*chô, ri*] n. f. Nom vulgaire des mammifères de l'ordre des chiroptères (V. ce mot), qui ont des ailes membraneuses et ressemblent à une souris. Pl. des *chauves-souris.*

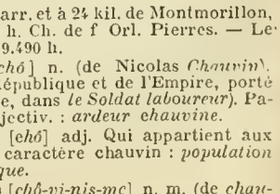
Chauve-souris.

chauveté [*chô*] n. f. Calvitie. (Vx.)

Chauvigny, ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 24 kil. de Montmorillon, sur la Vienne ; 2.490 h. Ch. de f. Orl. Pierres. — Le cant. a 11 comm. et 9.490 h.

chauvin, e [*chô*] n. (de Nicolas *Chauvin*), brave soldat de la République et de l'Empire, porté à la scène par Scribe, dans *le Soldat laboureur*). Patriote fanatique. Adjectiv. : *ardeur chauvine.*

chauvinique [*chô*] adj. Qui appartient aux chauvins, qui a le caractère chauvin : *population qui se fait chauvinique.*

chauvinisme [*chô-vi-nis-me*] n. m. (de *chauvin*). Sentiment exagéré du patriotisme, surtout au point de vue militaire. V. JINGOÏSME.

chauviniste [*chô-vi-nis-te*] adj. Qui a rapport au chauvinisme : *doctrine chauviniste.*

chauvir [*chô*] v. n. (même orig. que *chouette*). *Chauvir de l'oreille, des orcilles,* les dresser, en parlant du cheval, de l'âne et du mulet.

Chaussures : 1. D'enfant ; 2. Bottine à boutons ; 3. Bottine à élastiques ; 4. Napolitain ; 5. Brodequin ; 6. Soulier découvert ; 7. Soulier de bal ; 8. Escarpin de cycliste ; 9. Babouche ; 10. Pantoufle ; 11. Bottine à boutons (de femme) ; 12. Botte ; 13. Espadrille ; 14. Socque ; 15. Sabot de bois ; 16. Sabot de cuir ; 17. Caoutchouc ; 18. Snow-boot ; 19. Chausson de lisière.

chaux [*chô*] n. f. (lat. *calx*). Protoxyde de calcium, formant la base d'un grand nombre de pierres, telles que le marbre, la craie, la pierre à plâtre, la pierre à bâtir, la pierre à chaux, etc. : *la chaux, s'obtient par la calcination, dans des fours spéciaux de la pierre à chaux. Chaux vive*, qui ne contient pas d'eau. *Chaux éteinte*, mouillée d'eau, refroidie, et prête à être employée. *Chaux hydraulique*, qui se durcit promptement sous l'eau. *Lait de chaux*, chaux éteinte étendue d'eau, qui sert à blanchir les murs. *Chaux grasse*, celle qui augmente de volume en s'hydratant. *Chaux maigre*, celle qui augmente peu ou n'augmente pas de volume en s'hydratant. *Eau de chaux*, eau qui contient de la chaux en dissolution, et qui est administrée dans les gastrites infantiles. *Fig. Bâtir, bâti à chaux et à sable, à chaux et à ciment*, très solidement.

— Encycl. *Techn.* Le calcaire, dit *pierre à chaux*, subit une cuisson expulsant le gaz carbonique qu'il contient et donne comme produit la chaux, matière basique. Cette cuisson varie suivant les pays et aussi les qualités du calcaire. On distingue la *cuisson intermittente à longue flamme, cuisson intermittente à courte flamme, cuisson continue à longue flamme* et *cuisson continue à courte flamme*. Le premier mode de cuisson s'opère dans des fours où l'on entasse la pierre à chaux en formant une voûte à la partie inférieure au-dessus du foyer. Il faut cinq jours de cuisson. Dans le second mode de cuisson, on établit dans le four des couches alternatives de calcaire et de charbon que l'on allume. La combustion dure de trois à quatre jours. Le troisième procédé s'opère dans un four muni à sa partie inférieure d'un certain nombre de foyers, où l'on brûle du bois ou des huiles minérales. Enfin, pour le quatrième procédé, on dispose dans un four des couches alternatives de pierre à chaux et de charbon. On allume par le bas ; la chaux tombe au fond du four, tandis que l'on recharge par le gueulard.

La chaux entre dans la composition des mortiers ; elle sert dans l'épuration du gaz d'éclairage et, en agriculture, elle a de nombreuses applications.

Chaux-de-Fonds [*chô-de-fon*] **(La)**, v. de Suisse (cant. de Neuchâtel) ; 35.000 h. (*Chaudefonniers* ou *Chauliers*). Horlogerie. Patrie de Jacques Droz, de Léopold Robert.

Chavagnes-en-Paillers, comm. de la Vendée, arr. et à 27 kil. de La Roche-sur-Yon ; 3.040 h.

Chavanay, comm. de la Loire, arr. et à 29 kil. de Saint-Etienne ; 1.670 h.

chavane n. m. Nom vulgaire du *lactaire poivré*, champignon comestible.

Chavanges, ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 36 kil. d'Arcis-sur-Aube, près de la Voire ; 840 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 17 comm. et 3.720 h.

chavant [*van*] n. m. Nom vulgaire de la hulotte.

Chavée (Honoré-Joseph), savant belge, né à Namur, m. à Paris (1815-1877) ; un des fondateurs de la philologie comparée.

Chaves, v. du Portugal (Traz-os-Montes) ; 7.500 h. Bains fréquentés.

Chavette (Eugène Vachette, dit), littérateur français, écrivain amusant et fécond, né à Paris, m. à Montfermeil (1827-1902) ; auteur de : *les Petites Comédies du vice ; les Petits Drames de la vertu ; Aimé de son concierge*, etc.

Chavigny (Théodore Chevignard **de**), comte de Toulongeon, baron d'Uchon, diplomate français, né à Beaune en 1687, m. à Paris en 1771 ; un des plus habiles négociateurs de son temps.

Chaville, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 5 kil. de Versailles ; 3.760 h. Ch. de f. O.

chavirage n. m. Action de faire chavirer.

chavirement [*man*] n. m. Action de chavirer

chavirer [*vé*] v. n. (du provenç. *capvirar*, tourner la tête). Se dit d'un vaisseau, d'un bateau, d'un véhicule, etc., qui se renverse sens dessus dessous. V. a. Renverser : *chavirer les verres, des meubles.*

chavreau [*vrô*] n. m. (du vx. fr. *chaver*, creuser). Sorte de bêche triangulaire et un peu courbée.

Chayla (François Anglade de l'Anglade **du**), né vers 1650 dans le diocèse de Mende, mort au Pont-de-Montvert en 1702. Archiprêtre des Cévennes, et chargé de ramener au catholicisme les protestants cévenols, il fut assassiné dans une émeute.

chayote ou **chaiote** [*cha-i-o-te*] n. f. Nom vulgaire de cucurbitacées à fruits comestibles.

Chazelles-sur-Lyon, comm. de la Loire, arr. et à 28 kil. de Montbrison, près de la Coise ; 6.090 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Chazé-sur-Argos, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 9 kil. de Segré ; 1.310 h. Ch. de f. O.

cheaus [*che-ô*] n. m. pl. (du lat. *catellus*, dimin. de *canis*, chien). Nom donné aux petits du chien de chasse, du renard, du loup. S. un *cheau*.

chebec [*bek*] n. m. (ital. *sciabecco*). Bâtiment à trois mâts de la Méditerranée, à voiles latines, à formes fines et pouvant naviguer à rames.

Chebec.

chéchia n. f. Sorte de calotte en gros drap garance, qui est la coiffure des zouaves, tirailleurs algériens, spahis et chasseurs d'Afrique.

Chéchias : 1. De zouave ; 2. De chasseur d'Afrique.

Chécy, comm. du Loiret, arr. et à 8 kil. d'Orléans ; 1.810 h. Ch. de f. Orl.

chef [*chèf*] n. m. (du lat. *caput*, tête). Tête : *dragon à un seul chef.* (Vx.) Bout. (Vx.) *Venir à chef*, venir à bout ; *mener à chef*, mener à bien. (Vx.) Celui qui est à la tête, qui a l'autorité, la direction : *chef d'une entreprise, d'une armée.* Article, point capital à considérer, objet principal : *chef d'accusation.* Fondateur d'une dynastie, d'une institution, d'une école, d'une doctrine : *Luther fut le chef du protestantisme allemand. Blas.* Pièce honorable, qui occupe le tiers supérieur de l'écu. (V. blason.) Abréviation pour maréchal de logis chef. *Chef de cuisine*, cuisinier qui a des aides sous ses ordres. *Chef d'orchestre*, musicien qui dirige un orchestre. *Chef de gare, de station*, employé qui dirige les services d'une gare, d'une station. *Chef de file*, soldat qui est le premier d'une file, et *au fig.*, meneur. Loc. adv. : *En chef*, en qualité de chef. *De son chef*, de sa propre autorité. *Au premier chef*, gravement, à un haut degré.

Chefakat (*ordre du*), ordre turc créé en 1880, et réservé aux dames. Ruban blanc, avec liséré rouge entre deux filets verts.

Ordre du Chefakat.

Chef-Boutonne, ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 16 kil. de Melle, sur la Boutonne, affl. de la Charente ; 2.100 h. — Le cant. a 16 comm. et 8.340 h.

chef-d'œuvre [*chè-deuvre ;* même au plur.] n. m. Autrefois, ouvrage que tout ouvrier aspirant à la maîtrise devait soumettre à l'examen d'un jury pour être admis. Travail parfait, œuvre capitale d'un artiste : *le Cid est le chef-d'œuvre de Corneille.* En mauv. part : *un chef-d'œuvre d'hypocrisie.* Ironiquem. : *vous avez fait un beau chef-d'œuvre !* Pl. des *chefs-d'œuvre.*

cheffecier n. m. V. chevecier.

chefferie [*chè-fe-rî*] n. f. Circonscription militaire, placée sous les ordres d'un officier du génie.

chef-lieu [*chèf*] n. m. Ville principale d'une division administrative : *chef-lieu de département, d'arrondissement.* Pl. des *chefs-lieux.*

chégros [*gro*] n. m. (pour *chef-gros*, gros bout). Fil enduit de poix, avec lequel cousent les cordonniers, les bourreliers. Syn. ligneul.

cheik ou **scheik** [*chèk*] n. m. (de l'ar. *scheikh*, vieillard). Chef de tribu ou prédicateur arabe. *Cheik el islam*, le grand mufti. *Cheik el Haram*, le gouverneur de Médine, gardien du tombeau de Mahomet.) Pl. des *cheiks.*

Cheik-Saïd, territoire français d'Asie, sur le détroit de Bab-el-Mandeb.

Cheillé, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 19 kil. de Chinon ; 1.190 h. Ch. de f. Et.

chéiloplastie [*ké-i-lo-plas-tî*] n. f. (du gr. *kheilos*, lèvre, et *plassein*, modeler). Restauration autoplastique de la lèvre.

cheiranthus [*ké-i-ran-tuss*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du genre giroflée.

cheire [*chè-re*] n. f. Nom donné aux coulées de lave des volcans d'Auvergne.

chéirogale [*ké-i*] ou **chirogaleus** [*ki, léuss*] n. m. Genre de mammifères lémuriens, renfermant de petites formes nocturnes, propres à Madagascar. V. lémuriens.

chéiromys [*ké-i, miss'*] ou **chiromys** [*ki, miss'*] n. m. *Zool.* V. chiromys.

chéiroptères [*ké-i*] n. m. pl. V. chiroptères.

chélate [*lé*] n. m. (du gr. *khélê*, pince). Appendice d'un crustacé, terminé en pince.

chelem ou **schelem** [*che-lèm*] n. m. invar. (de l'angl. *slam*, écrasement). Au boston, au whist, etc., réunion de toutes les levées dans la main de deux joueurs associés. *Petit chelem*, réunion de toutes les levées, moins une. Adjectiv. *Être chelem*, n'avoir fait aucune levée.

chélicère [*ké*] n. f. Appendice pair, situé en avant du céphalothorax des arachnides et représentant l'antenne modifiée : *c'est à l'aide des chélicères que les araignées foudroient les insectes dont elles font leur proie.*

chélidoine [*ké*] n. f. Genre de papavéracées, dont une espèce est appelée *éclaire* ou *grande chélidoine* : *le suc caustique de la chélidoine a été employé contre les verrues.* Variété d'agate.

chélidon [*ké*] n. m. (gr. *kehlidôn*). Genre d'hirondelles, dont l'hirondelle des fenêtres (*chelidon urbica*) est le type.

chélidonine [*ké*] n. f. Alcaloïde extrait de la grande chélidoine.

Chéliff, fleuve d'Algérie, qui arrose Boghar, Orléansville et se jette dans la Méditerranée ; 680 kil.

chelingue [*lin-ghe*] n. f. Bateau pointu des deux bouts, en usage sur la côte de Coromandel.

chelléen, enne [*ché-lé-in, è-ne*] adj. (de *Chelles*, n. de localité). Se dit du temps, de la période qui marque le début de l'âge quaternaire : *période chelléenne.* N. m. : *le chelléen.*

Chelles [*ché-le*], comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 26 kil. de Meaux, sur la Marne ; 4.000 h. (*Chelléens* ou *Chellois*). Ch. de f. E. Chilpéric Ier en 584, et Childéric II, en 673, y furent assassinés. Ruines d'une célèbre abbaye de femmes fondée au VIe siècle par sainte Clotilde, rebâtie au VIIe siècle par la reine Bathilde, illustrée par des abbesses de sang royal, supprimée en 1790. Station préhistorique. (V. chelléen.)

chélodine n. f. Genre de reptiles chéloniens, renfermant des tortues d'eau douce, à cou très long, de l'Amérique du Sud et de l'Australie.

Chélodine.

chélonée [*ké-lo-né*] n. f. (du gr. *kchlonê*, tortue). Genre de reptiles chéloniens, renfermant des tortues de mer, dont certaines espèces atteignent deux mètres de long et un poids de 500 kilogr.

chéloniens [*ké-lo-ni-in*] n. m. pl. (du gr. *khelonê*, tortue). Sous-classe des reptiles, renfermant les tortues. S. un *chélonien.*

chéloniidés [*ké*] n. m. pl. Famille de chéloniens, dont la *chélonée* est le type. S. un *chéloniidé.*

chélonite [*ké*] n. f. pl. (du gr. *khelonê*, tortue). Tortue pétrifiée, pierre de tortue.

chélonographie [*ké, fi*] n. f. (du gr. *khelonê*, tortue, et *graphein*, décrire). Partie de l'histoire naturelle qui traite des tortues.

Chelsea [*tchèl-sî*], v. d'Angleterre, aujourd'hui réunie à Londres, sur la Tamise. Hôtel des Invalides. Maison des orphelins militaires.

Cheltenham, v. d'Angleterre (comté de Gloucester) ; 45.000 h. Sources minérales.

Chemazé, comm. de la Mayenne, arr. et à 7 kil. de Château-Gontier ; 1.560 h. Ch. de f. O.

chémer [*mé*] **(se)** v. pr. Se réduire de moitié. Dépérir. (Vx.)

Chemeré, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 25 kil. de Paimbœuf ; 1.290 h. Ch. de f. Et.

Chémery, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 27 kil. de Blois, sur un affl. du Cher ; 1.310 h.

Chemillé [*ll* mill.], ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 22 kil. de Cholet, sur l'Hyrôme, s.-affl. de la Loire, par le Layon ; 4.170 h. Ch. de f. Orl. Filatures, toiles. — Le cant. a 11 comm. et 12.470 h.

chemin n. m. (celt. *camen* ; de *cam*, pas). Voie de terre, terrain préparé pour aller d'un lieu à un autre : *chemin vicinal, forestier.* Voie de communication quelconque : *les grands chemins de la mer.* Distance, espace : *la ligne droite est le plus court chemin entre deux points.* Passage, issue : *s'ouvrir un chemin à travers les ennemis. Chemin ferré*, chemin formé de gravois. *Chemin battu*, chemin fréquenté et, *au fig.*, routine. *Chemin de ronde*, chemin sur la saillie de la muraille, derrière les créneaux. (Vx.) *Chemin couvert*, défense en arrière de la crête du glacis. *Chemin de fer*, dont la voie est formée par deux lignes parallèles de rails d'acier sur lesquels roulent les trains. Administration des chemins de fer : *employé comptable au chemin de fer. Chemin mobile*, v. rampe mobile. *Fig.* Voie qui conduit à un but : *le chemin de la gloire, du déshonneur. Faire son chemin*, réussir. *Aller le droit chemin*, procéder avec droiture. *Montrer le chemin*, donner l'exemple. *Chemin des écoliers*, le plus long. *Chemin de retours, de fleurs*, voie commode, agréable. *Ne pas y aller par quatre chemins*, aller droit au but, sans ménagements. *Faire la moitié du chemin*, faire des avances. *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres*, le poursuivre à outrance, le malmener. *Chemin du paradis*, voie difficile. *Chemin de la croix*,

route qu'a parcourue le Christ chargé de sa croix, de Jérusalem au Calvaire; suite de quatorze tableaux ou sont représentées les diverses scènes de la Passion. ALLUS. HIST. : **Chemin de Damas,** v. PAUL (*saint*). PROV. : **Tout chemin mène à Rome,** bien des procédés conduisent au même résultat. **Qui trop se hâte reste en chemin,** il faut ménager ses forces, si l'on veut arriver à un but.

— ENCYCL. *Chemin de fer. Techn.* L'idée première des chemins de fer est due à l'ingénieur anglais Vivian, véritable inventeur du rail. Stéphenson, en Angleterre, et, en France, Marc Séguin, établirent les premières locomotives. La première voie ferrée exploitée en France fut celle de Lyon à Saint-Étienne; enfin, c'est de 1837 à 1848 que se créèrent les grands réseaux.

L'établissement d'une voie ferrée comprend essentiellement le tracé du parcours, l'établissement d'un profil aussi horizontal que possible au moyen de déblais, terrassements, ponts, viaducs, tunnels, etc., enfin, la mise en place de la superstructure (traverses, ballastage, aiguillages, croisements de voie, plaques tournantes, chariots roulants) et des signaux (disques, sémaphores, indicateurs de vitesse, etc.). La *voie normale* est large de $1^m,44$.

Le matériel roulant comprend, outre les locomotives (à vapeur ou électriques), un grand nombre de types de véhicules destinés à répondre aux besoins variés du transit (wagons à voyageurs, à marchandises, à bestiaux, plates-formes, trucks, wagons-poste, wagons-restaurants, etc.), munis de freins. On distingue dans l'exploitation des voies ferrées la *traction*, l'exploitation commerciale proprement dite.

Les chemins de fer, selon leur destination, peuvent se grouper en chemins de fer à voie normale, à voie étroite, chemins de fer sur route, funiculaires, aériens, électriques, atmosphériques, etc.

Finances. Il existe en France des chemins de fer d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local, des chemins de fer industriels, des tramways sur routes. (V. TRAMWAYS). Une loi détermine le classement, c'est-à-dire la catégorie à laquelle appartient un chemin de fer.

Chemins de fer d'intérêt général. L'exécution des travaux peut être faite sous l'une des trois formes ci-après : 1° l'Etat exécute seul les travaux, soit pour exploiter lui-même, soit pour faire exploiter par une compagnie; 2° l'Etat acquiert les terrains et fait les travaux d'infrastructure, laissant à une compagnie le soin d'établir la voie et les travaux de superstructure; 3° une compagnie concessionnaire exécute tous les travaux et exploite elle-même, avec le concours financier de l'Etat. En France, le système d'exploitation directe est appliqué en ce qui concerne le réseau de l'Etat; le système de la concession est en vigueur en ce qui concerne les réseaux du Nord, d'Orléans, etc.

Aux termes des *conventions* passées en 1883 avec les compagnies de chemins de fer, les payements que l'Etat fait à ces compagnies, à titre de garantie d'intérêts et en retour des travaux qui lui sont imposés, sont des *avances* dont il doit être remboursé avec les intérêts simples à 4 p. 100 sur les produits nets des lignes auxquelles s'applique la garantie, dès que ces produits nets dépassent l'intérêt garanti.

Les compagnies n'ont pas la propriété, mais seulement la jouissance de la voie. A l'expiration de la concession, les chemins de fer font retour à l'Etat, tenu seulement de payer alors le prix du matériel, fixé à dire d'experts. Les chemins de fer font, en effet, partie du domaine public de l'Etat, et, comme les routes, ils sont inaliénables et imprescriptibles. Il en est de même des gares et autres bâtiments d'exploitation, considérés comme accessoires du sol.

Administration. Les compagnies, sociétés commerciales anonymes, ont à leur tête un conseil d'administration dont les pouvoirs sont délégués à un directeur. Elles sont contrôlées par le ministre des travaux publics, au triple point de vue : *technique* (comité de l'exploitation technique, ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, etc.); *financier* (commission de vérification des comptes, nécessité de l'autorisation ministérielle pour l'émission d'obligations, contrôle par la Cour des comptes du compte d'ordre des opérations annuelles, etc.); *commercial* (comité consultatif des chemins de fer, fixation des horaires, détermination des tarifs).

Les *commissaires de surveillance administrative*, fonctionnaires publics, reçoivent dans les principales gares les réclamations du public et constatent les contraventions.

Chemin de fer d'intérêt local. Les chemins de fer d'intérêt local sont établis par les départements ou par les communes, dans les conditions déliberées par le conseil général ou par le conseil municipal.

Les projets sont soumis à l'examen du conseil général des ponts et chaussées et du conseil d'Etat. Si le projet a été arrêté par un conseil municipal, il est accompagné de l'avis du conseil général. L'utilité publique est déclarée, et l'exécution est autorisée par une loi.

Chemins de fer industriels. Ils sont établis spécialement pour desservir des exploitations d'usines, mines, carrières, etc.; concédés par une loi, s'ils ont plus de 20 kilomètres, par un décret s'ils ont moins de 20 kilomètres, ils font partie du domaine public. Au point de vue commercial, ils ne sont soumis à aucune réglementation; mais, à tout autre point de vue, ils sont assimilés aux chemins de fer d'intérêt général.

Chemins vicinaux, ruraux. V. VOIRIE.

Chemin de la perfection (*le*), ouvrage mystique et ascétique, par sainte Thérèse (1563-1567).

Chemin, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 18 kil. de Dôle; 350 h. — Le cant. a 11 comm. et 6.670 h.

Cheminais de Montaigu [*nè*] (le Père Timoléon), jésuite et prédicateur français, né à Paris (1652-1689).

cheminau [*nô*] n. m. Sorte de cheminée portative en tôle.

chemineau [*nô*] ou **cheminot** [*no*] n. m. Ouvrier terrassier, briquetier, etc., qui parcourt les chemins à la recherche du travail. Mendiant errant dans les campagnes, vagabond.

Cheminéau (*le*), pièce en cinq actes, en vers, de J. Richepin; sorte d'épopée rustique, versification souple et sonore, œuvre vigoureuse et charmante (1897).

cheminée [*né*] n. f. (du lat. *caminus*, fourneau). Foyer dans lequel on fait ordinairement du feu. Partie de la cheminée qui fait saillie dans la chambre. Conduit en maçonnerie ou métallique par où passe la fumée : *les cheminées d'usine doivent être très élevées.* Ravinement à pente raide, sillonnant les hautes montagnes. Partie d'une arme à piston où s'adapte la capsule. Tube de verre qui entoure la flamme d'une lampe. *Mar.* Trou carré par lequel passe le mât de hune. *Techn.* Tuyau faisant communiquer une fosse d'aisances avec l'air extérieur. *Cheminée prussienne*, cheminée portative qui peut s'adapter dans une cheminée ordinaire. Loc. fam. : *Sous la cheminée* ou *sous le manteau de la cheminée*, secrètement. *Il faut faire une croix à la cheminée*, se dit à propos d'un fait rare, qui mérite d'être noté.

— ENCYCL. *Constr.* On distingue deux sortes de cheminées : la *cheminée d'appartement* et la *cheminée d'usine.* La première est constituée par un *âtre* au niveau du sol de la pièce à chauffer; d'une *hotte* en forme d'entonnoir renversé, destinée à recevoir les gaz de la combustion; de deux *jambages*, sur lesquels s'appuie le *manteau.* Ces jambages sont recouverts de *chambranles* en marbre. De plus, une *traverse horizontale* de même nature que les chambranles repose sur les jambages en cachant le *manteau* de la cheminée, et est surmontée d'une *tablette* de marbre. Enfin, une plaque de fonte appelée *contre-cœur* occupe le fond de l'âtre. Les *cheminées d'usine* sont en maçonnerie de briques ou en tôle; leur forme est le plus souvent cylindro-conique ou cylindrique dans le second cas. Les dimensions de ces cheminées qui se relient au foyer au moyen de longs conduits appelés *carneaux* dépendent d'un grand nombre d'éléments, tels que : la quantité d'air qui traverse le foyer; la température à laquelle l'air pénètre dans la cheminée; la quantité de chaleur que le rayonnement fait perdre; la hauteur de cette cheminée; etc.

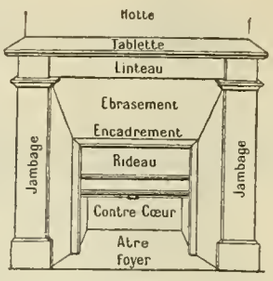

Cheminée.

Dr. Si les cheminées fument au point de rendre une pièce inhabitable, le preneur peut demander la résiliation de son bail.

Tout copropriétaire peut faire bâtir contre un mur mitoyen, et y faire placer des poutres ou solives dans toute l'épaisseur du mur, à 54 millimètres près, sans préjudice du droit qu'a le voisin de faire réduire la poutre jusqu'à la moitié du mur, « dans le cas où il voudrait lui-même asseoir des poutres dans le même lieu, ou y adosser une cheminée. »

Le propriétaire qui se propose de construire une cheminée près d'un mur, mitoyen ou non, est obligé de laisser la distance prescrite par les règlements et usages particuliers... ou à faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages pour éviter de nuire aux voisins ».

Les réparations à faire aux cheminées, âtres, contre-cœurs, chambranles, tablettes, ainsi que le ramonage, sont considérées comme locatives, et par suite à la charge du preneur.

« L'incendie des propriétés mobilières ou immobilières d'autrui, qui aura été causé par la vétusté ou le défaut soit de réparation, soit de nettoyage des fours, cheminées, forges, maisons ou usines proches..., sera puni d'une amende de 50 francs au moins et de 500 francs au plus. »

D'autre part, l'art. 471 du code pénal punit d'une amende de 1 à 5 francs « ceux qui auront négligé d'entretenir, réparer ou nettoyer les fours, cheminées et usines ou l'on fait usage du feu », et la peine de l'emprisonnement (3 jours au plus) est toujours appliquée en cas de récidive.

cheminel [*nèl*] n. m. Variété de poire âpre, employée pour faire du poiré.

cheminement [*man*] n. m. Action de cheminer. Ensemble des travaux de sape d'un siège, appelés aussi *approches.*

cheminer [*né*] v. n. Marcher, faire du chemin. S'approcher peu à peu des positions de l'ennemi.

chemise [*mi-ze*] n. f. (lat. pop. *camisia*). Vêtement, le plus souvent de linge, que l'on porte sur la peau : *la chemise proprement dite n'apparaît que vers le* VIe *siècle de notre ère. Etre en chemise*, n'avoir sur soi que sa chemise. *Etre en manches de chemise*, avoir retiré son vêtement de dessus. *Perdre jusqu'à sa chemise*, tout ce qu'on a. *Cacher entre la peau et la chemise*, très secrètement. *Chemise de mailles*, haubert court à manches, qui descendait jusqu'à mi-cuisse. *Chemise ardente*, vêtement enduit de soufre dont on recouvrait les condamnés au feu. Morceau de toile servant de première enveloppe à une balle de soie. Enveloppe de papier qui renferme d'autres papiers. Couche de potée qui forme la chape d'un moule. Enveloppe, revêtement d'une machine, d'un fourneau, etc. Nattes dont on tapisse la coque d'un navire chargé en grenier. Enveloppe de métal, recouvrant un projectile.

Chemises rouges (les), nom donné aux volontaires de Garibaldi et à tous ceux qui, sous son inspiration, prirent part à diverses expéditions en Italie, en Sicile, en Crète, et en France pendant la guerre de 1870-1871.

chemiser [*zé*] v. a. Garnir d'un enduit, d'un revêtement : *chemiser un tuyau.*

chemiserie [*ze-ri*] n. f. Fabrique, magasin de chemises. Industrie, marchandises du chemisier.

chemisette [*zè-te*] n. f. Corsage léger que les femmes portent seul ou sous un vêtement. Devant de chemise qu'on place par-dessus une chemise.

chemisier [*zi-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des chemises.

Chemnitz [*kèm-nitss*], v. du roy. de Saxe, sur la *Chemnitz*, s.-affl. de l'Elbe; 214.000 h. Filatures, tissages, métallurgie.

chémosis [*ké-mo-ziss*] n. m. (m. grec). *Path.* Gonflement de la conjonctive qui forme un bourrelet rouge autour de la cornée transparente.

Chémoulpo ou **Tchémoulpo,** port du roy. de Corée, sur la mer Jaune, à l'estuaire du Han-Kang. En 1904, la flotte japonaise y détruisit le croiseur russe *Varyag.*

chênaie [*nè*] n. f. Lieu planté de chênes.

chenal n. m. (ane. forme du mot *canal*). Passage profond et étroit, accessible aux navires, à l'entrée d'un port ou sur les fleuves et les canaux : *les chenaux sont d'ordinaire balisés, pour éviter les échouages.* Courant d'eau pour un moulin.

chenaler [*lé*] v. n. Suivre un chenal.

chenapan n. m. (de l'allem. *schnapphahn*; de *schnappen*, happer, et *hahn*, coq). Vaurien.

chénard [*nar*] n. m. Chênevis.

Chénas, comm. du Rhône, arr. et à 23 kil. de Villefranche; 660 h. Vignoble produisant l'un des meilleurs vins du Beaujolais.

chenavard [*var*] n. m. Feutre grossier.

Chenavard [*var*] (Paul-Joseph), peintre d'histoire français, né à Lyon, m. à Paris (1808-1895). On cite, parmi ses principales œuvres, où il s'est attaché à exprimer par la peinture des idées philosophiques : *le Jugement de Louis XVI, l'Histoire de l'Humanité*, etc.

chêne n. m. (mot d'orig. gauloise). *Bot.* Genre de dicotylédones cupulifères, comprenant des arbres d'un bois fort dur : *couper des chênes.* Bois de cet arbre : *table de chêne. Fig.* Homme robuste. *Chêne-liège*, variété de chêne dont l'écorce est connue sous le nom de liège. (Pl. des *chênes-lièges.*) *Chêne vert*, espèce de chêne de taille médiocre, à feuilles persistantes, propre au bassin méditerranéen.

— ENCYCL. On connaît trois cents espèces de chênes habitant les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Parmi les espèces indigènes, le rouvre, le

Chêne : a, fleur mâle; b, fleur femelle; c, rameau fleuri.

chêne pubescent, le chêne chevelu, le tauzin, sont les plus connues. Il faut y joindre les chênes à feuilles persistantes ou *chênes verts* : yeuse, chêne-liège, chêne-kermès. Parmi les espèces exotiques, on peut citer : le chêne blanc de l'Amérique du Nord, le chêne de la Caroline, le chêne à la noix de galle, le velani, le chêne tinctorial de l'Amérique du Nord.

Le chêne occupe le premier rang parmi les arbres d'Europe par sa longévité, ses grandes dimensions, les qualités de son bois. On en fait des semis, soit en place, soit en pépinière. L'essence est exploitée en futaie, avec une révolution de cent vingt à cent quatre-vingts ans, et quelquefois en taillis. Le chêne peut atteindre une hauteur de 20 à 35 mètres et un diamètre de 7 mètres. Son bois est employé pour la construction des coques de navire, la charpente et la menuiserie; avec l'âge, il prend une grande dureté et une teinte foncée; c'est aussi un des meilleurs bois de chauffage. Le fruit du chêne, le gland, est utilisé pour l'alimentation des porcs et des dindons. Les glands de certains chênes verts sont consommés en Algérie et en Espagne; torréfiés, ils fournissent un succédané du café. L'écorce, astringente et riche en tanin, est employée pour le tannage des peaux. L'écorce du chêne-liège est employée pour la fabrication des bouchons.

Chêne, bourg de Suisse (cant. de Genève), non loin de la frontière française. Il comprend les deux communes de *Chêne-Bougeries* (2.130 h.) et *Chêne-Bourg* (1.200 h.) séparés par la Seimaz.

chêneau [*nô*] n. m. Conduit de bois ou de métal, qui reçoit les eaux d'un toit et les dirige vers la gouttière ou le tuyau de descente.

chêneau [*nô*] n. m. Jeune chêne. Nom vulgaire de la germandrée et de la dryade.

Chênedollé (Charles-Julien LIOULT **de**), poète français, né à Vire, m. au Coisel (1769-1833); auteur du poème *le Génie de l'homme* et des *Etudes poétiques.* Disciple de Chateaubriand, il ménage la transition entre les classiques purs et les premiers romantiques.

Chênée, comm. de Belgique (prov. de Liége), sur l'Ourthe; 8.900 h. Forges, métallurgie du zinc.

Chénérailles [*ra, ll* mll.], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 19 kil. d'Aubusson; 1.200 h. — Le cant. a 11 comm. et 12.200 h.

chenet [*nè*] n. m. (de *chien*) Pièce métallique et

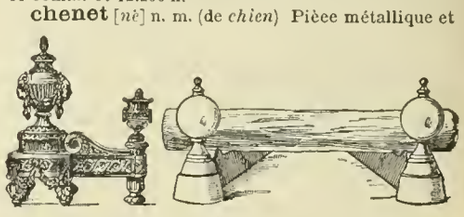
Chenets.

mobile, placée de chaque côté du foyer d'une cheminée, pour supporter le bois.

chêneteau [*tô*] n. m. Petit chêne. (Vx.)

chênette [*né-te*] n. f. Nom vulgaire de la germandrée. On dit aussi CHÊNEAU.

chêneveau [*vô*] n. m. Sorte de filet de pêche, en forme de tramail.

chènevière n. f. Champ où croît le chanvre.

Chenevière (Jean-Jacques-Caton), théologien et pasteur protestant, né et m. à Genève (1783-1871).

chènevis [*vi*] n. m. (de *chanvre*). Graine du chanvre.

chènevotte [*vo-te*] n. f. Partie ligneuse du chanvre, qui subsiste après qu'on a enlevé la filasse.

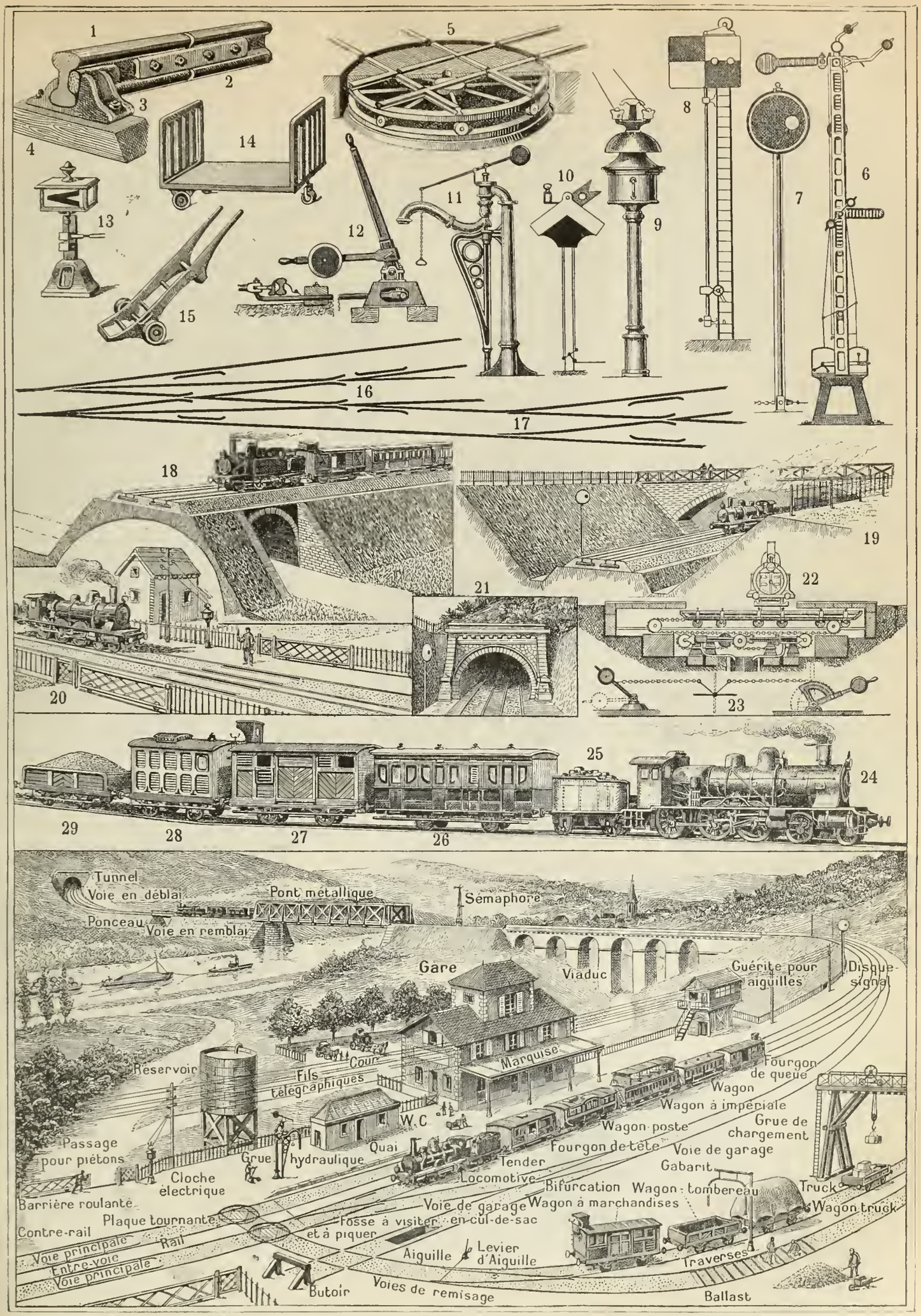

Chemins de fer : 1. Rail à double champignon. — 2. Eclisse. — 3. Coussinet. — 4. Traverse. — 5. Plaque tournante à galets. — 6. Sémaphore. — 7. Signal avancé (disque). — 8. Signal d'arrêt absolu. — 9. Cloche électrique. — 10. Signal indicateur de direction. — 11. Grue hydraulique. — 12. Levier de manœuvre des aiguilles. — 13. Lanterne-signal de position des aiguilles. — 14. Tricycle à bagages. — 15. Diable ou cabrouet. — 16. Changement à trois voies. — 17. Changement à deux voies (bifurcation). — 18. Voie en remblai, avec passage inférieur. — 19. Voie en tranchée, avec passage supérieur. — 20. Passage à niveau. — 21. Entrée d'un tunnel. — 22. Chariot transbordeur hydraulique. — 23. Levier de manœuvre d'un signal à distance. — 24. Locomotive à voyageurs (grandes lignes). — 25. Tender. — 26. Voiture de 1re classe. — 27. Wagon couvert à marchandises. — 28. Wagon-écurie. — 29. Wagon-tombereau.

chènevotter [*vo-té*] v. n. Pousser du bois faible comme les chènevottes, en parlant de la vigne.

chènier [*ni-é*] n. m. Champignon du chêne.

Chènier [*ni-é*] (André **de**), poète français, né à Constantinople, m. à Paris (1762-1794); auteur d'élégies et d'idylles (*la Jeune Captive, l'Aveugle, la Jeune Malade*, etc.), et d'iambes et de fragments comme ceux de l'*Hermès*, sorte de poème philosophique. Mêlé d'abord au mouvement révolutionnaire, il protesta ensuite contre les excès de la Terreur, et mourut sur l'échafaud, le même jour que le poète Roucher. Ses poésies n'ont été publiées qu'en 1819. La pureté de son style délicat et raffiné, ses innovations hardies et l'originalité qu'il apporta dans son imitation des anciens, particulièrement des élégiaques grecs, le mettent au premier rang parmi les poètes français. Par ses idées, il est bien du XVIIIe siècle. Sa devise littéraire paraît être contenue dans ce vers :

André Chénier.

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

On rappelle le mot qu'il prononça, en se frappant le front, sur la charrette qui le conduisait au supplice : « J'avais pourtant quelque chose là! »

Chénier (Marie-Joseph **de**), frère du précédent, poète dramatique, né à Constantinople, m. à Paris (1764-1811); auteur de satires, de tragédies estimables, souvent inspirées par le souffle révolutionnaire, notamment son *Tibère*, et *Charles IX*. On lui doit les paroles du *Chant du départ*.

M.-J. Chénier.

Cheniers, comm. de la Creuse, arr. et à 21 kil. de Guéret, près de la Petite Creuse; 1.620 h. Minoteries.

chenil [*ni*] n. m. (lat. *canile*). Logement des chiens de chasse, et en particulier des chiens courants. *Fig.* Logement sale et mal tenu.

— ENCYCL. Le chenil se compose d'une cour pavée ou cimentée, de dimensions assez grandes pour que les chiens puissent s'y promener librement et jouer. Le sol est en pente, de manière à pouvoir être lavé et nettoyé tous les jours à grande eau. Des bacs en pierre contiennent l'eau, constamment renouvelée, où les chiens peuvent s'abreuver. La cour est entourée d'une grille suffisamment élevée pour que les chiens ne puissent la franchir. Enfin, sur un des côtés de la cour, surélevées et exposées à l'E., se trouvent des loges ou niches recouvertes d'un toit étanche et munies d'un solide plancher percé de trous pour l'aération et que l'on recouvre de litière; c'est là que dorment les chiens. Ces niches juxtaposées peuvent, à volonté, communiquer entre elles ou être séparées; chacune d'elles possède une porte.

chenille [*ll* mll.] n. f. (de *chien*). Larve de lépidoptère : *les chenilles sont très nuisibles aux arbres fruitiers et doivent être soigneusement détruites.* Passement de soie velouté : *casque à chenille.*

Chenille.

— ENCYCL. Les chenilles sont des larves vermiformes, molles, à corps formé de douze anneaux; elles sont souvent ornées de brillantes couleurs et portent fréquemment des poils, des épines, etc. Elles ne sont pas venimeuses, mais elles peuvent provoquer une légère urtication. Dévorant les feuilles, les fleurs, les fruits, perçant des galeries dans le bois, elles sont très nuisibles. (V. ÉCHENILLAGE.) Certaines chenilles filent un cocon et sont dites sériciginènes.

chenillère [*ll* mll.] n. f. Nid de chenilles.

chenillette [*ni, ll* mll., *è-te*] n. f. Nom vulgaire de la scorpiure, ainsi nommée à cause de la forme de ses fruits.

Chenit (**Le**), comm. de Suisse (cant. de Vaud), à l'extrémité sud du lac de Joux; 3.800 h. Pâturages.

Chennevières-Pointel (Philippe **de**), administrateur français, né à Falaise, m. à Paris (1820-1899); membre de l'Académie des beaux-arts.

Chenonceaux [*só*], comm. d'Indre-et-Loire, sur le Cher, arr. et à 28 kil. de Tours; 320 h. Ch. de f. Orl. Magnifique château de la Renaissance, œuvre des architectes de l'école de Tours, construit au milieu du Cher. Ce fut en 1515 que Thomas Bohier, ancien chambellan de Charles VIII, jeta les fondements du château, qu'il céda ensuite à François Ier. Celui-ci le donna à Diane de Poitiers qui le fit embellir par Philibert Delorme. Il appartint ensuite à Catherine de Médicis, aux Vendôme, au duc de Bourbon, au fermier général Dupin, etc.

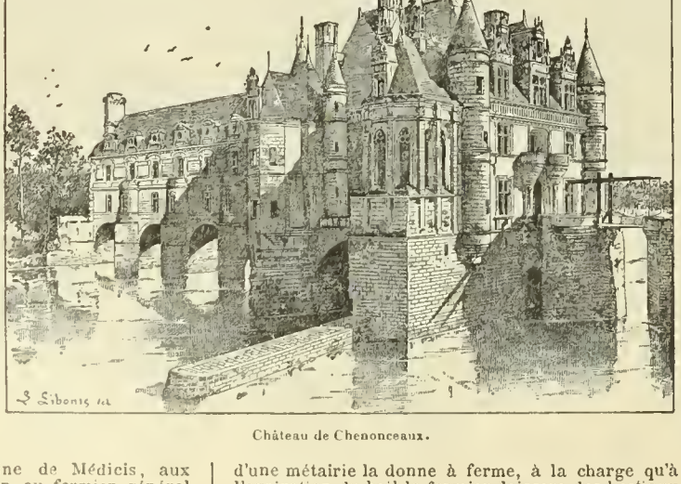

Château de Chenonceaux.

chénopode [*hé*] n. m. *Bot.* Genre de salsolacées, appelé vulgairement *patte-d'oie*.

chénopodiées [*hé, di-é*] n. f. pl. *Bot.* Tribu des salsolacées, dont le type est le *chénopode*. S. une *chénopodiée*.

Chen-Si, prov. de la Chine septentrionale; 8.500.000 h. Capit. *Sin-gan*.

chenu, e adj. (lat. pop. *canutus;* de *canus*, blanc). Blanchi par la vieillesse : *tête chenue. Fig.* Couvert de neige : *la cime chenue du mont Blanc. Arbre chenu*, dépouillé de ses branches. *Pop.* De qualité supérieure : *du vin chenu.* Substantiv. n. m. : *c'est du chenu.*

Chenu (Jean-Charles), naturaliste français, né à Metz, m. à Paris (1808-1879); auteur d'une *Encyclopédie d'histoire naturelle.*

Chéops.

Chéops [*ké-opss*] ou **Khoufoui,** roi d'Egypte, de la 4e dynastie. Il fit élever la plus grande des pyramides.

Chéphren [*ké-frèn*] ou **Khâoufra,** roi d'Egypte de la 4e dynastie, frère et successeur de Chéops. Il fit construire la seconde grande pyramide.

Chéphren.

cheptel [*chè-tèl*] n. m. (lat. *capitale*). Contrat par lequel on donne des bestiaux à garder, à nourrir, à soigner, moyennant une part dans les profits; ces bestiaux eux-mêmes. *Cheptel mort,* ensemble d'instruments de culture, de bâtiments agricoles donnés à bail.

— ENCYCL. Il y a plusieurs sortes de cheptels : le cheptel simple ou ordinaire, le cheptel à moitié, le cheptel donné au fermier (cheptel de fer) ou au colon partiaire.

On peut donner à cheptel toute espèce d'animaux susceptibles de croît ou de profit pour l'agriculture ou le commerce.

1° Le *bail à cheptel simple* est un contrat par lequel on donne à un autre des bestiaux à garder, nourrir et soigner, à condition que le preneur profitera de la moitié du croît, et qu'il supportera aussi la moitié de la perte.

Le preneur doit les soins d'un bon père de famille à la conservation du cheptel. Il n'est tenu du cas fortuit que lorsque celui-ci a été précédé de quelque faute de la part du preneur sans laquelle la perte ne serait pas arrivée. En cas de contestation, le preneur est tenu de prouver le cas fortuit; le bailleur, la faute qu'il impute au preneur. Le preneur déchargé par cas fortuit est toujours tenu de rendre compte des peaux des bêtes.

On ne peut stipuler (sous peine de nullité) que le preneur supportera la perte totale du cheptel, quoique arrivée par cas fortuit et sans sa faute, ou qu'il supportera, dans la perte, une part plus grande que dans le profit, ou que le bailleur prélèvera, à la fin du bail, quelque chose de plus que le cheptel qu'il a fourni.

A la fin du bail, ou lors de sa résolution, le bailleur peut prélever des bêtes de chaque espèce, jusqu'à concurrence de l'estimation faite dans le bail : l'excédent se partage. S'il n'existe pas assez de bêtes pour remplir la première estimation, le bailleur prend ce qui reste, et les parties se font raison de la perte.

2° Le *cheptel à moitié* est une société dans laquelle chacun des contractants fournit la moitié des bestiaux, qui demeurent communs pour le profit ou pour la perte.

Le preneur profite seul, comme dans le cheptel simple, des laitages, du fumier et des travaux des bêtes. Le bailleur n'a droit qu'à la moitié des laines et du croît.

3° Le *cheptel donné au fermier,* aussi appelé *cheptel de fer,* est celui par lequel le propriétaire d'une métairie la donne à ferme, à la charge qu'à l'expiration du bail le fermier laissera des bestiaux d'une valeur égale au prix de l'estimation de ceux qu'il aura reçus. L'estimation du cheptel donné au fermier ne lui en transfère pas la propriété, mais néanmoins le met à ses risques. Tous les profits appartiennent au fermier pendant la durée de son bail, sauf convention contraire.

4° Le *cheptel donné au colon partiaire,* accessoire du bail à métairie ou colonage partiaire. Les produits du troupeau se partagent. Si le cheptel périt en entier sans la faute du colon, la perte est pour le bailleur.

cheptelier [*chè-te-li-é*], **ère** n. Preneur d'un bail à cheptel.

chepu n. m. Billot sur lequel le tonnelier bûche le bois.

chéquard [*kar*] n. m. *Fam.* Surnom donné aux parlementaires et aux journalistes ayant touché de l'argent pour favoriser l'entreprise du canal de Panama. Depuis lors, personne quelconque qui vend son intervention.

chèque n. m. (de l'angl. *to check*, contrôler). Sorte de mandat au moyen duquel on peut retirer pour soi ou pour autrui des fonds portés au crédit du tireur : *les chèques se transmettent par voie d'endossement.*

— ENCYCL. Le chèque (appelé aussi *chèque-mandat*), détaché d'un carnet à souche, est signé par le tireur; il indique le lieu d'où il est émis, la date du jour où il est tiré, s'il est au porteur ou à ordre. Cette date est inscrite en toutes lettres et de la main de celui qui a écrit le chèque. Il porte aussi la mention *à vue*, les noms de celui qui touchera le chèque et du tiré, la somme à payer. — Même au porteur, le chèque est acquitté par celui qui le touche; l'acquit est daté.

Toute personne qui dépose ses fonds chez un banquier peut en recevoir un carnet de chèques ou *chéquier,* composé de feuillets divisibles en deux parties : l'une reste adhérente au chéquier, c'est le *talon;* l'autre se détache et est mise en circulation sous le nom de *chèque.* Sur la souche ou *talon,* on doit inscrire la date, le nom du bénéficiaire, le montant et le numéro d'ordre du chèque.

Le chèque sur place doit être timbré à 0 fr. 10; le chèque de place à place, à 0 fr. 20; le chèque émis à l'étranger est revêtu de deux timbres à 0 fr. 10, oblitérés par l'acquit de la partie prenante.

Comme la lettre de change, le chèque peut être tiré sur la même place ou d'une place sur une autre.

Il suppose une *provision préalable et disponible* chez le tiré, qui doit en payer le montant; il est toujours payable *à vue;* il ne contient pas nécessairement mention de la *valeur* fournie; il ne constitue pas, par sa nature, un acte de commerce, à moins qu'il ne soit souscrit par un commerçant et pour une cause commerciale; il doit être *daté en toutes lettres;* il doit être acquitté lors du payement, et l'*acquit doit être daté;* il peut être souscrit non seulement à ordre, mais à personne dénommée ou même au porteur; s'il est *à ordre,* la propriété s'en transfère par endossement en blanc, c'est-à-dire par la simple signature du cédant; il est payable dans les *cinq jours* ou *huit jours,* y compris celui de la date, suivant qu'il est tiré sur la même place ou d'une place sur une autre, sous peine pour le porteur de perdre son recours contre les endosseurs et même contre le tireur, si la provision a péri par le fait du tiré, après lesdits délais.

MODÈLE DE CHÈQUE ET DE CHÈQUE BARRÉ

Cte nº 2015. _____ 19 *Fr.* _____ o/ _____ Sie 2, nº 133008.	Cte nº 2015. _____ 19 . *Fr.* COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS *Payez à* _____ *la somme de* _____

Cte nº 155. _____ 19 *Fr.* _____ o/ _____ Sie nº 27150.	Cte nº 155. Au 15 janvier 19 . *Fr.* 1000 COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS Agence de Nantes. *Payez à l'ordre de Monsieur* BONNEVILLE *la somme de* mille francs. Payable à M. Ajen de L'Isle, à Paris. — Brunot-Saurel, à Nantes. Série nº 27150.

Ce chèque porte au dos l'endos suivant :

Payez à l'ordre de M. Ajen de L'Isle.

Nantes, le 15 juillet 19

BONNEVILLE.

Toutes les dispositions législatives relatives aux chèques tirés de France sont applicables aux chèques tirés hors de France et payables en France.

Chèque barré. En Angleterre, où le système des chèques est très répandu, pour éviter les fraudes et les vols, on se sert beaucoup d'un chèque spécial, dit *chèque barré* ou *crossé,* qui, dès lors, n'est plus payable au premier venu, mais seulement à un banquier faisant partie du *Clearing-House.* Ce chèque est caractérisé par deux *barres* transversales, entre lesquelles on écrit les mots *and Co*, ou le nom du banquier auquel le chèque est payable.

cher [*chèr*], **ère** adj. (lat. *carus*). Tendrement aimé : *cher à sa famille.* Terme de politesse un peu familière : *cher monsieur, chère madame;* et absol. mon cher, ma chère, ou très cher : *bonjour, chère; adieu, cher.* Précieux : *les moments sont chers.* D'un prix élevé : *étoffe chère.* Qui vend à des prix élevés : *tailleur cher.* Adverbialem. : *ces étoffes coûtent cher.* Loc. adv. : *Il me le payera cher* (ou *plus cher qu'au marché*), je tirerai vengeance de ce qu'il a fait. *Vendre cher sa vie,* v. CHÈREMENT. *Ne pas valoir cher,* en parlant des personnes, être d'un caractère peu estimable; en parlant des choses, n'avoir pas de mérite : *comédies qui ne valent pas cher.*

Cher [*chèr*] (le), riv. de France, qui a sa source dans le dép. de la Creuse, baigne Montluçon, Saint-Amand, Vierzon et longe la Loire avant de s'y jeter (riv. g.); cours 320 kil.

Cher (DÉPART. DU), dép. formé d'une partie du Berry et d'une petite partie du Bourbonnais; préf. *Bourges;* s.-pr. *Saint-Amand, Sancerre;* 3 arrond., 29 cant., 292 comm., 343.500 h.; 8e région militaire; cour d'appel et archevêché à Bourges. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. L'agriculture y est développée (céréales, vignobles du Sancerrois), ainsi que l'industrie métallurgique, la porcelaine, etc.

Cherasco, v. d'Italie (Piémont), sur le Tanaro, affl. du Pô ; 9.500 h. Filatures de soie. Un armistice y fut conclu en 1796 entre le Piémont et Bonaparte, vainqueur dans les premiers combats de la guerre d'Italie.

Cheratte, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège), sur la rive dr. de la Meuse ; 2.700 h. Houille.

Cherbourg [*bour*], ch.-l. d'arr. (Manche) ; port militaire sur la Manche, fermé par une longue digue. Ch. de f. O., à 66 kil. de Saint-Lô ; 43.840 h. (*Cherbourgeois*). Place forte, préfecture maritime. Patrie du prédicateur Beauvais. — L'arr. a 5 cant., 74 comm., 99.400 h. Cherbourg est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

Armes de Cherbourg.

Cherbuliez [*li-é*] (Victor), romancier et publiciste français d'origine suisse, né à Genève, m. à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne) [1829-1899]. Ecrivain spirituel et correct, il a laissé, entre autres ouvrages : *un Cheval de Phidias, le Comte Kostia, Meta Holdenis, Jacquine Vanesse,* etc.

cherche n. f. Action de chercher. (Vx. — On dit d'un joueur qu'il est *à cherche,* quand il n'a pas encore marqué de points.) Nom de toutes les parties d'un hâtiment dont une simple ligne ne peut donner la figure. Planche de volige découpée pour régler les saillies et les cavités d'une pierre qu'on veut tailler.

cherché, e adj. Affecté, maniéré : *style cherché; pose trop cherchée.*

cherche-fiche ou **cherche-pointe** n. m. invar. Outil de serrurier pour dégager l'aile d'une fiche enfoncée dans le bois.

Cherchell, comm. d'Algérie (dép. et arr. d'Alger), petit port sur la Méditerranée ; 9.000 h. Marbre, plâtre, fer.

chercher [*chèr-ché*] v. a. (du lat. pop. *circare,* aller autour). Se donner du mouvement, de la peine pour trouver : *chercher une quittance égarée, quelqu'un dans la foule.* Au fig., essayer de comprendre, de connaître : *chercher la vérité, une solution.* Essayer de se procurer : *chercher un emploi, un appartement.* Se porter au-devant de : *chercher le péril.* Etre dirigé vers : *les eaux cherchent la pente. Chercher femme,* désirer se marier. S'efforcer de : *chercher à plaire.* PROV. et LOC. PROV. : **Chercher midi à quatorze heures,** créer inutilement des complications, des embarras. **Chercher une aiguille dans une botte de foin,** une chose impossible à retrouver. **Qui cherche, trouve,** une investigation patiente amène toujours une découverte. **Chercher la petite bête,** 1° être méticuleux à l'excès ; 2° s'efforcer de découvrir un secret, les motifs cachés d'une action. **Chercher la pierre philosophale,** se livrer à des travaux qui ne peuvent avoir aucun résultat. **Chercher des poux à la tête de quelqu'un,** tâcher de le prendre en faute, le tourmenter à propos des choses les plus futiles. ALLUS. LITTÉR. : **Cherchez, et vous trouverez,** paroles du Sermon sur la montagne, par laquelle Jésus-Christ recommande aux hommes la confiance en Dieu. **Cherchez la femme,** aphorisme dont la paternité a été attribuée à Talleyrand, au président Dupaty, etc., et que l'on rappelle souvent dans les affaires judiciaires, les sentiments qu'inspire la femme étant le mobile de la plupart des actions des hommes. **Se chercher** v. pr. Etre à la recherche l'un de l'autre. *Fig.* S'efforcer de se connaître ou de retrouver sa nature première. Avoir une sympathie naturelle l'un pour l'autre.

chercheur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui cherche : *un chercheur d'or ; des chercheurs de dupes.* (Se dit particulièrement d'une personne dont l'esprit est constamment tendu et appliqué à des découvertes.) **Chercheuse d'esprit** (*la*), charmant vaudeville en un acte, de Favart, son chef-d'œuvre (1741). Le nom de *chercheuse d'esprit* est resté pour désigner une jeune fille qui a l'ignorance de l'innocence, mais qui commence à désirer de perdre sa simplicité.

chercolée [*lé*] ou **cherconnée** [*ko-né*] n. f. Etoffe indienne, mi-soie, mi-coton, aux couleurs bariolées.

chère n. f. (du gr. *kara,* tête). Mine, air : *couvrir son front d'une meilleure chère.* (Régnier.) [Vx.] Manière dont on reçoit à sa table : *faire bonne chère à quelqu'un.* (Vx.) Mets considérés sous le rapport de la qualité et de la délicatesse : *priser la bonne chère. Faire chère lie,* mener joyeuse vie.

Chéréas [*ké-ré-ass*], tribun romain, qui assassina Caligula en 41. Il fut mis à mort sur l'ordre de Claude.

chèrement [*man*] adv. (de *cher*). Avec tendresse. A haut prix. *Fig. Vendre chèrement sa vie* (ou fam. *sa peau*), frapper beaucoup d'ennemis avant de succomber.

Chéreng, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Lille, près de la Marcq ; 1.600 h. Tissages.

Chéret [*rè*] (Jules), dessinateur et peintre français, né à Paris en 1836. Il s'est acquis une légitime célébrité dans la composition des affiches illustrées.

cherfaix [*chèr-fè*] n. m. Nom vulgaire des larves de phryganes, employées comme appâts pour la pêche.

chéri, e adj. et n. Tendrement aimé : *mon chéri, ma chérie.*

Chéri (Marie Cizos, dite **Rose**), comédienne française, née à Etampes, m. à Passy (1824-1861). Elle excellait à interpréter les chastes et douces passions. Elle a fait d'importantes créations dans le théâtre de Dumas fils.

chérif n. m. (de l'ar. *scharif,* noble). Nom que prennent les musulmans descendant de Mahomet, par Fatime, sa fille. Prince arabe.

chérifat [*fa*] n. m. Qualité de chérif. Pays gouverné par un chérif.

chérifien, enne [*ri-fi-in, è-ne*] adj. Qui concerne le chérif : *dignité chérifienne.* (Se dit surtout au Maroc.)

chérip [*rip'*] n. m. Nom du moineau franc, dans quelques départements.

chérir v. a. (rad. *cher*). Aimer tendrement : *chérir sa mère.* Etre attaché à : *chérir sa patrie, la solitude.* Dans l'Ecriture, *le peuple chéri de Dieu,* les Hébreux.

chérissable [*ri-sa-ble*] adj. Qui mérite d'être chéri : *la santé est un des biens les plus chérissables.*

chermès [*kèr-mèss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, renfermant des pucerons nuisibles aux jeunes sapins, et qu'il ne faut pas confondre avec la *cochenille kermès.*

Cherokees [*kiss*], indiens Peaux-Rouges des Etats-Unis, entre l'Arkansas et la rivière Rouge ; race intelligente, aujourd'hui complètement civilisée.

Chéronée [*né-ro-né*], v. de Béotie, où Philippe de Macédoine vainquit les Athéniens et les Thébains en 338 av. J.-C., et où Sylla battit les troupes de Mithridate en 86 av. J.-C.

Chéroy [*roi*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 24 kil. de Sens, près du Lunain ; 690 h. — Le cant. a 18 comm. et 7.980 h.

Cherrueix, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 26 kil. de Saint-Malo, sur la Manche ; 1.700 h. Volailles.

cherry n. m. Mot anglais signif. *cerise,* et que l'on trouve dans certaines expressions que le commerce a introduites dans la langue française. *Cherry-brandy,* eau-de-vie de cerises.

Cherson, v. de l'anc. Chersonèse Taurique (colonie d'Héraclée), qui s'élevait non loin du port actuel de Sébastopol ; détruite par les Tatars en 1363.

Chersonèse [*kèr-so-nè-ze*] (du gr. *khersos,* continent, et *nèsos,* île), nom que les Grecs donnaient à quatre presqu'îles : 1° la *Chersonèse de Thrace,* aujourd'hui presqu'île des Dardanelles ou de Gallipoli ; 2° la *Chersonèse Taurique,* aujourd'hui la Crimée ; 3° la *Chersonèse Cimbrique,* aujourd'hui le Jutland danois ; 4° la *Chersonèse d'Or,* qui est peut-être l'Indo-Chine actuelle.

cherté [*chèr*] n. f. (de *cher*). Haut prix, surtout des denrées : *Louis XV fut accusé de spéculer sur la cherté des grains.*

chérubin n. m. (hébr. *cherubim*). Une des catégories d'anges, dans l'Ancien Testament. Chez les chrétiens, ange qui vient après l'archange. Tête d'enfant portée par deux ailes, et représentant ces anges. *Fig.* Charmant enfant ; terme d'amitié : *viens ici, mon chérubin.*

Chérubin, personnage du *Mariage de Figaro,* comédie de Beaumarchais. C'est le type de l'adolescent encore timide, et qui s'éveille à l'amour.

Cherubini [*ké*] (Salvador), célèbre compositeur de musique, né à Florence, m. à Paris (1760-1842). Il se fit naturaliser Français et dirigea le Conservatoire de Paris. Ses œuvres religieuses (*la Messe du sacre,* etc.) et ses opéras (*Lodoïska, Médée, les Abencérages, Ali-Baba,* etc.) valent par un style d'une rare élévation, un remarquable sentiment dramatique, une instrumentation superbe.

Cherubini.

chérubique adj. Qui a rapport aux chérubins.

Chéruel (Adolphe), historien français, né à Rouen, m. à Paris (1809-1891) ; érudit consciencieux et clair, auteur d'une estimable *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* et d'un *Dictionnaire historique des Institutions de la France.* Il a publié les *Mémoires de Saint-Simon.*

Chérusques [*rus-ke*], anc. peuple franc de la Germanie, dont le chef le plus remarquable fut Arminius, souvent vainqueur des Romains. — Un *Chérusque.*

Cherveix-Cubas, comm. de la Dordogne, arr. et à 33 kil. de Périgueux ; 1.220 h.

Cherves, comm. de la Charente, arr. et à 6 kil. de Cognac, près de l'Antenne ; 2.280 h. Fer, plâtre.

Cherves-Chatelars, comm. de la Charente, arr. et à 28 kil. de Confolens, au-dessus de la Croutelle ; 1.310 h. Fer.

Cherveux, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 28 kil. de Niort, près du Regnier ; 1.460 h. Ch. de f. Et. Huileries.

Cherville [*vi-le*] (Georges PESCOW, marquis **de**), littérateur français, né à Chartres, m. à Noisy-le-Roi (1819-1898) ; auteur de romans et d'ouvrages sur la chasse, la vie des champs.

Chervin (Nicolas), médecin français, né près de Villefranche (Rhône), m. à Bourbonne-les-Bains (1783-1843).

chervis [*chèr-vi*] ou **chervi** n. m. Syn. de CARVI.

Chesapeake [*tchè-za-pi-ke*], baie des Etats-Unis, sur l'Atlantique ; magnifique rade, sur laquelle est bâtie Baltimore.

Cheselden [*tchè-zèl-dèn*] (Guillaume), savant chirurgien anglais, praticien de premier ordre, surtout dans l'opération de la cataracte, né à Somerley, m. à Osath (1688-1752). — L'opération qu'il tenta avec succès sur un aveugle-né est demeurée célèbre pour avoir fourni des indications précieuses sur la genèse des sensations visuelles.

Chesnay (Le), comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 4 kil. de Versailles ; 3.700 h.

Chesne [*chê-ne*] **(Le),** ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 17 kil. de Vouziers, sur le canal des Ardennes ; 1.360 h. Près de là, se trouve le défilé dit le Chêne-Populeux (Argonne), que Dumouriez occupa en 1792. — Le cant. a 18 comm. et 5.660 h.

Chesnelong [*chè-ne-lon*] (Pierre-Charles), homme politique français, né et m. à Orthez (1820-1879). Il fut, après 1871, un des chefs du parti royaliste en France.

Chesney (Francis RAWDON), officier et voyageur anglais, né à Ballyrea (Irlande) [1789-1872]. Il exécuta d'intéressants voyages dans l'Arabie Pétrée et la vallée de l'Euphrate.

chester [*chès-tèr*] n. m. Fromage qui se fait à Chester. (V. l'art. suiv.)

Chester, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Chester ; 37.000 h. Fromages. Métallurgie du plomb. — Le comté a 730.000 h.

Chesterfield [*tfild*] (Philip Dormer Stanhope), homme d'Etat et écrivain anglais, né et m. à Londres (1694-1773) ; auteur des *Lettres à mon fils*, écrites avec élégance, mais d'une morale souvent discutable. Il fut l'ami de Montesquieu.

chétif [*tif*], **ive** adj. (du lat. *captivus*, prisonnier). Malingre, de faible constitution : *les exercices physiques conviennent aux enfants chétifs.* Qui annonce la faiblesse : *mine chétive.* Mauvais, pauvre : *dîner chétif ; chétive récolte. Fig.* Sans valeur : *un chétif écrivain.* Substantiv. : *avec les chétives il n'y a point de remède.* Ant. **Fort, robuste, vigoureux.**

chétivement [*man*] adv. D'une manière chétive : *vivre chétivement.* Ant. **Robustement.**

chétiveté n. f. Caractère, état de ce qui est chétif.

chétodon [*ké*] n. m. Genre de poissons acanthoptères des mers tropicales, familles des squammipennes, renfermant des formes élégantes et ornées de couleurs éclatantes : *le chétodon est vulgairement appelé demoiselle ou bandoulière.*

Chétodon.

chétopodes [*ké*] n. m. pl. Sous-classe de vers, divisée en deux ordres (*oligochètes* et *polychètes*) et à laquelle appartient le lombric. S. un *chétopode.*

chêtron n. m. (de l'anc. h. allem. *chasto*, caisse). Sorte de tiroir ménagé sur le côté d'un coffre.

chettusie [*ché-tu-zî*] n. f. Genre d'échassiers, comprenant des oiseaux intermédiaires entre les vanneaux et les pluviers.

chevage n. m. (rad. *chef*). Capitation due par les serfs à leur seigneur.

chevage n. m. Action de chever.

Chevagnes, ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 16 kil. de Moulins, sur l'Acolin, affl. de la Loire ; 1.110 h. — Le cant. a 10 comm. et 12.000 h.

chevaine [*vè-ne*] n. m. *Pêch.* Syn. de chevesne.

cheval n. m. (lat. *caballus*). Genre unique de la famille des solipèdes, comprenant des animaux qui servent à l'homme de montures et de bêtes de trait : *chevaux de selle ; chevaux de trait.* Cavalier : *troupe de cent chevaux. Homme de cheval,* homme qui s'occupe de sport hippique. *Fig.* et *fam.* Homme fort et courageux : *c'est un cheval à l'ouvrage.* Homme brutal. *Fièvre, remède de cheval,* fièvre violente, remède énergique. Personne sur qui les autres se déchargent de leur travail. *Bon cheval de trompette,* personne que n'effrayent ni les éclats de voix, ni les menaces. *Arg. Cheval de retour,* récidiviste. *C'est son cheval de bataille,* c'est la chose sur laquelle il s'appuie, revient constamment. *Mettre quelqu'un à cheval,* lui enseigner l'équitation, et *fig.*, faciliter ses débuts. *Monter sur ses grands chevaux,* prendre des allures hautaines, violentes. Siège à l'usage de l'ouvrier qui façonne l'ardoise. *Cheval de bois,* figure de bois présentant vaguement l'aspect d'un cheval, et sur laquelle on s'exerce à sauter, à voltiger. *Cheval mécanique,* cheval de bois monté sur trois roues et mu par une chaîne de Vaucanson qu'actionne une double manivelle. *Cheval hygiénique.* Cheval de bois monté sur un pivot vertical muni de ressorts et que le cavalier actionne par une succession d'efforts en avant et en arrière. *Cheval de frise,* engin de défense composé d'une pièce de bois traversée par des lames ou des tiges pointues de chaque bout : *les chevaux de frise étaient employés autrefois pour arrêter les charges de cavalerie. Jeux. Petits chevaux,* appareil mécanique qui actionne de petits chevaux pouvant tourner indépendamment les uns des autres autour d'un axe vertical. (On parie, et celui qui a placé sa mise sur le cheval qui s'arrête le plus près du but est le gagnant de ce jeu de hasard). *Chevaux de bois,* v. manège.

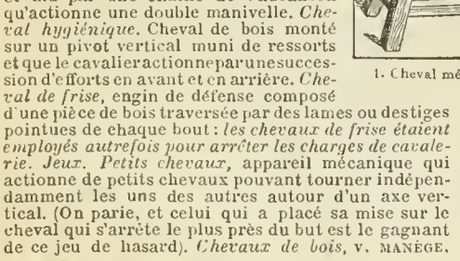
Cheval fondu.

Cheval fondu, jeu d'enfant. Loc. adv. : *A cheval,* sur un cheval ; à califourchon ; de chaque côté de : *propriété à cheval sur une route. A cheval !* sonnerie

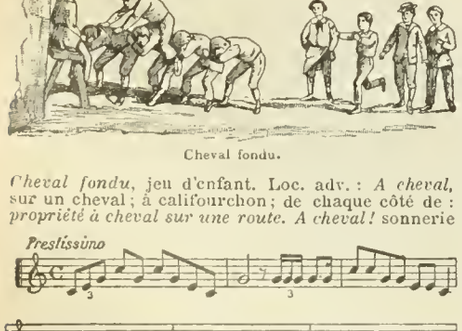

A cheval ! (trompette).

de trompette pour faire monter les soldats à cheval. *Loger à pied et à cheval,* les piétons et les cavaliers. *Tirer quelqu'un à quatre chevaux,* l'écarteler en attelant un cheval à chacun de ses membres. *Fig. Etre à cheval sur les règles, les principes,* les bien connaître ; ne pas permettre qu'on s'en écarte. *Cheval-vapeur* ou *cheval,* force capable d'élever en une seconde un poids de 75 kilogrammes à 1 mètre de hauteur : *machine de 400 chevaux* ou *chevaux-vapeur.* Prov. : **Changer son cheval borgne contre un aveugle,** faire un échange désavantageux. **Il n'est si bon cheval qui ne bronche,** le plus habile peut se tromper. **C'est un cheval à l'écurie,** c'est une dépense continue. **Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval,** c'est difficile à se procurer. **A cheval donné on ne regarde pas la bride,** on ne doit pas critiquer les défauts de ce que l'on a reçu gratuitement. **L'œil du maître engraisse le cheval,** il ne faut pas s'en rapporter à autrui pour le soin de ses propres affaires. Allus. hist. : **Cheval de Troie.** On raconte que les Grecs, lassés d'avoir vainement assiégé Troie pendant dix ans, résolurent de prendre par la ruse la ville qu'ils n'avaient pu emporter par la force. Sous prétexte d'une offrande religieuse, ils construisirent un immense cheval de bois dans lequel se dissimulèrent des guerriers, et que les Troyens eux-mêmes, trompés par un départ simulé des Grecs, introduisirent dans l'intérieur des remparts. **Cheval de Caligula.** Cet empereur, s'étant pris de passion pour son cheval nommé *Incitatus,* en fit son favori, lui monta une maison magnifique, et il allait le nommer consul lorsque lui-même fut assassiné. (On rappelle ces folies au sujet des extravagances d'un homme au pouvoir.) Allus. littér. : **Cheval de Job.** Job, causant avec ses amis, émet quelques doutes sur la justice de Dieu. Le Très-Haut, du sein de la nue, fait entendre sa voix formidable. Il rappelle quelques-unes des merveilles de sa puissance, et cite notamment le cheval comme une de ses plus belles créations. Il fait de cet animal ardent une description magnifique. Les écrivains rappellent le cheval de Job et surtout ce cri d'ardeur guerrière : « Allons ! » quand ils ont à peindre un courage bouillant, impatient de braver les dangers. **Le cheval s'étant voulu venger du cerf,** titre d'une fable de La Fontaine. Le cheval, pour satisfaire sa haine, a recours à l'homme, mais, ensuite, son vengeur le domestique. On rappelle cette fable au sujet de ceux qui, pour la satisfaction d'une passion aveugle, s'exposent aux pires conséquences. **Un cheval ! un cheval ! mon royaume pour un cheval !** Exclamation de Richard III, roi d'Angleterre, à la bataille de Bosworth (1485), où il fut battu par Henri Tudor et perdit la vie.

— Encycl. *Zool.* Le genre cheval comprend en principe tous les mammifères périssodactyles de la famille des équidés : ânes, zèbres, hémiones et tous les chevaux ; mais on doit distinguer un sous-genre cheval, qui ne renferme qu'une espèce (les chevaux dits « sauvages » descendent de chevaux domestiques) ; on caractérise cette espèce par les quatre membres munis de châtaignes, par la force des sabots, par les oreilles qui sont petites, par la robe sans rayure, etc.

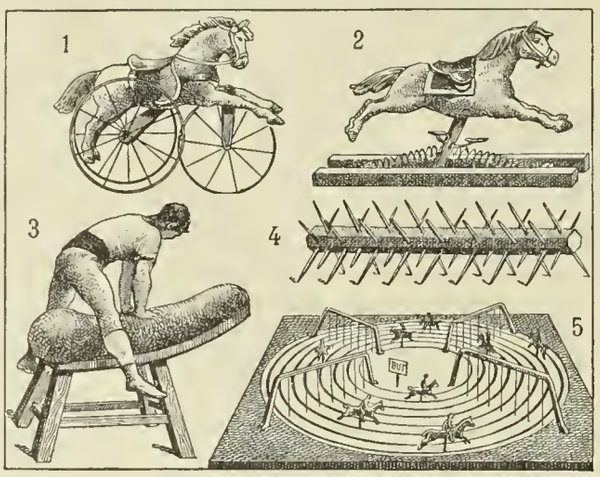

1. Cheval mécanique ; 2. Cheval hygiénique ; 3. Cheval de bois ; 4. Cheval de frise ; 5. Jeu de petits chevaux.

— *Econ. rur.* Le jeune cheval mâle est appelé *poulain,* la jeune femelle *pouliche ;* le mâle adulte est dit *entier* et, s'il a subi la castration, *hongre ;* consacré à la reproduction, le cheval entier est appelé *étalon.* La femelle adulte est la *jument* qui est dite *poulinière* quand elle est destinée à la reproduction. Pour les noms que portent les différentes régions du corps du cheval, son anatomie, son squelette, ses aplombs et ses allures, v. la planche page 323. On divise généralement les races de chevaux en trois catégories : *chevaux de selle, chevaux de trait léger* et *chevaux de gros trait.* Parmi les *races françaises,* dont chacune comprend aussi différentes variétés, citons les chevaux boulonnais, flamands, poitevins ou vendéens, bretons, percherons, comtois, ardennais, lorrains, normands, limousins, auvergnats, nivernais, navarrais, camarguais, landais, corses, etc. Il faut signaler encore les variétés obtenues par croisement des pur sang anglais ou arabes avec les races indigènes et dont les produits sont remarquables (demi-sang normand, demi-sang tarbais, etc.). Parmi les *races étrangères,* il faut citer les chevaux arabes, barbes, persans, turcs, tatars, russes, etc. ; les races algériennes (numide ou kabyle), la race espagnole ; les races du Nord : mecklembourgeoise, frisonne, hanovrienne, danoise, hollandaise, belge, etc., les races anglaises et leurs dérivés (pur sang de course, hunter, hackney, clydesdale, suffolk, poney, etc.).

L'âge du cheval se reconnaît à sa denture : les incisives centrales (pinces) apparaissent au bout de huit jours, les suivantes ou mitoyennes à cinq semaines, les plus externes ou *coins* à huit mois ; puis elles s'usent dans l'ordre de leur apparition ; elles sont *rasées :* les *pinces* à dix mois, les mitoyennes à douze, les coins à dix-huit ou vingt. A deux ans, les pinces tombent et sont remplacées vers deux ans et demi ; les mitoyennes sont remplacées entre trois ans et demi et quatre ans ; les coins entre quatre et cinq ans. Enfin, l'effacement se produit successivement : les pinces à six ans, les mitoyennes à sept, les coins à huit. Le cheval est alors hors d'âge, et les bases d'appréciation deviennent de moins en moins précises. (V. la planche, page 323.)

— *Fin.* V. abreuvoir, animaux, épizootie, voitures et chevaux (*Contribution sur les*), etc.

Cheval de bronze (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber ; œuvre amusante, écrite sur un sujet chinois (1835).

Chevaux de Marly (*les*), groupes en marbre, de Guillaume Coustou, placés aux Champs-Elysées, à Paris, en 1794, et ainsi appelés parce qu'ils furent d'abord mis sur la terrasse de Marly, en 1745.

Chevaux de Saint-Marc (*les*), célèbre groupe antique en bronze, provenant de l'hippodrome de Byzance, qui décore aujourd'hui la façade de l'église Saint-Marc, à Venise.

Cheval-Blanc, comm. de Vaucluse, arr. et à 26 kil. d'Avignon, au pied du Lubéron ; 1.620 h. Ch. de f. P.-L.-M.

chevalée [*lé*] n. f. Charge d'un cheval. (Peu us.)

chevalement [*man*] n. m. Réunion de poutres et de madriers qui étayent un mur, un bâtiment.

chevaler [*lé*] v. n. Faire des allées et venues. (Vx.) V. a. Epier, poursuivre : *chevaler les voyageurs.* (Vx.) *Techn.* Etayer à l'aide de chevalets : *chevaler un mur. Chevaler des cuirs,* les travailler sur un chevalet.

chevaleresque [*rès-ke*] adj. Qui a le caractère généreux des anciens chevaliers : *un dévouement chevaleresque.*

chevaleresquement [*rès-ke-man*] adv. D'une manière chevaleresque.

chevalerie [*rî*] n. f. Qualité, rang de chevalier ; l'institution elle-même. *Par ext.* Noblesse de souche : *une maison d'ancienne chevalerie. Fig.* Penchant aux idées romanesques. *Fleur de la chevalerie, de chevalerie,* homme d'une haute générosité, d'une galanterie délicate ; ces sentiments eux-mêmes. *Ordre de chevalerie,* corps militaire et religieux institué au moyen âge pour combattre les infidèles ; ordre honorifique.

— Encycl. La chevalerie fut une institution à la fois féodale, militaire et religieuse, du moyen âge, et dont les membres, à une époque de violences continuelles, mirent leur épée et leur force au service du droit et des faibles. Cette institution, dont on croit retrouver les racines dans les coutumes germaniques, se développa au moyen âge sous l'influence du christianisme et de l'esprit d'association. Les chevaliers, qui exaltèrent à un degré inconnu jusque-là le sentiment de l'honneur, étaient soumis aux formalités religieuses et mondaines d'une réception solennelle ou *adoubement,* et devaient remplir certaines conditions déterminées : on naissait noble, on *était armé* chevalier.

chevalet [*lè*] n. m. (de *cheval*). Arête aiguë de bois, sur laquelle on mettait à cheval, avec un boulet à chaque pied, les soldats coupables, etc. Tréteau sur lequel on étendait le patient pour la torture. Support des cordes d'un violon. Support en bois, sur lequel les peintres posent leurs tableaux pour travailler. *Tableau de chevalet,* peinture de petite dimension. Monture en bois, destinée à soutenir l'objet sur lequel on travaille. Tréteau qui porte le tablier d'un pont volant. Montant qui supporte la roue du gouvernail.

Chevalet.

chevalier [*li-é*] n. m. (rad. *cheval*). Citoyen romain du second ordre, ou ordre *équestre.* Noble admis dans l'ordre de la chevalerie. *François Ier voulut être armé chevalier par Bayard.* Membre d'un ordre militaire : *les chevaliers de Malte.* Noble du rang inférieur à celui de baron. V. chevalerie. Le grade inférieur dans un des ordres fondés pour récompenser les services rendus à l'Etat ou au pays : *chevalier de la Légion d'honneur. Par plaisant.* Le cavalier attentionné d'une dame. *Se faire le chevalier d'une personne, d'une chose,* se faire son champion, la prôner. *Arg. Chevaliers du lustre,* claqueurs de théâtre. *Chevalier errant,* chevalier qui parcourait le monde pour redresser les torts. Le *chevalier sans peur et sans reproche,* Bayard. Le *chevalier de Triste-Figure,* don Quichotte. *Chevalier d'industrie,* homme qui vit d'expédients, d'escroqueries.

— Encycl. *Hist. anc.* Les chevaliers, formant une classe privilégiée, existèrent dans la plupart des Etats grecs, notamment à Athènes, et surtout à Rome. Dans la constitution de Servius Tullius, le chevalier recevait de l'Etat un cheval, et servait dans la cavalerie. Il devait posséder un certain cens. A partir des Gracques, les fils des sénateurs furent de droit chevaliers. Vers la même date, le titre de chevalier, d'honorifique qu'il était, devient politique ; la plus grande partie du pouvoir judiciaire passe entre les mains des chevaliers, ainsi que le grand commerce, la banque, l'industrie des mines, etc. Les chevaliers portaient la *trabea,* sorte de manteau, l'angusticlave et l'anneau d'or.

Chevalier.

chevalier [*li-é*] n. m. Oiseau de l'ordre des échassiers et du genre des bécasses, dont les nombreuses espèces se rencontrent sur presque tout le globe.

Chevalier, la Mort et le Diable (*le*), célèbre estampe d'Albert Dürer, dont le sujet pourrait se traduire par cette devise : « Ni la mort ni le diable n'arrêtent un brave et loyal chevalier. »

Chevalier à la mode (*le*), comédie en cinq actes et en prose, par Dancourt ; son chef-d'œuvre (1687) ; excellent tableau de mœurs.

Chevalier de Maison-Rouge (*le*), roman historique d'Alexandre Dumas père (1845) ; œuvre dramatique pleine d'intérêt sur la fin du règne de Louis XVI et le début de la Révolution. De ce roman, Dumas et Auguste Maquet ont tiré un drame en cinq actes (1847).

Chevalier de Saint-Georges (*le*), roman de Roger de Beauvoir (1838), qui se recommande par de brillantes qualités d'imagination. De ce roman, en collaboration avec Mélesville, l'auteur a tiré une comédie en trois actes (1840).

Chevalier d'Harmental (*le*), roman d'Alexandre Dumas père et Aug. Maquet (1845) ; une de leurs

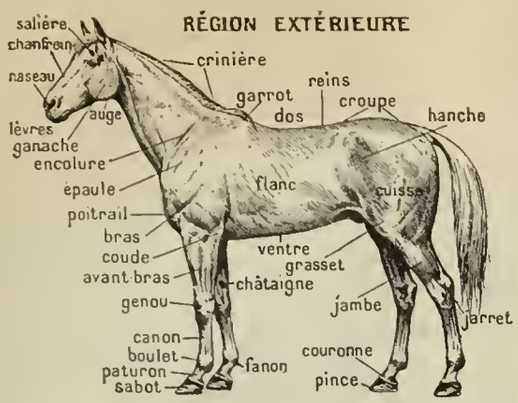
RÉGION EXTÉRIEURE
salière
chanfrein
naseau
lèvres
ganache
encolure
épaule
poitrail
bras
coude
avant-bras
genou
canon
boulet
paturon
sabot
crinière
garrot
dos
reins
croupe
hanche
auge
flanc
cuisse
ventre
grasset
châtaigne
jambe
jarret
fanon
couronne
pince

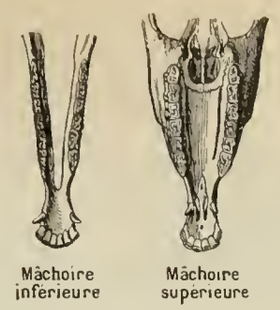
Mâchoire inférieure
Mâchoire supérieure

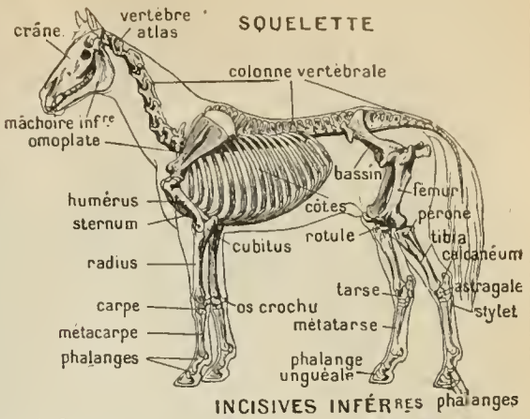
SQUELETTE
crâne
vertèbre atlas
colonne vertébrale
mâchoire inf.re
omoplate
bassin
fémur
humérus
sternum
côtes
péroné
rotule
tibia
cubitus
calcanéum
radius
tarse
astragale
carpe
os crochu
métatarse
stylet
métacarpe
phalanges
phalange unguéale

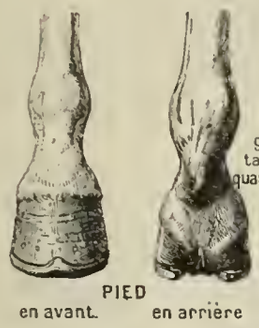
PIED
en avant.
en arrière

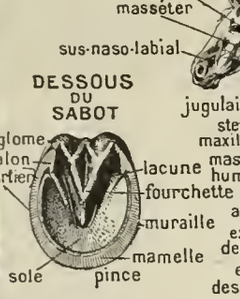
DESSOUS DU SABOT
glome
talon
quartier
lacune
fourchette
muraille
mamelle
sole
pince

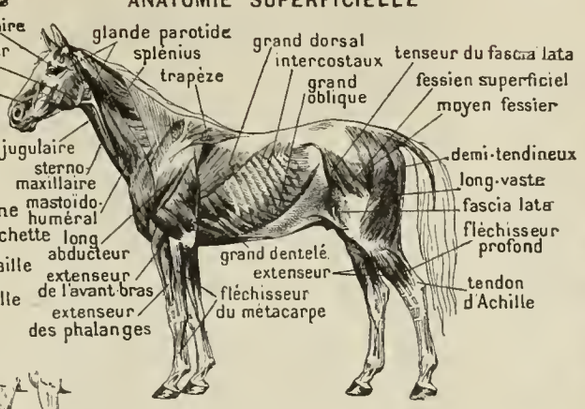
ANATOMIE SUPERFICIELLE
orbiculaire
masséter
sus-naso-labial
glande parotide
splénius
trapèze
grand dorsal
intercostaux
grand oblique
tenseur du fascia lata
fessier superficiel
moyen fessier
jugulaire
sterno-maxillaire
mastoïdo-huméral
long abducteur
extenseur de l'avant-bras
extenseur des phalanges
demi-tendineux
long-vaste
fascia lata
fléchisseur profond
grand dentelé
extenseur
fléchisseur du métacarpe
tendon d'Achille

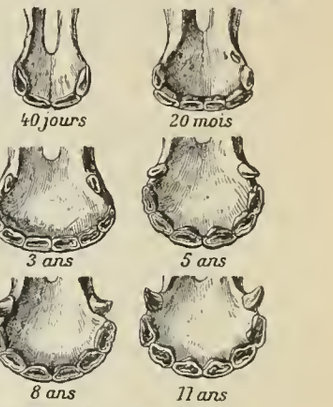
INCISIVES INFÉRIEURES
40 jours
20 mois
3 ans
5 ans
8 ans
11 ans
15 ans
vieillesse
5 ans ½
20 ans

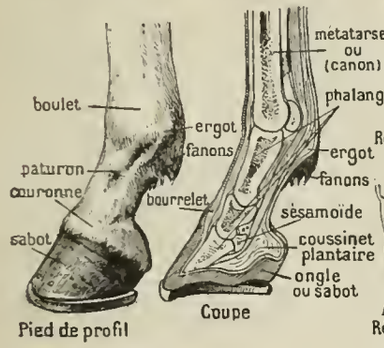
boulet
ergot
fanons
paturon
couronne
bourrelet
sabot
métatarse ou (canon)
phalanges
ergot
fanons
sésamoïde
coussinet plantaire
ongle ou sabot
Pied de profil
Coupe

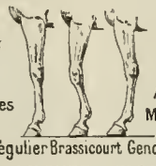
APLOMBS DE PROFIL DES MEMBRES ANTÉRIEURS
Régulier
Brassicourt
Genoux creux

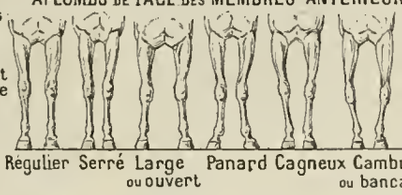
APLOMBS DE FACE DES MEMBRES ANTÉRIEURS
Régulier
Serré
Large ou ouvert
Panard
Cagneux
Cambré ou bancal

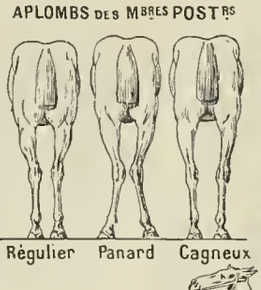
APLOMBS DES MEMBRES POSTÉRIEURS
Régulier
Panard
Cagneux

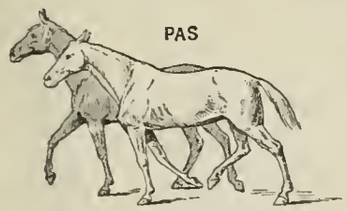
PAS

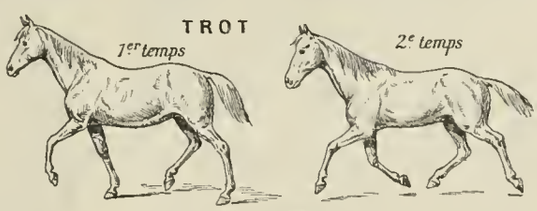
TROT
1er temps
2e temps

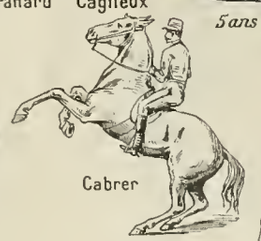
Cabrer

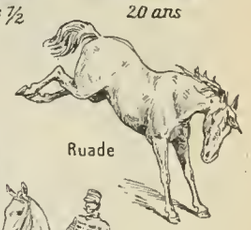
Ruade

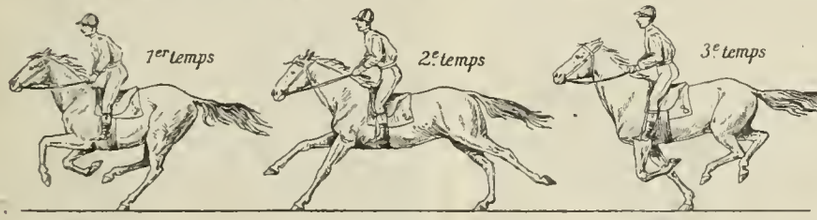
1er temps
2e temps
3e temps

Reculer

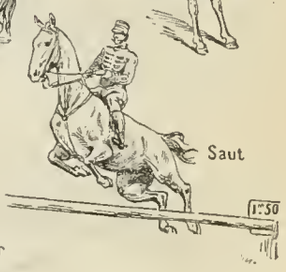
Saut
1m50

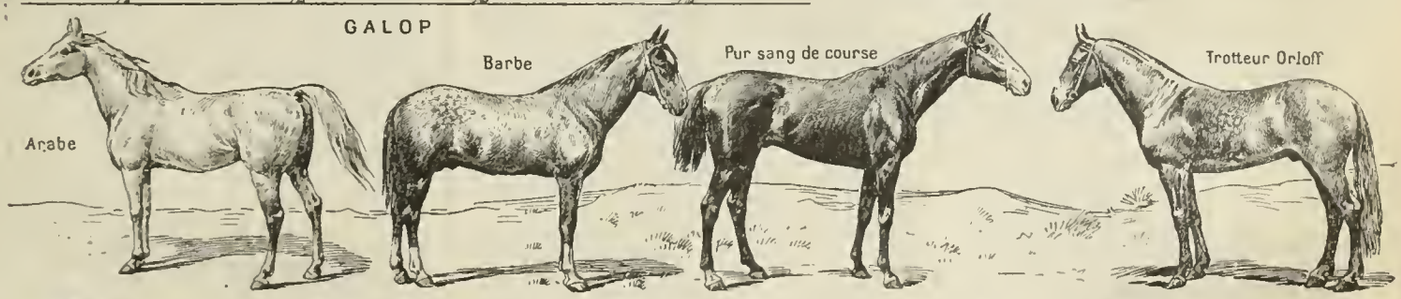
GALOP
Arabe
Barbe
Pur sang de course
Trotteur Orloff

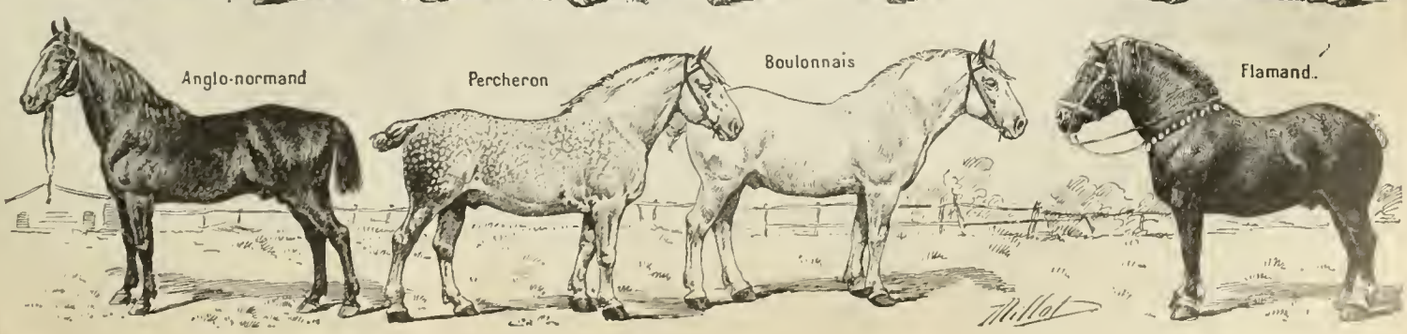
Anglo-normand
Percheron
Boulonnais
Flamand

œuvres les plus intéressantes du fécond romancier. Le sujet en est la conspiration de Cellamare.

Chevalier Des Touches (*le*), roman de Barbey d'Aurevilly (1864), suite de tableaux de la chouannerie normande, ou sont contés, avec une verve et un coloris extraordinaires, l'emprisonnement du chevalier Des Touches par les Bleus et son héroïque évasion.

Chevalier Jean (*le*), drame lyrique en quatre actes, poème de Louis Gallet et Edouard Blau, musique de V. Joncières (1885).

Chevaliers (*les*), comédie d'Aristophane, violente satire contre le démagogue athénien Cléon (424 av. J.-C.).

Chevaliers de la Table-Ronde. V. TABLE-RONDE.

Chevalier [*li-é*] (Michel), économiste français, né à Limoges, m. à Paris (1806-1879). Ami de Cobden, conseiller écouté de Napoléon III, il fut un des plus éminents défenseurs du libre-échange. On lui doit de remarquables *Lettres sur l'organisation du travail.*

chevalière n. f. Femme d'un chevalier ou ayant rang de chevalier. Membre des ordres de chevalerie créés pour les femmes : *chevalières de Saint-Jacques de l'Épée, de Saint-Georges, de Malte,* etc. Sorte de bague à large chaton. V. BAGUE.

chevalin, e adj. Qui a rapport au cheval : *bête, race chevaline.*

chevalot [*lo*] n. m. Instrument servant à mettre en paquet le fil dévidé.

chevance [*van-se*] n. f. (de *chevir*). Biens, fortune.

Chevanceaux, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 30 kil. de Jonzac, entre l'Isle et la Seugne ; 1.240 h. Chaux.

Chevannes, comm. de l'Yonne, arr. et à 7 kil. d'Auxerre, près de la Beauleche ; 1.220 h. Ch. de f. P.-L.-M.

chevauchable [*vô*] adj. Où l'on peut aller à cheval : *chemin chevauchable.*

chevauchage [*vô*] n. m. Action de chevaucher.

chevauchant [*vô-chan*], **e** adj. Se dit des parties d'un assemblage qui empiètent l'une sur l'autre.

chevauchée [*vô-ché*] n. f. Tournée faite à cheval : *Louis IX institua les chevauchées des maîtres des requêtes.* Distance qu'une bête de somme peut parcourir sans s'arrêter.

chevauchement [*vô-che-man*] n. m. Action de chevaucher, d'aller à cheval.

chevaucher [*vô-ché*] v. n. Aller à cheval. Etre à califourchon ; se recouvrir partiellement : *ces tuiles ne chevauchent pas régulièrement.* V. a. Aller à cheval sur : *chevaucher un poney.*

chevaucheur [*vô*] n. m. Celui qui va ou aime à aller à cheval.

chevauchons [*vô*] **(à)** loc. adv. A califourchon.

chevauchure [*vô*] n. f. Etat des objets qui empiètent l'un sur l'autre : *la chevauchure des ardoises.*

chevau-léger [*vô, jé*] n. m. Cavalier d'un

Chevau-légers : 1. Sous Henri III ; 2. En 1815.

corps de troupes qui a fait partie de l'armée française, du XVIe siècle à 1815. Pl. des *chevau-légers.*

Chevé (Emile-Joseph-Mauricc), médecin et musicien français, né à Douarnenez, m. à Fontenay-le-Comte (1804-1864) ; un des promoteurs de l'enseignement de la musique chiffrée, par la méthode Galin-Paris-Chevé.

chevecerie [*se-rî*] n. f. Fonctions, bénéfice de chevecier.

chevêche n. f. Genre d'oiseaux rapaces, renfermant de petites chouettes de tout le globe.

chevêchette [*chè-te*] n. f. Genre d'oiseaux rapaces nocturnes, renfermant de petites chevêches.

chevecier [*si-é*] n. m. Dignitaire ecclésiastique, qui prenait soin du chevet de l'église et accessoirement du trésor et du luminaire.

chevel [*vèl*] n. m. Etau portatif, à l'usage des serruriers.

chevelée [*lé*] n. f. Mareotte qui a pris racine.

chevelu, e adj. Garni de cheveux. *Cuir chevelu,* peau de la tête. Qui porte de longs cheveux : *les Mérovingiens ont été appelés rois chevelus. Poétig. Monts chevelus,* couverts de forêts. *Arbres chevelus,* ayant beaucoup de rameaux. N. m. Ensemble des dernières ramifications émises par les racines des plantes. ANT. Chauve, tondu.

chevelure n. f. L'ensemble des cheveux : *peigner sa chevelure.* Traînée lumineuse d'une comète.

Chevelure de Bérénice, constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Lion et le Bouvier.

chever [*vé*] v. a. (du lat. *cavare,* creuser). Creuser. *Chever une pierre précieuse,* la creuser en dessous pour lui donner une teinte plus claire.

Cheverny, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 13 kil. de Blois, non loin du Conon ; 1.180 h. Très beau château du XVIIe siècle.

Cheverny (Philippe HURAULT de), magistrat et homme d'Etat français, chancelier de France sous Henri III, né et m. à Court-Cheverny (1528-1599).

Chevert [*vèr*] (François de), général français, né à Verdun, m. à Paris (1695-1769). Il se distingua par une foule d'actions d'éclat, principalement pendant la guerre de succession d'Autriche, à l'assaut de Prague, qu'il défendit ensuite héroïquement contre les Impériaux. Il décida du gain de la bataille d'Hastenbeck, en 1757.

Cheverus [*russ*] (Jean-Louis-Aimé-Madeleine LEFEBVRE de), cardinal français, né à Mayenne, m. à Bordeaux (1768-1836). Il fut évêque de Boston, de Montauban et archevêque de Bordeaux, et se fit remarquer par son dévouement et son esprit de conciliation.

chevesne [*vè-ne*] n. m. Genre de poissons cyprinidés, communs dans les eaux douces. (On écrit aussi CUEVAINE, CT CUEVENNE.)

— ENCYCL. Le chevesne, communément appelé *meunier,* est gris cendré, ou violacé, brillant, avec les flancs et le ventre argentés, les nageoires jaune verdâtre, ou rougeâtres. Le chevesne est très vorace et mord à presque toutes les amorces (raisin, cerise, ver cannelé, ver rouge, sang caillé, fromage, cervelle crue, boyaux de poulet, etc.) ; la ligne doit être en crin solide, avec hameçon 6 ou 8. En été, on peut pêcher le chevesne à la mouche artificielle, ou à la sauterelle. Sa chair est d'assez bonne qualité.

Chevesne.

chevet [*vè*] n. m. (lat. *capitium*). Tête du lit. Traversin. *Livre de chevet,* livre favori. *Epée de chevet,* celle qu'on avait toujours à sa portée, même la nuit, et *fig.* ce sur quoi on s'appuie toujours. Partie en hémicycle, qui termine le chœur d'une église. Garniture au bord des chéneaux d'un toit. Coin de bois sous l'affût d'un canon, ou derrière la culasse. *Mar.* Pièce de bois arrondie à l'arrière des bittes.

chéveteau [*vé*] ou **chevêtrier** [*tri-é*] n. m. Solive d'enchevêtrure. Pièce de bois sur laquelle tourne le tourillon de l'arbre des meules dans un moulin.

chevêtre n. m. (lat. *capistrum*). Pièce de bois dans laquelle s'emboîtent les solives d'un plancher. Bandage. Licou.

cheveu n. m. (lat. *capillus*). Poil de la tête de l'homme : *les cheveux des nègres sont généralement crépus. Etre en cheveux,* en parlant d'une femme, n'avoir aucune coiffure sur la tête. *Fig. Se prendre aux cheveux,* se quereller, se battre. *Faire dresser les cheveux,* faire horreur. *Tiré par les cheveux,* manquant de naturel, de logique. *Ne tenir qu'à un cheveu,* dépendre de très peu de chose. *Saisir l'occasion aux cheveux,* la saisir avec empressement. *Fendre, couper un cheveu en quatre,* faire des distinctions très subtiles. *Ne pas toucher un cheveu de la tête de quelqu'un,* ne pas lui causer le moindre dommage. *Mar. Venir comme les cheveux sur la soupe,* d'une façon très déplacée, fort mal à propos. *Avoir mal aux cheveux,* souffrir de la tête parce qu'on a trop bu. *Se faire des cheveux,* se tourmenter, s'ennuyer. *A un cheveu de,* très près de : *être à un cheveu de sa perte. Pop.* Obstacle, embarras : *il y a un cheveu!* Caprice d'amour : *avoir un cheveu pour une femme.* ALLUS. LITTÉR. : **Cheveux d'Absalon, cheveux de Samson,** V. ABSALON, et SAMSON.

— ENCYCL. *Anat.* et *path.* Les cheveux ne diffèrent pas essentiellement des poils. (V. POILS.) Ils sont implantés obliquement sur le cuir chevelu ; leur forme, leur grosseur, leur longueur, leur couleur varient avec les races. La couleur est variable avec l'âge ; cependant, elle a une certaine valeur ethnographique. Les cheveux sont sujets à des altérations et à des maladies diverses ; en général, leur vitalité est liée à celle de l'organisme. V. CALVITIE, PELADE, SÉBORRHÉE, TEIGNE, etc.

Chevigné (comte de), poète français, né en Vendée, m. à Reims (1793-1876) ; auteur des *Contes rémois.*

chevillage [*vi, ll* mll., *a-je*] n. m. Action de cheviller. Ensemble des chevilles d'un ouvrage.

chevillard [*vi, ll* mll., *ar*] n. m. *Pop.* Celui qui fait le commerce de la viande à la cheville.

cheville [*ll* mll.] n. f. (du lat. *clavicula,* petite clef). Morceau de bois ou de métal, pour boucher un trou ou faire un assemblage : *les chevilles d'une armoire. Fig.* Mot de remplissage : *les mauvais vers sont pleins de chevilles.* Ce qui sert à tendre ou détendre les cordes d'un instrument de musique : *les chevilles d'un piano, d'un violon.* Saillie des os de l'articulation du pied. *Vente à la cheville,* vente de la viande de boucherie en gros et demi-gros. *Fig. N'aller pas à la cheville de quelqu'un,* lui être beaucoup inférieur. *Attelé en cheville,* se dit du cheval attelé devant le limonier et précédé lui-même d'un autre cheval. *Cheville ouvrière,* cheville qui joint le train de derrière d'une voiture à l'avant-train. *Fig.* Principal agent ou mobile d'une affaire : *l'argent est la cheville ouvrière de tout. Autant de trous, autant de chevilles,* autant de répliques ou d'expédients que de questions ou de difficultés.

Chevilles ou *Poésies* de maître Adam Billaut, menuisier de Nevers (XVIIe s.), dont quelques fragments ont de la verve et de l'entrain, mais où l'on rencontre beaucoup d'incorrections de style.

chevillement [*vi, ll* mll., *e-man*] n. m. *Superst.* Maléfice qui consistait à enfoncer une cheville dans un mur. (On rendait ainsi un homme impuissant, on l'empêchait d'uriner, etc.)

cheviller [*vi, ll* mll., *é*] v. a. Assembler avec des chevilles : *cheviller les montants d'un meuble.* Remplir de mots inutiles : *cheviller des vers.* Absolum. :

Le dernier des humains est celui qui cheville.

(A. de Musset.) *Avoir l'âme chevillée au corps,* avoir la vie dure.

chevillette [*vi, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite cheville : *tirez la chevillette et la bobinette cherra.* (Vx.)

chevilleur [*vi, ll* mll.] n. m. Celui qui cheville. Celui qui pratique le chevillage.

chevillier [*vi, ll* mll., *é*] n. m. Partie d'un instrument de musique à cordes où sont les chevilles servant à la tension de ces cordes. Cheval attelé en cheville. (On écrit aussi CNEVILLER.)

chevill ère [*vi, ll* mll.] ou **chevilière** n. f. Sorte de tresse plate en fil écru ou en coton.

chevilloir [*vi, ll* mll.] n. m. Instrument destiné à rendre leur souplesse aux écheveaux de soie que la teinture a raidis.

chevillon [*vi, ll* mll., *on*] n. m. Bâton tourné au dos d'une chaise. Bâton des ourdisseurs.

Chevillon [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Haute-Marne, arr. et à 15 kil. de Wassy, près de la Marne ; 1.000 h. Ch. de f. E. Hauts fourneaux, distilleries. — Le cant. a 15 comm. et 8.530 h.

chevillot [*vi, ll* mll., *o*] n. m. *Mar.* Grosse cheville de bois, pour amarrer les manœuvres.

chevillure [*vi, ll* mll.] n. f. Troisième andouiller de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil.

Chevilly, comm. du Loiret, arr. et à 14 kil. d'Orléans, en Beauce ; 1.270 h. Ch. de f. Orl.

cheviote n. f. ou **cheviot** [*vi-o*] n. m. (de *cheviot,* n. d'une race de moutons qui vivent dans les monts *Cheviots,* en Ecosse). Laine d'agneau d'Ecosse. Etoffe faite avec cette laine : *veston de cheviote.*

Cheviots [*vi-o*] (MONTS), chaîne de montagnes qui sépare l'Ecosse de l'Angleterre. Beaux pâturages, vastes forêts. Houille.

chevir v. n. (rad. *chef*). Venir à bout. Etre maître, user. (Vx.)

Chevire-le-Rouge, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 8 kil. de Baugé ; 1.440 h. Huileries.

chèvre n. f. (lat. *capra*). Genre de mammifères, de l'ordre des ruminants (ne se dit que de la femelle, dans le langage ordinaire) : *le bouc est le mâle de la chèvre. Fig.* et *fam. Prendre la chèvre,* être prompt à s'irriter. *Vin à faire danser les chèvres,* très acide. Appareil propre à élever des fardeaux, à soutenir une pièce de bois que l'on façonne ou que l'on scie. Levier articulé, appuyé sur deux pieds, qui sert à soutenir une voiture, etc. Loc. prov. *Ménager la chèvre et le chou,* se conduire entre deux partis de manière à ne blesser ni l'un ni l'autre. PROV. : **Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute,** on est obligé de s'accommoder à la situation que vous fait la destinée.

Chèvre.

— ENCYCL. *Zool.* D'après la forme de leurs cornes, on distingue deux sous-genres de chèvres : les *chèvres* proprement dites et les *bouquetins.* Les premières ont des cornes à section elliptique en lame de sabre. La chèvre domestique paraît dériver de l'ægagre ou chèvre à bézoard de la Grèce et de l'Asie Mineure. La chèvre commune (*capra hircus*) est répandue dans toutes les régions du monde ; elle se nourrit facilement et est précieuse pour son lait et sa chair. Dans l'Himalaya et le Tibet, vit la chèvre markhor à cornes vrillées. Le pelage des chèvres est utilisé pour faire des tissus ; les plus belles toisons sont fournies par les chèvres d'Asie (Angora, Tibet).

— *Dr.* Les préfets peuvent, après avoir pris l'avis des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, déterminer par des arrêtés les conditions sous lesquelles les chèvres sont conduites et tenues au pâturage. Les propriétaires de chèvres conduites en commun sont solidairement responsables des dommages qu'elles causent.

— *Techn.* La chèvre sert, dans les ateliers de construction, à élever des fardeaux. Cet appareil se compose de pièces facilement démontables. Il en existe divers types : la *chèvre à trois pieds,* la *chèvre à haubans,* la *chèvre verticale,* la *chèvre de tranchée,* la *chèvre à déclic,* etc. Les trois premiers types sont les plus employés. La chèvre à trois pieds se compose de deux longues pièces de bois appelées *hanches* qui, écartées à la base, se réunissent au sommet ; un pied qui les soutient forme trépied avec les deux hanches. Le second type comprend les deux hanches précédentes ; des haubans placés en arrière et partant de la tête empêchent l'appareil de piquer du nez. Vers la partie inférieure des hanches, on installe un treuil qui, au moyen d'une corde enroulée et passant sur une poulie suspendue à la tête, permet de soulever les fardeaux. La chèvre verticale est une longue poutre reposant sur un coussinet ou crapaudine et que des haubans maintiennent en place.

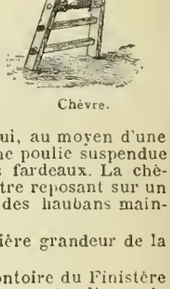

Chèvre.

Chèvre (la), étoile de première grandeur de la constellation du Cocher.

Chèvre (CAP DE LA), promontoire du Finistère terminant la presqu'île de Crozon, entre l'anse de Dinan et la baie de Douarnenez.

chevreau [*vrô*] n. m. Petit de la chèvre : *chevreau tétard ; chevreau broutard.* La peau de cet animal : *gants de chevreau.*

— ENCYCL. *Techn.* Le chevreau est, industriellement parlant, une peau mégie d'une très grande souplesse et qui est fournie par les peaux de chèvre, de chevreau, etc. Le chevreau s'emploie principalement pour la fabrication des gants et des empeignes de chaussures de luxe. V. MÉGISSERIE.

Chevreau [*vrô*] (Urbain), érudit et littérateur français, né et m. à Loudun (1613-1701) ; auteur des *Remarques sur les œuvres de Malherbe.* Il fut secrétaire de la reine Christine de Suède.

Chevreau (Julien-Théophile-Henri), administrateur français, né à Paris, m. à Yerres (1823-1903), ministre de l'Intérieur en 1870 ; à la veille du siège de Paris, il travailla à la mise en état de défense de la capitale.

chèvrefeuille [*feu, ll* mll.] n. m. (de *chèvre,* et *feuille*). Genre de caprifoliacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, qui portent des fleurs d'une odeur suave. (On trouve, en vers, l'ancienne orthographe *chèvrefeuil.*)

— ENCYCL. Le chèvrefeuille est un arbrisseau grimpant, originaire des forêts du midi de l'Europe. On le cultive dans les jardins, pour la beauté et surtout l'odeur de ses fleurs.

chèvre-pied [*pi-é*] adj. et n. m. Qui a des pieds de chèvre (épithète des satyres). Pl. *chèvre-pieds.*

chevrer [*vré*] v. n. S'agiter comme une chèvre, s'impatienter.

chèvrerie [*ri*] n. f. Lieu où l'on parque les chevres.

chevretin n. m. Fromage de chèvre, en Savoie.

chevrette [*vrè-te*] n. f. Petite chèvre. Femelle du chevreuil. Trépied de fer, pour soutenir les casseroles sur le feu. Petit chenet de fer. Nom vulgaire de divers crustacés (crevettes, salicoques, etc.) Nom primitif de la musette.

chevretter [*vrè-té*] ou **chevreter** [*té*] v. n. (Se conj. comme *jeter*.) Mettre bas, en parlant des chèvres. Syn. CHEVROTER.

chevreuil [*vreu, l* mll.] n. m. (lat. *capreolus*). Genre de mammifères ruminants, de la famille des cervidés, de taille moyenne : *le chevreuil se forlonge rarement et randonne dans le même canton.*

Chevreuil.

— ENCYCL. Le chevreuil, dont le bois n'a jamais plus de trois pointes, est très répandu dans toutes les forêts de l'Europe, de l'Asie Mineure et de la Perse ; vit surtout dans les régions plates. Le jeune mâle se nomme *broquart* et la femelle *chevrette*.

Chevreul [*vreul'*] (Marie-Eugène), célèbre chimiste français, né à Angers, m. à Paris (1786-1889). On lui doit de belles recherches sur les corps gras d'origine animale, et notamment la découverte des bougies stéariques. Sa longue vie fut tout entière vouée au travail, et son centenaire fêté avec éclat par les savants.

Chevreul.

Chevreuse, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 19 kil. de Rambouillet, sur l'Yvette, s.-affl. de la Seine ; 1.930 h. Tannerics. Ruines d'un château, dans la pittoresque *vallée de Chevreuse.* — Le cant. a 20 comm. et 10.650 h.

Chevreuse (Marie de ROHAN-MONTBAZON, duchesse de, fille d'Hercule de Rohan, m. à Paris (1600-1679). Elle joua un rôle important pendant la Fronde et dans les complots dirigés contre Richelieu et contre Mazarin. Veuve du duc Albert de Luynes, elle épousa Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Victor Cousin a écrit sa vie.

Chevreuse et Luynes (Charles-Honoré D'ALBERT, duc de), gouverneur de Guyenne (1646-1712), l'un des hommes les plus distingués de son temps. Il était gendre de Colbert et grand ami de Fénelon et de Saint-Simon.

chevrier [*vri-é*], **ère** n. Gardeur, gardeuse de chèvres.

Chevrières, comm. de la Loire, arr. et à 32 kil. de Montbrison, au-dessus du Gimont ; 1.380 h.

chevrillard [*vri, ll* mll., *ar*] n. m. Faon du chevreuil jusqu'à six mois.

chevrin n. m. (du vx fr. *chever*, creuser). Cavité profonde sous les rives des cours d'eau où le poisson va déposer son frai et se réfugier.

Chevrolière (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Nantes, près du lac de Grandlieu ; 2.140 h. (*Chevrolins*). Volailles.

chevrolle n. f. Nom vulgaire des crustacés du genre caprelle.

chevron n. m. (de *chèvre*). Chacune des pièces de bois qui soutiennent les lattes sur la pente d'un toit. (V. FERME.) Galon placé en V renversé sur le bras gauche des soldats, et qui marquait leur ancienneté de service : *un grognard à trois chevrons. Blas.* Pièce honorable, formée de deux pièces assemblées en angle aigu. (V. la planche BLASON.) Filon de mine, qui se replie suivant un angle aigu.

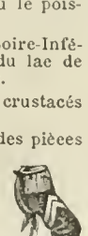
Chevron.

chevronnage [*vro-na-je*] n. m. Action de chevronner. Ouvrage fait en chevrons.

chevronné [*vro-né*], **e** adj. Qui porte des chevrons : *un vieux brave chevronné. Blas.* Se dit de l'écu ou des pièces dont la surface est couverte de chevrons en nombre égal aux interstices du champ.

chevronner [*vro-né*] v. a. Garnir de chevrons.

chevrotain [*tin*] ou **chevrotin** n. m. (rad. *chèvre*). Genre de mammifères ruminants sans cornes, des hautes montagnes asiatiques.

Chevrotain.

— ENCYCL. L'espèce la plus connue est le chevrotain porte-musc, qui atteint la taille d'un petit chevreuil et habite les montagnes de l'Asie. Le mâle porte sous le ventre une poche où s'accumule le musc.

chevrotant [*tan*], **e** adj. Qui chevrote, tremblote : *voix chevrotante.* ANT. **Ferme, assuré.**

chevrotement [*man*] n. m. Action de parler ou de chanter en chevrotant. Tremblement de la voix.

chevroter [*té*] v. n. Mettre bas, en parlant des chevres. Chanter, parler d'une voix tremblotante. Activ. : *chevroter un air.*

chevrotin n. m. Faon de chevreuil ayant moins de six mois. Peau de chevreau corroyée.

chevrotine n. f. Gros plomb, petite balle.

Cheyenne, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat de Wyoming ; 15.000 h. Houille.

Cheylade, comm. du Cantal, arr. et à 31 kil. de Murat, près de la *Rue de Cheylade ;* 1.440 h. Source ferrugineuse.

Cheylard [*chè-lar*] (**Le**), ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 55 kil. de Tournon, sur la Dorne, affl. du Rhône ; 3.510 h. Eaux minérales. — Le cant. a 14 comm. et 13.150 h.

cheylète n. m. Genre d'acariens très aplatis, vivant soit dans les vieux livres, le vieux linge, etc., soit sur les lapins.

Cheysson (Emile), ingénieur et économiste français, disciple de Le Play, né à Nimes en 1826.

chez [*ché*] prép. (du lat. *casa*, demeure). Au logis de : *chez moi.* Dans le pays de : *chez les Turcs.* Du temps de : *chez les anciens.* Dans la maison, la famille de : *servir chez un millionnaire.* Dans la personne, les œuvres de : *c'est chez lui une habitude.* Suivi d'un pronom personnel, *chez* forme une locution substantive qui signifie la maison de toi, de moi, etc. : *aimer son chez-soi.*

chèze n. f. Variété de mésange à tête noire.

Chèze (La), ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 9 kil. de Loudéac, sur le Lié ; 500 h. — Le cant. a 9 comm. et 11.520 h.

Chezy (Antoine-Léonard de), orientaliste français, né à Neuilly, m. à Paris (1773-1832). Il éveilla, un des premiers, en France, le goût de l'étude du sanscrit.

Chiabrera (Gabriel), poète italien, né et m. à Savone (1552-1637), imitateur de Pindare et d'Anacréon.

chianti [*ki*] n. m. Vin rouge un peu mousseux, récolté à Chianti.

Chianti [*ki*], région montagneuse de la prov. de Sienne (Italie), célèbre par les vins liquoreux qu'elle produit.

chiaoux n. m. V. CHAOUCH.

Chiari, v. d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), près de l'Oglio ; 10.400 h. Filatures de soie, forges. Villeroi y fut battu en 1701 par le prince Eugène.

chiasma [*ki*] n. m. (gr. *khiasma,* croisement). *Anat.* Croisement en forme d'X : se dit du croisement des bandelettes optiques.

chiasme [*ki-as-me*] n. m. (du gr. *khiasma,* croisement). *Rhét.* Figure composée d'une double antithèse dont les termes se croisent.

chiasse [*a-se*] n. f. Ecume des métaux. Excrément de mouche, de ver. *Pop.* Diarrhée. *Avoir la chiasse,* au *fig.,* avoir très peur.

Chiasso, comm. de Suisse (cant. du Tessin), non loin de la frontière italienne et du tunnel du Saint-Gothard ; 4.000 h. Petite ville industrielle.

Chiavari [*ki*], v. d'Italie (prov. de Gênes), port sur la Méditerranée ; 30.000 h.

Chiavenna, v. d'Italie (Lombardie, prov. de Sondrio), sur la Mera ; 4.300 h. Vases en pierre ollaire.

Chibchas [*chass*] ou **Muyscas** [*mu-is-kass*], peuple civilisé de l'Amérique du Sud, que les Espagnols trouvèrent établis dans la Nouvelle-Grenade, au XVIe siècle.

chibouque n. f. ou **chibouk** n. m. (du turc). Pipe à long tuyau, dont on se sert en Turquie.

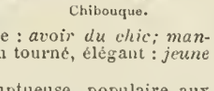
Chibouque.

chic [*chik*] n. m. (de *chicane*). Terme d'atelier pour exprimer une certaine habileté de main dans les arts. *Fam.* Désinvolture élégante : *avoir du chic ; manquer de chic.* Adjectiv. Bien tourné, élégant : *jeune homme, jeune femme chic.*

chica n. f. Danse voluptueuse, populaire aux Antilles et dans l'Amérique espagnole.

chica n. m. Dans l'Amérique du Sud, teinture rouge du *bignonia chica.*

chicabaud [*bô*] ou **chicambaud** [*kan-bô*] n. m. Bout-dehors mobile, sur lequel on amure la misaine dans les lougres.

Chicago, v. des Etats-Unis (Illinois), sur le lac Michigan et sur la *rivière de Chicago ;* 2.100.000 h. Immense commerce des produits de l'Ouest américain : blés, bestiaux, viandes salées, huile, etc. Importantes manufactures et usines : conserves, minoteries, etc.

chicane n. f. Procédure artificieuse. Procès : *aimer la chicane.* Ensemble des gens du Palais (en mauv. part). Controverse subtile. Querelle de mauvaise foi : *chercher chicane.* Nom d'une partie de mail qui se joue en plein air.

Chicaneau, un des principaux personnages des *Plaideurs* de Racine, et dont le nom indique le caractère. Chicaneau est normand et passe sa vie en procès. Il ne parle que de son procureur, de son juge et de ses témoins. Il est resté le type du plaideur infatigable. Il a pour adversaire la comtesse de Pimbêche, elle-même enragée plaideuse.

chicaner [*né*] v. n. User de chicane en procès. *Par ext.* User de subtilités, d'arguties. V. a. Disputer misérablement à quelqu'un : *chicaner une commission à un placier.* Chercher chicane à quelqu'un : *chicaner ses voisins.*

Chicard.

chicanerie [*ri*] n. f. Action de chicaner.

chicaneur, euse [*eu-ze*] n. Qui aime à chicaner. Adjectiv. : *humeur chicaneuse.*

chicanier [*ni-é*], **ère** n. Qui chicane, qui conteste sans cesse. Adjectiv. : *voisin chicanier.*

chicard [*kar*], **e** adj. *Pop.* Qui a du chic. N. m. Déguisé de carnaval avec des bottes, une culotte collante et un casque orné d'un grand plumet.

chicha n. f. Boisson fermentée, préparée au Pérou avec des grains de maïs.

chiche adj. *Fam.* Parcimonieux, avare : *un homme chiche.* Mesquin, chétif : *moisson chiche. Fig. : être chiche de ses pas, de compliments.* PROV. : **Il n'est festin que de gens chiches,** ceux qui épargnent aiment à paraître magnifiques dans les grandes occasions. ANT. **Prodigue, généreux, libéral.**

chiche adj. m. (du lat. *cicer,* pois). Se dit d'un genre de légumineuses d'Europe et d'Asie, cultivées dans les jardins potagers et dont la graine est un gros pois gris dit *pois chiche.*

Pois chiche : a, fruit.

— ENCYCL. Le pois chiche atteint environ 50 centimètres de hauteur. On le cultive comme fourrage ; il engraisse les animaux et donne de bon lait. La graine constitue aussi un excellent aliment, mais il ne convient pas aux estomacs délicats, et on ne le mange ordinairement qu'en purée.

Chiché, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 11 kil. de Bressuire ; 1.840 h.

chiche-face n. m. Avare au visage sec, jaune, renfrogné. Pl. des *chiches-faces.*

chichement [*man*] adv. D'une manière chiche.

Chichester, v. d'Angleterre (Sussex), près de la Manche ; 9.000 h.

chicheté n. f. (de *chiche*). Economie sordide. (Vx.)

chichi n. m. *Pop.* Tapage, réclamation bruyante : *faire du chichi.* Paroles caressantes, destinées à amadouer, à tromper : *pas tant de chichi.*

Chichimèques, nom collectif de plusieurs peuplades du Mexique, qui remplacèrent les Toltèques et furent à leur tour supplantées par les Aztèques.

Chiclana, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cadix), sur le Lirio ; 13.000 h. Sparteries ; eaux thermales sulfureuses très fréquentées.

chicon n. m. Nom vulgaire de la laitue romaine.

chicoracées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *chicorée.* S. une *chicoracée.*

chicorée [*ré*] n. f. (ital. *cicorca*). Genre de chicoracées, comprenant plusieurs espèces potagères, que l'on mange en salade : *la « barbe-de-capucin » est une variété de chicorée.* Poudre de racine de chicorée torréfiée, avec laquelle on adultère le café.

Chicorée.

— ENCYCL. *Bot.* Les espèces de chicorées les plus répandues sont : la *chicorée des jardins* ou *endive* et la *chicorée sauvage.* La chicorée sauvage peut atteindre 1 mètre de hauteur ; elle se cultive beaucoup dans les jardins ; ses feuilles sont longues et étroites et constituent, quand la plante est cultivée à l'abri de la lumière, la *barbe-de-capucin.*

— *Conservation des chicorées frisées.* Pour conserver les chicorées frisées et les *escaroles* qui ont été liées et sont bonnes à consommer à l'approche des gelées, il faut les arracher, les nettoyer extérieurement et les replanter en cave aérée dans du sable, en ayant soin qu'elles ne se touchent pas.

chicot [*ko*] n. m. Ce qui reste d'un arbre rompu à ras de terre. Racine d'une dent cassée.

Chicot [*ko*] (Antoine D'ANGLERAYS, dit), gentilhomme gascon, bouffon du roi, m. en 1592. Il se rendit célèbre à la cour de Henri III, puis à celle de Henri IV par ses bons mots, ses bouffonneries et aussi sa bravoure. Alexandre Dumas père, dans la *Dame de Montsoreau,* les *Quarante-Cinq,* en a fait un conseiller dévoué et clairvoyant du roi, et l'a rendu populaire.

chicote n. f. (m. portug.). Fouet à lanières nouées.

chicoter [*té*] v. n. Contester sur des bagatelles. (On dit aussi CHIPOTER.)

chicotin (altérat. de *socotrin,* aloès de Socotora) n. m. Suc amer extrait de l'aloès, de la coloquinte : *amer comme chicotin.*

Chicoyneau [*koi-nô*] (François), médecin français, né à Montpellier (1672-1752). Il se distingua par son dévouement pendant la peste de Marseille.

chie-en-lit n. m. invar. Celui qui s'oublie au lit. Masque de carnaval. Personne accoutrée ridiculement. *A la chie-en-lit,* interj. que l'on pousse pour huer des masques ou quelqu'un de ridiculement accoutré.

chien, enne [*chi-in, è-ne*] n. (lat. *canis*). Quadrupède appartenant à un genre de mammifères carnivores digitigrades, généralement réduit en domesticité et comprenant une foule de variétés : *chien de garde, de berger, de chasse. Fam.* Terme de mépris : *les musulmans disent : chien de chrétien. Fam. Le chien du commissaire,* son secrétaire. Pièce d'une arme à feu qui portait autrefois le silex et qui se rabat aujourd'hui sur la capsule pour en déterminer l'explosion. Grappin en bois. Chariot pour le transport du minerai. Outil de tonnelier pour fixer les pièces. *Chien de mer,* nom vulgaire de plusieurs squales, dont la peau très rude sert à polir le bois. Adjectiv. et *fam. Etre chien,* avare, méchant. Loc. fam. : *N'être pas bon à jeter aux chiens,* n'avoir aucun mérite. *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles,* le recevoir très mal. *Rompre les chiens,* les empêcher de suivre la voie, et *au fig.,* interrompre une conversation dont le sujet est dangereux. *De chien,* détestable : *temps de chien. Coiffé à la chien,* en ramenant sur le front de petits cheveux frisés. *Entre chien et loup,* à la tombée du

jour. *Se regarder en chiens de faïence*, se regarder l'un l'autre d'un œil fixe et irrité. *Vivre comme chien et chat*, vivre en très mauvaise intelligence. *Jeter, donner sa langue aux chiens*, renoncer à comprendre, à deviner quelque chose. *Ne pas valoir les quatre fers d'un chien*, ne rien valoir. *Etre comme un chien à l'attache*, n'avoir aucune liberté. ALLUS. LITT. OU HIST. : **Le chien qui lâche sa proie pour l'ombre**, v. OMBRE. **Couper la queue du chien d'Alcibiade**, v. QUEUE. **C'est le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle**, se dit d'une personne qui se dérobe quand on réclame sa présence, par allusion à la conduite de Jean de Nivelle et de son frère, que leur père, Jean II de Montmorency, déshérita en les traitant de chiens, parce qu'ils avaient refusé de venir, suivant ses ordres, servir le roi Louis XI contre le duc de Bourgogne. PROV. : **Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée**, les gens querelleurs attirent toujours quelques égratignures. **Bon chien chasse de race**, les enfants héritent souvent des qualités et des défauts de leurs parents. **Tous les chiens qui aboient ne mordent pas**, les gens qui crient le plus fort ne sont pas les plus à craindre. **Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage**, quand on ne veut plus d'une personne ou d'une chose, on cherche à la déprécier. **Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses**, être avare. **Un chien regarde bien un évêque**, se dit à quelqu'un qui se fâche de ce qu'on le regarde. **Garder à quelqu'un un chien de sa chienne**, lui garder rancune, méditer une vengeance. **C'est le chien du jardinier, qui ne mange pas de choux et n'en laisse pas manger aux autres**, se dit de quelqu'un qui, ne pouvant profiter d'une chose, empêche les autres d'en user.

— ENCYCL. *Art vétér.* Le chien a été domestiqué de tout temps, aussi en existe-t-il un nombre considérable de races. Toutes ces races dérivent de quatre souches : le *chien des tourbières* et le *chien-loup* qui sont européens, le *lévrier* qui vient d'Afrique et le *molosse* originaire d'Asie. Le chien domestique est omnivore; son intelligence en a toujours fait un associé de l'homme, à la chasse comme à la guerre. Les maladies du chien sont très fréquentes; la plus vulgaire les frappe au moment de la dentition. On doit soigner cette *maladie des chiens* par des désinfectants.

— *Chass.* On divise les chiens de chasse en deux catégories : les *chiens d'arrêt* ou *chiens couchants* ou *de plaine*, et les *chiens courants*. Les espèces les plus estimées de la première catégorie sont : le *braque*, l'*épagneul*, le *griffon*, le *blenheim*, le *choupille*, le *chien à double nez* et les chiens de création anglaise : *pointer, gordon, setter*, etc. L'éducation du chien d'arrêt diffère de celle du chien courant. On lui apprend à quêter, à suivre la voie, soit à terre, soit dans l'eau, à rapporter toute pièce abattue et à tenir un arrêt ferme. Les chiens courants, qui poursuivent le gibier à la course pour le forcer, comprennent trois espèces principales : tout d'abord le *chien d'ordre*, dont le type est le *chien normand* d'où dérivent les *limiers*, les *bâtards;* viennent en second lieu les *lévriers*, les *bassets à jambes droites* ou *torses*. A côté se classent les *chiens corniaux*, les *briquets*, les *mâtins*, les *dogues*, les *bouledogues*, les *beagles* et différentes autres races bâtardes.

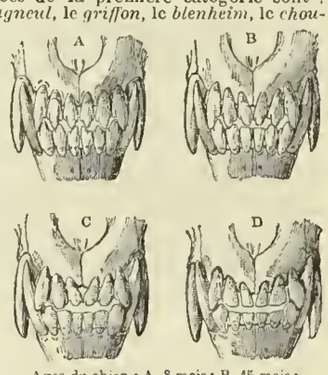

Ages du chien : A, 8 mois; B, 15 mois; C, 2 ans; D, 5 ans.

— *Dr. Chiens errants* ou *non retenus*. Les maires prennent toutes les mesures propres à empêcher la divagation des chiens; ils peuvent ordonner que les chiens seront tenus en laisse ou muselés. Même tenus en laisse, ils doivent être munis d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, les nom et demeure du propriétaire. (Sont exceptés de cette prescription les chiens courants portant la marque de leur maître.) Les chiens errants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître seront conduits à la fourrière, et abattus après un délai de quarante-huit heures s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire reste inconnu. Le délai est porté à huit jours francs pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître. Les propriétaires, fermiers ou métayers, ont le droit de saisir ou de faire saisir par le garde champêtre ou tout autre agent de la force publique les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les bois, les vignes ou les récoltes. Les chiens saisis sont conduits au lieu de dépôt désigné par l'autorité communale, et si, dans les délais fixés, ces chiens n'ont point été réclamés et, si les dommages et les autres frais ne sont point payés, ils peuvent être abattus sur l'ordre du maire.

Le propriétaire d'un chien qui l'excite ou néglige de le retenir lorsqu'il attaque ou poursuit les passants — et alors même qu'il n'en résulte aucun dommage — commet une contravention punie d'une amende de 6 à 10 francs, et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de cinq jours au plus.

La rage, lorsqu'elle est constatée chez les animaux, de quelque espèce qu'ils soient, entraîne l'abatage, qui ne peut être différé sous aucun prétexte. Les chiens et les chats suspects de rage doivent être immédiatement abattus. Le propriétaire de l'animal suspect est tenu, même en l'absence d'un ordre des agents de l'administration, de pourvoir à l'accomplissement de cette prescription.

— *Fin. Taxe sur les chiens.* Cette taxe est perçue sur une déclaration à la mairie, qui doit être faite du 1er octobre au 15 janvier. Elle n'est renouvelée que s'il y a des changements dans la matière imposable. Il en est délivré récépissé. Elle comprend tous les chiens qui ne sont plus en âge d'être allaités par leur mère, à la date du 1er janvier. Des décrets, rendus en conseil d'Etat, réglent, sur la proposition des conseils municipaux, et après avis des conseils généraux, les tarifs à appliquer dans chaque commune. A défaut de présentation de tarifs par la commune, ou d'avis émis par le conseil général, il est statué d'office, sur la proposition du préfet.

La taxe est variable d'une commune à l'autre entre les deux limites légales de 1 franc et de 10 francs; mais, ce qui ne varie pas, c'est la classification en deux catégories : chiens d'agrément ou de chasse et chiens de garde, ceux-ci taxés à la cote inférieure.

La taxe sur les chiens est payable par portions égales en autant de termes qu'il reste de mois à courir, à dater de la publication du rôle. En cas de déménagement du contribuable en dehors du res-

sort de la perception, la taxe ou portion de taxe à acquitter est immédiatement exigible

En cas de décès du propriétaire du chien, la taxe est due pour l'année entière.

Il y a *triple taxe* pour les propriétaires de chiens qui n'ont pas fait de déclaration, et *double taxe* pour les déclarations fausses ou inexactes.

Chien (*grotte du*), grotte située près de Pouzzoles, sur le bord du lac d'Agnano et dans laquelle se produit un dégagement de gaz carbonique qui se répartit sur le sol en une couche qui atteint de 0m,20 à 0m,60 (le sol étant incliné), et dans laquelle ne peuvent pénétrer, sous peine d'asphyxie, les animaux de moyenne taille comme les chiens.

Chien de Montargis. V. AUBRY DE MONTDIDIER.

Chien (grand), constellation de l'hémisphère austral, qui possède l'étoile la plus brillante du ciel, *Sirius*. *Petit Chien*, constellation de l'hémisphère boréal qui a *Procyon* comme étoile de 1re grandeur.

Chien du jardinier (*le*), comédie de Lope de Vega, un de ses chefs-d'œuvre. Le titre et l'idée de la pièce sont tirés de ce vieux proverbe castillan : « Le chien du jardinier ne veut pas de sa pâtée, et grogne si les bœufs la mangent. »

Chien-Caillou, petit ouvrage de Champfleury, qui fut une des premières manifestations de l'école réaliste (1847).

chiendent [*chi-in-dan*] n. m. (de *chien*, et *dent*). Nom vulgaire d'une graminée (*triticum repens*), très commune, qui cause de grands ravages dans les cultures. *Fam. Voilà le chiendent*, voilà l'ennemi, l'obstacle, la difficulté.

Chiendent.

— ENCYCL. On donne le nom de *chiendent* à plusieurs graminées, mais les plus connues sont le *chiendent ordinaire* ou *froment rampant* et le *chiendent pied de poule*. Le chiendent est la mauvaise herbe par excellence, il se propage avec une grande rapidité, et il est très difficile à détruire. Cependant, il n'est pas sans utilité : brûlé, il sert à fumer les terres ; le chiendent fermenté sert à préparer une sorte de bière ; son infusion constitue une tisane diurétique, et sa racine est employée à la fabrication d'un papier blanc et solide et à faire des brosses et des balais.

chien-loup n. m. Variété commune de chien de garde. Pl. des *chiens-loups*.

chiennaille [*chi-è-na, ll* mll.] n. f. *Fam.* Tas de chiens.

chiennée [*chi-è-né*] n. f. Portée d'une chienne.

chienner [*chi-è-né*] v. n. Mettre bas, en parlant d'une chienne.

chiennerie [*chi-è-ne-ri*] n. f. Ladrerie, vilenie, dureté. Impudeur extrême.

chier [*chi-é*] v. n. Faire les gros excréments. Ce mot est bas et grossier.)

Chieri [*ki-é*] ou **Chiers,** v. d'Italie (prov. de Turin) ; 12.700 h. Filatures, vins et liqueurs.

chierie [*chi-ri*] n. f. *Pop.* et *triv.* Ennui, chose fâcheuse.

Chiers [*chi-èr*] (la), affl. dr. de la Meuse ; elle naît en Belgique, mais passe en France, où elle arrose Longwy, Montmédy ; cours 112 kil.

Chiese, riv. d'Italie, affl. gauche de l'Oglio ; cours 148 kil.

Chieti [*ki-é*], v. d'Italie, ch.-l. de la prov. de l'Abruzze Citérieure, près de la Pescara ; 22.500 h. Lainages, soieries, draps, verreries.

Chièvres (Guillaume DE CROY, seigneur **de**), m. à Worms (1458-1521) ; gouverneur de Charles-Quint, puis son premier ministre à son avènement comme roi d'Espagne.

Chiffa, comm. d'Algérie (Alger), arr. et à 58 kil. d'Alger, sur la *Chiffa* ou Mazafran ; 3.000 h.

chiffe [*chi-fe*] n. f. Mauvaise étoffe. *Fig.* Homme mou et sans caractère

Chiffiart (Nicolas-François), peintre et graveur français, né à Saint-Omer, m. à Paris (1825-1901).

chiffon [*chi-fon*] n. m. Vieux morceau d'étoffe. Chose de peu de valeur : *chiffon de papier*. *Fam.* Ajustements féminins : *causer chiffons*.

— ENCYCL. Les chiffons de toile et de coton entrent dans la préparation de la pâte à papier. Les chiffons de laine, employés jadis comme engrais, sont effilochés et servent à fabriquer des tissus feutrés, dont on fait des gants ou des étoffes grossières.

chiffonnable [*chi-fo-na-ble*, adj. Qui peut être chiffonné, froissé : *papier chiffonnable*.

chiffonnade [*chi-fo-na-de*] n. f. Sorte de potage aux légumes, fait de laitues, oseille, cerfeuil et ciboules qu'on passe au beurre frais, et sur laquelle on verse du bouillon.

chiffonnage [*chi-fo-na-je*] n. m. Action de chiffonner. Etoffes chiffonnées.

chiffonne [*chi-fo-ne*] n. f. Branche grêle surchargée de bourgeons à fruits. Adjectiv. : *branche chiffonne*.

chiffonné [*chi-fo-né*], **e** adj. Froissé : *étoffe chiffonnée*. *Fig.* Dont les traits sont plus fins et plus gracieux que réguliers : *minois chiffonné*.

chiffonner [*chi-fo-né*] v. a. Froisser : *chiffonner sa robe, un papier*. *Fam. Chiffonner une femme*, déranger sa toilette en la lutinant. *Fig.* et *fam.* Contrarier : *cette nouvelle me chiffonne*. V. n. Exercer le métier de chiffonnier. S'occuper d'ajustements de toilette : *les dames aiment à chiffonner*.

chiffonnerie [*chi-fo ne-ri*] n. f. Corps des chiffonniers ; leur métier ; leur marchandise. *Fam.* Petit tracas : *des chiffonneries de ménage*. Petites occupations de dames. Petites affaires de toilette.

chiffonnier [*chi-fo-ni-é*], **ère** n. et adj. Qui va ramasser les chiffons, etc., par la ville : *l'industrie chiffonnière*. N. m. Petit meuble à tiroirs, où l'on enferme de menus ouvrages.

Chiffonnier (Louis XVI).

Chiffonnier de Paris (*le*), drame en cinq actes, de Félix Pyat (1847) ; pièce animée d'un souffle démocratique puissant, et dont le principal rôle fut une des plus remarquables créations de Frédérick Lemaître.

chiffrable [*chi-fra-ble*] adj. Qui peut être calculé, chiffré.

chiffrage [*chi-fra-je*] n. m. Action d'écrire en chiffres. Action d'évaluer les marchandises, les affaires d'une maison.

chiffre [*chi-fre*] n. m. (de l'ar. *sifr*, zéro). Chacun des caractères qui représentent les nombres : *les chiffres arabes ont remplacé les chiffres romains*. Montant, valeur d'une chose : *évaluer le chiffre de la dépense*. Nom donné à des caractères de convention, qui n'ont de sens que pour les initiés : *les dépêches diplomatiques sont transmises en chiffres*. Enlacement des initiales d'un nom : *faire marquer du linge à son chiffre*. *Fam. C'est un zéro en chiffre*, c'est un homme sans valeur. Pl. *Les chiffres*, les mathématiques.

— ENCYCL. Les chiffres communément employés sont appelés *arabes*, en souvenir du système entier de numération que les Arabes nous ont transmis. En réalité, l'origine des signes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0 est inconnue : ils furent introduits en Europe, au xe siècle, par le pape Sylvestre II. Ils sont d'un emploi beaucoup plus aisé que tous les chiffres empruntés à un alphabet littéral, tels que les chiffres hébreux, grecs ou romains.

Les Romains avaient pour chiffres certaines lettres majuscules : I = 1, V = 5, X = 10, L = 50, C = 100, D = 500, M = 1.000. Leur système, légèrement modifié, a été conservé dans certains cas. Il repose sur deux principes : 1° toute lettre placée à la droite d'une autre figurant une valeur supérieure ou égale à la sienne s'ajoute à celle-ci ; 2° la lettre placée à la gauche d'une autre plus forte qu'elle, indique que le nombre qui lui correspond doit être retranché du même nombre relatif à la deuxième. Ex. :

$$46 = 50 - 10 + V + I = XLVI.$$

chiffrer [*chi-fré*] v. n. Calculer avec les chiffres. V. a. Numéroter : *chiffrer des pages*. Ecrire avec un chiffre : *chiffrer une dépêche*.

chiffre-taxe n. m. Vignette qui représente la taxe à acquitter par le destinataire d'objets de correspondance non ou insuffisamment affranchis. Pl. des *chiffres-taxes*.

chiffreur, euse [*eu-ze*] n. Qui compte bien, la plume à la main.

chiffrier-balance [*chi-fri-é*] n. m. Registre qui sert à établir la preuve quotidienne de la concordance du journal et du grand livre. Pl. des *chiffriers-balances*.

Chigi, famille italienne, qui se distingua par la protection qu'elle accorda aux lettres et aux arts et à laquelle appartiennent AGOSTINO, le fondateur de la maison, protecteur de Raphaël, né à Sienne en 1465 ; — FABIO, qui fut le pape Alexandre VII (1599-1667), et qui fonda la riche bibliothèque Chigi ; — ses neveux, les cardinaux FLAVIO Ier et SIGISMOND, qui firent construire à Rome le magnifique palais Chigi ; — FLAVIO III (1810-1885), qui fut nonce à Paris de 1861 à 1873 et cardinal en 1873.

chignard [*gnar*], **e** adj. et n. *Fam.* Qui chigne, qui grogne habituellement.

chigner [*gné*] v. n. *Fam.* Grogner, pleurnicher.

chignole ou **chignolle** n. f. Lame de bois formant les ailes du dévidoir des passementiers.

chignon n. m. (lat. pop. *catenio ; de catena*, chaîne). Le derrière du cou. (Vx.) Cheveux de derrière la tête, relevés ou roulés au-dessus de la nuque : *un chignon haut ; un chignon à la grecque*.

Formes diverses de chignons.

chigomier [*gho-mi-é*] n. m. *Bot.* Genre de combrétacées, comprenant des arbustes épineux et grimpants de l'hémisphère austral.

Chihuahua, v. du Mexique, capit. de l'Etat de ce nom ; 30.500 h. — L'Etat a 328.000 h.

chiisme [*is-me*] n. m. Système religieux des chiites.

chiites, chiytes ou **schiites** n. m. pl. Nom donné aux musulmans de Perse. S. un *chiite, chiyte*, ou *schiite*.

— ENCYCL. Les chiites regardent Ali comme le seul calife légal, à l'exclusion des autres descendants de Mahomet, reconnus par les autres musulmans ou *sunnites* (de l'ar. *sunni*, attachés à la vraie tradition), qui se considèrent comme seuls orthodoxes. Le chiisme est la source des principales hérésies qui ont divisé l'islam : celles des fatimites, des assassins, des wahhabites et des habis.

Childebert Ier [*bèr*], fils de Clovis et de Clotilde, roi de Paris de 511 à 558 ; il tua, avec son frère Clotaire, les fils de Clodomir. Il mourut sans enfant et Clotaire s'empara de son royaume. — CHILDEBERT II, fils de Sigebert et de Brunehaut, né en 570, roi d'Austrasie en 575. Sous son règne fut signé le traité d'Andelot ; m. en 596 ; il laissa son royaume à ses deux fils Théodebert II et Thierry II. — CHILDEBERT III, fils de Thierry III, né vers 683 ; il régna sur toute la France de 695 à 711, sous la tutelle de Pépin d'Héristal. Il eut pour successeur son fils Dagobert III.

Childebrand [*bran*], guerrier franc, dont les chroniqueurs font un frère de Charles-Martel. Il se signala contre les Sarrasins ; m. en 741. — Ce prince, dont l'histoire et même l'existence sont fort incertaines, a été chanté par le poète Carel de Sainte-Garde, qui en a fait le principal personnage de son poème épique, *les Sarrasins chassés de France*. De là les deux vers fameux de Boileau :

O le plaisant projet d'un poète ignorant,
Qui, de tant de héros, va choisir Childebrand !

Ces deux vers se citent à propos d'un choix par trop malencontreux.

Childe-Harold [*tcha-ild'*] (*Pèlerinage de*), poème de Byron en quatre chants ; narration d'un poète en voyage, où des tableaux ravissants se mêlent aux impressions d'une âme agitée. Ce poème est celui où se révèle le plus complètement le génie de Byron (1812-1818). Lamartine a composé un poème, *le Dernier Chant de Childe-Harold*, qui est comme la suite du poème de Byron.

Sceau de Childéric Ier.

Childéric Ier [*rik*], fils de Mérovée et père de Clovis, roi des Francs en 458. Chassé par ses compagnons, il se réfugia en Thuringe, d'où il revint pour renverser le Romain Ægidius et reprendre possession de son commandement (vers 436-481). — CHILDÉRIC II, fils de Clovis II et de Bathilde, roi d'Austrasie en 660, de toute la France en 670, assassiné par un seigneur franc nommé Bodillon en 673, dans la forêt de Chelles. — CHILDÉRIC III, fils de Chilpéric II, né vers 714, dernier roi mérovingien, de 742 à 751 ; fut déposé par Pépin le Bref ; mourut en 755, au monastère de Saint-Omer.

Chili, république de l'Amérique du Sud ; 759.000 kilom. car. ; 3.206.000 h. (*Chiliens*). Capit. *Santiago* ; v. pr. *Conception* et *Valparaiso*. Le Chili s'étend le long de la côte de l'océan Pacifique, au versant occidental des Andes, très élevées en cet endroit (pic d'Aconcagua, 6.970 m.). Rivières rares et torrentielles. Climat sain, population active et industrieuse ; nombreuses mines, industrie et commerce actifs. Le Chili exporte : salpêtre, cuivre, argent, or, borax, guano, et reçoit d'Europe, particulièrement de l'Angleterre et de la France, des tissus, machines, etc. ; c'est une des régions les plus prospères de l'Amérique du Sud.

Armoiries du Chili.

chiliade [*ki*] n. f. (du gr. *khilias, ados*, millier). Millier. Recueil de vers ou de proverbes divisé par séries de mille : *les chiliades d'Erasme*.

chiliarchie [*ki-li-ar-chi*] n. f. *Antiq. gr.* Fonction de chiliarque.

chiliarque [*ki-li-ar-ke*] n. m. (du gr. *khilias*, millier, et *arkhein*, commander). Commandant de 1.000 hommes, dans les armées grecques.

chiliasme [*ki-li-as-me*] n. m. (du gr. *khilias*, millier). Croyance des millénaires, d'après laquelle Jésus-Christ et les saints devaient régner mille ans sur la terre.

chiliaste [*ki-li-as-te*] n. (de *chiliasme*). Autre nom donné aux millénaires.

chiliastique [*ki-li-as-ti-ke*] adj. Qui a rapport au chiliasme.

Chilien, enne [*ti-in, è-ne*], habitant ou originaire du Chili : *les Chiliens*. Adjectiv. : *population chilienne*.

chiliogone [*ki*] n. m. (du gr. *khilioi*, mille, et *gônia*, angle). Polygone qui a mille côtés.

Chillan, v. du Chili (prov. de Nubie), sur la rivière homonyme ; 20.000 h.

Chilleurs-aux-Bois, comm. du Loiret, arr. et à 15 kil. de Pithiviers, dans le Gâtinais ; 1.560 h. Ch. de f. Orl. Apiculture.

Chillon [*ll* mll.], château et prison d'Etat célèbre, bâtie sur un rocher au bord du lac Léman, à une lieue et demie de Vevey, dans une situation très pittoresque ; on l'a surnommé *la Bastille de la Suisse*. C'est là que fut enfermé le patriote genevois Bonivard, célébré par Byron.

Château de Chillon.

Chillouks [*louk*], peuplade nègre, qui vit entre le lac Nô et le Kordofan (Afrique).

Chilly, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 28 kil. de Saint-Julien en Genevois ; 1.230 h. Asphalte.

Chiloë, archipel chilien du Pacifique austral ; 94.500 h. ; cap. *Ancud*. Commerce de bois.

chilognathes [*ki, ghna-te*] n. m. pl. (du gr. *kheilos*, lèvre, et *gnathos*, mâchoire). Ordre de myriapodes, renfermant des animaux lents et timides, qui vivent dans des lieux sombres et humides (iules, glomérис). S. un *chilognathe*.

Chilon [*ki*], un des sept sages de la Grèce, né à Lacédémone. On lui attribuait la création de l'éphorat. Il mourut de joie en embrassant son fils, vainqueur aux jeux Olympiques.

chilopodes [*ki*] n. m. pl. (du gr. *kheilos*, lèvre, et *pous*, *podos*, pied). Ordre de myriapodes, renfermant les scolopendres et les formes voisines. S. un *chilopode*.

chi lo sa ? loc. ital. signif. *Qui le sait ?*, fréquemment employée dans le même sens.

Chilpéric Ier [*rik*], fils de Clotaire Ier, roi de Neustrie de 561 à 584, époux de Galswinthe, puis de Frédégonde, qui le fit, dit-on, assassiner à Chelles. Son règne fut rempli par les guerres qu'il eut à soutenir contre ses frères pour des partages de territoire. Il était poète et lettré (539-584). — CHILPÉRIC II, fils de Childéric II, né vers 670, roi de Neustrie en 715, m. à Noyon en 720. Il fut vaincu par Charles-Martel à Amblève (Belgique).

Tombeau de Chilpéric Ier.

chimaphile [*ki*] n. f. (du gr. *kheima*, hiver, et *philos*, ami). Genre d'éricacées-pirolées, des pays septentrionaux, renfermant des herbes vivaces glabres.

chimaphiline [*ki*] n. f. Matière cristallisable, extraite des feuilles de chimaphile.

Chimay [*mè*], v. de Belgique (Hainaut); 3.500 h. Berceau d'une célèbre famille princière.

Chimborazo [*chim'*], un des monts les plus élevés du globe, dans la chaîne des Andes (républ. de l'Equateur); 6.253 m. C'est un volcan éteint.

Chimène, héroïne du *Cid* de Corneille, empruntée par le poète au *Romancero* et aux dramaturges espagnols, et l'un des plus beaux types de femme qu'ait créés la poésie, ce qui a fait dire à Boileau, en parlant des critiques dirigées contre le *Cid* :

> En vain contre le « Cid » un ministre se ligue ;
> Tout Paris, pour Chimène, a les yeux de Rodrigue.

Ce dernier vers exprime la passion aveugle d'un amant qui ne découvre aucun défaut dans sa maîtresse, et par extension, un engouement pour un objet quelconque. Chimène symbolise au suprême degré la lutte de la passion et du devoir.

chimère n. f. (de *Chimère*, n. myth.). Idée fausse, imagination vaine : *se repaître de chimères.* Genre de poissons holocéphales, vulgairement appelé *roi des harengs, rat de mer*, commun dans les mers du nord. Genre de papillons, comprenant plusieurs espèces européennes, dont une est connue dans le midi de la France. ANT. **Réalité.**

Chimère de Florence.

Chimère (la), monstre fabuleux, dont le corps tenait généralement moitié du lion, moitié de la chèvre, et qui avait la queue d'un dragon. Sa bouche vomissait des flammes. Bellérophon, monté sur Pégase, le tua. (*Myth.*) V. BELLÉROPHON.

chimérique adj. Qui se nourrit de chimères : *esprit chimérique.* Sans fondement : *projet chimérique.* ANT. **Réel, positif, certain.**

chimériquement [*ke-man*] adv. D'une manière chimérique.

chimiatre n. m. Médecin qui pratique la chimiatrie.

chimiatrie [*trî*] n. f. (de *chimie*, et du gr. *iatros*, médecin). Système médical, qui emploie de préférence les agents chimiques. Abus des préparations chimiques par la thérapeutique.

chimiatrique adj. Qui a rapport à la chimiatrie.

chimiatriquement [*ke-man*] adv. Conformément aux règles de la chimiatrie.

chimico-légal, e, aux adj. Qui a rapport aux opérations chimiques ordonnées par la justice.

chimico-physique adj. Qui appartient à la fois à la chimie et à la physique.

chimie [*mî*] n. f. (gr. *chêmeia*). Science qui étudie la nature et les propriétés des corps simples, l'action moléculaire de ces corps les uns sur les autres, et les combinaisons dues à cette action : *Lavoisier est un des fondateurs de la chimie moderne. Chimie biologique* ou *biochimie*, branche de la chimie comprenant l'étude des réactions qui s'effectuent dans l'intimité des tissus organiques. *Chimie industrielle*, branche de la chimie qui traite des opérations intéressant spécialement l'industrie. *Chimie minérale*, branche de la chimie qui comprend l'étude des métalloïdes, des métaux et de leurs combinaisons. *Chimie organique*, branche de la chimie qui comprend l'étude de tous les composés du carbone.

— ENCYCL. La chimie étudie les phénomènes qui modifient la nature intime des corps et occasionnent des transformations dans leur composition et leurs propriétés. L'étude de la chimie s'appuie sur l'observation et l'expérimentation : connaître un corps, les formes qu'il peut affecter, sa couleur, son goût, est le fait de l'observation ; examiner comment ce même corps se comporte dans des circonstances données, en présence de telle ou telle substance, est le fait de l'expérimentation. Celle-ci procède par *analyse* ou par *synthèse*. La classification joue un rôle important en chimie : les corps, suivant leurs propriétés, sont dits *simples* ou *composés*. Toutes les lois énoncées par la chimie s'appuient sur des données précises et se vérifient par l'expérience.

Chimie (*Traité de*), par Lavoisier ; ouvrage qui a posé les bases de la chimie moderne (1789).

Chimie (*Dictionnaire de*), par Würtz ; ouvrage commencé à Paris en 1868, et qui a contribué puissamment à répandre la théorie et la notation atomiques.

Chimilin, comm. de l'Isère, arr. et à 13 kil. de La Tour-du-Pin, près de la Bièvre ; 1.340 h.

chimiotactique adj. Doué de chimiotactisme.

chimiotactisme [*tis-me*] n. m. Sensibilité particulière d'une espèce vivante à l'attraction d'une substance chimique déterminée.

chimiotropique adj. Doué de chimiotropisme.

chimiotropisme [*pis-me*] n. m. Orientation des plantes par les réactifs chimiques.

chimiotaxie [*tak-sî*] n. f. (de *chimie*, et du gr. *taxis*, disposition). Attraction ou répulsion des plastides vivants par les substances chimiques.

— ENCYCL. La chimiotaxie permet d'expliquer les mouvements en apparence spontanés des êtres vivants. En général, les plastides sont attirés par les substances qui leur sont utiles et repoussés par les substances nuisibles. Comme exemple, citons l'attraction du spermatozoïde par l'ovule, de l'anthérozoïde par l'oosphère, la phagocytose, etc.

chimique adj. Qui appartient à la chimie : *composition chimique.*

Chimique (*Encyclopédie*), par Frémy. C'est le plus vaste corps de chimie qui ait paru en France. Commencée en 1882, sous la direction de Frémy, par une société de savants et d'industriels, cette publication comprend une série de véritables traités spéciaux.

chimiquement [*ke-man*] adv. D'après les lois, les procédés de la chimie.

chimisme [*mis-me*] n. m. Ensemble des phénomènes naturels, et particulièrement des phénomènes organiques, qui sont produits par les lois dont s'occupe la chimie. (Peu us.)

chimiste [*mis-te*] n. m. Celui qui se livre à la pratique de la chimie : *les chimistes d'aujourd'hui sont les héritiers des anciens alchimistes.*

Chimiste (*le*) ou *l'Alchimiste*, célèbre tableau de Teniers (Dresde) : savant dans son laboratoire plein d'ustensiles.

chimitypie [*pî*] n. f. Procédé au moyen duquel on imprime, en se servant de la presse typographique, une planche gravée en creux, avec relief suffisant, tout en lui conservant sa finesse de trait.

chimoine n. m. Espèce de stuc ou de ciment tiré de coquilles calcinées, dont on enduit les murs et qui imite le marbre.

chimonanthe n. m. *Bot.* Genre de monimiacées, dont l'espèce type [illegible] *nanthe odorant, à* [illegible] *en France, la* [illegible]

Le chimiste, d'après Teniers.

chimp[illegible] primate[illegible] et vig[illegible] ge[illegible]

[illegible] *es* [illegible] *gen* [illegible] *dres.* *des* [illegible] *singes* [illegible] *sines de*

chin. Salsepareille de Chine. (On dit aussi SQUINE.)

chinage n. m. Action de chiner.

china-grass [*ki, grass*] n. m. (de *china*, et de l'angl. *grass*, herbe). *Bot.* Nom anglais de la *bœhmeria nivea* (ramie, ortie de Chine).

Chimpanzé.

Chinard [*nar*] (Joseph), sculpteur français, né et m. à Lyon (1756-1813) ; auteur d'œuvres plus agréables que puissantes.

chincapin n. m. Nom vulgaire du châtaignier nain.

CHINE
Echelle
0 100 200 300 400 500 K
Chemin de fer
Limite de province
Golfe du Bengale
Mer de Chine
Mer du Japon
Mer Jaune
Iles Tropique du Cancer
Mts Célestes
Mts Célestes
Grand Altaï
Altaï du Sud
Mts Célestes
Mts Célestes
Mts Célestes

ART CHINOIS : 1. Statue de mandarin du tombeau de la dynastie impériale des Ming, près Pékin. — 2. Pont du Palais d'été, aux environs de Pékin. — 3. Vase en bronze (Musée des arts décoratifs). — 4. Statuette de bronze représentant Bouddha (Musée Cernuschi). — 5. Petit vase à poudre de thé [famille rose] (Collection Gonse). — 6. Lion à l'entrée des Palais. — 7. Cabinet de laque de Fou-tchéou. — 8. Théière décorée en vert sur biscuit. — 9. Moulin à prières. — 10. Vase flambé (Collection Gonse) — 11. Sceptre laqué. — 12. Bloc de jade ciselé à jour. — 13. Bouclier tressé. — 14. Sabre d'exécution. — 15. Cimeterre. — 16. Assiette (Musée des arts décoratifs). — 17. Double vase de cristal de roche. — 18. Brûle-parfums (Collection Augé). — 19. Putaï en porcelaine (Musée du Louvre). — 20. Hache. — 21. Temple de Pi-yuen-tszu. — 22. Aiguière en cuivre émaillé (Collection Zichy à Vienne). — 23. Tour de la cloche, à Pékin (xvᵉ s.). — 24. Éventail peint. — 25. Portique du temple de Confucius, à Pékin. — 26. Pagode, à Shanghaï.

Chinchas (ILES), petites îles du Pacifique, sur la côte du Pérou, auquel elles appartiennent, et où l'on recueillait jadis beaucoup de guano.

chinche n. f. Sorte de mouffette qui répand une odeur nauséabonde.

chinchilla [*chil-la*] n. m. Genre de mammifères rongeurs de l'Amérique du Sud, à fourrure fine et soyeuse. Cette fourrure même.

Chinchilla.

— ENCYCL. On connaît deux espèces de chinchillas, habitant le Pérou et la Bolivie. Ils vivent dans les Andes et creusent des terriers où ils se tiennent par familles; leur fourrure, d'un beau gris perle, est l'objet d'un commerce important.

Chine, vaste empire de l'Asie, qui se compose de trois grandes régions : la *Mandchourie*, pays natal de la maison régnante, et qui comprend 3 provinces; la *Chine proprement dite*, qui comprend 19 provinces; les *pays sujets*, c'est-à-dire la Mongolie, quelques parties de la Dzoungarie, le Tibet, le Turkestan chinois, etc. La Chine proprement dite a 320.500.000 h. de race mongolique (*Chinois*). Capit. *Pékin*. Elle s'étend sur les vallées des grands fleuves de l'Asie orientale : le Hoang-Ho, le Yang-tsé-Kiang, le Si-Kiang, etc. Dix-neuf de ses ports (*Tien-Tsin, Shanghaï, Ning-Po, Fou Tchéou, Canton*, etc). ont été ouverts au commerce européen, qui y embarque du thé, de l'opium, du riz, des objets laqués, de la soie, des soieries, des cotonnades, des porcelaines, etc. La civilisation chinoise est une des plus anciennes du monde; mais elle n'a pas évolué, et la Chine est pénétrée de plus en plus par les influences étrangères. La religion la plus répandue en Chine est celle de Confucius, mais il y a aussi beaucoup d'adhérents du houddhisme et du taoïsme, puis des mahométans en grand nombre, des juifs et des chrétiens. V. CHINOIS.

Armoiries de la Chine.

Chine (MER DE), partie de l'océan Pacifique, comprise entre la Chine, l'Indo-Chine, Sumatra, Bornéo, les Philippines et Formose.

Chine (*médaille de*), médaille commémorative de l'expédition de Chine (1860), créée en 1861. Ruban jaune avec deux signes chinois signifiant *Pé-kin*.

Médaille de Chine (1861).

Médaille de Chine (1902).

Une deuxième médaille a été instituée en 1902 pour commémorer l'expédition de 1900-1901. Le ruban est jaune, à quatre bandes verticales vertes. L'agrafe, en argent, et la médaille portent la mention *Chine* (1900-1901).

chiné, e adj. Qui est de plusieurs couleurs : *des bas chinés*. N. m. Manière de former des dessins sur un tissu au moyen de fils teints diversement. Dessins ainsi formés.

chiner [*né*] v. a. (de *Chine*). Donner des couleurs différentes aux fils de la chaîne d'un tissu, en sorte que l'étoffe fabriquée présente certains dessins.

chiner [*né*] v. a. *Arg.* Critiquer, persifler. *Pop.* Travailler.

chineur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui chine les étoffes. *Pop.* Brocanteur, brocanteuse. *Arg.* Moqueur, moqueuse.

chinfreneau [*nô*] n. m. *Pop.* Coup à la tête.

Ching-King ou **province du Liao-Toung,** prov. de la Mandchourie méridionale (empire chinois), à l'O. de la Corée. Capit. *Moukden*.

chinois [*noi*] n. m. Petite orange verte confite.

— ENCYCL. Les chinois se préparent de deux manières : on confit les petites oranges dans le sucre, et on les garde ainsi, ou encore on les plongeant dans l'eau-de-vie, après qu'elles ont été confites. Pour confire les chinois, les peler, les plonger dans de l'eau fraîche, fréquemment renouvelée, pendant une semaine, les laisser sécher à l'air, puis les mettre dans du sirop de sucre, de plus en plus lourd (2 jours à 20°, 3 jours à 25°, 10 jours à 35°), laisser sécher. — Si l'on veut les consommer à l'eau-de-vie, les mettre, *déjà confits*, dans de bonne eau-de-vie.

Chinois, e [*noi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Chine. Adjectiv. : *civilisation chinoise*. Dans le goût chinois : *jardin chinois. Ombres chinoises*, V. OMBRES.

— ENCYCL. *Bx-arts*. La peinture chinoise, qui remonte à la plus haute antiquité, est caractérisée par le manque absolu de perspective et par la vivacité du coloris. La sculpture chinoise a peuplé les temples d'idoles et de bouddhas : elle excelle dans le travail des petits objets de métal précieux, d'ivoire ou de jade. L'architecture, très originale, a produit des temples et des pagodes, généralement de forme pyramidale, d'une ornementation riche et fastueuse, des ponts et des arcs de triomphe d'une structure hardie et gracieuse.

— *Littér*. La langue chinoise est monosyllabique : chaque monosyllabe change de valeur grammaticale en changeant de place dans la phrase et suivant les inflexions de la voix ou tons. L'écriture chinoise dérive de 214 clefs ou radicaux dont la présence dans un signe indique la catégorie de choses, d'idées, etc., dont il s'agit. Lorsqu'on trouve, par exemple, dans une ligne la clef n° 10 *jin* = homme), on sait qu'il est question de l'humanité. On cherche alors dans le dictionnaire la série *jin*, puis, dans la série *jin*, le signe dont on veut avoir le sens et qui se reconnaît au nombre de traits de pinceau ajoutés au radical. On distingue la langue savante ou mandarine, et la langue vulgaire. La littérature chinoise, très riche, comprend des livres canoniques, d'histoire, de philosophie et des livres littéraires.

chinoiser [*zé*] v. a. Rendre chinois.

chinoiserie [*ze-ri*] n. f. Bibelot de Chine ou fabriqué dans le goût chinois. Complication inutile : *les chinoiseries administratives*.

chinoline n. f. Syn. de QUINOLÉINE.

Chinon, ch.-l. d'arr. (Indre-et-Loire), sur la Vienne; 5.810 h. (*Chinonais*). Ch. de t. Et., à 46 kil. de Tours. Eau-de-vie, miel, cire. Château de Charles VII, dont il ne reste que les ruines, d'une magnifique silhouette. — L'arr. a 7 cant., 87 comm. 79.310 h.; le cant., 13 comm. et 14.100 h.

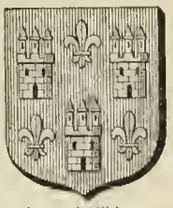
Armes de Chinon.

chinone n. f. *Chim.* Syn. de QUINONE.

chint [*chint'*] n. m. ou **chinte** n. f. Toile de coton des Indes, de couleur bigarrée.

Chintreuil (Antoine), paysagiste français, né à Pont-de-Vaux (Ain), m. à Septeuil (Seine-et-Oise) [1816-1873]. Il a représenté avec pénétration et poésie les aspects crépusculaires de la nature.

chinure n. f. Etat d'une étoffe chinée.

Chio [*ki-o*], île turque de l'Archipel, un des pays qui se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à Homère; 65.000 h. (*Chiotes*). Porphyre, antimoine. Chio fut désolée par un tremblement de terre en 1881. V. SCIO.

chioccine [*ki-o-ksi-ne*] n. f. Substance pulvérulente, tirée du chiocoque.

chiocoque [*ki-o*] n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes de l'Amérique équatoriale.

Chioggia [*ki-o-dja*], v. de Vénétie; 30.000 h. Port à l'embouchure de la Brenta, sur les lagunes de l'Adriatique.

chionanthe [*ki-o*] n. m. (du gr. *khiôn*, neige, et *anthos*, fleur). Genre d'oléacées, comprenant des arbres ou des arbustes de l'Asie et de l'Amérique centrales.

chionis [*ki-o-niss*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, à plumage blanc. (Deux espèces vivent dans les parages du détroit de Magellan.)

chiot [*chi-o*] n. m. Jeune chien de chasse non sevré.

chiou n. m. Mot japonais signifiant *centre* et usité en géographie.

chiourme n. f. (ital. *ciurma*). Ensemble des rameurs d'une galère (vx); des forçats d'un bagne.

— ENCYCL. Au moyen âge, les façons de recruter la *chiourme* varièrent suivant les pays. Dès le XVe siècle, s'établirent trois modes de recrutement : on mettait sur les galères des hommes libres, des condamnés ou forçats enchaînés, et des esclaves. Jusqu'à la fin de la marine à rames, les hommes libres ne furent qu'un appoint; le principal élément de la chiourme fut toujours fourni par les condamnés. En 1754, on gracia les derniers rameurs galériens.

chipage n. m. Opération qui consiste à introduire du tan entre deux peaux cousues ensemble et à les immerger dans l'eau : *le chipage ne s'emploie plus que pour les petites peaux de chèvre et de mouton*.

chipeau [*pô*] n. m. Espèce de canard sauvage dit aussi *bruyant* et *ridenne*, de passage en France pendant l'hiver.

chiper [*pé*] v. a. *Fam.* Dérober un petit objet. *Techn.* Faire le chipage : *chiper des peaux*.

chipette [*pè-te*] *Pop. Ça ne vaut pas chipette*, cela ne vaut rien.

chipeur, euse [*eu-ze*] n. *Fam.* Qui chipe.

chipie [*pi*] n. f. *Pop.* Femme acariâtre, méchante.

Chipiez (Charles), architecte français, né à Ecully (Rhône), m. à Paris [1835-1901]; auteur avec G. Perrot d'une grande *Histoire de l'art dans l'antiquité*.

Chipka, bourg de Roumélie, près duquel se trouve le *défilé de Chipka* (Balkans), qui a été le théâtre d'une lutte acharnée entre les Russes et les Turcs (1877).

chipolain [*lin*], **chipolin** ou **chippolin** [*chi-po*] n. m. Sorte de peinture à la colle.

chipolata n. f. (de l'ital. *cipolla*, oignon). Ragoût à l'oignon, aux ciboules, etc. Petite saucisse courte qui, à l'origine, contenait des ciboules.

chipotage n. m. Action de chipoter.

chipoter [*té*] v. n. *Fam.* Manger du bout des dents. Faire un travail avec lenteur. Faire des difficultés pour des vétilles. Marchander.

chipoterie [*rî*] n. f. Tracasserie, chicane inutile.

chipotier [*ti-é*], **ère** n. et adj. Qui chipote.

chippe n. f. *Pop.* Rognure d'étoffe.

Chippeways, Indiens Peaux-Rouges dans l'Etat de Michigan (Etats-Unis) et dans la partie du Canada touchant cet Etat.

chique [*chi-ke*] n. f. Boulette, bille. (Vx.) Morceau : *une chique de pain*. Morceau de tabac roulé, que l'on mâche. *Pop. Poser sa chique*, se taire par force. *Couper la chique à quelqu'un*, l'interrompre brutalement; le rendre muet d'étonnement. *Avaler sa chique*, mourir. *Avoir sa chique*, être de mauvaise humeur; avoir un commencement d'ivresse. Cocon peu fourni; soie de ce cocon.

chique [*chi-ke*] n. f. Nom vulgaire d'une puce originaire d'Amérique (*rhynchoprion penetrans*) et mesurant un millimètre de long, qui entre dans la chair de l'homme et des animaux.

— ENCYCL. La femelle s'enfonce dans la peau et, par succion du sang, son abdomen peut atteindre la grosseur d'un petit pois. C'est surtout dans les orteils que s'installe cette puce; on l'extrait avec une pointe d'aiguille, etc., mais il faut avoir soin de laver ensuite la cavité avec un antiseptique. Cet animal tend à devenir cosmopolite; il s'attaque souvent aux animaux domestiques.

chiqué [*ké*], **e** adj. *Arg.* Fait de chic, qui fait illusion. N. m. Ce qui est fait de chic. *Fig.* Ce qui est affecté : *c'est du chiqué*.

chiquement [*chi-ke-man*] adv. *Pop.* Avec chic.

chiquenaude [*ke-nô-de*] n. f. Coup appliqué avec le doigt du milieu plié et raidi contre le pouce, puis détendu brusquement.

chiquenauder [*ke-nô-dé*] v. a. Donner des chiquenaudes.

chiquenille [*ke, ll* mll.] n. f. Ancienne forme de SOUQUENILLE.

chiquer [*ké*] v. a. Mâcher du tabac. *Pop.* Manger. *Arg.* Battre. *Chiquer des yeux*, pleurer.

chiquet [*kè*] n. m. Petite partie. Petit coupon d'étoffe, rognure. Agglomération défectueuse de poils dans le feutre. Loc. adv. : *Chiquet à chiquet*, petit à petit.

chiquetage [*ke*] n. f. Action de chiqueter.

chiqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je chiquette*). Mettre en menus morceaux.

chiquette n. f. Syn. de CUIQUET.

chiqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Qui mâche du tabac. *Fam.* Artiste qui fait de chic, avec plus d'habileté que de talent. *Pop.* Gros mangeur.

Chiquita (MAR), vaste lagune saumâtre de la république Argentine (prov. de Cordoba).

Chiquitos, Indiens de l'Amérique du Sud (Bolivie et Brésil).

Chirac [*rak*] (Pierre), premier médecin de Louis XV, né à Conques [Aveyron] m. à Marly (1650-1732).

chiragre [*ki*] n. f. (du gr. *kheir*, main, et *agra*, capture). Goutte qui attaque les mains. N. Qui a la goutte aux mains.

Chiraz, v. de Perse; 32.000 h. Vins, amandes. Patrie des poètes Saadi et Hafiz.

Chiré, riv. de l'Afrique australe, servant d'émissaire au lac Nyassa, et tributaire du Zambèze; cours 500 kil.

chirognomonie [*ki-ro-ghno-mo-nî*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *gnômôn*, qui connaît). Art de connaître le caractère des personnes d'après la forme de la main.

chirographaire [*ki-ro-ghra-fè-re*] adj. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *graphein*, écrire). *Dr.* Qui est créancier en vertu d'un acte sous seing privé, par opposition au créancier hypothécaire, qui a un droit réel sur l'immeuble hypothéqué, et non pas seulement un droit personnel contre le débiteur. Se dit aussi de la dette : *dette chirographaire*.

chirographairement [*ki-ro, fé-re-man*] adv. En qualité chirographaire.

chirographe [*ki*] n. m. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *graphein*, écrire). Acte diplomatique revêtu d'une signature autographe. Signature autographe. Acte rédigé en forme de charte-partie.

chirographie [*ki, fî*] n. f. Art des chirographes.

chirographique [*ki*] adj. Qui concerne la chirographie.

chirologie [*ki, jî*] n. f. (du gr. *kheir, keiros*, main, et *logos*, discours). Art de s'exprimer au moyen du mouvement des doigts et de la main. (On dit aussi DACTYLOLOGIE.)

chirologique [*ki*] adj. Qui a rapport à la chirologie.

chiromancie [*ki, si*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *manteia*, divination). Art prétendu de deviner, de prédire par l'inspection de la main.

— ENCYCL. La chiromancie fut pratiquée par toutes les nations de l'antiquité : Egyptiens, Chaldéens, Assyriens, Hébreux, Grecs, Romains. Elle fut en honneur au moyen âge. Mais sa plus grande vogue date du XVIe siècle et du commencement du XVIIe. L'examen du chiromancien porte d'ordinaire sur la main gauche, qui est moins déformée que la droite par le travail : il y étudie les quatre grandes lignes de *vie*, de *tête*, de *cœur*, de *fortune* ou de *chance*, qui forment une sorte d'M; les *monticules* qui se trouvent à la racine des doigts : monts de Jupiter (ambition, gaieté, bonheur), Saturne (sagesse, chance), Apollon ou *Soleil* (gloire, intelligence, goût du beau), Mercure (amour du travail du commerce, de la science), Mars (courage), Lune (rêverie, mélancolie, chasteté), Vénus (charité, élégance, amour); les lignes secondaires, les figures qu'elles forment, etc.

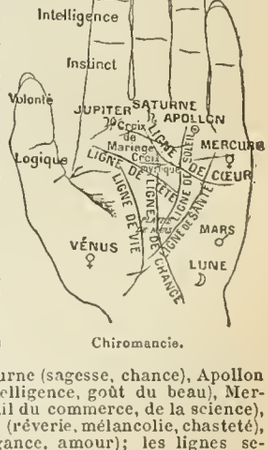

Chiromancie.

chiromancien, enne [*ki, si-in, è-ne*] n. Personne qui exerce la chiromancie.

chiromys [*ki-ro-miss*] ou **chéiromys** [*ké-i*] n. m (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *mus*, rat). Espèce de mammifère lémurien dit aussi *aye-aye*.

Chiron [*ki*], fameux centaure, d'un caractère bienfaisant, à qui fut confiée l'éducation d'Achille, il est considéré par les Grecs comme l'un des inventeurs de la médecine. V. ACHILLE.

chironecte [*ki, nek-te*] n. m. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *nèkhein*, nager). Genre de marsupiaux rapaces, renfermant une seule espèce, qui vit au Guatémala et au Brésil.

chironien [*ki-ro-ni-in*] adj. Se disait d'un ulcère malin et invétéré.

chironome [*ki*] n. m. Genre d'insectes diptères, répandus dans tout l'hémisphère boréal. (Les *vers de vase* des pêcheurs sont des larves de chironomes.)

chiroplaste [*ki-ro-plas-te*] n. m. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *plassein*, façonner). Machine en

cuivre ou en bois, qui s'adapte à un clavier et sert à donner une bonne position aux mains de l'élève.

chiroptères [*ki*] ou **chéiroptères** [*ké-i*] n. m. pl. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *pteron*, aile). Ordre de mammifères, comprenant les formes dites vulgairement *chauves-souris*, dont les membres sont réunis par des membranes cutanées qui leur permettent de voler : *les chiroptères se rendent très utiles à l'agriculture en détruisant des quantités considérables d'insectes.* S. un *chiroptère* ou *chéiroptère*.

— Encycl. On divise les chiroptères ou chéiroptères en deux sous-ordres : *frugivores* et *insectivores*. Les chiroptères ont la denture très complète et deux mamelles pectorales ; les femelles allaitent leurs petits en volant. Les chiroptères sont nocturnes ; ils ont les yeux peu développés. Ces animaux prennent leur nourriture, qui se compose de fruits, d'insectes ou de sang, sans s'arrêter dans leur vol. Il ne faut jamais les détruire, car ils dévorent des quantités énormes d'insectes. Les nombreuses espèces de chiroptères sont répandues sur tout le globe ; les plus grandes habitent les régions tropicales et atteignent près de 1 mètre d'envergure.

chirurgical, e, aux ou **chirurgique** adj. Qui appartient à la chirurgie : *opération chirurgicale*.

chirurgicalement [*man*] adv. Par un chirurgien, comme on fait en chirurgie.

chirurgie [*ji*] n. f. (du gr. *kheir*, main, et *ergon*, travail). Partie de l'art médical, qui comporte l'intervention de la main nue ou armée d'instruments.

— Encycl. La chirurgie est née avant la médecine ; on trouve, en effet, sur des crânes préhistoriques, des traces de trépanation faites sur le vivant. Hippocrate décrit la saignée, la scarification, l'empyème, la paracentèse, le traitement des fractures, etc. Longtemps réservée aux barbiers, la chirurgie commença à briller avec l'école de Salerne (XIe s.) ; ce n'est qu'au XIVe siècle qu'apparaît le premier grand chirurgien français, Gui de Chauliac. Vers la Renaissance, quatre grands noms s'imposent : Vésale, Ambroise Paré, Paracelse et Wurtzins. Au commencement du XIXe siècle, il faut citer en France Dupuytren, et en Angleterre Astley, Cooper. Enfin, parairssent les deux grandes découvertes de l'anesthésie et de l'antisepsie, qui ont révolutionné la chirurgie.

C'est surtout la chirurgie abdominale qui a le plus progressé ; on ouvre maintenant un abdomen avec une facilité telle qu'on s'est élevé parfois avec raison contre la *fureur opératoire*. Néanmoins, l'hystérectomie, la gastrotomie, la cholécystotomie, la néphrotomie, la lithotritie, etc., deviennent de plus en plus bénignes. Enfin, on opère les centres nerveux ; on trépane les fractures du crâne ou les épanchements purulents ou sanguins.

chirurgien [*ji-in*] n. m. Qui exerce la chirurgie : *Ambroise Paré fut le premier chirurgien de son temps. Chirurgien-major*, chirurgien en chef d'un régiment. Pl. des *chirurgiens-majors*.

chirurgienne [*ji-è-ne*] n. f. Femme qui fait de la chirurgie ou femme d'un chirurgien.

chirurgique adj. Qui concerne ou qui constitue la chirurgie : *l'art chirurgique*.

Chiry-Ourscamps, comm. de l'Oise, arr. et à 19 kil. de Compiègne, non loin de l'Oise ; 1.640 h. Ch. de f. N.

Chiselhurst [*tchi-zèl-heurst'*] ou **Chislehurst,** bourg près de Londres, où Napoléon III se retira et mourut (1873).

chistera [*tchi-sté-ra*] n. f. Ustensile ayant la forme d'une gouttière en osier, que l'on attache au poignet droit pour lancer et recevoir la balle, à la pelote basque.

Chistera.

Chiswick, v. d'Angleterre (Middlesex), sur la Tamise ; 22.000 h.

chite n. f. Toile imprimée à couleurs très solides, importée des Indes.

chitine [*ki*] n. f. Substance organique, qui constitue le squelette des animaux articulés.

chitineux, euse [*ki-ti-neû, eu-ze*] adj. Qui concerne la chitine : *tissu chitineux*.

chiton [*ki*] n. m. (m. gr.) Tunique, vêtement de dessous et d'intérieur chez les anciens Grecs. Nom scientifique des mollusques du genre *oscabrion*.

chiure n. f. Excrément d'insectes et surtout de mouches.

Chiusi, ville d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]), près de la Chiana ; 5.000 h., l'ancienne *Clusium*, capitale des Etrusques, où les fouilles ont été fructueuses.

chi va piano, va sano, prov. ital. signif. *Qui va doucement, va sûrement*. Il se complète par : **chi va sano, va lontano,** *Qui va sûrement, va loin*. Racine a dit (*Plaideurs*, I, 4) : *Qui veut voyager loin, ménage sa monture*.

Chivasso [*ki*], v. d'Italie (prov. de Turin), sur le Pô ; 10.000 h. Ancienne résidence des ducs de Montferrat.

Chivot (Henri-Charles), auteur dramatique français, né à Paris, m. au Vésinet (1830-1897). Il a collaboré, notamment avec Duru, à un grand nombre de vaudevilles, opérettes : *la Fille du tambour-major* (1880) ; *la Mascotte* (1881) ; *le Grand Mogol* (1884) ; etc.

Chlamyde.

chiytes n. m. pl. *Relig. musulm.* V. CHUTES.

Chladni (Ernest-Florent-Frédéric), physicien allemand (1756-1827). La théorie du son lui doit d'ingénieuses expériences.

chlamyde [*kla*] n. f. (gr. *khlamus, udos*). Manteau grec, puis romain, relevé sur l'épaule droite par une agrafe.

chlamydé, e [*kla*] adj. (de *chlamyde*). *Bot.* Qui a une enveloppe externe distincte.

chlamydophore n. m. Genre de mammifères édentés, renfermant des tatous nains de l'Amérique du Sud.

chlamydosaure [*kla, zo-re*] n. m. Genre de reptiles sauriens, comprenant des iguanes australiens, caractérisés par un large repli de la peau du cou qui forme comme une collerette.

chloasma [*klo-as-ma*] n. m. (mot gr.) Teinte jaunâtre de la peau. Masque des femmes enceintes.

Chloé, héroïne du roman grec : *Daphnis et Chloé*.

Chlopicki (Joseph), général et dictateur polonais, né en Podolie, m. en Cracovie (1771-1854). Il prit part aux guerres de l'Empire, fut dictateur lors de l'insurrection polonaise de 1830, négocia avec Nicolas Ier et fut dépossédé de sa dictature.

chloracétate [*klo*] n. m. Sel dérivant de l'acide chloracétique.

chloracétique [*klo*] adj. Acide obtenu par substitution du chlore à l'hydrogène dans l'acide acétique.

chloracide [*klo*] n. m. Acide dans lequel le chlore joue le rôle d'acide.

chlorage [*klo*] n. m. Opération dans laquelle on soumet un tissu imprimé à l'action d'un composé de chlore (chlorure de soude, de potasse, ou de chaux).

chloral [*klo*] n. m. Composé que l'on obtient en faisant passer un courant de chlore sec dans de l'alcool concentré et refroidi à 0°. *Hydrate de chloral*, combinaison que forme le chloral avec l'eau, et qui est utilisée en médecine comme antiseptique, calmant et hypnotique.

— Encycl. *Thérap.* Le chloral est un poison dangereux à la dose de 7 grammes par jour et mortel au-dessus de 10 grammes. Il paraît agir en paralysant le cœur. On l'emploie sous forme de sirop ou en lavements et en injections hypodermiques dans l'éclampsie, la chorée, etc. En cas d'empoisonnement, faire vomir, puis faire ingérer des stimulants, du carbonate d'ammoniaque. La picrotoxine et la strychnine sont indiquées comme antidotes.

chloralisme [*klo-ra-lis-me*] n. m. Ensemble des accidents causés par l'abus du chloral (sommeil profond, diminution ou abolition des réflexes et de la sensibilité, refroidissement des extrémités, etc.).

chloranthées [*klo, té*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de pipéracées, ayant pour type le genre *chloranthe*. S. une *chloranthée*.

chloranthie [*klo, ti*] n. f. (du gr. *khlôros*, vert, et *anthos*, fleur). Anomalie végétale, qui consiste dans la transformation des organes floraux en feuilles, comme dans la rose verte.

chlorate [*klo*] n. m. Sel dérivant de l'acide chlorique.

chlore [*klo-re*] n. m. (du gr. *khlôros*, jaune verdâtre). Corps simple, gazeux à la température ordinaire, de couleur jaune verdâtre, d'une odeur forte et suffocante.

— Encycl. Très répandu dans la nature, le chlore ne s'y rencontre qu'à l'état de combinaison, soit avec le sodium (sel marin, sel gemme), soit avec le potassium, soit avec d'autres métaux. On le prépare en traitant le bioxyde de manganèse par l'acide chlorhydrique ; un litre de gaz pèse 3gr,215 ; il se combine avec l'hydrogène pour former l'acide chlorhydrique ; c'est cette affinité pour l'hydrogène qui fait que, gazeux ou dissous dans l'eau, il détruit la partie colorante des matières végétales et animales. Aussi l'industrie l'emploie-t-elle pour le blanchiment des tissus. Il sert à fabriquer les hypochlorites, les chlorates ; on l'utilise aussi dans l'extraction du brome et de l'iode ; c'est un excellent désinfectant.

chloré, e [*klo*] adj. Qui contient du chlore.

chloréthyle [*klo*] n. m. Ether chlorhydrique.

chloreux, euse [*klo-reû, eu-ze*] adj. Se dit d'un des acides oxygénés dérivés du chlore.

chlorhydrate [*klo-ri*] n. m. Sel dérivant de l'acide chlorhydrique.

chlorhydrique [*klo-ri*] adj. *Acide chlorhydrique*, combinaison de chlore et d'hydrogène, qui se forme dans l'action de l'acide sulfurique sur le sel marin.

— Encycl. L'acide chlorhydrique HCl se prépare en traitant le chlorure de sodium par l'acide sulfurique. C'est un gaz incolore, d'une odeur piquante ; un litre de gaz pèse 1gr,641. Très avide d'eau, il se dissout en grande proportion dans ce liquide ; c'est cette dissolution qui constitue l'acide ordinaire ou *esprit-de-sel* du commerce.

L'acide chlorhydrique sert à préparer le chlore et les hypochlorites, les chlorures, l'acide carbonique, l'eau régale, etc. ; on l'utilise pour saccharifier les grains, pour l'extraction de la gélatine des os, etc.

chloridées [*klo, dé*] n. f. pl. Tribu de graminées. S. une *chloridée*.

chlorique [*klo*] adj. *Acide chlorique*, l'un des acides oxygénés du chlore.

Chloris [*klo-riss*], déesse des fleurs, chez les Grecs, femme de Zéphire. Son nom est devenu, comme celui d'Iris, un pseudonyme poétique sous lequel on chantait une femme aimée. D'où l'expression : *faire des bouquets à Chloris*.

chlorite [*klo*] n. m. Sel résultant de l'acide chloreux, combiné avec une base.

chloro-anémie [*klo*] n. f. (de *chlorose*, et *anémie*). Anémie présentant les caractères de la chlorose.

chloro-anémique [*klo*] adj. Qui se rapporte à la chloro-anémie.

chlorobenzine [*klo, bin*] n. f. Corps dérivant de la benzine par la substitution du chlore à l'hydrogène.

chloroformation [*klo, si-on*] n. f. Action de chloroformer. (On dit aussi CHLOROFORMISATION.)

chloroforme [*klo*] n. m. (de *chlore*, et *forme*). Liquide incolore d'une odeur éthérée, résultant d'un mélange d'alcool, de chlorure de chaux et de chaux éteinte.

— Encycl. Le chloroforme s'emploie comme anesthésique à la dose de 1 à 2 grammes en potion ou lavement. Inhalé, il donne peu à peu, après un moment d'excitation, un sommeil artificiel profond dans lequel la résolution musculaire et l'insensibilité sont complètes. Il est employé, par suite, pour produire l'anesthésie générale dans toutes les opérations importantes. Il ne peut être administré que par le médecin.

chloroformer [*mé*] ou **chloroformiser** [*klo, mi-zé*] v. a. Soumettre à l'action anesthésique du chloroforme.

chloroformique [*klo*] adj. Qui appartient, qui a rapport au chloroforme : *inhalations chloroformiques*.

chloroformisation [*klo, za-si-on*] n. f. Action de chloroformiser.

— Encycl. L'administration du chloroforme pour produire l'anesthésie doit être faite progressivement, et il est nécessaire de faire respirer de temps en temps de l'air pur au malade. Il faut aussi n'employer qu'un chloroforme absolument pur, les accidents qui surviennent relevant toujours de la mauvaise qualité de l'anesthésique. Il faut aussi avoir une grande habitude de cet agent ; aussi, de plus en plus, y a-t-il des spécialistes en chloroformisation.

chloroleucite [*klo*] n. m. Corpuscule imprégné de chlorophylle et inclus dans le protoplasma de la cellule végétale. Syn. GRAIN DE CHLOROPHYLLE (VX) et CORPS CHLOROPHYLLIEN.

chloromètre [*klo*] n. m. (de *chlore*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument propre à déterminer la quantité de chlore dissous dans un liquide.

chlorométrie [*klo, tri*] n. f. (de *chlorométre*). Détermination de la quantité de chlore tenue en dissolution dans un liquide et, par suite, du pouvoir décolorant du liquide.

chlorométrique [*klo*] adj. Qui a rapport à la chlorométrie.

chlorophane n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, renfermant des charançons de couleurs vives habitant sur les saules.

chlorophycées [*klo, sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille d'algues vertes, dont la plupart habitent les eaux douces. S. une *chlorophycée*.

chlorophylle [*klo-ro-fi-le*] n. f. (du gr. *khlôros*, vert, et *phullon*, feuille). Matière verte des cellules des feuilles : *l'action de la lumière est nécessaire à la production de la chlorophylle*.

— Encycl. La chlorophylle se trouve dans presque tous les organes aériens ; elle manque aux organes souterrains. Dans la feuille, elle imprègne des corpuscules protéiques spéciaux, dits *chloroleucites* ou *corps chlorophylliens*, très improprement appelés *grains de chlorophylle*. L'action de la lumière est généralement nécessaire à la formation de la chlorophylle. C'est sous l'influence des radiations lumineuses que la chlorophylle assimile le carbone et exhale la vapeur d'eau. Une plante dépourvue de chlorophylle (champignon) ne peut élaborer les substances hydrocarbonées et vit par suite en parasite ou en saprophyte.

chlorops [*klo-ropss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères : *le chlorops à pieds annelés cause la goutte du froment et de l'orge*.

chlorose [*klo-ró-ze*] n. f. (du gr. *khlôros*, vert). *Méd.* Maladie du sang, connue vulgairement sous le nom de *pâles couleurs*, en raison de la teinte jaune verdâtre que prend la peau : *le fer est le médicament spécifique de la chlorose*. *Bot.* Maladie de la vigne, caractérisée par le jaunissement des feuilles.

— Encycl. *Méd.* La chlorose est produite surtout par un véritable changement du sang. C'est une maladie d'évolution, que l'on constate plus souvent chez les jeunes filles au moment de la puberté. Elle est caractérisée par la blancheur de la peau et des muqueuses. La malade devient triste, ses yeux se cernent, toutes ses fonctions sont troublées, les règles cessent, etc. Dans les chloroses tardives, principalement, les fonctions digestives sont atteintes. Le repos, le grand air, une alimentation fortifiante sont indiqués ; on prescrira surtout le fer, qui, à la condition d'être pris sous des formes variées, semble le médicament spécifique.

chlorosulfure [*klo*] n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un sulfure.

chlorotique [*klo*] adj. Qui a rapport à la chlorose : *faiblesse chlorotique*. Atteint de chlorose : *jeune fille chlorotique*. Substantiv. : *une chlorotique*.

chlorovaporisation [*klo, za-si-on*] n. f. Transpiration qui, dans les organes pourvus de chlorophylle, ajoute ses effets à ceux de la transpiration ordinaire sous l'action de la lumière.

chlorurage [*klo*] n. m. Action de chlorurer. Virage au chlorure d'or.

chlorure [*klo*] n. m. (de *chlore*). Combinaison du chlore avec un corps simple ou composé, autre que l'oxygène et l'hydrogène : *le chlorure de sodium ou sel marin se retire des eaux de la mer*. [V. JAVEL (eau de) ; LABARRAQUE (eau de) ; SEL *marin* ; HYPOCHLORITE.]

chloruré, e [*klo*] adj. Qui contient un chlorure.

chlorurer [*klo-ru-ré*] v. a. Transformer un corps en chlorure en le combinant avec le chlore.

Chlumetz, v. d'Austro-Hongrie (Bohême) ; 3.900 h. Source minérale ; dépôt d'étalons.

Chmielnicki (Bogdan-Zénon), hetman des Cosaques de l'Ukraine (1593-1657). Il signa en 1654 un traité par lequel il reconnaissait la souveraineté de la Russie.

Chmielnicki (Nicolas), poète comique russe, né à Saint-Pétersbourg (1789-1846).

Chnouphis, dieu égyptien de la fécondité et de la création, représenté par un homme à tête de bouc ou de bélier.

Choa [*ko-a*], partie du sud-est de l'Abyssinie, qui formait autrefois un Etat indépendant ; v. pr. *Ankober*.

Choan, e [*ko*], habitant ou originaire du Choa : *les Choans*. Adjectiv. : *femme choane*.

choane [*ko*] n. f. (du gr. *khoanê*, entonnoir). Orifice postérieur des fosses nasales.

choanoïde [*ko*] adj. (du gr. *khoanê*, entonnoir, et *eidos*, forme). Qui a la forme d'un entonnoir.

Choaspès [*ko-as-pèss*], fleuve de la Susiane, auj. *Kara-Sou* ; se jette dans l'Euphrate.

choc [*chok*] n. m. (de *choquer*). Heurt d'un corps contre un autre : *le choc des verres*. Rencontre et combat : *soutenir le choc de l'ennemi*. Coup qui frappe quelqu'un dans sa santé, son bonheur, sa fortune, etc. Conflit, opposition : *le choc des idées. Choc en retour*, effet produit par la foudre en un lieu éloigné de celui qui a été frappé directement. *Choc opératoire*, état d'abattement qui suit une opération chirurgicale.

Choc de cavalerie, titre de plusieurs tableaux traités avec une grande vérité de détails, par Bourguignon (Louvre, Bruxelles, Vienne, Bordeaux, etc.) ; — par Wouwerman (Louvre, Dresde).

Chocard.

chocard [*kar*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant des corneilles qui habitent les régions montagneuses de l'ancien monde.

choche-pierre n. m. invar. Nom vulgaire du gros-bec.

chocolat [*la*] n. m. (esp. *chocolate*). Pâte alimentaire solidifiée, composée d'amandes de cacao et de sucre : *le chocolat est un aliment très substantiel.* Cette substance délayée dans de l'eau ou du lait : *une tasse de chocolat.* Adjectiv. Sa couleur : *des rubans chocolat.*

— Encycl. Le chocolat a été importé en Europe par les Espagnols, lors de la conquête du nouveau monde. Triées et nettoyées, les amandes de cacao sont torréfiées, écossées à l'aide de concasseurs, de nouveau triées, puis broyées et réduites en une pâte semi-liquide. On mêle à cette pâte, dans les mélangeurs, le sucre raffiné ; on la broie de nouveau, et on ajoute la vanille et les autres aromates. Portée ensuite dans une boudineuse qui la réduit en cylindres, elle est mise sous cette forme dans des moules chauffés et placés sur une table dite *tapoteuse,* dont les trépidations tassent la pâte dans les moules. Refroidies dans des caves, les tablettes sont enveloppées de papier d'étain, qui les soustrait à l'action de l'humidité.

Le chocolat pur est un aliment substantiel et salutaire, stimulant des organes digestifs, réparateur, convenant aux tempéraments faibles, aux vieillards, etc.

chocolaté, e adj. Qui contient du chocolat : *crème chocolatée.*

chocolaterie [*ri*] n. f. Fabrique de chocolat.

chocolatier [*ti-é*], **ère** n. et adj. Qui fabrique, vend du chocolat.

chocolatière [*ti*] n. f. Vase pour préparer le chocolat, lorsqu'on veut le prendre en boisson.

chochotte [*cho-te*] n. f. Un des noms vulgaires du choucas.

Choczim [*kzim'*], v. de Russie (gouv. de Bessarabie), sur le Dniester ; 16.000 h. Victoire de Jean Sobieski sur les Turcs (1673).

Chodorlahomor, roi d'Elam, du temps d'Abraham, le *Koudour Lagamri* des inscriptions cunéiformes.

Chodowiecki (Daniel-Nicolas), graveur polonais, né à Dantzig, m. à Berlin (1726-1801). Il n'a pas gravé moins de 3.000 planches, fort recherchées.

Chodzko (Léonard), historien polonais, né à Oborek, m. à Poitiers (1800-1871). Il s'établit à Paris et servit la cause polonaise par de nombreux écrits.

choéphore [*ko-é*] n. (du gr. *khoé,* libation, et *phoros,* qui porte). Celui ou celle qui, chez les Grecs, portait les offrandes destinées aux morts.

Choéphores [*ko*] (*les*) ou *Porteuses de libations,* tragédie d'Eschyle, faisant partie de la trilogie *l'Orestie.* Elle a pour sujet le châtiment des meurtriers d'Agamemnon, Clytemnestre et Egisthe, par Oreste et Électre. Elle complète l'action de la tragédie d'*Agamemnon* et prépare celle des *Euménides* (460 av. J.-C.).

Chœrilos d'Athènes, poète tragique athénien (commencement du ve s. av. J.-C.).

chœur [*keur*] n. m. (gr. *khoros*). Dans certaines cérémonies de l'antiquité, réunion de personnes exécutant des danses ou marchant en cadence : *les chœurs de Délos.* Dans le théâtre antique, réunion de personnages formant une sorte de personnage multiple qui chantent des vers sur un rythme particulier, accompagnés de danses : *le chœur joue un rôle important dans la tragédie grecque primitive.* Morceau exécuté par ces personnages. Réunion de chanteurs concourant à l'exécution des morceaux d'ensemble. Ce que récitent ou chantent les chœurs : *un chœur harmonieux. Fig.* Concert de gens qui s'accordent, disent la même chose : *le chœur des flatteurs.* Partie de l'église où l'on chante l'office. (V. Église.) *Enfant de chœur,* enfant employé au service du prêtre pendant les cérémonies de l'Église catholique. Loc. adv. : *En chœur,* ensemble ; unanimement.

— Encycl. Le chœur, partie des églises réservée au clergé et aux chantres, a beaucoup varié dans ses dispositions. Primitivement, les sièges du clergé étaient rangés autour de l'abside, derrière l'autel ; puis, quand l'autel eut pris place au fond de l'abside, ils furent disposés en avant, soit dans la croisée, soit dans la nef principale. Dans les églises monastiques, le chœur forme une enceinte séparée dans le temple et presque entièrement cachée aux regards des fidèles. Au contraire, dans les cathédrales, les chœurs furent d'abord accessibles de toutes parts ; puis, à partir du xiiie siècle, on les vit s'entourer de clôtures hautes et fermées, protégeant des stalles fixes, garnies de hauts dossiers avec dais.

Choin (Mlle Marie-Emilie Joly de), favorite du dauphin fils de Louis XIV, née vers 1670, m. en 1719 ; d'un esprit aimable et d'un caractère désintéressé.

Duc E.-F. de Choiseul.

choir v. n. (lat. *cadere.* — *Je chois, tu chois, il choit ;* les autres personnes manquent. *Je chus, nous chûmes. Je choirai* ou *cherrai, nous choirons* ou *cherrons. Je choirais* ou *cherrais, nous choirions* ou *cherrions. Chu, e.*) Tomber. *Fig.* Succomber. (Usité, en général, seulement à l'infin. et au part. passé.)

Choiseul (César, duc de), maréchal de France sous Louis XIII et Louis XIV, né et m. à Paris (1598-1675).

Choiseul (Etienne-François duc de), ministre des affaires étrangères sous Louis XV (1719-1785). Arrivé au pouvoir grâce à l'appui de Mme de Pompadour, il montra une réelle habileté pour réparer les malheurs de la guerre de Sept ans. Il signa la célèbre alliance autrichienne de 1759. La France lui doit la conquête de la Corse et la conclusion du *Pacte de famille.*

Choiseul-Gouffier (Marie-Gabriel-Florent-Auguste), né à Paris, m. à Aix-la-Chapelle (1752-1817) ; ambassadeur à Constantinople (1784-1792), auteur du *Voyage pittoresque de la Grèce* et membre de l'Académie française en 1783.

Choiseul-Stainville (Claude-Antoine-Gabriel, duc de), né en 1760, m. à Paris en 1838. Neveu du ministre de Louis XV, il protégea la fuite du roi en 1791, émigra et servit contre la France dans les rangs anglais. Jeté par un naufrage sur les côtes de Calais, il fut fait prisonnier (1795) et relâché en 1800. Il fut pair de France sous la Restauration, puis devint aide de camp de Louis-Philippe.

choisi [*zi*], e adj. Qui est du meilleur choix : *société, expression choisie.* En T. d'assurance, *Têtes choisies,* sur les tables de mortalité, personnes qui ont des chances spéciales de survie. *Littér. Morceaux choisis,* recueil de bonnes pièces tirées de différents auteurs.

choisir [*zir*] v. a. (du germ. *kausjan,* goûter). Prendre, adopter de préférence : *de deux maux, il faut choisir le moindre.* Opter entre deux alternatives. (Se construit avec de et avec si : *choisir de partir ou de rester ; choisir si l'on part ou si l'on ne part pas.*)

choisissable [*zi-sa-ble*] adj. Qu'on peut choisir, préférer.

Choisy (l'abbé François-Timoléon de), écrivain français, né et m. à Paris (1644-1724). Ses œuvres les plus intéressantes sont ses *Mémoires* et ses *Lettres.*

Choisy-le-Roi, comm. de la Seine, arr. et à 8 kil. de Sceaux, sur la Seine ; 13.100 h. Ch. de f. Orl. Faïenceries. Restes d'un château célèbre, bâti par Mansard et habité par Mlle de Montpensier et plus tard par Louis XV.

choix [*choi*] n. m. Action, faculté, pouvoir de choisir : *le choix d'une carrière est un grave problème.* Ce qui a été choisi : *un choix de fruits, de livres.* Election : *choix d'un député. N'avoir pas le choix,* être obligé à une décision qui ne laisse pas d'alternative. Loc. div. : *De choix,* qui mérite d'être choisi : *marchandises de choix. Sans choix,* sans discernement. *Au choix de,* à la volonté de.

choke-bore n. m. de l'angl. *to choke,* étrangler, et *to bore,* forer). Etranglement pratiqué dans l'âme des canons de certains fusils de chasse, à leur extrémité, pour resserrer le groupement des plombs. (Le fusil est dit alors *choke-bored.*)

cholagogue [*ko-la-gho-ghe*] adj. (du gr. *kholé,* bile, et *agein,* conduire). Se dit des médicaments qui excitent la sécrétion biliaire, comme l'aloès, la rhubarbe, etc. N. m. : *un cholagogue.*

cholécyste [*ko-lé-sis-te*] n. f. (du gr. *kholé,* bile, et *kustis,* vessie). Vésicule biliaire.

cholécystite [*ko-lé-sis-ti-te*] n. f. Inflammation de la vésicule biliaire.

cholédoque [*ko-lé-do-ke*] adj. (du gr. *kholé,* bile, et *dekhestai,* recevoir). Se dit du canal qui conduit la bile au duodénum.

cholèine [*ko*] n. f. (du gr. *kholé,* bile). Produit retiré de la bile.

cholélithe [*ko*] n. m. (du gr. *kholé,* bile, et *lithos,* pierre). Calcul biliaire.

cholélithiase [*ko, li-ti-a-ze*] n. f. (même étym. que précéd.). Présence de concrétions calculeuses dans la vésicule biliaire.

cholémie [*ko-lé-mi*] n. f. (du gr. *kholé,* bile, et *haima,* sang). Passage de la bile dans le sang : *la cholémie donne à la peau une coloration jaunâtre caractéristique.*

choléra [*ko*] ou **choléra-morbus** [*buss*] n. m. (du gr. *cholera,* gouttière, et *morbus,* maladie). Maladie épidémique, caractérisée par des vomissements nombreux, des déjections fréquentes et des crampes douloureuses : *le choléra paraît originaire de l'Inde. Choléra nostras,* cholérine.

— Encycl. *Pathol.* Le choléra est une maladie infectieuse endémique dans l'Inde et épidémique en Europe, où elle apparut en 1832. Cette maladie est due à la présence dans l'intestin du *bacille virgule* découvert par Koch en 1883. Elle se caractérise par de la diarrhée donnant jusqu'à vingt selles par jour. Bientôt, les urines ne sont plus secrétées, la peau se plisse, la température baisse, les yeux s'excavent, et au bout de quelques heures ou quelques jours, le malade meurt. Le traitement consiste en bains chauds et en injections intraveineuses d'eau salée, cette double médication a permis d'abaisser la mortalité à 30 p. 100. La prophylaxie consiste à isoler les cas particuliers à mesure qu'ils se produisent.

En temps d'épidémie, il faut plus que jamais éviter les excès et se conformer aux lois de l'hygiène. Il faut aussi avoir grand soin de désinfecter tout ce qui touche les malades : mains, linges, vases, etc., avec du sulfate de cuivre ou de zinc.

— *Art vétér. Choléra des poules.* On appelle ainsi une maladie d'origine microbienne, qui peut s'étendre à tous les oiseaux d'une basse-cour. Cette maladie, éminemment contagieuse, attaque principalement les poules, les canards, les dindons et les oies. On peut la prévenir par une vaccination des volailles, et, en cas d'épizootie, désinfecter les poulaillers avec de l'eau additionnée d'acide sulfurique (2 p. 1.000) et donner cette même eau comme breuvage aux volailles.

cholériforme [*ko*] adj. Qui a l'apparence du choléra : *diarrhée cholériforme.*

cholérigène adj. Qui engendre le choléra : *germes cholérigènes.*

cholérine [*ko*] n. f. Maladie, dite aussi *choléra nostras,* analogue au choléra, mais plus bénigne, et d'origine européenne.

cholérique [*ko*] adj. Relatif au choléra. N. Personne atteinte du choléra.

cholestérine [*ko-lès-té*] n. f. Matière grasse, extraite des calculs biliaires.

— Encycl. La cholestérine est la substance fondamentale des calculs biliaires ; elle peut exister dans le cerveau et dans divers liquides morbides. C'est un produit d'excrétion, et ses propriétés tendent à le faire considérer comme un alcool.

cholestérique [*ko-lès-té*] adj. Se dit d'un acide qu'on obtient en traitant la cholestérine par l'acide azotique.

cholet [*lè*] n. m. Tissu fabriqué à Cholet et qui sert surtout à faire des mouchoirs.

Armes de Cholet.

Cholet [*lè*], ch.-l. d'arr. (Maine-et-Loire), sur la Maine, affl. de la Sèvre Nantaise ; ch. de f. Orl. et O., à 60 kil. d'Angers ; 20.430 h. (*Choletais*). Fabrique de toiles, de mouchoirs. Cette ville fut le théâtre de luttes sanglantes pendant les guerres de la Vendée, notamment le 17 octore 1793, jour où les Vendéens furent vaincus et leurs chefs, d'Elbée et Bonchamp, mortellement blessés. — L'arr. a 7 cant., 80 comm., 117.770 h. ; le cant. a 13 comm. et 33.120 h.

choliambe [*ko-li-an-be*] n. m. (du gr. *khôlos,* boiteux, et *iambos,* iambe). Vers iambique trimètre, terminé par un spondée ou un trochée.

choliambique [*ko-li-an*] adj. Qui se rapporte au choliambe : *poème choliambique.*

Cholières (Nicolas), poète et conteur français (1509-1592) ; auteur des *Neuf matinées,* des *Après-dînées.*

cholihémie [*ko, mi*] n. f. (du gr. *kholé,* bile, et *haima,* sang). Pénétration de la bile dans le sang.

Cholon, v. de la Cochinchine française ; 41.000 h. Centre industriel et commerçant ; usine de décorticage du riz ; poteries.

Cholula, v. du Mexique (prov. de Puebla) ; 9.800 h. Célèbre téocalli.

cholurie [*ko, ri*] n. f. (du gr. *kholé,* bile, et *ouron,* urine). Émission de pigments biliaires par l'urine, qui s'observe dans l'ictère.

chômable adj. Que l'on peut ou doit chômer : *jour chômable.*

chômage n. m. Période d'inactivité pour une industrie : *le chômage d'un canal.* Temps que l'on passe sans travailler : *le chômage du dimanche.*

Chomel (Pierre-Jean-Baptiste), botaniste français, médecin du roi, né et m. à Paris (1671-1740).

chomélie [*lî*] n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes de l'Amérique tropicale.

Chomelix, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 23 kil. du Puy, près de l'Arzon ; 1.360 h.

chômer [*mé*] v. n. (du lat. pop. *caumare,* se reposer pendant la chaleur ; du gr. *kauma,* chaleur). Suspendre le travail pendant les jours fériés. Cesser, en parlant d'une action, d'une activité, etc. : *les ennuis ne chôment jamais.* Manquer de : *qui chôme d'ouvrage, chôme d'argent.* Laisser inactif, improductif : *laisser chômer un champ, des capitaux.* V. a. Célébrer une fête par la cessation du travail : *chômer un saint.*

Chomérac [*rak*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 6 kil. de Privas, sur le Payré, affl. du Rhône ; 2.130 h. Ch. de f. P.-L.-M. Marbres, filature de soie. — Le cant. a 8 comm. et 7.940 h.

chondrille [*kon, ll* mll.] n. f. *Bot.* Genre de chicoracées, renfermant des espèces d'Europe et d'Asie.

chondrine [*kon*] n. f. Substance gélatineuse, tirée des cartilages.

chondrite [*kon*] n. f. (du gr. *khondros,* cartilage). Inflammation des cartilages, qui se produit notamment dans les arthrites aiguës.

chondroïde [*kon*] adj. (du gr. *khondros,* cartilage, et *eidos,* aspect). Qui ressemble au cartilage.

chondrologie [*kon, ji*] n. f. (du gr. *khondros,* cartilage, et *logos,* discours). Partie de l'anatomie qui traite des cartilages.

chondrome [*kon*] n. m. (du gr. *khondros,* cartilage). Tumeur cartilagineuse, arrondie, bossclée.

chondroptérygiens [*kon, ji-in*] n. m. pl. Sous-classe de poissons, qui n'ont pas de squelette osseux, mais seulement un crâne et une colonne vertébrale cartilagineuse. S. un *chondroptérygien.*

chondrotomie [*kon, mî*] n. f. (du gr. *khondros,* cartilage, et *tomé,* section). Section ou dissection des cartilages.

Chonsou ou **Khonsou,** dieu égyptien, sorte de génie planétaire qui personnifiait la lune.

chopart [*par*] n. m. Nom vulgaire du bouvreuil.

Chopin.

chope n. f. (allem. *schoppen*). Grand gobelet à bière : *la chope tient environ un tiers de litre.* Son contenu : *boire une chope.*

choper [*pé*] v. a. *Arg.* Voler : *choper une montre.* Arrêter, prendre : *se faire choper.*

chopin n. m. *Arg.* Profit, aubaine. Conquête amoureuse.

Chopin (Frédéric-François), célèbre pianiste, né à Zelazowa-Wola, près de Varsovie, m. à Paris (1809-1849) ; d'origine française. Il introduisit en France les *mazurkas.* Ses compositions pour piano (valses, préludes, polonaises, nocturnes, caprices, etc.), d'un caractère romantique, sont remarquables par la profondeur du sentiment, la sobriété et l'expression du style. Son admirable *Marche funèbre* est restée populaire.

chopine n. f. (de *chope*). Autref., demi-pinte. Auj., demi-litre : *une chopine de vin, de lait.*

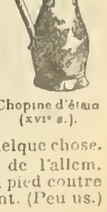
Chopine d'étain (xvie s.).

chopiner [*né*] v. n. (de *chopine*). *Pop.* Boire avec excès.

chopinette [*nè-te*] n. f. *Fam.* Petite chopine.

Choppart (*Aventures de Jean-Paul*), par L. Desnoyers (1837) ; sorte de cours de morale pratique, à l'usage de la jeunesse, où chaque fait apporte avec lui son enseignement.

choppement [*cho-pe-man*] n. m. Action de chopper, de se heurter contre quelque chose.

chopper [*cho-pé*] v. n. (peut-être de l'allem. *schupfen*). Faire un faux pas. Heurter du pied contre quelque chose. Se tromper grossièrement. (Peu us.)

choppeur [*cho peur*] n. m. Celui qui choppe.

choquable [*ka-ble*] adj. Prompt à se choquer.

choquant [*kan*], **e** adj. Qui choque : *paroles choquantes.* ANT. **Conciliant, séduisant, agréable.**

choquard ou **choquart** [*kar*] n. m. V. CUOCARD.

choquement [*ke-man*] n. m. Action de choquer. Résultat de cette action. (Peu us.)

choquer [*ké*] v. a. (orig. germ.). Donner un choc, heurter : *tout corps qui en choque un autre, donne un son.* Impressionner désagréablement : *dissonances qui choquent l'oreille. Fig.* Offenser, contrarier, déplaire à : *la magnificence de François Ier au camp du Drap d'or choqua Henri VIII. Choquer les verres,* trinquer.

choquetage n. m. Syn. de SOUCHETAGE.

choquette [*kè-te*] n. f. Cocon de ver à soie de qualité inférieure.

choral, e [*ko*] adj. Qui appartient au chœur : *les orphéons sont des sociétés chorales.* N. m. Chant religieux : *le choral de Luther fut le premier hymne des protestants.* Pl. des *chorals.*

chorea [*ko-ré-a*] n. f. (du lat. *chorus,* chœur). Nom donné par les écrivains du moyen âge à l'ensemble des chapelles disposées circulairement autour du chevet des églises.

chorée [*ko-ré*] n. m. Syn. de TROCHÉE.

chorée [*ko-ré*] n. f. (du gr. *khorelia,* danse). Maladie caractérisée par des mouvements convulsifs et fréquents, appelée aussi *danse de Saint-Guy.*

— ENCYCL. La chorée est appelée *danse de Saint-Guy* parce que, sévissant au XIVe siècle sous forme épidémique, dans les Pays-Bas et en Allemagne, les malheureux qui en étaient atteints, se rendaient en procession à Dresselhausen, près d'Ulm, en Souabe, à la chapelle de saint Weit ou saint Guy, qui passait pour guérir cette maladie. Outre la *chorée vraie, gesticulatoire,* dite encore *chorée de Sydenham* (danse de Saint-Guy), on distingue encore la *fausse chorée* ou *chorée électrique* et la *chorée hystérique.* La première atteint les enfants de cinq à quinze ans, principalement les filles; elle s'attaque surtout aux organismes affaiblis. La chorée débute quelquefois brusquement, mais le plus souvent d'une façon insidieuse; l'enfant est triste, irritable, il devient maladroit, puis l'incoordination des mouvements apparaît, la face se fait grimaçante, l'enfant a des mouvements involontaires, qui disparaissent toutefois pendant le sommeil. La durée de la maladie est de deux mois au moins, très souvent plus longue. Le fer, l'arséniate de soude, l'antipyrine donnent de bons résultats; le traitement par l'électricité a donné un grand nombre de guérisons.

chorège [*ko*] n. m. (gr. *khorêgos*). *Antiq. gr.* Citoyen qui devait organiser à ses frais un chœur de danse, dans une représentation théâtrale.

chorégie [*ko-ré-ji*] n. f. *Antiq. gr.* Fonctions de chorège : *les chorégies étaient fort coûteuses.*

chorégique [*ko*] adj. Qui appartient à la chorégie : *le monument chorégique de Lysicrate.* (On dit aussi CHORÉGRAPHIQUE.)

chorégraphe [*ko*] n. m. (du gr. *khoreia,* danse, et *graphein,* écrire). Qui s'occupe de chorégraphie.

chorégraphie [*ko, fi*] n. f. (de *chorégraphe*). Au théâtre, art de la danse, de la composition des ballets.

chorégraphique [*ko*] adj. Qui appartient à la chorégraphie : *notation chorégraphique.*

chorégraphiquement [*ko, ke-man*] adv. Selon les règles de la chorégraphie.

choréiforme adj. Qui ressemble à la chorée : *agitation choréiforme.*

choréique [*ko*] adj. Qui appartient à la chorée. Qui est atteint de la chorée. N. : *un, une choréique.*

choreute [*ko*] n. m. (gr. *khoreutês*). Choriste, dans le théâtre grec.

chorévêque [*ko*] n. m. (du gr. *khôra,* campagne, et *epishopos,* évêque). Nom donné, jusqu'à la fin du XIe siècle, aux prêtres chargés de remplir les fonctions épiscopales dans les campagnes.

Chorges, ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 24 kil. d'Embrun, entre deux affl. de la Durance ; 1.410 h. Marbre. Apiculture. — Le cant. a 8 comm. et 3.630 h.

chorial, e, aux [*ko*] adj. Relatif au chorion.

choriambe [*ko*] n. m. (gr. *khoriambos*). Pied de la métrique des Grecs et des Latins, composé de deux brèves entre deux longues.

choriambique [*ko*] adj. Où figurent les choriambes: *vers choriambique.*

Chorier (Nicolas), avocat et littérateur français, né à Vienne (Isère), m. à Grenoble (1612-1692); auteur d'ouvrages historiques sur le Dauphiné et d'un livre licencieux : *Aloysiæ Sygeæ satira sotadica.*

chorion [*ko*] n. m. La plus extérieure des enveloppes de l'œuf.

chorique [*ko*] adj. Relatif aux chœurs : *poésie chorique.*

chorise [*ko-ri-ze*] n. f. *Bot.* Dédoublement de certaines parties par formation d'organes surnuméraires.

choriste [*ko-ris-te*] n. Qui chante dans les chœurs : *les choristes de l'Opéra.*

chorizontes [*ko*] n. m. pl. (du gr. *khorizô,* séparer). Nom donné, dans l'antiquité, à ceux des grammairiens qui considéraient l'*Iliade* et l'*Odyssée* comme l'œuvre de deux poètes différents. S. un *chorizonte.*

Chorley, v. d'Angleterre (Lancastre), sur le *Chor ;* 24.000 h. Industrie cotonnière. Houille.

choro [*ko*] n. f. Danse nationale bulgare : *pour exécuter la choro, les danseurs se tiennent tous par la main.*

chorodidascale [*ko, das-ka-le*] n. m. (du gr. *khoros,* chœur, et *didaskalos,* maître). Directeur des chœurs dans le théâtre grec.

chorographe [*ko*] n. m. Celui qui s'occupe de travaux chorographiques.

chorographie [*ko, fi*] n. f. (du gr. *khôra,* contrée, et *graphê,* description). Description d'un pays.

chorographique [*ko*] adj. Qui a rapport à la chorographie.

choroïde [*ko-ro-i-de*] n. f. (du gr. *khorion,* membrane, et *eidos,* aspect). Membrane mince, située dans la partie postérieure de l'œil, entre la sclérotique et la rétine.

— ENCYCL. *Anat.* et *path.* La choroïde enveloppe la rétine; elle comprend trois couches, une fibreuse, une vasculaire et une pigmentaire; c'est cette dernière qui fait de la cavité de l'œil une chambre noire, favorisant ainsi la netteté de la vision. La choroïde est le siège de diverses affections résultant d'inflammations, d'épanchements sanguins ou de tumeurs. Le traitement est celui de la maladie causale.

choroïdien, enne [*ko, di-in, ène*] adj. Qui a rapport à la choroïde.

choroïdite [*ko*] n. f. Inflammation de la membrane choroïde.

Choron (Alexandre-Etienne), musicien français, né à Caen, m. à Paris (1772-1834) ; auteur de méthodes pour l'enseignement de la musique.

chorovod [*ko*] n. m. Danse populaire russe : *le chorovod est dansé uniquement par les jeunes filles pendant la période qui va de Pâques à la fin de juillet.*

chorus [*ko-russ*] n. m. (mot lat. signif. *chœur*). *Faire chorus,* répéter en chœur. *Fig.* S'unir à d'autres pour dire comme eux.

chose [*chô-ze*] n. f. (du lat. *causa,* cause). Etre ou objet, ou événement, quelle que soit sa nature : Se dit souvent par oppos. : 1° à Etre animé : *les personnes et les choses;* 2° à apparence : *le mot et la chose. Fam.* S'emploie aussi, pour désigner une personne, un endroit, dont on ignore ou dont on ne veut pas dire le nom : *c'est chose, votre ami; à chose, en Bretagne. Etre, rester tout chose,* se sentir vaguement souffrant, rester déconfit. Ce qu'on possède : *l'esclave était la chose de son maître.* Ce qui arrive : *savez-vous la chose?* Se dit par opposition à Personne : *les personnes et les choses. La chose publique,* l'Etat. *Grand'chose,* qui a de l'importance, de la valeur (s'emploie ordinairement avec une négation) : *l'argent, ce n'est pas grand'chose, et c'est tout. Un pas grand'chose, une pas grand'chose,* homme, femme, sans probité, sans moralité. — *Quelque chose* est masculin quand il signifie *une chose : y a-t-il quelque chose de nouveau?* Il est féminin quand il veut dire *quelle que soit la chose : quelque chose que je lui aie dite, je n'ai pu le convaincre. Faire quelque chose,* avoir un métier, une profession ; prendre une détermination, agir. *Faire quelque chose pour quelqu'un,* l'obliger. *Il y a quelque chose,* un secret, un complot. *Etre quelque chose à quelqu'un,* lui être lié par la parenté, l'amitié, etc. *C'est quelque chose,* cela est d'une certaine importance. *Devenir, être quelque chose,* arriver à une situation. *Faire quelque chose,* réussir. *Dire bien des choses à quelqu'un,* lui faire des civilités, des compliments. *Dr. Choses communes,* celles dont l'usage est commun à tous, comme l'eau et l'air. *Chose jugée,* ce qui est arrêté, fixé, par décision judiciaire, et *par ext.,* ce qui est définitivement résolu. *Jugement passé en force de chose jugée,* rendu en dernier ressort, définitif. *Mar. Choses de flot ou de la mer,* ce que la mer rejette sur ses bords. *L'auteur des choses,* Dieu.

chosette [*chô-zè-te*] n. f. *Fam.* Petite chose.

Chosroès Ier, le Grand [*koss-ro-ès*], de la race des Sassanides, roi de Perse de 531 à 579 ; il lutta avec succès contre les armées romaines. — CHOSROÈS II, roi de Perse de 590 à 628, fut battu par Héraclius.

chott [*chot*] n. m. (mot arabe). Lac salé plus ou moins desséché des plateaux algériens : *la croûte de sel des chotts recouvre une couche de boue.*

Chotteau (Léon), économiste français, né à Bouchain, m. à Bruxelles (1838-1895); un des plus ardents défenseurs du libre-échange.

chou n. m. (du lat. *caulis,* tige). Genre de crucifères, comprenant de nombreuses espèces et un nombre considérable de variétés cultivées comme comestibles : *les choux sont des légumes dont doivent s'abstenir les nourrices, parce qu'ils provoquent*

Choux : A, moellier ; B, cavalier ; C, de Bruxelles ; D, chou-rave ; E, de Milan ; F, frisé ; G, d'York; H, chou-navet; I, chou-fleur.

les diarrhées infantiles. Chou pommé, chou dont la tête est une masse arrondie et serrée. *Chou vert,* chou non pommé à feuilles vertes. *Chou de Milan,* variété frisée du chou commun. *Chou de Bruxelles,* variété de chou dont la tige, fort longue, donne des bourgeons comestibles. *Chou cavalier,* variété de chou vert. *Chou-palmiste,* nom donné au bourgeon terminal de plusieurs palmiers. *Chou-fleur,* variété de chou dont les pédoncules et les fleurs naissantes forment une masse charnue et grenue. *Chou-navet,* variété de chou (rutabaga) dont la racine est renflée en forme de navet. *Chou-rave,* espèce de chou-navet dont la tige, renflée et charnue, est comestible. (Pl. des *choux-palmistes,* des *choux-fleurs,* des *choux-navets,* des *choux-raves.*) Bouffette en rubans. Pâtisserie soufflée et légère : *chou à la crème. Fig.* et *fam.* Terme d'affection familière : *viens ici, mon chou. Chou blanc,* résultat nul : *faire chou blanc. Aller planter ses choux,* se retirer à la campagne pour s'y reposer. *Faire ses choux gras d'une chose,* s'en accommoder avec plaisir. *S'entendre à une chose comme à ramer des choux,* ne pas s'y entendre du tout (on ne rame pas les choux). *Faire de quelque chose des choux et des raves,* l'employer à n'importe quel usage. *Bête comme chou,* tout à fait simple, stupide.

— ENCYCL. Le chou commun est une plante vivace. On le rencontre à l'état sauvage sur le littoral de la France et de l'Europe septentrionale. Les variétés cultivées revêtent des aspects très différents. Les choux *fourragers* ou *à vaches* sont : le chou *cavalier,* le chou *caulet,* le chou *à grosses côtes,* le chou *branchu du Poitou,* le chou *moellier.* Les choux consommés par l'homme sont: les choux *pommés* ou *cabus* (chou rouge, chou frisé de Milan, York, cœur de bœuf, chou quintal ou de Strasbourg, etc.); les *choux de Bruxelles,* où la partie comestible est constituée par de petites pommes résultant du développement anormal des bourgeons situés à l'aisselle des feuilles; les *choux-fleurs* et les *brocolis,* où c'est l'inflorescence qui est comestible; le *chou-rave* et le *chou-navet* ou *rutabaga,* où la partie comestible est une partie renflée de la tige (chou-rave) ou participe à la fois de la racine et de la tige (rutabaga). Les choux, dont la culture varie d'ailleurs suivant les espèces, réclament en général une terre profonde, bien préparée, riche en azote, saine, bien irriguée pendant la végétation, un climat humide et tempéré. Le semis est effectué en pépinière; puis, quand les jeunes plantes ont quelques feuilles, elles sont mises en place avec des intervalles de 0m,60 à 1 mètre. On effeuille les choux fourragers de septembre à décembre et de nouveau en février. La récolte a lieu à l'apparition des boutons floraux. En culture maraîchère, on répartit la production du début du printemps au commencement de l'hiver.

Chouans.

chouan n. m. Insurgé royaliste de Bretagne, de Normandie, de Vendée, sous la première République. V. CHOUANNERIE.

chouanner [*a-né*] v. n. Faire la guerre des chouans.

chouannerie [*a-ne-ri*] n. f. Nom général donné aux insurrections royalistes des paysans bretons, normands et vendéens contre la République, à partir de 1793.

— ENCYCL. Les insurrections précédèrent la guerre de Vendée proprement dite et se perpétuèrent, jusque sous le Consulat, dans le bas Maine, une partie de l'Anjou, la Bretagne, etc. L'origine de ce nom n'est pas encore absolument déterminée : les uns le font venir de Jean Cottereau, dit *Jean Chouan,* chef insurgé royaliste de la Mayenne; les autres y voient une allusion à l'habitude que les bandes de paysans avaient contractée d'imiter le cri de la chouette pour se reconnaître entre eux ou se prévenir de la présence des soldats républicains, ou *bleus.* Par extension, le nom de *chouans* fut donné à tous les partisans de la cause royaliste dans l'Ouest.

chouart [*ar*] n. m. Nom vulgaire de l'effraie.

choucas [*ka*] n. m. (du germ. *chouch*). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, appartenant à la famille des corvidés et comprenant de petites corneilles des régions tempérées de l'ancien monde.

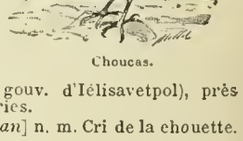

Choucas.

Choucha, v. de Russie (Transcaucasie, gouv. d'Iélisavetpol), près du Kour ; 32.000 h. Soieries.

chouchement [*man*] n. m. Cri de la chouette.

chouchette [*chè-te*] n. f. Nom vulgaire du choucas.

chou-chou n. m. Préféré, favori : *le chou-chou du professeur.* Pl. *des choux-choux.*

chouchouter [*té*] v. a. *Fam.* Choyer, dorloter : *à les trop chouchouter, on gâte les enfants.*

choucroute n. f. (de l'allem. *sauer,* aigre, et *kraut,* chou). Mets préparé avec des choux hachés et fermentés : *la choucroute est un plat national en Allemagne.*

— ENCYCL. *Econ. dom.* Pour la fabrication de la choucroute, le chou quintal ou de Strasbourg est le meilleur. On taille les choux, on place au fond du baril une couche de gros sel, puis une couche de choux assaisonnés de grains de coriandre, de baies de genièvre et de tiges de sariette. On alterne ainsi jusqu'à ce que le baril soit rempli ; la dernière couche doit être une couche de sel. On couvre d'un linge et d'une rondelle de bois sur laquelle on place un poids. On soutire de temps en temps la saumure, jusqu'à ce qu'elle passe claire. On met alors la choucroute dans des tonnelets spéciaux, si elle doit être expédiée. La choucroute doit être privée d'air. Chaque fois qu'on en prend, il faut recouvrir hermétiquement le récipient qui la contient.

— *Cuis.* Avant de faire cuire la choucroute, il faut la laver à plusieurs eaux. On la met dans une casserole avec lard, saindoux ou graisse d'oie ; on ajoute du poivre en grains, un peu de vin blanc et on laisse au feu pendant cinq heures. Le jambon, la saucisse, le porc salé ou l'oie qui doivent accompagner la choucroute sont ajoutés dans la casserole quand la choucroute a déjà cuit pendant trois ou quatre heures.

chouette [*ch-te*] n. f. (germ. *kawa*). Nom vulgaire des oiseaux rapaces nocturnes, qui ne sont ni des ducs ni des hiboux : *les chouettes font une guerre active aux petits rongeurs.* Papillon de nuit, dont la chenille vit sur le seneçon.

Chouette.

— Encycl. La chouette proprement dite constitue le genre *nyctale ;* mais on appelle aussi couramment *chouettes* les chats-huants, les hulottes, les effraies, etc.

chouette [*ch-te*] adj. *Pop.* Joli, élégant, admirable : *une chouette femme ; un chouette costume.* Interjectiv. *Chouette !...* c'est digne d'éloge.

Chouette (*la*) personnage des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, mégère ignoble et cruelle.

chou-fleur n. m. V. CHOU.

Chouïa, v. de Russie, (gouv. de Vladimir), sur la Tésa ; 21.000 h. Filatures de coton.

Chou-King (c'est-à-dire *le Livre des annales*), recueil des plus anciens documents écrits de la Chine, coordonnés par Confucius. C'est un beau traité de morale et de politique en exemples, réglant les relations civiles.

Choumla [*choum*], v. forte de la Bulgarie, sur le versant septentrional des Balkans ; 23.000 h.

chou-navet n. m. *Bot.* V. CHOU.

chou-palmiste n. m. *Bot.* V. CHOU.

chou-pille [*pi, ll* mll.] n. m. invar. Chien d'arrêt qui ne quête qu'à portée de fusil.

chouque ou **chouquet** [*kè*] n. m. (forme norm. de *souche*). Pièce de bois ou de fer, qui sert à assembler un mât supérieur avec un mât inférieur.

chou-rave n. m. *Bot.* V. CHOU.

chouriner [*né*] v. a. (pour *suriner*). *Arg.* Assassiner à coups de couteau.

chourineur n. m. *Arg.* Qui chourine.

Chou-san ou **Chusan,** archipel de la mer Orientale, sur la côte de Chine (prov. de Tché-Kiang), près de l'estuaire du Yang-tsé-Kiang. Nombreux îlots. Riz, thé.

Chouzé-sur-Loire, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 15 kilom. de Chinon, sur la Loire ; 2.200 h.

Chouzy-sur-Cisse, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 10 kil. de Blois ; 1.400 h. Ch. de f. Orl.

choyer [*choi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Soigner avec tendresse, combler d'attentions : *choyer un enfant.*

Chramne [*kram'-ne*], fils de Clotaire Ier. Il s'allia avec Conobre, roi de Bretagne, contre son père, qui le vainquit, le fit étrangler et brûler dans une chaumière, avec sa femme et ses enfants (560).

chrématisticien, enne [*ké-ma-tis-ti-si-in, è-ne*] n. Qui s'occupe de chrématistique.

chrématistique [*ké, tis-ti-ke*] adj. (du gr. *khréma, athos,* richesse). Qui a rapport à la production des richesses. N. f. Partie de l'économie politique qui s'occupe de la production des richesses.

chrême [*krè-me*] n. m. (gr. *khrisma*). Huile sacrée, servant aux onctions dans l'administration de quelques sacrements : *le saint chrême.*

— Encycl. Le saint chrême est de l'huile d'olive, dans laquelle on a versé du baume. Il sert de matière aux sacrements de confirmation et d'ordre ; il est encore employé dans la consécration d'un nouveau calice, d'une pierre d'autel, d'une église ; pour une des onctions du baptême. C'est le jeudi saint, pendant la messe, qu'il est bénit solennellement par l'évêque. Le vendredi saint, chaque paroisse envoie quérir la quantité de saint chrême qui lui est nécessaire pour un an.

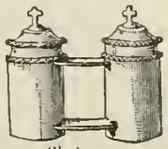
Chrémeau.

chremeau [*kré-mô*] n. m. Sorte de bonnet de toile, dont on recouvre la tête de l'enfant, après la cérémonie du baptême. Linge avec lequel l'évêque essuie le front de ceux qu'il confirme. Au moyen âge, Ensemble de récipients cylindriques accolés.

Chrestien de Troyes [*kré-ti-in-de-troi*], poète français, auteur de romans de chevalerie du cycle breton : *Lancelot, le Chevalier au lion, Perceval (conte du Graal*, etc. Il écrit dans un français excellent, et, à défaut d'originalité et d'ampleur, il a de la grâce et du sentiment (XIIe s.).

Chrestien (Florent), helléniste français, précepteur de Henri IV, un des rédacteurs de la satire Ménippée, né à Orléans, m. à Vendôme (1541-1596).

chrestomathie [*krès-to-ma-ti*] n. f. (du gr. *chrêstos,* utile, et *mathein,* apprendre). Recueil de morceaux choisis d'auteurs classiques.

chrétien, enne [*kré-ti-in, è-ne*] adj. et n. (lat. *christianus ;* de *Christus,* le Christ). Qui est baptisé et professe la religion du Christ : *Clovis se fit chrétien après la bataille de Tolbiac.* Qui appartient à cette religion, qui en est digne : *les vertus chrétiennes. Le roi Très Chrétien, Sa Majesté très chrétienne,* le roi de France. *Ere chrétienne,* où les années sont comptées à partir de la naissance du Christ. *Fam.* Honnête : *s'enrichir par des moyens peu chrétiens.* Mêlé d'eau, en parlant d'une boisson : *vin trop chrétien.* N. Chez les chrétiens, Etre humain : *un temps à ne pas laisser un chrétien dehors. Parler chrétien,* employer un langage intelligible.

Tombeau de la Chrétienne.

Chrétienne (*Tombeau de la*), énorme construction antique aux environs d'Alger, peut-être le tombeau de la famille royale de Numidie.

chrétiennement [*krè-ti-è-ne-man*] adv. D'une manière chrétienne.

chrétienté [*kré-ti-in*] n. f. Ensemble de tous les pays ou de tous les peuples chrétiens : *la Réforme a coupé en deux la chrétienté.* Par plaisant, *marcher sur la chrétienté,* sur sa peau de chrétien, pieds nus.

chrie [*kri*] n. f. (du gr. *khreia,* sentence). Dans les écoles du moyen âge, amplification, dissertation.

chrismal [*kris-mal*] n. m. Petit vase plein de saint chrême que les religieux portaient sur eux pour donner l'extrême-onction aux agonisants.

Chrisme.

chrisme [*kris-me*] n. m. Monogramme du Christ, figuré par un X (*chi*) et un P (*rhô*) entrelacés, ou encore par un P (*rhô*) dont la hampe est traversée par une barre horizontale.

christ [*krist'*] n. m. (lat. *christus ;* du gr. *khristos,* oint). Oint, roi, personne consacrée par l'onction dans le langage des Ecritures. Particulièrement, le Rédempteur annoncé par les prophètes, le Messie, et, par conséquent, chez les chrétiens, Jésus-Christ. Dans ce sens, prend une majuscule. (V. Jésus.) Figure de J.-C. attaché sur la croix : *un christ d'ivoire.*

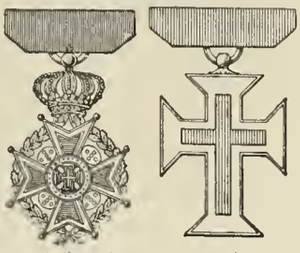
(militaire) (civil)
Ordre du Christ de Portugal.

Christ [*krist'*] (*ordre du*), ordre militaire et religieux portugais, fondé par le roi Denis Ier en 1319, approuvé par le pape Jean XXII, et qui n'était que la reconstitution de l'ordre du Temple. En confirmant l'institution de cet ordre, le pape se réserva, pour lui et ses successeurs, le droit de nommer des membres. Ce fut l'origine du *Christ romain,* accordé par le saint-siège. Ruban rouge ponceau. Le même ordre a été institué au Brésil en 1843 ; ruban rouge, avec liséré bleu.

Ordre du Christ romain.

Christ au jardin des Oliviers (*le*) ou **le Christ aux Oliviers,** ou **le Christ au jardin des Olives,** tableau de Raphaël ; — de Mantegna (Londres) ; — du Titien, au musée royal de Madrid ; — du Guide, au Louvre ; — d'E. Delacroix, église Saint-Paul, à Paris ; — de Paul Delaroche (1854).

Christ guérissant les malades (*le*), célèbre cauforte de Rembrandt, connue sous le nom de la *Pièce aux cent florins.*

Christ en croix (*le*), célèbre tableau de Rubens, admirable pour l'expression et pour la couleur,

Le Christ en croix, d'après Rubens.

musée d'Anvers ; — composition du style le plus élevé et du sentiment le plus pathétique, par Van Dyck (cathédrale de Malines) ; — chef-d'œuvre de Vélasquez, musée royal de Madrid ; etc. V. PIETA.

Christ mort (*le*), tableau de Van Dyck, au Louvre ; — de Philippe de Champaigne, au Louvre ; — de Holbein (Bâle) ; etc. V. PIETA.

Christ porté au tombeau (*le*), chef-d'œuvre du Titien, au Louvre ; profondeur du sentiment, puissance de l'expression, coloris éclatant.

Christ dans les limbes (*le*), chef-d'œuvre d'Angiolo Bronzino, musée des Offices (1552).

Christ d'ivoire (*le*), une des plus belles œuvres d'art du XVIIe siècle, exécutée à Avignon en 1659 par le célèbre ivoirier Jean Guillermin.

christadelphes [*kris-ta-dèl-fe*] ou **frères du Christ** n. m. pl. Membres d'une secte chrétienne des Etats-Unis. S. un *christadelphe* ou *frère du Christ.*

christe-marine [*kris-te*] n. f. (gr. *khréthmos*). Nom vulgaire de plusieurs plantes (crithme marin, aunée à feuille de crithme, salicorne herbacée) qui croissent sur les bords de la mer et dont on mange les feuilles confites au vinaigre. Pl. des *christes-marines.* (On écrit aussi CRISTE-MARINE.)

Christian Ier [*kris-ti-an*], roi de Danemark en 1448, de Norvège en 1450, de Suède en 1456 ; m. en 1481. — CHRISTIAN II, roi de Danemark et de Norvège en 1513, de Suède en 1520, détrôné par Gustave Vasa en 1523. Il mourut captif en 1559. — CHRISTIAN III, roi de Danemark et de Norvège de 1534 à 1559. — CHRISTIAN IV, roi de Danemark et de Norvège de 1588 à 1648. Il prit part à la seconde période de la guerre de Trente ans, dite *période danoise,* mais fut battu par Tilly à Lutter et dut consentir la désastreuse paix de Lubeck en 1629. — CHRISTIAN V, roi de Danemark et de Norvège de 1671 à 1699. Il s'allia à la Hollande contre Louis XIV ; — CHRISTIAN VI, roi de Danemark et de Norvège de 1730 à 1746. — CHRISTIAN VII, roi de Danemark et de Norvège de 1766 à 1808. Sous son règne, en 1807, les Anglais bombardèrent Copenhague. — CHRISTIAN VIII, roi de Danemark de 1839 à 1848. Il avait d'abord régné sur la Norvège, que la Sainte-Alliance lui enleva en 1814. — CHRISTIAN IX, roi de Danemark, fils du duc Guillaume de Slesvig-Holstein, né en 1818, monté sur le trône en 1863, mort en 1906. Il perdit en 1864 le Slesvig et le Holstein, que lui enlevèrent la Prusse et l'Autriche. Son second fils est devenu roi de Grèce en 1863, sous le nom de Georges Ier. Son fils aîné lui a succédé, sous le nom de Frédéric VIII.

Christian IX de Danemark.

Christiania [*kris-ti*], capit. de la Norvège, port actif au fond du *golfe de Christiania,* formé par le Skager-Rak ; 228.000 h. Bois, distilleries ; exportation de poisson salé, huile de foie de morue, etc. Constructions navales.

Armes de Christiania.

christianiser [*kris-ti-a-ni-zé*] v. a. Rendre chrétien : *christianiser un peuple.* Attribuer des caractères chrétiens : *christianiser un personnage.*

christianisme [*kris-ti-a-nis-me*] n. m. Religion chrétienne : *Constantin fit du christianisme la religion officielle de l'empire romain.*

— Encycl. Le *christianisme* ou *religion du Christ,* né en Judée et d'abord répandu en Orient, fut prêché dans le monde entier par les apôtres, aussitôt après la mort de Jésus. Saint Pierre fut le premier évêque de Rome ; mais le fondateur le plus actif de l'Eglise chrétienne fut certainement saint Paul, qui propagea, en Grèce et en Italie, les nouvelles doctrines. Celles-ci se développèrent rapidement : 1° parce qu'elles répondaient au besoin d'espérance des déshérités ; 2° parce qu'elles avaient un caractère universel, à la différence des religions de l'antiquité, qui étaient toutes locales ; 3° parce que la morale du paganisme même sous la forme stoïcienne, n'avait pu arrêter la corruption du monde.

En butte aux persécutions des empereurs, depuis Néron jusqu'à Dioclétien, le christianisme ne devint religion d'Etat que sous Constantin qui, en 325, convoqua le concile de Nicée après avoir, en 313, proclamé le principe de la tolérance religieuse (édit de Milan). En Gaule, le christianisme eut pour premier apôtre Pothin, évêque de Lyon, martyrisé en 177, et, durant le moyen âge, il se répandit dans le plus grand nombre des pays civilisés. Le schisme de Photius, en 858, sépara l'Eglise grecque de l'Eglise latine, qui, durant le moyen âge, lutta contre l'arianisme, les iconoclastes, les vaudois, les cathares ou albigeois et les fauteurs d'hérésie, dont les plus célèbres furent Wiclef, Jérôme de Prague et Jean Hus. Le grand schisme d'Occident fut une cause de dissension pour la chrétienté et de faiblesse pour l'Eglise. Enfin, au XVIe siècle, Luther donna le signal de la Réforme en ne reconnaissant d'autre autorité que celle de la Bible. V. RÉFORME.

Christianisme (*Histoire des origines du*), par E. Renan. Cette histoire comprend 8 volumes : *Vie de Jésus, les Apôtres, Saint Paul, l'Antéchrist, les Evangiles, l'Eglise chrétienne, Marc-Aurèle, Index* (1863-1889). Cette œuvre, par laquelle Renan faisait connaître en France les doctrines des rationalistes allemands, suscita d'ardentes polémiques ; elle reste remarquable par le charme de l'exposition et du style et l'ingéniosité des aperçus.

Christianisme (*le*) *et ses origines,* par Ernest Havet, remarquable étude de critique historique, où l'auteur étudie les premiers développements du christianisme dans ses rapports avec la philosophie antique, particulièrement avec le stoïcisme (1872-1884).

Christiansand [*kris-ti*], v. de Norvège, port sur le Skager-Rack ; 15.000 h. Fabrication de toiles à voiles. Belle cathédrale.

Christiansted, v. danoise des Antilles, dans l'île Sainte-Croix, capitale des possessions danoises. Place de guerre. Bon port.

Christiansund, v. et port de Norvège (prov. de Trondhjem), bâtie sur trois îles de l'Atlantique ; 10.400 h. Exportation de poisson.

Christine [*kris-ti-ne*] (sainte), vierge et martyre sous Dioclétien. Fête le 24 juillet.

Christine, fille de Gustave-Adolphe, reine de Suède, née à Stockholm. Elle abdiqua en 1654, aimant mieux, dit Voltaire, converser avec des savants que de régner sur un peuple qui ne connaissait que les armes. Elle visita une partie de l'Europe, notamment la France, où elle fit assassiner, avec une implacable cruauté, à Fontainebleau, son favori Monaldeschi, et alla mourir à Rome, après avoir étonné ses contemporains par l'étendue de son intelligence aussi bien que par l'étrangeté de son caractère et de ses mœurs (1626-1689).

Christine de Suède.

Christine de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis (1606-1663). Elle épousa Victor-Amédée Ier, duc de Savoie et exerça avec fermeté la régence à partir de 1637, pendant la minorité de ses fils.

Christine de Pisan, femme de lettres française, née à Venise vers 1363, et qui vécut en France. Elle a laissé des poésies nombreuses, et parmi ses œuvres en prose, un très intéressant *Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V.* Ses œuvres sont un document précieux sur l'état de la société et des mœurs au XVe siècle. Morte entre 1431 et 1440.

Christine de Pisan. (Miniature du XVe siècle.)

christmas [*kris-mass*] n. m. (mot angl.). Fêtes, réjouissances qui ont lieu en Angleterre à l'occasion de la fête de Noël. Nom donné à des cartes avec devises qu'on envoie à cette occasion.

— Encycl. Le christmas, fête très populaire en Angleterre, correspond à la fois aux fêtes de Noël et du premier de l'an, en France. Il se célèbre par des banquets, une large hospitalité, l'envoi de souhaits et de souvenirs. Il est par excellence la fête des enfants.

christologie [*kris-to-lo-jî*] n. f. (du gr. *Khristos,* Christ, et *logos,* discours). Partie de la théologie chrétienne qui traite de la personne du Christ, ainsi que de ses rapports avec Dieu et avec l'humanité.

christologique [*kris-to*] adj. Relatif à la christologie.

Christophe [*kriss*] (saint), né en Syrie, martyrisé vers 250; fête le 9 mai ou le 25 juillet. Ce nom vient du grec *christophoros,* c'est-à-dire *porte-Christ,* allusion à un trait miraculeux de la vie de ce saint, qui, ayant mis sa force au service des voyageurs, porta un jour l'enfant Jésus sur ses épaules pour lui faire traverser une rivière.

Christophe Ier, roi de Danemark de 1252 à 1259; — Christophe II, roi de Danemark de 1320 à 1332, fut le père de Waldemar le Grand; — Christophe III, roi de Danemark, puis de Suède et de Norvège, de 1439 à 1448. Il fixa la résidence royale à Copenhague.

Christophe (Henri), roi nègre d'Haïti, né à la Grenade. Il occupa le trône de 1811 à 1820. Son avidité ayant soulevé contre lui une formidable insurrection, il se suicida au Cap-Haïtien (1767-1820).

chromate [*kro*] n. m. Sel de l'acide chromique.

chromaté, e [*kro*] adj. Qui contient du chrome : *plomb chromaté.* Syn. chromé.

chromater [*kro-ma-té*] v. a. Combiner avec du chrome. Syn. chromer.

chromatie [*kro-ma-tî*] n. f. (gr. *khrôma, atos,* couleur). Aberration de réfrangibilité.

chromatique [*kro*] adj. (du gr. *khrôma, atos,* couleur). Qui a rapport aux couleurs. *Mus.* Se dit

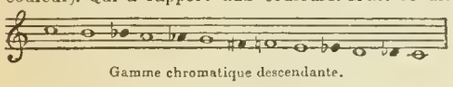

Gamme chromatique descendante.

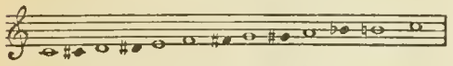

Gamme chromatique ascendante.

d'une série de sons procédant par demi-tons, soit en montant, soit en descendant : *gamme chromatique.*

chromatiquement [*kro, ke-man*] adv. D'une manière chromatique.

chromatiser [*zé*] v. a. Donner une teinte irisée à. Rendre chromatique : *chromatiser une gamme.*

chromatisme [*kro-ma-tis-me*] n. m. Coloration.

chromatogène [*kro*] adj. (du gr. *khrôma, atos,* couleur, et *gennân,* engendrer). Qui produit la matière colorante.

chromatoscope [*kro-ma-tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *khrôma, atos,* couleur, et *skopein,* voir). Appareil au moyen duquel on peut déterminer, par comparaison avec une teinte donnée, la teinte produite par la superposition de plusieurs couleurs simples.

chromatoscopie [*kro-ma-tos-ko-pî*] n. f. (de *chromatoscope*). Vision des couleurs.

chromatrope n. m. (du gr. *khrôma,* couleur, et *trepein,* tourner). Toupie diversement colorée qui en tournant paraît blanche. Tableau mécanisé qu'on utilise dans les projections lumineuses et qui, par la rotation combinée de deux verres diversement coloriés, produit sur l'écran une suite de dessins donnant l'illusion du mouvement continu.

chrome [*kro-me*] n. m. (du gr. *khrôma,* couleur). Corps simple, métallique, dont les combinaisons sont remarquables par leur belle coloration : *le chrome fut découvert en 1797 par le chimiste français Vauquelin.*

— Encycl. Le chrome pur ne reçoit aucune application pratique; il n'en est pas de même de ses nombreux composés. Le principal minerai de chrome est le *fer chromé;* celui-ci, traité au haut fourneau avec des minerais de fer, donne des *ferro-chromes* que l'on utilise en métallurgie pour la préparation des *aciers chromés.* Parmi les composés du chrome employés industriellement, citons : le *sesquioxyde de chrome,* poudre verte utilisée dans la peinture sur porcelaine; l'*hydrate chromique,* que l'on obtient en calcinant un mélange de bichromate de potassium et d'anhydride borique et en projetant le tout dans l'eau (l'hydrate qui se forme se dépose au fond du vase sous forme d'une poudre verte connue dans le commerce sous le nom de *vert Guignet* et utilisée dans la fabrication des papiers peints et l'impression des tissus); l'*acide chromique,* employé en médecine comme caustique; le *chromate de potassium,* que l'on prépare au moyen de fer chromé et que l'on utilise pour la teinture de la laine ainsi que pour la fabrication des autres chromates, en particulier du chromate de plomb (*jaune de chrome*) : ce chromate de plomb, par ébullition avec une solution de potasse, donne le *rouge de chrome;* le *bichromate de potassium* qui, mélangé avec l'acide sulfurique, est employé comme oxydant dans certaines industries (le bichromate est employé également en électricité dynamique).

chromé, e [*kro*] adj. Qui contient du chrome : *acier, plomb chromé.*

chromhydrose [*kro-mi-dró-ze*] n. f. Sueur colorée.

chromique [*kro*] adj. m. Se dit d'un acide oxygéné du chrome. V. chrome.

chromiste [*kro-mis-te*] n. m. Ouvrier chargé d'interpréter, en vue de l'impression, une copie de tableau ou de peinture.

chromo (du gr. *khrôma,* couleur), préfixe signifiant *couleur.* N. m. Abréviation de chromo-lithographie ou épreuve chromolithographique : *acheter des chromos.* (Quelques-uns font ce mot fém.)

chromoblaste n. m. (du gr. *khrôma,* couleur, *blastos,* germe). Cellule chargée de pigments colorés qu'on trouve dans la peau.

chromogène [*kro*] adj. (du gr. *khrôma,* couleur, et *gennân,* engendrer). Qui produit de la couleur. N. m. : *un chromogène.*

chromographe [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma,* couleur, et *graphein,* écrire). Instrument qui permet de tirer plusieurs exemplaires d'un écrit ou d'un dessin, décalqué sur une pâte gélatineuse en se servant d'une encre spéciale.

— Encycl. *Pâte pour chromographe.* On fait fondre au bain-marie 75 grammes de sucre blanc et 100 grammes de gélatine dans 100 grammes d'eau et 400 grammes de glycérine. On ajoute 20 grammes de vinaigre et 200 grammes d'acétate de plomb. Il faut remuer le mélange jusqu'à complète dissolution. Il ne reste plus qu'à couler la pâte dans une boîte en zinc de forme rectangulaire peu profonde.

chromoleucite [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma,* couleur, et *leukos,* brillant). Corpuscule inclus dans le protoplasma de la cellule végétale et imprégné d'une matière colorante.

chromolithographe n. m. Ouvrier qui fait de la chromolithographie.

chromolithographie [*kro, fî*] n. f., et par abréviation **chromo** n. m. (du gr. *khrôma,* couleur, et de *lithographie*). Procédé par lequel on imprime, au moyen de la lithographie, des dessins en plusieurs couleurs. Épreuve obtenue par ce procédé.

— Encycl. Imaginée, croit-on, en 1457, par Hugo de Carri, la chromolithographie n'est devenue pratique que lorsque G. Engelmann, imprimeur à Mulhouse, trouva, en 1837, une machine permettant le repérage pour la superposition ou la juxtaposition des couleurs déposées sur autant de pierres lithographiques que le dessin en exigeait.

On exécute le dessin original sur papier-glace, soit au trait, soit en le gravant à la pointe sèche; puis on le reporte sur pierre en faisant subir au décalque ainsi obtenu l'enerage, l'acidulage et le gommage. Cette opération se renouvelle sur autant de pierres qu'il en faut pour les couleurs prévues. On applique sur chaque pierre, avec des crayons ou des encres, les couleurs correspondantes. On procède à l'impression en plaçant successivement les pierres dans la machine à repérer, et on obtient ainsi la superposition ou la juxtaposition rigoureuse des différentes couleurs.

chromolithographique [*kro*] adj. Qui concerne la chromolithographie.

chromophotographie [*kro, fî*] n. f. (de *chromo,* et *photographie*). Nom sous lequel on désigne les procédés permettant d'obtenir directement une image photographique reproduisant fidèlement les couleurs de l'original.

chromopsie [*kro, psî*] n. f. (du gr. *khrôma,* couleur, et *opsis,* vue). Affection de la vue, qui fait percevoir comme colorés les objets incolores.

chromoscope [*kro-mos-ko-pe*] n. m. (du gr. *khrôma,* couleur, et *skopein,* voir). Appareil optique pour la vision des clichés orthochromatiques employés dans la reproduction des couleurs par la photographie d'après le procédé trichrome.

Exemple de chronophotographie (phases successives d'un saut en longueur).

chromosphère [*kro-mos-fè-re*] (du gr. *khrôma,* couleur, et *sphaira,* sphère). Nom donné à l'atmosphère hydrogénée du soleil, qui entoure la photosphère.

chromothérapie n. f. (gr. *khrôma,* couleur, et *therapeia,* traitement). Traitement des maladies par certaines radiations colorées.

chromotypographie [*kro, fî*] ou **chromotypie** [*kro, pî*] n. f. Impression en couleurs par les procédés typographiques. Épreuve obtenue par ce procédé.

chromotypographique ou **chromotypique** [*kro*] adj. Qui concerne la chromotypographie ou chromotypie.

chromule [*kro*] n. f. (du gr. *khrôma,* couleur, et *ulê,* matière). Nom proposé par de Candolle pour désigner la chlorophylle.

chronicité [*kro*] n. f. *Méd.* Etat chronique : *la chronicité d'une maladie.*

chronique [*kro*] adj. *Méd.* Se dit, par opposition à *aigu,* des maladies qui se prolongent et poursuivent lentement leur période.

chronique [*kro*] n. f. (du gr. *khronos,* temps). Histoire dressée suivant l'ordre des temps : *les Chroniques de Saint-Denis sont précieuses pour l'histoire des premiers Capétiens.* Article de journal où se trouvent les faits, les nouvelles du jour, les bruits de la ville : *chronique politique, théâtrale, artistique, financière.* Ensemble des bruits qui circulent, généralement médisants : *si nous en croyons la chronique... Chronique scandaleuse,* propos médisants qui courent sur quelqu'un. Nom donné par les protestants aux Paralipomènes.

Chronique d'Eusèbe, achevée en 325. Elle nous est connue par des fragments grecs, une version arménienne et la version latine de saint Jérôme, qui a donné une suite à cette chronique.

Chronique du temps de Charles IX, roman de Prosper Mérimée (1829); l'auteur y fait revivre la vie et les mœurs au temps des guerres de religion.

Chroniques de France (*Grandes*) ou **Chroniques de Saint-Denis,** rédigées jusqu'en 1340 à l'abbaye de Saint-Denis et continuées jusqu'à Louis XII par des historiens non ecclésiastiques.

Chroniques de Jehan Froissart, en quatre livres, allant de 1325 à 1400, souvent remaniées par l'auteur, pleines de témoignages précieux, peinture réaliste et colorée de la noblesse chevaleresque.

chroniquement [*kro-ni-ke-man*] adv. D'une manière chronique.

chroniquer [*ké*] v. n. Ecrire des chroniques.

chroniqueur [*kro-ni-keur*] n. m. Auteur de chroniques. Celui qui écrit la chronique dans un journal.

chronogrammatique [*kro-no-gra-ma*] adj. Qui renferme un chronogramme.

chronogramme [*kro-no-gra-me*] n. m. (du gr. *khronos,* temps, et *gramma,* lettre). Date fournie par les lettres numérales d'une phrase ou d'un vers servant, le plus souvent, d'inscription. Ex. :

fraUCorVM tVrbIs sICVLVs fert fVnera Vesper;

les lettres numérales additionnées,

MCCLVVVVVVII,

donnent 1282, date des Vêpres siciliennes.

chronographe [*kro*] n. m. du gr. *khronos,* temps, et *graphein,* écrire). *Physiq.* et *industr.* Nom de divers appareils destinés à faire constater, par des procédés graphiques, le temps que dure un phénomène.

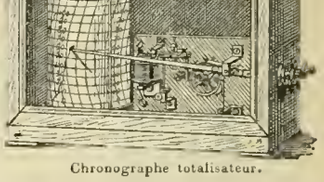

Chronographe totalisateur.

chronographie [*kro, fî*] n. f. Enregistrement par un chronographe.

chronologie [*jî*] n. f. (du gr. *khronos,* temps, et *logos,* discours). Science des temps ou des dates historiques : *la chronologie et la géographie sont les deux yeux de l'histoire.* Manière de supputer les dates : *la chronologie de Motse.*

chronologique [*kro*] adj. Qui appartient à la chronologie : *abrégé chronologique.*

chronologiquement [*kro, ke-man*] adv. D'après la chronologie, par ordre de dates.

chronologiste [*kro, jis-te*] n. m. Qui s'occupe de chronologie. (On dit aussi chronologue.)

chronométrage n. m. Action de chronométrer.

chronomètre n. m. (du gr. *khronos,* temps, et *metron,* mesure). Instrument servant à la mesure du temps. Montre de précision, construite pour marquer le temps, dans les observations marines.

chronométrer [*kro, tré*] v. a. (de *chronomètre*). Relever exactement le temps pendant lequel une action s'est accomplie, en particulier la durée d'une course : *chronométrer un automobile.*

chronométreur n. m. Expert chargé de relever, au chronomètre, la durée d'une course.

chronométrie [*trî*] n. f. (de *chronomètre*). Partie de la physique qui s'occupe de la mesure du temps.

chronométrique [*kro*] adj. Qui a rapport à la chronométrie : *mesure chronométrique.*

chronophotographie [*kro, fî*] n. f. (du gr. *khronos,* temps, et de *photographie*). Méthode d'analyse du mouvement par la photographie : *la chronophotographie a été surtout utilisée par Marey.*

Chronos [*kro-noss*], personnification du temps chez les Grecs, qu'il ne faut pas confondre avec Kronos.

chronoscope [*kro-nos-ko-pe*] n. m. Instrument destiné à mesurer des temps très courts.

chronotachymètre [*kro-no-ta-ki*] n. m. Instrument permettant de vérifier la vitesse horaire d'une voiture automobile.

Chrysale [*kri-za-le*], personnage des *Femmes savantes,* comédie de Molière; c'est le mari de Philaminte, le père d'Armande et le frère de Bélise, contre les prétentions pédantesques desquels il proteste par son bon sens prosaïque, mais droit. Il dit, en parlant de son corps :

Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère;

et ailleurs se dépeint par cet autre vers :

Je vis de bonne soupe, et non de beau langage.

chrysalide [*kri-za*] n. f. (gr. *khrusallis, idos*). Etat d'un insecte renfermé dans sa coque avant de devenir papillon : *la chrysalide du vers à soie est incluse dans un cocon. Fig.* Personne, institution, etc., qui n'a pas l'éclat qu'elle aura un jour. *Sortir de sa chrysalide,* sortir de l'imperfection, de l'obscurité.

chrysalider [*kri-za-li-dé*] **(se)** v. pr. Se métamorphoser en chrysalide.

chrysanthème [*kri-zan*] n. m. (du gr. *khrusos,* or, et *anthemon,* fleur). *Bot.* Genre de composées, ayant donné de nombreuses et belles variétés ornementales : *les chrysanthèmes donnent de magnifiques fleurs d'arrière-saison.*

— Encycl. Sous le nom de chrysanthèmes on comprend non seulement les espèces qui constituent

Chrysanthèmes.

le genre chrysanthème proprement dit, mais un certain nombre d'autres plantes appartenant aux genres anthémis, matricaire, pyrèthre, etc. La couleur caractéristique jaune doré qui a donné son nom à la plante existe dans le type primitif de la généralité des espèces. Mais la culture l'a fait disparaître d'un grand nombre de variétés. Les chrysanthèmes sont rustiques et de culture facile. On les propage par graines, par boutures et par éclats de pieds. Ils s'épanouissent à l'automne et durent jusqu'aux gelées.

Ordre du chrysanthème.

Chrysanthème (*ordre du*), ordre japonais, fondé en 1876 par l'empereur Mutsu-Hito. Il n'est conféré qu'aux princes. Ruban rouge, à liséré violet.

Chryséis [*kri-zé-iss*], fille de Chrysès, prêtre d'Apollon. Agamemnon, dont elle était devenue l'esclave, ayant refusé de la rendre à son père, le dieu déchaîna sur les Grecs une peste terrible.

chryséléphantin, e [*kri-zé*] adj. (du gr. *khrusos*, or, et *elephas, antos*, ivoire). Se dit de l'emploi simultané de l'or et de l'ivoire dans la statuaire : *la statue chryséléphantine de Minerve* (par Phidias).

chryside [*kri-zi-de*] ou **chrysis** [*kri-ziss*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant de jolies formes aux couleurs éclatantes et qu'on appelle communément *guêpes dorées : les chrysides sont répandues sur tout le globe.*

Chrysippe [*kri-zi-pe*], philosophe grec, né à Solie (Cilicie) vers 280 av. J.-C., m. à Athènes ; disciple de Zénon, fondateur du stoïcisme, dont il défendit les principes contre la Nouvelle Académie.

chrysobéryl [*kri-zo*] n. m. Aluminate naturel de glucinium, appelé aussi CYMOPHANE.

chrysocale [*kri-zo*] ou **chrysochalque** [*kri-zo-kal-ke*] n. m. (du gr. *khrusos*, or, et *khalkos*, cuivre). Alliage de cuivre, d'étain et de zinc, qui imite l'or et dont on se sert dans la fabrication des bijoux à bon marché.

chrysocolle [*kri-zo-ko-le*] n. f. (du gr. *khrusos*, or, et *kolla*, colle). Substance verte dont on se servait pour souder l'or. Silicate naturel hydraté de cuivre.

chrysographe [*kri-zo*] n. m. (du gr. *khrusos*, or, et *graphein*, écrire). Nom donné aux copistes qui écrivaient des manuscrits en lettres d'or.

chrysographie [*kri-zo-gra-fi*] n. f. (de *chrysographe*). Dessin ou écriture en or : *les manuscrits religieux byzantins sont souvent écrits en chrysographie.*

chrysolithe [*kri-zo*] n. f. (du gr. *khrusos*, or, et *lithos*, pierre). Pierre précieuse du genre péridot, d'un beau jaune verdâtre.

chrysologue [*kri-zo-lo-ghe*] adj. (du gr. *khrusos*, or, et *logos*, parole). Epithète signifiant *à la parole d'or*, donnée à plusieurs Pères de l'Eglise grecque, à cause de leur grande éloquence.

Chrysoloras [*kri-zo-lo-rass*] (Manuel), savant grec, né à Constantinople vers 1355, m. à Constance en 1415. Ambassadeur de Jean VIII Paléologue, il enseigna le grec en Italie et eut une grande influence dans l'histoire de l'humanisme.

chrysomèle [*kri-zo*] ou **chrysomela** [*kri-zo-mé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, qui vivent sur les plantes basses et dont les nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe : *la chrysomèle de la menthe est d'un beau vert doré.*

chrysomélidés [*kri-zo, dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères phytophages, dont le genre *chrysomèle* est le type. S. un *chrysomélidé.*

chrysoprase [*kri-zo-pra-ze*] n. f. (du gr. *khrusos*, or, et *prasos*, poireau). Variété de chalcédoine, d'un vert blanchâtre.

chrysops [*kri-zopss*] n. m. Genre d'insectes diptères, renfermant des taons de petite taille, très bariolés, avec de gros yeux vert doré.

chrysoptère [*kri-zo*] adj. (du gr. *khrusos*, or, et *pteron*, aile). Qui a des ailes dorées.

chrysostome [*kri-zos-to-me*] adj. (du gr. *khrusos*, or, et *stoma*, bouche). Qui a la bouche d'or. (Epithète ajoutée au nom de certains orateurs sacrés qui possédèrent une remarquable éloquence.) V. JEAN.

chthonien, enne [*kto-ni-in, è-ne*] adj. (du gr. *khthôn*, terre). Surnom de plusieurs divinités infernales (Zeus, Hadès, Hermès, Démeter, Perséphoné, Hécate, etc.).

chu, chue, participe passé du verbe choir.

chucheter [*té*] v. n. (onomatopée. — Se conj. comme *jeter.*) Gazouiller, en parlant du moineau.

chuchotant [*tan*] adj. Qui chuchote.

chuchotement [*man*] n. m. Action de chuchoter : *un murmure de chuchotement.*

chuchoter [*té*] v. n. (onomatopée). Parler bas à l'oreille ; V. a. : *chuchoter quelques mots à l'oreille.*

chuchoterie [*ri*] n. f. de *chuchoter*). Entretien à l'oreille ; ce que l'on chuchote.

chuchoteur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui chuchote. Qui aime à chuchoter : *vieillard chuchoteur.*

Chuelles, comm. du Loiret, arr. et à 19 kil. de Montargis ; 1.280 h.

chuguette [*ghé-te*] n. f. Nom vulgaire de la mâche.

chuintant [*tan*] adj. Se dit de certaines consonnes qui figurent un sifflement accompagné d'une sorte d'aspiration (*j* et *g* doux en français, *ch* français et portugais, *sh* anglais, etc.).

chuintement [*man*] n. m. Action de chuinter.

chuinter [*té*] v. n. Crier, en parlant de la chouette. Prononcer certaines consonnes : *ch, j*, avec un son chuintant : *certains Auvergnats chuintent en prononçant* chae *pour* sac.

Chulalongkorn, roi de Siam, né en 1853, monté sur le trône en 1868.

chulo [*tchou*] n. m. (m. espagn.). Torero à pied,

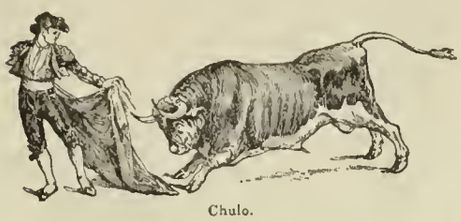

Chulo.

chargé de stimuler les taureaux de combat avec un manteau rouge.

Chuquet (Arthur-Maxime), critique et historien français, né à Rocroi en 1853 ; auteur de travaux remarquables sur les guerres de la Révolution.

Chuquisaca. *Géogr.* V. SUCRE.

Churchill (Arabella), sœur du duc de Marlborough, maîtresse du duc d'York (Jacques II), mère du duc de Berwick et du duc d'Albermarle (1648-1730).

Churchill [*tcheur-tchil'*] (Charles), poète satirique anglais, né à Westminster, m. à Boulogne (1731-1764), auteur de la *Rosciade*, satire contre les comédiens.

Churchill (lord Randolph), homme politique anglais, né à Blenheim, m. à Londres (1849-1895) ; président de la *Primrose League* (Ligue des primevères), créée par sa femme, Jenny Jérôme, chef du torysme démocratique, chancelier de l'Echiquier en 1886.

Chusan. *Géogr.* V. CHOU-SAN.

chut [*chut'*] interj. Silence ! Substantiv. mais invar., n. m. : *faire entendre des chut peu flatteurs.*

chute n. f. (du vx part. pass. *chu, chute*, de *choir*). Action d'un objet qui tombe : *la chute d'une pomme a révélé à Newton le système de l'univers.* Endroit où tombe une masse d'eau ; cette masse : *faire une excursion aux chutes du Niagara.* Partie où une chose tombe, s'arrête : *la chute d'un toit, des reins.* *Fig.* Renversement, ruine : *Waterloo causa la chute de Napoléon.* Insuccès d'une œuvre : *la chute de* Phèdre *éloigna Racine du théâtre.* Faute envers Dieu : *la chute d'Adam.* Déchéance morale : *la chute d'une femme.* Pensée heureuse qui termine une petite pièce de vers ; fin d'une période : *chute d'une épigramme, d'un couplet. La chute des feuilles*, l'automne. *Chute du jour*, moment où la nuit arrive.

— Encycl. Les lois qui président à la chute des corps sont les suivantes : 1° *tous les corps tombent dans le vide avec la même vitesse ;* 2° *si l'on considère des corps suffisamment denses pour qu'on puisse négliger la résistance de l'air, les lois du mouvement de chute sont celles d'un mouvement uniformément accéléré.* En réalité, nous observons journellement des différences de vitesse dans la chute des corps à l'air ; cela tient à ce que la résistance de l'air, qui est la même à égalité de surface, fournit pour chaque unité de masse un quotient d'autant plus grand que la densité du corps est moindre.

Chute des anges rebelles, d'après Le Brun.

Chute des anges rebelles (*la*), tableau de Le Brun (Louvre), esquisse d'un plafond que ce maître devait exécuter dans la chapelle du château de Versailles.

Chute des feuilles (*la*), touchante élégie de Millevoye (1822), que le jeune poète poitrinaire composa peu avant sa mort.

Chute d'un ange (*la*), épopée biblique, de Lamartine ; de très beaux passages au milieu d'incorrections et de longueurs (1838).

chuter [*té*] v. n. (de *chute*). *Pop.* Tomber.

chuter [*té*] v. a. (de *chut*). Crier chut à quelqu'un : *chuter un acteur.*

chylaire [*lè-re*] adj. Qui appartient au chyle.

chyle n. m. (du gr. *chulos*, suc). Liquide blanchâtre qui est absorbé par la muqueuse intestinale pendant l'acte de la digestion, et que les vaisseaux chylifères portent dans la circulation : *le canal thoracique porte le chyle dans la veine sous-clavière.*

— Encycl. Des substances alimentaires ingérées dans l'estomac, une notable partie est, après les diverses actions des sucs digestifs, éliminée de l'organisme ; l'autre partie, qui constitue le chyle, est absorbée par la muqueuse intestinale et conduite dans les vaisseaux chylifères. Le chyle est un liquide blanc à saveur salée, composé de cellules lymphatiques, de granulations graisseuses et d'environ 90 parties d'eau. C'est le véritable instrument de l'entretien, du développement et de la réparation des tissus.

chyleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui appartient au chyle ; qui a de l'analogie avec le chyle. On dit aussi CHYLAIRE.)

chylifère adj. Qui porte le chyle : *vaisseaux chylifères.*

chylification [*si-on*] n. f. (de *chylifier*). Elaboration du chyle dans l'intestin grêle et les vaisseaux chylifères.

chylifier [*fi-é*] v. a. (Se conjugue comme *prier.*) Convertir en chyle.

chylurie [*rî*] n. f. (de *chyle*, et du gr. *ouron*, urine). Emission d'urine contenant de la graisse.

chyme n. m. (du gr. *chumos*, humeur). Sorte de bouillie que forme la masse alimentaire, après avoir subi dans l'estomac un premier degré d'élaboration.

— Encycl. On distingue le chyme stomacal, qui résulte des transformations subies par les aliments dans l'estomac, et le chyme intestinal, qui dérive du premier après le passage dans l'intestin. Le chyme se sépare en deux parties ; l'une constitue les fèces ou excréments et l'autre le chyle.

chymification [*si-on*] n. f. Transformation des aliments en chyme, dans l'estomac et l'intestin.

chymifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Convertir en chyme.

chypre n. m. Vin doux, fort estimé, que l'on récolte dans l'île de Chypre.

Chypre, île de la mer Méditerranée orientale, à l'entrée du golfe d'Alexandrette ; 230.000 h. (*Chypriotes* ou *Cypriotes*). Ce fut, au moyen âge, le siège d'un royaume chrétien, gouverné par la maison de Lusignan ; puis l'île appartint successivement à Venise et à la Turquie ; elle fut cédée à l'Angleterre par la Turquie en 1878. V. pr. : *Leucosia* ou *Nicosia, Famagouste.* Vins. Dattiers, bananiers, figuiers.

ci adv. de lieu, mis pour *ici*. Se met dans les comptes, avant le total annoncé pour un article : *3 objets à 6 francs, ci... 18 francs.* Se joint souvent aux substantifs précédés de *ce, cette, ces,* et aux pronoms démonstratifs *celui, celle, ceux : cet homme-ci, ce monde-ci, celui-ci, celle-ci,* par opposition à *là* et pour exprimer un objet ou un moment présent. Loc. adv. *Par-ci par-là, de-ci de-là,* de côté et d'autre. *Ci-après,* après ce passage-ci. *Ci-contre,* en regard, vis-à-vis sur la page d'un livre. *Ci-dessous,* dans l'endroit qui est ici dessous. *Ci-dessus,* plus haut. *Ci-gît,* ici est enterré. *Ci-devant,* avant ce temps-ci, précédemment. N. S'est dit, à l'époque de la première Révolution, de quelqu'un attaché à l'ancien régime par ses titres, sa position. (Pl. des *ci-devant.*) Pr. dém. (pour *ceci*). Ceci, cette chose-ci : *demander ci et ça, comme ci, comme ça.*

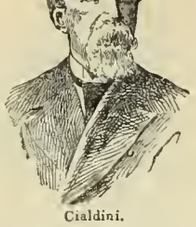
Cialdini.

Cialdini (Enrico), général et homme politique italien, né à Castelvetro, m. à Livourne (1811-1892). Il gagna en 1860 la bataille de Castelfidardo sur les troupes pontificales.

ci-après. V. CI.

cibation [*si*] n. f. (du lat. *cibare,* nourrir). Opération chimique, qui donne à une substance plus de corps, plus de consistance.

cibaudière [*bô*] n. f. Filet de pêche pour prendre les mulets appelé aussi FOLLE.

cible n. f. (de l'all. *scheibe,* disque). Objet servant de but pour le tir des armes à feu : *tirer à la cible. Fig.* But, objectif : *servir de cible aux quolibets.*

Cible.

ciboire n. m. (lat. *ciborium*). Vase sacré en or ou en argent doré, où l'on conserve les hosties consacrées : *le ciboire est logé dans le tabernacle.*

Ciboire.

ciborium [*ri-om'*] n. m. (mot lat.). Baldaquin soutenu par des colonnes, qui recouvrait l'autel des basiliques chrétiennes.

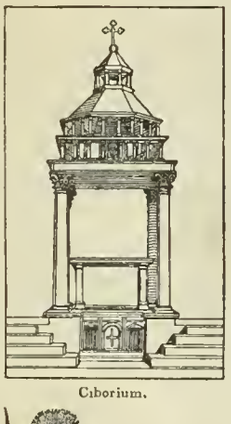
Ciborium.

ciboule n. f. (du provenç. *cebola,* lat. *cæpulla*). Espèce d'ail.

— ENCYCL. La *ciboule* atteint une hauteur de 50 centimètres environ, et se termine par une ombelle globuleuse de fleurs blanches. On distingue la *ciboule hâtive,* la plus recherchée en cuisine, et la *ciboule vivace* ou *ciboule Saint-Jacques,* qui semble d'une espèce distincte. Les bulbes et surtout les feuilles de la ciboule servent de condiment à certains mets et d'assaisonnement pour les salades.

ciboulette [*lè-te*] n. f. Espèce d'ail, nommée aussi *civette, cive* et quelquefois *appétits,* à cause de ses propriétés apéritives.

ciboulot [*lo*] ou **ciboulard** [*lar*] n. m. *Pop.* Tête ; cerveau : *avoir une idée dans le ciboulot.*

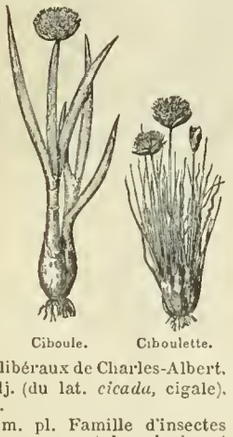
Ciboule. Ciboulette.

Ciboure, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 15 kil. de Bayonne, à l'embouchure de la Nivelle dans le golfe de Gascogne ; 2.260 h. Pêcheries, fabriques de chocolat.

Cibrario (Jean), historien et homme d'Etat italien, né et m. à Turin (1802-1870). Il fut un des conseillers les plus libéraux de Charles-Albert.

cicadaire [*dè-re*] adj. (du lat. *cicada,* cigale). Qui ressemble à la cigale.

cicadidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, comprenant les *cigales* et genres voisins. S. un *cicadidé.*

cicatrice n. f. (lat. *cicatrix*). Tracc qui reste d'une plaie, d'une blessure : *un visage balafré de cicatrices. Fig.* Dégât, ravage : *les cicatrices d'un habit, d'un mur.* Effet cruel et permanent : *les blessures de la calomnie se ferment, les cicatrices restent.*

— ENCYCL. La cicatrice se détache sur le fond rosé de la peau humaine par une coloration généralement plus claire. Il ne reste pas de trace des lésions lorsque le travail réparateur est complet, mais cela est très rare. La cicatrice est exubérante quand la prolifération cicatrisante a été trop considérable ; elle est enfoncée quand il s'est produit une soudure de la peau avec les os.

cicatriciel, elle [*si-èl, è-le*] adj. Qui appartient à une cicatrice : *tissu cicatriciel.*

cicatricule n. f. Petite cicatrice.

cicatrisable [*za-ble*] adj. Qui peut se cicatriser.

cicatrisant [*zan*], **e** adj. Se dit d'un remède qui favorise la cicatrisation. N. m. : *un cicatrisant.*

cicatrisation [*za-si-on*] n. f. Phénomène par lequel une plaie se referme : *la parfaite asepsie d'une plaie hâte sa cicatrisation.*

— ENCYCL. La soudure d'une section d'un tissu ne se fait pas toujours par des éléments identiques à ceux du tissu lésé. C'est ainsi que des os, des muscles, des cartilages se soudent par du tissu fibreux, ou bien que chez certains animaux un membre coupé se reproduit tout entier et, par suite, avec des tissus différents de ceux qui sont au niveau de la section. Suivant les tissus, le temps de la cicatrisation est très variable ; les gros os mettent un à deux mois et la peau parfois quelques jours.

cicatriser [*zé*] v. a. Fermer, dessécher, en parlant d'une blessure. *Fig.* Calmer, guérir : *le temps cicatrise les plus grandes douleurs.*

Ciceri (Pierre-Luc-Charles), peintre français, né à Saint-Cloud, m. à Saint-Chéron (Seine-et-Oise) [1782-1868]. Il s'est distingué comme peintre des décors de l'Opéra.

cicéro n. m. Caractère d'imprimerie, qui est de 12 points typographiques (environ 0m,0045), et qui sert comme unité de mesure typographique. (On dit aussi un DOUZE.)

cicérole n. f. ou **cicer** [*sèr*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du pois chiche.

cicéron n. m. Orateur, orateur éloquent : *les cicérons du barreau, de la Chambre.*

Cicéron (Marcus Tullius), le plus éloquent des orateurs romains, né près d'Arpinum en 106 av. J.-C. Il déjoua la conjuration de Catilina, et fit exécuter ses complices, ce qui lui valut le surnom de *Père de la patrie.* Il embrassa le parti de Pompée, puis celui de César après Pharsale. Ce dernier mort, il attaqua vivement Antoine et lui opposa Octave, neveu de César. Proscrit par le 2e triumvirat, il essaya de s'enfuir, mais il fut assassiné près de Formies par des meurtriers envoyés par Antoine et sa femme Fulvie, qu'il avait violemment attaquée dans ses *Philippiques* (43 av. J.-C.). Fulvie fit, dit-on, percer d'un poinçon la langue du grand orateur et Antoine fit exposer la tête sur la tribune aux harangues.

Cicéron.

Sans rival dans l'éloquence judiciaire par la richesse de son imagination, la souplesse d'un génie plein d'abondance, de grâce et de séduction, par l'habileté de sa dialectique, il s'est montré moins vigoureux que Démosthène dans l'éloquence politique. Comme écrivain, il est le suprême modèle du style latin. Nul des prosateurs latins n'a dépassé la pureté, la richesse, l'harmonieuse élégance de son style. Ses traités : *De oratore, Brutus, Orator,* sont des modèles de critique littéraire. Ses traités philosophiques (les *Tusculanes,* le traité *Des devoirs, la République,* etc.), où il pratique l'éclectisme de la Nouvelle Académie, sont des monuments historiques, en même temps que des modèles d'élocution. Parmi ses plus beaux discours politiques, il faut citer : les *Verrines,* les *Catilinaires,* le *Pro Milone* et les *Philippiques.* Sa *Correspondance* est un chef-d'œuvre littéraire et historique de premier ordre. V. LETTRES.

cicerone [pron. ital. *tchi-tché-ro-né,* pron. franç. *si-sé-ro-ne*] n. m. (m. ital.). Guide des étrangers dans une ville. Pl. des *ciceroni* ou *ciccrones.*

Cicerone (*le*), guide de l'art antique et moderne en Italie, par Burckhardt. C'est un répertoire historique et topographique des monuments artistiques de l'Italie (1855).

cicéronianisme [*nis-me*] n. m. Style de Cicéron ; façon de parler propre à Cicéron.

cicéronien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui est imité de Cicéron : *style cicéronien. Par ext.* Pompeux. N. m. Admirateur ou imitateur du style de Cicéron : *les cicéroniens furent nombreux en Italie pendant la Renaissance.*

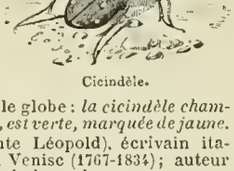
Cicindèle.

cicéroniser [*zé*] v. n. Imiter le style de Cicéron.

cicindèle n. f. Genre d'insectes coléoptères, répandus sur tout le globe : *la cicindèle champêtre, commune en France, est verte, marquée de jaune.*

Cicognara (le comte Léopold), écrivain italien, né à Ferrare, m. à Venise (1767-1834) ; auteur d'une excellente *Histoire de la sculpture.*

cicognat [*gna*], **cigogneau** [*gno*] ou **ciconneau** [*ko-nô*] n. m. *Zool.* Petit de la cigogne.

cicuration [*si-on*] n. f. (du lat. *cicurare,* apprivoiser). Action ou manière d'apprivoiser les animaux.

cicutaire [*tè-re*] n. f. Syn. de CIGUË.

cicuté, e adj. (du lat. *cicuta,* ciguë). Qui contient de la ciguë ; *médicament cicuté.*

cicutine n. f. Alcaloïde très vénéneux, qui se trouve dans la grande ciguë.

cid n. m. (ar. *seid*). Seigneur, chez les anciens Arabes.

Cid Campeador (Rodrigue Ruy Diaz DE BIVAR, dit le), célèbre chevalier espagnol, qui s'illustra en combattant les Maures et servit successivement Sanche et Alphonse VI de Castille. Le Cid, personnage moitié historique et moitié légendaire, est le héros de chroniques des XIIIe et XIVe siècles, d'un grand nombre de poésies du *Romancero* espagnol, d'une tragédie de Guilhem de Castro et du chef-d'œuvre de Corneille ; m. en 1099.

Cid (*le*), personnage et titre d'une des plus puissantes tragédies de Corneille, originale, bien que le sujet en soit emprunté à l'auteur espagnol Guilhem de Castro (1636). Rodrigue, le Cid, et Chimène s'aiment. Le comte de Gormas, père de Chimène, insulte D. Diègue, père du Cid. Pour venger son honneur, Rodrigue tue le comte en duel, et Chimène, pour venger son père, demande la punition du Cid. Mais elle n'a pas cessé de l'aimer, et, à la fin, elle consent à donner sa main à Rodrigue. Cette œuvre, quoique critiquée par l'Académie, à l'instigation de Richelieu, excita longtemps l'enthousiasme et donna même lieu à ce proverbe : « Cela est beau comme le *Cid.* » Le nom du personnage est devenu proverbial, pour désigner un jeune guerrier intrépide et d'un caractère chevaleresque. Plusieurs vers de cette tragédie ont passé dans la langue littéraire :

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits.
Rodrigue, as-tu du cœur ? . . . .
Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées,
La valeur n'attend pas le nombre des années.
Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.
A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Cid, opéra en quatre actes et dix tableaux, poème de d'Ennery, L.-Gallet et Ed. Blau, musique de J. Massenet ; œuvre forte et mâle, empreinte d'un sentiment vraiment chevaleresque (1885).

ci-dessous, ci-dessus, ci-devant. V. CI.

cidre n. m. (lat. *sicera*). Boisson faite avec le jus fermenté des pommes : *le cidre, qui est la boisson de tout le nord-ouest et d'une partie du nord de la France, est un breuvage sain et rafraîchissant.*

— ENCYCL. *Techn.* Les fruits, récoltés en septembre, achèvent de mûrir dans un endroit sec. Après un triage destiné à éliminer celles qui sont blettes ou gâtées, les pommes passent au broyeur pour être réduites en pulpe ; mais l'appareil respecte les pépins, dont l'écrasement communiquerait au cidre la désagréable odeur de l'huile volatile qu'ils renferment. La pulpe, après avoir été pelletée plusieurs fois, devient brune ; c'est alors qu'on la fait passer au pressoir en couches superposées et que séparent des lits de paille ou des sacs de toile. Puis le cidre, recueilli dans des futailles, commence à subir la fermentation alcoolique, qui, tumultueuse au début, se calme peu à peu au bout d'un mois. Mis en bouteilles à ce moment, le cidre, qui contient encore du sucre, devient mousseux ; mais, si on le laisse en fût, ce n'est qu'au bout de trois mois qu'il est *paré,* c'est-à-dire que la fermentation est complètement achevée. S'il est limpide naturellement, on peut le consommer tout de suite ; autrement, il faut lui faire subir un collage au cachou.

Clarification du cidre. Pour clarifier le cidre, on introduit doucement dans le tonneau qui le contient, une petite quantité de blanc d'Espagne, qui, avec l'acide malique du cidre, forme un carbonate insoluble et tombe au fond ; il ne reste plus qu'à soutirer. On peut également procéder à un véritable collage du cidre en employant de l'alun. Il se forme, dans ce cas, une sorte de croûte qui surnage à la surface et l'on tire par-dessous, avec précaution, le liquide clarifié.

— *Législ.* V. BOISSONS.

cidrerie [*rî*] n. f. Lieu où l'on fabrique le cidre.

cidricole adj. (de *cidre,* et du lat. *colere,* cultiver). Qui concerne le cidre, la fabrication du cidre : *industrie cidricole.*

Cie, abréviation de Compagnie : *Durand et Cie.*

ciel [*èl*] n. m. (lat. *cælum*). Espace infini, dans lequel se meuvent les astres ; *les anciens plaçaient la terre au centre du ciel.* Partie de l'espace qui semble former une voûte au-dessus de nos têtes : *un ciel bleu.* Air, atmosphère : *un ciel serein. Bleu de ciel* ou *bleu ciel,* couleur analogue à celle du ciel serein. Adjectiv. : *étoffe bleu ciel.* Séjour de Dieu et des bienheureux, paradis : *monter au ciel. Fig.* Dieu, la Providence : *aide-toi, le ciel t'aidera.* Joie, bonheur suprême : *le ciel, c'est d'aimer en paix.* (Mme Swetchien). Piété, vertu : *l'hypocrisie a le ciel dans les yeux et l'enfer dans le cœur.* Ensemble des faits, des idées au milieu desquels on vit : *le beau ciel de l'enfance. Fils du ciel,* nom que les Chinois donnent à leur empereur. *Elever jusqu'au ciel,* combler d'éloges. *Remuer ciel et terre,* faire tous ses efforts. *Les plaines du ciel,* l'air. *Le feu du ciel,* la foudre. *A ciel ouvert,* en plein jour, à découvert. *Etre ravi au troisième, au septième ciel,* éprouver un grand ravissement. *Tomber du ciel,* arriver inopinément, ou fort à propos. *Voir les cieux ouverts,* éprouver une joie céleste. *Entre ciel et terre,* dans l'air. Interj. de surprise, de douleur : *ô ciel ! — Cieux* est le pluriel le plus ordinaire de *ciel.* On ne se sert de *ciels* que dans les cas suivants : *des ciels de lit,* le couronnement d'un lit ; *des ciels de tableau,* partie qui représente l'air ; *des ciels de carrière,* ce qui sert de plafond à une carrière. *Ciel,* signifiant *climat,* fait *ciels* au pluriel : *l'Italie est sous un des plus beaux ciels de l'Europe.* PROV. : **Le ciel rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin,** un ciel, dans ces conditions, présage du beau temps. **Ciel pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée,** le ciel pommelé change vite, la femme qui se farde abîme promptement son teint. **Si le ciel tombait, bien des alouettes seraient prises,** se dit pour se moquer de prévisions, de conjectures ridicules, exagérées.

— ENCYCL. Les anciens crurent d'abord à la matérialité de la voûte céleste, à laquelle les astres étaient supposés accrochés. Bientôt, la distinction des divers astres et l'observation de leurs mouvements propres les amenèrent à faire intervenir plusieurs sphères transparentes tournant avec des vitesses différentes. C'est ainsi que pour Aristote, le huitième ciel ou firmament est réservé aux étoiles. Les Romains, les Hébreux et aussi les astronomes du moyen âge conservèrent cette conception un peu simple, qui faisait de la terre le centre du monde. Ce fut seulement Copernic qui, en 1543, exposa le système planétaire actuel. Bientôt, l'invention de la lunette astronomique et du téléscope permit de préciser la distinction des planètes et des étoiles, celles-ci infiniment plus éloignées de la terre, et placées à une distance telle que la lumière de la plus proche met trois ans et demi à nous parvenir. Le progrès des instruments d'observation n'a eu jusqu'ici d'autre conséquence que de nous révéler une immensité toujours mieux remplie de mondes stellaires.

Les étoiles ont été groupées en constellations, dont la nomenclature la plus généralement adoptée aujourd'hui est due à l'astronome Ptoléméc, pour la partie du ciel visible dans l'Europe et le bassin de la Méditerranée. Les principales des constellations sont la petite Ourse, la grande Ourse, le Bouvier, la Lyre, Persée, le Serpent, Cassiopée, Pégase, Andromède (constellations boréales), le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, l'Ecrevisse, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau, les Poissons (constellations zodiacales), la Baleine, Orion, le Chien, l'Hydre, le Centaure, la Boussole, l'Octant, la Croix du Sud, le Télescope de Herschell, etc.

Il est assez facile de reconnaître les constellations en partant de la grande Ourse. C'est ainsi qu'en prolongeant de cinq fois sa longueur, la droite qui joint les deux étoiles d'arrière de la grande Ourse, on tombe sur la Polaire, qui constitue l'extrémité de la queue de la petite Ourse ; etc. — La carte annexée ci-contre indique avec précision la position respective des principaux groupes d'étoiles.

Ciel (*Traité du*), ouvrage d'Aristote, traduit en français par Barthélemy Saint-Hilaire en 1866. C'est un résumé de l'exposition du système du monde, tel que les Grecs l'entendaient.

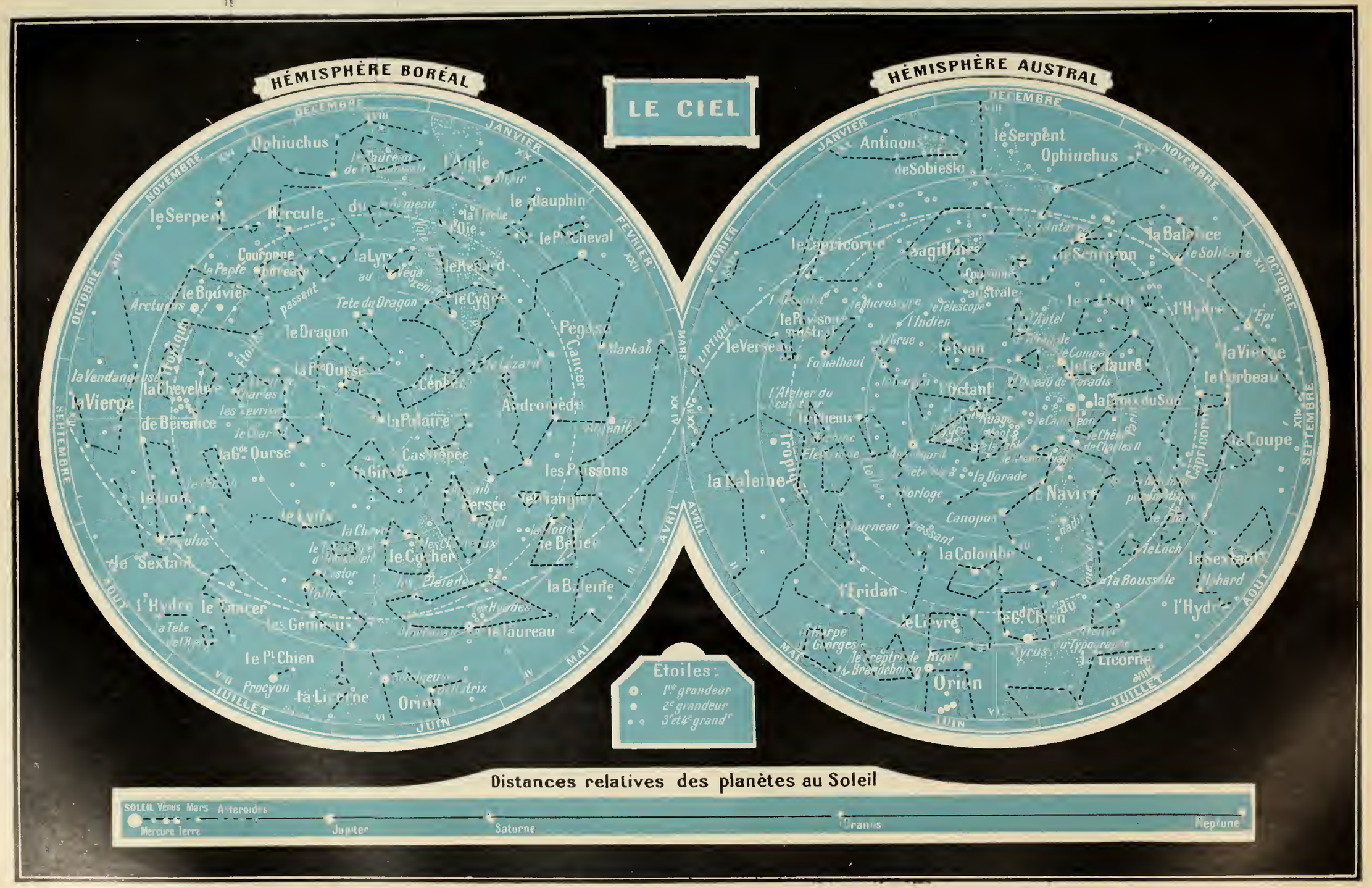
LE CIEL
HÉMISPHÈRE BORÉAL
HÉMISPHÈRE AUSTRAL
DÉCEMBRE
JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOUT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
ÉCLIPTIQUE
Tropique du Cancer
Tropique du Capricorne
Ophiuchus
l'Aigle
le Dauphin
le Serpent
Hercule
la Lyre
le Cygne
le Bouvier
Couronne boréale
le Dragon
Pégase
Andromède
Céphée
Cassiopée
la Polaire
la Grande Ourse
la Chevelure de Bérénice
la Vierge
les Poissons
le Bélier
la Baleine
le Lion
le Sextant
l'Hydre
le Cancer
les Gémeaux
le Taureau
le Petit Chien
Procyon
la Licorne
Orion
le Cocher
Persée
Antinoüs
le Serpentaire
Ophiuchus
la Balance
le Scorpion
le Capricorne
Sagittaire
le Verseau
le Poisson austral
l'Indien
le Microscope
le Télescope
Grue
Fomalhaut
Gruis
l'Atelier du sculpteur
Octant
le Centaure
la Croix du Sud
la Vierge
le Corbeau
la Coupe
la Dorade
Canopus
le Navire
la Colombe
l'Eridan
le Lièvre
le Grand Chien
Sirius
la Boussole
le Loch
la Licorne
Orion
Étoiles :
1re grandeur
2e grandeur
3e et 4e grand.
Distances relatives des planètes au Soleil
SOLEIL Vénus Mars Astéroïdes
Mercure Terre
Jupiter
Saturne
Uranus
Neptune

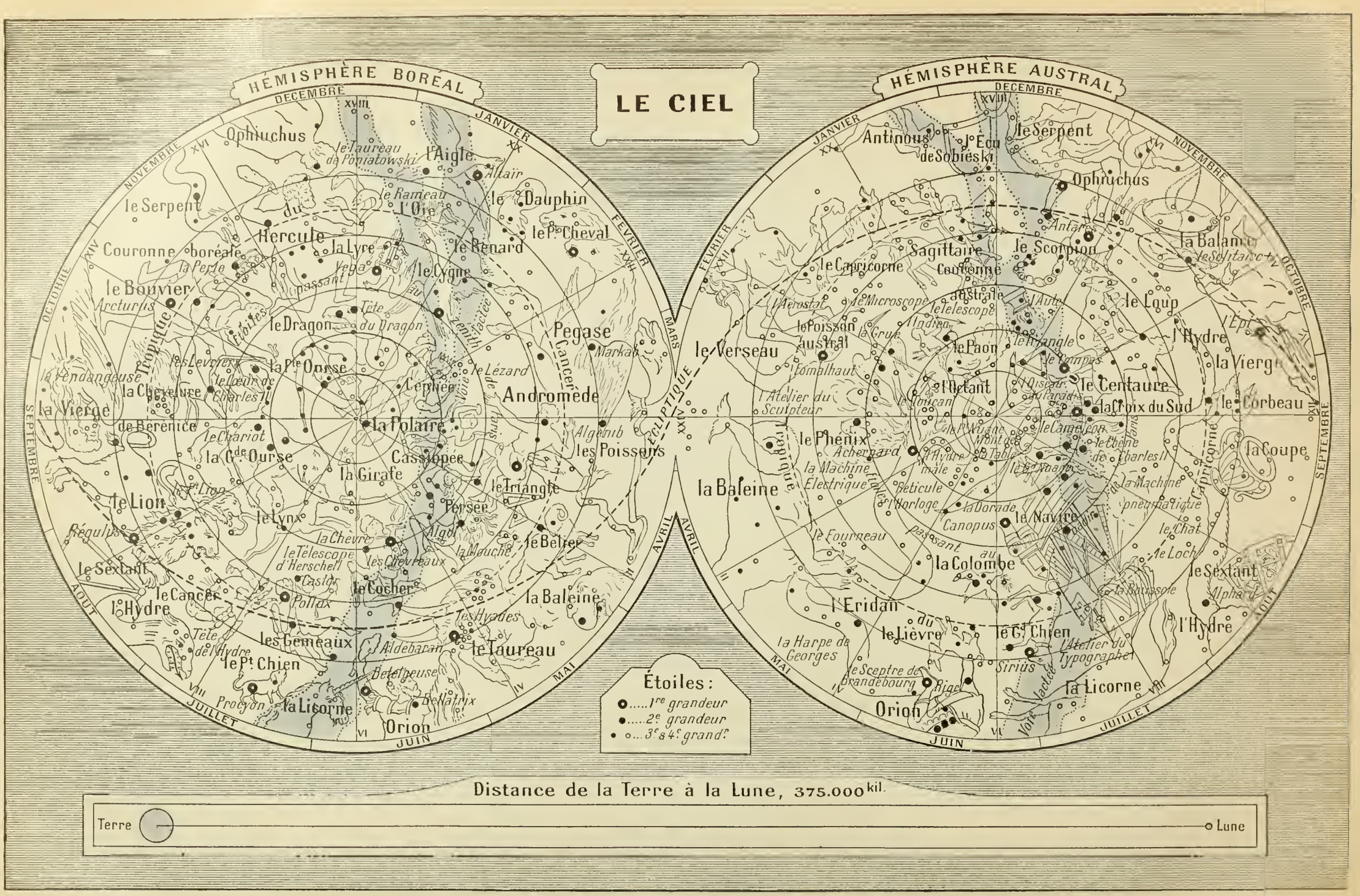
LE CIEL
HÉMISPHÈRE BORÉAL
HÉMISPHÈRE AUSTRAL
DÉCEMBRE
JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOUT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
ÉCLIPTIQUE
Ophiuchus
le Serpent
Couronne boréale
le Bouvier
Arcturus
Hercule
la Lyre
Vega
le Cygne
le Dragon
Tête du Dragon
la Pte Ourse
Céphée
la Polaire
Cassiopée
la Girafe
la Gde Ourse
le Lion
Régulus
le Sextant
le Cancer
l'Hydre
le Pt Chien
Procyon
la Licorne
Orion
Betelgeuse
Bellatrix
les Gémeaux
Aldébaran
le Taureau
les Hyades
la Baleine
le Bélier
le Triangle
Persée
Algol
la Mouche
le Cocher
Pollux
Castor
les Chevreaux
la Chèvre
le Lynx
le Pt Lion
la Vierge
la Chevelure de Bérénice
les Levriers
le Chariot
le Dauphin
le Pt Cheval
le Renard
Pégase
Markab
Andromède
Algenib
les Poissons
le Lézard
Cancer
l'Aigle
Altaïr
le Rameau
l'Oie
le Taureau de Poniatowski
Étoiles du Tropique
Étoiles passant au zénith de Paris
Étoiles de la Voie lactée
Étoiles :
1re grandeur
2e grandeur
3e & 4e grand.
Antinous
l'Écu de Sobieski
le Serpent
Ophiuchus
Antares
le Scorpion
la Balance
le Solitaire
Sagittaire
Couronne australe
le Capricorne
le Microscope
le Télescope
l'Aérostat
le Poisson austral
la Grue
l'Indien
le Paon
le Triangle
le Compas
le Loup
l'Hydre
l'Épi
la Vierge
le Verseau
Fomalhaut
l'Octant
le Toucan
l'Oiseau du Paradis
le Centaure
la Croix du Sud
le Corbeau
l'Atelier du Sculpteur
le Phénix
Achernard
la Machine Électrique
Tropique
la Baleine
Réticule
l'Horloge
la Dorade
Canopus
le Navire
le Caméléon
le Chêne de Charles II
la Coupe
la Machine pneumatique
le Chat
le Loch
le Sextant
Alphard
le Fourneau
la Colombe
l'Eridan
le Lièvre
le Gd Chien
Sirius
l'Atelier du Typographe
la Harpe de Georges
le Sceptre de Brandebourg
Rigel
Orion
la Licorne
Voie lactée
Distance de la Terre à la Lune, 375.000 kil.
Terre
Lune

Ciel et la Terre (*le*), poème de lord Byron, qui s'est inspiré du sujet traité par Moore dans ses *Amours des anges* (1823).

Cienfuegos [*si-èn-fou-è-ghoss*], v. de Cuba, port sur la côte méridionale ; 59.000 h. Commerce de café, sucre, cire, etc.

cierge [*èr-je*] n. m. (lat. *cereus ;* de *cera*, cire). Grande chandelle de cire, à l'usage des églises. *Cierge pascal*, grand cierge bénit, que l'on allume tout le temps pascal aux offices solennels. Nom donné à divers végétaux à longue tige. Plante grasse du Mexique, à tige dressée en forme de cierge. *Cierges d'eau*, jets d'eau alignés. *Droit comme un cierge*, droit et raide. *Devoir un beau cierge à quelqu'un*, lui devoir beaucoup de reconnaissance.

— Encycl. *Liturg.* Les cierges liturgiques doivent être faits de cire d'abeille. Deux cierges au moins doivent brûler sur l'autel, pendant toute la durée de la messe. Le clergé porte des cierges allumés aux convois solennels, aux processions de la Chandeleur et du saint sacrement. Il est d'usage aussi de mettre des cierges allumés à la main des enfants qui entrent dans l'église le jour de leur première communion et d'en entourer le catafalque aux services funèbres. On en brûle encore autour des châsses et des images des saints.

— *Techn.* Un cierge se fabriquait autrefois à la main et l'on employait de la cire vierge fondue et épurée. Aujourd'hui, la stéarine et la paraffine ont remplacé ce produit. L'ouvrier *ciergier* procédait à la fabrication des cierges comme pour celle des *chandelles au cerceau*. (V. CHANNELLE.) Quand le cierge avait la grosseur voulue, on le roulait sur une table et on le polissait au moyen d'un outil dit *polissoir*. Puis on plongeait le cierge dans un bassin contenant de l'eau dégourdie ; enfin, on le faisait sécher au soleil en plein air, pour blanchir la cire. Aujourd'hui, on le fabrique mécaniquement comme la bougie et la chandelle.

— *Bot.* Les cierges (*cereus*) sont des plantes grasses à tige charnue, dressée ou rampante, simple ou ramifiée, et dont les fleurs s'ouvrent en général pendant la nuit. On en connaît de très nombreuses espèces, qui habitent les régions tropicales de l'Amérique et dont certaines atteignent 20 mètres de hauteur.

cierger [*si-èr-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il ciergea, nous ciergeons.*) *Techn.* Enduire de cire les bords d'une étoffe pour l'empêcher de s'effiler.

ciergier [*si-èr-ji-é*] n. m. Fabricant ou marchand de cierges. Adjectiv. : *ouvrier ciergier*.

Cieux, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 17 kil. de Bellac, près d'un étang ; 1.960 h. Granit.

cifran n. m. Planche triangulaire, oblongue, arrondie aux deux extrémités, sur laquelle les tailleurs étalent les vêtements pour les repasser au carreau.

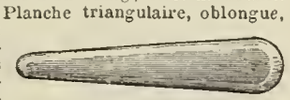

Cifran.

cigale n. f. (lat. *cicada*). Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des *cicadidés*. *Fig.* et *fam.* Poète.

— Encycl. Cet insecte ailé fait entendre, par les grandes chaleurs, un bruit strident et monotone, produit par un organe particulier, sorte de double tambour, que le mâle possède à la partie inférieure de l'abdomen et qu'il fait vibrer à l'aide de muscles spéciaux. Les larves vivent enfouies dans le sol, où elles sucent les racines. Les nombreuses espèces de cigales sont répandues surtout dans les régions tropicales ; certaines sont très communes dans le midi de la France.

Cigale : a, nymphe ; b, organe de stridulation (cymbale).

Cigale (*la*), société littéraire et artistique, créée à Paris en 1876, sur l'initiative de Maurice Faure. Composée de lettrés, d'artistes et de savants originaires du Midi, elle a pour objet de former un trait d'union entre Paris et leur pays de naissance.

cigalier [*li-é*] n. m. Membre de la société littéraire et artistique *la Cigale*.

cigare n. m. (esp. *cigarro*). Petit rouleau de feuilles de tabac, que l'on fume.

— Encycl. Le cigare est formé de trois parties distinctes : 1° l'intérieur ou *tripe ;* 2° la *sous-cape* ou première enveloppe, demi-feuille qui entoure la tripe ; 3° la *cape* ou *robe*, lanière de tabac élastique qui enveloppe la *poupée* constituée par les deux premières parties. Les meilleurs cigares sont ceux de La Havane, dont le prix va jusqu'à 5 francs la pièce. Les manufactures françaises emploient du tabac du Brésil et de Sumatra dans la composition des cigares à 15 et à 10 centimes. Les feuilles indigènes mélangées de kentucky servent à faire des cigares à 7 cent. 1/2 et à 5 centimes. On a imaginé de nombreuses machines pour la fabrication du cigare : mais aucune n'a fourni encore d'aussi bons résultats que le travail des cigarières.

cigarette [*rè-te*] n. f. Sorte de petit cigare fait de tabac coupé en menus brins, qu'on roule dans du papier très fin : *beaucoup de fumeurs roulent eux-mêmes leurs cigarettes.*

— Encycl. A part les cigarettes de luxe, en tabac d'Orient, qui sont faites entièrement à la main, les cigarettes que la régie livre au public sont fabriquées avec des machines, même celles que l'on appelle improprement *cigarettes à la main*. En réalité, ces dernières sont faites mécaniquement, non par bourrage, ce qui donne des produits quelquefois trop durs et incombustibles, mais par roulage. Il y a des cigarettes tout en tabac, comme les niñas et les señoritas.

cigaretteuse [*rè-teu-ze*] n. f. Ouvrière qui fabrique les cigarettes.

cigarière n. f. Ouvrière qui façonne les cigares. Atelier où se font les cigares.

cigarito n. m. Cigarette dont l'enveloppe est une feuille de tabac.

cigarotype n. m. Moule à cigarettes.

cigogne n. f. (lat. *ciconia*). Genre d'oiseaux échassiers migrateurs, atteignant 2m,30 d'envergure : *la cigogne détruit les vipères et les rats. Fig.* et *fam.* Femme grande et maigre. *Contes de la cigogne*, faits à plaisir. Levier coudé. Manivelle de meule à aiguiser les outils.

Cigogne.

— Encycl. Jadis très répandue dans toute l'Europe, la cigogne est devenue plus rare aujourd'hui. Elle est cependant commune en Allemagne, en Hollande, où des règlements spéciaux la protègent, et il n'est pas rare en ces pays de voir les cigognes faire leur nid sur le toit des maisons.

cigogneau [*gnô*] n. m. Petit de la cigogne.

ciguë [*ghû*] n. f. (lat. *cicuta*). Genre d'ombellifères, dont une espèce, la *grande ciguë*, est vénéneuse. Poison extrait de cette plante, dont les Athéniens se servaient pour donner la mort à certains condamnés : *Socrate but courageusement la ciguë.*

— Encycl. Les principales espèces de ciguë sont la *ciguë vireuse* ou *cicutaire*, la *petite* et la *grande ciguë*. La ciguë vireuse est une plante aquatique ;

1. Ciguë vireuse ; 2. Petite cigue ; 3. Grande ciguë.

elle est beaucoup plus petite que la grande ciguë, mais pouvant servir aux mêmes usages médicaux. Son odeur est repoussante, et son suc est un poison violent. La petite ciguë, qui atteint environ 0m,50, a les feuilles découpées comme celles du persil, elle est extrêmement vénéneuse et croît dans les lieux cultivés. La grande ciguë, qui atteint en hauteur 1 mètre, est commune en Europe ; elle croît dans les lieux incultes et un peu humides. Cette plante est dangereuse par sa ressemblance avec le persil ; cependant, sa couleur sombre et l'odeur vireuse de ses feuilles suffisent à la faire reconnaître.

Ciguë [*ghû*] (*la*), comédie en deux actes, en vers, la première œuvre dramatique d'E. Augier (1844) ; pièce ciselée avec art, pleine d'observations délicates et de détails piquants.

cil [*sil'*] n. m. (lat. *cilium*). Poil des paupières : *il n'y a que l'homme et le singe qui possèdent des cils aux deux paupières. Bot.* Petits poils raides insérés sur le bord des feuilles de certains végétaux. *Hist. nat. Cils vibratiles*, filaments très ténus agités d'un mouvement vibratoire rapide, dont sont munis certains organismes rudimentaires.

cil pron. démonstr. m. Celui. (Vx.)

ciliaire [*è-re*] adj. Qui appartient aux cils : *muscles ciliaires.*

cilice n. m. (du gr. *kilikion*, étoffe grossière de poil de chèvre de *Cilicie*). Ceinture, chemise de crin qu'on porte sur la chair par mortification. *Fig.* Cause de tourments ; tourment.

Cilicie [*sî*], ancien pays montagneux de l'Asie Mineure, dans la région du Taurus ; avait pour v. pr. *Tarse* et *Séleucie*. (Hab. *Ciliciens.*)

Cilicien, enne [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire de Cilicie : *les Ciliciens.* Adjectiv. : *la population cilicienne.*

cilicisme [*sis-me*] n. m. Manière de s'exprimer en grec propre aux Ciliciens.

ciliè, e adj. Garni de cils, de poils : *graine ciliée.*

cilifère adj. Qui porte des cils. Syn. CILIGÈRE.

ciliforme adj. En forme de cil.

ciliobranche adj. et n. Qui a des branchies en forme de cils : *des mollusques ciliobranches.*

ciliole n. m. *Bot.* Petit cil.

cillement [*si, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de ciller, en parlant des yeux et des paupières.

ciller [*si, ll* mll., *é*] v. a. et n. (de *cil*). Fermer rapidement les paupières. Coudre les paupières d'un oiseau de chasse que l'on dresse. *Fam. Personne n'ose ciller devant lui*, se dit d'une personne devant qui nul n'ose bouger.

Cimabué.

Cilli ou **Zilly**, v. d'Autro-Hongrie (Styrie), sur la Sann, affl. de la Save ; 10.000 h. Eaux minérales, station climatique fréquentée.

cillose [*ll* mll., *ô-ze*] n. f. (rad. *cil*). Tremblement convulsif chronique de la paupière supérieure.

Cimabué (Giovanni GUALTIERI, ou), peintre et architecte florentin, né à Florence (1240-1301). Il est considéré comme le restaurateur de la peinture dans les temps modernes ; il fut le maître de Giotto et participa à la construction de la cathédrale de Florence. Il a laissé des madones d'admirables fresques, d'un sentiment à la fois naïf et profond.

cimaise ou autref. **cymaise** [*mè-ze*] n. f. (lat. *cymatium*, gr. *kumation*). *Archit.* Moulure qui termine la partie supérieure d'une corniche. Moulure à hauteur d'appui sur les murs d'une chambre, d'un salon d'exposition.

Cimarosa (Domenico), compositeur italien, né à Aversa, m. à Venise (1749-1801). Il mourut, dit-on, empoisonné par la reine Caroline de Naples, parce qu'il avait embrassé le parti de la révolution napolitaine, lors de l'invasion française. Ses nombreux opéras valent par la grâce, la fraîcheur et une prodigieuse abondance mélodique. Son chef-d'œuvre est le *Matrimonio segretto.*

Cimarosa.

Cimbèbas [*sin-bé-bass*] population sauvage du Sud-Ouest africain, appartenant à la famille bantoue.

Cimber [*sin-bèr*], un des meurtriers de César ; il tira la toge du dictateur, signal auquel tous les conjurés se jetèrent sur lui et le frappèrent.

cimbex [*sin-bèkss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants.

Cimbres [*sin-bre*], un des peuples barbares qui, avec les Teutons, envahirent la Gaule au IIe siècle av. J.-C. ; ils battirent plusieurs armées romaines, pillèrent l'Espagne, mais furent taillés en pièces par Marius à Aix (102), puis à Verceil (101 av. J.-C.). — Un *Cimbre.*

Cimbres (*la Défaite des*), tableau de Decamps (1834) ; mêlée terrible, peinte avec fougue.

cimbrique [*sin*] adj. Qui a rapport aux Cimbres. *Chersonèse cimbrique*, v. CHERSONÈSE.

cime n. f. (lat. *cyma*). Sommet d'une montagne, d'un arbre, d'un rocher, etc. : *la cime du Cervin est presque inaccessible.* Faîte, sommet. *Fig.* Ce qu'il y a de plus élevé, de plus grand. *Bot.* V. CYME. ANT. **Base, pied, bas, racine.**

ciment [*man*] n. m. (du lat. *cæmentum*, mortier). Poudre obtenue avec des calcaires écrasés, que l'on mêle ensuite avec de la chaux pour fabriquer une espèce de mortier. *Ciment romain*, celui qu'on obtient en cuisant et en concassant certaines pierres, et qui durcit rapidement à l'air et dans l'eau. *Ciment armé*, ciment à prise rapide, avec lequel on enduit en tous sens, en les y noyant, un faisceau de fils d'acier ou un treillage métallique. *Fig. Fait à chaux et à ciment*, se dit d'une chose solidement instituée. Ce qui rapproche, unit, maintient : *l'ordre est le ciment des sociétés.*

— Encycl. Le ciment est le produit d'un mélange d'argile et de calcaires durs ou tendres. La découverte de sa fabrication est due à l'Anglais Parkers (1796). Le calcaire dur est broyé sous des meules ; le calcaire tendre est trituré sous l'eau dans des cuves ; on le recueille par décantation. Le mélange du calcaire broyé et de l'argile se fait par voie humide ou par voie sèche. Dans le premier cas, on a recours à un malaxeur plongé dans l'eau ; dans le second, on dessèche l'argile et le calcaire dans des fours, puis on pulvérise la masse. La cuisson se fait dans des fours dits *à culotte* et à feu intermittent. Pour cela, on dispose des couches alternatives du mélange et de coke. La cuisson dure de trente à cinquante heures ; on trie la masse en rejetant les fragments trop ou trop peu cuits. On emploie le ciment dans les travaux hydrauliques ; on en enduit les murs pour chasser l'humidité ; on en forme des chapes pour l'extrados des voûtes ; enfin, le ciment entre dans la composition du béton, des agglomérés, de la pierre factice, etc. Enfin, le *ciment armé* est devenu une des ressources les plus précieuses de toutes les branches de la construction.

cimentaire [*man-tè-re*] adj. Qui appartient au ciment : *mélange cimentaire.*

cimentation [*man-ta-si-on*] n. f. Action de cimenter, de fixer dans une pâte ou un ciment.

cimenter [*man-té*] v. a. Lier avec du ciment : *cimenter les pierres d'un mur. Fig.* Affermir : *cimenter la paix.* ANT. **Ebranler, désagréger, saper.**

cimentier [*man-ti-é*] n. m. Celui qui fait ou emploie du ciment.

cimeterre [*tè-re*] n. m. (ital. *scimitarra*). Large sabre recourbé, que portent les Orientaux.

Cimeterre.

cimetière n. m. (gr. *koimêterion*, endroit où l'on dort). Lieu où l'on enterre les morts : *les catacombes furent les premiers cimetières des chrétiens de Rome. Fig.* Lieu où il est mort beaucoup de personnes.

— Encycl. *Dr. Etablissement et translation.* Les cimetières ne peuvent être établis qu'à une distance de 35 à 40 mètres des villes et bourgs.

En cas de translation du cimetière, les concessionnaires ont droit d'obtenir dans le nouveau cimetière un emplacement égal en superficie au terrain qui leur avait été concédé, et les restes qui y avaient été inhumés sont transportés aux frais de la commune.

Les cimetières appartiennent aux communes, et la police en est faite par l'autorité municipale.

Aucune inscription ne peut être placée sur les pierres tumulaires ou monuments funèbres sans avoir été préalablement soumise à l'approbation du maire. (V. INHUMATION.)

Les concessions de terrains dans les cimetières communaux pour fondation de sépultures privées sont divisées en trois classes : 1° concessions perpétuelles ; 2° concessions trentenaires ; 3° concessions temporaires. Les concessions trentenaires sont renouvelables indéfiniment à l'expiration de chaque période de trente ans, moyennant une nouvelle redevance qui ne peut dépasser le taux de la première. A défaut du payement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fait retour à la commune, mais il ne peut cependant être repris par elle que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle il avait été concédé, et

dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires ou leurs ayants cause pourront user de leur droit de renouvellement. Les concessions temporaires sont faites pour quinze ans au plus.

Les actes de concession doivent être sur timbre et enregistrés. Ils sont remis au concessionnaire, sur présentation de la quittance du receveur municipal constatant le versement du prix.

Le prix des concessions est attribué : deux tiers à la commune, et un tiers aux pauvres ou aux établissements de bienfaisance.

Les communes où sont installés des chambres funéraires ou des appareils crématoires peuvent percevoir des droits pour le dépôt et incinération des corps.

Cimetière de campagne (*le*), élégie célèbre du poète anglais Th. Gray; pièce d'un mérite supérieur, traduite et imitée dans toutes les langues (1750).

cimex [*mèkss*] n. m. Nom scientifique du genre punaise.

cimicaire [*kè-re*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire d'une renonculacée dite *actée*, dont l'odeur passe pour chasser les punaises et que, pour cette raison, on nomme aussi *chasse-punaises*.

cimicifuge adj. (du lat. *cimex, icis*, punaise, et *fugare*, mettre en fuite). Qui est propre à chasser les punaises : *poudre cimicifuge*.

cimier [*mi-é*] n. m. (rad. *cime*). Ornement qui forme la partie supérieure d'un casque. *Blas.* Figure posée sur le timbre du casque qui surmonte l'écu des armoiries. (V. la planche BLASON.) *Bouch.* Pièce de viande sur le quartier de derrière du bœuf, du cerf. *Sylvic.* Partie supérieure d'un arbre.

Cimier.

cimmérien, enne [*sim'-mé-ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux Cimmériens : *le Bosphore cimmérien. Mythol. Antres cimmériens*, demeure du sommeil. *Ténèbres cimmériennes*, nuit perpétuelle. *Fig.* Obscurité profonde. Manque complet de clarté.

Cimmériens [*sim'-mé-ri-in*], ancien peuple des bords du Pont-Euxin, qui, au VIIe siècle avant notre ère, envahit la Lydie. S. un *Cimmérien*.

cimolée [*lé*] n. f. (gr. *kimôlia*). Dépôt produit par l'usure de la meule à repasser.

Cimon, général athénien, fils de Miltiade. Il combattit avec succès contre les Perses, et établit la domination d'Athènes sur les îles de l'archipel grec. Il commença la reconstruction du Parthénon. Chef du parti aristocratique, il était célèbre par sa richesse et sa fastueuse hospitalité. Mort à Citium, dans l'île de Chypre, en 449 av. J.-C.

Cimone (MONTE), montagne de l'Apennin septentrional (2.167 m.).

cinabre n. m. (gr. *kinnabari*). Sulfure rouge naturel de mercure, qui sert à l'extraction de ce métal. *Par ext.* Couleur rouge vermillon.

cinaroïdées [*dé*] ou **cinarocéphales** n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des composées qui comprend les genres *chardon, centaurée*, etc. S. une *cinaroïdée* ou *cinarocéphale*.

cincenelle [*sin-nè-le*] ou **cinquenelle** [*ke-nè-le*] n. f. Cordage qui sert à haler les bateaux, et employé aussi dans l'artillerie de marine.

Cinchon (la comtesse de), femme d'un vice-roi espagnol du Pérou, qui, en 1632, apporta le quinquina du Pérou en Europe.

cinchona [*ko-na*] n. m. Nom scientifique du genre quinquina.

cinchonine [*ko*] n. f. Alcaloïde dérivé du quinquina, qu'on utilise en médecine sous forme de *sulfate de cinchonine*.

cinchonique [*ko*] adj. Relatif au quinquina.

Cincinnati, v. des Etats-Unis (Ohio), sur l'Ohio; 333.000 h. Grand commerce de blé, porc salé, huiles, etc.

Cincinnatus [*sin'-na-tuss*] (Lucius Quintus), Romain célèbre par sa simplicité et l'austérité de ses mœurs. Il fut deux fois dictateur (Ve s. av. J.-C.). Les licteurs qui allèrent lui porter les insignes de sa dignité le trouvèrent dans son champ, au delà du Tibre, conduisant lui-même sa charrue. En littérature, on fait souvent allusion à la charrue de Cincinnatus.

Cincinnatus (*ordre de*), fondé aux Etats-Unis en 1783, par les officiers de l'armée de Washington. Il ne subsiste plus que dans quelques Etats de l'Union.

cincle n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant une vingtaine d'espèces répandues sur tout le globe, et qu'on appelle communément *merles d'eau*. (Le nom scientifique est *hydrobate*).

cindre n. m. Instrument de charpentier et de charron, servant à percer des trous.

Cinéas [*ass*], ministre et conseiller de Pyrrhus. Il passait pour le plus habile orateur de son temps, et Pyrrhus disait de lui que son éloquence lui avait gagné plus de villes que ses armées. Il n'approuvait pas toujours les projets ambitieux du roi conquérant, comme en fait foi la conversation qu'il eut avec ce prince pour le détourner de son expédition d'Italie, conversation que rapporte Plutarque, et que Boileau a rendue célèbre dans son *Epître au roi*.

cinéfaction [*fak-si-on*] n. f. (du lat. *cinis*, cendre, et *facere*, faire). Réduction en cendres, incinération.

cinématique adj. (du gr. *kinêma, atos*, mouvement). Relatif au mouvement : *formule cinématique*. N. f. Partie de la mécanique qui s'occupe spécialement des mouvements, abstraction faite des forces qui les produisent.

cinématiquement [*ke-man*] adv. Au point de vue de la cinématique.

cinématographe n. m. (du gr. *kinêma, atos*, mouvement, et *graphein*, écrire). Appareil destiné à projeter sur un écran des vues animées : *le cinématographe est fondé sur la persistance des impressions lumineuses*.

— ENCYCL. Le cinématographe, inventé par les frères Lumière, est un appareil chronophotographique réversible, qui inscrit d'abord sur une première bande pelliculaire la série des attitudes à raison de quinze par seconde; cette bande d'images négatives, est utilisée, dans l'appareil même, à l'obtention d'une nouvelle bande qui portera, cette fois, des images positives. En substituant à la chambre noire qui, dans la première opération, était adjointe au cinématographe, une lanterne à projections, et

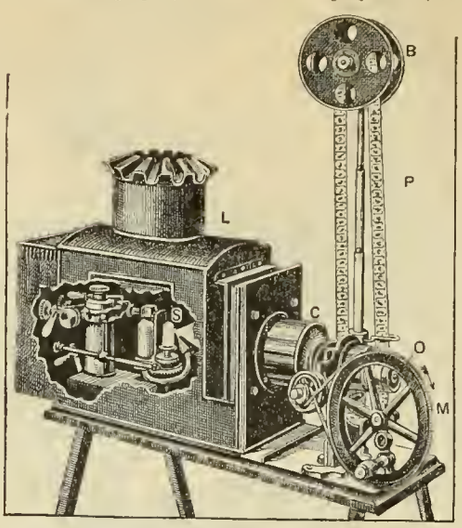

Cinématographe à pellicule sans fin : L, lanterne; S, source lumineuse; C, condensateur; O, objectif; B, bobine supportant la pellicule; M, manivelle d'entraînement de la pellicule.

faisant dérouler à nouveau la bande à la même vitesse, on projette sur l'écran l'image animée qui reconstitue la scène primitive. Un disque obturateur démasque l'appareil, et l'image se projette sur l'écran; pendant le mouvement, l'appareil se referme. Cette période d'obscurité, n'étant que de 1/75e de seconde, n'est pas perçue : l'observateur a la sensation très nette d'un mouvement continu.

cinématographique adj. Qui se rapporte au cinématographe.

cinémographe n. m. (du gr. *kinêma*, mouvement, et *graphein*, écrire). Instrument qui détermine et enregistre les vitesses.

cinémomètre n. m. (du gr. *kinêma*, mouvement, et *metron*, mesure). Indicateur de vitesse.

cinéraire [*rè-re*] adj. (du lat. *cinis, eris*, cendre). Qui renferme les cendres d'un corps brûlé après la mort : *urne cinéraire*.

cinéraire [*rè-re*] n. m. Niche pratiquée dans un tombeau pour recevoir une urne ou un sarcophage; cette urne.

cinéraire [*rè-re*] n. f. *Bot.* Genre de composées ornementales.

— ENCYCL. Le nom de *cinéraire*, qui provient de la couleur cendrée du dessous des feuilles, s'applique non seulement aux cinéraires proprement dites, mais encore à certaines espèces du genre seneçon. La plus connue est la *cinéraire hybride* des jardins, à fleurs groupées en capitules très élégantes et ayant une légère odeur, et dont on a obtenu un nombre considérable de variétés. Les cinéraires sont des fleurs de serre tempérée, craignant le froid et l'humidité. On les propage de graines semées dans un mélange de terre franche, de terre de bruyère et de terreau : les jeunes sujets doivent être repiqués et empotés plusieurs fois. Après les fortes gelées, on peut en faire des massifs dans les jardins d'agrément.

Cinéraire.

cinération [*si-on*] n. f. (du lat. *cinis, eris*, cendre). Action de brûler, de réduire en cendres. (On dit mieux INCINÉRATION.) *Agric.* Syn. de ÉCOBUAGE.

cinériforme [*si*] adj. (du lat. *cinis, eris*, cendre, et de *forme*). Qui a l'aspect et la consistance de la cendre : *les émissions cinériformes des volcans*.

cinériser [*zé*] v. a. Syn. inusité de INCINÉRER.

cinérite n. f. (du lat. *cinis, eris*, cendre). Tuf à grain fin et de structure parfois schisteuse.

cinésithérapie [*zi-té, pî*] n. f. (du gr. *kinêsis*, mouvement, et *therapeia*, guérison). Guérison des aberrations du mouvement naturel par des mouvements artificiels.

cinétique n. f. (du gr. *kinein*, mouvoir). Théorie d'un ensemble de phénomènes fondés uniquement sur le mouvement des particules matérielles.

cinétiquement [*ke-man*] adv. Par le moyen du seul mouvement de la nature.

cinétogénèse n. f. (du gr. *kinetos*, mobile, et *genesis*, génération). Développement des organes sous l'influence du fonctionnement répété.

Ciney, v. de Belgique (prov. de Namur, arr. de Dinant); 4.900 h.

Cingalais, e [*lè, è-ze*], habitant ou originaire de Ceylan : *les Cingalais*. N. m. Langue parlée par les Cingalais. Adjectiv. : *population cingalaise*.

cinglage n. m. (de *cingler*). Action de cingler vers un point déterminé. Chemin qu'un vaisseau fait ou peut faire en vingt-quatre heures.

cinglage n. m. Action de corroyer le fer à l'aide des cinglcurs.

cinglant [*glan*], **e** adj. Qui cingle. *Fig.* Rude, sévère : *une cinglante réplique*.

cinglement [*man*] n. m. Action de cingler; effet de ce qui cingle.

cingler [*ghlé*] v. n. (scandin. *sigla*). Naviguer dans une direction déterminée : *cingler vers le port*.

cingler [*ghlé*] v. a. (du lat. *cingulum*, lanière). Frapper avec quelque chose de souple, de pliant : *cingler le visage d'un coup de fouet*. Frapper avec force : *la neige cingle le visage. Fig. Cingler les vices, les ridicules*. Forger, corroyer le fer avec les cingleurs. Tracer une ligne droite avec une cordelette frottée de craie.

cingleur n. m. Machine à compression ou à choc, qui, dans certaines usines, sert à cingler le fer.

cinglon n. m. Coup donné en cinglant.

cinglure n. m. Action de cingler, de frapper avec un objet flexible.

cinha n. m. Emblème distinctif placé sur la poitrine ou le socle des images des Tirthamkaras djains.

Cinha.

Cinna (Lucius Cornelius), patricien de Rome, partisan de Marius, consul en 87 av. J.-C., assassiné en 84 av. J.-C.

Cinna (Cneius Cornelius), arrière-petit-fils de Pompée. Il fut traité avec clémence par Auguste, contre lequel il avait conspiré; c'est le sujet d'une tragédie de Corneille.

Cinna ou *la Clémence d'Auguste*, tragédie de P. Corneille dont le sujet est emprunté à Sénèque. Emilie, fille d'un proscrit et aimée de Cinna, ne sera la femme de ce dernier que s'il venge son père en tuant Auguste. Cinna forme une conjuration avec Maxime, qui aime aussi Emilie. Poussé par la jalousie, Maxime laisse son confident Euphorbe dénoncer le complot. Après avoir longtemps délibéré avec lui-même dans un monologue célèbre, Auguste pardonne à tous. Cette conception dramatique pleine de grandeur est l'apothéose de la monarchie, de la royauté, qui se fait absoudre par la clémence dans la personne d'Auguste (1640). Plusieurs vers de cette tragédie sont souvent cités :

Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.
Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose!
Je suis maître de moi comme de l'univers.
Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.
Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.

On rappelle aussi, mais dans le style familier, cet hémistiche :

Prends un siège, Cinna.

cinname ou **cinnamone** [*sin'-na*] n. m. *Bot.* Genre de lauracées aromatiques, originaires des régions chaudes de l'Asie, comprenant le camphrier et diverses espèces fournissant les écorces de cannelle.

cinnamique [*sin'-na*] adj. Se dit d'un acide et d'une aldéhyde extraits du baume du Pérou.

cinnor [*sin'*] ou **kinnor** [*kin'*] n. m. Sorte de lyre dont on jouait dans le temple de Jérusalem.

Cino da Pistoia (GUITTONCINO, dit), jurisconsulte et poète, né à Pistoie vers 1270, m. en 1337. Il eut Bartole pour élève et fut l'ami de Dante. Ses poésies se composent de sonnets et canzoni.

cinq [*sink*; devant une consonne *sin*] adj. num. (lat. *quinque*). Quatre plus un : *les cinq doigts de la main*. Cinquième : *tome cinq*. Autref. *Argent au denier cinq*, rapportant un denier pour cinq, c'est-à-dire à vingt pour cent. N. m. Le chiffre qui représente ce nombre. Carte marquée de cinq points : *le cinq de pique. Le double cinq*, domino marqué de deux fois cinq points. *Pop. Cinq et trois font huit*, se dit d'un boiteux.

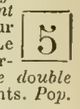

Cinq-Arbres (Jean), savant hébraïsant français, né à Aurillac, mort en 1587. Il professa au Collège de France.

Cinq-Cents (*conseil des*). V. CONSEIL.

cinq-feuilles [*ll* mll.] n. m. *Archit.* Motif d'ornementation inscrit dans une rosace à cinq divisions ou lobes.

Cinq-Mars [*sin-mar*] (Henri COIFFIER DE RUZÉ, marquis de), favori de Louis XIII, grand écuyer de France, mort sur l'échafaud, avec son ami de Thou, pour avoir conspiré contre Richelieu et négocié avec l'Espagne (1620-1642).

Cinq-Mars, roman historique d'Alfred de Vigny (1827), remarquable surtout par le style et l'action dramatique qui se déroule dans des tableaux superbes. La physionomie de Cinq-Mars y est idéalisée à l'excès et celle de Richelieu trop dénaturée.

Cinq-Mars, opéra en quatre actes et cinq tableaux; livret tiré du roman d'A. de Vigny par Paul Poisson et L. Gallet, musique de Gounod, œuvre intéressante et agréable (1877).

Cinq-Mars-la-Pile, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 35 kil. de Chinon, sur la Loire; 1.940 h. Tours de l'ancien château de Cinq-Mars. Grande pyramide qui a fait donner son surnom à la ville.

cinquain [*kin*] n. m. Pièce, couplet de cinq vers. (On dit plus souvent QUINTIL.)

cinq-quatre n. m. Mesure composée alternativement d'une mesure à trois temps et d'une me-

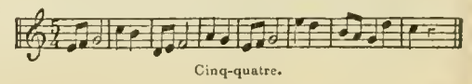
Cinq-quatre.

sure à deux temps. On l'indique par un 5 ou par la fraction $\frac{5}{4}$; elle a la noire pour unité de mesure.

cinquantaine [*kan-tè-ne*] n. f. Nombre de cinquante ou environ. Age d'à peu près cinquante ans. Fête qu'on célèbre après cinquante ans de mariage, d'exercice dans une fonction, etc.

Cinquantaine (*la*), tableau de Knaus (1859), représentant un bon vieux et une bonne vieille, entourés de leur lignée et de leurs amis, célébrant le cinquantième anniversaire de leurs noces ; composition charmante et pittoresque de couleur et d'esprit.

La Cinquantaine, d'après Knaus.

cinquante [*kan-te*] adj. num. (lat. *quinquaginta*). Cinq fois dix. Cinquantième : *page cinquante.* — Dites : *cinquante et un, cinquante-deux*, etc.

cinquantenaire [*kante-né-re*] adj. et n. Personne qui a atteint cinquante ans. N. m. Anniversaire au bout de cinquante ans : *célébrer le cinquantenaire d'un mariage.*

cinquantenier [*kante-ni-é*] n. m. Autrefois, commandant de cinquante hommes dans une milice urbaine.

cinquantième [*kan*] adj. ord. de *cinquante.* N. : *être le, la cinquantième de sa promotion.* N. m. La cinquantième partie d'un tout.

cinquième [*ki-è-me*] adj. ord. de *cinq* : *cinquième article.* N. : *être le, la cinquième.* N. m. Cinquième partie d'un tout. *Fam.* Elève de la classe de cinquième. *Elliptiq.*, le cinquième étage d'une maison : *loger au cinquième.* N. f. Dans l'enseignement, la cinquième classe en partant de la première (ancienne rhétorique).

cinquièmement [*ki-è-me-man*] adv. En cinquième lieu.

cinsaut [*sô*] n. m. Cépage précoce du midi de la France : *le cinsaut peut fournir des raisins de table.*

Cintegabelle, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 27 kil. de Muret, sur l'Ariège ; 2.200 h. Ch. de f. M. Grains. — Le cant. a 7 comm. et 6.000 h.

Cinto (MONTE), sommet culminant de la Corse (2.707 m.).

Cintra, v. de Portugal (Estrémadure) ; 5.000 h. Vins, marbre. Junot, attaqué par les Anglo-Portugais, y signa une capitulation qui déterminait l'évacuation du Portugal par les troupes françaises (1808).

cintrage n. m. Action de cintrer : *le cintrage des tôles se fait mécaniquement.*

— ENCYCL. *Techn.* Le cintrage a pour but de transformer les feuilles planes de tôle en surfaces développantes, ou de recourber des barres de fer. Suivant l'épaisseur du métal, l'opération a lieu à froid ou à chaud, dans des machines dites *machines à cintrer ;* elles se composent en principe de trois cylindres métalliques, dont deux inférieurs fixes tournent dans des coussinets, tandis que le supérieur peut se mouvoir de bas en haut. La feuille ou la barre de fer est engagée entre ces cylindres ; les inférieurs se bornent à guider le métal, tandis que le rouleau supérieur, par sa pression, donne la courbure voulue.

cintre n. m. (subst. verb. de *cintrer*). *Archit.* Courbure concave et continue de la surface inférieure d'une voûte ou d'un arc. Arcade de bois sur laquelle on bâtit les voûtes en pierre. *Théâtr.* Espace qui comprend les loges les plus élevées. *Plein cintre,* cintre dont la courbe est un demi-cercle : *arc de plein cintre.*

Cintre.

cintrement [*man*] n. m. Action de placer les cintres d'une voûte, pour la soutenir pendant sa construction.

cintrer [*tré*] v. a. (autre forme de *ceintrer*). Faire un ouvrage en ciutre : *cintrer une galerie.*

ciompi (*compères, compagnons*) n. m. pl. Nom donné à Florence aux manœuvres qui n'étaient compris dans aucun des arts ni majeurs ni mineurs, et qui, maltraités par l'aristocratie, tentèrent une révolution sociale en 1378. Il restèrent quatre ans maitres de Florence.

cionite n. f. (du gr. *kiôn,* luette). Inflammation de la luette.

ciota ou **ciotat** [*ta*] n. m. Cépage analogue au chasselas. (On dit aussi CIOUTA et CIOUTAT.)

Ciotat [*ta*] **(La),** ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 35 kil. de Marseille ; 12.370 h. (*Ciotadens*). Port ; ch. de f. P.-L.-M. Construction de machines, de navires. Patrie de Portalis, Gantheaume. — Le cant. a 4 comm. et 17.100 h.

cipaye [*pa-i*] ou **cipahis** n. m. (persan *sipahi*). Soldat hindou au service des Européens : *les cipayes ont été supprimés dans l'Inde française.*

Cipaye.

Cipayes [*pa-i*] (*révolte des*). La guerre qui eut lieu dans l'Inde en 1857 entre les Anglais et les cipayes révoltés fut courte, mais terrible, et poursuivie de part et d'autre avec une égale cruauté. Le siège de Delhi, suivi de la prise de la ville, termina la première phase de la lutte. La compagnie des Indes, à la solde de laquelle étaient les cipayes, fut supprimée par un bill du parlement, et la reine d'Angleterre proclamée impératrice des Indes. Cependant, à l'instigation de Nana-Sahib, la résistance se prolongea, et de nouvelles atrocités marquèrent cette dernière campagne, qui fut close par la prise de Lucknow (1858).

cipolin n. m. (ital. *cipollino ;* de *cipolla,* oignon). Calcaire cristallin grisâtre, à veines ondulées, parfois concentriques.

cippe [*si-pe*] n. m. (lat. *cippus*). Demi-colonne, sans chapiteau, que les anciens élevaient sur les tombeaux.

Cippe funéraire.

cirage n. m. Action de cirer : *le cirage des parquets.* Composition noire, qu'on étend sur les chaussures pour les faire briller *ou* les assouplir. Action de préparer les toiles cirées.

— ENCYCL. On fabrique le cirage soit à l'état pâteux, soit à l'état liquide, en mélangeant diverses substances (noir de fumée, mélasse, noix de galle, sulfate de fer, eau, etc.) dans des proportions variables. Les cirages jaunes sont à base de cire jaune et d'essence de térébenthine.

circaète n. m. (du gr. *kirkos,* faucon, et *aetos,* aigle). Genre d'oiseaux rapaces : *le circaète est appelé parfois* aigle Jean le Blanc.

— ENCYCL. On connaît une douzaine d'espèces de circaètes répandues dans les diverses régions du globe. En Europe, existe une seule espèce, le circaète ou aigle Jean le Blanc, qui chasse au-dessus des étangs et paraît se nourrir de libellules. D'autres espèces habitent l'Afrique, l'Amérique du Sud, le sud de la Chine et des Philippines

Circaète.

circaméditerranéen, enne [*té-ra-né-in, è-ne*] adj. Qui avoisine la Méditerranée.

Circassie ou **pays des Tcherkesses,** contrée montagneuse, dans la partie occidentale du Caucase, au N. et au S. de la chaîne. (Hab. *Circassiens* ou *Tcherkesses.*)

Circassien, enne [*ka-si-in, é-ne*], habitant ou originaire de la Circassie : *les Circassiens.* Adjectiv. : *population circassienne.*

circassienne [*ka-si-é-ne*] n. f. Tissu de laine croisée et de coton.

Circé, célèbre magicienne de la Fable, qui joue un grand rôle dans l'*Odyssée* d'Homère. Ulysse ayant abordé dans son île, la magicienne, pour le retenir près d'elle, fit boire à ses compagnons une liqueur enchantée, qui les transforma en pourceaux. On fait à cette métamorphose de fréquentes allusions, qui expriment l'abrutissement succédant à l'intelligence.

Circassien.

circée [*sé*] n. f. Genre d'onagrariacées, comprenant des herbes vivaces, abondantes dans les bois des régions tempérées.

circinal, e, aux adj. (du lat. *circinare,* enrouler). Enroulé en forme de crosse, comme les frondes des fougères : *frondes circinales.*

circompolaire ou **circumpolaire** [*kom'-po-lè-re*] adj. Qui est ou qui se fait autour du pôle : *région, navigation circompolaire.*

circoncellion [*sèl*] n. m. (lat. *circumcellio*). Nom donné : 1° à des sectaires africains du IVe siècle ; 2° à des sectaires de la Souabe, au XIIIe siècle.

circoncire v. a. (lat. *circumcidere.* — *Je circoncis, nous circoncisons. Je circoncisais. Je circoncis. Je circoncirai. Je circoncirais. Circoncis, circoncisons, circoncisez. Que je circoncise. Que je circoncisse. Circoncisant. Circoncis,* e.) Opérer la circoncision sur : *circoncire un enfant.*

circoncis, e [*si, i-ze*] adj. Qui a subi la circoncision. Substantiv. : *un circoncis.*

circoncision [*zi-on*] n. f. Excision du prépuce (cérémonie particulière aux religions juive et mahométane). *Circoncision de Jésus-Christ,* fête de l'Eglise (1er janvier). *Par ext.* Retranchement des mauvais penchants.

— ENCYCL. La circoncision a eu généralement un but hygiénique et un caractère religieux. Elle était en usage chez les anciens Egyptiens, à qui les Syriens et les Phéniciens paraissent l'avoir empruntée. Elle figure dans les lois de Moïse. Les juifs la pratiquent sur leurs enfants mâles, le huitième jour après la naissance. Les musulmans y sont obligés par le Coran ; ils ne l'opèrent que vers la huitième ou même la treizième année. Les chrétiens judaïsants voulurent l'imposer aux gentils convertis ; les apôtres s'y opposèrent. Dès lors, la circoncision fut abandonnée par l'Eglise catholique.

circondario n. m. Subdivision administrative italienne, qui correspond à peu près à l'arrondissement français. Pl. des *circondarii.*

circonduire v. a. (Se conj. comme *conduire.*) Arrondir et allonger : *circonduire une période.* (Inus.)

circonférence [*ran-se*] n. f. (du lat. *circum,* autour, et *ferre,* porter). Ligne courbe fermée, dont tous les points sont à égale distance d'un point intérieur appelé *centre.* (Le rapport de la circonférence au diamètre est constant et s'exprime par la lettre grecque π [ou 3,1416] et la longueur de la circonférence est donnée par la formule : $2\pi R$.) Enceinte, pourtour : *cette propriété a 500 mètres de circonférence.*

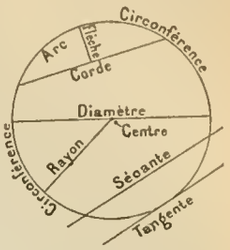

circonférentiel, elle [*ran-si-el, è-le*] adj. Qui concerne la circonférence.

circonflexe [*flèk-se*] adj. (du lat. *circum,* autour, et *flexus,* fléchi). Tortu, de travers : *une jambe circonflexe.* (Peu us.) *Accent circonflexe,* signe que l'on met sur certaines voyelles longues.

circonjacent [*san*], **e** adj. (du lat. *circum,* autour, et *jacere,* être étendu). Environnant, s'étendant autour : *pays circonjacents.*

circonlocution [*si-on*] n. f. (du lat. *circum,* autour, et *loqui,* parler). Circuit de paroles, périphrase : *prendre des circonlocutions pour annoncer une nouvelle désagréable.*

circonscriptible [*kons-krip*] adj. Qui peut se circonscrire : *tout polygone régulier est circonscriptible au cercle.*

circonscription [*kons-krip-si-on*] n. f. Ce qui borne, limite l'étendue d'un corps. Division administrative, militaire ou religieuse, d'un territoire : *circonscription électorale. Géom.* Action de circonscrire une figure à une autre.

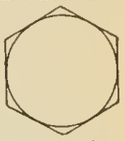

Hexagone régulier, circonscrit à un cercle.

circonscrire [*kons-kri-re*] v. a. (du lat. *circum,* autour, et *scribere,* écrire. — Se conj. comme *écrire.*) Renfermer dans des limites : *circonscrire une propriété par des murs. Géom. Circonscrire une figure à un cercle,* tracer une figure dont les côtés touchent extérieurement le cercle.

circonspect [*kons-pè ;* devant une voyelle, *spèkt* ou *spèkt'*], **e** adj. (lat. *circumspectus ;* de *circumspicere,* regarder autour). Discret, retenu, qui agit avec réserve : *tenir un langage circonspect.* ANT. **Léger, étourdi.**

circonspectement [*kons-pèk-te-man*] adv. Avec circonspection. (Peu us.)

circonspection [*kons-pèk-si-on*] n. f. Prudence, discrétion : *la circonspection mesure les paroles du sage.* ANT. **Etourderie, légèreté.**

circonstance [*kons-tan-se*] n. f. (lat. *circumstantia*). Certaine particularité qui accompagne un fait : *le Code pénal tient compte dans la répression d'un acte des circonstances aggravantes ou atténuantes.* Conjoncture, situation des choses : *le sang-froid est précieux surtout dans les circonstances critiques. Dr. Circonstances et dépendances,* tout ce qui dépend d'un immeuble ou d'une action légale.

— ENCYCL. *Dr. Circonstances atténuantes* ou *aggravantes.* Les circonstances atténuantes ne sont pas un accessoire du fait principal, comme les circonstances aggravantes, et il ne faut pas les confondre avec les *excuses.* Elles font partie de ce fait principal, et en déterminent le degré d'immoralité. Elles ont pour résultat la réduction de la peine prévue par la loi ; ainsi, si la peine prononcée est la mort, la cour applique la peine des travaux forcés.

L'admission des circonstances atténuantes est applicable à tous les crimes. En matière correctionnelle et de simple police, elle n'est applicable que lorsqu'il s'agit de contraventions ou de délits prévus soit par le Code pénal, soit par des lois spéciales donnant expressément aux juges le droit d'y recourir : la réduction n'est plus alors que facultative.

Les circonstances atténuantes peuvent être accordées au prévenu qui fait défaut.

Les circonstances aggravantes sont des faits accessoires, qui exercent une influence sur la pénalité d'un acte principal. Ainsi, le vol consécutif à un meurtre devient une circonstance aggravante de ce meurtre et substitue la peine de mort à celle des travaux forcés.

La déclaration des circonstances aggravantes, dépendances matérielles de l'acte constitutif de l'infraction, n'est pas un obstacle à l'admission des circonstances atténuantes, faits d'ordre moral qui modifient la criminalité de l'agent.

Lorsque l'on se trouve en présence à la fois de circonstances aggravantes et de circonstances atténuantes, on aggrave d'abord la peine, qu'on fait ensuite bénéficier de la réduction légale.

En cas de condamnation à l'emprisonnement ou à l'amende, si l'inculpé n'a pas subi de condamnation antérieure à la prison pour crime ou délit de droit commun, les cours ou tribunaux peuvent ordonner, par le même jugement et par décision motivée, qu'il *sera sursis* à l'exécution de la peine. Si, pendant le délai de cinq ans à dater du jugement ou de l'arrêt, le condamné n'a encouru aucune poursuite suivie de condamnation à l'emprisonnement ou à une peine plus grave pour crime ou délit de droit commun, la condamnation sera comme *non avenue.* Dans le cas contraire, la première condamnation sera d'abord exécutée, sans qu'elle puisse se confondre avec la seconde. Telle est la disposition essentielle de la loi du 26 mars 1891, dite *loi Bérenger* ou *loi de sursis.*

Le recouvrement des amendes peut être suspendu lorsque les juges ordonnent qu'il sera sursis à l'exécution de la peine, mais la suspension de la peine ne comprend ni le payement des frais du procès et des dommages-intérêts, ni les peines accessoires et les incapacités résultant de la condamnation. Toutefois, ces peines accessoires et ces incapacités cesseront d'avoir effet du jour où la condamnation est réputée non avenue.

circonstancié [*kons-tan-si-é*], **e** adj. Détaillé : *faire un rapport circonstancié.*

circonstanciel, elle [*kons-tan-si-èl, è-le*] adj. Qui dépend des circonstances : *supériorité circonstancielle. Gram. Complément circonstanciel,* mot qui complète le sens du verbe en y ajoutant une circonstance de lieu, de temps, de manière, de cause, etc. : *je vais à* Paris ; *je partirai* lundi ; *je travaille avec* ardeur. *Proposition circonstancielle,* celle qui, dans la phrase, remplit la fonction de complément circonstanciel : *les goûts changent* quand on vieillit.

circonstancier [*kons-tan-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Exposer, préciser avec ses circonstances : *circonstancier un fait.* (Peu us.)

circonvallation [*val-la-si-ou*] n. f. (du lat. *circumvallare*, entourer). Tranchée munie de redoutes, que creusent des assiégeants : *César entoura Alésia de puissantes circonvallations.*

circonvenir v. a. (du lat. *circum*, autour, et *venire*, venir. — Se conj. comme *venir*.) Amener quelqu'un à ce que l'on veut par des ruses, des artifices : *circonvenir un juge.*

circonvention [*van-si-on*] n. f. (lat. *circumventio*). Action de circonvenir ; tromperie artificieuse.

circonvenu, e adj. Habilement séduit.

circonvoisin [*zin*], **e** adj. Proche, qui avoisine : *lieux circonvoisins.*

circonvolutif, ive adj. Qui a rapport aux circonvolutions du cerveau.

circonvolution [*si-ou*] n. f. Tour fait autour d'un centre commun. Se dit des enroulements des intestins. Se dit des saillies sinueuses du cerveau : *la faculté du langage a été localisée dans la deuxième circonvolution gauche du cerveau.*

circonvolutionnaire [*si-o-nè-re*] adj. Relatif aux circonvolutions du cerveau : *replis circonvolutionnaires.*

circuit [*ku-i*] n. m. (lat. *circuitus*). Pourtour, limite extérieure : *cette ville a une lieue de circuit.* Mouvement circulaire. Se dit d'un trajet plus ou moins circulaire, arrêté d'avance pour une course d'automobiles, etc. : *le circuit d'Auvergne. Fig.* Suite d'actions qui se répètent en se succédant : *le circuit du péché au repentir.* Détour : *un long circuit de paroles.* Suite ininterrompue de conducteurs électriques : *couper, rétablir le circuit. Court circuit.* V. COURT-CIRCUIT.

circuition [*ku-i-si-on*] n. f. (du lat. *circum*, autour, et *ire*, supin *itum*, aller). Action de tourner autour d'une chose.

circulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *circulus*, cercle). Qui a la forme d'un cercle : *surface circulaire. Voyage circulaire*, voyage en chemin de fer à prix réduits, mais à itinéraire invariable fixé par la compagnie, et qui se termine par le retour au lieu de départ. Qui décrit un cercle : *mouvement circulaire.* N. f. Lettre adressée à plusieurs personnes pour le même sujet : *circulaire ministérielle.*

circulairement [*lè-re-man*] adv. En cercle.

circulant [*lan*], **e** adj. Qui est en circulation : *la monnaie circulante.*

circularité n. f. Forme circulaire : *la circularité des roues.*

circulation [*si-on*] n. f. Mouvement de ce qui circule : *la circulation de la sève dans l'arbre est surtout active au printemps.* Transmission, propagation : *circulation des idées. Circulation du sang*, mouvement continu du sang qui se porte du cœur aux extrémités, et revient des extrémités vers le cœur : *la circulation du sang fut pressentie par Michel Servet et démontrée par Harvey.* Action, facilité de se mouvoir : *la circulation est souvent difficile à Paris. Circulation de l'argent*, sa transmission de main en main.

— ENCYCL. *Biol.* La vie exige entre les corps organisés et le monde extérieur un continuel échange. Il y a, par suite, constamment une *circulation de la matière.* Le meilleur exemple est celui du carbone, qui est pris à l'air par la plante ; cette plante sert d'aliment à l'animal, qui rend le carbone à l'air par sa respiration. Ce mouvement s'effectue chez les animaux par la *circulation du sang et de la lymphe*, chez la plante par la *circulation de la sève.*

— *Physiol. Circulation du sang.* Le sang accomplit les échanges nutritifs et respiratoires en faisant une sorte de va-et-vient entre les différents organes. Schématiquement, on peut dire que le sang est lancé par le cœur dans les artères et revient à lui par les veines. On distingue deux sortes de circulations du sang : la petite circulation, spéciale aux poumons, et la grande circulation, qui intéresse tous les autres organes.

La circulation de la lymphe s'effectue par des vaisseaux spéciaux et porte le chyle et la lymphe des intestins au foie.

— *Bot.* La circulation de la sève dans les végétaux assure le transport des liquides absorbés par la plante et la répartition des matériaux élaborés vers les points où ils doivent être utilisés. V. SÈVE.

circulatoire adj. Qui a rapport à la circulation du sang : *troubles circulatoires. Appareil circulatoire*, ensemble des artères et des veines.

circuler [*lé*] v. n. (lat. *circulari*). Se mouvoir d'une façon continue, en revenant toujours au point de départ : *le sang circule dans les vaisseaux.* Passer, aller de main en main : *l'argent circule.* Aller et venir : *les voitures circulent. Fig.* Se propager, se répandre : *un bruit circule.*

circumaxile [*kom'*] adj. (du lat. *circum*, autour, et de *axile*). *Bot.* Qui est situé autour de l'axe.

circum circa [*kom'*] loc. adv. (mots lat. qui signif. *environ*). *Fam.* Environ, à peu près.

circumduction [*kom'-duk-si-on*] n. f. Mouvement de rotation autour d'un axe ou d'un point.

circumfusa [*kom'-fu-za*] n. m. pl. (en lat. *choses répandues autour*). *Hyg.* Milieu où vit l'homme, tout ce qui influe sur lui (climat, atmosphère, etc.).

circumméridien, enne [*kom', di-in, è-ne*] adj. *Mar.* Qui se trouve dans les environs du méridien du lieu : *hauteurs circumméridiennes.*

circumnavigateur [*kom'*] n. m. Celui qui fait un voyage de circumnavigation.

circumnavigation [*kom', si-on*] n. f. (de *circumnaviguer*). Voyage maritime autour d'un continent : *les Phéniciens firent sans doute les premiers la circumnavigation de l'Afrique.*

circumnaviguer [*kom', ghé*] v. a. (du lat. *circum*, autour, et de *naviguer*). Naviguer autour : *circumnaviguer le globe.*

circumnutation [*kom', si-on*] n. f. (du lat. *circum*, autour, et *nutatio*, inclinaison). *Bot.* Phénomène par lequel les extrémités d'axe d'un végétal en voie de croissance décrivent une spirale en s'inclinant successivement vers les divers points de l'horizon.

circumpolaire adj. V. CIRCOMPOLAIRE

circumsolaire [*kom'*] adj. (du lat. *circum*, autour, et de *solaire*). Qui est autour du soleil.

circumzénithal, e, aux [*kom'*] adj. (du lat. *circum*, autour, et de *zénithal*). Qui entoure le zénith : *astres circumzénithaux.*

circus [*kuss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre busard.

cire n. f. (lat. *cera*). Substance molle et jaunâtre, avec laquelle les abeilles construisent les rayons de leurs ruches. Substance analogue, sécrétée par divers végétaux. Cierge, bougie faite de cire : *brûler de la cire.* Composition de gomme laque et de térébenthine servant à cacheter les lettres : *cire d'Espagne.* Humeur épaisse et jaune, qui se forme dans les oreilles. Humeur visqueuse aux yeux. Membrane qui recouvre la base du bec de certains oiseaux. *Cire vierge*, qui n'a pas été fondue. *Fig.* Ce qui est sans consistance, ce qui reçoit toutes les impressions : *l'esprit de certains hommes est une cire molle. Aller comme de cire*, à merveille. *Arriver comme de cire*, très à propos. *Jaune comme cire*, qui a le teint très jaune.

— ENCYCL. La cire est sécrétée par des glandes intra-abdominales et forme à la surface de l'abdomen des lamelles, qui sont saisies par l'abeille et portées aux mandibules, triturées et disposées en petites boulettes destinées à la confection des gâteaux ou rayons. Pour extraire la cire des rayons, on égoutte ceux-ci, puis on les presse ; on les jette ensuite dans l'eau bouillante : la cire monte à la surface et se fige par refroidissement. La cire, de densité 0,966, fond vers 62°—63°. Elle est de coloration jaunâtre. On la blanchit en la *grêlant*, c'est-à-dire en la soumettant à l'action du soleil et de la rosée. On falsifie la cire avec du kaolin, de la craie, de l'amidon, du suif, etc., et ces altérations sont souvent difficiles à reconnaître. La cire jaune sert à préparer l'encaustique des parquets ; elle entre dans la composition des crayons lithographiques, de la cire à cacheter, de la peinture à l'encaustique. En pharmacie, elle est employée pour la préparation des emplâtres et des onguents. Blanchie, elle sert à diverses préparations pharmaceutiques et pour les cosmétiques. Elle est employée pour fabriquer les figures de cire, et surtout pour les bougies, les cierges et les bougies filées ou rats de cave. D'autres insectes hyménoptères produisent aussi de la cire, mais on ne la recueille pas.

La cire à cacheter est un mélange de gomme laque et de térébenthine coulé en bâton. La cire à bouteilles est du galipot coloré à chaud.

Pour faire disparaître les taches de cire, de résine, de poix, et en général de tout corps résineux, sur les étoffes, on imbibe les taches avec de l'alcool rectifié, on les frotte ensuite doucement. A défaut d'alcool, on peut faire usage d'essence de térébenthine, d'eau de Cologne, d'essence de lavande, etc.

ciré, e adj. Enduit de cire ou d'une substance analogue. *Toile cirée*, toile recouverte d'une composition vernissée qui la rend imperméable. *Fig.* et *fam. Cela glisse* (ou *coule*) *comme sur une toile cirée*, ne fait aucune impression.

cirement [*man*] n. m. Action de cirer.

cirer [*ré*] v. a. Enduire de cire : *cirer une toile.* Etendre et faire briller du cirage, de la cire, etc. : *cirer des chaussures, un parquet. Fig.* et *fam. Cirer les bottes à quelqu'un*, le flatter bassement.

Cires-lès-Mello, comm. de l'Oise, arr. et à 23 kil. de Senlis, sur le Thérain ; 1.430 h.

cireur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui cire : *cireur de bottes, de parquets.*

cireux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature, de la couleur de la cire : *une pâleur cireuse.*

Cirey [*rè*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 37 kil. de Lunéville, sur la Vezouse, affl. de la Meurthe ; 2.460 h. Ch. de f. E. Minerai de fer ; manufacture de glaces ; scieries hydrauliques. — Le cant. a 7 comm. et 6.480 h.

Cirey-sur-Blaise, comm. de la Haute-Marne, arr. et à 2 kil. de Wassy ; 300 h. Hauts fourneaux. Château qui appartint à la marquise du Châtelet et fut habité par Voltaire de 1733 à 1740.

cirier [*ri-é*], **ère** adj. Qui peut produire de la cire : *abeille cirière.* N. m. Marchand ou fabricant de cierges. Artiste qui exécute des travaux en cire.

cirier [*ri-é*] n. m. Nom vulgaire de divers arbres de l'Amérique tropicale, appartenant au genre *myrica*, et qui fournissent de la cire.

— ENCYCL. Le cirier est un petit arbre haut de 4 à 5 mètres ; il porte des feuilles persistantes et des fleurs en chaton ; ses fruits sont recouverts de cire. Il croit dans les marais de l'Amérique du Nord ; ses feuilles, qui ont une odeur aromatique, produisent, associées au sulfate de fer, une encre très noire. On fabrique aussi avec sa cire un savon odorant.

cirière n. f. et adj. Nom donné par les apiculteurs aux abeilles qui construisent les rayons.

ciroène n. m. Emplâtre résolutif à base de cire.

ciron n. m. (anc. haut allem. *siuro*). Nom vulgaire de tous les animalcules qui vivent dans les matières alimentaires, les détritus. *Par ext.* Pustule de la gale. *Par anal.* Homme faible.

cirque n. m. (du lat. *circus*, cercle). Lieu destiné aux jeux publics, chez les Romains : *les Romains de la décadence ne demandaient aux empereurs que du pain et les jeux du cirque.* (V. PANEM.) Enceinte circulaire et couverte, où se donnent des spectacles équestres et acrobatiques : *l'arène d'un cirque a toujours 13 mètres de diamètre.* Erosion arquée, que l'on rencontre dans les pays montagneux : *le cirque de Gavarnie.*

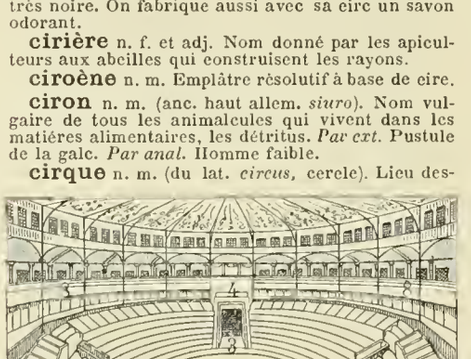

Cirque : 1. Piste ; 2. Entrée ; 3. Ecuries ; 4. Orchestre ; 5. Loges ; 6. Premières ; 7. Promenoir ; 8. Secondes.

cirral ou **cirrhal, e, aux** [*sir-ral*] adj. Qui appartient aux cirres ou vrilles.

cirre ou **cirrhe** [*si-re*] n. m. (du lat. *cirrus*, frange). *Bot.* Appendice grêle, le plus souvent enroulé en spirale, et vulgairement appelé *vrille. Zool.* Cil ou filament fin dont la réunion forme des franges comme au manteau des mollusques, sur les anneaux de certains vers, etc. Poils raides, situés à la base du bec des oiseaux.

cirreux, euse [*si-reû, eu-ze*] adj. Qui est muni de cirres.

cirrhose [*sir-rô-ze*] n. f. (du gr. *kirrhos*, roussâtre). Maladie du foie, caractérisée par des granulations roussâtres de l'organe.

— ENCYCL. Les cirrhoses sont des maladies inflammatoires du foie, qui ne portent que sur le tissu conjonctivo-vasculaire. La cirrhose est *hypertrophique* quand le foie est augmenté de volume, *atrophique* quand il est diminué. Dans les deux cas, la gêne de la circulation a pour conséquence l'ascite. L'ictère est rare ou tout au moins tardif. Les cirrhoses sont d'origine syphilitique, paludique, ou alcoolique. Le traitement varie avec l'étiologie : le régime lacté, les alcalins, les purgatifs sont ordinairement conseillés ; dans tous les cas, on s'abstiendra des médicaments toxiques.

cirrhotique [*sir-ro*] adj. Qui se rapporte à la cirrhose.

cirrifère [*sir-ri*] adj. (de *cirre*, et du lat. *ferre*, porter). Se dit des végétaux qui portent des cirres ou vrilles (vigne, pois, gesse, etc.).

cirriforme [*sir-ri*] adj. Qui a la forme d'un cirre : *prolongement, filament cirriforme.*

cirripèdes [*sir-ri*] n. m. pl. Genre de crustacés qui vivent dans la mer, attachés à divers corps (*anatifes, balanes*, etc.). S. un *cirripède.*

cirrus [*sir-russ*] n. m. (mot lat.). Nuage offrant l'apparence d'une masse de filaments ténus ou de plumes légères : *l'apparition des cirrus par temps calme annonce en général la pluie ou la neige.*

— ENCYCL. Les cirrus appartiennent à la catégorie des nuages élevés ; ils se trouvent à une hauteur moyenne de 9.000 mètres, formant de longues bandes fibreuses, tourmentées et ondulantes. Lorsqu'ils apparaissent par un temps beau, il y a lieu de craindre que celui-ci ne soit compromis. V. NUAGE.

cirsaka n. m. Ancienne étoffe à rayures, soie et or ou soie et argent, provenant des Indes.

cirse ou **cirsium** n. m. *Bot.* Syn. de CNICUS.

Cirta, anc. ville forte de Numidie, auj. *Constantine.*

cirure n. f. Enduit de cire préparée.

Ciry-le-Noble, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Charolles, sur la Bourbince ; 1.950 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fours à chaux.

cis [*siss*] préf. lat. En deçà. ANT. Trans.

cis [*siss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères de petite taille, dont l'espèce la plus commune vit dans le champignon bolet.

cisaille [*za, ll* mll.] n. f. (de *ciseau*). Nom donné aux rognures d'argent qu'on refond en lames

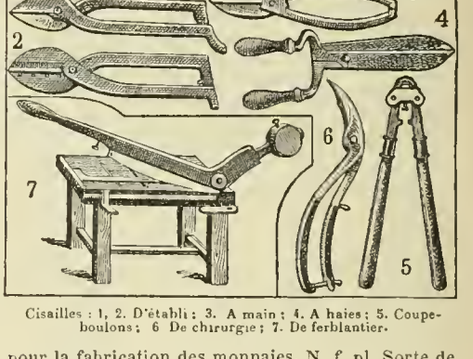

Cisailles : 1, 2. D'établi ; 3. A main ; 4. A haies ; 5. Coupe-boulons ; 6 De chirurgie ; 7. De ferblantier.

pour la fabrication des monnaies. N. f. pl. Sorte de gros ciseaux avec lesquels on coupe des plaques de métal, on taille les haies, bordures de buis, etc., ou ébarbe les volumes brochés.

cisaillement [*za, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de cisailler : *le cisaillement des monnaies.*

cisailler [*za, ll* mll., *é*] v. a. Couper avec des cisailles : *cisailler une tôle.* Tuyauter le linge : *cisailler des bounets.*

cisailleur [*za, ll* mll.] adj. et n. m. Ouvrier qui, à la Monnaie, coupe avec des cisailles les lames ou les pièces défectueuses.

cisalpin, e [*zal*] adj. En deçà des Alpes : *les Romains appelaient Gaule cisalpine* (ou simplem. *la Cisalpine*) *le Piémont et la Lombardie.*

cisalpine (Gaule), nom que les Romains donnaient à la partie septentrionale de l'Italie, et qui, pour eux, était située en deçà des Alpes. Elle était habitée par des peuples de race celtique.

Cisalpine (RÉPUBLIQUE), formée au N. de l'Italie par Bonaparte en 1797. Elle devint en 1802 la *république Italienne*, avec Milan pour capitale, puis constitua le royaume d'Italie.

ciseau [*zô*] n. m. (lat. pop. *cisellum*). Instrument de fer tranchant par un bout, pour travailler le bois, le fer, la pierre, le marbre. *Ciseau à froid*, qui n'a pas de bout tranchant, et qui sert de levier pour ouvrir, écarter ce qui est cloué, etc. *Fig.* Manière d'un sculpteur : *les œuvres de Michel-Ange sont d'un ciseau hardi.* La sculpture : *la rivalité du pinceau et du ciseau.* Pl. Instrument de fer à deux branches, mobiles et tranchantes en dedans. *Ci-*

seaux de la Parque, ceux avec lesquels Atropos tranchait le fil de la vie humaine. *Faire un ouvrage*

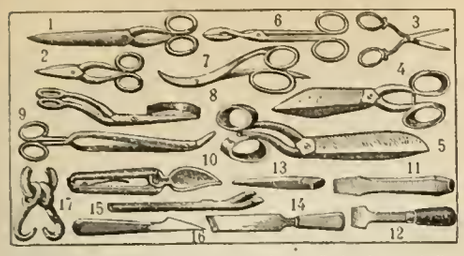

Ciseaux : 1. De couturière ; 2. A ongles ; 3. De brodeuse ; 4. De gantier ; 5. De coupeur ; 6. A échardes ; 7. A conserves ; 8. Coupe-mèches ; 9. Coudes, de Sims (chirurg.) ; 10. Sécateur ; 11. Ciseau à froid ; 12. De marbrier ; 13. De sculpteur ; 14. De menuisier ; 15. A déballer ; 16. Richter (chirurg.) ; 17. Croc à ciseaux (mar.).

(d'esprit) *à coups de ciseaux*, en découpant des passages dans d'autres ouvrages.

ciselant [*lan*], **e** adj. Qui cisèle.

ciseler [*ze-lé*] v. a. (du vx fr. *cisel*, ciseau. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je ciselle.*) Travailler, sculpter les métaux à l'aide du ciselet : *ciseler une armure. Fig.* Travailler minutieusement : *ciseler un sonnet.*

ciselet [*ze-lè*] n. m. Petit ciseau, à l'usage des orfèvres et des graveurs.

ciseleur [*ze*] n. m. Artiste ciselant des ornements sur les métaux. *Fig.* Ecrivain délicat, net, précis.

cisellement [*zè-le-man*] n. m. *Vitic.* Opération qui consiste à couper les grains de raisin arrêtés dans leur développement pour favoriser la croissance des autres.

ciselleric [*zè-le-rî*] n. f. Art de fabriquer les ciseaux. Produits de cette fabrication. Travail du fabricant de ciseaux.

ciselure [*ze*] n. f. Art du ciseleur : *l'Italie de la Renaissance porta la ciselure à sa perfection.* Ouvrage ciselé : *de fines ciselures.* Entaille plane dans une pierre de taille.

— Encycl. *Techn.* On distingue la *ciselure au fondu*, qui a pour objet de faire disparaître les bavures sur les pièces sortant du moule ; la *ciselure prise sur pièce*, qui est une véritable sculpture sur métal ; la *ciselure au repoussé*, à l'aide de laquelle le ciseleur transforme une feuille plane de métal en un sujet ronde-bosse ou bas-relief. La ciselure exige l'emploi d'outils spéciaux : ciselet, marteau, gouges, agnettes, burins, ressings, grattoirs, rifloirs, matoirs, molettes, etc.

ciseron [*ze-ron*] n. m. (lat. *cicer*). Nom vulgaire du pois chiche.

ciserre [*zè-re*] n. f. Nom de la grive, dans certains pays.

cisjuran, e [*sis-ju*] adj. Qui est en deçà du Jura : *Bourgogne cisjurane* ou, substantiv., *la Cisjurane.*

cisjurane (Bourgogne), royaume fondé en 879 par Boson, beau-frère de Charles le Chauve, mais dont la durée fut éphémère.

cisleithan, e [*sis-lé*] adj. Qui est en deçà de la Leitha : *les provinces cisleithanes de l'empire austro-hongrois.*

Cisleithanie [*sis-li-ta-nî*], nom sous lequel on désigne l'Autriche proprement dite, par opposition à la Hongrie, appelée *Transleithanie*, parce que la Leitha marque sur certains points la frontière entre les deux pays.

cismontain, e [*sis-mon-tin, è-ne*] adj. (du lat. *cis*, en deçà, et *mons, montis*, mont). Qui est en deçà des monts, en deçà des Alpes par rapport aux Romains.

cisoir [*zoir*] n. m. Ciseau d'orfèvre.

cisoires [*zoi-re*] n. f. pl. Grosses cisailles de tôlier, montées sur pied.

cispadan, e [*sis-pa*] adj. Qui est en deçà du Pô en lat. *Padus*) : *Gaule cispadane* ou, substantiv., *la Cispadane.*

cispadane (Gaule), nom que les Romains donnaient à la partie de la Gaule cisalpine située au S. du Pô.

Cispadane (république), organisée par Bonaparte en 1796, et confondue, en 1797, avec la république Cisalpine.

cisrhénan, e [*sis-ré*] adj. Qui est en deçà du Rhin en lat. *Rhenus*) : *l'Allemagne cisrhénane.*

Cissac, comm. de la Gironde, arr. et à 12 kil. de Lesparre ; 1.210 h. Vins très estimés.

cissampelos [*si-san-pé-toss*] n. m. (du gr. *kissampelos*, sorte de liseron ; de *kissos*, lierre, et *ampelos*, vigne). Genre de ménispermacées (vulgairement appelées *vigne bâtarde, liane à cœur, herbe Notre-Dame*), et qui croissent dans les régions tropicales du globe.

cisse [*si-se*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres de l'Asie orientale.

Cissey (Ernest-Louis-Octave Courtot **de**), général et homme politique français, né et m. à Paris (1810-1882) ; il fut trois fois ministre de la guerre de 1871 à 1876.

cissoïdal, e, aux [*si-so*] adj. Qui a rapport à la cissoïde : *courbe cissoïdale.*

cissoïde [*si-so*] n. f. (du gr. *kissos*, lierre, et *eidos*, aspect). Nom donné à une courbe particulière du 3e degré.

ciste [*sis-te*] n. m. Genre de plantes, comprenant des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux qui croissent sur les rivages de la Méditerranée et que l'on cultive en Espagne et en Portugal pour en extraire une substance (*ladanum*) employée en parfumerie : *le ciste ladanifère croît en Portugal.*

ciste [*sis-te*] n. f. (du lat. *cista*, corbeille). Corbeille d'osier, à couvercle, que l'on portait en procession aux fêtes de Cybèle, de Cérès et de Bacchus.

cistercien, enne [*sis-tèr-si-in, è-ne*] adj. et n. Qui appartient à l'ordre de Cîteaux (en lat. *Cistercium*).

cistophore [*sis-to*] n. f. (du gr. *kistè*, corbeille, et *phorein*, porter). *Antiq. gr.* Jeune fille qui portait une corbeille dans les fêtes de Bacchus.

cistre [*sis-tre*] n. m. (de l'ital. *citara*). Instrument de musique à cordes pincées des XVIe et XVIIe siècles.

Cistre français.

cistude [*sis-tu-de*] n. f. Genre de tortues d'eau douce. (L'espèce d'Europe [*cistude boueuse*], verdâtre ou brune, vit dans les marais et atteint 0m,30 de long.)

citable adj. Qui peut être cité.

citadelle [*dè-le*] n. f. (ital. *citadella* ; de *citta*, cité). Forteresse qui commande une ville : *la citadelle d'Anvers fut prise par les Français en 1832.* Par ext. Centre principal : *Calvin fit de Genève la citadelle du protestantisme.* Fig. : *la citadelle du cœur.*

citadin, e (ital. *cittadino* ; de *citta*, ville) adj. De la ville : *plaisirs citadins.* N. Qui habite une ville.

citadinage n. m. ou **citadinance** [*nan-se*] n. f. Droit de bourgeoisie. (Vx.)

citadine n. f. (de *citadin*). Ancienne voiture publique, à Paris.

citateur, trice n. Qui a l'habitude de faire des citations. N. m. Recueil de citations.

citation [*si-on*] n. f. Passage textuel cité d'un auteur : *les citations de la Bible sont fréquentes chez les prédicateurs. Dr.* Assignation par huissier à comparaître devant la justice : *délivrer une citation.* Mise à l'ordre du jour d'un militaire, pour une action d'éclat.

— Encycl. *Dr.* V. justice de paix.

Citations (*loi des*), rendue en 426 apr. J.-C., sous Théodose II et Valentinien III, pour inviter les juges à suivre dans leur jurisprudence l'enseignement des cinq jurisconsultes devenus classiques : Gaïus, Papinien, Ulpien, Paul et Modestin.

citatoire adj. Dont l'objet est de citer en justice, d'assigner : *lettres citatoires.* (Vx.)

cité n. f. (lat. *civitas*). Communauté politique comprenant la collectivité des citoyens. Ville de premier ordre : *les grandes cités du nouveau monde sont magnifiquement bâties.* Partie la plus ancienne et la plus centrale de certaines villes (dans ce sens prend une majuscule) : *la Cité de Londres, de Paris.* Corps des habitants : *toute la cité est en rumeur.* A Paris, agglomération de maisons formant une ou plusieurs rues que ferment des grilles : *la cité Trévise, la cité Bergère. La cité sainte*, Jérusalem, Rome. *La cité céleste*, le paradis. *Droit de cité*, aptitude à jouir des privilèges communs aux citoyens d'une ville : *Caracalla donna à tous les sujets de l'empire le droit de cité romaine. Cité lacustre.* village construit, dans les temps préhistoriques, au milieu de lacs, sur des îles artificielles : *les cités lacustres étaient nombreuses au bord des grands lacs de la Suisse. Cité ouvrière*, ensemble de bâtiments renfermant un certain nombre de logements destinés à des familles d'ouvriers.

— Encycl. *Cités ouvrières.* Dans les grandes villes et dans les centres industriels, on se préoccupe, au nom de la moralité et de l'hygiène, d'assurer aux ouvriers des logements sains, confortables et à bon marché. Cette question est entrée dans la voie de la réalisation à Mulhouse dès 1853, grâce à l'initiative de Jean Dollfus, maire de la ville, puis au Creusot, à Saint-Quentin, etc.

Les ouvriers groupés dans les cités ouvrières sont logés dans de petites maisons gaies, pourvues de jardins ; ils doivent, le plus souvent, pouvoir se rendre acquéreurs de ces habitations à de bonnes conditions.

On préconise également, dans le même but, la construction de *cités-jardins ;* dans les cités ouvrières et agricoles, un cinquième du terrain serait affecté aux constructions, le reste serait réservé aux espaces libres. V. habitations *à bon marché.*

Cité (*île de la*), nom sous lequel on désigne l'île qui fut le berceau de Paris, aujourd'hui enclavée dans le Paris moderne et sur laquelle est bâtie la cathédrale de Notre-Dame.

Cité (*droit de*). Dans l'antiquité, et particulièrement en Grèce, la cité était un véritable Etat, ayant des intérêts distincts des autres cités du même pays, et, pour être membre de cet Etat, pour jouir des prérogatives attachées à la qualité de citoyen, il fallait remplir certaines conditions étroitement déterminées. A Rome, par exemple, le droit *civil* ou *de la cité* n'était applicable qu'aux seuls citoyens romains ; les étrangers étaient soumis aux prescriptions du *droit des gens*, sorte de code coutumier, composé uniquement des règles du droit naturel. Les actes juridiques accomplis sous l'empire du droit des gens n'étaient même pas garantis par la loi civile, et la qualité de citoyen prenait dès lors une valeur inappréciable. Sous l'empire, le droit de cité fut accordé progressivement, et, à partir de Caracalla, dans un but fiscal, à tous les habitants de l'empire romain.

Cité antique (*la*), par Fustel de Coulanges (1864), étude synthétique, d'une remarquable profondeur de vues, du gouvernement et de l'évolution des cités grecques et de Rome. D'après l'auteur, toutes les institutions anciennes s'expliquent par l'existence de croyances religieuses spécialement communes à tous les peuples primitifs. Les institutions de la cité furent calquées sur celles de la famille, fondées elles-mêmes sur le culte du foyer.

Cité de Dieu (*la*), ouvrage de saint Augustin en vingt-deux livres, écrit après le sac de Rome par Alaric (410), pour répondre aux païens qui attribuaient les malheurs de l'empire à l'abandon de l'ancien culte. Les douze derniers livres présentent la lutte du christianisme contre les erreurs du paganisme sous la figure de la lutte des deux cités. Il a inspiré à Bossuet l'idée du *Discours sur l'histoire universelle.*

Cité du Soleil (*la*), ouvrage de Campanella, sorte d'utopie politique, fondée à la fois sur la théocratie et le communisme (1623).

Cîteaux [*tô*], hameau de la comm. de Saint-Nicolas-les-Cîteaux, cant. de Nuits (Côte-d'Or) ; 250 h. (*Cisterciens*). Robert de Molesme y fonda, en 1098, une communauté religieuse émanée de l'ordre de Saint-Benoît. Cet ordre, illustré par saint Bernard, qui fonda l'abbaye de Clairvaux, eut, des

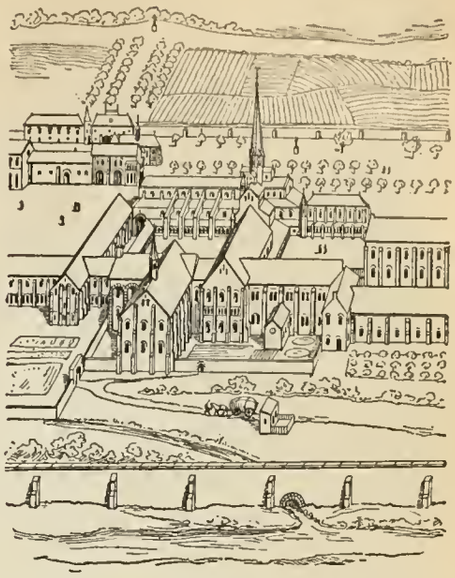

Cîteaux (abbaye de).

1151, plus de 500 maisons affiliées à sa règle. Aujourd'hui, les bâtiments de l'abbaye sont occupés par une colonie agricole de jeunes détenus.

citement [*man*] n. m. Assignation. (Vx.)

citer [*té*] v. a. (lat. *citare*). Rapporter textuellement ce que quelqu'un a dit, a écrit : *les puritains citaient la Bible à tout propos.* Invoquer comme preuve : *citer des faits.* Désigner, signaler : *on citait Ney pour sa bravoure. Fam. Citer son auteur*, nommer la personne de qui l'on tient un renseignement. *Dr.* Appeler devant la justice : *citer un débiteur, un témoin.*

citérieur, e adj. (lat. *citerior*). Qui est en deçà, de notre côté. Ant. Ultérieur.

citerne [*tèr-ne*] n. f. (lat. *cisterna*). Réservoir sous terre pour recevoir les eaux pluviales : *l'eau des citernes est généralement de qualité inférieure. Mar.* Petit navire ou chaland qui porte aux navires l'eau douce nécessaire à leur approvisionnement.

— Encycl. *Constr.* Une *citerne* a le plus souvent la forme d'un parallélépipède rectangle, recouvert par une voûte cylindrique dont le sommet est muni de deux orifices, l'un pour le passage du tuyau de la pompe, l'autre, plus grand, permettant à un homme d'entrer à l'intérieur de la citerne pour la nettoyer. De plus, sur un des côtés des pieds-droits, un trop-plein laisse écouler l'eau, lorsque celle-ci atteint une hauteur voulue. Quelquefois, l'eau, avant de pénétrer dans la citerne, laisse déposer dans un *citerneau* (v. ce mot) les matières animales et autres qu'elle tient en suspension. On construit aussi des *citernes-filtres*, dans lesquelles l'eau est obligée de traverser, avant de s'introduire dans la citerne proprement dite, des couches successives de sable et de charbon de bois contenues dans des réservoirs qui lui sont accolés.

citerné, e [*tèr*] adj. Qui est en forme de citerne : *une fosse citernée.*

citerneau [*tèr-nô*] n. m. Petite chambre qui précède la citerne, et où les eaux s'épurent et se filtrent.

citeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui cite ; qui aime à citer. V. citateur.

cithare n. f. (gr. *kithara*). Sorte de lyre des anciens. Instrument de musique à cordes métalliques disposées sur une table d'harmonie.

Cithare.

citharède n. (gr. *kitharôdos*). Personne qui chantait en s'accompagnant de la cithare.

cithariser [*zé*] v. n. (gr. *kitharizein*). Jouer de la cithare. (Vx.)

chithariste [*ris-te*] adj. et n. Qui joue de la cithare.

citharistique [*ris-ti-ke*] n. f. Art de jouer de la cithare.

Cithéron, montagne sur les limites de la Béotie et de l'Attique.

citigrades n. m. pl. (du lat. *cito*, rapidement, et *gradi*, marcher). *Zool.* Tribu d'aranéides, comprenant les lycoses et autres formes coureuses. S. un *citigrade.*

citole n. f. Instrument de musique, en usage au moyen âge, à cordes grattées, à corps allongé et à manche très court.

citoyen, enne [*toi-i-in, è-ne*] n. Habitant d'une cité. Qui jouit du droit de cité : *les citoyens romains.* Membre de l'Etat, considéré au point de vue de ses devoirs politiques : *tout citoyen doit obéissance aux lois.* Sous la Révolution, appellation qui remplaça celle de Monsieur. *Citoyen actif*, sous la constitution de 1791, se disait des contribuables qui, à raison de leurs facultés, formaient des assemblées primaires, d'où étaient exclus les *citoyens passifs*, c'est-à-dire ne payant pas au fisc trois journées de travail. *Fam.* Personnage : *un drôle de citoyen.* Adjectiv. : *soldat citoyen.*

Citoyen (*Traité du*), ouvrage de philosophie politique, par Hobbes (1649). Il y développe cette idée, assez pessimiste, que l'intérêt et la crainte sont les principes de toute société.

Citoyen du monde (*le*), ouvrage satirique anglais, par Olivier Goldsmith, publié en 1762, et qui abonde en détails piquants.

citoyenneté [*toi-iè-ne-té*] n. f. Qualité de citoyen.

citragon n. m. Nom vulgaire de la mélisse, à cause de l'odeur de citron que ses feuilles froissées exhalent.

citrate n. m. *Chim.* Sel de l'acide citrique.

citrin, e adj. De la couleur du citron.

citrine n. f. (du lat. *citrus*, citron). Huile essentielle du citron.

citrinité n. f. Couleur citrine, couleur jaune pâle. (Peu us.)

citrique adj. Qui est extrait du citron.

— Encycl. L'acide citrique se rencontre dans un grand nombre de fruits ; on l'extrait du jus de citron. On l'emploie dans l'industrie des indiennes comme rongeant, dans la teinture pour extraire et aviver les couleurs de la carthamine. Parmi les citrates, celui d'argent est utilisé en photographie, ceux de fer et de magnésie en médecine.

citron n. m. (gr. *kitron*). Fruit du citronnier, d'un jaune pâle et plein d'un jus acide : *le suc du citron est un préservatif contre le scorbut.* Fam. *Presser quelqu'un comme un citron,* en tirer tout ce qu'on peut. *Arg.* Tête, visage. Adj. invar. Couleur de citron : *robes citron.*

— Encycl. On reconnaît les citrons de bonne qualité à leur poids, à leur odeur et à leur teinte jaune pâle. L'essence qui vient du *zeste de citron* entre dans la composition de l'eau des Carmes, de l'eau de Cologne et des liqueurs de table. Certaines espèces de citrons servent à faire des confitures et des bonbons. Le suc de citron est employé en médecine comme rafraîchissant et a été préconisé contre le rhumatisme.

citronnade [*tro-na-de*] n. f. Boisson froide, préparée avec de l'eau sucrée et du jus de citron.

citronnat [*tro-na*] n. m. Conserve de citron. Dragées contenant de l'écorce de citron.

citronné [*tro-né*], **e** adj. Qui sent le citron. Où l'on a mis du jus de citron : *tisane citronnée.*

Citronnier.

citronnelle [*tro-nè-le*] n. f. Nom général donné à différentes plantes qui sentent le citron. Liqueur préparée avec des écorces de citron.

citronner [*tro-né*] v. a. Additionner de jus de citron : *citronner un poisson.*

citronnier [*tro-ni-é*] n. m. *Bot.* Genre d'aurantiacées qui produisent le citron : *le bois de citronnier est utilisé dans l'ébénisterie de luxe.*

— Encycl. Le citronnier est originaire de la Médie et des régions voisines ; il est cultivé en pleine terre dans tous les pays chauds ; en France, il ne prospère que dans des points très abrités de la région méditerranéenne. Le fruit se nomme *citron.* Le bois est employé en ébénisterie et en tabletterie.

citrouille [*trou, ll* mll.] n. f. (ital. *citruolo*). Nom vulgaire de plusieurs espèces de courges, à fruits très gros et comestibles. *Pop.* Grosse tête. Personne lourde et niaise.

Citrouille.

citrus [*truss*] n. m. Nom scientifique du genre citronnier : *le genre citrus est le plus important de la famille des aurantiacées.*

Citta-di-Castello, v. d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse), sur le Tibre ; 24.000 h. Sources minérales ; chapellerie.

Cittanova, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Reggio) ; 11.000 h. Fabrique de bougies, d'huiles, de savons.

Cittavecchia, Citta-Medina ou **Citta-Nobile,** ville de Malte, ancienne capitale de l'île ; 6.000 h.

Ciudad-Bolivar ou **Bolivar.** *Géogr.* V. Angostura.

Ciudad-Garcia ou **Jerez,** v. du Mexique (Etat de Zacatecas) ; 26.000 h.

Ciudad-Real, v. d'Espagne, ch.-l. de prov., entre le Guadiana et le Jabalon ; 15.000 h. Draps, gants, huiles. Victoire du général Sébastiani sur les Espagnols en 1809. — La prov. de *Ciudad-Real* a 322.000 h.

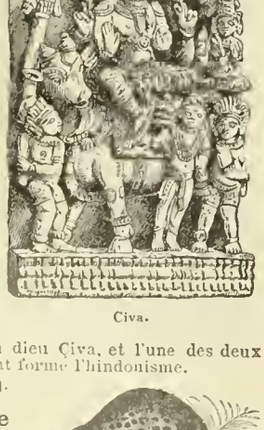
Civa.

Ciudad-Rodrigo, v. d'Espagne (Salamanque), au-dessus de l'Agueda ; 8.500 h. Place forte. Briqueterie, porcelaine.

Çiva, troisième personne de la Trinité hindoue, dieu à la fois destructeur, guérisseur et fécondateur.

civade n. f. (mot prov.). Nom ancien de l'avoine.

civadière n. f. (provenç. *civadiera* ; de *civada*, avoine). Voile carrée du mât de beaupré.

civaïsme [*va-is-me*] n. m. Culte du dieu Çiva, et l'une des deux grandes sectes qui ont formé l'hindouisme.

civaïte n. et adj. Adepte du civaïsme.

cive ou **civette** [*vé-te*] n. f. Syn. de ciboulette.

civet [*vè*] n. m. (de *cive*). Ragoût de lièvre (ou de quelque autre gibier ou volaille), dans lequel il entre du vin et des oignons : *civet de lièvre, de chevreuil, d'oie.*

Civette.

civette [*vé-te*] n. f. (de l'ar. *zabad*, musc). *Zool.* Genre de mammifères carnassiers, possédant au périnée une petite poche où s'amasse une matière musquée très employée comme parfum et qu'on utilisait autrefois en pharmacie. *Comm.* Parfum produit par la civette. *Bot.* Syn. de ciboulette.

— Encycl. *Zool.* Les civettes habitent les régions les plus chaudes du monde ; il en existe de très nombreuses variétés ; celle qui atteint la plus grande taille est la *civette d'Afrique.*

Civiale (Jean), médecin français, né à Salhiles, près de Thiézac (Cantal), m. à Paris (1792-1867). On lui doit l'invention de la lithotritie.

civière n. f. Appareil à brancards, pour porter des blessés, des malades, du fumier, des fardeaux. (Syn. brancard). Cordage de la vergue de civadière.

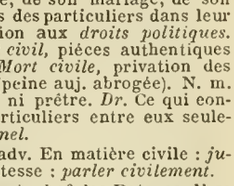
Civière.

civil [*vil*], **e** adj. (lat. *civilis* ; de *civis*, citoyen). Qui concerne les citoyens : *discordes, guerres civiles.* Se dit par opposition à *militaire* et à *ecclésiastique* : *mariage civil, autorité civile.* Se dit aussi par opposition à *astronomique* : *l'année civile est de 365 jours, le jour civil de 24 heures. Fig.* Poli, honnête, bien élevé. *Etat civil,* condition d'un citoyen, résultant de sa naissance, de son mariage, de son décès. *Droits civils,* droits des particuliers dans leur vie privée, par opposition aux *droits politiques.* V. droit. *Actes de l'état civil,* pièces authentiques constatant l'état civil. *Mort civile,* privation des droits civils et civiques (peine auj. abrogée). N. m. Celui qui n'est ni soldat, ni prêtre. *Dr.* Ce qui concerne les affaires des particuliers entre eux seulement : *le civil et le criminel.*

civilement [*man*] adv. En matière civile : *juger civilement.* Avec politesse : *parler civilement.*

Civilis [*liss*] (Claudius), chef des Bataves. Il se révolta l'an 70 contre Vespasien, avec le concours de la prêtresse Velléda, força le fameux camp romain de *Vetera* (Xanten), mais fut vaincu par Cerialis. Il conclut avec les Romains une paix honorable.

civilisable [*za-ble*] adj. Qui peut être civilisé.

civilisant [*zan*], **e** adj. Propre à civiliser : *l'influence civilisante de l'instruction.*

civilisateur, trice [*za*] adj. Qui civilise. Substantiv. : *les grands civilisateurs. Le civilisateur de la Russie,* Pierre le Grand.

civilisation [*za-si-on*] n. f. Action de civiliser. Etat de ce qui est civilisé : *la civilisation remplace peu à peu l'état sauvage.* Mode du développement intellectuel, moral, industriel, etc., des sociétés : *les civilisations de l'Inde.* Ant. **Barbarie.**

Civilisation européenne (*Histoire de la*), et **Civilisation en France** (*Histoire de la*), par Guizot (1828-1830) ; ouvrages sortis des cours professés par Guizot à la Sorbonne. Ce sont de remarquables essais de synthèse historique.

Civilisation en Italie au temps de la Renaissance (*la*), par Jacob Burckhardt (trad. franç. de Schmitt, 1885) ; ouvrage original où l'auteur considère la Renaissance à la fois comme une résurrection de l'antiquité et comme un réveil de la personnalité humaine.

civilisé [*zé*], **e** n. Personne civilisée : *le civilisé et le sauvage s'étonnent mutuellement.*

civiliser [*zé*] v. a. (rad. *civil*). Rendre sociable, poli : *civiliser un peuple.* Polir les mœurs ; *les Grecs contribuèrent à civiliser les Romains.*

civilité n. f. Manière honnête de vivre et de converser ; courtoisie. Recueil de ces usages. (En ce sens, prend une majuscule.) *La civilité puérile et honnête,* se dit, souvent avec ironie, de l'ensemble des règles du savoir-vivre, sans doute par allusion au vieux livre ci-après. Pl. Paroles civiles, compliments : *faire des civilités.* Ant. **Impolitesse, grossièreté.**

Civilité puérile (*la*), petit traité latin d'Erasme (1530), connu surtout par les imitations qu'en ont faites au XVIe siècle. Mathurin Cordier, et au XVIIIe, J.-B. de La Salle.

civique adj. (lat. *civicus* ; de *civis*, citoyen). Qui concerne le citoyen : *devoirs, vertus civiques. Couronne civique,* que l'on décernait à Rome au soldat qui avait sauvé un citoyen dans une bataille. *Garde civique,* garde nationale. *Droits civiques,* droits politiques. V. droit. *Dégradation civique,* peine infamante qui prive un citoyen de tous ses droits civiques ou politiques.

civisme [*vis-me*] n. m. (du lat. *civis*, citoyen). Zèle, dévouement pour la patrie.

Civita-Nova, comm. d'Italie (Marches, prov. de Macerata) ; 10.000 hab. Centre agricole.

Civita-Vecchia [*vèk-kia*], v. forte d'Italie (anciens Etats de l'Eglise), port sur la Méditerranée ; 12.000 h. Citadelle, œuvre de Michel-Ange.

Civray [*vrè*], ch.-l. d'arr. (Vienne), sur la Charente ; ch. de f. Orl., à 51 kil. de Poitiers ; 2.400 h. (*Civraisiens*). Grains, marrons. — L'arr. a 5 cant., 45 comm., 48.880 h. ; le cant. 12 comm. et 10.900 h.

Civray, comm. du Cher, arr. et à 21 kil. de Bourges, non loin du Pontet ; 1.230 h.

Cl. Symbole chimique du *chlore.*

cl, abréviation de *centilitre.*

clabaud [*bô*] n. et adj. m. Sorte de chien de chasse à oreilles pendantes, qui aboie fort. Chien qui aboie mal à propos. Chapeau à bords pendants. (Vx.)

clabaudage [*bô*] n. m. Cri du chien qui clabaude. *Fig.* Médisances, criailleries.

clabaudement [*bô-de-man*] n. m. Syn. anc. de clabaudage.

clabauder [*bô-dé*] v. n. (de *clabaud*). *Vén.* Aboyer hors des voies. *Fig.* Protester mal à propos, dénigrer sans sujet. Médire. Cancaner.

clabauderie [*bô-de-rî*] n. f. ou **clabaudement** [*bô-de-man*] n. m. Syn. de clabaudage (*au fig.*).

clabaudeur, euse [*bô-deur, eu-ze*] n. Personne qui clabaude, qui crie fort et mal à propos.

clac [*klak*] interj. V. clic.

Clackmannan, le plus petit des comtés d'Ecosse ; 28.500 h. Ch.-l. *Clackmanann,* près de la riv. Forth ; 4.500 h.

Cladel (Léon), littérateur français, né à Lafrançaise, m. à Sèvres (1834-1892). Il a surtout mis en scène, dans un style personnel et vigoureux, les misérables et les paysans du Quercy. Citons : *le Bouscassié, les Va-nu-pieds, Kerkadec, Urbains et ruraux.*

cladie [*dî*] ou **cladius** [*di-uss*] n. m. Genre d'hyménoptères térébrants, comprenant des tenthrèdes communes en Europe : *les larves du cladie difforme rongent les feuilles des rosiers.*

cladocères n. m. pl. Sous-ordre de crustacés des eaux douces et stagnantes, comprenant de petites formes ordinairement renfermées dans une carapace bivalve d'où dépasse la tête : *les cladoceres vivent fixés aux pierres, pièces de bois, etc.* S. un *cladocère.*

cladode n. m. (du gr. *kladôdês*, rameux). Rameau aplati, simulant des feuilles.

cladone ou **cladonie** [*nî*] n. f. Genre de lichens employés en médecine, surtout contre les aphtes des nouveau-nés.

cladothrix [*trikss*] n. m. Genre de bactériacées filamenteuses, très répandues dans la nature (air, eau, sol, muqueuses des voies digestives, etc.) et qui agissent dans la décomposition des matières organiques : *les agents de l'actinomycose et du farcin sont des cladothrix.*

clafouti n. m. Pâtisserie limousine, composée de cerises et de farine délayée cuites au four.

Clagny (*château de*), château construit pour Mme de Montespan en 1665, dans le village de Clagny, à l'E. de Versailles. Démoli en 1769.

claie [*klè*] n. f. (bas lat. *cleta*). Tissu d'osier à claire-voie : *on fait sécher les fruits sur des claies.* Treillage en bois ou en fer : *claie à passer la terre, à trier le sable,* etc. Clôture. *Traîner sur la claie,* autref., peine infamante qui consistait à placer sur une claie et à faire traîner par un cheval le corps de certains suppliciés, suicidés, etc. ; auj., au *fig.,* vilipender : *traîner sur la claie un adversaire politique.*

claim ou **clain** [*klin*] n. m. Terrain aurifère.

clain [*klin*] ou **clam** [*klam'*] n. m. (du lat. *clamare,* réclamer). Action en justice. (Vx.)

Clain [*klin*] (le), riv. de France, qui prend sa source dans la Charente, arrose Poitiers et se jette dans la Vienne (riv. g.) ; cours 125 kil.

clair [*klèr*], **e** adj. (lat. *clarus*). Lumineux, éclatant : *un feu clair.* Qui donne ou qui reçoit beaucoup de jour : *chambre très claire.* Net, distinct : *voix claire.* De nuance pâle : *gants clairs.* Transparent : *vitre claire.* Limpide : *eau claire.* Peu foncé en couleur : *des étoffes rose clair.* Peu consistant : *sirop clair.* Peu serré : *toile claire.* Pur, serein : *temps clair. Fig.* Facilement intelligible : *style clair.* Qui voit avec netteté : *esprit clair.* Evident, manifeste : *preuve claire. Argent clair,* comptant. *Lait clair,* petit-lait. *Œuf clair,* qui n'a pas été fécondé. *Fam. Son affaire est claire,* il n'échappera pas. N. m. Clarté : *le clair de lune.* Partie éclairée d'un tableau, etc. : *les ombres et les clairs. Tirer quelque chose au clair,* se rendre un compte exact. *Dépêche en clair,* en langage ordinaire (par oppos. à *Dépêche en chiffres*). Adverbialem. D'une manière claire, distincte : *voir clair. Fig. Voir clair,* être perspicace, avisé. D'une façon peu serrée : *avoine semée clair. Clair et net,* d'une façon très intelligible, ou absolue : *parler clair et net ; toucher mille francs clair et net.* Devant un adjectif auquel il est joint par un trait d'union, *clair* devient adverbe et invariable : *Des cheveux clair-bruns ; une femme clair-brune.* Ant. **Obscur, sombre, trouble, compact, confus.**

Clair [*klèr*] (saint), premier évêque de Nantes, apôtre de cette partie de la Bretagne. Il vivait vers 280. — Prêtre et martyr, né à Rochester vers 894, tué à Saint-Clair-sur-Epte. Patron des doreurs et des brodeurs. Fête le 4 novembre.

Claira, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 8 kil. de Perpignan, près de l'Agly ; 1.660 h. Vins.

Clairac [*klè-rak*], comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 23 kil. de Marmande, sur le Lot ; 2.850 h. Patrie de Théophile de Viau. Vins estimés.

Clairambault [*klè-ran-bô*] (Pierre **de**), érudit français, né à Asnières-en-Montagne (Côte-d'Or), m. à Paris (1651-1740). Il réunit de nombreux manuscrits, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

Clairaut [*klè-rô*] (Alexis-Claude), mathématicien et astronome français, né et m. à Paris (1713-1765). Il montra un génie précoce, et fut, à dix-huit ans, reçu à l'Académie des sciences. On lui doit de nombreuses découvertes en géométrie et en algèbre.

clairçage [*klèr-sa-je*] n. m. *Raffin.* Action de verser de la clairce sur le sucre cristallisé pour entraîner les impuretés.

clairce [*klèr-se*] n. m. Sirop de sucre blanc.

claircer [*klèr-sé*] v. a. Faire le clairçage. (On dit aussi clairer.)

claire [*klè-re*] n. f. (fém. de *clair*). Marais, dont l'eau est transparente et limpide. Partie transparente d'un vêtement usé. Pare où l'on fait verdir les huîtres. Cendre lavée, os calcinés dont on fait des coupelles. Chaudière à raffiner le sucre.

Claire (Rivière) ou **Tsin-ho,** rivière de l'Indo-Chine française (Tonkin), affluent gauche du Song-Koï ou fleuve Rouge.

Claire [*klè-re*] (sainte), vierge et abbesse, née à Assise (1193-1253). Elle fonda l'ordre des clarisses (v. Clarisse) dont la règle fut écrite par saint François. On rapporte qu'elle écarta par ses prières les Sarrasins de la ville d'Assise. Fête le 12 août.

claire-étoffe n. f. Alliage qui est composé de plomb et d'étain. Syn. claire-soudure.

clairement [*klè-re-man*] adv. Nettement, franchement : *écrire clairement, c'est déjà bien écrire.*

clairet [*klè-rè*] n. m. et adj. Vin rouge léger et peu coloré.

clairet, ette [*klè-rè, è-te*] adj. D'une nuance ou d'une consistance un peu claire.

clairette [*klè-rè-te*] n. f. Cépage blanc du Midi. Vin blanc mousseux, fabriqué avec ce cépage et que l'on appelle aussi *blanquette* : *la clairette de Limoux.* Nom vulgaire de la mâche. Maladie qui rend transparente la peau des vers à soie.

claire-voie [*klè-re-voî*] n. f. Barrière, plancher, etc., dont les pièces sont espacées. *Toile à claire-voie,* d'un tissu peu serré. Rangée de fenêtres dans le haut des nefs des églises gothiques. Loc. adv. : *A claire-voie,* à jour, d'une façon espacée. *Semer à claire-voie,* en dispersant beaucoup le grain. Pl. des *claires-voies.*

clairière [*klè*] n. f. Endroit dégarni d'arbres dans une forêt. (On dit aussi CLAIRIÈRE.) Endroit où le tissu d'une toile est moins serré. (En ce sens on dit aussi CLAIRURE.)

clairiérer [*klè, ré*] v. a. Disposer en clairière.

Clairin (Georges), peintre français, né à Paris en 1843. Il s'est distingué comme peintre d'histoire, de portraits et surtout comme décorateur.

clair-obscur [*klé-robs-kur*] n. m. *Peint.* Imitation de l'effet que produit la lumière en éclairant les surfaces qu'elle frappe, et en laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas : *Rembrandt a tiré du clair-obscur d'admirables effets. Par ext.* Mélange d'ombre et de clarté : *le clair-obscur des forêts.* Pl. des *clairs-obscurs.*

clair-obscuriste [*klé-robs-ku-ris-te*] n. m. Peintre qui fait des tableaux dans le genre du clair-obscur. Pl. des *clair-obscuristes.*

Clairon.

clairon [*klè*] n. m. (rad. *clair*, dans le sens de *aigu*). Trompette en cuivre, sans clefs ni pistons, à son aigu et perçant, en usage surtout dans l'infanterie : *le clairon, qui est en si bémol, possède essentiellement quatre notes : sol, do, mi, sol.* Personne, soldat qui joue de cet instrument. Jeu d'anches en étain, qui, dans l'orgue, sonne l'octave aiguë des jeux de trompette et de clarinette. *Zool.* Nom vulgaire des insectes coléoptères de la famille des cléridés.

Mlle Clairon.

Clairon [*klè*] (Claire-Joseph LÉRIS, dite), tragédienne française, née à Condé-sur-l'Escaut, m. à Paris (1723-1803). Elle remporta de grands succès, surtout dans le théâtre de Voltaire. Sa carrière dramatique s'étend de 1743 à 1765. On lui doit d'intéressants *Mémoires.*

claironner [*klè-ro-né*] v. n. Sonner du clairon. *Fig.* Produire un son analogue au son du clairon.

clairsemé, e [*klèr*] adj. Peu serré, espacé, éparpillé : *blé clairsemé, cheveux clairsemés.* ANT. **Serré, dense, compact.**

Clairval (Jean-Baptiste GUIGNARD, dit), célèbre acteur de la comédie italienne, né à Etampes, m. à Paris (1737-1795). Il brilla dans l'emploi des amoureux.

Clairvaux [*klèr-vô*], comm. de l'Aveyron, arr. et à 15 kil. de Rodez, sur l'Addy : 1.590 h.

Clairvaux, dépendance de la commune de Ville-sous-la-Ferté, arr. de Bar-sur-Aube, près de l'Aube ; ch. de f. E. Saint Bernard y fonda, en 1115, une célèbre abbaye affiliée à l'abbaye de Cîteaux. C'est aujourd'hui une maison de détention.

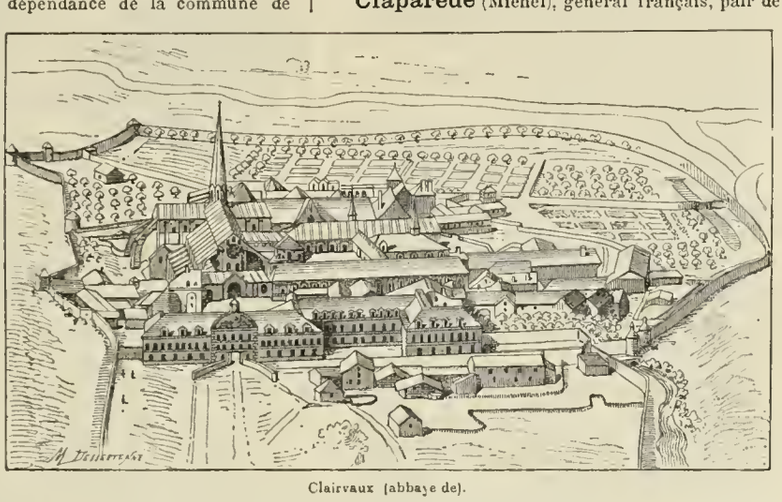
Clairvaux (abbaye de).

Clairvaux ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 19 kil. de Lons-le-Saunier, près du Drouvenant ; 1.090 h. — Le cant. a 25 comm. et 5.530 h.

Clairville [*klèr*] (Louis-François NICOLAIE, dit), auteur dramatique des plus féconds, né à Lyon, m. à Paris (1811-1879). On lui doit les livrets de nombreuses opérettes : *la Fille de Madame Angot, les Cloches de Corneville*, etc. ; des revues, féeries : *les Sept châteaux du Diable, Cendrillon, Peau d'Ane*, etc.

Clairville.

clairvoyance [*klèr-voi-ian-se*] n. f. (de *clairvoyant*). Sagacité, pénétration. ANT. **Aveuglement.**

clairvoyant [*klèr-voi-ian*], **e** adj. etn. (de *clair*, et *voyant*). Qui jouit de la vue : *les aveugles et les clairvoyants. Fig.* Perspicace, qui a l'esprit pénétrant : *Thiers fut un homme d'Etat clairvoyant.* ANT. **Aveugle.**

Claise (la), riv. de France, qui prend sa source dans le dép. de l'Indre, arrose l'Indre et l'Indre-et-Loire et vient se jeter dans la Creuse près de La Haye-Descartes (rive dr.) ; cours 86 kil.

Claix, comm. de l'Isère, arr. et à 8 kil. de Grenoble ; 1.120 h. Papeteries, vignobles.

clamant [*man*] n. m. (rad. *clamer*). *Dr. anc.* Demandeur.

Clamart [*mar*], comm. de la Seine, arr. et à 4 kil. de Sceaux ; 8.720 h. (*Clamartois* ou *Clamariots*). Ch. de f. O. Carrières, pépinières ; culture maraîchère.

Clamart, nom d'un ancien cimetière de Paris, situé dans le faubourg Saint-Marcel. En 1833, on y a construit un amphithéâtre d'anatomie.

clameaux [*mô*] n. m. pl. Sortes de crampons à deux pointes coudées, dont on se sert pour l'établissement des charpentes.

Clamecy, ch.-l. d'arr. (Nièvre), au confl. du Beuvron et de l'Yonne et sur le canal du Nivernais ; ch. de f. P.-L.-M., à 73 kil. de Nevers ; 5.150 h. (*Clamecycois*). Tanneries, bois flotté. — L'arr. a 6 cant., 93 comm., 57.720 hab. ; le cant., 14 comm. et 11.000 h.

Armes de Clamecy

clamer [*mé*] v. a. (lat. *clamare*). Crier : *clamer sa douleur.*

clameur n. f. (lat. *clamor*). Cris de mécontentement, de réprobation, de réclamation : *les clameurs des spectateurs des tribunes intimidaient la Convention.* Bruit tumultueux : *la clameur des flots. Dr. anc.* Citation en justice.

clameux, euse [*meû, cu-ze*] adj. (lat. *clamosus*). Criard, qui pousse des cris. (Vx.) N. m. Nom vulgaire du bruant.

clamp [*klan*] ou **clan** n. m. (scand. *klampi*). Pièce de bois appliquée contre un mât ou une vergue pour les soutenir et les empêcher d'éclater. Mortaise destinée à recevoir un réa.

clampe [*klan-pe*] n. f. Sorte de crampon ou de clou à deux branches, à l'usage des charpentiers.

clampin, e [*klan*] n. et adj. *Fam.* Traînard, paresseux, musard.

clampiner [*klan-pi-né*] v. n. *Fam.* Faire le paresseux, le clampin.

clamponnier [*klan-po-ni-é*] n. et adj. m. Se dit d'un cheval long-jointé.

clan n. m. (gaél. *clann*). Tribu écossaise ou irlandaise, formée d'un certain nombre de familles. *Fig.* Parti, coterie : *le clan des romantiques.*

— ENCYCL. Le clan est une organisation primitive de la famille qui existait chez les Celtes des îles Britanniques : Irlandais et Ecossais surtout. Les membres d'un clan, unis par la parenté, se considéraient comme descendant du même ancêtre que leur chef. On désignait le clan par le nom de cet ancêtre. La propriété était collective dans le clan. Le système des clans fut aboli en Ecosse, en 1747.

clanche n. f. Crochet qui commande la rotation du cylindre, dans certains métiers à tisser.

clandestin [*dès-tin*], **e** adj. (lat. *clandestinus*). Fait en cachette et contre les lois ou la morale : *les mariages clandestins sont nuls en France.* ANT. **Autorisé, avoué, publie.**

clandestinement [*dès-ti-ne-man*] adv. D'une manière clandestine, en secret.

clandestinité [*dès-ti*] n. f. Caractère de ce qui est clandestin ; vice légal de ce qui est secret.

clangueur [*gheur*] n. f. (du lat. *clangor*, cri perçant). Cri retentissant de certains oiseaux, comme le butor, etc.

Claparède (Michel), général français, pair de France, né à Gignac (Hérault) [1774-1841]. Il se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et se rallia ensuite aux Bourbons.

clapé, e adj. V. CLAPI.

clapée [*pé*] n. f. Action du maçon qui jette du mortier contre le parement d'un mur. Quantité de mortier qu'il jette en une fois.

clapet [*pè*] n. m. (allem. *klappe*). Soupape à charnière dans le jeu d'une pompe, d'un soufflet, d'un piston, etc.

— ENCYCL. *Techn.* Le *clapet* est un important organe des pompes et de certaines machines. On distingue divers types de clapets : le *clapet d'alimentation*, qui permet à l'eau de pénétrer dans le corps de pompe ou appareil similaire, s'il s'agit d'un gaz ; le *clapet de refoulement*, facilitant la sortie de l'eau ou du gaz ; le *clapet de retenue*, s'opposant à ce que le liquide ou le fluide revienne en arrière ; le *clapet de sûreté*, qui empêche une tuyauterie sur laquelle il est monté de se rompre sous une trop forte pression. Les clapets sont *plans, coniques, sphériques* ou *hémisphériques.* Les premiers sont constitués par une rondelle métallique, au-dessous de laquelle est adaptée une autre rondelle de cuir qui clôt l'orifice. Le clapet conique est constitué par un tronc de cône à bases parallèles. Le clapet sphérique est formé d'une sphère métallique glissant verticalement entre des guides. Enfin, le clapet hémisphérique repose par sa partie convexe sur l'ouverture qu'il doit obstruer.

Clapeyron (Benoît-Paul-Emile), ingénieur français, né à Paris (1799-1864). Il construisit les chemins de fer de Paris à Versailles et à Saint-Germain.

clapi, e ou **clapé, e** adj. Se dit du lapin refugié en son terrier.

clapier [*pi-é*] n. m. (de *clapier*). Petit trou creusé pour que le lapin s'y retire : *on fait des clapiers dans les garennes.* Plus souvent, endroit préparé pour élever les lapins domestiques. (A Paris, à la suite d'une confusion volontairement créée sans doute par les marchands, on emploie couramment les termes *garenne* et *lapins de garenne* pour *clapier et lapins de clapier.*) Mauvais lieu.

— ENCYCL. Un clapier proprement dit est formé par une cour non pavée et dont le sol est recouvert d'une couche de marne pulvérisée, qui a la propriété de désinfecter les urines des lapins. L'enceinte est divisée en plusieurs compartiments séparés par des grillages. Les uns reçoivent les mères pleines ou qui ont des petits, d'autres les lapereaux, d'autres encore les lapins adultes bons pour la vente. Dans chacun de ces compartiments, sont établis un certain nombre de loges couvertes, munies de rateliers, d'auges, etc. Le clapier doit être entretenu avec la plus grande propreté.

Clapisson.

clapir v. n. (orig. germ.). En parlant des lapins, crier. **Se clapir** v. pr. Se blottir, se cacher dans un trou, en parlant des lapins.

Clapisson (Antonin-Louis), compositeur français, né à Naples, m. à Paris (1808-1866) ; auteur d'opéras-comiques, de drames lyriques : *Gibby la Cornemuse, la Figurante, la Promise, la Fanchonnette*, etc., œuvres gracieuses et de bon goût ; de nombreuses romances et des chœurs orphéoniques.

clapotage ou **clapotement** [*man*] ou **clapotis** [*ti*] n. m. Bruit léger et monotone des vagues qui s'entre-choquent doucement.

clapotant [*tan*], **e** adj. Syn. de CLAPOTEUX, EUSE.

clapoter [*té*] v. n. Produire un clapotis : *les eaux clapotent le long des navires à l'ancre.*

Clapperton.

clapoteux, euse [*teû, eu-ze*] ou **clapotant** [*tan*], **e** adj. Qui clapote : *mer clapoteuse* ou *clapotante.*

clappement ou **clapement** [*kla-pe-man*] n. m. Bruit bref que produit la langue, quand on la détache brusquement du palais : *accuser par un clappement l'excellence du vin qu'on vient de boire.*

clapper ou **claper** [*kla-pé*] v. n. Faire entendre un clappement.

Clapperton (Hugh), célèbre voyageur écossais, explorateur du Soudan, né à Annan (comté de Dumfries), m. près de Sokoto (1788-1827).

claquade [*ka-de*] n. f. *Fam.* Série de claques.

claquart [*kar*] n. m. Variété de pigeon domestique.

claque n. f. (de *claquer*). Coup donné avec le plat de la main : *donner, recevoir une claque. Fam. Figure à claques*, visage déplaisant. *Pop. En avoir sa claque*, en avoir assez, être très fatigué. Réunion de claqueurs payés : *la claque d'un théâtre.* Sorte de socque plat. (Vx.) *Fam. Prendre ses cliques et ses claques*, s'en aller promptement.

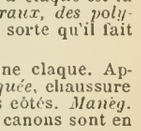
Claque.

Partie de la tige d'une bottine confinant à la semelle.

claque n. m. Chapeau de haute forme, à ressorts, et que l'on peut aplatir. *Chapeau à claque*, chapeau à larges bords relevés et aplatis sur le côté, de façon à former deux cornes : *le chapeau à claque est la coiffure de grande tenue des généraux, des polytechniciens*, etc. Papier plié de telle sorte qu'il fait beaucoup de bruit en se dépliant.

claqué [*ké*], **e** adj. Frappé d'une claque. Applaudi par la claque. *Chaussure claquée*, chaussure d'étoffe avec du cuir au bout, sur les côtés. *Manèg. Cheval claqué*, dont les tendons des canons sont en mauvais état.

claquebois [*kla-ke-boi*] n. m. Instrument de percussion, d'origine très ancienne. V. XYLOPHONE.

claquedent [*ke-dan*] n. m. Gueux, misérable : *les pauvres claquedents tout piteux.* Tripot de bas étage, mauvais lieu.

claquefaim [*ke-fin*] n. m. invar. *Arg.* Famélique, homme qui meurt de faim.

claquement [*ke-man*] n. m. Bruit de ce qui claque : *le claquement d'un fouet, des dents, des mains.*

claquemurer [*ke-mu-ré*] v. a. Enfermer étroitement : *claquemurer un espion.* **Se claquemurer** v. pr. S'enfermer chez soi.

claque-patin n. m. *Pop.* Homme dont la savate claque contre le talon ; pauvre, misérable. Pl. *des claque-patins.*

claquer [*ké*] v. n. Faire entendre un bruit sec ; *on claque des mains pour applaudir ; on claque des dents quand on a froid.* En parlant d'un cheval, s'abîmer fortement les tendons des canons. *Pop.* Mourir. *Fig.* et *fam. Faire claquer son fouet*, faire le fier, se donner de l'importance. V. a. Donner une claque : *claquer un enfant.* Applaudir en battant des mains : *claquer un acteur. Arg.* Dissiper, vendre, manger : *claquer un héritage ; claquer ses meubles ; claquer un lapin.*

claquet [*ké*] n. m. Petite latte qui bat continuellement sur la trémie d'un moulin. *Fig. Sa langue va comme un claquet*, il parle toujours.

claqueter [*kc-té*] v. n. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *elle claquète.*) Se dit du cri de la cigogne et de la poule qui va pondre.

claquette [*kè-te*] n. f. Espèce de livre formé de deux planchettes, servant à donner le signal de certains exercices. (On dit aussi CLAQUOIR.) Sorte de crécelle. Instrument de musique, formé de deux bandes de cuir garnies de grelots, qu'on tend brusquement pour imiter le bruit du fouet.

claqueur [*keur*] n. m. Applaudisseur gagé.

Clara Gazul (*Théâtre de*), recueil de petites pièces publiées en 1825 par P. Mérimée, qui les donna comme traduites des œuvres de la comédienne espagnole Clara Gazul. Courtes, d'un dialogue vif et serré, elles sont d'une remarquable intensité de vie.

Clarac (Charles-Othon-Frédéric-Jean-Baptiste), archéologue, né et m. à Paris (1777-1847); conservateur du Louvre, auteur d'ouvrages sur l'art antique : *Musée de sculpture antique et moderne*, etc.

Clare, comté d'Irlande (prov. de Munster); 124.000 h. Ch.-l. *Ennis*.

Claremont [*mon*], château à 24 kil. de Londres, dernière résidence de Louis-Philippe.

clarence [*ran-se*] n. f. Sorte de chaussure, semblable aux babouches, sans contrefort ni derrière.

Clarence [*ran-se*] (George Plantagenet, duc de), né à Dublin, m. à Londres (1449-1478), frère d'Edouard IV, roi d'Angleterre. Ayant trahi ce dernier, il fut condamné à mort et exécuté à la Tour. Suivant une légende, comme on lui avait laissé le choix de son supplice, il demanda à être noyé dans un tonneau de malvoisie. On fait quelquefois allusion à cette fin bachi-tragique.

Clarence-River, fleuve côtier d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud); cours 386 kil.

Clarendon, village d'Angleterre, où le roi Henri II proclama, en 1164, les *Constitutions de Clarendon*, contre les privilèges du clergé.

Clarendon (Edward Hyde, comte de), historien anglais, né à Dinton, m. à Rouen (1608-1674); partisan de Charles Ier et de Charles II, beau-père du duc d'York (Jacques II). Son impopularité l'obligea à s'exiler en France.

Clarens [*ran*], bourg de Suisse (comm. de Montreux), sur le lac de Genève, et célèbre par le séjour qu'y fit J.-J. Rousseau, ainsi que par les descriptions qu'il en a tracées dans la *Nouvelle Héloïse;* 800 h. Séjour hivernal.

claret [*rè*] n. m. (de *clair*). Vin rouge, peu foncé de couleur. (On dit ordinairement clairet.)

Claret [*rè*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 28 kil. de Montpellier, sur le Brestalou, affl. du Vidourle; 680 h. Vins. — Le cant. a 9 comm. et 2.160 h.

Claretie [*tî*] (Jules), chroniqueur, romancier et auteur dramatique français, membre de l'Académie française, né à Limoges en 1840. Citons de lui : *Monsieur le ministre, les Amours d'un interne, le Prince Zilah*, etc. Il fut nommé en 1885 administrateur de la Comédie-Française.

clarette [*rè-te*] n. f. Autre nom du vin appelé généralement clairette.

clarière n. f. (autre forme du mot *clairière*). Passage, séparation entre les banquises et les gros amas de glace.

clarifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui clarifie. N. m. Substance propre à clarifier : *le charbon est un clarifiant*.

clarification [*si-on*] n. f. Action de clarifier : *la clarification des eaux de rivière s'opère sur des filtres de gravier. Clarification des boissons*, v. collage.

clarifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *clarus*, clair, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Rendre claire une liqueur qui est trouble : *clarifier du vin.* Purifier : *clarifier du sucre. Fig. : la gaieté clarifie l'esprit.* Ant. **Troubler, épaissir.**

clarine n. f. (de *clair*). Sonnette qu'on pend au cou des animaux paissants pour les retrouver.

clariné, e adj. *Blas.* Qui porte au cou une clochette ou clarine d'une couleur particulière.

clarinette [*nè-te*] n. f. (de *clarine*). Instrument à vent, à bec, à anche et à clefs : *le son de la clarinette est grave et mélancolique.* Musicien qui en joue : *c'est une bonne clarinette.*

Clarinette.

— Encycl. La clarinette est construite en buis, en ébène ou en grenadille. Son étendue est de trois octaves et une tierce, et le caractère de sa sonorité se modifie selon ses registres qui, du grave à l'aigu, sont dits : *chalumeau, médium, clairon, registre suraigu.* Imaginée en 1690 par le facteur Jean-Christophe Denner, de Nuremberg, elle fut introduite dans les orchestres au XVIIIe siècle. Il y a des clarinettes en *si* bémol et en *mi* bémol.

clarinetter [*nè-té*] v. n. *Fam.* Jouer de la clarinette.

clarinettiste [*nè-tis-te*] n. m. Musicien qui joue de la clarinette.

clarisse [*ri-se*] n. f. Religieuse de l'ordre de Sainte-Claire.

— Encycl. L'ordre des clarisses fut fondé en 1212 par sainte Claire. Saint François d'Assise rédigea leur règle, qui fut approuvée par Grégoire IX. L'ordre subit diverses réformes et se subdivisa en plusieurs congrégations.

Clarisse.

Clarisse Harlowe (*Histoire de*), roman épistolaire de Richardson (1749). C'est l'histoire d'une jeune fille vertueuse qui, persécutée par sa famille, se confie à un homme dont les vices sont cachés sous les dehors les plus séduisants, et qui est devenu classique sous le nom de *Lovelace*. Séduite par ruse, Clarisse meurt, tandis que Lovelace est tué en duel.

clarissime (du lat. *clarissimus*, très illustre) adj. Très illustre. Titre d'honneur qu'on donnait à certains fonctionnaires du Bas-Empire.

Clarke (Samuel), philosophe anglais, né à Norwich, m. à Londres (1675-1729); auteur d'une *Démonstration de l'existence et des attributs de Dieu*, où il déduit à priori l'existence de Dieu de l'idée d'un être nécessaire. Il eut avec Leibniz une intéressante discussion sur l'espace et le temps, et la correspondance des deux rivaux, publiée en 1717, est une œuvre philosophique de premier ordre.

Clarke (Henri-Jacques-Guillaume), duc de Feltre, né à Landrecies, m. à Neuwiller (Bas-Rhin) (1765-1818); maréchal de France et ministre de la guerre sous Napoléon Ier. Il institua, après l'avènement de Louis XVIII, les fameuses *cours prévôtales*.

Clarke (Hyde), ingénieur et philologue anglais, né à Londres (1815-1895). Il perfectionna la machine d'induction.

clarkie [*ki*] n. f. *Bot.* Genre d'onagrariacées ornementales, à fleurs pourpres ou lilacées, originaire de l'Amérique du Nord.

Clarkson (Thomas), philosophe anglais, né à Wisbeach, m. à Playford-Hall (1760-1846); zélé partisan de l'abolition de la traite des noirs et de l'esclavage.

Claros [*ross*], v. d'Ionie, célèbre par son oracle d'Apollon, qu'on appelle souvent en poésie *le dieu de Claros*. (Hab. *Clariens*.) Auj. *Zilleh*.

clarté n. f. (lat. *claritas*). Lumière : *la clarté du jour.* Transparence : *clarté du verre, du vin. Fig.* Netteté : *Voltaire écrivait avec clarté.* Vérité lumineuse. Pl. Connaissance, notion : *avoir des clartés de tout.* (Vx.) Ant. **Obscurité, trouble, confusion.**

Clary, ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 20 kil de Cambrai, 2.170 h. Fabrique d'étoffes. — Le cant. a 17 comm. et 36.730 h.

classe [*kla-se*] n. f. (lat. *classis*). Ordre dans lequel on range les personnes et les choses, suivant leur condition : *la Révolution de 1789 a supprimé les classes de l'ancienne société;* suivant leur rang, leur importance : *soldat, route de 1re classe ;* suivant leur nature : *classe des mammifères.* Contingent militaire, comprenant tous les conscrits d'une même année : *la classe de 1907. Etre de la classe*, faire partie du contingent qui va être libéré dans l'année où l'on est. Elèves sous un maître : *classe turbulente.* Leçon : *faire la classe.* Salle des leçons : *aérer la classe.* Ecole, étude en général : *faire ses classes.* Pl. Ensemble des élèves : *la rentrée des classes. Hist. nat.* Chacune des grandes divisions d'un règne qui se subdivisent en *ordres* ou en *familles*.

Classeur de bureau.

classement [*kla-se-man*] n. m. Action de classer. Etat de ce qui est classé : *un bon classement facilite les recherches.*

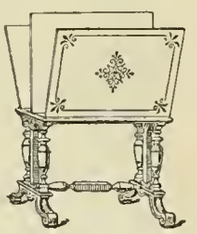
Classeur d'estampes.

classer [*kla-sé*] v. a. Ranger par classes : *classer des papiers, des plantes. Classer une affaire*, en classer le dossier; la considérer comme réglée. Ant. **Déclasser, embrouiller.**

classeur [*kla-seur*] n. m. Portefeuille à compartiments, où l'on classe des papiers. Machine à trier le minerai broyé.

classiaire [*kla-si-è-re*] n. m. (lat. *classiarius*). *Antiq. rom.* Soldat de la flotte.

classicisme [*kla-si-sis-me*] n. m. Système qui préconise exclusivement le style ou le genre des écrivains de l'antiquité et des écrivains du XVIIe siècle. — Encycl. V. romantisme.

classificateur [*kla-si*] n. m. Celui qui établit des classifications : *Linné fut en botanique le premier des grands classificateurs.*

classification [*kla-si, si-on*] n. f. Distribution systématique par classes : *on doit à d'Alembert et à Cuvier de célèbres classifications des sciences.*

— Encycl. Pour généraliser les lois découvertes, pour réunir des êtres qui ont des caractères communs, la science établit des classifications. La classification est *artificielle*, quand on classe les objets d'après un seul caractère; elle est *naturelle* quand elle s'efforce de reproduire le système de la nature. Dans cette dernière classification, on distingue les caractères *dominateurs* et les caractères *subordonnés*. Il n'y a pas de classification parfaite, car notre connaissance de la nature est encore trop imparfaite.

classificatoire [*kla-si*] adj. Qui se rapporte à la classification.

classifier [*kla-si-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Etablir par classifications.

classique [*kla-si-ke*] adj. A l'usage des classes : *livre, auteur classique.* Conforme aux règles tracées par les anciens : *genre classique*, par opposition au *genre romantique. Langues classiques*, le grec et le latin. N. m. Auteur, ouvrage qui, par sa perfection, peut servir de modèle : *étudier les classiques grecs, français.* Auteur partisan du genre classique : *les classiques et les romantiques.*

classiquement [*kla-si-ke-man*] adv. D'une façon classique. Dans la forme ou selon les usages reçus.

clastique [*klas-ti-ke*] adj. (du gr. *klastos*, brisé). *Géol.* Se dit de formations détritiques, résultant de la démolition par les eaux de roches préexistantes. *Anat.* Démontable, en parlant des pièces d'anatomie artificielles.

clathre n. m. Genre de champignons basidiomycetes à odeur forte et désagréable, qui est assez rare en France : *le clathre n'est pas comestible.*

clatir v. n. (altér. de *glatir*). *Chass.* Se dit du chien qui pousse des cris répétés pour annoncer que la bête est prise.

clatissement [*ti-se-man*] n. m. (de *clatir*). Ensemble des cris des chiens courants lorsqu'ils sont sur la bonne voie.

Statue de Claude.

Clauberg (Jean), philosophe allemand, né à Solingen, m. à Duisbourg (1622-1665). Il contribua à répandre en Allemagne la philosophie cartésienne.

claude [*klô-de*] adj. et n. m. (du nom de l'empereur romain que sa faiblesse de caractère fit ridiculiser). Sot, ignorant, imbécile.

Claude Ier [*klô-de*] (Tiberius Drusus), empereur romain, né à Lyon l'an 10 av. J.-C.; il régna de 41 à 54; époux de Messaline qu'il fit périr, puis d'Agrippine. Il était maladif et timide. Instruit, il montra des qualités de bon administrateur, mais se laissa bientôt dominer par Agrippine, qui lui fit adopter Néron, et finalement, l'empoisonna. — Son fils, Britannicus, né du premier lit, devait bientôt avoir le même sort.

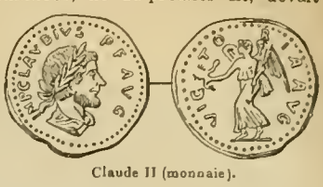
Claude II (monnaie).

Claude II (Marcus Aurelius), surnommé *le Gothique*, empereur romain, né en 214; il régna de 268 à 270, excellent prince et bon général; il mourut de la peste à Sirmium et eut pour successeur Aurélien.

Claude (saint), évêque de Besançon, au VIIe siècle. Fête le 6 juin.

Claude (Jean), ministre protestant, né à La Sauvetat-du-Drot (Lot-et-Garonne), m. à La Haye (1619-1687). Il eut de vives polémiques avec Bossuet, et émigra lors de la révocation de l'édit de Nantes.

Claude de France, reine de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, née à Romorantin, m. à Blois (1499-1524); femme de François Ier. Douce, légèrement boiteuse, elle n'eut aucune influence sur l'esprit du roi.

Claude de France.

Claude Lorrain. V. Lorrain.

Claude Frollo, personnage de *Notre-Dame-de-Paris*, de V. Hugo. C'est le religieux austère, l'inquisiteur impitoyable, mais déchiré lui-même par les révoltes de la chair.

Claude Gueux, œuvre de Victor Hugo, plaidoyer indigné et vibrant pour les déshérités, que la misère conduit parfois au crime (1828).

Claudia (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome.

claudicant [*klô-di-kan*], **e** adj. (du lat. *claudicare*, boiter). Qui boite.

claudication [*klô, si-on*] n. f. (de *claudicant*). Action de boiter : *Tamerlan, Walter Scott, étaient atteints de claudication.*

Claudien [*klô-di-in*], poète latin du IVe siècle, né à Alexandrie, panégyriste de Stilicon. C'est un des derniers représentants de la poésie latine : il imite Virgile, dans un style brillant et artificiel, non sans quelque force parfois.

Claudite jam rivos, pueri; sat prata biberunt. (*Fermez les ruisseaux, enfants; les prés ont assez bu.*) Dernier vers de la troisième églogue de Virgile. On le cite ironiquement pour dire : *En voilà assez; finissons-en.*

Claudius [*klô-di-uss*], décemvir romain en 451. Ayant revendiqué Virginie, fille du centurion Virginius, comme son esclave, il provoqua le meurtre de celle-ci par son père. Après le soulèvement du peuple qui suivit cet événement et provoqua la démission des décemvirs, il fut jeté en prison, où il se tua (440 av. J.-C.).

Claudius (Appius), censeur (312 av. J.-C.). Il fit construire la *voie Appienne* et le premier aqueduc de Rome.

Claudius Pulcher [*kèr*], consul romain; fut battu sur mer par Adherbal, à Drépane, en 249 av. J.-C. Il avait, avant le combat, fait jeter à la mer les poulets sacrés, dont le manque d'appétit avait été considéré comme un présage défavorable. « S'ils ne veulent pas manger, dit-il, qu'ils boivent! » Cité en jugement, il fut condamné pour ce fait.

Claus (Charles), zoologiste allemand, né à Cassel, m. à Vienne (1835-1899); auteur de remarquables travaux sur les crustacés.

clause [*klô-ze*] n. f. (du b. lat. *clausa*, pour *clausula*). Disposition particulière d'un acte, d'un contrat, etc. : *les clauses du traité de Troyes étaient déshonorantes pour la France.*

— Encycl. *Dr.* Les codes se sont expliqués sur un très grand nombre de *clauses spéciales*. Les clauses n'étant que des conventions insérées dans une autre convention, tout ce qui est vrai pour la validité et l'interprétation des conventions, est vrai pour la validité des clauses et leur interprétation.

Clause pénale. La clause pénale est celle par laquelle une personne, pour assurer l'exécution d'une convention, s'engage, en cas d'inexécution, à payer des dommages-intérêts fixés d'avance. En principe, la nullité de l'obligation principale entraîne celle de la clause pénale. Le créancier n'est pas obligé d'exiger l'exécution de la clause pénale : il peut, s'il le préfère, poursuivre l'exécution de l'obligation principale, mais il ne peut demander en même temps le principal et la peine, à moins qu'elle n'ait été stipulée pour le simple retard. La peine n'est encourue que lorsque celui qui s'est obligé a été mis en demeure. La peine peut être modifiée par le juge, lorsque l'obligation principale a été exécutée en partie.

Clausel ou **Clauzel** [*klô-zèl*] (Bertrand), maréchal de France, né à Mirepoix, m. à Secourrieu (Haute-Garonne) [1772-1842]. Il se distingua en 1811-1812 au cours de la campagne d'Espagne; il devint en 1830, puis de nouveau en 1835, gouverneur général de l'Algérie. Il prit Mascara en 1835.

Clausewitz (Charles de), général et écrivain militaire prussien, né à Burg, m. à Breslau (1780-1871); auteur d'un remarquable traité sur la guerre.

clausilie [*klô-zi-li*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des animaux terrestres, grêles, à quatre tubercules, à coquille en fuseau allongé.

Clausius (Emmanuel), physicien allemand, né à Kœslin, m. à Bonn (1822-1888). Il s'est surtout occupé des théories relatives à la chaleur.

clausoir n. m. V. closoir.

claustral [*klôs-tral*], **e, aux** adj. (de *claustrer*). Qui appartient, qui a rapport au cloître : *discipline claustrale.*

claustration [*klôs-tra-si-on*] n. f. (de *claustrer*). Action d'enfermer quelqu'un dans un cloître, un lieu clos : *Charles-Quint finit sa vie dans une volontaire claustration.*

claustrer [*klôs-tré*] v. a. (du lat. *claustrum*, cloître). Cloîtrer. *Fig.* Renfermer, limiter.

clausule [*klô-zu-le*] n. f. (lat. *clausula*). Dernier membre d'une strophe, d'une phrase lyrique, d'une période oratoire.

Clavaires : a, à pointes pourprées ; b, en languettes.

clavage n. m. (du lat. *clavis*, clef). Action de mettre en place une clef de voûte.

clavaire [*vè-re*] n. f. Genre de champignons basidiomycètes, type d'une famille dite des *clavariées*, presque tous comestibles, ressemblant à du corail. (V. la pl. CHAMPIGNONS.)

clavalier n. m. *Bot.* V. XANTHOXYLE.

clavariées [*ri-é*] n. f. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre *clavaire*. S. une *clavariée*.

clavé, e adj. (du lat. *clavus*, clou). *Bot.* Qui est en forme de clou ou de massue.

claveau [*vô*] n. m. (du lat. *clavis*, clef). *Archit.* Pierre taillée en forme de coin, servant à fermer le dessus d'une fenêtre, d'une voûte, d'une corniche, etc.

— ENCYCL. *Archit.* Un claveau a six faces : la face supérieure s'appelle *extrados* ; l'inférieure, *intrados* ; les faces obliques latérales s'appuyant sur les claveaux voisins sont les *lits* ; les autres faces verticales se nomment *têtes*. Les principaux types de claveaux sont : les *claveaux droits*, les *claveaux à crossettes*, les *claveaux engrenés* et les *claveaux à dérobés* ou *perdus*. Les premiers sont établis en coins, et celui qui occupe le centre de la voûte est dit la *clef* ; ceux qui l'avoisinent sont les *contre-clefs* ; ceux qui reposent sur les pieds-droits sont dits *sommiers*. Les *claveaux à crossettes* ont une ligne de joints ou de lits brisés. On appelle *arc appareillé à tas de charge* la partie d'une voûte en arc de cercle où sont employés les claveaux à crossettes. Les *claveaux engrenés*, placés sur deux rangs, s'enchevêtrent les uns dans les autres. Les *claveaux dérobés* ont des joints extérieurs verticaux et changent de direction dans l'intérieur du mur.

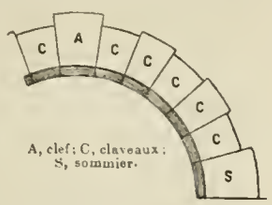

A, clef ; C, claveaux ; S, sommier.

claveau [*vô*] n. m. Syn. de CLAVELÉE.

clavecin n. m. (du lat. *clavis*, clavier, et *cymbalum*, cymbale). Instrument de musique à clavier et à cordes : *le son du clavecin est plus grêle que celui du piano, qui l'a remplacé.*

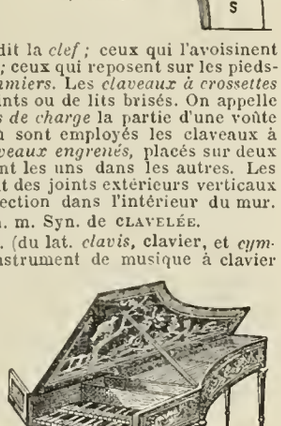
Clavecin.

— ENCYCL. Le clavecin, instrument à clavier, est l'un des précurseurs du piano ; il remonte au XVe siècle. Il avait à peu près la forme du piano à queue, mais ses cordes, au lieu d'être frappées par un marteau, étaient mises en vibration au moyen d'une tige attachée verticalement au bout de chaque touche et portant, à son extrémité supérieure, une languette à bascule que terminait une pointe de plume de corbeau. Avec un tel mécanisme, on ne pouvait obtenir qu'une sonorité sèche, sans modification possible. Le clavecin eut de trois à six octaves. Chaque note n'eut d'abord que deux cordes, jusqu'au jour où H. Ruckers en ajouta une troisième.

claveciniste [*nis-te*] adj. et n. Qui joue du clavecin.

clavel [*vèl*] n. m. Soude de qualité inférieure.

clavelé, e ou **claveleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui a la clavelée : *mouton clavelé* ou *claveleux*.

clavelée [*lé*] n. f. (du lat. *clavellum*, chancre). Maladie contagieuse des bêtes à laine, qui ressemble à la variole : *on possède aujourd'hui un vaccin efficace contre la clavelée.*

— ENCYCL. La clavelée ou *petite vérole du mouton* est très contagieuse, et se caractérise par une éruption de pustules. Cette maladie, très grave pour les troupeaux, se prévient aujourd'hui par une vaccination spéciale. Les propriétaires d'animaux atteints de clavelée sont tenus de faire les déclarations et de prendre les mesures ordonnées par les lois sur les maladies contagieuses des animaux domestiques.

claveleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui a rapport à la clavelée : *éruption claveleuse*. V. CLAVELÉ.

clavelisation [*za-si-on*] n. f. Inoculation de virus claveleux, dans le but de préserver des animaux de la clavelée.

claveliser [*zé*] v. a. Inoculer le virus claveleux.

clavendier [*van-di-é*] n. m. Religieux qui tient les clefs et fait fonction d'économe et de régisseur.

clavet [*vè*] n. m. Calfat double.

clavetage ou **clavettage** [*vè-ta-je*] n. m. Action de joindre deux pièces de machine au moyen d'une clavette.

claveter [*té*] ou **clavetter** [*vè-té*] v. a. Mettre une clavette.

clavette [*vè-te*] n. f. (dimin. de *clef*). Clou plat, que l'on passe dans l'ouverture faite à l'extrémité d'une cheville, d'un boulon, etc., pour les fixer.

Clavettes : 1. De vitrail ; 2. De construction.

claviceps [*sèpss*] n. m. Genre de champignons sphériacés, dont les espèces vivent dans les fleurs des graminées, où ils donnent lieu à des sclérotes appelés *ergot de seigle*.

clavicorde n. m. Clavecin du XVIe siècle.

clavicornes n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, comprenant tous ceux dont les antennes sont élargies en massue (*nitidules, silphes*, etc.). S. un *clavicorne*.

claviculaire [*lè-re*] adj. Qui concerne la clavicule.

clavicule n. f. (lat. *clavicula*, dimin. de *clavis*, clef). Chacun des deux os longs, un peu en forme d'S, qui ferment la poitrine et s'attachent aux deux épaules : *les luxations de la clavicule sont fréquentes.*

— ENCYCL. La clavicule est un os long, en forme d'S allongé, dont l'extrémité interne s'arc-boute sur le sternum et l'extrémité externe s'articule avec l'apophyse acromion de l'omoplate. La clavicule se trouve chez tous les mammifères, mais, chez quelques rongeurs et la plupart des carnivores, elle se réduit à un mince ligament. Les fractures de la clavicule se guérissent facilement ; les luxations, au contraire, ne se réduisent pas sans difficulté.

claviculé, e adj. Pourvu de clavicules.

clavier [*vi-é*] n. m. (du lat. *clavis*, clef). Rangée des touches d'un piano, d'un jeu d'orgues, etc. : *les grandes orgues ont jusqu'à cinq claviers superposés.* Anneau ou chaîne de métal servant à tenir réunies plusieurs clefs.

Clavier [*vi-é*] (Etienne), magistrat, savant helléniste français, beau-père de P.-L. Courier, né à Lyon, m. à Paris (1762-1817).

Clavière (Etienne), né à Genève, m. à Paris (1735-1793) ; ministre des finances après Necker, ami de Roland. Il se suicida sous la Terreur, pour échapper à l'échafaud.

clavifolié, e adj. (du lat. *clava*, massue, et *folium*, feuille). Qui a des feuilles en forme de massue.

claviforme adj. (du lat. *clava*, massue, et de *forme*). En forme de massue.

Clavijo y Faxardo (don José), littérateur et naturaliste espagnol, né aux Canaries vers 1780, m. en 1806. Beaumarchais, dont il avait refusé d'épouser la sœur, a tiré sa conduite indélicate dans sa pièce *Eugénie* et dans ses célèbres *Mémoires*, qui ont inspiré à Gœthe le drame de *Clavijo*.

clavus [*vuss*] n. m. Pièce des élytres, chez les hémiptères-hétéroptères.

Clay [*klè*] (Henri), homme d'Etat américain, l'un des chefs du parti whig aux Etats-Unis, né dans l'Etat de Virginie, m. à Washington (1777-1852).

clayère [*klè-iè-re*] n. f. Parc à huîtres.

Claye-Souilly [*klè-sou, ll* mll., *i*], ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 15 kil. de Meaux, sur le canal de l'Ourcq et sur la Beuvronne, affl. de la Marne ; 1.830 h. Toiles peintes. — Le cant. a 23 comm. et 11.060 h.

clayette [*klè-iè-te*] n. f. (de *claie*). Quantité de champignons équivalant à 2½ maniveaux (le maniveau contenant deux à trois litres).

Clayette [*klè-iè-te*] (**La**), ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 19 kil. de Charolles ; 1.650 h. — Le cant. a 18 comm. et 12.000 h.

claymore [*klè*] n. f. Epée écossaise, à deux mains, du type des espadons, à lame longue et large.

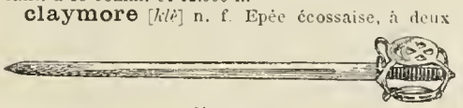
Claymore.

clayon [*klè-ion*] n. m. Petite claie pour faire égoutter les fromages, porter des pâtisseries ou sécher des fruits. Petite claie servant de clôture. Treillage fait de liteaux assemblés avec du fil de fer, pour protéger les vitres.

clayonnage [*klè-io-na-je*] n. m. Claie de pieux et de branches pour soutenir des terres, arrêter l'eau, etc. Action, manière de préparer cet ouvrage.

clayonner [*klè-io-né*] v. a. Garnir de clayonnage le talus d'un canal, d'une route, etc.

Clazomènes, ancienne ville d'Ionie, sur la côte ouest d'Asie Mineure. Auj. *Vourla*.

clé n. f. *Serrur.* V. CLEF.

Cléanthe, philosophe stoïcien du IIIe siècle av. J.-C., né à Assos en Troade, disciple de Zénon.

Cléarque, général spartiate. Il se distingua dans la guerre du Péloponèse et commanda la retraite des Dix Mille après la bataille de Cunaxa. Il fut assassiné en 401, dans un guet-apens, par ordre du satrape Tissapherne, et remplacé par Xénophon.

clechê, e adj. (de *clef*). *Blas.* Se dit de tout meuble ou pièce, et en particulier de la croix quand ses extrémités sont en forme de clef antique. (V. la planche BLASON.)

Clécy, comm. du Calvados, arr. et à 24 kil. de Falaise, près de l'Orne ; 1.740 h. Ch. de f. Ouest. Carrières.

Cléden-Cap-Sizun, comm. du Finistère, arr. et à 41 kil. de Quimper, dans la presqu'île de Douarnenez ; 2.630 h.

Cléden-Poher, comm. du Finistère, arr. et à 39 kil. de Châteaulin ; 1.900 h.

Clèder, comm. du Finistère, arr. et à 32 kil. de Morlaix ; 4.970 h.

clef [*klé*] ou **clé** n. f. (lat. *clavis*. Instrument métallique, pour ouvrir et fermer une serrure : *les clefs anciennes sont souvent richement ouvragées. Clef forée*, celle dont le canon est foré suivant sa longueur. *Clef bénarde*, clef qui n'a pas le canon foré. *Clef de sûreté*, clef dont chacune des entailles correspond à une des lames mobiles à gorges intérieures de la serrure. *Fig. Clef des champs*, liberté de sortir. *Clef d'un pays*, place forte de sa frontière. *Sous clef*, enfermé, en prison. *Mettre la clef sous la porte*, partir, disparaître furtivement. *Les clefs de saint Pierre*, les clefs du paradis, insignes de l'autorité papale. Ce qui permet de comprendre un problème, une affaire, un système philosophique, etc. *Trouver la clef d'un mystère*, son explication. *Méc.* Outil qui sert à ouvrir ou fermer, serrer ou détendre des écrous, monter ou démonter, etc. *Clef anglaise*, outil servant aux mêmes usages, mais à mâchoires mobiles. *Clef universelle*, instrument analogue aux précédents, et dont les mâchoires peuvent s'adapter aux écrous de toutes les tailles. *Chir.* Instrument à levier pour arracher les dents : *clef de Garengeot. Musiq.* Qui se place au commencement de la portée pour indiquer le degré d'élévation ou de gravité de la note à laquelle elle correspond, et, par conséquent de toutes les autres : *Il y a trois sortes de clefs : la clef de sol, qui se place sur la deuxième ligne ; la clef de fa, sur la quatrième ; la clef d'ut, sur la première, deuxième, troisième ou quatrième ligne.* Outil pour accorder les pianos. Nom de pièces mobiles qui bouchent ou qui ouvrent les trous d'un instrument de musique en bois.

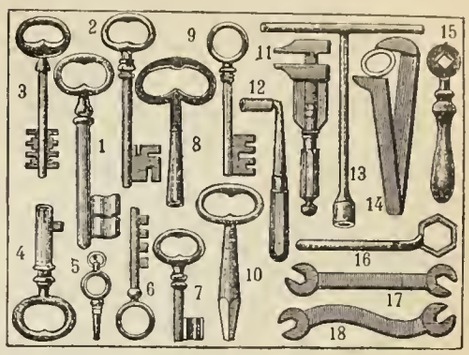

CLEFS : 1. Bénarde ; 2. Forée ; 3. Diamant ; 4. De coffre-fort ; 5. De montre ; 6. 7. De cadenas ; 8. De pendule ; 9. Fichet ; 10. De loqueteau ; 11. Clef anglaise ; 12. D'accordeur ; 13. A bequille ; 14. En deux pièces, pour tubes ; 15. Pour robinets ; 16. Pour essieux ; 17. Clef double, droite ; 18. Clef double, en S.

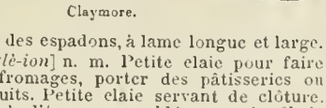
Clef de sol. Clef de fa. Clef d'ut.

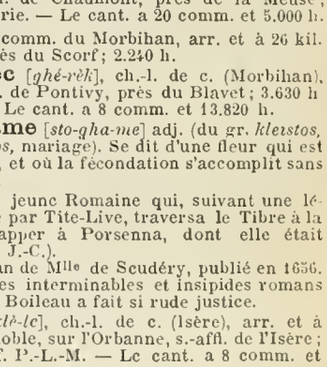

1. Clématite azurée ; 2. Clématite vigne (a, son fruit).

Archit. Clef de voûte, pierre en forme de coin, qui occupe la partie centrale d'une voûte ou d'un arceau, et qui, posée la dernière, maintient toutes les autres en position. *Fig.* Principe, base : *la logique est la clef de voûte de l'intelligence.*

— ENCYCL. *Dr. L'usage de fausses clefs* ou des *clefs dérobées* n'est incriminé que comme acte tendant à faciliter un vol ; il devient alors, au même titre que l'effraction et l'escalade, une circonstance aggravante, entraînant la compétence de la cour d'assises. Mais encore faut-il, pour cela, que l'usage en ait eu lieu dans des édifices, parcs ou enclos.

La *fabrication de fausses clefs* est punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 25 à 150 francs. S'il y avait fabrication de clefs en vue d'un vol déterminé, il n'y aurait plus délit, mais complicité du délit.

— *Archit.* On distingue plusieurs types de clefs : la *clef d'arc* ou *d'archivolte*, la *clef de plate-bande* et la *clef de voûte*. Dans l'archivolte, dans la plate-bande, la clef est le *claveau* central de l'arcade ou de la plate-bande qui, placé le dernier, presse et maintient les autres claveaux. Suivant l'ordre d'architecture auquel se rapporte la clef, on donne à celle-ci des noms spéciaux ; *clef à bossage*, celle qui forme une saillie uniforme sur le nu de l'archivolte, et aussi de la plate-bande ; *clef en pointe de diamant*, celle qui est divisée en quatre surfaces triangulaires et dont le sommet est au centre proéminent du claveau ; *clef à crossette*, celle dont les joints sont interrompus par des redans symétriques. Ces clefs sont tantôt nues, tantôt sculptées. Dans les *voûtes en berceau*, la clef comprend une série de pierres disposées sur toute la longueur du berceau. Dans les *voûtes en arc de cloître* et les *voûtes sphériques*, chaque voussoir forme clef. En charpenterie, la clef est une petite pièce de bois qui réunit et serre ensemble deux *moises*.

Clefmont [*klé-mon*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 26 kil. de Chaumont, près de la Meuse ; 360 h. Coutellerie. — Le cant. a 20 comm. et 5.000 h.

Cléguer, comm. du Morbihan, arr. et à 26 kil. de Lorient, près du Scorf ; 2.240 h.

Cléguérec [*ghé-rèk*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 11 kil. de Pontivy, près du Blavet ; 3.630 h Minoteries. — Le cant. a 8 comm. et 13.820 h.

cléistogame [*sto-gha-me*] adj. (du gr. *kleistos*, fermé, et *gamos*, mariage). Se dit d'une fleur qui est toujours close, et où la fécondation s'accomplit sans qu'elle s'ouvre.

Clélie [*lî*], jeune Romaine qui, suivant une légende racontée par Tite-Live, traversa le Tibre à la nage pour échapper à Porsenna, dont elle était l'otage (507 av. J.-C.).

Clélie, roman de Mlle de Scudéry, publié en 1656. C'est un de ces interminables et insipides romans précieux, dont Boileau a fait si rude justice.

Clelles [*klè-le*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 41 kil. de Grenoble, sur l'Orbanne, s.-affl. de l'Isère ; 600 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 8 comm. et 2.760 h.

Clémangis ou **Clémengis** (Nicolas), théologien français, recteur de l'Université de Paris, né à Clémanges en 1360.

clématite n. f. (gr. *klématis*). Genre de renonculacées, comprenant des plantes grimpantes, ornementales, répandues dans les régions tempérées du globe.

— ENCYCL. Les feuilles de ces arbrisseaux ont, en général, leurs pétioles contournés en vrilles qui s'enroulent autour des végétaux ou des corps voisins. Ainsi la *clématite des haies* ou *vigne*, s'enroule autour des arbres avec une telle force que souvent elle les étouffe. Appliquées sur la peau, les feuilles ou l'écorce produisent une vésication qui dégénère en ulcère. Prise à l'intérieur, cette plante produit les effets de poisons âcres que l'on combat par des vomitifs, les antiphlogistiques et les boissons délayantes. En Russie et en Italie, on mange ses

jeunes pousses cuites à l'eau ou confites dans le vinaigre, après les avoir fait blanchir. Les chèvres seules peuvent manger ses feuilles fraîches; mais tous les animaux les consomment sèches. Ses tiges, flexibles, servent à faire des liens, des ruches, des tuyaux de pipe, etc.

clémence [*man-se*] n. f. (lat. *clementia*). Vertu qui consiste à pardonner : *Auguste pardonnant à Cinna fit preuve à la fois de clémence et d'habileté.* Se dit surtout en parlant de Dieu, des souverains, etc. Se dit aussi en parlant des éléments. ANT. **Inclémence, cruauté, rigueur, sévérité.**

Clémence (*De la*), traité philosophique, un des plus beaux ouvrages de Sénèque (Ier s. apr. J.-C.). C'est là que Corneille a puisé le sujet de sa tragédie de *Cinna*.

Clemenceau [*man-só*] (Georges), homme politique, journaliste et écrivain français, né à Mouilleron-en Pareds (Vendée), en 1841; un des chefs du parti radical, président du Conseil en 1906.

Clémencet [*man-sé*] (dom Charles), savant bénédictin français, né à Painblanc, prés d'Autun, m. à Paris, à l'abbaye des Blancs-Manteaux (1703-1778); l'un des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

Clemens. *Biogr.* V. MARK TWAIN.

clément [*man*], **e** adj. (lat. *clemens*). Qui a de la clémence : *un juge clément. Ciel clément*, climat doux, temps favorable, et, *au fig.*, destin propice. ANT. **Inclément, implacable, vigoureux.**

Clément Ier [*man*] (saint), pape de 91 à 100; il fut ordonné par saint Pierre et mourut sous Domitien; — CLÉMENT II (*Suidger*), pape de 1046 à 1047; — CLÉMENT III (*Paolo Scolari*), pape de 1187 à 1191; — CLÉMENT IV (*Guy Foulques*), pape de 1265 à 1268; — CLÉMENT V (*Bertrand de Got*), pape de 1305 à 1314. Il transporta le saint-siège à Avignon, et abolit l'ordre des Templiers pour complaire à son protecteur Philippe le Bel;— CLÉMENT VI (*Pierre Roger*) pape, de 1342 à 1352, résida à Avignon; — CLÉMENT VII (*Jules de Médicis*), pape de 1523 à 1534, célèbre par ses démêlés avec Charles-Quint et avec Henri VIII, roi d'Angleterre. Il fut fait prisonnier dans Rome par le connétable de Bourbon, et refusa d'autoriser le divorce de Henri VIII d'Angleterre, ce qui amena le schisme anglican; — CLÉMENT VIII (*Hippolyte Aldobrandini*), pape de 1592 à 1605; il donna l'absolution à Henri IV et contribua à la paix de Vervins; — CLÉMENT IX (*Jules Rospigliosi*), pape de 1667 à 1669; il mourut de chagrin en apprenant la prise de Candie par les Turcs; — CLÉMENT X (*Emile Altieri*) pape de 1670 à 1676; il autorisa la noblesse romaine à faire le commerce; — CLÉMENT XI (*Jean Albani*), pape de 1700 à 1721, publia la bulle *Unigenitus* contre les jansénistes; — CLÉMENT XII (*Laurent Corsini*), pape de 1730 à 1741; — CLÉMENT XIII (*Charles Rezzonico*), né à Côme, pape de 1758 à 1769; il soutint les jésuites dans sa bulle *Apostolicum;* — CLÉMENT XIV (*Laurent Ganganelli*), pape de 1769 à 1774. Il abolit l'ordre des jésuites.

Clément V (monnaie de).

Clément d'Alexandrie (Titus Flavius CLEMENS [saint]), docteur de l'Eglise, m. vers 220, maître d'Origène. Il fut un des apologistes les plus remarquables du IIe siècle.

Clément (Jacques), célèbre compositeur flamand de musique (XVIe s.), connu sous le nom de *Clemens non papa*, parce qu'il était contemporain du pape Clément VII.

Clément (Jacques), moine dominicain, né à Serbonnes (Yonne) vers 1567; tua Henri III d'un coup de poignard au bas-ventre, en 1589. Il fut écartelé à Paris.

Clément (dom François), bénédictin et historien français, né à Bèze, près de Dijon, m. à Paris (1714-1793). Il a collaboré à l'*Histoire littéraire de la France*.

Clément (Jean-Marie-Bernard), né à Dijon (1742-1812), critique spirituel, mais acerbe, surnommé par Voltaire *l'Inclément*.

Clément de Ris (Dominique), homme politique français, né à Paris (1750-1827). En septembre 1800, pendant un séjour à Beauvais, il fut enlevé par une bande de faux chouans, qui le tinrent renfermé pendant dix-neuf jours dans un souterrain, après avoir pillé son château. Cette aventure a inspiré le roman de Balzac : *une Ténébreuse Affaire*.

Clément (Jean-Pierre), historien et économiste français, né à Draguignan, m. à Paris (1809-1870); auteur d'une *Histoire de Colbert*.

Clément (Félix), compositeur et musicographe français, né et m. à Paris (1822-1885). Il publia, avec P. Larousse, le *Dictionnaire des opéras*.

Clément-Desormes (Nicolas), industriel et savant français, né prés de Dijon, m. à Paris (1779-1842). Il a écrit, en collaboration avec son beau-père *Desormes*, un mémoire sur la chaleur spécifique des gaz.

Clementi [*klé-min*] (Muzio), compositeur italien, né à Rome, m. en Angleterre (1752-1832); auteur de nombreuses et estimables pièces d'études pour le piano, sonatines, etc.

clémentine [*man*] n. f. Bonnet de soie noire qui couvre toute la tête et les oreilles.

Clémentines [*man*]. Se dit des décrétales de Clément V, publiées par Jean XXII.

clenche [*klan-che*] ou **clenchette** [*klan-chè-te*] n. f. (allem. *klinke*). Pièce principale du loquet d'une porte, celle que le mentonnet reçoit et qui tient la porte fermée.

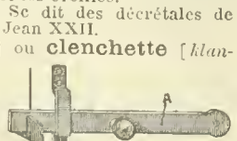
A, clenche; B, mentonnet.

Cléobis [*biss*] et **Biton,** frères argiens, fils de Cydippe, prêtresse de Junon, célèbres par leur amour filial. Leur mère attendant vainement un jour les deux taureaux blancs qui devaient la conduire au temple, ils s'attelèrent au char et le traînèrent jusqu'à l'édifice sacré.

Cléobule, l'un des sept sages de la Grèce, ami de Solon (VIe s. av. J.-C.).

cléodore n. f. Genre de mollusques ptéropodes, renfermant des animaux à manteau muni d'appendices latéraux très courts, à coquille fragile, en prisme triangulaire, transparente.

Cléombrote [*on*], nom d'un général spartiate, frère de Léonidas et père de Pausanias. — Nom de deux rois de Sparte : CLÉOMBROTE Ier, roi de 380 à 371 av. J.-C.; il fut tué à la bataille de Penetres; — CLÉOMBROTE II, roi de 243 à 240 av. J.-C.

cléomé n. m. Genre de capparidacées, comprenant des herbes ou arbrisseaux glabres ou glanduleux des régions chaudes.

Cléomène, nom de trois rois de Sparte : CLÉOMÈNE Ier, roi de 519 à 490 av. J.-C., vainquit les Argiens et se tua dans un accès de folie; — CLÉOMÈNE II, roi de 370 à 309 av. J.-C.; — CLÉOMÈNE III, roi de 236 à 222, essaya inutilement de restaurer à Sparte l'antique discipline de Lycurgue et le pouvoir royal et de ruiner l'influence des éphores. Il battit les Achéens, fut vaincu à son tour par les Lacédémoniens à Sellasie, se réfugia en Egypte et se tua.

Cléomène, statuaire athénien, vers l'an 220 av. J.-C.; auteur de la *Vénus* dite *de Médicis*.

Cléon, démagogue athénien, souvent mis en scène par Aristophane. Courageux, mais vantard et ambitieux, il prit Sphactérie, puis fut vaincu par Brasidas à Amphipolis et périt, de même que son adversaire, dans la bataille (422 av. J.-C.).

Cléopâtre, reine d'Egypte, fille de Ptolémée Auléte, née en 69, célèbre par son esprit et sa beauté; elle captiva successivement César, puis Antoine, qu'elle abandonna à la bataille d'Actium. Après le triomphe d'Octave, elle essaya de séduire le vainqueur; n'ayant pas réussi, elle se fit mourir de la piqûre d'un aspic. Pascal, dans un passage célèbre des *Pensées*, fait allusion au *nez de Cléopâtre*, qui, « s'il eût été plus court, eût changé la face du monde ». — Plusieurs autres reines d'Egypte et de Syrie ont également porté le nom de Cléopâtre.

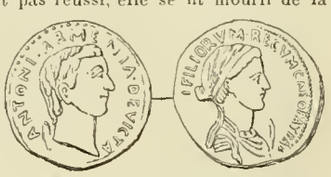
Monnaie de Cléopâtre et Antoine.

Cléopâtre, tragédie de Jodelle (1552); — de Mairet (1630); — de Chapelle (1680); — de Marmontel (1750); — d'Alex. Soumet (1824); — de Mme E. de Girardin (1847).

Cléophas [*fass*], un des deux disciples auxquels Jésus-Christ apparut sur le chemin d'Emmaüs, après sa résurrection.

clephte ou **klephte** [*klèf-te*] n. m. (du gr. *klephthès*, brigand). Montagnard de l'Olympe ou du Pinde, qui vit surtout de brigandage.

clepsydre [*klèp-si-dre*] n. f. (gr. *klepsudra*). Horloge à eau des anciens : *Charlemagne reçut de Haroun-al-Raschid une magnifique clepsydre.*

— ENCYCL. Vitruve attribue l'invention de la clepsydre au mécanicien Ctésibius : mais, bien auparavant, elle était en usage en Chine, en Egypte. Elle était connue en Gaule avant l'arrivée de César.

Clepsydre.

cleptomane [*klèp'*] n. Qui est atteint de cleptomanie. (On écrit aussi KLEPTOMANE.)

cleptomanie [*klèp', nî*] n. f. (du gr. *kleptein*, voler, et de *manie*). Manie du vol. (On écrit aussi KLEPTOMANIE.)

clerc [*klèr*] adj. et n. m. (du lat. *clericus*, du clergé). Aspirant ecclésiastique, qui a reçu la tonsure : *les clercs et les laïques. Par ext.* Savant, lettré : *Charles V était un clerc plutôt qu'un guerrier.* Celui qui travaille dans l'étude d'un homme de loi : *clerc de notaire, d'huissier, d'avoué. Premier clerc*, principal clerc. Enfant de chœur. *Fig. Pas de clerc*, démarche maladroite ou infructueuse.

Clercken, ville de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude); 5.500 h.

Clérembault [*ran-bo*] (Philippe de), comte DE PALLUAN, maréchal de France, né en 1606, m. à Paris en 1665. Il se distingua sous Louis XIII dans les campagnes d'Italie et de Flandre.

Clères, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 17 kil. de Rouen, sur la Clérette, s.-affl. de la Seine; 790 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 22 comm. et 11.600 h.

Clerfayt [*klèr-fè*] (comte François de), général autrichien, né à Bruille (Hainaut), m. à Vienne (1733-1798). Il se distingua pendant la guerre de Sept ans; sous la Révolution, il fut battu à Jemmapes, à Nerwinden, mais délivra Mayence. Jourdan le vainquit à Wattignies.

clergé [*klèr-jé*] n. m. (lat. *clericatus*). Corps des ecclésiastiques : *le clergé était, avant 1789, le premier des ordres privilégiés.* Corps des prêtres qui desservent une paroisse ou les églises d'une ville. *Clergé séculier*, ensemble des prêtres qui n'appartiennent à aucun ordre religieux. *Clergé régulier*, ensemble des prêtres qui appartiennent à des ordres religieux.

— ENCYCL. Le clergé, au point de vue du pouvoir d'ordre, comprend les clercs *majeurs* : évêques prêtres, diacres et sous-diacres; et les *clercs mineurs* : acolytes, exorcistes, lecteurs et portiers. Cette première hiérarchie se complète par une seconde, établie d'après les différents degrés de juridiction : le pape, les cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, curés. A côté du clergé *séculier*, c'est-à-dire le clergé vivant dans le monde, s'est constitué le clergé *régulier*, soumis par vœu à une règle monastique, et qui a sa hiérarchie propre : généraux d'ordre, les provinciaux, les supérieurs de chaque maison particulière.

clergeon [*klèr-jon*] n. m. *Fam.* Enfant de chœur.

clergesse [*klèr-jè-se*] n. f. (rad. *clerc*). Femme savante ou pédante. (Vx.)

clergie [*klèr-jî*] n. f. (de *clerc*). Instruction, science, privilèges des clercs. *Bénéfice de clergie*, ancien privilége, grâce auquel tout criminel sachant lire et écrire pouvait obtenir grâce de la vie.

clergyman [*kleur-dji-man*] n. m. (m. angl.). Ministre anglican. Pl. des *clergymen*.

clérical, e, aux adj. (lat. *clericus*). Qui appartient au clergé : *la vie cléricale.* En mauv. part, se dit des partisans du clergé et de sa prépondérance politique. N. m. : *un clérical.*

cléricalement [*man*] adv. D'une façon cléricale.

cléricalisation [*za-si-on*] n. f. Action de cléricaliser, d'inspirer l'esprit clérical.

cléricaliser [*zé*] v. a. Rendre clérical.

cléricalisme [*lis-me*] n. m. Opinion qui prétend soumettre la société et l'autorité civiles à la domination de l'Eglise. ALLUS. HIST. : **Le cléricalisme voilà l'ennemi,** mot prononcé par Gambetta à une séance de la Chambre (4 mai 1877).

clericaliste [*lis-te*] n. m. Partisan du cléricalisme.

clériCat [*ka*] n. m. Office de clerc de la chambre apostolique.

clérICature n. f. (de *clerc*). Etat, condition : 1° des clercs ou ecclésiastiques; 2° des clercs d'étude : *années de clérICature.* Corps des mêmes clercs : *le modèle de la clérICature.*

Clericis laicos, premiers mots de la bulle célèbre que le pape Boniface VIII donna en 1296, et par laquelle il déniait aux laïques le droit de lever un impôt quelconque sur les clercs

cléridés n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères malacodermes répartis sur tout le globe.

Clérieux, comm. de la Drôme, arr. et à 17 kil. de Valence, sur l'Herbasse, affl. de l'Isère; 1.220 h. Carrières.

Clerjus (Le), comm. des Vosges, arr. et à 25 kil. d'Epinal; 1.840 h. Forges; broderies.

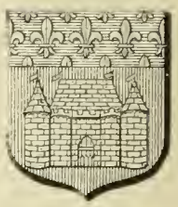
Armes de Clermont (Oise).

Clermont [*klèr-mon*], ch.-l. d'arr. (Oise), près de la Brèche, affl. de l'Oise; ch. de f. N., à 26 kil. de Beauvais; 5.490 h. (*Clermontois*). Patrie de Philippe le Bel, Charles le Bel. — L'arr. a 8 cant., 169 comm., 80.790 h.; le cant. a 24 comm. et 15.370 h.

Clermont (Robert, comte de), sixième fils de Saint Louis, tige de la maison de Bourbon.

Clermont-Créans, comm. de la Sarthe, arr. et à 5 kil. de La Flèche; 1.210 h.

Clermont-en-Argonne, ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 29 kil. de Verdun, au-dessus de l'Aire, affl. de l'Aisne; 1.120 h. (*Clermontois*). Ch. de f. E. Phosphates de chaux. Patrie de Casimir Bonjour. — Le canton a 17 comm. et 8.410 h.

Clermont-Ferrand [*fé-ron*], anc. capit. de l'Auvergne, ch.-l. du dép. du Puy-de-Dôme; ch. de f. P.-L.-M. et Orl., à 420 kil. de Paris; 53.360 h. (*Clermontois*). Evêché, académie. Fruits, pâtes alimentaires. Sources minérales (bicarbonatées calciques). Patrie de Savaron, Pascal, Thomas Dulaure, Montlosier, Charras. En 1095, le pape Urbain II y convoqua le concile où prêcha Pierre l'Ermite, et où fut décidée la 1re croisade. — L'arr. a 14 cant., 120 comm. et 172.520 h. — Le cant. Est a 7 comm. et 16.070 h.; le cant. Nord, 7 comm. et 20.290 h.; le cant. Sud, 4 comm. et 24.580 h.; le cant. Sud-Ouest, 4 comm. et 21.320 h.

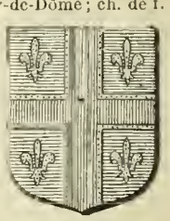
Armes de Clermont-Ferrand.

Clermont-Ganneau [*nô*] (Charles-Simon), orientaliste et archéologue français, né à Paris en 1846; professeur au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions.

Clermont-l'Hérault [*ró*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 18 kil. de Lodève; 5.140 h. (*Clermontais*). Ch. de f. M. Draps, tapis. — Le cant. a 13 comm. et 13.190 h.

Clermont-sur-Berwinne, comm. de Belgique (prov. de Liége, arr. de Verviers); 1.900 h. Houille.

Clermont-Tonnerre, nom d'une famille illustre du Dauphiné, qui a fourni plusieurs hommes de guerre et quelques prélats. — Le marquis AIMÉ-GASPARD fut ministre sous la Restauration (1780-1865).

cléromancie [*si*] n. f. (du gr. *klèros*, sort, et *manteia*, divination). Moyen de prédire l'avenir par le tirage au sort.

clérouque [*rou-ke*] n. m. (gr. *klèroukhos*). Colon grec, qui restait citoyen de la mère patrie.

Clerval, ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 15 kil. de Baume-les-Dames, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin; 1.060 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières, forges. — Le cant. a 25 comm. et 6.660 h.

Cléry, ch.-l. de c. (Loiret) arr. et à 13 kil. d'Orléans, près de la Loire : 2.390 h. Eglise où Louis XI voulut avoir son tombeau. — Le cant. a 5 comm. et 5.360 h.

Cléry (Jean-Baptiste CANT HANET, dit), né à Jardy (Seine-et-Oise), m. près de Vienne (Autriche, [1759-1809]; valet de chambre dévoué de Louis XVI, qu'il suivit au Temple. Il a laissé une intéressante relation de sa captivité.

Clésinger.

Clésinger [*jèr*] (Jean-Baptiste), sculpteur français, gendre de G. Sand, né à Besançon, m. à Paris (1814-1883). On lui doit, entre autres œuvres remarquables, la statue de Marceau.

Clessé, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 16 kil. de Parthenay; 1.330 h.

Clet [*klè*] (saint), V. ANACLET.

cléthre n. m. Genre d'éricacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux, la plupart originaires de l'Amérique du Nord.

clétier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique les clefs des instruments à vent.

Cleveland [*lan'd*], v. des Etats-Unis (Ohio), sur le lac Erié; 415.000 h. Charbon, pétrole, forges. Université importante.

Cleveland (Grover), né à Caldwell (New-Jersey) en 1837, m. à Princeton (New-Jersey) en 1908; un des chefs du parti démocrate, président des Etats-Unis de 1885 à 1889, et de 1893 à 1897.

Cleveland.

Cleveland, roman dramatique, plein d'imagination, écrit dans un style pur et harmonieux, par l'abbé Prévost (1732-1739).

Clèves v. et anc. duché de la Prusse-Rhénane, sur un canal qui va au Rhin; 10.500 h. (*Clévois*). Patrie de Berghaus.

Clèves (Anne de). V. ANNE DE CLÈVES.

Clèves (Sibylle de), femme de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric le Magnanime (1510-1554). Elle contribua le plus activement à l'expansion du protestantisme en Allemagne.

clianthe n. m. *Bot.* Genre de légumineuses-galégées de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

clic [*klik'* — onomatopée] interj. exprimant un claquement sec : *clic ! clac !*

clichage n. m. Action de clicher.

— ENCYCL. *Typogr.* Le clichage typographique consiste à obtenir d'une empreinte prise sur la forme composée en caractères mobiles un cliché de métal sur lequel s'effectuera le tirage. Le plus communément, on prend empreinte de la façon suivante: un *flan*, formé de feuilles de papier séparées par des couches de colle de pâte mélangée de blanc d'Espagne, est appliqué sur la forme, on le frappe avec une brosse dure à manche, de manière à lui faire prendre exactement l'empreinte des caractères et des gravures. La forme et le flan sont placés sous une presse et chauffés de manière à sécher l'empreinte. Dans cette empreinte encastrée dans un moule, on coule un mélange métallique (plomb et antimoine) qui reproduit en relief, sur une seule plaque, les caractères ou gravures de l'empreinte. Les progrès de la galvanoplastie ont permis de remplacer, pour de très grands tirages, les clichés en plomb par des clichés en cuivre appelés *galvanos*, qu'on obtient en mettant l'empreinte (moulage en gutta ou en cire) dans un bain galvanique.

cliché n. m. (de *clicher*). Planche métallique sur laquelle a été reproduite en relief une image en vue de l'impression : *les clichés de cuivre donnent de belles impressions.* Image photographique négative, obtenue à la chambre noire : *un cliché vigoureux. Fig.* et *fam.* Lieu commun, banalité qu'on redit souvent et dans les mêmes termes.

clichement [*man*] n. m. Prononciation vicieuse des lettres chuintantes.

clicher [*ché*] v. n. Prononcer d'une manière vicieuse les lettres chuintantes.

clicher [*ché*] v. a. (de *cliché*). *Typogr.* Couler un alliage métallique dans l'empreinte prise sur une ou plusieurs pages composées en caractères mobiles.

clicherie [*ri*] n. f. Atelier de clichage.

clicheur adj. et n. et adj. m. Qui cliche : *ouvriers clicheurs.*

Clichy ou **Clichy-la-Garenne**, ch.-l. de c. de la Seine, arr. et à 7 kil. de Saint-Denis; ch. de f. O.; 41.800 h. (*Clichiens*). Le 30 mars 1814, la garde nationale, conduite par le maréchal Moncey, y soutint, à la barrière de Clichy, un combat acharné contre les Alliés. — Clichy est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

Combat de la barrière de Clichy, d'après Horace Vernet.

Clichy (*Combat de la barrière de*), tableau d'H. Vernet (Louvre), petite toile émouvante, touche fine, coloris harmonieux (1820).

Clichy, autrefois, de 1826 à 1867, prison pour dettes, située à Paris, dans la rue de ce nom. Les prisonniers y étaient détenus jusqu'au payement de leurs dettes, mais aux frais des créanciers qui les avaient fait incarcérer.

Clichyens [*chi-in*], parti royaliste qui se forma en France, après le 9-Thermidor, et fut renversé après le 18-Fructidor. Ainsi appelé parce que ses membres se réunirent d'abord dans un jardin de Clichy.

client [*an*], **e** n. (lat. *clieus*). *Antiq. rom.* Plébéien qui se plaçait sous le patronage d'un patricien : *les clients venaient à l'aube saluer leur patron.* Personne qui confie ses intérêts à un homme d'affaires, à un avocat, sa santé à un médecin, etc. Pratique d'un commerçant.

— ENCYCL. *Dr.* V. COMMERCE.

clientèle [*kli-an'*] n. f. (lat. *clientela*). Ensemble des clients : *la clientèle d'un commerçant.* Relation entre protecteur et protégé : *il faut qu'il existe de bons rapports de clientèle entre le patron et l'ouvrier. Fig. : une clientèle d'admirateurs.*

— ENCYCL. *Hist.* La clientèle était à Rome, une institution établissant un rapport de dépendance entre des personnes de condition inférieure et une *gens* patricienne. Les clients devaient au patron le respect, le dévouement personnel, certaines redevances, etc.; ils devaient lui donner leurs suffrages dans les comices. Le patron de son côté devait aider le client de ses conseils, le défendre devant les tribunaux et subvenir à ses besoins dans les cas de détresse. Il s'établit des relations analogues entre des villes et des citoyens romains qu'elles prenaient pour patrons.

Clifford [*ford*] (George), comte de Cumberland (1558-1605), l'un des favoris de la reine Elisabeth; il fut un des plus acharnés adversaires du comte d'Essex.

Clifford (Thomas), homme politique anglais, né près d'Exeter en 1630, m. en 1673. Il fit partie du ministère de la Cabale.

clifoire n. f. (pour *cliquefoire*). Espèce de seringue que font les enfants avec du sureau. V. CANONNIÈRE.

Clifoire.

Clifton [*ton*], v. d'Angleterre, comté de Gloucester, près de Bristol; 25.000 h. Bains fréquentés.

Clignancourt [*kour*], anc. hameau de la banlieue de Paris, qui dépendait jadis de la commune de Montmartre. Auj. dans Paris (XVIIIe arr.).

clignement [*man*] n. m. Action de cligner.

cligne-musette [*zé-te*] n. f. Jeu d'enfants qu'on appelle aussi *cache-cache.*

cligner [*gné*] v. a. (lat. *clinare*, incliner). Regarder en fermant les yeux à demi : *les myopes clignent les yeux pour mieux voir.* Rapprocher brusquement les paupières : *cligner les yeux en signe d'assentiment.* V. n. *Cligner de l'œil*, faire signe de l'œil à quelqu'un.

clignot [*gno*] n. m. Oiseau appelé aussi *traquet, motteux, cul-blanc, tarier, vitrec.*

clignotant [*tan*], **e** adj. Qui clignote : *yeux clignotants.*

clignotement [*man*] n. m. Mouvement convulsif et rapide des paupières.

clignoter [*té*] v. a. et n. (de *cligner*). Rapprocher les paupières coup sur coup : *la lumière trop vive fait clignoter les yeux.*

Climaque (saint Jean), surnommé *le Scolastique*, docteur de l'Eglise (VIe siècle), disciple de saint Grégoire de Nazianze et auteur de l'*Échelle* (en gr. *Climax*).

climat [*ma*] n. m. (gr. *klima*, inclinaison). Ensemble de circonstances atmosphériques considérées par rapport au pays dont elles sont un des caractères : *le climat de la France est tempéré.* Région, contrée : *la raison est de tous les climats.* Lieu, milieu préféré : *les âmes aussi ont leur climat.*

— ENCYCL. La température, l'humidité, l'insolation sont les facteurs principaux du climat. Théoriquement, en raison de la position de la terre par rapport au soleil, la température de la surface du globe devrait régulièrement décroître de l'équateur aux pôles. En fait, la prédominance locale de la mer, mauvaise conductrice de la chaleur, ou de la terre bonne conductrice, et par conséquent facilement échauffée ou refroidie, modifient la répartition des températures; et le relief du sol, qui arrête ou laisse passer les vents humides venus de la mer, détermine sous une latitude identique des formes très variées de climat. On distingue généralement :

1° Le climat *maritime* (côtes, îles, régions très ouvertes aux vents marins). Plus ou moins chaud selon la latitude, il est caractérisé par l'égalité remarquable de la température. En Europe, le climat océanique, humide et égal, et le climat méditerranéen, beaucoup plus sec, sont des climats maritimes.

2° Le climat *continental* (intérieur des grandes masses terrestres, régions abritées des vents de la mer par un bourrelet montagneux qui intercepte l'humidité). Il est caractérisé par la longue durée des périodes de sécheresse, la brusquerie des variations thermométriques, allant de l'extrême chaud (Soudan) à l'extrême froid (Asie centrale). Le climat *désertique* (dépressions sans écoulement vers la mer), avec sa sécheresse perpétuelle et ses extraordinaires anomalies de température, est l'expression exagérée du climat continental.

3° Le climat *tropical* (au N. et au S. de l'équateur), caractérisé par l'égalité d'une chaleur excessive, avec une saison régulière de grandes pluies.

climatérique adj. Relatif au climat : *maladie climatérique; station climatérique.*

climatérique adj. Se dit des époques de la vie considérées comme critiques. *Année climatérique*, chaque septième ou chaque neuvième année de la vie, que les anciens regardaient comme critique, surtout la soixante-troisième (*la climatérique* n. f.). 63 étant le produit de 7×9.

climatique adj. *Météor.* Qui a rapport au climat : *influence climatique.*

climatologie [*ji*] n. f. (gr. *klima, atos*, climat, et *logos*, discours). Traité, étude des climats. V. CLIMAT.

climatologique adj. Qui concerne la climatologie. Qui dépend du climat.

climatologiquement [*ke-man*] adv. D'une manière climatologique. (Peu us.)

climatorial, e, aux adj. Qui a rapport aux climats.

climatothérapie [*pi*] n. f. (du gr. *klima, atos*, climat, et *therapeia*, traitement). Traitement de certaines maladies par le séjour du malade sous un climat spécial.

— ENCYCL. De tout temps on a utilisé les changements de climat pour la guérison des maladies; de nos jours on emploie de plus en plus ce mode de traitement; c'est ainsi que les climats insulaires ou marins sont indiqués dans le lymphatisme, la scrofule, que les climats continentaux et secs conviennent au traitement des affections respiratoires et les climats de montagne à la tuberculose pulmonaire.

climature n. f. Nature du climat.

climax [*maks*] n. m. (gr. *klimax*, échelle). *Rhét.* Syn. de GRADATION.

clin n. m. (de *cligner*). *Clin d'œil*, mouvement rapide des paupières, qu'on baisse et qu'on relève subitement. Loc. adv. *En un clin d'œil*, en un temps très court. Pl. des *clins d'œil* ou *clins d'yeux.*

clinamen [*mén*] n. m. (m. lat.). Déclinaison des atomes dans le système d'Epicure.

clinanthe n. m. (gr. *klinê*, lit., et *anthos*, fleur). *Bot.* Pédoncule terminé par un plateau élargi qui porte des fleurs sessiles (par ex. le *cœur* ou *fond* de l'artichaut).

clincaille n. f., **clincaillerie** n. f., **clincailleur** ou **clincailler** [*ka, ll* mll., *é*] n. m. Syn. anc. de QUINCAILLE, QUINCAILLERIE, QUINCAILLIER.

Clinchant (Justin), général français, né à Thiaucourt (Meurthe), m. à Paris (1820-1881). Il commanda, en 1871, l'armée de l'Est après la bataille d'Héricourt.

cline ou **clinus** [*nuss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères de la famille des blenniidés, dont une espèce est connue dans la Méditerranée (*bavecca* de Nice).

clinfoc [*fok*] n. m. (allem. *klein fock*, petit foc). Foc très léger, amuré sur un bout-dehors, poussé à l'extrémité du bout-dehors du grand foc et dit *de clinfoc.* V. NAVIRE.

Clinge (La), comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas); 2.430 h.

clinicat [*ka*] n. m. Fonctions de chef de clinique.

clinicien [*si-in*] adj. et n. m. Se dit d'un médecin qui étudie des malades au lit, plutôt que dans son cabinet.

clinique adj. (du gr. *klinê*, lit). Qui se fait près du lit des malades : *leçons cliniques.* N. f. Enseignement de la médecine donné près des malades. Hôpital où les étudiants se forment à la pratique de la médecine et de la chirurgie. Etablissement, gratuit ou payant, où les malades reçoivent des soins.

clinique n. m. (du gr. *klinê*, lit). Nom donné à des chrétiens qui pour se rendre le salut plus facile ne recevaient le baptême qu'au lit de mort ou au moins à un âge avancé.

clinode n. m. *Bot.* Corps analogue aux basides, mais composé de cellules très petites, allongées, simples ou rameuses.

clinomètre n. m. (du gr. *klinein*, et *métron*, mesure). Sorte de niveau d'eau mesurant l'inclinaison d'un plan sur l'horizon.

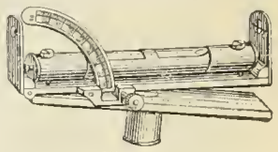
Clinomètre

clinquaille [*ka, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Argent, monnaie. Syn. CLINQUAILLE.

clinquant [*kan*], **e** adj. Qui brille d'un faux éclat.

clinquant [*kan*] n. m. Lame métallique, légère et brillante, que l'on met dans les broderies, les dentelles, etc. *Fig.* Faux brillant, éclat trompeur : *mobilier qui n'est que du clinquant.*

clinquanter [*kan-té*] v. a. Garnir de clinquant.

clinton n. m. Cépage américain que l'on a employé comme porte-greffe.

Clinton (George), né à New-York, m. à Washington (1739-1812), vice-président des Etats-Unis en 1804.

clintonie [*ni*] n. f. Genre de smilacinées, renfermant des plantes à rhizome rampant, à tige simple, originaires de l'Amérique boréale.

Clio.

clio n. f. Genre de mollusques ptéropodes, caractérisés par la bouche entourée d'appendices coniques, et les nageoires, insérées sur les côtés du cou.

Clio, Muse de l'Histoire, qu'on représentait assise ou debout avec un rouleau de papier ou une caisse de livres.

Clion (Le), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 21 kil. de Paimbœuf, sur la Haute-Perche; 2.570 h. Ch. de f. Et. Source ferrugineuse.

Clion, comm. de l'Indre, arr. et à 38 kil. de Châteauroux, sur l'Oncaze; 1.970 h. Ch. de f. Orl. Chaux.

clipper [*kli-peur*] n. m. (m. angl.). Navire à voiles de fort tonnage et bon marcheur, employé pour la navigation au long cours. Canot de plaisance, de forme effilée.

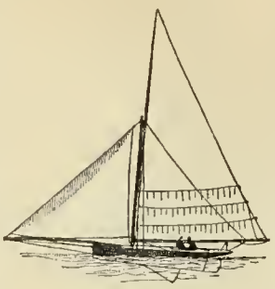
Clipper (canot).

cliquart [*kar*] n. m. *Géol.* Mince couche de gypse. Couche de terrain des environs de Paris, d'où l'on retire d'excellentes pierres de construction.

clique [*kli-ke*] n. f. *Fam.* Société de gens méprisables qui s'unissent pour cabaler, pour tromper. *Arg. milit.* Réunion des clairons et des tambours d'un régiment.

cliques n. f. pl. V. CLAQUE.

cliquet [*kè*] n. m. Petit levier qui a pour fonction d'arrêter le mouvement d'une roue dentée.

Cliquet.

cliquetant [*tan*], **e** adj. Qui cliquette : *les os cliquetants d'un squelette.*

cliqueter [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il cliquette.*) Faire un bruit sec en se choquant.

cliquetis [*ke-ti*] n. m. Bruit produit par des corps sonores entre-choqués : *le cliquetis des épées. Fig. : un cliquetis de mots.* Syn. CLIQUETTEMENT.

Cliquette.

cliquette [*kè-te*] n. f. Castagnette primitive, faite de deux os, de deux morceaux de bois, d'ardoise, etc. Instrument de même genre dans lequel les lamelles sont adaptées à un manche. *Pêch.* Pierre percée qui leste un filet.

cliquottement [*ko-te-man*] n. m. Bruit sec produit par le fer-blanc lorsqu'on le fait ployer brusquement.

cliquotter [*ko-té*] v. a. Produire le cliquottement.

clisimètre n. m. (du gr. *klisis, éos,* inclinaison, et *métron,* mesure). Appareil servant à déterminer les différences de niveau par des mesures d'inclinaison. (On dit aussi ÉCLIMÈTRE.)

clissage [*kli-sa-je*] n. m. Action de garnir de clisses : *le clissage d'une bouteille, d'un membre fracturé.*

clisse [*kli-se*] n. f. (de *éclisse*). Claie pour égoutter les fromages. Enveloppe d'osier, de jonc, pour bouteilles. *Chir.* Syn. de ÉCLISSE.

clissé [*kli-sé*], **e** adj. Recouvert ou muni d'une clisse : *bouteille clissée.*

clisser [*kli-sé*] v. a. Garnir de clisses, mettre une clisse : *clisser une bouteille.*

clisson [*kli-son*] n. m. Toile de lin blanche qui se fabriquait à Clisson.

Clisson, ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 24 kil. de Nantes, au confluent de la Moine et de la Sèvre Nantaise; 2.790 h. (*Clissonnais*). Ch. de f. Orl. Filatures, papeteries. Ruines du château. — Le cant. a 7 comm. et 11.640 h.

Clisson (Olivier **de**), connétable sous Charles VI, né au château de Clisson, m. au château de Josselin

Statue du connétable de Clisson, d'après Frémiet.

(1336-1407). Pendant la guerre de la succession de Bretagne, il combattit d'abord dans les rangs du parti anglais; mais, à partir de 1370, il passa au service de la France, seconda habilement Charles V, fut vainqueur à Roscbecque et, sous Charles VI, devint le chef du parti des *Marmousets.* Il fut écarté du pouvoir et banni en Bretagne après la folie du roi.

Clisthène, aïeul de Périclès. Il chassa Hippias d'Athènes en 510 av. J.-C., élargit les cadres de la cité en y admettant de nombreux métèques, établit le gouvernement démocratique et institua l'ostracisme.

Clitandre, personnage d'amoureux dans l'ancienne comédie française.

Clitarque, historien grec (IVe s. av. J.-C.). Il écrivit une histoire des campagnes d'Alexandre dont il ne reste que des fragments.

clitographe n. m. (du gr. *klitos,* incliné, et *graphein,* écrire). Instrument servant à trouver les pentes des terrains et les distances entre les points nivelés.

clitoridien, enne [*ri-di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au clitoris.

clitoris [*riss*] n. m. (gr. *kleitoris*). Petit organe érectile, situé à la partie supérieure de la vulve.

Clitus [*tuss*], capitaine d'Alexandre, que celui-ci tua dans un festin parce qu'il avait critiqué indirectement le luxe du conquérant; Alexandre témoigna ensuite un violent désespoir de son acte (328 av. J.-C.).

clivable adj. Qui peut être clivé : *cristaux clivables.*

clivage n. m. Action ou manière de cliver des minéraux : *le clivage de l'ardoise s'opère avec une grande facilité.* Fissure à surfaces planes dans une pierre.

Robert Clive.

Clive (Robert, lord), général anglais, né à Styche, m. à Londres (1725-1774). Il profita de l'incapacité des successeurs de Dupleix, soumit le Bengale par la victoire de Plassey (1757) et fonda, par son habile politique, la puissance britannique dans les Indes. Coupable de concussion, mais acquitté en considération de ses services, il se donna la mort.

cliver [*vé*] v. a. (de l'all. *klieben,* fendre). Fendre un corps minéral dans le sens naturel de ses couches.

Cloaca Maxima, le plus grand égout de Rome, qui allait de l'extrémité méridionale du Forum au Tibre. Bâti par Tarquin l'Ancien.

cloacal, e, aux adj. Qui appartient au cloaque : *poche cloacale.*

cloaque (lat. *cloaca*) n. m. Egout pour les eaux, les immondices : *le grand cloaque construit par le roi Tarquin subsiste encore.* Lieu destiné à recevoir les immondices. Masse d'eau croupie : *tomber dans un cloaque.* Lieu malpropre et infect. *Fig.* : *certaines villes sont des cloaques de vices, d'impureté. Zool.* Orifice commun dans lequel débouchent les voies urinaires et génitales, ainsi que l'anus, chez certains vertébrés.

clochage n. m. Action de mettre les plantes sous cloche : *le clochage des melons.*

cloche n. f. (b. lat. *clocca*). Instrument d'airain, creux, évasé, que l'on suspend et dont on tire les sons au moyen d'un battant placé au milieu : *il est dangereux de sonner les cloches pendant un orage. Fig.* Ce qui produit du bruit; ce qui assourdit. *Coup de cloche,* annonce, avertissement : *les infirmités de l'âge sont un coup de cloche que nous donne la mort. Déménager à la cloche de bois,* clandestinement et sans payer. Vase de cuivre pour cuire les fruits. Couvercle pour des mets : *cloche à fromage.* Vase de verre en forme de cloche pour couvrir les plantes : *les cloches hâtent la maturation des fruits.* Ampoule à la peau. *Cloche à plongeur,* récipient en forme de cloche, au moyen duquel on peut descendre travailler sous l'eau (v. CAISSON). *Chim.* Vase de cristal cylindrique, ouvert à une extrémité. PROV. : **Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son,** si l'on veut être bien fixé, dans un différend, il faut entendre les deux parties. **On ne peut sonner les cloches et aller à la procession,** on ne peut faire plusieurs choses à la fois.

Cloche.

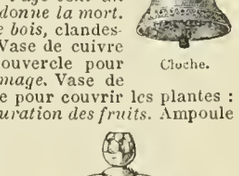
Cloche à fromage.

— ENCYCL. Il est d'usage de faire figurer sur la cloche les noms de la cloche elle-même, ceux des donateurs, des parrains et des marraines, et enfin différentes inscriptions, souvent tirées de l'Ecriture sainte. La bénédiction des cloches consiste en plusieurs ablutions et aspersions d'eau bénite faites sur la cloche et accompagnées d'onctions avec l'huile des catéchumènes et avec le saint chrême. On récite des prières spéciales. La cloche est entourée de lumières, et parée de fleurs et de linges précieux. Cette cérémonie est réservée de droit à l'évêque diocésain.

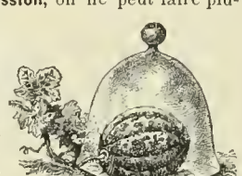
Cloche à melon.

Dr. Les sonneries de cloches, dans les édifices religieux, sont réglées par le maire et, en cas de désaccord entre le maire et le président de l'association cultuelle, par le préfet. Une clef du clocher est déposée entre les mains du maire.

Cloche à plongeurs.

— *Techn.* Dans la fabrication d'une cloche, le métal employé est principalement le bronze. La fonte d'une cloche comprend trois opérations : le *tracé,* qui détermine la forme et les proportions de la cloche : le *moulage,* qui consiste dans l'établissement du *moule* proprement dit et du *noyau* ou *fausse cloche,* séparés l'un de l'autre par un vide dans lequel pénètre le métal en fusion et qui représente l'épaisseur que doit avoir la cloche. On distingue dans une cloche, en commençant par le bas : d'abord la *patte* ou partie la plus mince; puis la *panse,* plus épaisse et recevant les chocs du *battant* en fer forgé; la *gorge,* qui sépare la panse des *saussures,* constituant la partie médiane; enfin, surmontant le tout, le *cerveau,* sorte de calotte sphérique portant à l'intérieur l'anneau du battant, qui se relie à celui-ci au moyen de lanières en cuir ou *brayers.*

Cloches de Corneville (*les*), opérette en 3 actes, livret amusant de Clairville et Ch. Gabet, musique aimable et gaie de R. Planquette (1877).

clochement [*man*] n. m. Action de clocher, de boiter : *un clochement douloureux.*

cloche-pied [*pi-è*] **(à)** loc. adv. Sur un seul pied : *sauter à cloche-pied.*

clocher [*ché*] n. m. Tour d'une église où sont les cloches : *les premiers clochers datent du* VIIIe *siècle.* Paroisse. Pays natal : *aller revoir son clocher.*

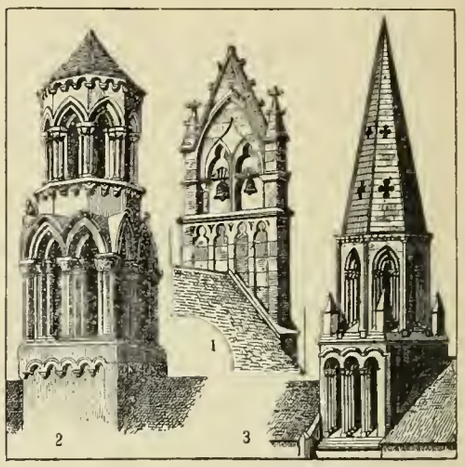

Clochers : 1. Arcade; 2. Tour; 3. Flèche

N'avoir vu que son clocher, connaître peu le monde, la vie. *Course au clocher,* course à travers champs dans laquelle on prend un clocher pour but. *Fig. Rivalités de clocher,* querelles jalouses entre gens du même pays, entre localités voisines. PROV. : **Il faut placer le clocher au milieu de la paroisse,** il faut mettre à la portée de chacun ce dont tout le monde a besoin. ALLUS. HIST. : **Aigle volant de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame,** mots qui terminent la proclamation de Napoléon à l'armée à son retour de l'île d'Elbe. On les rappelle pour présager la certitude et la rapidité du succès.

clocher [*ché*] v. n. Boiter. *Fig.* Pêcher par quelque point. *Cette composition cloche,* est défectueuse. *Ce vers cloche,* la mesure n'y est pas.

clocher [*ché*] v. n. Tinter comme une cloche. (Peu us.) V. a. Mettre sous une cloche : *clocher des melons.*

clocheteur n. m. Ancien fonctionnaire qui précédait les convois funèbres en agitant une clochette. (On l'appelait aussi CLOCHETEUR DES TRÉPASSÉS.)

clocheton n. m. Petit clocher, ou ornement pyramidal au-dessus d'un édifice, etc.

clochette [*chè-te*] n. f. Petite cloche. Nom vulgaire de diverses fleurs en forme de cloche.

clocter [*klok-té*] v. a. Tailler aux dimensions voulues les pierres meulières destinées à la fabrication des meules.

clocteur [*klok-teur*] n. m. Tailleur de pierres meulières.

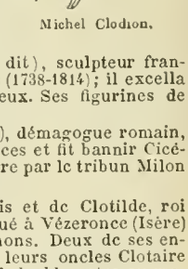
Michel Clodion.

Clodia ou **Claudia,** sœur du démagogue Clodius, la Lesbie de Catulle. Ses mœurs n'étaient pas moins émancipées que son esprit.

Clodion le Chevelu, chef d'une tribu franque, établie à Tournai, battu à Hélléna, par le Romain Aétius en 430 ou 431, il conserve quand même (jusqu'à la Somme) la partie de la Gaule qu'il avait conquise; m. vers 447. Il était le père de Mérovée.

Clodion (Claude MICHEL, dit), sculpteur français, né à Nancy, m. à Paris (1738-1814); il excella dans le genre léger et gracieux. Ses figurines de terre cuite sont très prisées.

Clodius [*di-uss*] (Publius), démagogue romain, qui se signala par ses violences et fit bannir Cicéron; il fut tué dans une bagarre par le tribun Milon l'an 52 av. J.-C.

Clodomir, fils de Clovis et de Clotilde, roi d'Orléans de 511 à 524. Il fut tué à Vézeronce (Isère) en combattant les Bourguignons. Deux de ses enfants furent mis à mort par leurs oncles Clotaire et Childebert. Le troisième, Clodoald, entra au monastère et fut plus tard canonisé sous le nom de saint Cloud.

Clogher, v. d'Irlande (comté de Sligo); 11.000 h.

Clohars-Carnoet, comm. du Finistère, arr. et à 10 kil. de Quimperlé, près de l'Océan; 4.350 h. Bains de mer (plage de sable).

cloison [*zon*] n. f. (du lat. *clausio;* de *clausus,* fermé). Séparation en planches ou en maçonnerie légère : *cloison pleine; cloison en bois. Bot.* Membrane qui divise l'intérieur des fruits. *Anat.* Membrane qui sépare une cavité : *la cloison du nez. Mar. Cloison étanche,* cloison métallique qui divise un navire en compartiments étanches.

cloisonnage [*zo-na-je*] ou **cloisonnement** [*zo-ne-man*] n. m. Tout ouvrage de cloison. Dispositif en cloisons.

cloisonnaire [*zo-né-re*] n. f. *Zool.* Genre de mollusques lamellibranches qui vivent dans les régions chaudes enterrés dans le sable ou la boue, et qui atteignent parfois un mètre de long.

cloisonné [*zo-né*], **e** adj. Partagé en compartiments. Adj. et n. m. Se dit des émaux dans lesquels les motifs sont circonscrits par de minces cloisons, dressées verticalement sur la surface pour retenir la matière vitrifiée : *des vases cloisonnés; de beaux cloisonnés.*

cloisonnement [*zo-ne-man*] n. m. Syn. de CLOISONNAGE.

cloisonner [*zo-né*] v.a. Séparer par des cloisons.

cloître n. m. (du lat. *claustrum*, verrou, barrière). Partie d'un monastère, formée de galeries couvertes encadrant une cour ou un jardin : *le cloître du Mont-Saint-Michel est d'une architecture admirable. Par ext.* Monastère : *Pépin le Bref enferma dans un cloître le dernier des Mérovingiens. Au fig.*, vie qu'on mène dans un cloître : *les austérités du cloître.* Au moyen âge, enceinte de maisons où logeaient les chanoines d'une cathédrale, d'une collégiale, ou même les prêtres d'une paroisse : *les cloîtres Notre-Dame, Saint-Merri.*

— ENCYCL. Les cloîtres étaient établis à côté des églises cathédrales, collégiales et monastiques. La forme des cloîtres est généralement carrée. Les abbayes en possédaient souvent deux. Parmi les plus beaux cloîtres de France, on peut citer ceux de Saint-Trophime, à Arles, de Moissac, de la cathédrale du Puy, du Mont-Saint-Michel, des cathédrales de Noyon, de Toul, de Langres, de Rouen, de Bordeaux, etc.

Cloître (Le), comm. du Finistère, arr. et à 19 kil. de Châteaulin ; 1.510 h. — Comm. de l'arr., et à 12 kil. de Morlaix ; 1.370 h. Ch. de f. économique.

cloîtré, e adj. Enfermé dans un cloître. *Couvent cloîtré*, dont les religieux ne sortent jamais.

cloîtrer [*tré*] v. a. Enfermer dans un cloître. Enfermer en général : *cloîtrer un enfant.* **Se cloîtrer** v. pr. Entrer dans un cloître. *Fig.* Vivre sans voir personne.

cloîtrier [*tri-é*], **ère** n. et adj. Se dit d'un religieux, d'une religieuse en résidence fixe dans un couvent.

clonique adj. *Méd.* Se dit d'un mouvement convulsif dans lequel les membres sont successivement en contraction et en relâchement : *convulsions cloniques.*

clonisme [*nis-me*] n. m. (gr. *klonos*, agitation). *Méd.* Mouvement convulsif irrégulier et tumultueux.

clonus [*nuss*] n. m. (gr. *klonos*, agitation). Trépidation rapide qui s'observe lorsqu'on fléchit rapidement le pied d'un malade sur la jambe.

Cloots [*klôts'*] (Anacharsis), révolutionnaire français, d'origine prussienne, né à Gnadenthal, (près de Trèves), m. à Paris (1755-1794), conventionnel, l'un des fondateurs du *culte de la raison ;* il s'appelait lui-même *l'Orateur du genre humain ;* il fut décapité avec les Hébertistes.

clopeur ou **clopeux** [*peû*] n. m. Batteur du raffineur de sucre.

clopin-clopant [*pan*] loc. adv. *Fam.* En clopinant : *arriver clopin-clopant.*

clopiner [*né*] v. n. (anc. fr. *clopin*, boiteux). Marcher avec peine en clochant un peu.

clopineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui boite, cloche.

cloporte n. m. Petit animal crustacé, qui a un grand nombre de pattes et qui vit dans les lieux sombres et humides.

— ENCYCL. Les cloportes sont des crustacés dont le plus commun est le *cloporte des murs* ou *des caves*, qui vit dans les maisons et se nourrit de débris organiques, de moisissures, de racines, etc.

Cloporte.

cloquage [*ka-je*] n. m. Boursouflure dans une couche de peinture.

cloque n. f. (forme normande de *cloche*). Maladie des feuilles, plus particulièrement de celles du pêcher, qui les fait jaunir et se rouler sur elles-mêmes. (Pour éviter la propagation de la cloque, il faut enlever les feuilles atteintes et les détruire par le feu.) Ampoule, boursouflure de la peau, surtout causée par une brûlure. (Pour évacuer le sérum contenu dans les cloques, il faut les percer avec une aiguille flambée.)

cloquer [*ké*] v. n. Se boursoufler, en parlant des couches de peinture.

cloquet [*ke*] n. m. Jonc refendu bouchant l'intervalle entre deux douves de tonneau.

Cloquet (Jules-Germain), chirurgien et anatomiste français, né et m. à Paris (1790-1883). Il a perfectionné l'outillage chirurgical.

clore v. a. (lat. *claudere*. — Usité aux temps suivants : *je clos, tu clos, il clôt*, sans pl. *Je clorai*, etc. *Je clorais*, etc. *Que je close*, etc. *Clos, e*, et à tous les temps composés.) Fermer, boucher : *clore un passage. Clore les yeux, la paupière*, dormir ; mourir. Entourer : *clore un champ de fossés. Fig.* Terminer : *clore un compte.* Contracter définitivement : *clore un marché. Absol.* Pouvoir être fermé : *fenêtre qui clôt mal.* ANT. **Ouvrir.**

Clorinde, héroïne de la *Jérusalem délivrée*, par le Tasse. C'est l'amazone des Sarrasins, aimée du jeune et vaillant Tancrède. Elle est restée le type de la femme courageuse, inaccessible aux craintes si naturelles à son sexe.

clos [*klo*] n. m. (de *clore*). Terrain cultivé et fermé de murs, haies ou fossés. Se dit en particulier en parlant des vignobles : *le clos Vougeot donne d'excellents vins.*

clos, e [*klô, ô-ze*] adj. Fermé : *trouver porte close.* Terminé, achevé : *la session est close. Champ clos*, autref., terrain entouré de barrières pour les tournois, les combats singuliers : *combattre en champ clos. Nuit close*, complète. *Bouche close*, sans prononcer une seule parole. *Les yeux clos*, sans regarder. *Fig.* A l'aveuglette. *Lettre close*, autrefois ordre du roi qui était signé de son sceau et contresigné par son secrétaire d'Etat. Adj. *fig.*, chose qu'on ne peut comprendre, dont on ne peut percer le secret : *pour l'ignorant, tout reste lettre close. Clos et couvert*, dans un local fermé, à l'abri de la pluie et du vent : *le propriétaire est obligé de tenir son locataire clos et couvert.*

closeau [*zô*] n. m. ou **closerie** [*ze-ri*] n. f. (de *clos*). Petite métairie. Petit clos.

closerie [*ze-ri*] n. f. Propriété entourée de murs, avec une maison d'habitation.

Closerie des Genêts (*la*), drame en cinq actes de Fr. Soulié et sa meilleure composition (1846) ; œuvre pleine d'imagination, d'esprit, de passion et de cœur.

Closerie des Lilas, bal public fondé à Paris en 1838 (sous le nom de *la Chartreuse*), et qui est devenu plus tard le bal Bullier.

closet ou **clozet** [*zè*] n. m. Parc entouré de filets verticaux, et qui retient le poisson lorsque la mer se retire.

closet [*zèt'*] n. m. Abréviation de WATER-CLOSET.

closier [*zi-é*] n. m. Fermier d'une closerie.

closoir [*zoir*] n. m. Moule de planches pour la construction en pisé. Planche qui soutient les branches d'un ouvrage de vannerie.

clossement [*man*] n. m. Syn. de GLOUSSEMENT.

Clostercamp (en allem. **Klostercamp**), village de Westphalie (Prusse), où l'armée française vainquit les Hanovriens du prince de Brunswick (1760), grâce au dévouement du chevalier d'Assas. V. ASSAS.

Closterseven, bourg d'Allemagne (Hanovre), 1.500 h. En 1757, le maréchal de Richelieu y contraignit à capituler l'armée anglo-hanovrienne du duc de Cumberland.

clostre [*klos-tre*] n. m. Demi-cylindre creux en poterie, servant à garnir les balustrades. Syn. CLAUSTRE.

Clos-Vougeot [*klo-vou-jo*], vignoble de la Bourgogne, dans la *côte de Nuits*, arr. de Beaune (Côte-d'Or), et qui produit (particulièrement) des vins rouges universellement renommés. *Par métonym.* n. m. Vin de ce vignoble : *boire du clos-vougeot.*

Tombeau de Clotaire Ier.

Clotaire Ier [*tè-re*], fils de Clovis, roi de Soissons en 511, seul roi des Francs en 558, m. en 561 ; cruel et sanguinaire, il fit, avec Childebert, périr deux des fils de leur frère Clodomir. Après la mort de Childebert, il réunit de nouveau en un seul royaume toutes les parties de la monarchie franque ; — CLOTAIRE II, fils de Chilpéric Ier et de Frédégonde, né en 584, roi de Neustrie en 585, seul roi des Francs en 613, m. en 628 ; il fit périr Brunehaut, puis régna avec sagesse ; — CLOTAIRE III, fils de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne de 656 à 670 ; — CLOTAIRE IV, roi d'Austrasie de 717 à 720.

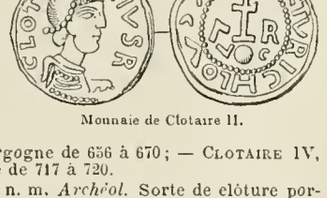

Monnaie de Clotaire II.

clotet [*tè*] n. m. *Archéol.* Sorte de clôture portative dans les appartements.

Clotho, la plus jeune des trois Parques. Elle présidait à la naissance, tenait la quenouille et filait la destinée des hommes.

Clotilde (sainte), nièce de Gondebaud, roi des Bourguignons et femme de Clovis Ier ; elle contribua à la conversion de son mari au christianisme. Après la mort de Clovis, elle se retira dans un monastère à Tours ; m. en 545. Fête le 3 juin.

Clotilde de Savoie (Marie-Thérèse-Louise), née à Turin en 1843, fille du roi d'Italie Victor-Emmanuel et de Marie-Adelaïde. Elle épousa en 1859 le prince Jérôme Bonaparte.

clôture n. f. (du lat. *claudere*, fermer). Enceinte de murailles, de haies, etc. Mur de clôture. Vie claustrale. *Fig.* Action de terminer : *clôture d'un inventaire.* Dernière séance, fin d'une séance.

— ENCYCL. *Dr. parlem.* On distingue : 1° la clôture d'une *discussion*, prononcée d'office par le président de l'Assemblée lorsque personne ne réclame la parole, ou par l'Assemblée elle-même, lorsqu'il reste des orateurs inscrits qui ne renoncent pas à la parole ; 2° la clôture des *scrutins*, prononcée par le président, qui prend les convenances de l'Assemblée ; 3° la clôture des *séances*, dont le prononcé appartient au président seul (à partir de ce moment, nul ne peut prendre la parole et les comptes rendus cessent d'enregistrer les explications échangées) ; 4° la clôture des *sessions*, ordinaires ou extraordinaires, prononcée par le président après la lecture, par lui-même ou par un ministre, du décret qui l'ordonne.

— *Dr. civ.* Tout propriétaire peut à son gré clore ou non son héritage. La renonciation à ce droit imprescriptible ne peut s'induire que d'une stipulation formelle ou d'une servitude inconciliable avec la faculté de se clore.

Le propriétaire d'un mur ne peut se refuser à en céder la mitoyenneté. V. ce mot.

La clôture confère, à de certaines conditions, le droit de chasse en tout temps et sans permis sur les terrains clos. Les gardes champêtres et les gardes forestiers ne peuvent pénétrer sur un terrain clos sans l'assistance du commissaire de police, du juge de paix, ou du maire ou de son adjoint.

Le principe de la liberté de se clore comporte des restrictions, notamment du chef des servitudes légales : servitude de halage, servitudes militaires, servitudes résultant d'un plan général d'alignement, servitudes de passage ou pour l'écoulement des eaux. Les propriétaires de deux fonds contigus, situés dans une ville ou un faubourg doivent contribuer aux dépenses d'entretien ou de construction des clôtures séparatives entre maisons, cours et jardins. On peut se soustraire à ces obligations en abandonnant son droit de mitoyenneté.

Le fait de destruction de clôture est prévu et puni par le code pénal. Le bris ou la violation de clôture devient aussi une circonstance aggravante du vol. La loi pénale entend le mot « clôture » dans le sens le plus large, et même quand il n'y aurait pas de portes fermant à clef ou quand la porte serait à claire-voie et ouverte habituellement.

clôturer [*ré*] v. a. Faire une clôture, la clôture.

clôturier [*tri-é*] n. m. Vannier qui ne fait que de la vannerie battue.

clou n. m. (lat. *clavus*). Petit morceau de métal, à tête et à pointe, que l'on enfonce pour fixer. *Ne tenir ni à fer ni à clou*, être très mal fixé. *Suspendre un objet au clou*, renoncer à s'en servir (d'où la dérivation populaire de *mettre en gage*). *River un clou*, en rabattre au marteau la pointe dépassante. *Fig.* et *fam. Ne pas valoir un clou*, ne rien valoir. *Maigre comme un clou, gras comme un cent de clous*, fort maigre. *Compter les clous de la porte*, attendre longtemps. *Planter son clou*, s'établir à demeure quelque part. *River son clou à quelqu'un*, le réduire au silence par une réponse mordante, décisive. *Fam.* Attraction principale : *le clou d'une soirée.* Nom vulgaire du furoncle. *Art vétér. Clou de rue*, blessure produite au pied du cheval par un corps pointu (clou, etc.) qui s'introduit dans le sabot. *Bot. Clou de girofle*, bouton de girofle employé comme épice. Prov. : **Un clou chasse l'autre,** les nouveaux soucis font oublier les anciens.

— ENCYCL. *Techn.* Les clous se font avec un grand nombre de métaux : fer, fonte, cuivre, zinc, etc. Leur emploi est multiple en économie domestique et dans l'industrie. Les principales variétés de clous sont : les *clous* ou *pointes de Paris*, les *clous à bateaux*, qu'emploient aussi les maçons pour consolider les hourdages et maçonneries des cloisons ; les *clous à plafonner* et *à latter ;* les *clous à parquet, à penture, à crochet, clous rivés, barbelés*, etc. A ces variétés s'ajoutent encore les *clous caboches*, pour ferrer les grosses chaussures ; les *broquettes*, qui se subdivisent en *semences, broquettes à l'anglaise, broquettes embouties*, etc. ; les *clous découpés*, enlevés à l'emporte-pièce dans une feuille de tôle ; les *clous fendus ;* les *clous à chevaux ;* les *clous à tapissiers ;* les *clous en zinc*, utilisés par les couvreurs et portant différents noms : *clous à ardoises, à pannes, clous semences ;* les *clous à doublage*, qui servent pour l'établissement des portes d'écluses et des barrages. Les *clous en cuivre* ou *en laiton* servent principalement aux tapissiers. Autrefois tous ces types de clous se fabriquaient à la main, actuellement on les obtient mécaniquement.

Clous : 1. Pointe de Paris ; 2. Clou à patte ; 3. A crochet ; 4. Broquette emboutie ; 5. Semence ; 6. Clou de tapissier ; 7. A bateau ; 8. Tête de clou en bronze ; 9. Clou à cheval ; 10. De cordonnier.

— *Art vétér.* Le clou de rue superficiel se guérit assez rapidement par l'introduction dans la blessure d'un peu d'essence de térébenthine ; profond, il ne guérit que plus difficilement. Il faut nettoyer la plaie, la creuser avec l'outil appelé *feuille-de-sauge* et y placer un pansement au subliné. Le clou de rue peut parfois causer la mort de l'animal par gangrène des tissus lésés et septicémie consécutive ou par tétanos.

clouage ou **clouement** [*klou-man*] n. m. Action ou manière de clouer.

Cloud [*klou*] (saint) ou **Clodoald,** troisième fils de Clodomir, né vers 522. Il échappa au meurtre de ses frères et se retira dans un village situé près de Paris, où il fonda un monastère qui prit son nom ; m. vers 560. Fête le 7 sept.

cloudet [*dè*] n. m. Nom vulgaire du hibou.

cloué n. m. Genre de chaussures dans lequel la semelle et l'empeigne sont réunies par des clous.

clouer [*klou-é*] v. a. Fixer avec des clous et, *par ext.*, avec un corps pointu : *flèche, coup d'épée qui cloue l'adversaire au sol. Fig.* Assujettir quelqu'un, le fixer dans une résidence, un emploi : *la maladie nous cloue à la chambre. Fam.* Mettre quelqu'un dans l'impossibilité de répondre : *clouer un candidat, un contradicteur. Clouer le bec à quelqu'un*, l'obliger à se taire. ANT. **Déclouer.**

Jean Clouet.

clouet [*klou-è*] n. m. Petit ciseau de fer, à tête, à l'usage des tonneliers.

Clouet [*è*] (Jean), né vers 1485, m. en 1545, dit *Jehannet*, peintre du roi François Ier, dont il a laissé, entre autres œuvres, un magnifique portrait. Ses œuvres se distinguent par une admirable sobriété. — Son fils, FRANÇOIS, né vers 1510, m. vers 1572, fut peintre de François Ier et de ses trois successeurs ; portraits d'*Elisabeth d'Autriche* et de *Charles IX* au Louvre. Ses crayons sont des chefs-d'œuvre de netteté et de réalisme.

François Clouet.

Clough (Arthur-Hugues), poète anglais, né à Liverpool, m. à Florence (1819-1861).

cloutage n. m. Action de fixer le fer à la corne du pied du cheval.

clouter [*té*] v. a. Garnir, orner de clous.

cloutère n. f. Petite enclume à l'usage des cloutiers.

clouterie [*tri*] n. f. Commerce, fabrication de clous : *la clouterie est répandue dans les Ardennes.*

cloutier [*ti-é*] n. m. Qui fait ou vend des clous.

cloutière n. f. Instrument pour faire à la main des têtes de clous. Boîte à clous.

clouure n. f. Emploi de clous. Endroit où un clou est enfoncé.

Clouzeaux (Les), comm. de la Vendée, arr. et à 7 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.310 h. Ch. de f. Et.

Clovis Ier [*viss*], roi des Francs, né vers 466, fils de Chilpéric Ier et de Basine, époux de Clotilde, vainqueur des Romains à Soissons (486), des Alamans près de Zulpich (bataille dite de Tolbiac, 496), des Bourguignons près de Dijon (500) et des Wisigoths à Vouillé (507), fondateur de la monarchie franque et seul roi de toute la Gaule après l'assassinat des chefs francs de Cologne, de Cambrai, de Thérouanne ; m. probablement à Paris en 511. Il reçut de l'empereur d'Orient le titre de *patrice*, protégea le catholicisme, et reçut le baptême des mains de saint Remi dans la cathédrale de Reims. Quand ce nouveau Constantin descendit dans la cuve où les catéchumènes étaient plongés, l'archevêque lui adressa ces paroles : *Courbe la tête, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré.* Ces mots ont enrichi notre littérature de deux locutions souvent employées : *courbe la tête, fier Sicambre*, pour exprimer la soumission à une doctrine acceptée, ou à un fait accompli, et *adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré*, c'est-à-dire renonce à tes opinions, à tes sentiments, pour adopter des idées opposées. — Malheureusement, après la mort de Clovis, son royaume fut partagé, suivant la coutume franque, entre ses quatre fils : Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire. — Clovis II, fils de Dagobert, roi de Neustrie et de Bourgogne de 638 à 656 ; il épousa sainte Bathilde ; — Clovis III, fils de Thierry III, roi de Neustrie et de Bourgogne de 691 à 695 ; il eut pour maire du palais Pépin d'Héristal, qui fut en réalité le vrai maître de son royaume.

Clovis et Clotilde.

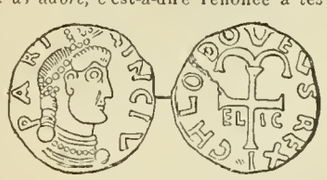

Monnaie de Clovis II.

Monnaie de Clovis III.

clovisse [*vi-se*] n. f. (provenç. *clauvisso*). Coquillage alimentaire du genre *vénus*, abondant sur les côtes de la France méditerranéenne.

Clovisse.

clown [*kloun'*] n. m. (m. angl.). Personnage grotesque de la farce anglaise. Dans les cirques, acteur, bouffon, doué de beaucoup d'agilité et de souplesse : *le métier de clown demande beaucoup d'esprit et d'à-propos.* (On emploie aussi le fém. CLOWNESSE.)

Clowns.

clownerie [*klou-ne-rî*] n. f. Ensemble de clowns. Tour, facétie de clown.

cloyère [*klo* ou *kloi-iè-re*] n. f. (de *claie*). Panier pour mettre du poisson, et surtout des huîtres. Son contenu (25 douzaines).

Cloyes [*kloi*], ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 12 kil. de Châteaudun, sur le Loir ; 2.230 h. (*Cloysiens*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 15 comm. et 12.150 h.

club [*klub'* ou *kleub'*] n. m. (mot angl.). Réunion politique tenue par des particuliers. Cercle, association d'amis : *un club littéraire.*

— ENCYCL. A partir de 1789, il se fonda en France, à l'imitation des Anglais, des clubs qui exercèrent une influence prépondérante sur les décisions des Assemblées révolutionnaires : club des Cordeliers, des Feuillants, des Jacobins. Ce dernier dicta souvent ses votes à la Convention.

clubione n. f. Genre d'arachnides aranéides, comprenant des araignées qui vivent dans des coques soyeuses, sous les pierres et les écorces. (On en connaît une centaine d'espèces, dont une dizaine habitent l'Europe.)

clubique adj. Qui a rapport aux clubs.

clubiste [*bis-te*] n. m. Membre d'un club.

clubman [*man'*] n. m. Syn. anglais de *clubiste*. Habitué des cercles. Pl. des *clubmen*.

Clugnat, comm. de la Creuse, arr. et à 11 kil. de Boussac ; 2.100 h.

Cluis, comm. de l'Indre, arr. et à 20 kil. de La Châtre ; 2.230 h. Minerai de fer, phosphates.

cluniste [*nis-te*] n. m. Religieux de l'ordre de Cluny.

Cluny, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 23 kil. de Mâcon, sur la Grosne, affl. de la Saône ; 4.240 h. (*Clunisois*). Ch. de f. P.-L.-M. Là fut fondée, en 910, par Guillaume, duc d'Aquitaine, une abbaye de bénédictins réformés, une des plus célèbres de l'Europe. De 1865 à 1891, il a existé à

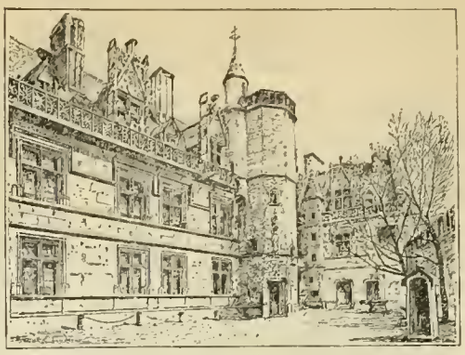

Musée de Cluny.

Cluny une école nationale, qui formait des maîtres pour l'enseignement spécial des lycées, collèges et écoles normales primaires, puis une école pratique qui formait des contremaîtres et ouvriers d'élite pour les industries du fer et du bois, et qui remplace aujourd'hui une école nationale d'arts et métiers. (V. ÉCOLES.) — Le cant. a 25 comm. et 15.000 h.

Cluny (*hôtel* et *musée de*), célèbre hôtel situé à Paris, rue Du-Sommerard ; il comprend les ruines du palais appelé les *Thermes de Julien*, et un musée qui renferme une curieuse collection de plusieurs milliers d'objets, dont la plupart appartiennent aux XIVe, XVe et XVIe siècles : sculptures, ivoires, émaux, terres cuites, bronzes, meubles, tableaux, vitraux, faïences, tapisseries, orfèvrerie, horlogerie, armes, serrurerie, bijoux, voitures.

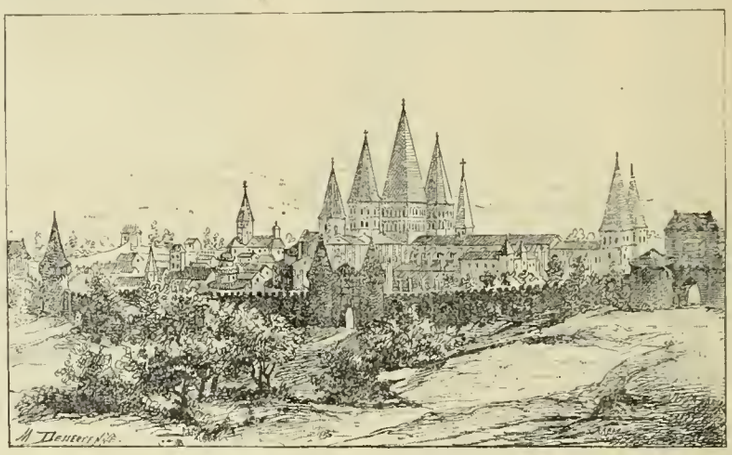

Abbaye de Cluny au XVIIIe siècle.

Cluny (*théâtre de*), théâtre de Paris (boulevard Saint-Germain), ouvert en 1864, sous le nom d'Athénée musical. Il porte son nom actuel depuis 1866. On y joue le vaudeville, la comédie-bouffe, et quelquefois l'opérette.

clupe n. m. Nom générique des poissons qui ressemblent au hareng (sardines, aloses, anchois, etc.).

clupéidés n. m. pl. Famille de poissons physostomes, dont le hareng est le type. S. un *clupéidé*.

cluse interj. Cri par lequel le fauconnier excite les chiens de chasse, qui aillent le faucon, pour faire sortir la pièce de gibier réfugiée dans un buisson.

cluse n. f. ou **clus** [*klu*] n. m. Coupure étroite creusée presque perpendiculairement dans un pli montagneux et faisant communiquer deux dépressions séparées l'une de l'autre par ce pli. (S'emploie particulièrement dans le Jura.)

cluser [*zé*] v. a. Exciter les chiens en criant *cluse*.

Cluses, ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 14 kil. de Bonneville ; sur l'Arve ; 2.140 h. (*Clusiens*). Horlogerie. Ecole nationale d'horlogerie. — Le cant. a 10 comm. et 10.030 h.

clusiacées [*zi-a-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *clusie*. S. une *clusiacée*.

clusie [*zî*] n. f. Genre de clusiacées laticifères, des pays tropicaux, souvent parasites d'autres arbres.

Clusium [*zi-om'*], anc. v. d'Etrurie, aujourd'hui *Chiusi*. C'était la résidence de Porsenna.

Clussais, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 18 kil. de Melle ; 1.250 h. Fer.

Clyde (la), fl. d'Ecosse, qui arrose Glasgow et se jette dans la mer d'Irlande ; 160 kil.

clydesdale [*dès-da-le*] n. m. Se dit d'une race de chevaux de gros trait que l'on rencontre dans la vallée de la Clyde (Ecosse).

clypéacé, e ou **clypéiforme** adj. (du lat. *clypeus*). Qui a la forme d'un bouclier.

clysmien, enne [*klis-mi-in, è-ne*] adj. (gr. *klasmos*, lavage). *Géol.* Qui a été travaillé par les eaux : *terrains clysmiens.*

clyso-injecteur [*zo*] n. m. (du gr. *klusis*, action de laver, et *injecteur*). Clysoir pour injections.

clysoir [*zoir*] n. m. (gr. *kluzein*, laver). Tube flexible et imperméable, terminé par une canule, qui servait à prendre des lavements.

clysopompe [*zo-pon-pe*] n. m. (de *clysoir*, et *pompe*). Appareil composé d'un clysoir adapté à une petite pompe foulante.

Clysopompe.

clystère [*klis-tè-re*] n. m. (gr. *klustêr*). Lavement.

Clytemnestre [*tèm'-nès-tre*], fille de Tyndare et de Léda, sœur d'Hélène, de Castor et de Pollux, épouse d'Agamemnon, mère d'Oreste et d'Electre ; elle tua son mari avec son complice Egisthe et fut tuée par son fils Oreste.

clytus [*tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant des capricornes d'un noir velouté varié de bandes claires, et qui sont communs sur tout le globe.

cm, abréviation de *centimètre*. (On écrit centimètre carré : cm^2 ou *cmq* ; centimètre cube : cm^3 ou cm^c.)

cnémide n. f. (gr. *knêmis*). *Antiq. gr.* Jambière des soldats grecs.

cnicin n. m. Substance amère, retirée du chardon bénit (*cnicus*). (On dit aussi CNIC n. m. et CNICINE n. f.)

cnicus [*kuss*] n. m. Genre de composées cynaroïdées qui comprend le chardon bénit, fébrifuge, tonique et diaphorétique.

Cnide, ane. v. de Carie, colonie lacédémonienne consacrée à Vénus. (Hab. *Cnidiens.*)

Cnide ou **Gnide** (*temple de*), célèbre temple de Vénus, qui se trouvait sur un promontoire de la Carie. De là ces périphrases très usitées en poésie : *La reine, la déesse de Cnide* pour Vénus ; *l'enfant, le dieu de Cnide*, pour l'Amour.

Co, symbole chimique du cobalt.

C. O. abréviation de *compte ouvert*.

co, col, com ou **con** (du lat. *cum*, avec), préfixe qui indique réunion ou adjonction.

coaccusation [*a-ku-za-si-on*] n. f. Etat de personnes coaccusées.

coaccusé, e [*a-ku-zé*] n. Accusé avec un ou plusieurs autres.

— ENCYCL. *Dr.* Les personnes accusées en même temps qu'une ou plusieurs autres sont traduites simultanément devant une juridiction criminelle, qui doit statuer à l'égard de tous par le même arrêt. Cette comparution simultanée a lieu tout d'abord quand diverses personnes ont commis ensemble le même crime, soit en qualité de coauteurs, soit, les unes en qualité d'auteurs principaux, les autres en qualité de complices : on dit, en ce cas, qu'il y a *indivisibilité*. Elle se produit encore lorsque plusieurs individus ont commis des crimes différents, mais unis entre eux par la connexité.

Quand un acte d'accusation comprend plusieurs infractions, la disjonction des affaires peut être prononcée, si l'on reconnaît que la connexité fait défaut.

coacher [*ché*] n. m. Feuille de papier employée parfois par le batteur d'or en guise de parchemin.

coacquéreur [*a-ké*] n. m. Celui avec qui l'on acquiert en commun.

coacquisition [*a-ki-zi-si-on*] n. f. Action d'acquérir en commun avec un autre.

coactif, ive [*ak*] adj. (du lat. *coactum*, supin de *cogere*, forcer). Qui a droit, pouvoir de contraindre : *puissance coactive.*

coaction [*ak-si-on*] n. f. Contrainte, violence qui ôte le libre arbitre : *la coaction prouvée détruit l'acte.*

coactivité n. f. Qualité d'une force coactive.

coadapter [*dap-té*] v. a. Adapter deux choses l'une à l'autre.

coadjuteur n. m. (préf. *co*, et lat. *adjutor*, aide). Prélat adjoint à un autre prélat pour l'aider dans ses fonctions avec ou sans future succession : *le cardinal de Retz était coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle.*

coadjutorerie [*rî*] n. f. Dignité, charge de coadjuteur.

coadjutrice n. f. Religieuse adjointe à l'abbesse ou la supérieure et qui est désignée pour lui succéder.

coadjuvant [*ran'*], **e** adj. Qui aide, qui concourt : *causes coadjuvantes.*

coadministrateur [*ni-stra*] n. m. Celui qui administre avec un ou plusieurs autres.

coadnation [*si-on*] n. f. *Bot.* Etat des feuilles coadnées.

coadné, e adj. (de *co*, *ad* et *né*). *Bot.* Se dit des parties adhérentes entre elles et qui se sont développées ensemble.

coagulabilité n. f. Propriété de se coaguler.

coagulable adj. Qui peut se coaguler : *l'albumine est coagulable.*

coagulant [*lan'*], **e** adj. Qui coagule : *la présure est une substance coagulante.*

coagulase [*la-ze*] n. f. Ferment soluble qui jouit de la propriété de précipiter de leurs solutions certaines substances, comme la présure, la caséase, qui coagulent le lait.

coagulateur, trice adj. Qui produit la coagulation : *l'effet coagulateur de l'eau-de-vie.*

coagulation [*si-on*] n. f. Etat d'un liquide coagulé. Action par laquelle il se coagule.

coaguler [*lé*] v. a. (lat. *coagulare*). Figer, en parlant d'un liquide ; lui donner de la consistance. **Se coaguler** v. pr. Se prendre sous la forme de gelée : *le sang se coagule.*

coagulum [*lom'*] n. m. Masse de substance coagulée : *un coagulum de sang.* Ce qui sert à coaguler.

coaille [*ll* mll., *e*] n. f. (lat. *cauda*, queue). Laine de qualité inférieure, provenant de la queue de l'animal. Syn. QUAILLE.

coailler [*ko-a, ll* mll., *é*] v. n. Se dit des chiens quand ils quêtent la queue haute.

coalescence [*lé-san-se*] n. f. (du lat. *coalescere*, se souder). *Patho.* Adhérence des parties qui étaient divisées naturellement ou par accident.

coalescent, e [*lès-san*] adj. *Hist. nat.* Qui ne forme qu'une seule pièce.

coalisé [*zé*], **e** adj. Se dit de ceux qui sont ligués : *puissances coalisées.* N. m. pl. : *les coalisés envahirent la France en 1814.* S. un *coalisé.*

coaliser [*zé*] v. a. Liguer, engager dans une coalition : *coaliser des puissances.* Se coaliser v. pr. (lat. *coalescere*, se souder). Se liguer ; unir ses efforts.

coalition [*si-on*] n. f. (de *coaliser* [*se*]). Ligue de puissances : *la Convention résista aux coalitions européennes.* Association de partis, de personnes qui veulent exercer une action commune.

— Encycl. *Dr.* La coalition est un concert de patrons ou d'ouvriers qui exercent une pression tendant soit à l'abaissement ou à la hausse des salaires, soit à entraver la liberté de l'industrie et du travail.

L'article 414 du Code pénal punit « d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 francs à 3.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail ». La peine est applicable par les tribunaux correctionnels, même lorsque le délit a été commis par la voie de la presse.

Lorsque ces faits sont la conséquence d'un plan concerté, les coupables peuvent être, par l'arrêt ou le jugement, condamnés à l'interdiction de séjour pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

Les dispositions de l'article 414 pourraient trouver application en cas de grève.

— *Hist.* On a particulièrement donné le nom de *coalitions* à des ligues formées par les puissances européennes contre la Révolution française et contre Napoléon Ier. Elles sont au nombre de sept : la *première*, conclue à Pilnitz, entre la Prusse et l'Autriche, à qui se joignirent, après la mort de Louis XVI, l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, les Deux-Siciles, etc., fut sérieusement entamée par la paix de Bâle avec la Prusse et l'Espagne (5 avril et 22 juill. 1795), et dissoute par le traité de Campo-Formio avec l'Autriche (17 oct. 1797) ; la *deuxième*, formée en mars 1799, entre l'Angleterre, restée seule en armes, la Russie et la Turquie, l'Autriche et les Deux-Siciles, fut brisée par la victoire de Marengo, suivie du traité de Lunéville avec l'Autriche (9 févr. 1801), et par la paix d'Amiens avec l'Angleterre (25 mars 1802) ; la *troisième*, signée à Pétersbourg, le 8 avril 1805, entre l'Angleterre, qui avait rompu avec la France dès 1803, et l'Autriche, la Russie et la Prusse, fut dissoute de fait par la victoire d'Austerlitz, et de droit par le traité de Presbourg (26 déc. 1805) ; la *quatrième*, formée en septembre 1806, entre la Prusse, la Russie, l'Angleterre et la Suède, fut rompue par la bataille de Friedland, suivie du traité de Tilsit avec Alexandre et avec le roi de Prusse (9 juill. 1807) ; la *cinquième*, conclue le 9 avril 1809, entre l'Autriche et l'Angleterre, finit par l'entière défaite à Wagram des Autrichiens, qui obtinrent la paix à Schœnbrunn, le 14 octobre ; la *sixième*, signée en mars 1813, entre la Russie, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, la Suède et presque toutes les autres puissances, eut pour résultat l'abdication de Napoléon Ier (11 avril 1814) ; la *septième*, qui ne fut que la continuation de la précédente, formée à Vienne en 1815, après le retour de Napoléon à Paris, le renversa de nouveau à la suite de sa défaite à Waterloo.

coalitionniste [*si-o nis-te*] n. m. Membre d'une coalition.

coallié, e n. et adj. Syn. de coalisé.

coaltar [*kol*] n. m. (mot angl., de *coal*, charbon, et *tar*, goudron). Goudron tiré de la houille : *le bois injecté de coaltar résiste bien à l'humidité.*

— Encycl. Le coaltar, liquide d'un noir brillant, de consistance sirupeuse et de composition assez complexe, est employé industriellement pour injecter les bois, les traverses de chemins de fer, les pavés de bois, etc. Sous le nom de *coaltar saponiné*, la thérapeutique l'emploie comme désinfectant et antiseptique. Il est aussi en usage dans la médecine vétérinaire.

coaltarement [*kol, man*] n. m. Action de coaltarer.

coaltarer [*kol-ta-ré*] v. a. Injecter (du bois, susceptible de pourrir) avec du coaltar.

coaltarisation [*kol, za-si-on*] n. f. Action de coaltariser.

coaltariser [*kol, zé*] v. a. Enduire de coaltar.

coalté, e [*kol*] adj. Se dit d'une préparation de coaltar employée pour désinfecter et panser.

coalterne [*ko-al-tèr-ne*] adj. Se dit des fièvres dont les accès se renouvellent avant la fin de l'accès précédent. On dit mieux subintrant, e.)

coaptation [*ko-ap, si-on*] n. f. Action de remettre en place les os luxés ou les fragments d'os fracturés.

coarctant [*ko-ark-tan*], **e** adj. (lat. *coarctare*) Qui resserre : *force coarctante.*

coarctation [*ko-ark-ta-si-on*] n. f. Rétrécissement : *coarctation du canal de l'urètre, de l'intestin.*

coarcté, e [*ark-té*] adj. Rendu plus étroit.

coarctotomie *ark-to-to-mi* n. f. (lat. *coarctare*, rétrécir, et *tomé*, section). Section d'un rétrécissement.

Coarraze, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 18 kil. de Pau, sur le Gave de Pau ; 1.690 h. Ch. de fer Midi. Lingerie.

coassant [*a-san*], **e** adj. Qui coasse.

coassement [*a-se-man*] n. m. Cri de la grenouille, du crapaud. *Fig.* : *les coassements de l'envie.*

coasser [*a-sé*] v. a. (lat. *coaxare*). Crier, en parlant de la grenouille. *Fig.* Criailler, cabaler.

coassocié, e [*as-so*] n. Associé avec d'autres.

coassurance [*a-su*] n. f. Assurance dans laquelle les assurés s'engagent mutuellement.

coati n. m. Petit mammifère carnassier, qui vit dans les forêts d'Amérique.

— Encycl. Les coatis ne dépassent jamais 1 mètre de longueur, du museau à la pointe de la queue ; leur fourrure est épaisse et tire sur le rouge. Ces animaux sont très faciles à apprivoiser et figurent souvent dans les ménageries.

coauteur [*ko-ô*] n. m. Auteur qui travaille avec un autre à une même œuvre littéraire. Celui qui a commis un crime en participation avec d'autres personnes.

cob [*kob'*] n. m. (mot angl.). Cheval de taille moyenne, à l'encolure épaisse et courte.

cobalt [*balt'*] n. m. (allem. *kobalt*). Métal blanc rougeâtre, dur et cassant : *le cobalt fut isolé par Brandt en 1773. Bleu de cobalt* ou *cobalt*, couleur à base d'oxyde de cobalt.

— Encycl. En Saxe, on retire le cobalt de minerais arséniés ; en Nouvelle-Calédonie, le minerai contient aussi du nickel ; on sépare les deux métaux par le sulfate ferreux. C'est un métal dur, peu malléable, de densité 8,6, fondant très difficilement. On le rend malléable en l'alliant au magnésium, et ductile en l'alliant au cuivre ; en combinaison avec le fer et l'acier, il produit des alliages d'une très grande dureté. L'oxyde de cobalt donne au verre et aux pâtes céramiques une belle coloration bleue. Le cobalt a peu d'applications directes, mais il sert à préparer un certain nombre de colorants. Les sels de cobalt entrent dans la composition des *encres sympathiques.* Les hygromètres en papier virant du bleu au rose, selon le degré d'humidité de l'air, doivent au cobalt cette propriété.

cobaltage n. m. Action de recouvrir d'une mince couche de cobalt un métal qui, sans cette précaution, pourrait s'oxyder. Syn. cobaltisage.

cobaltifère adj. Qui contient du cobalt.

cobaltine n. f. Arséniosulfure naturel de cobalt, qui, après la smaltine, est le minerai de cobalt le plus important.

cobaltiser [*zé*] v. a. Couvrir d'une couche de cobalt.

cobaye [*ba-i*] n. m. Genre de petits mammifères rongeurs, vulgairement appelés *cochons d'Inde.*

Cobaye.

— Encycl. Des diverses espèces de cobayes, le plus connu est le *cobaye domestique* ou *cochon d'Inde*, originaire du Pérou et acclimaté depuis un siècle en Europe. Ces petits animaux sont très employés pour la vivisection et pour l'essai des préparations microbiennes.

Cobden [*dèn*] (Richard), économiste anglais, né à Heyshott (Sussex), m. à Londres (1804-1865), qui, par sa victoire sur les grands propriétaires ruraux, lesquels vendaient à des prix exagérés les denrées de première nécessité, assura le succès des idées libre-échangistes.

cobéa ou **cobæa** [*bé-a*] n. m. ou **cobée** n. f. Genre de bignoniacées, comprenant des plantes grimpantes, à grandes fleurs bleues et campanulées.

— Encycl. Les cobéas sont des arbrisseaux grimpants originaires de l'Amérique tropicale. L'espèce la plus connue est le *cobéa scandens*, que l'on cultive en France dans de grands pots, et qui peut se conserver plusieurs années.

Cobenzl [*bèn'tsl'*] (Jean-Louis-Joseph, comte de), diplomate autrichien, né à Bruxelles, m. à Vienne (1753-1809). Il négocia les traités de Campo-Formio et de Lunéville.

Cobet (Carel-Gabriel), philologue hollandais, un des fondateurs de la critique conjecturale, né à Paris, m. à Leyde (1813-1889).

cobier [*bi-é*] n. m. Réservoir à plusieurs compartiments, dans les marais salants.

coble n. m. Barque de pêche à trois quilles, des côtes d'Angleterre.

Coblentz [*blèn'ts*] ou **Coblence** [*blan-se*], v. forte de la Prusse-Rhénane, au confl. du Rhin et de la Moselle ; 47.500 h. Camp retranché. Près de la ville s'élève le tombeau de Marceau. Ce fut, en 1792, un des lieux de ralliement des émigrés, qui y formèrent l'*armée de Condé*.

cobolt n. m. Arsenic métallique réduit en poudre, qui, par son contact avec l'air, a subi un commencement d'oxydation.

Cobourg, v. d'Allemagne, capit. du duché de Saxe-Cobourg-Gotha, sur l'Itz ; 25.000 h.

Cobourg (Frédéric de Saxe-). V. Saxe-Cobourg.

cobourg [*bour*] n. m. Etoffe croisée d'un seul côté, à trame de laine mérinos peignée, et chaîne en soie grège ou en coton.

cobra ou **cobra capello** [*pèl-lo*] n. m. Nom vulgaire des serpents indiens du genre *naja*, *serpents à lunettes* et autres dont la morsure venimeuse est mortelle.

coca n. f. ou, d'après l'Acad. n. m. Arbrisseau du Pérou, du genre érythroxyle (linacées). [On dit aussi cocaïer.]

Coca : a, fleur ; b, fruit.

— Encycl. La coca est un arbrisseau qui peut atteindre 1 à 3 mètres de haut. Ses fleurs sont petites et jaunâtres, les fruits sont des drupes rouges. La coca croît à l'état sauvage dans les Indes, mais on la cultive de plus en plus pour ses feuilles qui possèdent une action stimulante analogue à celle du café, du thé, etc. ; mâchées, elles anesthésient la bouche et l'estomac, et peuvent, jusqu'à un certain point, suppléer au défaut de nourriture. On les utilise à la préparation des vins pharmaceutiques. Epuisées par l'éther, elles fournissent la cocaïne.

cocagne [*ka-gne*] n. f. Fête publique avec distribution de boissons et de vivres. (Vx.) *Pays de cocagne*, pays imaginaire où l'on a sans peine tous les agréments de la vie. *Mât de cocagne*, mât élevé, enduit de matière glissante (savon, suif), au sommet duquel sont suspendus des prix que des concurrents s'efforcent d'atteindre en grimpant.

Mat de cocagne.

cocagne provenç. *cocanha*) n. f. Pain de pastel.

cocaïne [*ka-i-ne*] n. f. Alcaloïde que l'on extrait des feuilles de coca.

— Encycl. Cet alcaloïde est un anesthésique local et un précieux analgésique. On l'utilise en injections hypodermiques pour les petites opérations. Au contraire pour les grandes opérations, on l'injecte dans le canal rachidien ; on obtient ainsi une anesthésie de toute la partie du corps inférieure à l'ombilic ; on l'emploie en potions contre la gastralgie, les vomissements, le mal de mer, etc. Il est bon, quand on fait usage de la cocaïne, de faire étendre le malade pendant un certain temps.

cocaïnisation [*za-si-on*] n. f. Injection de cocaïne pour produire l'anesthésie.

cocaïnisme [*nis-me*] n. m. Etat qui résulte de l'abus de la coca et de la cocaïne.

cocaïnomanie [*ni*] n. f. Abus de la cocaïne.

— Encycl. L'injection de cocaïne à dose minime produit une excitation nerveuse qui se traduit par un sentiment de vigueur physique et intellectuelle. Certaines personnes s'habituent à cet effet et arrivent à se passer difficilement de la cocaïne ; cependant, les méfaits de l'abus sont beaucoup moins considérables que ceux de la morphine.

cocalon n. m. Cocon de ver à soie de qualité inférieure.

Cocarde.

cocantin n. m. *Pop.* Homme d'affaires.

cocarde n. f. (anc. fr. *coquard*, vaniteux). Insigne qu'on porte à la coiffure (militaire surtout), et qui diffère de couleur pour chaque nation : *cocarde tricolore.* Nœud de rubans ou d'étoffes.

cocardeau [*dô*] n. m. Variété de giroflée. Syn. fenestrelle.

cocardier [*di-é*], **ère** adj. et n. Qui aime l'armée, l'uniforme, le panache.

cocasse [*ka-sé*] adj. (de *coq*). *Pop.* Plaisant, drôle, risible, ridicule : *homme, raisonnement cocasse.*

cocasserie [*ka-se-ri*] n. f. Caractère de ce qui est cocasse, bouffon.

cocassier [*ka-si-é*] n. m. Paysan qui va dans les fermes acheter des volailles et des œufs pour les revendre à la ville.

cocâtre n. m. Coq auquel on a enlevé un testicule.

cocaution [*kô-si-on*] n. f. Celui qui est caution avec un autre.

coccidés [*kok-si-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, renfermant les cochenilles et genres voisins. S. un *coccidé.*

coccidie [*kok-si-di*] n. f. Genre de protozoaires renfermant des animalcules, qui vivent dans les tissus de divers animaux : *la coccidie oviforme est particulière au foie du lapin.*

coccinelle [*kok-si-nè-le*] n. f. (lat. *coccinus*, de couleur écarlate). Genre d'insectes coléoptères appelés vulgairement *bêtes à bon Dieu* : *les larves des coccinelles dévorent les pucerons.*

Coccinelle.

— Encycl. Les coccinelles, dont on connaît une vingtaine d'espèces européennes, habitent sur les plantes et dans les maisons. Quand on les inquiète, elles exsudent une matière d'odeur âcre. Elles sont ordinairement noires, avec les élytres rouges ou jaunes chargés de points noirs.

coccobacille [*ko-ko-ba-si*] n. m. Bacille de la peste bubonique.

coccolobe [*ko-ko*] n. f. Genre de polygonacées, renfermant des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale, qui produisent le *bois de fer* et l'extrait rouge astringent appelé *kina d'Amérique* ou *extrait de faux rhatanhia.*

cocculus [*ko-ku-luss*] n. m Genre de ménispermacées comprenant des arbrisseaux des régions tropicales des divers continents, qui fournissent des toniques amers. V. colombo.

coccus [*kok-kuss*] n. m. Microbe en forme de sphère ou d'ellipsoïde, du genre cochenille.

coccygien, enne [*kok-si-ji-in, è-ne*] adj. Qui dépend du coccyx : *vertèbres coccygiennes.*

coccyx [*kok-sis*] n. m. (du gr. *kokux*, coucou). Petit os ou réunion de petits os, en bec de coucou, à l'extrémité du sacrum.

Cochabamba, v. de la Bolivie, ch.-l. de dép. ; 22.000 h. Filatures de laine, commerce actif. — Le dép. a 328.000 h.

coche n. m. (anc. haut. allem. *coccho*). Sorte de chaland, remorqué par des chevaux pour transporter les voyageurs : *le coche d'Auxerre.*

coche n. m. (all. *kutsche*). Autref., sorte de grande diligence pour le transport des voyageurs et des marchandises. *Fig. Manquer le coche*, perdre

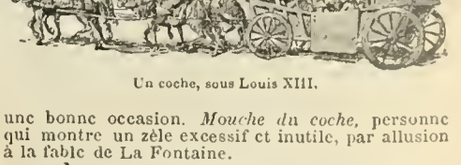
Un coche, sous Louis XIII.

une bonne occasion. *Mouche du coche*, personne qui montre un zèle excessif et inutile, par allusion à la fable de La Fontaine.

coche n. f. Truie, femelle du cochon.

coche n. f. Entaille. *Spécialem.*, entaille faite à une petite lame de bois pour marquer chaque pain, chaque litre de vin, etc., que l'on prend à crédit.

coché, e adj. Qui figure un creux trop profond : *des traits cochés.*

cochelet [*klè*] n. m. Coq petit, jeune.

cochelivier [*vi-é*] n. m. Alouette des bois.

cochenillage [*ni, ll* mll.] n. m. Bain de cochenille pour teindre en écarlate.

cochenille [*ll* mll., *e*] n. f. (lat. *coccinus,* écarlate). Genre d'insectes hémiptères, originaires du Mexique.

Cochenilles : A, mâle ; B, femelle.

— Encycl. La cochenille la plus renommée est la cochenille du nopal, originaire du Mexique, mais acclimatée aujourd'hui aux Indes, aux Canaries et en Espagne. Elle fournit une teinture rouge magnifique, qui est le *carmin.* On l'obtient en traitant une décoction de cochenilles par un sel acide. On l'emploie en teinture, et pour colorer les bonbons, les liqueurs, les encres, etc.

cocheniller [*ni, ll* mll., *é*] v. a. Récolter la cochenille. Teindre avec de la cochenille.

cochennillier [*ni, ll* mll., *ié*] n. m. Nom vulgaire du *cactus nopal,* sur lequel vit la cochenille.

cochenilline [*ll* mll.] n. f. Principe colorant de la cochenille. (On dit aussi CARMINE et COCCINE.)

cocher [*ché*] n. m. Conducteur (autref. d'un *coche*) d'une voiture destiuée au transport des personnes. (Le fém. *cochère* est usité pour désigner les femmes qui font profession de conduire les voitures de place : une *cochère,* une *femme cochère.*)

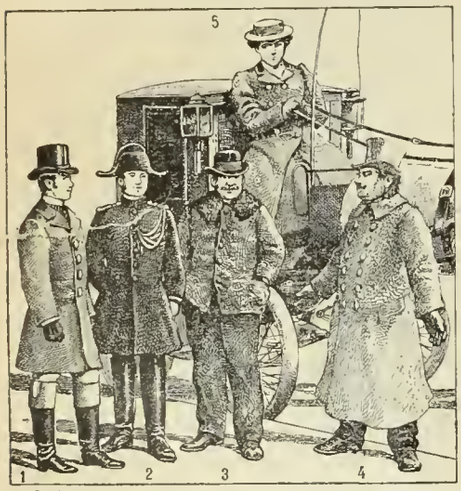

Cochers : 1. De maître ; 2. De corbillard ; 3. D'omnibus ; 4. De fiacre ; 5. Cochère.

cocher [*ché*] v. a. Marquer d'une coche.

côcher et **cocher** [*ché*] v. a. (lat. *calcare*). En parlant des oiseaux de basse-cour, Couvrir la femelle.

Cocher (le), constellation de l'hémisphère boréal, composé de 66 étoiles. V. CIEL.

cochère adj. f. *Porte cochère,* grande porte par laquelle entrent les voitures. V. COCHER.

Cocherel, écart de la comm. d'Houlbec-Cocherel (Eure), arr. d'Evreux. Victoire de Du Guesclin sur les Anglais et les Navarrais, commandés par le captal de Buch (1364).

Cochery (Louis-Adolphe), homme politique français, né et m. à Paris (1819-1900). Il fut en 1879 le premier titulaire du ministère spécial des Postes et Télégraphes. — Son fils, GEORGES, né à Paris en 1855, fut ministre des finances dans le cabinet Méline en 1876.

cochet [*ché*] n. m. Jeune coq.

cochevis [*vi*] n. m. Alouette huppée ou crêtée, à corps trapu, à bec fort.

cochile n. f. Fagone ou ris de cochon.

Cochin, nom d'une famille de graveurs célèbres du XVIIe et du XVIIIe siècle. Le plus connu est CHARLES-NICOLAS, né et m. à Paris (1715-1790).

Cochin (Henri), avocat français, d'une éloquence souple et vigoureuse, né et m. à Paris (1687-1747).

Cochin (Jacques-Denis), curé de Paris, né à Paris (1726-1783), fondateur en 1780 de l'hospice qui porte son nom, situé à Paris rue du Faubourg-Saint-Jacques.

Cochin (Pierre-Suzanne-Augustin), publiciste et administeur français, né à Paris, m. à Versailles (1823-1872).

Cochin, v. de l'Inde anglaise (Madras), sur la côte de Malabar ; 15.000 hab.

Cochinchine, colonie française de l'Indo-Chine, située à l'E. du Mékong, et comprenant la région humide et basse arrosée par les bouches nombreuses du delta de ce fl. vc. Pop. 2.900.000 h. (*Cochinchinois*). Immense production et exportation de riz. C'est l'une des plus prospères parmi les colonies françaises. Conquise en 1861. Capit. *Saïgon.* V. INDO-CHINE.

Cochinchinois, e [*noi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Cochinchine : *les Cochinchinois.* Adjectiv. *Race cochinchinoise,* races de gallinacés, originaire de la Cochinchine, et dont les individus sont très appréciés en Europe : *la poule cochinchinoise est une bonne pondeuse et une remarquable couveuse.* (On dit aussi par abréviat. COCHIN.)

cochléaire [*klé-è-re*] adj. (lat. *cochlear,* cuillère). En forme de cuillère : *préfloraison cochléaire.*

cochléaria [*klé*] n. m. (du lat. *cochlear,* cuiller, à cause de la forme des feuilles). Genre de crucifères, employées comme stimulantes, antiscorbutiques.

— Encycl. Les espèces les plus connues sont : 1° le *cochléaria officinal,* qui se cultive dans les jardins et dont les feuilles, à odeur piquante, constituent un des meilleurs antiscorbutiques ; 2° le *cochléaria de Bretagne, moutarde des capucins* ou *raifort sauvage,* dont la racine sert à assaisonner les viandes et le poisson.

cochlée [*klé*] n. f. (du lat. *cochlea,* limaçon). Limaçon de l'oreille interne.

cochléiforme [*klé-i*] adj. En forme de limaçon.

cochlosperme [*klos-pèr-me*] n. m. Genre de bixacées, comprenant des arbres, arbrisseaux et plantes vivaces des régions tropicales.

cochoir n. m. Hache de tonnelier, à lame recourbée.

cochon n. m. Mammifère pachyderme domestique, comestible, qui fournit le lard, le saindoux, etc. : *toutes les parties du cochon ont leur usage.* (V. PORC.) Chair de cet animal ; mets préparé avec cette chair. *le cochon doit être mangé bien cuit. Fig.* Malpropre. Débauché. (Le fém. COCHONNE est usité.) *Cochon de lait,* petit cochon qui tette encore. *Cochon de mer,* marsouin. *Cochon d'Inde.* V. COBAYE.

cochonnaille [*cho-na, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Viande de cochon, charcuterie.

cochonnée [*cho-né*] n f. Portée d'une truie.

cochonner [*cho-né*] v. a. *Pop.* Faire un ouvrage salement et grossièrement.

cochonnerie [*cho-ne-rî*] n. f. Extrême malpropreté. Chose malpropre. Chose gâtée, mal faite. *Fig.* Action, parole obscène : *dire des cochonneries.*

cochonnet [*cho-né*] n. m. Petit cochon. Petite boule servant de but au jeu de boules ; le jeu lui-même. Dé à jouer à douze faces.

cochouan ou **cochuan** n. m. Râle d'eau.

Cochrane (lord Archibald), chimiste anglais, trouva d'intéressantes applications de la chimie à l'agriculture (1749-1831). — Son fils, THOMAS, né à Annsfield, m. à Kensington (1775-1860), fut un des plus célèbres amiraux de l'Angleterre.

cochylis [*ki-lis*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, très répandus en France, et dont une espèce, dite *teigne de la grappe,* est nuisible à la vigne.

cocinine n. f. Matière grasse extraite du beurre de coco.

cocinique ou **cocostéarique** adj. Se dit d'un acide gras, tiré du beurre de coco.

Cockburn [*beurn*"], une des terres polaires, à l'E. de la mer de Baffin.

Cockerell (Charles-Robert), architecte anglais, né et m. à Londres (1788-1863).

cockney [*kok-né*] n. m. (m. angl.). Habitant de Londres, ignorant, paresseux et badaud.

cocktail [*kok-tèl*] n. m. Boisson stimulante et capiteuse, d'origine américaine, où entrent un sirop, de l'absinthe du bitter et du wisky, ou du cognac, du genièvre, du champagne, etc.

coco n. m. Fruit du cocotier : *le coco fournit un beurre excellent.* (On dit aussi NOIX DE COCO.) Coquille du coco : *tabatière de coco. Lait de coco,* lait contenu dans ce fruit. Boisson populaire qui est préparée avec du jus de réglisse et de l'eau ; *un verre de coco. Fam.* Se dit d'une personne bizarre, ou qui vous met dans une fâcheuse position, etc. : *un fameux coco ! un joli coco !* Sorte de gobelet en cuir, qui s'aplatit et qu'emportent les chasseurs, les touristes, etc. Mot d'affection à un petit enfant, etc. : *viens ici, mon coco.* Dans le langage enfantin, œuf : *un coco bien frais.*

Coco.

— Encycl. Les noix de coco atteignent la grosseur d'une tête d'homme. Avant leur maturité, elles renferment un liquide blanc laiteux sucré, appelé vulgairement *lait de coco.* Plus tard, ce liquide forme l'amande, dont le goût rappelle celui de la noisette. On retire de ces fruits de l'huile, du beurre ; on en fabrique des savons ; le péricarpe sert à faire des vases, des boutons, etc.

Marchand de coco.

cocodès [*dèss*] n. m. Jeune homme d'une élégance outrée et ridicule.

cocodette [*dè-te*] n. f. Fille de mœurs légères.

cocomero [*mé*] n. m. Autre nom de la pastèque.

cocon n. m. (provenç. *coucoun ;* de *coco,* coque). Enveloppe soyeuse que se filent les larves des lépidoptères, et dans laquelle elles s'enferment à l'état de chrysalide. (Se dit surtout du ver à soie.)

— Encycl. *Techn.* Dans les magnaneries, on distingue plusieurs catégories de cocons : le *cocon parfait,* de forme légèrement elliptique et un peu étranglé vers le centre ; les *cocons défectueux* qui se subdivisent en *cocon satiné,* à la coque molle et manquant d'adhérence ; *cocon faible de pointe,* dont les extrémités sont molles ; *cocon étranglé,* dont l'étranglement central est trop prononcé et occasionne souvent la séparation en deux de la coque ; *cocon ouvert,* qui a des épaisseurs très variables ; *cocon faible,* filé par un ver à soie débile ; *cocon non fin* ou *magnaude,* qui se dévide avant que le ver se soit entièrement transformé en chrysalide ; *cocon fondu,* abîmé par le liquide que laisse échapper le corps en décomposition d'un ver mort ; *cocon céladon,* dont la couleur est quelque peu verdâtre ; enfin, le *cocon dur à battre,* dont le brin de soie se dévide difficilement.

Cocons : a, de ver à soie ; b, de pélopée ; c, d'argiope.

Coconas [*nass*] (Annibal), gentilhomme piémontais, favori de Charles IX. Il se signala par ses cruautés pendant la Saint-Barthélemy et fut décapité à Paris en 1574, avec La Mole, pour avoir conspiré contre Henri III, en faveur du duc d'Alençon.

coconille [*ll* mll., *e*] n. f. Soie que l'on tire des cocons battus, bouillis, cardés ou filés.

coconnage [*ko-na-je*] n. m. Formation des cocons dans les magnaneries.

coconner [*ko-né*] v. n. Faire un cocon.

coconnier [*ko-ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport aux cocons de soie. N. m. Celui qui achète les cocons pour les filateurs.

cocontractant [*trak-tan*], **e** n. et adj. Se dit de la personne avec laquelle on contracte, qui contracte avec une ou plusieurs personnes.

Cocotier a, fruit ; b, coupe du fruit.

cocorico n. m. Onomatopée imitant le chant du coq.

cocorli n. m. Nom vulgaire d'un bécasseau qui fréquente les régions maritimes et sablonneuses.

cocotier [*ti-é*] n. m. Genre de palmiers des pays tropicaux, qui produisent la noix dite de *coco.*

— Encycl. Le cocotier est un palmier qui peut atteindre 25 mètres de haut ; on le cultive dans presque tous les pays tropicaux. Le fruit est connu sous le nom de *noix de coco* et est recherché comme aliment ; les feuilles servent à faire des toitures de cases, des nattes, des paniers, des chapeaux, des vêtements, etc. Cette importance économique a fait donner au cocotier le nom de *roi des végétaux.*

Cocotte.

cocotte [*ko-te*] ou **cocote** n. f. Sorte de casserole en fonte, sans queue, munie ou non de pieds. Inflammation du bord des paupières. Fièvre aphteuse. Poule, dans le langage des enfants. Morceau de papier plié, figurant très vaguement un oiseau. Femme galante. *Fam.* Gonorrhée. Légère inflammation des paupières : *avoir la cocotte.*

Cocotte.

cocotter [*ko-té*] ou **cocoter** [*té*] v. n. *Fam.* Faire la cocotte, la femme galante.

cocotterie [*ko-te-ri*] ou **cocoterie** [*rî*] n. f. Vie, langage, manières des cocottes ; leur fréquentation ; l'ensemble de ces femmes.

cocquard [*ko-kar*] n. m. Métis provenant du croisement du faisan mâle avec la poule et réciproquement.

cocréancier [*si-é*], **ère** n. Qui a, en même temps que d'autres, une créance sur un débiteur.

coction [*kok-si-on*] n. f. (du lat. *coctum,* supin de *coquere,* cuire). Cuisson : *le sel facilite la coction des légumes. Méd.* Digestion des aliments dans l'estomac.

cocu n. et adj. Se dit du mari dont la femme est infidèle.

cocuage n. m. Etat de celui qui est cocu.

cocufier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire cocu.

Cocumont, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 15 kil. de Marmande ; 1.400 h.

Cocyte, fleuve des Enfers, qui environnait le Tartare de ses ondes amères et fangeuses.

Cod (CAP), cap de l'Amérique du Nord, sur l'océan Atlantique (Etat de Massachusetts). Il a donné son nom à la presqu'île du Cap-Cod, qui porte une station de télégraphie sans fil.

coda n. *f* (mot ital. signif. *queue*). Période musicale vive et brillante, qui termine un morceau : *la coda d'une valse.*

code n. m. (lat. *codex*). Ensemble de lois et de constitutions régissant un pays : *connaître le code.* Ensemble de lois régissant une matière spéciale : *le code forestier. Fig.* Ce qui sert de règle : *le code de la politesse. Se tenir dans* (ou *sur*) *les marges du code,* commettre des actes répréhensibles, mais de manière à ne pas tomber sous le coup de la loi. *Avoir toujours le code en main,* user rigoureusement de tous les droits conférés par la loi.

— Encycl. Avant la Révolution, la législation française ne comptait pas moins de 50 coutumes générales et de 225 coutumes locales, sans parler des provinces soumises au droit écrit. Le travail de codification de nos lois est aujourd'hui fort avancé : nous avons un *Code civil,* un *Code de procédure civile,* un *Code de commerce,* un *Code d'instruction criminelle,* un *Code pénal,* un *Code forestier,* un *Code rural,* un *Code militaire.* Les lois administratives, qui sont l'objet de modifications fréquentes par suite de leur intime relation avec la politique, n'ont encore été l'objet d'aucun travail officiel de codification.

Code civil. Le Code civil a été rédigé de 1800 à 1804 par une commission de quatre membres (Tronchet, Portalis, Bigot-Préameneu, Malleville). Il se compose de 36 lois que la loi du 30 ventôse an XII (21 mars 1804) réunit en un seul corps sous le nom de *Code civil.* En 1807, puis de nouveau en 1852, il fut appelé *Code Napoléon.*

Après avoir, dans un titre préliminaire, traité de la *publication, des effets* et *de l'application des lois en général,* le Code civil traite des *Personnes,* c'est-à-dire de tout ce qui concerne l'état civil des Français (livre Ier), des *Biens* meubles et immeubles (livre II), et des *différentes manières dont on acquiert la propriété,* c'est-à-dire des successions, des donations, des testaments, des divers contrats et de la prescription (livre III).

Depuis sa mise en vigueur, le Code civil a été l'objet de diverses modifications. La plus importante est relative au divorce, aboli par la loi du 18 mai 1816 et rétabli par la loi des 27-29 juillet 1884. Une commission de jurisconsultes et de publicistes a été chargée, en 1905, de procéder à la révision du Code civil.

Code de procédure civile. Le Code civil détermine les droits de chacun : le Code de procédure civile trace les règles à suivre pour faire valoir ces droits devant les tribunaux. Le *Code de procédure civile* (1806), divisé en deux livres, règle les moyens d'engager un procès, indique le tribunal compétent, les formalités de l'audience, du jugement et de l'exécution.

Code de commerce. Il se divise en quatre livres. Le premier traite du *commerce en général* (commerçants, livres de commerce, sociétés, bourses de commerce, agents de change, lettres de change, etc.); le second, du commerce maritime; le troisième, de la faillite et de la banqueroute; le quatrième, des tribunaux de commerce. Voté en 1807, il est obligatoire depuis 1808. Il a été modifié ou complété en ce qui concerne les sociétés, la faillite, les lettres de change, etc.

Code pénal. Le Code pénal date de 1810, mais il a été profondément remanié dans la suite et augmenté de dispositions sur la relégation et la transportation, la libération conditionnelle, le sursis à l'exécution des peines, etc.

Code d'instruction criminelle. Voté en 1809 et exécutoire depuis 1811, il est au Code pénal ce qu'est au Code civil le Code de procédure civile.

Code de justice militaire. Il y en a deux, en réalité : le *Code de justice militaire pour l'armée de terre* (1857); le *Code de justice militaire pour l'armée de mer* (1858). Ces codes traitent de l'organisation des tribunaux militaires ou maritimes; de la compétence de ces tribunaux; de la procédure à suivre devant eux; des crimes et délits militaires et des peines qui doivent en assurer la répression.

Code forestier. Ce code n'appartient pas, comme les autres, à la période consulaire ou impériale. Il fut voté seulement en 1827. Il règle les droits de l'Etat, des départements, des communes et des particuliers sur les forêts. Il organise les droits d'affouage, de pâturage, pacage, etc.; la poursuite et l'instruction des délits en matière forestière, etc.

Code rural. C'est l'ensemble des lois votées depuis l'année 1881 qui constitue le *Code rural*, encore en voie de formation. Les dispositions générales ne sont pas encore votées. Le livre Ier (Du régime du sol), le livre II (Du régime des eaux) et le livre III (De la police rurale) le sont presque entièrement.

codébiteur, trice n. Qui doit conjointement avec un autre : *codébiteurs solidaires.*

codécimateur n. m. Celui qui partageait les dîmes avec un autre.

codéine n. f. Alcaloïde découvert dans l'opium : *la codéine calme la toux.*

— Encycl. La codéine s'extrait de l'opium; c'est un narcotique hypnotique, moins toxique que la morphine. On l'emploie contre la toux sous forme de sirop.

codéique adj. Se dit d'un acide existant dans la codéine.

codemandeur, eresse [*rè-se*] n. et adj. *Dr.* Qui demande en justice, conjointement avec un autre, avec d'autres.

codéputé n. m. Celui qui est député avec un ou plusieurs autres.

codétenteur, trice [*tan*] n. Personne qui détient conjointement avec une autre.

codétenu, e n. Personne détenue en même temps qu'une autre dans le même lieu.

codex [*dèks*] n. m. invar. (mot lat.). Recueil officiel des formules pharmaceutiques.

— Encycl. Le premier codex date de 1748. Des éditions revues et corrigées parurent ensuite en 1818, en 1837, en 1866; de nos jours, une commission de membres de l'Académie de médecine apporte les corrections nécessitées par les progrès de la pharmacie.

codicillaire [*sil-lè-re*] adj. Contenu dans un codicille : *disposition codicillaire.*

codicille [*si-le*] n. m. (lat. *codicillus*). Acte postérieur à un testament, et qui le modifie : *la caducité du testament n'entraîne pas nécessairement celle du codicille.* V. testament.

codificateur, trice adj. et n. Qui codifie.

codification [*si-on*] n. f. Action de codifier.

codifier [*fi-é*] v. a. (de *code*. — Se conj. comme *prier.*) Rassembler en un corps de législation des lois éparses.

codille [*ll* mll., *e*] n. m. (esp. *codillo*). *Faire codille,* se dit, au jeu de l'hombre, d'un joueur qui fait plus de levées que chacun des autres.

codiller [*ll* mll., *é*] v. n. Faire codille.

codirecteur, trice [*rèk*] adj. et. n. Qui dirige en même temps qu'un autre, que d'autres.

codirection [*rèk-si-on*] n. f. Direction par plusieurs.

Codogno, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan, entre le Pô et l'Adda; 11.600 h. Céréales; fromage, soieries. Défaite des Autrichiens par les Espagnols (1746) et par les Français (1796).

codonataire [*tè-re*] adj. et n. Qui reçoit une donation conjointement avec un autre.

codonateur, trice n. et adj. Qui fait une donation conjointement avec un autre.

codre n. f. Branche de châtaignier fendue pour faire des cercles.

Codrington [*drin'gh'-ton*] (Edward), amiral, m. à Londres (1770-1851). Il commandait les forces anglaises à la bataille de Navarin (1827).

Codrus [*druss*], dernier roi d'Athènes, qui, selon la légende, se dévoua pour assurer la victoire à son peuple et la défaite des Doriens. Après lui, les Eupatrides supprimèrent la royauté et établirent l'archontat, sous prétexte que personne n'était digne de remplacer Codrus (XIe s. av. J.-C.). Ce fut en réalité une révolution aristocratique habilement dissimulée. Ce nom est resté dans l'histoire comme synonyme de dévouement patriotique.

coéchangiste [*jis-te*] adj. et n. Qui fait un échange avec un autre, avec d'autres.

coéducation [*si-on*] n. f. Education donnée en commun : *la coéducation des garçons et des filles.*

coëf n. m. Conduit d'écoulement des salines. Syn. couët, cuy.

Coëffeteau [*ko-è-fe-tô*] (Nicolas), célèbre prédicateur et controversiste français, né à Saint-Calais, m. à Paris (1574-1623). Il fut évêque de Marseille; son *Histoire romaine* fut regardée en son temps comme un modèle de la prose française.

coefficient [*ko-è-fi-si-an*] n. m. Nombre placé devant une quantité pour la multiplier. Valeur relative attribuée à chacune des épreuves d'un examen.

coefficient [*ko-è-fi-si-an*], e adj. Qui joue le rôle de coefficient : *quantité coefficiente.*

cœlentérés [*sé-lan*] n. m. pl. Deuxième embranchement du règne animal, comprenant les *méduses, éponges, coraux,* etc. : *les cœlentérés subissent des métamorphoses compliquées.* S. un *cœlentéré.* V. la planche mollusques.

Cœlésyrie ou **Syrie creuse,** nom donné autrefois à la partie de la Syrie comprise entre le Liban et l'Anti-Liban.

cœliaque [*sé*] adj. (du gr. *koilia,* entrailles). Qui appartient aux intestins : *artère cœliaque.*

Cœlius [*sé-li-uss*], l'une des sept collines de l'antique Rome, au S. du Capitole.

Coello (Alonzo Sanchez), peintre espagnol, né près de Valence, m. à Madrid (1515-1590), auteur de portraits et de tableaux de sainteté.

Coello (Claude), peintre espagnol, né et m. à Madrid (1621-1693). Il peignit surtout des portraits et des tableaux religieux.

cœlome [*sé*] n. m. (gr. *kailoma,* cavité). *Pathol.* Ulcère de la coruée transparente.

cœlopeltis [*pèl-tiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, comprenant des couleuvres dont l'espèce type (*couleuvre de Montpellier*) est commune dans le midi de la France. (Il n'est pas venimeux.)

coemption [*anp-si-on*] n. f. (préf. *co,* et lat. *emptio,* emplette). Achat réciproque.

cœnomyie [*sé-no-mi-i*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant de grosses mouches rousses avec les ailes jaunes, et dont l'espèce type (*cœnomyia ferruginea*) habite la France.

cœnure [*sé*] ou **cénure** n. m. Larve d'une espèce de ténia, qui vit dans le cerveau des moutons et dans la cavité viscérale des lapins : *le cœnure produit le tournis des moutons.*

coéquation [*kou-a-si-on*] n. f. Répartition réglant la part proportionnelle de chaque contribuable.

coercer [*ko-èr-sé*] v. a. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il coerça, nous coerçons.*) Comprimer. *Fig.* Contraindre. (Inus.)

coercibilité [*ko-èr*] n. f. Qualité de ce qui est coercible : *la coercibilité des fluides.*

coercible [*ko-èr*] adj. (du lat. *coercere,* contraindre). Qui peut être comprimé, réduit : *les gaz sont très coercibles.* Ant. **Incoercible résistant.**

coercitif, ive [*ko-èr*] adj. Qui a le pouvoir de coercition : *puissance coercitive. Phys. Force coercitive,* propriété que possèdent le fer et l'acier de conserver l'aimantation qui leur a été fournie.

coercition [*ko-èr-si-si-on*] n. f. (du lat. *coercere,* contraindre). Pouvoir, action de contraindre, de retenir.

— Encycl. *Dr.* La coercition est exercée, dans les limites de la loi contre les personnes ou contre les biens. Elle n'est pas une peine, mais constitue un moyen légal de contrainte pour assurer l'exécution d'une obligation.

Cœslin ou **Kœslin,** v. d'Allemagne (Prusse [Poméranie]), sur le Muhlbach; 20.000 h.

Coësmes, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 37 kil. de Vitré, sur la Couydre; 1.900 h.

coësre n. m. *Grand coesre,* titre que prenait le roi des ribauds, le chef des gueux.

coessentiel, elle [*ko-é-san-si-èl, è-le*] adj. Qui a la même essence qu'un autre.

coétat [*ta*] n. m. Etat qui partage la souveraineté avec un autre. (Se disait des Etats composant l'empire germanique.)

coéternel, elle [*tèr-nèl, è-le*] adj. Qui existe de toute éternité avec un autre.

coéternité [*tèr*] n. f. (lat. *coeternitas*). Propriété de ce qui est coéternel.

Cœthen [*keu-tèn*], v. d'Allemagne (Anhalt); 22.000 h. Ville industrielle.

Coëtlogon [*ko-èt*] (Alain-Emmanuel), amiral et maréchal de France; il fut un des meilleurs lieutenants de Tourville. Il prit, en 1693, une part remarquable à la défense de Saint-Malo (1646-1730).

cœur [*keur*] n. m. (lat. *cor*). Organe thoracique, creux et musculaire, de forme conique, qui est le principal organe de la circulation du sang : *le cœur de l'homme est partagé en quatre cavités, deux oreillettes et deux ventricules.* Partie antérieure gauche de la poitrine : *mettre la main sur son cœur.* Estomac : *avoir mal au cœur. Fig.* Partie centrale d'un pays, ou qui y joue un rôle essentiel : *Paris est le cœur de la France.* Partie intérieure importante : *le cœur d'un arbre.* (V. la planche plante.) Siège de la sensibilité morale, sentiments : *former le cœur d'un enfant.* Affection, amour : *donner son cœur.* Courage, bonté : *avoir du cœur.* Audace, cruauté : *avoir le cœur de martyriser un enfant.* Caractère. *Avoir un cœur de lion,* être très courageux; *de tigre,* très cruel, etc. *Blas.* Partie centrale de l'écu (V. la planche blason.) *Avoir du cœur à l'ouvrage,* travailler avec goût et ardeur. Par anal. Objet qui a la forme d'un cœur : *porter un cœur en or comme breloque.* Une des quatre couleurs du jeu de cartes ordinaire. *Mécan. Courbe en cœur* ou *cœur,* excentrique qui a la forme d'un cœur. *Au cœur de l'été,* au plus fort de l'été. *Affaire de cœur,* amour, amourette. *Amant de cœur,* celui qu'une fille ne fait pas payer. *Mon cœur,* expression de tendresse ou de badinage. *Joli cœur,* jeune homme efféminé, qui prend trop de soin de sa personne. *Joli, gentil comme un cœur,* très joli, etc. *Langue, langage du cœur,* expressions sincères, naïves, tendres. *Prendre une chose à cœur,* s'y intéresser vivement. *Ouvrir son cœur,* découvrir sa pensée. *Avoir le cœur gros,* être affligé. *Peser sur le cœur,* attrister. *Aller au cœur,* toucher, émouvoir. *En avoir le cœur net,* s'assurer de la vérité d'une chose. *Travailler avec cœur,* vivement. Loc. adv. : *De cœur,* avec sincérité, conviction ou dévouement. (S'emploie aussi adjectiv. dans le sens de courageux ou de généreux : *un homme, une femme de cœur.*) *Par cœur,* de mémoire, et très fidèlement : *savoir sa leçon par cœur. A cœur ouvert,* franchement. *A contre-cœur,* contre son gré. *De bon cœur,* volontiers. *De tout cœur,* avec zèle. Prov. et loc. prov. : **Mauvaise tête et bon cœur,** se dit d'une personne très vive mais très bonne. **Loin des yeux, loin du cœur,** l'absence détruit ou refroidit les affections. **Cœur d'artichaut, une feuille pour tout le monde,** amitié banale; amour vénal.

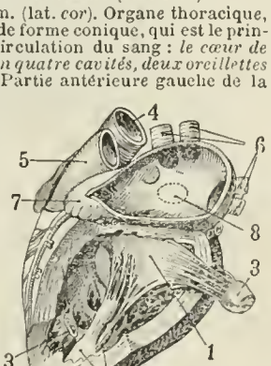

Oreillette et ventricule gauches, ouverts par le côté externe : 1. Valvule mitrale; 2. Colonnes charnues; 3. Colonne charnue coupée et écartée pour montrer l'infundibulum; 4. Aorte; 5. Artère pulmonaire; 6. Veines pulmonaires; 7. Auricule gauche; 8. Empreinte de la fosse ovale.

— Allus. litt. :

Rodrigue, as-tu du cœur ?...

hémistiche de Corneille dans le *Cid,* acte Ier, scène V. **Mettre le cœur à droite,** allusion à une scène du *Médecin malgré lui.* V. changer. **A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !** vers de *Tancrède,* tragédie de Voltaire. V. patrie.

— Allus. hist. **Le cœur léger,** mots empruntés au discours dans lequel Emile Ollivier déclara le 15 juillet 1870 que les autres ministres et lui acceptaient d'un cœur léger les responsabilités de la guerre.

— Encycl. *Anat.* Chez l'homme le cœur est un muscle creux à peu près du volume du poing, ayant la forme d'un cône à pointe dirigée vers le bas. Le cœur est formé de deux organes presque semblables, le *cœur droit* et le *cœur gauche* sans communication entre eux, mais divisés chacun en deux cavités, le ventricule à la pointe et l'oreillette à la base. Le sang des veines arrive, celui de la circulation générale à l'oreillette droite, celui des veines pulmonaires à l'oreillette gauche. Des oreillettes le sang passe à travers les orifices auriculo-ventriculaires dans les ventricules. La contraction du ventricule gauche lance le sang dans l'aorte et celle du ventricule droit dans l'artère pulmonaire. Le cœur possède deux séreuses, l'une extérieure, le *péricarde,* et l'autre intérieure, l'*endocarde.* Cet organe sert à la fois de moteur et de régulateur de la circulation; une série de contractions (systoles) et de relâchements (diastoles) se succèdent suivant un certain rythme et mettent le sang en mouvement. L'ensemble d'une systole et d'une diastole constitue une révolution cardiaque. Chez l'homme adulte, il y a de 70 à 80 révolutions par minute. Les maladies du cœur sont fort nombreuses, leur diagnostique repose sur les altérations du rythme cardiaque et sur les bruits que l'on perçoit à l'auscultation. Le traitement de ces affections est fort délicat.

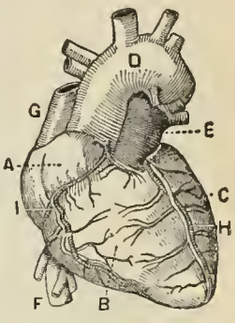

Cœur (face antérieure). A, oreillette droite; B, ventricule droit; C, ventricule gauche; D, aorte; E, artère pulmonaire; F, veine cave inférieure; G, veine cave supérieure; H, artère coronaire antérieure avec sa veine; I, artère coronaire postérieure avec sa veine.

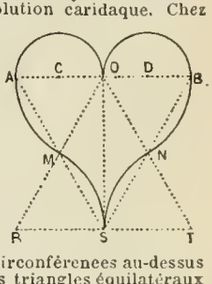

— *Dessin.* Pour tracer un *cœur,* on divise une droite A B en quatre parties égales. Des points C et D comme centres, on trace deux demi-circonférences au-dessus de la ligne. On construit les triangles équilatéraux A S B et O R T; puis du point O, on trace les arcs A M et B N; du point T, l'arc N S; et du point R, l'arc M S.

Cœur et la Main (*le*), opérette en trois actes, paroles de Nuitter et Beaumont, musique de Charles Lecocq (1882), partition pleine de gaieté, de grâce et d'élégance.

Jacques Cœur.

Cœur [*keur*] (Jacques), riche commerçant de Bourges, né à Bourges vers 1395, m. à Chio, où il s'était retiré, en 1456. Il acquit dans le commerce une immense fortune. Anobli par Charles VII, il fut argentier de ce roi, à qui il fournit des ressources pour la guerre contre les Anglais, mais qui l'exila et confisqua odieusement ses biens à la suite d'un complot formé par les ennemis du financier. Sa mémoire fut réhabilitée sous Louis XI qui rendit aux enfants une partie des biens dont leur père avait été dépouillé. V. Bourges.

cœurce [*keur-se*] n. m. Couteau émoussé de corroyeur. Couteau pour le planage des métaux.

coévêque [*vé-kc*] n. m. Autrefois, coadjuteur d'un évêque sans future succession.

Coëx, comm. de la Vendée, arr. et à 27 kil. des Sables-d'Olonne, sur le Goran; 2.040 h. Ch. de f. Etat. Minoteries.

coexistant [*ko-ègh-zis-tan*], e adj. Qui existe en même temps qu'un autre.

coexistence [*ko-ègh-zis-tan-se*] n. f. Existence simultanée.

coexister [*ko-ègh-zis-té*] v. n. Exister en même temps.

cofermier [*fèr-mi-é*] n. m. Celui qui a pris à bail une ferme avec un autre.

coffea [*fé-a*] n. m. Nom scientifique du genre caféier.

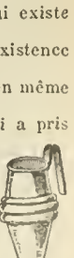
Coffin.

cofferdam [*ko-fèr-dam'*] n. m. (m. angl.) Double coque de navire de guerre, que l'on bourre d'une matière encombrante destinée à obturer les voies d'eau produites par les projectiles. Cette matière elle-même, qui est le périsperme corné de la noix de coco, plus léger que le liège lui-même.

coffin [*ko-fin*] n. m. (lat. *cophinus,* panier). Etui contenant de l'eau, dans lequel le faucheur met la pierre à aiguiser et qu'il porte attaché à sa ceinture.

coffine [*ko-fi-ne*] n. f. Ardoise à surface double.

coffiner [*ko-fi-né*] v. a. Courber : *coffiner des planches.* V. n. ou v. pr. Rester chétifs, en parlant des œillets.

Coffinhal-Dubail (Jean-Baptiste), révolutionnaire français, né à Aurillac, décapité à Paris (1754-1794), vice-président du tribunal révolutionnaire qui condamna Lavoisier; très dévoué à Robespierre, il fut guillotiné quelques jours après le 9-Thermidor.

coffrage [*ko-fra-je*] n. m. Charpente destinée à maintenir les terres d'une tranchée. Pose de coffres pour maintenir des matériaux jusqu'à leur prise.

coffre [*ko-fre*] n. m. (lat. *eophinus*). Sorte de caisse propre à serrer des effets, de l'argent, du bois, etc. *Les coffres de l'Etat,* le trésor public. *Fam.* Partie du corps qu'enferment les côtes, poitrine, estomac : *avoir le coffre solide.* Caisse ménagée sous les banquettes d'une voiture, sous le siège du cocher. Bouée spéciale à laquelle s'amarrent les navires. Genre de poissons plectognathes, à corps polygonal, à arêtes vives, habitant les mers tropicales : *le coffre peut atteindre 50 centimètres.*

Coffre cornu.

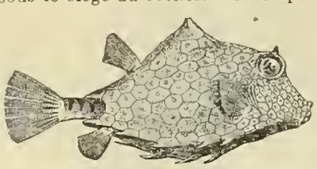
Coffre fortifié.

Loc. div. : *Rire comme un coffre,* très fort en ouvrant largement la bouche. *Raisonner comme un coffre* (jeu de mots sur *résonner*), déraisonner. Loc. prov. : *Cette fille est belle au coffre,* est laide mais a une grosse dot. (Vx.)

coffre-fort [*for*] n. m. Coffre de métal, à serrure de sûreté, pour enfermer de l'argent, des valeurs : *des coffres-forts incombustibles. Fig.* Fortune, richesse : *le coffre-fort est tout-puissant.*

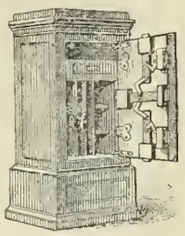
Coffre-fort.

— Encycl. Les coffres-forts modernes sont construits avec enveloppe extérieure de fer ou acier, séparée d'une seconde enveloppe intérieure par un espace rempli de substances ignifuges. Les coffres-forts s'ouvrent et se ferment au moyen de serrures à devise ou à lettres.

coffrer [*ko-fré*] v. a. *Fam.* Emprisonner.

coffret [*ko-fré*] n. m. Petit coffre, petit meuble fermé à clef, et le plus souvent destiné à serrer des bijoux ou d'autres objets précieux : *coffret d'or, d'ivoire,* etc.

Coffret (XVIe s.).

coffreterie [*ko-fre-te-ri*] n. f. Métier. Commerce du coffretier.

coffretier [*ko-fre-ti-é*] n. m. Qui fait des coffres ou des coffrets.

cofidéjusseur [*ko-fi-dé-ju-seur*] n. m. Chacun de ceux qui ont cautionné un débiteur pour une même dette.

cofondateur, trice n. Personne qui fonde avec une autre.

cogent, e adj. (lat. *cogere,* forcer). *Philos.* Qui contraint : *nécessité cogente.*

cogérance [*ran-se*] n. f. Gérance en commun.

cogérant [*ran*], **e** n. Chargé d'une cogérance.

cogitabilité n. f. Faculté de réfléchir, de penser.

cogitatif, ive adj. Qui a rapport à la pensée.

cogitation [*ji-ta-si-on*] n. f. (lat. *cogitatio*). Action de réfléchir.

cogito, ergo sum, mots lat. signif. *je pense, donc je suis.* C'est la constatation fondamentale de l'existence d'un sujet pensant, sur laquelle Descartes dans le *Discours de la méthode,* après avoir révoqué en doute toutes les assertions et tous les raisonnements des philosophes, reconstruit son propre système.

cognac [*gnak*] n. m. Eau-de-vie très estimée, que l'on fabrique dans la région de Cognac (Charente).

— Encycl. Le cognac provient de la distillation des vins blancs récoltés dans la région qui avoisine Cognac. Cette région est divisée en *grande Champagne* (qui donne les produits les plus estimés), *petite Champagne, fines borderies, fins bois* et *bons bois.*

Les vignes sont complantées en majeure partie de folle-blanche, cépage dont le produit est un vin médiocre; mais c'est justement ce vin qui, distillé, donne les excellentes eaux-de-vie.

La méthode de distillation usitée là est dite *par brouillis et repasses.* On distille le vin à feu nu, et cette première chauffe donne un alcool impur, qu'on appelle *brouillis;* elle laisse dans la chaudière la vinasse, qu'on rejette au dehors. Remplissant alors la chaudière de brouillis, on procède à la *bonne chauffe;* le premier alcool recueilli (*produits de tête*) est mis de côté, puis on reçoit l'*eau-de-vie de cœur* dans des fûts neufs en chêne, où elle séjournera plus ou moins longtemps pour acquérir la couleur que lui communique le bois et les qualités qui font sa renommée. Enfin les *produits de queue,* recueillis à part, puis mélangés avec ceux de tête constituent les *repasses,* qui sont ajoutées au vin que l'on va distiller pour obtenir du nouveau brouillis.

Cognac [*gnak*], ch.-l. d'arr. (Charente), sur la Charente, ch. de f. Et., à 51 kil. d'Angoulême; 19.470 h. (*Cognacais.*) Eaux-de-vie renommées. — L'arr. a 4 cant., 62 comm., 65.280 h.; le cant. a 16 comm. et 31.240 h.

Armes de Cognac.

Cognac [*gnak*], comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 17 kil. de Rochechouart, près de la Vienne; 1.730 h.

cognasse [*gna-se*] n. f. Coing sauvage.

cognassier [*gna-si-é*] n. m. (de *coing*). Genre de rosacées, dont le fruit est le coing : *le cognassier atteint 4 à 5 mètres de haut.*

Cognassier.

— Encycl. Les cognassiers sont des arbrisseaux tortueux de 4 à 5 mètres de haut, originaires d'Asie, et qui sont cultivés dans toute l'Europe; leur principale utilité réside dans leur fruit appelé *coing.*

cognat [*kogh-na*] n. m. (lat. *cognatus;* du préf. *eo,* et de *natus,* né). *Dr. rom.* Celui qui est uni à d'autres par des liens de parenté naturelle, en particulier par les femmes. V. agnat.

cognatique [*kogh-na-ti-ke*] adj. Se dit de la succession dévolue aux cognats.

cognation [*kogh-na-si-on*] n. f. Chez les Romains, parenté naturelle, consanguinité, par opposition à la parenté civile ou *agnation.*

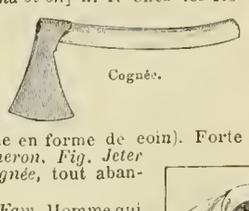
Cognée.

cogne [*ko-gne*] n. m. *Arg.* Policier, gendarme.

cognée [*gné*] n. f. (lat. pop. *cuniata,* hache en forme de coin). Forte hache : *cognée de bûcheron. Fig. Jeter le manche après la cognée,* tout abandonner.

cogne-fétu n. m. *Fam.* Homme qui se donne beaucoup de mal pour ne rien faire.

cognement [*man*] n. m. Action de cogner, de frapper à coups répétés.

cogner [*gné*] v. a. (du lat. *cuneare,* fendre avec un coin). Frapper pour enfoncer : *cogner un clou.* Frapper en général. Battre. V. n. Heurter : *cogner à une porte. Pop.* **Se cogner** v. pr. Se battre, se heurter.

cognet [*gné*] n. m. Rôle de tabac en cône.

cogneux [*ko-gneû*, ou **coigneux** [*koi-gneû*] n. m. Batte du fondeur pour frapper le sable à moule.

Cogniard (Charles-Théodore et Jean-Hippolyte), auteur dramatiques français, nés et morts à Paris (1806-1872 et 1807-1882), à qui l'on doit des féeries et des drames dont le succès fut très vif : *la Biche au bois, les Bibelots du diable,* etc.

Cogniet [*ko-gniè*] (Léon), peintre français, né et m. à Paris (1794-1880), remarquable par le sens de la couleur et de la forme; auteur du *Tintoret peignant sa fille morte.*

Léon Cogniet, d'après Bonnat.

Cognin, comm. de la Savoie, arr. et à 2 kil. de Chambéry; 1.460 h. Minoteries.

cognitif, ive [*kogh-ni-tif*] adj. (du lat. *cognoscere,* connaître). Capable de connaître : *faculté cognitive.*

cognition [*kogh-ni-si-on*] n. f. (de *cognitif*). Faculté de connaître. Connaissance.

cognoir n. m. *Typogr.* Morceau de bois dur en biseau, ou outil en fer pour serrer et desserrer les formes. On dit mieux décognoir.

cognoscibilité [*kogh-nos-si*] n. f. Qualité de ce qui est cognoscible.

cognoscible [*kogh-nos-si-ble*] adj. (lat. *cognoscere,* savoir). Qui est accessible à l'intelligence humaine.

cognosco ou **coguenosco** [*kogh-no-sko*] n. m. Mastic dont on emplit les gélivures des arbres pour empêcher le cœur de pourrir.

Cogolin, comm. du Var, arr. et à 32 kil. de Draguignan; 2.270 h. Ch. de f. Sud; bouchons.

cograins [*grin*] n. m. pl. Parcelles de fer qui s'attachent à la filière dans les tréfileries.

cohabitant [*tan*], **e** adj. Qui habite avec une autre personne.

cohabitation [*si-on*] n. f. Etat de deux personnes qui vivent, habitent ensemble.

— Encycl. Dr. Le mari qui a été dans l'impuissance physique de cohabiter avec sa femme avant la naissance de l'enfant peut désavouer celui-ci. La cohabitation entre personnes non mariées n'entraîne aucune conséquence légale.

La *cohabitation* de l'un des époux avec une autre personne d'un sexe différent du sien peut, en dehors du flagrant délit, être une présomption et même une preuve de l'adultère. Il en est de même pour établir que des mineurs ont été excités à la débauche. Le détournement de mineure ne suppose pas nécessairement la cohabitation; mais, si la mineure enlevée devient enceinte et que la conception se rapporte à l'époque de l'enlèvement, le ravisseur peut être déclaré le père de l'enfant.

cohabiter [*té*] v. n. Habiter ensemble, comme mari et femme.

Cohahuila ou **Coahuila,** Etat du Mexique, dans le Nord de la République; 297.000 h. Ch.-l. *Saltillo.*

cohérence [*ran-se*] n. f. Nature, état de ce qui est cohérent. Ant. **Incohérence.**

cohérent [*ran*], **e** adj. (lat. *cohærens*). Qui a de la liaison, de la connexion, au prop. et au fig. : *molécules cohérentes; raisonnement cohérent dans toutes ses parties.* Ant. **Incohérent.**

cohéreur n. m. (du lat. *cohærere,* adhérer avec). Récepteur des ondes électriques, dans la télégraphie sans fil.

cohériter [*té*] v. n. Hériter avec d'autres.

cohéritier [*ti-é*], **ère** n. Celui qui est, en même temps que d'autres héritiers, appelé à recueillir une succession : *partager une succession entre des cohéritiers.* V. succession, indivision, etc.

cohésif [*zif*], **ive** adj. (du lat. *cohæsum,* supin de *cohærere,* être attaché avec). Qui joint, unit.

cohésion [*zi-on*] n. f. Adhérence, force qui unit entre elles les molécules des corps : *l'immersion augmente la cohésion du ciment hydraulique.*

cohésionner [*zi-o-né*] v. a. Rendre cohérent, opérer la cohésion de.

cohésivement [*zi-ve-man*] adj. D'une manière cohésive.

cohibant [*ban*], **e** adj. (lat. *cohibere,* arrêter). Qui isole. Syn. isolant.

cohibition [*si-on*] n. f. Empêchement d'agir.

cohier [*ko-ié*] n. m. Variété de chêne à grandes feuilles, à glands courts, appelé aussi *chêne femelle.*

cohobateur adj. m. Qui sert à opérer la cohobation : *appareil cohobateur.*

cohobation [*si-on*] n. f. Action de cohober.

Coiffes : 1. Bretonne; 2. Boulonnaise; 3. Charentaise; 4, 5. Normande; 6. Arlésienne; 7. Bourguignonne (XVIIIe s.); 8. Auvergnate.

cohober [*bé*] v. a. Distiller à plusieurs reprises pour obtenir une plus grande concentration.

Cohoes, v. des Etats-Unis (New-York), 25.000 h. Filatures.

Cohorn [Menno, baron **de**], ingénieur militaire, né près de Leeuwarden, m. à La Haye (1641-1704), surnommé le *Vauban de la Hollande.* Il dessina les fortifications de Nimègue, Bréda, etc..

cohortal, e, aux adj. Organisé, divisé en cohorte : *la milice cohortale.*

cohorte n. f. (lat. *cohors;* de *cohærere,* être attaché avec). *Antiq. rom.* Subdivision d'infanterie, comprenant le dixième d'une légion : *les cohortes prétoriennes. Poétiq.* Troupe : *vaillantes cohortes. Saintes, célestes cohortes,* les saints, les élus.

cohue [*ko-ù*] n. f. Grande foule : *fuir la cohue.* Confusion, tumulte qui y regne : *quelle cohue.*

coi, coite adj. (lat. *quietus*). Tranquille, calme, paisible. *Se tenir coi,* sans rien dire.

coiffe [*koi-fe*] n. f. (bas lat. *cofea,* sorte de casque). Vêtement de tête en toile ou en tissu léger à l'usage des femmes. Enveloppe d'étoffe qui recouvre un képi, un shako, etc. Membrane que quelques enfants ont sur la tête en venant au monde. Mésentère des animaux de boucherie. *Coiffe de chapeau,* garniture intérieure.

coiffé [*koi-fé*], **e** adj. Dont les cheveux sont arrangés. Qui porte une coiffe. *Fig.* Entiché : *être coiffé d'une personne. Chien coiffé, chèvre coiffée,* personne très laide. *Le premier chien coiffé,* le premier venu. *Né coiffé,* né sous une bonne étoile; qui a de la chance.

coiffer [*koi-fé*] v. a. (de *coiffe*). Couvrir la tête : *coiffer quelqu'un d'un bonnet.* Arranger les cheveux de : *coiffer une dame. Fam.* Tromper : *coiffer son mari. Pop.* Enivrer. *Fig.* Plaire. séduire. *Coiffer sainte Catherine,* se dit d'une fille qui n'a pas trouvé à se marier avant sa vingt-cinquième année. **Se coiffer** v. pr. Se couvrir la tête; arranger sa chevelure. S'enticher. *Vén. Coiffer le sanglier,* se dit des chiens qui, lorsque la bête est sur ses fins, la saisissent par les oreilles, la peau des joues, le cou, les épaules, etc. Ant. **Décoiffer.**

coiffette [*koi-fè-te*] n. f. Petite coiffe.

coiffeur, euse [*koi-feur, eu-ze*] n. Qui a pour profession de soigner, couper les cheveux, la barbe. N. f. Toilette à coiffer. Adjectiv. : *garçon coiffeur.*

coiffure [*koi-fu-re*] n. f. Ce qui sert à couvrir, à orner la tête. Arrangement des cheveux.

coignage n. m. Portion de la maçonnerie du fourneau des grosses forges.

coignassier n. m. V. cognassier.

Coignet (Jean-Roch), officier français, né à Druyes-les-Belles-Fontaines (Yonne), m. à Auxerre (1776-1860). Il prit part aux campagnes du premier Empire, et il a raconté ses souvenirs dans les piquants et pittoresques *Cahiers du capitaine Coignet.*

Coigny (Marie-François-Henri Franquetot **de**), maréchal de France, né à Bayeux, vainqueur à Guastalla (1670-1759). — Anne-Françoise-Aimée **de Coigny,** sa nièce, emprisonnée pendant la Terreur,

Coiffures (h, signifie coiffure d'homme ; f, coiffure de femme) : 1. Egyptienne (f.). — 2. Grecque (f.). — 3. Grecque (h.). — 4. Romaine (f.). — 5. Gallo-romaine (f.). — 6. Romaine (h.). — 7. Gauloise (h.). — 8. Franque (h.). — 9. Franque (f.). — 10. Moyen âge (f.). — 11. Renaissance (f.). — 12. Henri IV (f.). — 13. Louis XIII (h.). — 14. Louis XIII (f.). — 15. Louis XIV (h.). — 16. Louis XIV (f.). — 17. Louis XV (h.). — 18. Louis XVI (f.). — 19. A la Titus, 1795 (f.). — 20. Révolution (f.). — 21. Consulat (h.). — 22, 23 Empire (f.). — 24. Restauration (f.). — 25, 26, 27. Louis-Philippe (f.). — 28, 29, 30. Louis-Philippe (h.). — 31. Second Empire (f.). — 32. A la Capoul (h.). — 33. En brosse (h.). — 34. A la chien (f.). — 35. Aux enfants d'Edouard (h.). — 36, 37. Coiffures actuelles (f.). — Asie. 38. Chinoise (h.). — 39. Japonaise (f.). — Afrique. 40. Haute-Egypte (h.). — 41. Sénégalaise (f.). — 42. Cafre (f.). — 43. Baya (f.). — 44. Coiffure de plumes, Mozambique (h.). — Amérique. 45. Indien des réserves canadiennes (h.). Océanie. 46. Négrito sakie de Perak (h.).

a été immortalisée par A. Chénier sous le nom de la *Jeune Captive* (1769-1820). Elle épousa le duc de Fleury, puis Montrond qu'elle avait connu en prison, et devint la maîtresse d'un frère de Garat. Elle a laissé de curieux *Mémoires*.

Coïmbre [*ko-in-bre*], v. du Portugal, ch. de la prov. de Beira ; 18.200 h. ; célèbre université.

coin n. m. (lat. *cuneus*). Angle formé par deux lignes, deux plans qui se coupent : *les coins d'un livre, d'une table. Coin d'une rue,* endroit où elle est coupée par une autre. *Coin du feu,* chacun des côtés de la cheminée. *Coins de la bouche, des yeux,* commissure des lèvres, des paupières. *Du coin de l'œil,* sans avoir l'air de regarder. Petit espace de terrain : *coin de terre.* Lieu peu fréquenté, solitude : *vivre dans un coin.* Lieu très éloigné. Instrument de fer en angle pour fendre du bois, etc. Pièce prismatique servant à remplir un vide entre deux parties de construction et à les serrer. Morceau d'acier trempé gravé en creux, pour frapper les monnaies ou les médailles. Poinçon de garantie dont on marque les pièces d'orfèvrerie et de bijouterie. Armoire ou fauteuil triangulaire. *Les quatre coins,* jeu d'enfants. *Fig.* Empreinte, caractère : *œuvre marquée au coin du génie. Fam.* Aspect particulier, repli secret : *le coin par où l'on peut caricaturer un héros. Aux quatre coins du monde,* partout. *Pop. En boucher un coin à quelqu'un,* le rendre interdit, muet de stupéfaction. *Coin de feu,* vêtement d'hiver pour la chambre ; siège à dossier angulaire.

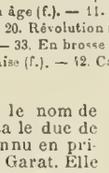

Coin.

— Encycl. *Monnay.* Les coins se font en acier trempé et présentent en creux les figures que l'on voit sur les monnaies. Il faut deux coins pour l'obtention d'une pièce de monnaie : le *coin d'avers* ou *de face* et le *coin de revers.* C'est en présentant un *flan* entre ces coins que, sous l'action d'une pression déterminée, les empreintes de ces coins apparaissent en relief sur la pièce de monnaie ainsi obtenue. Un coin est formé par une barre cylindrique d'acier, que termine à l'une de ses extrémités une partie tronconique, sur laquelle le poinçon vient imprimer en creux la gravure en relief qu'il porte lui-même. L'acier du coin est recuit au préalable pour cette opération, qui est renouvelée deux fois, de façon à donner une empreinte absolument nette. On trempe alors le coin, on le polit soigneusement et l'on obtient ainsi la *matrice générale.* Sur un autre coin on recommence le même travail, ce qui fournit la *matrice de reproduction.* En dernier lieu on relève dans ce dernier coin des poinçons dits *poinçons reproducteurs des coins de service.* On a ainsi des coins reproduisant rigoureusement les figures du *poinçon étalon.* On procède de même pour la fabrication des médailles.

coinçage n. m. Action de serrer avec des coins.

coincement [*man*] n. m. Etat d'une pièce de machine immobilisée comme par un coin.

coincer [*sé*] v. a. (de *coin.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il coinça, nous coinçons*). Assujettir avec des coins : *coincer des rails. Fam.* Prendre, retenir dans un coin : *coincer son adversaire derrière la porte.* **Se coincer** v. pr. Se dit de parties de machines forçant l'une contre l'autre et empêchant tout fonctionnement.

coïncidemment [*da-man*] adv. D'une manière coïncidente.

coïncidence [*dan-se*] n. f. (de *coïncider*). Etat de deux figures géométriques qui se superposent. *Fig.* Le fait que différentes choses arrivent en même temps ; rencontre, simultanéité : *une heureuse coïncidence.*

coïncident [*si-dan*], **e** adj. Qui coïncide.

coïncider [*dé*] v. n. (préf. *co,* et lat. *incidere,* tomber sur). *Géom.* S'ajuster, se confondre exactement : *ces deux surfaces coïncident. Fig.* Arriver en même temps : *la découverte du nouveau monde coïncida presque avec l'invention de l'imprimerie.*

coinculpé, e n. Qui est inculpé avec un autre.

coïndicant [*ko-in-di-kan*], **e** adj. Qui concourt à la même indication qu'une autre chose.

coïndication [*ko-in-di-ka-si-on*] n. f. Indication unique résultant de données diverses.

coïndiquer [*ko-in-di-ké*] v. n. Fournir une même indication.

coing [*koin*] n. m. (lat. *cotoneus*). Fruit du cognassier : *le coing est astringent.* V. cognassier.

— Encycl. Le coing ne se mange guère au naturel : son odeur, bien qu'agréable, est trop prononcée ; sa chair, cotonneuse, légèrement coriace, conserve toujours un peu d'âpreté, mais on en fait des compotes, de la gelée, des pâtes sèches, des conserves à l'eau-de-vie, du cidre, et un excellent ratafia. Sa chair est astringente et stomachique. Le coing entre dans la composition de différents électuaires ; les graines fournissent par décoction un collyre efficace dans les ophtalmies inflammatoires ; le même mucilage entre dans la composition de la bandoline. On préfère pour ces usages le coing de Portugal.

coint, e [*koin, inte*] adj. du lat. *cognitus,* connu). Agréable, joli, galant. (Vx.)

cointéressé [*ko-in-té-rè-sé*], **e** adj. Qui possède un intérêt commun avec d'autres.

cointise n. f. Gentillesse. Ajustement. (Vx.)

coir n. m. Enveloppe filamenteuse des noix de coco. Syn. kaïr.

Coire, v. de Suisse, ch.-l. du cant. des Grisons ; 12.000 h. Filatures.

coireau [*ró*] n. m. Gâteau de farine de maïs.

Coirons [*ron*], massif volcanique et boisé de l'Ardèche, contrefort oriental des Cévennes (1.061 m.).

Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, comm. de Savoie, arr. et à 17 kil. de Chambéry ; 1 170 h. Source minérale alcaline bicarbonatée, sodique et gazeuse.

Coislin [*koi-lin*], pays de Bretagne (Loire-Inférieure), d'où est sortie une noble famille française, qui a fourni plusieurs personnages remarquables. Le plus connu, Pierre **de Coislin,** évêque d'Orléans, né à Paris (1636-1706), parvint après la révocation de l'Edit de Nantes à éviter les persécutions aux protestants de son diocèse.

coistresse [*kois-trè-se*] n. f. Galerie de direction dans les mines de houille. Syn. costresse.

coït [*ko-it'*] n. m. (lat. *coitus*). Union des sexes.

coïtal, e, aux adj. Qui a rapport au coït.

coite ou **coitte** [*koi-te*] ou **couette** [*kou-è-te*] n. f. (lat. *culcita*). Lit de plumes.

coïter [*ko-i-té*] v. n. S'accoupler.

Coitier ou **Coictier** (Jacques), médecin de Louis XI, né en Franche-Comté, m. vers 1505. Croyant son médecin capable de prolonger sa vie, Louis XI combla Coitier de places et de faveurs.

cojurateur ou **cojureur** n. m. *Dr. anc.* Nom donné à des personnes qui venaient affirmer en justice, sous serment, un fait relatif à une autre personne.

cojusticier [*jus-ti-si-é*] n. m. *Dr. féod.* Celui qui avait droit de justice sur les mêmes terres qu'un autre justicier.

coke n. m. (m. angl.). Combustible qu'on obtient en calcinant la houille en vase clos pour en extraire le gaz d'éclairage : *le coke donne une grande chaleur, mais ne brûle que sous l'action d'un fort courant d'air.* V. houille.

— Encycl. *Techn.* Le coke s'emploie pour les usages domestiques, au chauffage des poêles et fourneaux ; industriellement, il a de nombreuses applications, notamment en métallurgie. Le coke servant au chauffage domestique, très léger et très friable, provient de la distillation de la houille en vase clos pour la fabrication du gaz d'éclairage. (V. gaz.) Le coke industriel, dur et lourd, est fabriqué dans des fours spéciaux dits *fours à coke,* se divisant en *fours français* et *fours anglais.* Ces fours sont circulaires ou elliptiques et sont surmontés d'une voûte surbaissée ou circulaire, que surmonte une cheminée carrée. Dans les parois latérales des fours, on ménage des ouvertures, par lesquelles on charge la houille triée et lavée. La distillation du charbon de terre est très facile et très rapide. On utilise actuellement les chaleurs perdues des fours pour le séchage des farines, la calcination du plâtre, le chauffage des fours à vitres, etc.

Dans les galeries de mines à houille, on rencontre parfois un minéral stratifié appelé *coke naturel ;* il est analogue au coke industriel et provient de couches de houille qui se sont enflammées spontanément par suite d'une fermentation.

Coke (Edouard), jurisconsulte et homme politique anglais, né à Mileham. Il dirigea la procédure des procès relatifs à la conspiration des poudres (1549-1634).

coketier [*ti-é*] n. m. Celui qui fabrique ou vend du coke.

col n. m. (lat. *collum*). Cou : *faire amende honorable, la hart au col.* (Vx.) Partie de chemise, de vêtement qui entoure le cou : *col brodé, col de velours. Faux col,* col mobile qui s'adapte à une chemise au moyen de boutons. Partie rétrécie d'un objet, d'un organe : *le col d'une bouteille. Géogr.* Passage étroit entre deux montagnes : *les cols des Pyrénées sont moins accessibles que ceux des Alpes.*

colamineur n. m. Machine à laminer.

Colardeau [*dô*] (Charles-Pierre), poète français, né à Janville, m. à Paris, auteur d'*Héroïdes* (1732-1776).

colarin n. m. Frise du chapiteau des colonnes dorique et toscane.

colas [*la*] n. m. (abrév. de *Nicolas*). Homme niais, stupide : *quel grand colas!*

Colasse ou **Collasse** (Pascal), compositeur français, né à Reims, m. à Paris (1649-1709), élève de Lulli, auteur d'opéras, motets, cantates.

colateur (lat. *colare,* couler) n. m. Canal servant à l'écoulement des eaux d'irrigation.

colatitude n. f. Complément de la latitude du lieu, c'est-à dire distance angulaire du pôle de l'hémisphère du lieu considéré au zénith de ce même lieu.

Cols : 1. Cassé ; 2. Droit ; 3, 4. Rabattu ; 5. Russe ; 6. De marin ; 7. Ecclésiastique ; 8. Militaire ; 9. D'enfant.

colature n. f. Filtration ayant pour but de séparer d'un liquide les matières les plus solides. Liquide ainsi filtré.

colback n. m. (du ture *kalpak*). Bonnet à poil évasé par le haut, orné dans sa partie supérieure d'une poche conique en drap, nommée *flamme* qui pend de côté et se termine par un gland.

Colback.

Colbert [*bèr*] (Jean-Baptiste), homme d'Etat, né à Reims, m. à Paris (1619-1683), fils d'un drapier, et l'un des plus grands ministres de la France. Légué à Louis XIV par Mazarin, dont il était l'homme de confiance, il fut nommé contrôleur général des finances après la chute de Fouquet, à laquelle il avait contribué, et exerça peu à peu son infatigable activité sur toutes les branches de l'administration publique. Il favorisa, par des mesures protectionnistes (le libre-échange n'avait pas encore de partisans), le développement de l'industrie et du commerce français, fit venir en France des artisans de l'étranger, réorganisa la marine, créa le régime de l'inscription maritime encore en vigueur dans ses grandes lignes et la caisse des invalides. Il régularisa le service des eaux et forêts, et enfin encouragea les arts et les lettres. Mais, à partir de 1671, son influence diminua ; son économie gênait les vues fastueuses du roi ; le peuple le rendait responsable de l'accroissement d'impôts causé par les guerres de Louis XIV ; l'inimitié de Louvois finit par lui faire perdre tout crédit. Ses funérailles eurent lieu la nuit, tant une haine aveugle avait rendu impopulaire ce bon serviteur de la France, dont la postérité a réhabilité la mémoire.

Colbert.

Colbert (*le Tombeau de*), mausolée orné de figures allégoriques, l'une des meilleures productions d'Ant. Coysevox, dans l'église Saint-Eustache, à Paris.

Colbert-Chabanais (Pierre-David, dit Edouard, comte **de**), général français, pair de France, né et m. à Paris (1774-1854). — Son frère AUGUSTE, général français, né à Paris en 1777, fut tué près d'Astorga, en Espagne, en 1809.

colbertisme n. m. Nom donné au système protectioniste de Colbert : *Frédéric Bastiat a fait une vive critique du colbertisme.*

col canto, locution italienne signif. *avec le chant,* employée en musique.

Colchester [*chès-tèr*], v. d'Angleterre (Essex) ; 37.000 h. Ostréiculture, constructions navales.

colchicine n. f. Alcaloïde trouvé dans les semences et le bulbe du *colchique,* et qu'on utilise en médecine contre le rhumatisme et la goutte.

Colchide, ancien pays de l'Asie, à l'E. du Pont-Euxin et au S. du Caucase, arrosé par le Phase, où les Argonautes, suivant la tradition, allèrent conquérir la Toison d'or. C'est aujourd'hui la fertile *Mingrélie* russe.

colchique n. m. Genre de liliacées bulbeuses, vénéneuses, répandues dans les prés en automne.

— ENCYCL. L'espèce la plus répandue est le *colchique d'automne,* vulgairement *safran des prés, tue-chien, veilleuse.* C'est une plante bulbeuse, dont les fleurs sortent à l'automne, tandis que les feuilles et les fruits ne paraissent qu'au printemps suivant. Les graines et le bulbe contiennent un poison violent, la *colchicine.* En cas d'empoisonnement par le colchique ou la colchicine, on fera vomir le malade et on donnera du blanc d'œuf et de l'alcool.

Colchique : a, coupe de la fleur ; b, fruit.

colcotar n. m. (ar. *qolqotar*). Peroxyde de fer, obtenu par la calcination du sulfate de fer.

cold-cream [*kold-krèm*] n. m. (mot angl. signif. *froide crème*). Pommade faite de blanc de baleine, de cire blanche, d'huile d'amandes douces, et employée contre l'irritation de la peau.

Colebrooke [*brou-ke*] (Henri-Thomas), orientaliste anglais, né et m. à Londres (1765-1837). Il a fait faire de très grands progrès à l'étude du sanscrit.

colée [*lé*] n. f. (de *col*). Coup que l'on donnait du plat de la main sur la nuque à celui que l'on faisait chevalier.

— ENCYCL. Après la colée, on embrassait le chevalier, d'où le nom d'*accolade* qu'on donnait aussi à la cérémonie. A la colée manuelle, on substitua les coups de plat d'épée sur l'épaule ou sur le *col.*

colégataire [*tè-re*] n. Qui est légataire avec d'autres personnes. V. LEGS.

Colenso (John-William), évêque anglican de Natal, né à Saint-Austell (Cornouailles), m. à Natal (1814-1883). Il provoqua par ses écrits théologiques de vives polémiques.

coléocèle n. f. (du gr. *koléos,* vagin, et *kèlé,* hernie). Hernie vaginale.

Statue de Coleoni.

Coleoni (Bartholomeo), condottiere italien, né à Bergame, m. à Malpaga (1400-1475). Il fut longtemps le généralissime de la république de Venise. On voit à Venise sa célèbre statue par le Verocchio.

coléoptère adj. (gr. *koléos,* étui, et *pteron,* aile). Se dit des insectes munis de quatre ailes, dont les deux supérieures (élytres) sont dures, impropres au vol, et recouvrent les deux autres (hanneton, charançon, etc.). N. m. pl. Ordre d'insectes, comprenant ceux qui possèdent cette particularité. S. un *coléoptère.*

— ENCYCL. Les coléoptères se caractérisent par des élytres cornés recouvrant les ailes de la seconde paire ; les pièces de leur bouche sont conformées pour broyer ; leur corselet est dégagé du reste du corps, enfin ils ont tous des métamorphoses complètes, c'est-à-dire passent par les stades de larves et de nymphes. Par la solidité de leurs téguments, l'élégance de leurs formes, leur coloration, les coléoptères sont les insectes les plus remarquables et sont très recherchés par les collectionneurs. On en connaît plus de cent mille espèces très variables de taille. Ils apparaissent à l'état fossile dans le carbonifère, sont nombreux dans le lias et fourmillent dans le tertiaire. On les a divisés en seize grands groupes, carnassiers, palpicornes, brachélytres, clavicornes, etc.

Coléoptère (hanneton) : 1. Vu en dessus ; 2. Vu de profil ; 3. Larve ; 4. Nymphe.

coléorhize n. f. (gr. *koleos,* étui, et *rhiza,* racine). Sorte de gaine qui enveloppe les radicules de certaines plantes phanérogames.

colère n. f. (lat. *cholera*). Irritation, mouvement désordonné de l'âme offensée : *la colère est mauvaise conseillère.* Se dit aussi des animaux : *l'éléphant a de rares, mais terribles colères. Fig. : la colère des vents, des flots.* Adj. Porté à la colère : *personne colère.* ANT. **Calme, modération.**

Colère (*De la*), traité philosophique de Sénèque, brillante amplification à tendances stoïciennes sur un sujet de morale pratique (1er siècle).

colérer (se) [*ré*] v. pr. (Se conj. comme *accélérer*). Se mettre en colère. (Vx.)

coleret ou **colleret** [*ko-le-rè*] n. m. Filet à mailles étroites en forme de nappe simple, avec poches centrales.

coléreux, euse [*reû, eu-ze*] ou **colérique** adj. Prompt à se mettre en colère. ANT. **Calme, serein, placide.**

Coleridge (Samuel Taylor), poète anglais, né à Ottery-Saint-Mary (Devonshire), m. à Londres (1772-1834), auteur de *Ballades lyriques,* parmi lesquelles il faut citer l'*Ancien marinier.* On peut le considérer comme l'un des précurseurs de Byron et du romantisme moderne, et il a laissé la réputation du causeur le plus spirituel de son temps.

Coleridge.

colérique [*ri-ke*] adj. Naturellement colère : *tempérament colérique.* Qui dénote la colère : *gestes, paroles colériques.*

colériquement [*ke-man*] adv. Avec colère.

colériser [*zé*] v. a. Mettre en colère. (Inus.)

Colet [*lè*] (Louise), femme de lettres française, née à Aix, m. à Paris (1808-1876). Elle a écrit des vers, des romans, des ouvrages pour la jeunesse, etc.

colette [*lè-te*] n. f. Religieuse non cloîtrée de Sainte-Claire. On écrit aussi COLLETTE.

Colette (sainte), religieuse, réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire, née à Corbie en 1380 ; m. en 1446. Fête le 6 mars.

colettine [*lè-ti-ne*] n. f. Clarisse de la réforme de Sainte-Claire.

Coléus.

coléus [*uss*] n. m. Genre de labiées : *le coléus est une plante aromatique et antispasmodique.*

coliade ou **colias** [*ass*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, rhopalocères, comprenant de jolis papillons de coloration jaune soufre varié d'orangé, dont les chenilles vivent sur diverses légumineuses.

coliart [*li-ar*] n. m. Nom vulgaire de la raie blanche.

colibacille [*si-le*] n. m. Bacille qui vit en saprophyte dans l'intestin de l'homme et des animaux, et qui peut provoquer la diarrhée, le choléra, la cholécystite, ou des abcès divers.

Colibri.

colibri n. m. Nom générique des oiseaux-mouches : *le colibri est un bijou vivant.*

colichemarde n. f. Forme de lame d'épée qui, large dans la première moitié, va en s'effilant brusquement en carrelet : *la colichemarde est d'origine allemande.* Adj. : *lame colichemarde.*

Colichemarde (XVIe s.).

colicitant [*tan*] n. m. Chacun de ceux au profit desquels se fait une vente par licitation. Adj. : *créancier colicitant.*

colifichet [*chè*] n. m. Bagatelle, petit objet de fantaisie. Pâtisserie sèche et spongieuse, sans beurre, ni sel, pour les oiseaux.

Coligny, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 22 kil. de Bourg, au pied du Revermont ; 1.670 h. Ch. de f. P.-L.-M. Volailles. — Le cant. a 9 comm. et 9.280 h.

Coligny (Gaspard **de**), dit *le maréchal de Châtillon,* né vers 1470, m. à Dax en 1522. Il se distingua à Fornoue et à Agnadel.

Coligny (Odet **de**), dit *le cardinal de Châtillon* (1517-1571), fils du précédent ; il embrassa la Réforme.

Coligny (l'amiral Gaspard **de**), né à Châtillon-sur-Loing, frère du précédent, assassiné à Paris (1519-1572), général de grande valeur et chef des protestants. Il s'était distingué à Cerisoles, avait dirigé vers l'Amérique plusieurs entreprises de colonisation, et s'était distingué au siège de Saint-Quentin en 1557. Après la paix de Saint-Germain, il obtint auprès du roi un crédit qui porta ombrage à la reine-mère. Il fut une des premières victimes de la Saint-Barthélemy. Son cadavre, jeté par la fenêtre et traîné par les rues, fut pendu au gibet de Montfaucon. — Sa fille LOUISE, née à Châtillon-sur-Loing, m. à Fontainebleau (1557-1620), épousa en secondes noces Guillaume le Taciturne, et joua un rôle diplomatique important.

Coligny.

Coligny (François **de**), seigneur D'ANDELOT, né à Châtillon-sur-Loing, m. à Chartres (1531-1569), frère des précédents, l'un des chefs des protestants pendant les guerres de religion. Il mourut empoisonné, dit-on, par un de ses domestiques, à l'instigation de Catherine de Médicis.

Coligny (Gaspard **de**), dit *le maréchal de Coligny,* petit-fils de l'amiral, né à Montpellier en 1584, m. en 1646. Il fut battu à la Marfée par le comte de Soissons (1641).

Coligny (Jean **de**), comte de Saligny, né au château de Saligny (Franche-Comté), en 1617, m. en 1686. Il commanda les troupes françaises que Louis XIV envoya, en 1664, à l'empereur Léopold pour le soutenir contre les Turcs. Il a laissé des *Mémoires* intéressants.

Colima, v. du Mexique, ch.-l. de l'*Etat de Colima,* sur le grand Océan ; 21.000 h. — L'Etat a 55.000 h.

colimaçon n. m. Syn. de LIMAÇON. *En colimaçon,* en spirale : *escalier en colimaçon.*

colin n. m. (altér. de *Nicolas*). Amoureux villageois dans les comédies et l'opéra-comique. Nom vulgaire d'une espèce de merlan de grande taille, à chair estimée. Genre de gallinacés comprenant des oiseaux analogues aux cailles d'Europe, et qui sont répandus sur le continent américain.

Colines (Simon **de**), imprimeur et libraire à Paris, né vers 1475, m. en 1546, collaborateur et successeur, en 1484, de Henri Estienne, auteur d'heureuses innovations en typographie.

colinette [*nè-te*] n. f. Coiffe de femme, employée comme bonnet de nuit au XVIIIe siècle.

colin-maillard [*ma, ll* unll., *ar*] n. m. invar. Jeu où l'un des joueurs a les yeux bandés, et poursuit les autres à tâtons. Celui qui a les yeux bandés.

colin-tampon [*tan*] n. m. Ancienne batterie de tambour des Suisses au service de la France. *Se soucier de quelque chose comme de colin-tampon*, n'y prêter aucune attention.

colique [*li-ke*] adj. Qui appartient ou se rapporte au côlon : *artères coliques*.

colique n. f. (rad. *côlon*). Douleur d'entrailles : *les fruits verts, les boissons glacées peuvent causer des coliques*. (On combat les coliques bénignes par des lavements, des cataplasmes, des boissons aromatisées, etc.) *Colique de miserere*, causée par une obstruction intestinale, une hernie diaphragmatique, et qui est presque toujours mortelle. *Colique de plomb*, causée par le saturnisme. *Colique hépatique*, causée par un calcul biliaire, etc. *Colique néphrétique*, causée par un calcul rénal. *Fig.* et *fam. Donner la colique*, causer un grand ennui. *Avoir la colique*, avoir peur.

— Encycl. La colique est une douleur torsive, sourde ou aiguë, non continue, et qui s'accompagne parfois de pâleur, d'anxiété, de sueur, de vomissements, de diarrhée. Son siège est variable (coliques stomacales, hépatiques, intestinales, néphrétiques, etc.). Ses causes principales sont les intoxications par le plomb, les champignons, etc., ou certaines maladies comme la dysenterie, le rhumatisme, etc. La compression, le repos, la chaleur, les analgésiques sont employés pour combattre la colique.

coliqueux, euse [*keû, eu-ze*] adj. Qui a la colique : *malade coliqueux*. Qui occasionne la colique : *boisson coliqueuse*

coliquidateur [*ki*] n. m. Personne qui procède avec une ou plusieurs autres à une liquidation.

colis [*li*] n. m. (ital. *collo*). Caisse, paquet, balle de marchandises. *Colis postal*, colis d'un poids de 3, de 5, de 10 kilogr., que les compagnies de chemins de fer, sous le contrôle de l'administration des postes, font parvenir à destination moyennant affranchissement obligatoire au départ : *on ne peut mettre dans les colis postaux aucun papier ayant un caractère de correspondance. Colis postal.* V. POSTE.

colisa n. m. Genre de poissons acanthoptères habitant les étangs d'eau douce ou salée de l'Inde.

Colisée, magnifique amphithéâtre de Rome commencé sous Vespasien et achevé sous Titus. Il renfermait 80 rangs de gradins et pouvait contenir plus de 80.000 spectateurs. C'est là qu'avaient lieu les combats de gladiateurs et que les martyrs chrétiens étaient livrés aux bêtes. Dévasté et partiellement démoli au moyen âge, il en subsiste aujourd'hui des ruines grandioses.

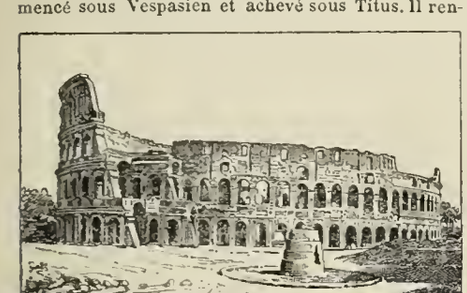

Colisée de Rome.

côlite n. f. Inflammation du côlon.

colitigant [*ghan*], **e** adj. (lat. *cum*, avec, et *litigare*, être en litige). Se dit des parties qui plaident l'une contre l'autre.

colla [*kol-la*] n. m. Vent violent de S.-O. sur les côtes des Philippines.

collabescence [*kol-la-bès-san-se*] n. f. Extrême affaiblissement.

collabescent, e [*kol-la-bès-san, an-te*] adj. (du lat. *collabi*, tomber en faiblesse). Qui s'affaisse, qui tombe en faiblesse.

collaborateur, trice [*kol-la*] n. m. Qui collabore : *Lulli fut le collaborateur fidèle de Quinault.*

collaboration [*kol-la, si-on*] n. f. Action de collaborer. Ensemble des collaborateurs.

collaborer [*kol-la-bo-ré*] v. n. (préf. *col*, et lat. *laborare*, travailler). Travailler avec une ou plusieurs personnes à un ouvrage d'esprit, d'art, etc.

Colladon (Jean-Daniel), ingénieur et physicien suisse, né à Genève (1802-1892). Il fit avec Sturm des recherches sur la compressibilité des liquides et sur la vitesse du son.

collage [*ko-la-je*] n. m. Action de coller. Opération qui consiste à imprégner de colle le papier pour qu'il ne boive pas. Action de clarifier le vin. Etat des objets collés. *Fam.* Situation d'un homme et d'une femme qui vivent conjugalement sans être mariés. *Arg.* Vie en commun d'un homme et d'une femme non mariés.

— Encycl. Le collage des boissons alcooliques a pour but de les clarifier en précipitant les matières solides qu'elles tiennent en suspension et qui sont susceptibles de nuire à leur conservation.

On colle les vins à l'aide de blancs d'œufs (battus avec un peu d'eau et de sel), de colle de poisson (dissoute dans de l'eau tiédie après avoir été ramollie dans un peu de vin), de gélatine (gonflée dans l'eau et diluée), de sang (défibriné et dissous dans un peu d'eau salée).

Le cidre est collé avec du cachou ; la bière avec de la gélatine, de la graine de lin, de l'alumine, du phosphate de calcium, etc.

Le mélange destiné au collage est versé dans le fût par la bonde, et l'on agite le tout avec un fouet, dont le plus simple modèle consiste en une baguette plusieurs fois refendue.

collagène [*kol-la*] adj. (de *colle*, et du gr. *gennân*, engendrer). Se dit des substances à l'aide desquelles on peut fabriquer de la colle.

collaire [*kol-lè-re*] adj. (lat. *collum*, cou). Qui a rapport au cou.

collant [*ko-lan*], **e** adj. Qui colle. *Pantalon collant*, qui dessine les formes. ANT. **Bouffant.**

collapsus [*ko-lap-suss*] n. m. (mot lat. signif. *affaissement*). Diminution rapide des forces, sans syncope : *le collapsus est un symptôme fréquent des graves empoisonnements.*

collargol [*kol-lar*] n. m. Argent colloïdal que l'on obtient en faisant agir en solution le nitrate d'argent sur le sulfate ferreux.

collataire [*kol-la-tè-re*] n. m. Celui que le collateur avait pourvu d'un bénéfice.

collatéral, e, aux [*kol-la*] adj. (du préf. *col*, et de *latéral*). Attenant au voisin par un côté. *Nefs collatérales*, bas côtés d'une église. *Ligne collatérale*, ensemble des parents collatéraux. *Points collatéraux*, points situés entre les points cardinaux, comme le nord-est, le sud-ouest, etc. (V. ROSE DES VENTS.) Adj. et n. Se dit de celui qui est parent en dehors de la descendance directe : *les oncles, les cousins sont des collatéraux, des parents collatéraux.* N. m. Bas côté d'une église.

— Encycl. *Dr.* Les collatéraux sont d'abord les frères et sœurs, qui peuvent être *germains, consanguins* ou *utérins*. Les autres collatéraux sont les oncles et tantes, les neveux et nièces, et les cousins. Pour calculer le degré de parenté entre deux collatéraux, on remonte de l'un d'eux à l'auteur commun, et on redescend de là à l'autre collatéral, en comptant le nombre de générations ou de degrés qui les séparent. Ainsi deux frères sont au deuxième degré, deux cousins germains au quatrième.

L'utilité de connaître le degré de parenté en ligne collatérale se présente principalement en matière de mariage et en matière de succession. Les collatéraux ne succèdent pas au delà du douzième degré. Les parents collatéraux sont *reprochables* comme témoins. Au criminel, les frères et sœurs des inculpés sont les seuls collatéraux qui ne puissent être entendus comme témoins.

collatéralement [*kol-la, man*] adv. En ligne collatérale.

collateur [*kol-la*] n. m. (du lat. *collatum*, supin de *conferre*, fournir). Celui qui conférait un bénéfice ecclésiastique.

collatif, ive [*kol-la*] adj. (même étymol. qu'à l'art. préced.). Qui se confère : *dignité collative.*

Collatin (Lucius-Tarquin), petit-fils de Tarquin l'Ancien et époux de la vertueuse Lucrèce. Il fut, avec Brutus, après la mort de sa femme et l'expulsion des rois, l'un des premiers consuls de Rome. Il dut s'exiler, parce qu'on l'accusait d'avoir conservé de l'attachement pour les rois déchus.

collation [*kol-la-si-on*] n. f. (lat. *collatio*). Action, pouvoir de conférer un bénéfice ecclésiastique, un titre universitaire, etc. Confrontation d'une copie avec l'original.

collation [*kol-la-si-on*] n. f. (lat. *collatio*). Léger repas pris dans l'après-midi ou la soirée.

collationnement [*kol-la-si-o-ne-man*] n. m. Action de collationner, de vérifier. Syn. COLLATIONNAGE. (On dit mieux COLLATION.)

collationner [*kol-la-si-o-né*] v. a. Comparer deux écrits ensemble. *Collationner un acte*, s'assurer s'il n'y manque rien.

collationner [*kol-la-si-o-né*] v. n. Faire le repas appelé *collation*.

colle [*ko-le*] n. f. (gr. *kolla*). Matière gluante que l'on étend entre deux objets pour les faire adhérer ensemble : *colle de pâte. Colle de poisson, colle forte*, gélatine collante faite avec des matières animales. *Fig.* et *fam.* Difficulté, problème à résoudre : *poser une colle à un candidat.* Séance ou les élèves s'habituent à résoudre ces difficultés : *passer une colle. Pop.* Bourde, mensonge : *raconter une colle. Etre à la colle*, vivre en ménage sans être marié.

— Encycl. *Techn.* Les colles industrielles se divisent en *colles végétales* et *colles animales*. Les premières contiennent de l'amidon extrait d'un grand nombre de céréales et prennent les noms de *colles de pâte* et de *colles d'amidon*. On les emploie principalement pour l'apprêt des tissus et des fils. Les *colles animales* proviennent des peaux et des cartilages des animaux, dont on extrait la gélatine au moyen de manipulations successives : l'*échaudage des colles matières*, leur immersion dans un lait de chaux, l'extraction de la gélatine, le soutirage, la clarification, le moulage, le découpage et le lustrage. Ces colles portent différents noms : *colle blanche diaphane* ou *grenetine ; colle élaire* ou *de Duché ; colle forte des os* ou *gélatine d'os ; colle de France ; colle de Hollande ; colle anglaise ; colle de Givet ; colle de Paris* ou *des chapeliers ; colle au baquet ; colle forte liquide ; colle de poisson* ou *ichtyocolle ;* etc.

Colle de poisson liquide. Dans 250 grammes d'eau faire dissoudre naturellement 40 grammes de gélatine. D'autre part, faire fondre 200 grammes de colle de poisson dans 250 grammes de vinaigre blanc pur. Lorsque les dissolutions sont complètes, mélanger graduellement les deux liquides, puis ajouter au tout 40 grammes de vernis shellac.

Colle imputrescible. Dans un litre d'eau froide, dissoudre 100 grammes d'amidon ; chauffer ensuite la solution jusqu'à ébullition. Ajouter à chaud 100 grammes de glycérine et 7 à 8 grammes d'essence de girofle. Dès que le mélange pâteux ainsi obtenu est presque froid, ajouter 50 grammes d'alcool, en remuant la masse pendant quelques instants afin de hâter la mixture.

Colle insoluble dans l'eau. Tremper dans l'eau tiédie de la colle ordinaire (gélatine ou colle de poisson, à l'exclusion de la colle forte). Avant que la dissolution ne soit complète, ajouter un peu d'huile de lin. Placer le mélange sur un feu doux jusqu'à dissolution absolue de la colle. L'employer de préférence tiede. Elle durcit en refroidissant et devient tout à fait insoluble dans l'eau ; elle résiste à une humidité persistante.

Colle (La), comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 18 kil. de Grasse, au pied de l'Esterel ; 1.540 h. Carrières, huileries.

Collé (Charles), chansonnier et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1709-1783), un des fondateurs du *Caveau*. Il fit jouer à la Comédie-Française plusieurs charmantes comédies, entre autres, *la Vérité dans le vin*, et la *Partie de chasse de Henri IV*.

collectaire [*kol-lèk-tè-re*] n. m. Livre de prières qui renferme toutes les collectes de l'année.

collecte [*kol-lèk-te*] n. f. (lat. *collectus*, recueilli). Quête pour une œuvre de bienfaisance. *Liturg.* Oraison que le prêtre dit à la messe avant l'épître.

collecteur [*kol-lèk*] n. m. (lat. *collecte*). Celui qui autrefois percevait les impôts : *les collecteurs de taille étaient élus dans chaque paroisse.* Celui qui reçoit des cotisations. Appareil que frottent les balais d'une dynamo, pour produire le courant électrique. Adjectiv. *Egout, tuyau collecteur*, égout, tuyau qui reçoit les eaux de plusieurs autres. *Bot. Poils collecteurs*, poils qui recouvrent le stigmate, et servent à recueillir et à retenir le pollen.

collectif [*kol-lèk-tif*], **ive** adj. (du lat. *collectum*, supin de *colligere*, réunir). Formé de plusieurs personnes ou de plusieurs choses : *être collectif.* Fait par plusieurs : *travail collectif.* Qui offre à l'esprit l'idée d'une collection : *sens collectif.* N. m. *Gramm.* Nom qui, quoique au singulier, présente à l'esprit l'idée d'une collection, comme *foule, amas, troupe.* ANT. **Individuel, partitif, distributif.**

— Encycl. Un collectif est *général* lorsqu'il exprime la totalité des individus ou des choses dont on parle ; il est alors ordinairement précédé de l'article *le, la, les : le nombre des malheureux est immense.* Il est *partitif* lorsqu'il ne désigne qu'une partie des individus ou des choses dont on parle ; il est alors en général précédé de *un, une, des : une armée française.* Le verbe s'accorde avec le collectif si le collectif est général ; il s'accorde avec le complément du collectif, si le collectif est partitif.

collectifère [*kol-lèk-ti*] adj. *Bot.* Se dit de la partie supérieure des deux branches du style, quand le stigmate ne se prolonge pas sur cette partie, qui ne porte que des collecteurs.

collection [*kol-lèk-si-on*] n. f. (lat. *collectio*). Recueil d'objets qui ont du rapport : *collection de tableaux.*

collectionnement [*kol-lèk-si-o-ne-man*] n. m. Action de collectionner, de rassembler.

collectionner [*kol-lèk-si-o-né*] v. a. Réunir en collection : *collectionner des autographes.*

collectionneur, euse [*kol-lèk-si-o-neur, eu-ze*] n. Personne qui aime à faire des collections.

collectivement [*kol-lèk, man*] adv. D'une manière collective. ANT. **Individuellement.**

collectivisme [*kol-lèk-ti-vis-me*] n. m. (de *collectif*). Système qui voit la solution de la question sociale dans la mise en commun, au profit de la collectivité, de tous les moyens de production : *Karl Marx fut un des fondateurs du collectivisme.*

— Encycl. *Polit.* et *philos.* Ce qui, pour les adeptes du collectivisme, caractérise la période capitaliste, c'est la concentration de plus en plus grande des moyens de production en un nombre de mains de plus en plus petit. Le jour, donc, disent-ils, où, parallèlement à la concentration industrielle, commerciale et financière, se serait reconstituée la féodalité terrienne abolie par la Révolution, ce serait, pour les spoliés, le retour au servage. Cependant, vouloir ramener l'industrie moderne à la production isolée, serait un pur anachronisme. Dans ces conditions, disent, après K. Marx, les collectivistes, il n'y a qu'une manière de concilier les intérêts : c'est, en conservant à la propriété le caractère désormais collectif qu'elle a d'elle-même revêtu, d'étendre à tous les citoyens, en les proclamant tous copropriétaires par indivis, les avantages que comporte cet état de choses. Toutefois, on exclurait de la socialisation coactive la propriété véritablement individuelle, c'est-à-dire celle qui, mise en valeur directement par son détenteur, ne saurait mériter le nom de « capital », la caractéristique de celui-ci, dans la conception marxiste, étant l'exploitation du travail des autres. Seule, l'appropriation privée des instruments de production (mines, domaines agricoles, usines, etc.) constitue un péril pour la liberté, le citoyen qui en est dépourvu dépendant, forcément, de celui qui les possède ; seule, par conséquent, elle serait proscrite. Quant aux voies et moyens préconisés par les collectivistes, ils découlent spontanément, toujours selon eux, de la nature des choses. D'abord, le capital, cosmopolite par son essence même, ayant, grâce à son élasticité, à sa fluidité extrême, fait de la question sociale une question désormais « mondiale », il faut le combattre partout à la fois ; d'où nécessité d'une entente internationale entre les travailleurs. Ensuite, le but poursuivi, la transformation de la propriété capitaliste en propriété collective, ne pouvant être atteint que par le peuple maître de ses destinées, le premier devoir du prolétariat organisé en parti de classe est de procéder, « par le bulletin de vote ou autrement », à la conquête des pouvoirs publics. Pour le troisième moyen, la révolution violente, les collectivistes la conçoivent, comme pouvant être, éventuellement, la phase terminale inévitable de l'évolution.

collectiviste [*kol-lèk-ti-vis-te*] adj. Qui a rapport au collectivisme. N. Partisan du collectivisme.

collectivité [*kol-lèk*] n. f. Ensemble des êtres qui forment un être collectif : *la collectivité sociale.* Possession en commun : *la collectivité des moyens de production.*

collège [*ko-lè-je*] n. m. (lat. *collegium ;* de *colligere*, réunir). Corps de personnes revêtues de la même dignité : *le collège des cardinaux, ou sacré collège, élit le pape. Collège électoral*, ensemble des électeurs appelés à nommer un député, un sénateur, etc. Etablissement d'enseignement secondaire, fondé et entretenu par une commune, en général avec l'aide de l'Etat : *le collège est dirigé par un principal.*

— Encycl. Aux termes de la loi de 1850, les collèges sont fondés et entretenus par les communes, mais ils peuvent être subventionnés par l'Etat.

Toute commune qui veut établir un collège doit fournir un local, ainsi que le mobilier nécessaire, même au pensionnat, subvenir aux frais d'entretien et garantir pour cinq ans au moins le traitement du principal et des professeurs. Chaque collège est pourvu d'un *bureau administratif*, composé du préfet ou sous-préfet, du maire, du principal, de quatre membres, dont deux conseillers municipaux nommés par le ministre de l'instruction publique. A la différence des lycées, qui appartiennent à l'Etat, les collèges sont soumis, au point de vue de la gestion du pensionnat, à l'un des deux modes ci-après : les uns sont en *régie*, c'est-à-dire au compte des villes, qui perçoivent les rétributions payées par les élèves, profitent des bénéfices ou comblent le déficit, le cas échéant ; les autres sont au compte des principaux, qui gèrent le pensionnat à leurs risques et périls, moyennant, le plus souvent, une subvention fixe ou

variable. Ceux-ci sont de beaucoup les plus nombreux. La plupart des collèges sont de plein exercice ; les élèves peuvent y faire les études nécessaires à l'obtention des baccalauréats. Les collèges communaux peuvent recevoir des subventions de l'Etat, fixées d'après le déficit d'exploitation de l'externat. Les recettes et les dépenses des collèges communaux sont effectuées par les receveurs municipaux et comprises dans leur comptabilité. Il y a des collèges communaux de *garçons* et des collèges communaux de *jeunes filles*, destinés à donner l'instruction secondaire, telle qu'elle a été fixée par les programmes. Les attributions du principal sont, dans ces derniers, dévolues à une *directrice*, et le bureau d'administration compte deux dames, nommées par le ministre de l'instruction publique. Les collèges de jeunes filles et les *internats municipaux* annexés aux collèges et aux lycées de jeunes filles sont assujettis au même régime que les collèges de garçons.

Collège de France, établissement fondé à Paris vers 1530, par François Ier, en dehors de l'Université. Son enseignement comprend, peut-on dire, le champ entier des connaissances humaines. Les cours du Collège de France sont publics et ne préparent aucun examen particulier ; ils sont le complément désintéressé de l'enseignement supérieur donné par les facultés. Le Collège de France dépend du ministère de l'instruction publique, mais jouit d'une large autonomie en ce qui concerne son administration intérieure et le recrutement du personnel enseignant. Les bâtiments actuels datent de 1774, et dans leur forme première, sont dus à l'architecte Chalgrin.

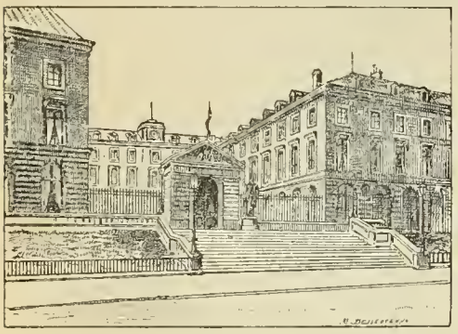

Collège de France.

collégial, e, aux [*ko-lé*] adj. Qui a rapport à un collège. Qui appartient à un chapitre de chanoines : *église collégiale*. N. : *une collégiale*.

collégien, enne [*ko-lé-ji-in, è-ne*] adj. Qui a trait au collège, aux élèves d'un collège : *l'argot collégien*. N. Elève d'un collège.

collègue [*kol-lè-ghe*] n. m. (lat. *collega*). Qui remplit les mêmes fonctions, qui a reçu la même mission : *tous les députés sont collègues*.

collement [*ko-le-man*] n. m. (de *coller*). Adhérence des objets entre eux. ANT. **Décollement.**

coller [*ko-lé*] v. a. (de *colle*). Enduire de colle. Faire adhérer, fixer avec de la colle. Faire adhérer au moyen d'un corps gluant. Clarifier à l'aide du blanc d'œuf ou de la colle de poisson : *coller du vin*. Appliquer fortement : *coller son front aux vitres*. *Fam.* Réduire au silence : *il m'a collé d'un seul mot*. *Pop.* Appliquer, en parlant d'un coup. V. n. Qui s'ajuste comme ce qui est appliqué avec de la colle : *cet habit colle bien*. **Se coller** v. pr. *Fam.* Se mettre, se servir : *colle-toi là, et ne bouge plus*. *Pop.* Se mettre en ménage sans être marié. ANT. **Décoller.**

Colleret, comm. du dép. du Nord, arr. et à 20 kil. d'Avesnes, près de la Sambre ; 1.280 h. Ch. de f. N. Marbre. Sciences.

collerette [*ko-le-rè-te*] n. f. (de *col*). Petit collet en linge fin, en dentelle, en broderie, etc. : *les grandes collerettes furent très à la mode sous le règne de Henri IV*. Cercle autour d'un tuyau. *Bot.* Nom donné à l'involucre quand il se compose d'un seul rang de bractées étalées. Partie du chapeau des champignons qui reste adhérent au stipe quand le chapeau est séparé par les bords.

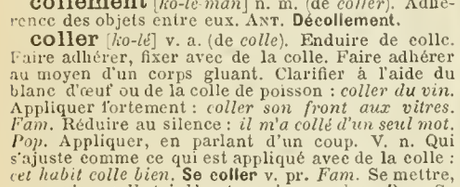

Collerettes : 1. De femme (1620) ; 2. D'homme (1572) ; 3. Moderne en broderie.

collet [*ko-lè*] n. m. (de *col*). Partie du vêtement qui entoure le cou. Vêtement ample, sans manches : pèlerine. *Prendre au collet*, saisir par le cou, arrêter. Sorte de lacs pour prendre les oiseaux, les lièvres, les lapins. Ligne de séparation entre la racine d'une dent et sa couronne, entre la tige d'une plante et sa racine. (V. la planche PLANTE.) Partie entre la tête et les épaules d'un animal de boucherie. *Collet monté*, pédant, grave jusqu'à l'affectation : *elle est très collet monté*. *Petit collet*, s'est dit autrefois pour ABBÉ, ECCLÉSIASTIQUE.

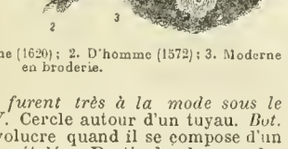

Collets (chass.) : 1. De crin ; 2. De laiton.

colletage [*ko-le*] n. m. Dans le tissage, action d'accrocher les arcades aux collets.

colleté [*ko-le-té*], **e** adj. *Blas.* Se dit de tout animal muni d'un collier d'émail particulier.

colleter [*ko-le-té*] v. a. (rad. *collet*. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je collette*.) Saisir quelqu'un au collet pour le renverser. V. n. Tendre des collets à gibier. **Se colleter** v. pr. Lutter, se prendre corps à corps.

collétère n. m. (gr. *kollêtês*, colleur). Poil glandulifère produisant la matière poisseuse ou résineuse dont sont souvent enduits les bourgeons.

Colletet [*tè*] (Guillaume), poète français, né et m. à Paris (1598-1659), un des premiers membres de l'Académie française. Il a écrit des pièces de théâtre médiocres, mais de piquantes épigrammes.

colleteur [*ko-le*] n. m. Celui qui tend des collets. *Fam.* Qui aime à se colleter.

collétie [*si*] n. f. Genre de rhamnacées, type de la famille des *collétiées*, comprenant une vingtaine d'espèces du Chili et du Pérou, jouissant de propriétés purgatives.

colletier [*ko-le-ti-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique des collets.

colletin [*kol-le*] n. m. Pièce d'armure qui défendait les épaules et le cou.

collétique [*kol-lé*] adj. et n. m. (gr. *kollêtikos*). Se dit des médicaments agglutinatifs servant à rejoindre les parties séparées d'une plaie ou d'un ulcère.

collette [*ko-lè-te*] n. f. Seau cylindro-conique contenant ce qui sert à coller la bière. Son contenu.

colleur [*ko-leur*] n. m. Celui dont la profession est de coller. *Pop.* Conteur de bourdes, importun. *Arg. des écoles*. Interrogateur spécial.

colleuse [*ko-leu-ze*] n. f. Machine à coller les étoffes.

colley [*kol-lé*] n. m. Chien écossais à long poil.

collibert [*kol-li-bèr*] n. m. Au moyen âge, catégorie de personnes de condition légèrement supérieure à celle des serfs.

collidine [*kol-li*] n. f. Base liquide trouvée dans l'huile de Dippel et qu'on emploie en thérapeutique.

collier [*ko-li-é*] n. m. (du lat. *collarium*, de *collum*, cou). Parure d'or, de diamants, etc., qui se porte autour du cou : *les anciens Gaulois portaient des colliers et des bracelets*. Chaîne d'or des membres de certains ordres : *le collier de la Toison d'or*.

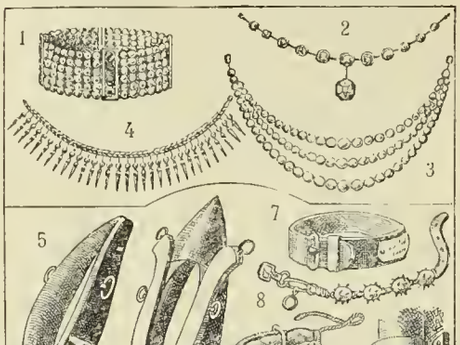

Colliers : 1. Collier carcan ; 2. Rivière de diamants ; 3. Rang de perles ; 4. Campana ; 5. Collier de cheval pour voiture légère ; 6. Collier de cheval pour voiture lourde ; 7. Collier de chien ; 8. Collier de force ; 9. Collier d'arbre ; 10. Collier de tuyau.

Partie du plumage ou de la robe de certains animaux, autour du cou, différant de couleur d'avec le reste du corps. Cercle de métal ou de cuir que l'on met au cou d'un chien. *Collier de barbe*. V. BARBE. *Collier de force*, collier garni de pointes en dedans, dont on se sert pour dresser certains chiens d'arrêt peu obéissants. Partie du harnais des chevaux de trait. *Cheval franc du collier*, qui tire avec courage. *Fig. Homme franc du collier*, homme franc et courageux. *Coup de collier*, grand effort. *A plein collier*, sans ménagement, tête baissée. *Collier de misère*, peine, fatigue, privations habituelles. *Reprendre le collier*, se remettre à des occupations obligatoires, momentanément abandonnées.

Collier (*Affaire du*), scandaleuse affaire, dont le retentissement fut considérable à la fin de l'ancien régime (1784-1786). Le cardinal de Rohan, avide de se concilier les bonnes grâces de Marie-Antoinette, qui lui témoignait de l'éloignement, se laissa duper par une intrigante, la comtesse de La Motte. Celle-ci lui fit croire que la reine désirait vivement posséder un collier de 1.600.000 livres que le roi lui avait refusé. Le cardinal l'acheta aux bijoutiers Boehmer et Bassenge et le remit à la comtesse pour la reine, mais le collier disparut. Cependant Rohan ne put payer, et l'affaire se découvrit. Mis à la Bastille, il fut acquitté par le Parlement, mais exilé loin de Paris, tandis que la comtesse de La Motte était fouettée, marquée au fer rouge et enfermée à la Salpêtrière ; mais le scandale, avivé par la malignité publique, ne fut pas sans éclabousser la reine, étrangère pourtant à cette basse intrigue.

Collier (Arthur), philosophe anglais, disciple de Malebranche, né à Langford Magna (Wiltshire) [1680-1732]. Il essaya de démontrer la non-existence du monde extérieur.

collière [*ko-li*] n. f. Perche servant de base à un train de bois flotté.

colliforme [*kol-li*] adj. Qui a la forme d'un cou.

colligène [*kol-li*] adj. *Bot.* Se dit de la couche modifiée de la cuticule sous laquelle s'amassent les produits résineux ou poisseux dont sont souvent enduits les bourgeons.

colliger [*kol-li-jé*] v. a. (lat. *colligere*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il colligea, nous colligeons*.) Réunir en recueil. Faire des collections. Réunir, recueillir : *colliger des livres rares*.

collignon [*ko-li*] n. m. (du nom d'un cocher assassin) [1855]. *Arg.* Nom injurieux donné à Paris aux cochers.

collimateur [*kol-li*] n. m. Partie d'une lunette astronomique, destinée à assurer la collimation.

collimation [*kol-li-ma-si-on*] n. f. (pour *collinéation*). Action de donner à la vue une direction déterminée.

Collin (Raphaël), peintre de portraits et décorateur français, né à Paris en 1850.

Collin d'Harleville (Jean-François), poète comique français, né à Maintenon, m. à Paris (1755-1806), auteur agréable et spirituel des *Châteaux en Espagne*, du *Vieux Célibataire*, de l'*Inconstant* et de quelques fables estimables.

colline [*ko-li-ne*] n. f. (lat. *collis*). Petite montagne : *Rome fut bâtie sur sept collines*. *Poétiq. La double colline*, le Parnasse.

Colline, nom sous lequel Murger, dans la *Vie de Bohème*, a peint le philosophe néo-catholique Jean Wallon.

Collinée, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 29 kil. de Loudéac ; 830 h. Fer. — Le canton a 6 comm. et 8.070 hab.

Collingwood (Cuthbert, lord), amiral, né à Newcastle-upon-Tyne, m. à Minorque (1750-1810), un des meilleurs lieutenants de Nelson.

Collins [*lin'ss*] (Antoine), philosophe anglais, né à Heston, m. à Londres (1676-1729), disciple de Locke ; il eut une grande influence sur les philosophes français du XVIIIe s.

Collins (William), peintre anglais, né et m. à Londres (1788-1847), auteur de : *Vente de l'agneau favori*, *Attrapeurs d'oiseaux*, etc.

Collins (Wilkie), romancier anglais, né et m. à Londres (1824-1889), auteur du *Secret*, de *la Femme en blanc*, etc.

Collioure, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 33 kil. de Céret ; place forte et petit port de la Méditerranée ; 2.970 h. (*Colliourenchs*). Ch. de f. M. Vins (blanquette et gros vins rouges), pêche, anchois renommés.

colliquatif, ive [*kol-li-koua*] adj. Qui se rapporte à la colliquation.

colliquation [*kol-li-koua-si-on*] n. f. Production excessive d'excrétions liquides. (Vx.)

collision [*kol-li-zi-on*] n. f. (lat. *collisio*). Choc : *une collision de navires*. *Fig.* Choc, lutte : *la collision des intérêts*.

Collo, v. d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Philippeville ; 3,100 h. Bon port. Plomb, zinc, mercure, belles forêts de chênes-liège.

Collobrières, ch.-l. de c. (Var), arr. et à 39 kil. de Toulon, sur le Réal-Collobrier, dans le massif des Maures ; 2.130 h. Liége. Plomb argentifère. — Le cant. a 2 comm. et 4.240 h.

collocation [*kol-lo-ka-si-on*] n. f. Classement judiciaire des créanciers dans l'ordre où ils doivent être payés. Classement en général.

— ENCYCL. *Dr.* La collocation, réglée provisoirement par le juge, ne devient définitive que lorsque le tribunal a statué sur les critiques élevées par les créanciers, ou que le délai accordé par la loi pour élever cette critique est expiré. Le jugement du tribunal est susceptible d'appel.

collodié, e [*kol-lo*] adj. Enduit de collodion.

collodion [*kol-lo*] n. m. (du gr. *kollôdês*, collant). Solution de coton-poudre dans un mélange d'alcool et d'éther, employée pour certains pansements et pour la préparation des plaques photographiques.

— ENCYCL. Le collodion est un liquide sirupeux ; il fait prise lorsqu'on l'étend sur une large surface par suite de l'évaporation de l'alcool et de l'éther. On l'emploie en photographie ; il peut servir sur les plaques de verre, comme substratum du sel sensible destiné à fixer l'image de la chambre noire ; on obtient ainsi des images très fines. On se sert, en chirurgie, de bandelettes enduites de collodion pour préserver de l'air les petites plaies.

collodionné, e [*kol-lo-di-o-né*] adj. Recouvert de collodion. Qui contient du collodion.

colloïdal, e, aux [*kol-lo-i*] adj. Qui est de la nature de la colle de gélatine : *l'albumine est une substance colloïdale*.

colloïde [*kol-lo-i-de*] n. m. (gr. *kolla*, colle, et *eidos*, forme). Nom donné à toute substance qui est de la nature de la colle de gélatine.

colloïdine [*kol-lo*] n. f. Alcaloïde qui se forme dans certains organes soumis à une action pathologique : *on extrait la colloïdine de la glande thyroïde hypertrophiée et d'autres organes* (*reins, rate, etc.*) *en voie de dégénérescence*.

colloir [*kol-loir*] n. m. Métier à encoller.

Collonges, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 26 kil. de Gex ; 890 h. Ch. de f. P.-L.-M. Non loin du fort de l'Ecluse. — Le cant. a 11 comm. et 7.910 h.

Collonges-au-Mont-d'Or, comm. du Rhône, arr. et à 7 kil. de Lyon, près de la Saône ; 1.580 h. Carrières.

colloque [*kol-lo-ke*] n. m. (lat. *colloquium*). Entretien de deux ou plusieurs personnes. (Se dit avec une nuance d'ironie.) Conférence sur un sujet religieux : *le colloque de Poissy*.

Colloque de Poissy. V. POISSY.

Colloques d'Erasme, série de dialogues pleins d'énergie et d'esprit, dirigés contre les abus, les impostures et les superstitions de son temps (1518).

colloquer [*kol-lo-ké*] v. a. (préf. *col*, et lat. *locare*, placer). En mauvaise part : 1° mettre quelqu'un en un endroit : *colloquer un invité au bout de la table* ; 2° donner, vendre, placer : *colloquer un rossignol à un client*. *Colloquer des créanciers*, les inscrire dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés. S'entretenir, causer avec. *Pop.* Appliquer, en parlant d'un coup.

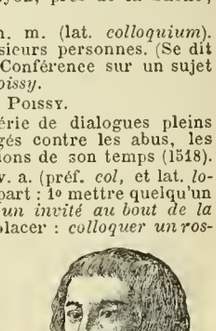

Collot d'Herbois.

Collorec, comm. du Finistère, arr. et à 31 kil. de Châteaulin, près de l'Ellé, affluent de l'Aulne ; 1.800 h.

Collot d'Herbois [*lo-dèr-boi*] (Jean-Marie), membre du comité de Salut public, né à Paris, m. à Sinnamary (1750-1796) célèbre par ses excès démagogiques, auteur avec Fouché des massacres de Lyon. Il contribua à la chute de Robespierre, et fut lui-même déporté à Sinnamary (Guyane), où il mourut de la fièvre chaude.

collotypie [*kol-lo-ti-pi*] n. f. (de *colle* et du gr. *tupos*, empreinte). Procédé de reproduction des dessins, au moyen de clichés en gélatine bichromatée.

colluctant [*kol-luk-tan*], e adj. (du lat. *cum*, avec, et *luctari*, lutter). Qui lutte, qui est en conflit avec.

colludant [*ko-lu-dan*], e adj. *Dr.* Qui collude, qui use de collusion : *des parties colludantes.*

colluder [*kol-lu-dé*] v. n. (lat. *colludere*). S'entendre avec la partie adverse pour tromper un tiers.

collure [*ko-lu-re*] n. f. *Rel.* Action de coller.

collusion [*kol-lu-zi-on*] n. f. (lat. *collusio*). Intelligence secrète entre deux parties, deux personnes quelconques, au préjudice d'un tiers

— Encycl. *Dr.* Les cas de collusion sont assez nombreux. Le débiteur qui vend ses immeubles à un tiers pour dissimuler son actif et frustrer ses créanciers, les époux qui se font une donation sous le nom d'une personne interposée dans le but de frauder la réserve, etc., se rendent coupables de collusion. Cette manœuvre, sauf disposition expresse de la loi, doit être prouvée par la personne lésée. Les moyens de la réprimer sont l'action en dommages-intérêts, la révocation ou la nullité des actes entachés de collusion.

collusoire [*kol-lu-zoi-re*] adj. Qui est fait par collusion : *arrangement collusoire.*

collusoirement [*kol-lu-zoi re-man*] adv. Par collusion.

Colluthos, poète grec, de la fin du Ve s. de notre ère, né à Lycopolis, auteur de l'*Enlèvement d'Hélène.*

collutoire [*kol-lu*] n. m. Médicament destiné à agir sur les gencives et la muqueuse buccale.

— Encycl. Les collutoires sont le plus souvent des médicaments de consistance sirupeuse, que l'on applique à l'aide d'une éponge ou d'un pinceau. On y incorpore soit des anesthésiques (*laudanum, cocaïne, chloroforme*), soit des antiseptiques (*acide borique, acide phénique, salol, chlorures*, etc.), soit des astringents (*alun, tanin, borax*, etc.), soit des caustiques (*potasse, nitrate d'argent, sulfate de zinc*), soit des spécifiques (*mercure* et dérivés, *iode*, etc.).

collyre [*kol-li-re*] n. m. (gr. *kollurion*). Topique appliqué sur la conjonctive de l'œil.

— Encycl. On emploie les collyres liquides de préférence aux collyres secs et mous. On applique généralement ces collyres en pratiquant des lotions ou en faisant baigner les yeux dans une cuillère. Les principaux collyres sont à base d'eau distillée ou d'eau de rose, contenant en dissolution des anesthésiques, des caustiques, des antiseptiques ou encore de l'atropine, de la cocaïne, de la pilocarpine, du mercure, etc.

Colman [*man*] (George), poète dramatique anglais, né à Florence (1732-1794), auteur de la comédie *la Femme jalouse.* — Son fils George **Colman** *le Jeune* (1762-1836), est l'auteur d'une excellente comédie intitulée *John Bull.*

Colmar, anc. ch.-l. du dép. du Haut-Rhin, à 473 kil. E. de Paris, sur la Lauch, affl. de l'Ill; 42.000 h. (*Colmariens*). Cédé à l'Allemagne. Patrie de Rewbel, Rapp, Bruat, Bartholdi.

Colmars [*mar*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 50 kil. de Castellane, sur le Verdon; 700 h. Fort. — Le canton a 5 comm. et 2.530 h.

colmatage n. m. Action de colmater.

— Encycl. Le colmatage est la création sur place d'une couche arable suffisamment épaisse par l'accumulation progressive, artificiellement provoquée, de toute espèce de limons ou d'alluvions. Le colmatage se distingue du limonage, qui consiste à faire séjourner les eaux sur un sol déjà cultivé. L'espace à colmater est isolé des terres environnantes au moyen d'un fossé et d'une digue construite avec les terres de déblai; puis il est divisé intérieurement en compartiments successifs, au moyen de digues secondaires d'une hauteur de plus en plus faible.

colmate n. f. Terrement; résultat du colmatage : *il faut deux ou trois ans pour former une colmate.*

colmater [*té*] v. a. (ital. *colmare*, combler). Exhausser et fertiliser artificiellement les terrains bas ou stériles, au moyen des dépôts vaseux formés par les fleuves ou les mers.

Colméry, comm. de la Nièvre, arr. et à 28 kil. de Cosne; 1.190 h. Mines de fer.

colobe n. m. Genre de mammifères primates, comprenant des semnopithèques de l'Afrique centrale. (Les colobes ont la queue très longue et le dos pourvu de longs poils qui retombent de chaque côté comme un manteau.)

colobome n. m. *Path.* Vice de conformation de l'œil caractérisé par une séparation plus ou moins complète des deux moitiés de l'œil. Le colobome n'empêche pas toujours la vision; il est souvent opérable.)

colocase [*ka-ze*] n. f. *Bot.* Genre d'aroïdées à rhizome tubéreux, qui forme la principale nourriture des indigènes de l'Océanie.

colocataire [*tè-re*] n. Celui, celle qui est locataire avec d'autres dans la même maison.

Colocotronis [*niss*] (Theodoros), patriote grec, né à Carythène (Arcadie), m. à Athènes (1770-1843). Il s'illustra pendant la guerre de l'Indépendance.

cologarithme n. m. V. logarithme.

Cologne, ville de la Prusse rhénane, sur le Rhin; 429.000 h. (*Colonais*). Magnifique cathédrale gothique achevée en 1882. Cette ville, d'abord colonie militaire, fondée par les Romains au Ier siècle de notre ère, a acquis une renommée européenne par son eau aromatique si connue sous le nom d'*eau de Cologne,* qui fut inventée par Jean-Marie Farina au commencement du XVIIIe siècle. Industrie active : faïenceries, filatures.

Cologne, ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 37 kil. de Lombez; 530 h. — Le cant. a 13 comm. et 4.040 h.

Coloma (le P. Luis), écrivain et jésuite espagnol, né à Jerez de la Frontera en 1851, auteur du roman satirique : *Petitesses.*

Colomb [*lon*] (Christophe), célèbre navigateur, né à Gênes en 1451, m. à Valladolid en 1506. Il entra au service de l'Espagne en 1492 et obtint d'Isabelle de Castille trois navires qui lui permirent d'aller à la découverte d'un monde nouveau (v. Amérique). Parti de Palos, le 3 août 1492, Colomb, après avoir lutté contre le découragement de son équipage, qui voulait rebrousser chemin, aperçut enfin la terre le 12 octobre suivant : c'était Guanahani (San-Salvador), une des Lucayes; il aborda ensuite à Cuba et à Haïti, qu'il appela *Hispaniola;* puis revint en Espagne (mars 1493). Dans un second voyage, il reconnut la Dominique, Marie-Galante, la Guadeloupe, Antigoa, Monterrat, Saint-Christophe, Sainte-Croix et autres Antilles, les îles Sous le Vent, et gagna de nouveau Haïti, où son frère fonda Saint-Domingue; les côtes de la Jamaïque et de Porto-Rico furent aussi explorées. Dans un troisième voyage (1498), après avoir touché à la Trinité, il atteignit le continent, et longea la côte de l'Amérique méridionale depuis l'Orénoque jusqu'à Caracas. Dans un quatrième voyage (1502), il découvrit la côte de Veragua, fut repoussé d'Haïti par ses anciens compagnons, lutta contre la faim et contre la maladie, et se fit livrer des vivres par les Indiens en leur annonçant une éclipse. De retour en Espagne en 1504, le roi Ferdinand, auprès de qui Christophe Colomb avait été calomnié, le laissa mourir dans le dénuement et le chagrin. — Washington Irving a écrit le récit des *Voyages et découvertes des compagnons de Colomb* (1831). — On sait que l'importance de la découverte du grand navigateur génois fut vivement contestée. Comme on en discutait le mérite un jour devant lui, à la table d'un grand d'Espagne, sous prétexte qu'elle ne présentait aucune difficulté et qu'*il n'avait fallu qu'y penser,* il prit un œuf, et, s'adressant aux convives : « Qui de vous, messieurs, leur dit-il, se sent capable de faire tenir cet œuf debout sur une de ses extrémités? » Chacun essaye, mais personne ne réussit. Colomb alors prend l'œuf, le frappe légèrement sur son assiette et l'œuf reste en équilibre. Et tous de s'écrier : « Ce n'était pas difficile. — Sans doute, répliqua Colomb avec un sourire ironique, mais *il fallait y penser.* » On fait allusion à l'*œuf de Colomb* à propos d'une chose qu'on n'avait pas pu exécuter et qu'on trouve facile après coup.

Christophe Colomb.

Colomb ou **Colombe** (Michel), sculpteur français, né à Tours (1431-1512), auteur du *tombeau de François II de Bretagne,* à Nantes (1507), et les dessins des tombeaux de l'église de Brou.

Colomba, nouvelle de P. Mérimée, récit attachant d'une tragique vendetta. C'est une peinture saisissante des mœurs corses (1840).

colombage [*lon-ba-je*] n. m. Système de charpente en forme de pan de bois, dont les vides sont remplis de plâtre ou de briques.

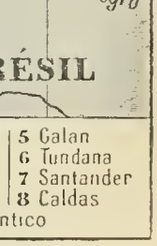

Colombage.

colombaire n. m. V. columbarium.

Colomban [*lon*] (saint), moine irlandais, né en Irlande vers 545, m. à Bobbio en 615. Il fonda de nombreux monastères sur le continent, entre autres ceux de Luxeuil, en France et de Bobbio, en Italie. Fête le 21 novembre.

colombaud [*lon-bô*] ou **colombard** [*lon-bar*] n. m. Variété de cépage que l'on cultive en Provence.

colombe [*lon-be*] n. f. (lat. *columba*). Nom poétique du pigeon, particulièrement du pigeon blanc. Sorte de grand rabot renversé, à l'usage des tonneliers et des emballeurs. *Liturg. Colombe eucharistique,* vase en forme de colombe dans lequel on gardait l'eucharistie pour les malades. *Fig.* Jeune fille pure. *Par plaisant.* Femme légère.

— Allus. hist. : **Colombe apportant le rameau d'olivier,** allusion à un épisode du déluge. Noé, l'arche s'étant enfin arrêtée, lâche d'abord un corbeau qui ne revient pas; puis une colombe, qui rapporte un brin d'olivier, signe que la terre n'est plus partout inondée. Cette colombe est le symbole de la réconciliation, de la paix, d'un fait heureux attendu avec impatience.

Colombe (sainte), vierge, martyrisée à Sens sous Aurélien, vers 273. Fête le 31 décembre.

colombelle [*lon-bè-le*] n. f. Petite colombe.

Colombes [*lon-be*], ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 4 kil. de Saint-Denis; 30.000 h. Raffineries, imprimeries.

Colombey-les-Belles [*lon-bè-lè-bè-le*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 17 kil. de Toul; 740 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 32 comm. et 10.260 h.

colombidès [*lon-bi-dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant les pigeons et genres voisins. S. un *colombidé*.

Armoiries de la Colombie.

Colombie [*bi*], ancien Etat républicain de l'Amérique du Sud, divisé depuis 1830 en *Colombie* ou *Nouvelle-Grenade*, *Venezuela* et *Equateur*.

Colombie (RÉPUBLIQUE DE) et avant 1861 **Nouvelle-Grenade**, république fédérative de l'Amérique du Sud. Au sud-est de l'isthme de Panama, sur la mer des Antilles (golfe du Darien), et sur l'Océan Pacifique. Superficie : 1.206.200 kilom. carr.; 4.630.000 h. (*Colombiens*). Capit. *Bogota*. Sol montagneux, mais fertile. Bestiaux, mines (or, argent, fer, cuivre, émeraude), forêts. En 1904, l'Etat de Panama, qui faisait partie de la Colombie, s'en est détaché pour constituer un Etat indépendant.

Colombie ou mieux **Columbia** (DISTRICT DE), l'un des Etats unis de l'Amérique du Nord; 279.000 h. (*Colombiens.*) Capit. *Washington*.

Colombie Britannique, prov. du Canada; 179.000 h. Ch.-l. *Victoria*, port dans l'île Vancouver. Grande richesse minière.

Colombien, enne, habitant ou originaire de la Colombie : *les Colombiens*. N. m. Langue parlé dans la Colombie. Adjectiv. : *histoire colombienne*.

colombier [*lon-bi-é*] n. m. Bâtiment où l'on élève les pigeons : *autrefois, les gentilshommes seuls pouvaient avoir des colombiers*. V. PIGEONNIER. *Mar.* Arc-boutant de ber, dont le pied porte sur la coitte. Format de papier (env. 0m,90, sur 0m,63). *Fig.* et *fam.* Toit paternel, résidence habituelle.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Le colombier doit être placé de manière que ses habitants ne soient inquiétés par aucun bruit et aient toute liberté d'action. Il doit être entretenu avec une grande propreté, dressé sur un terrain aussi sec que possible, à l'abri des vents dominants, et exposé au levant et au midi. Une corniche saillante doit, à l'extérieur, empêcher les putois, rats, fouines de pénétrer. Les nids, petits paniers plats appendus aux murs, doivent être facilement accessibles.

— *Dr.* Les préfets, après avis des conseils généraux, déterminent chaque année, pour tout le département, ou séparément pour chaque commune, s'il y a lieu, l'époque de l'ouverture et de la clôture des colombiers.

Pendant le temps de la clôture des colombiers, les propriétaires et les fermiers peuvent tuer et s'approprier les pigeons qui seraient trouvés sur leurs fonds, indépendamment des dommages-intérêts et des peines de police encourues par les propriétaires des pigeons. En tout autre temps, les propriétaires et fermiers peuvent tuer les pigeons trouvés sur leurs fonds, mais seulement sur le lieu et au moment du dégât; ils n'ont pas la faculté de se les approprier, mais ils ont droit en tout état de cause à des dommages-intérêts.

Colombier, comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel), près du lac de Neuchâtel; 2.000 h. Vignobles.

Colombiès, comm. de l'Aveyron, arr. et à 18 kil. de Rodez; 2.240 h.

colombin, e [*lon*] adj. Qui a rapport aux pigeons. D'une couleur mélangée, entre le rouge et le violet. N. m. Un des minerais d'où l'on tire le plomb. Petit boudin de pâte pour luter les cazettes. *Fig.* et *fam.* Jeune homme à l'air innocent et naïf. N. f. Fiente des oiseaux de basse-cour, servant d'engrais : *la colombine constitue un engrais actif analogue au guano*. Sorte de laque. N. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant les pigeons et les formes voisines (tourterelle, etc.). S. un *colombin*.

Colombin, e, habitant ou originaire de Coulommiers : *les Colombins*. Adjectiv. : *la jeunesse colombine*.

Colombine, un des personnages obligés de la comédie italienne et des théâtres forains. Fille de Cassandre ou de Pantalon, c'est toujours une vive et frétillante soubrette, la Célimène de la farce.

Colombine (XVIIe s.).

Colombine (XVIIIe s.).

colombium ou **columbium** [*lon-bi-om*] n. m. *Chim.* Syn. de NIOBIUM.

colombo [*lon*] n. m. Nom vulgaire de la racine amère et jaunâtre de la *chasmanthère*, qu'on emploie en médecine comme astringente et tonique.

Colombo, capit. de l'île de Ceylan, sur la côte occidentale de l'île; 127.000 h. Escale très fréquentée sur la route de l'extrême Orient.

colombophile [*lon*] adj. et n. (lat. *colombus*, pigeon, et gr. *philos*, ami). Qui aime les pigeons, se plaît à les élever : *société colombophile*.

colombophilie [*lon, lî*] n. f. (de *colombophile*). Science de l'élevage des pigeons voyageurs.

Colomiers, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 8 kil. de Toulouse; 1.730 h.

colomine n. f. Variété talqueuse d'argile à poterie.

colomnaire [*lom'-nè-re*] adj. Qui a la forme d'une colonne.

colon n. m. (lat. *colonus*; de *colere*, cultiver). *Féod.* Fermier libre d'une terre appartenant à un seigneur : *la condition du colon était supérieure à celle du serf*. Habitant, cultivateur d'une colonie : *les colons de Madagascar*. Cultivateur, fermier. V. COLONAGE.

côlon n. m. (gr. *kôlon*, intestin). *Anat.* Partie du gros intestin qui fait suite au cæcum.

Colon, v. de la république de Panama, au N. de l'isthme de Panama; 5.000 h. Port sur l'Atlantique.

colonage n. m. Exploitation par un colon.

— ENCYCL. *Dr.* On désigne sous le nom de colonage ou *bail à colonat partiaire*, le contrat par lequel le propriétaire d'un héritage rural le remet pour un certain temps à un preneur, qui s'engage à le cultiver sous condition d'en partager les fruits avec le bailleur.

Ce bail diffère du *bail à ferme* en ce que le propriétaire, au lieu de toucher un prix fixe en argent, reçoit une redevance aléatoire. Le propriétaire est, par suite, associé aux risques de la culture et directement intéressé à son succès. Si les fruits se partagent par moitié, le contrat prend le nom de *métayage*, et le colon celui de *métayer*. Le bailleur a la direction générale de l'exploitation, soit pour le mode de culture, soit pour l'achat ou la vente des bestiaux. Le droit de chasse et de pêche lui est réservé. Le preneur doit cultiver lui-même et en bon père de famille, habiter la métairie, se servir des bâtiments d'exploitation. Le bailleur et le preneur supportent, chacun par moitié, la perte totale ou partielle des récoltes survenue par cas fortuit. Toute action se prescrit par cinq ans à dater de la sortie du colon. La résiliation du bail à colonat partiaire a lieu de plein droit par la mort du preneur, ou à la suite de la destruction fortuite de la totalité des objets compris dans le bail. Elle est facultative dans les autres cas.

colonaille [*na, ll* mll., *e*] n. f. Brin d'osier plus gros que les autres dans un ouvrage de vannerie.

côlonalgie [*ji*] n. f. (de *côlon*, et du gr. *algos*, douleur). Névralgie ayant son siège dans le côlon.

colonat [*na*] n. m. Etat de colon. (Se dit principalement des colons de l'ancienne Rome et du moyen âge.)

— ENCYCL. *Hist.* Le colonat, situation intermédiaire entre la liberté et l'esclavage, s'est développé à Rome sous l'empire. Le colon est un *fermier*, mais un fermier héréditaire attaché à perpétuité, lui et sa descendance, au sol qu'il cultive moyennant une redevance en argent et en fruits. Il est en outre assujetti à un impôt personnel. Le colonat, organisé par les codes théodosien et justinien, a subsisté jusqu'à l'époque franque. V. COLONAGE.

Colone, bourg de l'Attique, patrie de Sophocle. C'est à Colone qu'Œdipe errant, soutenu par sa fille Antigone, atteint la terre hospitalière de l'Attique, dans la belle tragédie de Sophocle, *Œdipe à Colone*.

colonel [*nel*] n. m. (ital. *colonello*; de *colonna*, colonne). Officier supérieur qui commande un régiment ou dirige un service de même importance : *au-dessus du colonel sont les officiers généraux*.

— ENCYCL. Le colonel est le commandant d'un régiment ou le titulaire d'un emploi équivalent (surtout dans l'artillerie et le génie, où la moitié des colonels sont distraits du commandement direct des troupes). Il est, par excellence le *chef de corps*. Les insignes consistent en cinq galons d'or ou d'argent, les épaulettes à gros grains, et dans la grande tenue, l'aigrette blanche en plumes de héron à la coiffure.

Colonel Ramollot (*le*), par Ch. Leroy (1883). — L'auteur synthétise avec esprit, dans un personnage grotesque, toute la bêtise dont il juge capable un vieux militaire sans intelligence ni instruction. Le type est devenu populaire.

colonellat [*nè-la*] n. m. Grade, titre de colonel.

colonelle [*nè-le*] adj. fém. Se disait de la première compagnie d'un régiment, commandée par le colonel. N. f. Cette compagnie. Femme d'un colonel.

colonial, e, aux adj. Concernant les colonies : *régime colonial*. En provenant : *denrées coloniales*. N. Partisan de l'extension coloniale. Qui est des colonies, les habite ou les représente : *les coloniaux sont frileux. Armée coloniale*, V. FRANCE.

Colonial (*Office*), institution officielle relevant du ministère des colonies, et destinée à fournir au public les renseignements sur les débouchés offerts au commerce français dans les colonies françaises et au commerce des colonies dans la métropole.

Coloniale (*Médaille*), décoration française instituée en 1893 et accordée aux militaires et marins français de tous grades ayant fait campagne de guerre aux colonies. La médaille (en argent) est suspendue à un ruban bleu à trois raies blanches verticales. Le nom de la colonie où le titulaire a fait campagne est gravé sur une agrafe qui embrasse le ruban sur toute sa largeur.

Médaille coloniale.

colonie [*nî*] n. f. (de *colon*). Population sortie d'un pays pour aller en habiter un autre : *une colonie de Phéniciens fonda Carthage*. Pays habité par une colonie : *les colonies européennes sont nombreuses en Afrique*. Réunion de personnes ou même d'animaux vivant en commun : *une colonie de peintres, de castors, d'abeilles. Colonies de vacances*, œuvres charitables dont le but est d'envoyer les enfants pauvres à la campagne pendant l'été.

— ENCYCL. *Dr.* L'économie politique distingue les *colonies de peuplement* et les *colonies d'exploitation*. Les premières comprennent celles dont les conditions de climat et de nature permettent l'établissement à demeure des immigrants, leur acclimatation et la fondation d'une famille; les *colonies d'exploitation*, au contraire, sont celles où le climat interdit de se fixer sans esprit de retour aux immigrants, qui doivent se borner à exploiter par le commerce, et encore temporairement, les produits du pays.

Tandis que, pour la France, la loi est toujours l'œuvre du Parlement, pour les colonies quatre pouvoirs distincts se partagent l'exercice de la puissance législative : les Chambres, le pouvoir exécutif, les conseils généraux, les gouverneurs.

Pour les colonies que le sénatus-consulte de 1854, « réglant la constitution de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion », a particulièrement visées, la puissance législative peut, selon les cas, donner lieu à l'intervention d'une loi, d'un sénatus-consulte, d'un décret en conseil d'Etat ou d'un décret simple.

Pour les autres colonies, le décret simple est, en principe, la forme en laquelle se manifeste la puissance législative.

La représentation des colonies en France s'exerce : 1° par l'élection de représentants au *Parlement*; 2° par la désignation de délégués au *Conseil supérieur des colonies*.

Un corps spécial est, en particulier, chargé de contrôler dans nos possessions le fonctionnement régulier des divers services, en conformité des décisions du pouvoir central : c'est le corps de l'*inspection des colonies*.

Ces divers fonctionnaires doivent être recrutés avec le plus grand soin, et, en vue de leur recrutement, a été fondée l'*Ecole coloniale* de Paris.

Sur place, l'action appartient aux gouverneurs et aux chefs de service; la délibération appartient à un *conseil privé* et, dans certaines colonies, à un *conseil général*.

Les *gouverneurs*, nommés par décret, sont directement secondés par le personnel des *administrateurs coloniaux* et des *secrétariats généraux*.

Les principaux chefs de service siègent, sous la présidence du gouverneur, au *conseil privé*, analogue au conseil de préfecture métropolitain, et qui se transforme en *conseil du contentieux administratif* par l'adjonction de deux magistrats nommés par le gouverneur.

Dans certaines possessions, le gouverneur est assisté non d'un conseil privé, mais d'un *conseil d'administration*. Là où il existe un conseil d'administration, il n'est pas institué de conseil général.

Il existe des *conseils généraux* à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Réunion, dans l'Inde française, au Sénégal, en Cochinchine, à la Nouvelle-Calédonie, à Saint-Pierre et Miquelon. Une *commission coloniale* correspond à ce qu'est en France la commission départementale.

Il n'y a d'organisation municipale aux colonies que là où il se rencontre une agglomération suffisante de citoyens français. Aux Antilles et à la Réunion, le territoire entier est divisé en *communes*.

Les colonies n'ont pas, en ce qui concerne l'instruction publique, d'organisation uniforme. La Martinique seule possède des établissements de tous les degrés; d'autres n'ont que l'enseignement primaire et secondaire, ou même l'enseignement primaire seulement.

L'organisation judiciaire tend à se rapprocher de l'organisation métropolitaine à mesure que se développent les intérêts français et que la fusion s'opère avec l'élément indigène. Dans certaines de nos possessions, la justice est rendue aux indigènes par des fonctionnaires d'ordre administratif.

Les colonies assimilées, telles que la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, ont à tous les degrés les mêmes institutions judiciaires que la métropole.

Les nominations dans la magistrature coloniale sont, sauf pour les postes inférieurs, faites par décrets contresignés à la fois par le garde des sceaux et par le ministre des colonies, qui les prépare.

Il existe dans la magistrature coloniale des fonctions qui n'ont pas leur équivalent dans la magistrature métropolitaine : ce sont celles de *conseiller auditeur* et de *lieutenant de juge*. Il est admis aussi dans la magistrature coloniale qu'un tribunal peut être constitué par un juge unique, quel que soit le degré de juridiction.

Les magistrats coloniaux n'ont pas le bénéfice de l'inamovibilité.

Des relations réciproques de l'Etat et de la colonie résulte la distinction des services financiers en deux catégories : les services *coloniaux* ou *métropolitains* et les services *locaux*. Les services coloniaux ou métropolitains sont les services dont l'Etat a la charge aux colonies.

Les opérations du service *local* constituent le véritable budget de la colonie. Ce budget est préparé par le gouverneur, délibéré par le conseil général ou par le conseil d'administration et arrêté par le gouverneur en conseil privé. Si le conseil général ne l'a pas voté, il est établi d'office par le ministre des colonies, sur la proposition du gouverneur en conseil privé.

Le ministre des colonies est chargé de l'administration de nos possessions d'outre-mer. Il a en outre la direction des établissements pénitentiaires de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Colonies agricoles, Ce sont des établissements de bienfaisance destinés à recevoir des orphelins pauvres, des enfants coupables acquittés pour avoir agi sans discernement, enfin des ouvriers malheureux, que l'on emploie au défrichement des terres incultes.

— ALLUS. HIST. : **Périssent les colonies plutôt qu'un principe!** Phrase qui appartient à la fois à Robespierre et à Dupont de Nemours. Chacun d'eux prononça les termes que l'on a condensés en cette formule, lorsqu'en mai 1791 il fut question de revenir sur l'émancipation des nègres, qui avait été décidée pour des raisons d'ordre moral et humanitaire. On rappelle ces mots pour faire entendre qu'un principe doit l'emporter sur toute considération.

colonisable [*za-ble*] adj. Qui peut être colonisé : *pays colonisable*.

colonisateur, trice [*za*] n. et adj. Qui colonise : *un peuple colonisateur; nation colonisatrice*.

colonisation [*za-si-on*] n. f. Action de coloniser, son résultat : *la première colonisation du Canada fut l'œuvre des Français*.

coloniser [*zé*] v. a. Etablir une colonie, des colonies : *les Anglais ont colonisé l'Australie*.

coloniste [*nis-te*] adj. et n. Qui est partisan de l'établissement ou de la conservation des colonies.

Colonna, illustre famille de Rome, qui a fourni des papes, des cardinaux, des généraux, etc. Elle tirait son nom de la colonne Trajane, auprès de laquelle était sa primitive demeure. On trouve parmi

ses membres **Sciarra Colonna**, qui participa au complot d'Anagni contre le pape Boniface VIII, et **Victoria Colonna**, née à Marino, m. à Rome (1490-1547), qui fut marquise de Pescaire, amie de Michel-Ange et poète de grand talent.

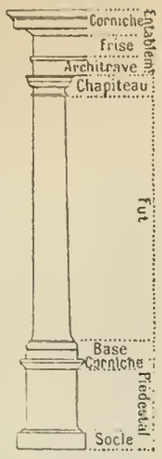

Colonne.

colonnade [*lo-na-de*] n. f. Rangée de colonnes sur le devant ou autour d'un grand édifice : *la colonnade du Louvre est due à Cl. Perrault.*

colonne [*lo-ne*] n. f. (lat. *columna*). Pilier cylindrique, avec base et chapiteau, et qui soutient un édifice : *colonne dorique, ionique. Absol. La colonne*, la colonne Vendôme. V. VENDÔME. *Fig.* Appui, soutien : *Bossuet fut une colonne de l'Eglise.* Monument commémoratif en forme de colonne. *Colonnes d'un lit*, piliers qui en soutiennent le ciel. Portion d'une page divisée de haut en bas : *les colonnes d'un journal. Physiq.* Masse de fluide, de forme cylindrique : *colonne d'air, d'eau. Colonne barométrique*, mercure ou tube d'un baromètre au-dessus du niveau du mercure de la cuvette. *Colonne vertébrale*, ensemble des vertèbres formant une chaîne à laquelle se rattachent les os des vertébrés. Ligne de troupes profonde et serrée : *marcher en colonne. Pop. Monter une colonne*, 1° faire un récit long et ennuyeux; 2° faire accroire une chose mensongère, mystifier.

Colonnes : 1. Egyptienne ; 2. Assyrienne ; 3. Dorique ; 4. Ionique ; 5. Corinthienne ; 6. Composite ; 7. Toscane.

— ALLUS. HIST. : **Colonne conduisant les Hébreux dans le désert**, v. MOÏSE. Dans l'application, cette colonne figure le flambeau intérieur qui éclaire l'homme à travers les difficultés de la vie.

— ENCYCL. Parmi les colonnes triomphales ou commémoratives élevées pour perpétuer le souvenir de quelque grand événement, nous citerons : à Rome, la colonne Trajane (en souvenir de la victoire de Trajan sur les Daces : haute de 29 mètres), et la colonne Antonine (élevée sur le champ de Mars, à Antonin le Pieux : haute de 23 mètres); à Paris, la colonne Vendôme (v. VENDÔME), la colonne de Juillet (v. JUILLET), etc.

Colonnes d'Hercule, nom donné par les anciens au terme prêteudu des travaux d'Hercule, c'est-à-dire aux monts Calpé (Europe) et Abyla (Afrique), situés de chaque côté du détroit de Gibraltar. Ces mots ont passé dans la langue pour désigner les limites extrêmes auxquelles puisse arriver un art, une science, etc.

Colonne (Edouard), violoniste et chef d'orchestre français, né à Bordeaux en 1838, a organisé et dirigé, notamment au théâtre du Châtelet à Paris, des concerts très appréciés.

colonnette [*lo-nè-te*] n. f. Petite colonne, souvent appliquée contre une colonne de module normal.

colophane n. f. (de *Colophon*, ville de l'Asie Mineure d'où l'on tirait cette substance). Résine jaune, solide, transparente.

— ENCYCL. La colophane est le résidu de la distillation de l'essence de térébenthine. Elle est insoluble dans l'eau, mais se dissout rapidement dans l'alcool et l'éther. On s'en sert pour la fabrication des vernis, pour le calfatage des vaisseaux, pour frotter les crins de l'archet des instruments à corde et comme agent réducteur dans la soudure des métaux; mais c'est dans la fabrication des savons qu'on en emploie la plus grande quantité.

colophon n. m. (gr. *kolophôn*). Note finale d'un livre, reproduisant ou complétant les énonciations du titre. Syn. SOUSCRIPTION FINALE.

Colophon [*fon*], cité ionienne de l'Asie Mineure ancienne, l'une des patries présumées d'Homère.

coloquinelle [*ki-né-le*] n. f. Fausse coloquinte.

coloquinte [*kin-te*] n. f. (gr. *kolokunthis*). Concombre fort amer et purgatif. *Pop.* Tête humaine, cervelle.

— ENCYCL. La coloquinte appartient au genre concombre; elle est originaire du Levant; la pulpe de ses fruits desséchés constitue un purgatif très énergique, qui ne s'emploie guère qu'en teinture ou en extrait, et encore l'utilise-t-on très peu en France.

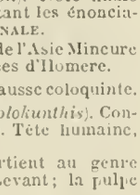
Coloquinte.

colorable adj. Qui peut être coloré.

Colorado (RIO), fleuve des Etats-Unis, qui prend sa source dans les Rocheuses, traverse l'aride plateau du Colorado, puis les déserts d'Arizona et se jette dans le golfe de Californie. Cours 1.300 kilom., dont une partie est encaissée dans de profonds couloirs (cañons); le plus pittoresque de ceux-ci est le *Grand Cañon*. Les eaux inférieures du fleuve servent à l'irrigation. Elles ont, en 1905 et 1906, débordé dans la dépression voisine du lac Salton. — Fleuve de l'Amérique méridionale; il prend sa source dans la cordillère des Andes et se jette dans l'océan Atlantique; cours 1.200 kilom. — Fleuve des Etats-Unis (Texas), qui se jette dans le golfe du Mexique; cours 1.400 kilom.

Colorado, l'un des Etats unis de l'Amérique du Nord; 539.700 h. Région en partie déserte, mais qui recèle d'abondantes ressources minérales. Capit. *Denver*. Pâturages.

colorage n. m. Travail du confiseur qui colore les bonbons.

colorant [*ran*], **e** adj. Qui colore : *substances colorantes*. N. m. : *un colorant*. ANT. **Décolorant.**

— ENCYCL. Les matières colorantes sont des substances généralement colorées, qui sont capables de communiquer aux fibres animales ou végétales une nuance durable, ou, comme l'on dit, de *teindre* ces fibres. La plupart des matières colorantes organiques dérivent des carbures de la série aromatique : benzine, anthracène, etc.

coloration [*si-on*] n. f. Action de colorer. Etat d'un corps coloré. ANT. **Décoloration.**

coloré, e adj. Qui a une certaine couleur. Qui a de vives couleurs : *teint coloré. Fig.* Qui a du brillant, de l'éclat : *style coloré.*

colorectite [*rèk-ti-te*] n. f. Inflammation du côlon et du rectum.

colorement [*man*] n. m. *Colorement d'une ombre*, manière d'ombrer conformément aux teintes indiquées par le modèle dont on se sert.

colorer [*ré*] v. a. (du lat. *color*, couleur). Donner de la couleur : *la chlorophylle colore les feuilles en vert. Fig.* Donner une belle apparence à une chose mauvaise : *colorer le vice.* Donner de la force, de l'éclat : *colorer son style.* **Se colorer** v. pr. Prendre de la couleur. ANT. **Décolorer.**

coloriage n. m. Action de colorier.

colorier [*ri-é*] v. a. (lat. *color*, couleur. — Se conj. comme *prier*.) Appliquer des couleurs sur un dessin, une estampe, etc. : *colorier une carte.*

colorieur adj. m. Se dit du rouleau qui applique les couleurs sur les étoffes.

colorifique adj. Qui produit la couleur ou les couleurs : *propriétés colorifiques.*

colorigène adj. (du lat. *color*, couleur, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui produit une couleur.

colorimètre n. m. (du lat. *color*, couleur, et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer l'intensité de coloration d'un liquide vu par transparence.

colorimétrie [*trî*] n. f. Mesure de l'intensité de coloration des liquides.

colorimétrique adj. Qui concerne la colorimétrie : *méthode colorimétrique.*

coloris [*ri*] n. m. Art de colorier : *apprendre le coloris.* Effet qui résulte du mélange et de l'emploi des couleurs : *Raphael a montré une profonde entente du coloris. Fig.* Eclat du style. Se dit aussi du teint d'un fruit, etc. : *pêche d'un beau coloris.*

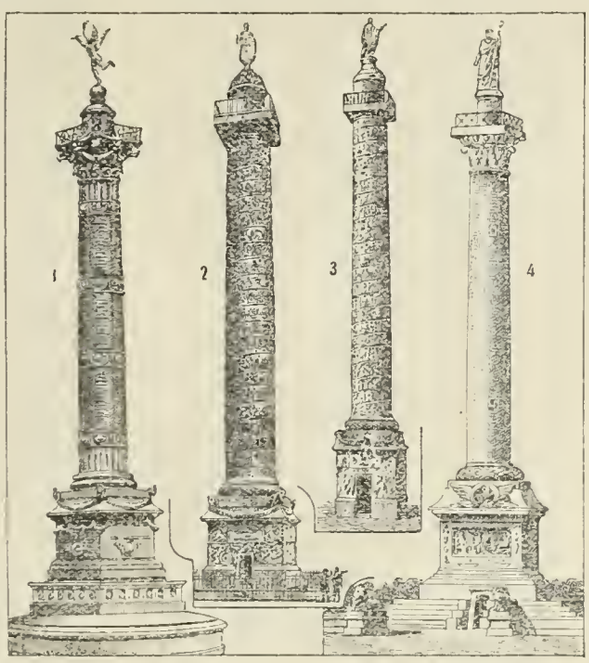

Colonnes : 1. De Juillet ; 2. Vendôme ; 3. Trajane ; 4. De la Grande-Armée, à Boulogne.

colorisation [*za-si-on*] n. f. Changement de couleur dans certaines substances. Action d'appliquer des couleurs.

coloriste [*ris-te*] n. Peintre qui entend bien le coloris : *Delacroix est un merveilleux coloriste.* Celui, celle qui colorie des estampes, des cartes. *Fig.* Littérateur au style brillant, éclatant : *Théophile Gautier est un coloriste.*

colossal [*lo-sal*], **e, aux** adj. De grandeur démesurée : *Néron se fit faire une statue colossale. Fig.* Très vaste : *une entreprise colossale.* ANT. **Petit, microscopique.**

colossalement [*lo-sa-le-man*] adv. D'une manière colossale.

colosse [*lo-se*] n. m. (lat. *colossus*). Statue d'une grandeur extraordinaire : *le colosse de Rhodes était une statue d'Apollon.* Homme, animal de très haute stature : *Pierre le Grand était un colosse.* Adjectiv. : *femme colosse. Fig.* Personnage puissant, considérable : *Balzac, ce colosse de la littérature.* Empire immense : *le colosse russe.* ANT. **Nain, nabot, pygmée.**

Colosses, v. de la Phrygie ancienne, sur le Méandre et le Lycus.

Colossien, enne [*lo-si-in, è-ne*], habitant ou originaire de Colosses : *les Colossiens.* Adj. : *mœurs colossiennes.*

colostration [*los-tra-si-on*] n. f. Maladie des nouveau-nés, que l'on supposait produite par le colostrum.

colostrum [*los-trom'*] n. m. (m. lat.). Premier lait qu'une femelle donne à son petit, sitôt après sa naissance : *le colostrum a des propriétés purgatives.*

— ENCYCL. Le colostrum précède la sécrétion du lait; il est légèrement purgatif et favorise l'expulsion du méconium. Vers le troisième ou quatrième jour qui suivent l'accouchement, il est complètement remplacé par le lait.

Colot [*lo*], nom d'une famille de chirurgiens français, qui se sont illustrés par l'opération de la taille au XVIIe et au XVIIIe siècle.

côlotomie [*mi*] n. f. (de *côlon*, et du gr. *tomê*, section). Ouverture du côlon, pratiquée pour former un anus artificiel.

colpocèle n. f. (gr. *kolpos*, vagin, et *kêlê*, tumeur). Hernie vaginale.

colpocystotomie [*mi*] n. f. (gr. *kolpos*, vagin, *kustis*, vessie, et *tomê*, section). Extraction d'une pierre vésicale par le vagin.

colpopérinéoraphie [*fi*] n. f. (gr. *kolpos*, vagin, *perinaios*, périnée, et *rhaphê*, suture). Suture intéressant la muqueuse vaginale et la peau du périnée.

colpoptose [*ze*] n. f. (gr. *kolpos*, vagin, et *ptôsis*, chute). Prolapsus du vagin.

colporaphie [*fi*] n. f. (gr. *kolpos*, vagin, et *rhaphê*, suture). Suture du vagin.

colporragie [*po-ra-ji*] n. f. (gr. *kolpos*, vagin, et *rhagê*, rupture). Ecoulement sanguin par le vagin.

colporragique adj. Qui se rapporte à la colporragie : *écoulement colporragique.*

colportage n. m. Profession de colporteur. Action de colporter : *le colportage des matières d'or et d'argent est interdit.*

— ENCYCL. *Dr.* On distingue le *colportage des marchandises* et le *colportage des livres ou imprimés*. Tout individu transportant des marchandises de commune en commune est soumis à la patente, qui est réduite de moitié quand il opère dans un rayon de moins de 20 kilomètres du lieu de son domicile. La taxe est encore réduite de moitié quand la voiture est attelée avec des ânes; de même encore pour certains commerces. Le colportage est interdit pour le tabac, les allumettes, les cartes à jouer et, sous certaines réserves, à raison de l'impôt pour les boissons, le sel et les sucres.

La loi du 29 juillet 1881 sur la presse astreint à la déclaration préalable toute personne qui voudrait « exercer la profession de colporteur ou de distributeur de livres, écrits, brochures, journaux, dessins, gravures, lithographies et photographies sur la voie publique ou tout autre lieu public ou privé ». Cette déclaration doit être faite à la préfecture du domicile et, pour les périodiques, si on le préfère, à la mairie ou à la sous-préfecture. Sont assimilés aux colporteurs les bibliothécaires des gares, les marchands de journaux installés dans les kiosques et les libraires forains. Il y a doute en ce qui concerne les libraires étalagistes.

La distribution et le colportage accidentels ne sont soumis à aucune déclaration. Exemples : la distribution de bulletins électoraux, fait accidentel; la distribution des bulletins de l'armée du Salut, fait non accidentel.

colporter [*té*] v. a. (de *colporteur*). Faire le métier de colporteur. *Fig.* Ebruiter, répandre : *colporter une fausse nouvelle.*

colporteur n. m. et adj. (de *col*, et *porter*). Marchand ambulant qui vend sa marchandise dans les campagnes. Fig. *Colporteur de nouvelles*, celui qui les répand de tous côtés.

colposténose [*pos-té-no-ze*] n. f. (du gr. *kolpos*, vagin, et *stenôsis*, rétrécissement). Rétrécissement du vagin.

Colquhoun (Archibald Ross), ingénieur, voyageur et publiciste anglais, né en 1846. Il a exploré la Chine méridionale et établi des chemins de fer dans les Indes anglaises.

coltar n. m. V. GOALTAR.

coltin n. m. (de *col*). Large chapeau de cuir des portefaix ou *coltineurs*.

Coltin (chapeau).

coltinage n. m. Métier de coltineur.

coltiner [*né*] v. a. Porter ou s'aidant du coltin.

coltineur n. m. Portefaix coiffé du coltin et qui porte sur la tête, les épaules, de pesants fardeaux. Gilet de cuir des mêmes.

coltis [*ti*] n. m. *Mar.* Couple dont le pied se trouve à la jonction de l'étrave avec la quille. Muraille verticale qui sépare le gaillard d'avant de la poulaine.

colubridés [*dé*] n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens dont la couleuvre est le type. S. un *colubridé.*

colubriforme adj. Qui a l'aspect de la couleuvre commune : *un reptile colubriforme.* N. f. pl. Sous-ordre de reptiles ophidiens comprenant tous ceux qui ressemblent à la couleuvre : *en général les colubriformes ne sont pas venimeux.*

colubrin, e adj. Qui appartient à la couleuvre.

colubrine n. f. Argile plastique pure, employée pour la fabrication des poteries fines.

columbaire [*lon-bè-re*] ou **columbarium** [*lon-ba-ri-om*] n. m. Chez les Romains, édifice creusé dans le roc ou souterrain, garni de niches destinées à recevoir les urnes funéraires. Auj., bâtiment pourvu de niches où sont conservées les cendres des personnes incinérées.

Columbia [*lon*], fl. d'Amérique. V. ORÉGON. — District des Etats-Unis. V. COLOMBIE.

Columbus [*lon-buss*], v. des Etats-Unis (Ohio), sur le Scioto River; 135.500 h. Grande industrie.

columelle [*mè-le*] n. f. (lat. *columella*). Petite colonne tumulaire. *Bot.* Toute colonnette pleine occupant l'axe d'un organe creux. *Zool.* Axe solide d'une coquille spirale. Bouton calcaire au centre du calice des madrépores.

Columelle [*mè-le*], écrivain latin du 1er siècle, né à Cadix, auteur d'un très intéressant *Traité sur l'agriculture.*

columellé, e adj. Muni d'une columelle.

Columérien, enne, habitant ou originaire de Coulommiers : les *Columériens.* Adjectiv. : *produits columériens.*

colure n. m. (gr. *kolouros*). Nom donné à deux grands cercles de la sphère, perpendiculaires à l'équateur, et qui passent, l'un par les points équinoxiaux, l'autre par les points solsticiaux.

colza n. m. (holl. *koolzaad*, semence de chou). Espèce de chou bisannuel, dont la graine fournit une bonne huile à brûler : *le colza est surtout cultivé dans le nord de la France.*

— Encycl. Le colza ou *chou colza* est une variété de chou (*brassica oleracea*) cultivée soit comme plante oléagineuse, soit comme plante fourragère. Les variétés d'hiver sont semées fin juillet ou commencement d'août; la plante fleurit au commencement de mai, et sa graine est mûre en juillet; mais on effectue la récolte un peu prématurément pour éviter que les siliques ne laissent échapper leurs graines. La maturation s'achève en meulons ou en javelles, puis on procède au battage sur une aire recouverte d'une forte bâche. On recueille la paille, qui peut servir de litière ou de combustible, et les graines, que l'on nettoie au râteau pour les conserver ensuite dans un grenier bien aéré, et où l'on doit les pelleter souvent. Une fois séchées, les graines sont passées au tarare et enfin au pressoir; elles donnent de l'huile employée pour l'éclairage, et des tourteaux utilisés comme engrais ou pour l'alimentation du bétail. Le colza de printemps moins productif que la variété précédente se sème en mars-avril et se récolte en juillet-août; il peut cependant rendre des services quand les colzas d'hiver ont été détruits par les intempéries ou les oiseaux. La culture du colza comme plante oléagineuse a diminué en proportion inverse de l'extension qu'à prise l'éclairage par les huiles minérales.

Colza.

com préf. V. co.

coma n. m. (gr. *kôma*). Sommeil profond, dépression physique voisine de la mort, par suite de maladie ou de blessure grave : *le coma est souvent le prélude de l'agonie.*

— Encycl. Le coma est toujours le résultat d'un trouble organique grave; il est souvent un signe d'agonie. On le rencontre surtout dans les affections cérébrales, dans l'hystérie, les intoxications, le diabète, etc. Le traitement est très variable et dépend exclusivement de la cause.

Comacchio [*ma-ki-o*], v. forte d'Italie (prov. de Ferrare), célèbre par les pêcheries établies dans ses lagunes, près de l'Adriatique; 10.000 h.

Comagène, ancien petit Etat indépendant du N.-E. de la Syrie, réduit en prov. romaine sous Vespasien; auj. partie nord du pachalik d'Alep; capit. *Samosate.* (Hab. *Comagéniens.*)

Comanches, Indiens de l'Amérique du Nord, au N.-O. du Texas. Leur nombre est aujourd'hui très réduit.

comandant [*dan*], **e** n. Personne qui est chargée d'un mandat avec une ou plusieurs autres.

Comans ou **Cumans,** peuple d'origine turque qui, au xe siècle, occupait les rives de la mer Noire et de la mer d'Azov.

comaret [*ré*] n. m. Section du genre potentille famille des rosacées, renfermant une seule espèce qui croît dans les marais de l'Europe centrale.

comateux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au coma : *état comateux; fièvre comateuse.*

comatule n. f. Genre d'échinodermes crinoïdes.

— Encycl. Les comatules (*antédon*) sont répandues dans toutes les mers. La comatule rosée des côtes de France est plus large que la paume de la main.

combat [*kon-ba*] n. m. (de *combattre*). Lutte entre gens armés. Rixe. Lutte d'animaux entre eux, d'animaux contre des hommes : *combats de gladiateurs.* Lutte des forces de la nature : *le combat des éléments. Fig.* Lutte, choc de forces morales : *le combat de la vérité contre l'erreur.* Etat d'agitation, de trouble, de souffrance : *la vie est un perpétuel combat. Combat singulier,* duel. *Combat naval,* sur mer. *Hors de combat,* qui n'est plus en état de lutter. *Coq et poule de combat,* nom donné à une race de gallinacés originaire de l'Inde et chez laquelle on a exploité et développé l'humeur belliqueuse qui est un de ses caractères. — Allus. litt. :

Et le combat cessa faute de combattants,

vers de Corneille à la fin du récit du fameux combat du Cid contre les Maures. (*Le Cid,* acte IV, sc. III.) L'application est presque toujours plaisante.

combattable [*kon-ba-ta-ble*] adj. Qui peut être combattu.

combattant [*kon-ba-tan*], **e** n. Personne qui prend part à un combat. N. m. et adj. *Soldats, officiers combattants,* Se dit de ceux qui prennent une part directe à l'action, par opposition à ceux qui sont attachés à des services auxiliaires : intendance, service de santé, etc. N. m. Très bel oiseau échassier, du genre chevalier, varié de roux et de gris, qui habite le bord de l'eau en Europe, en Arabie, en Abyssinie et dans l'Inde.

Combattant.

combattif, ive adj. Porté à la lutte, agressif : *esprit combattif* ou *combatif.* N. : *c'est un combattif* ou *combatif.*

combattivité [*kon-ba-ti*] ou **combativité** n. f. Penchant qui porte l'homme à la lutte.

combattre [*kon-ba-tre*] v. a. (du préf. *com,* et de *battre.* — Se conj. comme *battre.*) Se battre contre : *combattre l'ennemi.* Lutter contre : *combattre un incendie. Fig.* : *combattre ses passions, les préjugés.*

combe [*kon-be*] n. f. Dépression longitudinale creusée par l'érosion dans un pli montagneux : *les combes du Jura.*

Combeaufontaine [*kon-bô-fon-tè-ne*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 22 kil. de Vesoul; 530 h. — Le cant. a 17 comm. et 5.830 h.

Combes [*kon-be*] (Emile), homme politique français, président du Conseil de 1902 à 1905; né à Roquecourbe (Tarn) en 1835. Il a fait voter par les Chambres la séparation des Eglises et de l'Etat français.

Combes-Dounous [*nouss*] (Jean-Jacques), homme politique français, né et m. à Montauban (1758-1820), membre du conseil des Cinq-Cents.

combien [*kon-bi-in*] adv. (de *comme* et *bien*). Quelle quantité : *combien d'étoffe?* Quel nombre : *combien de siècles?* Quel prix : *combien a-t-on payé?* A quel point : *combien Ney était brave!*

combier [*kon-bi-é*], **ère** n. Habitant des combes, dans le Jura.

Combin ou **Grand-Combin,** un des plus hauts sommets des Alpes Pennines (4.317 m.); au N.-E. du Grand-Saint-Bernard; vastes glaciers.

combinable [*kon*] adj. Qui peut se combiner.

combinaison [*kon-bi-nè-zon*] n. f. Assemblage, arrangement dans un certain ordre de choses semblables ou diverses : *combinaison de couleurs, de sons. Chim.* Union intime des molécules de deux ou de plusieurs corps formant un composé. *Fig.* Mesures prises pour assurer le succès d'une entreprise : *le hasard déjoue les combinaisons les plus sages.*

combinateur [*kon*] n. m. Appareil destiné à régler la marche des véhicules électriques en combinant les circuits du ou des moteurs.

combinatoire [*kon*] adj. Qui a rapport aux combinaisons : *méthode combinatoire.*

combiné [*kon*] n. m. Corps résultant d'une combinaison : *l'alcool est un combiné.*

combiner [*kon-bi-né*] v. a. (lat. *combinare*). Coordonner, disposer dans un certain ordre : *combiner ses mesures.* Calculer, disposer : *combiner un plan. Chim.* Déterminer la combinaison de : *combiner de l'oxygène avec de l'hydrogène.*

combineur [*kon*] n. m. Appareil servant à la distillation continue des liquides spiritueux.

Comblain-au-Pont, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur l'Ourthe; 3.700 h.

comblau ou **combleau** [*kon-blô*] n. m. Grosse corde servant à soulever ou à traîner un canon.

comble [*kon-ble*] n. m. (lat. *cumulus*). Ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure déjà pleine : *le comble d'un décalitre.* Faîte d'un bâtiment; partie sur laquelle repose la couverture : *être logé sous les combles.* V. ferme, maison. *Blas.* Chef réduit aux deux tiers de sa largeur habituelle. *Fig.* Le dernier degré : *le comble de la gloire. Jeu des combles,* amusement qui fit rage en France à la fin du xixe siècle, et qui consiste à demander l'indication d'un comble; la réponse contient un jeu de mots, un trait plaisant, etc. Ex. : Quel est le comble de l'étonnement pour un professeur de géographie? — Voir un fleuve suivre son cours... Quel est le comble de la timidité? — Reculer devant une lettre chargée.

— Encycl. *Arch.* Un comble se compose d'un ou de plusieurs pans de charpente supportant une sorte de claire-voie sur laquelle s'appliquent les ardoises, tuiles, feuilles de zinc, etc. Les combles se divisent en deux catégories : *combles à surfaces planes,* et *combles à surfaces courbes.* Les premiers sont couramment employés; ils se classent en *combles simples* ou en *appentis* ne présentant qu'un seul plan incliné; *combles à deux égouts, deux pentes* ou *deux ressauts* formés par deux plans inclinés en sens inverse à partir du faîtage; *combles en pavillon* ou *pyramidaux* en forme de pyramide quadrangulaire ou polygonale, que l'on appelle aussi *flèches* ou *aiguilles* si la hauteur du comble est plus considérable que sa base; *combles brisés,* composés de deux pans à inclinaisons différentes sur le même versant, et qui portent encore les noms de : *comble à la Mansart* ou *comble à la française; combles à bât-d'âne,* dépassés des deux côtés par les pignons; *combles en croupe,* se terminant à une de leurs extrémités par une surface circulaire, conique ou plane reliant les deux pentes longitudinales; *combles retroussés,* dans lesquels le tirant est surélevé au-dessus des retombées de la ferme. Il existe encore un grand nombre de types de combles peu employés, parmi lesquels : *combles à la Philibert Delorme; combles sphériques; combles coniques,* etc.

comble [*kon-ble*] adj. (de *combler*). Très plein : *le vase est comble. Fig.* Aux dernières limites : *la mesure est comble.* Loc. adv. : *Pour comble de,* pour dernier surcroît. *De fond en comble,* entièrement.

comblement [*kon-ble-man*] n. m. Action de combler : *le comblement d'un fossé.*

combler [*kon-blé*] v. a. (lat. *cumulare*). Remplir par-dessus les bords. Remplir un vide : *les alluvions du Rhône comblent peu à peu le lac de Genève. Fig.* Exaucer complètement : *combler les désirs de quelqu'un.* Surcharger de : *combler de bienfaits.* Mettre le comble : *combler la mesure.*

Combles [*kon-ble*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 12 kil. de Péronne; 1.240 h. (*Comblois.*) Brasseries, tissages. — Le cant. a 21 comm. et 10.000 h.

comblète, comblette, ou **combelette** [*lè-te*] n. f. Ligne qui sépare le pied du cerf en deux doigts.

Combourg [*kon-bour*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 41 kil. de Saint-Malo; 5.210 h. (*Combourgeois*). Ch. de f. O. Fabrication de toiles. Château féodal du xiie siècle, ou Chateaubriand passa une partie de sa jeunesse. — Le cant. a 10 comm. et 15.710 h.

combourgeois, e [*kon-bour-joi, oi-ze*] n. Celui, celle qui est de la même ville. Qui a le droit de bourgeoisie dans la même ville.

combourgeoisie [*kon-bour-joi-zî*] n. f. Qualité de combourgeois.

Combrailles [*kon-bra, ll* mll., e]. pays de hautes collines boisées entre l'Auvergne et la Marche; avait pour capit. *Evaux.*

Combrand [*kon-bran*], comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 17 kil. de Bressuire, près de l'Argent; 1.330 h.

Combrée, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 14 kil. de Segré; 3.540 h. Ch. de f. Ouest.

combret [*kon-brè*] n. m. Genre de la famille des combrétacées : *combret écarlate.*

combrétacées [*kon, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui vivent dans les régions montagneuses des pays chauds. S. unc *combrétacée.*

combrière [*kon*] n. f. (provenç. *coumbriero*). Filet pour prendre le thon et d'autres gros poissons.

Combrit [*kon-bri*], comm. du Finistère, arr. et à 11 kil. de Quimper, près de l'Océan et de la *pointe de Combrit;* 2.640 h. Ch. de f. Orl. Minoteries.

Combronde [*kon*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme, arr. et à 10 kil. de Riom, sur la Saigne; 1.900 h. — Le cant. a 12 comm. et 8.290 h.

combuger [*kon-bu-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il combugea; nous combugeons.*) Imbiber d'eau des futailles dont on veut faire gonfler et serrer les douves.

comburable [*kon*] adj. S'emploie quelquefois comme synonyme de combustible.

comburant [*kon-bu-ran*], **e** adj. (du lat. *comburere,* brûler). Se dit d'un corps qui, en se combinant avec un autre, donne lieu à la combustion de ce dernier : *l'oxygène est comburant, mais non combustible.* N. m. : *un comburant.*

comburé, e [*kon*] adj. Se dit des minéraux combinés avec l'oxygène et les corps halogènes.

combustibilité [*kon-bus-ti*] n. f. Propriété des corps combustibles : *la combustibilité du charbon de bois varie avec sa densité.*

combustible [*kon-bus-ti-ble*] adj. (de *combustion*). Qui a la propriété de brûler : *le fulmicoton est éminemment combustible.* N. m. Toute matière dont on fait du feu, comme le bois, la houille, le charbon, etc. : *la tourbe est un combustible de qualité inférieure.* Ant. **Incombustible.**

— Encycl. Parmi les combustibles minéraux ou fossiles, nous citerons la houille et l'anthracite, le coke, résidu de la distillation de la houille, les briquettes et charbons agglomérés. Les combustibles liquides sont surtout représentés par le pétrole et quelques autres huiles minérales. Les combustibles gazeux sont constitués par les gaz qui s'échappent des hauts fourneaux et des fours à coke.

combustion [*kon-bus-ti-on*] n. f. (du lat. *combustum,* supin de *comburere,* brûler). Action de brûler : *l'air est nécessaire à la combustion. Chim.* Ensemble des phénomènes qui accompagnent la combinaison d'un corps avec l'oxygène.

— Encycl. Dans la combinaison d'un corps avec l'oxygène, ou bien il y a dégagement de chaleur et de lumière et on dit alors qu'il y a *combustion vive,* ou bien il n'y a pas de dégagement de chaleur ni de lumière et on dit qu'il y a *combustion lente.* C'est Lavoisier le premier qui montra que les phénomènes de combustion sont dus à l'absorption de l'oxygène de l'air. On donne aussi quelquefois le nom de combustion à des combinaisons quelconques accompagnées de chaleur et de lumière; ainsi l'antimoine et l'arsenic, mis en présence du chlore, s'unissent à ce gaz en devenant incandescents. On dit que ces deux éléments brûlent dans le chlore.

come n. m. Syn. de comité.

Côme, v. d'Italie, sur le lac de Côme; 39.000 h. (*Comasques* ou *Côméens*). Filatures. Commerce de riz, soieries. Patrie de Pline le Jeune, de P. Jove, des papes Clément XIII et Innocent XI, de Volta.

Côme (lac de), un des plus pittoresques de l'Italie, situé au pied des Alpes et entouré par de charmantes collines boisées. Il est traversé par l'Adda.

Côme ou **Cosme** et **Damien** (saints), martyrs sous Dioclétien, vers 287. Patron des chirurgiens. Fête le 27 septembre.

comédiateur, trice n. Celui qui agit comme médiateur avec plusieurs autres.

comédie [*dî*] n. f. (lat. *comœdia*). Poème dramatique qui excite le rire en représentant les mœurs, les ridicules, les vices de la société : *les comédies de Regnard sont inférieures à celles de Molière.* Théâtre : *aller à la comédie. Fig.* Ensemble de faits plus ou moins ridicules : *la comédie du monde, de la vie. Donner la comédie,* prêter à rire. *Personnage de comédie,* celui dont les belles apparences ne répondent à rien. Feinte, grimace : *jouer la comédie. Secret de comédie,* chose dont on veut faire un secret, bien qu'elle soit connue de tout le monde.

— Encycl. Les origines de la Comédie grecque se rattachent au culte de Bacchus. Elle apparut d'abord à Mégare avec Susarion, qui la porta en Attique, et en Sicile avec Epicharme, mais elle se développa surtout à Athènes pendant les trois périodes : 1° de la *comédie ancienne* consacrée à la discussion passionnée des affaires publiques (Cratès, Cratinos, Eupolis, Aristophane); 2° de la *comédie moyenne* (Euboulos, Alexis), qui est un genre de transition; 3° de la *comédie nouvelle* (Ménandre, Philémon, Diphile) qui traite des sujets de mœurs. La Comédie romaine proprement dite fut peu originale : la *comœdia palliata* (jouée par des acteurs en *pallium,* vêtement grec) est toute imitée du grec : elle est

représentée par Livius Andronicus, Nævius, Plaute, Cæcilius, Térence. La *comœdia togata* (jouée par des acteurs en toge romaine) fut traitée par Afranius.

En France, le théâtre comique a existé au moyen âge, dans des genres populaires spéciaux : *farce, sotie, moralité*. Mais la comédie proprement dite n'y apparaît qu'au XVIe s.; elle est due à l'imitation des Italiens, qui eux-mêmes avaient imité l'antiquité. Si Jodelle, Charles Estienne, Ronsard, Baïf, traduisent directement les comiques anciens, Larivey, Jean de la Taille, J. Godard, Odet de Turnèbe suivent les modèles italiens. Entre 1630 et 1660 reparaît cette comédie érudite qui s'inspire alors surtout des Espagnols, avec Rotrou, Mairet, Saint-Sorlin, Scarron, Bois-Robert, Th. Corneille, Quinault, Cyrano de Bergerac, Tristan l'Hermite. Les comédies de Pierre Corneille se distinguent par leur finesse et leur spirituelle raison. De 1660 à 1673, Molière fonde la comédie sur l'observation de l'homme. Trois auteurs comiques illustrent après lui la fin du règne de Louis XIV : Regnard, Dancourt, Lesage. Au XVIIIe s., Marivaux imagine des pièces d'une fine analyse morale; Destouches excelle dans la charge, La Chaussée invente la comédie larmoyante. La comédie politique de Beaumarchais est spirituelle, hardie et frondeuse. Au XIXe siècle, la comédie d'A. de Musset, d'une fantaisie toute poétique, est peu faite pour la représentation ; la comédie d'intrigue de Scribe et Dumas père tient la scène et c'est après 1850 qu'on assiste à la renaissance de la comédie de mœurs avec Augier et Dumas fils. Après eux, il faut citer : Sardou, Halévy, Meilhac, Gondinet, Barrière, Pailleron, H. Becque, J. Lemaitre, F. de Curel, Porto-Riche, Hervieu, Donnay, Lavedan, Capus, etc. Parmi les auteurs étrangers, nous citerons, en Italie : les auteurs de la *commedia dell'arte* (v. COMMEDIA), puis Goldoni et C. Gozzi; en Espagne : Cervantes, Lope de Vega, Calderon, Moreto, Rojas, Alarcon; en Angleterre : Shakspeare, Beaumont, Fletcher, Ben Johnson, Congreve, Sheridan; en Allemagne : Lessing, Gœthe, Schiller, etc.

La Comédie, d'après Durel.

Comédie-Française ou **Théâtre-Français**, célèbre théâtre dans lequel on joue le répertoire classique, et situé actuellement rue de Richelieu, à Paris, dans une dépendance du Palais-Royal. Il date de 1680, époque à laquelle, par ordre de Louis XIV, la

Comédie-Française.

troupe de l'hôtel de Bourgogne se réunit à celle du théâtre Guénégaud, rue Mazarine. De là, la Comédie-Française se transporta, en 1687, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie); puis, en 1771, elle s'établit aux Tuileries; en 1782, sur l'emplacement de l'Odéon, et enfin, après une dispersion qui dura de 1792 à 1802, dans le local actuel.

Comédie enfantine (*la*), charmant recueil de fables, à l'usage des enfants, par L. Ratisbonne (1861).

Comédie humaine, titre général sous lequel le romancier H. de Balzac a réuni tous ses ouvrages, comme s'ils avaient été composés d'après un plan systématique, conçu et écrit en réalité après coup.

Comédies et proverbes, d'Alfred de Musset, charmantes compositions pour la plupart, où brillent, sous l'apparence d'une fantaisie légère, la vérité profonde des caractères et la verve du dialogue. Les principales de ces pièces sont : *Il ne faut jurer de rien, On ne badine pas avec l'amour, Lorenzaccio, le Chandelier*, etc. (1840-1851).

comédien, enne [*di-in, è-ne*] n. Personne qui joue la comédie. *Fig.* Hypocrite. Adj. : *les femmes sont très comédiennes*.

Comédiens (*maison des*), maison de retraite pour les artistes âgés, fondée par la Société des artistes dramatiques et par Constant Coquelin, inaugurée à Pont-aux-Dames (Seine-et-Marne) en 1905.

comédinette [*nè-te*] n. f. Petite comédie.

comédon n. m. Petit cylindre vermiforme sébacé, à sommet noirâtre, qui sort par pression de la peau du nez, des joues ou du front.

Comenius [*uss*], nom latin du grammairien et pédagogue morave *Komenski*, né à Niwnitz (Moravie), m. à Amsterdam (1592-1671).

Comerre (Léon-François), peintre français, né à Trélon (Nord) en 1850 (*Albine morte, une Etoile*, etc.).

comestibilité [*mès-ti*] n. f. Qualité de ce qui est comestible.

comestible [*mès-ti-ble*] adj. (du lat. *comestum*, supin de *comedere*, manger). Qui est propre à la nourriture de l'homme : *champignon comestible*. N. m. Aliment.

Comestor (Pierre), c'est-à-dire *le mangeur* (*de livres*), ainsi nommé de sa prodigieuse avidité de lecture, théologien français, né à Troyes, m. à Paris en 1198.

cométaire [*tè-re*] adj. Qui concerne les comètes : *système cométaire*.

comète n. f. (lat. *cometa*; du gr. *komê*, chevelure). Astre errant, décrivant autour du soleil une ellipse très allongée, et qui est accompagné d'une traînée lumineuse appelée *queue* ou *chevelure*. *Vin de la comète*, vin de la récolte de 1811; il fut excellent, et cette même année apparut une comète remarquable. *Fam.* Brancard couvert sur lequel on emporte au cimetière le cercueil des petits enfants. *Pop. Tirer des plans sur la comète*, s'ingénier à des combinaisons pour réussir, trouver de l'argent, etc.

— ENCYCL. Les comètes ne peuvent être vues en général qu'à l'aide d'un instrument; à peine si un dixième d'entre elles sont visibles à l'œil nu. En tout cas, elles sont composées de trois parties : la *tête*, comprenant un noyau où se trouve condensée la masse de la comète; la *chevelure*, partie qui entoure la tête, et dont l'éclat va en diminuant vers la périphérie; enfin la *queue*, partie nébuleuse qui peut être parfois très longue.

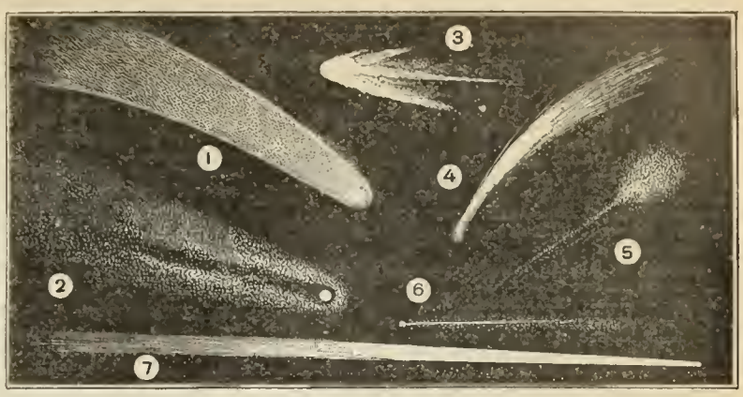

Aspects divers des comètes : 1. Grande comète de 1811; 2. Comète de 1871 (télescopique); 3. Comète de 1881; 4. Comète de 1858; 5. Comète de 1873 (télescopique); 6. Comète de 1861; 7. Grande comète de 1843.

Les comètes paraissent formées de matière très subtile, à travers laquelle on aperçoit les plus faibles étoiles; leur éclat est dû en partie à ce qu'elles nous réfléchissent les rayons du soleil; d'autre part, on constate dans toutes les comètes, à l'aide du spectroscope, la présence d'hydrocarbures gazeux, qui peuvent être rendus lumineux par la chaleur ou l'étincelle électrique. La queue d'une comète est toujours opposée au soleil, comme si un souffle émanant de celui-ci rejetait à l'opposé les particules les plus ténues de la comète. Les comètes, dans le système solaire, ne présentent pas l'harmonie des planètes; leurs orbites sont enchevêtrées et le sens de rotation est variable. Certaines comètes sont périodiques, comme celles d'Encke, de Brorsen, de Halley, etc. Comme leurs trajectoires ont de fortes excentricités, elles passent près du soleil; c'est ce qui explique les variations parfois très rapides d'aspect et de coloration; les déformations les plus importantes ont lieu près du périhélie; elles peuvent avoir plusieurs queues et même, comme les comètes Biéla (1882), Brooeks (1889), se séparer en plusieurs noyaux et parfois en une infinité de petites masses, qui constituent l'origine possible d'une pluie d'étoiles filantes (Biéla).

comète n. f. *Rel.* Petite tranchefile toute préparée pour l'usage. *Autom.* Obturateur fait d'une pochette en caoutchouc garnie d'une bille de métal et servant à obturer les perforations des chambres à air.

comices n. m. pl. (lat. *comitia*). Assemblées du peuple romain, pour élire des magistrats ou traiter des affaires publiques : *comices curiales, comices par tribus, comices centuriates*. N. m. *Comice électoral*, réunion des électeurs pour nommer les membres des assemblées délibérantes. *Comice agricole*, réunion formée par les propriétaires et les fermiers d'un arrondissement, pour améliorer les procédés agricoles.

— ENCYCL. *Antiq. rom.* On distinguait les *comices par curies* (confirmation des lois votées par le Sénat, octroi du droit de cité, déclaration de guerre, etc.); les *comices par tribus* (vote des plébiscites, des lois en général), qui furent le grand organe législatif de Rome; et enfin les *comices par centuries*, dont le principal rôle était la nomination des magistrats.

Comices agricoles. Les comices agricoles sont des associations privées formées par des propriétaires ruraux ou cultivateurs, pour favoriser le développement de l'agriculture par l'organisation de concours et la distribution de récompenses (médailles ou primes en argent). Ils ont des assemblées, une caisse, et contractent librement avec les tiers; ils fonctionnent en vertu de statuts autorisés qu'ils sont tenus de respecter dans leurs rapports avec l'autorité administrative.

comicial adj. V. COMITIAL.

comifère adj. (lat. *coma*, chevelure, et *ferre*, porter). *Bot.* Se dit parfois des plantes, ou organes de plantes qui portent une sorte de chevelure.

Comines, comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Lille, sur la Lys; 8.430 h. (*Cominois*). Berceau de la noble famille des Comines. Ch. de f. N.

Comines ou **Commines** (Philippe DE LA CLYTE, sire de), chroniqueur, né à Comines, m. au château d'Argenton (Deux-Sèvres) [1445-1509], auteur de *Mémoires* sur les règnes de Louis XI et de Charles VIII. Il fut successivement au service de Charles le Téméraire, puis de Louis XI. Dans son œuvre, il s'est montré historien de premier ordre, politique profond, chroniqueur naïf, écrivain vif et original; mais ses appréciations se ressentent souvent de la maxime trop pratiquée par Louis XI : *la fin justifie les moyens*.

Ph. de Comines.

comique adj. (lat. *comicus*). Qui appartient à la comédie : *poète, acteur comique*. Plaisant : *aventure comique*. Original, bizarre. Ridicule : *emportement comique, Masque comique*, visage propre à la comédie. N. m. Le genre de la comédie. Manière d'exprimer ce qui est plaisant ou ridicule : *Daumier a le comique cruel*. Côté plaisant : *le comique de la chose, c'est que...* Auteur, acteur, chanteur comique : *Molière est notre premier comique*. ANT. **Dramatique, sérieux, tragique**.

comiquement [*man*] adv. D'une manière comique. ANT. **Dramatiquement, tragiquement**.

comitat [*ta*] n. m. (lat. *comitatus*). Subdivision administrative de la Hongrie.

comite ou **come** n. m. (lat. *comes*, compagnon). Autref. Adjudant et sous-adjudant de surveillance dans les bagnes.

comité n. m. (angl. *committee*). Réunion de membres choisis dans une assemblée pour examiner certaines affaires. Chacune des sections du Conseil d'État. *Petit comité*, réunion d'amis : *causer, lire en petit comité*. *Comité secret*, séance privée, d'où le public est exclu. *Comité de lecture*, réunion d'hommes de lettres chargés d'admettre ou de rejeter les pièces de théâtre après examen.

Comité de Salut public, créé par la Convention le 6 avril 1793 pour concentrer la puissance exécutive. Il montra à l'intérieur une sévérité implacable et quelquefois aveugle contre les adversaires de la Convention, et contribua à inaugurer le régime sanglant de la Terreur; mais, à l'extérieur, il eut la gloire d'organiser, avec Carnot, les armées qui délivrèrent la France de l'invasion étrangère; il fut supprimé à l'avènement du Directoire, le 27 octobre 1795.

comitial ou **comicial** [*si-al*], **e, aux** adj. Qui a rapport aux comices. *Mal comitial*, épilepsie, ainsi nommée par les Romains, parce qu'une crise d'épilepsie survenant pendant les comices entraînait la séparation de l'assemblée.

comiticule n. m. Petit comité.

Comitium [*si-om*], place de la Rome antique voisine du Forum, et qui finit par se confondre avec lui. C'est là que se tenaient les comices par curies.

comma [*kom'-ma*] n. m. (m. gr. signif. *membre de phrase*). *Mus.* Intervalle peu appréciable à l'oreille, qui existe entre deux notes enharmoniques, par exemple entre *do* dièse et *ré* bémol. *Gram.* et *typogr.* Les deux points. Pl. des *comma* ou *commas*.

Commagène. *Géogr.* V. COMAGÈNE.

Commana, comm. du Finistère, arr. et à 20 kil. de Morlaix, au versant E. des monts d'Arrée; 2.560 h.

command [*ko-man*] n. m. (de *commander*). Acquéreur réel d'un bien dont l'acte de transmission porte un nom d'acquéreur fictif. *Déclaration de command*, celle par laquelle on fait connaître le nom du véritable acquéreur.

— ENCYCL. *Dr.* Un acheteur peut se réserver, par une clause expresse du contrat, la faculté de désigner après coup au vendeur la personne pour laquelle il a fait l'acquisition, cette personne lui ayant *commandé* d'acheter. Outre la réserve expresse dans l'acte d'adjudication ou le contrat de vente, il faut que le command accepte; sinon, l'acquéreur reste personnellement obligé. La déclaration de command doit être enregistrée dans les vingt-quatre heures; elle n'entraîne qu'un seul droit de mutation.

On appelle aussi *déclaration de command* celle qui est spéciale à l'avoué dernier enchérisseur, dans une vente judiciaire d'immeubles; l'avoué doit déclarer au greffe le nom de l'adjudicataire, dans les trois jours.

commandant [*ko-man-dan*], **e** adj. Qui commande : *capitaine commandant*.

commandant [*ko-man-dan*] n. m. Chef : *le commandant d'une armée*. Chef de bataillon. Officier supérieur qui commande dans une place de guerre. Titre donné à l'officier de marine qui commande en chef un bâtiment, quel que soit son grade.

commandante [*ko-man*] n. f. Femme du commandant.

commande [*ko-man-de*] n. f. Demande de marchandises : *faire une commande*. Dans une machine à vapeur, organe de transmission. Loc. adv. *De commande*, artificiel, feint : *pleurs de commande*.

commandement [*ko-man-de-man*] n. m. Action de commander. Ordre. Pouvoir, dignité de celui qui commande. Loi, précepte : *les commandements de Dieu, de l'Eglise*. Ordre de satisfaire à une obligation, signifié par huissier.

— ENCYCL. *Relig.* Les dix *commandements de Dieu*, d'après l'enseignement de l'Eglise catholique, furent donnés par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï, écrits sur deux tables de pierre qui furent appelées les tables de la Loi. Ils sont rapportés dans l'Exode et le Deutéronome. Ils figurent dans les catéchismes français, traduits sous la forme de dix distiques techniques. Les catéchismes renferment aussi les six *commandements de l'Eglise*, réunis en six distiques techniques par le P. Canisius. Ils ne sont pas immuables comme les commandements de Dieu.

COMMANDEMENTS DE DIEU.

1. Un seul Dieu tu adoreras,
   Et aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras
   Ni autre chose pareillement.
3. Les dimanches tu garderas
   En servant Dieu dévotement.
4. Tes père et mère honoreras
   Afin de vivre longuement.
5. Homicide point ne seras
   De fait ni volontairement.
6. Luxurieux point ne seras
   De corps ni de consentement.
7. Biens d'autrui tu ne prendras
   Ni retiendras à ton escient.
8. Faux témoignage ne diras
   Ni mentiras aucunement.
9. L'œuvre de chair ne désireras
   Qu'en mariage seulement.
10. Biens d'autrui ne convoiteras
    Pour les avoir injustement.

COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

1. Les fêtes tu sanctifieras
   Qui te sont de commandement.
2. Les dimanches la messe ouïras
   Et les fêtes pareillement.
3. Tous les péchés confesseras
   A tout le moins une fois l'an.
4. Ton créateur tu recevras
   Au moins à Pâques humblement.
5. Quatre-temps, vigiles, jeûneras,
   Et le carême entièrement.
6. Vendredi, chair ne mangeras,
   Ni le samedi mêmement.

— *Dr.* Le commandement, soumis aux mêmes conditions que tous les exploits, doit, en outre, contenir : 1° la copie intégrale du titre en vertu duquel agit le créancier; 2° l'avis formel que, faute de payement, il y aura saisie; 3° une élection de domicile par le créancier dans le lieu où la saisie

sera pratiquée. Le principal effet du commandement est d'autoriser l'emploi des voies d'exécution, à l'expiration des délais légaux. Il interrompt la prescription, mais il ne fait pas courir les intérêts des sommes réclamées.

Le débiteur peut faire opposition au commandement, s'il estime qu'on a mal procédé ; mais, pour arrêter les poursuites, il faut une décision du juge des référés.

Les saisies conservatoires peuvent s'effectuer sans commandement préalable.

commander [*ko-man-dé*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *mandare*, ordonner). Ordonner. Avoir l'autorité sur : *commander une armée.* Dominer par sa position : *le fort commande la ville. Comm.* Faire une commande. Imposer : *commander le respect, l'admiration.* V. n. : *commander à ses enfants. Fig.* : *commander à ses passions.* (On dit *commander de* : *commander de partir;* ou *commander que* : *commander qu'on serve.*) ANT. **Obéir; décommander.**

commanderie [*ko-man-de-ri*] n. f. Bénéfice attaché à un ordre militaire. Résidence de celui qui a ce bénéfice.

commandeur [*ko-man*] n. m. Chevalier pourvu d'une commanderie. Grade dans un ordre de chevalerie : *commandeur de Malte, de la Légion d'honneur.* Autref., chef d'exploitation aux Antilles, chargé de la surveillance des esclaves. *Commandeur des croyants,* titre donné aux anciens califes, et aujourd'hui au sultan de Constantinople. V. STATUE.

commanditaire [*ko-man-di-tè-re*] n. (de *commandite*). Bailleur de fonds, dans une société. Adjectiv. : *associé commanditaire.*

— ENCYCL. *Dr.* Le *commanditaire* est tout bailleur de fonds qui engage un capital dans une société en commandite simple, dont il souscrit ainsi une *part d'intérêts* à des conditions déterminées et durant un temps déterminé, ou qui souscrit un certain nombre d'actions dans une société en commandite par actions. V. SOCIÉTÉ.

commandite [*ko-man*] n. f. (du lat. *commendare*, confier). Société commerciale, dans laquelle une partie de ceux qui la composent versent les fonds nécessaires, sans prendre aucune part à la gestion. (On dit aussi SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.) Fonds versés par chacun des membres d'une pareille société. *Typogr.* Ouvriers compositeurs travaillant en communauté. *Dr.* V. SOCIÉTÉ.

commandité, e [*ko-man*] part. pass. pris substantiv. Personne commanditée : *le commanditaire et le commandité.*

commanditer [*ko-man-di-té*] v. a. (de *commandite*). Avancer les fonds nécessaires à une entreprise industrielle ou commerciale.

commando [*kom'-man*] n. m. Corps de troupe, chez les Boers.

comme [*ko-me*] adv. (lat. *quomodo* et *cum*). De même que, ainsi que : *hardi comme un lion.* Tel que, par exemple : *un homme comme lui.* Presque, en quelque façon : *il est comme mort.* En qualité de : *comme mère.* Combien, à quel point : *comme il est bon !* De quelle manière : *comme il me traite ! Tout comme,* sans différence. Conj. Parce que : *comme vous êtes son ami...* Au moment où : *comme il arrivait...* Loc. div. : *Comme tout,* autant que possible : *aimable comme tout. Comme il faut,* distingué, de bonne société : *homme comme il faut;* de bon goût : *toilette comme il faut;* substantiv. N. m. *le comme il faut d'une toilette. Comme ci, comme ça,* ni bien ni mal. *Dieu sait comme !* on ignore comment (le plus souvent avec une nuance défavorable). PROV. : **Comme on fait son lit, on se couche,** chacun prépare lui-même son avenir.

Comme il vous plaira, comédie romanesque en cinq actes de Shakspeare, une de ses œuvres les plus charmantes ; représentée en 1600.

commedia [*kom'-mé*] n. f. mot italien signifiant comédie. *Commedia dell'arte,* comédie de fantaisie. (Locution italienne appliquée à un genre particulier de pièces dans lesquelles le scénario seul est réglé ; les acteurs improvisent le dialogue.)

Commediante ! tragediante ! (mots ital. signif. : *comédien; tragédien!* allusion historique. Ces mots auraient été dits successivement par le pape Pie VII à propos de Napoléon Ier, lors de l'entrevue des deux souverains à Fontainebleau.

commémorable [*kom'-mé*] adj. Mémorable. (Vx.)

commémoraison [*kom'-mé-mo-rè-zon*] n. f. Mention que l'Eglise fait d'un saint, le jour où l'on célèbre une autre fête.

commémoratif, ive [*kom'-mé*] adj. Qui rappelle le souvenir : *jour commémoratif d'une victoire.*

commémoration [*kom'-mé, si-on*] n. f. Cérémonie qui rappelle le souvenir d'un événement important. *Commémoration des morts,* fête que l'Eglise célèbre en l'honneur des morts (2 nov.).

commémorer [*kom'-mé-mo-ré*] v. a. (lat. *commemorare*). Rappeler au souvenir.

commençant [*ko-man-san*], **e** n. Qui en est aux premiers éléments d'un art, d'une science.

commencement [*ko-man-se-man*] n. m. Principe, origine : *au commencement.* Début : *le commencement d'un règne.* Ce qui précède par la position : *le commencement d'une rue.* PROV. : **Il y a commencement à tout** : 1° il faut en tout un apprentissage; 2° il ne faut désespérer de rien. ANT. **Fin, achèvement.**

commencer [*ko-man-sé*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *initiare*, commencer. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il commença, nous commençons.*) Faire la première partie de : *commencer ses études.* Marque le fait : *il est commencé depuis longtemps.* Marque l'état : *j'ai lu les vers qui commencent ce poème.* V. n. Prendre commencement, débuter : *le printemps commence le 21 mars.* Loc. prov. : *C'est le lapin qui a commencé,* c'est le plus faible, le plus doux, qui est l'agresseur. (*Ironiq.*) ANT. **Finir, terminer, achever.**

commendataire [*ko-man-da-tè-re*] adj. Qui est pourvu d'une commende : *abbé commendataire.*

commende [*ko-man-de*] n. f. (du lat. *commendare*, confier). Collation d'un bénéfice ecclésiastique (abbaye, prieuré) à un clerc ou parfois à un laïque. Ce bénéfice lui-même. *Par extens.* Usufruit, exploitation.

commender [*ko-man-dé*] v. a. Donner en commende : *commender une abbaye.*

commensal, e, aux [*kom'-man*] n. (du lat. *cum*, avec, et *mensa*, table). Qui mange à la même table, qui vit auprès de. Hôte en général.

commensalisme [*kom'-man-sa-lis-me*] n. m. Etat des animaux qui vivent à côté d'autres êtres en profitant de leurs aliments, mais sans se nourrir, comme les parasites, de leur matière organique.

commensalité [*kom'-man*] n. f. Qualité de commensal.

commensurabilité [*kom'-man*] n. f. Qualité de ce qui est commensurable. ANT. **Incommensurabilité.**

commensurable [*kom'-man*] adj. (du lat. *cum*, avec, et *mensurabilis*, qui peut être mesuré). *Math.* Qui a une commune mesure avec : *le cercle et son diamètre ne sont pas commensurables.* ANT. **Incommensurable.**

commensuration [*kom'-man, si-on*] n. f. Recherche d'une commune mesure à deux grandeurs.

comment [*ko-man*] adv. (de *comme*). De quelle manière, par quel moyen : *comment peut-il vivre ?* Pourquoi : *comment s'est-il adressé à moi ?* Interj. : *comment ! vous voilà ?* N. m. La manière dont une chose s'est faite : *il veut savoir le pourquoi et le comment.*

commentaire [*kom'-man-tè-re*] n. m. (lat. *commentarius*). Remarques sur un texte : *les commentaires de Voltaire sur Corneille sont parfois injustes. Fig.* Interprétation maligne : *prêter aux commentaires.* Pl. Mémoires historiques : *les* Commentaires *de César.* (V l'art. suiv.)

Commentaires, de Jules César, mémoires historiques du dictateur sur la guerre des Gaules et sur la guerre civile. Ces souvenirs d'un soldat sont un modèle de narration exacte, précise, d'une modestie habilement calculée (1er s. av. J.-C.).

Commentaires, de Blaise de Montluc, récit sobre, sincère et vivant de ses campagnes, depuis les guerres d'Italie jusqu'aux guerres de religion.

commentateur, trice [*kom'-man*] n. Auteur qui écrit des commentaires.

commenter [*kom'-man-té*] v. a. (lat. *commentari*). Faire des commentaires sur : *commenter Virgile. Fam.* Se livre à des interprétations malignes.

Commentry [*ko-man*], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 15 kil. de Montluçon, sur la Banne et l'Œil, s.-aff. du Cher ; 11.210 h. Ch. de f. Orl. Houille ; forges et aciéries importantes. — Le cant. a 4 comm. et 12.610 h.

commérage [*ko-mé*] n. m. Propos malveillant de commère : *défiez-vous des commérages.*

commerçable [*ko-mèr*] adj. Qui peut être négocié : *effet, billet commerçable.*

commerçant [*ko-mèr-san*], **e** adj. Où l'on fait du commerce. : *Marseille est une ville très commerçante.* Adj. et n. Qui fait le commerce : *la femme qui veut être commerçante doit être autorisée par son mari.* V. COMMERCE.

commerce [*ko-mèr-se*] n. m. (lat. *commerciam;* de *cum*, avec, et *merx, mercis*, marchandise). Trafic, négoce : *le commerce enrichit Carthage.* Le corps des commerçants. Relations, fréquentation : *on gagne toujours au commerce des honnêtes gens. Code de commerce,* ensemble des lois qui régissent les commerçants et les actes de commerce. *Tribunal de commerce,* tribunal composé de commerçants élus pour deux ans et appelés à juger les contestations commerciales. *Chambre de commerce,* assemblée consultative de commerçants notables. *Livres de commerce,* registres de comptabilité que la loi oblige tout commerçant à tenir. (Ils sont au nombre de trois : *journal, copie de lettres, copie d'inventaires.*)

— ENCYCL. *Econ. pol.* Au point de vue économique, on distingue le commerce de *gros,* de *demi-gros,* et de *détail.* Le commerce de *gros* consiste à acheter au producteur de grandes quantités de marchandises pour les revendre soit en gros, soit à des commerçants de demi-gros ; quelquefois, mais plus rarement, à des commerçants en détail. Le commerce de *demi-gros* consiste à acheter de grosses quantités de marchandises pour les revendre au commerce de détail et même directement aux consommateurs.

Le commerce se divise aussi en commerce *intérieur,* qui se limite aux échanges dans un même pays, et qui ne peut s'apprécier qu'approximativement par l'intensité du trafic des chemins de fer, des canaux et des routes ; et en commerce *extérieur* ou *international,* qui embrasse les échanges entre des nations différentes, importation et exportation, et qui se mesure assez exactement par le contrôle des douanes, au moment du passage des marchandises aux frontières terrestres ou maritimes. Les droits de douane sont destinés soit à protéger les productions similaires du pays importateur, soit à procurer simplement des ressources au Trésor public. A ce régime, dit *protecteur* ou *protectionniste,* on oppose celui du *libre-échange,* qui consiste à laisser le commerce absolument libre.

— *Dr.* La loi répute *acte de commerce :* tout achat de denrées et marchandises pour les revendre, soit en nature, soit après les avoir travaillées et mises en œuvre, ou même pour en louer simplement l'usage ; toute entreprise de manufactures, de commission, de transport par terre ou par eau ; toute entreprise de fournitures, d'agences, bureaux d'affaires, établissements de ventes à l'encan, de spectacles publics ; toute opération de change, banque et courtage ; toutes les opérations des banques publiques ; toutes obligations entre négociants, marchands et banquiers ; entre toutes personnes, les lettres de change, ou remises d'argent faites de place en place ; toute entreprise de construction et tous achats, ventes et reventes de bâtiments pour la navigation intérieure et extérieure ; toutes expéditions maritimes ; tout affrètement ou nolisement, emprunt ou prêt à la grosse, toutes assurances et autres contrats concernant le commerce de mer ; tous accords et conventions pour salaires et loyers d'équipages ; tous engagements de gens de mer pour le service de bâtiments de commerce.

Sont commerçants « ceux qui exercent des *actes de commerce* et en font leur profession *habituelle* ».

Le mot « commerçant » comprend donc tous les individus désignés sous les noms de négociants, marchands, fabricants, manufacturiers, banquiers, etc.

Les commerçants sont obligés de tenir des livres, de payer patente, de rendre public leur régime matrimonial. Les actes faits par eux sont présumés commerciaux et sont, dès lors, de la compétence des tribunaux de commerce (v. TRIBUNAL). Ils jouissent aussi du droit d'élire les membres de ces tribunaux, dont ils peuvent faire partie. L'exercice de toute espèce de commerce est incompatible avec plusieurs professions, telles que celles d'avoué, notaire, et avec la plupart des fonctions publiques.

— *Admin. Ministère du commerce.* L'administration centrale du ministère du commerce et de l'industrie comprend les directions de l'*enseignement technique,* du *commerce et de l'industrie,* et la division *du personnel et de la comptabilité.*

Les attributions du ministre du commerce et de l'industrie sont nombreuses et variées. La législation administrative des poids, mesures et monnaies, celle de la propriété industrielle, les encouragements à la marine marchande, aux pêches maritimes, etc., forment autant de chapitres du budget de ce département.

Le *conseil supérieur du commerce et de l'industrie* émet des avis sur les projets de lois relatifs au tarif des douanes, sur l'application de ce tarif, sur les projets de traités de commerce et de navigation, sur le système des encouragements à la marine marchande et aux grandes pêches maritimes, et, en général, sur toutes les affaires commerciales. La *commission consultative* permanente du conseil supérieur du commerce et de l'industrie est appelée à donner son avis au ministre, toutes les fois que celui-ci ne juge pas nécessaire de consulter le conseil lui-même.

L'*office national du commerce extérieur,* rattaché au ministère du commerce et de l'industrie et déclaré d'utilité publique, a pour mission de fournir aux industriels et négociants français tous les renseignements commerciaux relatifs au développement du commerce extérieur et à l'extension de ses débouchés dans les pays étrangers, les colonies françaises et les pays de protectorat.

Les correspondants de l'Office portent le titre de *conseillers du commerce extérieur de la France ;* ils sont nommés par décret et choisis parmi les industriels et négociants français jouissant d'une grande notoriété dans les affaires d'importation et ayant personnellement contribué au développement du commerce extérieur.

Chambres de commerce. Les chambres de commerce sont, auprès des pouvoirs publics, les organes des intérêts commerciaux et industriels de leur circonscription. Elles sont des établissements publics. Il y en a au moins une par département. Elles sont instituées par décrets d'administration publique, sur la proposition du ministre du commerce.

Les membres des chambres de commerce sont élus pour six ans ; ils sont indéfiniment rééligibles ; le renouvellement a lieu par tiers, tous les deux ans, dans le courant de décembre. Ils sont choisis par les industriels et les commerçants compris dans la circonscription des chambres. Sont éligibles : 1° tout commerçant ayant au moins trente ans, et exerçant le commerce ou une industrie manufacturière depuis cinq ans au moins ; 2° les anciens négociants ou manufacturiers, domiciliés dans la circonscription de la chambre, ayant aussi au moins trente ans. Ces derniers ne doivent jamais excéder le tiers du nombre des membres de la chambre.

commercer [*ko-mèr-sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il commerça, nous commerçons.*) Faire le commerce : *la France commerce avec le monde entier.* Etre en relations.

commercial, e, aux [*ko-mèr*] adj. Qui appartient au commerce : *entreprise commerciale.*

commercialement [*ko-mèr, man*] adv. D'une manière commerciale.

commercialiser [*ko-mèr, zé*] v. a. Rendre commercial : *commercialiser une dette.*

commercialité [*ko-mèr*] n. f. Qualité de ce qui est coumercial : *la commercialité d'une dette.* Situation de commerçant.

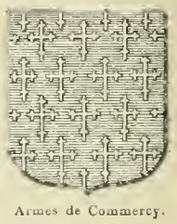

Armes de Commercy.

Commercy [*ko-mèr*], ch.-l. d'arr. (Meuse), sur la Meuse. Ch. de f. E. à 40 kil. de Bar-le-Duc ; 7.840 h. (*Commerciens.*) Forges, tissages, pâtisseries. — L'arr. a 7 cant., 176 comm., 79.000 h. ; le cant. a 29 comm. et 19.850 h.

commère [*ko-mè-re*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *mater*, mère). Celle qui a tenu un enfant sur les fonts baptismaux, par rapport au parrain. Nom d'amitié : *ma commère.* Femme hardie, bavarde : *une insupportable commère. Fam. Par compère et par commère,* par camaraderie, par protection.

commettage [*ko-mè-ta-je*] n. m. Action du cordier qui réunit les fils de caret et les tord pour en faire des torons, puis réunit ceux-ci et les tord dans le sens opposé pour en former les différentes sortes de filin.

commettant [*ko-mè-tan*] n. m. Celui qui charge un autre du soin de ses intérêts.

commetteur, euse [*ko-mé-teur, eu-ze*] n. Personne qui procède au commettage du filin.

commettre [*ko-mè-tre*] v. a. (lat. *committere.* — Se conj. comme *mettre.*) Faire : *commettre une erreur, une faute, un crime.* Préposer : *commettre quelqu'un à la garde d'un fort.* Aventurer, compromettre : *commettre sa réputation.* **Se commettre** v. pr. Exposer son honneur ou sa dignité : *se commettre avec des fripons.* En T. de techn., tordre ensemble plusieurs torons pour en former un cordage.

commination [*kom'-mi-na-si-on*] n. f. (de *comminer*). *Rhét.* Figure qui consiste en ce que l'orateur cherche à intimider l'auditoire ou son adversaire.

comminatoire [*kom'-mi*] adj. (du lat. *comminari*, menacer). *Dr.* Portant menace d'une peine.

comminer [*kom'-mi-né*] v. a. et v. n. Faire un acte comminatoire.

Comminges [*ko-min-je*], anc. pays et comté de la France méridionale, entre l'Armagnac et les Pyrénées ; capit. *Saint-Bertrand.* (Hab. *Commingeois.*) Il fit en général partie du comté de Foix.

comminuer [*kom'-mi-nu-é*] v. a. (lat. *comminuere*). *Chir.* Briser en morceaux : *comminuer les os.*

comminutif, ive [*kom'-mi*] adj. (de *comminuer*). Qui réduit en fragments : *les fractures comminutives sont difficiles à guérir.*

comminution [*kom'-mi-nu-si-on*] n. f. (de *comminutif*). Réduction en petits fragments.

Commire (le Père Jean), jésuite français, né à Amboise, m. à Paris (1625-1702) ; auteur d'estimables poésies latines.

commis [*ko-mi*] n. m. (lat. *commissus*). Employé dans un bureau, dans une maison de commerce. Préposé à : *commis de barrière. Commis voyageur*, qui voyage pour une maison de commerce. Adjectiv. Propre aux commis : *le genre, le type commis.*

— Encycl. *Dr.* Les cartes de légitimation exigées des commis voyageurs à l'étranger, qui sont délivrées par les chambres de commerce, sont dispensées du timbre.

commise [*ko-mi-ze*] n. f. (de *commettre*). *Dr. féod.* Confiscation des biens d'un vassal. Confiscation de marchandises prohibées ou introduites en fraude.

commisération [*kom'-mi-zé-ra-si-on*] n. f. Pitié, sentiment de compassion : *exciter la commisération publique.* Ant. **Insensibilité, indifférence.**

commissaire [*ko-mi-sè-re*] n. m. (du lat. *commissus*, commis, délégué). Qui est chargé de fonctions temporaires. Ordonnateur : *commissaire d'une fête.* Membre d'une commission. *Commissaire de la marine*, membre d'un corps de la marine chargé de l'exécution de certains services administratifs à terre et à la mer et distinct du corps des administrateurs de l'Inscription maritime. *Commissaire colonial*, nom donné autrefois aux membres de l'intendance des troupes coloniales. *Commissaire de police*, magistrat chargé, dans les villes, de veiller au maintien du bon ordre et de la sécurité publique. *Commissaire de surveillance administrative*, agent assermenté, placé par le ministre des travaux publics dans les gares de chemins de fer pour veiller à l'exécution des lois et règlements régissant les compagnies. *Commissaire des comptes* ou *censeur*, celui qui, dans les sociétés anonymes, veille à l'observation des statuts, vérifie la comptabilité et présente un rapport à l'assemblée des actionnaires.

— Encycl. *Admin.* et *dr. Commissaire aux délégations judiciaires.* Ce titre est donné à un commissaire de police ayant reçu, par commission rogatoire, délégation de substituer le juge d'instruction et le procureur de la République dans l'œuvre de l'instruction.

A Paris, il existe trois postes de commissaires de police, chargés de délégations judiciaires ou spéciales. Ils sont attachés au parquet de la Seine.

Commissaire du gouvernement. On nomme ainsi un fonctionnaire désigné par décret, préalablement notifié aux présidents des Chambres, pour soutenir devant celles-ci la discussion des projets du gouvernement.

Le commissaire est choisi généralement parmi les conseillers d'Etat et les directeurs généraux des ministères. Aux termes des reglements de l'une et de l'autre Chambres, il obtient, comme le ministre qu'il représente, la parole quand il la demande sans être assujetti au tour d'inscription.

Le *commissaire du gouvernement* auprès du conseil d'Etat est un membre de ce conseil, remplissant auprès de la section du contentieux les fonctions du ministère public. Les commissaires du gouvernement, choisis parmi les maîtres des requêtes et désignés par décret, assistent aux délibérations de la section du contentieux et donnent leurs conclusions dans chaque affaire.

— *Ch. de f. Commissaire de surveillance administrative.* Les commissaires de surveillance administrative doivent, en cas d'accident, prévenir leurs supérieurs et les préfets, faire une enquête, sans pouvoir donner aucun ordre direct aux agents des compagnies. Ils reçoivent et inscrivent les plaintes des voyageurs. Ils ont, pour la constatation des crimes, délits et contraventions commis dans l'enceinte des chemins de fer, les pouvoirs d'officiers de police judiciaire. Ils relèvent, sous ce rapport, du procureur de la République du ressort, auxquels ils transmettent directement leurs procès-verbaux.

Les *commissaires spéciaux* installés dans certaines gares frontières et à Paris n'ont rien de commun avec les commissaires de surveillance. Ce sont des agents du ministère de l'intérieur, chargés de la surveillance répressive sur la ligne à laquelle ils sont attachés. Ils veillent plus particulièrement à ce qui intéresse la sûreté de l'Etat.

commissaire-priseur [*zeur*] n. m. Officier public qui a le droit de faire la prisée dans les ventes publiques. Pl. des *commissaires-priseurs.*

— Encycl. Les commissaires-priseurs, officiers publics dont la charge est vénale, présentent leurs successeurs à l'agrément du ministre de la justice, sur la proposition de qui ils sont nommés par décret.

A Paris, les commissaires-priseurs sont au nombre de quatre-vingts. Il peut en être établi dans les villes qui sont chefs-lieux d'arrondissement, ou qui sont le siège d'un tribunal de première instance et dans celles qui, n'ayant ni sous-préfecture, ni tribunal, ont une population de 5.000 âmes au moins.

Dans la ville où ils sont établis, les commissaires-priseurs procèdent exclusivement aux ventes mobilières ; dans les autres villes de l'arrondissement, les notaires, greffiers et huissiers, ont qualité pour y procéder concurremment avec eux.

La loi du 18 juin 1843 détermine les perceptions autorisées au profit des commissaires-priseurs en sus du prix principal de l'enchère à titre de droits de prisée, de droits de vente ou de vacation.

commissariat [*ko-mi-sa-ri-a*] n. m. Fonctions de commissaire. Corps administratif de la marine : *les officiers du commissariat.* (Un décret du 3 oct. 1889 a aussi organisé un commissariat colonial complètement autonome.) Bureau d'un commissaire : *on dépose les objets trouvés au commissariat.*

commission [*ko-mi-si-on*] n. f. (du lat. *commissus*, confié). Charge qu'on donne à quelqu'un de faire une chose : *s'acquitter fidèlement d'une commission.* Titre ou brevet conférant un grade ou un emploi. Membres choisis par une assemblée pour étudier un projet, surveiller divers actes, etc. : *la commission départementale est une délégation du conseil général.* V. conseil général. Achat, placement pour autrui, avec remise : *acheter, vendre à la commission.* Cette remise : toucher 10 p. 100 de commission.

— Encycl. *Admin.* et *dr.* L'agent qui bénéficie d'une commission de l'autorité n'est admis à prêter serment que sur la production de sa commission. Il peut être requis de l'exhiber, lorsqu'il instrumente, comme le font les agents des contributions indirectes qui veulent pénétrer chez un débitant. Enfin, s'il est appelé à relever des contraventions, il doit, à peine de nullité de ses procès-verbaux, mentionner en ceux-ci la date de sa commission et le nom du fonctionnaire qui l'a délivrée.

Commission rogatoire. L'objet des commissions rogatoires est ainsi défini par l'art. 1035 du Code d'instruction criminelle : « Quand il s'agira de recevoir un serment, une caution, de procéder à une enquête, à un interrogatoire sur faits et articles, de nommer des experts, et généralement de faire une opération quelconque en vertu d'un jugement, et que les parties, ou les lieux contentieux, seront trop éloignés, les juges pourront commettre un tribunal voisin, un juge, ou même un juge de paix, suivant l'exigence des cas ; ils pourront même autoriser un tribunal à nommer, soit un de ses membres, soit un juge de paix, pour procéder aux opérations ordonnées. »

Commission syndicale. V. syndicat de communes.

— Hist. *Commissions mixtes.* On nomma ainsi, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, des commissions composées de magistrats, d'administrateurs et d'officiers, et qui furent chargées de poursuivre, et de faire déporter au besoin les adversaires politiques du nouveau régime. Quatorze mille condamnations au moins furent ainsi prononcées.

commissionnaire [*ko-mi-si-o-nè-re*] n. m. Celui qui vend et achète pour le compte d'autrui, moyennant remise. Homme dont le métier est de faire les commissions du public : *les commissionnaires sont patentés et portent une médaille spéciale.* Celui qui se charge du transport des marchandises.

— Encycl. *Dr.* Les commissionnaires sont des commerçants entièrement libres ; ils n'ont d'autres pouvoirs que ceux qu'ils ont reçus des personnes qui s'adressent à eux, d'autres obligations que celles qui sont imposées par le droit commun à tous les négociants. En même temps qu'ils font le commerce comme intermédiaires, ils peuvent le faire pour leur compte.

Le commissionnaire peut agir pour un commettant, soit en son nom, soit au nom du commettant. Quand il agit en son nom, il s'engage personnellement ; il est obligé envers celui avec qui il a contracté, comme si l'affaire lui était propre, et le commettant est sans action contre celui avec qui le commissionnaire a contracté. Quand le commissionnaire agit au nom du commettant, il n'est plus qu'un mandataire ordinaire.

Commissionnaire public. Les commissionnaires publics ne peuvent exercer leur industrie qu'avec l'autorisation du maire (à Paris, du préfet de police). Ils sont munis d'une plaque numérotée.

commissionné, e [*ko-mi-si-o-né*] adj. et n. Qui a reçu une commission, un pouvoir.

commissionner [*ko-mi-si-o-né*] v. a. Donner commission de vendre ou d'acheter. Déléguer un pouvoir, attribuer une fonction et la notifier par écrit.

commissoire [*ko-mi-soi-re*] adj. (lat. *commissorius*). Se dit d'une clause dont l'inexécution annule l'acte qui la contient : *pacte commissoire.*

— Encycl. *Pacte commissoire.* V. pacte.

commissural, e, aux [*ko-mi-su-ral*] adj. Qui a rapport à la commissure : *soudure commissurale.*

commissurant [*ko-mi-su-ran*], e adj. Qui produit l'union par commissure.

commissure [*ko-mi-su-re*] n. f. (lat. *commissura*). *Anat.* Point de jonction de certaines parties : *la commissure des lèvres.*

committimus [*kom'-mi-ti-muss*] n. m. (en lat. : *nous commettons*). *Dr. anc.* Privilège accordé par le roi et conférant le droit de porter les procès devant des juges spéciaux.

committitur [*kom'-mi-ti-tur*] n. m. (en lat. : *il est commis*). *Dr. anc.* Ordonnance apposée par le président d'un tribunal au bas d'une requête pour commettre un rapporteur.

Commius, chef gaulois, d'abord attaché aux Romains, qui l'imposèrent comme roi aux Atrébates (54 av. J.-C.), puis leur ennemi acharné et l'un des derniers à déposer les armes.

commixtion [*kom'-miks-ti-on*] n. f. (du préf. *com*, et de *mixtion*). Mélange de choses diverses.

commodant [*kom'-mo-dan*] n. m. *Dr. rom.* Prêteur par commodat.

commodat [*kom'-mo-da*] n. m. (du lat. *commodare*, supin *commodatum*, prêter). *Dr. rom.* Contrat à titre gratuit, par lequel on remettait une chose, avec droit de s'en servir, mais à la charge de la rendre à une époque convenue.

commodataire [*kom'-mo-da-tè-re*] adj. *Dr. rom.* Qui a rapport au commodat. N. Personne à qui l'on prête par commodat.

commode [*ko-mo-de*] adj. (lat. *commodus*). D'un usage facile : *une chambre commode.* Tranquille, agréable : *vie commode.* D'une humeur facile : *caractère commode.* D'une complaisance coupable : *mari commode.* Substantiv. : *faire le commode.* **Le commode**, n. m. ce qui est commode : *rechercher le commode.* Ant. **Incommode, gênant.**

Commode Louis XV.

commode [*ko-mo-de*] n. f. Meuble à tiroirs : *les commodes remplacèrent les coffres au* xvne *siècle.*

Commode, empereur romain de 180 à 192, fils de Marc-Aurèle et de Faustine, né à Lanuvium, m. à Rome (161-192). Il se rendit tristement célèbre par ses cruautés, ses folies et ses débauches. Ceux qu'il voulait mettre à mort l'empoisonnèrent et le firent achever dans son bain par un athlète qui l'étrangla.

Commode.

commodément [*ko-mo-dé-man*] adv. D'une manière commode.

commodité [*ko-mo*] n. f. Chose, situation commode. Pl. Aises, agréments : *commodités de la vie.* Lieux d'aisances. Ant. **Incommodité, gêne.**

commodo [*ko-mo*] adv. (m. ital.). *Musiq.* A l'aise, sans se presser.

commodo [*ko-mo*] n. m. *Enquête de commodo et incommodo.* V. enquête.

commodore [*ko-mo*] n. m. (m. angl.). En Angleterre et en Amérique, officier de marine d'un grade supérieur à celui de capitaine de vaisseau.

commonitoire [*kom'-mo*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *monitus*, averti). Instruction donnée à un légat ou à un ambassadeur. Ajournement personnel, expédié par un tribunal séculier ou ecclésiastique.

common law n. m. (en angl. : *loi commune*). Nom donné à l'ensemble du droit coutumier anglais.

commoration [*kom'-mo-ra-si-on*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *morari*, demeurer). *Rhét.* Insistance sur un point déjà développé.

commotion [*kom'-mo-si-on*] n. f. (du lat. *commotum*, supin de *commovere*, mouvoir). Secousse : *les tremblements de terre sont des commotions de l'écorce terrestre.* Ebranlement intérieur : *commotion du cerveau.* Au fig. : *la Révolution de 1789 fut pour la France une commotion décisive.*

commouvoir [*kom'*] v. a. (Se conj. comme *mouvoir.*) Ebranler par des commotions. (Peu us.)

commuabilité [*kom'-mu-a*] n. f. Etat de ce qui peut être commué : *la commuabilité d'une peine.*

commuable [*kom'-mu-a-ble*] adj. Qui peut être commué : *peine commuable.*

commuer [*kom'-mu-é*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *mutare*, changer). Changer. *Commuer une peine*, la remplacer par une moindre : *beaucoup de sentences de mort sont commuées par le président de la République.*

commun [*ko-mun*], e adj. (lat. *communis*). Se dit de toute chose à laquelle chacun peut participer : *puits commun.* Ce qui est propre à plusieurs : *intérêt commun.* Général, universel : *sens commun.* Ordinaire : *usage commun.* Dépourvu de noblesse, de distinction ; médiocre : *manières communes. Maison commune*, hôtel de ville. *Faire cause commune avec*, associer ses intérêts. *Commune renommée.* V. renommée. *Gram. Nom commun*, qui convient à tous les êtres de la même espèce. N. m. Société entre deux ou plusieurs personnes : *vivre en commun.* Le plus grand nombre : *le commun des hommes.* Classe des gens ignorants et grossiers : *homme du commun.* Pl. Lieux d'aisances. Dans les grandes maisons, bâtiments consacrés aux différentes parties du service. Ant. **Rare, exceptionnel ; distingué.**

communal, e, aux [*ko-mu*] adj. Qui appartient à une commune, qui la concerne : *terrain communal.* N. m. pl. Biens d'une commune.

communalement [*ko-mu, man*] adv. Au point de vue communal.

communaliste [*ko-mu-na-lis-te*] n. et adj. Partisan de l'autonomie des communes.

communard [*ko-mu-nar*], e n. et adj. En mauv. part, partisan de la Commune de Paris, en 1871.

communautaire [*ko-mu-nô-tè-re*] adj. Qui a rapport au système économique de la communauté des biens.

communauté [*ko-mu-nô-té*] n. f. Etat de ce qui est commun : *la communauté de nos intérêts.* Société religieuse, soumise à une règle commune : *l'origine des communautés remonte aux anachorètes de la Thébaïde.* Couvent habité en commun par des religieux ou des religieuses. *Dr.* Régime d'association conjugale, en vertu duquel certains biens sont communs entre les deux époux : *la communauté légale est le régime des époux mariés sans contrat.*

— Encycl. *Dr.* La communauté *légale* est le régime des époux mariés sans contrat et de ceux qui l'ont stipulé dans leur contrat. La communauté *conventionnelle* est la communauté légale, plus ou moins modifiée par la convention des parties. Le régime de la communauté est caractérisé par la juxtaposition de trois masses de biens : les biens communs ou la communauté, ceux propres au mari, ceux propres à la femme. Chaque fois que l'une de ces masses de biens s'enrichit au détriment d'une autre, elle lui doit *récompense* ou indemnité.

Communauté légale. Actif de la communauté. La communauté se compose activement : 1° de tout le mobilier que les époux possédaient au jour de la célébration du mariage, ensemble de tout le mobilier qui leur échoit pendant le mariage à titre de succession ou de donation, si le donateur n'a exprimé le contraire ; 2° de tous les revenus des biens propres des époux ; 3° de tous les immeubles acquis à prix d'argent pendant le mariage.

Les biens qui n'entrent pas en communauté forment le patrimoine particulier de chacun des époux, leurs biens propres ou, plus simplement, leurs *propres.* Les *propres immobiliers* comprennent : 1° les immeubles acquis avant le mariage ; 2° les immeubles acquis par succession ou donation pendant le mariage ; 3° certains immeubles. V. remploi.

Les *propres mobiliers* sont ceux qui sont déclarés tels par le contrat de mariage, les objets mobiliers donnés ou légués à la condition qu'ils resteront propres à l'époux donataire ou légataire, etc.

Passif de la communauté. Le passif de la communauté comprend : 1° les dettes mobilières des époux au jour du mariage, sauf récompense pour celles relatives aux immeubles propres ; 2° les dettes contractées par le mari ou par la femme autorisée du mari ou mandataire de celui-ci ; 3° les intérêts des dettes personnelles aux époux ; 4° les réparations usufructuaires des immeubles qui n'entrent pas en communauté ; 5° les charges du mariage.

Le passif des successions ou des donations échues aux époux pendant le mariage se répartit entre eux et la communauté dans la même proportion que leur actif.

Administration de la communauté. Le mari, chef de la communauté, en administre seul les biens. De plus, quoique copropriétaire avec la femme, il en dispose librement. Il peut les vendre et les hypothéquer sans le concours de la femme.

Il n'y a de réserve que pour les aliénations à titre gratuit ; le mari ne peut disposer entre vifs à titre gratuit des immeubles de la communauté, ni de l'universalité ou d'une quotité du mobilier, si ce n'est pour l'établissement des enfants communs.

Les actes faits par la femme sans le consentement du mari, et même avec l'autorisation de la justice, n'engagent point les biens de la communauté, si ce n'est lorsque la femme contracte comme commerçante.

La femme ne peut s'obliger ni engager les biens de la communauté, même pour tirer son mari de prison, ou pour l'établissement de ses enfants en cas d'absence du mari, qu'après y avoir été autorisée par la justice.

Le mari a l'administration de tous les biens personnels de la femme. Il peut exercer seul toutes les actions mobilières et possessoires qui lui appartiennent, mais il ne peut aliéner les immeubles personnels de sa femme sans le consentement de celle-ci ; c'est la femme qui les aliène, avec l'autorisation du mari ou de la justice. Le mari est responsable de tout dépérissement des biens personnels de sa femme, causé par défaut d'actes conservatoires.

Dissolution de la communauté. La communauté se dissout par la mort, par le divorce, par la séparation de corps, par la séparation de biens. L'époux survivant doit faire inventaire.

Après la dissolution de la communauté, la femme (ou ses héritiers et ayants cause) a la faculté de l'accepter ou d'y renoncer, à moins qu'elle ne se soit immiscée dans les biens de la communauté, n'ait recelé ou détourné des objets. Les actes purement administratifs ou conservatoires n'emportent point immixtion.

Par la renonciation à la communauté, la femme est déchargée de toute contribution au passif de la communauté ; mais elle perd tout droit à son actif ; elle peut retirer seulement les linges et hardes à son usage.

Pour pouvoir renoncer, la femme doit faire dresser, dans le délai de trois mois, un inventaire fidèle et exact, et, dans un nouveau délai de quarante jours, déclarer (au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement où son mari était domicilié) son intention de renoncer. Pendant les délais en question, la veuve a droit de prendre sa nourriture et celle de ses domestiques sur les provisions existantes et même sur la masse commune, et elle ne doit aucun loyer pendant le même temps.

Les renonciations à communauté ou à succession sont faites au greffe du tribunal dans l'arrondissement duquel la communauté se sera opérée, sans qu'il soit besoin d'autre formalité.

La liquidation comprend le partage de l'actif et la répartition du passif. Chaque époux ajoute aux biens existants par le moyen de *rapports* ce qu'il doit à la communauté, et *prélève* ce qui lui est dû. Le partage se fait par moitié, tant pour l'actif que pour le passif, sauf les clauses contraires de communauté conventionnelle. Le deuil de la femme, même renonçante, est à la charge des héritiers du mari.

Tandis que le mari peut être poursuivi, sauf son recours, pour la totalité des dettes, le *bénéfice d'émolument* permet au contraire à la femme de ne payer les dettes que jusqu'à concurrence de ce qu'elle retire de la communauté, pourvu qu'il y ait eu bon et fidèle inventaire et qu'elle ne se soit pas engagée solidairement.

Communauté conventionnelle. La communauté conventionnelle, c'est la communauté légale, modifiée par les conventions des parties.

Les époux peuvent en effet modifier la communauté légale par toute espèce de conventions non contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux lois sur la puissance maritale ou paternelle, ou sur l'ordre successoral.

Les principales modifications sont celles qui ont lieu en stipulant : 1° que la communauté sera réduite aux acquêts ; 2° que le mobilier présent ou futur n'entrera point en communauté, ou n'y entrera que pour une partie ; 3° qu'on y comprendra tout ou partie des immeubles présents ou futurs, par la voie de l'ameublissement ; 4° que les époux payeront séparément leurs dettes antérieures au mariage (clause de séparation de dettes) ; 5° qu'en cas de renonciation, la femme pourra reprendre ses apports francs et quittes ; 6° que le survivant aura un préciput, c'est-à-dire un prélèvement opéré avant partage sur les biens de la communauté ; 7° que les époux auront des parts inégales ; 8° qu'il y aura entre eux communauté à titre universel.

Dans le régime fréquemment adopté de la *communauté réduite aux acquêts*, on exclut le mobilier présent des époux et, parmi le mobilier futur, celui qui est acquis à titre lucratif. La communauté comprend alors les fruits et revenus des propres, les produits du travail ou de l'industrie des époux, les acquêts, c'est-à-dire les biens acquis à titre onéreux pendant le mariage. Le passif ne comprend ni les dettes présentes, ni les dettes futures provenant de successions ou donations échues aux époux.

Si le mobilier existant lors du mariage ou échu depuis n'a pas été constaté par inventaire ou état en bonne forme, il est réputé acquêt.

Trois régimes matrimoniaux sont exclusifs de communauté : régime d'exclusion de communauté ; régime de séparation de biens ; régime dotal.

Sous le régime d'exclusion de communauté, chaque époux conserve la propriété de ses biens et supporte ses dettes. Le mari administre tous les biens de sa femme ; il en perçoit tous les fruits, en assume toutes les charges. Il peut être convenu que la femme touchera annuellement une certaine portion de ses revenus pour son entretien et ses besoins personnels. Les immeubles constitués en dot à la femme ne peuvent être aliénés qu'avec le consentement du mari ou de la justice. V. SÉPARATION et DOT.

— *Hist. relig.* L'origine des communautés remonte aux anachorètes de la Thébaïde. Celles d'Orient furent organisées par saint Basile. En Occident, on peut diviser les communautés en quatre groupes : 1° les *moines* soumis à la règle de saint Benoît avec les deux grandes réformes de Cluny et de Cîteaux ; 2° les *chanoines réguliers*, auxquels se rattachent les prémontrés, les ordres militaires, etc. ; 3° les *ordres mendiants* (franciscains, dominicains, carmes et ermites de saint Augustin) ; 4° les *clercs réguliers* (théatins, jésuites, bernardins, lazaristes). Les communautés de femmes comprenaient de nombreux chapitres de chanoinesses et des congrégations empruntant le plus souvent leurs règles à des ordres d'hommes.

communautier [*ko-mu-nô-ti-é*] n. m. Celui qui, chez les capucins, est chargé de faire les habits.

commune [*ko-mu-ne*] n. f. (rad. *commun*). Division territoriale, administrée par un maire assisté du conseil municipal. Ensemble des citoyens représentés par la municipalité. *Par ext.* Hôtel de ville. Mairie.

— ENCYCL. *Hist.* Au moyen âge, on donnait le nom de *communes* aux villes qui avaient réussi à obtenir de leurs seigneurs suzerains des *chartes* leur accordant une certaine autonomie. Les communes devenaient ainsi de véritables personnes féodales. Les origines du mouvement communal sont multiples. Ce furent notamment les invasions des Normands qui obligèrent les habitants des villes à s'unir pour élever ou relever les murailles des cités, la lutte contre l'oppression féodale, le développement du commerce dû aux croisades, l'existence de corporations et de confréries de marchands, artisans, etc. De même le mode d'obtention des chartes varia avec les endroits. Quelques-unes furent obtenues par la violence, d'autres achetées à prix d'argent. Quelques-unes, comme la charte de Lorris, servirent de type aux villes qui désiraient s'émanciper. En tous cas, presque partout la lutte fut vive entre les seigneurs et les bourgeois organisés. Le mouvement d'émancipation avait commencé sous Louis le Gros et fut d'abord favorisé par les rois, qui y trouvaient un moyen d'accroître le pouvoir central, au détriment du pouvoir féodal des grands vassaux. Presque toujours les communes furent pour la royauté de fidèles et précieuses alliées. Leur prospérité a contribué puissamment, par l'émancipation de la bourgeoisie, à la formation du tiers état.

— *Dr. admin.* La commune est à la fois une circonscription administrative et, bien que placée sous la tutelle de l'Etat, une personne morale comme l'Etat et le département. Elle a sa représentation propre et son administration, le *corps municipal*, qui se compose : 1° d'un *conseil municipal*, pouvoir délibérant ; 2° d'un *maire* et de ses *adjoints*, pouvoir exécutif.

Il ne peut être procédé à l'érection d'une *commune nouvelle* qu'en vertu d'une loi, après avis du conseil général et le conseil d'Etat entendu.

Nombre des conseillers municipaux. Le conseil municipal se compose de 10 membres dans les communes de 500 habitants et au-dessous.

	Habitants.
De 12 dans celles de.	501 à 1 500
De 16 —	1 501 2 500
De 21 —	2 501 3 500
De 23 —	3 501 10 000
De 27 —	10 001 30 000
De 30 —	30 001 40 000
De 32 —	40 001 50 000
De 34 —	50 001 60 000
De 36 —	61 001 et au-dessus.

Dans les villes divisées en plusieurs mairies, le nombre des conseillers est augmenté de trois par mairie. V. CONSEIL MUNICIPAL, MAIRE, ADJOINT.

Les biens de la commune comprennent :

1° Le *domaine public communal*, imprescriptible et inaliénable (chemins vicinaux et reconnus, rues, canaux, églises, etc.) ;

2° Les *biens patrimoniaux*, dont la commune dispose au même titre qu'un particulier ;

3° Les *biens communaux*, c'est-à-dire ceux dont les habitants ont la jouissance en nature.

Le maire, en conformité des décisions du conseil municipal, gère les biens de la commune et passe les actes nécessaires ; l'autorité supérieure intervient, du reste, pour approuver les actes les plus importants de cette gestion (baux à longue durée et aliénations, acceptation de dons et legs, emprunts, etc.).

Les communes sont civilement responsables des dégâts et dommages résultant des crimes ou délits commis sur leur territoire par des attroupements ou rassemblements armés ou non armés, soit envers les personnes, soit contre les propriétés.

La commune peut être créancière ou débitrice et déclarée civilement responsable.

Les ressources de la commune se composent principalement du revenu des biens patrimoniaux, des centimes additionnels, du produit des octrois ou taxes de remplacement, des droits de place dans les halles, foires et marchés, du produit des dons, legs, emprunts, aliénations, etc. Les dépenses sont obligatoires et facultatives.

Le budget est délibéré par le conseil municipal et réglé selon son importance, par arrêté préfectoral ou par décret.

La gestion des deniers communaux est confiée, selon l'importance des recettes ordinaires, soit au percepteur, soit à un receveur spécial.

Commune de Paris (la), pouvoir révolutionnaire, installé du 10 août 1792 au 9-Thermidor. Elle fut le plus ferme soutien des terroristes. — Autre pouvoir révolutionnaire, installé à Paris après la levée du siège de Paris par les Prussiens et l'insurrection du 18 mars 1871 et renversé à la fin de mai de la même année, à la suite d'un nouveau siège de la capitale par l'armée du gouvernement de Thiers.

Billioray, Cluseret, Deleseluze, Ferré, Flourens, Félix Pyat, Raoul Rigault, Vaillant furent les chefs de la Commune, dont l'arrestation des otages, la suppression du budget des cultes, la démolition de la colonne Vendôme, la création d'un comité de salut public, etc., furent les actes principaux. Pendant que les troupes régulières occupaient de vive force la capitale, eurent lieu le massacre des otages à la Roquette, l'incendie des Tuileries, de la Cour des comptes, etc., excès auxquels répondit une répression énergique. Plusieurs des chefs de la Commune furent fusillés pendant ou après l'émeute, et les conseils de guerre en déportèrent un certain nombre en Nouvelle-Calédonie. Le 14 juillet 1880, fut promulguée une amnistie générale pour les actes commis pendant l'insurrection.

Communes (*Chambre des*). V. CHAMBRE.

communément [*ko-mu-né-man*] adv. Ordinairement, généralement. ANT. Exceptionnellement.

communeux [*ko-mu-neû*], **euse** [*eu-ze*] n. et adj. Syn. de COMMUNARD.

communiant [*ko-mu-ni-an*], **e** n. Personne qui communie. Personne en âge de communier : *paroisse qui compte cinquante communiants. Premier communiant, première communiante*, qui communie pour la première fois.

communicabilité [*ko-mu*] n. f. Qualité de ce qui est communicable.

communicable [*ko-mu*] adj. Qui peut être communiqué. ANT. Incommunicable.

communicant [*ko-mu-ni-kan*], **e** adj. Qui communique : *le liquide s'élève à la même hauteur dans les vases communicants.*

communicateur, trice [*ko-mu*] adj. Qui sert à mettre en communication : *fil communicateur.* N. m. Appareil transmettant le mouvement.

communicatif, ive [*ko-mu*] adj. Qui se communique, se gagne, comme le rire : *le rire est communicatif.* Qui aime à faire part aux autres de ses pensées : *l'enfant est communicatif.*

communication [*ko-mu, si-on*] n. f. Action de communiquer : *la communication d'un mouvement.* Avis, renseignement : *recevoir une communication.* Action ou moyen de se transporter ou de transporter une chose entre deux lieux : *voies de communication.* Rapport : *se mettre en communication avec un accusé.* (C'est par extension de ce sens que l'on dit : *demander la communication téléphonique.* Syn. TÉLÉPHONER.) *Rhét.* Figure par laquelle l'orateur feint de consulter son adversaire.

— ENCYCL. *Dr. Communication de pièces.* Chaque partie doit à son adversaire la communication des pièces et titres dont elle entend se servir contre lui, et ces pièces, une fois produites, ne peuvent être retirées du débat. En principe, on ne doit communiquer que les pièces employées. En principe encore, on ne peut obtenir communication de pièces appartenant à un tiers, surtout lorsqu'il s'agit de lettres missives ou de pièces confidentielles appartenant à une administration. Dans certains cas, on peut exiger la communication des livres de commerce.

La communication de pièces peut être demandée, par un simple acte d'avoué à avoué, dans les trois jours du moment où les pièces ont été employées ou signifiées ; ce délai peut, du reste, être prorogé.

Communication au ministère public. V. MINISTÈRE PUBLIC.

communicativement [*ko-mu, man*] adv. D'une manière communicative.

communicatoire [*ko-mu*] adj. Susceptible d'être communiqué : *partie communicatoire d'une affaire.*

communier [*ko-mu-ni-é*] n. m. Personne qui comptait parmi les bourgeois d'une commune. Membre des milices communales. Auj. Propriétaire en commun.

communier [*ko-mu-ni-é*] v. n. (du lat. *communicare*, communiquer. — Se conj. comme *prier.*) Recevoir la communion. *Fig.* Etre en communauté intellectuelle : *tous les êtres communient par la douleur.*

communion [*ko-mu*] n. f. Union dans une même foi : *se séparer de la communion catholique. Par ext.* Communauté, participation. Réception du sacrement de l'eucharistie. Moment de la messe où le prêtre la donne : *de l'évangile à la communion.* Verset que le prêtre récite et que le chœur chante après la communion. *Communion des fidèles*, ensemble des catholiques qui reconnaissent l'autorité du pape. *Communion des saints*, rapport entre les fidèles de la terre, du purgatoire et du ciel.

— ENCYCL. *Théol.* La communion est, selon la doctrine de l'Eglise, l'acte par lequel les chrétiens reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'eucharistie. Le prêtre se donne à lui-même la communion en célébrant la messe : il descend ensuite de l'autel pour la donner aux fidèles. Le prêtre communie sous les deux espèces ; le fidèle n'est pas admis à participer au calice ; il reçoit une *hostie*, petit disque blanc de pain sans levain, que le prêtre consacre pendant la messe. L'Eglise impose au fidèle qui communie (sauf dans le cas du viatique) le jeûne eucharistique, qui consiste à n'avoir rien pris depuis minuit du jour précédent, ni une parcelle de nourriture, ni une goutte de liquide. La communion peut être donnée en dehors de la messe. Les malades et les infirmes communient dans leur maison. La communion doit être reçue en état de grâce : c'est pourquoi elle est ordinairement précédée de la confession et de la réception de l'absolution. En France, la première communion est précédée des instructions données dans les catéchismes ; elle se fait ordinairement entre dix et douze ans. L'Eglise oblige le fidèle à communier en cas de maladie grave ; elle l'engage à communier aux principales fêtes de l'année et même plus fréquemment.

Les protestants, en rejetant la messe, ont conservé la communion sous le nom de « sainte cène ». Ils reçoivent le pain et le vin de la main du ministre.

— *Iconogr. La Communion des apôtres*, tableau, chef-d'œuvre de Ribera (église de San-Martino), à Naples : le Christ, admirablement éclairé, a une pose pleine de naturel et de dignité.

La communion de saint Jérôme, tableau célèbre du Dominiquin (Vatican) ; — d'Augustin Carrache (pinacothèque de Bologne).

communiqué [*ko-mu-ni-ké*] n. m. Avis ou renseignement transmis officiellement.

— ENCYCL. *Dr.* Les différentes lois sur la presse ont toujours consacré un droit de réponse pour l'administration comme pour le particulier. Un décret de 1852 édicta des pénalités qui allaient jusqu'à la suspension administrative du journal pendant quinze jours, en cas de refus d'insertion des rectifications, documents officiels, réponses, etc. Ce fut, à proprement parler, le régime du *communiqué*. La loi du 29 juillet 1881 y mit fin en limitant l'intervention administrative aux seules rectifications : « Le gérant est tenu d'insérer gratuitement, en tête du plus prochain numéro du journal ou écrit périodique, toutes les rectifications qui lui seront adressées par un dépositaire de l'autorité publique, au sujet des actes de sa fonction qui auront été inexactement rapportés... », sous peine d'une amende de 100 à 1,000 francs. C'est le droit de réponse, sur l'étendue duquel la jurisprudence n'est pas fixée.

communiquer [*ko-mu-ni-ké*] v. a. (lat. *communicare ;* de *communis*, commun). Rendre commun, faire partager ; *l'aimant communique au fer ses propriétés attractives.* Donner connaissance de : *communiquer un avis.* V. n. Etre en relation : *chambres qui communiquent.* Etre en relation avec : *communiquer avec un savant.*

communiqueur [*ko-mu-ni-keur*] n. m. Celui qui envoie des communiqués : *communiqueur ministériel.*

communisme [*ko-mu-nis-me*] n. m. Doctrine de la communauté des biens, appliquée, non seulement aux moyens de production, mais aux objets de consommation.

— Encycl. Tandis que l'idéal du collectivisme se borne à poursuivre la mise en commun des moyens de production (mines, domaines agricoles, usines, etc.), en donnant à l'intérêt de chacun un sens d'intérêt général, le communisme voudrait étendre ce principe aux objets mêmes de consommation (vêtements, meubles, aliments, etc.). Campanella, Merlier, Brissot de Warwille et surtout Babeuf ont été les principaux théoriciens du communisme, dont le simplisme arbitraire suffit à déceler le caractère utopique.

communiste [*ko-mu-nis-te*] adj. et n. Partisan du communisme : *Babeuf fut un communiste.* Dr. Copropriétaire, copossesseur d'un bien indivis : *chaque communiste peut aliéner sa part sans le consentement des autres.*

communité [*kom'-mu*] n. f. Etat de ce qui est commun à plusieurs.

commutable [*kom'-mu*] adj. Qui peut être commué. Syn. commuable. Anr. **Incommutable.**

commutateur [*kom'-mu*] n. m. (du lat. *commutare*, échanger). Appareil servant à changer la direction des courants électriques, ou encore à établir ou interrompre le courant dans un circuit.

Commutateur.

commutatif, ive [*kom'-mu*] adj. Qui se rapporte à l'échange. *Contrat commutatif*, où chaque contractant reçoit l'équivalent de ce qu'il donne : *le contrat commutatif est l'opposé du contrat aléatoire.*

commutation [*kom'-mu-ta-si-on*] n. f. Changement. Réduction d'une peine en une autre moindre.

commuter [*kom'-mu-te*] v. a. Syn. peu us. de commuer.

Comnène, grande famille de l'aristocratie byzantine qui joua un rôle important dans les grands événements de Byzance où six de ses membres furent empereurs : Isaac, de 1057 à 1059 ; — Alexis Ier, de 1081 à 1118 ; — Jean, de 1118 à 1143 ; — Manuel, de 1143 à 1180 ; — Alexis II, de 1180 à 1183 ; — Andronic, de 1183 à 1185.

Comnène (Anne), fille de l'empereur Alexis Ier, née en 1083, m. en 1148. Princesse très instruite qui essaya d'enlever la couronne à son frère Jean, pour la placer sur la tête de son époux Nicéphore Bryenne. Pardonnée par son frère, elle vécut dans la retraite et y composa une *Vie de l'empereur Alexis Comnène : l'Alexiade.*

comophore adj. (du gr. *komé*, chevelure, et *phoros*, qui porte). Qui porte des cheveux.

Comore (*ordre de l'*Etoile de). V. Etoile.

Comores (îles), archipel au N. de Madagascar. Il comprend la *Grande Comore*, *Mohéli*, *Anjouan*, qui sont sous le protectorat de la France depuis 1886, et *Mayotte*, qui nous appartient depuis 1843 ; 85.000 h. (*Comoriens* ou *Comorois*). Vanille, café, cacao.

Comorin (cap), au S. de l'Hindoustan. Il est entouré de rochers et de récifs qui en rendent l'approche dangereuse.

compacité [*kon*] n. f. Qualité de ce qui est compact : *la compacité du ciment hydraulique augmente avec la durée de l'immersion.*

compact [*kon-pakt*], e adj. (lat. *compactus*). Qui est condensé ; dont les molécules sont fort rapprochées : *corps compact.* Serré, pressé : *foule compacte. Fig.* Qui constitue un ensemble fort : *majorité compacte. Typogr.* Se dit de caractères dont l'œil est fort et les queues très courtes.

compact [*kon-pakt*] n. m. *Hist.* Nom de certaines conventions faites avec le pape et de certains actes émanés de lui. (Plusieurs d'entre eux sont relatifs à la collation des bénéfices.)

compactats [*kon-pak-ta*] ou **compactata** n. m. pl. Décret du concile de Bâle qui permettait aux hussistes la communion sous les deux espèces.

compagne [*kon-pa-gne*] n. f. Fém. de compagnon. Femme qui vit ordinairement avec une autre personne : *Antigone fut la compagne dévouée d'Œdipe aveugle et errant.* Epouse. *Par ext.* Femelle d'un animal. *Fig.* Objet lié à un autre : *la maladie est souvent la compagne du vice.*

compagnie [*kon-pa-gni*] n. f. Société d'une ou de plusieurs personnes. Assemblée de personnes réunies. Réunion de personnes formant un corps. Société industrielle ou commerciale : *compagnies de chemins de fer.* Troupe d'infanterie, commandée par un capitaine. Corporation religieuse : *compagnie de l'Oratoire. Compagnies de discipline*, corps stationnés en Afrique, où sont envoyés, pour être soumis à un régime sévère, les soldats des régiments qui ont encouru des punitions trop graves et nombreuses. Bande d'animaux de même espèce : *compagnie de perdreaux. Dame, demoiselle de compagnie*, placée auprès d'une autre personne pour lui faire société. *Tenir compagnie à quelqu'un*, rester avec lui. *Fausser compagnie*, se retirer, ne pas venir. *La bonne compagnie*, société de gens bien élevés et cultivés. *Compagnie de Jésus*, v. Jésuites. Loc. adv. : *De compagnie*, ensemble. Prov. : **Par compagnie, on se fait pendre**, les mauvaises exemples, les mauvaises fréquentations vous perdent. **Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte** (ou **qui ne se sépare**), les choses même les plus agréables prennent fin.

— Encycl. *Milit.* La compagnie est l'unité administrative des corps de troupes d'infanterie, comme l'escadron dans la cavalerie ou la batterie dans l'artillerie. Elle est commandée par un capitaine. Sur pied de guerre, son effectif est de 225 fusils environ. Elle est partagée en deux pelotons et en quatre sections.

— *Hist. Grandes compagnies.* On appelle ainsi des bandes de soldats mercenaires, généralement étrangers (Aragonais, Navarrais, Brabançons, Rhénans, etc.), qui, dans les intervalles de paix qui séparent les épisodes principaux de la guerre de Cent ans, ravagèrent la France. Elles prirent des noms divers : les *Ecorcheurs* en Bourgogne, les *Tard Venus* en Lyonnais, etc. ; Armand de Cervole fut leur chef le plus connu. Du Guesclin réussit à en conduire la plus grande partie en Espagne, de 1366 à 1368, et les routiers y périrent en grand nombre. De même Bernard d'Armagnac en dirigea sur l'Italie de nombreuses bandes. Le gouvernement de Charles VII acheta d'en purger le territoire français.

— *Hist. Compagnies d'ordonnance*, constituées par Charles VII avec l'approbation des Etats généraux de Tours (1439). Elles furent d'abord au nombre de quinze, chacune comprenant cent lances garnies à raison de six hommes par lance. C'est pour les entretenir que fut créée la taille perpétuelle. Elles subsistèrent, plusieurs fois modifiées dans leur composition, jusqu'au début du XVIIe siècle, où elles se fondirent dans les corps de cavalerie de la garde personnelle des souverains.

Compagnies de colonisation. Elles ont existé surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle, tirant une force spéciale de la protection et des privilèges que leur accordaient les gouvernements. Les plus célèbres furent en France la *Compagnie des Indes occidentales* et la *Compagnie des Indes orientales*, fondées par Colbert, et, en Angleterre, la fameuse *Compagnie des Indes*. Encore de nos jours il a existé des compagnies de colonisation anglaises dont le rôle économique fut considérable : la *Compagnie du Niger* au Soudan et la *Chartered* dans l'Afrique du Sud.

Compagnies de Jésus ou *de Jéhu* ou *du Soleil.* On désigne ainsi les bandes royalistes qui, pendant la réaction thermidorienne, exercèrent des représailles sanglantes, surtout dans le midi de la France. V. Jéhu.

compagnon [*kon-pa-gnon*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *panis*, pain). Camarade, associé. Qui fait, quelque chose avec une autre : *compagnon d'armes, d'exil.* Ouvrier affilié jadis à une société de compagnonnage : *les compagnons faisaient en général de conserve le tour de France.* Auj., simple ouvrier. *Bon compagnon*, bon vivant. Se dit des animaux qui vivent avec l'homme : *saint Roch et son compagnon* (le chien). *Le compagnon de saint Antoine*, le porc. (Loin que ce porc légendaire fût l'ami du saint, comme on le croit communément, il personnifie le démon dompté par l'impassible anachorète.) Se dit aussi d'un objet lié à un autre : *l'orgueil est le compagnon de l'ignorance.* Prov. : **Qui a compagnon, a maître**, s'associer, c'est perdre sa liberté.

Compagnons de Jéhu (*les*), roman d'A. Dumas père (1861). V. compaonie. Dans cette œuvre, l'histoire est plus respectée que dans beaucoup d'autres ; l'intérêt est soutenu ; le style, pittoresque.

compagnonnage [*kon-pa-gno-na-je*] n. m. Association d'ouvriers dans une même profession. Autref., temps pendant lequel un ouvrier sorti d'apprentissage devait travailler comme compagnon chez son patron.

— Encycl. On désigne sous le nom de *compagnonnage* des associations assez mystérieuses entre ouvriers de même état ou d'états analogues, en vue de se prêter mutuellement assistance. D'après la tradition, elles remonteraient au temps où Salomon construisit le temple de Jérusalem. La tradition aurait passé en Europe, au temps des croisades. Ces associations constituèrent des sortes de confréries ouvrières, dont la protection accompagnait leurs membres dans toutes leurs pérégrinations. On n'y était reçu que cinq ans après avoir été reçu apprenti. Le compagnonnage survécut à la Révolution, se réorganisa et se propagea jusqu'à nos jours, au milieu de rivalités entre les différentes associations ou *devoirs* que les efforts du compagnon Agricol Perdiguier (1839) contribuèrent à atténuer en partie.

compagnonne [*kon-pa-gno-ne*] n. f. Femme qui vit avec un homme. (Peu us.) Femme hardie, vigoureuse.

compain ou **compaing** [*kon-pin*] n. m. Compagnon. (Vx.) V. copain.

compair [*kon-pèr*] n. m. (lat. *compar*). *Féod.* Egal, pair avec un autre. *Tons compairs*, en T. de plain-chant, tons authentiques et tons plagaux correspondants.

comparabilité [*kon*] n. f. Qualité de ce qui est comparable : *degré de comparabilité.*

comparable [*kon*] adj. Qui peut être mis en comparaison. Anr. **Incomparable.**

comparablement [*kon, man*] adv. D'une manière comparable.

comparaison [*kon-pa-rè-zon*] n. f. Action de comparer : *la comparaison jette un jour nouveau sur les objets comparés.* Parallèle. *Rhét.* Figure qui exprime la similitude. *Gram. Degrés de comparaison*, le positif, le comparatif et le superlatif. Loc. adv. : *En comparaison, par comparaison*, au prix de, relativement. *Sans comparaison*, formule de politesse pour excuser une comparaison ; infiniment ; beaucoup. *Elliptiq. Une comparaison*, supposons. Prov. : **Comparaison n'est pas raison**, une comparaison n'est pas un argument.

comparaître [*kon-pa-rè-tre*] v. n. (Se conj. comme *paraître.*) Se présenter par ordre : *comparaître devant un tribunal.*

comparant [*kon-pa-ran*], e adj. et n. Qui comparaît devant un notaire ou en justice.

comparateur [*kon*] n. m. Instrument qui sert à mesurer de petites différences de longueur. Instrument servant à comparer les règles divisées.

comparateur, trice [*kon*] adj. Qui aime à comparer : *esprit comparateur.*

comparatif, ive [*kon*] adj. Qui marque comparaison : *adverbes comparatifs.* Qui met en comparaison : *état comparatif de.* N. m. Second degré de signification dans les adjectifs : *meilleur est le comparatif de bon.*

comparativement [*kon, man*] adv. Par comparaison.

comparer [*kon-pa-ré*] v. a. (lat. *comparare*). Etablir le rapport qui existe entre les objets. Mettre en parallèle : *les contemporains osèrent comparer Quinault à Racine.* Confronter : *comparer des écritures. Anatomie comparée*, étude comparative de l'organisation de l'homme et de celle des autres animaux.

comparoir [*kon*] v. n. (usité seulement à l'inf. et au part. prés. *comparant, e* ; les autres temps sont suppléés par ceux du v. *comparaître*). Comparaître en justice : *assigner à comparoir.* (Vx.)

comparse [*kon*] n. (ital. *comparsa*). Au théâtre, personnage muet, figurant. *Par ext.*, personnage dont le rôle est insignifiant dans une affaire.

compartiment [*kon, man*] n. m. Case, division d'un tiroir, d'un damier, d'un wagon, etc. Division symétrique d'une surface : *plafond à compartiments. Fig.* Recoin : *les compartiments du cœur.*

compartimentage [*kon, man-ta-je*] n. m. Division par compartiments.

compartiteur [*kon*] n. m. *Dr. anc.* Juge dont l'avis, contraire à celui du rapporteur, produisait un partage d'opinions.

comparution [*kon, si-on*] n. f. Action de comparaître en justice : *la comparution personnelle n'est généralement pas exigée des tribunaux civils.*

— Encycl. *Proc.* La comparution personnelle est une mesure d'instruction ordonnée par jugement d'un tribunal à l'effet de faire venir les parties, ou l'une d'elles, à l'audience, pour obtenir des explications ou des aveux.

Ce mode d'instruction diffère de l'*interrogatoire sur faits et articles*, quoiqu'il tende au même but. La comparution a lieu devant le tribunal tout entier, soit en chambre du conseil, soit à l'audience ; les questions ne sont pas indiquées à l'avance ; les deux parties sont interrogées tour à tour, en présence l'une de l'autre. V. mandat.

compas [*kon-pa*] n. m. Instrument à deux branches mobiles, servant à tracer des circonférences ou à transporter des longueurs. Boussole marine : *les navires règlent leurs compas avant d'entreprendre une longue traversée.* Ecartement des bipèdes de devant avec ceux de derrière chez le cheval. *Fig.* Mesure, règle ; moyen de calcul. Loc. fam. *Au* ou *par compas*, avec une exactitude minutieuse. *Avoir le compas dans l'œil*, apprécier avec justesse, à l'œil, les dimensions des objets. *Au fig.*, voir juste. *Pop.* Jambes. *Allonger le compas*, se hâter.

— Encycl. Il existe une grande variété de compas : *compas à pointes sèches*, dont les deux branches se terminent par une pointe et qui sert à transporter des longueurs ; *compas à balustre*, de petite dimension et qui sert à tracer de très petites circonférences ; *compas de réduction*, à quatre pointes, dans lequel la charnière est remplacée par un bouton mobile le long des branches, ce qui permet de prendre des distances qui soient dans un rapport voulu avec des distances données, en faisant varier dans la même proportion la longueur relative des branches ; *compas de proportion*, fait comme un compas ordinaire, mais chez lequel les branches sont remplacées par des règles plates divisées ; *compas à coulisse*, règle divisée portant un index mobile pour mesurer les cylindres, les sphères et certaines longueurs ; *compas* dit *maître à danser*, qui sert à prendre des mesures intérieures entre les parois de certains ouvrages ; *compas à trois branches*, qu'emploient les modeleurs et les sculpteurs pour la mise au point d'un bas-relief ; *compas d'épaisseur*, à branches recourbées pour mesurer le diamètre extérieur d'un corps ou le diamètre intérieur d'un tube ; d'un cylindre ; *compas quart de cercle*, dans lequel on maintient un écartement fixe à l'aide d'une vis qui serre l'arc de cercle dans une mortaise traversant la seconde branche ; *compas fixe*, dont on se sert pour mesurer les bois en grume et qui est formé de deux branches à pointes fixes, etc.

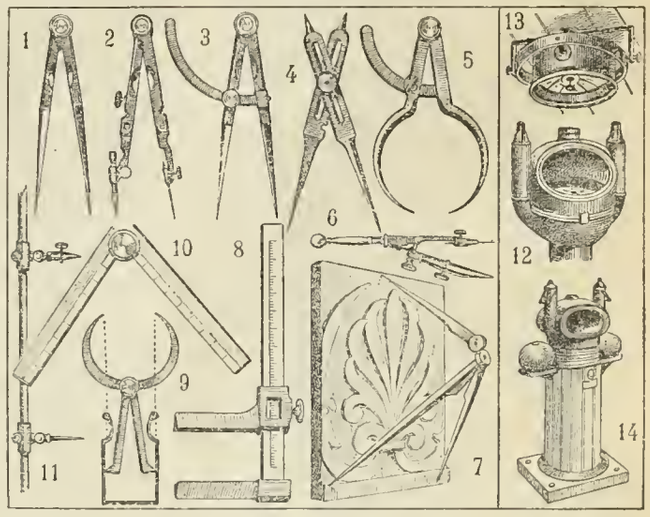

Compas : 1. A pointes sèches ; 2. Porte-crayon ; 3. A quart de cercle ; 4. De réduction ; 5. D'épaisseur ; 6. A balustre ; 7. A trois branches ; 8. A coulisse ; 9. Maître-à-danser ; 10. De proportion ; 11. A verge. Compas de marine : 12. De route ; 13. Renversé ; 14. Compensé.

Le compas de marine est la boussole, enfermée dans une boîte en cuivre, dite *cuvette*, suspendue dans l'*habitacle* (compas de route) ; le *compas compensé* est établi de façon que l'aiguille subisse le moins possible les oscillations anormales.

compascuité [*pass-ku*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *pascuum*, pâturage). *Dr. anc.* Droit de passage commun à plusieurs communautés, villages, etc.

compassage [*kon-pa-sa-je*] n. m. Division ou mesurage au compas. Classement des cartes à jouer par valeurs. Action de vérifier l'épaisseur d'un canon d'arme à feu.

compassé [*kon-pa-sé*], e adj. D'une régularité affectée, exagérée : *démarche compassée.*

compassement [*kon-pa-se-man*] n. m. Action de compasser. Régularité affectée : *compassement dans le discours, les actions.*

compasser [*kon-pa-sé*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *passus*, pas). Tracer avec exactitude : *compasser des allées.* Mesurer ou diviser au compas : *compasser un dessin. Fig.* Régler avec apprêt : *compasser sa démarche. Compasser le canon d'une arme à feu*, en vérifier l'épaisseur au moyen d'un compas.

compasseur [*kon-pa-seur*] n. m. Celui qui compasse, qui agit ou parle d'une manière compassée.

compassier [*kon-pa-si-é*] n. m. Fabricant de compas et autres instruments de mathématiques.

compassion [*kon-pa-si-on*] n. f. (lat. *compassio*). Mouvement de l'âme qui nous rend sensibles aux maux d'autrui. *Faire compassion*, inspirer la pitié. *Compassion de la Sainte Vierge*, fête célébrée en l'honneur de la Vierge, le vendredi avant les Rameaux. ANT. **Dureté, indifférence.**

compassionner [*kon-pa-si-o-né*] **(se)** v. pr. Se prendre de compassion. (Vx.)

compaternité [*kon*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et de *paternité*). Alliance spirituelle contractée au baptême entre l'enfant et le parrain ou la marraine.

compatibilité [*kon*] n. f. (de *compatible*). Qualité, état de choses qui se conviennent : *compatibilité d'humeur*. ANT. **Incompatibilité.**

compatible [*kon*] adj. (rad. *compatir*). Qui peut exister, s'accorder avec un autre : *caractères compatibles*. ANT. **Incompatible.**

compatir [*kon*] v. n. (du lat. *cum*, avec, et *pati*, souffrir). Être touché de compassion pour les maux d'autrui : *compatir à la misère d'autrui*.

compatissance [*kon-pa-ti-san-se*] n. f. Disposition à compatir. Action de compatir.

compatissant [*kon-pa-ti-san*], **e** adj. Qui compatit. Inspiré par la compassion : *soins compatissants*. ANT. **Dur, insensible.**

compatriote [*kon*] n. (du lat. *cum*, avec, et *patria*, patrie). Qui est du même pays qu'une autre personne.

compatriotisme [*kon, tis-me*] n. m. Qualité de compatriote. (Peu us.)

compellatif, ive [*kon-pèl*] adj. (du lat. *compellare*, interpeller). Qui sert à interpeller, qui indique l'interpellation.

compelle intrare, mots lat. signif. *Forcez-les d'entrer*, paroles de l'Évangile, dans la parabole du festin et des invités qui refusent d'entrer (S. Luc, XIV, 23). Dans l'application, ces mots caractérisent la violence qu'on croit pouvoir exercer sur une personne pour la forcer à faire une chose que l'on estime avantageuse pour elle.

compendiaire [*kon-pan-di-é-re*] n. m. (de *compendium*). Auteur d'abrégés.

compendieusement [*kon-pan, ze-man*] adv. En abrégé. (On donne souvent, par erreur, à ce mot le sens de : *longuement, avec détail*, diamétralement opposé à celui qu'il a en réalité.)

compendieux, euse [*kon-pan-di-eû, eu-ze*] adj. (lat. *compendiosus*). Abrégé, dit en peu de mots.

compendium [*kon-pin-di-om'*] n. m. (m. lat.). Abrégé. Pl. des *compendium*.

compénétration [*kon, si-on*] n. f. Pénétration mutuelle : *la compénétration de l'âme et du corps*.

compensable [*kon-pan*] adj. Qui peut être compensé : *le calme de la conscience n'est pas compensable*.

compensant [*kon-pan-san*], **e** adj. Qui compense, qui est propre à compenser.

compensateur, trice [*kon-pan*] adj. Qui fournit une compensation : *moyens compensateurs*. *Pendule compensateur*, pendule destiné à corriger les effets des variations de la température sur la marche des horloges, par des dilatations et des contractions en sens contraire sur le balancier.

compensatif, ive [*kon-pan*] adj. Qui produit la compensation.

compensation [*kon-pan-sa-si-on*] n. f. Action de compenser. Dédommagement. *Bourse*. Opération par laquelle les achats et les ventes se règlent au moyen de virements réciproques, sans déplacement de titres ni d'argent. *Chambre de compensation* (en angl., *clearing house*), l'endroit où les banquiers échangent les chèques et effets qu'ils se doivent réciproquement et où ils règlent leurs comptes.

— ENCYCL. *Dr.* La compensation est un payement fictif qui libère le débiteur, comme le libérerait un payement réel ou en espèces. La loi dispose qu'entre deux personnes respectivement débitrices l'une de l'autre, les deux dettes s'éteignent de plein droit, et que chacun des débiteurs se trouve libéré, soit intégralement si les dettes sont égales, soit jusqu'à concurrence de la plus faible des deux si elles sont de sommes ou de quantités inégales. La compensation n'a lieu qu'entre deux dettes qui ont également pour objet une somme d'argent, ou une certaine quantité de choses fongibles de la même espèce. Les prestations en grains ou denrées, non contestées, et dont le prix est réglé par les mercuriales, peuvent se compenser avec des sommes liquides et exigibles.

Compensation des dépens. Les dépens, généralement mis à la charge de la partie qui succombe, peuvent être exceptionnellement répartis par le tribunal entre les deux plaideurs : c'est ce qu'on appelle *compensation des dépens*. Elle a lieu lorsque les parties sont parentes à un certain degré (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs, ou alliées au même degré), ou si elles ont succombé respectivement sur certains chefs.

compensationniste [*kon-pan-sa-si-o-nis-te*] n. m. Partisan des compensations en matière de droits de douane.

compensativement [*kon-pan, man*] adv. D'une manière qui établit compensation.

compensatoire [*kon-pan*] adj. Qui compense, qui établit une compensation.

compenser [*kon-pan-sé*] v. a. (lat. *compensare*). Balancer la valeur de deux choses. Balancer la perte par le gain ; le mal par le bien.

compérage [*kon*] n. m. (de *compère*). Relation, affinité entre le parrain et la marraine, etc. (Syn. COMPATERNITÉ.) Intelligence entre deux personnes pour tromper le public.

compère [*kon*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *pater*, père). Le parrain, par rapport à la marraine. Appellation d'amitié, chez les gens des campagnes. *Fig.* Complice dans une supercherie. *Bon compère*, homme de joyeuse humeur. *Fin, rusé compère*, homme adroit et retors. *Théât.* Dans les revues, personnage chargé, de concert avec la commère, de faire la transition entre les scènes, de provoquer le défilé des personnages, etc.

compère-loriot [*kon, ri-o*] n. m. Nom vulgaire de l'orgelet, petit furoncle des paupières. Pl. des *compères-loriots*.

compétemment [*kon-pé-ta-man*] adv. Avec compétence.

compétence [*kon-pé-tan-se*] n. f. (lat. *competentia*). Droit de juger une affaire : *les tribunaux de droit commun n'ont aucune compétence pour juger les litiges administratifs*. Aptitude à décider, à apprécier : *il est compétent en histoire naturelle*. ANT. **Incompétence.**

— ENCYCL. *Compétence administrative*. On entend par cette expression l'étendue des pouvoirs de juridiction conférés à certains fonctionnaires de l'ordre administratif. Les juges civils ne peuvent entraver l'exécution des mesures prescrites par l'administration, et ils doivent se déclarer incompétents lorsque l'action engagée devant eux contre un fonctionnaire les conduirait à apprécier un acte d'administration ; ils ne sont compétents que pour juger des faits personnels. L'ensemble des difficultés et contestations dont la connaissance appartient aux tribunaux administratifs forme le *contentieux administratif*.

Compétence civile. On distingue : 1° la compétence *ratione materiæ* ou absolue, qui est l'aptitude, pour les tribunaux d'un certain ordre, de connaître de certaines catégories d'affaires ; 2° la compétence *ratione personæ* ou relative, qui est l'aptitude, pour l'un des tribunaux d'un certain ordre, de connaître d'une affaire, à l'exclusion des autres tribunaux du même ordre.

Compétence criminelle. La compétence en matière criminelle est la détermination des attributions de chacune des juridictions au point de vue de la poursuite, de l'instruction, du jugement et de l'exécution du jugement. La compétence que soulève toute infraction est déterminée par la nature du fait (*ratione materiæ*), la qualité des personnes (*ratione personæ*), les circonstances de lieu (*ratione loci*). Si plusieurs tribunaux étaient saisis en même temps, il y aurait lieu à *règlement de juges*. V. RÈGLEMENT.

compétent [*kon-pé-tan*], **e** adj. Qui a le droit de connaître d'une affaire : *le tribunal s'est déclaré compétent*. Capable de bien juger d'une chose : *un critique compétent*. ANT. **Incompétent.**

compéter [*kon-pé-té*] v. n. (du lat. *competere*, appartenir à. — Se conj. comme *accélérer*.) Appartenir de droit : *l'aubaine compète au propriétaire*. Être de la compétence : *affaire qui ne compète pas à un tribunal*.

compétiteur, trice [*kon*] n. et adj. (du lat. *cum*, avec, et *petere*, supin *petitum*, demander). Qui aspire à une chose avec un ou plusieurs autres : *Vitellius fut le compétiteur malheureux de Vespasien à l'empire*.

compétitif, ive adj. Relatif à une compétition : *intrigues compétitives*.

compétition [*kon-pé-ti-si-on*] n. f. (de *compétiteur*). Rivalité, revendication du même objet : *une sinécure est toujours l'objet de nombreuses compétitions*.

Compiègne, ch.-l. d'arr. (Oise), sur l'Oise. Ch. de f. N., à 60 kil. de Beauvais ; 16.870 h. (*Compiégnois*). Construction de bateaux, fabrication de cordages, toiles de chanvre. Beau château construit en grande partie sous Louis XV et embelli sous Napoléon Ier ; parc, forêt. En 833, y fut tenu un concile qui déposa Louis le Débonnaire. Jeanne d'Arc y fut faite prisonnière par les Bourguignons, en 1430. Napoléon y épousa Marie-Louise, et Léopold Ier, roi des Belges, la fille de Louis-Philippe. Deux traités y furent signés : l'un en 1635, entre la France et la Hollande, pour l'invasion simultanée de la Belgique ; l'autre, en 1786, par lequel Gênes vendit la Corse à la France. — L'arr. a 8 cant., 157 comm., 96.930 h. ; le cant. a 12 comm. et 27.210 h.

Armes de Compiègne.

compilateur, trice [*kon*] n. et adj. Qui compile.

compilation [*kon, si-on*] n. f. Action de compiler. Réunion de faits ou de documents en dehors de toute synthèse ou vue originale.

compiler [*kon-pi-lé*] v. a. (lat. *compilare* ; de *cum*, avec, et *pilare*, voler). Réunir des morceaux de divers auteurs ou des documents pour en former un ouvrage. ALLUS. LITTÉR. :

Il compilait, compilait, compilait,

vers de Voltaire dans la satire du *Pauvre diable* contre l'abbé Trublet. On les applique en général aux plagiaires maladroits et inintelligents.

compisser [*kon-pi-sé*] v. a. Arroser de son urine. V. n. Uriner souvent. (Burlesque.)

compitales [*kon*] n. f. pl. (lat. *compitalia*). Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur des lares protecteurs des carrefours.

complaignant [*kon-plé-gnan*], **e** adj. et n. Qui se plaint en justice. (Vx.)

complaindre (se) [*kon-plin-dre*] v. pr. Se plaindre. (Vx.)

complainte [*kon-plin-te*] n. f. Chanson populaire sur quelque sujet tragique ou pieux : *la complainte de Fualdès fut longtemps populaire*. Action de se plaindre en justice ; action tendant à faire cesser un trouble de possession. (Vx.)

complaire [*kon-plè-re*] v. n. (lat. *complacere*. — Se conj. comme *plaire*.) Se conformer aux sentiments, à l'humeur de quelqu'un pour lui plaire : *toute l'étude des courtisans est de complaire au maître*. **Se complaire** v. pr. Trouver son plaisir : *se complaire dans ses illusions*. (Le part. passé *complu* est invariable : *ces femmes se sont toujours complu dans l'exercice de la charité*.) ANT. **Choquer, froisser, blesser.**

complaisamment [*kon-plè-za-man*] adv. Avec complaisance.

complaisance [*kon-plé-zan-se*] n. f. Disposition à s'accommoder aux désirs, aux goûts de quelqu'un. Obligeance : *ayez la complaisance de...* Acte inspiré par cette disposition. Satisfaction : *se regarder avec complaisance*. *Billet de complaisance*, effet souscrit sans cause réelle pour fournir au prétendu bénéficiaire la faculté de se procurer des fonds en escomptant ce papier fictif. (L'art. 147 du Code pénal punit des travaux forcés à temps la fabrication des billets de complaisance.) ANT. **Désobligeance.**

complaisant [*kon-plé-zan*], **e** adj. Qui a de la complaisance : *les amis les plus complaisants ne sont pas les plus sûrs*. ANT. **Désobligeant, malveillant.**

complant [*kon-plan*] n. m. (du préf. *com*, et de *plant*). Plant de vigne ou d'arbres embrassant plusieurs morceaux de terre. Syn. anc. de PLANT.

— ENCYCL. *Bail à complant*. C'est un bail en vertu duquel le propriétaire de vignes cède, sans limitation de durée, son terrain à un cultivateur, dit *complanteur, colon* ou *vigneron à complant*, moyennant deux conditions caractéristiques : 1° d'y planter ou entretenir des vignes ; 2° de verser au bailleur une redevance de la moitié, du tiers ou du quart de la récolte.

Les vignes *franches* sont entièrement dans la main de leurs propriétaires. Les vignes *à complant* sont soumises au régime spécial ci-dessus défini. Le bail à complant est toujours « à perpétuité » et, dès lors, ne prend fin qu'à la perte de la vigne.

complanter [*kon-plan-té*] v. a Planter ; couvrir de plantations : *complanter une terre d'oliviers*.

complanterie [*kon, ri*] n. f. Terrain soumis au droit de complant. Ce droit lui-même.

complanteur n. m. Syn. de COMPLANTIER.

complantier [*kon-plan-ti-é*] n. m. Celui qui avait le droit de planter sur les terres d'un autre. Preneur à complant.

complectif [*kon-plèk-tif*], **ive** adj. *Bot.* Se dit d'un mode de préfoliation dans lequel les feuilles s'embrassent les unes les autres.

complément [*kon-plé-man*] n. m. (lat. *complementum*). Ce qu'il faut ajouter à une chose pour la rendre complète : *complément d'une somme*. *Géom.* Ce qui manque à un angle aigu pour égaler un angle droit : *l'angle ABC* (V. COMPLÉMENTAIRE) *est le complément de l'angle CBD*. *Gram.* Tout mot qui complète l'idée exprimée par d'autres mots. (Syn. RÉOIME.) V. DIRECT, INDIRECT, CIRCONSTANCIEL, DÉTERMINATIF, EXPLICATIF, OPPOSITIF.

complémentaire [*kon-plé-man-tè-re*] adj. *Gram.* Qui sert à compléter : *proposition complémentaire*. *Géom.* *Angles complémentaires*, angles dont la somme vaut un angle droit.

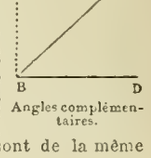

Angles complémentaires.

complet [*kon-plè*], **ète** adj. (du lat. *completus*, rempli). Entier, achevé : *faire un tour complet sur soi-même*. Plein, rempli : *omnibus complet*. N. m. Etat de ce qui est complet. *Au complet, au grand complet*, sans que rien y manque. Vêtement dont toutes les pièces sont de la même étoffe. ANT. **Incomplet.**

complètement [*kon, man*] adv. D'une manière complète. ANT. **Incomplètement.**

complètement [*kon, man*] n. m. Action de mettre au complet : *le complètement d'une collection*.

compléter [*kon-plé-té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Rendre complet : *compléter une somme*. ANT. **Décompléter.**

complétif, ive [*kon*] adj. Qui sert de complément : *proposition complétive*.

complexe [*kon-plèk-se*] adj. (lat. *complexus*). Qui embrasse plusieurs choses : *question, idée complexe*. *Gram.* Qui a un complément : *sujet complexe*. (Le sujet est complexe quand il renferme un ou deux compléments qui le déterminent ou l'expliquent : *la racine du manioc fournit le tapioca*. L'attribut est complexe quand il est accompagné de mots qui en complètent, qui en déterminent ou en expliquent le sens : *le travail est le père de l'abondance et de la joie.*) *Arith. Nombre complexe*, composé d'unités de différentes espèces : *6 heures 20 minutes 12 secondes forment un nombre complexe*. N. m. : *procéder du simple au complexe*. ANT. **Incomplexe, simple.**

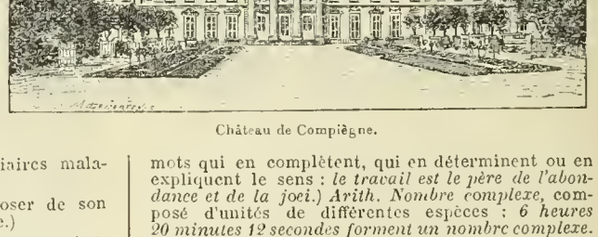

Château de Compiègne.

complexion [*kon-plèk-si-on*] n. f. (lat. *complexio*). Constitution du corps : *être d'une solide complexion*. Humeur, caractère : *complexion amoureuse*.

complexionner [*kon-plèk-si-o-né*] v. a. Douer d'une certaine complexion.

complexité [*kon-plèk-si*] n. f. Etat de ce qui est complexe : *la complexité des sentiments*.

complexus [*kon-plèk-suss*] n. m. Nom de deux muscles pairs de la région cervicale.

complicatif, ive [*kon*] adj. Qui complique

complication [*kon-pli-ka-si-on*] n. f. Etat de ce qui est compliqué : *la complication d'une machine*. Concours de choses de nature différente : *les complications de la politique européenne*.

complice [*kon*] adj. et n. (lat. *complex, icis*). Qui a part au délit, au crime d'un autre. *Fig.* Qui aide, favorise : *la nuit, complice de l'intrigue*.

complicité [*kon*] n. f. (de *complice*). Participation à un crime, à un délit : *faire acte de complicité*.

Fig. Connivence, coopération : *il s'établit une complicité entre les erreurs.*

— Encycl. Le code pénal considère comme complices : 1° « ceux qui, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables, auront provoqué » à l'action qualifiée crime ou délit ; 2° ceux qui auront « donné des instructions pour la commettre » ; 3° « ceux qui auront procuré des armes, des instruments, ou tout autre moyen qui aura servi à l'action, sachant qu'ils devaient y servir » ; 4° « ceux qui auront, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs de l'action, dans les faits qui l'auront consommée » ; 5° « ceux qui, connaissant la conduite criminelle des malfaiteurs exerçant des brigandages ou des violences contre la sûreté de l'État, la paix publique, les personnes ou les propriétés, leur fournissent, habituellement, logement, lieu de retraite ou de réunion » ; 6° « ceux qui, sciemment, auront recélé, en tout ou en partie, des choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit ».

Les complices d'un crime ou d'un délit encourent, en principe, la même peine que l'auteur principal, c'est-à-dire une peine du même genre, et non point une peine égale en durée.

complié, e [*kon*] adj. *Bot.* Replié sur lui-même : *feuilles compliées.*

complies [*kon-pli*] n. f. pl. de l'anc. fr. *complir,* accomplir). Dernière partie de l'office divin, qui se dit après vêpres.

compliment [*kon-pli-man*] n. m. (ital. *complimento*). Paroles obligeantes, élogieuses ou affectueuses : *faire de grands compliments.* Discours solennel adressé à un supérieur. Pièce que récite un enfant à une fête, un anniversaire : *compliment de nouvel an.* Pl. Paroles de civilité : *présenter ses compliments à quelqu'un.* Ant. **Blâme, injure.**

complimenter [*kon-pli-man-té*] v. a. Adresser à quelqu'un des compliments, des éloges : *le renard complimenta le corbeau dans un but intéressé.* Faire des civilités. Ant. **Blâmer.**

complimenteur, euse [*kon-pli-man-teur, eu-ze*] adj. et n. Qui fait trop de compliments.

compliqué, e [*kon-pli-ké*] adj. Mêlé à d'autres choses : *maladie compliquée.* Composé d'un grand nombre de pièces : *machine compliquée. Fig.* Qui cherche la difficulté : *esprit compliqué.* N. m. Ce qui est compliqué : *plus l'homme est barbare, plus le compliqué lui plaît.* Ant. **Simple.**

compliquer [*kon-pli-ké*] v. a. (lat. *complicare*). Rendre moins simple : *compliquer une machine.* Embrouiller : *certaines gens compliquent à plaisir les affaires les plus simples.* Ant. **Simplifier.**

complot [*kon-plo*] n. m. Résolution concertée en commun et secrètement dans un but coupable : *Richelieu réprima sans pitié les complots des grands.*

— Encycl. *Dr.* Le *complot* n'est que la préparation du crime, tandis que l'*attentat* en est l'exécution ou la tentative. Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée. La loi punit le complot alors même qu'il n'y a pas de commencement d'exécution ; c'est une dérogation au droit commun.

La proposition, faite et non agréée de former un complot, simple délit, est punie d'un emprisonnement de un à cinq ans. Si la proposition est agréée, il y a complot, et la peine est la détention. Si le complot est suivi d'un acte préparatoire de l'exécution, la peine est la déportation. Enfin, l'exécution ou la tentative constituent l'*attentat,* qui est puni de la déportation dans une enceinte fortifiée. V. cour (*haute*).

comploter [*kon-plo-té*] v. a. Former un complot.

comploteur [*kon*] n. m. Celui qui complote.

compluvium [*kon-plu-vi-om*] n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Ouverture carrée, pratiquée au milieu du toit de l'atrium et dans laquelle les égouts des combles, inclinés vers l'intérieur, allaient déverser les eaux des pluies.

compoids ou **compoix** [*kon-poi*] n. m. Autref., dans certaines provinces, registres publics servant à établir l'assiette de la taille et autres impositions.

compon [*kon*] n. m. *Blas.* Division de forme carrée, partie d'une componure.

componction [*kon-ponk-si-on*] n. f. (du lat. *cum,* avec, et *pungere,* piquer). Douleur, regret d'avoir offensé Dieu. Gravité, recueillement : *air de componction.* (Se dit souv. par ironic.)

componé, e [*kon*] adj. *Blas.* Se dit de la bordure et des autres pièces honorables, divisées en fragments de couleurs alternées. (V. la planche blason.)

componende [*kon po-nan-de*] n. f. (lat. *componendus*). Offrande à remettre au pape en retour de certaines grâces. Bureau qui reçoit ces offrandes.

component [*kon-po-nan*], **e** adj. Se dit des roches dans lesquelles se trouvent des vestiges de roches hétérogènes.

componure [*kon*] n. f. Pièce héraldique en bordure, en pal, etc., divisée en carrés égaux.

comporte [*kon*] n. f. Cuve de bois servant au transport de la vendange.

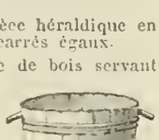
Comporte.

comportement [*kon, man*] n. m. Manière dont on se comporte (Vx.)

comporter [*kon-por-té*] v. a. (lat. *comportare*). Permettre, souffrir : *le sujet ne comportait pas d'ornements.* **Se comporter** v. pr. Se conduire d'une certaine manière. *Dr.* Etre, se trouver, en parlant d'une chose.

composant [*kon-po-zan*], **e** adj. Qui sert à composer. N. m. Objet qui sert à composer : *les composants de l'eau, de l'air.* N. f. *Mécan.* L'une des forces qui concourent à former une résultante.

composé, e [*kon-po-zé*] adj. Formé de plusieurs parties. (Se dit des temps d'un verbe qui se conjuguent avec le participe passé précédé d'un auxiliaire.) *Fig.* Affectant une certaine gravité : *maintien composé. Nom composé,* nom formé de plusieurs mots, mais répondant à un objet unique : *chef-lieu, arc-en-ciel.* N. m. : *l'eau est un composé d'oxygène et d'hydrogène.* N. f. pl. Famille de plantes monopétales, dont les fleurs forment une ou plusieurs rangées sur le réceptacle : *la reine-marguerite, la chicorée, le chardon sont des composées.* S. une *composée.*

— Encycl. *Bot.* La famille des composées ou *synanthérées* comprend des arbres, des arbrisseaux et des plantes herbacées à suc lactescent. Les feuilles sont groupées en capitules, entourées d'un involucre comme dans l'artichaut. Les fleurs affectent deux formes principales ; les unes sont en tubes, les autres en languettes ; elles sont hermaphrodites ou unisexuées. Le centre du capitule s'appelle *disque.* Cette famille, qui renferme un nombre immense d'espèces, comprend beaucoup de plantes ornementales, comme le dahlia, la reine-marguerite, le souci, le chrysanthème, etc., des plantes alimentaires : artichaut, salsifis, pissenlit, etc.

composer [*kon-po-zé*] v. a. (lat. *componere*). Former un tout de différentes parties : *composer un remède.* Créer, inventer : *composer un ouvrage, un morceau de musique.* Entrer dans la composition de : *ce qui compose une toilette. Impr.* Assembler des caractères. Arranger, apprêter, régler : *composer son maintien, son visage.* Absolum. Travailler à une œuvre d'art : *musicien qui compose.* V. n. Faire un devoir donné en classe : *composer pour les prix.* Transiger : *composer avec ses créanciers.* **Se composer** v. pr. Être composé. Ant. **Décomposer.**

composeur [*kon-po-zeur*] n. m. Individu qui compose (en mauv. part).

composeuse [*kon-po-zeu-ze*] n. f. *Typogr.* Machine à composer.

composite [*kon-po-zi-te*] adj. (lat. *compositus*). Se dit de l'un des cinq ordres d'architecture, formé du corinthien et de l'ionique. N. m. : *le composite est trop chargé d'ornements.* (V. colonne, ordre.) *Fig.* Mêlé, formé d'éléments divers : *génie composite.*

— Encycl. L'ordre composite se distingue du corinthien par la composition de son chapiteau, où les volutes ioniques et une échine taillée en oves sont superposées aux ornements du caliee corinthien. Ce sont les architectes de la Renaissance qui ont eu l'idée de faire un ordre architectural de cet amalgame de formes dont ils avaient trouvé un exemple dans l'arc de Titus.

compositeur, trice [*kon-po-zi*] n. Celui, celle qui compose de la musique : *Beethoven et Mozart sont les deux plus grands compositeurs allemands. Impr.* Ouvrier, ouvrière qui rassemble les caractères.

compositiflore [*kon-po-zi*] adj. Qui a des fleurs composées.

composition [*kon-po-zi-si-on*] n. f. Action de composer quelque chose. Manière dont les parties forment le tout. Combinaison, proportion des éléments qui entrent dans un corps composé : *Lavoisier établit le premier la composition de l'eau.* Action de rassembler des caractères typographiques. Art d'assembler les sons musicaux. Devoir donné à des écoliers comme matière de concours. Toute production de l'esprit. Aux temps mérovingiens, indemnité pécuniaire ou *wergeld,* accordée aux victimes d'un délit : *le chiffre de la composition variait avec la qualité de la victime. Fig.* Accommodement : *entrer en composition.*

compositum [*kon-po-zi-tom*] n. m. Ensemble des moyens d'un chanteur : *cet artiste a un superbe compositum.*

compossible [*kon-po-si-ble*] adj. *Philos.* Dont l'existence n'est pas exclue par l'existence d'autre chose : *le maximum de bonheur compossible avec l'existence d'un monde fini.*

compos sui loc. lat. signif. Maître de soi-même : *dans toutes les circonstances, le sage reste compos sui.*

compost [*kon-post*] n. m. (m. angl.). Mélange de débris organiques, de matière calcaire, de terre, etc., utilisé comme engrais.

— Encycl. *Agric.* De préférence, on doit jeter au compost les débris organiques hors d'usage dont la décomposition est difficile (cuirs, chiffons de laine, rognures de corne), ainsi que ceux pouvant renfermer des germes vivants. La chaux mélangée réagit d'abord sur la matière organique, qu'elle transforme particllement en humus, puis la chaux se trouve neutralisée sous forme de carbonate de chaux. Il se produit alors dans le compost une abondante nitrification de l'azote organique ; en d'autres termes, les principes utiles que renferme la matière organique deviennent assimilables par les plantes.

Composteur.

composter [*kon-pos-té*] v. a. Amender les terres à l'aide de compost.

composteur [*kon-pos-teur*] n. m. (ital. *compostore*). *Impr.* Règle à lame coudée, fermée à une extrémité, et dans laquelle le compositeur assemble les caractères.

composto [*kon-pos-to*] n. m. Enduit composé de fragments de marbre ou d'autres pierres, que l'on amalgame avec des mortiers de ciment ou de pouzzolane pour former une aire.

compotation [*si-on*] n. f. Action de boire ensemble. (Vx.)

Compotier.

compote [*kon*] n. f. (du lat. *compositus,* composé). Sorte de ragoût : *compote de pigeons.* Fruits cuits avec du sucre : *compote de pommes. En compote,* meurtri : *visage en compote.*

compotier [*kon-po-ti-é*] n. m. Plat monté sur un pied pour servir des compotes, des fruits, etc.

compound [*kon-pound*] adj. (m. angl. signif. *composé*). Se dit de certains organes ou appareils associés. *Machine compound,* machine à vapeur à deux cylindres inégaux, dans lesquels la vapeur agit successivement : *les machines compound sont dites à triple, à quadruple expansion quand au lieu de deux elles ont trois ou quatre cylindres.* N. f. : *une compound.*

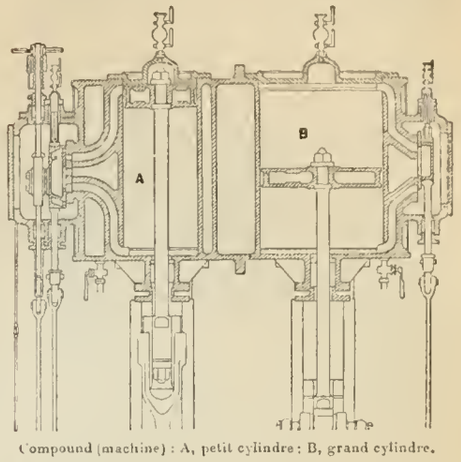

Compound (machine) : A, petit cylindre ; B, grand cylindre.

comprador [*kon*] n. m. (mot espagn. signif. *acheteur*). Intermédiaire au moyen duquel s'opèrent en Chine les transactions commerciales entre Européens et indigènes. Pl. des *compradores* (rèss).

compréhenseur [*kon-pré-an*] n. m. *Théol.* Créature jouissant de la vue parfaite de Dieu.

compréhensibilité [*kon-pré-an*] n. f. Qualité de ce qui est compréhensible.

compréhensible [*kon-pré-an*] adj. Concevable, intelligible. Ant. **Incompréhensible.**

compréhensif, ive [*kon-pré-an*] adj. Qui embrasse, enferme : *idée, expression compréhensive.* Intelligent, qui comprend : *esprit compréhensif.*

compréhension [*kon-pré-an-si-on*] n. f. (lat. *comprehensio*). Faculté de comprendre. Connaissance parfaite. *Logiq.* Totalité des caractères renfermés dans une idée générale. *Théol.* Vision béatifique.

compréhensivité [*kon-pré-an*] n. f. Etendue de la faculté de comprendre.

comprenable [*kon*] adj. Compréhensible. (Peu us.)

comprendre [*kon-pran-dre*] v. a. (lat. *comprehendere.* — Se conj. comme *prendre.*) Renfermer en soi : *la France comprend 86 départements.* Faire entrer dans un ensemble : *comprendre des meubles dans un inventaire. Fig.* Concevoir, se rendre compte d'une chose : *comprendre la pensée d'un auteur.*

comprenette [*kon-pre-né-te*] n. f. *Fam.* Faculté de comprendre, attention. *N'avoir pas la comprenette facile,* comprendre difficilement.

compresse [*kon-prè-se*] n. f. (du lat. *compressus,* comprimé). Linge en plusieurs doubles, que l'on emploie dans le pansement des plaies.

compresseur [*kon-prè-seur*] adj. m. Se dit de certains instruments servant à comprimer une partie du corps. N. m. Appareil destiné à comprimer un gaz.

compressibilité [*kon-prè-si*] n. f. *Physiq.* Propriété des corps qui peuvent être comprimés : *la compressibilité des liquides est à peu près nulle.* Ant. **Incompressibilité.**

— Encycl. Tous les corps sont compressibles, c'est-à-dire cèdent à la pression en diminuant de volume. Un parallélépipède métallique pressé sur deux faces opposées se raccourcit et finit par se briser si la pression dépasse une certaine limite ; on conçoit l'intérêt qu'il y a à connaître cette limite pour les matériaux de construction ; si cette limite n'est pas atteinte, la diminution de volume disparaît avec la pression. Pour les liquides, quelle que soit la pression, le volume reprend toujours sa valeur initiale quand cette pression cesse d'agir. C'est John Canton (1761) qui, le premier, a démontré que les liquides sont compressibles. La compressibilité des liquides est plus grande que celle des solides, mais ni l'une ni l'autre ne sont comparables à la compressibilité des gaz ; la loi de compressibilité des gaz, donnée par Boyle (1661), puis par Mariotte (1776), et que l'on appelle en France *loi de Mariotte,* peut se résumer ainsi : *A température constante, les volumes occupés par une même masse gazeuse sont inversement proportionnels aux pressions qu'elle supporte.* Cette loi n'est en réalité qu'une loi approchée, d'autant plus applicable que les gaz sont plus éloignés du *point critique.* (V. liquéfaction.) D'ailleurs, les gaz comprimés fortement acquièrent des propriétés voisines de celles des liquides.

compressible [*kon-prè-si-ble*] adj. (du lat. *compressus,* comprimé). Qui peut être comprimé : *les gaz sont très compressibles.*

compressicaude [*kon-prè-si-kó-de*] adj. *Zool.* Qui a la queue comprimée.

compressicaule [*kon-prè-si-kó-le*] adj. *Bot.* Qui a la tige comprimée.

compressif, ive [*kon-prè-sif*] adj. *Chir.* Qui sert à comprimer : *appareil compressif. Fig.* Qui empêche la diffusion des idées : *régime compressif.*

compressimètre [*kon-prè-si*] n. m. *Chir.* Ruban de fil placé au-dessous d'un bandage, pour s'assurer du degré de compression.

compression [*kon-prè-si-on*] n. f. Action de comprimer : *pompe de compression.* Effet de cette action. *Fig.* Contrainte : *gouvernement qui emploie des moyens de compression.* Ant. **Dilatation.**

comprêtre [*kon*] n. m. Collègue dans le sacerdoce. (Titre que les évêques donnaient autrefois à leurs prêtres.)

comprimable [*kon*] adj. Qui peut être comprimé : *les gaz sont très comprimables.*

comprimant [*kon, man*], **e** adj. Qui comprime.

comprimé, e [*kon*] adj. Diminué de volume : *air comprimé.* Aplati sur les côtés : *front comprimé.* N. m. Pastille pharmaceutique, contenant une certaine dose de médicament sous un tout petit volume : *un comprimé de chlorate de potasse.*

comprimer [*kon-pri-mé*] v. a. (lat. *comprimere*). Presser un corps de manière à en réduire le volume. *Fig.* Empêcher d'agir, de se manifester : *comprimer les factions; comprimer ses larmes.* ANT. **Dilater, étendre.**

comprimeur [*kon*] n. m. Appareil dont on se sert dans certains moulins pour aplatir le grain avant de le moudre.

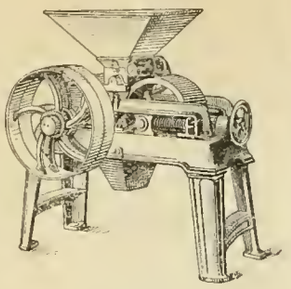

Comprimeur.

compris, e [*kon-pri, i-ze*] adj. (de *comprendre*). Contenu. Dont on a l'intelligence. — Reste invariable quand le substantif suit : *y compris la ferme; non compris la ferme.* Varie quand il suit le nom : *la ferme non comprise.* ANT. **Incompris.**

compromettant [*kon-pro-mè-tan*], **e** adj. De nature à compromettre : *parole, démarche compromettante.*

compromettre [*kon-pro-mè-tre*] v. a. (lat. *compromittere.* — Se conj. comme *mettre.*) Exposer, mettre en péril, dans l'embarras : *compromettre ses intérêts.* Perdre de réputation : *compromettre quelqu'un.* V. n. Faire un compromis. Stipuler qu'on aura recours à des arbitres. **Se compromettre** v. pr. Se mettre en péril. Exposer son crédit, sa réputation.

compromis [*kon-pro-mi*] n. m. Contrat par lequel deux personnes conviennent de se soumettre à l'arbitrage d'un tiers. (V. ARBITRAGE.) Accommodement, transaction : *un compromis médiocre est toujours préférable à un procès.*

— ENCYCL. *Dr.* Le compromis, à la différence de la *transaction* (v. ce mot), qui termine tout de suite un procès par des concessions réciproques, ne fait qu'organiser un moyen de le terminer, en désignant un juge autre que celui du droit commun, sans que les parties aient rien abandonné de leurs prétentions. On ne peut compromettre sur les dons et legs d'aliments, logement et vêtements, sur les séparations d'entre mari et femme, divorces, questions d'état, ni sur aucune des contestations qui seraient sujettes à communication au ministère public. Le compromis peut être fait par procès-verbal devant les arbitres choisis, ou par acte devant notaire, ou sous signature privée. Il ne faut pas confondre le *compromis* avec la *clause compromissoire.* V. COMPROMISSOIRE (*clause*).

compromissaire [*kon-pro-mi-sè-re*] n. m. Arbitre choisi à la suite d'un compromis.

compromission [*kon-pro-mi-si-on*] n. f. Action de compromettre quelqu'un ou soi-même : *gardez-vous de toute compromission.*

compromissionnaire [*kon-pro-mi-si-o-nè-re*] adj. Qui a rapport à un compromis.

compromissoire [*kon-pro-mi-soi re*] adj. *Dr. Peine compromissoire,* peine prononcée par un arbitre. *Clause compromissoire,* clause par laquelle des contractants stipulent que les difficultés qui pourront surgir sur l'exécution de leur contrat seront tranchées par des arbitres qu'ils se réservent de nommer.

— ENCYCL. *Dr.* La jurisprudence se prononce pour la nullité de la clause compromissoire, contraire à l'article 1006 du Code de procédure, qui exige, à peine de nullité, dans le compromis, la désignation des noms des arbitres et des objets du litige. Toutefois, en matière d'assurances maritimes, la doctrine tend à considérer comme licite la clause compromissoire.

comprotecteur [*kon-pro-tek-teur*] adj. m. Se disait des cardinaux à qui était confié le patronage de certains ordres religieux.

comprovincial, e, aux [*kon*] adj. Qui est de la même province ecclésiastique. N. m. Evêque de la même province.

Comps [*konpss*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 20 kil. de Draguignan, près de l'Artuby; 620 h. Belles grottes. — Le cant. a 10 comm. et 2.080 h.

comptabiliaire [*kon-ta-bi-li-è-re*] adj. Ayant rapport à la comptabilité : *erreur comptabiliaire.*

comptabiliairement [*kon-ta-bi-li-è-re-man*] adv. Relatif à la comptabilité.

comptabiliser [*kon-ta-bi-li-zé*] v. a. Appliquer les règles de la comptabilité à des opérations de commerce, de production, etc.

comptabilité [*kon-ta*] n. f. Art de tenir des comptes en règle. Partie d'une administration spécialement chargée des comptes. *Comptabilité publique,* ensemble des règles applicables à la gestion des deniers publics.

— ENCYCL. *Comm.*, et *ind.* La comptabilité est la science qui a pour objet la conception et la coordination rationnelles des comptes relatifs aux produits du travail et aux transformations du capital. Il existe deux manières de tenir les comptes : 1° en partie simple; 2° en partie double. Toute opération de vente suppose deux personnes : une qui *livre,* l'autre qui *reçoit.* Par la comptabilité *en partie simple* ou *unigraphie,* le commerçant n'établit le compte que de la personne à qui il vend ou de qui il reçoit, c'est-à-dire que sa comptabilité ne se compose que des comptes de ses acheteurs à terme et de ses fournisseurs. Au contraire, la comptabilité *en partie double* ou *digraphie* fait, dans toute opération, le compte du commerçant qui livre ou qui reçoit, et celui de la personne qui reçoit ou qui livre inversement, c'est-à-dire que le commerçant est représenté par des comptes : CAISSE, EFFETS, MAGASIN, etc., auxquels on inscrit ce qu'il reçoit ou ce qu'il livre, en même temps que l'on inscrit au compte du vendeur ce qu'il livre, de l'acheteur ce qu'il reçoit; d'où le qualificatif de *partie double,* par opposition à *partie simple.* La *digraphie* permet d'obtenir, par des comptes bien coordonnés, la situation permanente des entreprises, même les plus complexes, ainsi que les prix de revient exacts des industries de production et de fabrication.

— *Fin.* La comptabilité publique est régie notamment par l'instruction générale du 20 juin 1859 et le décret du 31 mai 1862. Deux sortes d'agents concourent aux opérations budgétaires : l'*ordonnateur* et le *comptable.* Le premier, administrateur ministre, préfet, maire, etc.), délivre des ordres de recette, engage, liquide, ordonnance les dépenses (ordonnances directes ou de délégation, mandats), sous sa responsabilité morale. Le comptable, chargé de l'acte matériel de recette ou de payement, est responsable sur ses biens personnels (cautionnement, hypothèque) des recouvrements à faire et de la validité des payements. En revanche, il est interdit à l'ordonnateur de s'ingérer dans le maniement des deniers, sous peine d'être déclaré *comptable occulte* ou *de fait.* L'ordonnateur et le comptable tiennent des écritures qui se contrôlent réciproquement. Les comptes des ordonnateurs sont vérifiés administrativement et ont pour sanction l'approbation de l'autorité administrative ou, s'il s'agit du budget de l'Etat, le vote des Chambres (*loi de règlement*). Les comptes du comptable, appuyés des pièces au vu desquelles il a effectué les recettes ou les payements, sont jugés par le conseil de préfecture ou la Cour des comptes et aboutissent à un quitus ou à un reversement d'espèces. D'autre part, toutes les opérations des comptables du Trésor sont relevées au ministère des finances par la *direction générale de comptabilité publique,* et par la *direction générale du mouvement des fonds,* qui répartit les sommes nécessaires sur tous les points du territoire. Ces opérations sont résumées dans le *compte général de l'administration des finances.* La Cour des comptes, qui a vérifié sur pièces les comptes des comptables du Trésor, en affirme la conformité avec le compte général des finances et les comptes des ministres (*déclaration de conformité*).

comptable [*kon-ta-ble*] adj. Qui est chargé des comptes : *comptable des deniers publics.* Qui peut être porté en compte : *pièce comptable. Fig.* Responsable de. N. m. Agent qui tient les comptes.

— ENCYCL. On distingue : 1° le *comptable d'origine,* c'est-à-dire tout individu tenant lui-même sa comptabilité ou la faisant tenir par un professionnel, mais qui en est responsable personnellement vis-à-vis des tiers (ainsi, un banquier est responsable des comptes que dressent ses employés); 2° le *comptable de profession,* personne choisie par le comptable d'origine pour le suppléer, moyennant rémunération, dans le soin de tenir ses comptes; 3° le *comptable gardien de valeurs :* caissier, magasinier, trésorier, officier payeur, etc., commis à la garde des valeurs, à charge d'en rendre compte.

comptage [*kon-ta-je*] n. m. Action de compter.

comptant [*kon-tan*] adj. m. Compté sur l'heure et en espèces : *deniers comptants; argent comptant,* et subst. : *du comptant. Vendre au comptant,* moyennant payement immédiat. *Fig. Prendre pour argent comptant,* accepter comme chose valable, assurée. Adverbialem. : *payer comptant.*

compte [*kon-te*] n. m. (de *compter*). Calcul, nombre : *faire le compte de sa fortune.* Etat de ce qui est dû : *vérifier le compte d'un entrepreneur. Fig.* Profit, avantage : *les fripons trouvent leur compte à la bonne foi des honnêtes gens. Donner son compte à un domestique,* le payer et le renvoyer. *Rendre compte de,* raconter, expliquer, justifier. *Tenir compte de,* prendre en considération; dédommager de; être reconnaissant de. *Comptes faits,* ouvrage qui donne des calculs tout faits. *Compte courant,* état par *doit* et *avoir* des opérations entre deux individus. *Compte rendu,* rapport fait à des commettants, à des intéressés, sur un objet qui les concerne; analyse d'un ouvrage. *Cour des comptes,* tribunal administratif établi pour juger et apurer les comptes des deniers publics. *A ce compte, à ce compte-là,* d'après ce raisonnement. *Sur le compte de,* au sujet de. *Etre loin de compte,* être en désaccord de beaucoup, sur un compte, sur un sujet quelconque. *Laisser une marchandise pour compte,* la refuser. *Avoir son compte,* être très mal traité. *Demander son compte,* se faire payer son salaire pour quitter une place. *Recevoir son compte,* être congédié. *Trouver son compte à,* avoir avantage à. *Tenir un compte,* inscrire les opérations faites avec la personne dont le nom figure en tête du compte. *Régler un compte,* examiner si l'ayant compte est débiteur ou créancier. *Solder* ou *balancer un compte,* déterminer ou inscrire la différence entre la somme des articles du débit et la somme des articles du crédit. *Relever un compte,* en faire une copie. *Fermer un compte,* cesser d'avoir des relations avec la personne qu'il concerne. *Arrêter un compte,* le fermer. *Régler ses comptes,* mettre ordre à ses affaires. *Rendre ses comptes,* les présenter à la vérification, et *fig.,* mourir. *Se rendre compte de,* apprécier. *Demander compte de,* demander la justification de. *Devoir compte de,* être tenu à. *Mettre, faire entrer en ligne de compte,* prendre en considération. Loc. adv. : *A compte,* à valoir. *A bon compte,* à bon marché : *avoir une marchandise à bon compte. Au bout du compte* ou *en fin de compte* ou *tout compte fait,* tout bien considéré. *De compte à demi,* en partageant les bénéfices. PROV. : **A chacun son compte,** que chacun reçoive ce qui lui est dû. **Chacun veut avoir son compte,** personne ne s'endort sur ses intérêts. **Les bons comptes font les bons amis,** pour rester amis, il faut avant tout s'acquitter exactement de ce que l'on se doit l'un à l'autre.

— ENCYCL. *Comm.* Un compte, c'est l'énumération sommaire des opérations par lesquelles le capital dont dispose un commerçant s'augmente temporairement par l'accession de celui d'autrui, ou diminue en passant temporairement aux mains d'autrui.

Il existe deux sortes de comptes : les *comptes arithmétiques,* et les *comptes digraphiques* ou comptes d'une comptabilité tenue en partie double. V. COMPTABILITÉ.

Le compte entre deux négociants, contenant une suite d'opérations qui doivent se régler par compensation à l'expiration d'une certaine période, porte le nom de *compte courant.* On distingue le *compte courant simple* et le *compte courant et d'intérêts.* Le compte courant simple est l'état dressé par *doit* et *avoir* des opérations exprimées en monnaie de compte, qui se poursuivent entre deux individus durant une certaine période, dont la durée est déterminée par la volonté des parties, et au bout de laquelle l'arrêté du compte fixe la somme dont l'une des parties est redevable à l'autre, quant aux capitaux. Dans le compte courant et d'intérêts, l'arrêté de compte fixe la somme dont l'une des parties est repevable à l'autre, non seulement quant aux capitaux, mais encore quant aux intérêts de ces capitaux, changes, commissions, etc.

Le *compte de retour* est celui qui accompagne un effet de commerce ou une lettre de change non payée à son échéance, et que le cessionnaire renvoie au cédant. Il est épinglé à l'effet retourné. Il contient l'état des frais occasionnés par le non-payement de l'effet.

Les *comptes d'ordre* sont des comptes transitoires ou permanents qui permettent d'exprimer exactement les opérations économiques et les résultats qu'elles donnent.

Les *comptes collectifs* sont usités pour représenter et résumer au grand livre général des séries de comptes de même nature, comme CLIENTS, FOURNISSEURS, OUTILLAGE, etc., que l'on ouvre dans un ou plusieurs grands livres particuliers. Les comptes collectifs facilitent la division du travail comptable, simplifient la balance d'ensemble et fournissent des contrôles utiles.

— DR. *Reddition de comptes.* C'est la production, à fin de vérification, d'un état de la recette et de la dépense des biens que l'on a administrés pour autrui. Le *rendant* est celui qui rend compte et l'on appelle *oyant* celui à qui il est rendu. Le tuteur, le curateur à succession vacante, le mandataire, etc., doivent compte de leur administration. Lorsque la justice a à intervenir, à défaut de règlement amiable, le Code de procédure civile prescrit la forme des redditions de compte.

compte-fils [*kon-te-fil*] n. m. invar. Loupe pour compter les fils d'un tissu au centimètre carré.

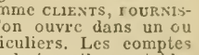

Compte-gouttes.

compte-gouttes [*kon-te-ghou-te*] n. m. invar. Petit appareil permettant de compter goutte à goutte une quantité déterminée d'une solution médicamenteuse ou autre. Adjectiv. : *un flacon compte-gouttes.*

compte-pas n. m. Syn. de PODOMÈTRE.

compter [*kon-té*] v. a. (lat. *computare*). Nombrer, calculer : *compter de l'argent.* Mettre au nombre de : *compter parmi ses amis.* Payer, donner : *compter cent francs à quelqu'un.* Avoir atteint : *compter vingt-cinq ans. Arg. marit. Compter ses chemises,* vomir. V. n. Etre compté, faire nombre : *syllabe qui ne compte pas.* Se proposer : *je compte partir demain. Compter sur,* avoir confiance en. *Compter de,* dater de. *Compter par,* égaler au nombre de : *compter des prospérités par les jours de son règne. A pas comptés,* lentement, solennellement. PROV. : **Qui compte sans son hôte** (ou **sans l'hôte**) **compte deux fois,** calculer sans consulter les intéressés, c'est s'exposer à des mécomptes. **Il ne faut pas compter sur les souliers d'un mort pour se mettre en route,** il ne faut pas baser des projets sur un héritage.

comptereau [*kon-te-ró*] n. m. Petit compte de détail.

compteur, euse [*kon-teur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui compte. N. m. Nom donné à divers appareils mesurant les distances parcourues ou le nombre des mouvements effectués dans un temps donné. Appareil qui marque les quantités de gaz d'éclairage, d'eau, etc., que consomme une maison.

— ENCYCL. *Mécan.* On distingue, suivant leur usage : le *compteur à gaz;* le *compteur à eau;* le *compteur de tours;* le *compteur de vapeur;* le *compteur d'entrée,* etc. Les premiers ont pour type le *compteur normal,* d'où dérivent les compteurs *à niveau constant, compensateur, à bâche d'évaporation, à mesure invariable,* etc. Le compteur normal est constitué, en principe, par un tambour ou volant, appareil mesureur, se mouvant dans une caisse cylindrique qui renferme une quantité déterminée d'eau. Le volant communique son mouvement de rotation à un mécanisme qui actionne les aiguilles de plusieurs cadrans enregistrant les quantités de gaz qui traversent le compteur. Un autre type de compteur à gaz est celui dit *à payement préalable;* il possède un distributeur laissant s'écouler une certaine quantité de gaz à la suite de l'introduction d'une pièce de monnaie. Le compteur à eau comporte un très grand nombre de systèmes, se divisant en trois groupes principaux : *compteurs à compartiments extensibles; à piston mobile; à mouvement rotatif.* Les premiers contiennent des diaphragmes avec membranes en caoutchouc ou cuir ayant assez de souplesse pour se gonfler si le compartiment se remplit d'eau, et se dégonfler si l'eau s'en échappe. Un mécanisme actionne l'aiguille du cadran. Dans les seconds, un piston se meut à l'intérieur d'un cylindre muni d'un tiroir; l'eau arrive comme la vapeur dans un cylindre de machine; la tige du piston agit sur les aiguilles d'un cadran enregistreur. Le *compteur à mouvement rotatif* est constitué par une turbine horizontale, actionnant l'aiguille d'un cadran et recevant l'eau par-dessus. Les *compteurs de tours* munis d'un nombre plus ou moins grand de cadrans servent à enregistrer le nombre de tours que fait l'arbre moteur d'une machine pendant un laps de temps fixé. Les *compteurs à vapeur* enregistrent le débit de vapeur d'une machine à vapeur. Les *compteurs d'entrée* sont des sortes de tourniquets usités dans les expositions publiques. Munis d'un déclic, ils comptent les visiteurs, dont un seul passe à la fois. (V. TOURNIQUET.)

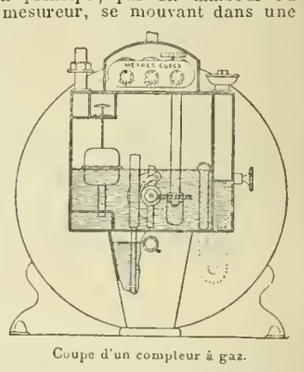

Coupe d'un compteur à gaz.

compteuse [*kon-teu-ze*] n. f. Ouvrière qui assemble en mains les feuilles de papier.

comptoir [*kon-toir*] n. m. Table longue, sur laquelle les marchands étalent leurs marchandises : *comptoir de marchand de vins.* Succursale de la Banque de France. Nom donné à divers établissements de crédit public. Agence de commerce d'une nation en pays étranger : *comptoir des Indes.*

— ENCYCL. *Fin. Comptoir d'escompte.* V. CRÉDIT (*Etablissements de*).

compulsation [*kon, si-on*] n. f. Action de compulser. (On dit aussi *compulsion.*)

compulser [*kon-pul-sé*] v. a. (du lat. *compulsare*, contraindre). Prendre communication d'un acte chez un officier public : *compulser un dossier*. Rechercher dans des registres, des papiers, etc.

compulseur [*kon*] n. m. Individu qui compulse.

compulsif, ive [*kon*] adj. Qui pousse, qui contraint : *force compulsive*.

compulsoire [*kon*] n. m. (de *compulser*). Prise de communication des actes d'un officier public, en vertu d'une ordonnance du juge.

— Encycl. *Proc. civ.* On donne le nom de *compulsoire* à la procédure employée pour obtenir communication et, s'il y a lieu, se faire donner un extrait d'un acte dans lequel on n'a pas été partie, et qui se trouve chez un dépositaire public, tel qu'un notaire. Il faut, pour pouvoir y recourir, un lien direct et sérieux entre la pièce dont on demande communication et l'objet du litige.

comput [*kon-put'*] n. m. (du lat. *computare*, compter). Supputation des temps pour le calendrier, et surtout le calendrier des fêtes mobiles : *le comput renferme le nombre d'or, le cycle solaire, l'indiction romaine, l'épacte et les lettres dominicales.*

computation [*kon, si-on*] n. f. (du lat. *computare*, compter). Manière de supputer le temps.

computer [*kon-pu-té*] v. a. (lat. *computare*). Supputer, compter.

computiste [*kon-pu-tis-te*] n. m. Celui qui travaille à dresser le calendrier ecclésiastique. A Rome, officier qui perçoit les revenus de la chambre apostolique.

Comtadin, e [*kon*], habitant ou originaire du comtat Venaissin : *les Comtadins*. Adjectiv. : *population comtadine*.

comtal, e, aux [*kon*] adj. Qui appartient au comte : *titre, fief comtal*.

comtat [*kon-ta*] n. m. Comté, dans certaines expressions géographiques : *comtat d'Avignon, comtat Venaissin*.

Comtat (le) ou **comtat Venaissin** [*kon-ta-ve-né-sin*], pays de l'ancienne France, compris dans le dép. de Vaucluse; il appartint aux papes avec Avignon, de 1274 à 1791. (Hab. *Comtadins*.)

comte [*kon-te*] n. m. (du lat. *comes, itis*, compagnon). Dans le haut moyen âge, commandant militaire d'un territoire : *les comtes institués par Charlemagne se rendirent peu à peu indépendants*. Dans la noblesse, dignitaire du troisième ordre, entre les barons et les marquis.

— Encycl. Déjà usité par l'administration romaine pour désigner les conseillers attachés à la personne de l'empereur ou des dignitaires provinciaux, le

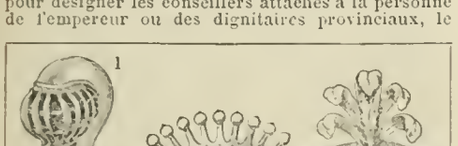

Signes distinctifs du comte : 1. Heaume ; 2. Couronne ; 3. Toque (1er Empire).

titre de *comte* désigna, dans le haut moyen âge, un fonctionnaire à la fois civil et militaire, placé à la tête de chacune des subdivisions provinciales ou cités. Sous les derniers Carolingiens, cette fonction devint un bénéfice héréditaire, d'importance très variable d'ailleurs, depuis les grands feudataires jusqu'aux simples hoberaux. Les comtes possédaient des droits régaliens. La Révolution supprima ce titre, qui réapparut sous l'Empire.

L'insigne du comte est une couronne d'or rehaussée de perles ; vue de profil, c'est-à-dire telle qu'elle est figurée en art héraldique, cette couronne montre neuf grosses perles. Quand les armes des comtes ont pour cimier un heaume, celui-ci est d'argent taré de profil et clos par une grille à sept barreaux. Dans les armoiries impériales, l'insigne du comte est une toque de velours noir retroussée de contre-hermine avec porte-aigrette d'or supportant cinq plumes.

Comte Ory (*le*), opéra en deux actes, paroles de Scribe et de Delestre-Poirson, musique charmante de Rossini 1828).

Comte (Charles), publiciste et homme politique français, né à Sainte-Enimie (Lozère), m. à Paris (1782-1837) ; il fut le fondateur du *Censeur* et devint secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales.

Comte (Auguste), mathématicien et philosophe français, né à Montpellier, m. à Paris (1798-1857) ; fondateur du positivisme. Il fut longtemps professeur à l'Ecole polytechnique. Son *Cours de philosophie positive* et son *Système de politique positive* sont parmi les œuvres capitales de la philosophie du XIXe siècle. Citons encore : la *Synthèse subjective*, le *Catéchisme positiviste*. A partir de 1845, Auguste Comte s'efforça de tirer de sa philosophie une religion de l'Humanité, dont il s'intitula le Grand-prêtre. V. positivisme.

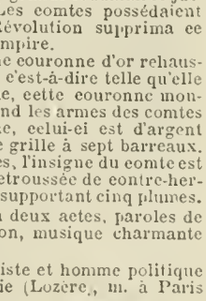

Aug. Comte.

Comte Pierre-Charles), peintre français, né à Lyon, m. à Paris (1823-1895).

comté [*kon*] n. m. Titre d'une terre qui donnait la qualité de comte. Possession d'un comté. Division administrative de la Grande-Bretagne : *l'Angleterre et le Pays de Galles comprennent 61 comtés*.

comtesse [*kon-tè-se*] n. f. Celle qui, de son chef, possédait un comté. Femme ou veuve d'un comte.

Comtesse d'Escarbagnas (*la*), comédie de Molière, en un acte et en prose (1671 ; peinture vive des ridicules de la province. On donne le nom de *Comtesse d'Escarbagnas* à une personne entichée de sa noblesse jusqu'au ridicule.

comtifier [*kon-ti-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) *Fam.* Faire comte.

Comtois, e [*kon-toi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Franche-Comté : *les Comtois*. Loc. argot. : *Battre comtois*, mentir. Adjectiv. : *coutumes comtoises*.

comtor [*kon*] n. m. Nom que l'on donnait, dans quelques comtés, au vassal immédiat du comte.

comtorat [*kon-to-ra*] n. m. Fief, titre de comtor.

comtoresse [*kon-to-rè-se*] ou **comtorisse** [*kon-to-ri-se*] n. f. Femme de comtor.

comunero ou **communero** [*né*] n. m. Habitant d'une commune, en Espagne.

— Encycl. Les comuneros jouirent longtemps de chartes, de privilèges ou *fueros*, par lesquels les rois récompensaient leur zèle à aller, au péril de leur vie, s'établir dans les contrées nouvellement conquises sur les Maures. Les comuneros se soulevèrent, en 1520, contre Charles-Quint, sous la conduite de Juan de Padilla, mais, abandonnés par les nobles qui les avaient d'abord soutenus, ils furent écrasés, en 1521, à la bataille de Villalar.

Comus [*muss*], dieu qui présidait aux plaisirs de la table, chez les Grecs. (*Myth.*)

con préf. V. co.

con (m. ital.) prép. Avec (usité dans certaines locutions relatives à la musique).

Conakry. *Géogr.* V. Konakry.

Conan, nom de quatre ducs de Bretagne : Conan Ier, *le Tors*, m. en 992 ; — Conan II, né en 1010, m. en 1066 ; — Conan III, *le Gros*, né en 1089, m. en 1148 ; — Conan IV, *le Petit*, né vers 1137, m. en 1171.

conard [*nar*] n. m. Membre d'une société joyeuse qui célébrait les jours gras à Rouen par toutes sortes de bouffonneries.

concamération [*si-on*] n. f. *Archit.* Voûte, arcade ou cintre.

Concarneau [*nô*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 22 kil. de Quimper, port sur l'Océan ; 8.010 h. (*Concarnois*). Ch. de f. Orl. Bains de mer (plage de sable). Pêche à la sardine ; fabrication de conserves. — Le cant. a 4 comm. et 20.720 h.

concassage [*ka-sa-je*] n. m. Action de concasser. Syn. concassation, concassement.

concasser [*ka-sé*] v. a. (lat. *conquassare*). Réduire une matière dure en petits fragments.

concasseur [*ka-seur*] n. m. Machine-outil pour broyer les graines et les tourteaux. Adjectiv. : *cylindre concasseur*.

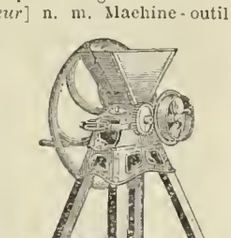

Conca-seur.

— Encycl. Le concasseur est constitué essentiellement par deux cylindres en fonte placés parallèlement dans un même plan horizontal, striés obliquement par rapport à l'axe dans les bons modèles, et tournant en sens contraire pour agir comme un laminoir. Un dispositif projette sur eux les grains à concasser. Dans d'autres systèmes, il n'y a qu'une partie mobile, cylindre ou plateau, armée de dents ou de stries, et qui tourne vis-à-vis d'une partie fixe.

concaténation [*si-on*] n. f. (de *concaténé*). *Philos.* et *rhét.* Enchaînement : *la concaténation des causes et des effets*.

concaténé, e adj (du lat. *cum*, avec, et *catena*, chaîne). Se dit de vers dont chacun commence par le dernier mot ou la dernière syllabe du précédent.

concavation [*si-on*] n. f. Gibbosité antérieure de la poitrine.

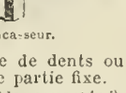

Lentille concave.

concave adj. (lat. *concavus*). Dont la surface est creuse et sphérique : *miroir concave*. N. m. Côté concave : *le concave d'une lentille*. Ant. **Convexe, bombé.**

concavifolié, e adj. A feuilles concaves.

concavité n. f. Etat de ce qui est concave. Le côté concave d'un corps. Ant. **Convexité.**

concéder [*sé-dé*] v. a. (lat. *concedere*. — Se conj. comme *accélérer*.) Accorder comme une faveur, un droit, un privilège : *concéder l'exploitation d'un monopole*. Abandonner un point en contestation. Ant. **Refuser, rejeter.**

concedo, terme de logique signif. *j'accorde* : *la guerre est parfois un mal nécessaire, concedo, mais on doit tout faire pour l'éviter*.

concélébrer [*bré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Célébrer (la messe) ensemble.

concentrable [*san*] adj. Qui peut être concentré : *liquide très concentrable*.

concentrateur [*san*] n. m. Appareil de concentration des liquides, des sirops. Dans une cartouche de chasse, culot en treillage métallique.

concentration [*san-tra-si-on*] n. f. Action de concentrer : *la concentration d'une armée. Fig.* : *la concentration des pouvoirs*. Effet qui en résulte : *concentration de la chaleur. Concentration du pouls*, état du pouls dont les battements sont peu sensibles. Ant. **Dispersion, diffusion.**

— Encycl. *Camps de concentration*. Pendant la guerre du Transvaal, on appela ainsi des groupements de population boer non combattante, faits par les Anglais. Cela mettait entre leurs mains un nombre considérable d'otages. De plus, sur ces camps établis dans de déplorables conditions d'hygiène, sévit une mortalité terrible. Les camps de concentration hâtèrent la reddition finale des combattants.

concentré, e [*san*] adj. (de *concentrer*). Dont on a chassé la partie aqueuse : *alcool, acide concentré*. *Fig.* Peu communicatif.

concentrement [*san-tre-man*] n. m. Action de concentrer. (Peu us.)

concentrer [*san-tré*] v. a. (du préf. *con*, et de *centre*). Réunir en un centre : *les lentilles biconvexes concentrent les rayons solaires*. Rassembler sur un même point : *concentrer des troupes. Chim. Concentrer un liquide, un acide*, le dépouiller des parties d'eau. *Fig. Concentrer ses affections*, les rapporter à un objet unique. *Concentrer sa colère*, la contenir, la dissimuler. Ant. **Disperser, disséminer. Se concentrer** v. pr. *Fig.* Se renfermer en soi-même. Ant. **S'épancher.**

concentrique [*san*] adj. (de *concentrer*). *Géom.* Se dit d'une figure ayant même centre qu'une autre figure : *cercles concentriques*.

concentriquement [*san-tri-ke-man*] adv. D'une manière concentrique.

Cercles concentriques.

Concepcion (La), v. du Chili, ch.-l. de la prov. de ce nom, port actif sur le Pacifique, à l'embouchure du Biobio ; 50.000 h.

Concepcion del Uruguay ou **Concepcion,** v. de la république Argentine, sur l'Uruguay ; 10.000 h. Port sur l'Uruguay.

concept [*sèpt'*] n. m. (du lat. *conceptus*, conçu). *Philos.* Idée, objet conçu par l'esprit : *une abstraction n'est qu'un concept*.

conceptacle [*sèp*] n. m. Se dit d'une cavité contenant les organes de la reproduction, chez beaucoup de cryptogames.

conceptaculaire [*sèp, lè-re*] adj. Qui a rapport au conceptacle : *cavité conceptaculaire*.

conceptaculifère [*sèp*] adj. (de *conceptacle*, et du lat. *ferre*, porter). *Bot.* Muni de conceptacles : *algues conceptaculifères*.

concepteur, trice [*sèp*] n. Individu qui conçoit. Adjectiv. : *l'individu fécondateur et l'individu concepteur*. (Peu us.)

conceptibilité [*sèp*] n. f. Caractère de ce qui est conceptible.

conceptible [*sèp*] adj. Qui peut être conçu : *phénomène fait conceptible*.

conceptif, ive [*sèp*] adj. Qui peut concevoir : *faculté conceptive*.

Ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa.

conception [*sèp-si-on*] n. f. (lat. *conceptio*). Action par laquelle l'enfant est conçu. *Immaculée Conception*, dogme catholique défini par Pie IX en 1854, d'après lequel la Vierge Marie a été conçue sans le péché originel. Fête par laquelle l'Eglise célèbre ce mystère (8 déc.). *Fig.* Faculté de comprendre : *avoir la conception lente, facile*. Ce que produit l'intelligence : *l'invention de l'alphabet est une sublime conception*.

Conception de Villa-Viçosa (*ordre de*) **N.-D. de la),** ordre portugais fondé en 1818 par le roi de Portugal Jean VI. Trois classes; ruban bleu bordé de blanc : *faculté conceptive*.

La Conception immaculée, d'après Tiepolo.

Conception immaculée (*la*), titre de nombreux tableaux peints par de grands peintres de toutes les écoles : Murillo, Ribera, Rubens, Tiepolo, le Tintoret, le Corrège, le Guide (Madrid), etc.

conceptionnaire [*sèp-si-o-nè-re*] n. m. Théologien qui soutenait l'immaculée conception de la Vierge, avant que ce dogme ne fût devenu un article de foi pour les catholiques.

conceptionnel, elle [*sèp-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport aux conceptions, aux concepts.

conceptiste [*sèp-tis-te*] n. m. (de l'esp. *concepto*, pensée). Nom donné à des écrivains précieux.

conceptivité [*sèp*] n. f. Faculté de concevoir.

conceptualisme [*sèp-tu-a-lis-me*] n. m. Doctrine philosophique d'Abélard, suivant laquelle l'universel existe dans les choses mêmes et que, séparé des choses, il n'est ni une réalité en soi, ni un simple mot, mais une conception de l'esprit qui exprime la nature essentielle de la pensée. (S'oppose à *réalisme* et à *nominalisme*.)

conceptualiste [*sèp-tu-a-lis-te*] n. et adj. Partisan du conceptualisme.

conceptuel, elle [*sèp-tu-èl, è-le*] adj. Relatif à la conception. *Philos.* Relatif au conceptualisme.

conceptus [*sèp-tuss*] n. m. Produit de la conception, de la fécondation ; l'œuf fécondé.

concernant [*sèr-nan*] part. près. employé souvent comme une sorte de préposition. Sur, touchant : *loi concernant la chasse*.

concerner [*sèr-né*] v. a. (lat. *concernere*). Regarder, avoir rapport à : *cela concerne vos intérêts*.

concert [*sèr*] n. m. (ital. *concerto*). Harmonie de voix, d'instruments ou des deux ensemble. Séance musicale : *les concerts de musique classique ont été remis en honneur*. Lieu où l'on entend cette harmonie. *Par anal.* Chant d'hommes, d'oiseaux, etc. : *les concerts du rossignol*. Poésies Ensemble de bruits simultanés : *les concerts du vent, de la foudre*, etc. *Fig.* Accord, union, intelligence. *Concert européen*, accord des Etats de l'Europe. Loc. adv. *De concert*, d'intelligence : *agir de concert*.

Concert champêtre (*le*), tableau de Giorgione, au Louvre; couleur puissante et harmonieuse.

concertant [*sèr-tan*], **e** n. et adj. Qui chante ou joue sa partie dans un concert : *voix concertantes*. N. f. Morceau de musique concertante.

concerter [*sèr-té*] v. a. (de *concert*). Conférer entre plusieurs, pour l'exécution d'un dessein : *concerter une entreprise*. Régler, composer : *concerter son maintien*. V. n. Prendre part à l'exécution d'un concert.

concertino [*sèr*] n. m. Diminutif de CONCERTO. Pl. des *concertinos* (ital. *concertini*).

concertiste [*sèr-tis-te*] n. Exécutant dans un concert.

concerto [*sèr*] n. m. (mot ital.). Morceau de musique, fait pour un instrument avec accompagnement de l'orchestre : *Beethoven a laissé d'admirables concertos*.

— ENCYCL. *Musiq.* A l'origine, l'orchestre, dans le concerto, était presque toujours accompagnant; avec Beethoven, il a pris une véritable importance symphonique. Les cinq concertos de Beethoven (dont un pour violon) sont autant de chefs-d'œuvre et se rapprochent beaucoup de la symphonie. Weber a écrit un célèbre concerto, le *Concert-Stück*.

concesseur [*sé-seur*] n. m. Qui donne une concession.

concessible [*sè-si-ble*] adj. Qui peut être concédé : *des terrains concessibles*.

concession [*sè-si-on*] n. f. (lat. *concessio*). Privilège, droit que l'on obtient de l'Etat en vue d'une exploitation : *obtenir la concession d'un chemin de fer, d'une mine*. Spécialem. Terrain concédé par le gouvernement à un colon : *les concessions sont accordées sous réserve qu'elles seront mises en valeur par les concessionnaires*. Terrain vendu ou loué pour servir de sépulture dans un cimetière : *concession quinquennale; concession à perpétuité*. Chose qu'on accorde dans un débat, une contestation.

— ENCYCL. On distingue plusieurs sortes de concessions, savoir :

Concession domaniale. C'est l'abandon fait par l'Etat à un particulier, une commune, un département ou un établissement public, pour en jouir temporairement ou pour en disposer à titre de propriétaire incommutable, de choses dépendant du domaine public.

Concession administrative. C'est l'autorisation donnée par l'Etat, les départements ou les communes, d'exploiter certaines industries (eaux minérales, mines, gaz, électricité, etc.) ou services publics (voitures publiques, transports, eaux potables, marchés d'approvisionnement, etc.).

Concession de travaux publics. Par cette concession, l'Etat confie à des particuliers, ou à des sociétés, le soin d'exécuter à sa place certains travaux d'utilité publique, comme les ponts, les canaux et les chemins de fer.

Concession coloniale. C'est l'acte autorisant l'exploitation, par des particuliers ou des sociétés, de territoires inoccupés, dans les colonies françaises.

concessionnaire [*sè-si-o-nè-re*] n. Qui a obtenu une concession : *le concessionnaire d'une mine*. Adjectiv. : *société concessionnaire*.

concetti [*kon-tchèt-ti*] n. m. pl. (mot ital.). *Littér.* Pensées brillantes et affectées. (Le sing. *concetto* est moins usité.)

concevabilité n. f. Qualité de ce qui est concevable.

concevable adj. Qui se peut concevoir. ANT. **Inconcevable.**

concevoir v. a. (lat. *concipere*.—Se conj. comme *recevoir*.) Former en soi par l'effet de la fécondation. *Fig.* Former dans son esprit, dans son cœur : *ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement. Fam. Je ne vous conçois pas*, je ne comprends pas votre conduite.

conche n. f. (autre forme de *conque*). Dans la Saintonge, baie, crique. Dans les marais salants, second réservoir d'où s'évapore l'eau salée.

Conches [*che*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 17 kil. d'Evreux, sur le Rouloir, affl. de l'Iton; 2.200 h. Ch. de f. O. Eaux minérales, forges et fonderies. Belle forêt. — Le cant. a 25 comm. et 8.670 h.

conchier [*chi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*). Souiller de ses excréments. *Fig.* Souiller, salir. (Trivial.)

conchifère [*ki*] adj. (du gr. *kogkhé*, coquille, et *pherein*, porter). Muni d'une coquille à deux valves.

conchiforme [*ki*] adj. Qui a la forme d'une coquille. (On dit aussi *conchylioïde*.)

conchinien, enne [*ki-ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la conque de l'oreille : *muscle conchinien*.

conchite [*ki-te*] n. f. Vase qui s'est pétrifiée à l'intérieur d'une coquille et qui en conserve la forme après la disparition du test.

conchoïdal, e, aux [*ko-i*] adj. Qui ressemble à une coquille : *la cassure du silex est conchoïdale*.

conchoïde [*ko-i-de*] adj. (du gr. *koghkoeidès*, coquille). Qui ressemble à une coquille.

conchoïde [*ko-i-de*] n. f. *Géom.* Courbe, lieu des points que l'on obtient en menant par un point fixe une sécante variable qui rencontre une droite ou une courbe en un point à partir duquel on porte une longueur constante de part et d'autre.

conchylien, enne [*ki-li-in, è-ne*] adj. Qui contient des coquilles : *calcaire conchylien*.

conchylifère [*ki*] adj. Syn. de CONCHIFÈRE.

conchyliologie [*ki, ji*] n. f. (du gr. *koghkulion*, petite coquille, et *logos*, discours). Science qui traite des coquilles, des coquillages.

conchyliologique [*ki*] adj. Qui a rapport à la conchyliologie.

conchyliologiste [*ki, jis-te*] n. m. Qui s'occupe de conchyliologie.

conchyliophore [*ki*] adj. Qui porte des coquilles.

concierge [*èr-je*] n. Portier qui a la garde d'un hôtel, d'une maison, etc.

— ENCYCL. *Dr.* Le concierge est, au point de vue de la loi, un simple domestique du propriétaire, mis à la disposition des locataires. Il doit tenir la maison en état de propreté, faire visiter les appartements vides, ne pas laisser sa loge sans gardien, sous peine, pour le propriétaire, d'être déclaré responsable des vols et soustractions commis en l'absence du concierge. Il n'a pas le droit, s'il n'a reçu d'ordres spéciaux, de recevoir livraison des colis apportés par des compagnies de transport; le reçu qu'il donne prive en effet le locataire du droit de réclamation contre l'expéditeur ou le voiturier.

Concert champêtre, d'après le Giorgione.

conciergerie [*èr-je-ri*] n. f. Fonctions et demeure d'un concierge.

Conciergerie, prison célèbre, enclavée dans les bâtiments du Palais de justice de Paris. On y enfermait, sous la Terreur, les condamnés à mort avant leur départ pour l'échafaud. Elle n'a reçu en général depuis que des prisonniers de droit commun pendant leur procès, ou de rares prisonniers politiques.

concile n. m. (du lat. *concilium*, assemblée). Réunion d'évêques et de docteurs en théologie, qui décident des questions de doctrine et de discipline ecclésiastique. Collection des actes des conciles. *Fig.* et *fam.* Assemblée quelconque.

— ENCYCL. Les conciles sont *œcuméniques, nationaux* ou *provinciaux*, suivant que les évêques convoqués sont du monde entier ou seulement ceux d'une nation ou d'une province. Les conciles œcuméniques qui ont été tenus jusqu'à ce jour sont ceux de Nicée (325), de Constantinople (381), d'Ephèse (431), de Chalcédoine (451), de Constantinople (553), de Constantinople (681), de Nicée (787), de Constantinople (869), de Latran (1123, 1139, 1179, 1215), de Lyon (1245, 1274), de Vienne (1311), de Constance (1414), qui condamna Jean Huss; de Latran (1512); de Trente (1545-1563), où fut décidée la réforme générale de l'Eglise catholique en face du protestantisme; du Vatican (1870), où fut défini le dogme de l'infaillibilité pontificale. Le concile de Bâle (1431-1449), transféré à Florence (1434), n'est pas regardé comme œcuménique.

conciliabilité n. f. Qualité de ce qui est conciliable.

conciliable adj. Qui peut se concilier : *opinions conciliables*. ANT. **Inconciliable.**

conciliabule n. m. (lat. *conciliabulum*). Assemblée convoquée hors du sein de l'Eglise par des prélats schismatiques. Conférence secrète pour comploter : *tenir des conciliabules*.

conciliaire [*li-è-re*] adj. Qui a rapport à un concile : *décret conciliaire*.

conciliairement [*li-è-re-man*] adv. En concile.

conciliant [*li-an*], **e** adj. Qui est propre à concilier : *Michel de L'Hospital adressa inutilement des paroles conciliantes aux catholiques*. ANT. **Blessant, choquant.**

conciliateur, trice n. et adj. Qui concilie, aime à concilier : *le juge de paix doit être surtout un conciliateur*.

conciliation [*si-on*] n. f. Action de concilier; son effet. Action d'un juge sur les parties pour les mettre d'accord : *être appelé en conciliation*.

— ENCYCL. *Dr.* On appelle *conciliation* (essai, tentative ou préliminaire de), la formalité imposée aux parties de se présenter devant le juge de paix conciliateur, pour tenter un arrangement avant de commencer un procès, que les affaires soient de la compétence du juge de paix, ou de la compétence des tribunaux d'arrondissement.

En principe, toute demande est soumise à la conciliation; cependant, trois conditions sont exigées. Il faut que la demande soit : 1° introductive d'instance; 2° susceptible de transaction; 3° en première instance devant les tribunaux d'arrondissement. D'autre part, sont dispensées du préliminaire de conciliation : 1° les demandes requérant célérité (loyers, saisies, etc.); 2° celles formées contre plus de deux défendeurs.

Le juge compétent est, en règle générale, celui de l'arrondissement (à Paris) ou du canton où réside le défendeur. Les demandes de conciliation sont formées par simple *avertissement*, dans le cas où l'affaire est de la compétence de la justice de paix; dans les autres cas, il faut avoir recours à un exploit d'huissier nommé *citation*. Les parties comparaissent en personne ou par mandataire. Si l'une des parties ne comparaît pas, elle encourt une amende de 10 francs.

La conciliation est la phase initiale de la procédure facultative d'apaisement que la loi du 27 décembre 1892 a inaugurée en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés : elle précède nécessairement l'*arbitrage* et donne lieu à la réunion d'un comité de conciliation.

conciliatoire adj. Propre, destiné à concilier : *mesures conciliatoires*.

concilier [*li-é*] v. a. (lat. *conciliare*. — Se conj. comme *prier*.) Mettre d'accord : *concilier des plaideurs*. Faire accorder, en parlant de choses qui paraissaient contraires : *concilier la liberté et le déterminisme*. Attirer, procurer : *exorde qui concilie à l'orateur la bienveillance de l'auditoire*. **Se concilier** v. pr. Acquérir, s'attirer : *se concilier l'estime d'autrui*. ANT. **Brouiller.**

Concini.

Concini (Concino), maréchal d'Ancre, aventurier italien, né à Florence, m. à Paris en 1617; favori de Marie de Médicis, que dominait aussi sa femme, Léonora Galigaï. Il amassa une fortune immense; devint ministre de Louis XIII, se signala par son avidité et son incapacité, qui motivèrent plusieurs révoltes des grands; il osa faire emprisonner Condé. Il fut supplanté par de Luynes et Vitry, capitaine des gardes du roi, qui, chargé de l'arrêter, lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

Conciones latinæ, harangues latines empruntées à Tite-Live, Quinte-Curce, Salluste, Tacite, réunies en volume au XVIe siècle par H. Estienne, et que l'on traduit en rhétorique. Par abrév. n. m. *Conciones* (un), le volume lui-même.

concis, e [*si, i ze*] adj. (du lat. *concisus*, coupé). Court, serré, laconique : *le style de Thucydide est concis et énergique*. Qui exprime sa pensée en peu de mots : *Corneille est concis*. ANT. **Diffus, prolixe.**

concision [*zi-on*] n. f. Qualité de ce qui est concis : *concision du style*. ANT. **Diffusion, prolixité.**

concitoyen, enne [*toi-i-in, è-ne*] n. (du préf. *con*, et de *citoyen*). Qui est du même pays, de la même ville.

concitoyenneté [*toi iè ne*] n. f. Qualité de concitoyen. (Peu us.)

conclamation [*si-on*] n. f. (lat. *conclamatio*). *Antiq. rom.* La première des cérémonies funèbres, qui consistait à appeler plusieurs fois le défunt.

conclave n. m. (du préf. *con*, et du lat. *clavis*, clef). Lieu où s'assemblent les cardinaux pour élire un pape. Cette assemblée elle-même.

— ENCYCL. Pendant toute la durée de l'élection, les cardinaux sont strictement cloîtrés. Cet usage date de 1271; le pape Clément IV était mort depuis 1268, et les cardinaux réunis à Viterbe n'avaient pu s'entendre encore sur le choix de son successeur. Le gouverneur de Viterbe, Gatto, les enferma dans le lieu de leur réunion, jusqu'à ce que l'un d'eux fût élevé au pontificat. Le pape qui fut élu, Grégoire X, fit de cette mesure une loi, dans son règlement du second concile de Latran (1274). Depuis, l'usage a prévalu de tenir le conclave à Rome. Les cardinaux sont enfermés dans une partie du Vatican, où ils habitent des cellules spécialement construites pour eux, et toute communication avec le dehors leur est interdite. D'après les règlements primitifs, on retranchait graduellement à l'abondance de la table des cardinaux réunis en conclave, de sorte qu'au huitième jour, ils étaient réduits au pain et au vin. Le scrutin est quelquefois complété par l'*accession*, par laquelle chaque cardinal peut se rallier à un candidat différent de celui pour lequel il a voté d'abord. Celui qui réunit les deux tiers des voix est élu.

conclaviste [*vis-te*] n. m. Ecclésiastique ou laïque qui s'enferme au conclave avec un cardinal pour le servir.

concluant [*klu-an*], **e** adj. Qui prouve bien ce qu'on a avancé : *argument concluant*.

conclude n. f. Sorte de pâtée composée de moelle, de sucre et de cannelle, qu'on donnait aux oiseaux de haut vol pour les exciter à la chasse.

conclure v. a. (lat. *concludere*. — *Je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent. Je concluais, nous concluions. Je conclus, nous conclûmes. Je conclurai. Je conclurais. Conclus, concluons, concluez. Que je conclue, que nous concluions. Que je conclusse, que nous conclussions. Concluant. Conclu, e.*) Résoudre d'une manière définitive : *conclure un mariage*. Achever, terminer : *conclure une affaire*. Tirer une conséquence. V. n. Donner ses conclusions. Opiner : *conclure à la peine de mort*.

conclusif [*zif*], **ive** adj. Qui conclut : *proposition conclusive*.

conclusion [*zi-on*] n. f. Action de conclure : *la conclusion de la paix de Westphalie*. Solution finale. Dernière partie d'un discours. Conséquence d'un argument : *la conclusion d'un syllogisme ne doit pas dépasser les prémisses*. Pl. *Procéd.* Demande des parties. Réquisitions du ministère public : *prendre des conclusions*.

— ENCYCL. *Procéd. civ.* Les conclusions, partie essentielle de la procédure, sont *principales* ou *subsidiaires*. Les principales contiennent les prétentions qu'elles désirent voir admettre en premier lieu par le tribunal. Les subsidiaires comprennent les prétentions plus modestes, pour le cas où le tribunal n'accorderait pas les principales.

Les conclusions sont *exceptionnelles* lorsqu'elles ne touchent pas au fond même du litige, et *au fond*, lorsqu'elles entrent dans le vif du débat.

Enfin, on nomme *conclusions reconventionnelles* celles prises par le défendeur contre le demandeur.

On appelle aussi *conclusions* l'opinion émise à l'audience par le ministère public, en matière civile.

conclusum [*zom*'] n. m. (m. lat.). Décision de certaines assemblées (diète germanique, etc.). *Diplom.* Note résumant des débats.

concocteur [*kok-teur*], **trice** adj. (du lat. *concoquere*, supin *concoctum*, cuire). Favorable à la digestion.

concoction [*kok-si-on*] n. f. (de *concocteur*). Digestion des aliments dans l'estomac.

concolore adj. Qui a une couleur uniforme : *papillon concolore*.

concombre [*kon-bre*] n. m. (lat. *cucumis*). Genre de cucurbitacées, aux fruits gros et allongés, que l'on mange en salade. Le fruit.

— ENCYCL. Les concombres sont des plantes annuelles à fleurs jaunes, originaires des régions

chaudes et tempérées ; on en cultive plusieurs espèces pour leurs fruits. Le *concombre melon*, plus simplement *melon*, originaire des Indes, est cultivé dans les jardins potagers. Le *concombre à cornichons* fournit des fruits qui, conservés, sont employés comme condiment ; d'autres espèces sont cultivées comme ornementales. Enfin, on emploie la pulpe des fruits pour fabriquer la *pommade de concombre*, très utilisée pour assouplir la peau.

Concombre.

concomitamment [*ta-man*] adv. D'une manière concomitante. (Peu us.)

concomitance n. f. Union, accompagnement. Coexistence : *la concomitance de deux phénomènes.*

concomitant [*tan*], **e** adj. (du lat. *concomitari*, accompagner). Qui accompagne. *Grâce concomitante*, celle que Dieu nous donne au cours de nos actions, pour les rendre méritoires.

concordamment [*da-man*] adv. Avec accord.

concordance n. f. Convenance, accord : *concordance de témoignages. Gram.* Accord des mots suivant les règles : *la concordance des temps. Ecrit. sainte.* Ouvrage montrant la suite et l'accord des quatre textes évangéliques ; table alphabétique des mots employés dans la Bible. Ant. **Discordance.**

concordant [*dan*], **e** adj. Qui s'accorde : *témoignages concordants. Vers concordants*, vers destinés à être chantés et qui ont : 1° une partie commune ; 2° une partie différente. Ant. **Discordant, dissonant.**

concordant [*dan*] n. m. Syn. ancien de baryton (voix entre le ténor et la basse).

concordantiel, elle [*si-èl, è-le*] adj. Destiné à établir une concordance : *tableau concordantiel des calendriers.*

concordat [*da*] n. m. (bas lat. *concordatum*). Traité entre le pape et un souverain sur les affaires religieuses. *Absolum.* Celui de 1801. (Dans ce sens, prend une majuscule.) Convention entre un failli et la majorité de ses créanciers, dont l'effet est de le remettre à la tête de ses affaires ; *l'inexécution du concordat replace le négociant dans l'état de faillite.*

— Encycl. Le plus ancien concordat est celui de Worms, signé en 1122 entre le pape Calixte et l'empereur Henri V. Il faut encore rappeler le *Concordat de Bologne*, entre François 1er et le pape Léon X, négocié en 1516. Le concordat entre Pie VII et le Premier Consul a été signé le 15 juillet 1801, converti en loi le 8 avril 1802 (18 germinal an X). Ce traité célèbre présida, jusqu'à la loi du 9 décembre 1905, aux relations entre le gouvernement français, le saint-siège et le clergé catholique. Il contient dix-sept articles. Il reconnait la religion « catholique, apostolique et romaine » comme « la religion de la grande majorité des Français », assure son libre exercice et la publicité de son culte, sous la seule réserve des « règlements de police » nécessaires pour la tranquillité publique. Il donne au chef de l'Etat le droit de nommer les évêques, réservant l'institution canonique au pape. Les évêques et les ecclésiastiques du second ordre prêtent serment au gouvernement. Les évêques ont le droit d'établir la circonscription des paroisses, de nommer les curés et les chanoines de leur chapitre avec l'approbation du gouvernement. Un séminaire est établi dans chaque diocèse. Il assure un traitement aux évêques et aux curés, en retour de la reconnaissance par le clergé de la vente de ses biens.

Des *articles organiques*, également en date du 18 germinal an X, furent annexés au traité conclu avec le saint-siège et publiés en même temps que lui. Ils sont relatifs tant au régime du culte catholique qu'au régime des cultes protestants.

concordataire [*tè-re*] adj. Relatif au Concordat. Qui avait accepté le concordat de 1801 ; partisan du Concordat : *évêque concordataire. Failli concordataire*, failli qui a obtenu un concordat.

concorde n. f. (lat. *concordia*). Union de cœurs et de volontés : *troubler, rétablir la concorde entre les citoyens.* Bonne intelligence. Ant. **Discorde, désunion, désaccord.**

Concorde (*place de la*), célèbre place de Paris, au bord de la Seine, et à l'extrémité nord-ouest du jardin des Tuileries, créée en 1748 par Louis XV, dont la statue par Bouchardon vint orner la nouvelle place, dite alors place Louis-XV, et que l'architecte Gabriel dessina. A la Révolution, elle prit le nom de *place de la Révolution*, servit aux exécutions capitales, et vit tomber les têtes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Au milieu de la place, s'élèvent l'obélisque de Louqsor, apporté d'Egypte en 1836, et deux fontaines monumentales.

concorder [*dé*] v. n. (de *concorde*). Etre d'accord. Tendre au même but : *tous ces témoignages concordent.* Ant. **Discorder.**

concourant [*ran*], **e** adj. Qui concourt vers un même point, un même but : *forces concourantes.*

concourine n. f. V. concourme.

concourir v. n. (lat. *concurrere*. — Se conj. comme *courir.*) Converger vers un même but. Coopérer : *concourir au succès d'une affaire.* Etre en concurrence : *concourir pour une place.*

concourme n. f. Drogue pour teindre en jaune. C'est par erreur que l'on écrit concourine.)

concours [*kour*] n. m. (lat. *concursus*). Rencontre d'un grand nombre de personnes qui se dirigent vers un même point : *un grand concours de peuple.* Coïncidence : *fâcheux concours de circonstances.* Action de coopérer : *offrir son concours.* Lutte de concurrents : *on n'entre à Saint-Cyr qu'après un concours. Concours général*, concours qui avait lieu chaque année entre les premiers élèves des diverses classes des lycées et collèges de Paris, de Versailles et des départements. (Il a été supprimé en 1905.) *Concours agricole*, v. la partie encycl.

— Encycl. *Agric.* Actuellement, il existe en France, organisés par l'administration de l'agriculture : un concours général à Paris, des concours nationaux, des concours hippiques, des concours de primes d'honneur et de prix culturaux.

Concours général agricole. Il a lieu annuellement à Paris et constitue une vaste exposition agricole et horticole (animaux reproducteurs, animaux de boucherie, volailles, plantes de grande culture et maraîchères, plantes d'ornement, fleurs, fruits, semences, engrais, vins, miels, etc.). Des récompenses sont décernées (médailles, diplômes, primes en argent). Le jury compte environ six cents membres, divisés en plusieurs sections.

Concours nationaux et spéciaux. Les concours *régionaux* agricoles ont été supprimés en 1904, mais il est organisé chaque année trois concours *nationaux* agricoles, dans l'Ouest, le Sud-Ouest et l'Est. En outre, des fonds sont affectés par le budget de l'agriculture : 1° au développement des *concours spéciaux* s'étendant à tous objets intéressant l'agriculture ; 2° aux concours de primes d'honneur de la grande et de la petite culture ; 3° aux prix culturaux et de spécialités, et aux récompenses réservées aux journaliers ruraux et serviteurs à gages.

Concours hippique. Il a lieu actuellement à la Galerie des machines du Champ-de-Mars. Il consiste en exercices d'équitation pour jeunes gens et officiers et en présentations de chevaux attelés seuls ou appariés par couple. C'est, surtout, une réunion mondaine.

— *Fin. Fonds de concours.* On nomme ainsi les fonds versés par les départements, les communes et les particuliers intéressés à l'exécution de travaux publics pour concourir à la dépense desdits travaux.

concraire [*kré-re*] v. a. (de *concret*. — Se conj. comme *traire.*) Former un tout concret de. Ant. **Abstraire.**

concréfier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre concret ; *concréfier des matières.* **Se concréfier** v. pr. Devenir concret.

concrescence [*krès-san-se*] n. f. Croissance en commun de plusieurs organes.

concrescent [*krès-san*], **e** adj. Se dit des organes affectés par le phénomène de la concrescence.

concrescibilité [*krès-si*] n. f. Qualité de ce qui est concrescible ; *la concrescibilité du sang.*

concrescible [*krès-si-ble*] adj. Qui peut se concréter ; *matière concrescible.*

concret [*kré*], **ète** adj. (lat. *concretus*). Epais, condensé : *huile concrète. Gram. Terme concret*, qui désigne une qualité réelle considérée dans un sujet, tandis que le *terme abstrait* n'indique que la qualité seule ; *chapeau* blanc (concret), blancheur (abstrait). *Arith. Nombre concret*, dont l'espèce d'unité est désignée, comme *10 mètres*. **Le concret** n. m. Qualité de ce qui est concret. Ant. **Abstrait.**

concrèter [*tè*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Rendre concret, solide : *le froid concrète la plupart des liquides.*

concrétion [*si-on*] n. f. (de *concréter*). *Physiq.* Action de s'épaissir. Réunion de parties en un corps solide : *concrétion saline, pierreuse.* Agrégation solide dans les tissus vivants : *concrétions biliaires. Fig.* Manifestation sensible, matérielle : *le gendarme est la concrétion de la loi.*

concrétionnaire [*si-o-nè-re*] adj. Disposé en concrétion.

concrétionner [*si-o-né*] **(se)** v. pr. Se mettre à l'état de concrétion.

concubin, e adj. (lat. *concubinus*). Qui a rapport au concubinage. N. Qui vit en concubinage.

concubinage n. m. Etat d'un homme et d'une femme qui vivent ensemble sans être mariés.

concubinaire [*nè-re*] n. m. Homme qui vit en concubinage.

concubinairement [*nè-re-man*] adv. En concubinage : *vivre concubinairement.*

concupiscence [*pis-san-se*] n. f. (du lat. *concupiscere*, désirer). Penchant à jouir des biens de la terre, particulièrement des plaisirs sensuels.

concupiscent [*pis-san*], **e** adj. Qui éprouve de la concupiscence : *une âme concupiscente.* Inspiré par la concupiscence : *paroles, œillades concupiscentes.*

concupiscible [*pis-si-ble*] adj. Qui porte à désirer un objet qui plaît.

concuré n. m. Prêtre qui exerçait la charge de curé, concurremment avec d'autres.

concurremment [*ku-ra-man*] adv. Par concurrence. Conjointement : *agir concurremment avec quelqu'un.*

concurrence [*ka-ran-se*] n. f. (de *concurrent*). Compétition : *être en concurrence.* Rivalité entre fabricants, marchands, etc. ; *la loi défend, entre commerçants, la concurrence déloyale. Concurrence vitale*, la lutte pour l'existence. Loc. adv. : *Jusqu'à concurrence de*, jusqu'à la somme de.

— Encycl. *Dr. Concurrence déloyale.* On appelle ainsi tout acte de mauvaise foi commis par un commerçant, dans le but d'amener une confusion, à son profit, entre ses produits et ceux d'un établissement rival, ou de détourner la clientèle de ce rival, en dépréciant ses produits ou en lui dérobant ses secrets commerciaux ou industriels. Plusieurs lois punissent comme délits correctionnels les faits les plus graves. (V. propriété.) Les faits non prévus par la loi pénale constituent spécialement les faits de concurrence déloyale. Ils sont très variables et engendrent une action en dommages-intérêts, fondée sur l'article 1382 du Code civil. La concurrence déloyale suppose la fraude. S'il y a eu préjudice sans intention mauvaise, il peut bien y avoir lieu à dommages-intérêts, mais c'est seulement un quasi-délit.

concurrencer [*ka-ran-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il concurrença, nous concurrençons.*) Faire concurrence à.

concurrent [*ku-ran*], **e** n. (lat. *concurrens*). Compétiteur, rival. Adjectiv. Qui concourt au même but : *actions concurrentes.* Qui fait concurrence : *industries concurrentes.*

concurrentiel, elle [*ku-ran-si-èl, è-le*] adj. Qui fait concurrence : *compagnies concurrentielles.*

concussion [*ku-si-on*] n. f. (lat. *concussio*). Exactiou commise par un trésorier public : *Semblançay fut condamné au gibet pour concussion.*

— Encycl. *Dr.* Trois éléments constituent la concussion : abus d'autorité, illégalité de perception, mauvaise foi de l'agent. La concussion est tantôt un crime, tantôt un délit. La pénalité est graduée d'après la qualité du coupable et l'importance des sommes indûment perçues. Si la perception illégale n été supérieure à 300 francs, et que l'inculpé soit un fonctionnaire ou un officier public, le fait est un crime puni de réclusion ; si l'inculpé n'est qu'un commis ou préposé, il y a seulement un délit, puni de deux à cinq ans d'emprisonnement. Pour une perception inférieure à 300 francs, le fait est toujours un délit, puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans si l'inculpé est un fonctionnaire ou officier public, d'un an à quatre ans s'il est commis ou préposé.

concussionnaire [*ku-si-o-nè-re*] adj. et n. Coupable de concussion.

condamine n. f. Terre végétale, dans le midi de la France.

Condamine-Châtelard, comm. des Basses-Alpes, arr. et à 13 kil. de Barcelonnette, au confluent du Parpaillon et de l'Ubaye ; 1.190 h.

condamnable [*da-na-ble*] adj. Qui mérite d'être condamné ; *acte condamnable.*

condamnateur [*da-na*] n. m. Celui qui condamne ou a condamné.

condamnation [*da-na-si-on*] n. f. Jugement par lequel on condamne : *en cour d'assises, le jury juge la culpabilité de l'accusé, et la cour prononce la condamnation.* La peine infligée : *subir une condamnation. Fig.* Blâme, désapprobation. *Passer condamnation*, avouer son tort. Ant. **Acquittement, absolution.**

condamnatoire [*da-na*] adj. Qui porte condamnation : *sentence condamnatoire.*

condamné [*da-né*], **e** n. Celui, celle qui a subi une condamnation : *un condamné à mort.* Adjectiv. Qui ne peut échapper à un sort prévu : *malade condamné.*

condamner [*da-né*] v. a. (lat. *condemnare*). Prononcer un jugement contre quelqu'un ; *mieux vaut risquer d'acquitter dix coupables que de condamner un innocent.* Déterminer la condamnation de : *témoignage qui condamne un accusé. Fig.* Désapprouver : *condamner une opinion.* Interdire l'usage de : *condamner un livre, le tabac.* Déclarer perdu sans ressource : *malade condamné par les médecins.* Barrer, murer : *condamner une porte. Fig. Condamner sa porte*, déclarer qu'on ne recevra personne. Astreindre, réduire à : *condamner à repos.* Ant. **Absoudre, acquitter.**

Condat [*da*], comm. de la Corrèze, arr. et à 29 kil. de Tulle ; 1.650 h. Ch. de f. Orl. — Comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 4 kil. de Limoges, près de la Vienne ; 1.210 h. Kaolin ; fabrique de porcelaine.

Condat ou **Condat-en-Féniers,** comm. du Cantal, arr. et à 42 kil. de Murat, au confluent de la Rue et de la Santoire ; 2.670 h. Scieries.

Condé (famille de), branche collatérale de la maison de Bourbon, issue de Charles de Bourbon, comte de Vendôme ; la plupart de ses membres ont joué un grand rôle dans l'histoire de France.

Louis Ier de Condé.

Condé (Louis Ier, prince **de**), né à Vendôme (1530-1569) ; oncle de Henri IV, Spirituel, brave et violent, il fut le chef des calvinistes. Blessé à la bataille de Jarnac et fait prisonnier, il fut assassiné par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

Condé (Henri Ier, prince **de**), fils du précédent, né à La Ferté-sous-Jouarre, m. à Saint-Jean-d'Angély (1552-1588). Il combattit dans les rangs des calvinistes et n'échappa à la Saint-Barthélemy qu'au prix de son abjuration.

Conde (Henri II, duc d'Enghien, prince **de**), fils posthume du précédent, né à Saint-Jean-d'Angély, m. à Paris (1588-1646). Il troubla par ses intrigues les premières années du règne de Louis XIII.

Louis II de Condé.

Condé (Louis II, prince **de**), dit *le Grand Condé*, fils du précédent, né à Paris, m. à Fontainebleau (1621-1686). Il s'illustra, fort jeune encore, par les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen et de Lens. Après avoir pris une part regrettable aux troubles de la Fronde et s'être même un moment allié à l'Espagne, il fut remis en possession de ses honneurs lors du traité des Pyrénées, et prit une part glorieuse aux guerres de Flandre et de Hollande, où il triompha à Senef. Comme général, Condé se distinguait par une fougue extraordinaire, un coup d'œil rapide et sûr. Bossuet prononça son oraison funèbre, qui est un chef-d'œuvre d'éloquence et d'habileté.

Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince **de**), né à Paris (1736-1818). Il émigra en 1792, et forma à Coblentz et sur les bords du Rhin l'armée dite *de Condé.*

Condé (Louis-Henri-Joseph, prince **de**), né en 1756, trouvé pendu en 1830 à Saint-Leu-Taverny dans des circonstances restées mystérieuses, il fut le père du duc d'Enghien. — Sa femme Louise d'Orléans, née à Saint-Cloud, m. à Paris (1750-1822), a écrit quelques ouvrages de piété.

Condé (*Histoire des princes de*) *pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles*, par le duc d'Aumale (1869-1892). Solide et brillante.

Condé (*musée*), musée ouvert en 1898 à Chantilly et formé des collections léguées à l'Institut, en même temps que le domaine de Chantilly, par le duc d'Aumale (tableaux, miniatures, dessins, statues, médailles, manuscrits, etc.).

Condé-en-Brie, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 15 kil. de Château-Thierry, sur la Dhuys et le Surmelin, affl. de la Marne ; 620 h. — Le cant. a 27 comm. et 9.580 h.

condensabilité [*dan*] n. f. Etat d'une substance condensable ; *la condensabilité des gaz.*

condensable [*dan*] adj. Qui peut être condensé.

condensant [*dan-san*], **e** adj. Qui condense.

condensateur [*dan*] n. m. *Physiq.* Appareil pour condenser une force, électricité, vapeur, etc. : *la bouteille de Leyde est un condensateur électrique.* Adjectiv. : *électroscope condensateur.*

— Encycl. L'n condensateur comprend deux conducteurs séparés par un isolant; le type est le condensateur à plateau, dans lequel deux plateaux métalliques sont appliqués sur une lame de verre. L'un d'eux étant isolé, si on le met en communication avec une machine électrique, l'autre communiquant au sol, on constate qu'il prend une charge plus grande que si le second plateau n'existait pas. Le plateau mis en communication avec la machine est appelé *armature interne*, l'autre *armature externe*. V. bouteille de Leybe.

condensatif, ive [*dan*] adj. Propre à produire la condensation.

condensation [*dan-sa-si-on*] n. f. Action de condenser; effet qui en résulte : *la condensation de l'air s'opère par la pression. Fig.* Energique concision : *condensation de la pensée.* Ant. **Dilatation.**
— Encycl. V. vapeur.

condenser [*dan-sé*] v. a. (lat. *condensare*). Rendre plus dense : *le froid condense la vapeur d'eau. Fig.* Exprimer d'une manière concise : *condenser sa pensée.* Ant. **Dilater, délayer, disséminer.**

condenseur [*dan*] n. m. Récipient dans lequel on reçoit et on liquéfie la vapeur dans certaines machines, après qu'elle a agi sur le piston.
— Encycl. Les appareils de condensation varient avec les machines auxquelles on les applique. Le plus ancien condenseur est celui de Watt; c'est un appareil dans lequel s'opère le mélange de la vapeur sortie du piston avec de l'eau froide.
Les *condenseurs par surface* sont des réfrigérants composés de nombreux tubes horizontaux enfermés dans un récipient; l'eau froide circule à l'intérieur des tubes, et la vapeur se condense au contact de leurs parois extérieures; quelquefois, l'eau froide est remplacée par un courant d'air.

condenseuse [*dan-seu-ze*] n. f. Appareil pour condenser la vapeur, le gaz d'éclairage, etc.

condescendance [*dès-san*] n. f. Complaisance qui fait condescendre aux sentiments de quelqu'un. Ant. **Désobligeance, malveillance.**

condescendant [*dès-san-dan*], **e** adj. Qui condescend. Ant. **Désobligeant.**

condescendre [*dès-san-dre*] v. n. (lat. *condescendere.* — Se conj. comme *descendre.*) Céder par complaisance, consentir, accéder.

Condé-Smendou, comm. d'Algérie, départ. et arr. de Constantine; 12.200 h. Centre viticole.

Condé-sur-l'Escaut [*lès-kô*], ch.-l. de c. Nord), arr. et à 12 kil. de Valenciennes; 5.310 h. Ch. de f. N. Houille; jadis place forte. Patrie de Mlle Clairon. — Le cant. a 10 comm. et 31.960 h.

Condé-sur-Noireau [*ré*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 25 kil. de Vire; 6.250 h. (*Condéens*). Ch. de f. O. Patrie de Dumont d'Urville. Filatures, tissages. — Le cant. a 11 comm. et 10.770 hab.

condiacre n. m. Titre donné autrefois aux diacres par les évêques.

condiction [*dik-si-on*] n. f. (lat. *condictio*). *Dr. rom.* Action personnelle, par laquelle un demandeur soutenait qu'on devait faire ou lui donner quelque chose.

condigne adj. (du lat. *cum*, avec, et *dignus*, digne). *Théol.* Proportionné à la faute : *peine condigne.* Proportionné à la récompense : *mérite condigne.*

condignement [*man*] adv. D'une façon condigne : *mériter, satisfaire condignement.*

condignité n. f. (de *condigne*). Proportionnalité du mérite à la récompense, ou de la satisfaction à la faute.

Condillac [*ll* mll., *ak*], comm. de la Drôme, arr. et à 35 kil. de Montélimar; 140 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales bicarbonatées calciques.

Condillac.

Condillac [*ll* mll., *ak*] (Etienne de), célèbre philosophe, né à Grenoble, m. à l'abbaye de Flux (1715-1780); chef de l'école sensualiste, auteur du *Traité des sensations* et de la *Logique*, qui comprend : *la Grammaire, l'Art d'écrire, l'Art de raisonner, l'Art de penser.* Condillac n'admet qu'une seule source de connaissance, la sensation, d'où dérivent normalement l'attention, la réflexion, le jugement et le raisonnement.

condillacien, enne [*ll* mll., *a-si-in, è-ne*] adj. Relatif aux idées de Condillac. N. Partisan de Condillac. (On dit aussi condillaciste.)

condillacisme [*ll* mll., *a-sis-me*] n. m. Système de Condillac.

condiment [*man*] n. m. (lat. *condimentum*). Assaisonnement, comme le poivre, le sel, l'ail, etc. *Fig.* Ce qui donne un attrait piquant : *le condiment du mystère.*

condimentaire [*man-tè-re*] ou **condimenteux, euse** [*man-teû, eu-ze*] adj. De la nature des condiments : *les sucs condimenteux.*

condisciple [*di-si-ple*] n. m. (lat. *condiscipulus*) Compagnon d'études : *Tuine et About furent condisciples*

condit [*di*] n. m. (du lat. *condire*, assaisonner). Substance végétale, orange, angélique, etc., confite dans du sucre, du miel.

condition [*si-on*] n. f (lat. *conditio*; de *condere*, établir). Rang, position sociale : *savoir se contenter de sa condition est la moitié du bonheur.* Etat de domesticité : *être en condition.* Autref., origine noble : *personne de condition.* Etat : *un cheval en bonne condition.* Circonstances : *dans ces conditions.* Base fondamentale; qualité requise ou nécessaire : *l'oxygène est une condition de la vie.* Convention, restriction dont dépend l'exécution d'un marché *Faire ses conditions,* déclarer à l'avance ce que l'on veut. *Fig. Dicter ses conditions,* les imposer. Ensemble et étendue des droits : *la condition des époux. Techn. Condition des soies,* établissement de dessiccation et de vérification pour les soies. (On dit plus souvent conditionnement.) *Acheter à condition,* sous reserve de pouvoir rendre au vendeur. *Sous condition,* en réservant une condition. Loc. prép. : *A condition de,* à la charge de. Loc. conj. : *A condition que,* pourvu que.
— Encycl. *Dr.* La condition consiste dans un événement futur et incertain, à l'arrivée duquel les parties ont subordonné soit la naissance, soit l'extinction d'un droit. La condition est *suspensive* lorsque c'est la naissance d'un droit qui dépend de l'arrivée de l'événement; *résolutoire* lorsque l'événement, s'il arrive, amène la perte ou la résolution d'un droit. Dans le premier cas, l'obligation ne peut être exécutée qu'après l'événement. Dans le second cas, l'obligation a son effet du jour où elle a été contractée.
Si la condition est suspensive et se réalise, c'est du jour du contrat que les parties sont liées; si elle vient à défaillir, elles n'auront jamais été tenues. Si la condition résolutoire se réalise, les choses seront remises au même état que si l'obligation n'avait jamais existé; si elle vient à défaillir, l'obligation aura produit son plein effet.

conditionnalisme [*si-o-na-lis-me*] n. m. Doctrine d'après laquelle l'immortalité de la personne humaine serait conditionnelle, c'est-à-dire méritée par le bon usage de la vie présente, et non inhérente à la nature de l'âme.

conditionnaliste [*si-o-na-lis-te*] adj. Qui se rapporte au conditionnalisme : *doctrine conditionnaliste.*

conditionnalité [*si-o-na*] n. f. Etat de ce qui est conditionnel.

conditionné [*si-o-né*], **e** adj. Qui est soumis à certaines conditions. *Fig.* et *fam.* Complet, bien caractérisé : *un rhume conditionné.*

conditionnel, elle [*si-o-nèl, è-le*] adj. Soumis à certaines conditions : *promesse conditionnelle.* Ant. **Ferme, formel, absolu.** N. m. *Gram.* Mode du verbe qui exprime que l'action est subordonnée à une condition : *le mode conditionnel a trois temps : le présent et les deux passés.*

conditionnellement [*si-o-nè-le-man*] adv. Sous condition : *accepter conditionnellement.*

conditionnement [*si-o-ne-man*] n. m. Action de conditionner les soies, les laines. Etablissement où l'on exécute cette opération. (On dit aussi, dans ce dernier sens, condition.)
— Encycl. *Dr.* Il est interdit de créer un « conditionnement privé », en vue de le mettre à la disposition du public, sur les territoires des communes et dans les circonscriptions des chambres de commerce où existe déjà un bureau public de conditionnement autorisé par décret. Les procédés employés par les établissements de conditionnement qui fonctionnent en vertu d'un décret d'autorisation sont soumis au contrôle de l'Etat. Les tarifs ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvés par le ministre du commerce.

conditionner [*si-o-né*] v. a. Soumettre à une condition. Fabriquer dans de certaines conditions : *meuble bien conditionné.* Ramener la soie, la laine, par dessiccation, à leur poids réel.

condoléance n. f. (du lat. *cum*, avec, et *dolere*, s'affliger). Témoignage de regrets, de sympathie à la douleur d'autrui : *lettre, sentiments de condoléance; offrir, présenter ses condoléances.*

condoléant [*lé-an*], **e** adj. Qui fait des condoléances.

condom [*dom'*] n. m. (du n. de l'inventeur). Sac en baudruche ou en caoutchouc, employé comme préservatif dans les rapports sexuels.

Condom [*don'*], ch.-l. d'arr. (Gers), sur la Baïse; ch. de f. M., à 43 kil. d'Auch; 6.440 h. (*Condomois*). Eaux-de-vie, vins, blé. Bossuet fut évêque de Condom. Patrie du ministre Salvandy. — L'arr. a 6 cant., 88 comm., 56.100 h. Le cant. a 12 comm. et 10.780 h.

Armes de Condom.

condominium [*ni-om'*] n. m. (m. lat.). Droit de souveraineté exercé en commun par deux ou plusieurs puissances sur un pays : *le condominium anglo-français s'exerce sur les Nouvelles-Hébrides.*

condor n. m. (m. espagn.). Espèce de grand vautour de l'Amérique du Sud : *le condor vole à plusieurs kilomètres dans les airs au-dessus des Andes.*

Condor.

— Encycl. Le condor mesure 1 mètre de long et 3 mètres au moins d'envergure; son plumage, noir, est varié de gris et d'isabelle sur les ailes. Il se nourrit de cadavres, surtout de mules et de chevaux. On lui fait une telle chasse, pour avoir ses plumes, qu'il est devenu très rare. C'est l'oiseau qui vole le plus haut. Bien que sa taille et sa force soient très grandes, on les a beaucoup exagérées.

Condorcet [*sè*] (Antoine-Nicolas de), célèbre philosophe, mathématicien français, conventionnel, né à Ribemont; il s'empoisonna à Paris, sous la Terreur, pour échapper à l'échafaud (1743-1794). Il était secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Il avait composé dans sa prison une magnifique *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, qui, avec ses *Eloges des académiciens morts de 1666 à 1790*, constitue son plus beau titre de gloire. Condorcet fut tour à tour savant, écrivain, homme politique, et l'on ne saurait trop admirer en lui la vivacité de l'esprit, la multiplicité des aptitudes. Comme révolutionnaire, il eut moins la haine des institutions monarchiques qu'une ardente conviction scientifique qui le poussait à croire l'humanité susceptible d'un progrès indéfini. — Sa femme, Sophie de Grouchy, m. à Paris (1764-1822), partageait ses opinions philosophiques, et, sous le premier Empire et la Restauration, réunit dans son salon l'élite des libéraux.

Condorcet.

condori n. m. *Bot.* Syn. de adénanthère.

condortes [*dor-te*] n. f. pl. Faisceau de roseaux, servant à la construction des bourdigues.

condottiere [*do-ti-è-re*] n. m. (mot ital.). Chef de partisans ou de soldats mercenaires, en Italie : *les Sforza furent d'abord de hardis condottieri.* Soldat mercenaire en général. *Fig.* Personne hardie et sans règle : *un brillant condottiere de plume.* Pl. condottieri.

Condottiere.

condoublé, e adj. *Bot.* Syn. de conduplicatif.

condouloir (se) v. pr. (lat. *condolere*). S'associer à la douleur de quelqu'un. (Vx.)

Condren (Charles de), second général de l'Oratoire, né à Vauburn (1588-1641). Il rédigea les constitutions de l'ordre.

Condrieu, ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 44 kil. de Lyon, près du Rhône; 2.170 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vin blanc estimé; fruits. — Le cant. a 10 comm. et 9.190 h.

Condroz, région très fertile de la Belgique, comprise entre la Meurthe, l'Ourthe et la Lesse. Dinant en est la principale ville.

conductance n. f. *Electr.* Inverse de la résistance : *l'unité pratique de conductance est le ohm, conductance d'un fil dont la résistance est égale à un ohm.*

conducteur, trice n. Qui conduit : *le conducteur d'une barque.* Adjectiv. : *fil conducteur, substance conductrice de la chaleur.* Se dit de tout corps susceptible de transmettre la chaleur, l'électricité : *les métaux sont bons conducteurs de l'électricité.* N. m. Employé chargé des rapports avec les voyageurs, dans une voiture publique : *un conducteur d'omnibus.* Surveillant, directeur de travaux. *Conducteur des ponts et chaussées,* agent des travaux publics du grade inférieur à celui d'ingénieur. *Mus.* Partition réduite qui sert au chef d'orchestre pour diriger ses musiciens. (On dit aussi partie conductrice.) *Impr.* Ouvrier chargé de diriger la marche d'une presse mécanique. *Physiq.* Cylindre métallique de la machine électrique.
— Encycl. *P. et ch.* Les conducteurs sont placés immédiatement sous les ordres des ingénieurs, et sont chargés de diriger les travaux de toute sorte dont l'entreprise appartient à l'Etat. Ils ont sous leurs ordres les piqueurs et autres agents subalternes. Les conducteurs peuvent acquérir aujourd'hui le grade d'ingénieur, après avoir subi des examens théoriques et pratiques qui nécessitent de leur part des connaissances étendues, analogues à celles des ingénieurs sortis de l'Ecole polytechnique.
Le conducteurs sont, dans l'administration des ponts et chaussées, les fonctionnaires placés immédiatement sous les ordres des ingénieurs des ponts et chaussées, et qui sont chargés de diriger l'exécution des travaux de toute sorte, terrassements et constructions, dont l'entreprise appartient à l'Etat, tels que routes, ponts, aqueducs, viaducs, canaux, etc. Ils ont sous leurs ordres les piqueurs et autres agents subalternes de la même administration. Les conducteurs des ponts et chaussées peuvent acquérir les grades de sous-ingénieur et d'ingénieur, après avoir subi des examens théoriques et pratiques.

conductibilité n. f. Propriété que possèdent les corps de transmettre la chaleur ou l'électricité.
— Encycl. *Conductibilité thermique.* La conductibilité des corps est variable avec leur nature; en général, on peut dire que les métaux conduisent bien la chaleur, tandis que les métalloïdes et les composés organiques ne la conduisent que très peu.
Conductibilité électrique. V. conductivité.

conductible adj. Qui jouit de la conductibilité.

conduction [*duk-si-on*] n. f. (lat. *conductio*). *Dr. rom.* Action de prendre à loyer.

conduction ou **conductivité** n. f. *Physiq.* S'emploie quelquefois pour désigner le passage de la chaleur ou de l'électricité à travers les corps conducteurs.

conduire v. a. (lat. *conducere.* — *Je conduis, nous conduisons. Je conduisais, nous conduisions. Je conduisis, nous conduisîmes. Je conduirai. Je conduirais. Conduis, conduisons, conduisez. Que je conduise, que nous conduisions. Que je conduisisse, que nous conduisissions. Conduisant. Conduit, e.*) Guider, mener : *Antigone conduisait Œdipe aveugle.* Accompagner par politesse ou par motif de sûreté. Diriger, commander : *conduire une armée.* Diriger la conduite de : *l'intérêt conduit les hommes. Fig.* Mener, en parlant des choses : *ce chemin conduit à la ville.* Faire arriver à un but : *la vertu conduit au bonheur. Conduire la barque,* diriger une affaire. *Conduire bien sa barque,* réussir adroitement. *Conduire à l'autel,* épouser. Absolum. Diriger une voiture : *cocher automobiliste qui conduit bien.* **Se conduire** v. pr. Se comporter d'une certaine manière.

conduiseur [*zeur*] n. m. Commis de marchand de bois, veillant aux intérêts de son patron dans une coupe. Ouvrier ardoisier, qui conduit la montée et la descente du seau.

conduisoir [*zoir*] n. m. Long bâton destiné à conduire un fil de caret que l'on passe dans le trou pratiqué à l'une de ses extrémités.

conduit [*du-i*] n. m. (de *conduire*). Canal, tuyau servant à l'écoulement d'un liquide ou d'un gaz. Nom donné à divers canaux du corps : *conduit auditif.*

conduite n. f. Action de conduire, de diriger : *conduite d'un convoi, d'un troupeau.* Action d'accompagner : *faire la conduite.* Commandement, gouvernement : *conduite d'un Etat.* Direction : *conduite d'une entreprise.* Disposition, arrangement : *la conduite d'un poème.* Manière de se conduire, de se gouverner : *conduite régulière.* Tuyau, aqueduc : *la gelée fait éclater les conduites d'eau.* Partie excédante d'un fût d'outil de menuisier, pour l'empêcher de trop descendre. *Fig.* et *fam. Acheter une conduite,* s'amender. *Faire à quelqu'un la conduite de Grenoble,* l'accompagner à coups de bâton et à coups de pierre. (L'origine de cette locution est assez incertaine. On a raconté que le lexicographe Richelet, auteur d'un célèbre *Dictionnaire français,* y avait laissé paraître en plusieurs endroits l'animosité singulière qu'il nourrissait contre les Grenoblois. Ayant ensuite commis l'imprudence de se rendre dans la ville, il aurait été reconnu et accueilli à coups de bâton.)

conduplicable adj. *Bot.* Qui peut être conduplicatif : *foliole, pétiole conduplicable.*

conduplicatif, ive adj. *Bot.* Se dit d'un mode de préfoliation dans lequel les feuilles sont pliées dans leur longueur et placées côte à côte sans s'embrasser comme dans le bourgeon du hêtre : *folioles conduplicatives.* (On dit aussi CONDUPLIQUÉ.)

conduplication [*si-on*] n. f. *Bot.* Etat de ce qui est conduplicatif. *Rhét.* Répétition d'un mot au commencement ou à la fin d'une phrase.

conduplıqué, e adj. Syn. de CONDUPLICATIF.

condurango n. m. *Bot.* Nom de diverses asclépiadacées, de l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. On a employé l'écorce du *condurango gonolobus* contre les ulcères ; aujourd'hui, on emploie encore la décoction pour activer la diurèse et provoquer des sueurs.

condyle n. m. (gr. *kondulos*). Eminence des articulations, comme celle du fémur, de la mâchoire, etc.

condylien, enne [*li-in, è-ne*] adj. Qui appartient à un condyle.

condyloïde adj. Qui a la forme d'un condyle.

condylome n. m. *Méd.* Excroissance charnue douloureuse.

condylure n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des talpidés, comprenant des taupes munies d'une queue large et à museau terminé par une couronne de tentacules en étoile.

cône n. m. (du gr. *kônos,* pomme de pin). Solide engendré par un triangle rectangle qui tourne autour d'un des côtés de l'angle droit. (Ce cône est dit *cône droit.*) Plus généralement, surface engendrée par une droite mobile qui se déplace en passant par un point fixe et en s'appuyant constamment sur une courbe fixe quelconque dans l'espace. (Le point fixe est le *sommet du cône,* la droite mobile est la *génératrice,* la courbe fixe est la *directrice.*) *Cône oblique,* celui dont la hauteur est oblique au plan de la base. *Tronc de cône* ou *cône tronqué,* v. TRONC. *Cône d'ombre d'une planète,* ombre en forme de cône projetée par une planète qu'éclairent les rayons du soleil. *Bot.* Fruit des conifères (pin, sapin, etc.). Inflorescence du houblon. *Zool.* Genre de mollusques gastéropodes à coquille conique, allongée, souvent ornée de couleurs vives, et dont on connaît plus de cinq cents espèces des mers chaudes.

Cônes : a, de pin ; b, de cyprès ; c, de houblon.

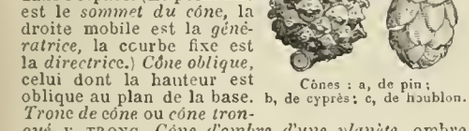

Cônes : 1. Droit ; 2. Oblique ; 3. Rectangle ; 4. Tronc de cône.

— ENCYCL. *Géom.* Si l'on considère un cône de révolution obtenu par la rotation d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de son angle droit, l'autre côté de l'angle droit du triangle engendrera un cercle, qui est la *base* du cône ; le premier est l'axe ou *hauteur* du cône : l'hypoténuse, appelée *arête* ou *apothème* du cône, engendre une aire qui est l'*aire latérale du cône.* L'aire latérale du cône s'obtient en multipliant la moitié de son côté (apothème) par la circonférence de sa base. Le volume du cône s'obtient en multipliant la surface de la base par le tiers de la hauteur.

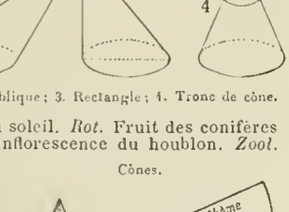

Triangle rectangle générateur du cône. Développement latéral du cône.

cônė, e adj. En forme de cône : *coquillage côné.*

cône-ancre n. m. Sac conique s'emplissant d'eau, qui sert d'ancre aux aérostats dans les ascensions au-dessus de la mer. Pl. des *cônes-ancres.*

Conegliano, v. forte d'Italie (Vénétie), sur le Monticano ; 8.020 h. Draps, soieries.

Conegliano (Giovanni Battista CIMA, dit le), peintre italien, né à Conegliano (vers 1460-vers 1520 ; auteur d'œuvres gracieuses et d'un très agréable dessin. Citons de lui : la *Vierge et l'Enfant Jésus adorés par la Madeleine et saint Jean* (au Louvre).

Conegliano (duc de). V. MONCEY.

Conejera, l'une des îles Baléares, déserte, mais contenant une quantité prodigieuse de lapins (en espagnol *conejo*).

conf. ou **cf.** Abréviation du mot latin *confer,* signif. *rapprochez,* dont on fait précéder toute indication d'ouvrage à consulter.

confabulation [*si-on*] n. f. Action de confabuler.

confabuler [*lé*] v. n. (lat. *confabulari*). Se livrer à des causeries familières. (VX.)

confarréation [*far-ré-a-si-on*] n. f. (lat. *confarreatio*). Mariage religieux, chez les Romains.

confection [*fèk-si-on*] n. f. (lat. *confectio*). Action de confectionner, d'élaborer : *la confection de la loi, des listes électorales.* Achèvement : *jusqu'à entière confection.* Fabrication en grand d'objets d'habillement qui ne sont point faits sur mesure ; ces objets eux-mêmes ; *marchand de confections.*

confectionnement [*fèk-si-o-ne-man*] n. m. Action de confectionner.

confectionner [*fèk-si-o-né*] v. a. Faire, fabriquer : *confectionner une étoffe, un habit.*

confectionneur, euse [*fèk-si-o-neur, eu-ze*] n. Industriel qui fait l'entreprise de divers ouvrages de couture ou de fourniment.

confédérateur, trice adj. et n. Qui organise une confédération. Apte à former une confédération.

confédératif, ive adj. Syn. de FÉDÉRATIF.

confédération [*si-on*] n. f. (lat. *confederatio*). Union de plusieurs Etats qui se soumettent à un pouvoir général, tout en conservant une certaine autonomie : *la Suisse est une confédération de vingt-deux cantons.* Ligue, association.

Confédération germanique, union des Etats allemands, décrétée par le congrès de Vienne et dissoute en 1866, époque à laquelle la Prusse, victorieuse à Sadowa, chassa l'Autriche de la Confédération et acquit l'influence qui devait lui permettre, cinq ans plus tard, d'imposer sa prépondérance à l'empire d'Allemagne, formé sur les ruines de l'ancienne Confédération. V. ALLEMAGNE.

Confédération de l'Allemagne du Nord, corps politique qui remplaça, en 1866, la Confédération germanique. Elle ne comprenait plus ni l'Autriche ni les Etats allemands au S. du Mein, et la Prusse y jouait un rôle absolument prépondérant. Elle subsista jusqu'à la constitution de l'Empire allemand, en 1871.

confédéré, e adj. et n. Uni par confédération : *puissances confédérées ; les confédérés.*

confédérés ou sudistes (les), nom que portèrent dans la guerre de Sécession les partisans de l'esclavage, par opposition aux *fédéraux* ou *nordistes,* qui en réclamaient l'abolition. V. SÉCESSION.

confédérer [*ré*] v. a. (du lat. *cum,* avec, et *fœdus, eris,* alliance. — Se conj. comme *accélérer.*) Réunir en confédération.

conférence [*ran-se*] n. f. (de *conférer*). Action de comparer deux objets : *conférence de textes.* Réunion de personnes qui discutent des questions pendantes : *conférence de diplomates, d'avocats.* Leçon publique sur un objet d'étude. Discours religieux moins solennel qu'un sermon. Discussion publique entre ecclésiastiques. *Conférences militaires,* conférences régimentaires, dont l'institution a été développée et régularisée en 1902, 1903 et 1904. (Elles portent sur quatre genres de thèmes : *thèmes militaires* et *patriotiques ; thèmes économiques ; thèmes moraux.*)

— ENCYCL. *Dr. int.* Les gouvernements donnent le nom de *conférences* aux réunions diplomatiques où sont traitées des affaires d'un intérêt secondaire, spéciales ou techniques ; ils réservent plutôt le terme de *congrès* pour celles qui ont une grande importance, une grande solennité, soit en raison des questions à discuter, de la présence des souverains, du nombre des Etats représentés, soit encore en raison du rang élevé des plénipotentiaires : ministres des affaires étrangères, ambassadeurs.

Conférence (*porte de la*), porte monumentale de Paris, qui s'élevait sur la terrasse des Tuileries dite du « bord de l'eau ». Elle devait son nom aux conférences qui eurent lieu à Suresnes, en 1593, entre Henri IV et les Ligueurs.

Conférences du père Lacordaire, prédications célèbres faites à Notre-Dame de Paris ; discours remarquables par l'imagination et le mouvement oratoire (1835, 1836, 1843 à 1851).

conférencier [*ran-si-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Faire une conférence.

conférencier [*ran-si-é*], **ère** n. Personne qui parle dans une réunion.

conférer [*ré*] v. a (lat. *conferre.* — Se conj. comme *accélérer.*) Comparer (en ce sens, s'écrit en abrégé *cf.*) ; *conférer des textes.* Donner, accorder : *conférer le baptême.* V. n. Tenir conférence : *conférer avec son avocat.*

confervacées [*fèr-va-sé*] n. f. pl. Famille de végétaux cryptogames, ayant pour type le genre *conferve.* S. une *confervacée.*

conferve [*fèr-ve*] n. f. (du lat. *confervere,* se consolider). Genre d'algues vertes, type de la famille des *confervacées.*

— ENCYCL. Les conferves sont des algues qui flottent ordinairement en masses plus ou moins volumineuses sur les eaux douces. Elles se multiplient très facilement.

confervicole [*fèr*] adj. (de *conferve,* et du lat. *colere,* habiter). Qui croît ou vit parmi les conferves.

confervıforme [*fèr*] adj. Syn. de CONFERVOÏDE.

confervoïde [*fèr*] adj. Qui a l'apparence des conferves.

confès, esse [*fè, è-se*] adj. (lat. *confessus*). Qui s'est confessé : *mourir confès.* (VX.)

confessant [*fè-san*], **e** n. *Fam.* Personne qui confesse.

confesse [*fè-se*] n. f. Confession. (Ne s'emploie qu'avec les prépositions *à* et *de* : *aller à confesse, revenir de confesse.*)

confesser [*fè-sé*] v. a. (du lat. *confiteri,* supin *confessum,* avouer). Déclarer (ses péchés) en confession. Avouer : *une faute loyalement confessée est à moitié pardonnée.* Recevoir la confession de : *confesser les fidèles. Fam. Confesser quelqu'un,* le faire parler, lui tirer des aveux. Proclamer : *les premiers martyrs confessaient héroïquement leur foi.* **Se confesser** v. pr. Faire sa confession. ANT. **Nier, dénier.**

confesseur [*fè-seur*] n. m. Prêtre qui confesse : *le confesseur est tenu au secret absolu.* Chrétien qui confessait sa foi, au temps des persécutions. Saint qui, dans l'office, n'a pas de titre particulier, n'étant ni apôtre, ni martyr. *Par ext.* Personne à qui l'on peut, l'on doit tout dire : *le médecin, l'avocat sont des confesseurs.* Adjectiv. : *évêques confesseurs.*

— ENCYCL. Les pénitents sont libres de choisir à leur gré un confesseur parmi les prêtres *approuvés ;* c'est-à-dire soit les prêtres séculiers à qui leur évêque a conféré le droit d'administrer le sacrement de pénitence, soit les religieux que leurs supérieurs ont chargés de ce ministère avec l'agrément de l'évêque.

confession [*fè-si-on*] n. f. (de *confesser*). Aveu d'un fait. Déclaration de ses péchés au tribunal de la pénitence. *Théol.* Affirmation publique de sa foi. Résumé des articles qui contiennent la déclaration de la foi d'un individu ou d'une Eglise : *la confession d'Augsbourg fut présentée à Charles-Quint en 1530* ANT. **Négation, dénégation.**

— ENCYCL. *Relig. cath.* La confession ou aveu des péchés fait à un prêtre approuvé est une des trois conditions nécessaires pour recevoir d'une manière efficace le sacrement de pénitence. Le principe de la confession est renfermé dans ces paroles du Christ à ses apôtres : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » La confession doit être faite en vue de recevoir l'absolution, prononcée distinctement par les lèvres, et complète. L'Eglise prescrit à ses fidèles de se confesser au moins une fois l'an et de communier au temps de Pâques. Luther rejeta l'obligation de la confession, mais la permit aux enfants et aux jeunes gens. Calvin l'abolit complètement.

Confession d'Augsbourg, formulaire célèbre, rédigé par Mélanchthon et contenant en vingt-huit articles la profession de foi des luthériens ; elle fut présentée à la diète d'Augsbourg en 1530.

Confession d'un Enfant du siècle, ouvrage d'Alfred de Musset, récit un peu assombri de sa liaison avec G. Sand (1836).

Confession, par Léon Tolstoï (1882). Sorte d'autobiographie morale où l'auteur indique par quelles phases il est arrivé à la philosophie religieuse qui lui donne la paix du cœur.

Confessions de saint Augustin, récit éloquent où ce Père de l'Eglise fait l'histoire des erreurs de sa jeunesse et de sa conversion (VE s.).

Confessions helvétiques. La première, appelée *Confession de Bâle,* fut rédigée en 1530 par Zwingle pour les protestants de Suisse. La seconde, rédigée en 1566 par Th. de Bèze et Bellinger, est encore en vigueur aujourd'hui. Elle n'admet, en matière de foi, que l'autorité de la Bible, enseigne la prédestination, ne reconnaît que deux sacrements : le baptême et la Cène, et condamne les images.

Confessions d'un Anglais mangeur d'opium, par Th. de Quincey, et son chef-d'œuvre (1821). Sorte d'autobiographie, très originale, d'un humour parfois affecté. A été traduit par A. de Musset, mais de façon fantaisiste. Ch. Baudelaire en a donné des analyses et des extraits fidèles.

Confessions (*les*), de J.-J. Rousseau, autobiographie où cet écrivain raconte sa vie jusqu'en 1765, avec une sincérité qui touche parfois au cynisme, mais où ses instincts de tendresse, son amour de la nature, son goût de la mélancolie et de la rêverie lui ont inspiré des pages qui comptent parmi les plus touchantes qu'il ait écrites. (Publiée après sa mort, 1781-1788.)

confessionnaire [*fe-si-o-nè-re*] adj. Qui a rapport à la confession religieuse.

confessionnal [*fè-si-o-nal*] n. m. Sorte de guérite où se met le prêtre pour entendre le pénitent. *Fig.* Confession : *les secrets du confessionnal. Par ext.* Fauteuil à haut dossier muni de deux oreillons.

confessionnalisme [*fè-si-o-na-lis-me*] n. m. Attachement étroit à une confession religieuse.

confessionnel, elle [*fè-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport à la confession de foi : *querelles confessionnelles.*

confessionniste [*fè-si-o-nis-te*] n. m. Luthérien de la confession d'Augsbourg.

confessoire [*fè-soi-re*] adj. *Dr.* Qui contient une répétition du droit de servitude.

confetti [*fèt-ti*] n. m. pl. (pl. de l'ital. *confetto,* dragée). Dragées ou boulettes de plâtre, ou bien encore minces rondelles de papier colorié, qu'on se lance pendant le carnaval. S. un *confetti.*

confiable adj. Qui peut être confié.

confiance n. f. (lat. *confidentia*). Espérance ferme en quelqu'un, en quelque chose : *avoir confiance dans l'avenir.* Assurance dans la probité de quelqu'un : *Marie de Médicis avait placé toute sa confiance en Concini. Fig.* Sécurité, hardiesse : *parler avec confiance.* Loc. adv. : *En confiance,* en toute liberté et sécurité : *acheter en confiance. De confiance,* à qui l'on peut se fier complètement : *homme, place, maison de confiance.* ANT. **Méfiance, défiance, suspicion.**

confiant [*fi-an*], **e** adj. Disposé à la confiance : *caractère confiant.* Substantiv. : *les confiants et les défiants.* ANT. **Défiant, méfiant.**

confidemment [*da-man*] adv. En confidence.

confidence [*dan-se*] n. f. (lat. *confidentia*). Communication d'un secret : *faire des confidences à quelqu'un.* Secret : *être dans la confidence d'un complot. En confidence* loc. adv. Secrètement.

Confidences, de Lamartine, confessions de jeunesse très enjolivées et méditations diverses. Le morceau capital du livre est l'épisode de *Graziella* (1849). Elles ont pour suite les *Nouvelles confidences* (1851), où est intercalé l'épisode de *Raphaël.*

confident [*dan*], **e** n. A qui l'on confie ses plus secrètes pensées : *Tristan l'Ermite était le confident habituel de Louis XI. Théât.* Personnage subalterne auquel le héros de la pièce fait des confidences. *Mobil.* Siège capitonné, à dossier bas, généralement en forme d'S.

confidentiaire [*dan-si-è-re*] n. m. *Dr. can.* Ecclésiastique qui tient un bénéfice par substitution illégale. *Par anal.,* syn. de FIDUCIAIRE.

confidentiel, elle [*dan-si-èl, è-le*] adj. Qui se dit, se fait en confidence : *avis confidentiel.*

confidentiellement [*dan-si-è-le-man*] adv. D'une manière confidentielle.

confier [*fi-é*] v. a. (du lat. *confidere,* avoir confiance. — Se conj. comme *prier.*) Remettre une chose

au soin, à la fidélité, à l'habileté de quelqu'un. Faire confidence de. *Fig.* Déposer dans : *confier la semence à la terre.* **Se confier** v. pr. Donner sa confiance à : *Napoléon, vaincu, eut le tort de se confier aux Anglais.*

configuration [*si-on*] n. f. (de *configurer*). Forme extérieure d'un corps : *la configuration de la terre est celle d'une sphère un peu aplatie.*

configurer [*ré*] v. a. Donner la forme à : *c'est le mouvement de rotation qui a configuré notre globe*

confinement [*man*] n. m. Action de confiner dans un lieu. Isolement des prisonniers.

confiner [*né*] v. n. Toucher aux confins d'un pays : *la Suisse confine à la France.* V. a. Reléguer : *le dernier des Mérovingiens fut confiné dans un monastère par Pépin le Bref. Air confiné*, air qui ne se renouvelle pas. **Se confiner** v. pr. Se retirer, s'isoler

confinité n. f. (de *confiner*). Communauté de limites : *la confinité de deux provinces.*

confins [*fin*] n. m. pl (du lat. *confinis*, limitrophe; du préf. *con*, et du lat. *finis*, fin). Frontière commune à deux pays : *la chaîne de l'Oural est aux confins de l'Europe et de l'Asie. Par ext.* Point intermédiaire entre deux Etats : *les confins de la maladie et de la santé. Aux confins de la terre,* au bout du monde.

Confins militaires, ancienne division administrative et militaire de l'empire austro-hongrois, qui avait été organisée en 1807 entre la Drave et la Save, pour mettre une barrière aux invasions turques et aussi comme défense sanitaire.

confire v. a. (du lat. *conficere*, digérer. — *Je confis, nous confisons. Je confisais Je confis. Je confirai. Je confirais. Confis, confisons, confisez. Que je confise. Que je confisse* (très peu usité). *Confisant. Confit, e.*) Mettre des fruits dans du sucre, des légumes dans du vinaigre, pour les conserver. *Fig.* et *fam.* Garder très longtemps sans employer : *acheter des livres pour les confire. Techn.* Plonger les peaux dans le confit, pour les chamoiser.

confirmand [*man*], **e** n. Personne qui va recevoir le sacrement de confirmation.

confirmateur, trice n. Individu, chose qui confirme : *le confirmateur d'une nouvelle.*

confirmatif, ive adj. Qui confirme : *arrêt confirmatif.*

confirmation [*si-on*] n. f. (de *confirmatif*). Ce qui rend une chose plus certaine : *confirmation d'une nouvelle.* Assurance expresse et nouvelle. Sacrement de l'Eglise, qui affermit dans la grâce du baptême : *la confirmation est administrée par l'évêque. Rhétor.* Partie du discours où l'on prouve les faits avancés dans l'exposition.

— Encycl. *Théol.* La confirmation est un sacrement qui donne à ceux qui le reçoivent le Saint-Esprit : il est le complément du baptême. Elle consiste dans l'onction du saint chrême, faite sur le front en forme de croix, et l'imposition des mains de l'évêque, accompagnée d'un léger soufflet. En France, la confirmation est reculée jusqu'après la première communion.

— *Dr.* On appelle *acte confirmatif* l'acte par lequel une personne valide une obligation entachée d'un vice qui pourrait motiver à son profit une action en nullité ou en rescision.

La confirmation suppose donc un acte simplement annulable ou rescindable; elle ne pourrait donner aucune valeur à un acte inexistant. Elle n'est valable que si elle a eu lieu avec connaissance du vice dont l'obligation était entachée et avec l'intention de le réparer.

La loi appelle aussi cet acte *ratification*, mais il vaut mieux réserver cette expression pour l'approbation donnée après coup aux actes d'un gérant d'affaires.

confirmatoire adj. Propre à confirmer : *déclaration confirmatoire.*

confirmé, e. Personne qui a reçu la confirmation : *les confirmés et les confirmées.* Adjectiv. en T. de turf, bien dressé, habitué à : *pouliche confirmée sur les obstacles.*

confirmement [*man*] n. m. Etat de ce qui est confirmé. (Vx.)

confirmer [*mé*] v. a. (lat. *confirmare*). Rendre plus stable, plus certain : *confirmer une nouvelle.* Sanctionner, ratifier : *confirmer une donation. Théol.* Conférer le sacrement de confirmation. *Fam.* Souffleter. Ant. **Contredire, dédire, démentir.**

confisable [*za-ble*] adj. Propre à être confit : *fruits confisables.* (Peu us.)

confiscable [*fis-ka-ble*] adj. Qui peut être confisqué : *marchandises confiscables.*

confiscant [*fis-kan*], **e** adj. Qui confisque.

confiscateur, trice [*fis-ka*] n. Individu qui confisque.

confiscation [*fis-ka-si-on*] n. f. Action de confisquer : *la cour de Philippe Auguste prononça la confiscation des biens de Jean sans Terre.* Biens confisqués. Attribution au Trésor et, dans quelques cas, aux parties lésées, de tout ou partie des biens d'un individu condamné pour certaines infractions à la loi.

— Encycl. *Dr.* La confiscation s'applique soit au corps du délit, soit aux choses produites par le délit, soit à celles qui ont servi ou qui ont été destinées à le commettre Sauf en matière de chasse, de pêche et de contributions indirectes, les tribunaux n'ont pas le droit d'exiger le payement de la valeur des objets confisqués.

Tout jugement de condamnation en matière de chasse prononce la confiscation des armes, lorsque le délit a été commis dans des conditions déterminées. D'autre part, en matière de pêche fluviale, les filets et engins qui ont été saisis comme prohibés ne peuvent, dans aucun cas, être remis sous caution; ils sont détruits après le jugement.

confiserie [*ze-ri*] n. f. Art, commerce du confiseur. Sa boutique. Sa marchandise.

confiseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. (rad. *confire*). Qui fait et vend toute espèce de sucreries.

confisquer [*fis-ké*] v. a. (lat. *confiscare*). Saisir au nom du fisc, ou en vertu d'un règlement quelconque : *confisquer à un écolier un livre défendu.*

confit [*fi*], **e** adj. (de *confire*). Conservé dans du sucre, du vinaigre, etc. : *fruits confits. Fig.* Plein d'une chose que l'on suppose jouer le rôle du sucre, par plaisanterie ou en mauvaise part : *confit en dévotion.* N. m. Pièce de viande conservée dans de la graisse : *du confit d'oie.* Mélange d'eau et de son pour la nourriture des pores et de la volaille. Mélange aigri d'eau et de son, ou de farine d'orge, où l'on met confire les peaux.

confiteor [*té-or*] n. m. invar. (m. lat. signif. *je confesse*). Prière des catholiques commençant par ce mot, et que l'on récite à la messe, ou avant de se confesser, etc *Fam. Dire son confiteor,* faire l'aveu de sa faute, exprimer son repentir.

confiture n. f. (de *confit*). Mets composé de fruits ou d'autres matières végétales que l'on fait cuire avec du sucre. *Fig.* et *fam. En confiture,* brisé, moulu. *Pop.* Excrément : *marcher dans la confiture.*

— Encycl. Les confitures sont des fruits cuits avec du sucre. Elles se distinguent de la marmelade, qui est une purée, et de la gelée, qui est le jus du fruit coagulé. Voici une formule générale pour la confection des confitures : Faire réduire le fruit dans une bassine de cuivre non étamé; ajouter 1 kilogramme de sucre concassé par litre de jus cuit. Faire cuire encore quelques instants et, lorsque la masse est ferme, laisser refroidir; mettre en pots. Recouvrir la confiture d'un papier imbibé d'eau-de-vie, et le pot d'un parchemin que l'on ficelle. Lorsqu'on s'aperçoit que de la moisissure s'est formée sur la confiture, retirer le papier, ôter la moisissure, essuyer l'intérieur du pot avec un linge et remettre un autre papier imbibé d'eau-de-vie.

Afin de prévenir la rupture des pots, on place ceux-ci, avant de les remplir, au milieu d'un linge mouillé d'eau froide; on replie le linge de manière à former autour de chaque pot un bourrelet humide jusqu'en haut. On peut verser les confitures ou les gelées bouillantes dans un pot ainsi enveloppé, sans risque de le voir se rompre.

confiturerie [*ri*] n. f. Art, métier du fabricant de confitures. Fabrique, magasin, dépôt de confitures. Confitures.

confiturier [*ri-é*], **ère** n. et adj. Qui fait ou vend des confitures.

conflagration [*si-on*] n. f. (du préf. *con*, et lat. *flagrare*, brûler). Embrasement général, au prop. et au fig. : *une conflagration européenne.*

Conflans ou **Conflans-l'Archevêque** [*flan*], localité de la comm. de Charenton (Seine), près du confluent de la Seine et de la Marne. En 1465, Louis XI y conclut un traité pour dissoudre la *Ligue du bien public.*

Conflans [*flan*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 13 kil. de Briey, sur l'Orne et l'Iron, affl. de la Moselle; 750 h. Ch. de f. E. Tannerie. — Le cant. a 25 comm. et 7.900 h.

Conflans-Sainte-Honorine, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 22 kil. de Versailles, sur la Seine, près du confluent de l'Oise; 3.560 h. Ch. de f. O. Carrières; culture du chasselas.

confle n. m. Balle de poivre.

conflit [*fli*] n. m. (lat. *conflictus*). Choc, combat : *le conflit des armées, des éléments.* Lutte, antagonisme : *le conflit des intérêts.* Revendication simultanée d'une affaire par deux pouvoirs : *il existe en France un tribunal des conflits.* Lutte qui s'élève entre deux tribunaux revendiquant ou repoussant tous les deux la même affaire.

— Encycl. Les conflits sont de deux sortes : *conflits de juridiction* et *conflits d'attribution.*

Il y a conflit de *juridiction* lorsque la lutte s'élève entre deux tribunaux appartenant l'un et l'autre à l'ordre judiciaire ou à l'ordre administratif. Il y a conflit d'*attribution* lorsque la lutte s'établit entre un tribunal de l'ordre judiciaire et un tribunal de l'ordre administratif. Le conflit est dit *positif* lorsque les deux tribunaux revendiquent tous les deux la même affaire; il est dit *négatif* lorsqu'ils repoussent la même affaire.

Les conflits de juridiction de l'ordre judiciaire prennent fin par un *règlement de juges,* qui est fait par un tribunal supérieur à celui duquel relèvent les deux juridictions en lutte, tribunal de 1re instance, cour d'appel ou Cour de cassation. Les conflits de juridiction de l'ordre administratif sont jugés par le conseil d'Etat, jouant le rôle de tribunal de cassation. Quant aux conflits d'attribution, ils sont jugés par le *tribunal des conflits,* tribunal spécial. Ce tribunal est composé du garde des sceaux, président, de trois conseillers d'Etat élus par leurs collègues, de trois conseillers à la Cour de cassation, nommés par leurs collègues, de deux membres et de deux suppléants, élus par la majorité des juges précédents. Tous sont élus pour trois ans et rééligibles.

Le droit d'élever le conflit n'appartient qu'à l'autorité administrative.

confluence [*flu-an-se*] n. f. (de *confluent*). Caractère des maladies éruptives, qui consiste en ce que les pustules, vésicules, etc., se touchent.

confluent [*flu-an*], **e** adj. *Pathol.* Dont les éléments sont très rapprochés : *éruption confluente.*

confluent [*flu-an*] n. m. (de *confluer*). Point de jonction de deux cours d'eau : *Lyon est au confluent du Rhône et de la Saône. Anat.* Point de deux vaisseaux soudés.

confluer [*flu-é*] v. n. (du lat. *cum,* avec, et *fluere,* couler). Se jeter l'un dans l'autre, en parlant de deux cours d'eau.

Confolens [*lan*], ch.-l. d'arr. (Charente), au confluent de la Goire et de la Vienne, à 63 kil. d'Angoulême; 3.110 h. (*Confolentais* ou *Confolennais*). Ch. de f. Orl. Tanneries, minoteries, confiserie. — L'arr. a 6 cant., 66 comm., 66.280 h.; le cant. Nord a 8 comm et 7.730 h.; le cant. Sud a 11 comm. et 13.570 h.

Armes de Confolens.

confondant [*dan*], **e** adj. Qui confond, trouble profondément : *humiliation confondante.*

confondre v. a. (du préf. *con*, et du lat. *fundere*, fondre). Mêler ensemble, sans ordre; réunir en un seul tout : *la Garonne et la Dordogne confondent leurs eaux.* Ne pas faire de distinction; prendre pour : *confondre* autour *avec* alentour. *Fig.* Couvrir de confusion, réduire au silence : *confondre un adversaire.* Frapper d'étonnement : *voilà qui me confond.* Causer un sentiment d'humilité et de reconnaissance : *vos bontés me confondent.* **Se confondre** v. pr. Se mélanger. Se troubler. *Se confondre en politesses, en excuses,* etc., les multiplier. Ant. **Discerner, distinguer.**

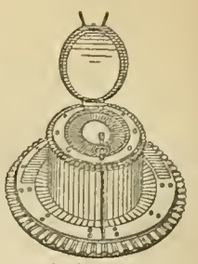
Conformateur

conformateur n. m. Instrument à pièces mobiles, avec lequel les chapeliers déterminent la mesure et les contours exacts de la tête du client.

conformation [*si-on*] n. f. Manière dont un corps est conformé : *la conformation des organes. Vice de conformation,* défaut physique grave.

conforme adj. (du lat. *cum,* avec, et *forma,* forme). Qui a la même forme, est semblable : *copie conforme à l'original.* Qui convient, qui s'accorde : *conforme à la raison.* Ant. **Différent.**

conformé, e adj. Bâti, disposé : *enfant bien conformé.*

conformément [*man*] adv. En conformité avec : *conformément à vos ordres.*

conformer [*mé*] v. a. Donner une forme. Mettre d'accord avec : *il faut conformer sa conduite à ses discours.* **Se conformer** v. pr. S'accommoder : *se conformer aux circonstances.*

conformisme [*mis-me*] n. m. Action d'imiter des exemples donnés.

conformiste [*mis-te*] n. En Angleterre, qui professe la religion dominante, l'anglicanisme. Ant. **Non-conformiste.**

conformité n. f. (de *conforme*). Etat de deux ou plusieurs choses pareilles entre elles. Analogie, ressemblance, convenance, accord : *conformité d'humeur.* Loc. prép. : *En conformité de,* conformément à.

confort [*for*] n. m. (subst. verb. de *conforter*). Aide, secours, assistance : *apporter quelque confort à un affligé.* Tout ce qui constitue les aises de la vie : *aimer le confort.*

confortabilité n. f. Nature de ce qui est confortable.

confortable adj. Qui conforte : *vin confortable.* Se dit de tout ce qui contribue au bien-être, aux agréments de la vie. N. m. Confort : *l'Anglais aime le confortable.* Ant. **Inconfortable.**

confortablement [*man*] adv. D'une manière confortable : *vivre confortablement.*

confortant [*tan*], **e** adj. Fortifiant. (Peu us.)

confortatif, ive adj. Qui conforte.

confortation [*si-on*] n. f. Action de conforter.

conforter [*té*] v. a. Fortifier. (Rare.)

confraternel, elle [*tèr-nèl, è-le*] adj. Propre aux confrères : *rapports confraternels.*

confraternité [*tèr*] n. f. (de *confraternel*). Bons rapports entre personnes d'un même corps : *il doit exister entre tous les savants de la terre une réelle confraternité.*

confrère n. m. (du lat. *cum,* avec, et *frater,* frère). Chacun des membres d'un même corps. Chacun de ceux qui exercent la même profession : *les médecins sont confrères entre eux.*

confrérie [*rî*] n. f. (de *confrère*). Association de personnes pour une œuvre pieuse ou de charité. *Par ext.* Corps d'individus unis par un lien quelconque.

Confrérie de la Passion, la plus célèbre des confréries destinées au moyen âge à la représentation des *mystères.* Composée de bourgeois et d'artisans de Paris, elle était vouée à la représentation de drames sacrés, et notamment du mystère de la Passion.

En 1402, *les confrères de la Passion* obtinrent un véritable monopole. Ils s'établirent successivement à l'hôpital de la Trinité, à l'hôtel de Flandre, à l'hôtel de Bourgogne. Un arrêt du Parlement leur interdit en 1548 de jouer des mystères sacrés. Leur société fut dissoute en 1676.

confrication [*si-on*] n. f. (lat. *confricatio*). Réduction en poudre par le frottement. Expression du suc des végétaux opérée avec les doigts.

confrontation [*si-on*] n. f. Action de confronter, de comparer : *confrontation de l'accusé et des témoins.* (Le syn. confrontement est peu us.)

confronter [*té*] v. a. (du lat. *cum,* avec, et *frons, frontis,* front). Mettre des personnes en présence pour comparer leurs dires. Comparer : *confronter des écritures.* V. n. *Dr.* Etre contigu : *champ qui confronte à la route.*

confucianisme [*nis-me*] n. m. Doctrine de Confucius.

confucianiste [*nis-te*] n. Adepte du confucianisme.

confucien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Qui concerne la doctrine de Confucius : *cérémonies confuciennes.*

Confucius [*uss*] ou mieux **Koung-Fou-Tseu,** le plus célèbre philosophe de la Chine, fondateur d'une religion toute morale, d'un idéal assez élevé (551-479 av. J.-C.). Il était né dans le royaume de Lou, occupa des fonctions importantes, mais s'en démit pour s'occuper de l'éducation des peuples et des gouvernants. Le caractère saillant de sa doctrine en est un bon sens pratique, utilitaire, et un grand amour de l'humanité. Tout son système repose sur les devoirs réciproques des hommes, classés par lui en relations entre prince et sujets, entre père et enfants, entre concitoyens.

Confucius.

confus, e [*fu, fu-ze*] adj. (lat. *confusus*). Mêlé, brouillé : *objets confus.* Où l'on ne peut rien distinguer : *rumeur confuse. Fig.* Obscur : *discours confus.*

Honteux, déconcerté : *demeurer confus.* Incertain : *souvenir confus.* ANT. **Clair, net, précis.**

confusément [*zé-man*] adv. D'une manière confuse : *apercevoir confusément un objet.* ANT. **Clairement, distinctement, nettement.**

confusion [*zi-on*] n. f. (de *confus*). Réunion de choses disparates. Manque de clarté : *la confusion du style naît de celle des idées.* Action de prendre une chose pour une autre : *confusion de dates.* Désordre. *Fig.* Embarras que causent la pudeur, la honte : *éprouver une grande confusion. Dr. Confusion de droits,* réunion sur une même tête de droits différents. Loc. adv. : *En confusion,* dans une abondance désordonnée. ANT. **Clarté, netteté, précision.**

— ENCYCL. *Dr.* La réunion en la même personne de la qualité de créancier et de celle de débiteur, appelée aussi *confusion,* a pour effet d'éteindre la dette et la créance. La confusion se produit lorsque le créancier succède au débiteur, ou inversement. Quand un codébiteur solidaire hérite d'un créancier, ou réciproquement, la créance et la dette ne sont éteintes que jusqu'à concurrence de la part du codébiteur qui a hérité du créancier ou auquel le créancier a succédé. La confusion qui s'opère dans la personne du débiteur principal libère la caution ; mais la libération de celle-ci par la confusion n'entraîne pas l'extinction de l'obligation principale.

Lorsqu'un héritier a accepté *purement et simplement* une succession, ses biens et ceux du défunt se confondent, ainsi que leurs dettes respectives, de telle sorte que l'héritier est tenu, même sur ses propres biens, d'acquitter les obligations du défunt, et que les créanciers du défunt subissent le concours de ceux de l'héritier. La confusion cesse au cas d'acceptation sous bénéfice d'inventaire et de séparation de patrimoines.

Confusion de part. On appelle ainsi l'impossibilité de reconnaître le père d'un enfant né plus de six mois après que la mère a contracté un second mariage et moins de neuf mois après la mort du premier époux. Pour ce motif, la femme ne peut se remarier que dix mois révolus après la dissolution du mariage précédent.

confusionner [*zi-o-né*] v. a. *Pop.* Donner de la confusion, faire rougir.

confutation [*si-on*] n. f. Réfutation. (Vx.)

conge n. m. (lat. *congius*). Chez les Romains, mesure pour les liquides valant 3 litres. Auj., appareil pour chauffer les liqueurs.

congé n. m. (lat. *commeatus*. Permission : *ne rien pouvoir sans le congé de quelqu'un.* Permission temporaire : *congé de semestre.* Renvoi d'une personne à gages ; *recevoir son congé.* Acte qui assigne un terme à une location : *donner congé.* Titre de mouvement délivré par l'administration des contributions directes, et qui permet de faire circuler librement des matières soumises aux droits, telles que les boissons. Autorisation de partir donnée par l'administration des douanes à un bâtiment. Exemption de classe, que l'on accorde aux écoliers. Adieu que l'on dit à ses amis, à ses supérieurs, avant de se mettre en voyage : *prendre congé. Prendre son congé,* se retirer du service militaire, et, *par ext.* se retirer, cesser ce qu'on faisait. Période de service militaire : *faire deux congés.* Cessation momentanée du service militaire, dépassant trente jours (au-dessous, c'est une permission). Libération du service militaire. *Archit.* Moulure raccordant le fût et la ceinture d'une colonne ; c'est un quart de rond creux. Outil de menuisier, de sculpteur, etc., au moyen duquel on pratique ce raccordement. *Dr. Défaut-congé* ou *congé,* défaut du demandeur.

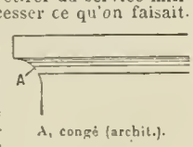
A, congé (archit.).

— ENCYCL. *Armée.* On distingue le *congé définitif* ou *absolu,* libération définitive du service militaire ; le *congé renouvelable,* que l'on peut faire prolonger, mais qui expire s'il n'a été renouvelé en temps utile ; le *congé d'ancienneté,* libération définitive acquise de droit par le temps que l'on a passé au service ; le *congé de réforme ou de renvoi,* renvoi du service pour incapacité reconnue ; le *congé de libération,* renvoi du service après que le temps du service légal est expiré ; le *congé de passe,* autorisation de passer d'un corps dans un autre corps ; le *congé de convalescence,* congé accordé par l'autorité militaire, et sur la demande des chirurgiens d'un hôpital, à un homme qui relève de maladie.

— *Contr. indir.* et *douanes.* Le congé accompagne les boissons dont le droit a été payé au départ, à la différence de l'*acquit-à-caution,* délivré lorsque le droit n'est payable qu'à la destination, sous la garantie d'une caution. Les expéditeurs ont le choix entre les deux procédés. En matière de douanes, on emploie aussi tantôt le congé, tantôt l'acquit-à-caution, d'après la distinction ci-dessus dans le rayon des douanes appelé *rayon-frontière.*

— *Dr.* Le jugement par défaut-congé est celui par lequel l'avoué du défendeur obtient défaut contre celui du demandeur et peut obtenir pour son client un congé, c'est-à-dire l'extinction de l'instance, sans que le procès ait été jugé au fond. On admet généralement que le défendeur peut exiger que le tribunal juge le fond du procès, auquel cas le demandeur, étant un défaillant, a le droit de faire opposition au jugement qui a statué sur le fond par défaut, toutes les fois qu'il lui a fait perdre le procès en tout ou en partie.

— *Mar. Congé de navigation.* Le congé, droit de sortie, est obligatoire, sauf pour les bâtiments de l'Etat. Il est délivré chaque année (ou pour la durée des voyages de plus d'une année), moyennant le payement d'un droit fixé d'après le tonnage. Les bâtiments étrangers payent, sous le nom de *passeport,* un droit de sortie de 1 fr. 20 c. Le congé fait partie des papiers de bord et contient les renseignements qui permettent de reconnaître l'identité du navire.

congéable adj. Sujet à congé. *Bail à domaine congéable,* celui par lequel un domaine étant affermé pour un temps indéterminé, le propriétaire peut à sa volonté reprendre la jouissance.

— ENCYCL. Le *bail à domaine congéable* ou *convenant* est essentiellement breton, puisque la loi en limite l'usage aux départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Le domanier *exploitant par lui-même,* s'il a renoncé au droit de provoquer le congément, peut faire *exponse payante,* c'est-à-dire abandon au foncier, moyennant indemnité, de ses droits édificiers. Il lui est interdit d'y renoncer par avance pour une période plus longue que la durée totale du bail ; une telle renonciation serait nulle.

congédiable adj. Que l'on peut congédier.

congédiement [*di-man*] n. m. Action de congédier. *Admin.* Octroi ou réception d'un congé.

congédier [*di-é*] v. a. (de l'ital. *congedo,* congé. — Se conj. comme *prier.*) Donner ordre de se retirer : *congédier un importun.* Renvoyer : *congédier un domestique.* Donner une audience de congé à : *congédier un ambassadeur.* Donner à des soldats la permission de se retirer dans leurs foyers.

congélabilité n. f. Etat de ce qui est congelable : *la congélabilité de l'eau.*

congelable adj. Qui peut être congelé : *presque tous les liquides sont congelables.*

congelant [*lan*], **e** adj. Qui congèle.

congélateur n. m. Appareil servant à congeler les liquides.

congélatif, ive adj. Qui congèle.

congélation [*si-on*] n. f. Action de congeler : *pendant la congélation, la température de la masse liquide reste stationnaire.* Résultat de cette action. Désorganisation des tissus, produite par une température très basse : *la congélation du nez.*

— ENCYCL. *Physiq.* V. SOLIDIFICATION.

— *Méd.* La congélation des tissus produit des troubles comparables à ceux des brûlures. Il peut y avoir rubéfaction, phlyctène, ulcération et même mortification des parties atteintes. Les engelures sont une congélation légère ; on les traite avec succès par l'acide picrique. Les congélations intenses demandent des frictions froides (eau et neige) pour éviter la mort du tissu ; il est bon aussi de donner intérieurement de la caféine.

congeler [*lé*] v. a. (lat. *congelare.* — Prend un *e* ouvert devant une syllabe muette : *je congèle, il congèlera.*) Transformer un liquide en solide par l'action du froid : *une température de — 130° C. congèle l'alcool.* Coaguler : *congeler un sirop.* Se dit du froid excessif qui désorganise les chairs : *congeler les mains, les pieds.* **Se congeler** v. pr. Etre congelé.

congément [*man*] n. m. Congé donné par le propriétaire foncier à un teneur congéable.

congemination [*si-on*] n. f. (du lat. *cum,* avec, et *geminatio,* action de doubler). Formation double et simultanée.

congénère adj. (du préf. *con,* et du lat. *genus, eris,* genre). Qui est du même genre, de la même espèce : *plantes congénères. Anat. Muscles congénères,* qui concourent au même mouvement. N. : *des congénères ; les congénères d'un mot.*

congénial, e, aux adj. Conforme à la nature, au génie de quelqu'un.

congénialité n. f. Caractère de ce qui est congénial.

congénital, e, aux adj. Héréditaire, qu'on apporte en naissant : *maladie congénitale.*

congère n. f. (du lat. *congeries,* amas). Amas de neige entassée par le vent.

congérie [*ri*] n. f. (lat. *congeries*). *Rhét.* Accumulation.

congestibilité [*jès-ti*] n. f. Prédisposition d'un organe à se congestionner.

congestible [*jès-ti-ble*] adj. Qui est susceptible de congestion.

congestif [*jès-tif*], **ive** adj. Entassé, rapproché. Qui est relatif à la congestion.

congestion [*jès-ti-on*] n. f. (lat. *congestio*). Accumulation morbide du sang dans une partie circonscrite du corps : *congestion cérébrale*.

— Encycl. La congestion peut provenir soit d'une pléthore dans la circulation artérielle (congestion active), soit d'un embarras, d'une stase dans la circulation de retour (congestion passive). Dans tous les cas, le tissu congestionné augmente de volume ; le sérum du sang s'extravase, et l'œdème apparaît. Les symptômes sont variables avec les tissus atteints. La *congestion de la rate* apparaît dans toutes les maladies infectieuses, principalement dans la fièvre paludéenne. La *congestion du foie* provient de maladies cardiaques, pulmonaires ou du tube digestif. La *congestion pulmonaire* existe au début de la tuberculose, dans les cas de grippe, de rougeole, etc.; elle est de règle chez les vieillards restés longtemps dans le décubitus dorsal. Le traitement consiste à activer la circulation ; les révulsifs, les scarifications et même la saignée sont indiqués.

congestionnel, elle [*jès-ti-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport à la congestion, qui la produit.

congestionner [*jès-ti-o-né*] v. a. Produire une congestion dans : *la chaleur congestionne le cerveau*.

congiaire [*ji-è-re*] n. m. (de *congе*). Distribution extraordinaire faite par les empereurs au peuple romain. Adjectiv. : *libéralités congiaires*.

conglobation [*si-on*] n. f. Entassement. *Rhétor.* Accumulation d'arguments, de preuves.

conglober [*bé*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *globus*, pelote). Mettre en boule ; entasser, accumuler.

conglomérat [*ra*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *globus*, pelote). Roche formée par l'agglutination de matériaux grossiers, liés par un ciment : *les poudingues sont un conglomérat*.

conglomération [*si-on*] n. f. Action de conglomérer ; état de ce qui en résulte.

conglomératique adj. Contenant des agglomérations, des conglomérats.

conglomérer [*ré*] v. a. (lat. *conglomerare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Réunir en une seule masse : *conglomérer des particules de matière*.

conglutinant [*nan*], **e** ou **conglutinatif, ive** adj. Propre à conglutiner : *substance conglutinante*.

conglutination [*si-on*] n. f. Action de conglutiner ; son résultat : *conglutination des humeurs*.

conglutiner [*né*] v. a. (lat. *conglutinare*). Rendre gluant et visqueux : *certains poisons conglutinent le sang*. Faire adhérer en collant : *conglutiner les bords d'une plaie*. Se conglutiner v. pr. Être, devenir conglutiné.

conglutineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Visqueux, gluant : *des humeurs conglutineuses*.

congo n. m. Sorte de thé d'Afrique. Idiome des Congolais : *le congo est peu sonore*.

Congo, fleuve de l'Afrique équatoriale. Il sort de la région des grands lacs par trois grandes branches : le Louboudi, le Louapoula et le Loukouga, qui, réunis, prennent le nom de Loualaba, coule en un immense arc de cercle au milieu de vastes forêts, reçoit à droite l'Oubangui et la Sangha, à gauche le Kasaï, baigne Brazzaville et Léopoldville, traverse une région montagneuse, où son cours se brise en multiples chutes, et se jette dans l'Atlantique par un vaste estuaire, en aval de Matadi. Cours d'environ 5.000 kil.

Armoiries de l'Etat du Congo.

Congo (Etat indépendant du), Etat fondé en Afrique, en conformité des décisions du congrès de Berlin (1885), dont Léopold II, roi des Belges, était le souverain, et qui est devenu colonie belge en 1908.

Congo belge, colonie belge de l'Afrique équatoriale, l'ancien Congo belge ; capit. *Boma* ; v. pr. *Léopoldville, Matadi, Banana, Stanleyville*. Il s'étend sur tout le bassin du Congo supérieur et moyen. Vastes forêts ; grandes ressources économiques : bois, caoutchouc, ivoire, etc. Superf. : 2.382.000 kil. carr. Pop. : environ 20 millions d'hab. (*Congolais.*)

Ordre royal du Lion du Congo.

Congo (*ordre royal du* **Lion du**), institué le 28 juillet 1891 par le roi Léopold II, roi des Belges. Le ruban est rouge, bordé d'une raie jaune pâle entre deux lisérés bleus. Six classes, dont la dernière est dite « des médailles ».

Congo français, colonie française de l'Afrique occidentale, entre le fleuve Congo et la colonie allemande du Cameroun ; elle se relie par l'Oubangui à nos possessions du Tchad. Stations pr. *Libreville, Franceville, Brazzaville*. Administrativement, le Congo comprend les colonies du Gabon, du moyen Congo, de l'Oubangui-Chari-Tchad. Encore incomplètement pourvu de voies de communication, il produit surtout du caoutchouc et des bois de construction et d'ébénisterie.

Congo portugais. V. Angola.

Congolais, e [*lé, è-ze*], originaire du Congo : *les Congolais*. Adjectiv. : *coutumes congolaises*.

congratulant [*lan*], **e** adj. Porté à congratuler. Dont on se sert pour congratuler.

congratulateur, trice adj. et n. Qui congratule, qui aime à congratuler. (Ne s'emploie en général qu'avec une nuance d'ironie.)

congratulation [*si-on*] n. f. Félicitations. (Ne s'emploie plus guère sérieusement.)

congratulatoire adj. Qui congratule : *épître congratulatoire*.

congratuler [*lé*] v. a. (lat. *congratulari*). Féliciter, complimenter. Se congratuler v. pr. Se féliciter soi-même, ou mutuellement. (Ne s'emploie plus guère sérieusement.)

congre n. m. (lat. *congrus*). Poisson de mer, dit aussi *anguille de mer*, de la famille des murénidés, qui peut atteindre 3 mètres de long.

Congre.

congre n. m. Vivier formé dans une rivière au moyen de pieux presque jointifs. (On dit aussi conorier, congrois.)

congréage n. m. Action de congréer.

congréer [*gré-é*] v. a. Entourer un cordage avec des brins peu épais pour faire disparaître les vides entre les torons.

congrégandine n. f. Religieuse de la congrégation de Notre-Dame.

congréganisme [*nis-me*] n. m. Système, esprit religieux et politique de la Congrégation, sous la Restauration.

congréganiste [*nis-te*] adj. et n. Qui fait partie d'une congrégation. *École congréganiste*, dirigée par des frères, des religieux ou des religieuses.

congrégation [*si-on*] n. f. (lat. *congregatio* ; de *cum*, avec, et *grex, gregis*, troupeau). Ensemble de religieux du même ordre. *La congrégation de Jésus*, les jésuites. Réunion de personnes séculières ou religieuses, vivant sous une même règle. *Congrégation des fidèles*, ensemble des catholiques. Assemblée de prélats pour examiner certaines affaires en cour de Rome : *la congrégation de l'index*.

— Encycl. *Dr. can.* Chez les écrivains ecclésiastiques, le mot *congrégation* désigne une association religieuse dont les membres, hommes ou femmes, ne font pas de vœux solennels, mais des vœux simples, soit temporaires, soit perpétuels, ou même ne sont liés que par un engagement qui ne va pas jusqu'au vœu. Parmi les congrégations proprement dites, on peut citer : les sulpiciens, les missions étrangères, les lazaristes, les eudistes, les oratoriens ; les petites sœurs des pauvres, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, le Bon-Pasteur, etc.

On appelle *congrégations romaines* des commissions permanentes de cardinaux que les papes ont instituées pour l'expédition des affaires de l'Église. On en compte vingt. Quatre sont présidées par le pape ; les autres, par un cardinal-préfet. Nous citerons les congrégations du Saint-Office, de la Propagande, de l'Index, des Rits, etc.

Par l'expression *la Congrégation*, on entend absolument une congrégation de la sainte Vierge qui, fondée en 1801, prit un grand développement sous la Restauration, et fut accusée d'avoir pris dans l'Etat une importance politique excessive.

Canoniquement, pour qu'une nouvelle congrégation soit régulièrement fondée, il faut que ses statuts soient approuvés par l'évêque du diocèse. Quand la congrégation commence à prendre de l'importance, l'approbation du pape est demandée. Aucune congrégation religieuse ne peut se former en France sans autorisation, donnée par une loi ; aux congrégations existantes au moment de la promulgation de la loi du 1er juillet 1901, non antérieurement autorisées ou reconnues, a été imparti un délai de trois mois pour solliciter leur autorisation par une loi ; celles qui, dans ce délai, n'avaient pas fait diligence pour régulariser leur situation, ont été considérées comme dissoutes et réputées illicites.

En ce qui regarde le fisc, les congrégations payent : 1° les impôts ordinaires ; 2° l'impôt spécial dit *de mainmorte* ; 3° l'impôt de 4 p. 100 sur leurs revenus, tous leurs biens, meubles et immeubles, étant réputés leur rapporter 5 p. 100 ; 4° l'impôt dit *droit d'accroissement* ou *d'abonnement*.

congrégationalisme [*si-o-na-lis-me*] n. m. Secte de congrégationalistes ; leur système religieux.

congrégationaliste [*si-o-na-lis-te*] n. m. Dans les pays anglo-saxons, partisan d'un système ecclésiastique qui fait de chaque Église locale une petite république autonome.

congrégationniste [*si-o-nis-te*] n. Partisan des congrégations religieuses.

congrégé, e adj. (du lat. *cum*, avec, et *grex, gregis*, troupeau). Réuni en tas.

congrégée [*jé*] n. f. Ursuline qui ne prononçait pas de vœux.

congrès [*grè*] n. m. (lat. *congressus*). *Dr. anc.* Expérience légale, pour constater si le mari était impuissant ou non.

congrès [*grè*] n. m. (lat. *congressus*). Assemblée de souverains, d'ambassadeurs, pour traiter d'intérêts politiques : *le congrès de Paris (1856) mit fin à la guerre de Crimée*. Réunion de gens qui délibèrent sur des intérêts communs, des études communes, etc. : *congrès scientifique*. En France, Sénat et Chambre réunis pour nommer le président de la République, modifier la Constitution, etc. (en ce sens, prend une majuscule) : *le Congrès se réunit au palais de Versailles*. Aux Etats-Unis, le Sénat et la Chambre ensemble. Nom donné à l'Assemblée constituante belge de 1830-1831.

— Encycl. Dans les congrès diplomatiques, on traite des questions de territoires ou de rapports d'Etat à Etat. Les plus célèbres de ces assemblées diplomatiques sont celles de Munster et d'Osnabruck, qui aboutirent aux traités de Westphalie (1648), celles de Rastadt (1797), de Vienne (1814-1815), de Vérone (1822), de Paris (1856), de Berlin (1878).

Dans les congrès dits *internationaux*, dont l'initiative revient aux puissances, on s'occupe plus spécialement de fixer certaines règles du droit des gens. Tels : le congrès de *Genève* (1863), d'où sortit la convention internationale du même nom, neutralisant en temps de guerre les blessés, les ambulances et les services sanitaires ; le congrès tenu en 1874, à *Bruxelles*, sur l'initiative du gouvernement russe, dans le but d'établir un code de la guerre qui en rendît les coutumes plus humaines ; le congrès de *Saint-Pétersbourg* qui, en 1878, prononça notamment l'interdiction des balles explosibles.

congression [*grè-si-on*] n. f. (lat. *congressio*). Accouplement du mâle et de la femelle.

congressionnel, elle [*grè-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui se rapporte à un congrès.

congressiste [*grè-sis-te*] n. Membre d'un congrès.

congréure n. f. Syn. de congréage.

Congrève (William), poète dramatique anglais, né dans le Yorkshire (1670-1729) ; auteur de comédies habiles, élégantes et spirituelles, mais sans grande profondeur morale : *le Vieux garçon, le Chemin de la vie*.

Congrève (sir William), ingénieur et officier d'artillerie anglais, né dans le comté de Middlesex, m. à Toulouse (1772-1828) ; inventeur des fusées de guerre qui portent son nom.

Congrier, comm. de la Mayenne, arr. et à 35 kil. de Château-Gontier ; 1.300 h.

congru, e adj. (lat. *congruus*). Exact, précis, convenable ; *expressions congrues. Portion congrue*, ressources à peine suffisantes pour vivre. *Arith.* Se dit de deux nombres entiers par rapport à un troisième, quand leur différence est divisible par le troisième. *Théol. Grâce congrue*, grâce appropriée aux circonstances et à l'état d'âme de celui qui la reçoit. Ant. Incongru.

congruaire [*gru-è-re*] n. m. Desservant ou curé qui touche la portion congrue.

congruence [*gru-an-se*] n. f. Accord, convenance. *Arith.* Formule exprimant que deux nombres sont congrus par rapport à un troisième.

congruent [*gru-an*], **e** adj. (de *congru*). Qui convient ; *expressions congruentes*.

congruisme [*is-me*] n. m. Doctrine d'après laquelle Dieu accorde à l'homme la grâce congrue, c'est-à-dire appropriée aux circonstances, au temps et à l'état d'âme de celui qui la reçoit.

congruiste [*is-te*] n. Partisan du congruisme. Adjectiv. : *doctrine congruiste*.

congruité n. f. Convenance. Ant. Incongruité.

congrument [*man*] adv. D'une manière congrue. Convenablement.

Coni, v. du roy. d'Italie, ch.-l. de prov., sur la Stura ; 25.000 h. Soie. Prise par les Français en 1744.

conicine ou **conine** n. f. Syn. de cicutine.

conicité n. f. Forme conique.

conidie [*di*] n. f. Spore de champignon, née sur un appareil spécial différent des asques.

— Encycl. Beaucoup d'ascomycètes possèdent, outre leurs asques, un appareil conidien produisant des conidies. Certains basidiomycètes ont aussi des appareils analogues, et les spores qu'ils produisent sont appelés *conidies*.

conidiophore adj. (de *conidie*, et du gr. *phoros*, qui porte). Qui porte des conidies.

conidique adj. Qui appartient aux conidies.

conifère adj. et n. m. (du lat. *conus*, cône, et *ferre*, porter). Se dit des végétaux qui produisent des cônes, comme le pin, le sapin, l'if, etc. : *les conifères abondent dans les régions froides*.

coniférine n. f. Glucoside contenu dans les feuilles de certains conifères.

coniflore adj. Qui a les fleurs disposées en cône.

coniforme adj. Syn. de conique.

conine n. f. V. conicine.

coniospore [*os-po-re*] n. m. Terme par lequel on désigne les fructifications conidiques des champignons.

coniosporé, e [*os-po*] adj. Se dit des fructifications conidiques des champignons.

coniothalame adj. Se dit des lichens dont les apothécies ouvertes se résolvent en sporidies nues.

coniothèque n. f. *Bot.* Nom donné aux loges de l'anthère qui renferment le pollen.

conique adj. Qui a la forme d'un cône. *Sections coniques* ou absol. *coniques* n. f. pl., courbes obtenues par des sections planes du cône (*ellipse, hyperbole, parabole*).

conirostre [*ros-tre*] adj. (du lat. *conus*, cône, et *rostrum*, bec). Se dit des oiseaux qui ont le bec en forme de cône, comme le moineau, le corbeau, etc. N. m. pl. Sous-ordre des oiseaux passereaux. S. un *conirostre*.

— Encycl. Les conirostres sont des oiseaux chanteurs de petite taille, qui vivent ordinairement par bandes nombreuses et s'abattent sur les récoltes. Ils rendent cependant quelques services à l'homme en détruisant des insectes. On en connaît plusieurs centaines d'espèces, de toutes les régions du globe. Les moineaux, les alouettes sont les plus communs.

conivalve adj. Qui a une coquille conique.

conjectural, e, aux [*jèk*] adj. Fondé sur des conjectures : *la phrénologie est une science conjecturale*.

conjecturalement [*jèk, man*] adv. Par conjecture.

conjecturatif, ive [*jèk*] adj. Qui fait conjecturer.

conjecturation [*jèk, si-on*] n. f. Action de conjecturer. (Peu us.)

conjecture [*jèk*] n. f. (lat. *conjectura*). Présomption, supposition, opinion fondée sur des probabilités : *on doit souvent rétablir par conjecture le texte mutilé des écrivains anciens*.

conjecturer [*jèk-tu-ré*] v. a. Juger par conjecture : *le médecin en est souvent réduit à conjecturer*.

conjectureur [*jèk*] n. m. Individu qui aime à se livrer à des conjectures.

conjoindre v. a. (Se conj. comme *craindre*.) Joindre ensemble. (Peu us.) Marier.

conjoint [*join*], **e** adj. Intimement uni. N. m. L'un des époux, par rapport à l'autre. *Musiq.* V. disjoint. *Arith. Règle conjointe*, règle de trois.

— Encycl. *Dr.* V. aliments, mariage, succession, témoin, etc.

conjointe n. f. *Math.* Syn. de règle conjointe : *une conjointe*.

conjointement [*man*] adv. Ensemble, de concert : *agir conjointement avec quelqu'un*.

conjoncteur [*jonk*] n. m. *Conjoncteur disjoncteur*, syn. de coupleur.

conjonctif, ive [*jonk*] adv. *Gram.* Qui sert à unir. *Particule, locution conjonctive*, qui tient lieu d'une conjonction, comme *et, que, afin que, bien que, parce que*, etc. N. m. *Anat.* Tissu qui sépare et unit les autres tissus. *Gram.* Autre nom du subjonctif. Ant. **Disjonctif.**

conjonction [*jonk-si-on*] n. f. (de *conjonctif*). Union, liaison. Union charnelle. *Gram.* Mot invariable, qui sert à lier les mots ou les propositions. *Astr.* Rencontre apparente de deux astres dans la même partie du zodiaque : *les conjonctions de Vénus et du soleil ont une grande importance en astronomie.* Ant. **Disjonction.**

— Encycl. La conjonction entraîne le phénomène des *phases*, pour les planètes comme pour la lune. Au moment de la conjonction de la lune, on dit que celle-ci est *nouvelle*. Si la lune restait dans le plan de l'écliptique, il y aurait éclipse à chaque conjonction; il n'en est pas ainsi, puisque l'orbite lunaire est inclinée. V. lune, éclipse.

conjonctionnel, elle [*jonk-si-o-nèl, è-le*] adj. Tenant de la conjonction : *forme conjonctionnelle.*

conjonctionnellement [*jonk-si-o-nè-le-man*] adv. A la manière ou par le moyen des conjonctions : *mots unis conjonctionnellement.*

conjonctival, e, aux [*jonk*], adj. Qui a rapport à la conjonctive : *membrane conjonctivale.*

conjonctive [*jonk*] n. f. Muqueuse qui tapisse la face postérieure des paupières et la face antérieure du globe de l'œil.

conjonctivement [*jonk-ti-ve-man*] adv. D'une façon conjointe.

conjonctivite [*jonk*] n. f. Inflammation de la conjonctive.

— Encycl. On distingue les *conjonctivites simples* et les *conjonctivites infectieuses*. Les premières, dues à la fatigue ou à une irritation artificielle, se traitent par des lotions chaudes. Les secondes, toujours graves, sont des complications de presque toutes les maladies infectieuses, et peuvent, dans certains cas, aboutir à la suppuration de la cornée. L'ophtalmie des nouveau-nés est peut-être la plus dangereuse; elle exige des lotions antiseptiques, faites par des personnes compétentes.

conjoncture [*jonk*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *junctura*, liaison). Concours de circonstances, occasion : *il y a peu de conjonctures où il ne faille tout dire ou tout cacher.*

conjouir v. n. Jouir, se réjouir avec quelqu'un. **Se conjouir** v. pr. Se réjouir avec quelqu'un. (Vx.)

conjouissance [*i-san-se*] n. f. Joie partagée.

conjouissement [*i-se-man*] n. m. Congratulation mutuelle. (Vx.)

conjugable adj. Qui peut être conjugué : *le verbe* choir *n'est pas conjugable à tous les temps.*

conjugaison [*ghè-zon*] n. f. Réunion, rapprochement. *Gram.* Manière de conjuguer un verbe. Tableau des différentes terminaisons d'un verbe, distribuées en voix, modes, temps, nombres et personnes. Classe de verbes. *Biol.* La forme la plus simple de la reproduction sexuelle.

— Encycl. Il y a, en français, quatre conjugaisons ou classes de verbes, que l'on distingue par la terminaison du présent de l'infinitif : les verbes de la 1re conjugaison sont terminés en *er*; ceux de la 2e, en *ir*; ceux de la 3e, en *oir*; ceux de la 4e, en *re*.

conjugal, e, aux adj. (du lat. *conjugalis*; de *cum*, avec, et *jugum*, joug). Qui concerne l'union entre les époux : *la fidélité conjugale.*

conjugalement [*man*] adv. Selon l'union conjugale.

conjugalité n. f. Etat conjugal.

conjugatif, ive adj. Qui a rapport à la conjugaison : *formes conjugatives.*

conjugué, e [*ghé*] adj. Se dit des feuilles portant sur un petit pétiole commun une ou plusieurs paires de folioles opposées. *Méan. Machines conjuguées*, unies pour concourir au même travail. *Anat. Nerfs conjugués*, ceux qui concourent à la même opération. *Gram.* Qui a reçu les diverses formes de la conjugaison. N. f. pl. Famille d'algues, qui se reproduisent uniquement par la conjugaison. S. une *conjuguée.*

conjuguer [*ghé*] v. a. (lat. *conjugare*; de *cum*, avec, et *jugum*, joug). Réunir. *Gram.* Réciter ou écrire un verbe selon ses différentes inflexions et terminaisons de modes, de temps, de nombres et de personnes. *Fam.* Faire ou manifester l'action indiquée par un verbe : *les jeunes gens conjuguent volontiers le verbe aimer.*

conjungo [*jon-gho*] n. m. (mot lat. signif. *j'unis*, qui se trouve dans la formule du mariage religieux). *Pop.* Mariage : *fuir le conjungo. Diplom.* Ecriture sans ponctuation et sans espaces.

conjurateur, trice n. Personne qui forme avec d'autres une association pour agir en commun en vue d'un projet déterminé. Celui qui forme, conduit une conjuration. Prétendu magicien. (Peu us.)

conjuration [*si-on*] n. f. (de *conjurer*). Conspiration, complot contre l'Etat, le souverain : *la conjuration d'Amboise (1560), formée par les protestants, fut le prélude des guerres de religion.* Action d'écarter par des moyens surnaturels les effets d'une influence maligne. Exorcisme, sortilège. Pl. Prières, supplications.

Conjuration d'Amboise. *Hist.* V. Amboise.

Conjuration de Catilina, ouvrage historique de Salluste, quelque peu obscur dans l'exposition des faits, mais modèle d'éloquence serrée et concise, avec un vif sentiment moral (Ier s. av. J.-C.).

conjuré, e adj. et n. Se dit d'une personne qui prend part à une conjuration, un complot : *les sénateurs conjurés assassinèrent César.* Exorcisé. Supplié. Détourné : *danger conjuré.*

conjurer [*ré*] v. a. (lat. *conjurare*). Prier avec instance : *je vous conjure de faire cela.* Exorciser : *conjurer le diable. Fig.* Détourner : 1° par magie, exorcisme : *conjurer la tempête;* 2° par des moyens quelconques : *conjurer la colère d'un père. Fig.* Décider une chose par complot ou de concert, avec la ferme intention de l'exécuter : *conjurer la perte de l'ennemi.* V. n. Tramer un complot : *Catilina conjura contre la république.* **Se conjurer** v. pr. S'unir pour conjurer.

conjureur n. m. Individu qui conjure par des exorcismes ou des sortilèges.

Conlie [*li*], ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 20 kil. du Mans, à la source de la Gironde, affl. de la Vègre; 1.680 h. Ch. de f. O. Briqueterie. — Le cant. a 15 comm. et 11.790 hab.

Conliège, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 3 kil. de Lons-le-Saunier, sur la Vallière; 860 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins estimés. — Le cant. a 17 comm. et 6.240 hab.

connaissable [*ko-nè-sa-ble*] adj. Qui peut être connu : *les notions de temps et d'espace ne sont pas directement connaissables.* N. m. : *le connaissable et l'inconnaissable.*

connaissance [*ko-nè-san-se*] n. f. Faculté de connaître, discernement : *être en âge de connaissance.* Idée, notion : *connaissance de Dieu.* Conscience de sa propre existence et des objets extérieurs : *perdre connaissance.* Relation de société, de familiarité : *lier connaissance; renouer connaissance.* Personnes qui ont ces relations : *de vieilles connaissances. En pays de connaissance*, lieu, milieu où l'on rencontre des personnes que l'on connaît, des objets familiers, etc. *De ma connaissance, à ma connaissance*, d'après ce que je sais. *En connaissance de cause*, en sachant bien ce que l'on fait. *Dr.* Droit de connaître, de décider. Pl. Savoir, érudition : *avoir des connaissances étendues. Vénér.* Marques auxquelles on reconnaît l'âge, la grosseur d'une bête, etc.

Connaissance de Dieu et de soi-même (*Traité de la*), ouvrage philosophique de Bossuet (1671), où l'auteur se montre cartésien indépendant.

Connaissance des temps et des mouvements célestes, éphémérides publiées pour la première fois en 1679 par l'abbé Picard, fondateur de l'observatoire de Paris, et qui n'ont cessé de paraître chaque année depuis cette époque. Cet ouvrage a subi diverses transformations, et c'est aujourd'hui le Bureau des longitudes qui prend soin de sa publication.

connaissant [*ko-nè-san*], **e** adj. Qui connaît.

connaissement [*ko-nè-se-man*] n. m. Déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire.

— Encycl. *Dr.* Le connaissement énonce la nature et la quantité des objets chargés, le nom du chargeur, le nom et l'adresse de la personne à laquelle l'expédition est faite, le nom et le domicile du capitaine, le nom et le tonnage du navire, le lieu du départ et celui de la destination, le prix du fret; il porte en marge les marques et numéros des objets à transporter. Le connaissement est fait en quatre originaux : un destiné au chargeur, afin qu'il puisse justifier du chargement; un pour le destinataire, afin qu'il puisse réclamer les marchandises à l'arrivée et juger si elles sont dans le même état qu'au départ; un pour le capitaine, afin qu'il puisse justifier de l'accomplissement de ses obligations et poursuivre le payement du fret; un quatrième enfin pour le propriétaire du bâtiment, afin qu'il puisse calculer le fret et régler ses comptes avec le capitaine.

connaisseur, euse [*ko-nè-seur, eu-ze*] n. Qui se connaît à quelque chose. Adjectiv. : *un œil connaisseur.*

connaître [*ko-nè-tre*] v. a. (lat. *cognoscere*. — *Je connais, tu connais, il connaît, nous connaissons, vous connaissez, ils connaissent. Je connaissais. Je connus, nous connûmes. Je connaîtrai. Je connaîtrais, nous connaîtrions. Connais, connaissons, connaissez. Que je connaisse, que nous connaissions. Que je connusse, que nous connussions. Connaissant. Connu, e.*) Avoir l'idée, la notion d'une personne ou d'une chose : *la plupart des animaux connaissent les plantes qui peuvent leur être nuisibles.* Entretenir des relations avec quelqu'un. Savoir, être versé dans : *connaître le grec.* Savoir se servir de : *connaître l'épée, le violon.* Avoir une grande pratique de certaines choses : *connaître le monde.* Distinguer, reconnaître : *connaître à peine sa main droite.* Expérimenter, éprouver : *connaître la haine, le malheur.* Tenir compte de : *ne connaître que la justice.* Etre soumis à : *cheval qui ne connaît pas le frein. Ne connaître ni Dieu ni diable*, n'avoir aucune religion, ou aucune considération pour qui ou quoi que ce soit. *Fig. Se faire connaître*, se distinguer; décliner ses noms et qualités; se faire apprécier. *Ne connaître ni d'Ève ni d'Adam*, en aucune façon. V. n. Etre compétent pour juger : *le tribunal de commerce ne connaît pas des causes civiles.* **Se connaître** v. pr. Avoir une juste idée de soi-même. Etre en rapports. *Ne plus se connaître*, être furieux, hors de soi. *Se connaître en, à quelque chose*, être en état de juger. Allus. littér. :

A l'œuvre, on connaît l'artisan,

vers de La Fontaine, dans la fable *les Frelons et les Mouches à miel.* Il est devenu proverbe et signifie : ce sont les actes, les œuvres, et non les paroles, les vantardises, etc., qui permettent d'apprécier les gens. **Connais-toi toi-même**, inscription gravée sur le fronton du temple de Delphes et dont Socrate avait fait sa devise. On la cite aussi sous sa forme grecque : Γνῶθι σεαυτόν, ou latine : *Nosce teipsum.* Ant. **Ignorer, méconnaître.**

connaturel, elle [*kon'-na-tu-rèl, è-le*] adj. De la même nature qu'un autre.

Connaught [*ko-nôt'*], province de l'Irlande, divisée en cinq comtés; 725.000 h.

connè, e [*ko-né*] adj. *Bot.* Se dit des feuilles opposées qui sont soudées par la base comme dans le chèvrefeuille. *Entom.* Soudé au delà du milieu, en parlant de la mâchoire des hyménoptères.

connecter [*kon'-nèk-té*] v. a. Unir, assembler.

connecteur [*kon'-nèk*] n. m. Condensateur particulier, employé en téléphonie.

connecticule [*kon'-nèk*] n. m. *Bot.* Organe conné, auquel tient le filet des étamines des asclépiades et de certaines orchidées.

Connecticut [*ko-nèk-ti-kut'*], fleuve des Etats-Unis, qui prend sa source sur la frontière du Canada et se jette dans la baie du Long-Island (Atlantique); cours 120 kil.

Connecticut [*ko-nèk-ti-kut'*], un des Etats unis de l'Amérique du Nord; 908.420 h. Capit. *Hartford.* Industrie très active : métallurgie, filatures.

connectif, ive [*kon'-nèk*] adj. Qui sert à unir : *tissu connectif.* N. m. *Bot.* Portion médiane de l'anthère, qui en comprend la nervure.

Connerré, comm. de la Sarthe, arr. et à 25 kil. du Mans, sur l'Huisne; 2.260 h. Ch. de f. départ. Tanneries, toiles.

connétable [*ko-né*] n. m. (du bas lat. *comes stabuli*, comte de l'étable). Jadis, premier officier militaire en France : *Richelieu supprima la charge de connétable.* Gouverneur d'une place forte. Sous Napoléon Ier, un des grands dignitaires de l'Empire. N. f. Femme d'un connétable.

— Encycl. Le connétable était primitivement le surintendant général des écuries du roi. En 1191, lors de la suppression de la dignité de sénéchal, le connétable devint le premier dignitaire de la monarchie, ayant le commandement général des armées. Louis XIII, sur le conseil de Richelieu, supprima cette dignité en 1627. En 1804, Napoléon Ier créa son frère Louis *grand connétable* et institua un *vice-connétable*, qui fut Berthier, prince de Wagram. Les plus célèbres connétables de l'ancienne monarchie furent : Du Guesclin (1370), Clisson (1380), le comte de Saint-Pol (1411), le comte de Richemont (1425), le duc de Bourbon (1515), Anne de Montmorency (1538), Henri Ier de Montmorency (1593), le duc de Luynes (1621), Lesdiguières (1622).

connétablie [*ko-né-ta-bli*] n. f. Charge de connétable. Tribunal militaire, présidé par le connétable et qui jugeait les délits commis par les gens de guerre.

connexe [*kon'-nèk-se*] adj. (lat. *connexus*; de *cum*, avec, et *nectere*, lier). Se dit de deux choses qui sont en rapport étroit : *procès, causes connexes.*

connexion [*kon'-nèk-si-on*] n. f. (de *connexe*). Liaison, union, enchaînement : *connexion d'idées.*

— Encycl. *Géom.* On dit qu'une surface est connexe s'il est possible de joindre deux points quelconques de cette surface par un trait continu, situé tout entier sur la surface.

connexité [*kon'-nèk-si*] n. f. (de *connexe*). Rapport étroit, liaison : *il y a connexité entre les lois et la morale.*

connifle [*kon'-ni-fle*] n. f. Mollusque testacé comestible.

connil, conil [*ko-nil'*] ou **connin** [*ko-nin*] n. m. (lat. *cuniculus*). Ancien nom du lapin.

connivence [*kon'-ni-van-se*] n. f. (de *conniver*). Complicité : *être de connivence avec quelqu'un.*

connivent [*kon'-ni-van*], **e** adj. *Bot.* Qui tend à se rapprocher, en parlant des parties d'une plante : *feuilles conniventes. Anat. Valvules conniventes*, chez l'homme, replis de la muqueuse intestinale.

conniver [*kon'-ni-vé*] v. n. (du lat. *connivere*, fermer les yeux). Participer à une mauvaise action en la dissimulant. Ménager un accusé. (Peu us.)

connotatif, ive [*kon'-no*] adj. Qui indique à la fois l'idée secondaire et l'idée principale.

connotation [*kon'-no-ta-si-on*] n. f. Sens plus général qu'on peut attribuer à un terme abstrait, outre sa signification propre.

connu, e [*ko-nu*] adj. Bien su, clair, certain : *c'est une chose connue.* Découvert, exploré : *le monde connu.* Dont le nom est répandu : *auteur connu.* N. m. Ce que l'on sait : *aller du connu à l'inconnu.* Ant. **Ignoré, inconnu, méconnu.**

conoïdal, e, aux [*no-i*] adj. Presque en forme de cône : *mollusques conoïdaux.*

conoïde [*no-i-de*] adj. (du gr. *kônos*, cône, et *eidos*, forme). Qui est en forme de cône. *Surface conoïde* ou n. m. *conoïde*, surface engendrée par une droite qui s'appuie constamment sur une droite fixe, reste parallèle à un plan fixe, et satisfait à une troisième condition quelconque.

conomination [*si-on*] n. f. Indication simultanée de plusieurs personnes, de plusieurs objets, ayant quelque rapport entre eux.

Conon, général athénien, m. vers 390 av. J.-C. Vaincu par Lysandre à Ægos-Potamos (405 av. J.-C.), il fut vainqueur de Pisandre à Cnide (Asie Mineure), en 394; il releva les murs d'Athènes (392), et fut le père de Timothée.

Conon de Samos, astronome et géomètre grec (IIIe s. apr. J.-C.), ami d'Archimède.

Conon, pape de 686 à 687.

conopé n. m. (du gr. *kônôpeion*, tente). *Antiq.* Moustiquaire. Dais. (On dit aussi canopé.)

conquassant [*kou-a-san*], **e** adj. (lat. *conquassans*). *Méd.* Qui brise, abat les forces. (Se dit surtout des douleurs vives de la parturition.)

conque [*kon-ke*] n. f. (du gr. *koghkhé*, coquille). Genre de mollusques marins acéphales. Leur grande coquille bivalve. Coquille recourbée dont sonnaient les tritons. Objet ayant une forme analogue : *un vase en conque.* Ancien nom de l'abside. *Anat.* Cavité de l'oreille.

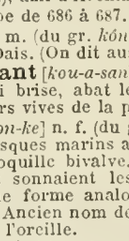
Conque.

conquérant [*ké-ran*], **e** adj. et n. Qui a fait, qui fait de nombreuses conquêtes : *Gengis-Khan et Tamerlan sont deux fameux conquérants. Fig.* Se dit de ceux qui prétendent faire la conquête des femmes. *Air conquérant*, air vainqueur, dominateur.

Conquereuil, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 62 kil. de Saint-Nazaire, près du Don; 1.510 h. Ch. de f. O. Ardoisières.

conquérir [*ké*] v. a. (du lat. *conquirere*, rassembler. — Se conj. comme *acquérir.*) Acquérir par les armes : *César mit huit ans à conquérir la Gaule. Fig.* Gagner, captiver : *conquérir les cœurs.*

Conques [*kon-ke*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 7 kil. de Carcassonne, sur l'Orbiel, affl. de l'Aude; 1.350 h. Vins. — Le cant. a 10 comm. et 5.220 hab.

Conques, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 30 kil. de Rodez, près du Dourdou, affl. du Lot; 990 h. Très remarquable église de style roman auvergnat, célèbre par les reliques de sainte Foy et ses très anciennes orfèvreries. — Le cant. a 6 comm. et 6.220 h.

Conquet [*kè*] **(Le),** comm. du Finistère, arr. et à 22 kil. de Brest, sur l'Océan, à l'extrême pointe de la presqu'île armoricaine; 1.840 h. Pêche. Extraction d'iode et de soude des plantes marines. Elevage de chevaux.

conquêt [*kè*] n. m. Bien acquis par l'industrie, le travail. (Ne s'emploie qu'avec *acquêt* et se dit surtout des biens acquis par les époux durant la communauté.) Adjectiv. : *les biens sont propres, acquêts ou conquêts.*

— Encycl. *Dr. civ.* Dans notre ancien droit, on

appelait *conquêts* les biens acquis pendant la communauté existant entre le mari et la femme, tandis que les *acquêts* étaient ceux acquis avant le mariage. D'où l'adage : *Conquêts se font par deux, acquêts se font par un.* Aujourd'hui, on dit indifféremment *conquêts* ou *acquêts* de communauté pour désigner les biens qui entrent en communauté dans le mariage, et les distinguer des propres. V. ACQUÊT.

conquête [*kè-te*] n. f. Action de conquérir ; *Louis XIV fit la conquête de la Flandre.* La chose conquise : *l'Algérie est pour la France une précieuse conquête. Fig.* et *fam.* Personne dont on a conquis le cœur. *Avoir des airs de conquête,* avoir l'air satisfait d'une personne sûre de plaire.

conquêter [*kè-té*] v. a. Conquérir. (Vx.)

conquette [*kè-te*] n. f. Nom de plusieurs variétés d'œillets.

conquis, e [*ki, i-ze*] adj. Acquis, vaincu. *Se conduire comme en pays conquis,* sans ménagements.

conquistador [*kuis-ta*] n. m. (m. esp. signif. *conquérant*). Nom donné aux aventuriers espagnols qui allèrent conquérir l'Amérique ; *Fernand Cortez fut le plus heureux des conquistadors.* Pl. des *conquistadores* [*rèss*].

Conrad [*rad'*] (saint), prélat allemand, évêque de Constance, mort en 976. Fête le 26 novembre.

Conrad Ier, roi de Germanie de 911 à 918 ; c'est sous son règne que se constitua la féodalité en Allemagne ; — CONRAD II, *le Salien,* roi de Germanie en 1024, empereur en 1027, m. en 1039 ; — CONRAD III, empereur d'Allemagne de 1138 à 1152 ; il prit part à la croisade entreprise par Louis VII, de France, mais il échoua dans son expédition ; — CONRAD IV, roi des Romains en 1237, empereur d'Allemagne de 1250 à 1254 ; — CONRAD V ou CONRADIN, fils du précédent, duc de Souabe et de Franconie. Il tenta de reconquérir le royaume de Naples, fut vaincu, condamné à mort et exécuté, sur l'ordre de Charles d'Anjou, en même temps que neuf de ses amis (1252-1268).

Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne transjurane et de Provence, de 937 à 993.

Conrad, marquis de Tyr. Il délivra cette ville, assiégée par Saladin, et fut tué par des émissaires du Vieux de la Montagne, en 1192.

Conrad le Clerc, prêtre franconien qui adapta en allemand la *Chanson de Roland,* vers 1135.

Conrart [*rar*] (Valentin), littérateur, né à Paris (1603-1675). On a de lui des *Lettres,* des *Mémoires* et une compilation manuscrite en 42 volumes. Son bagage littéraire imprimé était des plus minces, ce qui fit dire au grand satirique Boileau :

J'imite de Conrart le silence prudent.

Conrart, qui n'était point d'ailleurs sans mérite, eut la prudence de ne rien publier et l'habileté de caresser l'amour-propre de ceux qui écrivaient. C'est par là qu'il eut beaucoup de célébrité et de crédit. Sa maison fut le berceau de l'Académie française, dont il devint le premier secrétaire perpétuel.

Consaarbrück, v. d'Allemagne (Prusse rhénane), près du confluent de la Sarre et de la Moselle ; 1.200 h. Défaite du maréchal de Créqui par le duc Charles de Lorraine (1675).

consacrant [*kran*], **e** adj. Qui consacre : *paroles consacrantes.* Substantiv. Evêque qui en sacre un autre. Prêtre qui célèbre la messe.

consacré, e adj. Qui a reçu la consécration religieuse : *lieu consacré.* Dédié : *temple consacré à Apollon.* Voué, destiné, appliqué : *loisirs consacrés à l'étude.* Sanctionné, ratifié : *expression consacrée.* Substantiv. Se dit d'une personne qui a reçu la consécration religieuse : *les consacrés.*

consacrer [*kré*] v. a. (lat. *consecrare*). Dédier à Dieu, aux dieux : *consacrer une église.* Faire à la messe la consécration du pain et du vin. Sanctionner, rendre durable : *l'usage consacre l'abus. Fig.* Employer : *consacrer son temps à l'étude.* Autoriser : *mot que l'usage a consacré.* **Se consacrer** v. pr. Se vouer. Devenir consacré.

Consalvi (Hercule), cardinal, né à Rome (1757-1824), secrétaire de Pie VII (1800). Il négocia le Concordat avec Bonaparte, et se montra, dans cette tâche difficile, diplomate souple et prudent. Il représenta le saint-siège au Congrès de Vienne, et gouverna avec sagesse les Etats de l'Eglise jusqu'à la mort de Pie VII.

consanguin [*ghin*], **e** adj. et n. (lat. *consanguineus*). Parent du côté paternel : *un frère consanguin.* (Son opposé est *utérin,* du côté maternel.)

consanguinité [*ghu-i*] n. f. (de *consanguin*). Parenté du côté du père.

— ENCYCL. *Physiol.* et *hyg.* La consanguinité, pour l'hygiéniste, est la parenté non seulement du côté du père, mais aussi du côté de la mère. Le mariage entre consanguins n'est pas nuisible dans les espèces animales, par suite du choix des reproducteurs, et il ne l'est pas non plus chez l'homme quand il n'y a pas de tares héréditaires. Mais dans la pratique des unions, la consanguinité transmet les caractères les plus fixes de la pathologie individuelle. Aussi rencontre-t-on fréquemment, chez les enfants issus de consanguins, des malformations, ou la surdimutité, la cécité, etc. Chez les métis, la consanguinité les ramène au type nègre.

consciemment [*kon-si-a-man*] adv. D'une façon consciente.

conscience [*kon-si-an-se*] n. f. (lat. *conscientia*). Sentiment naturel de notre être, de ses facultés et de ses actes : *la conscience psychologique.* Sentiment intime d'un fait extérieur : *n'avoir pas conscience de ce qui se fait autour de soi.* Sentiment intérieur, par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait : *notre conscience est notre juge.* Moralité, intégrité : *homme sans conscience.* Soin minutieux : *travail fait en conscience. Fig. Liberté de conscience,* droit que l'Etat reconnaît à chaque citoyen de jouir d'une liberté complète en matière religieuse. *En mon âme et conscience,* dans ma conviction. *La main sur la conscience,* en toute sincérité. *Avoir la conscience large,* excuser facilement le mal chez soi ou chez les autres. *Avoir quelque chose sur la conscience,* avoir quelque chose à se reprocher. *Mettre sur la conscience,* rendre responsable de. *Se faire* ou *faire conscience de,* ou *une conscience de,* se faire scrupule de, regarder comme mauvais ou indélicat. *C'est conscience* ou *c'est une conscience de,* c'est une action qui offense la conscience que de. *Vendre sa conscience,* sacrifier le devoir à l'intérêt ; *acheter les consciences,* payer ce sacrifice. *Par acquit de conscience,* pour n'avoir rien à se reprocher. *En conscience, en bonne conscience,* loc. adv. Sans que la conscience soit blessée. En vérité. Selon les règles d'une stricte probité. *Pop.* Estomac : *se mettre une aune de boudin sur la conscience. Techn.* Plaque cintrée, que l'on applique sur la poitrine et sur laquelle on appuie la tête d'un foret quand on fore à l'archet. *Typogr.* Travail non taxé pour la quantité, mais seulement pour la durée : *pour les travaux minutieux, les compositeurs sont mis en conscience.* Ensemble des compositeurs qui travaillent en conscience : *la conscience corrige les tierces.* Lieu où se fait le travail : *aller à la conscience.* ANT. **Inconscience, inique.**

— ENCYCL. La conscience, telle qu'on l'entend en psychologie, présente trois caractères principaux : 1° Elle est le type de la connaissance immédiate ou intuitive, dans laquelle le sujet pensant et l'objet pensé ne font qu'un ; 2° Elle est la forme commune de tous les phénomènes psychologiques ; 3° Elle est essentiellement personnelle et impénétrable.

On distingue la *conscience spontanée,* simple information plus ou moins vague qui accompagne tous les actes de notre vie psychologique, et la *conscience réfléchie,* c'est-à-dire l'acte par lequel l'esprit se replie sur lui-même et se prend pour objet. Le problème de l'origine de la conscience individuelle est un des plus graves que se soient posés les philosophes. Pour les spiritualistes, elle est la seule réalité ; pour l'école écossaise, elle est distincte des objets qu'elle connaît et leur préexiste ; pour l'école sensualiste, elle est un total accumulé et classé de sensations.

La *conscience morale* est la faculté d'appréciation, départie à tout être humain, du *bien* et du *mal.* Certains philosophes y voient le résultat de l'expérience, individuelle ou accumulée. D'autres, notamment Kant, l'identifient à la raison prononçant dans l'ordre pratique. Elle est, dans tous les cas, le fondement de la morale pratique, et le guide immédiat de la vie journalière.

Conscience [*si-an-se*] (Henri), romancier flamand populaire, né et m. à Anvers (1812-1883). Il excelle dans les tableaux rustiques, dans les scènes de la vie privée. La plupart de ses œuvres ont été traduites en français.

consciencieusement [*kon-si-an-si-euze-man*] adv. D'une manière consciencieuse, scrupuleuse ; *accomplir consciencieusement sa tâche.*

consciencieux, euse [*kon-si-an-si-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a la conscience délicate, qui remplit avec soin tous ses devoirs. Qui est fait avec soin : *travail consciencieux ; c'est un consciencieux.* N. m. pl. Nom donné à une secte de libres penseurs allemands du XVIIe siècle. Syn. CONSCIENTIAIRES.

conscient [*kon-si-an*], **e** adj. Qui a la conscience, la notion ; *être conscient de ses torts.*

conscripteur [*kons-krip*] n. m. Docteur de l'université de Paris qui allait au bureau, à la fin des délibérations, pour recueillir et vérifier les avis

conscriptible [*kons-krip*] adj. Qui peut être appelé par la conscription. N. m. ; *les conscriptibles.*

conscription [*kons-krip-si-on*] n. f. (du lat. *cum,* avec, et *scriptio,* action d'écrire). Inscription annuelle, sur les rôles militaires, des jeunes gens qui ont 20 ans accomplis.

— ENCYCL. La conscription est un mode de recrutement de l'armée qui consiste à appeler, chaque année, au service, les jeunes gens *inscrits* sur les listes de recensement comme ayant atteint un âge déterminé, au fur et à mesure des besoins. La conscription, établie par la loi du 19 fructidor an IV, pesa lourdement sur la France à la fin du premier empire, Napoléon ayant appelé par anticipation sous les drapeaux des classes trop jeunes. Elle fut abolie par la Restauration.

conscriptionnaire [*kons-krip-si-o-nè-re*] n. m. Celui qui est frappé par la conscription.

conscriptionnel, elle [*kons-krip-si o-nèl, è-le*] adj. Qui concerne la conscription.

conscrit [*kons-kri*] n. m. (lat. *conscriptus*). Inscrit au rôle de la conscription. Soldat nouveau. *Fig.* Personne sans expérience : *se laisser tromper comme un conscrit.* Adjectiv. *Père conscrit,* sénateur romain.

Conscrit de 1813 (*Histoire d'un*), roman historique d'Erckmann-Chatrian (1864). Tout le récit s'appuie sur le contraste du deuil des familles avec les *Te Deum* perpétuels qui célèbrent de ruineuses victoires, et les auteurs ont résolu le problème difficile de concilier cette thèse délicate avec le patriotisme.

consécrateur n. et adj. Syn. de CONSACRANT.

consécration [*si-on*] n. f. Action de consacrer, confirmation, au prop. et au fig. : *les mots nouveaux doivent recevoir la consécration de l'usage.* Action par laquelle le prêtre consacre le pain et le vin à la messe.

consécutif, ive adj. (du lat. *consecutum,* supin de *consequi,* suivre). Qui se suit, dans l'ordre du temps ; *la bataille de Leipzig (1813) dura trois jours consécutifs.* Qui résulte de : *infirmité consécutive à une blessure. Propositions consécutives,* propositions subordonnées qui expriment la conséquence réelle ou logique de ce qui est exprimé dans la proposition principale.

consécution [*si-on*] n. f. (de *consécutif*). Enchaînement. *Astron.* Espace de vingt-neuf jours et demi entre deux nouvelles lunes.

consécutivement [*man*] adv. (de *consécutif*). Sans interruption.

conseigle [*sè-gle*] ou **consègle** n. m. Graines de semence, constituées par un mélange à parties égales de blé et de seigle, ou d'avoine et de seigle, que l'on sème ensemble. (On dit aussi CONSÉGAL.)

conseigneur n. m. Syn. de COSEIGNEUR.

conseil [*sè, l* mll.] n. m. (lat. *consilium*). Avis sur ce qu'il convient de faire : *demander, donner des conseils. Prendre conseil,* demander des avis. Dessein, volonté : *les conseils de Dieu.* Prudence, sagesse (vx en ce sens). Réunion de personnes qui délibèrent : *tenir conseil.* Avocat que la partie consulte. (On dit aussi AVOCAT CONSEIL.) Assemblée de personnes délibérant sur certaines affaires : *conseil des ministres. Tenir conseil,* délibérer ensemble. *Conseil de guerre,* pour l'exercice de la justice militaire, la préparation de certaines opérations stratégiques, etc. *Conseil d'Etat,* assemblée chargée notamment de statuer sur les différends administratifs et d'élaborer les décrets d'administration publique. *Conseil de préfecture,* assemblée dont les membres, nommés par le gouvernement, assistent le préfet de leurs conseils, et rendent des arrêtés en matière de contentieux administratif. *Conseil d'arrondissement,* conseil composé d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, et qui s'occupe des intérêts directs de l'arrondissement. *Conseil général,* assemblée élective composée d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département. (Il se réunit deux fois par an au chef-lieu et délibère sur les affaires départementales.) *Conseil municipal,* assemblée élective, présidée par le maire, et chargée de délibérer sur les affaires de la commune. *Conseil de révision,* conseil chargé d'examiner les opérations du recrutement. *Conseil de famille,* assemblée de parents, présidée par un juge de paix, pour délibérer sur ce qui concerne les intérêts d'un mineur. *Conseil judiciaire,* personne nommée pour assister celui qui a été déclaré en état de prodigalité ou d'incapacité civile ou légale. *Conseil de discipline,* tribunal institué pour veiller au maintien de la discipline. *Conseil de fabrique,* v. FABRIQUE. *Conseil presbytéral,* conseil qui, dans le culte protestant, correspondait au conseil de fabrique du culte catholique. PROV. : **La nuit porte conseil,** le calme de la nuit porte à la réflexion, inspire de bonnes résolutions. **A parti pris point de conseil,** il est inutile de conseiller quelqu'un qui est décidé à n'en faire qu'à sa tête.

— *Hist. Conseil aulique,* tribunal d'Etat institué par Maximilien Ier en 1501. *Conseil des troubles,* nom donné dans les Pays-Bas espagnols au tribunal établi par le duc d'Albe en 1567, pour la répression de l'insurrection hollandaise et protestante, et qui envoya au bûcher et à la torture plusieurs milliers de victimes. (Il mérita le surnom de *Conseil de sang,* par lequel on le désigne souvent.) *Conseil des Anciens,* l'une des deux assemblées créées par la constitution de l'an III (1795) [elle comptait 250 membres chargés de se prononcer sur les lois élaborées par le conseil des Cinq-Cents. Supprimée le 18 brumaire 1799.] *Conseil des Cinq-Cents,* assemblée politique composée de 500 membres, et qui formait, avec les Anciens, le Corps législatif organisé par la constitution de l'an III, dissoute le 18 brumaire 1799. *Conseil des Dix,* conseil secret composé de dix membres, sous l'ancienne république de Venise. (Il avait droit de contrôle sur les doges mêmes, et il fut l'instrument principal et mystérieux de la domination soupçonneuse et inquiète de l'aristocratie vénitienne [1310-1797].)

Membre du conseil des Cinq-Cents.

— ENCYCL. *Dr. constit.* et *admin. Conseil des ministres.* L'homme politique chargé par le président de la République de former un ministère a le titre de président du conseil des ministres. Quand les ministres se réunissent pour délibérer sur les affaires de l'Etat, leur réunion porte le nom : soit de *conseil des ministres,* si elle est présidée par le chef de l'Etat, soit de *conseil de cabinet,* si elle est présidée par le président du conseil.

Conseil d'Etat. Placé à côté du chef de l'Etat, des ministres et, dans une certaine mesure, des Chambres elles-mêmes pour préparer ou éclairer les décisions, destiné d'autre part à être la clef de voûte du contentieux administratif, le conseil d'Etat occupe, dans l'organisation et la marche des pouvoirs publics, une place prépondérante. Son rôle est double, car il est à la fois le grand conseil du gouvernement et le tribunal suprême de la juridiction administrative.

Insigne de conseiller d'Etat.

Le conseil d'Etat est présidé par le garde des sceaux, ministre de la justice, et, en fait, par un vice-président. Il est divisé en cinq sections : une section du contentieux et quatre sections dites administratives, où les affaires sont réparties par ministères, plus une section « temporaire » du contentieux. Le conseil d'Etat ne se réunit en *assemblée générale,* c'est-à-dire toutes sections réunies, que pour les affaires exigeant cette formalité. Le personnel du conseil d'Etat comprend, en outre du vice-président, des présidents de section, du secrétaire général et du secrétaire du contentieux, 25 conseillers d'Etat en service ordinaire, 19 conseillers d'Etat en service extraordinaire, qui ne sont autres que les directeurs généraux et directeurs des divers ministères, 32 maîtres des requêtes, 18 auditeurs de 1re classe et 22 de 2e classe.

Conseil de préfecture. Institué pour jouer plus particulièrement auprès du préfet le rôle de tribunal administratif, le conseil de préfecture joint à ses attributions contentieuses, spécialement déterminées par les lois, des attributions consultatives et de tutelle administrative. Il est, de plus, chargé de la répression de certains délits, et ses membres sont revêtus d'attributions individuelles.

Il se compose de 9 membres dans le département de la Seine, de 4 dans vingt-neuf départements, de 3 dans les autres. Les conseillers sont nommés par décret ; ils doivent avoir vingt-cinq ans au moins, être licenciés en droit, ou réunir certaines conditions d'aptitude. Le conseil est présidé en principe par le préfet, généralement remplacé par un conseiller ; à Paris, par un vice-président en titre. En cas d'insuffisance du nombre des membres pour délibérer, il est complété par des membres du conseil général. Le secrétaire de préfecture joue le rôle de ministère public.

Les conseillers peuvent, s'il y a lieu, remplacer le préfet, le sous-préfet, le secrétaire général de préfecture, être membres du conseil de revision.

Les séances du conseil sont publiques et les débats oraux, excepté en ce qui concerne la juridiction financière.

Les arrêtés des conseils de préfecture peuvent être attaqués devant le conseil d'État, dans le délai de deux mois à dater de la notification lorsqu'ils sont contradictoires, et à dater de l'expiration du délai d'opposition, lorsqu'ils ont été rendus par défaut.

Conseil général. On appelle ainsi le conseil administratif du département, composé d'autant de membres élus au suffrage universel qu'il y a de cantons dans le département.

L'élection se fait au suffrage universel, dans chaque commune, sur les listes dressées pour les élections municipales. Les conseillers généraux sont nommés pour six ans ; ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans, et indéfiniment rééligibles.

Les conseils généraux ont chaque année deux sessions ordinaires. La session dans laquelle sont délibérés le budget et les comptes du département, présentés par le préfet, commence de plein droit le premier lundi qui suit le 15 août. L'ouverture de la première session annuelle a lieu de plein droit le second lundi qui suit le jour de Pâques. La durée de la session d'août ne peut excéder un mois ; celle de l'autre session ordinaire, quinze jours.

Les conseils généraux peuvent être réunis extraordinairement : 1° par décret du chef du pouvoir exécutif ; 2° si les deux tiers des membres en adressent la demande écrite au président. La durée des sessions extraordinaires ne peut excéder huit jours.

Le préfet a entrée au conseil général ; il est entendu quand il le demande et assiste aux délibérations, excepté lorsqu'il s'agit de l'apurement de ses comptes administratifs.

Les séances des conseils généraux sont publiques.

La *commission départementale* est une délégation de quatre membres au moins, et de sept au plus, du conseil général. Recrutée dans son sein par voie d'élection, elle est chargée de surveiller, dans l'intervalle des sessions, l'action du préfet et l'exécution des décisions du conseil. Elle peut, dans certains cas, prendre des délibérations exécutoires. Elle est élue, chaque année, à la fin de la session d'août. Elle comprend un membre choisi, autant que possible, parmi les conseillers élus ou domiciliés dans chaque arrondissement. Les membres de la commission sont indéfiniment rééligibles.

Les conseils généraux de plusieurs départements ont le droit de se concerter et de débattre, dans des conférences dites *interdépartementales*, où ils sont représentés par des commissions, les intérêts qui leur sont communs. Les conseillers généraux sont électeurs sénatoriaux.

Conseil d'arrondissement. Le conseil d'arrondissement se compose d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement et, en tout cas, de 9 au minimum. Sont éligibles les électeurs âgés de vingt-cinq ans au moins, domiciliés dans le département ou qui payent une contribution directe. Les conseillers, élus pour six ans, sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le conseil est réuni chaque année, par décret, en session ordinaire divisée en deux parties. Dans la première, qui précède la session du conseil général, il délibère sur les réclamations relatives à la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Dans la seconde, qui suit la session du conseil général, il répartit les contributions directes entre les communes. Il donne son avis souvent obligatoire et émet des vœux sur les affaires concernant l'arrondissement. Ses membres peuvent remplacer le sous-préfet et faire partie du conseil de revision. Ils sont électeurs sénatoriaux. Les décisions des conseils peuvent être suspendues par le préfet ou par décret.

Les conseils d'arrondissement sont dissous par décret ; il est procédé, en ce cas, à leur renouvellement avant la session annuelle, et dans un délai de trois mois à dater du décret de dissolution.

Conseil municipal. L'élection des membres du conseil municipal a lieu au bulletin secret par le suffrage direct et universel au scrutin de liste pour toute la commune.

Sont éligibles tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1er janvier de l'année de l'élection, âgés de vingt-cinq ans accomplis.

Ne peuvent être conseillers municipaux : 1° les individus privés du droit électoral ; 2° ceux qui sont pourvus d'un conseil judiciaire ; 3° ceux qui sont dispensés de subvenir aux charges communales et ceux qui sont secourus par les bureaux de bienfaisance ; 4° les domestiques attachés exclusivement à la personne.

Ne sont pas éligibles dans le ressort où ils exercent leurs fonctions : 1° les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture ; 2° les commissaires et les agents de police ; les magistrats des cours d'appel et des tribunaux de première instance, à l'exception des juges suppléants auxquels l'instruction n'est pas confiée ; 4° les juges de paix titulaires ; 5° les comptables des deniers communaux et les entrepreneurs de services municipaux ; 6° les instituteurs publics ; 7° les employés de préfecture et de sous-préfecture ; 8° les ingénieurs et les conducteurs des ponts et chaussées chargés du service de la voie urbaine et vicinale, et les agents voyers ; 9° les agents salariés de la commune, parmi lesquels ne sont pas compris ceux qui, étant fonctionnaires publics ou exerçant une profession indépendante, ne reçoivent une indemnité de la commune qu'à raison des services qu'ils lui rendent dans l'exercice de cette profession.

Les conseils municipaux sont nommés pour quatre ans. Ils sont renouvelés intégralement, le premier dimanche de mai dans toute la France, lors même qu'ils ont été élus dans l'intervalle.

Les conseils municipaux se réunissent en session ordinaire quatre fois l'année : en février, mai, août et novembre.

Le préfet ou le sous-préfet peut prescrire la convocation extraordinaire du conseil municipal. Le maire peut également réunir le conseil municipal, chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer quand une demande motivée lui en est faite par la majorité en exercice du conseil municipal.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, sauf le cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le maire, et à défaut celui qui le remplace, préside le conseil municipal.

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal, par assis et levé, sans débats, décide s'il se formera en comité secret.

Le compte rendu de la séance est, dans la huitaine, affiché par extrait à la porte de la mairie.

Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le préfet ou le sous-préfet. Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

Tout habitant ou contribuable a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité.

Les conseils municipaux peuvent en outre formuler des *avis*, des *vœux* et des *réclamations*.

Expédition de toute délibération est adressée, dans la huitaine, par le maire au sous-préfet, qui en constate la réception sur un registre et en délivre immédiatement récépissé.

Un conseil municipal ne peut être dissous que par décret motivé du président de la République rendu en conseil des ministres et publié au *Journal officiel*. S'il y a urgence, il peut être provisoirement suspendu, pour un mois au plus, par arrêté motivé du préfet, qui doit en rendre compte immédiatement au ministre de l'intérieur. V. MAIRE, ADJOINT.

Conseil supérieur de la magistrature. Les magistrats sont inamovibles, à moins qu'ils ne commettent des fautes graves entraînant leur déchéance. C'est la Cour de cassation, toutes chambres réunies, qui constitue dans ce cas le *conseil supérieur de la magistrature :* convoquée par le ministre de la justice, elle ne statue ou ne donne son avis qu'après avoir entendu le magistrat en cause.

Conseil des prud'hommes. V. PRUD'HOMMES.

— *Dr. civ. Conseil de famille.* Le *conseil de famille* est une assemblée de parents chargée de veiller aux intérêts des membres de la famille qui sont dans un état d'incapacité. A côté de la gestion active du tuteur, ce conseil représente la fonction délibérante, simplement consultative.

Ses fonctions sont surtout importantes en matière de tutelle. Il nomme le tuteur dans la tutelle dative, et, dans toute tutelle, il nomme le subrogé tuteur. Il prononce, sauf recours au tribunal civil, la destitution des tuteurs incapables ou indignes ; il contrôle la gestion des tuteurs, et son autorisation est nécessaire pour valider la plupart des actes qui excèdent les limites de l'administration courante.

Le conseil de famille est convoqué par le juge de paix du lieu du domicile du mineur sur la réquisition d'un parent, ou même d'un ami de ce mineur, toute personne pouvant dénoncer le fait qui donne lieu à l'ouverture de la tutelle. Le juge de paix peut même faire la convocation d'office. Il est composé, non compris le juge de paix, de six parents ou alliés du mineur, les plus proches en degré, résidant tant dans la commune où la tutelle s'est ouverte que dans un rayon de 2 myriamètres, pris moitié dans la ligne paternelle, moitié dans la ligne maternelle, et en suivant l'ordre de proximité dans chaque ligne. Le parent est préféré à l'allié du même degré, le plus âgé au plus jeune.

Les frères germains (frères de père ou de mère) et les maris des sœurs germaines du mineur sont exceptés de la limitation numérique qui vient d'être exprimée. Ils entrent tous, quel que soit leur nombre, dans la composition du conseil de famille, et ils le forment seuls, s'ils sont au nombre de six ou en nombre supérieur.

A défaut de parents ou alliés en nombre suffisant sur les lieux, le juge de paix peut convoquer à son choix soit des parents domiciliés à une plus grande distance, soit, dans la localité, des personnes non parentes, mais connues pour avoir eu des rapports d'amitié avec le père ou la mère du mineur ; elles ne sont, du reste, obligées que s'il n'y a ni parents ni alliés dans un rayon de 10 lieues.

Les femmes, autres que la mère et les ascendantes, ne peuvent être tutrices ni membres du conseil de famille. La mère est tutrice de droit, tandis que les ascendantes doivent être désignées par le conseil de famille.

Le juge de paix préside les délibérations du conseil de famille, avec voix délibérative et prépondérante en cas de partage ; les trois quarts au moins des membres du conseil de famille doivent être présents ou représentés par un mandataire porteur d'une procuration spéciale.

Conseil judiciaire. Les personnes auxquelles il peut être nommé un *conseil judiciaire* sont les faibles d'esprit et les prodigues. Les prodigues sont ceux qui consomment en dépenses improductives, non seulement leurs revenus, mais une portion de leur capital. Les personnes pourvues d'un conseil judiciaire ne peuvent sans son assistance plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier ou en donner décharge, aliéner leurs biens ni les grever d'hypothèques. Les personnes qui peuvent demander la nomination d'un conseil judiciaire sont les mêmes que celles qui peuvent demander l'interdiction. (V. ce mot.)

Le conseil judiciaire, nommé par le tribunal, peut être déclaré responsable, bien qu'il ne rende point de comptes.

— *Instr. publ. Conseil supérieur de l'instruction publique.* A la fois conseil, assistant le ministre de l'instruction publique, et tribunal, où sont déférés en appel les causes des autres tribunaux académiques, il se compose de 58 membres appartenant aux trois ordres de l'enseignement, et dont 13 sont nommés par décret ; les autres membres sont élus. Le conseil supérieur tient deux sessions ordinaires par an.

Conseil académique. Ce conseil offre aussi le double caractère de conseil et de tribunal. Il assiste le recteur de chaque académie. Il est composé de membres de droit, de membres choisis par le ministre, de membres élus pour quatre ans (4 professeurs de lycée, 2 professeurs de collège). Le conseil tient deux sessions ordinaires annuelles.

Conseils des universités. La personnalité civile accordée aux groupes de facultés en 1885, la gestion directe de leurs ressources budgétaires, enfin leur érection en universités en 1896, ont nécessité la création d'un conseil pour chaque université. Cette institution, qui tend à ressembler aux *sénats académiques* des universités étrangères, a dans ses attributions toutes les questions relatives à la vie intérieure de l'université, dans la mesure où ces questions ne sont pas réservées par l'administration centrale.

Conseil départemental de l'enseignement primaire. Ce conseil, dont les réunions sont trimestrielles, a des attributions : 1° pédagogiques (règlement des écoles, programmes et méthodes) ; 2° administratives (écoles à établir, titularisations, promotions, récompenses) ; 3° contentieuses et disciplinaires.

— *Milit. Conseil de guerre.* C'est le tribunal institué pour juger les militaires. Sa composition varie avec le grade des accusés. Il existe à titre permanent un conseil de guerre par corps d'armée, présidé par un colonel ou un lieutenant-colonel, et auquel sont attachés un commissaire du gouvernement et un rapporteur. Les jugements des conseils de guerre peuvent être cassés, en temps de guerre, par les *conseils de revision ;* en temps de paix, par la Cour de cassation.

Conseil de revision. C'est le conseil chargé d'examiner, dans chaque département, les opérations du recrutement, et de statuer sur l'aptitude des jeunes gens au service militaire. Présidé par le préfet ou par le secrétaire général de la préfecture, il se compose d'un conseiller général, d'un conseiller d'arrondissement, et d'un officier général ou supérieur délégué par l'autorité militaire. Il est assisté d'un sous-intendant, d'un officier de gendarmerie, du commandant de recrutement et d'un médecin militaire. Le conseil siège successivement au chef-lieu de chaque canton.

Conseils d'enquête. Ce sont les conseils chargés d'examiner les faits pouvant entraîner la mise en réforme, la révocation ou la cassation des officiers, des sous-officiers ou assimilés qui leur sont déférés. Leur composition varie suivant le grade des coupables.

Conseil supérieur de la guerre. Il comprend, sous la présidence du ministre de la guerre, et parfois même du président de la République, les généraux chargés de missions spéciales en temps de paix, et du commandement des armées en temps de guerre, assistés du chef d'état-major général. Il délibère sur toutes les questions intéressant l'organisation de l'armée et la préparation à la guerre.

Conseil supérieur de la défense nationale. A été constitué par le décret du 3 avril 1906, pour examiner toutes les questions qui exigent la coopération de deux ou plusieurs départements ministériels La défense nationale du territoire français, tant colonial que métropolitain, relève des trois ministères de la guerre, de la marine et des colonies, chacun pourvu d'attributions distinctes et individuellement responsable de son département devant les Chambres.

Ce conseil se réunit au moins une fois par semestre. Sont membres du conseil supérieur de la défense nationale : le président du conseil des ministres, président ; le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances, le ministre de la guerre, le ministre de la marine, le ministre des colonies. Le président de la République peut provoquer la réunion du conseil à tout moment ; il en prend la présidence toutes les fois qu'il le juge utile.

Le chef d'état-major général de l'armée, le chef d'état-major général de la marine et le président du comité consultatif de défense des colonies assistent aux séances avec voix consultative. D'autre part, le conseil peut convoquer, pour les entendre à titre consultatif, toutes les personnes susceptibles d'apporter un concours utile à ses travaux.

conseillable [*sé, ll* mll.] adj. Qui peut être conseillé : *démarche peu conseillable.*

conseiller [*sè, ll* mll., *é*] v. a. Donner un conseil à : *conseiller un ami.* Recommander : *conseiller le silence.* Inciter à : *conseiller la résistance.* ANT. **Déconseiller, détourner, dissuader.**

conseiller [*sè, ll* mll., *é*], **ère** n. Qui donne conseil. N. m. Membre d'un conseil, d'une compagnie judiciaire : *conseiller à la Cour des comptes, à la Cour d'appel. Conseiller des grâces,* miroir. Adjectiv. : *valet conseiller.* N. f. Femme qui donne des conseils. Membre d'un conseil de femmes. Femme d'un conseiller.

conseilleur, euse [*sè, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Qui donne des conseils. PROV. : **Les conseilleurs ne sont pas les payeurs,** ceux qui donnent des conseils se montrent hardis ou même imprudents parce que leur personne, leur bourse, etc., ne sont pas en jeu.

conséminé, e adj. Se dit d'un terrain semé de graines de diverses espèces.

consens [*san*] n. m. (lat. *consensus*). *Dr. can.* Approbation donnée, à Rome, à la résignation d'un bénéfice.

consensuel, elle [*san-su-èl', è-le*] adj. (du lat. *consensus*, consentement). Se dit d'un contrat formé par le seul consentement des parties.

consensus [*sin-suss*] n. m. (mot lat.). Accord de plusieurs personnes. Accord de plusieurs organes, dans l'accomplissement d'une fonction vitale.

consensus omnium, loc. lat. signif. Le consentement universel : *prouver une chose par le consensus omnium.*

consentant [*san-tan*], **e** adj. Qui consent : *les parties consentantes.* ANT. **Opposant, récalcitrant.**

consentement [*san-te-man*] n. m. Action de consentir : *le consentement universel est un indice, mais non pas une preuve absolue de vérité.* Adhésion, approbation, acquiescement. *Consentement exprès,* écrit ou exprimé verbalement. *Consentement tacite,* celui qui est supposé par la loi, dans le cas où la volonté contraire n'est pas exprimée. *Du consentement de tous* loc. prép. De l'acceptation unanime. ANT. **Refus, opposition.**

consentes [*sin-tèss*] **(dii)** n. m. pl. Groupe de douze divinités formant, d'après la religion romaine, le conseil suprême des dieux, présidé par Jupiter.

consentir [*san*] v. n. (lat. *consentire*). Vouloir bien, trouver bon : *consentir au mariage de son fils.* Croire, admettre. V. a. Autoriser : *consentir une rente.* PROV. : **Qui ne dit mot, consent,** ne pas élever d'objection contre une chose, c'est y donner son adhésion. ANT. **S'opposer, résister.**

conséquemment [*ka-man*] adv. D'une manière conséquente : *agir conséquemment à ses principes.* Par conséquent.

conséquence [*kan-se*] n. f. (lat. *consequentia*). Conclusion tirée d'un raisonnement, d'un fait. Suite qu'une chose a, ou peut avoir : *la perte de nos colonies d'Amérique et de l'Inde fut la conséquence de la guerre de Sept ans. Fig.* Importance : *affaire de conséquence. Tirer à conséquence,* être important. *Sans conséquence,* sans importance. *En conséquence* loc. adv. Conséquemment. *En conséquence de* loc. prépos. En vertu, en raison de. ANT. **Inconséquence, cause, principe.**

conséquent [*kan*], **e** adj. (lat. *consequens*). Qui raisonne, qui agit avec logique : *homme conséquent dans sa conduite. Conséquent à* ou *avec,* conforme à. *Gramm.* Cet adjectif ne doit jamais être employé dans le sens de considérable, important : ANT. **Inconséquent.** *Géogr. physiq.* Se dit d'un cours d'eau dont le lit suit la pente générale du terrain sur lequel il coule. N. m. *Musiq.* Contre-sujet d'une fugue.

conséquent [*kan*] n. m. *Logiq.* Seconde proposition d'un enthymème. *Math.* Second terme d'un rapport. *Par conséquent* loc. conj. Donc, en conséquence. ANT. **Antécédent.**

conséquentiel, elle [*kan-si-él, é-le*] adj. Qui est la conséquence.

conservataire [*sèr-va-tè-re*] adj. *Dr.* Se dit en parlant de personnes qui gardent un droit de possession.

conservateur, trice [*sèr*] adj. et n. Qui conserve : *l'hygiène est conservatrice de la santé.* Qui appartient au parti politique hostile aux innovations : *les conservateurs anglais se nomment* tories. N. m. Titre de certains fonctionnaires : *conservateur des eaux et forêts.* (V. FORÊT.) *Conservateur des hypothèques,* fonctionnaire qui, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, est chargé d'inscrire ou de radier les hypothèques prises sur les immeubles, et de transcrire les actes assujettis à cette formalité, etc. V. HYPOTHÈQUE.

conservatif, ive [*sèr*] adj. Qui a pour objet de conserver : *règlement conservatif.*

conservation [*sèr-va-si-on*] n. f. Action de conserver : *la conservation des fourrures.* Action qui tend à prolonger la vie : *les animaux ont l'instinct de conservation très développé.* Etat de ce qui est conservé : *la conservation d'un objet d'art.* Action des conservateurs en politique : *l'esprit de conservation.* Fonction d'un conservateur ; l'administration qu'il régit ; le local où il habite : *se rendre à la conservation des hypothèques.*

conservatisme [*sèr-va-tis-me*] n. m. Opinion de personnes qui appartiennent au parti conservateur.

conservatiste [*sèr-va-tis-te*] n. et adj. Se dit des partisans du conservatisme.

conservatoire [*sèr*] adj. Qui a pour but de conserver : *l'apposition des scellés est une mesure conservatoire.* N. m. Ecole publique. *Dr. ane.* Tribunal ou siège d'un conservateur.

Conservatoire national de musique et de déclamation, établissement fondé à Paris en 1795, et consacré à l'enseignement gratuit de la musique vocale et instrumentale et de la déclamation lyrique et dramatique. Il n'y a que des élèves externes. L'enseignement se divise en neuf sections : 1° solfège et théorie musicale ; 2° harmonie, orgue, contrepoint et fugue, composition ; 3° chant, déclamation lyrique ; 4° piano, harpe ; 5° instruments à archet ; 6° instruments à vent ; 7° classes d'ensemble ; 8° lecture à haute voix, diction et déclamation dramatique ; 9° histoire générale de la musique ; histoire et littérature dramatique. Le Conservatoire est placé sous l'autorité d'un directeur nommé pour cinq ans. Le corps enseignant se compose de professeurs titulaires, de chargés de cours, d'accompagnateurs chargés de l'étude des rôles, de répétiteurs. Un conseil supérieur d'enseignement, divisé en deux sections (études musicales, études dramatiques), est chargé de l'inspection des classes. On est admis comme élève par voie d'examen ou de concours. Il y a pour toutes les classes deux examens semestriels, en janvier et en juin, et un concours annuel pour les prix en juillet. Le Conservatoire de Paris a huit succursales : Lille, Toulouse, Dijon, Nantes, Lyon, Nancy, Rennes, Perpignan.

Conservatoire des arts et métiers, établissement public, fondé à Paris pour l'enseignement des arts et des sciences appliqués. Il est situé rue Saint-Martin, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs. L'origine des collections qu'il renferme remonte à Vaucanson ; mais l'établissement lui-même ne fut organisé que par un décret de la Convention du 13 octobre 1794. Les cours du conservatoire, gratuits et publics, ont lieu, pour la plupart, le soir. Ils comprennent notamment la géométrie, la physique, la chimie, appliquées aux arts, la filature, le tissage, la peinture, l'économie politique, la législation industrielle, etc. Au conservatoire sont annexés un *office de la propriété industrielle* et un *musée de prévention des accidents du travail et d'hygiène sociale,* qui a été installé dans la grande galerie Vaucanson, en 1905.

conservatoirement [*sèr, man*] adv. *Dr.* D'une façon conservatoire : *opérer conservatoirement une saisie.*

conserve [*sèr-ve*] n. f. Confiture sèche. Substance alimentaire, conservée dans un récipient de verre ou de métal hermétiquement clos : *conserve de viande, de légumes.* Pièce de fortification appelée aussi Contre-garde. *Mar.* Navire avec lequel on fait route : *bâtiment qui a perdu sa conserve.* Loc. adv. *De conserve,* de compagnie : *naviguer de conserve.* Pl. Lunettes à verres colorés pour la vue.

— ENCYCL. *Comm.* Les conserves de viande sont obtenues par divers procédés : dessiccation, fumage, salage, congélation, élimination de l'air, etc. Ce dernier procédé consiste à placer dans des bouteilles, bocaux ou boîtes de conserve, les substances à conserver, et à fermer le récipient pour le soumettre à l'action de l'eau bouillante d'un bain-marie ; l'air s'échappe par une petite ouverture, fermée ensuite hermétiquement. On conserve surtout le poisson par salage. Le lait est concentré après addition de sucre dans la proportion de 1 pour 16. Le mélange est évaporé au bain-marie, soumis enfin à un refroidissement énergique dans des boîtes qui sont closes ensuite hermétiquement. Les fruits sont desséchés ou cuits avec du sucre. Les légumes se conservent surtout par élimination de l'air. Il existe un grand nombre de procédés, plus ou moins efficaces, pour la conservation des œufs.

conserver [*sèr-vé*] v. a. (lat. *conservare*). Maintenir en bon état, empêcher de s'altérer : *rester sobre est le meilleur moyen de conserver sa santé.* Faire vivre : *la sobriété nous conserve.* Garder avec soin : *conserver un secret.* Ne pas perdre : *conserver ses amis. Conserver sa tête,* garder son sang-froid, sa présence d'esprit. *Conserver toute sa tête,* garder ses facultés intactes dans un âge avancé. *Mar. Conserver un navire,* naviguer de conserve avec lui. *Bien conservé,* se dit de quelqu'un qui, malgré l'âge, paraît encore jeune. **Se conserver** v. pr. Durer. Rester en bon état. Garder à soi : *se conserver des ressources.* Ménager sa santé, sa vie. ANT. **Perdre, détruire.**

conserviteur [*sèr*] n. m. Serviteur d'une maison considéré par rapport aux autres. (Vx.)

considence [*dan-se*] n. f. Affaissement des choses posées les unes sur les autres.

considérable adj. (de *considérer*). Puissant : *homme considérable.* Très grand : *dépense considérable.* Nombreux : *armée considérable.* Important : *travail considérable.* ANT. **Insignifiant, médiocre.**

considérablement [*man*] adv. Beaucoup.

considérant [*ran*] n. m. Motif qui précède le dispositif d'une loi, d'un arrêt, etc.

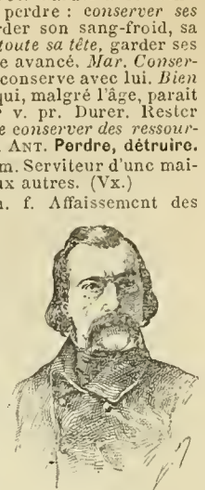

V. Considérant.

Considérant [*ran*] (Victor), philosophe fouriériste et économiste français, né à Salins (Jura), m. à Paris (1808-1893). Il fut, après 1848, membre de la Constituante et de la Législative, mais dut s'exiler en 1849. Son principal ouvrage est une *Théorie du droit de propriété et du droit au travail.*

considératif, ive adj. Attentif, prudent. (Vx.) *Théol. Etat considératif,* état de l'âme qui observe et réfléchit.

considération [*si-on*] n. f. Action de considérer. Examen attentif : *cela mérite considération. Fig.* Raison, motif : *cette considération m'a décidé.* Egards, estime : *jouir de la considération générale. Prendre en considération,* tenir compte. *En considération de* loc. prép. En égard à. ANT. **Déconsidération.** Pl. Pensées, réflexions, écrits : *considérations sur la politique.*

Considérations sur les mœurs de ce siècle, ouvrage de Duclos, recueil d'observations fines sur les mœurs de la fin du XVIIIe siècle, de maximes vraies et de définitions exactes.

considérément [*man*] adv. (de *considérer*). Avec circonspection, prudence.

considérer [*ré*] v. a. (lat. *considerare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Regarder attentivement : *considérer les traits d'une personne. Fig.* Peser, apprécier : *tout bien considéré. Considérer comme,* regarder comme. Estimer, faire cas : *on le considère beaucoup.* ALLUS. LITTÉR. V. FIN. ANT. **Déconsidérer.**

consignataire [*tè-re*] n. m. Dépositaire d'une somme consignée. Négociant auquel on adresse des marchandises (soit en dépôt, soit pour les vendre), un navire, etc.

— ENCYCL. *Dr. comm.* En droit maritime, le destinataire qui ne reçoit pas les marchandises pour son compte, mais pour les répartir entre diverses personnes dénommées, est appelé aussi *consignataire.* Le *consignataire de la cargaison* ne doit pas être confondu avec le *consignataire de la coque,* chargé, au nom du propriétaire, de remplir les formalités administratives, de s'occuper du déchargement et de la remise des marchandises, et de payer le fret.

consignateur, trice n. Celui, celle qui fait une consignation.

consignation [*si-on*] n. f. (de *consigner*). Action de faire un dépôt entre les mains d'un officier public, d'un négociant. Somme, objet ainsi déposé : *retirer sa consignation. Caisse des dépôts et consignations,* caisse d'Etat qui reçoit des dépôts d'argent spontanés ou ordonnés par justice.

— ENCYCL. *Dr. civ.* La consignation est le dépôt préalable fait par un débiteur dans un lieu ou dans une caisse publique que la loi détermine, soit à titre de garantie, soit à titre libératoire.

Le dépôt fait par le débiteur, dans un lieu ou dans une caisse que la loi détermine, de ce qu'il doit au créancier, lorsque celui-ci refuse de recevoir le payement, doit être précédé d'*offres réelles.* V. OFFRE.

Caisse des dépôts et consignations, V. CAISSE.

consigne n. f. Instruction formelle donnée à une sentinelle, au chef d'une troupe, à un gardien, etc. Ordre quelconque donné à un subalterne. *Fig.* Ordre pressant et déterminé. Défense de sortir à un militaire, à un écolier : *deux jours de consigne.* Bureau d'une gare où l'on dépose provisoirement des colis : *mettre sa valise à la consigne. Fam. Manger la consigne,* oublier le mot d'ordre.

consigné, e n. et adj. Se dit des soldats, des marins et, *par ext.*, des élèves privés de sortie soit par punition, soit par mesure d'ordre ou de sûreté.

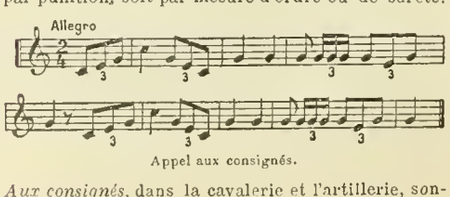

Appel aux consignés.

Aux consignés, dans la cavalerie et l'artillerie, sonnerie de trompette pour appeler les consignés.

consigner [*si-gné*] v. a. (lat. *consignare*). Mettre en dépôt : *consigner une somme, des marchandises.* Adresser à un consignataire. Prendre en note, rapporter dans un écrit : *consigner un fait.* Donner une consigne à : *consigner aux sentinelles de faire feu.* En parlant de soldats, d'élèves, etc., les empêcher de sortir, par punition ou par motif d'ordre, de sûreté. Mettre à la consigne d'une gare. *Consigner un navire,* le mettre à la disposition de celui qui doit en opérer le chargement. *Consigner quelqu'un, consigner sa porte,* refuser de recevoir qui que ce soit.

consilio manuque, mots lat. signif. *Par l'habileté et par la main.* C'est la devise donnée par Beaumarchais à Figaro, dans le *Barbier de Séville* (acte Ier, sc. VI).

consimilitude n. f. Egalité ; convenance mutuelle.

consistance [*sis-tan-se*] n. f. Etat d'un liquide qui prend de la solidité : *consistance sirupeuse. Fig.* Stabilité, fixité : *affaire qui prend de la consistance.* Fermeté de caractère : *un homme sans consistance. Bruit sans consistance,* nouvelle qui ne mérite pas de crédit.

consistant [*sis-tan*], **e** adj. Qui consiste : *propriété consistant en prés, champs, etc.* Qui a de la consistance, de la cohésion, de la solidité. Au fig. : *homme peu consistant.*

consister [*sis-té*] v. n. (lat. *consistere*). Avoir son essence : *le bonheur consiste dans la modération et la vertu.* Etre composé, formé de : *son revenu consiste en rentes.*

consistoire [*sis-toi-re*] n. m. (lat. *consistorium*). Assemblée de cardinaux présidée par le pape : *la canonisation des saints a lieu en consistoire public.* Assemblée dirigeante de rabbins ou de pasteurs protestants.

— ENCYCL. Les catholiques entendent par *consistoires pontificaux* les assemblées de cardinaux convoquées pour affaires importantes et présidées par le pape. Dans les consistoires *secrets* ont lieu la préconisation des évêques et la nomination des dignitaires de la cour pontificale. Dans les consistoires publics, le pape donne audience aux princes et aux ambassadeurs ; ils ont pour objet la canonisation des saints et les grandes affaires d'intérêt général.

Dans les Eglises réformées de France, avant la séparation des Eglises et de l'Etat et la constitution des associations cultuelles réformées, on appelait *consistoire* un conseil administrant un certain nombre de paroisses.

Le culte israélite comprenait : 1° les quatre *consistoires départementaux* de Bayonne, Bordeaux, Nancy, Marseille, composés chacun des grands rabbins de la circonscription et de quatre membres laïques ; 2° un *consistoire central* de Paris, composé du grand rabbin de France et de huit membres laïques.

consistorial, e, aux [*sis-to*] adj. Qui tient ou qui émane d'un consistoire : *jugement consistorial.*

consistorialement [*sis-to, man*] adv. En consistoire : *décret porté consistorialement.*

consistorialité [*sis-to*] n. f. Qualité de ce qui est consistorial.

consistorier [*sis-to-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Examiner, décider en consistoire.

consœur [*seur*] n. f. Religieuse du même couvent et du même ordre qu'une autre.

consolable adj. Qui peut être consolé : *personne, peine consolable.* ANT. **Inconsolable.**

consolant [*lan*], **e** adj. Qui console : *réflexion consolante.* ANT. **Affligeant, attristant.**

consolateur, trice adj. et n. Qui apporte de la consolation : *espoir consolateur. La Consolatrice des affligés,* pour les catholiques, la Sainte Vierge ; sujet fréquemment traité par les peintres modernes. *Le Consolateur,* l'Esprit-Saint.

consolatif, ive adj. Qui console. (Peu us.)

consolation [*si-on*] n. f. (de *consoler*). Adoucissement de l'affliction ; chose qui console : *la lecture est une précieuse consolation.* Paroles dites pour consoler : *consolations affectueuses.* Sujet de satisfaction : *enfant qui donne de grandes consolations à ses parents.* Personne ou chose qui console : *fils qui est la consolation d'un vieillard.* Discours, raison que l'on emploie pour consoler : *recevoir des consolations. Fiche de consolation,* prime que doit payer, à certains jeux de cartes, le perdant qui a demandé à jouer, et, *au fig.*, adoucissement à un malheur. *Jeu de consolation,* jeu de hasard, presque toujours organisé par des filous. *Pop.* Eau-de-vie : *un petit verre de consolation.* ANT. **Affliction, chagrin, désolation, désespoir.**

Consolation à Helvie (*de la*). Célèbre ouvrage de Sénèque le Philosophe, dédié à sa mère, que venaient de frapper des deuils cruels. Sénèque y joint au raisonnement philosophique tous les arguments que la tendresse filiale peut inspirer.

Consolation philosophique, célèbre ouvrage de Boèce sur la réalité d'une Providence prouvée par la raison.

consolatoire adj. Qui a pour but de consoler : *épître consolatoire.* (Peu us.)

console n. f. Saillie recourbée en forme d'S et destinée à soutenir : *les consoles d'un balcon.* Sorte de table d'ornement, portée par des pieds recourbés en volute : *console Empire.*

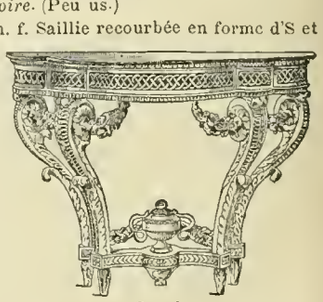

Console.

consoler [*lé*] v. a. (lat. *consolari*). Adoucir l'affliction, les ennuis de : *consoler un orphelin.* ALLUS. HIST. : **Rachel qui ne veut pas être consolée,** V. RACHEL. ALLUS. LITTÉR. V. DÉBRIS. **Se consoler** v. pr. Mettre fin à ses regrets. ANT. **Affliger, chagriner.**

consolidable adj. Que l'on peut consolider.

consolidant [*dan*], **e** adj. Qui consolide. Se dit de médicaments qui cicatrisent les chairs d'une blessure. N. m. Remède consolidant.

consolidatif, ive adj. Qui consolide.

consolidation [*si-on*] n. f. Action de consolider ; état d'une chose consolidée. *Consolidation d'une plaie,* action par laquelle les chairs meurtries

d'une blessure se rapprochent et se cicatrisent. *Fig. Consolidation de la dette flottante,* conversion de rentes remboursables en rentes perpétuelles. *Dr.* Réunion chez la même personne de droits jusque-là séparés : *la consolidation de la nue propriété et de l'usufruit.*

consolidé, e adj. *Tiers consolidé,* nom donné, en 1797, aux rentes sur l'Etat réduites par le Directoire, mais garanties. N. m. pl. Fonds publics de la dette d'Angleterre. S. un *consolidé.*

consolidement [*man*] n. m. Action de consolider. (Peu us.)

consolider [*dé*] v. a. (du lat. *cum,* avec, et *solidus,* solide). Rendre ferme, solide : *consolider un mur. Fig.* Rendre durable, affermir : *la victoire de Bouvines consolida la puissance de Philippe Auguste ; consolider un traité. Dr.* Réunir sur une même personne des droits jusque-là séparés). *Fin.* Substituer un titre de rente, et particulièrement de rente perpétuelle, à une rente d'autre nature ; *consolider un emprunt.* ANT. **Ebranler, saper.**

consommable [*so-ma-ble*] adj. Que l'on peut consommer.

consommateur [*so-ma*] n. m. Celui qui utilise personnellement les denrées, les marchandises qu'il achète : *ce sont les consommateurs qui supportent les augmentations de droits.* Personne qui mange ou boit dans un café, un restaurant, etc. *Théol.* Celui qui amène quelque chose à sa perfection. Adjectiv. : *classes consommatrices.* ANT. **Producteur.**

consommation [*so-ma-si-on*] n. f. Usage des objets produits : *la consommation s'accroît en raison de la production.* Par ext. Destruction : *la guerre fait une effroyable consommation d'hommes.* Accomplissement : *la consommation d'un crime.* Achèvement, perfection : *le triomphe de soi est la consommation de la philosophie.* Boisson demandée dans un café, etc. : *payer sa consommation. Consommation du mariage,* relations charnelles entre les nouveaux conjoints. *Consommation des temps, des siècles, du monde,* anéantissement du monde créé. ANT. **Production.**

— ENCYCL. *Fin. Impôts de consommation.* Les impôts de consommation frappent les produits que cousomme le contribuable (sucre, tabac, café, bougies, boissons alcooliques, etc.), et au moment même où ces produits entrent dans la consommation. Ils sont déguisés, s'ajoutent pour la plupart simplement aux prix d'achat, et par cela même sont payés sans difficulté par les consommateurs. Ils atteignent indirectement, mais imparfaitement, le revenu, auquel ils visent cependant à se proportionner. Les gouvernements leur demandent leurs principales ressources, car ils sont faciles à percevoir, et, dans les années de prospérité, ils donnent des excédents budgétaires. Le principal reproche qu'on puisse leur adresser pratiquement, c'est d'exciter à la fraude. *Sociétés de consommation.* V. COOPÉRATION.

consommé [*so-mé*], **e** adj. Détruit par l'usage : *aliments consommés.* Parfait : *sagesse consommée.* Habile, expérimenté : *Turenne fut un tacticien consommé.* N. m. Bouillon qui, par une longue et lente cuisson, s'est emparé de tous les sucs de la viande.

— ENCYCL. Le consommé est du bouillon concentré de volaille, de bœuf, de veau et de gibier, auquel on peut ajouter encore de la viande hachée.

Formule de bon consommé. Le bouillon fait, mettre dans une casserole de la viande hachée dans la proportion de 125 grammes par litre, des œufs frais entiers dans la proportion d'un œuf pour deux litres et des fines herbes hachées sans persil. Délayer en ajoutant peu à peu le bouillon, faire bouillir, puis laisser réduire, à feu doux, de moitié.

consommer [*so-mé*] v.ᵗ a. (lat. *consummare;* de *cum,* avec, et *summa,* fin). Détruire par l'usage : *consommer une denrée. Fig.* Dissiper, ruiner par l'abus : *consommer sa jeunesse.* Achever, accomplir : *consommer un sacrifice.* (V. CONSUMER.) **Se consommer** v. pr. Etre consommé. Cuire longtemps. ANT. **Produire.**

consomptible [*sonp-ti-ble*] adj. Qui peut être consommé : *produits consomptibles.*

consomptif [*sonp-tif*], **ive** adj. Se disait des caustiques propres à consumer les chairs.

consomption [*sonp-si-on*] n. f. (lat. *consumptio*). Amaigrissement et dépérissement progressif, dans certaines maladies : *la phtisie amène presque toujours la consomption.*

— ENCYCL. La consomption est une forme de la cachexie ; elle indique la fin de la tuberculose, du cancer. La suralimentation, si elle est possible, peut seule retarder le dénouement fatal.

consonance n. f. (du lat. *cum,* avec, et *sonare,* sonner). Accord de sons agréable à l'oreille : *l'octave est la plus simple des consonances.* Uniformité de son dans la terminaison des mots ou des phrases. *Fig.* Harmonie, accord agréable. *Littér.* Poésie sur une seule rime. ANT. **Dissonance.**

consonant [*so-nan*], **e** adj. Formé par des consonances : *accords consonants ; mots consonants.* ANT. **Dissonant.**

consonantique adj. Qui a le caractère de consonne.

consonantisme [*tis-me*] n. m. Système des consonnes d'une langue.

consonne [*so-ne*] n. f. (du préf. *con,* et de *sonner*). Emission de voix qui ne forme une syllabe que par l'adjonction d'une voyelle. *Gram.* Lettre qui exprime ce son. Adjectiv. : *lettre consonne.* — L'alphabet français a dix-neuf consonnes, qui sont : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v (w), x, z.*

consonner [*so-né*] ou **consoner** [*né*] v. n. Convenir, s'accorder. Produire une consonance.

consort [*sor*] adj. (du préf. *con,* et du lat. *sors, sortis,* sort). En droit constitutionnel, qualificatif donné au mari ou à la femme d'un souverain régnant : *reine consort, prince consort.* N. m. pl. Cointéressés dans une affaire. Se dit parfois, en mauvaise part, de ceux qui sont de la même coterie, de la même cabale : *un tel et consorts.*

consortial [*si-al*], **e, aux** adj. Qui appartient à une société de commerce.

consortium [*si-om*] n. m. (mot lat. signif. *ménage*). Association en vue d'un but commun : *un consortium de banquiers.*

consoude n. f. (lat. *consolida*). *Bot.* Genre de borraginacées, dont le type est la *grande consoude.*

— ENCYCL. On connaît quinze espèces de consoudes d'Europe et d'Asie Mineure. La *grande consoude* ou *consoude officinale* est fort employée : les fleurs en tisane, les racines en infusion, pour combattre les diarrhées et les hémorroïdes.

conspectus [*kons-pek-tuss*] n. m. (m. lat.). Tableau, vue d'ensemble.

conspirance [*kons-pi*] n. f. Concours d'actions, de vues, de mesures.

conspirant [*kons-pi-ran*], **e** adj. *Mécan.* Qui tend à produire le même effet : *forces conspirantes.*

conspirateur, trice [*kons-pi*] n. Qui prend part à une conspiration : *les carbonari formaient une vaste association de conspirateurs.* Adj. fém. : *menées conspiratrices.*

conspiration [*kons-pi-ra-si-on*] n. f. Complot formé contre l'Etat : *la conspiration de Cellamare contre le Régent fut encouragée par Alberoni.* Cabale entre particuliers. Accord, effort commun.

— ENCYCL. Les conspirations les plus célèbres sont, dans l'histoire ancienne : celles d'Harmodius et d'Aristogiton contre Pisistrate, des Graccques, de Catilina, de Brutus contre César, de Cinna contre Auguste, des Pisons contre Néron ; dans les temps modernes : les conspirations de Fiesque contre les Doria, celle de Guillaume Tell contre la tyrannie autrichienne ; en France : la conspiration de Cinq-Mars et de Thou contre Richelieu, celles de Cadoudal, du général Malet, enfin celle des quatre sergents de La Rochelle.

conspirer [*kons-pi-ré*] v. n. (lat. *conspirare ;* de *cum,* avec, et *spirare,* souffler). Concourir, s'accorder dans un même but : *tout conspire à l'aveuglement des rois.* Prendre part à une conspiration : *Georges Cadoudal conspira contre Bonaparte.* V. a. Méditer, préparer en secret : *conspirer la ruine de quelqu'un.*

Constable.

conspuer [*kons-pu-é*] v. a. (du lat. *conspuere,* cracher dessus). Honnir, couvrir publiquement de mépris.

constable [*kons-ta-ble*] n. m. (mot angl.). Officier, agent de police en Angleterre.

Constable (John), peintre paysagiste anglais, né à East-Bergholt, m. à Londres (1776-1837). Il a beaucoup contribué au développement de l'école française de paysage.

constamment [*kons-ta-man*] adv. (de *constant*). Avec fermeté : *souffrir la mort constamment.* Persévérance. Très souvent : *tomber constamment ; nouvelle constamment controuvée.* ANT. **Inconstamment, rarement.**

constance [*kons-tan-se*] n. f. (lat. *constancia ;* de *constare,* persévérer). Fermeté d'âme : *souffrir avec constance.* Persévérance dans certains sentiments et particulièrement dans l'amour : *amour d'une rare constance.* Reproduction ininterrompue du même fait : *la constance d'un phénomène économique.* ANT. **Inconstance.**

Constance, v. du gr.-duché de Bade, sur le *lac de Constance ;* 22.000 h. Horlogerie. draps, vins estimés. C'est dans cette ville qu'un célèbre concile fut convoqué en 1414 pour mettre fin au grand schisme d'Occident. Jean Hus y fut condamné à être brûlé vif.

Constance (LAC DE) ou **Bodan** [en all. **Bodensee**], lac formé par le Rhin, entre la Suisse, l'Autriche, la Bavière, le gr.-duché de Bade et le Wurtemberg. Navigation très active ; les villes de Constance, Bregenz, Lindau, Romanshorn se trouvent sur ses rives pittoresques.

Constance Ier, Chlore, c.-à-d. *le Pâle,* empereur romain de 305 à 306, né en Mœsie vers 225, m. à York en 306. Il battit plusieurs fois les Germains, reconquit la Bretagne, et exerça le pouvoir avec autant d'équité que de douceur.

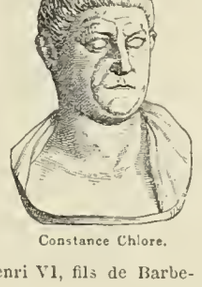
Constance Chlore.

Constance II, fils de Constantin, empereur d'Orient en 337, seul empereur de 351 à 361 ; il favorisa comme son père le christianisme dans l'empire, et nomma Julien César des Gaules.

Constance, impératrice d'Allemagne et reine de Sicile, morte en 1198. Elle avait été mariée en 1186 à Henri VI, fils de Barberousse.

Constance d'Arles, troisième femme du roi de France, Robert, m. en 1032. Les contemporains l'accusent d'avoir introduit à la cour des Capétiens le luxe des souverains du Midi.

Constance de Castille, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, reine de France, seconde femme de Louis VII, qui avait répudié Eléonore de Guyenne ; morte en 1160.

Constans, homme politique et diplomate français, né à Béziers en 1833. Il fut professeur de droit, fit partie de plusieurs ministères, entra au Sénat, et fut nommé, en 1898, ambassadeur à Constantinople.

constant [*kons-tan*], **e** adj. Qui a de la constance (aux différents sens du mot) : *Job se montra constant dans le malheur ; un amoureux constant.* Certain, indubitable ; *fait constant.* Qui ne varie pas : *bonheur constant. Géom. Quantités constantes,* qui ont toujours la même valeur. ANT. **Inconstant.**

Constant Ier [*stan*], empereur d'Occident de 237 à 350 ; ses débauches et ses violences ayant révolté ses sujets, il voulut s'enfuir en Espagne, mais il fut massacré dans les Pyrénées ; — CONSTANT II, empereur d'Orient de 641 à 668 ; il quitta Constantinople pour Rome ; mais des débauches l'obligèrent à fuir, et il se retira en Sicile. Il fut tué dans son bain par un de ses officiers.

Constant de Rebecque (Benjamin), homme politique français, né à Lausanne, m. à Paris (1767-1830), d'une famille française réfugiée en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes. Il occupa une place importante dans le parti libéral sous la Restauration, et fut l'ami de Mme de Staël. Doué de facultés supérieures, il avait un esprit vif, gâté par un grand fonds de scepticisme. Il a laissé des *Mémoires,* un ouvrage intitulé : *De la religion considérée dans sa source, ses formes et son développement,* et un roman d'une grande pénétration psychologique, *Adolphe.*

B. Constant de Rebecque.

Constant (Benjamin), peintre d'histoire et portraitiste français, né et m. à Paris (1845-1902). On lui doit de belles décorations et des portraits d'une grande maîtrise. Citons de lui : *les Derniers rebelles, la Justice du chérif,* etc.

B. Constant.

constante [*kons-tan-te*] n. f. *Math.* Qui conserve toujours la même valeur. Quantité indépendante des variables dans une fonction. *Physiq.* Donnée numérique expérimentale, relative à un phénomène ou à un instrument : *le point de fusion, le point d'ébullition, le poids spécifique d'un corps sont des constantes.*

Constantin Ier, le Grand, né à Naïssus en 274, empereur en 306, mort en 337. Il dirigea de glorieuses expéditions contre les Francs et les Goths, transporta le siège de l'empire à Byzance, qui prit le nom de Constantinople. Sa victoire contre Maxence sous les murs de Rome décida définitivement de l'établissement du christianisme comme religion officielle de l'empire (v. IN HOC SIGNO VINCES), et en 313, l'édit de Milan fut rendu en faveur des adeptes de la nouvelle religion. Son nom est synonyme de protecteur zélé de la religion chrétienne ; — CONSTANTIN II, empereur romain de 337 à 340, tué dans une embuscade près d'Aquilée ; — CONSTANTIN III, empereur romain, né en 612, m. en 641 ; il régna 3 mois ; — CONSTANTIN IV, dit *Pogonat,* empereur d'Orient de 668 à 685. Il tint glorieusement tête aux Arabes ; — CONSTANTIN V, dit *Copronyme,* empereur d'Orient de 741 à 775. Il remporta contre les Bulgares, la grande victoire d'Anchialos ; — CONSTANTIN VI, empereur d'Orient de 780 à 797, fils d'Irène, qui le déposa et lui fit crever les yeux ; — CONSTANTIN VII, dit *Porphyrogénète,* empereur d'Orient de 912 à 959. Il repoussa les Magyars et les Arabes, et favorisa la littérature et les arts ; — CONSTANTIN VIII, empereur d'Orient pendant la captivité du précédent (924-946) ; — CONSTANTIN IX, empereur d'Orient de 976 à 1028 ; — CONSTANTIN X, dit *Monomaque,* empereur d'Orient de 1042 à 1054 ; son règne fut désastreux pour l'Empire ; — CONSTANTIN XI, *Ducas,* empereur d'Orient de 1059 à 1067 ; — CONSTANTIN XII, empereur d'Orient en 1067 ; cloîtré en 1078 ; — CONSTANTIN XIII, *Paléologue,* dit *Dracosès,* dernier empereur d'Orient de 1448 à 1453 ; il succomba glorieusement en défendant Constantinople contre Mahomet II.

Statue de Constantin.

Constantin victorieux de Maxence, peinture exécutée par Jules Romain, d'après les cartons de Raphaël (Chambres du Vatican). Composition d'une magnifique envergure.

Constantin, pape de 708 à 715. Il combattit ardemment les monothéistes.

Constantin Pavlovitch, grand-duc de Russie, fils de Paul Ier (1779-1831). Il céda ses droits au trône à son frère Nicolas.

Constantina, v. d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), au versant sud de la sierra Morena ; 13.000 h. Carrières.

Constantine (DÉP. DE), une des 3 divisions de l'Algérie ; préf. *Constantine ;* s.-préf. *Batna ; Bône, Bougie, Guelma, Philippeville, Sétif ;* 7 arr., 1.991.000 h. Culture des céréales, de la vigne, du dattier ; gisements de fer, zinc, plomb, mercure, antimoine, phosphate de chaux.

Armes de Constantine.

Constantine, v. d'Algérie, ch.-l. du dép. et de l'arr. de ce nom, sur le Rummel, qui l'entoure presque de toutes parts, comme un fossé profond. Ch. de f. ; 48.500 h. (*Constantinois*). Cordonnerie, fabrication de tissus de laine. Les Français, après une vaine tentative en 1836, s'en emparèrent en 1837 après un siège pénible, où fut tué le général Damrémont. — L'arr. a 30 comm. (22 de plein exercice et 8 comm. mixtes) et 458.000 h.

Constantine (*Prise de*), tableau d'Horace Vernet (Versailles) [1839].

Armes de Constantinople.

constantinien, enne [*kons-tan-ti-ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Constantin le Grand.

Constantinople (en turc **Stamboul** ou **Istamboul**), v. sur le canal du même nom, ou Bosphore, longtemps capitale de l'empire d'Orient, aujourd'hui capitale de l'empire ottoman, à 3.190 kil. de Paris ; 943.000 h. (*Constantinopolitains*). Capitale de l'empire romain depuis Constantin, qui lui donna son nom (v. BYZANCE), et de l'empire d'Orient depuis Théodose, elle fut prise par

les croisés en 1203 et par Mahomet II en 1453. C'est à cette époque que se termine le moyen âge et que l'on fait commencer l'histoire moderne. Constantinople comprend les vieux quartiers de Stamboul et les annexes européens de Galata et de Péra, au nord du golfe étroit de la Corne d'Or. Célèbre mosquée, qui fut la cathédrale de Sainte-Sophie. Commerce actif : soieries, tapis, etc.

Constantinople (*Conquête de*), chronique de Villehardouin relative à la prise de Constantinople par les croisés (XIIIe s.). C'est le récit de la IVe croisade et la première chronique de ce genre que possède la langue française.

Constantinople (*Entrée des croisés à*), tableau d'Eugène Delacroix (Louvre); belle page de l'école française (1841).

Constantinople (DÉTROIT DE), autrefois *le Bosphore de Thrace*, entre la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie; il réunit la mer de Marmara à la mer Noire.

Constantinople (EMPIRE LATIN DE). V. LATIN.

Constantinopolitain, e [*konstan, tin, è-ne*], habitant ou originaire de Constantinople : *les Constantinopolitains.* Adjectiv. : *les palais constantinopolitains.*

constat [*kons-ta*] n. m. (mot lat. signif. *il est constant*). Constatation authentique d'un fait : *les constats se font par ministère d'huissier.*

Entrée des croisés à Constantinople, d'après E. Delacroix.

constatation [*kons-ta-ta-sion*] n. f. Action de constater; ce qui est constaté : *la constatation d'un fait, d'un procès-verbal.*

constater [*kons-ta-té*] v. a. (du lat. *constare*, être certain). Etablir l'état d'une chose, la vérité d'un fait : *constater un décès.* Consigner dans un écrit.

constellation [*kons-tèl-la-si-on*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *stella*, étoile). Groupe d'étoiles fixes, présentant une figure quelconque et ayant un nom particulier : *la constellation de la Vierge, de la grande Ourse.* Groupe d'objets épars sur un petit espace : *une constellation de taches sur un habit. Fig.* Groupe de personnes illustres, ou considérables, etc. *Poétiq.* Influence des astres sur la vie humaine : *être né sous une bonne, une mauvaise constellation.* V. CIEL.

constellé [*kons-tèl-lé*], **e** adj. Parsemé d'étoiles. Parsemé, pailleté : *manteau constellé de pierreries.* En forme d'étoile : *pierre constellée. Anneau constellé*, anneau magique fabriqué sous l'influence d'une constellation, ou en portant les signes.

consteller [*kons-tèl-lé*] v. a. Couvrir de constellations, ou, *au fig.*, de choses qui ressemblent à des étoiles : *les astres qui constellent le ciel; les décorations qui constellent un habit.*

conster [*kons-té*] v. impers. (lat. *constare*). Etre constant, certain, établi par une preuve.

consternant [*kons-tèr-nan*], **e** adj. Qui consterne : *nouvelle consternante.*

consternation [*kons-tèr-na-si-on*] n. f. (lat. *consternatio*). Stupéfaction, profond abattement causé par un étonnement douloureux : *jeter la consternation dans une famille.*

consterné [*kons-tèr-né*], **e** adj. Frappé de consternation, accablé.

consterner [*kons-tèr-né*] v. a. Frapper de consternation : *cette nouvelle m'a consterné.*

constipant [*kons-ti-pan*], **e** adj. Qui constipe : *le coing est constipant.* ANT. **Laxatif.**

constipation [*kons-ti-pa-si-on*] n. f. (lat. *constipatio*). Difficulté d'aller à la selle.

— ENCYCL. La constipation, en dehors des intoxications ou des obstacles dus à une tumeur, est presque toujours sous la dépendance d'un mauvais régime alimentaire. Le traitement est fort délicat : on usera le moins possible des purgatifs; seuls les purgatifs salins sont autorisés. On diminuera les aliments azotés, et on insistera surtout sur l'usage des aliments riches en cellulose (végétaux). Les lavements d'eau bouillie ou d'huile sont à conseiller, mais c'est surtout l'électricité qui semble donner les meilleurs résultats.

constiper [*kons-ti-pé*] v. a. Causer la constipation : *les aliments irritants constipent.*

constituant [*kons-ti-ta-an*], **e** adj. Qui forme la substance d'une chose : *parties constituantes d'un corps. Dr. civ.* Qui constitue une dotation. *Dr. const.* Qui élabore une constitution, qui a autorité pour accomplir cette tâche : *Assemblée constituante.* Spécialem., états généraux convoqués en France en 1789. N. *Dr.* Personne qui participe à la confection des lois constitutionnelles. Membre d'une assemblée constituante : *les constituants de 1789.* N. f. : *la Constituante.*

Constituante. V. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

constitué, e [*kons-ti*] adj. Formé par : *fortune constituée par des héritages.* Chargé d'un mandat : *avoué constitué.* Qui est de bonne ou mauvaise complexion : *homme bien constitué. Autorités constituées*, légalement établies. Placé : *argent constitué en viager.*

constituer [*kons-ti-tu-é*] v. a. (lat. *constituere*). Former l'essence d'une chose : *l'esprit et le corps constituent l'homme.* Former, composer : *l'art de conserver sa santé constitue l'hygiène.* Organiser, donner une constitution à : *constituer une société.* Assigner, en parlant d'une somme à fournir : *constituer une dot, une rente.* Mettre à la tête de : *constituer des autorités à la tête d'un pays.* Charger d'un mandat : *constituer avoué. Constituer prisonnier*, mettre en état d'arrestation.

constitut [*kons-ti-tu*] n. m. (lat. *constitutum*). *Dr. rom.* Contrat par lequel on s'obligeait à payer une somme d'argent.

constituteur [*kons-ti*] n. m. Celui qui constitue : *le constituteur d'une rente.* (Peu us.)

constitutif, ive [*kons-ti*] adj. Qui constitue essentiellement une chose : *les principaux éléments constitutifs de l'air sont l'oxygène et l'azote.*

constitution [*kons-ti-tu-si-on*] n. f. (de *constituer*). Ensemble des éléments essentiels : *la constitution de l'air fut découverte par Lavoisier.* Placement, établissement : *constitution d'une rente.* Désignation : *constitution d'avoué.* Complexion de l'homme : *constitution robuste, délicate.* Loi fondamentale d'une nation : *la France est régie par la constitution de 1875.*

— ENCYCL. *Hist. Constitution civile du clergé.* C'est le nom donné au décret du 12 juillet 1790, qui déclara le clergé français indépendant du saint-siège et attribua à l'élection le recrutement des prêtres et des évêques. Ceux qui prêtèrent serment à la constitution civile furent appelés *assermentés*, et ceux qui refusèrent de la reconnaître comme valable furent dits *réfractaires.* Le concordat de 1801 mit fin à ce schisme.

constitutionnaire [*kons-ti-tu-si-o-nè-re*] n. Personne qui reconnaissait la bulle ou constitution *Unigenitus.*

constitutionnaliser [*kons-ti-tu-si-o-na-li-zé*] v. a. Rendre constitutionnel : *constitutionnaliser un pays.*

constitutionnalisme [*kons-ti-tu-si-o-na-lisme*] n. m. Gouvernement constitutionnel; doctrine des partisans de ce gouvernement.

constitutionnalité [*kons-ti-tu-si-o-na*] n. f. Qualité de ce qui est constitutionnel.

constitutionnel, elle [*kons-ti-tu-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport à la constitution : *vice constitutionnel.* Soumis à une constitution : *l'Angleterre est une monarchie constitutionnelle.* Conforme à la constitution : *loi constitutionnelle.* Se disait des évêques et des prêtres qui avaient fait acte d'adhésion à la constitution civile du clergé, décrétée en 1790 par l'Assemblée constituante. ANT. **Anticonstitutionnel.**

Constitutionnel (*le*), journal libéral, fondé en 1815. Thiers y fit ses débuts de journaliste. Les campagnes que mena le « Constitutionnel » contre le gouvernement de Charles X préparèrent la Révolution de 1830.

constitutionnellement [*kons-ti-tu-si-o-nèle-man*] adv. D'une manière constitutionnelle.

constricteur [*kons-trik*] n. et adj. m. (du lat. *constrictus*, serré). *Anat.* Muscle qui resserre certaines parties. *Boa constricteur* ou *constrictor*, boa ainsi nommé à cause de la force avec laquelle il serre dans ses replis les animaux qu'il veut étouffer.

constrictif [*kons-trik-tif*], **ive** adj. (du lat. *constrictus*, serré). Propre à resserrer : *les sphincters sont des muscles constrictifs.*

constriction [*kons-trik-si-on*] n. f. Pression circulaire qui diminue le diamètre des objets.

constrictor n. m V. CONSTRICTEUR.

constringent [*kons-trin-jan*], **e** adj. (du lat. *cum*, avec, et *stringere*, étreindre). Qui resserre : *le corset exerce une action constringente.*

constructeur [*kons-truk*] n. m. (lat. *constructor*). Qui construit. Dont la profession est de construire. Adjectiv. : *les castors sont des animaux constructeurs.* ANT. **Démolisseur, destructeur.**

constructibilité [*kons-truk*] n. f. Caractère de ce qui est constructible.

constructible [*kons-truk*] adj. Qui peut être construit : *figure constructible.*

constructif [*kons-truk-tif*], **ive** adj. Propre à construire : *propriété constructive.*

construction [*kons-truk-si-on*] n. f. Action, art de construire : *la construction de certaines cathédrales a duré plusieurs siècles.* Manière de construire : *de la construction dépend la solidité.* Disposition des parties d'un bâtiment. Edifice construit : *Mansard a édifié de splendides constructions. Géom.* Tracé d'une figure déterminée. *Gram.* Arrangement des mots : *la construction de la phrase latine est très libre.* En *construction*, que l'on est en train de construire. ANT. **Démolition, destruction.**

— ENCYCL. *Dr.* « La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous », dit l'article 552 du Code civil. Le propriétaire peut donc faire sur le sol et au-dessous du sol toutes les constructions et plantations qui lui conviennent, sous réserve des prescriptions à observer en ce qui concerne les servitudes légales.

Sur la responsabilité des architectes et entrepreneurs, v. DEVIS et MARCHÉS.

Sur les distances, vues et jours, etc., v. DISTANCES, VUES, JOURS, etc.

Le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par suite du défaut d'entretien ou par vice de construction.

constructivité [*kons-truk-ti-ti*] n. f. Dans le système de Gall, faculté qui pousse à bâtir.

construire [*kons-tru-i-re*] v. a. (lat. *construere*. — Se conj. comme *conduire.*) Bâtir : *Soufflot construisit le Panthéon.* Faire, tracer : *construire un triangle.* Combiner, disposer : *construire un poème. Gram.* Arranger les mots d'une phrase : *construire une période.* ANT. **Détruire, démolir, abattre, renverser.**

consualies [*li*] n. f. pl. Fêtes célébrées à Rome en l'honneur du dieu Consus, le 15 décembre après les semailles et le 21 août après la moisson.

consubstantialiste [*kon-subs-tan-si-a-lis-te*] n. et adj. Partisan de la consubstantialité.

consubstantialité [*kon-subs-tan-si*] n. f. (de *consubstantiel*). Unité et identité de substance : *les ariens niaient la consubstantialité du Fils avec le Père.*

consubstantiateur, trice [*kon-subs-tan-si*] n. et adj. Se dit d'une personne qui croit le Verbe consubstantiel à son Père. Nom donné par les catholiques aux luthériens.

consubstantiation [*kon-subs-tan-si-a-si-on*] n. f. Présence de J.-C. dans l'eucharistie, entendue à la manière des luthériens.

consubstantiel, elle [*kon-subs-tan-si-èl, è-le*] adj. (du lat. *cum*, avec, et *substantia*, substance). *Théol.* Qui est de même substance : *les trois personnes de la Trinité sont consubstantielles.*

consubstantiellement [*kon-subs-tan-si-èle-man*] adv. D'une manière consubstantielle.

consuétudinaire [*sè-re*] n. (du lat. *consuetudo*, habitude). Celui qui est dans l'habitude de faire une chose, de commettre certain péché. Syn. HABITUDINAIRE.

consul n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Magistrat annuel et électif de Rome, qui partageait avec un collègue le pouvoir suprême : *les consuls étaient les chefs du pouvoir exécutif et commandaient les armées.* Au moyen âge, nom donné à certains magistrats municipaux. Nom donné aux juges choisis parmi les négociants pour connaître de certaines affaires commerciales et qui ont été remplacés par les tribunaux de commerce. (Syn. JUGES-CONSULS.) Nom des trois premiers magistrats de la République française, depuis l'an VIII jusqu'à l'Empire (de 1799 à 1804). *Le Premier Consul*, Bonaparte. Agent qui a pour mission de protéger ses compatriotes à l'étranger et de donner à son gouvernement des informations politiques et surtout commerciales.

Consul de France.

— ENCYCL. Dans les pays où la France n'a ni ambassadeur, ni chargé d'affaires, les consuls remplissent à l'égard des Français les fonctions de juges en matière civile et commerciale, et d'officiers d'état civil.

Le corps consulaire français se compose de consuls généraux, de consuls de première et de seconde classe, de consuls suppléants, d'élèves consuls, de vice-consuls de première et de deuxième classe. Au corps consulaire se rattachent aussi trois classes de vice-consuls (appelés autrefois chanceliers) et d'élèves vice-consuls, ainsi que trois classes d'interprètes et d'élèves interprètes. En outre, la France, ainsi que les autres gouvernements, choisit dans certains pays, pour la représenter, des négociants ou notables indigènes.

Les attributions des consuls ne sont pas les mêmes dans tous les pays. L'autorité en vertu de laquelle ils les exercent s'appelle *provision.* Cette autorité doit être autorisée par un *exequatur*, acte émanant de la souveraineté territoriale. Les consuls sont chargés de la protection générale du commerce français.

Ils ont diverses fonctions administratives et remplissent celles attribuées en France aux officiers de l'état civil. Ils reçoivent les testaments authentiques. Ils peuvent avoir, selon les cas, une juridiction plus ou moins étendue.

consulaire [*lè-re*] adj. Qui a rapport aux consuls romains, aux juges-consuls, aux consuls de la République française, etc. : *dignité consulaire.*

consulairement [*lè-re-man*] adv. En qualité de consul, de juge-consul.

consulat [*la*] n. m. (lat. *consulatus*). Charge de consul : *le consulat fut institué à Rome après la chute de Tarquin le Superbe.* Sa durée. Gouvernement consulaire établi en France par la constitution de l'an VII. (Dans ce sens, prend une majuscule.) Fonctions de juge-consul. Fonctions de consul, dans un port étranger. Résidence du consul : *incendier le consulat.*

— ENCYCL. Le Consulat, organisé par Sieyès et Bonaparte, dura de la fin du Directoire (1799) jusqu'à l'Empire (1804). Il y eut d'abord 3 consuls provisoires : *Bonaparte, Sieyès* et *Roger-Ducos*, puis 3 consuls nommés pour dix ans : *Bonaparte, Cambacérès* et *Lebrun.* Mais le sénatus-consulte de l'an X nomma Bonaparte consul à vie, et celui de l'an XII remplaça le Consulat par l'Empire. Les campagnes d'Allemagne et d'Italie, la réorganisation de l'administration, la négociation du Concordat furent les événements les plus saillants du Consulat qui prépara le premier Empire.

Consulat de la mer, recueil rédigé au moyen âge, et comprenant les lois, règles et usages en vigueur sur la Méditerranée. Il jouit d'une grande autorité jusqu'au XVIIIe siècle.

Consulat et de l'Empire (*Histoire du*), grande composition d'Ad. Thiers; œuvre remarquable surtout par l'intelligence que Thiers a apportée dans l'exposé des événements militaires et des créations administratives (1845-1862).

consulesse [*lé-se*] n. f. Femme d'un consul. (Inus.)

Consulta (la), palais du ministère des affaires étrangères, à Rome.

consultable adj. Que l'on peut consulter.

consultant [*tan*], **e** adj. et n. Se dit de la personne qui, en droit et en médecine, donne des consultations ou en demande : *avocat, médecin consultant; faire attendre les consultants.*

consultat [*ta*] n. m. Conseiller, commissaire du pape. A la cour d'Espagne, conseil que le roi tenait tous les vendredis, et où on lui rendait compte de ce qui s'était passé dans les conseils de la semaine.

consultatif, ive adj. Institué pour donner des avis, des conseils sur certaines choses : *comité consultatif. Avoir voix consultative*, avoir le droit de délibérer, mais non de voter. V. DÉLIBÉRATIF.

consultation [*si-on*] n. f. Action de consulter. Action d'éclairer par ses conseils. Conférence pour consulter sur une affaire, une maladie. Avis écrit et motivé, que fournit un jurisconsulte ou un avocat sur une question de droit. Avis motivé, écrit ou oral, d'un médecin sur l'état d'un malade.

— ENCYCL. Les consultations des avocats et des jurisconsultes n'ont qu'une valeur doctrinale et ne sauraient lier la décision du juge. Dans deux cas, la loi exige une consultation écrite d'un avocat : la requête civile est non recevable s'il n'est signifié en tête une consultation de trois avocats exerçant depuis dix ans au moins près un des tribunaux du ressort de la cour dans lequel le jugement a été rendu; de même, le tuteur ne peut transiger au nom du mineur ou de l'interdit qu'avec l'autorisation du conseil de famille, et l'avis de trois jurisconsultes désignés par le procureur de la République.

consulte n. f. Consultation. Conseil, cour de justice en Italie et en Suisse. *Consulte sacrée*, cour judiciaire formant le conseil du pape.

consulter [*té*] v. a. (lat. *consultare*). Prendre avis, conseil de : *consulter un médecin.* Prendre pour guide : *consulter l'expérience.* Chercher un renseignement dans : *consulter un auteur, les astres.* Se rendre compte de : *consulter ses forces. Fam. Consulter son oreiller*, demander au repos de la nuit des idées plus lucides. Absolum. : *un avocat qui consulte tous les jours.* V. n. Délibérer : *consulter avec son avocat.*

consulteur adj. et n. m. Qui donne des consultations. *Consulteur du saint-office*, docteur commis par le pape pour donner son avis sur des questions de foi, de discipline.

consumable adj. Qui peut être consumé.

consumant [*man*], **e** adj. Qui consume.

consume n. f. Nom donné à la perte de vin causée par l'évaporation à travers les parois des vaisseaux vinaires ou l'absorption du bois.

consumer [*mé*] v. a. (lat. *consumere*). User jusqu'à la destruction : *le feu consuma le village de Vitry en 1144. Fig.* Fatiguer, épuiser, faire dépérir : *veuve que le chagrin consume.* Absorber, dépenser : *consumer son patrimoine.* **Se consumer** v. pr. Dépérir, s'épuiser, s'éteindre : *se consumer en regrets, en efforts inutiles.*

consummatum est, mots lat. signif. *Tout est consommé*, et qui sont les dernières paroles de Jésus-Christ sur la croix, d'après la traduction latine de l'Evangile dans la Vulgate (S. Jean, XIX, 30). Se rappelle à propos d'un désastre, d'une grande douleur.

consumptibilité [*sonp-ti*] n. f. Nature de ce qui est consumptible : *la consumptibilité des bois.*

consumptible [*sonp-ti-ble*] adj. Consumable.

Consus [*suss*], divinité agreste des semailles, chez les Romains.

contabescence [*bès-san-se*] n. f. (du lat. *contabescere*, se consumer). Consomption par déminéralisation intense.

contabescent [*bès-san*], **e** adj. Atteint de contabescence. *Maladie contabescente*, qui entraîne la consomption par déminéralisation.

contact [*takt*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *tactus*, toucher). Etat des corps qui se touchent : *certaines maladies se transmettent par simple contact. Fig.* Fréquentation, relation : *le contact de la société. Géom. Point de contact*, point commun à une courbe et à sa tangente, à deux courbes tangentes, etc. *Fig.* Rapport de similitude.

Contades (Louis-Georges, duc de), maréchal de France, né à Montgeoffroy (Anjou), m. à Livry (1704-1795). Il se distingua en Corse, mais fut battu en Allemagne, à Minden.

contadin, e adj. et n. (ital. *contadino*). Qui habite la campagne.

contage n. m. (lat. *contagium*). Matière ou substance vivante, par laquelle se fait la transmission des maladies contagieuses. Manière dont s'effectue une contagion : *mode de contage.*

contagier [*ji-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Communiquer la contagion. (Peu us.)

contagieux, euse [*ji-eû, eu-ze*] adj. Qui se communique par le contact : *la gale est une maladie contagieuse. Fig.* Qui se communique comme les maladies contagieuses : *la vertu est contagieuse comme le vice.*

— ENCYCL. Une maladie est contagieuse quand elle se transmet d'une personne à une autre; elle est *épidémique* quand elle atteint à la fois un grand nombre de personnes.

contagifère adj. (de *contage*, et du lat. *ferre*, porter). Qui transmet l'agent de contagion.

contagion n. f. (lat. *contagio*). Transmission d'une maladie par le contact médiat ou immédiat, et *fig.*, d'un mal moral par la fréquentation, l'exemple : *la contagion du vice.* Imitation involontaire : *la contagion du rire.*

— ENCYCL. La contagion peut se faire par voie directe, c'est-à-dire par contact d'un sujet sain avec un sujet malade, soit par voie indirecte : par les vêtements, l'air, le sol, les eaux, etc. On diminue toutes les chances de contagion par des mesures énergiques de désinfection atteignant les personnes ou les choses contaminées.

contagionnaire [*ji-o-né-re*] adj. Se dit d'un médecin qui soutient qu'une maladie est contagieuse.

contagionner [*ji-o-né*] v. a. Infecter par contagion. **Se contagionner** v. pr. Gagner la contagion.

contagionnisme [*ji-o-nis-me*] n. m. Doctrine qui admet que les maladies contagieuses se transmettent toujours par contagion et n'apparaissent jamais spontanément par auto-infection.

contagionniste [*ji-o-nis-te*] n. m. Partisan du contagionnisme.

contagiosité [*zi*] n. f. Nature de ce qui est contagieux : *la contagiosité du choléra.*

contaille [*ta, ll* mll., *c*] adj. Se dit d'une sorte de soie de qualité inférieure.

contaminable adj. Qui peut être contaminé. Qui peut communiquer la contagion.

contamination [*si-on*] n. f. Transmission de contagion, de principes contagieux, d'une maladie : *l'eau est le principal agent de contamination dans la fièvre typhoïde.* Souillure.

contaminer [*né*] v. a. (du lat. *contaminare*, souiller). Infester de principes contagieux : *vêtements contaminés.* Souiller. **Se contaminer** v. pr. Etre infecté d'une maladie contagieuse.

Contant d'Ivry (Pierre), architecte français, né à Ivry-sur-Seine, m. à Paris (1698-1777). On lui doit la plus grande partie du Palais-Royal.

Contarini, illustre famille de Venise, qui a fourni sept doges à la république. A cette famille appartient LUDOVIC **Contarini,** m. à Venise en 1653, qui présida les délibérations du congrès de Westphalie.

Contat [*ta*] (Louise), comédienne française, née à Paris (1760-1813). Elle excella dans les rôles de coquette du théâtre de Molière et de Marivaux.

conte n. m. (de *conter*). Récit court et plaisant d'aventures le plus souvent imaginaires : *les contes de Perrault sont de réels chefs-d'œuvre.* Discours ou récit mensonger : *conte fait à plaisir. Contes bleus*, V. BLEU.

Conte d'hiver, comédie en cinq actes de Shakspeare, une des dernières du grand poète, écrite vers 1610.

Conte du tonneau (*le*), satire allégorique de J.-F. Swift, où l'auteur raille plus ou moins ouvertement toutes les religions (1704).

Contes Milésiens, célèbre recueil de contes et de nouvelles, récits d'aventures souvent licencieuses, et qui fut très populaire dans l'antiquité (IIe siècle av. J.-C.).

Contes de Boccace. V. DÉCAMÉRON.

Contes de La Fontaine, recueil de contes en vers, imités souvent de Boccace, et où l'agrément du récit et le charme du style font excuser la liberté du ton. Ils furent écrits pour distraire Mme de Bouillon, nièce de Mazarin, alors exilée à Reims (1665-1682).

Contes d'Hamilton, composés en manière de parodie des *Mille et une Nuits;* bagatelles assez plaisantes (1730).

Contes de Schmid, historiettes à l'usage de l'enfance, petites fables en action, pleines de détails charmants et écrites avec grâce (1801).

Contes danois d'Andersen, écrits moraux et attachants, l'une des meilleures œuvres de l'écrivain danois (1873). De *Nouveaux Contes* ont paru plus tard

Contes de fées, titre de différents recueils de contes merveilleux. Les plus célèbres sont ceux de Perrault, de Mme d'Aulnoy, de Mme Leprince de Beaumont. V. ces noms.

Contes de Cantorbéry, le chef-d'œuvre du poète anglais Chaucer, et dont les personnages sont pleins d'originalité et de vie.

Contes de Noël, histoires saisissantes, par Charles Dickens (1843-1846). Ces récits sont empreints d'une imagination fantasque et d'une sensibilité un peu nerveuse.

Contes d'Hoffmann (*les*), opéra fantastique en 4 actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de J. Offenbach (1881).

Contes drolatiques, de H. de Balzac, contes écrits dans le style de Rabelais (XVIe s.) et divisés en trois dizains (1832-1837).

Contes (*Trois*), par Gustave Flaubert; ce sont : *un Cœur simple*, histoire d'une pauvre servante de province; *la Légende de saint Julien l'Hospitalier*, fantastique légende, et *Hérodias*, suite d'éclatants et fastueux tableaux (1877).

Contes à Ninon, par E. Zola (1864). L'auteur, à cette époque, voyait encore la réalité à travers un prisme, et cette petite œuvre est d'une délicatesse charmante.

Contes d'Espagne et d'Italie, recueil de contes en vers, d'A. de Musset. Débuts du poète. Fantaisie originale, style naturel et désinvolte.

Contes et Nouveaux contes extraordinaires, d'Edgar Poe, récits d'une originalité bizarre, et d'ailleurs savante et voulue, remarquablement traduits par Ch. Baudelaire.

Contes fantastiques d'Hoffmann, récits pleins de contrastes, où l'imagination la plus bizarre se livre à tous les écarts sans nuire au talent de l'auteur (1810-1820).

Contes moraux (*les*), ouvrage de Marmontel, d'une lecture agréable, mais qui est souvent peu digne de son titre (1760).

Contes populaires, de l'allemand Musæus, où l'on remarque une verve sans amertume et une grande originalité de style (1782).

Conté (Nicolas-Jacques), chimiste français, né à Saint-Cénery (Orne) [1755-1805]; un des fondateurs du Conservatoire des arts et métiers. Il a imaginé la fabrication des crayons qui portent son nom.

contemperation [*tan-pé-ra-si-on*] n. f. (lat. *contemperatio*). *Théol.* Prédisposition qui provient de la grâce et incline la volonté sans la déterminer.

contempéré, e [*tan*] adj. Qui a de la modération. (Peu us.)

contemplateur, trice [*tan*] n. Qui contemple; observateur attentif.

contemplatif, ive [*tan*] adj. Qui se plaît dans la contemplation. *Vie contemplative*, passée dans une méditation pieuse. N. : *un contemplatif.*

contemplation [*tan-pla-si-on*] n. f. Action de contempler : *Jean-Jacques Rousseau se plaisait dans la contemplation de la nature. Théol.* Rêverie intellectuelle. Etat mystique dans lequel l'âme, oubliant les choses extérieures, tient ses regards concentrés sur Dieu.

Contemplations (*les*), œuvre poétique, un des livres de Victor Hugo le plus justement admirés, où le père, meurtri par la mort de sa fille dans la catastrophe de Villequier, a mis sa douleur et le philosophe ses aspirations (1856).

contemplativement [*tan, man*] adv. D'une manière contemplative.

contempler [*tan-plé*] v. a. (lat. *contemplari*). Considérer attentivement avec les yeux du corps ou ceux de l'esprit. V. n. Méditer : *passer sa vie à contempler.* ALLUS. HIST. V. SIÈCLE.

contemporain, e [*tan-po-rin, è-ne*] adj. et n. (du lat. *cum*, avec, et *tempus, oris*, temps). Qui est du même temps : *Voltaire et Franklin furent contemporains.* Qui est du temps actuel : *l'histoire contemporaine; nos contemporains.*

contemporanéité [*tan*] n. f. Simultanéité d'existence. (Peu us.)

Contemporary Review (The), revue mensuelle anglaise, fondée en 1862 par A. Strahan, organe de l'opinion libérale.

contempteur [*tanp-teur*], **trice** (du lat. *contemptum*, supin de *contemnere*, mépriser) adj. et n. Qui méprise, dénigre : *Zoïle fut le contempteur, le critique contempteur d'Homère.*

contemptible [*tanp-ti-ble*] adj. Méprisable.

contenance n. f. Capacité : *mesurer la contenance d'un vase.* Etendue, superficie : *contenance d'un champ.* Maintien, posture : *garder une contenance respectueuse. Fig. Faire bonne contenance*, montrer de la résolution. *Perdre contenance*, se troubler. *Par contenance*, pour se donner un maintien.

contenant [*nan*], **e** adj. Qui contient : *partie contenante.* N. Ce qui contient : *le contenant est plus grand que le contenu.*

contendant [*tan-dan*], **e** adj. et n. (du lat. *contendere*, lutter). Se dit de ceux qui sont en concurrence, en compétition : *princes contendants.*

contenir v. a. (préf. *con*, et *tenir.* — Se conj. comme ce dernier.) Comprendre dans son étendue, dans sa capacité : *le décalitre contient dix litres.* Retenir dans de certaines bornes : *contenir la foule.* Renfermer : *ce livre contient de grandes vérités. Fig.* Maintenir dans la soumission : *contenir le peuple.* Réprimer : *contenir sa colère.* **Se contenir** v. pr. Se maîtriser. Se faire obstacle mutuellement.

content [*tan*], **e** adj. (lat. *contentus*). Qui a l'esprit satisfait, le cœur joyeux : *peu de gens sont contents de leur sort. Content de soi*, ayant une bonne opinion de soi-même. *Non content de*, ne se bornant pas à. N. m. *Avoir son content d'une chose*, avoir tout ce qu'on peut en désirer. ANT. **Mécontent.**

contentement [*tan-te-man*] n. m. Action de contenter, joie, satisfaction : *enfants qui donnent de grands contentements à leur famille. Contentement de soi-même*, satisfaction que l'on éprouve quand on n'a rien à se reprocher. PROV. : **Contentement passe richesse,** le bonheur, dans la pauvreté, est préférable à la fortune. ANT. **Mécontentement.**

contenter [*tan-té*] v. a. Rendre content, satisfaire : *contenter ses maîtres.* Désintéresser, payer : *contenter ses créanciers. Fig.* Satisfaire l'esprit, les sens, etc. : *raisons qui ne contentent guère.* **Se contenter** v. pr. Etre satisfait : *il faut savoir se contenter de peu.* Absolum. Satisfaire un désir. ANT. **Mécontenter.**

contentieusement [*tan-si-eu-ze-man*] adv. Avec dispute, débat. (Peu us.)

contentieux, euse [*tan-si-eû, eu-ze*] adj. Qui est contesté, litigieux : *affaire contentieuse.* N. m. Tout ce qui est susceptible d'être mis en discussion devant les juges : *le contentieux.* Agence d'affaires. Bureau d'une administration, d'une maison de commerce, etc., qui s'occupe des affaires litigieuses.

— ENCYCL. *Dr.* La *juridiction contentieuse* est le pouvoir d'un magistrat ou d'un tribunal de juger une affaire qui suppose une contestation, par opposition à la *juridiction gracieuse.* On appelle *contentieux administratif* l'ensemble des difficultés que soulève l'application d'un acte d'une autorité quelconque. Le contentieux administratif est confié à des juridictions administratives, distinctes des tribunaux de l'ordre judiciaire. Les principaux organes du contentieux administratif sont : le conseil d'Etat, les conseils de préfecture, la Cour des comptes, les conseils de revision, les conseils de l'instruction publique, les ministres dans des cas spéciaux.

contentif, ive [*tan*] adj. *Chir.* Qui contient, maintient : *appareil contentif.*

contention [*tan-si-on*] n. f. (du lat. *contentio*, lutte). Grande application, effort prolongé : *trop de contention fatigue l'esprit.* Débat, dispute : *être ennemi de toute contention.*

contenu, e adj. Renfermé dans. *Fig.* Maîtrisé : *colère contenue. Style contenu*, style dans lequel on a évité l'exagération dans l'expression des sentiments. N. m. Ce qui est renfermé dans : *le contenu d'un livre.* Teneur : *le contenu d'un billet.* ANT. **Contenant.**

conter [*té*] v. a. (lat. *computare*). Narrer, faire un récit, un conte : *conter une histoire.* Absolum. : *La Fontaine conte avec infiniment d'esprit. En conter, en conter de belles*, raconter des choses ridicules ou extraordinaires. ALLUS. LITTÉR. : **Contez-nous un de ces contes que vous contez si bien,** invitation qui se retrouve souvent dans *les Mille et une nuits*, et que l'on répète par plaisanterie, pour prier quelqu'un de raconter quelque chose.

conterie [*ri*] n. f. Grosse verroterie de Venise, employée dans le commerce avec certaines peuplades africaines.

Contes, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 13 kil. de Nice, près du Paillon de Contes; 1.720 h. Vins, pâtes alimentaires. — Le cant. a 5 comm. et 4.690 h.

contestabilité [*tès-ta*] n. f. Caractère de ce qui est contestable : *la contestabilité d'un droit.*

contestable [*tès-ta-ble*] adj. Qui peut être contesté. ANT. **Incontestable, certain.**

contestant [*tès-tan*], **e** adj. et n. Qui conteste en justice : *les contestants.*

contestation [*tès-ta-si-on*] n. f. Action de contester : *la contestation d'un droit.* Débat, dispute. *Sans contestation* loc. adv. Sans opposition ; incontestablement.

conteste [*tès-te*] n. f. Débat, procès. (Peu us.) *Sans conteste* loc. adv. Sans contredit.

contesté [*tès-té*] n. m. Territoire sur lequel deux ou plusieurs puissances invoquent des droits : *le contesté brésilien.*

contester [*tès-té*] v. a. (du lat. *contestari ;* de *cum,* avec, et *testis,* témoin). Refuser de reconnaître un droit, nier la vérité d'un fait : *je ne conteste pas que cela ne soit possible, je conteste que cela soit réel.* V. n. Disputer : *aimer à contester.* ANT **Admettre, concéder.**

contesteur euse [*tès-teur, eu-ze*] m. Celui, celle qui conteste.

conteur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Auteur de contes : *le* Roman de Renart *est le chef-d'œuvre de nos anciens conteurs.* Qui débite des mensonges, des frivolités. Qui aime à conter : *la vieillesse est conteuse.*

contexte [*tèks-te*] n. m. (préf. *con,* et *texte*). Ce qui constitue un texte dans son ensemble, le précède, le suit : *on éclaire par le contexte les passages difficiles à interpréter. Dr.* Texte d'un acte public ou sous seing privé.

contexture [*tèks-tu-re*] n. f. (préf. *con,* et *texture*). Liaison des parties qui forment un tout : *la contexture des muscles. Fig.* : Arrangement ; agencement des parties : *la contexture d'un discours.* Enchevêtrement formé par l'entre-croisement des fils de chaîne et des fils de trame.

Conthey, comm. de Suisse (cant. du Valais), ch.-l. de district ; 2.920 h. Elevage, viticulture.

Conti, illustre famille française, branche cadette de la maison de Bourbon-Condé. Un de ses membres, ARMAND, prince **de Conti**, frère du grand Condé (1629-1666), prit part aux troubles de la Fronde et épousa une nièce de Mazarin. Il composa, à la fin de sa vie, quelques articles de piété. — FRANÇOIS-LOUIS, son fils (1664-1709), fut élu roi de Pologne en 1697, mais ne put prendre possession du trône. — LOUIS-FRANÇOIS (1717-1776) joua un rôle important sous le règne de Louis XV et tenta aussi inutilement de se faire élire roi de Pologne ; il dirigea la diplomatie occulte de Louis XV, ou *secret du Roi.*

Contich, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 5 350 h.

contignation [*ti-gna-si-on*] n. f. (du lat. *cum,* avec, et *tignum,* poutre). Assemblage de pièces de bois qui servent à soutenir.

contigu, ë adj. (lat. *contiguus ;* de *cum,* avec, et *tangere,* toucher). Qui touche à une chose : *chambre contigue à une autre. Fig.* Analogue : *idées contiguës.*

contiguïté [*ghu-i-té*] n. f. (de *contigu*). Etat de deux choses qui se touchent.

continence [*nan-se*] n. f. (lat. *continentia*). Le fait de se contenir. Chasteté. ALLUS. HIST. : **Continence de Scipion.** Après la prise de Carthagène, on conduisit à Scipion une jeune Espagnole d'une grande beauté, pour qu'il en fît son esclave. Il la rendit à son fiancé, un prince celtibérien, en ajoutant à la dot de la jeune fille la rançon que venaient d'apporter les parents de celle-ci. Le prince, pénétré de reconnaissance, devint l'allié des Romains. Ce sujet a été traité par Nicolas Poussin, Jules Romain, le Primatice, Breughel de Velours, etc. ANT. **Luxure.**

continent [*nan*], **e** adj. Chaste. *Cause continente,* qui continue d'agir. ANT. **Incontinent.**

continent [*nan*] n. m. (du lat. *cum,* avec, et *tenere,* tenir). Vaste étendue de terre, que l'on peut parcourir sans traverser la mer : *l'Australie est un véritable continent.* Absolum. L'Europe, par opposition aux îles Britanniques. *Ancien continent,* Europe, Asie et Afrique. *Nouveau continent,* l'Amérique.

— ENCYCL. Les continents couvrent, au total, une superficie de 138 millions de kilomètres carrés, soit moins du tiers de la surface terrestre. L'hémisphère sud, en particulier, est le plus déshérité de terres.

continental, e, aux [*nan*] adj. Qui appartient au continent : *guerre continentale. Blocus continental,* v. BLOCUS.

continentaliser [*nan, zé*] v. a. Transformer en continent. Façonner aux idées du continent européen.

contingemment [*ja-man*] adv. D'une manière contingente. (Peu us.)

contingence [*jan-se*] n. f. Eventualité, manière dont les choses arrivent. (Peu us.) Nature de ce qui est contingent : *la possibilité d'errer, c'est la contingence du mal.*

contingent [*jan*], **e** adj. (du lat. *contingens,* qui arrive). Qui peut échoir, arriver, qui peut être ou n'être pas. N. m. Part que chacun doit fournir ou recevoir. Part mise à la charge de chaque circonscription territoriale dans la répartition annuelle, soit des contributions directes, soit des travaux publics. Nombre de soldats que chaque localité doit fournir.

— ENCYCL. *Dr.* En matière de contributions directes, le contingent de chaque département, fixé par la loi de finances, est ensuite réparti entre les arrondissements et les communes par le conseil général ou d'arrondissement. En matière de travaux publics intéressant à la fois l'Etat, les départements ou les communes, on entend par « contingent » la part proportionnelle à fournir par chacun d'eux dans ces travaux.

continu, e adj. (lat. *continuus*). Non divisé dans son étendue : *ligne continue.* Non interrompu dans sa durée : *le sublime continu fatigue le lecteur.* N. m. Ce qui n'est pas interrompu. ANT. **Intermittent, discontinu.**

continuateur, trice n. Qui continue une chose commencée : *Jean de Meung fut le continuateur de Guillaume de Lorris, dans la rédaction du* Roman de la Rose.

continuation [*si-on*] n. f. Action de continuer : *entreprendre la continuation d'un livre.* PLONGEMENT : *sentier qui est la continuation d'une route.* Permanence de ce qui dure : *la continuation d'une guerre.* ANT. **Cessation, interruption.**

continue [*nû*] n. f. Appareil employé dans les filatures, partageant la nappe de laine en fils tordus. *A la continue,* loc. adv. A la longue, avec le temps. (Vx.)

continuel, elle [*nu-èl, è-le*] adj. Qui dure sans interruption : *passer sa vie dans de continuelles inquiétudes.* ANT. **Interrompu, momentané.**

continuellement [*nu-è-le-man*] adv. Sans interruption, sans cesse. Constamment, toujours.

continuer [*nu-é*] v. a. (lat. *continuare*). Poursuivre ce qui est commencé : *Richelieu continua l'œuvre de Henri IV.* Prolonger : *continuer un mur.* Etre le continuateur de : *Crevier a continué Rollin.* V. n. Ne pas cesser : *la misère continue. Continuer à, continuer de,* persister à, ne pas cesser de. **Se continuer,** v. pr. S'étendre : *montagnes qui se continuent jusqu'à la mer.* ANT. **Cesser, interrompre, discontinuer.**

continuité n. f. (de *continu*). Liaison non interrompue des parties : *la continuité des vertèbres forme l'épine dorsale.* Reproduction prolongée : *continuité d'un bruit, du travail. Solution de continuité,* interruption qui se présente dans l'étendue d'un corps, d'un ouvrage. *Principe de continuité,* loi d'après laquelle des changements qui surviennent dans les êtres ne s'y produiraient que par degrés insensibles. ANT. **Interruption, discontinuité.**

continûment [*man*] adv. D'une manière continue, sans interruption, sans cesse.

contondant [*dan*], **e** adj. (du lat. *contundere,* meurtrir). Qui meurtrit sans couper : *un bâton, un marteau, sont des instruments contondants.* ANT. **Tranchant.**

contondre v. a. (lat. *contundere*). Contusionner, meurtrir sans percer ni couper : *contondre les chairs.*

contorniate adj. f. (m. ital. ; de *contorno,* contours). Se dit des médailles terminées à la circonférence par un cercle d'une ou deux lignes de largeur.

contorsile adj. *Bot.* Qui est susceptible de torsion : *feuille contorsile.*

contorsion n. f. (lat. *contorsio*). Action de tordre. Torsion anormale des muscles, des membres : *contorsion des bras.* Grimace, geste outré : *les contorsions de Guignol font la joie des enfants.*

contorsionner [*si-o-né*] v. a. Tordre, livrer à des contorsions : *contorsionner ses membres.*

contorsionniste [*si-o-nis-te*] n. Personne qui fait des contorsions, des grimaces.

contortées [*té*] n. f. pl. Classe de plantes comprenant les jasminées, gentianacées, apocynacées, etc., qui possèdent une corolle gamopétale en préfloraison contournée. S. une *contortée.*

contour n. m. (ital. *contorno*). Circuit, enceinte : *le contour d'une ville.* Ligne dont la forme détermine celle des reliefs : *agréables contours.*

contournable adj. Que l'on peut contourner.

contournage n. m. Action de contourner, de donner des contours forcés.

contourné, e adj. *Blas.* Se dit des animaux représentés de profil et regardant à sénestre, au lieu de regarder à dextre.

contournement [*man*] n. m. Action de contourner.

contourner [*né*] v. a. Tracer le contour de ; donner un contour à : *contourner une colonne.* DONNER des contours forcés : *contourner ses figures.* Faire le tour de : *contourner une montagne.* Déformer : *cette maladie lui a contourné la taille.*

contractable [*trak-ta-ble*] adj. Qui peut être contracté ou se contracter : *obligation contractable.*

contractant [*trak-tan*], **e** adj. et n. Qui contracte : *les parties contractantes ; les contractants.*

contractation [*trak-ta-si-on*] n. f. Action de faire un contrat. (Peu us.)

contracte [*trak-te*] adj. *Gram.* Se dit des mots qui renferment des contractions, surtout dans la langue grecque : *nom, verbe contracte.* N. m. pl. : *les contractes.*

contracté, e [*trak-té*] adj. *Gram.* Se dit de mots, de syllabes, etc., réunis en un seul son : *du, des, au, aux,* pour *de le, de les, à le, à les.* V. ARTICLE.

contracter [*trak-té*] v. a. (du lat. *contractum,* supin de *contrahere,* tirer). Réduire en un moindre volume : *le froid contracte les corps ; traits contractés par la colère.* Prendre l'engagement par contrat, etc. : *contracter un bail. Fig. Contracter des obligations,* accepter des choses qui vous imposent la reconnaissance, etc. *Fig.* Acquérir avec le temps : *contracter une habitude.* Gagner par contagion ou autrement : *contracter une maladie. Contracter des dettes,* s'endetter. **Se contracter** v. pr. Etre établi par contrat, etc. Se resserrer. Se gagner.

contracteur [*trak*] n. m. Ustensile en fer qui sert de chenet pour faire cuire des viandes à la broche.

contractif, ive [*trak*] adj. Qui détermine une contraction : *force contractive.*

contractile [*trak*] adj. Susceptible de contraction : *la fibre des muscles est contractile.*

contractilité [*trak*] n. f. (de *contractile*). Faculté que possèdent certains corps de se raccourcir : *la contractilité musculaire persiste quelque temps après la mort.* ANT. **Dilatabilité, expansibilité, extensibilité.**

contraction [*trak-si-on*] n. f. Diminution de volume par resserrement : *les contractions de l'écorce terrestre donnent naissance aux soulèvements montagneux. Anat.* Raccourcissement des muscles, des nerfs. *Gram.* Réduction de deux syllabes, de deux voyelles en une, comme *du* pour *de le ; août, paon, faon, Laon,* qu'on prononce *ou, pan, fan, Lan.* ANT. **Dilatation, expansion, extension.**

— ENCYCL. *Physiol.* La contraction est une des propriétés du muscle ; elle est toujours accompagnée de phénomènes chimiques conduisant à des oxydations et à la formation d'acide carbonique. Quand les contractions se succèdent très rapidement, le muscle est dit en contraction permanente ; c'est le *tétanos physiologique.*

contractuel, elle [*trak-tu-èl', è-le*] adj. Stipulé par contrat : *institution contractuelle.*

contractuellement [*trak-tu-è-le-man*] adv. D'une manière contractuelle.

contracture [*trak*] n. f. *Archit.* Rétrécissement dans la partie supérieure d'une colonne. *Méd.* Rigidité durable, mais involontaire, d'un muscle : *le tétanos produit une violente contracture.*

— ENCYCL. *Pathol.* La contracture reconnaît pour cause soit des troubles de la nutrition, soit des troubles circulatoires. On l'observe dans les maladies cérébrales, spinales, les névrites, la chorée, l'hystérie, dans les luxations, les fractures, etc. Le traitement est subordonné à celui du trouble ou de la lésion qui provoque la contracture.

contracturer [*trak-tu-ré*] v. a. Rétrécir vers le haut (le fût d'une colonne). Déterminer la contracture d'un muscle.

contradicteur [*dik*] n. m. Qui contredit. *Dr.* Avocat qui plaide pour la partie adverse.

contradiction [*dik-si-on*] n. f. (lat. *contradictio*). Action de contredire : *les puissants admettent rarement la contradiction.* Action de se mettre en opposition avec ce qu'on a dit ou fait précédemment : *les contradictions d'un accusé trahissent sa mauvaise foi.* Opposition entre deux propositions : *relever des contradictions.* Incompatibilité de certaines choses. *Esprit de contradiction,* disposition à contredire.

Contradictions économiques (*les*), ouvrage capital de Proudhon, critique systématique et souvent violente de la société actuelle qu'il considère comme fondée sur une série d'antinomies.

contradictoire [*dik*] adj. Qui exprime une contradiction : *propositions contradictoires. Dr.* Fait en présence des parties intéressées : *jugement contradictoire.* N. f. Proposition contradictoire. N. m. pl. *Les contradictoires,* les choses incompatibles.

contradictoirement [*dik, man*] adv. D'une manière contradictoire : *juger contradictoirement un procès.*

contraignable [*trè-gna-ble*] adj. Qui peut être contraint.

contraignant [*trè-gnan*], **e** adj. Qui contraint.

contraignement [*trè-gne-man*] n. m. Action de contraindre. (Vx.)

contraigneur [*trè*] n. m. Celui qui contraint. (Vx.)

contraindre [*trin-dre*] v. a. (lat. *constringere.* — Se conj. comme *craindre.*) Obliger quelqu'un par violence à faire une chose : *Richelieu contraignit par son énergie les grands à l'obéissance.* Gêner, retenir : *contraindre ses goûts. Dr.* Obliger par voies de droit.

contraint [*trin*], **e** adj. Forcé, gêné, peu naturel : *l'enfant coupable a l'air contraint.*

contrainte [*trin-te*] n. f. Violence exercée contre une personne : *la contrainte déforme le caractère.* Etat de cette personne : *vivre dans une contrainte perpétuelle.* Gêne imposée par la bienséance. Retenue : *agir sans contrainte. Fig.* Difficultés, entraves : *la contrainte de la rime. Dr. Contrainte par corps,* voie d'exécution qui consiste à priver de la liberté la personne du débiteur, pour le contraindre à remplir ses engagements. (On dit aussi ASTREINTE.)

— ENCYCL. *Dr.* La loi du 22 juillet 1867 a supprimé la contrainte par corps en matière commerciale, civile et contre les étrangers. Elle l'a conservée : 1° au profit de l'Etat pour le recouvrement des *amendes* (en principal et décimes), *restitutions* et *dommages-intérêts* envers la partie civile en matière criminelle, correctionnelle et de simple police, ainsi que pour les délits en matière forestière et de pêche fluviale et des *frais de justice ;* 2° au profit des particuliers, soit lorsque ceux-ci se sont portés partie civile dans une instance criminelle, soit lorsqu'un tribunal civil a prononcé en leur faveur une condamnation pour réparation d'une infraction précédemment reconnue par la juridiction pénale.

La contrainte par corps ne peut être exercée qu'en vertu d'une condamnation définitive ayant acquis force de chose jugée ; elle est indépendante de la peine de l'emprisonnement.

La contrainte par corps ne peut être requise contre l'héritier du débiteur ni contre le débiteur par son conjoint, ses ascendants, descendants, ses frères et sœurs, ses oncles et tantes, ses grands-oncles et grand'tantes, ses neveux et nièces, ses petits-neveux et petites-nièces, ni ses alliés au même degré.

Le débiteur peut prévenir ou faire cesser l'effet de la contrainte par corps en fournissant une caution admise pour l'Etat par le receveur des domaines, et, en cas de contestation, par le tribunal de l'arrondissement. La caution doit s'exécuter dans le mois, sous peine de poursuites ; mais elle n'est pas contraignable par corps.

Le débiteur peut arriver au même but par la cession de biens judiciaires. V. CESSION.

Dans un sentiment d'humanité ou pour des motifs de convenance, la loi a fait fléchir la rigueur de ses prescriptions en faveur de certaines catégories de condamnés : *débiteurs insolvables* (ils sont mis en liberté après avoir subi la moitié de leur peine) ; *mineurs* de moins de seize ans accomplis à l'époque des faits qui ont motivé la poursuite ; *personnes civilement responsables ; sexagénaires* (le débiteur qui a commencé sa soixantième année ne fait que la moitié de la peine, sans préjudice de la disposition qui prononce la réduction de moitié en faveur des insolvables).

contraire [*trè-re*] adj. (lat. *contrarius*). Directement opposé : *intérêts contraires.* Qui se déclare contre les opinions de quelqu'un : *parole contraire à la vérité. Fig.* Nuisible : *le vin est contraire aux goutteux.* Défavorable : *sort contraire.* N. m. L'opposé. (V. CONTRARIA.) *Au contraire* loc. adv. Tout autrement. ANT. **Analogue, pareil, semblable.**

contrairement [*trè-re-man*] adv. D'une manière contraire, en opposition.

contraltiste [*tis-te*] n. et adj. Se dit des personnes qui ont une voix de contralto.

contralto (mot ital.) ou **contralte** n. m. La plus grave des voix de femme : *le contralto est au diapason de la voix de ténor, avec une étendue d'au moins deux octaves* (v. VOIX). Celle qui a cette voix : *la Malibran fut un admirable contralto.* Pl. des *contraltos* (ital. *contralti*) ou *contraltes.*

contrapontiste, contrapuntiste [*pon-tis-te*] ou **contrepointiste** [*tis-te*] n. m. (lat. *contrappuntista*). Compositeur qui connaît les règles du contrepoint.

contraposition [*zi-si-on*] n. f. Procédé indirect pour opérer la conversion d'une proposition particulière négative.

contraria contrariis curantur, mots lat. signif. *Les contraires se guérissent par les contraires*, maxime de la médecine classique, en opposition avec celle de l'homéopathie : *Similia similibus curantur*, Les semblables se guérissent par les semblables.

contrariant [*ri-an*], **e** adj. Qui se plaît à contrarier : *esprit contrariant*. De nature à contrarier : *pluie contrariante*.

contrarier [*ri-é*] v. a. (de *contraire*. — Se conj. comme *prier*.) S'opposer aux paroles, aux actes, aux volontés de : *les parents contrarient parfois la vocation de leurs enfants*. Causer du dépit à : *voilà qui me contrarie*. Faire obstacle à : *les vents contrariaient la marche du navire. Contrarier des couleurs, des objets*, etc., les disposer de manière à obtenir opposition ou contraste. ANT. **Favoriser.**

contrariété n. f. Opposition entre des choses contraires : *contrariété d'humeur*. Ennui, mécontentement : *éprouver une vive contrariété*. Obstacle, empêchement : *éprouver des contrariétés*.

contrastant [*tras-tan*], **e** adj. Qui contraste : *effets contrastants*.

contraste [*tras-te*] n. m. (du lat. *contra*, contre, et *stare*, se tenir). Opposition de sentiments, d'effets qui se font ressortir mutuellement : *contraste d'ombre et de lumière ; le caractère de François Ier faisait un vif contraste avec celui de Charles-Quint*. ANT. **Ressemblance, analogie.**

contraster [*tras-té*] v. n. Être en contraste : *couleurs qui contrastent*. V. a. Mettre en contraste : *contraster les caractères dans une pièce*.

contrat [*tra*] n. m. (lat. *contractus*). Pacte entre deux ou plusieurs personnes : *un contrat est nul s'il a été obtenu d'une personne par dol, fraude ou violence*. Acte authentique qui le constate : *contrat notarié, contrat sous seing privé. Contrat de mariage*, convention qui règle les rapports d'intérêt entre deux époux.

— ENCYCL. *Contrat* ou *convention*. C'est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes contractent, envers une ou plusieurs personnes, l'*obligation* soit de donner, soit de faire ou de ne pas faire quelque chose, soit d'opérer une translation de propriété, soit de créer des obligations, soit au contraire de délier les parties d'obligations antérieurement contractées, soit simplement de modifier des engagements déjà existants. La *convention* prend plus spécialement le nom de *contrat* quand elle est translative de propriété ou génératrice d'obligations ; ainsi une vente, un louage sont des contrats. Dans tous les autres cas, elle retient plutôt le nom générique de *convention*.

On distingue plusieurs sortes de contrats :

1° *Contrats principaux* et *contrats accessoires*. Les contrats accessoires sont ceux qui supposent l'existence d'un autre contrat dont ils ont pour objet d'assurer l'exécution ; ainsi, l'hypothèque est un contrat accessoire, qui assure l'exécution d'un autre contrat précédemment conclu.

2° *Contrat synallagmatique* et *contrat unilatéral*. Le contrat est synallagmatique ou bilatéral lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres. Il est unilatéral lorsqu'une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres, sans que de la part de ces dernières il y ait d'engagement. En d'autres termes, le contrat unilatéral ne suppose d'engagement que d'un seul côté.

La condition résolutoire (V. CONDITION) est toujours sous-entendue dans les contrats *synallagmatiques*, pour le cas où l'une des deux parties ne satisferait point à son engagement, et le contrat *synallagmatique sous seing privé* doit être dressé en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct.

La vente est un contrat synallagmatique ; le prêt est un contrat unilatéral.

3° *Contrat commutatif* et *contrat aléatoire*. Le contrat est *commutatif* lorsque chacune des parties s'engage à donner ou à faire une chose qui est regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne, ou de ce qu'on fait pour elle. Lorsque l'équivalent consiste dans une chance de gain ou de perte pour chacune des parties d'après un événement incertain, le contrat est dit *aléatoire*.

Le louage est un contrat commutatif ; le contrat de rente viagère est un contrat aléatoire.

4° *Contrat de bienfaisance* et *contrat à titre onéreux*. Le contrat de *bienfaisance* est celui dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit. Le contrat *à titre onéreux* est celui qui assujettit chacune des parties à donner ou à faire quelque chose.

La donation est un contrat de bienfaisance ; le prêt est un contrat à titre onéreux.

5° *Contrat personnel* et *contrat réel*. Le contrat personnel n'a besoin pour se former que du consentement des parties contractantes. Le contrat *réel* de *res*, chose, ne se forme qu'après livraison de la chose prêt à usage, gage).

6° *Contrat consensuel* et *contrat solennel*. Le contrat consensuel est celui qui se forme par le seul consentement des parties, tandis que le contrat solennel (mariage, adoption, etc.) est soumis à l'observation de certaines formes.

Quatre conditions sont essentielles pour la validité d'une convention : le consentement de la partie qui s'oblige ; sa capacité de contracter ; un objet certain qui forme la matière de l'engagement ; une cause licite dans l'obligation : 1° Le *consentement*. Je suis propriétaire d'un domaine, vous vous éclairez sur sa valeur ; vous vous déterminez librement à l'acheter, je consens à vous le vendre : le contrat est formé ; 2° La *capacité*. Un mineur, un interdit, une femme mariée sont jugés incapables, donc ne peuvent contracter ; 3° Un *objet certain*, c'est-à-dire que le contrat doit avoir pour objet une chose dont l'espèce soit nettement déterminée ; 4° Une *cause licite*, c'est-à-dire permise par la loi : Pierre s'engage par contrat à livrer à Jacques le cheval de Simon, qu'il aura dérobé à ce dernier. Évidemment, ce contrat est nul.

Celui qui réclame l'exécution d'une convention doit, s'il y a contestation, en fournir la preuve.

Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise. V. DOMMAGES-INTÉRÊTS et, pour les divers contrats, VENTE, ÉCHANGE, MANDAT, MARIAGE, QUASI-CONTRAT, etc.

Contrat social (1762), livre célèbre, de J.-J. Rousseau. D'après l'auteur, la vie sociale repose sur un contrat ; chaque contractant aliène sa liberté à la communauté et s'engage à subir l'expression de la volonté générale. Ce livre eut un grand retentissement et, plus ou moins bien compris, inspira la plupart des politiques de la Révolution française.

Contrat de mariage (*le*), tableau de Watteau (Madrid), peinture gracieuse et scène bien composée ; — tableau de Hogarth (Londres) ; — de Jan van Steen (Brunswiek).

Le Contrat de mariage, d'après Hogarth.

contravention [*van-si-on*] n. f. (de *contre-venir*). Infraction à une loi, à un contrat, etc. *Spécialem.*, infraction qui ne relève que des tribunaux de simple police : *en matière de contravention, la bonne foi ne peut être alléguée devant le juge*.

— ENCYCL. *Dr.* L'article 1er du Code pénal est ainsi conçu : « L'infraction que les lois punissent de peines de police est une *contravention* ; l'infraction que les lois punissent de peines correctionnelles est un *délit* ; l'infraction que les lois punissent de peines afflictives ou infamantes est un *crime*. » Cette définition se réfère aux trois ordres de compétence qui attribuent les contraventions aux tribunaux de *police*, les délits aux tribunaux *correctionnels*, et les crimes aux *cours d'assises*. Elle est incomplète, car il existe un grand nombre de contraventions prévues par des lois spéciales et qui sont punies de peines correctionnelles (douanes, presse, etc.).

Les peines de police sont : 1° un emprisonnement de 1 à 5 jours ; 2° une amende de 1 à 15 francs ; 3° la confiscation des choses saisies en contravention. Il n'y a récidive que lorsqu'un premier jugement a été rendu par le même tribunal dans les douze mois précédents ; la récidive aggrave la peine dans les limites des peines de simple police.

L'emprisonnement pour contravention de police ne peut être moindre d'un jour, ni dépasser cinq jours.

Les amendes pour contravention peuvent être prononcées depuis 1 franc jusqu'à 15 francs inclusivement, selon les distinctions spécifiées par la loi, et sont appliquées au profit de la commune où la contravention a été commise.

La contrainte par corps a lieu pour le payement de l'amende. Néanmoins, le condamné ne peut être, pour cet objet, détenu plus de quinze jours, s'il justifie de son insolvabilité. En cas d'insuffisance des biens, les restitutions et les indemnités dues à la partie lésée sont préférées à l'amende.

contraventionnel, elle [*van-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a le caractère d'une contravention.

contrayerva (mot espagn.) n. f. Espèce de dorstènie, dont la racine est parfois employée contre la morsure des serpents.

contre (lat. *contra*) prép. qui marque opposition, rencontre, choc ; *parler contre sa pensée, se heurter contre un arbre, marcher contre l'ennemi* ; proximité : *sa maison est contre la mienne*. N. m. L'opposé : *soutenir le pour et le contre. Escr.* Mouvement du fer qui, passant sous celui de l'adversaire, vient frapper son fer du côté opposé à celui d'où l'on est parti : *prendre un contre de sixte. Jeux.* Au billard, choc inopiné, imprévu entre les billes ; *carambolage empêché par un contre*. Loc. adv. : *Par contre*, en compensation, en revanche. *Ci-contre*, vis-à-vis. *Tout contre*, tout près. *Là contre*, à toucher. Adv. *Contre à contre*, parallèlement et tout près, mais sans contact. — L'e de *contre* ne s'élide jamais.

contre-accusation n. f. Accusation qui répond à une autre. Pl. des *contre-accusations*.

contre-à-contre adv. Côte à côte, sans se toucher : *navires qui sont contre-à-contre*.

contre-alizé adj. m. Se dit des vents opposés aux vents alizés à un niveau supérieur de l'atmosphère : *vents contre-alizés*.

contre-allée n. f. Allée latérale et parallèle à une allée principale. Pl. des *contre-allées*.

contre-amiral n. m. Officier général de la marine, immédiatement au-dessous du vice-amiral. Pl. des *contre-amiraux*.

contre-appel n. m. Second appel, contrôlant le premier. Pl. des *contre-appels*.

contre-approches n. f. pl. Travaux des assiégés allant au-devant de ceux des assiégeants.

contre-assaillir v. a. Faire une attaque opposée à une autre attaque.

contre-assiéger v. a. Assiéger à son tour : *contre-assiéger l'assiégeant*.

contre-attaque n. f. Action d'une troupe qui passe brusquement de la défensive à l'offensive. N. f. pl. Travaux de défense, que des assiégés opposent aux travaux d'attaque des assiégeants. Pl. des *contre-attaques*.

contre-aube n. f. Petite aube placée en dedans et en sens inverse de l'aube d'une roue hydraulique, pour rejeter le liquide loin de l'axe de la roue. Pl. des *contre-aubes*.

contre-aveu n. m. Aveu qu'on oppose à un autre aveu. Pl. des *contre-aveux*.

contre-avis n. m. invar. Avis contradictoire.

contre-balancer v. a. Faire équilibre par le poids ; *un gramme contre-balance un centimètre cube d'eau distillée. Fig.* Égaler en force, en valeur, en mérite, etc. Compenser ; *les avantages de la liberté contre-balancent ses inconvénients*.

contre-balancier n. m. *Méan.* Balancier en bois ou en fer, attelé d'un côté à la maîtresse tige d'une pompe, et chargé de l'autre de contrepoids que l'on fait varier à volonté. Pl. des *contre-balanciers*.

contrebande n. f. (ital. *contra*, contre, et *bando*, ordonnance). Introduction, vente clandestine de marchandises prohibées ou soumises à des droits dont on fraude le Trésor : *des droits de douane élevés provoquent la contrebande*. Ces marchandises mêmes : *les armes, munitions, charbon, etc., constituent la contrebande de guerre. Fig.* et *fam. De contrebande*, illégitime, défendu.

— ENCYCL. Le mot *contrebande*, qui désigne, dans son acception la plus étendue, tout commerce fait au mépris de lois fiscales, s'entend plus particulièrement des contraventions aux lois de douanes. La répression de la contrebande est sévèrement réglementée. Les peines ordinaires sont l'emprisonnement, l'amende et la confiscation. Les deux premières sont graduées d'après la gravité des faits. L'attroupement et le port d'armes constituent des circonstances aggravantes de la contrebande.

Contrebande de guerre. En principe, les objets de contrebande de guerre sont : les armes, les canons, les projectiles, les munitions, la poudre, le salpêtre, le soufre, la dynamite, les objets d'équipement et de campement, et tous les instruments fabriqués à l'usage de la guerre. On y ajoute les vivres, en ce qui concerne les places investies. Le fait de contrebande entraîne la saisie et la confiscation des marchandises prohibées, et même des autres, si l'on y est autorisé par traité.

contre-bande n. f. *Blas.* Bande divisée en deux parties : l'une de métal, l'autre d'émail. Pl. des *contre-bandes*.

contre-bandé, e adj. *Blas.* Se dit d'un écu bandé, partagé en deux parties égales et dans lequel les demi-bandes de métal s'opposent aux demi-bandes d'émail, d'un côté à l'autre du trait de division. (Toutes les partitions rebattues peuvent donner naissance au *contre* correspondant quand on divise l'écu horizontalement, verticalement ou diagonalement, et l'on obtient, suivant le cas, les *contre-bandé, contre-barré, contre-burelé, contre-chevronné, contre-cotice, contre-fascé, contre-palé*, etc.)

contrebandier [*di-é*], **ère** adj. et n. Qui se livre à la contrebande : *goélette contrebandière*.

contre-barre n. f. *Blas.* Barre divisée en deux demi-barres : l'une de métal, l'autre d'émail. Pl. des *contre-barres*.

contre-barré, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-bas adv. Dans une direction vers le bas. N. m. : *descendre un contrebas. En contre-bas* loc. adv. De haut en bas. A un niveau inférieur.

contre-bascule n. f. Levier supplémentaire dans un métier à tisser. Pl. des *contre-bascules*.

contre-basse [*base*] n. f. Le plus grand et le plus grave des instruments de musique à archet. Instrument de cuivre dont le son est d'une octave au-dessous de la basse ordinaire. (V. BOMBARDON.) Musicien qui en joue. (On dit aussi CONTREBASSISTE.)

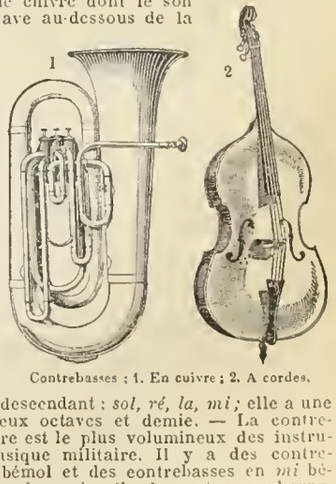

Contrebasses : 1. En cuivre ; 2. A cordes.

— ENCYCL. La contrebasse à cordes est à l'octave inférieure de celle du violoncelle et du basson. Elle n'avait autrefois que trois cordes ; elle en a aujourd'hui quatre accordées de quarte en descendant : *sol, ré, la, mi* ; elle a une étendue de deux octaves et demie. — La contrebasse en cuivre est le plus volumineux des instruments de musique militaire. Il y a des contrebasses en *si* bémol et des contrebasses en *mi* bémol ; leur étendue est celle des autres saxhorns. (V. ce mot.)

contrebassiste [*ba-sis-te*] ou **contrebassier** [*ba-si-é*] n. m. Musicien qui joue de la contrebasse. (On dit aussi CONTREBASSE.)

contrebasson [*ba-son*] n. m. Instrument à vent en bois, à anche double, avec pavillon plus grand que le basson, et sonnant à l'octave inférieure.

contre-batterie n. f. Batterie de canons opposée à une autre *Fig.* Moyen employé pour déjouer quelque intrigue. Pl. des *contre-batteries.*

contre-battre v. a. (Se conj. comme *battre.*) *Artill.* Répondre à une attaque par une autre.

contre-biais n. m. *Tissage.* Croisement dans le sens opposé à celui du tors. *A contre-biais* loc. adv. A rebours.

contre-biseau n. m. Morceau de bois garni de métal, qui ferme le bas d'un tuyau d'orgue. Pl. des *contre-biseaux.*

contre-bord (à) loc. adv. *Mar.* En allant à l'opposé l'un de l'autre.

contre-bordée n. f. *Mar* Bordée en sens contraire. Pl. des *contre-bordées.*

contre-bourgeon n. m. Bourgeon tardif, qui fait son apparition sur le cep, après que la gelée a détruit le bourgeon primitif. Pl. des *contre-bourgeons.*

contre-boutant [*tan*] ou **contre-butement** [*man*] n. m. Pièce de bois oblique, qui sert d'appui à un mur. (Pl. des *contre-boutants* ou *contre-butements.*) Adjectiv. : *murs contre-boutants.*

contre-bouter ou **contre-buter** v. a. Soutenir un mur par un étai, un pilier.

contre-brasser v. a. En parlant des vergues, brasser en sens contraire.

contre-bretessé, e adj. *Blas.* Se dit d'une pièce bretessée, quand les créneaux correspondent aux embrasures d'un côté à l'autre de la pièce.

contre-brode n. m. Etoffe de couleur blanche et noire. Grain de verre pour collier, blanc et noir. (On dit aussi CONTRE-BRODÉ.)

contre-burelé, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-calquer v. a. Calquer un calque retourné, ce qui donne une épreuve en sens contraire de l'original.

contre-caniveau n. m. Pavé placé à côté d'un caniveau et sur la même ligne. Pl. des *contre-caniveaux.*

contre-cannelé, e adj. *Blas.* Attribut d'une pièce cannelée, quand les festons sont alternés d'un côté à l'autre de la pièce.

contrecarre [*ka-re*] n. f. A la bouillotte, droit qu'a le second joueur d'acheter le privilège du carré en doublant de nouveau l'enjeu.

contrecarré [*ka-ré*] n. m. A la bouillotte, second joueur, celui qui a doublé l'enjeu déjà doublé par le premier.

contrecarrer [*ka-ré*] v. a. S'opposer directement aux projets de quelqu'un : *Richelieu contrecarra les vues des Espagnols sur la Valteline.*

contre-caution n. f. *Dr.* Caution destinée à garantir une autre caution. Pl. des *contre-cautions.* Syn. de CERTIFICATEUR DE CAUTION.

contre-chambranle n. m. Moulure rapportée contre le chambranle. Pl. des *contre-chambranles.*

contre-changement n. m. Manœuvre du cavalier qui fait décrire à son cheval une équerre à l'angle de laquelle l'animal change de côté. Pl. des *contre-changements.*

contre-changer v. a. Se dit du cheval qui, après avoir décrit une équerre, change de côte. Faire un échange commercial.

contre-chant n. m. Phrase chantante, qui se fait entendre après la phrase principale, et qui se combine harmoniquement avec elle. Pl. des *contre-chants.*

contre-charge n. f. Poids que le rubanier ajoute à son métier. Pl. des *contre-charges.*

contre-charme n. m. Charme destiné à empêcher l'effet d'un autre charme. Pl. des *contre-charmes.*

contre-châssis n. m. invar. Châssis de verre ou de papier, qu'on applique devant un châssis ordinaire.

contre-chevronné, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-clavette n. f. Seconde clavette qui empêche la première clavette de se desserrer. Pl. des *contre-clavettes.*

contre-clef n. f. Voussoir près de la clef d'une voûte. Pl. des *contre-clefs.*

contre-coalition n. f. Coalition que l'on oppose à une autre coalition. Pl. des *contre-coalitions.*

contre-cœur (à) loc. adv. V. CŒUR.

contre-cœur n. m. Le fond de la cheminée. (V. la fig. CHEMINÉE.) Plaque de fer ou de fonte qu'on y fixe pour le conserver. Nom donné aux rails coudés qui se trouvent à l'intérieur d'un croisement de voies ferrées. Pl. des *contre-cœur* ou *contre-cœurs.*

contre-corbeau n. m. Petit modillon placé entre deux plus grands, recevant la retombée de deux arcs inscrits dans un centre appuyé sur les grands modillons ou corbeaux. Pl. des *contre-corbeaux.*

contre-cornière n. f. *Mar.* Pièce de bois qui sert à lier la cornière et les estains. Pl. des *contre-cornières.*

contre-cotice, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-coup n. m. Rebondissement d'un corps qui en a frappé un autre : *balle qui blesse quelqu'un par contre-coup.* Répercussion d'un choc sur une partie autre que celle où il s'est produit. *Fig.* Evénement qui est la suite d'un autre : *la révolution de 1830 eut de nombreux contre-coups dans toute l'Europe.*

contre-coupe n. f. Coupe en sens contraire de la coupe totale d'une voile. Pl. des *contre-coupes.*

contre-courant n. m. Courant de direction contraire : *la circulation des eaux marines se fait par des courants superficiels et des contre-courants profonds.*

contre-courbe ou **contre-courbure** n. f. Chacune des courbes renversées qui terminent un arc en tiers-point à son sommet, et forment l'extrémité supérieure d'un arc en accolade. Pl. des *contre-courbes* ou *contre-courbures.*

contre-course n. f. Course en sens opposé. Pl. des *contre-courses.*

contre-coussinet n. m. Pièce de métal qui sert à maintenir le tourillon d'un arbre de transmission dans son coussinet. Pl. des *contre-coussinets.*

contre-critique n. f. Critique d'une critique. Pl. des *contre-critiques.*

contre-dame n. f. Oreille mobile de charrue. Pl. des *contre-dames.*

contredanse n. f. Danse vive et légère, où plusieurs personnes se font vis-à-vis. (On dit auj. QUADRILLE.) Air qui accompagne une contredanse.

contre-dater v. a. Dater autrement que l'on n'avait fait d'abord.

contre-déclaration n. f. Déclaration contraire à une précédente. Pl. des *contre-déclarations.*

contre-défense n. f. Second moyen de défense, préparé en sus d'un premier moyen. Pl. des *contre-défenses.*

contre-dégagement n. m. *Escr.* Dégagement que l'on fait en même temps que celui de l'adversaire. Pl. des *contre-dégagements.*

contre-dégager v. n. *Escr.* Faire un contre-dégagement. V. a. : *contre-dégager le fer.*

contre-dénoncer v. a. Faire une contre-dénonciation : *contre-dénoncer une opposition.*

contre-dénonciation n. f. *Dr.* Signification à un tiers de la dénonciation faite à un débiteur dont ce tiers est lui-même débiteur. Pl. des *contre-dénonciations.*

contre-digue n. f. Digue qui en renforce une autre. Pl. des *contre-digues.*

contredire v. a. (Se conj. comme *médire.*) Dire le contraire : *les actes de Tartufe contredisent souvent ses paroles.* Etre en opposition. Absolum. : *aimer à contredire.* **Se contredire** v. pr. Etre en contradiction les uns avec les autres, avec soi-même. ANT. **Confirmer, approuver, appuyer.**

contredisant [*zan*], **e** adj. Qui aime à contredire : *esprit contredisant.*

contredit [*di*] n. m. Action de contredire. *Dr.* Réponse écrite aux dires de l'adversaire. *Sans contredit* loc. adv. Sans objection possible.

contrée [*tré*] n. f. (b. lat. *contrata ;* de *contra,* en face). Certaine étendue de pays : *chaque contrée a ses produits.*

contre-écaille n. f. Partie intérieure, envers de l'écaille.

contre-écartelé, e adj. *Blas.* Se dit des quartiers d'un écu quand ils sont eux-mêmes écartelés.

contre-écartèlement n. m. Subdivision en quatre parties de deux quartiers d'un écu écartelé.

contre-écarteler v. a. *Blas.* Divisé en quatre quartiers deux des quartiers d'un écu écartelé.

contre-échange n. m. Echange mutuel. Pl. des *contre-échanges.*

contre-échanger v. a. Faire un contre-échange.

contre-écharnage n. m. Action de contre-écharner.

contre-écharner v. a. Passer sur la peau un couteau rond pour faire sortir l'eau des pores.

contre-écrou n. m. Second écrou vissé au-dessus du premier pour le maintenir. Pl. des *contre-écrous.*

contre-édit n. m. Edit qui annule un autre édit. Pl. des *contre-édits.*

contre-effort n. m. Effort opposé à un autre. Pl. des *contre-efforts.*

contre-émail n. m. Email appliqué sur le côté concave d'un cadran. Pl. des *contre-émaux.*

contre-émailler v. a. Emailler sur le côté concave (un cadran).

contre-empoise n. f. Pièce de fonte ou de fer, qui sépare les tourillons du cylindre à étirer. Pl. des *contre-empoises.*

contre-empreinte n. f. Relief produit sur une roche par suite du dépôt, dans une empreinte, d'une matière plastique pétrifiée postérieurement et faisant corps avec la roche. Pl. des *contre-empreintes.*

contre-enquête n. f. *Dr.* Enquête opposée à une autre. Pl. des *contre-enquêtes.*

contre-entaille n. f. Entaille faite en sens inverse d'une autre. Pl. des *contre-entailles.*

contre-entreprise n. f. Entreprise que l'on oppose à une autre. Pl. des *contre-entreprises.*

contre-épaulette n. f. Epaulette dépourvue de franges. Pl. des *contre-épaulettes.*

contre-épreuve n. f. Epreuve que l'on tire sur une estampe fraîchement imprimée. Dans une assemblée, vote, en général à main levée, sur la proposition contraire à celle qu'on a mise d'abord aux voix : *la contre-épreuve est destinée à vérifier l'exactitude du premier vote.* Pl. des *contre-épreuves.*

Contre-épaulette.

contre-éprouver v. a. Faire une contre-épreuve de : *contre-éprouver une estampe.*

contre-espalier n. m. Espalier placé, sans être adossé, parallèlement à l'espalier d'un mur. Pl. des *contre-espaliers.*

contre-espionnage n. m. Police spécialement chargée de la surveillance des espions.

contre-essai n. m. Essai fait en sens contraire d'un précédent essai. Pl. des *contre-essais.*

contre-estampe n. m. Syn. de CONTRE-MOULE.

contre-estamper v. a. Frapper à faux une pièce que l'on estampe, ce qui la défigure.

contre-étambot n. m. Pièce de bois qui sert à renforcer intérieurement l'étambot. Pl. des *contre-étambots.*

contre-étrave n. f. Assemblage de charpentes appliquées intérieurement contre l'étrave pour en lier les pièces. Pl. des *contre-étraves.*

contre-expertise n. f. Expertise destinée à en contrôler une autre. Pl. des *contre-expertises.*

contre-exposition n. f. Un des éléments de la fugue. Pl. des *contre-expositions.*

contre-extension n. f. *Chir.* Action de maintenir la partie supérieure d'un membre fracturé ou luxé, tandis qu'on opère la réduction par extension. Pl. des *contre-extensions.*

contre-face n. f. *Fortif.* Contre-garde élevée en avant d'une face de bastion pour la défendre. Pl. des *contre-faces.*

contrefaçon n. f. Action de reproduire ou d'imiter frauduleusement une chose au préjudice de l'auteur ou de l'inventeur : *la contrefaçon est sévèrement prohibée.* Ouvrage contrefait. *Fig.* Imitation maladroite : *une contrefaçon de la nature.*

— ENCYCL. *Dr.* Le mot *contrefaçon* a deux sens : il se dit de l'acte de contrefaire, et de la chose produite par cet acte. Contrefaire, c'est faire une chose matérielle contre le droit acquis à d'autres de faire seuls cette chose.

La contrefaçon est un crime lorsqu'elle copie la monnaie de l'Etat, les sceaux de l'Etat, les billets de banque et les effets publics ; elle constitue le crime de faux en écriture publique ou privée lorsqu'il s'agit d'écritures ou de signatures ; lorsqu'elle porte sur des objets de commerce garantis par un brevet d'invention, elle est considérée comme délit. Dans ce cas, le contrefacteur est passible de dommages et intérêts, d'une amende et d'un emprisonnement d'un à six mois. La confiscation des produits de la contrefaçon, des instruments ou ustensiles destinés spécialement à leur fabrication est nécessairement prononcée toutes les fois que la contrefaçon est correctionnellement déclarée.

Les individus qui ont sciemment recélé, vendu, exposé en vente ou introduit sur le territoire français des objets de contrefaçon sont assimilés aux contrefacteurs.

contrefacteur [*fak*] n. m. Celui qui commet une contrefaçon.

contrefaction [*fak-si-on*] n. f. Imitation frauduleuse des monnaies, poinçons, effets publics, etc.

contrefaire [*fè-re*] v. a. (de *contre,* et *faire.* — Se conj. comme *faire.*) Représenter en imitant : *contrefaire le chant du coq.* Imiter les autres pour les tourner en ridicule : *contrefaire le bégayement de quelqu'un.* Faire une contrefaçon : *contrefaire une signature.* Feindre : *contrefaire la douleur.* Déguiser : *contrefaire sa voix.* **Se contrefaire** v. pr. Etre fait par contrefaçon. Se montrer ce qu'on n'est pas.

contrefaisable [*fe-za-ble*] adj. Que l'on peut contrefaire.

contrefaiseur, euse [*fe-zeur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui contrefait la parole et les gestes.

contrefait, e [*fè, è-te*] adj. Imité par contrefaçon : *sceau contrefait.* Difforme : *Esope était contrefait.*

contre-fanon n. m. Corde amarrée au milieu de la vergue et servant à amarrer un des côtés de la voile. Pl. des *contre-fanons.*

contre-fasce n. f. *Blas.* Fasce divisée en deux demi-fasces d'émaux différents. Pl. des *contre-fasces.*

contre-fascé, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-fendis n. m. invar. Une des divisions d'un bloc d'ardoise.

contre-fenêtre n. f. Double clôture d'une fenêtre. Pl. des *contre-fenêtres.*

contre-fente n. f. *Chir.* Fente produite ailleurs que dans l'endroit où le coup a porté. *Menuis.* Fente qui se produit à côté de la première fente. Pl. des *contre-fentes.*

contre-feu n. m. Plaque métallique, garnissant le fond d'une cheminée. (On dit aussi CONTRE-CŒUR.) Feu qu'on allume dans un bois de manière à laisser un vide, pour circonscrire un incendie. Pl. des *contre-feux.*

contre-fiche n. f. Pièce de bois mise obliquement contre un mur, etc., pour soutenir. Pl. des *contre-fiches.*

contreficher [*fi-ché*] **(se)** v. pr. *Pop.* Se moquer de quelqu'un ou de quelque chose aussi complètement que possible : *je m'en fiche et je m'en contrefiche.*

contre-fil n. m. Sens contraire à la direction normale. *A contre-fil* loc. adv. A rebours.

contre-finesse n. f. Finesse opposée à une autre. Pl. des *contre-finesses.*

contrefin (à) loc. adv. Contre le but qu'on se propose. (Peu us.)

contre-flatter v. a. Répondre à une flatterie par une autre

contre-fleuré, e adj. *Bot.* Qui a des fleurons alternés et opposés. *Blas.* Orné de feuilles d'ache, alternativement de métal et d'émail.

contre-foc n. m. Faux foc. Pl. des *contre-focs.*

contre-forger v. a. Forger une barre de fer alternativement sur le plat et sur le champ pour la dresser.

contrefort [*for*] n. m. (de *contre,* et *fort*). Pilier servant d'appui à un mur qui supporte quelque charge : *les contreforts d'une voûte.* Chaîne secondaire de montagnes, qui semble appuyer une chaîne prineipale : *les contreforts des Alpes.* Pièce de cuir qui sert à renforcer le derrière d'une chaussure.

— ENCYCL. *Arch.* Les contreforts ont pour but de supporter les pressions agissant en des points déterminés. Ils sont dits *intérieurs* ou *extérieurs,* suivant qu'ils sont appliqués contre la face qui reçoit la poussée ou contre la face opposée. Généralement, on distance les contreforts de 4 mètres en 4 mètres.

contre-fossé n. m. Fossé supplémentaire en avant du fossé d'une forteresse. Pl. des *contre-fossés.*

contre-foulage n. m. Relief produit par la retiration sur le côté déjà imprimé du papier. Pl. des *contre-foulages.*

contre-foulement n. m. Mouvement des eaux en sens inverse de l'écoulement naturel. Pl. des *contre-foulements.*

contre-fracture n. f. Fracture qui se produit par un contre-coup. Pl. des *contre-fractures.*

contre-frasage n. m. ou **contre-frase** n. f. *Boulang.* Dernière opération du pétrissage, qui consiste à agiter la pâte par masses. Pl. des *contre-frasages* ou *contre-frases.*

contre-fraser v. a. Faire subir l'opération du contre-frasage.

contre-fruit n. m. Diminution progressive de l'épaisseur d'un mur de bas en haut. Pl. des *contre-fruits.*

contre-fugue n. f. Fugue où l'imitation du sujet se fait en sens inverse. Pl. des *contre-fugues.*

contre-garde n. f. Ouvrage de fortification, servant à en protéger un autre. Pl. des *contre-gardes*.

contre-gatte n. f. *Mar.* Retranchement qui renforce la gatte. Pl. des *contre-gattes*.

contre-greffe n. f. Greffe pratiquée sur une branche qui a elle-même été greffée. Pl. des *contre-greffes*.

contre-greffer v. a. Faire une contre-greffe.

contre-hacher v. a. Faire des contre-hachures pour augmenter la vigueur d'un dessin.

contre-hachure n. f. Hachure qui en croise d'autres. Pl. des *contre-hachures*.

contre-harmonique adj. *Musiq.* Qui est opposé aux règles harmoniques.

contre-hâtier n. m. Grand chenet de cuisine garni de crochets. Pl. des *contre-hâtiers*.

contre-haut (en) loc. adv. De haut en bas. En dessus d'un objet.

contre-hermine n. f. *Blas.* Fourrure qui, à l'inverse de l'hermine, est constituée par un fond noir semé de mouchetures blanches. Pl. des *contre-hermines*. (V. la planche BLASON.)

contre-herminé, e adj. *Blas.* Se dit d'un écu ou d'une pièce quelconque qui est de sable moucheté d'argent.

contre-heurtoir n. m. Morceau de fer, contre lequel cogne le heurtoir. Pl. des *contre-heurtoirs*.

contre-hus [*hu*] n. m. Partie inférieure d'une porte de maison, disposée de telle façon que l'on peut ouvrir la partie supérieure, tandis que le bas reste fermé.

contre-imbrication n. f. Ornement figurant des écailles de poisson en retrait les unes sur les autres. Pl. des *contre-imbrications*.

contre-indication n. f. *Méd.* Circonstance particulière qui s'oppose à l'emploi d'un moyen médical : *la jeunesse du sujet est une contre-indication pour l'emploi des opiacés*. Pl. des *contre-indications*.

contre-indiquer v. a. Fournir une indication contraire : *remède contre-indiqué*.

contre-jambage n. m. Petit mur construit contre les jambages des cheminées pour les renforcer. Pl. des *contre-jambages*.

contre-jan n. m. Au trictrac, action de battre à faux : *il y a deux sortes de contre-jans, le contre-jan de deux tables et le contre-jan de mézéas*.

contre-jour n. m. Lumière éclairant un objet d'un jour faux. Endroit opposé au grand jour. *A contre-jour* loc. adv. Dans un sens opposé au jour : *se placer à contre-jour*. Pl. des *contre-jours*.

contre-jumelles n. f. pl. Grands pavés qui se joignent deux à deux pour former un ruisseau.

contre-latte n. f. Grosse latte posée parallèlement aux chevrons pour soutenir les lattes d'un toit. Pl. des *contre-lattes*.

contre-latter v. a. Garnir de contre-lattes.

contre-lattoir n. m. Outil de couvreur pour soutenir les lattes. Pl. des *contre-lattoirs*.

contre-lettre n. f. Acte secret, annulant ou modifiant un acte authentique : *les contre-lettres ne sont pas opposables aux tiers*. Pl. des *contre-lettres*.

— ENCYCL. *Dr.* Les contre-lettres, destinées à rester secrètes entre les parties, ont pour but de modifier les dispositions d'un acte ostensible. Elles n'ont d'effet qu'entre les parties et ne sont pas opposables aux tiers. La contre-lettre peut avoir pour objet de frauder le fisc, par des déclarations fictives; elle est passible, en ce cas, d'une amende égale au triple du droit qui aurait dû être perçu par l'enregistrement.

On appelle aussi, mais inexactement, *contre-lettres*, les changements apportés avant le mariage à des conventions matrimoniales qui figurent au contrat de mariage. Ces changements sont permis, à condition que toutes les personnes qui ont été parties au contrat primitif soient présentes et y consentent. Ils doivent, de plus, pour être opposables aux tiers, être rédigés à la suite de la minute du contrat de mariage, et transcrits sur toutes les copies de ce contrat.

contre-ligne n. f. *Fort.* V. CONTREVALLATION.

contre-ligue n. f. Ligue opposée à une autre. Pl. des *contre-ligues*.

contre-lobe n. m. Nom donné à de petites arcatures en trèfle, qui garnissent l'intérieur d'un arc. Pl. des *contre-lobes*.

contre-maille n. f. Maille de filet opposée à d'autres mailles du même filet. Pl. des *contre-mailles*.

contre-mailler v. a. Doubler les mailles de. Former deux nappes de mailles superposées.

contremaître, esse [*mè-tre, è-se*] n. Personne qui dirige les ouvriers ou les ouvrières, dans un atelier ou un chantier. N. m. Ancien grade des officiers mariniers, remplacé par celui de second maître.

contre-mandat n. m. Mandat destiné à annuler un autre mandat. Pl. des *contre-mandats*.

contremandement [*man*] n. m. Révocation d'un ordre donné précédemment.

contremander [*dé*] v. a. Révoquer un ordre, une demande.

contre-manœuvre n. f. Manœuvre opposée à une autre manœuvre. Pl. des *contre-manœuvres*.

contremarche n. f. Marche d'une armée, en sens contraire de la direction d'abord suivie. *Constr.* Devant vertical d'une marche d'escalier.

contremarcher [*ché*] v. n. Faire une contre-marche.

contre-marée n. f. Marée dont la direction est opposée à celle de la marée ordinaire. Pl. des *contre-marées*.

contremarque n. f. Seconde marque apposée à un ballot, à des ouvrages d'or et d'argent. Fausse marque que les maquignons font aux dents des chevaux qui ne marquent plus, afin de déguiser leur âge. Billet délivré, au théâtre, à ceux qui en sortent momentanément, pour qu'ils aient le droit de rentrer.

contremarquer [*ké*] v. a. Apposer une seconde marque.

contremarqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Personne qui distribue les contremarques au théâtre ou dans un concert.

contre-mesure (à) loc. adv. A contretemps.

contre-mine n. f. Mine des assiégés contre les mines de l'assiégeant. *Fig.* Intrigue pour déjouer une intrigue. Pl. des *contre-mines*.

contre-miner v. a. Faire une contre-mine. *Fig.* Déjouer par des moyens secrets.

contre-mineur n. m. Celui qui travaille à une contre-mine. Pl. des *contre-mineurs*.

contre-mission n. f. Mission qui agit en sens opposé d'une autre. Pl. des *contre-missions*.

contre-mont (à) loc. adv. Vers le haut. (Vx.)

contre-mot n. m. Mot par lequel on doit répondre au mot d'ordre. Mot d'ordre donné par surcroît, pour remplacer le premier au besoin. Pl. des *contre-mots*.

contre-moulage n. m. Contrefaçon, par le moulage, d'un ouvrage de sculpture. Pl. des *contre-moulages*.

contre-moule n. m. *Techn.* Moule qui enveloppe et consolide le moule direct. Pl. des *contre-moules*.

contre-mouler v. a. Faire le contre-moulage de : *contre-mouler des sculptures*.

contre-mousson (à) loc. adv. Contre la mousson qui règne : *naviguer à contre-mousson*.

contre-mur n. m. Mur bâti contre un autre pour le fortifier, le conserver. Pl. des *contre-murs*.

contre-murer v. a. Faire un contre-mur.

contre-note n. f. Note diplomatique, rédigée dans un sens opposé à une note précédente. Pl. des *contre-notes*.

contre-ongle n. m. Rebours du pied du cerf. Pl. des *contre-ongles*.

contre-opération n. f. Opération contraire à une autre. Pl. des *contre-opérations*.

contre-opposition n. f. Minorité d'une opposition, qui s'en détache en certains cas, dans une assemblée. Pl. des *contre-oppositions*.

contre-ordre n. m. Révocation d'un ordre : *donner un contre-ordre*. Pl. des *contre-ordres*.

contre-ouverture n. f. Ouverture en regard d'une autre. *Chir.* Incision, ouverture faite à l'opposite d'une ouverture naturelle ou d'une plaie. Pl. des *contre-ouvertures*.

contre-pal n. m. *Blas.* Pal divisé en deux parties, l'une de métal, l'autre d'émail. Pl. des *contre-pals*.

contre-palé, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-panneton n. m. *Techn.* Platine évidée, qui reçoit les pannetons d'une espagnolette. Pl. des *contre-pannetons*.

contre-paroi n. f. *Métall.* Face externe des parois d'un fourneau. Pl. des *contre-parois*.

contre-partie n. f. *Comm.* Double d'un registre sur lequel on inscrit toutes les parties d'un compte. Ecriture servant de vérification. En terme de bourse, opération du banquier qui, au lieu d'exécuter, comme intermédiaire, les ordres de son client, se porte lui-même vendeur ou acheteur. *Musiq.* Partie opposée à une autre, surtout celle de second dessus. *Fig.* Sentiment, avis contraire : *soutenir la contre-partie*. Pl. des *contre-parties*.

contre-pas n. m. invar. Demi-pas rapide, par lequel on se remet au pas.

contre-passe (à) loc. adv. *Techn.* Parallèlement à la direction des veines d'un bloc de marbre.

contre-passement ou **contre-passation** n. f. Action de contre-passer. Pl des *contre-passations*.

contre-passer v. a. Repasser une lettre de change à la personne de qui on la tient. Rectifier au journal et au grand livre, une écriture qu'il y a lieu d'annuler et de modifier : *contre-passer une facture*.

contre-pente n. f. Pente opposée à une autre. Chaque moitié de ce qui est en dos d'âne. Déclivité qui porte des eaux où il ne faudrait pas qu'elles fussent portées. Pl. des *contre-pentes*.

contre-percer v. a. Percer en sens contraire : *contre-percer une poutre*.

contre-peser v. a. Faire contrepoids.

contre-pétition n. f. Pétition ayant pour but d'en faire échouer une autre. Pl. des *contre-pétitions*.

contre-pétitionnaire n. Signataire d'une contre-pétition. Pl. des *contre-pétitionnaires*.

contre-pétitionnement n. m. Action de contre-pétitionner. Pl. des *contre-pétitionnements*.

contre-pétitionner v. n. Faire des contre-pétitions.

contre-petterie ou **contrepèterie** [*pi*] n. f. Sorte de lapsus par lequel, en intervertissant l'ordre des syllabes ou des lettres, on produit des mots burlesques ou privés de sens. Pl. des *contre-petteries* ou *contrepèteries*.

contre-pied n. m. *Chass.* Chemin que font les chiens en suivant à rebours les voies d'une bête. *Fig.* Le contraire d'une chose. *Prendre le contre-pied d'une opinion*, [défendre le sentiment exactement contraire. *A contre-pied* loc. adv. A rebours. Pl. des *contre-pieds*.

contre-pilastre n. m. Pilastre double, placé vis-à-vis d'un autre pilastre qu'il flanque. Pl. des *contre-pilastres*.

contre-plainte n. f. *Dr.* Plainte faite en opposition à une plainte antécédente. Pl. des *contre-plaintes*.

contre-planche n. f. *Grav.* Seconde planche destinée à porter le mordant sur les parties du dessin laissées intactes par la première planche. Pl. des *contre-planches*.

contre-platine n. f. Plaque de fer ayant la forme d'un S, qui se place du côté opposé à la platine d'une arme à feu. Pl. des *contre-platines*.

contrepoids [*poi*] n. m. Poids servant à en contre-balancer d'autres : *les contrepoids d'une horloge*. *Fig.* Force qui balance une force contraire : *la crainte des châtiments sert de contrepoids aux vices*. Balancier d'un danseur de corde.

contre-poil n. m. Le sens contraire du sens dans lequel le poil est couché. *A contre-poil* loc. adv. Dans un sens contraire.

contre-poinçon n. m. Tige de fer dont on se sert pour river les pièces. Pl. des *contre-poinçons*.

contre-poinçonner v. a. Marquer à l'aide d'un contre-poinçon.

contrepoint [*poin*] n. m. Art de composer de la musique à deux ou plusieurs parties. Composition faite d'après les règles du contrepoint.

— ENCYCL. C'est du contrepoint qu'est née, au moyen âge, la science de l'harmonie. Mais le contrepoint est tout autre chose que le préambule ou le complément des études harmoniques. L'harmonie enchaîne et combine entre eux les *accords*; le contrepoint associe une *note* à une autre note (*punctum contra punctum*) et n'envisage les sons qu'au point de vue de leur consonance ou de leur dissonance. Le contrepoint est soumis à des règles multiples et sévères. C'est pourquoi la pratique du contrepoint assouplit la main de l'élève, le met aux prises avec toutes les difficultés et lui enseigne avec sévérité les premiers éléments de l'art d'écrire.

contre-pointe n. f. Partie tranchante de l'extrémité du dos de la lame d'un sabre. (Pl. des *contre-pointes*.) Escrime au sabre, où l'on utilise cette partie : *connaître la pointe et la contre-pointe*.

contre-pointer v. a. Piquer une étoffe des deux côtés : *contre-pointer une couverture*. Pointer contre un autre qui est pointé : *contre-pointer un canon*.

contrepointiste n. m. V. CONTRAPONTISTE.

contrepoison [*zon*] n. m. Remède contre le poison, au physique et au moral : *administrer un contrepoison*. *Fig.* Remède correctif : *le travail est le contrepoison du vice*.

— ENCYCL. Les principaux antidotes sont : pour *les acides concentrés*, l'eau, la magnésie calcinée, l'eau de savon, les carbonates alcalins, etc ; pour l'*acide cyanhydrique* et ses sels, les vomitifs, l'eau ammoniacale ; pour les *alcalis concentrés*, l'eau vinaigrée ; pour les *alcaloïdes* tels que l'opium (laudanum), les vomitifs, le café noir, le tanin ; pour le *phosphore*, le lait; pour l'*arsenic*, l'eau de chaux, les blancs d'œufs; pour les *champignons*, le jus de citron ; pour les *moules*, l'éther, le camphre ; pour le *sublimé*, les blancs d'œufs, etc. En règle générale, dans tous les autres cas d'empoisonnement, il sera bon de faire vomir le malade et de lui donner comme antidote un corps qui puisse se combiner rapidement avec le poison.

contre-police n. f. Police qui surveille secrètement une autre police. Pl. des *contre-polices*.

contre-porte n. f. Châssis garni de toile, placé devant une porte pour mieux intercepter l'air. Seconde porte d'une place forte. Pl. des *contre-portes*.

contre-poser v. a. Mal poser. Porter inexactement sur un livre de compte.

contre-poseur n. m. Aide du poseur de briques ou de pierres.

contre-position n. f. *Comptab.* Action de contre-poser. *Blas.* Situation des pièces contre-posées.

contre-potence n. f. *Horl.* Pièce qui porte le bouchon sur lequel roule le pivot de la roue de rencontre. Pl. des *contre-potences*.

contre-potencé, e *Blas.* Se dit d'une pièce potencée, quand les potences sont alternées.

contre-pression n. f. Pression opposée à une autre. Pl. des *contre-pressions*.

contre-profil n. m. Moulure qui est en creux la reproduction d'une autre moulure. Pl. des *contre-profils*.

contre-projet n. m. Projet contraire à un autre. Pl. des *contre-projets*.

contre-promesse n. f. *Dr.* Acte par lequel celui à qui une promesse est faite déclare qu'il n'en usera pas. Pl. des *contre-promesses*.

contre-propos n. m. invar. Propos par lequel on répond à d'autres propos.

contre-proposition n. f. Proposition opposée à une autre. Pl. des *contre-propositions*.

contre-protestation n. f. Protestation opposée à une autre. Pl. des *contre-protestations*.

contre-quille n. f. *Mar.* Seconde quille qui s'ajoute au-dessous de la première. Pl. des *contre-quilles*.

contrer [*tré*] v. n. Annoncer qu'on tient contre celui qui a le premier déclaré qu'il jouait.

contre-rail n. m. Second rail que l'on place sans être accolé à côté du premier, à l'intérieur de la voie, notamment aux passages à niveau, croisements de voies, courbes rapides, etc. Pl. des *contre-rails*.

contre-rampant adj. m. *Blas.* Se dit de deux lions rampants quand ils sont affrontés ou adossés.

contre-retable n. m. Paroi formant le fond de l'autel et contre laquelle sont adossés le tabernacle, les gradins. Pl. des *contre-retables*.

contre-révolution n. f. Seconde révolution tendant à détruire les résultats de la première : *après 1815, la contre-révolution, représentée par la Sainte-Alliance, essaya d'étouffer les mouvements libéraux en Europe*. Pl. des *contre-révolutions*.

contre-révolutionnaire adj. Favorable à une contre-révolution. N. Partisan d'une contre-révolution. Pl. des *contre-révolutionnaires*.

contre-révolutionnairement adv. D'une manière contre-révolutionnaire.

contre-revolutionner v. a. Opérer une contre-révolution dans : *contre-révolutionner un pays*.

contre-riposte n. f. Mouvement d'épée opposé à une riposte. Pl. des *contre-ripostes*.

contre-ronde n. f. Ronde exécutée pour s'assurer que les rondes ordinaires ont fonctionné régulièrement. Pl. des *contre-rondes*.

Contres [*tre*], ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 20 kil. de Blois, sur la Bièvre; 2.580 h. Vannerie, volailles. — Le cant. a 17 comm. et 15.010 h.

contre-ruse n. f. Ruse que l'on oppose à une autre. Pl. des *contre-ruses*.

contre-saison n. f. Fleur produite en dehors de la saison normale. *A contre-saison* loc. adv. Hors de saison. Pl. des *contre-saisons*.

contre-salut n. m. Salut rendu immédiatement à un bâtiment ou à une batterie. Pl. des *contre-saluts*.

contre-sanglon n. m. Courroie clouée à l'arçon d'une selle pour y attacher la sangle. Pl. des *contre-sanglons*.

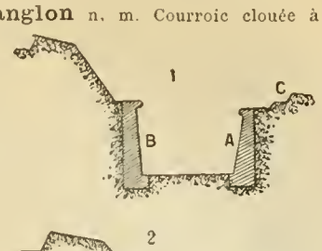

Contrescarpe : 1. Fortification permanente; 2. Fortification de campagne (A, contrescarpe, B, escarpe, C, chemin couvert).

contres-carpe [*très-kar-pe*] n. f. *Fortif.* Pente du mur extérieur du fossé, du côté de la campagne. (Le talus opposé est *l'escarpe*.)

contres-carper [*très-kar-pé*] v. a. Munir d'une contrescarpe.

contre-sceau ou **contre-scel** [*sèl*] n. m. Empreinte appliquée au revers d'un sceau. Pl. des *contre-sceaux* ou *contre-scels*.

contre-sceller v. a. Mettre le contre-sceau.

contreseing [*sin*] n. m. Signature que les ministres d'un chef d'État ou d'un souverain constitutionnel ont le devoir d'apposer au bas des actes émanés de celui-ci. Enonciation, sur la suscription d'une lettre, de la qualité de l'expéditeur, lorsqu'à cette qualité s'attache le droit de franchise postale : *le contreseing doit, sauf exception, être formulé à la main.*

contre-semplage n. m. Dessins en quinconce sur un tissu.

contre-sempler v. a. Disposer en quinconce.

contresens [*sanss*] n. m. Sens contraire au sens naturel : *contresens d'une étoffe.* Fausse interprétation d'un texte : *une version remplie de contresens.* Chose opposée à la logique, à la raison : *sa conduite est un contresens. A contresens* loc. adv. A rebours.

contresignataire [*tè-re*] adj. et n. Qui appose un contreseing.

contresigner [*gné*] v. a. Signer après celui dont l'acte émane : *en France, les ministres contresignent les décrets du président de la République.* Mettre sur l'adresse d'une lettre le nom du fonctionnaire qui l'expédie.

contresigneur n. m. Celui qui contresigne les lettres.

contre-sommier n. m. Peau dont le parcheminier couvre le sommier sur lequel il rature les peaux. Pièce de bois carrée, soutenant le sommier d'une presse à imprimer Pl. des *contre-sommiers*.

contre-sujet n. m. *Musiq.* Second ou troisième sujet dans une fugue. Pl. des *contre-sujets*.

contre-sûreté n. f. Garantie donnée en retour d'une autre, ou qui en consolide une autre. Pl. des *contre-sûretés*.

contre-taille n. f. Chacune des tailles qui croisent les premières tailles d'une gravure. Seconde taille en bois des boulangers. Pl. des *contre-tailles*.

contre-tailler v. a. Couvrir de contre-tailles.

contretemps [*tan*] n. m. Événement fâcheux, imprévu, qui nuit au succès d'une affaire. *Musiq.* Action d'attaquer le son sur le temps faible de la mesure ou sur la partie faible du temps. *Chorégr.* Manière de retomber après un saut, qui consiste à frapper le sol d'un seul pied. *A contretemps* loc. adv. Mal à propos : *agir à contretemps.*

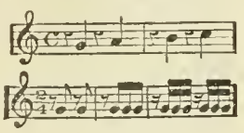
Contretemps.

contre-tenir v. a. Soutenir une planche par derrière avec un marteau, tandis que l'on frappe par devant pour enfoncer des clous.

contre-terrasse n. f. Terrasse appuyée contre une autre. Pl. des *contre-terrasses*.

contre-timbre n. m. Empreinte apposée sur les papiers timbrés pour modifier la valeur du premier timbre. Pl. des *contre-timbres*.

contre-tirer v. a. Faire la contre-épreuve de : *contre-tirer un dessin.*

contre-torpilleur n. m. Petit bâtiment de guerre, très rapide, destiné à donner la chasse aux torpilleurs, et d'ailleurs armé lui-même de tubes lance-torpilles. Pl. des *contre-torpilleurs*.

contre-tranchée n. f. Tranchée ouverte par les assiégés pour contrecarrer celle des assiégeants. Pl. des *contre-tranchées*.

contretype n. m. Opposé du type. Cliché négatif inversé.

contre-vair n. m. *Blas.* Fourrure constituée par des clochetons (*points*) d'azur et d'argent réunis deux à deux, à l'inverse du vair, où ils sont alternés. (V. la planche BLASON.)

contre-vairé n. m. *Blas.* Fourrure de même forme que le contre-vair, mais qui n'est pas d'argent et d'azur. (V. la planche BLASON.)

contre-val (à) loc. adv. En descendant. (Vx.)

contre-valeur n. f. Valeur donnée en échange d'une autre. Pl. des *contre-valeurs*.

contrevallation [*val-la-si-on*] n. f. (du lat. *contra*, contre, et *vallum*, retranchement). Fossé et retranchement autour d'une place qu'on assiège : *César entoura Alésia de contrevallations.*

contre-vapeur n. f. invar. Mode de distribution de vapeur, qui permet le renversement de la vapeur pour arrêter les trains lancés à grande vitesse.

contrevenant [*nan*], **e** n. Qui contrevient.

contrevenir v. n. (Se conj. comme *venir*.) Agir contrairement, ne pas se conformer : *contrevenir à un arrêté de police.*

contrevent [*van*] n. m. Volet placé à l'extérieur d'une fenêtre. Dans une charpente, pièce de bois placée obliquement entre les fermes, pour leur donner plus de résistance contre le vent.

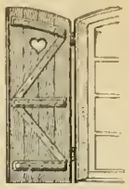
Contrevent.

contreventement [*van-te-man*] n. m. Assemblage agencé pour s'opposer à la déformation et au renversement d'un comble, d'une ferme, etc.

contreventer [*van-té*] v. a. Consolider, à l'aide d'un contreventement, un comble, une ferme.

contre-verge n. f. Dans le tissage, baguette qui sert à ouvrir la chaîne. Pl. des *contre-verges*.

contre-vérité n. f. Chose contraire à la vérité : *dire une contre-vérité.* Chose dite pour être entendue dans un sens contraire. Pl. des *contre-vérités*.

contre-visite n. f. Visite destinée à en contrôler une autre : *subir une contre-visite médicale.* Pl. des *contre-visites*.

contre-volte n. f. Manœuvre par laquelle un cavalier, après avoir fait exécuter une volte à son cheval, le rétablit face en tête. Pl. des *contre-voltes*.

contre-volter v. n. Faire exécuter à sa monture une contre-volte.

Contrexéville [*trèk-sé*], comm. des Vosges, arr. et à 28 kil. de Mirecourt, sur le Vair; 940 h. Ch. de f. E. Eaux minérales renommées, bicarbonatées sulfatées, légèrement laxatives, utilisées contre les maladies des reins.

contribuable adj. et n. Qui paye des contributions : *le percepteur reçoit l'argent des contribuables.*

contribuant [*bu-an*] n. m. Celui qui contribue.

contribuer [*bu-é*] v. n. (du lat. *contribuere*, fournir). Payer sa part d'une dépense, d'une charge commune : *tous les citoyens doivent contribuer à la défense nationale.* Aider à l'exécution d'une entreprise : *contribuer au gain d'une bataille.*

contribute n. Se dit de personnes appartenant à la même tribu.

contributaire [*té-re*] adj. Qui paye sa part d'une contribution : *citoyens contributaires.* Qui a rapport à une contribution : *part contributaire.*

contributif, ive adj. Qui concerne les contributions : *rôles contributifs.* Qui représente la part de chacun dans une dépense commune : *part contributive.*

contribution [*si-on*] n. f. (de *contribuer*). Ce que chacun donne pour sa part d'une dépense, d'une charge commune. Charge imposée à une communauté : *les Prussiens, en 1870, imposaient aux villes occupées de lourdes contributions.* Impôt payé à l'Etat. *Mettre à contribution,* faire contribuer de quelque manière à une dépense. *Dr. civ.* Répartition, au marc le franc, d'une somme d'argent entre des créanciers chirographaires : *ouvrir une contribution. Contributions directes,* celles qui sont perçues directement en vertu de rôles nominatifs. *Contributions indirectes,* celles qui sont perçues indirectement en raison d'un acte, d'une consommation.

— ENCYCL. *Dr. Contribution* ou *distribution par contribution.* C'est la distribution entre créanciers des deniers provenant d'une saisie-arrêt pratiquée sur leur débiteur ou d'une vente d'objets mobiliers lui appartenant.

Cette distribution se fait proportionnellement aux créances. Lorsque les deniers arrêtés ou le prix des ventes ne suffisent pas, les créanciers et le saisi sont tenus, dans le mois, de convenir de la distribution par contribution. Après l'expiration de ce délai d'un mois, si la contribution ne s'est pas opérée amiablement, les deniers à distribuer doivent être déposés à la Caisse des dépôts et consignations. C'est alors que commence la période judiciaire.

Un juge est commis pour diriger la distribution. Les créanciers sont sommés de produire, et la partie saisie de prendre communication des pièces produites, et, s'il y a lieu, de contredire. Lorsque le délai pour produire est expiré, le juge-commissaire doit dresser l'état provisoire de distribution, d'après les pièces ; la clôture de ce procès-verbal est ensuite dénoncée, par l'avoué poursuivant, au saisi et aux créanciers produisants, auxquels un délai de quinze jours est accordé pour contester l'état des collocations. S'il s'élève des difficultés, le juge-commissaire renvoie à l'audience, et c'est après décision définitive qu'il dresse l'état définitif des distributions.

— *Fin. Contributions directes.* Les contributions directes sont des impositions assises directement sur les personnes et sur les propriétés, qui se perçoivent en vertu des rôles nominatifs de cotisation et qui passent immédiatement du contribuable à l'agent chargé de la perception. Elles se distinguent en *impôts de répartition* et en *impôts de quotité.*

L'impôt de *répartition* est celui dont la somme totale, fixée d'avance par la loi annuelle de finances, est répartie de degrés en degrés entre les départements, les arrondissements, les communes et les contribuables.

L'impôt de *quotité* est celui dont les taxes résultent de l'application à des éléments variables de tarifs ou de quotités déterminées, et dont, par suite, les produits ne peuvent être évalués que d'une manière approximative.

Les contributions *personnelles mobilières, des portes et fenêtres, foncière sur les propriétés non bâties,* sont des impôts de répartition. La contribution *foncière sur les propriétés bâties,* celle des *patentes,* ainsi que les diverses *taxes assimilées* aux contributions directes, sont des impôts de quotité.

Les contributions directes ne sont exigibles qu'après publication du *rôle* ou titre exécutoire, rendu tel par le préfet, ainsi qu'après l'envoi d'*avertissements* ou notifications individuelles du rôle envoyées à chaque contribuable.

Les poursuites administratives (*sommations sans frais* et *avec frais*) sont suivies de poursuites judiciaires (*commandements, saisie* et *vente des meubles et récoltes*), exécutées par des *porteurs de contrainte* ou par les *huissiers ordinaires.*

La *répartition* se fait à quatre degrés : entre les départements, par la loi annuelle de finances, qui fixe avec le produit total de l'impôt le contingent départemental : entre les arrondissements, par le conseil général ; entre les communes, par le conseil d'arrondissement ; entre les contribuables de chaque commune, par une commission de *répartiteurs.*

Les contestations relatives aux contributions directes sont de la compétence administrative, tandis que les contestations relatives aux contributions indirectes sont de la compétence des tribunaux judiciaires.

Les percepteurs délivrent sans frais des duplicata de leurs quittances. Ils délivrent, moyennant 25 centimes, un extrait du rôle à tout intéressé, ou, s'il n'est pas inscrit au rôle, un certificat négatif.

Les réclamations sur contributions directes comprennent : 1° les réclamations à titre *gracieux ;* 2° les *réclamations contentieuses.*

Les réclamations gracieuses (par exemple les demandes en transfert de patente) sont de la compétence du préfet, à charge d'appel auprès du ministre des finances.

Les demandes *contentieuses* sont portées devant un tribunal administratif (conseil de préfecture et, en appel, conseil d'Etat) et suspendent, dans une certaine mesure et à certaines conditions, le recouvrement de l'impôt. Telles sont les demandes en mutation de cotes foncières.

Les demandes en *décharge* ou *réduction* doivent être adressées au préfet ou au sous-préfet, dans les trois mois de la publication des rôles.

Lorsqu'à la suite d'une réclamation reconnue fondée, il y a lieu de rembourser des contributions indûment perçues, le pétitionnaire est remboursé, en même temps du montant des droits de timbre de 0 fr. 60 auquel est assujettie la pétition.

Contributions indirectes. Les impôts indirects sont ainsi nommés parce qu'au lieu d'être établis directement et nominativement sur les personnes comme les impôts directs, ils reposent en général sur des objets de consommation ou sur des services rendus et ne sont, dès lors, qu'indirectement payés par celui qui veut consommer des choses ou user des services frappés de l'impôt.

Les impôts indirects sont des impôts de quotité, dont le contentieux est de la compétence des tribunaux judiciaires.

Suivant l'administration chargée de les recouvrer, on divise les contributions indirectes en trois groupes, savoir : 1° *droit d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque* et *droits divers* établis sur les *valeurs mobilières;* 2° *contributions indirectes* proprement dites ; 3° *droits de douane.*

Les contributions indirectes proprement dites sont donc une catégorie spéciale d'impôts indirects.

L'administration des contributions indirectes est chargée de la perception des droits ci-après : Droits sur les *boissons* (vins, eidres, poirés et hydromels; bières ; alcools et surtaxe des vins alcoolisés). — Taxe de consommation sur les *sels* hors du rayon des douanes. — Droit de fabrication des *stéarines* et *bougies.* — Droit de consommation des *vinaigres* et *acides acétiques.* — Impôt sur le *prix des places* et *transport* par chemin de fer. — Droit de transport par autres *voitures* que les chemins de fer.

Médaille des contributions indirectes.

Droits divers et recettes à différents titres : *Licences* pour les boissons, voitures publiques, garantie des matières d'or et d'argent. — Droit de *dénaturation* des alcools. — Prélèvement sur les communes pour frais de *casernement.* — *Cartes à jouer,* etc.

Il faut y ajouter les recettes résultant du monopole de la vente des tabacs, des allumettes, des poudres à feu.

Contributions indirectes (*médaille des*), destinée à récompenser les fonctionnaires qui se sont distingués dans le service. La médaille est de même modèle que la médaille forestière ; le ruban est vert, avec cinq filets blancs et un liséré blanc sur chaque bord.

contributoire adj. Qui a rapport à la contribution : *portion contributoire*

contributoirement [*man*] adv. Par forme de contribution.

contristant [*tris-tan*], **e** adj. Qui contriste.

contristation [*tri-sta-si-on*] n. f. Action de contrister.

contrister [*tris-té*] v. a. (lat. *constristare*). Affliger : *cette nouvelle m'a fort contristé.* ANT. **Dérider, égayer, réjouir.**

contrit [*tri*], **e** adj. (lat. *contritus;* de *cum,* avec, et *tritus,* broyé). Qui a un grand repentir de ses fautes : *pécheur contrit. Par ext.* Mortifié, chagrin. Qui exprime le repentir, le chagrin : *air contrit.*

contrition [*si-on*] n. f. (de *contrit*). Douleur profonde et sincère d'avoir offensé Dieu : *faire son acte de contrition.* Repentir. ANT. **Endurcissement, impénitence.**

contrôlable adj. Qui peut être contrôlé : *les dires d'un espion sont rarement contrôlables.*

contrôlage n. m. Action de contrôler.

contrôle n. m. (de *contre,* et *rôle*). Registre double, que l'on tient pour la vérification d'un autre : *comparer le rôle et le contrôle.* Droit que l'on paye pour certains actes : *payer le contrôle.* Vérification : *le contrôle d'une caisse.* Marque du poinçon de l'Etat sur les ouvrages d'or ou d'argent. Etat nominatif des personnes qui appartiennent à un corps : *officier rayé des contrôles de l'armée.* Bureau où se tiennent les contrôleurs. *Fig.* Critique : *je me passerai bien de votre contrôle.*

— ENCYCL. *Admin. Contrôle des monnaies.* L'Etat exerce un contrôle permanent sur les monnaies, d'abord au moment de leur frappe à l'hôtel des Monnaies, avant de les mettre en circulation et pendant la durée d'existence des différentes pièces monétaires. Ce contrôle porte sur le poids, le titre de l'alliage, la régularité des empreintes, etc. Quand les pièces, par suite de l'usure qu'elles subissent dans la circulation, sont altérées, l'Etat les refond.

Contrôle de garantie des matières d'or et d'argent. C'est à l'administration des contributions indirectes qu'est dévolu le soin de contrôler les bijoux et ob-

jets divers d'or et d'argent que vendent les orfèvres, joailliers, bijoutiers, et d'apposer sur lesdits objets un poinçon de garantie, coutre le payement d'un *droit de garantie*. V. POINÇON.

contrôlement [*man*] n. m. Action de contrôler : *le contrôlement des finances.*

contrôler [*lé*] v. a. Inscrire sur le contrôle : *contrôler des actes.* Vérifier : *contrôler une dépense.* Mettre le poinçon, la marque du contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent. *Fig.* Censurer.

contrôleur, euse [*eu-ze*] n. Personne chargée d'excreer un contrôle. Employé qui vérifie les billets de chemin de fer, de théâtre, etc. Appareil destiné à contrôler le service d'un employé, ou le fonctionnement d'un appareil : *contrôleur de ronde. Fig.* Qui censure, critique.

— ENCYCL. *Admin. fin. Contrôleur des contributions directes.* On nomme ainsi un agent du ministère des finances, chargé de préparer, de surveiller et d'instruire la répartition individuelle des contributions directes. Avec les maires et les répartiteurs, il fait le recensement des contribuables et de la matière imposable; il confectionne les matrices des rôles, tient note annuellement des mutations, instruit les demandes en décharge ou réduction et les propositions de cotes irrécouvrables.

Contrôleur des contributions indirectes. On nomme ainsi un agent du ministère des finances, placé à la tête de chaque circonscription d'exercice urbain, qui comprend deux ou trois postes gérés par des commis. Il surveille les opérations chez les assujettis, vérifie les portatifs des employés, les recettes particulières sédentaires, les recettes buralistes, les bureaux d'octroi.

Contrôleur des tabacs. On appelle ainsi un agent du ministère des finances, préposé dans les manufactures à la surveillance du matériel, des fournitures. Il contrôle les écritures, l'inventaire annuel. Dans les magasins, il est chargé de la comptabilité et de la tenue des écritures. Le contrôleur des cultures fait le recensement des feuilles et veille à ce qu'on n'en dérobe aucune.

Contrôleur des douanes. On désigne ainsi des agents du ministère des finances, chargés de reconnaître les marchandises importées, de les priser et de fixer les droits auxquels elles sont assujetties.

— *Ch. de f. Contrôleurs de l'exploitation des chemins de fer.* Ce sont des agents du ministère des travaux publics. Un *contrôleur général* est placé à la tête du service de surveillance de l'exploitation commerciale de chaque réseau. Il a sous ses ordres des *contrôleurs comptables.* Des contrôleurs comptables sont également attachés au contrôle de la voie, des bâtiments et, avec des *contrôleurs du travail,* au contrôle de l'exploitation technique.

— *Milit. Contrôleurs de l'administration de l'armée.* Ils forment un corps spécial ayant sa hiérarchie propre, sans assimilation avec les grades de l'armée, mais dont les membres jouissent des avantages consacrés par la loi sur l'état des officiers.

Les contrôleurs ne relèvent que de leurs chefs propres et du ministre dont ils sont les délégués. Ils procèdent par vérification des pièces, ou par inspections inopinées. Ils n'exercent aucune action sur la direction ou l'exécution même des services. Leur mission est de veiller à l'exécution des lois et règlements, de provoquer des explications, puis de rendre compte au ministre. Il existe au ministère de la guerre une *direction de contrôle.*

Contrôleurs de la marine. Il existe aussi un corps spécial de contrôleurs auprès de l'administration de la marine; leurs attributions sont analogues à celles des contrôleurs de l'armée de terre.

contro-stimulant, e adj. *Méd.* Se dit des remèdes qui combattent la stimulation. N. m. : *un contro-stimulant.* Pl. des *contro-stimulants.*

contro-stimulation n. f. *Méd.* Etat opposé à la stimulation.

contro-stimulisme n. m. *Méd.* Système médical qui emploie la contro-stimulation.

contro-stimuliste n. m. *Méd.* Partisan de la contro-stimulation. Pl. des *contro-stimulistes.*

contro-stimulus n. m. *Méd.* Etat contraire à l'état de stimulation, d'excitation.

controuver [*vé*] v. a. Inventer une fausseté. (S'emploie surtout au participe passé : *fait controuvé.*)

controversable [*vèr*] adj. Qui peut être discuté : *la question est fort controversable.*

controverse [*vèr-se*] n. f. (lat. *controversia*). Débat, contestation sur une question, une opinion, etc., surtout en matière religieuse : *Bossuet engagea avec le protestant Jurieu une longue controverse.*

controverser [*vèr-sé*] v. a. Mettre en controverse : *point longtemps controversé.* Absolum. Soutenir une controverse : *controverser avec passion.*

controversiste [*vèr-sis-te*] n. m. Qui traite des sujets de controverse en matière religieuse. *Par ext.* Personne habile dans la discussion.

contubernalité [*bèr*] n. f. (du lat. *contubernalis,* camarade de tente). Fraternité d'armes.

contumace n. f. (lat. *contumacia* et *contumax*). Refus, défaut de comparaître en justice, pour affaire criminelle : *la contumace est considérée comme un aveu du crime. Purger sa contumace,* se présenter devant le juge après avoir été condamné par contumace. N. et adj. Personne en état de contumace : *les biens du contumace sont confisqués et régis par l'administration des Domaines.* (Dans ce dernier cas, on dit quelquef. CONTUMAX.)

— ENCYCL. *Dr.* Lorsque, après l'arrêt de la mise en accusation, l'accusé ne se présente pas dans les dix jours de la notification qui en est faite à son domicile, le président de la cour d'assises, ou le magistrat qui le remplace, rend une ordonnance, dite *ordonnance de contumace,* portant que l'accusé sera tenu de se présenter dans un second délai de dix jours : faute, par l'accusé, de se présenter dans ce nouveau délai, il est déclaré *contumace.*

La contumace produit trois effets principaux : la suspension de l'exercice des droits de citoyen; l'interdiction de toute action en justice; le séquestre des biens, lesquels sont régis, comme les biens d'un absent, par l'administration des Domaines.

L'accusé contumace est jugé sans le concours du jury, sans défenseur, sur lecture de l'instruction écrite.

L'arrestation du contumace ou sa constitution volontaire comme prisonnier, avant la prescription de la peine, anéantissent, de plein droit, la condamnation portée contre lui, et il est procédé, dans les formes ordinaires, à de nouveaux débats.

contumacer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il contumaça, nous contumaçons.*) Déclarer contumace.

contumacial, e, aux adj. *Dr.* Qui se fait par contumace : *procédure contumaciale.*

contumax [*maksss*] adj. et n. V. CONTUMACE.

contus, e [*tu, u-ze*] adj. (lat. *contusus*). Meurtri. *Plaie contuse,* plaie produite par contusion.

contusif [*zif*], **ive** adj. Qui produit une contusion : *action contusive.*

contusion [*zi-on*] n. f. (de *contus*). Meurtrissure produite par un corps dur, contondant.

— ENCYCL. Les contusions du crâne, du thorax ou de l'abdomen peuvent être parfois graves, mais celles des muscles, surtout s'il n'y a qu'*ecchymose,* sont généralement bénignes. Le traitement consiste dans l'immobilisation et en l'application de compresses chaudes et humides.

contusionner [*zi-o-né*] v. a. Faire des contusions : *chute qui contusionne le corps.*

Conty, ch.-l. de c. de la Somme, arr. et à 20 kil. d'Amiens, sur la Selle; 1.280 h. Céréales. — Le cant. a 27 comm. et 8.140 h.

convaincant [*vin-kan*], **e** adj. Qui porte conviction : *raisonnement convaincant.* — Ne pas confondre avec *convainquant,* participe présent de *convaincre.*

convaincre [*vin-kre*] v. a. (lat. *convincere.* — Se conj. comme *vaincre.*) Réduire quelqu'un par le raisonnement, ou par des preuves sensibles et évidentes, à reconnaître une vérité, l'exactitude d'un fait : *convaincre un incrédule.* Donner des preuves de : *convaincre quelqu'un d'erreur.* Absolum. : *la logique est l'art de convaincre.*

convaincu, e [*vin*] adj. (de *convaincre*). Persuadé, de bonne foi : *un spirite convaincu.* Reconnu coupable : *être convaincu de mensonge.*

convalescence [*lès-san-se*] n. f. Etat d'une personne qui relève de maladie : *la convalescence demande toujours des soins attentifs.*

— ENCYCL. La convalescence succède à l'arrêt de la maladie; elle précède le retour à l'état normal. La température reste à 37° ou au-dessous, l'appétit réapparaît, l'amaigrissement disparaît, etc. La durée est fort variable; elle est plus courte chez l'enfant que chez l'adulte ou le vieillard. Le traitement consiste en une bonne hygiène physique et morale.

convalescent [*lès-san*], **e** adj. et n. (lat. *convalescens*). Qui se fortifie. Qui relève de maladie.

convallaire [*lè-re*] ou **convallaria** n. f. Genre de liliacées, dont l'espèce type est le *muguet.*

convection ou **convexion** [*vèk-si-on*] n. f. (du lat. *cum,* avec, et *vehere,* supin *vectum,* transporter). Phénomène qui se produit lorsqu'un corps chaud est plongé dans un corps fluide, liquide ou gazeux.

convenable adj. Sortable, qui convient : *mariage convenable.* Qui est à propos, expédient : *récompense convenable.* Décent, bienséant : *cela n'est pas convenable.* ANT. **Inconvenant, malséant, déplacé.**

convenablement [*man*] adv. D'une manière convenable.

convenance n. f. (de *convenir*). Rapport, conformité : *convenance d'humeur.* Commodité, utilité : *travailler à sa convenance. Mariage de convenance,* celui où les rapports de naissance, de fortune, ont été plus consultés que l'inclination. Pl. Bienséance, décence : *respecter les convenances.* ANT. **Inconvenance, impertinence.**

convenant [*nan*], **e** adj. Qui convient, bienséant : *démarches convenantes.*

convenir v. n. (lat. *convenire.* — Se conj. comme *venir.*) Demeurer d'accord : *ils sont convenus de se trouver ensemble.* Avouer : *il est convenu de sa méprise.* Etre convenable, agréer : *cet emploi lui aurait bien convenu.* V. impers. Etre expédient, à propos : *il convient, il aurait convenu de...* — Prend l'auxiliaire *avoir* quand il signifie *être convenable, à la convenance : cet emploi m'aurait convenu* ; l'auxiliaire *être* quand il exprime l'*accord : ils sont convenus de partir.* **Se convenir** v. pr. Se plaire. ANT. **Disconvenir.**

convent [*van*] n. m. (du lat. *conventus,* réunion). Assemblée générale de francs-maçons.

conventicule [*van*] n. m. (lat. *conventiculum*). Assemblée; accord; promesse; condition. Petite assemblée secrète et souvent illicite.

convention [*van-si-on*] n. f. (de *convenir*). Accord, pacte : *toute convention contraire à l'ordre public ou à la morale est nulle de plein droit.* Règle ayant un caractère général et qui résulte, non point de la nature des choses, mais d'un accord exprès ou tacite entre les hommes : *les conventions sociales.* Assemblée de représentants du peuple, formée exceptionnellement pour établir ou modifier une constitution. Local où siège une telle assemblée. *De convention* loc. adv. Qui est admis par accord tacite : *langage de convention.* Pl. Clauses d'un accord : *les conventions du traité d'Utrecht furent avantageuses pour l'Angleterre.*

Convention nationale, assemblée révolutionnaire qui succéda à l'Assemblée législative, le 20 septembre 1792. Elle proclama la République, condamna Louis XVI à la peine capitale, créa le comité de Salut public et envoya dans toute la France des représentants en mission, qui galvanisèrent le patriotisme du pays. Malgré ses embarras et ses dissensions intérieures (elle était à l'origine divisée en trois partis : les Girondins, les Montagnards et la Plaine), elle réussit à écraser les royalistes de la Vendée et du Midi et à vaincre l'Europe, coalisée contre la France : les traités de Bâle furent la première victoire diplomatique de la République. La Convention a fondé d'admirables institutions, dont la France s'honore : *Ecole normale, Ecole polytechnique, Bureau des longitudes, Arts et métiers, Ecoles primaires, centrales et spéciales, Muséum d'histoire naturelle, Conservatoire de musique, Système métrique, Grand-Livre de la dette publique.* Elle groupa sous le nom d'*Institut* les anciennes académies et celles qu'elle fonda elle-même. Elle se sépara le 26 octobre 1795, pour faire place au Directoire.

Carte des membres de la Convention.

Convention de Genève, convention conclue à Genève le 22 août 1864, à la suite d'un congrès dû aux efforts du philanthrope Dunant, et à Gustave Moynier, assistés du général suisse Dufour. Cette convention, à laquelle ont adhéré la plupart des Etats civilisés, comprend dix articles, qui imposent à deux nations en guerre des devoirs d'humanité dont le principal est l'observation de la neutralité des hôpitaux et ambulances militaires, fixes ou improvisés, ainsi que de leur personnel et de leur matériel. L'insigne international est un drapeau blanc, marqué d'une croix rouge

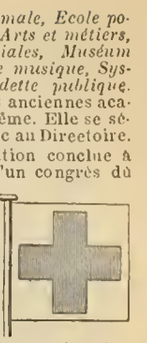
Drapeau de la Convention de Genève.

conventionnel, elle [*van-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui résulte d'une convention : *bail conventionnel.* Qui n'existe qu'en vertu d'une convention, qui n'est pas fondé sur la nature des choses : *le billon a une valeur conventionnelle.* N. m. Membre de la Convention nationale.

conventionnellement [*van-si-o-nè-le-man*] adv. Par convention.

conventualité [*van*] n. f. Etat d'une maison religieuse où l'on vit sous une règle.

conventuel, elle [*van-tu-èl, è-le*] adj. (rad. *convent,* ane. forme du mot *couvent*). Qui est propre au couvent : *la vie conventuelle.*

conventuellement [*van-tu-è-le-man*] adv. En communauté : *vivre conventuellement.*

convenu, e adj. Employé avec une signification conventionnelle : *langage convenu.* N. m. Ce qu'on a décidé d'un commun accord : *s'en tenir au convenu.* Ce qui est de convention : *sacrifier la nature au convenu.*

convergence [*vèr-jan-se*] n. f. Direction commune vers un même point : *la convergence de deux lignes. Fig.* Tendance vers un résultat commun : *la convergence des efforts est une garantie de succès. Convergence d'une série.* V. SÉRIE. ANT. **Divergence.**

convergent [*vèr-jan*], **e** adj. Qui converge : *feux convergents. Fig.* Qui a un but, un résultat commun. ANT. **Divergent.**

converger [*vèr-jé*] v. n. (lat. *convergere.* — Prend un *e* muet avant le *g* devant *a* et *o* : *il convergea, nous convergeons.*) Tendre vers le même point : *les rayons du soleil, colligés par une lentille biconvexe, convergent vers le foyer de celle-ci. Fig.* Avoir un même but, une même tendance. ANT. **Diverger.**

converginé, e [*vèr*] adj. *Bot.* Se dit des nervures qui convergent, après avoir décrit une courbe de part et d'autre de la nervure médiane.

convers, e [*vèr, vèr-se*] adj. (lat. *conversus*). Employé au service domestique d'un couvent : *frère convers ; sœur converse.*

conversable [*vèr*] adj. Avec qui l'on peut converser agréablement.

Conversano, v. d'Italie (Pouille [prov. de Bari]), non loin de l'Adriatique; 13.000 h. Vins, huiles, lin, coton.

conversation [*vèr-sa-si-on*] n. f. (lat. *conversatio*). Entretien familier : *la conversation n'admet aucun pédantisme.* Art ou manière de converser.

conversationniste [*vèr-sa-si-o-nis-te*] n. Qui excelle dans la conversation.

converse [*vèr-se*] adj. et n. f. *Logiq.* Se dit d'une proposition dont on prend le sujet pour en faire l'attribut et l'attribut pour en faire le sujet, sans qu'elle cesse d'être vraie. Ex. : *l'étendu est divisible, le divisible est étendu.*

converser [*vèr-sé*] v. n. (lat. *conversari*). S'entretenir familièrement avec quelqu'un : *Socrate, après avoir bu la ciguë, continua à converser tranquillement avec ses disciples.*

converser [*vèr-sé*] v. n. *Milit.* Exécuter une conversion.

conversible [*vèr*] adj. V. CONVERTIBLE.

conversion [*vèr*] n. f. (lat. *conversio*). Action de tourner. Changement de front. Changement de forme, de nature : *conversion des poids et mesures.* Transmutation : *conversion des métaux en or.* Opération de bourse faite en sens inverse de celle précédemment engagée. Changement du taux de l'intérêt servi aux porteurs des titres de la dette publique : *la conversion des rentes. Dr.* Changement d'un acte en un autre. *Théol.* Changement de croyance religieuse : *la conversion de Henri IV fut un acte d'habile politique.* Passage de l'incrédulité à la foi.

— ENCYCL. *Fin.* La réduction du taux de l'intérêt servi aux porteurs des titres de la dette publique se légitime par le droit reconnu à tout débiteur de se libérer de sa dette et par la nécessité de restreindre les charges des contribuables. Toute conversion suppose évidemment que le rentier sera incité à l'accepter dans son intégralité par un léger bénéfice qui lui sera laissé s'il y consent, au lieu de réclamer le remboursement au pair, ce qui revient à dire que le nouveau placement que lui propose l'Etat devra être encore un peu plus avantageux que celui qu'il pourrait faire de ses capitaux sur d'autres titres offrant la même sécurité aux conditions actuelles de la Bourse.

Il y a plusieurs modes de conversion :

1° L'Etat propose aux rentiers d'opter entre le remboursement du capital et l'acceptation d'un nouveau titre de rente, avec diminution du taux de l'intérêt : c'est le mode le plus répandu;

2° L'Etat, au moment de l'emprunt, prévoit une ou plusieurs conversions successives : c'est la *conversion différée ;*

3° L'Etat offre ou de rembourser le capital, ou de continuer à servir le même intérêt moyennant le versement d'un capital supplémentaire représentant le bénéfice éventuel de la conversion : c'est la *conversion avec soulte ;*

4° Le titre de rente perpétuelle est échangé contre un titre de rente amortissable : c'est un mode d'*amortissement.*

Conversion de saint Paul (*la*), tableau de Murillo (Madrid), belle composition ; — du Caravage à Santa Maria del popolo (Rome) ; — de Louis Carrache à la pinacothèque de Munich.

conversionner [*vèr-si-o-né*] v. a. Opérer la conversion de : *conversionner un incrédule.*

conversionniste [*vèr-si-o-nis-te*] n. Partisan de la conversion des rentes.

convertente [*vèr-tan-te*] adj. f. Se dit d'une proposition qui a été changée en une autre par conversion. N. f. Proposition convertente.

converti, e [*vèr*] n. Qui a été ramené à la religion. Qui a embrassé une autre opinion, un autre parti : *les nouveaux convertis sont toujours pleins de zèle. Fig. Prêcher un converti*, chercher à convaincre quelqu'un qui est déjà convaincu.

La Conversion de saint Paul, d'après Murillo.

convertibilité [*vèr*] n. f. Propriété de ce qui est convertible : *la convertibilité des valeurs.*

convertible [*vèr*] adj. (lat. *convertibilis*). Qui peut être converti : *fraction exactement convertible en décimales. Fin.* Qui peut s'échanger contre d'autres valeurs. ANT. **Inconvertible.**

convertiblement [*vèr-ti-ble-man*] adv. D'une manière convertible.

convertir [*vèr*] v. a. (lat. *convertere*). Changer une chose en une autre : *convertir un billet de banque en espèces. Fig.* Faire changer de résolution, d'opinion, de parti. Faire changer de religion : *saint Paul convertit les Gentils.* Changer le taux de : *convertir le 5 p. 100 en 4 1/2.* **Se convertir** v. pr. Changer d'avis, de sentiment, de parti, de religion. ANT. **Pervertir.**

convertissable [*vèr-ti-sa-ble*] adj. Qui peut être converti. ANT. **Inconvertissable.**

convertissant [*vèr-ti-san*], **e** adj. Qui convertit : *la grâce convertissante.*

convertissement [*vèr-ti-se-man*] n. m. Action de convertir : *convertissement des monnaies.*

convertisseur, euse [*vèr-ti-seur, eu-ze*] n. Qui réussit dans la conversion des âmes. N. m. Cornue métallique où l'on transforme la fonte en acier.

Lentille convexe.

convexe [*vèk-se*] adj. (lat. *convexus*). Courbé et arrondi en dehors : *les miroirs convexes grossissent et défigurent les objets. Polygone convexe*, polygone tel que l'un quelconque de ses côtés prolongé laisse toute la figure d'un même côté par rapport à lui. ANT. **Concave.**

convexité [*vèk-si*] n. f. (de *convexe*). Rondeur, courbure d'un corps : *la convexité de la terre.* ANT. **Concavité.**

convexo-concave [*vèk-so*] adj. Qui est convexe d'un côté et concave de l'autre, la surface convexe étant plus bombée.

convexo-convexe [*vèk-so*] adj. Qui est convexe des deux côtés.

convi n. m. Action de convier. (Vx.)

convict [*vikt*] n. m. (mot angl.). En droit anglais, tout criminel emprisonné ou déporté : *les convicts ont commencé la civilisation de l'Australie.*

conviction [*vik-si-on*] n. f. (du lat. *convictum*, supin de *convincere*, convaincre). Effet que produit dans l'esprit une preuve évidente, une certitude raisonnée : *la conviction agit sur l'entendement, la persuasion sur la volonté.* Croyance, opinion arrêtée : *toute conviction sincère mérite le respect. Dr. Pièces de conviction* ou *à conviction*, preuves matérielles d'un fait criminel.

convictionnel, elle [*vik-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui est relatif à la conviction.

convictionnellement [*vik-si-o-nè-le-man*] adv. Avec conviction.

convié, e n. Invité, convive.

convier [*vi-é*] v. a. (bas lat. *convitare*. — Se conj. comme *prier*.) Inviter quelqu'un à un repas, à une fête. *Par ext.* Engager : *le beau temps convie à la promenade.*

convive n. (lat. *conviva*). Qui prend ou doit prendre part à un repas.

conviviable ou **convivial, e, aux** adj. Qui a rapport aux festins.

convivialité n. f. (de *convivial*). Goût des réunions et des festins.

conviviat [*vi-a*] n. m. Qualité de convive.

convocable adj. Qui peut être convoqué.

convocateur, trice adj. et n. Qui convoque.

convocation [*si-on*] n. f. Action de convoquer : *convocation d'une assemblée.* Lettre, billet qui convoque : *recevoir une convocation.*

convoi n. m. (de *convoyer*). Réunion de voitures de transport qui cheminent ensemble. Cortège funèbre qui accompagne un mort à sa sépulture. Flotte marchande avec son escorte de navires de guerre : *le sacrifice du* Vengeur *sauva le convoi de Villaret-Joyeuse.* Transport de munitions, de vivres, d'argent, etc., pour un camp, une place assiégée. Suite de voitures formant un train de chemin de fer.

convoiement [*voi-man*] n. m. Action de convoyer. Escorte d'un convoi de bâtiments de commerce.

convoitable adj. Qui peut être convoité.

convoiter [*té*] v. a. (dérivé du lat. *cupiditas*, désir). Désirer avec avidité : *convoiter le bien d'autrui.* PROV. **Qui tout convoite tout perd,** l'avidité qui fait qu'on veut tout avoir, empêche de rien obtenir. ANT. **Dédaigner.**

convoiteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui convoite.

convoiteusement [*ze-man*] adv. Avec convoitise.

convoiteux, euse [*teu, eu-ze*] adj. Qui convoite : *la faim convoiteuse.* Substantiv. : *les convoiteux ne font nul cas de ce qu'ils possèdent.*

convoitise [*ti-ze*] n. f. (de *convoiter*). Désir immodéré. Cupidité : *voir d'un œil de convoitise.*

convol n. m. Action de convoler à un nouveau mariage.

convoler [*lé*] v. n. (lat. *convolare*). Se remarier : *convoler en secondes, en troisièmes noces.*

convoluté, e adj. (lat. *convolutus*). *Bot.* Roulé en cornet : *feuilles convolutées.* Syn. CONVOLUTIF.

convolution [*si-on*] n. f. (de *convoluté*). Action de se rouler autour : *les convolutions du serpent.*

convolve n. m. *Bot.* Forme peu usitée de *convolvulus.*

convolvulacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le *convolvulus* ou *liseron.* S. une *convolvulacée.*

— ENCYCL. Les convolvulacées habitent les régions chaudes et tempérées, et leur nombre diminue au fur et à mesure qu'on se rapproche du pôle. Ce sont ordinairement de jolies plantes grimpantes, que l'on cultive fréquemment comme ornementales. Plusieurs espèces élaborent un suc résinoïde que la médecine utilise pour ses propriétés purgatives, d'autres possèdent des parties souterraines charnues et féculentes, susceptibles d'entrer dans l'alimentation (patate).

convolvuline n. f. Substance résineuse, qu'on retire du jalap officinal.

convolvulus [*luss*] n. m. (du lat. *convolvere*, enrouler). *Bot.* Nom scientifique du liseron, appelé aussi *belle-de-jour.*

Convolvulus : a, coupe de la fleur.

convoquer [*ké*] v. a. (lat. *convocare*). Appeler à siéger, à comparaître : *les états généraux furent convoqués à Versailles le 5 mai 1789.*

convoyer [*voi-ié*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *via*, chemin. — Se conj. comme *aboyer.*) Escorter dans un but de protection : *convoyer un navire.*

convoyeur [*voi-i-eur*] n. m. Navire qui en escorte un autre. Fonctionnaire qui accompagne un convoi. Adjectiv. : *bâtiment convoyeur.*

convulser [*sé*] v. a. Crisper d'une manière convulsive : *visage convulsé par la terreur.*

convulsibilité n. f. Caractère de ce qui est convulsible.

convulsible adj. Qui est disposé aux convulsions.

convulsif, ive adj. Caractérisé par des convulsions : *toux convulsive.*

convulsion n. f. (lat. *convulsio ;* de *convellere* supin *convulsum*, tirailler). Contraction violente et involontaire des muscles, des membres : *les convulsions sont fréquentes chez les enfants.* Agitation violente dans la nature : *les convulsions volcaniques. Fig.* Mouvement violent, causé par les passions : *les convulsions du désespoir.* Bouleversement : *convulsion politique.*

— ENCYCL. Les convulsions sont des contractions brusques et involontaires, tantôt durables, laissant un membre dans une position fixe, tantôt rapides, successives, donnant lieu à des mouvements saccadés. Le type des premières est le *tétanos*, celui des secondes la *chorée.* Les convulsions se rencontrent de préférence chez l'enfant au cours d'infections ou à l'occasion de troubles digestifs, d'une émotion, etc. Il en est de même chez l'adulte, en y ajoutant l'urémie, l'éclampsie, la méningite, l'hystérie, etc.

Le pronostic est variable ; la thérapeutique est subordonnée à la cause ; chez les enfants, les bains, les lotions d'eau fraîche sont parfois suffisants.

convulsionnaire [*si-o-nè-re*] adj. et n. Attaqué de convulsions. (Peu us.) N. pl. Fanatiques jansénistes du XVIIIe siècle, chez lesquels l'exaltation religieuse produisait des convulsions, et qui s'infligeaient diverses tortures. S. un *convulsionnaire.*

— ENCYCL. *Hist.* Vers 1729, le bruit se répandit dans Paris que des miracles avaient lieu au cimetière de Saint-Médard, sur la tombe du diacre François de Pâris, mort en 1727, et qui de son vivant s'était distingué tant par son inépuisable charité que par la ferveur de son jansénisme. Des personnes amenées sur sa tombe étaient saisies de spasmes convulsifs (d'où leur nom de *convulsionnaires*) et prétendaient prédire l'avenir. D'autres se trouvaient ou se croyaient délivrées subitement de leurs maladies. Un pèlerinage important s'organisa, approuvé par des évêques et par des curés jansénistes. Mais, comme dans ces scènes de convulsions où l'hystérie jouait un grand rôle, l'indécence et la cruauté se mêlaient au fanatisme, l'archevêque de Paris dénonça ces soi-disant miracles. En février 1732, la cour fit interdire l'entrée du cimetière Saint-Médard, et un plaisant écrivit sur la porte :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Les agissements des convulsionnaires continuèrent pourtant en secret jusqu'à la Révolution.

convulsionnarisme [*si o-na-ris-me*] n. m. Etat de surexcitation semblable à celui des convulsionnaires.

convulsionner [*si-o-né*] v. a. Donner des convulsions : *l'électricité convulsionne les muscles.*

convulsionniste [*si-o-nis-te*] n. Partisan des convulsionnaires de Saint-Médard.

convulsivant [*van*], **e** adj. Qui donne des convulsions.

convulsivement [*man*] adv. D'une manière convulsive : *s'agiter convulsivement.*

conyse, conise [*ni-ze*] ou **conisa** [*ni-za*] n. f. Genre de composées, tribu des astérées, comprenant un grand nombre d'espèces, dont une est vulgairement connue sous le nom d'*herbe aux puces*, parce qu'elle fait périr ces insectes.

coobligation [*si-on*] n. f. Obligation réciproque ou commune à plusieurs personnes.

coobligé, e n. Qui est obligé avec d'autres.

cooccupant [*o-ku-pan*], **e** n. Personne qui occupe avec une ou plusieurs autres.

Cook [*kouk*] (James), célèbre navigateur anglais, né à Marton (Durham), m. dans la baie de Kealakekona (Hawaï) (1728-1779). Il explora l'Océanie dans trois expéditions successives, et fut tué par les sauvages des îles Sandwich. C'est Cook qui, avec l'explorateur de l'Arabie Niebuhr, ouvrit l'ère des voyages scientifiques, succédant aux voyages de découvertes.

J. Cook.

Cook (ARCHIPEL DE), groupe d'îles anglaises, dans la Polynésie, entre les îles Tonga et Tahiti.

Cook (DÉTROIT DE), en Océanie, entre les deux grandes îles de la Nouvelle-Zélande.

coolie [*kou-li*] n. m. (angl. *coolee*, de l'hindoustani *kuli*). Travailleur hindou ou chinois, engagé dans une colonie : *les coolies sont très sobres.*

Coolscamp, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt) ; 2.310 h.

Cooper [*kou-peur*] (Fenimore), célèbre romancier américain, né à Burlington, m. à Cooperstown [New-York] (1789-1851) ; auteur de récits d'aventures qui furent longtemps populaires, et qui valent par la reconstitution dramatique des mœurs naïves et farouches des tribus indiennes, à peu près disparues aujourd'hui. Citons : *l'Espion, le Dernier des Mohicans, la Prairie, le Lac Ontario*, etc.

Fenimore Cooper.

coopérateur, trice n. (de *coopérer*). Qui opère avec un autre.

coopératif, ive adj. Fondé sur la coopération : *société coopérative.* N. f. : *une coopérative.*

coopération [*si-on*] n. f. Action de coopérer.

— ENCYCL. *Econ. soc.* La coopération a pour base l'association des individus, et prend trois formes distinctes : 1° dans les sociétés de consommation, on se propose la suppression des intermédiaires à l'achat des produits ou denrées de consommation en se fournissant en gros directement chez les producteurs ; les coopérateurs rachètent ensuite à la caisse générale de la société, au fur et à mesure de leurs besoins, les marchandises, grevées de légers frais généraux, et les bénéfices provenant de la majoration des prix sont répartis entre les sociétaires au prorata de leurs achats. Les syndicats et les coopératives agricoles font collectivement non seulement les achats, mais encore la vente des produits récoltés, et quelquefois le traitement industriel de ces produits avant la vente : panification du blé, etc. ; 2° dans les sociétés de crédit mutuel, les adhérents constituent une caisse commune, destinée à leur consentir éventuellement des prêts d'argent ou à escompter le papier qu'ils peuvent être amenés à souscrire pour les besoins de leurs petites industries ; 3° dans les sociétés coopératives de production, les ouvriers, associés pour faire fonctionner une entreprise, se proposent la suppression du patron ou de l'entrepreneur, en fournissant eux-mêmes à la fois le capital et le travail.

coopératisme [*tis-me*] n. m. Système qui a pour base l'extension des associations coopératives.

coopérativement [*man*] adv. D'une manière coopérative.

coopérer [*ré*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) Opérer conjointement avec quelqu'un : *coopérer à la fondation d'un établissement.*

coptation [*si-on*] n. f. (lat. *cooptatio*). Mode de recrutement qui consiste, pour les membres d'une assemblée, à se nommer eux-mêmes : *l'Académie française se recrute par cooptation.*

coopter [*pté*] v. a. Admettre par cooptation.

coordination [*si-on*] n. f. Action de coordonner : *les lésions du cervelet empêchent en général la coordination des mouvements volontaires.* Etat des choses coordonnées : *habile coordination. Gram.* Rapport qui existe entre plusieurs propositions coordonnées.

coordonnable [*do-na-ble*] adj. Susceptible d'être coordonné.

coordonnant [*do-nan*], **e** adj. Qui coordonne.

coordonnateur, trice [*do-na*] adj. Qui coordonne : *intelligence coordonnatrice.*

coordonné, e [*do-né*] adj. Disposé suivant certains rapports. N. f. pl. *Gram. Propositions coordonnées,* celles qui ne dépendent pas l'une de l'autre, mais jouent le même rôle dans la phrase. *Géom.* Eléments nécessaires pour fixer la position d'un point sur un plan ou dans l'espace : *coordonnées rectilignes, sphériques.* S. une *coordonnée.*

— Encycl. Le nombre de *systèmes de coordonnées* est infini; nous indiquerons seulement les deux plus employés en géométrie plane :

Coordonnées rectilignes planes. Supposons tracés dans le plan deux axes fixes $x'Ox$, $y'Oy$, appelés *axes de coordonnées;* la position d'un point M quelconque du plan est définie par l'intersection de deux droites parallèles aux axes et les positions de ces parallèles sont déterminées par les segments OP, OQ, qu'elles intercceptent sur les axes, OP étant positif s'il est porté par Ox, négatif s'il est porté par Ox'; de même OQ étant positif s'il est porté par Oy, négatif dans le cas contraire. Les deux segments OP, OQ, affectés du signe convenable, sont les *coordonnées rectilignes* du point M; OP s'appelle l'*x* ou l'*abscisse* du point M, OQ en est l'*y* ou l'*ordonnée.*

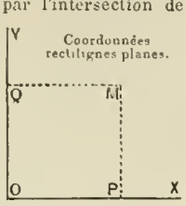

Ces coordonnées sont *rectangulaires* ou *obliques,* suivant que les axes xx', yy' sont rectangulaires ou obliques.

Coordonnées polaires planes. Soit O un point fixe appelé *pôle* et soit OX un axe fixe. La position d'un point quelconque M du plan est déterminée par l'intersection d'un cercle de rayon ρ ayant O pour centre et d'une demi-droite OA partant du pôle et faisant avec l'axe OX un angle ω; ρ et ω sont les *coordonnées polaires* du point M.

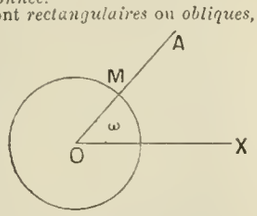

Coordonnées polaires planes.

coordonner [*do-né*] v. a. Combiner dans l'ordre assigné par la forme ou la nature des éléments : *coordonner un plan, ses idées.*

copahine n. f. Principe extrait du copahu.

copahu n. m. (mot guarani). Oléorésine fournie par divers copaïers.

— Encycl. Le copahu se retire par incision de divers copaïers. Dans le commerce, il en existe trois variétés principales. Cette résine est très usitée comme médicament dans la blennorragie, à la dose de 10 à 15 grammes par vingt-quatre heures.

copaïer ou **copayer** [*pa-ié*] n. m. Genre de légumineuses-césalpiniées, comprenant des arbres résineux balsamiques de l'Amérique méridionale.

— Encycl. Les copaïers sont des arbres à sue résineux, balsamique, qui croissent dans l'Amérique et l'Afrique tropicale. Certaines espèces fournissent le *copahu* ou *baume de copahu;* d'autres espèces fournissent des bois de couleur rougeâtre, employés dans la construction.

copain [*pin*] n. m. (du préf. *co*, et de *pain*). *Fam.* Camarade, compagnon préféré.

Copaïs [*pa-iss*] (LAC), auj. *Topolias,* lac de l'ancienne Béotie, maintenant desséché.

copal n. et adj. m. (mot mexicain). Résine que l'on extrait de divers arbres des régions tropicales : *un vernis copal.* Pl. des *copals.*

— Encycl. *Comm.* On distingue plusieurs sortes de copal proprement dit :

1° Le *copal* dur du commerce français, qui sert à la fabrication du vernis;

2° L'*animé orientale tendre* ou *copal tendre oriental.* Plus soluble que le copal dur, il fournit des vernis moins colorés, mais aussi moins solides;

3° L'*animé occidentale tendre, animé tendre d'Amérique, copal tendre d'Amérique.*

copaline n. f. Résine fossile. *Chim.* Principe immédiat du copal, substance dure et incolore.

copalme n. m. *Pharm.* Syn. de COPALINE. Adjectiv. : *baume copalme.*

copang [*panyh*] n. m. Ancienne monnaie d'or du Japon, qui valait 52 fr. et 30 fr.

copartage n. m. Partage d'un bien entre plusieurs personnes.

copartageant [*jan*], **e** adj. et n. Qui partage avec d'autres : *héritiers copartageants.*

copartager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il copartagea, nous copartageons.*) Partager avec d'autres.

coparticipant [*pan*], **e** n. et adj. Se dit des membres d'une société en participation.

coparticipation [*si-on*] n. f. Participation commune à plusieurs.

Cope (Charles West), peintre d'histoire anglais, né à Leeds, m. à Bournemouth (1811-1890), à qui l'on doit notamment les *derniers jours du cardinal Wolsey.*

copeau [*pô*] n. m. (de *couper*). Parcelle de bois enlevée avec un instrument tranchant. Lamelle de bois débitée à la scie, à une épaisseur voulue, pour fabriquer un peigne. *Vin de copeaux,* vin chargé ou trouble qu'on clarifie avec des copeaux.

copeck ou **kopeck** [*pèk*] n. m. (mot russe). Monnaie russe, valant quatre centimes environ : *le copeck est la centième partie du rouble argent.*

Copenhague [*pè-na-ghe*], capit. du Danemark, dans l'île de Seeland, que sillonnent à cet endroit de nombreux canaux, à 1.240 kil. de Paris; 426.540 h. Port sur le Sund. Importantes fortifications, constructions navales, forges, fonderies. En 1807, la ville fut bombardée par les Anglais, sans déclaration de guerre.

Armes de Copenhague.

copépodes n. m. pl. Ordre de crustacés entomostracés, comprenant des animaux généralement de petite taille, qui nagent par immenses troupes dans les eaux douces ou salées, et dont certaines espèces vivent en parasites sur les crustacés décapodes et les poissons. S. un *copépode.*

copermutant [*pèr-mu-tan*], **e** n. et adj. (de *copermuter*). Chacun de ceux qui font un échange. (Se disait spécialement de ceux qui échangeaient leurs bénéfices.)

Copernic.

copermutation [*pèr, si-on*] n. f. Action de copermuter.

copermuter [*pèr-mu-té*] v. a. Echanger, troquer, particulièrement échanger des bénéfices.

Copernic [*pèr-nik*] (Nicolas), célèbre astronome polonais, né à Thorn, m. à Frauenburg (1473-1543). Dans son fameux *Traité sur les révolutions des mondes célestes,* qu'il publia quelques jours avant sa mort, il démontra le double mouvement des planètes sur elles-mêmes et autour du soleil, théorie dite *système de Copernic,* qui fut condamnée par le pape Paul V, comme contraire aux Ecritures.

copernicien, enne [*per-ni-si-in, è-ne*] adj. et n. Partisan du système de Copernic. Qui a rapport à ce système.

cophose [*fô-ze*] n. f. (du gr. *kôphos,* sourd). Surdité complète ou incomplète.

cophte adj. et n. V. COPTE.

Copiapo, v. du Chili (prov. d'Atacama), sur la rivière homonyme; 16.000 h. Aux environs, mines de cuivre.

copiate n. m. (gr. *kopiatès.*) Membre du bas clergé, qui était chargé, à Constantinople, de creuser les fosses et d'ensevelir les morts.

copie [*pi*] n. f. (du lat. *copia,* abondance). Reproduction d'un écrit : *collationner une copie sur l'original.* Reproduction, imitation exacte d'un ouvrage d'art : *les copies exécutées par l'auteur de l'œuvre originale prennent le nom de « répliques ».* Feuille volante sur laquelle un écolier rédige au net ses devoirs. *Fig.* Imitation. Personne qui en imite une autre. *Fam. Original sans copie,* personne très singulière. *Impr.* Manuscrit ou imprimé sur lequel travaille le compositeur.

— Encycl. *Dr.* Tant que l'original subsiste, les copies ne font foi que de ce qui est contenu dans cet original. Si la copie diffère de l'original, celui-ci prévaut.

Lorsque l'original n'existe plus, il faut distinguer trois catégories de copies, quant au degré de foi qui leur est dû : 1° les grosses ou premières expéditions font foi au même titre que l'original lui-même; 2° les copies délivrées postérieurement aux premières grosses ou expéditions font foi comme l'original quand elles datent de plus de trente ans (elles ne valent que comme commencement de preuve par écrit dans le cas contraire); 3° les copies de copies ne peuvent servir que comme renseignements.

copier [*pi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire la copie écrite de : *copier un acte.* Reproduire exactement : *copier un tableau. Fig.* Imiter : *copier la voix, les gestes de quelqu'un.*

copieusement [*ze-man*] adv. D'une manière copieuse : *manger copieusement.* ANT. **Chichement, maigrement, mesquinement.**

copieux, euse [*pi-eû, eu-ze*] adj. (lat. *copiosus;* de *copia,* abondance). Abondant : *repas copieux.* ANT. **Mesquin.**

copisque [*pis-ke*] n. m. Encens de qualité inférieure.

copiste [*pis-te*] n. Personne qui copie : *l'imprimerie a presque supprimé l'industrie des copistes.* Celui qui imite scrupuleusement les œuvres de quelqu'un.

copossséder [*po-sé-dé*] v. a. Posséder avec un ou plusieurs autres.

copossesseur [*po-sè-seur*] n. Qui possède avec un ou plusieurs autres.

copossession [*po-sè-si-on*] n. f. Possession en commun.

Coppée [*ko-pé*] (François), poète et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1842-1908); membre de l'Académie française. Parmi ses œuvres dramatiques, il faut citer : *le Passant, Severo Torelli, les Jacobites, Pour la Couronne;* et parmi ses œuvres lyriques : *Intimités, les Humbles, le Cahier rouge, les Récits et Elégies,* etc. Poète des humbles, il a trouvé dans la narration familière et les tableaux de genre ses inspirations les plus personnelles.

Fr. Coppée.

Coppélia ou *la Fille aux yeux d'émail,* ballet-pantomime en deux actes, de Charles Nuitter, musique de Léo Delibes (Opéra, 1870); partition élégante et charmante, un des chefs-d'œuvre du genre.

Coppet [*ko-pè*], village de Suisse (cant. de Vaud), sur le lac de Genève; 600 h. Illustré par le séjour de Mme de Staël. Tombeaux de Necker et de Mme de Staël.

copragogue [*gho-ghe*] adj. (du gr. *kopros,* excrément, et *agein,* faire sortir). *Pharm.* Sorte de purgatif très doux : *potion copragogue.* N. m. : *un copragogue.*

coprah ou **copra** n. f. Amande de coco débarrassée de sa coque, desséchée et prête à être moulue pour l'extraction de l'huile. (On dit aussi *copre.*)

copreneur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui prend avec une autre un objet à loyer ou à ferme.

coprin n. m. Genre de champignons, famille des agaricinées, à spores noires, d'une durée très éphémère. (Quelques espèces de petite taille vivent en touffes, qui comprennent parfois plus de cinquante individus. Le *coprin à chevelure* est comestible.)

coprocrasie [*zi*] n. f. (du gr. *kopros,* excrément, et *akrasis,* incontinence). *Pathol.* Evacuation involontaire des matières fécales.

coprocritique adj. (du gr. *kopros,* excrément, et *krinein,* séparer). *Méd.* Se dit d'un laxatif qui provoque l'expulsion des matières fécales. N. m. : *un coprocritique.*

coproèmèse [*mé-ze*] n. f. (du gr. *kopros,* excrément, et *emein,* vomir). Vomissement de matières fécales.

coprolithe ou **coprolite** n. m. (du gr. *kopros,* fiente, et *lithos,* pierre). Excrément pétrifié des animaux fossiles.

coprologie [*ji*] n. f. (du gr. *kopros,* fiente, et *logos,* discours). Etude sur les engrais.

coprophage (du gr. *kopros,* fiente, et *phagein,* manger) adj. Qui se nourrit d'excréments : *insecte coprophage.*

copropriétaire [*tè-re*] n. Qui possède avec une autre personne une maison, une terre, etc.

copropriété n. f. Propriété commune entre plusieurs : *avoir la copropriété d'un mur.*

— Encycl. *Dr.* Lorsque plusieurs personnes ont la copropriété d'une même chose, cette chose n'appartient à chacune d'elles que pour une quote-part abstraite : c'est ce qu'on exprime en disant qu'elles sont dans l'indivision. On sort de l'indivision par le partage. Quelquefois, il y a copropriété avec indivision forcée, c'est lorsque des choses sont affectées, comme accessoires indispensables, à l'usage commun d'héritages appartenant à des propriétaires différents; on appelle quelquefois cette situation *servitude d'indivision.* On peut en donner comme exemple la mitoyenneté.

coprorrhée [*pro-ré*] n. f. (du gr. *kopros,* excrément, et *rhein,* couler). Evacuation de matières fécales liquides.

coprosclérose [*pros-klé-rô-ze*] n. f. (du gr. *kopros,* excrément, et *sklérôsis,* durcissement). *Méd.* Durcissement excessif des excréments dans l'intestin.

coprose [*pro-ze*] n. f. Nom vulgaire du coquelicot.

coprostasie [*pros-ta-zi*] n. f. (du gr. *kopros,* excrément, et *stasis,* action de s'arrêter). Constipation.

coptée [*kop-té*] n. f. Sonnerie que l'on fait en coptant.

copter [*kop-té*] v. a. (de *cop,* pour *coup*). Frapper une cloche d'un seul côté avec le battant.

Copte, race égyptienne qui a conservé les principaux caractères des anciens habitants de l'Egypte : *les Coptes.* (On dit aussi COPHTE et quelques-uns écrivent KOPTE.) Adj. Qui se rapporte aux Coptes : *tradition copte. Légion copte,* légion d'indigènes formée en Egypte par Kléber, en 1799. N. m. Langue parlée par cette race : *l'étude du copte a été d'un grand secours à Champollion pour la traduction des hiéroglyphes.* Nom donné aux chrétiens schismatiques d'Egypte : *les coptes ont pour chef un patriarche.*

coptique ou **cophtique** adj. Qui a rapport aux Coptes : *les mœurs coptiques.*

coptisant [*ti-zan*], **e** n. Personne érudite qui étudie les Coptes.

coptographie [*ffi*] n. f. (du gr. *koptein,* couper, et *graphein,* écrire). Art de découper des morceaux de carton, de façon que leur ombre, projetée sur la muraille, y produise des ombres simulant des estampes.

Coptos, v. de l'anc. Egypte, qui devint un entrepôt de Thèbes et fut pendant longtemps une cité très importante. Ruinée par les Turcs au XVIe siècle, elle n'est plus aujourd'hui qu'un bourg de 2.500 h.

copulateur, trice adj. Qui est propre à la copulation.

copulatif, ive adj. (lat. *copulativus;* de *copulare,* unir). *Gram.* Qui sert à lier les mots, les membres de phrase, comme *et, ni,* etc. N. f. Conjonction copulative : *une copulative.* ANT. **Disjonctif.**

copulation [*si-on*] n. f. (de *copulatif*). Accouplement du mâle et de la femelle.

copulativement [*man*] adv. D'une manière copulative : *des mots copulativement unis.*

copule n. f. (lat. *copula*). *Logiq.* Mot qui lie l'attribut au sujet : *le verbe être, distinctement exprimé ou contracté, est la copule de toute proposition. Gram.* Conjonction copulative.

Coq de bruyère.

copyright n. m. V. PROPRIÉTÉ.

coq [*kok*] n. m. (onomat.). Genre d'oiseau gallinacé : *le coq gaulois est un des emblèmes nationaux de la France.* Spécialem., le mâle du genre : *les combats de coqs sont pratiqués en Flandre. Fig.* et *fam.* Homme ardent et vigoureux. *Par ext.* Mâle du faisan, du héron, etc. Figure de coq qu'on place à la pointe d'un clocher. *Revoir son coq,* revoir son clocher. Œuf métallique, supporté par une tige, dont les blanchisseuses se servent pour repasser les bouillonnés, les entre-deux. *Coq du village,* personnage le plus important d'un endroit. *Rouge comme un coq,* qui a le sang au visage. *Coq de bruyère,* tétras. (V. TÉTRAS.) *Coq d'Inde,* dindon. *Coq héron,* nom vulgaire de la huppe. PROV. et LOC. PROV. : **Etre comme un coq en pâte,** être entouré de

Coqs : 1. Crèvecœur ; 2. La Flèche ; 3. Phœnix ; 4. Bréda ; 5. Faverolles ; 6. Houdan ; 7. Brahmapoutra ; 8. Cochinchinois ; 9. Le Mans ; 10. Padoue ; 11. Coucou de Rennes ; 12. De combat ; 13. Sauvage ; 14. Espagnol ; 15. Nègre-soie ; 16. Dorking ; 17. Java ; 18. Nagasaki ; 19. De combat, nain ; 20. Leghorn.

soins et de bien-être. **La poule ne doit pas chanter avant (ou devant) le coq,** l'autorité, dans un ménage, appartient au mari.

— Allus. hist. : 1° **Renier au premier chant du coq,** Se dit de ceux qui, à l'exemple de saint Pierre, renient un maître, une doctrine, à la première apparence de danger.

2° **Sacrifier un coq à Esculape.** Socrate, près de mourir, disait à son ami Criton : « N'oubliez pas que nous devons *sacrifier un coq à Esculape.* » On rappelle ces paroles pour conseiller de faire quelque sacrifice à un préjugé, quelque concession à une manière de voir que l'on ne partage pas.

— Encycl. *Ornith.* Les coqs sont des oiseaux gallinacés de forme robuste, à plumage brillant ; ils sont originaires des contrées tropicales de l'Asie, mais aujourd'hui des races domestiques abondent sur tous les points de la terre. Le coq bankiva de l'Indo-Chine est probablement la souche primitive de toutes nos races, dont la taille, le plumage varient extraordinairement. La femelle, de couleur plus terne, s'appelle *poule.*

— *Hist.* Le coq, plus souvent appelé *coq gaulois,* est l'un des emblèmes nationaux de la France. Il décora les drapeaux sous la Révolution, disparut sous l'Empire, reparut en 1830, et fut supprimé de nouveau par Napoléon III. Il figure aujourd'hui sur les monnaies d'or de la troisième République.

coq [*kok*] n. m. (holland. *kok*). Cuisinier du bord, sur les navires. (On dit souvent *maître coq ;* son aide s'appelle *matelot coq.*)

coq-à-l'âne n. m. invar. Discours qui n'a pas de suite, de liaison, de raison. Pièce satirique ou burlesque, d'une composition à dessein incohérente.

coq-souris n. m. Voile de fortune pour remplir, sur les petits bateaux, le vide de l'échancrure du petit hunier. Syn. lécheferite.

coqualin [*ka-lin*] n. m. Nom pyrénéen de l'écureuil.

coquard [*kar*] n. m. Vieux coq. Vieillard prétentieux et ridicule. Benêt.

Coquard (Arthur), compositeur français, né à Paris en 1846 ; musicien savant et distingué, auteur de *Héro, Ossian,* etc.

coquardeau [*dô*] n. m. (dimin. de *coquard*). Galant, conteur de fleurettes. (Vx.)

Coquart (Ernest-Georges), architecte français, né et mort à Paris (1831-1902). Il s'est principalement consacré à l'archéologie. On lui doit le monument du peintre H. Regnault.

coquasse [*ka-se*] n. f. Bouillotte pansue, à anse, recouverte d'une tresse de paille ou de roseau.

coquâtre [*kâ-tre*] ou **cocâtre** n. m. Coq à demi chaponné.

coque [*ko-ke*] n. f. (lat. *concha*). Enveloppe solide et dure de l'œuf : *le poussin brise la coque de l'œuf avec son bec. Œuf à la coque,* œuf légèrement cuit dans l'eau bouillante, mais non durci. Enveloppe ligneuse de certains fruits. Fruit à plusieurs loges closes : *coque de noix. Coque du Levant,* fruit de l'anamirte, employé par les braconniers pour enivrer le poisson et le capturer facilement ; *l'emploi de la coque du Levant est sévèrement puni.* Enveloppe de la chrysalide des insectes qui filent. Nœud de ruban de cheveux. *Mar.* Carcasse du navire, indépendamment des mâts : *recevoir un boulet dans la coque.*

— Encycl. *Mar.* La coque comprend la membrure et ses recouvrements, les liaisons ; c'est la partie la plus lourde du navire. Elle doit être rigide, et peut être construite en bois, en tôle de fer ou d'acier.

coquebin [*ke*] n. m. Niais, innocent.

coquecigrue [*ke-si-grû*] n. f. *Pop.* Animal chimérique. Baliverne, conte en l'air. (Vx.)

coquefredouille [*ko-fre-dou, ll* mll., *e*] n. m. Pauvre hère. (Fam. et vx.)

coqueleux, euse [*ke-leû, eu-ze*] n. Qui élève des coqs de combat.

coquelicot [*ke-li-ko*] n. m. Espèce de pavot des champs : *les fleurs du coquelicot servent à faire une tisane calmante.*

— Encycl. Le coquelicot croît communément dans les blés. C'est une jolie plante à fleur d'un rouge éclatant, et qui, cultivée dans les jardins, a produit de nombreuses variétés.

Coquelicot.

Coquelin (Constant), dit *Coquelin aîné,* acteur français et directeur de théâtre, né à Boulogne-sur-Mer, m. dans la « Maison des comédiens » de Pont-aux-Dames (Seine-et-Marne) (1841-1909). Il a interprété avec éclat les grands rôles comiques. — Son frère Ernest, dit *Coquelin cadet,* né à Boulogne-sur-Mer, m. à Suresnes (1848-1909). Il a interprété les rôles comiques du répertoire de Molière.

coqueliner [*ke-li-né*] v. n. Chanter, en parlant du coq. *Fam.* Faire le galant auprès des femmes.

coquelourde [*ke*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs plantes (*anémone, lychnis à couronne,* etc.).

coqueluche [*ke*] n. f. *Archéol.* Bonnet du moyen âge. *Fig.* et *fam.* Personnage en vogue (parce qu'on en est coiffé) : *être la coqueluche de la ville. Méd.* Maladie contagieuse, caractérisée par une toux convulsive.

Coquelin aîné.

— Encycl. *Méd.* La coqueluche frappe de préférence les enfants placés dans de mauvaises conditions hygiéniques. Environ une semaine après le contage, l'enfant a un rhume de cerveau, puis il tousse, et peu après apparaissent les quintes caractéristiques, qui se produisent jusqu'à quarante fois par jour. La complication la plus grave est la *broncho-pneumonie.* Souvent, il existe des vomissements alimentaires, qui peuvent entraîner l'inanition. Le traitement consiste en calmants légers antispasmodiques, qui diminuent les quintes, mais la maladie n'en dure pas moins de six à huit semaines. Le changement d'air est très favorable vers la fin.

coqueluchoïde [*ke-lu-cho-i-de*] adj. Qui ressemble à la coqueluche.

coqueluchon [*ke*] n. m. Capuchon. *Bot.* Nom vulgaire de l'aconit.

coquemar [*ke*] n. m. Sorte de bouilloire à anse.

Coquerel [*ke-rèl*] (Athanase), pasteur protestant et publiciste français, né et m. à Paris (1795-1868). Il fut un des chefs du parti protestant libéral. — Son fils Athanase, pasteur et orateur français, né à Amsterdam, m. à Fismes (Marne) (1820-1875), se fit remarquer par ses idées larges et tolérantes.

Coquemar (XVe s.).

coquereau [*ke-rô*] n. m. (de *coque*). Petit navire. (Vx.)

coquerelle [*ke-rè-le*] n. f. Nom donné aux noisettes dans leur capsule verte et réunies par trois.

coqueret [*ke-rè*] n. m. ou **coquerelle** [*ke-rè-le*] n. f. Nom vulgaire de l'alkékenge.

coquerico [*ke-ri-ko*] n. m. Syn. de cocorico.

coquerie [*ke-rî*] n. f. Cuisine du bord pour l'équipage. Cuisine sur un quai pour les matelots.

coqueriquer [*ke-ri-ké*] v. n. (de *coquerico*). Chanter, en parlant du coq.

coqueron [*ke*] n. m. Soute à provisions, à l'arrière d'un navire.

Coques [*ko-ke*] ou **Cox** (Gonzalès), peintre de l'école flamande, né à Anvers (1618-1684). Il a excellé dans le portrait et la peinture des scènes familières.

coquet, ette [*kè, è-te*] adj. et n. Qui a de la coquetterie, qui cherche à plaire : *on se moque des petites coquettes.* Inspiré par la coquetterie : *mines coquettes. Grande coquette,* grand rôle de femme dans les comédies de caractère.

coqueter [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *elle coquette*). *Fam.* User de coquetterie.

coquetier [*ke-ti-é*] n. m. Marchand d'œufs et de volailles en gros. Petit vase pour manger des œufs à la coque.

coquetière [*ke*] n. f. Ustensile dans lequel on place des œufs pour les faire cuire à la coque.

Coquetier.

coquette [*kè-te*] n. f. Variété de laitue, à feuilles teintées de roux. Boîte à herborisation. Poisson de mer, du genre blennie. (En ce dernier sens, on dit aussi coquillade.)

coquettement [*kè-te-man*] adv. D'une manière coquette.

coquetterie [*ké-te-ri*] n. f. (de *coq*). Goût de la parure : *la coquetterie est un défaut coûteux.* Désir de plaire. Action propre à plaire : *faire des coquetteries à quelqu'un. Être en coquetterie avec une personne,* chercher à la séduire.

coquettisme [*kè-tis-me*] n. m. Manège de la coquette.

coquillade [*ki, ll* mll.] n. f. *Ichtyol.* V. coquette.

coquillage [*ki, ll* mll.] n. m. Mollusque testacé, animal à corps mou, revêtu d'une coquille : *l'huître est le plus estimé des coquillages.* La coquille même : *un collier de coquillages.*

coquillart ou **coquillard** [*ki, ll* mll., *ar*] n. m. Pierre calcaire renfermant des coquilles.

coquille [*ki, ll* mll., *e*] n. f. (dimin. de *coque*). Enveloppe dure, qui couvre les mollusques dits « testacés ». *Fig.* Maison, logis : *Ne jamais sortir de sa coquille* (l'am.). *Rentrer dans sa coquille,* se taire, tâcher de passer inaperçu. Ustensile de cuisine pour cuire les rôtis. Coque solide des œufs et des noix. *Fig. Coquille de noix,* frêle bateau. Expansion inférieure de la garde d'une épée, servant à protéger la main. Format de papier (environ 0m,56 sur 0m,44). Intrados de la voûte rampante formée par l'assemblage des marches d'un escalier. Voûte en quart de sphère, formant la partie supérieure d'une niche en plein cintre. Petit ornement taillé sur le contour d'un quart de rond. Mets que l'on sert dans des coquilles ou dans des vases en forme de coquille. Pièce sur laquelle on pose le doigt pour soulever un loquet. Planche sur laquelle le cocher d'une voiture pose ses pieds. Boursouflure dans le pain. *Impr.* Faute résultant de la substitution d'une ou plusieurs lettres à une ou plusieurs autres. Ex. : *les mots sont les* singes (pour *signes*) *de nos idées.*

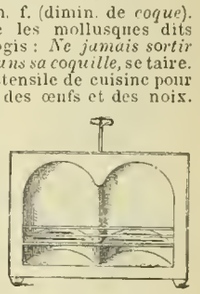

Coquille (cuis.).

— Encycl. *Zool.* Les coquilles sont des formations calcaires, sécrétées par le manteau des mollusques. Elles présentent des aspects multiples, et fournissent de la nacre, des ornements, ou, accumulées en dépôts énormes, servent à fabriquer de la chaux. Certaines, très rares, valent des sommes considérables.

Coquille (La), comm. de la Dordogne, arr. et à 31 kil. de Nontron ; 1.790 h. Ch. de f. Orl.

Coquille [*ki, ll* mll., *e*] (Guy), jurisconsulte français, né à Decize (1523-1603). Procureur général du Nivernais en 1572, il préserva sa province des horreurs de la Saint-Barthélemy.

coquiller [*ki, ll* mll., *é*] v. n. Former des coquilles, en parlant du pain : *ce pain est coquillé.*

coquilleux, euse [*ki, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Rempli de coquilles : *terrain coquilleux.*

coquillier [*ki, ll* mll., *é*] n. m. Collection de coquilles ; boîte ou vitrine qui la renferme.

coquillier [*ki, ll* mll., *é*], **ère** adj. Qui contient des coquilles : *calcaire coquillier.*

Coquimbo [*kim*], v. du Chili, petit port sur le Pacifique ; 5.000 h. — La *province* a 193.200 h.

coquin, e [*kin, i-ne*] n. Personne vile, sans honneur ni probité : *l'indulgence des honnêtes gens fait la force des coquins. Par plaisant.,* se dit d'une personne, d'un enfant espiègle : *petit coquin.*

coquiner [*ki-né*] v. n. Mener la vie d'un coquin.

coquinerie [*ki-ne-rî*] n. f. Caractère, action de coquin : *commettre des coquineries.*

coquinet [*ki-né*] n. m. Petit coquin.

coquinisme [*ki-nis-me*] n. m. Action ou métier de coquin : *le coquinisme fleurit partout.*

coquiole [*ki-o-le*] ou **coquioule** [*ki-ou-le*] n. f. Nom vulgaire de la fétuque ovine.

cor n. m. (lat. *cornu*). Instrument à vent, contourné en spirale : *cor de chasse, d'harmonie ; cor à pistons ; le timbre du cor est doux et sonore.* Musicien qui en joue. *Cor anglais*, sorte de hautbois. *Cor des Alpes*, instrument suisse en bois de sapin, dont les bergers se servent pour appeler leurs troupeaux. *A cor et à cri* loc. adv. A grand fracas : *réclamer quelqu'un à cor et à cri.*

Cor de chasse.

Allus. littér. : **Cor d'Astolphe.** V. Astolphe. Allus. hist. : **Cor de Roland,** instrument légendaire qui appartenait au paladin Roland, et qui rendait des sons effrayants. Cerné à Roncevaux, Roland en sonna avec tant de force, qu'il se rompit les veines du cou. **Cor d'Alexandre.** Une tradition veut qu'Alexandre, dans ses campagnes, se soit servi d'un cor gigantesque, que ses soldats entendaient d'une distance équivalant à 18 kilomètres.

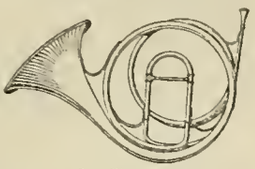
Cor d'harmonie.

— Encycl. *Musiq.* Le cor dérive de la trompe de chasse du XVIe siècle. Il ne donne naturellement que des sons ouverts, c'est-à-dire une gamme très incomplète, mais en introduisant la main plus ou moins profondément dans le pavillon, il est possible d'obtenir toutes les notes complétant la gamme rationnelle : ce sont les *sons bouchés.* Le cor est formé d'un tube de cuivre trois fois enroulé sur lui-même, relativement étroit près de son embouchure et qui, arrivé à son extrémité, s'élargit graduellement jusqu'au pavillon. C'est un instrument à embouchure, qui joue en *ut.* Au moyen de tuyaux mobiles ou corps de rechange, il peut changer de ton. Les parties du cor s'écrivent en clef de *sol.* Le *cor à pistons* ou *cor chromatique* est muni de trois pistons, qui rendent inutiles les tons de rechange et, sur trois octaves et demie, les sons bouchés ; mais cet instrument n'a ni la douceur ni l'éclat du cor ordinaire. Le *cor anglais* est un hautbois en *fa*, sonnant une quinte plus bas que le hautbois ordinaire. Il a une sonorité pénétrante, un peu criarde.

Cor anglais.

cor n. m. (du lat. *cornu*, corne). Durillon sur les doigts du pied : *l'usage des chaussures trop étroites produit les cors.*

— Encycl. Les cors sont produits par l'usage de sabots ou de souliers trop étroits. On distingue le *durillon*, l'*oignon*, la *callosité*, qui sont plus ou moins douloureux. Le remède consiste en excision, en cautérisation, en emplâtres ou pommades salicylés.

cor n. m. (du lat. *cornu*, corne). Petite corne du bois d'un cerf. *Cerf dix cors*, cerf qui a atteint sa septième année.

Cora ou **Coré**, divinité grecque, fille de Déméter, la même que Perséphone ou Proserpine.

coracien, enne [*si-in, è-ne*] adj. (du gr. *korax, akos*, corbeau). Qui ressemble au corbeau.

coracoïde adj. (du gr. *korax, akos*, corbeau, et *eidos*, forme). *Anat.* Se dit d'une apophyse de l'omoplate que sa forme a fait comparer au bec d'un corbeau.

coracoïdien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'apophyse coracoïde.

corah n. m. Tissu de soie pure, sorte de foulard écru ou imprimé fabriqué dans l'Inde.

corail [*ra, l* mll.] n. m. (gr. *korallion*). Sorte de polypier dont le support calcaire, blanc, rouge ou noir, sert à fabriquer des bijoux : *la pêche du corail se pratique sur les côtes de la Sicile. Corail artificiel*, pâte dure et colorée qui imite le corail. *Pop.* Couleur d'un rouge éclatant. Pl. des *coraux.*

Corail.

— Encycl. D'une façon générale, on entend par *coraux* tous les madrépores ou anthozoaires dont les polypiers forment, en certaines mers, des récifs immenses qui ont concouru, aux époques antérieures, à établir des gisements calcaires d'une importance considérable. Les *atolls* (v. ce mot) du Pacifique, la plupart des îles basses de la Micronésie et de la Polynésie sont d'origine corallienne.

Le corail est pêché au moyen de sortes de dragues que l'on traîne à une faible profondeur le long des côtes de l'Afrique septentrionale et de la Sicile.

— *Techn.* On distingue plusieurs variétés marchandes de corail : le *corail mort* ou *pourri*, de peu de valeur, composé des racines du polype recouvertes de dépôts pierreux ou de bryozoaires ; le *corail noir*, qui, tombé du rocher dans la vase, s'est modifié par des émanations sulfureuses ; le *corail vivant*, réunion des morceaux tels qu'ils proviennent de la pêche ; le *corail blanc*, très rare, ne différant du précédent que par la couleur ; chaque variété est appréciée également d'après sa couleur (sang).

Le corail naturel sert à fabriquer des bijoux de toute sorte (bracelets, colliers) et des camées, on l'utilise aussi pour orner divers objets (pommes de canne, etc.). Le corail artificiel, dit aussi *fausse purpurine*, est un mélange de marbre en poudre et de colle de poisson coloré avec du vermillon de Chine. On imite encore le corail avec le celluloid. Une autre sorte de corail artificiel sert pour décorer les grottes artificielles : c'est une préparation faite de résine et de vermillon.

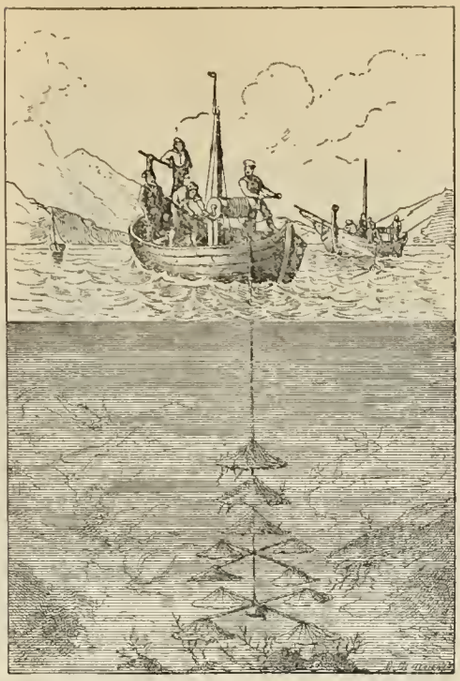
Pêche du corail.

coraillé, e [*ra, ll* mll., *é*] adj. Se dit d'un bijou dans l'ornementation duquel il entre du corail.

corailler [*ra, ll* mll., *é*] v. n. Crier, en parlant du corbeau. (On dit mieux *croasser.*)

corallière [*ra, ll* mll.] n. f. Chaloupe pour la pêche du corail.

corailleur [*ra, ll* mll.] n. et adj. m. Qui pêche le corail. Qui travaille le corail. Petite barque qui fait la pêche du corail.

corailleux, euse [*ra, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui est composé de corail.

Coraïschites ou **Koréischites,** l'une des principales tribus arabes, à laquelle appartenait Mahomet. — Un *Coraïschite* ou *Koréischite.*

corallaire [*lè-re*] adj. Qui a l'apparence du corail : *polype corallaire.*

coralliaires [*li-è-re*] n. m. pl. Classe de polypes à laquelle appartiennent les coraux. S. un *coralliaire.* Syn. anthozoaires et polypiers.

corallien, enne [*li-in, è-ne*] adj. Qui est formé de coraux : *les atolls océaniens sont de formation corallienne.* N. m. *Géol.* Etage moyen du jurassique supérieur formé en majeure partie de calcaires d'origine corallienne.

corallifère ou **coralligère** adj. Qui porte des coraux : *rocher corallifère.*

coralliforme adj. Qui a la forme du corail.

coralligène adj. Qui produit la substance calcaire des coraux.

corallin, e adj. Rouge comme du corail.

corallinaire [*nè-re*] adj. Qui a quelque rapport avec le corail.

coralline n. f. Algue marine revêtue d'une matière calcaire. Substance colorante artificielle, rouge.

Coralline.

corallinées [*né*] n. f. pl. Tribu d'algues marines, ayant pour type le genre *coralline.* S. une *corallinée.*

coram populo mots lat. signif. *En public*, employés par Horace (*Art poétique*, 185), à propos de certains spectacles qu'un auteur dramatique ne doit pas mettre sous les yeux du public. *Parler coram populo*, c'est parler hautement et sans crainte.

Coran ou **Alcoran** (de l'arabe *qor'ân*, livre), livre sacré des musulmans, rédigé par Mahomet et attribué par le prophète à Dieu lui-même. Le Coran est divisé en 114 chapitres ou *sourates*, subdivisés en versets. Conservé presque tout entier oralement du vivant de Mahomet, le Coran fut rédigé après sa mort sur l'ordre d'Abou-Bekr et revisé plus tard sur l'ordre du célèbre Omar. C'est un recueil de dogmes et de préceptes, qui est le fondement de la civilisation musulmane tout entière, la source unique du droit, de la morale, de l'administration, etc. Le Coran admet la prédestination : c'*était écrit*, dit l'Arabe quand un malheur lui arrive ; mais, par une contradiction étrange, il rend l'homme responsable de ses actes. V. islamisme.

coranique adj. Qui a rapport au Coran.

Corato, v. de l'Italie méridionale (prov. de Bari) ; 31.000 h.

Corax de Syracuse, un des plus anciens rhéteurs grecs, qui vivait vers le milieu du Ve siècle.

Coray ou **Koraïs** (Adamantinos), philologue et patriote grec, né à Smyrne, mort à Paris (1748-1833).

corb n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent l'océan Indien. (Une seule espèce de corb fréquente la Méditerranée ; les pêcheurs provençaux l'appellent aussi *corbeau de mer* ; sa chair est très estimée.)

corbat [*ba*] n. m. Un des noms du cormoran.

corbeau [*bô*] n. m. (lat. *corvus*). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant de grandes formes à vastes ailes, à plumage noir : *les corbeaux vivent de charognes. Noir comme un corbeau*, très noir. *Mar.* Croc de fer, chez les anciens, pour accrocher les vaisseaux ennemis. *Corbeau de rempart*, dispositif analogue installé sur une tour, une enceinte. *Archit.* Grosse pierre ou pièce de bois mise en saillie pour soutenir une poutre. Allus. hist. : **Le corbeau de l'arche,** v. colombe. Prov. littér. :

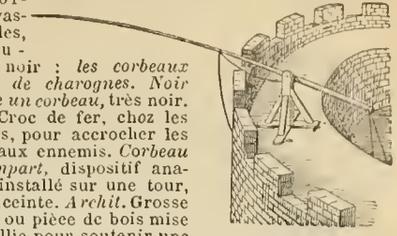
Corbeau de rempart.

Le corbeau, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

vers de La Fontaine, dans sa fable *le Corbeau et le Renard.* On les rappelle pour indiquer la ferme résolution de ne plus commettre la même sottise. (On fait aussi allusion au fromage du corbeau, que lui vole le renard.)

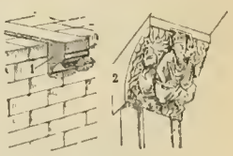
Corbeaux (archit.) : 1. En bois ; 2. En pierre sculptée.

— Encycl. *Ornith.* On connaît une dizaine d'espèces de corbeaux, réparties dans toutes les régions du globe. La seule espèce d'Europe est le *corbeau noir*, très carnassier, qui vit de rats, souris, reptiles, lapins, lièvres, etc. Ces oiseaux se domestiquent très facilement ; les uns les regardent comme utiles, les autres comme nuisibles.

Corbeau.

Corbeau, constellation de l'hémisphère austral.

Corbeaux (*les*), pièce en quatre actes, de H. Becque (Comédie-Française, 1882) ; satire amère des gens d'affaires.

Corbeil [*bè-i, l* mll.], ch.-l. d'arr. (Seine-et-Oise), sur la Seine ; ch. de f. P.-L.-M., à 40 kil. de Versailles ; 9.900 h. (*Corbeillais* ou *Corbeillois*). Papeteries, minoteries importantes. Patrie de Villoison. — L'arr. a 4 cant., 94 comm., 117.670 h. ; le cant. 25 comm. et 34.820 h.

Armes de Corbeil.

corbeille [*bè, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *corbicula*, dimin. de *corbis*, panier). Sorte de panier d'osier, généralement sans anse : *corbeille à papier.* Son contenu : *offrir une corbeille de fruits.* Ornement en architecture, en sculpture. Espace de terre circulaire ou ovale, couvert de fleurs. A la Bourse, espace circulaire, entouré d'une balustrade, autour duquel se réunissent les agents de change. *Fig. Corbeille de mariage*, présents qu'un futur offre à sa fiancée.

Corbeilles.

corbeillée [*bè, ll* mll., *é*] n. f. Le contenu d'une corbeille pleine.

Corbeilles ou **Corbeilles-en-Gâtinais,** comm. du Loiret, arr. et à 17 kil. de Montargis, sur la Rolande, affl. du Fusain ; 1.390 h.

Corbelin, comm. de l'Isère, arr. et à 12 kil. de La Tour-du-Pin ; 2.280 h. Soieries.

corbiculé, e adj. (du lat. *corbicula*, corbeille). Qui a la forme d'une corbeille.

Corbie [*bî*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 15 kil. d'Amiens, près du confluent de l'Ancre avec la Somme ; 4.420 h. (*Corbéens*). Ch. de f. N. Eaux minérales, filatures, tissages, bonneterie. Patrie de sainte Colette. En 1636, elle fut prise par les Espagnols, mais bientôt reprise par les Français. — Le cant. a 24 comm. et 19.790 h.

Corbière (Pierre de). V. Nicolas V.

Corbières (les), contrefort des Pyrénées françaises, massif qui s'élève sur les départ. des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, et qui rattache les Pyrénées aux Cévennes ; point culminant, 1.231 mètres. Forêts, vignobles.

corbieu interj. (pour *corps de Dieu*). Ancien juron.

Corbigny, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 30 kil. de Clamecy, sur l'Anguison, affl. de l'Yonne ; 2.440 h. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de bois, ciment. — Le cant. a 15 comm. et 11.160 h.

corbillard [*bi, ll* mll., *ar*] n. m. (de *Corbeil* — anciennement *coche de Corbeil*). Char sur lequel on transporte les morts : *on se découvre devant un corbillard.*

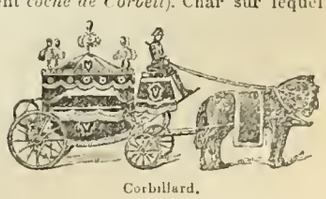
Corbillard.

corbillat [*bi, ll* mll., *a*] n. m. Petit du corbeau. Syn. corbillot.

corbillon [*ll* mll.] n. m. Petite corbeille où le boulanger met la quantité de pâte nécessaire pour faire un pain. Jeu de société, où les joueurs sont obligés de répondre en rimant en *on.*

corbin n. m. Ancien nom du corbeau. *En* (ou *à*) *bec de corbin*, v. bec-de-corbin.

corbine n. f. Nom vulgaire de la corneille noire.

corbivau [*vô*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant de grands corbeaux d'Afrique.

corbleu interj. (altèr. de *corps de Dieu*). Sorte de juron. (On disait aussi PAR LA CORBLEU !)

Corbulon (Cneius Domitius), général romain sous Claude et Néron, vainqueur des Parthes ; il se tua en l'an 67.

corcelet [*lè*] n. m. V. CORSELET.

Corcieux [*si-eû*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 19 kil. de Saint-Dié, sur le torrent Neune ; 1.000 h. Ch. de f. Est. — Le cant. a 13 comm. et 11.490 h.

corcule n. m. *Bot.* Syn. de EMBRYON.

Corcyre, île de la mer Ionienne, appelée *Skeria* dans Homère, habitée par les Phéaciens jusqu'en 700 av. J.-C. et colonisée alors par les Corinthiens ; auj. *Corfou.*

cordace n. f. (gr. *kordax*). Danse grossière et lascive des anciens Grecs.

cordage n. m. Toute corde servant à une manœuvre : *cordage goudronné.* Action de corder du bois.

cordager [*jé*] v. n. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* ; *nous cordageons, il cordagea.*) Faire de menues cordes.

cordaïte n. f. Genre ou groupe de plantes fossiles, des terrains houillers.

cordasson [*da-son*] n. m. Sorte de toile grossière.

cordat [*da*] n. m. Grosse serge de laine, croisée et drapée. Grosse toile d'emballage.

Corday d'Armont [*dè-dar-mon*] (Charlotte), jeune fille, petite-nièce du grand Corneille, née aux Champeaux (Orne) en 1768, guillotinée à Paris en 1793. Âme sincère, impressionnable, passionnée pour la liberté, elle s'indigna des premiers excès de la Terreur. Elle se rendit à Paris, se fit introduire auprès de Marat, le poignarda dans son bain, pour venger, disait-elle, le mal qu'il avait fait aux girondins, et fut exécutée le 17 juillet 1793. — Charlotte Corday a souvent inspiré les peintres. Nous citerons notamment le tableau d'Hauër, qui la peignit au tribunal, pendant qu'on la jugeait (musée de Versailles), et celui de Henri Scheffer.

Corday (*Charlotte*), tragédie en cinq actes, une des meilleures pièces de Ponsard (1850).

corde n. f. (lat. *chorda*). Assemblage de fils de chanvre, de crin ou d'autres matières flexibles tordus ensemble : *échelle de corde. Coucher, dormir à la corde,* dans un de ces garnis qui existaient à Paris, et où l'on avait le droit de s'asseoir par terre en appuyant les bras et la tête sur une corde tendue. Fil de boyau ou de laiton, pour certains instruments de musique : *Paganini jouait sur un violon à une seule corde. Fig. Toucher la corde sensible,* toucher le point par où l'on peut le mieux agir sur quelqu'un. Câble tendu en l'air, sur lequel dansent certains bateleurs, dits *danseurs de corde.* Corde qui limite intérieurement la piste. *Tenir la corde,* se dit du cheval ou du coureur le plus rapproché de cette limite, et, *au fig.*, de quelqu'un qui est dans une situation avantageuse. Tissu d'une étoffe de laine : *ce drap montre la corde.* Ancienne mesure de bois de chauffage, équivalant à 2 voies ou à 4 stères. Lien que l'on tend entre les extrémités d'un arc. *Fig. Avoir plusieurs cordes à son arc,* posséder plus d'une ressource. *Anat. Cordes vocales,* ligaments inférieurs de la glotte. *Pathol.* Tension d'un muscle lésé. *Géom.* Ligne droite qui aboutit aux deux extrémités d'un arc de cercle. (V. CIRCONFÉRENCE.) *Fig.* Suppliee de la pendaison : *mériter la corde. Homme de sac et de corde,* scélérat. *Se mettre la corde au cou,* se mettre dans une situation mauvaise. *Avoir de la corde de pendu,* avoir beaucoup de chance. PROV. et LOC. PROV. : **Il ne faut point parler de corde dans la maison d'un pendu,** il ne faut point parler devant les gens de choses semblables à celles qui peuvent leur être reprochées. **Il ne vaut pas la corde pour le pendre,** se dit d'une personne très méprisable.

— ENCYCL. *Musig.* Une *corde vibrante* est constituée par une corde métallique ou à boyau tendue entre deux points fixes, et que l'on peut faire vibrer transversalement, soit en l'écartant de sa position d'équilibre pour l'abandonner ensuite à elle-même, soit en la frottant avec un archet perpendiculairement à sa longueur. V. VIBRATION.

— *Techn.* La corde est une sorte de câble de faible dimension, fabriquée avec le chanvre, le lin, le coton, etc. Le brin qui entre dans sa fabrication est la *duite.* On fait subir à cette duite diverses manipulations et des apprêts qui lui font donner le nom commercial de *ficelle.* Tout d'abord, les duites, tordues ensemble, donnent le *toron.* Suivant qu'il entre un nombre plus ou moins considérable de duites dans sa constitution, la corde devient *cordage simple* ou *cordage composé.* On appelle *chapelière* la corde composée de *deux* ou *trois* duites tordues ensemble et lissées à l'eau. En augmentant la torsion, on a le *fil à gosse.* En augmentant le nombre des duites, *six,* par exemple, tordues deux à deux et formant des torons commis ensemble, on obtient la *ficelle à fouet.* En modifiant la combinaison du commettage, on crée les *lignes, lignes de loch, lignes de sonde, lignes de tambour,* etc. Les cordes fabriquées avec le lin, le coton, etc., ont des emplois dans les différentes branches industrielles.

cordé, e adj. (du lat. *cor, cordis,* cœur). Qui a la forme d'un cœur, d'un cœur de carte à jouer : *coquillage cordé.*

cordé, e adj. Tressé comme une corde.

cordeau [*dô*] n. m. Petite corde qui sert le plus souvent pour aligner : *allée tirée au cordeau.* Meche d'une mine : *cordeau Bickford.* Corde pour haler les bateaux. (Syn. CORDELLE.) *Fig. Tiré au cordeau,* d'une froide symétrie.

cordée [*dé*] n. f. Ce qui peut être entouré par une corde : *une cordée de bois.* Petite ficelle attachée à une ligne de fond et portant un hameçon. Caravane d'aéronautes, dont les membres sont reliés par une corde.

corde-feuillards n. m. Corde, cercle de fer pour maintenir en place les douves d'une futaille.

cordeler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je cordelle.*) Tordre en forme de corde.

cordelette [*lè-te*] n. f. Petite corde.

Cordélia, héroïne de Shakspeare, fille du roi Lear un des plus admirables types du dévouement filial.

cordelier [*li-é*] n. m. Religieux de l'ordre des franciscains, portant pour ceinture une corde à trois nœuds. *Club des Cordeliers,* club fondé par Danton, Marat et Camille Desmoulins, dans l'ancien couvent des cordeliers (actuellement musée Dupuytren), en 1790 ; il se fondit bientôt avec celui des jacobins.

Cordelier.

— ENCYCL. On donnait le nom de *cordeliers* aux franciscains établis à Paris depuis 1217. Ils furent spécialement protégés par saint Louis. Ils subirent les contre-coups des dissensions qui éclatèrent dans l'ordre des franciscains, et ils furent conquis à la réforme des observants. Rivaux des dominicains, ils parvinrent à les faire exclure de l'Université. En 1789, ils possédaient 284 couvents. Les franciscains qui se reformèrent en France après la Révolution ne reprirent pas le titre de cordeliers.

Cordelier (*le Vieux*), journal rédigé par Camille Desmoulins (1793) et qui eut sept numéros ; il était dirigé contre les hébertistes.

cordelière n. f. Corde à plusieurs nœuds, dont se ceignent les franciscains. Gros cordon de soie servant de ceinture de robe de chambre, ou quelquefois de cravate. *Archit.* Baguette sculptée en forme de corde. *Blas.* Ornement extérieur de l'écu des dames veuves : *la cordelière est un cordon noueux qui enferme l'écu.*

cordelière n. f. Nom donné autrefois en France aux franciscaines ou clarisses, religieuses de l'ordre de Saint-François d'Assise.

cordeline n. f. Petite ficelle que l'ouvrier tisseur dispose près des bords de la chaine pour former les franges ou pour éviter la rentrée de la trame à chaque coup de lancé. Baguette de fer avec laquelle on prend le verre pour former le cordon du goulot des bouteilles.

cordelle [*dè-le*] n. f. Petit câble pour le halage des bateaux.

Cordelle, comm. de la Loire, arr. et à 14 kil. de Roanne, non loin de la Loire ; 1.290 h. Anthracite.

Cordemais, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 24 kil. de Saint-Nazaire, non loin de la Loire ; 2.050 h. Ch. de f. Orl.

corder [*dé*] v. a. Tordre en forme de corde : *corder du chanvre.* Mettre des cordes autour d'un paquet. *Corder du bois,* le mesurer à la corde.

corderie [*ri*] n. f. Métier, commerce de cordier. Lieu où se fabrique la corde.

Cordes, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 26 kil. de Gaillac, près de Cérou ; 1.840 h. (*Cordais*). Patrie de Littré. — Le cant. a 18 comm. et 7.020 h.

cordial, e, aux adj. (du lat. *cor, cordis,* cœur). Réconfortant : *remède cordial. Fig.* Affectueux, qui part du cœur : *invitation cordiale.* N. m. Potion fortifiante : *prendre des cordiaux.*

cordialement [*man*] adv. D'une manière cordiale : *recevoir cordialement un ami.*

cordialité n. f. (de *cordial*). Bienveillance inspirée par un sentiment sincère.

Cordier (Pierre-Louis-Antoine), minéralogiste et géologue français, né à Abbeville en 1777, m. en 1861. Il fit partie de la commission de savants qui accompagna Bonaparte en Egypte, et fut professeur au Muséum et membre de l'Académie des sciences.

cordier [*di-é*], **ère** adj. Qui a rapport à la fabrication ou à la vente des cordes : *l'industrie cordière.* N. m. Qui fait ou vend de la corde. Partie du violon, appelée aussi *queue,* et sur laquelle s'attachent les cordes.

Cordière (*la* **Belle**). V. LABÉ (Louise).

cordiérite n. f. (de *Cordier,* n. pr.). *Bot.* Genre de champignons, comprenant une seule espèce, qui croit à la Guyane. *Minér.* Silicate naturel d'alumine, de magnésie et de fer.

cordieu interj. Juron qui est une contraction de *corps de Dieu.*

cordifolié, e adj. Se dit de certains végétaux dont les feuilles sont en forme de cœur.

cordiforme adj. (du lat. *cor, cordis,* cœur, et de *forme*). Qui a la forme d'un cœur.

cordillat ou **cordillas** [*di, ll* mll., *a*] n. m. Ancienne étoffe grossière de laine lisse.

cordille [*ll* mll.] n. m. *Pêch.* Alevin du thon.

cordillère [*ll* mll.] n. f. (de l'esp. *cordillera,* chaine). Chaine de montagne. (N'est usité que dans *cordillère des Andes.*) Absolum. (avec une majuscule) : *visiter la Cordillère.* (V. ANDES.)

cordillon [*ll* mll.] n. m. Petite corde.

cordite n. f. Une des nombreuses variétés de poudre sans fumée.

Cordoba, v. de la république Argentine, au pied de la *sierra de Cordoba ;* 47.600 h. Grand commerce.

Cordoba, v. du Mexique (Etat de Vera-Cruz) ; 12.000 h. Café, canne à sucre.

cordomètre n. m. (de *corde,* et du gr. *metron,* mesure). Instrument pour mesurer la grosseur des cordes destinées aux instruments de musique.

cordon n. m. (dimin. de *corde*). Chacun des torons d'un câble. Petite corde : *cordon de sonnette.* Corde au moyen de laquelle le concierge ouvre la porte d'une maison : *tirer le cordon.* Large ruban servant d'insigne à une décoration : *le grand cordon de la Légion d'honneur. Blas.* Insigne distinctif des dignitaires ecclésiastiques, qui part du chapeau servant de cimier et se termine par des houppes en nombre proportionné à la dignité. (V. CHAPEAU.) *Jard.* Bordure de gazon. Lisière, bordure d'arbres. *Archit.* Moulure ronde d'ornementation le long de la corniche d'un appartement. Corniche peu saillante, marquant la division de deux étages superposés. *Art milit.* Suite de postes garnis de troupes. *Anat.* Nom donné à divers organes qui ressemblent à des liens arrondis. *Cordon médullaire,* moelle épinière. *Fig. Cordon bleu,* v. BLEU. *Tenir les cordons de la bourse,* avoir le maniement des fonds. Loc. prov. : *N'être pas digne de dénouer les cordons des souliers (de quelqu'un),* lui être très inférieur en mérite. (Allusion aux paroles de saint Jean-Baptiste se comparant à Jésus.)

— ENCYCL. *Anat.* Le *cordon spermatique* est très complexe ; il renferme des veines, des artères, des lymphatiques, des nerfs, etc. Il peut être atteint d'*hématocèle,* d'*hydrocèle,* de *varicocèle,* etc. Le *cordon ombilical,* qui rejoint la mère au fœtus, doit être coupé immédiatement après la naissance ; les animaux arrivent à ce même but par piétinement ou mâchonnement.

cordonnage [*do-na-je*] n. m. Opération qui a pour objet de relever les bords des flans des monnaies, afin de faire apparaître le cordon au moment de la frappe.

cordonner [*do-né*] v. a. Tortiller en cordon : *cordonner du fil, de la soie.*

cordonnerie [*do-ne-rî*] n. f. Métier, commerce de cordonnier. Ouvrage de cordonnier. Lieu où l'on fabrique, où l'on vend des chaussures.

— ENCYCL. *Techn.* La cordonnerie comprend la fabrication et le commerce des chaussures. On fabrique les chaussures *à la main,* et, dans ce cas, l'ouvrier travaille le cuir avec les outils suivants : *tranchet, alêne, marteau, formes, fers à lisser,* etc. ; les coutures sont faites avec du fil poissé. On fabrique aussi des chaussures à la machine : le rôle de l'ouvrier est alors borné à la surveillance ou à la conduite des machines qui exécutent le *découpage,* le *cambrage,* la *piqûre,* le *montage,* etc.

cordonnet [*do-né*] n. m. Petit cordon de fil, de soie, d'or ou d'argent, que fabriquent les passementiers. Fil de soie torse à trois brins. Ganse ferrée par un bout. Marque faite sur la tranche des monnaies. Syn. LISTEL.

cordonnier [*do-ni-é*], **ère** n. (vx fr. *cordouanier ;* de *cordouan,* cuir de Cordoue). Qui fait ou vend des chaussures : *Jean-Baptiste Rousseau était fils d'un cordonnier.* PROV. : **Les cordonniers sont les plus mal chaussés,** on néglige souvent les avantages que l'on a immédiatement à sa portée. ALLUS. LITTÉR. V. CHAUSSURE.

Cordouan (TOUR DE), phare élevé sur un îlot rocheux, à l'embouchure de la Gironde.

cordouan n. m. (de *Cordoue*). Peau de mouton ou de chèvre tannée, avec sa fleur, qui fut en usage pendant des siècles pour confectionner les chaussures. Auj., sorte de cuir de chèvre préparé comme on faisait à Cordoue.

Cordoue, v. d'Espagne, ch.-l. de prov., sur le Guadalquivir, 50.000 h. (*Cordouans*). Ancienne capit. de la dynastie des Ommeyades ; admirable mosquée transformée en cathédrale. Cordoue fut jadis fameuse par la fabrication de ses cuirs maroquinés. Patrie de Sénèque, Lucain, Averrhoès, Sanchez, Gongora. — La *province de Cordoue* a 456.000 h.

Cordus (Aulus Cremutius), sénateur et historien romain. Accusé de lèse-majesté auprès de Tibère par Séjan, il se laissa mourir de faim.

Coré. V. ABIRON.

coréclise [*kli-ze*] n. f. *Pathol.* Oeclusion de la pupille.

corectasie [*rèk-ta-zî*] n. f. *Pathol.* Dilatation de la pupille.

corecteur [*rèk-teur*] n. m. Celui qui est recteur avec un ou plusieurs autres.

corectomie [*rèk-to-mî*] n. f. (du gr. *korê,* pupille, et *ektomê,* ouverture). Résection d'une partie de l'iris.

corectopie [*rèk-to-pî*] n. f. (du gr. *korê,* pupille, et *ektopos,* déplacé). Anomalie de position de la pupille, consistant en ce que celle-ci n'occupe pas le centre de l'iris.

corédacteur [*dak-teur*] n. m. Celui qui est rédacteur avec un ou plusieurs autres.

Corée, presqu'île montagneuse du N.-E. de l'Asie, entre la mer du Japon et la mer Jaune ; elle forme un empire placé depuis 1905 sous la tutelle du Japon ; superf. 218.650 kilom. carr., y compris l'île de Quelpaert ; pop. 5.700.000 hab. (*Coréens*). Capit. *Séoul.* Pays agricole : riz, céréales, tabac ; fabrication de papier.

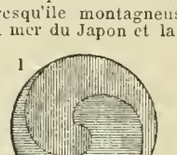
1. Armes de la Corée ; 2. Armes impériales.

Corée (DÉTROIT DE), entre la Corée et le Japon ; il réunit la mer Orientale à la mer du Japon.

Coréen, enne [*ré-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Corée : *les Coréens.* Adjectiv. : *industrie coréenne.*

corégence [*jan-se*] n. f. Fonctions, dignité de corégent : *briguer la corégence.*

corégent [*jan*] n. m. Prince qui partage avec une autre personne les fonctions de régent.

corégnant [*gnan*], **e** adj. Qui règne en commun avec un autre : *princes corégnants.*

corégone n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant des salmonidés répandus dans les lacs de l'Europe centrale. (Le *coregonus lavaretus* ou *lavaret* est propre au lac du Bourget ; la *féra* au lac de Genève.)

coreligionnaire [*o-nè-re*] n. Qui professe la même religion que d'autres.

corélysis [*li-zis*] n. f. Opération ayant pour but de dégager la pupille d'adhérences anormales.

Corentin (saint), ermite, né en Bretagne vers 375, m. vers 460. Fête le 12 décembre.

corémorphose [*fô-ze*] n. f. (du gr. *korê,* pupille, et *morphôsis,* formation). Opération ayant pour objet de pratiquer une pupille artificielle.

coréomètre n. m. (du gr. *korê,* pupille, et *metron,* mesure). Appareil qui sert à mesurer l'ouverture de la pupille.

coréopsis [*psiss*] n. m. Genre de composées, comprenant de nombreuses plantes ornementales.

— ENCYCL. Les coréopsis croissent dans l'Amérique, aux îles Sandwich et dans l'Afrique tropicale. Ils sont fort recherchés dans les jardins. On en cultive une douzaine d'espèces, très rustiques et se propageant facilement de graines semées en place ou en pépinière. Des variétés naines forment de charmantes bordures.

coresse [*ré-se*] n. f. Hangar à toit à jour, où l'on fait saurer les harengs.

coret [*rè*] n. m. Filet ayant la forme d'un tramail avec poche ou manche centrale.

corète n. f. Genre de tiliacées, dont une espèce produit la fibre textile appelée *jute*.

corétomédialyse [*i-se*] n. f. Création d'une pupille artificielle par l'excision d'une partie du pourtour de l'iris.

corétomie [*mi*] n. f. (du gr. *korê*, pupille, et *tomê*, section). Incision de l'iris.

Corfou, anc. *Coreyre*, l'une des îles Ioniennes ; 125.000 h. ; à la Grèce. Capit. *Corfou* ; 18.000 h. (*Corfiotes*), excellente rade. Climat très agréable. Vins et fruits.

Corgémon, comm. de Suisse (cant. de Berne, distr. de Courtelary) ; 1.500 h. Industrie horlogère.

coriace adj. (lat. *coriaceus* ; de *corium*, cuir). Dur comme du cuir, en parlant des viandes : *la viande du corbeau est coriace*. *Fig.* Tenace, avare. ANT. **Mou, tendre, flasque.**

coriacé, e adj. (de *coriace*). Qui a la dureté du cuir.

coriacité n. f. Caractère, nature de ce qui est coriace.

coriaire [*ri-é-re*] n. f. *Agric.* Nom vulgaire de la corroyère. *Techn.* Nom de diverses matières végétales employées au tannage des cuirs.

coriandre n. f. (gr. *koriandron*). Genre d'ombellifères de la région méditerranéenne, qui entrent dans la préparation de certaines liqueurs.

— ENCYCL. La coriandre est une plante annuelle à fleurs groupées en ombelles. Elle croît dans le midi de l'Europe et se cultive parfois. Ses fruits secs ont un parfum agréable ; on les emploie comme condiments et, en médecine, ils sont réputés stomachiques.

corie [*ri*] n. f. Partie coriace de l'hémélytre des insectes hémiptères hétéroptères.

corinde n. f. *Bot.* Nom français des cardiospermes.

corindon n. m. (tamoul *kurundam*). Pierre fine, la plus dure après le diamant : *les diverses variétés de corindon reçoivent souvent le nom de* saphir.

— ENCYCL. Le corindon est un des minéraux les plus durs ; il se classe après le diamant. L'une de ses variétés, le *corindon hyalin*, reçoit différents noms, suivant sa coloration ; le rose se nomme *rubis oriental* ; le jaune, *topaze orientale* ; le bleu, *saphir oriental* ; le violet, *améthyste orientale* ; le vert, *émeraude orientale* ; l'incolore, *saphir blanc*. Le *corindon adamantin* a des couleurs moins variées ; on en trouve de verdâtres, de rouges, de roses, etc. Le *corindon ferrifère* ou *émeri* a une structure finement grenue et contient du sesquioxyde de fer ; ses couleurs varient entre le brun, le rouge et le bleuâtre. On trouve le corindon dans le granit, le basalte, les dolomies, les sables diamantifères, etc. A Ceylan, au Pegou et dans diverses parties de la France, on exploite le corindon hyalin. Le corindon adamantin a pour lieux d'origine Carnatic et le Malabar.

corindonique adj. Qui a rapport au corindon : *roches corindoniques*.

corinne [*ri-ne*] n. f. Genre d'algues, ne renfermant qu'une espèce, qui vit en Danemark.

Corinne [*ri-ne*], femme poète de l'ancienne Grèce, contemporaine et émule de Pindare (ve s. av. J.-C.). Il ne subsiste de ses œuvres que quelques fragments. Nom d'une femme qui fut aimée et chantée par Ovide.

Corinne ou *l'Italie*, titre d'un livre célèbre (1807), de Mme de Staël. Corinne est une poétesse, une âme ardente, inspirée, éprise de la gloire et qui paye son génie de son bonheur. Elle meurt abandonnée par lord Melvil, qu'elle aimait. En même temps qu'un roman lyrique, ce livre est une glorification artistique de l'Italie.

Corinthe, une des cités les plus florissantes de l'ancienne Grèce (Péloponèse), rivale d'Athènes et de Sparte. Elle fonda de nombreuses colonies dans la Grande-Grèce, et fut détruite par les Romains en 146 av. J.-C. Aujourd'hui, port sur le *golfe de Corinthe*, à l'entrée de l'*isthme de Corinthe*, qui relie la Grèce continentale et la Morée ; 14.500 h. (*Cori thiens*). Commerce de raisins secs, huiles, céréales. PROV. LITTÉR. : **Tout le monde ne peut aller à Corinthe** (en latin : *non licet omnibus adire Corinthum*). Les plaisirs de Corinthe, ville voluptueuse, étaient coûteux, et beaucoup s'en abstenaient faute d'argent : d'où le proverbe latin. On le cite aujourd'hui, toutes les fois qu'il s'agit d'une chose à laquelle on doit renoncer faute d'aptitude, de force, de fortune, etc.

Corinthe (CANAL DE), canal long de 6.340 m., large de 22 m. et profond de 8 m., qui a été creusé de 1882 à 1893 à travers l'*isthme de Corinthe*. Il évite la circumnavigation de la Morée aux navires se rendant des mers Adriatique et Ionienne dans l'archipel de la mer Noire.

Corinthe (*le Siège de*), petit poème de lord Byron (1820).

Corinthien, enne [*ti-in, è-ne*], habitant ou originaire de Corinthe : *les Corinthiens*. Adjectiv. : *le faste corinthien*. Se dit du quatrième et plus riche des ordres d'architecture : *la colonnade du Louvre est de style corinthien*. N. m. : *le corinthien*. V. COLONNE, ORDRE.

— ENCYCL. *Archit.* Caractérisé par sa forme évasée et par la décoration des feuilles d'acanthe de ses chapiteaux, l'ordre corinthien fut employé d'abord isolément (monument choragique de Lysicrate et tour des Vents à Athènes, puis concurremment avec les autres ordres dans les parties secondaires des grands édifices. Les plus beaux modèles de l'ordre corinthien se rencontrent en Italie (temple de Vesta à Tivoli ; de Minerve à Assise ; le panthéon et le temple d'Antonin à Rome). Le fût de la colonne est lisse ou cannelé (vingt à trente-deux cannelures). La base est ordinairement attique ou ionique. La hauteur de l'entablement est le cinquième de la hauteur de la colonne. La frise — parfois lisse — est le plus souvent très ornée. La corniche varie beaucoup dans ses proportions et sa décoration.

Corinthiens (*Epîtres de saint Paul aux*). V. ÉPÎTRE.

Coriolan (Caius Marcius), célèbre général romain du ve siècle av. J.-C. Après avoir rendu de brillants services à sa patrie, il s'attira la haine de la plèbe, qui refusa de le nommer consul. Accusé plus tard par les tribuns du peuple, il fut condamné à l'exil. Il se réfugia chez les Volsques, ennemis des Romains, qu'il avait autrefois vaincus, et vint camper aux portes de Rome. Le sénat et le peuple, épouvantés, lui envoyèrent vainement plusieurs députations pour le fléchir, et il était sur le point de saccager Rome, quand il se laissa enfin toucher par les prières et les larmes de sa mère Véturie et de sa femme Volumnie. En littérature, on fait quelquefois allusion à cette révolte de l'orgueil offensé.

Coriolan, tragédie en cinq actes, de Shakspeare ; magnifique peinture de l'orgueil chez Coriolan, de la fermeté romaine chez sa mère et de la douce soumission chez sa femme (vers 1608).

Corioli ou **Corioles,** anc. ville d'Italie (Latium), capitale des Volsques. Elle fut prise par le consul romain Caius Marcius, qui tira de cette victoire son surnom de *Coriolan*.

Coriolis (Gaspard-Gustave **de**), mathématicien français, né et mort à Paris (1792-1843) ; auteur de remarquables travaux de mécanique.

corion n. m. *Anat.* V. CHORION.

coris [*riss*] ou **coride** n. m. *Bot.* Genre de primulacées, renfermant une seule espèce qui croît dans l'Europe méridionale.

Corisande (la *Belle*), surnom donné à Diane d'Andouins, comtesse de Gramont, née à Hagetmau (1554-1620) ; favorite du roi de Navarre de 1583 à 1591.

corise [*ri-se*] n. f. Genre d'insectes hémiptères, comprenant des punaises aquatiques allongées : *les œufs de corise sont consommés au Mexique comme aliment*.

Corityba. *Géogr.* V. CURITYBA.

Cork, ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Cork (prov. de Munster), port sur l'Océan ; 76.000 h. Toiles, cuirs, papiers. Verrerie. — Le comté a 437.000 h.

Corlay [*lè*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 34 kil. de Loudéac, sur le *Corlay*, affl. du Blavet ; 1.560 h. (*Corlaisiens*). Commerce de bœufs et de chevaux. — Le cant. a 5 comm., et 6.720 h.

corli ou **corlis** [*li*] ou **corlieu** n. m. Nom vulgaire du courlis.

Cormatin (Pierre DEZOTEUX, dit baron **de**), chef chouan, né à Paris (1753-1812).

corme n. f. Fruit du cormier ou sorbier. Syn. SORBE.

cormé n. m. Sorte de cidre fait avec des cormes.

Cormeilles [*mè, ll* mll., *e*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 17 kil. de Pont-Audemer, sur la Calonne, affl. de la Touques ; 1.260 hab. (*Cormeillais*). Beurre, miel. — Le cant. a 12 comm. et 5.830 h.

Cormeilles-en-Parisis, comm. de Seine-et-Oise), arr. et à 21 kil. de Versailles, près de la Seine ; 2.830 h. (*Cormeillais*). Vins et fruits. Ch. de f. Ouest. Fort du camp retranché de Paris.

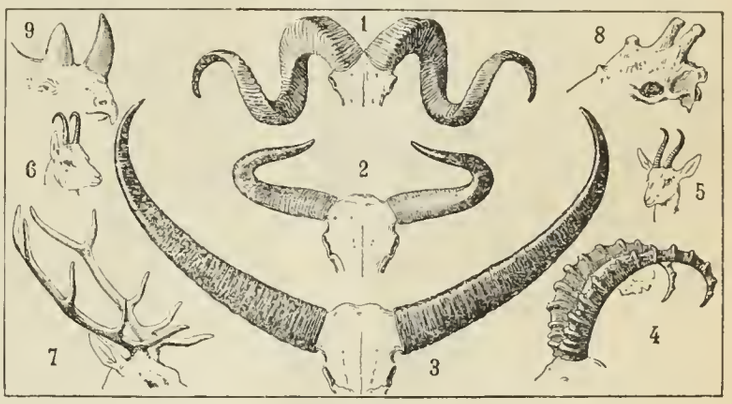

Cornes : 1. Mouflon ; 2. Bœuf ; 3. Buffle arni ; 4. Bouquetin ; 5. Gazelle ; 6. Chamois ; 7. Cerf ; 8. Girafe ; 9. Rhinocéros.

Cormenin (Louis DE LA HAYE **de**), homme politique et publiciste français, né et mort à Paris (1788-1868). Il se fit connaître par ses *Questions de droit administratif*. Ses pamphlets, signés TIMON, dirigés contre le gouvernement de Louis-Philippe, eurent une influence considérable sur la formation de l'esprit libéral. Le *Livre des orateurs*, les *Entretiens de village* (1846) eurent un grand succès. Il collabora à la rédaction de la constitution de 1848, et devint conseiller d'Etat, fonctions qu'il conserva sous l'Empire.

Cormenin.

Cormicy, comm. de la Marne, arr. et à 17 kil. de Reims, non loin de l'Aisne ; 1.200 h. Carrière de sable.

cormier [*mi-é*] n. m. Nom vulgaire du sorbier domestique : *le bois du cormier, très dur, est employé dans le tournage*.

cormière n. f. Dernière pièce de bois, à l'extrémité de la poupe.

Cormon (Fernand-Anne PIESTRE, dit), peintre français, né à Paris en 1845 ; membre de l'académie des beaux-arts, artiste vigoureux et original, auteur de *Caïn*, des *Vainqueurs de Salamine*, etc.

Cormontaigne [*tè-gne*] (Louis **de**), célèbre ingénieur militaire français, né à Strasbourg (1695-1752). Il perfectionna le système de fortification de Vauban.

cormoran n. m. (de l'anc. franç. *corp moran*, corbeau marin). Genre d'oiseaux palmipèdes, qui se nourrissent de poissons : *les Chinois ont dressé les cormorans à la pêche*.

Cormoran.

cornac [*nak*] n. m. (du cingalais *kurawanayaka*, chef d'écurie). Celui qui est chargé de soigner et de conduire un éléphant. *Fig.* et *fam.* Homme qui en guide un autre, ou s'en fait le prôneur.

cornacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre cornouiller (*cornus*). S. une *cornacée*.

cornage n. m. Bruit produit par la respiration du cheval, du mulet, de l'âne, dans certaines maladies. *Dr. féod.* Droit qui se levait sur les bêtes à cornes.

— ENCYCL. *Art vétér.* Le cornage accompagne certaines maladies aiguës, comme l'angine, et disparaît avec elles. Mais il existe un *cornage chronique* qui ne se produit qu'au travail et est incurable. C'est un vice rédhibitoire.

cornaille [*na, ll* mll., *e*] n. f. Râpure de cornes, employée comme engrais.

cornailler [*na, ll* mll., *é*] v. n. En parlant d'un tenon, ne pas pénétrer carrément dans la mortaise.

cornaline n. f. Variété d'agate demi-transparente, et d'un rouge foncé.

cornard [*nar*] adj. et n. m. Atteint de cornage : *cheval cornard*. Qui a des cornes : *diable cornard*. *Fam.* Mari dont la femme est infidèle. *Techn.* Outil de verrier, recourbé, pour retirer les creusets du fourneau.

Cornaro, illustre famille patricienne de Venise, d'où sont sortis plusieurs doges et CATHERINE **Cornaro** (1454-1510), femme de Jacques de Lusignan, dernier roi de Chypre.

corne n. f. (lat. *cornu*). Partie dure et conique, qui se forme sur la tête de certains ruminants : *corne de bœuf, de bélier*. Matière des cornes, employée dans l'industrie : *bouton, peigne de corne*. Partie dure du pied de certains animaux. Chausse-pied fait d'une moitié de corne. Instrument d'appel à pavillon, fait à l'origine avec une corne d'animal : *corne d'appel, d'automobile*. (On dit aussi TROMPE.) Ornement d'architecture saillant et recourbé. Pli d'un feuillet. Trompe de bicyclette, d'automobile, etc. *Mar.* Vergue s'appuyant sur le mât par une mâchoire et dont l'autre extrémité est soulevée par la drisse de pic. Pointe charnue sur la tête des limaçons et de quelques insectes. Eperon de certaines fleurs. Attribut que l'on donne au diable. Attribut que l'on prête par plaisanterie aux maris trompés. Chacune des branches du croissant de la lune. Pointe : *chapeau à trois cornes*. *Corne d'abondance*, V. ABONDANCE. *Fig.* et *fam.* *Coup de corne*, attaque méchante. *Montrer les cornes*, se montrer prêt à l'attaque ou à la défense. *Faire les cornes à quelqu'un*, lui faire honte, ou lui reprocher quelque chose en avançant vers lui l'index et le médius ouverts et écartés, les autres doigts restant fermés. *Prendre le taureau par les cornes*, attaquer franchement la difficulté. *Le diable et ses cornes*, chose difficile ou très considérable.

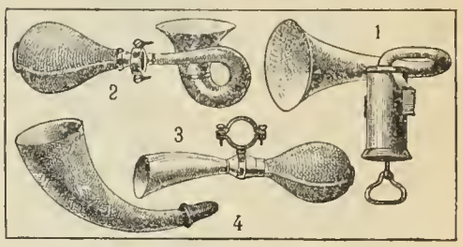

Cornes d'appel : 1. De tramway ; 2. D'automobile ; 3. De bicyclette ; 4. A main.

— ENCYCL. *Zool.* Les cornes existent ordinairement par paire chez nombre de mammifères, particulièrement chez les ruminants. Ce sont des formations épidermiques, consistant en longues fibres élastiques parallèlement accolées. Les formes des cornes sont très variables ; la plus grande diversité s'observe chez les antilopes.

— *Techn.* Industriellement, on nomme *corne* les bois de cerf, de daim, de chevreuil, les sabots, les ongles et les appendices cornus des ruminants. Les bois de cerf, de daim et de chevreuil sont transformés en manches de couteaux, de cuillers, etc. Les cornes de bœuf, de vache, de buffle sont employées par la tabletterie. Pour être utilisée, la corne subit plusieurs opérations : on la fait macérer dans l'eau pour la séparer du noyau osseux, puis on la ramollit dans l'eau bouillante ; on la sèche longitudinalement, on l'aplatit et on l'étend. Elle se dessèche ainsi, et on la divise alors en feuilles plus ou moins épaisses. On peut la mouler en la fondant à une chaleur humide. En feuille mince, la corne est transparente ; on en fait des vitres de lanternes. Elle se teint facilement. Les déchets inutilisables servent à la fabrication du bleu de Prusse et du prussiate de potasse. Réduite en cendres, elle constitue un excellent engrais.

corne n. f. Fruit du cornouiller.

corné, e adj. De la nature de la corne. Qui a l'aspect de la corne.

Corné, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 22 kil. de Baugé, sur l'Authion ; 1.610 h. Chanvre.

cornéal, e, aux adj. Qui appartient, qui a rapport à la cornée : *inflammation cornéale*.

corneau [*nô*] n. m. *Mar.* Conduit des bouteilles et de la poulaine. Chien issu du mâtin et du chien courant. Adjectiv. : *chien corneau*.

cornée [*né*] n. f. (du lat. *cornea* [*tunica*], tunique, de corne). Partie antérieure transparente de l'œil.

— Encycl. La cornée est enchâssée comme un verre de montre dans l'ouverture circulaire que présente la sclérotique à sa partie antérieure. Elle est dépourvue de vaisseaux, mais est riche en filets nerveux. Elle est le siège d'inflammations, d'irritations, de tumeurs ; elle peut être atteinte de ramollissement, de gangrène, de taies, etc.

cornéen, enne [*né-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à la cornée. N. f. Variété de silex.

Corneilla-la-Rivière, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 12 kil. de Perpignan, près de la Têt ; 1 240 h. Ch. de f. Midi. Vignobles.

corneillard [*nè, ll* mll., *ar*] n. m. Petit de la corneille.

corneille [*nè, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *cornicula*). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, voisins des corbeaux, mais plus petits : *la corneille vit d'insectes et de petits rongeurs.* Loc. fam. : *Comme une corneille qui abat des noix,* à l'étourdie. V. BAYER.

Corneilles : 1. Noire ; 2. Mantelée.

— Encycl. Les corneilles ont les mœurs des corbeaux. En Europe habitent la *corneille noire* ou *commune* et la *corneille grise* ou *mantelée.* Ces oiseaux vivent de petits animaux, d'insectes, de fruits ; ils sont plutôt utiles à l'agriculture.

Corneille (saint), pape de 251 à 252, m. exilé à Centumcellæ, et honoré comme martyr. — Fête le 2 février.

Corneille [*nè, ll* mll., e] (Pierre), le père de la tragédie française, né à Rouen, m. à Paris (1606-1684). Fils d'un avocat général, il fut destiné au barreau, qu'il suivit quelque temps sans goût. Il abandonna bientôt cette carrière, se lança dans le théâtre, d'abord avec la protection de Richelieu, et fut le véritable créateur de l'art dramatique en France. Il débuta par des comédies de mœurs, fines et distinguées : *Mélite* (1629), puis la *Veuve,* la *Galerie du Palais, la Suivante, la Place Royale.* Ses plus belles œuvres sont les tragédies : *le Cid* (1636), *Horace, Cinna, Polyeucte, Rodogune ;* des tragi-comédies comme *Nicomède* et *Don Sanche d'Aragon,* et une comédie, *le Menteur.* Vers la fin de sa carrière, il publia : *Agésilas, Sophonisbe, Héraclius, Attila,* etc., auxquelles fit tort une intrigue trop compliquée et obscure. Il traduisit en vers l'*Imitation de Jésus-Christ.* Sa vie fut vouée tout entière à la culture de son art, et ses dernières années s'écoulèrent dans la gêne et dans la tristesse. Sa pension lui fut même retirée un moment, et ne lui fut rendue que sur l'intervention de Boileau. Son style a la force, la chaleur, une grandeur simple et hardie. Son originalité consiste surtout à concevoir la tragédie comme une peinture de l'âme, au lieu que jusqu'alors on avait surtout cherché l'intérêt dramatique dans les aventures. Son théâtre est d'ailleurs essentiellement héroïque. Dans ses vers énergiques, parfois sublimes, Corneille a peint les hommes tels qu'ils devraient être : vertueux, vaillants, mus par les sentiments les plus élevés, triomphant par la force de leur volonté des passions qui les entraîneraient vers le mal.

Pierre Corneille.

Corneille (*statue de*), par David d'Angers, à Rouen.

Corneille (Thomas), frère du précédent, poète dramatique, lexicographe et journaliste, né à Rouen (1625-1709) ; auteur d'*Ariane,* de *Timocrate,* du *Comte d'Essex,* du *Festin de Pierre.* Génie médiocre, mais écrivain estimable, aux aptitudes diverses, collabora au « Mercure galant » et composa les ouvrages les plus variés.

Thomas Corneille.

corneillon [*né, ll* mll., *on*], **corneillard** [*né, ll* mll., *ar*], **cornillas** [*ni, ll* mll., *a*] n. m. Petit des corneilles, des freux et des choucas.

cornéliane n. f. Cornaline d'un rouge clair passant au gris rougeâtre.

Cornélie [*lî*], fille de Scipion l'Africain et mère des Gracques. Restée veuve avec douze enfants, elle ne conserva qu'une fille, qui fut mariée à Scipion Émilien, et deux fils, Tibérius et Caïus Gracchus, fameux par leur génie, leur courage et leur destinée tragique. Femme d'un caractère viril et d'un esprit cultivé, Cornélie les éleva avec le plus grand soin et leur inspira de bonne heure l'amour du bien public et du peuple, la passion de la gloire et des grandes entreprises, leur demandant parfois si on l'appellerait toujours la fille de Scipion et jamais la mère des Gracques. Une riche patricienne de la Campanie étalant un jour devant elle ses joyaux et ses ornements précieux, et lui demandant à voir les siens, Cornélie lui présenta ses enfants : *Voilà,* dit-elle, *mes bijoux et mes ornements.*

Cornélie et ses fils, groupe en marbre, de Cavelier (1855) ; — de Clésinger (1861).

cornélien, enne [*li-in, è-ne*] adj. A la manière de Corneille : *style cornélien.*

Cornélius Nèpos. V. NÉPOS.

Cornélius [*uss*] (Pierre de), peintre allemand, né à Dusseldorf, m. à Berlin (1783-1867). Il excella dans l'exécution de fresques immenses d'un caractère épique et philosophique, mais d'une exécution académique et un peu froide.

cornement [*man*] n. m. Bourdonnement dans l'oreille. Grondement d'un tuyau de vapeur ouvert.

cornemusage [*za-je*] n. m. Action de jouer de la cornemuse.

cornemuse [*mu-ze*] n. f. (de *corne,* et *muse,* musette). Instrument champêtre à vent, composé d'une outre et de deux, trois ou quatre tuyaux : *la cornemuse est l'instrument favori des bergers écossais et bretons.*

Cornemuse.

cornemuser [*mu-zé*] v. n. Jouer de la cornemuse.

cornemuseur [*mu-zeur*] n. m. Joueur de cornemuse.

corner [*neur*] n. m. (m. angl.). Syndicat de spéculation formé entre non-producteurs.

corner [*né*] v. n. Sonner de la corne. Parler dans un cornet acoustique. Faire jouer une corne d'appel, etc. Éprouver la sensation d'un bruit sourd et continu, en parlant des oreilles : *les oreilles me cornent. Fam. Les oreilles ont dû vous corner,* se dit à une personne dont on a parlé en son absence. (Si c'est l'oreille droite qui corne, c'est un ami qui dit du bien de vous ; si c'est la gauche, c'est un ennemi qui dit du mal. Cette plaisanterie était déjà accréditée chez les Romains.) *Pop.* Puer. V. a. Plier en corne : *on corne une carte de visite quand on la dépose soi-même.* Publier partout, à satiété : *corner une nouvelle.* Frapper de la corne : *bœuf qui corne les passants.* **Se corner** v. pr. Devenir corné ; prendre l'aspect de la corne. Se battre à coups de cornes.

Cornesse, comm. de Belgique (prov. de Liége, arr. de Verviers) ; 2.040 h. Draps.

cornet [*nè*] n. m. (de *corne*). Petite trompe rustique. Instrument pour entendre. *Cornet acoustique,* v. ACOUSTIQUE. Papier roulé en forme de corne : *cornet à tabac.* Encrier portatif. Vase d'ornement, en forme de corne. Vase de cuir pour agiter les dés. *Anat.* Nom de petites lames osseuses contournées en cornet, dans les fosses nasales. *Pâtiss.* Oublie. *Pop.* Estomac. *Cornet à bouquin,* trompe faite d'une corne de bœuf, *Cornet à pistons,* instrument de musique, en cuivre auquel sont adaptés des pistons ; musicien qui en joue.

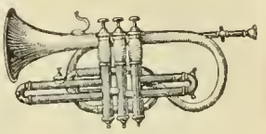
Cornet à pistons.

— Encycl. *Musiq.* Le cornet à pistons a été imaginé pour remplacer la trompette, parce qu'il est beaucoup plus facile à jouer et qu'il donne toutes les notes chromatiques. Il a trois pistons. Son étendue est d'un peu plus de deux octaves et demie. On emploie surtout les cornets en *si bémol* et en *la.*

Cornet (Nicolas), théologien français, né à Amiens, mort à Paris (1592-1663). Il fit condamner par la faculté de théologie les propositions de Jansénius, et fut un des maîtres de Bossuet, qui prononça son oraison funèbre.

corneter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je cornette, il cornettera.*) Appliquer des ventouses à : *corneter un cheval.*

cornetier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui prépare la corne.

cornette [*nè-te*] n. f. Coiffure de femme en déshabillé. *Fig.* et *fam.* Femme : *aimer les cornettes.* Coiffure de certaines religieuses : *les sœurs de charité portent la cornette.* Ancien étendard de cavalerie. Long pavillon de marine, à deux pointes ou cornes. *Pop.* N. et adj. Se dit d'une femme dont le mari est infidèle. N. m. Porte-étendard d'autrefois : *acheter une charge de cornette.*

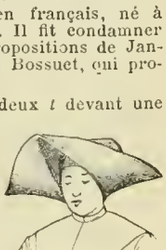
Cornette.

cornettiste [*nè-tis-te*] n. m. Celui qui joue du cornet à pistons.

cornéule n. f. (dimin. de *cornée*). Chacune des facettes ou leutilles des yeux composés, chez les insectes.

corneur, euse [*eu-ze*] n. Qui corne. Cheval poussif. Imposteur ; braillard.

corneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Se dit du cuir qui, par suite d'un mauvais tannage, présente des parties dures.

Corneville-sur-Risle, comm. de l'Eure, arr. et à 7 kil. de Pont-Audemer, sur la *Risle ;* 840 h. Ch. de f. O. Filature de coton.

Cornic-Dufresne (Charles), célèbre corsaire français, né à Morlaix. Il se signala par ses coups d'audace contre les Anglais pendant la Guerre de Sept-Ans (1731-1809).

corniche n. f. (ital. *cornice*). *Archit.* Ornement composé de moulures en saillie, qui couronne un entablement. Saillie couronnant un ouvrage quelconque. Route qui borde des précipices, des falaises escarpées.

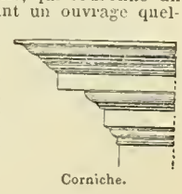
Corniche.

— Encycl. Dans l'architecture antique, la corniche est la troisième partie et la terminaison de l'entablement. Dans l'ordre *dorique,* elle se compose de trois membres : les mutules, le larmier et la cimaise. La corniche *ionique* est caractérisée par la présence de denticules sous le larmier, et la corniche *corinthienne* est caractérisée, en général, par la présence des modillons entre la frise et le larmier. Dans l'architecture postérieure, la corniche a revêtu de très nombreuses variétés.

corniche n. f. Nom vulgaire de la macre.

Corniche (ROUTE DE LA), nom donné à la magnifique route allant de Nice à Gênes, et tracée au flanc des rochers qui dominent de près la Méditerranée.

cornichon n. m. (dimin. de *corne*). Variété de concombre destiné à être confit : *le cornichon est un condiment savoureux. Fig.* et *fam.* Homme niais. Aspirant à l'école de Saint-Cyr. Cocu.

— Encycl. *Bot.* Le cornichon, plante annuelle originaire des Indes, forme une des variétés du concombre jaune, que l'on désigne sous le nom de *petit concombre vert,* parce qu'il reste toujours très petit et toujours vert, même lorsqu'il est complètement mûr.

Pour conserver les cornichons, on les brosse avec soin, on les met dans une terrine, où on les laisse séjourner vingt-quatre heures après les avoir saupoudrés de gros sel. On les égoutte ensuite, et on les met dans du vinaigre froid avec des oignons, de l'ail, de l'estragon, du piment, etc. On peut commencer à les consommer quinze jours après.

Cornichon.

Pour avoir des cornichons d'un plus beau vert, on les passe deux fois au vinaigre bouillant, avant de les mettre dans le vinaigre froid. Les sels de cuivre et principalement le vert-de-gris, qu'ils renferment parfois proviennent de l'usage adopté par les marchands de faire bouillir les cornichons avec du vinaigre dans des vases de cuivre non étamés, afin de leur donner une belle couleur verte. Ces sels peuvent produire de très sérieux accidents. Un moyen très simple permet de découvrir la présence de ces sels : on pique dans les cornichons suspects une aiguille d'acier. S'il y a du vert-de-gris ou un autre sel de cuivre, en très peu de temps cette aiguille se recouvre d'une mince couche de cuivre métallique.

cornicule n. f. (lat. *cornicula*) Sorte de ventouse en forme de cornet.

corniculé, e adj. Qui a la forme d'un cornet : *pétales corniculés.*

cornier [*ni-é*], **ère** adj. Qui est à la corne ou à l'angle de quelque chose : *poteau cornier.* N. f. Canal de tuiles ou de plomb, qui est à la jointure de deux pentes d'un toit et qui en reçoit les eaux. Pièce de fer profilée à deux branches en équerre, d'un emploi général dans la construction métallique.

corniforme adj. En forme de cornes.

cornigère adj. Qui porte des cornes.

Cornil, comm. de la Corrèze, arr. et à 8 kil. de Tulle, près de la Corrèze ; 1.900 h. Ch. de f. Orl. Minoteries.

Cornil (André-Victor), médecin et homme politique français, né à Cusset (Allier) en 1837, auteur de travaux remarquables d'histologie pathologique et de bactériologie.

cornillas n. m. V. CORNEILLON.

cornillon [*ll* mll.] n. m. Axe osseux, sur lequel est montée chacune des cornes des ruminants cavicornes.

Cornimont, comm. des Vosges, arr. et à 27 kil. de Remiremont, sur la Moselotte ; 5 460 h. Ch. de f. Est. Filatures, étoffes.

corniole ou **corniolle** [*ni-o-le*] n. f. Nom vulgaire de la coronille et de la maere, par allusion à la forme de leurs fruits. (On dit aussi CORNIOULE, CORNUELLE ou CORNOUELLE.)

cornion n. m. *Pêch.* Nasse supplémentaire, que l'on ajuste à l'extrémité d'une autre.

cornique adj. Qui appartient au pays de Cornouailles. N. m. Dialecte de Cornouailles.

corniste [*nis-te*] n. m. Musicien qui joue du cor.

corn laws [*la-ouss*] n. f. pl. (en angl. *lois du blé*). Lois qui, régissant le commerce des céréales en Angleterre, établissaient une échelle mobile de droits variables avec les prix qui se pratiquaient sur les marchés intérieurs.

Cornouaille [*a, ll* mll., *e*], anc. pays de la Bretagne (hab. *Cornouaillais*) ; v. princ. *Quimper.*

Cornouailles. *Géogr.* V. CORNWALL.

cornouille [*nou, ll* mll., *e*] n. f. Fruit du cornouiller, rouge et aigrelet.

Cornouiller : a, fleur.

cornouiller [*nou, ll* mll., *é*] n. m. Genre de plantes comprenant des arbres d'un bois très dur : *les graines du cornouiller renferment de l'huile utilisée pour l'éclairage, la fabrication du savon, etc.*

cornu, e adj. Qui a des cornes : *animal cornu. Fig. Raisons, visions cornues,* folles, extravagantes. *Argument cornu,* v. DILEMME. Nom que l'on donnait anciennement aux sophismes, à cause du sophisme suivant, célèbre dans les écoles : « Vous avez ce que vous n'avez pas perdu. Or, vous n'avez pas perdu des cornes. Donc, vous avez des cornes. »

Cornu (Marie-Alfred), physicien français, né et mort à Montmorency (1841-1902) ; on lui doit de remarquables travaux sur la lumière.

Cornu (Maxime), agronome français, né à Orléans, m. à Paris (1843-1901). On lui doit de nombreuses publications sur les cryptogames et les maladies des plantes.

Cornuaille (La), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 32 kil. d'Angers, sur le Cressel, affl. de l'Erdre ; 1.460 h.

cornuau [*nu-ô*] n. m. Variété d'alose, qui se prend en mer.

cornuchet [*chè*] n. m. Petit cornet.

cornude n. f. Sceau de bois des savonniers.

cornudet [*dè*] n. m. Petit seau de bois.

cornue [*nû*] n. f. (de *corne*). *Chim.* Vase à col étroit et courbé pour la distillation : *cornue de verre, de grès, de platine.* Vaisseau de bois pour porter la vendange.

Cornue.

Cornuel (Anne-Marie Bigot, dame), femme française (1605-1694), célèbre par son esprit, et dont le salon fut très fréquenté par les beaux esprits et les savants du XVIIe siècle.

cornuet [*nu-è*] n. m. Fourche à deux dents. *Bot.* Nom vulgaire du *bidens tripartita.* Sorte de pâtisserie faite en Champagne.

Cornus [*nuss*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. de Saint-Affrique, sur la Sorgues, s.-affl. du Tarn; 1.000 h. — Le cant. a 9 comm. et 4.630 h.

Cornutus [*tuss*] (Lucius Annæus), philosophe stoïcien, né à Leptes au Ier s. de J.-C.; le maître et l'ami de Perse et de Lucain, mis à mort par ordre de Néron.

Cornwall [*oual'*] ou **Cornouailles,** presqu'île située au S.-O. de la Grande-Bretagne, qui forme un comté de l'Angleterre peuplé de 323.000 h. Ch.-l. *Bodmin;* v. pr. : *Launceston* et *Falmouth.*

Cornwallis [*noua-liss*] (Charles), général anglais (1738-1805). Il capitula à Yorktown pendant la guerre d'Amérique (1781), soumit Tippo-Saïb (1792) et réprima la rébellion de l'Irlande en 1798.

corocore n. m. Navire caboteur malais.

corœbus [*ré-buss*] n. m. Genre de coléoptères répandus sur tout le globe et dont les larves attaquent les arbres.

Corogne (La), v. d'Espagne, en Galice, ch.-l. de prov.; 43.000 h.; place forte, port sur l'Atlantique. Constructions navales. — La prov. a 654.000 h.

corollacé, e [*sé*] adj. Qui ressemble à la corolle.

corollaire [*lè-re*] n. m. (lat. *corollarium*). Preuve surabondante d'une proposition déjà démontrée. *Math.* Conséquence directe d'une proposition démontrée. *Par ext.* Conséquence nécessaire.

corollaire [*lè-re*] adj. Qui se rapporte à la corolle.

corolle [*ro-le*] n. f. (du lat. *corolla,* petite couronne). *Bot.* Enveloppe des étamines et du pistil. (V. la planche PLANTE.)

— ENCYCL. La corolle est constituée par des pétales ordinairement verticillés et diversement colorés. Cependant, chez certaines plantes, les pétales sont insérés en spirale; chez d'autres, la couleur est verte. Quand les pétales sont séparés les uns des autres jusqu'à la base, la corolle est dite *dialypétale;* si au contraire les pétales sont concrescents, la corolle est *gamopétale.* La partie inférieure où les pétales sont concrescents est le *tube* de la corolle, la partie supérieure libre est le *limbe;* tube et limbe sont séparés par la *gorge.* Quand il y a symétrie par rapport à un axe, la corolle est *régulière;* elle est *irrégulière* si elle est symétrique par rapport à un plan.

corollé, e adj. Se dit des plantes, des fleurs munies d'une corolle : *plante, fleur corollée.*

corollèen, enne [*lè-in, è-ne*] adj. Qui appartient à la corolle.

corollifère adj. Qui porte une corolle.

corolliflore adj. Dont la fleur est munie d'une corolle. (On reconnaît qu'une plante est corolliflore quand, en arrachant sa corolle, on entraîne avec elle toutes les étamines.)

corolliforme adj. Qui a la forme d'une corolle.

corollin, e adj. Qui est de la nature de la corolle : *nectaires corollins.*

corollique adj. Qui a rapport à la corolle.

corolliste [*lis-te*] n. et adj. Botaniste qui classe les fleurs d'après la corolle.

corollitique adj. *Archit.* Se dit d'une couronne ornée de feuillage et de fleurs, qui court en spirale autour d'un fût de colonne.

corollule n. f. Nom donné aux plantes de la famille des composées, telles que le dahlia.

Coromandel (côte de), côte orientale de l'Inde, sur le golfe du Bengale.

coron n. m. Déchets de matières textiles provenant des cordes. Extrémité d'une barre de fer dont le refoidissement a empêché d'achever l'étirage. Groupe de maisons que les compagnies houillères du Nord et de la Belgique construisent pour les ouvriers.

Coron, v. de Morée; 2.000 h. Port sur le *golfe de Coron* (Méditerranée). Raisins secs.

coronach [*nak*] n. m. (mot celt.). Chant funèbre des montagnards irlandais.

coronaire [*nè-re*] adj. (lat. *coronarius*). Se dit des artères et des veines qui sont les vaisseaux propres du cœur.

coronal, e, aux adj. (lat. *coronalis*). Qui est situé à la partie antérieure du crâne : *os coronal.*

Coronée [*né*], v. de Béotie, célèbre par la victoire d'Agésilas sur les alliés grecs (394 av. J.-C.). Auj. *Comaria.*

coronelle [*nè-le*] n. f. Genre de reptiles ophidiens comprenant des couleuvres assez petites. (Répandues surtout dans l'hémisphère boréal, les coronelles ne sont pas venimeuses. Une espèce, la *coronelle bordelaise,* est commune dans la Gironde.)

coroner [*neur*] n. m. (mot angl.). Officier de police judiciaire, en Angleterre, chargé de faire les enquêtes dans les cas de mort violente ou accidentelle, d'incendie, etc.

coronet [*né*] n. m. Petite couronne qui sert d'insigne à la pairie anglaise : *porter le coronet.*

coroniforme adj. Qui est en forme de couronne.

coronille [*ll* mll. n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Europe centrale, et dont certaines sont cultivées dans les jardins comme ornementales.

coronis [*niss*] n. m. Marque que l'on faisait à la fin de tout ouvrage, dans les manuscrits grecs.

coronoïde [*no-i-de*] adj. (du gr. *koronê,* corneille, et *eidos,* forme). Se dit de deux apophyses offrant quelque ressemblance avec un bec de corneille.

coronule n. f. Genre de crustacés cirripèdes, qui vivent en groupes sur la peau des cétacés.

coroplaste [*plas'te*] n. m. (du gr. *korê,* jeune fille, et *plastês,* qui forme). *Antiq. gr.* Modeleur de figurines en terre cuite.

corossol [*ro-sol*] n. m. Nom vulgaire du fruit de l'anone muriquée ou corossolier.

— ENCYCL. Les corossols croissent dans les régions tropicales; ils fournissent des fruits qui pèsent jusqu'à 4 kilogr. et qui se mangent crus, cuits ou glacés comme des marrons; on en fait aussi des crèmes et des beignets. On emploie le bois en ébénisterie.

corossolier [*ro-so-li-é*] n. m. (de *corossol.*) Nom vulgaire de l'anone muriquée.

Corot [*ro*] (Jean-Baptiste), célèbre peintre paysagiste français, né et mort à Paris (1796-1875). Il se distingue par la sérénité de ses ciels, par l'idéalisation de la nature vraie. Parmi ses toiles principales, citons : *Diane et ses Nymphes, une Matinée, Souvenirs d'Italie, les Plaisirs du soir,* etc.

Corot.

corozo n. m. Matière blanche, dite *ivoire végétal,* tirée des graines de certains fruits d'Amérique, que l'on travaille au tour pour fabriquer des boutons et divers objets.

corporal n. m. (du lat. *corpus, oris,* corps [du Christ]). Linge bénit, sur lequel le prêtre pose le calice : *les corporaux, qui représentent le suaire de Jésus-Christ, étaient, à l'origine, beaucoup plus grands qu'aujourd'hui.*

corporalier [*li-é*] n. m. Boîte dans laquelle on serre les corporaux. (On dit aussi BOURSE.)

corporaliser [*zé*] v. a. Rendre matériel.

corporalité n. f. Qualité de ce qui est corporel.

corporatif, ive adj. Qui a rapport à une corporation, à un corps : *esprit corporatif.*

corporation [*si-on*] n. f. (du lat. *corpus, oris,* corps). Association autorisée d'individus qui exercent la même profession.

— ENCYCL. Sous l'ancien régime, les corporations étaient des associations d'individus exerçant la même profession, dans une localité ou dans un district, et dont les membres étaient réciproquement liés par certains droits et par certains devoirs. Le caractère commun de ces institutions, supprimées par la Révolution, fut, à partir du moyen âge, de faire dépendre l'exercice d'un état quelconque de conditions plus ou moins tyranniques et de tenir les travailleurs subalternes dans une lourde oppression. L'apprentissage, le compagnonnage, la confection d'un chef-d'œuvre ou pièce difficile du métier, l'acquisition de la *maîtrise,* l'esprit exclusif qui animait les *jurandes,* l'obligation pour le maître de ne jamais faire d'autre travail que celui de son métier, constituaient autant d'entraves aux progrès de l'industrie et à la liberté. Aujourd'hui, les ouvriers peuvent bien s'associer, mais les syndicats actuels, dont les membres sont volontairement groupés, n'ont d'autre but légal que la défense de leur profession.

corporativement [*man*] adv. En formant une corporation.

corporéité n. f. Nature de ce qui est corporel.

corporel, elle [*rèl, è-le*] adj. Qui a un corps : *Dieu n'est pas corporel.* Qui a rapport au corps : *peine corporelle.* ANT. **Spirituel, intellectuel.**

corporellement [*rè-le-man*] adv. D'une manière corporelle : *punir corporellement.*

corporifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Donner la consistance solide à un corps fluide : *corporifier le mercure.*

corps [*kor*] n. m. (lat. *corpus*). Toute substance, organique ou inorganique : *tous les corps sont étendus et pesants.* Partie matérielle d'un être animé : *le corps d'un animal.* Tronc, par opposition à la tête et aux membres. Vêtement qui couvre cette partie. Cadavre. Partie principale : *le corps d'un poème.* Collection : *le corps des poètes grecs.* Syn. CORPUS. Régiment, portion d'armée : *l'armée française comprend vingt corps d'armée.* Corporation. *Fig.* Consistance, solidité : *cette étoffe a du corps. Prendre du corps,* de l'embonpoint. *Corps du délit,* objet qui prouve l'existence du délit. *Corps céleste,* astre. *Corps saint,* cadavre d'un saint conservé comme relique. *Corps de garde,* poste militaire. *Corps de logis,* partie de maison formant une habitation distincte. *Corps et âme,* entièrement, sans réserve : *se donner corps et âme à une entreprise. Corps sans âme,* être, objet incomplet, privé d'un élément essentiel : *une armée sans chef est un corps sans âme;* personne qui ne sait que devenir. *A corps perdu,* sans réflexion ou sans espoir de retour. *Corps et biens,* les personnes et les propriétés : *ce bâtiment s'est perdu corps et biens. Corps morts,* grandes ancres munies de chaînes, servant à amarrer les vaisseaux dans les ports. *Avoir le diable au corps,* être d'une vivacité extrême; être furieux. *Passer sur le corps de,* culbuter et fouler aux pieds. Loc. adv. : *En corps,* toute la corporation réunie en corps. *A corps perdu,* étourdiment, impétueusement. *A son corps défendant,* en se défendant contre une attaque, et *fig.,* à contre-cœur. *Corps à corps,* en se saisissant l'un l'autre, corps contre corps. N. m. : *un corps à corps.* ALLUS. HIST. : **Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon,** paroles prononcées par Vitellius sur le champ de bataille de Bédriac. Dans l'application, elles caractérisent le paroxysme d'une haine féroce et satisfaite.

— ENCYCL. *Chim.* Les corps de la nature sont dits *corps simples,* lorsqu'ils ne sont susceptibles d'aucune décomposition, quelles que soient les épreuves d'analyses auxquelles on les soumette; au contraire, on appelle *corps composés* ceux qui, à l'analyse, se décomposent en deux ou plusieurs corps simples.

Les corps simples sont partagés en *métalloïdes* et *métaux.* Les premiers, en général, ne possèdent pas l'éclat dit métallique et, de plus, sont mauvais conducteurs de la chaleur et de l'électricité; les seconds, au contraire, sont bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité et possèdent l'éclat métallique; en réalité, il est difficile de partager nettement les corps en métalloïdes et métaux. Nous donnons ci-dessous le tableau des corps simples et, pour chacun d'eux, le symbole qui le représente dans la notation chimique et son poids atomique.

Aluminium.	Al	27,1	Néodyme. . .	Nd	143,6
Antimoine. .	Sb	120,2	Néon.	Ne	20,0
Argent	Ag	107,93	Nickel. . . .	Ni	58,7
Argon.	A	39,9	Niobium . . .	Nb	94,0
Arsenic	As	75,0	Or	Au	197,2
Azote	Az	14,01	Osmium. . . .	Os	191,0
Baryum. . . .	Ba	137,4	Oxygène . . .	O	16,0
Bismuth . . .	Bi	208,0	Palladium . .	Pd	106,5
Bore.	B	11,0	Phosphore. .	P	31,0
Brome	Br	79,96	Platine	Pt	194,8
Cadmium. . .	Cd	112,4	Plomb.	Pb	206,9
Cæsium. . . .	Cs	132,9	Potassium. .	K	39,15
Calcium. . . .	Ca	40,1	Praséodyme.	Pr	140,5
Carbone . . .	C	12,0	Radium. . . .	Rd	225,0
Cérium	Ce	140,25	Rhodium. . .	Rh	103,0
Chlore.	Cl	35,45	Rubidium . .	Rb	85,5
Chrome. . . .	Cr	52,1	Ruthénium. .	Ru	101,7
Cobalt.	Co	59,0	Samarium . .	Sa	150,3
Cuivre.	Cu	63,6	Scandium . .	Sc	44,1
Erbium. . . .	Er	166,0	Sélénium. . .	Se	79,2
Etain	Sn	119,0	Silicium . . .	Si	28,4
Europium . .	Eu	152,0	Sodium	Na	23,5
Fer.	Fe	55,9	Soufre.	S	32,06
Fluor	F	19,0	Strontium . .	Sr	87,6
Gadolinium .	Gd	156,0	Tantale	Ta	181,0
Gallium. . . .	Ga	70,0	Tellure	Te	127,6
Germanium .	Ge	72,5	Terbium . . .	Tb	159,2
Glucinium . .	Gl	9,1	Thallium. . .	Tl	204,1
Hélium	He	4,0	Thorium . . .	Th	232,5
Hydrogène. .	H	1,008	Thulium . . .	Tm	171,0
Indium	In	115,0	Titane.	Ti	48,1
Iode	I	126,97	Tungstène. .	Tu	184,0
Iridium. . . .	Ir	193,0	Uranium . . .	U	238,5
Krypton . . .	Kr	81,8	Vanadium . .	V	51,2
Lanthane. . .	La	138,9	Xénon.	X	128,0
Lithium. . . .	Li	7,03	Ytterbium . .	Yb	173,0
Magnésium.	Mg	24,36	Yttrium. . . .	Y	89,0
Manganèse. .	Mn	55,0	Zinc	Zn	65,4
Mercure. . . .	Hg	200,0	Zirconium . .	Zr	90,6
Molybdène. .	Mo	96,0			

— *Dr. Corps du délit.* Le corps du délit est l'ensemble des éléments matériels dont se compose le délit, l'ensemble des actes extérieurs et sensibles qui s'y rattachent directement et l'ont préparé ou consommé. Dans la pratique judiciaire, on applique exclusivement la dénomination de « corps du délit » aux traces physiques du délit, à ses vestiges visibles et, en quelque sorte, aux résidus corporels qu'il a laissés après lui : par exemple, en matière d'assassinat ou de meurtre, au cadavre de la personne homicidée; en matière d'incendie, aux débris fumants ou calcinés de la maison incendiée.

— *Polit. Corps législatif.* Cette expression, qui date en France de la constitution du 3 septembre 1791, désignait l'Assemblée législative qui succéda à la Constituante. Le Corps législatif et le roi, considérés l'un et l'autre comme représentants de la nation, étaient chargés d'exercer le pouvoir législatif. La constitution du 22 août 1795 divisa le Corps législatif en deux sections : le *conseil des Cinq-Cents* et le *conseil des Anciens.*

Sous la constitution de l'an VIII, issue du coup d'Etat du 18-Brumaire, le Corps législatif n'eut plus qu'une partie du pouvoir législatif : il adoptait ou rejetait les projets de loi sans les discuter, après avoir entendu les orateurs du gouvernement et ceux du tribunat.

L'expression de « Corps législatif » disparut à partir de la charte constitutionnelle de 1814, pour ne ressusciter qu'avec la constitution du 14 janvier 1852. Sous le régime de cette constitution, le pouvoir législatif était, en fait, laissé à la discrétion de l'exécutif; le Sénat, composé par le chef de l'Etat, exerçait notamment un droit de contrôle étroit sur les délibérations du Corps législatif. Le président du Corps législatif était nommé par l'empereur, qui nommait également les vice-présidents.

Corps [*kor*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 45 kil. de Grenoble; 1.000 h. Pèlerinage de La Salette. Carrières de marbre noir. — Le cant. a 12 comm. et 3.850 h.

Corps-Nuds, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Rennes, près de l'Ise, affl. de la Seiche; 1.850 h. Ch. de f. Ouest. Carrières.

corpulence [*lan-se*] n. f. (lat. *corpulentia*). Grandeur et grosseur de la taille de l'homme.

corpulent [*lan*], **e** adj. Qui a de la corpulence.

corpus [*puss*] n. m. (mot lat. signif. *corps*). Recueil concernant une même matière : *il existe des corpus d'inscriptions latines et grecques. Corpus juris,* le corps du droit romain.

— ENCYCL. Les plus célèbres de ces recueils sont : le *Corpus juris civilis* (Droit civil romain), le *Corpus juris canonici* (Droit canonique), le *Corpus inscriptionum græcarum,* ou recueil des inscriptions grecques, publié par l'académie de Berlin, le *Corpus inscriptionum latinarum,* publié par la même compagnie, et le *Corpus inscriptionum semiticarum,* publié par notre Académie des Inscriptions.

corpusculaire [*pus-ku-lè-re*] adj. Relatif aux corpuscules, aux atomes.

corpuscule [*pus-ku-le*] n. m. (lat. *corpusculum*). Très petit corps : *les infusoires sont des corpuscules.*

corpusculeux, euse [*pus-ku-leû, eu-ze*] adj. Se dit d'un ver à soie qui contient des corpuscules.

corpusculiste [*pus-ku-lis-te*] n. Partisan de la philosophie corpusculaire.

corpus delicti, mots lat. signif. *corps du délit,* et que l'on applique à l'objet qui prouve l'existence du délit, soit qu'il ait servi à le commettre, soit qu'il en soit le résultat.

corradoux n. m. *Mar.* V. COURADOUX.

corral [*kor-ral*] n. m. Dans l'Amérique du Sud, enclos où l'on refoule les bœufs, les chevaux, etc., pour les parquer, les compter, etc. Cour attenante aux arènes tauromachiques.

corre [*ko-re*] ou **corret** [*ko-rè*] n. m. Filet qu'on laisse aller au courant de l'eau, à l'aide d'une corde, et que l'on ramène ensuite au point de départ.

corréal [*ko-ré-al*], **e, aux** adj. Qui est soumis à l'obligation de la corréalité.

corréalité [*ko-ré*] n. f. *Dr. rom.* Lien entre plusieurs créanciers ou plusieurs débiteurs, tel que chaque créancier avait le droit de se faire payer

toute la dette ou que chaque débiteur était obligé de la payer en totalité, mais que, le payement étant effectué, la dette était éteinte d'une manière absolue, tant à l'égard des autres créanciers que des autres débiteurs.

correau [*ko-ró*], **coureau** [*ró*] et **coureil** [*rè, l* mll.] n. m. *Archéol.* Barre qui formait verrou en passant dans des anneaux.

correct [*kor-rèkt'*], **e** adj. (du lat. *correctus*, corrigé). Exempt de faute contre les règles : *style correct*. En rapport avec les convenances : *tenue correcte*. ANT. **Incorrect.**

correctement [*kor-rèk-te-man*] adv. D'une manière correcte. ANT. **Incorrectement.**

correcteur, trice [*kor-rèk*] n. Personne qui corrige. Celui, celle qui corrige les épreuves typographiques. Supérieur, dans certains ordres monastiques.

correctif, ive [*kor-rèk*] adj. Qui a la vertu de corriger : *châtiment correctif* N. m. Celui qui corrige, adoucit. *Fig.* Expression qui adoucit ce que le discours a de trop fort, de trop hardi : *apporter un correctif.*

correction [*kor-rèk-si-on*] n. f. (lat. *correctio*). Action de corriger. Châtiment, punition : *recevoir une sévère correction.* Réprimande. Qualité de ce qui est correct. *Impr.* Indication des fautes sur une épreuve. *Correction paternelle,* droit que la loi reconnaît à un père de faire détenir son fils pendant un temps déterminé. *Correction judiciaire,* détention dans une maison de correction. *Maison de correction,* où l'on enferme surtout des enfants qui, en commettant une faute grave, ont agi sans discernement. ANT. **Incorrection.**

— ENCYCL. *Maison de correction,* V. MAISON.

correctionnaire [*kor-rèk-si-o-nè-re*] n. Personne qui subit une peine correctionnelle.

correctionnalisation [*kor-rèk-si-o-na-li-za-si-on*] n. f. Attribution au tribunal correctionnel d'une affaire de la compétence de la cour d'assises.

correctionnaliser [*kor-rèk-si-o-na-li-zé*] v. a. Appliquer la correctionnalisation.

correctionnalité [*kor-rèk-si*] n. f. Qualité d'une affaire susceptible d'être portée devant les tribunaux correctionnels.

correctionnel, elle [*kor-rèk-si-o-nèl, è-le*] adj. (de *correction*). Qui a rapport aux délits : *peine, police correctionnelle. Tribunal correctionnel,* qui juge les délits : *en France, il existe un tribunal correctionnel par arrondissement.* N. f. *Pop.* Le tribunal correctionnel.

— ENCYCL. *Tribunal correctionnel,* V. TRIBUNAL.

correctionnellement [*kor-rèk-si-o-nèle-man*] adv. D'une manière correctionnelle.

correctivement [*kor-rèk, man*] adv. Comme correctif; de manière à corriger.

Corrège (Antonio ALLEGRI, dit le), célèbre peintre italien, né et m. à Correggio (1494-1534). Il fut l'émule de Raphaël. Si ce dernier peignit d'une façon plus exquise les effets des passions, le Corrège lui fut supérieur dans la manière de rendre les effets extérieurs des corps, et il perfectionna la peinture en ajoutant l'élégance à la vérité et à la grandeur. Il a peint : *le Mariage mystique de sainte Catherine, le Sommeil d'Antiope, l'Assomption de la Vierge.* V. ANCH'IO SON PITTORE.

Le Corrège.

Correggio [*rè-djo*], v. d'Italie (prov. de Modane); 12.800 h. Patrie du Corrège.

corrégidor [*kor-ré*] n. m. (m. espagn.). Autref., premier officier de justice d'une ville espagnole.

corrégidorerie [*kor-ré, ri*] n. f. Attributions du corrégidor.

corrégien, enne [*ko-rè-ji-in, è-ne*] adj. Propre au Corrège; qui ressemble à la manière de ce peintre : *un moelleux tout corrégien*

corrélatif, ive [*kor-ré*] adj. et n. (du préf. *co*, et de *relatif*). Qui marque logiquement une relation réciproque : *les termes* père *et* fils *sont des termes corrélatifs. Obligation corrélative,* obligation dépendant de l'accomplissement d'une autre obligation. *Gram. Mots corrélatifs,* mots qui vont ordinairement ensemble, et qui servent à indiquer une relation entre deux membres d'une phrase, tels que les mots *tellement* et *que.* N. m. Terme corrélatif.

corrélation [*kor-ré-la-si-on*] n. f. Rapport de deux termes dont l'un appelle logiquement l'autre.

corrélativement [*kor-ré, man*] adv. D'une manière corrélative.

correspondance [*ko-rès-pon*] n. f. (de *correspondant*). Rapport de conformité : *la parfaite correspondance de toutes les parties du corps.* Communication, relations entre deux localités, deux pays : *les correspondances par terre entre la France et l'Espagne ne sont pas aisées.* Voiture prenant des voyageurs et des lettres sur le parcours d'une ligne principale pour les transporter dans les localités en dehors de cette ligne. Ticket qui donne le droit de monter dans un second omnibus sans payer de nouveau. Commerce de lettres : *Mme de Sévigné a laissé une précieuse correspondance.* Les lettres mêmes : *lire sa correspondance.*

correspondant [*ko-rès-pon-dan*], **e** adj. (de *correspondre*). Se dit des choses qui ont du rapport entre elles : *idées correspondantes. Géom. Angles correspondants,* angles formés par une sécante et deux parallèles et qui sont l'un interne, l'autre externe, d'un même côté de la sécante : *les angles correspondants sont égaux* (tels sont ici les angles 1 et 2; 3 et 4; 5 et 6; 7 et 8). N. m. Celui avec lequel on est en relation d'affaires ou de lettres. Celui qui est chargé de veiller sur un jeune homme éloigné de sa famille. Celui qui correspond avec un corps savant : *l'Académie des sciences à Paris a des correspondants dans le monde entier.*

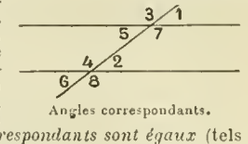

Angles correspondants.

Correspondant (*le*), revue bimensuelle catholique et libérale, fondée en 1843.

correspondre [*ko-rès-pon-dre*] v. n. (du lat. *cum*, avec, et *respondere*, répondre). Être en communication : *ces chambres correspondent entre elles.* Être en commerce de lettres. Être placé symétriquement. Être en rapport de conformité. Répondre à.

corret n. m. V. CORRE.

Corrèze (la), riv. de France, qui naît dans le massif Central, arrose le dép. de la Corrèze, passe à Corrèze, Tulle, Brive, et se jette dans la Vézère (riv. g.); cours 85 kil., non navigable.

Corrèze (DÉPART. DE LA), département formé par le Limousin; préf. *Tulle;* s.-préf. *Brive, Ussel;* 3 arr., 29 cant., 289 comm., 317.430 h. (*Corréziens*). 12e région militaire; cour d'appel de Limoges; évêché à Tulle. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. Région essentiellement agricole, mais qui possède aussi quelques gisements de kaolin, de houille, d'ardoise, etc.

Corrèze, ch.-l. de c. (Corrèze), arr. de Tulle, sur la *Corrèze;* 1.890 h. (*Corréziens*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 9 comm. et 8.250 h.

corricide [*ko-ri*] ou **coricide** n. m. et adj. (de *cor*, et du lat. *cædere*, tuer). Substance propre à détruire les cors aux pieds.

corricolo n. m. Sorte de tilbury de place, que le conducteur dirige en se tenant debout, et qui est en usage à Naples.

corrida n. f. (m. espagn.). Course de taureaux.

corridor [*ko-ri*] n. m. (ital. *corridore*). Passage qui met en communication diverses pièces d'un même étage. *Fortif.* Passage établi derrière les murailles d'une ville.

Corrientes [*ri-in-tès*], v. de la république Argentine, sur le Parana; 16.200 h., ch.-l. d'une prov. de 239.600 h.

corrigé [*ko-ri*] n. m. Devoir d'écolier, refait après correction : *dicter le corrigé d'une version.*

corrigeant [*ko-ri-jan*], **e** adj. Qui corrige.

corriger [*ko-ri-jé*] v. a. (lat. *corrigere.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il corrigea, nous corrigeons.*) Amender, rendre meilleur, en parlant des personnes et des choses : *l'éducation seule peut corriger le naturel.* Punir, châtier : *il ne faut corriger les enfants que dans la mesure strictement nécessaire. Impr.* Indiquer par des signes les corrections à faire sur une épreuve. Exécuter des corrections. **Se corriger** v. pr. S'amender. ANT. **Gâter.**

corrigeur [*ko-ri*] n. m. Typographe qui exécute les corrections indiquées sur une épreuve.

corrigibilité [*ko-ri*] n. f. Caractère de ce qui est corrigible : *la corrigibilité d'une faute.*

corrigible [*ko-ri*] adj. Qui peut être corrigé. ANT. **Incorrigible.**

corripiant [*ko-ri-pi-an*], **e** adj. Qui saisit tout d'un coup : *douleur corripiante.*

corroborant [*kor-ro-bo-ran*], **e** adj. Qui fortifie : *remède corroborant; preuve corroborante.* N. m. : *le vin est un corroborant.*

corroboratif, ive [*kor-ro*] adj. Qui donne plus de force. N. m. : *un corroboratif.*

corroboration [*kor-ro, si-on*] n. f. Action de corroborer. Son résultat.

corroborer [*kor-ro-bo-ré*] v. a. (lat. *corroborare*). Fortifier : *le vin corrobore l'estomac.* Servir de preuve, appuyer : *l'aveu d'un accusé corrobore l'accusation.* ANT. **Affaiblir, atténuer, infirmer.**

corrodant [*kor-ro-dan*], **e** adj. Qui corrode, ronge. N. m. : *la rouille est un corrodant.*

corroder [*kor-ro-dé*] v. a. (lat. *corrodere*). Ronger, consumer progressivement : *l'eau-forte corrode le métal. Fig.* Détruire progressivement : *l'égoïsme corrode toute association.*

corroi [*kor-roi*] n. m. (de *corroyer*). Préparation des cuirs.

corroirie [*kor-roi-rî*] n. f. Art, action de corroyer. Atelier de corroyeur.

corrompable [*ko-ron*] adj. Syn. anc. de CORRUPTIBLE.

corrompre [*ko-ron-pre*] v. a. (lat. *corrumpere*). Gâter, infecter : *la chaleur corrompt la viande; eau corrompue. Fig.* Altérer : *corrompre le goût.* Dépraver : *Socrate fut accusé de corrompre la jeunesse.* Séduire : *corrompre un juge* Troubler : *la crainte corrompt le plaisir. Techn. Corrompre le cuir,* l'assouplir. *Corrompre le fer,* le corroyer. *Corrompre la cire,* lui ôter sa ductilité.

corrompu [*ko-ron-pu*], **e** adj. pris substantiv. Personne corrompue. N. m. pl. Nom que Robespierre donnait aux partisans de Danton. S. un *corrompu.*

corrosif [*kor-ro-zif*], **ive** adj. (lat. *corrosivus*). Qui corrode. *Fig.* Qui détruit. N. m. : *le vitriol est un corrosif.*

corrosion [*kor-ro-zi-on*] n. f. (de *corrosif*). Action, effet des substances corrosives. Nom particulier donné à l'action des eaux des rivières, des canaux, etc., qui entament les berges et le fond du lit.

corrosiveté [*kor-ro-zi*] n. f. Caractère de ce qui est corrosif.

corroyage [*ko-roi-ia-je*] n. m. Action de corroyer; son résultat. Art du corroyeur. Soudure à chaud de plusieurs barres.

— Encycl. *Techn.* Le corroyage a pour objet de rendre très souples certains cuirs appelés *cuirs d'œuvre* ou *molleterie*. On commence par les *échantillonner* en enlevant les queues, le front et les mamelles. L'ouvrier les *défonce* en les plongeant tout d'abord dans l'eau, puis en les frappant en tous sens avec une masse en bois, la *bigo ne*, jusqu'à ce qu'ils soient ramollis. On les *bat* ou on les *draye* alors en passant sur ces cuirs des couteaux dits *butoirs sourds, butoirs tranchants, couteaux à revers* ou *drayoires*, pour égaliser leur épaisseur. Le *paumelage*, qui vient ensuite, les assouplit; il s'opère en frottant fortement du côté de la chair, puis de la fleur, au moyen d'outils appelés *paumelles* ou *marquerites*. Les cuirs subissent alors l'opération de l'*étirage*, qui consiste à les ratisser avec une *étire*, sorte de plaque de fer ou de cuivre. On les *pare* en les étendant et les fixant sur un bâton, le *paroir*, et en enlevant du côté de la chair, avec un couteau circulaire, dit *lunette*, toutes les parties charnues et grossières, de manière à avoir partout une épaisseur égale. On *graine* et on *quadrille* les seuls cuirs destinés à être vernis.

corroyer [*ko-roi-ié*] v. a. (anc. fr. *conréer*. — Se conj. comme *aboyer*.) Apprêter (le cuir). Battre à chaud (en parlant du fer). Souder à chaud (des barres de fer). Dégrossir et redresser (du bois). Pétrir, malaxer (du mortier).

Corroyer (Edouard-Jules), architecte et écrivain français, né à Amiens, m. à Paris (1837-1904). Il a présidé à la restauration de nombreux monuments religieux. On lui doit de remarquables études sur l'art roman, l'art gothique et la Renaissance française.

corroyeur [*ko-roi-ieur*] n. m. Qui apprête le cuir : *le démagogue Cléon était corroyeur.*

corrugateur [*kor-ru*] n. et adj. m. *Anat.* Se dit du muscle sourcilier, dont les contractions plissent la peau du front et de la base du nez et froncent les sourcils.

corrugation [*kor-ru, si-on*] n. f. *Anat.* Froncement, plissement de la peau.

corrupteur [*ko-rup-teur*], **trice** adj. et n. Qui corrompt l'esprit, les mœurs, un texte : *Rousseau accusa le théâtre d'être corrupteur des mœurs.*

corruptibilité [*ko-rup-ti*] n. f. Nature de ce qui est sujet à la corruption. Ant. **Incorruptibilité.**

corruptible [*ko-rup-ti-ble*] adj. Sujet à la corruption. Ant. **Incorruptible.**

corruptif [*ko-rup-tif*], **ive** adj. Qui a la propriété de corrompre.

Corruptio optimi pessima, mots lat. signif. *La corruption de ce qu'il y a de meilleur est le pire*, axiome de l'antiquité que l'on applique à l'autorité quand elle devient despotique; à la religion, quand elle dégénère en intolérance et en fanatisme, etc.

corruption [*ko-rup-si-on*] n. f. (lat. *corruptio*). Putréfaction : *la corruption des viandes.* Altération : *corruption du sang de l'air. Fig.* Séduction : *recourir à des moyens de corruption.* Dépravation : *la corruption de Corinthe causa sa perte.*

— En ycl. *Corruption de fonctionnaires*, v. fonctionnaire. *Corruption électorale*, v. élection.

corsac n. m. Petit renard du Turkestan, qu'autrefois on apprivoisait et que les dames portaient comme elles portèrent des chiens de manchon. (On disait aussi Adive.)

corsage n. m. (de *corps*). Buste, partie du corps comprise entre le cou et les hanches. Se dit : 1° des femmes : *dame au corsage opulent;* 2° de certains animaux : *le corsage du cerf, du lévrier, du cheval.* Partie du vêtement de femme qui recouvre le buste : *un corsage de soie.* Qualité d'un drap bien fourni en laine : *drap d'un beau corsage.*

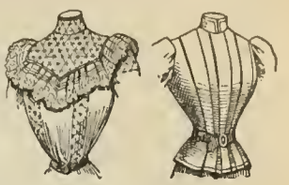
Corsages.

corsaire [*sère*] n. m. (ital. *corsaro;* de *corsa*, course). Navire armé en guerre. Capitaine qui le commande : *Surcouf fut un hardi corsaire.* Pirate. *Fig.* Homme rapace et impitoyable : *les corsaires de la finance.* Adjectiv. : *un navire corsaire.* Prov. : **A corsaire, corsaire et demi,** contre ceux qui se montrent durs, avides, il faut se montrer plus mauvais qu'eux-mêmes.

..... Corsaires à corsaires,
L'un l'autre s'attaquant, ne font point leurs affaires.

quand les fripons, les méchants se battent entre eux, ils n'y ont pas de profit. (Proverbe de Régnier, cité par La Fontaine dans sa fable : *Tribut envoyé par les animaux à Alexandre.*)

— Encycl. Le nom de *corsaire* est donné à un bâtiment de commerce armé en guerre et appartenant à un particulier, ou mieux à celui qui commande le bâtiment. Il ne faut pas confondre les corsaires avec les pirates. Ceux-ci opéraient en temps de paix comme en temps de guerre, tandis que le métier de corsaire était en quelque sorte régulier et reconnu officiellement. Dès que la guerre était déclarée, les plus hardis des marins recevaient des *lettres de marque* ou *lettres de représailles*, qui leur donnaient le droit de capturer les vaisseaux de commerce de la nation ennemie. Duguay-Trouin, Forbin, Pointis, Jean Bart furent des corsaires. Ce fut seulement au congrès de Paris, en 1856, que la guerre de course fut abolie. Seuls, les Etats-Unis, l'Espagne et le Mexique, refusèrent de prendre un engagement à ce sujet. Toutefois, les Etats-Unis et l'Espagne n'osèrent, en 1898, restaurer l'usage des navires de course.

Corsaire (*le*), poème de Byron, où l'auteur s'est peint sous les traits du héros, aventurier qui cherche l'oubli dans l'ivresse des combats (1814).

Corsaire (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de La Chabeaussière, musique de Dalayrac; livret romanesque et dramatique, partition expressive et spirituelle (1783).

Corse, île de la Méditerranée. Elle forme l'un des 87 dép. de la France; préf. *Ajaccio;* s.-préf. *Bastia, Calvi, Corte, Sartène;* 5 arr., 62 cant., 364 comm.; 291.160 h. (*Corses*). 15e région militaire; cour d'appel à Bastia, évêché à Ajaccio. Les forêts, l'élevage (chèvres, moutons, porcs), sont les principales ressources de la Corse. L'île de Corse fut cédée par les Génois à la France en 1768.

Corse (cap), cap au N. de l'île de Corse.

corsé, e adj. Qui a du corps, de la consistance : *drap corsé.* Qui a du ton, du montant : *vin corsé. Fig.* Qui contient des détails scabreux : *histoire corsée.* Energique : *recevoir une semonce corsée.*

corselet [*lè*] n. m. Corps de cuirasse sans garderein ni tassette : *corselet de mailles.* Partie du thorax de certains insectes.

corsèque ou **corsecque** [*sè-ke*] n. f. (de *Corse*). Au XVIe siècle, grande pertuisane à oreillons pointus, en usage dans l'infanterie.

corser [*sé*] v. a. (de *corps*). Donner du montant : *corser un vin;* de la force : *corser l'action d'un drame.*

corset [*sè*] n. m. (de *corps*). Corsage de robe. (Vx.) Pièce de vêtement garnie de baleines pour maintenir la taille : *un corset trop serré déforme la taille et gêne la respiration.*

Corset.

corsetier [*ti-é*], **ère** n. Qui fait des corsets.

Corseul, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Dinan; 2.850 h. Ch. de f. O. Minoteries. Ruines romaines.

corsin n. m. Banquier; usurier. (Vx.)

Corsini (Edouard), savant italien, né à Fanano, m. à Pise (1702-1765). Il a laissé une foule d'ouvrages d'études historiques, soit généraux, soit relatifs à l'antiquité grecque et romaine.

Corsini (*galerie* et *palais*), à Rome. Le palais est un des plus beaux de Rome; la reine Christine de Suède y mourut en 1639. La galerie, très riche, comprend des toiles des maîtres italiens, espagnols et flamands.

corso n. m. Nom que les Italiens donnent à leurs promenades publiques. *Spécialem.*, nom d'une des principales voies de Rome. (En ce sens, prend une majuscule.)

cortail [*ta, l* mll.] n. m. Chalet pour les gardeurs de troupeaux, dans les Pyrénées.

Cortambert [*tan-bèr*] (Pierre-François-Eugène), géographe français, né à Toulouse, m. à Paris (1805-1881); auteur d'ouvrages utiles de vulgarisation.

Corte [*té*], ch.-l. d'arr. (Corse), près du confluent de la Restonica et du Tavigliano, dans un site très pittoresque, à 84 kil. d'Ajaccio; 5.190 h. (*Cortenais*). Ch. de f. Commerce de marbres, pâtes, fruits, vins. — L'arr. a 16 cant., 108 comm., 60.200 h. Corte est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

cortège n. m. (ital. *corteggio;* de *corte*, cour). Suite de personnes qui accompagnent quelqu'un pour lui faire honneur : *les courtisans faisaient à Louis XIV un brillant cortège. Fig.* Suite, accompagnement : *les maladies sont le cortège de l'inconduite.*

cortéger [*jé*] v. a. (Se conj. comme *abréger.*) Dans le style burlesque, faire cortège à : *cortéger un roi.*

Cortemarck, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude); 4.910 h. Lainages.

Cortenaeken, comm. de Belgique (prov. de Brabant, arr. de Louvain); 1.380 h.

Cortenberg, comm. de Belgique (prov. de Brabant, arr. de Louvain); 1.730 h. La charte de fondation que Jean III, duc de Brabant, y octroya à ses sujets (1312), est la plus ancienne constitution du Brabant.

Cortereal (Gaspard *et* Michel), frères et navigateurs portugais du commencement du XVIe siècle. Ils aperçurent le Labrador, Terre-Neuve et le Groenland.

cortès [*tèss*] n. f. pl. (plur. du mot esp. *corte*, cour). Assemblée législative, en Espagne et en Portugal. (S'écrit aussi avec une majuscule.)

cortex [*tèkss*] n. m. Mot lat. signif. *écorce*.

Cortez [*tèz'*] (Fernand), capitaine espagnol, né à Medellin (Estrémadure), m. près de Séville (1485-1547). Il conquit le Mexique de 1519 à 1521, détruisit l'empire aztèque, releva Mexico de ses ruines, et introduisit dans le pays la culture du mûrier et de la canne à sucre. Charles-Quint et ses ministres ne lui eurent d'ailleurs aucune reconnaissance de ses conquêtes, et il mourut oublié. Les services qu'il a rendus à sa patrie et, indirectement, aux sciences géographiques, ne doivent pas faire oublier les cruautés dont il se rendit coupable envers les Aztèques vaincus. V. GUATIMOZIN.

Fernand Cortez.

cortical, e, aux adj. (du lat. *cortex, icis*, écorce). Qui a rapport à l'écorce. *Anat. Substance corticale*, nom donné à diverses substances qui enveloppent extérieurement certains organes : *la substance corticale du cerveau.*

corticicole adj. Qui habite sous les écorces : *larves corticicoles.*

corticifère adj. Qui porte une écorce.

corticiforme adj. Qui a l'apparence de l'écorce.

corticine n. f. *Chim.* Tanin que l'on rencontre dans toutes les écorces végétales.

cortine n. f. (lat. *cortina*). *Antiq. rom.* Chaudière. Couvercle du trépied de Delphes; ce trépied lui-même. *Bot.* Voile qui unit les bords du chapeau au pédicule dans certains champignons.

cortiqueux, euse [*keû, eu-ze*] adj. Se dit des fruits dont la pulpe est recouverte d'une enveloppe coriace, tels que l'*arbouse*, le *citron*, etc.

corton n. m. Vin blanc ou rouge de Bourgogne, que l'on récolte dans la commune d'Aloxe-Corton.

Cortone ou **Cortona,** v. d'Italie, au-dessus de la Chiana, tributaire du lac Trasimène; 25.500 h. Vignes et oliviers; marbre. Patrie de Cortone.

Cortone (Pietro BERRETTINI DA CORTONA, dit **Pierre de**), peintre et architecte toscan, né à Cortone, m. à Rome (1590-1669); artiste facile et brillant, auteur de *la Nativité de la Vierge, la Rencontre de Didon et d'Enée*, etc.

Cortot [*to*] (Jean-Pierre), statuaire français, né et m. à Paris (1787-1843); talent correct, mais un peu froid (*le Soldat de Marathon; fronton de la Chambre des députés; Apothéose de Napoléon sur l'arc de triomphe*).

Cortot.

corubis [*biss*] n. m. Corindon artificiel.

coruscation [*rus-ka-si on*] n. f. (lat. *coruscatio*). Vif éclat de la lumière : *la coruscation d'un météore.* (Peu us.)

corvéable adj. Sujet à la corvée : *avant 1789, le peuple était taillable et corvéable à merci.*

corvée [*vé*] n. f. (bas lat. *corrogata*). Travail gratuit qui était dû par le paysan à son seigneur ou à l'Etat : *les corvées furent abolies par l'Assemblée constituante.* Dans les régiments, travaux auxquels on astreint à tour de rôle les soldats pour satisfaire aux besoins généraux de l'existence militaire : *corvée de vivres, d'eau, de propreté*, etc. Batterie de tambour, sonneric de clairon ou de trompette pour appeler les hommes de corvée. *Fig.* Travail, démarches faites avec peine et sans profit : *solliciter pour un incapable, quelle ennuyeuse corvée!*

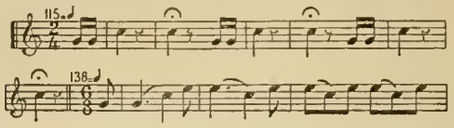
La corvée de l'ordinaire (tambour).

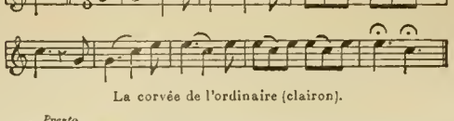
La corvée de l'ordinaire (clairon).

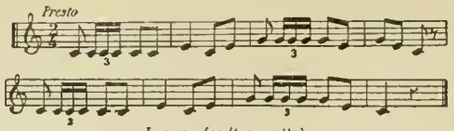
Les corvées (trompette).

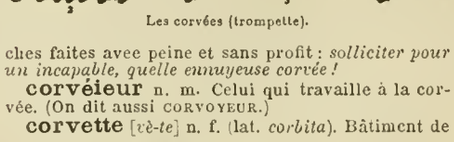
La corvée de quartier (tambour).

La corvée de quartier (clairon).

corvéieur n. m. Celui qui travaille à la corvée. (On dit aussi CORVOYEUR.)

corvette [*vè-te*] n. f. (lat. *corbita*). Bâtiment de guerre ancien, intermédiaire entre la frégate et le brick.

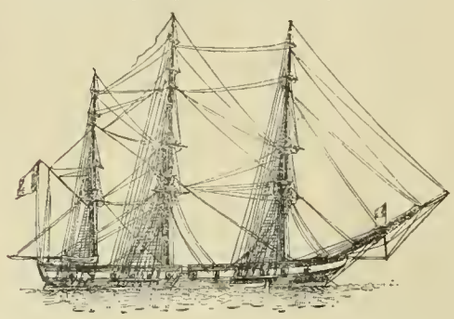
Corvette.

— ENCYCL. Simple barque au XVIIe siècle, la corvette devient au XVIIIe un véritable petit vaisseau de ligne. Dans une escadre, elle servait à transmettre les ordres de l'amiral. De nos jours, le nom est resté aux petits navires annexes de la marine.

corvidés n. m. pl. (du lat. *corvus*, corbeau). Famille de passereaux dentirostres, à bec fort, un peu recourbé, dont le corbeau est le genre type. S. un *corvidé.*

corvin, e adj. (lat. *corvinus*). Qui ressemble à un corbeau : *pie-grièche corvine.*

Corvin (Mathias), né à Klausenburg en 1443, roi de Hongrie de 1458 à 1490, m. à Vienne. Il fut non seulement un vaillant guerrier, mais un législateur et un protecteur des lettres; il donna à la Hongrie de nombreux privilèges et fonda l'université de Bude.

Mathias Corvin.

Corvinus (Valerius MESSALA, orateur et général romain, collaborateur d'Auguste et ami d'Horace, né à Rome. Il se distingua à Actium et pacifia l'Egypte et la Syrie (69 av. J.-C. — 9 apr. J.-C.).

Corvisart [*zar*] **des Marets,** médecin français, né à Dricourt (Ardennes), m. à Paris (1755-1821). Il fut le médecin préféré de Napoléon Ier, qui le fit baron en 1805. Comme savant, il s'occupa des maladies du cœur et de l'appareil respiratoire.

Corvisart.

Corvol-l'Orgueilleux, comm. de la Nièvre, arr. et à 11 kil. de Clamecy, sur le Sauza, affl. du Beuvron de Clamecy; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M. Papeterie.

corybante n. m. (gr. *korubas, antos*). *Antiq. gr.* Prêtre de Cybèle : *dans leurs extases sacrées, les corybantes exécutaient des danses au son des flûtes et des cymbales.*

corybantique adj. Qui appartient aux corybantes : *danse corybantique.*

Coryce, ville de l'ane. Asie Mineure (Cilicie orientale) [auj. *Curco*], importante sous les empereurs romains.

corydalis [*liss*] n. f. Genre d'insectes névroptères, comprenant de grandes formes grises, à vastes ailes, à mandibules en longues faux, habitant le continent américain.

corymbe [*rin-be*] n. m. (gr. *korumbos*). Inflorescence indéfinie, dans laquelle les pédoncules sont de longueur inégale, mais toutes les fleurs à peu près sur un même plan, imitant une ombelle. (V. la planche PLANTE.)

corymbé, e [*rin*] ou **corymbeux, euse** [*rin-bé, eu-ze*] adj. Se dit des fleurs disposées en corymbes et des végétaux qui les portent.

corymbifère [*rin*] adj. Qui porte des corymbes.

corymbiforme [*rin*] adj. En forme de corymbes : *grappe corymbiforme.*

corynidés n. m. pl. Famille d'hydroméduses tubulaires, à polypes en massue, à tentacules disséminés. S. un *corynidé.*

coryphée [*fé*] n. m. (du gr. *koruphaios*, chef). Chef du chœur, dans le théâtre. Chef de ballet. *Fig.* Chef d'une secte, d'un parti; celui qui se distingue le plus dans sa profession, dans une société.

coryza n. m. (gr. *koruza*). *Pathol.* Inflammation de la muqueuse nasale.

— ENCYCL. Le coryza, vulgairement *rhume de cerveau*, est aigu ou chronique. Aigu, il débute assez brusquement par des éternuements, puis il se produit un écoulement de liquide transparent devenant peu à peu visqueux, épais et purulent. L'inflammation gagne les muqueuses voisines, la conjonctive, la trompe d'Eustache, le pharynx, le larynx et les bronches.

Les formes chroniques sont dues à des obstructions des fosses nasales. Comme traitement, on conseille des fumigations et des irrigations nasales.

Corzé, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Baugé, sur le Loir; 1.250 h. Dolmens.

Corzola ou **Curzola,** île autrichienne de l'Adriatique, près des côtes de la Dalmatie; 20.000 h. Son chef-lieu est *Curzola*, peuplé de 10.000 h. Siège d'un évêché; belle cathédrale. Port; chantiers de construction.

cos. *Trigon.* Abrév. de *cosinus.*

Cos [*koss*] ou **Ko,** île de la mer Egée, une des Sporades; 10.000 h. Patrie d'Hippocrate et d'Apelle. Elevage, vignobles.

cosaque [*ko-za-ke*] n. m. (en kirghiz *kosak*). Soldat d'un corps de cavalerie russe, recruté parmi les peuplades du sud-est de la Russie. *Fig.* Homme dur, farouche. N. f. Sorte de danse. Adjectiv. : *cavalerie cosaque.*

Cosaque.

Cosaques [*ko-za-ke*], peuplades d'origine slave, qui forment, au sud de la Russie, en Turkestan et en Sibérie, des colonies militaires ou *stanitzas*, réparties en groupements, à la tête de chacun desquels se trouve un *hetman* (*ataman*). Ils fournissent à l'armée russe ses plus hardis cavaliers. — Un *Cosaque.*

coséc. *Trigon.* Abrév. de *cosécante.*

cosécante [*ko-sé*] n. f. *Trigon.* Sécante du complément d'un angle. (Dans la figure ci-contre, OS est, en valeur absolue, la cosécante de l'arc AM.)

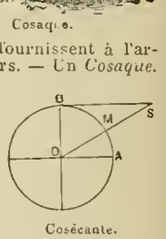
Cosécante.

coseigneur [*ko-sè*] n. m. *Féod.* Seigneur qui possédait un fief conjointement avec un autre.

coseigneurie [*ko-sè, ri*] n. f. Fief indivis entre plusieurs coseigneurs.

Coseley, v. d'Angleterre (comté de Stafford); 22.000 h.

Cosenza [*ko-zin-za*], v. du royaume d'Italie, ch.-l. de la Calabre citérieure, ou *province de Cosenza*, sur le Crati, tributaire du golfe de Tarente, au confluent du Busento; 16.700 h. Alaric mourut sous les murs de cette ville, en 410. — La *province de Cosenza* a 470.000 h.

cosignataire [*ko-si-gna-tè-re*] n. et adj. Personne qui a signé avec d'autres.

cosinus [*ko-si-nuss*] n. m. *Trigon.* Sinus du complément d'un angle. (Dans la figure ci-contre, OP est, en valeur absolue, le cosinus de l'arc AM.)

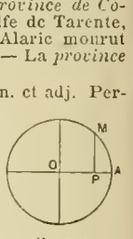
Cosinus.

Cosme (saint). V. CÔME.

Cosme (Jean BASEILHAC, dit *le Frère*). V. BASEILHAC.

cosmète [*kos-mè-te*] n. m. (gr. *kosmêtês*). Surveillant des gymnases grecs, à l'époque impériale.

cosmétique [*kos-mé*] adj. (gr. *kosmêtikos*, relatif à la parure). Se dit de toute substance qui sert à embellir et à conserver fraîches les parties extérieures du corps, particulièrement à assouplir et lustrer les cheveux. N. m. : *un cosmétique.* N. f. Partie de l'hygiène qui traite des cosmétiques.

— ENCYCL. Les cosmétiques sont des substances aromatiques, employées pour entretenir les qualités de la peau; mais ils sont presque tous nuisibles, car ils contiennent des substances vénéneuses et finissent par détruire la beauté qu'ils ont la prétention de conserver.

cosmétiquer [*kos-mé-ti-ké*] v. a. Mettre du cosmétique à : *cosmétiquer des moustaches.*

cosmétologie [*kos-mé, jî*] n. f. (du gr. *kosmein*, parer, et *logos*, discours). Partie de l'hygiène, relative aux soins de propreté.

cosmique [*kos-mi-ke*] adj. (du gr. *kosmos*, monde). Qui a rapport au monde : *les espaces cosmiques.* Se dit du lever et du coucher d'un astre, quand ils ont lieu en même temps que ceux du soleil : *lever, coucher cosmique.*

cosmiquement [*kos-mi-ke-man*] adv. D'une manière cosmique.

cosmocrate [*kos-mo*] n. Partisan de la cosmocratie, de la monarchie universelle.

cosmocratie [*kos-mo-kra-sî*] n. f. (gr. *kosmos*, monde, et *kratos*, puissance). Monarchie universelle.

cosmocratique [*kos-mo*] adj. Relatif à la cosmocratie : *aspirations cosmocratiques.*

cosmogénie [*kos-mo-jé-ni*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *genos*, naissance). Formation de l'univers.

cosmogénique [*kos-mo-jé-ni-ke*] adj. Qui a rapport à la cosmogénie : *principes cosmogéniques.*

cosmognose [*kos-mogh-nô-ze*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance du monde, des lieux, des climats.

cosmogonie [*kos, ni*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *gonos*, génération). Système de la formation de l'univers : *la cosmogonie d'Hésiode.*

cosmogonique [*kos-mo*] adj. Qui a rapport à la cosmogonie : *système cosmogonique.*

— ENCYCL. *Hypothèse cosmogonique de Laplace.* On désigne sous ce nom la théorie célèbre dans laquelle Laplace explique la formation de l'univers par la condensation de divers éléments d'une nébu-

COSTUME CIVIL

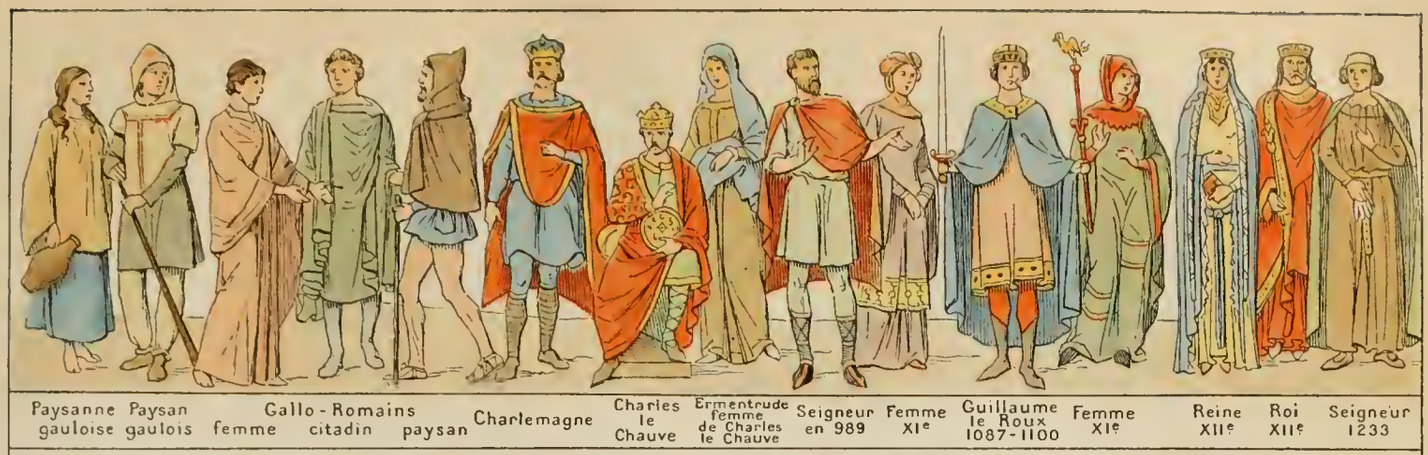

Paysanne gauloise — Paysan gaulois — Gallo-Romains femme — citadin — paysan — Charlemagne — Charles le Chauve — Ermentrude femme de Charles le Chauve — Seigneur en 989 — Femme XIe — Guillaume le Roux 1087-1100 — Femme XIe — Reine XIIe — Roi XIIe — Seigneur 1233

Philippe le Hardi 1270-1285 — Époque de St Louis — Reine XIIIe — Femme vers 1250 — vers 1300 — vers 1320 — Début du XIVe — 1330 — XIVe — Vers 1310 — Vendangeur XIVe — Vacher XIVe — Seigneur vers 1370 — Bourgeois XIVe vers 1341

G^d Seigneur vers 1410 — Début du XVe — Fin du XIVe — Paysan vers 1400 — Paysanne 1400 — G^d Seigneur 1440 — G^des Dames 1450 — Philippe le Bon XVe — vers 1480 — Paysan XVe — Gentilhomme 1488 — Dame Louis XI — Gentilhomme sous Louis XII

Époque de Louis XII — Époque de François Ier — 1526 — Gentilshommes vers 1545 — vers 1345 — Henri II 1547-1559 — 1565 — Milieu du XVIe — Époque de Henri III

Époque de Henri III 1574-89 — Classes populaires femme XVIe — Gentilhomme 1595 — Dame veuve vers 1610 — Gentilhomme — Servante — Gentilhomme Enfants 1620 — Dame noble — Paysans vers 1640 — Marchand de fusils — Louis XIII — Élégant 1650

Époque de Louis XIII

COSTUME CIVIL

Duc d'Orléans 1663 — 1668 — 1678 — Paysans — Maître d'armes — 1680 — 1694 — vers 1705 — 1717 — Régence 1715-23

Époque LOUIS XIV

vers 1732 — Abbé de cour — Gentilhomme Dentellière — Gentilhomme Éventailliste — Enfants habit d'hiver — 1762 — 1762 — Fleuriste — Costume d'intérieur

Louis XV

1774 — vers 1778 — Marie-Antoinette — 1786 — 1785 — 1786 — 1792 — 1797 — Merveilleuse — Incroyable 1797 — An VI 1798 — An X 1802 — 1er Empire

vers 1805 — 1811 — 1814 — 1816 — RESTAURATION — 1830-35 — 1846 — 1850

SECOND EMPIRE — 1870 — 1877 — 1883 — 1889 — 1896 — 1905 — Cyclistes — 1905 — Chauffeurs

COSTUME MmilitaIRE

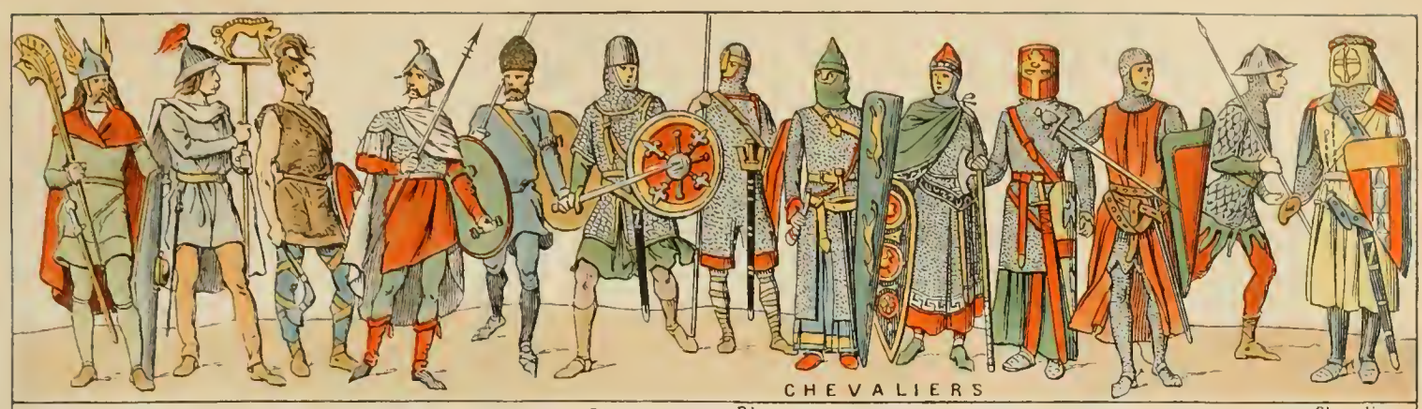

CHEVALIERS

Chef gaulois | Cavalier gaulois | Franc | Chef franc IXe siècle | Soldat Xe siècle | Chevalier sous Hugues Capet | Règne de Philippe Ier | Sous Louis VI | XIIe siècle | Fin du XIIe | vers 1200 | Sergent 1200 | Chevalier fin du XIIIe

Cranequinier sous Charles VII

Chevalier 1328 | Chevalier 1342 | Homme d'armes | XIVe | Coulevrinier 1460 | Coutilier 1440 | Sous Louis XI | Estradiot Louis XII | Officier de Lansquenets 1515 | Bayard | Hallebardier 1520 | Piquier François Ier | Garde écossaise après 1530

Lansquenet | Suisse de la Garde de Henri III | Mousquetaire 1585 | Henri de Guise 1580 | Mousquetaire 1585 | Gendarme à cheval 1593 | Tambour 1635 | Officier 1635 | Mousquetaire 1635 | Mousquetaire à cheval 1637 | Piquier 1667 | Général 1647 | Aide de Camp 1647

Soldat d'Infanterie

Sapeur-mineur 1679 | Garde du Corps 1687 | Grenadier 1690 | Officier général 1694 | Mousquetaire 1700 | Officier d'Infanterie 1712 1703 | Hussard 1721 | Officier aux Gardes-françaises 1721 | Garde-française soldat 1721 | Soldat d'Infanterie 1721 | Uhlan 1746 | Hussard 1766

Chasseur à pied

Officier d'Infanterie légère

Timbalier

Dragon 1746 | Infanterie 1766 | Garde-française | Infanterie | École militaire de Brienne | Officier de marine | Hussard Infanterie | Demi-Brigade | École de Mars | des Grenadiers de la Garde Consulaire | Général Bonaparte

LOUIS XVI — RÉPUBLIQUE

COSTUME MILITAIRE

leuse qui obéissent tous à la loi de gravitation universelle énoncée par Newton.

cosmogoniquement [*kos-mo, ke-man*] adv. Au point de vue cosmogonique.

cosmographe [*kos-mo*] n. Qui sait la cosmographie.

cosmographie [*kos-mo-gra-fi*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *graphein*, décrire). Science des mouvements astronomiques de la terre, de l'univers : *les lois de Newton sur la gravitation universelle ont fait faire d'immenses progrès à la cosmographie.*

cosmographique [*kos-mo*] adj. Qui a rapport à la cosmographie : *description cosmographique.*

cosmographiquement [*kos-mo, ke-man*] adv. Au point de vue de la cosmographie.

cosmolabe [*kos-mo*] n. m. *Astron.* Ancien instrument qui représentait les cercles de la sphère et servait à prendre les hauteurs.

cosmologie [*kos-mo-lo-ji*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *logos*, discours). Science des lois générales qui gouvernent l'univers.

cosmologique [*kos-mo*] adj. Qui a rapport à la cosmologie.

cosmologiquement [*kos-mo, ke-man*] adv. Au point de vue cosmologique.

cosmologiste [*kos-mo-lo-jis-te*] ou **cosmologue** [*kos-mo-lo-ghe*] n. Personne qui s'occupe de cosmologie.

cosmonomie [*kos-mo-no-mi*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *nomos*, loi). Ensemble des lois qui régissent l'univers.

cosmonomique [*kos-mo*] adj. Qui a rapport à la cosmonomie.

cosmonomiquement [*kos-mo, ke-man*] adj. Au point de vue de la cosmonomie.

cosmopolite [*kos-mo*] n. (du gr. *kosmos*, monde, et *politès*, citoyen). Qui regarde l'univers comme sa patrie. *Fig.* Qui passe sa vie à voyager dans divers pays. Adjectiv. : *existence cosmopolite.*

cosmopolitisme [*kos-mo, tis-me*] n. m. Manière de vivre des cosmopolites.

cosmorama [*kos-mo*] n. m. (du gr. *kosmos*, univers, et *orama*, vue). Collection de tableaux représentant les sites et les monuments les plus remarquables de l'univers.

Cosmos [*kos-moss*] ou *Description physique du monde*, ouvrage résumant l'ensemble des connaissances humaines sur la physique du globe, par A. de Humboldt (1845-1858). On y remarque des pages de descriptions d'un style magnifique et d'une rare précision scientifique.

Cosnac (Daniel de), prélat français, né au château de Cosnac (Limousin), m. à Aix (1627-1708); archevêque d'Aix, célèbre par son ardeur gallicane et par ses intéressants *Mémoires*.

Cosne [*kô-ne*], ch.-l. d'arr. (Nièvre), sur la Loire, au confluent du Nohain; ch. de f. P.-L.-M., à 53 kil. de Nevers; 8.410 h. (*Cosnois*). Tanneries, filatures de laine, commerce de bois. — L'arr. a 7 cant. 65 comm. et 67.710 h.; le cant., 10 comm., et 17.340 h.

Cosnes-et-Romain, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 22 kil. de Briey, non loin de la Chiers; 1.190 h. Fer.

Cosne-sur-l'Œil, comm. de l'Allier, arr. et à 20 kil. de Montluçon, sur l'*Œil*; 2.150 h. Ch. de f. de Moulins à Cosne. Draps, chandelles, construction de matériel de chemins de fer.

Armes de Cosne.

Cospéan (Philippe) ou **Cospéau**, prédicateur français, né à Mons, m. à Lisieux (1571-1646); évêque de Lisieux, bien vu de Henri IV et de Richelieu, prédicateur élégant pour son temps.

cossard [*ko-sar*] n. m. Nom vulgaire de la buse.

cossart [*ko-sar*] ou **cossas** [*ko-sa*] n. m. Coton écru, fabriqué dans l'Inde.

cossat [*ko-sa*] n. m. Se dit des tiges de légumes secs qu'on a battues pour séparer la graine.

Cossaye, comm. de la Nièvre, arr. et à 35 kil. de Nevers, non loin de l'Acolin; 1.600 h.

cosse [*ko-se*] n. f. Enveloppe des graines de certaines légumineuses : *cosse de fèves, de pois.* (V. la planche PLANTE.) *Mar.* Corps d'une embarcation. Anneau métallique protégeant l'intérieur d'une boucle de cordage. *Parchemin en cosse*, peau de mouton dont on a fait seulement tomber la laine.

Cossé, anc. famille française, qui a fourni trois maréchaux; le dernier, CHARLES **de Cossé-Brissac**, m. en 1621, rendit Paris à Henri IV (1594).

Cossé-le-Vivien [*vi-in*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 22 kil. de Château-Gontier, près de l'Oudon, affl. de la Mayenne; 2.670 h. Flanelles. — Le cant. a 11 comm. et 10.190 h.

cosser [*ko-sé*] v. a (ital. *cozzare*). Se heurter de la tête, en parlant des béliers. *Fig.* Lutter.

cossette [*ko-sé-te*] n. f. Racines de chicorée réunies en petites bottes, et qui, après torréfaction, servent à la fabrication de la chicorée-café. Nom donné aux fragments de betteraves débitées pour faciliter l'extraction du sucre.

cosson [*ko-son*] n. m. (lat. *cossus*). Espèce de charançon qui attaque les pois, les lentilles.

cosson [*ko-son*] n. m. Sarment nouveau de la vigne taillée.

cossu [*ko-su*], **e** adj. Qui a beaucoup de cosses : *pieds de haricots bien cossus. Fig.* Riche, bien mis : *bourgeois cossu.* Qui dénote la richesse : *mise cossue.*

cossus [*ko-suss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des papillons nocturnes.

— ENCYCL. On en connaît quelques espèces, qui sont représentées en France par le *bombyx gâte-bois*, gros papillon gris, dont la chenille rougeâtre perce de profondes galeries dans les bois. La chenille vit deux ou trois ans.

Cossus, nom de plusieurs généraux romains : SERVIUS CORNELIUS qui fut consul en 428 av. J.-C. et tua dans un combat singulier Volumnius, roi des Véiens.; — CNEIUS CORNELIUS, qui fut tribun consulaire de 406 à 401 av. J.-C.; — AULUS CORNELIUS, qui fut dictateur en 386 av. J.-C., et qui vainquit les Volsques.

Costa de Beauregard [*bô-re-ghar*] (Charles-Albert), historien français, membre de l'Académie française, né à la Motte-Servolex (Savoie), m. à Paris (1835-1909). Il a écrit sur l'histoire de la Savoie de remarquables études.

costal [*kos-tal*], **e, aux** ndj. (du lat. *costa*, côte), Qui appartient aux côtes : *vertèbres costales.*

costalgie [*kos-tal-ji*] n. f. Névralgie intercostale.

costalgique [*kos-tal*] adj. Qui a rapport à la costalgie.

Costa-Rica, petite république de l'Amérique centrale; 48.410 kil. carr.; 334.300 h. Capit. *San-José*. Le café constitue la principale ressource de Costa-Rica, qui produit encore du caoutchouc, des bois d'ébénisterie, etc., et possède des gisements d'or, d'argent, cuivre, mercure, soufre.

Armoiries de Costa-Rica.

Costaricien, enne [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire de Costa-Rica : *les Costariciens.* Adjectiv. : *insurgés costariciens.*

costeau [*kos-tô*] adj. et n. *Arg.* Fort, trapu : *un homme costeau; un costeau.* (On écrit aussi COSTO.)

Coster [*kos-tèr*] Laurent), imagier de Haarlem (1370-1440), à qui une tradition hollandaise attribue l'invention du caractère mobile, et qui serait ainsi le précurseur de l'imprimerie.

costière [*kos-ti*] n. f. Anc. forme de CÔTIÈRE. *Théâtr.* Rainure garnie de fer, pratiquée dans le plancher de la scène pour le jeu des portants.

costifère [*kos-ti*] ndj. Qui porte des côtes.

costiforme [*kos-ti*] adj. Qui est en forme de côte.

coston [*kos-ton*] n. m. Pièce de bois servant à fortifier un mât. Nom des feux colorés dont on se sert dans la marine de guerre pour les signaux de nuit.

costotome [*kos-to*] n. m. du lat. *costa*, côte, et du gr. *tomê*, section). Instrument de chirurgie au moyen duquel on pratique la résection des côtes.

costo-vertébral, e, aux [*kos-to*] adj. Se dit des articulations de la tête des côtes avec le corps des vertèbres.

costresse [*kos-trè-se*] ou **coistresse** [*kois-trè-se*] n. f. Dans une houillère, galerie qui permet de conduire les bennes pleines de la taille jusqu'à la descenderie.

costule [*kos-tu-le*] n. f. Petite côte. Strie sur certaines coquilles.

costume [*kos-tu-me*] n. m. (mot ital.). Manière de se vêtir : *la décence du costume.* Vêtement, surtout officiel. Habit de théâtre, de déguisement. Habillement suivant les lieux, les temps. (V. les planches en couleurs.)

costume, e [*kos-tu-mé*] adj. Habillé. *Bal costumé*, bal où les danseurs sont travestis.

costumer [*kos-tu-mé*] v. a. Revêtir d'un costume, habiller : *Meissonier costume fidèlement ses personnages.*

costumier [*kos-tu-mi-é*], **ère** n. Qui fait, vend ou loue des costumes.

cosujet [*jè* n. m. Celui qui est avec d'autres, sujet d'un même monarque.

cosyndic [*ko-sin-dik*] n. m. Celui qui est syndic avec un autre.

cot. *Trigon.* Abrèviation de *cotangente.*

côt [*kô*] n. m. Cépage noir de la Touraine et du Bordelais. (On l'appelle aussi MALBECK.)

Cot (Pierre-Auguste), peintre français, né à Bédarieux, m. à Paris (1837-1883); auteur d'œuvres élégantes et gracieuses : *le Printemps, Mireille* etc.

cotable adj. Susceptible d'être coté à la Bourse.

cotangente [*jan-te*] n. f. *Trigon.* Tangente du complément d'un angle. (Dans la figure ci-contre, B S est, en valeur absolue, la cotangente de l'arc A M.)

Cotangente.

cotarnine n. f. (de *narcotine*, par inversion de lettres). Alcaloïde produit par l'action des oxydants sur la narcotine.

cote n. f. (lat. *quota*). Part que chacun doit payer d'une dépense, d'un impôt : *cote personnelle, cote mobilière.* Marque pour classer chaque pièce dans un inventaire. Chiffre destiné à indiquer, sur une carte ou une épure, la distance d'un point ou d'une ligne de niveau au plan de comparaison. *Sport.* Rapport entre les chances de perdre et celles de gagner qu'offre un cheval dans une course. *Cote mal taillée*, compensation approchée de sommes, de prétentions diverses. *Cote officielle de la Bourse*, tableau publié par les agents de change, indiquant quotidiennement les cours des valeurs négociées sur le marché officiel. (V. BOURSE.) *Cote des valeurs en banque*, tableau publié par les coulissiers, donnant les cours des valeurs qui ne se négocient pas sur le marché officiel.

République de Costa-Rica.

Côte n. f. (lat. *costa*). Os des parties latérales de la poitrine : *l'homme a douze paires de côtes.* Protubérance longitudinale saillante : *les côtes d'un melon.* Montée d'une colline, d'une route : *être à mi-côte.* Rivage de la mer : la côte bretonne est très découpée. *Faire côte, aller à la côte*, s'échouer devant le rivage. *Etre à la côte*, être mal dans ses affaires. *Se tenir les côtes*, rire aux éclats. *On lui compterait les côtes*, se dit d'une personne ou d'un animal très maigre. *Avoir les côtes en long*, être très paresseux; être original, bizarre. *Archit.* Saillie qui divise la surface concave d'une voûte dans le sens de la hauteur. Listel qui sépare les cannelures d'une colonne. *Techn.* Nervure formée par l'entrelacement des menus osiers autour des plus gros. *Côte à côte*, loc. adv. ou *côte à côte de*, loc. prép. L'un à côté de l'autre.

— ENCYCL. *Anat.* Les côtes ont la forme d'un arc aplati, d'une longueur variable, formant avec la colonne vertébrale un angle aigu en bas. Les côtes s'articulent en arrière avec le corps des vertèbres dorsales; en avant, elles se continuent par un cartilage qui se termine au sternum, sauf les cartilages des 8e, 9e et 10e côtes, qui se réunissent avant d'atteindre le sternum; d'autre part, la 11e et la 12e côte n'ont pas de cartilages, et leur extrémité est libre. L'ensemble des côtes constitue la cage thoracique. En anatomie comparée, le mot *côte* prend une extension très grande; certains reptiles ont un nombre considérable de ces os. Les côtes peuvent être fracturées ou luxées; en général, la consolidation est facile.

— *Géogr.* Les côtes sont, au sens exact du mot, le point de contact des mers et des continents. Elles participent étroitement à la structure géologique et géographique de ces derniers. Une région montagneuse ou granitique se termine en général par une côte dentelée. Une région de plaines s'achève généralement sur la mer par des côtes droites, sablonneuses, souvent bordées d'étangs et de dunes. Les plateaux calcaires, enfin, viennent surplomber les îlots en de hautes falaises. La destruction des côtes par les eaux marines est d'autant plus rapide qu'elles se composent de roches plus friables, notamment de calcaires. La mer, d'ailleurs, utilise les matériaux détritiques ainsi produits par la désagrégation de certains points d'une côte, pour en remblayer d'autres, par un incessant travail d'échange.

— *Dr.* Les rivages font partie du domaine public. Les atterrissements qui résultent du mouvement des sables entraînés par les flots et les débris végétaux déposés sur les rivages, puis abandonnés par le retrait successif des eaux, autrement dit les *lais* et *relais* de la mer entre les rivages et les côtes, appartiennent au domaine privé de l'Etat, qui peut les aliéner.

Toutes les nations ont des droits égaux sur la mer, qui est leur patrimoine commun. Mais il est admis que chacune d'elles a un droit de protection, de police, de juridiction sur une certaine étendue de mer baignant ses côtes. C'est ce qu'on a appelé la *mer territoriale*, prolongation de la frontière des Etats. Elle s'étend, sauf convention contraire, jusqu'au point de chute, de plus en plus reculé par la science, des projectiles lancés du rivage.

Côte d'Argent, nom familier sous lequel on désigne le littoral français baigné par l'Atlantique, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Bidassoa, à cause de la frange argentée dont l'Océan orne la base des dunes ou des rochers.

Côte d'Azur, nom familier sous lequel on désigne le littoral français arrosé par la Méditerranée, surtout dans sa partie orientale, à cause de la coloration d'un bleu profond que présente la mer.

Côte de l'Or, territoire de la Guinée septentrionale (Afrique), entre la Côte d'Ivoire (France) et le Togoland allemand; appartient à l'Angleterre.

Côte d'Emeraude, nom familier sous lequel on désigne le littoral français baigné par la Manche, aux alentours de Dinard et de Saint-Malo, à cause de la couleur verte de la mer.

Côte des Esclaves, anc. nom de la partie du littoral africain comprise entre l'embouchure du Niger et le cap Saint-Paul (golfe de Guinée).

Côte d'Ivoire, colonie française du golfe de Guinée (Afrique-Occidentale), entre la république de Libéria et la Côte de l'Or anglaise. Centre principal *Grand-Bassam.* Huile de palme, acajou, caoutchouc, poudre d'or.

côte d'Or, chaîne de collines de France, dominant à l'O. la vallée de la Saône, qui donne son nom à un département. Elle est couverte de riches vignobles.

Côte-d'Or (DÉP. DE LA), dép. formé par la Bourgogne; préf. *Dijon;* s.-préf. *Beaune, Châtillon-sur-Seine, Semur;* 4 arr., 36 cant., 717 comm., 362.000 h. 8e région militaire; cour d'appel et évêché à Dijon. Ce département doit son nom à la chaîne de la *côte d'Or.* La Côte-d'Or produit des vins universellement réputés, des céréales, des volailles; quelques gisements de fer, houille, etc.

côté n. m. (de *côte*). Partie latérale extérieure de la poitrine, chez l'homme et les animaux. Partie latérale en général : *le côté gauche d'une rue.* Partie, endroit quelconque : *de tous côtés.* Flanc d'un navire. *Géom.* Chaque ligne formant le contour d'une figure. *Fig.* Face, aspect : *examiner tous les côtés d'une affaire.* Ligne de parenté : *côté paternel.* Opinion, parti : *je me range de votre côté. De l'autre côté,* dans la pièce voisine. *Point de côté,* douleur aiguë au niveau des côtes. *Être sur le côté,* être malade ou blessé, alité. *Mettre les rieurs de son côté,* se faire des partisans en rendant ses adversaires ridicules. *Tirer de son côté,* s'écarter des autres. *Mettre de côté,* en réserve; à l'écart, en oubli : *mettre de côté ses répugnances. Laisser de côté,* abandonner. *Bas côté.* V. BAS. (adj.) Loc. adv. : *A côté,* auprès. *De côté,* de biais, obliquement. *D'un côté, de l'autre côté,* d'une part, d'autre part. Loc. prépos. : *Du côté de,* dans le voisinage de. *A côté de,* auprès de : *à côté de la mairie;* en dehors de : *être à côté de la vérité; passer à côté de la question;* en comparaison de : *la mouche est microscopique à côté de l'éléphant.*

coteau [*tô*] n. m. Versant d'une colline. Colline. *Poétiq.* Vignoble : *coteaux mûris par le soleil.*

côtelé, e adj. Qui est à côtes : *velours côtelé.*

côtelé n. m. Variété de pommes à cidre.

côtelette [*lè-te*] n. f. Côte de mouton, de veau, de porc, etc. Favoris taillés en forme de côtelette.

côtelettier [*lè-ti-é*] n. m. Appareil destiné à la cuisson des côtelettes, des viandes grillées.

côteline n. f. Petite rayure convexe dans une étoffe. Tissu à côtes, formé de coton pour la trame et de lin pour la chaîne.

Cotentin [*tan*], nom donné à la presqu'île de la basse Normandie qui s'avance dans la Manche (dép. de la Manche). Elevage de bœufs renommés.

Cotentin, e [*tan*], habitant ou originaire du Cotentin : *les Cotentins.* Adjectiv. : *mœurs cotentines.*

cotepalis [*li*] n. m. Etoffe légère de soie et de poil de chèvre.

coter [*té*] v. a. (de *cote*). Marquer de lettres ou de numéros, suivant un certain ordre. Fixer le prix de : *coter des marchandises.* Marquer des valeurs suivant le cours du jour. Indiquer par des chiffres sur un plan les hauteurs des divers points, par rapport à un niveau comparatif donné. Imposer pour sa quote-part, dans la répartition d'un impôt.

coteras [*ra*] ou **cotereaux** [*ró*] n. m. pl. Cordages qui relient et maintiennent en place les tramails entre deux eaux.

cotereaux [*ró*] n. m. pl. (de *coterel*). Nom sous lequel on désigne les aventuriers de toute sorte, routiers et brigands, qui ravagèrent la France dans la seconde moitié du XIIe siècle. S. un *cotereau.*

coterel [*rèl*] n. m. Coutelas dont étaient armés les cotereaux.

coteret [*trè*] ou **cotret** [*trè*] n. m. Nom donné à deux pièces principales qui portent les ensuples, dans les métiers de haute lisse.

coterie [*rî*] n. f. *Dr. anc.* Association de villageois tenant ensemble le bien d'un seigneur. Héritage chargé d'une redevance roturière. Auj., réunion de gens intimes, de cabaleurs, etc. : *tenez-vous à l'écart des coteries. Pop.* Compagnons : *ohé! la coterie!*

Côte-Rôtie, nom d'un excellent vignoble (Rhône), à 26 kil. de Lyon. Par métonymie n. m. : *boire un verre de côte-rôtie.*

Cotes (Roger), mathématicien, physicien et astronome anglais, né à Burbach (Leicester), m. à Cambridge (1682-1716). On lui doit de belles recherches sur l'optique. C'est de lui que Newton disait : *Si ce jeune homme eût vécu, nous saurions quelque chose.*

Côte-Saint-André (La), ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 39 kil. de Vienne; 3.440 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins blancs estimés. Patrie de Berlioz. — Le cant. a 14 comm. et 10.260 h.

Côtes-du-Nord (DÉP. DES), dép. formé par la

Carte de la Côte d'Ivoire.

Bretagne; préf. *Saint-Brieuc;* s.-préf. *Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac;* 5 arr., 48 cant., 390 comm., 611.510 h. 10e région militaire; cour d'appel à Rennes; évêché à Saint-Brieuc. Ce département doit son nom à sa position sur la Manche, qui le baigne au N. La pêche, l'agriculture (culture des primeurs dans la région de Tréguier), l'exploitation des carrières constituent les principales ressources du département.

cothurne n. m. (gr. *kothornos*). Chez les anciens, brodequin qui couvrait la moitié de la jambe et se laçait par devant. Chaussure des acteurs tragiques, à très haute semelle. *Fig.* Genre, style tragique. *Chausser le cothurne,* jouer la tragédie.

Cothurne.

cothurné, e adj. Qui est chaussé de cothurnes.

cotice n. f. *Blas.* Bande ou barre diminuée de largeur. (V. la planche BLASON.)

coticé [*sé*], **e** adj. *Blas.* Chargé de cotices en nombre égal aux interstices du champ.

cotidal, e, aux adj. Se dit d'une courbe passant par tous les points où la marée a lieu à la même heure.

cotier [*ti-é*], **ère** adj. (de l'anc. fr. *cote,* cabane). *Féod.* Se disait des héritages censuels, non nobles et des terres tenues en coterie : *terre cotière.*

côtier [*ti-é*], **ère** adj. *Mar.* Qui se fait le long des côtes : *la navigation côtière constitue le cabotage. Fleuve côtier,* fleuve dont la source est proche des côtes. Qui connaît les côtes : *pilote côtier.* N. m. Bateau côtier. Cheval de renfort qu'on attelle à une voiture pour gravir une côte; homme chargé de l'atteler.

côtière n. f. Coteau. (Vx.) Bloc de pierre placé de chaque côté d'un four de forge. Chacune des deux parties d'un moule à tuyaux de plomb. Ados.

cotièrement [*man*] adv. *Féod.* A titre de cotier, en coterie : *tenir cotièrement un héritage.*

cotignac [*gna*] n. m. (du lat. *cotoneum,* coing). Confiture de coings, d'orange : *du cotignac d'Orléans.*

Cotignac [*gnak*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 20 kil. de Brignoles, près de la Cassole, affl. de l'Argens; 1.940 h. Sériciculture; chapellerie. — Le cant. a 5 comm. et 6.480 h.

cotignelle [*gnè-le*] n. f. Infusion spiritueuse de coings.

cotillon [*ll* mll.] n. m. (dimin. de *cotte*). Jupe de dessous, particulièrement des paysannes. *Fig.* Les femmes en général : *aimer le cotillon.* Sorte de danse à figures, accompagnée de jeux.

— ENCYCL. *Chorégr.* Le cotillon contemporain se compose de danses variées et de scènes mimées, par lesquelles on termine généralement un grand bal. Il comportait primitivement un certain nombre de figures en quelque sorte classiques, parmi lesquelles : le *berceau,* les *cercles jumeaux,* le *chapeau,* la *chasse aux mouchoirs,* la *corbeille,* la *mer agitée,* etc. Ces figures tendent à disparaître peu à peu, pour être remplacées par des jeux avec accessoires, presque toujours accompagnés d'une distribution de souvenirs : fleurs, tambourins, etc. Le cotillon est conduit par un couple : cavalier et dame.

cotillonner [*ll* mll., *o-né*] v. n. Danser le cotillon.

cotillonneur, euse [*ti, ll* mll., *o-neur, eu-ze*] n. Personne qui danse le cotillon.

cotin ou **cotinus** [*nuss*] n. m. *Bot.* Un des noms vulgaires du fustet.

Cotin (l'abbé Charles), prédicateur, poète, érudit et philosophe français, né et m. à Paris (1604-1682). Il n'était point sans mérite, mais il fut en butte aux sarcasmes de Molière et surtout de Boileau. Voici le ton ironique sur lequel le mordant satirique le prend à partie.

Cotin, à ses sermons, traînant toute la terre,
Fend des flots d'auditeurs pour aller à sa chaire.
. . . . . .
Qui méprise Cotin, n'estime point son roi,
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Dans l'application, ces deux derniers vers si mordants sont dirigés contre ceux qui ont la sotte prétention de mettre leur nullité à l'abri d'un nom ou d'une chose généralement respectée.

cotinga n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant des oiseaux des forêts de l'Amérique tropicale : *les cotingas ont un plumage d'une remarquable richesse de couleurs.*

cotir v. a. Meurtrir, en parlant des fruits : *la grêle a coti ces pommes.*

çotisable [*zu-ble*] adj. Qui peut être soumis à une cotisation.

cotisation [*za-si-on*] n. f. Action de se cotiser : *souscrire par cotisation.* Quote-part de chacun dans une dépense commune : *payer sa cotisation.* Imposition faite par cote. *Cotisations municipales et particulières*, sommes fournies par les communes, les établissements de bienfaisance et les particuliers, pour l'acquittement de certaines dépenses d'intérêt commun, aux trésoriers-payeurs généraux, qui les versent aux ayants droit, au moyen de mandats sur leurs caisses délivrés par les préfets.

cotiser [*zé*] v. a. (rad. *cote*). Régler la quote-part de. **Se cotiser** v. pr. Se réunir à d'autres pour contribuer à une dépense commune.

cotisses [*ti-se*] n. f. pl. Entailles entre lesquelles on fait passer les fils de la ebaine des lustrines.

cotissure [*ti-su-re*] n. f. Meurtrissure sur un fruit : *les cotissures font gâter les fruits.*

coton n. m. (ar. *qothon*). Duvet long et soyeux, qui enveloppe les graines du cotonnier : *l'Amérique est le principal pays producteur du coton.* Duvet qui recouvre les feuilles de certaines plantes. Poil follet. Fil ou étoffe fabriqués avec ce duvet. *Fig.* Vie molle : *élever ses enfants dans du coton. Filer un mauvais coton*, avoir sa santé, ses affaires, etc., compromises. *Porte-coton*, valet de garde-robe, et, *fig.*, vil complaisant. *Pop.* Embarras, difficulté : *avoir du coton.*

— Encycl. *Techn.* Le coton, au sortir des balles d'expédition, est d'abord soumis à l'action de machines dites *ouvreuses*, qui divisent les fibres et les débarrassent de leurs impuretés. Ces fibres sont ensuite envoyées aux *cardes*, qui les transforment en une *nappe* continue. L'*étirage* vient ensuite : il rend ces fibres parallèles et diminue l'épaisseur et la largeur de la nappe, qui est transformée en *ruban*. Le coton est alors conduit à la *peigneuse*, qui enlève les fibres courtes et les nœuds. Le ruban passe de nouveau aux *étireuses*, qui régularisent son épaisseur en l'amincissant; de là, il va au *métier à filer*, où le fil se trouve automatiquement retordu. Ainsi formés, ces fils subissent deux à deux un nouveau retors. Il ne reste plus, dès lors, qu'à les *apprêter*, les *gazer* et les *vaporiser* avant leur livraison au commerce. Autrefois, ces opérations se faisaient à la main jusqu'à l'époque où Th. Higgs inventa la *mull-jenny*, en 1769. Ce métier à filer reçut de nombreux perfectionnements de Hargraves, puis de Richard Arkwright. Ce fut en 1851 que Bodmer imagina le *métier à filer continu*, et que Heilmann construisit la première *peigneuse mécanique.*

Coton (le Père Pierre), jésuite français, né à Néronde, m. à Paris (1564-1626); confesseur de Henri IV dont il obtint la rentrée des jésuites à Paris, et de Louis XIII. On raconte qu'il reprochait au Béarnais de jurer souvent, et notamment de dire *jarnidieu* (je renie Dieu). L'habile jésuite proposa au roi de remplacer cette exclamation par *jarnicoton* (je renie Coton). La variante plut à Henri, et le juron devint dès lors à la mode. Le P. Coton refusa l'archevêché d'Arles et le chapeau de cardinal.

cotonéastre [*né-as-tre*] n. m. Arbrisseau de la famille des rosacées, croissant dans les montagnes d'Europe et d'Asie.

cotoniser [*zé*] **(se)** v. pr. Devenir semblable à du coton, mou, sans ressort.

cotonnade [*to-nu-de*] n. f. Etoffe de coton.

— Encycl. La cotonnade, commercialement parlant, est l'étoffe de coton teint avant le tissage. Sa fabrication exige diverses opérations. Tout d'abord le *bobinage*, qui transforme les écheveaux de coton en fils enroulés sur des bobines; vient ensuite l'*ourdissage*, qui se pratique sur un gros tambour, où sont disposées des centaines de bobines ayant des fils de coton de diverses couleurs. Ce tambour est l'*ourdissoir*. Le *parage* est destiné à réunir en une seule chaine un certain nombre de rouleaux provenant de l'ourdissoir; l'*encollage* ou *apprêtage* imprègne le fil de colle de fécule de pomme de terre. La dernière opération constitue le *tissage mécanique*, qui s'exécute sur des métiers analogues à ceux du tissage de la laine. V. tissage.

cotonnage [*to-na-je*] n. m. Défaut de la soie grége qui jette son coton pendant le décreusement.

cotonnant [*to-nan*], **e** adj. Se dit d'une lame de cuivre, lorsque sa surface est tachée de points blancs de petite dimension.

cotonne [*to-ne*] ou **cotonnette** [*to-nè-te*] n. f. Etoffe de coton commune.

cotonné [*to-né*], **e** adj. Garni, couvert de coton. Garni d'un léger duvet. *Cheveux cotonnés*, cheveux courts, frisés et crépus.

cotonner [*to-né*] v. a. Garnir, bourrer de coton. **Se cotonner** v. pr. Se couvrir d'une sorte de bourre, en parlant des étoffes. Se couvrir de duvet, en parlant des fruits.

cotonnerie [*to-ne-rî*] n. f. Culture du coton. Lieu où se travaille le coton. Terrain planté de cotonniers.

cotonnette [*to-nè-te*] n. f. Syn. de cotonne.

cotonneux, euse [*to-neû, eu-ze*] adj. Recouvert de duvet. Spongieux : *fruit cotonneux.* Disposé en flocons : *nuages cotonneux.*

cotonnier [*to-ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport au coton : *l'industrie cotonnière anglaise.* N. Ouvrier, ouvrière des manufactures de coton.

— Encycl. Les cotres sont très immergés de l'arrière. La voilure fixe consiste dans un grand mât à flèche, portant une grande voile trapézoïdale montée sur corne et une flèche en cul, enfin deux foes. Utilisés autrefois comme navires de combat, les cotres ne servent plus que comme garde-pêche dans la marine militaire. Ils sont surtout employés dans la navigation de plaisance.

Cotre.

cotret [*trè*] n. m. Fagot de bois court et de moyenne grosseur. Chacun des bâtons qui composent un fagot. Morceau de bois qui contient l'arbre des ailes d'un moulin à vent.

Cotta (Caius Aurelius), orateur romain distingué, consul en 75 av. J.-C. Cicéron estimait beau coup son talent.

cottabe [*ko-ta-be*] n. m. (gr. *kottabos*). Chez les anciens Grecs, jeu qui consistait ordinairement à jeter dans un bassin de métal les dernières gouttes d'une coupe de vin, pour tirer des présages du son produit.

cottage [*ko-tè-dje*] n. m. (mot angl.). En Angleterre, ferme élégante. Petite maison de campagne.

cottager [*ko-tè-djeur*] n. m. Fermier, paysan, villageois, habitant d'un cottage.

cottaison [*ko-tè-zon*] n. f. Chacune des cultures alternées qui se succèdent dans un même champ.

Cottbus [*buss*], v. de Prusse (Brandebourg), sur la Sprée; 46.300 h. Fabriques de draps, forges.

cotte [*ko-te*] n. f. (orig. germ.). Jupe courte, plissée à la ceinture comme les jupes de paysannes. Pantalon de travail : *cotte de mécanicien, de chauffeur. Cotte d'armes*, casaque riche qui se portait par-dessus la cuirasse. *Cotte de mailles*, sorte de chemise faite de petits anneaux de fer.

Cotte de mailles.

cotte ou **cottus** [*ko-tuss*] n. m. Nom scientifique des poissons du genre chabot.

Cotte (le Père Louis), célèbre météorologiste français, né à Laon, m. à Montmorency (1740-1815). Il découvrit la source sulfureuse d'Enghien et écrivit de nombreux ouvrages agronomiques.

cotteron [*ko-te*] n. m. Petite cotte.

Cottiennes (Alpes), partie des Alpes occidentales, entre les Alpes maritimes au S., et les Alpes Grées au N. Le mont Viso en est le principal sommet.

cottière [*ko-ti*] n. f. Barre de fer plat, dont la largeur est supérieure à celle des barres ordinaires.

Cottin (Marie Risteau, dame), femme de lettres et romancière française, née à Paris, m. à Champlan, près de Palaiseau (1770-1807); auteur de *Claire d'Albe, Malvina, Amélie de Mansfield, Mathilde, Elisabeth*, œuvres d'une mélancolie romantique et d'un réel mérite littéraire.

cottis [*ko-ti*] n. m. Maladie de la vigne, qui fait jaunir et s'étioler les feuilles.

Cottius [*uss*], roi des tribus ligurienne des Alpes Cottiennes, qui tirent de lui leur nom; il fut, au temps d'Auguste, un allié fidèle des Romains.

cotutelle [*te-le*] n. f. Tutelle dont on est chargé avec une autre personne.

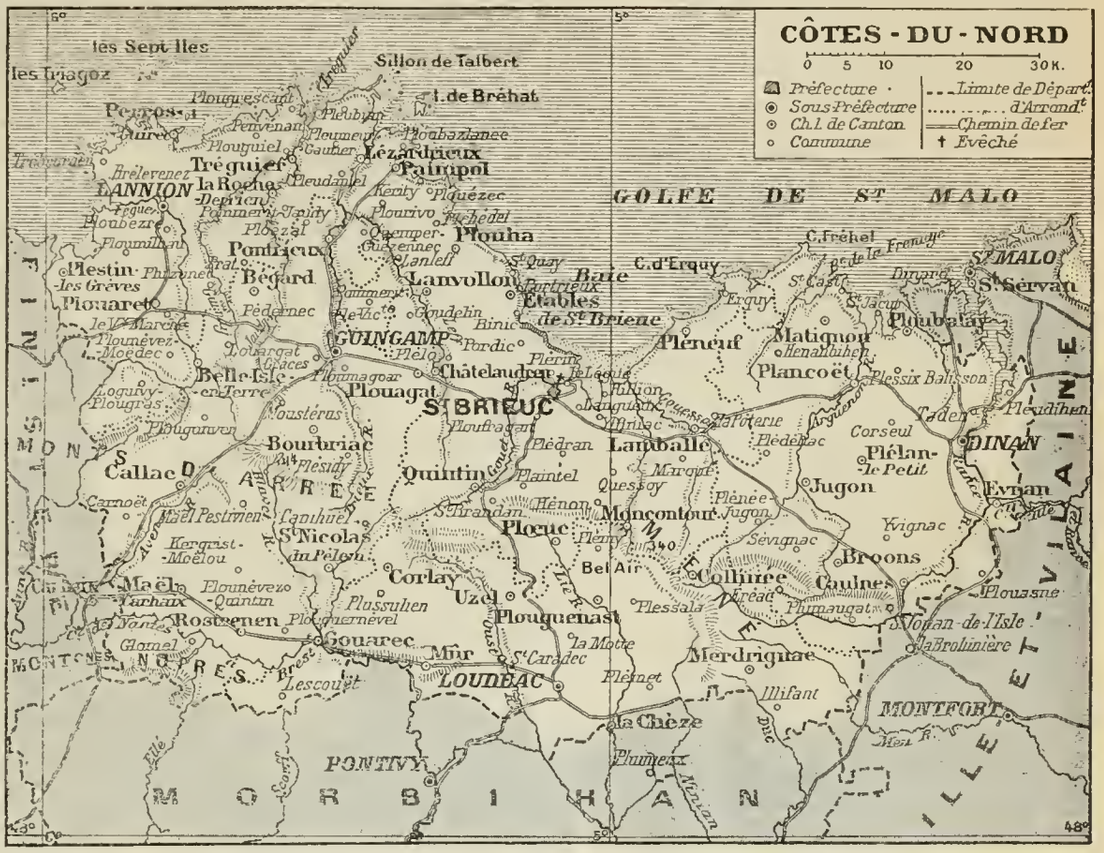

cotonnier [*to-ni-é*] n. m. Arbuste de la famille des malvacées, qui produit le coton : *le cotonnier est originaire de l'Inde.*

Cotonnier.

— Encycl. Les cotonniers sont des plantes dont on cultive plusieurs espèces pour le coton que l'on retire du fruit. Les graines donnent une huile comestible à l'état frais, mais qui est généralement employée dans la savonnerie et pour l'éclairage. Le cotonnier est surtout cultivé dans l'Amérique du Nord, l'Egypte, le Turkestan, l'Afrique occidentale, etc.

cotonnine [*to-ni-ne*] ou **cotonine** n. f. Etoffe grossière, dont on fait des voiles.

cotonnis [*to-ni*] ou **cotonis** [*ni*] n. m. Etoffe des Indes, moitié soie, moitié coton.

coton-poudre ou **fulmicoton** n. m. Explosif obtenu en plongeant du coton cardé dans un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique. Pl. des *cotons-poudre.*

— Encycl. Le coton-poudre ou *fulmicoton* est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; comme il n'est pas décomposé par l'eau, il est employé pour le chargement des torpilles. Par son mélange avec la nitro-glycérine, il fournit la *dynamite-gomme*, employée dans les mines grisouteuses.

Cotopaxi, terrible volcan et l'un des plus hauts sommets de la cordillère des Andes (république de l'Equateur); 5.960 mètres.

côtoyer [*toi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Aller tout le long de : *côtoyer une forêt, une rivière.* Fig. Se rapprocher sans atteindre à : *côtoyer la cour d'assises.*

cotre n. m. (angl. *cutter ;* de *cut*, couper). Petit bâtiment à un mât, à formes fines et élancées, et ainsi appelé parce qu'il semble couper l'eau.

cotuteur, trice n. Personne chargée d'une tutelle avec une autre.

— Encycl. *Dr.* Le cotuteur est le second mari de la mère tutrice, lorsque celle-ci est maintenue dans la tutelle par le conseil de famille. Il est soumis à toutes les règles de la tutelle ordinaire et solidairement responsable, avec sa femme, de la gestion des biens du mineur, postérieure à son mariage.

cotyle n. f. (gr. *kotulê*). *Antiq. gr.* Mesure de capacité d'environ un quart de litre. *Anat.* Cavité d'un os qui reçoit un autre os.

cotyléal n. m. Portion de l'os temporal, chez certains félins.

cotylédon n. m. (du gr. *kotulédôn*, cavité). Lobe charnu qui enveloppe la radicule de la graine. (V. la planche PLANTE.) *Anat.* Lobe du placenta.

— Encycl. Le nombre des cotylédons fixes pour chaque espèce végétale a permis de classer les plantes en *monocotylédones* n'ayant qu'un seul cotylédon, et en *dicotylédones* ayant deux ou plusieurs cotylédons. Quant aux *acotylédones*, ce sont les *cryptogames*. Les cotylédons servent de réserves nutritives à la plantule.

cotylédonaire [*nè-re*] adj. Qui se rapporte aux cotylédons : *corps cotylédonaire*.

cotylédoné, e adj. Se dit des plantes pourvues de cotylédons : *plante cotylédonée*.

cotylémorphe (du gr. *kotulê*, cotyle, et *morphê*, forme). Qui a la forme d'un cotyle.

cotyloïde adj. *Anat.* Qui a rapport aux cavités osseuses appelées *cotyles*.

cou ou **col** n. m. (lat. *collum*). Partie du corps qui joint la tête aux épaules : *la girafe a un long cou. Par ext.* Partie longue et étroite, par où l'on remplit certains récipients : *col d'une bouteille. Se rompre, se casser le cou*, se tuer en tombant. *Couper le cou*, trancher la tête. *Tordre le cou*, tuer. *Sauter au cou*, embrasser avec effusion. *Jusqu'au cou*, pardessus les épaules. *Fig.* Complètement, tout à fait : *être dans les ennuis jusqu'au cou. La corde au cou*, dans une situation désespérée, comme le condamné qu'on va pendre. *Prendre ses jambes à son cou*, s'enfuir au plus vite. *Cou de cygne*, robinet, tuyau en forme de cou de cygne. Pl. des *cous de cygne*.

couac [*kou-ak*] n. m. Son faux et discordant, produit par une voix ou un instrument de musique.

couac [*kou-ak*] ou **couaque** [*kou-a-ke*] n. m. Farine de manioc grossière.

couagga n. m. Espèce de zèbre aujourd'hui disparue et qui habitait le sud de l'Afrique. (On n'en possède que des spécimens empaillés.)

couaille [*kou-a, ll* mll., *e*] n. f. (de *queue*). Laine de qualité inférieure, coupée près de la queue. Se dit des extrémités d'un étang qui restent à sec quand les eaux sont basses.

couais [*kou-è*] interj. Cri pour faire taire les chiens qui crient mal à propos.

coualios [*oss*] n. m. Couvain de rebut des vers à soie.

Couango ou **Koango,** grande rivière de l'Afrique occidentale, affl. du Kassaï.

Couanza ou **Quanza,** fleuve côtier de l'Afrique occidentale, dans la colonie portugaise d'Angola ; cours 950 kil.

couar n. m. Corneille commune.

couard [*kou-ar*], **e** adj. et n. (de *queue*). Poltron : *un franc couard*. Adj. Qui annonce la poltronnerie : *air couard. Blas.* Se dit des animaux et en particulier du lion représenté avec la queue entre les pattes, ce qui est un signe de déchéance. N. m. Partie du bœuf qui comprend la naissance de la queue. Extrémité de la faux qui adhère au manche.

Couarde (La), comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 40 kil. de La Rochelle, dans l'île de Ré ; 1.060 h. Station balnéaire (plage de sable).

couardement [*man*] adv. D'une manière couarde. (Peu us.)

couarder [*dé*] n. m. Faire le lâche.

couardise [*di-ze*] n. f. Lâcheté, poltronnerie.

Coubisou, comm. de l'Aveyron, arr. et à 6 kil. d'Espalion, sur un affluent du Lot ; 1.290 h.

Coublanc, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 38 kil. de Charolles, près d'un affluent de l'Aron ; 1.780 h.

Coublevie, comm. de l'Isère, arr. et à 20 kil. de Grenoble, non loin de la Morge ; 1.560 h. Aciérie, soieries.

Coubon, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 5 kil. du Puy, sur la Loire ; 2.670 h. Eaux minérales.

Coubre (POINTE DE LA), pointe de la Charente-Inférieure, marquant l'extrémité septentrionale de l'embouchure de la Gironde. Remarquable phare à Bonne-Anse.

coucal n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs comprenant des coucous d'assez grande taille, qui vivent dans les régions chaudes de l'ancien monde.

couch n. m. Auget destiné à recevoir la résine des pins maritimes.

couchage n. m. Action de coucher. Effets de literie. Sorte de marcottage. Action de mettre les grains en couche pour les faire germer.

couchant [*chan*], **e** adj. Qui se couche. *Chien couchant*, qui se couche en arrêtant le gibier et, *au fig.*, homme qui rampe pour plaire. *Soleil couchant*, soleil près de disparaître à l'horizon. N. m. Occident, ouest. *Fig.* Vieillesse, déclin : *génie à son couchant*. ANT. Levant.

couchart [*char*] n. m. *Papet.* Ouvrier qui renverse sur les feutres la forme chargée d'une feuille de papier.

couche n. f. (de *coucher*). Lit : *être étendu sur sa couche. Par ext.* Union conjugale. Linge dont on enveloppe les enfants au maillot. Enfantement : *couche laborieuse* (s'emploie en général au plur.). *Fausse couche*, avortement. Amas parallélépipédique de matières organiques, humecté d'eau de manière à y déterminer une fermentation productrice de chaleur : *semer sur couche*. Arrangement par lit : *couche de fruits*. Substance appliquée sur une autre : *couche de plâtre*. Enduit de peinture. *Géol.* Se dit des différents lits qui composent un terrain. *Fig.* Région, sphère, catégorie : *les couches sociales, les nouvelles couches. Pop. En avoir une couche*, être très bête. *Techn.* Pièce de bois posée horizontalement à terre et sur laquelle viennent s'appuyer des étais. Dans la monture d'une arme à feu, partie qui comprend la poignée et la crosse. *Plaque de couche*, ferrure qui garnit cette partie de l'arme.

— Encycl. *Hort.* La couche est mise en œuvre chaque fois qu'on veut assurer aux semis, boutures, greffes, aux plantes et à leurs parties souterraines une température relativement élevée, favorable à une germination ou à un développement rapides. Les matières animales (fumiers) produisent une fermentation plus intense, mais moins durable que les matières végétales (feuilles, mousses, tan, seiure de bois). On distingue les couches : 1° *chaudes* (20° à 30°) ; 2° *tempérées* (10° à 20°) ; 3° *sourdes* ou *froides*. La température ne s'obtient qu'au bout de quelques jours, et, après un *coup de feu* au début, se maintient de 30 à 80 jours. L'emploi des cloches ou des châssis est complémentaire de la mise en œuvre d'une couche.

couché adj. *Papier couché.* V. PAPIER.

couchée [*ché*] n. f. Action de coucher dans un endroit. Souper et logement dans une auberge. Lieu où l'on couche en voyage.

couche-point n. m. Trépointe du talon d'un soulier, d'une botte. Pl. des *couche-points*.

coucher [*ché*] v. a. (lat. *collocare*). Mettre au lit : *coucher un enfant*. Étendre tout de son long à terre : *coucher une échelle*. Peneher : *le vent couche les blés*. Mettre en enjeu : *coucher gros. Fig.* Inscrire : *coucher quelqu'un sur son testament. Coucher sur le carreau*, jeter à terre, mort ou blessé. Inscrire : *coucher sur une liste. Coucher en joue*, viser. Incliner : *coucher son écriture*. V. n. Passer la nuit : *coucher dans une auberge*. **Se coucher** v. pr. S'étendre : *se coucher sur l'herbe*. Se mettre au lit. *Fig.* Disparaître : *le soleil se couche. Milit. Couchez-vous!* Sonnerie de clairon pour faire coucher les fantassins et les moins exposer ainsi au feu de l'ennemi. *Fam. Allez vous coucher!* taisez-vous, laissez-moi tranquille. *Couchez-vous et faites le mort*, autre invitation à l'immobilité, au silence. *Se coucher comme les poules*, de très bonne heure. PROV. : **Comme on fait son lit, on se couche**, on recueille des avantages, ou l'on subit des inconvénients suivant sa conduite. ALLUS. LITTÉR. : **Allez vous coucher, vous avez la fièvre,** V. TROMPER. ANT. **Lever, dresser, ériger.**

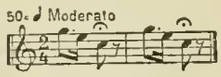

Couchez-vous!

coucher [*ché*] n. m. Action de se mettre au lit Manière dont on est couché : *un bon coucher. Le coucher d'un astre*, le moment où il disparaît à l'horizon. ANT. **Lever.**

coucherie [*ri*] n. m. Commerce charnel entre les deux sexes : *des coucheries sans amour*. (Chamfort.)

Couches-les-Mines, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 25 kil. d'Autun ; 2.430 h. Mines de fer. — Le cant. a 15 comm. et 11.150 h.

couchette [*chè-te*] n. f. Bois de lit. Petit lit ; lit simple et sans rideau. Lit de bord.

coucheur, euse [*eu-ze*] n. Qui couche avec un autre. *Fig. Mauvais coucheur*, celui avec qui il est difficile de vivre en bon accord. N. m. Syn. de COUCNART. N. f. Ouvrière qui rabat la bride des points d'Alençon.

couchis [*chi*] n. m. Lit de sable, sur lequel on assoit le pavage d'un pont. Lattis d'un plancher. Pièce de bois posée sur les fermes des cintres, pendant la construction d'une voûte.

couchoir n. m. Palette du doreur. Cône tronqué en bois d'orme, pour le commettage des cordages.

couchure n. f. Défaut des dents d'un peigne d'acier qui se renversent. Dans la broderie au métier, action de fixer le fil le long du dessin.

couci-couci loc. adv. (de l'ital. *cosi cosi*, ainsi ainsi). *Fam.* Ni bien ni mal : *comment vous portez-vous? — Couci-couci.* (On dit aussi fréquemment COUCI-COUÇA.)

Couckelaere, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 5.650 h. Toiles, dentelles.

coucou n. m. (onomat.). Genre d'oiseaux grimpeurs insectivores. Primevère officinale. Horloge de bois, à poids, dont la sonnerie est remplacée par le simulacre d'un coucou qui apparaît aux heures et aux demi-heures. Ancienne voiture publique à deux roues.

Coucou (voiture).

— Encycl. *Ornith.* Le coucou est essentiellement insectivore ; il pond ses œufs dans le nid des autres oiseaux, leur laissant la tâche d'élever les petits. On connaît plus de soixante-quinze espèces de ce genre, toutes de l'ancien monde.

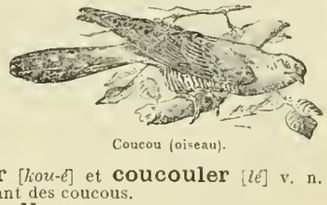
Coucou (oiseau).

coucouer [*kou-é*] et **coucouler** [*lé*] v. n. Crier en parlant des coucous.

coucoumelle [*mè-le*] n. f. Nom vulgaire de l'oronge blanche comestible.

cou-coupe n. m. Nom vulgaire d'un bengali du Sénégal, qui a des plumes rouges autour du cou. Pl. des *cous-coupés*.

coucourelle [*rè-le*] n. f. Variété de petite figue à pulpes rouges.

Coucouron, ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 66 kil. de Largentière ; 1.350 h. Instruments de mathématiques. — Le cant. a 6 comm. et 6.180 h.

Coucy, nom d'une ancienne famille noble de la Picardie, qui avait pour devise : *Roy ne suis, ne prince ne duc, ne comte aussy : je suis sire de Coucy*. Les sires de Coucy furent parmi les adversaires les plus redoutables de Louis VI. — RAOUL **de Coucy** périt au siège de Saint-Jean d'Acre (1191) pendant la troisième croisade.

Coucy-le-Château [*tô*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 2 kil. de Laon ; 700 h. Ch. de f. N. Ruines d'un célèbre château (monument historique). — Le cant. a 33 comm. et 15.540 h.

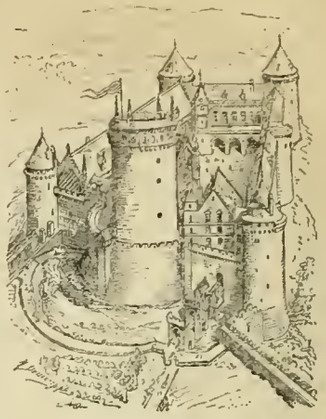
Château de Coucy (reconstitué par Viollet-le-Duc).

coude n. m. (lat. *cubitus*). Partie extérieure du bras, à l'endroit où il se plie. Partie de la manche d'un vêtement qui recouvre le coude. Chez le cheval, attache du bout de l'épaule avec l'extrémité du bras. Angle saillant, changement brusque de direction : *le coude d'une rue, d'un cours d'eau*. Bout de tuyau formant un angle. *Jouer des coudes*, se faire un passage. *Lever, hausser le coude*, boire beaucoup. *Jusqu'au coude*, en plongeant tout l'avant-bras. *Fig.* et *pop. Se fourrer le doigt dans l'œil jusqu'au coude*, se tromper complètement. *Lâche-moi le coude*, laisse-moi tranquille.

— Encycl. *Anat.* Le coude comprend trois articulations, dont la principale est celle de l'humérus avec le cubitus ; les deux autres sont l'articulation de l'humérus et du radius, et l'articulation du cubitus et du radius. L'articulation du coude peut être le siège de fracture, de luxations, d'ankyloses, de tumeurs blanches, etc. Les tumeurs sont parfois irréductibles et exigent la résection.

coudée [*dé*] n. f. Mesure ancienne, équivalant à la distance du coude au bout du doigt du milieu, évaluée à 50 centimètres. *Fig. Cent coudées*, longueur ou quantité considérable. *Avoir ses coudées franches*, avoir une entière liberté d'agir.

Coudekerque-Branche, comm. du Nord, arr. et à 3 kil. de Dunkerque ; 6.270 h. Ch. de f. N Craie, manufacture de toile à voiles.

cou-de-pied n. m. (de *cou*, et *pied*). Partie supérieure et saillante du pied. Pl. des *cous-de-pied*.

couder [*dé*] v. a. Plier en forme de coude : *couder une barre de fer*.

Couder [*dèr*] (Louis-Charles-Auguste), peintre d'histoire français, né et m. à Paris (1790-1873). Ses principales œuvres sont au Louvre. (*Le Lévite d'Ephraïm*, musée de Versailles.)

Coudes, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 11 kil. d'Issoire ; 1.680 h. Eaux minérales, bicarbonatées sodiques et calcaires arsénialées.

coudoiement [*doi-man*] n. m. Action de coudoyer quelqu'un.

coudoir n. m. Syn. de ACCOUDOIR.

coudoyer [*doi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer*.) Heurter du coude : *coudoyer ses voisins*. Passer à côté de : *on coudoie force fripons ; au fig.*, être très voisin de : *en politique, l'habileté coudoie souvent l'hypocrisie*.

çoudra n. m. Membre de la dernière des sectes de l'Inde, comprenant les laboureurs, les artisans et les ouvriers de tous états.

coudraie [*dré*] n. f. Lieu planté de coudriers.

coudran, coudranner, coudranneur. Syn. de GOUDRON, GOUDRONNER, GOUDRONNEUR.

Coudray-Saint-Germer [*drè-sin-jèr-mé*] **(Le),** ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 19 kil. de Beauvais ; 410 h. — Le cant. a 18 comm., et 9.330 h.

coudre n. m. Nom vulgaire du noisetier et de la viorne.

coudre v. a. (lat. *consure*.— *Je couds, nous cousons, Je cousais, nous cousions. Je cousis, nous cousîmes. Je coudrai, nous coudrons. Je coudrais, nous coudrions. Couds, cousons, cousez. Que je couse, que nous cousions. Que je cousisse, que nous cousissions. Cousant. Cousu, e.*) Joindre au moyen d'une aiguille et d'un fil : *coudre un bouton*. Assembler d'une manière artificielle. Arrêter les parties d'un treillage en bois avec des fils de fer. Relier les brins d'osier ensemble. *Machine à coudre*, machine qui remplace le travail manuel de la couture. *Fig.* Attacher d'une manière constante et très forte : *enfant cousu aux jupes de sa mère*. Joindre, lier : *coudre des phrases*. LOC. PROV. : **Coudre la peau du renard à celle du lion,** joindre la ruse à la force, au courage. ANT. **Découdre.**

Coudreau (Henri-Anatole), explorateur français, né dans la Charente-Inférieure, m. au Para (Brésil) (1859-1899). Il a accompli de remarquables explorations dans la Guyane et le Brésil.

Coudrecieux, comm. de la Sarthe, arr. et à 13 kil. de Saint-Calais ; 1.520 h. Ch. de f. de Mamers à Saint-Calais. Verrerie.

coudrée [*dré*] n. f. Terre desséchée.

coudrement [*man*] n. m. Opération qui consiste à passer les peaux dans des bains de tanin.

coudrer [*dré*] v. a. Soumettre les cuirs et peaux au coudrement.

coudrette [*drè-te*] n. f. Petite coudraie.

coudrier [*dri-é*] ou **coudre** n. m. Noisetier.

couë, e adj. (de *coue*, ane. forme de *queue*). Se dit des chiens à qui l'on n'a point coupé la queue : *chienne couée*.

Couedic de Kergoualer (Charles-Louis), marin français, né à Kerguélenen, m. à Brest (1739-1780). Il livra en 1780 l'heureux combat de la *Sur-*

veillante contre le *Québec*, et mourut des suites des blessures qu'il y avait reçues.

couenne [*kou-a-ne*] n. f. (lat. pop. *cutiuna* ; de *cutis*, peau). Peau du cochon raclée. En général, peau épaisse. *Méd.* Nom donné à certaines altérations locales de la peau. *Pop.* Sot, maladroit : *quelle couenne ! est-il couenne !*

couenneux, euse [*kou-a-neû, eu-ze*] adj. Qui ressemble à la couenne. Qui est couvert d'une couenne. *Angine couenneuse*, angine diphtérique, où il se produit de fausses membranes.

Couëron, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 19 kil. de Saint-Nazaire, sur la Loire ; 5.860 h. Ch. de f. Orl. Fonderie de plomb argentifère ; aciéries. Petit port.

Couesnon [*kou-é-non*] (le), fleuve côtier de France, qui a sa source dans la Mayenne et son embouchure dans la baie du Mont-Saint-Michel, où il sépare la Normandie de la Bretagne ; cours 90 kilom. La construction de digues dans son cours inférieur a arrêté ses divagations, qui avaient donné lieu à ce dicton :

Le Couesnon, par sa folie,
A mis le Mont en Normandie

couet ou **écouet** [*kou-è*] n. m. *Mar.* Nom donné à quatre grosses cordes, autres que les écoutes, qui s'amarrent aux voiles d'un vaisseau.

couette [*kou-è-te*] n. f. (lat. *culcita*). Lit de plumes. Nom vulgaire de la mouette commune. Crapaudine en métal. *Mar.* Nom donné à de fortes pièces de bois sur lesquelles on élève la charpente d'un navire. (On écrit aussi COITTE en ce dernier cas.)

couette [*kou-è-te*] n. f. (dimin. de *cone*, anc. forme de *oueue*). Petite queue : *la couette d'un lapin.*

couffe [*kou-fe*] n. f. (du lat. *cophinus*, panier). Cabas pour le transport des marchandises ; son contenu : *manger une couffe de figues.* Syn. COUFFIN, COUFLE.

Couffé, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. d'Ancenis, sur le Donneau, affl. de la Loire ; 1.910 h. Patrie de Charette.

couffin [*kou-fin*] n. m. Syn. de COUFFE.

coufique adj. V. KOUFIQUE.

Coufouleux, comm. du Tarn, arr. et à 23 kil. de Gaillac, sur le Tarn ; 1.200 h.

cougnade ou **cougnarde** n. f. Marmelade de merises.

cougourde ou **coucourde** n. f. Nom provençal des potirons et des courges.

couguar ou **cougouar** [*ghou-ar*] n. m. Nom vulgaire du *puma*. V. ce mot.

Couhé, ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 20 kil. de Civray, près de la Dive, s.-affl. de la Vienne ; 1.880 h. Ch. de f. Orl. Etoffes. — Le cant. a 10 comm. et 11.640 h.

coui n. m. Nom vulgaire du calebassier. Récipient fait avec le fruit du calebassier : *une calebasse fendue donne deux couis.*

couic [*kou-ik*] n. m. Onomatopée désignant le cri d'un petit oiseau. *Pop. Faire couic*, mourir.

couier [*kou-i-é*] n. m. Corde avec laquelle on attache un bateau au rivage.

couillard [*kou, ll* mll., *ar*] adj. m. *Triv.* Qui a de gros testicules : *bélier couillard.* N. m. Bout de quarantenier, permettant de serrer une voile contre le milieu de la vergue. *Techn.* Syn. de COUIER. *Typogr.* Petit filet maigre, que l'on met à la fin d'un chapitre ou pour séparer les lignes d'un titre.

couille [*kou, ll* mll., *e*] n. f. (du gr. *koleos*, gaine). *Triv.* Testicule.

Couillet, comm. de Belgique (Hainaut), sur la Sambre ; 10.320 h. Fer, forges.

couillon [*kou, ll* mll., *on*] ou **coion** [*ko-i-on*] n. m. *Triv.* Testicule. *Fig.* Lâche, poltron, sot. *Mar.* Tampon d'étoupe, ficelé dans la toile de la voile et permettant de l'empoigner pour la serrer. Adent de la vergue de l'ancre.

couinement [*man*] n. m. Cri du lièvre, du lapin, lorsqu'ils succombent sous la dent des chiens.

Couiza, ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 16 kil. de Limoux, au confluent de la Sals et de l'Aude ; 1.200 h. Ch. de f. M. Fours à plâtre. Vins. — Le cant. a 22 comm. et 5.970 h.

cou-jaune n. m. Nom vulgaire d'une variété de fauvette. Pl. des *cous-jaunes*.

coulage n. m. Action de couler, en parlant d'un liquide ou d'une matière en fusion. Perte d'un liquide qui s'écoule d'un tonneau. Action de couler un métal ou un corps quelconque en fusion, de couler la lessive, etc. *Fig.* Perte résultant d'un gaspillage : *maison où il y a beaucoup de coulage.*

coulamment [*la-man*] adv. D'une manière coulante, aisée, facile : *parler coulamment.* (P. us.)

Coulanges (Philippe-Emmanuel, marquis **de**), gentilhomme, né et m. à Paris (1631-1716), cousin et ami de Mme de Sévigné ; il composa de jolies chansons. — Sa femme, m. en 1723, fut une des femmes les plus distinguées du XVIIe siècle. Elle a laissé des lettres très spirituelles.

Coulanges-la-Vineuse, ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 10 kil. d'Auxerre ; 880 h. Vins estimés. — Le cant. a 12 comm. et 6 470 h.

Coulanges-sur-Yonne, ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 10 kil. d'Auxerre ; 770 h. Ch. de f. P.-L.-M. Grès, vignobles. — Le cant. a 10 comm. et 5.610 h.

Coulans, comm. de la Sarthe, arr. et à 13 kil. du Mans, au-dessus de la Gée, affl. de la Sarthe ; 1.320 h.

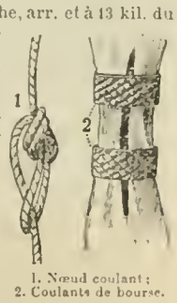

1. Nœud coulant ; 2. Coulants de bourse.

coulant [*lan*], **e** adj. Qui coule : *encre bien coulante. Fig.* Accommodant, facile en affaires : *caractère coulant.* Facile, naturel : *style coulant. Nœud coulant*, qui se serre et se desserre sans se nouer.

coulant [*lan*] n. m. (de *couler*). Anneau mobile servant à fermer une bourse, un collier, à rapprocher les branches d'une pince. Enveloppe cylindrique mobile, qui porte la cheminée d'une lampe. Planche fixée verticalement sur la face intérieure du boisage d'une mine, pour faciliter la montée et la descente des bennes. Anneau en plume, servant à rendre solidaires le fil de la ligne et la flotte. *Bot.* Stolon.

coulard [*lar*], **e** adj. Sujet à la coulure : *vigne coularde.*

Coulaures, comm. de la Dordogne, arr. et à 20 kil. de Périgueux, sur la Loue ; 1.200 h.

coule n. f. (lat. *cucullus*). Vêtement à capuchon, porté par certains religieux. Syn. CAGOULE, CUCULLE.

coule n. f. *Pop.* Syn. de COULAGE. *Fig.* et *fam. Etre à la coule*, être en possession de toutes les finesses qui permettent d'avoir du profit.

coulé n. m. *Musiq.* Passage sans interruption qui se fait d'une note à une autre, en les liant par un seul coup de gosier, de langue ou d'archet : *le coulé s'indique par une courbe.* V. LIAISON. Pas de danse glissé. Coup de billard qui consiste à faire suivre directement par sa bille une autre bille. Liaison de l'écriture dite *coulée*. Ouvrage jeté en moule.

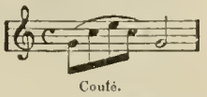
Coulé.

coulée [*lé*] n. f. Ecriture liée et penchée. Action de jeter en moule : *surveiller la coulée.* Masse de matière en fusion : *trou de coulée. Géol.* Matières répandues et solidifiées sur des surfaces inégales. *Mar.* Courbe de raccordement entre les genoux et la quille d'un vaisseau. *Vénet.* Chemin étroit que suit le cerf pour se rendre à son réduit.

coulemelle [*mè-le*] n. f. Sorte d'agaric comestible. (On l'appelle aussi COLMELLE, COULEMOTTE, COULMOTTE, COULMELLE. V. la planche CHAMPIGNONS.)

coulement [*man*] n. m. Mouvement des liquides qui suivent leur pente.

couler [*lé*] v. n. (du lat. *colare*, filtrer). Fluer, suivre sa pente, en parlant d'un liquide, d'un cours d'eau : *la Seine coule vers l'Ouest.* S'échapper au dehors, en parlant du sang, des larmes, etc. Laisser échapper, en parlant d'un récipient : *ce tonneau coule.* Glisser le long de quelque chose : *se laisser couler le long d'une corde.* Fuir, passer, en parlant du temps : *les années coulent insensiblement.* Se dit des fleurs qui ne nouent pas et ne donnent pas de fruits. *Couler de source*, sans embarras, en parlant de ce qui part de l'esprit, du cœur. S'engloutir, s'abîmer : *ce vaisseau va couler.* PROV. : **Il faut laisser couler l'eau,** il faut attendre patiemment, subir avec résignation ce qu'on ne peut empêcher. V. a. Jeter en moule : *couler une statue.* Immerger : *couler un bateau.* Glisser adroitement : *couler un billet. Couler la lessive*, la répandre sur le linge dans la cuve. *Musiq.* Exécuter en liant les notes. **Se couler** v. pr. *Fig.* et *fam.*, se ruiner, se perdre. *Pop. Se la couler douce*, vivre sans travailler, se donner du bon temps.

couleresse [*rè-se*] n. f. Cuve employée dans les raffineries de sucre.

coulette [*lè-te*] n. f. Sorte de truble montée sur un support en forme de raquette. Broche qui sert au retordage du fil et de la soie pour la passementerie.

couleur n. f. (lat. *color*). Impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie par les corps : *la lumière solaire est décomposée par le prisme en sept couleurs principales.* (V. PRISME.) Matière colorante : *broyer des couleurs.* Teint du visage : *avoir de belles couleurs.* Ce qui n'est ni blanc ni noir : *linge de couleur. Fig.* Apparence : *les couleurs de la vérité.* Prétexte : *sous couleur de se défendre. Fam.* Menteries : *conter des couleurs.* Caractère propre d'une opinion : *la couleur d'un journal. Couleur locale*, observation des détails de mise en scène qui caractérisent une époque, un pays. Chacun des quatre attributs qui distinguent les cartes à jouer. Au trente et quarante, la noire. *Fig.* Qualité du style qui donne aux pensées de l'éclat. *Changer de couleur*, devenir pâle. *Un homme de couleur*, un mulâtre. Pl. Nuances distinctives d'un drapeau, d'une cocarde : *hisser au grand mât les couleurs nationales. Pâles couleurs*, nom vulgaire de la chlorose. PROV. et LOC. PROV. : **Juger** (ou **parler**) **d'une chose comme les aveugles des couleurs,** sans en avoir la moindre connaissance. **En faire voir de toutes les couleurs,** faire passer par toute sorte de tribulations ; tromper de toutes les façons. **Des goûts et des couleurs, il ne faut pas discuter,** chacun est libre d'avoir son opinion. V. la planche PEINTURE.

— ENCYCL. *Techn.* Les couleurs industrielles sont de trois espèces : *minérales, végétales* et *animales.* Les premières sont constituées par des oxydes et sulfures métalliques ; les secondes sont extraites de substances végétales pulvérisées ; les troisièmes sont obtenues par le broyage de certains insectes. Les couleurs minérales sont *naturelles* ou *artificielles.* Celles-là subissent diverses opérations, telles que le *cassage*, le *broyage*, le *débourbage*, la *lévigation*, la *décantation* et le *tamisage.* Ces opérations ont pour but de purifier les produits naturels. Toutes les couleurs, sauf celles en usage dans la teinturerie, se délayent dans diverses substances qui diffèrent suivant la future destination de ces couleurs ; c'est ainsi que l'on distingue les couleurs *à l'huile, à l'eau, à la colle, au miel, à la gomme, à la cire*, etc. Les couleurs tinctoriales se combinent la plupart du temps en agissant les unes à l'égard des autres comme réactifs chimiques. Les différentes couleurs artificielles sont : le *blanc*, le *bleu*, le *rouge*, le *jaune*, le *noir*, le *vert* et le *brun*, qui, combinés les uns avec les autres, fournissent toute la gamme des couleurs. Les *couleurs vitrifiables*, mélangées à des fondants d'origine minérale, servent à la décoration des porcelaines, en se liquéfiant à haute température.

couleur n. m. Dans les fonderies, ouvrier qui remplit les moules. Dans les lavoirs, garçon qui jette de l'eau bouillante sur le linge.

couleuvre n. f. lat. *coluber*). Genre de serpent ovipare que l'on rencontre dans tous les pays du monde. *Fig.* Personne souple et rusée. Malice secrète. *Faire avaler des couleuvres à quelqu'un*, lui faire accroire des mensonges ; lui faire subir des affronts.

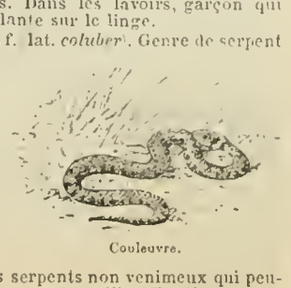
Couleuvre.

— ENCYCL. Les couleuvres sont des serpents non venimeux qui peuvent atteindre une grande taille. En France, on trouve la *couleuvre à collier* (1m,20), olivâtre, marquée de brun, avec collier jaune, qui vit surtout dans l'eau ; la *couleuvre verte et jaune* (1m,20) ; la *couleuvre d'Esculape*, d'un brun olive, avec le ventre jaunâtre (1m,60) ; la *couleuvre à quatre raies*, d'un brun jaunâtre, avec deux raies brunes et noires le long de chaque flanc (2 m.) ; la *couleuvre lisse*, d'un brun clair, qui ne dépasse pas 70 centimètres ; la *couleuvre vipérine*, semblable à la vipère, aquatique, assez petite, et qui, comme la vipère, se réunit en pelotes d'individus ; la *couleuvre chersoïde*, qui ressemble à la vipérine ; etc. Dans les régions tropicales, il y a de nombreuses espèces de couleuvres ; certaines atteignent plusieurs mètres de long. V. SERPENT.

couleuvreau [*vró*] n. m. Petit de la couleuvre.

couleuvrée [*vré*] n. f. Clématite des haies.

couleuvrin, e adj. Qui ressemble à la couleuvre.

coulevrine n. f.

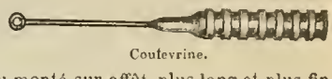
Coulevrine.

Ancien canon à main ou monté sur affût, plus long et plus fin que ceux d'aujourd'hui.

coulevrinier [*ni-é*] n. m. Homme de guerre, du XVe siècle, armé d'une coulevrine.

couli n. m. V. COOLIE.

coulicou n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, comprenant des coucous d'Amérique : *les coulicous sont d'un gris varié de blanc et de grisâtre.*

coulière n. f. Fer aplati en vergue carrée. Pièce de bois d'un train de bois flotté.

coulin n. m. Un des noms vulgaires du pigeon ramier.

coulinage n. m. Flambage, à l'aide d'une torche de paille enflammée, de l'écorce des arbres fruitiers, pour détruire les insectes et les lichens.

couline n. f. Torche employée dans le coulinage.

couliner [*né*] v. a. Soumettre au coulinage.

coulis [*li*] n. m. (de *couler*). Jus d'une substance consommée par une cuisson lente, et passée au tamis ou à travers un linge : *coulis d'écrevisses.* Mortier, plâtre gâché, métal fondu que l'on coule dans les joints pour les boucher. Adjectiv. *Vent coulis*, qui se glisse à travers une fente, un trou.

coulisse [*li-se*] n. f. (de *couler*). Rainure dans laquelle on fait glisser une pièce mobile : *porte à coulisse.* Partie du théâtre, placée derrière les décors sur les côtés de la scène. *Fig.* Ce qui est secret, loin du public : *les coulisses de la politique.* Rempli d'une étoffe dans laquelle on fait glisser un cordon. Herse placée à la porte d'une tour ou d'un château. *Regards, yeux en coulisse*, regards tendres, regards obliques pour voir en cachette. *Bours.* Réunion des courtiers étrangers au parquet des agents de change.

— ENCYCL. *Bours.* La coulisse est la réunion des intermédiaires qui, à Paris, négocient directement la rente 3 p. 100 à terme, et, soit au comptant, soit à terme, les valeurs mobilières non inscrites au cours authentique et pour lesquelles l'intervention des agents de change n'est pas obligatoire.

Ce marché libre fait à lui seul les trois quarts des opérations du marché de Paris.

La loi de finances rendit, le 13 avril 1896, la production du bordereau d'agent de change obligatoire pour les valeurs cotées, ce qui équivalait à enlever à la coulisse la négociation de ces valeurs. Cette restriction de ses attributions n'a pas fait disparaître le marché libre.

coulissé, e [*li-sé*] adj. Muni d'une coulisse.

coulisseau [*li-sô*] n. m. Petite coulisse. Pièce qui se meut dans une coulisse. Bâti pour placer des tiroirs. Pl. Double coulisse de bois sur laquelle repose un lit à roulette.

coulisseur [*li-seur*] n. m. Outil servant à faire des coulisses.

coulissier [*li-si-é*], **ère** adj. Qui a rapport à la coulisse : *la spéculation coulissière.* N. m. Courtier qui s'occupe de transactions de Bourse hors du parquet des agents de change.

coulissoire [*li-soi-re*] n. f. Outil de facteur d'instruments de musique pour creuser les coulisses.

Coullons, comm. du Loiret, arr. et à 14 kil. de Gien, sur la Tielle ; 3.870 h. Saboteries.

Coulmiers [*mi-é*], comm. du Loiret, cant. de Meung-sur-Loire ; 370 h. Victoire du général d'Aurelle de Paladines sur les Bavarois de von der Thann (9 nov. 1870). Monument commémoratif de cette victoire.

Cologne, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 36 kil. de Boulogne, sur le canal de Calais à Saint-Omer ; 1.710 h. Ch. de f. N.

couloir n. m. (de *couler*). Passage de dégagement d'un appartement à un autre. Dégagement d'une salle de spectacle, d'assemblée. Passage qui conduit à la salle des séances des assemblées législatives : *intrigues de couloirs.* Ecuelle à fond de toile pour couler le lait à clair.

couloire n. f. (de *couler*). Vaisseau pour faire égoutter la partie liquide de certaines substances, comme le fromage, les épinards, etc. Vase que l'on place sous le robinet d'une cuve lorsqu'on tire le vin. Filière d'épinglier.

coulomb [*lon*] n. m. *Electr.* Quantité d'électricité que débiterait par *seconde* un courant d'une intensité égale à un *ampère : un coulomb traversant un voltamètre décompose 0 milligr. 092 d'eau.*

Coulomb [*lon*] (Charles-Auguste **de**), savant physicien français, né à Angoulême, m. à Paris (1736-1806) ; inventeur de la balance de torsion.

Armes de Coulommiers.

coulombe [*lon-be*] n. f. Gros poteau d'une cloison.

coulombmètre [*lon*] n. m. Appareil pour mesurer les quantités d'électricité qui passent par une canalisation électrique.

Coulommiers [*lo-mi-é*], ch.-l. d'arr. (Seine-et-Marne), sur le Grand Morin, affl. de la Marne ; ch. de f. E., à 47 kil. de Melun ; 6.890 h. (*Columériens*) Fromages de Brie, imprimerie. Pa-

trie de Barbier. — L'arr. a 4 cant., 77 comm., 51.000 h.; le cant. a 14 comm. et 16.530 h.

coulon n. m. Pigeon (dialect.).

Coulon, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 9 kil. de Niort; 1.640 h. Ch. de f. Et. Scieries.

Coulonges-sur-l'Autize, ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres), arr. et à 20 kil. de Niort, tout près de l'*Autize*, affl. de la Sevre Niortaise; 2.350 h. Ch. de f. Etat. Clouteries. — Le cant. a 14 comm. et 15.750 h.

coulotte [*lo-te*] n. f. Morceau de bois sur lequel le plombier fait glisser la lame de plomb pour l'enlever du moule. Assemblage de deux planches à angle droit, dont se servent les maçons pour faire couler le mortier.

Coulounieix, comm. de la Dordogne, arr. et à 3 kil. de Périgueux, près de l'Isle; 1.330 h.

Coulouvray-Boisbenâtre, comm. de la Manche, arr. et à 23 kil. de Mortain; 1.210 h.

coulpe n. f. (lat. *culpa*). Faute, péché. (Vx.) *Dire sa coulpe de quelque chose,* en faire l'aveu, en témoigner du repentir.

coult n. m. Bois d'Amérique employé en marqueterie.

coulure n. f. Accident qui empêche la fécondation de la fleur en faisant couler le pollen : *la coulure de la vigne se produit quand de fortes averses coïncident avec la floraison.* Partie du métal qui s'échappe à travers les joints du moule, au moment de la fonte. Corde d'une seine garnie de liège et de plomb.

— ENCYCL. *Arboric.* La coulure est un avortement plus ou moins complet du fruit au moment de la floraison. Elle tient à diverses causes : végétation trop exubérante, épuisement du pied, mais, le plus souvent aussi, elle est due aux intempéries, surtout aux pluies abondantes qui lavent les sacs polliniques et font *couler* le pollen.

Dans le premier cas, on a recours à une taille longue, et aux pincements durant la floraison; mieux encore, on pratique une incision annulaire juste au-dessous du fruit et sans attaquer l'aubier. Cette opération, qui se pratique pendant la floraison ou même un peu avant, a pour résultat de concentrer dans l'ovaire une plus grande quantité de sues nourriciers et d'augmenter la grosseur du fruit dont elle hâte également la maturation.

Dans le cas où la coulure est due à l'épuisement de l'arbre fruitier, seules des fumures abondantes peuvent la prévenir.

Enfin, si l'on craint les intempéries, difficiles à prévoir et surtout à éviter, on peut, par des soins appropriés, activer un peu la floraison; certains arboriculteurs abritent leurs arbres à fruits avec des planches, paillassons, etc.; mais, outre qu'elle est coûteuse, cette pratique ne donne pas souvent les résultats qu'on en attendait.

coumaille [*ma, ll* mll., *e*] n. f. Roche des mines où la houille se trouve divisée.

coumarine n. f. Composé employé en parfumerie et que l'on extrait de la fève tonka et de quelques autres substances végétales.

coumarique adj. Se dit de l'un quelconque des trois acides qui dérivent de la coumarine.

coumarou n. m. Nom brésilien du coumarouna.

coumarouna n. m. Grand arbre, appelé aussi *diptéryx,* qui produit la fève tonka.

Coumassie ou **Koumassie** [*ma-si*], v. de Guinée (colonie angl. de la Côte de l'Or), capit. des Achantis; prise par les Anglais en 1874; 35.000 h.

coumier [*mi-é*] ou **couma** n. m. Genre d'arbres de la famille des apocynacées, qui croissent en Guyane.

Coumoundouros [*moun'-dou-ross*] (Alexandre), homme politique grec, né à Avid, m. à Athènes (1812-1883); président du conseil en 1878.

coumys ou **koumis** [*miss*] n. m. Boisson fermentée, fabriquée avec du lait de jument dans la Russie méridionale et dans l'Asie centrale : *le coumys est employé en thérapeutique comme reconstituant.*

Counani, localité de la Guyane, dans la partie longtemps contestée entre la France et le Brésil. Elle a été attribuée au Brésil par l'arbitrage de 1900.

Counènè ou **Cunene** (le), fleuve de la colonie portugaise d'Angola; une partie de son cours sert de frontière entre cette colonie et le Sud-Ouest africain allemand.

coup [*kou*] n. m. (lat. *colaphus*). Choc, attouchement subit de deux corps : *recevoir un coup.* Blessure : *tomber percé de coups.* Décharge, détonation d'une arme à feu : *entendre un coup de feu.* Chacun des mouvements d'un corps qui doivent se répéter : *un coup de piston.* Mouvement violent des éléments : *un coup de vent; un coup de mer.* Chacun des sons que rendent certains corps quand on les frappe : *coup de cloche, de tambour.* Heure précise sonnée par une horloge : *au coup de midi.* Ce qu'on boit en une fois : *un coup de vin, de rhum.* Manière de jouer; chacune des actions du joueur. Fois, moment : *du premier coup. Fig.* Mouvement violent, attaque : *frapper un coup décisif.* Action bonne ou mauvaise, mais hardie : *réussir un bon coup; faire un mauvais coup.* Résultat : *manquer son coup.* Chance favorable, circonstance heureuse : *un coup de fortune. Coup de tête,* action hardie, mais inconsidérée. *Donner un coup de main à quelqu'un,* lui prêter une assistance passagère. *Coup d'air,* mal produit par un courant d'air. *Coup de sang,* épanchement subit au cerveau. *Coup de soleil,* insolation. *Coup de feu,* surélévation soudaine de la chaleur du foyer, qui brûle ce que l'on cuisait et, *au fig.*, redoublement de travail, d'activité. *Coup d'œil,* regard rapide. *Coup d'essai,* ce qu'on fait pour la première fois. *Coup de maître,* action habilement concertée et exécutée. *Coup de tête,* action inspirée par le caprice, le dépit ou le désespoir. *Coup de Jarnac,* porté en trahison. (V. JARNAC.) *Coup de théâtre,* changement subit dans une situation. *Coup de grâce,* qui tue, achève la ruine. *Coup d'Etat,* abus d'autorité. *Coup de chapeau,* salut donné en passant. *Le coup de pied de l'âne,* lâche insulte faite à quelqu'un jadis puissant. (Allus. à la fable de La Fontaine : *le Lion devenu vieux.*) *Sans coup férir,* sans combattre. *Coup-de-poing,* v. à son ordre alph. Pl. Action de se battre : *en venir aux coups.* Loc. adv. : *A coup sûr,* certainement. *Après coup,* quand il n'est plus temps. *Sur le coup,* tout de suite. *A tout coup,* à chaque fois. *Tout à coup,* soudainement. *Tout d'un coup,* en une seule fois. *Coup sur coup,* sans interruption. Loc. prép. : *Sous le coup de,* sous l'influence funeste, la menace de. *A coups de,* en frappant, en attaquant avec.

— ENCYCL. *Dr. Coups et blessures.* Il faut distinguer entre les blessures et coups volontaires, et les blessures et coups involontaires :

1° *Blessures et coups volontaires non qualifiés meurtre.* Tout individu qui, volontairement, a fait des blessures ou porté des coups ayant entraîné une maladie ou incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours, est puni d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans, et d'une amende de 16 francs à 2.000 francs. Quand les violences ont été suivies de mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre, ou d'une infirmité permanente, le coupable est puni de la réclusion. Si les coups portés ou les blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée, le coupable est puni de la peine des travaux forcés à temps. Ces peines sont aggravées s'il y a eu préméditation, ou si la victime est un ascendant ou un descendant du coupable, atténuée lorsque les blessures ou coups n'ont occasionné aucune maladie ou incapacité de travail personnel.

2° *Blessures involontaires.* Celui qui, par maladresse ou imprévoyance, a blessé involontairement autrui, est puni de six jours à deux mois d'emprisonnement et de 16 à 100 francs d'amende, ou de l'une de ces deux peines. V. HOMICIDE, MEURTRE.

coupable adj. et n. (du lat. *culpa,* faute). Qui a commis un crime, une faute. Répréhensible, en parlant des choses : *acte coupable.* ANT. Innocent.

coupablement [*man*] adv. D'une manière coupable, répréhensible.

coupage n. m. Action de couper. Mélange de plusieurs vins qui possèdent des qualités différentes. Mélange d'alcools à différents degrés de concentration. Action d'ajouter de l'eau à un liquide quelconque dont on veut amoindrir la force.

— ENCYCL. Le coupage d'un liquide a pour but soit d'en atténuer la force (mélange d'alcools à des degrés différents), soit de lui donner des qualités qu'il ne possède pas; mais, en général, l'appellation s'applique plus particulièrement aux vins.

Par le coupage des vins, on leur donne de la couleur, du bouquet, de la verdeur, de l'acidité, ou l'on atténue tel ou tel défaut (manque de tanin, d'alcool, etc.). Mais l'opération du coupage, parfaitement licite tant que le mélange provient uniquement de vins naturels, devient une falsification quand on fait usage de substances nocives (fuchsine, par exemple, pour donner de la couleur, ou que l'on trompe l'acheteur sur la qualité de la marchandise en lui vendant du vin coupé de produits de seconde cuvée (vins de suere ou vins de raisins secs) ou simplement d'eau (mouillage).

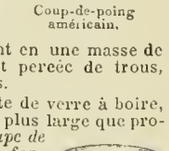
Coup-de-poing américain.

coupant [*pan*], **e** adj. Qui coupe. *Géom.* Qui divise en deux parties : *un plan coupant.* N. m. Tranchant : *le coupant d'une lame.*

coup-de-poing n. m. Petit pistolet de poche. *Coup-de-poing américain,* arme consistant en une masse de fer, munie ou non de pointes et percée de trous, dans lesquels on passe les doigts.

coupe n. f. (lat. *cuppa*). Sorte de verre à boire, porté sur un pied, généralement plus large que profond; son contenu : *boire une coupe de champagne.* Vasque ronde d'une fontaine. *Fig.* Source où l'on s'abreuve : *la coupe des plaisirs. Boire la coupe jusqu'à la lie,* ne se voir épargner aucune douleur. PROV. : **Il y a loin de la coupe aux lèvres,** il y a loin entre un projet, une espérance, et leur réalisation. *Théol.* Communion sous l'espèce du vin.

Coupe.

Coupe et les Lèvres (*la*), drame en cinq actes et en vers d'A. de Musset, qui fait partie du *Spectacle dans un fauteuil.* Peinture symbolique et vive de la lutte entre l'amour et la débauche.

coupe n. f. Action de couper : *diriger la coupe d'un bois.* Etendue de bois destinée à être coupée : *coupe de 20 hectares. Coupe réglée,* aménagement suivant lequel on coupe chaque année une portion de bois déterminée. Fig. *Mettre quelqu'un, quelque chose en coupe réglée,* opérer régulièrement des prélèvements au détriment de cette personne ou de cette chose. *Coupe sombre,* opération qui consiste à enlever une partie des arbres qui composent un massif, et *fig.*, épuration d'un personnel par l'élimination des membres les plus compromis. Action, manière de tailler une étoffe : *coupe élégante d'un habit.* Disposition des repos dans les vers, dans la phrase : *vers d'une coupe heureuse.* Représentation graphique d'un objet dont on veut figurer l'intérieur : *représenter un fruit en coupe pour en montrer les graines.* Art de tailler les pierres. *Jeu.* Action de faire passer dessous la partie d'un jeu de cartes qui était dessus. *Faire sauter la coupe,* rétablir subrepticement les paquets de cartes dans l'ordre où ils étaient avant la coupe. Façon de nager alternativement de chacun des deux bras, en le retirant de l'eau et en le lançant en avant, puis en le ramenant le long du corps. *Tirer sa coupe,* nager de cette manière. *Être sous la coupe de quelqu'un,* être sous sa dépendance. Quantité de verre en fusion, qu'on prend pour faire une glace soufflée. *Fausse coupe* ou *coupon,* ce qui reste d'une pièce d'étoffe débitée et qui est insuffisant pour faire un vêtement.

coupé, e adj. Se dit de l'écu ou d'une pièce partagée horizontalement en deux parties égales. (V. la planche BLASON.) N. m. : *le coupé et le tranché donnent l'écartelé.*

coupé n. m. Voiture fermée, à quatre roues, généralement à deux places. Partie antérieure d'une diligence. Compartiment d'un wagon de première classe qui n'a qu'une seule banquette. Pas de danse, que l'on exécute en se jetant sur un pied et en passant l'autre devant ou derrière. *Escr.* Dégagé qui s'exécute en levant rapidement l'épée par-dessus le fer de l'adversaire. *Musiq.* Action d'abandonner une note après l'avoir touchée, sans tenir compte de sa durée. *Coupé-lit,* v. à son ordre alph.

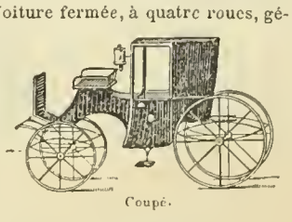
Coupé.

coupe-air n. m. invar. Amas d'eau retenu dans un coude de tuyau, servant à arrêter les émanations des conduites d'eaux ménagères.

coupeau [*pô*] n. m. Cime. (Vx.) *Blas.* Sommet de montagne figuré sur l'écu.

coupeau [*pô*] n. m. Ce qu'on enlève en coupant un métal. Bande de carton, contenant cinq cartes à jouer.

coupe-ballot n. m. Couteau recourbé pour couper les cordes des ballots. Pl. des *coupe-ballots.*

coupe-bordure n. m. Outil servant à régulariser les bordures des pelouses de gazon. Pl. des *coupe-bordure* ou *coupe-bordures.*

coupe-bourgeon n. m. Nom vulgaire d'un charançon. Pl. des *coupe-bourgeons.*

coupe-cercle n. m. Compas dont une des deux branches est tranchante et sert à couper circulairement le papier ou le carton. Sorte de vilebrequin, armé d'une couronne tranchante, qui sert à enlever des disques de bois circulaire. Pl. des *coupe-cercle* ou *coupe-cercles.*

coupe-cheville n. m. Outil de cordonnier servant à couper les chevilles qui maintenaient la semelle. Pl. des *coupe-chevilles.*

coupe-choux [*chou*] n. m. invar. *Fam.* Frère lai chargé des offices vulgaires. *Pop* Sabre-poignard des fantassins, de 1831 au second Empire.

coupe-cigares n. m. invar. Instrument pour couper le bout des cigares.

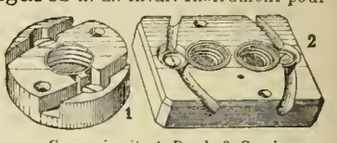
Coupe-circuit : 1. Rond; 2. Carré.

coupe-circuit n. m. invar. Fil d'alliage fusible, que l'on intercale dans un circuit électrique et qui fond quand l'intensité du courant devient trop considérable, interrompant ainsi le circuit.

coupe-collets n. m. invar. Appareil pour couper les collets et les feuilles des betteraves, au moment de l'arrachage.

coupe-cors n. m. invar. Instrument tranchant, pour couper les cors et les durillons.

coupée [*pé*] n. f. Ouverture pratiquée dans la muraille d'un navire et faisant communiquer l'intérieur avec l'échelle placée à l'extérieur. Syn. SABORD DE COUPÉE.

coupe-feu n. m. invar. Large avenue ménagée de distance en distance, dans les forêts d'arbres résineux, afin d'arrêter la propagation des incendies.

coupe-feuilles n. m. invar. Instrument employé dans les magnaneries, pour couper les feuilles de mûrier.

coupe-file n. m. invar. Carte délivrée par la préfecture de police et qui permet de couper les files de voitures, les barrages d'agents, quand la circulation n'est pas libre.

coupe-foin n. m. invar. Outil tranchant, pour entamer les meules de foin, au fur et à mesure de la consommation.

coupe-gazon n. m. invar. Instrument employé pour couper les gazons.

coupe-gorge n. m. invar. Endroit dangereux : *certaines rues de Londres sont de vrais coupe-gorge. Mar.* Courbe de charpente, qui forme la gorge d'un vaisseau.

coupeillon [*pé, ll* mll., *on*] n. m. (provenç. *coupayoun*). Petite truble pour retirer les poissons des poches d'une bourdigue.

coupe-jarret n. m. Brigand. *Fig.* Homme dénué de tout scrupule : Pl. des *coupe-jarrets.*

coupe-julienne n. m. invar. Instrument qui sert à découper en menus fragments les légumes destinés à la confection des juliennes.

coupe-lande n. m. invar. Houe de fer pour enlever les ajoncs, etc., sur les mauvais terrains.

coupe-légumes n. m. invar. Instrument pour couper les légumes en morceaux de dessin déterminé.

coupé-lit n. m. Coupé de wagon dont le dossier bascule en arrière et transforme le siège en lit. Pl. des *coupés-lits.*

coupellation [*pèl-la-si-on*] n. f. *Chim.* Opération qui consiste à séparer, par la fusion, l'or ou l'argent unis à d'autres métaux. V. ESSAI.

coupelle [*pé-le*] n. f. (de *coupe*). Petite coupe. Petit creuset de terre réfractaire, de porcelaine, de cristal, de grès, etc., utilisée dans les laboratoires, et spécialement, petit creuset en os calcinés pour la coupellation. Pelle de fer-blanc, pour prendre la poudre à canon

coupeller [*pèl-lé*] v. a. Passer à la coupelle : *coupeller de l'or, de l'argent.*

coupement [*man*] n. m. Action de couper. Intersection de deux voies ferrées.

coupe-net [*nèt'*] n. m. invar. Pince tranchante, pour couper les fils métalliques.

coupe-ongles n. m. invar. Sorte de ciseaux en acier, à lames très courtes et très robustes, servant à couper les ongles des mains et des pieds.

coupe-oreilles n. m. invar. Cisaille à vis de rappel, pour couper les oreilles des chiens.

coupe-paille n. m. invar. V. HACHE-PAILLE.

coupe-papier n. m. invar. Sorte de couteau en bois, en os, etc., pour couper le papier, séparer les feuillets d'un livre, etc.

coupe-passe-poil n. m. invar. Outil de cordonnier.

coupe-pâte n. m. invar. Couteau de boulanger, pour couper la pâte.

coupe-queue n. m. invar. Instrument employé pour couper la queue aux chevaux. Instrument de mégissier, pour couper les queues des peaux.

couper [*pé*] v. a. (de *coup*). Diviser, séparer avec un instrument tranchant : *couper du pain; couper la tête.* Entamer par incision : *brebelles qui coupent les épaules.* Châtrer : *couper un chat.* Impressionner fortement et désagréablement : *bise qui coupe le visage.* Rompre; interrompre : *couper un*

pont ; couper la respiration ; couper la parole ; couper la fièvre. Fig. Couper bras et jambes à quelqu'un, lui causer une stupeur profonde, lui ôter tout moyen d'action. *Couper à ou dans la racine,* extirper radicalement. *Couper l'herbe sous les pieds de quelqu'un,* le supplanter. *A couper au couteau,* très épais. *Bête à couper au couteau,* très bête. *Couper un cheveu en quatre,* être très subtil ou très méticuleux. *Pop. Couper le sifflet, la chique à quelqu'un,* l'interdire, le réduire au silence. (On dit aussi : *Ça te la coupe!*) *Couper dans le vif,* prendre des mesures décisives. *Couper les vivres,* supprimer les subsides que l'on donne habituellement à quelqu'un. Tailler sur un patron : *couper un habit.* Mêler un liquide avec un autre : *couper du lait d'eau de Vichy.* Prendre avec un ntout une carte de son adversaire. *Littér.* Multiplier les repos : *couper son style.* V. n. Être bien tranchant : *ce couteau coupe bien.* Faire deux paquets d'un jeu de cartes. Aller sans détour : *couper à travers champs. Couper court à,* mettre un terme à. **Se couper** v. pr. Se faire une coupure. Se croiser : *rues qui se coupent à angle droit. Fig.* et *fam.* Se contredire : *le menteur se coupe sans cesse.* Loc. PROV. : **Couper la queue du chien d'Alcibiade,** ou **à son chien.** V. QUEUE.

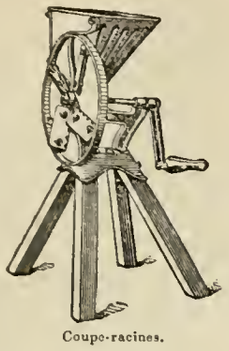
Coupe-racines.

coupe-racines n. m. invar. Instrument propre à diviser les racines alimentaires.

couperas [*ra*] n. m. Sorte de filet en forme de petite truble.

couperet [*ré*] n. m. Large couteau de boucherie et de cuisine. Outil d'acier, pour couper les fils d'émail. Couteau de la guillotine.

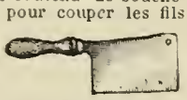
Couperet.

couperie [*ri*] n. f. Atelier où l'on coupe les poils destinés à la fabrication des chapeaux.

Couperin (François), organiste et compositeur français d'une grande originalité, né et m. à Paris (1668-1733). Il appartenait à une famille qui, pendant deux siècles, s'est distinguée dans la musique.

couperose [*rô-ze*] n. f. Nom vulgaire de différents sulfates : *couperose verte* (sulfate de fer), *bleue* (sulfate de cuivre), *blanche* (sulfate de zinc). *Pathol.* Inflammation des glandes cutanées de la face, caractérisée par des rougeurs diffuses.

— ENCYCL. *Pathol.* La couperose débute par de petits points, puis par de petites pustules rouges disséminées. Peu à peu les pustules s'étendent, se réunissent, et toute la peau est atteinte. On l'observe surtout chez les alcooliques, chez les femmes arrivées à la ménopause, etc. Le traitement consiste en pommades soufrées, huile de cade, préparations iodées, etc. On surveillera aussi le régime alimentaire.

couperosé [*ró-zé*], **e** adj. Qui est atteint de couperose : *visage couperosé.*

couperoser [*ro-zé*] v. a. Rendre couperosé. **Se couperoser** v. pr. Devenir couperosé.

couperu n. m. Petit filet pour prendre le poisson des écluses, quand l'eau ne s'est pas encore retirée.

Couperus (Louis), poète et littérateur hollandais, né à La Haye en 1863. Parmi ses romans, citons : *Majesté, Extase, la Paix du monde, Psyché,* etc.

coupe-sève n. m. invar. Outil à deux lames emmanchées parallèlement l'une à l'autre, et servant à faire autour des rameaux des incisions annulaires pour arrêter la sève et la diriger vers les branches à fruit. (On dit aussi INCISEUR.)

coupe-sucre n. m. invar. Sorte de pince en acier, permettant de saisir un morceau de sucre, de nougat, et de le couper en deux.

coupeter [*té*] v. a. V. COPTER.

coupe-tête n. m. invar. Bourreau. (Vx.) Adjectiv. Qui fait couper des têtes, surnom donné à Jourdan. V. JOURDAN.

coupe-tige n. m. invar. Instrument à deux branches, pour couper les tiges des plantes.

coupe-tube n. m. Instrument destiné à trancher un tube. Pl. des *coupe-tube* ou *coupe-tubes.*

coupeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui coupe les étoffes, les cuirs, etc., pour la fabrication des vêtements, des chaussures, etc. : *une habile coupense. Coupeur de bourses,* pickpocket. *Coupeur d'oreilles,* spadassin. N. f. Machine à diviser la filasse. Machine à couper les bords ébarbés du papier.

coupe-vent n. m. et adj. invar. Assemblage de tôle placé à l'avant des locomotives de grande vitesse, de manière à réduire la résistance de l'air.

coupier [*pi-é*] n. m. Etui où l'on renfermait les ciboires et autres vases sacrés.

coupille [*ll* mll.] n. f. Nom donné en certaines régions aux menues branches qu'on élague régulièrement pour faire des fagots. Petit levier sur lequel on appuie avec le pouce pour lever le couvercle d'un hanap ou autre vase à boire.

coupis ou **coupil** [*pi*] n. m. Surélévation sur le pont d'un bâtiment. Toile de coton des Indes.

couplage n. m. (de *couple*). Assemblage de pièces mécaniques.

couple n. f. (lat. *copula*). Lien pour attacher ensemble : *la couple des chiens de chasse.* Deux choses de même espèce, mises ou considérées ensemble, mais unies accidentellement : *une couple d'œufs ; une couple de cailles rôties.* N. m. Deux êtres animés, unis par la volonté, le sentiment ou toute autre cause qui les rend propres à agir de concert : *un couple d'amants, d'amis.* Se dit d'animaux mâle et femelle, réunis deux à deux, ou appariés pour un même travail : *un couple de pigeons, de chevaux attelés à la même voiture.* Pièce courbe, symétrique par rapport à la quille, et montant par parties accouplées jusqu'au plat-bord. Fil de fer un peu recourbé fixé à une longue ligne et portant à chaque extrémité une empile garnie d'hameçons. *Mécan.* Système de forces égales, parallèles, unis de sens contraire. Elément de pile.

couplement [*man*] n. m. Action d'accoupler deux roues. Son résultat.

coupler [*plé*] v. a (de *couple*). Attacher deux à deux : *coupler des chiens ; coupler des pièces de linge.* Couvrir, en parlant de la louve. *Coupler un train de bois,* en assembler les pièces. *Turf. Chevaux couplés,* chevaux appartenant au même propriétaire. (Si l'un d'eux gagne la course où ils sont engagés, le pari mutuel paye également pour les autres.)

couplet [*plè*] n. m. Stance faisant partie d'une chanson : *des couplets satiriques.* Tirade, en général. Double patte de fer avec charnière.

coupleter [*té*] v. a. (Ne double pas le *t* devant une syllabe muette, mais l'e prend un accent grave : *je coupletе, nous coupletérons.*) Attaquer par des couplets : *coupleter un ministre.* **Coupleté, e** part. pass. Substantiv. : *les coupletés perdent parfois patience.*

coupleur n. m. Appareil employé pour charger les accumulateurs.

couplière n. f. Pièce d'un train de bois qui sert à retenir les branches. *Archéol.* Bride, charnière ou penture.

coupoir n. m. Outil pour couper les corps durs.

coupolard [*lar*] n. m. *Fam.* Membre de l'Institut, de l'Académie française.

Coupole (coupe).

coupole n. f. (de l'ital. *cupola ;* de *cupa,* coupe). L'intérieur, la partie concave d'un dôme. *Par anal.* Ce qui est arrondi : *la coupole du ciel.* Abusivem., le dôme lui-même : *les architectes byzantins ont beaucoup employé la coupole.* Dôme d'acier très surbaissé, dominant la maçonnerie d'un fort, et abritant les pièces de grosse artillerie. *Fam.* L'Institut de France et particulièrement l'Académie française : *assister sous la coupole à la réception d'un académicien.*

— ENCYCL. La coupole est une voûte fermée, en forme de coupe renversée, construite sur un plan circulaire ovale ou polygonal. La coupole est la voûte intérieure de l'édifice, tandis que le dôme en est la partie extérieure, les deux parties étant deux constructions bien distinctes. L'antiquité a connu les coupoles sur pendentifs. La coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence, a 43m, 65 de diamètre, celle de Saint-Pierre de Rome 43m, 35, celle du Panthéon de Rome 44m, 70, celle du Panthéon de Paris 20m, 70, celle des Invalides 25 mètres.

coupon n. m. Reste d'une pièce d'étoffe : *coupon de soie.* Titre d'intérêt joint à une action ou à une obligation, et qu'on détache à chaque échéance. *Théât.* Chacun des billets donnant entrée dans une loge. Partie d'une coupe de bois. Dix-huitième partie d'un train de bois flotté.

— ENCYCL. *Banq.* Les coupons (ou *étiquettes*) joints aux titres et mentionnant l'échéance et le montant des arrérages et intérêts pour les rentes et obligations, le numéro de la répartition des dividendes pour les actions, servent de titres de créance entre les mains des porteurs et d'acquit à l'Etat, aux communes et aux sociétés. Ils doivent, pour les valeurs françaises et la plupart des valeurs étrangères, être présentés à l'encaissement dans un délai de cinq ans, sous peine de prescription.

En Bourse, le détachement des coupons s'opère : 1° pour les rentes françaises, quinze jours avant leur échéance ; 2° pour les valeurs ne se négociant qu'au comptant, le jour de leur échéance ; 3° pour celles se négociant à terme, à la cinquième bourse suivant l'échéance.

Les coupons des rentes françaises sont payés au porteur, sans aucune justification de propriété. L'administration ne peut surscoir au paiement. V. TITRES, VALEURS MOBILIÈRES.

Couptrain, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 34 kil. de Mayenne, sur la Mayenne ; 390 h. Ch. de f. Ouest. — Le cant. a 11 comm. et 9.260 h.

coupure n. f. Incision faite dans un corps par un instrument tranchant : *se faire une coupure à la main.* Nom donné aux fractures géologiques. Fossé pour l'écoulement des eaux. *Fig.* Billet de banque représentant une fraction d'un billet plus fort. Suppression de quelques passages dans une pièce de théâtre, un ouvrage littéraire.

— ENCYCL. *Méd.* Le traitement des coupures légères consiste à bien laver la plaie avec de l'eau bouillie ou de la liqueur de Van Swieten dédoublée, puis, si la coupure est longue, à faire des points de suture. Un pansement aseptique suffit en général.

couque [*kou-ke*] n. f. Sorte de gâteau qu'on mange surtout avec le thé.

cour n. f. (lat. *curtis*). Espace clos de murs ou de bâtiments, dépendant d'une habitation. *Cour d'honneur,* la plus belle cour d'un château. A Paris, rue dont les extrémités sont closes par des bâtiments : *la cour du Commerce.* Nom donné aux sièges supérieurs de justice : *Cour de cassation, Cour des comptes, cour d'appel, cour d'assises, cour martiale.* Ensemble des magistrats de chacun de ces sièges : *la cour délibère.* Lieu où ils siègent : *la Cour des comptes fut incendiée en 1871.* Résidence d'un souverain ; ensemble des principaux personnages et officiers qui l'entourent : *la cour de François Ier fut très brillante.* Souverain et son conseil. Gouvernement d'un souverain ; son cabinet, par rapport à la politique extérieure : *la cour de Londres. Amitié, ami de cour,* fausse amitié, faux ami. *Abbé de cour,* élégant et mondain. *Eau bénite de cour,* vaines promesses. *Etre bien, mal en cour,* être ou non en faveur. *Fig.* Respects, assiduités : *faire sa cour. La cour du roi Pétaud,* maison pleine de confusion, où chacun commande. *Haute cour,* nom pris par le Sénat lorsqu'il est réuni en cour de justice pour juger soit le Président de la République, soit les ministres, et pour connaître des attentats contre la sûreté de l'Etat (loi du 24 févr. 1875).

— ALLUS. HIST. : **La cour rend des arrêts et non pas des services,** belles paroles qui ont été attribuées à Séguier, premier président de la cour de Paris sous Charles X, puis à son aïeul Séguier, chancelier de France sous Richelieu et Mazarin. Mais elles ne cadrent pas avec le caractère de ces deux personnages. Le Séguier du XVIIe siècle aurait dit : « La cour rend des arrêts, et quelquefois des services. »

— ENCYCL. *Dr. Cour de cassation.* La Cour de cassation comprend 49 membres : un premier président, 3 présidents de chambre et 45 conseillers, dont le plus ancien est appelé doyen. Le parquet de la Cour de cassation se compose du procureur général de la République et de 6 avocats généraux ; un secrétaire général est en outre chargé du service administratif et de la correspondance. Des avocats, véritables officiers ministériels, pourvus de charges, dont le nombre est fixé à 60, exercent devant la Cour de cassation les doubles fonctions d'avoué et d'avocat.

Costume d'un conseiller à la Cour de cassation (robe rouge) et à la Cour des comptes (robe noire).

La Cour de cassation siège à Paris, au Palais de justice ; elle se divise en trois chambres, dont deux sont spécialement consacrées aux affaires civiles : la *chambre des requêtes,* qui examine les pourvois qu'on lui présente à fin d'obtenir la cassation d'une décision judiciaire en matière civile ; si la demande lui paraît fondée, elle admet la requête, qui est alors soumise à la *Chambre civile,* laquelle prononce après un nouvel examen le rejet définitif du pourvoi ou la cassation. — Les affaires criminelles sont directement portées devant la *chambre criminelle.*

Cour d'appel. Le territoire français est partagé en vingt-six ressorts de cours d'appel. (V. APPEL *et carte de* FRANCE.) L'Algérie a une cour d'appel ; il y en a six aux colonies.

Chaque cour d'appel a à sa tête un premier président, des présidents de chambre et des conseillers. Nul ne peut être conseiller s'il n'a vingt-cinq ans révolus, premier président ou président s'il n'est âgé de trente ans. Il y a près de chaque cour un procureur général, des avocats généraux et des substituts du procureur général, un greffier en chef et des commis greffiers.

Les cours d'appel se divisent en sections appelées *chambres.* La *chambre civile* connaît de toutes les affaires ordinaires en matière civile. La *chambre correctionnelle* statue sur tous les appels des jugements rendus par les tribunaux correctionnels, dans toute l'étendue du ressort. Une troisième chambre, dite *chambre des mises en accusation,* est chargée de connaître de toutes les affaires renvoyées devant elle par les juges d'instruction à l'occasion des faits réputés crimes.

Les cours d'appel statuent en dernier ressort sur les appels des jugements des tribunaux de première instance, tant en matière civile qu'en matière correctionnelle, et sur ceux des tribunaux de commerce ; sur les appels des décisions des juges civils et de commerce d'un autre ressort, lorsqu'il y a renvoi de la Cour de cassation ; sur les sentences arbitrales, lorsque la contestation était de nature à être soumise aux tribunaux civils ; sur les ordonnances de référés.

Les cours d'appel jugent les affaires de leur compétence, tantôt en *audience ordinaire,* tantôt en *audience solennelle* (deux chambres réunies). Les questions d'Etat et les affaires renvoyées après cassation relèvent de la juridiction des chambres réunies.

Les décisions des cours d'appel portent le nom d'*arrêts.* Les arrêts sont *définitifs* lorsqu'ils jugent le fond du procès ; *provisoires,* lorsqu'ils statuent sur un point qui ne préjuge pas le fond ; *interlocutoires,* lorsqu'ils ordonnent un moyen d'instruction, tel qu'une enquête, une expertise qui, bien que ne liant pas le juge, préjuge jusqu'à un certain point sa décision ; *contradictoires,* lorsqu'ils sont rendus en présence de toutes les parties ; *par défaut,* lorsqu'une ou plusieurs parties n'ont pas constitué avoué, ou n'ont pas conclu ; *d'expédient* ou *d'accord,* lorsque toutes les parties s'entendent pour faire rendre une décision conformément à leurs désirs ; *sur requête,* lorsqu'ils statuent sur une requête présentée dans les matières où ce mode de procéder est admis par la loi ; *d'entérinement,* lorsque la cour entérine des lettres de grâce et autres actes de l'autorité gouvernementale, etc.

Comme elle ne forme pas un troisième degré de juridiction, elle n'a pas à statuer sur le fond du litige : elle a seulement à rechercher si les moyens de cassation proposés devant elle sont bien fondés. Ils se réduisent à la violation de la loi, l'incompétence ou l'excès de pouvoir, l'inobservation de certaines formes prescrites à peine de nullité et à la contrariété de jugements rendus en dernier ressort dans la même affaire entre les mêmes parties. Quand elle annule une décision, adoptant les *moyens* de cassation qui lui sont proposés, elle renvoie devant un autre tribunal de même ordre pour qu'il soit statué à nouveau. Toutefois, en cas de contrariété de jugements, la cassation est prononcée sans renvoi.

Le pourvoi en cassation est une voie extraordinaire de recours ; ouverte par la loi pour attaquer les décisions judiciaires qui ne sont plus susceptibles d'une autre voie de recours, qui peut être formé soit par les parties, leurs héritiers ou ayants cause, soit par le procureur général spontanément ou d'ordre du ministre de la justice.

Outre les pourvois qui lui sont soumis par les parties et qui constituent sa principale fonction, la Cour de cassation connaît encore, sur la demande formée par son procureur général : des excès de pouvoir des juges, des règlements de juges, des prises à partie, des demandes en renvoi pour suspicion légitime ou sûreté publique, récusation ou abstention de juges, des demandes en révision, et enfin des affaires disciplinaires déférées au conseil supérieur de la magistrature.

Cour d'assises. C'est la juridiction chargée de juger définitivement et sans appel les infractions à la loi pénale qualifiées *crimes* et punies de peines aflic-

tives et infamantes, depuis la réclusion jusqu'à la peine de mort.

Il faut distinguer ici le *fait*, c'est-à-dire la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé, et le *droit*, c'est-à-dire l'application de la loi et de la peine. L'appréciation du fait appartient au *jury*, l'application de la loi et de la peine à la *cour*.

La cour d'assises forme un tribunal composé à la fois de magistrats et de simples citoyens, siégeant non d'une manière permanente, mais par assises, à des époques périodiques appelées *sessions* (en général tous les trois mois, à Paris tous les quinze jours). Juridiction essentiellement temporaire, elle n'existe qu'à partir du jour fixé pour son ouverture, et cesse d'exister dès qu'elle a prononcé sur toutes les affaires que la cour d'appel lui a renvoyées. Ses décisions, sans appel, ne peuvent être attaquées que par le pourvoi en cassation.

Il y a une cour d'assises par département, et la session se tient d'ordinaire au chef-lieu. Par exception, elle siège à Aix (Bouches-du-Rhône), Bastia (Corse), Carpentras (Vaucluse), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Coutances (Manche), Douai (Nord), Montbrison (Loire), Reims (Marne), Riom (Puy-de-Dôme), Saintes (Charente-Inférieure), Saint-Flour (Cantal), Saint-Mihiel (Meuse), Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Elle se compose : 1° de *juges ;* 2° d'un *jury*.

Dans tous les départements, les assises sont tenues par un conseiller de la cour d'appel délégué à cet effet pour les présider, et par deux juges pris soit parmi les conseillers à la cour d'appel, soit parmi les présidents ou juges du tribunal de première instance du lieu de la tenue des assises, faisant fonctions d'assesseurs.

Nul ne peut remplir les fonctions de juré, s'il n'est âgé de trente ans accomplis, s'il ne jouit des droits politiques, civils et de famille, ou s'il est dans un des cas d'incapacité ou d'incompatibilité établis par la loi.

La liste annuelle du jury comprend : pour le département de la Seine, trois milles jurés ; pour les autres départements, un juré par cinq cents habitants, sans toutefois que le nombre des jurés puisse être inférieur à quatre cents et supérieur à six cents.

Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti, par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population. A Paris, la répartition est faite entre les arrondissements et les quartiers.

Une liste spéciale des jurés suppléants, pris parmi les jurés de la ville où se tiennent les assises, est aussi formée chaque année en dehors de la liste annuelle du jury. Elle comprend trois cents jurés pour Paris, cinquante pour les autres départements. Cette liste est dressée par la commission de l'arrondissement où se tiennent les assises. A Paris, chaque commission d'arrondissement arrête une liste de quinze jurés suppléants.

Dix jours au moins avant l'ouverture des assises, le premier président de la cour d'appel ou le président du tribunal chef-lieu d'assises, dans les villes où il n'y pas de cour d'appel, tire au sort, en audience publique, sur la liste annuelle, les noms des trente-six jurés qui forment la liste de la session. Il tire, en outre, quatre jurés suppléants sur la liste spéciale.

Le jour de l'audience, le jury se constitue tout d'abord en chambre du conseil, en présence de l'accusé, de son conseil et du procureur général. Le juré qui, sans excuses, qu'il appartient à la cour d'admettre, ne se présente pas sur la citation qui lui a été notifiée, est condamné par la cour à une amende de 200 à 500 francs pour la première fois, de 1.000 francs pour la seconde, de 1.500 francs pour la troisième ; après quoi, il est déclaré incapable d'exercer dans l'avenir les fonctions de juré ; l'arrêt est imprimé et affiché à ses frais. Les mêmes peines sont applicables au juré qui se retire avant l'expiration de ses fonctions. L'accusé ou son conseil, puis le procureur général, peuvent récuser, sans donner leurs motifs, tels jurés qu'ils jugent à propos, tant qu'il en reste encore douze. Le jury est formé dès qu'il est sorti de l'urne douze noms de jurés non récusés.

L'accusé comparaît libre, accompagné seulement de gardes pour l'empêcher de s'évader. Le président lui demande ses nom, prénoms, domicile, etc., puis fait prêter aux jurés, debout et découverts, le serment de ne décider, d'après les charges et les moyens de défense, que suivant leur conscience. Chacun des jurés, appelé individuellement, dit en levant la main : *Je le jure*, à peine de nullité.

Immédiatement après, le président ordonne au greffier de lire l'arrêt de la cour d'appel portant renvoi à la cour d'assises, ainsi que l'acte d'accusation ; puis il rappelle à l'accusé les charges produites contre lui. Le procureur général, après un exposé du « sujet de l'accusation », fait présenter la liste des témoins, qui se retirent pendant l'interrogatoire de l'accusé, puis sont entendus individuellement. A la suite des dépositions des témoins, la partie civile ou son conseil et le procureur général développent les moyens de l'accusation ; l'accusé a toujours la parole le dernier.

Les questions étant posées et remises aux jurés, ceux-ci se rendent dans leur chambre pour y délibérer. Avant de commencer la délibération, le chef des jurés leur fait lecture d'une instruction leur prescrivant de se renfermer dans leur mission, qui n'a pas pour objet la poursuite ni la punition des délits, mais de décider si l'accusé est, ou non, coupable du crime qu'on lui impute.

Les jurés ne peuvent sortir de la chambre de leurs délibérations qu'après avoir formulé leur déclaration. Ils délibèrent d'abord sur le fait principal, puis sur chacune des circonstances. Leur décision, tant sur le fait principal que sur les circonstances atténuantes, se prend à la majorité.

Si l'accusé est *déclaré coupable*, soit du fait principal, soit d'une ou plusieurs circonstances aggravantes, par une majorité de sept voix au moins, le jury répond sur chaque question : *oui*, à la majorité.

Si une majorité de sept voix ou plus admet l'existence des *circonstances atténuantes*, le jury l'énonce ainsi : « A la majorité, il y a des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé » ; s'il n'y a que six voix ou moins, les circonstances atténuantes ne sont pas accordées. Si deux ou plusieurs accusés en obtiennent, il faut pour chacun d'eux une mention séparée.

L'égalité des voix pour ou contre l'accusé emporte une déclaration de *non-culpabilité*. Si l'accusé déclaré coupable sur le fait principal ne l'est pas sur une ou plusieurs circonstances, la réponse du jury sera néanmoins *non* sur chacune de ces circonstances.

Les jurés reprennent ensuite leur place dans l'auditoire, et le président leur demande le résultat de la délibération. Le chef du jury se lève et, la main sur le cœur, dit : « *Sur mon honneur et sur ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est :* oui, *l'accusé*, etc. : non, *l'accusé*, etc. » La déclaration est remise au président signée par le chef du jury et en présence des jurés. Elle n'est susceptible d'aucun recours ; mais, si les jurés se sont trompés au fond, la cour, et la cour seule, sursoit au jugement et renvoie l'affaire à la session suivante. Après la déclaration du second jury, la cour ne peut, en aucun cas, prononcer un nouveau renvoi.

Le verdict est lu par le greffier en présence de l'accusé, qui est aussitôt, en cas d'*acquittement*, mis en liberté, s'il n'est retenu pour autre cause.

La cour peut, par arrêt, prononcer l'*absolution* de l'accusé si le fait dont il est déclaré coupable ne tombe pas sous le coup de la loi pénale.

Enfin, en cas de *condamnation*, l'arrêt de la cour ne peut que prononcer la peine dont la loi frappe le fait retenu par le jury.

La cour statue sur les demandes en dommages-intérêts formées soit par l'accusé contre ses dénonciateurs ou la partie civile, soit par la partie civile contre l'accusé ou le condamné.

L'accusé ou la partie civile qui succombe est condamné aux frais envers l'Etat ou envers l'autre partie. La partie civile qui ne succombe pas n'est jamais tenue des frais, et elle a droit à la restitution des sommes qu'elle aurait consignées.

Le condamné et le ministère public ont trois jours francs pour se pourvoir en cassation, et ce pourvoi suspend l'effet de la condamnation.

Cour des comptes. C'est le haut tribunal administratif chargé de vérifier, apurer, juger la gestion des comptables de deniers publics et des comptables occultes, de signaler au pouvoir exécutif et de relever pour le pouvoir législatif les infractions des ordonnateurs et des administrateurs à notre législation financière.

La Cour des comptes, créée en 1807, se compose : 1° d'un premier président ; 2° de trois présidents de chambres ; 3° de dix-huit conseillers maîtres ; 4° de 86 conseillers référendaires ; 5° de 25 auditeurs.

Les magistrats du parquet sont au nombre de deux : un procureur général et un avocat général choisi parmi les conseillers référendaires.

Les membres de la Cour sont inamovibles. La Cour prend rang immédiatement après la Cour de cassation et jouit des mêmes honneurs et prérogatives.

La Cour statue comme juridiction d'appel lorsqu'elle juge les pourvois contre les arrêtés des conseils de préfecture, formés par les receveurs des communes, hospices et établissements de bienfaisance. Chaque année, la Cour constate, par deux *déclarations générales de conformité*, le résultat de la comparaison entre les comptes publiés par les ministres pour l'année précédente et pour l'exercice expiré et les arrêts sur les comptes individuels des comptables, sous le double rapport de l'exactitude des résultats et de la légalité des recettes et dépenses publiques. Elle exerce sa mission réformatrice en consignant chaque année dans un *Rapport public* au président de la République les vues de réformes et d'améliorations que lui ont inspirées ses travaux.

Médaille de conseiller à la Cour des comptes.

Cour des Miracles, quartier de Paris, qui, dès le XIIIe siècle, devint le repaire des truands, des malandrins, des mendiants. Ceux-ci, la nuit venue, venaient s'y défaire de leurs infirmités simulées, grâce auxquelles, ils avaient pendant le jour, sollicité la compassion, effectuant ainsi des miracles aisés, dont leur repaire prit le nom. Cette cour des Miracles, que la police fit disparaître sous le règne de Louis XIII, s'était établie au cœur du vieux Paris, entre les rues Saint-Sauveur, des Petits-Carreaux, du Caire et Saint-Denis. Victor Hugo en a donné une curieuse et vivante description dans *Notre-Dame de Paris*.

courable adj. Que l'on peut courir, chasser à courre : *bête courable*.

courade n. f. Sardine que l'on pêche sur les côtes de Bretagne (au Croisic).

couradoux ou **corradoux** [*dou*] n. m. Autref. Espace compris entre les deux ponts d'un navire.

courage n. m. (du lat. *cor*, cœur). Fermeté en face du péril ; hardiesse, audace : *il ne faut pas confondre le courage avec la témérité*. *Fig.* Dureté de cœur : *aurez-vous le courage de...?* Interj. : *courage ! mes amis. Prendre son courage à deux mains*, faire appel à toute son énergie. PROV. MIST. : **Honneur au courage malheureux.** V. VICTIS HONOR. ANT. **Lâcheté.**

Courage militaire (*le*), statue décorant le mausolée du général Lamoricière, à Nantes, par Paul Dubois. L'artiste a personnifié le courage militaire, par un jeune guerrier vêtu à l'antique, d'une physionomie pleine de résolution et de douceur (1876).

courageusement [*jeu-ze-man*] adv. Avec courage. ANT. **Lâchement.**

courageux, euse [*jeû, eu-ze*] adj. et n. Qui a du courage. ANT. **Lâche, poltron, couard, peureux.**

courai [*ré*] n. m. *Mar.* V. CORRAI.

couraille [*ra, ll* mll., *é*] v. n. Ne faire que courir, aller sans cesse de côté et d'autre. Donner dans la galanterie facile.

courailleur, euse [*ra, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Personne qui couraille.

Courajod [*jo*] (Louis), historien d'art et critique français, né et m. à Paris (1841-1896) ; auteur des *Origines de l'art moderne*, où il dénonce l'influence corruptive de l'italianisme au XVIe siècle sur l'art national français.

couralin n. m. A Bayonne et aux Antilles, embarcation à fond plat. A Bordeaux, sorte de yole.

couramment [*ra-man*] adv. Facilement, rapidement : *lire, écrire couramment*. Ordinairement, vulgairement : *on dit couramment que...*

courant [*ran*], **e** adj. Qui court. *Fig. Ecriture courante*, rapide. *Mois courant*, celui dans lequel on est. *Prix courant*, prix habituel. Enumération de marchandises avec leur prix. *Main courante*, syn. de BROUILLARD. *Monnaie courante*, qui a cours. *Affaires courantes*, ordinaires. *Compte courant*, situation respective de deux négociants. *Chien courant*, qui poursuit le gibier à la course. *Titre courant*, titre en majuscules qui figure en tête des pages d'un livre.

courant [*ran*] n. m. (de *courir*). Mouvement de l'eau ou de l'air dans une même direction : *courants marins. Courant électrique*, électricité qui se propage dans un conducteur. *Courant continu*, celui dont le sens de propagation ne change pas et dont l'intensité est sensiblement constante. *Courant alternatif*, celui dans lequel le sens et l'intensité changent rapidement et périodiquement. *Courants polyphasés*, ensemble de plusieurs courants alternatifs de même période et de même intensité maximum, mais qui n'obtiennent cette intensité maximum que l'un après l'autre et périodiquement. *Fig.* Mouvement continu de personnes ou de choses : *le courant de l'émigration*. Succession du temps : *le courant des âges ; dans le courant du mois*. Mois dans lequel on se trouve : *fin courant*. Opinions les plus répandues. *Courant d'affaires*, quantité assez considérable d'affaires. *Etre au courant*, ne pas être arriéré dans ses affaires. *Etre au courant de*, connaître : *je suis au courant de cette affaire*. *Mar.* Partie d'une manœuvre qui passe dans les poulies.

courante n. f. Ancienne danse grave. Ecriture cursive. *Fam.* Diarrhée.

courantille [*ll* mll.] n. f. Filet à prendre le thon, que l'on abandonne au mouvement des eaux.

courantin, e n. Personne qui aime à vagabonder. Personne que l'on emploie pour faire des courses. N. m. Fusée que l'on fait courir le long d'une corde.

couraquet [*ké*] n. m. *Ornith.* Rousserole.

couratari n. m. Arbre d'Amérique ; son bois, qui est très estimé pour la charpente.

courau [*rô*] n. m. *Mar.* V. COUREAU.

courayer [*ré-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer*.) *Mar.* Enduire de courai.

courbable adj. Qui peut être courbé.

courbache n. f. En Orient, long fouet en lanière de cuir, dont une partie s'enroule autour du poignet.

courbage n. m. Action de courber.

courbaril [*ril'*] n. m. *Bot.* Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres des régions tropicales, dont le fruit est une gousse farineuse comestible et dont le bois est employé en ébénisterie : *le courbaril fournit une résine qui sert à la fabrication de beaux vernis*.

courbarine n. f. Résine extraite de l'*hymenæa courbaril*.

courbaton n. m. *Mar.* Nom donné à des pièces de bois fortement coudées, qui servent de contreforts.

courbatu, e adj. (de *court*, et *battu*). Qui a une courbature. Dont la respiration et les mouvements sont gênés, en parlant d'un cheval.

courbature n. f. Douleur dans les membres par suite de maladie, de fatigue : *la grippe débute souvent par de la courbature*. Etat d'un cheval courbatu.

— ENCYCL. La courbature, lorsqu'elle n'est pas le symptôme d'une maladie plus grave, reconnaît pour causes soit une fatigue excessive, un exercice violent, une attitude fatigante, soit l'action du froid humide. Elle se manifeste par un sentiment de lassitude, des douleurs musculaires, un peu de céphalalgie. Elle dure environ trois jours ; le repos, les bains, les sudorifiques, parfois un purgatif, sont employés avec avantage.

courbaturer [*ré*] v. a. Donner, causer une courbature : *une trop longue marche courbature le corps*.

courbe adj. (lat. *curvus*). Dont la direction change progressivement, sans former aucun angle : *ligne courbe*.

courbe n. f. Ligne courbe : *décrire une courbe*. V. LIGNES. *Par ext.* Ligne représentant la loi d'un phénomène : *courbe de température*. *Géom.* Lieu des positions successives d'un point qui se meut d'après une loi déterminée. *Courbes planes*, celles dont tous les points sont dans un même plan. *Courbe dans l'espace*, courbe dont tous les points ne sont pas dans un même plan. *Mar.* Forte pièce de bois coudée, qui sert à étayer une pièce ou à relever deux pièces. Pièce de bois courbe, sur laquelle s'attachent les harnais des chevaux, dans les opérations de halage ; attelage de deux chevaux de halage. *Courbe rampante*, limon courbe d'un escalier. *Art vétér.* Tumeur dure qui se montre à la face interne du jarret du cheval. (Conséquence d'efforts violents ou de fatigue, comme la jarde, la courbe peut aussi être héréditaire. Prise au début, elle est curable par les pommades iodurées-mercurielles et les pointes de feu pénétrantes.)

courbeline ou **courbeligne** adj. f. Dans la classification de Samson, se dit des vaches dont l'écusson est limité par des lignes courbes. V. ÉCUSSON.

courbement [*man*] n. m. Action de courber. Son résultat : *le courbement des bois de construction*.

courber [*bé*] v. a. Rendre courbe. Baisser : *courber le front*. Plier, fléchir : *l'âge courbe la taille*. ALLUS. MIST. : **Courbe la tête, fier Sicambre.** V. ADORER. V. n. Plier, fléchir : *arbre qui courbe sous le poids des fruits*. **Se courber** v. pr. Devenir courbe. Se baisser. *Fig.* S'humilier. ANT. **Dresser, redresser.**

courbet [*bè*] n. m. Grande serpe avec laquelle on coupe les taillis, les branches d'arbre. Partie élevée et recourbée d'un bât de mulet.

Courbet.

Courbet [*bè*] (Gustave), célèbre peintre français, né à Ornans, m. près de Vevey (Suisse) [1819-1877] ; chef de l'école réaliste. Il fut exilé, en 1871, pour sa participation à la Commune. Ses principales œuvres sont : *l'Enterrement à Ornans, les Casseurs de pierre, la Fileuse, la Remise des chevreuils*. Ses

paysages, d'une couleur solide et d'une facture pleine de franchise sont des œuvres très remarquables.

Courbet (André-Anatole-Prosper), vice-amiral français, né à Abbeville (1827-1885). Il s'est distingué par ses rapides et brillants succès dans la campagne de Chine, au cours de laquelle il détruisit notamment l'arsenal et les forts de Fou-Tchéou. Il mourut à bord de son bateau, le *Bayard*, des fatigues de la campagne de Formose.

Amiral Courbet.

courbeton n. m. Cheville de bois recourbée, qui fixe le timon au joug d'un attelage de bœufs.

courbette [*bè-te*] n. f. Mouvement du cheval qui se cabre un peu. N. f. pl. *Fam.* Révérence obséquieuse, salut exagéré. Marques serviles de déférence : *les grands aiment les courbettes.*

courbette [*bè-te*] n. f. Balancier auquel on attache les chaînes du soufflet de forge.

courbetter [*bè-té*] v. n. Faire des courbettes.

Courbevoie [*voi*], ch.-l. de c. (Seine), nrr. et à 6 kil. de Saint-Denis, sur la Seine; 31.200 h. (*Courbevoisiens*). Ch. de f. O. Au rond-point de Courbevoie s'élève la *Défense de Paris en 1870*, groupe de Barrias. — Le cant. a 3 comm. et 75.000 hab.

courbotte [*bo-te*] n. f. Balancier d'un soufflet de forge.

courbure n. f. Etat d'une chose courbée : *la courbure d'un cercle. Double courbure*, courbure en S. Opération qui consiste à courber les branches en les maintenant au moyen de liens. *Géom. Courbure moyenne d'un arc de courbe plane*, le rapport de l'angle des tangentes à ses extrémités à la longueur de cet arc. *Courbure en un point donné d'une courbe plane*, la limite de la courbure moyenne quand les extrémités de l'arc se rapprochent indéfiniment du point donné. *Rayon de courbure en un point*, rayon du cercle osculateur en ce point.

courcailler [*ka, ll* mll., *é*] v. n. Se dit de la caille femelle qui crie.

courcaillet [*ka, ll* mll., *è*] n. m. (onomat.). Cri de la caille. Appeau avec lequel on imite ce cri.

Courcaillet.

Courcelles, comm. de Belgique (prov. de Hainaut, nrr. de Charleroi); 17.000 h. Houillères, fabriques de toile.

Courcelle-Seneuil (Jean-Gustave), économiste français, né à Seneuil (Dordogne), m. à Paris 1813-1892.

Courcelles-lès-Lens, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 35 kil. de Béthune, sur la Haute-Deule; 2.410 h. Houillères.

Courcemont, comm. de la Sarthe, arr. et à 22 kil. du Mans, près du Coeslon; 1.220 h.

Cour-Cheverny, comm. du Loir-et-Cher, arr. et à 13 kil. de Blois, sur le Conon; 2.230 h. Ch. de f. Orl.

courchot [*cho*] n. m. Ver à soie malade.

Courcité, comm. de la Mayenne, arr. et à 33 kil. de Mayenne; 1.660 h.

courçon n. m. V. COURSON.

Courçon ou **Courçon-d'Aunis,** ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 27 kil. de La Rochelle; 1.040 h. — Le cant. a 14 comm. et 11.320 h.

coureau [*rô*] n. m. Sinuosité entre des basfonds et des rochers que l'eau recouvre. Bateau léger ou allège pour naviguer sur les eaux vaseuses.

courée n. f. V. CORROI. Fressure d'animaux. (On dit aussi CORÉE.)

courette [*rè-te*] n. f. Petite cour.

coureur, euse [*eu-ze*] n. Léger à la course : *les antilopes sont des coureurs remarquables.* Cheval de selle, propre à la course. Celui qui prend part à une course de vitesse. Valet qui court à pied, messager. (Vx.) Personne qui aime à vagabonder. Homme inconstant en amour. *Coureur de*, personne qui fréquente habituellement : *un coureur de cafés.* Personne qui cherche à obtenir : *un coureur de places.* Adjectiv. : *montagnard coureur, jument coureuse.*

coureurs n. m. pl. Ordre d'oiseaux renfermant les plus grands de tous (autruches, casoars, nandous, etc.) et dont les caractères principaux sont les pieds tridactyles ou didactyles, le sternum plat sans bréchet et les ailes rudimentaires. S. un *coureur.*

coureuse [*reu-ze*] n. f. Chariot de cordier mobile sur une voie spéciale.

Courg. V. KOURG.

courge n. f. (lat. *cucurbita*). Genre de cucurbitacées, à gros fruits comestibles.

Courge.

— ENCYCL. On connaît un grand nombre d'espèces de courges, dont beaucoup sont comestibles. Les plus connues sont la *citrouille*, le *potiron*, le *giraumon*, le *patisson*, etc. On les cultive dans presque tous les pays.

courge n. f. Bâton arqué qui servait à porter des seaux. Corbeau en fer ou en pierre, qui supporte le manteau d'une cheminée.

courgée [*jé*] n. f. Sarment de vigne taillé long.

courgée [*jé*] n. f. Quantité d'eau que l'on porte en une fois, à l'aide de la courge.

Courgenay, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur le versant nord du Lomont; 1.600 h. Fabrique de cigares.

Courier de Méré (Paul-Louis), érudit et publiciste français, né à Paris, m. près de Véretz (1772-1825). Il quitta l'armée en 1805 comme officier d'artillerie. Ses pamphlets politiques (*Pétition aux deux Chambres, Simples discours, Pamphlet des pamphlets*) sont mordants et brillants, et sa correspondance est pleine d'esprit. On lui doit une élégante traduction de *Daphnis et Chloé.* Il fut assassiné par son garde-chasse.

P.-L. Courier.

courir v. n. (lat. *currere.* — *Je cours, nous courons. Je courais. Je courus. Je courrai. Je courrais. Cours, courons, courez. Que je coure. Que je courusse. Courant. Couru, e.* Prend toujours l'auxil. *avoir.*) Aller avec vitesse : *l'autruche court très vite.* Prendre part à une épreuve de course : *ce cheval ne courra pas aujourd'hui.* Vagabonder, se débaucher. *Courir à*, se porter rapidement vers, prendre précipitamment : *courir au feu. Fig.* Couler, s'écouler : *par le temps qui court.* Circuler : *un bruit court.* V. a. Poursuivre à la course : *courir le cerf.* Parcourir : *courir les champs. Fig. Courir les rues*, être su de tout le monde. Fréquenter : *courir les bals.* Etre exposé à : *courir un danger.* Rechercher avec empressement : *courir les honneurs.* ALLUS. LITT. :

Rien ne sert de courir : il faut partir à point,

Vers de La Fontaine, dans sa fable *le Lièvre et la Tortue.* On le rappelle pour signifier qu'en toute chose il faut une application attentive dès le début.

courlan n. m. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des rallidés.

— ENCYCL. Les courlans comptent une vingtaine d'espèces, réparties sur tout le globe. Les mœurs des courlans sont celles des râles; ce sont de grands destructeurs de petits oiseaux et d'œufs.

Courlande, prov. de la Russie d'Europe, au S. du golfe de Riga; 74.000 h. (*Courlandais*). Capit. *Mittau.*

Courlay, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 11 kil. de Bressuire; 2.480 h. Ch. de f. Etat.

courlis [*li*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, répandus sur tout le globe.

— ENCYCL. On connaît dix espèces de courlis. Le *courlis cendré* est le plus répandu; il vit dans les tourbières, les rizières et se nourrit de vers, de petits poissons. C'est un bon gibier, mais très prudent et difficile à chasser.

Courlis.

Courmayeur, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur la Doire Baltée, à l'E. du mont Blanc; 1.200 h. Sources minérales.

Courneuve (La), comm. de la Seine, arr. et à 2 kil. de Saint-Denis, sur le Crould; 2.740 h. Ch. de f. N. et Grande Ceinture. Raffineries d'huiles.

Courniou, comm. de l'Hérault, arr. et à 5 kil. de Saint-Pons, sur la Salesse; 1.220 h. Ch. de f. M.

Cournon, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 9 kil. de Clermont, non loin de l'Allier; 1.680 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sucrerie.

Cournonterral, comm. de l'Hérault, arr. et à 14 kil. de Montpellier, sur le Caulezou; 2.100 h. Ch. de f. M. Vins, eaux-de-vie.

Cournot [*no*] (Antoine-Augustin), savant mathématicien, philosophe et économiste français, né à Gray, m. à Paris (1801-1877); auteur de : *Exposition de la théorie des chances et des probabilités; Essai sur les fondements de nos connaissances; Traité de l'enchaînement des idées fondamentales.*

couroir n. m. Passage étroit entre les chambres d'un navire.

couronne [*ro-ne*] n. f. (lat. *corona*). Guirlande de fleurs, de feuilles, qui entoure la tête : *couronne de laurier, de roses*, etc. Diadème, marque de la souveraineté. Marque de noblesse : *une couronne ducale.* Tonsure. Partie la plus basse du paturon du cheval. *Couronne d'une dent*, sa partie visible. Cercle métallique enserrant certains objets : *la couronne d'un cabestan.* Surface entre deux circonférences concentriques. Ouvrage de fortification de forme semi-circulaire. Nom de diverses monnaies d'or et d'argent en certains pays. Format de papier (env. 0m,46 sur 0m,36). *Fig.* Prix, récompense. Souveraineté : *abdiquer la couronne.* Souverain : *les joyaux de la couronne.* Gloire : *la couronne du martyre. Triple couronne*, la tiare. *Couronne d'épines*, tourment, affliction profonde, par allusion à la couronne du Christ.

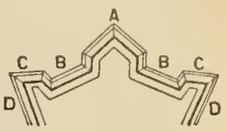

Couronne : A, bastion; B, courtines; C, demi-bastions; D, ailes.

— ENCYCL. L'usage des couronnes dans l'antiquité était assez répandu, et c'est surtout de feuillage (chêne, laurier, olivier, myrte, vigne) que l'on couronnait les statues des dieux, puis les prêtres et les victimes. On se couronnait la tête dans les fêtes et les banquets. A Rome, les couronnes de métal ou de feuillage furent décernées à titre de récompense. C'est à partir de Constantin que la couronne devient l'insigne de la dignité, et c'est à ce titre qu'elle se conserva dans la suite des âges. Les empereurs, rois, princes, dauphins, ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons, eurent chacun leur couronne de

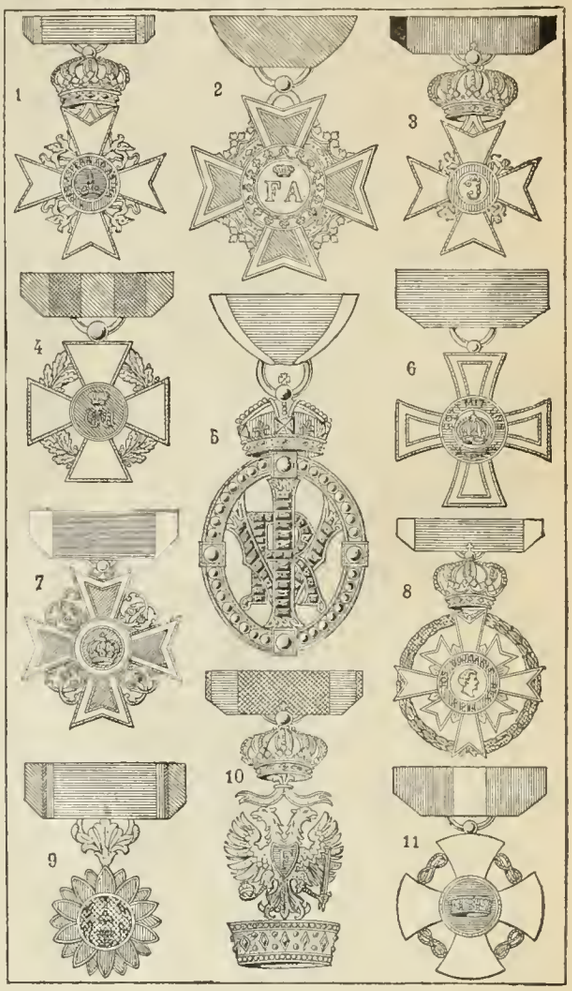

COURONNE (Ordres de la) : 1. De Wendes (Mecklembourg); 2. De Rue ou de Saxe; 3. De Wurtemberg; 4. De chêne (Luxembourg); 5. Des Indes (Grande-Bretagne); 6. Royale (Prusse); 7. De Roumanie; 8. De Bavière; 9. De Siam; 10. De fer (Autriche); 11. D'Italie.

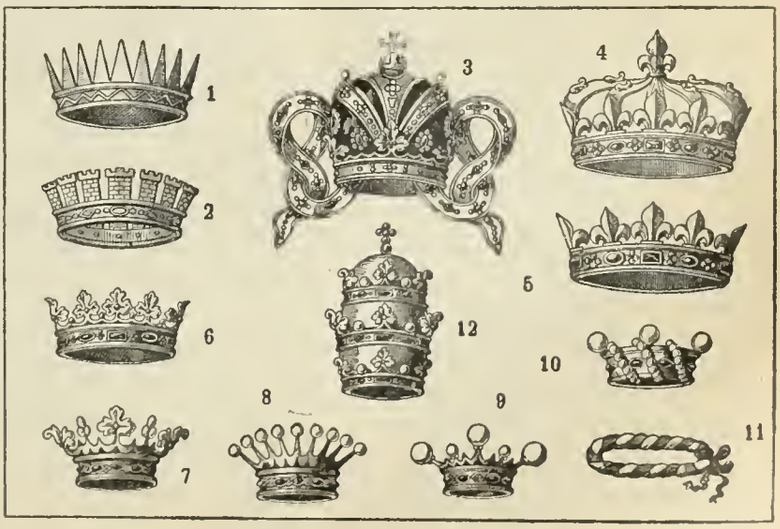

COURONNES HÉRALDIQUES : 1. Antique; 2. Murale; 3. Impériale; 4. Royale; 5. Des fils de France; 6. De duc; 7. De marquis; 8. De comte; 9. De vicomte; 10. De baron; 11. De chevalier et gentilhomme; 12. Pontificale.

forme spéciale, constituée par un cercle d'or (fermé en dessus pour les empereurs rois et princes), orné de pierres précieuses et de perles; les chevaliers et nouveaux anoblis portaient un tortil en bourrelet. Ces couronnes constituaient d'ailleurs un des ornements extérieurs des armoiries, et, comme telles, timbraient le heaume ou l'écu. Imitant cet exemple héraldique, les villes surmontèrent leurs armes d'une couronne murale, à créneaux d'or ou d'argent d'un nombre variable. Sous l'Empire, les couronnes furent remplacées par des toques. (V. ce mot.)

Couronne (*ordres de la*). AUTRICHE. *Ordre de la Couronne de fer*. Fondé, en 1805, par Napoléon Ier (comme roi d'Italie), aboli en 1814, il fut rétabli, en 1816, par l'empereur d'Autriche François Ier. Il comprend 3 classes. Ruban jaune orange, avec filet bleu.

BAVIÈRE. *Ordre du Mérite civil* ou *de la Couronne*. Fondé en 1808 par Maximilien-Joseph, il fut modifié en 1855. 5 classes. Ruban bleu clair, bordé de blanc.

GRANDE-BRETAGNE. *Ordre impérial de la Couronne des Indes*, pour les dames; fondé en 1878 par la reine Victoria. Une seule classe. Ruban bleu de ciel, liséré de bleu.

ITALIE. *Ordre de la Couronne d'Italie*. Fondé en 1868 par Victor-Emmanuel. 5 classes. Ruban rouge, avec, au centre, une large bande blanche.

JAPON. *Ordre de la Couronne*, pour les dames. Institué en 1888 par l'impératrice Haru-Ko. Une seule classe. Ruban blanc, avec raies rouges transversales.

LUXEMBOURG. *Ordre de la Couronne de chêne*. Fondé en 1841, par le grand-duc Guillaume II. 5 classes. Ruban à cinq bandes égales; trois vertes et deux jaune orange.

MECKLEMBOURG. *Ordre de la Couronne de Wendes*. Fondé en 1864. 4 classes. Ruban bleu, liséré jaune et rouge.

PRUSSE. *Ordre de la Couronne royale*. Fondé en 1861, par Guillaume Ier. 4 classes. Ruban bleu.

ROUMANIE. *Ordre de la Couronne*. Fondé, en 1881, par Charles Ier. 5 classes. Ruban bleu de ciel, liséré de blanc.

SAXE. *Ordre de la Couronne de Rue* ou *de Sare*. Fondé, en 1807, par Frédéric-Auguste Ier. Une seule classe. Ruban vert.

SIAM. *Ordre de la Couronne* (1869). 5 classes. Ruban bleu bordé de vert; entre ces deux couleurs, un double filet orange et rouge.

WURTEMBERG. *Ordre de la Couronne*. Fondé en 1818, 5 classes. Ruban rouge liséré de noir. Pour mérites militaires, la décoration est surmontée de glaives.

Couronne (*Discours contre Ctésiphon sur la*), harangue célèbre d'Eschine, prononcée contre Démosthène; la première partie est un excellent plaidoyer; la deuxième, vive et brillante, est surtout le discours d'un sophiste (330 av. J.-C.).

Couronne (*Discours pour Ctésiphon sur la*), admirable plaidoyer de Démosthène, dont le génie victorieux fit condamner à l'exil Eschine, son adversaire. Ctésiphon ayant proposé d'attribuer à Démosthène une couronne d'or, en récompense de sa vigilance patriotique contre les desseins de Philippe, fut mis en accusation par Eschine, sous le prétexte d'avoir proposé une résolution illégale. Le plaidoyer que Démosthène prononça pour lui à cette occasion est une magnifique défense de sa politique (330 av. J.-C.).

Couronne (*Pour la*), drame en cinq actes et en vers de François Coppée(1895): un général bulgare, évincé du trône, s'apprête à trahir son pays; pour l'en empêcher, son fils le tue; mais il est lui-même accusé de trahison, et meurt sans s'abaisser à une justification qui souillerait la mémoire de son père; œuvre intéressante, forte et de large envergure.

Couronne, constellation de l'hémisphère boréal. Constellation de l'hémisphère austral.

Couronne (CAP), cap de la Méditerranée, formant l'extrémité ouest de la rade Marseille.

Couronne (**La**), comm. de la Charente, arr. et à 5 kil. d'Angoulême, près de la Boëme; 3.850 h. Ch. de f. Orl. Papeteries.

couronné, e [*ro-né*] adj. Qui a reçu une couronne, qui est figuré avec une couronne. Récompensé. Entouré : *tour couronnée de feux. Tête couronnée*, souverain. *Cheval couronné*, qui s'est enlevé la peau du genou en tombant.

couronnement [*ro-ne-man*] n. m. Action de couronner : *le couronnement de Charlemagne, comme empereur d'Occident, eut lieu en l'an 800*. Achèvement : *le couronnement de l'œuvre*. Partie supérieure d'un édifice, d'un meuble, etc. Lésion d'un cheval qui s'est couronné. Maladie d'un arbre dont les feuilles jaunissent sur les branches les plus élevées.

Couronnement de la Vierge (*le*), chef-d'œuvre de Fra Angelico (Louvre); vaste composition dont le sujet central réunit plus de cinquante personnages et est entouré de sept médailles représentant les *Miracles* de saint Dominique.

couronner [*ro-né*] v. a. Mettre une couronne sur la tête : *Jésus fut couronné d'épines*. Elire comme souverain : *Charlemagne se fit couronner roi d'Italie*. Entourer en dominant : *forts qui couronnent une ville. Fig.* Honorer, récompenser : *couronner la vertu*. Décerner un prix : *couronner un ouvrage*. Bien finir ce qui a été bien commencé : *la fin couronne l'œuvre*. PROV. : **La fin couronne l'œuvre** (*finis coronat opus*), c'est la conclusion qui détermine la vraie valeur des actes, des faits. **Se couronner** v. pr. Mettre une couronne, la couronne sur sa tête : *Napoléon se couronna lui-même*. Se couvrir : *les arbres se couronnent de fleurs*. Absolum. *Arbre qui se couronne*, dont la tête se dessèche. Se blesser au genou, en parlant du cheval. ANT. **Découronner.**

couronnure [*ro-nu-re*] n. f. Sorte de couronne, formée par la disposition des menus cors d'un cerf, vers le sommet du bois.

couroucou n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, propres aux régions les plus chaudes de l'Amérique.

— ENCYCL. Les couroucous comprennent de magnifiques formes, à plumage brillant des teintes métalliques les plus vives, avec une immense queue recourbée en faucille.

cou-rouge n. m. Nom vulgaire du rouge-gorge. Pl. des *cous-rouges*.

Courpière, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 16 kil. de Thiers, au confl. du Couzon et de la Dore; 3.600 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales carbonatées ferrugineuses. — Le cant. a 10 comm. et 13.810 h.

courre [*kou-re*] v. a. (lat. *currere*). *Equit. Courre un cheval*, le faire courir à bride abattue. *Véner.* Poursuivre à la course : *courre un loup. Chasse à courre*, où l'on poursuit le gibier avec des chiens courants, qui forcent la bête.

courriau [*ri-ô*] n. m. Petit charriot provençal à trois roues.

courrier [*kou-ri-é*] n. m. (ital. *corriere*). Homme, voiture, navire, etc., qui porte les lettres, paquets expédiés, etc. Correspondance : *lire, écrire son courrier*. Totalité des lettres, etc., que porte le même courrier. *Mar.* Petit bâtiment armé pour la course. *Ornith.* Nom vulgaire du chevalier à pieds rouges.

courrière [*kou-ri*] n. f. Personne qui porte des nouvelles. (N'est guère usité qu'au fig.)

Courrières, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 30 kil. de Béthune; 4.910 h. Ch. de f. N.; houillères qui ont été en 1906 le théâtre d'une terrible explosion de grisou, où près de 1.200 mineurs trouvèrent la mort.

courriériste [*kou-ri-é-ris-te*] n. m. Journaliste qui écrit le courrier de Paris, fait des chroniques.

courroie [*kou-roi*] n. f. (lat. *corrigia*). Bande de cuir servant à lier, à attacher quelque chose. *Courroie de transmission*, lanière sans fin qui transmet à distance un mouvement circulaire.

— ENCYCL. *Techn.* En mécanique, une courroie sert à établir une transmission de mouvement entre deux arbres par l'intermédiaire de poulies calées sur ces arbres. Une courroie possède deux *brins*: le *brin conducteur* allant de la poulie conductrice à la poulie conduite, et le *brin conduit* se dirigeant de cette dernière vers la première. Les courroies de cuir sont les plus employées; leur fabrication comprend la *tension* des *croupons* ou moitiés de peaux; le *découpage* en bandes de ces croupons; l'*égalisage* des bandes et la *tension* des courroies. On fait aussi des courroies en caoutchouc, qui ont l'avantage de supprimer la fonction obligatoire des bandes; on intercale fréquemment dans cette matière des bandes de toile pour lui donner plus de résistance. Les courroies en poil de chameau offrent une grande résistance. Les courroies en papier se font en traitant des chiffons de lin.

courroir [*kou-roir'*] n. m. Dans les salines, canal qui alimente les tables salantes et débouche dans les aiguilles.

courroucer [*kou-rou-sé*] v. a. (lat. pop. *corruptiare*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il courrouça, nous courroçons*.) Mettre en courroux. **Se courroucer** v. pr. *Poét.* Se mettre en colère : *la mer se courrouce*. ANT. **Apaiser, calmer.**

courroux [*kou-rou*] n. m. (de *courroucer*). Colère, en style élevé : *le courroux d'un père. Fig.* : *le courroux de la mer*.

courroyer, courroyeur, v. CORROYER, CORROYEUR.

cours [*kour*] n. m. (lat. *cursus*). Mouvement des eaux : *le cours du Rhône est rapide*. Mouvement réel ou apparent des astres : *le cours de la lune, du soleil*. Longueur d'un fleuve, d'une rivière : *le Volga a 800 lieues de cours*. Promenade publique, plantée d'arbres. Terrain préparé pour le jeu de tennis. *Cours d'eau*, fleuve, rivière, canal. *Voyage au long cours*, voyage dans les pays lointains. *Fig.* Enchaînement des choses : *le cours des saisons*. Durée : *le cours de la vie*. Carrière : *donner cours à sa joie*. Série des leçons données par un professeur sur une même matière : *cours de droit*. Traité spécial : *cours de chimie*. Circulation, valeur, crédit, vogue : *ce papier, cette monnaie a cours*. Taux des valeurs, des marchandises : *cours de la Bourse, du marché*.

— ENCYCL. *Fin.* On dit qu'une monnaie a *cours légal* lorsqu'une disposition législative lui attribue le pouvoir libératoire, au regard des caisses publiques ou des particuliers, pour la valeur nominale dont elle porte l'empreinte ou la mention. Le Code pénal punit d'une amende de 6 à 10 francs « ceux qui auraient refusé de recevoir les espèces et monnaies nationales non fausses ou altérées, selon la valeur pour laquelle elle est en cours ».

— *Bourse.* La constatation officielle des cours s'opère au moyen de la rédaction et de la publication d'un bulletin, qui prend le titre de *cote* quand il s'agit de fonds publics, et de *prix courant* quand il s'agit de marchandises.

Les cours diffèrent généralement, suivant que les opérations sont faites au comptant ou à terme.

Le *premier cours* n'est souvent rendu public qu'à la fermeture de la Bourse. Le *dernier cours* est parfois conventionnel; il est déterminé par la chambre syndicale des agents de change.

Le *cours moyen* (en abrégé *c/m*) est le prix intermédiaire entre le plus haut et le plus bas cours coté dans une bourse sur une valeur négociée au comptant. Au point de vue fiscal, il sert, calculé pour l'année, à l'assiette du droit de transmission sur les valeurs mobilières.

Le *cours de compensation*, cours fictif, sert, à chaque liquidation, de base de règlement entre acheteurs et vendeurs qui continuent leur opération d'une liquidation sur l'autre en se faisant reporter. Il clôt le compte de la liquidation écoulée et fixe le point de départ de la liquidation nouvelle.

— *Dr.* Les cours d'eau (fleuves, rivières, torrents, ruisseaux) se divisent en deux grandes catégories : cours d'eau *navigables ou flottables;* cours d'eau *non navigables et non flottables*. Suivant qu'un cours d'eau appartient à l'une ou à l'autre de ces catégories, il est soumis à des règles très différentes.

1° *Cours d'eau navigables ou flottables*. Ces cours d'eau font partie du domaine public, et, comme tels, ils sont inaliénables et imprescriptibles. Les riverains sont grevés de la servitude de *halage* et de *marchepied*. Pour établir une usine, il faut y être autorisé par décret; mais, s'il s'agit d'un établissement temporaire ou de simple prise d'eau, une autorisation du préfet est suffisante. Le droit de pêche est concédé par l'Etat, à qui appartient les îles et les îlots qui viennent à se former, mais à qui incombe la charge du curage. Les contraventions commises sur ces cours d'eau (à l'exception des délits de pêche), ainsi que toutes les contestations les concernant, sont de la compétence des conseils de préfecture, comme en matière de grande voirie.

2° *Cours d'eau non navigables et non flottables*. Ces cours d'eau ne sont pas considérés comme des dépendances du domaine public; la propriété en appartient aux riverains, ainsi que les îles et îlots qui pourraient survenir. Pour l'établissement d'une usine, l'autorisation du préfet suffit toujours; quant aux prises d'eau pour irrigations, elles peuvent en principe être effectuées par les riverains, sans aucune autorisation administrative. Le droit de pêche appartient aux riverains à qui incombe la charge du curage.

Cours, comm. du Rhône, arr. et à 40 kil. de Villefranche, près de la Trambouze; 5.720 h. Ch. de f. local. Couvertures, tapis, tentures.

coursable adj. Qui a cours, en parlant des monnaies. (*Inus.*)

Coursan, ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 7 kil. de Narbonne, sur l'Aude; 3.800 h. Ch. de f. M. Vins. — Le cant. a 7 comm. et 13.520 h.

course n. f. (lat. *cursus*). Action de courir : *prendre la course*. Allure de celui qui court : *s'exercer à la course*. Espace parcouru : *une course de 100 kilomètres*. Trajet d'une voiture de place d'un lieu à un autre. Mouvement rectiligne d'un organe mécanique : *la course d'un piston*. Epreuve de vitesse : *course de chevaux*. Turf : *le monde des courses*. Incursion en pays ennemi. Expédition de corsaire : *la guerre de course n'est plus admise entre Etats civilisés*. Démarche : *faire plusieurs courses pour une affaire*. Marche du temps, des astres : *la course du soleil. Course plate*, qui a lieu sur un terrain uni. *Course d'obstacles*, où la piste est coupée de haies, de barrières, de murs, de rivières, qu'il s'agit de franchir. *Course au clocher*, course à cheval à travers des champs hérissés d'obstacles. *Courses de taureaux*, v. TAUREAUX.

— ENCYCL. *Sport.* Les courses de chevaux, ayant pour but l'amélioration de la race chevaline par la sélection des meilleurs reproducteurs, sont originaires de l'Angleterre. Les premières courses régulières eurent lieu sous Jacques Ier. Tous les pur sang remontent en ligne directe à trois étalons d'origine orientale importés en Angleterre à la fin du XVIIe siècle. Le *Stud-book*, qui constitue le registre d'état civil des pur sang, date seulement de 1791; mais les courses avaient commencé à prendre une grande extension en Angleterre dès le milieu du XVIIIe siècle. En France, les premières courses eurent lieu en 1776; mais elles n'y prirent quelque importance que par l'établissement d'un *stud-book* français (1833). On distingue les *courses plates, au trot* ou *au galop*, les *courses d'obstacles* ou *steeple-chases*, les *courses attelées* ou *sulky*.

Les hippodromes les plus renommés de la région parisienne sont : *Longchamp*, où se disputent les poules d'essai, les prix triennaux, le grand prix de Paris, l'Omnium, le prix du Conseil municipal, le prix Gladiateur; *Auteuil*, pour les courses d'obstacles; *Chantilly*, où se disputent les prix de Diane et du Jockey-Club; *Maisons-Laffitte, Auteuil, Enghien, Le Tremblay, Vincennes*, etc.

Les courses sont d'ailleurs la forme préférée de beaucoup de sports. En France, on pratique couramment les *courses à pied*, dont la plus connue est la *course de Marathon*, aux environs de Paris; les *courses de natation* (à Joinville ou dans la traversée de Paris par la Seine); les *courses de bicyclettes*, dont la plus importante est le prix du Conseil municipal, qui se court chaque année à Vincennes; les *courses d'automobiles* sur route ou sur des *circuits* fermés spécialement aménagés; etc.

— *Dr.* Aucun champ de courses ne peut être ouvert sans l'autorisation préalable du ministre de l'agriculture. Sont seules autorisées les courses de chevaux ayant pour but exclusif l'amélioration de la race chevaline et organisées par des sociétés dont les statuts sociaux ont été approuvés par le ministre de l'agriculture, après avis du conseil supérieur des haras.

Le budget annuel et les comptes de toute société de courses sont soumis à l'approbation et au contrôle des ministres de l'agriculture et des finances.

Quiconque aura, en quelque lieu ou quelque forme que ce soit, exploité le pari sur les courses de chevaux, en offrant à tous venants de parier ou en pariant avec tous venants, soit directement, soit par intermédiaire, est passible des peines portées à l'article 410 du Code pénal.

Toutefois, les sociétés remplissant les conditions prescrites peuvent, en vertu d'une autorisation spéciale et toujours révocable du ministre de l'agriculture, et, moyennant un prélèvement fixe en faveur des œuvres locales de bienfaisance et de l'élevage, organiser le pari mutuel sur leurs champs de courses exclusivement. V. PARI MUTUEL.

Le décret du 24 novembre 1896 a, de son côté, réglementé la comptabilité des sociétés de courses.

Coursegoules, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 27 kil. de Grasse; 400 h. — Le cant. a 8 comm. et 1.870 h.

Coursel, comm. de Belgique (prov. de Limbourg, arr. de Hasselt); 2.430 h.

Courseulles ou **Courseulles-sur-Mer,** comm. du Calvados, arr. et à 18 kil. de Caen, sur la Manche, qui reçoit à cet endroit la Seulles; 1.290 h. Ch. de f. de Caen à la mer. Port, bains de mer importants, parcs à huîtres.

coursie n. f. *Mar.* Syn. de COURSIER et COURSIVE.

coursier [*si-é*] n. m. (de *course*). Grand et beau cheval de bataille. *Poét.* Cheval quelconque. Canal amenant l'eau à un moulin. *Mar.* Coursive d'une galère.

coursière n. f. Sentier qui coupe à travers champs ou sur les flancs d'une montagne. Rigole qui amène dans les moules le métal en fusion. Pièce d'une machine qui conduit une navette.

coursing [pr. angl. *kor-sin'gh'*] n. m. (mot angl.). Concours entre levriers chasseurs.

coursive n. f. (ital. *corsiva*). Passage étroit dans le sens de la longueur du navire.

courson n. m. (de *court*). Branche d'arbre taillée à trois ou quatre yeux. Pieu qu'on a laissé enfoncé dans une rivière.

Courson-les-Carrières, ch.-l. dec. (Yonne), arr. et à 23 kil. d'Auxerre; 1.080 h. Pierre de taille. — Le cant. a 12 comm. et 5.910 h.

Court (Joseph-Désiré), peintre français, né et m. à Rouen (1797-1865); auteur de la *Mort de César*, *Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud*.

court [*kour*], **e** adj. (lat. *curtus*). De peu de longueur : *taille courte*. Bref : *harangue courte*. Qui a peu de durée : *une courte vie. Vue courte*, qui ne voit pas de loin, et, *au fig.*, esprit borné. *Avoir la mémoire courte*, en manquer. *Sauce courte*, sauce peu abondante ; peu liquide. *Haleine courte*, essoufflement. *Être court d'argent* ou *à court d'argent*, en avoir fort peu. *Fig. Courte honte*, humiliation. N. m. *Le plus court*, ce qui fait arriver, aboutir plus vite. Adv. Brièvement, brusquement. *Demeurer court*, oublier ce qu'on voulait dire. *Couper court*, cesser brusquement ; finir en peu de mots. *Tourner court*, changer brusquement de direction. *Court vêtu, vêtue*, vêtu, vêtue d'habits courts. *Tenir de court*, tenir attaché avec un lien court ; *fig.*, ne laisser que peu de liberté ou de ressources. Loc. adv. : *Tout court*, sans rien de plus. Allus. hist. : **Courte et bonne**, réponse attribuée à la duchesse de Berry, fille aînée du Régent, un jour qu'on lui reprochait d'abréger sa vie par ses excès. Ant. **Long, durable.**

courtage n. m. Profession de courtier. Prime qui lui est due : *payer un fort courtage*.

— Encycl. *Bours.* Les courtages dus aux agents de change se perçoivent sur la somme à payer ou à recevoir à la suite de la négociation, et non sur le capital nominal des titres. Le courtage *minimum* est de 0 fr. 50 par bordereau. Les négociations *au comptant* sont ainsi taxées : 0 fr. 25 p. 100 de la valeur négociée pour pièces contentieuses, c'est-à-dire d'une valeur appartenant à des femmes dotales, des mineurs, des interdits, des héritiers ou légataires. Pour toutes les autres négociations au comptant, le droit est de 0 fr. 10 par 100 francs.

Le courtage des négociations *à terme* est de 0 fr. 10 par 100 francs de la valeur négociée, sauf en ce qui concerne la rente française, où le courtage est de 12 fr. 50 par 1.500 francs de rente à 3 p. 100, perpétuel ou amortissable, et par 1.750 francs de 3 1/2, multiples minima de spéculation.

Le courtage des *reports* est, pour les valeurs autres que la rente française, 1 fr. 25 p. 100 par an du montant de la valeur reportée, calculée d'après le cours de compensation. Pour le report des rentes, le courtage est le même que celui des opérations à terme.

Lorsque deux opérations en sens contraire ont été effectuées dans la même bourse et en vertu du même ordre, il n'est perçu qu'un courtage sur l'opération dont le prix est le plus élevé. L'application de cette immunité est dénommée *franco*.

A la *coulisse*, où il n'est pas opéré de négociations sur pièces contentieuses, le tarif est le suivant : *au comptant*, le courtage est de 1 franc par 1.000 francs, avec minimun de 0 fr. 50 par bordereau ; *à terme*, 0 fr. 50 par titre au-dessous de 400 francs de cote ; 1 fr. 25 par 1.000 francs pour toute valeur cotée au-dessus de 400 francs l'unité. Même tarif pour les *reports*. Pour la *rente* 3 p. 100, la seule négociée en coulisse, le courtage est de 12 fr. 50 par unité de spéculation de 1.500 francs de rente et pour report. Enfin, l'application du *franco* a lieu comme il est dit ci-dessus pour les valeurs négociées au parquet.

La coulisse étant libre, clients et coulissiers peuvent faire, pour les courtages des conditions particulières interdites aux agents de change.

courtaille [*ta, ll* mll., *e*] n. f. Epingle manquée pendant la fabrication et mise au rebut.

court-à-pattes n. m. *Pop.* Fantassin. Pl. des *court-à-pattes*.

courtaud [*tô*], **e** adj. et n. Qui est de taille courte et ramassée. Se dit d'un animal à qui l'on a coupé les oreilles et la queue : *chien courtaud*. Sorte de basson gros et court qui servait de basse à la musette. Gros cheval de selle, dont se servaient autrefois les chevaliers. *Courtaud de boutique*, garçon de boutique.

courtauder [*tô-dé*] v. a. Priver de la queue et des oreilles : *courtauder un chien, un cheval*.

court-bouillon n. m. Sorte de bouillon généralement composé de vin blanc, eau, poivre, sel, persil, carottes, oignons, et dans lequel on fait cuire le poisson, etc. Mets préparés au court-bouillon : *un court-bouillon de saumon*. Pl. des *courts-bouillons*.

court-bouillonner v. a. Préparer un court-bouillon : *court-bouillonner une carpe*.

court-carreau n. m. Dans le bâti d'un marteau de forge, pièce verticale reliée par la drome à la grande attache. Pl. des *courts-carreaux*.

court-circuit n. m. Phénomène électrique qui se produit quand on réunit par un conducteur de résistance nulle ou très faible, deux points entre lesquels existe une différence de potentiel : *les courts-circuits dégagent une grande quantité de chaleur*. Pl. des *courts-circuits*.

court-cou n. m. Variété de poire pour la fabrication du poiré. Pl. des *courts-cous*.

Court de Gébelin [*kour*], érudit français, né à Nîmes, m. à Paris (1725-1784).

courte-botte n. m. *Fam.* Très petit homme. Pl. des *courtes-bottes*.

court-côté n. m. Chacune des parties du harnais placées au porte-mors et au-dessus de la tête. Pl. des *courts-côtés*.

Courtecuisse (Jean), théologien et évêque français, né à Allaines (1350-1423). Il joua un rôle politique important pendant le règne de Charles VI et se montra l'adversaire déterminé du parti bourguignon. Il a laissé de nombreux ouvrages en latin ou en français.

Courtelary, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.230 h.

courte-lettre n. f. Nom donné par les fondeurs en caractères à toute lettre dont le corps doit être coupé sur les côtés, pour laisser l'œil isolé. Pl. des *courtes-lettres*.

Courteline (Georges Moinaux, dit), littérateur humoriste français, né à Tours en 1860, auteur d'ouvrages pleins d'observation et de gaieté : *Boubouroche, Lidoire, les Gaietés de l'Escadron*, etc.

courtement [*man*] adv. Brièvement. (Peu us.)

Courtenay [*né*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 26 kil. de Montargis, sur le Bied et le Cléry, affl. du Loing ; 2.830 h. Ch. de f. P.-L.-M. Berceau de l'illustre famille française de *Courtenay*. — Le cant. a 15 comm. et 7.850 h.

Courtenay (famille de), l'une des plus illustres familles françaises de la féodalité. Elle prit une part active aux croisades et donna trois empereurs à Constantinople, un roi à Jérusalem et des comtes à Edesse.

courtepointe n. f. Couverture de lit piquée ; couverture de parade.

courtepointier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui fait des courtepointes.

courte-queue n. Cheval ou chien courtaud. Variété de cerise dite *cerise de Montmorency*. Espèce de tortue à queue courte (*cistude caroline*). Pl. des *courtes-queues*.

courter [*té*] v. n. Chercher à vendre une marchandise. V. a. Faire le courtage.

courterolle ou **courterole** n. f. Nom vulgaire du ver blanc et de la courtilière.

courtes-pattes n. m. et f. pl. Race de gallinacés de moyenne grosseur, à pattes courtes et grosses : *les courtes-pattes sont de bonnes pondeuses*. S. un, une *courtes-pattes*.

Courthézon, comm. de Vaucluse, arr. et à 16 kil. d'Avignon, sur la Seille ; 3.060 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières et filatures. Patrie du mathématicien Saurin.

courtier [*ti-é*], **ère** n. Personne qui s'entremet pour des opérations commerciales ou autres : *une courtière en diamant ; un courtier électoral*.

— Encycl. *Dr.* Les courtiers sont nommés par décret. Il en existe dans toutes les villes qui ont une bourse de commerce. Les courtiers doivent exercer dans la ville que leur nomination leur assigne pour résidence. L'entremise des courtiers doit être salariée. Les droits de courtage sont déterminés sur chaque place de commerce par des ordonnances ou des décrets particuliers. Les courtiers sont responsables, comme mandataires salariés, de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu. La loi leur défend de se rendre garants de l'exécution des marchés dans lesquels ils s'entremettent. Un courtier ne peut faire des opérations de commerce ou de banque pour son compte. Il ne peut s'intéresser directement ou indirectement, sous son nom ou sous un nom interposé, dans aucune entreprise commerciale. Il ne peut recevoir ni payer pour le compte de ses commettants. En cas de contravention par le courtier, il encourt la destitution et une condamnation à l'amende, prononcée par le tribunal de police correctionnelle. Le courtier ainsi destitué ne peut être réintégré dans ses fonctions.

Il existe : 1° des courtiers de marchandises ; 2° des courtiers d'assurances ; 3° des courtiers interprètes et conducteurs de navires ; 4° des courtiers de transport par terre et par eau ; 5° des courtiers-gourmets piqueurs de vin.

Les *courtiers de marchandises* ont seuls le droit de faire le courtage des marchandises et d'en contester le cours ; ils exercent, de concert avec les agents de change, le courtage des matières métalliques ; ils sont autorisés, en outre, à vendre aux enchères publiques les marchandises appartenant à des faillis.

Les *courtiers d'assurances* rédigent les contrats ou les polices d'assurances concurremment avec les notaires ; ils en attestent la vérité par leur signature, certifient le taux des primes pour tous les voyages de mer ou de rivière.

Les *courtiers interprètes et conducteurs de navires*, ou *courtiers maritimes*, ont seuls le droit de traduire, en cas de contestations portées devant les tribunaux, les déclarations, connaissements et toute pièce écrite en langue étrangère. Ce sont eux qui constatent le cours du fret ou nolis. Les commissions que ces courtiers reçoivent du gouvernement déterminent quelles sont les langues pour lesquelles ils peuvent remplir les fonctions d'interprètes.

Les *courtiers-gourmets piqueurs de vin* sont spécialement établis pour le service de l'entrepôt des vins de Paris. Leurs fonctions consistent à servir d'intermédiaire dans l'entrepôt entre les vendeurs et les acheteurs quand ils en sont requis, à déguster les vins et à en indiquer le cru et la qualité, enfin, à servir d'experts, en cas de contestations sur la qualité des vins.

courtière n. f. Dans un moulin à eau, intervalle compris entre les deux murs parallèles dans lequel tourne la roue hydraulique.

courtil [*til*] n. m. (de *court*). Petit jardin, souvent clos de haie, attenant à une maison de paysan. (Vx.)

courtilière n. f. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, voisins des grillons : *les courtilières ravagent les jardins*. (On dit aussi taupe-grillon.)

— Encycl. On connaît une vingtaine d'espèces de courtilières, réparties sur tout le globe et particulièrement dans les régions chaudes. Les courtilières habitent sous terre et ne sortent guère que le soir ; elles sont d'une coloration roussâtre ; elles sont très nuisibles parce qu'elles coupent les racines. On les détruit en versant dans leurs galeries un mélange d'eau, de pétrole, de benzine ou de térébenthine, ou en installant de place en place des amas de fumier de cheval, dont la chaleur les attire, et où l'on peut les détruire facilement.

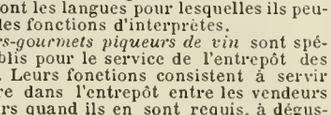
Courtilière.

Courtille (La), nom d'un ancien quartier de Paris, qui s'étendait sur le faubourg du Temple et Belleville, et dont les cabarets étaient joyeusement achalandés.

Courtilz de Sandras (Gatien de), littérateur français, né à Montargis, m. à Paris (1644-1712), auteur d'ouvrages historiques, mémoires, etc., assez peu consciencieux. Il est l'auteur des soi-disant *Mémoires de M. d'Artagnan*, où Al. Dumas père a puisé la trame des *Trois Mousquetaires*.

courtine n. f. (lat. *cortina*). Rideau de lit. (Vx.) *Blas.* Chacune des parties formant le manteau royal. *Fortif.* Mur joignant les flancs des deux bastions. *Archit.* Façade terminée par deux pavillons. *Pêch.* Enceinte formée par des filets tendus sur des piquets.

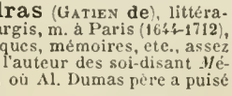

AB, courtine ; AC, BC, flancs des bastions.

Courtine (La), ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 37 kil. d'Aubusson ; 1.430 h. Camp. — Le cant. a 10 comm. et 6.940 h.

courtisan [*zan*] n. m. (ital. *cortigiano*). Homme de la cour : *les flatteries des courtisans peuvent pervertir les meilleurs souverains*. Celui qui flatte dans des vues d'intérêt.

courtisane [*za-ne*] n. f. (ital. *cortigiana*). Femme de mauvaise vie, mais qui se distingue par l'esprit, l'élégance, etc.

courtisanerie [*za-ne-rî*] n. f. Flatterie, adulation. Bassesse de courtisan.

courtisanesque [*za-nès-ke*] adj. Propre aux courtisans : *la langue courtisanesque*.

courtisanesquement [*za-nès-ke-man*] adv. D'une façon courtisanesque.

courtisement [*se-man*] n. m. Action de courtiser. (Vx.)

courtiser [*ti-zé*] v. a. Faire sa cour à. Faire la cour à une femme. Flatter quelqu'un dans des vues d'intérêt : *courtiser les puissants. Fig. Courtiser les muses* ou *la Muse*, faire des vers.

Courtisols, comm. de la Marne, arr. et à 12 kil. de Châlons-sur-Marne ; 1.380 h. Belle église dédiée à saint Martin.

court-jointé, e adj. Se dit d'un cheval dont les paturons sont trop courts. Pl. des *court-jointés, es*.

court-mancher [*ché*] v. a. En parlant d'une épaule de mouton, en rapprocher le manche du gros de l'épaule, à l'aide d'une broche de bois.

court-monté, e adj. Qui est bas des reins, en parlant du cheval : *des juments court-montées*.

courtois, e [*toi, oi-ze*] adj. (de *cour*). Civil, affable. *Armes courtoises*, armes émoussées, dont on se servait dans les tournois. *Fig.* Moyens loyaux d'attaquer ou de se défendre. Ant. **Discourtois, grossier.**

Courtois [*toi*] (Jacques), dit *le Bourguignon*, peintre de batailles, d'un talent très original, né à Saint-Hippolyte, m. à Rome (1621-1676). Il se fit jésuite.

Courtois (Bernard), chimiste français, né à Dijon, m. à Paris (1777-1838). Il a découvert la morphine et l'iode.

courtoisement [*toi-ze-man*] adv. D'une manière courtoise. Ant. **Discourtoisement.**

courtoisie [*toi-zî*] n. f. Civilité gracieuse ; honnêteté, politesse. Bon office rendu courtoisement. Ant. **Discourtoisie, grossièreté.**

Courtomer [*mèr*], ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 30 kil. d'Alençon, sur le Guérichet, affluent de la Sarthe ; 890 h. Bestiaux. — Le cant. a 16 comm. et 4.610 h.

courton n. m. Troisième qualité de la matière textile fournie par le chanvre.

court-pendu n. m. Variété de pomme à queue courte. Pl. : *des court-pendus*.

Courtrai [*trè*], v. de Belgique (Flandre-Occidentale), sur la Lys ; 35.000 h. Fabriques de toiles, linge de table, dentelles. En 1302, les Français, commandés par Robert d'Artois, cousin de Philippe le Bel, y furent défaits par les Flamands.

Court-Saint-Etienne, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 4.100 h. Dentelles.

court-tour n. m. Petit écheveau de soie, préparé pour la cuite et la teinture. Pl. des *courts-tours*.

couru, e adj. Recherché : *les courses de taureaux sont, en Espagne, un spectacle très couru*.

courue [*rû*] n. f. Durée de l'écoulement des eaux d'un réservoir spécial dans les cours d'eau où l'on jette les bois flotté.

Courval-Sonnet (Thomas de), médecin et poète français, né en Normandie en 1577, m. vers 1635 ; auteur de *Satires* imitées de Régnier.

Courville, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 19 kil. de Chartres, sur l'Eure ; 1.880 h. Ch. de f. O. (*Courrillains*). Patrie de Panard. — Le cant. a 16 comm. et 8.440 h.

courvite n. m. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant de petites formes légères, à longues ailes, à hautes pattes grêles, habitant surtout les plaines de l'Afrique et de l'Asie méridionale.

Courzieu, comm. du Rhône, arr. et à 21 kil. de Lyon ; 1.320 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houillère.

cous [*kouss'*] n. m. (lat. *cos, cotis*). Pierre à aiguiser des faucheurs.

Couschite. *Ethnogr.* V. Kouschite.

cousailler [*za, ll* mll., *é*] v. n. Coudre des objets de peu d'importance.

Cousances-aux-Forges, comm. de la Meuse, arr. et à 18 kil. de Bar-le-Duc, sur la *Cousance*, affluent de la Marne ; 1.730 h. Fonderies, laminoirs.

couscous [*kous-kouss*] ou **couscoussou** [*kous-kou-sou*] n. m. (mot ar.). Sorte de semoule. Mets arabe préparé avec de la farine de mil ou du riz écrasé et de la viande (mouton, poulet, etc.).

couseau [*zô*] n. m. Paille de froment et de seigle hachée, servant de nourriture aux herbivores domestiques.

Couserans ou **Conserans,** contrée de l'ancienne province de Gascogne et qui est comprise actuellement dans le département de l'Ariège.

couseuse [*kou-zeu-ze*] n. f. Femme qui coud. Brocheuse qui coud les livres. Machine à coudre.

cousin, e [*kou-zin, i-ne*] n. (lat. *consobrinus*). Se dit des parents issus de frères ou de sœurs : *cousin au sixième degré. Cousins germains*, issus directement de l'oncle ou de la tante. *Cousins issus de germains*, enfants de cousins germains. *Fig.* Ami, compère, commère.

cousin [*kou-zin*] n. m. (lat. pop. *culicinus* ; de *culex*). Genre d'insectes diptères némocères : *les piqûres des cousins peuvent transmettre diverses maladies*.

— Encycl. On connaît au moins trente espèces européennes de cousins. Les larves et les nymphes nagent dans les eaux stagnantes ; les insectes parfaits sucent avec leur trompe le sang de l'homme et des animaux. Certaines espèces transmettent diverses maladies, en particulier la fièvre paludéenne ; aussi recommande-t-on de détruire les

Cousin.

larves avec soin, en répandant sur les eaux stagnantes une petite quantité de pétrole.

Cousin (Jean), peintre, dessinateur, verrier, graveur et écrivain français, né à Souey (Yonne), vers 1500, m. à Paris vers 1589. C'est un des plus remarquables représentants de la Renaissance française. Il a peint le tableau admirable du *Jugement dernier* (Louvre), et exécuté des vitraux d'un grand mérite pour l'église Saint-Gervais, à Paris, le château d'Anet, etc.

J. Cousin.

Cousin (Louis), dit *le Président Cousin*, érudit français, né à Paris (1627-1707); président à la cour des Monnaies. Il dirigea le *Journal des savants*. Traducteur des historiens byzantins et ecclésiastiques.

Cousin d'Avallon (Charles-Yves), compilateur, romancier et historien français, né à Avallon, m. à Paris (1769-1840).

Cousin (Victor), philosophe et homme politique français, né à Paris, m. à Cannes (1792-1847); chef de l'école éclectique, auteur du traité intitulé : *Du vrai, du beau et du bien*, d'ouvrages d'histoire de la philosophie, d'études littéraires sur le XVIIe siècle. Cousin s'est efforcé de combiner les idées de Descartes, de l'école écossaise et de Kant, dans un spiritualisme peu cohérent, mais qu'il a brillamment développé.

V. Cousin.

Cousin Pons (*le*), roman de Balzac (1847). Intéressante mais navrante histoire d'un collectionneur qu'on méprise tant qu'on le croit pauvre; quand on apprend que sa collection vaut un million, on le recherche trop, et il meurt dépouillé.

Cousine Bette (*la*), roman de Balzac (1847). Admirable peinture de caractères : Bette, paysanne têtue et envieuse, qui, en se poliçant, devient d'une méchanceté infernale; les Marneffe, couple infâme, le baron Hulot, que la passion dégrade jusqu'à l'avilissement, etc.

cousinage [*kou-zi*] n. m. Parenté entre cousins. Les cousins, la parenté. *Fig.* Analogie.

cousinaille [*kou-zi-na, ll* mll., *e*] n. f. *Fam.* Parenté nombreuse et fatigante.

cousiner [*kou-zi-né*] v. a. Appeler quelqu'un cousin. Vivre dans l'intimité; agir familièrement. *Fig.* v. n. *Ils ne cousinent pas ensemble*, leur caractère ne s'accorde pas.

cousinette [*kou-zi-nè-te*] n. f. Petite cousine, jeune cousine.

cousinière [*kou-zi*] n. f. Moustiquaire. (Vx.)

cousinière [*kou-zi*] n. f. *Fam.* Fourmilière de cousins, de parents.

Cousin-Montauban (Charles-Guillaume), comte DE PALIKAO, général français, né à Paris, m. à Versailles (1796-1878). Il dirigea l'expédition de Chine en 1860, fut vainqueur à Palikao et s'empara de Pékin. Après les désastres de Reichshoffen et de Forbach (1870), il succéda à E. Ollivier comme chef du gouvernement, avec le ministère de la guerre (9 août), et tomba le 4 septembre.

cousoir [*zoir*] n. m. Métier sur lequel on opère la couture des livres. Métier pour le montage des gants.

Cousolre, comm. du Nord, arr. et à 24 kil. d'Avesnes, sur la Thure; 3.270 h. Ch. de f. N. Marbres; scieries, forges.

Coussac-Bonneval, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 11 kil. de Saint-Yrieix; 3.580 h. Ch. de f. Orl. Mines de fer et de manganèse; gisements de fer et de kaolin.

Coussey [*kou-sé*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 7 kil. de Neufchâteau, sur la Meuse; 590 h. Tuilerie. Ch. de f. E. — Le cant. a 25 comm. et 6.160 h.

coussin [*kou-sin*] n. m. (lat. pop. *coxinum*). Sorte d'oreiller pour s'appuyer, s'asseoir, poser ses pieds. Pièce qui empêche les frottements des manœuvres d'un bateau. Gros billot de bois qui sert à supporter la culasse d'une bouche à feu. Planche rembourrée sur laquelle le doreur coupe l'or. Partie rembourrée d'un collier de cheval.

Coussin.

coussinement [*kou-si-ne-man*] n. m. Action de coussiner : *le coussinement des meubles.*

coussiner [*kou-si-né*] v. a. Garnir de coussins : *coussiner une voiture.*

coussinet [*kou-si-nè*] n. m. Petit coussin. *Mèc.* Pièce cylindrique dans laquelle se meut un tourillon. Pièce de fonte qui reçoit les rails des voies ferrées. Partie latérale de la volute ionique. Roulcau de paille que les couvreurs attachent au sommet de leur échelle pour l'empêcher de glisser. *Bot.* Airelle, myrtille.

— ENCYCL. *Ch. de f.* Un coussinet de rail est une pièce en fonte munie d'un *patin*, qui est vissé sur la traverse; cette pièce a, en outre, deux mâchoires offrant le profil du rail à double champignon qu'elles maintiennent. Il existe encore des *coussinets d'aiguillage*, l'un dit *de glissement*, l'autre *de talon*. Le premier n'a qu'une mâchoire contre laquelle on boulonne le rail; il a en outre une partie plane sur laquelle glisse l'aiguille. Le second, placé sous le talon de l'aiguille, supporte en même temps l'extrémité du rail qui lui fait suite.

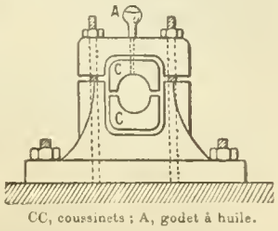

CC, coussinets; A, godet à huile.

— *Mécan.* Les coussinets de machines sont faits de deux pièces cylindriques creuses, en bronze ou en cuivre, pouvant se rapprocher et placées dans un support en fonte dit *palier* (v. ce mot). C'est entre ces pièces que tourne l'extrémité ou *tourillon* de l'arbre d'une machine. Un graisseur automatique, monté sur le chapeau du palier, laisse écouler sur le tourillon l'huile nécessaire au graissage, s'opposant ainsi à tout grippement entre le coussinet et le tourillon. Quelquefois aussi, le tourillon tourne sur des galets métalliques ou des billes, qu'il entraîne dans son mouvement de rotation.

cousso [*kou-so*] n. m. Genre de rosacées, comprenant des plantes originaires de l'Abyssinie, voisines des aigremoines et dont les fleurs de certaines espèces (*brayera anthelmintica*) ont des propriétés vermifuges.

cousson [*kou-son*] n. m. Vent chaud qui brûle les bourgeons de la vigne.

couston [*kous-ton*] n. m. Filaments courts pouvant encore être utilisés, et que l'on recueille après que le chanvre écru a été passé à l'échanvroir.

Coustou, nom de trois célèbres sculpteurs français : NICOLAS, né à Lyon, m. à Paris (1658-1733), le plus célèbre (*Descente de croix; Passage du Rhin; la Seine et la Marne; la Saône*); — GUILLAUME père, né à Lyon, m. à Paris (1677-1746), à qui l'on doit *l'Océan et la Méditerranée* et les fameux *Chevaux de Marly*; — et GUILLAUME fils, né et m. à Paris (1716-1777), auteur de *Saint-Roch*, la *Visitation*, etc.

Nicolas Coustou.

Guillaume Coustou.

cousu [*kou-zu*], **e** adj. Réuni par une couture. *Fig. Cousu d'or*, extrêmement riche. *Blas.* Se dit des pièces honorables qui, contrairement à la loi héraldique, sont appliquées métal sur métal ou émail sur émail. (Quand il s'agit d'autres pièces que les pièces honorables, on a les armes *à enquerre*.)

cousure [*zu-re*] n. f. En T. de relieur, action de coudre les feuillets d'un volume.

coût [*koû*] n. m. Ce qu'une chose coûte.

Coutan (Jules-Félix), sculpteur français, né à Paris en 1848 (*Voltaire, Léda, Porteuse de pain*, etc.).

Coutances, ch.-l. d'arr. (Manche), à 28 kil. de Saint-Lô, près de la Soulle canalisée (s.-affl. de la Manche); 6.820 h. (*Coutançais*). Ch. de f. O. Evêché. Commerce de bestiaux et de beurre. — L'arr. a 10 cant, 138 comm., 89.690 h.; le cant. a 8 comm. et 10.310 h.

Armes de Coutances.

coûtant [*tan*] adj. m. Usité seulement dans l'expression : *A prix coûtant*, au prix qu'un objet a coûté.

coûtarde n. f. Pâtisserie où il entre du miel et des œufs.

couteau [*tô*] n. m. (lat. *cultellus*). Instrument tranchant, composé d'une lame et d'un manche : *Ravaillac tua Henri IV d'un coup de couteau.* Coupe-ret de la guillotine. *En lame de couteau*, à profil tranchant. *Fig. Le couteau sur la gorge*, dans un pressant danger. *Couteau à papier*, lame de bois, d'os, d'écaille, etc., pour couper les pages d'un livre, etc. Arête de prisme triangulaire, supportant le fléau d'une balance. Coquillage du genre *solen*, qui ressemble à un couteau fermé. (V. la planche MOLLUSQUES.)

— ENCYCL. *Fabrication des couteaux.* V. COUTELLERIE.

— *Nettoyage des couteaux.* 1° Il suffit, pour nettoyer les lames tachées des couteaux de table, de les frotter avec du jus de citron, les essuyer tout de suite avec un linge de laine. On recommence l'opération s'il y a des taches très anciennes, et l'on passe ensuite à la brique anglaise. 2° Frotter énergiquement la lame avec de la cendre mouillée en se servant d'un bouchon pour cet usage. On peut remplacer la cendre par du sablon. Essuyer dans les deux cas avec un linge sec.

coutel [*tel*] n. m. Ancienne forme de *couteau*.

coutelas [*la*] n. m. Epée courte et large, qui ne tranche que d'un côté. Grand couteau de cuisine. *Ichtyol.* Nom vulgaire de l'espadon.

coutelasse [*la-se*] n. f. Coupure que les ouvriers tueurs font maladroitement dans une peau, du côté de la chair, quand ils écorchent les animaux.

coutelasser [*la-sé*] v. a. Faire des coutelasses dans une peau.

coutelet [*lè*] n. m. Petit couteau. Entrée de la bourdigue.

coutelier [*li-é*] n. m. Celui qui fabrique, vend des couteaux et autres instruments tranchants.

coutelière n. f. Etui à couteaux de table. (Vx.)

coutellerie [*tè-le-rî*] n. f. Art, atelier, commerce ou marchandises du coutelier : *la coutellerie de Thiers est renommée.*

— ENCYCL. *Techn.* La coutellerie se fabrique, en France, à peu près exclusivement à Thiers, Châtellerault, Nogent et Langres. En coutellerie, on distingue plusieurs catégories, suivant la nature des produits à obtenir : *coutellerie ordinaire* ou *de table; coutellerie fine* ou *de luxe; coutellerie en ciseaux, rasoirs*, etc.; *coutellerie en instruments de chirurgie*, et enfin *grosse coutellerie*. La fabrication d'un couteau exige de nombreuses manipulations successives : d'abord le *martelage* de la barre de fer ou d'acier, à l'aide d'un marteau mécanique appelé *martinaire* pour aplatir et allonger la barre. Vient ensuite le *forgeage* donnant à la barre la forme de la lame. Ainsi préparée, cette barre passe successivement entre les mains du *limeur*, du *perceur*, de l'*émouleur*, du *polisseur*, du *plaqueur* et du *métreur*. Il ne reste plus qu'à ajouter le manche; c'est alors qu'interviennent le *cacheur* ou *redresseur de corne*, qui ajuste les diverses parties formant le manche; le *monteur*, qui les assemble. Le couteau passe en dernier lieu à l'*affileur*, au *nettoyeur*; il est alors empaqueté par une ouvrière appelée *plicuse*.

Couteaux : 1. A dépecer, à trancher; 2. De table; 3. A dessert; 4, A virole, 5. De poche, à plusieurs pièces; 6. De chirurgie; 7. A palette; 8. A papier (coupe-papier); 9. A conserves; 10. A huitres; 11. A vendanger; 12. De chasse; 13. De cuisine (coutelas).

coutelure n. f. Défaut d'un parchemin endommagé par le couteau.

coûter [*té*] v. n. (lat. *constare*). Etre acheté au prix de : *le diamant coûte fort cher. Fig.* Etre cause de quelque perte, de souci, de peine : *les promesses ne coûtent rien.* V. a. Causer, occasionner : *coûter de la peine.* Absolum. Etre pénible : *aveu qui coûte.* Impersonnell. : *il en coûte de, il m'en coûte de. Coûter la vie*, causer la mort. *Coûte que coûte*, à tout prix. V. a. Causer, occasionner : *les peines que cela m'a coûtées.*

Couterne, comm. de l'Orne, arr. et à 20 kil. de Domfront, sur la Vié; 1.320 h. Ch. de f. O.

coûteusement [*teu-ze-man*] adv. D'une manière coûteuse.

coûteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui coûte cher, qui fait faire de grandes dépenses : *les procès sont toujours coûteux.*

Couthon.

Couthon (Georges), conventionnel, né à Orcet (Puy-de-Dôme), m. à Paris (1756-1794). Il forma avec Robespierre et Saint-Just une sorte de triumvirat, réprima sévèrement l'insurrection de Lyon et fut décapité après le 9-Thermidor.

Couthuin, comm. de Belgique (prov. de Liége), entre la Méhaigne et la Meuse; 3.100 h. Fer.

Coutiches, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Douai; 1.790 h. Ch. de f. N.

coutier [*ti-é*], **ère** n. Ouvrier, ouvrière qui fait du coutil. Autref., matelassier.

coutil [*ti*] n. m. (de *couette*). Toile grise et serrée, en fil ou en coton : *pantalon de coutil.*

coutilier [*li-é*] n. m. *Féod.* Homme de pied armé d'une coutille.

Coutilier (1310).

coutillade [*ll* mll.] n. f. Coup de couteau. (Vx.)

coutille [*ll* mll.] n. f. *Archéol.* Epée courte et large que portaient les gens de pied, au moyen âge.

coutissé, e [*ti-sé*] adj. Garni de coutil. N. f. Ensouple garnie de grosse toile, pour fixer la pièce à broder.

couton n. m. Rudiment de plume naissante, chez une jeune volaille.

cou-tors n. m. Un des noms vulgaires du torcol. Pl. des *cous-tors*.

Coutouvre, comm. de la Loire, arr. et à 14 kil. de Roanne; 1.590 h. Cotonnades.

Coutras [*tra*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 17 kil. de Libourne, sur la Dronne, près de son confluent avec l'Isle; 4.410 h. (*Coutrasiens* ou *Coutrillons*). Ch. de f. Or. et Et. Victoire de Henri de Navarre sur le duc de Joyeuse (1587). — Le cant. a 12 comm. et 14.290 h.

coutrau [*trô*] n. m. Variété de poire d'automne.

coutre n. m. (lat. *culter*, couteau). Fer tranchant de la charrue. Merlin à fendre le bois.

coutrier [*tri-é*] n. m. Charrue sans avant-train.

coutrière n. f. Pièce servant à lier le manche du coutre à l'age de la charrue.

coutumat [*ma*] n. m. Pays de droit coutumier.

coutume n. f. (lat. *consuetudo*). Habitude, usage : *chaque pays a ses coutumes. Avoir coutume de*, faire habituellement. Ensemble d'usages anciens et généraux ayant force de loi, et dont l'ensemble forme le droit coutumier : *la coutume a longtemps régi le centre et le nord de la France.* Recueil des coutumes d'un pays. Loc. adv. : *De coutume*, habituellement.

— ENCYCL. *Dr.* La coutume est une source du droit, qui tire son autorité de l'assentiment tacite de tous les citoyens. Le droit coutumier, en France, a fait

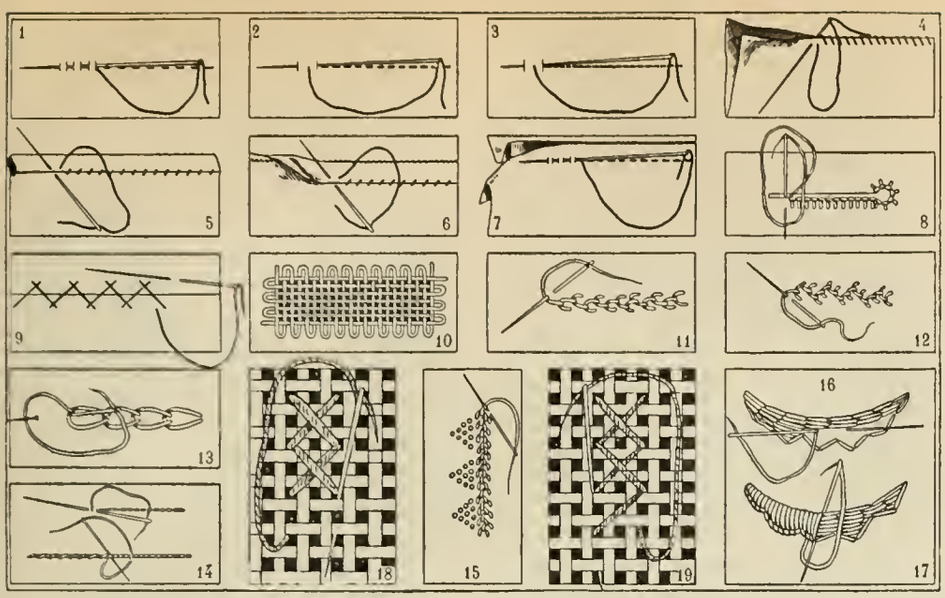

Points de couture : 1. Point devant ; 2. Point arrière ; 3. Point piqué ; 4. Point de surjet ; 5. Point d'ourlet ; 6. Couture rabattue ; 7. Couture double ; 8. Point de boutonnière ; 9. Point de chausson ; 10. Point de reprise. — Points d'ornement : 11. Point d'épine ou de Paris ; 12. Point de Paris double ; 13. Point de chainette ; 14. Point de cordonnet ; 15. Point de Paris et grappes ; 16. Bourre de feston ; 17. Point de feston. — Point de marque : 18. 1er temps ; 19. 2e temps.

des emprunts aux législations antérieures, mais il s'est révélé avec une originalité propre. Les coutumes se formèrent peu à peu dans le nord et le centre de la France, et jusque dans le sud-ouest, tandis que, dans le midi, le droit romain demeurait, en général, la base de la législation. On appelait *pays de droit écrit* ceux qui étaient surtout régis par le droit romain ; *pays de coutume*, ceux où dominait cette seconde source. Ces derniers formaient les deux tiers de la France. Les coutumes, lois territoriales, manquaient de précision ; il fallait procéder à des enquêtes dites *par tourbes* (*per turbas*) pour connaître le droit, c'est-à-dire l'usage général. On comprit la nécessité de fixer par écrit le droit coutumier, et quelques coutumes furent rédigées au début du XVe siècle. Charles VII (1454) prescrivit leur rédaction dans tout le royaume. Celle de Bourgogne fut approuvée en 1459, celle de Touraine en 1461, celle d'Anjou en 1463. La plupart des coutumes furent rédigées sous Louis XII ; celle d'Orléans date de 1509, celle de Paris de 1510. La pratique ayant signalé beaucoup de défauts et de lacunes dans ces rédactions, on sentit le besoin de les réformer, et surtout de les unifier. La coutume de Paris fut réformée en 1580, celle d'Orléans en 1583.

Le Code civil abrogea toutes les anciennes coutumes, mais de nombreux articles se réfèrent aux usages et les consacrent en permettant leur application. En matière commerciale, les usages ne sont pas abrogés.

coutumier [*mi-é*], **ère** adj. Qui a coutume de faire une chose : *être coutumier d'un fait*. Ce que l'on fait d'habitude : *nos travaux coutumiers. Féod.* Roturier : *personne coutumière. Droit coutumier*, autrefois, loi non écrite, mais consacrée par l'usage. N. m. Recueil des règles fixées par le droit coutumier. *Grand coutumier de France*, compilation de la fin du XIVe siècle, comprenant des ordonnances, des notions de droit et des règles de procédure ; son auteur est Jacques d'Ableiges.

coutumièrement [*man*] adv. Selon la coutume ; ordinairement.

couture n. f. (du lat. *consuere*, coudre). Art ou action de coudre. Commerce de couturière. Assemblage de deux choses cousues : *des coutures mal faites*. Cicatrice. *Fam. Sur toutes les coutures*, de tous les côtés. Assemblage de deux feuilles de métal dont on rabat les bords. Marque laissée par une plaie dont les bords ont été mal rejoints. Suite de cicatrices de la petite vérole. Intervalle bourré d'étoupes et recouvert de brai compris entre deux bordages. Loc. adv. : *A plate couture*, complètement : *être battu à plate couture*.

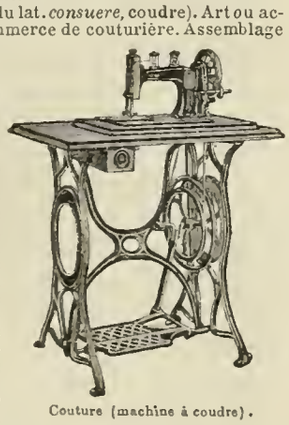

Couture (machine à coudre).

— Encycl. *Techn.* La couture comprend les travaux qui se font à l'aiguille et qui ont pour but de confectionner, de raccommoder ou d'orner les tissus. Les divers points de couture se divisent en deux catégories : les *points usuels* et les *points d'ornement*. Les premiers se subdivisent en *point devant*, servant à assembler deux parties d'étoffe, à faire des ourlets, etc. ; *point de côté*, différent du précédent en ce qu'il est en biais ; *point d'ourlet*, analogue au point de côté et servant à border une étoffe ; *point arrière*, qui est un point d'assemblage ; *point de piqûre*, qui est le *point arrière perlé*, c'est-à-dire très fin et très régulier ; *point de surjet*, qui est aussi un point d'assemblage ; *point de chausson*, présentant deux lignes obliques et inverses qui se coupent à chaque extrémité ; *point de boutonnière*, qui n'a qu'une application, la confection de la boutonnière ; *point de marque*, qui sert à former des lettres et des chiffres sur le linge ; *point de reprise*, qui sert au raccommodage. Les points d'ornement dérivent presque tous du *point de chaînette*, consistant à piquer l'étoffe avec l'aiguille devant soi et à passer le fil sous l'aiguille de façon à former une boucle, puis à tendre le fil droit sur soi ; le *point d'épine* est une sorte de point de chausson ; le *point de feston* se fait comme le point de chaînette ; sa réussite dépend surtout de la bourre.

Couture (La), comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 9 kil. de Béthune, sur l'Oisne ; 1.710 h.

Couture (Guillaume-Martin), architecte français, né à Rouen, mort à Paris (1732-1799) ; un des architectes de la Madeleine.

Couture (Thomas), peintre d'histoire et de genre français, né à Senlis, m. à Villiers-le-Bel (1815-1879) ; auteur des *Romains de la Décadence* et de remarquables dessins.

Th. Couture.

couturer [*ré*] v. a. Couvrir de coutures, de cicatrices : *visage couturé de cicatrices*.

couturerie [*ri*] n. f. Métier de couturier, atelier de couture.

couturier [*ri-é*] n. m. Ouvrier qui coud. Tailleur pour dames : *les grands couturiers*. Muscle de la cuisse. Adjectiv. : *muscle couturier*.

couturière n. f. Ouvrière en couture. Celle qui fait les vêtements de femme.

couturière n. f. Nom vulgaire du carabe doré et d'une variété de fauvette.

couvade n. f. Chez certains peuples, action du père qui se couche auprès de l'enfant nouveau-né, comme pour le couver, et reçoit des soins comme s'il venait d'accoucher : *la couvade existe surtout chez les indigènes de l'Amérique du Sud*.

couvage n. m. Syn. de couvaison.

couvain [*vin*] n. m. Œufs des insectes, qui, comme les abeilles, vivent en société. Rayon de cire qui ne contient que des œufs et des larves d'abeilles.

— Encycl. Le couvain se trouve placé sur les rayons les plus proches de l'entrée et présente une forme ovoïde. Le couvain de l'abeille femelle demande 15 à 16 jours pour se développer, depuis la ponte de l'œuf jusqu'à l'état adulte, celui de l'ouvrière 21 jours, celui du mâle 24 jours. L'aspect du couvain sert à reconnaître l'état de la colonie. Compact ou en couronne, c'est l'indice d'une ponte régulière et continue ; éparpillé, il indique une mauvaise mère ou une ruche atteinte de la loque.

couvaison [*vé-zon*] n. f. Époque où les oiseaux couvent leurs œufs. (On dit aussi couvage.) V. incubation.

couveau [*vô*] n. m. V. couvet.

couvée [*vé*] n. f. Tous les œufs qu'un oiseau couve en même temps. Les petits qui en proviennent : *la perdrix, dit-on, attire sur elle l'attention du chasseur pour l'éloigner de sa couvée. Fig.* et *fam.* Toute une famille.

couvent [*van*] n. m. (du lat. *conventus*, assemblée). Maison de religieux, de religieuses ; ceux qui l'habitent. *Entrer au couvent*, entrer en religion. Pensionnat de jeunes filles, dirigé par des religieuses.

— Encycl. L'organisation des couvents suivit le développement du monachisme. Chaque couvent renfermait nécessairement : 1° l'*église* et le *chœur*, où les religieux chantaient l'office ; 2° le *chapitre*, salle de réunion commune ; 3° les *cellules* ; 4° le *réfectoire* commun ; 5° la *bibliothèque* ; 6° l'*infirmerie* ; 7° le *parloir* pour les relations avec les étrangers ; 8° le *cloître* ; 9° le *caveau* des morts ou sépulture commune.

couver [*vé*] v. a. (du lat. *cubare*, être couché). Se tenir sur ses œufs pour les faire éclore. *Fig.* Entretenir, préparer : *couver une trahison*. Avoir à l'état latent : *couver une maladie. Couver des yeux*, regarder avec affection ou convoitise. V. n. Subsister à l'état presque latent : *le feu couve sous la cendre*. Se préparer : *c'est un complot qui couve*.

couverceau ou **couverseau** [*vèr-sô*] n. m. Couverture. (Vx.) Etoffe servant à couvrir des meubles. Planche servant de couvercle à une meule de moulin.

couvercle [*vèr-kle*] n. m. (lat. *cooperculum*). Ce qui sert à couvrir un pot, un coffre, etc.

couverie [*ri*] n. f. Syn. de couvaison.

couvero n. m. Nom vulgaire d'une variété d'alose. (On dit aussi couvreau et convreau.)

couvert [*vèr*] n. m. Tout ce dont on couvre une table à manger : *mettre le couvert*, Cuiller et fourchette : *un couvert d'argent*. Logement : *le vivre et le couvert*. Enveloppe, adresse d'un paquet : *cela est arrivé sous le couvert du ministre. Fig.* Prétexte : *sous le couvert de la loi, il s'accomplit de réelles injustices*. Loc. adv. ; *A couvert*, à l'abri.

— Encycl. *Nettoyage des couverts en argent*. V. argenterie.

Couvert.

couvert [*vèr*], **e** adj. Muni d'un couvercle ou d'un toit. Excusé, justifié : *un inférieur est couvert par les ordres qu'il a reçus*. Chargé de : *arbre couvert de fruits. Fig.* : *couvert de honte, d'applaudissements*. Vêtu : *en hiver, il faut être bien couvert*. Qui garde sa coiffure sur sa tête : *rester couvert. Mar. Batterie couverte*, comprise entre deux ponts, protégée. Boisé : *pays couvert. Mots couverts*, qui laissent deviner ce qu'on ne dit pas : *parler à mots couverts. Temps couvert*, nuageux. Ant. **Découvert**.

couverte [*vèr-te*] n. f. Email qui recouvre la faïence, la porcelaine : *c'est sur la couverte que l'on peint. Pop.* Couverture de lit. Toiture dont on couvre un bâtiment désarmé.

couvertement [*vèr-te-man*] adv. D'une manière couverte. (Vx.)

couverture [*vèr*] n. f. Linge, drap, tissu, etc., servant à couvrir : *la couverture d'un lit*. Partie la plus extérieure d'une toiture : *couverture de zinc*, Reliure d'un livre. Enveloppe mobile pour protéger la reliure d'un livre. Prétexte : *sous couverture de dévouement. Bours.* Garantie fournie par la personne qui donne un ordre. *Troupes de couverture*. Troupes rassemblées sur la frontière d'un pays pour protéger les opérations de la mobilisation. *Fam. Tirer à soi la couverture*, prendre la meilleure part.

— Encycl. *Constr.* Parmi les matériaux de couverture, la *paille* ou *chaume* est l'un des plus anciens, mais elle a cédé la place presque partout à la *tuile*, déjà connue des peuples primitifs. On emploie aussi les *ardoises*, plus légères que les tuiles, et que l'on cloue sur des voliges jointives ; les métaux, *zinc, plomb, tôle de fer plane* ou *ondulée, cuivre*, etc., fournissent aussi d'excellents matériaux pour la couverture. Pour les couvertures économiques, on fait usage de *papier, carton* ou *toile bitumée* dont on cloue les feuilles sur un voligeage. Le *bois* à l'état de voliges s'emploie aussi comme couverture ; on les cloue sur les chevrons transversalement à la pente en ayant soin que ces voliges se recouvrent en partie.

— *Bours.* Le versement des couvertures est destiné à protéger les intermédiaires contre l'insolvabilité ou la mauvaise foi de leurs clients. L'agent de change a la faculté d'exiger, avant d'accepter un ordre ; et sauf à faire compte à l'échéance, la remise d'une couverture. Lorsque cette couverture consiste en valeurs, l'agent de change a le droit de les aliéner et de s'en appliquer le prix, faute de livraison ou de payement à l'échéance par le donneur d'ordre. Lorsque le donneur d'ordre s'est réservé la faculté d'abandonner le marché moyennant une prime, la couverture exigée ne peut être supérieure au montant de la prime, sauf à l'agent de change à exiger qu'il lui soit remis, le jour de la réponse, un supplément de couverture. Faute de quoi, l'agent est en droit de liquider l'opération.

couverturier [*vèr-tu-ri-é*] n. m. Fabricant ou marchand de couvertures de lit.

couvet [*vé*] n. m. Pot de terre ou de métal, tenant lieu de chaufferette. (On dit aussi couveau.)

Couvet, v. de Suisse (cant. de Neuchâtel), sur l'Areuse ; 2.450 h. Horlogerie : distillerie d'absinthe.

couveuse [*veu-ze*] n. f. Poule qui couve, que l'on garde pour couver. Appareil pour incubation artificielle. Appareil où sont maintenus quelque temps, à une température convenable, les enfants nés avant terme : *les couveuses ont sauvé un grand nombre d'enfants débiles*.

— Encycl. *Econ. rur.* Une couveuse artificielle se compose d'une boîte, généralement en bois, de forme rectangulaire, montée ou non sur pieds. Elle renferme un ou plusieurs tiroirs au-dessus, au-dessous, ou sur le côté desquels est disposé le réservoir de chaleur ; c'est ordinairement un récipient contenant de l'eau chaude entretenue à une température égale par une lampe à pétrole, une briquette de charbon, etc. La condition essentielle du bon fonctionnement des couveuses est l'uniformité de la température. Il existe également des modèles de couveuses dans lesquels la chaleur est obtenue au moyen de spirales de maillechort qui s'échauffent au passage d'un courant électrique. V. incubation

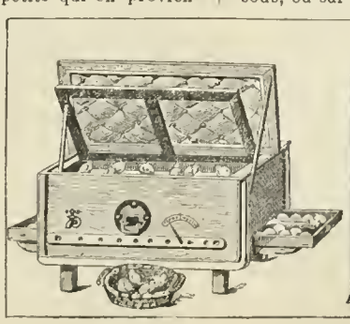

Couveuse d'œufs.

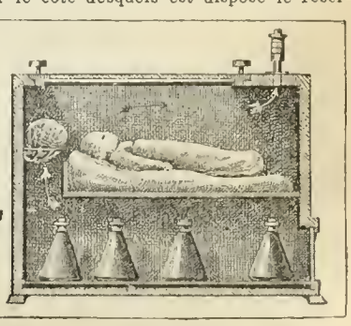

Couveuse d'enfant.

— *Méd.* Une couveuse d'enfant se compose essentiellement d'une boîte dans laquelle on maintient une température constante de 37° en ayant soin de ménager une circulation d'air. On met dans les couveuses les enfants nés avant terme ou trop délicats pour supporter les variations de température.

couvi adj. m. Se dit d'un œuf à demi couvé ou gâté : *des œufs couvis.*

Couvin, v. de Belgique (prov. de Namur), sur l'Eau Noire ; 3.100 h. Draps ; aux environs, riches mines de fer.

couvoir n. m. Syn. de COUVEUSE ARTIFICIELLE.

couvraille [*vra, ll* mll., *e*] n. f. Action de recouvrir de terre la graine semée.

couvre-amorce n. m. Sorte de petite capsule qui recouvre l'amorce des cartouches métalliques. Pl. des *couvre-amorces.*

couvre-bouche n. m. Coiffe en cuir ou toile goudronnée, dont on couvre la bouche des canons. Pl. des *couvre-bouches.*

couvre-chef n. m. *Fam.* Bonnet, chapeau. Pl. des *couvre-chef.*

couvre-cuisse n. m. *Armur.* Syn. de CUISSARD.

couvre-culasse n. m. Coiffe qui préserve de la boue et de la poussière le mécanisme de la culasse. Pl. des *couvre-culasses.*

couvre-face n. m. *Fortif.* Syn. de CONTRE-GARDE.

couvre-feu n. m. invar. Signal par lequel on ordonne de couvrir les feux et d'éteindre les lumières : *sonner le couvre-feu.* Heure à laquelle on donnait le signal. Cloche qui servait à le sonner. Ustensile, pot, dont on couvre le feu : *un couvre-feu de terre.*

— ENCYCL. *Hist.* On désignait sous le nom de *couvre-feu,* une sonnerie de cloche, qui le soir marquait l'heure de se retirer chez soi, de fermer sa porte à clef, et probablement, en cas de siège ou de troubles, d'éteindre les feux ou les lumières. Lorsque l'éclairage public se répandit, le couvre-feu fut le signal de l'allumage des reverbères. Cet usage fut pratiqué au moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle.

couvre-guidon n. m. Appareil pour protéger le guidon des pièces de montagne. Pl. des *couvre-guidons.*

couvre-joint n. m. Ciment dont on remplit les joints. Languette de bois dont on recouvre les joints. Pl. des *couvre-joints.*

couvre-lit n. m. Sorte de couverture légère dont on recouvre un lit. Pl. des *couvre-lits.*

couvre-lumière n. m. Chapiteau en bois, placé anciennement sur la culasse des pièces de siège. Taquet métallique qui couvrait la lumière, tant que la pièce n'était pas fermée. Pl. des *couvre-lumières.* (On disait aussi CACHE-LUMIÈRE.)

couvre-nuque n. m. *Archéol.* Partie du casque qui couvrait la nuque. Auj., pièce de toile, de drap, etc., qui s'adapte à un képi, à une casquette, pour préserver le cou et la nuque du soleil ou de la pluie. Pl. des *couvre-nuques.*

Couvre-nuque.

couvre-objet n. m. Mince lamelle de verre dont on recouvre les objets que l'on veut examiner au microscope. Pl. des *couvre-objets.*

couvre-pieds ou, d'après l'Acad., **couvre-pied** [*pi-é*] n. m. Petite couverture pour les pieds. Couverture de parade d'un lit. Pl. des *couvre-pieds.*

couvre-plat [*pla*] n. m. Couvercle de plat. Pl. des *couvre-plats.*

couvre-platine n. m. invar. Morceau de cuir dont on couvrait autrefois la platine d'un fusil.

couvreur n. m. Ouvrier dont le métier est de couvrir les maisons. Adjectiv. : *ouvrier couvreur.*

couvrir v. a. (lat. *cooperire.* — *Je couvre, nous couvrons. Je couvrais. Je couvris. Je couvrirai. Je couvrirais. Couvre, couvrons, couvrez. Que je couvre. Que je couvrisse. Couvrant. Couvert, e.*) Mettre une chose sur une autre pour la cacher, la conserver, l'orner, etc. Mettre une chose en grande quantité sur une autre : *couvrir de fleurs. Fig.* Combler, accabler : *couvrir d'éloges.* Vêtir : *couvrir chaudement ses enfants.* Défendre, protéger : *couvrir une place.* Cacher : *couvrir ses projets.* Excuser, justifier : *couvrir une faute ; couvrir un subordonné.* Effacer, réparer : *le regret ne couvre pas le mal.* Compenser, contre-balancer : *les recettes couvrent les dépenses.* S'accoupler à, en parlant d'un animal mâle. *Couvrir une enchère,* en mettre une plus forte. **Se couvrir** v. pr. Se vêtir. Mettre son chapeau. *Fig.* : *se couvrir de gloire, de honte. Le ciel se couvre,* s'obscurcit. *Se couvrir de sang,* tuer beaucoup. *Escr.* Conserver une garde qui protège. Se ménager une protection. ANT. **Découvrir.**

couvrose [*vro-ze*] n. f. Nom vulgaire de l'agaric comestible.

couvrure n. f. En T. de relieur, action de recouvrir les plats et le dos d'un livre de peau, de toile, etc.

Coux-et-Bigaroque, comm. de la Dordogne, arr. et à 26 kil. de Sarlat, sur la Dordogne ; 1 520 h.

Couza (Alexandre-Jean, prince), né à Galatz, m. à Heidelberg (1820-1873) ; prince héréditaire de Moldavie et de Valachie. Il régna sous le nom d'Alexandre-Jean Ier, de 1858 à 1866 et fut renversé par une conspiration militaire.

Couzeix, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 5 kil. de Limoges ; 2.000 h. Ch. de f. Orl. Brasserie.

Covadonga, hameau d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviedo). Dans une gorge voisine, Pélage écrasa les Maures, en 718.

covaincueur n. m. Vainqueur avec un autre.

covariant [*ri-an*] n. m. *Math.* Fonction de variables et de coefficients qui entrent dans plusieurs autres fonctions et qui est déduite de celles-ci d'après une loi déterminée.

Covarrubias y Leyva (Diego), jurisconsulte espagnol, né à Tolède, m. à Madrid (1512-1577) ; surnommé *le Barthole espagnol.*

covenant [*nan*] n. m. (anc. fr. *covenant,* convention.) Pacte conclu entre les presbytériens d'Ecosse pour sauvegarder leur religion et leur indépendance nationale en 1588, lorsque Philippe II menaçait l'Angleterre et la Réforme par sa fameuse Armada. La destruction de cette flotte rendit la ligue sans objet ; mais, au siècle suivant, lorsque Charles Ier voulut imposer aux Ecossais le rit anglican, le covenant de 1588 fut renouvelé à Edimbourg. Pendant les luttes entre le Parlement et Charles Ier, les Ecossais, après avoir conclu un nouveau covenant avec l'Assemblée anglaise, livrèrent à celle-ci le roi, qui s'était réfugié au milieu de leur armée.

covenantaire [*tè-re*] n. m. Adhérent du covenant.

covendeur [*van*] n. m. Celui qui vend conjointement avec un autre un objet qui leur est commun.

Covent-Garden (*Théâtre de*), somptueux théâtre de Londres, qui date du XVIIIe siècle. Il s'est depuis un demi-siècle consacré à l'opéra italien.

Coventry [*vèn'*], v. d'Angleterre (comté de Warwick), près du Sherbourne ; 70.000 h. Industrie très active : horlogerie, soieries.

covet [*vè*] n. m. Coquille univalve du genre buccin.

covette [*vè-te*] n. f. Nom vulgaire de la crételle hérissée, plante de la famille des graminées.

Covilha [*l* mll.], v. de Portugal (Beira), près d'un affluent du Tage ; 16.000 h. Draps.

Covilham [*l* mll., *am'*] (Pedro de), voyageur portugais du XVIe siècle. Il visita les côtes de l'Inde, de la mer Rouge et de l'Abyssinie.

Covington, v. des Etats-Unis (Kentucky), au confl. de l'Ohio et du Liking, en face de Cincinnati ; 45.000 h. Forges.

covoyageur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui voyage avec une autre.

cow-catcher [*ka-ou-ké-tcheur*] n. m. (de l'angl. *cow,* vache, et *catcher,* attrapeur). Instrument adapté à l'avant des locomotives américaines, pour enlever les animaux qui pourraient se trouver sur la voie ferrée et causer des accidents.

Cowes, port de l'île de Wight ; 10.000 h. Fonderie, constructions navales. Bains très fréquentés. Régates.

Cowley [*ka-ou-lé*] (Abraham), poète anglais, né à Londres, m. à Chertsey (1618-1667).

Cowper [*ka-ou-pèr*] (William), poète anglais, né à Great-Berkhampstead, m. à East-Dereham (1731-1800) ; auteur de *Propos de table, Ballade de John Gilpin, la Tâche,* œuvres qui valent par le naturel et la délicatesse.

cowpox [*kaou-pokss*] n. m. (angl. *cow,* vache, et *pox,* maladie contagieuse). Maladie éruptive des vaches, qui, inoculée à l'homme, le vaccine contre la variole.

coxal [*kok-sal*], **e, aux** adj. (du lat. *coxa,* hanche). Qui a rapport à la hanche : *os coxal.*

coxalgie [*kok-sal-jî*] n. f. (du lat. *coxa,* hanche, et du gr. *algos,* douleur). Arthrite tuberculeuse de la hanche : *la douleur de la coxalgie débute souvent par le genou.*

— ENCYCL. La coxalgie est l'arthrite tuberculeuse de la hanche. C'est une maladie du jeune âge, frappant surtout les enfants élevés dans de mauvaises conditions hygiéniques. La *claudication* est souvent le premier signe de l'affection, puis surviennent la douleur et les attitudes vicieuses du membre lésé. Le pronostic est toujours grave, la maladie se terminant presque toujours par l'ankylose, surtout quand il y a suppuration. Le traitement consiste en une immobilisation dans une bonne position et un séjour prolongé au bord de la mer.

coxalgique [*kok-sal*] adj. Qui tient de la coxalgie. N. Qui est atteint de coxalgie.

Coxie ou **Coxcie** [*kok-si*] (Michel **van**), peintre flamand, né et m. à Malines (1499-1592). Il mérita le surnom de *Raphael flamand.* (*Cène, Saint-Sébastien,* etc.)

coxodynie [*kok-so-di-ni*] n. f. (du lat. *coxa,* et du gr. *odunê,* douleur). Douleur de la hanche.

coxo-fémoral, e, aux adj. Se dit de l'articulation de la tête du fémur avec l'os coxal ou articulation de la hanche.

coxopodite [*kok-so*] n. m. Premier article de la portion basilaire des appendices thoraciques et abdominaux des crustacés supérieurs.

coyau [*ko-io*] n. m. Petit morceau prolongeant le chevron jusqu'au delà de la partie extérieure du mur. Pièce de bois entaillée, montée sur la roue d'un moulin à eau pour soutenir les aubes. Spare ou tanche de mer.

Coye, comm. de l'Oise, arr. et à 23 kil. de Senlis, sur la Thève ; 1.460 h. Impressions sur étoffes.

coyer [*koi-ié*] n. m. Petit étui conique, où les faucheurs mettent leur pierre à aiguiser. (On dit plus ordinairem. COFFIN.)

coyer [*koi-ié*] n. m. Pièce de bois placée horizontalement sous l'arêtier d'un comble, pour servir d'entrait.

coyot [*ko-io*] n. m. Instrument employé dans l'industrie de l'impression des étoffes et qui sert à maintenir tendus les tissus mouillés.

coyote [*ko-io-te*] n. m. Genre de canidés, comprenant des loups, qui habitent le continent américain.

coyoté [*ko-io-té*] n. m. Variété de coton des Philippines.

Coypel [*koi-pèl*] (Noël), peintre français, né et m. à Paris (1628-1707) ; brillant coloriste, élève de

Noël Coypel.

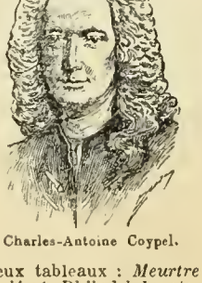
Charles-Antoine Coypel.

Poussin ; auteur de nombreux tableaux : *Meurtre d'Abel, Alexandre Sévère, Ptolémée Philadelphe,* etc.

— ANTOINE, fils aîné du précédent, né et m. à Paris (1661-1722) ; peintre d'histoire, premier peintre de Louis XV, le plus célèbre de la famille, auteur d'*Athalie* et du *Jugement de Salomon.* — NOËL-NICOLAS, peintre, né et m. à Paris (1690-1734), frère du précédent ; citons parmi ses tableaux : *Triomphe de Galatée, les Saisons, la Charité romaine,* etc. — CHARLES-ANTOINE, fils d'Antoine, né et m. à Paris (1694-1752), peintre de genre et dessinateur ; auteur de *Jeux d'enfants,* séries de plaisanteries charmantes. Il illustra Molière et Cervantes.

Coysevox.

coypou n. m. *Zool.* V. MYOPOTAME.

Coysevox [*koi-ze-vokss*] (Antoine), sculpteur français, né à Lyon, m. à Paris (1640-1720) ; auteur des *Chevaux ailés,* du *Faune jouant de la flûte,* de la *Dordogne,* de la *Garonne,* etc., œuvres aimables et hardies. Son habileté se manifeste à un degré exceptionnel dans ses bustes et portraits.

Cozes, ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 22 kil. de Saintes ; 1.550 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 15 comm., et 11.050 h.

c. q. f. d., abréviation des mots *ce qu'il fallait démontrer.*

Cr, symbole chimique du *chrome.*

Cr. ou **Cresc.,** abréviation du terme musical *crescendo.*

C. R., abréviation des mots *civis romanus* (citoyen romain), fréquente dans les inscriptions.

Crabbe, poète anglais, né à Aldeburgh, m. à Trowbridge (1754-1832), qui a fait des misères et des souffrances des pauvres un tableau réaliste et poignant (le *Village*).

crabe n. m. (lat. *carabus*). Genre de crustacés décapodes, dont la plupart des espèces sont comestibles. Sorte de chancre du pied.

— ENCYCL. Les crabes sont des animaux à carapace bombée, qui abondent sur les côtes marines. La

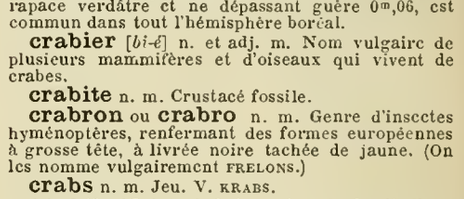

Crabes : A, tourteau ; B, enragé.

plus grande espèce française est le *tourteau,* qui pèse parfois jusqu'à 6 kilogr. Le *crabe enragé,* à carapace verdâtre et ne dépassant guère 0m,06, est commun dans tout l'hémisphère boréal.

crabier [*bi-é*] n. et adj. m. Nom vulgaire de plusieurs mammifères et d'oiseaux qui vivent de crabes.

crabite n. m. Crustacé fossile.

crabron ou **crabro** n. m. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant des formes européennes à grosse tête, à livrée noire tachée de jaune. (On les nomme vulgairement FRELONS.)

crabs n. m. Jeu. V. KRABS.

crac [*krak'*] interj. Qui exprime le bruit d'une chose dure ou sèche qui se rompt, ou la soudaineté : *crac ! le voilà parti.*

Crac dans son petit castel (*Monsieur de*), jolie farce, très amusante, de Collin d'Harleville (1791). Monsieur de Crac est resté le type du conteur ou plutôt du menteur, qui ne recule jamais devant l'invraisemblance des faits qu'il raconte.

crachat [*cha*] n. m. Matière muqueuse que l'on crache. *Arg.* Plaque des degrés supérieurs d'un ordre de chevalerie. *Bot. Crachat de lune,* v. NOSTOC.

— ENCYCL. V. EXPECTORATION.

crachement [*man*] n. m. Action de cracher. Projection de gaz en arrière, lors du tir d'une arme à feu se chargeant par la culasse. Fuite de vapeur, dans une machine à vapeur.

cracher [*ché*] v. a. (orig. germ.). Lancer hors de la bouche : *cracher du sang. Fig.* Prononcer avec colère : *cracher des injures.* V. n. Eclabousser, faire jaillir : *plume qui crache. Mar.* Sortir des joints : *calfatage qui crache. Fam. Tout craché,* très ressemblant à : *cet enfant est son père tout craché.*

cracheur, euse [*eu-ze*] n. Qui crache fréquemment.

crachoir n. m. Récipient dans lequel on crache.

crachotement [*man*] n. m. ou **crachoterie** [*ri*] n. f. Action de crachoter.

crachoter [*té*] v. a. Cracher souvent, et peu à la fois.

crack n. m. (m. angl.). Poulain préféré d'une écurie de course.

Cracovie [*vî*], v. d'Autriche (Galicie), sur la Vistule ; 91.500 h. (*Cracoviens*). Université autrefois célèbre ; draps. Cracovie fut la métropole et la résidence des rois de Pologne.

Cracovien, enne [*vi-in, è-ne*], habitant ou originaire de Cracovie : *les Cracoviens.* Adjectiv. : *costume cracovien.* N. f. Danse polonaise, vive et légère.

cradeau [*dô*] n. m. Nom vulgaire de la sardine.

cradot [*do*] n. m. Nom vulgaire de la brème.

Craesbeeck [*krès*] (Joseph **van**), peintre de l'école flamande, né à Bruxelles (1606-1662). Il fut boulanger avant d'être artiste ; on lui doit des œuvres d'un réalisme hardi et charmant.

crafe n. f. Banc de pierre, que l'on rencontre dans les couches ardoisières.

Crafty (Victor GERUZEZ, connu sous le pseudonyme de), dessinateur français, né à Paris, m. à Saint-Martin-de-Nigelles (1840-1906).

crag [*kragh'*] n. m. Sables ou calcaires coquilliers des séries miocène et pliocène.

craie [*krè*] n. f. (lat. *creta*). Carbonate de chaux tendre et blanc : *les caves champenoises sont creusées*

dans la craie. Petit bâton de cette substance, dont on se sert pour écrire sur un tableau noir, etc. Maladie des oiseaux de proie (syn. PIERRE), caractérisée par le durcissement des déjections.

— ENCYCL. La craie, de densité 2,31, presque toujours blanche, quelquefois grise ou jaunâtre, ne se rencontre que dans les terrains secondaires. Elle est formée de débris microscopiques de protozoaires et de microphytes. Cette roche se forme encore au fond des mers actuelles. La craie est abondante en France, dans la Champagne, sur les côtes de la Manche, où elle forme de hautes falaises qui dépassent parfois 100 mètres de hauteur, dans la vallée de la Seine (Saint-Germain-en-Laye, Meudon). La craie est employée comme pierre à chaux et comme pierre à ciment; sous le nom de blanc de Meudon, de blanc d'Espagne, elle sert à nettoyer les ustensiles de ménage.

craillement [*kra, ll* mll., *e-man*] n. m. Cri du corbeau et de la corneille. (On dit aussi CROAILLEMENT, mais mieux CROASSEMENT.)

crailler [*kra, ll* mll., *é*] v. n. Crier, en parlant du corbeau et de la corneille.

crain [*krin*] n. m. Taille perpendiculaire à la direction des filons de houille.

craindre [*krin-dre*] v. a. (lat. *tremere.* — *Je crains, nous craignons. Je craignais. Je craignis. Je craindrai. Je craindrais. Crains, craignons, craignez. Que je craigne, que nous craignions. Que je craignisse. Craignant. Craint, e.*) Redouter, appréhender : *je crains qu'il ne s'en repente; je ne crains pas qu'il s'en repente.* Être sensible à : *le cheval craint l'éperon.* ANT. **Désirer, souhaiter; braver, affronter.**

crainte [*krin-te*] n. f. Impression produite par un mal probable ou possible. Tendance à éviter ce qui est nuisible : *la crainte est mauvaise conseillère. De crainte que* loc. conj.; (veut le subjonctif avec *ne*) : *fuyez de crainte qu'on ne vous voie.* ANT. **Désir, souhait; assurance, hardiesse, témérité.**

craintif, ive [*krin*] adj. Sujet à la crainte, timide : *le lièvre est très craintif.* ANT. **Hardi, crâne.**

craintivement [*krin, man*] adv. Avec crainte.

Craiova. *Géogr.* V. KRAJOVA.

craken ou **kraken** [*kèn'*] n. m. Sorte de poulpe fantastique des mers de Norvège, capable, selon la légende, d'arrêter les navires.

cramail [*ma, l* mll.] n. m. Crémaillère (dialect.).

cramailler [*ma, ll* mll., *é*] n. m. Sorte de râteau denté, qui fait partie du mécanisme d'une montre à répétition.

crambé ou [*kran*] **crambe** [*kran-be*] n. m. Genre de crucifères, dont les jeunes pousses sont alimentaires et que l'on cultive beaucoup en Angleterre.

Cramer [*mèr*] (Jean-André), poète lyrique, historien et romancier allemand, né à Josephstadt (1723-1788). — Son fils, CHARLES-FRÉDÉRIC, né à Quedlimbourg, m. à Paris (1752-1807), a traduit en français la *Messiade* de Klopstock.

Cramer (Jean-Baptiste), compositeur et pianiste allemand distingué, né à Mannheim, m. à Kensington (1771-1858). Il a composé d'excellentes *Études* pour piano.

cramignole n. f. *Archéol.* Toque à bords relevés, surmontée d'une houppe ou bouton.

craminage n. m. Action de craminer.

craminer [*né*] v. a. Fouler et amollir les peaux desséchées et raccornies.

cramoisi [*zi*], **e** adj. (ar. *qirmesi;* de *qermiz,* kermès). D'un rouge foncé : *teint cramoisi; soie cramoisie.* N. m. Le rouge foncé.

— ENCYCL. Pour colorer la laine et la soie en cramoisi, on emploie la cochenille fixée au moyen de l'alun et du tartre. On se sert aussi des produits dérivés du goudron de houille.

cramoisière [*zi-è-re*] n. f. Variété de poire de couleur vive et d'excellente qualité.

Cramoisy, famille d'imprimeurs et de libraires du XVIIe siècle dont plusieurs membres furent directeurs de l'Imprimerie royale du Louvre.

crampe [*kran-pe*] n. f. (du germ. *kramp,* recourbé). Contraction convulsive et douloureuse de certains muscles. *Crampes d'estomac,* tiraillements douloureux dans cet organe. (V. GASTRALGIE.) Sorte de crampon. Adjectiv. *Goutte crampe,* celle qui contracte les membres.

— ENCYCL. La crampe se produit à la suite d'une fatigue considérable ou lorsqu'un membre reste dans une fausse position. Elle peut apparaître chez les femmes enceintes, dans le choléra, etc. Enfin, il existe des crampes professionnelles, chez les pianistes, les écrivains, etc. Le traitement consiste, dans le premier cas, à accélérer la circulation par des massages; dans le deuxième cas, à traiter la maladie. Dans les crampes professionnelles, on emploie souvent avec succès l'électricité.

Crampel (Paul), explorateur français, né à Nancy en 1864, assassiné à El-Kouti, dans l'Afrique centrale, en 1891.

crampon [*kran*] n. m. Pièce de métal recourbée, servant à lier, à retenir ou à saisir fortement. Bouts recourbés des fers d'un cheval. Racine adventive : *les crampons du lierre. Fig.* et *fam.* Personne d'une importunité tenace.

Crampons : 1. De chemin de fer; 2. De sceellement; 3. Pour chevaux.

cramponnant [*kran-po-nan*], **e** adj. *Bot.* En forme de crampon. *Pop.* Importun.

cramponné [*kran-po-né*], **e** adj. *Blas.* Se dit des pièces dont les extrémités sont en forme de crampon : *croix cramponnée.*

cramponner [*kran-po-né*] v. a. Attacher avec un crampon. *Pop.* Retenir indiscrètement, importuner : *cramponner quelqu'un.* **Se cramponner** v. pr. S'accrocher. *Fig.* S'attacher fortement.

cramponnet [*kran-po-nè*] n. m. Petit crampon. Pièce de fer dans laquelle se meut le pêne d'une serrure.

Crampton (Thomas Russell), ingénieur et mécanicien anglais, né à Broadstairs (1816-1888); inventeur d'une des premières locomotives à grande vitesse, dite *machine Crampton.*

cran n. m. (du lat. *crena,* entaille). Entaille dans un corps dur, pour en accrocher ou arrêter un autre. *Fig. Monter, baisser d'un cran,* gagner, perdre en importance ou en valeur.

Cranach.

cran n. m. Nom du raifort sauvage.

cran n. m. Action de caréner : *mettre un vaisseau en cran.*

Cranach [*nak*] (Lucas MULLER, dit), peintre allemand, né à Kronach (lat. *Cranacha*), m. à Weimar (1472-1553). On lui doit de magnifiques estampes, qui se distinguent par une grâce légère et suave. Citons de lui : *le Martyre de sainte Catherine,* le *Crucifiement,* le *Baptême,* etc. Il fut l'ami de Luther.

cranage n. m. Action de craner.

cranage n. m. Syn. de CARÉNAGE.

Cranaüs [*uss*], roi légendaire d'Athènes. Il aurait été successeur de Cécrops.

crancelin n. m. *Blas.* Figure qui est un fragment de couronne à fleurons posé en bande : *le crancelin figure dans les armes de Saxe.* (V. la planche BLASON.)

crâne n. m. (gr. *cranion*). Boîte osseuse, qui contient le cerveau chez les vertébrés.

— ENCYCL. Le crâne est une vaste boîte osseuse qui renferme le cerveau. Chez l'homme, il est constitué par huit os juxtaposés : le *frontal,* l'*ethmoïde,* le *sphénoïde,* l'*occipital,* les deux *temporaux* et les deux *pariétaux.* Le crâne apparaît de très bonne heure durant la gestation et il existe chez tous les vertébrés, soit à l'état cartilagineux, soit à l'état osseux. Sa capacité, ses dimensions sont l'objet de mesures surtout étudiées en anthropologie et qui sont caractéristiques de chaque race. Les lésions du crâne sont graves, car elles ont toujours une répercussion sur le cerveau.

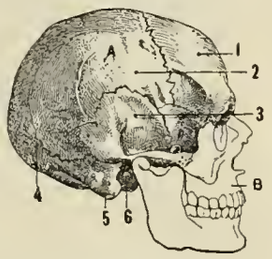

Crâne : A, boîte crânienne; B, face. 1. Os frontal; 2. Pariétal; 3. Temporal; 4. Occipital; 5. Apophyse mastoïde; 6. Conduit auditif.

crâne adj. et n. Fier et décidé : *air crâne.* ANT. **Poltron, craintif, couard, capon.**

Crane (Walter), peintre, illustrateur et socialiste anglais, né à Liverpool en 1845, d'un talent plein d'imagination et de poésie.

crânement [*man*] adv. D'une manière crâne.

cranequin [*kin*] n. m. (allem. *krælınchen*). *Archéol.* Petit cric pour tendre les arbalètes à main.

cranequinier [*ki-ni-é*] n. m. Au XVe s., Arbalétrier à cheval, armé du cranequin.

Cranequinier (XVe s.).

craner [*né*] v. a. Faire des entailles au bas des dents d'une roue, pour les bien détacher.

crâner [*né*] v. n. Faire le fanfaron.

crânerie [*ri*] n. f. (de *crâne,* adj.). Fierté, décision. ANT. **Couardise, poltronnerie.**

crâneur, euse [*eu-ze*] n. Qui fait acte de crânerie, de fanfaronnade.

crangon n. m. Genre de crustacés, comprenant de nombreuses espèces réparties dans toutes les mers. (Le type est le crangon commun, *crevette grise* ou *salicoque* des mers d'Europe. D'un gris transparent pendant la vie, la crevette grise ne rougit pas à la cuisson.)

craniectomie [*ék-to-mi*] n. f. (de *crâne,* et du gr. *ektomé,* section). Résection d'une partie des os du crâne. (La craniectomie a été pratiquée dans certains cas de suture prématurée des os du crâne, pour remédier à l'arrêt de développement du cerveau.)

cranien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte au crâne : *os craniens.*

cranioclasie [*zi*] n. f. Extraction de la tête du fœtus par broiement, à l'aide du cranioclaste.

cranioclaste n. m. *Chir.* Syn. de CÉPHALOTRIBE.

craniographe n. m. Anatomiste qui s'occupe de l'étude spéciale du crâne.

craniographie [*fi*] n. f. Description du crâne. Études spéciales du crâne.

craniographique adj. Qui a rapport à la craniographie : *études craniographiques.*

cranioïde adj. Qui ressemble à un crâne.

craniologie, craniologique. V. CRANOLOGIE, CRANOLOGIQUE.

craniomalacie [*si*] n. f. Déformation des os du crâne, due à une amincissement des os et qui s'observe chez certains rachitiques.

craniomètre n. m. Compas d'épaisseur, pour mesurer les divers diamètres du crâne.

craniométrie [*trî*] n. f. Mesure du crâne.

craniométrique adj. Qui concerne la craniométrie : *compas craniométrique.*

cranioscopie [*os-ko-pî*] n. f. (du gr. *kranion,* crâne, et *skopein,* examiner). Science qui a pour but de déterminer, par l'inspection du crâne, les qualités intellectuelles et morales.

craniostat [*os-ta*] n. m. Planche sur laquelle on fixe les crânes reposant sur leur plan alvéolo-condylien, pour en étudier les caractères anthropologiques.

craniotome n. m. Instrument avec lequel on coupe les os du crâne d'un enfant mort, quand l'accouchement ne peut s'opérer autrement.

craniotomie [*mî*] n. f. Section du crâne d'un enfant au moyen du craniotome.

craniste [*nis-te*] n. Animal pourvu d'un crâne.

Cranmer [*mèr*] (Thomas), archevêque de Cantorbéry, né à Aslacton (1489-1556), favori de Henri VIII, promoteur de la Réforme en Angleterre. Il publia, en 1552, les quarante-deux articles qui sont devenus le symbole de foi de l'Église anglicane. Brûlé comme hérétique sous Marie Tudor.

crannoge [*kran'-no-je*] n. m. Ancienne forteresse, généralement construite sur une île, des anciens chefs irlandais.

cranoir n. m. Lime employée par les horlogers pour craner les roues dentées.

cranologie ou **craniologie** [*ji*] n. f. (du gr. *kranion,* crâne, et *logos,* discours). Étude du crâne dans ses rapports avec les aptitudes et les instincts. Syn. PHRÉNOLOGIE

cranologique ou **craniologique** adj. Qui a rapport à la cranologie ou craniologie.

cranologiste ou **craniologiste** [*jis-te*] n. Personne qui s'occupe de cranologie.

Cranon, v. de Thessalie, près de Larisse, où Antipater et Cratère défirent les Athéniens et les Étoliens, en 322 av. J.-C.

cranquillier [*ki, ll* mll., *é*] n. m. Nom vulgaire du chèvrefeuille sylvestre.

Cransac, comm. de l'Aveyron, arr. et à 36 kil. de Villefranche, sur l'Ennas; 6.950 hab. Ch. de f. Orl. Houille; sources minérales sulfatées calciques.

Craon [*kran*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 20 kil. de Château-Gontier, sur l'Oudon, affl. de la Mayenne; 3.980 h. (*Craonnais*). Ch. de f. O. Patrie de Volney. Elevage de porcs (*race craonnaise*). — Le cant. a 13 comm. et 11.880 hab.

Craon (Pierre de), seigneur français du XIVe siècle, qui tenta d'assassiner, à Paris, le connétable Olivier de Clisson en 1391.

Craonne [*kra-ne*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 20 kil. de Laon; 630 h. (*Craonnais*). Fabrique de chaises. Napoléon y vainquit les Alliés, les 6 et 7 mars 1814. — Le cant. a 40 comm. et 9.130 hab.

craouillasse, craouille et **craouillère** [*ll* mll.] n. f. Nom vulgaire de la pie-grièche.

crapaud [*pô*] n. m. (orig. germ.). Genre d'amphibiens anoures insectivores, à formes lourdes et trapues, non venimeux : *le crapaud est un insectivore très utile dans les jardins. Fig. Laid comme un crapaud,* très laid. *Avaler un crapaud,* faire une chose très pénible. *Crapaud volant,* engoulevent. *Mob.* Petit fauteuil évasé et bas. Adjectiv. : *un fauteuil crapaud. Art vétér.* Ulcère de la sole et de la fourchette du cheval. Affût de mortier plat et sans roues. Petite pièce d'artifice en forme de boudin plusieurs fois replié sur lui-même et qui saute en faisant explosion. Mâchoire en fer pour maintenir la barre du gouvernail. Défaut dans un diamant. *Fam.* Gamin, enfant.

Crapaud.

— ENCYCL. *Zool.* Les crapauds ont les quatre membres assez courts et, par suite, ne peuvent sauter. Ils rendent de grands services en détruisant les insectes et mille petits animaux nuisibles; aussi, malgré leur aspect repoussant, doit-on éviter de les détruire. Les crapauds sont répandus sur tout le globe; le *crapaud commun* d'Europe atteint parfois 15 centimètres et pèse 1 kilogramme; il vit dans des trous et ne chasse que la nuit. En hiver, il s'enfouit dans des crevasses. Le plus grand des crapauds est l'*ajua* (*bufo marinus*) de l'Amérique du Sud, qui peut atteindre 22 centimètres de large.

Crapaud.

— *Art vétér.* On pense aujourd'hui que le crapaud est d'origine parasitaire et on le traite à la fois par des substances antiseptiques et destructives des fongosités et par des dépuratifs internes à base d'arsenic.

crapaudaille [*pô-da, ll* mll., *e*] n. f. *Fam.* Tas de crapauds. Ramassis de gens méprisables. Syn. CRAPAUDINE.

crapaudé, e [*pô*] adj. Se dit d'un arbre qui a l'écorce toute ridée.

crapaudeau [*pô-dô*] n. m. Petite pièce d'artillerie du moyen âge.

crapaudière [*pô*] n. f. Lieu plein de crapauds. Lieu humide et sale.

crapaudin [*pô*] n. m. Plaque creuse, en fer ou en cuivre, pour tourner les fers à friser l'étoffe.

crapaudine [*pô*] n. f. Dent pétrifiée, que l'on croyait être une pierre provenant de la tête des crapauds. Plante vulnéraire qui croît dans les lieux incultes. Plaque métallique percée, ou grille, qui, à l'entrée d'un tuyau, arrête les ordures. Soupape de baignoire. Godet de fer qui reçoit le gond d'une porte. Pièce dans laquelle tourne un pivot vertical. *Cuis. A la crapaudine,* manière d'accommoder les jeunes poulets, les pigeons et qui consiste à les désosser, à les aplatir, à leur

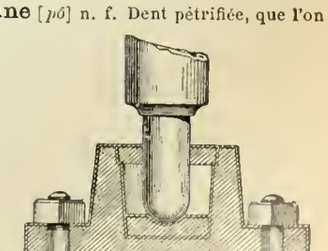
Crapaudine simple.

écraser les ailes et les pattes, ce qui leur donne l'aspect d'un crapaud, et à les faire cuire sur le gril.

crapelet [*lè*] n. m. Jeune crapaud.

crapelu n. m. Variété de crabe tourteau.

Craponne ou **Craponne-sur-Arzon**, ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 36 kil. du Puy; 3.830 h. Bestiaux; grand commerce de dentelles. — Le cant. a 6 comm. et 8.360 hab.

Craponne (CANAL DE), canal d'irrigation, construit vers 1558 par Adam de Craponne, pour fertiliser la plaine de la Crau, de la Durance au Rhône, entre Mallemort et Arles. La surface qu'il féconde est évaluée à 18.000 hectares.

Craponne (Adam de), ingénieur français, né à Salon (1519-1559). Il a donné son nom au canal destiné à fertiliser la Crau.

crapoussin [*pou-sin*], **e** n. *Pop.* Personne de petite taille et contrefaite.

crapser [*krap-sé*] v. n. *Arg.* Mourir.

crapule n. f. (du lat. *crapula*, ivresse). Vile débauche : *vivre dans la crapule.* Gens crapuleux : *fréquenter la crapule.*

crapuler [*lé*] v. n. Vivre dans la crapule. (Peu us.)

crapuleusement [*leu-ze-man*] adv. D'une manière crapuleuse.

crapuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui se plaît dans la crapule : *mœurs crapuleuses.*

crapulos [*loss*] n. m. *Pop.* Cigare d'un sou.

craquant [*kan*], **e** adj. Qui craque.

craque [*kra-ke*] n. f. Cavité pleine de cristaux dans une roche.

craque [*kra-ke*] n. f. *Fam.* Mensonge, hâblerie : *conter des craques.*

craquelage [*kra-ke*] n. m. Fabrication de la porcelaine craquelée.

craquelé, e [*kra-ke*] adj. Dont l'émail est fendillé, en parlant d'une poterie. N. m. Procédé employé pour craqueler la porcelaine.

craquèlement ou **craquellement** [*kè-le-man*] n. m. Etat de ce qui est craquelé.

craqueler [*ke-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il craquelle.*) Fendiller la glaçure : *craqueler de la porcelaine.*

Craquelins.

craquelin [*kra-ke*] n. m. Biscuit sec, qui craque sous la dent. *Mar.* Bâtiment, dont la charpente, trop faible, joue et craque à la mer. *Fig.* et *fam.* Homme chétif, faible. Syn. de CRAQUELOT.

craquelot [*ke-lo*] n. m. Crustacé qui vient de changer de peau. Hareng saur nouveau, peu salé et peu fumé. (On dit aussi CRAQUELIN.)

craquelotière [*ke-lo*] n. f. Femme qui prépare les harengs saurs dit *craquelots.*

craquelure [*kra-ke*] n. f. Fendillement du vernis et de la couleur.

craquement [*ke-man*] n. m. Bruit sec que fait un corps qui craque : *le craquement d'une boiserie.*

craquer [*kra-ké*] v. n. (de *crac*). Produire un bruit sec en éclatant, en se déchirant, etc. : *la neige durcie craque sous les pieds. Fig.* Etre ébranlé, se désorganiser : *les vieux systèmes craquent. Fam.* Se vanter faussement, faire le hâbleur. *Dire des craques*, mentir.

craquerie [*ke-ri*] n. f. *Fam.* Menterie, hâblerie.

craquet [*kè*] n. m. Espèce de varech.

craquetant [*ke-tan*], **e** adj. Qui fait entendre un craquètement.

craquètement [*kè-te-man*] n. m. Petit craquement. Convulsion dans les muscles de la mâchoire, qui fait craquer les dents. Cri de la cigogne, de la grue, etc.

craqueter [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il craquette.*) Craquer souvent et à petit bruit. Se dit aussi du bruit de certains oiseaux : *la cigogne craquette.*

craquette [*kè-te*] n. f. Petit billot de fer, sur lequel les tailleurs repassent les boutonnières. Ecume que l'on retire du beurre que l'on a fait fondre.

craqueur, euse [*kra-keur, eu-ze*] n. *Pop.* Menteur, hâbleur.

craqure [*ku-re*] n. f. Fente, fissure d'une tôle, d'un coussinet.

crase [*kra-ze*] n. f. (du gr. *krasis*, mélange). Contraction dans laquelle le son des voyelles contractées disparaît et se trouve remplacé par un autre. Ex. : *du* pour *de le.* Mélange normal des parties constituant les liquides dans l'économie animale. ANT. Diérèse.

craspédie [*kras-pé-di*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères d'Australie, à forme plate.

craspédotes [*kras-pé*] n. f. pl. Ordre d'hydroméduses, comprenant des colonies de petits polypes, de polypes isolés ou de petites méduses appelées aussi *hydroïdes.* S. une *craspédote.*

crassamentum [*kra-sa-min-tom'*] n. m. (m. lat.). Caillot qui se forme dans le sang d'une saignée.

crassane [*kra-sa-ne*] ou **crassanne** [*sa-ne*] n. f. Espèce de poire fondante, très estimée. (On dit aussi CRASANE et CRESANE.)

crassatelle [*kra-sa-tè-le*] n. f. Genre de mollusques, comprenant des formes moyennes à coquilles allongées, vivant dans les mers chaudes.

crasse [*kra-se*] n. f. (du lat. *crassus*, épais). Ordure qui s'amasse sur la peau, les vêtements, etc. *Fig.* Basse extraction, misère. Scorie, écume des métaux en fusion. *Fig.* Avarice sordide. *Pop.* Mauvais tour, vilenie : *faire une crasse à quelqu'un.*

crasse [*kra-se*] adj. f. (du lat. *crassus*, épais). Grossière, sordide, épaisse : *ignorance crasse.*

crassement [*kra-se-man*] n. m. Action de crasser. Etat d'une arme crassée : *le crassement d'un canon, d'un fusil.*

crassement [*kra-se-man*] adv. D'une manière crasse : *traiter crassement des hôtes.*

crasser [*kra-sé*] v. a. Remplir de crasse. Se **crasser** v. pr. Se couvrir de crasse.

crasseux, euse [*kra-seû, eu-ze*] adj. Couvert de crasse : *chapeau crasseux. Fig.* Très avare : *homme crasseux.* Substantiv. : *un crasseux.*

crassicaude [*kra-si-kô-de*] adj. Qui a une queue épaisse.

crassicaule [*kra-si-kô-le*] adj. Se dit des plantes qui ont la tige épaisse et charnue.

crassicorne [*kra-si*] adj. *Hist. nat.* Qui a des cornes ou des antennes épaisses.

crassier [*kra-si-é*] n. m. Lieu où l'on sépare les déchets et impuretés du minerai.

crassifolié [*kra-si*] adj. *Bot.* Qui a des feuilles épaisses.

crassilingues [*kra-si-lin-ghe*] n. m. pl. Sous-ordre de reptiles sauriens, comprenant les geckos et les iguanes et caractérisés par leur langue charnue. S. un *crassilingue.*

crassilobé [*kra-si*] adj. *Bot.* Qui a des lobes épais.

crassinervé, e [*kra-si*] adj. *Bot.* Qui a des nervures fortement saillantes.

crassipenne [*kra-si-pè-ne*] adj. *Bot.* Qui a de fortes épines.

crassulacées [*kra-su-la-sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, renfermant des plantes herbacées et des sous-arbrisseaux à feuilles charnues. S. une *crassulacée.*

Crassule.

— ENCYCL. Les crassulacées, dites vulgairement *plantes grasses*, d'après leur aspect charnu, habitent les lieux arides des régions tempérées. Plusieurs sont cultivées pour leur port remarquable et les vives couleurs de leurs fleurs.

crassule [*kra-su-le*] n. f. Genre de plantes grasses ornementales, à belles fleurs rouges.

Crassus [*sass*] (Lucius Licinius), orateur et consul romain (140-91 av. J.-C.). Cicéron prisait fort ses qualités oratoires.

Crassus, homme politique romain, né vers 115 av. J.-C, assassiné en 53 av. J.-C., dans une entrevue avec le général des Parthes qu'il était chargé de combattre. Attaché au parti de Scylla, il s'enrichit des dépouilles des proscrits. Il forma avec César et Pompée le premier triumvirat. C'était un politicien intéressé et médiocre, puissant seulement par sa richesse : on l'appelait *Crassus le Riche.* Le roi parthe Orodes lui coupa la tête, fit fondre de l'or et le lui versa dans la bouche en disant : « Rassasie-toi maintenant de ce métal, dont tu as été si avide pendant ta vie. »

crat [*kra*] ou **crèat** [*krè-a*] n. m. Nom vulgaire de l'esturgeon.

cratère n. m. (du lat. *crater*, vase à boire). Coupe à deux anses, où les anciens servaient le vin. Ouverture par laquelle un volcan vomit sa lave, sa fumée, ses cendres, etc. : *le lac Pavin est un cratère qui s'est empli d'eau.* Orifice d'un fourneau de verrerie.

— ENCYCL. *Géol.* Le cratère d'un volcan présente ordinairement un cône en forme d'entonnoir. Il est dit *central* quand il occupe le sommet du volcan; il est *adventif* quand il s'ouvre au flanc de la montagne. Il existe d'ailleurs des *cratères d'effondrement*, qui résultent, comme leur nom l'indique, d'un affaissement de la roche sous-jacente; tels sont les cratères de Kilauea et du Mauna-Loa. L'exhaussement des cratères est produit non par le soulèvement du sol, mais par l'entassement régulier des débris volcaniques. Certaines îles (Santorin, les Lipari, etc.), ne sont que des cratères émergés.

Cratère, un des généraux et amis d'Alexandre, auquel il parlait avec une courageuse franchise, m. en 321, gouverneur de la Macédoine et de la Grèce, conjointement avec Antipater; il fut vainqueur des Athéniens à Cranon en 322 av. J.-C., et tué dans un combat contre Eumène.

craterelle [*rè-le*] n. f. Variété de champignon comestible à chapeau relevé.

cratériforme adj. Qui a la forme d'un cratère de volcan.

Cratès [*tèss*] **d'Athènes**, poète comique de l'ancienne comédie attique (ve s. av. J.-C.). Il fut le premier à rompre avec les traditions de la comédie politique, et attaqua les mœurs, non les personnes.

Cratès de Thèbes, philosophe grec de l'école cynique, disciple de Diogène (ive s. av. J.-C.).

Cratès de Mallos, grammairien et stoïcien grec (ie s. av. J.-C.). Il ouvrit à Pergame une école célèbre.

craticulaire [*lè-re*] adj. (de *craticule*). En forme de grille à petits carreaux : *réseau craticulaire.*

craticule n. f. (lat. *craticula*). Grille surmontant un cendrier.

craticuler [*lé*] v. a. Syn. de GRATICULER.

Cratinos [*noss*], poète grec du ve siècle avant J.-C., un des principaux représentants de la comédie ancienne.

Cratippe, philosophe grec de l'école péripatéticienne, né à Mytilène (ier s. av. J.-C.).

Cratyle (*le*), dialogue de Platon, où le philosophe traite de l'origine du langage (ive s. av. J.-C.). Le style, plein de finesse et d'élégance, est un parfait modèle d'atticisme.

Crau [*krô*] (la), vaste plaine d'alluvions, caillouteuse et généralement stérile des Bouches-du-Rhône, mais dont certaines parties, grâce à des canaux d'irrigation (canal de Craponne entre autres), offrent une certaine fertilité (céréales, vignes, pâturages). Traversée par le canal de Craponne.

Crau (La), comm. du Var, arr. et à 13 kil. de Toulon; 3.320 h. Cb. de f. P.-L.-M. Vins, liqueurs; huileries.

Crauk (Gustave-Adolphe-Désiré), sculpteur français, né à Valenciennes, m. à Meudon (1827-1905); auteur du *Monument de Coligny*, de *la Victoire couronnant le drapeau français.*

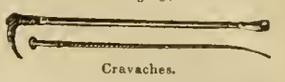

Cravaches.

cravache n. f. (allem. *karbatsche*). Houssine de cuir tressé, etc., dont se servent les cavaliers. *Etre à la cravache*, se dit d'un cheval de course que son jockey est obligé de frapper à la cravache.

cravachée [*ché*] n. f. Application de coups de cravache.

cravacher [*ché*] v. a. Frapper avec la cravache : *cravacher un cheval.*

cravan n. m. Sorte d'oie (berniele). Anatife ou gland de mer.

Cravant [*van*], comm. de l'Yonne, arr. et à 17 kil. d'Auxerre, sur l'Yonne; 1.050 h. Vignobles. Ch. de f. P.-L.-M. Victoire des Anglais sur les Français (1423). — Comm. du Loiret, arr. et à 25 kil. d'Orléans; 1.160 h. Défaite des troupes allemandes en 1870.

cravate n. m. et adj. (pour *croate*). Cheval de Croatie. *Royal cravate.* Sous l'ancienne monarchie, régiment de cavalerie légère, d'origine croate et dont l'uniforme était analogue à celui des hussards.

cravate (dér. du précéd.) n. f. Morceau d'étoffe qui se noue autour du cou, ou à la hampe d'un drapeau, etc. *Mar.* Cordage fort. *Cravate de chanvre*, la corde de la potence. Insigne des grades élevés de différents ordres : *cravate de commandeur. Lutte.* Coup de lutte, dangereux et généralement interdit, dans lequel on s'empare du menton de l'adversaire pour exécuter un mouvement de torsion, tandis que de la main droite, collée sur l'avant-bras gauche, on noue vigoureusement la prise. (V. pl. LUTTE.)

— ENCYCL. Il faut éviter de trop serrer les cravates et d'en employer de trop dures; il faut toujours laisser libre la circulation du sang. Cette recommandation est surtout à observer par les personnes qui se livrent à des travaux intellectuels ou sédentaires.

Les cravates se font en soie, en mousseline, en batiste, etc. Il est à noter que la cravate, qui était autrefois une partie du vêtement destinée à protéger le cou (comme aujourd'hui encore chez les militaires), est devenue un pur ornement de toilette, destiné à garnir le devant de la chemise; de là les formes actuelles de certaines cravates, qui ne font même plus le tour du cou.

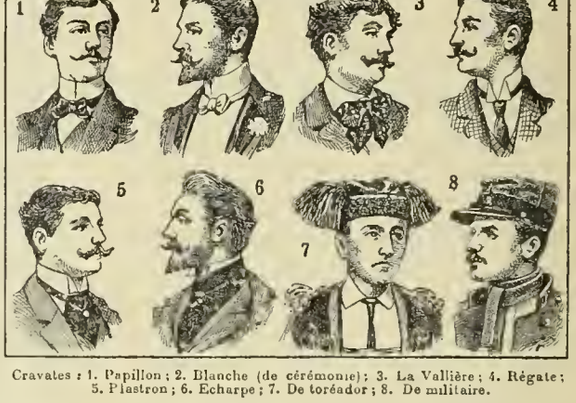

Cravates : 1. Papillon; 2. Blanche (de cérémonie); 3. La Vallière; 4. Régate; 5. Plastron; 6. Echarpe; 7. De toréador; 8. De militaire.

cravater [*té*] v. a. Mettre, arranger une cravate à : *cravater un enfant.* Etre disposé autour du cou de : *ruban qui cravate bien quelqu'un.* Se **cravater** v. pr. Mettre sa cravate.

cravatier [*ti-é*] n. m. Qui fabrique ou vend des cravates.

crave n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant des corbeaux de montagne à bec allongé et un peu courbe : *les craves, répandus dans les montagnes d'Europe, nichent dans les anfractuosités de rochers, les vieilles tours, les clochers, etc.*

Craven (Pauline DE LA FERRONNAYS, dame Augustus), femme auteur française, née à Londres, m. à Paris (1808-1891); auteur du célèbre et touchant *Récit d'une sœur.*

cravichon n. m. Nom vulgaire du prunellier.

craw-craw [*kra-ou-kra-ou*] n. m. Affection parasitaire, occasionnée par une filiaire microscopique : *dans le craw-craw, la peau présente des papules et une vésication pustuleuse.*

Crawford (Francis Marion), romancier américain, né à Bagni di Lucca (Toscane) en 1854. Il a pris la plupart des sujets de ses romans dans la vie italienne : *Saracinesca, Sant'Ilario, Don Orsino.* Citons aussi *Francesca de Rimini.*

crayer [*krè-ié*] n. m. Bâtiment portant trois mâts à pible, en usage sur la Baltique.

crayer [*krè-ié*] n. m. Cendre de charbon, nitrifiée par un feu ardent.

crayer [*krè-ié*] v. a. (Se conjugue comme *balayer.*) Marquer avec de la craie.

Crayer [*krè-ièr'*] (Gaspard **de**), peintre flamand, élève de Rubens, né à Anvers, m. à Gand (1584-1669). Il a peint, dans une couleur audacieuse, des sujets religieux.

crayère [*krè-iè-re*] n. f. Lieu d'où l'on extrait de la craie.

crayeux, euse [*krè-ieû, eu-ze*] adj. De la nature de la craie : *sol crayeux.*

crayon [*krè-ion*] n. m. (de *craie*). Sorte de marne. Morceau de minerai tendre, propre à dessiner ou à écrire : *crayon de graphite.* (Se dit particulièrement d'une petite gaîne de bois renfermant une baguette de substance terreuse ou métallique

propre à écrire, tracer, dessiner.) *Fig.* Dessin au crayon : *des crayons comiques.* Manière de dessiner : *avoir le crayon moelleux. Fig.* Style, description, portrait. *Méd.* Substance médicamenteuse, coulée dans un moule cylindrique.

— Encycl. Les *crayons noirs* sont faits soit de graphite ou de mine de plomb, soit d'argile et de plombagine (crayons Conté); les *crayons de couleur* sont obtenus par mélange d'argile avec divers oxydes métalliques agglutinés au moyen d'une dissolution de gomme arabique; c'est ainsi que les crayons rouges sont obtenus avec du vermillon pulvérisé, les crayons bleus avec du bleu de Prusse, les crayons jaunes avec de l'orpiment, etc. Les *crayons à copier* sont faits d'un mélange de kaolin en poudre, graphite, gomme arabique auquel on ajoute quelques gouttes de violet-bleu d'aniline en dissolution concentrée. Ce crayon laisse sur le papier un trait gris qui devient violet si on l'humecte d'un peu d'eau. Il se décalque sur papier non collé, comme l'encre communicative.

crayonnage [*kré-io-na-je*] n. m. Dessin fait au crayon.

crayonner [*krè-io-né*] v. a. Dessiner avec un crayon. Faire des traits au crayon sur. Esquisser : *crayonner à la hâte un croquis. Fig.* Dépeindre, décrire.

crayonneur [*krè-io-neur*] n. m. Mauvais dessinateur. (Peu us.)

crayonneux, euse [*krè-io-neû, eu-ze*] adj. De la nature du crayon.

crayonniste [*krè-io-nis-te*] n. Personne qui vend des crayons. Dessinateur au crayon.

créable adj. Qui peut être créé.

créadier [*di-é*] n. m. Espèce de filet sans manche centrale.

créance n. f. (du lat. *credere*, croire). Croyance, foi : *cela ne mérite aucune créance. Donner créance*, rendre croyable. Crédit, confiance : *perdre toute créance.* Droit que l'on a d'exiger quelque chose de quelqu'un : *bonne, mauvaise créance.* Titre qui établit ce droit : *créance hypothécaire, chirographaire. Lettres de créance*, lettres que remet un diplomate, à son arrivée, au chef du gouvernement auprès duquel il est accrédité. Ant. **Dette.**

— Encycl. *Dr.* On distingue :

1° Les créances *chirographaires* (du gr. *kheir*, main, et *graphein*, écrire), qui résultent d'un acte généralement sous seing privé (quelquefois authentique), n'emportant pas hypothèque. Le prix des biens du débiteur est partagé proportionnellement au montant de chaque créance; ces créances sont des droits *personnels*, qui s'exercent seulement sur les personnes liées par les obligations qui y correspondent.

2° Les créances *hypothécaires*, qui résultent d'un titre emportant hypothèque, c'est-à-dire un droit de suite sur les immeubles du créancier et un droit de préférence sur les créanciers chirographaires;

3° Les créances *privilégiées*, auxquelles la loi accorde un droit de préférence sur toutes les autres, même hypothécaires, dans l'ordre des payements.

Le créancier a un droit de gage général sur tous les biens du débiteur dont il peut exercer les droits et les actions qui n'ont pas un caractère absolument personnel (par exemple, une demande en divorce), et la loi lui accorde l'action *paulienne* ou *révocatoire*, qui lui permet de faire révoquer les actes faits en fraude et qui auraient compromis la solvabilité du débiteur.

Créances, comm. de la Manche, arr. et à 24 kil. de Coutances; 1.830 h. Culture maraîchère.

créancier [*si-é*], **ère** n. Personne à qui il est dû de l'argent, ou quelque chose susceptible d'évaluation. Ant. **Débiteur.**

créat [*kré-a*] n. m. (ital. *creato*). Sous-écuyer dans un manège. v. crat.

créateur, trice n. (lat. *creator, trix*). Qui crée. Inventeur, premier auteur. Absol. *Le Créateur*, Dieu. Adjectiv. : *génie créateur.* Ant. **Destructeur.**

créatianisme [*si-a-nis-me*] n. m. *Théol.* Opinion de ceux qui croient que Dieu crée chaque âme au moment de la conception : *le créatianisme, sans être un article de foi, est généralement enseigné dans l'Eglise.*

créatif, ive adj. Qui a la vertu de créer.

créatine n. f. Principe immédiat contenu dans la chair des animaux : *la créatine a été découverte par Chevreul.*

créatinine n. f. Alcaloïde qui se trouve dans la chair musculaire et dans le sang; *la créatinine a été découverte par Liebig.*

création [*si-on*] n. f. Action de créer. Acte divin tirant le monde du néant. L'univers, l'ensemble des êtres créés. Fondation, établissement : *création d'emplois, de rentes,* etc. Invention, production : *les créations du génie, de la mode.* Action, pour un artiste dramatique ou lyrique, de jouer, de chanter le premier un rôle. Ce rôle lui-même. Ant. **Destruction, anéantissement.**

Création des êtres organisés (*Histoire de la*), par Haeckel, conférences scientifiques sur la doctrine de l'évolution en général et celle de Lamarck, Gœthe et Darwin en particulier.

créationisme [*si-o-nis-me*] n. m. Théorie de la création des animaux et des plantes, fondée sur le texte de la Genèse, pris au sens littéral : *le créationisme voit dans chaque espèce un type immuable.*

Prosper Crébillon.

créature n. f. (lat. *creatura*). Tout être créé. L'homme, par opposition à Dieu. Personne méprisable. *Fig.* Protégé : *les créatures du ministre.*

Crébillon (Prosper Jolyot, dit), poète tragique français, né à Dijon, m. à Paris (1674-1762); auteur de pièces estimables : *Atrée et Thyeste, Rhadamiste et Zénobie,* etc., mais où le tragique touche souvent à l'horreur. — Son fils, Claude, romancier, né et m. à Paris (1707-1777), produisit des ouvrages de mérite, mais gâtés par une licence vraiment excessive : *le Sopha, les Egarements du cœur et de l'esprit,* etc.

crebleu interj. Sorte de juron. Abréviation de *sacrebleu.*

Crécelle.

crécelle [*sè-le*] n. f. Moulinet de bois très bruyant, qui, dans certains pays, remplace la cloche le jeudi et le vendredi de la semaine sainte. Jouet analogue. *Fig.* Personne bavarde : *quelle crécelle! Voix de crécelle,* criarde.

crécerelle [*re-le*] n. f. Oiseau de proie du genre faucon, appelé aussi communément *émouchet.*

Crécerelle.

crèche n. f. (anc. all. *krippja*). Mangeoire pour bestiaux. Mangeoire de ce genre, où fut déposé Jésus naissant. Berceau. Asile où l'on reçoit pendant le jour les enfants pauvres âgés de moins de deux ans.

— Encycl. *Dr.* Les enfants reçoivent à la crèche, jusqu'à ce qu'ils puissent entrer à l'école maternelle, ou jusqu'à ce qu'ils aient accompli leur troisième année, les soins hygiéniques et moraux qu'exige leur âge.

Crèche d'écurie.

Nulle crèche n'est ouverte sans l'autorisation du préfet : cette autorisation n'est refusée que lorsque les locaux destinés à la crèche ne satisfont pas aux conditions indispensables d'hygiène ou lorsque les personnes qui doivent être préposées à l'établissement ne présentent pas des garanties suffisantes.

Le ministre de l'intérieur et le préfet ont le droit de faire inspecter les crèches.

Si le préfet juge que, par une installation défectueuse ou par défaut de soins, une crèche met en danger la vie ou la santé des enfants, il ordonne la fermeture provisoire de cette crèche. Après trois mises en demeure restées sans effet, et sur avis conforme du conseil départemental d'hygiène, l'autorisation accordée à la crèche est retirée.

Crêches-sur-Saône, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 7 kil. de Mâcon, près de la Saône; 1.230 h. Ch. de f. P. L. M.

crécy n. f. Variété de carotte très estimée, originaire de *Crécy* (Somme). Soupe en purée, faite avec ce légume : *potage crécy.*

Crécy-en-Brie, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 15 kil. de Meaux, sur le Grand Morin, affl. de la Marne; 980 h. (*Créçois*). Ch. de f. Est. — Le cant. a 22 comm., et 10.470 h.

Crécy-en-Ponthieu, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 19 kil. d'Abbeville, sur la Maye, affl. de la Manche; 1.530 h. Brasseries. Philippe de Valois y fut vaincu par Edouard III, en 1346. Patrie du cardinal Lemoine. — Le cant. a 23 comm. et 9.800 h.

Crécy-sur-Serre, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 16 kil. de Laon; 1.830 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 20 comm., et 9.870 h.

crédence [*dan-se*] n. f. (ital. *credenza*). Table pour poser les burettes, le bassin, etc., qui servent à la messe. Meuble de salle à manger, où sont déposés les objets qui doivent servir pendant le repas. Partie d'un buffet de salle à manger, comprise entre le corps inférieur et le corps supérieur et qui sert souvent de dressoir. *Autref.,* buffet dressé auprès d'une table princière pour faire l'essai des mets.

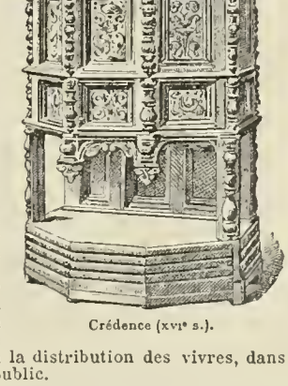

Crédence (XVIe s.).

crédencier [*dan-si-é*] n. m. Celui qui goûtait les mets à la table des princes. Préposé à la distribution des vivres, dans un établissement public.

Credi (Lorenzo di), peintre italien, né et m. à Florence (vers 1459-1537); plein de grâce et de délicatesse (*la Vierge présentant l'enfant Jésus à saint Julien et à saint Nicolas*).

crédibilité n. f. (du lat. *credibilis,* croyable). Raison qui détermine la croyance; qualité d'une chose croyable. Ant. **Incrédibilité, improbabilité, invraisemblance.**

Crédin, comm. du Morbihan, arr. et à 33 kil. de Ploërmel, près de l'Evel; 1.850 h.

crédirentier [*ran-ti-é*], **ère** n. et adj. Qui a des rentes à son crédit.

crédit [*di*] n. m. (ital. *credito;* du lat. *credere,* croire). Réputation de solvabilité. Délai pour le payement : *avoir deux mois de crédit; acheter à crédit. Comm.* Partie d'un compte où l'on écrit sous le nom de quelqu'un ce qui lui est dû par le commerçant, ce qu'on a reçu de lui. *Ouvrir un crédit à quelqu'un,* l'autoriser à prendre à une caisse l'argent dont il aura besoin. *Fig.* Autorité, considération : *avoir du crédit. Fin.* Sommes qui peuvent être dépensées en vertu de la loi du budget. *A crédit,* sans exiger ou sans faire de payement immédiat; inutilement. Créance donnée à une chose : *nouvelle qui prend crédit. Crédit foncier,* établissement qui, sous la surveillance de l'Etat, prête, sur les immeubles, des sommes remboursables à long terme, au moyen d'annuités calculées de manière qu'au terme fixé, l'emprunteur ait acquitté capital et intérêts.

— Encycl. *Compt.* En comptabilité, on nomme *crédit* le côté du grand livre et du livre de comptes courants où doivent être inscrites toutes les sommes remises ou payées par l'ayant-compte. Le crédit est désigné sur les livres par le mot *avoir. Fin* Les *crédits pour les dépenses générales* sont votés par les Chambres. Le ministre des finances ne peut autoriser les payements qui excèdent les crédits ouverts à chaque ministère, et les ministres ne peuvent dépenser au delà des crédits à eux alloués. Ces crédits sont *ordinaires, supplémentaires* ou *extraordinaires.*

Les crédits destinés à faire face aux *dépenses départementales* sont votés par les conseils généraux, qui délibèrent sur le budget départemental présenté par le préfet et réglé par décret.

Les *crédits communaux* sont votés par les conseils municipaux, qui votent le budget présenté par le maire et réglé par le préfet, ou, pour les budgets supérieurs à 3 millions de francs, par décret.

Les commissions administratives des hospices ou bureaux de bienfaisance, votent les *crédits hospitaliers.* V. budget.

— *Econom. soc.* Le crédit, envisagé comme faculté de trouver des prêteurs, est *commercial, public, mobilier, foncier, agricole* ou *maritime.*

Le *crédit commercial* préside aux transactions commerciales ou industrielles. Les instruments sont : le *billet à ordre,* la *lettre de change* et le *billet de banque.*

Le *crédit public* n'est autre chose que le crédit de l'Etat. Il est la mesure de la confiance que les capitalistes accordent au Trésor public, lorsqu'il emprunte pour ses besoins.

Le *crédit mobilier* est celui qui procède de prêts sur dépôts de valeurs mobilières. Il est, dans cette dernière forme, une création des frères Pereire. La pensée en est née de l'insuffisance des moyens de crédit offerts à l'organisation des grandes affaires du pays, de l'isolement où étaient réduites les forces financières, de l'absence d'un centre assez puissant pour les relier entre elles. Elle prit corps, en 1853, par la constitution, au capital de 60 millions de francs, de la *Société générale de crédit mobilier.*

Le *crédit maritime,* destiné à venir en aide à la marine marchande, s'applique à la négociation des connaissements, au prêt à la grosse et à l'hypothèque maritime.

Crédit foncier. Le crédit foncier est celui qui est fait à la propriété immobilière, terres et constructions, moyennant le consentement, par l'emprunteur, d'une hypothèque en faveur du prêteur. Pour faciliter, en France, les opérations d'emprunts sur immeubles, il a été créé, en 1852, une grande banque spéciale dite *Crédit foncier,* qui jouit de larges privilèges et qui a des succursales dans tous les départements. Le gouverneur et les deux sous-gouverneurs en sont nommés par l'Etat. Le capital social est actuellement de 170.500.000 francs, divisés en 341.000 actions de 500 francs, et il pourra s'élever jusqu'à 200 millions de francs. Cette banque fait deux sortes de prêts bien distincts et amortissables par annuités : 1° les prêts fonciers, pour lesquels elle émet dans le public des obligations foncières; 2° les prêts aux départements, communes et établissements publics, pour lesquels elle émet des obligations communales. En résumé, elle est l'intermédiaire entre les prêteurs capitalistes qui souscrivent ses obligations d'une part, et les emprunteurs hypothécaires et les communes d'autre part. Les obligations foncières et communales sont insaisissables, comme les rentes sur l'Etat.

Le Crédit foncier ne prête aux particuliers que sur première hypothèque. Le prêt ne peut, en aucun cas, excéder la moitié de la valeur de la propriété, le tiers s'il s'agit de vignes ou de bois. Nul prêt ne peut être réalisé qu'après l'accomplissement des formalités prescrites pour purger les hypothèques légales, les actions résolutoires ou rescisoires et les privilèges non inscrits.

Tout propriétaire qui veut emprunter envoie sa demande à l'administration du Crédit foncier, à Paris, ou à l'une de ses succursales. A l'appui de sa demande, il produit : un état de sa propriété, les titres de propriété, les baux ou état des locations, le contrat de mariage ou l'acte de célébration, la déclaration des revenus et charges, la copie certifiée de la matrice cadastrale, la cote des contributions, la police d'assurances contre l'incendie. Il consigne le montant des frais d'estimation de la propriété.

Crédit agricole. Des *sociétés de crédit agricole* peuvent être constituées, soit par la totalité des membres d'un ou plusieurs syndicats professionnels agricoles, soit par une partie des membres de ces syndicats; elles ont exclusivement pour objet de faciliter et même de garantir les opérations concernant l'industrie agricole et effectuées par ces syndicats ou par des membres de ces syndicats. Ces sociétés peuvent recevoir des dépôts de fonds en comptes courants avec ou sans intérêts, se charger, relativement aux opérations concernant l'industrie agricole, des recouvrements et des payements à faire pour les syndicats ou pour les membres de syndicats. Elles peuvent, notamment, contracter les emprunts nécessaires pour constituer ou augmenter les fonds de roulement. Le capital social ne peut être formé par des souscriptions d'actions. Il peut être constitué à l'aide de souscriptions des membres de la société. Ces souscriptions forment des parts nominatives, transmissibles seulement par voie de cession aux membres des syndicats.

Les sociétés de crédit agricole sont des sociétés commerciales, dont les livres doivent être tenus conformément aux prescriptions du Code de commerce. Elles sont exemptes du droit de patente, ainsi que de l'impôt sur les valeurs mobilières.

Avant toute opération, les statuts, avec la liste complète des administrateurs ou directeurs et des sociétaires, indiquant leurs nom, profession, domicile, et le montant de chaque souscription, sont déposés, en double exemplaire, au greffe de la justice de paix du canton où la société a son siège principal.

Les membres chargés de l'administration de la société sont personnellement responsables, en cas de violation des statuts ou des dispositions de la loi, du préjudice résultant de cette violation.

Une avance de 40 millions de francs et la redevance annuelle à verser au Trésor par la Banque de France, en vertu de la convention du 31 octobre 1896, ont été mises à la disposition du gouvernement, pour être attribuées à titre d'avances sans intérêts aux *caisses régionales de crédit agricole* mutuel. Ces caisses escomptent les effets souscrits par les membres des sociétés locales et endossés

par ces sociétés. Elles peuvent faire à ces sociétés les avances nécessaires pour la constitution de leur fonds de roulement. Toutes autres opérations leur sont interdites.

Les caisses régionales ne peuvent faire des opérations qu'avec des caisses locales exclusivement agricoles, organisées et fonctionnant légalement, ne donnant pas plus de 5 pour 100 d'intérêt à leurs porteurs de parts et régulièrement affiliées. V. WARRANTS.

— *Dr. pén. Crédit imaginaire.* Quiconque, soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en simulant un crédit qu'il n'a pas, se fait remettre ou tente de se faire remettre des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharges, et a ainsi escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, est puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 50 francs au moins et de 3.000 francs au plus. Le coupable peut, en outre, être interdit, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, des droits civils et civiques, sans préjudice de peines plus graves, s'il y a crime de faux.

créditer [*di-té*] v. a. (de *crédit*). Inscrire au compte de quelqu'un ce qu'on lui doit : *créditer quelqu'un d'une somme*, ou *une somme à quelqu'un*. Autoriser à prendre chez un banquier, etc. : *créditer un commissionnaire chez un banquier*. ANT. **Débiter.**

créditeur n. m. Celui qui a des sommes portées à son crédit sur des livres de commerce. Adjectiv. : *compte créditeur*. ANT. **Débiteur.**

crédibilité n. f. (du lat. *credere*, supin *creditum*, croire). Disposition à croire sans exiger des preuves.

credo [*cré*] n. m. invar. (m. lat. signif. *je crois*). Premier mot du Symbole des apôtres, qui sert à le désigner. V. SYMBOLE. *Fig.* Les principes sur lesquels on base ses opinions, sa conduite : *c'est mon credo politique*.

credo quia absurdum, mots lat. signif. *je le crois parce que c'est absurde*, paroles attribuées à tort à saint Augustin, qui enseigne seulement que le propre de la foi est de croire sans avoir besoin de comprendre.

crédule adj. (lat. *credulus*). Qui croit trop facilement : *esprit crédule*. ANT. **Défiant, incrédule, sceptique.**

crédulement [*man*] adv. Avec crédulité.

crédulité n. f. de *crédule*). Trop grande facilité à croire. ANT. **Incrédulité, scepticisme.**

crée n. f. Toile de lin qui se fabriquait autref. en Bretagne.

créer [*kré-é*] v. a. (lat. *creare*). Produire une chose, un être qui n'existait pas : *l'homme ne peut rien créer ni rien anéantir*. Engendrer. *Fig.* Inventer : *créer un mot*. Fonder : *créer une académie*. Constituer : *créer une rente. Théâtr. Créer un rôle*, faire une création. (V. ce mot). ANT. **Abolir, détruire, anéantir.**

Crefeld [*kré-félt*] ou **Crefelt,** v. de la Prusse-Rhénane ; 109.000 h. Industrie active, filatures, constructions mécaniques. Défaite des Français par le duc de Brunswick (1758).

Crehen, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 19 kil. de Dinan, près de l'Arguenon ; 1.550 h. Bains de mer et petit port au Guildo.

Creil [*krè-i, l* mll.], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 11 kil. de Senlis, sur l'Oise ; 9.270 h. (*Creillois*). Ch. de f. N. et O. Faïence, verrerie ; forges. — Le cant. a 19 comm. et 39.150 hab.

crème n. f. (du lat. *cremare*, brûler). Résultat de l'oxydation du fer dans le fourneau.

Crema, v. d'Italie (Lombardie), sur le Sério, affl. de l'Adda ; 9.000 h. Dentelles, soieries.

crémage n. m. Demi-blanchiment des fils et des tissus qui précède le lavage définitif.

crémaillère [*ma, ll* mll.] n. f. (b. lat. *cremaculum*). Instrument de cuisine, en fer et à crans, qu'on fixe à la cheminée pour suspendre les marmites, chaudrons, etc. *Pendre la crémaillère*, donner un repas pour fêter son installation dans un nouveau logement. *Méc.* et *horlog.* Pièce munie de crans, et servant à supporter, arrêter, etc.

Crémaillère.

crémaillon [*ma, ll* mll., *on*] n. m. Petite crémaillère attachée à la grande.

crémant [*man*] adj. m. Se dit d'un vin de Champagne qui se couvre d'une mousse légère et peu abondante : *champagne crémant*. N. m. : *boire du crémant*.

crémaster [*mas-tèr*] n. et adj. m. Se dit du muscle suspenseur du testicule.

crémation [*si-on*] n. f. (du lat. *cremare*, supin *crematum*, brûler). Action de détruire par le feu ; *spécialem.*, de brûler les cadavres humains.

— ENCYCL. La crémation était une pratique habituelle dans la Grèce primitive. Elle l'est encore dans l'Inde. Le christianisme n'admet pas cette destruction volontaire des cadavres. Ses partisans s'appuient sur des considérations hygiéniques. La loi du 17 novembre 1887 autorisa les modes de sépulture autres que l'inhumation, et les formalités de l'incinération furent réglementées par le décret du 27 avril 1889. Un four crématoire, construit au Père-Lachaise, réduit en cendres les corps morts.

crématoire adj. Qui se rapporte à la crémation : *four crématoire*.

crematorium [*kré, ri-om*'] n. m. Edifice dans lequel on opère la crémation des corps, four crématoire. Pl. des *crematoria*.

crème n. f. Matière grasse qui s'élève au-dessus du lait : *c'est en battant la crème qu'on fabrique le beurre*. Mets fait ordinairement de lait, d'œufs et de sucre : *crème à la vanille*. Liqueur sirupeuse du genre des ratafias : *crème de moka*. Liqueur extraite de certaines plantes. *Fig.* Le meilleur d'une chose : *la crème des honnêtes gens. Couleur crème*, coloration blanche légèrement teintée de jaune.

— ENCYCL. *Art culin.* La crème fouettée est une crème mousseuse émulsionnée par un brassage énergique au moyen d'un fouet. On l'aromatise de plusieurs façons : au café, au chocolat, à la fraise, à la framboise, au marasquin, à l'orange, au caramel, à la fleur d'oranger, à l'anisette, à l'abricot, on la saupoudre de sucre vanillé (*crème à la Chantilly*), etc. — On désigne aussi sous le nom de *crèmes cuites* ou simplement *crèmes* des préparations culinaires qui se servent comme entremets. Elles se composent de lait cuit, d'un peu de farine, de jaunes d'œufs et de sucre (un litre de lait pour cinq jaunes d'œufs et une cuillerée de farine, sucre à volonté). On met sur un feu doux en remuant constamment et sans laisser bouillir. On passe au tamis fin. On aromatise au chocolat, à la vanille, au caramel. La crème renversée ou crème prise est une crème cuite de préférence au bain-marie. Cette crème (qui renferme cinq œufs entiers et cinq jaunes) est placée dans un moule ou un pot. On fait bouillir de l'eau dans une casserole, on place dans cette eau, non bouillante, le pot, puis on place le tout au four. Une heure et demie de cuisson suffit. La crème renversée se fait le plus souvent au caramel, à la vanille, au chocolat (faire un bon chocolat avec un litre de lait et 200 grammes de sucre ; ajouter les œufs au chocolat à moitié refroidi ; faire prendre comme ci-dessus). — On désigne sous le nom de *potages à la crème* des potages en purée, passés à l'étamine et liés avec de la crème ou du lait et des jaunes d'œufs (crème d'avoine, crème d'asperges, crème de céleri, crème de volaille).

Pour conserver la crème du lait, il faut la mettre dans des vases à orifice étroit, où elle est moins exposée à l'air. Dans les grandes chaleurs, elle est sujette à bouillonner ; on évite cet inconvénient en suspendant le vase qui la contient dans de l'eau de puits bien fraîche.

Cremeaux, comm. de la Loire, arr. et à 29 kil. de Roanne, dans les monts du Forez ; 1.610 h.

crément [*man*] n. m. (du lat. *crementum*, accroissement). Nombre de syllabes qu'un nom déclinable a de plus à ses autres cas qu'au nominatif. *Dr. anc.* Accroissement de terrain par alluvion dans une rivière.

crémer [*mé*] v. n. (de *crème*. — Se conj. comme *accélérer*.) Se couvrir de crème, en parlant du lait : *en été, le lait crème plus vite qu'en hiver*.

crémer [*mé*] v. a. (du lat. *cremare*, brûler. — Se conj. comme *accélérer*). Incinérer.

Cremer (Camille), général français, né à Sarreguemines, m. à Paris (1840-1876). Il gagna en 1870 la bataille de Nuits sur les Prussiens.

crémerie [*ri*] n. f. Endroit où l'on vend du lait, du beurre, des œufs, etc. A Paris, petit restaurant où l'on consomme surtout des œufs et du laitage, mais qui sert aussi des repas à la fourchette.

crémeuse [*meu-ze*] n. f. Vase où l'on sépare la crème du lait.

crémeux, euse [*meû, eu-ze*] adj. Qui contient beaucoup de crème : *lait crémeux*.

Crémieux.

crémier [*mi-é*], **ère** n. Qui vend de la crème, du lait, du fromage, etc.

crémière n. f. Petit vase où l'on met de la crème.

Crémieu, ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 33 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.740 h. Ch. de f. P.-L.-M. ; ganterie ; dans le canton se trouve la merveilleuse grotte de la Balme. — Le cant. a 26 comm. et 16.350 h.

Crémieux [*mi-eû*] (Isaac-Moïse, dit *Adolphe*), avocat et homme politique français, né à Nîmes, m. à Paris (1796-1880). Il fut membre du gouvernement de la Défense nationale en 1870.

crémillée [*mi, ll* mll., é] n. f. Une des gardes de la serrure.

cremnophobie [*krèm, bi*] n. f. (du gr. *krêmnos*, précipice, et *phobos*, crainte). Peur morbide du vide, angoisse que certaines personnes éprouvent à la vue d'un précipice.

crémomètre (de *crème*, et du gr. *metron*, mesure) n. m. Instrument qui fait connaître la quantité de crème que le lait contient.

Crémone.

Cremona (Luigi), mathématicien et homme politique italien, né à Paris en 1830.

crémone n. f. Espèce d'espagnolette pour la fermeture des croisées. Sorte de tissu croisé. N. m. Violon fabriqué à Crémone.

Crémone, v. d'Italie, ch.-l. de prov. ; 38.000 h., prés du Pô ; draps, soieries, chapellerie. La ville fut jadis renommée pour la fabrication des violons. En 1702, l'incapable Villeroi, chef de la garnison française assiégée, y fut fait prisonnier par le prince Eugène, qui ne put s'emparer de la ville. Les soldats chantèrent :

Français, rendons grâce à Bellone,
Notre bonheur est sans égal ;
Nous avons conservé Crémone
Et perdu notre général.

Patrie des Amati et des Guarneri, de Stradivarius, de Malpighi.

Cremonini (César), philosophe italien, né à Cento (duché de Modène), m. à Padoue (1550-1631).

crénage n. m. Action de créner. Action d'évider la partie débordante du corps d'un caractère typographique. (On dit aussi CRÉNERIE.)

créneau [*nô*] n. m. (de *cran*). Maçonnerie dentelée au haut des murs d'une tour, d'une citadelle, d'une ville. (V. CHÂTEAU.) Ouverture dans une muraille pour permettre de tirer à couvert. Ouvertures des fourneaux de cuisson des potiers. *Mar.* Tuyau de plomb ou de bois, servant au passage des ordures.

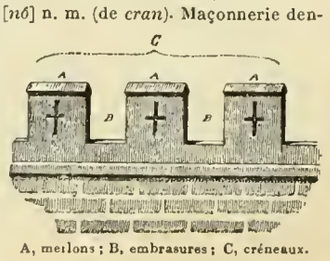

A, merlons ; B, embrasures ; C, créneaux.

crénelage n. m. Cordon fait sur l'épaisseur d'une pièce de monnaie. Grènetis.

crénelé, e adj. Muni de créneaux. *Blas.* Se dit de toute pièce héraldique découpée en créneaux, quand ceux-ci sont tournés vers le chef de l'écu. *Bot.* et *zool.* Pourvu de crénelures sur les bords.

créneler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il crénelle.*) Faire des créneaux, des dents, etc. : *créneler un mur. Créneler une pièce de monnaie*, faire un cordon sur son épaisseur.

crénelure n. f. Dentelure faite en créneaux.

créner [*né*] v. a. (de *cran*. — Se conj. comme *accélérer*.) *Impr.* Marquer d'un cran, d'une entaille, la tige d'une lettre, d'une interligne.

crénerie n. f. Syn. de CRÉNAGE.

créneur n. m. Ouvrier qui exécutait le crénage des caractères d'imprimerie.

crénifère adj. *Hist. nat.* Qui porte des crénelures.

crénilabre n. m. Genre de poissons acanthoptères à couleurs vives, comprenant une trentaine d'espèces des mers d'Europe, répandues surtout dans la Méditerranée.

créniot [*ni-o*] n. m. Auge des ouvriers verriers.

crénique adj. (du gr. *krênê*, source). Se dit d'un acide découvert dans certaines eaux minérales.

crenon n. m. Premier bloc d'ardoise qu'on isole au fond d'une carrière.

crénulé, e adj. Qui offre de très petites crénelures : *feuille crénulée*.

crénure n. f. Mortaise pratiquée dans la barre d'un châssis d'imprimerie pour recevoir l'ardillon des pointures.

créogénie n. f. (du gr. *kreas*, chair, et *genesis*, naissance). Production de la chair.

créole adj. et n. (espagn. *criollo*). Personne de pure race blanche, née aux colonies : *Joséphine de Beauharnais était une créole de la Martinique. Accent créole*, accent des créoles (prononçant à peine les *r*). N. m. Patois des nègres aux colonies, formé de mots français vieillis ou défigurés et de mots empruntés un peu à toutes les langues étrangères.

créoliser [*zé*] v. a. Habituer aux usages, au climat des colonies : *créoliser des Européens*. V. n. Adopter les mœurs des créoles.

Créon, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 18 kil. de Bordeaux ; 1.040 h. Ch. de f. M. Vins. — Le cant. a 28 comm. et 17.130 h.

Créon, frère de Jocaste, tyran de Thèbes après Créon ; personnage important du théâtre de Sophocle.

créophage adj. et n. (du gr. *kreas*, chair, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de chair.

créophagie [*fa-ji*] n. f. (de *créophage*). Habitude de se nourrir de chair.

créosol [*o-zol*] n. m. *Chim.* Huile incolore, retirée de la créosote de hêtre.

créosotal [*o-zo*] n. m. Liquide visqueux obtenu en faisant passer un courant d'acide chlorocarbonique dans une solution de créosote sodée, et qu'on a préconisé pour remplacer la créosote dans ses applications médicales.

créosotage [*kré-o-zo*] n. m. Action de créosoter le bois pour le rendre résistant à l'humidité.

créosote [*kré-o-zo-te*] n. f. (du gr. *kreas*, chair, et *sôzein*, sauver). Liquide incolore, d'odeur forte, antiseptique, caustique, extrait du goudron de hêtre par distillation, et qu'on emploie (extérieurement) comme désinfectant des plaies, surtout dans la carie dentaire, et (intérieurement) dans les maladies infectieuses, en particulier contre la tuberculose.

créosoter [*kré-o-zo-té*] v. a. Injecter le bois de créosote : *créosoter des poteaux télégraphiques*.

crêpage n. m. Action d'apprêter le crêpe et autres tissus analogues. Action de crêper les cheveux. *Pop. Crêpage de chignons*, bataille de femmes.

crêpe n. m. (du lat. *crispus*, frisé). Etoffe claire de soie crue, de laine fine. *Crêpe de Chine*, crêpe de soie plus épais que le crêpe ordinaire, dont on fait des écharpes, des châles, etc. Morceau noir de cette étoffe, qu'on porte en signe de deuil. *Fig.* Mélancolie. N. f. Galette légère faite de farine de blé ou de sarrasin que l'on délaye dans de l'eau ou dans du lait, avec addition de suere, d'œufs et de quelques aromates, et que l'on fait cuire dans la poêle en l'étendant.

— ENCYCL. *Techn.* Le crêpe est un tissu découvert, fait de soie, de coton et de fil, sur le métier à deux marches, et dont la contexture n'est pas croisée. Les crêpes lisses ou unis sont simples, n'ayant que la chaîne et la trame ; les crêpes crêpés sont apprêtés, et les fils de la chaîne y sont tordus. Commercialement, on distingue trois sortes de crêpes : le *crêpe français*, gaze de soie grège, que l'on apprête après son tissage ; le *crêpe de Chine*, tissu de soie ou de laine et soie, doux au toucher et tombant ; le *crêpe anglais*, qu'on obtient en faisant passer le tissu entre des cylindres gravés.

crêpé n. m. Petite touffe de cheveux, que les dames ajoutent à leur chevelure.

crêpelage n. m. Action de faucher les céréales en empoignant une brassée à gauche tandis que la main droite manœuvre la faucille.

crêpelé, e adj. Frisé, crêpé à petites ondes : *cheveux crêpelés*.

crêpeleur n. m. Ouvrier moissonneur qui fait le crêpelage.

crêpelu, e adj. Frisotté : *cheveux crêpelus*.

crêpelure n. f. Etat des cheveux crêpelus.

crêper [*pé*] v. a. (lat. *crispare*). Friser en manière de crêpe : *crêper une étoffe*. **Se crêper** v. pr. Devenir crêpé. *Pop. Se crêper le chignon*, se prendre aux cheveux.

crêpeur n. m. Ouvrier qui crêpe certains tissus.

crépi n. m. Couche de plâtre ou de mortier non lissé sur un mur.

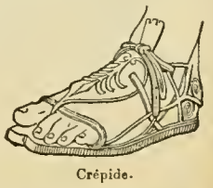
Crépide.

crépide n. f. (gr. *krépis, idos*). Sandale des anciens Grecs.

crêpière n. f. Marchande de crêpes.

Crépin et **Crépinien** [*ni-in*] (saints), ils étaient frères et étaient nés à Rome. Ils furent martyrisés en Gaule en 287. Fête le 25 octobre. (Ce sont les patrons des cordonniers.)

crépine n. f. Frange tissue et ouvragée par le haut. Vase percé de trous, servant à arrêter les corps étrangers à l'ouverture d'un tuyau. Membrane de la panse du mouton. (Syn. ÉPIPLOON.)

crépiner [*né*] v. a. Garnir de crépine.

crépinette [*nè-te*] n. f. Saucisse plate. *Bot.* Nom vulgaire de la renouée.

crépinier [*ni-é*] n. m. Passementier qui faisait des crépines.

crépinière n. f. Nom vulgaire de l'épinevinette.

crépins n. m. pl. Outils et marchandises servant au métier de cordonnier. V. SAINT-CRÉPIN.

crépir v. a. (du lat. *crispus*, frisé). Enduire d'un crépi : *crépir un mur. Crépir du cuir*, y faire le grain. *Crépir le crin*, le faire bouillir dans l'eau pour le friser.

crépissage [*pi-sa-je*] ou **crépissement** [*pi-se-man*] n. m. Action de crépir.

crépisseuse [*pi-seu-ze*] n. f. Machine à crépir le maroquin.

crépissoir [*pi-soir*] n. m. Balai dur à manche court, pour crépir les murs.

crépissure [*pi-su-re*] n. f. Le crépi d'une muraille. Etat de la muraille crépie.

crépitant [*tan*], **e** adj. Qui produit un bruit de crépitation : *le râle crépitant de la pneumonie.*

crépitation [*si-on*] n. f. Bruit d'une flamme vive qui pétille, ou du sel jeté sur le feu. *Chir.* Bruit de deux fragments d'os fracturé. *Méd.* Bruit anormal de l'air dans la poitrine.

crépitement [*man*] n. m. Action de crépiter : *le crépitement de la fusillade.*

crépiter [*té*] v. n. (du lat. *crepitare*, faire du bruit). Pétiller, produire une crépitation : *le sel crépite dans le feu.*

crépodaille [*da, ll* mll., *e*] n. f. Sorte de crêpe fort mince.

crépon n. m. Etoffe de laine, de soie non croisée, à chaîne torse. Petit paquet de cheveux postiches, que les femmes glissent sous leur chevelure.

creps [*krèpss*] n. m. Sorte de crépon.

crépu, e adj. (de *crêpe*). Court et frisé : *les nègres ont les cheveux crépus.* A bords ondulés : *feuille crépue; mauve, menthe crépue.*

crêpure n. f. Action de crêper ; son résultat.

crépusculaire [*pus-ku-lè-re*] adj. Qui appartient au crépuscule. *Animaux crépusculaires*, qui ne sortent qu'au crépuscule : *papillons crépusculaires. Fig.* Qui est sur son déclin.

crépuscule [*pus-ku-le*] n. m. (lat. *crepusculum*). Lumière qui précède le soleil levant (on dit plutôt *aurore*), ou suit le soleil couchant jusqu'à la nuit close : *le crépuscule de la nuit. Fig.* Déclin : *le crépuscule de la vie.*

— ENCYCL. Le phénomène du crépuscule, le matin (*aurore*) ou le soir (*brune*) est dû à la présence de l'atmosphère terrestre qui réfléchit, comme lumière diffuse, la lumière du soleil. Cela nous permet de jouir encore d'une certaine clarté, alors que nous ne recevons plus directement les rayons de cet astre.

Crépuscule des dieux (*le*), drame musical en un prologue et trois actes, paroles et musique de Richard Wagner (1876). C'est la dernière partie de la tétralogie de l'*Anneau du Nibelung.*

Crépy ou **Crépy-en-Laonnois** [*la-noi*], comm. de l'Aisne, arr. et à 10 kil. de Laon ; 1.560 h. Ch. de f. N. Sucrerie. En 1544, y fut conclu un traité entre François Ier et Charles-Quint.

Crépy-en-Valois, ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 23 kil. de Senlis ; 5.380 h. Ch. de f. N. Ancienne capitale du Valois. Carrière, sucrerie. — Le cant. a 25 comm. et 17.060 h.

crèque [*krè-ke*] n. f. Nom vulgaire de la prunelle sauvage, fruit du créquier.

Créqui [*ki*], ancienne famille noble, originaire de l'Artois, à laquelle appartiennent, entre autres personnages : CHARLES, né en 1573, maréchal de France sous Louis XIII. Il força le pas de Suze en 1629 ; m. dans le Milanais en 1638 ; — CHARLES, son fils (1623-1687), jouit de la faveur personnelle de Louis XIV, fut un vaillant homme de guerre et ambassadeur à Rome. Lorsque Louis XIV eut épousé Mme Scarron, le roi humilié évita la présence de Créqui. Ce dernier comprit sa disgrâce et mourut de chagrin ; — FRANÇOIS, frère du précédent, maréchal de France (1624-1687), un des plus grands capitaines de son siècle. Il s'empara de Luxembourg et prépara par ses succès la conclusion de la paix de Nimègue.

François de Créqui.

Créqui (Renée-Caroline DE FROULLAY, marquise de), m. à Paris (1714-1803) ; amie de Sénac de Meilhan. Elle a laissé des *Lettres* intéressantes. Ses *Souvenirs* apocryphes sont l'œuvre de de Courchamp.

créquier [*ki-é*] n. m. Prunier épineux ou prunellier, en Picardie. *Blas.* Meuble héraldique représentant un prunier sauvage avec ses racines et ses branches : *le créquier a la forme d'un chandelier à sept branches.*

crescendo [*krè-chin-do*] n. m. invar. (mot ital. qui signifie *en renforçant*, et qu'en musique on abrège souvent en *cresc.* ou *cr.*). Augmentation graduée des sons. Adv. En croissant : *son mal va crescendo.* ANT. **Decrescendo.**

Crescentini [*krè-chin*] (Girolamo), célèbre soprano italien, né à Urbino, m. à Naples (1766-1846).

Crescentius [*krès-sin-si-uss*], tribun romain qui fit étrangler le pape Benoit VI et essaya de rétablir pendant quelques mois la république à Rome. Il fut mis à mort en 998 par l'empereur Othon III.

Crescimbeni [*krè-sin*] (Jean-Marie), littérateur italien, né à Macerata, m. à Rome (1663-1728) ; un des fondateurs de l'académie des *Arcades.*

crésol [*zol*] n. m. *Chim.* Nom générique sous lequel on désigne les phénols dérivés du toluène. (On tire des crésols un certain nombre de colorants.) Syn. PHÉNOL CRÉSYLIQUE, CRÉSYLOL.

crespelé, e [*krès-pe*] adj. Autre orthogr. de CRÉPELÉ.

Cresphonte, un des Héraclides qui envahirent le Péloponèse, roi de Messénie, père d'Egyptos.

Crespi, nom de plusieurs peintres italiens distingués : DANIEL, né à Busto-Arsizio, m. à Milan (1592-1630), et GIUSEPPE MARIA, dit *lo Spagnuolo*, né et m. à Bologne (1665-1747).

Crespin, comm. du Nord, arr. et à 14 kil. de Valenciennes, sur le Hogneau ; 2.800 h. Houille, forges.

Crespy. *Géogr.* V. CRÉPY.

Cressanges, comm. de l'Allier, arr. et à 19 kil. de Moulins ; 1.570 h.

Cressat, comm. de la Creuse, arr. et à 18 kil. de Guéret ; 1.560 h. Ch. de f. Orl.

cressiculteur [*kré-si*] n. m. Celui qui cultive le cresson, qui entretient les cressonnières.

cressiculture [*kré-si*] n. f. Culture du cresson.

cresson [*krè-son*] n. m. (anc. all. *chresso*). Genre de crucifères qui croît dans les eaux courantes. *Cresson alénois*, sorte de cresson des jardins, qui sert à assaisonner les salades V. NASITOR.

Cresson : a, fleur.

— ENCYCL. Le *cresson officinal* ou *cresson de fontaine* se mange cru ou cuit et possède des propriétés antiscorbutiques et dépuratives très renommées. On cultive le cresson dans des fosses inondées dites *cressonnières*, que l'on doit fumer tous les ans.

cressonnière [*krè-so-ni-è-re*] n. f. Bassin, fosse où l'on fait croître le cresson.

Crest [*krèst*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 37 kil. de Die ; 5.660 h. (*Crestois*). Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. Nord a 16 comm. et 13.390 h. ; le cant. Sud a 13 comm. et 7.950 h.

Crésus [*zuss*], dernier roi de Lydie, célèbre par ses richesses (vers 560-548 av. J.-C.). La renommée de ses richesses, alimentées par les sables aurifères du Pactole, rendit son nom proverbial pour désigner un homme comblé des biens de la fortune. Lui-même, enivré de son bonheur, demanda un jour à Solon s'il connaissait un homme plus heureux que lui. Le sage Athénien lui répondit que nul homme avant sa mort ne pouvait être salué du nom d'heureux. Crésus l'éprouva dans la seconde partie de sa vie, car, après avoir soumis l'Asie Mineure, il fut à son tour vaincu par Cyrus à Thymbrée et fait prisonnier dans Sardes, sa capitale. D'après la tradition, il allait être égorgé quand l'un de ses fils, qui était muet, recouvra miraculeusement la parole dans un élan de piété filiale et s'écria : « Soldat ! ne tue pas Crésus ! » Le roi vaincu fut néanmoins condamné à mort par Cyrus. Sur le bûcher, les paroles de Solon lui revinrent à la mémoire, et il prononça par trois fois le nom du législateur athénien. Cyrus, ayant demandé la cause de ces exclamations, fut ému de pitié, et, frappé de cet exemple des vicissitudes humaines, il pardonna à Crésus, l'admit au nombre de ses conseillers et le recommanda, en mourant, à son fils Cambyse.

crésyl [*zil*] n. m. Produit à propriétés désinfectantes, antiseptiques et antiputrides, retiré du toluène et qui résulte de la substitution du soufre à l'oxygène dans les crésols.

crésylique adj. *Chim.* V. CRÉSOL.

crésylol n. m. *Chim.* V. CRÉSOL.

crêt ou **crest** [*krè*] n. m. (lat. *crista*). Montagne, sommet (dialect.) : *crêt de la Neige, crêt de la Perdrix, crêt d'Eau.*

crétace, e adj. (du lat *creta*, craie). De la nature de la craie : *terrain crétacé.*

— ENCYCL. Le système crétacé est une des grandes divisions de la période secondaire. Il doit son nom au grand développement des formations crayeuses et succède immédiatement au système jurassique ; ses assises sont recouvertes par la série éocène. Le système crétacé est caractérisé par l'apparition de la famille des mollusques charnacés et des dicotylédones. On y distingue la *série infracrétacée* et la *série supracrétacée*, où apparaissent les premiers mammifères.

Carte de la Crète.

crête n. f. (lat. *crista*). Excroissance charnue, rouge et dentelée, qui vient sur la tête des gallinacés : *la crête du coq.* Cime : *la crête d'une montagne.* Parapet d'une fortification. Levée de terre au bord d'un fossé. Faite d'un toit, chaperon d'un mur. Saillie d'un os, d'un objet. Passementerie à dents. *Mar. Crête d'une lame*, son sommet frangé.

Crête de coq.

crêté, e adj. Qui a une crête : *coq crêté. Blas.* Se dit du coq, du dauphin, etc., quand leur crête est d'un émail particulier : *coq d'or crêté de gueules.*

Crète ou **Candie,** île de la Méditerranée. Elle forme, depuis 1898, un Etat autonome, sous l'administration d'un haut commissaire des puissances européennes, choisi sur la proposition de la Grèce ; 310.000 h. (*Crétois* ou *Candiotes*), pour la plus grande partie de nationalité et de religion grecques. Capit. *La Canée ;* v. pr. *Candie*, 22.800 h. Minerai de fer, étoffes, élevage.

Crételle.

crête-de-coq n. f. Plante des prés, belle variété d'amarante. Pl. des *crêtes-de-coq.*

Créteil, comm. de la Seine, arr. et à 19 kil. de Sceaux, sur la Marne ; 5.500 h. Filatures, scieries, fabrication de couvertures.

crèteler [*lé*] v. n. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *elle crételle.*) Criер, en parlant de la poule qui vient de pondre.

crételle [*lè*] n. f. Genre de graminées très abondantes dans les prés, et constituant un excellent fourrage.

crêter [*té*] v. a. Cacher avec de la passementerie appelée *crêté* le cloutage d'un meuble recouvert d'étoffe.

crétin, e n. et adj. (patois des Alpes). Personne idiote, rachitique et souvent goitreuse. *Fig.* Personne stupide.

Crétin ou **Crestin** (Guillaume DUBOIS, dit), poète et chroniqueur français, m. en 1525, auteur des *Chroniques de France*, en vers.

Crétineau-Joly [*nô*] (Jacques), historien et critique français, né à Fontenay (Vendée), m. à Vincennes (1803-1875) ; auteur de l'*Histoire de la Vendée militaire.*

crétineux, euse [*neû, eu-ze*] n. et adj. Se dit des demi-crétins.

crétiniser [*zé*] v. a. *Fam.* Rendre crétin, stupide.

crétinisme [*nis-me*] n. m. Etat du crétin. Vice de conformation des crétins : *le crétinisme coïncide en général avec le goitre. Fig.* Imbécillité.

— ENCYCL. Le crétinisme est une dégénérescence caractérisée par l'ossature volumineuse, la tête asymétrique, la proéminence des maxillaires, le front bas, la peau ridée sans poils, etc. Le crétinisme est endémique dans certains pays montagneux. En général, les individus atteints sont des descendants de goitreux.

crétique adj. *Métriq. anc.* Pied composé d'une brève entre deux longues.

Crétois, e [*toi. oi-ze*], habitant ou originaire de la Crète : *les Crétois.* Adjectiv. : *le soulèvement crétois.*

cretonne [*to-ne*] n. f. (de *Creton*, premier fabricant de cette toile). Toile blanche très forte, de chanvre et de lin.

cretonnier [*to-ni-é*] n. m. Celui qui fabrique avec les cretons du pain pour les chiens.

cretons n. m. pl. Résidu de la fonte des graisses d'animaux mis en pains pour la nourriture des chiens.

Creully, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 15 kil. de Caen, près de la Seulles ; 650 h. — Le cant. a 26 comm. et 7.950 h.

Creus ou **Creuz** (CAP DE), cap à l'extrémité nord-est de l'Espagne.

creusage [*kreu-za-je*] ou **creusement** [*kreu-ze-man*] n. m. Action de creuser.

Creuse (la), riv. de France, qui prend sa source au sud du dép. de la Creuse, arrose Felletin, Aubusson, Ahun, Argenton et se jette dans la Vienne (riv. dr.) ; cours 240 kil., non navigable.

Creuse (DÉP. DE LA), dép. formé de la haute Marche et d'une partie du Poitou, du Bourbonnais, du Limousin et du Berry ; préf. *Guéret*, s.-pr. *Aubusson, Bourganeuf* et *Boussac ;* 4 arr., 25 cant., 266 comm., 274.000 h. (*Creusois*). 12e région militaire ; cour d'appel et évêché de Limoges. Le département doit son nom à la rivière qui le traverse. L'agriculture est la principale ressource de la Creuse, où se trouvent pourtant quelques gisements de houille et d'importantes manufactures de tapis.

Créüse, fille de Priam, première femme d'Enée et mère d'Ascagne. Elle disparut, raconte Virgile, en fuyant avec son mari pendant le sac de Troie.

creusement [*ze-man*] n. m. V. CREUSAGE.

creusement [*ze-man*] adv. D'une façon creuse.

creuser [*kreu-zé*] v. a. Rendre creux : *creuser une pierre.* Faire une cavité : *creuser un puits. Fig.* Approfondir : *creuser un sujet.* Donner de l'appétit : *la chasse creuse l'estomac.* **Se creuser,** v. pr. Devenir creux. *Se creuser le cerveau, l'esprit, la tête,* se fatiguer à chercher.

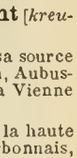
Creuset.

creuset [*kreu-zé*] n. m. Vase de terre, de fer, de platine, pour faire fondre ou calciner certaines substances. Partie inférieure d'un haut fourneau. *Fig.* Moyen d'épuration morale ou intellectuelle : *le creuset de l'expérience.*

creuseur [*kreu-zeur*] n. m. Celui qui creuse.

creusiste [*zis-te*] n. m. Fabricant de creusets.

creusoir [*zoir*] n. m. Outil de luthier pour creuser les tables des instruments de musique.

Creusot [*zo*] **(Le)**, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 26 kil. d'Autun; 35.440 h. (*Creusotins*). Ch. de f. P.-L.-M. Fonderies et usines; fabrication de locomotives, canons, blindages, machines-outils, etc. — Le cant. a 4 comm. et 37.410 h.

creusure [*zu-re*] n. f. Cavité d'une certaine étendue, mais peu profonde.

creux, euse [*kreû, eu-ze*] adj. Qui a une cavité intérieure : *arbre creux.* Profond : *puits creux. Projectile creux,* obus, bombe. *Fig. Esprit creux,* vide. *Tête creuse,* sans jugement. *Viande creuse,* viande qui ne nourrit pas, et *par ext.*, ce qui n'a rien de solide pour l'esprit. *Raisonnement creux,* peu solide. *Avoir le ventre creux,* avoir faim. N. m. Cavité. Partie concave : *le creux de la main.* Moule pour imprimer ou mouler en relief. *Avoir un bon creux,* avoir une forte voix de basse. *Creux sur quille,* une des principales dimensions d'un navire. Adv. *Sonner creux,* rendre un son à la fois sourd et sonore. ANT, **Bombé, convexe, renflé. Proéminent, saillant.**

Creuzé de Lesser (Augustin-François), littérateur français, romancier et poète, né et m. à Paris (1771-1839).

Creuzer [*kreu-tzèr*] (Frédéric), un des plus illustres savants de l'Allemagne, né à Marbourg, m. à Heidelberg (1771-1858); auteur de *la Symbolique* ou *les Religions de l'antiquité,* hardie interprétation des mythologies antiques.

Creuzier-le-Vieux, comm. de l'Allier, arr. et à 20 kil. de Lapalisse; 1.310 h.

Creuznach. *Géogr.* V. KREUZNACH.

crevaille [*va, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Ripaille, repas où l'on mange à l'excès.

crevaison [*vè-zon*] n. f. *Fam.* Action de crever : *la crevaison d'un pneumatique.*

crevant [*van*], **e** adj. *Pop.* Assommant, qui fait crever d'ennui.

Crevant, comm. de l'Indre, arr. et à 12 kil. de La Châtre; 1.820 h.

crevasse [*va-se*] n. f. (rad. *crever*). Fente, déchirure : *les crevasses des glaciers sont dangereuses à franchir.* Gerçure qui survient à la peau, surtout

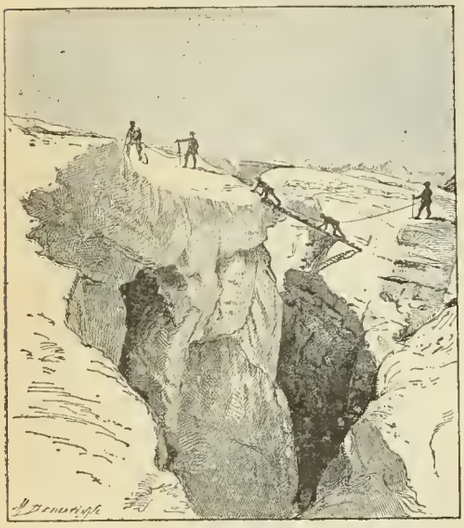

Traversée d'une crevasse de glacier au mont Blanc.

aux mains, chez l'homme, et au paturon, chez les solipèdes.

— ENCYCL. *Méd.* Les crevasses de la peau ont un siége variable; elles apparaissent principalement aux mains et aux pieds. Le traitement consiste à soustraire les extrémités aux atteintes du froid, à faire des lavages avec de l'eau bouillie tiède et à recouvrir de vaseline à l'oxyde de zinc. Les crevasses du sein surviennent dans les premiers jours de l'allaitement. Des lavages après chaque tétée, des compresses imbibées de glycérine, l'usage même de tettines permettent généralement la guérison. Cependant, parfois, l'allaitement doit être supprimé. *Art vétér.* Les crevasses du paturon, chez le cheval, se traitent par des applications émollientes et surtout en soustrayant le malade à l'humidité froide ou glacée.

crevasser [*va-sé*] v. a. Faire des crevasses : *le froid crevasse les mains.* V. n. et **Se crevasser** v. pr. : *ce mur crevasse* ou *se crevasse.*

Crevaux [*vô*] (Jules), explorateur français, né à Lorquin (Meurthe), m. dans le Grand Chaco (1847-1882). Il étudia plusieurs affluents de rive gauche de l'Amazone et le bassin de l'Orénoque et fut tué par les Indiens Tobas (Amérique du Sud).

crevé n. m. (de *crever*). *Mod.* Ouverture aux manches d'un vêtement, laissant voir la doublure. *Pop.* Homme sans forces. *Petit crevé,* élégant oisif et ridicule.

crève-chien n. m. invar. Nom vulgaire de la morelle noire.

crève-cœur n. m. invar. Grand déplaisir. Douleur mêlée de dépit.

Crèvecœur [*keur*] ou **Crèvecœur-en-Auge,** comm. du Calvados, arr. et à 17 kil. de Lisieux, sur la Vie, affl. de la Dives; 370 h. Race de volailles très estimées et qui sont parmi les plus belles de France. (Les volailles de Crèvecœur sont bonnes pondeuses, s'engraissent facilement et sont d'un développement rapide.)

Crèvecœur (Philippe **de**), conseiller de Charles le Téméraire, puis de Louis XI; m. à l'Arbresle en 1494.

Crèvecœur-le-Grand [*keur*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 38 kil. de Clermont; 2.140 h. Ch. de f. N. Lainages. — Le cant. a 20 comm. et 6.930 h.

Crèvecœur-sur-l'Escaut, comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Cambrai; 2.130 h. Carrières, brasseries.

crève-la-faim n. m. invar. *Pop.* Malheureux, misérable.

crever [*vé*] v. a. (lat. *crepare.* — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il crèvera.*) Faire éclater : *le torrent a crevé la digue.* Percer : *on lui creva les yeux. Fig. Cela crève les yeux,* c'est de toute évidence. (Se dit aussi d'une chose qu'on a devant soi et qu'on ne voit pas.) *Crever un cheval,* le fatiguer jusqu'à ce qu'il tombe épuisé. V. n. Se rompre : *la veine crève.* Mourir, en parlant des animaux. *Fig. Crever d'orgueil, de dépit,* en être rempli. *Crever de faim, de soif,* avoir très faim, très soif. *Crever de rire,* rire aux éclats. *Crever d'ennui,* s'ennuyer mortellement.

crevet [*vé*] n. m. Lacet de tresse ferré aux deux bouts.

crève-tonneau n. m. invar. Appareil imaginé par Pascal, pour vérifier les lois de la pression des liquides sur les parois des vases qui les contiennent.

— ENCYCL. L'expérience du crève-tonneau a été faite, pour la première fois, par Pascal en 1647. Un tonneau plein d'eau étant placé debout, le fond supérieur est percé d'un trou dans lequel on engage un tube. On verse de l'eau dans ce tube, et quand celle-ci atteint une certaine hauteur, on constate que les douves du tonneau se déforment et, enfin, se disjoignent; c'est, qu'en effet, la pression exercée sur une portion de la paroi interne du tonneau est égale au poids d'une colonne de liquide ayant pour section la portion de paroi considérée et pour hauteur la distance du centre de cette portion de paroi à la surface libre du liquide.

crevette [*vè-te*] n. f. (pour *chevrette*). Nom vulgaire de plusieurs espèces de crustacés (salicoque, crevette grise, palémon, crevette bouquet).

Crevette.

— ENCYCL. Les crevettes habitent les eaux douces ou salées. Les plus recherchées comme comestibles sont la *crevette grise, salicoque* ou *crangon commun,* la *crevette rouge* dite *bouquet,* etc. On pêche la crevette sur les côtes de l'Océan et de la Manche.

crevettière [*vè-ti*] n. f. Filet, sorte de truble, qui sert à prendre les crevettes.

crevettines [*vé-ti-ne*] n. f. pl. Sous-ordre de crustacés amphipodes, comprenant des animaux de petite taille et dont les nombreux genres sont répandus dans les mers froides et les eaux douces. S. une *crevettine.*

crève-vessie n. m. invar. Appareil destiné à mettre en évidence la pression atmosphérique.

— ENCYCL. Le crève-vessie se compose d'un manchon de verre placé sur la platine de la machine pneumatique, l'extrémité libre étant fermée à l'aide d'une membrane de vessie (fortement tendue et parfaitement liée sur les bords). Lorsqu'on fait le vide à l'intérieur du manchon, la pression extérieure de l'air, n'étant plus contre-balancée par la pression intérieure, fait éclater la membrane.

Crevier [*vi-é*] (Jean-Baptiste), historien et helléniste français, continuateur de Rollin, né et m. à Paris (1693-1765).

Crézancy, comm. du Cher, arr. et à 10 kil. de Sancerre, non loin de la Sauldre naissante; 1.410 h.

cri n. m. (de *crier*). Eclat de voix poussé avec effort : *les cris des marchands.* Mots prononcés en criant : *au cri de* vive la France ! *Cri de guerre,* devise qui se mettait sur les bannières et que l'on répétait dans les combats comme une excitation guerrière. *Cri d'armes* ou simplem. *cri,* devise analogue qui figure au-dessus des armoiries de certaines familles. *Fig.* Mouvement intérieur : *le cri de la conscience, de la nature.* Plainte : *le cri des opprimés.* Opinion générale : *le cri public.* Voix propre à chaque animal. Bruit aigre : *le cri de la lime.* Bruissement de la soie. *Fam. Dernier cri,* dernier genre. suprême élégance. *A cor et à cri* loc. adv. V. COR.

— ENCYCL. *Dr pén. Cris séditieux et chants.* Tous cris séditieux proférés dans des lieux ou réunions publics seront punis d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 francs à 500 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Les tribunaux correctionnels sont compétents lorsque les cris et chants ont pour but un acte de propagande anarchiste. V. PRESSE.

Cri, déesse hindoue de la beauté, de la fortune et du bonheur, épouse du dieu Vichnou.

criage n. m. Annonce faite en criant. (Peu us.)

criaillement [*kri-a, ll* mll., *e-man*] n. m. Cri ou bruit désagréable. Discussion.

criailler [*kri-a, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Crier beaucoup, désagréablement, et mal à propos.

criaillerie [*kri-a, ll* mll., *e-ri*] n. f. *Fam.* Cris fréquents, désagréables, et sans sujet.

criailleur, euse [*kri-a, ll* mll., *eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Qui ne fait que criailler.

criant [*kri-an*], **e** adj. Qui crie. *Fig.* Révoltant : *injustice criante.*

criard [*kri-ar*], **e** n. Qui crie, qui fait beaucoup de bruit : *les criards font généralement peu de besogne.* Adjectiv. Qui crie souvent sans motif : *femme criarde.* Aigu : *voix criarde.* Trop éclatant, trop cru : *couleurs, toilettes criardes. Dettes criardes,* menues dettes pour fournitures, aliments, etc. ANT. **Silencieux. Doux, harmonieux.**

cribellaté, e [*bèl*] adj. Qui est pourvu d'un cribellum, en parlant des araignées.

cribellum [*bél-lom'*] n. m. Pièce cornée placée entre les filières inférieures de certaines araignées et qui sert à l'émission du liquide gommeux dont ces insectes font les fils de leur toile.

criblage n. m. Action de passer au crible : *le criblage des grains.* Triage mécanique du minerai.

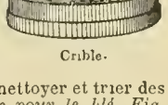

Crible.

criblant [*blan*], **e** adj. Qui laisse passer certains objets et en retient d'autres : *digues criblantes.*

crible n. m. (lat. *cribrum*). Instrument percé de trous, pour nettoyer et trier des objets d'inégale grosseur : *crible pour le blé. Fig.* Moyen de démêler, d'épurer : *le crible de la critique.* Ce qui ne retient rien : *l'esprit sans la mémoire est un crible.*

cribler [*blé*] v. a. Passer à travers un crible : *cribler du sable. Par ext.* Percer en beaucoup d'endroits : *cribler de coups de poignard.* Couvrir de marques : *cribler de petite vérole.* Accabler : *cribler quelqu'un d'épigrammes.*

criblette [*blè-te*] n. f. Genre de mousse des marais et tourbières du nord de l'Europe. Syn. CINCLIDIE.

cribleur, euse [*eu-ze*] n. Qui crible. N. m. ou f. Machine à cribler.

cribleux, euse [*bleû, eu-ze*] ou **cribreux, euse** [*breû, eu-ze*] adj. Percé de trous comme un crible.

criblier [*bli-é*] n. m. Fabricant, marchand de cribles.

criblure n. f. Reste du grain criblé.

cribration [*si-on*] n. f. (du lat. *cribrum*, crible). Action de passer au crible des produits médicamenteux. (Vx.)

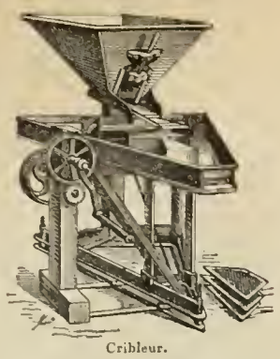
Cribleur.

cribriforme adj. Qui a la forme d'un crible.

cribrine n. f. Genre d'actinies de la mer Rouge et de la Méditerranée, dont une espèce (*cribina carciniopodes*) se fixe sur la coquille des pagures.

cric [*krí*] n. m. (onomat.). Machine à crémaillère et à manivelle, servant à soulever les lourds fardeaux.

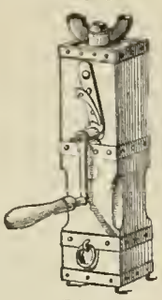
Cric.

cric [*krik'*] interj. (onomat.). Exclamation servant à exprimer le bruit d'une chose qu'on déchire ou qui se rompt. (Se joint souvent au mot *crac* : *cric crac !*)

cricéal adj. m. *Anat. Os cricéal*, quatrième paire d'os auxiliaires des arcs branchiaux chez les poissons.

cricétinés n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, comprenant les hamsters et les cricétodons (fossiles). S. un *cricétiné*.

cricetus [*sé-tuss*] ou **cricet** [*sè*] n. m. Nom scientifique des rongeurs du genre hamster.

Crichna. *Myth. hind.* V. KRICHNA.

Crichton [*krik-ton'*] (Jacques), savant écossais, le *Pic de La Mirandole* de son pays, né à Eliock (Ecosse), m. à Mantoue (1560-1583).

cricket [*kri-kè*] n. m. (mot angl.). Jeu de balle anglais, qui se joue avec des battes de bois.

— ENCYCL. Le cricket n'est qu'une modification du jeu français appelé *crosse* ou *criquet*. A chaque extrémité d'un terrain plat d'assez longue étendue, on

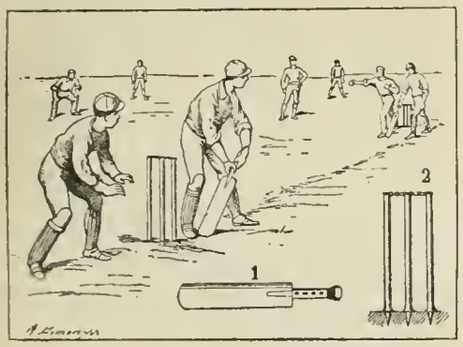

Cricket : 1. Battoir ; 2. Guichet.

plante en terre, vis-à-vis l'un de l'autre, trois bâtons distants de quelques centimètres. Sur leur partie supérieure, on place un autre bâton que la moindre secousse fait choir. Le portique ainsi formé se nomme le *guichet*. Les joueurs, divisés en deux camps, et armés chacun à leur tour d'un long battoir, s'efforcent de toucher le guichet des adversaires et de le renverser.

cricket-club n. m. Société de cricketeurs.

cricketeur [*kri-ke*] n. m. Amateur de jeu de cricket.

crico-aryténoïdien adj. et n. m. Se dit de deux muscles près du larynx, constricteurs de la glotte.

cricoïde adj. et n. m. Se dit du cartilage annulaire du larynx, situé à la partie inférieure de l'organe.

crico-thyroïdien n. m. et adj. L'un des muscles du larynx, tendeur des cordes vocales.

crico-trachéal, e, aux adj. Qui appartient aux cartilages cricoïdes.

cri-cri n. m. (onomat.). Nom vulgaire du grillon. Pl. des *cri-cri*.

cric-tenseur [*kri-tan*] n. m. Instrument pour tendre les fils de fer des clôtures. Pl. des *crics-tenseurs*.

crid [*krid*] n. m. V. CRISS.

criée [*kri-é*] n. f. Vente publique aux enchères : *acheter à la criée*. Vente par autorité de justice.

— ENCYCL. Le nom de *vente à la criée*, appliqué à la vente aux enchères, vient de la coutume où l'on était jadis de faire crier publiquement, par un huissier ou sergent, la vente des meubles ou immeubles faite par autorité de justice. Les ventes à la criée sont aujourd'hui faites par les commissaires-priseurs. Elles portent sur les objets mobiliers vendus soit après décès, soit par autorité de justice. Elles sont devenues importantes du jour où le goût des arts eut donné naissance à la classe si nombreuse des collectionneurs. Elles se font ordinairement dans les salles de ventes publiques, quelquefois dans la maison même où sont les meubles, par les commissaires-priseurs. On fait aussi des ventes à la criée dans les monts-de-piété.

Criel-sur-Mer, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 22 kil. de Dieppe ; 1.010 h. Bains de mer.

crier [*kri-é*] v. n. (lat. *quiritare*. — Se conj. comme *prier*.) Jeter un ou plusieurs cris : *crier de douleur*. Parler très haut, avec chaleur : *crier au secours*. Se plaindre : *crier à l'injustice, crier misère*. Réprimander aigrement : *crier contre le vice*. *Fig.* Produire un bruit strident : *l'essieu crie*. Être criant, être d'une injustice évidente. V. a. Prononcer en criant : *crier adieu*. Publier : *crier une annonce*. Réclamer impérieusement : *crier vengeance*. Vendre à la criée : *crier des meubles. Crier une vente*, proclamer les enchères. Proclamer publiquement : *crier un ordre à son de trompe*.

crierie [*kri-ri*] n. f. Cris fréquents et importuns. (Peu us.)

crieur, euse [*cu-ze*] n. Qui crie. *Crieur public*, qui proclame quelque chose en public. Qui crie ses marchandises dans les rues.

crignard [*gnar*] n. m. Nom vulgaire de la sarcelle commune.

Crillon [*ll* mll.] (Louis de), né à Murs (Vaucluse), m. à Avignon (1543-1615) ; célèbre capitaine, ami et compagnon d'armes de Henri IV, qui le proclama *le premier capitaine du monde*, et qui, raconte Voltaire, lui écrivit ce billet fameux après la victoire d'Arques : *Pends-toi, brave Crillon, nous avons vaincu à Arques, et tu n'y étais pas !*

Crillon.

crime n. m. (lat. *crimen*). Toute violation très grave de la loi morale, religieuse ou civile, et, *spécialem.*, infraction dont la répression est du ressort de la cour d'assises et qui entraîne une peine afflictive et infamante : *en matière de crime, il y a prescription au bout de dix ans en ce qui concerne l'action publique, et au bout de vingt ans en ce qui concerne la peine*. Les criminels : *poursuivre le crime*. *Par ext.* Personnes criminelles : *le crime va tête levée*.

— ENCYCL. *Dr.* Les peines en matière criminelle sont ou afflictives et infamantes, ou seulement infamantes.

Les peines afflictives et infamantes sont : 1° la mort ; 2° les travaux forcés à perpétuité ; 3° la déportation ; 4° les travaux forcés à temps ; 5° la détention ; 6° la réclusion.

Les peines infamantes sont : 1° le bannissement ; 2° la dégradation civique.

La tentative de crime est punissable comme le crime même, tandis que la tentative de délit échappe à la répression. L'action publique est prescrite dix ans après le crime ou l'enquête ; la peine, par vingt ans à partir de l'arrêt.

Crimée [*mé*] (anc. *Chersonèse Taurique*), presqu'île au S. de la Russie, sur la mer Noire, célèbre par la lutte que la Russie y soutint contre la Turquie, la France, l'Angleterre et le Piémont (1854-1855), lutte marquée par les batailles de l'Alma, le siège de Sébastopol, les batailles de Balaklava, d'Inkermann, de Traktir ou de la Tchernaïa, de la prise du Mamelon-Vert et de la tour Malakoff, et qui se termina par le traité de Paris (1856). V. ORIENT (*question d'*). 550.000 h. (*Criméens*). V. prine. : *Sébastopol, Simféropol, Eupatoria* et *Balaklava*. Climat très doux dans la partie méridionale.

Médaille de Crimée.

Crimée (*médaille de*), décoration décernée par la reine d'Angleterre Victoria aux militaires de tous grades qui prirent part à l'expédition de Crimée ; reconnue et acceptée par le gouvernement français en 1856. La médaille est d'argent ; le ruban est bleu, liseré jaune, et porte des barrettes sur lesquelles figurent les noms des batailles auxquelles le titulaire a pris part. La médaille de la Baltique (v. BALTIQUE) fut instituée à la même époque et à propos des mêmes événements.

Criméen, enne [*mé-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Crimée : *les Criméens*. Adjectiv. : *le steppe criméen*. N. f. Sorte de longue capote en drap bleu, sans martingale, avec collet, pèlerine courte et capuchon, qui fut en usage pendant la guerre de Crimée.

criminalisable [*li-za-ble*] adj. Qui peut être criminalisé : *affaire criminalisable*.

criminalisant [*zan*], **e** adj. Qui criminalise.

criminalisation [*za-si-on*] n. f. Action de rendre criminel.

criminaliser [*li-zé*] v. a. Transformer un procès correctionnel ou civil en un procès criminel.

criminalisme [*lis-me*] n. m. Système de criminalité ; aspect sous lequel une affaire criminelle se présente.

criminaliste [*lis-te*] n. m. Auteur qui écrit sur la criminalité : *Beccaria fut un grand criminaliste*.

criminalistique [*lis-ti-ke*] n. f. Ensemble des connaissances pratiques nécessaires à un magistrat procédant au criminel.

criminalité n. f. Nature de ce qui est criminel. Ensemble des faits criminels dans un milieu donné : *la criminalité a progressé avec l'alcoolisme*.

Carte de la Crimée.

criminatoire adj. Qui tient de l'accusation criminelle.

criminel, elle [*nèl, è-le*] adj. Coupable d'un crime : *homme criminel*. Qui a rapport au crime : *procédure criminelle*. Contraire aux lois naturelles ou sociales : *acte criminel*. N. Personne qui a commis un crime : *punir un criminel*. *Dr.* Matière, procédure criminelle : *tant au civil qu'au criminel*.

criminellement [*nè-le-man*] adv. D'une manière criminelle. Devant la juridiction criminelle.

Crimmitschau, v. d'Allemagne (Saxe), sur la Pleisse ; 26.000 h. Filatures.

crin n. m. (lat. *crinis*). Poil long et rude, qui vient au cou et à la queue des chevaux et de quelques autres quadrupèdes. *A tous crins*, qui a tous ses crins, et *au fig.*, énergique, violent. *Crin végétal*, fibres végétales de l'agave, du phormium tenax, etc., qui remplace parfois le crin de cheval. *Crin de Florence* ou simplem. *florence* n. f. V. FLORENCE.

— ENCYCL. On distingue le *crin plat*, qui est tel qu'il sort de la queue ou de la crinière de l'animal, et qu'on emploie dans la fabrication des tamis, des cribles, des pinceaux, des archets, des articles de pêche, et le *crin crépi*, qui, après avoir été cordé, est plongé dans l'eau bouillante, d'où il sort frisé ; ce dernier est employé par les tapissiers, matelassiers, bourreliers, carrossiers. Commercialement, on donne le nom de *crin végétal* à certains végétaux : la zostère, la tillandsie usnéoïde, l'agave, le phormium tenax, qui peuvent remplacer le crin.

crinal, e, aux adj. *Hist. nat.* Semblable à un crin. Gros comme un crin.

crincer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il crinça, nous crinçons*.) Cribler avec un van de crin.

crincrin n. m. (onomat.). Mauvais violon.

crinier [*ni-é*] n. m. Ouvrier qui travaille, apprête le crin.

crinière n. f. Tout le crin du cou d'un cheval, d'un lion. Crins tombant du haut d'un casque par derrière. *Fam.* Longue chevelure.

crinifère ou **crinigère** adj. Qui porte une crinière.

criniflore adj. *Bot.* Dont les pétales sont filiformes.

criniforme adj. Qui a la forme d'un crin.

crinoïdes n. m. pl. Classe d'échinodermes renfermant les encrines, lis de mer et autres organismes ordinairement en forme de calice ou de sphéroïde polygonal, dressé sur une tige. S. un *crinoïde*.

— ENCYCL. Les crinoïdes abondent dans les terrains paléozoïques ; ils ne sont plus représentés actuellement que par quelques espèces habitant surtout les grandes profondeurs des océans.

Crinoline.

crinoline n. f. Etoffe de crin. Jupon fait de cette étoffe. Vaste jupon bouffant, maintenu par des lames d'acier ou des balcines et qui remplaçait les paniers : *la crinoline, à la mode sous le second Empire, disparut en 1868*.

crinolinée [*né*] adj. f. Se dit d'une femme qui porte une crinoline.

crinon n. m. Nom vulgaire de plusieurs vers nématodes, qui vivent en parasites chez les animaux.

crinonisque [*nis-ke*] n. m. Genre de crustacés isopodes, dont l'espèce type a été découverte sur les côtes de Gascogne.

— ENCYCL. Le *crinoniscus equitans* est un curieux petit parasite qui vit dans les balancs ou glands de mer (*balanus perforatus*) ; la femelle a la forme d'une fleur de lis, avec ses deux larges expansions latérales.

criobole n. m. (du gr. *krios*, bélier, et *ballein*, frapper). *Antiq.* Sous l'empire romain, sacrifice d'un bélier, spécialement en l'honneur de Cybèle et d'Atis.

criocère n. m. Genre de coléoptères à couleurs vives, répandus sur tout le globe : *le criocère du lis est rouge écarlate.*

criollo n. m. Nom donné au meilleur cacao du Venezuela.

criophore adj. (du gr. *krios*, bélier, et *phoros*, qui porte). Surnom d'Hermès.

criot [*kri-o*] n. m. En Bourgogne, terrain situé à flanc de coteau.

cripart [*par*] n. m. Nom vulgaire du grimpereau commun.

crique [*kri-ke*] n. f. (scandin. *kriki*). Petite baie naturelle. Fossés dont les assiégés coupent le terrain pour empêcher l'établissement des tranchées.

criquer [*kri-ké*] v. n. En parlant de l'acier, se fendiller en refroidissant pendant le forgeage. En parlant de la laine, devenir cassante par l'effet d'un apprêt desséchant.

criquet [*kri-ké*] n. m. Nom vulgaire de divers genres d'insectes orthoptères : *les criquets dévastent les cultures en Algérie.* V. SAUTERELLE. Petit cheval faible et de vil prix. *Fig.* Homme grêle. *Pop.* Petit vin.

Criquet.

criqueter [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je criquette.*) Produire un léger craquement.

criquetis [*ke-ti*] n. m. Bruit aigre que produit le burin sur une planche de cuivre.

Criquetot-l'Esneval [*ke-to-lès-ne*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 24 kil. du Havre; 1.370 h. — Le cant. a 21 comm. et 11.910 hab.

criqûre [*kû-re*] n. f. Crique ou fissure dans le fer ou l'acier que l'on corroie.

Cris [*kriss*] ou **Cricks,** Indiens Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, dont il ne subsiste que de rares individus.

crise [*kri-ze*] n. f. (gr. *krisis;* de *krinein*, juger). Changement en bien ou en mal, qui survient subitement dans le cours d'une maladie : *on observe des crises dans toutes les maladies aiguës. Crise de nerfs,* attaque de nerfs. *Fig.* Moment périlleux, décisif d'une affaire : *crise financière. Crise ministérielle,* période qui suit la dissolution d'un ministère et pendant laquelle on cherche à constituer un nouveau cabinet.

crispant [*kris-pan*], e adj. *Fam.* Agaçant, qui donne des crispations.

crispation [*kris-pa-si-on*] n. f. (de *crisper*). Contraction qui diminue l'étendue d'un objet, et en ride la surface. Contraction des muscles. *Fam.* Mouvement d'impatience : *orateur qui donne des crispations.*

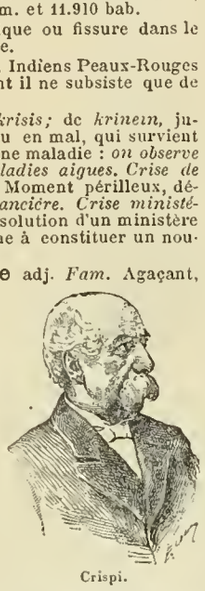
Crispi.

crisper [*kris-pé*] v. a. (lat. *crispare;* de *crispus*, frisé). Causer des crispations : *liqueur qui crispe l'estomac. Fig.* Impatienter.

Crispi (François), homme d'Etat italien, né à Ribera (Sicile), m. à Naples (1819-1901). Il participa à la plupart des insurrections et des guerres qui préparèrent l'unification de l'Italie, et notamment à l'expédition des Mille, fut l'un des plus énergiques partisans de la Triplice, et se signala par son hostilité contre la France.

crispiflore [*kris-pi*] adj. *Bot.* Dont les pétales sont frisés.

crispifolié, e [*kris-pi*] adj. *Bot.* Qui a ses feuilles frisées.

crispin [*kris-pin*] n. m. (ital. *crispino*). Rôle de valet de comédie : *jouer les crispins.* Petit manteau à capuchon. Manchette de cuir qui s'ajoute aux gants de salle d'armes. (V. la planche ESCRIME.)

Crispin.

Crispin, nom d'un valet de comédie, d'origine italienne, devenu le type du valet plaisant, mais effronté et très peu scrupuleux.

Crispin rival de son maître, charmante comédie en un acte et en prose, de Le Sage, publiée en 1707.

Crispus [*kris-puss*], fils de Constantin, que celui-ci fit empoisonner en 326 sur une accusation mensongère de sa belle-mère Fausta.

criss, kriss ou **crid** [*krid*] n. m. (malais *kris*). Poignard des Malais, à lame ondulée en forme de flamme.

Criss et son fourreau.

crissement [*kri-se-man*] n. m. Action de crisser des dents.

crisser [*kri-sé*] v. n. (onomat.). Produire un bruit aigre et agaçant avec les dents.

crissure [*kri-su-re*] n. f. Ride à la surface des lames de métal forgé.

crista-galli n. m. invar. Apophyse de la face supérieure de l'os ethmoïde, sur laquelle s'insère la faux du cerveau.

cristal [*kris-tal*] n. m. (gr. *krustallos*). Substance minérale transparente, affectant naturellement la forme d'un polyèdre régulier ou symétrique : *le cristal de roche est de la silice pure.* Verre très pur et très limpide : *cristal de Baccarat.* Objet fabriqué avec ce verre : *des cristaux de Bohême. Fig.* Glace. Limpidité : *cristal d'un ruisseau. Fig.* et *poét.* : *le cristal des eaux.*

— ENCYCL. *Techn.* Le cristal dit aussi cristal artificiel, par opposition au cristal de roche ou cristal naturel, est un verre à base de plomb et se compose de silice, de potasse et d'oxyde de plomb pur ou *minium.* Le cristal de goblelerie a la composition suivante : sable pur 3, minium 2, carbonate de potasse 1. On fond ces matières à haute température, après quoi on façonne par les mêmes procédés que pour le verre (V. VERRE), qu'il s'agisse du *cueillage,* du *soufflage,* ou du *moulage.* La pièce obtenue est *taillée* (ébauchée à l'aide d'un disque d'acier elle est ensuite doucie sur une meule de grès fin, et finalement polie sur des meules de bois ou de liége), ou *gravée* (à l'aide de molettes d'émeri, de grès, de sable, etc.). Le cristal artificiel s'emploie pour la fabrication des lentilles d'optique. V. LENTILLE. On fabrique encore une sorte de cristal, le *strass,* qui renferme les matières les plus pures et qui imite le diamant lorsqu'il est taillé.

Cristal (*palais de*), palais tout en fer et en verre, érigé à Hyde-Park, à Londres, pour l'Exposition universelle de 1851, et transporté ensuite à Sydenham, à 14 kil. de Londres.

cristallerie [*kris-ta-le-ri*] n. f. Art de fabriquer des cristaux. Lieu où on les fabrique.

cristallier [*kris-ta-li-é*] n. et adj. m. Graveur en cristaux. Armoire à cristaux.

cristallière [*kris-ta-li*] n. f. Mine de cristal de roche. Machine à travailler les cristaux.

cristallifère [*kris-ta-li*] adj. (de *cristal,* et du lat. *ferre,* porter). Qui contient des cristaux.

cristallin [*kris-ta-lin*], e adj. (lat. *crystallinus*). De la nature du cristal ; *corps cristallin.* Clair et transparent comme le cristal : *eaux cristallines.* Qui appartient au cristallin : *lentille, humeur cristalline.* N. m. Partie lenticulaire de l'œil qui amène sur la rétine l'image des objets : *la courbure du cristallin se modifie selon la distance qui sépare l'œil de l'objet considéré.* N. f. Substance organique qui existe dans le cristallin de l'œil. *Bot.* Ficoïde glaciale.

— ENCYCL. *Anat.* Le cristallin a la forme d'une lentille biconvexe transparente ; sa substance devient peu à peu opaque avec l'âge et exige parfois son énucléation. Sa structure et sa forme sont très importantes à étudier au point de vue de la vision ; suivant sa courbure ou ses modifications de réfringence, l'œil est myope, hypermétrope ou presbyte.

cristallinien, enne [*kris-ta-li-ni-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui se rapporte au cristallin. (Usité seulement dans l'expression *appareil cristallinien,* qui désigne le cristallin et organes accessoires.)

cristallinité [*kris-ta-li*] n. f. Qualité de ce qui est cristallin.

cristallisabilité [*kris-ta-li-za*] n. f. Caractère d'un corps qui peut cristalliser.

cristallisable [*kris-ta-li-za-ble*] adj. Susceptible de se cristalliser ; *les substances cristallisables sont les plus solubles.*

cristallisant [*kris-ta-li-zan*], e adj. Qui se cristallise. Qui détermine la cristallisation : *propriétés cristallisantes.*

cristallisation [*kris-ta-li-za-si-on*] n. f. Action de cristalliser, de se cristalliser : *la cristallisation a lieu suivant des formes géométriques.*

— ENCYCL. On trouve dans la nature un grand nombre de cristaux, que l'on peut reproduire artificiellement par diverses méthodes.

1° *Cristallisation par fusion.* Le corps est fondu dans un creuset ; on laisse refroidir lentement ; la périphérie commence à se solidifier ; on enlève la croûte solide supérieure avant que le refroidissement ne soit complet, puis on décante le liquide restant ; on aperçoit alors les cristaux. Ex. : *soufre, bismuth.*

2° *Cristallisation par sublimation.* La substance chauffée donne des vapeurs qui se condensent sur une paroi froide. Ex. : *iode, arsenic.*

3° *Cristallisation par dissolution et évaporation.* On fait dissoudre la substance, puis on évapore. Ex. : *sel marin, sulfate de sodium.*

4° *Cristallisation par dissolution à chaud et refroidissement.* Ce procédé pourra évidemment s'appliquer à un sel plus soluble à chaud qu'à froid. Ex. : *azotate de potassium.*

5° *Cristallisation par les courants électriques.* Dans l'électrolyse, les substances qui se déposent sur les électrodes sont souvent cristallisées.

cristallisé, e [*kris-ta-li-zé*] adj. Qui se présente sous forme de cristaux : *sucre cristallisé.*

cristalliser [*kris-ta-li-zé*] v. n. Changer en cristaux. V. n. et **Se cristalliser** v. pr. Se former en cristaux.

cristalloir [*kris-ta-li-zoir*] n. m. Récipient en verre, dans lequel on effectue la cristallisation des corps en dissolution.

cristallites [*kris-ta-li-te*] n. f. pl. Nom donné aux éléments microscopiques vitreux dont la présence a été reconnue dans les roches éruptives. S. une *cristallite.*

cristallitique [*kris-ta-li-ti-ke*] adj. Se dit des roches dont la structure comporte des cristallites.

cristallogénie [*kris-tal-lo-jé-ni*] n. f. Science qui traite de la formation des cristaux.

cristallogénique [*kris-tal-lo-jé-ni-ke*] adj. Qui appartient à la cristallogénie.

cristallographe [*kris-tal-lo*] n. m. Savant qui s'occupe de l'étude des cristaux.

cristallographie [*kris-tal-lo-gra-fi*] n. f. (gr. *krustallos,* cristal, et *graphein,* décrire). Science des cristaux et des lois qui président à leur formation.

— ENCYCL. Les cristaux sont des solides géométriques limités par des faces planes ; ce sont les angles dièdres que font ces faces entre elles qui déterminent la forme du cristal ; ces angles se déterminent au moyen du *goniomètre.* La génération des cristaux et les formes cristallines elles-mêmes sont soumises à des lois déterminées par Haüy et qui ont permis de rattacher tous les cristaux à un certain nombre de types bien déterminés.

Les diverses formes de cristaux se ramènent toutes à 7 types principaux. L'ensemble des formes se ramenant au même type constitue un *système cristallin ;* chaque forme cristalline se déduit du type correspondant par l'addition de facettes ou *troncatures* qui remplacent, soit les angles diédres, soit les angles polyédres du type primitif. Cette addition de facettes s'effectue d'après la loi de symétrie qui veut que *lorsque dans la forme primitive, un élément géométrique se trouve modifié, tous les autres éléments géométriquement et physiquement identiques le soient aussi et de la même manière* Lorsque les troncatures ne sont effectuées que sur la moitié seulement des éléments géométriquement et physiquement identiques, on dit que le cristal est hémiédre.

Les *systèmes cristallins* se distinguent par le

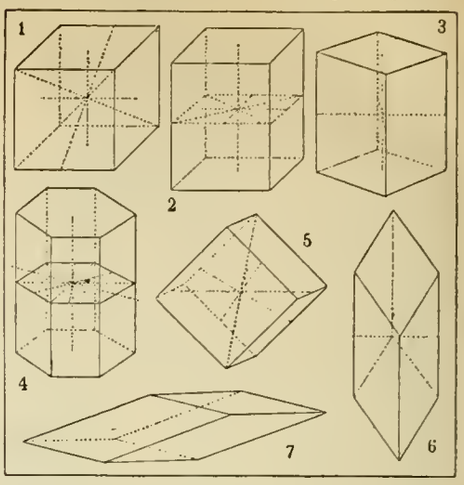

Cristallographie ; différentes formes des cristaux : 1. Cube ; 2. Prisme droit à base carrée ; 3. Prisme droit à base rhombe ; 4. Prisme droit hexagonal ; 5. Rhomboèdre ; 6. Prisme oblique à base rhombe ; 7. Prisme oblique à base parallélogramme.

nombre et la position de leurs axes de symétrie, ce sont :

1° Le *système cubique* ayant pour type le cube (3 axes rectangulaires qui sont identiques). Dans ce système cristallisent le sel marin, les aluns, etc. ;

2° Le *système quadratique* ayant pour type le prisme droit à base carrée (trois axes rectangulaires, deux seulement identiques). Dans ce système cristallise l'oxyde d'étain ;

3° Le *système orthorhombique* ayant pour type le prisme droit à base rhombe (trois axes rectangulaires différents). Dans ce système cristallise le soufre ;

4° Le *système hexagonal* ayant pour type le prisme droit à base hexagonale (quatre axes, l'un perpendiculaire au plan des trois autres, ces derniers étant identiques et symétriquement distribués). Dans ce système cristallise le quartz ;

5° Le *système rhomboédrique* ayant pour type le rhomboédre (quatre axes, un perpendiculaire au plan des trois autres mais se différenciant du système précédent). Dans ce système cristallise le spath ;

6° Le *système clinorhombique* ayant pour type le prisme droit à base rhombe (trois axes dont une perpendiculaire au plan des deux autres, ces deux derniers étant différents). Dans ce système cristallise le soufre ;

7° Le *système triclinique* ayant pour type le prisme oblique à base parallélogramme (pas d'axe). Dans ce système cristallise le sulfate de cuivre.

D'ailleurs certaines substances, placées dans des conditions différentes, peuvent cristalliser dans deux systèmes différents, elles sont *dimorphes,* ainsi le soufre ; certaines substances peuvent même cristalliser dans plus de deux systèmes ; on dit qu'elles sont *polymorphes.* V. ISOMORPHISME.

cristallographique [*kris-tal-lo*] adj. Qui a rapport à la cristallographie.

cristallographiquement [*kris-tal-lo-gra-fi-ke-man*] adv. Suivant les lois de la cristallographie.

cristalloïde [*kris-tal-lo-i-de*] adj. Qui ressemble à un cristal : *pierre cristalloïde.*

cristallométrie [*kris-tal-lo-mé-tri*] n. f. Science des formes géométriques des cristaux.

cristallométrique [*kris-tal-lo-mé-tri-ke*] adj. Qui concerne la cristallométrie.

cristallonomie [*kris-tal-lo*] n. f. Science des lois de formation des cristaux.

cristallonomique [*kris-tal-lo*] adj. Qui a rapport à la cristallonomie.

cristallotechnie [*kris-tal-lo-tèk-ni*] n. f. Art de la production des cristaux artificiels.

cristallotomie [*kris-tal-lo-to-mi*] n. f. Action de diviser, de cliver les cristaux.

cristallotomique [*kris-tal-lo*] adj. Qui a rapport à la cristallotomie.

cristatelle [*kris-ta-tè-le*] n. f. Genre de bryozoaires, comprenant des colonies aquatiques qui rampent sur la sole ventrale. (C'est déjà presque un animal à un seul corps, mais avec une multitude de bouches et d'appareils digestifs.)

cristé, e [*kris-té*] adj. (lat. *cristatus*). Muni d'une crête ou d'un appendice analogue.

cristelle [*kris-tè-le*] n. f. Ficelle qui sert à fixer les lisses du métier à tisser.

criste-marine n. f. V. CNRISTE-MARINE.

cristi [*kris-ti*] interj. Abréviation familière du mot *sacristi.*

cristiforme [*kris-ti*] adj. *Hist. nat.* Qui a la forme de crête : *polypier cristiforme.*

Cristofori (Bartolomeo), facteur de clavecins italien, né à Padoue, m. à Florence (1653-1731) ; un des inventeurs du piano moderne.

critérium [*om'*] ou **critère** n. m. (gr. *kriterion;* de *krinein,* juger). Caractère décisif de la vérité : *l'évidence est le critérium de la vérité.* Caractère qui permet d'apprécier, de juger : *les dépenses d'un particulier ne sont pas toujours le critérium de sa fortune.* Nom donné à différentes épreuves de sport. Pl. des *critériums.*

crithe n. m. (gr. *krithê*). Orgelet.

Critias [*si-ass*], le plus connu des trente tyrans établis à Athènes par les Spartiates. Il fut tué dans un combat en essayant de reprendre le Pirée sur Thrasybule (450-403 av. J.-C.).

Critias (*le*) ou *l'Atlantide*, dialogue de Platon, qui semble faire suite à *la République* et au *Timée*, et qui est resté inachevé (IVe s. av. J.-C.).

criticisme [*sis-me*] n. m. (de *critique*). Système philosophique de Kant, qui cherche à déterminer les limites dans lesquelles peut légitimement s'exercer l'entendement humain. Il a été exposé principalement dans la *Critique de la raison pure*. V. NÉO-CRITICISME.

criticiste [*sis-te*] adj. Qui a rapport au criticisme. N. Partisan du criticisme.

critiquable [*ka-ble*] adj. Qui peut être critiqué.

critiquant [*kan*], **e** adj. Porté à critiquer.

critique [*ti-ke*] adj. (gr. *kritikos*; de *krinein*, juger). Qui concerne la critique : *dissertation critique*. Qui se plaît à censurer : *esprit critique*. Qui doit amener une crise, un changement, et, *par ext.*, dangereux : *moment critique*. N. m. Qui porte son jugement sur des ouvrages d'art ou d'esprit : *Aristarque est resté le type des critiques impartiaux*. Censeur : *critique théâtral*. N. f. Art de juger les ouvrages littéraires ou artistiques. Examen de la valeur des documents : *critique historique*. Restitution des textes : *critique verbale*. Blâme : *la critique est aisée et l'art est difficile*. *Philos.* Criticisme de Kant. ANT. **Apologie.**

Critique de la raison pure, ouvrage philosophique de Kant (1788). Kant y trace les limites dans lesquelles doit selon lui s'exercer la raison spéculative de l'homme, incapable d'atteindre directement les vérités d'ordre métaphysique.

Critique de la raison pratique, ouvrage philosophique de Kant (1788). C'est le système de morale de cet auteur, par lequel il retrouve, sous forme de postulats, les vérités transcendentales que la raison pure ne pouvait atteindre.

Critique du jugement, le dernier des trois principaux ouvrages philosophiques de Kant. C'est un traité sur le beau et le sublime (1790).

Critique générale (*Essais de*), œuvre importante de Renouvier et F. Pillon, destinée à propager le néo-criticisme, qui a exercé sur la pensée philosophique contemporaine une influence considérable (1854-1864).

critiquement [*ke-man*] adv. D'une façon critique. Selon les lois de la critique.

critiquer [*ti-ké*] v. a. Examiner pour faire ressortir le mérite et les défauts. *Par ext.* Censurer.

critiqueur [*ti-keur*] n. m. Qui a la manie de critiquer.

Critolaus [*la-uss*], philosophe péripatéticien du IIe siècle av. J.-C., qui alla en ambassade à Rome en 155 av. J.-C. avec Carnéade et Diogène le Babylonien.

Critolaus, général de la ligue Achéenne, qui fut défait à Scarpée par Mummius, en 146 av. J.-C.

Criton, riche Athénien, disciple de Socrate.

Criton (*le*), dialogue de Platon. C'est un entretien de Socrate avec l'un de ses disciples, Criton, qui est venu le trouver dans sa prison et lui offrir de le faire évader. Socrate y fait l'éloge du respect à la loi, même injuste (IVe s. av. J.-C.).

Crivelli (Carlo), peintre vénitien du XVe siècle, émule du Pérugin. Citons parmi ses œuvres principales : *Saint Bernardin de Sienne, la Vierge et l'Enfant*, etc.

croard [*kro-ar*] n. m. Crochet employé pour faire tomber le laitier du haut fourneau.

croassant [*kro-a-san*], **e** adj. Qui croasse.

croassement [*kro-a-se-man*] n. m. Cri du corbeau et de la corneille.

croasser [*kro-a-sé*] v. n. Crier, en parlant du corbeau et de la corneille.

Croate, habitant ou originaire de la Croatie : *les Croates*. Adjectiv. : *habitudes croates*.

Croatie-Slavonie [*si*], (en hongr. **Horvat-Szlavonorszac**), pays de Hongrie, dans les bassins de la Save et de la Drave. Il compte, avec les Confins militaires qui y ont été incorporés ; 2.416.000 h. (*Croates*). Capit. *Agram*. Climat rude et inégal. Grandes forêts.

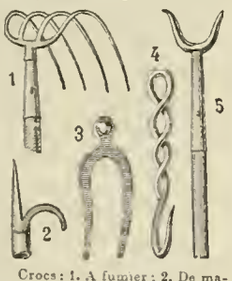

Crocs : 1. A fumier ; 2. De marinier ; 3. De cultivateur ; 4 et 5. De boucher.

croc [*krok'*], onomatopée exprimant le bruit d'une chose qui se brise sous la dent, sous le pied.

croc [*kro*] n. m. (bas lat. *croccus*). Sorte de grappin de suspension : *suspendre de la viande à un croc*. Longue perche, armée d'une pointe et d'un crochet. Sorte de pioche à deux dents. *Moustaches en croc*, moustaches relevées et recourbées en croc. Pl. Canines longues et pointues de certains animaux : *les crocs d'un chien*.

crocallis [*liss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des phalènes dont une espèce est commune en France pendant l'été dans les prairies.

croc-en-jambe [*kro-kan-jan-be*, même au plur.] n. m. Manière de faire tomber quelqu'un en passant le pied entre les jambes : *donner un croc-en-jambe*. Pl. des *crocs-en-jambe*.

Crocé-Spinelli (Joseph-Eustache), aéronaute français, né à Montbazillac (Dordogne), tué dans une ascension qu'il fit avec Gaston Tissandier dans le ballon *Zénith* (1843-1875).

croche (de *croc*) adj. Courbé, tordu : *jambe croche*. (Peu us.) N. f. *Musiq.* Note qui vaut la moitié

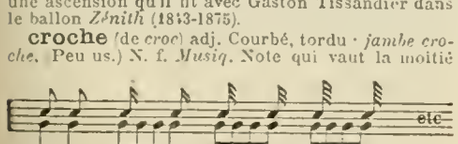

d'une noire. *Double croche*, qui ne vaut que la moitié d'une croche ; *triple croche*, moitié de la double croche ; *quadruple croche*, moitié de la triple croche. N. f. pl. Tenailles du forgeron.

crocher [*kro-ché*] v. a. Saisir avec un croc. Courber en forme de crochet. Egaliser, en parlant des boucles d'un tricot. *Crocher une note*, lui faire une ou plusieurs queues.

crochet [*kro-ché*] n. m. (de *croc*). Petit croc : *crochet de chiffonnier*. Fer recourbé pour ouvrir une serrure. Sorte de parenthèse : [ ]. Aiguille à pointe recourbée ; *broder au crochet*. Outil de fer à dents recourbées pour biner, prendre du fumier, etc. Boucle de cheveux collée sur les tempes. Chacune des quatre petites dents du cheval. *Faire un crochet*, changer subitement de direction. *Clou à crochet*, clou dont la tête est courbée à angle droit. Pl. Dents aiguës et perçantes de quelques animaux : *les crochets de la vipère sont creux*. Instrument de portefaix. *Etre aux crochets de quelqu'un*, vivre à ses dépens.

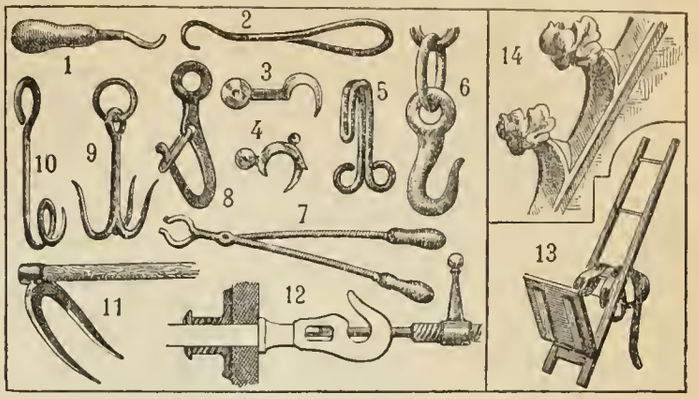

Crochets : 1. De carrossier ; 2. A boulons ; 3, 4. De boîtes ; 5. De couturière ; 6. De chaîne de sûreté ; 7. A blaireau ; 8. De sceau ; 9. De puits, dit « araignée » ; 10. En queue de cochon ; 11. A fumier (agriculture) ; 12. D'attelage ; 13. De commissionnaire ; 14. Crochet (archit.).

— ENCYCL. *Techn.* On fait au *crochet* divers ouvrages faciles à exécuter : *dentelles, bonneterie, tricots*, etc. Les divers points de crochet sont : le *point de chaînette*, formé d'une bouclette d'où l'on fait sortir le fil à l'aide du crochet pour obtenir une seconde bouclette ; le *point de chaînette double*, qui, pour être exécuté, nécessite une manipulation double de la précédente ; le *point de barrette* et de *demi-barrette*. C'est en

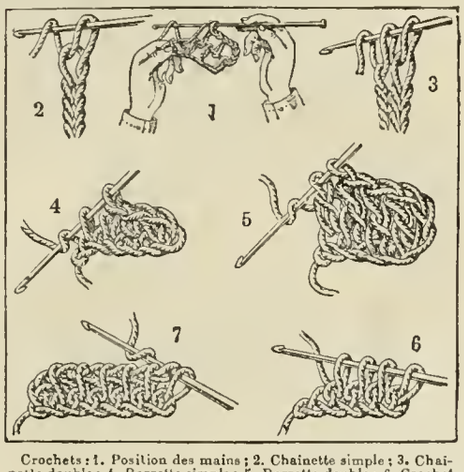

Crochets : 1. Position des mains ; 2. Chaînette simple ; 3. Chaînette double ; 4. Barrette simple ; 5. Barrette double ; 6. Crochet tunisien (1er mouvement « aller ») ; 7. Crochet tunisien (2e mouvement, « retour »).

combinant le point de chaînette et ces derniers points et en les variant à l'infini que l'on exécute les ouvrages au crochet ; le *point de crochet tunisien*, qui s'exécute pour les ouvrages de tricot, de couvertures, jupons, etc. Ce point engendre plusieurs points de fantaisie, comme : le *point d'Astrakan*, le *point d'étoile*, etc. Le point dit *crochet à la fourche* se fait à l'aide d'un crochet et d'un *cadre* ou *fourche* ; il est du ressort du filet et donne une dentelle solide et légère.

crochetable adj. Que l'on peut crocheter.

crochetage n. m. Action de crocheter.

crochet-bascule n. m. Sorte de balance romaine. Pl. des *crochets-bascules*.

crochetée [*té*] n. f. Longueur de toile que l'ouvrier voilier peut coudre sans reprendre son crochet.

crocheter [*té*] v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *il crochete*.) Ouvrir une serrure avec un crochet.

crocheteur n. m. Portefaix. *Par ext.* Homme grossier, brutal. Celui qui ouvre les serrures en se servant d'un crochet.

crochetier [*ti-é*] n. m. Fabricant de crochets.

crocheton n. m. Chacune des deux branches des crochets de portefaix.

crocheu n. m. Instrument du cardier. Outil pour modifier l'inclinaison des cardes.

crochu, e adj. (de *croc*). Croche. *Fig. Avoir les mains crochues*, avoir du penchant au vol.

crocine n. f. Principe colorant du safran, ($C^{44}H^{70}O^{28}$).

crocique adj. *Chim.* V. CROCONIQUE.

crocise [*si-ze*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des formes parasites dont quelques-unes habitent la France.

crocodile n. m. (lat. *crocodilus* ; gr. *krokodeilos*). Genre de reptiles hydrosauriens, famille des *crocodilidés*. Contact fixe placé entre les rails d'une

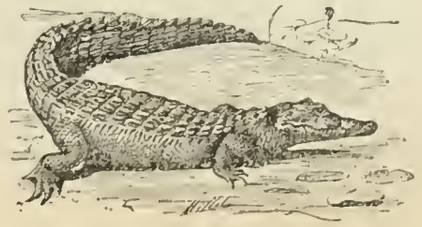
Crocodile.

voie de chemin de fer et qui fait fonctionner le sifflet automatique. *Fig. Larmes de crocodile*, larmes hypocrites pour émouvoir et tromper.

— ENCYCL. *Zool.* Les crocodiles ou caïmans des grands fleuves d'Afrique et d'Amérique ont parfois de 6 à 8 mètres ; ils ont pour caractères : une tête allongée, deux fois plus longue que large, 38 dents en haut, 30 en bas, les pattes de derrière palmées, la queue aplatie et propre à la natation. La plupart exhalent une odeur musquée caractéristique. Ils se meuvent difficilement sur la terre ; mais, plongés dans l'eau, ils deviennent audacieux et s'attaquent même à l'homme. Leur épaisse carapace résiste à la balle. Le crocodile était un des animaux sacrés de l'ancienne Egypte, qui l'a figuré à l'infini sur ses monuments.

crocodilidés n. m. pl. Famille de reptiles, ayant pour type les *crocodiles*. S. un *crocodilidé*.

crocodiliens [*li-in*] n. m. pl. Ordre de reptiles hydrosauriens, comprenant de grands animaux robustes, à peau épaisse, coriace, revêtue de plaques osseuses, à mâchoires longues, à deux paires de pattes avec quatre doigts plus ou moins unis par des membranes et terminés par des griffes puissantes. Ils habitent les régions chaudes. S. un *crocodilien*.

croconique adj. Se dit d'un acide qui forme le dernier produit d'oxydation d'une dissolution alcaline d'hexaoxybenzène, de tétraoxyquinone, etc.

Crocq [*krok*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 27 kil. d'Aubusson, sur la Tarder, affl. du Cher ; 940 h. (*Croquants*). — Le cant. a 14 comm. et 9.800 h.

crocus [*kuss*] n. m. Genre d'iridacées, dont on connaît une quarantaine d'espèces.

— ENCYCL. Les crocus sont des herbes à bulbes solides, à grandes fleurs de couleurs variées. Ce sont les styles du *crocus sativus* à floraison automnale qui constituent le safran du commerce.

Croïa ou **Kroïa** (en turc *Ak Serai*), ville de la Turquie d'Europe (Albanie), cité nationale des Mirdites. Patrie de Seander-Beg.

croire v. a. (lat. *credere*. — *Je crois, nous croyons. Je croyais, nous croyions. Je crus, nous crûmes. Je croirai, nous croirons. Que je croie, que nous croyions. Que je crusse, que nous crussions. Croyant. Cru*, e.) Tenir pour vrai : *croire un conte*. S'imaginer, juger : *croire habile. Absol.* Faire acte de foi. *Faire croire*, persuader. V. n. Ajouter foi : *croire à l'astrologie*. Avoir la foi : *croire en Dieu*. ANT. **Douter, contester.**

croisade [*za-de*] n. f. (de *croiser*). Expédition en Terre sainte : *partir pour la croisade*. *Fig.* Vive campagne menée pour une réforme, contre un abus, etc. : *la croisade antialcoolique*.

— ENCYCL. Les croisades sont les expéditions entreprises du XIe siècle au XIIIe siècle par l'Europe chrétienne contre l'Orient musulman. Après avoir repoussé les Sarrasins, les nations occidentales, trop à l'étroit chez elles, redoutant de nouvelles tentatives de la part des infidèles, et désireuses d'enlever à ces derniers la propriété des Lieux saints, prirent à leur tour l'offensive lorsqu'elles virent les musulmans les menacer au XIe siècle en Espagne, en Italie, à Constantinople. Loin d'être une explosion de fanatisme, les Croisades, à l'origine du moins, furent la revanche d'une civilisation sur une autre et se trouvèrent favorisées en outre par les goûts belliqueux et aventureux des seigneurs qui les entreprirent. Des milliers d'hommes se levèrent de toute part au cri de *Dieu le veut!* et prirent pour signe de ralliement et pour marque d'engagement irrévocable une croix d'étoffe sur leurs vêtements : de là, le nom de *croisés, croisades*. Au point de vue militaire et conquérant ces expéditions échouèrent, puisque le tombeau du Christ demeura au pouvoir des infidèles, mais elles furent, par ailleurs, souvent fécondes en résultats sociaux. Elles mirent en contact pendant deux siècles les Européens et les Asiatiques, qui, se connaissant mieux, apprirent à moins se haïr ; elles donnèrent aux relations commerciales l'impulsion qui leur faisait défaut depuis les invasions barbares ; elles débarrassèrent l'Europe d'une foule d'aventuriers ; elles forcèrent les seigneurs, obligés de se procurer des ressources pour d'aussi lointaines expéditions, à vendre leurs fiefs ou à les mettre en gage, à octroyer à leurs vassaux ou à leurs villes des franchises, et à favoriser ainsi indirectement l'affaiblissement du servage, l'émancipation des communes, l'accroissement du pouvoir royal, l'unité po-

Croisés.

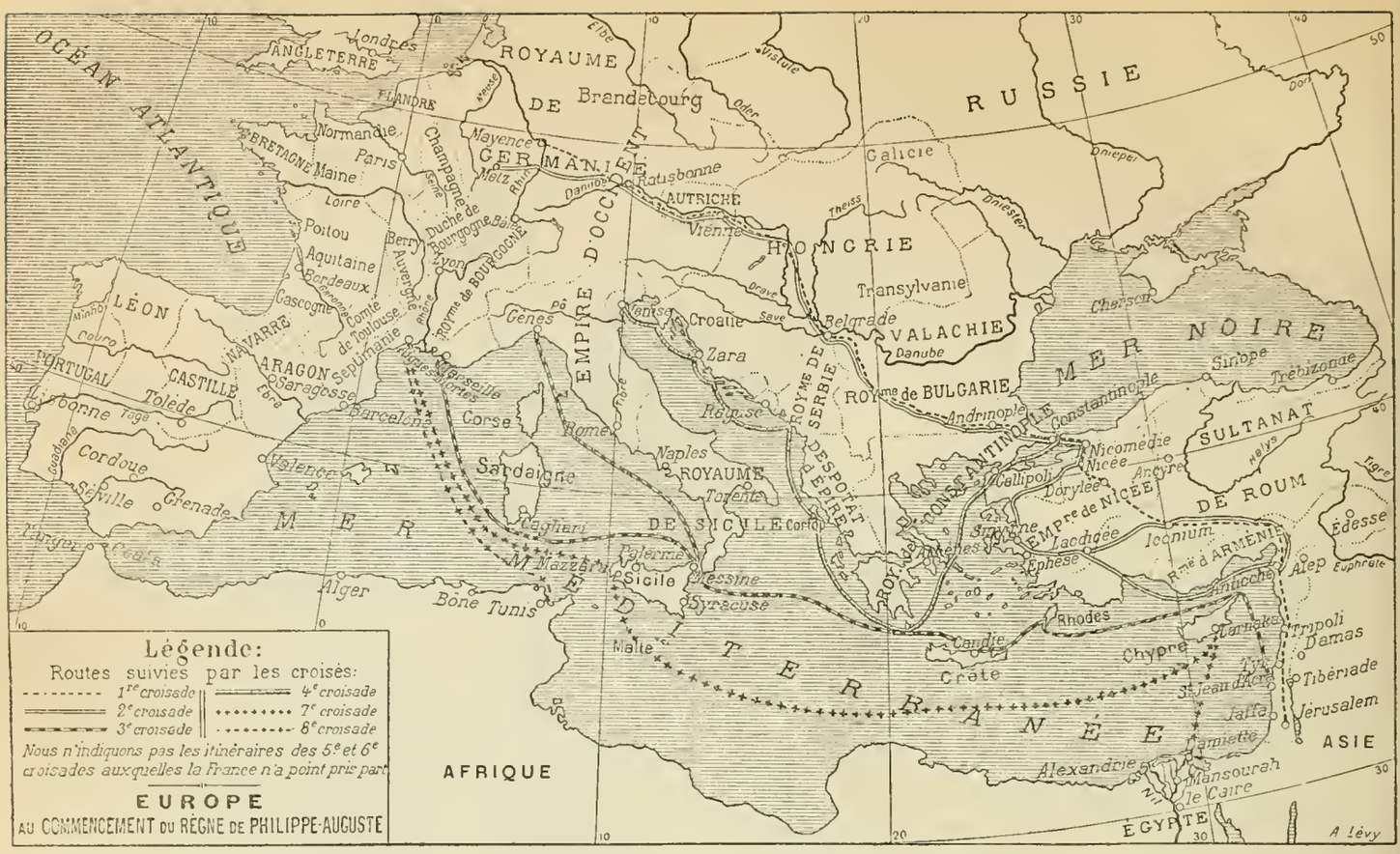

litique de la France ; enfin, elles exercèrent sur les arts, les sciences et les lettres, une influence à laquelle nous devons les deux premiers en date de nos ouvrages historiques : ceux de Villehardbuin et de Joinville.

Les croisades sont au nombre de huit :

1re *Croisade* (1096-1099), qui fut surtout l'effet de la ferveur religieuse et l'œuvre de la papauté toute puissante. Elle fut prêchée par Pierre l'Ermite et décidée au concile de Clermont, où le pape Urbain II alla exhorter les fidèles à conquérir le saint sépulcre (1095). Elle fut l'objet de deux expéditions distinctes : la 1re, entreprise par des bandes de misérables, sans armes et sans ressources, dirigée par Pierre l'Ermite et par Gautier Sans Avoir, arriva décimée en Syrie, où le sultan de Nicée l'extermina ; la seconde, à laquelle prirent part les armées féodales, puissamment organisée, s'empara de Nicée, de Tarse, d'Antioche et, enfin, de Jérusalem, dont Godefroy de Bouillon fut proclamé roi.

2e *Croisade* (1147-1149), prêchée par saint Bernard, fut entreprise à la suite des conquêtes des Turcs, qui avaient pris et détruit Edesse. Conrad III et Louis VII, le Jeune, qui la conduisirent, virent leur armée fondre en route ; ils mirent inutilement le siège devant Damas et durent revenir en Europe.

3e *Croisade* (1189-1192), prêchée par Guillaume, archevêque de Tyr, et motivée par la prise de Jérusalem par Saladin. Elle eut pour chefs Frédéric Barberousse d'une part, et d'autre part Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion. Le premier se noya en Cilicie, après avoir pris Iconium ; les seconds prirent Saint-Jean-d'Acre, se brouillèrent et firent la paix avec Saladin.

4e *Croisade* (1202-1204), prêchée par Foulques de Neuilly, et entreprise par Baudoin IX. Elle devait être le couronnement du pontificat d'Innocent III. Le comte de Flandre, arrivé à Venise, se préparait à partir pour l'Asie, lorsqu'il fut détourné de sa route par les Vénitiens, qui lui imposèrent la conquête de Zara, puis appelé à Constantinople au secours d'Isaac l'Ange, empereur d'Orient, détrôné par son frère Alexis III, et que les croisés rétablirent sur le trône. L'empereur étant mort sur ces entrefaites, les croisés élurent à sa place Baudouin, après avoir dévasté la ville et détruit un grand nombre de merveilles artistiques. Plusieurs d'entre eux, notamment Villehardouin, reçurent des fiefs en Orient (en Bulgarie, en Roumanie et en Grèce). Mais les chefs latins usèrent inutilement leurs forces et Michel Paléologue, en s'emparant de Constantinople, rétablit l'empire byzantin. L'empire latin de Constantinople dura 57 ans (1204-1261).

5e *Croisade* (1219-1221), motivée par l'accroissement de puissance des sultans d'Egypte, et accomplie par Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et André II, roi de Hongrie, qui, n'ayant pas prévu la crue du Nil, firent en Egypte une incursion sans résultat contre les Sarrasins.

6e *Croisade* (1228-1229), conduite par Frédéric II qui se proposait de revendiquer l'héritage de Jean de Brienne au trône de Jérusalem. Cet empereur obtint pacifiquement du sultan d'Egypte un traité lui livrant la ville sainte pour dix ans,

7e *Croisade* (1248-1252), dirigée par Louis IX, en exécution d'un vœu. Le roi de France, s'empara d'abord de Damiette, en Egypte ; après la défaite de la Mansourah, où il fut pris avec ses chevaliers, il dut payer une forte rançon et abandonner Damiette pour recouvrer sa liberté.

8e *Croisade* (1270), conduite par Louis IX, qui voulait venger l'échec de la précédente croisade. Mais le roi eut le tort de détourner sur les conseils de son frère, Charles d'Anjou, l'expédition de son véritable but, qui était Jérusalem. Il attaqua Tunis, mais vit son armée décimée par la peste devant cette ville, et mourut lui-même du fléau, pendant que les villes de Palestine retombaient les unes après les autres au pouvoir des Sarrasins. — La chute de Ptolémaïs, en 1291, marqua la fin des croisades.

— Le seul ouvrage d'ensemble que nous possédions sur les croisades, l'*Histoire* de Michaud, est une narration élégante, mais dont l'érudition contemporaine a dépassé les résultats sur bien des points de détail. L'Académie des inscriptions a entrepris la publication de toutes les chroniques latines, franques, arabes, arméniennes, relatives à cette importante période.

croisé [*kroi-zé*] n. m. Qui s'engageait dans une croisade. Etoffe croisée.

croisé, e [*kroi-zé*] adj. En croix ; *bâtons croisés. Etoffe croisée,* à fils très serrés, et fabriquée avec plusieurs couples de marches. *Feu croisé,* qui bat l'ennemi de plusieurs côtés. *Rimes croisées,* alternées. *Blas.* Se dit d'un globe et du panonceau de l'agneau pascal quand la croix est d'un émail particulier.

Croisée.

croisée [*kroi-zé*] n. f. Châssis vitré, servant à fermer la fenêtre ; *par ext.,* fenêtre. Point où deux choses se croisent : *la croisée de deux chemins.* Transept d'une église. Bâtons croisés en haut d'une ruche. Dans les anciennes épées, croix formée par les quillons avec la ïusée et la lame. Ouverture des pattes d'une ancre. Grande envergure des voiles. Pièces fixées en croix dans l'axe d'un dévidoir.

croisement [*ze-man*] n. m. Action de disposer en forme de croix. Endroit où deux voies se rencontrent. Mélange de deux races d'animaux : *le croisement de l'âne et du cheval donne le mulet.* Disposition des fils dont l'entrelacement forme un tissu.

— Encycl. *Zootechn.* Le croisement n'est possible qu'entre des formes très voisines, et les produits ne sont féconds que si les parents appartiennent à la même espèce. Les produits de croisement sont en général intermédiaires aux parents ; mais, aux générations suivantes, il y a peu à peu retour vers l'une des deux formes primitives. L'exemple le plus connu de ce retour est celui donné par le croisement de deux canards domestiques de race distincte, dont les métis ressemblent au canard sauvage. (Darwin.)

croiser [*kroi-zé*] v. a. Disposer en croix : *croiser les jambes ; croiser les épées.* En parlant d'un vêtement, placer une partie de façon à recouvrir l'autre : *croiser son veston. Croiser la baïonnette,* en présenter la pointe. Rayer, effacer : *croiser un alinéa.* Couper en travers : *sentier qui croise la route.* Mêler par l'accouplement des races d'animaux. *Croiser* (ou *se croiser*) *les bras,* rester inactif. V. n. *Mar.* Aller et venir dans un même parage pour surveiller la navigation. Avoir assez d'ampleur pour être croisé : *habit qui croise bien.* **Se croiser** v. pr. Aller dans des directions opposées qui se rencontrent à un certain moment. Au moyen âge, prendre part à une croisade. Ant. **Décroiser.**

croiserie [*ze-ri*] n. f. Ouvrage de vannerie en brins d'osier croisés.

Croiset [*zè*] (Alfred), professeur et helléniste français, né à Paris en 1845. Il est devenu doyen de la faculté des lettres de l'Université de Paris. Il a publié, avec son frère Maurice, né à Paris en 1846, une *Histoire de la littérature grecque,* aussi remarquable par la solidité de l'érudition que par l'agrément de l'exposition.

croisetė, e [*kroi-ze*] adj. *Blas.* Syn. de croisé. (Se dit aussi de toute pièce chargée de croisettes.)

croisette [*kroi-zé-te*] n. f. Petite croix. *Blas.* Petite croix alaisée, qui accompagne une pièce principale. Fleuret à garde en forme de croix. Barre de perroquet. Cheville qui lie la hampe du pavillon au mât. *Bot.* Nom vulgaire de la gentiane.

Croisette [*zé-te*] (cap), cap des Bouches-du-Rhône, au S.-E. de Marseille.

croiseur [*kroi-zeur*] n. m. Navire rapide, destiné à éclairer les escadres : *un croiseur cuirassé.* Filon qui en coupe un autre. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer et de la mouette.

— Encycl. *Mar.* Les croiseurs sont proprement les bâtiments destinés aux croisières. La protection et

Croiseur.

l'armement y sont quelque peu sacrifiés à la vitesse et au rayon d'action. On distingue, selon leur tonnage et leur valeur militaire, les croiseurs de troisième, de deuxième et de première classes ; ceux-ci peuvent atteindre ou même dépasser 12.000 tonnes. A un autre point de vue, on distingue les croiseurs *protégés,* ou les parties essentielles du navire sont seules couvertes par un revêtement d'acier, et les croiseurs *cuirassés,* où la protection est effective et continue, et qui tendent de plus en plus à se rapprocher du type des cuirassés.

croiseur-compteur n. m. Machine employée pour dévider la soie des cocons. Pl. des *croiseurs-compteurs.*

Croisic [*zik*] **(Le),** ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 28 kil. de Saint-Nazaire ; 2.460 h. (*Croisicais*). Port sur l'Océan ; ch. de f. Et. Salines, bains de mer, pêcheries. Ecole d'hydrographie. — Le cant. a 3 comm. et 6.430 h.

Croisic (pointe du), promontoire de la Loire-Inférieure, au N. de l'embouchure de la Loire.

croisier ou **croisié** [*zi-é*] n. m. Nom donné à des religieux établis au XIIIe siècle et qui observaient la règle de saint Augustin. (Outre les croisiers de Portugal, il existait encore les croisiers *d'Italie* [*crociferi*], les croisiers *franco-belges* et les croisiers *de Bohême* [*kizovnici*] ; la plupart étaient des hospitaliers.)

croisière [*zi-è-re*] n. f. *Mar.* Surveillance exercée par les vaisseaux qui croisent : *Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, trompa les croisières anglaises.* Ensemble des navires qui croisent. Séjour, exploration maritime dans une zone déterminée : *les croisières du « Talisman » ont été fécondes en résultats scientifiques.* Etat de deux voies ferrées qui se croisent à niveau.

— Encycl. La croisière a pour but de surveiller l'ennemi, de surprendre les bâtiments de guerre ou de commerce. Elle embrasse une superficie de mer beaucoup plus grande que le blocus et peut être opérée même par un seul navire.

croisille [*zi, ll* mll., *e*] n. f. Petite pièce de bois portant les molettes du rouet d'un fileur de corde.

Croisille (La), comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 32 kil. de Limoges, près de la Briante naissante ; 2.330 h.

Croisilles [*zi, ll* mll., *e*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 13 kil. d'Arras, sur la Sensée, affl. de l'Escaut ; 1.360 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 27 comm. et 15.200 h.

croisillon [*zi, ll* mll., *on*] n. m. Traverse d'une croix, d'une croisée. Branches de fer qui se croisent dans le cœur d'un arbre tournant pour l'empêcher de se fendre.

Croismare, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 7 kil. de Lunéville, sur la Vesouze ; 1.160 h. Verrerie.

croissance [*kroi-san-se*] n. f. Développement progressif d'un corps organisé : *une croissance trop rapide fatigue les enfants.* ANT. **Décroissance.**

— ENCYCL. *Biol.* La croissance est la conséquence de l'assimilation. Elle s'arrête quand il y a équilibre entre les entrées alimentaires et les *excréta*, c'est-à-dire quand l'*état adulte* est obtenu. Chez l'homme, la croissance est très rapide dans le jeune âge et diminue progressivement d'intensité. Vers vingt-cinq ans, l'homme atteint généralement le maximum de sa taille, et, de quarante à cinquante ans, son poids le plus lourd.

Le tableau suivant donne, d'après l'âge, la taille et le poids moyens de l'homme et de la femme.

AGE	HOMMES		FEMMES	
	TAILLE	POIDS	TAILLE	POIDS
Années.	m. cent.	kilogr.	m. cent.	kilogr.
0	0,50	3,50	0,49	3,20
1	0,70	9,40	0,69	8,70
2	0,79	11,30	0,78	10,60
3	0,86	12,40	0,85	11,70
4	0,93	14,20	0,91	13,00
5	1,00	15,70	0,97	14,30
6	1,04	17,20	1,03	16,00
7	1,10	19,10	1,08	17,50
8	1,16	20,70	1,14	19,00
9	1,22	22,60	1,19	21,30
10	1,27	24,50	1,25	23,50
11	1,33	27,10	1,30	25,60
12	1,38	29,80	1,35	29,80
13	1,44	34,30	1,40	32,90
14	1,49	38,70	1,45	36,70
15	1,55	43,60	1,50	40,30
16	1,59	49,60	1,53	46,50
17	1,63	52,80	1,55	48,30
18	1,66	57,80	1,56	51,00
20	1,67	60.00	1,57	52,20
25	1,68	62,90	1,58	53,20
30	1,68	63,66	1,58	54,30
40	1,68	63,60	1,58	55,20
50	1,67	63,40	1,54	56,10
60	1,64	61,90	1,52	54,30
70	1,62	59,50	1,51	51,50
80	1,61	57,80	1,51	49,30
90	1,61	57,80	1,51	49,30

— *Bot.* Chez la plante, la croissance dure presque toute la vie ; elle est soumise à diverses influences qui l'augmentent ou la retardent : pesanteur, chaleur, obscurité, lumière, etc.

croissant [*kroi-san*] n. m. (de *croître*). Figure échancrée de la lune jusqu'à son premier quartier : *le croissant était l'emblème de Diane.* Pièce héraldique ayant cette forme. Petit pain au beurre en forme de croissant. Instrument de jardinier recourbé. Pièce de métal recourbée pour retenir les pelles et pincettes aux jambages des chem ées. Etendard des Turcs. *Fig.* Empire turc.

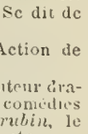
Croissant.

croissant, e [*kroi-san*], adj. Qui croit, s'augmente : *force, fortune croissante.*

croissanté, e [*kroi-san*] adj. *Blas.* Se dit de toute pièce chargée de croissants.

croissement [*kroi-se-man*] n. m. Action de croître. Peu us.) ANT. **Décroissement.**

Croisset (Francis WIENER, dit de), auteur dramatique, né à Bruxelles en 1877, auteur de comédies légères, spirituellement libertines : *Chérubin*, le *Paon*, la *Passerelle*, le *Bonheur Mesdames*, etc.

Croissy-sur-Seine, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 16 kil. de Versailles, sur la Seine ; 2.370 h.

croisure [*kroi-zu-re*] n. f. Tissure d'une étoffe croisée autre que le drap, dont la tissure s'appelle *filure. Litt.* Disposition des vers par rimes croisées.

Croisy [*zi*] (Onésime-Aristide), sculpteur français, né et m. à Fagnon (Ardennes) [1840-1899]. On lui doit des œuvres d'une grande vigueur d'expression *le Nid, Chanzy, l'Armée de la Loire).*

croît [*kroi*] n. m. Augmentation d'un troupeau par la naissance des petits : *le croît des animaux appartient au propriétaire par droit.* ANT. **Déchet.**

croître v. n. (lat. *crescere.* — *Je crois, tu crois, il croît, nous croissons, vous croissez, ils croissent. Je croissais, nous croissions. Je crûs, nous crûmes. Je croîtrai, nous croîtrons. Je croîtrais, nous croîtrions. Crois, croissons, croissez. Que je croisse, que nous croissions. Que je crûsse, que nous crussions. Croissant. Crû, crue.*) Devenir plus grand, augmenter : *les jours croissent.* Se développer, en parlant des végétaux. V. a. Rendre plus grand : *croître la gloire de quelqu'un* (fig. et vx). ANT. **Décroître, diminuer.**

croix [*kroi*] n. f. (lat. *crux*). Gibet formé de deux pièces de bois placées en travers l'une sur l'autre, où l'on attachait autrefois les criminels : *le supplice de la croix était infligé aux esclaves fugitifs.* Figure représentant la croix de Jésus-Christ. Le bois de la croix où il fut attaché. *Par ext.* Le christianisme. Bijou en forme de croix. Décoration de divers ordres : *la croix de la Légion d'honneur.* Face d'une monnaie : *jouer à croix ou pile.* Objet quelconque en forme de croix. *Signe de croix,* signe figurant la croix, que font les chrétiens. *Croix rouge* ou *de Genève,* croix rouge sur fond blanc indiquant la neutralité des ambulances, en vertu de la convention de Genève. *Fig.* Peine, affliction : *chacun a sa croix dans ce monde. Faire une croix,* mettre fin à quelque chose.

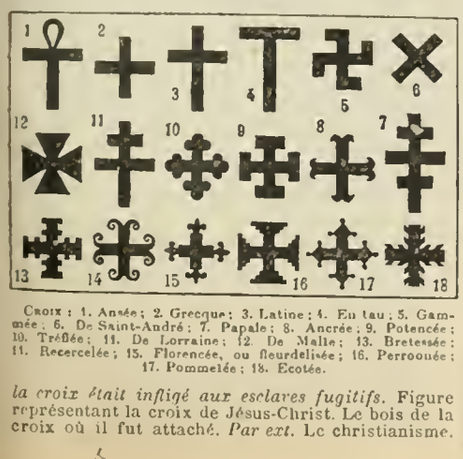
Croix : 1. Ansée ; 2. Grecque ; 3. Latine ; 4. En tau ; 5. Gammée ; 6. De Saint-André ; 7. Papale ; 8. Ancrée ; 9. Potencée ; 10. Tréflée ; 11. De Lorraine ; 12. De Malte ; 13. Bretessée ; 14. Recercelée ; 15. Florencée, ou fleurdelisée ; 16. Perrounée ; 17. Pommelée ; 18. Ecotée.

— ENCYCL. En tant que pièce héraldique, la croix est constituée par la réunion du pal et de la fasce (v. la planche BLASON), mais sa forme, ses dimensions et ses attributs sont variables à l'infini. Parmi les principales, citons : *croix de Saint-André,* en forme d'X ; *croix de Malte,* à quatre branches égales, s'élargissant aux extrémités ; *croix grecque,* dont toutes les branches sont d'égale longueur ; *croix latine,* celle dont une branche est plus longue que les trois autres ; *croix de Saint-Antoine* ou *Tau,* en forme de T ; *croix de Lorraine,* croix qui a deux traverses ou croisillons ; *croix papale,* à trois croisillons. La croix est dite *ancrée, ausée, gammée, potencée, recercelée, tréflée, florencée, pommetée,* etc., suivant les modifications que subissent ses extrémités.

Croix (*ordres de la*). — AUTRICHE. *Ordre de la Croix Etoilée.* Fondé en 1668 pour commémorer un fait miraculeux ; il est réservé aux dames nobles. Ruban noir, plié en nœud.

BELGIQUE. *Ordre de la Croix militaire.* Institué en 1855 par Léopold II. Deux classes. Ruban vert, liséré de rouge.

BRÉSIL. *Ordre impérial de la Croix du Sud* ou *Cruzeiro.* Institué en 1822. Quatre classes ; ruban bleu azur. A été supprimé avec tous les autres ordres brésiliens, lors de la proclamation de la république.

GRANDE-BRETAGNE. *Ordre de la Croix-Rouge.* Institué en 1883 par la reine Victoria et destiné aux dames. Une seule classe ; ruban bleu liséré de rouge. *Croix de Victoria,* v. VICTORIA.

HESSE. *Croix de la Santé militaire.* Institué en 1870 par le grand-duc Louis III. Une seule classe ; ruban ponceau.

PRUSSE. *Ordre de la Croix-de-Fer.* Institué en 1813, par Frédéric-Guillaume III. Trois classes ; ruban noir à bande blanche sur chaque bord pour faits de guerre et ruban blanc à bande noire sur chaque bord pour les autres fait" — *Croix commémorative.* Instituée p... Guillaume Ier en 1866 pour rappeler le souvenir de la guerre avec l'Autriche. Ruban noir, avec bordure blanc et orange.

RUSSIE. *Ordre de la Croix-Rouge.* Institué en 1878 par Alexandre III et destiné à récompenser les dames qui ont donné des soins aux blessés. Ruban rouge. V. aussi MÉRITE, DETMOLD, MENTANA, etc.

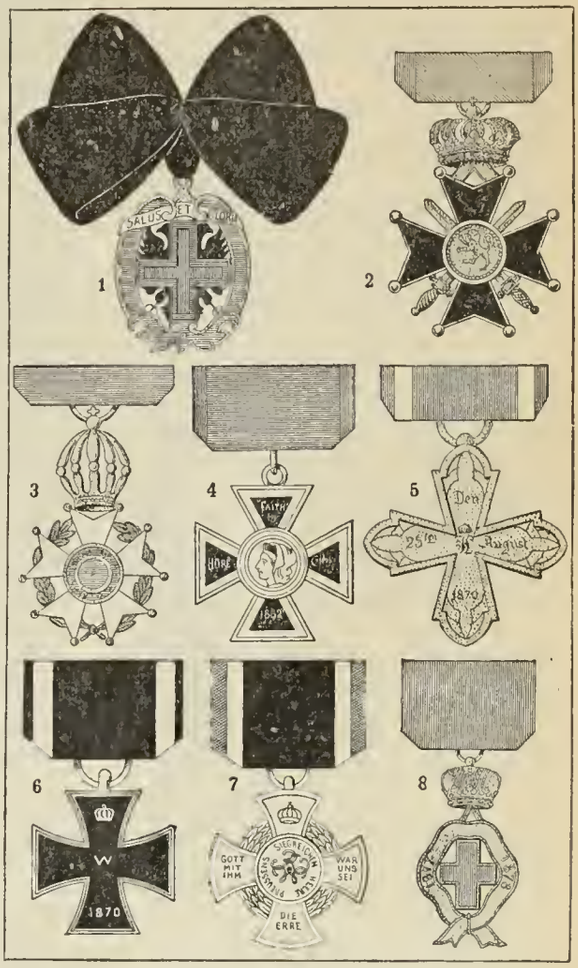

CROIX : 1. Etoilée (Autriche) ; 2. Militaire (Belgique) ; 3. Du Sud (Brésil) ; 4. Croix-Rouge (Grande-Bretagne) ; 5. Santé militaire (Hesse) ; 6. De fer (Prusse) ; 7. Commémorative (Prusse) ; 8. Croix-Rouge (Russie).

Croix, comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Lille non loin de la Marcq ; 16.440 h. Ch. de f. N. Fonderies, brasseries.

Croix ou **Cruz** (saint Jean de La), théologien espagnol, dont le nom de famille était Yepze, né à Ontiveros (1542-1591). Il travailla avec sainte Thérèse à fonder l'ordre des carmes déchaussés.

Croix du Sud, constellation de l'hémisphère austral, située entre le Navire et le Centaure.

Croix-aux-Bois (La), petite comm. des Ardennes, arr. et à 8 kil. de Vouziers ; 300 h. Sur son territoire, se trouve le défilé de la *Croix-aux-Bois,* que les Alliés forcèrent en 1792, malgré la résistance des troupes françaises.

Croix-aux-Mines (La), comm. des Vosges, arr. et à 15 kil. de Saint-Dié, sur la Morte, affl. de la Fave ; 1.460 h. Marbre, mines de plomb ; scieries.

Croix-de-Vie, comm. de la Vendée, arr. et à 28 kil. des Sables-d'Olonne, à l'embouchure de la *Vie ;* 1.990 h. Ch. de f. Et. Bains de mer ; pêcheries, salines ; conserves alimentaires.

Croix-Rouge (*sociétés de la*), sociétés qui, à la suite de la convention de Genève (1864), se sont fondées pour soigner les blessés militaires. Leurs ambulances sont neutralisées en temps de guerre. V. CONVENTION DE GENÈVE.

Croix-Rousse (la), un des faubourgs de Lyon, au N. de la grande cité, sur la rive droite du Rhône.

Cromagnon, localité de la Dordogne, près des Eyzies. Grotte curieuse, où l'on a découvert entre autres ossements humains, un crâne type de la *race préhistorique de Cromagnon.*

cromesquis [*mès-ki*] n. m. Nom donné à de petites croquettes en forme de carré allongé, préparées avec de la chair de homard, d'écrevisse, du gibier, de la cervelle, etc. ; *les cromesquis sont d'origine polonaise.*

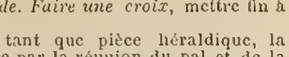
Cromlech.

cromlech [*krom'-lèk*] n. m. (bas-breton *kroum-lech*). Monument mégalithique, formé de pierres disposées en cercle, quelquefois autour d'une plus grande : *les cromlechs abondent en Bretagne.*

cromorne n. m. (allem. *krummhorn*). Ancien instrument de musique à vent, en bois et à anche double, en forme de J.

Cromwell [*krom'-ouèl*] (Thomas), comte d'Essex, lord-chancelier d'Angleterre, né vers 1485, décapité à Londres en 1540, favori de Wolsey et de Henri VIII.

Cromwell (Olivier), protecteur de la république d'Angleterre, né à Huntingdon, m. à Whitehall (1599-1658 ; chef de la révolution qui fit périr sur l'échafaud le roi Charles Ier. Génie étrange, caractère complexe, à la fois illuminé et calculateur, il fut un composé extraordinaire de grandeur et de bassesse, de fourberie et d'enthousiasme, de foi sincère et d'hypocrisie, de générosité et de cruauté, de bon sens et d'extravagance ; tous les contrastes étaient au fond de sa nature orageuse, troublée par les passions politiques, par le fanatisme religieux, par les violences de la guerre civile, par les soucis dévorants de l'ambition. Son gouvernement ou protectorat fut glorieux à l'extérieur pour l'Angleterre. Il dompta l'Ecosse et l'Irlande, accrut la marine, et entretint en Europe d'utiles alliances. Villemain, dans son *Histoire de Cromwell* et Guizot dans son *Histoire de la révolution d'Angleterre,* ont raconté la vie de cet homme célèbre, dont Carlyle a publié les *Lettres et Discours.*

Olivier Cromwell.

Cromwell, grand drame historique de V. Hugo, œuvre injouable, mais dont la préface, restée célèbre comme théorie littéraire, fut une véritable déclaration de guerre aux doctrines classiques admises en matière de théâtre. Elle exposait les principes du drame romantique, que Hugo allait appliquer dans son théâtre. L'auteur partait en guerre contre les trois unités de la tragédie classique, et, au nom du respect de la vérité, faisait du mélange du tragique et du burlesque une des obligations du nouveau système dramatique (1827).

Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier, tableau de P. Delaroche ; composition d'un caractère littéraire (musée de Nîmes, 1831). Le coloris en est tout à fait poussé au noir.

Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier.

Cromwell (Richard), fils d'Olivier, m. à Cheshunt (1626-1712) ; protecteur après son père ; d'un caractère faible et indolent, il abdiqua en 1659.

cron n. m. Terre sablonneuse. Son, issue de blé.

Cronaca (il). *Biogr.* V. POLLAJUOLO.

Cronat, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 66 kil. de Charolles, non loin de la Loire ; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M.

crone n. f. Monnaie danoise d'argent, valant 3 fr. 35 c. (On dit aussi COURONNE.)

crône n. m. (flam. *kran*). Grue employée pour charger et décharger les navires.

crône n. f. Cavité creusée par les eaux sous les berges d'une rivière et où se réfugient volontiers les gros poissons.

Cronstadt, v. forte de la Russie d'Europe ; 60.000 h. Port militaire formidablement défendu dans une île, au fond du golfe de Finlande, à l'embouchure de la Néva.

Crookes (William), chimiste et physicien anglais, né à Londres en 1822. Il découvrit le thallium, inventa le radiomètre et les tubes dits *de Crookes;* il s'est aussi adonné à l'étude du spiritisme.

croquade [*ka-de*] n. f. Ebauche vive et rapide.

croquaillon [*ka, ll* mll., *on*] n. m. Croquis informe.

croquant [*ka*], **e** adj. Qui croque sous la dent : *biscuit croquant.* N. m. Syn. de CROQUANTE.

croquant [*kan*] n. m. (du village de *Crocq*, d'après d'Aubigné, et, plus vraisemblablement, du *croc*, outil agricole). Nom donné aux paysans révoltés sous Henri IV. *Par extens.* Paysan quelconque, homme de rien.

Croquants (*révolte des*), insurrections des paysans ou *croquants* du Limousin, de l'Agenais, du Quercy, etc. Provoquée par la charge excessive des impôts, elle dura deux ans (1594-1596).

croquante [*kan-te*] n. f. Sorte de gâteau fait d'amandes torréfiées.

croque au sel (à la) loc. adv. Sans autre assaisonnement que du sel : *artichauts à la croque au sel.*

croque-lardon n. m. invar. Parasite, personne qui cherche les invitations à dîner.

croquembouche [*kan*] n. m. Toute sorte de pâtisseries croquantes.

croquement [*ke-man*] n. m. Bruit d'un objet que l'on croque.

croque-mitaine n. m. Etre fantastique et méchant, dont on menace les enfants pour les effrayer. Epouvantail. Pl. des *croque-mitaines.*

— ENCYCL. Le croque-mitaine est un de ces monstres légendaires dont les nourrices ont, de tout temps, épouvanté leurs bébés. Tantôt, croque-mitaine mange les petits enfants, tantôt il se contente de les mettre au cachot, ou de leur donner le fouet ; parfois aussi, il les fait dévorer par des animaux féroces.

Croque-mort (Paris).

croque-mort n. m. *Pop.* Agent des pompes funèbres. Pl. des *croque-morts.*

croque-noisette ou **croque-noix** n. m. Nom vulgaire du muscadin.

croque-note n. m. *Fam.* Mauvais musicien. Pl. des *croque-note* ou *croque-notes.* Syn. CROQUE-SOL.

croquer [*ké*] v. n. (de *croc*). Faire du bruit sous la dent : *le sucre croque sous la dent.* V. a. Manger des choses qui font un bruit sec sous la dent. Dessiner, peindre à la hâte : *croquer un paysage. Joli à croquer,* joli à donner le désir d'en esquisser l'image. *Musiq. Croquer une note,* la passer. *Croquer le marmot,* attendre longtemps. Accrocher avec un croc : *croquer un palan.*

croquet [*kè*] n. m. Sorte de biscuit fort dur. *Fam.* Personne prompte à s'emporter.

croquet [*kè*] n. m. (mot angl.). Jeu qui consiste à faire rouler des boules de bois sous des arceaux au moyen de maillets en suivant un trajet spécial.

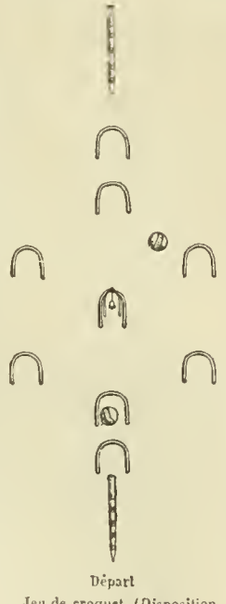
Départ

Jeu de croquet. (Disposition ordinaire des arceaux et des piquets.)

— ENCYCL. *Jeu.* Le croquet se joue entre huit joueurs partagés en deux camps égaux. Chaque joueur a un maillet et une boule, tous deux marqués d'une même couleur. Sur un sol plat, de 10 à 15 mètres de long et de 6 à 8 mètres de large, on enfonce en les espaçant de 2 mètres les uns des autres dix arceaux, dont deux doubles en croix, au centre, sont munis d'une sonnette. Les limites du jeu sont marquées par deux piquets peints : l'un, le *fock,* à 2 mètres en avant du premier arceau ; le second, le *besan,* à 2 mètres en arrière du dernier arceau. Le jeu consiste à faire passer la boule sous chacun des arceaux, en la frappant avec le maillet, et à lui faire toucher le *besan,* puis à recommencer le chemin inverse en touchant le *fock* en dernier lieu.

Si un joueur en poussant sa boule en touche une autre, ce qui se dit *roquer,* il peut jouer un second coup ou *croquer,* en plaçant la boule roquée contre la sienne, qu'il maintient en place en posant le pied dessus, et en frappant cette dernière avec le maillet. Le contre-coup chasse l'autre bille au loin.

On roque et on croque pour retarder le camp adverse ; lorsqu'on est en tête, c'est-à-dire qu'on n'a plus qu'à toucher le besan, on devient *corsaire.*

croquette [*kè-te*] n. f. Boulette de pâte, de hachis, etc., saupoudrée de chapelure de pain, puis trempée dans du jaune d'œuf et frite.

croqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Personne, animal qui croque : *le renard, croqueur de poules.*

croquignole [*ki-gno-le*] n. f. Petite pâtisserie croquante. Chiquenaude sur le nez.

croquignolet [*ki-gno-lè*] n. m. Petite pâtisserie sèche et dure.

croquis [*ki*] n. m. Esquisse, première pensée d'un peintre. *Fig.* Ebauche d'un ouvrage d'esprit.

Cros (Henri), sculpteur français, né à Narbonne, m. à Sèvres (1840-1907). Il a restitué les procédés de la sculpture en verre et de la peinture à l'encaustique. — Son frère, CHARLES, né à Fabrezan, m. à Paris (1842-1888), savant, poète et humoriste, a découvert la photographie des couleurs et le principe du phonographe, et créé le monologue.

Cros-de-Géorand, comm. de l'Ardèche, arr. et à 61 kil. de Largentière, sur le Tauron, sous-affl. de la Loire ; 1.310 h.

croskill [*kros-kil*] n. m. (du n. de l'inventeur). Rouleau spécial pour briser les mottes de terre. On l'appelle aussi *brise-mottes.* (V. la planche AGRICULTURE.)

croskillage [*kros-kil-la-je*] n. m. Roulage au moyen du croskill.

crosne [*krô-ne*] n. m. (de *Crosnes,* localité de l'arrond. de Corbeil, où cette plante fut semée pour la première fois en Europe). Plante labiée, à tubercule comestible : *les crosnes sont un légume d'hiver.*

Crosne du Japon.

— ENCYCL. Le crosne est une labiée vivace, originaire du Japon, dont la souche émet de nombreux rhizomes, portant une série d'étranglements. Ce sont ces rhizomes qui constituent la partie alimentaire ; cuits, leur saveur rappelle à la fois celle de l'artichaut, du salsifis et de la pomme de terre.

Crossac, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 20 kil. de Saint-Nazaire, à la lisière de la Grande-Brière ; 1.690 h.

cross-country [*kross-keun-trè*] n. m. (m. angl.). Sorte de course à pied, dont la piste est tracée à travers champs à l'aide de rognures de papier. (On dit parfois par abrév. CROSS.)

Crosse d'évêque (XIIIe s.).

crosse [*kro-se*] n. f. (de *croc*). Bâton pastoral d'évêque : *la crosse est le symbole du pouvoir épiscopal.* (V. ÉVÊQUE.) Bâton recourbé, usité dans certains jeux pour chasser une balle. Le jeu même. Béquille qui se pose sous l'aisselle. Partie recourbée : *crosse de l'aorte.* Partie du bœuf qui vient immédiatement au-dessous du gite ou trumeau. Partie inférieure et recourbée du bois du fusil. (V. FUSIL.) *Crosse d'affût,* partie par laquelle l'affût repose sur le sol. (V. CANON.)

— ENCYCL. *Jeu.* La crosse canadienne est une variété du jeu de balle. Les joueurs, divisés en deux camps égaux de douze joueurs, sont armés d'une crosse dont la concavité est remplie par un filet. La partie se joue sur un terrain de 100 mètres de long sur 45 mètres de large. Les buts sont marqués par deux poteaux de 1m,80 de haut réunis par une traverse et plantés à 1m,80 l'un de l'autre. Les joueurs cherchent à envoyer avec leur crosse la balle dans le but du camp adverse. Un gardien, placé près de chaque but, s'efforce d'arrêter la balle, chaque fois qu'elle menace le but.

crossé [*kro-sé*], **e** adj. Qui a le droit de porter la crosse : *abbesse crossée.*

crosser [*kro-sé*] v. a. Pousser avec une crosse une balle ou une pierre. Traiter durement ou avec mépris. V. n. Jouer à la crosse.

crosseron [*kro-se*] n. m. Partie supérieure façonnée en volute, d'une crosse épiscopale ou abbatiale : *les crosserons du moyen âge contenaient des reliques.*

crossette [*kro-sé-te*] n. f. Jeune branche de vigne, de figuier, etc., avec un peu de vieux bois à sa base, pour faire des boutures. Saillie en angle, au dernier clavaau d'une plate-bande. Ressaut ménagé à l'angle d'un chambranle.

crosseur [*kro-seur*] n. m. Qui joue à la crosse. *Fam.* Qui crosse, qui maltraite : *un vilain crosseur.*

crossillon n. m. Syn. de CROSSERON.

crot [*kro*] n. m. Récipient, petit pot en terre que l'on place au pied des pins pour recueillir la résine.

crotale n. m. (du gr. *krotalon,* grelot). Sorte de castagnettes dont se servaient les prêtres de Cybèle. Reptile ophidien d'Amérique.

Crotale.

— ENCYCL. Le crotale, plus communément appelé *serpent à sonnettes,* habite l'Amérique ; il compte parmi les serpents les plus venimeux, et sa morsure est presque toujours mortelle. Il est robuste, atteint 2 mètres de long, et sa queue est garnie d'étuis cornés, qui produisent un bruit assez fort quand il l'agite.

crotalidés n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens solénoglyphes dont le *crotale* est le type. S. un *crotalidé.*

crotaloïde adj. Qui a la forme du serpent crotale.

crotaphique adj. (du gr. *krotaphos,* tempe). Qui appartient à la tempe.

crotaphite n. m. et adj. Se dit du muscle temporal.

croton n. m. (gr. *krotôn*). Genre d'euphorbiacées (*croton tiglium*), dont une espèce fournit des graines qui contiennent une huile irritante, purgatif drastique très énergique.

Croton : a, fleur mâle coupée ; b, fleur femelle ; c, fruit.

Crotone, v. de l'anc. Italie (Grande-Grèce), patrie de Pythagore et de l'athlète Milon. (Hab. *Crotoniates.*)

crotonine n. f. Alcaloïde extrait de la graine du croton tiglium.

crotonique adj. Se dit d'un acide que l'on trouve dans les graines du *croton tiglium.*

Crotoy [*toi*] **(Le),** comm. de la Somme, arr. et à 26 kil. d'Abbeville ; 2.560 h. (*Crotelois*). Ch. de f. Economiques. Bains de mer (plage de sable). Port de pêche, ostréiculture.

crotte [*kro-te*] n. f. Fiente de certains animaux. Boue des rues et des chemins. *Crottes de chocolat,* nom donné à des bonbons de chocolat garnis à l'intérieur de pâte d'amandes, de crème, etc.

crotter [*kro-té*] v. a. Salir de boue : *crotter ses bottes.* **Se crotter** v. pr. Se salir de boue.

crottin [*kro-tin*] n. m. Excrément des chevaux, des mulets et de quelques autres animaux : *le crottin est un excellent fumier.*

— ENCYCL. Le crottin de cheval constitue un très bon engrais pour les terres froides. Il importe de le laisser mûrir quelques mois à l'abri de la pluie et du soleil, avant d'en faire usage.

crotton [*kro-ton*] n. m. Morceau de sucre qui n'a pu passer au sas.

crottu [*kro-tu*], **e** adj. Piqué de petite vérole. (Vx.)

crouchaut [*chô*] n. m. Pièce de bois arrondie à l'avant d'un bateau.

croulant [*lan*], **e** adj. Qui croule : *murs croulants. Fig.* Qui menace ruine : *empire croulant.*

croulement [*man*] n. m. Eboulement, affaissement, chute : *croulement d'une maison, d'un pont.*

croule n. f. Chasse aux bécasses, à l'époque de la ponte ou de l'accouplement, au printemps.

crouler [*lé*] v. n. (lat. pop. *corrotulare ;* de *cum,* avec, et *rotulus,* rouleau). Tomber en s'affaissant, s'effondrer : *cette maison croule. Par exagér.* être ébranlé : *la salle croulait sous les applaudissements. Fig.* Etre réduit à rien : *cette objection fait crouler votre système.* V. a. Faire écrouler. (Vx.)

croulier [*li-é*], **ère** adj. Se dit d'une terre, d'un terrain à sol mouvant. (Peu us.)

croup [*kroup'*] n. m. (mot angl.). Maladie infectieuse, avec fausses membranes laryngées, qui peut amener la mort par asphyxie : *le croup attaque surtout les enfants.* (On l'appelle aussi LARYNGITE DIPHTÉRITIQUE. — V. DIPHTÉRIE.) *Faux croup* ou *laryngite striduleuse,* spasme du larynx non dangereux.

Jeu de la crosse canadienne : 1. Crosse ; 2. Balle.

croupal, e, aux adj. Qui a le caractère du croup : *voix, toux croupale.*

croupade n. f. Saut dans lequel le cheval porte les jambes de derrière sous le ventre.

croupe n. f. (german. *kruppa*). Partie postérieure de certains animaux, qui s'étend depuis les reins jusqu'à l'origine de la queue. Sommet d'une montagne qui se prolonge et n'est pas à pic. Espèce de coupole surmontant le chevet d'une église. Partie de la charpente supportant les petits égouts d'un toit à plusieurs pentes. Loc. adv. : *En croupe,* à cheval sur la croupe, derrière la personne qui est en selle : *monter en croupe.*

croupé, e adj. Qui a une croupe de telle ou telle façon, en parlant d'un cheval, etc. : *jument bien croupée, mal croupée.*

croupetons [*ton*] **(à)** loc. adv. Dans la position d'une personne accroupie.

croupeux, euse [*peû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du croup : *affection croupeuse.* Affecté du croup : *un enfant croupeux.*

croupi, e adj. Stagnant et gâté : *les eaux croupies sont très dangereuses à boire.*

croupiader [*dé*] v. a. Mouiller en croupière.

croupiat [*pi-a*] n. m. *Mar.* Filin frappé sur un point fixe et servant, pendant l'appareillage, à faire abattre le navire.

croupien, enne [*pi-in, è-ne*] adj. *Anat.* Se dit des trois muscles fessiers qui forment la croupe.

croupier [*pi-é*] n. m. (de *croupe*). Employé d'une maison de jeu, chargé de diriger les parties. Associé à une entreprise financière.

croupière n. f. Longe de cuir qui passe sous la queue du cheval, du mulet, etc. *Fig. Tailler des croupières à quelqu'un*, lui susciter des embarras. *Mar.* Syn. de CROUPIAT. Pièce qui maintient l'arrière ou l'avant d'un train de bois.

croupion n. m. Extrémité inférieure de l'épine dorsale, chez l'homme. Partie à laquelle sont attachées les plumes de la queue d'un oiseau.

croupion (Parlement-). V. PARLEMENT.

croupionner [*o-ué*] v. n. Se dit d'un cheval qui lève la croupe comme pour ruer, mais ne rue pas.

croupir v. n. (de *croupe*). Se dit des eaux dormantes qui se corrompent, de certaines matières qui pourrissent dans une eau stagnante : *on ne doit pas laisser croupir le purin dans la cour des fermes. Fig.* Vivre dans un état honteux : *croupir dans le vice.*

croupissant [*pi-san*], **e** adj. Qui croupit : *eaux croupissantes.*

croupissement [*pi-se-man*] n. m. Action de croupir. (Peu us.)

croupon n. m. Cuir de vache ou de bœuf dont on a retranché la tête et le ventre.

crousille [*zi, ll* mll., *e*] n. f. Enceinte de filet établie sur le bord des étangs du Midi.

croustade [*krous-ta-de*] n. f. (ital. *crostata*). Croûte frite et croquante, l'âté chaud, à croûte croquante : *croustade de nouilles, aux truffes.*

croustillant [*krous-ti, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui croque sous la dent : *gâteau croustillant.*

croustille [*krous-ti, ll* mll., *e*] n. f. (provenç. *croustilho*). Petite croûte. *Fam.* et *par ext.* Petit repas.

croustiller [*krous-ti, ll* mll., *é*] v. n. Manger des croustilles. Croquer sous la dent.

croustilleusement [*krous-ti, ll* mll., *eu-ze-man*] adv. D'une façon croustilleuse.

croustilleux, euse [*krous-ti, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui abonde en détails piquants et un peu libres : *récit croustilleux.*

croûte n. f. (lat. *crusta*). Partie extérieure du pain, durcie par la cuisson. *Casser une croûte, casser la croûte*, faire une légère collation. Pâte cuite qui renferme la viande d'une tourte, etc. Reste de pain mis au rebut. Tout ce qui se durcit sur quelque chose. Plaque que forme sur la peau l'humeur ou le sang seché. *Croûte au pot*, morceau de croûte de pain que l'on trempe dans du bouillon gras; le bouillon ainsi préparé. *Croûte terrestre*, écorce solidifiée de la terre. *Fig.* Mauvais tableau.

croûtelette [*lè-te*] n. f. Petite croûte.

croûteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a des plaques semblables à des croûtes.

crouth n. m. (gallois *crwth*). Ancien instrument de musique à cordes frottées, de la famille des violons.

croûtier [*ti-é*] n. m. *Fam.* Peintre qui ne fait que des croûtes.

croûton n. m. Morceau de croûte, surtout à l'extrémité du pain. Petit morceau de pain frit qu'on met dans une purée, une omelette, etc. *Fam.* Homme inintelligent. Personne encroûtée dans la routine.

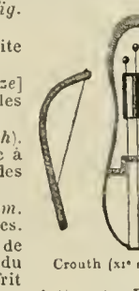
Crouth (XIe s.).

croûtonner [*to-né*] v. n. Faire de la mauvaise peinture. *Pop.* Mangeotter du pain entre ses repas.

Crouy, comm. de l'Aisne, arr. et à 4 kil. de Soissons, sur un petit affluent de l'Aisne; 1.420 h. Ch. de f. E. Eglise fortifiée du XIIe siècle.

crown [*kra-oun'*] n. m. Couronne, monnaie d'argent anglaise valant 5 fr. 81 c.

crown-glass [*kra-oun'-glass*] n. m. Cristal blanc, de très belle qualité, employé pour les lentilles des instruments d'optique.

Croy ou **Crouy** [*krou-i*], illustre famille française de Picardie. Un de ses membres les plus distingués, EMMANUEL **de Croy,** maréchal de France, consacra une partie de sa fortune à restaurer le port de Dunkerque (1718-1787).

croyable [*kroi-ia-ble*] adj. Qui peut être cru : *témoin, fait croyable.* ANT. **Incroyable, douteux.**

croyance [*kroi-ian-se*] n. f. Action de croire. Ce qu'on croit. Foi religieuse : *il faut respecter toutes les croyances, dès qu'elles sont sincères.* ANT. **Incroyance, défiance, doute.**

croyant [*kroi-ian*], **e** n. Qui croit ce que sa religion enseigne. *Les croyants*, nom que se donnent les musulmans : *le commandeur des croyants* (le calife). ANT. **Incrédule, mécréant.**

Crozant, comm. de la Creuse, arr. et à 35 kil. de Guéret, sur la Creuse, grossie à cet endroit de la Sedelle; 1.800 h. Magnifiques ruines d'un château féodal.

Crozat [*za*] (Antoine), riche financier français, né à Toulouse, m. à Paris (1655-1738). — Son fils, JOSEPH-ANTOINE, né à Toulouse, m. à Paris (1696-1740), réunit une célèbre collection d'objets d'art.

Crozat (CANAL DE), canal de navigation du dép. de l'Aisne, entre l'Oise et la Somme.

Crozatier (Charles), habile fondeur en bronze, né au Puy-en-Velay, m. à Paris (1795-1855).

Crozon, ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 38 kil. de Châteaulin, dans la *presqu'île de Crozon*; 8.780 h. Sel, sardines. Jolie plage de sable et grottes à Morgat. — Le cant. a 8 comm. et 19.000 h.

Crozon-sur-Vauvre, comm. de l'Indre, arr. et à 17 kil. de La Châtre; 1.220 h. Carrières.

cru n. m. (de *croître*). Quantité dont un objet a crû. Production; en particulier, production vinicole : *les crus de Bourgogne sont universellement estimés.* Terroir où croît quelque chose. *Vin du cru*, vin qui est du pays où on le consomme. *Fig. Dire une chose de son cru*, venant de son fonds personnel.

cru, e adj. (lat. *crudus*). Qui n'est pas cuit : *les huîtres se mangent crues.* Indigeste : *le concombre est très cru. Soie crue*, qui n'a subi aucune préparation industrielle. *Fig.* Trop peu ménagé, trop peu adouci : *intrigue trop crue, ton trop cru.* Choquant, trop libre : *anecdote un peu crue.* N. m. Ce qui n'est pas cuit. Pâte céramique séchée sans être cuite. Loc. adv. : *A cru*, sur la peau nue. ANT. **Cuit.**

Cruas, comm. de l'Ardèche, arr. et à 15 kil. de Privas, près du Rhône; 1.920 h. Ch. de f. P.-L.-M.

cruauté [*kru-ó*] n. f. (lat. *crudelitas*). Inhumanité, férocité. Action cruelle. Rigueur : *cruauté du sort.* ANT. **Douceur, clémence, humanité.**

cruchade n. f. Bouillie de maïs. (Dialect.)

cruche n. f. (germ. *kruka*). Vase à anse, à large ventre et à couétroit. *Fig.* et *pop.* Personne niaise, sotte, stupide. PROV. : **Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise,** à force de braver un danger, on finit par y succomber.

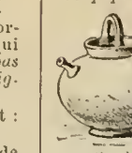
Cruche.

La Cruche cassée, d'après Greuze.

Cruche cassée (*la*), tableau de Greuze, au Louvre; figure de jeune fille d'une naïveté charmante.

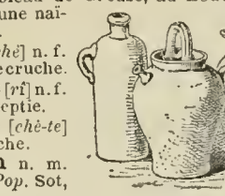
Cruchons.

cruchée [*ché*] n. f. La contenu d'une cruche.

crucherie [*rî*] n. f. *Fam.* Bêtise, ineptie.

cruchette [*chè-te*] n. f. Petite cruche.

cruchon n. m. Petite cruche. *Pop.* Sot, idiot.

crucial, e, aux adj. (du lat. *crux, crucis*, croix). *Chir.* Fait en croix : *incision cruciale.*

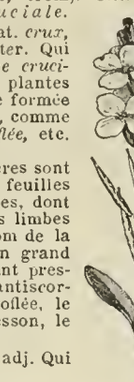
Crucifère (giroflée).

crucifère adj. (du lat. *crux, crucis*, croix, et *ferre*, porter. Qui porte une croix : *colonne crucifère.* N. f. pl. Famille de plantes dont la fleur a une corolle formée de quatre pétales en croix, comme le *chou*, le *navet*, la *giroflée*, etc. S. une *crucifère.*

— ENCYCL. Les crucifères sont des plantes herbacées à feuilles alternes, à fleurs régulières, dont les quatre pétales ont les limbes étalés en croix, d'où le nom de la famille. On en connaît un grand nombre d'espèces, jouissant presque toutes de propriétés antiscorbutiques. Citons : la giroflée, le chou, la moutarde, le cresson, le radis, etc.

crucifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui crucifie, qui mortifie.

crucifié, e adj. Attaché à une croix. *Fig.* Mortifié. N. m. Homme crucifié. Absolum. *Le Crucifié*, Jésus-Christ.

crucifiement ou **crucifîment** [*fi-man*] n. m. Action de crucifier. Tableau représentant le crucifiement de Jésus-Christ. Pratiques austères, mortifications.

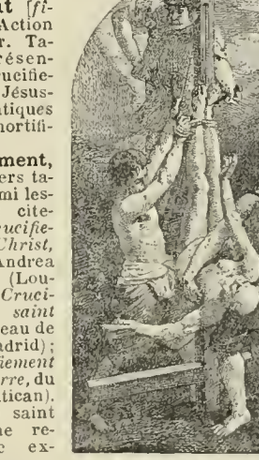
Crucifiement de saint Pierre.

Crucifiement, titre de divers tableaux, parmi lesquels nous citerons : le *Crucifiement du Christ*, tableau d'Andrea da Milano (Louvre); — le *Crucifiement de saint André*, tableau de Murillo (Madrid); — le *Crucifiement de saint Pierre*, du Guide (Vatican). La tête du saint y est d'une remarquable expression.

crucifier [*fi-é*], v. a. (lat. *crux, crucis*, croix, et *figere*, fixer. — Se conj. comme *prier.*) Faire subir le supplice de la croix. *Fig.* Faire subir des tortures morales.

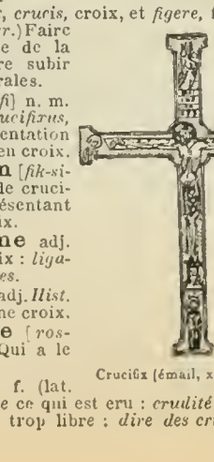
Crucifix (émail, XIIIe siècle).

crucifix [*fi*] n. m. invar. (du lat. *crucifixus*, crucifié). Représentation de Jésus-Christ en croix.

crucifixion [*fik-si-on*] n. f. Action de crucifier. Image représentant une mise en croix.

cruciforme adj. En forme de croix : *ligaments cruciformes.*

crucigère adj. *Hist. nat.* Qui porte une croix.

crucirostre [*ros-tre* adj. *Zool.* Qui a le bec croisé.

crudité n. f. (lat. *cruditas*). Etat de ce qui est cru : *crudité des fruits. Fig.* Expression trop libre : *dire des crudités.* Pl. Fruits, légumes crus : *manger des crudités.* Aigreurs produites dans l'estomac par des aliments mal digérés.

crudivore adj. (du lat. *crudus*, cru, et *vorare*, dévorer). Se dit des peuples qui se nourrissent d'aliments crus.

crue [*krû*] n. f. (de *croître*). Augmentation, croissance : *crue d'un arbre.* Elévation d'un cours d'eau : *les crues régulières du Nil fertilisent l'Egypte.* ANT. **Baisse.**

cruel, elle [*kru-èl, è-le*] adj. (lat. *crudelis*). Qui aime à faire du mal, à voir souffrir : *Domitien fut un cruel tyran.* Qui prouve la méchanceté : *parole cruelle.* Qui fait souffrir : *douleur cruelle.* Rigoureux : *destin cruel.* Fâcheux, importun : *un cruel contretemps.* ANT. **Doux, clément, humain.**

Cruelle énigme, roman de P. Bourget (1885); subtile étude de psychologie, qui a pour objet « la trahison de la femme et la faiblesse de l'homme ».

cruellement [*kru-è-le-man*] adv. D'une manière cruelle : *souffrir cruellement.*

cruentation [*an-ta-si-on*] n. f. (de *cruenté*). Ecoulement du sang par une plaie.

cruenté [*an-té*], **e** adj. (lat. *cruentus*). Imprégné de sang : *lait cruenté.*

Cruet, comm. de la Savoie, arr. et à 14 kil. de Chambéry, près de l'Isère; 790 h. Ch. de f. P.-L.-M. Source sulfureuse.

Cruikshank (Georges), caricaturiste anglais, né à Londres, dont l'œuvre comprend plusieurs milliers de dessins satiriques sur la politique et des illustrations pour les livres de Dickens, Ainsworth, etc. (1792-1878).

cruiser [*krou-zeur'*] n. m. (m. angl.). Yacht de promenade, assez puissant pour s'écarter de la côte.

cruising [*krou-zin'gh'*] n. m. (m. angl.). Navigation en yacht à une certaine distance des côtes.

cruménifère adj. (du lat. *crumena*, bourse, et *ferre*, porter). *Hist. nat.* Qui porte un organe en forme de bourse.

crûment [*man*] adv. D'une manière dure, sans ménagement : *dire crûment les choses.*

cruor n. m. (mot lat.). Partie du sang qui se coagule, par opposition au *sérum.*

crural, e, aux adj. (du lat. *crus, cruris*, jambe). Qui appartient à la cuisse : *artère crurale.*

cruro-génital, e, aux adj. Qui appartient à la cuisse et aux parties génitales.

Crusca (*académie della*), ou **Académie du Son,** parce que ses membres avaient pris pour insigne un blutoir symbolique, chargé de discerner la bonne langue italienne de la mauvaise, célèbre société littéraire fondée à Florence au XVIe siècle, et dont le Dictionnaire fait autorité.

Cruseilles [*zè, ll* mll., *e*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 15 kil. de Saint-Julien; 1.680 h. — Le cant. a 11 comm. et 6.650 h.

crusher [*kreu-cheur*] n. m. Cylindre en métal malléable, destiné à mesurer les pressions développées au moment du tir dans l'âme d'une bouche à feu.

Crussol, anc. famille française, qui tirait son nom de la localité de Crussol (Ardèche). Les ruines du château de Crussol se voient encore dans la vallée du Rhône. — JACQUES DE **Crussol,** capitaine huguenot (1540-1584), devint duc d'Uzes et se convertit au catholicisme.

crustacés [*krus-ta-sé*] n. m. pl. (du lat. *crusta*, croûte). Classe d'animaux articulés, à respiration branchiale, à téguments solides composant une carapace chitineuse encroûtée de sels calcaires : *le crabe, le homard, l'écrevisse sont des crustacés.* S. un *crustacé.* (V. la planche ARTHROPODES).

— ENCYCL. Les crustacés ont des paires de membres plus ou moins nombreuses, mais rarement réduites à moins de cinq. Ils sont ovipares et ont des sexes séparés; ils passent par des métamorphoses nombreuses; ils sont presque tous aquatiques, et les formes terrestres possèdent toujours des branchies. Les crustacés atteignent souvent des dimensions considérables : certains homards mesurent 1 mètre de longueur; d'autres, au contraire, sont microscopiques et constituent le *plancton.* La plupart sont comestibles. La classification est assez difficile; on les divise en *entomostracés, malacostracés* et *gigantostracés.*

crustacéen, enne [*sé-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux crustacés.

crustoderme adj. (du lat. *crusta*, croûte, et du gr. *derma*, peau). Se dit des poissons qui ont la peau dure et croûteuse.

Cruveilhier [*vè-i, l* mll., *ié*] (Jean), célèbre médecin français, né à Limoges, m. à Sussac (Haute-Vienne) [1791-1874]. Il donna de beaux exemples de dévouement professionnel; il fut élève de Dupuytren.

Crux-la-Ville, comm. de la Nièvre, arr. et à 38 kil. de Nevers, sur un affl. de l'Aron naissant; 1.380 h. Chaux.

Cruybeke, ville de Belgique (Flandre-Orientale), sur l'Escaut; 4.100 h.

Cruyshautem, bourg de Belgique (Flandre-Orientale), sur un affl. de la Lys; 6.120 h.

cruzade n. f. Monnaie de Portugal, valant environ 3 francs.

Cruzeiro (*ordre du*). V. CROIX.

Cruzy, comm. de l'Hérault, arr. et à 38 kil. de Saint-Pons, sur la Roquefourcade; 1.650 h. Source minérale.

Cruzy-le-Châtel, ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 20 kil. de Tonnerre; 720 h. — Le cant. a 18 comm. et 5.540 h.

cryanesthésie [*nès-té-zî*] n. f. (du gr. *kruos*, froid, *a* priv., et *aisthésis*, sensibilité). Insensibilité au froid, d'origine morbide.

cryogène n. m. Mélange réfrigérant formé de glace pilée ou de neige et d'un sel ou d'un acide soluble.

cryohydrate n. m. Hydrate qui se forme par congélation de la solution d'un sel dans l'eau.

cryolite ou **cryolithe** n. f. Fluorure double naturel d'alumine et de soude.

cryomètre n. m. Instrument pour mesurer l'intensité du froid.

cryométrie [*trî*] n. f. Connaissance et application du cryomètre.

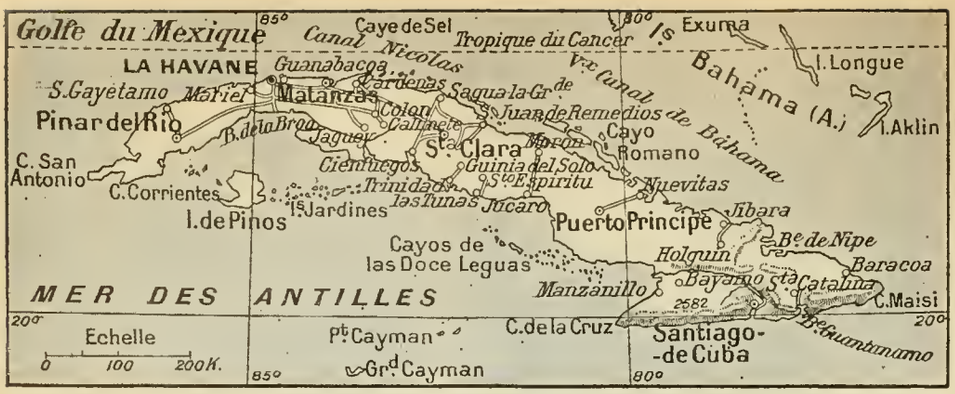

Carte de Cuba.

cryophore n. m. Instrument de laboratoire dans lequel l'eau arrive à congélation, par suite de sa propre évaporation.

cryoscopie [*os-ko-pî*] n. f. (du gr. *kruos,* glace, et *skopein,* examiner). Partie de la physique qui étudie les lois de la congélation des dissolutions salines.

cryothérapie [*pî*] n. f. (du gr. *kruos,* froid, et *therapeia,* traitement). Traitement par le froid.

crypte n. f. (du gr. *kruptos,* caché). Souterrain d'église, où l'on enterrait autrefois les morts : *la crypte de l'église de Saint-Denis contient les restes des derniers Bourbons. Anat.* Dépression de la surface des amygdales.

— Encycl. Les cryptes furent, dans les premiers siècles du christianisme, des lieux souterrains où les fidèles ensevelissaient leurs morts et honoraient leurs martyrs. Quand on éleva des églises, la crypte fut conservée au-dessous et ne fut plus destinée qu'à l'ensevelissement des membres du clergé ou au dépôt de quelques corps saints. A partir du XIVe siècle, on en construisit beaucoup moins fréquemment.

cryptie [*krip-ti*] n. f. (du gr. *kruptein,* cacher). Chasse et massacre d'îlotes qu'exécutait de temps à autre la jeunesse de Lacédémone.

cryptique adj. Qui repose, qui vit dans les cryptes : *l'existence cryptique des catéchumènes.*

cryptobium [*bi-om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères de petite taille, comprenant des staphylins dont une espèce habite la France.

cryptocalvinisme [*nis-me*] n. m. (du gr. *kruptos,* caché, et de *calvinisme*). Opinion des luthériens, qui cherchaient à réaliser un rapprochement avec les calvinistes.

cryptocalviniste [*nis-te*] n. m. Luthérien qui cherchait à rapprocher son parti de celui des calvinistes. Syn. philippiste.

cryptocéphale n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant des formes moyennes, cylindriques et ramassées, de livrée métallique ou bariolée de vives couleurs.

Cryptocéphale.

— Encycl. Les cryptocéphales sont les plus nombreux des coléoptères ; on en connaît 700 espèces, répandues dans le monde entier. Ils vivent sur les arbres, les arbrisseaux et les plantes basses. Plus de 40 espèces se rencontrent dans le bassin de la Seine.

cryptocotylédone adj. (du gr. *kruptos,* caché, et de *cotylédon*). Dont les cotylédons sont cachés ou peu apparents.

cryptogame adj. (du gr. *kruptos,* caché, et *gamos,* mariage). Se dit des plantes qui ont les organes de la fructification cachés, comme les *champignons,* les *fougères,* etc. N. f. : *une cryptogame.* Syn. acotylédone.

cryptogamie [*mî*] n. f. Etat d'une plante cryptogame. Etude des cryptogames.

cryptogamique adj. Qui appartient à la cryptogamie : *botanique cryptogamique.*

cryptogamiste [*mis-te*] Adj. et n. Qui s'occupe des champignons.

cryptogramme [*gra-me*] n. m. (du gr. *kruptos,* secret, et *gramma,* caractère). Ecrit en caractères secrets.

cryptographe n. Personne qui fait de la cryptographie.

cryptographie [*fî*] n. f. (gr. *kruptos,* caché, et *graphein,* écrire). Ecriture secrète au moyen d'abréviations ou de signes convenus entre deux personnes.

— Encycl. La cryptographie est surtout employée par les hommes d'Etat, les généraux, les ambassadeurs, etc., dans le but d'assurer le secret de la correspondance si elle vient à tomber dans des mains ennemies ou étrangères. Dans ce but, on emploie des caractères ordinaires, auxquels on donne arbitrairement une signification nouvelle ; ou l'on se sert de caractères d'une langue étrangère quelconque, de caractères sténographiques, musicaux, algébriques. Enfin, on recourt à des combinaisons de lettres ou de signes, employés trois à trois, quatre à quatre. Les chiffres arabes ayant longtemps servi à ce genre d'écriture, il a été souvent appelé chiffre diplomatique. Le chiffre est *à simple clef,* lorsqu'on ne se sert que d'un alphabet ; *à double clef,* lorsque chaque mot est écrit à l'aide d'un alphabet différent.

cryptographique adj. Qui se rapporte à la cryptographie : *langage cryptographique.*

cryptographiquement [*fi-ke-man*] adv. D'une manière cryptographique.

cryptomonade n. f. Genre de protozoaires flagellates, comprenant des organismes microscopiques, qui habitent les eaux douces d'Europe parmi les conferves.

crypton n. m. L'un des gaz trouvés par William Ramsay dans l'atmosphère terrestre.

cryptonyme adj. (du gr. *kruptos,* caché, et *onoma,* nom). Dont le nom est caché : *ouvrage cryptonyme ;* ouvrage qui porte le nom déguisé de l'auteur. N. m. Nom emprunté, supposé : *Stendhal est le cryptonyme de Henri Beyle.* (On dit mieux pseunonyme.)

cryptophage n. m. Genre de coléoptères clavicornes, renfermant des insectes de petite taille, qui vivent dans les champignons, les moisissures, les bois pourris, etc.

cryptopine n. f. Alcaloïde découvert dans l'opium.

cryptopode adj. (du gr. *kruptos,* caché, et *pous, podos,* pied). Dont les pattes ne sont pas apparentes.

cryptorchide n. m. Individu dont les testicules ne sont pas descendus dans le scrotum.

cryptotélégraphie [*fî*] n. f. Télégraphie en signes conventionnels et qu'on ne peut déchiffrer qu'à l'aide d'une clef spéciale.

Cs, symbole chimique du *cæsium.*

Csaba, v. de Hongrie (comitat de Bekes), sur le Körös Blanc ; 35.000 h. Vignobles ; élève de bétail.

csardas [*ksar-dass*] n. f. Danse nationale de la Hongrie : *la musique de la csardas se compose de deux mouvements : un andante et un allégro.*

Csiki (Grégoire), écrivain dramatique hongrois, né à Pankota, m. à Pest (1842-1891) ; auteur des pièces : *les Prolétaires, Misère dorée, Nora, Mukanyi,* etc.

Csokonaï (Vitez Michel), poète lyrique hongrois, né à Delbreczen (1773-1805) ; auteur de poésies amoureuses et mélancoliques.

Csoma de Körös (Alexandre), voyageur et philologue hongrois, né à Körös, m. à Dayeeling (Inde) [1798-1842]. Il explora le Tibet.

Csongrad, v. d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. de comitat, sur la Theiss et près du Körös ; 25.000 h. Elève de bestiaux ; pêche.

Cte et **Ctesse,** abréviations de *comte* et *comtesse.*

cténize n. f. Genre d'arachnides aranéides, dont les individus, appelés aussi *mygales pionnières,* se creusent des terriers d'où ils ne sortent que la nuit pour chasser. (La cténize est commune en Corse, en Italie et dans les Alpes-Maritimes.)

ctenoïde adj. Qui a son bord libre dentelé ou hérissé de piquants, en parlant des écailles des poissons.

cténophore n. m. Genre d'insectes diptères némocères, comprenant des tipules brunes ou noires, tachées de jaune. (On en connaît douze espèces, dont les larves se développent dans le terreau des vieux arbres.)

cténophores n. m. pl. Classe de cœlentérés, comprenant des animaux marins transparents, sphériques, ovales ou comprimés en rubans. S. un *cténophore.*

— Encycl. Les cténophores sont de consistance gélatineuse ; ils nagent par troupes et se nourrissent d'animaux qu'ils saisissent au moyen de leurs filaments pêcheurs.

Ctésias [*zi-ass*], historien grec et médecin d'Artaxerxès Mnémon, né à Cnide (Ve s. av. J.-C.) ; auteur d'un ouvrage sur la Perse (*Persica*) et d'un ouvrage sur l'Inde (*Indica*).

Ctésiphon ou **Ktésiphon,** v. d'Assyrie, sur le Tigre, non loin de Séleucie, résidence d'hiver des rois parthes.

Ctésiphon, Athénien qui proposa de décerner à Démosthène une couronne d'or. Accusé par Eschine de vouloir récompenser l'orateur contrairement à la loi, il fut acquitté, après un admirable plaidoyer de Démosthène. V. couronne.

Cu, symbole chimique du *cuivre.*

Cuba (île de), la plus grande des Antilles (Amérique) ; 1.573.000 h. (*Cubains*). Capit. *La Havane ;* v. pr. : *Cienfuegos, Santiago,* etc. Tabac, bois précieux, canne à sucre ; riches gisements de fer. Ce fut longtemps une colonie espagnole, mais elle fut occupée par les Etats-Unis après la guerre de 1895-1898. En 1902, le gouvernement fut transféré aux Cubains eux-mêmes. Mais en 1906, à la suite de la situation troublée de l'île, les Etats-Unis en reprirent l'administration.

Armoiries de Cuba.

cubage n. m. Opération qui consiste à évaluer en unités cubiques le volume d'un corps.

— Encycl. *Cubage des bois.* On évalue le volume d'un tronc d'arbre en le considérant comme un tronc de cône. Quand on connaît le volume du bois en grume, on en déduit le volume du bois équarri en procédant de différentes manières : on fait le *cubage au quart sans déduction* en supposant le côté de la pièce équarri égal au quart de la circonférence ; le *cubage au cinquième déduit* ou *au sixième déduit,* en supposant que l'équarrissage fait perdre un cinquième ou un sixième au périmètre.

Cubain, e [*bin, é-ne*], habitant ou originaire de Cuba : *les Cubains.* Adjectiv. : *l'insurrection cubaine.*

cubature n. f. Transformation en cube d'un volume de forme différente.

cube n. m. (du gr. *kubos,* dé à jouer). Corps solide, à six faces carrées égales : *le volume d'un cube s'obtient en faisant le cube de son côté, c'est-à-dire en multipliant trois fois par elle-même la longueur de ce côté. Arithm. Cube d'un nombre,* produit de trois facteurs égaux à ce nombre : *27 est le cube de 3.* Adjectiv. Se dit d'une mesure appliquée à évaluer le volume d'un corps, pour la distinguer de la mesure linéaire correspondante : *un mètre cube.*

Cube.

cubèbe n. m. (arabe *kebaba*). Genre de pipéracées, comprenant des arbres grimpants, dont la graine pulvérisée est utilisée en médecine.

— Encycl. Les cubèbes sont des arbrisseaux grimpants d'Afrique et d'Asie ; leur fruit est une baie qui renferme une graine de saveur poivrée. Le cubèbe officinal est employé à la dose de 4 à 30 grammes pour combattre la blennorragie.

cubébin n. m. ou **cubébine** n. f. Alcaloïde qui se trouve dans le poivre cubèbe.

cuber [*bé*] v. a. Multiplier un nombre trois fois par lui-même : *cuber un nombre.* Evaluer en unités cubiques : *cuber des pierres.* Avoir en unités cubiques le volume de : *ce tonneau cube 300 litres.*

cubiculum [*lom'*] n. m. (m. lat.). Chambre sépulcrale dans les catacombes.

Cubières (Michel, chevalier **de**), poète français, né à Roquemaure, m. à Paris (1752-1820) ; mauvais imitateur de Dorat, son maître.

Cubières (Amédée-Louis Despans **de**), général français, ministre de la guerre, né à Paris (1786-1853). Il s'était couvert de gloire à Waterloo. Compromis dans l'affaire Teste (1847), dégradé, puis réhabilité en 1852.

cubilose [*lô-ze*] n. f. Substance albuminoïde, constituant les nids d'oiseaux comestibles des Indes.

cubilot [*lo*] n. m. Fourneau pour la préparation de la fonte de seconde fusion.

cubique adj. Qui appartient au cube. Se dit de la racine troisième d'un nombre ou d'une quantité. (V. racine.) Qui a la forme d'un cube. N. f. Courbe plane ou gauche du troisième degré.

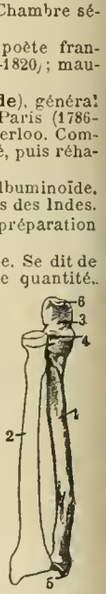

Cubitus : 1. Cubitus ; 2. Radius ; 3. Grande cavité sigmoïde ; 4. Apophyse coronoïde ; 5. Apophyse styloïde ; 6. Olécrane.

cubistique [*bis-ti-ke*] n. f. (du gr. *kubistun,* faire la culbute). Sorte de danse grecque, dans laquelle on exécutait des tours de force ou d'adresse.

cubital, e, aux adj. Du coude : *nerf cubital.*

cubitière n. f. Pièce qui, dans les anciennes armures, enveloppait le coude et le pli du bras. V. la planche armures.

cubito-cutané, e adj. Qui appartient au nerf brachial cutané interne.

cubito-palmaire adj. et n. m. Se dit d'une branche de l'artère cubitale qui s'anastomose avec l'arcade palmaire profonde.

cubito-radial, e, aux adj. Qui appartient au cubitus et au radius.

cubitus [*tuss*] n. m. (m. lat.). Os de l'avant-bras, dont l'extrémité supérieure forme le coude.

— Encycl. Le cubitus est le plus long et le plus volumineux des deux os de l'avant-bras. Son extrémité supérieure s'articule avec l'humérus et le radius ; son extrémité inférieure s'articule avec le radius et le carpe. Les fractures de cet os sont fréquentes, mais se consolident facilement.

Cublize, comm. du Rhône, arr. et à 41 kil. de Villefranche, sur le Rhins, affl. de la Loire ; 1.890 h. Toiles ; aciéries.

cubo-cube ou **cubocube** n. m. Cube du cube ou neuvième puissance d'un nombre.

cuboïde adj. Qui a la forme d'un cube. N. m. Rhomboèdre peu différent d'un cube. Os du tarse.

Cubzac-les-Ponts, comm. de la Gironde, arr. et à 20 kil. de Bordeaux, près de la Dordogne ; 830 h. Ch. de f. Orl. Très beaux ponts. Vignobles.

Cubzadais [*dé*] (autref. *Cuzacensis pagus*), petit pays compris dans le Bordelais et s'étendant aux environs de Cubzac. Bons vignobles.

cuceron n. m. *Entom.* V. eusseron.

Cucheval-Clarigny (Philippe-Athanase), journaliste et critique français, né à Calais, m. à Maisons-Laffitte (1821-1895). Son meilleur ouvrage est une *Histoire de la presse en Angleterre et aux Etats-Unis.*

cucifera [*fé*] n. m. Genre de palmiers, dont l'espèce principale, le *palmier doum,* croît en Egypte.

Cucq, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Montreuil ; 1.610 h. Plage du Touquet, appelée aujourd'hui Paris-Plage.

cucubale n. m. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, comprenant une espèce, qui croît dans l'Europe centrale.

Cuculle de chartreux.

cucuje n. m. Genre d'insectes coléoptères, type d'une famille des *cucujidés,* et qui comprend de nombreuses espèces, dont une en France sur les chênes et les pins.

cucujidés n. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, dont le coucou est le type. S. un *cucujidé.*

cucullaire [*kul-lê-re*] adj. (du lat. *cucullus,* capuchon). *Anat.* Se dit de deux muscles trapèzes, dont l'ensemble forme un capuchon.

cucullanus [*nuss*] n. m. Genre de vers nématodes, qui vivent en parasites dans les cyclopes et dans les perches.

cuculle [*ku-le*] n. f. (lat. *cucullus*). Nom du scapulaire, chez les chartreux. Vêtement à capuchon d'étoffe grossière, qui couvrait la tête et le corps.

cucullifère adj. Qui porte des appendices en forme de cornet.

cucullifolié, e adj. Qui a des feuilles en forme de capuchon.

cuculliforme adj. Qui a la forme d'un cornet ou d'un capuchon.

cucumaire [*mè-re*] n. f. Genre d'holothuries stichopodes, répandues dans les mers tempérées et froides.

Cucumella (la), célèbre tombeau étrusque de la région de Volci, de forme circulaire et bâti en blocs

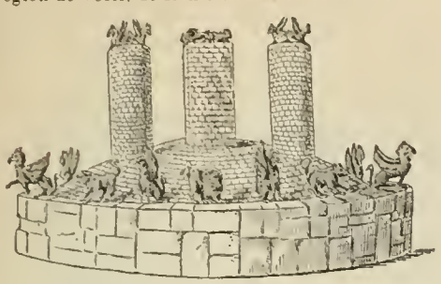

La Cucumella.

de pierre, il était couronné de monstres grossièrement sculptés. On n'a pu encore parvenir à en découvrir l'entrée.

cucuméracé, e adj. (du lat. *cucumis*, concombre). Qui ressemble à un concombre.

cucumiforme adj. (du lat. *cucumis*, concombre, et de *forme*). Qui a la forme d'un concombre.

cucurbitacées [*sé*] n. f. pl. (du lat. *cucurbita*, courge). Famille de plantes dicotylédones gamopétales, à tige rampante, comme la *citrouille*, la *courge*, le *melon*, la *coloquinte*, etc. S. une *cucurbitacée*.

— Encycl. Les cucurbitacées sont des herbes pourvues de vrilles foliaires et habitant ordinairement les pays chauds. On en connaît un grand nombre d'espèces, dont le fruit, à chair douce, est souvent comestible : melon, concombre, courge, etc.

cucurbite n. f. (du lat. *cucurbita*, courge). Partie inférieure de la chaudière de l'alambic, où l'on met les matières à distiller.

cucurbité, e adj. En forme de courge.

cucurbitin ou **cucurbitain** [*tin*] n. m. Chacun des anneaux du tenia.

cudbear [*keud'-bir*] n. m. (mot angl.). Matière tirée de l'orseille et servant à teindre en violet, en pourpre et cramoisi.

Cudowa ou **Kudowa**, village de Prusse (Silésie). 610 h. Eaux minérales froides, carbonatées et ferrugineuses.

Cudworth (Raoul), philosophe et théologien anglais, né à Aller, m. à Cambridge (1617-1688). Ses théories sur le *médiateur plastique* sont intéressantes, malgré leurs fréquentes excentricités.

A, cucurbite.

cueillage [*keu, ll* mll., *a-je*] n. m., **cueillaison** [*keu, ll* mll., *è-zon*] ou **cueille** [*keu, ll* mll., *e*] n. f. Action de cueillir. Saison où l'on cueille les fruits. Action de prendre le verre pâteux dans le creuset avec la canne. (On dit aussi CUEILLISSAGE.)

cueille [*keu, ll* mll., *e*] n. f. Cueillage. *Mar.* Nom d'une laize de toile à voile.

cueille-fleurs [*keu, ll* mll., *e*] n. m. invar. Longs ciseaux pour couper les fleurs sur la plante sans les endommager.

cueille-fruits [*keu, ll* mll., *e*] n. m. invar. Syn. de CUEILLOIR.

cueillette [*keu, ll* mll., *é-te*] n. f. Action de cueillir; récolte des fruits : *la cueillette des pommes.* Quête, collecte. (Vx.) Action de recueillir les chiffons qui servent à faire le papier. *Charger un navire en cueillette*, en composer la cargaison avec des marchandises provenant de différents chargeurs.

cueilleur, euse [*keu, ll* mll., *eu-ze*] n. Celui, celle qui cueille. Ouvrier qui cueille le verre fondu.

cueillie [*keu, ll* mll., *i*] ou **cueillée** [*keu, ll* mll., *é*] n. f. Bordure sur la face d'un mur servant de repère pour le crépissage.

cueillir [*keu, ll* mll.] v. a. (du lat. *colligere*, rassembler. — *Je cueille, nous cueillons. Je cueillais. Je cueillis. Je cueillerai. Je cueillerais. Cueille, cueillons, cueillez. Que je cueille. Que je cueillisse. Cueillant. Cueilli, e.*) Détacher de leurs tiges des fruits, des fleurs. *Par ext.* Ramasser, recueillir. *Cueillir des lauriers*, acquérir de la gloire. *Fam.* Arrêter : *cueillir un voleur. Techn.* Faire une cueillie. Prendre avec la canne à souffler du verre dans le creuset.

cueilloir [*keu, ll* mll.] n. m. Panier dans lequel on met les fruits que l'on cueille. Instrument de jardinier, composé d'une cisaille montée au bout d'une hampe, qui porte aussi une petite corbeille pour recevoir le fruit une fois détaché de la branche.

Cuenca [*ku-in*], v. d'Espagne, ch.-l. de la *prov. de Cuenca*, au-dessus du Jucar; 10.000 h. Draps, chapellerie. Patrie d'Albornoz, de Molina. — La prov. a 250.000 h.

Cuenca, v. de la république de l'Equateur; 30.000 h. Sources sulfureuses.

Cuerne, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale), sur la Lys; 5.000 h. Tissages.

Cuesmes, bourg de Belgique (Hainaut); 9.350 h. Mines de houille.

Cuers [*ku-èr*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 20 kil. de Toulon; 3.100 h. (*Cuersois*). Ch. de f. P.-L.-M. Huiles. — Le cant. a 4 comm. et 8.710 hab.

cuffat [*ku-fa*] ou **cufat** [*fa*] n. m. Grande benne que l'on emploie dans les mines pour amener au jour les mineurs et les produits de l'exploitation.

Cuffies, comm. de l'Aisne, arr. et à 4 kil. de Soissons, non loin de l'Aisne; 1.500 h. Verreries.

Cuffy, comm. du Cher, arr. et à 60 kil. de Saint-Amand-Montrond, près de la Loire; 1.280 h.

Cugand, comm. de Vendée, arr. et à 45 kil. de La Roche-sur-Yon, sur la Rouvraie; 2.240 h. Ch. de f. Et. Papeterie.

Cugnot (Nicolas-Joseph), ingénieur français, né à Void, m. à Paris (1725-1824). Il inventa une ingénieuse voiture à vapeur.

Cuguen, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Saint-Malo; 1.540 h. Carrières.

Cui (César), officier, compositeur et critique musical russe, talent vigoureux et original, né à Vilna en 1835, auteur des opéras : *le Prisonnier du Caucase, Angelo, le Flibustier*, etc.

cui bono? mots latins qui signifient *A quoi bon? Dans quel but? Dans quel intérêt?*

cuic n. m. Cri des petits oiseaux.

cuider [*dé*] v. a. (lat. *cogitare*). Vieux mot qui signifiait *croire*, et qui a encore été employé par La Fontaine :

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui,
Qui souvent s'engeigne lui-même.

Cuillé, comm. de la Mayenne, arr. et à 39 kil. de Château-Gontier; 1.520 hab. Instruments agricoles.

cuiller ou **cuillère** [*ku, ll* mll., *è-re*] n. f. (lat. *cochleare*; de *cochlea*, coquille). Ustensile de table, composé d'un manche et d'une partie creuse

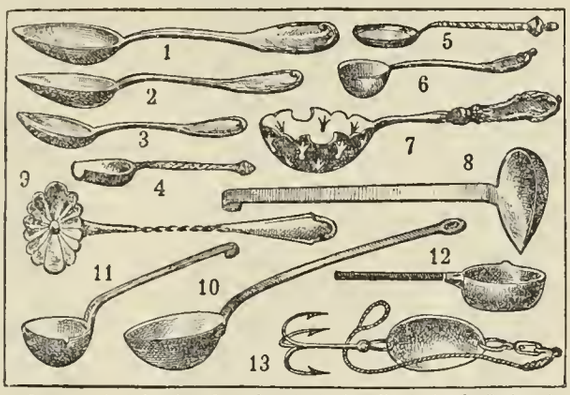

Cuiller : 1. A bouche; 2. A dessert; 3. A café; 4. A sel; 5. A œufs; 6. A moutarde; 7. A sucre; 8. A sauce; 9. A punch; 10. A fondre; 11. A pot; 12. De plombier; 13. De pêche.

pour puiser les aliments liquides ou peu consistants : *cuiller à café, à dessert* ou *à entremets, à soupe* ou *à bouche* (v. CUILLERÉE). *Cuiller à potage*, louche. *Cuiller à pot*, grande cuiller de cuisine. Ustensile servant à puiser les métaux en fusion. Nom d'un grand nombre d'outils ayant la forme d'une cuillère : *cuiller à punch, à fondre, de plombier*, etc. Pierre creusée au milieu pour recevoir l'eau qui tombe d'un tuyau. Ustensile de pêche constitué par un disque de métal brillant ou de nacre, en forme de cuiller, monté sur émerillon et armé d'hameçons triples : *on pêche à la cuiller les poissons voraces comme la perche et le brochet.*

cuillerée [*ku, ll* mll., *e-ré*] n. f. Ce que contient une cuiller : *boire une cuillerée de sirop.* (Une cuiller à café contient 5 grammes d'eau, une cuiller à dessert 10 grammes, une cuiller à soupe 15 grammes. S'il s'agit de sirop, on évalue ainsi le poids des cuillerées : cuiller à café 6 grammes, à dessert, 12 grammes, à soupe 25 grammes; pour l'huile, les poids sont les suivants : cuiller à café 4 gr. 5; à dessert, 9 grammes; à bouche 18 grammes. Ces chiffres ont d'ailleurs une valeur relative et servent plutôt à aider la mémoire.)

cuilleriste [*ku, ll* mll., *e-ris-te*] n. m. Ouvrier qui fait des cuillers.

cuilleron [*ku, ll* mll., *e-ron*] n. m. La partie creuse d'une cuiller. Lame cornée, demi-circulaire, qui existe à la base de l'aile des insectes diptères.

Cuinchy, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Béthune, sur le canal d'Aire à la Bassée; 1.230 hab. Ch. de f. N. Houille.

Cuincy, comm. du Nord, arr. et à 2 kil. de Douai, sur l'Escrébieux; 1.500 h. Houille.

cuine n. f. (ar. *qanina*). Cornue employée autrefois dans les laboratoires pour la préparation de l'acide azotique.

cuique suum, mots lat. signif. *A chacun le sien*; aphorisme de la législation romaine : *il faut donner cuique suum.*

cuir n. m. (lat. *corium*). Peau épaisse de certains animaux : *le cuir de l'éléphant.* Peau tannée couroyée, etc., propre aux usages de l'industrie. *Fig. Faire des cuirs*, faire des fautes de langage, particulièrement par des liaisons vicieuses. Ex. : *ce n'est pa-ta-moi. Entre cuir et chair*, entre la peau et la chair; intérieurement, *in petto. Cuir chevelu*, la peau qui recouvre le crâne et où naissent les cheveux.

— Encycl. *Techn.* Les cuirs sont les peaux de grands animaux (bœuf, vache, cheval, veau), aux quelles on fait subir diverses préparations successives : *corroyage, tannage, hongroyage.* On conserve plus spécialement le nom générique de *peaux* à celles de mouton, de chèvre, d'agneau ayant subi les opérations ci-dessus. En sortant des abattoirs, les peaux sont dites *cuirs bruts* ou *cuirs verts.* Les variétés de cuirs sont très nombreuses; parmi les principales, nous citerons : le *cuir d'Allemagne*, peau de cheval tannée; le *cuir bouilli*, que l'on fait bouillir avec divers ingrédients pour le rendre imperméable et résistant; le *cuir fort*, pour les semelles de chaussures; le *cuir de Hongrie*, qui n'a pas été hongroyé; le *cuir jusé*, qu'on tanne dans une eau aigrie par de la tannée ou *jusée* en partie épuisée; le *cuir de molleterie* ou *cuir d'œuvre*, servant à la confection des empeignes de chaussures; le *cuir de poule*, très souple et employé pour la confection des gants; le *cuir de Russie*, traité à l'huile de bouleau, le rendant imperméable et lui donnant une odeur agréable; le *cuir verni*, qui, après avoir été corroyé, subit l'apprêt et le vernissage; le *cuir chagrin*, peau de cheval tannée à l'alun; le *box-calf*, veau tanné au chrome, etc. On donne encore le nom de *cuirs* à des produits industriels nombreux : *cuir d'estomac de mouton, cuir galuchat* ou *de requin, cuir de poisson, cuir parcheminé, cuir factice, cuir de papier*, etc. Tous ont des applications industrielles.

— *Econ. dom.* Pour imperméabiliser les cuirs et les chaussures, on fait fondre au bain-marie 15 grammes de résine avec 5 grammes de suif; on y jette 4 grammes d'amidon en poudre. Lorsque la fusion est complète, on ajoute 10 grammes de goudron et 16 grammes de bitume de Judée en triturant continuellement la masse liquide. On retire du feu, et on laisse refroidir en remuant toujours le mélange. Au moyen d'un morceau de flanelle, on imprégne de cette graisse le cuir ou les chaussures.

cuirasse [*ra-se*] n. f. (de *cuir*). Armure d'acier qui recouvre le dos et la poitrine : *la cuirasse se compose d'un plastron et d'un dos, réunis par des bretelles en cuir. Défaut de la cuirasse*, espace non protégé entre les deux plaques de devant et de derrière de la cuirasse. *Fig.* Endroit faible d'un homme, d'un écrit. Revêtement métallique d'un vaisseau. Corsage de femme collant et descendant sur les hanches. Enveloppe protectrice de certains animaux : *la cuirasse du tatou.* Fig. Défense, rempart : *cuirasse de froideur.*

— Encycl. *Milit.* On entendait, au moyen âge, par *cuirasse*, toute défense de corps faite en cuir plus ou moins renforcé de clous, de lames de fer; et c'est par progrès successifs qu'on arriva à battre les corps complets d'armures qui caractérisent les harnois du XIVe siècle. Les Grecs, d'ailleurs, les Romains, et même les Gaulois, s'étaient servis de semblables cuirasses.

Cuirasse.

La cuirasse commença à être portée seule à partir du XVIe siècle, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, c'est-à-dire formée d'un *plastron* et d'un *dos* échancrés pour le passage du cou, et réunis par des bretelles en cuir recouvert d'une garniture de cuivre. Bien qu'en acier fondu ou chromé, les cuirasses n'offrent plus aujourd'hui de protection efficace contre les balles des nouveaux fusils de guerre et leur utilité ne devient réelle que dans des engagements à l'arme blanche.

— *Mar.* Les cuirasses sont destinées à protéger les organes vitaux du navire contre les projectiles. Les progrès de l'artillerie ont obligé les constructeurs à leur donner une épaisseur qui a pu atteindre jusqu'à 0m,55. Elles sont faites en acier chromé ou harweyé, et s'appliquent sur les membrures du navire au moyen d'un matelas de bois de teck. Leur épaisseur varie selon les parties du navire qu'elles couvrent; elle est maximum à la hauteur des machines.

cuirassé [*ra-sé*], **e** adj. Couvert, protégé par une cuirasse : *navire cuirassé. Fig.* Préparé à tout, endurci : *être cuirassé contre les passions.*

cuirassé [*ra-sé*] n. m. Navire de guerre protégé par des plaques métalliques contre les projectiles.

— Encycl. Les cuirassés ont remplacé les vaisseaux de ligne d'autrefois. Ce sont les bâtiments de

Cuirassé.

combat par excellence. Leur protection comprend la cuirasse proprement dite, en acier chromé ou harweyé, et le recouvrement des tourelles, où sont placés les gros canons. On distingue, selon leur rôle, les cuirassés d'escadre, les cuirassés de croisière, les garde-côtes cuirassés, et les croiseurs cuirassés. Le tonnage des cuirassés d'escadre des modèles récents peut atteindre ou même dépasser 18.000 tonnes, et leur vitesse de 18 à 20 nœuds.

cuirassement [*ra-se-man*] n. m. Action de revêtir d'une cuirasse métallique un navire de guerre, un ouvrage fortifié. Cette cuirasse.

cuirasser [*ra-sé*] v. a. Revêtir d'une cuirasse. *Fig.* Endurcir : *cuirasser son cœur contre l'émotion.*

cuirassier [*ra-si-é*] n. m. Soldat de cavalerie qui porte la cuirasse. V. CAVALERIE.

— Encycl. Les cuirassiers de l'armée française datent de 1665. Mais c'est seulement sous le premier Empire qu'ils prirent une place importante dans la grosse cavalerie. Il existe aujourd'hui douze régiments de cuirassiers, armés du sabre et de la carabine.

Cuirassier.

Cuirassier blessé (*le*), beau tableau de Géricault; au Louvre (1814). Un cuirassier, qui vient de quitter le combat, descend avec peine (à pied sans cheval) un terrain en pente; on voit au loin la fumée d'un combat.

cuirassine [*ra-si-ne*] n. f. Corps léger de cuirasse. (Vx.)

cuiratier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui travaille le cuir.

cuire v. a. (lat. *coquere*. — Se conj. comme *conduire*.) Préparer les aliments par le moyen du feu : *cuire du pain.* Calciner du plâtre, de la brique, etc. Rendre mûr : *le*

soleil cuit les fruits. V. n. Devenir cuit : *légumes qui cuisent mal. Fig.* Causer une douleur âpre, aiguë : *les yeux me cuisent. Fam.* Éprouver une chaleur excessive. Impers. *Il vous en cuira*, vous vous en repentirez.

cuirer [*ré*] v. a. Garnir de cuir une malle, un coffre.

cuiret [*rè*] n. m. Peau pelée, dont le poil est arraché. Morceau de cuir que le chapelier met entre la chanterelle et la corde de l'arçon à battre la laine.

cuirier [*ri-é*] n. m. Tablier de cuir des pêcheurs.

Cuis, comm. de la Marne, arr. et à 6 kil. d'Epernay, près du Cubry ; 520 h. Bon vignoble.

cuisage [*za-je*] n. m. Réduction du bois en charbon.

cuisamment [*za-man*] adv. D'une manière cuisante.

cuisant [*zan*], **e** adj. Qui se cuit facilement : *haricots cuisants.* Qui fait éprouver une douleur aiguë, au physique ou au moral : *chagrin cuisant.*

Cuise (FORET DE), forêt de Compiègne.

Cuiseaux [*zô*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 20 kil. de Louhans ; 1.420 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 9 comm. et 9.700 h.

Cuisery, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 20 kil. de Louhans, près de la Seille ; 1.600 h. Ch. de f. P.-L.-M. Corderies. — Le cant. a 10 comm. et 9.200 h.

cuisette [*zè-te*] n. f. Réunion de quarante fils de laine. (On dit aussi MUSETTE et DEMI-PORTÉE.)

cuiseur [*zeur*] n. m. Ouvrier qui dirige le feu d'une fabrique de poteries ou de briques. Individu qui fait cuire le vin.

cuisine [*zi-ne*] n. f. (lat. *coquina ;* de *coquere,* cuire). Lieu où l'on apprête les mets. Art d'apprêter les mets. Ces mets eux-mêmes : *manger de bonne cuisine. Fam.* Préparation accompagnée de tripotage. PROV. : **Petite cuisine grandit la maison,** en réglant sagement la dépense de la table, on fait prospérer une maison.

— ENCYCL. Le développement de l'art culinaire ne date que d'une époque relativement récente. Ce qu'on rapporte des folles prodigalités d'un Lucullus ne doit pas nous donner à penser que la cuisine fût, à cette époque, raffinée ; ce n'était que du faste et de l'excentricité. Macrobe et Pétrone nous permettent de reconstituer les repas d'apparat tels qu'en donnaient les Romains : ils faisaient plus d'honneur à leur imagination qu'à leur goût et à leur délicatesse. Au moyen âge, les repas étaient très abondants, et la cuisine associait souvent des choses qui nous semblent aujourd'hui disparates. Cette cuisine, faite pour des estomacs robustes, a laissé des traces dans les habitudes culinaires de certains peuples du Nord (c'est ainsi qu'en Allemagne et en Belgique, les viandes sont souvent servies avec des fruits, en compote ou confits). La cuisine du moyen âge préparait aussi des mets aujourd'hui inusités ou qui nous répugnent : paon, héron, cygne, cigogne, grue, et même des couleuvres. Dès le XVIIe siècle, l'art culinaire atteignit son apogée ; Carême en codifia les principes dans plusieurs ouvrages, devenus classiques (notamment le « *Cuisinier parisien* » paru en 1828). La cuisine française, simple dans ses moyens, raffinée dans ses résultats, est aujourd'hui, de l'avis de tous, la première des cuisines.

Nombre de grandes maisons, princières ou particulières, du monde entier ont pour « officier de bouche » ou « chef » sinon un successeur, du moins un disciple, toujours un émule de Carême.

On donne aussi le nom de *cuisine* à l'endroit où se préparent et se cuisent les aliments. Trop souvent, l'installation d'une cuisine est négligée ; elle doit satisfaire à certaines conditions d'espace, d'éclairage et d'aération. La principale qualité est d'être toujours propre. Chaque jour, les carreaux seront lavés, l'évier également, la table raclée et lavée au savon noir. La batterie de cuisine sera toujours brillante ; on veillera avec le plus grand soin à ce que l'intérieur des cuivres soit toujours bien étamé.

Cuisine des anges (*la*), tableau de Murillo ; au Louvre. Des moines se sont dépouillés pour les pauvres ; le pain leur manque. L'un d'eux, saint Diégo, s'est mis en prière et son corps est miraculeusement soulevé. Des anges apportent et préparent des aliments aux moines. Œuvre superbe où l'artiste a joint la fidélité du détail réel au sentiment du surnaturel le plus hardi.

La Cuisine des anges, d'après Murillo.

cuisiner [*zi-né*] v. n. Faire la cuisine. V. a. Préparer, accommoder : *cuisiner un ragoût. Fig.* et *fam.* : *cuisiner une élection.*

cuisinier, ère n. Personne chargée de faire la cuisine. N. f. Appareil en fonte ou en tôle, muni d'un ou de deux foyers, et à l'aide duquel on peut faire cuire les aliments, tout en chauffant un appartement. Sorte de rôtissoire, de coquille, destinée au grillage des viandes. Manuel, livre de cuisine.

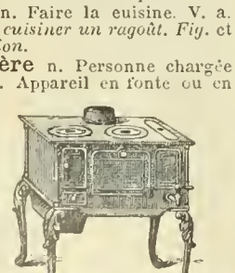

Cuisinière.

cuissage [*ku-i-saje*] n. m. *Droit de cuissage,* droit que s'étaient attribué certains seigneurs, dans les premiers temps du moyen âge, de passer avec la femme d'un serf la première nuit des noces, et qui, par la suite, s'est changé en une redevance.

cuissard [*ku-i-sar*] n. m. Partie de l'ancienne armure qui couvrait les cuisses. (V. planche ARMURES.) Appareil s'adaptant sur le moignon d'une cuisse amputée, pour maintenir une jambe artificielle. Gros tube reliant le cylindre du bouilleur au corps cylindrique de la chaudière.

cuissardé [*ku-i-sar-dé*], **e** adj. Garni de cuissards.

cuisse [*ku-i-se*] n. f. (du lat. *coxa,* hanche). Partie du corps qui s'étend de la hanche au genou. Chez le cheval, partie du membre postérieur qui va de la croupe à la jambe. V. HOMME, CHEVAL.

— ENCYCL. La cuisse s'étend du bassin au genou et relie le tronc à la jambe ; le squelette en est constitué par le fémur et, chez l'homme, les muscles sont au nombre de douze. Les artères de la cuisse viennent de la fémorale ; les veines sont souvent variqueuses. Les nerfs sont le sciatique et le crural.

cuisseau [*ku-i-sô*] n. m. Partie du veau coupé en deux, prenant au-dessous de la queue et allant jusqu'au rognon.

cuisse-de-nymphe n. f. Variété de rose blanche teintée de rose. Couleur de cette fleur : *des rideaux cuisse-de-nymphe.*

cuisse-madame n. f. Sorte de poire jaune, rouge et allongée. Pl. des *cuisses-madame.*

cuissette [*ku-i-sè-te*] n. f. Petite cuisse. (VX.) *Filat.* Moitié des fils d'une portée.

cuissière [*ku-i-si-è-re*] n. f. Garniture de peau dont les tambours se couvrent la cuisse gauche.

cuisson [*ku-i-son*] n. f. Action de faire cuire : *la viande de porc demande une cuisson prolongée.* Etat de ce qui est cuit. Douleur aiguë et superficielle.

cuissot [*ku-i-so*] n. m. Cuisse de gibier de forte taille (cerf, sanglier, chevreuil, etc.) : *faire mariner un cuissot de chevreuil.* Forme anc. de CUISSARD.

cuistre [*ku-is-tre*] n. m. Valet de collège. *Fam.* Pédant. Homme qui manque de savoir vivre.

cuistrerie [*ku-is-tre-ri*] n. f. Pédantisme, affectation du cuistre.

cuit [*ku-i*], **e** adj. Préparé par la cuisson. *Fam.* Mûri suffisamment. Ruiné, perdu. *Peint.* Se dit des tons chauds. ANT. **Cru.**

cuite [*ku-i-te*] n. f. Action de cuire les briques, la porcelaine, etc. Ce qu'on cuit en une seule fois. Concentration d'un sirop. *Pop.* Ivresse : *prendre une cuite.*

cuiter [*ku-i-té*] (**se**), v. pr. *Pop.* Se donner une cuite, s'enivrer.

cuit-légumes n. f. invar. Chaudière à double fond pour faire cuire à la vapeur les végétaux destinés à l'alimentation du bétail.

cuit-œufs n. m. invar. Appareil destiné à faire cuire à point les œufs à la coque.

Cuitzeo, v. du Mexique (Guanajuato), sur le *lac de Cuitzeo ;* 18.000 h.

cuivrage n. m. Action de cuivrer. Résultat de cette action : *le cuivrage des tôles des navires a pour but de les mettre à l'abri de l'action corrosive de l'eau de mer.*

cuivre n. m. (lat. *cuprum,* métal de l'île de Chypre). Métal de couleur rouge brun quand il est pur : *le cuivre est le premier métal employé par l'homme. Cuivre rouge,* cuivre pur. *Cuivre jaune,* laiton. Planche gravée sur cuivre : *ce livre contient de beaux cuivres.* Instrument à vent de cuivre. Casseroles, batterie de cuisine de cuivre. Monnaie de cuivre.

— ENCYCL. Le cuivre existe dans la nature à l'état natif, ou combiné à différents corps ; les minerais de cuivre exploités peuvent être partagés en trois catégories : 1° le *cuivre natif,* celui du Chili, qui contient 60 à 65 p. 100 de cuivre pur ; 2° l'*azurite,* la *malachite,* qui sont des sulfates de cuivre (on les trouve en Sibérie, au sud du Sénégal et dans l'Amérique du Sud ; la *cuprite* ou oxyde de cuivre se trouve dans l'Oural et l'Amérique du Sud) ; 3° les *pyrites cuivreuses,* les *cuivres gris,* la *bournonite,* qui sont des sulfures, et que l'on exploite en Amérique, au Canada, dans les Cornouailles, en Espagne, en Portugal, etc. Les minerais sont traités différemment, selon leur nature. La densité du métal est 8,85. D'une faible dureté, mais ductile et malléable, il sert à la fabrication de nombreux objets : tubes, etc., et entre dans la composition du laiton, du bronze et des monnaies d'or et d'argent. Sous l'action de l'air humide chargé de gaz carbonique, il se couvre d'une couche d'hydrocarbonate, ou *vert-de-gris,* qui est toxique. Pour ce motif, tous les ustensiles de cuivre servant à la cuisine doivent être soigneusement étamés ou toujours tenus en un état de propreté irréprochable. En cas d'empoisonnement par les sels de cuivre, les vomitifs, les blancs d'œufs, l'eau albuminée et le lait sont les antidotes indiqués.

— *Econ. dom. Nettoyage du cuivre.* On peut se servir avantageusement d'une bouillie faite avec de la pierre ponce pulvérisée et de l'huile d'olive, en frotter les objets qu'on essuiera enfin avec un linge sec.

La solution dite *eau de cuivre,* qu'emploient beaucoup de ménagères brûle et tache les étoffes, les parquets ou les boiseries sur lesquels on en répand. De plus, cette eau est un poison violent.

cuivré, e adj. De la couleur du cuivre : *teint cuivré.* Qui a le timbre du cuivre : *voix cuivrée.*

cuivrée [*vré*] n. f. Emploi du cuivre pour obtenir de fausses dorures.

cuivrer [*vré*] v. a. Couvrir de cuivre. Donner une teinte de cuivre : *cuivrer le teint. Cuivrer un son,* lui donner un timbre cuivré.

cuivrerie [*rî*] n. f. Usine où l'on extrait le cuivre du minerai. Fabrique d'ustensiles de cuivre. Magasin qui contient ces ustensiles.

cuivrette [*vrè-te*] n. f. Anche en cuivre de certains instruments à vent.

cuivreux, euse [*vreû, euze*] adj. De la nature du cuivre ; qui rappelle la couleur du cuivre : *couleur cuivreuse.* Qui a le son du cuivre : *voix cuivreuse.* Se dit de certains composés du cuivre : *composés cuivreux ; oxyde cuivreux.*

cuivrique adj. Se dit d'un oxyde qui est le deuxième degré d'oxydation du cuivre.

cuivrot [*vro*] n. m. Pinces d'horloger pour tenir les pièces à tourner.

Cujas [*jâss*] (Jacques), célèbre jurisconsulte français, né à Toulouse, m. à Bourges (1522-1590). Au lieu d'interpréter le droit romain dans un but pratique, il reprit l'œuvre d'Alciat en restituant les caractères et le sens qui étaient propres à ce droit dans la société même où il se développa. — Le nom de Cujas est resté la personnification d'un savant légiste ; et on dit *un Cujas* comme on dit *un Bartole.*

Cujas.

cujelier [*li-é*] n. m. Nom vulgaire de l'alouette lulu et du pipit farlouse.

cujus regio, ejus religio, maxime lat. signif. *De tel pays, de telle religion,* et par laquelle on indique que l'homme est généralement de la religion qui domine dans son pays.

cul [*ku*] n. m. (lat. *culus*). *Triv.* La partie de l'homme et de certains animaux qui comprend les fesses et le fondement. Le fond de certaines choses : *un cul d'artichaut, de bouteille ; un cul de basse-fosse.* Loc. fam. *Etre à cul,* être à bout de ressources. *Baiser le cul de la vieille,* se dit à certains jeux lorsqu'on est capot à la fin de la partie. *Jouer à cul levé,* jouer avec plusieurs individus, en remplaçant le perdant chacun à son tour.

culaignon [*iè*] n. m. Fond d'un filet de pêche, en forme de manche.

Culan, comm. du Cher, arr. et à 25 kil. de Saint-Amand-Montrond, sur l'Arnon ; 1.530 h. Manganèse.

culart ou **culard** [*lar*] n. m. Partie de l'équipage du gros marteau d'une forge.

culasse [*la-se*] n. f. (de *cul*). Le fond du canon d'une arme à feu : *les armes à feu modernes se chargent par la culasse.* (V. CANON, FUSIL.) Partie de la racine au-dessous du collet. La partie la plus proche de la verge de l'ancre. Partie inférieure d'un diamant taillé en biseau.

— ENCYCL. *Artill.* Le chargement des armes à feu par la culasse fut très anciennement essayé, et même réalisé ; la difficulté était d'assurer l'obturation de l'arme par la fermeture de la culasse ; elle fut pour la première fois sinon résolue, du moins tournée dans le fusil prussien de Dreyse (1841), dont la fermeture projetait les gaz crachés par l'arme au moment du tir, de façon qu'ils ne fussent pas gênants pour le tireur. La guerre austro-prussienne de 1866 prouva l'excellence de l'arme, ainsi que des canons Krupp se chargeant par la culasse. De nos jours, ce mode de chargement est universellement adopté.

culassement [*la-se-man*] n. m. Action ou manière de culasser une arme à feu.

culasser [*la-sé*] v. a. Mettre la culasse à une arme à feu.

culave n. m. Récipient en terre ou en tôle, où l'on fait recuire des objets de verre que l'on vient de faire dans les verreries.

cul-blanc [*ku-blan*] n. m. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux à ventre blanc (*chevalier, traquet, pétrel*). Pl. des *culs-blancs.*

Cul-blanc.

culbutable adj. Qui peut être culbuté.

culbutage n. m. Action de culbuter.

culbutant [*tan*] n. m. Race de pigeons domestiques, qui se laissent tomber en plein vol en faisant cinq ou six culbutes, pour se relever en l'air et continuer de voler : *les culbutants comptent parmi les pigeons qui ont le vol le plus rapide.*

culbute n. f. (subst. verb. de *culbuter*). Saut que l'on exécute en posant la tête à terre et lançant les pieds en l'air pour retomber de l'autre côté. Chute violente. *Fig.* Ruine, renversement. PROV. : **Au bout du fossé la culbute,** se dit pour faire entendre qu'on persiste dans une résolution, une ligne de conduite, quels que doivent en être les résultats.

culbuter [*té*] v. a. (de *cul,* et *buter*). Renverser violemment. *Fig.* Vaincre : *culbuter l'ennemi.* V. n. Faire la culbute.

culbuteur n. m. Celui qui culbute. Heurtoir sur lequel on fait basculer les wagonnets à benne mobile, chargés de ballast, de minerai, etc.

culbutis [*ti*] n. m. Amas de choses culbutées.

cul-de-chaudron n. m. Entonnoir ouvert par l'explosion d'une mine. Pl. des *culs-de-chaudron.*

cul-de-chien n. m. Nom vulgaire de la nèfle. Pl. des *culs-de-chien.*

culdée [*dé*] n. m. Nom de certains moines d'Ecosse et d'Irlande, aux VIe et VIIe siècles.

cul-de-four n. m. Voûte à double courbure d'une niche. Pl. des *culs-de-four.*

cul-de-jatte [*ja-te*] n. m. Qui n'a l'usage ni de ses jambes ni de ses cuisses, ou qui est complètement privé de ses membres. Pl. des *culs-de-jatte.*

cul-de-lampe n. m. *Archit.* Ornement de plafond ou de voûte, ressemblant au dessous d'une lampe d'église. *Impr.* Vignette à la fin d'un chapitre. *Artill.* Dans les canons se chargeant par la bouche, face extérieure de l'arrière. Pl. des *culs-de-lampe.*

cul-de-porc ou **cul-de-pot** n. m. Sorte de nœud marin en forme de bouton, au bout d'un cordage. Pl. des *culs-de-porc* ou *culs-de-pot*.

Cul-de-porc.

cul-de-poule n. m. Renflement existant sur une espagnolette à la hauteur de la poignée. Arrière d'un canot en porte-à-faux. Ulcère des chevaux. Pl. des *culs-de-poule*.

cul-de-sac n. m. Rue sans issue, impasse. *Fig.* Carrière qui ne mène à rien. Pl. des *culs-de-sac*.

cul-de-verre n. m. Tache verdâtre dans les yeux des chevaux menacés de la cataracte. Pl. des *culs-de-verre*.

culée [*lé*] n. f. Massif de maçonnerie, destiné à soutenir la poussée de la voûte des dernières arches d'un pont. Rang de pieux servant à soutenir les terres. *Mar.* Mouvement d'un navire qui donne des coups de sa quille sur le fond, ou qui marche en arrière. Souche d'arbre qui est en dehors du sol. *Culée d'arc-boutant*, massif de maçonnerie destiné à soutenir la voûte d'un édifice.

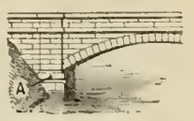
A, culée.

culement [*man*] n. m. Action d'un navire qui cule.

culer [*lé*] v. n. Aller à reculons : *charrette qui cule*. *Mar.* Reculer, aller en arrière. *Le vent cule*, il souffle davantage à l'arrière.

culeron n. m. Endroit rembourré et arrondi de la croupière, sur lequel pose la queue du cheval sellé ou harnaché.

culetin n. m. Voile employée par les pêcheurs de morues pour hâter la dérive d'un navire.

culeton n. m. Partie opposée à la tête d'un gros soufflet de forge.

culicidés n. m. pl. Famille d'insectes diptères, comprenant les cousins (*culex*) et autres formes à longue trompe cornée. S. un *culicidé*.

— Encycl. Les culicidés sont des insectes crépusculaires et nocturnes, qui volent au voisinage des eaux. Leurs larves et nymphes sont toujours aquatiques. Les femelles seules peuvent piquer.

culiciformes n. m. pl. Famille d'insectes diptères némocères, comprenant les genres où la tête ne se prolonge pas en avant en bec, mais possède une courte trompe charnue. S. un *culiciforme*.

culier [*li-é*], **ère** adj. Qui aboutit à l'anus : *boyau culier*. (Vx.)

culière n. f. (de *cul*). Sangle attachée au derrière du cheval pour empêcher le harnais de glisser.

culinaire [*né-re*] adj. (du lat. *culina*, cuisine). Qui a rapport à la cuisine : *art culinaire*.

culinairement [*nè-re-man*] adv. En ce qui concerne la cuisine.

Cullen [*lèn*] (William), médecin anglais, né à Hamilton (1710-1790). Il prétendait que les causes des maladies résident dans la perturbation des mouvements atomiques, qui sont eux-mêmes sous la dépendance du système nerveux.

Cullera, v. d'Espagne (prov. de Valence), sur le Jucar ; 12.000 h. Commerce de fruits.

Culloden [*dèn*], bruyère d'Ecosse, célèbre par la bataille où le prétendant Charles-Edouard, le dernier des Stuarts, fut vaincu par le duc de Cumberland (1746).

Cully, petite comm. de Suisse (cant. de Vaud), dans une anse du Léman ; 1.200 h. Bon vignoble.

Culm ou **Kulm,** ville d'Allemagne, sur la Vistule ; 10.000 h. — Petite ville de Bohême, où Vandamme fut battu par des forces supérieures (29 et 30 août 1813).

culmen [*mèn*'] n. m. Mot latin employé pour désigner le point culminant d'un massif.

culmifère adj. (du lat. *culmus*, chaume, et *ferre*, porter). Dont la tige constitue un chaume.

culmigène adj. Qui naît et croît sur le chaume.

culminance n. f. (de *culminant*). Point le plus élevé.

culminant [*nan*'], **e** adj. (de *culmen*). Se dit de la partie la plus élevée d'une chose : *le mont Blanc est le point culminant des Alpes*. *Fig.* Le plus haut degré possible : *l'entrevue d'Erfurt marque le point culminant de la fortune de Napoléon Ier*. *Astr. Point culminant*, celui où un astre atteint sa plus grande hauteur au-dessus de l'horizon.

culmination [*si-on*] n. f. (de *culminant*). *Astr.* Passage d'une étoile à son point le plus élevé au-dessus de l'horizon.

culminer [*né*] v. n. (du lat. *culmen, inis*, faîte). *Astr.* Passer par le point culminant. *Géogr.* Atteindre la hauteur la plus considérable, en parlant d'une montagne. Dominer.

culot [*lo*] n. m. (de *cul*). Partie inférieure des lampes d'église. Ornement architectural d'où partent des volutes et des rinceaux. Résidu au fond d'une pipe. Fond métallique d'une cartouche, d'un creuset. Dernier éclos, en parlant des oiseaux. *Fam.* Dernier-né d'une famille. *Pop.* Aplomb, effronterie, toupet.

culottage [*lo-ta-je*] n. m. Action de culotter, en parlant d'une pipe. Résultat de cette action.

Culottes : 1. Militaire (d'officier) ; 2. De chasse ; 3. De cycliste ; 4. De livrée.

culotte [*lo-te*] n. f. (de *cul*). Vêtement d'homme qui couvre de la ceinture aux genoux. *Abusivem.* Pantalon. *Cuis.* Partie de la cuisse de bœuf, y compris l'échine jusqu'au filet. Tuyau bifurqué. *Pop.* Ripnille. *Fam.* Perte importante au jeu. *Culotte de peau*, vieux soldat. *Porter la culotte*, se dit d'une femme qui, dans le ménage, a plus d'autorité que son mari.

culotter [*lo-té*] v. a. Mettre une culotte à quelqu'un. Confectionner, fournir des culottes à. Noircir une pipe par l'usage.

culotteur [*lo-teur*] n. m. Celui qui culotte des pipes.

culottier [*lo-ti-é*], **ère** n. Qui fait des culottes ou des pantalons.

culottin [*lo-tin*] n. m. Petite culotte. Enfant nouvellement culotté.

Culoz, comm. de l'Ain, arr. et à 19 kil. de Belley, sur le Rhône et au pied du Grand-Colombier ; 1.550 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tourbe.

culpabilité n. f. (du lat. *culpabilis*, coupable ; de *culpa*, faute). Etat d'une personne qui a commis une faute, un crime : *avouer sa culpabilité*. Caractère d'une action coupable. Ant. Innocence.

culpeu n. m. Nom vulgaire d'une espèce de loup de l'Amérique du Nord.

cul-rousset n. m. Nom vulgaire de la fauvette à gorge bleue. Pl. des *culs-roussets*.

culte n. m. (lat. *cultus ;* de *colere*, honorer). Hommage qu'on rend à Dieu. Ensemble des cérémonies par lesquelles l'homme honore Dieu : *culte divin*. Religion : *culte catholique, protestant*. *Fig.* Vénération extrême ; admiration passionnée.

— Encycl. *Législ.* et *admin.* V. Église.

cultellaire [*tèl-lè-re*] adj. *Hist. nat.* Qui a la forme d'un couteau : *coquille cultellaire*.

cultellation [*tel-la-si-on*] n. f. (du lat. *cultellus*, petit couteau). *Arpent.* Chaînage opéré sur un terrain très en pente, et qui se fait à l'aide d'une fiche plombée qu'on laisse tomber de l'extrémité de la chaîne tendue horizontalement.

cultisme [*tis-me*] n. m. (du lat. *cultus*, cultivé). Recherche, affectation particulière du style, mise à la mode au début du XVIIe siècle par quelques écrivains espagnols, notamment Gongora. Syn. gongorisme.

cultiste [*tis-te*] n. m. Littérateur espagnol de l'école de Gongora.

cultivable adj. Susceptible de culture : *terre, sol cultivable*.

cultivateur, trice adj. et n. Qui s'adonne à la culture des terres : *les peuples cultivateurs*. N. m. L'étite charrue à une roue pour biner, sarcler.

cultivation [*si-on*] n. f. Culture. (Vx.)

cultivé, e adj. Mis en culture : *sol bien cultivé*. *Fig.* Qui a reçu de l'instruction : *esprit cultivé*.

cultivement [*man*] n. m. Culture. (Peu us.)

cultiver [*vé*] v. a. (bas lat. *cultivare*). Faire les travaux propres à rendre la terre fertile : *Cincinnatus, sortant de la dictature, se remit à cultiver son champ*. *Fig.* S'adonner à : *cultiver les sciences*. Former, développer par l'exercice : *cultiver la raison*. Entretenir des relations assidues avec : *cultiver ses amis*.

cultricole [*ko-le*] adj. Qui a le thorax comprimé de manière à ressembler à une lame de couteau.

cultridenté, e [*dan*] adj. *Hist. nat.* Dont les dents canines sont comprimées de telle sorte qu'un des diamètres est le tiers de l'autre.

cultrifolié, e adj. *Bot.* Qui a les feuilles en forme de couteau.

cultriforme adj. *Hist. nat.* En forme de couteau : *la ficoïde cultriforme*.

cultrirostre adj. *Hist. nat.* Qui a le bec en forme de couteau.

cultuel, elle [*tu-èl, é-le*] adj. Qui se rapporte au culte : *association cultuelle*. Subst. : *une cultuelle*.

cultural, e, aux adj. Qui a rapport à la culture de la terre : *études culturales*.

culture n. f. (lat. *cultura ;* de *cultum*, supin de *colere*, cultiver). Action de cultiver : *la culture de la canne à sucre a fait la fortune de la Martinique*. Soins que l'on prend pour rendre utiles des productions autres que celles de la terre : *la culture des abeilles*. *Fig.* Se dit des arts, des sciences, des productions de l'esprit : *se livrer à la culture des lettres*. Terrain que l'on cultive. V. agriculture.

culturkampf n. m. V. kulturkampf.

Cumberland [*koum'-bèr-lan'd*], comté du nord-ouest de l'Angleterre, 267.000 h. Ch.-l. *Carlisle*. Houille.

Cumberland (Guillaume-Auguste, duc de), troisième fils de George II (1721-1765). Il battit le prétendant Charles-Edouard à Culloden (1746). Mais il fut vaincu à Fontenoy (1745) et à Lawfeld (1747) par les Français, et en 1759, il dut signer la capitulation de Closter Seven.

cumène n. m. *Chim.* Nom général sous lequel on désigne les carbures aromatiques de formule $C^9 H^{12}$.

Cumes [*ku-me*], anc. v. de Campanie, colonie grecque fondée par des Eubéens de Chalcis, non loin de laquelle se trouvait l'antre d'une sibylle fameuse, chantée par Virgile. (Hab. *Cuméens.*) Cumes fut détruite en 202 par les Napolitains.

cum grano salis loc. lat. signif. *Avec un grain de sel*, et dans laquelle le mot *sel* a le sens figuré de jovialité, enjouement. On l'emploie pour faire entendre que ce qu'on dit ne doit pas être pris au sérieux.

Cumières, comm. de la Marne, arr. et à 26 kil. de Reims ; 1.240 h. Vignobles compris dans la région dite « rivière de Marne ».

cumin n. m. (gr. *kuminon*). Genre d'ombellifères, originaires d'Orient. Les graines elles-mêmes : *saupoudrer de cumin*.

— Encycl. Les cumins sont des plantes herbacées, que l'on cultive pour leur fruit. Ces fruits, d'une odeur pénétrante et d'une saveur aromatique, stimulants, stomachiques et carminatifs, servent à la fabrication du kummel. Les Allemands les incorporent au pain, et les Hollandais en aromatisent certains fromages.

cuminique adj. Se dit de divers composés (aldéhyde, acide, alcool), dérivés de l'essence de cumin.

Cummins (Maria Susanna), romancière américaine, née à Salem, m. à Dorchester (1827-1866) ; auteur de : *l'Allumeur de réverbères, Mabel Vaughan*.

cumul [*mul*'] n. m. (subst. verb. de *cumuler*). Action d'exercer simultanément plusieurs emplois : *le cumul des fonctions électives et des charges administratives est en général interdit*.

— Encycl. *Dr.* Les savants, les gens de lettres et les artistes ne peuvent occuper plus de deux fonctions ou chaires rétribuées sur les fonds du Trésor public. Le montant des traitements cumulés, tant fixes qu'éventuels, ne peut dépasser 20.000 francs. N'est pas considérée comme traitement l'indemnité allouée aux membres de l'Institut.

Le fonctionnaire, député ou sénateur, qui jouit d'un traitement inférieur à l'indemnité, ne touche pas ce traitement. Si celui-ci excède l'indemnité, le député ou le sénateur ne touche que la partie du traitement supérieure à l'indemnité.

Pour les règles du cumul en matière de pensions, v. pension.

cumulard [*lar*] n. et adj. m. *Pop.* Fonctionnaire qui exerce simultanément plusieurs emplois.

cumulatif, ive adj. *Dr.* Qui se fait par accumulation : *donation cumulative de biens présents et à venir*.

cumulation [*si-on*] n. f. Cumul. (Peu us.)

cumulativement [*man*] adv. Par cumul, par accumulation : *fonctions exercées cumulativement*.

cumuler [*lé*] v. a. (du lat. *cumulare*, entasser). Réunir plusieurs choses sur sa personne : *cumuler deux emplois*.

cumulo stratus [*tuss*] n. m. *Météor.* V. stratus.

cumulus [*luss*] n. m. (m. lat.). Amas de nuages amoncelés, dont la partie supérieure figure des coupoles arrondies, d'une blancheur éclatante ; en-dessous, la surface paraît horizontale, grise ou noirâtre : *les cumulus se résolvent généralement en pluie*. V. nuage.

— Encycl. On peut voir les cumulus, pendant la saison chaude, naître deux heures après le lever du soleil, s'amonceler les uns sur les autres, atteindre leur maximum vers midi pour se dissiper insensiblement sans pluie vers le coucher du soleil. Lorsqu'ils persistent plus d'une journée, on peut les considérer comme un présage de pluie.

Cunard (sir Samuel), fondateur de la navigation à vapeur transatlantique (1787-1865).

Cunaxa [*nak-sa*], v. de la Chaldée, près de l'Euphrate, célèbre par la bataille dans laquelle Artaxerxès II vainquit son frère Cyrus le Jeune, qui fut tué dans le combat (401 av. J.-C.).

cunctateur n. m. (lat. *cunctator*). Qui temporise : *Fabius le Cunctateur*.

cunéaire [*né-é-re*] adj. (du lat. *cuneus*, coin). Qui a la forme d'un coin.

cunéen, enne [*né-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui se rapporte aux os cunéiformes.

Cunégonde (sainte), impératrice d'Allemagne, femme de Henri II de Bavière ; m. en 1024. Fête le 3 mars.

cunéifolié, e adj. Qui a les feuilles en forme de coin.

cunéiforme adj. En forme de coin. (Se dit surtout de l'ancienne écriture des Assyriens, des Chaldéens, des Perses et des Mèdes.)

— Encycl. L'élément principal de l'écriture cunéiforme est une sorte de *clou* ou *coin*, perpendiculaire ou horizontal, accompagné d'un *crochet*, dont les combinaisons variées forment des signes plus ou moins compliqués. Cette écriture a servi à exprimer plus de quinze langues ou dialectes différents : langue aryenne des anciens Perses, langue sémitique des Assyriens, etc. Les caractères cunéiformes se trouvent en Perse, en Médie, en Assyrie, en Chaldée, en Susiane, en Arménie, sur les ruines des monuments ou sur les briques et tablettes d'argile qui servaient d'archives ou de livres. Un certain nombre d'écritures cunéiformes ont été déchiffrées.

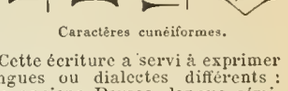
Caractères cunéiformes.

cunéirostre [*ros-tre*] adj. *Zool.* Qui a le bec en forme de coin.

cunette [*nè-te*] n. f. (ital. *cunetta*). Petit canal dans un fossé de fortifications. Petit canal au fond d'un égout ou d'un aqueduc, au centre du trottoir

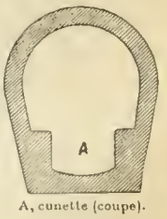

A, cunette (coupe).

Cunha (Tristan da), capitaine et navigateur portugais, compagnon d'Albuquerque (1460-1540). Il découvrit plusieurs îles de l'Atlantique austral, soumit l'île Socotora et se distingua aux Indes. — Nuño da Cunha, son fils (1487-1539), vainquit Bahdour, sultan de Goudjerate et fut nommé vice-roi des Indes portugaises. Il mourut sur le vaisseau qui le ramenait en Europe

Cunha (Rodrigue da), prélat portugais, évêque de Lisbonne, qui, en 1640, arracha sa patrie à la domination espagnole pour la donner à la maison de Braganee (1577-1643).

Cunibert [*bèr*] (saint), évêque de Cologne en 623. Il gouverna l'Austrasie avec Pépin de Landen et fut ministre de Sigebert II et de Childérie II. Fête le 12 novembre.

cuniculaire [*lè-re*] adj. (du lat. *cuniculus*, lapin). Qui a un terrier.

Cunin-Gridaine (Laurent Cunin, dit), industriel et homme politique français, né à Sedan, m. à Paris (1778-1859) ; ministre de l'agriculture et du commerce de Louis-Philippe, entre 1837 et 1848.

Cunlhat, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 28 kil. d'Ambert ; 2.790 h. Plomb argentifère. — Le cant. a 4 comm. et 7.260 h.

Cunningham [*keun'-nin'-gham'*] (Allan), poète écossais, auteur de légendes et de ballades, né à Blackwood, m. à Londres (1784-1842).

cupide adj. Qui a de la cupidité : *Verrès était cupide et cruel*. Ant. Désintéressé, généreux.

cupidement [*man*] adv. Avec cupidité. (Peu us.)

cupidité n. f. (lat. *cupiditas*). Convoitise. Désir immodéré des richesses. ANT. **Désintéressement.**

Cupidon, dieu de l'amour chez les Romains, identifié avec l'*Eros* grec, dont on lui a prêté la figure, les attributs et les aventures. V. EROS. (*Myth.*)

Cupidon, dit *le Cupidon de Praxitèle,* statue antique, remarquable par l'expression souriante du visage et la grâce de l'attitude, au musée des Etudes (Naples); — *Cupidon endormi,* statue antique, musée de Turin; *Cupidon taillant son arc,* chef-d'œuvre du Parmesan, musée du Belvédère (Vienne); — statue de Bouchardon (Louvre). V. AMOUR.

cuprate n. m. Sel de deutoxyde de cuivre.

cupressiforme [*près-si*] adj. Expression indiquant que, dans une plante, les feuilles sont disposées comme celles du cyprès.

cupressinées [*près-si-né*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de conifères, ayant pour type le genre cyprès. S. une *cupressinée.*

cuprides n. m. pl. Famille de minéraux, qui renferme le cuivre et ses composés. S. un *cupride.*

cuprifère adj. (du lat. *cuprum,* cuivre, et *ferre,* porter). Qui contient du cuivre : *terrains, sédiments cuprifères.* Qui a rapport à l'exploitation des mines de cuivre : *valeurs cuprifères.*

cuprique adj. (du lat. *cuprum,* cuivre). De la nature du cuivre.

— ENCYCL. *Dr. Produits cupriques anticryptogamiques.* La loi punit d'une amende de 15 à 25 francs ceux qui, au moment de la vente ou de la livraison de produits cupriques anticryptogamiques, matières premières naturelles ou composées, n'ont pas fait connaître à l'acheteur sur le bulletin de vente, en même temps que sur la facture, la valeur en cuivre pur contenu par 100 kilogrammes de matière facturée telle qu'elle est livrée. Toutefois, lorsque la vente a été faite avec stipulation du prix d'après l'analyse à faire sur l'échantillon prélevé au moment de la livraison, l'indication préalable de la teneur exacte n'est pas obligatoire; mais la mention du prix du kilogramme de cuivre pur doit être faite, soit sur la lettre d'avis, soit sur la facture délivrée à l'acheteur.

cuprite n. f. Oxyde naturel de cuivre, qui se rencontre presque partout où existent le cuivre natif, la malachite et la chalcopyrite, etc.

cuproïde adj. Qui ressemble au cuivre.

cupro-ammoniacal, e, aux adj. *Liqueur cupro-ammoniacale,* dissolution ammoniacale de cuivre, que l'on emploie pour l'imperméabilisation de la toile à voile, du papier, etc.

cuproxyde n. m. Oxyde de cuivre.

cupulaire [*lè-re*] adj. *Bot.* Qui ressemble ou qui se rapporte à la cupule.

cupule n. f. (du lat. *cupula,* petite coupe). Godet folié ou écailleux, formant la base du fruit du chêne, du noisetier, du hêtre, etc.

Cupule.

cupulé, e adj. Qui est muni d'une cupule, comme les fleurs et les fruits du chêne.

cupulifères n. f. pl. (de *cupule,* et du lat. *ferre,* porter). Famille de dicotylédones, ainsi nommées de la *cupule* qui porte le fruit. S. une *cupulifère.*

cupuliforme adj. Qui présente la forme d'une cupule.

Cuq-Toulza, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 21 kil. de Lavaur; 980 h. Vignobles. — Le cant. a 11 comm. et 4.230 h.

curabilité n. f. Caractère de ce qui est susceptible de guérison. ANT. **Incurabilité.**

curable adj. (lat. *curabilis*). Qui peut se guérir : *maladie curable.* ANT. **Incurable.**

curaçao [*só*] n. m. (du n. d'une des Antilles). Liqueur faite avec des écorces d'oranges amères, du sucre et de l'eau-de-vie : *le curaçao se fabrique un peu partout, mais c'est la Hollande qui produit le plus réputé.*

Curaçao [*só*], île des Antilles, appartenant à la Hollande; 45.000 h. Capit. *Willemstad.* Oranges dont l'écorce sert à fabriquer le *curaçao.* — Le *gouv. de Curaçao* comprend avec l'île plusieurs îlots voisins. Pop. totale 54.000 h.

curade n. f. Raie d'écoulement qui sépare deux sillons consécutifs dans un champ labouré.

curage ou **curement** [*man*] n. m. Action de curer : *le curage d'un égout.* Résultat de cette action.

— ENCYCL. *Dr.* L'Etat supporte la dépense résultant des travaux de curage et de conservation des canaux et cours d'eau navigables et flottables. La dépense concernant les canaux et cours d'eau non navigables ni flottables est payée par les cotisations des riverains. Les rôles, rendus exécutoires par le préfet, sont recouvrés comme en matière de contributions directes, et les contestations sont portées devant le conseil de préfecture, sauf recours au conseil d'Etat.

L'administration peut constituer des syndicats forcés pour les travaux de curage, en l'absence d'associations syndicales autorisées.

curage n. m. (de *eul,* et *rage*). Nom vulgaire de la persicaire ou poivre d'eau.

curain [*rin*] ou **curin** n. m. Incrustation au fond des poêles à évaporer l'eau salée.

curanderie [*ri*] n. f. Etablissement où l'on pratique le blanchiment des toiles.

curandier [*di-é*] n. m. Ouvrier employé au blanchiment des toiles.

curare n. m. (mot amér.). Poison végétal très violent.

— ENCYCL. Le curare provient de diverses plantes du genre strychnos. C'est un poison violent, qui agit surtout en paralysant les muscles respiratoires; l'absorption est très rapide par les plaies; aussi est-il employé par les Indiens de l'Amérique du Sud pour empoisonner leurs flèches. L'ingestion, au contraire, n'est généralement pas dangereuse.

curarine n. f. Alcaloïde extrait du curare.

curarisant [*ri-zan*], **e** adj. Se dit de toute substance agissant sur l'organisme comme le curare.

curariser [*ri-zé*] v. a. Soumettre à l'influence du curare pour en étudier les effets.

curatelle [*tè-le*] n. f. Fonction de curateur.

— ENCYCL. *Dr.* La curatelle est une charge publique, qu'on est tenu d'accepter, quand le curateur est nommé par le conseil de famille, ou établi dans un but d'ordre public.

Il y a lieu à curatelle dans un certain nombre de circonstances, et l'on distingue : le *curateur au mineur émancipé,* le *curateur à une succession vacante,* le *curateur au bénéfice d'inventaire,* nommé comme le curateur à une succession vacante et contre lequel l'héritier bénéficiaire intente les actions qui lui appartiennent contre la succession; le *curateur aux biens de l'absent,* que peut nommer le tribunal du domicile d'une personne présumée absente, et qui n'a pas de procureur fondé, pour administrer ses biens, s'il y a lieu; le *curateur au ventre,* nommé par le conseil de famille en vertu de la déclaration de grossesse faite par la veuve, ou même malgré la dénégation de celle-ci, à la demande des héritiers du mari. La mission du curateur au ventre est double : d'une part, il doit veiller à la conservation de l'état et à la défense du patrimoine de l'enfant à naître; d'autre part, il doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher, dans l'intérêt des héritiers du mari, toute supposition de part; à la naissance de l'enfant, la mère en devient tutrice, et le curateur est de plein droit subrogé tuteur; pour cette raison, le curateur ne peut être pris que dans la famille du mari; etc.

curateur, trice n. (lat. *curator, trix*). Personne commise par la loi pour l'administration des biens et des intérêts d'un mineur ou d'un incapable. *Curateur au ventre.* V. CURATELLE.

curatier [*ti-é*] n. m. Tanneur ou corroyeur.

curatif, ive adj. (de *cure*). Qui a pour but la guérison d'une maladie : *méthode curative.*

curation [*si-on*] n. f. Syn. peu usité de CURE, dans le sens de *traitement médical.*

Curculio ou *le Charançon,* comédie de Plaute. Il y est question des bons et des mauvais tours d'un parasite rongeant le patrimoine des riches, comme le charançon les sacs de blé (IIe s. av. J.-C.).

curculionidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, appelés vulgairement *charançons.* S. un *curculionidé.*

curcuma n. m. Genre de zingibéracées, dont certaines espèces sont employées en teinture, ou dont la racine sert à préparer l'arrow-root.

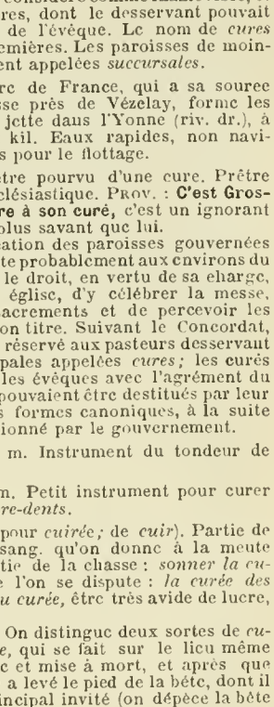
Curcuma : a, épi de fleurs.

curcumine n. f. Composé extrait du curcuma.

cure n. f. (lat. *cura*). Soin, souci : *n'avoir cure de rien.* (Vx en ce sens.) Traitement médical : *faire une cure à Vichy.* Guérison d'une maladie, d'une blessure : *cure heureuse. Fauconn.* Boulette de coton ou de chanvre qu'on fait avaler au faucon lorsqu'il a l'estomac chargé.

cure n. f. (lat. *cura*). Fonction à laquelle est attachée la direction spirituelle d'une paroisse. Circonscription territoriale ecclésiastique, administrée par un prêtre ayant le titre de *curé.* Résidence d'un curé.

— ENCYCL. C'est à l'évêque qu'il appartient d'établir, de supprimer et de modifier la circonscription des cures. La loi organique du 18 germinal an X distinguait entre les paroisses les plus importantes, dont le pasteur était considéré comme inamovible, et les paroisses moindres, dont le desservant pouvait être changé au gré de l'évêque. Le nom de *cures* était réservé aux premières. Les paroisses de moindre importance étaient appelées *succursales.*

Cure (la), rivière de France, qui a sa source dans la Nièvre, passe près de Vézelay, forme les grottes d'Arcy et se jette dans l'Yonne (riv. dr.), à Cravant; cours 112 kil. Eaux rapides, non navigables, mais utilisées pour le flottage.

curé n. m. Prêtre pourvu d'une cure. Prêtre desservant. *Pop.* Ecclésiastique. PROV. : **C'est Gros-Jean qui en remontre à son curé,** c'est un ignorant qui veut enseigner plus savant que lui.

— ENCYCL. La création des paroisses gouvernées par des curés remonte probablement aux environs du IIIe siècle. Le curé a le droit, en vertu de sa charge, de prêcher dans son église, d'y célébrer la messe, d'y administrer les sacrements et de percevoir les revenus attachés à son titre. Suivant le Concordat, le titre de *curé* était réservé aux pasteurs desservant les paroisses principales appelées *cures;* les curés étaient nommés par les évêques avec l'agrément du gouvernement et ne pouvaient être destitués par leur évêque que selon les formes canoniques, à la suite d'un jugement sanctionné par le gouvernement.

cureau [*rô*] n. m. Instrument du tondeur de drap.

cure-dent n. m. Petit instrument pour curer les dents. Pl. des *cure-dents.*

curée [*ré*] n. f. (pour *cuirée;* de *cuir*). Partie de la bête, intestins et sang, qu'on donne à la meute de chasse. Cette partie de la chasse : *sonner la curée. Fig.* Butin que l'on se dispute : *la curée des places. Etre âpre à la curée,* être très avide de lucre, d'emplois.

— ENCYCL. *Vén.* On distingue deux sortes de *curées : la curée chaude,* qui se fait sur le lieu même où la bête a été prise et mise à mort, et après que le maître d'équipage a levé le pied de la bête, dont il fait hommage au principal invité (on dépèce la bête et l'on jette aux chiens les intestins, les viscères et quelques bas morceaux); la *curée froide,* qui se fait dans une cour d'honneur, lorsqu'on est rentré au logis, et qui prend souvent le nom de *curée aux flambeaux.*

cure-feu n. m. invar. Barre de fer pour attiser le feu et nettoyer la grille. (On dit aussi RINGARD, TISONNIER.)

Curel (François de), auteur dramatique français, né à Metz en 1854. *Les Fossiles, le Repas du lion,* etc., sont ses principales œuvres, qui révèlent un talent vigoureux et hardi.

cure-langue n. m. invar. Petite lame d'os, d'écaille, d'ivoire, etc., pour se nettoyer la langue.

curement n. m. Syn. de CURAGE.

cure-môle n. m. Machine à curer les ports. Pl. des *cure-môles.*

cure-oreille n. m. Petit instrument pour se nettoyer les oreilles. Nom vulgaire du *forficule.* Pl. des *cure-oreilles.*

cure-pied n. m. Instrument du maréchal ferrant. Pl. des *cure-pieds.*

curer [*ré*] v. a. (lat. *curare*). Nettoyer, retirer les ordures de : *curer un fossé. Curer un bois,* le débarrasser des bois morts, des branches rompues, des souches, etc., qui l'encombrent. V. n. *Fauconn.* Prendre la cure, en parlant de l'oiseau de proie.

Cures, ville de l'Italie anc., dans le pays des Sabins. Auj. *Correse.*

curet [*rè*] n. m. (pour *cuiret*). Peau de buffle avec laquelle le doreur étend la potée d'étain sur les pierres sanguines.

curètes n. m. pl. Prêtres du culte de Cybèle et de Jupiter, en Crète. S. un *curète.*

curettage [*rè-ta-je*] n. m. *Chir.* Opération qui consiste à nettoyer avec une curette des tissus malades. (On écrit aussi CURETAGE.)

— ENCYCL. Le curettage se pratique dans divers organes pour enlever des corps étrangers ou des sécrétions morbides. Le plus fréquent est le *curettage utérin,* qui se fait avec une curette dans les cas d'endométrite, de rétention placentaire, etc.

curette [*rè-te*] n. f. (de *curer*). Outil de bois ou de fer, avec lequel on nettoie divers instruments. Instrument de couverturier. Instrument de chirurgie, en forme de cuiller à bords tranchants. Instrument de fer avec lequel on nettoie un trou de mine avant d'y introduire la cartouche de poudre ou de dynamite.

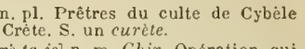
Curette (chirurg.).

cureur n. m. Qui cure les puits, les fossés, etc.

Curgy, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 8 kil. d'Autun; 1.220 h.

Curiaces (les). V. HORACES (les).

curial, e, aux adj. (lat. *curialis*). Qui concerne une cure. *Maison curiale,* presbytère.

curial, e, aux adj. Qui concerne la curie romaine : *assemblée curiale.*

curial ou **curiale** n. m. (lat. *curialis*). Membre d'une même curie. Membre d'un sénat municipal, sous le Bas-Empire : *les curiales étaient solidairement responsables du payement de l'impôt.*

curiate adj. Qui se compose de la réunion des curies : *assemblée curiate.*

curie [*rî*] n. f. (lat. *curia*). Subdivision de la tribu, chez les Romains. Lieu de réunion de chacune de ces divisions. Lieu où s'assemblait le sénat. Le sénat lui-même. Le sénat des villes municipales. *Par anal.* Ensemble des administrations gouvernementales du pape.

— ENCYCL. On désignait sous ce nom, dans l'ancienne Rome, la réunion d'un certain nombre de familles qui avaient pour chef un *curion,* dont la principale fonction était de veiller aux choses du culte.

Chaque curie avait un nom particulier, son culte spécial, ses cérémonies propres.

Pierre Curie.

Curie (Pierre), physicien et chimiste français, né et m. à Paris, écrasé par un camion (1859-1906); auteur de remarquables travaux sur le radium, poursuivis en collaboration avec sa femme Marie SKLODOWSKA, née à Varsovie en 1867.

curieusement [*ze-man*] adv. Avec curiosité. *Par ext.* Avec soin, précieusement.

curieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. (lat. *curiosus;* de *cura,* souci). Qui a une grande envie de voir, d'apprendre : *un esprit curieux.* Indiscret : *enfant trop curieux.* Propre à piquer la curiosité. Singulier, surprenant : *procès curieux.* N. Personne curieuse. N. m. Chose curieuse : *le curieux de l'affaire.* ANT. **Insouciant, indifférent, banal, commun, vulgaire.**

curion n. m. (lat. *curio*). Prêtre chargé, chez les Romains, des fêtes et des sacrifices particuliers à chaque curie. Chef d'une curie.

curiosité [*o-zi*] n. f. (lat. *curiositas*). Désir de voir, de connaître. Indiscrétion : *la curiosité est rarement bienveillante.* Ensemble des amateurs de choses rares. Pl. Choses rares : *amateur de curiosités.*

Curityba ou **Corityba,** v. du Brésil, capit. de l'Etat de Parana; 50.000 h. Commerce très important : cuirs, laines, etc.

Curius Dentatus [*uss-din-ta-tuss*], Romain célèbre par ses talents militaires, et plus encore par son désintéressement et sa frugalité. Il fut trois fois consul et deux fois honoré du triomphe pour avoir vaincu les Samnites, les Brutiens, les Lucaniens, les Sabins, et enfin Pyrrhus à la bataille de Bénévent. Les Samnites lui ayant envoyé des députés afin d'obtenir des conditions moins dures, ceux-ci présentèrent à Curius des vases d'or, que leur république les avait chargés de lui offrir. Le Romain refusa leurs offres en disant qu'il aimait mieux commander à ceux qui avaient de l'or que d'en posséder lui-même (IIIe s. av. J.-C.). Par comparaison, le nom de *Curius* s'applique à quelqu'un de désintéressé, ennemi du faste et des grandeurs.

curle n. m. Rouet de cordier, pour la fabrication des fils de caret.

curlu n. m. Nom vulgaire du courlis.

Curmer (Henri-*Léon*), éditeur français, né et m. à Paris (1801-1870); connu par ses publications enrichies de dessins dus à des artistes célèbres.

curoir n. m. Morceau de bois, de fer, pour nettoyer le coutre, les oreilles de la charrue.

curopalate n. m. (du lat. *cura,* soin, et *palatium,* palais). A la cour byzantine, grand maréchal du palais sacré.

currente calamo, loc. lat. signif. *la plume courant.* Ecrire *currente calamo,* c'est écrire rapidement et sans beaucoup de réflexion.

Currer Bell [*keu-rèr'-bèl*], pseudonyme de *Charlotte* Brontë. V. Brontë.

curriculum vitæ n. m. (mot lat. qui signif. *carrière de la vie*). Ensemble des indications relatives à l'état civil, à la situation d'un candidat, d'un écolier, d'un étudiant, etc.

curseur n. m. (du lat. *cursor*, coureur). Petite lame ou pointe qui glisse à volonté dans une coulisse pratiquée au milieu d'une règle, d'un compas, d'une hausse de pointage, etc. *Astron.* Fil mobile qui traverse le champ d'un micromètre et qui sert à mesurer le diamètre apparent d'un astre.

cursif, ive adj. Se dit d'une écriture courante et rapide : *caractères cursifs*. N. f. : *écrire en cursive*.

cursivement [*man*] adv. En écriture cursive.

cursomètre n. m. (du lat. *cursus*, course, et du gr. *metron*, mesure). Petit instrument, en forme de sablier, pour mesurer la vitesse des trains.

curticône n. m. Se disait autrefois d'un tronc de cône dont la section est parallèle à la base.

curtipède adj. *Hist. nat.* Qui a les pieds courts.

curtirostre [*ros-tre*] adj. *Hist. nat.* Dont le bec ou le rostre est court.

Curtius [*si-uss*] (Marcus), personnage légendaire, célèbre dans les traditions romaines, d'après lesquelles, un tremblement de terre ayant ouvert un gouffre sur l'emplacement du Forum, les augures déclarèrent qu'il ne pourrait être comblé que par le trésor le plus précieux de Rome. Le patricien Curtius, estimant que la force de Rome était dans les armes et la valeur, se précipita à cheval et en armes dans le gouffre, qui se referma. *L'action héroïque de Curtius*, le *gouffre de Curtius* sont des expressions demeurées proverbiales, pour caractériser les actes de dévouement, les sacrifices à la patrie.

Curtius (Ernest), philologue et historien allemand, né à Lubeck, m. à Berlin (1814-1896); auteur d'une remarquable *Histoire de la Grèce*. Il a attaché son nom aux premières fouilles d'Olympie. — Son frère, Georges, né à Lubeck, m. à Hamsdorf (1820-1889), fut un linguiste distingué : *Grammaire grecque classique; Principes d'étymologie grecque*.

curule adj. (lat. *curulis*). Se disait d'un siège d'ivoire, sur lequel certains magistrats romains avaient seuls le privilège de s'asseoir : *chaise curule*. Se disait des fonctions et de la personne même qui jouissait de ce privilège : *magistrature curule*.

curure n. f. (de *curer*). Boue retirée d'un fossé, d'un étang : *les curures sont un excellent engrais*.

cururu n. m. *Bot.* Nom spécifique d'une paullinie de la Guyane. Fruit du même végétal employé par les sauvages du pays pour empoisonner les flèches.

Curvalle, comm. du Tarn, arr. et à 33 kil. d'Albi, près du Rancé, affl. du Tarn ; 1.980 h. Etain.

curvateur adj, et n. m. (du lat. *curvare*, supin *curvatum*, courber). Se dit d'un des muscles du coccyx.

curvatif, ive adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui tend à se courber : *feuilles curvatives*.

curvation [*si-on*] n. f. (de *curvatif*). Action de courber.

curvicaude [*kô-de*] adj. *Hist. nat.* Qui a la queue recourbée.

curvicaule [*kô-le*] adj. *Bot.* Qui a la tige recourbée.

curvifolié, e adj. Qui a les feuilles courbées.

curvigraphe n. m. (du lat. *curvus*, courbe, et du gr. *graphein*, écrire). Instrument de mathématiques pour tracer des courbes.

curvigraphie [*fi*] n. f. (de *curvigraphe*). Art de tracer des courbes.

curvigraphique adj. Qui a rapport à la curvigraphie : *procédé curvigraphique*.

curviligne adj. (du lat. *curvus*, courbe, et de *ligne*). *Géom.* Se dit d'une figure formée par des lignes courbes : *angle, triangle curviligne*.

Angles et triangles curvilignes.

curvilogie [*ji*] n. f. (du lat. *curvus*, courbe, et du gr. *logos*, discours). *Géom.* Traité des lignes courbes.

curvilogique adj. Qui concerne la curvilogie.

curvimètre n. m. (du lat. *curvus*, courbe, et du gr. *metron*, mesure). Instrument mesurant la longueur des lignes courbes sur le papier.

— Encycl. Le curvimètre est généralement formé par une tige à l'extrémité de laquelle est disposée une petite roulette à l'aide de laquelle on suit les sinuosités de la ligne à mesurer : une échelle ou un cadran donne la longueur du chemin parcouru à l'échelle de la carte.

Curvimètre.

curvinervé, e [*nèr*] adj. Se dit des feuilles dont les nervures sont courbées.

curvirostre [*ros-tre*] adj. Qui a le bec recourbé.

Curzon (Paul-Alfred), peintre français, né à Moulinet, près Poitiers, m. à Paris (1820-1895).

Cusa Nicolas de, cardinal et savant italien, né à Cusa, dans le diocèse de Trèves, m. à Todi (1401-1464); un des esprits les plus profonds du xve siècle.

cuscamine [*kus-ka*] n. f. Alcaloïde trouvé dans l'écorce d'un quinquina analogue à celui de Cusco.

Cusco. *Géogr.* V. Cuzco.

cusconine [*kus-ko*] n. f. Alcaloïde du quinquina de Cusco.

cuscute [*kus-ku-te*] n. f. (ar. *kouchout*). Genre de convolvulacées, parasites des végétaux cultivés : *la cuscute dévaste les champs de luzerne et de trèfle*.

— Encycl. Les cuscutes sont des herbes à tiges filiformes, qui s'enroulent autour de certaines plantes et, s'y fixant à l'aide de suçoirs, les épuisent rapidement. La *cuscute d'Europe* attaque surtout la luzerne, le chanvre, le houblon, etc. Quand une luzerne est contaminée, il faut circonscrire le point atteint, faucher tout l'emplacement au ras de terre, ramener les débris au centre et mettre le feu après mélange de paille et même arrosage de pétrole ; enfin, on répandra sur tout l'emplacement une solution de sulfate de fer. On conseille également d'*enfouir* la légumineuse sur toute la surface attaquée et de semer sur la terre, retournée et tassée, une graminée ; la cuscute, qui ne peut vivre sur une graminée, ne tarde pas à périr. La *cuscute d'Amérique* a été introduite en France avec des semences importées du nouveau monde.

Cuscute.

cusparine [*kus-pa*] n. f. Alcaloïde qu'on prépare en épuisant par l'éther l'écorce d'angusture vraie.

cuspide [*kus-pi-de*] n. f. (du lat. *cuspis, idis*, pointe). *Bot.* Pointe acérée et allongée.

cuspidé [*kus-pi-dé*], **e** adj. (de *cuspide*). *Bot.* Qui se termine en pointe : *feuille cuspidée*.

cuspidifolié, e [*kus-pi*] adj. *Bot.* Qui a des feuilles pointuées, cuspidées.

Cussac, comm. de la Gironde, arr. et à 33 kil. de Bordeaux ; 1.240 h. Vignobles.

Cussac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 16 kil. de Rochechouart, près de la Tardoire ; 2.020 h.

cusseron [*ku-se*], **cuceron** ou **cusson** [*ku-son*] n. m. Nom sous lequel on désigne divers insectes qui ravagent les légumes.

cusset [*ku-sé*] n. m. Variété de pomme à cidre.

Cusset [*ku-sé*], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 22 kil. de Lapalisse, entre le Sichon et le Jolan, affl. de l'Allier ; 6.720 h. Tribunal de 1re instance. Eaux minérales, fours à chaux. Poterie. — Le cant. a 8 comm. et 13.310 hab.

Custine.

cussonné [*ku-so-né*], **e** adj. (de *cusson*, autre forme de *cosson*). Se dit du bois sur pied qui est rongé ou piqué par les vers.

Cussy-en-Morvan, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 22 kil. d'Autun ; 1.870 h.

Custine (Adam-Philippe, comte de), général français, né à Metz, m. à Paris (1740-1793). Il fit capituler Mayence et s'empara de Francfort-sur-le-Mein (1792). Nommé général en chef de l'armée du Nord (1793), il fut mal secondé par ses officiers ; la reddition de Condé lui fut imputée à crime ; accusé de trahison, il fut décapité.

custode [*kus-to-de*] n. m. (du lat. *custos, odis*, gardien). Dans les ordres mendiants, moine qui remplace le provincial dans certaines occasions.

custode [*kus-to-de*] n. f. (du lat. *custodia*, garde). Rideau que l'on met dans certaines églises à côté du maître-autel. Pavillon qui couvre le saint ciboire. Nom donné aux vases liturgiques.

Custode.

custodie [*kus-to-dî*] n. f. Administration d'un custode.

custodi nos n. m. (en lat. *garde-nous*). Confidentiaire qui gardait un bénéfice ou un office pour les rendre à un autre.

Custozza [*tod-za*], bourg de Vénétie, près de Vérone ; 650 h. Les Autrichiens, commandés par Radetski y battirent en 1848 Charles-Albert et ses Piémontais ; commandés par l'archiduc Albert, ils y battirent les Italiens sous les ordres du roi Victor-Emmanuel II et le général La Marmora, en 1866.

Custrin ou **Küstrin,** v. d'Allemagne (Prusse), au confluent de la Wartha et de l'Oder ; 17.000 h.

cutané, e adj. (du lat. *cutis*, peau). *Méd.* Qui appartient, qui a rapport à la peau : *maladie cutanée*. N. m. Nerf cutané : *le cutané interne*.

Cuthbert (saint), évêque de Lindisfarne (Angleterre), m. en 687. Fête le 20 mars. — La vie de saint Cuthbert a inspiré au peintre français Duez un joli triptyque (Luxembourg).

cuticole adj. (du lat. *cutis*, peau, et *colere*, habiter). Qui vit sous la peau : *les larves de l'œstre sont cuticoles*.

cuticulaire [*lè-re*] adj. Qui appartient à la cuticule.

cuticule n. f. (lat. *cuticula*). Petite peau très mince. (Syn. de épiderme.) Pellicule qui tapisse extérieurement la tige et les feuilles des plantes.

cuticuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. En T. d'hist. nat., qui a la forme d'une petite membrane.

cutidure n. f. (du lat. *cutis*, peau, et *dura*, dure), Bourrelet du pied du cheval.

cutine ou **cutose** [*ze*] n. f. Cellulose modifiée, qui recouvre le corps des plantes.

cutinisation [*za-si-on*] n. f. Transformation de la cellulose en cutine.

cutinisé [*zé*], **e** adj. Qui a subi la cutinisation.

cuti-réaction [*ak-si-on*] n. f. (du lat. *cutis*, peau, et de *réaction*) Réaction déterminée par l'introduction de tuberculine dans une scarification faite sur la peau et qui se produirait seulement dans le cas où le sujet est tuberculeux.

cutter [*keu-teur*] n. m. (mot angl.). Syn. de cotre.

cuvage n. m. Opération qui consiste à soumettre le raisin à la fermentation dans des cuves.

— Encycl. Le cuvage est une opération qui s'effectue avant le pressurage, et pour les vins rouges seulement : les raisins destinés à produire des vins blancs sont en effet pressurés aussitôt après la cueillette, et leur fermentation a lieu en tonneau.

Le raisin, égrappé ou muni de sa rafle, est écrasé sous un fouloir et jeté dans la cuve. Irrégulière au début et décelée seulement par un léger dégagement de gaz carbonique et une élévation progressive de la température du moût, la fermentation devient tumultueuse, puis, au bout de quelques jours, se calme. Il faut de temps à autre remuer la masse pour refouler vers le fond le chapeau que le marc tend à former à la surface.

D'ordinaire, l'opération dure de huit à dix jours ; elle varie d'ailleurs suivant les régions, mais elle a toujours pour résultat de transformer tout ou partie du sucre en alcool et de faire abandonner aux pellicules des grains leurs principes colorants.

cuvaison [*vè-zon*] n. f. Syn. de cuvage.

cuve n. f. (lat. *cupa*). Grand vaisseau pour la fermentation du raisin : *il est dangereux de pénétrer dans les cuves lorsqu'elles contiennent du moût en fermentation*. Vaisseau servant à différents usages domestiques et industriels.

Cuve.

— Encycl. Les cuves employées pour la fermentation des moûts sont faites le plus souvent en bois (on en fait aussi en maçonnerie, que l'on revêt intérieurement de carreaux de verre épais ou de ciment) ; elles ont la forme d'un tronc de cône, et les cercles qui en maintiennent les douves augmentent d'épaisseur en même temps que de diamètre. On rend les cuves étanches, comme d'ailleurs tous les vaisseaux de bois, en y laissant séjourner de l'eau qui gonfle le bois ; on peut aussi les badigeonner avec un mélange par poids égaux de paraffine et de gutta-percha fondu sur un feu doux.

cuveau [*vô*] n. m. Petite cuve.

cuvée [*vé*] n. f. Le contenu d'une cuve : *une cuvée de vendange, de moût*.

cuvelage ou **cuvellement** [*vè-le-man*] n. m. Revêtement de l'intérieur d'un puits de mine. Introduction d'un tube métallique dans le forage d'un puits artésien.

cuveler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il cuvelle*.) Faire un cuvelage.

Cuvelier de Trye [*li-é*] (Antoine), auteur dramatique français, surnommé *le Crébillon du boulevard;* né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1766-1824). On lui doit de nombreux drames.

cuvelle [*vè-le*] n. f. Dans les fabriques de poterie, caisse cylindrique contenant les meules pour le broyage des matériaux.

cuver [*vé*] v. n. Fermenter dans la cuve. V. a. *Fig. Cuver son vin*, dormir après avoir bu avec excès.

Cuvette.

cuverie [*ri*] n. f. Local où l'on fait cuver le vin ; cellier.

cuvette [*vè-te*] n. f. (dimin. de *cuve*). Vase large, peu profond, qui sert à la toilette et à d'autres usages. Entonnoir placé au-dessous de la descente des plombs. Petit vase situé à la partie inférieure du tube d'un baromètre. Plaque métallique en dessous du mouvement d'une montre. Partie de la harpe où sont placées les pédales. *Fig.* Mouvement du sol en forme d'entonnoir : *Sedan est situé au fond d'une cuvette*.

Cuvier à lessive.

cuvier [*vi-é*] n. m. Cuve à lessive. Cuve à tremper l'acier. Baquet où l'on lave le kaolin.

Cuvier (Georges), célèbre naturaliste français, professeur au Muséum, né à Montbéliard, m. à Paris (1769-1832). Il fut le créateur de l'anatomie comparée et de la paléontologie. Il posa en principe : 1° qu'un certain rapport lie entre elles toutes les modifications de l'organisme et que quelques organes ont sur l'ensemble de l'économie une influence décisive, d'où la loi de *subordination des organes;* 2° que certains caractères s'appellent mutuellement, tandis que d'autres s'excluent nécessairement, d'où la loi de *corrélation des formes*. C'est en appliquant ces principes qu'il put déterminer des espèces inconnues d'après quelques os brisés et que reparurent les individus détruits au cours des révolutions du globe. Vers la fin de sa vie, il combattit les vues de Geoffroy Saint-Hilaire sur l'*unité de composition organique*. — Son frère, Frédéric, né à Montbéliard (1773-1838), fut aussi un naturaliste distingué.

Cuvier.

Cuvillier-Fleury [*vi-li-é*] (Alfred-Auguste), publiciste et littérateur français, né et m. à Paris (1802-1887) ; membre de l'Académie française, précepteur du duc d'Aumale. Il a laissé un curieux *Journal intime*.

Cuxac-d'Aude, comm. de l'Aude, arr. et à 10 kil. de Narbonne, sur l'*Aude;* 2.540 h. Commerce de vins. Carrières.

Cuxhaven ou **Kuxhaven,** petit port de l'Allemagne du Nord, banlieue de Hambourg, à l'embouchure de l'Elbe ; 4.900 h. Station balnéaire.

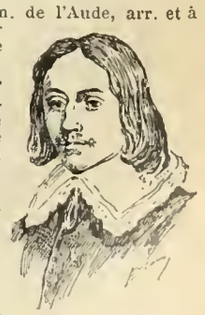

Cuyp.

Cuyaba, v. du Brésil, ch.-l. de la prov. de Matto-Grosso ; 18.000 h.

Cuyp [*ku-ip'*] (Albert), peintre paysagiste hollandais, né et m. à Dordrecht (1605-1691). Il a interprété la nature avec autant de magnificence que de grandeur. Un de ses chefs-d'œuvre est le *Départ pour la promenade*, au Louvre.

Cuzco ou **Cusco,** v. du Pérou, dans les Andes ; 30.000 h. Ce fut la capitale des Incas.

Cy, symbole chimique de *cyanogène*.

cyame ou **cyamus** [*muss*] n. m. Genre de crustacés amphipodes (vulgairement poux de baleine), vivant sur la peau des grands cétacés.

cyamoïde adj. (du gr. *kuamos*, fève, et *eidos*, forme). Qui ressemble à une fève.

cyanate n. m. Sel dérivant de l'acide cyanique.

cyanée [*né*] n. f. Genre de méduses des mers froides, à coloration généralement bleue.

cyanhydrique adj. *Acide cyanhydrique*, nom scientifique de l'acide prussique. (C'est un toxique violent.)

— Encycl. L'acide cyanhydrique, HCAz ou HCy, s'obtient par l'action de l'acide sulfurique étendu sur le ferrocyanure de mercure. On le trouve tout formé dans les eaux distillées de laurier-cerise, d'amandes amères, dans certains fruits et noyaux; le kirsch lui doit sa saveur. C'est un liquide limpide, de densité 0,7, ayant l'odeur d'amandes amères, soluble dans l'eau et l'alcool. C'est un poison des plus violents : 5 centigrammes suffisent pour tuer un homme. Il n'existe pas de contrepoison; les inhalations d'ammoniaque et de chlore donnent de bons résultats, tout en formant cependant des produits très toxiques avec l'acide cyanhydrique, mais il se forme une réaction stimulante des organes. Malgré ses dangers, l'acide cyanhydrique est utilisé en médecine comme calmant contre les toux nerveuses et extérieurement dans le traitement des dartres, de l'eczéma, des cancers.

cyanine n. f. Un des principes colorants des fleurs. Matière colorante bleue. V. quinoléine.

cyanique adj. Se dit d'un acide oxygéné, liquide incolore, d'odeur irritante et très vésicant.

cyanite n. f. Silicate naturel d'alumine.

cyanofer [*fèr*] n. m. *Chim.* Radical composé de cyanogène et de fer dont on admet l'existence dans les ferrocyanures.

cyanoferrate [*fè-ra-te*] n. m. Sel de l'acide cyanoferrique. (Autref. *prussiate de fer.*)

cyanoferrique [*fé-rik'*] adj. Se dit d'un acide qui est une combinaison d'acide cyanhydrique et de cyanure de fer. (On dit aussi ferrocyanique.)

cyanoferrure n. m. Syn. de ferrocyanure.

cyanogène n. m. (gr. *kuanos*, bleu, et *gennân*, engendrer). *Chim.* Gaz composé de carbone et d'azote, et éminemment toxique.

— Encycl. Le cyanogène CAz ou Cy s'obtient en chauffant le cyanure de mercure; c'est un gaz d'odeur forte, de densité 1,8, toxique.

cyanogéné, e adj. Se dit des corps dans lesquels on suppose le radical cyanogène.

cyanogénèse [*si*] n. f. (du gr. *kuanos*, bleu, et *gennân*, engendrer). Propriété que possèdent un certain nombre de plantes de donner naissance à deux principes qui, par broyage au contact de l'eau réagissent l'un sur l'autre et produisent de l'acide cyanhydrique. (C'est ainsi que le haricot de Java devient toxique au moment même où il est broyé sous les dents et que la vesce commune peut présenter les mêmes dangers pour le bétail qui l'absorbe.)

cyanogénétique adj. Qui concerne la cyanogénèse : *la fonction cyanogénétique chez les plantes est assez fréquente.*

cyanomètre (du gr. *kuanos*, bleu, et *metron*, mesure) n. m. Instrument propre à mesurer l'intensité de la couleur bleue de l'atmosphère.

cyanophycées [*sé*] n. f. pl. Ordre d'algues, de coloration vert bleuâtre. S. une *cyanophycée.*

cyanose [*nô-ze*] n. f. (du gr. *kuanos*, bleu). Coloration bleue, livide ou noirâtre, de la peau : *la cyanose est caractéristique de certaines lésions du cœur.* Sulfate hydraté naturel de cuivre, dit aussi *couperose bleue.*

— Encycl. La cyanose ou *maladie bleue* est une maladie congénitale, caractérisée par une coloration bleue de la peau et des muqueuses et par des palpitations cardiaques. Cette affection tient à des anomalies des cloisons ou des valvules cardiaques.

cyanoser [*nô-zé*] v. a. Affecter de cyanose.

cyanotique adj. Relatif à la cyanose.

cyanuration [*si-on*] n. f. Action de transformer en cyanure.

cyanure n. m. Combinaison de cyanogène avec un corps simple : *cyanure de potassium.*

— Encycl. Le plus important des cyanures est le *cyanure de potassium*, CyK, que l'on obtient dans la calcination des matières organiques azotées avec du carbonate de potassium. C'est un solide blanc, déliquescent, d'odeur nauséabonde et très toxique. Il est employé dans les mines d'or pour traiter les sables pauvres. On l'utilise aussi dans les laboratoires comme agent de réduction des oxydes et des sulfures. Le médecin l'emploie comme calmant dans les asthmes et à l'extérieur contre les maladies cutanées.

cyanuré, e adj. Qui est à l'état de cyanure.

cyanurique adj. Se dit d'un acide obtenu en faisant réagir l'acide cyanique sur l'acide urique.

cyathe n. m. (du gr. *kuathos*, coupe). *Antiq.* Gobelet à long manche, pour puiser le vin.

cyathée [*té*] n. f. Genre de fougères arborescentes, contenant une trentaine d'espèces des régions tropicales.

Cybèle.

cyathiforme adj. *Bot.* En forme de coupe.

cyathophyllum [*fil-lom'*] n. m. *Paléont.* Polypier de forme variable, abondant dans les terrains dévonien et silurien.

Cyaxare, roi des Mèdes. Il mit fin à l'empire d'Assyrie en détruisant Ninive (606 av. J.-C.).

Cybèle, fille du Ciel, déesse de la Terre et de l'Agriculture, épouse de Saturne, mère de Jupiter, Neptune, Pluton, etc. Le centre de son culte était en Phrygie. Syn. Grande Déesse, Grande Mere. (*Myth.*)

cycadé, e adj. *Bot.* Qui ressemble ou se rapporte aux cycas.

cycadées [*dé*] n. f. pl. Famille de plantes phanérogames gymnospermes, à fleurs unisexuées et dioïques. (On en connaît neuf genres : cycas, ramie, etc.) S. une *cycadée.*

cycas [*kass*] n. m. Genre de phanérogames, très recherchées pour la décoration des serres, à cause de l'élégance et de l'étrangeté de leur port.

cychre [*si-kre*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant des formes de couleur sombre, qui vivent dans les forêts humides de l'hémisphère boréal.

cyclable adj. Se dit d'une route, d'un trottoir accessibles aux cycles.

Cyclades, îles de l'Archipel, ainsi nommées du mot grec *kuklos* (cercle), parce qu'elles forment un cercle autour de Délos ; 135,000 h. Elles forment une *nomarchie* ou département de la Grèce ; ch.-l. *Syra.* Pêcheries d'éponges, vins, pêche. Carrières.

cyclamen [*mèn*] n. m. Genre de primulacée, comprenant des plantes vivaces qui croissent dans l'Europe et le nord de l'Afrique.

Cyclamen.

— Encycl. Ce genre renferme des plantes vivaces, à gros tubercule, d'où naissent des racines fibreuses, des feuilles radicales rougeâtres, et de longues hampes terminées chacune par une fleur renversée, avec une corolle à cinq pétales redressés vers le ciel et tordus. Le plus commun est le *cyclamen d'Europe* qui habite les régions montagneuses de l'Europe centrale et méridionale. Il est utilisé en médecine vétérinaire. Les cyclamens, dont plusieurs supportent la pleine terre, sont employés comme végétaux d'ornement.

cyclamor n. m. *Blas.* Meuble héraldique, qui est un anneau ou une bordure circulaire.

cyclanthées [*té*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones. S. une *cyclanthée.*

cycle n. m. (du gr. *kuklos*, cercle). Série de phénomènes qui se poursuivent dans un ordre déterminé : *cycle de métamorphoses.* Période après laquelle les mêmes phénomènes astronomiques se reproduisent dans le même ordre : *cycle lunaire, cycle solaire. Cycle littéraire,* groupe de poèmes constituant une sorte de cercle autour d'un fait, d'un héros ou d'une famille : *le cycle de la Table ronde.* Nom générique des appareils de locomotion, tels que *vélocipède, bicyclette,* etc. Dénomination officielle donnée aux divisions secondaires de l'enseignement d'après les programmes de 1902.

— Encycl. *Astron.* Le cycle lunaire est une période de 19 années, au bout de laquelle les phases de la lune reviennent aux mêmes époques. On l'appelle aussi *nombre d'or,* parce que les Athéniens enthousiasmés de cette découverte, due à l'astronome Méton (432 ans av. J.-C.), firent graver en lettres d'or sur des tables de marbre les propriétés du *cycle lunaire.* Le cycle solaire est une période de 28 ans, à l'expiration de laquelle l'année recommence par les mêmes jours. L'ère chrétienne ayant commencé la 10e année du cycle solaire, pour trouver le numéro du cycle d'une année, on ajoute 9 au millésime, et l'on divise la somme par 28.

— *Littér.* On appelle ainsi dans l'histoire littéraire un groupe de poèmes constituant une sorte de cercle autour d'un fait, d'une famille ou d'un héros. Chez les Grecs, le cycle qui se forma autour de la guerre de Troie (*cycle homérique* ou *troyen*) comprit l'*Iliade,* l'*Odyssée,* etc. En France, au moyen âge, il y eut cinq cycles importants de chansons de geste et de roman d'aventure : 1° le *cycle carolingien* (Chanson de Roland, Geste de Guillaume au Court-Nez, etc.) ; 2° le *cycle d'Arthur* ou *de la Table ronde ;* 3° le *cycle de l'Antiquité,* s'exerçant sur les souvenirs du monde grec et du monde romain ; 4° le *cycle de la Croisade ;* 5° le *cycle provincial,* comprenant les chansons relatives aux légendes particulières aux provinces.

cycleman [*sa-ikl'-man'*] n. m. (m. angl.). Cycliste. Pl. *cyclemen.*

cyclewoman [*sa-ikl'-ouou-man'*] n. f. (m. angl.). Femme cycliste. Pl. *cyclewomen.*

cycling [*klin'gh'*] n. m. (mot angl., dérivé de *cycle*). Pratique des sports vélocipédiques : *se livrer au cycling et au yachting.*

cyclique adj. Qui a rapport à un cycle astronomique : *année cyclique.* Qui a rapport à un cycle littéraire. *Poètes cycliques,* qui font partie d'un cycle littéraire, particulièrement du cycle héroïque grec.

cyclisme [*klis-me*] n. m. Nom générique de tout ce qui se rapporte aux cycles (vélocipédie).

cycliste [*klis-te*] adj. Qui concerne le sport vélocipédique. N. Personne qui pratique ce sport.

cyclite n. f. Choroïdite affectant le cercle ciliaire.

cyclobranche adj. Se dit des mollusques dont les branchies sont disposées en cercle.

cyclographe n. m. (de *cycle,* et du gr. *graphein,* décrire). Appareil servant à tracer des cercles de grand rayon.

cycloïdal, e, aux [*klo-i*] adj. Qui a rapport à la cycloïde : *courbe cycloïdale.*

cycloïde [*klo-i-de*] n. f. *Géom.* Courbe engendrée par un point situé sur une circonférence qui roule sans glisser sur une droite.

cyclolobé, e adj. Qui a l'embryon disposé en cercle ou en anneau.

cyclomètre n. m. (de *cycle,* et du gr. *metron,* mesure). Instrument propre à mesurer des cercles.

cyclométrie n. f. (de *cyclomètre*). Art de mesurer les cercles.

cyclonal, e, aux adj. Qui a rapport aux cyclones. Qui ressemble aux cyclones : *mouvement cyclonal des vents.*

cyclone n. m. (du gr. *kuklôn,* qui rassemble en cercle). Ouragan qui se déplace en tournoyant avec une extrême rapidité : *les cyclones qui naissent dans la mer des Antilles traversent parfois l'Atlantique entier.*

— Encycl. On désigne sous le nom de *cyclone* la tempête produite sur une région déterminée par le mouvement circulaire des vents tournant autour d'un centre de basse pression avec une vitesse croissante à mesure qu'on se rapproche de ce centre. Les cyclones, qui peuvent atteindre plusieurs centaines de kilomètres de rayon, et dont le centre se déplace selon certaines lois géographiques, sont nombreux surtout dans les régions équatoriales, particulièrement aux Antilles, où ils causent de nombreux sinistres maritimes. Les typhons d'Extrême-Orient, les trombes des Etats-Unis, les *tornades* d'Afrique, etc. sont des cyclones à très petit rayon.

cyclonique adj. Qui produit le cyclone ; qui est de la nature du cyclone.

cyclope n. m. (du lat. *cyclops,* gr. *kuklops ;* de *kuklos,* cercle, et *ôps,* œil). *Mythol.* Nom donné aux forgerons de Vulcain, sortes de géants qui n'avaient qu'un œil au milieu du front. *Zool.* Genre de crustacés copépodes, comprenant de minuscules formes des eaux douces de l'hémisphère boréal.

— Encycl. *Mythol.* Les cyclopes étaient fils du Ciel et de la Terre. D'après une légende, ils sont considérés comme des constructeurs surhumains, auteurs des vieux murs, dits *cyclopéens.* D'après une autre, ils furent employés par Jupiter à fabriquer la foudre, et tués par Apollon qui vengea sur eux la mort de son fils Esculape, foudroyé par Jupiter.

Cyclope (*le*), drame satyrique d'Euripide. Cette pièce, d'un genre mixte entre la tragédie et la comédie, est tirée de l'épisode d'Ulysse chez le cyclope Polyphème (ve s. av. J.-C.).

cyclopéen, enne [*pé-in, è-ne*] adj. (de *Cyclope,* n. de géants mythologiques). Se dit de monuments de construction ancienne, vastes et massifs, probablement gréco-pélasgiques : *mur cyclopéen.*

cyclophylle adj. (du gr. *kuklos,* cercle, et *phullon,* feuille). *Bot.* Qui a des feuilles orbiculaires.

cyclopie [*pî*] n. f. *Tératol.* Réunion de deux yeux en un seul.

cyclopique adj. Syn. cyclopéen.

cycloptère n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant d'assez gros poissons des mers boréales (par ex. : le *lump, gros mollet* ou *lièvre de mer*).

cyclose [*klô-ze*] n. f. Circulation intracellulaire des plantes.

cyclostomes [*klos-to-me*] n. m. pl. Genre de poissons, qui comprend les lamproies et les formes voisines ressemblant à des vers. S. un *cyclostome.*

cycnoïde [*kno-i-de*] adj. (du gr. *kuknos,* cygne, et *eidos,* forme). Qui ressemble au cygne.

Cycnus [*nuss*], fils de Sthénélus, roi de Ligurie, et ami de Phaéton. Il fut métamorphosé en cygne et placé parmi les astres. (*Myth.*)

Cydnus [*nuss*], fleuve de l'anc. Cilicie, sortant du Taurus et arrosant Tarse. Alexandre faillit perdre la vie pour s'y être baigné ; l'empereur Barberousse s'y noya en 1190. Auj. le *Tarsous-Tchaï.*

cydonia n. m. Nom scientifique du genre cognassier.

Cyffle (Paul-Louis), sculpteur flamand, né à Bruges, célèbre par ses terres cuites. Il travailla à Nancy pour le roi Stanislas (1724-1806).

cygne n. m. (lat. *cycnus*). Genre d'oiseaux palmipèdes, migrateurs ou domestiqués, à cou très long, à large bec et larges ailes, dont l'espèce commune a le plumage d'un blanc éclatant : *le plumage du cygne est recherché. Fig.* Se dit de quelques écrivains ou poètes célèbres par la grâce ou la pureté de leur style : *le cygne de Mantoue* (Virgile) ; *le cygne de Cambrai* (Fénelon). *Chant du cygne,* dernier ouvrage d'un beau génie près de s'éteindre. *Blanc comme un cygne,* très blanc. *Cou de cygne,* cou long et flexible.

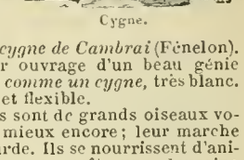
Cygne.

— Encycl. Les cygnes sont de grands oiseaux volant bien, mais nageant mieux encore ; leur marche est au contraire fort lourde. Ils se nourrissent d'animaux aquatiques. On en connaît une douzaine d'espèces, domestiquées depuis longtemps. Les cygnes font l'ornement des pièces d'eau, mais leur méchanceté est proverbiale. Ce sont des oiseaux migrateurs, qui traversent l'Europe et vont hiverner en Afrique et dans l'Inde. Les grandes espèces de cygnes ont le plumage blanc. Les cygnes noirs, sont originaires d'Australie.

Ordre du Cygne.

Cygne (le), constellation de l'hémisphère boréal, voisine de la Lyre et très riche en étoiles doubles ou triples.

Cygne (*ordre du*), ordre prussien fondé en 1440 et renouvelé en 1843. Une seule classe ; la décoration est suspendue à un collier de joaillerie.

cylindracé, e adj. *Hist. nat.* Qui a la forme d'un cylindre.

cylindrage n. m. Action de cylindrer.

cylindre n. m. (gr. *kulindros*). Corps à base circulaire ou elliptique dans lequel toutes les sections parallèles à la base sont égales à cette base. *Cylindre droit,* celui dont l'axe est perpendiculaire à la base. *Cylindre oblique,* celui dont l'axe est oblique sur la base. *Cylindre compresseur,* gros rouleau de fer ou de pierre pour aplanir les routes, les allées des jardins. Pièce dans laquelle agit la vapeur, pour donner le mouvement au piston d'une machine à vapeur. Corps de pompe. Roulcau pour laminer les métaux, pour

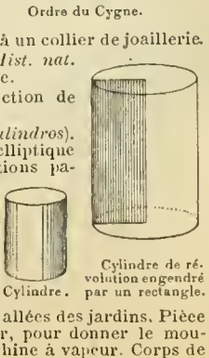
Cylindre. Cylindre de révolution engendré par un rectangle.

lustrer les étoffes, etc. *Cylindre de révolution*, solide engendré par la rotation d'un rectangle autour d'un de ses côtés.

— Encycl. *Géom.* Le côté fixe du rectangle de rotation est l'axe ou hauteur du cylindre ; le côté parallèle à l'axe engendre la surface latérale, et les deux autres côtés engendrent des cercles qui sont les bases du cylindre.

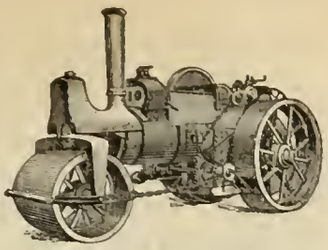
Cylindre compresseur à vapeur.

L'aire latérale du cylindre est égale au produit de la circonférence de base par la hauteur ou $2\pi RH$; le volume du cylindre est égal au produit de la surface de la base par la hauteur ou $\pi R^2 H$.

cylindre-axe n. m. Prolongement protoplasmique de la cellule nerveuse centrale.

cylindrer [*dré*] v. a. Passer au cylindre ou mettre en rouleau : *cylindrer du papier, du drap, une route.*

cylindreur, euse [*eu-ze*] n. Ouvrier chargé de cylindrer un objet.

cylindricité n. f. Etat de ce qui est cylindrique.

cylindriforme adj. En forme de cylindre.

cylindrimètre n. m. (de *cylindre*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument propre à exécuter avec précision les roues et les diverses pièces cylindriques employées en horlogerie.

cylindrique adj. Relatif au cylindre : *surface cylindrique.* Qui a la forme d'un cylindre : *tuyau cylindrique.*

cylindriquement [*ke-man*] adv. D'une manière cylindrique.

cylindro-conique adj. Qui tient du cylindre et du cône : *balle cylindro-conique.* Syn. CYLINDRO-OGIVAL.

cylindrographe n. m. (de *cylindre*, et du gr. *graphein*, décrire). Appareil photographique panoramique de P. Moëssard.

cylindroïde [*dro-i-de*] adj. (de *cylindre*, et du gr. *eidos*, forme). Qui a la forme d'un cylindre.

cylindrose [*drô-ze*] n. f. Une des sortes de sutures du crâne.

Cyllène, montagne d'Arcadie (auj. *Ziria*), une des plus hautes du Péloponèse, consacrée à Hermès.

Cylon, eupatride athénien qui essaya de s'emparer du pouvoir à Athènes au VIIe s. av. J.-C. Il fut probablement massacré en même temps qu'un grand nombre de ses partisans.

cymaise [*mè-ze*] n. f. V. CIMAISE.

cymbalaire [*sin-ba-lè-re*] n. f. Muflier à tiges rampantes, qui croît sur les vieux murs.

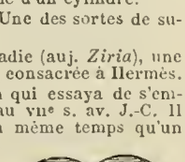
Cymbales.

cymbale [*sin*] n. f. (gr. *kumbalon ;* de *kumbos*, objet creux). Chacun des deux disques de cuivre ou de bronze, égaux, que l'on frappe l'un contre l'autre et qui forment un instrument de musique : *on unit généralement les cymbales à la grosse caisse.*

cymbalier [*sin-ba-li-é*] n. m. Celui qui joue des cymbales.

cymbaloïde [*sin*] adj. Qui ressemble à une cymbale.

cymbalum [*lom*"] n. m. V. CZIMBALUM.

Cymbalum mundi [*sin-ba-lom"-mon-di*], par Bonaventure Despériers. Cet ouvrage, d'une forme enveloppée et obscure, paraît être une satire allégorique des croyances humaines qui, aux yeux de l'auteur, ne méritent pas plus de fixer l'attention que le bruit des cymbales (1537).

cymbiforme [*sin*] adj. (du gr. *kumbe*, nacelle, et de *forme*). Qui a la forme d'une nacelle. Syn. NAVICULAIRE.

cyme n. f. (lat. *cyma*). *Bot.* Mode d'inflorescence dans lequel les pédoncules, nés d'un même point de la tige, se ramifient suivant une loi définie.

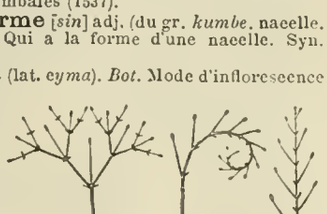
Cymes : 1. Bipare ; 2. Scorpioïde ; 3. Hélicoïde.

— Encycl. Dans une cyme, l'axe de l'inflorescence est terminé par une fleur, au-dessous de laquelle il émet un rameau latéral (*cyme unipare*) ou deux rameaux opposés (*cyme bipare* ou *dichotome*) ou un verticille de rameaux (*cyme multipare*) ; les cymes sont dites aussi *biflores, triflores, multiflores,* suivant le nombre de leurs fleurs. Dans la cyme unipare, les fleurs peuvent être réparties tout autour du sympode (*cyme hélicoïde*) ou insérées seulement d'un côté du sympode qui s'enroule alors en spirale (*cyme scorpioïde*). V. la planche PLANTE.

cymène n. m. Nom désignant les divers hydrocarbures propyltoluéniques.

cymodocée [*sé*] n. f. Genre de plantes marines de la famille des potamées, qui croissent dans les étangs des bords de la Méditerranée.

Cymodocée, une des plus touchantes créations de Chateaubriand, l'héroïne de ses *Martyrs* et l'épouse d'Eudore. C'est le type gracieux de la femme chaste et timide, qui meurt avant qu'aucune pensée profane ait pénétré dans son âme innocente.

cymol n. m. *Chim.* Phénol dérivé du cymène.

cymrique [*sim*"] adj. V. KYMRIQUE.

cymylsulfureux [*reû*] adj. Se dit d'un acide qui renferme les éléments du cymène et de l'anhydride sulfurique.

cynancie [*si*] n. f. V. ESQUINANCIE.

cynanque [*nan-ke*] ou **cynanche** n. f. Genre d'herbes ou de sous-arbrisseaux de la famille des asclépiadées, à suc laiteux, jadis employé comme succédané de l'émétique.

cynanthropie [*pi*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *anthrôpos*, homme). Hallucination dans laquelle le malade se croit changé en chien.

cynaré, e ou **cynarocéphale** adj. *Bot.* V. CARDUACÉ, E.

cynarrhode [*na-ro-de*] n. m. *Bot.* Fruit charnu, composé de carpelles osseux n'adhérant pas aux parois du calice qui les renferme : tel est le fruit du rosier.

cynégétique adj. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *agein*, conduire). Qui concerne la chasse : *plaisirs cynégétiques.* N. f. L'art de la chasse : *traité de cynégétique.*

Cynégétiques (*les*), poème grec composé par Oppien, l'an 201 après J.-C. Ce poème est un véritable manuel du chasseur ; Oppien fait pour les chasseurs, dans les *Cynégétiques*, ce que Virgile a fait pour les laboureurs dans les *Géorgiques.*

Cynégire, frère d'Eschyle, et l'un des combattants de Marathon. Au moment où les Perses s'enfuyaient sur leurs vaisseaux, il se jeta à la mer et saisit l'arrière d'une galère de la main droite, qu'un soldat perse lui coupa d'un coup de hache. Il tomba mort. Tel est le récit d'Hérodote, ridiculement amplifié par les rhéteurs postérieurs et surtout par Justin, qui rapportent que, sa main droite coupée, Cynégire saisit le vaisseau de la main gauche, qui fut tranchée comme la première, et qu'il s'y attacha alors avec les dents, sans vouloir lâcher prise.

cynipidés n. f. pl. Famille d'insectes hyménoptères, renfermant les cynips et genres voisins. S. un *cynipidé.*

cynips [*nipss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant de nombreuses espèces, qui produisent des galles sur les feuilles des chênes.

cynique adj. (gr. *kunikos ;* de *kuôn, kunos*, chien). Se dit d'une ancienne secte de philosophes qui affectaient de mépriser les bienséances sociales. Impudent, effronté, obscène : *discours, aveu cynique.* Substantiv : *c'est un cynique.* N. m. Philosophe cynique : *Diogène est resté le plus célèbre des cyniques.* ANT. **Chaste, décent, pudique.**

— Encycl. La secte des cyniques fut fondée par Antisthène, disciple de Socrate. Leur mépris pour toutes les convenances sociales, leur vie errante et leur habitude de harceler les passants de censures et de railleries les firent comparer aux chiens. Le chien était d'ailleurs l'emblème de la secte.

cyniquement [*ke-man*] adv. Avec cynisme.

cynisme [*nis-me*] n. m. Doctrine des philosophes cyniques. Impudence, effronterie, impudeur excessive. ANT. **Bienséance, réserve, décence.**

cynocéphale n. m. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *kephalé*, tête). Genre de grands singes africains, dont la tête a quelque ressemblance avec celle du chien : *les Egyptiens firent des cynocéphales des animaux sacrés.*

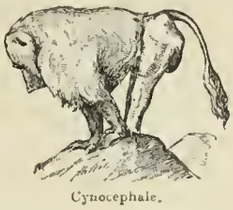
Cynocéphale.

— Encycl. Les cynocéphales sont des singes africains, à museau allongé et à queue longue. On en connaît six espèces. Ils vivent par troupes sous la conduite de vieux mâles et se défendent avec courage contre l'homme et tous les animaux. Ce sont les plus grands singes après les anthropoïdes : certains atteignent 1^m^,30. Types principaux : hamadryas, babouin, chacma, papion, etc.

Cynocéphales ou mieux **Cynoscéphales,** montagnes de l'ancienne Thessalie, situées entre Pharsale et Larisse, et dont les sommets calcaires ressemblent à des têtes de chien. Elles sont célèbres par la victoire de Pélopidas sur Alexandre, tyran de Phères en Thessalie, l'an 365 av. J.-C., et par celle du consul romain Flaminius sur Philippe V, roi de Macédoine, en 197 av. J.-C.

cynodon n. m. Genre de la famille des graminées, tribu des chloridées, dont l'espèce type est le chiendent.

cynogale n. f. Genre de mammifères carnivores intermédiaires entre les civettes et les loutres et qui vit au bord des eaux à Bornéo, Java, Sumatra.

cynoglosse [*ylo-se*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *glôssa*, langue). Genre de borraginées, ornementales et médicinales, dont les feuilles offrent quelque ressemblance avec une langue de chien.

cynophagie [*ji*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *phagein*, manger). Usage de la viande de chien comme aliment.

cynopithèque n. f. Genre de mammifères primates comprenant des cynocéphales de la Malaisie.

cynorexie [*rèk-si*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *orexis*, faim). Faim canine : *la cynorexie est souvent un symptôme de la gastrite chronique.*

cynorrhodon [*no-ro*] n. m. Fruit du rosier ou de l'églantier.

cynosure [*zu-re*] adj. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *oura*, queue). *Hist. nat.* Qui a une queue ou un appendice ressemblant à une queue de chien. N. f. Genre de graminées-festucées, des côtes méditerranéennes.

Cynosure, nymphe de l'Ida et l'une des nourrices de Zeus. Elle fut changée en une étoile de la petite Ourse. (*Myth.*)

cyon n. m. Genre de mammifères carnassiers, comprenant des chiens sauvages du continent asiatique ; *les cyons ne donnent pas de la voix.*

cypéracées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le *souchet* (cyperus). S. une *cypéracée.*

cyphelle n. f. Genre de champignons qui croissent sur les troncs d'arbres et les toits.

cyphose [*fô-ze*] n. f. (du gr. *kuphos*, convexe). Gibbosité à convexité postérieure de la colonne vertébrale : *la cyphose est la plus commune des déviations de la colonne vertébrale.*

cyphotique adj. Qui se rapporte à la cyphose.

cyprès [*prè*] n. m. (gr. *kuparissos*). Genre de conifères cupressinées, comprenant des arbres résineux toujours verts, que l'on plante souvent auprès des tombes : *le bois de cyprès est presque incorruptible. Fig.* La mort, le deuil, la tristesse ; *changer les lauriers en cyprès.*

Cyprès.

— Encycl. Les cyprès sont des arbres dont on connaît quinze espèces, des régions chaudes et tempérées. Le *cyprès commun* est originaire d'Orient ; le *cyprès funèbre* vient de Chine. On plante ces arbres en avenues, comme brise-vent ; leur bois est employé en ébénisterie.

cypridés n. m. pl. Famille de crustacés entomostracés ostracodes, comprenant les *cypris* et genres voisins. S. un *cypridé.*

Cyprien [*pri-in*] (saint), Père de l'Eglise latine, évêque de Carthage, martyr en 258. Il lutta contre les novatiens et pour les rebaptisants. Fête le 16 septembre.

cyprière n. f. Bois planté de cyprès.

cyprin n. m. Nom scientifique des poissons du genre *carpe.*

cyprinidés n. m. pl. Famille de poissons physostomes de l'ancien monde, comprenant les *carpes* (cyprinus), *tanches, gardons, chevesnes, ablettes, goujons, vairons,* etc. S. un *cyprinidé.*

Cypriote, habitant ou originaire de Chypre : *les Cypriotes.* Adjectiv. : *costume cypriote.*

cypripède n. m. Genre d'orchidées, comprenant une vingtaine d'espèces dans les régions chaudes et tempérées. (Les cypripèdes doivent leur nom scientifique comme leur nom vulgaire [*sabot de Vénus*] à la forme de leurs fleurs.)

cypris [*priss*] n. f. Genre de crustacés, comprenant des formes d'eau douce ou salée, caractérisées par leurs antennes supérieures à longues soies.

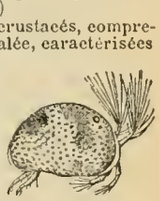
Cypris.

Cypris [*priss*] ou **Cyprine,** un des surnoms de Vénus, honorée dans l'île de Cypre (Chypre).

Cypsélos, tyran de Corinthe (VIIe s. av. J.-C.). Lorsqu'il était enfant, sa mère l'enferma dans un coffre (*kupselè*) pour le soustraire à ses ennemis. Le coffre de Cypsélos, consacré dans le temple d'Olympie, était célèbre dans l'antiquité par son ancienneté et la beauté du travail.

Cyrano de Bergerac [*rak*] (Savinien), écrivain français et fameux duelliste, né et m. à Paris (1619-1655). Son œuvre est un mélange intéressant de précieux, de libertinage et de burlesque. Citons sa comédie : *le Pédant joué,* sa tragédie *la Mort d'Agrippine ;* et *l'Autre monde,* voyage imaginaire dans le Soleil, la Lune, etc. Il mourut des suites d'une blessure que lui fit à la tête une pièce de bois détachée d'une toiture.

Cyrano de Bergerac.

Cyrano de Bergerac, comédie héroïque en 5 actes, en vers, d'Edmond Rostand (1897). Intrigue romanesque très attachante, d'une fantaisie gracieuse, comique et chevaleresque ; versification brillante.

Cyrénaïque, contrée de l'ancienne Afrique. V. CYRÈNE.

cyrénaïques, n. f. pl. Secte de philosophes grecs, fondée par Aristippe à Cyrène, et qui plaçait le souverain bien dans les plaisirs des sens modérés par la raison. S. un *cyrénaïque.*

cyrène n. f. Genre de mollusques des régions chaudes, à coquille ovale d'aspect corné.

Cyrène, v. et colonie grecques, établies en Afrique à l'O. de l'Egypte ; la ville fut la capitale d'un Etat appelé de son nom *Cyrénaïque.*

Cyriaque (saint), patriarche de Constantinople, de 596 à 606. Fête le 27 octobre.

Cyrille [*ri-le*] (saint), Père de l'Eglise grecque, patriarche de Jérusalem (315-386). Fête le 18 mars.

Cyrille (saint), patriarche d'Alexandrie, adversaire du nestorianisme (376-444). Fête le 28 janvier.

Cyrille (saint), surnommé *le Philosophe,* né à Salonique en 827, m. à Rome en 869. Il fut, avec son frère Méthode, l'apôtre des Slaves ; il inventa un alphabet dit *cyrillique* ou *yagolitique,* d'où dérivent les écritures russe et serbe. Fête le 9 mars.

cyrillien [*ril-li-in*] ou **cyrillique** [*ril-li-ke*] adj. m. Se dit de l'alphabet slave, attribué à saint Cyrille.

Cyropédie (*la*) ou *l'Education de Cyrus,* ouvrage d'histoire et de morale, par Xénophon ; tableau d'une éducation où la fiction tient plus de place que la réalité ; roman allégorique où l'auteur a déployé tous les agréments de son imagination et de son style (IVe s. av.-J.-C.).

cyrtomètre n. m. (du gr. *kurtos*, courbé, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer le thorax.

cyrtométrie [*trî*] n. f. (de *cyrtomètre*). Mensuration de la poitrine.

Cyrus [*russ*], fondateur de l'empire perse. Il renversa le roi des Mèdes Astyage, vainquit Crésus, roi de Lydie, prit Babylone, et se trouva maître de toute l'Asie occidentale. C'était un prince brave, respectueux de la religion des vaincus, et qui, au lieu de chercher à fondre en une seule nation les races hétérogènes qu'il avait soumises, leur demanda seulement obéissance et tribut, sans toucher à leurs institutions. On ne sait rien de précis sur sa mort. Hérodote raconte que Cyrus tomba dans une expé-

L'Embarquement pour Cythère, d'après Watteau.

dition, entre les mains de Thomyris, reine des Massagètes. Celle-ci lui fit couper la tête, et la plongea dans une outre remplie de sang humain, en disant : « Abreuve-toi de ce sang dont tu fus si avide. » Xénophon fait mourir Cyrus dans son lit. Ctésias le fait mourir d'une blessure reçue en combattant les Derbices. Cyrus eut pour successeur son fils Cambyse (IVe s. av. J.-C.).

Cyrus (bas-relief de Meched-Mourgab).

Cyrus le Jeune, fils de Darius II Ochus ; tué à la bataille de Cunaxa, à la tête des mercenaires grecs et asiatiques qu'il avait réunis pour marcher contre son frère Artaxerxès (401 av. J.-C.).

Cysoing [*zoin*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 15 kil. de Lille, sur la Marcq, s.-affl. de l'Escaut ; 3.170 h. Ch. de f. N. Fabrication d'étoffes de laine et de coton ; sucrerie. — Le cant. a 14 comm. et 17.560 h.

cystalgie [*sis-tal-jî*] n. f. (du gr. *kustis,* vessie, et *algos,* douleur). Douleur de la vessie.

cystectasie [*sis-tèk-ta-zî*] n. f. Dilatation de la vessie.

cysthépatique [*sis-té*] adj. (du gr. *kustis,* vessie, et de *hépatique*). Qui appartient au foie.

cysticerque [*sis-ti-sèr-ke*] n. m. (du gr. *kustis,* vessie, et *kerkos,* queue). Etat par lequel passent les embryons des vers, comme le ténia, enkysté à ce moment dans la substance de l'animal qui lui sert d'hôte.

cystine [*sis-ti-ne*] n. f. Composé organique azoté et sulfuré, $C^6 H^{12} Az^2 S^2 O^4$, trouvé dans l'urine et constituant des calculs de la vessie et du rein.

cystipathie [*sis-ti-pa-tî*] n. f. (du gr. *kustis,* vessie, et *pathos,* maladie). Maladie de la vessie en général.

cystique [*sis-ti-ke*] adj. Qui a rapport à la vessie.

cystirrhée n. f. Catarrhe de la vessie.

cystite [*sis-ti-te*] n. f. (du gr. *kustis,* vessie). Inflammation de la membrane muqueuse de la vessie.

— Encycl. Les causes les plus fréquentes de la cystite sont la rétention d'urine, la constipation, le refroidissement et surtout la blennorragie et la tuberculose. On distingue au point de vue symptomatique la cystite aiguë et la cystite chronique. La fréquence des mictions, la *douleur,* la *présence du pus* dans l'urine sont les trois symptômes essentiels, *jamais il n'y a de fièvre.* Le traitement doit se baser sur les causes, on calmera les douleurs par les opiacés ; puis, l'on aseptisera la vessie par des lavages et des instillations de nitrate d'argent.

cystocèle n. f. Hernie de la vessie.

cystoïde [*sis-to-i-de*] adj. (du gr. *kustis,* vessie, et *eidos,* forme). Qui est en forme de vessie.

cystolithe n. f. Calcul de la vessie.

cystoplégie [*sis-to-plé-jî*] n. f. Paralysie de la vessie.

cystoscope [*sis-tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *kustis,* vessie, et *skopein,* examiner). Appareil destiné à regarder la paroi vésicale.

— Encycl. Le cystoscope se compose essentiellement d'une sonde terminée par une petite lampe électrique qui éclaire la paroi vésicale. Une série de lentilles permet de regarder en adaptant l'œil à l'extrémité externe de la sonde.

cystotome [*sis-to*] n. m. (du gr. *kustis,* vessie, et *tomé,* incision). Instrument dont on se sert pour inciser la vessie.

cystotomie [*sis-to-to-mî*] n. f. (de *cystotome*). Incision de la vessie.

cyte n. f. (du gr. *kutos,* cavité). Cellule mère des produits sexuels au début de la maturation : *les cytes s'appellent* spermatocytes *chez le mâle* et ovocytes *chez la femelle.*

Cythère, aujourd'hui *Cérigo,* île de l'Archipel, au N.-O. de l'île de Crète, habitée par quelques familles de pêcheurs. Dans l'antiquité grecque, l'île était consacrée à Vénus, qui, née de l'écume de l'onde, aurait pris terre en cette île. Dans la langue poétique, Cythère est devenue une île enchanteresse, la patrie allégorique des amours.

Cythère (*L'embarquement pour*), chef-d'œuvre de Watteau, au Louvre, son tableau de réception à l'académie (1717). Cette toile qui est une poétique fantaisie du coloris le plus riche et le plus harmonieux, nous montre des couples amoureux sur le point de partir pour l'île de Vénus ; des amours voltigent dans l'air.

Cythérée, surnom donné à Vénus, qu'on adorait à Cythère.

cytinées [*né*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, ayant pour type le genre *cytinet.* S. une *cytinée.*

cytinet [*nè*] n. m. Genre de plantes parasites, famille des *cytinées.*

cytise [*si-ti-ze*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, ornementales, voisin des genêts.

Cytise.

— Encycl. Les cytises sont des arbrisseaux à fleurs ordinairement jaunes, réunies en grappes. On en connaît trente espèces des régions tempérées. Le *faux ébénier* ou *aubour* est employé en marqueterie.

cytoblaste [*blas-te*] n. m. Petit corps lenticulaire ou sphérique qui constitue le nucléus ou noyau de la cellule végétale.

cytode n. m. Plastide dépourvu de noyau.

cytodiagnostic [*ghnos-tik*] n. m. Application de la composition leucocytaire des épanchements à l'établissement du diagnostic de certaines maladies.

— Encycl. Toute inflammation locale détermine un appel de leucocytes, dont le nombre et la nature varient suivant la cause de l'inflammation. On l'emploie pour la méningite, les pleurésies, les péricardites, etc.

cytolyse [*li-ze*] n. f. Dissolution d'un élément anatomique sous l'influence d'un sérum.

cytolytique adj. Qui provoque la cytolyse.

cytoplasma [*plas-ma*] n. m. Protoplasma situé en dehors du noyau dans la cellule vivante.

cytotropisme [*pis-me*] n. m. Attraction de certains plastides par d'autres plastides vivants.

cytozoaires [*zo-è-re*] n. m. pl. Animaux sporozoaires, effectuant une partie de leur évolution dans l'intérieur d'une cellule. S. un *cytozoaire.*

— Encycl. Ces animaux, unicellulaires, vivent en parasites dans des cellules de dimensions analogues aux leurs, et peu à peu s'y enkystent. Le protoplasma se divise alors en des corpuscules qui donneront des spores. On divise les cytozoaires en deux grands groupes : les grégarines et les coccidies.

Czamara.

cyzicène n. f. *Antiq.* Nom que l'on donnait à de grandes salles d'été, probablement usitées d'abord à Cyzique.

Cyzique, v. célèbre de Mysie ; patrie d'Eudoxe. (Hab. *Cyzicéniens.*)

czamara ou **czamarka** n. f. Costume slave, porté plus particulièrement en Pologne et en Bohême : *la czamara est une sorte de redingote à brandebourgs.*

czapska n. m. *Cost.* V. CHAPSKA.

czar (de *César*) n. m. Nom polonais de l'empereur de Russie. V. TSAR. — **czarewitch** n. m. V. CÉSARÉVITCH. — **czarien, enne** adj. V. TSARIEN, ENNE. — **czarine** n. f. V. TSARINE.

Czarniecki.

Czarniecki [*tchar*] (Etienne), général polonais, le *Du Guesclin de la Pologne.* Il combattit glorieusement contre les Russes en Lithuanie, les Cosaques en Ukraine et les armées de Gustave-Adolphe (1599-1665).

Czartoryski [*tchar'*], nom d'une illustre famille polonaise, issue des Jagellons, et dont l'un des membres, ADAM-GEORGES (1770-1861), essaya d'obtenir d'Alexandre Ier la reconstitution du royaume de Pologne. Il fut, en 1831, président du gouvernement provisoire de Varsovie et mourut exilé en France.

Czaslau, v. d'Austro-Hongrie (Bohême) ; 8.400 h.

Czegled [*tchè-gléd'*], v. de Hongrie (comitat de Pest) ; 30.000 h. Vins.

Czermak (Jean-Népomucène), médecin et physiologiste tchèque, né à Prague, m. à Leipzig (1828-1873). On lui doit l'invention du laryngoscope qui porte son nom.

Czerny.

Czernowitz [*tchèr-no-vitss*], v. d'Autriche, ch.-l. de la prov. de Bukovine, sur le Pruth ; 68.000 h.

Czerny [*tchèr-ni*] ou **Tcherny** (Georges) ou **Karageorges,** général des Serbes pendant leur insurrection contre les Turcs ; mort étranglé à l'instigation de son rival, le prince Miloch (1766-1817).

Czerny (Charles), pianiste, compositeur d'un talent fécond et facile, né et m. à Vienne (Autriche) [1791-1857]. Il a laissé d'importantes productions pour le piano, un traité de composition, des messes, des requiem, etc.

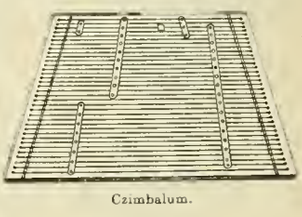

Czimbalum.

czimbalum ou **cymbalum** [*sin-ba-lom'*] n. m. Instrument de musique, xylophone à cordes frappées, très populaire en Hongrie.

D n. m. [*dé* ou *de*]. Quatrième lettre de l'alphabet et la troisième des consonnes : *le* d *est une dentale douce ou sonore*. D, chiffre romain, valant 500.

D, abréviation de *don* ou *dom*.

da, particule qui, jointe par un trait d'union au mot *oui* ou, quelquefois, à *nenni*, donne plus de force à l'affirmation ou à la négation : *oui-da ; nenni-da*. (*Fam.*)

dab ou **dabe** n. m. *Arg.* Père, maître, patron, (On dit au féminin *dabesse.*) *Le grand dab,* Dieu.

Daba, village du Soudan français (Petit-Beledougou), enlevé d'assaut en 1883 par le colonel Borgnis-Desbordes.

Dabelow (Christophe-Chrétien **de**), jurisconsulte allemand, né dans le Mecklembourg-Schwerin (1768-1830). Il professa avec grand éclat le droit romain et le droit germanique. On lui doit une excellente *Encyclopédie et méthodologie de la jurisprudence allemande*.

Dabo, en allem. **Dagsburg**, bourg d'Alsace-Lorraine, en pleines Vosges ; 3,000 h. Jadis chef-lieu d'un comté de Lorraine.

daboia n. m. Sous-genre de vipères à larges narines, à museau très épais en avant, qui atteignent 2 mètres de long, et dont la morsure est très venimeuse : *le daboia habite l'Inde*.

Dabou, poste de l'Afrique occidentale française (Côte d'Ivoire), chef-lieu d'un cercle.

da capo, loc. ital. signif. *à partir de la tête* et que l'on emploie en musique pour indiquer qu'à un certain endroit d'un morceau, il faut reprendre depuis le début. S'abrège souvent en *d. c.*)

Dacca [*da-ka*], v. de l'Hindoustan (prés. du Bengale), ch.-l. de province, sur une branche du delta du Gange ; 91.000 h. — La prov. a 9.500.000 h.

Dace, habitant ou originaire de la Dacie : *les Daces*. Adjectiv. : *le peuple dace*.

dacelo [*sé*] n. m. Genre de passereaux lévirostres, comprenant des oiseaux australiens, vulgairement appelés *martins-chasseurs*.

Dacie [*si*], anc. pays de l'Europe, compris entre la Theiss, le Danube, le Pont-Euxin, le Dniester et les Karpathes. Les habitants (*Daces*) furent soumis par Trajan après une vigoureuse résistance, et les Roumains sont probablement les descendants des anciens colons romains de la Dacie.

Mme Dacier.

Dacier [*si-é*] (André), philologue français, né à Castres, m. à Paris (1651-1722). Il fut secrétaire perpétuel de l'Académie française, et, en cette qualité, demanda à Fénelon d'écrire sa fameuse *Lettre à l'Académie*. On lui doit de nombreuses traductions d'auteurs grecs. — Sa femme, née Anne LEFEVRE, née à Saumur (1651-1720), helléniste et latiniste distinguée, traduisit l'*Iliade* et l'*Odyssée* et prit une part ardente à la « querelle des anciens et des modernes ».

Dacier (Bon-Joseph, baron), érudit et traducteur français, né à Valognes, m. à Paris (1742-1833).

dacoït [*ko-ït*] n. m. Tortures infligées jadis par certains brigands de l'Inde à leurs prisonniers pour leur extorquer leurs richesses. *Par ext.* Nom donné à ces brigands.

dacryadénite n. f. Inflammation des glandes lacrymales.

dacryde ou **dacrydion** n. m. Genre de conifères toujours verts comprenant des arbres et des arbustes, dont on connaît douze espèces de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande et de la Calédonie.

dacryocyste [*sis-te*] n. m. (du gr. *dakruon,* larme, et *kustis,* vessie). Sac lacrymal.

dacryocystite [*sis-ti-te*] n. f. Inflammation des glandes lacrymales.

dacryoïde adj. *Bot.* Se dit des graines oblongues, légèrement pointues à une extrémité, comme celles du poirier.

dacryoline n. f. Principe organique du liquide lacrymal.

dacryolithe n. m. Calcul des voies lacrymales.

dacryolithiase [*ti-a-ze*] n. f. Lithiase des voies lacrymales.

dacryomycètes n. m. pl. Groupe de champignons dont les individus se développent sur les brindilles sèches. S. un *dacryomycète*.

Dactyle : a, épillet.

dactyle n. m. (du gr. *daktulos,* doigt). *Métrig.* Pied formé d'une longue et de deux brèves, dans les vers grecs et latins. *Bot.* Genre de graminées fourragères, des régions tempérées : *le dactyle est un fourrage assez apprécié quand il est vert, mais qui constitue un mauvais foin, car il se durcit trop en séchant.*

dactylé, e adj. (du gr. *daktulos,* doigt). Qui a la forme d'un doigt.

dactyles n. m. pl. Prêtres légendaires de Cybèle, que l'on considéra plus tard comme des génies ou des divinités. S. un *dactyle*.

dactylifère adj. *Zool.* Qui porte des doigts.

dactylion n. m. Petit instrument qui s'adapte à un piano, et sur lequel on s'exerce à donner aux doigts plus de souplesse.

dactylique adj. *Prosod.* Qui tient du dactyle. Composé de dactyles : *hexamètre dactylique*.

dactylogramme n. m. Empreinte d'un doigt, considérée comme moyen d'identification.

dactylographe n. m. (du gr. *daktulos,* doigt, et *graphein,* écrire). Machine à écrire, actionnée par un clavier. N. et adj. Personne qui écrit avec cette machine : *une excellente dactylographe*.

— ENCYCL. *Techn.* Le dactylographe ou *machine à écrire*, inventé par l'Anglais Mill en 1714, a été, depuis cette époque, perfectionné et rendu de plus en plus pratique par les Américains et autres inventeurs, parmi lesquels : Fairbanks, Foucault, Baron, Writer, Remington, etc. Il existe trois types principaux de dactylographes : *à manette, à cadran* et *à clavier*.

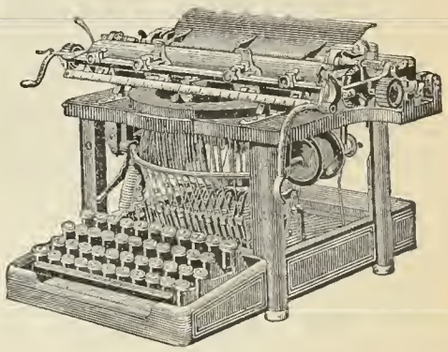
Dactylographe.

Ce dernier est le plus usité. Il est constitué par un certain nombre de touches disposées en clavier, et sur lesquelles sont figurées les lettres de l'alphabet, les signes de ponctuation et autres, ainsi que les chiffres. Ces touches se terminent par des marteaux encrés automatiquement et portant les mêmes lettres, signes, etc. Lorsqu'on appuie sur une touche, le marteau correspondant reproduit sur une bande ou une feuille de papier, se déplaçant automatiquement, le signe, le chiffre ou la lettre. On obtient ainsi une très grande régularité dans l'écriture, les caractères employés étant typographiques.

dactylographie [*fi*] n. f. Art d'écrire avec le dactylographe.

dactylographique adj. Qui concerne la dactylographie : *signes dactylographiques*.

dactyloïde adj. (du gr. *daktulos,* doigt, et *eidos,* forme). Qui a la forme d'un doigt.

dactylologie [*jî*] n. f. (du gr. *daktulos,* doigt, et *logos,* discours). Art de converser par le moyen des doigts, en usage parmi les sourds-muets. (On dit aussi DACTYLOLALIE.)

dactylologique adj. Qui a rapport à la dactylologie : *système dactylologique*.

dactylonomie [*mî*] n. f. (du gr. *daktulos,* doigt, et *nomos,* règle). Art d'exprimer des nombres par la position des doigts sur les mains ou des mains sur le corps.

dactylonomique adj. Qui concerne la dactylonomie : *combinaisons dactylonomiques*.

Dactyloptère.

dactylopodite n. m. Article terminal de la patte des crustacés.

dactyloptère n. m. Genre de poissons acanthoptères, renfermant des formes à nageoires pectorales très vastes et qui leur servent

d'ailes. (On les appelle aussi *rougets* ou *hirondelles de mer;* ils peuvent s'élever jusqu'à un mètre au-dessus de l'eau. Il ne faut pas confondre ce genre avec le genre exocet.)

dactyloscopie [*los-ko-pî*] n. f. (du gr. *daktulos*, doigt, et *skopein*, examiner). Procédé d'identification au moyen des empreintes digitales.

dactyloscopique [*los-ko*] adj. Qui concerne la dactyloscopie : *empreintes dactyloscopiques.*

dacus n. m. Genre d'insectes brachycères comprenant de petites mouches qui attaquent les oliviers.

dada n. m. Cheval, dans le langage des enfants. *Fig.* et *fam.* Idée fixe : *c'est son dada*, c'est son idée favorite.

dadais [*dè*] n. m. Jeune homme niais, nigaud, embarrassé dans son maintien.

Dadizeele, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, cant. de Roulers); 2.130 h.

dag, abrév. de *décagramme.*

Dagana, gros bourg de la colonie française du Sénégal, ch.-l. du cercle du Oualo occidental; 3.000 h. Commerce de gomme.

dagard n. m. Syn. de DAGUET.

dagasse [*gha-se*] n. f. Dague à lame large et à deux tranchants (XVe-XVIe s.).

Daghestan [*da-ghès-tan*], prov. montagneuse de la Russie d'Asie, sur les bords de la Caspienne; 587.000 h. Capit. *Derbent.* Tapis.

Daglan, comm. de la Dordogne, arr. et à 21 kil. de Sarlat, sur le Céou, affluent de la Dordogne; 1.320 h. Farines, truffes.

Dagmersellen, comm. de Suisse (cant. de Lucerne); 1.800 h. Agriculture, élève de bétail.

Dagnan-Bouveret (Pascal-Adolphe-Jean), peintre français, né à Paris en 1852. Il a traduit avec une réelle poésie certaines scènes du Nouveau Testament : *la Cène, les Pèlerins d'Emmaüs,* etc. Membre de l'académie des Beaux-Arts, en 1900.

Dago, île russe à l'entrée du golfe de Finlande; 15.000 h. Bestiaux, bois, chaux; pêche.

Dagobert [*bèr*] **Ier,** fils de Clotaire II et de Bertrude, né vers 600, roi d'Austrasie en 622, roi des Francs en 628, m. en 638. Il fut un souverain énergique et intelligent. Il fit reviser et publier la loi des Francs ripuaires, protégea les arts, et fut intelligemment secondé par son ministre, saint Éloi. Il bâtit la basilique de Saint-Denis, où se trouve son tombeau. Il fut le dernier des Mérovingiens qui sut tenir le sceptre d'une main ferme, et après lui les maires du palais s'emparèrent du pouvoir; — DAGOBERT II, fils de Sigebert II (652-679), roi d'Austrasie en 674; mort assassiné par ordre de Pépin d'Héristal; — DAGOBERT III, fils de Childebert III, m. en 715, roi de Neustrie et de Bourgogne en 711. Il eut pour maire Pépin d'Héristal.

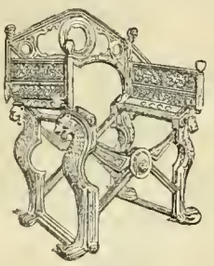
Trône de Dagobert.

Dagobert de Fontenille (Auguste), général français, né à La Chapelle, près Saint-Lô, m. à Puigcerda en combattant les Espagnols (1736-1794).

Dagon, dieu-poisson, adoré dans Asdod, Gaza et Ascalon par les Philistins.

dagorne n. f. (de *dague*, et *corne*). Vache qui a perdu une de ses cornes.

dague [*da-ghe*] n. f. Poignard à lame large, courte et pointue. Bois de cerf après la première année, lorsqu'il n'a qu'une simple tige, sans branche.

Dague.

daguer [*ghé*] v. a. Frapper de la dague. (Vx.)

Daguerre (Louis-Jacques-Mandé), artiste français, né à Cormeilles (Seine-et-Oise), m. à Bry-sur-Marne (1789-1851). Il imagina le diorama, perfectionna la photographie, inventée par Niepce; et découvrit définitivement le moyen de fixer les images de la chambre noire. Son nom seul (*daguerréotypie*) est resté à cette invention.

Daguerre.

daguerréotypage [*ghè-ré*] n. m. Action de daguerréotyper.

daguerréotype [*ghè-ré*] n. m. (de *Daguerre*, n. de l'inventeur, et du gr. *tupos*, empreinte). Procédé qui avait pour but de fixer sur une surface sensibilisée les images obtenues dans la chambre noire. Appareil servant à cet usage. Art de fixer des images avec cet appareil. Image ainsi obtenue.

daguerréotyper [*ghè-ré, pé*] v. a. Reproduire l'image au moyen du daguerréotype.

daguerréotypeur [*ghè-ré*] n. m. Opérateur qui reproduit une image au moyen du daguerréotype.

daguerréotypie [*ghè-ré, pî*] n. f. Art de daguerréotyper.

— ENCYCL. La daguerréotypie, aujourd'hui abandonnée, consistait dans l'emploi de feuilles d'argent pur plaquées sur cuivre, soigneusement polies, sensibilisées au moyen de vapeurs d'iode, qu'après une pose variant de 3 à 30 minutes, on révélait au moyen de vapeurs de mercure, et qu'on fixait dans une solution d'hyposulfite de soude. La daguerréotypie avait l'avantage de donner immédiatement une image positive, mais ne se prêtait pas à la multiplication des images.

daguerrien, enne [*ghè-ri-in, é-ne*] adj. Qui a rapport aux procédés de Daguerre.

daguet [*ghé*] n. m. (de *dague*). Jeune cerf qui porte son premier bois. (On dit aussi DAGARD.)

daguette [*ghè-te*] n. f. *Archéol.* Petite dague.

dahabieh [*bi-è*] n. f. Barque dont on se sert sur le Nil pour le transport des voyageurs. — ENCYCL. La dahabieh dépasse parfois 30 mètres de long sur 4 ou 5 de large. Elle est munie d'un mât et d'une longue antenne supportant une grande voile triangulaire. Elle est armée de plusieurs paires de rames.

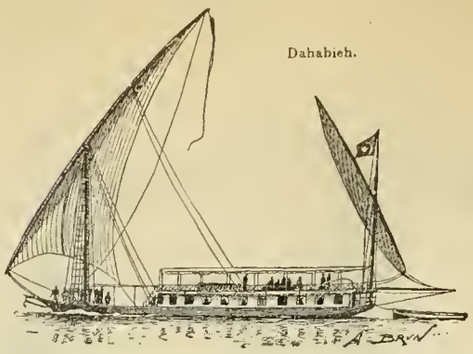
Dahabieh.

Dahl (Vladimir-Ivanoviteh), romancier russe, né à Saint-Pétersbourg, m. à Moscou (1800-1872).

Dahlac ou **Dahalak,** île de l'Erythrée, la plus grande de la mer Rouge, appartenant à l'Italie; 1.800 h.

Dahlberg (Erik Jœnssœn, comte), ingénieur suédois, né et mort à Stockholm (1625-1703).

dahlia n. m. (de *Dahl*, bot. suéd.). Genre de composées hélianthées, qui produit des fleurs très belles, mais sans parfum : *on multiplie les dahlias par semis, par bouturage*, ou, au printemps, *par division des tubercules.* La fleur elle-même.

Dahlia.

— ENCYCL. Originaire du Mexique, le dahlia fut introduit en Espagne vers 1789, en France vers 1800, et devint, vers 1836, l'objet d'un engouement très vif. Les horticulteurs en ont obtenu de nombreuses variétés, simples ou doubles, des teintes les plus diverses.

Dahlmann (Frédéric-Christophe), historien et homme d'État allemand, né à Wismar, m. à Bonn (1785-1860). Son meilleur ouvrage est une *Histoire de la Révolution française.*

Dahn (Jules-Sophus-Félix), jurisconsulte, historien et poète allemand, né à Hambourg en 1834.

Dahna, désert d'Arabie, entre la mer Rouge et le golfe Persique.

Dahoméen, enne [*mé-in, é-ne*] n. Habitant ou originaire du Dahomey : *les Dahoméens.* Adjectiv. : *conquête dahoméenne.*

Dahoméen.

Dahomey [*mè*], colonie française de l'Afrique dans la Guinée septentrionale. Capit. *Abomey.* V. princip. : *Kotonou, Porto-Novo, Ouidah.* 1 million d'hab. (*Dahoméens*). Le

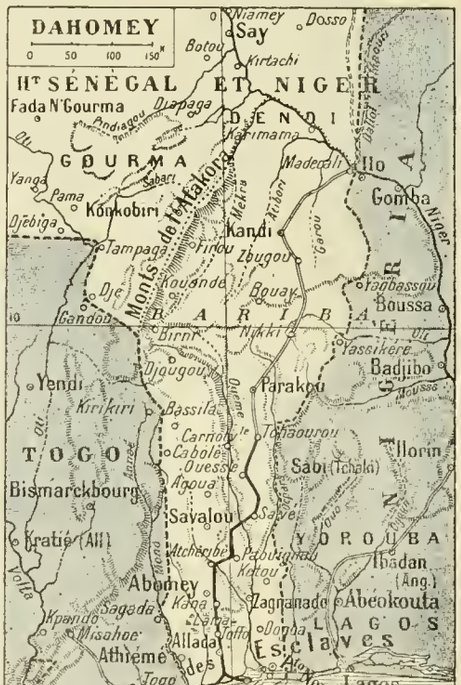

Dahomey, conquis en 1893-1894 par le colonel Dodds, fait aujourd'hui partie du gouvernement général de l'Afrique-Occidentale française. Climat chaud et par endroits, malsain; sol fertile : forêts, bois d'ébénisterie, huile de palme, etc.

Dahomey (*médaille du*), médaille commémorative de la campagne du Dahomey, accordée sur la proposition des ministres de la marine et des colonies à tous les militaires et marins ayant pris part à cette expédition. La médaille est en argent; le ruban est jaune et noir, par bandes verticales alternées.

Médaille du Dahomey.

Dahra, région montagneuse de l'Algérie, au N. de la plaine du Chéliff, entre Miliana et Mostaganem.

Dahshour, petit village d'Egypte (prov. de Gizèh); pyramides. On y a fait des fouilles intéressantes.

Daïa (MONTS DE), petit massif montagneux de l'Atlas septentrional (départ. d'Oran).

daigner [*dè-gné*] v. n. (lat. *dignari;* de *dignus*, digne). Avoir pour agréable, vouloir bien.

dail [*da, l* mll.] n. m. ou **daille** [*da, ll* mll., e] n. f. Sorte de faux à manche court. Pierre à aiguiser les faux.

daillot ou **andaillot** [*da, ll* mll., *o*] n. m. Anneau de bois du foc et des voiles d'étai.

daim [*din*] n. m. (lat. *dama*). Genre de mammifères ruminants, famille des cervidés, caractérisé par le bois palmé et la robe tachetée. Peau de daim chamoisée : *le daim est ferme et souple. Pop.* Jeune élégant, niais.

Daim.

— ENCYCL. On connaît deux espèces de daims, une du sud de l'Europe, l'autre d'Asie. Le *daim d'Europe* habite aussi le nord de l'Afrique. Le *daim d'Asie* habite surtout l'Asie Mineure et la Perse. La peau de daim est rare et chère; on l'imite mal avec les moutons chamoisés, et ces contrefaçons se reconnaissent facilement au manque de souplesse et au défaut d'épaisseur.

daïmio [*da-ï*] n. m. Nom donné aux princes féodaux du Japon, qui perdirent leurs privilèges par la révolution de 1868.

daine [*dè-ne*] n. f. Femelle du daim. (Les chasseurs l'appellent *dine.*)

daintiers [*din-ti-é*] n. m. pl. *Vèner.* Testicules du cerf.

daïra n. f. Nom, en Egypte, des biens personnels du khédive.

dais [*dè*] n. m. (du lat. *discus*, plateau). Sorte de baldaquin élevé au-dessus d'un autel, d'un trône, etc. Poêle soutenu par des petites colonnes, sous lequel on porte le saint sacrement dans les processions. Voûte saillante au-dessus d'une statue. Abri quelconque : *dais de feuillage.*

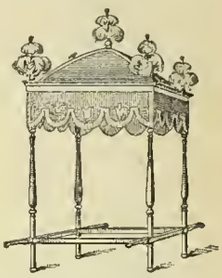
Dais.

daïs [*da-iss*] n. m. Genre d'arbrisseaux de l'Afrique australe, de la famille des thymélées.

dak n. m. Canot long, effilé, ponté, et à deux mâts, en usage sur les bords du Gange.

Dakar, ville et port de l'Afrique-Occidentale française (Sénégal), sur l'Atlantique; 9.500 h. Grand commerce d'arachides. Dakar est classé comme point d'appui de la flotte.

dakhma (ou *Tour du Silence*) n. m. Nom donné aux tours dans lesquelles les parsis de l'Inde exposent les corps de leurs morts, afin qu'ils soient dévorés par les vautours, suivant leur rit religieux.

Dakota, Etat de l'Amérique du Nord; le Dakota du Nord, capit. *Bismarck*, a 320.000 h., et le Dakota du Sud, capit. *Pierre*, 402.000 h. Tirent leur nom des Indiens *Dakotas*, pêcheurs et chasseurs de fourrures. Grandes ressources minérales : or, étain, pétrole, houille; élevage de plus en plus important.

dal, abrév. de *décalitre.*

Dal ou **Dal-Elf** (le), fl. de la Suède centrale, qui se jette dans le golfe de Botnie; 460 kil. Nombreuses cascades.

dalaï-lama n. m. Chef suprême de la religion bouddhique résidant à Lhassa.

Dalayrac [*lè-rak*] (Nicolas), compositeur de musique français, né à Muret, m. à Paris (1753-1809); auteur d'opéras-comiques nombreux et remarquables par la fraîcheur de l'inspiration musicale, pimpante et spirituelle : *l'Eclipse, le Corsaire, la Dot, Nina, Camille* ou *le Souterrain*, etc.

Dalayrac.

Dalberg [*bèrgh*] (le baron **de**), prélat et homme politique allemand, électeur de Mayence (1744-1817). — **Dalberg** (le duc **de**), neveu du précédent (1773-1833). Il contribua au changement de gouvernement qui eut lieu en France en 1814 et accompagna Talleyrand au congrès de Vienne.

dalbergie [*bèr-jî*] n. f. Genre de légumineuses, comprenant des arbres et des arbrisseaux grimpants des régions tropicales : *la dalbergie fournit l'ébène du Sénégal.*

daleau n. m. V. DALOT.

Dalécarlie, anc. pays de la Suède, patrie de Gustave Vasa. (Hab. *Dalécarliens.*)

Dalhem, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège), sur la Berwinue, affl. de la Meuse ; 1.200 h.

Dalhousie (lord James Andrew), homme politique anglais, né en Ecosse (1812-1860). Il se signala comme gouverneur de l'Inde, à laquelle il annexa le Pendjab.

Dalila, courtisane de Gaza qui, après avoir été soudoyée par les Philistins, leur livra Samson, son amant, après lui avoir coupé les cheveux où résidait sa force (*Bible*). Le nom de Dalila est devenu synonyme de *traîtresse*. Elle personnifie l'influence pernicieuse que la femme peut acquérir sur l'homme.

Dalin (Olaf), publiciste, poète, et historien norvégien, né à Vinberg, m. à Drottningholm (1708-1763).

Dalkeith, v. d'Ecosse, non loin d'un affluent de la Clyde : 8.000 h. Industrie très active.

dallage [*da-la-je*] n. m. Action de daller. Assemblage, revêtement de dalles : *dallage en mosaïque.*

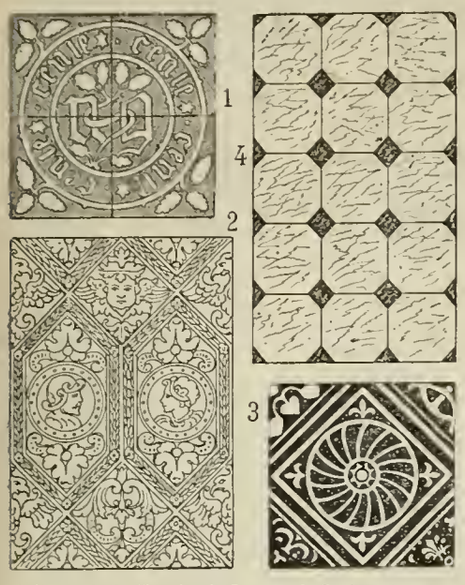

Dallage : 1. De l'hospice de Beaune ; 2. De la maison Ango à Dieppe (XVIe s.) ; 3. De la cathédrale de Sienne ; 4. De marbre.

Dallas, v. des Etats-Unis (Texas), sur la rivière Trinity ; 50.000 h. Minoteries, commerce de blé.

dalle [*da-le*] n. f. Tablette de pierre pour paver les trottoirs, les églises, faire les revêtements, etc. Bassin de zinc situé à la partie supérieure des édifices, pour recevoir les eaux de pluie. Gouttière de fer où arrivent les barres dans une tréfilerie après avoir été travaillées sous le martinet. Tuyau de cuivre qui fait passer le sucre de la chaudière à raffiner dans la chaudière à cuire. *Mar.* Conduit pour l'écoulement des eaux. Large tranche d'un gros poisson. Pierre à aiguiser les faux. Syn. DAIL ou DAILLE.

daller [*da-lé*] v. a. Paver de dalles.

Dalles (les **Grandes-**), station balnéaire de la Manche, dans le dép. de la Seine-Inférieure (comm. de Sassetot-le-Mauconduit) ; 500 h. Plage de galets. Non loin, autre station dite des **Petites-Dalles** ; 400 h. Plage de galets entre des falaises.

dalleur [*da-leur*] n. m. Ouvrier employé au dallage.

Dalloz (Victor), jurisconsulte français, né à Septmoncel (Jura), m. à Paris (1795-1869) ; auteur du célèbre *Répertoire de jurisprudence générale.*

Dalmate, habitant ou originaire de la Dalmatie : *les Dalmates.* Adjectiv. : *langue dalmate.* N. m. Langue qu'on y parle : *s'exprimer en dalmate.*

Dalmatie [*si*], pays de l'empire d'Autriche, le long de l'Adriatique ; 594.000 h. (*Dalmates*). Capit. *Zara.* Hautes montagnes, côtes très découpées. Pêcherie ; vignobles, oliviers.

Dalmatie (duc de). V. SOULT.

dalmatique [*ti-ke*] n. f. (de *Dalmatie*). Tunique blanche des empereurs romains. Chasuble à manches des diacres, sous-diacres et évêques, quand ils officient à l'autel.

— ENCYCL. Les dalmatiques sont de différentes couleurs, suivant la liturgie du jour. Autrefois, elles descendaient jusqu'aux talons et avaient de courtes manches. Celles que les évêques revêtent sous la chasuble ont à peu près conservé la forme antique. Celles des diacres et sous-diacres sont fendues de chaque côté et les manches se sont transformées en deux pans d'étoffe qui recouvrent les épaules.

Dalny (mot signif. *lointain*), nom donné par les Russes à la ville située au fond du golfe de Ta-Lien-Ouan, après que ce territoire leur eut été cédé à bail par la Chine (1898). Appartient aujourd'hui au Japon, qui en a fait un port libre (1905).

daloïde adj. (du gr. *dalos,* torche, tison, et *eidos,* aspect). *Minér.* Qui ressemble à un tison éteint.

dalot [*lo*] n. m. (de *dalle*). Trou dans la paroi d'un navire, pour faire écouler l'eau. Petit aqueduc servant à l'écoulement. (On écrit aussi DALEAU.)

Dalou.

Dalou (Jules), sculpteur français, né et m. à Paris (1838-1902) ; auteur d'œuvres remarquables, entre autres du *Triomphe de la République* à Paris, place de la Nation. C'est un artiste à la fois gracieux et puissant, d'une adresse remarquable dans le haut-relief : dans ce genre citons *Mirabeau répondant à M. de Dreux-Brézé.*

Dalrymple (John), général et diplomate anglais, né et m. à Edimbourg (1673-1747). Il fut ambassadeur à Paris (1715), et gagna la bataille de Dettingen (1743).

dal segno [*sé, gn* mll.] *Musiq.* Loc. ital. signif. *depuis le signe* (on dit mieux *al segno*). [S'abrège parfois en *d. s.*]

Dalton (Jean), physicien, chimiste et naturaliste anglais, né à Eaglesfield, m. à Manchester (1766-1844) ; célèbre par ses travaux sur la force élastique de la vapeur d'eau, ses recherches sur les poids proportionnels des corps simples et la découverte de la *loi* dite *de Dalton* ou *des proportions multiples,* qui sert de fondement à la théorie atomique. Il a étudié sur lui-même la perversion du sens des couleurs appelée depuis *daltonisme.*

daltonien, enne [*to-ni-in, è-ne*] adj. et n. Qui est affecté de daltonisme : *Sismondi était daltonien.*

Dalton-in-Furness, v. d'Angleterre (Lancashire), sur la mer d'Irlande ; 14.000 h. Mines ; métallurgie.

daltonisme [*nis-me*] n. m. (de *Dalton,* physicien angl.). Imperfection de la vue, qui consiste dans la difficulté ou l'erreur d'appréciation des couleurs.

— ENCYCL. Le daltonisme est un trouble de la vue, qui consiste à confondre entre elles certaines couleurs ou à ne pas percevoir des couleurs déterminées. Les couleurs sur lesquelles porte cette imperfection visuelle sont généralement le rouge et le vert. C'est le physicien anglais Dalton qui, le premier, a décrit cette affection dont il était lui-même atteint. Suivant la couleur non perçue, on décrit : 1° l'*achromatopsie,* cécité pour toutes les couleurs ; 2° l'*anérythropsie,* cécité pour le rouge ; 3° l'*achloropsie,* cécité pour le vert ; 4° l'*acyanopsie,* cécité pour le bleu. C'est une infirmité inguérissable, qui empêche l'exercice de certaines professions où l'on emploie des signaux de couleur.

dam, abrév. de *décamètre.*

dam² ou **dam^q,** abréviation de *décamètre carré.*

dam [*dan*] n. m. (du lat. *damnum,* perte). Préjudice, dommage. (Vx en ce sens.) *Théol.* Peine des damnés privés de la vue de Dieu. Damnation.

dam [*dam*] n. m. Vieux mot hollandais qui signifie *digue* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de villes : *Amsterdam, Rotterdam.*

damage n. m. Action de damer la terre au moyen de la dame ou hie.

daman n. m. Genre de mammifères proboscidiens, comprenant de petits animaux ressemblant à des marmottes : *les damans vivent en société et habitent l'Asie Mineure et l'Afrique.*

Damanhour, v. d'Egypte, dans le Delta ; 27.300 h. Filatures de coton.

Damar, v. d'Arabie (Yémen) ; 5.000 h.

Damaraland. V. SUD-OUEST-AFRICAIN ALLEMAND.

Damaras, peuplade hottentote du sud-ouest de l'Afrique, dans le pays appelé aujourd'hui *Damaraland,* occupé par les Allemands. — Un *Damara.*

damas [*ma*] n. m. Etoffe de soie à fleurs, fabriquée à Damas. Sabre d'un acier très fin. Sorte de prune, originaire de Damas. Linge damassé : *un service de lingerie en damas.*

— ENCYCL. *Armur.* Le damas était un acier particulier, qui venait exclusivement d'Orient. Autrefois, on le fabriquait avec des morceaux de fer chauffés dans des creusets jusqu'à demi-fusion avec des copeaux et des feuilles (*damas indien*). Aujourd'hui, on le fabrique au moyen de tiges d'acier de dureté différente, tordues ensemble très inégalement, soudées, forgées en les repliant sur elles-mêmes et polies ; le plus beau damas se fabrique à Ispahan. On imite quelquefois le damas en traçant des figures superficielles sur l'acier.

— *Tissus.* On appelait autrefois damas un drap de soie à ramages, dont les dessins, ton sur ton, étaient satinés, tandis que le fond, en léger relief, était travaillé à la façon des taffetas. Aujourd'hui, on entend par *damas de soie* un façonné à chaîne et à trame de même couleur, mais dont l'enchevêtrement en armures différentes constitue le dessin ; et par *damas de laine* une étoffe à chaîne et à trame en laine simple, avec de grands ramages, tissée en écru, en fils rectilignes, et teinte après tissage.

Damas [*mâss*], v. de la Turquie d'Asie (Syrie), au pied du versant oriental de l'Anti-Liban ; 140.000 h. (*Damascènes*). Ancienne résidence des califes ommeyades, autrefois célèbre par la fabrication des armes blanches ; aujourd'hui, industrie active encore : sellerie, soieries, cotonnades, tapis, parfums, etc. Damas fut inutilement assiégée par Louis VII et Conrad III en 1148. On fait souvent allusion à ces mots : *route, chemin de Damas,* image frappante que l'on emploie pour caractériser une illumination soudaine qui transforme subitement nos idées, nos sentiments, nos opinions. (Cette métaphore a pour origine la vision que saint Paul, jusque-là persécuteur des chrétiens, raconta avoir eue en se rendant à Damas, et à la suite de laquelle il devint apôtre du christianisme.)

Damas, nom d'une famille noble de France, dévouée au parti de Louis XVI et de l'émigration. Un de ses membres, le duc DE DAMAS-D'ANTIGNY, né et m. à Paris (1758-1829), fut aide de camp de Rochambeau, en Amérique, et favorisa la fuite de Louis XVI.

Damas (Anne-Hyacinthe-Maxence, baron de), né à Paris (1785-1862), fut ministre de la guerre et des affaires étrangères sous la Restauration.

Damascène. V. JEAN (saint).

Damascius, philosophe grec, né à Damas vers 480 de J.-C., un des derniers disciples de Plotin.

Damase Ier (saint), pape de 366 à 384. Il chargea saint Jérôme de la traduction de l'Ecriture sainte connue sous le nom de *Vulgate.* Fête le 11 décembre. — DAMASE II, pape en 1048.

damasquette [*mas-ké-te*] n. f. Etoffe de soie vénitienne (XVIIIe s.).

damasquinage [*mas-ki*] n. m. ou **damasquinure** [*mas-ki*] n. f. Art ou action de damasquiner. Résultat de ce travail. (On dit aussi DAMASQUINERIE, TAUCHIE.)

— ENCYCL. Le damasquinage consiste à enchâsser un fil de cuivre, d'or ou d'argent sur une surface de fer ou d'acier. Le dessin, arrêté à la pointe ou à l'eau forte, est creusé à bords vifs. Le fil carré, ou la torsade de filigrane, est enfoncé au moyen d'un ciselet dans cette rigole, puis battu au marteau de telle manière que les bords de la rigole se rabaissent sur lui et l'enchâssent. La pièce est terminée avec une lime douce et polie à l'émeri. Les Arabes, les Perses, les Indiens, les Espagnols ont la spécialité des armes et des objets damasquinés.

Travail de damasquinage.

damasquine [*mas-ki-ne*] n. f. Mode d'ornementation sur cuir ou métal, consistant à abaisser le fond autour d'ornements qui doivent s'y détacher en relief : *le travail de la damasquine est tout différent du damasquinage.*

damasquiner [*mas-ki-né*] v. a. (de *damas*). Incruster de petits filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier : *damasquiner une arme.*

damasquinerie ou **damasquinurie** [*mas-ki, ri*] n. f. Art du damasquineur. Syn. DAMASQUINAGE.

damasquineur [*mas-ki*] n. et adj. m. Ouvrier qui damasquine.

damassé [*ma-sé*], **e** adj. Se dit du linge agrémenté de dessins comme le damas ; de l'acier trempé à la façon du damas. N. m. : *du damassé.*

— ENCYCL. Le linge de table damassé se fait avec des fils de lin, ou de lin et coton mélangés. On le fabrique dans les Flandres françaises et belges. On appelle encore *damassé* la toile à matelas fabriquée avec des fils de lin et dont les dessins sont faits avec du fil de coton.

damasser [*ma-sé*] v. a. Fabriquer une étoffe ou du linge à la façon du damas, avec fleurs ou personnages. Tremper de l'acier à la façon du damas.

damasserie [*ma-se-ri*] n. f. Fabrique de linge damassé. Dessin du linge damassé.

damasseur, euse [*ma-seur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui travaille à la fabrication du damas.

damassin [*ma-sin*] n. m. Etoffe plus légère et moins forte que le damas ordinaire.

damassure [*ma-su-re*] n. f. Travail du damassé. Dessin du linge damassé.

Damazan, ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 22 kil. de Nérac, sur le canal latéral à la Garonne ; 1.460 h. (*Damazanais*). Prunes. — Le cant. a 11 comm. et 7.200 hab.

Dambach, v. d'Alsace-Lorraine, au pied des Vosges ; 2.850 h. Beaux remparts du moyen âge.

Dambray [*dan-bré*] (Charles-Henri), magistrat français, chancelier de France sous la Restauration, né à Rouen, m. à Dieppe (1760-1829).

dame n. f (du lat. *domina,* maîtresse). Titre donné à toute femme mariée. Titre donné aux chanoinesses et à certaines religieuses. Autref., femme d'un noble. Femme à laquelle on offre ses hommages : *combattre pour sa dame.* Point d'appui de l'aviron, dans une embarcation. (On dit aussi *dame de nage.*) *Techn.* Syn. de DEMOISELLE ou HIE. Figure du jeu de cartes. Seconde pièce du jeu d'échecs. Pièce ronde et plate, de bois ou d'ivoire, pour jouer au trictrac. Pion doublé, au jeu de dames. *Jeu de dames,* jeu qui se joue à deux avec des pions, sur un damier.

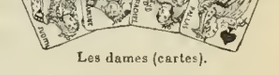

Les dames (cartes).

— ENCYCL. Dans le jeu de dames, chaque joueur a vingt pions de couleur blanche ou de couleur noire, qu'il place sur les cases noires du damier. Le jeu consiste à capturer tous les pions de l'adversaire. Les joueurs poussent successivement et diagonalement les pions sur la droite ou sur la gauche. Un joueur, pour prendre un pion adverse, doit avoir ce pion devant le sien, avec cette condition qu'une case noire doit être vide derrière ce pion. S'il y a plusieurs de ces pions isolés à la file et séparés par une case vide, le pion preneur passe sur chacun d'eux jusqu'à la dernière case vide et le joueur s'empare de tous ceux sur lesquels le sien a passé. Il arrive qu'ainsi un pion traverse le damier ; il va alors se fixer sur une des cases de la première ligne horizontale du jeu de l'adversaire ; on dit qu'il va *à dame,* et prend lui-même le nom de *dame.* On le couvre d'un second pion de même couleur, pris parmi ceux que l'adversaire a capturés. Une dame peut aller diagonalement en avant ou en arrière, à droite ou à gauche en faisant des prises et s'emparant de tous les pions qui se trouvent sur son passage, à quelque distance qu'ils soient, en franchissant plusieurs cases à la fois, pourvu qu'elles soient vides.

dame n. f. (allem. *damm*). Petit mur incliné, qui forme la partie antérieure du creuset d'un haut fourneau et par-dessus lequel s'écoulent les laitiers. Petit cône laissé dans des fouilles pour servir de point de repère. Digue réservée de place en place dans un caveau qu'on creuse pour retenir l'eau. *Fortif.* Massif cylindrique de maçonnerie, construit sur la crête d'un batardeau pour en barrer l'accès. (Syn. DAME-RONDE.)

dame! interj. qui marque l'hésitation, la surprise.

Dame aux camélias (*la*), roman (1848), et drame en cinq actes (1852) d'A. Dumas fils, une de ses meilleures productions ; œuvre émouvante. Une femme du demi-monde, Marguerite Gautier, aime un jeune homme, Armand Duval. Sur les instances du père de son amant, elle consent à le quitter et à lui laisser croire qu'elle l'abandonne volontairement. Elle meurt au moment où Armand, informé de son sacrifice, revient auprès d'elle.

Dame blanche (*la*), opéra-comique en trois actes, chef-d'œuvre de Boieldieu, paroles de Scribe (1825). Le sujet en est une légende écossaise traitée par Walter Scott. La musique est un chef-d'œuvre de grâce, de couleur et d'esprit.

Dame du Lac (*la*), un des plus beaux poèmes de Walter Scott, qui détermina sa vocation poétique

(1810). Narration très belle d'une pastorale dont la scène se passe en Ecosse.

Dames (*paix des*). V. CAMBRAI.

Dames françaises (*Association des*), fondée en 1879. Elle a pour objet de fournir des secours aux militaires blessés ou malades en cas de guerre, et des secours à tous dans les calamités publiques.

Médaille de l'Association des Dames françaises.

Dames galantes (*Vies des*), par Brantôme, recueil de biographies racontées avec un grand luxe d'anecdotes grivoises, de détails cyniques, mais dans un style vif et parfois brillant. Document d'un grand intérêt sur l'histoire des mœurs en France et même en Europe au XVIe siècle.

Dames illustres (*Vies des*), par Brantôme ; recueil de biographies, d'un intérêt inégal, inférieur en tout cas à celui des *Vies des grands capitaines*.

dame-aubert [*ô-bèr*] n. f. invar. Variété de prune jaune de médiocre qualité et peu juteuse.

dame-blanche n. f. Diligence à deux compartiments, de couleur blanchâtre, en usage en France vers 1830. Pl. des *dames-blanches*.

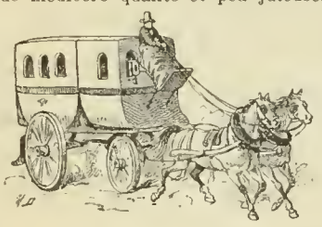
Dame-blanche.

dame-jeanne *jane*] n. f. (prov. *damajano*). Grosse bouteille qui sert à garder ou à transporter du vin ou d'autres liquides. Pl. des *dames-jeannes*.

Dame-jeanne.

damelot [*lo*] n. m. Variété de pomme douce à cidre.

damer [*mé*] v. a. Doubler un pion au jeu de dames. Fouler, tasser la terre avec une dame. *Fam. Damer le pion à quelqu'un*, l'emporter sur lui.

dameret [*ré*] n. m. Homme qui donne à sa toilette, à ses manières, une attention toute féminine. Adj. : *un vieillard dameret*.

damerette [*ré-te*] n. f. Nom vulgaire d'une variété de papillon de nuit.

Damergou, contrée d'Afrique, entre le Sahara et le Soudan. Capit. *Taghelel*.

damerie n. f. *Fam.* Qualité, titre de dame. Ensemble des dames. (Vx.)

dame-ronde n. f. Cône de maçonnerie qui, jeté sur l'arête d'un mur, y rend la circulation impossible. Pl. des *dames-rondes*.

Damery, comm. de la Marne, arr. et à 7 kil. d'Epernay, au-dessus de la Marne ; 1.610 h. Vignobles, carrières de meulière.

damette [*mè-te*] n. f. Bergeronnette à collier.

Damfa, ch.-l. du Damfari, région du nord du Soudan français, habitée par des Bambaras.

Damgan, comm. du Morbihan, arr. et à 19 kil. de Vannes, sur le golfe de la Vilaine ; 1.370 h. Station balnéaire (plage de sable).

damiane, damianiste ou **damiéniste** [*nis-te*] n. f. Ancien nom des clarisses.

damicorine adj. *Hist. nat.* Qui a la forme d'une corne de daim.

Damien [*mi-in*] (saint). V. CÔME.

Damien (saint Pierre), cardinal-évêque d'Ostie, l'un des plus ardents promoteurs de la réforme du clergé au XIe siècle, né à Ravenne (988-1072).

Damiens [*mi-in*] (Robert-François), né à Tieulloy (Artois), m. à Paris (1714-1757). Ayant frappé Louis XV d'un coup de canif, il fut atrocement torturé, puis écartelé.

damier [*mi-é*] n. m. Surface plane divisée en cent cases blanches et noires, pour jouer aux dames. Ornement architectural, composé de moulures alternativement saillantes et creuses.

Damier.

Damiette, v. de la Basse-Egypte, sur la branche orientale du Nil ; 31.000 h. Fabrication d'étoffes de coton et de soie. Saint Louis la prit en 1249 et la rendit pour payer sa rançon.

Damilaville (Etienne-Noël), écrivain français, né à Bordeaux-Saint-Clair (1721-1768) ; ami et correspondant de Voltaire et de Diderot, il se fit connaître par l'ardeur de ses sentiments antichrétiens.

Damiron (Jean-Philibert), philosophe spiritualiste, né à Belleville (Rhône), m. à Paris (1794-1862). On lui doit un *Cours complet de philosophie* et un excellent *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XIXe siècle*.

dammara [*da-ma-ra*] n. m. invar. Genre de conifères, voisin des araucaria, comprenant de grands arbres des Moluques et de la Nouvelle-Zélande : *certains dammara fournissent des résines employées à la fabrication des vernis*.

Dammarie-les-Lys, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 4 kil. de Melun ; 1.950 h. Ruines de la fameuse abbaye *du Lys*.

Dammartin-en-Goële, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 20 kil. de Meaux ; 1.570 h. Ch. de f. N. Plâtre. — Le cant. a 23 comm. et 9.470 hab.

damnable [*da-na-ble*] adj. Qui peut attirer la damnation éternelle : *action, maxime damnable*. Qui mérite d'être damné. Qui mérite réprobation.

damnablement [*da-na-ble-man*] adv. D'une manière damnable. (Peu us.)

damnation [*da-na-si-on*] n. f. Condamnation aux peines éternelles. Juron qui marque la colère. ANT. **Salut.**

Damnation de Faust (*la*), légende dramatique en quatre parties, musique d'Hector Berlioz (1846). Partition remarquable par sa variété et sa puissance.

damné [*da-né*], **e** adj. et n. Qui est en enfer. *Ame damnée*, personne aveuglément dévouée à une autre. *Souffrir comme un damné*, horriblement. *Fam.* Funeste, rusé comme un démon : *ces damnés marchands*. ANT. **Bienheureux, élu, juste, saint.**

damner [*da-né*] v. a. (lat. *damnare*). Condamner à la damnation : *Dieu damne les mauvais riches*. Etre cause de la damnation de. *Fig. Faire damner quelqu'un*, le tourmenter à l'excès.

Damoclès [*klèss*], courtisan qui vivait à Syracuse vers 400 av. J.-C., sous le tyran Denys l'Ancien, dont il vantait constamment le bonheur. Denys voulut faire comprendre à Damocles, par une allégorie, quelles sont les jouissances de la grandeur. Il l'invita à prendre sa place dans un festin et ordonna à ses serviteurs de le traiter comme lui-même. Damoclès s'enivrait de son bonheur, quand tout à coup, levant les yeux, il aperçut au-dessus de sa tête une épée lourde et très aiguë, qui n'était suspendue que par un crin de cheval. La coupe encore pleine échappa des mains du naïf courtisan, qui comprit aussitôt ce qu'est le bonheur d'un tyran. — L'*épée de Damoclès* est le danger qui menace toujours l'homme au milieu de la prospérité.

damoiseau [*zô*] n. m. (bas lat. *dominicellus*). Autrefois, jeune gentilhomme qui n'était pas encore chevalier ; aujourd'hui, jeune homme empressé auprès des dames. (On dit aussi DAMOISEL.)

damoiselle [*zè-le*] n. f. Fille de qualité, demoiselle. (Vx.)

Damon et **Pythias** [*ass*], philosophes pythagoriciens qui vivaient à Syracuse vers 360 av. J.-C., au temps de Denys le Jeune, et célèbres par l'amitié qui les unissait. Pythias, condamné à mort, ayant demandé au tyran un délai pour régler ses affaires, Damon consentit à mourir à la place de son ami, dans le cas où celui-ci ne serait pas de retour au moment fixé. L'heure du supplice venue, Damon allait être exécuté, lorsque Pythias se présenta pour subir son arrêt. Denys, touché d'un pareil dévouement, gracia le condamné et demanda, mais en vain, aux deux philosophes de l'admettre en tiers dans leur amitié.

Damophon, sculpteur grec, né en Messénie (IIe s. av. J.-C.).

Damoreau (Laure-Cinthie MONTALANT, dame), cantatrice française, née et morte à Paris (1801-1863). Elle créa de nombreux rôles à l'Opéra et à l'Opéra-comique et fut professeur au Conservatoire. Elle a laissé un recueil de jolies romances.

Dampier [*dan-pi-é*] (William), navigateur anglais, né à East-Coker (Somerset), m. à Londres (1652-1715). Il découvrit en 1700 le *détroit de Dampier*, situé entre la Nouvelle-Bretagne et la Nouvelle-Guinée.

Dampierre, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 21 kil. de Dôle, sur le Doubs ; 960 h. Minerai de fer, forges. — Le cant. a 15 comm. et 7.170 hab.

Dampierre, [*dan*] comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 17 kil. de Rambouillet, près de l'Yvette ; 660 h. Magnifique château fondé en 1550 par le cardinal de Lorraine et remanié par Mansard.

Dampierre [*dan*] (Gui **de**), comte de Flandre (1225-1305). Il suivit saint Louis à la 8e croisade, se révolta contre Philippe le Bel, qui le battit à Furnes (1297). Abandonné par sa noblesse et par Edouard Ier d'Angleterre, il se constitua prisonnier en 1300. Il resta jusqu'à sa mort à Compiègne, dans une captivité d'ailleurs fort douce.

Dampierre (marquis **de**), capitaine des chasses de Louis XV et premier écuyer de la reine ; auteur de nombreuses fanfares de cor (XVIIIe s.).

Dampierre (Auguste-Henri-Marie PICOT, marquis **de**), général français, né à Paris en 1756. Il se distingua à Jemmapes, succéda à Dumouriez et fut tué sous les murs de Valenciennes en 1793. — Son petit-fils, commandant de mobiles de l'Aube, fut tué au combat de Bagneux (13 oct. 1870).

Dampierre-les-Bois, comm. du Doubs, arr. et à 10 kil. de Montbéliard, près de la Fêchotte ; 1.660 h. Serrurerie, quincaillerie. Port sur le canal du Rhône au Rhin.

Dampierre-sur-Bouhy, comm. de la Nièvre, arr. et à 20 kil. de Cosne, sur un affl. de la Vrille ; 1.220 h.

Dampierre-sur-Salon, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 15 kil. de Gray ; 940 h. — Le cant. a 31 comm. et 8.100 h.

Damprémy, v. de Belgique (Hainaut), près de la Sambre ; 11.900 h. Mines de houille.

Dampt (Jean-Auguste), sculpteur français, né à Venarey en 1858. On lui doit un excellent *Saint-Jean*.

Damrémont [*dan-ré-mon*] (Charles-Marie **de**), général français, né à Chaumont (1783-1837), gouverneur de l'Algérie, tué sous les murs de Constantine.

Damville [*dan*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 19 kil. d'Evreux, sur l'Iton ; 1.250 h. — Le cant. a 22 comm. et 5.430 h.

Damvillers [*dan vi-lèr*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 25 kil. de Montmédy ; 750 h. Commerce de bois. Patrie du maréchal Gérard, de Bastien-Lepage. — Le cant. a 23 comm. et 6.220 h.

Damvix, comm. de la Vendée, arr. et à 32 kil. de Fontenay, sur la Sèvre Niortaise ; 1.390 h.

Dan, cinquième fils de Jacob (*Bible*). — L'une des douze tribus d'Israël. Samson en était issu.

Dan, nom de rois légendaires de Danemark.

Dana (Richard-Henri), écrivain américain, né à Cambridge (Massachusetts), m. à Rome (1815-1882) ; auteur de *Deux années devant le mât*.

Dana (Jacques DWIGHT), naturaliste et professeur américain, né à Utica, mort à Newhaven (1813-1895).

danacée [*sé*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des cantharidiens, répartis dans les régions limitrophes de la Méditerranée (en Europe et en Asie) : *les danacées sont verdâtres, variées de jaune et de roux*.

Danaé, fille d'Acrisius, roi d'Argos et d'Emydice. Un oracle avait prédit à son père qu'il serait tué par l'enfant qui naîtrait de Danaé. Acrisius enferma celle-ci dans une tour. Mais Danaé plut à Jupiter qui s'introduisit près d'elle sous la forme de pluie d'or, et elle mit au monde un fils, Persée (v. ce mot). (*Myth.*)

Danaé, célèbre tableau du Corrège, galerie Borghese, à Rome. Le dessin est d'une exquise élégance

Danaé, d'après le Titien.

et le coloris est des plus harmonieux (v. *l'art. précéd.*). — Le même sujet a été traité, d'une façon très remarquable aussi, par le Titien (musée de Naples) et par Van Dyck (musée de Dresde).

danaïde [*na-i-de*] n. f. Genre de beaux papillons des régions tempérées.

Danaïdes, nom des 50 filles de Danaüs, qui, la nuit de leurs noces, sur l'ordre formel de leur père, tuèrent toutes, moins une, leurs époux. Seule, Hypermnestre épargna le sien Lyncée, qui, plus tard, vengea ses frères en tuant Danaüs et ses filles. Les Danaïdes furent condamnées, dans le Tartare, à remplir d'eau un tonneau sans fond. (*Myth.*) — On compare au *tonneau des Danaïdes* une mémoire où rien ne laisse de traces, un cœur dont rien ne remplit les désirs, un prodigue qui dissipe à mesure qu'il reçoit, etc.

Danâkil (au sing. *Dankali*), nom donné par les Arabes aux Afar, peuple de l'Afrique entre l'Abyssinie et le détroit de Bab-el-Mandeb.

Dankali.

Danaüs [*uss*], personnage mythologique, roi d'Egypte, puis d'Argos, père des Danaïdes à qui il donna pour époux, les cinquante fils de son frère Egyptus qui l'avait chassé d'Egypte.

Danchet (Antoine), poète dramatique français, né à Riom, m. à Paris (1671-1748). Il écrivit des livrets pour les opéras de Campra.

Dancla (Jean-Charles), violoniste et compositeur français, né à Bagnères-de-Bigorre en 1818. — Ses deux frères, ARNAUD, né et m. à Bagnères-de-Bigorre (1820-1862), et LÉOPOLD, né à Bagnères-de-Bigorre, m. à Paris (1822-1895), furent aussi des artistes distingués.

Dancourt [*kour*] (Florent CARTON, sieur d'ANCOURT, dit), auteur dramatique français, très fécond, né à Fontainebleau, m. à Paris (1661-1725). Il fut un des meilleurs successeurs de Molière, et ses pièces : *le Chevalier à la mode, les Bourgeoises de qualité*, etc., sont d'intéressantes études de mœurs.

dandi n. m. Membre d'un ordre de religieux hindous, ascètes et mendiants.

dandin n. m. *Fam.* Homme niais, sot, aux manières gauches, empruntées.

Dandin, personnage de Molière. V. GEORGE DANDIN.

Dandin (*Perrin*), nom sous lequel on personnifie le juge à la fois ridicule et rapace. Ce nom fut créé dans le *Pantagruel* par Rabelais, qui en fait un bon bourgeois du pays de Lusignan, lequel, pris pour arbitre, termine tous les procès de la manière la plus expéditive. Racine en a fait dans ses *Plaideurs* le type du juge fanatique de sa profession, qui passerait volontiers sa vie à l'audience. Dans sa fable *l'Huître et les Plaideurs*, La Fontaine lui a fait décider le débat de la manière suivante :

Perrin Dandin arrive ; ils le prennent pour juge.
Perrin, fort gravement, ouvre l'huître et la gruge,
Nos deux messieurs le regardant.
Ce repas fait, il dit, d'un ton de président :
Tenez, la cour vous donne à chacun une écaille
Sans dépens ; et qu'en paix chacun chez soi s'en aille.

dandinant [*nan*], **e** adj. Qui dandine.

dandine n. f. Tringle de fer pour fouetter le vin pendant le collage.

dandinement [*man*] n. m. Mouvement de celui qui dandine, ou se dandine. (On dit aussi DANDINAGE.)

dandiner [*né*] v. n. Donner à son corps un mouvement gauche et nonchalant. **Se dandiner** v. pr. : *le canard se dandine en marchant*.

dandinette [*nè-te*] n. f. Pêche à la ligne, qui s'exécute à l'aide d'un poisson d'étain muni d'hameçons et qu'on laisse descendre dans l'eau pour le remonter par petites saccades.

Dandolo, famille de Venise, qui a fourni quatre doges à la République. Citons, parmi les plus fameux : HENRI **Dandolo** (1105-1205), qui dirigea contre Zara les chevaliers de la 4e croisade et refusa le trône impérial de Constantinople, et ANNRÉA **Dandolo**, m. en 1354, qui reprit Zara aux Turcs après un siège célèbre, et qui soutint contre Gênes une

longue lutte de laquelle il sortit vainqueur, grâce à l'appui de l'empereur d'Orient et du roi d'Aragon.

Dandré-Bardon (Michel-François), écrivain et peintre français, né à Aix, m. à Paris (1700-1783).

dandrelin n. m. Hotte en tissu d'osier très serré, pour la vendange.

dandy n. m. (m. angl.). Homme élégant, à la mode. Pl. des *dandys*.

dandy n. m. (m. angl.). *Mar.* Variété de cotre qui porte un tapecu.

dandysme [*dis-me*] n. m. Manières du dandy. Prétention à l'élégance, au suprême bon ton.

daneau [*nô*] n. m. Jeune daim. Peu us.

Danebrog (*ordre du*), ordre de chevalerie danois, fondé, dit-on, par Valdemar II (1219), en souvenir d'un événement miraculeux : l'armée danoise, sur le point d'être battue par les Livoniens (1219), aurait repris courage en voyant tomber du ciel le *danebrog* (force des Danois), étendard rouge à croix blanche, et remporta la victoire. Réformé successivement en 1671 et en 1808, l'ordre comprend 4 classes (ruban blanc, à liséré rouge).

Danebrog (ordre du).

Danemark, Etat de l'Europe septentrionale au N. de l'Allemagne ; cap. *Copenhague*.

— I. Géographie. Le Danemark se compose d'une presqu'île, le Jutland, et des îles de Fionie, Seeland, Laaland, Bornholm, etc. Son sol, très plat, souvent sableux, continue la plaine germanique ; les côtes sont basses et bordées d'étroites langues de sable ; le climat est humide et brumeux, plutôt que froid. L'agriculture est florissante (culture de l'avoine,

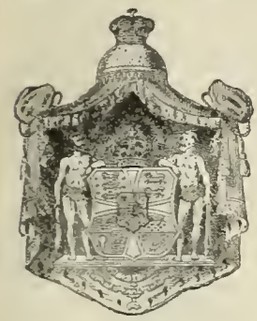

Armoiries du Danemark.

de l'orge, du seigle, du blé, pomme de terre, betterave, etc.) ; élevage de plus en plus considérable, mais l'industrie est relativement peu développée (distilleries, sucreries, brasseries). L'instruction primaire est répandue dans les plus humbles villages. Superficie : 39,854 kil. carr. ; popul. : 2,604,000 b. (*Danois*). Les dépendances du Danemark sont les îles Feroë, l'Islande, qui jouit d'une administration autonome, le Groenland et les Antilles danoises. Le royaume, organisé en monarchie constitutionnelle, cap. *Copenhague*, est divisé en 7 diocèses (*stifter*) et en 19 départements (*amter*).

— II. Histoire. Connus de l'Europe par leur rôle dans les incursions normandes, les Danois se constituèrent au xe siècle en royaume spécial, et soumirent à leur domination la Norvège et une partie de l'Angleterre. L'union de Calmar (1397) réunit sous un même sceptre les trois Etats scandinaves, mais la Suède, lasse du joug despotique de Copenhague, se rendit indépendante sous Gustave Vasa. Le Danemark, devenu luthérien au commencement du xvie siècle, prit une part active à la guerre de Trente ans, mais fut défait en 1626 par les armées de Ferdinand II. En 1807, il prétendit rester neutre dans le conflit du blocus continental : les Anglais s'en vengèrent en bombardant cruellement la capitale, et, après la chute de Napoléon, le traité de Kiel (1814) donna la Norvège à la Suède. En 1848, la question du Slesvig-Holstein entraîna une scission armée entre le Danemark et la Prusse, et le traité de Londres (1852), qui avait mis sous la garantie des puissances l'intégrité du royaume, fut violé par Bismarck en 1864 : le Holstein, le Slesvig et le Lauenbourg furent enlevés au Danemark, après une guerre où les vaincus déployèrent inutilement le plus grand courage. Le sort et l'indépendance du Danemark, maître des détroits de la Baltique, le Grand-Belt et le Petit-Belt, intéresse toute l'Europe.

— III. Littérature. La littérature du Danemark fut d'abord à peu près exclusivement composée de chants populaires, qui lui étaient d'ailleurs communs avec les autres pays scandinaves ; puis à ce fonds national se mêle la culture latine et chrétienne. C'est en latin qu'on écrit les premiers ouvrages historiques, tels que l'*Historia Danica*, de Saxo Grammaticus (xiie s.) ; l'idiome national est conservé dans les anciens textes législatifs. A la fin du xve siècle, on traduit en danois les romans et les poèmes chevaleresques français. A partir de ce moment la littérature nationale se développe. Après la réforme luthérienne, la Bible est traduite en danois (1550). Sous l'influence française, le théâtre prend un vif essor avec Holberg. Mais Ewald, puis Œlenschlæger ramènent la littérature de leur pays vers les sujets purement nationaux et scandinaves. Au xixe siècle, le poète et conteur Andersen ; les poètes Grundtvig, Holst, Hansen, Aarestrup ; les auteurs dramatiques Heiberg et Drachmann sont à citer.

— IV. Beaux-arts. L'architecture danoise, qui produisit quelques cathédrales au moyen âge, ne se développa qu'à la fin du xvie siècle, surtout pendant le règne de Christian IV. Au xviie siècle, le Danemark compta des peintres de talent : Ismaël Mengs, Krock, Magnus Berg, Pierre Andersen, Juel, Abilgaard, les Lund, auxquels succédèrent au xixe siècle, les Jensen, Dalgas, Blunk, Eckerberg. La plus grande illustration du Danemark est le sculpteur Thorwaldsen. La musique fut fort en honneur en Danemark, et ce pays reçut plusieurs artistes étrangers ; mais il a eu ses musiciens nationaux, parmi lesquels nous citerons, au xixe siècle, Berggreen, Hartmann, Lumbye, Gade.

— *Air national danois.* Les paroles du chant national danois évoquent les prouesses du roi Christian, vainqueur des Suédois ; elles sont dues au poète danois Jean Ewald et tirées de son drame *les*

Pêcheurs, qu'il fît paraître au commencement du XIXe siècle. La musique a été écrite, d'après une

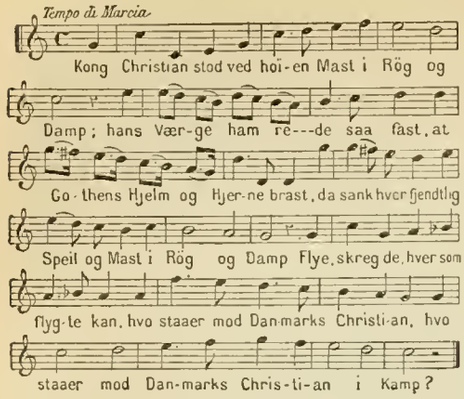

AIR NATIONAL DANOIS

TRADUCTION : Le roi Christian est debout à côté du grand mât, au milieu de la fumée et du brouillard. — Ses armes frappent si fort qu'elles brisent le casque et broient la cervelle des Goths. — Alors s'abattent les mâts et les voiles des navires, au milieu de la fumée et du brouillard. — « Fuyez, crie-t-il, vous tous qui pouvez fuir, qui résistez à Christian de Danemark dans le combat. »

Soldats danois ; 1. Infanterie ; 2. Guide ; 3. Marin ; 4. Infanterie de la garde ; 5. Hussard de la garde ; 6. Gendarme ; 7. Dragon.

vieille mélodie, par le compositeur allemand Johannes Hartmann.

Danemora, v. de Suède (prov. d'Upsal) ; 2.500 h. Célèbres mines de fer.

Dangé, ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 15 kil. de Châtellerault, sur la Vienne ; 860 h. Ch. de f. Orléans. Commerce de bétail, foires importantes. — Le cant. a 8 comm. et 5.930 hab.

Dangeau, comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 18 kil. de Châteaudun, sur l'Ozanne, affl. du Loir ; 1.350 h. (*Dangeautins*).

Dangeau (*jô*) (Philippe DE COURCILLON, marquis **de**), courtisan spirituel, né à Chartres, m. à Paris (1638-1729) ; auteur de *Mémoires* d'un très grand intérêt pour l'histoire de la vie de cour sous Louis XIV. — Son frère, l'abbé Louis **de Dangeau,** né et m. à Paris (1643-1723), fut un grammairien distingué.

danger [*jé*] n. m. (lat. *dominiarium* ; de *dominus,* seigneur). Autref. Domination, puissance ; *par extens.,* péril couru par suite d'une domination arbitraire quelconque, puis toute sorte de péril, de risque : *rester calme en face du danger.* Risque, inconvénient. *Fam. : il n'y a pas de danger,* cela n'est pas à craindre. ANT. **Sécurité.**

dangereusement [*ze-man*] adv. D'une manière dangereuse : *être dangereusement malade.*

dangereux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui offre du danger : *une dangereuse équipée.* Qui risque de devenir dangereux. Pernicieux, nuisible.

Dangeville (Claude-Charles BOTOT, dit), acteur français, né et m. à Paris (1665-1743).

Dangeville (Marie-Anne BOTOT, dite **Mlle**), née et m. à Paris (1714-1796), joua avec talent les soubrettes, les coquettes et les travestis.

Danicheff (*les*), pièce en quatre actes, de Newsky, pseudonyme collectif de Dumas fils et de Pierre de Corvin-Kroukowski (1876). Episode touchant d'un seigneur, d'un serf et d'une serve russes. Pièce intéressante, bien faite et semée de mots étincelants.

Daniel, l'un des quatre grands prophètes (VIe s. av. J.-C.). Daniel faisait partie des jeunes Israélites emmenés captifs à Babylone. Sa pénétration et son esprit le mirent en grande faveur auprès de Nabuchodonosor et de son successeur Evilmérodach. Cette faveur éclatante excita la jalousie des mages, qui obtinrent du roi que Daniel serait jeté dans la fosse aux lions, où il fut retrouvé le lendemain sain et sauf. Il expliqua les songes de Nabuchodonosor, démontra l'innocence de la veuve Suzanne et expliqua la fameuse inscription du festin de Balthazar. Il mourut probablement à Suze. (*Bible.*) En littérature, on rappelle la *fosse aux lions,* pour désigner un danger imminent au milieu duquel un homme se meut sans crainte.

Daniel (*Livre de*), un des livres de l'Ancien Testament, qui contient une partie historique et une partie prophétique.

Daniel (saint), surnommé *le Stylite,* né près de Samosate en 410, m. en 490. Il resta par mortification plus de trente-trois ans sur une colonne. Fête le 11 décembre.

Daniel (Gabriel, dit *le Père*), jésuite français, né à Rouen, m. à Paris (1649-1728) ; auteur d'une *Histoire de la milice française* et surtout d'une *Histoire de France,* digne encore d'être consultée, bien que Voltaire lui ait reproché, non sans raison, de s'occuper insuffisamment des institutions et des mœurs.

Daniell (Jean-Frédéric), physicien et chimiste anglais, né à Londres (1790-1845). On lui doit l'invention de la pile à courant constant et de l'hygromètre à condensation.

danien [*ni-in*] n. m. *Géol.* Partie supérieure du crétacé supérieur.

Danilewski (Grigori Pétrovitch), écrivain russe, né à Danilovka, m. à Saint-Pétersbourg (1829-1891) ; auteur de nombreux romans de mœurs.

Danilo Ier (Pétrovitch Niégoch), prince de Monténégro, né près de Cattaro, m. dans cette ville (1826-1860). Il substitua un gouvernement civil à l'ancienne théocratie monténégrine et promulgua un code pénal. Il mourut assassiné.

Ordre de Danilo Ier.

Danilo Ier (*ordre de*) ou **de l'Indépendance,** ordre monténégrin, fondé en 1852, par Danilo Ier. Il comprend quatre classes ; le ruban est blanc, avec liséré rouge sur chaque bord.

Danjoutin, comm. du Territoire de Belfort, à 2 kil. de cette ville, sur la Savoureuse ; 2.540 h. Forts.

Dankali (PAYS), région orientale de l'Ethiopie. V. DANÂKIL.

Dannecker [*kèr*] (Jean-Henri **de**), sculpteur allemand, né et m. à Waldenbuch, près de Stuttgart (1758-1841) [*Ariane à la panthère,* etc.].

Dannemarie, ch.-l. de c. de l'Alsace-Lorraine ; 1.200 h. Tanneries.

Dannemoine, comm. de l'Yonne, arr. et à 5 kil. de Tonnerre ; 430 hab. Bon vignoble.

Danois, e [*noi, oi-ze*], habitant ou originaire du Danemark. Adjectiv. : *la presqu'île danoise.* N. m. Langue parlée au Danemark. Chien à poil ras, originaire du Danemark (v. la planche CHIENS). *Race danoise,* race de moutons originaire du Danemark, et dont les représentants se rencontrent dans toute l'Europe septentrionale (Russie, Suède, Norvège, Danemark, Allemagne, France, Ecosse, Irlande) : *les moutons de race danoise ont été introduits en France par Sully.*

— ENCYCL. Il y a deux races de chiens danois : *le petit danois* de la taille d'un petit braque et le *grand danois,* le plus haut des chiens, aux formes élancées et robustes. Les danois sont peu intelligents et peureux, ce qui les rend dangereux.

Danrémont. *Biogr.* V. DAMRÉMONT.

dans [*dan*] (du lat. *de intas,* du dedans) prép. marquant le rapport d'une chose à ce qui la contient : *dans la chambre ; dans l'année.* Marque l'état. *être dans l'embarras.*

dansable adj. Qui peut être dansé.

dansailler [*sa, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Danser maladroitement.

dansant [*san*], C adj. Se dit des réunions où l'on danse : *soirée dansante.* Qui excite à la danse : *polka très dansante.*

danse n. f. (de *danser*). Suite de mouvements cadencés du corps, au son des instruments ou de la voix : *la danse faisait partie, chez les Grecs, de l'éducation nationale.* Air de danse. Manière de danser. *Fig.* Correction, réprimande ; *donner, recevoir une danse. Fam. Danse de Saint-Guy,* la chorée.

Danse (*la*), groupe allégorique, par Carpeaux, qui décore la façade de l'Opéra de Paris ; une des œuvres les plus originales et les plus fougueuses de la statuaire du XIXe siècle (1869).

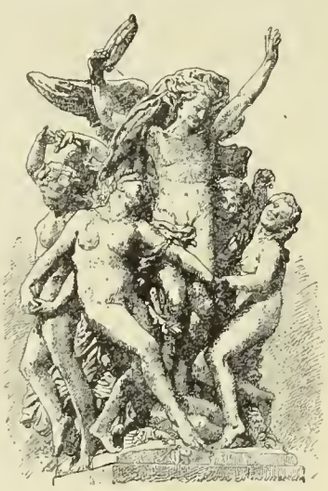

La Danse, d'après Carpeaux.

Danse macabre. On a nommé ainsi, au moyen âge, une ronde infernale, peinte ou sculptée, dansée par des morts de toutes les conditions et de tous les âges, rois ou sujets, riches ou pauvres, vieillards ou enfants. C'est une allégorie ingénieuse, figurant la fatalité qui condamne tous les humains au trépas. La Mort elle-même dirige cette ronde infernale, se servant d'un squelette pour violon et d'un ossement pour archet.

La danse macabre la plus célèbre est celle de Bâle, attribuée à Holbein. On y voit des gens de toutes les conditions, de tous les rangs : satires dirigées contre les goûts mondains de l'époque. On cite encore celle de Saint-Maclou, à Rouen, qui est à la fois peinte et sculptée ; on y voit des figures gracieuses ou des visages fantastiques, qui semblent vouloir, par les poses les plus grotesques, provoquer l'hilarité des spectateurs.

danser [*sé*] v. n. (de l'anc. haut allem. *dansôn,* tirer). Mouvoir le corps en cadence : *David dansa devant l'arche.* Exécuter des mouvements rapides : *la chèvre danse sur les rochers. Fig. Ne savoir sur quel pied danser,* ne savoir que devenir. *Maître à danser,* sorte de compas. (V. COMPAS.) V. a. Exécuter une danse : *danser une polka. Fig. Faire danser quelqu'un,* le malmener. *Faire danser les écus,* gaspiller l'argent. *Faire danser l'anse du panier,* exagérer le prix des achats que l'on fait pour le compte d'autrui.

danseur, euse [*eu-ze*] n. Qui danse. Qui aime à danser. Qui fait profession de danser.

Danseur napolitain (*le*), statue en bronze, de Duret (1833) ; tout est finesse, nerf et robustesse dans cette charmante figure, une des meilleures œuvres de la statuaire française du XIXe siècle.

Danseuses (*les trois*), statues de marbre de Canova, remarquables par la vivacité de l'allure (1812).

dansomanie [*nî*] n. f. Manie de la danse. (Peu us.)

dansotter [*so-té*] v. n. *Fam.* Danser lourdement. Danser un peu.

Dantan (Antoine-Laurent), statuaire français, né et m. à Saint-Cloud (1798-1878). C'est un sculpteur habile et élégant auquel on doit, entre autres œuvres, une belle figure monumentale de Juvénal des Ursins. — Son frère, JEAN-PIERRE, dit **Dantan jeune,** né à Paris, m. à Bade (1800-1869). Il s'est distingué par ses plâtres caricatures.

Dantan jeune.

Dantan (Joseph-Edouard), peintre français, né à Paris, m. à Villerville (1848-1897). Il s'est distingué dans la peinture de genre et d'histoire ; son *Entr'acte d'une première à la Comédie française* est une curieuse galerie de portraits.

Dante (pour DURANTE) **Alighieri,** célèbre poète italien, né à Florence, m. à Ravenne (1265-1321). Il avait étudié à fond la plupart des sciences de son temps. Il joua un rôle politique assez considérable dans sa ville natale, qui le chargea de diverses missions diplomatiques, et dont il fut un des six *prieurs* (1300) ; mais, appartenant au parti des Blancs, il fut exilé par les Noirs (c'étaient les deux factions entre lesquelles se partageait le parti guelfe), vit sa maison rasée, et fut même condamné à mort. Il mena alors une vie de proscrit à Vérone, auprès de Can Grande della Scala, à Padoue, dans le Tyrol, habita quelque temps Paris et revint à Ravenne, à la cour de Guido da Polenta. C'est là qu'il mourut.

Dante.

Il avait composé, dès sa jeunesse, des sonnets amoureux et des canzones, où il célébrait sa passion idéale et presque mystique pour Béatrix, fille de Folco Portinari (m. en 1290). Plus tard, c'est encore en l'honneur de Béatrix qu'il composa sa *Vita Nuova.* Mais il est surtout connu comme l'auteur de la *Divine Comédie,* et regardé à ce titre comme le père de la poésie italienne. (V. DIVINE COMÉDIE.) Il a encore écrit le *De monarchia,* traité politique en latin, et *il Convivio* (le Banquet), ouvrage philosophique.

Dante et Béatrix, tableau d'Ary Scheffer ; figures du plus grand style. — V. BARQUE DU DANTE.

Dante et Béatrix, d'après Ary Scheffer.

dantesque [*tès-ke*] adj. Qui rappelle l'énergie sombre et grandiose de Dante : *poésie dantesque.*

Danton (Georges-Jacques), conventionnel, né à Arcis-sur-Aube, m. à Paris (1759-1794). Ministre de la justice après le 10-Août, il fut le promoteur de la création du tribunal révolutionnaire. Membre du comité de Salut public, il fut l'inspirateur de la politique extérieure du comité, et se fit l'apôtre de la résistance contre l'étranger ; il apparaît comme le plus grand et surtout le plus clairvoyant des hommes d'Etat de la Révolution. Il ne considérait la Terreur que comme un moyen provisoire de gouvernement. Accusé, pour ce motif, de modérantisme par Robespierre, qui était jaloux de sa popularité, il fut décapité en 1794. Un mot, qui est resté célèbre, exprime parfaitement la fougue de ce tribun populaire. A la suite de la journée du 10-Août, toute l'Europe s'était soulevée contre la France révolutionnaire. Brunswick venait de lancer son manifeste ; nos armées avaient éprouvé des revers en Lorraine ; Longwy était pris, Verdun assiégé, l'alarme régnait dans Paris. Pour ranimer les courages, Danton résolut de frapper un grand coup. On était au 1er septembre. Le lendemain, tandis que le tocsin sonnait et que le bruit du canon se faisait entendre, le tribun courut à l'Assemblée législative, et, dans un discours rapide, fit entendre ces mots terribles aux députés tremblants sur leurs sièges : « C'est en ce moment, messieurs, que vous pouvez décréter que la capitale a bien mérité de la France entière. Le canon que vous entendez n'est point le canon d'alarme ; c'est le pas de charge sur les ennemis de la patrie ! Pour les vaincre, il nous faut *de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace !* » Le rôle qu'il a joué dans les massacres de septembre a donné lieu à de vives polémiques, d'où il paraît résulter que Danton

Danton.

laissa peut-être faire les massacres que, d'ailleurs, il ne pouvait matériellement pas empêcher, mais ne les organisa point. Rappelons encore le mot célèbre qu'il prononça quand on lui conseillait de fuir à l'étranger, pour éviter le sort que lui réservait Robespierre : « Est-ce qu'on emporte la patrie à la semelle de ses souliers ? », et celui qu'il adressa au bourreau avant d'être décapité : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut bien la peine. »

dantonisme [*nis-me*] n. m. Ensemble des doctrines politiques de Danton.

dantoniste [*nis-te*] n. m. Se disait des partisans de Danton.

Dantzig, v. de Prusse, ch.-l. de la province de Prusse-Occidentale, port sur le *golfe de Dantzig*, formé par la Baltique, près l'embouchure de la Vistule ; 147.000 h. (*Dantzikois*). Cuivre, draps, fabrication de liqueur dite « eau-de-vie de Dantzig » ; commerce très actif. Constructions navales. Les Français, commandés par le maréchal Lefebvre, s'en emparèrent en 1808 ; en 1813, la place, admirablement défendue pendant onze mois par le général Rapp, fut pourtant reprise par les Alliés. Patrie de Fahrenheit, Schopenhauer.

Dantzig (duc de). V. LEFEBVRE.

Danube (le), grand fleuve d'Europe, qui prend sa source dans la Forêt-Noire, arrose le sud de l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, au milieu de laquelle il décrit de larges méandres, traverse les *Portes de fer*, sépare la Serbie de la Hongrie et de la Roumanie, la Roumanie de la Bulgarie et de la Russie, et se jette dans la mer Noire, par les trois bouches de Kilia, Sulina et Saint-Georges. Il passe à Ulm, Ratisbonne, Linz, Vienne, Presbourg, Budapest, Belgrade, Vidin, Sistova, Roustchouck, Silistrie, Braïla, Galatz, Ismaïl, Kilia. Affl. sur la riv. dr. : l'Isar, l'Inn, la Drave, la Save ; sur la riv. g. : la Theiss, le Pruth ; cours 2.680 kil. C'est une des grandes voies commerciales de l'Europe centrale, et la navigation fluviale y est exceptionnellement active.

danubien, enne [*bi-in, è-ne*] adj. Du Danube.

Daoulas [*lass*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 20 kil. de Brest, sur la *rivière de Daoulas*, trib. de la rade de Brest ; 800 h. (*Daoulasiens*). Ch. de f. O. Fabrique de poreelaine. — Le cant. a 10 comm. et 20.550 h.

Daourie, région de la Sibérie, à l'O. du lac Baïkal, dans la partie orientale de la Transbaïkalie.

daphné n. m. Genre de thymélacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux ornementaux.

Daphné.

— ENCYCL. Les daphnés sont des arbustes à fleurs blanches, jaunes ou roses ; on en connaît plus de trente espèces des forêts européennes. Les espèces les plus répandues sont le *bois gentil* ou *bois joli*, à baies vénéneuses, le *garou*, dont l'écorce est emménagogue, etc.

Daphné. *Myth. gr.* Nymphe, qui, aimée d'Apollon et poursuivie par lui, invoqua la Terre sa mère, et fut changée en laurier.

daphnéphories [*ri*] n. f. pl. (du gr. *daphnê*, laurier, et *phoros*, qui porte). Fêtes célébrées à Thèbes, Delphes, Tempé, en l'honneur d'Apollon Ismênios.

daphnie [*daf-ni*] n. f. Genre de crustacés, des eaux douces. (On dit vulgairement PUCE D'EAU.)

Daphnis [*niss*], berger sicilien, auquel la mythologie attribue l'invention de la poésie bucolique.

Daphnis et Chloé, roman pastoral de Longus, récit plein de grâce et de naïveté, mais d'une inspiration assez libre. Traduit par Amyot et P.-L. Courier.

daphnomancie [*si*] n. f. (du gr. *daphnê*, laurier, et *manteia*, divination). Divination pratiquée en brûlant ou en mâchant des feuilles de laurier.

dapifer [*fèr*] n. m. (du lat. *dapes, dapis*, mets, et *ferre*, porter). Au moyen âge, celui des officiers de la maison royale qui servait le souverain à table.

dapiférat [*ra*] n. m. Dignité de dapifer.

Da Ponte (Lorenzo), littérateur italien, né à Ceneda (Vénétie), m. à New-York (1749-1838). Il écrivit pour Mozart les livrets du *Mariage de Figaro* et de *Don Juan*.

Dapsang, montagne de l'Asie centrale, point culminant des monts Karakoroum ; 8.568 m.

dar, terme géographique employé dans l'Amérique du Nord et signifiant *pays*.

Dara, ville du Soudan oriental (Darfour) ; 7.000 à 8.000 h.

darâboukkeh ou **derbouka** n. m. Instrument de musique des Égyptiens, tambourin de terre cuite.

daraise [*rè-ze*] n. f. Déversoir ou déchargeoir d'un étang.

Darbhangah, v. de l'Inde anglaise (Béhar) ; 66.500 h. Graines oléagineuses.

Darblay (Aimé-Stanislas), industriel français, né à Auvers (Seine-et-Oise) (1795-1878). Il perfectionna la fabrication des farines et l'industrie de la papeterie.

Darboux [*bou*] (Jean-Gaston), mathématicien français, né à Nîmes en 1842 ; secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. On lui doit de remarquables travaux de géométrie supérieure.

Darboy [*boi*] (Georges), archevêque de Paris, né à Fays-Billot, fusillé à Paris avec les otages de la Commune (1813-1871).

darbysme ou **darbisme** [*bis-me*] n. m. Secte protestante fondée par A.-N. Groves, accrue par Darby, et établie sur l'idée du sacerdoce universel.

Darc [*dark*] (Jeanne). V. ARC (Jeanne d').

Darçana, désignation collective des six grandes écoles de la philosophie indienne.

darce, darcine n. f. *Mar.* V. DARSE, DARSINE.

Darcet [*sé*] (Jean), médecin et chimiste français, né à Dozit (Landes), m. à Paris (1725-1801) ; ses travaux ont pour but l'application de la chimie aux arts et à l'industrie. — Son fils, PIERRE-JEAN-JOSEPH, fut aussi un chimiste éminent (1777-1844) ; auteur de nombreuses découvertes industrielles et d'ouvrages scientifiques.

Darcier (Joseph LEMAIRE, dit), chanteur et compositeur français, auteur de chansons populaires et de pièces de théâtre : *le Violoneux, le Roi de la gaudriole*, etc. (1820-1883).

dard [*dar*] n. m. (orig. germ.). Hampe de bois, armée d'une pointe de fer : *les Francs étaient armés d'une sorte de dard. Fig.* Trait acéré : *dard de la satire*. Langue du serpent. Aiguillon de l'abeille et de certains insectes. Pistil. *Archit.* Ornement en flèche qui sépare les oves. Nom vulgaire de la vandoise.

Dard.

Dardanelles (DÉTROIT DES) ou **de Gallipoli** (l'*Hellespont* des anciens), entre la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie ; unit l'Archipel à la mer de Marmara. Le passage des Dardanelles, soigneusement fortifié, est interdit aux navires de guerre en vertu de la convention dite *des Détroits* (1841). Il a une longueur de près de 70 kilom. et une largeur de 1.200 à plus de 3.000 mètres.

Dardanie [*nî*], ancien nom de la Troade.

dardant [*dan*] adj. Qui darde : *des rayons dardants*.

Dardanus [*nuss*], fondateur de Troie, ancêtre des Troyens et des Romains. (*Myth.*)

Dardanus, tragédie-opéra, paroles de La Bruère, musique de Rameau, une de ses œuvres les plus remarquables (1739).

dardement [*man*] n. m. Action de darder.

darder [*dé*] v. a. Frapper avec un dard : *darder une baleine*. Lancer avec force : *darder un javelot. Fig.* Diriger vivement et en ligne droite : *le soleil darde ses rayons brûlants*.

dardière n. f. Piège à chevreuil.

dardillon [*ll* mll.] n. m. Petit dard. Pointe de l'hameçon.

dare-dare loc. adv. *Fam.* Promptement, en toute hâte : *arriver dare-dare*.

Daremberg [*ran-bèr*] (Charles-Victor), médecin et érudit français, né à Dijon, m. au Mesnil-le-Roi (1817-1872) ; auteur, avec Saglio, d'un savant *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*.

Darès [*rèss*] **le Phrygien,** prêtre de Vulcain à Troie, que les Anciens regardaient comme l'auteur d'une *Iliade* antérieure à celle d'Homère. Vers la fin du VE siècle, un auteur latin composa une *Historia de excidio Trojæ*, qu'il donnait pour une adaptation latine de l'œuvre de Darès. Ce roman historique fut très populaire au moyen âge.

Dareste de La Chavanne (Rodolphe), érudit, magistrat et jurisconsulte français, conseiller à la Cour de cassation, né à Paris en 1824. On lui doit de savantes études sur le droit grec et les orateurs d'Athènes. — Son frère ANTOINE, historien français, né à Paris, m. à Lucenay-lès-Aix (Nièvre) [1820-1882]. Il est l'auteur d'une remarquable *Histoire de France*.

Darfield, v. d'Angleterre (York), sur le Dearne ; 26.000 h.

Darfour, Etat du Soudan occidental ; v. pr. *El-Fascher ;* environ 220 kil. carr. et 4 millions d'h. Il appartient à la zone d'influence anglaise.

Dargent (Yan), dessinateur et peintre français, né à Saint-Servais (Finistère), m. à Paris (1824-1899) ; illustrateur d'une imagination fertile.

Dargilan (GROTTE DE), belle grotte du département de la Lozère, dans le Causse-Noir.

Dargnies, comm. de la Somme, arr. et à 27 kil. d'Abbeville, non loin de la Bresle ; 1.370 h. Fonderie de cuivre.

Dargomijsky (Alexandre SERGUIÉVITCH), compositeur russe, né dans le gouvernement de Toula, m. à Saint-Pétersbourg (1812-1869) ; auteur de la *Roussalka* (l'*Ondine*).

Darien [*ri-in*], partie occidentale de l'isthme de Panama, au N.-O. de la Colombie et au S. du golfe du même nom.

Darimon (Louis-Alfred), publiciste et homme politique français, né à Lille, m. à Paris (1819-1902). Il fut un des chefs du parti libéral sous le second Empire. Il a publié une série de volumes anecdotiques sur le second Empire.

dariole n. f. Sorte de flan fait de farine, de beurre, d'œufs et de lait : *dariole au café, au rhum*.

dariolette [*lè-te*] n. f. Entremetteuse. (Vx.)

darioleur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Personne qui fait ou vend des darioles : *un pâtissier darioleur*.

darique n. f. Monnaie d'or par des anciens Perses, à l'image de Darius, dont la frappe était réservée au grand Roi.

Darius Ier [*uss*] ou **Dâryavous,** fils d'Hystaspe, roi des Perses de 521 à 485 av. J.-C. Il pacifia et organisa son empire, conquit l'Inde, soumit la Thrace et la Macédoine, mais fut vaincu par les Grecs à Marathon ; il eut pour successeur son fils Xerxès. — DARIUS II (*Ochus* ou *Nothus*), roi des Perses de 424 à 406 av. J.-C., aida Sparte contre Athènes ; il mourut à Babylone, laissant pour héritiers Artaxerxès II et Cyrus le Jeune qui se disputèrent l'empire ; — DARIUS III (*Codoman*), roi des Perses de 336 à 330 av. J.-C. Vaincu par Alexandre au Granique, à Issus, à Arbelles, il fut trahi et assassiné dans sa fuite par le satrape Bessus. Avec lui finit la race des Achéménides et l'histoire de la Perse indépendante.

La Famille ou la Tente de Darius, d'après Lebrun.

Darlington, v. d'Angleterre (Durham), sur le Skerne ; 38.000 h. Filatures, métallurgie.

Darmesteter [*mès-tè-ter*] (James), orientaliste français, né à Château-Salins, m. à Maisons-Laffitte (1849-1894). On lui doit de remarquables *Études iraniennes*. — Son frère ARSÈNE, né à Château-Salins, philologue et lexicographe (1846-1888), a écrit un livre sur la *Vie des mots*, un *Cours de grammaire historique de la langue française*, et commencé avec Hatzfeld un *Dictionnaire général de la langue française*.

Darmstadt, v. d'Allemagne, capit. du grand-duché de Hesse-Darmstadt, sur la *Darm*, affl. du Rhin ; 83.000 h. Patrie de Gervinus, de Liebig.

Darnac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 16 kil. de Bellac, près de la Gartempe ; 1.400 h.

darnagasse [*gha-se*] n. f. Nom vulgaire de la pie grièche grise.

darne n. f. (bas bret. *darn*). Tranche d'un poisson : *une darne de saumon*.

Darnétal, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 4 kil. de Rouen, sur le Robec et l'Aubette, affl. de la Seine ; 6.920 h. Ch. de f. N. Draps, filatures, fonderies. — Le cant. a 21 comm. et 21.100 h.

Darney [*nè*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 31 kil. de Mirecourt, sur la Saône ; 1.380 h. — Le cant. a 20 comm. et 8.410 h.

Darnley [*lé*] (Henri STUART, lord), petit-neveu de Henri VIII, cousin et époux de Marie Stuart, assassiné par un favori de Marie Stuart, Bothwell, qui fit sauter la maison où il dormait (1541-1567).

Daro, comm. de Suisse (cant. du Tessin) ; 1.860 h. Ch. de f. du Gothard. Elevé de bétail.

darse ou **darce** n. f. (ital. *darsena*). Bassin d'un port, surtout dans la Méditerranée.

darsine ou **darcine** n. f. Petite darse.

dart [*dar*] n. m. Variété de papier à pâte grise.

Dartford, v. d'Angleterre (Kent), sur le Darent ; 12.000 h. Papeteries.

dartoïque adj. *Méd.* Qui est en rapport avec le dartos : *fibres dartoïques*.

dartois [*toi*] n. m. Gâteau feuilleté, à la frangipane ou aux confitures. Syn. GÂTEAU À LA MANON.

Dartois (Armand D'ARTOIS DE BOURNEVILLE, dit *Armand*), fécond vaudevilliste français, né à Beaurains, m. à Paris (1788-1867).

dartos n. m. *Anat.* Membrane immédiatement sous-jacente à la peau du scrotum.

dartre n. f. Nom vulgaire de diverses maladies de la peau qui produisent des croûtes, des exfoliations : *les dartres se manifestent par poussées aux changements de saison*.

— ENCYCL. Il faut laver les dartres avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre quelques grammes de borate de soude, et les badigeonner avec de la teinture d'iode.

Chez les animaux, le traitement de la dartre exige des dépuratifs internes arsenicaux ou iodurés.

Daru.

dartreux, euse [*treû, eu-ze*] adj. De la nature des dartres : *affection dartreuse*. N. Personne qui a des dartres.

Daru (Pierre-Antoine-Noël-Bruno, comte), administrateur et littérateur français, né à Montpellier, m. près de Meulan (1767-1829). Membre du Tribunat en 1802, intendant de la maison de l'Empereur en 1805, membre de l'Institut en 1806, il fut intendant général de la Grande Armée en Autriche et en Prusse. Exilé sous la Restauration, il composa son *Histoire de la République de Venise*.

Darwin [*ouin*] (Erasme), médecin et poète anglais, né à Elston-Hall, m. à Derby (1731-1802) : auteur du poème : *le Jardin botanique*.

Darwin [*ouin*] (Charles-Robert), naturaliste et physiologiste anglais, petit-fils du précédent, né à Shrewsbury, m. à Down (1809-1882). Il fit partie tout jeune encore, comme naturaliste, d'une expédition scientifique sur les côtes de l'Amérique du Sud

(1831-1836). C'est là qu'il recueillit les premiers matériaux de son célèbre ouvrage : *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle* (1859). Les vues originales qu'il exposa dans cet ouvrage et dans plusieurs autres sur la variabilité des espèces, d'après ses innombrables observations, forment un corps de doctrine transformistequ'on a appelé *darwinisme*.

Darwin.

darwinien, enne [*da-rou-i-ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient à la doctrine de Darwin.

darwinisme [*da-rou-i-nis-me*] n. m. Doctrine de Darwin.

— Encycl. Le darwinisme est la théorie de l'évolution; aussi ce mot est-il souvent synonyme de *évolutionnisme*. Darwin a le premier précisé le principe de la *sélection naturelle*, il a indiqué la nécessité de la *lutte pour l'existence* (struggle for life), il a énoncé la loi de la *persistance du plus apte*, celle de l'*hérédité des caractères acquis*. Le darwinisme est un système philosophique qui a fait faire à la science d'énormes progrès, mais aujourd'hui, bien des faits signalés par Darwin ont reçu une nouvelle interprétation.

darwiniste [*da-rou-i-nis-te*] n. Partisan du système physiologique de Darwin.

das, abréviation de *décastère*.

Daschkow (Catherine Romanovna, née comtesse de Voronzov), écrivain russe, née à Pétersbourg, m. près de Moscou (1745-1810). Elle prit une large part à l'élaboration de l'Encyclopédie russe.

Dash [*dach*] (Gabrielle-Anne de Cisterne de Courtiras, comtesse de Poilow de Saint-Mars), écrivain français, née à Poitiers, m. à Paris (1804-1872); auteur de romans écrits dans un style agréable et facile, où elle s'est attachée à peindre les mœurs aristocratiques. On lui doit aussi des souvenirs anecdotiques d'un réel intérêt, qui ont paru sous le titre de *Mémoires des autres*.

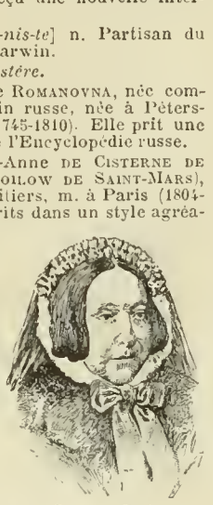
Comtesse Dash.

dash-pot n. m. (de l'angl. *dash*, jeter, et *pot*, pot). Piston à air, employé dans les machines pour absorber la force vive d'un organe déclanché.

Dass (Peder), poète norvégien, né à Nord-Herac (1647-1708).

dasychire [*zi-ki-re*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, comprenant des formes de taille moyenne, lourdes. (La seule espèce européenne commune en France est le *bombyx patte*, gris blanchâtre, dont la chenille vit sur les arbres fruitiers, le peuplier, etc.)

dasype [*zi-pe*] n. m. Genre de mammifères édentés, comprenant des tatous dont on connaît six espèces de l'Amérique du Sud.

dasypeltis [*zi-pèl-tiss*] n. m. Genre de couleuvres de l'Afrique du Sud, non venimeuses, et qui atteignent un mètre de long.

dasypode [*zi*] n. m. Genre d'abeilles solitaires à jambes postérieures velues, communes en France.

dasyure [*zi*] n. m. Genre de marsupiaux d'Australie, qui vivent dans les arbres.

data (m. lat. signif. *choses données*) n. m. pl. Données, objets connus et servant de base aux recherches : *partir des data pour arriver aux désiderata*.

dataire [*tè-re*] n. m. (lat. *datarius*). Officier du Vatican qui préside l'expédition des grâces, dispenses, etc.

Datame, général perse, qui se révolta contre Artaxerxès Mnémon, et fut assassiné en 362.

date n. f. (du lat. *datum*, donné). Temps précis où un événement a eu lieu : *tout acte authentique doit porter sa date*. Chiffre qui l'indique. Indication de l'année, du mois et du jour auquel un acte a été passé, ou une lettre écrite. *De fraîche date*, récent. *De longue date*, depuis longtemps. *Faire date*, faire époque.

— Encycl. *Dr.* Dans presque tous les actes, l'indication de la date est nécessaire; son omission peut entraîner de graves inconvénients. Les actes authentiques font foi de leur date, qui doit être écrite en toutes lettres. Les actes sous seing privé n'ont date certaine contre les tiers que du jour où ils ont été enregistrés, du jour de la mort de l'un des contractants, ou du jour où leur substance se trouve consacrée dans un acte authentique.

Dates célèbres. Il y a dans l'histoire des peuples certaines dates principales, qui sont pour la mémoire des espèces de jalons, et qui marquent les étapes importantes de l'humanité. Voici les plus remarquables : Puissance de Périclès (445 av. J.-C.); Chute de l'empire perse (330 av. J.-C.); Mort d'Alexandre le Grand (323 av. J.-C.); Réduction de la Grèce en province romaine et ruine de Carthage (146 av. J.-C.); Bataille d'Actium (31 av. J.-C.); Naissance de Jésus-Christ (14e année du règne d'Auguste); Commencement du moyen âge (395); Ruine de l'empire romain d'Occident par les Barbares (476); Clovis maître de la Gaule (509); Hégire (622); Charlemagne, empereur d'Occident (800); Traité de Verdun (843); Croisades (1096-1291); Emploi des bouches à feu, à Crécy (1346); Découverte de l'imprimerie par Gutenberg (1436); Prise de Constantinople par Mahomet II (1453); Découverte de l'Amérique par Christophe Colomb (1492); Système de Copernic (vers 1500); Avènement de Léon X (1513); Etablissement de la Réforme par Luther (1517); Publication du *Novum organum* par Bacon (1620); Publication du *Discours de la Méthode* par Descartes (1637); Paix de Westphalie (1648); Apogée du règne de Louis XIV (Paix de Nimègue, 1678); Théorie de la gravitation universelle (1683); Machine de Watt (1769); Indépendance des Etats-Unis (1776); Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789); première République (21 septembre 1792); coup d'Etat du 18-Brumaire (9 nov. 1799); Apogée de l'Empire (14 oct. 1809, Traité de Vienne); Waterloo et Congrès de Vienne (1815); Inauguration des chemins de fer en Angleterre (1830); Premier essai de télégraphie en France (1837); Proclamation de la République (24 févr. 1848); Traversée de l'Afrique par Livingstone (1853-1855); Publication de l'*Origine des espèces* par Darwin (1859); Guerre de Sécession (1861); Guerre austro-prussienne et bataille de Sadowa (1866); Inauguration du canal de Suez (1869); Guerre franco-allemande (1870-1871); Proclamation de l'empire allemand (18 janv. 1871); Guerre russo-turque (1877); Congrès de Berlin (1878); Expositions universelles de Paris (1855, 1867, 1878, 1889, 1900); Découverte du *vaccin contre la rage* par Pasteur (1885); Guerre hispano-américaine (1897); Guerre russo-japonaise (1904).

Date obolum Belisario, loc. lat. signif. *Donnez une obole à Bélisaire*, c'est-à-dire Tendez la main à l'homme éminent qu'a abattu la fortune. C'est dans ce sens qu'on applique la locution latine, née d'ailleurs d'une tradition reconnue fausse.

dater [*té*] v. a. Mettre la date : *dater une lettre*. V. n. Commencer à compter d'une certaine époque. *Fig.* : *sa haine date de loin*.

daterie [*rî*] n. f. Chancellerie du Vatican qui expédie les affaires réglées par le pape en dehors du consistoire (grâces, dispenses, etc.). Office de dataire.

datif, ive adj. (lat. *dativus*). Conféré par voie judiciaire : *tutelle datif*. *Gramm.* Qui est de la nature du datif : *préposition dative*. N. m. Dans les langues à déclinaison, cas qui marque l'attribution, la destination.

dation [*si on*] n. f. (lat. *datio*). Action de confier judiciairement : *dation de conseil judiciaire*. Action de donner comme payement.

— Encycl. *Dr.* Lorsqu'un créancier consent à recevoir en payement une chose différente de celle qui a été prêtée, il y a *dation en payement;* par ex., lorsqu'il accepte, au lieu d'une somme de 20.000 francs, un immeuble de même valeur. La dation en payement en argent équivaut à une vente.

Datis [*tiss*], général des Perses, vaincu avec Artapherne à Marathon par Miltiade (490 av. J.-C.).

datiscacées [*tis-ka-sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales inférovariés, à port de chanvre et dont le genre *datisque* est le type. S. une *datiscacée*.

datiscine [*ti-si-ne*] n. f. *Chim.* Principe analogue à l'inuline et extrait du datisque.

datisme [*tis-me*] n. m. (de *Datis*, personnage d'Aristophane). Répétition ennuyeuse de multiples synonymes pour exprimer une idée très simple.

datisque [*tis-ke*] n. m. ou **datisca** [*tis-ka*] n. f. Genre de datiscacées de l'Asie australe et de Java; *le datisque du Levant ou chanvre de Crète fournit une assez bonne filasse*.

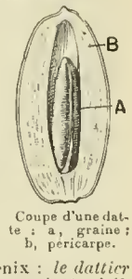

Coupe d'une datte : a, graine ; b, péricarpe.

datte [*da-te*] n. f. (du lat. *dactylus*, doigt). Fruit du dattier : *les dattes sont un aliment précieux pour les Sahariens*.

— Encycl. La datte est un des meilleurs fruits des régions chaudes; elle croît en longues grappes ou régimes sur les dattiers; on mange la datte fraîche ou sèche et on peut s'en servir pour confectionner une liqueur alcoolique agréable.

dattier [*da-ti-é*] n. m. Espèce de palmiers appartenant au genre phœnix : *le dattier demande à la fois un sol humide et un ardent soleil*.

— Encycl. Les dattiers atteignent de 15 à 30 mètres de hauteur; ils vivent entre le quinzième et le trentième degré de latitude : *le pied dans l'eau et la tête au feu*. Ces arbres fournissent un régime de fruits charnus sucrés très alimentaires; ce sont les dattes. Ils sont très cultivés et produisent vers la douzième année; on sème généralement deux cents arbres par hectare. On emploie le bois comme chauffage, la sève pour faire le *vin de palme*. Les jeunes bourgeons dits choux-palmistes sont très recherchés comme aliments. Enfin, les feuilles servent à faire des nattes, des corbeilles, etc.

Dattier.

datura n. m. invar. Genre de solanacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux vénéneux.

— Encycl. Les datura sont des herbes ou des arbrisseaux à fleurs blanches ou violettes; on les cultive comme ornementaux; ils jouissent de propriétés délétères. Le datura le plus remarquable est le *datura stramonium*, plus connu sous le nom de *stramoine* ou *pomme épineuse*.

Datura : a, fruit ; b, graine.

daturine n. f. Alcaloïde qui constitue le principe toxique du datura.

Dat veniam corvis, vexat censura columbas, loc. lat. signif. *La censure épargne les corbeaux et tourmente les colombes*. Juvénal (*Satires*, II, 63) met ce vers dans la bouche de la Romaine Laronia, qui en fait la conclusion d'un énergique plaidoyer en faveur de son sexe, attaqué par les stoïciens. Il se rappelle chaque fois qu'on persécute les innocents et qu'on laisse les méchants impunis.

Dauban [*dô*] (Charles-Aimé), historien français, né et m. à Paris (1820-1876); auteur d'une curieuse étude sur les *Prisons de Paris sous la Révolution*.

daube [*dô-be*] n. f. (ital. *dobba*). Manière de faire cuire certaines viandes, à la braisière : *bœuf en daube* ou *à la daube*. Viande ainsi préparée.

— Encycl. *Cuis.* La daube se fait avec de la noix de bœuf, du gigot de mouton, du carré de porc frais, des oies, dindes ou poules grasses. Bien larder et assaisonner la viande mise en daube, et mettre dans une daubière avec légumes, vin blanc sec, un peu de bonne eau-de-vie, et, facultativement, des bardes de lard et des tranches de veau et de jambon assaisonnées (fines herbes, oignons, carottes, thym, laurier, clous de girofle, poivre et sel), couvrir avec soin et faire cuire à feu décroissant, trois ou quatre heures, feu dessous et dessus.

Daubenton [*dô-ban*] (Louis-Jean-Marie d'Aubenton, dit), naturaliste français, né à Montbard, m. à Paris (1716-1799); un des collaborateurs de Buffon. Il s'occupa surtout d'acclimatation.

Daubenton.

dauber [*dô-bé*] v. a. Battre à coups de poing. *Fig.* v. a. et v. n. Parler mal de, railler : *dauber quelqu'un, sur quelqu'un*. Cuire en daube.

Daubermesnil (François-Antoine), conventionnel français, né à Salles (Tarn) en 1748, m. à Perpignan en 1802, l'un des fondateurs du culte des théophilanthropes.

daubeur, euse [*dô, euze*] n. et adj. Personne qui aime à dauber, à railler, à médire.

daubière [*dô*] n. f. Sorte de braisière pour accommoder les viandes en daube.

Daubigny (Charles-François), peintre et aquafortiste français, né et mort à Paris (1817-1878); un des principaux paysagistes du XIXe siècle. Citons, parmi ses principales œuvres : le *Soleil couché*, les *Bords de l'Oise*, etc. — Son fils, Karl-Pierre, peintre distingué, né à Paris, m. à Auvers-sur-Oise (1846-1886).

Ch.-F. Daubigny.

Daubrée [*dô-bré*] (Gabriel-Auguste), géologue français, né à Metz, m. à Paris (1814-1896); un des fondateurs de la géologie expérimentale.

dauciforme [*dô*] adj. *Bot.* Qui a la forme d'une racine de carotte.

daucus [*dô-kuss*] n. m. Nom scientifique latin du genre carotte.

daudent [*dô-dan*] n. m. Variété de pommes.

Daudet (Ernest), écrivain français, né à Nîmes en 1837. On lui doit des romans et un certain nombre d'études historiques remarquables sur la Révolution, l'Emigration, etc.

Daudet [*dè*] (Alphonse), romancier et auteur dramatique français, frère du précédent, né à Nîmes, m. à Paris (1840-1897). Il appartient à l'école réaliste, ou plus exactement à l'école impressionniste. Ses romans : *le Nabab*, *Fromont jeune et Risler aîné*, *le Petit Chose*, *Sapho*, *Soutien de famille*, *Tartarin*, *Jack*, *Numa Roumestan*, *l'Immortel*, *la Petite Paroisse*, *les Rois en exil* et ses recueils de nouvelles : *Lettres de mon moulin* et *Contes du lundi*, etc., valent par l'acuité de l'observation, la vérité des tableaux et des portraits, le pittoresque et le dramatique des mœurs et par la vivacité expressive du style. Parmi ses œuvres de théâtre, une mention particulière est due à l'*Arlésienne*. — Son fils, Léon, né à Paris en 1867, a publié des romans d'une imagination vigoureuse, écrits avec une verve amère et puissante : *les Morticoles*, *les Kamtchatka*, etc.

Alphonse Daudet.

daulin [*dô*] n. m. Nom vulgaire de la bécassine.

Daulis [*dô-liss*], v. anc. de la Phocide (Grèce); auj. *Dalia*.

Daumas (Eugène), général français, à qui l'on doit des ouvrages sur l'Algérie; né à Délémont (Suisse), m. à Camblanes [Gironde] (1803-1875). Il prit une part distinguée aux campagnes d'Algérie.

Daumer [*dô-mèr*] (Georges-Frédéric), philosophe et poète allemand, né à Nuremberg, m. à Wurtzbourg, auteur d'un livre célèbre sur les *Mystères de l'antiquité chrétienne* (1800-1875).

Statue de Daumesnil.

Daumeray, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 28 kil. de Baugé; 1.440 h.

Daumesnil [*dô-mé-nil*] (Yriex-Pierre, baron), dit *la Jambe de bois*, général français, né à Périgueux, m. à Vincennes (1776-1832). Chargé, en 1814, de défendre Vincennes et sommé par les Alliés de rendre la place, il répondit : « Je rendrai Vincennes quand on me rendra ma jambe. » (Il avait perdu une jambe à Wagram.)

Daumier [*dô-mi-é*] (Honoré), caricaturiste français, né à Marseille, m. à Valmondois (1808-1879). Il a criblé de traits satiriques le monde officiel de la monarchie de Juillet, et représenté avec esprit les principaux types sociaux du même temps.

Daumier.

Daumont [*dô-mon*] (**à la**) loc. adv. employée en parlant d'un attelage à la manière du duc d'Aumont, qui en introduisit l'usage sous la Restauration. (Cet attelage se compose de quatre chevaux attelés sans volée, conduits par deux postillons) : *calèche attelée, conduite à la Daumont.* (On écrit aussi *à la d'Aumont.*) Substantiv. : *une élégante daumont.*

Attelage à la Daumont.

Daun (Joseph-Marie-Léopold), général autrichien, né à Vienne (1705-1766). Il vainquit Frédéric II à Kolin en 1757. Il avait été surnommé *le Fabius Cunctator autrichien.*

Daunou (Pierre-Claude-François), conventionnel et historien français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1761-1840) ; organisateur de l'Institut, rédacteur de la constitution de l'an VIII, archiviste de France, collaborateur de l'*Histoire littéraire de la France.*

dauphin [*dô*] n. m. (lat. *delphinus*). Genre de mammifères cétacés type de la famille des delphinidés, vivant par troupes dans toutes les mers : *les anciens regardaient le dauphin comme l'ami de l'homme.* Partie inférieure d'un tuyau de descente recourbé. *Mar.* Syn. de JOTTEREAU.

Dauphin.

— ENCYCL. Les dauphins, dont on connaît 12 espèces, vivent par troupes nombreuses. Ils sont ordinairement bruns ou gris en dessus et blancs en dessous. On les détruit pour en tirer de l'huile ; leurs mœurs sont celles de marsouins. Les dauphins ne dépassent guère 3 mètres de long.

dauphin [*dô*] n. m. Titre féodal, qui paraît avoir été primitivement un surnom ou un prénom (lat. *delphinus ;* peut-être du gr. *delphus,* matrice, avec la signification de *premier-né*), et qui fut porté particulièrement par les comtes du Viennois à partir de 1120 et par les comtes d'Auvergne, d'où *dauphiné du Viennois* et *dauphiné d'Auvergne,* par allusion au dauphin qui figurait dans leurs armes, puis (à partir de la cession du Dauphiné à Philippe de Valois par Humbert II, dauphin de Viennois, sous la condition que ce nom serait donné au fils aîné du roi) par l'héritier présomptif de la couronne de France. Charles V porta le premier le titre de *dauphin* et Louis-Antoine, duc d'Angoulême, fils de Charles X, le dernier. *Le grand Dauphin,* nom donné à Louis, fils de Louis XIV, m. en 1711.

Couronne de dauphin.

Dauphin (le), constellation de l'hémisphère boréal, composée de dix-huit étoiles.

dauphine [*dô*] n. f. Femme du dauphin de France.

Dauphiné, ane, prov. de France, annexée à la couronne en 1349, sous Philippe VI ; capit. *Grenoble.* Il a formé le départ. de l'Isère, des Hautes-Alpes, de la Drôme. (Hab. *Dauphinois.*) Le gouvernement du Dauphiné comprenait le *Haut-Dauphiné* (Baronnies, Gapençais, Embrunais, Briançonnais) et le *Bas-Dauphiné* (Tricastin, Valentinois, Diois, Viennois).

Armes du Dauphiné.

dauphinelle [*dô-fi-nè-le*] n. f. Genre de renonculacées, ornementales et médicinales, qu'on nomme aussi *delphinette* et *pied-d'alouette* : *on cultive la dauphinelle dans les jardins pour ses jolies fleurs roses ou violettes.*

Dauphinois, e [*dô-fi-noi, oi-ze*], habitant ou originaire du Dauphiné : *les Dauphinois.* Adjectiv. : *coutume dauphinoise.*

daurade [*dô*] n. f. (du provenç. *daurada,* dorée). Genre de poissons acanthoptères (*chrysophrys*), que l'on trouve dans les mers d'Europe, surtout dans la Méditerranée.

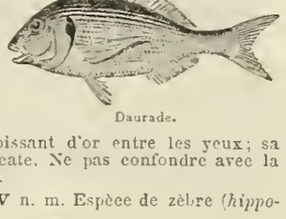
Daurade.

— ENCYCL. La daurade a 50 centimètres de long ; elle est d'un bleu argenté, avec un croissant d'or entre les yeux ; sa chair est très délicate. Ne pas confondre avec la *dorade* (coryphæna).

dauw ou **daw** n. m. Espèce de zèbre (*hippotigris Burchelli*), répandu dans toute l'Afrique orientale et australe.

Dauw.

Dauzats (Adrien), peintre français, né à Bordeaux, m. à Paris (1804-1868). Il rapporta de ses voyages en Egypte, en Asie Mineure, en Algérie, des tableaux et aquarelles d'une grande finesse d'exécution.

Davalaghirî ou **Dhavalaghirî,** l'un des plus hauts sommets de l'Himalaya ; 8.181 m.

davantage adv. Plus : *je n'en sais pas davantage.* Plus longtemps : *ne restez pas davantage.*

Dave (lat. *Davus*), type de l'esclave rusé et intrigant, dans la comédie latine.

Davel (Jean-Daniel-Abraham), patriote vaudois, né à Monens, m. à Vidy (1670-1723). Il tenta de soulever son pays contre la domination bernoise, prit Lausanne, mais fut bientôt fait prisonnier et exécuté.

Davenant (sir William), dramaturge anglais (1606-1668), poète lauréat, sauvé pendant la Révolution par Milton, qu'il sauva à son tour pendant la Restauration.

Davenport, v. des Etats-Unis (Iowa), sur le Mississipi ; 32.000 h. Métallurgie, forges.

Davézieux, comm. de l'Ardèche, arr. et à 30 kil. de Tournon, non loin de la Dôme ; 1.200 h. Papeteries.

David [*vid*], deuxième roi d'Israël, entre 1055 et 1014 av. J.-C., sacré par Samuel. Vainqueur du géant Goliath, qu'il tua d'un coup de fronde, dans un combat singulier, victoire qui détermina la défaite des Philistins, David devint le favori et le gendre du roi Saül dont il calmait la mélancolie par les accords de sa harpe. Puis ayant excité sa jalousie, il dut s'enfuir dans le désert. Après la mort de Saül, il lui succéda, s'établit sur la montagne de Sion et fit de la ville la capitale de son royaume sous le nom de Jérusalem. Il y fit conduire l'arche sainte, et tandis qu'on la transportait sur un char, David dansait devant l'arche. La fin de son règne fut attristé par son adultère avec Bethsabée dont il fit périr le mari, par la révolte et la mort de son fils Absalon. Poète et prophète, il a laissé des psaumes d'une magnifique inspiration lyrique. V. PSAUMES.

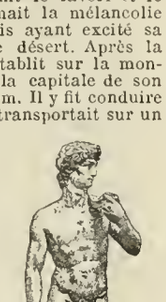
David, par Michel-Ange.

David vainqueur de Goliath, tableau du Guide (Louvre) ; — de Donatello (musée des Offices) ; — de Daniel de Volterre (Louvre), tableau à double face ; — *David,* tableau de Gustave Moreau (1878) ; — Statue colossale de Michel Ange au Palais-Vieux (Florence) ; — statue d'Ant. Mercié (1892).

David Ier, roi d'Ecosse, de 1124 à 1153 ; — DAVID II, fils de Robert Bruce, roi en 1329, mort prisonnier des Anglais en 1371.

David (Gérard), peintre primitif et miniaturiste flamand, né à Oudewaler, m. à Bruges (1460-1523). Il a laissé des œuvres d'un magnifique coloris et d'un fini merveilleux.

David (Jacques-Louis), célèbre peintre français, né à Paris, m. en exil à Bruxelles (1748-1825). Pendant la Révolution, la haute direction ou, pour mieux dire, la dictature des arts, lui fut confiée ; sous l'Empire, il fut le peintre de Napoléon. Citons de lui : *Bonaparte gravissant le Saint-Bernard,* le *Couronnement de Napoléon,* les *Sabines* et la magnifique ébauche du *Serment du Jeu de Paume.* Par la pureté classique de son dessin, il a réagi contre le maniérisme du XVIIIe siècle ; mais son école, par sa froideur doctrinaire, provoqua à son tour la révolution romantique.

Louis David.

David (Félicien), célèbre compositeur français, né à Cadenet, m. à Saint-Germain-en-Laye (1810-1876) ; auteur du *Désert,* de *Lalla-Rouck,* de la *Perle du Brésil,* etc. Musicien charmant, essentiellement original, à l'inspiration pleine de tendresse et de poésie.

Félicien David.

David (l'abbé Armand), missionnaire, naturaliste et voyageur français, né à Espelette, m. à Paris (1826-1900), explorateur de la Chine.

David d'Angers (Pierre-Jean), célèbre statuaire français, né à Angers, m. à Paris (1788-1856) ; auteur du fronton du Panthéon et d'un grand nombre de remarquables médaillons de grands hommes, en particulier cinq cents effigies modelées en cire et fondues en bronze, qui représentent toutes les illustrations de la première moitié du XIXe siècle. Il faut citer de lui une admirable statue de *Philopœmen,* et aussi de son *Armand Carrel.* David d'Angers est à la fois novateur, psychologue et moraliste. Son exécution est magistrale, et l'on remarque dans ses figures un modelé juste et ferme. Il fut exilé au Deux-Décembre.

David d'Angers.

David Copperfield, roman de Charles Dickens (1849), histoire d'un enfant abandonné qui, après mille cruelles vicissitudes, arrive au bonheur. C'est une sorte d'autobiographie romanesque, où l'auteur se place lui-même à côté de personnages réels.

davidique adj. Noble et inspiré comme le style du roi David.

davier [*vi-é*] n. m. (de *David,* n. pr.). Instrument employé pour arracher les dents sans appuyer sur l'os maxillaire ni sur les dents voisines. Barre de fer munie de crampons, pour saisir les pièces à forger. Outil dont le tonnelier se sert pour faire entrer les cerceaux. Outil de menuisier et de forgeron, formé d'une barre de fer armée d'une mâchoire mobile.

Davier.

Davila (Enrico Caterino), historien italien, né à Sacco, près de Padoue, tué à Saint-Michel, près de Vérone (1576-1631). D'abord page de Henri III, il entra ensuite au service de Venise. Il a laissé, en italien, une remarquable *Histoire des guerres civiles de la France* (1630).

Davillier [*li-é*] (Jean-Charles), collectionneur et historien français, né à Rouen, m. à Paris (1823-1883).

Davioud (Gabriel-Jean-Antoine), architecte français, né et m. à Paris (1823-1881). Il construisit notamment le palais du Trocadéro, les théâtres du Châtelet et le Lyrique (auj. théâtre Sarah Bernhart).

Davis [*viss*] (John), navigateur anglais, né à Sandridge, m. dans le détroit de Malacca (1550-1605). Il découvrit en 1585 le *détroit de Davis,* qui unit la mer de Baffin à l'Atlantique.

Davis (Jefferson), président des Etats confédérés pendant la guerre de Sécession, né dans le Kentucky, m. à la Nouvelle-Orléans (1808-1889).

Davos, comm. de Suisse (cant. des Grisons), dans la *vallée de Davos ;* 8.300 h. Station climatérique très fréquentée. Sanatoriums. On pratique à Davos les sports d'hiver (patinage, ski, luge, etc.), et des sportsmen du monde entier y fréquentent chaque hiver.

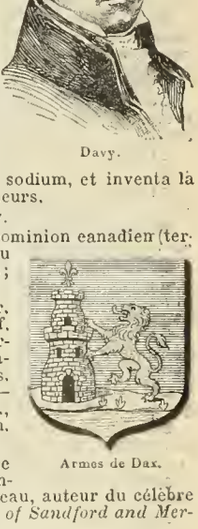
Davout.

Davout [*vou*] (Louis-Nicolas), duc d'Auerstædt, prince d'Eckmühl, maréchal de France, né à Annoux [Yonne] (1770-1823) ; Il battit à Auerstædt l'armée prussienne du duc de Brunswick, fut gouverneur du grand-duché de Varsovie et, en 1813, défendit brillamment Hambourg contre les Alliés par ses talents stratégiques et par l'austérité de son caractère, il a mérité d'être regardé comme un des meilleurs lieutenants de Napoléon.

Davus sum, non Œdipus (*Je suis Davus, et non pas Œdipe*), expression de Térence (*Andrienne* I, 2, 24). Davus est le type de l'esclave dévoué, mais un peu simple. Œdipe, au contraire, est le héros subtil, qui a deviné l'énigme du Sphinx.

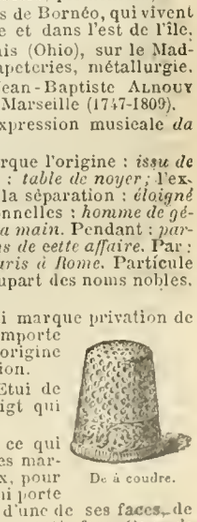
Davy.

Davy (Humphry), chimiste anglais, né à Penzance, m. à Genève (1778-1829). Il découvrit le potassium, le sodium, et inventa la lampe de sûreté pour les mineurs.

daw n. m. *Zool.* V. DAUW.

Dawson-City, v. du Dominion canadien (territoire du Yukon), au milieu de riches placers aurifères ; 25.000 h.

Dax [*daksse*], ch.-l. d'arr. (Landes), sur l'Adour. Ch. de f. M., à 52 kil. de Mont-de-Marsan ; 11.200 h. (*Dacquois*). Patrie de Borda, de Roger Ducos. Eaux et boues thermales. — L'arr. a 8 cant., 107 comm., 109.000 h. ; le cant. a 21 comm. et 27.160 h.

Armes de Dax.

Day (Thomas), philosophe moraliste anglais, né à Londres, disciple de J.-J. Rousseau, auteur du célèbre ouvrage d'éducation *History of Sandford and Merton* (1748-1789).

daya [*da-ia*] n. f. Dans le sud de l'Algérie, légère dépression de terrain où s'amassent les eaux des plateaux environnants et qui, par suite, s'entoure d'une végétation abondante de jujubiers, pistachiers, etc.

Dayaks, tribus indigènes de Bornéo, qui vivent principalement dans le centre et dans l'est de l'île.

Dayton, v. des Etats-Unis (Ohio), sur le Mad-River ; 70.000 h. Filatures, papeteries, métallurgie.

Dazincourt (Joseph-Jean-Baptiste ALBOUY de), comédien français, né à Marseille (1747-1809).

D. C., abréviation de l'expression musicale *da capo.*

de (lat. *de*) prép. qui marque l'origine : *issu de parents pauvres ;* la matière : *table de noyer ;* l'extraction : *charbon de terre ;* la séparation : *éloigné de sa mère ;* les qualités personnelles : *homme de génie.* Signifie Avec : *saluer de la main.* Pendant : *partir de nuit.* Touchant : *parlons de cette affaire.* Par : *aimé de tous.* Depuis : *de Paris à Rome.* Particule honorifique, qui précède la plupart des noms nobles. V. DU.

de, dè ou **dès,** préf. qui marque privation de l'état ou de l'action que comporte le mot auquel il est joint, l'origine ou le commencement de l'action.

dè n. m. (lat. *digitale*). Etui de métal, pour protéger le doigt qui pousse l'aiguille.

Dé à coudre.

dè n. m. (du lat. *datum,* ce qui est donné). Petit cube, à faces marquées de points, de un à six, pour jouer. *Dé pipé* ou *chargé,* dé qui porte un supplément de poids près d'une de ses faces, de façon à tomber plus souvent sur cette face. *Coup de*

dé ou *dés*, nombre de points amené en jetant des dés. *Fig.* Coup de hasard. *Avoir, tenir le dé*, avoir à jouer le coup qui va suivre. *Fig.* Diriger la discussion, y avoir la principale part. *Archit.* Pierre de forme cubique faisant partie d'un piédestal, ou servant à tout autre usage : *vase antique posé sur un dé.*

Dé à jouer.

dead-heat [*dèd-ît*] n. m. (angl. *dead*, morte, et *heat*, épreuve). *Turf.* Épreuve dans laquelle des chevaux arrivent tête à tête au poteau : *dead-heat pour la troisième place.*

Déak [*dèk*] (François), homme politique hongrois; né à Sotjor, m. à Budapest (1803-1876), le principal artisan de la constitution dualiste hongroise de 1866.

déakiste [*kis-te*] n. m. Partisan de Déak et du système dualiste.

Deal, v. maritime du comté de Kent (Angleterre); 9.000 h. Plage.

déalbation [*si-on*] n. f. (du lat. *dealbare*, supin *dealbatum*, blanchir). Passage à la couleur blanche.

déambulation [*an, si-on*] n. f. Action de déambuler; marche. (Peu us.)

déambulatoire [*an*] adj. Qui a rapport à la promenade. N. m. Nef qui tourne autour du chœur d'une église.

déambuler [*an-bu-lé*] v. n. (lat. *deambulare*). Se promener, marcher. (Peu us.)

De Amicis (Edmond), publiciste italien, né à Omeglia, m. à Bordighera (1846-1908). Il s'est fait connaître par de pittoresques récits de voyage, des romans brillants et variés.

de auditu, mots lat. signif *par ouï-dire* : *ne savoir une chose que de auditu.*

déauration [*ô-ra-si-on*] n. f. Action, art de dorer : *la déauration des métaux.*

Deauville, comm. du Calvados, arr. et à 12 kil. de Pont-l'Evêque, sur l'estuaire de la Touques; 3.360 h. Bains de mer très fréquentés (plage de sable.)

débâchage n. m. Action de débâcher.

débâcher [*ché*] v. a. Débarrasser un véhicule, une construction, etc., de la bâche qui les couvrait : *débâcher une voiture.*

débâclage ou **débâclement** [*man*] n. m. Action de débâcler : *débâclage d'un port.*

débâcle n. f. Rupture des glaces : *la débâcle polaire donne naissance à de formidables icebergs.* *Fig.* Renversement de fortune, déroute : *la retraite de Russie amena la débâcle du premier Empire.*

Débâcle (*la*) par E. Zola (1892). Dix-neuvième et avant-dernier volume de la série des Rougon-Macquart. L'idée générale du livre est dans l'opposition de deux personnages, Maurice et Jean, figures symboliques qui représentent : l'un la France du second Empire, lasse et corrompue, l'autre une France saine et vivace, travaillant à son relèvement par une saine énergie. Le livre contient de dramatiques récits d'épisodes de la guerre de 1870.

débâcler [*klé*] v. a. (de *de*, et *bâcler*). Ouvrir, débarrasser : *débâcler un port.* V. n. Se dit d'une rivière au moment du dégel : *la rivière débâcle.*

débâcleur n. m. Préposé au débâclage.

débadiner [*né*] v. n. *Jeu.* A l'impériale, démarquer les points acquis à la suite de certains avantages des adversaires.

débagouler [*lé*] v. n. (de *bagoa*). *Pop. et bas* Vomir. V. a. *Fig.* et *pop.* : *débagouler des injures.*

débagouleur, euse [*eu-ze*] n. m. *Pop.* et *bas.* Personne qui débagoule.

débâillonner [*bâ, ll* mll., *o-né*] v. a. Débarrasser d'un baillon.

déballage [*ba la-je*] n. m. Action de déballer. Commerce de marchandises vendues à bas prix dans une installation de passage. Cette installation. ANT. **Emballage.**

déballer [*ba-lé*] v. a. (préf. *dé*, et *balle*). Défaire, vider une balle, une caisse. Tirer de son emballage. ANT. **Emballer.**

déballeur [*ba-leur*] n. m. Marchand ambulant qui va de marché en marché exposer sa marchandise.

débandade n. f. (de *débander*) Action de se disperser : *la retraite devint une débandade. A la débandade* loc. adv. Confusément et sans ordre.

débandement [*man*] n. m. Action de se débander. (Peu us.)

débander [*dé*] v. a. (préf. *dé*, et *bande*). Oter une bande, un bandage : *débander une plaie.* Détendre : *débander un arc.* **Se débander** v. pr. Se disperser : *les troupes se débanderent.*

débanquage [*ka-je*] n. m. Action de débanquer.

débanquer [*ké*] v. a. (préf. *dé*, et *banc*). Débouiller de ses bancs une embarcation. V. n. Quitter un banc sur lequel on naviguait.

débanquer [*ké*] v. a. (préf. *dé*, et *banque*). Gagner au jeu tout l'argent que le banquier a devant lui.

débaptiser [*ba-ti-zé*] v. a. Changer le nom d'une personne ou d'une chose : *la Convention débaptisa un grand nombre de rues de Paris.*

débarbariser [*zé*] v. a. Faire sortir de l'état de barbarie : *débarbariser un peuple.*

débarbouillage [*bou, ll* mll.] n. m. Action de débarbouiller.

débarbouiller [*bou, ll* mll., *é*] v. a. Nettoyer, laver : *débarbouiller le visage, un tableau.* **Se débarbouiller** v. pr. Se laver le visage. *Fig.* et *fam.* Se tirer d'embarras.

débarbouilloir n. m. ou **débarbouilloire** [*bou, ll* mll.] n. f. *Fam.* Serviette pour se débarbouiller.

débarcadère n. m. (rad. *débarquer*). Jetée sur la mer ou sur un fleuve, pour le débarquement des marchandises, des voyageurs. Quai d'arrivée des chemins de fer. (Son corrélatif est EMBARCADÈRE.)

débardage n. m. Action de débarder.

débarder [*dé*] v. a. (de *dé*, et *bard*). Décharger à quai, Transporter le bois coupé hors du taillis, la pierre hors de la carrière.

débardeur n. et adj. m. Qui débarde. Personnage de carnaval, déguisé en ouvrier débardeur : large pantalon de velours, bourgeron entré dedans, avec ceinture rouge flottante, petit bonnet de police et perruque. (En ce sens, le fém. *débardeuse* est usité.)

Débardeur.

débaroniser ou **débaronniser** [*ro-ni-zé*] v. a. Priver du titre de baron ou de baronne.

débarquage [*ka-je*] n. m. Action de tirer d'une barque.

débarqué, e [*ké*] n. Sorti du navire; descendu de voiture. *Un nouveau débarqué*, personne arrivée nouvellement de son pays.

débarquement [*ke-man*] n. m. Action de débarquer. *Compagnie de débarquement*, partie de l'équipage d'un navire de guerre destinée à opérer à terre. ANT. **Embarquement.**

débarquer [*ké*] v. a. (de *dé*, et *barque*). Enlever d'un navire, d'un bateau, d'un wagon : *débarquer des marchandises. Fig.* : *débarquer un collègue gênant.* V. n. Sortir d'un navire, d'un wagon; descendre à terre : *il débarqua à Brest.* N. m. Le moment même du débarquement : *se trouver au débarquer.* ANT. **Embarquer.**

débarrage [*ba-ra-je*] n. m. Action de débarrer une étoffe.

débarras [*ba-ra*] n. m. Délivrance de ce qui embarrassait. Lieu où l'on met les objets encombrants : *cabinet qui sert de débarras.* ANT. **Embarras.**

débarrasser [*ba-ra-sé*] v. a. Enlever ce qui embarrasse : *débarrasser une porte.* Tirer d'embarras. ANT. **Embarrasser.**

débarrer [*ba-ré*] v. a. Oter la barre de : *débarrer la porte. Débarrer une étoffe*, en enlever les barres produites par l'inégalité de teinture.

débarreur, euse [*ba-rear, eu-ze*] n. Personne qui débarre les étoffes.

débarricader [*ba-ri-ka-dé*] v. a. Débarrasser de ses barricades.

débassaire [*ba-sé-re*] n. f. Nom vulgaire d'une variété de mésange.

débastillement [*bas-ti, ll* mll.. *e-man*] n. m. Action de débastiller.

débastiller [*bas-ti, ll* mll., *é*] v. a. Faire sortir de la Bastille.

débat [*ba*] n. m. Différend, contestation : *trancher un débat.* Pl. Discussions politiques : *les débats de la Chambre.* Partie de l'instruction judiciaire qui est publique : *sauvre les débats d'un procès.*

Débats (*Journal des*), feuille quotidienne, fondée en 1789 : ce journal défend la politique républicaine libérale. Il publie des articles littéraires, signés des meilleurs écrivains.

Debat-Ponsan (Edouard-Bernard), peintre français d'histoire et de portraits, né à Toulouse en 1847.

débatelage n. m. Déchargement d'un bateau.

débâteler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant un *e* muet : *je débatelle.*) Retirer d'un bateau.

débâter [*té*] v. a. Oter le bât : *débâter un âne*

débâtir v. a. Démolir. Démonter, découdre : *débâtir une robe.*

débattable [*ba-ta-ble*] adj. Qui peut être débattu.

débattement [*ba-te-man*] n. m. Action de se débattre.

débattre v. a. (préf. *dé*, et *battre*. — Se conj. comme *battre.*) Discuter : *débattre une question.* **Se débattre** v. pr. Etre débattu. Faire des efforts pour résister ou se dégager.

débauchage [*bô*] n. m. Action de faire abandonner son travail, son poste, à un ouvrier, etc.

débauche [*bô che*] n. f. Excès dans le boire et le manger. Dérèglement dans les mœurs; incontinence outrée. Excès, abus : *faire une débauche d'esprit.* ANT. **Sagesse, vertu.**

débauché [*bô*], **e** n. et adj. Personne livrée à la débauche : *Alcibiade était le plus élégant débauché d'Athènes.* ANT. **Rangé, sage, vertueux.**

Débauché (*la Carrière du*), suite de huit tableaux de W. Hogarth, popularisés par les estampes qu'en a données Hogarth lui-même.

débauchée [*bô-ché*] n. f. *Mar.* Retraite des ouvriers des chantiers et arsenaux à la fin de leur journée.

débauchement [*bô-che-man*] n. m. Syn. de DÉBAUCHAGE.

débaucher [*bô-ché*] v. a. (préf. *dé*, et vx fr. *bauche*, lieu de travail). Jeter dans la débauche : *débaucher une femme.* Corrompre. Engager une personne à quitter son travail, son poste : *grévistes qui débauchent les ouvriers d'un chantier.*

débaucheur, euse [*bô, eu-ze*] n. Qui en débauche un autre. (Peu us.)

Debay (Jean-Baptiste-Joseph), sculpteur, né à Malines, m. à Paris (1779-1863); ses œuvres ont de la noblesse et de l'originalité. — Il eut pour fils deux artistes : JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, sculpteur, né à Nantes, m. à Paris (1802-1862), et AUGUSTE-HYACINTHE, sculpteur et peintre, né à Nantes, m. à Paris (1804-1865).

débaver [*vé*] v. a. Débarrasser les cocons de la soie folle.

débavure n. f. Bave ou soie folle retirée des cocons.

debellare superbos, mots lat. signif. : *dompter les superbes.* Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. VI, v. 853). Les Romains voulaient paraître cléments et modérés après la victoire d'Enée. V. PARCERE SUBJECTIS.

débeller [*bèl-lé*] v. a. (lat. *debellare*). Combattre victorieusement : *débeller ses ennemis.* (Vx.)

debemur morti nos nostraque mots lat. signif. *Nous sommes destinés à la mort, nous et tout ce qui nous appartient.* Commencement d'un vers d'Horace (*Art poétique*, 63). Le poète, comparant les langues, dont les termes se renouvellent, aux arbres dont les feuilles tombent périodiquement, est amené à songer aux hommes, à la brièveté de leur vie et de ce qui les touche.

débet [*bè*] n. m. (m. lat. signif. *il doit*). Ce qui reste dû sur un compte arrêté. Pl. des *débets.*

— ENCYCL. *Acte enregistré en débet.* On nomme ainsi un acte qui est soumis à la formalité de l'enregistrement, sans que le payement des droits soit présentement perçu. Il reste dû, et il n'est exigible que si certaines conditions viennent à se réaliser. Tels sont les actes de procédure criminelle.

— *Comptab. publ.* Aucune remise totale ou partielle de débet ne peut être accordée à titre gracieux que par décret, sur le rapport du ministre liquidateur et sur l'avis du ministre des finances.

débiffer [*bi-fé*] v. a. Altérer, décomposer : *figure débiffée.*

débile adj. (lat. *debilis*). Qui manque de forces; faible : *le grand air est salutaire aux enfants débiles.* ANT. **Fort, robuste, vigoureux.**

débilement [*man*] adv. D'une manière débile.

débilitant [*tan*], **e** adj. Qui débilite : *le climat tropical est débilitant.* N. m. Remède débilitant. ANT. **Fortifiant, réconfortant, tonique.**

débilitation [*si-on*] n. f. (de *débile*). Affaiblissement accidentel. (Peu us.)

débilité n. f. (de *débile*). Grande faiblesse. Epuisement. ANT. **Verdeur, vigueur.**

— ENCYCL. Le mot *débilité* est à peu près l'équivalent de l'expression *misère physiologique.* On l'observe dans la vieillesse, à la suite de maladies, de fatigues, ou comme conséquence d'une mauvaise hygiène alimentaire. Le traitement consiste en toniques et en antispasmodiques. La *débilité congénitale* exige la couveuse artificielle.

débiliter [*té*] v. a. (de *débilité*). Affaiblir : *l'alcool débilite les buveurs.* **Se débiliter** v. pr. S'affaiblir. ANT. **Conforter, réconforter, restaurer.**

débillage [*bi, ll* mll.] n. m. Action de débiller.

débillardement [*bi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de débillarder.

débillarder [*bi, ll* mll., *dé*] v. a. Tailler une pièce de bois en enlevant les arêtes.

débiller [*bi, ll* mll., *é*] v. a. (préf. *dé*, et *bille*). Dételer un cheval qui tire un bateau de halage.

débinage n. m. *Pop.* Action de débiner.

débine n. f. *Pop.* Etat misérable et piteux.

débiner [*né*] v. a. *Pop.* Dénigrer.

débineur, euse [*eu-ze*] n. *Pop.* Celui, celle qui débine.

débirentier [*ran ti-é*] n. m. (de *débit, et rentier*). Celui qui doit une rente. (Vx.) ANT. **Crédirentier.**

débit [*bi*] n. m. Vente; vente prompte : *marchandise d'un débit facile.* Vente en détail : *débit de tabac.* Manière de débiter le bois suivant l'usage qu'on veut en faire. (En ce sens, on dit aussi DÉBITAGE.) Quantité de liquide, de gaz, d'électricité fournie par une source quelconque dans l'unité de temps. *Fig.* Manière de lire, de réciter : *avoir le débit facile. Comm.* Somme, chose due. Page du grand livre où sont portés les articles fournis, les sommes payées à quelqu'un.

— *Débit de boissons.* V. BOISSON.

— *Débit de tabac.* V. TABAC.

débitable adj. Qui peut être débité.

débitage n. m. Action de débiter les bois suivant l'usage particulier auquel ils sont destinés. Action de débiter la pierre.

— ENCYCL. Le débitage des bois s'opère de trois manières différentes : à la scie, au coin, et à la hache. Le premier mode s'appelle *grand débit*, et les deux autres *petit débit.* Les méthodes de débit varient suivant l'emploi qu'on veut faire du bois.

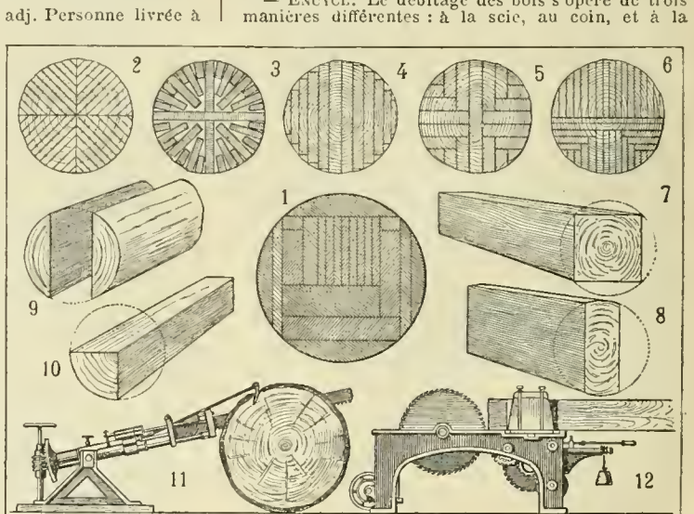

DÉBITAGE DU BOIS : 1. Débitage d'un tronc d'arbre. — 2. Débit hollandais. — 3. Sciage sur mailles. — 4. Débit parallèle. — 5. Débit hollandais ou théorique. — 6. Sciage sur mailles. — 7. Tronc équarri. — 8. Plateau de cœur. — 9. Dosses. — 10. Quartier de tronc. — 11. Scie à tronçonner. — 12. Scie circulaire.

débitant [*tan*], **e** n. Qui vend au détail.

débite n. f. Vente de papiers timbrés, de timbres-poste, etc.

débiter [*té*] v. a. Vendre; vendre au détail : *débiter du vin.* Vendre promptement et facilement. Détailler, exploiter le bois, le réduire en planches, en madriers, etc. Fournir une quantité de liquide, de gaz, d'électricité, etc., en un temps donné. *Fig.*

Réciter, déclamer : *débiter un rôle.* Dire : *débiter des mensonges.*

débiter [*té*] v. a. Porter un article au débit d'un compte : *on débite le négociant de tout ce qu'il reçoit, on le crédite de tout ce qu'il donne.*

débiteur, euse [*eu-ze*] n. Qui dit, qui raconte : *débiteur de nouvelles.*

débiteur, trice n. Personne qui doit. Adjectiv. *Compte débiteur,* qui se trouve au débit. *Abusiv.* pour *débitant (e),* Personne qui dans un magasin conduit les clients à la caisse, pour qu'ils y soldent ce qu'ils doivent. ANT. **Créancier, créditeur.**

— ENCYCL. *Dr.* Le débiteur qui a, pour se libérer, un certain laps de temps ou terme, ne peut être contraint de payer avant l'échéance (d'où le brocard, d'ailleurs inexact : *qui a terme ne doit rien*), à moins qu'il n'ait diminué les garanties données au créancier ou qu'il ne soit déclaré en faillite.

S'il ne peut payer à l'échéance, il demande des délais, soit au créancier (*atermoiement*), soit au tribunal (*terme* ou *délai de grâce*). Il peut échapper aux poursuites de ses créanciers par la faillite ou la liquidation judiciaire en matière commerciale, par la cession de biens à son débiteur en matière civile.

débitif, ive adj. Qui doit être débité. Qui figure au débit.

débitter [*bi-té*] v. a. (préf. *dé,* et *bitte*). *Mar.* Dérouler de dessus la bitte : *débitter le câble.*

débituminisation [*za-si-on*] n. f. Action de débituminiser : *la débituminisation du coke.*

débituminiser [*zé*] v. a. Dépouiller de bitume : *on débituminise le charbon de terre pour le convertir en coke.*

déblai [*blè*] n. m. Enlèvement de terres pour niveler ou baisser le sol. Pl. Les terres elles-mêmes. ANT. **Remblai.**

déblanchi n. m. Action de déblanchir une cuve à indigo.

déblanchir v. a. Faire disparaître le blanc. Enlever la croûte d'oxyde sur un métal en fusion. Détacher la pièce de monnaie de la matrice. Epuiser toute la couleur bleue contenue dans une cuve d'indigo.

déblatération [*si-on*] n. f. Action de déblatérer : paroles violentes et injurieuses.

déblatérer [*ré*] v. a. (du lat. *deblaterare,* bavarder. — Se conj. comme *accélérer.*) Débiter, déclamer violemment : *déblatérer des sottises.* Absolum. *déblatérer contre quelqu'un.*

déblaver [*vé*] v. a. (du préf. *dé,* et du lat. *bladum,* blé). Couper et enlever les blés de. ANT. **Emblaver.**

déblayement [*blé-ie-man*] ou **déblaiement** [*blè-man*] n. m. Action de déblayer.

déblayer [*blé-i-é*] v. a. (préf. *dé,* et *blé,* anciennem., débarrasser une terre du blé. — Se conj. comme *balayer.*) Débarrasser de ce qui encombre : *déblayer une cour.* Fig. *Déblayer le terrain,* aplanir d'avance les difficultés. *Théâtr.* Débiter très vite les parties peu importantes d'un rôle pour en faire mieux valoir les parties essentielles. ANT. **Remblayer.**

déblure n. f. Blé coupé, mais non enlevé.

déblocage n. m. Action de débloquer.

débloquement [*ke-man*] n. m. Action de débloquer une place, un port. Syn. DÉBLOCUS.

débloquer [*ké*] v. a. Obliger l'ennemi à lever un blocus : *l'armée gauloise ne put débloquer Alésia. Impr.* Remplacer les lettres bloquées par celles qui conviennent. ANT. **Bloquer.**

déboire n. m. Mauvais goût qui reste d'une liqueur, après qu'on l'a bue. *Fig.* Chagrin, désagrément, mortification.

déboisement [*ze-man*] n. m. Action de déboiser. Le résultat : *le déboisement des montagnes a favorisé la formation des torrents.*

— ENCYCL. Le déboisement présente des inconvénients graves, au point de vue de la météorologie et des crues de rivières, qui prennent, dans les régions déboisées, un caractère torrentiel. L'ancien régime avait soumis les propriétaires au système des aménagements et des réserves suivi pour les forêts domaniales, mais ce système a été abandonné à la Révolution, au grand dommage de régions comme les Pyrénées ou les Alpes, dans lesquelles le développement des torrents s'est accentué. On a essayé, depuis, de remédier à cette situation fâcheuse, en favorisant, par la loi du 4 avril 1882, le reboisement des zones montagneuses menacées. V. REBOISEMENT.

déboiser [*zé*] v. a. Arracher les bois d'un terrain : *les Pyrénées ont été inconsidérément déboisées.*

déboiseuse [*zeu-ze*] n. f. Charrue permettant de cultiver le sol d'un bois défriché.

déboîtage n. m. Action de déboîter. Action de retirer un livre de la reliure.

déboîtement [*man*] n. m. Déplacement d'un os hors de son articulation. Luxation.

déboîter [*té*] v. a. Oter de sa place un objet encastré dans un autre. Disloquer : *déboîter l'épaule.* ANT. **Emboîter, assembler, emmancher.**

débomber [*bon-bé*] v. a. Aplanir sur une forme : *débomber un chapeau.*

débomboir [*bon*] n. m. Forme pour débomber les chapeaux.

débonder [*dé*] v. a. Oter la bonde. V. n. Sortir subitement à flots : *lac qui a débondé.*

débondonnement [*do-ne-man*] n. m. Action de débondonner.

débondonner [*do-né*] v. a. Oter le bondon.

débondonnoir [*do-noir*] ou **débondoir** n. m. Instrument pour enlever la bonde d'un tonneau.

débonnaire [*bo-nè-re*] adj. (de *bon,* et *aire,* disposition). Doux jusqu'à la faiblesse : *père débonnaire.* ANT. **Cruel, dur, méchant.**

débonnairement [*bo-nè-re-man*] adv. Avec une bonté qui tient de la faiblesse.

débonnaireté [*bo-nè*] n. f. Bonté poussée jusqu'à la faiblesse. ANT. **Méchanceté, cruauté.**

débonneter [*bo-ne-té*] v. a. Débarrasser de son bonnet. *Milit. Débonneter une fusée,* enlever ou crever le papier qui couvre l'amorce. *Fruit débonneté,* qui a perdu le calice séché resté jusque-là adhérent.

déboqueter [*ke-té*] v. a. Dégarnir un pilotis des planches dont il était environné.

Déborah, prophétesse et juge d'Israël (XIIIe s. av. J.-C.). Elle assista à la victoire des Israélites, à la tête desquels était Barac, sur les Chananéens, commandés par Sisara, et la célébra dans un cantique fameux. (*Bible.*)

débord [*bor*] n. m. Ecoulement considérable : *débord d'humeurs.* Doublure formant passepoil. Partie d'une monnaie qui se trouve en dehors du cordon de la légende. Partie d'une route bordée par un pavage.

débordant [*dan*], **e** adj. Qui déborde. *Fig.* Qui ne peut se contenir : *enthousiasme débordant.*

débordé, e adj. Déchaîné, dissolu. Qui ne peut suffire à une tâche : *être débordé de travail.*

débordement [*man*] n. m. Action d'une rivière qui sort de son lit : *les débordements de la Loire ont été enrayés par des digues. Fig.* Excès, débauche : *Messaline se rendit célèbre par ses débordements.* Profusion : *débordement d'injures.*

déborder [*dé*] v. n. Dépasser les bords : *la rivière a débordé* ou *est débordée,* selon qu'on veut marquer l'action ou l'état. S'écouler en grande quantité : *bile qui déborde.* V. a. Oter la bordure : *déborder un chapeau.* Dépasser le bord : *pierre qui déborde le mur. Déborder une embarcation,* empêcher qu'elle ne frotte contre un navire. *Fig.* Envahir complètement : *la politique nous déborde.* Dépasser, surpasser : *homme d'Etat débordé par les événements.*

débordeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui coupe la laine des peaux d'agneaux.

débordoir n. m. Plane recourbée de tonnelier ou de plombier, munie d'un manche à chaque extrémité.

débosquage [*bos-ka-je*] n. m. (du préf. *dé,* et du lat. *boscus,* bois). Transport hors d'une forêt du bois coupé.

débosseler [*bo-se-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je débosselle.*) Supprimer les bosses. ANT. **Bosseler.**

débosser [*bo-sé*] v. a. *Mar.* Enlever les bosses.

débotté ou **débotter** [*bo-té*] n. m. L'instant où l'on ôte les bottes, le moment de l'arrivée : *se trouver au débotté* ou *débotter.*

débotter [*bo-té*] v. a. Tirer les bottes.

débouché n. m. Extrémité d'un défilé, d'une route, etc. : *Lyon est au débouché des principales routes des Alpes.* Moyen d'arriver. *Fig.* Placement de marchandises : *les colonies assurent des débouchés naturels à l'industrie de la métropole.*

— ENCYCL. *Econ. polit.* Les besoins créent les débouchés, et ceux-ci absorbent une quantité d'autant plus considérable de produits que les perfectionnements apportés à la production ont pour conséquence un abaissement des prix. Mais, bien entendu, la surproduction entraîne l'engorgement des débouchés et, par suite, des crises commerciales.

débouchement [*man*] ou **débouchage** n. m. Action de déboucher. Syn. de DÉBOUCHÉ.

déboucher [*ché*] v. a. Oter ce qui bouche : *déboucher une bouteille.* V. n. Sortir d'un endroit resserré. Se jeter dans, en parlant d'un fleuve, d'une rivière, etc. : *la Saône débouche dans le Rhône à Lyon.* ANT. **Boucher.**

débouchoir n. m. Celui qui débouche.

débouchoir n. m. Instrument qui sert à déboucher. Bâton qui sert à débarrasser le soc de la charrue de la terre qui l'encrasse. Outil de lapidaire. Appareil pour déboucher les fusées d'obus.

débouchure n. f. Ce qu'on retire en débouchant.

déboucler [*klé*] v. a. Dégager l'ardillon d'une boucle. Défaire une boucle. ANT. **Boucler.**

débouilli [*bou, ll* mll.] ou **débouillissage** [*bou, ll* mll., *i-sa-je*] ou **débouillage** [*bou, ll* mll.] n. m. Immersion dans l'eau bouillante d'une étoffe pour en éprouver la teinture.

débouillir [*bou, ll* mll.] v. a. Soumettre une étoffe à l'opération du débouilli.

déboulé ou **débouler** [*lé*] n. m. Action de débouler : *tirer un lièvre au déboulé.*

débouler [*lé*] v. n. (préf. *dé,* et *bouler*). Rouler du haut en bas comme une boule. Partir à l'improviste devant le chasseur, en parlant du lièvre et du lapin : *un lapin déboulant du clapier.*

déboulonnement [*lo-ne-man*] ou **déboulonnage** [*lo-na-je*] n. m. Action de déboulonner.

déboulonner [*lo-né*] v. a. Démonter ce qui était boulonné. *Fig.* : *déboulonner une réputation.*

déboulonneur, euse [*lo-neur, eu-ze*] n. Personne qui déboulonne.

débouquement [*ke-man*] n. m. Action de débouquer. Canal, détroit, passage entre deux îles.

débouquer [*ké*] v. n. (préf. *dé,* et *bouque*). Sortir d'un détroit, d'un canal.

débourbage n. m. Action de débourber.

débourber [*bé*] v. a. Oter la bourbe, tirer de la bourbe. Enlever à un poisson le goût de la bourbe. *Débourber du minerai,* le séparer de la boue. *Fig.* Tirer d'embarras. (Peu us.) ANT. **Embourber.**

débourbeur n. m. Ouvrier qui débourbe des minerais. Appareil pour séparer les lies du moût.

débourgeoiser [*joi-zé*] v. a. Changer les façons bourgeoises de : *débourgeoiser un artiste.*

débourrage [*bou-ra-je*] n. m. Nettoyage des dents des cardes. Bourre et déchets provenant du travail de la laine. Opération qui a pour but de faire tomber les poils d'une peau que l'on veut tanner.

débourrement [*bou-re-man*] n. m. Epanouissement des bourres des arbres.

débourrer [*bou-ré*] v. a. Oter la bourre. Vider une pipe de son tabac. ANT. **Bourrer.**

débourreur, euse [*bou-reur, eu-ze*] n. Personne, machine qui débourre une carde.

débourroir [*bou-roir*] n. m. Crochet de bourrelier, pour enlever la vieille bourre des colliers.

débourrure [*bou-ru-re*] n. f. Déchet de laine qui provient du débourrage des cardes.

débours [*bour*] n. m. Argent avancé (s'emploie surtout au plur.) : *rentrer dans ses débours.*

déboursé n. m. Syn. de DÉBOURS.

déboursement [*man*] n. m. Action de débourser. ANT. **Remboursement.**

débourser [*sé*] v. a. Tirer de sa bourse, de sa caisse, pour faire un payement. ANT. **Embourser.**

debout [*bou*] adv. (de *de,* et *bout*). Sur pied, sur les pieds. Hors du lit, levé : *Vespasien voulut mourir debout.* Vivant, encore existant. *Mar. Avoir le vent debout,* tout à fait contraire à la direction qu'on veut suivre. Interj. *Debout!* il est temps de se lever. *Fig. Mettre debout,* établir, mener à bien. ANT. **Couché, assis.**

débouté n. m. *Procéd.* Rejet d'une demande faite en justice : *un débouté d'opposition.*

déboutement [*man*] n. m. Action de débouter.

débouter [*té*] v. a. (de *dé,* et *bouter*). *Procéd.* Déclarer par arrêt une personne déchue de sa demande en justice : *débouter un plaideur de son appel.*

déboutonner [*to-né*] v. a. Faire sortir des boutons de leurs boutonnières. *Fam. Rire, manger à ventre déboutonné,* avec excès, à satiété. **Se déboutonner** v. pr. Défaire ses boutons. *Fig.* et *fam.* Dire tout ce qu'on pense. ANT. **Boutonner.**

Debove (Maurice-Georges), médecin français, né à Paris en 1845, doyen de la Faculté de médecine. On lui doit des travaux sur les maladies nerveuses, la phtisie, l'alcoolisme, etc.

débraillé, e [*bra, ll* mll., *é*] adj. Personne dont les vêtements sont en désordre : *un bohème débraillé.* N. m. Mise trop négligée.

débrailler [*bra, ll* mll., *é* v. a. (préf. *dé,* et anc. franç. *brail,* ceinturon). Ouvrir, écarter, déranger les vêtements. **Se débrailler** v. pr. Se découvrir, déboutonner, détacher ses vêtements.

débraisage [*brè-za-je*] ou **débraisement** [*brè-ze-man*] n. m. Action de débraiser.

débraiser [*bré-zé*] v. a. Oter la braise d'un four.

Debraux [*brô*] (Paul-Emile), poète et chansonnier populaire français, né à Ancerville (Meuse), m. à Paris (1796-1831); auteur de *Fanfan la Tulipe.*

Debray (Henri), chimiste français, né à Amiens, m. à Paris (1827-1888); collaborateur et continuateur de Sainte-Claire Deville dans ses travaux sur l'aluminium, la dissociation, etc.

débrayage [*bré-ia-je*] n. m. Action de débrayer. (On dit aussi DÉSEMBRAYAGE.)

débrayage [*brè-ia-je*] n. m. Action de faire disparaître un enduit de brai recouvrant un objet.

débrayer [*bre-i-é*] v. a. (de *dé,* et *embrayer.* — Se conj. comme *balayer.*) Retirer la communication qui unissait l'arbre moteur à un arbre secondaire, à une poulie, à un outil, à un train d'outils. (On dit aussi DÉSEMBRAYER.)

débrayer [*bré-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Enlever un enduit de brai recouvrant un objet.

débrayeur [*brè-ieur*] n. m. Mécanisme qui opère le débrayage.

Debreczin, v. de Hongrie, surnommée *la Rome calviniste hongroise*; 72.000 h. Evêché réformé. Agriculture, élevage.

débredouiller [*ll* mll., *é*] v. a. Au trictrac, empêcher que l'adversaire ne puisse gagner partie double ou quadruple.

Debret (Jean-Baptiste), peintre d'histoire, né et m. à Paris (1768-1848). — Son frère FRANÇOIS, né à Paris, m. à Saint-Cloud (1777-1850) fut architecte, c'est lui qui jeta la fondation du palais de l'école des Beaux-Arts.

débricoler [*lé*] v. a. Débarrasser de la bricole.

débridée [*dé*] n. f. Courte halte, où l'on ne fait que débrider son cheval.

débridement [*man*] n. m. Action de débrider : *le débridement d'une plaie.*

débrider [*dé*] v. a. Oter la bride à une bête de somme : *débrider un cheval. Chir.* Inciser les brides ou les tissus qui étranglent un organe. *Débrider une plaie,* en inciser les bords pour permettre au pus de s'écouler. *Sans débrider,* sans interruption.

débrideur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui débride un cheval. *Fam.* Personne qui expédie lestement ce qu'elle fait.

débrillanter [*bri, ll* mll., *té*] v. a. Oter le brillant de : *débrillanter une dorure.*

débris [*bri*] n. m. (préf. *dé,* et *bris.* — S'emploie surtout au plur.) Restes d'une chose brisée, détruite en grande partie : *il ne reste que des débris de ce qui fut Ninive.* Restes d'un repas : *manger les débris d'un pâté.*

ALLUS. LITT. :

Et ces deux grands débris se consolaient entre eux,

vers de Delille (*Les Jardins,* chant IV.) Le poète y fait allusion à Marius assis sur les ruines de Carthage; mais les applications de cet alexandrin sont toujours plaisantes.

débrochage n. m. Action de débrocher.

débrocher [*ché*] v. a. Retirer de la broche. Défaire la brochure (d'un livre).

Debrosse (Salomon). V. BROSSE (DE).

débrouillable [*brou, ll* mll.] adj. Qui peut être débrouillé : *intrigue malaisément débrouillable.*

débrouillard [*brou, ll* mll., *ar*], **e** adj. et n. *Fam.* Qui se tire facilement d'affaire, d'embarras : *le troupier français est débrouillard.*

débrouillement [*brou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de débrouiller. (Peu us.)

débrouiller [*brou, ll* mll., *é*] v. a. Démêler : *débrouiller du fil.* Remettre en ordre : *débrouiller des papiers. Fig.* Eclaircir : *débrouiller une intrigue.* **Se débrouiller** v. pr. *Fam.* Se tirer d'affaire. ANT. **Embrouiller.**

débrouilleur, euse [*brou, ll* mll., *eu-ze*] n. Celui, celle qui débrouille. (Peu us.)

débroussaillement [*brou-sa, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de débroussailler.

débroussailler [*brou-sa, ll* mll., *é*] v. a. Arracher les broussailles de : *débroussailler un sentier.*

débroussailleur [*brou-sa, ll* mll., *eur*] n. et adj. m. Ouvrier qui débroussaille.

débrûler [*lé*] v. a. Faire l'opération inverse de la combustion; désoxygéner. (Peu us.)

débrutir v. a. (de *dé,* et *brut*). Dégrossir : *débrutir un diamant.*

débrutissement [*ti-se-man*] n. m. Action de débrutir : *le débrutissement des glaces.*

Debry (Jean-Antoine), homme politique français, né à Verviers (1760-1834), conventionnel, pléni-

potentiaire à Rastadt, préfet de l'Empire. Il voulait, après le 10 août, former un corps de 1.200 *tyrannicides* pour attaquer jusque sur leur trône les rois coalisés contre la France.

débucher [*ché*] v. n. (préf. *dé*, et *bûche*). Sortir du bois, en parlant d'une bête fauve. V. a. Faire débucher : *débucher un dix-cors*. N. m. Moment où la bête débuche. Sonnerie de trompe pour en avertir.

Debucourt (Philibert-Louis), peintre et graveur français, né à Paris, m. à Belleville (1755-1832) ; auteur de curieux tableaux de genre, de gravures à la manière noire et à l'aqua-tinta.

Deburau (Gaspard), mime célèbre, né à Neukolin [Bohême], m. à Paris (1796-1846), qui créa sur la scène populaire des Funambules le type de *Pierrot*. — Son fils CHARLES, né à Paris, m. à Bordeaux (1829-1873), fut aussi un mime de mérite.

débuscable [*bus-ka-ble*] adj. Qui peut être débusqué : *ennemi débuscable*.

débusquement [*bus-ke-man*] n. m. Action de débusquer.

débusquer [*bus-ké*] v. a. (autre forme de DÉBUCHER). Chasser quelqu'un d'un poste avantageux : *débusquer l'ennemi d'un village*. Faire sortir du bois, du gîte, etc. : *débusquer un lièvre*. ANT. **Embusquer.**

débusquer [*bus-ké*] v. a. (préf. *dé*, et *busc*). Oter les buscs : *débusquer une robe*.

Debussy (Achille-*Claude*), compositeur français, né à Saint-Germain-en-Laye, en 1862, auteur de *Mélodies* et d'un drame lyrique *Pelléas et Mélisande* ; etc.

début [*bu*] n. m. (de *débuter*). Premier coup, à certains jeux. *Fig.* Premiers pas dans une carrière : *faire ses débuts dans la diplomatie*. Commencement d'une affaire, d'un discours. ANT. **Clôture, fin.**

débutant [*tan*], **e** n. et adj. Qui débute dans une carrière : *il faut encourager les débutants*.

débuter [*té*] v. n. (préf. *dé*, et *but*). Jouer le premier à certains jeux. Faire les premiers pas dans une carrière, les premières démarches dans une entreprise. Jouer la première fois ou à titre d'essai, sur un théâtre. V. a. *Jeu*. Oter du but. ANT. **Clôturer.**

déc. Abrév. de *décime*.

déca (du gr. *deka*, dix) préf. qui indique la multiplication par dix, dans les noms des mesures.

deçà prép. De ce côté-ci. *Decà et delà* loc. adv. De côté et d'autre. *Par deçà, en deçà, au deçà*, loc. adv. et prép. De ce côté-ci. ANT. **Delà.**

décabillotter [*bi, ll* mll., *o-té*] v. a. *Mar*. Enlever le cabillot qui réunit deux cordages.

décachetable adj. Qui peut être décacheté.

décachetage n. m. Action de décacheter, en parlant des lettres. (On dit aussi DÉCACHÈTEMENT.) ANT. **Cachetage.**

décacheter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je décachette*.) Ouvrir ce qui est cacheté : *décacheter une lettre*. ANT. **Cacheter.**

décachorde [*kor-de*] ou **decacorde** (du gr. *deka*, dix, et *khordé*, corde) n. m. Instrument ancien de l'école des harpes simples, et monté de dix cordes.

décadactyle adj. En T. de zool., Qui a dix doigts.

décadaire [*dé-re*] adj. Qui se rapporte aux décades du calendrier républicain.

décade n. f. (gr. *dekas, ados*). Dizaine. Espace de dix jours, dans le calendrier républicain. Partie d'un ouvrage composé de dix chapitres ou livres : *les décades de Tite-Live*.

Décades (les), de Tite-Live, histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la mort de Drusus, petit-fils d'Auguste ; 35 livres seulement sur 142 sont parvenus jusqu'à nous, avec des fragments.

décadenasser [*na-sé*] v. a. Enlever le cadenas de : *décadenasser une malle*.

décadence [*dan-se*] n. f. (du préf. *dé*, et du lat. *cadere*, tomber). Commencement de la ruine, de la dégradation : *la décadence de l'empire de Charlemagne suivit de près sa mort*. ANT. **Progrès.**

Décadence et chute de l'Empire romain (*des Antonins au* XIVe *s.*), par Gibbon (1776-1787) ; ouvrage où l'on trouve une grande fécondité de vues.

décadent [*dan*], **e** adj. Qui est en décadence : *une monarchie décadente*. N. m. pl. S'est dit, à la fin du XIXe siècle, d'artistes ou littérateurs qui se plaisaient dans les extrêmes raffinements du symbolisme. S. un *décadent*.

décadentisme [*dan-tis-me*] n. m. Qualités, manière d'être des décadents.

décadi n. m. (du préf. *déca*, et du lat. *dies* jour). Dixième jour de la décade, dans l'année républicaine.

décaèdre n. m. (du préf. *déca*, et du gr. *edra*, face). Solide à dix bases ou faces.

Decaen [*kan*] (Charles-Mathieu-Isidore), général français, né à Caen, m. à Ermont (1769-1832). Il administra avec une grande habileté les possessions françaises de l'Océan Indien de 1804 à 1811. — Son fils, CLAUDE-THÉODORE, général de division né à Utrecht, m. à Metz (1811-1870), fut mortellement blessé à Borny.

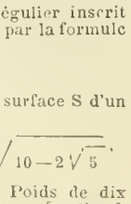
Décagone.

décagonal, e, aux adj. Qui tient du décagone. Qui a pour base un décagone : *prisme décagonal*.

décagone n. m. (du préf. *déca*, et du gr. *gônia*, angle). Figure à dix angles et dix côtés.

— ENCYCL. On démontre, en géométrie, que le côté *c* du décagone régulier inscrit dans un cercle de rayon R est donné par la formule

$$c = \frac{R}{2}\left(\sqrt{5} - 1\right).$$

On en déduit, pour l'apothème *a* et la surface S d'un tel polygone, les relations :

$$a = \frac{R}{4}\sqrt{10 + 2\sqrt{5}} \qquad S = \frac{5R^2}{4}\sqrt{10 - 2\sqrt{5}}.$$

décagramme [*gra-me*] n. m. Poids de dix grammes. (S'abrège en *dag.*) V. MÉTRIQUE [*système*].

décagyne [*ji-ne*] adj. (du préf. *déca*, et du gr. *gunê*, femelle). Qui a dix pistils ou organes femelles.

décailler [*ka, ll* mll., *é*] v. a. Ramener à l'état liquide en parlant d'un produit caillé : *décailler du lait*.

Decaisne [*ké-ne*] (Joseph), botaniste français, né à Bruxelles, m. à Paris (1807-1882). — Son frère HENRI, peintre belge, né à Bruxelles, m. à Paris (1799-1852), a peint : *Milton, aveugle, dictant le Paradis perdu* ; *les Belges illustres*, etc.

décaissement [*kè-se-man*] ou **décaissage** [*ké-sa-je*] n. m. Action de décaisser.

décaisser [*ké-sé*] v. a. Tirer d'une caisse : *décaisser un oranger*. Payer de sa caisse : *décaisser une somme*. ANT. **Encaisser.**

décalage n. m. Action de décaler.

décalcomanie [*nî*] n. f. (de *décalquer*, et *manie*). Procédé qui permet de transporter des images coloriées sur la porcelaine, le verre, le papier, etc. Image ainsi obtenue.

— ENCYCL. Pour préparer les dessins destinés à la décalcomanie, on enduit une feuille de papier d'un mélange d'alun, d'alumine et de gomme adragante, puis, sur cette couverture, on dessine, peint ou imprime les figures à transporter. En appliquant la partie préparée sur l'objet qui doit retenir le sujet à reproduire, on humecte avec un peu d'eau le papier sur la face opposée au dessin. En quelques instants, l'image se détache et se fixe sur l'objet, et on enlève le papier.

décaler [*lé*] v. a. Enlever les cales.

décalitre n. m. Mesure de dix litres. (S'abrège en *dal.*) V. MÉTRIQUE (*système*).

décalogue [*lo-ghe*] n. m. (du gr. *deka*, dix, et *logos*, discours). Les dix commandements de la loi donnés à Moïse sur le Sinaï : *les préceptes du décalogue*. (V. COMMANDEMENTS.)

décalotter [*lo-té*] v. a. Oter la calotte, le dessus de : *décalotter un dôme*.

décalquage [*ka-je*], **décalcage** ou **décalque** [*kal-ke*] n. m. Action de décalquer. Résultat de cette action.

— ENCYCL. Le décalque a pour but de reproduire sur une feuille de papier, sur une toile, sur un panneau, un dessin quelconque. Il suffit d'interposer entre le dessin original et la feuille, toile ou panneau, un papier spécial (*papier à décalquer*), obtenu en imprégnant une feuille de papier ordinaire d'un mélange de graisse de porc, de plombagine et de térébenthine. Il ne reste plus qu'à repasser les traits du dessin avec une pointe à tracer. La substance onctueuse se dépose alors sur la surface destinée à recevoir la reproduction du dessin.

décalquer [*ké*] v. a. Reporter le calque d'un dessin, d'un tableau sur une toile, une planche de cuivre, une poterie, etc.

décalvant [*van*], **e** adj. Qui rend chauve.

décalvation [*si-on*] n. f. (du préf. *dé*, et du lat. *calvus*, chauve). *Dr. anc.* Peine qui consistait à raser la chevelure des condamnés.

décaméron n. m. (du gr. *deka*, dix, et *hêmera*, jour). Ouvrage contenant le récit d'événements arrivés dans l'espace de dix jours, ou une suite de récits faits en dix jours : *le Décaméron de Boccace*.

Décaméron, recueil de contes publiés en 1352 par Boccace, divisé en dix journées comprenant chacune 10 récits. Ce sont des peintures amusantes des mœurs italiennes au XIVe siècle, souvent licencieuses mais dont le style original est des plus purs.

décamètre n. m. Mesure de longueur de dix mètres. (S'abrège en *dam.*) Chaîne d'arpenteur, longue de dix mètres. V. MÉTRIQUE (*système*).

décamétrique adj. Qui a rapport au décamètre.

décampement [*kan-pe-man*] n. m. Action de décamper.

décamper [*kan-pé*] v. n. Lever le camp. *Fig.* Se retirer précipitamment, s'enfuir. ANT. **Camper.**

Decamps [*kan*] (Alexandre-Gabriel), peintre français, né à Paris, m. à Fontainebleau (1803-1860). Il est célèbre surtout par ses scènes orientales. Nul n'a poussé plus loin la vigueur du procédé, l'intensité du coloris, le sens de la lumière. Il mourut d'un accident de cheval.

Decamps.

décan n. m. (lat. *decanus*). Nom donné par les anciens astronomes à chaque dizaine de degrés de chacun des signes du zodiaque.

décanailler [*na, ll* mll., *é*] v. a. Tirer de la canaille.

décanal, e, aux adj. Qui a rapport au décanat.

décanat [*na*] n. m. (du lat. *decanus*, doyen). Dignité, fonction du doyen.

décandre adj. (du préf. *déca*, et du gr. *anêr, andros*, mâle). Qui a dix étamines ou organes mâles.

décaniller [*ni, ll* mll., *é*] v. a. *Arg.* S'en aller, décamper vivement.

décantation [*si-on*] n. f. ou **décantage** n. m. Action de séparer la partie clarifiée d'un liquide du dépôt abandonné par lui au fond du récipient où il a séjourné. Syn. DÉCANTAGE.

— ENCYCL. La décantation n'a sur le filtrage que l'avantage de la rapidité, mais ne donne pas toujours un produit parfaitement clair. Pour décanter un liquide, on l'abandonne à lui-même plus ou moins longtemps, et, quand le dépôt qu'il tenait en suspension s'est amassé peu à peu au fond du récipient, on recueille la partie claire, soit en inclinant doucement le vase, soit en se servant d'une pipette ou d'un siphon. Quand on opère en grand, les vases à décantation sont munis de robinets latéraux placés à différentes hauteurs, ce qui permet de laisser ainsi s'écouler la partie complètement clarifiée du liquide.

décanter [*té*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *canthus*, goulot). Opérer la décantation.

décanteur n. m. Appareil qui sert à opérer la décantation.

décanthère adj. *Bot.* Qui a dix anthères.

décapage ou **décapement** [*man*] n. m. Action de décaper : *décapage à l'acide azotique*.

— ENCYCL. *Techn.* Le décapage a pour but de nettoyer d'une manière parfaite la surface de pièces métalliques. Il existe deux modes de décapage : le *ponçage* ou *décapage mécanique*, et le *décapage chimique*. Le premier consiste à frotter à la brosse la surface métallique avec de la pierre ponce pulvérisée et humectée d'eau. Le second mode consiste à faire agir un acide sur le métal, tout en procédant à des bains successifs alcalins et acidulés. La pièce ainsi nettoyée est plongée dans un dernier bain dit de *blanchiment*, de composition variable. En dernier lieu, la pièce est rincée à l'eau claire et essuyée. Les doreurs, argenteurs, brunisseurs, etc., pratiquent couramment le décapage.

décapelage ou **décapèlement** [*man*] n. m. Action de décapeler.

décapeler [*lé*] v. a. (préf. *dé*, et *capeler*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je décapelle*.) Enlever un capelage.

décapement [*man*] n. m. Action de décaper une chaussée empierrée.

décaper [*pé*] v. a. (préf. *dé*, et *cape*). Nettoyer à la surface, en parlant d'un métal.

décaper [*pé*] v. n. (préf. *dé*, et *cap*). Dépasser un cap pour gagner la haute mer : *navire qui a décapé*.

décapeur n. et adj. m. Ouvrier qui décape les métaux.

décapitalisation [*za-si-on*] n. f. Action de décapitaliser (une ville).

décapitaliser [*zé*] v. a. Priver de son titre de capitale : *décapitaliser une ville*.

décapitation [*si-on*] n. f. Action de décapiter. — ENCYCL. *Dr.* Peine de mort par section de la tête. V. MORT.

décapité, e n. Qui a subi la décapitation.

décapiter [*té*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *caput, itis*, tête). Trancher la tête, en exécution d'une sentence : *Richelieu fit décapiter Cinq-Mars et de Thou*. *Fig.* Priver de ce qu'il y a de principal : *après la mort de Danton et de Robespierre, la Révolution était décapitée*.

décapodes n. m. pl. (du préf. *déca*, et du gr. *pous, podos*, pied). Famille de crustacés, caractérisés par cinq paires de pattes ambulatoires, comme les *écrevisses*, les *crabes*, etc. S. un *décapode*.

— ENCYCL. Les décapodes ont généralement la tête et le thorax soudés en une masse dite *céphalothorax*, qui est presque toujours recouverte d'une carapace solide. On les divise en *brachyures* et *macroures*. Parmi eux, signalons le homard, le crabe, la langouste, etc.

Décapole, nom ancien de deux contrées de l'Asie, comprenant chacune dix villes : l'une en Palestine, l'autre en Asie Mineure.

décapuchonner [*cho-né*] v. a. Oter le capuchon. *Fig.* Faire quitter les ordres (à un religieux).

décarbonater [*té*] v. a. Enlever l'acide carbonique d'un carbonate.

décarboniser [*zé*] v. a. Enlever le carbone d'une substance. **Se décarboniser** v. pr. Perdre son carbone : *le sang se décarbonise dans son parcours*.

décarburant [*ran*], **e** adj. Qui a la propriété d'enlever le carbone d'un corps.

décarburateur, trice adj. Qui produit la décarburation : *courant décarburateur d'oxygène*.

décarburation [*si-on*] n. f. Opération à l'aide de laquelle on obtient, par affinage, la disparition de l'excès de carbone qui se trouve dans le fer.

— ENCYCL. *Métall.* La décarburation a pour but de faire disparaître l'excès de carbone qui se trouve dans le fer, en le transformant en acide carbonique ou en oxyde de carbone. Il existe plusieurs méthodes d'oxydation du carbone : dans la première, dite *affinage au bas foyer*, on fait agir un courant d'air sur le métal en fusion, en présence de charbon de bois enflammé et de scories peroxydées. Le second procédé consiste à faire agir dans un four Martin-Siemens, un minerai de fer riche sur de la fonte de fer en fusion. Avec le troisième procédé, on a recours au *convertisseur Siemens*. (V. SIEMENS.) Une quatrième méthode consiste à ébauffer en vase clos de la *fonte malléable* avec de l'oxyde de fer. Enfin, on emploie encore un autre procédé, le *puddlage*, qui s'opère en faisant passer un courant d'air sur de la fonte en fusion, en ajoutant des scories de silicate de fer et en brassant fortement la masse.

décarburer [*ré*] v. a. Opérer la décarburation : *décarburer de la fonte*.

décarcasser [*ka-sé*] **(se)** v. pr. *Pop.* Se démener, se donner beaucoup de peine.

décarêmer [*mé*] **(se)** v. pr. *Fam.* Se régaler de viande après le carême. Se dédommager d'une privation quelconque.

décarrelage [*ka-re*] n. m. Action de décarreler. ANT. **Carrelage.**

décarreler [*ka-re-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je décarrelle*.) Oter les carreaux d'un plancher. ANT. **Carreler.**

décarrer [*ka-ré*] v. n. *Arg.* S'enfuir.

décartonner [*to-né*] v. a. Enlever le carton de.

décarver [*vé*] v. a. *Mar.* Maintenir l'écart de deux pièces de charpente au moyen d'une troisième qui est chevillée transversalement.

décasement [*ze-man*] n. m. Action de décaser.

décaser [*zé*] v. a. Oter de sa case.

décasquer [*kas-ké*] v. a. Oter le casque à : *décasquer un soldat*.

décastère [*kas-tè-re*] n. m. (préf. *déca*, et *stère*). Mesure de dix stères, ou dix mètres cubes. (S'abrège en *das.*) V. MÉTRIQUE (*système*).

décastyle [*kas-ti-le*] adj. (du préf. *déca*, et du gr. *stulos*, colonne). Dont le front est orné de dix colonnes : *temple décastyle*. N. m. Edifice décastyle.

décasyllabe [*ka-sil*] ou **décasyllabique** [*ka-sil-la-bi-ke*] adj. Qui a dix syllabes, dix pieds, en parlant des vers : *la césure médiane d'un vers décasyllabe vient après le quatrième pied*.

Mai-tre cor-beau | sur un ar-bre per-ché.

décatholiciser [*si-zé*] v. a. Faire cesser d'être catholique.

décatir v. a. Oter l'apprêt, le cati d'une étoffe de laine. Syn. DÉLUSTRER.

décatissage [*ti-sa-je*] n. m. Action de décatir ; son effet. Syn. DÉLUSTRAGE.

— ENCYCL. *Techn.* Le décatissage des draps s'opère en exposant ceux-ci à l'action de la vapeur d'eau à l'aide de machines appelées *boîte à vapeur, table à décatir, machine à décatir sans plis*. La laine, écrasée par un premier apprêt, gonfle. Les draps sont ensuite empilés les uns sur les autres, ce qui permet au poil de se redresser ; on les recouvre de toiles entre des feuilles de zinc, et on les place sous une

presse qui chasse l'humidité conservée par eux. Cela fait, on les brosse pour relever le poil et leur donner un aspect veloute. On décatit également les toiles de lin, de chanvre ou de coton, en les passant à l'eau de savon et en les étirant en tous sens avant qu'elles soient sèches.

décatisseur [*ti-seur*] n. et adj. m. Qui fait le décatissage chez les apprêteurs.

decauville [*kô*] n. m. ou **chemin de fer Decauville,** voie ferrée de faible largeur, qui se monte et se démonte facilement sans nécessiter l'établissement de travaux de ballast coûteux. (Inventée par l'ingénieur français Paul Decauville, né à Petit-Bourg en 1846.)

décavage n. m. Etat d'une personne décavée.

décaveillonner [*ra, ll* mll., *o-ne*] v. a. Enlever les cavaillons que la rechausseuse a laissés le long des ceps de vigne.

Décavaillonneuse.

décavaillonneuse [*ra, ll* mll., *o-neu-ze*] n. f. Charrue de forme spéciale qui sert à décavaillonner.

décavé, e adj. et n. Qui a tout perdu au jeu.

décaver [*vé*] v. a. Gagner toute la cave d'un joueur à la bouillotte, ou à tout autre jeu.

Decazes (Elie, duc), homme d'Etat français, ministre sous Louis XVIII, né à Saint-Martin-du-Laye (Gironde), m. à Decazeville (1780-1860). Il se signala par le libéralisme de son gouvernement, s'efforçant de « royaliser la nation » et de « nationaliser le royalisme ». Ministre de la police générale (1815), puis de l'intérieur (1819), il devint peu après président du conseil; mais les réclamations des *ultras* après le meurtre du duc de Berry amenèrent sa chute. On lui doit la création des forges de Decazeville. — Son fils, Louis-Charles-Elie, né à Paris, m. au château de Graves (1819-1886), député à l'Assemblée nationale, fut ambassadeur à Londres, puis ministre des affaires étrangères de 1873 à 1877. En 1875, devant l'attitude menaçante de la Prusse, il sut, en gagnant les sympathies du tsar, éviter à la France une nouvelle guerre.

Elie Decazes.

Decazeville, ch.-l. de c. de l'Aveyron, arr. et à 39 kil. de Villefranche, sur le Rieumort, affl. du Lot; 12.960 h. (*Decazevillois*). Ch. de f. Orl. Houille, forges et fonderies importantes. — Le cant. a 7 comm. et 18.960 hab.

Deccan ou **Dekkan,** partie de l'Hindoustan située au S. des monts Vindhyas. V. Inde.

Dèce. *Hist. rom.* V. Décius.

Décébale, titre du roi chez les Daces. Spécialement, roi dace vaincu par Trajan, en 103 et en 105.

décéder [*dé*] v. n. (du lat. *decedere*, s'en aller. — Se conj. comme *accélérer*. Prend toujours l'auxiliaire *être*.) Mourir de mort naturelle, en parlant de l'homme. Ant. **Naître.**

déceindre [*sin-dre*] v. a. Oter la ceinture : *déceindre un enfant.* Détacher de sa ceinture. (Peu us.)

décèlement [*man*] n. m. Action de déceler : *le décèlement d'un complot.*

déceler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *celer*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *je décèle.*) Découvrir ce qui était caché : *son embarras décèle sa faute.* Ant. **Celer.**

déceleur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui décèle.

Décélie, v. de la Grèce ancienne, en Attique, près des sources du Céphise. Là se trouvait le tombeau de Sophocle.

décem [*sèm*] préfixe tiré du lat. *decem*, et qui indique un nombre de dix.

décembre [*san-bre*] n. m. (lat. *december*). Douzième et dernier mois de l'année, ainsi nommé parce qu'il était le dixième de l'année romaine.

— Encycl. *Econ. rur.* Le mois de décembre, le plus froid de l'année et celui où les journées sont le plus courtes, doit être mis à profit pour établir les comptes de l'année; surveiller le battage et le nettoyage des grains, l'engraissement du bétail (tenir au chaud les bœufs que l'on engraisse, ainsi que les vaches laitières; tenir la bergerie à l'abri du froid et de l'humidité, tenir au chaud les bêtes porcines; boucher, pendant les fortes gelées, toutes les issues des ruchers, sauf une; surveiller les légumes en cave et en cellier, nettoyer et réparer les outils; enfin, si le temps est favorable, continuer les labours d'hiver; transporter dans les champs les fumiers, marnes, composts et amendements divers.

Décembre (Deux-), nom donné couramment au coup d'Etat exécuté le 2 décembre 1851, par Louis-Napoléon, alors président de la République. Il fut accompli contre l'Assemblée législative, dont les principaux membres républicains ou monarchistes hostiles à une restauration impériale furent arrêtés et exilés. Grâce à la complicité des chefs de l'armée de Paris, à la tête desquels se trouvaient le ministre Saint-Arnaud et le général Magnan, la résistance populaire, que V. Hugo et Schœlcher s'efforcèrent d'organiser, fut rapidement brisée, après la mort du député Baudin sur une barricade. Des déportations nombreuses, prononcées par les commissions mixtes, achevèrent de dompter l'opposition.

décembrisade [*san-bri-za-de*] n. f. Se dit des violences exercées à Paris contre les ennemis du coup d'Etat de décembre 1851.

décembriseurs [*san-bri-zeur*] n. m. pl. Nom donné de 1849 à 1851 aux membres de la société bonapartiste du 10-Décembre. S. un *décembriseur.*

décemment [*sa-man*] adv. D'une manière décente : *se vêtir décemment.* Ant. **Indécemment.**

décemnoval, e, aux [*sèm*] adj. Qui dure dix-neuf ans : *cycles décemnoval.*

décemvir [*sèm*] n. m. (lat. *decemvir*; de *decem*, dix, et *vir*, homme). Chez les Romains, membre d'un collège de dix personnes. Nom donné, à Rome, aux dix magistrats nommés, quelque temps après l'établissement de la république, pour préparer un code, qui fut la loi des *Douze Tables.* Ils furent renversés après l'attentat d'Appius Claudius (450-449 av. J.-C.).

décemviral, e, aux [*sèm*] adj. Qui appartient aux décemvirs : *autorité décemvirale.*

décemvirat [*sèm-vi-ra*] n. m. Dignité de décemvir. Gouvernement des décemvirs : *le décemvirat dura deux ans.*

décence [*san-se*] n. f. (lat. *decentia*). Honnêteté extérieure; bienséance. Ant. **Indécence.**

décennaire [*sèn-nè-re*] adj. Qui procède par dix : *numération décennaire.*

décennal [*sèn-nal*], **e, aux** adj. (du préf. *décem*, et du lat. *annus*, année). Qui dure dix ans : *magistrature décennale.* Qui revient tous les dix ans : *fête décennale; jeux décennaux.*

décent [*san*], **e** adj. (lat. *decens; de decet*, il convient). Conforme à la décence : *mise décente.* Ant. **Indécent, déshonnête, immodeste.**

décentoir [*san*] n. m. Outil de carreleur pour préparer l'aire destinée à recevoir des carreaux, des dalles. Syn. décintroir.

Décentoir.

décentrage [*san*] n. m. Syn. de décentrement.

décentralisable [*san, za-ble*] adj. Qui peut être décentralisé.

décentralisant [*san-tra-li-zan*], **e** adj. Qui opère la décentralisation.

décentralisateur [*san, za-teur*], **trice** adj. Qui concerne la décentralisation. N. m. Partisan de la décentralisation : *les décentralisateurs.*

décentralisation [*san, za-si-on*] n. f. Action de décentraliser : *l'Angleterre est allée très loin dans la décentralisation administrative.*

— Encycl. La décentralisation *politique* peut être dangereuse pour l'unité nationale, mais il n'en est pas de même de la décentralisation *administrative*, qui consiste simplement à assurer aux autorités locales une autonomie suffisamment large : les lois du 10 août 1871 sur les conseils généraux et du 5 avril 1884 sur l'organisation communale sont des lois de décentralisation administrative. Le groupement des corps des facultés en universités (1897) procède de la même idée. La centralisation excessive est en effet funeste à la vie générale d'un Etat, énerve les initiatives et nuit à l'expédition rapide des affaires.

décentraliser [*san-tra-li-zé*] v. a. Donner une certaine autonomie aux différentes parties d'un Etat.

décentralisme [*san-tra-lis-me*] n. m. Système de décentralisation.

décentraliste [*san-tra-lis-te*] n. m. Qui professe le décentralisme.

décentration [*san-tra-si-on*] n. f. S'emploie parfois comme synonyme de décentrement.

décentrement [*san-tre-man*] n. m. Défaut de concours dans les centres des lentilles d'un appareil optique. *Phot.* Action de déplacer l'objectif en hauteur ou en largeur pour modifier, sans déformation du sujet, la place de l'horizon ou celle du point principal de fuite : *appareil à décentrement.*

décentrer [*san-tré*] v. a. Effectuer le décentrement de.

déceptif, ive [*sèp*] adj. Propre à décevoir. (Vx.)

déception [*sèp-si-on*] n. f. Action de décevoir, tromperie. Action d'être déçu.

déceptivement [*sèp-ti-ve-man*] adv. D'une manière déceptive.

décercler [*sèr-klé*] v. a. Enlever les cercles.

décernement [*sèr-ne-man*] n. m. Action de décerner : *le décernement des récompenses.* (Peu us.)

décerner [*sèr-né*] v. a. (lat. *decernere*). Ordonner juridiquement : *décerner un mandat d'arrêt.* Accorder : *décerner un prix.*

décès [*sè*] n. m. (du lat. *decessus*, départ). Mort naturelle, en parlant de l'homme : *tout décès doit être constaté par le médecin de l'état civil.* Ant. **Naissance.**

— Encycl. *Dr.* Aucune inhumation ne peut être faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne la délivre que vingt-quatre heures après le décès. L'acte de décès est dressé par l'officier de l'état civil, sur la déclaration de deux témoins. Ces témoins sont, s'il est possible, les deux plus proches parents ou voisins. Lorsqu'une personne est décédée hors de son domicile, la personne chez laquelle elle est décédée doit nécessairement être témoin.

Le maire doit s'assurer du décès; mais en fait, au moins dans les villes, il confie à un médecin le soin de le constater.

—*Coût des expéditions d'actes de décès.* V. état civil.

décevable adj. (de *décevoir*). Sujet à être trompé.

décevance n. f. Action de décevoir. (Vx.)

décevant [*van*], **e** adj. (de *décevoir*). Qui abuse, qui séduit : *apparences décevantes.*

décevoir v. a. (lat. *decipere*; préf. *de*, et *capere*, saisir). Abuser, tromper, duper : *Alcibiade déçut la confiance des Athéniens.*

déchaînement [*chè-ne-man*] n. m. Emportement extrême : *le déchaînement des passions, des vents.*

déchaîner [*ché-né*] v. n. Détacher de la chaîne : *déchaîner un chien. Fig.* Exciter, irriter : *déchaîner les passions.* Ant. **Enchaîner.**

déchalander v. a. V. désachalander.

déchalasser [*la-sé*] v. a. Oter les échalas.

déchalement [*man*] n. m. Action de déchaler.

déchaler [*lé*] v. n. Baisser, en parlant de la marée. Etre à découvert : *la plage déchale.*

Déchambre [*chan-bre*] (Amédée), médecin français, né à Sens, m. à Paris (1812-1885); auteur d'un important *Dictionnaire des sciences médicales.*

Dechamps (Adolphe), homme d'Etat belge, né à Malle (1807-1875); un des chefs du parti catholique belge.

Dechamps (Victor-Auguste), cardinal belge, frère du précédent, né à Melle, m. à Malines (1810-1883); éloquent prédicateur et apologiste.

déchant [*chan*] n. m. Dans le plain-chant, sorte de contrepoint, primitivement à deux parties. Partie d'ornement ajoutée au plain-chant par les chantres ou les fidèles.

— Encycl. On appelait *déchant* (*discantus*), au moyen âge, la partie exécutée avec le *chant* ou thème (*cantus firmus*). Le déchant formait avec le chant une sorte de contrepoint mesuré primitivement à deux voix, puis à trois et à quatre. Le déchant représente les premières origines de la polyphonie moderne : auparavant on employait dans le plain-chant la diaphonie. (V. ce mot.)

déchanter [*té*] v. n. Chanter en déchant. *Fam.* Changer de ton, rabattre de ses prétentions : *je le ferai déchanter.*

déchanteur n. m. Chanteur qui exécutait des accords sur le chant principal.

déchapement [*man*] n. m. Action de déchaper.

déchaper [*pé*] v. a. Retirer la chape ou chemise du modèle qui a servi à fondre.

déchaperonner [*ro-né*] v. a. Enlever le chaperon d'un oiseau de proie dressé pour le vol. *Déchaperonner un mur*, en enlever le chaperon.

décharge n. f. Action d'enlever la charge. Action de décharger simultanément plusieurs armes à feu. Action de diminuer une charge. *Dr.* Tout acte qui, comme une quittance, une mainlevée, constate l'extinction d'une obligation : *donner décharge. Les décharges sont soumises à un droit de timbre de dix centimes. Témoin à décharge*, qui dépose en faveur d'un accusé. Lieu où l'on décharge les décombres. Lieu d'une maison où l'on serre les objets qui ne sont pas d'un usage journalier. Ce qui sert à faire écouler des eaux accumulées. Pièce de construction, servant à diminuer la charge du point d'appui. Feuille de papier placée sur une forme encrée, pour enlever l'excédent d'encre sur les caractères. *Décharge électrique*, phénomène qui se produit quand un corps électrisé perd en tout ou en partie sa charge d'électricité. *Fig.* Soulagement, allégement. (Peu us. en ce dernier sens.)

— Encycl. *Electr.* La décharge d'un corps électrisé se produit lorsque ce dernier est mis en communication, par un conducteur, avec un autre corps dont le potentiel électrique est moins élevé : c'est la *décharge conductive*, ou encore lorsqu'on approche du corps électrisé un autre corps à un potentiel différent. Dans ce cas, il y a généralement production d'étincelle électrique : c'est la *décharge disruptive.*

déchargement [*man*] n. m. Action de décharger un navire, un bateau, une arme à feu, etc. Ant. **Chargement.**

— Encycl. On ne doit jamais décharger un projectile creux qui a été tiré et n'a pas éclaté, ni même le ramasser, mais le signaler à l'autorité militaire, qui prend des mesures pour le détruire.

déchargeoir [*joir*] n. m. Endroit où l'eau se décharge. Conduit ou vanne par où s'écoule le trop-plein d'un bassin. Rouleau sur lequel s'enroule l'étoffe, dans le métier à tisser.

décharger [*jé*] v. a. (préf. *dé*, et *charger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je déchargeai, nous déchargeons.*) Oter la charge : *décharger un bateau. Fig.* Soulager : *décharger l'estomac.* Diminuer les charges, les impôts : *décharger les contribuables.* Dispenser d'une obligation : *décharger d'un devoir.* Faire feu : *décharger un coup de fusil.* Donner cours à : *décharger sa bile.* Justifier par son témoignage : *décharger un accusé. Décharger sa conscience*, mettre à couvert sa responsabilité. V. n. Faire tache : *encre qui décharge.* Ant. **Charger.**

déchargeur n. m. Qui décharge des marchandises : *les déchargeurs du port, de la halle.*

décharné, e adj. Privé de chair. Très maigre : *un visage décharné. Fig.* Sec, aride : *style décharné.*

décharnement [*man*] n. m. Etat de ce qui est décharné.

décharner [*né*] v. a. (préf. *dé*, et *chair*). Oter les chairs. Amaigrir : *sa maladie l'a décharné.*

décharpir v. a. Séparer avec force, déchirer, mettre en charpie. (Vx.)

déchassé [*cha-sé*] n. m. Pas de danse fait vers la gauche, par opposition au *chassé.*

déchasser [*cha-sé*] v. n. Faire un chassé vers la gauche, après en avoir fait un vers la droite.

déchaumage [*chô*] n. m. Action de déchaumer.

— Encycl. *Econ. rur.* Le déchaumage est, en somme, un labour superficiel opéré à l'aide du scarificateur ou de la déchaumeuse et qui a pour but d'arracher et de retourner les mauvaises herbes, provoquant ainsi une germination hâtive de leurs graines, de sorte qu'au premier labour véritable, les plantes issues de ces graines seront détruites à leur tour. On fait suivre le déchaumage d'un hersage qui permet de réunir en tas les herbes arrachées, qu'on laisse ensuite sécher sur place ou, mieux, que l'on incinère. Cette incinération est de toute nécessité, quand on a affaire à des plantes possédant des racines vivaces, comme le chiendent, les agrostis, le liseron, etc.

déchaumer [*chô-mé*] v. a. Enterrer le chaume avec la bêche ou la charrue. Donner un premier labour.

déchaumeur [*chô*] n. m. ou **déchau-**

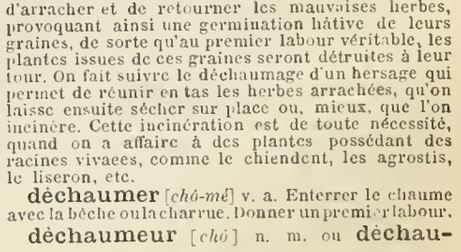

Déchaumeuse double.

meuse [*chô-meu-ze*] n. f. Instrument qui sert à effectuer le déchaumage.

déchaussage [*chô-sa-je*] n. m. Mise à nu du collet des plantes par l'action combinée du gel et du dégel sur la couche superficielle d'un sol cultivé.

— Encycl. L'eau se dilatant quand elle se solidifie, le gel détermine un exhaussement de la couche arable, surtout quand celle-ci est trop humide à l'automne; les plantes elles-mêmes sont soulevées en même temps que le sol; quand arrive le dégel, la terre s'affaisse, mais la plante ne s'enfonçant pas, son collet, et souvent même une partie de ses racines, sont mis à nu. Fréquent surtout chez les céréales, le déchaussage est combattu par un roulage exécuté au printemps, quand la terre s'est asséchée.

déchaussant [*chô-san*], **e** adj. Qui est sujet au déchaussement, en parlant des terres arables.

déchaussé [*chô-sé*] ou **déchaux** [*chô*] adj. m. Se dit des carmes de la réforme de Sainte-Thérèse, qui ne portent point de bas et n'ont que des sandales : *carme déchaussé* ou *déchaux*.

déchaussement [*chô-se-man*] n. m. Action de labourer ou d'enlever la terre environnant le pied d'une plante.

— Encycl. Le déchaussement est une opération pratiquée surtout en viticulture et que l'on effectue au printemps, pour nettoyer le sol des mauvaises herbes qui l'ont envahi, faciliter la destruction des drageons ou l'enfouissement des engrais.

On déchausse la vigne en creusant avec la houe un godet circulaire et profond de 15 à 20 centimètres au pied du cep, ou bien en exécutant à la déchausseuse une double raie de labour entre chaque rangée de ceps, la terre soulevée formant un ados qui occupe l'intervalle des lignes; les ceps sont encore enchâssés dans une étroite bande de terre qu'on ameublit à la houe.

déchausser [*chô-sé*] v. a. Oter à quelqu'un sa chaussure : *déchausser un enfant*. Dépouiller par le pied, la base, la racine : *déchausser un arbre, un mur, une dent*. **Se déchausser** v. pr. Oter sa chaussure. Se dénuder jusqu'à la racine. Ant. **Chausser**.

Déchausseuse.

déchausseuse [*chô-seu-ze*] n. f. Charrue au moyen de laquelle on pratique le déchaussement de la vigne.

déchaussière n. f. V. déchaussure.

déchaussoir [*chô-soir*] n. m. Instrument de chirurgie pour déchausser les dents. Instrument pour déchausser les arbres.

déchaussure [*chô-su-re*] n. f. *Véner.* Egratignure que le loup ou la louve font sur le sol quand ils ont fienté. (S'emploie surtout au plur.)

déchaux [*chô*] adj. m. Déchaussé. V. déchaussé.

dèche n. f. *Pop.* Gêne excessive, misère : *être en dèche; tomber dans la dèche*.

déchéance n. f. Action de déchoir. *Par ext.*, chute, disgrâce. Perte d'un droit, d'une autorité : *la déchéance de Louis XVI fut proclamée par la Convention*. *Dr.* Perte d'un droit résultant de l'inexécution d'une obligation ou de l'inaccomplissement d'une formalité.

— Encycl. *Fin.* Les créances sur l'Etat sont soumises à la déchéance quinquennale, c'est-à-dire que l'Etat se trouve libéré si elles n'ont pas été liquidées et payées dans un délai de cinq ans, à partir de l'ouverture de l'exercice auquel elles appartiennent.

Dr. parlem. Les sénateurs, députés, conseillers généraux, qui ont perdu leurs droits politiques, ne peuvent continuer de siéger, et l'assemblée dont ils sont membres prononce leur déchéance. Celle-ci, en ce qui concerne les conseillers municipaux, est déclarée par le préfet.

déchénite n. f. Vanadate naturel de plomb.

déchet [*ché*] n. m. (de *déchoir*). Ce qui est perdu dans l'emploi d'une matière : *déchets de viande, de laine*. *Fig.* Discrédit, altération, diminution.

— Encycl. *Techn.* Les déchets des matières textiles (laine, coton, jute, chanvre, soie) reçoivent de nombreuses applications industrielles, notamment pour la production de nouveaux tissus.

Les déchets de peaux et de cuirs, dits *déchets animaux*, s'emploient pour la fabrication des colles fortes, des engrais, du noir animal. On en tire aussi des couleurs par un traitement chimique.

Les déchets métalliques ont aussi leur valeur, soit qu'on les soumette à une fusion nouvelle pour les régénérer, soit qu'on sépare, sans trop de frais, les divers métaux qui y sont contenus. Enfin, grâce aux progrès de la chimie, on arrive aujourd'hui à traiter des lessives, des eaux mères, des résidus considérés autrefois inutilisables, et à en extraire de véritables richesses industrielles.

décheteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui offre du déchet : *soie décheteuse*.

décheux, euse adj. et n. Qui est en dèche. *Pop.*

décheveler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je décheuelle*.) Mettre en désordre la chevelure de quelqu'un.

déchevêtrer [*tré*] v. a. Enlever le licou ou chevêtre d'une bête de somme.

décheviller [*vi, ll* mll., *é*] v. a. Oter les chevilles de : *décheviller un meuble*.

déchiffonner [*chi-fo-né*] v. a. Arranger, redresser un objet chiffonné.

déchiffrable [*chi-fra-ble*] adj. Que l'on peut déchiffrer : *écriture déchiffrable*. Ant. **Indéchiffrable**.

déchiffrement [*chi-fre-man*] n. m. Action de déchiffrer : *déchiffrement d'un manuscrit*.

déchiffrer [*chi-fré*] v. a. (prèf. *dé*, et *chiffre*). Expliquer ce qui est écrit en chiffres : *déchiffrer une dépêche*. Lire ce qui est mal écrit. *Fig.* Démêler ce qui est obscur : *déchiffrer une énigme*. Lire de la musique à première vue : *déchiffrer une romance*.

déchiffreur, euse [*chi-freur, eu-ze*] n. Qui excelle à déchiffrer.

déchiqueté, e [*ke-té*] adj. Se dit des feuilles à bords découpés inégalement *Fig.* Haché : *phrases isolées, décousues, déchiquetées*.

déchiqueter [*ke-té*] v. a. (prèf. *dé*, et *chiqueter*. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je déchiquette*.) Couper par taillades et par petites parties : *déchiqueter la peau*.

déchiqueteur, euse [*ke-teur, eu-ze*] n. Personne qui aime à déchiqueter.

déchiqueture [*ke*] n. f. Taillade maladroite faite avec des ciseaux dans une étoffe. *Par anal.* Découpure accidentelle ou naturelle : *les déchiquetures des montagnes*.

déchirage n. m. Dépècement d'un bateau, d'un train de bois.

déchirant [*ran*], **e** adj. Qui navre, déchire le cœur : *pousser des cris déchirants*.

déchirement [*man*] n. m. Action de déchirer : *déchirement des étoffes*. *Fig.* *Déchirement d'entrailles*, coliques violentes. *Déchirement de cœur*, grand chagrin, extrême affliction. Pl. Troubles, discordes : *déchirements politiques*.

déchirer [*ré*] v. a. (du prèf. *dé*, et de l'anc. allem. *skerran*, déchirer). Diviser en morceaux, mettre en pièces : *déchirer une étoffe*. *Fig.* Causer une vive douleur : *bruit qui déchire les oreilles*. Tourmenter : *déchirer l'âme*. Diffamer : *déchirer son prochain*.

déchireur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui déchire. N. m. Qui dépèce les vieux bateaux, les vieilles voitures pour en vendre les débris.

déchirure n. f. Rupture faite en déchirant. Division des tissus par un effort violent. *Fig.* : *les déchirures de l'écorce terrestre*.

— Encycl. Les déchirures produisent toujours une plaie plus ou moins profonde. La déchirure la plus fréquente est celle du périnée, qui s'observe dans les accouchements et nécessite une suture immédiate.

déchoir v. n. (prèf. *dé*, et *choir*. — *Je déchois, tu déchois, il déchoit, nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient*. Point d'imparf. *Je déchus, nous déchûmes. Je décherrai, nous décherrons. Je décherrais, nous décherrions. Que je déchoie, que nous déchoyions. Que je déchusse, que nous déchussions*. Point de part. prés. *Déchu, e*. Prend l'auxil. *avoir* ou *être*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Tomber dans un état moins brillant : *déchoir de son rang; déchoir dans l'estime*. Etre affaibli par l'âge. S'affaiblir. Dégénérer. Ant. **Monter, progresser**.

déchouement [*chou-man*] n. m. Action de déchouer. (On dit aussi déséchouement.)

déchouer [*chou-é*] v. a. Remettre à flot un bâtiment échoué. (On dit aussi déséchouer.)

déchristianisateur, trice [*kris-ti-a-ni-za*] n. et adj. Qui se propose de détruire le christianisme.

déchristianisation [*kris-ti. za-si-on*] n. f. Action de déchristianiser, de se déchristianiser.

déchristianiser [*kris-ti, zé*] v. a. Faire cesser d'être chrétien. Ant. **Christianiser**.

déchu, e adj. Abaissé, tombé : *souverain déchu*. Qui a perdu par le péché la grâce divine. N. m. : *tendre la main aux déchus*.

Dechy, comm. du Nord, arr. et à 4 kil. de Douai; 2.970 h. Houille. Constructions mécaniques.

déci (du lat. *decem*, dix) préfixe qui sert à désigner une unité dix fois plus petite que l'unité principale, dans le système métrique : *déci*gramme, *déci*mètre, *déci*litre.

déciare n. m. Dixième partie d'un are (10 mètres carrés). [Inus.] V. métrique (*système*).

déciatine n. f. Mesure agraire russe, valant 1 hect. 0925.

décidé, e adj. Sur quoi l'on a pris une décision : *c'est une affaire décidée*. Déterminé. Ferme, résolu : *curactère décidé*. Ant. **Indécis, flottant, incertain**.

décidément [*man*] adv. D'une manière décidée : *prendre décidément son parti*. Certainement, positivement, après examen : *décidément cet homme est fou*.

décidence [*dan-se*] n. f. (du lat. *decidere*, tomber). *Path.* Affaissement : *décidence du ventre*.

décider [*dé*] v. a. (lat. *decidere*). Porter son jugement sur une chose contestée, terminer : *décider un différend*. Déterminer : *décider quelqu'un à partir*. Fixer, régler, causer : *l'éducation décide le progrès des peuples*. V. n. Disposer en maître : *décider de la paix*. **Se décider** v. pr. Prendre un parti, une résolution.

décideur, euse [*eu-ze*] n. m. Celui qui décide, qui tranche les questions.

décidu, e adj. (lat. *deciduus*). *Bot.* Qui se détache et tombe de bonne heure : *feuilles décidues*.

déciduome n. m. Néoplasie maligne de l'utérus, qui apparaît et se développe après accouchement ou avortement.

décier ou **déicier** [*si-é*] n. m. Fabricant de dés à jouer, de jeux d'échecs, de dames et de tric-trac.

décigramme n. m. Mesure de poids qui vaut la dixième partie du gramme. (S'abrège en *dg.*) V. métrique (*système*).

décil [*sil*] ou **dextil** [*til*] n. m. Position de deux planètes, éloignées l'une de l'autre de la dixième partie du zodiaque (36 degrés).

décilitre n. m. Mesure de capacité qui vaut la dixième partie du litre. (S'abrège en *dl.*) V. métrique (*système*).

déciller [*ll* mll., *é*] v. a. V. dessiller.

décimable adj. Sujet à la dîme : *terre décimable*.

décimal, e, aux adj. (lat. *decimalis*; de *decem*, dix). Qui a pour base le nombre dix : *division décimale. Numération décimale*, numération dans laquelle la base est dix. *Fraction décimale*, fraction simple dont le dénominateur est une puissance de dix. *Nombre décimal*, nombre composé d'une partie entière et d'une partie décimale : *9,25. Calcul décimal*, calcul des nombres décimaux. *Système décimal*, système de poids et mesures dans lequel les multiples et les sous-multiples des unités principales sont des puissances décimales de ces unités. *Féod.* Relatif à la dîme. N. f. Chacun des chiffres qui entrent dans une fraction décimale : *séparer les décimales d'un produit*.

décimalisation [*za-si-on*] n. f. Réduction au système décimal de toutes les mesures.

décimaliser [*li-zé*] v. a. Réduire au système décimal.

décimalité n. f. Caractère de ce qui est décimal.

décimane adj. f. Se dit d'une fièvre intermittente qui revient tous les dix jours.

décimateur n. m. (du lat. *decima*, dîme). Celui qui avait le droit de lever la dîme : *le curé, avant 1789, était le décimateur de droit de sa paroisse*.

décimation [*si-on*] n. f. (de *décimer*). Châtiment qui consistait à faire périr un homme sur dix.

décime n. m. (du lat. *decimus*, dixième). Dixième partie du franc. *Décime pour franc*, impôt supplémentaire d'un dixième par franc.

décime n. f. Sous l'ancien régime, taxe perçue par ordre du roi sur le clergé, lequel percevait la dîme sur les biens de la terre.

— Encycl. *Fin.* Tous les droits et amendes d'enregistrement sont augmentés d'une surtaxe de deux dixièmes ou *décimes* et demi. Cette surtaxe représente donc un quart du principal de l'impôt (250 fr. pour 1.000 fr., 25 fr. pour 100, etc.).

décimer [*mé*] v. a. (lat. *decimare*). Faire périr une personne sur dix, d'après le sort : *les dictateurs romains décimaient les troupes qui avaient fui. Fig.* Faire périr un grand nombre de personnes : *la peste décima l'armée de saint Louis, devant Tunis*.

décimètre n. m. Mesure de longueur qui vaut la dixième partie du mètre. Règle divisée en centimètres et millimètres. (S'abrège en *dm; décimètre* carré s'abrège en dm^2 ou dm^{ql} et décimètre cube, en dm^3 ou *dmc.*) V. métrique (*système*).

décimétrique adj. Qui a rapport au décimètre.

decimo [*dé*] adv. (m. lat.). Dixièmement.

décintrage ou **décintrement** [*man*] n. m. Action de décintrer : *le décintrage d'une arche*.

décintrer [*tré*] v. a. Oter les cintres qu'on avait placés pour construire une voûte, une arcade, etc. : *on ne doit décintrer les voûtes que quand elles sont sèches*.

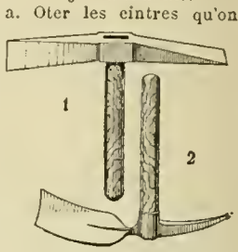

Décintroirs : 1. De maçon : 2. A talus.

décintroir n. m. Marteau de maçon à deux taillants. Pioche ayant une partie plate et une en pointe. V. décentoir.

decipimur specie recti, mots lat. signif. *nous sommes trompés par l'apparence du bien*. Horace (*Art poétique*, 25) prétend ne parler que des poètes, mais tout le monde est dupe de la même illusion.

décirer [*ré*] v. a. Enlever la cire de.

décisif [*zif*], **ive** adj. Qui décide : *bataille décisive*. Hardi, tranchant : *ton décisif*.

décision [*zi-on*] n. f. (de *décisif*). Action de décider : *prendre une décision*. Résultat final : *attendre la décision d'une affaire*. Facilité à prendre ses résolutions : *montrer de la décision. Esprit de décision*, habitude de décider promptement. Ant. **Indécision, hésitation, irrésolution**.

décisionnaire [*si-zi-o-nè-re*] n. m. Celui qui décide rapidement et avec assurance : *La Bruyère a tracé un magistral portrait du décisionnaire universel*.

décisivement [*zi-ve-man*] adv. D'une manière décisive. (Peu us.)

décisoire ou **litis-décisoire** [*tiss,si-zoi-re*] adj. (du lat. *lis, litis*, procès, et *decidere*, décider). *Dr.* Se dit du serment qu'une partie défère à l'autre, au cours d'une instance, pour en faire dépendre le jugement de la cause. V. serment.

décistère [*sis-tè-re*] n. m. Mesure de volume qui est la dixième partie du stère. (S'abrège en *ds.*) V. métrique (*système*).

Decius Mus [*dé-si-uss-muss*], nom de trois Romains qui se dévouèrent aux dieux infernaux pour assurer la victoire aux armées romaines : le premier, Publius, se dévoua à Véséris, dans une guerre contre les Samnites (340 av. J.-C.); son fils à Sentinum dans une guerre contre les Gaulois de l'Ombrie (295 av. J.-C.); le petit-fils à Asculum, dans la guerre contre Pyrrhus (279 av. J.-C.). Le nom de *Decius* a passé dans la langue pour désigner ceux qui se dévouent aux intérêts de la patrie; mais ce rapprochement a lieu le plus souvent ironiquement et par antithèse.

Decius ou **Dèce,** empereur romain de 249 à 251. Il se signala par sa violence dans la septième persécution contre les chrétiens, et fut tué dans une bataille livrée aux Goths.

déciviliser [*zé*] v. a. Détruire la civilisation de; faire retourner à la barbarie.

Decize, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 34 kil. de Nevers, dans une île de la Loire, à l'entrée du canal du Nivernais; 5.100 h. (*Decizois*). Ch. de f. P.-L.-M. Houille, pierres de taille, bois, charbon, plâtre, forges, verreries. Patrie de Gui Coquille, de Saint-Just. — Le cant. a 14 comm. et 17.500 h.

Deck (Joseph-Théodore), céramiste français, né à Guebwiller, m. à Sèvres (1823-1891). On lui doit la création du bleu turquoise dit *bleu de Deck*.

Decker (Cornelis Gerrits), peintre et graveur hollandais, né à Haarlem vers 1640, m. vers 1709; paysagiste plein de conscience et d'habileté.

déclamateur n. m. (de *déclameer*) Qui récite en public. *Fig.* Orateur, écrivain emphatique. Adjectiv. Emphatique, ampoulé : *Juvénal est souvent déclamateur*.

déclamation [*si-on*] n. f. Art, action, manière de déclamer : *déclamation oratoire, théâtrale. Fig.* Emploi d'expressions pompeuses : *tomber dans la déclamation*. Chez les Romains, exercice oratoire.

déclamatoire adj. Qui ne renferme que de vaines déclamations : *style déclamatoire*.

déclamatoirement [*man*] adv. D'une manière déclamatoire.

déclamer [*mé*] v. a. (lat. *de*, et *clamare*; de *clamor*, cri). Réciter à haute voix, avec le ton et les gestes convenables : *déclamer des vers*. V. n. Parler avec chaleur contre quelqu'un ou quelque chose : *déclamer contre le vice*. Réciter, débiter d'un ton emphatique.

déclanche n. f. (prèf. *dé*, et *clenche*). Appareil destiné à séparer deux pièces d'une machine. (On écrit aussi déclenche.)

déclanchement [*man*] n. m. Action de déclancher : *le déclanchement d'une porte*. Syn. de déclanche. (On écrit aussi déclenchement.)

déclancher [*ché*] v. a. Manœuvrer la déclanche pour séparer deux pièces qui étaient liées. (On écrit aussi déclencher.)

déclarable adj. Qui peut ou doit être déclaré.

déclaratif, ive adj. Qui contient déclaration : *partage déclaratif d'une propriété.* V. PARTAGE.

déclaration [*si-on*] n. f. Action de déclarer ; acte, écrit par lequel on déclare : *déclaration publique, solennelle.* Énonciation, énumération, état détaillé : *déclaration de biens. Déclaration* ou *déclaration d'amour*, aveu de son amour fait à la personne aimée. *Déclaration de guerre*, acte par lequel une puissance déclare la guerre à une autre.

— *Dr. Déclaration d'absence, de command, d'utilité publique*, etc. V. ABSENCE, COMMAND, UTILITÉ PUBLIQUE, etc.

Déclaration du clergé de France. Par ce document, que rédigea Bossuet en 1682, Louis XIV, avec l'appui de l'assemblée du clergé, fit valoir les droits de l'Église gallicane, compromis par les usurpations du saint-siège. On l'appelle souvent la *Déclaration des quatre articles.*

Déclaration des Droits (du 22 janv. 1689), acte par lequel Guillaume III reconnaissait au Parlement anglais le droit de se réunir, de voter l'impôt, de contrôler l'exécution des lois, et aux citoyens, avec le droit de représentation, celui d'être jugé par le jury, non par des tribunaux d'exception.

Déclaration des droits (du 4 juillet 1776), acte par lequel les représentants des États-Unis d'Amérique adoptaient une constitution dont l'énumération des principes se terminait par cette affirmation que « les Colonies-Unies sont et ont droit d'être des États libres et indépendants ».

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cette déclaration, votée par l'Assemblée constituante en août 1789, et qui forma le préambule de la Constitution du 3 septembre 1791, sert de base au droit public français. En voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

ART. 2. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

ART. 3. — Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

ART. 4. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

ART. 5. — La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

ART. 6. — La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

ART. 7. — Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

ART. 8. — La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires ; et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

ART. 9. — Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

ART. 10. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

ART. 11. — La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer, librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

ART. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

ART. 13. — Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

ART. 14. — Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

ART. 15. — La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

ART. 16. — Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminés, n'a pas de constitution.

ART. 17. — La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est quand la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

déclaratoire adj. *Procéd.* Qui déclare juridiquement : *acte déclaratoire.*

déclarer [*ré*] v. a. (lat. *declarare* ; de *clarus*, évident). Faire connaître : *déclarer ses intentions.* Signifier par un acte formel : *déclarer la guerre.* **Se déclarer** v. pr. Se manifester ouvertement : *maladie qui se déclare.* Faire connaître ses sentiments. Prendre parti : *se déclarer pour un candidat.*

déclassé [*kla-sé*], **e** adj. Déplacé, arraché de son milieu naturel. *Valeurs déclassées*, valeurs qui, n'étant pas gardées par les acheteurs, reviennent sur le marché. *Ville déclassée, fort déclassé*, dont les fortifications ne sont pas entretenues. N. Qui est déchu de sa position sociale, qui en est sorti : *c'est un déclassé.*

déclassement [*kla-se-man*] n. m. Action de déclasser. ANT. **Classement.**

déclasser [*kla-sé*] v. a. Déranger des objets classés. Arracher à son milieu naturel. Rayer du rôle de l'inscription maritime : *déclasser un marin.* ANT. **Classer.**

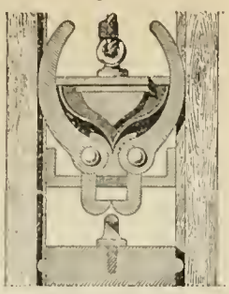

Déclic.

déclassifier [*kla-si-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Détruire la classification de.

déclencher v. a. V. DÉCLANCHER.

déclericaliser [*zi*] v. a. Rendre moins clérical, faire qu'on ne soit plus clérical.

déclic [*klik*] n. m. (de *déclicquer*). Mécanisme à crochet qui, étant en position, suspend le mouvement d'une machine.

déclimater [*té*] v. a. Changer de climat une personne, un animal, une plante. Syn. DÉSACCLIMATER. ANT. **Acclimater.**

déclin n. m. Etat d'une chose qui arrive à la fin de sa course : *déclin du jour, de la vie.* Au fig. : *les tragédies médiocres de Corneille à son déclin.* ANT. **Progrès.**

déclinabilité n. f. Qualité d'un mot déclinable.

déclinable adj. Qui peut être décliné : *les mots déclinables sont : le nom, l'adjectif et le pronom.* ANT. **Indéclinable.**

déclinaison [*né-zon*] n. f. *Gram.* Dans les langues à flexion, modification des désinences suivant les genres, les nombres et les cas : *la déclinaison latine a six cas. Astron.* Distance d'un astre à l'équateur céleste mesurée sur le *cercle de déclinaison* de l'astre (grand cercle qui passe par l'astre et les pôles célestes). *Déclinaison magnétique*, angle que l'aiguille aimantée décrit, à l'est ou à l'ouest, par rapport au méridien magnétique : *table de déclinaison.*

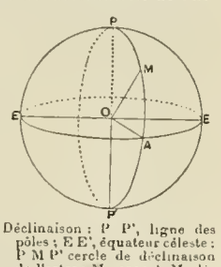

Déclinaison : P P', ligne des pôles ; E E', équateur céleste ; P M P' cercle de déclinaison de l'astre ; M, arc ; A M, déclinaison de l'astre M.

— ENCYCL. *Astron.* La déclinaison d'un astre est une des coordonnées équatoriales de l'astre ; on la compte de 0° à 90° à partir de l'équateur, positivement pour l'hémisphère nord, négativement pour l'hémisphère sud ; l'autre coordonnée du système est l'ascension droite. Pour évaluer la déclinaison d'un astre, on emploie soit le cercle mural, soit l'équatorial.

— *Magnét.* Lorsqu'on suspend librement une aiguille aimantée, son axe ne se place pas dans le plan du méridien géographique ; l'angle que fait l'axe de l'aiguille avec ce méridien géographique est appelé *déclinaison magnétique*, ou simplement *déclinaison.* Le plan vertical qui passe par les pôles de l'aiguille aimantée librement suspendue est appelé *méridien magnétique ;* on peut donc dire encore que la déclinaison magnétique est l'angle que fait le méridien magnétique, au lieu considéré, avec le méridien géographique.

Les lignes qui joignent les points de la terre ayant même déclinaison s'appellent *isogones.* La déclinaison en un même lieu présente des variations périodiques et accidentelles.

déclinant [*nan*], **e** adj. Qui décline, s'affaiblit : *puissance déclinante.* Qui dévie.

déclinateur n. m. Syn. de DÉCLINATOIRE.

déclinatif, ive adj. Qui se décline, qui appartient à la partie déclinable des mots : *syllabes déclinatives.*

déclination [*si-on*] n. f. ou **déclinement** [*man*] n. m. Peute. Action de décliner.

déclinatoire n. m. Boussole de forme particulière, dont on se sert pour orienter les plans. *Dr.* Acte par lequel un plaideur décline, conteste la compétence. Adjectiv. Qui a pour but de décliner une juridiction : *fins, exceptions déclinatoires.*

— ENCYCL. *Dr. adm.* Le déclinatoire, préliminaire du *conflit* (v. ce mot), a pour objet on d'assurer l'observation du principe de la séparation des pouvoirs. C'est au préfet qu'il appartient d'introduire le déclinatoire de compétence en envoyant au procureur de la République un mémoire que ce magistrat communique au tribunal. Si le déclinatoire est rejeté, le préfet du département peut élever le conflit.

déclinement [*man*] n. m. Action de décliner. Acheminement vers la décadence. Peu us.)

décliner [*né*] v. a. (lat. *declinare*). Déchoir, pencher vers sa fin : *les forces déclinent avec l'âge.* S'éloigner de la méridienne, en parlant de l'aiguille aimantée. S'éloigner de l'équateur céleste, en parlant d'un astre. V. a. Refuser : *décliner un honneur. Gram.* Faire varier dans sa désinence suivant les genres, nombres et cas. *Dr.* Ne pas reconnaître : *décliner la compétence d'un tribunal. Fig. Décliner son nom*, se nommer. ANT. **Monter, progresser.**

déclinomètre n. m. (de *déclinaison*, et du gr. *metron*, mesure). Boussole destinée à la mesure de la déclinaison magnétique.

déclinquer [*ké*] v. a. Dépouiller de son bordage, en parlant d'une embarcation à clin.

décliquer [*ké*] v. a. Faire partir subitement le déclic soutenant un mouton pour le battage des pieux.

décliquetage [*ke-ta-je*] n. m. Action de décliqueter.

décliqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je décliquette.*) Dégager le cliquet d'une montre ou d'une pendule des dents du *rochet.* ANT. **Encliqueter.**

décliquetis [*ke-ti*] n. m. Syn. de DÉCLIC.

déclive adj. (lat. *declivis*). Qui va en pente, incliné : *la partie déclive d'une toiture.* N. f. Pente, inclinaison : *chaussée en déclive.*

décliver [*vé*] v. n. (de *déclive*). Être incliné. S'incliner.

déclivité n. f. (de *déclive*). Etat de ce qui est en pente : *la déclivité d'un glacis.*

déclochage n. m. Action d'enlever les cloches qui protègent les plantes : *le déclochage des laitues.* ANT. **Clochage.**

déclocher [*ché*] v. a. Enlever les cloches qui couvrent des plantes : *déclocher des melons.* ANT. **Clocher.**

décloîtrer [*tré*] v. a. Retirer du cloître.

déclore v. a. Oter la clôture de : *déclore un parc. Par ext.*, ouvrir : *fleur qui déclôt son calice.* ANT. **Clore.**

déclôture n. f. Action de déclore. Clôture ouverte. ANT. **Clôture.**

déclouer [*klou-é*] v. a. Défaire ce qui était cloué. ANT. **Clouer.**

décoagulation [*si-on*] n. f. Action de décoaguler ou de se décoaguler. ANT. **Coagulation.**

décoaguler [*lé*] v. a. Ramener à l'état liquide (un liquide coagulé). ANT. **Coaguler.**

décochement [*man*] n. m. Action de décocher. *Fig.* Emission malicieuse : *le décochement d'un trait satirique.*

décocher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *coche*, entaille). Lancer avec un arc ou un appareil analogue : *décocher une flèche. Fig. : décocher une épigramme.*

décoconnage [*ko-na-je*] n. m. Action de décoconner.

décoconner [*ko-né*] v. a. Détacher les cocons des bruyères sur lesquelles les vers à soie les avaient filés.

décocté n. m. Produit d'une décoction.

décoction [*kok-si-on*] n. f. (lat. *decoctio*). Action de faire bouillir des drogues ou des plantes dans un liquide. Le produit qui en résulte. (On dit aussi DÉCOCTUM.)

— ENCYCL. La décoction consiste à mettre un corps en contact avec un liquide bouillant, comme l'eau, l'alcool, l'éther, etc. ; elle permet de dissoudre certaines substances insolubles à froid.

décognoir [*gn* mll.] n. m. *Impr.* Coin de buis ou instrument en fer, pour serrer ou desserrer les formes.

décohéreur n. m. *Télégr. sans fil.* Petit marteau qui frappe le radio-conducteur ou cohéreur de Branly, pour obliger les limailles à reprendre leur état primitif et, par suite, interrompre le courant.

décoiffage [*koi-fa-je*] n. m. Action d'enlever la coiffe d'une fusée de projectile.

décoiffement [*koi-fe-man*] n. m. Action de décoiffer.

décoiffer [*koi-fé*] v. a. Défaire la coiffure ; déranger les cheveux. *Décoiffer une bouteille*, ôter l'enveloppe du bouchon. Enlever la coiffe d'un projectile. ANT. **Coiffer.**

décoincement [*se-man*] n. m. Action de décoincer : *le décoincement des rails.*

décoincer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le second *c* devant *a* et *o* : *il décoinça, nous décoinçons.*) Enlever les coins : *décoincer des rails.*

décolérer [*ré*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) Cesser d'être en colère : *il ne décolérait pas.*

décollage [*ko-la-je*] n. m. Action de décoller.

décollation [*ko-la-si-on*] n. f. Action de couper la tête : *la décollation de saint Jean-Baptiste.* Tableau représentant le martyre de saint Jean-Baptiste. (Cette scène a été souvent retracée par les peintres.

Décollation de saint Jean-Baptiste, d'après Andrea del Sarto.

Citons les tableaux de : Andrea del Sarto (Florence) ; le bourreau vient de couper la tête de saint Jean, et la met sur le plat que lui tend Salomé ; de Jérôme Franck (Dresde) ; de J.-B. Franck (Bruxelles), etc.

décollement [*ko-le-man*] n. m. Action de décoller, de se décoller. *Chir.* Séparation anormale de tissus adhérents.

— ENCYCL. Le mot *décollement* s'applique à diverses lésions organiques. La peau peut se décoller par arrachement ; les cartilages épiphysaires peuvent aussi se séparer de la diaphyse ; le périoste peut se soulever de l'os sous-jacent ; enfin, la rétine se décolle fréquemment (v. RÉTINE), sous l'influence des hémorragies.

décoller [*ko-lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *colle*). Détacher ce qui était collé. ANT. **Coller.**

décoller [*ko-lé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *collum*, cou). Couper le cou, trancher la tête.

décolletage [*ko-le-ta-je*] n. m. Action de mettre à nu le cou, la gorge, etc. Action de décolleter une robe. *Agric.* Action de couper la partie supérieure de certaines racines cultivées (betterave, carotte, etc.), pour prévenir le développement ultérieur du bourgeon, quand on veut les conserver en silo : *le décollet.age des racines ne doit en aucun cas excéder le cinquième de la longueur totale. Techn.* Action de faire une vis d'une tige ronde de fer, de creuser le pas de vis d'un boulon.

décolleter [*ko-le-té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *collet*. — prend deux *t* devant une syllabe muette : *je décollette.* — Dans un exemple que nous croyons tautif, l'Académie écrit : *il décolète*, alors qu'elle veut *il collette*). Découvrir le cou, la gorge, les épaules. Couper ou rabattre le collet d'un vêtement. *Agric.* Effectuer le décolletage. *Techn. Décolleter un boulon*, en creuser le pas de vis avec la décolleteuse. **Se décolleter** v. pr. Se découvrir plus ou moins le cou, la gorge, les épaules, les bras, en parlant d'une femme.

décolleteur [*ko-le*] n. m. Fabricant de vis et de tire-fonds, au moyen du tour à décolleter.

décolleteuse [*ko-le-teu-ze*] n. f. *Techn.* Machine-outil employée pour le décolletage.

décolleur, euse [*ko-leur, eu-ze*] n. Celui, celle qui décolle. N. m. Couteau à décoller.

décolleur [*ko-leur*] n. m. Pêcheur chargé de couper la tête et la langue des morues et de les vider.

décolorant [*ran*], **e** adj. Qui décolore. N. m. : *le noir animal est un décolorant.* ANT. **Colorant.**

décoloration [*si-on*] n. f. (de *décolorer*). Perte de la couleur : *l'obscurité amène la décoloration des végétaux.* ANT. **Coloration.**

— ENCYCL. *Techn.* On utilise dans l'industrie les agents de décoloration, soit pour blanchir les tissus, soit pour purifier les solutions organiques incolores par elles-mêmes, mais souillées par des matières étrangères. V. BLANCHIMENT, NOIR ANIMAL, RAFFINERIE.

Dans l'impression des tissus, certains dessins s'obtiennent par décoloration : si une étoffe est uniformément teinte à l'aide d'un *mordant;* on décolore les parties devant constituer le dessin avec une dissolution appelée *rongeant.* Au lavage, le dessin apparaît blanc sur le fond teint. Le rongeant agit sur le mordant par réduction (chlorure d'étain) ou par oxydation (acide chromique, eau oxygénée). La lumière agit aussi comme décolorant, surtout sur les teintes fournies par les colorants d'aniline.

décoloré, e adj. (de *décolorer*). Qui a perdu sa couleur : *teint décoloré par l'anémie. Fig. Style décoloré,* sans vigueur. ANT. **Coloré.**

décolorer [*ré*] v. a. Altérer, effacer la couleur : *le soleil décolore les nuances vives, le vinaigre décolore les lèvres.* ANT. **Colorer.**

décolorimètre n. m. (de *décolorer*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer soit la force décolorante, soit le degré de décoloration de certaines substances.

décoloris [*ri*] n. m. Perte du coloris.

décombant [*kon-ban*], **e** adj. Se dit des parties des végétaux qui se dirigent vers le bas, par faiblesse ou flexibilité.

décomblement [*kon-ble-man*] n. m. Action de décombler.

décombler [*kon-blé*] v. a. Débarrasser de ce qui comble : *décombler un puits.*

décombrement [*kon-bre-man*] n. m. Action de décombrer : *le décombrement d'une rue.*

décombrer [*kon-bré*] v. a. Débarrasser de décombres : *décombrer un passage, un terrain.*

décombres [*kon-bre*] n. m. pl. (du préf. *dé*, et du bas lat. *combrus*, barrage). Débris d'un édifice démoli ou renversé; ruines, débris : *Samson s'ensevelit sous les décombres du temple de Dagon.*

décommander [*ko-man-dé*] v. a. Annuler une commande, contremander : *décommander un dîner.*

décommettage [*ko-mè-ta-je*] n. m. *Mar.* Action de décommettre.

décommettre [*ko-mè-tre*] v. a. *Mar* Détordre un cordage.

de commodo et incommodo, loc. lat. signif. *de l'avantage et de l'inconvénient,* et qui est presque exclusivement administrative : *ordonner une enquête de commodo et incommodo sur des travaux publics.*

décompléter [*kon-plé-té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Rendre incomplet. ANT. **Compléter.**

décomposable [*kon-po-za-ble*] adj. Qui peut être décomposé : *les alchimistes croyaient que l'or est décomposable.* ANT. **Indécomposable.**

décomposant [*kon-po-zan*], **e** adj. Qui provoque la décomposition.

décomposé [*kon-po-zé*], **e** adj. Qui a subi la décomposition : *corps décomposé.* Altéré : *visage décomposé par la douleur.*

décomposer [*kon-po-zé*] v. a. Séparer en ses éléments : *décomposer l'eau.* Corrompre : *la chaleur décompose les viandes.* **Se décomposer** v. pr. Devenir, être décomposé. ANT. **Composer.**

décomposition [*kon-po-zi-si-on*] n. f. Résolution d'un corps en ses principes : *la décomposition de l'eau s'obtient par la pile électrique.* Dérangement de l'aspect habituel : *décomposition des traits.* Altération ordinairement suivie de putréfaction : *la décomposition cadavérique* ANT. **Combinaison, composition.**

décompôt [*kon-pô*] n. m. Action de changer l'ordre des soles d'une terre.

décompoter [*kon-po-té*] v. a. Changer le mode des semences et le temps des engrais.

décompresseur [*kon-près-seur*] n. et adj. m. *Techn. Appareil décompresseur,* appareil qui sert à ramener peu à peu à la pression normale l'air comprimé ou la vapeur que contient une enceinte hermétiquement close. L'appareil lui-même.

décompression [*kon-près-si-on*] n. f. Action de décomprimer : *la décompression brusque d'un gaz s'accompagne d'un froid vif.* ANT. **Compression.**

— ENCYCL. La décompression brusque est presque toujours suivie, pour tous les êtres vivants, d'accidents mortels dus au dégagement des gaz du sang. On emploie cependant la décompression gazeuse pour traiter l'emphysème pulmonaire, la bronchite, la pleurésie, mais les appareils sont disposés de telle sorte que le changement de pression est lent et comparable à celui qu'éprouve un ascensionniste dans la montagne. La *cure d'altitude* est une décompression qui favorise la nutrition.

décomprimer [*kon-pri-mé*] v. a. Faire cesser ou diminuer la compression. ANT. **Comprimer.**

décompte [*kon-te*] n. m. Décomposition d'une somme, reçue ou payée, en ses éléments de détail. Déduction à faire sur un compte que l'on solde. *Fig. Trouver du décompte,* avoir une déception.

décompter [*kon-té*] v. a. Faire le décompte d'une somme; déduire d'une somme. V. n. Rabattre de l'opinion, de l'espoir qu'on avait.

déconcertant [*sèr-tan*], **e** adj. Qui déconcerte : *d'une impassibilité déconcertante.*

déconcertement [*sèr-te-man*] n. m. Le fait d'être déconcerté. (Peu us.)

déconcerter [*sèr-té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *concert*). Rompre les mesures prises par quelqu'un. Interdire, embarrasser : *cette réponse le déconcerta.*

déconfès, esse [*fè, fè-se*] adj. et n. (préf. *dé*, et *confès*). Qui ne s'est point confessé. Celui qui n'a fait aucun legs charitable pour le repos de son âme.

déconfire v. a. (Se conj. comme *confire.*) Défaire entièrement dans une bataille. (Peu us.)

déconfit [*fi*], **e** adj. Interdit, déconcerté.

déconfiture n. f. Déroute. Ruine, état d'une personne hors d'état de faire face à ses engagements : *la déconfiture est la faillite d'un non-commerçant.* ANT. **Triomphe, succès.**

— ENCYCL. *Dr. civ.* La déconfiture, qui n'entraîne aucune incapacité civile ou politique, ne dessaisit point le débiteur de l'administration de ses biens, mais elle donne aux associés du débiteur déconfit le droit de provoquer la dissolution de la société; elle met fin au mandat; elle enlève au débiteur le bénéfice du terme; elle prive l'acheteur du droit d'exiger la délivrance de ce qui a été vendu, s'il ne donne caution; elle rend exigibles les créances de la femme, commune en biens, etc. Lorsque les créanciers ont été payés ou ont accordé une remise totale ou partielle, le débiteur cesse d'être en état de déconfiture. La déconfiture est une sorte de faillite civile.

déconfort [*for*] n. m. Ce qui enlève la force ou le courage. (Vx.)

déconforter [*té*] v. a. Décourager, affliger.

décongelation [*si-on*] n. f. Action de décongeler. ANT. **Congélation.**

décongeler [*lé*] v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *il décongèle.*) Ramener un corps congelé à son état ordinaire. ANT. **Congeler.**

déconjuguer [*ghé*] v. a. Désunir deux pièces conjuguées. ANT. **Conjuguer.**

déconsacrer [*kré*] v. a. Effacer la consécration de : *déconsacrer une église, un vase, une religieuse.* ANT. **Consacrer.**

déconseiller [*sé, ll* mll., *é*] v. a. Conseiller de ne pas faire : *déconseiller une entreprise.* ANT. **Conseiller.**

déconsidération [*si-on*] n. f. Perte de la considération. ANT. **Considération.**

déconsidérer [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Faire perdre la considération, l'estime : *les dernières années de Louis XV déconsidérèrent la monarchie.* **Se déconsidérer** v. pr. Perdre la considération dont on jouissait.

déconsigner [*gn* mll., *é*] v. a. Affranchir de la consignation : *déconsigner des troupes.* Retirer de la consigne : *déconsigner un colis.* ANT. **Consigner.**

déconsolider [*dé*] v. a. Faire perdre la solidité à. ANT. **Consolider.**

déconstiper [*kons-ti-pé*] v. a. Faire cesser d'être constipé.

déconstitutionnalisation [*kons-ti-tu-si-o-na-li-za-si-on*] n. f. Action de déconstitutionnaliser.

déconstitutionnaliser [*kons-ti-tu-si-o-na-li-zé*] v. a. Soustraire au régime constitutionnel.

déconstruction [*kons-truk-si-on*] n. f. Action de déconstruire. (Peu us.)

déconstruire [*kons-tru-i-re*] v. a. Défaire ce qui était construit. (Peu us.)

décontenance n. f. Manque d'assurance, embarras. ANT. **Assurance, hardiesse.**

décontenancement [*man*] n. m. Action de se décontenancer. Etat d'une personne décontenancée.

décontenancer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le second *c* devant *a* et *o* : *il décontenança, nous décontenançons.*) Faire perdre contenance à quelqu'un. **Se décontenancer,** v. pr. Perdre contenance. ANT. **Rassurer, enhardir.**

déconvenue [*nù*] n. f. Insuccès inattendu et humiliant : *éprouver une déconvenue.*

déconvertir [*vèr*] v. a. Faire tomber dans l'irréligion. ANT. **Convertir.**

décoordination [*si-on*] n. f. Destruction de la coordination des organes ou des éléments organiques.

décor n. m. Ce qui sert à décorer. *Par ext.* Apparences : *tout ceci n'est qu'un décor.* Pl. Décorations d'un théâtre.

décorable adj. Qui est en situation d'être décoré.

décorateur n. m. Dont la profession est de confectionner des décors, ou de se charger des décorations pour théâtres, fêtes, etc., ou de décorer les appartements. Adjectiv. : *peintre décorateur.*

décoratif, ive adj. Qui a rapport, qui est propre à la décoration : *art, talent décoratif.* Au fig. Qui a une belle prestance : *un convive très décoratif.*

décoration [*si-on*] n. f. (de *décoratif*). Embellissement, ornement. Art de décorateur. Représentation du lieu où se passe l'action au théâtre. Signe distinctif d'un ordre de chevalerie.

— ENCYCL. *Dr.* Les décorations françaises sont au nombre de trois : la Légion d'honneur, les palmes académiques, le Mérite agricole. Il faut y ajouter les diverses médailles d'honneur ou professionnelles.

Les décorations et médailles françaises et étrangères se portent sur le côté gauche de la poitrine, le ruban ou la rosette posés : 1° sur l'uniforme militaire, à la hauteur de la deuxième rangée de boutons; 2° sur le costume officiel civil, à la hauteur du sein gauche; 3° sur l'habit ou la redingote de ville, à la première boutonnière.

Les décorations françaises sont placées les premières et dans l'ordre suivant, de droite à gauche, sur le côté gauche de la poitrine : Légion d'honneur, médaille militaire, médailles commémoratives, décorations universitaires, décoration du Mérite agricole. Les décorations étrangères viennent à la suite, et à la gauche des précédentes.

Toute demande d'autorisation d'accepter et de porter les insignes d'un ordre étranger est adressée hiérarchiquement au grand chancelier, par l'intermédiaire du ministre dont relève le demandeur à raison de ses fonctions. Si le demandeur en autorisation n'exerce aucune fonction publique, ou n'a que des fonctions gratuites, il adresse sa demande par l'intermédiaire du préfet de sa résidence actuelle. Les demandes formées par un Français ne faisant pas partie de la Légion d'honneur doivent être accompagnées d'un extrait régulier de son acte de naissance.

Il est perçu par la Grande Chancellerie, à titre de droits de chancellerie : 1° Légion d'honneur : par brevet de chevalier, 25 francs; brevet d'officier, 50 francs; brevet de commandeur, 80 francs; brevet de grand officier, 120 francs; brevet de grand-croix, 200 francs; 2° décorations étrangères, pour une décoration portée : à la boutonnière, 100 francs; en sautoir, 150 francs; avec plaque, 200 francs; en écharpe, 300 francs.

Les nominations dans les ordres coloniaux sont soumises pour avis au conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, avant d'être proposées à la signature du président de la République.

Le port illégal des décorations est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans. Quiconque a pris un titre ou falsifié son nom en vue de s'attribuer une distinction honorifique, est passible d'une amende de 500 à 10.000 francs.

décorativement [*mun*] adv. D'une manière décorative.

décorder [*dé*] v. a. Détortiller une corde.

décordonnage [*do-na-je*] n. m. Action de décordonner.

décordonner [*do-né*] v. a. Enlever à coups de maillet la croûte qui s'attaque aux pilons d'un moulin à poudre.

décoré, e adj. Orné. N. Qui porte une décoration : *les décorés de Juillet.*

décorement [*man*] n. m. Action de décorer.

décorer [*ré*] v. a. (lat. *decorare;* de *decus, oris,* ornement). Orner, parer : *décorer un appartement.* Servir d'ornement : *tapisseries qui décorent une salle.* Honorer d'une décoration; en particulier, en France, de la Légion d'honneur. ANT. **Déparer, gâter, dégrader.**

décorner [*né*] v. a. Enlever les cornes.

décoromanie [*ni*] n. f. Manie de la décoration, des décorations.

décorporation [*si-on*] n. f. Dissolution d'un corps de troupe.

décorticage n. m. Action de décortiquer les graines comme le riz, l'arachide, le café, les amandes, etc.

décorticant [*kan*], **e** adj. Qui produit la décortication.

décortication [*si-on*] n. f. Action d'enlever l'écorce des branches des arbres ou des arbustes, pour détruire les végétations ou les insectes parasites. (Quand il s'agit d'enlever le tégument des graines, on emploie de préférence le terme de DÉCORTICAGE.)

— ENCYCL. La décortication, qu'il ne faut pas confondre avec l'écorcement, est pratiquée uniquement comme moyen de destruction des parasites animaux ou végétaux : c'est ainsi que l'on décortique la vigne pour détruire les œufs d'hiver du phylloxéra, les arbres fruitiers pour faire disparaître les lichens et mousses qui porteraient préjudice à la nouvelle végétation. On exécute la décortication en hiver pendant le sommeil de la végétation, et l'on fait usage soit de gants métalliques, soit de raclettes à dents émoussées.

décortiquer [*ké*] v. a. Effectuer le décorticage ou la décortication : *décortiquer du riz, un chêne, des amandes, des noix.*

décortiquerie [*ke-ri*] n. f. Usine où se pratique le décorticage du riz.

décortiqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Personne qui décortique. N. m. Appareil à décortiquer certaines graines.

Décortiqueur.

décorum [*rom*] n. m. (mot lat.) Bienséance : *garder le décorum.* (N'a pas de pl.)

décottage [*ko-ta-je*] n. m. Opération qui consiste à séparer le moule du modèle, en lui imprimant un mouvement de va-et-vient.

découcher [*ché*] v. n. Coucher hors de chez soi.

découdre v. a. (Se conj. comme *coudre.*) Défaire ce qui était cousu : *découdre un vêtement.* Déchirer par une blessure : *sanglier qui découd un chien.* V. n. *Fam. En découdre,* en venir aux mains : *l'ennemi s'avance, nous allons en découdre.* ANT. **Coudre.**

découennage [*kou-a-na-je*] n. m. Action de découenner.

découenner [*kou-a-né*] v. a. Dépouiller de sa couenne : *découenner un porc.*

découlant [*lan*], **e** adj. Qui découle : *la terre promise était découlante de lait et de miel.*

découlement [*man*] n. m. Flux de ce qui coule peu à peu : *le découlement des humeurs.* (Vx.)

découler [*lé*] v. n. Couler peu à peu. *Fig.* Dériver : *une conséquence découle des principes.*

découpage n. m. Action de découper.

découpe n. f. Découpure faite à une étoffe en guise d'ornement. Action de découper le bois.

découpé, e adj. Se dit des feuilles dont les bords sont dentelés.

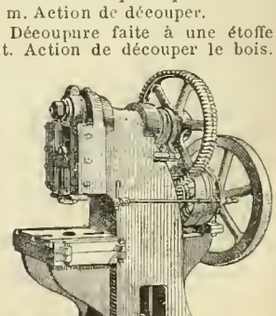
Découpeuse à métaux.

découper [*pé*] v. a. Couper par morceaux, et le plus souvent avec art : *découper une volaille.* Détacher une figure d'un fond. Tailler en suivant les contours d'un dessin : *découper une image.*

découpeur, euse [*eu-ze*] n. Qui découpe. N. f. Machine à découper la laine; à découper les tissus brochés; à découper le bois, les métaux, etc.

découple ou **découpler** [*plé*] n. m. Action de détacher des chiens couplés pour la chasse.

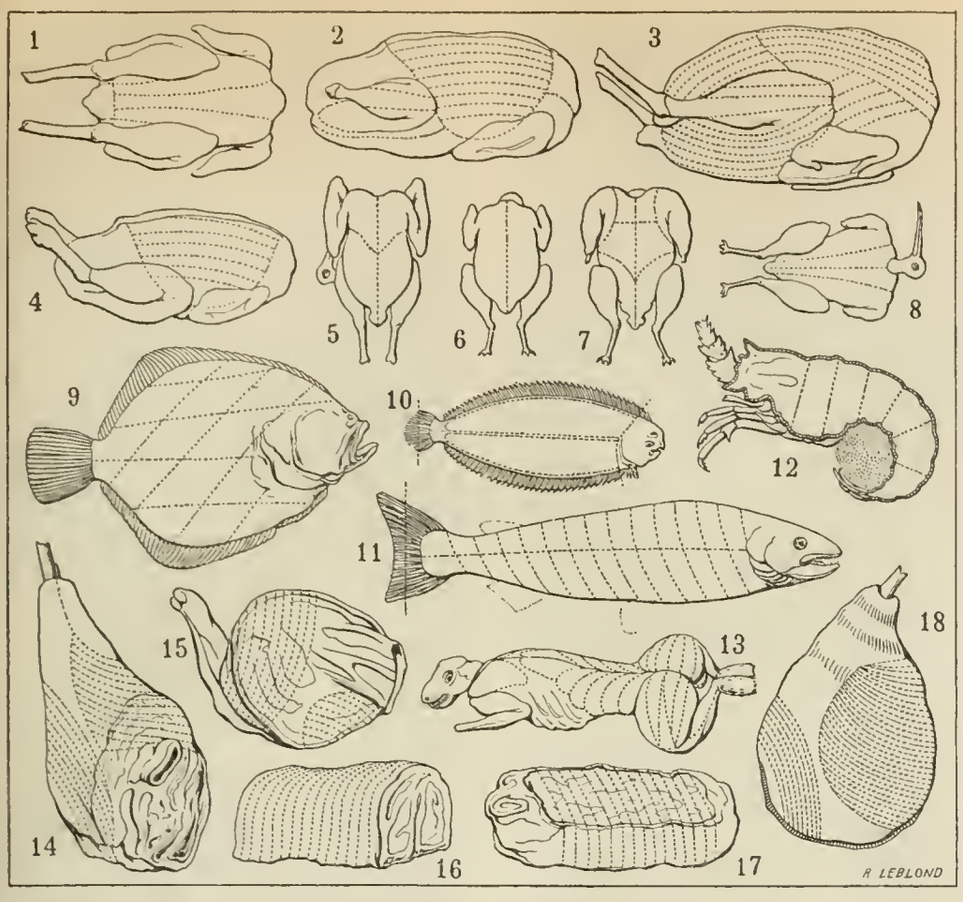

Manière de découper la volaille, le gibier, le poisson, la viande de boucherie : 1. Poulet ; 2. Oie ; 3. Dinde ; 4. Canard ; 5. Pigeon ; 6. Caille ; 7. Perdrix ; 8. Bécasse ; 9. Turbot ; 10. Sole ; 11. Saumon ; 12. Langouste ; 13. Lièvre ; 14. Gigot de mouton ; 15. Epaule de mouton ; 16 et 17. Rôti de bœuf ; 18. Jambon.

découplé, e adj. Leste et bien pris dans sa taille : *jeune homme bien découplé.*

découpler [*plé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *couple*). Détacher des chiens qui étaient couplés, c'est-à-dire attachés deux à deux. *Fig.* Lancer à la poursuite, mettre aux trousses : *découpler deux fins limiers à la poursuite d'un assassin en fuite.*

découpoir n. m. Instrument pour découper. Taillant d'une machine à fenderie. Syn. de DÉCOUPEUSE.

découpure n. f. Action de découper. Taillade faite à de la toile, du papier ; la chose découpée. Division des bords d'une feuille. Accident dans le contour des côtes : *les côtes du Péloponèse présentent de nombreuses découpures.*

décourageable [*ja-ble*] adj. Que l'on peut décourager ; qui se laisse décourager.

décourageant [*jan*], **e** adj. Qui est de nature à décourager, qui rebute, ôte la confiance : *une nouvelle décourageante.* ANT. **Encourageant.**

découragement [*je-man*] n. m. Perte du courage, de l'énergie, abattement moral : *le découragement est la mort de l'activité.* ANT. **Encouragement.**

décourager [*jé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *courage*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il découragea, nous décourageons.*) Abattre le courage : *l'injustice décourage les bonnes volontés.* Diminuer l'essor. **Se décourager** v. pr. Perdre le courage, l'énergie. ANT. **Encourager, ranimer, rassurer.**

décourber [*bé*] v. a. Redresser ce qui était courbé : *décourber une planche.*

Decourcelle (Adrien), auteur dramatique français, né à Paris, m. à Etretat (1821-1892) ; un des collaborateurs fidèles de Dennery ; auteur du célèbre drame *Jenny l'ouvrière.* — Son fils, PIERRE, né à Paris en 1856, a écrit de nombreuses pièces, drames (*les Deux Gosses*), romans-feuilletons, etc.

découronnement [*ro-ne-man*] n. m. Action de découronner : *le découronnement d'un roi.* Etat d'un arbre découronné. ANT. **Couronnement.**

découronner [*ro-né*] v. a. Priver de la couronne. Dépouiller un arbre des branches supérieures : *la tempête découronne les arbres.* Priver de ce qui paraît comme une couronne : *l'âge découronne le front.* ANT. **Couronner.**

décours [*kour*] n. m. (lat. *decursus*). Temps de décroissement continu, qui s'écoule depuis la pleine lune jusqu'à la nouvelle. Période décroissante d'une maladie : *fièvre à son décours.*

décousu [*zu*], **e** adj. Dont la couture est défaite. Qui n'a pas de liaison : *style décousu.* **Le décousu** n. m. : *le décousu d'un discours.* ANT. **Cousu, suivi.**

décousure [*zu-re*] n. f. Endroit décousu. Blessure faite à un chien par un sanglier ou un cerf.

découvert [*vèr*], **e** adj. Qui n'est pas couvert : *tête découverte.* Qui n'est pas protégé suffisamment par son arme, en parlant d'un escrimeur. *Pays découvert*, peu boisé. Loc. adv. : *A découvert*, sans que rien protège : *combattre à découvert. Etre à découvert*, n'avoir pas de garantie des avances qu'on fait. *Vendre à découvert*, vendre en Bourse des valeurs qu'on ne possède pas au moment de la vente, et dont on espère se couvrir, c'est-à-dire se rendre acquéreur pour le moment où on devra les livrer. *Crédit à découvert*, avances faites à quelqu'un, lorsque ces avances ne sont pas garanties par des marchandises consignées ou des contre-valeurs quelconques. N. m. Situation d'une caisse qui livre des valeurs d'avance. ANT. **Couvert.**

découverte [*vèr-te*] n. f. Action de découvrir ce qui était inconnu : *la découverte de l'Amérique.* L'objet découvert. *A la découverte*, pour découvrir, pour connaître.

découverture [*vèr*] n. f. Action d'enlever la couverture d'un édifice.

découvreur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui découvre : *les marins portugais du XVIe siècle furent de grands découvreurs.*

découvrir v. a. (préf. *dé*, et *couvrir*. — Se conj. comme *couvrir.*) Oter ce qui couvrait : *découvrir un plat, une statue.* Dégarnir ce qui protégeait : *général qui découvre son aile gauche.* Trouver ce qui était inconnu, caché : *découvrir un trésor.* Commencer à apercevoir. Faire une découverte. *Fig.* Révéler ou apprendre : *découvrir un secret.* V. n. Etre découvert par le retrait de la mer : *rocher qui découvre.* **Se découvrir** v. pr. Etre découvert. En parlant d'un escrimeur, tenir son arme de telle manière que l'adversaire peut toucher sans peine. S'éclaircir, en parlant du temps. Etre aperçu, visible. Oter son chapeau. *Fig.* Déclarer sa pensée. ANT. **Couvrir.**

décrampiller [*kran-pi, ll* mll., *é*] v. a. Démêler, en parlant de la soie qui vient d'être teinte.

décramponner [*kran-po-né*] v. a. Enlever les crampons de. *Par ext.* Faire lâcher prise à.

décrassement [*kra-se-man*] ou **décrassage** [*kra-sa-je*] n. m. Action de décrasser.

décrasser [*kra-sé*] v. a. Oter la crasse, la saleté : *décrasser un canon de fusil. Fig.* Tirer d'un état misérable. Dégrossir ; donner des connaissances indispensables. **Se décrasser** v. pr. Sortir d'un état d'abjection. ANT. **Encrasser.**

décrassoir [*kra-soir*] n. m. Sorte de peigne, un peu plus long que large, à dents fines et serrées qui sert à décrasser la tête.

décravater [*té*] v. a. Oter la cravate. **Se décravater** v. pr. Oter sa cravate.

décrayonnage [*krè-io-na-je*] n. m. Oter ce qui encrasse la grille, le tuyau d'un fourneau.

décréditement [*man*] n. m. Action de déconsidérer.

décréditer [*té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *crédit*). Porter atteinte au crédit, à la considération, à l'honneur de quelqu'un. ANT. **Accréditer.**

décrémage n. m. Action de décrémer.

décrémer [*mé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Débarrasser la soie de ses impuretés. Retirer la crème qui s'est formée sur le lait. (On dit mieux ÉCRÉMER.)

décrépi, e adj. (de *décrépir*). Qui a perdu son crépi : *mur décrépi.*

décrépir v. a. Enlever le crépi. **Se décrépir** v. pr. Perdre son crépi : *mur décrépi.*

décrépissage [*pi-su-je*] n. m. Action de décrépir. (Peu us.)

décrépit [*pi*], **e** adj. (du lat. *decrepere*, supin *decrepitum*, jeter son dernier éclat). Vieux et cassé : *vieillard décrépit.*

décrépitant [*tan*], **e** adj. Qui décrépite : *le sel de cuisine est le plus décrépitant de tous les sels connus.*

décrépitation [*si-on*] n. f. (de *décrépiter*). Pétillement du sel dans le feu.

décrépiter [*té*] v. n. Pétiller. V. a. *Décrépiter du sel*, le calciner jusqu'à ce qu'il ne crépite plus.

décrépitude n. f. (de *décrépit*). Dernier terme de la vieillesse, qui suit la caducité.

Decrès [*krè*] (Denis, duc), amiral français, ministre de la marine sous le premier Empire, né à Châteauvillain, m. à Paris (1762-1820).

decrescendo [*de-krè-chèn'-do*] adv. (m. ital.). *Mus.* En diminuant progressivement l'intensité des sons. (S'abrège en *decresc.* ou s'indique par le signe >.) N. m. : *un decrescendo.* ANT. **Crescendo.**

décrescent [*krès-san*], **e** adj. (lat. *decrescens*). *Bot.* Qui décroît insensiblement.

décret [*krè*] n. m. (lat. *decretum* ; de *decernere*, décider). Acte du pouvoir exécutif dont l'objet est d'assurer le fonctionnement des services publics ou l'exécution des lois. Au fig : *les décrets de la Providence.*

— ENCYCL. *Dr. adm.* On distingue les décrets *généraux* ou *réglementaires* et les décrets *spéciaux* ou *individuels.*

Les premiers complètent la loi. Tantôt ils sont rendus par le président de la République, en vertu du droit propre qu'il tient de la Constitution (*décrets gouvernementaux*) ; tantôt ils sont rendus par délégation spéciale du Parlement, lorsque la loi laisse à un *décret portant règlement d'administration publique* le soin de pourvoir à l'exécution de certaines dispositions ; en ce cas, le conseil d'Etat doit toujours délibérer en assemblée générale. Ces décrets ont la même force que la loi elle-même.

Les décrets *spéciaux* ou *individuels* sont : ou des décrets simples, par exemple ceux qui nomment à une fonction ou accordent une pension, — ou des décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique, c'est-à-dire après que le conseil d'Etat a été entendu en assemblée générale (par exemple, les décrets de concessions de mines).

Les décrets du président de la République sont toujours contresignés par un ministre.

décrétale n. f. (lat. *decretalis* [epistola], lettre portant décret). *Dr. can.* Décision papale sur une consultation donnée sous forme de lettre.

Décrétales, recueil de lettres doctrinales, écrites par les papes des premiers siècles. Cette collection se compose de documents très divers. Le premier recueil en fut fait par Gratien en 1155. Il faut les distinguer des *Fausses décrétales*, pièces apocryphes du VIIIe au Xe siècle, où se trouve affirmée la théorie de la primauté pontificale.

décrétaliste [*lis-te*] n. m. Jurisconsulte expert dans la connaissance des décrétales.

décréter [*té*] v. a. (rad. *décret*. — Se conj. sur *accélérer.*) Ordonner, décider par un décret : *la Convention décréta la levée en masse contre l'étranger. Décréter quelqu'un d'accusation, de prise de corps*, lancer un décret contre lui.

décreusage, décreuser, etc. V. DÉCRÛMENT, DÉCRUER, etc.

décri n. m. Dépréciation officielle d'une monnaie ou d'une marchandise. *Fig.* Perte de réputation : *tomber dans le décri public.*

décrier [*kri-é*] v. a. (de *décri*. — Se conj. comme *prier.*) Déprécier, en parlant d'une personne ou d'une chose. Calomnier. ANT. **Prôner, vanter, exalter.**

décrire v. a. (lat. *describere*. — Se conj. comme *écrire.*) Représenter, dépeindre par le discours : *décrire un site, un combat. Géom.* Tracer : *décrire une ellipse.* Suivre dans sa marche : *le cercle que Saturne décrit.*

décrivant [*van*], **e** adj. *Géom.* Syn. de GÉNÉRATEUR, TRICE.

décrochement [*man*] n. m. Action de décrocher ; résultat de cette action.

décrocher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *croc*). Détacher ce qui était accroché. **Se décrocher** v. pr. Sortir du crochet. ANT. **Accrocher.**

décrochez-moi-ça n. m. invar. *Pop.* Vêtement d'occasion. Boutique de fripier.

décrochoir n. m. Instrument qui sert à décrocher.

décroire v. a. Ne plus croire. (Vx.)

décroisement [*ze-man*] n. m. Action de décroiser. Résultat de cette action.

décroiser [*kroi-zé*] v. a. Décroiser ce qui était croisé : *décroiser les jambes.*

décroissant [*kroi-san*], **e** adj. Qui décroît, qui diminue : *vitesse progressivement décroissante.*

décroissement [*kroi-se-man*] n. m. ou **décroissance** [*kroi-sun-se*] n. f. Action de décroître. ANT. **Accroissement, croissance.**

décroît [*kroi*] n. m. Décroissance de la lune, dont la partie éclairée diminue pour nous.

décroître v. n. (préf. *dé*, et *croître*. — Se conj. comme *croître*, mais le part. pass. *décru* ne prend pas l'accent circonflexe.) Diminuer : *les eaux décroissent. — Les eaux ont décru* ou *sont décrues*, selon qu'on veut marquer l'action ou l'état. ANT. **Croître, grandir, augmenter, grossir.**

décrottage [*kro-ta-je*] n. m. Action de décrotter.

décrotter [*kro-té*] v. a. Oter la crotte de. *Fig.* Dépouiller de sa rusticité, de son ignorance.

décrotteur, euse [*kro-teur, eu-ze*] n. Dont le métier est de décrotter, de cirer les chaussures.

décrotteuse [*kro-teu-ze*] ou **décrottoire** [*kro-toi-re*] n. f. Brosse pour décrotter.

décrottoir [*kro-toir*] n. m. Lame de fer ou boîte garnie de brosses à l'entrée d'un appartement, d'une maison, pour ôter la boue des chaussures.

Décrottoir.

décroûtage n. m. Action de décroûter.

décroûter [*té*] v. a. Enlever la croûte terreuse qui recouvre le diamant brut.

decrue [*krû*] n. f. Action de décroître, en parlant des eaux ; quantité dont elles ont décru : *la décrue des torrents est aussi rapide que leur montée.*

décruer [*kru-é*], **décruser** [*zé*] ou **décreuser** [*zé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *cru* ou *écru*). Lessiver du fil ou de la soie écrue, pour les préparer à la teinture : *décruer les cocons à l'eau bouillante.*

décrueur ou **décruseur** [*zeur*] n. m. Celui qui décrue, qui fait le décrusage.

décrûment [*man*], **décruage, décrusage** [*za-je*], **décreusage** [*za-je*] ou **décrusement** [*ze-man*] n. m. Action de décruer ou décruser.

dectique [*dèk*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, des pays tempérés.

Dectique.

deçu, e adj. (de *décevoir*). Trompé; non réalisé : *espoir déçu.*

décubitus [*tuss*] n. m. (lat. *decubitus*). Attitude du corps, lorsqu'il repose sur un plan horizontal.

— Encycl. Le décubitus est une attitude de repos. On distingue les décubitus dorsal, ventral, latéral droit et latéral gauche, qui ont une certaine importance dans le diagnostic de diverses maladies.

décuirassement [*ra-se-man*] n. m. Action de décuirasser.

décuirasser [*ra-sé*] v. a. Oter la cuirasse : *décuirasser un soldat, un navire.*

decuire v. a. Corriger l'excès de la cuisson de : *décuire des confitures par addition d'eau.*

de cujus, mots lat. signif. *celui, celle de qui.* Ce sont les premiers mots de la locution juridique latine : *de cujus bonis agitur* (celui ou celle des biens de qui il s'agit) et que l'on emploie par abréviation : *les dernières volontés du de cujus.*

déculassement [*la-se-man*] n. m. Action de déculasser : *le déculassement des fusils.*

déculasser [*la-sé*] v. a. Oter la culasse : *déculasser un fusil, un canon.*

déculotter [*lo-té*] v. a. *Fam.* Oter la culotte, le pantalon : *déculotter un enfant.*

décuman, e ou **décumate** adj. (du lat. *decumus* pour *decimus*, dixième, et *mamus*, troupe). Nom donné à des terres appartenant à l'Etat romain et dont les colons payaient la dîme du revenu. *Porte décumane,* porte d'un camp romain s'ouvrant du côté opposé à l'ennemi et ainsi appelée parce que près d'elle campait la 10e cohorte. *Champs décumates,* territoires de la Germanie soumis à la dîme (1er siècle).

décuple n. m. et adj. (lat. *decuplus*). Dix fois aussi grand : *une somme décuple.*

décuplement [*man*] n. m. Action de décupler.

décupler [*plé*] v. a. Rendre dix fois aussi grand. *Fig.* : *la colère décuplait ses forces.*

décurie [*ri*] n. f. (lat. *decuria*). Subdivision de la centurie. Troupe de dix soldats. Tout groupement politique de dix personnes, chez les Romains.

décurion n. m. (lat. *decurio*). Chef d'une décurie. Membre d'un sénat municipal, sous le Bas-Empire : *les décurions étaient personnellement responsables de la rentrée de l'impôt.*

décurional, e, aux adj. Relatif au décurion.

décurionat [*na*] n. m. Dignité et fonctions de décurion : *décurionat civil, militaire.*

décurrence [*ku-ran-se*] n. m. Etat d'un organe décurrent.

décurrent [*ku-ran*], **e** adj. (lat. *decurrens*). Se dit d'une feuille ou d'un pétiole qui se continuent le long d'une tige et y adhèrent. (On dit aussi DÉCURSIF, IVE.)

décurtation [*si-on*] n. f. (lat. *decurtatio*). Suppression naturelle ou artificielle de la partie supérieure d'un végétal pour en favoriser le développement latéral.

décussation [*ku-sa-si-on*] n. f. (du lat. *decussare*, supin *decussatum*, croiser.) Croisement en forme d'X : *la décussation des nerfs optiques.*

décussé [*ku-sé*], **e** adj. (lat. *decussatus*). Se dit des feuilles opposées dont les paires se croisent à angle droit.

décuvage n. m. ou **décuvaison** n. f. [*vè-zon*]. Action de retirer le vin de la cuve après fermentation.

— Encycl. Le décuvage s'opère soit au moyen d'un siphon, soit à l'aide d'un robinet placé à la partie inférieure de la cuve et muni d'un tamis en toile métallique s'opposant au passage des pépins, râles et pellicules. On recueille ainsi tout le vin clair : c'est le *vin de goutte,* puis on soumet au pressurage le marc qui reste au fond de la cuve pour obtenir le *vin de presse.*

décuver [*vé*] v. a. Opérer le décuvage.

dédaignable [*dè-gna-ble*] adj. Qui mérite d'être dédaigné : *injure dédaignable.*

dédaigner [*de-gné*] v. a. Traiter ou regarder avec dédain : *on dédaigne les injures des malhonnêtes gens.* Négliger comme indigne de soi. ANT. **Admirer, apprécier, estimer.**

dédaigneusement [*dè-gneu-ze-man*] adv. D'une manière dédaigneuse.

dédaigneux, euse [*dè-gneû, eu-ze*] adj. Qui éprouve du dédain. Qui marque du dédain : *regard dédaigneux.* ANT. **Respectueux, révérencieux.**

dédain [*din*] n. m. (de *dédaigner*). Mépris exprimé par l'air, le ton, le maintien. ANT. **Admiration, respect, estime.**

dédale n. m. Labyrinthe, lieu où l'on s'égare. *Fig.* Chose obscure et embrouillée : *le dédale des lois.*

Dédale, architecte grec, constructeur du labyrinthe de Crète, dans lequel fut enfermé le Minotaure. Il y fut emprisonné lui-même, avec son fils Icare, par ordre de Minos, mais il s'échappa en se fabriquant des ailes de plume et de cire. Il se réfugia en Italie, près de Cumes, puis en Sicile et mourut selon les uns en Italie, selon d'autres en Egypte. (*Myth.*) V. ICARE.

Dédale (*le*), pièce en cinq actes, de P. Hervieu (Comédie-Française, 19 déc. 1903); peinture émouvante de la situation inextricable où se débat une femme divorcée qui est reconquise par son premier mari.

dédaléen, enne [*lé-in, è-ne*] adj. Construit par Dédale : *les ouvrages dédaléens n'étaient pas rares en Sicile. Par ext.* Inextricable. (On dit aussi DÉDALIEN, ENNE.)

dédaller [*da-lé*] v. a. Dégarnir de ses dalles.

dédamer [*mé*] v. n. et a. Au jeu de dames, déplacer une dame de la case qu'elle occupe sur le rang le plus proche de l'adversaire.

dédamner [*da-né*] v. a. Faire cesser la damnation.

dedans [*dan*] adv. Dans l'intérieur. Loc. adv. : *Là dedans,* dans ce lieu; *en dedans, au dedans,* à l'intérieur. *Fam. Mettre dedans,* tromper. N. m. La partie intérieure d'une chose : *les dedans d'un édifice.* — Les adverbes *dedans, dehors, dessus, dessous,* ne doivent jamais être suivis d'un complément, à moins qu'ils ne soient précédés de l'une des prépositions *de, par,* ou qu'ils ne soient opposés deux à deux. Ne dites donc pas : *les sentiments cachés dedans son cœur,* mais *dans son cœur.* Au contraire, on peut dire : *par dedans la ville, dessus la table, dessus et dessous le plancher.* ANT. **Dehors, extérieur.**

dédicace n. f. (lat. *dedicatio*). Consécration d'une église : *la dédicace est réservée aux évêques.* Fête annuelle, qui rappelle cette consécration. Hommage qu'un auteur fait de son livre à quelqu'un.

— Encycl. *Liturg.* L'usage de consacrer par une cérémonie spéciale les temples et les lieux destinés au culte était pratiqué chez les Grecs et les Romains. Les Juifs l'observaient. L'Eglise chrétienne adopta cet usage. La dédicace des églises est réservée aux évêques : elle n'a lieu que pour les églises très importantes. Quant aux autres, il suffit, pour être livrées au culte, qu'elles aient été bénites par un prêtre délégué à cet effet.

dédicacer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le e devant *a* et *o* : *il dédicaça, nous dédicaçons.*) *Fam.* Pourvoir d'une dédicace.

dédicateur, trice n. Personne qui fait, qui aime à faire des dédicaces.

dédication [*si-on*] n. f. (lat. *dedicatio.*) *Dr. rom.* Acte par lequel on conférait à une chose le caractère de *res sacra,* en l'affectant aux dieux.

dédicatoire adj. Qui contient la dédicace d'un livre : *épître dédicatoire.*

dédier [*di-é*] v. a. (lat. *dedicare.* — Se conj. comme *prier.*) Consacrer au culte, sous une invocation spéciale : *dédier un autel à la Vierge.* Faire hommage d'un livre.

dédieur n. m. Auteur ou artiste qui dédie un livre, un objet d'art.

dédire v. a. (Se conj. comme *dire,* excepté à la 2e pers. du plur. de l'indie. prés. : *vous dédisez,* et de l'impérat. : *dédisez.*) Désavouer quelqu'un de ce qu'il a fait ou dit pour nous. **Se dédire** v. pr. Se rétracter, ne pas tenir sa parole. ANT. **Confirmer, ratifier, maintenir.**

dédit [*di*] n. m. Action de se dédire. Somme à payer en cas de non-accomplissement d'un contrat : *les dédits sont fréquents dans les contrats de théâtre.*

dédite n. f. Renonciation à un engagement; déclaration qu'on ne fera plus ce qu'on était convenu de faire.

dédolation [*si-on*] n. f. Action de dédoler.

dédoler [*lé*] v. a. (lat. *dedolare*). *Chir.* Entailler avec un instrument tranchant, tenu obliquement pour détacher une mince partie de la surface.

dédommagement [*do-ma-je-man*] n. m. Réparation d'un dommage : *recevoir une somme en dédommagement d'un accident.* Compensation.

dédommager [*do-ma-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il dédommagea, nous dédommageons.*) Réparer un dommage. Donner une compensation : *dédommager quelqu'un des tracas qu'on lui a occasionnés.*

dédorage n. m. **dédorure** n. f. Action de dédorer : *le dédorage d'un cadre.*

— Encycl. *Techn* Le dédorage est une industrie qui a pour objet de récupérer l'or recouvrant les objets les plus divers, métalliques ou autres. Pour dédorer une pièce métallique, on la plonge dans de l'acide azotique concentré, qui dissout le métal, tandis que l'or se dépose au fond du récipient. S'il s'agit de fer ou d'acier, l'objet à dédorer est suspendu au pôle positif d'une pile, puis on le plonge dans un bain de cyanure de potassium que traverse le courant. L'argent se dédore en plongeant la pièce brusquement dans un bain d'acide sulfurique, de chlorure de sodium et de salpêtre. Pour dédorer les bois, on les plonge plus ou moins longtemps dans de l'eau bouillante. Quant aux porcelaines, on les traite par l'eau régale.

dédorer [*ré*] v. a. Oter la dorure. ANT. **Dorer.**

dédossement [*do-se-man*] n. m. Action de dédosser : *le dédossement des bois.*

dédosser [*do-sé*] v. a. (du préf. *dé,* et de *dos*). Mettre à vive arête à l'aide d'une scie : *dédosser une pièce de bois.*

dédotalisation [*za-si-on*] n. f. Action de dédotaliser : *la dédotalisation d'un bien.*

dédotaliser [*zé*] v. a. Dépouiller de son caractère dotal : *dédotaliser un bien.*

dédouanage ou **dédouanement** [*man*] n. m. Action de dédouaner.

dédouaner [*né*] v. a. Faire sortir de l'entrepôt de la douane en acquittant les droits.

dédoublable adj. Qui peut se dédoubler.

dedoublage n. m. Action d'enlever un doublage. *Dédoublage de l'alcool,* action d'abaisser le degré de l'alcool en y ajoutant de l'eau.

dédoublant [*blan*] **e** adj. Qui opère le dédoublement.

dédoublé n. m. Eau-de-vie obtenue en dédoublant de l'alcool. Syn RECOUPE.

dédoublement [*man*] n. m. Action de dédoubler, de diviser en deux. Action de considérer sous deux aspects une même chose.

dédoubler [*blé*] v. a. Oter la doublure. Partager en deux : *dédoubler un bataillon, un escadron.*

Dedreux (Alfred), peintre français, né et m. à Paris (1808-1860). Il s'est distingué comme peintre du cheval.

déductif [*duk-tif*], **ive** adj. Qui tient de la déduction : *le syllogisme est le type du raisonnement déductif.* ANT. **Inductif.**

déduction [*duk-si-on*] n. f. (du lat. *deducere,* supin *deductum,* extraire). Soustraction. Exposé détaillé et suivi. Conséquence tirée d'un raisonnement : *la déduction conclut du général au particulier.*

— Encycl. *Logiq.* La déduction est l'opération par laquelle l'esprit conclut du général au particulier. Elle repose sur le principe d'identité et de contradiction. La déduction peut être immédiate et n'exiger que deux propositions, ou médiate et nécessiter plusieurs propositions intermédiaires. La forme la plus brève de la déduction médiate est le *syllogisme.* (V. ce mot.) La déduction est l'instrument essentiel des sciences mathématiques. Cependant, les sciences de la nature trouvent aussi leur utilité à employer la déduction, soit comme méthode de vérification des hypothèses, soit comme méthode d'explication (pour ramener un fait à une loi), soit enfin comme méthode de découverte (pour explorer les conséquences d'une loi).

déductivement [*duk-ti-ve-man*] adv. Par déduction : *raisonner déductivement.* (Peu us.)

déduire v. a. (du lat. *deducere,* extraire. — Se conj. comme *conduire.*) Soustraire, rabattre d'une somme : *déduire ses frais.* Tirer une conséquence : *je déduis de là que...*

déduit [*du-i*] n. m. Divertissement. Plaisirs amoureux. (Vx.)

déduper [*pé*] v. a. Détromper. (Vx.)

déduplication [*si-on*] n. f. *Bot.* Se dit du mode de multiplication par dédoublement qu'on observe chez les diatomées.

dédurcir v. a. Ramollir (un corps dur).

Deerlyk, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai); 5.430 h.

déesse [*é-se*] n. f. (lat. *dea*). Divinité fabuleuse, du sexe féminin. *Déesse aux cent voix,* Renommée. *Déesse du matin,* Aurore. *Bonne déesse,* Cybèle. *Fig.* Femme d'un port très noble et d'une grande beauté. Femme dont on est épris.

— Encycl. *Myth.* On distinguait les *grandes déesses,* celles qui étaient classées parmi les dieux d'un ordre supérieur : Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus; les *déesses mères,* celles qui présidaient à la génération et à la fécondité : Cybèle, Rhéa, Déméter-Cérès, Isis, etc.

défâcher [*ché*] **(se)** v. pr. *Fam.* S'apaiser, se remettre en bonne humeur, après s'être fâché.

défaçonner [*so-né*] v. a. Détruire la façon de.

de facto mots lat. signif. *de fait,* et que l'on oppose à *de jure,* de droit : *pour les légitimistes, Louis-Philippe était le roi* de facto, *et Henri V le roi* de jure.

défaillance [*fa, ll* mll.] n. f. Défaut, suppression : *défaillance d'une race.* Faiblesse. *Fig.* Défaut momentané d'énergie morale. V. SYNCOPE.

défaillant [*fa, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui manque. Qui s'affaiblit. Qui manque d'énergie. N. Qui fait défaut en justice : *témoin défaillant.* ANT. *Dr.* **Comparant.**

défaillible [*fa, ll* mll.] adj. Qui peut défaillir. (Vx.)

défaillir [*fa, ll* mll.] v. n. (préf. *dé,* et *faillir.* — Ne s'emploie qu'aux personnes et aux temps suivants : *nous défaillons, vous défaillez, ils défaillent. Je défaillais,* etc. *Je défaillis,* etc. *J'ai défailli,* etc., et les autres temps composés. *Défaillir. Défaillant.* On dit quelquef. aux pers. du sing. du prés. de l'ind. : *je défaux, tu défaux, il défaut,* au fut. : *je défaudrai,* et au cond. : *je défaudrais,* mais c'est un barbarisme de dire : *je défaille.*) Faire défaut. Tomber en faiblesse : *je me sens défaillir.*

défaire [*fé-re*] v. a. (Se conj. comme *faire.*) Détruire ce qui est fait. *Fig.* Affaiblir, amaigrir : *la maladie l'a défait.* Mettre en déroute, battre, vaincre : *défaire l'ennemi.* Débarrasser : *défaites-moi de cet importun.* **Se défaire** v. pr. Vendre ou donner : *se défaire d'un cheval.* Se corriger : *se défaire d'un vice.* ANT. **Faire.**

défaiseur, euse [*fe-zeur, eu-ze*] n. Personne qui défait.

défait [*fè*], **e** adj. Pâle, amaigri : *visage défait.*

défaite [*fè-te*] n. f. Perte d'une bataille : *essuyer une défaite.* Mauvaise excuse : *chercher des défaites.* ANT. **Triomphe, victoire.**

défalcation [*si-on*] n. f. Déduction.

défalquer [*ké*] v. a. (du préf. *dé,* et du lat. *falx,* faux). Déduire d'une somme, d'une quantité. Retrancher, rabattre, réduire.

défanatisable [*za-ble*] adj. Qui peut être défanatisé : *fanatique qui n'est pas défanatisable.*

défanatiser [*zé*] v. a. Détruire le fanatisme de.

défatiguer [*ghé*] v. a. Délasser.

défarder [*dé* v. a. Oter le fard.

Defauconpret [*près*] (Auguste-Jean-Baptiste), littérateur français, né à Lille, m. à Fontainebleau (1767-1843), traducteur des romans de Walter Scott et de Cooper. — Son fils, CHARLES, traducteur et lexicographe français, né à Saint-Denis (Seine) (1797-1865).

défaufilage [*fô*] n. m. Action de défaufiler une faufilure : *le défaufilage d'une robe.*

défaufiler [*fô-fi-lé*] v. a. Défaire un objet faufilé : *défaufiler un habit.*

défausser [*fô-sé*] v. a. Redresser : *défausser une tringle.* **Se défausser** v. pr. Au jeu, se débarrasser des cartes inutiles ou dangereuses.

défaut [*fô*] n. m. (de *défaillir*). Absence : *défaut de mémoire.* Imperfection physique et morale : *on est aveugle sur ses défauts, clairvoyant sur ceux des autres.* Ce qui n'est pas conforme aux règles de l'art : *les défauts d'un tableau. Procéd.* Refus de comparaître en justice : *faire défaut; jugement par défaut. Le défaut des côtes,* l'endroit où elles cessent. *Fig. Défaut de la cuirasse,* v. CUIRASSE. Loc. prép. : *A défaut de,* faute de; *au défaut de,* en place de, au lieu de. Loc. prov. : *C'est là son moindre défaut,* se dit pour signaler un défaut d'une personne qui en a d'autres et de plus grands. *Vénér. Tomber en défaut,* se dit des chiens de meute qui arrivent à bout de voie de la bête qu'ils courrent. ANT. **Qualité, vertu, perfection.**

— Encycl. *Dr.* V. JUGEMENT.

défaveur n. f. Etat de ce qui n'est plus en faveur, en crédit : *encourir la défaveur du souverain.*

défavorable adj. Qui n'est point favorable : *rapport défavorable.* ANT. **Favorable.**

défavorablement [*man*] adv. D'une manière défavorable. ANT. **Favorablement.**

défécateur n. m. *Chim.* Appareil pour opérer la défécation.

défecation [*si-on*] n. f. (lat. *defæcatio*). Clarification d'une liqueur. Expulsion des matières fécales.

défectibilité [*fèk-ti*] n. f. Caractère de ce qui est défectible : *la défectibilité de la nature humaine.*

défectible [*fèk-ti-ble*] adj. Imparfait, incomplet : *tout homme est défectible.*

défectiblement [*fèk-ti-ble-man*] adv. D'une manière défectible.

défectif, ive adj. (du lat. *deficere*, supin, *defectum*, manquer). *Gram.* Se dit d'un verbe ou d'une conjugaison qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes et toutes ses personnes, comme *absoudre, bruire, clore*, etc.

défection [*fèk-si-on*] n. f. (de *défectif*). Action d'abandonner le parti auquel on est lié : *les Saxons enrôlés dans l'armée française firent défection en pleine bataille de Leipzig.*

défectionnaire [*fek-si-o-nè-re*] adj. et n. Personne qui fait défection. (Peu us.)

défectionner [*fek-si-o-né*] v. n. Faire défection : *défectionner au moment du combat.*

défectivité [*fèk*] n. f. Caractère d'un mot défectif.

défectueusement [*fek, ze-man*] adv. D'une manière défectueuse.

défectueux, euse [*fek-tu-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *defectus*, manque). Qui manque de certaines qualités, qui a certains défauts, certaines imperfections : *travail défectueux.* Qui manque des conditions, des formalités requises : *jugement, défectueux.* Qui manque des qualités exigées par la loi : *acte défectueux. Gram.* V. DÉFECTIF. ANT. **Correct, exact, parfait.**

défectuosité [*fèk, zi-té*] n. f. (de *défectueux*). Vice, imperfection, défaut.

déféminiser [*zé*] v. a. Dépouiller de la nature, des allures, des habitudes féminines.

défendable [*fan*] adj. Qui peut être défendu : *poste, opinion défendable.* ANT. **Indéfendable.**

défendeur, eresse [*fan, rè-se*] n. Qui se défend en justice. Personne contre laquelle est intentée une action en justice. (Le *défendeur* est, en appel, appelé *intimé.*) ANT. **Demandeur.**

— ENCYCL. *Procéd.* Le défendeur doit être assigné devant le tribunal de son domicile, mais cette règle générale comporte de nombreuses exceptions. Il n'y a pas lieu au préliminaire de conciliation lorsqu'il y a plus de deux défendeurs.

défendre [*fan-dre*] v. a. (lat. *defendere*). Soutenir quelqu'un contre une attaque : *défendre un enfant.* Garantir : *les habits nous défendent du froid.* Prohiber, interdire : *défendre les attroupements.* Interdire : *défendre le vin à un malade.* Plaider en faveur de : *défendre un accusé.* Absolum. *Défendre dans une affaire*, y être défendeur. **Se défendre** v. pr. Résister à une agression. Se garantir. Ne pas exécuter les mouvements commandés (en parlant d'un cheval). Chercher à se justifier. Nier : *se défendre d'avoir fait quelque chose.* Loc. adv. : *A son corps défendant*, en se défendant contre une attaque, et *fig.*, à contre-cœur. ANT. **Permettre, tolérer.**

défendu *fan-du*], e adj. *Blas.* Armé de défenses d'un émail particulier, en parlant d'un animal ou d'une tête d'animal : *hure de sable défendue d'argent.*

défendure [*fan*] n. f. Morceau de bois garni de paille ou petite branche qu'on place dans les champs pour indiquer que les bestiaux ne doivent pas y aller paître.

défénestration [*nès-tra-si-on*] n. f. Action de jeter les personnes par les fenêtres.

Défénestration de Prague, nom donné aux actes de violence commis à Prague en 1618 sur les gouverneurs impériaux, qui, selon une tradition nationale, furent jetés du haut des fenêtres du palais par les protestants de Bohême, dont l'empereur Matthias avait violé les droits religieux. Ce fu le signal de la guerre de Trente ans.

défens ou **défends** [*fan*] n. m. Interdiction faite au propriétaire d'un bois d'y pratiquer des coupes. Interdiction du pacage dans un bois.

défensabilité [*fan*] n. f. Qualité de ce qui est défensable.

défensable [*fan*] adj. Se dit de bois suffisamment forts pour être à l'abri des ravages des bestiaux, et où l'on peut, par conséquent, les mener paître : *les bois sont toujours en défens, tant qu'ils n'ont pas été déclarés défensables.*

défense [*fan-se*] n. f. Action de défendre : *prendre la défense du faible.* Action de prohiber : *il est fait défense de...* Action de se défendre, résistance : *la place opposa une belle défense. Procéd.* Moyens de justification d'un accusé : *la défense est difficile pour cet avocat.* La partie qui se défend en justice. Chacune des dents saillantes de l'éléphant, du sanglier, etc. ANT. **Agression, attaque. Permission, tolérance.**

— ENCYCL. *Dr.* Ensemble des moyens que le défendeur oppose à la demande formée contre lui pour la faire déclarer mal fondée.

Au civil, la défense peut être présentée par la partie elle-même ou par son avocat, mais toujours avec l'assistance d'un avoué. L'inculpé, en matière de crimes ou de délits, a le droit de participer avec le concours de son avocat aux actes de l'instruction.

Légitime défense. Il n'y a ni crime ni délit lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle de légitime défense de soi-même ou d'autrui. (C. pén., art. 328.) C'est le droit dit *de légitime défense.*

Selon l'état des poursuites, ou le juge d'instruction rend une ordonnance de non-lieu, ou le tribunal prononce l'acquittement, ou le jury déclare la non-culpabilité. Il n'y pas lieu à réparations civiles.

Défense nationale (*gouvernement de la*), gouvernement qui s'installa à l'Hôtel de ville de Paris le 4 septembre 1870, après la déchéance du second Empire, sous la présidence du général Trochu, gouverneur de Paris ; il se composait de Gambetta, Crémieux, Ferry, Jules Simon, Arago, Jules Favre, etc., Une partie de ses membres resta à Paris, mais une *délégation* fut envoyée à Tours, puis à Bordeaux. Il lit, à travers mille difficultés, les efforts les plus louables et quelquefois les plus heureux pour ranimer la résistance en province ; il organisa les armées des Vosges, de la Loire, de l'Est et du Nord, et, dans la catastrophe nationale, tout au moins, il sauva l'honneur. Le gouvernement de la Défense nationale resta en fonctions jusqu'à l'élection de Thiers comme chef du pouvoir exécutif (17 févr. 1871).

Défense nationale (*conseil supérieur de la*). V. CONSEIL.

Défense et illustration de la langue française, ouvrage en prose de Du Bellay ; manifeste de l'école de Ronsard. L'auteur y montre de quelle manière on doit rajeunir, en les fusant passer dans notre langue, les formes littéraires des anciens : ode, tragédie, etc., et il étudie le meilleur mode d'enrichissement du vocabulaire français, par le recours aux vieux mots et aux dialectes provinciaux (1549).

défenseur [*fan*] n. m. Celui qui défend : *Massena fut le défenseur de Gênes.* Protecteur. Avocat chargé de défendre un accusé. Celui qui soutient une opinion. *Défenseur de la cité*, magistrat municipal qui, dans la Gaule romaine, défendait les intérêts de la cité contre les exactions des agents impériaux, en particulier contre les agents du fisc. (L'évêque, à la fin de l'Empire, fut très souvent le *défenseur de la cité.*) ANT. **Agresseur.**

défensif [*fan-sif*], **ive** adj. Fait pour la défense : *armes défensives.* ANT. **Offensif.** N. f. Etat de défense : *être, se tenir sur la défensive.* ANT. **Offensive.**

défensivement [*fan-si-ve-man*] adv. En vue de la défensive : *un village organisé défensivement.*

déféquer [*ké*] v. a. (lat. *defæcare*. — Se conj. comme *accélérer.*) Opérer la défécation, le filtrage : *déféquer un sirop.*

déférence [*run-se*] n. f. Condescendance, respect : *il faut avoir de la déférence pour les vieillards.* ANT. **Dédain, arrogance.**

déférent [*ran*], e adj. Qui a de la déférence, de la condescendance.

déférent [*ran*], e adj. (lat. *deferens*). Qui conduit, qui porte dehors : *canal déférent.*

déférentiel, elle [*ran-si-èl, é-le*] adj. *Anat. Artère déférentielle*, artère accompagnant le canal déférent dans le cordon spermatique : *l'artère déférentielle naît de l'artère vésicale supérieure.*

déférer [*ré*] v. a. (lat. *deferre*. — Se conj. comme *accélérer.*) Décerner : *déférer des honneurs.* Attribuer à une juridiction : *déférer une cause à une cour.* Dénoncer, livrer, accuser : *déférer un coupable à la justice.* V. n. Céder, condescendre : *déférer à l'avis de quelqu'un.*

déferlage [*fèr-la-je*] n. m. Action de déferler.

déferlant [*fèr-lan*], e adj. Qui déferle.

déferler [*fèr-lé*] v. a. (préf. *dé*, et *ferler*). *Mar.* Déployer les voiles. ANT. **Larguer.** V. n. Se dit des vagues qui se déroulent et se brisent avec bruit : *les vagues déferlent sur les brisants.*

défermer [*fèr-mé*] v. a. Ouvrir. (Vx.) Ouvrir la porte à. Détacher un bateau. Isoler un bloc de pierre de la masse par deux tranchées verticales.

déferrage [*fè-ra-je*] ou **déferrement** [*fè-re-man*] n. m. Action de déferrer.

déferrer [*fé-ré*] v. a. Oter le fer fixé à un objet : *déferrer un cheval. Fig.* et *fam.* Déconcerter. **Se déferrer** v. pr. Perdre ses fers. ANT. **Ferrer.**

déferrure [*fè-ru-re*] n. f. Action de déferrer ou de se déferrer.

défertilisant [*fer, zan*], e adj. Qui défertilise.

défertilisation [*fer, za-si-on*] n. f. Action de défertiliser : *le déboisement est une cause de défertilisation.*

défertiliser [*fer, zé*] v. a. Détruire la fertilité de : *rendre stérile.*

défervescence [*fèr-vès-san-se*] n. f. *Chim.* Absence ou diminution d'effervescence.

défets [*fé*] n. m. pl. (lat. *defectus*). Feuilles d'un ouvrage superflues et dépareillées. S. un *défet.*

défeuillage [*feu, ll* mll.] n. m. Action de défeuiller pour faciliter la maturité du fruit.

défeuillaison [*feu, ll* mll., *è-zon*] n. f. Chute des feuilles : *la défeuillaison se produit en automne.*

défeuiller [*feu, ll* mll., *é*] v. a. Enlever les feuilles d'un arbre : *défeuiller des mûriers.*

défeutrage n. m. Action de défeutrer.

défeutrer [*tré*] v. a. Disposer la laine peignée de manière à empêcher le feutrage.

défeutreur n. m. Machine à défeutrer la laine.

Deffand (*dè-fan*) (Marie de VICHY-CHAMROND, marquise **du**), une des femmes françaises les plus célèbres du XVIIIe siècle, née au château de Chamrond, près de Charolles, m. à Paris (1697-1780). Sa *Correspondance* est pleine d'intérêt, ses lettres à Walpole, à Voltaire, etc., témoignent de la sûreté de son jugement et de la délicatesse de son goût.

Mme du Deffand.

défi n. m. (subst. verb. de *défier*). Provocation : *les ordonnances de Charles X parurent un défi à l'opinion publique.* Appel à un combat singulier : *François Ier porta un défi à Charles-Quint. Mettre quelqu'un au défi*, déclarer impossible l'exécution d'un projet qu'il a formé.

défiance n. f. (lat. *diffidentia*). Crainte d'être trompé. Manque de confiance : *témoigner de la défiance à quelqu'un.* ANT. **Confiance, assurance.**

défiancer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le e devant *a* et *o* : *il défiança, nous défiançons.*) Rompre les fiançailles de.

défiant [*fi-an*], e adj. Qui craint d'être trompé. Inspiré par la défiance : *des regards défiants.* ANT. **Confiant, crédule.**

défibrage n. m. Action de défibrer.

défibrer [*bré*] v. a. Oter les fibres de : *on défibre la canne à sucre pour faciliter la sortie du jus.*

défibreur n. m. ou **défibreuse** [*eu-ze*] n. f. Machine à défibrer. N. m. Ouvrier papetier qui dirige la machine à défibrer le bois.

défibrination [*si-on*] n. f. Action de défibriner.

défibriner [*né*] v. a. Priver de fibrine : *une nourriture trop peu substantielle défibrine le sang.*

déficeler [*se-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je déficelle.*) Enlever la ficelle de : *déficeler un paquet.* ANT. **Ficeler.**

déficher [*ché*] v. a. Enlever les fiches, les échalas.

déficient [*si-an*], e adj. (lat. *deficiens*). Se dit d'un nombre dont les parties aliquotes, ajoutées ensemble, font une somme moindre que le nombre lui-même. *Ex.* : 8, dont les parties aliquotes 1, 2 et 4 font 7 au total.

déficit [*sit*] n. m. (mot lat. signif. *il manque.*) Ce qui manque pour que les recettes soient en balance avec les dépenses. Pl. des *déficit* ou *déficits.*

défier [*fi-é* v. n. (préf. *dé* et *fier*. — Se conj. comme *prier.*) Provoquer au combat : *chevalier qui défie son ennemi.* Ne pas croire capable de : *défier quelqu'un de faire quelque chose. Fig.* Soutenir l'épreuve de : *produit qui défie toute comparaison.* Braver, affronter : *défier la mort.* **Se défier** v. pr. Avoir de la défiance ; se douter, prévoir : *je me défiais de cela.* Se provoquer mutuellement.

défiger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il défigea, nous défigeons.*) Ramener à l'état liquide ce qui est figé.

défigurant [*ran*], e adj. Qui défigure.

défiguration [*si-on*] n. f. Action de défigurer.

défigurement [*man*] n. m. Etat de ce qui est défiguré. (Peu us.)

défigurer [*ré*] v. a. Gâter la figure : *la petite vérole défigure souvent.* Rendre difforme. *Fig.* Altérer : *défigurer l'histoire.*

défilade n. m. Action de défiler : *la défilade de la flotte.*

Défilé.

défilage n. m. Action d'enlever les fils. Mise du chiffon en charpie dans la fabrication du papier.

défilateur n. m. Instrument servant à pratiquer le défilement.

défilé n. m. Passage étroit entre deux hauteurs ; col, détroit : *Léonidas périt au défilé des Thermopyles.* Action des troupes qui défilent. Pâte à papier, telle qu'elle sort des piles défileuses.

défilement [*man*] n. m. Art de régler le relief des ouvrages de fortification, de manière à mettre les défenseurs à l'abri des coups.

défiler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *fil*). Oter le fil passé dans quelque chose : *défiler un collier. Fortif.* Pratiquer un défilement. *Défiler les chiffons*, les diviser pour en faire de la pâte à papier. V. n. Marcher à la file à la suite les uns des autres, en particulier devant un chef. **Se défiler** v. pr. *Pop.* S'esquiver, s'enfuir.

défileur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui défile. N. f. *Défileuse* ou adjectiv. *Pile défileuse*, première pile d'une fabrique de papier dans laquelle on défile les chiffons destinés à faire du papier.

défilochage n. m. Syn. de EFFILOCHAGE.

défilocher [*ché*] v. a. Syn. de EFFILOCHER.

défini, e adj. Expliqué, déterminé : *mot, terme mal défini. Article défini*, celui qui ne s'emploie qu'avec un nom qui désigne un objet individuellement déterminé. *Passé défini*, temps du verbe qui exprime un passé entièrement écoulé : *j'écrivis hier, l'an passé.* ANT. **Indéfini, vague.**

définir v. a. (lat. *definire*). Donner la définition : *définir le triangle.* Fixer, déterminer avec précision. Faire connaître le caractère : *définir quelqu'un.*

définissable [*ni-sa-ble*] adj. Qui peut être défini : *une odeur peu définissable.* ANT. **Indéfinissable.**

définisseur [*ni-seur*] n. m. Celui qui aime à donner des définitions.

définiteur n. m. (lat. *definitor*). Religieux délégué au chapitre de son ordre, pour y traiter des points de discipline, d'administration, etc.

définitif, ive adj. (de *définir.*) Qui termine une affaire : *sentence définitive. En définitive* loc. adv. Après tout. ANT. **Provisoire.**

définition [*si-on*] n. f. (de *définir*). Enonciation des qualités propres et essentielles d'un objet : *une bonne définition doit comprendre tout le défini et rien que le défini.*

définitivement [*man*] adv. D'une manière définitive : *être définitivement ruiné.*

définitoire n. m. Lieu où s'assemblent les définiteurs, où se règlent les affaires d'un ordre religieux.

déflagrant [*gran*], e adj. Qui a la propriété de déflagrer : *matières déflagrantes.*

déflagrateur n. m. Appareil destiné à mettre le feu à des matières explosibles.

déflagration [*si-on*] n. f. (de *déflagrer*). Combustion active et complète d'un corps : *la déflagration de la poudre est produite par une étincelle.*

déflagrer [*gré*] v. n. (du lat. *deflagrare*, s'enflammer). S'enflammer avec explosion et fracas.

défléchir v. n. S'écarter de sa direction : *rayons qui défléchissent.*

déflecteur [*flèk-teur*] n. m. Appareil servant à déterminer la déviation des compas des navires.

déflegmateur n. m. Partie de l'alambic où s'opère la déflegmation. Syn. de RECTIFICATEUR.

déflegmation ou **déphlegmation** [*flègma-si-on*] n. f. Action de déflegmer.

déflegmer ou **déphlegmer** [*flèg-mé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *flegme*). Dépouiller l'alcool des flegmes. (On dit plus souvent RECTIFIER.)

defleurir v. n. Perdre ses fleurs. V. a. Faire tomber la fleur. *Fig.* Enlever la fraîcheur.

déflexion [*flèk-si-on*] n. f. Action de défléchir. *Gram.* Modification de la partie vocalique d'une racine.

défloraison ou **defleuraison** [*rè-zon*] n. f. Chute ou flétrissure naturelle des fleurs.

déflorant [*ran*], e adj. Qui déflore.

défloration [*si-on*] n. f. Action de défleurer.

déflorement [*man*] n. m. Action de défleurer.

déflorer [*ré*] v. a. Faire perdre la virginité de. Enlever à un sujet sa fleur, sa nouveauté.

défluxion [*fluk-si-on*] n. f. Action de défluer. Catarrhe. (Vx.)

défoliation [*si-on*] n. f. (du préf. *dé*, et du lat. *folium*, feuilles). Chute des feuilles.

défonçage ou **defoncement** [*man*] n. m. Action de défoncer. *Agric.* Labour profond donné à un terrain.

— ENCYCL. *Agric.* Le défonçage a pour objet de ramener à la surface du sol les parties non encore

fatiguées par la culture, ou bien d'ameublir le sol assez profondément pour le préparer à recevoir des plantes arbustives ou des arbustes (arbres fruitiers vigne,) ou des plantes herbacées à racines longuement pivotantes (luzerne, chicorée à café, garanee, etc.). Il a toujours pour effet un assainissement et une amélioration notables des propriétés physiques du sol et souvent l'enrichissement en éléments chimiques par le mélange des couches profondes avec les couches superficielles.

Cette opération s'exécute soit à la bêche et à la pioche, soit à la charrue (défonceuse); la profondeur des défonçages varie entre 40 centimètres et 1 mètre, suivant l'objet qu'on se propose, et l'époque la plus favorable pour l'exécuter est la fin de l'automne ou les premiers jours de l'hiver.

défonce n. f. V. DÉFONÇAGE.

défoncer [*sé*] v. a. (préf. *dé* et *fond*. — Prend une cédille sous le e devant *a* et *o* : *je défonçai, nous défonçons.*) Oter le fond de : *défoncer un tonneau.* Effondrer : *défoncer une route.* Labourer profondément : *défoncer un terrain. Par ext.* Culbuter une troupe.

défonceuse [*seu-ze*] n. f. Puissante charrue

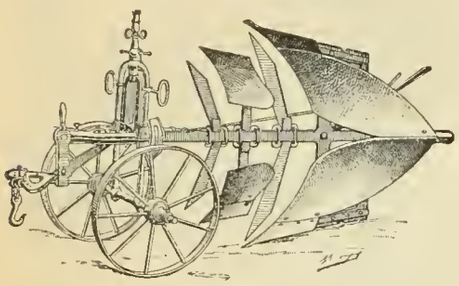

Défonceuse double.

employée pour défoncer le terrain. (On dit aussi CHARRUE FOUILLEUSE).

déforestation [*rès-ta-si-on*] n. f. Action de détruire les forêts. Syn. DÉBOISEMENT.

Déforis (Jean-Pierre, dom), bénédictin français de la congrégation de Saint-Maur, né à Montbrison en 1732, guillotiné en 1794: il est connu par une magistrale édition de Bossuet.

déformable adj. Qui peut être déformé.

déformateur, trice adj. Qui déforme ou qui corrompt.

déformation [*si-on*] n. f. (de *déformer.*) Altération de la forme normale.

déformer [*mé*] v. a. Gâter, altérer la forme de : *les miroirs concaves déforment les images.* **Se déformer** v. pr. Perdre sa forme habituelle.

défortifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Démolir les fortifications de : *défortifier une place.*

défortune n. f. Mauvaise fortune, succédant à la prospérité. (Vx.)

défortuné, e adj. Qui est tombé dans la défortune. (Vx.)

défouetter [*fou-é-té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *fouet*). Oter la ficelle (fouet) dont on se sert dans la reliure pour serrer un livre et en marquer les nerfs.

défour v. a. Tirer de terre.

défournage ou **défournement** [*man*] n. m. Action de retirer du four.

défourner [*né*] v. a. Tirer du four : *défourner des porcelaines.* ANT. **Enfourner.**

défourni n. m. Partie vide qui altère les dimensions d'une pièce de construction.

défourrer [*fou-ré*] v. a. Oter la fourrure de. Enlever la garniture d'un cordage. Faire sortir le grain de l'épi en battant les gerbes.

défourrure [*fou-rur-re*] n. f. Gerbe battue au fléau et livrée aux moutons pour qu'ils recherchent les épis où il a pu rester quelques grains.

défrai [*frè*] n. m. Action de défrayer.

défraîchir [*frè*] v. a. Enlever la fraîcheur : *le soleil défraîchit les étoffes claires.* **Se défraîchir** v. pr. Perdre sa fraîcheur.

Défrance (Jean-Marie-Antoine, comte), général français, né à Wassy, en 1771, mort à Epinay en 1835. Se distingua à la prise de Zurich, en 1799, à Wagram (1809), en Russie (1812), en Saxe (1813) et se couvrit de gloire à Montmirail (1814).

défrancisation [*si-za-si-on*] n. f. Action de défranciser ou de se défranciser. Son résultat.

défranciser [*si-zé*] v. a. Faire perdre la qualité de Français : *défranciser un bâtiment de commerce.* Dépouiller des habitudes ou des sentiments de Français.

défrapper [*fra-pé*] v. a. *Mar.* Détacher une corde de son point d'attache.

défrayement n. m. Syn. de DÉFRAI. (Vx.)

défrayer [*frè-ié*] v. a. (du préf. *dé*, et de *frais.* — Se conj. comme *balayer.*) Payer la dépense de quelqu'un. *Défrayer la conversation,* l'entretenir, par la part qu'on y prend; en être l'objet.

défrayeur, euse [*fré-ieur, eu-ze*] n. Personne qui défraie. (Peu us.)

Defrémery (Charles), orientaliste français, né à Cambrai, m. à Saint-Valery-en-Caux (1822-1883). Il a traduit et publié des textes persans et arabes.

défretter [*frè-té*] v. a. Enlever une frette à un tuyau, à un arbre tournant.

défrichable adj. Qui peut être défriché : *terre défrichable.* ANT. **Indéfrichable.**

défriche n. f. ou **défriché** n. m. Terrain défriché.

défrichement [*man*] ou **défrichage** n. m. Action de défricher : *le défrichement des landes a enrichi la Sologne.* Terrain défriché.

— ENCYCL. *Eaux et forêts.* Le défrichement des terrains boisés est une opération aléatoire, car les terres trop pauvres gagnent à rester boisées, et les terres boisées, mais fertiles, ont été depuis longtemps défrichées. Le défrichement des landes profondes et saines est une opération avantageuse; on les défriche en deux labours faits en automne et au printemps. Les landes granitiques doivent être, avant l'exécution du premier labour, phosphatées, puis, après le labour, chaulées.

La nécessité de conserver les bois et forêts pour assurer l'équilibre des agents atmosphériques, entretenir les sources et cours d'eau, opposer un obstacle aux inondations torrentielles, a amené le législateur à restreindre les droits des propriétaires. Aucun particulier ne peut arracher ou défricher ses bois qu'après en avoir fait la déclaration à la sous-préfecture, au moins quatre mois à l'avance, et si, après enquête, l'administration n'y fait point opposition. En cas de contravention, le propriétaire est passible d'une amende calculée à raison de 500 francs au moins et de 1.500 francs au plus par hectare défriché. Les jeunes bois, pendant les vingt premières années de leur semis, les parcs clos ou attenants à l'habitation, les bois non clos de moins de 10 hectares situés hors les sommets ou pentes d'une montagne ne sont pas soumis à ces dispositions prohibitives.

défricher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *friche*). Rendre propre à la culture, en parlant d'un terrain inculte. *Fig.* Eclaircir : *défricher un sujet.*

défricheur n. m. Celui qui défriche.

défriper [*pé*] v. a. Faire qu'une chose ne soit plus fripée : *mouiller et repasser une robe pour la défriper.*

défrisement [*ze-man*] n. m. Action de défriser : *le défrisement d'une chevelure.*

défriser [*zé*] v. a. Défaire la frisure. *Fig.* et *pop.* Désappointer : *voilà qui me défrise.* ANT. **Friser.**

défroncement [*man*] n. m. Action de défroncer. Etat de ce qui est défroncé.

défroncer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *e* devant *a* et *o* : *je défronçai, nous défronçons.*) Défaire les plis d'une étoffe froncée. *Fig. Défroncer le sourcil,* reprendre un air de bonne humeur.

défroque [*fro-ke*] n. f. (du préf. *dé*, et de *froc*). Ce que laisse un moine en mourant. *Par ext.,* Meubles, vêtements, en général de valeur minime, que quelqu'un laisse en mourant : *il a hérité d'une piètre défroque.* Vêtements qu'une personne ne porte plus.

défroqué [*ké*], **e** adj. et n. (de *défroque*). Qui a quitté l'habit et l'état religieux.

défroquer [*ké*] v. a. Faire quitter le froc, l'habit religieux. **Se défroquer** v. pr. : *Luther se défroqua.*

défruitement [*man*] n. m. Action de défruiter, d'enlever les fruits.

défruiter [*té*] v. a. Dépouiller de ses fruits. Enlever le goût du fruit : *défruiter de l'huile d'olive.*

Deftinge, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde); 1.650 h.

défubler [*blé*] ou **défuler** [*lé*] v. a. (préf. *dé* et radic. de *affubler*). Oter (un vêtement). [Vx.] Syn. DÉSAFFUBLER.

défuner [*né*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *funis*, corde). *Mar.* Dégarnir de ses cordages, en parlant d'un mât.

défunt [*fun*], **e** adj. et n. (lat. *defunctus*). Qui est mort : *le roi défunt.* ANT. **Vif, vivant.**

dégagé, e adj. Libre, aisé : *taille dégagée; air dégagé.* ANT. **Engagé, embarrassé, gêné.**

dégagement [*man*] n. m. Action de dégager ce qui était engagé. Action de retirer ce qui était pris dans quelque chose. Emanation, production : *dégagement de vapeurs. Escr.* Action de dégager son épée. ANT. **Engagement.**

dégager [*jé*] v. a. (Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *je dégageai, nous dégageons.*) Retirer ce qui avait été donné comme gage. Retirer ce qui était engagé. Faire sortir d'une position critique. Débarrasser de ce qui encombrait : *dégager un passage.* Rendre plus libre : *dégager la tête. Escr.* Détacher son arme de celle de son adversaire. Produire une émanation : *le phosphore dégage une odeur d'ail.* Soustraire à une obligation : *dégager sa parole; dégager quelqu'un de sa promesse.* **Se dégager** v. pr. Se rendre libre, se délivrer. ANT. **Engager.**

Dégagnac, comm. du Lot, arr. et à 11 kil. de Gourdon; 1.560 h. Ch. de f. Orl. Truffes.

dégaine [*ghè-ne*] n. f. (de *dégainer*). *Fam.* Contenance, attitude, démarche ridicule : *quelle dégaine!*

dégainement [*ghé-ne-man*] n. m. Action de dégainer.

dégainer [*ghè-né*] v. a. (du préf. *dé*, et de *gaine*). Tirer une épée du fourreau, un poignard de sa gaine. V. n. Mettre l'épée à la main pour se battre.

dégaineur [*ghè-neur*] n. m. Ferrailleur, bretteur, duelliste.

dégalage n. m. Action de dégaler les peaux.

dégaler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *gale*). Débarrasser (les peaux) des souillures.

dégalonner [*lo-né*] v. a. Oter les galons de.

déganter [*té*] v. a. Retirer les gants.

dégarnir v. a. Oter ce qui garnit. *Dégarnir un arbre,* en supprimer les branches par la taille.

dégarnissage [*ni-sa-je*] n. m. Action de défaire le jointoiement d'une muraille.

dégarnissement [*ni-se-man*] n. m. Action de dégarnir.

Degas (Hilaire-Germain-Edgar), peintre et graveur français de l'école impressionniste, né à Paris en 1834. Artiste au dessin simple, d'une scrupuleuse vérité, il a représenté des danseuses, des intérieurs de théâtre, etc. On lui doit de remarquables portraits de Manet.

dégasconner [*ghas-ko-né*] v. a. Faire perdre les manières, le parler gascon ou l'accent gascon à.

dégât [*ghâ*] n. m. (de *gâter*). Dommage arrivé par une cause violente, (comme tempête, grêle, passage d'une armée, etc.) : *un propriétaire est responsable des dégâts causés par ses troupeaux.*

dégauchir [*ghô*] v. a. (du préf. *dé*, et de *gauche*). Aplanir la surface d'une pierre, d'une charpente. *Fig.* : *dégauchir un jeune homme timide.*

dégauchissement [*ghô-chi-se-man*] ou **dégauchissage** [*ghô-chi-sa-je*] n. m. Action de dégauchir.

dégauchisseuse [*ghô-chi-seu-ze*], n. f. Machine servant à dégauchir.

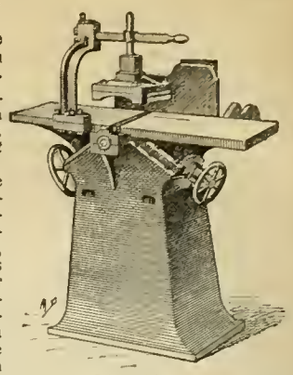

Dégauchisseuse.

dégazonnage [*gha-zo-na-je*] ou **dégazonnement** [*gha-zo-ne-man*] n. m. Action d'enlever le gazon : *le dégazonnement d'un pré.*

— ENCYCL. Le dégazonnage permet d'opérer le nivellement, l'exhaussement, etc., d'une pelouse sans qu'on ait à redouter de voir celle-ci privée de gazon pendant un certain temps. On découpe des carrés de gazon à la bêche, et on les soulève, puis on les place les uns sur les autres (l'herbe de l'un en contact avec l'herbe de l'autre), pour les conserver ainsi jusqu'au moment où les travaux sont achevés; on les replace alors les uns à côté des autres; un arrosage abondant, précédé d'un battage, en hâte la reprise.

dégazonner [*gha-zo-né*] v. a. Oter le gazon.

dégel [*jèl*] n. m. Fonte naturelle de la glace, de la neige. ANT. **Congélation.**

dégelée [*je-lé*] n. f. *Pop.* Volée de coups.

dégèlement [*man*] n. m. Action de dégeler.

dégeler [*lé*] v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *il dégèlera.*) Faire fondre ce qui était gelé. V. n. Cesser d'être gelé. V. impers. : *il dégèle.* ANT. **Congeler, geler.**

dégénérant [*ran*], **e** adj. Qui dégénère.

dégénérateur, trice adj. Qui produit la dégénération : *doctrines dégénératrices.*

dégénératif, ive adj. Qui a le caractère de la dégénération.

dégénération [*si-on*] n. f. Etat de ce qui dégénère; passage d'un état naturel à un état inférieur.

dégénéré, e adj. et n. Chez qui l'on constate une dégénérescence physique ou morale : *les criminels sont souvent des dégénérés.*

dégénérer [*ré*] v. n. (lat. *degenerare;* du préf. *de*, et de *genus, eris,* race. — Se conj. comme *accélérer.*) S'abâtardir. Perdre de l'éclat de sa naissance, de son mérite, de sa valeur physique ou morale : *il a dégénéré* ou *il est dégénéré,* selon que l'on veut exprimer l'action ou l'état. Changer de nature : *la dispute dégénéra en rixe.*

dégénérescence [*rès-san-se*] n. f. Changement par lequel une chose dégénère.

— ENCYCL. *Biol.* La dégénérescence peut ne pas exister chez certains êtres unicellulaires, mais tous les êtres pluricellulaires présentent ce phénomène et meurent. Des modifications dans le genre de vie peuvent amener la dégénérescence d'une espèce et sa disparition; il en est de même pour certains organes dont il ne reste parfois qu'une trace rudimentaire. La dégénérescence peut affecter certaines formes : la *dégénérescence amyloïde,* qui atteint les muscles, les transforme en une substance blanche semblable à la cire; la *dégénérescence graisseuse,* dans laquelle les tissus s'infiltrent de graisse; la *dégénérescence wallérienne,* qui attaque le cylindre-axe des nerfs.

dégénérescent [*rès-san*], **e** adj. Qui dégénère : *tissu dégénérescent.*

dégermer [*jèr-mé*] v. a. Enlever le germe de l'orge, dans les brasseries.

dégermeur [*jèr-meur*] n. m. ou **dégermeuse** [*jèr-meu-ze*] n. f. Instrument employé dans les brasseries pour enlever le germe de l'orge.

Degersheim, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall); 2.920 h.

dégingandage [*jin*] ou **dégingandement** [*jin-ghan-de-man*] n. m. Etat d'une personne dégingandée.

dégingandé, e [*jin-ghan*] adj. *Fam.* Qui est comme disloqué dans ses mouvements, sa démarche.

déginganer [*jin-ghan-dé*] v. a. Donner comme un air disloqué à l'attitude, à la marche : *déginganer sa taille.*

dégîter [*ji-té*] v. a. Faire quitter son gîte : *dégîter un lièvre.*

déglaçage ou **déglacement** [*se-man*] n. m. Action d'enlever la glace sur les voies publiques. Action d'enlever le lustre du papier.

déglacer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *e* devant *a* et *o* : *je déglaçai, nous déglaçons.*) Fondre la glace de : *déglacer un bassin.* Réchauffer : *déglacer un voyageur.* Enlever le lustre : *déglacer du papier.*

déglobulisation [*za-si-on*] n. f. Diminution progressive des globules rouges, dans le sang des anémiques.

dégluement [*glû-man*] n. m. Action de dégluer. Son résultat.

dégluer [*glu-é*] v. a. Débarrasser de la glu. ANT. **Engluer.**

déglutiner [*né*] v. a. Faire disparaître la glu attachée au plumage d'un oiseau.

déglutir v. a. (lat. *deglutire*). Avaler, ingurgiter : *déglutir le bol alimentaire.*

déglutition [*si-on*] n. f. Action de déglutir.

— ENCYCL. La déglutition fait passer les aliments de la bouche dans l'estomac; elle exige un certain nombre de mouvements de la langue, du pharynx, de l'œsophage, etc., et ne dépend de la volonté que lorsque le bol alimentaire franchit l'isthme du gosier. V. DIGESTION.

Dego, bourg d'Italie (prov. de Gênes), sur la Bormida; 2.000 h. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens en 1796.

dégobillage [*bi, ll* mll.] n. m. *Pop.* Action de dégobiller, de vomir.

dégobiller [*bi, ll* mll., *é*] v. a. et n. (préf. *dé*, et rad. de *gober*). *Pop.* Vomir à la suite d'excès de table.

dégobillis [*bi, ll* mll., *i*] n. m. *Triv.* Matières vomies. *Pop.* Injures, paroles grossières.

dégognade n. f. Action de se dégogner.

dégogner (se) v. pr. Se dégingander, particulièrement en dansant.

dégoisement [*ghoi-ze-man*] n. m. Action de dégoiser : *le dégoisement des commères.*

dégoiser [*ghoi-zé*] v. a. et n. (du préf. *dé*, et de *gosier*). *Triv.* Rire, parler avec volubilité.

dégolfer [*fé*] v. n. *Mar.* Sortir d'un golfe.

dégommage [*gho-ma-je*] n. m. Action de dégommer : *le dégommage de la soie.*

dégommer [*gho-mé*] v. a. Oter la gomme. *Fam.* Destituer, priver quelqu'un d'un emploi, d'une place.

dégondoler [*lé*] v. a. Ramener à la forme plane : *dégondoler une planche.*

dégonflement [*man*] n. m. Action de dégonfler : *le dégonflement d'un ballon.*

dégonfler [*flé*] v. a. Faire disparaître le gonflement. *Fig.* Soulager d'une oppression morale : *les larmes dégonflent le cœur.* ANT. **Gonfler.**

dégor n. m. (de *dégorger*). Tuyau à l'intérieur duquel s'écoule le liquide que l'on vient de distiller.

dégorgeage [*ja-je*] n. m. V. DÉGORGEMENT.

dégorgement [*je-man*] n. m. Ecoulement d'eaux, d'immondices retenues. Épanchement. Action de purifier la laine, la soie, etc.

dégorgeoir [*joir*] n. m. Instrument pour dégager la lumière d'un canon.

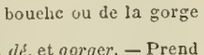

Dégorgeoir (pêch.).

Moulin à laver les étoffes. Endroit où les eaux se dégorgent. Ustensile de pêche, pour retirer l'hameçon de la bouche ou de la gorge du poisson sans se blesser.

dégorger [*jé*] v. a. (préf. *dé*, et *gorger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je dégorgeai, nous dégorgeons.*) Rendre par la gorge ; vomir : *dégorger de la nourriture.* Faire rendre la nourriture à : *dégorger des sangsues. Par ext.* Déverser : *gouttière qui dégorge de l'eau fangeuse.* Débarrasser d'une substance étrangère : *dégorger des tuyaux.* Purifier en les lavant, les soies, les laines, les étoffes, etc. V. n. Déborder. Avoir issue : *égoût qui dégorge dans une rivière.* ANT. **Engorger, obstruer.**

dégoter ou **dégotter** [*gho-té*] v. a. *Fam.* Abattre avec un projectile. *Pop.* Surpasser, supplanter ; abattre de son poste. Apercevoir, découvrir.

dégoudronnage [*dro-na-je*] n. m. ou **dégoudronnement** [*dro-ne-man*] n. m. Action de dégoudronner : *le dégoudronnage d'un cordage.*

dégoudronner [*dro-né*] v. a. Oter le goudron de : *dégoudronner une voile.*

dégoudronneur [*dro-neur*] n. m. Appareil, ouvrier qui fait le dégoudronnage.

dégoudronnoir [*dro-noir*] n. m. Tenailles à mâchoires demi-circulaires, pour enlever la cire au goulot des bouteilles.

dégoulinage n. m. Ecoulement lent.

dégouliner [*né*] v. n. *Pop.* Couler lentement, goutte à goutte : *larmes qui dégoulinent.*

dégoupiller [*pi, ll* mll., *é*] v. a. Enlever une goupille pour la remplacer par une neuve.

dégourdi n. m. Première cuisson d'une pièce de faïence ou de porcelaine, avant qu'on l'ait recouverte du vernis appelé *glaçure.*

dégourdi, e adj. et n. Adroit. Avisé.

dégourdir v. a. (du préf. *dé*, et de *gourd*). Rendre la chaleur, le mouvement à ce qui était engourdi : *dégourdir ses membres.* Faire chauffer légèrement : *dégourdir de l'eau. Fig.* Déniaiser : *dégourdir un jeune homme.* ANT. **Engourdir.**

dégourdissement [*di-se-man*] n. m. Action par laquelle l'engourdissement se dissipe. (Peu us.)

dégout [*ghoû*] n. m. Action de dégoutter. (Vx.)

dégoût [*ghoû*] n. m. (subst. verb. de *dégoûter*). Manque d'appétit, répugnance pour certains aliments. *Fig.* Aversion : *dégoût du monde.* Chagrin, déplaisir : *essuyer des dégoûts.*

dégoûtamment [*ta-man*] adv. *Fam.* D'une façon dégoûtante.

dégoûtant [*tan*], **e** adj. et n. Qui donne du dégoût. Qui décourage, rebute. ANT. **Ragoûtant.**

dégoûté, e adj. et n. Qui est délicat, difficile.

dégoûter [*té*] v. a. (préf. *dé* et *goût*.) Oter l'appétit, faire perdre le goût. Causer de la répugnance, de l'aversion : *dégoûter quelqu'un de l'étude.* Détourner. Ennuyer.

dégouttant [*ghou-tan*], **e** ad. Qui dégoutte : *des feuilles dégouttantes de pluie, de rosée.*

dégouttement [*ghou-te-man*] n. m. Action de dégoutter : *le dégouttement des arbres.*

dégoutter [*ghou-té*] v. n. (préf. *dé* et *goutte*). Tomber ou laisser tomber goutte à goutte : *l'eau dégoutte des stalactites.*

dégoutture [*ghou-tu-re*] n. f. Liquide qui dégoutte : *les dégouttures du toit.*

dégradant [*dan*], **e** adj. Qui dégrade, avilit : *action, conduite dégradante.*

dégradateur n. m. Cache aux bords estompés ou dentelés, employé en photographie pour obtenir des images dégradées.

Dégradateur.

dégradatif, ive adj. *Gram.* Qui indique une dégradation.

dégradation [*si-on*] n. f. Destitution ignominieuse d'un grade, d'une dignité : *subir la dégradation militaire. Dégradation civique,* peine infamante qui enlève au citoyen ses droits politiques, certains droits civils, etc. Dégât. *Peint.* Changement insensible et continu : *dégradation des couleurs, des ombres. Fig.* Avilissement : *tomber dans la dégradation.*

— ENCYCL. *Dr.* La *dégradation civique* est une peine infamante, tantôt principale, tantôt accessoire, qui constitue un ensemble de déchéances. C'est la privation : 1° de tous droits politiques, c'est-à-dire des droits en vertu desquels chaque citoyen contribue au gouvernement du pays ; 2° d'un certain nombre de droits publics (port d'armes, décorations, fonction publique, électorat, témoignage en justice, service militaire, professorat, etc.) ; 3° de certains droits de famille.

— La *dégradation militaire* a pour effet de priver le militaire de son grade et du droit de porter aucun insigne ou décoration ; elle lui interdit de servir à aucun titre dans l'armée. Elle entraîne de plus les mêmes incapacités que la dégradation civique et la perte du droit à pension. Le condamné est conduit en grande tenue devant la troupe commandée pour la *parade d'exécution.* Après lecture du jugement, le commandant prononce la formule : « X..., vous êtes indigne de porter les armes ; au nom du peuple français, nous vous dégradons ! » Puis, tous les insignes de grade et décorations du condamné lui sont arrachés ; si c'est un officier, son sabre est brisé et jeté à terre. On le fait ensuite passer devant le front des troupes.

— *Dégradation de monuments.* La dégradation ou la destruction des monuments publics, statues, etc., est punie d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 francs à 500 francs.

Les mêmes peines s'appliquent à la destruction, détérioration ou déplacement des bornes ou signaux placés au cours des travaux de triangulation, arpentage ou nivellement faits pour le compte de l'Etat, des départements ou des communes.

dégrader [*dé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *grade*). Dépouiller quelqu'un de son grade : *dégrader un officier félon.* Détériorer. Affaiblir insensiblement : *dégrader une teinte. Fig.* Avilir : *sa conduite le dégrade.*

dégrafer [*fé*] v. a. Détacher une chose agrafée. **Se dégrafer** v. pr. Devenir dégrafé. Défaire soi-même les agrafes de ses habits. ANT. **Agrafer.**

dégraissage [*grè-sa-je*] ou **dégraissement** [*grè-se-man*] n. m. Action de dégraisser.

— ENCYCL. *Industr.* Le dégraissage proprement dit a pour but de débarrasser les laines, après leur dessuintage, des huiles et graisses qui les polluent encore. On a recours dans l'industrie à des procédés mécaniques, soit à l'aide de l'argile dans des moulins à foulon, soit en soumettant ces laines à l'action combinée de l'humidité, de la chaleur et de la pression. On se sert aussi de procédés chimiques en faisant usage de bains alcalins chauffés à 50° C. dans lesquels on fait passer la laine qu'on lave et qu'on sèche ensuite. Enfin, un dernier procédé est dit *aux dissolvants ;* il a lieu en vase clos, si l'on fait usage de benzine, ou à froid si l'on emploie le sulfure de carbone. Le dégraissage des déchets de coton, de lin ou de chanvre ayant servi au nettoyage des machines se fait au moyen de lessives alcalines ou du sulfure de carbone.

dégraisse [*grè-se*] n. f. *Mar.* Etat d'une pièce de bois dégraissée.

dégraisser [*grè-sé*] v. a. Oter l'excédent de graisse : *dégraisser un bouillon.* Oter les taches de graisse : *dégraisser un habit. Dégraisser les terres,* se dit des eaux qui enlèvent aux terres leurs principes fertilisants. *Dégraisser une pièce de bois,* en amener les faces aux dimensions voulues.

dégraisseur, euse [*grè-seur, eu-ze*] n. Personne qui fait métier de dégraisser les étoffes. N. m. Moulin avec lequel on tord la laine imprégnée d'eau de savon, avant de la mettre sous le peigne.

dégraissis [*grè-si*] n. m. Ce qu'on enlève par l'opération du dégraissage.

degraissoir [*grè-soir*] n. m. Instrument pour dégraisser.

dégramer [*mé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *gramen,* gazon). Après le labour d'un champ, enlever le chiendent pour le brûler : *dégramer un champ.*

dégrapper v. a. Syn. de ÉGRAPPER.

dégrappiner [*gra-pi-né*] v. a. Débarrasser (un vaisseau) des grappins qui y sont accrochés.

dégras [*grâ*] n. m. (de *dégraisser*). Mélange d'huile de poisson et d'acide nitrique, dont se servent les corroyeurs pour la préparation des peaux.

dégrat [*gra*] n. m. Départ d'un bateau pour la pêche à la morue.

degraveler [*lé.* — Prend deux *l* devant un *e* muet : *je dégravelle*] ou **dégraver** [*vé*] v. a. Débarrasser du gravier : *dégraveler* ou *dégraver un tuyau.*

dégravoiement ou **dégravoiment** [*voî-man*] n. m. Effet d'une eau courante qui dégrade, déchausse un mur, ou enlève le gravier de son lit.

degravoyer [*voi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Dégrader, déchausser un mur. Enlever le gravier dans le lit d'une rivière.

degré n. m. (lat. *gradus*). Chaque marche d'un escalier : *descendre les degrés.* Chacune des divisions d'une échelle adaptée à un appareil : *les degrés du baromètre, du thermomètre.* Intensité relative : *degré de chaleur, de froid, de force. Fig.* Situation considérée par rapport à une série d'autres, progressivement supérieures ou inférieures : *monter, descendre d'un degré dans l'échelle sociale. Degré de juridiction,* chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement portée. Proximité ou éloignement qui existe entre parents : *cousin au cinquième degré.* Grade conféré aux étudiants, dans une université : *le degré de bachelier, de licencié, de docteur.* (On dit aussi GRADE.) Position relative, sur la portée, des notes de la gamme : *degré chromatique, diatonique ; degré conjoint, disjoint.* (V. GAMME.) *Géom.* et *astr.* Chacune des 360 parties de la circonférence. *Géogr. Degré de longitude.* Chaque demi-cercle méridien, considéré relativement au premier méridien. *Degré de latitude,* chaque parallèle considérée relativement à l'équateur. *Pathol. Degré d'une maladie,* chacune des périodes que parcourt ordinairement cette maladie : *phtisie au second degré. Alg. Degré d'une équation,* puissance la plus haute de l'inconnue dans cette équation. Equation du premier, du second, du troisième, du quatrième degré, celle dont l'inconnue est à la première, à la seconde, à la troisième, à la quatrième puissance. *Gram. Degrés de comparaison,* les trois formes de l'adjectif : positif, comparatif, superlatif. Loc. adv. : *Par degrés,* graduellement, progressivement.

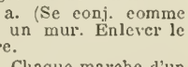

Degrés conjoints.

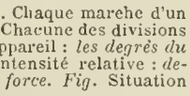

Degrés disjoints.

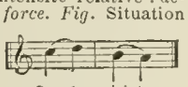

Degrés diatoniques.

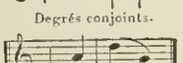

Degrés chromatiques.

— ENCYCL. *Mus.* Le degré *conjoint* ou diatonique est celui qui sépare deux notes se suivant immédiatement dans la gamme. Le degré *disjoint* est composé de plusieurs degrés conjoints. Le degré *diatonique,* toujours conjoint, est celui qui passe d'une note à une autre, distantes d'un ton ou d'un demi-ton. Le degré *chromatique* est celui qui sépare une note altérée d'une note naturelle et inversement ; il est toujours d'un demi-ton.

dégréement [*gré-man*] ou **dégréage** n. m. Action de dégréer.

dégreer [*grè-é*] v. a. Oter les agrès d'un navire.

dégrènage ou **dégrenage** n. m. Action de dégrener.

dégrèner ou **dégrener** [*né*] v. a. Retirer du broyeur-malaxeur les matières destinées à produire les pâtes céramiques.

degressif [*grè-sif*], **ive** adj. (du lat. *degressus,* qui a descendu). Qui va en diminuant. *Impôt dégressif,* impôt dont le taux diminue en même temps que la fortune des contribuables.

dégression [*grè-si-on*] n. f. (de *dégressif*). Diminution graduelle.

dégrèvement [*man*] n. m. Action de dégrever.

— ENCYCL. *Fin.* Le dégrèvement est *général* lorsqu'il s'applique à la masse des contribuables (par exemple, l'abaissement du prix du port des lettres ; la remise partielle ou totale accordée en matière de contribution foncière des propriétés non bâties, aux débiteurs de cotes n'excédant pas 25 fr. pour la part de l'Etat) ; — *individuel* lorsqu'il bénéficie à un contribuable imposé à tort ou surtaxé. Dans le second cas, il porte plutôt le nom de *décharge* ou *réduction.* — Pour les formalités relatives aux demandes en décharge ou en réduction, v. IMPÔT.

dégrever [*vé*] v. a. (préf. *dé*, et *grever.* — Se conj. comme *amener.*) Décharger d'une partie d'impôts : *les vignes phylloxérées sont dégrevées.*

dégriller [*gri, ll* mll., *é*] v. a. Retirer des grilles, faire sortir du couvent.

dégringolade n. f. *Fam.* Action de dégringoler. *Fig.* Décadence ; changement progressif de bien en mal : *la dégringolade d'un financier.*

dégringoler [*lé*] v. n. *Fam.* Rouler, descendre précipitamment de haut en bas, au prop. et au fig. : *dégringoler d'un toit.* V. a. : *dégringoler un escalier.*

dégrisement [*ze-man*] n. m. Action de dégriser (au prop. et au fig.).

dégriser [*zé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *gris*). Faire passer l'ivresse. *Fig.* Détruire l'illusion.

dégrossage [*gro-sa-je*] n. m. Action de dégrosser un lingot d'or, d'argent.

dégrosser [*gro-sé*] v. a. Amincir les lingots pour les faire passer à la filière.

dégrossir [*gro-sir*] v. a. Oter le plus gros d'une matière pour la préparer à recevoir la forme. Faire une première ébauche de. *Fig.* Rendre moins grossier, civiliser : *dégrossir un rustre.*

dégrossissage [*gro-si-sa-je*] ou **dégrossissement** [*gro-si-se-man*] n. m. Action de dégrossir.

dégrossisseur, euse [*gros-si-seur, eu-ze*] n. Personne qui dégrossit un objet. N. m. Cylindre de fonte à cannelures ogivales pour réduire la fonte en barres.

déguenillé, e [*ghe-ni, ll* mll., *é*] adj. et n. (du préf. *dé*, et de *guenille*). Dont les vêtements sont en lambeaux : *un mendiant déguenillé.*

déguenillier [*ghe-ni, ll* mll., *é*] v. a. Déchirer, mettre en guenilles : *déguenillier ses habits.*

déguerpir [*ghèr*] v. n. (préf. *dé*, et anc. franç. *guerpir,* laisser, abandonner). Quitter un lieu par force : *Jeanne d'Arc fit déguerpir les Anglais d'Orléans.* V. a. *Dr.* Sortir de, abandonner la possession de : *déguerpir un héritage, une maison, une rente.*

déguerpissement [*ghèr-pi-se-man*] n. m. Action de déguerpir.

— ENCYCL. *Dr.* Acte par lequel le détenteur d'un immeuble grevé d'une rente ou d'une charge foncière déclare, pour s'exonérer de ses obligations, renoncer à la propriété et à la possession de cet immeuble. Le déguerpissement n'est permis qu'aux personnes majeures et maîtresses de leurs droits. Il peut avoir lieu soit en justice, soit par acte notarié, soit par un simple acte sous seing privé.

déguerpisseur [*ghèr-pi-seur*] n. m. Celui qui fait abandon d'un bien.

Deguerry (l'abbé Gaspard), prêtre français, né à Lyon en 1797, fusillé comme otage de la Commune en 1871. Il a laissé plusieurs recueils de sermons.

dégueulade [*gheu*] n. f. ou **dégueulement** [*man*] n. m. *Triv.* Action de vomir. Choses vomies.

dégueuler [*gheu-lé*] v. a. et n. *Triv.* Vomir.

dégueulis [*gheu-li*] n. m. *Triv.* Choses vomies.

déguignonner [*ghi-gno-né*] ou **désenguignonner** [*zan-ghi-gno-né*] v. a. Faire cesser la mauvaise chance.

déguisable [*ghi-za-ble*] adj. Qui peut être déguisé : *le sentiment de l'amour n'est pas déguisable.*

déguisé [*ghi-zé*], **e** adj. et n. Revêtu d'un déguisement.

déguisement [*ghi-ze-man*] n. m. Etat d'une personne déguisée. Ce qui sert à déguiser : *un déguisement de carnaval. Fig.* Dissimulation : *parler sans déguisement.*

déguiser [*ghi-zé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *guise*). Changer de vêtements. *Par ext.* : *déguiser sa voix. Fig.* Cacher sous des apparences trompeuses ; feindre : *déguiser ses sentiments.* **Se déguiser,** v. pr. Se travestir.

dégustateur, trice [*ghus-ta*] adj. et n. Qui est chargé de déguster les vins, les liqueurs.

dégustation [*ghus-ta-si-on*] n. f. (de *déguster*). Essai d'une liqueur en la goûtant.

déguster [*ghus-té*] v. a. (lat. *degustare ;* de *gustus,* goût). Goûter une liqueur. Savourer, en parlant des aliments : *déguster des friandises.*

de gustibus et coloribus non disputandum, prov. lat. signif. *Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer,* proverbe des scolastiques du moyen âge, qui est devenu français. Chacun est libre de penser, d'agir comme il lui plaît.

dégut [*gu*] n. m. Huile empyreumatique, obtenue en distillant l'écorce de bouleau, et employée pour préparer le cuir de Russie et le rendre imperméable.

déhait [*dé-è*] n. m. *Fauconn.* Maladie des oiseaux de proie, sorte de paralysie de l'aileron, qui les empêche de voler franchement.

déhaité, **e** [*é-té*], adj. Qui ne vole pas franchement : *faucon déhaité.*

déhaler [*lé*] v. a. Haler hors du port, relever au vent en parlant d'un navire affalé ou en dérive. V. n. Être déhalé : *un bâtiment qui déhale.*

déhâler [*lé*] v. a. Ôter l'impression que le hâle a faite sur le teint : *pommade qui déhâle le teint.*

déhanché, e adj. et n. Qui a les hanches disloquées. Qui se dandine sur ses hanches. *Fig.* Qui a mauvaise tournure.

déhanchement [*man*] n. m. Action de se déhancher. Manière de marcher, molle et abandonnée.

déhancher [*ché*] v. a. Rompre les hanches. **Se déhancher** v. pr. Se rompre les hanches. Se dandiner avec affectation. *Fig.* Affecter de se donner du mal.

déharder [*dé*] v. a. (du préf. *dé,* et de *harde,* corde). Détacher, en parlant de chiens qui étaient liés quatre à quatre ou six à six.

déharnachement [*man*] n. m. Action de déharnacher : *le déharnachement des chevaux.*

déharnacher [*ché*] v. a. Ôter le harnais. *Fig.* Débarrasser d'un accoutrement incommode.

Dehérain (Pierre-Paul), agronome français, né et m. à Paris (1830-1902). Il fut professeur au Muséum, à l'École de Grignon et membre de l'Institut. On lui doit des ouvrages estimés d'agronomie pratique et de chimie agricole.

déhiscence [*is-san-se*] n. f. *Bot.* Manière dont un organe clos, comme les anthères, les gousses, s'ouvre naturellement : *déhiscence longitudinale.*

déhiscent [*is-san*], **e** adj. (du lat. *dehiscere,* s'ouvrir). *Bot.* Se dit des organes clos qui s'ouvrent à leur maturité, le long d'une suture préexistante.

Etamines déhiscentes : 1. De lis ; 2. De solanum ; 3. D'épine-vinette. Fruits déhiscents : 4. D'iris ; 5. De colchique ; 6. De pavot ; 7. De tabac ; 8. De mouron rouge.

Dehodencq (Edme-Alfred-Alexis), peintre français, né et m. à Paris (1822-1882). Il excella dans les scènes de genre orientales et espagnoles. Citons de lui : *le Conteur marocain.*

déhonté, e adj. et n. Sans pudeur. (Peu us.)

déhonter [*té*] v. a. Déshonorer (Vx.)

dehors [*or*] adv. (de *de,* et *hors*). Hors d'un lieu. N. m. La partie extérieure. Loc. adv. *Au dehors,* à l'extérieur ; *du* (ou *de*) *dehors,* de l'extérieur ; *en dehors,* hors de la partie intérieure. (V. DEDANS.) Pl. *Fig.* Apparences : *sauver les dehors.* ANT. **Dedans.**

déhouillement [*ou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de déhouiller. (On dit aussi DÉFILAGE.)

déhouiller [*ou, ll* mll., *é*] v. a. Enlever toute la houille d'une couche exploitée.

déhouilleuse [*ou, ll* mll., *eu-ze*] n. f. Machine servant à abattre le charbon dans les galeries de mines.

déhourder [*dé*] v. a. Ôter les hourdis de : *déhourder les lambourdes d'un plancher.*

déicide adj. et n. (du lat. *Deus, Dei,* Dieu, et *cædere,* tuer). Qui est meurtrier de Dieu, en parlant du Christ : *les Juifs déicides.* N. m. Meurtre de Dieu.

déicole adj. et n. (du lat. *deus, dei,* dieu, et *colere,* cultiver). Qui rend un culte à une divinité.

Déidamie [*mi*], fille de Lycomède, roi de Scyros, amante et épouse d'Achille, mère de Pyrrhus ou Néoptolème.

déification [*si-on*] n. f. Action de déifier. Apothéose (au prop. et au fig.).

déifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *deus, dei,* dieu, et *facere,* faire. — Se conj. comme *prier.*) Mettre au nombre des dieux. Diviniser : *la Convention déifia la Raison.*

déifique adj. (du lat. *deus,* dieu, et de *facere,* faire). Qui élève à la dignité de dieu : *vertus déifiques.*

déiforme adj. Qui a la forme divine.

Dei gratia, mots lat. signif. *Par la grâce de Dieu,* formule latine empruntée au langage religieux.

Deimos, satellite de Mars, découvert par Asaph-Hall en 1877.

Déiphobe, fils de Priam et d'Hécube, époux d'Hélène après la mort de Pâris ; tué par Ménélas à la prise de Troie (*Iliade.*)

Déiphobe (ou *la Sibylle de Cumes*), fille de Glaukos et d'Hécate. Elle avait 700 ans quand Énée vint la consulter. (*Enéide, VI.*)

déira n. m. Syn. de DOUAR.

Deir-el-Bahari, village sur l'emplacement de l'anc. Thèbes (Égypte).

déisme [*is-me*] n. m. (du lat. *deus, dei,* dieu). Système de ceux qui, rejetant toute révélation, croient seulement à l'existence de Dieu et à la religion naturelle : *Jean-Jacques Rousseau a défendu le déisme.* (Le déisme se distingue du *théisme,* qui, se fondant sur une révélation, reconnaît en outre une Providence et admet parfois un culte.) ANT. **Athéisme.**

déiste [*is-te*] n. et adj. Qui professe le déisme. ANT. **Athée.**

déité n. f. (lat. *deitas*). Divinité de la Fable.

déjà adv. (de *dés,* et *jà*). Dès ce moment ; auparavant : *je vous ai déjà dit que...*

déjaler [*lé*] v. a. Enlever le jas d'une ancre, ou rabattre le jas mobile d'une ancre en fer contre la verge.

Déjanire, fille d'Énée, roi de Calydon, épouse d'Hercule. Le centaure Nessus ayant voulu l'enlever, Hercule le blessa mortellement d'une flèche empoisonnée. Le centaure dépouilla sa tunique teinte de son sang et en fit présent à Déjanire, comme d'un charme qui lui rendrait le cœur de son époux, si celui-ci lui devenait infidèle. Délaissée plus tard pour Iole, Déjanire envoya à Hercule la tunique de Nessus. Le héros la revêtit et se sentit aussitôt dévoré de douleurs tellement atroces que, pour s'y soustraire, il se brûla sur le mont Œta. Déjanire se tua de désespoir. Leur fils Hyllos fut l'ancêtre des Héraclides. Le nom de Déjanire joue à peu près dans le mythe grec le rôle de Dalila dans l'histoire de Samson. La locution *robe de Déjanire* a passé dans toutes les langues. V. HERCULE.

Déjanire et le centaure Nessus, d'après le Guide.

Déjanire, (*Enlèvement de*), tableau du Guide (Louvre), composition élégante et hardie, dont la couleur est forte et harmonieuse.

Déjanire, drame lyrique en quatre actes, en prose rythmée ; paroles de Louis Gallet, musique de Saint-Saëns (1898).

déjarrer [*ja-ré*] v. a. (du préf. *dé,* et de *jarre*). Débarrasser une pelleterie des poils longs et durs ou *jarres* pour ne laisser que le duvet.

déjaugement [*jô-je-man*] n. m. (de *déjauger*). Diminution du tirant d'eau.

déjauger [*jô-jé*] v. n. *Mar.* N'être plus dans ses lignes d'eau.

Déjazet [*zé*] (Virginie), célèbre comédienne française, née et m. à Paris (1797-1875). Elle débuta à cinq ans, et fut dans le petit genre de la comédie légère une grande comédienne. Son jeu était plein d'entrain, de grâce, de malice et d'esprit.

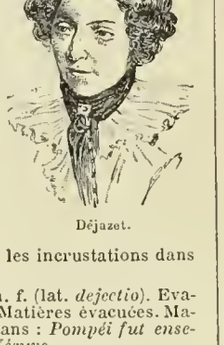

Déjazet.

Dejean [*jan*] (Jean-François-Aimé comte), général du génie, ministre de la guerre sous l'Empire ; né à Castelnaudary, m. à Paris (1749-1824).

Dejean (Pierre-François), général français et entomologiste, né à Amiens (1780-1845), fils du précédent. Il prit part à l'expédition d'Anvers.

déjecteur [*jèk*] n. m. Appareil servant à empêcher les incrustations dans les chaudières à vapeur.

déjection [*jèk-si-on*] n. f. (lat. *dejectio*). Evacuation des excréments. Pl. Matières évacuées. Matières que rejettent les volcans : *Pompéi fut ensevelie sous les déjections du Vésuve.*

déjeter [*té*] v. a. (préf. *dé,* et *jeter.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je déjette.*) Courber, gauchir, en parlant du bois, des membres. **Se déjeter** v. pr. Se courber, se gauchir, se contourner.

déjettement [*jè-te-man*] n. m. Action de ce qui se déjette. Résultat de cette action.

déjeuner [*né*] ou plus rarement **déjeuné** n. m. Premier repas du matin, au lever. Repas du milieu du jour. Ce que l'on mange en déjeunant. Petit plateau garni de tasses, etc. *Déjeuner de soleil,* se dit d'une étoffe que le soleil fane rapidement, et, *par ext.,* d'une chose éphémère.

déjeuner [*né*] v. n. (préf. *dé,* et *jeûner*). Faire le repas du matin.

déjeuneur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui déjeune.

Déjocès [*sèss*], **Déiokès** [*kèss*], nom grec de DAYAKKOU, prince mède. Suivant la légende rapportée par Hérodote, Déjocès, après avoir été choisi comme roi par les tribus mèdes, aurait fondé un puissant empire, avec Ecbatane pour capitale. Il aurait eu pour successeur Phraortès.

déjoindre v. a. Syn. de DISJOINDRE.

Déjotarus [*russ*], tétrarque de Galatie. Il s'allia avec les Romains contre Mithridate, reçut le titre de roi, et combattit à Pharsale dans le parti de Pompée. Accusé de complot contre César, il fut défendu par Cicéron.

déjouer [*jou-é*] v. a. (préf. *dé,* et *jouer*). Faire échouer : *Richelieu déjoua les complots des grands.*

déjour n. m. (préf. *dé,* et *jour*). Vide qui existe entre les jantes d'une roue de voiture.

Déjoutement.

déjoutement [*man*] n. m. Assemblage particulier de pièces de charpente.

Dejoux (Claude), statuaire français, né à Vadans (Jura), m. à Paris ; membre de l'Institut (1732-1816).

déjuc [*juk*] n. m. Heure matinale à laquelle les poules quittent les juchoirs.

déjucher [*ché*] v. n. Sortir du juchoir. V. a. Faire sortir du juchoir.

déjudaïser [*zé*] v. a. Faire cesser d'appartenir au culte juif.

déjuger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je déjugeai, nous déjugeons.*) Annuler par un jugement opposé à celui qu'on avait déjà porté : *déjuger son propre arrêt.* Se **déjuger** v. pr. Prendre une décision opposée à celle que l'on avait déjà prise.

de jure. *Diplom.* V. DE FACTO.

dékabristes [*bris-te*] ou **décembristes** [*san-bris-te*] n. m. pl. (du russe *dekabr,* décembre). Membres de la conspiration qui s'organisa à Saint-Pétersbourg, au début du règne de Nicolas Ier (1825), pour établir le régime constitutionnel en Russie. S. un *dékabriste* ou *décembriste.*

Dekkan. *Géogr.* V. DECCAN.

dekkelé n. m. Plante indienne graminée, désignée aussi sous le nom de *maïs noir.*

del. ou **del**[1], abréviation de *delineavit.*

dela prép. (de *de,* et *là*). De l'autre côté : *delà la rivière.* (Vx.) Est toujours précédé des mots *au, en, par* : *au delà des mers, en delà des monts, par delà Paris.* Loc. adv. : *Par delà,* de l'autre côté ; *au delà,* plus loin que ce lieu-là. Loc. prépos. : *Au delà de,* plus loin que. *Fig.* Au-dessus de : *au delà de mes désirs.* — Écrivez en deux mots : De là *nous pouvions apercevoir l'église,* de là *résulte une cruelle nécessité,* c'est-à-dire *de cet endroit-là, de cette chose-là.* ANT. **Deçà.**

Delaborde (comte Henri), critique d'art français, né à Rennes, m. à Paris (1812-1899) ; auteur d'estimables travaux sur Ingres, sur Flandrin, etc. Il fut longtemps le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

délabré, e adj. Détérioré, en mauvais état : *maison, santé délabrée*

délabrement [*man*] n. m. (de *délabrer*). Etat de ruine. *Fig.* Dépérissement : *le délabrement de la santé.*

délabrer [*bré*] v. a. Mettre en mauvais état : *délabrer une machine. Fig.* Ruiner : *l'intempérance délabre l'estomac.* **Se délabrer** v. pr. Devenir délabré.

délacer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *je délaçai, nous délaçons.*) Défaire le lacet d'un corset, d'un soulier, etc. **Se délacer** v. pr. Défaire les lacets de ses vêtements. ANT. **Lacer.**

Delacour (Alfred-Charlemagne LARTIGUE, dit), médecin et vaudevilliste français, né à Bordeaux, m. à Paris (1815-1883) ; collaborateur de Labiche.

Delacroix [*kroi*] (Eugène), un des plus grands peintres français du XIXe siècle, né à Saint-Maurice (Seine), m. à Paris (1799-1863). Brillant coloriste, novateur hardi, il fut le chef de l'école romantique. Son premier succès, *la Barque du Dante,* marque une époque dans l'histoire de l'art contemporain. Citons encore de lui : *Marino Faliero, le Massacre de Scio, la prise de Constantinople par les croisés, la Liberté sur les barricades, les Femmes d'Alger, Hamlet et les Fossoyeurs,* etc.

Delacroix.

Delafosse (Gabriel), minéralogiste français, né à Saint-Quentin, m. à Paris (1796-1878).

Delage (Yves), zoologiste français, né à Avignon en 1854 ; auteur de *la Structure du protoplasma : les Théories sur l'hérédité et les Grands Problèmes de la biologie générale ;* fondateur de *l'Année biologique.*

Delagoa (BAIE), située au S.-E. de l'Afrique (océan Indien). V. LOURENÇO-MARQUES.

délai [*lè*] n. m. (de *délayer*). Temps supplémentaire accordé pour faire une chose : *obtenir un délai.* Remise, retardement : *sans délai.*

— ENCYCL. *Dr.* Le délai est le temps reconnu nécessaire et accordé par la loi, le juge ou les parties, pour accomplir une obligation, produire un acte, comparaître devant le juge.

L'inobservation des délais a pour sanction la déchéance ou la nullité, quelquefois même des dommages-intérêts. Les délais se comptent quelquefois d'heure à heure, et ordinairement par jours, par mois et par années. Le point de départ (*dies a quo*) n'est pas compris dans le délai, à moins que le législateur n'en ait disposé autrement. Il est franc lorsqu'il ne comprend aucun des jours termes ; si le dernier jour est un jour férié, le délai est prorogé au lendemain. Le délai général fixé pour les ajournements, citations, sommations et autres actes à personne ou à domicile est augmenté d'un jour, à raison de 5 myriamètres de distance.

— *Délai de grâce.* On nomme ainsi le délai que le juge, en considération de la position du débiteur, peut, dans certains cas, accorder pour l'exécution de l'obligation, notamment pour le payement. Le bénéfice du délai de grâce est refusé au débiteur dont les biens sont vendus par un autre créancier, s'il est en état de faillite, de contumace, ou s'il s'est constitué prisonnier, ou enfin lorsqu'il a, par sa faute, diminué les sûretés de son créancier.

délainage [*lè*] n. m. Action d'enlever la laine des peaux de mouton après l'écorchage.

délainer [*lè-né*] v. a. Dégarnir de sa laine.

délais n. m. *Dr.* Syn. de DÉLAISSEMENT.

délaissé, e [*lè-sé*] adj. et n. Qui reste seul, est abandonné : *les délaissés de la fortune.*

délaissement [*lè-se-man*] n. m. Action de délaisser ; son résultat. Manque d'appui, de secours. *Pratiq.* Abandon d'un bien, d'un droit. *Dr. mar.* Acte d'un assuré qui abandonne à l'assureur la chose assurée, en échange du payement de l'assurance.

— ENCYCL. *Dr. civ.* Abandon que fait un tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué, pour se libérer des poursuites d'un créancier envers lequel il n'est pas personnellement obligé. Le délaissement n'est qu'un simple abandon de la détention matérielle de l'immeuble. Après l'adjudication de l'immeuble et le payement des créanciers, l'excédent libre du prix profite à l'acquéreur qui a délaissé.

délaisser [*lè-sé*] v. a. Abandonner, quitter : *délaisser un travail trop pénible.* Laisser sans secours. *Dr.* Renoncer à un bien, un droit, une action engagée : *délaisser un héritage ; délaisser des poursuites.*

Delaistre [*lès-tre*] (François-Nicolas), statuaire français, né et m. à Paris (1746-1832) : auteur de *Phocion*, *le Roi Joseph*.

Delambre.

délaitement [*lé-te-man*] ou **délaitage** [*lé-ta-je*] n. m. Action de délaiter.

délaiter [*lé-té*] v. a. Enlever le petit-lait : *délaiter le beurre*.

délaiteuse [*lè-teu-ze*] n. f. Machine pour enlever le petit-lait dans la fabrication du beurre.

Delambre [*lan-bre*] (Jean-Baptiste-Joseph), astronome français, né à Amiens, m. à Paris (1749-1822). Il mesura avec Méchain un arc du méridien pour servir à l'établissement du système métrique. Cuvier a dit de lui que sa probité scientifique n'avait d'égale que sa modestie.

délampourdage [*lan*] n. m. Action de délampourder les laines.

délampourder [*lan-pour-dé*] v. a. Enlever les lampourdes accrochées à la laine.

Delaplanche (Eugène), statuaire français, né et m. à Paris (1836-1891) ; auteur de *la Musique*, *la Vierge au lys*, *l'Education maternelle*, etc. Il vaut par des qualités de grâce et de noblesse dans le style.

délardement [*man*] n. m. Enlèvement du lard qui recouvre la viande du porc. Enlèvement d'une des arêtes vives d'une pièce équarrie. Coupe oblique, au-dessous d'une marche d'escalier de pierre.

Paul Delaroche.

délarder [*dé*] v. a. Opérer le délardement.

Delaroche (Paul), peintre d'histoire français, né et m. à Paris (1797-1856). Il excellait à étendre une idée sur une toile et à la bien mettre en scène, s'attachant à rendre les détails les plus émouvants. *La Mort d'Elisabeth, Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier, les Enfants d'Edouard, la Mort de Jane Grey* et, surtout, *l'Assassinat du duc de Guise* et *les Girondins* comptent parmi ses meilleurs tableaux.

délassant [*la-san*], **e** adj. Qui délasse.

délassement [*la-se-man*] n. m. Ce qui délasse : *la lecture est un délassement pour l'esprit*.

délasser [*la-sé*] v. a. Ôter la lassitude : *les bains tièdes délassent le corps*. **Se délasser** v. pr. Se reposer de ses fatigues de corps ou d'esprit. ANT. **Fatiguer, lasser.**

délateur, trice n. et adj. Se dit des dénonciateurs serviles : *les délateurs sont méprisables*. N. m. Pièce adaptée à certaines serrures de sûreté, pour indiquer si l'on a tenté de les forcer.

délation [*si-on*] n. f. (lat. *delatio*). Dénonciation secrète, en vue d'une récompense : *la délation secrète est plus dangereuse que la délation publique*.

— ENCYCL. La dénonciation secrète des crimes qui compromettent la sûreté de l'Etat était jadis une obligation légale, dont la non-observation était prévue par le Code pénal. Une loi de 1832 a abrogé les peines rigoureuses qui frappaient les personnes coupables de ne s'être pas pliées à cette besogne de délation.

delatter [*la-té*] v. a. Enlever les lattes.

De Launay. *Biogr.* V. LAUNAY.

Delaunay [*lo-né*] (Charles-Eugène), mathématicien et astronome français, né à Lusigny, m. à Cherbourg, noyé au cours d'une promenade en mer (1816-1872).

Delaunay (Louis-Arsène), artiste dramatique français, né à Paris, m. à Versailles (1826-1903). Il excella à la Comédie-Française, dans l'emploi des *jeunes premiers*.

Delaunay (Elie), peintre français, né à Nantes, m. à Paris (1828-1891) ; artiste d'inspiration délicate, originale, il est l'auteur des tableaux : *la Peste de Rome*, *David triomphant*, *la Communion des apôtres*, etc.

Elie Delaunay.

délavage n. m. Action de délaver. Son résultat.

délaver [*vé*] v. a. Enlever, affaiblir avec de l'eau une couleur étendue sur le papier. Mouiller, détremper. *Pierre délavée*, pierre dont la couleur est faible.

Delavigne (Casimir), poète lyrique et dramatique français, né au Havre, m. à Lyon (1793-1843). On lui doit des pièces lyriques (*les Messéniennes*), des tragédies et des drames estimables (*les Vêpres siciliennes*, *Marino Faliero*, *Louis IX*, *les Enfants d'Edouard*), des comédies (*D. Juan d'Autriche*), etc. Poète correct et délicat, d'une inspiration toujours noble, mais parfois un peu courte, esprit très libéral, il a joué le rôle ingrat de médiateur entre les classiques et les romantiques. — Son frère, GERMAIN, né à Giverny (Eure) ; m. à Montmorency (1790-1868) a écrit surtout des livrets d'opéras : *le Maçon*, *la Muette de Portici*, *Charles VI*, avec son frère Casimir, *Robert le diable*, avec Scribe, etc.

Casimir Delavigne.

Delaware [*oua-re*] (la), fl. des Etats-Unis, qui arrose Philadelphie et se jette dans la *baie de Delaware* ; cours environ 500 kilomètres. Navigation très active.

Delaware, un des Etats unis d'Amérique ; 185.000 h. Capit. *Dover*. Industrie très active ; sidérurgie, constructions navales, etc.

délayage [*lè-ia-je*] ou **délayement** ou **délaiement** [*lè-man*] n. m. Action de délayer. Substance délayée. *Fig.* Diffusion du style.

délayant [*lé-ian*], **e** adj. Qui délaie, qui est propre à délayer : *liquides délayants*. Qui augmente la fluidité du sang et des humeurs. N. m. : *un délayant*.

délayer [*lè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer*.) Détremper dans un liquide. *Fig. Délayer une pensée*, l'exprimer trop longuement.

Delcassé (Théophile), homme politique français, né à Pamiers en 1852, ministre des affaires étrangères de 1898 à 1905.

deleatur [*dé-lé*] n. m. invar. (m. lat. signif. *qu'il soit effacé*). Signe typographique, indiquant une suppression à effectuer.

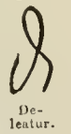
Deleatur.

délébile adj. (lat. *delebilis*). Qui peut être effacé : *encre délébile*. ANT. **Indélébile, ineffaçable.**

Delécluze (Etienne-Jean), peintre, littérateur et critique français, né à Paris, m. à Versailles (1781-1863) ; auteur des intéressants *Souvenirs de soixante années* (1862), où il a dépeint avec un style net et clair, les salons littéraires de l'époque romantique.

délectabilité [*lèk-ta*] n. f. Etat de ce qui est délectable.

délectable [*lèk-ta-ble*] adj. Très agréable.

délectablement [*lèk-ta-ble-man*] adv. D'une façon délectable.

delectation [*lèk-ta-si-on*] n. f. Plaisir savouré.

délecter [*lèk-té*] v. a. (lat. *delectare*). Charmer, réjouir. **Se délecter** v. pr. Prendre beaucoup de plaisir à quelque chose : *se délecter à l'étude, à peindre*.

Deledda (Grazia), romancière italienne, née à Nuoro (Sardaigne) en 1872. Elle a peint avec beaucoup de finesse et de vérité les mœurs et la nature de son pays natal.

délégant [*ghan*], **e** n. Personne qui délègue.

délégataire [*gha-té-re*] n. Celui, celle à qui l'on délègue une chose.

délégateur, trice [*gha*] n. Personne qui fait une délégation.

délégation [*gha-si-on*] n. f. Acte par lequel le dépositaire direct d'un pouvoir en transmet l'exercice total ou partiel à un fonctionnaire. Transport à un tiers d'une créance. *Polit. Délégations*. Nom donné au Parlement commun de l'Autriche et de la Hongrie et aussi à la représentation locale en Alsace-Lorraine (*Landesausschuss*).

— ENCYCL. *Dr.* Un juge d'instruction peut *déléguer* un autre juge pour recueillir certains témoignages ou renseignements.

Le maire peut *déléguer* par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Le *commissaire aux délégations judiciaires* est un commissaire de police chargé de remplacer, dans l'instruction d'une affaire criminelle ou correctionnelle, le juge d'instruction et le procureur de la République.

Délégation spéciale. En cas de dissolution d'un conseil municipal ou de démission de tous ses membres, lorsqu'un nouveau conseil ne peut être constitué, il est nommé par décret une *délégation spéciale*, dont les membres font les actes de pure administration conservatoire et urgente.

Délégation de contributions. On nomme ainsi un acte par lequel un propriétaire délègue à son fermier les cotes foncières des biens qu'il possède dans une même commune.

Délégations financières. En Algérie, on désigne ainsi un corps délibérant comprenant une délégation des colons, une délégation des contribuables non colons, une délégation des indigènes. Les délégués des deux premiers groupes sont élus au suffrage universel. La délégation des indigènes est élue au suffrage restreint ; elle comporte une section kabyle. Le budget spécial de l'Algérie est soumis aux délégations financières qui la votent en assemblée plénière.

délégatoire [*gha*] adj. Qui contient une délégation : *titre délégatoire*.

délégué, e [*ghé*] n. Qui a reçu une délégation : *les délégués du peuple* (ses représentants).

— ENCYCL. *Délégué cantonal*. Les délégués cantonaux sont des personnes désignées dans chaque canton, pour trois ans, par le conseil départemental de l'instruction publique, et qui se réunissent au moins une fois par trimestre au chef-lieu de canton, pour surveiller les écoles primaires publiques et privées du canton au point de vue de l'état des locaux et du matériel, de l'hygiène et de la tenue des élèves. L'inspection du délégué cantonal est matérielle et morale, mais non pédagogique. Pour être délégué cantonal, il faut être Français et âgé de vingt-cinq ans au moins. Les fonctions de délégué cantonal sont gratuites.

Délégués mineurs. On nomme ainsi des délégués chargés de visiter les travaux souterrains des mines, minières ou carrières, dans le but d'en examiner les conditions de sécurité pour le personnel qui y est occupé. Les délégués mineurs sont élus par les ouvriers français travaillant au fond. Il doivent, deux fois par mois au moins, visiter toutes les galeries de leur circonscription, s'assurer que la sécurité des mineurs est garantie et dresser dans les vingt-quatre heures un rapport, que les compagnies peuvent contredire, mis à la disposition des ouvriers et dont une expédition est transmise aux préfets et ingénieurs.

Délégués sénatoriaux. On désigne ainsi les délégués nommés sans débat par les conseils municipaux pour former, avec les électeurs de droit (députés, conseillers généraux et d'arrondissements), le collège électoral sénatorial. Le nombre des délégués sénatoriaux est, avec celui des suppléants, déterminé par le nombre des membres du conseil municipal. Ils sont tenus de prendre part à tous les scrutins, sous peine d'une amende de 50 francs, sauf excuse légitime ; auquel cas, ils sont remplacés par un suppléant.

Les délégués qui ont pris part à tous les scrutins peuvent requérir le payement sur les fonds de l'Etat d'une indemnité de déplacement de 2 fr. 50 c. par myriamètre parcouru, tant à l'aller qu'au retour.

déléguer [*ghé*] v. a. (lat. *delegare*). Envoyer quelqu'un avec pouvoir d'agir : *la Convention déléguait des représentants auprès des armées*. Transmettre par délégation : *déléguer ses pouvoirs*.

Délémont [*mon*], v. de Suisse, (cant. de Berne), sur la Sorne ; 5.200 h. Fromageries, horlogerie.

delenda Carthago, mots lat. signif. *Il faut détruire Carthage*, paroles par lesquelles Caton l'Ancien (Florus, *Hist. rom.*, II, 15) terminait tous ses discours, sur quelque sujet que ce fût. S'emploient pour rendre une idée fixe que l'on a dans l'esprit, dont on poursuit avec acharnement la réalisation.

délenter [*lan-té*] v. a. Débarrasser des lentes ou œufs de poux : *délenter une chevelure*.

délentoir [*lan*] n. m. Peigne à délenter.

Delescluze [*lé-klu-ze*] (Charles), journaliste et homme politique français, né à Dreux, membre de la Commune, tué à Paris sur les barricades où il dirigeait la lutte contre l'armée régulière (1809-1871).

Delessert [*lé-sèr*] (Benjamin), philanthrope français, né à Lyon, m. à Paris (1773-1847) ; fondateur des caisses d'épargne.

délestage [*lès-ta-je*] n. m. Action de délester.

délester [*lès-té*] v. a. Ôter le lest d'un navire, d'un ballon. *Fam.* Alléger de son poids. Dévaliser, ruiner. ANT. **Lester.**

délesteur [*lès-teur*] n. m. Celui qui, dans un port, est chargé de faire délester les bâtiments.

délétère adj. (du gr. *délétérios*, destructeur). Qui attaque la santé, la vie : *l'oxyde de carbone est un gaz délétère*. *Fig.* Qui corrompt : *doctrine délétère*. ANT. **Respirable, vital, salubre.**

Delfino, illustre famille de Venise, qui a donné le doge PIERRE (1356-1361) et le poète JEAN (1617-1699).

Delft [*dèlft*], v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), à 9 kil. de La Haye, renommée pour ses belles faïences ; 32.500 h. Superbe hôtel de ville. Patrie de Grotius.

Delftshaven, v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), près de Rotterdam ; 12.000 h.

Delfzijl, v. des Pays-Bas (prov. de Groningue), sur l'estuaire de l'Ems ; 7.000 h.

Delgado (CAP), cap situé à l'E. de l'Afrique ; il limite les côtes de Zanguebar et du Mozambique.

Delhi, v. de l'Inde anglaise (Pendjab), sur la Djemna ; 208.500 h. Orfèvrerie renommée. Ce fut, après 1808, la résidence du Grand Mogol. Les cipayes la prirent en 1857.

déliaison [*lè-zon*] n. f. (préf. *dé*, et *liaison*). Jeu qui se produit entre les pièces d'un navire.

déliaque n. Natif, originaire ou habitant de Délos : *les Déliaques*. Adjectiv. : *histoire déliaque*.

délibation [*si-on*] n. f. (du lat. *delibare*, goûter). *Dr. anc.* Détail par article. Démembrement. Prélèvement.

délibérant [*ran*], **e** adj. Qui délibère : *assemblée délibérante*.

délibératif, ive adj. Se dit du genre d'éloquence où l'orateur se propose de persuader ou de dissuader. Qui a qualité pour voter, par opposition à celui qui ne donne qu'un avis consultatif sans pouvoir participer à la délibération ou résolution finale.

délibérativement [*man*] adv. D'une manière délibérative.

délibération [*si-on*] n. f. (de *délibérer*). Discussion orale d'une affaire entre plusieurs personnes : *les délibérations de la Chambre des députés sont publiques*. Résolution prise après discussion : *délibération d'un conseil municipal*.

délibératoire adj. Qui a rapport à la délibération : *forme délibératoire*.

délibéré n. m. *Procéd.* Délibération à huis clos entre les juges : *ordonner un délibéré*. Jugement ainsi établi. *Délibéré sur rapport*, mode d'instruction dans lequel, sur l'ordre d'un tribunal, les pièces sont déposées et soumises à l'examen d'un juge, qui fait un rapport public le jour de l'audience.

délibéré, e adj. Aisé, libre, déterminé : *avoir un air délibéré*. *De propos délibéré*, à dessein, exprès.

délibérément [*man*] adv. (de *délibéré* adj.). D'une manière décidée : *marcher délibérément*.

délibérer [*ré*] v. n. (lat. *deliberare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Consulter ensemble : *les juges délibèrent à huis clos*. Réfléchir en soi-même sur une décision à prendre. V. a. Mettre en délibération.

Léo Délibes.

Délibes [*bè*] (Léo), compositeur français, né à Saint-Germain-du-Val (Sarthe), m. à Paris (1836-1891). Musicien instruit, doué d'une imagination fertile et délicate, il a écrit des opéras-comiques remarquables : *Lakmé*, *Jean de Nivelle*, et des ballets charmants : *Sylvia*, *Coppélia*, etc.

délicat [*ka*], **e** adj. (lat. *delicatus*). Agréable au goût, exquis, tendre : *viande délicate*. Façonné avec adresse, avec un soin extrême : *ouvrage délicat*. Dit d'une manière ingénieuse et détournée : *louange délicate*. Qui juge finement : *goût délicat*. Embarrassant : *situation délicate*. Scrupuleux : *conscience délicate*. *Fig.* Tendre, faible, frêle ; *membres délicats*. N. Personne difficile : *faire le délicat*. ANT. **Indélicat, grossier. Robuste, vigoureux.**

délicatement [*man*] adv. Avec délicatesse. Mollement : *enfant élevé trop délicatement*.

délicater [*té*] v. a. Traiter avec trop de délicatesse : *on gâte les enfants à force de les délicater*.

délicatesse [*té-se*] n. f. Qualité de ce qui est délicat, fin : *la délicatesse des traits*. Adresse, légèreté : *délicatesse de pinceau*. Faiblesse, débilité : *délicatesse d'estomac*. Qualité de ce qui est senti, exprimé d'une manière délicate : *la délicatesse d'une pensée*. Aptitude à juger finement : *délicatesse du goût*. Scrupules : *délicatesse de conscience*. ANT. **Indélicatesse.**

délices n. f. pl. (lat. *deliciæ*). Plaisir, volupté, bonheur : *cet enfant fait les délices de sa mère*. N. m. au sing. : *quel délice cause une bonne action !*

délicieusement [*si-eu-ze-man*] adv. Avec délices, d'une manière délicieuse.

délicieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. Extrêmement agréable. Parfum délicieux. ANT. **Exécrable.**

Délicieux [*si-eû*] (Bernard DELICIOSI, dit), moine franciscain, qui se déclara l'adversaire des inquisiteurs envoyés par le pape contre les Albigeois (1300) et fut, pour ce fait, condamné à la prison perpétuelle (1260-1320).

délicoter [*té*] v. a. Défaire le licou de : *délicoter un cheval.*

delicta juventutis meæ, mots lat. signif. *les fautes de ma jeunesse,* expression de l'auteur des *Psaumes* qui demande sans cesse à Dieu qu'il lui pardonne les fautes de sa jeunesse.

délictueux, euse [*lik-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui a le caractère du délit : *fait délictueux.* Syn. peu us. : DÉLICTIF, IVE.

Délie, dame romaine aimée et chantée par Tibulle qui composa pour elle la première élégie et la plus harmonieuse, la plus touchante de son livre.

délié, e adj. Grêle, mince, menu. *Fig.* Subtil, pénétrant : *esprit délié.* N. m. Partie fine des lettres, par opposition au *plein.* ANT. **Épais, gros, lourd.**

déliement [*li-man*] n. m. Action de délier. Son résultat.

délien, enne [*li-in, è-ne*] ou **déliaque** adj. De Délos. Surnom d'Apollon et de Diane.

délier [*li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Défaire, détacher ce qui est lié. *Fig.* Dégager : *délier d'un serment. Théol.* Absoudre.

déligation [*si-on*] n. f. (du lat. *deligare,* lier). Application des bandages, des appareils et des médicaments externes.

Delille (l'abbé Jacques), poète français, né à Aigueperse, m. à Paris (1738-1813) ; traducteur en vers de Virgile et de Milton. Il est célèbre pour avoir excellé à décrire au moyen d'habiles périphrases le jeu de trictrac et autres curiosités. Ses tours de force descriptifs faisaient dire à Rivarol : « Il fait un sort à chaque vers, et néglige la fortune du poème. » En réalité, il a été un poète hardi pour son temps et une sorte de précurseur des romantiques. Citons parmi ses principaux poèmes : *les Jardins, l'Imagination, l'Homme des champs,* etc.

Delille.

délimitateur, trice n. Celui, celle qui pose des limites, des bornes : *délimitateur d'un champ.*

délimitation [*si-on*] n. f. Action de délimiter : *délimitation de frontière.*

délimiter [*té*] v. a. Fixer des limites. *Fig.* : *la psychologie délimite les fonctions de l'esprit.*

délinéament [*man*] n. m. (de *délinéer*). Contour, forme générale.

délinéation [*si-on*] n. f. Action ou manière de délinéer : *la délinéation d'un plan.* (Peu us.)

delineavit, mot lat. signif. *a dessiné.* C'est-à-dire *dessiné par.* (Les dessinateurs font suivre leur nom de ce mot qu'ils abrègent en *del.* ou *delt.*)

délinéer [*né-é*] v. a. (lat. *delineare;* préf. *de,* et *linea,* ligne). Tracer au trait le contour de.

délinquant [*kan*], **e** n. Qui a commis un délit.

délinquer [*ké*] v. n. (lat. *delinquere.*) Commettre un délit. (Peu us.)

déliquescence [*kès-san-se*] n. f. (de *déliquescent*). Propriété qu'ont certains corps de se désagréger en absorbant l'humidité de l'air. *Arg. littér.* Décadence absolue de style résultant de la violation de toutes les règles précédemment reçues.

déliquescent [*kès-san*], **e** adj. (lat. *deliquescens ;* de *liquare,* être liquide). Qui a la propriété d'attirer l'humidité de l'air et de se résoudre en liquide. *Fam.* et *fig.* Qui est tout à fait en décadence.

déliquium [*dé-li-kui-om'*] n. m. (m. lat.). Etat d'un corps devenu liquide en absorbant l'humidité de l'air.

délirant [*ran*], **e** adj. Qui est en délire : *imagination délirante. Fig.* : *joie délirante.*

délire n. m. (lat. *delirium*). Egarement causé par la fièvre, par une maladie. *Fig.* Grande agitation de l'âme causée par les passions ; *le délire de l'ambition. Poétiq.* Enthousiasme, transports.

— ENCYCL. Le délire a pour origine une lésion du cerveau, congestion, anémie, tumeur, etc. Le délire aigu est un symptôme des fébricitants, il disparaît avec le retour à la température normale, mais souvent il survient aussi chez les aliénés, les névropathes, les paralytiques généraux, etc. Le délire chronique aboutit à la folie et se traite comme elle.

délirer [*ré*] v. n. Avoir le délire : *malade qui commence à délirer.*

delirium tremens [*dé, om'-tré-minss*] n. m. (expression lat.). Délire avec agitation et tremblement des membres, particulier aux alcooliques.

— ENCYCL. L'attaque de *delirium tremens* survient chez l'alcoolique à la suite d'excès d'alcool ou de privation. Quelques jours auparavant, les fonctions psychiques s'altèrent profondément, les hallucinations deviennent fréquentes, et des troubles moteurs apparaissent. Peu à peu un tremblement convulsif s'établit et augmente, des spasmes cloniques se généralisent, et le malade meurt souvent par épuisement. On traite l'attaque par la morphine à doses faibles et répétées, par le chloral, et par un peu d'alcool.

Delisle [*li-le*] (Guillaume), géographe français, né et m. à Paris (1675-1726). — Son frère, JOSEPH-NICOLAS, astronome français, né et m. à Paris (1688-1768). Il séjourna en Russie de 1727 à 1747.

Delisle (Léopold), paléographe français, né à Valognes en 1826, membre de l'Institut et administrateur général de la Bibliothèque nationale. Il a créé et dirigé la revue intitulée : *Bibliothèque de l'école des chartes.*

délissage [*li-sa-je*] n. m. (de *délisser*). Triage des chiffons. Triage des feuilles de papier.

délisser [*li-sé*] v. a. Défaire ce qui était lissé. Opérer le délissage.

délisseur, euse [*li-seur, eu-ze*] n. Celui, celle qui fait le délissage.

délit [*li*] n. m. (subst. verb. de *déliter*). Côté d'une pierre différent du lit qu'elle avait dans la carrière. Joint ou veine dans un bloc d'ardoise. *Bois de délit,* en matière forestière bois marqué par les marteaux des agents forestiers pour constater le délit commis par un contrevenant aux règlements.

délit [*li*] n. m. (lat. *delictum*). Violation de la loi, celle particulièrement qui est punie de peines correctionnelles. *Le corps du délit,* ce qui sert à le constater. *Prendre en flagrant délit,* sur le fait.

— ENCYCL. *Dr.* En droit pénal, le mot *délit* désigne dans un sens général toute infraction à la loi pénale, tout acte punissable. Dans un sens plus restreint, l'expression *délit* s'applique à toute infraction punie de peines correctionnelles : dans ce sens, on oppose le *délit* soit au *crime,* c'est-à-dire à l'infraction jugée par la cour d'assises, soit à la *contravention,* infraction punie de peines de simple police.

— Dans la pratique judiciaire, on applique la dénomination de *corps du délit* aux traces physiques du délit, aux résidus corporels qu'il a laissés après lui : dans un incendie, le corps du délit est constitué par les débris fumants ou calcinés de la maison incendiée. En matière de délit, l'action publique se prescrit par trois ans ; la peine, par cinq ans.

— *Flagrant délit.* V. FLAGRANT.

Délits et des peines (*Des*), ouvrage de Beccaria, dont la grande influence a amené la suppression des pénalités barbares d'autrefois. Beccaria y préconise l'égalité dans les châtiments, la modération dans la distribution des peines, et la proportion entre les peines et les délits, la gravité de ceux-ci devant se mesurer au dommage qu'ils causent à la société (1764).

délitage ou **délitement** [*man*] n. m. Action de changer la litière des vers à soie.

délitation [*si-on*] n. f., **délitage** ou **délitement** [*man*] n. m. Action de déliter les pierres.

déliter [*té*] v. a. (du préf. *dé,* et de *lit*). Poser en délit, en parlant d'une pierre. Diviser une pierre dans le sens des stratifications.

délitescence [*tès-san-se*] n. f. (du lat. *delitescere,* se cacher). Disparition subite d'une tumeur, et surtout des phénomènes inflammatoires. *Chim.* Désagrégation d'un corps par absorption d'eau.

délitescent [*tès-san*], **e** adj. Qui est soumis à la délitescence.

déliteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui délite les vers à soie.

délitoir n. m. Châssis où l'on place les vers à soie que l'on vient de déliter.

Delitzsch (François), théologien et philologue allemand, né et m. à Leipzig (1813-1890). On lui doit une bonne *Histoire de la poésie judaïque.*

Délium, v. de la Grèce anc. (Béotie). En 414 av. J.-C., combat entre les Thébains et les Athéniens, où Socrate sauva la vie à Xénophon.

délivrance n. f. Action par laquelle on délivre. Remise d'une chose : *délivrance d'un certificat.* Expulsion de l'arrière-faix dans l'accouchement. ANT. **Arrestation, emprisonnement, captivité.**

— ENCYCL. La délivrance a lieu chez la femme environ une demi-heure après l'accouchement ; elle doit être surveillée très attentivement par le médecin ou la sage-femme, pour prévenir les hémorragies. Lorsque la délivrance ne peut se faire par les simples contractions de l'utérus, on doit avec toutes les précautions antiseptiques nécessaires aller avec la main décoller le placenta et faire la *délivrance artificielle.* Quand la délivrance n'est pas complète, il faut dans certains cas faire un curettage. Jamais on ne doit donner d'ergotine à une femme qui n'est pas délivrée.

Délivrande (**La**), hameau de la comm. de Douvres, arr. de Caen (Calvados) ; 530 h. Ch. de f. de Caen à la mer. Ancien et célèbre pèlerinage de la Vierge.

délivre n. m. (subst. verb. de *délivrer*). Arrière-faix, enveloppes fœtales. Syn. de PLACENTA.

délivrer [*vré*] v. a. (lat. *deliberare;* de *liber,* libre). Rendre la liberté à : *délivrer des prisonniers.* Débarrasser de : *délivrer quelqu'un de ses ennemis.* Livrer, remettre : *délivrer des marchandises.* Accoucher : *médecin qui délivre une femme.* ANT. **Asservir, subjuguer, enfermer.**

délivreur n. m. Celui qui délivre. Cylindre qui, dans une machine industrielle, distribue la matière qui doit être travaillée.

Delle, ch.-l. de c., territoire et à 18 kil. de Belfort, sur l'Allaine, à la frontière suisse ; 2.490 h. (*Dellois*). Ch. de f. P.-L.-M. Douane. Patrie du général Schérer. — Le cant. a 27 comm. et 19.260 h.

Dellys [*liss*], v. d'Algérie (dép. d'Alger), arr. et à 110 kil. de Tizi-Ouzou ; 14.000 h. Port sur la Méditerranée.

Delobelle, type de comédien manqué et prétentieux, créé par A. Daudet dans son roman : *Fromont jeune et Risler aîné.* Le mot est passé dans la langue comme celui de *Tartarin.*

délocaliser [*zé*] v. a. Oter le caractère local à.

délogement [*je-man*] n. m. Action de déloger.

déloger [*jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je délogeai, nous délogeons.*) Sortir d'un logement. Quitter un lieu. *Fig. Déloger sans trompette,* quitter un lieu secrètement. V. a. *Fam.* Faire quitter à quelqu'un sa place. Faire abandonner ses positions : *déloger l'ennemi à coups de canon.*

délonger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je délongeai, nous délongeons.*) Débarrasser de sa longe (un faucon). (On dit aussi DÉLONGIR.)

Delord [*lor*] (Taxile), publiciste français, né à Avignon, m. à Paris (1815-1877) ; auteur d'une intéressante mais incomplète *Histoire du second Empire.*

Philibert Delorme.

Delorme (Philibert), architecte français, né à Lyon, m. à Paris (1515-1570). Il éleva les Tuileries, et fit faire de grands progrès à l'architecture par les perfectionnements qu'il apporta à la coupe des pierres et à la construction des voûtes. Le château d'Anet est son œuvre la plus remarquable. On lui doit de nombreux ouvrages, qui ont été, pendant plus d'un siècle, le meilleur traité de l'art de la construction.

Delorme (Marion), femme célèbre par sa beauté et ses aventures sous Louis XIII, née à Baye (Marne), m. à Paris (1611-1650). Elle fut l'amie de Cinq-Mars, de Saint-Evremond, de Buckingham, du grand Condé, etc. V. MARION DELORME.

Marion Delorme.

Delorme (Pierre-Claude-François), peintre français, né et m. à Paris (1783-1859) ; auteur de *la Mort d'Abel,* de *Céphale enlevé par l'Aurore.*

Délos [*loss*], la plus petite des Cyclades, où se trouvait le grand sanctuaire d'Apollon, et où la mythologie fait naître Apollon et Diane. C'est là qu'était à l'origine le trésor de la Confédération des alliés d'Athènes. (Hab. *Déliens.*)

délot [*lo*] n. m. (lat. *digitale*). Doigtier de cuir du calfat, de la dentellière.

délover [*vé*] v. a. (prèf. *dé,* et *lover*). Dérouler un câble lové.

déloyal [*loi-ial'*], **e, aux** adj. Qui n'a pas de loyauté : *procédé déloyal.* ANT. **Loyal.**

déloyalement [*loi-ia-le-man*] adv. Avec déloyauté : *rompre déloyalement une trêve.*

déloyauté [*loi-ió-té*] n. f. Manque de loyauté. Acte déloyal : *commettre une déloyauté.*

Delpech [*pèch'*] (Jacques-Mathieu), savant chirurgien et professeur français, né à Toulouse (1777-1832). Il mourut assassiné à Montpellier.

Delphes [*dèl-fe*], auj. *Castri,* v. de l'anc. Grèce, au pied du Parnasse (Phocide), où Apollon avait un temple et rendait des oracles par la bouche de la Pythie. (*Myth.*) Delphes fut prise par une armée de Gaulois en 279 av. J.-C. Les fouilles de Delphes ont été très fructueuses. (Hab. *Delphiens.*)

delphinaptère [*dèl*] n. m. *Zool.* Nom scientifique du bélouga.

Delphine, roman épistolaire, par Mme de Staël (1803) L'auteur y défend cette thèse qu'un homme doit savoir braver l'opinion, mais qu'une femme doit s'y soumettre

delphinelle ou **delphinette** n. f. Syn. de DAUPHINELLE.

delphinidés [*dèl, dé*] n. m. pl. Famille de cétacés ayant pour type les dauphins. S. un *delphinidé.*

delphinorynque [*dèl, rin-ke*] n. m. Genre de delphinidés, à mâchoire en forme de bec.

delphinium [*dèl-fi-ni-om'*] n. m. Nom scientifique du genre dauphinelle ou pied d'alouette.

delphinoïde [*dèl*] adj. (du lat. *delphis,* dauphin, et du gr. *eïnos,* forme.) Qui a l'apparence d'un dauphin.

delphinule n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, à coquille rude et épineuse au dehors, nacrée en dedans : *les delphinules habitent les mers chaudes de l'ancien monde.* (V. la planche MOLLUSQUES.)

Delpit [*del-pi*] (Albert), romancier et poète français, né à La Nouvelle-Orléans, m. à Paris (1849-1893). Sa meilleure œuvre est le *Fils de Coralie.*

delta [*dèl*] n. m. (n. de la quatrième lettre de l'alphabet grec, qui a la forme d'un triangle). Ile triangulaire formée par la double embouchure d'un fleuve : *le delta du Rhône.*

— ENCYCL. Les deltas, ainsi nommés de leur forme triangulaire qui rappelle le Δ grec, se produisent à l'embouchure des fleuves *travailleurs,* lesquels déposent à cet endroit les alluvions (sables, cailloux, argiles) dont ils se sont chargés pendant leur cours. Par suite de ce dépôt, l'embouchure du fleuve avance progressivement vers la mer, et une nouvelle côte d'alluvion se forme, en général basse et marécageuse, et qui sans cesse progresse aux dépens des flots. En Europe, les principaux deltas sont ceux du Rhône, du Pô, du Danube, etc. Hors d'Europe, il faut citer les deltas du Nil, du Gange, du Mékong, du Song-Koi, du Mississipi. Les deltas sont souvent d'une exceptionnelle fertilité, et constituent à ce titre des régions privilégiées de peuplement.

deltaïque [*dèl-ta-i-ke*] adj. Qui a rapport à un delta : *les formations deltaïques.*

deltoïde [*dèl-to-i-de*] adj. Qui a la forme de la lettre grecque nommée *delta. Anat.* Muscle de l'articulation de l'épaule. N. m. : *le deltoïde.*

deltoïdien, enne [*to-i-di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au muscle deltoïde : *insertions deltoïdiennes.*

Deluc [*luk*] (Jean-André), physicien et géologue suisse, né à Genève, m. à Windsor (1727-1817).

déluge n. m. (lat. *diluvium ;* de *diluere,* noyer). Le débordement universel des eaux, d'après la Bible et les diverses traditions de l'Orient classique. Très grande inondation. Pluie torrentielle. *Fig.* Grande quantité : *déluge de maux. Remonter au déluge,* remonter à une époque très reculée, et *au fig.,* reprendre de très loin le récit d'un événement. PROV. HIST. : **Après moi le déluge !** Maxime égoïste familière à Louis XV. Les remontrances des parlements, les réclamations du clergé, les idées nouvelles émises par la philosophie, tout ce bruit dérangeait Louis XV dans ses plaisirs, et moitié impatient, moitié effrayé, il disait : « Les choses comme elles sont, dureront bien autant que moi ! Mon successeur s'en tirera comme il pourra ! Après moi le déluge ! »

Déluge (*le*), fresque de Michel-Ange, chapelle Sixtine ; — de Raphaël, Loges ; — tableau de Girodet et d'Antoine Carrache (Louvre) ; — tableau de Poussin (Louvre), chef-d'œuvre qui fait partie d'une suite de quatre compositions que l'artiste peignit pour le duc de Richelieu et dans lesquelles, sous prétexte de peindre les quatre *sai-*

sons, il a retracé quatre épisodes de l'histoire sainte. Son tableau *le Déluge* est aussi appelé *l'Hiver*.

déluré, e adj. et n. Vif, dégourdi.

délurer [*ré*] v. a. (du préf. *dé*, et de *leurre*). Dégourdir, déniaiser.

délusoire [*zoi-re*] adj. (du lat. *delusus*, trompé). Propre à tromper : *argument délusoire* (Peuus.).

délustrer [*lus-tré*] v. a. Ôter le lustre, déeatir.

délutage n. m. Action d'enlever le lut : *délutage d'une cornue*. Action d'enlever le coke des cornues à gaz.

déluter [*té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *lut*). Ôter le lut d'un vase.

déluteur n. m. Ouvrier chargé du délutage.

Delyannis [*a-n iss*] (Théodore), homme politique grec, plusieurs fois président du conseil; né à Kalavryta, m. assassiné à Athènes (1826-1905).

Delzons (Alexis-Joseph), général français, né à Aurillac, tué à Malotaroslawitz (1775-1812).

démacadamiser [*zé*] v. a. Oter le macadam.

démaclage n. m. Action de démacler.

démacler [*klé*] v. a. (préf. *dé*, et *macler*). Remuer le verre fondu dans le creuset avec une barre de fer.

démaçonnage [*so-na-je*] n. m. Action de démaçonner.

démaçonner [*so-né*] v. a. Défaire la maçonnerie de : *démaçonner un pan de mur*.

Démade, orateur athénien, adversaire acharné de Démosthène; il fut mis à mort par ordre d'Antipater, en 318 av. J.-C. Homme d'Etat sans scrupules, longtemps à la solde de Philippe. Il avait une éloquence forte et rude.

démagnétisation [*za-si-on*] n. f. Action de démagnétiser. Résultat de cette action.

démagnétiser [*zé*] v. a. Détruire l'état magnétique. Tirer de l'état de somnambulisme magnétique.

démagogie [*ji*] n. f. (de *démagogue*). Politique qui flatte la multitude. Etat politique dans lequel le pouvoir est abandonné à la multitude : *après Périclès, Athènes tomba bien vite dans la démagogie*.

démagogique adj. Qui appartient à la démagogie : *discours démagogique*.

démagogisme [*jis-me*] n. m. Opinion, conduite de ceux qui poussent à la démagogie.

démagogue [*gho-ghe*] n. m. (du gr. *démos*, peuple, et *agôgos*, qui conduit). Celui qui affecte de soutenir les intérêts du peuple, pour gagner sa faveur : *Aristophane a raillé les démagogues de son temps*.

démaigrir [*mé*] v. n. Devenir moins maigre. V. a. Rendre moins épais : *démaigrir une poutre*.

démaigrissement [*mè-gri-se-man*] n. m. Action de démaigrir : *le démaigrissement d'une pierre*. Partie enlevée d'une pierre, d'une pièce de bois.

démaillage [*ma, ll* mll.] n. m. Action de démailler une chaîne.

démailler [*ma, ll* mll., *é*] v. a. Défaire les mailles : *démailler une chaîne*.

démaillonner [*ma, ll* mll., *o-né*] v. a. Détacher les sarments de l'échalas, après la vendange.

demailloter [*ma, ll* mll., *o-té*] v. a. Oter du maillot : *démailloter un enfant*. ANT. **Emmailloter.**

demain [*min*] adv. (lat. *de*, du, et *mane*, matin). Le jour qui suit immédiatement celui où l'on est.

demanché, e n. Personne ayant des allures disloquées : *un grand démanché*. (Peu us.) N. m. *Musiq.* Syn. de DÉMANCHEMENT : *l'art du démanché*.

démanchement [*man*] n. m. Action de démancher; son résultat. *Fig.* Division, désunion.

démancher [*ché*] v. a. Oter le manche d'un instrument. *Fig.* Disloquer, désunir. V. n. *Musiq.* Avancer la main près du corps du violon. ANT. **Emmancher.**

démancher [*ché*] v. a. Oter la manche ou les manches de : *démancher un habit*.

demandable adj. Qui peut être demandé.

demandant [*dan*], **e** adj. Qui demande.

demande n. f. Action de demander : *faire une demande*. Ecrit qui contient une requête : *apostiller une demande*. Question : *demande indiscrète*. Démarche par laquelle on demande une fille en mariage. *Comm.* Commande. *Dr.* Action qu'on intente en justice pour obtenir une chose à laquelle on a ou croit avoir droit. *Econ.* Somme des produits ou des services demandés : *l'offre et la demande*. ANT. **Réponse; offre.**

demander [*dé*] v. a. (du lat. *demandare*, ordonner). Prier quelqu'un d'accorder une chose : *demander une faveur*. Exiger : *demander la bourse ou la vie*. S'enquérir : *demander son chemin*. Avoir besoin : *la terre demande de la pluie*. Former une demande en justice. Faire une demande pour obtenir en mariage : *demander une jeune fille*. ANT. **Recevoir; répondre.**

demandeur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Personne qui aime à demander.

demandeur, eresse [*rè-se*] n. *Procéd.* Qui forme une demande en justice. ANT. **Défendeur, eresse.**

démangeaison [*jè-zon*] n. f. Picotement à la peau. *Fig.* Grande envie : *démangeaison de parler*.

— ENCYCL. Les démangeaisons existent dans la plupart des maladies de peau, en particulier dans l'eczéma, le psoriasis, la gale, etc. Lorsqu'elles ne sont pas d'origine parasitaire on emploie pour les calmer des pommades ou des onguents à base de menthol, de camphre, de chloral, etc., ou des poudres comprenant les mêmes éléments associés à l'oxyde de zinc, la poudre d'amidon, etc. Dans la plupart des cas, un bain d'amidon est tout indiqué. Quand, au contraire, l'origine parasitaire est indéniable, il faut tout d'abord tuer l'agent causal par

Le Déluge, d'après Poussin.

des solutions de sublimé, des onguents mercuriels, soufre, etc., puis prendre des bains tièdes longtemps prolongés.

démanger [*jè*] v. n. (Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il démangea, nous démangeons*.) Causer une démangeaison : *la tête me démange. Fig. La langue lui démange*, il a grande envie de parler.

démanillage [*ni, ll* mll.] n. m. Action de démailler. (On dit aussi DÉMAILLAGE.)

démailler [*ni, ll* mll., *é*] v. a. Séparer des objets unis par des manilles.

démantèlement [*man*] n. m. Action de démanteler. Etat d'une place, d'une ville démantelée.

démanteler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et du vx fr. *mantel*, manteau. — Prend un *e* ouvert devant une syllabe muette : *je démantèle*.) Démolir les murailles d'une ville, les fortifications d'une place : *Richelieu fit démanteler de nombreux châteaux forts*.

démantibuler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *mandibula*, mâchoire). Rompre ou démettre, en parlant de la mâchoire. Rendre impropre à fonctionner : *démantibuler une machine*.

démaquiller [*ki, ll* mll., *é*] v. a. Enlever le maquillage. ANT. **Maquiller.**

Démarate, Corinthien qui alla s'établir en Italie, et fut le père d'Aruns et de Tarquin l'Ancien.

Démarate, roi de Sparte de 510 à 491 av. J.-C. Dépossédé par Cléomène, il s'exila en Perse, puis suivit Xerxès dans son expédition en Grèce.

démarcatif, ive adj. Qui indique la démarcation : *ligne, borne démarcative*.

démarcation [*si-on*] n. f. (du préf. *dé*, et de *marquer*). Action de limiter. *Ligne de démarcation*, qui marque les limites de deux territoires. *Fig.* Ce qui sépare les droits, les attributions de deux pouvoirs.

démarche n. f. Allure, manière de marcher : *démarche lourde. Fig.* Tentative : *démarche utile*.

démarchement [*man*] n. m. Changement des marches dans le métier à tisser.

démarger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il démargea, nous démargeons*. Oter la marge ou ce qui est en marge. Déboucher les orifices d'un four de verrerie.

démariage n. m. Action de démarier. *Agric.* Opération consistant à enlever un certain nombre de betteraves, de carottes, etc., pour éclaircir les plants.

démarier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Séparer juridiquement deux époux. **Se démarier,** v. pr. Divorcer.

Demarne (Jean-Louis), dit **Demarnette,** peintre français, né à Bruxelles en 1744, m. à Paris en 1829. Il se consacra à la peinture de genre. Son chef-d'œuvre est une *Foire à la porte d'une auberge*, etc.

démarquage [*ka-je*] ou **démarcage** n. m. Action de démarquer; son résultat. *Fig.* : *un démarquage littéraire*.

démarque [*mar-ke*] n. m. (du gr. *démos*, dème, et *arkhé*, commandement). *Antiq.* Chef élu d'un dème en Attique et dans certains pays grecs. *Auj.* Maire d'une commune.

démarque [*mar-ke*] n. f. Se dit, dans certains jeux, d'une partie où l'un des joueurs diminue le nombre de ses points d'une quantité égale à celle des points pris par l'autre joueur. *Comm.* et *fam.* Action d'enlever les étiquettes de marchandises défraîchies pour les mettre en solde; moment où cette opération se fait.

démarquement [*ke-man*] n. m. Enlèvement d'une marque à un arbre, à un linge.

démarquer [*ké*] v. a. Oter la marque : *démarquer du linge*. Faire la démarque. Copier une œuvre littéraire, un dessin, en y apportant quelques changements pour dissimuler l'emprunt. V. n. Ne plus avoir aux dents de trace qui serve à faire connaître l'âge, en parlant du cheval. ANT. **Marquer.**

démarqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Personne qui démarque.

démarrage [*ma-ra-je*] n. m. Action de démarrer. Départ, action de se mettre en mouvement, de commencer à rouler.

démarrer [*ma-ré*] v. a. *Mar.* Détacher les amarres d'un bâtiment. V. n. Quitter le port, le point de départ, partir : *navire, train, voiture, bicyclette qui démarre. Fig.* et *fam.* Quitter une place, un lieu : *ne démarrez pas de là*. ANT. **Amarrer.**

Demarteau (Gilles), dessinateur et graveur français, né à Liége, m. à Paris (1722-1776). Il inventa la gravure en manière de crayon.

demas [*dé-mass*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des papillons nocturnes de France.

démasclage [*mas-kla-je*] n. m. Enlèvement du premier liège ou *liège mâle*, sur un chêne-liège.

démascler [*mas-klé*] v. a. (du provenç. *demascla*, émasculer). Pratiquer le démasclage.

démasquer [*mas-ké*] v. a. Oter à quelqu'un le masque qu'il a sur le visage. *Démasquer quelqu'un*, le faire connaître tel qu'il est. *Démasquer une batterie*, la découvrir. *Fig. Démasquer ses batteries*, faire voir à nu ses projets. *Démasquer l'hypocrisie*, lui ôter les apparences de la vertu.

démastiquage [*mas-ti-ka-je*] n. m. Action de démastiquer.

démastiquer [*mas-ti-ké*] v. a. Enlever le mastic : *démastiquer des vitres*.

démâtage ou **démâtement** [*man*] n. m. Action de démâter.

démâter [*té*] v. a. Abattre ou rompre les mâts : *les boulets ramés servaient à démâter les vaisseaux*. V. n. Perdre ses mâts : *le vaisseau démâta*.

dématérialiser [*zé*] v. a. Séparer de la matière.

dématophore n. m. Champignon qui cause la maladie de la vigne appelée *pourridié*. V. ce mot.

dematriculer [*lé*] v. a. Enlever le numéro matricule sur un effet d'équipement militaire.

Demavend, nom de la cime maîtresse de l'Elbourz (Perse), dans le Mazenderan; 6.000 m. environ.

Dembea [*din-bé-a*], ou **Tzana,** lac d'Abyssinie, sur le *plateau de Dembea*, d'où sort le Nil Bleu.

dème n. m. (du gr. *dêmos*, peuple). Nom des bourgs, divisions administratives de l'ancienne Grèce. Dans la Grèce moderne, division administrative dont plusieurs forment une éparchie. *Biol.* Individualité complexe de quatrième ordre.

démêlage n. m. Action de démêler la laine. Mélange de l'eau chaude et du malt, dans les brasseries. Syn., dans ce sens, de DRASSAGE.

démêlé n. m. Querelle, contestation, débat.

démêlement [*man*] n. m. Action de démêler.

démêler [*lé*] v. a. Séparer et mettre en ordre ce qui est mêlé : *démêler un écheveau de fil. Fig.* Débrouiller, éclaircir : *démêler une intrigue*. Discerner : *démêler le vrai du faux*. Contester : *qu'ont-ils à démêler ensemble?* ANT. **Mêler, emmêler.**

démêleur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui fait le démêlage.

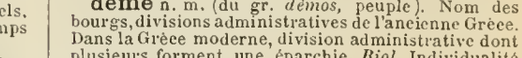

Démêloir.

démêloir n. m. Peigne à grosses dents, dont on se sert pour démêler les cheveux. Instrument pour démêler.

démêlures n. f. pl. Cheveux qui tombent pendant qu'on se démêle.

démembrement [*man-bre-man*] n. m. Action de couper, de séparer les membres de. (Peu us.) *Fig.* Partage : *le démembrement de l'empire de Charlemagne*. Partie démembrée, partagée : *le droit de battre monnaie accordé aux seigneurs était un démembrement de la souveraineté royale*.

— ENCYCL. *Dr.* Action de transférer à un tiers l'exercice d'une partie des droits qui constituent la propriété; par exemple, l'usufruit, l'habitation.

démembrer [*man-bré*] v. a. Arracher, séparer les membres d'un corps. *Fig.* Diviser : *l'empire démembré de Charlemagne ne put résister aux Normands*.

démembreur, euse [*man-breur, eu-ze*] n. Personne qui opère un démembrement.

déménagement [*man*] n. m. Action de déménager. ANT. **Emménagement.**

— ENCYCL. *Dr.* Le propriétaire qui n'a pas reçu le payement de ses loyers peut s'opposer au déménagement du locataire. Il peut, en outre, lorsqu'il existe un bail, empêcher le locataire de quitter les lieux avant l'expiration de ce bail, à moins que le locataire ne paye le prix de tous les loyers à courir. Lorsque le locataire veut déménager sans avoir rempli les obligations qui lui sont imposées, le propriétaire peut demander l'assistance du commissaire de police. Si le locataire a opéré furtivement son déménagement, le propriétaire doit, assisté de deux témoins, en faire la déclaration au commissaire de police.

Un locataire ne peut déménager : 1° sans avoir, au préalable, reçu ou donné congé par écrit, dans les délais prescrits; 2° sans avoir fait les réparations locatives qui sont à sa charge, suivant l'usage ou d'après l'état des lieux; 3° avant d'avoir prouvé, par une quittance du percepteur, qu'il a acquitté toutes ses contributions.

déménager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je déménageai, nous déménageons*.) Transporter (des meubles) d'une maison dans une autre : *déménager sa bibliothèque*. V. n. Changer de logement : *nous avons déménagé* ou *nous sommes déménagés* (selon qu'on veut marquer l'action ou l'état). *Fig.* et *fam. Sa tête déménage*, il déraisonne. ANT. **Emménager.**

déménageur n. m. Celui qui fait les déménagements des autres.

démence [*man-se*] n. f. (lat. *dementia*). Aliénation totale d'esprit : *la démence de Charles VI favorisa les succès des Anglais*. Conduite dépourvue de raison.

— ENCYCL. *Pathol.* La démence est caractérisée par un affaiblissement progressif des facultés intellectuelles, puis des forces physiques. Elle peut survenir chez de jeunes sujets (démence précoce) chargés d'une hérédité syphilitique ou alcoolique; mais c'est surtout chez les vieillards (démence sénile) qu'elle est fréquente. Enfin, elle peut apparaître au cours de diverses maladies, paralysie générale, ramollissement cérébral, syphilis, alcoolisme, etc.

On place les déments dans des lits spéciaux, surtout quand ils se livrent à des actes violents; souvent, l'internement dans une maison de santé est nécessaire et exige un certificat signé par deux médecins et une demande d'internement signée par un proche parent.

— *Dr.* V. FOLIE.

démener [*mé*] **(se)** v. pr. (Se conj. comme *amener*.) Se débattre, s'agiter vivement. *Fig. Se démener pour une affaire*, se donner beaucoup de peine.

dément [*man*], **e** adj. Atteint de démence. Substantiv. : *un dément.*

démenti [*man*] n. m. Dénégation de ce qu'un autre affirme : *donner, recevoir un démenti. Fig.* et *fam.* Honte de ne pas réussir : *il en a eu le démenti.*

démentir [*man*] v. a. (Se conj. comme *mentir.*) Dire à quelqu'un qu'il n'a pas dit vrai : *démentir un témoin.* Nier l'évidence d'un fait. Contredire : *prédiction que l'événement a démentie. Fig.* Parler, agir en sens contraire : *démentir son caractère.* **Se démentir** v. pr. Se contredire. ANT. **Avérer, appuyer, confirmer.**

Demerara ou **Demerary,** fleuve de la Guyane anglaise, qui se jette dans l'Atlantique à Georgetown ; cours d'environ 260 kil.

démergement [*mèr-je-man*] n. m. Diminution dans le tirant d'eau. (Peu us.)

démerger [*jé*] v. n. (du préf. *dé,* et du lat. *mergere,* plonger). Subir une diminution dans le tirant d'eau. (Peu us.)

démérite n. m. Ce qui peut attirer l'improbation, le blâme.

démériter [*té*] v. n. Agir de manière à perdre la bienveillance, l'affection ou l'estime.

démeritoire adj. Par qui l'on démérite : *acte démeritoire.*

démesuré [*zu-ré*], **e** adj. Qui excède la mesure ordinaire : *taille démesurée. Fig.* Extrêmement grand, outré, excessif : *ambition démesurée.*

démesurément [*zu-ré-man*] adv. D'une manière démesurée ; excessivement, sans mesure.

Déméter [*tèr*], divinité grecque, personnification de la Terre et des forces productrices de la nature, identifiée avec *Cérès* chez les Romains.

Démétrius [*uss*] **Ier, Poliorcète** (*le Preneur de villes*), fils d'Antigone, roi de Macédoine de 295 à 287 av. J.-C. ; il fit de nombreuses conquêtes en Grèce. Fait prisonnier par Séleucus, il fut enfermé dans une forteresse où il mourut. — Son fils, DÉMÉTRIUS **le Beau,** fut le père d'Antigone *Doson.* — DÉMÉTRIUS II, fils d'Antigone *Gonatas,* roi de Macédoine de 241 à 231 av. J.-C.

Démétrius Ier, Soter (*le Sauveur*), roi de Syrie de 162 à 150 av. J.-C., petit-fils d'Antiochus le Grand. Il vainquit les Machabées en Judée et périt dans un combat contre les rois ligués de Pergame, d'Egypte et Jonathas, prince des Juifs. — DÉMÉTRIUS II, **Nicator** (*le Vainqueur*), fils de Séleucus Philopator, roi de Syrie de 146 à 125 av. J.-C. S'étant aliéné ses sujets, il fut vaincu près de Damas et se réfugia auprès de sa femme Cléopâtre, qui le fit assassiner. — DÉMÉTRIUS III, **Eucæros** (*l'Heureux*), petit-fils du précédent, roi de Syrie en 94, m. en 88 av. J.-C. Il fut dépossédé par son frère Philippe qui le livra à Arsace, roi des Parthes.

Démétrius de Phalère, orateur, homme d'Etat et historien grec. Il gouverna Athènes au nom du Macédonien Cassandre ; m. vers 283 av. J.-C. Il avait écrit sur une foule de sujets.

Démétrius, Dmitri ou **Dimitri,** nom de plusieurs souverains russes et de quatre aventuriers qu'on appelle les quatre *faux Démétrius.*

démettre [*mé-tre*] v. a. (Se conj. comme *mettre.*) Disloquer, ôter un os de sa place : *démettre un bras. Procéd.* Débouter. *Fig.* Destituer. **Se démettre** v. pr. Cesser volontairement de remplir une fonction, un emploi.

Demetz (Frédéric-Auguste), magistrat et philanthrope français, né et m. à Paris (1796-1873) ; fondateur de la colonie pénitentiaire de Mettray.

démeublé, e adj. Qui n'a pas de meubles. *Fam. Bouche démeublée,* bouche sans dents.

démeublement [*man*] n. m. Action de démeubler. Son résultat.

démeubler [*blé*] v. a. Dégarnir de meubles : *démeubler un appartement.*

demeurant [*ran*], **e** adj. Qui demeure. N. Personne qui reste. Personne qui survit. Ce qui reste. *Au demeurant* loc. adv. Au reste, en somme.

demeure n. f. (de *demeurer*). Habitation, domicile : *embellir sa demeure.* Durée d'un séjour. *Demeure céleste,* paradis. *Sombre demeure,* l'enfer. *Dernière demeure,* le tombeau. Loc. adv. : *A demeure,* d'une manière stable.

demeure n. f. (du lat. *demorari,* retarder). Fait de tarder, d'être en retard. (Vx.) *Il n'y a pas péril en la demeure,* il n'y a pas péril à tarder plus longtemps. Retard dans l'acquittement d'une obligation. *Dr. Mettre quelqu'un en demeure de,* l'avertir par sommation que le moment est venu de remplir son engagement. *Demeure du créancier,* refus par le créancier d'accepter un payement.

— ENCYCL. *Dr.* Le débiteur est constitué en *demeure* par une sommation ou par un acte équivalent, comme la citation en conciliation, le commandement, etc. Par exception, il faut une demande en justice lorsque la dette a pour objet une somme d'argent. Le débiteur est mis en demeure par la seule arrivée du terme, quand telle a été la convention des parties ou lorsque l'obligation est telle que l'exécution tardive ne serait d'aucune utilité pour le créancier. Les effets de la demeure du débiteur sont : 1° de mettre à sa charge les risques de la chose due ; 2° de le rendre comptable des fruits perçus depuis la mise en demeure, ou des intérêts de la somme due.

Le créancier est en demeure lorsqu'il refuse d'accepter le payement et que le débiteur a fait des offres réelles, suivies de consignation. La demeure du créancier a pour effet de mettre la chose aux risques du créancier, d'arrêter le cours des intérêts.

demeurer [*ré*] v. n. (lat. *demorari*). Habiter : *il a demeuré dans cette maison.* Rester, s'arrêter : *demeurer dans un endroit.* Employer un certain temps à une chose : *demeurer une heure à écrire.* Continuer d'être dans certaines conditions : *question qui demeure indécise ; il demeure acquis que...* (On dit *il a demeuré* ou *il est demeuré en chemin,* selon que l'on veut exprimer l'action ou l'état.) *Demeurer d'accord,* être du même avis, après discussion. *En demeurer là,* ne pas continuer. Impersonnell. Rester : *il y demeura quelque cinq cents hommes sur la place.* ANT. **Partir, s'en aller.**

demi, e adj. (lat. *dimidius*). Qui est l'exacte moitié d'un tout. N. m. Moitié d'une unité : *deux demis valent un entier.* Verre de bière de la valeur d'un demi-litre. N. f. Demi-unité : *ne pouvant en avoir une, j'en ai pris une demie.* Signifie aussi *demi-heure : entendre sonner la demie ; pendule qui sonne les demies.* Loc. adv. *A demi,* à moitié : *faire les choses à demi ; enfant à demi mort. A demi-mot,* v. DEMI-MOT. — *Demi,* adjectif, est invariable quand il précède le nom, auquel il se joint par un trait d'union : *les demi-journées, une demi-heure.* Placé après le nom, il en prend le genre et reste au singulier : *deux heures et demie, trois jours et demi.*

Demia (Charles), prêtre et éducateur français, né à Bourg, m. à Fourvières (1636-1695). Il fonda en 1666 la *Congrégation des frères de Saint-Charles,* pour l'instruction des enfants pauvres.

demi-air n. m. Demi-volte d'un cheval. Pl. des *demi-airs.*

demi-antenne n. f. Vergue des voiles à bourcet. Pl. des *demi-antennes.*

demi-bain n. m. Bain dans lequel le corps ne plonge que jusqu'à la ceinture. Pl. des *demi-bains.*

demi-bande ou **demi-carène** n. f. Position d'un navire incliné seulement jusqu'à la moitié de sa carène.

demi-bas n. m. invar. Bas plus court de moitié que le bas ordinaire.

demi-bastion n. m. Ouvrage de fortification qui se compose d'un seul flanc et d'une seule face. Pl. des *demi-bastions.*

demi-bâton n. m. *Musiq.* Barre tracée perpendiculairement sur deux lignes de la portée, qui indique un silence de deux mesures. Pl. des *demi-bâtons.*

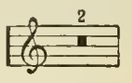

Demi-bâton.

demi-battoir n. m. A la paume, battoir de petite taille. Pl. des *demi-battoirs.*

demi-bau n. m. *Mar.* Chacune des pièces qui composent un bau d'assemblage. Pl. des *demi-baus.*

demi-bosse n. f. Sculpture qui tient le milieu entre la ronde bosse et le bas-relief : *buste en demi-bosse.* Pl. des *demi-bosses.*

demi-botte n. f. Botte qui s'arrête à mi-jambe. Pl. des *demi-bottes. Escr.* Botte qui n'est pas poussée à fond.

demi-brigade n. f. Régiment français pendant les premières guerres de la Révolution. Pl. des *demi-brigades.*

demi-canon n. m. Ancienne pièce d'artillerie de 11 pieds de longueur. Pl. des *demi-canons.*

demi-case n. f. Au trictrac, flèche sur laquelle il n'y a qu'une dame. Pl. des *demi-cases.*

demi-castor n. m. Chapeau dans la fabrication duquel il entre moitié de poil de castor et moitié de laine. Pl. des *demi-castors.*

demi-ceint [*sin*] n. m. Ceinture de femme, ordinairement d'orfèvrerie, et qui fut en usage depuis le haut du moyen âge jusqu'au XVIIe siècle. Pl. des *demi-ceints.*

demi-ceintier [*sin-ti-é*] n. m. Ouvrier qui faisait des demi-ceints pour les femmes. Pl. des *demi-ceintiers.*

demi-cercle n. m. La moitié d'un cercle. Sorte de parade d'escrime. Graphomètre. Pl. des *demi-cercles.*

demi-chaîne n. f. Pas de danse qui n'est que la moitié de la chaîne. Pl. des *demi-chaînes.*

demi-circulaire adj. Qui a la forme d'un demi-cercle. *Canaux demi-circulaires,* trois conduits de l'oreille interne.

demi-clef n. f. Nœud fait du bout d'un cordage replié sur lui-même. Pl. des *demi-clefs.*

demi-colonne n. f. Colonne engagée de la moitié de son diamètre. Pl. des *demi-colonnes.*

demi-contre n. m. *Escr.* Parade d'un dégagement ou d'un coup droit, qui consiste à décrire avec l'épée un demi-cercle au-dessous ou au-dessus de l'épée de l'adversaire, de façon à se trouver en opposition. Pl. des *demi-contres.*

demi-coup n. m. *Escr.* Syn. de DEMI-BOTTE.

demi-coupé n. m. Pas de danse.

demi-couronne n. f. Monnaie anglaise d'argent, valant 3 fr. 125. Pl. des *demi-couronnes.*

demi-deuil n. m. Vêtement mi-parti noir et blanc ou de toute couleur sombre, porté dans la dernière moitié du deuil. Pl. des *demi-deuils.*

demi-diamètre n. m. La moitié du diamètre.

demi-dieu n. m. Personnage que les anciens croyaient participer de la divinité : *les faunes, les satyres étaient des demi-dieux.* Héros, fils d'un dieu ou d'une déesse et d'un mortel ; mortel divinisé entant que fondateur de cités, bienfaiteur, etc. : *Hercule, Castor et Pollux, étaient des demi-dieux.*

Demidof, puissante famille russe : NICOLAS, né à Saint-Pétersbourg, m. à Florence, forma une célèbre galerie de tableaux (1773-1828). — ANATOLE, duc *de* SAN-DONATO, fils du précédent, né à Moscou, m. à Paris (1813-1870). Il épousa la princesse Mathilde, fille de Jérôme Bonaparte, dont il se sépara bientôt.

demi-double n. m. Sorte de dégagement d'un appartement. (Vx.)

demie [*mi*] n. f. V. DEMI.

démieller [*è-lé*] v. a. Enlever le miel de la cire.

demi-fin, e adj. Formé d'un alliage où la quantité de métal fin est réduite de moitié environ : *collier demi-fin.* N. m. Alliage d'or : *collier de demi-fin. Calligr.* : *écrire en demi-fin.*

demi-fleuron n. m. Nom des fleurs irrégulières des composées. Pl. des *demi-fleurons.*

demi-folle n. f. Filet de pêche, plus petit que la folle. Pl. des *demi-folles.*

demi-fortune n. f. Sorte de voiture à quatre roues et à un seul cheval. Pl. des *demi-fortunes.*

demi-frère n. m. Frère de père ou de mère seulement. Pl. des *demi-frères.*

demi-futaie n. f. Bois dont les arbres ont de quarante à soixante ans d'âge. Pl. des *demi-futaies.*

demi-garniture n. f. Tuyau de cuir qui conduit l'eau à la lance, dans les pompes à incendie. Pl. des *demi-garnitures.*

demi-gorge n. f. *Fortif.* Ligne qui va de l'angle de la courtine au centre du bastion. Pl. des *demi-gorges.*

demi-gros n. m. invar. Commerce qui a pour objet les moyens et les petits approvisionnements des marchands au détail.

demi-guêtre n. f. Guêtre courte qui ne prend pas tout le mollet. Pl. des *demi-guêtres*

demi-heure n. f. Moitié d'une heure. Pl. des *demi-heures.* V. DEMI.

demi-jeu n. m. Manière de jouer d'un instrument qui consiste à en affaiblir la sonorité.

demi-jour n. m. Jour faible, comme celui qui annonce le lever du soleil. Pl. des *demi-jours.*

demi-louis n. m. invar. Pièce de dix francs.

demi-lune n. m. *Fortif.* Ouvrage extérieur destiné à couvrir la contrescarpe et le fossé. *Par ext.* Plan demi-circulaire devant un édifice, et où aboutissent plusieurs chemins. *Mob.* Meuble demi-circulaire : *une commode demi-lune.* Pl. des *demi-lunes.*

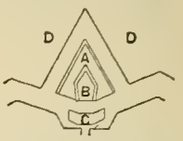

A, demi-lune ; B, réduit ; C, tenaille ; D, glacis.

demi-mal n. m. *Fam.* Inconvénient moins grave que celui qu'on redoutait. Pl. des *demi-maux.*

demi-membraneux n. et adj. m. Se dit d'un muscle situé à la partie postérieure de la cuisse, et qui contribue à former le bord intérieur du creux poplité.

demi-mesure n. f. Moitié d'une mesure. Mesure insuffisante, peu efficace : *les demi-mesures sont presque toujours illusoires.*

demi-mondain, e adj. et n. Qui fait partie du demi-monde. Pl. des *demi-mondains, aines.*

demi-monde n. m. Monde des femmes déclassées et de mœurs équivoques.

Demi-monde (*le*), comédie en cinq actes, de Dumas fils ; œuvre énergique et éloquente, dont le nom a servi à désigner une certaine classe de la société. Peu de comédies de Dumas fils sont aussi vives de dialogue et mieux conduites (1855).

demi-mort, e adj. Mort à demi : *des hommes demi-morts ; une femme demi-morte.*

demi-mot a loc. adv. *Entendre à demi-mot,* sans qu'il soit nécessaire de tout dire.

déminéralisation [*za-si-on*] n. f. Elimination par les urines de substances minérales en quantité supérieure à la normale et nuisibles au bon fonctionnement de l'organisme.

déminéraliser [*zé*] v. a. Faire perdre ses sels minéraux.

Démion (XVe s.).

de minimis non curat prætor, mots lat. signif. *Le préteur ne s'occupe pas des affaires de minime importance.* Axiome que l'on cite pour signifier qu'un homme dans une certaine situation n'a pas à s'occuper de vétilles.

démion n. m. Anc. mesure de capacité pour les liquides, de la contenance d'une demi-chopine, en usage surtout aux XVe et XVIe siècles.

demi-pause n. f. *Musiq.* Signe de durée qui indique un silence de deux temps, et qui se place sur la troisième ligne : *la durée de la demi-pause est égale à la valeur d'une blanche.* Pl. des *demi-pauses.*

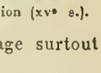
Demi-pause.

demi-pension n. f. Ce que paye un demi-pensionnaire. Pl. des *demi-pensions.*

demi-pensionnaire n. Qui n'est pensionnaire qu'à moitié. Qui déjeune à la pension, assiste aux études, mais couche dans sa famille. Pl. des *demi-pensionnaires.*

demi-pièce n. f. La moitié d'une pièce d'étoffe. La moitié d'une pièce de vin (tonneau de 110 litres). Pl. des *demi-pièces.*

demi-pique n. f. Pique à manche raccourci, que les officiers d'infanterie portèrent quelque temps comme insigne de commandement, après l'adoption des armes à feu. Pl. des *demi-piques.*

demi-place n. f. Place à moitié prix : *les enfants de trois à sept ans payent demi-place en chemin de fer.* Pl. des *demi-places.*

demi-quart n. m. La moitié d'un quart.

demi-reliure n. f. Reliure dans laquelle le dos seul est en peau, les plats étant recouverts de papier ou de toile. Pl. des *demi-reliures.*

demi-revêtement n. m. *Fortif.* Revêtement en maçonnerie soutenant les terres d'un bastion, mais ne s'élevant pas au delà du sol naturel. Pl. des *demi-revêtements.*

demi-rond n. m. Couteau de corroyeur. Pl. des *demi-ronds.*

demi-ronde n. f. Lime plate d'un côté, arrondie de l'autre. Pl. des *demi-rondes.*

démis, e [*mi, i-ze*] adj. (de *démettre.*) Mis hors de sa position naturelle, en parlant d'un os : *jambe démise.*

demi-saison n. f. Paletot, vêtement de demi-saison ou n. m., *un demi-saison.* Vêtement moins chaud que les vêtements d'hiver et que l'on porte au printemps et à l'automne.

demi-sang n. m. invar. Cheval provenant de reproducteurs dont un seul est de pur sang.

demi-savant n. m. Homme qui n'a qu'une médiocre culture intellectuelle : *mieux vaut un ignorant qu'un demi-savant.* Pl. des *demi-savants.*

demi-savoir n. m. Connaissances superficielles.

demi-shilling n. m. Monnaie d'argent anglaise, valant la moitié d'un shilling (0 fr. 60 c. env.). Pl. des *demi-shillings.*

demi-sœur n. f. Sœur de père ou de mère seulement. Pl. des *demi-sœurs.*

demi-solde n. f. Appointements réduits d'un militaire en non-activité. N. m. invar. Officier en demi-solde. — Ce mot s'est appliqué spécialement aux officiers de l'armée de Napoléon Ier, disgraciés par la Restauration : *les duels furent nombreux entre les demi-solde et les officiers rentrés de l'émigration.*

demi-soupir n. m. *Musiq.* Silence équivalent à la moitié d'un soupir. Signe qui l'indique : *la durée du demi-soupir est égale à la valeur d'une croche.* Pl. des *demi-soupirs.*

demi-souverain n. m. Monnaie d'or anglaise valant environ 12 fr. 60 c. Pl. des *demi-souverains.*

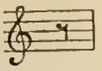
Demi-soupir.

démission [*mi-si-on*] n. f. (lat. *dimissio*). Acte par lequel on se démet d'une charge, d'un emploi : *donner sa démission.*

— Encycl. Les fonctionnaires peuvent se démettre à leur gré de leurs fonctions, mais le code pénal frappe de la dégradation civique la démission collective tendant à entraver l'exécution des lois.

démissionnaire [*mi-si-o-nè-re*] adj. et n. Qui a donné sa démission : *officier démissionnaire.*

démissionner [*mi-si-o-né*] v. n. Donner sa démission.

demi-tasse n. f. Tasse à café de petite taille ; son contenu. Pl. des *demi-tasses.*

demi-teinte n. f. Teinte intermédiaire entre le clair et le foncé. Pl. des *demi-teintes.*

demi-tendineux n. et adj. m. *Anat.* Muscle de la partie postérieure de la cuisse, qui constitue le bord interne du creux poplité. *Hippol.* Muscle situé à la partie postérieure de la cuisse. (Il fléchit la jambe et tend la cuisse. — V. la planche CHEVAL.)

demi-terme n. m. Moitié d'un terme de location : *ne passer qu'un demi-terme dans un logement.* Date qui marque la fin de cette période : *déménager au demi-terme.* Somme due pour la moitié d'un terme. Pl. des *demi-termes.*

demi-tige n. f. Arbre fruitier dont on a arrêté la croissance à une hauteur moyenne. Pl. des *demi-tiges.* Syn. DEMI-VENT.

demi-ton n. m. *Musiq.* Intervalle qui est la moitié d'un ton : *il y a un demi-ton du* mi *au* fa *et du* si *au* do *de la gamme normale.* Pl. des *demi-tons.*

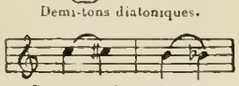
Demi-tons diatoniques.

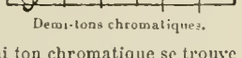
Demi-tons chromatiques.

— Encycl. Les demi-tons sont diatoniques ou chromatiques. Le demi-ton diatonique se trouve entre deux notes de nom différent ; le demi ton chromatique se trouve entre deux notes de même nom, quand l'une de ces notes est altérée par un dièse ou par un bémol.

demi-tour n. m. Moitié d'un tour ; *faire demi-tour.* Pl. des *demi-tours.*

démiurge n. m. (gr. *démiourgos*). Nom du dieu créateur, dans la philosophie platonicienne.

démiurgique adj. Qui a rapport au démiurge.

demi-vierge n. f. Jeune fille qui est encore vierge au sens rigoureusement physiologique du mot, mais que des illrts audacieux ont cependant défloree. (Le mot a été lancé par Marcel Prévost, dans un roman psychologique, intitulé précisément *les Demi-Vierges* (1894). L'auteur en tira une comédie en trois actes. [Gymnase, 1895].)

demi-volte n. f. *Equit.* Changement de main par un tête à queue.

démobilisation [*za-si-on*] n. f. Action de faire rentrer dans leurs garnisons les troupes qu'on avait mobilisées.

démobiliser [*zé*] v. a. Procéder à la démobilisation : *démobiliser un corps d'armée.*

Démocède, médecin grec, né et m. à Crotone ; gendre du célèbre Milon.

démocrate n. et adj. (du gr. *dèmos,* peuple, et *kratos,* autorité). Attaché aux principes de la démocratie. Ant. **Aristocrate, monarchiste.**

démocratie [*si*] n. f. (de *démocrate*). Gouvernement où le peuple exerce la souveraineté : *Périclès organisa la démocratie à Athènes.* Les classes populaires. Ant. **Aristocratie, monarchie.**

Démocratie en France (*la*), ouvrage politique de Guizot (1849). L'auteur y voit dans la démocratie organisée et contenue par de sages réglementations de la famille, de la propriété et du travail, la meilleure garantie du progrès national.

Démocratie en Amérique (*De la*), ouvrage de Tocqueville, étude sur le régime politique et social des Etats-Unis, que Royer-Collard appelait « une continuation de Montesquieu ». Cette étude sur la société américaine est des plus pénétrantes et des plus vraies (1835).

démocratique adj. Qui appartient à la démocratie : *la constitution de la France est démocratique.* Ant. **Aristocratique, monarchique.**

démocratiquement [*ke-man*] adv. D'une manière démocratique.

démocratisation [*za-si-on*] n. f. Action de démocratiser.

démocratiser [*zé*] v. a. Rendre démocratique, populaire : *démocratiser la science.*

démocratisme [*tis-me*] n. m. Penchant aux idées démocratiques.

Démocrite, philosophe grec du ve siècle av. J.-C. Il faisait consister l'essence de la matière dans les *atomes* indivisibles et admettait l'existence du vide. Il est en morale le prédécesseur d'Epicure. Une légende le représentait riant constamment de la folie humaine ; il est souvent opposé à Héraclite, que le même motif faisait pleurer. Il ne faut voir dans cette légende que la traduction populaire et symbolique des deux philosophies : l'une, celle d'Héraclide, qui ne voit dans les choses que le côté tragique ; l'autre, celle de Démocrite, qui cherche à recueillir dans le monde tout ce qu'il a de bon, sans trop se plaindre de ce qu'il ne soit pas parfait.

Démocrite.

démode, e adj. Qui n'est plus de mode : *habit démodé.*

démoder [*dé*] v. a. Mettre hors de la mode. **Se démoder** v. pr. Passer de mode.

demodex [*dé-mo-dèkss*] n. m. Genre d'acariens, qui produisent diverses affections cutanées : *le demodex folliculorum produit chez l'homme l'acné rébacée.*

Demogeot [*jo*] (Jacques-Claude), littérateur français, né et m. à Paris (1808-1894) ; auteur d'une *Histoire de la littérature française,* longtemps classique.

démographe n. et adj. Celui qui s'occupe de démographie : *un démographe ; un médecin démographe.*

démographie [*fi*] n. f. (du gr. *dèmos,* peuple, et *graphé,* description). Etude statistique des collectivités humaines soit dans leur composition actuelle (*démographie statique*), soit dans leur évolution (*démographie dynamique*).

démographier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire la démographie de.

démographique adj. Relatif à la démographie.

demoiselle [*zé-le*] n. f. (bas lat. *dominicella*). Autref., femme de naissance noble. Fille de naissance bourgeoise. Auj., fille qui n'est pas mariée. *Demoiselle d'honneur,* jeune fille noble qui avait un service auprès des reines et des princesses. Jeune fille qui accompagne la mariée. Nom vulgaire de la *libellule.* Instrument pour enfoncer les pavés et appelé également *hie.* Instrument de bois à deux branches pour élargir les doigts de gants. Jambe de force placée sous le banc d'âne des scieurs de long. Bouteille remplie d'eau bouillante pour chauffer un lit.

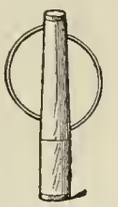
Demoiselle.

démolir v. a. (lat. *demoliri*). Détruire, abattre pièce à pièce : *démolir une maison. Fig.* et *fam.* Détruire : *démolir une doctrine.* Ruiner la santé de : *l'alcool démolit un homme. Pop.* Terrasser à force de coups. Ant. **Bâtir, construire, édifier.**

démolissement [*li-se-man*] n. m. Syn. peu us. de DÉMOLITION.

démolisseur, euse [*li-seur, eu-ze*] n. Personne qui démolit. *Fig.* Destructeur des lois sociales.

démolition [*si-on*] n. f. Action de démolir : *la démolition d'une maison.* Pl. Matériaux qui en proviennent : *acheter des démolitions.* Ant. **Construction.**

— Encycl. *Dr.* Les riverains de la voie publique sont obligés de démolir, sur l'ordre de l'administration, les édifices menaçant ruine. Lorsque des constructions qui doivent être incorporées à la voie publique sont démolies, soit volontairement, soit pour cause de péril ou vétusté, l'incorporation à la voie publique a lieu de plein droit, sans qu'il soit nécessaire d'en négocier l'acquisition ou d'en poursuivre l'expropriation.

Demolombe [*lon-be*] (Jean-Jacques-Florent), jurisconsulte français, savant commentateur du droit civil, né à La Fère, m. à Caen (1804-1887), auteur d'un célèbre *Cours de Code Napoléon.*

démon n. m. (du gr. *daimôn,* divinité, génie). Chez les anciens, divinité. Génie bon ou mauvais, attaché à la destinée d'un homme. Chez les modernes, ange déchu, diable. *Fig.* Personne méchante, ou espiègle, ou dangereuse à un point de vue quelconque : *quels démons que certaines femmes! Faire le démon,* être tapageur. *Démon familier,* bon génie qui hante une personne.

Démon (*le*), opéra en trois actes, livret de Wiskowatof, d'après le roman remarquable du poète russe Lermontof, musique de Rubinstein (1875).

démonarchiser [*zé*] v. a. Soustraire au gouvernement monarchique.

Démonax [*nakss*], philosophe moraliste contemporain de Marc-Aurèle. On cite de lui plusieurs maximes : « Le propre de l'homme est d'errer, celui du sage de pardonner à l'erreur. » — « Vous ajoutez à votre vertu tout ce que vous retranchez à vos plaisirs. »

démone n. f. Féminin peu usité de NÉMON.

démonerie [*ri*] n. f. Action, intervention d'un démon. Commerce avec les démons.

démonétisation [*za-si-on*] n. f. Action de démonétiser : *la démonétisation des anciennes pièces.*

démonétiser [*zé*] v. a. (du préf. *dé,* et du lat. *moneta,* monnaie). Dépouiller de sa valeur légale, en parlant d'une monnaie. *Fig.* Déprécier.

démonialité n. f. Nature, caractère du démon.

démoniaque adj. et n. Possédé du démon : *exorciser un démoniaque.*

démonicole n. et adj. (du lat. *dæmon,* démon, et *colere,* cultiver). Se dit d'un adorateur des démons.

démonisme [*nis-me*] n. m. Croyance aux démons.

démoniste [*nis-te*] adj. et n. Qui croit aux démons : *un philosophe démoniste ; un démoniste.*

démonographe ou **démonologue** [*lo-ghe*] n. m. (du gr. *daimôn,* démon, et *graphé,* description, ou *logos,* discours). Celui qui s'occupe de démonologie, qui a écrit sur les démons.

démonographie [*fi*] ou **demonologie** [*ji*] n. f. Science qui traite de la nature et de l'influence des démons.

démonographique ou **démonologique** adj. Relatif à la démonographie ou démonologie.

démonolâtre n. et adj. (du gr. *daimôn,* démon, et *latreia,* adoration). Qui adore les démons.

démonolâtrie [*tri*] n. f. (de *démonolâtre*). Adoration des démons : *se livrer à la démonolâtrie.*

démonolâtrique adj. Relatif à la démonolâtrie.

démonomane n. Malade atteint de démonomanie.

démonomanie [*ni*] n. f. (du gr. *daimôn,* démon, et *mania,* fureur). Variété de manie, où l'on se croit possédé du démon. (On dit aussi DÉMONOPATHIE.)

démonstrabilité n. f. Syn. de DÉMONTRABILITÉ.

démonstrateur [*mons-tra*] n. m. Celui qui démontre, qui enseigne une science.

démonstratif, ive [*mons-tra*] adj. (du lat. *demonstrare,* démontrer). Qui démontre : *raison démonstrative.* Qui fait beaucoup de démonstrations d'amitié, de zèle : *personne démonstrative. Rhét. Genre démonstratif,* qui a pour objet la louange ou le blâme. *Gram. Adjectif démonstratif,* qui détermine le nom en y ajoutant une idée d'indication. Les adjectifs démonstratifs sont :

Masc. sing. : Ce, cet. | Fém. sing. : Cette.
Pl. des deux genres : Ces.

Pronom démonstratif, qui tient la place du nom en montrant la personne ou la chose dont on parle :

Masc. sing. : Celui, celui-ci, celui-là.
Fém. sing. : Celle, celle-ci, celle-là.
Masc. plur. : Ceux, ceux-ci, ceux-là.
Fém. plur. : Celles, celles-ci, celles-là.
Des deux genres et invar. : Ce, ceci, cela.

démonstration [*mons-tra-si-on*] n. f. Raisonnement par lequel on établit la vérité d'une proposition : *on doit à Newton la démonstration de la loi universelle de gravitation.* Leçon qu'on donne ou s'aidant d'un objet matériel. Marque, témoignage extérieur d'amitié, d'intérêt : *prodiguer les démonstrations.* Manœuvres ayant pour but de dérouter l'ennemi.

démonstrativement [*mons-tra, man*] adv. Par démonstration, d'une manière convaincante : *prouver démonstrativement.*

démontable adj. Qui peut être démonté : *bateau démontable.*

démontage n. m. Action de démonter : *le démontage d'un fusil.*

Demont-Breton (Mme Virginie), peintre français, fille de Jules Breton, née à Courrières (Pas-de-Calais) en 1851. Citons parmi ses œuvres principales : *l'Homme est en mer, la Plage,* etc.

démonter [*té*] v. a. Jeter quelqu'un à bas de sa monture : *démonter un cavalier.* Mettre à pied : *démonter un escadron.* Priver d'un commandement : *démonter un capitaine de vaisseau.* Désassembler les parties d'un tout : *démonter un fusil. Fig.* Déconcerter : *cette objection l'a démonté. Mer démontée,* mer très agitée. **Se démonter** v. pr. Se disjoindre. Perdre contenance

démonteur, euse [*eu-ze*] n. Personne occupée à démonter.

démontrabilité n. f. Qualité de ce qui est démontrable.

démontrable adj. Que l'on peut démontrer : *les axiomes ne sont pas directement démontrables.*

démontrer [*tré*] v. a. (lat. *demonstrare*). Prouver d'une manière évidente. Témoigner : *sa rougeur démontre sa honte.*

démontreur n. m. Celui qui démontre.

démophile adj. et n. (du gr. *dêmos,* peuple, et *philos,* ami). Ami du peuple. (Peu us.)

démoralisant [*zan*], **e** adj. Qui démoralise : *doctrine démoralisante.*

démoralisateur, trice [*za*] adj. et n. Qui démoralise : *influence démoralisatrice.*

démoralisation [*za-si-on*] n. f. Action de démoraliser. Etat de ce qui est démoralisé.

démoraliser [*zé*] v. a. Corrompre, rendre immoral. Décourager, désorienter : *la retraite démoralise les meilleures troupes.*

démordre v. n. Lâcher prise après avoir mordu. *Fig.* Se dédire, se désister : *il n'en démordra point.*

Démosthène, général athénien du ve s. av. J.-C. Il se distingua dans la guerre du Péloponèse, fut vaincu avec Nicias en Sicile (413) et mis à mort par les Syracusains.

Démosthène, le plus illustre des orateurs athéniens (384-322 av. J.-C.). Pendant quinze ans, il s'employa tout entier contre Philippe de Macédoine, qui voulait asservir sa patrie, prononça contre lui les immortelles *Philippiques* et les *Olynthiennes,* assista à la bataille de Chéronée et lutta encore courageusement après la mort de Philippe. Ctésiphon, ayant proposé aux Athéniens de décerner une couronne d'or à Démosthène, fut accusé par Eschine d'avoir contrevenu aux lois de l'Etat. Démosthène prononça le discours *Pour la Couronne,* qui fit acquitter Ctésiphon. A la mort d'Alexandre, il mit son éloquence au service des Grecs confédérés ; mais, devant l'impuissance de ses efforts, il s'empoisonna pour échapper à Antipater.

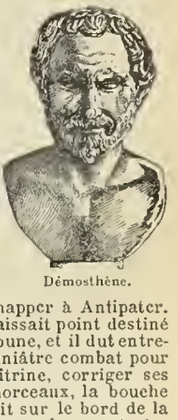
Démosthène.

Ce prince de la parole ne paraissait point destiné par la nature aux luttes de la tribune, et il dut entreprendre contre lui-même un opiniâtre combat pour former sa voix, fortifier sa poitrine, corriger ses gestes. Il déclamait de longs morceaux, la bouche pleine de petits cailloux ; il allait sur le bord de la mer opposer sa déclamation aux mugissements des flots pour s'accoutumer, disait-il, aux orages des assemblées populaires. D'autres fois, il se plaçait sous la pointe d'une épée nue pour corriger certains mouvements déréglés de son corps. Enfin, il demeurait enfermé des mois entiers, la tête à demi rasée, pour s'interdire l'envie de quitter sa retraite, et là, copiait Thucydide jusqu'à huit fois de suite, s'exerçait à tout exprimer en orateur, préparait des morceaux pour toute occasion, sans cesse déclamant, méditant, écrivant. Les envieux, qui prétendaient voir dans ce travail opiniâtre l'absence ou la médiocrité du talent, accusaient ses harangues de *sentir l'huile ;* mais il répondait avec raison à ses ennemis que sa lampe et la leur n'éclairaient pas les mêmes travaux. Démosthène est en effet le plus grand orateur de l'antiquité. Son style est un modèle de pureté et de concision. Son éloquence est d'autant plus persuasive qu'elle dédaigne l'artifice pour aller droit au but, brisant de son seul poids tous les obstacles.

démotique adj. (du gr. *dêmos,* peuple). Se dit d'une écriture égyptienne cursive populaire.

démouchetage n. m. Action de démoucheter.

démoucheter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je démouchette.*) Oter le bouton qui garnit la pointe d'un fleuret. Ant. **Moucheter.**

démoulage n. m. Action d'enlever d'un moule.

démouler [*lé*] v. a. Retirer du moule.

Demoustier [*mous-ti-é*] (Charles-Albert), littérateur français, né à Villers-Cotterets, m. à Paris (1760-1801), auteur des *Lettres à Emilie sur la mythologie,* ouvrage souvent précieux et affecté, mais ingénieux et gracieux.

démouvoir v. a. Détourner. Faire désister.

démuétisation [*za-si-on*] n. f. Action de démuétiser : *la démuétisation d'une voyelle.*

démuétiser [*zé*] v. a. Rendre sonore une lettre muette : *démuétiser une voyelle.*

démunir v. a. Enlever les munitions de. Se démunir v. pr. Se dessaisir d'argent, de provisions, etc. ANT. **Munir, approvisionner.**

démurer [*ré*] v. a. Rouvrir une porte, une fenêtre, etc., qui était murée. ANT. **Murer.**

démuseler [*ze-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je démuselle.*) Oter la muselière d'un animal, etc. *Fig.* Déchaîner : *démuseler les passions.* ANT. **Museler.**

Denain [*nin*], ch.-l. de cant. du Nord, arr. et à 12 kilom. de Valenciennes ; 24.560 h. Port sur l'Escaut ; ch. de f. N. Houille, fonderies. — Le cant. a 7 comm. et 40.000 h. Villars y remporta sur le prince Eugène, en 1712, une victoire décisive, qui amena la fin de la guerre de la succession d'Espagne.

dénaire [*nè-re*] adj. (lat. *denarius*). Qui est fondé sur le nombre dix : *système dénaire.* (Peu us.)

dénantir v. a. Enlever son nantissement à : *dénantir ses créanciers.* ANT. **Nantir.**

dénarial n. m. (du lat. *denarius*, denier). Nom que l'on donne à certains affranchis, chez les Germains.

dénasaler [*za-lé*] ou **dénasaliser** [*za-li-sé*] v. a. Oter le son nasal à : *dénasaliser une voyelle.*

dénationalisation [*si-o, za-si-on*] n. f. Action de dénationaliser ou de se dénationaliser.

dénationaliser [*si-o-na-li-zé*] v. a. Faire perdre le caractère national.

dénatter [*na-té*] v. a. Défaire une natte : *dénatter ses cheveux.* ANT. **Natter.**

dénaturalisation [*za-si-on*] n. f. Action de dénaturaliser. ANT. **Naturalisation.**

dénaturaliser [*zé*] v. a. Priver du droit de naturalisation. ANT. **Naturaliser.**

dénaturant [*ran*], **e** adj. Qui dénature.

dénaturateur n. m. Employé de la régie qui dénature les alcools et autres denrées.

dénaturation [*ra-si-on*] n. f. Action de dénaturer. *Spécialem.* Action d'ajouter aux alcools, au sucre, au sel, etc., destinés à certains usages industriels ou agricoles, des produits qui en modifient la nature (aspect ou saveur) pour les rendre impropres à toute autre destination.

— ENCYCL. Les alcools qui doivent être employés dans la fabrication des vernis et couleurs, ou servir à l'éclairage, au chauffage, etc., jouissant d'un régime fiscal particulier, sont dénaturés avec du méthylène, qui en rend impossible la régénération.

Les sucres utilisés au sucrage des vendanges, vins, cidres et poirés, étant exonérés également d'une partie des droits perçus sur le sucre de consommation courante, sont dénaturés par mélange avec une certaine quantité du marc à sucrer, et ce, en présence des employés de la régie ; les sucres et mélasses destinés à l'alimentation des bestiaux sont dénaturés par adjonction de sel marin, coques d'arachides, de cacao en poudre, paille hachée, etc.

Le sel destiné à la fabrication des engrais est dénaturé par addition de naphtaline, de goudron, de chaux éteinte, etc.

L'administration livre au public, comme insecticides, des jus de tabac dénaturés par adjonction de pétrole.

dénaturé, e adj. Qui n'a pas les sentiments qu'inspire ordinairement la nature : *un fils dénaturé.* Contraire à ces sentiments : *une action dénaturée.*

dénaturer [*ré*] v. a. Changer la nature d'une chose. Faire subir la dénaturation : *dénaturer de l'alcool. Fig.* Donner une fausse apparence, gâter les sentiments naturels.

Denbigh [*dèn*], comté d'Angleterre (Galles) ; 112.000 h. Ch.-l. *Ruthin.*

denché [*dan*], **e** adj. *Blas.* Découpé en dents de scie, et d'un seul côté.

denchure [*dan*] n. f. Filet denché.

Dendérah, village de la haute Egypte, près duquel on voit les ruines de l'antique Tentyris, où l'on a trouvé un célèbre zodiaque, aujourd'hui au musée du Louvre.

Denderbelle, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde) ; 1.630 h.

Denderhautem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale), près de la *Dendre ;* 4.700 h.

Denderleeuw, bourg de Belgique (Flandre-Orientale), sur la *Dendre ;* 3.500 h.

Dendermonde. *Géogr.* V. TERMONDE.

Denderwindeke, bourg de Belgique (Flandre-Orientale) ; 3.320 h.

Dendre [*dan-dre*] ou **Dender** [*dan-dèr*] (la), riv. de Belgique, qui se forme à Ath et se jette dans l'Escaut à Termonde (riv. dr.) ; cours 105 kil.

dendrite [*din*] n. f. (du gr. *dendron*, arbre). Pierre arborisée. Arbre fossile.

dendritique [*din*] adj. Se dit des cryptogames comme les lichens, qui ont la forme d'un petit arbre.

dendrobie [*din-dro-bi*] n. f. Genre d'orchidées ornementales très odorantes.

dendrographe [*din*] n. m. (du gr. *dendron*, arbre, et *graphein*, écrire). Auteur de traités, d'études sur les arbres.

dendrographie [*din, fi*] n. f. (de *dendrographe*). Traité, étude sur les arbres.

dendrographique [*din*] adj. Qui a rapport à la dendrographie.

dendroïde [*din*] adj. (du gr. *dendron*, arbre, et *eidos*, forme). *Bot.* Divisé en branches.

dendrolague n. m. Genre de mammifères didelphes, renfermant de petits kangourous arboricoles de l'Océanie.

dendrolithe n. m. Arbre, bois pétrifié.

dendrologie n. f. Syn. de DENDROGRAPHIE.

dendromètre [*din*] n. m. (du gr. *dendron*, arbre, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer les troncs d'arbres.

dendrophile [*din*] n. m. Genre de coléoptères clavicornes, dont plusieurs espèces vivent en France.

Denecourt (Claude-François), né à Val-Saint-Eloi (Haute-Saône), m. à Fontainebleau (1788-1875). Il se consacra à embellir et faire connaître la forêt de Fontainebleau.

dénégateur, trice n. Celui, celle qui dénie.

dénégation [*si-on*] n. f. Action de nier, de dénier, particulièrement en justice. *Dénégation d'écriture,* action de s'inscrire en faux. ANT. **Aveu.**

dénégatoire adj. Qui a le caractère de la dénégation. *Dr. Exception dénégatoire,* dénégation.

dénéral n. m. (de *denier*). Plaque ronde qui servait de type pour contrôler le poids des monnaies.

Denfert-Rochereau [*dan-fèr-ro-che-rô*] (Philippe-Aristide), colonel français, né à Saint-Maixent, m. à Versailles (1823-1878). Il s'illustra en 1870-1871 par sa belle et énergique défense de Belfort, dont il ne sortit que sur l'ordre du gouvernement de la Défense nationale ; il mourut député.

dengue [*dan-ghe*] n. f. (m. esp.). Sorte de grippe épidémique des pays chauds.

Denham [*dè-nam'*] (Dixon), voyageur anglais, né à Londres, m. à Freetown (1786-1828) ; compagnon de Clapperton. Il visita le Bornou et le lac Tchad.

déni n. m. (subst. verb. de *dénier*). Refus d'une chose due. *Déni de justice,* refus fait par un juge de rendre la justice : *il y a déni de justice, quand le magistrat néglige de juger une affaire en état et en tour d'être jugée.*

— ENCYCL. *Dr.* Les juges ne peuvent refuser de rendre la justice, même sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, ni simplement négliger les affaires en état et en tour d'être jugées.

Le déni de justice expose le magistrat qui s'en rend coupable à une amende de 200 francs au moins et de 500 francs au plus et à l'interdiction des fonctions publiques pour une durée de cinq à vingt ans.

Le déni de justice est constaté par deux réquisitions, à la suite desquelles le juge peut être « pris à partie ». V. PRISE À PARTIE.

Denia, v. d'Espagne (prov. d'Alicante), port sur la Méditerranée ; 12.000 h. Vins, fruits.

déniaisement [*è-ze-man*] n. m. Action de déniaiser. (Peu us.)

déniaisé, e [*ni-è-zé*] adj. Dépouillé de sa niaiserie, de son innocence.

déniaiser [*ni-è-zé*] v. a. Rendre moins niais : *le service militaire déniaise les jeunes gens.*

Denicé, comm. du Rhône, arr. et à 6 kil. de Villefranche ; 1.320 h. Vignobles.

dénichement [*man*] n. m. Action de dénicher.

dénicher [*ché*] v. a. (du préf. *dé,* et de *nid*). Oter du nid : *dénicher une couvée. Fig.* Découvrir la demeure de quelqu'un. Débusquer d'une retraite. V. n. S'enfuir : *il a déniché cette nuit.* ANT. **Nicher.**

dénicher [*ché*] v. a. (du préf. *dé,* et de *niche*). Oter d'une niche : *dénicher une statue.*

dénicheur, euse [*eu-ze*] n. Qui déniche les oiseaux : *les gamins sont d'incorrigibles dénicheurs.* Personne habile à découvrir.

denier [*ni-é*] n. m. (lat. *denarius*). Ancienne monnaie romaine, valant 10 as. Ancienne monnaie française, douzième partie d'un sou. (On l'appelait aussi *denier tournoi.*) Intérêt d'une somme : *argent placé au denier vingt* (vingtième du capital, cinq pour cent). *Le denier de la veuve,* aumône faite par un pauvre. *Denier de Saint-Pierre,* offrande volontaire faite au pape par les fidèles. *Denier à Dieu,* somme que l'on donne au concierge d'une maison qu'on loue, au domestique qu'on veut arrêter, etc. Pl. *Les deniers publics,* les revenus de l'Etat.

— ENCYCL. *Dr.* Le denier à Dieu ne doit pas être confondu avec les *arrhes.* Celles-ci s'imputent sur le prix, tandis que le denier à Dieu est une libéralité. Bailleur et preneur ont respectivement, pendant vingt-quatre heures, le droit de se dédire, le premier en restituant, le second en abandonnant le denier à Dieu, mais c'est là un usage, et, en cas de contestation, la remise du denier à Dieu ne saurait être invoquée comme moyen de preuve.

Denier de César (*le*), tableau du Titien (Dresde) ; du Caravage (Florence) ; de Strozzi, musée des Offices.

dénier [*ni-é*] v. a. (lat. *denegare.* — Se conj. comme *prier.*) Nier : *dénier une dette.* Refuser, ne pas accorder : *dénier la justice ; dénier un droit à quelqu'un.* ANT. **Avouer, reconnaître.**

Le Denier de César. (Le Titien.)

dénigrant [*gran*], **e** adj. Qui marque le dénigrement : *propos dénigrants.*

dénigrement [*man*] n. m. Action de dénigrer.

dénigrer [*gré*] v. a. (du lat. *denigrare,* noircir). Chercher par son langage à diminuer l'estime qu'on accorde à un homme, à une œuvre. Discréditer, décrier : *les envieux ne cessent de tout dénigrer.* ANT. **Exalter, louer, vanter.**

dénigreur n. m. Celui qui dénigre.

Denina (Giacomo), historien italien, né à Revello, m. à Paris (1731-1813) ; bibliothécaire de Napoléon Ier.

Denis [*ni*] (saint), apôtre des Gaules, premier évêque de Paris, au Ier ou au IIIe siècle, martyrisé

Martyre de saint Denis, d'après Bonnat.

à Saint-Denis (et non à Montmartre). La légende populaire le représente se relevant après sa décollation pour porter sa tête.

Denis (*Martyre de saint*), peinture de Bonnat, au Panthéon, d'un dessin énergique, d'un coloris vif, mais un peu dur pour une décoration murale (1888).

Denis (Louise MIGNOT, femme), nièce de Voltaire, sa compagne et sa confidente, née et m. à Paris (1712-1790).

Denis ou **Denys,** fils d'Alphonse III, roi de Portugal de 1272 à 1325. Il fonda l'université de Coïmbre et l'ordre du Christ. Roi juste et libéral, il fut surnommé le *Père de la Patrie.* Ses derniers jours furent attristés par la révolte de son fils Alphonse IV.

Denise (sainte), martyre, mère de saint Majorio, avec lequel elle subit le supplice de la flagellation. Fête le 6 décembre.

Denise, pièce en trois actes, d'Alex. Dumas fils (1885) ; c'est une œuvre des plus émouvantes, des plus généreuses et des plus fortes qu'ait écrites l'auteur. Il y plaide la cause de la femme séduite, mais restée foncièrement droite, et digne encore d'être réhabilitée par l'amour d'un honnête homme.

dénitrification [*si-on*] n. f. Enlèvement de l'azote dans le sol, dans une substance quelconque.

dénitrifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Action d'enlever l'azote dans une substance quelconque.

déniveler [*lé*] v. a. (Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *je déniv*elle.) Détruire le niveau : *déniveler un parc pour le rendre pittoresque.*

dénivellation [*vèl-la-si-on*] n. f. Différence du niveau : *les dénivellations de l'écorce terrestre sont moins sensibles, en proportion, que celles d'une peau d'orange.*

dénivellement [*vè-le-man*] n. m. Syn. de DÉNIVELLATION.

Denner (Balthazar), peintre allemand, né à Altona, m. à Rostock (1685-1749). Il obtint une grande vogue dans le portrait par l'extraordinaire vérité de ses peintures.

Dennery (Adolphe PHILIPPE, dit), dramaturge français, né et m. à Paris (1811-1899). Quelques-uns de ses drames habilement charpentés sont restés longtemps populaires : *la Grâce de Dieu, Marie-Jeanne, les Deux Orphelines.* Il a écrit de nombreux livrets, dont ceux du *Tribut de Zamora,* du *Cid,* etc.

Denneville, comm. de la Manche, arr. et à 37 kil. de Coutances ; 540 h. Bains de mer (plage de sable).

Dennewitz, village de Prusse (Brandebourg) ; 310 h. Le maréchal Ney y fut vaincu en avril 1813 par les forces très supérieures du général prussien Bulow.

dénoircir v. a. Enlever la couleur noire à.

dénombrement [*non-bre-man*] n. m. Enumération. Recensement, soit de personnes, soit de choses : *faire le dénombrement d'une population.* V. RECENSEMENT.

dénombrer [*non-bré*] v. a. Faire un dénombrement : *dénombrer une flotte, une armée.*

dénominateur n. m. Celui des deux termes d'une fraction qui marque en combien de parties on suppose l'unité divisée : *le dénominateur est placé sous le numérateur ; pour additionner deux fractions, il faut les réduire au même dénominateur.*

dénominatif, ive adj. Qui sert à nommer : *terme dénominatif.*

dénomination [*si-on*] n. f. Désignation d'une personne ou d'une chose par un nom qui en exprime l'état, la qualité, etc.

dénommement [*no-me-man*] n. m. Action de dénommer, d'énoncer.

dénommer [*no-mé*] v. a. (prèf. *dé,* et *nommer*). Indiquer, désigner par un nom ou par son nom : *dénommer une personne dans un acte.*

Denon (Dominique-Vivant, baron), graveur français, né à Chalon-sur-Saône, m. à Paris (1747-1825). Il fut directeur général des musées français sous le premier Empire.

dénoncer [*sé*] v. a. (lat. *denuntiare.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *je dénonçai, nous dénonçons.*) Déclarer, publier : *dénoncer la guerre.* Dénoter, indiquer : *visage qui dénonce la franchise, l'énergie.* Signaler à la justice : *dénoncer un criminel. Dénoncer un traité, une trêve,* en annoncer la rupture.

dénonciateur, trice n. Qui dénonce à la justice, à l'autorité : *dans les affaires de fausse monnaie, le complice dénonciateur n'est pas poursuivi.* Adjectiv. : *lettre dénonciatrice.*

dénonciation [*si-a-si-on*] n. f. (de *dénoncer*). *Dr.* Accusation, délation : *la loi punit la dénonciation quand elle est calomnieuse, c'est-à-dire injustifiée et de mauvaise foi.* Révélation aux autorités compétentes d'une infraction à la loi.

— *Dr. Dénonciation de protêt.* C'est le nom donné à l'acte extrajudiciaire par lequel on signifie aux tireurs et aux endosseurs d'un effet de commerce que le porteur a fait dresser un protêt pour constater le défaut de payement ou d'acceptation de l'effet.

— Encycl. *Dr. pén. Dénonciation calomnieuse.* Lorsque, de mauvaise foi, pour servir non les intérêts de la justice, mais ceux de la haine, une personne dénonce un de ses concitoyens comme auteur de faits répréhensibles, sachant que la dénonciation est fausse, il y a *dénonciation calomnieuse.* Ce délit est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 3.000 francs.

L'accusé acquitté peut, outre les dommages-intérêts auxquels il a droit, requérir le procureur général de lui révéler le nom de ses dénonciateurs.

Sont indignes de succéder et, comme tels, exclus des successions : celui qui a porté contre le défunt une accusation emportant peine capitale et jugée calomnieuse ; l'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, n'en pas dénoncé le crime à la justice. (C. civ. art. 727.) Le défaut de dénonciation ne peut être opposé aux ascendants et descendants du meurtrier, ni à ses alliés au même degré, ni à son époux ou son épouse, ni à ses frères ou sœurs, ni à ses oncles et tantes, ni à ses neveux et nièces.

Dénonciation de nouvel œuvre. On nomme ainsi l'action possessoire qui a pour but de faire cesser le trouble causé par un travail de main d'homme de nature à modifier dans un sens dommageable l'état des lieux. (V. possessoire.)

Dr. intern. Acte par lequel un gouvernement annonce à la puissance avec laquelle il a conclu une convention ou un traité qu'il n'entend pas proroger ladite convention, ledit traité après son expiration.

dénotation [*si-on*] n. f. (de *dénoter*). Désignation d'une chose par certains signes. (Vx.)

dénoter [*té*] v. a. (préf. *dé*, et *noter*). Indiquer, marquer, désigner.

dénouable adj. Qui peut être dénoué : *nœud dénouable.*

dénouement [*noû-man*] ou **dénoûment** [*man*] n. m. Action de dénouer. Incident ou accident qui termine : *Waterloo fut le dénouement de l'épopée napoléonienne.* Solution d'une affaire. Point où se dénoue une intrigue dramatique : *le dénouement de* Rodogune *est d'une tragique grandeur.*

dénouer [*nou-é*] v. a. Défaire un nœud. Détacher ce qui était noué : *dénouer sa ceinture.* Assouplir : *la gymnastique dénoue les membres. Fig.* Rompre : *dénouer une liaison. Dénouer la langue,* faire parler. *Fig.* Terminer, démêler : *dénouer une intrigue.* Ant. **Nouer.**

dénoueur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui dénoue, au prop. et au fig.

denree [*dan-ré*] n. f. (de *denier*). Marchandise destinée à la consommation. Marchandises quelconques. *Denrées coloniales,* produits alimentaires ou non, tirés des colonies.

— Encycl. *Dr.* Le maire a le devoir d'assurer la fidélité et la salubrité des denrées mises en vente dans la commune. Les arrêtés qu'il prend sont obligatoires, sous peine de 1 à 5 francs d'amende et de 1 à 3 jours de prison. La tromperie sur la nature des denrées vendues tombe sous le coup des dispositions générales du code pénal ; elle est en outre l'objet de mesures de répression spéciales. V. fraude.

dense [*dan-se*] adj. (lat. *densus*). Compact, lourd relativement à son volume. Ant. **Rare, clairsemé, raréfié.**

densimètre [*dan*] n. m. (du lat. *densus,* dense, et du gr. *metron,* mesure). Appareil pour déterminer la densité des corps.

— Encycl. Ce qui distingue le densimètre d'un aréomètre ordinaire, c'est que ce dernier exprime des degrés arbitraires (centésimaux, Baumé, etc.) quand on le plonge dans un liquide, tandis que le densimètre donne immédiatement la densité du liquide dans lequel il est plongé.

densimétrie [*dan, tri*] n. f. (de *densimètre*). Mesure des densités.

densimétrique [*dan*] adj. Qui a rapport au densimètre.

densité [*dan*] n. f. Qualité de ce qui est dense : *le platine est un métal de forte densité.* Rapport du poids d'un certain volume d'un corps déterminé à celui du même volume d'eau à 4° C. : *la densité du fer est de 7,8. Densité électrique en un point d'un conducteur,* rapport entre la quantité d'électricité que porte un élément de surface autour du point et la surface elle-même de cet élément.

— Encycl. Le poids spécifique d'un corps est le poids de l'unité du volume. Comme, d'autre part, le poids du centimètre cube d'eau à 4° est pris pour unité, il en résulte que les poids spécifiques et les densités s'expriment par les mêmes nombres ; ainsi, le fer a une densité de 7,8, ce qui signifie qu'il pèse, à volume égal, 7,8 fois plus que l'eau, ou encore que son poids spécifique est 7,8 grammes, c'est-à-dire que 1 centimètre cube de fer pèse 7,8 grammes.

Pour déterminer les densités, on emploie un certain nombre de méthodes variables avec la nature du corps que l'on étudie.

dent [*dan*] n. f. (lat. *dens, dentis*). Chacun des petits os enchâssés dans la mâchoire, qui servent à broyer les aliments ou à mordre, et qu'on nomme, suivant leur forme, *incisives, canines, molaires* : *l'homme a 8 incisives, 4 canines, 20 molaires.* Défense : *dent d'éléphant. Fig.* Attaque, critique : *censeur qui a la dent dure.*

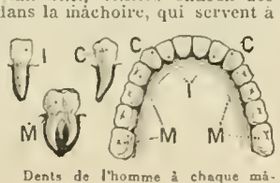

Dents de l'homme à chaque mâchoire : I, 4 incisives ; C, 2 canines ; M, 10 molaires.

Découpure saillante, feston. Sommet d'une montagne formant une découpure aiguë. Saillie d'une roue d'engrenage. Gros clou pour fixer les charpentes. *Dents de lait,* les dents du premier âge. *Dents de sagesse,* les quatre dernières, qui poussent entre dix-huit et trente ans. *Par ext. : les dents d'un peigne, d'une scie. Fig. Coup de dent,* médisance. *Etre sur les dents,* être harassé. *Ne pas desserrer les dents,* se taire obstinément. *Déchirer à belles dents,* médire outrageusement de quelqu'un. *Avoir une dent contre quelqu'un,* lui en vouloir. *Armé jusqu'aux dents,* très bien armé. *N'avoir pas de quoi se mettre sous la dent,* n'avoir pas de quoi manger. *Montrer les dents,* menacer. Prov. : **Œil pour œil, dent pour dent.** V. œil.

— Encycl. *Anat.* Chez l'homme et la plupart des animaux vertébrés, il existe des dents encastrées dans les maxillaires. Le nombre des dents varie avec chaque espèce d'animal. L'homme en possède 32 à l'état adulte et 20 seulement dans l'enfance. Une dent se compose de deux parties : la *racine,* cachée dans l'alvéole du maxillaire, et la *couronne* qui déborde au dehors ; ces deux parties sont séparées par le collet. La dent est creusée d'une cavité centrale qui contient la pulpe dentaire et d'une partie dure, la *dentine* ou *ivoire ;* cette dernière est recouverte sur la racine par le *cément,* qui est jaune, et sur la couronne par l'émail. Il existe trois sortes de dents : les *incisives,* les *canines* et les *molaires,* divisées elles-mêmes en petites et grosses molaires. En général, la première dent apparaît chez l'enfant entre 4 et 10 mois : c'est le plus souvent une incisive inférieure ; puis les incisives supérieures se montrent, et successivement les molaires, les canines ; enfin, vers deux ans, les 20 dents de la première dentition ou *dents de lait* sont au complet. Vers 6 ou 8 ans, une nouvelle dentition repousse, la première dans l'ordre suivant : incisives, petites molaires, canines et grosses molaires ; les dernières, dites *dents de sagesse,* apparaissent entre 18 et 30 ans et complètent le nombre 32. Les dents sont sujettes surtout à la carie dentaire, qui doit être soignée très énergiquement. Le rôle des dents consiste à diviser les aliments et à les mastiquer avant la déglutition ; de bonnes dents indiquent généralement un bon estomac. L'évolution dentaire est souvent douloureuse, mais, dans aucun cas, ne peut provoquer la fièvre ; si, chez un enfant qui *perre* ses dents, on note une élévation de température, c'est qu'il a une maladie intercurrente.

Coupe d'une molaire : a, couronne ; b, émail ; c, cavité contenant la pulpe dentaire ; d, ivoire ; e, cément ; A, racines.

— Les dents permettent de déterminer l'âge des mammifères domestiques. (V. bœuf, cheval, chien, etc.) Elles sont constituées des mêmes éléments anatomiques que chez l'homme et se distinguent en *incisives, canines, molaires :* c'est sur les molaires que portent princi-

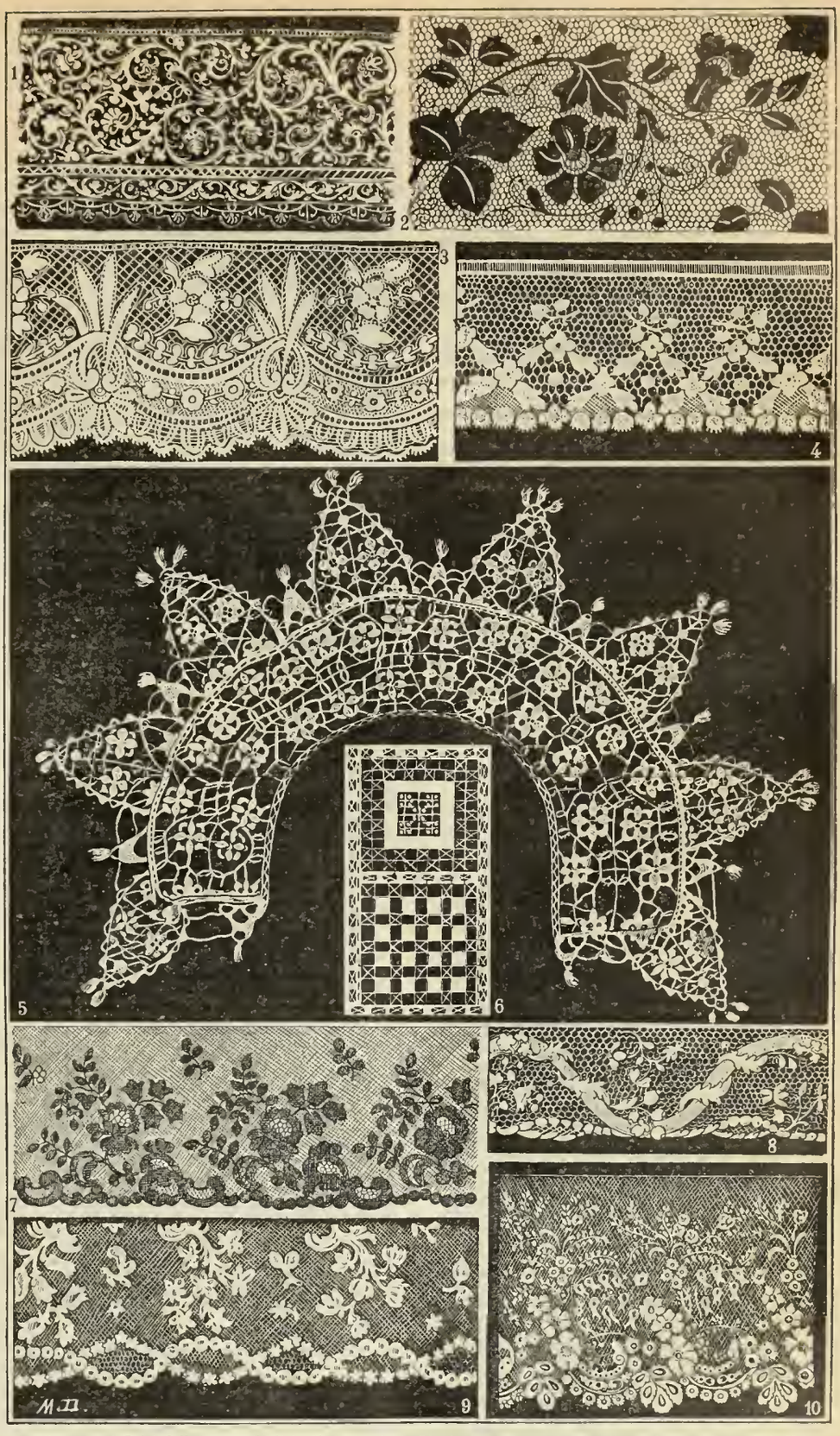

Dentelle : 1. Point Colbert, travail à l'aiguille (XVIIe s.) ; 2. Blonde façon espagnole, travail aux fuseaux (Bayeux) ; 3. Valenciennes à mailles carrées, travail aux fuseaux ; 4. Alençon à petites brides, époque Louis XVI, travail à l'aiguille ; 5. Col point de Venise, travail à l'aiguille (musée des Arts décoratifs [XVIe s.]) ; 6. Echantillon point coupé, travail à l'aiguille (musée des Arts décoratifs) ; 7. Chantilly noire, travail aux fuseaux (XVIIIe s.) ; 8. Point d'Argentan, travail aux fuseaux (Louis XV) ; 9. Application dite « d'Angleterre » sur vrai réseau, travail aux fuseaux (XVIIIe s.) ; 10. Volant application de Bruxelles, fleur à l'aiguille ou aux fuseaux sur tulle mécanique.

palement les différences. Les dents des animaux peuvent aussi être le siège d'affections et de maladies diverses. V. MÂCHOIRE.

dentaire [*dan-tè-re*] adj. Qui a rapport aux dents : *nerf dentaire.*

dentaire [*dan-tè-re*] n. f. *Bot.* Genre de crucifères des régions tempérées. (On en connaît vingt espèces.)

dental, e, aux [*dan*] adj. Se dit des consonnes qui, comme *d*, *t*, se prononcent en claquant la langue contre les dents. N. f. : *une dentale.*

dentale [*dan*] n. f. *Antiq. rom.* Pièce de bois à laquelle le soc de la charrue était fixé.

dent-de-cheval n. f. Variété de topaze bleu verdâtre. Pl. des *dents-de-cheval.*

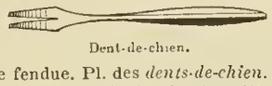

Dent-de-chien.

dent-de-chien n. f. Ciseau de sculpteur à pointe fendue. Pl. des *dents-de-chien.*

dent-de-lion n. f. Nom vulgaire du pissenlit. Pl. des *dents-de-lion.*

dent-de-loup n. f. Forte cheville pour arrêter la soupente d'une voiture. Pl. des *dents-de-loup.*

dent-de-rat n. f. Petite boucle bordant des rubans. Pl. des *dents-de-rat.*

dent-de-scie n. f. Ornement architectural, imitant les dents de scie. Pl. des *dents-de-scie.*

denté [*dan-té*], **e** adj. Qui a des saillies en dents : *feuille, roue dentée. Blas.* Syn. de DENCHÉ.

dentée [*dan-té*] n. f. Coup de dent qu'un chien donne au gibier.

dentelaire [*dan-te-lè-re*] n. f. Genre de plombaginées à racines masticatoires, employées contre les maux de dents.

dentelé, e [*dan*] adj. Taillé en forme de dents : *les feuilles de la ciguë sont dentelées. Blas.* Se dit d'une pièce qui porte des dents ouvertes en angle droit. (V. la planche BLASON.) N. m. Nom donné à divers muscles du tronc, ainsi appelés à cause de la forme de leurs insertions sur les côtes. *Hippol. Grand dentelé,* muscle abaisseur de l'omoplate.

denteler [*dan-te-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je dentelle.*) Faire des découpures, des entailles en forme de dents.

dentelet [*dan-te-lè*] n. m. Petit cube de pierre que l'on transforme par la taille en ornements appelés *denticules.*

denteleur [*dan*] n. m. Celui qui fabrique les dents de scie.

dentelle [*dan-tè-le*] n. f. (rad. *dent*). Tissu léger et à jour, fait avec du fil, de la soie ou des fils d'or, d'argent, etc. : *les dentelles du Velay, d'Alençon, de Bruxelles, etc., sont renommées.* Vignettes entourant une page, un livre. Partie d'un diamant taillée en rose. *Par ext.* Tout ce qui est découpé en dentelle (sculpture, papier, etc.).

— ENCYCL. *Techn.* Les dentelles se divisent en deux catégories : les *dentelles à l'aiguille,* et les *dentelles aux fuseaux.*

La dentelle à l'aiguille dérive de la broderie, mais en diffère en ce qu'elle ne se fait pas comme elle sur un tissu de fond préalablement établi. Un dessin étant tracé (sur papier ou sur parchemin), la dentellière jette les fils de bâtis qui suivent ce dessin : ces fils forment les supports auxquels vont se rattacher les points qui constituent la dentelle. Toutes les dentelles sont des transformations du *point de Venise.* Les plus renommées sont : le *point d'Alençon,* qui a créé les réseaux réguliers à six pans ; le *point d'Argentan,* le *point de Bruxelles,* le *point d'Angleterre* (fabriqué dans les Flandres), sur un fond de réseau avec des fleurs travaillées à part.

La *dentelle aux fuseaux* se fait avec des fuseaux de nombre et de grosseur variables, et au métier appelé *carreau, coussin* ou *tambour.* La dentellière la fabrique en croisant et en tressant les fuseaux qu'elle fait passer les uns au-dessus des autres en leur imprimant un mouvement de rotation. Elle fixe des épingles aux points principaux du dessin tracé sur le carreau et les déplace à mesure que le travail avance. Les principales sortes sont : la *valenciennes,* qui se distingue par son plat serré ; la *malines,* la *chantilly,* la *blonde* faite avec deux soies, une grosse et une fine. Aujourd'hui, la *dentelle mécanique* ou *imitation* a porté une grave atteinte aux dentelles faites à la main. La guipure est une variété annexe des dentelles. V. GUIPURE. L'enseignement de la dentelle a été officiellement organisé dans les départements comme la Haute-Loire.

— *Econ. dom. Dentelles jaunies.* Pour nettoyer une dentelle, on la fixe en la tendant uniformément sur un châssis, puis on prépare de l'eau de savon chaude, qu'on applique doucement avec une brosse fine. Lorsqu'un côté est propre, on lave l'autre de la même manière. On rince ensuite la dentelle toujours tendue, en jetant dessus de l'eau froide dans laquelle on a fait dissoudre un peu d'alun. On fait de l'empois léger que l'on applique sur l'envers de la dentelle et, lorsque celui-ci est sec, on procède au repassage du même côté. Si la dentelle n'est pas très sale, et qu'on veuille la nettoyer sans la laver, on la fixe encore sur un châssis, puis on la frotte avec de la mie de pain bien fine. Il ne reste plus qu'à épousseter cette mie de pain.

Les dentelles les plus précieuses jaunissent rapidement à l'usage. Pour faire disparaître cette teinte fanée et redonner aux dentelles leur coloration qui rappelle celle qu'elles possédaient lorsqu'elles étaient neuves, consiste à employer le bain suivant : préparer une forte infusion de camomille ou de tilleul, que l'on passe soigneusement à travers un linge fin. Plonger dans ce bain les dentelles et, après une immersion de quelques minutes, les retirer en les séchant immédiatement entre d'épaisses serviettes. Les repasser enfin, encore un peu humides.

dentellerie [*dan-tè-le-ri*] n. f. Fabrication, commerce de dentelle. Ouvrage de dentelles.

dentellier [*dan-té-li-é*], **ère** adj. Qui concerne la dentelle. N. Personne qui fabrique la dentelle, particulièrement la dentelle au fuseau.

Dentellière (LA), tableau de Metsu (galerie de Dresde et musée de Vienne) ; tableau de G. Dow (musée de Rotterdam).

Dentellières (LES), tableau de J. Bail (médaille d'honneur du salon de 1902), remarquable par un bel effet de clair-obscur.

dente lupus, cornu taurus petit, mots lat. signif. *Le loup attaque de la dent, le taureau des cornes.* Mots d'Horace (*Satires,* II, 1, 52). Chacun se sert des armes que la nature lui a données ; chacun se défend comme il peut.

dentelure [*dan*] n. f. Ouvrage d'architecture dentelé : *les dentelures sont très usitées dans le style gothique.* Découpure en forme de dents. *Bot.* Se dit des dents fines et serrées des bords d'une feuille.

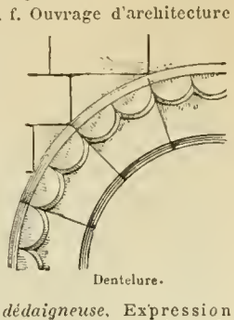

Dentelure.

denter [*dan-té*] v. a. Munir de dents : *denter une roue.*

Denterghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale), sur un affl. de la Lys ; 2.600 h. Filatures.

dente superbo, mots lat. signif. *D'une dent dédaigneuse.* Expression figurée d'Horace (*Satires,* II, 6, 87), pour peindre le dédain avec lequel le rat de ville goûtait au repas frugal du rat des champs.

dentibus albis, mots lat. signif. *A dents blanches,* et *au fig.* avec modération : *un satirique aimable n'attaque que dentibus albis.*

denticètes [*dan-ti-sè-te*] n. m. pl. Groupe de cétacés, comprenant ceux qui ont des dents à une seule mâchoire ou aux deux : *les denticètes sont carnassiers et vivent de mollusques.* S. un *denticète.*

denticulaire [*dan, lè-re*] adj. Qui a des denticules.

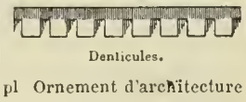

Denticules.

denticule [*dan*] n. m. (lat. *denticulus*). Dent très petite. N. m. pl. Ornement d'architecture en forme de dents.

denticulé, e [*dan*] adj. Garni de denticules : *corniche denticulée ; l'ordre composite est toujours denticulé.*

dentier [*dan-ti-é*] n. m. (de *dent*). Rangée de dents. (Peu us.) Rang de dents artificielles. Instrument pour diviser les pains de savon en *loves.* Fil de fer plié destiné à maintenir l'écartement des cadres dans les ruches.

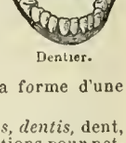

Dentier.

dentiforme [*dan*] adj. Qui a la forme d'une dent.

dentifrice [*dan*] adj. (du lat. *dens, dentis,* dent, et *fricare,* frotter). Se dit des compositions pour nettoyer, blanchir les dents : *poudre, eau dentifrice.* N. m. : *un bon dentifrice.*

— ENCYCL. Les dentifrices sont destinés à assurer la beauté des dents et l'antisepsie de la bouche. Ils sont secs (poudres), mous (pâtes), ou liquides (eaux, élixirs). Les dentifrices liquides sont à base d'alcool aromatisé de cannelle, girofle, badiane, essence de menthe, colorés à la cochenille et additionnés ou non de salol, de crème de tartre, etc. ; ils servent surtout à aromatiser l'eau dont on se sert pour l'hygiène de la bouche. Les poudres sont à base de charbon, de craie, de magnésie, de talc, de crème de tartre, etc., aromatisées généralement à l'essence de menthe et contenant différents autres produits alcalins ou neutres ; elles sont destinées à polir l'émail des dents et à en assurer la blancheur. Les pâtes sont un mélange de substances pulvérulentes choisies comme ci-dessus et incorporées à un excipient comme le miel ou la glycérine ; elles ont d'ailleurs les mêmes propriétés que les poudres. On fait usage également comme dentifrices de simples solutions alcooliques de savon.

Voici, une formule de chaque sorte :

Eau dentifrice dite *de Botot* : anis, 30 gr. ; girofle, 8 gr. ; cannelle, 8 gr. ; essence de menthe, 1,5 ; alcool à 80°, 875 gr. On laisse macérer huit jours, on filtre et l'on ajoute : teinture d'ambre, 4 gr. Certains auteurs y ajoutent 2 gr. de cochenille et 15 gr. de quina rouge (Dorvault).

Poudre dentifrice (*rose* ou *blanche*) : carbonate de chaux précipité, 200 gr. : essence de menthe, 2 gr. ; carbonate de magnésie, 75 gr. On colore ou non avec carmin, 8 gr.

Poudre dentifrice noire : charbon léger, 200 gr. ; essence de menthe, 1 gr. ; quinquina gris, 100 gr. (Codex). On peut y ajouter de la myrrhe, de la crème de tartre ; le charbon de bois peut avantageusement être remplacé par celui de pain.

Savon dentifrice. On mélange au mortier : carbonate de magnésie, rhizomes d'iris, savon médicinal, aa 5 gr. ; essence de menthe, 10 gouttes. On ajoute un peu d'eau gommeuse pour obtenir une masse solide.

dentinaire [*dan-ti-nè-re*] adj. Qui concerne la dentine.

dentine [*dan*] n. f. Ivoire des dents.

dentiphone [*dan*] n. m. (du lat. *dens, dentis,* dent, et du gr. *phônê,* voix). Petit appareil qui se tient entre les dents, et, recueillant les vibrations sonores, les transmet à l'oreille par l'intermédiaire des os.

dentirostres [*dan-ti-ros-tre*] n. m. pl. (lat. *dens,* dent, et *rostrum,* bec). Sous-ordre de passereaux, tels que les *merles, fauvettes, corbeaux,* etc., caractérisés par leur bec à mandibule supérieure échancrée. S. un *dentirostre.*

— ENCYCL. Les dentirostres sont presque tous chanteurs ; leur taille varie depuis celle des grands corbeaux jusqu'aux plus petits gobe-mouches. Ils sont répandus sur toute la terre et se divisent en 25 familles : sylviadés, luscinidés, paridés, turdidés, corvidés, paradiséidés, etc.

dentiste [*dan-tis-te*] adj. et n. m. Se dit du chirurgien qui s'occupe de ce qui concerne les dents.

— ENCYCL. La profession de dentiste ne peut s'exercer que si l'on est muni d'un diplôme de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste. Ce dernier diplôme s'obtient après trois examens, à la condition d'être bachelier ou d'avoir passé un certificat d'études. Tout dentiste doit faire enregistrer son titre au greffe du tribunal civil et à la préfecture ou sous-préfecture de son arrondissement.

Dentiste (*le*), sujet traité par différents peintres. Les tableaux de Honthorst, Gérard Dow et David Teniers sont les plus célèbres.

Le Dentiste, d'après Gérard Dow.

dentisterie [*tis-te-ri*] n. f. Métier, art du dentiste.

dentition [*dan-ti-si-on*] n. f. Formation et sortie naturelle des dents. Ensemble des dents : *la dentition de lait des enfants est remplacée peu à peu, à partir de la septième année, par une dentition permanente.*

— ENCYCL. La dentition comprend d'abord le développement des follicules dentaires, ensuite l'apparition des dents. Cette dernière partie se divise en *première dentition,* qui chez l'homme comprend vingt dents, et en seconde dentition qui apparaît après la chute des dents de la première dentition (dents de lait) et comprend trente-deux dents. V. DENT.

dento-labial, e, aux [*dan*] adj. Se dit de certaines consonnes formées par le concours des dents et des lèvres.

denture [*dan*] n. f. Ensemble des dents d'une personne : *une belle denture.* Ensemble des dents d'une roue dentée.

dénudation [*si-on*] n. f. Etat d'une dent, d'un os mis à nu. Etat d'un arbre dépouillé de son écorce, de son feuillage ; de la terre privée de sa végétation, etc. : *la dénudation des montagnes.*

dénuder [*dé*] v. a. (lat. *denudare*). Dépouiller une personne de ses vêtements, un animal de sa peau, un arbre de son écorce, un os de la chair qui le recouvre, la terre de sa végétation.

dénuement [*nû-man*] ou **dénûment** [*man*] n. m. Manque complet des choses nécessaires : *être dans un dénuement absolu.* ANT. **Abondance, profusion, richesse.**

dénuer [*nu-é*] v. a. (lat. *denudare*). Priver. Dépouiller des choses nécessaires. ANT. **Approvisionner, munir, pourvoir.**

dénutrition [*si-on*] n. f. (du préf. *dé,* et de *nutrition*). Etat d'un organisme vivant où l'assimilation est moins rapide que la désassimilation.

— ENCYCL. La dénutrition est un état pathologique dans lequel la nutrition des tissus est impossible, soit par suite d'inanition ou par conséquence d'un état morbide. Le traitement est imposé par le diagnostic.

Denver, v. des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Colorado ; 120.000 h. Métallurgie.

Denys [*ni*] **l'Ancien,** tyran de Syracuse de 405 à 368 av. J.-C. ; il chassa les Carthaginois de Sicile. Ce prince, soupçonneux à l'excès, passa sa vie entière dans des alarmes continuelles. Il portait toujours une cuirasse sous ses vêtements, faisait visiter toutes les personnes admises en sa présence, n'osait confier sa tête à un barbier, et, lorsqu'il voulait haranguer le peuple, avait soin de se placer au haut d'une tour. Enfin, il poussait le soin de sa sûreté jusqu'à ne jamais coucher deux nuits de suite dans la même chambre.

On rappelle souvent en littérature les précautions dont s'entourait ce tyran soupçonneux, et la prison souterraine qu'il avait fait pratiquer en plein roc, au centre des fameuses carrières de Syracuse, pour renfermer ses victimes. Les voûtes de ces souterrains avaient été disposées de telle sorte que les sons les plus faibles s'y répercutaient et allaient aboutir à un endroit secret construit en forme d'*oreille* et placé au centre des latomies. C'est là que se rendait le tyran et qu'il pouvait entendre distinctement tout ce qui se disait dans la prison. Par ce moyen ingénieux, il surprenait les plaintes, arrivait à connaître les pensées les plus secrètes des prisonniers et pouvait frapper avec certitude ses véritables ennemis. V. PHILOXÈNE.

Denys le Jeune, fils et successeur du précédent en 368 av. J.-C. Chassé de Syracuse en 356, il y revint après dix ans d'absence ; mais Timoléon l'en bannit de nouveau en 344, et il se rendit à Corinthe, où, suivant une tradition, il devint maître d'école.

Denys (saint) **l'Aréopagite,** juge de l'Aréopage, converti par saint Paul ; il était évêque d'Athènes et fut martyrisé vers la fin du 1er siècle. Il a été quelquefois confondu avec saint Denis, premier évêque de Paris.

Denys le Petit, écrivain ecclésiastique, né en Scythie, m. vers 540. Il traduisit du grec en latin les décrets des conciles ; il introduisit l'usage de compter les années depuis la naissance de Jésus-Christ, dont il fixa la date.

Denys d'Halicarnasse, historien grec, contemporain d'Auguste ; auteur des *Antiquités romaines,* compilation précieuse ; m. vers l'an 8 av. J.-C.

Denys le Périégète, géographe grec du IVe siècle ; il a laissé une description de la terre (περιήγησις) en vers hexamètres.

Deodatus (*dé, tuss* — du lat. *Deo datus,* donné par Dieu ; en franç., Déodat ou Dieudonné, nom que l'on donne quelquefois à des enfants de la naissance desquels on désespérait. Il fut donné notamment à Louis XIV, puis au duc de Bordeaux.

déodorisation [*za-si-on*] n. f. Action d'enlever l'odeur.

déodoriser [*zé*] v. a. Enlever l'odeur : *déodoriser une plante.*

De officiis, par Cicéron. V. DEVOIRS (*Traité des*).

Deo gratias, mots lat. signif. *Grâces soient rendues à Dieu.* Mots qui reviennent fréquemment dans

les prières liturgiques. Ils s'emploient familièrement pour faire entendre qu'on est content qu'une chose, qu'un discours, qui durait depuis fort longtemps, soit fini.

Deo ignoto, mots lat. signif. *Au Dieu inconnu.* Saint Paul, prêchant l'Evangile à Athènes, lut sur un temple une inscription grecque signifiant : *Au dieu inconnu ;* il déclara aux Grecs que le dieu des chrétiens était précisément celui-là. (*Actes des apôtres,* XVII, 22 et suiv.)

Deo juvante, mots lat. signif. *Dieu aidant.* Locution latine, qui a passé littéralement en français.

Deols ou **Bourg-Dieu,** comm. de l'Indre, arr. et à 1 kil. de Châteauroux ; 2,080 h. Ruines d'une ancienne abbaye de l'ordre de Cluny.

de omnire scibili, et quibusdam aliis, mots lat. signif. *De toutes les choses qu'on peut savoir, et même de plusieurs autres. De omni re scibili* était la devise du fameux Pic de La Mirandole, qui se faisait fort de tenir tête à tout venant sur tout ce que l'homme peut savoir ; *et quibusdam aliis* est une addition d'un plaisant, peut-être de Voltaire, qui critique d'une manière piquante les prétentions du jeune savant. La devise est passée en proverbe avec son complément, et sert à désigner un profond érudit, ou ironiquement un homme qui ne sait rien et qui croit tout savoir.

déontologie [*ji*] n. f. (du gr. *deon, ontos,* ce qu'il faut faire, et *logos,* discours). Science qui traite des devoirs à remplir. Traité sur cette science. Ensemble des usages qui règlent les rapports des médecins entre eux, au point de vue de leur clientèle réciproque.

déontologique adj. Relatif à la déontologie.

dépaillage [*pa, ll* mll.] n. m. Action de dépailler. Etat de ce qui est dépaillé.

dépailler [*pâ, ll* mll., *é*] v. a. Dégarnir de sa paille : *dépailler un siège.*

dépaissance [*pè-san-se*] n. f. Lieu où les bestiaux vont paître : *dépaissance dans les vallées.*

dépaisselage [*pè-se-la-je*] n. m. Action d'enlever les échalas qui soutiennent la vigne.

dépaisseler [*pè-se-lé*] v. a. Dégarnir les pieds de vigne de paisseaux ou échalas.

dépaler [*lé*] v. n. Se dit d'un navire entraîné hors de sa route par les vents ou les courants.

dépalissage [*li-sa-je*] n. m. Action de dépalisser. ANT. **Palissage.**

dépalisser [*li-sé*] v. a. Rendre libres, détacher les branches d'un arbre fruitier formant espalier. ANT. **Palisser.**

dépâmer [*mé*] **(se)** v. pr. Revenir de pâmoison.

dépanneauter [*pa-nô-té*] v. a. *Hortic.* Enlever les panneaux qui recouvrent les couches.

dépaquetage [*ke-ta-je*] n. m. Action de dépaqueter. ANT. **Empaquetage.**

dépaqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je dépaquette.*) Défaire un paquet, un paquetage. ANT. **Empaqueter.**

déparalyser [*zé*] v. a. Rendre l'action aux membres paralysés : *déparalyser un bras.*

Deparcieux [*si-eû*] (Antoine), mathématicien et actuaire français, né près d'Uzès, m. à Paris (1703-1768). Il est surtout connu par les *Tables* qui portent son nom, et où sont calculées, pour chaque âge, les chances de longévité.

dépareiller [*ré, ll* mll., *é*] v. a. Oter l'une des choses pareilles qui allaient ensemble : *dépareiller un service à café.* ANT. **Appareiller, rappareiller.**

deparer [*ré*] v. a. Priver de ce qui paré, au pr. et au fig. : *un seul tableau médiocre dépare une collection.* ANT. **Parer, orner, embellir.**

déparier [*ri-é*] v. a. (du préf. *dé,* et du rad. de *apparier.* — Se conj. comme *prier.*) Oter l'une des deux choses qui font la paire : *déparier des gants.* (On dit aussi DÉSAPPARIER.) ANT. **Apparier.**

déparler [*lé*] v. n. *Fam.* Cesser de parler. (Ne s'emploie qu'avec la négation : *il ne déparle pas.*) *Fam.* Parler mal : *l'ivresse fait déparler.*

déparquement [*ke-man*] n. m. Actiou de déparquer.

déparquer [*ké*] v. a. Faire sortir d'un parc : *déparquer des moutons.* ANT. **Parquer.**

départ [*par*] n. m. (du préf. *dé,* et de *partir*). Action de partir : *le départ des volontaires de 1792 se fit au chant de la* Marseillaise. *Etre sur son départ,* être sur le point de partir. ANT. **Arrivée, retour.**

Départ des volontaires en 1792 (*le*) **ou la Marseillaise,** bas-relief de Rude, arc de triomphe de l'Etoile à Paris. Cette admirable sculpture, d'un mouvement si fier, si énergique, est un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'art français au XIXe siècle.

départ [*par*] n. m. (subst. verb. de *départir*). Action de séparer : *faire le départ des taxes.* Action d'isoler les métaux précieux d'un alliage.

départager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il départagea, nous départageons.*) Dans une délibération, faire cesser le nombre égal des voix : *arbitre qui départage les suffrages.*

departement [*man*] n. m. (de *départir*). Autref., départ, séparation. Partie de l'administration des affaires de l'Etat attribuée à chacun des ministres : *département de l'intérieur.* Chacune des divisions principales du territoire français, administrée par un préfet. Pl. La province, par opposition à Paris.

— ENCYCL. *Adm.* L'Assemblée constituante a substitué aux anciennes divisions de la France monarchique la subdivision en *départements,* dont le nom est emprunté à une montagne, à un cours d'eau, à la position géographique, à la géologie. Il y a 86 départements, plus le territoire de Belfort.

Le département est administré par un préfet, assisté d'un secrétaire général, d'un conseil de préfecture et d'un conseil général.

L'administration active appartient au préfet, résidant au *chef-lieu,* représentant et agent du pouvoir central, aussi bien que du département. V. PRÉFET.

Aux attributions qui lui sont dévolues comme tribunal administratif, le conseil de préfecture, dont le préfet peut ou doit prendre l'avis, joint des attributions de tutelle administrative. V. CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Le *conseil général* est composé d'autant de membres que le département compte de cantons. Ses principales attributions sont : 1° de voter le budget départemental ; 2° de répartir entre les arrondissements les contributions directes ; 3° d'organiser les services d'assistance et d'hygiène sociales. V. CONSEIL GÉNÉRAL.

Départ des volontaires, d'après Rude.

Chaque département nomme un ou plusieurs sénateurs, selon l'importance de la population. V. SÉNAT.

Les départements jouissent de la personnalité civile ; ils peuvent donc acquérir, posséder, aliéner, échanger, emprunter.

départemental, e, aux [*man*] adj. Qui a rapport au département : *route départementale.*

départementalement [*mun-ta-le-man*] adv. Par département : *milice organisée départementalement.*

départeur n. m. Ouvrier qui fait le départ des métaux ; ouvrier affineur.

départie [*ti*] n. f. Séparation, départ. (Vx.)

départir v. a. (du préf. *dé,* et du lat. *partiri,* partager. — Se conj. comme *mentir.*) Distribuer, partager : *départir une somme aux pauvres.* **Se départir** v. pr. Se désister, renoncer : *ne pas se départir de son devoir.*

départiteur n. m. *Dr.* Celui qui départage.

dépassement [*pa-se-man*] n. m. Action de dépasser : *des dépassements de crédits.*

dépasser [*pa-sé*] v. a. Aller au delà : *dépasser le but.* Devancer, laisser derrière soi en allant plus vite : *dépasser quelqu'un à la course.* Sortir de l'alignement. *Fig.* Excéder : *ce travail dépasse mes forces. Fam.* Dérouter, causer un vif étonnement : *cette nouvelle me dépasse.*

dépasser [*pa-sé*] v. a. Faire sortir un objet de ce dans quoi il était passé : *dépasser un ruban.*

dépassionner [*pa-si-o-né*] v. a. Oter le caractère de la passion à. Eteindre les passions de.

dépavage n. m. Action de dépaver.

dépaver [*vé*] v. a. Oter le pavé : *dépaver une chaussée.* ANT. **Paver.**

depaysé [*pé-i-zé*], **e** adj. Changé de pays. Dérouté, désorienté : *vous avez l'air tout dépaysé.*

dépaysement [*pè-i-ze-man*] n. m. Action de dépayser ; résultat de cette action.

dépayser [*pè-i-zé*] v. a. Faire changer de pays, de milieu : *dépayser un soldat. Fig.* Dérouter.

dépècement [*man*] ou **dépeçage** n. m. Action de dépecer : *le dépècement d'une volaille.*

dépecer [*sé*] v. a. (du préf. *dé,* et de *pièce.* — Se conj. comme *amener* et prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il dépeça, nous dépeçons.*) Mettre en pièces : *dépecer un poulet.*

dépeceur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui dépèce.

dépêche n. f. Lettre concernant les affaires publiques : *dépêche diplomatique.* Avis, communication faite par une voie quelconque, notamment par le télégraphe : *dépêche télégraphique.*

dépêcher [*ché*] v. a. (du préf. *dé,* et du rad. de *empêcher*). Faire promptement : *dépêcher un travail.* Envoyer en toute diligence : *dépêcher un courrier.* En finir promptement avec : *dépêcher son dîner.* Tuer. *Fam. A dépêche compagnon,* vite et négligemment. **Se dépêcher** v. pr. Se hâter.

dépeçoir n. m. Instrument de gantier pour étirer les peaux. Couteau du fabricant de chandelles.

dépeigner [*pè, gn* mll., *é*] v. a. Déranger la coiffure de. ANT. **Peigner.**

dépeindre [*pin-dre*] v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Décrire et représenter par le discours : *Corneille a dépeint les hommes tels qu'ils devraient être, et Racine tels qu'ils sont.*

dépelotonner [*to-né*] v. a. Dévider ce qui est en peloton. ANT. **Pelotonner.**

dépenaillé [*na, ll* mll., *é*], **e** adj. (du préf. *dé,* et de *pan*). En lambeaux : *un vêtement dépenaillé.*

dépenaillement [*na, ll* mll., *e-man*] n. m. Etat d'une personne dépenaillée. (Peu us.)

dépenailler [*na, ll* mll., *é*] v. a. Mettre en lambeaux. (Vx.)

dépendage [*pan*] n. m. Action de dépendre.

dépendamment [*pan-da-man*] adv. D'une manière dépendante. ANT. **Indépendamment.**

dépendance [*pan*] n. f. Sujétion, subordination : *être dans la dépendance de quelqu'un.* Chose qui dépend d'une autre. Pl. Tout ce qui dépend d'une maison, d'un héritage. ANT. **Indépendance, autonomie, liberté.**

dépendant [*pan-dan*], **e** adj. Qui est dans la dépendance, subordonné : *position très dépendante. Proposition dépendante,* celle qui dépend, qui est subordonnée à la proposition principale. ANT. **Indépendant, autonome, libre.**

dépendeur, euse [*pan-deur, eu-ze*] n. Celui, celle qui dépend. *Pop. Grand dépendeur d'andouilles,* homme de haute taille, mais de petit esprit, paresseux et incapable.

dépendre [*pan-dre*] v. a. (préf. *dé,* et *pendre*). Détacher ce qui était pendu : *dépendre une enseigne.* ANT. **Pendre.**

dépendre [*pan-dre*] v. n. (lat. *dependere*). Etre sous la dépendance, à la disposition de quelqu'un : *l'homme ambitieux dépend de tout le monde.* Faire partie de. *Fig.* Etre la conséquence : *notre bonheur dépend de notre conduite ; l'effet dépend de la cause.* V. impers. : *il dépend de vous de...*

depens [*pan*] n. m. pl. (subst. verb. de *dépenser*). Frais d'un procès : *les dépens sont payés par la partie qui succombe.* Loc. prép. *Aux dépens de,* aux frais de et *fig.,* au détriment : *aux dépens de l'honneur.*

— ENCYCL. *Dr.* On nomme dépens les frais auxquels un procès a donné lieu ; les émoluments aux officiers ministériels, les droits perçus par le Trésor dans les divers actes de l'instance, les droits de timbre et d'enregistrement.

En matière civile, la partie qui succombe est condamnée aux dépens. Entre parties succombant respectivement sur quelques chefs, le tribunal assigne la proportion de dépens et frais attribuée à chacune des parties (*compensation des dépens*). Les honoraires des avocats et les frais de déplacement ne sont pas compris dans les dépens.

En matière pénale, le prévenu ou l'accusé acquitté est renvoyé des fins de la poursuite sans dépens, et les frais restent à la charge du Trésor, mais il supporte les frais s'il est condamné, voire absous ou excusé.

dépensable [*pan*] adj. Qui peut être dépensé.

dépense [*pan-se*] n. f. (lat. *dispensa*). Emploi d'argent : *celui-là est pauvre dont la dépense excède la recette.* Endroit où l'on dépose les provisions. Lieu où se tient le dépensier. Quantité de liquide ou de gaz fourni dans un temps donné. *Fig.* Usage, emploi : *dépense de temps, d'esprit.* ANT. **Economie, épargne.**

dépenser [*pan-sé*] v. a. Employer de l'argent pour un achat quelconque. Consommer, prodiguer : *dépenser ses forces.* ANT. **Economiser, épargner.**

dépensier [*pan-si-é*], **ère** adj. et n. Qui aime la dépense : *jeune homme dépensier.* Se dit de la personne qui, dans une communauté, dans un établissement, est chargée de la dépense pour les provisions : *sœur dépensière,* ou substantiv., *la dépensière.* ANT. **Econome.**

déperdition [*pèr-di-si-on*] n. f. (du lat *deperdere,* supin *deperditum,* perdre). Perte, diminution : *déperdition de force, de chaleur.*

dépérir v. n. (préf. *dé,* et *périr*). S'affaiblir, approcher de sa fin : *sa santé dépérit ; cette fleur dépérit.*

dépérissement [*ri-se-man*] n. m. Etat d'une personne ou d'une chose qui dépérit.

dépersuader [*pèr-su-a-dé*] v. a. Faire changer d'avis ou de résolution à : *dépersuader des jurés.*

dépêtrer [*tré*] v. a. (du préf. *dé,* et du rad. de *empêtrer*). Débarrasser les pieds empêtrés. **Se dépêtrer** v. pr. Se tirer d'une position, d'un travail ennuyeux. ANT. **Empêtrer.**

dépeuplement [*man*] n. m. Action de dépeupler ; état de ce qui est dépeuplé.

— ENCYCL. Les populations ont normalement une tendance à s'accroître ; mais le dépeuplement de certaines régions est provoqué par : 1° la guerre ; 2° les épidémies ; 3° l'émigration ; 4° les famines ; 5° la polygamie, le célibat, la corruption des mœurs qui diminuent le nombre des naissances. Quant au dépeuplement des campagnes au profit des villes, qui se manifeste plus ou moins dans tous les pays et qui est pour eux une cause d'affaiblissement, il est dû à la différence des salaires plus élevés dans l'industrie que dans la culture, l'extension des voies ferrées, la multiplication des entreprises de travaux, les progrès de la grande industrie, la propagation des machines agricoles, l'attrait du faux luxe et la facilité d'existence que les villes semblent promettre. Il s'est accru à mesure que l'industrie domestique et la délocalisation des intérêts ont progressé.

Quand on parle improprement du dépeuplement de la France, on veut dire seulement que la population croît en France avec une progression moins rapide que dans les pays voisins.

dépeupler [*plé*] v. a. (préf. *dé,* et *peupler*). Dégarnir d'habitants : *les famines ont dépeuplé l'Irlande.* Par ext. : *dépeupler un étang, une forêt,* etc. ANT. **Peupler, repeupler.**

déphlogistiquer [*flo-jis-ti-ké*] v. a. *Chim. anc.* Dépouiller du phlogistique, du principe inflammable : *déphlogistiquer de l'air.*

déphosphoration [*fos-fo-ra-si-on*] n. f. *Métall.* Opération par laquelle on élimine le phosphore du fer et de l'acier : *la déphosphoration s'opère par le puddlage.*

dépiauter [*pi-ô-té*] v. a. (du préf. *dé,* et de *piau,* pour *peau*). *Fam.* Enlever la peau, écorcher.

dépicatoire adj. Qui a rapport au dépiquage.

dépiècement [*se-man*] ou **depiéçage** n. m. Action de dépiécer.

dépiécer [*sé*] v. a. (du préf. *dé,* et de *pièce.* — Se conj. comme *accélérer* et prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* ; *il dépiéça, nous dépiéçons.*) Démembrer. (On dit mieux DÉPECER.)

dépiéter [*té*] (du préf. *dé,* et de *pied.* — Se conj. comme *accélérer.*) v. a. Dénuder (une plante) jusqu'à la racine.

dépilage, dépilement [*man*] n. m. Enlèvement de piliers, dans une galerie de mine. Veine ou galerie déboisée, dans une mine.

dépilage n. m. Action d'enlever les poils qui couvrent la plupart des peaux d'animaux.

dépilatif, ive adj. Syn. de DÉPILATOIRE.

dépilation [*si-on*] n. f. Action de dépiler.

dépilatoire adj. Se dit d'une drogue, d'une pâte pour faire tomber le poil, les cheveux : *pâte dépilatoire.* N. m. : *un dépilatoire.*

— ENCYCL. Les dépilatoires sont des préparations coupant le poil au ras de la peau en irritant celle-ci. Les principaux sont : les sulfures alcalins qui ont l'inconvénient d'être caustiques et de ne pas empêcher la repousse. L'électrolyse peut seule être considérée comme un dépilatoire à action définitive, mais c'est un moyen très long ; on a essayé avec succès les rayons Rœntgen.

dépiler [*lé*] v. a. (lat. *depilare*). Faire tomber le poil, les cheveux.

dépiler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *pile*). *Min.* Abattre les piliers réservés dans une couche exploitée. *Techn.* Enlever le poil des peaux. V. ÉPILER.

dépinglage [*ghla-je*] n. m. Action de dépingler : *le dépinglage d'une toile.*

dépingler [*ghlé*] v. a. Enlever les épingles qui tiennent une toile tendue par les bords.

dépiquage [*ka-je*] et **dépicage** n. m. Action de dépiquer le blé, au fléau, au rouleau ou à la batteuse. Opération par laquelle on fait sortir le grain de l'épi. *Pop.* Se dit de l'action de dépiquer une reconnaissance. (V. l'art. suiv.)

— ENCYCL. Le dépiquage est une pratique très ancienne et qui tend de plus en plus à être remplacée par le battage mécanique. On disposait les gerbes sur une aire et on les faisait piétiner par des chevaux ou des mulets, ou presser sous des rouleaux pesants.

dépiquer [*ké*] v. a. (préf. *dé*, et *piquer*). Défaire les piqûres faites à une étoffe. *Pop.* Dégager du mont-de-piété une reconnaissance sur laquelle on a emprunté.

dépiquer [*ké*] v. a. (du préf. *dé*, et de *épi*). Faire sortir le grain de son épi : *dépiquer le blé, le seigle.*

dépiqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. et adj. Personne ou animal employé au dépiquage des grains.

dépister [*pis-té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *piste*). *Chass.* Découvrir le gibier à la piste. *Fig.* Découvrir la trace de quelqu'un. Dévoyer, mettre en défaut : *dépister ses créanciers.*

dépisteur, euse [*pis-teur, eu-ze*] n. Personne qui dépiste.

dépit [*pi*] n. m. (lat. *despectus*). Chagrin mêlé de colère : *avoir, concevoir du dépit. En dépit de* loc. prép. Malgré. *En dépit du bon sens,* très mal.

Dépit amoureux (*le*), comédie en cinq actes, de Molière (1656), que l'on joue souvent en trois (ou deux actes), célèbre par les deux jolies scènes de brouillerie entre les deux amants Éraste et Lucile, et entre le valet Gros-René et la servante Marinette.

dépiter [*té*] v. a. Causer du dépit à : *dépiter un enfant.*

dépiteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a du dépit. (Vx).

déplacé, e adj. Qui n'est pas à la place qui lui convient : *être déplacé dans une société. Fig.* Qui manque aux convenances : *propos déplacés.*

déplacement [*se-man*] n. m. Action de déplacer, de se déplacer. Mouvement dans un personnel administratif. *Vénér. Être en déplacement de chasse à...*, se dit du vencur qui a conduit son équipage dans une contrée pour quelque temps. Voyage de quelque durée. *Déplacement d'un navire,* volume d'eau déplacé par la carène. *Pharm.* Méthode particulière, employée pour entraîner, en faisant usage d'un liquide approprié, les principes actifs que contient un corps solide.

déplacer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *e* devant *a* et *o* : *il déplaça, nous déplaçons.*) Changer une chose de place : *déplacer un meuble.* Changer un fonctionnaire de résidence : *déplacer un sous-préfet. Fig.* Donner une autre direction : *déplacer la question.* Avoir un déplacement de : *navire qui déplace 500 tonneaux.* **Se déplacer,** v. pr. Changer de place.

déplaire [*plè-re*] v. n. (Se conj. comme *plaire.*) Ne pas plaire ; fâcher, offenser. Impers. : *il me déplaît de. Ne vous en déplaise,* quoi que vous en pensiez. **Se déplaire** v. pr. Ne pas se trouver bien : *se déplaire à la campagne.* ANT. **Plaire, être attrayant.**

déplaisamment [*plé-za-man*] adv. D'une manière déplaisante. (Peu us.)

déplaisance [*ple-zan-se*] n. f. Répugnance, dégoût. Chose désagréable. (Peu us.)

déplaisant [*plè-zan*], **e** adj. Qui déplaît : *manières déplaisantes.* ANT. **Agréable.**

déplaisir [*plé-zir*] n. m. Mécontentement ; chagrin : *éprouver du déplaisir.* ANT. **Plaisir, joie.**

déplancher [*ché*] v. a. Oter, enlever les planches de.

de plano, mots lat. signif. Aisément, sans difficulté : *faire une chose de plano. Dr.* Tout de suite, sans enquête, formalités ni débats : *divorce prononcé de plano ; être exproprié de plano.*

déplantage n. m. ou mieux **déplantation** [*si-on*] n. f. Action de déplanter.

— ENCYCL. On pratique la déplantation, quand la végétation est inactive, c'est-à-dire en hiver ou en plein été. En été, les déplantations se font à la fin, ou mieux au commencement du jour ; pendant qu'on la transporte, la plante est préservée d'une évaporation trop active ; après sa mise en place, elle est arrosée copieusement. Les déplantations d'hiver, préférables, ont lieu quand la température est douce. Les arbres résineux sont déplantés au printemps. Dans tous les cas, il faut éviter de briser les racines et radicelles. On laisse autant que possible la masse des racines principales emprisonnée dans un bloc de terre.

déplanter [*té*] v. a. Arracher pour planter ailleurs. ANT. **Planter, replanter.**

déplanteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui déplante.

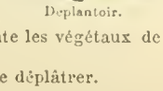

Déplantoir.

déplantoir n. m. Instrument au moyen duquel on déplante les végétaux de petite taille.

déplâtrage n. m. Action de déplâtrer.

déplâtrer [*tré*] v. a. Enlever le plâtre : *déplâtrer un mûr.*

déplétif, ive adj. (du lat. *deplere,* vider). *Méd.* Qui produit la déplétion : *évacuation déplétive.*

déplétion [*si-on*] n. f. *Méd.* Diminution ou suppression de l'engorgement.

dépli n. m. Etat de ce qui est déplié.

dépliant [*pli-an*] n. m. Feuilles d'images en album qui se déplie.

déplie n. m. Se dit, dans les magasins de nouveautés, de toutes les étoffes dépliées dans la journée et que l'on range le soir.

déplier [*pli-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Etendre une chose qui était pliée : *déplier les étoffes.* ANT. **Plier, replier.**

déplissage [*pli-sa-je*] n. m. Action de défaire les plis. ANT. **Plissage.**

déplisser [*pli-sé*] v. a. Défaire les plis. ANT. **Plisser, replisser.**

déploiement ou **déploîment** [*ploî-man*] n. m. Action de déployer : *déploiement d'une étoffe.* Etendue : *un beau déploiement de côtes. Fig.* Emploi, étalage : *un grand déploiement de forces. Déploiement d'une troupe,* manœuvre par laquelle elle passe de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

déplombage [*plon*] n. m. Action de déplomber : *le déplombage d'un ballot, d'une dent.*

déplomber [*plon-bé*] v. a. Enlever les plombs apposés par la douane : *déplomber un colis, un wagon.* Dégarnir une dent plombée.

déplorable adj. Qui mérite d'être déploré. Digne de pitié : *état, situation déplorable.*

déplorablement [*man*] adv. D'une manière déplorable : *être déplorablement maigre.*

déploration [*si-on*] n. f. (de *déplorer*). Lamentation. (Vx.) Au moyen âge, complainte.

déplorer [*ré*] v. a. (lat. *deplorare*). *Poétiq.* Plaindre avec un sentiment de compassion : *daignez qu'on vous déplore.* (Rac.) Trouver mauvais, regretter : *déplorer la conduite de quelqu'un.*

déployer [*ploî-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Développer ce qui était ployé : *déployer un mouchoir. Fig.* Etaler : *déployer son zèle. Rire à gorge déployée,* aux éclats. Faire passer de l'ordre de marche à l'ordre de bataille : *déployer une troupe. Enseignes,* ou *à enseignes déployées,* dans une guerre ouverte. ANT. **Ployer, reployer.**

déplumer [*mé*] v. a. Oter les plumes. *Fig.* et *fam.* Dépouiller. Faire perdre les cheveux : *les excès déplument le crâne.* ANT. **Emplumer, remplumer.**

dépocher [*ché*] v. a. Payer de sa poche. (Peu us.) ANT. **Empocher.**

dépoétiser [*zé*] v. a. Oter ce qu'il y a de poétique ; faire perdre le caractère poétique.

dépointage n. m. Action de dépointer.

dépointer [*té*] v. a. Couper les points qui retiennent une pièce d'étoffe pliée.

dépoisser [*poi-sé*] v. a. Nettoyer un objet enduit de poix et, *par extens.,* d'une matière gluante quelconque.

dépolarisant [*zan*], **e** adj. Qui dépolarise. Substantiv. : *un dépolarisant.*

dépolarisation [*za-si-on*] n. f. Opération qui détruit la polarisation.

dépolariser [*zé*] v. a. Détruire l'état de polarisation : *dépolariser un faisceau lumineux.*

dépolir v. a. Oter l'éclat, le poli : *on dépolit le verre en le frottant avec du sable fin ou de l'émeri ; le verre dépoli est translucide, mais non transparent.* ANT. **Polir.**

dépolissage [*li-sa-je*] ou **dépolissement** [*li-se-man*] n. m. Action de dépolir.

— ENCYCL. On fait subir le dépolissage au verre ou au cristal pour leur enlever leur transparence, tout en les laissant translucides. Le dépolissage des objets plats, obtenu autrefois au moyen de l'émeri en poudre, s'obtient aujourd'hui en les exposant aux vapeurs de l'acide fluorhydrique. On dépolit les globes de lampes intérieurement, en agitant à l'intérieur un mélange de sable quartzeux, de gravier et d'eau.

dépolisseur, euse [*li-seur, eu-ze*] n. Personne qui dépolit.

déponent [*nan*], **e** adj. (du lat. *deponens,* qui dépose). Se dit d'un verbe latin qui a la forme passive et le sens actif : *forme déponente.* Substantiv. : *les déponents.*

dépopularisation [*za-si-on*] n. f. Perte de la popularité. (Peu us.)

dépopulariser [*zé*] v. a. Faire perdre l'affection du peuple. (Peu us.)

dépopulateur, trice adj. Qui dépeuple, qui contribue à dépeupler.

dépopulation [*si-on*] n. f. Action de dépeupler ; son résultat : *la dépopulation rurale.* Etat d'un pays dépeuplé. V. DÉPEUPLEMENT.

déport [*por*] n. m. (du préf. *dé*, et du rad. de *report*). Acte par lequel on se récuse : *déport d'un juge. Sans déport,* sur-le-champ. *Bours.* Prix que le vendeur à terme paye pour le loyer des titres qui lui sont nécessaires, afin de reporter son opération.

déportation [*si-on*] n. f. Action de déporter. Exil dans un lieu déterminé, infligé aux condamnés politiques : *Cayenne fut longtemps un lieu de déportation.*

— ENCYCL. *Dr.* La déportation est une peine afflictive et infamante, perpétuelle, réservée pour la répression des peines politiques. Le déporté est interné hors du territoire continental, dans une colonie pénitentiaire.

La déportation est de deux espèces : la déportation *simple* (déportation mineure), et la déportation *dans une enceinte fortifiée* (déportation majeure ou aggravée), qui a eu pour but de remplacer la peine de mort en matière politique. Le condamné à la déportation simple jouit d'une certaine liberté ; celle-ci est restreinte en cas de déportation dans une enceinte fortifiée. Il ne faut pas confondre la déportation avec la *transportation,* à laquelle sont soumis les condamnés aux travaux forcés (V. TRANSPORTATION) ni avec la *rélégation* des récidivistes. (V. RÉLÉGATION.)

La peine de la déportation dans une enceinte fortifiée est subie dans la presqu'île Ducos (Nouvelle-Calédonie) et aux îles du Salut (Guyane). L'île des Pins et l'île Maré sont lieux de déportation simple.

La déportation est assez rarement usitée. Elle a été employée pourtant en France au lendemain de crises politiques graves : après les coups d'Etats du 18-Fructidor et du 18-Brumaire ; après le 2 Décembre (commissions mixtes) ; après les événements de la Commune (1871-1872).

déporté, e n. Personne condamnée à la déportation : *les déportés du Deux-Décembre.*

déportements [*man*] n. m. pl. Mœurs dissolues ; conduite débauchée.

déporter [*té*] v. a. (préf. *dé*, et *porter*). Condamner à la déportation. *Fig.* Reléguer, écarter.

déposable [*pó-za-ble*] adj. Qui peut être mis en dépôt.

déposant [*pó-zan*], **e** adj. Qui fait une déposition devant le juge : *témoins déposants.* Qui dépose de l'argent dans une caisse. N. m. : *les déposants.*

dépose [*pô-ze*] n. f. Action d'enlever ce qui était posé : *la dépose d'une serrure.*

déposer [*pó-zé*] v. a. (du lat. *depositum,* supin de *deponere,* déposer). Poser une chose que l'on portait : *déposer un fardeau.* Mettre en dépôt : *déposer des fonds chez un banquier. Fig.* Destituer : *déposer un roi.* Renoncer à : *déposer la couronne.* Former un dépôt : *ce vin dépose beaucoup de lie,* ou absolum., *dépose beaucoup. Déposer son bilan,* faire faillite. V. n. Faire une déposition : *déposer d'un fait.*

déposeur [*pó-zeur*] n. et adj. m. Celui qui dépose : *les papes déposeurs de rois.* (Peu us.)

dépositaire [*pó-zi-tè-re*] n. Personne qui reçoit un dépôt. *Fig. être dépositaire d'un secret important.*

déposition [*pó-zi-si-on*] n. f. (de *déposer*). Acte par lequel on retire une dignité : *la déposition du dernier Mérovingien par Pépin le Bref fut approuvée par le pape.* Ce qu'un témoin dépose en justice.

Déposition de croix (*la*), tableau d'Andrea del Sarto, palais Pitti ; — du Pérugin, de Fra Bartholomeo, même musée ; — du Corrège (Parme).

dépositoire [*pó-zi-toi-re*] n. m. Lieu où l'on dépose pendant quelque temps les cadavres avant de les inhumer.

déposséder [*po-sé-dé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Oter la possession : *l'Etat peut déposséder un propriétaire pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste indemnité.*

dépossession [*po-sè-si-on*] n. f. Action de déposséder. Etat d'une personne dépossédée.

déposter [*pos-té*] v. a. Forcer à abandonner un poste : *déposter l'ennemi.*

dépôt [*pó*] n. m. (du lat. *depositum,* déposé). Action de déposer. Chose déposée : *s'approprier un dépôt.* Matières solides qu'abandonne un liquide au repos. *Milit.* Partie d'un régiment qui reste dans la garnison quand le reste se mobilise. *Méd.* Abcès, tumeur. *Dr.* Acte par lequel on reçoit la chose d'autrui à la charge de la restituer en nature. *Mandat de dépôt,* ordre du juge d'instruction pour faire incarcérer un prévenu. *Dépôt de mendicité,* établissement public où l'on nourrit les personnes sans ressources en les obligeant au travail. Pl. Amas de matériaux abandonnés par les eaux.

— ENCYCL. *Dr.* Il y a deux espèces de dépôts : le dépôt proprement dit et le séquestre (v. SÉQUESTRE) ; et, d'autre part, on distingue le dépôt *volontaire* et le dépôt *nécessaire.* Le dépôt proprement dit, contrat essentiellement gratuit, ne peut avoir pour objet que des choses mobilières.

Le *dépôt volontaire* se forme par le consentement réciproque de la personne qui fait le dépôt et de celle qui le reçoit. Il ne peut être fait régulièrement que par le propriétaire de la chose déposée, ou de son consentement.

Le dépositaire doit apporter dans la garde de la chose déposée les mêmes soins qu'il apporte dans la garde des choses qui lui appartiennent. Il ne peut se servir de la chose déposée sans la permission expresse ou présumée du déposant. Il est tenu de rendre identiquement la chose même qu'il a reçue. Il n'est, en aucun cas, responsable des accidents de force majeure, à moins qu'il n'ait été mis en demeure de restituer la chose déposée.

Le dépositaire ne peut demander aucun salaire (autrement, on se trouverait en présence d'un contrat de *louage*), mais il a le droit de se faire rembourser les dépenses qu'il a faites pour la conservation de la chose déposée, et indemniser des pertes que le dépôt peut lui avoir occasionnées. Il peut retenir le dépôt jusqu'à l'entier payement de ce qui lui est dû à raison du dépôt.

Il ne peut demander au dépositaire les intérêts de la somme déposée ; ce ne serait plus en effet un dépôt, mais un *prêt.*

Le dépôt *nécessaire* ou *misérable* est celui qui a été forcé par suite de quelque accident, tel que naufrage, incendie, inondation. Le dépôt dans les hôtelleries des effets apportés par les voyageurs est considéré comme un dépôt nécessaire. La loi limite à 1.000 francs la responsabilité des hôteliers et aubergistes pour les espèces monnayées ou les valeurs au porteur non déposées réellement entre leurs mains ; cette responsabilité n'est pas en cause dans le cas de vol à main armée ou de force majeure.

Dans le commerce, on nomme *dépôt irrégulier,* l'acte par lequel une personne remet une certaine somme à une autre personne, celle-ci devant rendre, à la première réquisition, non pas les mêmes espèces, mais une somme égale à la valeur numérique que ces espèces représentaient légalement le jour du dépôt. Le dépositaire peut donc disposer des sommes qui lui ont été confiées.

Valeurs confiées à la poste. La loi fixe à trois années le délai de prescription des *mandats d'articles d'argent* et des *valeurs* de toute nature confiés à l'administration des Postes ou trouvés dans le service.

— *Dépôt de la préfecture de police.* On nomme ainsi le lieu de détention provisoire où l'on amène tout d'abord les personnes arrêtées dans Paris ou le département de la Seine. La détention au dépôt ne doit pas dépasser le délai de vingt-quatre heures.

— *Dépôt légal.* La loi du 29 juillet 1881 sur la presse exige, sous peine d'une amende de 16 à 300 francs, qu'au moment de la publication de tout imprimé, il en soit fait, par l'imprimeur, un dépôt de deux exemplaires, destinés aux collections nationales. Ce dépôt a lieu : au ministère de l'intérieur, pour Paris ; à la préfecture ou à la sous-préfecture, pour les chefs-lieux d'arrondissement ; à la mairie, pour les autres villes. — Cette obligation s'applique aux estampes et la jurisprudence du département de l'Intérieur la considère comme appli-

cable aux photographies éditées en vue de la vente. Sont exceptés de cette disposition les bulletins de vote et les circulaires commerciales ou industrielles. — *Dépôts et consignations (caisse des).* V. CAISSE. — *Œnol.* On distingue deux sortes de dépôts : les dépôts en futailles et les dépôts en bouteilles. Les premiers constituent les lies ; les seconds, variables de couleur et de densité, sont plus ou moins adhérents aux parois des bouteilles ; les dépôts de vins blancs qu'on appelle *dépôts-pierres* parce qu'ils sont semblables à du sable fin, sont dus à la formation de tartrates de chaux insolubles. Tous les dépôts des vins contiennent du tartre. La seule manière de séparer les vins en bouteilles du dépôt qu'ils ont formé, c'est de les décanter avant de les servir ou de les verser avec précaution et en évitant d'agiter la bouteille.

dépotage ou **dépotement** [*man*] n. m. Action de dépoter : *le dépotage d'une fleur.*

dépotayer [*té-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Vendre du cidre en pot. N. m. Débit de cidre au pot.

dépoter [*té*] v. a. Oter une plante d'un pot. Changer un liquide de vase. ANT. **Empoter.**

dépotoir n. m. Usine où l'on reçoit et où l'on traite les matières provenant des vidanges.

dépoudrer [*dré*] v. a. Faire tomber la poudre, la poussière : *dépoudrer une perruque.* ANT. **Poudrer.**

dépouille [*pou, ll* mll.] n. f. Peau que rejettent certains animaux, tels que le serpent, le ver à soie, etc. Peau enlevée à un animal : *dépouille d'un tigre.* Ce que laisse un défunt. Récolte des céréales, des fruits. Tout ce que l'on prend à l'ennemi (s'emploie surtout au pl. dans ce sens). *Dépouille mortelle,* corps de l'homme après la mort. *Antiq. rom. Dépouilles opimes,* armes d'un chef ennemi qu'un général romain avait tué de sa main, il les consacrait dans le temple de Jupiter Férétrien. V. OPIMES.

dépouillement [*pou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de dépouiller. Etat de celui qui est ou s'est dépouillé de ses biens. (Vx.) Examen d'un compte, d'une correspondance, etc. *Dépouillement du scrutin,* action de compter les suffrages d'une élection.

dépouiller [*pou, ll* mll., *é*] v. a. (lat. *despoliare*). Arracher, enlever la peau d'un animal : *dépouiller un mouton.* Dénuder : *dépouiller un arbre de son écorce.* Oter les vêtements de quelqu'un. *Dépouiller ses vêtements,* les retirer. Faire l'examen d'un compte, d'un inventaire, etc. : *dépouiller un dossier.* Compter les votes d'un scrutin. *Fig.* Priver : *dépouiller quelqu'un de sa charge.* Se défaire d'un sentiment : *dépouiller toute honte.* Loc. prov. *Dépouiller le vieil homme,* expression tirée de l'Ecriture et qui signifie se défaire de ses mauvaises inclinations. **Se dépouiller** v. pr. Se dit particulièrement d'un ver à soie qui se dégage de son enveloppe, d'un serpent qui change de peau, du vin qui dépose, etc. PROV. : **Il ne faut pas se dépouiller avant de se coucher,** il ne faut pas se dessaisir de son bien avant sa mort.

dépourvoir v. a. (Se conj. comme *pourvoir.* — Ne s'emploie guère qu'à l'infin., au pass. déf., au part. pass. et à tous les temps composés.) Dégarnir du nécessaire. ANT. **Munir.**

dépourvu, e adj. Privé : *dépourvu d'esprit. Au dépourvu* loc. adv. A l'improviste.

Depping (Georges-Bernard), savant historien français, né à Munster (Westphalie), m. à Paris [1784-1853]. Il a commencé la publication de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV,* continuée par son fils GUILLAUME, également historien, né et m. à Paris (1829-1901).

dépravant [*van*], **e** adj. Qui déprave : *lecture dépravante.*

dépravateur, trice n. Celui, celle qui dépraye. Adjectiv. : *influence dépravatrice.*

dépravation [*si-on*] n. f. *Méd.* Altération : *la dépravation du sang. Fig.* Corruption : *la dépravation des mœurs fut générale sous la Régence.*

dépravé, e adj. Gâté, vicieux : *goût dépravé.* Perverti, corrompu : *esprit, cœur, jugement dépravé.* N. : *un dépravé.* ANT. **Intègre, juste, probe, vertueux.**

dépraver [*vé*] v. a. (lat. *depravare*). Altérer : *dépraver l'estomac. Fig.* Pervertir, corrompre, gâter : *dépraver le goût.*

déprécatif, ive adj. (lat. *deprecativus*). Qui est en forme de prière : *formule déprécative.*

déprécation [*si-on*] n. f. (lat. *deprecatio*). Prière humble et instante. *Rhét.* Figure oratoire exprimant une supplication.

déprécatoire adj. Qui a la forme d'une déprécation : *formule déprécatoire.*

dépréciateur, trice n. Qui déprécie.

dépréciation [*si-a-si-on*] n. f. Action de déprécier ; son résultat : *la dépréciation de l'argent.*

déprécier [*si-é*] v. a. (lat. *depretiare.* — Se conj. comme *prier.*) Diminuer, rabaisser le prix, la valeur de : *l'abondance du papier-monnaie en déprécie la valeur. Fig.* Ravaler, jeter la défaveur sur : *déprimer la vertu.* ANT. **Exalter, rehausser, vanter.**

déprédateur, trice n. Qui commet des déprédations. Adjectiv. : *ministre déprédateur.*

déprédatif, ive adj. Qui a le caractère de la déprédation : *exactions déprédatives.*

déprédation [*si-on*] n. f. (lat. *deprædatio*). Pillage fait avec dégâts. Malversations, gaspillages commis dans une administration : *déprédation des finances ; la déprédation des biens d'un pupille.*

déprêder [*dé*] v. a. (lat. *deprædari ;* du préf. *de,* et de *præda,* proie. — Change le second *é* en è devant une syllabe muette : *je déprède,* excepté au futur et au conditionnel : *je déprèderai.*) Piller avec dégâts. Gaspiller à son profit.

déprendre [*pran-dre*] v. a. (Se conj. comme *prendre.*) Isoler, dissoudre ce qui était pris, c'est-à-dire collé ou congelé. **Se déprendre** v. pr. Se détacher, se dépêtrer.

Deprès ou **De Prés** (Josquin), musicien français, né et m. à Condé (1450-1521), auteur de messes, psaume, motets, chansons. Il est le premier de ces maîtres du nord qui, dans le plan-chant, formèrent des musiciens de l'école espagnole (Vittoria) et de l'école romaine (Palestrina).

dépressage [*près-sa-je*] n. m. Action de dépresser.

dépresser [*près-sé*] v. a. Rendre moins pressé. Retirer de la presse : *dépresser un livre.*

dépressif [*près-sif*], **ive** adj. Qui produit une dépression. *Fig.* Qui abat : *fièvre dépressive.*

dépressimètre [*près-si*] n. m. Appareil permettant de mesurer la dépression de l'horizon.

dépression [*près-si-on*] n. f. (de *dépressif*). Enfoncement : *une vallée est une dépression du sol.* Abaissement naturel ou accidentel. *Astron.* et *géol. Dépression de l'horizon,* angle formé par l'horizon mathématique et l'horizon sensible. *Physiq.* Abaissement par la pression : *la dépression du mercure dans un tube. Fig.* Diminution des forces. Abaissement, humiliation. Blâme, mépris. ANT. **Exhaussement, soulèvement.**

Depretis [*tiss*] (Agostino), homme politique italien, né et m. à Stradella (1813-1887) ; il engagea l'Italie dans la voie de la triple alliance.

déprêtration [*si-on*] ou **déprêtrisation** [*za-si-on*] n. f. Action de déprêtrer.

déprêtrer [*tré*] ou **déprêtriser** [*zé*] v. a. Faire abandonner l'état de prêtre.

Deprez (Marcel), électricien et mathématicien français, né à Aillant-sur-Milleron en 1843, membre de l'Académie des sciences. On lui doit de remarquables travaux sur l'électricité et la chaleur.

dépri n. m. (subst. verb. de *déprier*). *Féod.* Demande par un vassal d'une diminution des droits seigneuriaux.

déprier [*pri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Retirer une invitation. (Peu us.)

déprimage n. m. Action de faire paître les prairies, aussitôt la pousse des nouvelles herbes.

déprimant [*man*], **e** adj. Qui déprime.

déprimé, e adj. En état de dépression physique ou morale : *un malade très déprimé.*

déprimer [*mé*] v. a. (lat. *deprimere*). Affaisser, enfoncer : *déprimer le sol.* Enlever les forces : *la fièvre déprime les malades. Fig.* Déprécier. ANT. **Elever, relever, soulever.**

dépriser [*zé*] v. a. Déprécier. (Vx.)

déprisonnement [*zo-ne-man*] n. m. Action de déprisonner ; son résultat. (Vx.)

déprisonner [*zo-né*] v. a. Tirer de prison.

de profundis, mots lat. signif. : *Des profondeurs de l'abîme,* premiers mots d'un psaume de la pénitence (Ps. CXXIX), que l'on dit ordinairement dans les prières pour les morts. S'emploie substantiv. pour désigner ce psaume lui-même : *chanter un de profundis.*

dépromettre [*mè-tre*] v. a. *Fam.* Retirer la promesse de.

déprovincialiser [*zé*] v. a. Dépouiller de son air provincial.

Deptford [*ford*], v. d'Angleterre (Kent), faubourg de Londres ; 100.000 h. Port militaire sur la Tamise.

dépucelage ou **dépucellement** [*sé-le-man*] n. m. Action de dépuceler ; résultat de cette action.

dépuceler [*lé*] v. a. (Se conj. comme *appeler.*) Faire perdre la virginité à.

dépuceleur n. m. Celui qui dépucelle. *Fam. Dépuceleur de nourrices,* fanfaron.

depuis [*pu-i*] prép. (de *de,* et *puis*). A partir de, en parlant du temps : *depuis la création ;* du lieu : *depuis le Rhin jusqu'à l'Océan ;* de l'ordre : *depuis le premier jusqu'au dernier.* Adv. de temps : *je ne l'ai pas vu depuis. Depuis que* loc. conj. Depuis le temps que.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et ce même Sénèque et ce même Burrhus,
Qui depuis... Rome alors estimait leurs vertus.

Célèbre et énergique réticence, que Racine, dans sa tragédie de *Burrhus,* met dans la bouche d'Agrippine s'adressant à Néron et qu'on applique à ceux qui ont tout à coup renié un passé qui n'était pas sans éclat.

dépulper [*pé*] v. a. Réduire en pulpe certaines racines ou céréales.

dépulpeur n. m. Instrument avec lequel on divise les racines en fragments très petits, qui se mélangent facilement aux fourrages hachés.

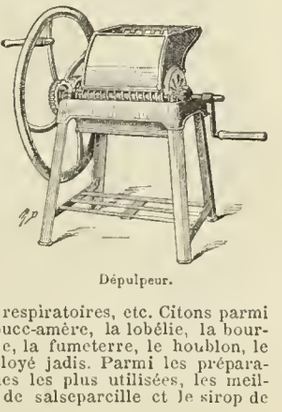

Dépulpeur.

dépurateur, trice adj. Qui dépure. N. m. Ce qui est propre à dépurer.

dépuratif, ive adj. Propre à dépurer le sang, les humeurs : *le sirop de raifort est dépuratif.* N. m. : *prendre des dépuratifs.*

— ENCYCL. Les dépuratifs sont les sudorifiques, les diurétiques, les purgatifs, les balsamiques respiratoires, etc. Citons parmi les principaux la douce-amère, la lobélie, la bourrache, la salsepareille, la fumeterre, le houblon, le cresson surtout employé jadis. Parmi les préparations pharmaceutiques les plus utilisées, les meilleures sont le sirop de salsepareille et le sirop de raifort.

dépuration [*si-on*] n. f. Action de dépurer ; ses effets : *la dépuration du sang.*

dépuratoire adj. Qui sert, qui est propre à dépurer : *substance, remède dépuratoire.*

dépurer [*ré*] v. a. (du préf. *dé,* et de *pur*). Rendre plus pur : *le cresson dépure le sang.*

députation [*si-on*] n. f. Envoi de députés. Ces députés eux-mêmes : *recevoir une députation.* Fonction de député. Ensemble des députés d'un département.

député n. m. Personnage envoyé en mission par une nation, un souverain, etc. Celui qui est envoyé dans une assemblée élective pour prendre part aux délibérations : *Chambre des députés.*

— ENCYCL. *Dr. Elections législatives.* La Chambre des députés est une assemblée politique qui partage avec le Sénat l'exercice du pouvoir législatif et siège au Palais-Bourbon, à Paris.

Tout électeur est éligible, sans condition de cens, à l'âge de vingt-cinq ans accomplis. Nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif.

Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription. Les candidatures multiples sont prohibées : tout citoyen qui se présente ou est présenté aux élections générales ou partielles doit, par une déclaration signée ou visée par lui, et dûment légalisée, faire connaître dans quelle circonscription il entend être candidat. Cette déclaration est déposée, contre reçu provisoire, à la préfecture du département intéressé, le cinquième jour au plus tard avant le jour du scrutin. Il en est délivré récépissé définitif dans les vingt-quatre heures.

La Chambre des députés est élue au suffrage universel. Elle se renouvelle intégralement tous les quatre ans. Cette période de quatre ans porte le nom de *législature.*

Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif dans les départements et chaque arrondissement municipal à Paris et à Lyon nomme un député. Les arrondissements dont la population dépasse 100.000 habitants nomment un député de plus par 100.000 ou fraction de 100.000 habitants.

Insigne de député.

La Chambre se compose de 591 membres. Les députés reçoivent une indemnité annuelle de 15.000 francs.

Les insignes des députés comprennent une *décoration* ornée de faisceaux de la République surmontés de la main de justice ; une *écharpe* tricolore à franges d'or, portée en sautoir, et une *médaille.*

— *Inviolabilité.* Aucun membre de l'une ou de l'autre Chambre ne peut être poursuivi ou recherché à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Aucun membre de l'une ou l'autre Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de la Chambre dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit. La détention ou la poursuite d'un membre de l'une ou de l'autre Chambre est suspendue, pendant la session, et pour toute sa durée, si la Chambre le requiert.

La Chambre est juge de l'éligibilité de ses membres et de la régularité de leur élection ; elle peut seule recevoir leur démission.

Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration de son mandat. En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de deux mois, et la Chambre est réunie dans les dix jours qui suivent la clôture des opérations électorales.

Le *bureau* de la Chambre des députés se compose du président, de quatre vice-présidents, de huit secrétaires et de trois questeurs. Les *vice-présidents* remplacent le président empêché. Les *secrétaires* surveillent la rédaction du procès-verbal, en donnent lecture, le signent, inscrivent les orateurs qui demandent la parole, constatent le résultat des scrutins, etc. Les *questeurs* dirigent et contrôlent les services administratifs de la Chambre.

Le bureau de la Chambre est élu chaque année pour la durée de la session et pour toute session extraordinaire qui aurait lieu avant la session ordinaire de l'année suivante. V. LOI.

Député de Bombignac (*le*), comédie en trois actes et en prose, d'Alex. Bisson (1884) ; pièce spirituelle et gaie qui repose sur une substitution de personnes et sur les quiproquos amusants qui en résultent.

Député Leveau (*le*), par Jules Lemaître, comédie en quatre actes (1890) ; histoire d'un député plébéien vaniteux que la vulgarité des siens humilie et qui rêve de s'introduire dans le grand monde. Cette pièce est recommandable par la vérité à la fois délicate et vigoureuse de l'observation.

députer [*té*] v. a. (du lat. *deputare,* déléguer). Envoyer en députation, déléguer ; *députer des représentants à une assemblée.*

déqualification [*ka-li, si-on*] n. f. Action de déqualifier.

déqualifier [*ka-li-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Priver, dépouiller de sa qualification ou de sa qualité : *la Révolution déqualifia les nobles.*

déquiller [*ki, ll* mll., *é*] v. a. Au jeu de quilles, renverser la quille au delà des limites du jeu. *Pop.* Renverser.

De Quincey (Thomas), écrivain anglais, né à Manchester, m. à Edimbourg (1786-1859) ; auteur des *Confessions d'un Anglais mangeur d'opium* et de remarquables essais critiques.

déracinable adj. Qui peut être déraciné.

déraciné, e adj. et n. Arraché de terre : *un arbre déraciné. Fig.* Qui a quitté sa patrie : *les déracinés.*

déracinement [*man*] n. m. Action de déraciner. (Peu us.)

déraciner [*né*] v. a. Arracher de terre un arbre, une plante avec ses racines. *Fig.* Extirper, faire disparaître : *déraciner un préjugé.*

Déracinés (*les*), roman, par Maurice Barrès (1897), où l'auteur montre les désordres moraux et politiques qui résultent de l'abandon de la terre natale.

déracineur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui déracine.

déradage n. m. Action de dérader.

dérader [*dé*] v. n. *Mar.* Etre entraîné par les vents hors d'une rade.

dérager [*jé*] v. n. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *je dérageai, nous dérageons.*) Cesser d'être en rage : *depuis cette contrariété, il ne dérage pas.*

déraidir [*rè*] v. a. Oter la raideur. *Fig.* Assouplir. (On a écrit aussi DÉROIDIR.)

déraillable [*ra, ll* mll.] adj. Qu'on peut aisément faire dérailler.

déraillage [*ru, ll* mll.] n. m. Action d'étendre en tous sens le tissu qui vient de recevoir l'apprêt, pour le régulariser.

déraillement [*ra, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de dérailler.

dérailler [*ra, ll* mll., *é*] v. n. Sortir des rails : *les trains déraillent surtout sur les aiguillages. Fig.* Sortir de la bonne voie.

Deraismes (Maria), femme de lettres française, née et m. à Paris (1828-1894) ; un des premiers adeptes du féminisme.

déraison [*rè-zon*] n. f. Manque de raison.

déraisonnable [*rè-zo-na-ble*] adj. Qui manque de raison : *projet déraisonnable.*

déraisonnablement [*ré - zo - na - ble - man*] adv. D'une manière déraisonnable.

déraisonnement [*rè-zo-ne-man*] n. m. Action de déraisonner. (Peu us.)

déraisonner [*ré-zo-né*] v. n. Tenir des discours dénués de raison. ANT. **Raisonner.**

déralinguer [*ghé*] v. a. Dépouiller de ses ralingues. *Arg. de mar.* Mourir.

déramage n. m. Action de déramer les cocons.

déramer [*mé*] v. a. Détacher des rameaux, en parlant des cocons de vers à soie.

dérangement [*je-man*] n. m. Action de déranger. Etat de ce qui est dérangé. *Fig.* Désordre : *dérangement des affaires, d'esprit.* Dérèglement, inconduite. *Dérangement de corps,* diarrhée. ANT. **Arrangement.**

deranger [*jé*] v. a. (préf. *dé*, et *rang*. Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il déranyea, nous dérangeons.*) Oter une chose de son rang, de sa place : *déranger des papiers.* Altérer, détraquer : *déranger une machine, la santé.* Troubler l'estomac, l'intestin : *le melon dérange le corps.* Détourner quelqu'un de ses habitudes, de son devoir. ANT. **Ranger, arranger.**

dérangeur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui dérange.

dérapage ou **dérapement** [*man*] n. m. Action d'une ancre, d'une roue, etc., qui dérape.

déraper [*pé*] v. n. (du préf. *dé*, et du rad. germ. *rapp*, saisir). Détacher ou se détacher du fond, en parlant d'une ancre. *Abusiv.* Glisser de côté et faire tomber, en parlant des roues d'une bicyclette, d'un automobile, etc.

dérâper [*pé*] v. a. Priver le raisin de sa râpe ou rafle. (On dit mieux ÉGRAPPER.)

dérasement [*ze-man*] n. m. Action de déraser. Résultat de cette action.

déraser [*zé*] v. a. (préf. *dé*, et *raser*). Abaisser le niveau de : *déraser un mur.*

dératé, e n. *Fig.* Se dit d'une personne très gaie, délurée. *Courir comme un dératé,* très vite.

dérater [*té*] v. a. Oter la rate à : *on a dératé des chiens de chasse pour voir s'ils courraient plus vite.*

dératisation [*za-si-on*] n. f. (du préf. *dé*, et de *rat*). Destruction des rats qui se trouvent à bord des bâtiments provenant des pays contaminés de peste. (En France, elle est réglementée par les décrets du 4 mai et du 9 août 1906.)

dératiser [*zé*] v. a. Débarrasser des rats par extermination : *dératiser un navire.*

dérayer [*rè-ié*] v. a. (préf. *dé*, et *rayer*. — Se conj. comme *balayer.*) Tracer le dernier sillon d'un champ, pour le séparer du champ voisin.

dérayure [*rè-iu-re*] n. f. Sillon ou raie qui sépare deux planches de labour.

Derbent, v. de la Russie, capit. du Daghestan, sur la mer Caspienne ; 16.000 h.

derby [*dèr-bi*, ou à l'angl. *deur-bé*] n. m. *Turf.* Grande course de poulains de trois ans qui a lieu chaque année à Epsom (Angleterre) et fondée par lord Derby en 1780. (On nomme *derby français,* la course de chevaux qui a lieu à Chantilly sous la direction du Jockey-Club.) *Carross.* Voiture légère, à quatre roues et à quatre places, avec caisse à claire-voie. *Cordonn.* Chaussure montante et lacée, sans talons ni contrefort, qui sert dans les courses à pied.

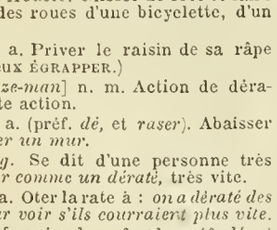
Derby.

Derby, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Derby, sur le Derwent ; 118.000 h. Etoffes de soie, de coton, de laine. Houillères, cuivre, plomb, fer. — Le comté a 630.000 h.

E.-G. Derby.

Derby (Edward-Geoffroy, lord), homme d'Etat anglais, chef du parti tory ou conservateur, né à Knowsley-Park (1799-1869). Il fut ministre des colonies, puis président du conseil à plusieurs reprises et se montra l'ami de la France. — Son fils, EDOUARD-HENRI-SMITH, homme politique, né à Knowsley-Park (1826-1893), fut ministre des affaires étrangères et des colonies, et assura à son pays la tutelle du canal de Suez.

Derceto ou **Dercetis,** déesse des Syriens, la même qu'Astarté.

Dercyllidas, général spartiate du ve siècle av. J.-C, qui lutta contre Pharnabaze et Tissapherne.

derechef [*chèf*] adv. (de *de, re* et *chef*). De nouveau : *exhorter derechef un enfant au travail.*

déréglé, e adj. Irrégulier : *pouls déréglé. Fig.* Immoral : *mener une vie déréglée.*

dérèglement [*man*] n. m. Désordre : *le dérèglement des saisons, du pouls. Fig.* Désordre moral : *dérèglement des passions.*

déréglément [*man*] adv. D'une manière déréglée. (Peu us.)

dérégler [*glé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Déranger : *le froid dérègle les horloges.* Faire sortir des règles du devoir.

dérelier [*li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Oter la reliure : *dérelier un livre.* ANT. **Relier.**

Derenbourg (Joseph), orientaliste talmudiste français, né en 1811 à Mayence, m. à Ems en 1895. — Son fils, HARTWIG, né et m. à Paris (1844-1908) ; arabisant membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

dérider [*dé*] v. a. Faire disparaître les rides. Rendre moins sérieux, égayer : *dérider un malade.*

dérimer [*mé*] v. a. Déranger l'arrimage.

dérision [*zi-on*] n. f. (lat. *derisio*). Moquerie dédaigneuse : *les Philistins tournaient en dérision Samson vaincu.*

dérisoire [*zoi-re*] adj. Dit ou fait comme par dérision : *proposition dérisoire.*

dérisoirement [*zoi-re-man*] adv. D'une manière dérisoire. (Peu us.)

dérivable adj. Qu'on peut dériver : *cours d'eau dérivable.*

dérivant [*van*], **e** adj. Qui dérive, qui procède.

dérivateur n. m. Appareil pour dériver un courant.

dérivatif, ive adj. *Méd.* Qui produit une dérivation : *saignée dérivative.* N. m. *les sinapismes sont des dérivatifs.*

— ENCYCL. *Méd.* Les dérivatifs, qui devaient attirer vers un point du corps les humeurs de façon à en débarrasser un autre point, ne sont plus employés de nos jours. On utilise seulement les révulsifs comme la saignée, les ventouses, les sangsues, les vésicatoires, les sinapismes, etc.

dérivation [*si-on*] n. f. (de *dériver*). Action de détourner le cours des eaux ; son résultat : *une dérivation de la Vanne alimente Paris d'eau potable. Méd.* Action de déplacer une irritation morbide : *les vésicatoires provoquent une dérivation du mal. Gram.* Manière dont les mots dérivent les uns des autres. *Electr.* Communication conductrice au moyen d'un second conducteur entre deux points d'un circuit fermé. *Mar.* Mouvement par lequel un corps s'écarte de sa direction normale.

dérive n. f. *Mar.* Déviation de la route d'un vaisseau causée par les vents ou les courants : *aller à la dérive. Artill.* Quantité dont il faut déplacer latéralement l'œilleton de la hausse pour corriger la dérivation.

dérivé, e adj. Qui s'est éloigné de la rive : *bateau dérivé.* N. m. Mot qui dérive d'un autre : *fruitier est un dérivé de* fruit. Corps obtenu par la transformation d'un autre. N. f. *Math. Dérivée d'une fonction, d'une variable,* limite vers laquelle tend le rapport de l'accroissement que prend cette fonction à l'accroissement attribué à la variable, lorsque ce dernier tend vers zéro.

dérivement [*man*] n. m. Action d'une eau courante qui se répand hors de ses rives.

dériver [*vé*] v. n. (du préf. *dé*, et de *rive*). *Mar.* S'éloigner du bord du rivage. S'écarter de sa route.

dériver [*vé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *rivus*, ruisseau). Détourner de son cours : *dériver un cours d'eau.* Tirer l'origine de : *dériver un mot du grec.* V. n. Etre détourné de son cours : *faire dériver une rivière. Fig.* Venir, provenir : *mot qui dérive de l'hébreu.*

dériver [*vé*] v. a. (préf. *dé*, et *river*). Défaire ce qui est rivé : *dériver une goupille. Dériver une roue dentée,* la faire sortir du pivot sur lequel elle était montée.

dériveter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il dérivettera.*) Enlever les rivets de.

dérivette [*vé-te*] ou **dérivonnette** [*vo-nè-te*] n. f. Pêche qui se fait en mer avec des filets simples qu'on laisse dériver au courant.

dériveur ou **driveur** n. m. *Mar.* Voile de mauvais temps.

dérivoir n. m. Instrument dont on se sert pour dériver.

dérivomètre n. m. (de *dérive*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer la dérive.

dérivotte ou **dérivote** n. f. Grande perche pour dériver les bûches d'un train de bois.

Derjavine (Gabriel Romanovitch), poète lyrique et homme politique russe, né à Kazan, m. à Saint-Pétersbourg (1743-1816).

derkaoui n. m. Membre d'une société secrète musulmane, politique et religieuse, à tendances puritaines, qui se recrute surtout en Algérie.

derle n. f. (mot wallon). Terre à porcelaine. Argile propre à faire de la faïence fine.

dermanysse [*niss*'] n. m. Genre d'acariens aplatis, ovales, qui vivent en parasites sur les oiseaux et les chauves-souris.

dermatalgie [*jî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *algos,* douleur). Névralgie cutanée, qui apparaît au cours de certaines myopathies, du rhumatisme, de la goutte, et qui cède facilement aux révulsifs et aux massages.

dermatite n. f. (du gr. *derma, atos,* peau). Inflammation de la peau.

dermatobia n. f. Genre d'insectes diptères, comprenant des mouches de l'Amérique du Sud, dont les larves vivent en parasites sous la peau de divers mammifères et même de l'homme. (On emploie, pour combattre ces parasites, les cataplasmes de tabac ou mieux l'acide phénique.)

dermatobranches n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes opisthobranches, comprenant des animaux marins, dont les branchies, quand elles existent, ne sont jamais recouvertes par le manteau, mais qui n'en possèdent pas le plus souvent et respirent par la peau. S. un *dermatobranche.*

dermatochélyde [*ké*] n. f. Genre de tortues dont le seul représentant vivant est la *tortue-luth,* qui pèse jusqu'à 600 kilogrammes et qui vit au Brésil et dans l'Inde.

dermatodecte [*dèk-te*] n. m. Genre d'acariens, qui vivent en parasites sur les bœufs et les chevaux.

dermatodynie ou **dermodynie** [*nî*] n. f. (du gr. *derma,* peau, et *odunê,* douleur). Affection nerveuse de la peau, qui s'observe quelquefois chez le cheval et chez la vache et qui s'accompagne de démangeaisons et de sueurs : *les animaux atteints de dermatodynie lancent fréquemment des ruades.*

dermatographie [*fî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *graphein,* décrire). Description de la peau.

dermatoïde adj. (du gr. *derma, atos,* peau, et *eidos,* aspect). Qui a la consistance de la peau.

dermatol n. m. Sous-gallate de bismuth, qui est une poudre légèrement jaune, susceptible de remplacer l'iodoforme dans ses usages médicinaux : *le dermatol ne possède pas d'odeur.*

dermatologie [*jî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *logos,* traité). Partie de la médecine qui s'occupe des maladies de la peau.

— ENCYCL. Les maladies de la peau sont connues depuis très longtemps ; on les distingue en maladies de causes externes et maladies de causes internes. Le diagnostic est parfois fort difficile ; il nécessite une très grande habitude et se fait généralement sur le simple aspect de la lésion. Le traitement en dermatologie est toujours fort complexe ; on emploie extérieurement des poudres, des pommades, des emplâtres, des cataplasmes, des fomentations, des enveloppements humides, des bains, etc., et à l'intérieur surtout l'iode, l'arsenic, le mercure, etc.

dermatologique adj. Qui a rapport à la dermatologie.

dermatologiste [*jis-te*] n. m. Savant qui s'occupe de dermatologie.

dermatolysie [*zî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *lusis,* relâchement). Maladie caractérisée par le relâchement de la peau et qui est généralement congénitale.

dermatopathie [*tî*] n. f. (du gr. *derma,* peau, et *pathos,* affection). Maladie de la peau en général. (On dit aussi DERMOPATHIE.)

dermatopsie [*psî*] n. f. (du gr. *derma,* peau, et *opsis,* vue). Propriété que possèdent certains tissus tégumentaires d'être sensibles à la lumière comme la rétine.

dermatorragie [*to-ra-jî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *rhagê,* rupture). Hémorragie à travers la peau, qui est tout à fait exceptionnelle.

dermatorrhée [*to-ré*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *rhein,* couler). Sudation abondante, qui apparaît au cours de certaines maladies fébriles à la période de défervescence, ou lorsque la température ambiante est très élevée.

dermatosclérose [*sklé-ró-ze*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *skléros,* dur). Sclérose, inflammation du derme.

dermatose [*ô-ze*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau). *Méd.* Maladie de peau en général : *l'eczéma est une dermatose.*

— ENCYCL. Les dermatoses sont d'origine externe ou interne. Les premières dérivent d'une irritation cutanée mécanique ou parasitaire ; les secondes, de beaucoup les plus fréquentes, sont la manifestation d'une affection générale. Le traitement sera donc local et général, il variera bien entendu avec chacune des dermatoses, mais on se trouvera toujours bien de relever l'état général.

derme n. m. (gr. *derma*). *Anat.* Tissu qui constitue la couche profonde de la peau : *le derme du bœuf, soumis au tannage, fournit le cuir.*

Dermeste et sa larve.

dermeste [*mès-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, de taille moyenne.

— ENCYCL. Les dermestes sont des insectes très nuisibles qui attaquent les pelleteries, les fourrures, le lard, les viandes salées, le fromage, le pain, etc. Ils sont répandus dans tout l'hémisphère boréal.

dermique adj. Qui a rapport au derme : *tissu dermique.*

dermographie n. f. V. URTICAIRE *artificielle.*

dermoïde adj. Qui se rapporte à la peau.

dermothérapie [*pî*] n. f. Thérapeutique des maladies de la peau.

dermothérapique adj. Qui a rapport à la dermothérapie : *cure dermothérapique.*

dernier [*ni-é*], **ère** adj. (de l'anc. franç. *derrain ;* du lat. *deretro,* derrière). Qui vient après tous les autres : *z est la dernière lettre de l'alphabet.* Le plus vil : *le dernier des hommes.* Extrême, en bien ou en mal : *dernier degré de perfection.* Précédent : *l'an dernier. Dernier bien,* extrême perfection : *toilette du dernier bien.* Complète intimité : *être du dernier bien avec quelqu'un. Dernier ressort,* V. RESSORT. Substantiv. : *le dernier, la dernière. Le dernier des,* le plus vil, le plus méprisable, ou le plus misérable : *la dernière des créatures.* PROV. : **Aux derniers les bons,** ce qui reste après le choix des autres, ou ce qui vient à la fin, est souvent le meilleur. ALLUS. HIST. : **Les derniers Romains,** allusion à Brutus et à Cassius ; **Le dernier des Grecs,** allusion à Philopœmen, mots qui s'appliquent, sérieusement ou ironiquement, aux gens qui conservent seuls les traditions d'un passé disparu. V. BATEAU et CRI.

Dernier Jour d'un condamné (*le*), récit émouvant, plaidoyer conclu tant à l'abolition de la peine de mort, par V. Hugo (1829).

Dernier des Mohicans (*le*), roman, par Fenimore Cooper (1826) ; peinture exacte des mœurs des anciennes peuplades de l'Amérique du Nord.

Dernières Cartouches (*les*). V. CARTOUCHES.

dernièrement [*man*] adv. Depuis peu. En dernier lieu, dans une énumération.

dernier-né n. m. Le dernier enfant d'une famille. (Ce mot ne s'emploie pas au fém.) Pl. des *derniers-nés.*

dérobade n. f. *Turf.* Action de se dérober.

dérobage n. m. Action de dérober. ANT. **Enrobage.**

dérobé, e adj. Secret : *escalier dérobé. A la dérobée* loc. adv. En cachette, furtivement.

dérobement [*man*] n. m. Action de dérober. (Peu us.) Taille de la pierre, faite d'après l'épure qu'on rapporte directement sur cette pierre.

dérober [*bé*] v. n. (du préf. *dé*, et de l'anc. franç. *rober*, voler, d'orig. germ.). Prendre furtivement le bien d'autrui : *Prométhée déroba le feu aux dieux de l'Olympe.* *Fig.* Soustraire : *dérober un criminel à la mort.* Cacher : *dérober sa marche ; les nuages dérobent le ciel aux regards.* *Dérober un baiser,* le prendre par surprise. **Se dérober** v. pr. Se soustraire. *Fig.* Faiblir : *ses genoux se dérobent sous lui.* *Turf.* Se dit d'un cheval qui quitte brusquement la direction que lui imposait son cavalier. ANT. **Rendre, restituer.**

dérober [*bé*] v. a. Oter la robe, l'enveloppe : *dérober des amandes, des fèves.* ANT. **Enrober.**

dérobeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui dérobe, ou qui se dérobe : *cheval dérobeur.*

dérochage n. m. *Métall.* Action de dérocher. *Trav. publ.* Syn. de DÉROCHEMENT.

— ENCYCL. *Métall.* Le dérochage est une opération par laquelle on fait disparaître les oxydes qui se sont produits sur la surface du métal pendant son recuit. On fait usage de l'acide sulfurique étendu d'eau et ne contenant qu'un dixième d'acide. On remplace fréquemment l'acide sulfurique par l'acide azotique dans les mêmes proportions. On lave ensuite le métal à l'eau pure.

dérochement [*man*] n. m. Enlèvement des roches dans un chenal, une rivière qu'on approfondit.

dérocher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *roche*). Enlever de la surface d'un métal précieux, au moyen d'acide sulfurique très étendu d'eau, les corps gras et les oxydes qui se sont produits dans le recuit. Pratiquer le dérochement d'un chenal, d'un cours d'eau.

dérocheuse [*eu-ze*] n. f. Sorte de drague employée au dérochement.

déroder [*dé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *rodere*, ronger). Abattre dans une forêt le bois qui dépérit, en enlevant aussi les souches.

dérogation [*si-on*] n. f. Action de déroger à une loi, à un contrat.

— ENCYCL. *Dr.* Les particuliers sont libres de faire les conventions qui leur plaisent, mais à la condition de respecter les lois intéressant l'ordre public et les bonnes mœurs. A ces lois, d'une portée générale et supérieure, il ne saurait être dérogé.

dérogatoire adj. Qui contient une dérogation : *clause dérogatoire.*

dérogeance [*jan-se*] n. f. Action qui faisait perdre la qualité de noble : *l'exercice d'un métier, sauf la verrerie, était une dérogeance.*

dérogeant [*jan*], **e** adj. Qui commet ou constitue une dérogation.

deroger [*jé*] v. n. (lat. *derogare.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je dérogeai, nous dérogeons.*) Etablir une disposition contraire à une loi, à un acte antérieur. Manquer à sa dignité. Autref., faire une chose qui entraînait la dérogeance ou perte de la noblesse : *le noble ne dérogeait pas en cultivant lui-même sa terre.*

déroidir v. a. V. DÉRAIDIR.

dérôlement n. m. Syn. de DÉSENRÔLEMENT.

dérompage [*ron*] n. m. Action de dérompre.

dérompeuse [*ron-peu-ze*] n. f. Machine destinée à enlever l'excès d'apprêt des tissus.

dérompoir [*ron*] n. m. Table munie de lames tranchantes, pour diviser les chiffons.

dérompre [*ron-pre*] v. a. Diviser, couper : *dérompre les chiffons.* Enlever l'excès d'apprêt à (un tissu).

déroquer [*ké*] v. a. (de *dérocher*). Extirper les mauvaises herbes d'un terrain rocailleux. *Jeu.* Aux échecs, empêcher le roi adverse de roquer.

dérougir v. a. Faire perdre la couleur rouge, ou la faire diminuer d'intensité. V. n. Devenir moins rouge. (Peu us.)

dérouillement [*rou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de dérouiller. Son effet.

dérouiller [*rou, ll* mll., *é*] v. a. Enlever la rouille : *dérouiller un couteau.* *Fig.* Dégourdir : *dérouiller ses jambes.* Polir les manières, l'esprit de quelqu'un. **Se dérouiller** v. pr. Perdre sa rouille. *Fig.* Se former, se polir, se façonner. Se dégourdir : *se dérouiller les jambes.*

déroulable adj. Susceptible d'être déroulé.

Déroulède (Paul), poète et homme politique français, né à Paris en 1846, auteur des *Chants du soldat* et de plusieurs pièces de théâtre, dont *Messire Du Guesclin.* Président de la Ligue des Patriotes, boulangiste, puis l'un des chefs du parti *nationaliste,* il fut banni de France en 1899 par la haute Cour, qui le reconnut coupable d'avoir conspiré contre la sûreté de l'Etat, et amnistié en 1905.

déroulement [*man*] n. m. Action de dérouler. Son résultat.

dérouler [*lé*] v. a. Etendre ce qui était roulé : *dérouler une pièce d'étoffe.* Etaler sous le regard : *fleure qui déroule ses eaux.* Développer à l'esprit : *dérouler ses plans.*

déroutant [*tan*], **e** adj. Qui déroute.

déroute n. f. (subst. verb. de *dérouter*). Fuite en désordre de troupes vaincues. *Fig.* Désordre, ruine. ANT. **Victoire, succès, triomphe.**

Déroute [PASSAGE DE LA], chenal formé par la Manche entre Jersey et la côte ouest du Cotentin (dép. de la Manche).

dérouter [*té*] v. a. Détourner, écarter de sa route, faire perdre sa trace : *le lièvre déroute habilement les chiens.* Dépister : *dérouter la police.* *Fig.* Déconcerter : *difficultés qui déroutent l'esprit.*

derri [*dé-ri*] n. m. Couche de tourbe qui se trouve à une distance au-dessus de la surface du sol.

derrick [*dé-rik*] n. m. (expres. américs.). Appareil de sondage servant à forer les puits pétrolifères.

derrière [*dè-ri-è-re*] prép. (lat. *de retro*). En arrière de, de l'autre côté : *se cacher derrière un arbre.* Adv. Après, à la suite de : *allez devant, j'irai derrière.* Loc. adv. : *Sens devant derrière,* en mettant le devant à la place du derrière. *Par derrière,* par la partie postérieure *Fig. Porte de derrière,* faux-fuyant, échappatoire. N. m. Partie postérieure d'un objet. Fesses, fondement : *tomber sur le derrière.* PROV. : **Il ne faut pas regarder derrière soi,** il ne faut pas s'arrêter aux regrets du passé, etc., quand une fois on est engagé dans une carrière, une entreprise, etc. N. m. pl. Les derniers corps d'une armée. ANT. **Devant ; face.**

Derval, ch.-l. de cant. (Loire-Inférieure), arr. et à 24 kil. de Châteaubriant ; 3.170 h. Ch. de f. Ouest. — Le cant. a 6 comm. et 12.350 h.

derviche ou **dervis** [*vi*] n. m. (du persan *darvish,* pauvre). Religieux musulman : *derviche tourneur.*

Derviche.

— ENCYCL. Dans les pays musulmans et notamment en Perse et en Syrie, les derviches sont des religieux dont les uns vivent dans des monastères, et dont les autres vivent à leur guise et voyagent à travers le monde musulman. Les derviches errants, hurleurs et tourneurs, ne sont que des saltimbanques, qui vivent, sans rien faire, des aumônes des bonnes âmes.

des [*dè*] art. contracté pour *de les.* (S'emploie comme pluriel de *un, une,* pour désigner un nombre indéterminé.)

dès [*dè*] prép. de temps ou de lieu (lat. *de ex*). Depuis : *dès l'enfance ; dès sa source.* A partir de : *dès demain.* *Dès lors* loc. adv. Aussitôt ; conséquemment. *Dès que* loc. conj. Aussitôt que ; puisque : *dès qu'il sera ici ; dès que vous le voulez.*

dés ou **des** préfixe privatif.

désabonnement [*za-bo-ne-man*] n. m. Action de désabonner ou de se désabonner.

désabonner [*za-bo-né*] v. a. Faire cesser d'être abonné. **Se désabonner** v. pr. Cesser son abonnement.

désaboutement [*za-bou-te-man*] n. m. Joint d'assemblage formé par deux pièces se contre-butant directement et assemblées dans une même mortaise.

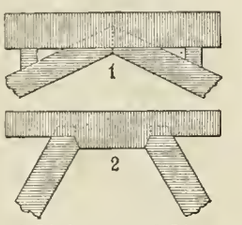
1. Désaboutement ; 2. Désaboutement d'armature.

désabriter [*za-bri-té*] v. a. Oter l'abri de.

désabusable [*za-bu-za-ble*] adj. Qui peut être désabusé.

désabusement [*za-bu-ze-man*] n. m. Action de désabuser. Son résultat.

désabuser [*za-bu-zé*] v. a. Tirer d'erreur. ALLUS. LITTÉR. : Je vois, je sais, je crois ; je suis désabusée.

(V. POLYEUCTE.) **Se désabuser** v. pr. Reconnaître son erreur ; revenir d'une fausse opinion, d'une fausse idée.

désacclimatement [*za-kli-ma-te-man*] n. m. Action de désacclimater, de se désacclimater.

désacclimater [*za-kli-ma-té*] v. a. Changer de climat ; faire perdre l'habitude d'un climat.

désaccord [*za-kor*] n. m. Manque d'accord ; mésintelligence : *famille en désaccord.* ANT. **Accord.**

désaccorder [*za-kor-dé*] v. a. Détruire l'accord d'un instrument de musique. *Fig.* Désunir.

désaccouplement [*za-kou-ple-man*] n. m. Action de désaccoupler.

désaccoupler [*za-kou-plé*] v. a. Séparer des choses qui étaient par couple. **Se désaccoupler** v. pr. Cesser d'être accouplé.

désaccoutrer [*za-kou-tré*] v. a. Oter l'accoutrement de : *désaccoutrer des masques.*

désaccoutumance [*za-kou*] n. f. Action de se désaccoutumer. (Peu us.)

désaccoutumer [*za-kou-tu-mé*] v. a. Faire perdre une habitude, déshabituer. **Se désaccoutumer** v. pr. Perdre l'habitude de.

désachalandage [*za*] n. m. Perte des chalands, des pratiques. Etat de ce qui est sans chalands.

désachalander [*za, dé*] v. a. Faire perdre les chalands, les pratiques. (On dit aussi DÉCHALANDER.)

désacidification [*za-si, si-on*] n. f. Action de désacidifier.

désacidifier [*za-si-di-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Détruire l'acidité : *désacidifier un liquide.*

désaciération [*za, si-on*] n. f. Action de désacierer.

désacierer [*za-si-é-ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Enlever l'aciération du fer, par détrempe, à l'aide d'un fort recuit. Enlever l'aciérage d'une planche gravée, etc.

désadaptation [*za-dap-ta-si-on*] n. f. *Biol.* Perte de l'adaptation.

désaffamer [*za-fa-mé*] v. a. Apaiser la grosse faim de : *désaffamer un pauvre.*

désaffectation [*za-fek-ta-si-on*] n. f. Action de désaffecter. Décision administrative portant qu'un immeuble cessera d'être affecté à l'usage d'un service public : *la désaffectation d'une église.*

— ENCYCL. *Dr.* Les conseils municipaux peuvent prononcer la désaffectation totale ou partielle d'immeubles consacrés à des services publics. Mais les délibérations doivent être approuvées par l'autorité supérieure. La désaffectation des immeubles appartenant à l'Etat est prononcée par décret.

désaffecter [*za-fek-té*] v. a. Enlever à un édifice publie sa destination : *le Panthéon fut désaffecté sous la Révolution.*

désaffection [*za-fek-si-on*] n. f. Cessation de l'affection : *la méfiance entraîne vite la désaffection.*

désaffectionnement [*za-fek-si-o-ne-man*] n. m. Perte de l'affection.

désaffectionner [*za-fek-si-o-né*] v. a. Faire perdre l'affection de.

désaffilier [*za-fi-li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire cesser l'affiliation de.

désaffleurement [*za-fleu-re-man*] n. m. Action de désaffleurer ; état de ce qui est désaffleuré : *le désaffleurement des pièces d'un parquet.*

désaffleurer [*za-fleu-ré*] v. a. Détruire l'affleurement de : *désaffleurer des dalles.*

désaffourchement [*za-four-che-man*] n. m. Action de désaffourcher ; son résultat.

désaffourcher [*za-four-ché*] v. a. Lever une des ancres d'affourche.

désaffronter [*za-fron-té*] v. a. Faire cesser un affrontement.

désaffubler [*za-fu-blé*] v. a. Dépouiller de ce qui affublait. (Peu us.)

désagencement [*za-jan-se-man*] n. m. Action de désagencer.

désagencer [*za-jan-sé*] v. a. (Se conj. comme *agencer.*) Détruire l'agencement de.

désagréable [*za*] adj. Qui déplaît : *odeur désagréable.* ANT. **Agréable.**

désagréablement [*za, man*] adv. D'une manière désagréable : *être désagréablement surpris.*

désagréer [*za-gré-é*] v. n. Déplaire. (Peu us.)

désagrégateur [*za-gré*] n. m. Machine employée dans la mouture du blé.

désagrégation [*za-grè-gha-si-on*] n. f. Séparation des parties d'un corps : *le grand froid amène la désagrégation des pierres gélives.* *Fig.* Désunion.

désagrégeable [*za-gré-ja-ble*] adj. Qui peut être désagrégé.

désagrégeant [*za-gré-jan*], **e** adj. Qui désagrège : *la force désagrégeante de l'eau.*

désagrégement [*za-grè-je-man*] n. m. Action de désagréger ; de se désagréger. Son résultat. (Peu us.)

désagréger [*za-gré-jé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer,* et prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il désagrégea, nous désagrégeons.*) Produire la désagrégation : *l'humidité désagrège un grand nombre de corps.*

désagrément [*za-gré-man*] n. m. Sujet de déplaisir, de chagrin : *éprouver de vifs désagréments.*

désaguerrir [*za-ghé-rir*] v. n. Déshabituer des combats, des dangers ; rendre poltron.

Désaignes, comm. de l'Ardèche, arr. et à 39 kil. de Tournon, près du Doux, affl. du Rhône ; 3.410 h. Eaux minérales (alcalines, bicarbonatées sodiques).

désaigrir [*zé*] v. a. Enlever son aigreur à : *désaigrir du lait.*

désailement [*zè-le-man*] n. m. Action de désailer ; son résultat : *le désailement des graines de pin.*

désailer [*zè-lé*] v. a. Dépouiller certaines semences, certaines graines de leurs appendices en forme d'ailes. Rogner les ailes d'un oiseau.

désaimantation [*zé-man-ta-si-on*] n. f. Action de désaimanter, de se désaimanter.

désaimanter [*zè-man-té*] v. a. Détruire l'aimantation : *désaimanter une barre de fer.*

désaimer [*zè-mé*] v. a. Cesser d'aimer.

Desaix de Veygoux [*zè, vè-ghou*] (Louis), général français, né au château d'Ayat, près de Riom, mort à Marengo (1768-1800). Il se distingua à l'armée du Rhin en 1796, et, après la retraite de Moreau, défendit Kehl pendant deux mois. Il suivit Bonaparte en Orient et conquit la haute Egypte. Il détermina le gain de la bataille de Marengo, en marchant au secours de Bonaparte avec la réserve qu'il commandait, et fut tué au milieu d'une charge qui décida de la victoire. Desaix était généreux et équitable ; les Egyptiens l'avaient surnommé *le Sultan juste.*

Desaix de Veygoux.

désajustement [*za-jus-te-man*] n. m. Action de désajuster : *le désajustement d'une machine.*

désajuster [*za-jus-té*] v. a. Déranger ce qui est ajusté : *désajuster une machine, la coiffure, la toilette.*

désalignement [*za, man*] n. m. Action de désaligner : *le désalignement d'une rue.*

désaligner [*za-li-gné*] v. a. Détruire l'alignement de : *désaligner une façade, des soldats.*

désaliter [*za-li-té*] v. a. Faire quitter le lit à une personne malade : *désaliter un malade.*

désallaitement [*za-lè-te-man*] n. m. Action de cesser l'allaitement. (On dit mieux SEVRAGE.)

désallaiter [*za-lè-té*] v. a. Cesser d'allaiter.

désallier [*za-li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Désunir : *la politique désallie les peuples.*

désaltérant [*zal-té-ran*], **e** adj. Propre à désaltérer : *l'orange est un fruit très désaltérant.*

désaltérer [*zal-té-ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Apaiser la soif : *désaltérer un blessé.* Arroser : *la pluie désaltère les plantes.* *Fig.* Soulager. **Se désaltérer** v. pr. Etancher sa soif. *Fig.* Apaiser ses désirs.

désamarrer [*za-ma-ré*] v. a. Détacher un bâtiment, un objet amarré. ANT. **Amarrer.**

désamonceler [*za-mon-se-lé*] v. a. Défaire un monceau.

désamorçage [*za*] n. m. Action de désamorcer. Cessation du courant dans une dynamo.

désamorcer [*za-mor-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il désamorça, nous désamorçons.*) Oter l'amorce de : *désamorcer un pistolet.* *Désamorcer une pompe,* faire écouler au dehors, à l'aide d'un robinet, l'eau du corps de pompe : *il faut désamorcer les pompes quand il gèle.* ANT. **Amorcer.**

désamortir [*za*] v. a. Soumettre aux droits de mutation en parlant des droits de mainmorte.

désamortissement [*za-mor-ti-se-man*] n. m. Action de désamortir. (On dit aussi DÉSAMORTISATION.)

désamouracher [*za, ché*] v. a. Faire cesser l'amour, arrêter une amourette : *désamouracher un jeune homme* **Se désamouracher** v. pr. Renoncer à un amour, à une amourette.

désancher [*zan-ché*] v. a. Oter l'anche de.

désancrer [*zan-kré*] v. n. Lever l'ancre.

De Sanctis (Francesco), critique italien, né à Morra, m. à Naples (1818-1883); on lui doit une remarquable *Histoire de la littérature italienne.*

désanimer [*za-ni-mé*] v. a. Oter l'âme, la vie, l'animation.

désanoblir [*za*] v. a. Faire perdre la noblesse.

désappareillage [*za-pa-rè, ll* mll.] n. m. Action de désapparcillcr : *le désappareillage d'un navire.*

désappareiller [*za-pa-ré, ll* mll., *é*] v. a. *Mar.* Faire les manœuvres contraires à celles qu'on fait pour appareiller.

désapparier [*za-pa-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Séparer ce qui était apparié : *désapparier un couple d'oiseaux.*

désappauvrir [*za-pô*] v. a. Tirer de l'état de pauvreté : *désappauvrir une famille, une contrée.*

désappauvrissement [*za-pô-vri-se-man*] n. m. Action de désappauvrir; son résultat.

désappliquer [*za-pli-ké*] v. a. Enlever, en parlant d'un objet appliqué sur un autre.

désappointement [*za-poin-te-man*] n. m. Etat d'une personne désappointée; déception : *laisser voir son désappointement.*

Désappointement [*man*] (ILES DU), archipel polynésien, au N.-E. des Pomotou.

désappointer [*za-poin-té*] v. a. Emousser la pointe de : *désappointer une aiguille.* Tromper l'espoir : *le temps nous désappointe presque tous.*

désapprendre [*za-pran-dre*] v. a. (Se conj. comme *prendre.*) Oublier ce qu'on avait appris : *on désapprend vite le grec.*

désapprobateur, trice [*za-pro*] adj. et n. Qui désapprouve : *murmure désapprobateur.*

désapprobation [*za-pro-ba-si-on*] n. f. Action de désapprouver : *manifester sa désapprobation.*

désappropriation [*za-pro-pri-a-si-on*] n. f. Renoncement à la propriété d'une chose.

désapproprier [*za-pro-pri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Priver de sa propriété.

désapprouver [*za-prou-vé*] v. a. Blâmer, condamner : *Cinéas désapprouvait les projets de Pyrrhus.* ANT. **Approuver.**

désapprovisionnement [*za-pro-vi-zi-o-ne-man*] n. m. Action de désapprovisionner.

désapprovisionner [*za-pro-vi-zi-o-né*] v. a. Priver de son approvisionnement : *désapprovisionner le magasin d'une arme à feu.*

désarborer [*zar-bo-ré*] v. a. Abattre, abaisser un objet qui était arboré : *désarborer un pavillon.*

désarçonnant [*zar-so-nan*], **e** adj. Qui désarçonne. *Fig.* et *fam.* Qui confond, désappointe.

désarçonnement [*zar-so-ne-man*] n. m. Action de désarçonner; état d'une personne désarçonnée.

désarçonner [*zar-so-né*] v. a. Mettre hors des arçons : *cheval qui a désarçonné son cavalier. Fig.* et *fam.* Confondre quelqu'un dans une discussion : *cette objection l'a désarçonné.*

désargentage [*zar-jan*] n. m. ou **désargentation** [*zar-jan-ta-si-on*], **désargenture** [*zar-jan*] n. f. Action de désargenter. *Spécialem.* Opération par laquelle on dépouille une pièce qu'on veut réargenter de l'ancienne couche d'argent dont elle est couverte. (Le désargentage s'obtient généralement en plongeant la pièce dans un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique.)

désargenter [*zar-jan-té*] v. a. Enlever la couche d'argent qui recouvrait un objet argenté. *Fam.* Dépouiller d'argent comptant. **Se désargenter** v. pr. Etre, devenir désargenté. *Fig.* et *fam.* Perdre son argent comptant.

désargenteur [*zar-jan*] n. m. Ouvrier qui désargente.

désargenture [*zar-jan*] n. f. V. DÉSARGENTAGE.

Désargues (Gérard ou Gaspard), géomètre et ingénieur français, né et m. à Lyon (1593-1662); On lui doit d'importants travaux sur la perspective et les sections coniques.

désarmement [*zar-me-man*] n. m. Action de désarmer. Action de réduire ou de supprimer ses forces militaires. ANT. **Armement.**

— ENCYCL. La solution des conflits internationaux par l'arbitrage a été l'objet de résolutions importantes aux conférences de La Haye (1899 et 1907). V. ARBITRAGE.

désarmer [*zar-mé*] v. a. Enlever à quelqu'un ses armes, son armure : *désarmer un prisonnier. Fig.* Fléchir : *désarmer la colère. Escr.* Faire tomber l'arme des mains de son adversaire. Mettre la batterie au repos : *désarmer un fusil. Désarmer un navire,* le dégarnir de ses agrès, de son armement, etc. ALLUS. LITTÉR. : **J'ai ri, me voilà désarmé,** allusion à un vers de Piron. (V. MÉTROMANIE.) V. n. Cesser de faire la guerre. Réduire ou supprimer ses forces militaires. ANT. **Armer.**

désarrimage [*za-ri*] n. m. Dérangement dans l'arrimage des marchandises.

désarrimer [*za-ri-mé*] v. a. Déranger l'arrimage des marchandises. ANT. **Arrimer.**

désarroi [*za-roi*] n. m. (préf. *dés,* et vx fr. *arroi,* attirail). Désordre, confusion, trouble : *les affaires sont en grand désarroi.*

désarticulation [*zar, si-on*] n. f. Action de désarticuler : *la désarticulation de l'épaule.*

désarticuler [*zar, lé*] v. a. *Anat.* Faire sortir de l'articulation. Amputer dans l'articulation.

désasotter v. a. V. DÉSASSOTTER.

désaspirer [*zas-pi-ré*] v. a. Détruire l'aspiration de : *désaspirer une lettre, un mot.*

désassemblage [*za-san*] ou **désassemblement** [*za-san-ble-man*] n. m. Action de désassembler ou de se désassembler.

désassembler [*za-san-blé*] v. a. Disjoindre des pièces de charpente, de menuiserie. **Se désassembler** v. pr. S'écarter, se disjoindre.

désassimilateur, trice [*za-si*] adj. *Physiol.* Qui produit la désassimilation.

désassimilation [*za-si, si-on*] n. f. Transformation des substances vivantes en substances brutes à composition chimique plus simple.

désassimiler [*za-si-mi-lé*] v. a. Produire la désassimilation. Priver de ses éléments assimilables.

désassociation [*zu-so-si-a-si-on*] n. f. Action de désassocier, se désassocier.

désassocier [*za-so-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rompre une association.

désassombrir [*za-son*] v. a. Rendre plus éclairé. *Fig.* Rendre moins mélancolique.

désassortiment [*za-sor-ti-man*] n. m. Action de désassortir. *Fig.* Réunion de choses disparates.

désassortir [*za-sor*] v. a. Oter ou déplacer quelques-unes des choses qui étaient assorties.

désassotter ou **désasotter** [*za-so-té*] v. a. Faire qu'on ne soit plus assoté, qu'on ne soit plus sot.

désassurer [*za-su-ré*] v. a. Cesser de faire assurer contre certains risques.

désastre [*zas-tre*] n. m. (préf. *dés,* et *astre*). Calamité, grand malheur : *le désastre de Cannes n'abattit pas le courage des Romains.*

Désastre (*le*), roman par P. et V. Margueritte (1898) premier volume de la tétralogie *Une Epoque.* C'est un livre d'histoire encore plus qu'un roman, où est contée avec une vivacité pittoresque, et dans un esprit élevé et réconfortant, cette partie de la guerre de 1870 qui précéda la capitulation de Bazaine.

désastreusement [*zas-treu-ze-man*] adv. D'une manière désastreuse.

désastreux, euse [*zas-treû, eu-ze*] adj. Funeste, malheureux : *une guerre désastreuse.* ANT. **Avantageux, heureux.**

désatteler [*za-te-lé*] v. a. (Se conj. comme *atteler.*) Dételer. (Peu us.)

désattrister [*za-tris-té*] v. a. Faire cesser la tristesse de.

désaubage [*dé-zô*] n. m. Action de démonter les aubes d'une roue hydraulique. Cérémonie religieuse dans laquelle on enlevait aux néophytes la robe blanche de leur baptême. Repas qui se donnait huit jours après le baptême d'un nouveau-né.

désauber [*dé-zô-bé*] v. a. Procéder au désaubage.

Désaugiers [*zô-ji-é*] (Marc-Antoine), chansonnier et vaudevilliste français, né à Fréjus, m. à Paris (1772-1827); auteur de : *Mr et Mme Denis, Paris à cinq heures du matin,* etc.

Désaugiers.

Desault [*sô*] (Pierre-Joseph), chirurgien français, né à Magny-Vernois (Haute-Saône), m. à Paris. Ses travaux ont exercé une grande influence sur les progrès de la chirurgie (1744-1795).

désavantage [*za*] n. m. Infériorité. Préjudice : *l'affaire a tourné à son désavantage.* ANT. **Avantage, bénéfice, profit.**

désavantager [*za, jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il désavantagea, nous désavantageons.*) Traiter avec désavantage.

désavantageusement [*za, jeu-ze-man*] adv. D'une manière désavantageuse. (Peu us.)

désavantageux, euse [*za, jeû, eu-ze*] adj. Qui cause du désavantage : *clause désavantageuse.*

désaveu [*za*] n. m. Rétractation d'un aveu. Dénégation. Acte par lequel on désavoue une personne, ou une chose dont on est déclaré l'auteur : *désaveu d'une opinion.* Acte par lequel on déclare n'avoir point autorisé un mandataire à agir comme il l'a fait.

Désaveu de paternité, action exercée par un mari dans le but de faire déclarer adultérin, et par conséquent illégitime, un enfant né de sa femme (V. PATERNITÉ).

désaveuglement [*za, man*] n. m. Action de désaveugler; état de celui dont on a dessillé les yeux.

désaveugler [*za-veu-glé*] v. a. Tirer quelqu'un de son aveuglement. (Peu us.)

désavouable [*za*] adj. Qui peut être désavoué.

désavouer [*za-vou-é*] v. a. Nier avoir dit ou fait quelque chose : *désavouer un livre, une signature.* Déclarer qu'on n'a pas autorisé quelqu'un en ce qu'il a fait: *désavouer un ambassadeur. Fig.* Condamner, désapprouver : *faire ce que la morale désavoue.* ANT. **Avouer. Approuver.**

désazotation [*za-zo-ta-si-on*] n. f. Action de désazoter.

désazoter [*za-zo-té*] v. a. Eliminer l'azote contenu dans une substance : *désazoter de l'air.*

Desbarolles (Adolphe), peintre, écrivain, et chiromancien français, né et m. à Paris (1801-1886).

Des Barreaux [*ró*] (Jacques VALLÉE, sieur), poète français, né à Châteauneuf-sur-Loire, m. à Chalon-sur-Saône (1602-1673); fameux pour sa réputation d'athéisme.

Mme Desbordes-Valmore.

Desbordes-Valmore [*dé*] (Mme Marceline), femme de lettres française, née à Douai, m. à Paris, (1785-1859). Elle a écrit des poésies élégiaques, etc., d'une inspiration agréable et souvent touchante. Sa *Correspondance* est d'un réel intérêt.

Desboutin (Marcelin-Gilbert), écrivain, peintre et graveur français, né à Cérilly (Allier), m. à Nice (1823-1902); auteur de *l'Homme au chapeau,* qui est son propre portrait.

descamisados [*dès-ka-mi-sa-doss*] n. m. pl. Mot espagnol qui signifie *sans chemise,* et qui fut appliqué, par mépris, aux libéraux espagnols qui firent la révolution de 1820. S. un *descamisado.*

Descamps [*dé-kan*] (Jean-Baptiste), peintre français, né à Dunkerque, m. à Rouen (1706-1791); élève de Coypel et de Largillière connu aussi pour avoir écrit une *Vie des peintres flamands, allemands et hollandais.*

Descartes [*dé-kar-te*] (René), philosophe et mathématicien français, né à La Haye (Touraine), m. à Stockholm (1596-1650). Il fut d'abord soldat, habita quelque temps la Hollande et revint en France, mais ne s'y sentant pas en sûreté, à cause de ses opinions philosophiques, il quitta sa patrie, sur l'invitation de la reine Christine, pour aller en Suède où il mourut d'une fluxion de poitrine. Descarte est l'auteur du *Discours de la méthode,* des *Méditations métaphysiques,* du *Traité de l'homme,* du *Traité des passions;* il est le vrai fondateur de la philosophie moderne. Faisant « table rase » de tout ce que l'homme connait, soit par l'expérience des contemporains, soit sur la foi des ouvrages des anciens, Descartes, au début de sa philosophie, n'admet comme idées absolument certaines, et dont la pensée ne peut s'abstraire, que les idées de pensée et d'étendue. L'étendue est mobile : « Donnez-moi de l'étendue et du mouvement, et je vous construirai le monde. » La mécanique et la géométrie, dont Descartes renouvelle l'enseignement et amplifie la portée en y appliquant le calcul algébrique, telles sont les sciences principales du monde de l'étendue. La science moderne confirme, à chacune de ses découvertes, les deux principes de mécanique posés par Descartes : 1° la même quantité de mouvement persiste dans le monde; 2° la nature adopte toujours les voies les plus simples (principes de la permanence du mouvement et principe du moindre effort.) — « Je pense, donc je suis ». Après ce premier axiome, Descartes démontre l'existence de Dieu, par l'idée que nous avons de la perfection ou de l'infini. Cette idée ne peut, suivant Descartes, provenir que d'un Etre infini. De l'existence de Dieu découlent tous les autres principes moraux et métaphysiques. Descartes est aussi un précurseur de notre psychologie physiologique, et, moraliste avisé, il a signalé l'importance d'une bonne hygiène, physique autant que morale, pour prévenir ou guérir les passions mauvaises. Doute systématique comme méthode, mécanisme comme principe scientifique, spiritualisme et déisme comme principes métaphysiques, telles sont les idées fondamentales du système de Descartes ou *cartésianisme.*

Descartes.

Descartes (*portrait de*), tableau de Franz Hals, au Louvre.

Descaves (Lucien), littérateur français de l'école naturaliste, né à Paris en 1861, auteur de *Sous-offs,* et d'intéressantes pièces de théâtre : *Oiseaux de passage, l'Attentat, la Préférée,* etc.

descellement [*dè-sè-le-man*] n. m. Action de desceller. Etat de ce qui est descellé.

desceller [*dè-sè-lé*] v. a. Arracher une chose scellée, en plâtre, en plomb, etc. Enlever le sceau d'un titre, d'un acte.

descendance [*dè-san*] n. f. Filiation, postérité : *avoir une nombreuse descendance.* ANT. **Ascendance.**

descendant [*dè-san-dan*], **e** adj. Qui descend : *marée descendante. Ligne descendante,* postérité de quelqu'un. *Gamme descendante,* V. GAMME. N. : *une descendante des Bourbons.* N. m. pl. Ceux qui tirent leur origine de quelqu'un : *les descendants de Noé.* ANT. **Ascendant.**

descenderie [*dè-san-de-ri*] n. f. Galerie de mine en pente. Puits incliné par lequel les mineurs descendent pour gagner leurs postes. (On dit aussi DESCENTE.)

descendre [*dè-san-dre*] v. n. (lat. *descendere.* — Prend l'auxil. *avoir* ou *être,* selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état. Aller de haut en bas : *la température augmente à mesure que l'on descend sous terre.* S'étendre jusqu'en bas : *la mine la plus profonde descend à 1.500 mètres environ.* Baisser : *la mer descend.* Passer de l'aigu au grave : *descendre d'un ton. Fig. Descendre au tombeau,* mourir. *Descendre à terre,* débarquer. *Descendre de cheval,* mettre pied à terre. *Descendre à un hôtel,* aller pour y loger. Tirer son origine : *descendre d'une famille illustre. La justice a descendu sur les lieux,* s'y est transportée. ALLUS. LITTÉR. V. ASPIRER. V. a. Mettre ou porter plus bas : *descendre un tableau.* Parcourir de haut en bas : *descendre un escalier. Descendre la garde,* en être enlevé, ou *fig.* et *fam.,* mourir. ANT. **Monter, s'élever.**

descenseur [*dè-san*] n. m. Appareil permettant de descendre d'un étage à l'autre. *Descenseur à spirale,* appareil de sauvetage. ANT. **Ascenseur.**

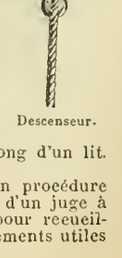

Descenseur.

descension n. f. *Astr.* Syn. de ASCENSION. (VX.)

descensionnel, elle [*dé-san-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a ou produit un mouvement de haut en bas : *vitesse descensionnelle.*

descente [*dè-san-te*] n. f. Action de descendre : *la descente d'Enée aux Enfers.* Pente; *une descente douce.* Débarquement, coup de main sur une côte : *Charlemagne vit les premières descentes des pirates normands. Descente de justice,* visite d'un lieu par les magistrats pour y faire des constatations, des perquisitions. *Archit.* Tuyau d'écoulement pour les eaux. *Chir.* Nom vulgaire des hernies. *Descente de lit,* tapis, fourrure que l'on place le long d'un lit. ANT. **Montée, ascension.**

— ENCYCL. *Descente sur lieux.* En procédure civile on désigne ainsi le transport d'un juge à l'endroit où est situé l'objet litigieux, pour recueillir et fournir au tribunal des renseignements utiles à la cause.

Descente de croix (*la*), célèbre tableau de Rubens, cathédrale d'Anvers ; c'est le chef-d'œuvre du

Descente de croix, d'après Rubens.

maître dans la peinture religieuse ; — tableau de Rembrandt (Munich) ; — d'Eustache Lesueur (Louvre) ; — de Sébastien Bourdon (Louvre), etc.

desceptrer [*des-sep-tré*] v. a. Oter le sceptre à, détrôner.

Deschamps [*dé-chan*] (Eustache), poète français, né à Vertus vers 1338, mort au commencement du XVe siècle ; auteur de ballades, rondeaux, virelais, etc., souvent dirigés contre les Anglais, qu'il combattit aux côtés de Charles V et de Charles VI. Son célèbre *Mirouer du mariage*, le plus étendu de ses poèmes, est une virulente satire des femmes.

Deschamps (Emile Deschamps de Saint-Amand, dit **Emile**) poète français, né à Bourges, m. à Versailles (1791-1871) ; l'un des premiers représentants du romantisme. Il fonda en 1824, avec Victor Hugo, la *Muse française*. Ses œuvres sont précieuses pour l'étude des mœurs et de l'histoire politique. — Son frère, Antoine François-Marie, dit **Antony**, né et m. à Paris (1800-1869), poète distingué, à qui l'on doit une traduction en vers de la *Divine Comédie*.

Deschanel (Emile), littérateur, critique et homme politique français, professeur au Collège de France, né et m. à Paris (1819-1904) ; auteur d'*Etudes sur Aristophane*, du *Romantisme des classiques*, etc. Républicain ardent, il fut banni au moment du 2-Décembre — Son fils Paul, né à Bruxelles en 1856, homme politique, président de la Chambre des députés (1898), membre de l'Académie française (1899), orateur distingué.

Desclée (Aimée), comédienne française, née et m. à Paris (1836-1874) ; interprète incomparable du théâtre d'A. Dumas fils.

déscolariser [*dès-ko, zé*] v. a. Faire perdre le caractère scolaire à une personne, à un objet.

descripteur [*dès-krip*] n. m. Celui qui décrit : *Chateaubriand est un incomparable descripteur.*

descriptible [*dès-krip*] adj. Qui peut être décrit : *scène à peine descriptible.* Ant. **Indescriptible.**

descriptif, ive [*dès-krip*] adj. Qui a pour objet de décrire : *la poésie descriptive fut en honneur à la fin du* XVIIIe *siècle. Géométrie descriptive*, celle qui a pour objet la représentation de l'étendue par le moyen des projections. *Anatomie descriptive*, celle qui s'attache plus particulièrement à la description des formes et de la figure de chaque organe.

description [*dès-krip-si-on*] n. f. (lat. *descriptio ;* de *describere*, décrire). Discours écrit ou parlé, par lequel on décrit. Inventaire sommaire.

Descroizilles [*dè-kroi-zi, ll* mll., *e*] (Antoine-Henri), chimiste français, né à Dieppe, m. à Paris (1765-1825) ; on lui doit l'invention de l'alcalimètre.

Desdémone, personnage d'*Othello*, tragédie de Shakspeare, et femme du personnage de ce nom. Le nom de *Desdémone* est employé en littérature pour caractériser la femme vertueuse et innocente, victime, de la part de son époux, d'injustes soupçons.

déséchouage ou **déséchouement** [*zé-chou-man*] n. m. Action de déséchouer.

déséchouer [*zé-chou-é*] v. a. Remettre à flot un navire échoué.

Deseine (Louis-Pierre), sculpteur et écrivain français, né et m. à Paris (1749-1822). On lui doit notamment les statues de l'Hôpital et de d'Agues-seau, au Palais-Bourbon.

désemballage [*zan-ba-la-je*] n. m. Action de désemballer. (On dit mieux déballage).

désemballer [*zan-ba-lé*] v. a. Oter les marchandises d'une balle, d'une caisse, etc. (On dit mieux déballer.)

débarquement [*zan, bar-ke-man*] n. m. Action de débarquer.

débarquer [*zan-bar-ké*] v. a. Tirer, faire sortir d'un navire, débarquer.

débattage [*zan-ba-ta-je*] n. m. Opération qui consiste à enlever le bandage métallique d'une roue pour le remplacer.

débattre [*zan-ba-tre*] v. a. (Se conj. comme *battre.*) Dépouiller une roue de son bandage métallique.

débellir [*zan-bé-lir*] v. a. Détruire ou diminuer la beauté de : *cicatrice qui désembellit le visage.* V. n. Perdre de sa beauté : *enfant qui désembellit chaque jour.*

débellissement [*zan-bé-li-se-man*] n. m. Diminution ou perte de la beauté.

déboîter [*zan-boi-té*] v. a. Oter d'un emboitage. Disloquer, désarticuler, disjoindre. (Dans ce sens on dit mieux déboiter.)

débourber [*zan-bour-bé*] v. a. Tirer de la bourbe, et *fig.*, de la misère, de l'ignorance, etc.

débrayage [*zan-brè-ia-je*] n. m. Syn. de débrayage.

débrayer [*zan-brè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Syn. de débrayer.

démancher [*zan-man-ché*] v. a. Enlever le manche de : *démmancher un outil.* Se **démancher** v. pr. Perdre son manche.

démparement [*zan-pa-re-man*] n. m. Action de démparer.

démparer [*zan-pa-ré*] v. n. (préf. *dés*, et *emparer*). Abandonner le lieu où l'on est. *Fig. Sans démparer*, sans quitter la place, sans interruption. V. a. Mettre hors d'état de servir, disloquer : *démparer un meuble. Navire démparé*, navire qui a éprouvé dans son gréement, son gouvernail, ses machines, etc , des avaries qui l'empêchent de manœuvrer.

dempeloter [*zan-pe-lo-té*] v. a. *Fauconn.* Faire cesser d'être empelotè.

dempelotoir [*zan*] n. m. *Fauconn.* Fer crochu pour tirer du gosier du faucon la viande qu'il ne peut digérer.

dempenner [*zan-pè-né*] v. a. Dégarnir de ses plumes une arme de trait : *dempenner une flèche.*

dempeser [*zan-pe-zé*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je dempèse.*) Oter l'empois du linge.

dempêtrer [*zan-pé-tré*] v. a. Débarrasser de ce qui empêtre. (On dit mieux dépêtrer.)

demplir [*zan*] v. a. Vider en partie, rendre moins plein. V. n. Ne s'emploie guère qu'avec la négation : *la maison ne dempli pas.*

dempointer [*zan-poin-té*] v. a. Couper les points retenant les plis d'une étoffe pour la déplier.

dempoisonnement [*zan-poi-zo-ne-man*] n. m. Action de dempoisonner ; son résultat.

dempoisonner [*zan-poi-zo-né*] v. a. Guérir d'un empoisonnement.

dempoissonner [*zan-poi-so-né*] v. a Détruire ou enlever le poisson de : *dempoissonner un étang.*

demprisonner [*zan-pri-zo-né*] v. a. Faire sortir de prison. Délivrer.

déséna mourer [*dé-zé-na-mou-ré*] v. a. Détruire l'amour de. Se **déséna mourer** v. pr. Cesser d'être amoureux.

décadrer [*zan-ka-dré*] v.a. Retirer de son cadre, en parlant d'une gravure. (On dit aussi décadrer.)

désencanailler [*zan-ka-na, ll* mll., *é*] v. a. Rendre moins canaille. Se **désencanailler** v. pr. Devenir moins canaille, prendre des habitudes de langage, des fréquentations moins grossières.

désencartage [*zan*] n. m. Action de désencarter.

désencarter [*zan-kar-té*] v. a. Enlever ce qui est encarté : *désencarter un prospectus.*

desenchâsser [*zan-châ-sé*] v. a. Retirer de sa châsse ou de son enchâssure.

désenchaîner [*zan-chè-né*] v. a. Oter les chaînes de : *désenchaîner un forçat.*

désenchantement [*zan, man*] n. m. Cessation de l'enchantement. Désillusion.

désenchanter [*zan-chan-té*] v. a. Rompre l'enchantement, le prestige, l'illusion.

désenchanteur, eresse [*zan, rè-se*] adj. et n. Qui désenchante.

désenclaver [*zan-kla-vé*] v. a. Supprimer une enclave.

désenclouage [*zan*] n. m. Action de désenclouer.

désenclouer [*zan-klou-é*] v. a. Oter le clou qui avait été enfoncé dans la lumière d'un canon : *désenclouer un canon.* Oter un clou du sabot d'un animal.

désencollage [*zan-ko-la-je*] n. m. Lavage des draps destiné à enlever la colle de la chaîne.

désencombrement [*zan-kon-bre-man*] n. m. Action de désencombrer.

désencombrer [*zan-kon-bré*] v. a. Débarrasser de ce qui encombre : *désencombrer la voie publique.*

désencroûtement [*zan-kroû-te-man*] n. m. Action de désencroûter.

désencroûter [*zan-kroû-té*] v. a. Débarrasser de ses incrustations : *désencroûter une chaudière. Fig.* Débarrasser de préjugés invétérés.

desendetter [*zan-dè-té*] v. a. Faire que quelqu'un n'ait plus de dettes.

désendormir [*zan*] v. a. Réveiller. *Fig.* Oter l'air endormi, apathique.

désenfiler [*zan-fi-lé*] v. a. Retirer le fil passé dans une aiguille, dans des perles, etc.

désenflammer [*zan-fla-mé*] v. a. Faire cesser l'inflammation.

desenflement [*zan-fle- man*] n. m. V. désenflure.

désenfler [*zan-flé*] v. a. (Prend l'auxiliaire *avoir* ou *être*, suivant qu'on exprime l'action ou l'état.) Faire cesser l'enflure, dégonfler. V. n. Cesser d'être enflé.

désenflure [*zan*] n. f. ou **désenflement** [*zan-fle-man*] n. m. Diminution ou cessation d'enflure. (Peu us.)

désenfourner [*zan-four-né*] v.a. Sortir du four.

désenfumer [*zan-fu-mé*] v. a. Faire sortir la fumée de : *désenfumer un appartement.*

désengagement [*zan-gha-je-man*] n. m. Action de désengager ou de se désengager.

désengager [*zan-gha-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je désengageai, nous désengageons.*) Libérer d'un engagement.

désengainer [*zan-ghè-né*] v. a. Tirer de sa gaine.

désengeancer [*zan-jan-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il désengeança, nous désengeançons.*) Débarrasser d'une engeance. (Vx.)

désengorgement [*zan-ghor-je-man*] n. m. Action de désengorger : *désengorgement d'un tuyau.*

désengorger [*zan-ghor-jé*] v. a. (Conserve l'e muet après le *g* devant *a* et *o* : *je désengorgeai, nous désengorgeons.*) Déboucher, désobstruer.

désengouer [*zan-ghou-é*] v. a. Rendre moins engoué ; faire cesser l'engouement.

désengourdir [*zan*] v. a. Faire cesser l'engourdissement.

désengrenage [*zan*] n. m. Action de désengrener.

désengrènement [*zan-grè-ne-man*] n. m. Décollement de la corne des pieds chez le cheval, consécutif à une fourbure.

désengrener [*zan-gre-né*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je désengrène.*) Faire que deux pièces n'engrènent plus.

désengreneur [*zan*] n. m. Instrument pour désengrener les mailles des câbles-chaînes.

désenivrement [*za-ni-vre-man*] n. m. Action de désenivrer ou de se désenivrer. (Peu us.)

désenivrer [*dé-za-ni-vré*] v. a. Faire passer l'ivresse.

désenlacer [*zan-la-sé*] v. a. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il désenlaça, nous désenlaçons.*) Débarrasser des lacs, des liens. Se **désenlacer,** v. pr. Cesser de s'enlacer.

désenlaidir [*zan-lè*] v. a. Rendre moins laid. V. n. Devenir moins laid.

désennui [*zan-nu-i*] n. m. Action de désennuyer. (Peu us.)

désennuyer [*zan-nui-ié*] v. a. (Se conj. comme *appuyer.*) Dissiper l'ennui : *la lecture désennuie.*

désenorgueillir [*za-nor-gheu, ll* mll.] v. a. Détruire l'orgueil.

désenrayement [*zan-rè-ie-man*] n. m. Action de desenrayer.

désenrayer [*zan-rè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Oter l'obstacle qui enrayait une roue.

désenrhumer [*zan-ru-mé*] v. a. Faire cesser le rhume.

désenrôlement [*zan, man*] n. m. Action de désenrôler.

désenrôler [*zan-rô-lé*] v. a. Annuler l'enrôlement de : *désenrôler des soldats.*

désenrouement [*zan-rou-man*] n. m. Cessation de l'enrouement.

désenrouer [*zan-rou-é*] v. a. Faire cesser l'enrouement.

désensablement [*zan-sa-ble-man*] n. m. Action de désensabler.

désensabler [*zan-sa-blé*] v. a. Faire sortir du sable : *désensabler une barque.*

désensevelir [*zan-sè*] v. a. Oter le linceul qui ensevelissait un mort.

désensevelissement [*zan, li-se-man*] n. m. Action de désensevelir.

désensorceler [*zan-sor-se-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je désensorcelle.*) Délivrer de l'ensorcellement.

désensorcellement [*zan-sor-sè-le-man*] n. m. Action de désensoreeler. (Peu us.)

désentassement [*zan-ta-se-man*] n. m. Action de désentasser.

désentasser [*zan-ta-sé*] v. a. Eparpiller des objets entassés.

désenterrer [*zan-té-ré*] v. a. Exhumer. *Fig.* Remettre en évidence ce qui était oublié : *désenterrer une vieille affaire.*

désentêter [*zan-té-té*] v. a. Faire sortir de son entêtement. (Vx.)

désenthousiasmer [*zan-ton-zi-as-mé*] v. a. Faire revenir de son enthousiasme.

désentoilage [*zan*] n. m. Action de plier les toiles d'un moulin à vent. Action de désentoiler un tableau.

— Encycl. Cette opération très délicate s'applique aux tableaux de grande valeur que le temps a détériorés. On colle sur le tableau, une à une, des feuilles de papier qui, par leur superposition, finissent par former une sorte de carton. Attaquant alors le tableau par derrière, on enlève un à un les fils qui constituaient l'ancienne toile, si bien qu'il ne reste plus que les couleurs sur la feuille de papier qui a été collée la première. Pour rentoiler, on applique une nouvelle toile sur la peinture, puis on procède au décollage des feuilles de papier.

désentoiler [*zan-toi-lé*] v. a. Enlever la toile de : *désentoiler un tableau, les ailes d'un moulin.*

désentortiller [*zan-tor-ti, ll* mll., *é*] v. a. Démêler ce qui était entortillé : *désentortiller du fil, un écheveau.*

désentraver [*zan-tra-vé*] v. a. Oter les entraves : *désentraver un cheval.*

désentrelacer [*zan, sè*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *je désentrelaçai, nous désentrelaçons.*) Détruire l'entrelacement de.

désenvaser [*zan-va-zé*] v. a. Retirer la vase : *désenvaser un chenal au moyen d'une chasse d'eau.*

désenvelopper [*zan-re-lo-pé*] v. a. Dépouiller de ce qui enveloppe : *désenvelopper un paquet.*

désenvenimer [*zan, mè*] v. a. Détruire le venin de. *Fig.* Rendre moins acerbe.

désenverguer v. a. V. déverguer.

Desenzano sul Lago, ville d'Italie (Lombardie), sur le lac de Garde ; 4.250 h.

désèperonner [*ro-né*] v. a. Enlever les éperons à : *on désèperonnait les chevaliers en signe de dégradation.*

désèpingler [*ghlé*] v. a. Oter les épingles de.

déséquilibre [*zé-ki*] n. m. Absence d'équilibre surtout d'équilibre mental.

déséquilibré, e [*zé-ki*] adj. et n. Celui, celle qui a perdu l'équilibre mental : *les criminels sont tous, plus ou moins, des déséquilibrés.*

déséquilibrer [*zé-ki-li-bré*] v. a. Faire perdre l'équilibre (au prop. et au fig.).

déséquiper [*zé-ki-pé*] v. a. Désarmer un navire. Enlever l'équipement d'un homme.

désert [*zèr*], **e** adj. (du lat. *desertum*; de *deserere*, abandonner). Inhabité, très peu fréquenté : *une contrée déserte.* Déserté, abandonné : *des foyers déserts.* ANT. **Habité, peuplé, fréquenté.** N. m. Lieu, pays aride et inhabité : *le Sahara est un désert. Par ext.* Lieu peu fréquenté. *Prêcher dans le désert,* n'être point écouté.

— ENCYCL. *Hist.* Nom donné par les protestants persécutés après 1685 aux réunions secrètes que tenaient, particulièrement dans les solitudes des Cévennes, les prédicateurs du Désert.

— *Géogr.* Les déserts sont essentiellement des régions déprimées, inaccessibles par conséquent aux vents pluvieux de la mer, et soumis à une sécheresse à peu près continue. De là résultent une absence de végétation presque totale, un relief d'origine éolienne, dû à l'effet des vents et du gel (dunes, gours, escarpements rocheux), un climat sujet à de brusques variations de température et une inhabitabilité presque absolue, sinon à la lisière de la région désertique et dans les *oasis,* souvent créées par l'homme au moyen de forages de puits artésiens. Les principaux déserts du monde sont : le Sahara, le Kalahari, l'Arabie Pétrée, le Gobi, le désert du Colorado, certaines parties du Grand Bassin américain, etc.

Désert (*le*), ode-symphonie en trois parties, paroles d'Aug. Colin, musique de F. David; œuvre originale et d'une belle couleur orientale (1844).

Désert (*le*), ancien petit pays de France (Bretagne), compris aujourd'hui dans le département d'Ille-et-Vilaine.

déserter [*zèr-té*] v. a. (de *désert*). Abandonner un lieu. *Fig.* : *déserter la bonne cause.* V. n. Quitter le service militaire sans congé. *Déserter à l'ennemi,* passer dans les rangs de l'ennemi.

désertes [*zèr-te*] n. f. pl. Sortes de cisailles peu tranchantes à l'usage des tondeurs de drap.

déserteur [*zèr*] n. m. Militaire qui déserte : *la loi militaire punit de mort les déserteurs à l'ennemi. Fig.* Celui qui abandonne son parti.

Déserteur (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny. Excellente partition écrite sur un émouvant livret (1769).

Déserteuse (*la*), pièce en quatre actes, de Brieux et Jean Sigaux. (Odéon, 1904.)

désertícole [*zèr*] adj. (du lat. *desertum,* désert, et *colere,* habiter). Qui habite les régions désertiques : *insectes désertícoles.*

Desertines, comm. de l'Allier, arr. et à 3 kil. de Montluçon, sur un affl. du Cher ; 3.080 h. — Comm. de la Mayenne, arr. et à 31 kil. de Mayenne ; 1.220 h.

désertion [*zèr-si-on*] n. f. Action de déserter : *la désertion est une lâcheté. Fig.* Changement de parti.

— ENCYCL. *Milit.* La désertion à l'intérieur d'un homme de troupe est punie en temps de paix de deux à cinq ans de prison, et, en temps de guerre, de deux à cinq ans de travaux publics. Pour l'officier, la désertion entraîne en outre la destitution. La peine est celle des travaux publics lorsque la désertion a lieu *à l'étranger.* La désertion à l'ennemi est punie de mort. Celui qui provoque ou favorise la désertion est puni, s'il est militaire, de la même peine que le déserteur, et, s'il n'est pas militaire, de deux mois à cinq ans de prison.

désertique [*zèr*] adj. Qui appartient au désert, qui a les caractères du désert : *région désertique ; flore désertique.*

désespérade [*zès-pé*] n. f. Coup de désespoir. *A la désespérade,* par un coup de désespoir. (Vx.)

désespérámment [*zès-pé-ra-man*] adv. D'une façon désespérante : *être désespérámment naïf.*

désespérance [*zès-pé*] n. f. Etat de celui qui a perdu l'espérance.

désespérant [*zès-pé-ran*], **e** adj. Qui met au désespoir : *montrer une obstination désespérante. Fig.* Qui décourage l'émulation : *perfection désespérante.*

désespéré [*zès-pé-ré*], **e** adj. et n. Plongé dans le désespoir : *famille désespérée ; les désespérés.* Qui ne donne plus d'espoir : *malade désespéré.*

désespérement [*zès-pé-ré-man*] adv. D'une façon désespérée.

désespérer [*zès-pé-ré*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) Perdre l'espérance : *je ne désespère pas qu'il ne réussisse ; je désespère qu'il réussisse.* V. a. Mettre au désespoir : *désespérer sa famille.* Tourmenter, affliger au dernier point. ALLUS. LITTÉR. :

Belle Philis, on désespère, alors qu'on espère toujours,

fin du sonnet d'Oronte, dans le *Misanthrope* de Molière, exemple de pointe, de trait précieux et cherché. **Se désespérer** v. pr. Se livrer au désespoir.

désespoir [*zès-poir*] n. m. Perte de l'espérance. Cruelle affliction : *désespoir d'un malade. Par ext.* Vif regret. Ce qui désole : *cet enfant est le désespoir de sa famille.* Ce qu'on ne peut imiter : *teint qui est le désespoir des peintres. En désespoir de cause,* ne pouvant user d'aucun autre moyen.

Desessarts [*zè-sar*] (Charles), né à Bragelogne (Aube), m. à Paris (1729-1811) ; médecin français, auteur d'un *Traité de l'éducation corporelle des enfants,* dont Rousseau s'est servi pour la composition de son *Emile.*

désétablir [*zé*] v. a. Détruire l'établissement de.

désétablissement [*zé-ta-bli-se-man*] n. m. Action de désétablir. En Angleterre, séparation des Eglises et de l'Etat.

désétamage [*zé*] n. m. Action de désétamer.

désétamer [*zé-ta-mé*] v. a. Enlever l'étain (du fer-blanc) par l'acide chlorhydrique.

désexcommunier [*zèks-ko-mu-ni-é*] v. a. Relever d'une excommunication.

Desèze ou **De Sèze** (Romain), avocat et magistrat français, né à Bordeaux, m. à Paris (1748-1828). Il défendit éloquemment Louis XVI devant la Convention. La Restauration le fit premier président de la Cour de cassation et pair de France.

Deseze.

Desfontaines [*dé-fon-tè-ne*] (l'abbé Pierre-François GUYOT), critique français, né à Rouen, m. à Paris (1685-1745) ; connu par ses démêlés avec Voltaire.

Desfontaines (René), botaniste français, né à Tremblay (Ille-et-Vilaine), m. à Paris (1750-1833).

Desforges [*dé*] (Jean-Baptiste CHOUDARD, dit), acteur et poète dramatique français, né et m. à Paris (1746-1806). On lui doit, entre autres œuvres : *le Sourd ou l'Auberge pleine.*

Desforges-Maillard (Paul), médiocre poète français, né au Croisic, m. à Paris (1699-1792). Il eut du succès en signant ses poésies d'un nom de femme : Mlle MALCRAIS DE LA VIGNE.

Desgenettes [*dé-je-né-te*] (Nicolas-René, baron), né à Alençon, m. à Paris (1762-1837) ; médecin en chef des armées d'Italie et d'Egypte. A Jaffa, il s'inocula le virus pestilentiel, pour relever le courage des soldats.

Desgoffe (Alexandre), peintre d'histoire et paysagiste français, né et m. à Paris (1805-1882). — Son neveu BLAISE, né et m. à Paris (1830-1901), s'est fait une spécialité de la peinture des joyaux, armes, etc.

Des Grieux, héros du roman de *Manon Lescaut,* par l'abbé Prévost. C'est le type de l'amoureux assez aveugle pour ne pas voir l'indignité de sa passion, et capable, pour la satisfaire, de tous les sacrifices, et même d'indélicatesse.

déshabilitation [*za-bi, si-on*] n. f. Action de déshabiliter.

deshabiliter [*za-bi-li-té*] v. a. *Dr.* Déclarer incapable, inhabile : *la loi déshabilite certains condamnés.*

déshabillé [*za-bi, ll* mll.] n. m. Vêtement négligé, que l'on porte dans son intérieur. *Fig. En déshabillé,* loc. prép. Sans apprêt.

déshabiller [*za-bi, ll* mll., *é*] v. a. Oter à quelqu'un les habits dont il est revêtu : *déshabiller un enfant. Fig.* Mettre à nu : *déshabiller un hypocrite.* Loc. prov. *Déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul,* faire une dette pour en acquitter une autre ; se tirer d'une difficulté en s'en créant une autre. **Se déshabiller** v. pr. Se dépouiller de ses vêtements.

déshabiter [*za-bi-té*] v. a. Ne plus habiter : *déshabiter une ville, une maison.* (Peu us.)

déshabituer [*za-bi-tu-é*] v. a. Faire perdre une habitude : *déshabituer un enfant de mentir.*

désharmonie [*zar-mo-ni*] n. f. Défaut d'harmonie ; désaccord : *la désharmonie dans les opinions.*

désharmonieusement [*zar, man*] adv. Sans harmonie.

désharmoniser [*zar-mo-ni-zé*] v. a. Déranger, troubler l'harmonie de.

Deshays (Jean-Baptiste), peintre français, surnommé *le Romain,* né à Rouen, m. à Paris (1729-1765) ; artiste d'une imagination vive et passionnée, auteur de *Saint Benoît mourant.*

désherbage [*zèr-ba-je*] n. m. Action de désherber : *le désherbage des allées d'un jardin.*

désherber [*zèr-bé*] v. a. Enlever les mauvaises herbes, sarcler : *désherber les plates-bandes.*

déshérence [*zé-ran-se*] n. f. (du préf. *dès,* et du lat. *hæres,* héritier). Absence d'héritiers pour recueillir une succession : *les biens tombés en déshérence sont attribués à l'Etat.*

— ENCYCL. *Dr.* Une succession est en déshérence lorsque le défunt n'a laissé pour la recueillir ni héritier testamentaire, ni parents connus au degré successible, et qu'en outre, l'envoi en possession n'est réclamé ni par un enfant naturel, ni par le conjoint survivant du défunt. Dans ces conditions, la succession est dévolue à l'Etat.

Les héritiers qui, à l'origine, ne se sont pas révélés, peuvent par la suite exercer utilement, pendant trente ans, leur action en pétition d'hérédité contre l'administration des Domaines.

déshérité, e [*zé*] n. Héritier naturel dont la part légale de succession a été réduite. *Par ext.* Personne dépourvue de dons naturels, ou de certains biens que les autres possèdent : *les déshérités de la vie.*

déshéritement [*zé, man*] n. m. Action de déshériter. Son résultat.

déshériter [*zé-ri-té*] v. a. Priver quelqu'un de sa succession : *déshériter un neveu trop prodigue.*

désheurer [*zeu-ré*] v. a. Déranger dans ses heures réglées. V. n. Se dit d'un instrument d'horlogerie, quand les heures qui sonnent ne correspondent plus aux heures marquées par les aiguilles.

déshonnête [*zo-nè-te*] adj. Malhonnête. Contraire à la bienséance, à la pudeur.

déshonnêtement [*zo-nè-te-man*] adv. D'une manière déshonnête : *agir déshonnêtement.*

deshonnêteté [*zo-né*] n. f. Vice de ce qui est déshonnête.

deshonneur [*zo-neur*] n. m. Perte de l'honneur ; *tomber dans le deshonneur.*

déshonorable [*zo-no*] adj. Qui n'est pas honorable.

deshonorablement [*zo-no, man*] adv. D'une façon déshonorable. (Peu us.)

deshonorant [*zo-no-ran*], **e** adj. Qui déshonore : *se livrer à des trafics déshonorants.* ANT. **Glorieux, honorable.**

deshonorer [*zo-no-ré*] v. a. Ternir, ôter l'honneur. Séduire, en parlant d'une fille. *Par ext.* Gâter : *déshonorer une façade.* **Se déshonorer** v. pr. Perdre son honneur ; s'avilir, se couvrir d'ignominie.

Deshoulières [*dé-zoa-liè-re*] (Mme Antoinette DU LIGIER DE LA GARDE), femme poète, n. et m. à Paris (1638-1694) ; surnommée par ses contemporains *la Dixième Muse.* On lui doit des églogues, des idylles, des madrigaux, etc., d'une forme distinguée, mais un peu mièvre. Elle fut, en 1677, l'âme de la cabale qui suscita la *Phèdre* de Pradon contre celle de Racine.

Mme Deshoulières.

déshuiler [*zu-i-lé*] v. a. Enlever l'huile : *déshuiler la laine.* (Peu us.)

déshydratation [*zi, si-on*] n. f. Action de déshydrater, de priver d'eau.

déshydrater [*zi-dra-té*] v. a. Priver d'eau : *on déshydrate le gypse pour obtenir le plâtre.*

déshydrogénation [*zi, si-on*] n. f. Action de déshydrogéner.

deshydrogéner [*zi, né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Enlever l'hydrogène d'une substance.

déshypothéquer [*zi, ké*] v. a. Purger d'hypothèques : *déshypothéquer une terre.*

desiderata n. m. pl. V. DESIDERATUM.

désidératif, ive [*zi*] adj. Qui exprime l'idée de désir : *verbe désidératif.*

desideratum [*dé-zi-dé-ra-tom'*] n. m. (m. lat. signif. *chose dont on regrette l'absence*). Ce qui reste à trouver, à résoudre : *la paix est le desideratum du progrès.* Au pl. : *toute science a ses desiderata.*

Desiderio da Settignano, sculpteur italien, né à Settignano, m. à Florence (1428-1464) ; auteur du mausolée de Carlo Marsuppini.

désignatif, ive [*zi*] adj. Qui désigne, qui spécifie : *terme désignatif.*

désignation [*zi-gna-si-on*] n. f. Action de désigner. Choix : *désignation d'un successeur.*

designer [*zi-gnè*] v. a. (lat. *designare*). Indiquer par une marque distinctive. Fixer : *désignez-moi l'heure et le lieu.* Nommer d'avance : *désigner son successeur.* Dénommer, servir à appeler. *Consul, tribun désigné,* dans l'antiquité romaine, consul, tribun élu, mais non encore en fonction.

désillusion [*zil-lu-zi-on*] n. f. Perte de l'illusion : *éprouver une désillusion.*

désillusionnant [*zil-lu-zi-o-nan*], **e** adj. Qui désillusionne.

désillusionnement [*zil-lu-zi-o-ne-man*] n. m. Perte de l'illusion ; action de désillusionner.

désillusionner [*zil-lu-zi-o-né*] v. a. Faire cesser les illusions : *la vérité nous désillusionne souvent.*

désincamérer [*zin, ré*] v. a. Annuler l'incamération de : *désincamérer une province.*

désincamération [*zin, si-on*] n. f. (préf. *dès,* et *incamération*). Action de désincamérer.

désincorporation [*zin, si-on*] n. f. Action de désincorporer.

désincorporer [*zin, ré*] v. a. Séparer une chose du corps auquel elle avait été incorporée.

désincrustant [*zin-krus-tan*] n. m. Substance que l'on ajoute à l'eau des chaudières pour empêcher l'incrustation des parois.

désincrustation [*zin-kras-ta-si-on*] n. f. Action de désincruster.

désincruster [*zin-krus-té*] v. a. Oter les incrustations : *désincruster les parois d'une chaudière.*

désinculpation [*zin-kul-pa-si-on*] n. f. Action de désinculper.

désinculper [*zin-kul-pé*] v. a. Dégager d'une inculpation : *désinculper un accusé.*

désinence [*zi-nan-se*] n. f. (du lat. *desinere,* finir). *Gram.* Terminaison des mots, surtout pour indiquer les flexions : *désinence casuelle. Bot.* Manière dont se terminent certains organes.

désinentiel, elle [*zi-nan-si-èl, é-le*] adj. *Gram.* (de *désinence*). Qui termine un mot.

désinfatuation [*zin, si-on*] n. f. Action de désinfatuer.

désinfatuer [*zin-fa-tu-é*] v. a. Désabuser quelqu'un sur une personne ou sur une chose dont il était infatué : *désinfatuer un sot.*

désinfectant [*zin-fèk-tan*], **e** adj. Qui désinfecte. N. m. : *le chlore est un désinfectant.*

— ENCYCL. Le meilleur des désinfectants est le feu, mais il a le tort de détruire ou d'abîmer les objets que l'on veut désinfecter ; aussi emploie-t-on généralement : la chaux vive, l'eau oxygénée, le sublimé, l'acide chromique, le sulfate de cuivre, le thymol, l'acide sulfurique, l'acide phénique, le chlorure de zinc, l'acide borique, le permanganate de potasse et surtout le formol.

En médecine, les désinfectants les plus employés dans les maladies de l'intestin et de l'estomac sont le naphtol et le benzonaphtol. Les doses des désinfectants sont fort variables.

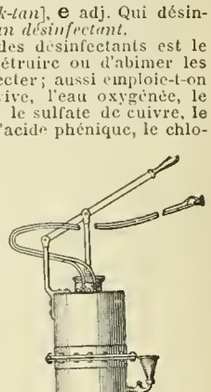

Désinfecteur portatif.

désinfecter [*zin-fèk-té*] v. a. Purifier, faire cesser l'infection de l'air, d'un appartement, etc. : *il faut désinfecter les appartements occupés par un varioleux.*

desinfecteur [*zin-fèk*] n. et adj. m. Qui est propre à désinfecter.

désinfection [*zin-fèk-si-on*] n. f. Action de désinfecter : *pratiquer la désinfection d'un vêtement.* Résultat de cette action.

— ENCYCL. *Hyg.* La désinfection est obligatoire pour les locaux habités par des malades atteints des maladies contagieuses soumises à la déclaration. Elle s'effectue par des grattages, lavages ou, plus souvent, par des pulvérisations de formol. Les étables, les écuries, les voitures doivent aussi être désinfectées, lors de diverses épizooties.

En chirurgie, la désinfection est appliquée aux locaux où l'on opère les malades, aux instruments qui servent aux opérations, et enfin, le chirurgien et ses aides doivent se désinfecter minutieusement les mains.

désinfectoire [*zin-fèk*] n. m. Lieu où l'on désinfecte.

désinfluencer [*dé-zin-flu-an-sé*] v. a. Soustraire à une influence dominante : *désinfluencer des juges*

desinit in piscem, mots lat. signif. *finit en queue de poisson,* allusion au passage de l'*Art poé-*

tique d'Horace (v. 4), où le poète compare une œuvre d'art sans unité à un beau buste de femme qui se terminerait en queue de poisson :

Desinit in piscem mulier formosa superne.

Se dit des choses dont la fin ne répond pas au commencement.

désintégration [*zin-té-gra-si-on*] n. f. Action de désintégrer.

désintégrer [*zin-té-gré*] v. a. Détruire l'intégrité de ce qui formait un tout; miner peu à peu.

désintéressé [*zin-té-rè-sé*], **e** adj. Qui n'est pas intéressé dans une affaire : *témoin désintéressé*. Qui n'agit point par motif d'intérêt : *conseil désintéressé*. ANT. **Intéressé, cupide, avare, avide.**

désintéressement [*zin-té-rè-se-man*] n. m. Oubli, sacrifice de son propre intérêt : *faire preuve de désintéressement*. ANT. **Calcul, égoïsme.** Action de désintéresser.

désintéressément [*zin-té-rè-sé-man*] adv. Avec désintéressement. (Peu us.)

désintéresser [*zin-té-rè-sé*] v. a. Mettre quelqu'un hors d'intérêt en l'indemnisant ou en lui payant son dû : *le failli qui veut être réhabilité doit d'abord désintéresser intégralement ses créanciers.* **Se désintéresser** v. pr. Dégager ses propres intérêts. Se dégager de toute préoccupation d'intérêt.

désinvertir [*zin-vèr*] v. a. Faire cesser d'être inverti : *désinvertir l'ordre de la marche*.

désinvestir [*zin-vès*] v. a. Faire cesser l'investissement. (Peu us.)

désinvestissement [*zin-vès-ti-se-man*] n. m. Action de désinvestir.

désinviter [*zin-vi-té*] v. a. Revenir sur une invitation faite.

désinvolte [*zin*] adj. (ital. *disinvolto*). Qui a l'allure dégagée, leste : *tournure désinvolte*. N. m. : *avoir du désinvolte*. (Vx.)

désinvolture [*zin*] n. f. (de *désinvolte*). Tournure remplie de grâce, d'aisance, parfois un peu libre, décidée et même lâchée : *la désinvolture frise souvent l'inconvenance*.

desipere in loco, fin d'un vers d'Horace, qui veut dire *oublier la sagesse à propos*. (*Odes*, IV, 12, 28.) Le poète y conseille à Virgile de *mêler à la sagesse un grain de folie*.

désir [*zir*] n. m. (subst. verb. de *désirer*). Mouvement de l'âme qui aspire à la possession d'un bien : *exprimer un désir*. La chose désirée.

désirable [*zi*] adj. Qui mérite d'être désiré.

Désirade (la), l'une des Antilles françaises, au N.-E. de la Guadeloupe; 1.500 h. (*Désiradiens*). Café, sucre.

Désiré (saint), évêque de Cahors (v. DIDIER); religieux de Fontenelle, fondateur du monastère de Fécamp (VIIe s.). Fête le 18 déc.

désiré, e [*zi*] adj. Que l'on désire. N. m. *Le Désiré des nations*, le Messie.

désirer [*zi-ré*] v. a (lat. *desiderare*). Souhaiter, pour soi ou pour autrui, la possession de : *je lui désire du bien*. Convoiter. *Ne rien laisser à désirer*, être irréprochable.

désireux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui désire.

désistement [*zis-te-man*] n. m. Action de se désister : *le désistement de la partie civile n'interrompt pas l'action publique*.

— ENCYCL. Le désistement constitue une faveur accordée au demandeur de retirer son action, tout en conservant le droit de la renouveler; il doit être accepté par le défendeur, qui peut, s'il le préfère, suivre le procès. Le désistement se fait par acte d'avoué ou par une déclaration à l'audience. Tous les frais sont à la charge de celui qui s'est désisté.

désister [*zis-té*] **(se)** v. pr. (du lat. *desistere*, cesser). Se départir de quelque chose, y renoncer.

Desjardins (Hortense), dite *Mme de Villedieu*, femme auteur française, née à Alençon vers 1640, m. à Saint-Rémy-du-Plain (Sarthe) vers 1692; écrivit des romans agréables, mais d'un style incorrect.

Desjardins [*dé-jar-din*] (Martin VAN DEN BOGAERT, dit), sculpteur français, Hollandais de naissance, né à Bréda (1640-1694).

Desjardins (Ernest), historien et épigraphiste français, né à Noisy-sur-Oise [Seine-et-Oise], m. à Paris (1820-1883); auteur d'une remarquable *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*. — Son fils PAUL, né à Paris en 1859, professeur et philosophe, organisa l'Union pour l'action morale.

Deslys [*dé-liss*] (Charles COLLINET, dit), fécond romancier français, né et m. à Paris (1821-1885); il a écrit aussi des livrets d'opéras-comiques et des drames.

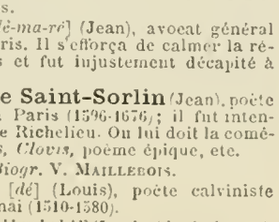

Desman des Pyrénées.

desman [*dès*] n. m. Genre de mammifères insectivores, qui vivent près des cours d'eau de la Russie méridionale et des Pyrénées.

Desmarets [*dé-ma-rè*] (Jean), avocat général au parlement de Paris. Il s'efforça de calmer la révolte des Maillotins et fut injustement décapité à Paris en 1383.

Desmarets de Saint-Sorlin (Jean), poète français, né et m. à Paris (1596-1676); il fut intendant de la maison de Richelieu. On lui doit la comédie des *Visionnaires*, *Clovis*, poème épique, etc.

Desmarets. *Biogr.* V. MAILLEBOIS.

Desmasures [*dé*] (Louis), poète calviniste français, né à Tournai (1510-1580).

Desmichels [*dé-mi-chèl*] (Louis-Alexis, baron), général français, né à Digne, m. à Paris (1779-1845). Il se distingua pendant les guerres de l'Empire et la conquête de l'Algérie, mais eut la faiblesse de signer avec Abd-el-Kader, en 1834, un traité que le gouvernement français désavoua.

desmidiées [*dèss*] n. f. Famille d'algues chlorophycées microscopiques qui habitent les eaux douces, limpides et dormantes.

desmodie [*dès-mo-dî*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, voisin des sainfoins et qui habitent les régions tropicales.

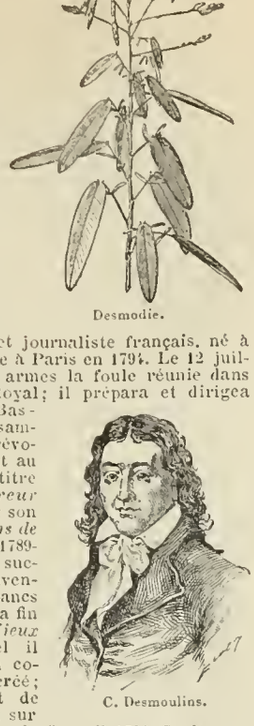

Desmodie.

desmologie [*dèss, ji*] n. f. (du gr. *desmos*, lien, et *logos*, traité). *Anat.* Étude, traité des ligaments. SYN. DESMOGRAPHIE.

desmopathie n. f. (du gr. *desmos*, lien, et *pathos*, douleur). *Anat.* Maladie des ligaments.

desmotropie [*dès, pî*] n. f. (du grec *desmos*, lien, et *tropos*, changement). Propriété en vertu de laquelle une molécule chimique peut passer d'un équilibre à un autre par une migration intérieure de ses atomes.

Desmoulins [*dé-mou-lin*] (Camille), avocat, pamphlétaire et journaliste français, né à Guise en 1760, décapité à Paris en 1794. Le 12 juillet 1789 il appela aux armes la foule réunie dans le jardin du Palais-Royal; il prépara et dirigea l'attaque contre la Bastille, et seconda puissamment le mouvement révolutionnaire, notamment au 10-Août; il prit le titre significatif de *procureur général de la Lanterne*; son journal, *les Révolutions de France et de Brabant* (1789-1791), eut un immense succès. Membre de la Convention, il siégea sur les bancs de la Montagne. Vers la fin de 1793, il publia le *Vieux Cordelier*, dans lequel il exprima le désir qu'un comité de clémence fût créé; arrêté comme suspect de modérantisme, il périt sur l'échafaud, avec Danton, le 5 avril 1794. Sa femme, Lucile Duplessis, chercha inutilement à nouer une conspiration pour le faire évader; elle fut arrêtée et exécutée à son tour.

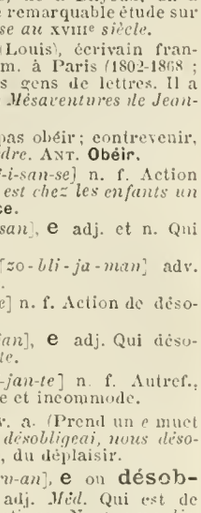

C. Desmoulins.

Desna, grande rivière de Russie, affl. du Dniéper; passe à Briansk, Tchernigof, etc. Cours 900 kil.

Desnoiresterres (Gustave LE BRISOYS), littérateur et critique français, né à Bayeux, m. à Paris (1817-1892); auteur d'une remarquable étude sur *Voltaire et la Société française au XVIIIe siècle*.

Desnoyers [*dé-noi-ié*] (Louis), écrivain français, né à Replonges (Ain), m. à Paris (1802-1868); fondateur de la Société des gens de lettres. Il a écrit l'intéressant roman : *les Mésaventures de Jean-Paul Chopart*.

désobéir [*zo*] v. n. Ne pas obéir; contrevenir, enfreindre : *désobéir à un ordre*. ANT. **Obéir.**

désobéissance [*zo-bé-i-san-se*] n. f. Action de désobéir : *la désobéissance est chez les enfants un grave défaut*. ANT. **Obéissance.**

désobéissant [*zo-bé-i-san*], **e** adj. et n. Qui désobéit. ANT. **Obéissant.**

désobligeamment [*zo-bli-ja-man*] adv. D'une manière désobligeante.

désobligeance [*jan-se*] n. f. Action de désobliger; acte désobligeant.

désobligeant [*zo-bli-jan*], **e** adj. Qui désoblige : *remarque désobligeante*.

désobligeante [*zo-bli-jan-te*] n. f. Autref., voiture à deux places, étroite et incommode.

désobliger [*zo-bli-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je désobligeai, nous désobligeons.*) Causer de la peine, du déplaisir.

désobstruant [*zobs-tru-an*], **e** ou **désobstructif, ive** [*zobs-truk*] adj. *Méd.* Qui est de nature à dissiper les obstructions. N. m. : *un désobstruant* ou *désobstructif*.

désobstruction [*zobs-truk-si-on*] n. f. Action de désobstruer. Son résultat.

désobstruer [*zobs-tru-é*] v. a. Débarrasser de ce qui obstrue : *désobstruer un chenal*.

désoccupation [*zo-ku pa-si-on*] n. f. Etat d'une personne désoccupée. (Peu us.)

désoccupé [*zo-ka-pé*], **e** adj. et n. Qui est sans occupation. (Peu us.)

désoccuper [*zo-ku pé*] v. a. Faire cesser d'être occupé; soustraire à ses occupations.

desœuvré, e [*zeu*] adj. et n. Qui n'a rien à faire, qui ne sait pas s'occuper.

désœuvrement [*zea-vre-man*] n. m. Etat d'une personne désœuvrée : *le désœuvrement est funeste pour les jeunes gens*.

désœuvrer [*zeu-vré*] v. a. (du prév. *dés*, et de *œuvre*). Jeter dans le désœuvrement.

désolant [*zo-lan*], **e** adj. Qui désole : *nouvelle désolante*. ANT. **Consolant, réjouissant.**

désolateur, trice [*zo*] adj. et n. Qui désole, ravage, détruit : *fléau désolateur*. (Peu us.)

désolation [*zo-la-si-on*] n. f. Ruine entière, destruction : *Attila portait avec lui la désolation et la ruine*. Extrême affliction : *être plongé dans la désolation*. ANT. **Joie, consolation.**

désolé, e [*zo*] adj. Très affligé : *mère désolée*. Abandonné : *palais désolé* (Corneille).

désoler [*zo-lé*] v. a. (lat. *desolare*). Dévaster, saccager : *la peste de 1720 désola Marseille*. Causer une grande affliction : *une famille désolée*. **Se désoler** v. pr. Se livrer à la désolation, s'affliger. ANT. **Consoler, réjouir.**

désolidariser [*dé-so, zé*] v. a. Rompre un lien de solidarité. **Se désolidariser** v. pr. : *le ministre s'est désolidarisé de ses collègues*.

désoperculateur [*dé-zo-pèr*] n. m. Couteau pour désoperculer les rayons de miel.

désoperculation [*dé-zo-pèr, si-on*] n. f. Action de désoperculer les rayons de miel.

désoperculer [*dé-zo-pér-ku-le*] v. a. Pratiquer la désoperculation.

désopilant [*zo-pi-lan*], **e** adj. Propre à désopiler : *farce désopilante*. (On dit aussi DÉSOPILATIF, IVE.)

désopilation [*zo, si-on*] n. f. *Méd.* Action de désopiler. (Vx.)

désopiler [*zo-pi-lé*] v. a. (du préf. *dés*, et du lat. *opilare*, boucher). *Méd.* Faire cesser les obstructions. *Fam. Désopiler la rate* ou simplem. *désopiler*, exciter la gaieté.

Desor (Edouard), géologue français, né à Friedrichsdorf, m. à Nice (1811-1882). On lui doit des travaux remarquables sur la géologie de la Suisse.

désorbiter [*zor-bi-té*] v. a. Faire sortir de son orbite.

désordonné [*zor-do-né*], **e** adj. Qui manque d'ordre : *enfant désordonné*. Déréglé, sans frein.

désordonnément [*zor-do-né-man*] adv. D'une manière désordonnée. (Peu us.)

désordonner [*zor-do-né*] v. a. Mettre en désordre. Jeter la confusion, le trouble.

désordre [*zor-dre*] n. m. (préf. *dés*, et *ordre*). Défaut d'ordre : *vêtements en désordre*. Défaut d'organisation : *Colbert, en arrivant au pouvoir, trouva un grand désordre dans les finances*. Querelles, dissensions, troubles : *les désordres de la Fronde*. Troubles dans le fonctionnement : *l'abus de l'alcool produit dans l'estomac des désordres irréparables. Fig.* Dérèglement des mœurs : *vivre dans le désordre*. ALLUS. HIST. : **Faire de l'ordre avec du désordre,** V. ORDRE. ANT. **Ordre.** V. AITROUPEMENT.

désorganisateur, trice [*zor, za*] adj. et n. Qui désorganise. ANT. **Organisateur.**

désorganisation [*zor, za-si-on*] n. f. Action de désorganiser. Etat de ce qui est désorganisé : *la désorganisation était à son comble à la veille de 1789*.

désorganiser [*zor, zé*] v. a. Détruire l'organisation : *le chlore désorganise les tissus*. Jeter la confusion dans : *désorganiser une administration*. ANT. **Organiser.**

désorientation [*zo-ri-an-ta-si-on*] n. f. Action de désorienter. Son résultat.

désorienté [*zo-ri-an-té*], **e** adj. Qui a perdu sa direction. *Fig.* Déconcerté.

désorienter [*zo-ri-an-té*] v. a. Faire perdre à quelqu'un son chemin, la direction qu'il doit suivre. *Fig.* Déconcerter : *cette question l'a désorienté*.

désormais [*zor-mè*] adv. (de *dès, or*, et *mais*). A partir du moment actuel.

Desormes. V. CLÉMENT-DESORMES.

désossement [*zo-se-man*] n. m. Action de désosser : *le désossement d'une volaille*.

désossé [*zo-sé*], **e** adj. Flasque, sans fermeté : *un grand garçon maigre et désossé*. Qui a les articulations flexibles, les membres souples, comme privés de charpente osseuse : *un acrobate désossé*. Substantiv. : *les désossés du cirque*.

désosser [*zo-sé*] v. a. Dépouiller de ses os, de ses arêtes : *désosser un poulet, un poisson. Fig.* Décomposer dans ses détails : *désosser une phrase*. **Se désosser** v. pr. Etre, devenir désossé.

désoufrage [*dé-sou*] n. m. Action de désoufrer.

désoufrer [*dé-sou-fré*] v. a. Débarrasser du soufre : *désoufrer de la laine*.

désourdir [*zoar*] v. a. Défaire une étoffe ourdie.

désoxydant [*zok-si-dan*], **e** adj. Qui désoxyde. N. m. : *un désoxydant*.

désoxydation [*zok si-da-si-on*] n. f. Action de désoxyder. (On dit aussi DÉSOXYGÉNATION.)

désoxyder [*zok-si-dé*] v. a. Enlever l'oxygène d'une substance. (On dit aussi DÉSOXYGÉNER.)

Despautère [*dé-po-tè-re*] (Jean VAN PAUTEREN, dit), grammairien flamand, né à Ninove, en Brabant, m. à Comines (1460-1520).

Despériers [*dé-pé-ri-é*] ou **Desperriers** (Bonaventure), conteur et poète français, né à Arnay-le-Duc, m. vers 1544; valet de chambre de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier. Il a laissé le *Cymbalum mundi* et les *Nouvelles récréations et joyeux devis*, recueil de contes qui ne manquent ni de fantaisie ni de talent.

despoblado [*dèss*] n. m. (m. esp.). Nom donné dans les pays espagnols aux régions inhabitées ou délaissées par l'homme : *il existe au versant espagnol des Pyrénées de vastes despoblados*.

Despois [*dé-poi*] (Eugène), écrivain français, né et m. à Paris (1818-1876). Ses intéressantes études sur le *Vandalisme révolutionnaire* sont un éloquent plaidoyer en faveur de l'œuvre civilisatrice de la Révolution. Citons aussi son *Théâtre français sous Louis XIV*.

Desportes [*dé*] (Philippe), poète français, né à Chartres, m. à Paris (1546-1606). Il jouit de la faveur de Charles IX et de Henri III. Il a laissé des sonnets (entre autres le célèbre sonnet d'Icare), des élégies, etc., d'une forme agréable.

Desportes (Alexandre-François), peintre d'animaux et de natures mortes, né à Champigneul (Marne), m. à Paris (1661-1743).

despotat [*dès-po-ta*] n. m. Nom donné à certains Etats et à certaines provinces à diverses époques.

despote [*dès-po-te*] n. m. (du gr. *despotês*, maître). Souverain qui gouverne arbitrairement : *Néron fut un cruel despote. Fig.* Enclin à vouloir dominer ceux qui l'environnent : *les enfants mal élevés deviennent de véritables despotes*. Adjectiv. : *un mari despote*.

despotique [*dès-po*] adj. Arbitraire, tyrannique : *gouvernement despotique*.

despotiquement [*dès-po-ti-ke-man*] adv. D'une manière despotique.

despotiser [*dès-po-ti-zé*] v. a. Soumettre à un pouvoir despotique : *despotiser les âmes*.

despotisme [*dès-po-tis-me*] n. m. Pouvoir absolu et arbitraire : *Hobbes a prôné le despotisme*.

Despotisme (*Essai sur le*), par Mirabeau (1776). L'auteur y attaque ouvertement, avec beaucoup de franchise et de précision, les abus de son temps.

Despoto-Dagh, massif granitique et boisé de la péninsule des Balkans, l'antique *Rhodope*. Culmen : 3.109.

Despréaux [*dé-pré-ô*]. V. BOILEAU.

despumation [*dès-pu-ma-si-on*] n. f. Action de despumer.

despumer [*dès-pu-mé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *spuma*, écume). Clarifier en provoquant la formation des écumes et en les enlevant ensuite : *despumer les sirops.*

desquamation [*dès-kou-a-ma-si-on*] n. f. (de *desquamer*). Enlèvement, chute des écailles. *Méd.* Phénomène pathologique, qui consiste dans l'exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles.

— Encycl. La desquamation de la peau se produit normalement d'une manière constante, mais très lentement. Au contraire, dans certains états pathologiques, comme l'ichtyose, le psoriasis, le pityriasis, etc., ou à la suite de certaines maladies éruptives, comme la scarlatine, la rougeole, etc., tout ou la plus grande partie de l'épiderme se desquame en quelques jours.

desquamer [*dès-kou-a-mé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *squama*, écaille). Détacher des parties qui forment squames ou écailles. **Se desquamer** v. pr. S'enlever par écailles : *dans certaines maladies éruptives, la peau se desquame.*

desquels, desquelles. V. LEQUEL.

Desroches [*dé*] (Madeleine *et* Catherine), mère et fille, femmes poètes du XVIe siècle, mortes le même jour de la peste, à Poitiers, en 1587. La fille est surtout célèbre par le fameux recueil poétique que les beaux esprits du temps consacrèrent à *la Puce de Mlle Des Roches.*

Desrousseaux [*dé-rou-sô*] (Alexandre), chansonnier français, né et mort à Lille (1820-1892). Il a écrit en patois lillois.

dessablage [*dé-sa-bla-je*] n. m. Action de dessabler : *le dessablage des allées.*

dessabler [*dè-sa-blé*] v. a. Oter le sable de : *la pluie dessable les allées.* Enlever le sable qui a servi à former le moule dans lequel on a coulé une pièce en métal : *dessabler une statue.*

dessaboté [*dè-sa*], **e** adj. Qui a perdu son sabot : *cheval dessaboté.*

dessaignage [*dé-sè-gna-je*] n. m. Action de dessaigner : *le dessaignage des peaux.*

dessaigner [*dé-sè-gné*] v. a. (du préf. *dès*, et de *sang*). Laver les peaux venant de l'abattoir, pour les débarrasser du sang et des autres impuretés.

dessaisine [*dé-sé-zi-ne*] n. f. *Dr. anc.* Dépossession, par opposition à *saisine*, qui signifie possession.

dessaisir [*dè-sè-zir*] v. a. Déposséder d'un droit : *dessaisir un tribunal.* **Se dessaisir** v. pr. Céder, renoncer à : *se dessaisir d'un titre.*

dessaisissement [*dè-sé-zi-se-man*] n. m. Action de dessaisir, de se dessaisir.

dessaisonnement [*dè-sé-zo-ne-man*] n. m. Action de dessaisonner.

dessaisonner [*dè-sè-zo-né*] v. a. Changer l'ordre successif des cultures : *dessaisonner une terre.*

dessalé [*dè-sa-lé*], **e** adj. Dépouillé de sel : *morue dessalée. Fam.* Malois, égrillard : *une fille dessalée.*

dessalement [*dè-sa-le-man*] n. m., **dessalaison** [*dè-sa-lè-zon*] n. f. ou **dessalage** [*dè-sa*] n. m. Action de dessaler ; son résultat : *le dessalement de l'eau de mer s'obtient par la distillation.* Ant. **Salage, salaison.**

dessaler [*dè-sa-lé*] v. a. Rendre moins salé. *Pop.* Dégourdir, déniaiser. Ant. **Saler.**

Dessalines [*dè-sa*] (Jean-Jacques), esclave nègre d'Haïti, né à la Grande-Rivière (1758-1806). Il chassa Rochambeau de l'île et se fit proclamer empereur, après avoir ordonné un massacre des blancs ; il périt dans une révolte militaire.

dessanglement [*dè-san-gle-man*] n. m. Action de dessangler.

dessangler [*dè san-glé*] v. a. Lâcher, défaire les sangles : *dessangler un cheval.* Ant. **Sangler.**

dessaquer [*dè-sa-ké*] v. a. Tirer du sac.

Dessau, v. d'Allemagne, capit. du duché d'Anhalt, sur la Mulde, affluent de l'Elbe ; 51.000 h. Filatures, métallurgie.

Desschel, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arr. de Turnhout), dans la Campine ; 2.440 h.

desséchant [*dè-sé-chan*], **e** adj. Qui dessèche : *le simoun est un vent desséchant.*

desséchement [*dè-sé-che-man*] n. m. Action de dessécher : *le desséchement des polders a enrichi la Hollande.* Etat d'une chose desséchée. Consomption.

— Encycl. *Econ. rur.* Un terrain qui n'a pas de pente ou dont le sol est imperméable a souvent besoin d'être desséché. Ce desséchement peut se faire : par écoulement (canaux de desséchement) ; par absorption (puits absorbants) ; au moyen de pompes à très grand débit ; au moyen de végétaux absorbants, tels que l'eucalyptus.

— *Dr. adm.* V. MARAIS.

dessécher [*dè-sé-ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Rendre sec : *vent qui dessèche la peau.* Mettre à sec : *l'été dessèche les torrents.* Amaigrir. *Fig.* Rendre insensible : *dessécher le cœur.* **Se dessécher** v. pr. Devenir sec. *Fig.* S'épuiser, périr.

dessécheur, euse [*dé-sé, eu-ze*] n. Celui, celle qui dessèche : *dessécheur de marais.*

dessein [*dè-sin*] n. m. (même orig. que *dessin*). Projet, résolution : *Henri IV avait formé de grands desseins quand la mort le surprit.* Intention : *partir dans le dessein de.* *A dessein* loc. adv. Exprès.

Desselghem, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), près de la Lys ; 2.680 h.

desseller [*dè-sé-lé*] v. a. Oter la selle à.

dessemeler [*dè-se-me-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je dessemelle.*) Oter la semelle. Ant. **Ressemeler.**

desserrage [*dè-sè-ra-je*] n. m. Action de desserrer. Ant. **Serrage.**

desserre [*dé-sè-re*] n. f. *Fam.* Action de desserrer sa bourse, de payer : *être dur à la desserre.*

desserrer [*dè-sè-ré*] v. a. Relâcher ce qui est serré : *desserrer un écrou. Ne pas desserrer les dents, les lèvres,* ne pas dire un mot. Ant. **Serrer, resserrer.**

desserroir [*dé-sé-roir*] n. m. Outil servant à desserrer.

dessert [*dè-sèr*] n. m. (de *desservir*, le dessert suivant le repas). Le dernier service d'un repas, composé de fromage, confitures, fruits, etc. Moment où l'on mange le dessert : *les toasts se portent au dessert. Fig.* Ce qui termine ; complément.

desserte [*dè-sèr-te*] n. f. Mets desservis. Petite table de salle à manger destinée à recevoir ce qu'on dessert.

dessertir [*dè-sèr*] v. a. Enlever de sa monture, en parlant d'une pierre fine. Ant. **Sertir.**

dessertissage [*dè-sèr-ti-sa-je*] n. m. Action de dessertir. Ant. **Sertissage.**

desservant [*dè-sèr-van*] n. m. Prêtre qui dessert une paroisse, une succursale.

— Encycl. La succursale est une paroisse qui diffère d'une *cure* en ce qu'elle est ordinairement moins importante. Le titulaire, qui est appelé *desservant*, est chargé à titre permanent de l'administration des paroisses ; il a tous les droits curiaux. V. CURE.

desservir [*dè-sèr*] v. a. (Se conj. comme *servir.*) Enlever les plats de dessus la table. Faire le service de communication : *le chemin de fer dessert déjà les solitudes sibériennes.* Etre le desservant de : *ce vicaire dessert notre hameau. Fig.* Nuire à quelqu'un. Ant. **Servir.**

desservoir [*dè-sèr*] n. m. Syn. de DESSERTE (meuble).

desseuvrement [*dè-seu-vre-man*] n. m. Action de desseuvrer. (On dit aussi DÉSŒUVREMENT.)

desseuvrer [*dè-seu-vré*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *separare*, séparer). Séparer les feuilles de papier. (On dit aussi DÉSŒUVRER.)

dessiccant [*dè-si-kan*], **e** adj. Qui dessèche.

dessiccateur [*dè-si-ka*] n. m. Appareil servant à la dessiccation.

dessiccatif, ive [*dè-si-ka*] adj. (du lat. *dessicare*, dessécher). Qui a la propriété de dessécher : *l'huile de lin est dessiccative.* N. m. : *un dessiccatif.*

dessiccation [*dè-si-ka-si-on*] n. f. (rad. *dessiccatif*). Action d'enlever aux corps l'humidité superflue qu'ils renferment.

— Encycl. Pour opérer la dessiccation des substances employées en chimie, on les place, par exemple, sous une cloche de verre hermétiquement close, en même temps qu'un vase rempli d'acide sulfurique concentré ou d'un produit quelconque très hygroscopique (chaux vive, chlorure de calcium, etc.). On active la dessiccation en faisant le vide sous la cloche. Quand ces moyens sont insuffisants, on chauffe les corps dans des étuves spéciales. On active souvent la dessiccation en combinant l'action de la chaleur avec celle du vide.

Pour dessécher les herbes fauchées, on les soumet à l'opération du fanage. Le blé, le seigle, le chanvre, le lin, etc., doivent être rassemblés en bottes et disposés en moyettes. Les fruits charnus sont exposés alternativement à la chaleur douce d'un four ou d'une étuve et au soleil. On fait dessécher le café, préalablement débarrassé de sa partie charnue, en l'exposant soit au soleil, soit à l'étuve.

La dessiccation des plantes pharmaceutiques s'opère le plus souvent à l'air libre. On les étend sur des claies, ou on les attache en bouquets et on les suspend en guirlandes dans les séchoirs. Pour les bulbes et les racines molles ou volumineuses, on les fend de plusieurs côtés, ou on les coupe en tranches qu'on enfile en chapelets. Les écorces, bois, parties ligneuses, sont abandonnés à la dessiccation spontanée. Les fleurs, d'une conservation plus difficile, sont étendues sur des toiles ou des claies très serrées, à l'abri de la lumière. Dans beaucoup de cas, on remplace le séchoir par l'étuve. La dessiccation fait perdre à certaines plantes toutes leurs propriétés.

dessigner [*dé-si-gné*] v. n. Rétracter une signature donnée.

dessiller [*dè-si, ll* mll., *é*] ou **déciller** [*si, ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *dès*, et du vx fr. *ciller*, coudre les paupières d'un oiseau de proie pour le dresser). Ouvrir, en parlant des yeux, des paupières. *Fig. Dessiller les yeux à quelqu'un,* le désabuser sur le compte d'une personne, d'une chose.

dessin [*dè-sin*] n. m. (subst. verb. de *dessiner*). Représentation, au crayon, à la plume ou au pinceau, d'objets, de figures, de paysages, etc. *Léonard de Vinci a laissé d'admirables dessins.* L'art qui enseigne les procédés du dessin. *Dessin au trait,* celui qui ne donne que les linéaments des figures, sans rendre les ombres et les clairs. *Dessin ombré,* celui dans lequel les ombres et les clairs sont rendus. *Dessin d'imitation,* celui qui s'exerce à reproduire les figures, paysages, ornements. *Dessin linéaire,* dessin technique qui a pour objet la représentation des ornements, des objets, des machines qui appartiennent à l'industrie. *Dessin d'après nature,* dessin d'après un modèle vivant, un paysage réel. *Dessin à main levée,* dessin exécuté sans la règle ni le compas, et traité avec une grande liberté. *Dessin d'après la bosse,* dessin d'après un bas-relief ou une figure en ronde bosse. *Dessin graphique,* dessin des coupes, plans, etc., en tant qu'il est appliqué aux sciences exactes. *Dessin géométrique,* celui qui reproduit les proportions géométriques d'un objet. Plan d'un bâtiment. Ornement d'un tissu, d'une étoffe, etc. Disposition des parties d'un ouvrage littéraire, musical, etc. *Les arts du dessin,* l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure.

— Encycl. *Dr. Dessin de fabrique.* On nomme *dessin industriel* ou, plus communément, *dessin de fabrique,* tout arrangement, toute disposition ou combinaison de traits ou de couleurs destinée à une reproduction industrielle, et *modèle industriel* toute œuvre en relief destinée, par une semblable reproduction, à constituer un objet ou à faire partie d'un objet industriel. L'auteur d'un *dessin* ou d'un *modèle industriel* a le droit exclusif, par lui-même, par ses héritiers ou par ses ayants cause, de l'exploiter pour le temps et sous les conditions que la loi détermine.

Les actions civiles relatives aux dessins ou modèles industriels sont portées devant les tribunaux civils, à moins que les contestations ne se produisent entre les commerçants ; dans ce cas, le différend est porté devant les tribunaux de commerce.

Tout fabricant qui se propose de revendiquer la propriété d'un dessin de son invention, est tenu d'en déposer, aux archives du conseil de prud'hommes, un échantillon plié sous enveloppe revêtue de ses cachet et signature, sur laquelle est également apposé le cachet du conseil.

Le dépôt est, pour toutes les fabriques situées hors du ressort d'un conseil de prud'hommes, fait au greffe du tribunal de commerce, ou, à défaut de tribunal de commerce, au greffe du tribunal de première instance.

dessinailler [*dé-si-na, ll* mll., *é*] v. a. Dessiner d'une façon négligée, insignifiante. (Peu us.)

dessinateur, trice [*dè-si*] n. Qui sait dessiner : *Ingres est un merveilleux dessinateur.* Qui en fait profession. Artiste qui fournit des dessins modèles à l'industrie.

dessiner [*dé-si-né*] v. a. (lat. *designare*). Reproduire, avec le crayon ou la plume, la forme des objets : *dessiner une tête.* Faire ressortir : *le blanc dessine les formes.* Tracer, indiquer : *dessiner un caractère.* **Se dessiner** v. pr. Développer ses formes : *sa taille se dessine bien.* Approcher d'une conclusion : *les événements se dessinent.*

dessolement [*dè-so-le-man*] n. m. Action de dessoler un champ, d'y modifier l'ordre des cultures.

dessoler [*dè-so-lé*] v. a. (du préf. *des*, et du rad. de *assoler*). Changer l'ordre des cultures d'une terre labourable. Ant. **Assoler.**

dessoler [*dè-so-lé*] v. a. (du préf. *des*, et de *sole*). Oter la sole à : *dessoler un cheval.*

Dessolle (Augustin), général français, né à Auch, m. à Montluchet (1767-1828). Rallié aux Bourbons, il dut à ses opinions modérées de devenir en 1818 président du conseil des ministres ; mais Decazes fut le véritable chef du gouvernement.

dessolure [*dè-so*] n. f. Action de dessoler un animal, de détacher la sole ou la corne du pied.

— Encycl. Cette opération, préparatoire à une opération plus complète, est indiquée lorsque la sole se trouve soulevée en grande partie par la matière ; lorsqu'on veut mettre à découvert et traiter directement les lésions cachées de la partie intérieure du pied, comme il arrive quelquefois dans les cas graves de clous de rue pénétrants, de crapaud, etc.

dessornage [*dè-sor*] n. m. Action de dessorner.

dessorner [*dè-sor-né*] v. a. (du préf. *dé*, et de *sorne*). Débarrasser la fonte des scories ou sornes.

Dessoubre (le), riv. de France, affl. du Doubs, grossie de plusieurs torrents alimentés par des résurgences ; cours 33 kil.

dessouchement [*dé-sou-che-man*] n. m. Action de dessoucher. Syn. ESSOUCHEMENT.

dessoucher [*dè-sou-ché*] v. a. Débarrasser le sol des souches.

dessouci [*dè-sou-si*] n. m. Etat d'une personne qui s'inquiète peu, qui n'a pas de soucis.

dessouder [*dè-sou-dé*] v. a. Oter, fondre la soudure. Ant. **Souder.**

dessoudure [*dè-sou*] n. f. Action de dessouder.

dessoufler [*dè-sou-flé*] v. a. Dégonfler ce qui était soufflé.

dessouiller [*dè-sou, ll* mll., *é*] v. a. Oter la souillure de. (Peu us.)

dessouler [*dè-sou-lé*] v. a. Faire cesser l'ivresse. V. n. Cesser d'être ivre.

dessous [*de-sou.* — Devant une voyelle, l's final se lie.] (préf. *des*, et *sous*) adv. de lieu servant à marquer la situation d'un objet placé sous un autre. Prép. : *sortir de dessous terre.* N. m. Partie inférieure d'une chose. Côté secret. *Dessous de plat,* support que l'on pose sur la table et sur lequel on dépose

Dessous de plat : 1. En faïence ; 2. En métal, à coulisses.

les plats pour qu'ils ne salissent pas ou ne brûlent pas la nappe. *Avoir le dessous,* avoir du désavantage dans une lutte, une compétition : *dans le combat des Trente, les Anglais eurent le dessous. Fig. Connaître le dessous des cartes,* le secret de l'intrigue. *Théâtr.* Chacun des étages en planches qui se trouvent sous la scène. *Fig.* et *fam. Etre dans le troisième dessous,* dans une situation infime. Plur. Lingerie de femme : *avoir des dessous élégants.* Loc. adv. *Au-dessous,* plus bas ; *par-dessous,* dessous ; *là-dessous,* sous cela ; *ci-dessous,* ci-après, plus bas ; *en dessous,* dans la partie inférieure. Sans lever les yeux : *regarder en dessous.* Loc. prép. : *Au-dessous de,* plus bas que. (Ne pas confondre avec *sous.* V. DEDANS.) Ant. **Dessus.**

dessu [*dè-su*] **(au)** loc. adv. A l'insu de. (Vx.)

dessucrer [*dé-su-kré*] v. a. Oter le sucre de.

dessuintage [*dé-su-in*] ou **dessuintement** [*dè-su-in-te-man*] n. m. Action de dessuinter : *le dessuintage de la laine.*

dessuinter [*dè-su-in-té*] v. a. Débarrasser du suint : *on dessuinte la laine avant de la teindre.*

dessus [*de-su*] (préf. *des*, et *sus*) adv. de lieu marquant la situation d'une chose qui est sur une autre. N. m. La partie supérieure. *Musiq.* Partie la plus haute, opposée à la basse. *Fig.* Avantage : *avoir le dessus. Le dessus du panier,* tout ce qu'il y a de mieux. Loc. adv. : *Là-dessus,* sur cela ; *en dessus, par-dessus, au-dessus, ci-dessus,* sur, plus haut ; *de dessus,* d'une position supérieure. Loc. prép. *Au-dessus de,* plus haut que : *au-dessus des nuages.* Supérieur à : *être au-dessus de quelqu'un.* Au fig. : *un honnête homme est au-dessus de la calomnie.* Plus considérable : *au-dessus de cent francs.* Dans un âge plus avancé : *les enfants au-dessus de trois ans. Etre au-dessus de ses affaires,* être dans une situation commerciale prospère. (Ne pas confondre avec *sur.* — V. DEDANS.) Ant. **Dessous.**

Destelbergen, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 4.230 h. Dentelles.

Desteldonck, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur le canal de Gand à Terremonde ; 1.300 h.

de stercore Ennii, mots lat. signif. *Du fumier d'Ennius.* Virgile disait avoir tiré quelques perles du *fumier d'Ennius,* pour s'excuser de lui avoir emprunté quelques-uns de ses meilleurs vers.

destin [*dès-tin*] n. m. (subst. verb. de *destiner*). Enchaînement nécessaire et inconnu des événements : *les fatalistes croient à la toute-puissance du destin.* Destinée d'un individu : *nul ne peut fuir son destin.* Personnification mythologique de la destinée (avec une majuscule en ce sens) : *Zeus lui-même était soumis au Destin.* La vie : *finir son destin.*

Destin (*Du*), traité philosophique de Cicéron, où l'auteur s'attache à réfuter le fatalisme stoïcien.

destinataire [*dès-ti-na-tè-re*] n. Personne à qui s'adresse un envoi.

destinateur, trice [*dès-ti*] n. Personne qui a fait un envoi. Syn. ENVOYEUR.

destination [*dès-ti-na-si-on*] n. f. Ce à quoi une chose est destinée : *la destination réelle des pyramides d'Égypte est encore incertaine.* Lieu vers lequel on dirige un objet, une personne : *remettre une lettre à sa destination.* Emploi réglé d'avance.

Destination de l'homme, ouvrage de Fichte, dans lequel il explique que la réalité du monde extérieur, indémontrable à la science, est postulée par la conscience (1800).

destinatoire [*dès-ti*] adj. *Dr.* Qui règle la destination : *une clause destinatoire.*

destinée [*dès-ti-né*] n. f. (subst. participe de *destiner*). Destin, détermination préétablie des événements : *il est trop facile d'accuser la destinée de nos malheurs et de nos fautes.* Sort auquel on est réservé : *accomplir sa destinée.* Vie : *trancher la destinée de quelqu'un.*

Destinées (*les*), poèmes d'Alfred de Vigny, où sont exprimées dans un magnifique langage les inquiétudes philosophiques de l'âme moderne. La philosophie de l'auteur est un pessimisme élevé, qui aboutit à la résignation et à la pitié (1843-1864).

destiner [*dès-ti-né*] v. a. (lat. *destinare*). Fixer, déterminer la destination d'une personne ou d'une chose : *destiner son fils au barreau.* Réserver : *à qui destinez-vous ces récompenses ?*

destituable [*dès-ti*] adj. Qui peut être destitué.

destituer [*dès-ti-tu-é*] v. a. lat. *destitu re*. Priver un fonctionnaire de son emploi : *la Cour de cassation peut destituer un magistrat inamovible.*

destitution [*dès-ti-tu-si-on*] n. f. Renvoi d'un fonctionnaire : *prononcer la destitution d'un officier.*

— ENCYCL. Les magistrats (sauf les juges de paix) sont inamovibles ; ils ne peuvent être destitués, pour fautes graves, que par la Cour de Cassation constituée en Conseil supérieur de la magistrature. Les officiers peuvent être privés de leur emploi, mais non destitués de leur grade.

destortoir [*dès-tor*] ou **détortoir** n. m. Bâton à l'aide duquel les veneurs se garantissent contre le choc des branches.

Destouches [*dé*] (Philippe NÉRICAULT, dit), auteur dramatique français, né à Tours, m. à Fortoiseau, près de Melun (1680-1754). Son chef-d'œuvre, *le Glorieux*, est une excellente étude de caractère. C'est la comédie classique un peu abstraite et froide, telle que la concevait Boileau, qui a été mise à la scène par Destouches.

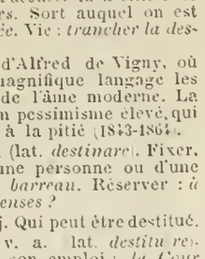

Destouches.

destour [*dèss*] ou **dastour** [*dass*] (du persan *destûr*, prêtre) n. m. Prêtre et docteur de la religion de Zoroastre.

destrier ou **dextrier** [*dès-tri-é*] n. m. (du lat. *dextera*, main droite parce que le cheval de bataille était conduit de la main droite par l'écuyer). Cheval de bataille. (Vx.)

destroyer [*dès-tro-yer*] n. m. (mot angl. signif. *exterminateur*). Contre-torpilleur à marche rapide.

destructeur, trice [*dès-truk*] adj. et n. (lat. *destructor, trix*). Qui détruit : *agent destructeur.*

destructibilité [*dès-truk*] n. f. Qualité de ce qui peut être détruit. ANT. **Indestructibilité.**

destructible [*dès-truk*] adj. Qui peut être détruit. ANT. **Indestructible.**

destructif, ive [*dès-truk*] adj. Qui cause la destruction : *le pouvoir destructif des eaux.*

destruction [*dès-truk-si-on*] n. f. (lat. *destructio*). Action de détruire : *la Convention avait décidé la destruction de Lyon.* ANT. **Construction.**

destructivité [*dès-truk*] n. f. Penchant à détruire : *avoir la manie de la destructivité.*

Destutt de Tracy [*dèss*] (Antoine-Louis-Claude, comte), philosophe spiritualiste français, né et m. à Paris (1754-1836) ; de l'école de Condillac, auteur des *Éléments d'idéologie*. Napoléon le considérait comme le chef des idéologues.

désudation [*si-on*] (du lat. *desudatio*, sueur). Éruption de petits boutons, surtout chez les enfants malpropres.

désuet [*su-è*], **ète** adj. (lat. *desuetus*). Tombé en désuétude, ponct. : *le mot ire est désuet.*

désuétude [*su-é*] n. f. (de *désuet*). Cessation d'une coutume ou de la force obligatoire d'une loi, produite par le défaut de pratique ou d'application : *loi tombée en désuétude.*

désuintage n. m. et **désuinter** v. a. V. DESSUINTAGE et DESSUINTER.

désulfurant [*sul-fu-ran*], **e** adj. Qui produit la désulfuration : *l'action désulfurante de la chaux.*

désulfuration [*sul, si-on*] n. f. Action de désulfurer : *la désulfuration des laines.*

désulfurer [*sul-fu-ré*] v. a. Enlever le soufre d'une substance ; *on désulfure la fonte avec de la chaux.*

désuni, e [*zu*] adj. Qui est en désaccord : *famille désunie. Cheval désuni,* dont les membres de devant ne vont pas avec ceux de derrière.

désunion [*zu*] n. f. Action de désunir. Disjonction. *Fig.* Désaccord.

désunir [*zu*] v. a. Séparer ce qui était uni. Disjoindre. Rompre la bonne intelligence : *la question de l'esclavage désunit les États américains.*

désunissant [*zu-ni-san*], **e** adj. Qui produit la désunion.

désusité [*zu-zi-té*], **e** adj. Qui n'est plus usité. (Vieux.)

Desvallières (Maurice), auteur dramatique français, né à Paris en 1857, auteur de pièces amusantes et spirituelles qu'il a faites seul ou en collaboration : *Champignol malgré lui, l'Hôtel du libre-échange, la Demoiselle du téléphone,* etc.

Desvres [*dè-vre*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 18 kil. de Boulogne ; 4.910 h. (*Desvrois*). Ch. de f. N. Tanneries. — Le cant. a 23 comm. et 12.950 h.

détachage n. m. Action d'ôter les taches : *le détachage des habits.*

détache n. f. Petite couche, le plus souvent d'argile, qui, dans une mine, sépare un filon d'avec la roche encaissante. Syn. LISIÈRE.

détaché, e adj. Qui n'est plus lié. *Morceaux détachés,* extraits d'un auteur. *Note détachée,* note non liée aux autres. *Fort détaché,* fort isolé, faisant en général partie d'un camp retranché.

détachement [*man*] n. m. État de celui qui est détaché d'une passion, d'un sentiment : *montrer un grand détachement des biens de la terre.* Troupe de soldats détachés d'un corps pour une expédition.

détacher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *tache*). Oter les taches : *vêtement bien détaché.* ANT. **Tacher.**

détacher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *attacher*). Délier une chose, un animal, de ce qui l'attachait : *détacher un paquet, un chien.* Oter ce qui attachait : *détacher un cordon.* Eloigner, séparer : *détacher les bras du corps.* Tirer des soldats d'un régiment, des troupes d'une armée, des vaisseaux d'une flotte, pour les envoyer en détachement. Lancer : *détacher un coup de poing. Peint.* Faire ressortir les contours des objets. *Fig.* Se dit des engagements, des affections, des occupations qu'on abandonne : *détacher son cœur du monde.* ANT. **Attacher.**

détachoir n. m. Dispositif servant à détacher les flans des monnaies.

détail [*ta, l* mll.] n. m. (subst. verb. de *détailler*). Action de diviser en morceaux : *faire le détail d'une pièce de toile.* Vente des marchandises par petites quantités : *acheter au détail.* Enumération complète : *détail des frais d'un acte.* Récit circonstancié d'un événement, d'une affaire : *les détails d'un procès. Fam. C'est un détail,* cela n'a pas d'importance. *En détail,* loc. adv. Dans toutes ses parties. ANT. **Ensemble, gros.**

détaillant [*ta, ll* mll., *an*], **e** adj. et n. Qui vend en détail : *un marchand détaillant ; un détaillant.*

Detaille [*ta, ll* mll.] (Edouard), peintre militaire français, né à Paris en 1848. On lui doit des compositions d'une facture exacte et habile et d'un sentiment élevé : *le Rêve, En reconnaissance, Salut aux blessés, la Défense de Champigny, Sortie de la garnison de Huningue,* etc.

détailler [*ta, ll* mll., *é*] v. a. (préf. *dé*, et *tailler*). Couper en pièces : *détailler une pièce d'étoffe.* Vendre en détail : *détailler du vin. Fig.* Exposer, raconter avec détail.

détailliste [*ta, ll* mll., *is-te*] n. et adj. Se dit du littérateur, de l'artiste qui excelle dans les détails.

détalage n. m. Action de détaler des marchandises. ANT. **Etalage.**

détaler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *étaler*). Oter les marchandises de l'étalage. V. n. *Fam.* Décamper en hâte : *le lièvre détale devant les chiens.*

détalinguer [*ghé*] v. a. Faire cesser d'être étalingué : *détalinguer un câble.*

détaller [*ta-lé*] v. a. Débarrasser une plante de ses talles ou rejetons.

détaper [*pé*] v. a. *Mar.* Oter les tapes ou bouchons des canons, écubiers, dalots, etc.

détapisser [*pi-sé*] v. a. Oter les tapisseries de.

détartrage n. m. Action de détartrer.

détartrer [*tré*] v. a. Enlever le tartre de : *détartrer une chaudière.*

détasser [*ta-sé*] v. a. Déplacer ce qui était en tas.

détaxe [*tak-se*] n. f. Diminution ou suppression d'une taxe : *obtenir une détaxe.*

détaxer [*tak-sé*] v. a. Supprimer, réduire la taxe de : *on détaxe les denrées destinées à l'exportation.*

détèce n. f. *Féod.* Usité dans l'expression *détèce de service,* défaut de service du fief.

détecteur [*tèk-teur*] n. m. Appareil servant à reconnaître la présence du grisou dans les mines de houille. Appareil imaginé par Marconi pour remplacer les radioconducteurs de Branly dans les communications à longue distance.

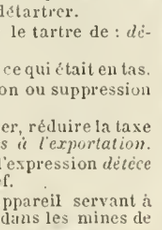

Détective.

détective [*tèk*] n. m. (mot angl.). Policier anglais. Petit appareil de photographie à main, de forme parallélépipédique.

de te fabula narratur, mots lat. signif. *C'est de toi qu'il s'agit dans cette histoire.* Expression d'Horace (*Satires,* I, 1, 69) qui, après avoir peint la folie de l'avare, s'adresse à son interlocuteur supposé. S'emploie pour faire observer à une personne que c'est d'elle qu'on parle, que c'est d'elle qu'on fait le portrait, quand elle paraît ne pas s'en apercevoir.

déteindre [*tin-dre*] v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Faire perdre la couleur : *le chlore déteint les étoffes.* V. n. Perdre sa couleur : *les couleurs vives déteignent facilement.*

dételage n. m. Action de dételer.

deteler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *atteler*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je dételle.*) Détacher des animaux attelés : *dételer un bœuf.* Absolum. : *faire dix lieues sans dételer. Fig.* et *fam.* Renoncer à quelque plaisir, etc. ANT. **Atteler.**

détendage [*tan*] n. m. Action de détendre la chaîne d'une étoffe.

détendeur [*tan*] n. m. Second cylindre d'une machine compound, où la vapeur se détend.

détendoir [*tan*] n. m. Sorte de treuil pour tendre ou détendre la chaîne d'une étoffe.

détendre [*tan-dre*] v. a. Relâcher ce qui était tendu : *détendre un ressort. Fig. : détendre l'esprit.* Diminuer la pression de : *les cylindres des machines compound détendent progressivement la vapeur.*

détenir v. a. (Se conj. comme *tenir.*) Garder en sa possession : *détenir un secret.* Retenir ce qui n'est pas à soi. Tenir en prison : *Latude fut détenu trente-deux ans à la Bastille.*

détente [*tan-te*] n. f. (de *détendre*). Pièce du ressort d'un fusil qui le fait partir : *presser la détente.* Pièce d'horlogerie qui fait partir la sonnerie. Expansion d'un gaz soumis précédemment à une pression. *Fig.* Relâche, repos : *il y a une détente dans les esprits. Etre dur à la détente,* ne donner de l'argent qu'avec peine.

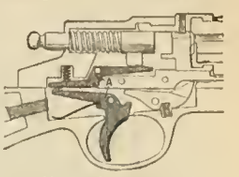

A, détente d'une arme à feu.

détenteur, trice [*tan*], adj. et n. Qui détient, de droit ou non, une chose : *les détenteurs d'une succession. Tiers détenteur,* personne qui détient, à titre non précaire, tout ou partie d'un fonds grevé d'un privilège ou d'une hypothèque, sans être obligée personnellement au payement de la dette.

détentillon [*tan-ti, ll* mll., *on*] n. m. Détente qui relève, dans une horloge, la roue des minutes.

détention [*tan-si-on*] n. f. Action de détenir : *la détention des armes de guerre est interdite.* Etat d'un objet détenu. Etat d'une personne détenue en prison, ou d'une chose saisie par autorité de justice. Peine afflictive et infamante, consistant dans la privation de la liberté de cinq à vingt ans. *Détention préventive,* détention subie avant le jugement.

— ENCYCL. *Dr.* La détention est une peine afflictive et infamante destinée particulièrement à la répression des crimes politiques. Elle consiste à être enfermé pendant cinq ans au moins et vingt ans au plus, avec dispense de travail et liberté des communications, dans l'une des forteresses situées sur le territoire continental : Doullens, Belle-Isle-en-Mer, Corte, Thouars, île Sainte-Marguerite. La condamnation à la détention emporte la dégradation civique. Pendant la durée de sa peine, le condamné est en état d'interdiction légale ; il ne peut lui être remis aucune somme, aucune portion de ses revenus.

Détention préventive. La détention préventive est de droit en matière criminelle ; elle n'est permise en matière correctionnelle que lorsque le délit peut être puni de l'emprisonnement. Elle a pour tempérament la liberté provisoire. Quand il y a eu détention préventive, cette détention est intégralement déduite de la durée de la peine qu'aura prononcée le jugement de condamnation, à moins que le juge n'ait ordonné, par disposition spéciale et motivée, que cette imputation n'aura pas lieu ou qu'elle n'aura lieu que par partie. V. ARRESTATION ARBITRAIRE.

détenu, e adj. et n. (de *détenir*). Qui est en prison ou condamné à la détention.

— ENCYCL. *Jeunes détenus.* Les mineurs des deux sexes détenus en vertu d'une condamnation reçoivent une éducation morale et professionnelle, soit dans les *colonies pénitentiaires agricoles,* soit (en cas de condamnation à un emprisonnement de plus de deux ans ou d'insubordination dans la colonie pénitentiaire) dans une *colonie correctionnelle.* Les jeunes détenus sont, à l'époque de leur libération, placés pendant trois ans sous le patronage de l'Assistance publique.

détergent [*tèr-jan*], **e** adj. *Méd.* Qui nettoie. (On dit plus souvent DÉTERSIF.) N. m. : *un détergent.*

déterger [*tèr-jé*] v. a. (du lat. *detergere,* nettoyer. — Prend un *e* muet après le *g* avant *a* et *o* : *il détergea, nous détergeons.*) *Méd.* Nettoyer, purifier au moyen de remèdes : *déterger les intestins.*

détériorant [*ran*], **e** adj. Qui est propre à détériorer : *une influence détériorante.*

détérioration [*si-on*] n. f. Action de détériorer ; résultat de cette action. ANT. **Amélioration, perfectionnement.**

détériorer [*ré*] v. a. (du lat. *deterior, oris,* plus mauvais). Dégrader : *le sucre détériore les dents.* Abîmer, ôter de sa valeur : *détériorer des meubles.* ANT. **Améliorer, perfectionner.**

déterminabilité [*tèr*] n. f. Caractère de ce qui est déterminable.

déterminable [*tèr*] adj. Qui peut être déterminé : *quantité aisément déterminable.* ANT. **Indéterminable.**

déterminant [*tèr-mi-nan*], **e** adj. Qui détermine. N. m. *Math.* Expression que l'on forme, d'après certaines lois, à l'aide de quantités rangées suivant un nombre égal de lignes et de colonnes.

déterminatif, ive [*tèr*] adj. *Gramm.* Qui détermine, restreint l'étendue de la signification d'un mot, comme *le, la, les, mon, ce,* etc. *Adjectifs déterminatifs,* adjectifs qui précisent la signification des noms : ce sont les adjectifs démonstratifs, possessifs, numéraux, indéfinis. *Complément déterminatif,* mot qui précise la signification d'un nom : *l'odeur de la rose est agréable. Proposition complétive déterminative,* celle qui, dans la phrase, remplit le rôle de complément déterminatif : *les fables que La Fontaine a composées sont des chefs-d'œuvre.* N. : *un déterminatif.*

détermination [*tèr, si-on*] n. f. Action de déterminer : *la détermination d'une date.* Résolution qu'on prend après avoir hésité : *prendre une détermination.* Caractère résolu : *montrer de la détermination.*

déterminé, e [*tèr*] adj. Précisé, fixé : *heure, époque déterminée.* Hardi, qui ne recule pas : *soldat, buveur déterminé.* ANT. **Incertain, vague, indécis.**

déterminément [*tèr, man*] adv. D'une manière déterminée. (Peu us.)

déterminer [*tèr-mi-né*] v. a. (lat. *determinare*). Indiquer avec précision : *Lavoisier détermina la composition de l'air.* Décider : *déterminer son choix d'après la raison.* Faire prendre une résolution : *cet événement m'a déterminé à...* Préciser le sens d'un mot. Causer : *Desaix détermina le succès de la journée de Marengo.*

déterminisme [*tèr-mi-nis-me*] n. m. Système philosophique qui nie l'influence personnelle sur la détermination et l'attribue tout entière à la force des motifs. *Par ext.* Doctrine qui explique les phénomènes par le seul principe de causalité.

— ENCYCL. *Phil.* Dans le sens le plus général du mot, on entend par *déterminisme* le conditionnement d'une chose par une autre. Le déterminisme d'un phénomène est l'ensemble de ses conditions déterminantes. Plus souvent, on entend par « déterminisme » deux théories philosophiques. La première, le déterminisme *expérimental,* qui domine dans les sciences expérimentales (physique, chimie, physiologie) et

d'après laquelle tout phénomène est rigoureusement déterminé ; la seconde, le déterminisme *psychologique*, qui nie le libre arbitre et affirme que, chez l'homme, les résolutions résultent nécessairement de motifs donnés.

déterministe [*tèr-mi-nis-te*] adj. Relatif au déterminisme. N. Partisan du déterminisme.

déterré, e [*té-ré*] n. Personne morte retirée de terre. *Avoir l'air d'un déterré*, être pâle, défait.

déterrement [*té-re-man*] ou **déterrage** [*té-ra-je*] n. m. Action de déterrer. ANT. **Enterrement.**

déterrer [*té-ré*] v. a. Tirer de terre. *Fig.* Découvrir une chose, une personne difficile à trouver.

déterreur [*tè-reur*] n. m. Celui qui déterre, qui découvre : *un déterreur de manuscrits.*

détersif, ive [*tèr*] adj. Syn. de DÉTERGENT.

détersion [*tèr*] n. f. Effet produit par les détersifs. Action de détorger : *la détersion d'une pluie.*

détestable [*tès-ta-ble*] adj. Qu'on doit détester. *Par ext.* Très mauvais : *temps détestable ; humeur détestable.* ANT. **Excellent, exquis, adorable.**

détestablement [*tès-ta-ble-man*] adv. D'une manière détestable.

détestation [*tès-ta-si-on*] n. f. Action de détester. Horreur d'une chose.

détester [*tès-té*] v. a. (lat. *detestari*). Avoir en horreur, abhorrer, exécrer : *détester les bavardages.* ANT. **Aimer, chérir, affectionner.**

détiarer [*ti-a-ré*] v. a. Oter la tiare à : *détiarer un pape.*

détirefonner [*fo-né*] v. a. Enlever les tire-fonds de : *détirefonner un rail.*

détirer [*ré*] v. a. Etendre en tirant.

détireuse [*reu-ze*] n. f. Machine servant à élargir les tissus en les tirant en tous sens.

détiser [*zé*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *attiser*). Ecarter le tison de : *détiser le feu* (Vx). ANT. **Attiser.**

détisser [*ti-sé*] v. a. Défaire un tissu : *détisser une étoffe.*

détitrer [*tré*] v. a. Priver de son titre.

Detmold, v. d'Allemagne, capit. de la principauté de Lippe, sur la Werra, affl. du Weser ; 12.000 h. Filatures.

Croix d'honneur de Detmold.

Detmold (*croix d'honneur de*), ordre créé à Detmold le 18 avril 1890. Quatre classes. Le ruban est rouge liséré or.

détonant [*nan*], **e** adj. Qui produit une détonation. *Mélange détonant*, mélange de deux gaz qui, par leur union, deviennent explosifs : *l'hydrogène forme avec l'air un mélange détonant.*

détonateur n. m. Capsule ou agent quelconque, capable de faire détoner une substance : *les obus à mélinite sont pourvus d'un détonateur spécial.*

détonation [*si-on*] n. f. Bruit produit par une explosion : *la détonation d'une arme à feu.*

détonement [*man*] n. m. Bruit de ce qui détone.

détoner [*né*] v. n. Faire subitement explosion.

détonnation [*to-na-si-on*] n. f. Action de détonner, de chanter hors du ton.

détonneler [*to-ne-lé*] v. a. Tirer du tonneau : *détonneler de la bière.*

détonner [*to-né*] v. n. (du préf. *dé*, et de *ton*). *Musiq.* Chanter, jouer faux en sortant complètement du ton : *il est rare que les chœurs, non accompagnés par les instruments de musique, ne détonnent pas.* Produire un contraste désagréable : *des couleurs qui détonnent. Un jeu de mots détonnerait dans un discours académique.*

détordeuse [*deu-ze*] n. f. Machine pour détordre mécaniquement les écheveaux teints.

détordre v. a. Remettre dans son premier état ce qui était tordu : *détordre du linge.* ANT. **Tordre.**

détorquer [*ké*] v. a. (lat. *detorquere*). Interpréter d'une manière forcée : *détorquer un texte.*

détors [*tor*], **e** adj. Qui n'est plus tors : *fil détors.*

détorse n. f. Entorse. (Vx.)

détorsion n. f. Action de détordre : *la détorsion d'une corde.* ANT. **Torsion.**

détortiller [*ti, ll* mll., *é*] v. a. Défaire ce qui était tortillé. ANT. **Tortiller.**

détortillonnage [*ll* mll., *o-na-je*] n. m. Action de détortillonner.

détortillonner [*ll* mll., *o-né*] v. a. Action de détordre la laine tortillée.

détortillonneuse [*ll* mll., *o-neu-ze*] ou **détortilleuse** [*ll* mll., *eu-ze*] n. f. Machine à détortillonner.

détoucher [*ché*] v. a. Remettre à flot un navire qui a touché : *détoucher une frégate.* V. n. Se remettre à flot après avoir touché.

détouper [*pé*] v. a. (pour *désétouper*). Enlever l'étoupe qui bouchait un vide. Débroussailler.

détour n. m. (de *détourner*). Changement de direction : *le détour du chemin.* Sinuosité, circuit, méandre : *la Seine, de Paris à Rouen, fait de nombreux détours. Fig.* Secrets replis : *les détours de l'âme humaine.* Subterfuge : *les détours de la chicane. Sans détours,* sincèrement : *parler sans détours.*

détourne n. f. Opération par laquelle on amène du même côté toutes les têtes des aiguilles ou des épingles qu'on veut affiler.

détourné, e adj. Peu fréquenté : *rue détournée. Fig. Voie détournée,* secrète, cachée.

détournement [*man*] n. m. (de *détourner*). Action de détourner, de distraire de son but. Soustraction frauduleuse : *détournements de fonds. Détournement de mineur,* v. MINEUR.

détourner [*né*] v. a. (préf. *dé* et *tourner*). Changer la direction : *détourner un cours d'eau,* et *fig.*, donner un autre cours à : *détourner les soupçons.* Soustraire frauduleusement : *détourner des fonds. Fig.* Dissuader : *détourner quelqu'un d'un projet.* Dénaturer : *détourner le sens d'une phrase.* **Se détourner** v. pr. Se tourner d'un autre côté. *Fig.* Abandonner : *se détourner d'un dessein.*

détracter [*trak-té*] v. a. Dépréeier injustement ; rabaisser le mérite.

détracteur, trice [*trak*] n. (lat. *detractor, trix*). Personne qui cherche à rabaisser le mérite d'autrui : *les jaloux sont d'éternels détracteurs.* Adjectiv. : *esprit détracteur.* ANT. **Partisan, prôneur.**

détraction [*trak-si-on*] n. f. Médisance, invective. (Peu us.)

détrancher [*ché*] v. a. Trancher. (Vx.)

détranger [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *u* et *o* : *il détrangea, nous détrangeons.*) Chasser, détruire les mulots, taupes, etc.

détransposer [*trans-po-zé*] v. a. Remettre à sa place une page, une ligne, etc.

détransposition [*truns-po-zi-si-on*] n. f. Action de détransposer.

détrape n. f. Action de se débarrasser. Lieu où l'on se débarrasse. (*Dialect.*)

détraper [*pé*] v. a. Retirer un animal de la trape où il est pris : *détraper un renard, un émouchet.* Débarrasser. (*Dialect.*) (Vx.)

détraqué [*ké*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne dont les facultés physiques ou intellectuelles sont dérangées : *l'alcoolisme grossit le nombre des détraqués.*

détraquement [*ke-man*] n. m. Action de détraquer : *le détraquement d'une horloge.* Etat de ce qui est détraqué : *les excès amènent le détraquement des facultés.*

détraquer [*ké*] v. a. (du préf. *dé*, et du vx fr. *trac*, trace). Déranger le mécanisme : *détraquer une pendule.* Déranger (un cheval) de ses bonnes allures. *Fig.* Troubler : *détraquer l'esprit.*

détrempe [*tran-pe*] n. f. (subst. verb. de *détremper*). Couleur à l'eau, à la colle et au blanc d'œuf. Ouvrage exécuté avec des couleurs de ce genre.

— ENCYCL. La peinture *en détrempe* ou *à la colle* est le genre de peinture dont il a été fait peut-être le plus ancienneument usage. Les couleurs sont détrempées avec de l'eau pure et maintenues dans une consistance un peu épaisse ; à mesure qu'on veut les employer, on prend avec la brosse et le pinceau un peu de colle liquide contenue dans un récipient placé sur des cendres chaudes. On applique les couleurs un peu plus que tièdes. Il faut peindre du premier coup et ne pas superposer des couleurs différentes. La dessiccation se fait très vite. La peinture en bâtiment use beaucoup de la détrempe.

détremper [*tran-pé*] v. a. Délayer dans un liquide : *détremper de la chaux.* Oter la trempe de l'acier. *Fig.* Adoucir : *détremper l'amertume.* Affaiblir : *détremper les caractères.*

détrempeur [*tran*] n. m. Ouvrier qui détrempe l'acier.

détresse [*trè-se*] n. f. (lat. pop. *districtio ;* de *districtus,* serré). Angoisse, infortune, misère : *secourir une famille dans la détresse. Navire en détresse,* bâtiment dans une position dangereuse. ANT. **Abondance, prospérité.**

Détret.

détresser [*trè-sé*] v. a. (préf. *dé*, et *tresser*). Défaire ce qui est tressé. ANT. **Tresser.**

détret [*trè*] n. m. (forme dialect. de *détroit.*) Etau à main pour petites pièces.

détrichage n. m. Action de trier les laines avant de les peigner.

détricher [*ché*] v. a. Opérer le détrichage de.

détriment [*man*] n. m. (lat. *detrimentum*). Dommage, préjudice : *causer un grand détriment. Au détriment de quelqu'un,* à son préjudice.

Détriteur.

détritage n. m. Action de détriter.

détriter [*té*] v. a. (du lat. *detritus,* broyé). Ecraser dans le détritoir : *détriter des olives.*

détrition [*si-on*] n. f. Usure par frottement.

détritique adj. *Géol.* Se dit de tout ce qui se compose de détritus : *roches détritiques.*

détritoir n. m. Moulin pour écraser ou broyer principalement les olives.

détritus [*tuss*] n. m. (du lat. *detritus,* broyé). Résidu provenant de la désagrégation d'un corps.

détroit [*troi*] n. m. (du lat. *districtus,* serré). Bras de mer, resserré entre deux terres : *le détroit de Gibraltar relie la Méditerranée à l'Océan Atlantique. Absolum.* La Manche. (En ce sens, prend une majuscule.) Passage serré entre des montagnes : *le détroit des Thermopyles.*

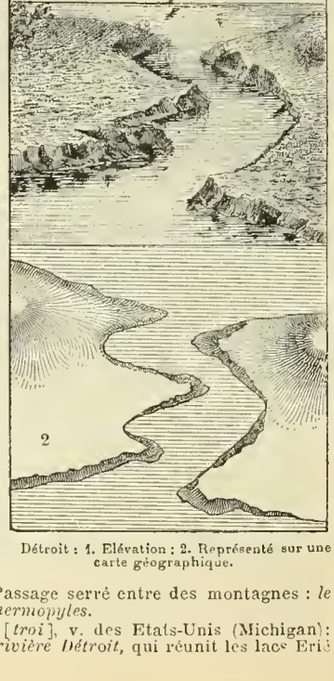

Détroit : 1. Elévation ; 2. Représenté sur une carte géographique.

Détroit [*troi*], v. des Etats-Unis (Michigan) ; port sur la *rivière Détroit,* qui réunit les lacs Erié et Saint-Clair ; 310.000 h. Industrie et commerce très actifs : blés, pelleteries, etc.

détrompement [*tron-pe-man*] n. m. Le fait d'être détrompé. (Vx.)

détromper [*tron-pé*] v. a. Tirer d'erreur : *détromper un homme trop confiant.*

détroncation [*si-on*] n. f. *Chir.* Séparation de la tête d'avec le tronc.

détrôné, e adj. Qui a perdu son trône : *les souverains détrônés.*

détrônement [*man*] n. m. (de *détrôner*). Action de chasser du trône ; état d'un souverain détrôné.

détrôner [*né*] v. a. Chasser du trône, enlever la puissance souveraine : *Jacques II fut détrôné par Guillaume d'Orange. Fig.* Faire perdre sa prééminence : *Saint-Pétersbourg a détrôné Moscou comme capitale politique de la Russie.*

détrôneur n. m. Celui qui détrône.

détroquage [*ka-je*] n. m. Action de détroquer.

détroquer [*ké*] v. a. Enlever les huitres d'un parc pour les porter au parc d'engraissement.

détroussement [*trou-se-man*] n. m. Action de détrousser.

détrousser [*trou-sé*] v. a. Laisser retomber ce qui était troussé : *détrousser une robe. Fig.* Voler sur une voie publique et par violence. : *les Touareg détroussent les caravanes.* ANT. **Trousser, retrousser.**

détrousseur, euse [*trou-seur, eu-ze*] n. et adj. Voleur qui détrousse les passants.

De Troy [*troi*], famille de peintres. V. TROY.

détruire v. a. (lat. *destruere.* — Se conj. comme *conduire.*) Ruiner, anéantir, démolir, abattre : *détruire un pont.* Faire périr : *détruire des animaux nuisibles. Fig.* Effacer : *détruire une légende.* ANT. **Bâtir, édifier, construire, fonder.**

détruisant [*zan*], **e** adj. Qui détruit.

dette [*dè-te*] n. f. (lat. *debitum ;* de *debere,* devoir). Ce qu'on doit : *être perdu de dettes. Fig.* Obligation morale : *dette de reconnaissance. Dettes criardes,* petites sommes dues qui amènent des réclamations fréquentes et souvent bruyantes. *La dette publique,* ensemble des engagements à la charge d'un Etat. *Dette d'honneur,* dette au payement de laquelle l'honneur est particulièrement engagé. (Se dit surtout des dettes de jeu.) *Fig. Payer sa dette à son pays,* faire son service militaire ; *à la nature,* mourir ; *à la société,* être exécuté. PROV. : **Qui paye ses dettes s'enrichit,** on crée ou on augmente son crédit en payant ses dettes. ANT. **Créance.**

— ENCYCL. *Fin.* La dette publique est l'ensemble des engagements à la charge d'un Etat ; elle comprend : 1° la *dette consolidée,* appelée encore *perpétuelle* ou *inscrite ;* 2° la *dette remboursable à terme* ou *par annuités,* englobant la *dette flottante ;* 3° la *dette viagère.*

La *dette consolidée* est l'ensemble, en capital inexigible, des engagements perpétuels dont l'Etat emprunteur s'acquitte pour le payement trimestriel de coupons de rentes dont les types ont été ramenés, par suite d'une série de conversions, à un seul : le 3 pour 100.

La dette *remboursable à terme,* ou *par annuités,* comprend notamment : les rentes 3 pour 100 amortissables par annuités ; les annuités aux compagnies de chemins de fer ; les remboursements des cautionnements ; les obligations du Trésor à court terme ; la *dette flottante,* qui se compose des effets à payer émis par le Trésor et des fonds versés en compte courant par ses correspondants.

Le ministre des finances est autorisé à créer, pour le service de la trésorerie, des *bons du Trésor.*

La *dette viagère,* en France, se compose : 1° des *rentes viagères* dites « d'ancienne origine », restes d'emprunts contractés au XVIIIe siècle ; 2° des *pensions* inscrites au Trésor.

Le service de la dette publique est assuré par la direction de la dette inscrite et de la dette viagère ; celui de la dette flottante, par la direction du mouvement général des fonds (ministère des finances).

— *Dr. civ.* On emploie parfois l'expression *dettes actives* pour désigner les créances, les sommes dont on est créancier, par opposition aux *dettes passives* ou dettes proprement dites, sommes dont on est débiteur.

Les *dettes civiles,* qui ne résultent ni d'une opération commerciale, ni d'une condamnation en matière criminelle, s'opposent aux *dettes commerciales* ou *consulaires,* qui ont pour origine une opération de commerce. Les *dettes personnelles* donnent action contre la personne du débiteur ; les *dettes réelles* n'obligent qu'en raison d'un immeuble que l'on détient.

Remise de la dette. Par la remise de sa dette, le créancier renonce à ses droits. Elle peut avoir lieu à titre onéreux, c'est-à-dire moyennant certains avantages faits par le débiteur, ou à titre gratuit ; même dans ce dernier cas, elle peut être faite par acte sous seing privé, contrairement à la règle que les donations doivent se faire par acte notarié. Si elle est à titre gratuit, elle est soumise au rapport au décès du créancier, et elle peut être réduite quand elle excède la quotité disponible. Elle ne peut être faite, en ce cas, que par celui qui a la capacité de faire une donation ; elle est donc interdite au mineur même émancipé et à la femme séparée de biens.

La remise de dette doit être prouvée par écrit, toutes les fois qu'elle porte sur une somme supérieure à 150 francs, conformément aux règles générales de la preuve. Mais la loi présume la remise de dette dans deux cas : lorsque le créancier a remis volontairement au débiteur le titre sous seing privé, ou la grosse du titre lorsque celui-ci est un acte authentique, et cette présomption n'admet la preuve contraire que dans le second cas.

La remise de la chose donnée en nantissement ne suffit point pour faire présumer la remise de la dette.

La remise ou décharge conventionnelle accordée au débiteur principal libère les cautions ; accordée à la caution, elle ne libère pas le débiteur principal ; accordée à l'une des cautions, elle ne libère pas les autres. Faite à un codébiteur solidaire, elle libère tous les autres, à moins que le créancier n'ait expressément réservé ses droits contre eux.

Reconnaissance de dette. V. RECONNAISSANCE.
Séparation de dettes. V. COMMUNAUTÉ.
Dette alimentaire. V. ALIMENTS.

detteur [*dè-teur*] n. m. Débiteur. (Vx.)

Dettingen, v. d'Allemagne (Bavière), sur le Mein ; 620 hab. En 1743, défaite des Français du maréchal de Noailles par une armée anglo-autrichienne.

détumescence [*mèss-san-se*] n. f. Dégonflement d'une tumeur. ANT. Intumescenee.

déturbateur, trice adj. (du lat. *deturbare*, supin *deturbarum*, troubler). Qui dérange le mouvement des eorps eélestes. (On dit mieux PERTURBATEUR, TRICE.)

Deucalion, ancien roi de Phthie en Thessalie, fils de Prométhée et de Pandore, et mari de Pyrrha. C'est le Noé de la mythologie grecque. Jupiter, irrité des crimes du genre humain, inonde la terre pour le détruire. Sur les conseils de Prométhée, Deucalion et Pyrrha se réfugièrent sur une barque qui s'arrêta sur le Parnasse. Seuls sauvés du déluge, ils repeuplèrent le monde en jetant des pierres derrière eux. Chaque pierre lancée par Deucalion devint un homme et de chaque caillou lancé par Pyrrha naquit une femme. (*Myth.*)

deuil [*deu, l* mill.] n. m. (du lat. pop. *dolium*, de *dolere*, s'affliger). Douleur causée par une grande calamité, par la mort de quelqu'un : *la mort de Turenne fut un deuil national.* Signes extérieurs du deuil (en particulier, vêtements, le plus souvent noirs, que l'on porte quand on est en deuil) : *prendre le deuil.* Temps pendant lequel on les porte. Tentures funèbres. Cortège funèbre : *conduire le deuil. Fig.* Affliction, tristesse : *jour de deuil. Poétiq.* Ténèbres; aspect triste : *le deuil de la nature. Fig. Faire son deuil d'une chose,* se résigner à en être privé. *Fam. Ongles en deuil,* noirs de saleté. ANT. **Allégresse, joie.**

— ENCYCL. Le deuil d'une veuve est d'un an et six semaines; le deuil pour un père et une mère est d'un an; pour un grand-père, une grand'mère, un frère ou une sœur, de six mois; pour un oncle, une tante, un eousin ou eousine germains, de trois mois. La sévérité du deuil peut être tempérée par l'adoption du demi-deuil. Dans l'armée française, les officiers portent le deuil en mettant un crêpe au bras gauche, ainsi qu'un nœud d'épée. Les hommes de troupe peuvent porter le deuil de famille en mettant un crêpe au bras gauche; le drapeau porte le deuil (crêpe à la lance) de son colonel, et tous les drapeaux de l'armée portent le deuil du président de la République.

— *Dr.* Le deuil de la femme, même renonçante à la communauté, est aux frais des héritiers du mari prédécédé. La valeur en est réglée selon la fortune du mari.

Sous le régime dotal, la femme, à la mort de son mari, a le choix d'exiger les intérêts de sa dot pendant l'an du deuil ou de se faire fournir des aliments pendant ledit temps, aux frais de la succession du mari; mais, dans les deux cas, l'habitation durant cette année et les vêtements de deuil sont à la charge de la succession, sans imputation sur les intérêts dus à la femme.

Deuil, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 22 kil. de Pontoise, non loin de la Seine; 3.700 h. Ch. de f. N. Cultures maraîchères.

Deule (la), riv. de France, qui a sa source dans le Pas-de-Calais, baigne Lille et se jette dans la Lys (riv. dr.); cours 86 kil.

Deulémont, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Lille, au confluent de la Deule et de la Lys; 1.960 hab. Distilleries.

Deulin (Charles), littérateur français, né et mort à Condé-sur-l'Escaut (1827-1877), auteur des jolis *Contes d'un buveur de bière.*

Deurne, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers); 9.670 h. Tapis, tulle.

deus, ecce deus! mots lat. signif. *Le dieu, voici le dieu!* Exclamation prêtée par Virgile (*Enéide*, VI, 46) à la sibylle de Cumes qui se sent pénétrée par l'influence prophétique d'Apollon. Elle est restée le symbole de l'inspiration poétique.

deus ex machina, mots lat. signif. *Un dieu* [descendu] *au moyen d'une machine.* Expression désignant l'intervention, dans une pièce de théâtre, d'un dieu, d'un être surnaturel descendu sur la scène au moyen d'une machine, et, au figuré, le dénouement, plus heureux que vraisemblable, d'une situation tragique.

deus nobis hæc otia fecit, mots lat. signif. *Un dieu nous a fait ces loisirs,* mots que Virgile (*Eglogues*, I, 6) met dans la bouche du berger Tityre, sous le nom duquel il raconte à un autre berger comment il a obtenu d'Auguste la restitution de son patrimoine.

Deus Nogueira Ramos (João DE), poète portugais, né à Sao Bartolomeu de Messines (prov. d'Algarve), m. à Lisbonne (1830-1897).

deutéragoniste [*jis-te*] n. m. (gr. *deuteros*, second, et *agonistès*, champion). Artiste qui remplissait les rôles de second ordre, dans les représentations du théâtre grec.

deutérocanonique adj. (du gr. *deuteros*, second, et *kanonikos*, canonique). Se dit des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ont été admis après les autres dans le canon de l'Ecriture. ANT. **Protocanonique.**

Deutéronome (du gr. *deuteronômion*, seconde loi), cinquième et dernier livre du *Pentateuque*, contenant le résumé et comme une nouvelle édition des préceptes donnés au peuple juif par Moïse de la part de Dieu.

deutéroscopie [*sko-pi*] n. f. (du gr. *deuteros*, second, et *skopein*, examiner). Hallucination nommée communément *seconde vue.*

deuto (du gr. *deuteros*, second), particule qui s'est employée dans la nomenclature chimique, pour indiquer une deuxième combinaison d'un corps, comme *deuto*sulfure, *deuto*chlorure, etc.

deutosulfure n. m. Sulfure de second degré.

deutoxyde [*tok-si-de*] n. m. Second degré d'oxydation d'un corps.

Deutsch (Henri), dit *de la Meurthe*, industriel et philanthrope français, né à Paris en 1846. Il a contribué aux progrès de l'industrie et de l'art en France en fondant des prix destinés à encourager les automobilistes, les aéronautes, les compositeurs.

Deutz, v. de Prusse, prov. du Rhin, sur le Rhin, faubourg de Cologne; 96.000 h. Etoffes, métallurgie.

deutzie n. f. Genre de saxifragacées, de l'Inde, de la Chine et du Japon : *les ébénistes japonais emploient sous le nom de* joso *les feuilles de deutzie pour polir le bois.*

deux [*deû*. — Devant une voyelle ou un *h* non aspiré, l'*x* se prononce comme *z* : *deuzhommes*], adj. num. (lat. *duo*). Nombre double de l'unité. Deuxième : *tome deux.* N. m. Chiffre qui représente ce nombre. Le deuxième jour du mois. Carte marquée de deux points : *le deux de carreau.* PROV. : **Deux avis valent mieux qu'un,** on ne saurait prendre trop de conseils. **Deux sûretés valent mieux qu'une,** il faut prendre toutes les précautions possibles.

Deux Avares (*les*), comédie en deux actes, mêlée d'ariettes; paroles de Fenouillot de Falbaire, musique de Grétry (1770).

Deux-Acren (Les), comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arr. de Soignies), au confl. de la Marcq et de la Dendre; 4.000 h.

deux-huit [*deû-u-it*] n. m. invar. *Musiq.* Mesure à deux temps, peu usitée à deux temps, ayant la noire pour unité de mesure.

Mesure à deux-huit.

deuxième [*deu-zi*] adj. num. ord. de *deux.* Personne qui occupe le second rang. N. m. Etage d'une maison qui est au-dessus du premier.

deuxièmement [*deu-zi-è-me-man*] adv. En second lieu, dans une énumération.

deux-mâts n. m. Bâtiment à deux mâts.

Deux-mers (CANAL DES), canal projeté entre la Méditerranée et l'Océan, à travers le sud-ouest de la France.

Deux-Nèthes, nom donné au département français, dans l'empire de Napoléon Ier et formé en 1801, après la conquête de la Belgique; il était composé de la partie nord du Brabant, du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines. Il s'appelait ainsi du nom de deux rivières qui traversent le territoire, et il avait pour chef-lieu *Anvers.*

deux-points n. m. Signe de ponctuation, figuré par deux points superposés. V. POINT. (:)

Deux-Ponts, v. de la Bavière rhénane, anc. capit. du *duché des Deux-Ponts,* sur l'Erlbach, s.-affl. de la Sarre; 14.000 h. Filatures.

deux-quatre n. m. invar. *Musiq.* Mesure à deux temps, qui a la blanche pour unité de mesure.

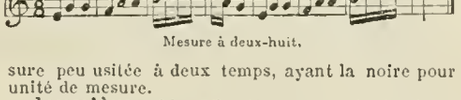

Mesure à deux-quatre.

Deux-Roses (*guerre des*), guerre civile qui ensanglanta l'Angleterre, de 1455 à 1485, et qui fut prolongée par la rivalité politique des deux maisons royales d'York et de Lancastre, qui portaient dans leurs armes : la première une rose blanche, la seconde une rose rouge, de là sa dénomination. La maison de Lancastre triompha en la personne de Henri VII Tudor, vainqueur de Richard III à Bosworth (1485), et dont le mariage avec Elisabeth d'York, fille d'Edouard IV, réunit sur une seule tête les droits des Deux-Roses, mais l'aristocratie sortit épuisée de ces longues luttes. L'internement à la Tour de Londres d'Edouard V et de Richard d'York par leur oncle, Richard de Glocester, a fourni à Casimir Delavigne le sujet d'une tragédie célèbre : *les Enfants d'Edouard.*

deux-seize n. m. invar. *Mus.* Mesure à deux temps, peu usitée, ayant la croche pour unité de mesure.

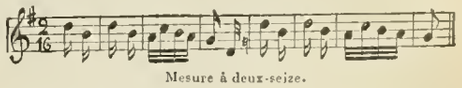

Mesure à deux-seize.

Deux-Sèvres (DÉP. DES), département formé d'une partie du Poitou; préf. *Niort*, s.-préf. : *Bressuire, Melle, Parthenay*; 4 arr., 31 cant., 356 comm., 339.470 h. 9e région militaire; cour d'appel et évêché de Poitiers. Ce département doit son nom aux deux rivières qui l'arrosent. L'agriculture, l'élevage, la fabrication des étoffes sont les principales ressources des Deux-Sèvres.

Armoiries du royaume des Deux-Siciles.

Deux-Siciles, ancien royaume qui comprenait Naples et la Sicile. Son origine date de l'établissement des Normands en 1043, et il fut formé en 1130 par la réunion de la Sicile et du duché de Pouille. Longtemps gouverné par une bran-

che de la maison des Bourbons, il fut annexé au royaume d'Italie en 1860 ; il avait pour capit. *Naples*.

deux-temps n. m. *Musiq.* Mesure écrite comme

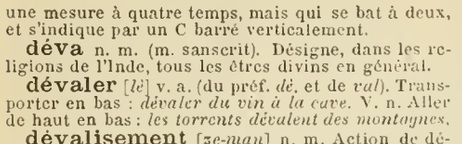

Mesure à deux temps.

une mesure à quatre temps, mais qui se bat à deux, et s'indique par un C barré verticalement.

déva n. m. (m. sanscrit). Désigne, dans les religions de l'Inde, tous les êtres divins en général.

dévaler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *val*). Transporter en bas : *dévaler du vin à la cave*. V. n. Aller de haut en bas : *les torrents dévalent des montagnes*.

dévalisement [*ze-man*] n. m. Action de dévaliser ; état de celui qui est dévalisé.

dévaliser [*zé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *valise*). Voler à quelqu'un ses effets, son argent. Piller, dépouiller de ses meubles : *dévaliser une maison*.

dévaliseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. Celui, celle qui dévalise.

devanâgarî n. m. Ecriture moderne du sanscrit classique. Adjectiv. : *écriture devanâgari*.

devancement [*man*] n. m. Action de devancer. *Devancement d'appel*, terme officiel par lequel sont désignés, dans la loi du 21 mars 1905, certains engagements volontaires.

devancer [*sé*] v. a. (rad. *devant*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il devança, nous devançons*.) Précéder dans la marche ou l'arrivée : *les éclaireurs devancent l'armée*. Précéder dans l'ordre du temps : *l'aurore devance le soleil. Devancer l'appel*, s'engager avant d'être appelé sous les drapeaux. *Fig.* Surpasser : *devancer tous ses rivaux*. ANT. **Suivre, succéder**.

devancier [*si-é*], **ère** n. Prédécesseur dans une fonction, une carrière quelconque, un genre d'études : *Lamarck fut le devancier de Darwin*. Pl. m. Aïeux, ancêtres : *imiter ses devanciers*. ANT. **Successeur**.

devant [*van*] prép. (du préf. *de*, et de *avant*). A l'opposite, en face de, en avant de : *regarder devant soi*. Antérieurement : *devant le déluge*. (Vx.) En présence de : *devant le tribunal*. Adv. En avant : *marcher devant*. N. m. Partie antérieure : *passer par devant. Prendre les devants*, partir avant quelqu'un. *Fig.* Prévenir quelqu'un. Loc. prép. : *Au-devant de*, à la rencontre : *aller au-devant de quelqu'un ; par-devant, en présence de* (se dit surtout en terme de pratique) : *par-devant notaire. Ci-devant*. V. CI. ANT. **Derrière, arrière**. PROV. : **Les premiers vont devant**, les plus diligents ont l'avantage.

devanteau [*tô*] n. m. Syn. de DEVANTIER. Tablier d'une voile.

devantier [*ti-é*] n. m. Tablier que portent les femmes du peuple. (Vx.)

devantière n. f. Long tablier ou jupe fendue par derrière, que portent les femmes pour monter à cheval à califourchon.

devanture n. f. Revêtement de boiserie, qui garnit le devant d'une boutique. *Par ext.* Etalage.

dévasement [*ze-man*] n. m. Action de dévaser.

dévaser [*zé*] v. a. Débarrasser de la vase : *dévaser un port*.

dévastateur, trice [*vas-ta*] adj. et n. Qui dévaste : *Attila fut un grand dévastateur*.

dévastation [*vas-ta-si-on*] n. f. Action de dévaster. Son résultat : *les dévastations de la guerre*.

dévaster [*vas-té*] v. a. (lat. *devastare*). Rendre désert, ravager, ruiner, désoler, infester : *Louvois fit dévaster le Palatinat en 1688*.

Devaux [*vô*] (Paul), journaliste et homme d'Etat belge, né à Bruges, m. à Bruxelles (1801-1880). Il fut, dans son pays, le chef du parti libéral modéré.

déveinard [*vè-nar*] n. m. Qui a de la déveine.

déveine [*vé-ne*] n. f. (du préf. *dé*, et de *veine*). Mauvaise chance persévérante.

développable [*lo-pa-ble*] adj. Qui peut être développé. Se dit d'une surface que l'on peut développer sur un plan sans déchirure ni duplicature : *la surface du cône est développable*.

développante [*lo-pan-te*] adj. f. *Géom. Courbe développante*, courbe considérée comme décrite par l'extrémité d'un fil d'abord enroulé sur une courbe à laquelle il est fixé par son autre extrémité, et que l'on déroule de façon qu'il reste toujours tendu. N. f. : *une développante*.

développateur [*lo-pa*] n. m. *Photogr.* Corps susceptible de développer l'image latente. (On dit plus souvent RÉVÉLATEUR.)

développée [*lo-pé*] n. f. *Géom. Développée d'une courbe plane*, courbe, lieu de ses centres de courbure.

développement [*lo-pe-man*] n. m. Action de développer ; son résultat. Croissance des corps organisés. Extension progressive : *le développement des sciences. Algèb.* et *géom.* Action de développer. *Photogr.* Suite d'opérations ayant pour but de faire apparaître l'image latente. *Véloc.* Distance que parcourt un vélocipède pendant un tour complet du pédalier : *un développement de 6 mètres*.

— ENCYCL. *Photogr.* Le développement se fait à la lumière rouge ou verte du laboratoire. On utilise à cette opération les réactions chimiques auxquelles donnent lieu les sels d'argent exposés à la lumière en présence de certains agents réducteurs (oxalate ferreux, acide pyrogallique, hydroquinone, métol, diamidophénol, glycin, etc.), appelés dans la circonstance des *révélateurs*. Après le développement, la plaque, la pellicule ou le papier doivent être fixés dans un bain d'hyposulfite.

développer [*lo-pé*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *envelopper*). Ôter l'enveloppe de quelque chose : *développer un paquet*. Dérouler, déployer : *développer une carte*. Donner de l'accroissement, de la force : *la gymnastique développe le corps. Fig.* Expliquer avec détail : *développer sa pensée. Géom. Développer une surface*, l'appliquer sur une autre. *Algèb. Développer une fonction, une série*, trouver les différents termes qui y sont renfermés. *Développer un calcul*, effectuer les opérations indiquées, de manière que chaque résultat partiel soit le plus simple possible. *Photogr.* Faire apparaître l'image sur la gélatine sensibilisée, après l'exposition de celle-ci dans la chambre noire. *Véloc.* Franchir, en parlant de l'espace parcouru pendant un tour complet des pédales : *bicyclette qui développe six mètres*. **Se développer** v. pr. S'étendre ; devenir plus ample, plus fort, progresser : *la raison se développe avec l'âge*. ANT. **Envelopper**.

devenir v. n. (lat. *devenire*. — Se conj. comme *venir*.) Etre en voie d'être quelque chose : *de riche devenir pauvre. Ne savoir que devenir*, être dans une situation très embarrassante ou très pénible. *Que devins-je ? que devint-il ?* etc., quel fut mon trouble, son saisissement ! etc. *Devenir à rien*, maigrir ; se réduire considérablement. **Le devenir** n. m. Mouvement progressif par lequel les choses se transforment.

déventer [*van-té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *vent*). *Mar.* Placer derrière un objet qui intercepte le vent. *Déventer les voiles*, brasser au vent.

Deventer [*vèn-tèr*], v. forte de Hollande (prov. d'Over-Yssel), sur l'Yssel ; 27.200 h. Fonderies, tapis.

déverdir [*vèr*] v. n. Perdre sa couleur verte.

déverdissage [*vèr-di-sa-je*] n. m. Action de déverdir.

dévergondage [*vèr*] n. m. Libertinage effronté : *le dévergondage fut à son comble sous la Régence. Fig.* Ecarts extrêmes : *dévergondage d'imagination*. ANT. **Modération, retenue**.

dévergondé, e [*vèr*] adj. et n. (du préf. *dé*, et de *vergogne*). Qui mène publiquement une vie licencieuse. ANT. **Retenu, modéré, modeste**.

dévergondement [*vèr, man*] n. m. Etat dévergondé. (Vx.)

dévergonder [*vèr-ghon-dé*] **(se)** v. pr. Se jeter dans le dévergondage.

déverguer [*vèr-ghé*] ou **désenverguer** [*zan-vèr-ghé*] v. a. Dépouiller de ses vergues : *déverguer un mât*.

Deveria (Achille), dessinateur et graveur français, né et mort à Paris (1800-1857) ; auteur de beaux cartons de vitraux. — EUGÈNE, son frère, né à Paris, m. à Pau (1805-1865) ; peintre d'histoire de valeur, auteur de la *Naissance de Henri IV*, de la *Mort de Jane Seymour*, etc.

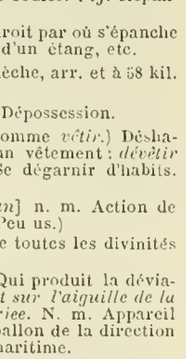

Eugène Deveria.

dévernir [*vèr*] v. a. Ôter le vernis de : *l'humidité dévernit les meubles*.

dévernissage [*vèr-ni-sa-je*] n. m. Action de dévernir.

déverrouiller [*vè-rou, ll* mll., *é*] v. a. Tirer, ôter le verrou : *déverrouiller une porte*. Mettre en liberté : *déverrouiller des prisonniers*.

devers [*vèr*] prép. (préf. *de*, et *vers*). Du côté de : *aller devers quelqu'un* (Vx.). *Par devers* loc. prép. En présence de : *par devers le juge*. En la possession de : *retenir par devers soi*.

dévers, e [*vèr, vèr-se*] adj. Qui n'est pas droit, d'aplomb, en parlant d'un mur, d'une colonne. N. m. Défaut d'aplomb, inclinaison : *voie en dévers*. Crochet avec lequel on manie le fer, dans les grosses forges.

déversement [*vèr-se-man*] n. m. Action de déverser les eaux d'un canal ; son effet. Action de pencher d'un côté : *le déversement des couches géologiques*.

déverser [*vèr-sé*] v. n. (préf. *dé*, et *verser*). Pencher, incliner : *ce mur déverse*. S'épancher, se répandre. V. a. Epancher, faire couler. *Fig.* Répandre : *déverser le mépris sur*.

déversoir [*vèr*] n. m. Endroit par où s'épanche l'excédent de l'eau d'un canal, d'un étang, etc.

Devesset, comm. de l'Ardèche, arr. et à 58 kil. de Tournon ; 1.540 h.

dévestiture [*vès-ti*] n. f. Dépossession.

dévêtir v. a. (Se conj. comme *vêtir*.) Déshabiller : *dévêtir un blessé*. Ôter un vêtement : *dévêtir son habit*. **Se dévêtir** v. pr. Se dégarnir d'habits. ANT. **Vêtir**.

dévêtissement [*ti-se-man*] n. m. Action de dévêtir. *Dr.* Dessaisissement. (Peu us.)

dévi n. f. Nom général de toutes les divinités féminines de l'Inde.

déviateur, trice adj. Qui produit la déviation : *les masses de fer exercent sur l'aiguille de la boussole une influence déviatrice*. N. m. Appareil permettant de faire dévier un ballon de la direction du vent, dans un voyage aéro-maritime.

déviation [*si-on*] n. f. Action de dévier : *déviation de la lumière*. Changement dans la direction naturelle : *déviation des os. Fig.* Ecart, variation dans la conduite : *déviation de principes*. Passage d'humeurs dans des canaux qui ne leur sont pas affectés.

— ENCYCL. *Chir.* C'est principalement à la colonne vertébrale que s'applique le mot de *déviation*. On distingue la déviation à convexité en arrière ou *cyphose ;* celle à convexité en avant ou *lordose ;* enfin, celle à convexité latérale ou *scoliose*. La cause principale de ces déviations est la tuberculose des vertèbres ou mal de Pott ; mais souvent, aussi, la déviation est due au rachitisme. Il n'y a guère de traitement curatif ; on peut donner le conseil de porter un corset approprié.

En médecine, les déviations utérines ont une grande importance. On distingue la *version* et la *flexion*, qui peuvent être en arrière, en avant ou latéralement. Le traitement consiste dans le redressement.

dévidage n. m. Action de dévider.

dévider [*dé*] v. a. (préf. *dé*, et *vider*). Mettre en écheveau ou en peloton du fil, de la soie, etc. : *dévider un cocon*. Faire passer entre ses doigts : *dévider son rosaire. Fig.* Démêler.

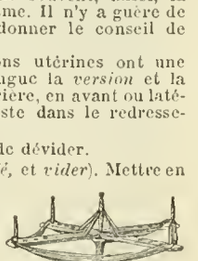

Dévidoir.

dévideur, euse [*ze*] n. Qui dévide.

dévidoir n. m. Instrument pour dévider.

Devienne (François), flûtiste et compositeur français, né à Joinville (Haute-Marne), m. à Charenton (1759-1803) ; auteur de plusieurs opéras : *les Visitandines, le Mariage clandestin*, etc. Il mourut fou à l'hospice de Charenton.

dévier [*vi-é*] v. n. (lat. *deviare*. — Se conj. comme *prier*.) Se détourner : *dévier de sa direction*. Au fig. : *dévier du droit chemin*. V. a. Faire sortir de sa direction : *dévier vers un innocent les soupçons du juge*.

Deville, comm. des Ardennes, arr. et à 14 kil. de Mézières, sur la Meuse ; 1.080 h. Ch. de f. Est. Ardoisières, fonderies.

Déville-lès-Rouen, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 3 kil. de Rouen, sur le Cailly, affl. de la Seine ; 6.570 h. (*Dévillois*). Filatures.

devin, eresse [*rè-se*] n. (du lat. *divinus*, divin). Qui prétend découvrir les choses cachées et prédire l'avenir. *Fam. Je ne suis pas devin*, je ne puis pas savoir ce qu'on ne me dit pas. Adj. *Serpent devin* ou substantiv. *devin*, nom vulgaire du boa constrictor.

— ENCYCL. *Dr.* Les gens qui font métier de deviner et prononstiquer ou d'expliquer les songes commettent une contravention punie d'une amende de 11 à 15 fr. et d'un emprisonnement de cinq jours en cas de récidive.

Devin du village (*le*), pastorale en un acte, paroles et musique de J.-J. Rousseau (1752). Cette œuvre eut du succès grâce à la renommée de l'auteur. Le sujet du poème est une bergerie fade ; les mélodies ont un cachet de simplicité et de gaucherie ; l'harmonie est pauvre et incorrecte

devinable adj. Qui peut être deviné. (Peu us.)

devinaille *(na ; ll* mll.) n. f. Art ou profession du devin. Action de deviner (en mauv. part). Devinette.

devinement [*man*] n. m. Action de deviner.

deviner [*né*] v. a. (de *devin*). Prédire ce qui doit arriver : *deviner l'avenir*. Juger par conjecture : *j'avais deviné qu'il pleuvrait*. Pénétrer : *deviner un homme*. Trouver le mot de : *deviner une énigme*. ALLUS. LITT. V. OSER.

devinette [*nè-te*] n. f. Ce que l'on donne à deviner : *poser une devinette*. Jeu où il faut deviner. Ex. : Qu'est-ce qui s'allonge et se raccourcit en même temps ? — La vie.

devineur, euse [*eu-ze*] n. Se dit familièrement d'une personne qui devine.

dévirage n. m. Action de dévirer : *le dévirage d'un cabestan*. Desserrement d'une vis, sous l'influence de chocs.

dévirer [*ré*] v. a. Tourner en sens contraire.

De viris illustribus urbis Romæ, *Des hommes illustres de Rome*, par Lhomond (vers 1775) ; ouvrage d'enseignement, qui contient en latin un abrégé de l'histoire romaine. (On dit aussi par abrév. : le DE VIRIS.)

dévirolage ou **dévirolement** [*man*] n. m. Action de déviroler.

déviroler [*lé*] v. a. Retirer les flans de la virole, après la frappe.

devis [*vi*] n. m. (subst. verb de *deviser*). Propos, entretien familier. (Vx.) Etat détaillé d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, etc., avec les prix estimatifs : *établir un devis*.

— ENCYCL. *Dr.* On appelle *devis* l'état estimatif des ouvrages qu'un architecte, maçon, ou tout autre entrepreneur, s'oblige à faire, et des matériaux qui doivent y entrer. Le *marché* est la convention par laquelle une personne charge une autre personne de faire un ouvrage, tel qu'une construction, moyennant un prix. La loi désigne sous le nom de *maître* celui qui passe un marché avec un entrepreneur.

Lorsqu'un architecte ou un entrepreneur s'est chargé de la construction à forfait d'un bâtiment, d'après un plan arrêté et convenu avec le propriétaire du sol, il ne peut demander aucune augmentation de prix, ni sous le prétexte de l'augmentation de la main-d'œuvre ou des matériaux, ni sous celui de changements ou d'augmentations faits sur ce plan, si ces changements ou augmentations n'ont pas été autorisés par écrit, et le prix convenu avec le propriétaire.

Le maître peut résilier, par sa simple volonté, le marché à forfait, quoique l'ouvrage soit déjà commencé, en dédommageant l'entrepreneur de toutes ses dépenses, de tous ses travaux, et de tout ce qu'il aurait pu gagner dans cette entreprise.

Le contrat de louage d'ouvrage est dissous par la mort de l'ouvrier et par celle de l'architecte ou entrepreneur. Mais le propriétaire est tenu de payer à la succession de l'architecte la valeur des ouvrages faits et celle des matériaux préparés et utilisables.

L'entrepreneur répond du fait des personnes qu'il emploie. Les devis doivent être établis sur papier timbré de dimension et enregistrés.

dévisager [*za-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il dévisagea, nous dévisageons*.) Défigurer, déchirer le visage : *chat qui a dévisagé un enfant*. Regarder au visage avec instance : *policier qui dévisage les passants*.

devise [*vi-ze*] n. f. (subst. verb. de *deviser*). Figure emblématique, avec une courte sentence qui l'explique : *la devise se compose d'une figure* (corps) *et d'une légende* (âme). Paroles caractéristiques exprimant, d'une manière concise, une pensée, un sentiment : *la devise du drapeau est* Honneur et Patrie. *Blas.* Courte sentence qui se place en dessous de l'écu d'armes (v. la planche BLASON.) *Navig.* Nom propre d'un bateau : *la devise est obligatoire*.

devisée [*zé*] n. f. Entretien familier. (Peu us.)

deviser [*zé*] v. n. (lat. pop. *divisare ;* de *dividere*, diviser). S'entretenir familièrement.

dévissage [*vi-sa-je*] n. m. Action de dévisser. (On dit quelquef. DÉVISSEMENT.)

dévisser [*vi-sé*] v. a. Ôter les vis qui fixent un objet. Séparer des objets vissés. ANT. **Visser**.

de visu, locut. lat. signif. Pour l'avoir vu : *parler d'une chose de visu*.

dévitrifiable adj. Qui peut être dévitrifié.

dévitrification [*si-on*] n. f. Modification que subit le verre par l'action prolongée de la chaleur : *la dévitrification donne au verre l'aspect de la porcelaine*. Action de se dévitrifier.

dévitrifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Opérer la dévitrification.

dévoiement [*voi-man*] ou **dévoîment** [*man*] n. m. (de *dévoyer*). Flux de ventre. *Archit.* Inclinaison d'un tuyau de cheminée ou de descente.

dévoilement [*man*] n. m. Action de dévoiler.

dévoiler [*lé*] v. a. Oter le voile de. *Fig.* Découvrir, révéler : *dévoiler un secret.* *Véloc.* Redresser une roue faussée.

dévoiment n. m. V. DÉVOIEMENT.

devoir v. a. (lat. *debere.* — *Je dois, tu dois, il doit, nous devons, vous devez, ils doivent. Je devais, nous devions. Je dus, nous dûmes. Je devrai, nous devrons. Dois, devons, devez. Que je doive, que nous devions. Que je dusse, que nous dussions. Devant, dû, due.*) Être tenu de payer : *devoir cent francs.* Être redevable : *devoir la vie à quelqu'un.* Être obligé à quelque chose par la loi, la morale, les convenances : *un fils doit le respect à ses parents.* Suivi d'un infinitif, indique la nécessité : *tout doit finir;* l'obligation morale : *on doit respecter les vieillards;* l'intention : *il doit vous accompagner;* l'état probable : *il doit être riche aujourd'hui.* PROV. : **Qui a terme ne doit rien,** on ne peut être astreint à payer avant le terme échu. **Fais ce que dois, advienne que pourra,** il faut accomplir son devoir sans s'occuper de ce qui pourra résulter.

devoir n. m. Ce à quoi on est obligé : *le devoir est un commandement catégorique. Rentrer dans le devoir,* rentrer dans l'obéissance : *Turenne, un moment égaré dans la Fronde, rentra vite dans le devoir. Se mettre en devoir de,* se préparer à. Exercice qu'un maître donne à ses élèves. Association d'ouvriers charpentiers, compagnonnage : *compagnons du devoir.* Pl. Hommages, marques de civilité : *rendre ses devoirs à quelqu'un. Derniers devoirs,* honneurs funèbres.

Devoirs (*Traité des*) ou *De officiis,* de Cicéron, livre de morale, le plus parfait que l'on ait écrit à l'usage des citoyens d'un Etat libre (1er s.).

dévoirant [*ran*] n. m. Chez les charpentiers, compagnon du devoir. (On dit aussi DÉVOUANT.)

dévolo n. f. (préf. *dé,* et *vole*). Etat du joueur qui manque la vole. *Fig. Etre en dévole,* être en perte.

dévoler [*lé*] v. n. Etre en dévole.

dévolu, e adj. (du lat. *devolatus,* attribué). Echu par droit : *succession dévolue à l'Etat.* Réservé, acquis : *les avantages dévolus aux gens sobres.* N. m. *Jeter son dévolu sur,* arrêter ses vues, fixer son choix sur.

dévolutaire [*lé-re*] n. m. Celui qui a obtenu un dévolu sur un bénéfice ecclésiastique.

dévolutif, ive adj. (de *dévolu*). Qui fait qu'une chose passe d'une personne à une autre.

dévolution [*si-on*] n. f. (de *dévolutif*). *Dr.* En matière de succession, transmission par hérédité d'un bien propre de la ligne paternelle à la ligne maternelle, ou *vice versa.* Droit qui, dans certains pays, donnait la succession aux filles d'un premier mariage, de préférence aux fils nés d'un second lit.

Dévolution (*guerre de*), guerre entreprise à la mort de Philippe IV d'Espagne, par Louis XIV, qui réclamait les Pays-Bas, au nom de sa femme Marie-Thérèse (1667-1668). Sans attendre la fin des négociations entre la France et le nouveau roi d'Espagne Charles II, né du second mariage de Philippe IV, Louis XIV, entra en Flandre. La campagne fut rapidement conduite. Les grandes villes de Flandre tombèrent au pouvoir de Turenne, et Condé fit en quinze jours la conquête de la Franche-Comté qui appartenait à l'Espagne. Effrayée de la rapidité de ces victoires, la Hollande conclut avec l'Angleterre et la Suède la *Triple Alliance,* et Louis XIV dut arrêter la marche victorieuse de ses armées. La paix signée à Aix-la-Chapelle (1668) donnait la Flandre à la France. Cette guerre fut appelée *Guerre de Dévolution,* parce qu'elle fut entreprise pour faire valoir le droit en vertu duquel une partie, d'origine bourguignonne, de la succession de Philippe IV devait être *dévolue* à Marie-Thérèse, fille issue de son premier mariage.

Dévoluy, massif montagneux calcaire du Dauphiné ; 2.793 m. d'alt. Belles sources. Ce massif avait donné son nom à un pays compris aujourd'hui dans le département des Hautes-Alpes.

devon n. m. Poisson artificiel pourvu de quatre jeux d'hameçons triples, pour pêcher les poissons voraces.

Devon ou **Devonshire,** comté d'Angleterre ; 632.000 h. Ch.-l. *Exeter.* Elevage de bœufs, qui sont une variété estimée de la race irlandaise.

dévonien, enne [*vi-in, è-ne*] adj. Se dit de certains terrains de dépôt, dont le type se trouve dans le comté de Devon, en Angleterre. N. m. : *le dévonien.*

— ENCYCL. *Géol.* Le système dévonien succède immédiatement au système silurien, et précède le système carbonifère. Il est caractérisé par le développement prodigieux des poissons, des céphalopodes et des polypiers. Les climats terrestres n'y sont pas encore tranchés. En France, le système dévonien est très richement représenté dans le Cotentin et dans la Bretagne.

Devonport [*von'-port*], v. d'Angleterre, dans le comté de Devon ; port militaire près de Plymouth, à l'embouchure du Tamar ; 70.000 h.

dévorant [*ran*], **e** adj. Qui dévore ; *lion dévorant,* et, au fig. : *flamme dévorante ; soucis dévorants.* Excessif : *faim dévorante.*

dévorant n. m. Corruption de DÉVOIRANT (compagnon du devoir, chez les charpentiers).

dévoration [*si-on*] n. f. et **dévorement** [*man*] n. m. Action de dévorer. Peu us.)

dévorateur, trice adj. Qui dévore.

dévorer [*ré*] v. a. (lat. *devorare*). Manger en déchirant avec les dents, en parlant des bêtes féroces. Manger avidement. *Fig.* Consumer, détruire : *la flamme dévore tout ; l'ennui le dévore.* Dissiper : *dévorer son patrimoine.* Ruiner : *dépenses qui dévorent une maison. Dévorer un livre,* le lire avec empressement. *Dévorer des yeux,* regarder avec avidité, avec passion. *Dévorer un affront,* le souffrir sans se plaindre. *Dévorer ses larmes,* les retenir.

dévoreur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui dévore. (Peu us.)

dévot, e [*vó, o-te*] n. et adj. (du lat. *devotus,* dévoué). Qui a du zèle pour les pratiques religieuses : *Molière a raillé les faux dévots.* Qui affecte ce zèle. Qui porte à la dévotion : *livre dévot. Fig.* Personne dévouée à quelqu'un ou à quelque chose : *les dévots du pouvoir.* — ALLUS. LITT. :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots!

V. TANTÆNE ANIMIS...

dévotement [*man*] adv. Avec dévotion. (On dit quelquef. DÉVOTIEUSEMENT.)

dévotieusement [*eu-ze-man*] adv. Avec grande dévotion. (Vx.)

dévotieux, euse [*si-eu, eu-ze*] adj. et n. Se dit d'une personne qui est d'une dévotion minutieuse. Adj. Béatement respectueux : *une dévotieuse admiration.*

dévotion [*vó-si-on*] n. f. Attachement aux pratiques religieuses ; *l'hypocrisie de la dévotion est la plus impardonnable de toutes. Faire ses dévotions,* se confesser et communier. *Etre à la dévotion de quelqu'un,* lui être entièrement dévoué.

Dévotion à la croix (*la*), drame de Calderon, une des pièces les plus caractéristiques et les plus fameuses du théâtre espagnol. Le héros a beau commettre tous les crimes : comme il n'a pas cessé d'être dévoué à la croix, il reçoit l'absolution, et meurt pardonné.

dévoué, e adj. Plein de dévouement : *un ami dévoué.*

dévouement [*voû-man*] ou **dévoûment** [*man*] n. m. Action de dévouer ou de se dévouer : *le dévouement du chevalier d'Assas sauva l'armée française à Klostercamp.* Abandonnement entier aux volontés d'un autre ; disposition à le servir en toutes circonstances.

dévouer [*vou-é*] v. a. (préf. *dé,* et *vouer*). Vouer. Consacrer par un vœu : *dévouer ses enfants à la patrie.* Livrer en proie : *dévouer à la haine.* **Se dévouer** v. pr. Se sacrifier : *se dévouer pour le salut de tous. Se dévouer à quelqu'un,* s'abandonner sans réserve à ses volontés.

dévouloir v. n. Cesser de vouloir.

dévoûment n. m. V. DÉVOUEMENT.

dévoyé, e [*voi-ié*] adj. et n. (de *dévoyer*). Sorti du droit chemin : *voyageur dévoyé. Fig.* : *esprit dévoyé.*

dévoyer [*voi-ié*] v. a. (du préf. *dé,* et de *voie.* — Se conj. comme *aboyer.*) Détourner du chemin. Donner le dévoiement. *Fig.* Détourner de sa direction. **Se dévoyer** v. pr. Sortir de la bonne voie.

dévrillage [*ll* mll.] n. m. Opération subie par les fils de laine destinés à obtenir le retors nécessaire à la fabrication de la bonneterie.

dévriller [*ll* mll., *é*] v. a. Détordre un fil, une corde, etc., qui est vrillé.

dévulgariser [*zé*] v. a. Dépouiller de son caractère vulgaire.

Dewsbury, v. d'Angleterre (York), sur la Calder ; 30.000 h. Flanelles, draps.

dextérité [*dèks-té*] n. f. (lat. *dexteritas;* de *dexter,* droit). Adresse des mains : *certains prestidigitateurs montrent une dextérité invraisemblable. Fig.* Ressources de l'esprit, habileté : *conduire une intrigue avec dextérité.* ANT. **Gaucherie, maladresse.**

dextre [*dèks-tre*] adj. (lat. *dextre*). Droit, situé à droite. (Employé encore en blason.) N. f. La main droite. (Vx.) *A la dextre,* à la droite.

dextrement [*dèks-tre-man*] adv. Avec dextérité, adroitement.

dextrinase [*dèks-tri-na-ze*] n. f. Ferment soluble, contenu dans le malt à côté de la maltase.

dextrine [*dèks-tri-ne*] n. f. (de *dextre*). Substance gommeuse extraite de l'amidon.

— ENCYCL. La dextrine commerciale s'obtient en attaquant la fécule par l'acide nitrique étendu, ou encore en traitant l'amidon à 90° par l'acide sulfurique étendu ; on la prépare encore (amidon grillé, fécule grillée) par l'action de la chaleur sèche à 160° sur l'amidon, ou en soumettant les matières amylacées à la diastase (ferment soluble contenu dans l'orge germée). Elle se présente sous la forme d'une gomme amorphe, très soluble dans l'eau. La dextrine sert d'épaississant et d'apprêt en teinturerie ; en chirurgie, on emploie des bandes imbibées d'un mélange de dextrine, d'alcool et d'eau.

dextriné, e [*dèks-tri*] adj. Enduit de dextrine.

dextrinique [*dèks-tri-ni-ke*] adj. Qui appartient à la dextrine.

dextrochère [*dèks-tro-kè-re*] n. m. (du lat. *dexter,* droit, et du gr. *kheir,* main). *Blas.* Bras droit représenté tenant une arme ou tout autre objet.

dextrogyre [*dèks-tro*] adj. (lat. *dexter,* droit, et *gyrus,* tour). Qui tourne vers la droite. *Physiq.* Qui dévie à droite le plan de polarisation : *cristal dextrogyre.*

dextrorsum [*dèks-tror-som'*] adj. inv. et adv. (m. lat.). Qui va de gauche à droite, dans le sens des aiguilles d'une montre : *les fils des bobines d'industrie sont enroulés dextrorsum.* ANT. **Senestrorsum.**

dey [*dè*] n. m. (de l'ar. *dai,* oncle). Autrefois, chef du gouvernement d'Alger : *le dey Hussein fut détrôné par la France en 1830.*

Deynze, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur la Lys ; 5.020 h. Soieries, lins ; agriculture.

Dézaley ou **Désaley** (le), nom de la partie orientale du vignoble du Lavaux (cant. de Vaud, Suisse), et, par métonymie, vin qu'on y récolte : *une bouteille de dézaley.*

Dezobry (Charles), écrivain et érudit français, né à Saint Denis (Seine), m. à Paris (1798-1871 ; auteur de *Rome au siècle d'Auguste* et, avec Bachelet, du *Dictionnaire de Biographie, d'histoire,* etc.

dg, abréviation de *décigramme.*

Dharvar, v. de l'Inde, présid. de Bombay ; 39.000 h. Coton, riz.

Dheune (la), affluent dr. de la Saône, qui arrose les départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or ; cours 60 kil.

Dhuis ou **Dhuys** (*du-iss*) (la), riv. de l'arr. de Château-Thierry, affluent g. de la Marne. Ses eaux, dérivées pour l'alimentation de Paris, sont amenées dans la capitale par un aqueduc de 131 kil.

Dhuison, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 26 kil. de Romorantin ; 1.300 h. Ch. de f. de Blois à Lamothe-Beuvron.

Dhun-les-Places, comm. de la Nièvre, arr. et à 33 kil. de Clamecy ; 1.410 h. Carrières.

di (du lat. *dis,* deux fois) préf. indiquant la duplication. Ex. : *dichromatique* (qui offre à l'œil deux couleurs).

Di, symbole chimique du *didyme.*

dia interj. Cri des charretiers pour faire aller leurs chevaux à gauche. *N'entendre ni à huhau* (ou *à hue*), *ni à dia,* n'écouter aucune raison. *L'un tire à dia et l'autre à hue,* se dit de deux personnes employant des moyens qui se contrarient.

diabète n. m. (gr. *diabêtês*). Maladie caractérisée par une excrétion très abondante d'urine contenant une matière sucrée : *la guérison du diabète exige un régime alimentaire très sévère.*

— ENCYCL. On entend sous le nom de *diabète* un grand nombre d'états pathologiques ayant pour caractère commun la polyurie ou exagération dans la quantité des urines. On distingue le diabète sucré ou diabète vrai, le diabète insipide, les diabètes azoturique, phosphatique, oxalique, etc. Le diabète sucré est le plus fréquent, la glycosurie en est le symptôme caractéristique. Les quantités de sucre exercétées par les urines atteignent quelquefois un kilogramme par 24 heures. Ses complications les plus redoutables sont : l'albuminurie, la gangrène, la pneumonie, la phtisie, la paralysie ; enfin, la maladie se termine souvent par le coma diabétique. Les théories du diabète sont fort nombreuses et par suite les traitements aussi ; cependant, la majorité des thérapeutes s'accordent à supprimer de l'alimentation les féculents, le pain, les sucres, à ne permettre que les viandes grillées, les légumes herbacés et les œufs. Enfin, on ordonne l'opium, la morphine, l'antipyrine. Certains diabétiques se trouvent bien d'une cure à Vichy ou à La Bourboule. Tous les autres diabètes, n'étant pas *sucrés,* sont dits insipides. Dans ces cas, c'est l'opium à dose assez forte qui réussit le mieux ; dans tous les cas, on ne devra pas restreindre la boisson ; mais on proscrira l'alcool.

diabétique adj. Qui se rapporte au diabète : *le coma diabétique.* N. Attaqué du diabète.

diabètomètre n. m. (de *diabète,* et du gr. *metron,* mesure). Instrument qui sert à doser la quantité de sucre contenue dans une urine.

diable n. m. (du gr. *diabolos,* calomniateur). Démon, esprit malin : *être possédé du diable. Fig.* Personne très emportée ou très pétulante : *beaucoup d'enfants sont de vrais diables. Ne craindre ni Dieu ni diable,* se dit d'une personne méchante qu'aucune crainte n'arrête. *Fig.* et *fam. Diable incarné,* personne très méchante. *Pauvre diable,* homme malheureux ou dans une situation embarrassante. *Bon diable,* bon garçon. *Beauté du diable,* fraîcheur de jeunesse. *Faire le diable à quatre,* faire du vacarme. *Avoir le diable au corps,* être très actif ou fort tourmentant. *Envoyer au diable,* rebuter avec colère. *C'est là le diable,* ce qu'il y a de fâcheux, de difficile. *Du diable,* extrême, très fort : *une faim du diable ; un vent du diable. Diable de,* singulier, ennuyeux, dangereux : *diable d'homme! diable de temps! Comme un beau diable,* extrêmement, en furieux. *Le diable et son train,* un très grand nombre de choses diverses. Chariot à deux roues basses, servant au transport de lourds fardeaux. Tuyau de tôle noire, pour activer le feu d'un fourneau. Jouet formé de deux boules creuses ou de deux cônes opposés, réunis par une tige qui peut tourner sur une corde en produisant un ronflement sonore. Autre jouet ayant l'apparence extérieure d'une boîte fermée. (Si l'on pousse le crochet qui retient le couvercle, un ressort à boudin fait surgir un diablotin grotesque). Machine à dents pour carder le coton brut, le crin. Interj. Marque l'impatience, la désapprobation, la surprise : *diable! mauvaise affaire.* Loc. adv. : *A la diable,* avec une négligence hâtive, très mal : *travail fait à la diable; être coiffé à la diable. En diable,* fort, extrêmement. *A la diable,* loin : *au diable les importuns! Au diable vauvert* (et non *au diable auvert* ou *au diable vert*), très loin, si loin qu'on n'en revient pas (allus. au chât. de Vauvert, près de Paris qui, sous Louis XI, passait pour hanté). Loc. prov. : *Tirer le diable par la queue,* avoir de la peine à vivre. *Loger le diable dans sa boarse,* n'avoir pas le sou. *C'est le diable à confesser,* c'est une chose extrêmement difficile. PROV. : **Quand le diable devient vieux, il se fait ermite,** les libertins deviennent volontiers dévots sur leurs vieux jours. **Il vaut mieux tuer le diable que de se laisser tuer par lui,** il vaut mieux faire du mal à quelqu'un que de s'en laisser faire par lui.

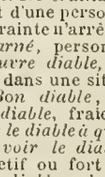
Diable.

Diable amoureux (*le*), par J. Cazotte (1772) ; roman allégorique, fiction gracieuse où sur un fond sombre se détache une délicate histoire d'amour.

Diable boiteux (*le*), roman satirique français, par Le Sage (1707), tiré d'une nouvelle de l'Espagnol Guevara : *el Diablo conjuelo.* C'est dans cet ouvrage, où abondent les anecdotes amusantes et ses fines observations, que se trouve le personnage d'Asmodée. V. ASMODÉE.

Diable (ÎLE DU), une des trois îles du Salut, sur les côtes de la Guyane française.

diablement [*man*] adv. *Fam.* Excessivement.

Diablerets [*ré*] (les), massif montagneux des Alpes, entre les cantons de Vaud et du Valais, et dont le point culminant atteint 3.246 m.

diablerie [*rî*] n. f. Sortilège, maléfice : *la diablerie florissait au moyen âge.* Intrigue. Malice, pétulance : *il faut être indulgent aux diableries des enfants.* Mystère où paraissaient en scène des acteurs travestis en diables. (On distinguait la *grande diablerie* [à 4 personnages] et la *petite diablerie* [à 2 personnages].) Scènes, pièces populaires où figurent des diables : *les diableries de Callot.*

diablesse [*blè-se*] n. f. Diable femelle. Femme méchante, acariâtre, ou très vive, très pétulante.

diableteau ou **diableteau** [*tó*] n. m. Petit diable.

diablon ou **diablot** [*blo*] n. m. *Mar.* Voile qui se hisse au-dessus du diablotin.

diablotin n. m. Petit diable. *Fig.* Enfant vif et espiègle. *Mar.* Voile d'étai du perroquet de fougue.

diabolique adj. Qui vient du diable : *sensation diabolique.* Qui a quelque chose de méchant, de mauvais ou de malin : *invention diabolique ; sourire diabolique.* Difficile, pénible : *chemin, travail diabolique.*

diaboliquement [*ke-man*] adv. Avec une méchanceté diabolique.

diabolo n. m. (du gr. *diabolos*, diable). Jouet qui est une sorte de bobine formée de deux cônes opposés. (On fait rouler cette bobine sur une cordelette portée par deux baguettes, pour la lancer en l'air et la rattraper sur la cordelette.) Le jeu lui-même. (Ce jeu, sous le nom de *diable, jeu du diable*, eut un certain succès en 1825.)

Diabolo.

diacanthe adj. (du préf. *di*, et du gr. *akantha*, épine). *Bot.* Qui porte deux épines au-dessous de chaque feuille.

diacaustique adj. (du gr. *dia*, à travers, et de *austique*). Se dit de lentilles de cristal dont on se sert pour cautériser certains ulcères, au moyen de la concentration des rayons du soleil.

diachaine [*kè-ne*] ou **diakène** n. m. Fruit composé de deux achaines.

diachalase ou **diachalasie** n. f. (gr. *dia*, à travers, et *khalasis*, relâchement). Ecartement ou relâchement des sutures du crâne. (Vx.)

diachromus n. m. Genre de coléoptères carnivores, comprenant des carabes de l'Europe méridionale.

diachylon [*chi*] ou **diachylum** [*chi-lom'*] n. m. (du gr. *dia*, avec, et *chulos*, suc). Sorte d'emplâtre à base de cire, térébenthine et poix, qu'on emploie en médecine comme fondant et résolutif. Adj. : *emplâtre diachylon.*

— Encycl. L'emplâtre diachylon s'emploie en général après avoir été étendu sur des bandes de toile. Il constitue alors un sparadrap qui vulgairement porte le nom de *diachylon* ou *diachylum*. On l'emploie pour faire des pansements ou pour maintenir en place certains appareils. Il importe surtout quand on l'applique sur des plaies, qu'il ait été préparé et conservé aseptiquement.

diacode n. m. (du gr. *dia*, avec, et *kôdeia*, tête de pavot). Sirop de têtes de pavot blanc. Adjectiv. : *sirop diacode.*

— Encycl. Le sirop diacode contient 50 centigrammes d'extrait d'opium par litre. Il est prescrit, à la dose de 15 à 30 grammes, contre la toux et les insomnies.

diacommatique [*ko-ma*] adj. *Mus.* Qui monte ou descend d'un comma.

diaconal, e, aux adj. (du gr. *diakonos*, diacre). Qui a rapport au diacre ou au diaconat : *devoirs diaconaux; exercer les fonctions diaconales.*

diaconales n. f. pl. Leçons faites aux diacres, dans les grands séminaires, sur la partie de la théologie morale qui concerne les péchés contre la chasteté.

diaconat [*na*] n. m. Le second des ordres sacrés, conférè aux diacres.

diaconesse [*nè-se*] n. f. Veuve ou fille qui, dans la primitive Eglise, remplissait certaines fonctions ecclésiastiques. Dans certaines sectes protestantes, femme qui se consacre à des œuvres de piété.

diaconie [*nî*] n. f. (gr. *diakonia*). Charge de diacre, dans la primitive Eglise. Eglise de Rome dont le titulaire est un cardinal-diacre. Bureau de charité établi dans chaque consistoire protestant.

diaconiser [*zé*] v. a. Faire diacre ou diaconesse : *diaconiser un clerc, une veuve.*

diacope ou **diacopée** [*pé*] n. f. (du gr. *diakopé*, incision). Fracture longitudinale d'un os, surtout des os du crâne.

diacoustique [*kous-ti-ke*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et de *acoustique*). Partie de la physique où l'on étudie la réfraction des sons.

diacranien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Se dit du maxillaire inférieur qui est mobile sur le crâne.

diacre n. m. (du gr. *diakonos*, serviteur). Qui a reçu l'ordre immédiatement inférieur à la prêtrise : *le diacre sert le prêtre ou l'évêque à l'autel et récite l'évangile.*

— Encycl. Les diacres peuvent porter l'Eucharistie dans le ciboire, et même, en cas de nécessité, donner la communion. Ils ont le droit de prêcher et de conférer le baptême, mais avec une permission spéciale de l'évêque. Leurs insignes liturgiques sont : l'amict, l'aube, le cordon, l'étole (portée en écharpe sur l'épaule gauche), la dalmatique. Le diacre est astreint comme le prêtre à la récitation quotidienne du bréviaire, au célibat et au port du costume ecclésiastique.

Diacre (Paul). *Biogr.* V. Paul Diacre.

Diacrie [*kri*], région montagneuse du nord de l'Attique, sur le canal d'Eubée. (Hab. *Diacriens.*)

diacritique adj. (gr. *diakritikos*). *Gram. hébr.* Se dit de certains signes typographiques ou points, qui modifient le son de la lettre à laquelle ils sont attachés. *Méd.* Se dit des signes qui permettent de distinguer une maladie d'une autre.

diadelphe [*del-fe*] adj. Qui a les caractères de la diadelphie : *plantes diadelphes.*

diadelphie [*dèl-fi*] n. f. (du préf. *di*, et du gr. *adelphos*, frère). Classe de plantes dont les étamines sont soudées par les filets en deux faisceaux égaux, dans le système de Linné.

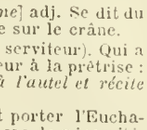

Diadème.

diadème n. m. (gr. *diadêma*). Bandeau royal : *ceindre le diadème.* *Fig.* La royauté. Riche ornement de tête pour les femmes.

diadémé, e adj. Orné d'un diadème : *aigle diadémé.*

diadoque n. m. (du gr. *diadokhos*, successeur). Titre des généraux qui se disputèrent l'empire d'Alexandre. Auj., le prince héritier de Grèce.

Diadumène ou **Diaduménien** (Marcus-Opelius), empereur romain en 217, mis à mort avec Macrin, par ordre d'Héliogabale (202-218).

Diadumène (gr. *diadumenos*), statue célèbre de Polyclète, qui représentait un éphèbe se couronnant d'un bandeau, et dont il reste de nombreuses répliques.

Diæos, général et homme d'Etat grec, né à Mégalopolis, stratège de la ligue Achéenne, l'an 150 av. J.-C.

diæthéralyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, *aithèr*, éther, et *lusis*, dissolution). Extraction, au moyen de l'éther, des principes renfermés dans les plantes.

Diafoirus [*russ*] (Thomas), père et fils, personnages du *Malade imaginaire*, comédie de Molière, tous deux médecins, tous deux personnifiant au suprême degré la science creuse des anciens disciples d'Esculape, cette science qui consistait alors en vains mots et en formules grecques ou latines. Le nom de *Diafoirus* a passé dans la langue pour désigner un médecin ignorant et prétentieux.

diaglyphe ou **diaglypte** n. m. (du gr. *dia*, dans, et *gluphein*, tailler). Ouvrage gravé en creux.

diagnose [*agh-nô-ze*] n. f. (du gr. *diagnôsis*, connaissance). Caractéristique abrégée d'une plante, qui la distingue des autres. Art de faire un diagnostic.

diagnostic [*agh-nos-tik*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Partie de la médecine qui s'attache à reconnaître les maladies d'après leurs symptômes : *le diagnostic dicte le traitement de la maladie.*

— Encycl. Le diagnostic est l'acte médical par excellence, car il dicte le traitement. Les difficultés qu'il présente sont parfois presque insurmontables : le passé du malade, la palpation, l'auscultation, la percussion, l'examen du pouls, l'analyse du sang, des urines, des crachats, etc., sont employés tour à tour pour arriver à un diagnostic exact. On y ajoute depuis peu les rayons X, l'agglutination des bacilles dans la typhoïde et la tuberculose, la ponction lombaire dans la syphilis, etc. Enfin, le jugement, le savoir, la méthode sont des qualités indispensables à un médecin pour établir un bon diagnostic.

diagnostique [*agh-nos-ti-ke*] adj. (de *diagnostic*). Se dit des signes qui font connaître la nature des maladies : *les signes diagnostiques de la fièvre typhoïde.*

diagnostiquer [*agh-nos-ti-ké*] v. a. (de *diagnostic*). Déterminer d'après les symptômes.

diagomètre n. m. (du gr. *diagein*, faire passer, et *metron*, mesure). Sorte d'électromètre destiné à contrôler la pureté des huiles d'olive.

diagométrie n. f. Action de comparer le degré de conductibilité électrique de diverses substances.

diagométrique adj. Qui se rapporte au diagomètre ou à la diagométrie.

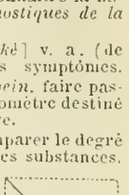

diagonal, e, aux adj. (du gr. *dia*, à travers, et *gônia*, angle). Se dit d'une droite qui va d'un angle d'une figure rectiligne à un angle opposé. N. f. Cette droite : *les diagonales d'un carré, d'un rectangle sont égales.*

diagonalement [*man*] adv. En diagonale.

Diagoras [*rass*] **de Mélos**, philosophe grec, surnommé *l'Athée* (Ve s. av. J.-C.).

diagramme [*gra-me*] n. m. (gr. *diagramma*). Figure graphique, propre à représenter un phénomène déterminé. (Syn. de graphique.) *Bot. Diagramme d'une fleur*, sorte de plan où sont représentés le nombre et la disposition relative des pièces de ses verticilles.

diagramme [*gra-me*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des pristipomatidés, renfermant de nombreuses espèces, de taille moyenne, à livrée argentée, habitant toutes les mers chaudes.

diagraphe n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *graphein*, dessiner). Instrument qui permet de reproduire, sans connaître le dessin et d'après le principe de la chambre claire, les objets qu'on a devant les yeux.

diagraphie [*fi*] n. f. Art de dessiner au moyen du diagraphe.

diagraphique adj. Qui a rapport au diagraphe : *dessin diagraphique.*

diagraphite n. m. Roche schisteuse dont on fait des crayons à dessin.

Diahot (*di-a-o*), fl. du nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie; cours 150 kil. Dans sa vallée, mines aurifères.

diaire [*è-re*] adj. (du lat. *dies*, jour). *Méd.* Qui se termine au bout d'un jour : *fièvre diaire.*

Diakovo ou **Diakova,** v. de la Turquie d'Europe (Albanie), sur la Ricka; 22.000 h.

dialectal, e, aux [*lèk*] adj. Qui a rapport au dialecte : *formes dialectales.*

dialecte [*lèk-te*] n. m. (gr. *dialektos*). Variété régionale d'une langue : *l'attique est le plus littéraire des dialectes grecs.*

dialecticien [*lèk-ti-si-in*] n. m. (gr. *dialektikos*). Qui sait, enseigne la dialectique. Qui donne à ses raisonnements une forme méthodique : *Joseph de Maistre est un redoutable dialecticien.*

dialectique [*lek-ti-ke*] adj. (gr. *dialektikè*). Qui est du ressort de la dialectique. N. f. Art de raisonner méthodiquement et avec justesse.

— Encycl. La dialectique, chez les Grecs, était la méthode philosophique en général. C'est ainsi que, pour Socrate, la dialectique comprenait l'ironie ou réfutation de la fausse science, la *maïeutique* ou accouchement de la vérité dont les âmes sont grosses, l'induction, qui conduit du particulier dans les choses à ce qu'elles ont de plus général, enfin, la définition, qui montre dans la notion générale la vraie raison des choses.

On entend aujourd'hui par *dialectique* la conduite du raisonnement ou des raisonnements qui constituent une démonstration. Le sens, dans ce cas, n'est guère différent de celui de *logique*, avec cette nuance que la logique est une dialectique théorique et la dialectique une logique mise en œuvre.

dialectiquement [*lèk-ti-ke-man*] adv. En dialecticien : *argumenter dialectiquement.*

diallage [*a-la-je*] n. f. Silicate naturel de chaux, de magnésie et de fer, appartenant au genre pyroxène.

diallagique [*a-la*] adj. Qui tient de la diallage, ou qui en contient.

diallèle n. m. (du gr. *diallèlos*, réciproque). Sorte de pétition de principes, par laquelle on cherche à prouver une chose nécessaire et obscure par une autre qui a les mêmes défauts, puis cette seconde par la première.

dialogique adj. Qui est écrit en forme de dialogue : *discussion dialogique.*

dialogisme [*jis-me*] n. m. L'art, le genre du dialogue : *le dialogisme fleurit dans le roman populaire.*

dialogiste [*jis-te*] n. Celui, celle qui écrit des ouvrages en forme de dialogues. (Vx.)

dialogue [*lo-ghe*] n. m. (gr. *dia*, avec, et *logos*, discours). Conversation entre plusieurs personnes. Ouvrage littéraire en forme de conversation : *Socrate est le principal acteur des* Dialogues *de Platon.*

Dialogue de Sylla et d'Eucrate, par Montesquieu; éloquent opuscule où l'auteur de la *Décadence des Romains* explique, selon ses vues, la conduite politique de Sylla (1718).

Dialogue des orateurs. V. orateurs.

Dialogues de Platon, célèbres entretiens philosophiques (au nombre de 28), où Socrate figure comme le principal interlocuteur, bien que la doctrine exposée semble plutôt celle de Platon que celle de Socrate, son maître. Ces dialogues, qui traitent de psychologie, de morale, de théologie, d'esthétique, de politique, de physique, sont des œuvres littéraires d'une admirable poésie et d'une remarquable profondeur philosophique. Ils défendent l'idéalisme platonicien. (V. ides.) Les principaux sont : le *Phédon*, le *Criton*, le *Sophiste*, le *Protagoras*, le *Gorgias*, le *Phèdre*, le *Banquet*, la *République*, les *Lois*, l'*Apologie de Socrate*, etc.

Dialogues d'Ulrich de Hutten, publiés de 1513 à 1520. Hutten y plaide indirectement la cause de la Réforme. Ce livre eut un grand retentissement.

Dialogues du nouveau langage français italianisé (*les Deux*), de Henri Estienne (1578). Dans ces dialogues écrits avec une grande hardiesse de langage, et dirigés contre la cour de Catherine de Médicis, l'auteur s'attaque à l'influence que la reine et ses courtisans exerçaient sur la langue française, qu'ils dénaturaient en l'italianisant et rendaient fade et mignarde, de mâle qu'elle était.

Dialogues des morts, ouvrage spirituel et mordant de Lucien de Samosate, qui a également écrit les *Dialogues des dieux* et les *Dialogues des courtisanes* (IIe s.). Lucien y affiche son scepticisme à l'égard des croyances religieuses de l'antiquité.

Dialogues des morts, entretiens ou apologues composés pour l'instruction du duc de Bourgogne, par Fénelon (1712). La vérité historique y est plus d'une fois travestie, mais la morale en est simple, élevée, accessible à de jeunes esprits.

Dialogues philosophiques, de Ernest Renan (1876). L'auteur y expose ses vues sur le monde en trois dialogues : *Certitudes, Probabilités, Rêves.*

dialoguer [*ghé*] v. n. (de *dialogue*). Converser, s'entretenir. Faire parler entre elles plusieurs personnes sur la scène : *Alexandre Dumas dialogue avec verve.* V. a. Mettre en dialogue : *dialoguer une scène.*

dialogueur [*gheur*] n. m. Interlocuteur dans un dialogue. Auteur de dialogues.

dialypétale adj. *Bot.* Se dit d'une corolle à pétales séparés.

dialysable [*za-ble*] adj. Qui peut être dialysé.

dialyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *dialusis*, dissolution). Analyse chimique, fondée sur la propriété que possèdent certains corps de traverser facilement les membranes poreuses.

— Encycl. Certaines substances possèdent la propriété de traverser facilement les membranes poreuses. On les désigne sous le nom de *cristalloïdes;* d'autres substances (*colloïdes*) sont, au contraire, retenues par ces membranes. La dialyse a pour objet d'utiliser ces propriétés pour séparer les substances; l'appareil qu'on emploie est appelé *dialyseur.* C'est Graham qui fut le promoteur de cette méthode d'analyse qu'on fait servir aujourd'hui à la séparation des sucres et des gommes, au dosage des l'urée contenue dans l'urine, à la recherche des poisons solubles, etc.

dialysépale [*li-sé*] adj. Se dit d'un calice dont les sépales ne sont pas soudés entre eux (*tilleul, pavot*, etc.).

dialyser [*zé*] v. a. Opérer la dialyse.

dialyseur [*zeur*] n. m. Instrument à l'aide duquel on effectue la dialyse. (C'est un récipient cylindrique de parchemin végétal, ouvert par le haut et plongeant dans un vase plein d'eau.)

dialystaminé, e [*lis-ta*] adj. Se dit des fleurs dont les étamines ne sont pas soudées entre elles.

diamagnétique adj. Se dit d'un corps qui jouit de la propriété d'être repoussé par un aimant : *le bismuth est diamagnétique.*

diamagnétisme [*tis-me*] n. m. Ensemble des phénomènes que présentent les corps diamagnétiques.

diamagnétomètre n. m. (de *diamagnetisme*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer le diamagnétisme.

diamant [*man*] n. m. (du gr. *adamas, antos*, indomptable). Pierre précieuse : *le diamant à l'état natif est entouré d'une gangue.* Outil de vitrier et de miroitier, fait d'un fragment de diamant fixé à un manche et servant à couper le verre. *Fig.* Objet précieux; ce que rien ne peut entamer; pensée brillante : *poème plein de diamants.*

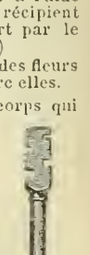

Diamant de vitrier.

— Encycl. Le diamant, qui n'est que du carbone pur cristallisé, est le plus brillant, le plus dur, le plus limpide des minéraux. Il est insoluble dans tous les agents chimiques; il raye tous les corps et ne peut être rayé par aucun; aussi ne l'use-t-on qu'au moyen de sa propre poussière. Objet de luxe et de parure par son éclat et sa

rareté, il sert aux vitriers pour couper le verre, aux horlogers pour faire des pivots de montre, aux lapidaires pour polir des pierres fines. On le trouve principalement dans l'Inde, au Brésil, dans l'Afrique australe et en Australie. Le *Régent* (ainsi nommé parce qu'il fut acheté pendant la minorité de Louis XV par le duc d'Orl. ans, alors regent de France) est regardé comme le plus beau et le plus pur des diamants de l'Europe. Il pèse 136 carats (27 grammes). Nous donnons ci-contre un tableau des diamants célèbres. En 1905 a été découvert au Transvaal un diamant monstre, le Cullinan, dont le poids brut s'élevait à 3.032 carats et demi. Sous la dénomination de *diamants de la couronne*, on comprenait, en France, les joyaux qui faisaient partie de la dotation mobilière du souverain et qui ont été vendus en 1886, réserve faite des objets d'intérêt historique ou artistique, lesquels sont exposés au musée du Louvre.

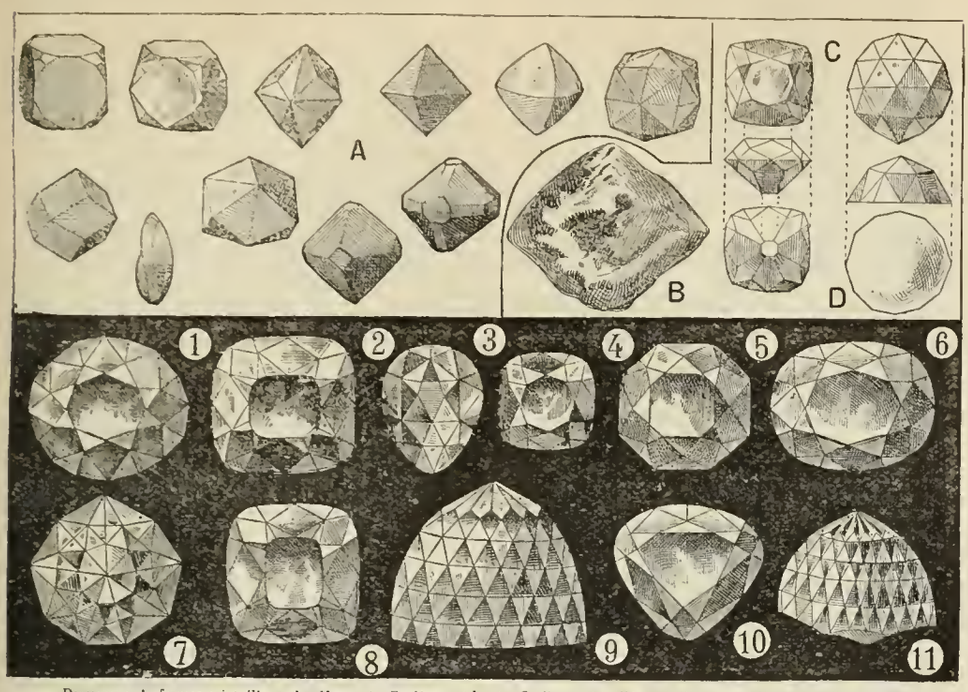

Diamant : A, formes cristallines du diamant; B, diamant brut; C, diamant taillé en brillant; D, diamant taillé en rose. Diamants célèbres : 1. La montagne de lumiere (Koh-i-Noor); 2. Le Régent; 3. Le Sancy; 4. L'Etoile polaire; 5. Le Pacha d'Egypte; 6. L'Etoile du Sud; 7. Le Grand-Duc de Toscane; 8. Le Léopold; 9. Le Grand-Mogol; 10. Le Nassak; 11. L'Orlow.

Pour reconnaître aisément un diamant vrai d'une pierre fausse, on fait usage d'un crayon d'aluminium dont on frotte les pierres. Ce crayon laisse une trace sur le diamant faux, tandis qu'il n'en laisse pas sur le diamant véritable.

Diamants de la Couronne (*les*), opéra comique en trois actes, paroles de Scribe et Saint-Georges, musique d'Auber, vive et gracieuse. Très belle ouverture (1841). C'est l'histoire d'une reine de Portugal qui ayant vendu ses diamants pour parer à l'épuisement du trésor royal, en fait fabriquer de faux pour les remplacer.

Diamant [*man*] (**Le**), ch.-l. de c., arr. et à 37 kil. de Fort-de-France (Martinique); 2.000 h. Port; sucrerie.

diamantaire [*tè-re*] adj. Dont l'éclat se rapproche de celui du diamant : *pierres diamantaires*. N. m. Qui travaille ou vend le diamant.

Diamante (Jean-Baptiste), poète dramatique espagnol, né en 1626, mort à une date inconnue. Il faisait partie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. son imitation du *Cid* de Corneille fut longtemps regardée comme antérieure à la tragédie française.

diamanté, e adj. Garni de diamants; garni d'une pointe de diamants : *plume diamantée*. Saupoudre de poudre de verre ou d'acier : *fleurs diamantées*.

diamanter [*tè*] v. a. Orner de diamants : *diamanter un diadème*. Donner l'éclat du diamant : *les rayons du soleil diamantent les gouttes de rosée*.

diamantifère adj. Qui contient du diamant : *terrains diamantifères du Transvaal*.

diamantin, e adj. Qui a la dureté ou l'éclat du diamant.

Diamantina, district de l'Etat de Minas-Geraes (Brésil), autrefois très riche en diamants.

diamantine n. f. Poudre à polir, à base d'alumine cristallisée, qui a été inventée en Suisse.

diamétral, e, aux adj. Qui appartient au diamètre : *ligne diamétrale*.

diamétralement [*man*] adv. Dans le sens du diamètre. *Fig.* Tout à fait : *le spiritualisme et le matérialisme sont deux idées diamétralement opposées*.

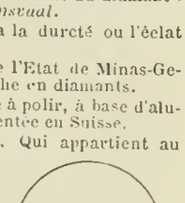

A B, diamètre.

diamètre n. m. (gr. *dia*, à travers, et *metron*, mesure). Ligne droite qui partage le cercle en deux parties égales en passant par le centre d'un cercle, et se termine de part et d'autre à la circonférence : *on trouve la longueur du diamètre en divisant la longueur de la circonférence par* π (3,1416). (V. circonférence.) La plus grande largeur d'un objet ayant une forme qui se rapproche de la sphère, ou d'une surface qui se rapproche du cercle. *Astr. Diamètre apparent d'un astre*, angle visuel (v. visuel), sous lequel, du lieu d'observation, on perçoit l'astre.

— Encycl. D'une façon générale, on appelle *diamètre* d'une courbe le lieu des milieux des cordes limitées à cette courbe et parallèles à une direction donnée. On dit qu'un tel diamètre est *conjugué* de la direction donnée.

diamidophénol n. m. Substance cristalline incolore, dérivée du pyrogallol et dont le chlorhydrate (appelé aussi *amidol*) est employé comme révélateur en photographie.

diandre ou **diandrique** adj. (du préf. *di*, et du gr. *anêr, andros*, mâle). Qui a deux étamines.

diandrie [*dri*] n. f. (de *diandre*). Classe de plantes dont les fleurs ont deux étamines, libres dans le système de Linné (ex. : *lilas, sauge*).

diandrique adj. *Bot.* Syn. de diandre.

diane n. f. (espagn. *diana*). Batterie de tambour ou sonnerie de clairon, de trompette, au point du jour, pour réveiller les soldats : *battre, sonner la diane*.

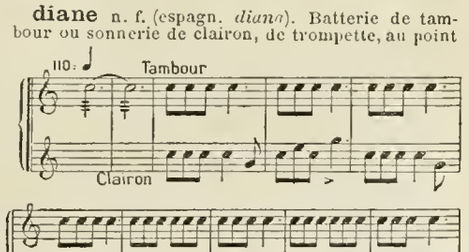

La diane.

Diane, divinité italique identifiée par les Romains avec l'Artémis hellénique, fille de Jupiter et de Latone. Elle obtint de son père de ne jamais se marier, et Jupiter lui donna des flèches et un cortège de nymphes, la fit reine des bois. Sa principale occupation était la chasse, ce qui la fit regarder comme la divinité des chasseurs. (*Myth.*)

Diane à la biche.

Diane chasseresse (*la*) ou **Diane à la biche**, célèbre statue antique, au Louvre; formes élancées, vigoureuses; noble attitude.

Diane de Gabies (*la*), statue antique, au Louvre; la déesse, dans une attitude pleine de naturel et de grâce, attache sa chlamyde de chasse, et la tête a une expression de finesse charmante.

Diane, statue en marbre de J. Goujon, au Louvre; la déesse, à demi couchée, s'appuie sur un cerf; deux chiens sont auprès d'elle. On croit que cette statue est le portrait de Diane de Poitiers.

Diane de France.

Diane, statue en marbre de Falguiere (1887); remarquable étude de nu, attitude vivante et hardie.

Diane de France ou **de Valois,** fille naturelle de Henri II et d'une Piémontaise, l'hilippa Duco, née en Piémont, m. à Paris (1538-1619). Légitimée, elle épousa Horace de Farnese, duc de Castro, puis François de Montmorency. De mœurs irréprochables au milieu d'une cour corrompue, d'un caractère noble et généreux, elle joua un grand rôle politique pendant les guerres de religion, au nom de la tolérance et des vrais intérêts de la royauté. Après l'assassinat du duc de Guise, elle intervint pour réconcilier Henri III et Henri de Navarre.

Diane de Poitiers fille du comte de Saint-Vallier, femme de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, favorite de Henri II, qui lui donna le duché de Valentinois et fit construire pour elle le château d'Anet (1499-1566). On a raconté qu'elle aurait, au prix de son honneur, obtenu de François Ier la grâce de son père, le comte de Saint-Vallier. Cette anecdote, bien que reprise par V. Hugo dans le *Roi s'amuse*, paraît des plus suspectes.

Diane de Poitiers.

dianomètre n. m. (du gr. *dianomê*, distribution, et *metron*, mesure). Instrument au moyen duquel on peut représenter tous les éléments d'une distribution de vapeur par le déplacement d'une réglette. (On dit aussi, mais fautivement, dianémomètre.)

dianthe adj. *Bot.* Nom scientifique de l'œillet.

dianthère adj. *Bot.* Se dit des étamines qui ont deux anthères, et des plantes qui ont des étamines de cette espèce.

dianthœcia [*tè-si-a*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des noctuelles de couleurs vives, dont les chenilles sont très nuisibles aux œillets, silènes, lychnis, saponaires, etc.

diantre interj. Euphémisme pour *diable* : *diantre! c'est cher. Allez à tous les diantres*.

diantrement [*man*] adv. Forme euphémique de *diablement*.

diapason [*zon*] n. m. (gr. *dia*, à travers, et *pasôn*, toutes [les notes]). Etendue des sons qu'une voix ou un instrument peut parcourir : *le diapason d'une voix humaine comprend en général deux octaves*. (On dit mieux, en ce sens, étendue ou registre.) Petit instrument d'acier, à deux branches, qui donne le ton : *le diapason normal donne le la naturel*. Sorte de mesure dont se servent les fondeurs de cloches pour déterminer le poids, l'épaisseur, les dimensions qu'ils doivent donner à une cloche. *Fig.* Niveau; état comparatif; état propre, habituel : *se mettre au diapason de son interlocuteur*.

Diapason.

— Encycl. Le diapason fut imaginé en 1711, en Angleterre, par John Shore, trompette du roi George. En 1859, une commission internationale décida que le diapason normal devait fournir 870 vibrations à la seconde, la température étant de 15°. Ce nombre de vibrations correspond au *la* normal. Il existe aussi de petits instruments à bouche, donnant la note fondamentale.

diapasonner [*zo-né*] v. a. Mettre au diapason.

diapédèse [*dè-ze*] n. f. (du gr. *diapêdân*, jaillir à travers). Migration, hors des vaisseaux, des globules blancs du sang.

diaphane adj. (du gr. *dia*, à travers, et *phainein*, paraître). Qui laisse passer la lumière mais n'est pas transparent : *le verre dépoli est diaphane. Par ext.* Plus ou moins transparent : *l'eau est diaphane*.

diaphanéité n. f. Propriété des corps qui se laissent traverser par la lumière, sans laisser distinguer la forme des objets.

diaphaniser [*zé*] v. a. (de *diaphane*). Rendre transparent : *des doigts diaphanisés d'aurore*.

diaphanomètre n. m. (du gr. *diaphanês*, transparent, et *metron*, mesure). Appareil au moyen duquel on peut apprécier la diaphanéité d'un gaz ou d'un liquide.

diaphonie [*ni*] n. f. (gr. *diaphônia*). Forme primitive de la polyphonie, formée de quartes, de quintes et d'octaves.

diaphore n. f. (du gr. *diaphora*, différence). *Rhétor.* Répétition d'un mot déjà employé, mais auquel on donne une nouvelle nuance de signification.

diaphorèse [*rè-ze*] n. f. (gr. *diaphorêsis*). Transpiration.

diaphorétique adj. et n. m. Se dit de tout agent favorisant la transpiration cutanée d'une façon légère; sudorifique léger.

diaphragmatique [*fragh-ma*] adj. Qui a rapport au diaphragme : *hernie diaphragmatique*.

diaphragmatocèle [*fragh-ma*] n. f. (de *diaphragme*, et du gr. *kêlê*, hernie). Hernie des viscères abdominaux à travers le diaphragme.

diaphragme [*fragh-me*] n. m. (gr. *diaphragma*; de *dia*, entre, et *phrassein*, séparer par une cloison). Muscle très large et très mince, qui sépare la poitrine de l'abdomen : *les contractions anormales du diaphragme provoquent le hoquet*. Cloison qui sépare les deux narines. *Bot.* Cloison qui partage en plusieurs loges un fruit capsulaire. *Mécan.* Cloison dans l'intérieur d'une machine. *Phot.* Dans un instrument d'optique, écran percé d'un trou qui ne laisse passer que les rayons utiles. *Diaphragme iris*, diaphragme formé de lamelles croisées, dont l'intersection laisse une ouverture que l'on peut agrandir ou diminuer à volonté.

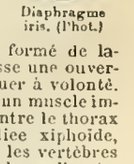

Diaphragme iris. (Phot.)

— Encycl. *Anat.* Le diaphragme est un muscle impair aplati, étendu transversalement entre le thorax et l'abdomen. Il s'insère sur l'appendice xiphoïde, les cartilages des six dernières côtes, les vertèbres lombaires, etc. Il laisse passer l'œsophage, l'aorte, le canal thoracique, etc. Le diaphragme est un muscle essentiellement inspirateur, il concourt à produire le bâillement, le sanglot, le rire, le hoquet, la toux et l'éternuement.

diaphragmer [*fragh-mé*] v. a. Munir d'un diaphragme. V. n. Diminuer l'ouverture d'un diaphragme d'objectif.

diaphragmite n. f. *Méd.* Inflammation du diaphragme.

diaphyse [*fi-ze*] n. f. (du gr. *diaphusis*, interstice). Corps des os longs.

diapositive [*zi*] n. f. (du gr. *dia,* à travers, et de *positive*). Photocopie positive sur verre, destinée soit à être projetée, soit à être vue en transparence.

diaprė, e adj. De couleurs variées. *Prune diaprée,* ou subst. *diaprée,* n. f. Variété de prune.

diaprer [*pré*] v. a. (de l'anc. fr. *diaspre,* drap à fleurs). Varier de plusieurs couleurs. *Fig.* Émailler d'ornements variés.

diaprun [*prin*] n. m. (du gr. *dia,* au moyen de, et lat. *prunum,* prune). Électuaire purgatif de pruneaux, dans la vieille pharmacopée.

diaprure n. f. Variété de couleurs d'un objet diapré : *les diaprures des prairies.* Syn. DIAPRERIE.

diaptose [*ptô-ze*] n. f. (gr. *diaptôsis*). Dans le plain-chant, action de marquer deux fois la dernière note d'un chant, en séparant cette répétition d'une troisième note que l'on baisse d'un degré.

Diarbékir, v. de la Turquie d'Asie, ch.-l. de vilayet, dans le Kurdistan turc, sur le Tigre ; 34.000 h. Soieries, cotonnades, maroquin. C'est l'antique *Amida.*

diarrhée [*a-ré*] n. f. (du gr. *dia,* à travers, et *rheîn,* couler). Évacuation alvine, liquide et fréquente : *les fruits verts donnent la diarrhée.*

— ENCYCL. *Méd.* La diarrhée consiste en des selles plus ou moins nombreuses, dues à une quantité d'eau anormale qui vient de l'intestin grêle. Chaque selle est généralement précédée par des coliques. La diarrhée s'observe dans les infections, les intoxications, les entérites, les indigestions, etc. Elle est parfois un symptôme caractéristique de maladies graves comme le choléra. Pour combattre la diarrhée, chez l'adulte, on ordonne le sous-nitrate de bismuth, l'opium, la morphine et, comme alimentation, le lait, les œufs, le riz, etc. Chez l'enfant, on ordonne la diète hydrique ou le bouillon de légumes associé à l'acide lactique et aux lavages de l'intestin.

— *Art vétér.* La diarrhée des veaux est une maladie grave, assez commune, et qui a le plus souvent pour origine la substitution d'un régime artificiel au régime naturel. Le meilleur traitement à opposer à cette maladie est le retour au lait maternel.

diarrhéique [*a-ré-i-ke*] adj. Qui tient de la diarrhée : *flux diarrhéique.*

diarthrose [*trô-ze*] n. f. (du gr. *dia,* au moyen, et *arthron,* articulation). Articulation mobile, par glissement des surfaces articulaires.

diascévaste [*a-sé-vas-te*] n. m. (du gr. *diaskeuazein,* arranger). Nom donné aux grammairiens qui, avant les alexandrins, réunirent et remanièrent les poèmes homériques : *le travail des diascévastes fut ordonné par Pisartrate.*

diascève n. f. [*a-sè-ve*] (gr. *diaskeuê*). Correction que les auteurs dramatiques grecs devaient faire subir à leurs pièces, lorsqu'elles n'avaient pas remporté le prix et qu'ils voulaient les présenter à un nouveau concours.

diascordium [*as-kor-di-om*] n. m. Électuaire astringent et sédatif, dont la germandrée (*scordium*) forme la base.

diasébeste [*a-sé-bès-te*] n. m. Électuaire purgatif, qui a pour base les sébestes.

diasporamètre ou **diasporomètre** [*as-po*] n. m. (du gr. *diaspora,* dispersion, et *metron,* mesure). Appareil servant à mesurer la courbure qu'il faut donner à une lentille destinée à former avec une autre un ensemble achromatique.

diastaltique [*as-tal*] adj. (du gr. *diastaltikos,* propre à séparer). Se dit de l'ensemble des organes, des phénomènes nerveux qui aboutissent à la contraction des muscles : *action diastaltique.*

diastase [*as-ta-ze*] n. f. (gr. *diastasis*). Écartement accidentel de deux os articulés. *Chim.* Ferment soluble, qui transforme diverses substances : *la ptyaline des glandes salivaires est une diastase.*

— ENCYCL. La diastase ou *ferment soluble* est un principe qui a pour effet de rendre *assimilables* certaines réserves alimentaires que possèdent les végétaux. Tous les végétaux possèdent des réserves alimentaires ; ainsi, la betterave contient dans sa racine du sucre cristallisable ; la pomme de terre renferme de la fécule ; les grains de l'orge de l'amidon, etc. La diastase de la betterave intervertit le sucre cristallisable, celle des graines transforme l'amidon en dextrine et maltose.

Les diastases humides perdent leur action vers 80°, mais, à l'état sec, elles restent actives à une température supérieure : chaque diastase ayant son maximum d'activité à une température déterminée.

diastasique [*as-ta-zi-ke*] adj. Qui se rapporte à la diastase : *l'action diastasique de la pepsine.*

diastème [*as-tè-me*] n. m. (du gr. *diastêma,* intervalle). Intervalle normal entre les dents de divers animaux.

diastémomètre [*as-té*] n. m. (du gr. *diastêma,* intervalle, et *métron,* mesure). Nom donné aux divers instruments au moyen desquels on mesure la distance séparant deux points sans déplacer l'instrument ou se déplacer soi-même. (On dit aussi DIASTIMOMÈTRE et DIASTIMÈTRE.)

diastole [*as-to-le*] n. f. (gr. *diastolê*). Mouvement de dilatation du cœur et des artères : *la diastole est le relâchement du cœur succédant à la contraction cardiaque* (systole).

diastolique [*as-to*] adj. Qui tient à la diastole : *souffle diastolique.*

diastyle [*as-ti-le*] n. m. (du gr. *dia,* entre, et *stulos,* colonne). Édifice dont les colonnes sont séparées l'une de l'autre de trois diamètres ou six modules.

diathermane [*tèr*] adj. (du gr. *dia,* à travers, et *thermos,* chaleur). Qui laisse passer la chaleur : *le mica est très diathermane.*

diathermanéité [*tèr*] n. f. Propriété dont jouissent les corps diathermanes.

diathésation [*za-si-on*] n. f. Généralisation d'une affection d'abord locale.

diathèse [*té-ze*] n. f. (gr. *diathésis*). Disposition générale d'une personne à être souvent affectée de telle ou de telle maladie : *la diathèse arthritique.*

— ENEYEL. Les médecins distinguaient jadis un grand nombre de diathèses, comme les diathèses rhumatismale, goutteuse, tuberculeuse, rachitique, etc. Aujourd'hui, on n'en admet plus que deux : l'arthritisme et la scrofule, qui sont caractérisées par des affections bien déterminées.

diathésique [*zi-ke*] adj. Qui appartient à une diathèse : *affections diathésiques.*

diatomées [*mé*] n. f. pl. Famille d'algues, comprenant celles qui ont une couleur brune : *les diatomées sont des algues microscopiques, qui forment, dans les eaux douces ou salées, ou sur la terre, des amas bruns ou rougeâtres de consistance gélatineuse.* (S. une *diatomée.*) Syn. BACILLARIÉES.

diatonique adj. (du gr. *dia,* par, et *tonos,* ton). *Musiq.* Qui procède suivant la succession naturelle des tons et demi-tons : *gamme diatonique.*

diatoniquement [*ke-man*] adv. Suivant l'ordre diatonique.

diatragacanthe [*gha-kan-te*] n. m. Poudre adoucissante composée d'amidon, de sucre, de réglisse, de semences froides majeures, de graines de pavot blanc et de gommes adragante et arabique.

diatribe n. f. (du gr. *diatribê,* broiement). Toute critique amère et violente. Pamphlet, libelle : *les diatribes de Voltaire contre Maupertuis.*

diaule [*ô-le*] n. m. (gr. *diaulê*). *Antiq.* Double stade. Course double.

diaule [*ô-le*] n. f. (du gr. *dis,* deux fois, et *aulos,* flûte). Chez les Grecs, double flûte. Air joué avec la double flûte. Adjectiv. : *flûte diaule.*

Diaz [*az'*] ou **Dias** (Barthélemy), navigateur portugais, qui contourna le premier l'Afrique par le sud, et découvrit le cap de Bonne-Espérance, en 1486. Il mourut dans une tempête en 1500.

Diaz de La Peña (Narcisse-Virgile, peintre français, né à Bordeaux, m. à Menton (1807-1876) ; chaleureux et chatoyant coloriste, talent adroit et original. — Son fils EUGÈNE, né à Paris, m. à Alleville (Calvados) [1837-1901] ; compositeur de mérite.

Porfirio Diaz.

Diaz (Porfirio), homme d'État et général mexicain, né en 1828. Son administration éclairée et énergique a favorisé le progrès économique et social du Mexique.

diazome n. m. (gr. *diazôma*). Palier ménagé de distance en distance dans les gradins d'un théâtre grec et formant comme autant de ceintures.

dibaptiste [*ba-tis-te*] n. m. Nom donné à des sectaires de l'Église grecque IXe s.), qui croyaient à la nécessité d'un second baptême.

dibble [*di-ble*] n. m. (m. angl.). Sorte de plantoir.

dibbler [*di-blé*] v. a. Planter à l'aide du dibble.

dibranches ou **dibranchiaux** n. m. pl. Groupe de mollusques comprenant ceux dont les branchies sont constituées par deux feuillets.

dicarpe adj. *Bot.* Se dit des bulbes qui produisent deux tiges l'une après l'autre.

Dicéarque, philosophe, historien et géographe du IVe siècle av. J.-C., disciple d'Aristote, né à Messine. Il attribuait à la matière la faculté de penser et considérait l'âme comme étant le résultat de l'harmonie des parties du corps.

dicentre n. m. *Bot.* Syn. de DIÉLYTRE.

dichorée [*ko-ré*] n. m. *Métriq.* Syn. de DITROCHÉE.

dichotome [*ko*] adj. (du gr. *dikha,* en deux, et *tomê,* section). Bifurqué : *tige dichotome.* Se dit de la lune, quand on ne voit que la moitié de son disque.

dichotomie [*ko-to-mî*] n. f. (de *dichotome*). Mode de division de certaines tiges en rameaux bifurqués. Phase de la lune, à son premier ou à son dernier quartier. Terme technique par lequel les médecins désignent le partage des honoraires.

dichotomique [*ko*] adj. (de *dichotomie*). Qui se subdivise de deux en deux : *classification dichotomique.*

dichotomiquement [*ko, ke-man*] adv. (de *dichotomie*). En se subdivisant de deux en deux.

dichroanthe adj. *Bot.* Dont les fleurs sont de deux couleurs.

dichroé, e adj. (du préf. *di,* et du gr. *khroa,* couleur). Qui est de deux couleurs. (Syn. BICOLORE.)

dichroïque [*kro-i-ke*] adj. Qui présente le phénomène du dichroïsme.

dichroïsme [*kro-is-me*] n. m. (du gr. *dikhroos,* de deux couleurs). *Physiq.* Propriété que possèdent certaines substances d'offrir des colorations diverses, suivant les circonstances d'observation : *le zircon présente un curieux dichroïsme.*

dichromatique [*kro*] adj. (du préf. *di,* et du gr. *khrôma, atos,* couleur). Qui offre deux couleurs à l'œil.

dicible adj. Qui peut être dit. ANT. **Indicible.**

Dickebusch, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.280 h. École manufacturière de dentelles.

Dickelvenne, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), près de l'Escaut ; 1.820 h.

Dickens [*kinss* ou *kèns-ss*] (Charles), célèbre romancier anglais, né à Landport, m. à Gad's Hill (1812-1870). Dans ses nombreux romans, il a fait une guerre acharnée à l'hypocrisie et à l'égoïsme. Il a le pittoresque et surtout l'*humour*, esprit de satire légère et de finesse, sa langue est ferme, nerveuse, pleine de néologismes bien frappés. Citons : *les Aventures de M. Pickwick, Nicolas Nickleby, David Copperfield, les Contes de Noël, la Petite Dorrit,* etc.

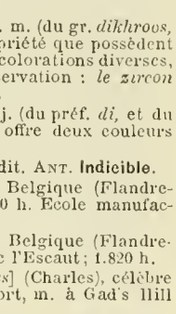
Ch. Dickens.

dicline adj. (du préf. *di,* et du gr. *klinê,* lit). Se dit des plantes chez lesquelles les organes mâles et femelles se trouvent dans des fleurs différentes. — Ces fleurs sont *monoïques* lorsqu'elles habitent sur la même plante (épinard) ; *dioïques* quand elles se trouvent sur des individus différents (chanvre).

diconque adj. Syn. de BIVALVE.

dicotylédone ou **dicotylédonė, e** adj. Se dit des plantes munies de deux cotylédons. N. f. pl. Groupe de plantes comprenant toutes celles dont les graines sont pourvues de deux cotylédons. S. une *dicotylédone* ou *dicotylédonée.*

— ENEYEL. Les dicotylédones représentent un des trois grands embranchements du règne végétal, dans la classification de Jussieu. Elles se caractérisent par le nombre des cotylédons de la graine et par l'architecture de la fleur. Les dicotylédones comprennent un grand nombre de végétaux utiles à l'homme.

dicrane n. m. Genre de mousses, très communes dans les bois. (Les dicranes croissent par touffes épaisses, larges et serrées, d'un vert blanchâtre.)

dicranocère adj. *Zool.* Qui a les cornes ou les antennes fourchues.

dicranure n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de gros papillons qui vivent en France sur les saules et les peupliers et dont les chenilles sont vertes, avec le dos lie de vin.

dicrote adj. Se dit, en médecine, du pouls qui présente le phénomène du dicrotisme.

dicrotisme [*tis-me*] n. m. (du préf. *di,* et du gr. *krotos,* action de frapper). Mouvement de l'ondée sanguine, qui fait percevoir deux pulsations pour une seule systole.

— ENEYEL. A l'état normal, la tension artérielle ne descend pas brusquement avec la systole ; elle présente des alternatives d'augmentation et de diminution, perceptibles seulement avec le sphygmographe. Ce dicrotisme normal devient perceptible quand on prend le pouls dans les cas d'hémorragies abondantes, la fièvre typhoïde, etc.

Dictame : a, coupe de la fleur ; b, fruit.

dictame [*dik*] n. m. (gr. *diktamnon*) *Bot.* Espèce de rutacées fortement aromatiques. *Fig.* Baume, adoucissement : *les paroles de l'amitié sont un puissant dictame pour les blessures du cœur.*

—ENEYEL. Les dictames, dits aussi *fraxinelles*, sont des herbes à fleurs blanches ; la plus connue est la *fraxinelle dictame* dont les parties aériennes sécrètent une essence qui s'enflamme au contact d'une bougie allumée. La célèbre plante que les anciens appelaient *dictame de Crète* était probablement une labiée.

dictamen [*dik-ta-men*] n. m. (du lat. *dictare,* suggérer). Inspiration : *le dictamen de la conscience.*

dictateur [*dik-ta*] n. m. Magistrat extraordinaire. Souverain, à Rome : *les pouvoirs du dictateur duraient six mois.* Celui qui concentre temporairement en lui tous les pouvoirs : *le 18-Brumaire fit de Bonaparte un véritable dictateur.*

— ENEYEL. On nommait dictateur, à Rome, un magistrat extraordinaire, investi par les consuls, sur l'invitation du sénat, de l'autorité suprême dans les moments difficiles de la république. Son autorité ne devait durer que six mois, pendant lesquels, exempt de responsabilité, il faisait tout ce que lui paraissait commander l'intérêt public. Il était assisté d'un *maître de la cavalerie.* Les dictateurs les plus connus sont : Cincinnatus, Camille, Sylla, César, qui exerça le dernier le pouvoir dictatorial. Ainsi, la dictature tomba en même temps que la république, ou plutôt les empereurs romains furent des dictateurs perpétuels.

dictatorial, e, aux [*dik-ta*] adj. Qui a rapport à la dictature : *autorité dictatoriale.*

dictatorialement [*dik-ta, man*] adv. D'une manière dictatoriale.

dictature [*dik-to*] n. f. A Rome, dignité, autorité du dictateur : *la dictature était décrétée par le sénat. Par ext.,* pouvoir absolu quelconque.

dictée [*dik-té*] n. f. Action de dicter : *écrire sous la dictée du maître.* Ce qu'on dicte ; ce qu'on écrit sous la dictée de quelqu'un : *une dictée sans fautes.*

dicter [*dik-té*] v. a. (lat. *dictare ;* de *dicere,* dire). Prononcer des mots qu'un autre écrit au fur et à mesure : *dicter une lettre.* Suggérer à quelqu'un ce qu'il doit dire ou faire : *dicter à quelqu'un sa conduite. Fig.* Inspirer : *la sagesse dicte ses paroles.* Imposer : *Bonaparte dicta à l'Autriche le traité de Presbourg (1805).*

diction [*dik-si-on*] n. f. (lat. *dictio ;* de *dictus,* dit). Choix et arrangement des mots : *délicatesse de diction* Manière de débiter : *diction nette, incisive.*

dictionnaire [*dik-si-o-nè-re*] n. m. (lat. m. âge *dictionarium*). Recueil, par ordre alphabétique ou autre, des mots d'une langue, avec leur explication. Lexique, vocabulaire, glossaire. *Fam. Dictionnaire vivant,* personne dont les connaissances sont fort étendues.

Dictionnaire analogique de la langue française, par Boissière ; répertoire des mots par les idées et des idées par les mots (1862).

Dictionnaire de géographie universelle (*Nouveau*), par Vivien de Saint-Martin et L. Rousselet ; répertoire riche et consciencieux (1876-1895). Un supplément, publié sous la direction de L. Rousselet, a paru de 1895 à 1900.

Dictionnaire de l'Académie, répertoire des mots de la langue française admis par la Compagnie, et dont la première édition parut en 1694 ; la dernière a été publiée en 1877.

Dictionnaire de la langue française, par E. Littré. L'auteur y examine les variations nombreuses qu'a subies le sens de la plupart des mots ; c'est un des fondements de la lexicographie française (1877).

Dictionnaire de Trévoux, imprimé à Trévoux par les jésuites, et où figurent beaucoup de mots anciens, exclus aujourd'hui du dictionnaire de l'Académie (1704).

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, par une société d'éc ivains spéciaux, sous la direction de Ch. Daremberg et Edm. Saglio ; ouvrage considérable et d'une remarquable documentation (1886 et suiv.).

Dictionnaire des Opéras *(Dictionnaire lyrique)*, par Fél. Clément et P. Larousse ; répertoire précieux contenant par ordre alphabétique le compte rendu critique des principales œuvres de musique dramatique (1869).

Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, par A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas, où les mots sont disposés dans l'ordre à la fois historique et logique de leur développement (1889).

Dictionnaire géographique et administratif de la France, par P. Joanne ; œuvre capitale, où sont étudiées, au point de vue statistique, économique, historique et monumental, toutes les localités de la France (1890 et suiv.).

Dictionnaire *(Grand)* **historique** de Moreri ; remarquable compilation de notions historiques (1674), consultée surtout dans sa 20e édition (1759).

Dictionnaire historique et critique, de Bayle ; monument d'érudition, où se trouve contenu en germe toute la philosophie sceptique et naturaliste du XVIIIe siècle (1696-1702).

Dictionnaire philosophique, par Voltaire ; une de ses œuvres les plus hardies, nettement dirigée contre l'esprit religieux (1764).

Dictionnaire *(Grand)* **universel du XIXe siècle,** par Pierre Larousse, la plus complète de toutes les encyclopédies. Véritable inventaire des connaissances humaines, le *Larousse*, dans ses 17 volumes, comprend le résumé de la science universelle, l'exposé et la critique de toutes les œuvres auxquelles l'homme a attaché son nom, le vocabulaire complet de la langue française. Des suppléments mettent ce précieux ouvrage à jour (1866-1888). V. LAROUSSE ILLUSTRÉ *(Nouveau)*.

dictionnariser *[dik-si-o-na-ri-zé]* v. a. Ranger sous forme de dictionnaire.

dicton *[dik]* n. m. (lat. *dictum*). Mot, sentence passée en proverbe (comme : *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*).

dictum *[dik-tom']* n. m. (mot lat.). Dispositif d'un arrêt.

Dictys de Crète, personnage légendaire, compagnon d'Idoménée au siége de Troie. Les prêtres du moyen âge imitèrent un roman historique latin, remontant vraisemblablement au IVe siècle, et soi-disant traduction d'une *Ephéméride de la guerre de Troie* par Dictys de Crète.

didacticien, enne *[dak-ti-si-in, è-ne]* n. Celui, celle qui publie un ouvrage didactique.

didactique *[dak-ti-ke]* adj. (gr. *didaktikos ;* de *didaskein,* enseigner). Se dit d'un ouvrage où l'auteur se propose d'instruire, comme les traités sur la rhétorique, la logique, etc. : *l'Art poétique de Boileau est le chef-d'œuvre du genre didactique.* N. m. Le genre didactique. N. f. L'art d'enseigner.

didactiquement *[dak-ti-ke-man]* adv. D'une manière didactique,

didactyle *[dak]* adj. (du préf. *di,* et du gr. *daktulos,* doigt). Qui possède deux doigts ; *le fourmilier est didactyle.*

Didakhê (c'est-à-dire *enseignement des douze apôtres*), un des monuments les plus anciens de la littérature chrétienne primitive.

didascalie *[das-ka-lî]* n. f. (gr. *didaskalia*). Chez les Grecs, instruction donnée par le poète aux acteurs. Notice placée en tête des pièces de théâtre, chez les Latins.

didelphes *[dél-fe]* n. m. pl. (du préf. *di,* et du gr. *delphus,* matrice). Ordre de mammifères. (S. un *didelphe.*) Syn. de MARSUPIAUX.

Diderot *[ro]* (Denis), philosophe français, né à Langres, m. à Paris (1713-1784) ; un des plus ardents propagateurs des idées philosophiques du XVIIIe siècle. Fils d'un coutelier, il fit ses études chez les jésuites de Langres, puis au collége d'Harcourt. Il débuta par d'obscurs travaux de librairie, puis de concert avec d'Alembert entreprit l'*Encyclopédie*, dont la publication, deux fois suspendue, dura de 1751 à 1772. Il fut enfermé à Vincennes à la suite de sa *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient.* En 1779, il fit un voyage en Russie pour remercier Catherine II de ses bienfaits. Penseur, écrivain, critique, artiste, Diderot est peut-être le génie le plus abondant, la personnalité la mieux marquée de son temps, celle qui résume le mieux les aspirations des philosophes du XVIIIe siècle. Il est athée, admirateur enthousiaste de la vie et de ses formes, et ramène la morale à la physiologie. La *Correspondance* adressée à divers princes par Grimm et Diderot présente un tableau fidèle et animé du mouvement intellectuel du XVIIIe siècle. On lui doit également des drames : *le Fils naturel, le Père de famille,* et des romans : *Jacques le Fataliste, le Neveu de Rameau,* etc. Ses *Salons* font de lui le fondateur de la critique d'art.

Diderot.

Didier *[di-é]* (saint), évêque de Langres, martyrisé par les Vandales au IVe siècle. Fête le 23 mai ; un autre saint **Didier, Désiré** ou **Géry,** né à Albi 595-655), fut trésorier de Clotaire II, de Dagobert Ier, gouverneur de Marseille, puis évêque de Cahors.

Didier *[di-é]* (saint), évêque de Vienne, né à Autun vers 540, m. près de Lyon en 608. Brunehaut, irritée des reproches qu'il lui adressait sur ses dérèglements, le fit lapider. Fête le 11 février.

Didier, dernier roi des Lombards. Charlemagne épousa sa fille Desiderata, puis la répudia. Didier ayant donné asile aux fils de Carloman, frère de Charlemagne, dont le grand empereur avait saisi les domaines, Charlemagne envahit l'Italie. Didier, assiégé dans Pavie, fut obligé de capituler. Il mourut l'année suivante à l'abbaye de Corbie (775).

Didius Julianus *[uss]*, proconsul d'Afrique, puis empereur romain, tué par les prétoriens qui l'avaient élevé au trône à prix d'argent (193).

Didon, nommée aussi *Elissa,* fille de Bélus, roi de Tyr, et sœur de Pygmalion ; son mari, Sichée, ayant été tué par Pygmalion, elle s'enfuit et alla fonder Carthage. Ce personnage presque légendaire a été illustré par Virgile. Suivant le poète, Enée fugitif aborde à Carthage, fait à Didon le splendide récit de la fin de Troie, se fait aimer de la reine, l'épouse, puis l'abandonne sur l'ordre des dieux, et Didon se donne la mort.

Didon. Le théâtre et la peinture ont souvent reproduit l'histoire de Didon. Citons les tragédies de Scudéry (1636) ; de Bois-Robert (1642) ; de Métastase (1724) ; de Le Franc de Pompignan (1734) ; les opéras de Piccinini (1783) ; de Paisiello (1797) ; de Paer (1810) ; de Mercadante (1823). Parmi les œuvres de peinture représentant la *Mort de Didon,* citons les tableaux du Guerchin (Nîmes) ; — de Natoire (Nantes) ; — de Rubens, Coypel, Lebrun, etc.

Didon (le P. Henri), prédicateur et écrivain catholique français, né au Touvet (Isère), m. à Toulouse (1840-1900). On lui doit une étude très colorée sur la vie de *Jésus-Christ.*

Didot *[do]*, famille d'imprimeurs-libraires français, dont le premier membre fut FRANÇOIS **Didot** (1689-1759), qui édita les œuvres de l'abbé Prévost, et dont le membre le plus célèbre est AMBROISE-FIRMIN, savant helléniste, né à Paris (1790-1876), qui présida à la refonte du *Thesaurus* de Henri Estienne, commença la *Bibliothèque des auteurs grecs,* et traduisit Thucydide.

Didron (Adolphe-Napoléon), archéologue français, né à Hautvillers (Marne), m. à Paris (1806-1867) ; on lui doit la fondation des *Annales archéologiques.*

diducteur, trice adj. Qui produit la diduction : *muscle diducteur.*

diduction *[ksi-on]* n. f. (du lat. *diducere,* supin *diductum,* conduire çà et là). Mouvement de latéralité de la mâchoire inférieure.

didyme adj. (du gr. *didumos,* jumeau). *Bot.* Qui est formé de deux parties plus ou moins arrondies et accouplées : *racine didyme.*

didyme n. m. Terre rare qui se rencontre dans un certain nombre de minéraux avec le cérium et le lanthane, et que l'on utilise à la préparation des manchons à incandescence.

Didyme, ville antique de l'Asie Mineure, près de Milet, et qui possédait un sanctuaire célèbre d'Apollon. On y a fait des fouilles très importantes.

Didyme, grammairien d'Alexandrie, contemporain de Cicéron.

Didyme, surnom de saint Thomas, apôtre.

Didyme, théologien, né en 311, m. en 396, chef de l'école d'Alexandrie, élève d'Origène et maître de saint Jérôme.

didyname ou **didynamique** adj. *Bot.* Se dit d'une plante pourvue d'étamines, au nombre de quatre, dont deux longues et deux courtes.

didynamie *[mî]* n. f. (du préf. *di,* et du gr. *dunamis,* puissance). Classe du système de Linné, qui renferme les plantes pourvues de quatre étamines, dont deux longues et deux courtes : *les labiées appartiennent à la didynamie.*

Armes de Die.

Die, ch.-l. d'arr. (Drôme), sur la Drôme, à 67 kil. de Valence ; 3.650 h. (*Dioïs*). Vins blancs mousseux (clairette), magnaneries, soieries. A 2 kil., bains de vapeurs résineuses. — L'arr. a 9 cant., 117 comm., 52.660 h. ; le cant. a 15 comm. et 6.590 h.

Diébolt *[bolt']* (Georges), sculpteur français, né à Dijon, m. à Paris (1816-1861). Son chef-d'œuvre est un groupe remarquable de *Héro et Léandre.*

dièdre n. m. (du préf. *di,* et du gr. *edra,* plan). Espace compris entre deux plans qui se coupent et sont limités à leur droite d'intersection. Adjectiv. : *angle dièdre.*

— ENCYCL. Les deux plans qui limitent le dièdre sont appelés les *faces du dièdre,* leur intersection est l'*arête du dièdre.* Deux dièdres sont *adjacents* quand ils ont la même arête, une face commune et sont situés de part et d'autre de la face commune ; ils sont *opposés par l'arête,* quand ils ont la même arête et que les faces de l'un sont les prolongements des faces de l'autre. On appelle *angle plan* ou *rectiligne* d'un dièdre, l'angle plan que l'on obtient en coupant le dièdre par un plan perpendiculaire à l'arête. Ce rectiligne caractérise le dièdre, car on démontre que le rapport de deux dièdres est égal au rapport de leurs rectilignes.

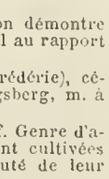
Dièdre.

Dieffenbach *[di-fén-bak]* (Jean-Frédéric), célèbre chirurgien prussien, né à Kœnigsberg, m. à Berlin (1794-1847).

dieffenbachie *[di-fén-ba-chî]* n. f. Genre d'aroïdées de l'Amérique tropicale, souvent cultivées dans les serres d'Europe pour la beauté de leur feuillage.

Diegehm, comm. de Belgique (prov. de Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.900 h. Papeteries, carrière.

Diégo-Suarez *[rèz']* (BAIE DE), située au N.-E. de Madagascar ; à la France. Point d'appui de la flotte, soigneusement fortifié.

Diehl (Charles), érudit et professeur français, né à Strasbourg en 1859 ; on lui doit des travaux remarquables sur l'histoire byzantine.

diélectricité n. f. Electricité que l'on admet comme polarisée dans les corps isolants.

diélectrique *[lék-tri-ke]* adj. Se dit d'une substance isolante pour l'électricité : *la résine est diélectrique.* N. m. : *un diélectrique.*

diélectrolyse (du gr. *dia,* à travers, et de *électrolyse*) n. f. Méthode thérapeutique, consistant à introduire des médicaments dans les tissus par voie électrolytique.

diélytre n. f. Genre de papavéracées, à fleurs blanches ou purpurines, souvent cultivées dans les jardins. (On dit aussi DICLYTRE, DICENLE, et, communément, CŒUR DE JEANNETTE ou CŒUR DE MARIE.)

Diémen *[mèn]* (Antoine *van*), colonisateur hollandais, né à Cuylenbourg, m. à Batavia (1593-1645), instigateur du voyage d'Abel Tasman, qui, en 1642, découvrit l'île appelée depuis *terre de Van-Diémen* ou *Tasmanie.*

Diémen (TERRE DE VAN-). V. TASMANIE.

Diepenbeek, v. de Belgique (prov. de Limbourg, arr. de Hasselt), sur la Demer ; 4.100 h.

diem perdidi, mots lat. signif. *J'ai perdu ma journée.* Paroles de Titus (selon *Suétone*), lorsqu'il avait passé un jour sans trouver l'occasion de faire du bien.

Diepoldsau, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), dans une boucle du Rhin ; 2.200 h. Agriculture, exploitation de tourbe ; broderie.

Armes de Dieppe.

Dieppe, ch.-l. d'arr. (Seine-Inférieure), sur la Manche. Ch. de f. O., à 55 kil. de Rouen ; 23.630 h. (*Dieppois*). Bains de mer fréquentés ; pêche. Patrie de Duquesne. — L'arr. a 8 cant., 168 comm., 108.200 h. ; le cant., 9 comm. et 28.950 h.

diérèse *[ré-ze]* n. f. (gr. *diairesis*). Division de deux voyelles consécutives en deux syllabes. Tréma. *Chir.* Division, séparation des parties dont la continuité pourrait être nuisible. ANT. Crase, synérèse.

diérésif *[zif]*, **ive** Qui appartient à la diérèse ; qui indique une diérèse.

Dierx (Léon), poète français, né à la Réunion en 1838, auteur de *Lèvres closes,* écrivain délicat et pur, tendre et gracieux.

dièse *[è-ze]* n. m. (gr. *diesis*). *Musiq.* Signe qui hausse d'un demi-ton la note qu'il précède. *Double dièse,* signe qui hausse d'un demi-ton une note déjà diésée. Adjectiv. Se dit de la note ainsi diésée : *fa dièse.* — Les dièses se posent à la clef de quinte en quinte en montant, ou de quarte en quarte en descendant, en commençant par le *fa.* Pour connaître dans quel ton est écrit un morceau qui a des dièses à la clef, il suffit de prendre un demi-ton au-dessus du dernier dièse. On a ainsi la tonique du ton majeur.

doubles dièses.

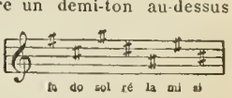
Ordre des dièses.

diéser *[zé]* v. a. Marquer d'un dièse : *diéser un fa.*

dies iræ, mots lat. signif. *Jour de la colère.* Premiers mots et titre d'une des quatre proses du missel romain, qu'on chante à l'office des morts.

Diessbach (Ober-), comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.500 h. Fromagerie, fabrication de plumes métalliques.

Diessenhoffen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie) ; 1.880 h. Combat des Français contre les Austro-Russes en 1799.

Diest *[dist']*, v. de Belgique (prov. de Brabant, arr. de Hasselt), sur la Demer, s.-affl. de l'Escaut ; 8.400 h. Brasseries, bonneterie.

diétal, e, aux adj. Qui a rapport à la diète : *décret diétal.*

diète n. f. (du gr. *diaita,* régime). Abstinence entière ou partielle d'aliments, pour cause de maladie. Régime suivi dans les aliments : *mettre un malade à la diète. Diète lactée,* alimentation réduite au lait. *Diète hydrique,* alimentation réduite à l'eau. (Elle ne peut être prolongée plus de quarante-huit heures.)

— ENCYCL. La diète absolue entraîne la mort en quatre à huit jours ; elle n'est jamais plus ordonnée en médecine, où l'on fait usage d'une diète limitée à telle quantité ou à telle nature d'aliments. C'est ainsi qu'on ordonne la diète lactée, la diète hydrique, la diète animale, la diète végétale.

diète n. f. (bas lat. *dieta ;* de *dies,* jour). Assemblée politique où l'on discute les affaires politiques dans certains pays, notamment en Allemagne : *Luther comparut devant la diète de Worms.*

— ENCYCL. *Hist.* Les diètes les plus importantes au point de vue historique se sont tenues à Augsbourg (1518), Worms (1521), où comparut Luther, Nuremberg (1523, 1524), Spire (1526, 1529), Augsbourg (1530), Cologne (1530), Worms (1536), Francfort (1539), Ratisbonne (1541), Spire (1544), Augsbourg (1547, 1548, 1550), Ratisbonne (1622). Les dernières diètes de l'empire germanique siégèrent à Francfort.

diététique adj. Qui concerne la diète : *régime diététique.* N. f. Science de la diète. Hygiène.

diététiquement *[ke-man]* adv. Conformément aux préceptes de la diététique.

Dietikon, comm. de Suisse (cant. de Zurich), dans la vallée de la Limmat ; 2.800 h. Cité industrielle.

diétine n. f. Diète particulière à une province : *les diétines de Pologne.*

Dietrich (Philippe-Frédéric, baron DE), minéralogiste, maire de Strasbourg, né dans cette ville, m. à Paris sur l'échafaud (1748-1793). C'est chez lui que Rouget de l'Isle chanta pour la première fois la *Marseillaise.*

Dietz (Fédor), peintre d'histoire allemand, né à Neunstetten, m. à Gray (1813-1870) ; artiste habile et correct.

Dieu (ÎLE). V. YEU (*île d'*).

Dieu n. m. (lat. *Deus*). Etre suprême, créateur et conservateur de l'univers : *qui donne aux pauvres prête à Dieu.* Divinité du paganisme (dans ce sens, fait au fém. *déesse* et s'écrit avec une minuscule) : *Jupiter était le maître des dieux.* En mythologie, on distingue douze grands dieux : Jupiter, Neptune, Mars, Mercure, Vulcain, Apollon, Vesta, Junon, Cérès, Diane, Vénus, Minerve.) *De Dieu* ou *des dieux,* précieux, excellent, délicieux : *cent beaux écus de Dieu ; plaisir des dieux ; festin des dieux. Main, bras, doigt de Dieu,* intervention providentielle dans les événements humains. *Dieu fait homme, homme-Dieu,* fils de Dieu, Jésus-Christ. *Fig.* Personne, chose qu'on affectionne, qu'on vénère par-dessus tout : *l'argent est le dieu des avares. Dieu merci,* heureusement. *Dieu sait,* locution employée pour : 1° renforcer une affirmation : *Dieu sait si les enfants coûtent à élever ;* 2° renforcer une négation : *Dieu sait si je suis coupable !* 3° exprimer l'incertitude : *Dieu sait ce que nous réserve l'avenir ! Comme un dieu,* très bien ; *chanter comme un dieu. Le bon*

Dieu, spécialem. Eucharistie : *recevoir le bon Dieu, Pour l'amour de Dieu*, dans le but de plaire à Dieu. sans intérêt, gratuitement. *Homme de Dieu*, prêtre, saint homme. *Comme pour l'amour de Dieu*, de mauvaise grâce ou avec lésinerie. *A Dieu ne plaise*, expression dont on se sert pour marquer qu'on redoute un événement. *Dieu vous bénisse*, souhait que l'on adresse à une personne qui éternue. Le mot *Dieu* s'emploie, soit seul, soit accompagné d'autres expressions, dans une foule de phrases exclamatives ou de jurons : *Bon Dieu! mon Dieu! grand Dieu! juste Dieu! jour de Dieu!* etc. Prov. : **La voix du peuple est la voix de Dieu** (*vox populi, vox Dei*), la vérité est dans l'opinion publique. **Chacun pour soi, Dieu pour tous**, chacun doit veiller à ses intérêts. **L'homme propose et Dieu dispose**, les entreprises humaines ont souvent une issue différente de ce que l'on prévoyait. **Il y a un Dieu pour les ivrognes**, il est rare qu'un homme ivre subisse les fâcheux incidents que comporte son état. V. DONNER.

Dieu (*Traité de l'existence et des attributs de*), ouvrage philosophique de Fénelon, inspiré par la philosophie cartésienne (1712). L'auteur y réunit l'éclat des descriptions à la subtilité de la dialectique.

Dieu, poème de V. Hugo (1891); suite de symboles et de visions grandioses.

Dieux (*De la nature des*), traité philosophique de Cicéron, dédié à Brutus. C'est un exposé des diverses opinions des philosophes sur l'Etre suprême et la Providence, où l'on voit aux prises un épicurien, un stoïcien et un académicien.

Dieux et des Héros (*Histoire des*), série de fresques très célèbres en Allemagne, exécutées par P. de Cornélius à la glyptothèque de Munich.

Dieux (*la Guerre des*), poème de Parny (1799), dont le sujet — la victoire du christianisme sur le paganisme — est traité dans un esprit d'impiété et de corruption systématiques.

dieudonné [*dø-né*] n. m. Donné par Dieu. Surnom donné à des fils de prince dont la naissance était regardée comme un présent du ciel.

Dieudonné Ier (saint), pape de 614 à 617. Fête le 8 novembre. — Dieudonné II, pape de 672 à 676.

Dieudonné (Jacques-Augustin), sculpteur français, né et m. à Paris (1795-1873); auteur d'excellents bas-reliefs.

Dieulafoy (Georges), médecin français, né à Toulouse en 1840; auteur de travaux éminents sur l'appendicite, le mal de Bright, etc.

Dieulafoy (Marcel-Auguste), ingénieur et archéologue français, frère du précédent, né à Toulouse, a effectué d'heureuses fouilles en Susiane. — Sa femme, née Jeanne-Paul-Rachel Magre, à Toulouse, en 1851, a pris part à ses explorations et a écrit d'estimables mémoires d'archéologie.

Dieulefit [*fi*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 29 kil. de Montélimar; 3.620 h. Eaux minérales; moulineries de soie, draperies. — Le cant. a 16 comm. et 9.490 h.

Dieulouard, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 21 kil. de Nancy, sur la Moselle; 2.400 h. Aciéries, brasseries.

Dieuze, anc. ch.-l. de c. (Meurthe), arr. et à 20 kil. de Château-Salins, sur la Seille et le canal des Salines; 3.500 h. Cédé à l'Allemagne. Patrie d'Edmond About.

diève (m. flam.) n. f. Dépôt argileux, dans le nord de la France.

Diez [*ès'*] (Friedrich), philologue allemand, né à Giessen, m. à Bonn (1794-1876); auteur de travaux remarquables sur les langues romanes, notamment d'un célèbre *Dictionnaire étymologique des langues romanes* et d'une *Grammaire des langues romanes*.

diffa [*di-fa*] n. f. Nom donné par les Arabes d'Algérie à la réception des hôtes de marque accompagnée d'un repas.

diffamable [*di-fa*] adj. Qui peut être diffamé.

diffamant [*di-fa-man*], **e** adj. Qui diffame : *propos diffamants.*

diffamateur, trice [*di-fa*] adj. et n. Qui diffame : *un libelle diffamateur.*

diffamation [*di-fa-ma-si-on*] n. f. Action de diffamer : *la diffamation est punie par la loi.*

— Encycl. *Dr.* La loi punit, sous le nom de *diffamation*, toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur, à la considération d'une personne ou du corps auquel le fait est imputé. Toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait précis est une *injure*. (V. ce mot.)

La diffamation envers les cours, les tribunaux, les armées de terre ou de mer, les corps constitués et les administrations publiques est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an, et d'une amende de 100 à 3.000 francs. La diffamation commise envers les particuliers est punie d'un emprisonnement de cinq jours à six mois et d'une amende de 25 francs à 2.000 francs.

Ces dispositions ne sont applicables aux diffamations commises envers la mémoire des morts que dans le cas où les auteurs de ces diffamations auraient eu l'intention de porter atteinte à l'honneur ou à la considération des héritiers vivants.

Pour la diffamation publique envers les particuliers, la juridiction compétente est le tribunal de police correctionnelle. Pour la diffamation publique envers les corps constitués et les fonctionnaires publics, la compétence appartient à la cour d'assises.

La diffamation par carte postale est punie d'un emprisonnement de cinq jours à six mois, et d'une amende de 25 francs à 3.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Si la correspondance à découvert contient une injure, la peine est d'un emprisonnement de cinq jours à deux mois, et d'une amende de 16 francs à 300 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Les délits sont de la compétence des tribunaux correctionnels.

Lorsqu'elle n'est pas publique, la diffamation est considérée comme une injure simple : en ce cas, suivant la qualité de la personne diffamée et les circonstances, l'infraction est considérée comme contravention de simple police ou comme délit.

diffamatoire [*di-fa*] adj. Se dit des écrits, des discours qui tendent à diffamer.

diffamé [*di-fa*] adj. m. *Blas.* Se dit du lion représenté sans queue.

diffamer [*di-fa-mé*] v. a. (lat. *diffamare*). Décrier, chercher à perdre de réputation : *diffamer un adversaire politique.*

différé, e adj. *Capital différé.* Somme qu'une compagnie s'engage à verser à l'assuré à une date fixe s'il est vivant, mais qui lui reste acquise s'il est décédé. (Au contraire, dans l'assurance à terme fixe, le capital est payable au terme convenu, que l'assuré soit mort ou vivant.)

différemment [*di-fé-ra-man*] adv. D'une manière différente.

différence [*di-fé-ran-se*] n. f. (lat. *differentia*). Défaut de similitude; manière d'être qui n'est pas la même : *différence de fortune, d'âge.* Excès d'une grandeur, d'une quantité sur une autre : *9 est la différence entre 5 et 7.* Loc. prép. : *A la différence de* différemment de. Ant. **Analogie, ressemblance, similitude.**

— Allus. littér. :

Des dieux que nous servons connais la différence,

vers de Voltaire dans sa tragédie d'*Alzire*. (On le rappelle pour faire sentir la supériorité d'une opinion, d'une doctrine, etc.)

différenciation [*di-fé-ran-si-a-si-on*] n. f. Action de différencier. Résultat de cette action : *la différenciation des espèces animales.*

différencier [*di-fé-ran-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Etablir une différence. Ant. **Identifier, rapprocher.**

différenciomètre [*di-fé-ran*] n. m. (de *différence*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer la différence de tirant d'eau.

différend [*di-fé-ran*] n. m. Débat, contestation : *les différends peu graves entre nations sont traités par l'arbitrage. Partager le différend*, accorder les parties en prenant le moyen terme.

différent [*di-fé-ran*], **e** adj. Dissemblable. Pl. Plusieurs : *différentes personnes me l'ont assuré.* Ant. **Analogue, semblable, similaire, identique.**

différentiation [*di-fé-ran-si-a-si-on*] n. f. *Math.* Opération qui consiste à prendre la différentielle d'une fonction.

différentiel, elle [*di-fé-ran-si-èl, è-le*] adj. *Math.* Qui procède par différences infiniment petites : *Quantité différentielle*, infiniment petite. *Calcul différentiel*, calcul des quantités variables dans leur mode d'accroissement par différences infiniment petites. *Engrenage différentiel*, mécanisme au moyen duquel on transmet à une roue dentée un mouvement composé, équivalant à la somme ou à la différence de deux mouvements. (On dit aussi substantiv. un *différentiel*.) N. f. Accroissement infiniment petit d'une quantité variable. *Différentielle d'une fonction*, produit de la dérivée de la fonction par la différentielle de la variable.

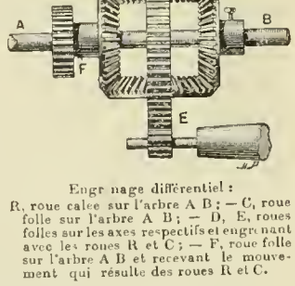

Engrenage différentiel : R, roue calée sur l'arbre A B; — C, roue folle sur l'arbre A B; — D, E, roues folles sur les axes respectifs et engrenant avec les roues R et C; — F, roue folle sur l'arbre A B et recevant le mouvement qui résulte des roues R et C.

différentier [*di-fé-ran-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) *Math. Différentier une quantité variable*, en prendre l'accroissement infiniment petit.

différer [*di-fé-ré*] v. a. (lat. *differre*. — Se conj. comme *accélérer*.) Retarder, remettre à un autre temps : *différer une démarche.* Prov. : **Ce qui est différé n'est pas perdu,** parce que l'on a retardé l'exécution d'une chose, cela ne veut pas dire que l'on y a renoncé. Absolum. : *différer de partir.* V. n. Etre différent. N'être pas du même avis. Ant. **Avancer, hâter, précipiter.**

difficile [*di-fi*] adj. (lat. *difficilis*). Qui ne se fait qu'avec peine : *travail difficile.* Pénible, douloureux : *le peintre Poussin eut des débuts difficiles. Fig.* Peu agréable. Exigeant, peu facile à contenter : *goût difficile.* Qui ne se comprend qu'avec peine : *texte difficile. Temps difficiles*, de calamité, de misère. N. m. **Le difficile,** chose, point difficile : *le difficile, c'est de plaire.* Ant. **Facile, aisé.**

difficilement [*di-fi, man*] adv. Avec difficulté, avec peine : *se mouvoir difficilement.* Ant. **Facilement, aisément.**

difficiles nugæ, mots lat. signif. *Des bagatelles laborieuses.* Martial (*Epigrammes*, II, 86) se moque des gens qui s'appliquent sérieusement à des enfantillages et suent à faire de l'esprit.

difficulté [*di-fi*] n. f. Ce qui rend une chose difficile : *s'exprimer avec difficulté.* Empêchement, obstacle : *éprouver des difficultés.* Objection : *soulever une difficulté.* Différend, contestation : *avoir des difficultés avec quelqu'un.* Ant. **Facilité, aisance.**

difficultiste [*tis-te*] n. Personne qui cherche les difficultés pour se donner le plaisir de les vaincre.

difficultueusement [*di-fi-kul-tu-eu-ze-man*] adv. Avec difficulté. (Peu us.)

difficultueux, euse [*di-fi-kul-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui fait des difficultés sur tout : *esprit difficultueux.* Plein de difficultés : *travail difficultueux.*

diffluence [*di-flu-an-se*] n. f. Etat de ce qui est diffluent : *diffluence des humeurs.*

diffluent [*di-flu-an*], **e** adj. Qui se répand, qui s'épanche : *engorgements diffluents.*

diffluer [*di-flu-é*] v. n. (lat. *diffluere*.) Se répandre, s'épancher de tous côtés.

difforme [*di-for-me*] adj. Qui manque d'ordre dans la disposition des parties : *corps difforme.* Défiguré, laid : *la maladie avait rendu difforme le poète Scurron.*

difformer [*di-for-mé*] v. a. Forme ancienne de déformer. *Techn.* Dénaturer la forme d'une monnaie, d'une médaille.

difformité [*di-for*] n. f. (de *difforme*). Défaut dans la forme, dans les proportions. *Fig.* Désordre moral, vice, chose répugnante.

diffracter [*di-frak-té*] v. a. (du lat. *diffractum*, supin de *diffringere*, briser en divers sens). Opérer la diffraction de : *diffracter les rayons lumineux.*

diffractif, ive [*di-frak*] adj. Qui peut produire la diffraction : *milieu diffractif.*

diffraction [*di-frak-si-on*] n. f. (de *diffracter*). Déviation qu'éprouve la lumière en rasant les bords d'un corps opaque : *Fresnel a expliqué la diffraction du moyen du principe des interférences.*

diffringent [*di-frin-jan*], **e** adj. Qui opère la diffraction : *surface diffringente.*

diffus, e [*di-fu, u-ze*] adj. (lat. *diffusus*). Verbeux, prolixe : *style diffus. Lumière diffuse*, celle dont les rayons sont confusément réfléchis et ne projettent pas d'ombres nettes. Anr. **Précis, concis, bref.**

diffusément [*di-fu-zé-man*] adv. D'une manière diffuse. (Peu us.)

diffuser [*di-fu-zé*] v. a. Rendre diffus : *le verre dépoli diffuse la lumière.*

diffuseur [*di-fu-zeur*] n. m. Appareil au moyen duquel on extrait le jus sucré de la betterave.

diffusibilité [*di-fu-zi*] n. f. Caractère de ce qui est diffusible.

diffusible [*di-fu-zi-ble*] adj. (de *diffus*). Susceptible de se répandre dans tous les sens.

diffusif [*di-fu-zif*], **ive** adj. (de *diffus*). Qui a la propriété de se répandre dans tous les sens.

diffusiomètre [*di-fu-zi*] n. m. (de *diffusion*, et du grec *metron*, mesure). Instrument propre à mesurer la diffusion.

diffusion [*di-fu-zi-on*] n. f. (de *diffusif*). Action par laquelle un fluide se répand : *la diffusion de la vapeur d'eau dans l'atmosphère.* Distribution d'une substance dans l'organisme. *Fig.* Prolixité : *la diffusion du style, d'un discours.* Propagation : *diffusion des sciences, des connaissances.* Ant. **Concentration, centralisation, agglomération.**

digamma n. m. Dixième lettre de l'ancien alphabet grec : *le digamma se retrouve dans les inscriptions éoliennes et correspond au v latin.*

digastrique [*ghas-tri-ke*] adj. (du préf. *di*, et du gr. *gastèr, tris*, estomac). *Anat.* Se dit d'un muscle du cou qui a deux portions renflées.

digérable adj. Qui peut être digéré.

digérer [*ré*] v. a. (lat. *digerere*. — Se conj. comme *accélérer*.) Faire la digestion : *digérer péniblement son dîner.* Mûrir par la réflexion. *Fig.* Souffrir patiemment : *digérer un affront.* Absolum. : *bien, mal digérer.* V. n. Cuire à petit feu.

Diges, comm. de l'Yonne, arr. et à 14 kil. d'Auxerre, sur le ruisseau de Varennes, sous-affluent de l'Yonne; 1.450 h. Ch. de f. P.-L.-M. Oerc.

digesta [*jès-ta*] n. m. pl. (mot lat. qui signif. *choses digérées*). Aliments digérés, par opposition aux aliments ingérés.

digeste [*jès-te*] n. m. (du lat. *digestus*, digéré). Réunion en un corps de doctrine de fragments d'écrits de jurisconsultes. *Spécialem.* Recueil des décisions des plus fameux jurisconsultes romains, composé par ordre de l'empereur Justinien.

— Encycl. Le *Digeste* de Justinien fut composé par seize juristes dirigés par Tribonien : il fut terminé en 533. Il contient des extraits de 39 jurisconsultes. Cet énorme répertoire a cinquante livres et sept parties.

digesté [*jes-té*] n. m. Produit de la macération d'une substance médicinale dans un liquide approprié et soumis à une température élevée.

digesteur [*jès-teur*] n. m. Vase métallique, hermétiquement clos, dans lequel on peut élever à une haute température les liquides dans lesquels on met certaines substances à digérer.

digestibilité [*jès-ti*] n. f. Aptitude à être digéré : *la digestibilité des aliments est très variable.*

— Encycl. La digestibilité d'une substance varie suivant son état physique (crue, cuite, hachée, etc.), et surtout dépend de sa composition chimique. Mais, pour un même aliment il faut encore considérer la disposition individuelle. Aussi, dans les cas pathologiques, lorsque le médecin doit formuler un régime alimentaire, il ne peut en indiquer que les grandes lignes et laisser au malade un choix plus précis. C'est ainsi que tel hyperchlorhydrique digérera du jambon et que ce même aliment causera une indigestion à un autre sujet. On étudie la digestibilité des aliments en les mettant en contact avec du suc gastrique et en dosant ensuite, par exemple, les peptones produits en une heure.

digestible [*jès-ti-ble*] adj. Qui peut être digéré.

digestif [*jès-tif*], **ive** adj. Qui accélère la digestion : *liqueur digestive. Appareil digestif*, ensemble des organes qui concourent à la digestion. N. m. : *l'eau de Seltz est un digestif.* Ant. **Indigeste, lourd, pesant.**

— Encycl. *Anat.* L'appareil digestif est l'ensemble des organes qui concourent à l'accomplissement de la digestion. Chez l'homme, il existe deux ouvertures : l'une d'entrée qui est la bouche, l'autre de sortie qui est l'anus. Après la bouche, se succèdent le pharynx, l'œsophage, l'estomac, l'intestin grêle et enfin le gros intestin, qui se termine à l'anus. Chez certains animaux, comme les ruminants, on distingue quatre parties à l'estomac : la panse, le bonnet, le feuillet et la caillette. Chez les oiseaux, l'œsophage communique avec le jabot, puis le ventricule succenturié lui succède, et enfin le gésier. Les diverses portions du tube digestif sécrètent des sucs particuliers, qui agissent sur les aliments et les rendent assimilables.

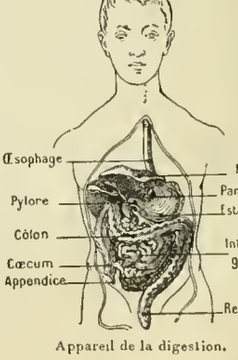

Appareil de la digestion.

digestion [*jès-ti-on*] n. f. (lat. *digestio*). Elaboration des aliments dans l'estomac et l'intestin : *aliment d'une digestion facile.* Macération dans un liquide à haute température. *Fig.* Action de s'assimiler, d'éla-

horer. *Visite de digestion*, visite qu'il est d'usage de faire quelques jours après qu'on a mangé chez quelqu'un. ANT. **Apepsie.**

— ENCYCL. La digestion, qui a pour but final l'assimilation, comprend les actes qui s'accomplissent depuis l'ingestion des aliments jusqu'à leur passage dans le sang et le chyle. Les actes mécaniques sont : la préhension des aliments, la mastication et la déglutition. De la bouche où ils subissent l'action de la salive, les aliments arrivent par l'œsophage dans l'estomac, où ils subissent une première élaboration sous l'influence du suc gastrique. Ils passent ensuite dans l'intestin où, sous l'action des sécrétions biliaires et pancréatiques, ils sont transformés en chyle, qui est absorbé par les parois intestinales. Les parties non élaborées continuent leur chemin, arrivent au gros intestin pour être expulsées par la défécation.

digger [*di-gheur*] n. m. (m. angl. qui signif. *fouilleur*). En Australie, se dit de ceux qui cherchent les pépites laissées par les *prospecteurs*.

digital, e, aux adj. (du lat. *digitus*, doigt). Qui a rapport aux doigts : *muscle digital*. N. m. Champignon en forme de doigt.

digitale n. f. (du lat. *digitus*, doigt). Genre de scrofulariacées, dont les fleurs ont en général la forme d'un doigt de gant. Nom vulgaire des jeunes saumons.

Digitale pourprée.

— ENCYCL. On connaît dix-huit espèces de digitale, mais la plus connue est la *digitale pourprée* dite encore *gant de Notre-Dame, doigt de la Vierge*, etc., à cause de la forme de sa corolle. C'est une plante qui peut atteindre 1 mètre de hauteur et qui habite les terrains siliceux. On emploie les feuilles sèches dans les maladies cardiaques. Elles constituent un diurétique très puissant, mais aussi très dangereux.

digitalé, e adj. Qui ressemble à une digitale.

digitaline n. f. Principe actif de la digitale pourprée, qui constitue un poison violent.

— ENCYCL. La digitaline cristallise en fines aiguilles ; elle constitue un toxique violent, qui arrête les mouvements du cœur. On l'utilise à la dose d'un milligramme et même d'un dixième de milligramme dans les troubles cardiaques, surtout quand il y a œdème.

digitalisation [*za-si-on*] n. f. Action d'introduire de la digitale dans l'organisme.

digitaliser [*zé*] v. a. Introduire de la digitale dans l'organisme.

digitalose [*lô-ze*] n. f. Alcaloïde extrait de la digitale et voisine de la digitaline.

digitation [*si-on*] n. f. Division des muscles en forme de doigts. Marque analogue à l'impression des doigts. Découpure des feuilles digitées.

digité, e adj. (du lat. *digitus*, doigt). Découpé en forme de doigts : *feuille digitée*.

digitiforme adj. (du lat. *digitus*, doigt, et de *forme*). En forme de doigt.

digitigrades n. m. pl. (du lat. *digitus*, doigt, et *gradi*, marcher). Grande famille de l'ordre des carnassiers, ainsi appelés parce qu'en marchant ces animaux appuient sur le sol l'extrémité de leurs doigts : tels sont les genres *martre, chien, civette, hyène, chat*. S. un *digitigrade*.

digitinerve ou **digitinervé, e** adj. Se dit des feuilles dont les nervures sont disposées comme les doigts de la main.

digitoplastie [*plas-ti*] n. f. (du lat. *digitus*, doigt, et du gr. *plastos*, façonné). Opération chirurgicale ayant pour but de remplacer un doigt amputé.

diglyphe n. m. (du préf. *di*, et gr. *gluphê*, gravure). Console à deux cannelures en creux.

digne adj. (lat. *dignus*). Qui mérite, soit en bien, soit en mal : *digne de récompense, de punition. Digne homme, digne femme*, personne honnête, honorable. *Homme digne, femme digne*, personne qui a un air de gravité, de retenue. Se dit des actes, de l'extérieur de cette personne : *un maintien digne ; une conduite digne*. ALLUS. LITTÉR. : **Au plus digne.** Les généraux d'Alexandre lui ayant demandé, à son lit de mort, à qui il laissait l'empire : « *Au plus digne* », répondit-il. ANT. **Indigne.**

Armes de Digne.

Digne, ch.-l. du départ. des Basses-Alpes, entre le torrent des Eaux-Chaudes et la Bléone, affl. de la Durance. Ch. de f. P.-L.-M., à 764 kil. S.-E. de Paris ; 7.460 h. (*Dignois* ou *Diniens*). Evêché. Draps, lainages, fruits secs et confits. A 2 kil., établissement thermal pour le traitement des affections rhumatismales. — L'arrond. a 9 cant., 83 comm., 38.000 h. ; le cant. a 18 comm. et 10.690 h.

dignement [*man*] adv. (de *digne*). D'une manière convenable. Selon ce qu'on mérite : *récompensé dignement*. ANT. **Indignement.**

dignitaire [*tè-re*] n. m. (de *digne*). Personnage revêtu d'une dignité : *les hauts dignitaires de l'Etat. Grands dignitaires de l'Empire*, titulaires des six grandes dignités instituées par Napoléon Ier : le grand électeur, l'archichancelier de l'Empire, l'archichancelier d'Etat, l'architrésorier, le connétable et le grand amiral.

dignité n. f. (de *digne*). Hautes fonctions, charge ou titre éminent : *la dignité épiscopale*. Noblesse, gravité dans les manières : *marcher avec dignité*. Respect de soi-même : *conduite sans dignité. Grandes dignités de l'Empire*, v. DIGNITAIRE. ANT. **Indignité.**

Dignité (*De la*) **et de l'accroissement des sciences,** par Fr. Bacon. Traité philosophique où l'auteur passe en revue les connaissances humaines et les causes qui se sont opposées à leur progrès ; c'est un des premiers monuments de la science expérimentale (1605).

dignus est intrare, mots lat. signif. *Il est digne d'entrer*. Formule empruntée à la cérémonie burlesque du *Malade imaginaire*, de Molière, et qui s'emploie, toujours par plaisanterie, quand il s'agit d'admettre quelqu'un dans une corporation ou une société.

Digoin, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 25 kil. de Charolles, à la jonction du canal du Centre, de la Loire et du canal latéral, 6.710 h. (*Digoinais*). Ch. de f. P.-L.-M. Chaux, plâtre, industrie céramique. — Le cant. a 6 comm. et 10.690 h.

digon n. m. (de *diguer*). Hampe de pavillon, que l'on attache au bout d'une vergue. Fer barbelé, ajusté au bout d'une perche pour harponner le poisson dans le sable.

digot [*go*] n. m. (de *diguer*). Instrument de fer, servant à retirer les coquillages du sable.

digramme n. m. (du gr. *di*, deux, et *gramma*, lettre). Double signe employé pour figurer une articulation unique, comme *el, pr, gn*, etc.

digraphie [*fi*] n. f. (du préf. *di*, et du gr. *graphein*, écrire). Tenue de livres en partie double. ANT. **Unigraphie.**

digresser [*grè-sé*] v. n. Faire des digressions.

digressif [*grè-sif*], **ive** adj. Qui consiste en digressions, qui fait digression. (Peu us.)

digression [*grè-si-on*] n. f. (lat. *digressio* ; de *digredi*, s'écarter de son chemin). Partie d'un discours, étrangère au sujet que l'on traite : *tomber dans des digressions continuelles. Astron.* Eloignement apparent d'une planète, par rapport au soleil.

digressivement [*grè-si-ve-man*] adv. Par digression : *raconter digressivement une anecdote*.

diguail [*l* mll.] n. m. Grand filet en forme de tramail et ayant une nasse à l'extrémité d'une manche. (On dit aussi DIOUIAU, DIGUYAU, DIGUIEL, BIRE.)

digue [*di-ghe*] n. f. (flam. *dijk*). Chaussée pour contenir les eaux : *les digues de la Loire se nomment* turcies. *Fig.* Obstacle : *opposer des digues aux passions*.

— ENCYCL. *Techn.* Les digues sont des constructions destinées à défendre les côtes contre les envahissements de la mer, à améliorer des routes naturelles à créer des ports artificiels, à protéger les terres riveraines contre les inondations d'un fleuve, enfin à établir au cours d'une vallée des réservoirs qui doivent alimenter un canal ou une ville.

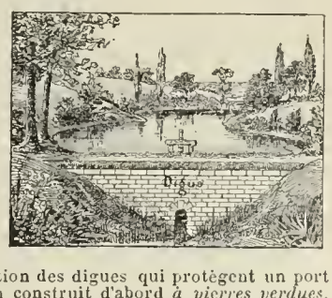

Pour l'édification des digues qui protègent un port (les *jetées*), on construit d'abord *à pierres perdues*, c'est-à-dire que l'on coule au fond de l'eau des blocs de ciment ou de roches très dures. Sur ces blocs enchevêtrés s'établit la maçonnerie proprement dite. Les digues destinées à protéger des contrées plus basses que le niveau des hautes marées (*digues de polders*, Pays-Bas) se construisent avec du sable et de l'argile, soutenus et contenus à l'aide de branches d'arbres et de roseaux. Le revêtement se fait avec du gazon.

— *Dr.* La destruction volontaire, partielle ou totale, d'une digue, est punie de la réclusion et d'une amende. S'il s'en est suivi homicide ou blessure, le coupable est, dans le premier cas, puni de mort et, dans le second, des travaux forcés à temps.

digue-digue [*di-ghe-di-ghe*] n. f. *Arg.* Attaque d'épilepsie. *Batteur de digue-digue*, faux épileptique.

diguement [*di-ghe-man*] n. m. Action de diguer. Ouvrage servant de digue.

diguer [*ghé*] v. a. Munir d'une digue : *diguer un fleuve*. Frapper de l'éperon : *diguer son cheval*.

diguet [*ghè*] n. m. Petit morceau de bois en pointe pour aiguillonner les ânes.

digyne adj. (du préf. *di*, et du gr. *gunê*, femelle). *Bot.* Qui a deux organes femelles, deux pistils, etc.

dihélie [*li*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *hêlios*, soleil). *Astr.* Ordonnée de l'orbite elliptique de la terre, passant par celui des deux foyers qu'occupe le soleil.

diis manibus, v. DIS MANIBUS.

Dijon, anc. capit. de la Bourgogne, ch.-l. du dép. de la Côte-d'Or, sur le canal de Bourgogne, au confluent du Suzon et de l'Ouche, affl. de la Saône. Ch. de f. P.-L.-M., à 315 kil. de Paris ; 74.120 h. (*Dijonnais*). Cour d'appel ; évêché ; facultés de sciences, de lettres et de droit. Commerce de grains, vins, bois, moutarde. Patrie de Hugues Aubriot, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Saulx-Tavannes, Vergennes, Bazire, Maret, Roussin, maréchal Vaillant, J. de Chantal, Bossuet, Tabourot des Accords, Longepierre, Bouhier, P. Crébillon, Piron, De Brosses, Cazotte, Larcher, Guyton de Morveau, C.-L. Petitot, J.-B. Radet, Jacotot, E. Cabet, Brifaut, Viardot, Joanne, Rameau, Ramey, Rude, Diebolt. Bombardement et occupation de Dijon par les Prussiens (oct. 1870). Combats livrés aux Prussiens par Garibaldi (20 et 21 janv. 1871). — L'arr. a 14 cant., 264 comm., 162.650 h. ; le cant. Est a 17 comm. et 21.130 h. ; le cant. Nord, 15 comm. et 22.720 h. ; le cant. Ouest, 14 comm. et 45.960 h.

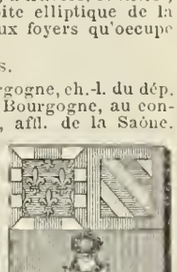
Armes de Dijon.

Dijonnais [*jonè*], pays du duché de Bourgogne, (dép. de la Côte-d'Or) ; capit. *Dijon*.

dika n. m. *Pain de dika*, sorte de pain fait avec l'amande d'un manguier du Gabon, et introduit en Europe depuis 1855.

dike ou **dyke** n. f. (en angl. *digue*). Murs naturels de laves.

dilacération [*si-on*] n. f. Action de dilacérer : *la dilacération d'un testament*.

dilacérer [*ré*] v. a. (lat. *dilacerare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Déchirer, mettre en pièces.

dilapidateur, trice n. et adj. Qui dilapide.

dilapidation [*si-on*] n. f. Action de dilapider.

dilapider [*dé*] v. a. (lat. *dilapidare*). Dissiper : *dilapider un héritage*. Détourner à son profit : *Foucquet fut accusé d'avoir dilapidé les finances publiques*. ANT. **Epargner, économiser, ménager.**

dilatabilité n. f. (de *dilatable*). Propriété qu'ont les corps d'augmenter de volume par l'écartement des molécules. ANT. **Compressibilité, coercibilité.**

dilatable adj. Susceptible de dilatation : *les gaz sont extrêmement dilatables*. ANT. **Coercible, compressible, inextensible.**

dilatant [*tan*], **e** adj. Qui dilate. N. m. Ce qui sert en chirurgie à agrandir une ouverture : *les sétons sont des dilatants*.

dilatateur, trice adj. Qui sert à dilater. N. m. *Chir.* Instrument servant à dilater un orifice ou une cavité.

dilatation [*si-on*] n. f. Action de dilater ou de se dilater. *Physiq.* Augmentation du volume d'un corps sous l'action de la chaleur, sans changement dans la nature du corps. *Fig.* Expansion de l'âme.

— ENCYCL. *Méd.* En médecine, on emploie le mot *dilatation* pour désigner l'augmentation de volume de l'estomac ; la dilatation du cœur est plus particulièrement appelée *hypertrophie*. L'estomac peut atteindre un très gros volume : c'est la *dilatation d'estomac*, qui produit des phénomènes d'intoxication, des vertiges, des flatulences, etc. On les traite par un régime sec, avec des boissons chaudes, mais en très petites quantités.

On désigne aussi sous ce nom les opérations destinées à augmenter le calibre d'un canal comme l'œsophage ou l'urètre, dans les cas de *rétrécissement*. V. ce mot.

— *Physiq.* Le coefficient de *dilatation cubique* d'un corps est l'augmentation de l'unité de volume du corps pour une élévation de température de 1° C. On définit de la même façon les coefficients de la *dilatation linéaire* et *superficielle* et on montre qu'ils sont égaux approximativement au tiers et aux deux tiers du coefficient cubique. Lorsqu'on étudie la dilatation d'un liquide contenu dans un vase, on n'observe que la *dilatation apparente*, et la *dilatation absolue* du liquide est la somme de la dilatation apparente et de la dilatation cubique du vase employé. La dilatation d'un corps sous l'action de la chaleur est plus grande en général pour les liquides que pour les solides, elle est bien plus considérable encore pour le gaz ; cette dilatation développe d'ailleurs une grande énergie. Le coefficient de dilatation du mercure est 1/5550 à 0° C. En réalité, un coefficient de dilatation est fonction de la température. L'eau présente un caractère remarquable, au point de vue de la dilatation : elle a un maximum de densité à la température de 4° C. D'ailleurs, toutes les dissolutions salines présentent un maximum de densité pour des températures déterminées.

dilatatoire adj. Qui opère la dilatation. (Vx.)

dilater [*té*] v. a. (lat. *dilatare*). Augmenter le volume d'un corps sans en changer la nature ; l'élargir. l'étendre par l'écartement des molécules : *la chaleur dilate les corps. Fig.* Epanouir : *la joie dilate le cœur*. **Se dilater** v. pr. Augmenter de volume. ANT. **Comprimer, resserrer.**

dilation [*si-on*] n. f. (lat. *dilatio*). Action de différer, de retarder, de suspendre : *la dilation d'une cérémonie*.

dilatoire adj. *Dr.* Qui tend à prolonger un procès, à retarder le jugement : *moyen dilatoire*.

dilatoirement [*man*] adv. D'une façon dilatoire : *procéder dilatoirement*.

dilatomètre n. m. (de *dilater*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la dilatation. Sorte d'alcoomètre.

dilayer [*lè-ié*] v. a. (anc. fr. *délayer*. — Se conj. comme *payer*.) Retarder par ses délais. Remettre à plus tard. (Vx.)

Dilbeek, comm. de Belgique (prov. de Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.700 h.

dilection [*lèk-si-on*] n. f. (lat. *dilectio*). Amour tendre et pur. (Peu us.)

dilemmatique [*lè-ma*] adj. Qui est de la nature du dilemme : *raisonnement dilemmatique*.

dilemme [*lè-me*] n. m. (gr. *dilemma* ; de *dis*, deux fois, et *lambanein*, prendre). Argument qui présente à l'adversaire une alternative de deux propositions telle qu'il est nécessairement confondu, quelle que soit la supposition qu'il choisisse : *enfermer un contradicteur dans un dilemme*. Ex. de dilemme : On dit à un soldat qui a laissé passer l'ennemi : « Il faut que tu aies quitté ton poste ou que tu aies volontairement livré le passage. Si tu as quitté ton poste, tu mérites la mort. Si tu as livré le passage, tu mérites encore la mort. Donc, dans tous les cas, tu mérites la mort. »

dilettante [*lè-tan-te*] n. m. (m. ital.). Amateur passionné de la musique. Celui qui s'occupe d'une chose en amateur. Pl. des *dilettantes* ou (en ital.) *dilettanti*.

dilettantisme [*lè-tan-tis-me*] n. m. Caractère du dilettante ; goût très vif pour un art.

diligemment [*ja-man*] adv. Avec diligence, avec soin : *exécuter diligemment un ordre*.

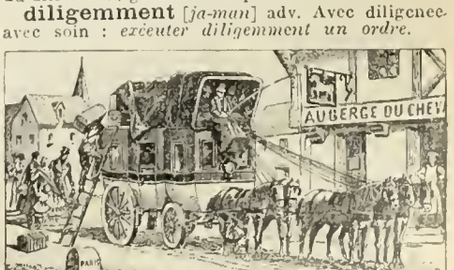

Diligence.

diligence [*jan-se*] n. f. (lat. *diligentia*). Soin, application zélée : *faire diligence*. Promptitude dans

l'exécution. Voiture publique pour voyageurs. *Procéd. A la diligence de...*, à la demande de...

— Encycl. La grande diligence a trois compartiments : le *coupé* en avant, l'*intérieur* au milieu, la *rotonde* en arrière. Sur l'impériale, derrière le cocher, se trouve la *banquette* et, derrière cette banquette, sous la bâche, on met les colis. La petite diligence a deux compartiments : le *coupé* et l'*intérieur*, qui n'est autre que la *rotonde*.

diligent [*jan*], **e** adj. (lat. *diligens*). Qui agit avec zèle et promptitude : *la diligente abeille.* Ant. **Lent, indolent, nonchalant.**

diligenter [*jan-té*] v. a. Presser, activer : *diligenter une affaire.* V. n. Se hâter.

Dilke (sir Charles), publiciste et homme politique anglais, né à Chelsea en 1843 ; un des chefs du parti libéral, collaborateur de Gladstone. Il a écrit les *Problèmes de la plus Grande Bretagne*, où est exposée la doctrine de l'impérialisme anglais.

Dillenbourg, v. d'Allemagne (Prusse), dans l'ancien duché de Nassau, sur la *Dill* ; 4.000 h. Sous l'Empire, cette ville fut le chef-lieu du département de la Sieg.

dilléniacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, comprenant des arbres et des arbustes des régions tropicales. S. une *dilléniacée.*

dillénie [*nî*] n. f. Genre de plantes, type de la famille des dilléniacées : *quelques espèces de dillénies sont cultivées dans les serres européennes pour la beauté de leurs fleurs.*

Dillon [*ll* mll.] (Théobald), général au service de la France, né à Dublin (1745-1792). Il commandait la place de Lille quand il fut massacré dans cette ville par ses troupes, sur un soupçon injuste de trahison.

dilobe n. m. Genre d'insectes lépidoptères d'Europe, dont les chenilles vivent en mai sur les arbres fruitiers, auxquels elles causent de grands dégâts.

dilobé, e adj. (du préf. *di*, deux, et de *lobe*). Qui a deux lobes. Syn. de bilobé.

dilogie [*jî*] n. f. (du préf. *di*, et du gr. *logos*, discours). *Logiq.* Equivoque, double sens. *Littér.* Drame contenant deux actions distinctes.

Dilolo, grand lac de l'Afrique équatoriale (Angola), découvert par Livingstone.

Dilsen, comm. de Belgique (prov. de Limbourg, arr. de Maeseyck), près de la Meuse ; 1.400 h.

dilucidation [*si-on*] n. f. Action de dilucider.

dilucider [*dé*] v. a. Syn. de élucider : *dilucider une question.*

diluer [*lu-é*] v. a. (lat. *diluere*). Délayer, étendre dans un liquide : *diluer un médicament.*

dilution [*si-on*] n. f. Action de diluer. Résultat de cette action : *avaler une dilution.*

diluvial, e, aux adj. Qui appartient au diluvium : *sédiments diluviaux.*

diluvien, enne [*vi-in, è-ne*] adj. (du lat. *diluvium*, déluge). Qui a rapport au déluge. *Pluie diluvienne,* grande pluie.

diluvium [*vi-om*'] n. m. (m. lat. signif. *déluge*). Terme par lequel on désigne les alluvions quaternaires des fleuves actuels.

dim, abréviation musicale pour *diminuendo*

dîmable adj. Qui est sujet à la dîme.

dimanche n. m. (du lat. *dies dominica*, jour du Seigneur). Premier jour de la semaine : *le dimanche est un jour de repos. Habits des dimanches* ou *du dimanche,* vêtements plus propres, conservés pour les dimanches et jours de fêtes. *Dimanche gras,* le dernier dimanche avant le carême. (V. Rameaux, Quasimodo). Prov. :

Tel qui rit vendredi dimanche pleurera,

souvent le chagrin suit de près la joie. (C'est un vers emprunté aux *Plaideurs,* de Racine, I, 1.)

— Encycl. *Relig.* Dès les temps apostoliques, le dimanche fut, chez les chrétiens, le jour consacré à Dieu, en souvenir de la Pentecôte et de la Résurrection, arrivées ce jour-là. Ce jour-là, l'Eglise interdit aux fidèles tout travail servile et leur ordonne d'assister à la messe.

— *Dr.* V. fêtes légales.

Dimanche (*Monsieur*), personnage de *Don Juan,* comédie de Molière, type de créancier timide, que désarment les politesses et les belles paroles de son débiteur.

dîme n. f. (du lat. *decima*, dixième partie). Dixième partie des récoltes, qu'on payait à l'Eglise ou aux seigneurs : *la dîme fut abolie par la Révolution.*

— Encycl. La *dîme* consistait dans le payement d'une redevance en nature au clergé (*dîme ecclésiastique*) ou à la noblesse (*dîme seigneuriale*) ; cette redevance formait ordinairement la dixième partie (d'où le nom de *dixme*) du revenu de la terre imposée. La dîme ecclésiastique, d'abord volontaire, rendue obligatoire par Charlemagne en 794, ne fut supprimée qu'en 1789.

Dîme royale (*Projet d'une*), livre célèbre de Vauban, où l'auteur propose de remplacer tous les impôts par un impôt unique, mais général : la *dîme royale* (1707). La présentation de ce livre à Louis XIV entraîna la disgrâce de Vauban, malgré les très grands services que l'illustre ingénieur avait rendus à la France.

Dîme saladine, impôt établi en 1188 par Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, pour subvenir aux frais de la croisade contre Saladin.

di, meliora piis, mots lat. signif. *Que les dieux donnent de meilleures destinées aux hommes pieux.* Exclamation de Virgile, à la fin de sa description de la Peste (*Géorgiques,* III, 513). On l'applique d'une façon générale : *Que l'avenir nous soit plus favorable, di meliora!*

dîmée [*mé*] n. f. Droit de lever la dîme.

dimension [*man-si-on*] n. f. (du lat. *dimensus*, mesuré). Chacune des trois dimensions suivant lesquelles on mesure l'étendue des corps (*longueur, largeur* et *profondeur*). *Fig. Prendre ses dimensions,* prendre ses mesures, ses précautions.

dîmer [*mé*] v. a. Soumettre à la dîme : *dîmer une terre.* V. n. Lever la dîme : *dîmer sur un champ.*

dimère adj. (du préf. *di*, et du gr. *meros*, partie). *Hist. nat.* Qui est composé de deux articles ou de deux parties : *tarse dimère.*

dîmeur n. m. Celui qui levait la dîme. Syn. dîmier.

dimètre adj. (du préf. *di*, et du gr. *metron*, mesure). Qui a deux mesures, de deux pieds chacune : *vers tambique dimètre.*

diminuendo [*nu-in*] adv. (m. ital. signif. *en diminuant*). *Musiq.* En affaiblissant graduellement. (S'abrège en *dim.*, ou bien on remplace ce mot par le signe >.)

diminuer [*nu-é*] v. a. (lat. *diminuere* ; du préf. *de*, et *minus*, moindre). Amoindrir ; rendre moins grand, moins intense, etc. : *diminuer les impôts.* Porter atteinte à la réputation, au prestige de quelqu'un : *sortir diminué d'un débat.* V. n. Devenir moindre : *la fièvre a diminué* ou *est diminuée,* selon qu'on veut marquer l'action ou l'état. Ant. **Augmenter, accroître, amplifier.**

diminueuse [*eu-ze*] n. f. Dispositif des machines à tricoter, pour diminuer le nombre de mailles.

diminutif, ive adj. Qui diminue ou adoucit la force du mot dont il est formé : fillette, femmelette *sont les diminutifs de* fille, *de* femme. *Par ext.* Se dit d'un objet qui ressemble à un autre, mais avec de moindres proportions. N. m. : *un diminutif.* Ant. **Augmentatif.**

diminution [*si-on*] n. f. Amoindrissement. Rabais : *obtenir une diminution de prix.* Ant. **Augmentation, accroissement, agrandissement.**

diminutivement [*man*] adv. D'une façon diminutive, en diminutif.

dimissoire [*mi-soi-re*] n. m. (lat. *dimissorius*, qui renvoie). *Dr. can.* Lettre par laquelle un évêque autorise un de ses diocésains à se faire ordonner prêtre par un autre évêque.

dimissorial, e, aux [*mi-so*] adj. Qui contient un dimissoire, qui a force de dimissoire : *lettres dimissoriales.*

dimorphe adj. (du préf. *di*, et du gr. *morphè*, forme). Qui peut revêtir deux formes différentes. *Chim.* Qui peut cristalliser sous deux formes différentes : *le soufre est dimorphe. Zool.* Qui présente deux formes différentes dans une même espèce ou un même sexe : *les fourmis ont des femelles dimorphes.*

dimorphie [*fî*] n. f. *Biol.* V. dimorphisme.

dimorphisme [*fis-me*] n. m. Propriété que possèdent les corps dimorphes. *Biol.* Existence de deux formes spécifiques distinctes pour une même espèce animale ou végétale.

— Encycl. *Biol.* On distingue : 1° le dimorphisme sexuel, c'est-à-dire la séparation des sexes ; 2° le dimorphisme dans la génération alternante, dans lequel à une forme sexuée succède une forme asexuée, et cela très régulièrement ; 3° le dimorphisme femelle, caractérisé par deux formes femelles ou plusieurs pour une forme mâle. Chez les plantes les cas de dimorphisme (qui peut intéresser les fleurs ou les feuilles) ne sont pas rares ; c'est ainsi que les renoncules aquatiques, les sagittaires, etc., possèdent deux sortes de feuilles.

Dinadjpour, v. de l'Inde anglaise (Bengale), sur le Gange ; 13.000 h. Draps. — Le *district de Dinadjpour* a 1.500.000 h.

Dinan, ch.-l. d'arr. (Côtes-du-Nord), sur la Rance canalisée. Ch. de f. O., à 60 kil. de Saint-Brieuc ; 11.080 h. (*Dinanais* ou *Dinandois,* ou *Dinandiens*). Ville très pittoresque et d'un grand intérêt archéologique. Commerce de céréales, bestiaux. Patrie de Duclos. — L'arr. a 10 cant., 91 comm., 119.340 h. ; le cant. Est a 8 comm. et 15.800 h. ; le cant. Ouest, 13 comm. et 16.560 h.

Armes de Dinan.

dinanderie [*rî*] n. f. (de *Dinant*, v. de Belgique). Ustensile en cuivre jaune ouvré.

— Encycl. La dinanderie comprenait aussi bien des pièces de vaisselle, pots, plats, fontaines, que chandeliers, statuettes, etc. Cette industrie, surtout prospère au moyen âge, s'exerçait à Dinant, à Lyon, à Milan et dans certaines villes d'Allemagne.

dinandier [*di-é*] n. m. Ouvrier, fabricant ou marchand de dinanderie.

Dinant [*nan*], v. de Belgique (Namur), ch.-l. d'arr., sur la Meuse ; 7.600 h. (*Dinantais*). Situation pittoresque ; beaux sites dans les environs. En 1466, Philippe de Bourgogne fit saccager la ville révoltée et jeter 800 de ses habitants dans la Meuse. Tanneries, chaudronneries.

dinar n. m. (du lat. *denarius*, denier). Ancienne unité de poids arabe (1 drachme et demie). Monnaie d'or arabe, dont la valeur a varié.

Dinard-Saint-Énogat [*nar-sin-té-no-gha*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 4 kil. de Saint-Malo ; 6.110 h. Port sur la Manche. Bains de mer (plage de sable). — Le cant. a 6 comm. et 15.250 h.

Dinariques (Alpes) ou **Alpes Dalmates,** chaînes de monts calcaires, dans l'ancienne Illyrie, qui courent parallèlement à la côte de l'Adriatique.

Dinarque, orateur grec du parti macédonien, né à Corinthe vers 360, m. à Athènes après 292 av. J.-C. Il ne nous reste de lui que trois discours relatifs à l'affaire d'Harpale.

dînatoire adj. *Fam.* Qui tient lieu de dîner : *déjeuner dînatoire.*

dinde n. f. (abrév. de *poule d'Inde*). Femelle du dindon. *Fig.* Femme sotte, niaise.

Dindenault [*nô*], personnage du *Pantagruel* de Rabelais, qui joue un rôle dans la scène des *Moutons de Panurge.*

dindon n. m. (de *dinde*). Genre d'oiseaux gallinacés de l'Amérique, au plumage bronzé ou doré, à la queue large et étalée, domestiqués depuis le XVIe siècle. *Fig.* Homme stupide. Loc. prov. : *Être le dindon de la farce,* dans une affaire, être victime ou ridiculisé. *Gourmand, bête, colère comme un dindon,* très bête, très colère, etc. Allus. littér. : **Le dindon de la fable,** allusion à la fable de Florian *le Singe qui montre la lanterne magique.* Ce singe a oublié d'éclairer sa lanterne, et les autres animaux ne voient rien.

Moi, disait un dindon, je vois bien quelque chose,
Mais, je ne sais pour quelle cause,
Je ne distingue pas très bien.

— Encycl. Les dindons sont caractérisés par leur tête et le devant de leur cou dénudés et colorés de nuances vives. Le plumage est bronzé ou doré. On en connaît trois espèces. La variété domestique

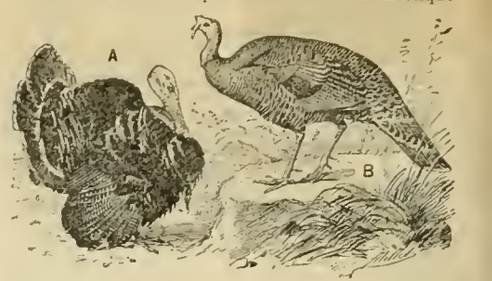

Dindons : A, domestique ; B, ocellé.

provient du *meleagris gallopavo,* originaire du Mexique, qui fut acclimaté en Europe au XVIe siècle.

dindonnade [*do-na-de*] n. f. Variole des dindons.

dindonneau [*do-nô*] n. m. Petit dindon.

dindonner [*do-né*] v. a. *Fam.* Duper, mener comme un dindon : *se laisser dindonner.*

dindonnier [*do-ni-é*], **ère** n. Gardeur, gardeuse de dindons. Adj. *La gent dindonnière,* les dindes et les dindons.

Dindorf (Guillaume), philologue allemand, né et m. à Leipzig (1802-1883) ; auteur de remarquables éditions des auteurs grecs. — Son frère, Louis-Auguste, né et m. à Leipzig (1805-1871) fut aussi un helléniste de valeur.

dîné n. m. V. dîner.

dînée [*né*] n. f. Repas et dépense qu'on fait à dîner en voyageant. Lieu où l'on dîne. (Vx.)

dînème adj. *Zool.* Qui est muni de deux filaments ou tentacules. N. m. *Bot.* Genre d'orchidées épidendrées, qui habitent l'Amérique centrale. *Zool.* Genre de méduses comprenant des polypes qui se réunissent en colonies.

dîner [*né*] v. n. (lat. *disjejunare*, cesser de jeûner). Prendre le repas du milieu de la journée, ou de la fin du jour, suivant les pays. *Dîner de,* manger pour son dîner : *dîner d'un pâté. Dîner par cœur,* ne pas dîner. Prov. : **Quand Alexandre avait dîné, il laissait dîner ses gens,** il faut laisser aux domestiques le temps de manger à leur tour. **S'il est riche, qu'il dîne deux fois,** je me soucie fort peu de sa richesse. **Il me semble que j'ai dîné quand je le vois,** il me répugne tellement que sa vue m'enlève tout appétit. **Qui dord dîne,** le sommeil tient lieu de nourriture. **Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné,** ne comptez pas sur les autres, ou vous serez souvent déçu. Allus. littér. :

Il dînait de l'autel et soupait du théâtre,

vers de l'épitaphe consacrée par le poète Charles Remi à l'abbé Pellegrin. On le rappelle au sujet des personnes se livrant à des occupations diverses qui semblent s'exclure l'une l'autre. V. amphitryon.

dîner [*né*] ou **dîné** n. m. Repas fait au milieu ou à la fin du jour. *Particulièrem.,* repas d'apparat : *dîner de gala.* Ce que l'on a mangé à dîner : *avoir son dîner sur l'estomac.* Société de personnes qui se réunissent de temps à autre pour prendre un repas en commun : *le président du dîner celtique.*

dinera n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches allongées dont une espèce est commune en France.

dînette [*nè-te*] n. f. Petit dîner que les enfants font ensemble, ou avec leur poupée. *Par ext.,* petit repas familier.

dîneur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui est d'un dîner. Amateur de dîners ; gros mangeur.

Dingé, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 26 kil. de Rennes, non loin de l'Ille naissante ; 2.510 hab. Ch. de f. Ouest.

dingo n. m. Chien sauvage, qui habite l'Australie : *le dingo est en voie de disparition.*

Dingo.

dinguer [*ghé*] v. n. *Arg.* Errer sans but. *Envoyer dinguer,* envoyer promener.

dining-car [*dain-nin'g'-kar*] n. m. (m. angl.). Wagon restaurant.

Dinkas ou **Denkas** [*din-kâss*], peuplade nègre, sur les deux rives du Nil Blanc, au S. du pays des Chillouks.

Dinocrate, architecte macédonien, qui rebâtit le temple d'Ephèse, incendié par Erostrate (IVe s. av. J.-C.).

Dinocrate, Messénien qui détacha ses concitoyens de la ligue Achéenne, et fit mettre à mort Philopœmen ; m. en 182 av. J.-C.

dinocyon n. m. Genre éteint de mammifères carnassiers appartenant à la famille des canidés et dont on trouve les débris dans le miocène : *les dinocyons étaient de la taille d'un ours.*

Dinornis.

dinornis [*niss*] n. m. Genre éteint d'oiseaux coureurs, qui atteignaient de un mètre à trois mètres et demi de haut.

dinosauriens [*só-ri-in*] n. m. pl. Ordre de reptiles fossiles, qui comprenait des animaux gigantesques, dont certains dépassaient 20 mètres de long : *les dinosauriens vécurent aux époques jurassique et crétacée.* Sing. un *dinosaurien.*

dinothérium [*om*] n. m. Genre de mammifères proboscidiens, comprenant des formes gigantesques, fossiles dans le miocène.

Dinxperlo, v. des Pays-Bas (prov. de Gueldre) sur l'Aa ; 2.500 h.

diobole n. m. Monnaie, poids valant deux oboles, à Athènes.

diocésain, e [*zin, è-ne*] adj. et n. Qui est du diocèse : *clergé diocésain.*

diocèse [*sè-ze*] n. m. (gr. *dioikêsis*). Chacune des quatorze provinces de l'empire romain, au IVe s. Étendue de pays sous la juridiction d'un évêque ou d'un archevêque : *le diocèse de Paris fut longtemps suffragant de l'archevêché de Sens.*

— Encycl. Le diocèse porte en général le nom de la ville où est le siège de l'évêque. La réunion de plusieurs diocèses suffragants forme une province ecclésiastique. Il y a dans toute l'Église catholique 1.100 diocèses environ. La France est partagée en 84 circonscriptions territoriales ecclésiastiques, dites *diocèses,* et administrées par 17 *archevêques* et 67 *évêques* suffragants, c'est-à-dire dépendant de l'archevêque. Il y a eu outre un archevêque à Alger et un autre à Carthage (Tunis). Les diocèses correspondent en général pour l'étendue territoriale aux départements. Le siège épiscopal est ordinairement au chef-lieu du département (V. ARCHEVÊCHÉ) ; mais il est différent du chef-lieu dans les diocèses suivants :

Aire (*Landes*).	Moutiers (*Savoie*).
Aix (*Bouches-du-Rhône*).	Pamiers (*Ariège*).
Autun (*Saône-et-Loire*).	Reims (*Marne*).
Bayeux (*Calvados*).	Saint-Claude (*Jura*).
Bayonne (*Basses-Pyrén.*).	Saint-Dié (*Vosges*).
Belley (*Ain*).	Saint-Flour (*Cantal*).
Cambrai (*Nord*).	St Jean-de-Maur (*Savoie*).
Coutances (*Manche*).	Séez (*Orne*).
Fréjus (*Var*).	Sens (*Yonne*).
Langres (*Haute-Marne*).	Soissons (*Aisne*).
Luçon (*Vendée*).	Verdun (*Meuse*).
Meaux (*Seine-et-Marne*).	Viviers (*Ardèche*).

Dioclès, médecin grec, né à Carystos (Eubée) [IIIe s. av. J.-C.].

Dioclétien [*si-in*], empereur romain, né près de Salone, en Dalmatie, en 245 ; il régna de 284 à 305 et mourut à Salone en 313. Fils d'un affranchi, il servit dans une légion, fut nommé consul par Aurélien, et proclamé empereur à la mort de Numérien. Il se montra souverain actif, énergique et intelligent, mais autoritaire à l'excès. En 286, il s'associa Maximien, et en 292, il abandonna l'empire d'Occident à Constance Chlore et à Galère. Il organisa ainsi le système de la *tétrarchie.* (V. ce mot.) Cédant aux instances de Galère, il persécuta les chrétiens, qui appelèrent la fin de son règne l'*ère des martyrs.* C'est sous son règne qu'eut lieu en Gaule la terrible révolte des Bagaudes (303-311). Dégoûté du pouvoir dans sa vieillesse, il abdiqua solennellement l'empire et se retira à Salone, où il montra autant de simplicité dans la vie privée qu'il avait déployé de despotisme à la tête du gouvernement. Il ne s'occupa plus que de son jardin, et, comme on le sollicitait de ressaisir le pouvoir : « Venez à Salone, répondit-il, et vous apprendrez vous-même à apprécier le bonheur que je goûte en cultivant mes laitues. » Les allusions à cet épisode se font souvent par ces mots : *Dioclétien à Salone* ou *les laitues de Dioclétien.*

Dioclétien.

diodon n. m. Faucon à bec bidenté. Sorte de cétacé dit aussi *deux-dents.* Genre de poissons des mers chaudes, arrondis, à épines érectiles, appelés vulgairement *hérissons de mer.*

Diodore de Sicile, historien grec du siècle d'Auguste, né à Agyrion ; auteur d'une très précieuse *Bibliothèque historique,* sorte d'histoire universelle.

Diodote, orateur athénien qui, pendant la guerre du Péloponèse, fit rapporter aux Athéniens le décret qui ordonnait le massacre des Mityléniens.

dioecie [*di-é-si*] n. f. (du préf. *di* et du gr. *oikos,* maison). *Bot.* Etat d'une plante dioïque.

Diogène d'Apollonie, philosophe grec de l'école ionienne (Ve s. av. J.-C.).

Diogène le Cynique, philosophe grec, né à Sinope (413-323 av. J.-C.). La sagesse, selon lui, consiste à vivre conformément à la nature, en méprisant les richesses et les conventions sociales. Son nom a passé dans la langue pour désigner un homme d'un esprit caustique, qui vit sobrement et dédaigne toutes les convenances. Il marchait pieds nus en toute saison, dormait sous les portiques des temples enveloppé dans son unique manteau et ayant pour logis habituel un tonneau, qui devint populaire dans toute la Grèce. Alexandre, à Corinthe, lui ayant demandé s'il désirait quelque chose : « Oui, répondit le cynique, que tu t'ôtes de mon soleil. » Tout le monde connaît cette charmante histoire de l'enfant qu'il aperçut un jour buvant à une fontaine dans le creux de sa main : « Cet enfant m'apprend, s'écria-t-il, que je conserve encore du superflu, » et il brisa l'écuelle dans laquelle il avait l'habitude de boire. Un autre jour il assistait à une leçon du sceptique Zénon, qui niait le mouvement. Pour répondre au sophiste, il se leva et se mit à marcher. Platon ayant défini l'homme « un animal à deux pieds, sans plumes », Diogène jeta au milieu du cercle de ses auditeurs un coq plumé, en s'écriant : *Voilà l'homme de Platon !* Mais le souvenir le plus populaire qu'il ait laissé est celui de la lanterne. Il professait un si profond dédain pour l'humanité tout entière qu'on le rencontra un jour en plein midi dans les rues d'Athènes, une lanterne à la main, et répondant à ceux qui lui demandaient la raison de cette bizarrerie : « Je cherche un homme. »

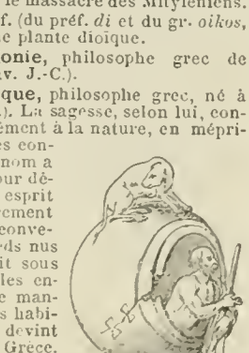

Diogène, d'après une peinture antique.

Diogène jetant son écuelle, tableau de Poussin (Louvre) ; — de Salvator Rosa (musée de l'Ermitage) ; — de Karel Dujardin (Dresde).

Diogène jetant son écuelle, d'après Poussin.

Diogène Laërce ou de Laërte, historien grec, né à Laërte, en Cilicie ; auteur d'une biographie des philosophes, compilation sans critique, mais dans laquelle il nous a conservé de précieux renseignements et des citations utiles sur les principales doctrines de l'antiquité (IIIe s. av. J.-C.).

diogéniser v. a. (de *Diogène* n. pr.) Rendre cynique. V. n. Faire le cynique.

diogénisme [*nis-me*] n. m. (de *Diogène*). Cynisme comparable à celui de Diogène.

dioggot ou **diogot** [*gho*] n. m. (m. russe). Huile provenant de l'écorce de bouleau distillée. (Syn. de DÉGUT.)

dioïque [*o-i-ke*] adj. (du préf. *di,* et du gr. *oikos,* maison). Se dit des plantes qui ont les fleurs mâles et les fleurs femelles sur des pieds séparés.

Diomède, roi d'Argos et l'un des héros de la guerre de Troie. Comme il combattait contre Enée, il blessa dans les ténèbres Vénus, qui venait protéger son fils en l'enveloppant d'un nuage. (*Iliade.*)

Diomède, roi fabuleux de Thrace, célèbre par sa cruauté. Il nourrissait ses chevaux de chair humaine ; mais Hercule le leur donna lui-même en pâture après l'avoir vaincu.

Dion Chrysostome, célèbre rhéteur grec du Ier siècle de notre ère, protégé par Vespasien et par Trajan, mais exilé par Dioclétien. Il a laissé quatre-vingts ouvrages. Il a défendu le stoïcisme avec une éloquence vigoureuse, quelquefois un peu déclamatoire.

Dion de Syracuse, disciple de Platon, qui gouverna Syracuse, après avoir chassé son neveu Denys le Jeune, de 357 à 354 av. J.-C. S'étant attiré par son despotisme la haine des Syracusains, il fut assassiné par Callippe, le chef de la démocratie.

Dion Cassius [*uss*], historien, né à Nicée (Bithynie), vers l'an 155. Il composa en grec une *Histoire romaine* écrite dans un style élégant, et d'une réelle valeur.

Dioné, nymphe, fille d'Uranus et de la Terre ou de l'Océan et de Téthys. Elle fut aimée de Jupiter, dont elle eut Vénus.

dionée [*né*] n. f. Genre de plantes carnivores, de la famille des droséracées, dont les feuilles, en se repliant, emprisonnent les insectes qui s'y posent.

— Encycl. La dionée est une petite herbe vivace des tourbières de l'Amérique du Nord, qui se rencontre dans presque toutes les serres tempérées. Les feuilles, au moindre contact, se contractent et emprisonnent entre leurs deux lobes foliaires les insectes qui les frôlent ; les acides sécrétés par ces feuilles digèrent l'animal et la plante absorbe le résidu. Quelques jours plus tard, la feuille s'ouvre de nouveau prête à servir encore de piège.

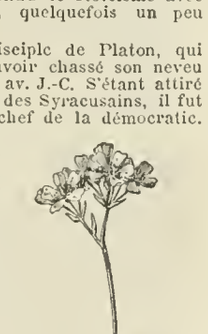

Dionée.

Dionis [*niss*] (Pierre), médecin et anatomiste français, né et m. à Paris (1673-1718).

Dionis du Séjour (Pierre-Achille), astronome et jurisconsulte français, né à Paris, mort à Angerville (1734-1794).

dionysiaque [*zi-a-ke*] adj. Qui concerne Bacchus : *culte, fête dionysiaque.*

dionysiaques [*zi-a-ke*] ou **dionysies** n. f. pl. Fêtes célébrées en Grèce, en l'honneur de Dionysos ou Bacchus : *le théâtre grec est sorti des dionysiaques.*

Dionysiaques (*les*), poème épique, composé par Nonnos de Panopolis (Égypte), vers le milieu du Ve siècle, en l'honneur de Dionysos, écrit avec imagination et élégance.

dionysies n. f. pl. V. DIONYSIAQUES.

Dionysos [*zoss*], nom grec de Bacchus.

Diophante, mathématicien grec, né à Alexandrie vers 325 de notre ère. On lui attribue souvent l'invention de l'algèbre.

dioptase [*pta-ze*] n. f. Silicate hydraté naturel de cuivre.

dioptre n. m. [quelquefois fém.] (gr. *dioptron.* Pinnule avec ouverture traversée par un fil. Appareil muni de pinnules.

dioptrie [*ptri*] n. f. (de *dioptrique*). *Physiq.* Unité de convergence des lentilles ou des systèmes convergents.

dioptrique adj. (gr. *dioptrikos ;* de *diôrân,* voir au travers). Qui se rapporte à la dioptrique : *instrument dioptrique.* N. f. Partie de la physique qui s'occupe de l'action des milieux sur la lumière qui les traverse en se réfractant.

Dioptrique (*la*), ouvrage de Descartes ; étude sur la construction des lunettes, dont le succès fut prodigieux en Europe (1637).

diorama n. m. (du gr. *dia,* à travers, et *orama,* vue). Tableau ou ensemble de vues peintes sur des toiles de grande dimension, que l'on soumet à des jeux d'éclairage, tandis que le spectateur est dans l'obscurité.

dioramique adj. Qui a rapport au diorama.

diorite n. f. Roche d'origine éruptive, composée de feldspath et d'amphibole.

dioritine n. f. Roche basique, d'origine éruptive.

Dioscore, patriarche d'Alexandrie, déposé par le concile de Chalcédoine et exilé par l'empereur Marcien comme partisan d'Eutychès, à Gangres, où il mourut en 454.

dioscoréacées [*os-ko, sé*] n. f. pl. Famille de monocotylédones comprenant des plantes des pays chauds et tempérés et dont certaines espèces possèdent un tubercule souterrain riche en fécule (igname). S. une *dioscoréacée.*

dioscorée [*sko-ré*] n. f. Genre de plantes monocotylédones, plus communément appelées *ignames.* V. IGNAME.

Dioscoride Pedanius, médecin grec du Ier siècle de notre ère ; auteur d'un grand traité *Sur la matière médicale.*

Dioscures (c'est-à-dire *enfants de Jupiter*), surnom de Castor et de Pollux. (*Myth.*)

Dioscures (*les*), idylle célèbre de Théocrite, sorte de petite épopée en l'honneur de Castor et de Pollux.

Dioscurias [*os-ku-ri-ass*] v. de l'ancienne Colchide, où débarquèrent, dit-on, les Argonautes.

diosme n. m. Genre de plantes de la famille des rutacées, originaires du Cap et dont une espèce (*diosma uniflora*) est cultivée dans les jardins.

diospyracées [*os-pi, sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales comprenant des arbres et des arbustes des régions tropicales et dont le plaqueminier est le type. S. une *diospyracée.*

diospyre [*os-pi-re*] ou **diospyros** [*os-pi-ross*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du plaqueminier.

Diou, comm. de l'Allier, arr. et à 32 kil. de Moulins, entre la Loire et le canal latéral ; 1.610 h. Ch. de f. P.-L.-M. Abbaye cistercienne de Sept-Fonts.

dipétale adj. *Bot.* Qui a deux pétales : *corolle dipétale.*

diphasé [*zé*], **e** adj. *Physiq.* V. POLYPHASÉ.

Diphile, poète comique grec, appartenant à la comédie nouvelle, né à Sinope, et contemporain de Ménandre. Plaute lui a emprunté le sujet de plusieurs comédies. Térence l'a imité dans les *Adelphes.*

diphtérie [*ri*] n. f. (du gr. *diphthéra,* membrane). Maladie contagieuse, caractérisée par la production de fausses membranes sur les muqueuses, notamment à la gorge ; *le croup est la propagation de la diphtérie au larynx.*

— Encycl. La diphtérie est une maladie contagieuse, due à un bacille spécial découvert par Klebs en 1883, et cultivé pour la première fois par Löffler. Cette maladie est caractérisée : 1° par la formation de fausses membranes molles et grisâtres ; 2° par des phénomènes d'intoxication, dus aux poisons microbiens. La diphtérie, qui peut se développer sur toutes les muqueuses apparaît principalement sous forme d'angine. Les fausses membranes peuvent envahir le pharynx, le voile du palais, les fosses nasales, et, quand elles s'étendent jusqu'au larynx, elles constituent le *croup.* Behring découvrit en 1890 un sérum antitoxique dont Roux, en 1894, indiqua la préparation sûre et méthodique.

Le traitement consiste, dès le diagnostic établi, à faire sous la peau de l'abdomen des injections sous-cutanées de sérum de Roux. La quantité varie avec l'âge du malade et la gravité de la maladie. En outre, on fait gargariser le malade avec de l'eau boriquée, sans toucher aux fausses membranes ; en cas de croup, on pratiquera le tubage, c'est-à-dire qu'on introduira dans le larynx un tube spécial, qui empêchera son obstruction, ou on fera l'opération de la trachéotomie. Bien entendu, on soutiendra les forces du malade.

diphtérique adj. Qui tient à la diphtérie : *sérum diphtérique.* (On dit aussi DIPHTÉRITIQUE.)

diphtéroïde [*ro-i-de*] adj. (du gr. *diphthera*, peau, et *eidos*, forme). Qui a l'apparence d'une fausse membrane : *altération diphtéroïde.*

diphtongaison [*ghè-zon*] n. f. Action de se diphtonguer.

diphtongal, e, aux adj. Qui forme diphtongue : *syllabe diphtongale.*

diphtongue [*fton-ghe*] n. f. (du gr. *dis*, deux, et *phthoggos*, son). Réunion de deux sons entendus distinctement, mais d'une seule émission de voix, comme *ui, ieu, ien, ion,* dans *lui, pieu, lien, pion.*

diphtonguer ou **diphthonguer** [*fton-ghé*] v. a. Faire devenir diphtongue, donner la valeur d'une diphtongue à. **Se diphtonguer** v. pr. Prendre la valeur d'une diphtongue.

diple n. f. (du gr. *diploos*, double). Signe paléographique ayant la forme d'un V couché (<), employé dans les manuscrits, où il indique les passages empruntés à l'Ecriture ou les passages douteux.

diplégie [*ji*] n. f. (du préf. *di*, et du gr. *plêgê*, choc). Paralysie des membres, s'étendant aux deux côtés du corps.

diplex [*plèkss*] n. m. et adj. Se dit d'un système de transmission de deux dépêches télégraphiques simultanément dans le même sens et par le même fil.

diplodocus [*kuss*] n. m. Genre de reptiles dinosauriens, fossiles dans le jurassique supérieur du Colorado et du Wyoming : *les diplodocus dépassaient parfois 25 mètres de long.*

diploé n. m. (du gr. *diploê*, chose double). *Anat.* Réunion de deux lames osseuses compactes, formant la surface interne et externe du crâne : *le diploé est traversé par de nombreuses veines.*

diplodre (du gr. *diploos*, double, et *edra*, base) n. m. Nom générique des cristaux formés par deux rhomboèdres.

diploédrique adj. Qui a la forme d'un diploèdre.

diplogénèse [*nè-ze*] n. f. (du gr. *diploos*, double, et *genesis*, génération). Monstruosité caractérisée par la réunion de deux fœtus en un seul corps.

diplographe n. m. (du gr. *diploos*, double, et *graphein*, écrire). Appareil avec lequel on peut faire à la fois deux copies sur des feuilles de papier différentes. Machine imprimant à la fois les caractères ordinaires et les signes en relief à l'usage des aveugles.

diploïque [*plo-i-ke*] adj. Relatif au diploé.

diplomate n. m. (du gr. *diplôma, atos*, diplôme). Celui qui est chargé d'une fonction diplomatique : *Talleyrand fut un habile diplomate.* Versé dans la diplomatie. *Par anal.* Personne circonspecte, adroite. Adjectiv. : *ministre diplomate.*

diplomatie [*si*] n. f. (de *diplomate*). Science des intérêts, des rapports et des négociations entre les Etats. Corps, carrière diplomatique : *entrer dans la diplomatie. Par anal.* Conduite prudente, adresse, ruse : *en toute affaire, il faut quelque diplomatie.*

diplomatique adj. Qui a rapport à la diplomatie. *Fig.* Mystérieux : *air diplomatique. Corps diplomatique,* ensemble des représentants des puissances étrangères auprès d'un gouvernement.

diplomatique adj. Relatif aux diplômes. N. f. Science qui s'occupe de l'étude des diplômes, chartes et autres documents officiels.

— ENCYCL. La diplomatique, qu'il ne faut pas confondre avec la diplomatie, est la science qui a pour but l'étude des chartes ou *diplômes,* que nous légua le moyen âge. Tandis que la paléographie a pour but de déchiffrer les écrits et ne s'attache par conséquent qu'à la *lettre,* la diplomatique étudie l'*esprit* des documents, c'est-à-dire leur âge, leur authenticité, leur véracité, leur valeur relative comme documents historiques, etc.

diplomatiquement [*ke-man*] adv. D'une manière diplomatique.

diplomatiser [*ti-zé*] v. n. User de diplomatie.

diplomatiste [*tis-te*] n. Personne versée dans la diplomatie.

diplôme n. m. (du gr. *diplôma*, chose pliée en deux). Pièce officielle, établissant un privilège : *déchiffrer des diplômes.* Titre délivré par un corps, une faculté, etc., pour constater la dignité, le degré conféré au récipiendaire : *diplôme de bachelier. Chim.* Vase à deux parois entre lesquelles on introduit de l'eau, de manière à pouvoir chauffer au bain-marie ce qui est placé dans le récipient intérieur.

diplômé, e adj. et n. Se dit d'une personne pourvue d'un diplôme.

diplômer [*mé*] v. a Décerner un diplôme à : *diplômer un candidat.*

diplopie [*pî*] n. f. (du gr. *diploos*, double, et *ôps, opos*, œil). Trouble du sens de la vue, qui fait voir doubles les objets.

diploptère adj. (du gr. *diploos*, double, et *pteron*, aile). Qui a des ailes doubles.

diplosis [*ziss*] n. f. Genre d'insectes diptères némocères gallicoles d'Europe, dont certaines espèces s'attaquent aux céréales.

diplostémone adj. (du gr. *diploos*, double, et *stêmôn*, étamine). *Bot.* Se dit d'un androcée et *par ext.*, d'une fleur et d'une plante dont le nombre des étamines est double de celui des sépales ou des pétales.

diplostome n. m. Genre de vers trématodes dont la plupart des espèces vivent en parasites dans le tube digestif des oiseaux aquatiques.

dipneuste adj. (du préf. *di* et, gr. *pneuein*, respirer). *Hist. nat.* Qui possède à la fois des branchies et des poumons.

dipnoïques [*pno-i-ke*] n. m. pl. Sous-classe de poissons appelés aussi *pneumobranches,* qui respirent à la fois par des branchies et des poumons : *le lépidosirène est un dipnoïque.*

dipode adj. (du préf. *di*, et du gr. *pous, podos*, pied). Qui a deux membres ou deux organes analogues à des pieds.

dipodie [*di*] n. f. (de *dipode*). En métrique, assemblage de deux pieds.

Dippel (Jean-Conrad), médecin allemand, né à Frankenstein, près de Darmstadt, m. au château de Wittgenstein (1673-1734.) Il découvrit le bleu de Prusse.

dipsacées ou **dipsacacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales, comprenant des herbes annuelles ou vivaces de la région méditerranéenne. S. une *dipsacée* ou *dipsacacée.*

dipsade n. f. et **dipsas** [*psass*] n. m. (du gr. *dipsa*, soif). Suivant les anciens, serpent venimeux dont la morsure causait une soif mortelle. Longue couleuvre d'arbre de la Malaisie, de l'Inde et de l'Afrique tropicale.

dipsomane [*ps*] n. Qui est atteint de dipsomanie.

dipsomanie [*ni*] n. f. (du gr. *dipsa*, soif, et *mania*, fureur). Violente propension à boire.

diptère adj. (du préf. *di*, et du gr. *pteron*, aile). Se dit d'un édifice antique, caractérisé par un portique se développant sur le pourtour, avec une double rangée de colonnes : *le temple d'Artémis, à Ephèse, était diptère.* N. m. : *un diptère.*

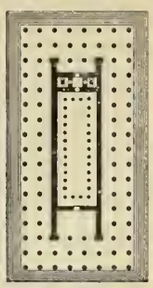

Plan d'un diptère.

diptère adj. (du préf. *di*, et du gr. *pteron*, aile). Qui a deux ailes. N. m. pl. Ordre d'insectes comprenant les *mouches, cousins,* etc., munis de deux ailes, et dont la bouche est apte à sucer. S. un *diptère.*

— ENCYCL. Les diptères sont des insectes à métamorphoses complètes ; leurs larves, vermiformes, se transforment en chrysalide, d'où sort l'animal adulte. Quelques diptères comme les puces ne possèdent pas d'ailes. La vie des diptères est fort variable ; ils vivent dans les fleurs, dans des

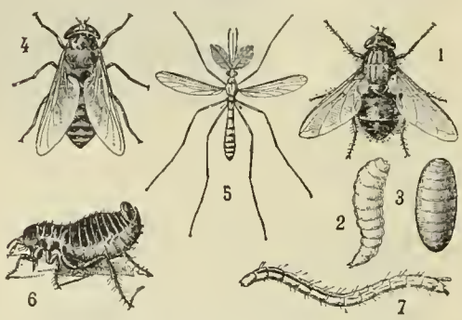

Diptères : 1. Mouche à viande ; 2. Sa larve ; 3. Sa nymphe ; 4. Taon ; 5. Cousin ; 6. Puce ; 7. Sa larve.

matières animales en décomposition ou sucent le sang des vertébrés. On en connaît un nombre considérable d'espèces, de toutes les régions du globe ; beaucoup sont nuisibles à l'agriculture.

diptérique adj. *Archit. anc.* Syn. de DIPTÈRE.

diptérocarpe n. m. Genre d'arbres de l'Asie tropicale et de l'Océanie, dont le fruit contient deux grains comestibles.

diptérocarpées [*pé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, comprenant de grands arbres des régions tropicales et dont le genre *diptérocarpe* est le type. S. une *diptérocarpée.*

diptérologie [*ji*] n. f. (de *diptère*, et du gr. *logos*, traité). Partie de l'histoire naturelle, qui se rapporte aux insectes diptères.

diptérologique adj. Qui a rapport à la diptérologie.

diptyque [*pti-ke*] n. m. (du préf. *di*, et du gr. *ptukhê*, pli). Chez les Romains, se disait de tablettes

Diptyque en ivoire (l'Annonciation, la naissance du Christ, l'Adoration, la mort du Christ) (Louvre).

doubles se refermant comme un livre et garnies intérieurement d'une couche de cire, sur laquelle on écrivait avec un stylet. Tableau, bas-relief recouvert d'un volet à charnière, également peint ou sculpté : *peindre un diptyque.* V. TRIPTYQUE.

dirca n. f. Genre d'arbrisseaux, comprenant une seule espèce qui croît dans les marais de l'Amérique du Nord et qu'on appelle « bois de cuir » : *l'écorce de dirca sert à faire des cordages.*

Dircé, femme de Lycus, mise à mort par les fils d'Antiope qu'elle avait maltraités ; ils l'attachèrent aux cornes d'un taureau sauvage, qui mit son corps en pièces. Bacchus la changea en fontaine. La mort de Dircé est représentée dans le groupe antique appelé *le Taureau Farnèse.*

dire v. a. (lat. *dicere.* — *Je dis, nous disons, vous dites, ils disent. Je disais. Je dis. Je dirai. Je dirais. Dis, disons, dites. Que je dise. Que je disse. Disant. Dit,* e.) Exprimer au moyen de la parole, et, *par ext.*, exprimer par écrit : *dire son opinion.* Réciter : *dire sa leçon.* Déclamer : *ce comédien dit à merveille.* Ordonner : *je vous dis de vous taire.* Prédire : *dire la bonne aventure.* Célébrer : *dire la messe.* Objecter, critiquer : *trouver à dire.* Manifester, être la marque de : *son visage disait ses souffrances passées. Fig. Le cœur me le dit,* j'en ai le pressentiment. *Si le cœur vous en dit,* si vous en avez envie. *Cela va sans dire,* cela est tout naturel. *On dit,* le bruit court que. *Dit-on,* d'après le bruit qui court. *On dirait, on aurait dit,* il semble, il semblerait. *C'est comme qui dirait,* c'est l'équivalent de. *Pour ainsi dire,* en quelque façon. *Il dit, elle dit,* s'emploie pour marquer la fin d'un discours et une action qui suit : *elle dit, et fondit en larmes. J'ai dit,* indique la fin d'un discours. *Que dis-je,* annonce que l'on va énoncer quelque chose de plus fort, de plus exact, etc., que ce qui précède. *Qui dirait? Qui aurait dit?* Comment croirait-on, aurait-on pu croire? *Qui vous dit que?* Comment êtes-vous sûr que? *Il n'y a pas à dire,* cela est inévitable, certain. *Vouloir dire,* signifier. *Cela va sans dire,* cela est tout naturel, et n'a pas besoin d'être dit. *Avoir beau dire,* parler en vain. *Je ne vous le fais pas dire,* vous l'avouez vous-même. *Je ne vous l'envoie pas dire,* je vous déclare cela en face. *C'est-à-dire, c'est-à-dire que, ce n'est pas à dire que* loc. conj. qui s'emploient pour expliquer en d'autres termes ce qui vient d'être dit. PROV. et LOC. PROV. : **Comme dit l'autre,** comme dit quelqu'un dont on ne sait pas, ou dont on ne veut pas dire le nom. **On sait ce que parler veut dire,** je comprends votre vraie pensée sans m'arrêter au sens apparent des paroles. **Je l'irai dire à Rome,** c'est une chose si invraisemblable, si absurde, que, si elle se réalisait, je consentirais à faire une chose très pénible, comme l'était le voyage à Rome. **Il ne dit mot, mais il n'en pense pas moins,** malgré son silence, il n'est pas insensible à ce qui se dit ou se fait. **« On dit » est un sot,** les bruits publiés sont souvent absurdes. **Qui ne dit mot consent,** dans certaines circonstances, garder le silence, c'est avouer ou accepter. ALLUS. LITTÉR. : **Quoi qu'on die** expression tirée du sonnet sur la fièvre de la princesse Uranie. (Molière, *Femmes savantes,* III, 2), Insignifiante, elle fait cependant se pâmer d'aise les précieuses, et elle est restée comme l'expression d'un enthousiasme ridicule. **Je ne dis pas cela,** mots qu'Alceste répète à trois reprises, quand Oronte le somme de déclarer si ses vers sont mauvais. (Molière, *le Misanthrope,* I, 2.) Ils expriment l'embarras d'un honnête homme qui a une réponse déplaisante à donner, et qui, malgré sa franchise, ne veut point la faire crûment. **Le maître l'a dit,** v. MAGISTER DIXIT. **Se dire** v. pr. Dire à soi-même. Se prétendre : *il se dit sage.*

dire n. m. (infin. pris substantiv.). Ce qu'une personne dit : *au dire de chacun.* Déclaration juridique : *le dire des experts.* Pièce de procédure signifiée d'avoué à avoué, contenant les moyens et défenses des parties. Loc. prépos. : *Au dire de,* d'après l'affirmation de.

direct [*rèkt*], **e** adj. (lat. *directus*). Droit, sans détour : *le canal de Suez est la voie la plus directe d'Europe en extrême Orient.* Immédiat : *rapport direct.* Qui a lieu de père en fils : *ligne directe. Complément direct,* mot (nom, pronom, verbe à l'infinitif) sur lequel tombe directement l'action exprimée par le verbe : *Richelieu abaissa les grands ; l'orgueilleux se flatte ; je veux* partir. *Proposition complétive directe,* celle qui, dans la phrase, remplit le rôle de complément direct : *les anciens ignoraient que la terre tourne. Ch. de f. Train direct,* celui qui dessert moins de stations qu'un train omnibus. V. CONTRIBUTIONS. ANT. **Indirect, détourné**

directement [*rèk-te-man*] adv. D'une manière directe : *aller directement de Paris à Londres.* Sans intermédiaire : *s'adresser directement à quelqu'un.* ANT. **Indirectement.**

directeur, trice [*rèk*] n. (lat. *director, trix*). Qui est à la tête d'une administration, d'un établissement, etc. : *le directeur d'un théâtre.* Chacun des cinq membres du Directoire, en France : *les Directeurs étaient élus par les conseils des Anciens et des Cinq-Cents. Directeur de conscience,* ecclésiastique choisi par une personne pour diriger sa conduite selon les principes de la religion. Adj. : *plan directeur, ligne directrice,* plan ou ligne qui fournit plus ou moins complètement la direction d'un point engendrant une ligne, ou d'une ligne engendrant une surface.

directif, ive [*rèk*] adj. Qui sert à régler la conduite, mais ne l'impose pas.

direction [*rèk-si-on*] n. f. (lat. *directio*). Sens d'un mouvement : *changer de direction.* Action, art de diriger, de guider la marche : *la direction des ballons.* Conduite, administration : *prendre la direction d'une affaire.* Emploi de directeur : *direction d'un théâtre.* Position relative : *la direction de l'aiguille aimantée.* Sens, but spécial de la conduite : *receveur d'utiles directions. Direction d'une force,* sens du mouvement que la force tend à imprimer au corps sur lequel elle agit. *Autom.* Ensemble du mécanisme qui commande le mouvement à droite ou à gauche des roues de devant.

Directions pour la conscience d'un roi, instructions ou avertissements de Fénelon sur l'art de gouverner ; ouvrage composé pour le duc de Bourgogne. Fénelon y montre un souci louable de rapprocher le roi de la nation, et de substituer le régime de la justice à celui du bon plaisir.

directive [*rèk*] n. f. Ensemble des indications générales, des lignes de conduite à suivre que l'autorité militaire supérieure donne, en campagne, à ses subordonnés.

directoire [*rèk*] n. m. Conseil ou tribunal chargé d'une direction publique. *Directoire départemental,* conseil d'administration créé par la Constituante au chef-lieu de chaque département et de chaque district.

Membre du Directoire.

Directoire, nom donné au gouvernement organisé par la Constitution de l'an III. Il remplaça la Convention, et fonctionna en France depuis le 5 brumaire an IV (27 oct. 1795). Il fut renversé par le général Bonaparte le 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799). Le Directoire, composé de cinq membres gouvernait avec l'aide de deux Chambres : le conseil des Anciens et le conseil des Cinq-Cents. Les premiers *directeurs* furent : La Réveillère-Lépeaux, Rewbell, Letourneur, Barras et Carnot. Le gouvernement des Directeurs, dabord heureux jusqu'en 1797 (conquête du Piémont par Bonaparte, traité de Campo-

Formio, pacification de la Vendée, expédition d'Égypte), fut marqué ensuite par des revers extérieurs (défaites en Allemagne, perte de l'Italie en 1799) et par une banqueroute de l'État. Il eut à se défendre contre les entreprises des royalistes, au prix du coup d'État du 18 fructidor, et contre celles des jacobins, dont le chef, Babeuf, fut exécuté. Bonaparte, à son retour d'Égypte, profita de son impopularité pour lui substituer le régime de Consulat.

directorat [*rèk-to-ra*] n. m. Fonction de directeur. Durée de cette fonction.

directorial, e, aux [*rèk*] adj. Qui concerne une fonction de directeur. Qui concerne le Directoire; qui en émane : *pouvoir directorial.*

directrice [*rèk*] n. f. *Géom.* Ligne sur laquelle doit s'appuyer constamment une autre ligne (génératrice), pour engendrer une certaine surface.

diremption [*ran-psi-on*] n. f. (du lat. *dirimere*, supin *diremptum*, abroger). Dissolution, en parlant d'un mariage.

dirhem [*rém*] ou **dirham** [*ram*] n. m. *Métrol. anc.* Mesure de poids, correspondant en Égypte, Arabie, Perse, Turquie, à la drachme grecque, et qui valait de 2 à 3 grammes.

dirigeabilité [*ja*] n. f. En parlant d'un aérostat, Aptitude à être dirigé par un moteur, suivant un itinéraire convenu.

dirigeable [*ja*] adj. Qui peut être dirigé : *ballon dirigeable.* N. m. Ballon dirigeable : *un dirigeable.*

dirigeant [*jan*], **e** adj. Qui exerce une direction. *Les classes dirigeantes*, celles qui exercent une influence prépondérante au point de vue politique et social. N. m. : *nos dirigeants.*

diriger [*jé*] v. a. (lat. *dirigere.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je dirigeai, nous dirigeons.*) Imprimer une direction à : *diriger une barque.* Tourner d'un certain côté : *diriger son arme sur quelqu'un.* Faire aller, envoyer : *diriger un paquet sur Paris.* Avoir la direction de : *diriger une usine.* Donner une impulsion à : *diriger son attention sur un point.* Guider dans la pratique des devoirs religieux. ANT. **Égarer, fourvoyer, désorienter.**

dirimant [*man*], **e** adj. Qui annule un acte accompli : *empêchement dirimant.*

dirimer [*mé*] v. a. (du lat. *dirimere*, empêcher). Annuler : *dirimer un contrat.* Faire cesser : *dirimer des différents.*

dirk n. m. Poignard des montagnards écossais.

dir l'orazion della bertuccia mots ital. signif. *Dire l'oraison du singe.* Proverbe italien employé dans le sens de Marmotter des paroles inintelligibles; faire semblant de prier et remuer seulement les lèvres.

diruptif, ive (du lat. *diruptus*, brisé) adj. Se dit de la carie dentaire quand elle détache la couronne de la racine.

dis [*diss*] ou **di,** préfixe issu du grec, indiquant la séparation, la différence, la diffusion, le défaut, etc. Ex. : *disconvenir, discontinuer.*

disable [*za-ble*] adv. Qui peut être dit.

dis aliter visum, mots lat. signif. *Les dieux en ont jugé autrement.* Phrase de Virgile (*Enéide*, II, 428). Réflexion mélancolique du poète à propos du Troyen Riphée, qui aurait mérité par ses vertus d'échapper à la ruine de Troie.

disant, e adj. Qui dit, qui parle, qui s'exprime. (Vx.) Substantiv. : *les mieux disants.*

disbroder [*dis-bro-dé*] v. a. Lever la soie en écheveau, au sortir du bain de teinture.

disbrodure [*dis-bro*] n. f. (de *disbroder*). Lavage que l'on fait subir à la soie après l'avoir retirée du bain de teinture.

discale [*dis-ka-le*] n. f. (ital. *discalo*). Déchet qui se produit au bout de quelque temps dans toutes les marchandises emmagasinées en vrac.

discaler [*dis-ka-lé*] v. n. (de *discale*). Subir du déchet, en parlant d'une marchandise emmagasinée à l'abri de toute humidité et qui se dessèche lentement : *la soie discale moins que la laine.*

discernable [*di-sèr*] adj. Qui peut être discerné : *les microbes ne sont pas discernables à l'œil nu.*

discernement [*di-sèr-ne-man*] n. m. Action de distinguer par le regard : *discernement des couleurs.* Opération de l'esprit qui distingue les choses : *discernement du bien et du mal.* Faculté de juger sainement des choses : *agir sans discernement.*

— ENCYCL. *Dr.* Lorsqu'une infraction aux lois pénales est établie à la charge d'un mineur de dix-huit ans, la question se pose de savoir s'il a agi avec discernement. Dans le cas de la négative, le mineur convaincu d'un crime est absous, mais parfois conduit dans une maison de correction où il peut être retenu au maximum jusqu'à sa majorité. A-t-il, au contraire, agi avec discernement, et est-il âgé de moins de seize ans, il bénéficie en raison de son âge, d'une atténuation de peine : par exemple, s'il a encouru la peine de mort, il n'est condamné qu'à l'emprisonnement dans une maison de correction.

discerner [*di-sèr-né*] v. a. (lat. *discernere*). Séparer : *discerner les bons d'avec les méchants.* Distinguer un objet d'un autre par le regard : *les daltoniens discernent mal les couleurs.* Distinguer, reconnaître à part : *discerner l'ami du flatteur.* ANT. **Confondre.**

discifère [*dis-si*] adj. Qui porte un disque.

disciforme [*dis-si*] adj. En forme de disque.

disciple [*di-si-ple*] n. m. lat. *discipulus*; de *discere*, apprendre). Qui étudie sous un maître. Qui suit une doctrine religieuse, morale ou philosophique : *Platon et Xénophon furent disciples de Socrate.* Se dit spécialement : 1° des douze apôtres de Jésus-Christ; 2° des hommes et des femmes qui le suivaient et l'aidaient, et auxquels il confia des missions temporaires. *Disciples de Jésus-Christ*, les premiers chrétiens; les chrétiens fervents. *Le disciple bien-aimé*, saint Jean l'Évangéliste, celui des apôtres que Jésus préféra. *Disciples d'Apollon*, Poètes. ANT. **Maître, professeur.**

Disciple (*le*), roman psychologique de Paul Bourget (1889); remarquable analyse où est traitée la question de la responsabilité de l'enseignement philosophique au point de vue de ses conséquences pratiques.

disciplinable [*di-si*] adj. Docile, capable d'être discipliné, facile à conduire ANT. **Indisciplinable, rebelle, rétif.**

disciplinaire [*di-si-pli-nè-re*] adj. Qui a rapport à la discipline : *punition disciplinaire.* N. m. Militaire des compagnies de discipline.

disciplinairement [*di-si, man*] adv. En vertu des règles de la discipline.

disciplinants [*di-si, nan*] n. m. pl. Confrérie dont les membres se donnaient mutuellement la discipline. S. un *disciplinant.*

discipline [*di-si*] n. f. (lat. *disciplina*). Ensemble des lois ou règlements qui régissent certains corps, comme l'armée, la magistrature, les écoles : *la discipline scolaire s'est fort adoucie.* Action directrice d'un maître : *la discipline cartésienne.* Soumission ou contrainte à un règlement : *l'esprit de discipline fait la force des armées.* Règles qui assurent le bon fonctionnement de l'intelligence, de la conduite, etc. : *s'astreindre à une exacte discipline.* Instrument de flagellation; coups appliqués avec ce fouet : *se donner la discipline. Compagnies de discipline*, v. COMPAGNIE. *Discipline ecclésiastique*, ensemble de règlements formulés par les apôtres, les papes et les conciles, servant de base à la police extérieure et au gouvernement de l'Église. ANT. **Indiscipline.**

discipliné, e [*di-si*] adj. Qui se soumet à une discipline : *les soldats spartiates étaient merveilleusement disciplinés.*

disciplinement [*di-si, man*] n. m. Action de discipliner.

discipliner [*di-si-pli-né*] v. a. Former à la discipline : *discipliner une armée.* Donner des coups de discipline : *discipliner un moine.*

discite justitiam moniti, et non temnere divos, mots lat. signif. *Apprenez à connaître la justice après cet avertissement, et à ne pas mépriser les dieux.* Vers de Virgile (*Enéide*, IV, 620). Phlégias, roi de Béotie, ayant pillé le temple de Delphes, fut précipité par Apollon dans les Enfers et condamné à répéter à haute voix cet avertissement.

discobole [*dis-ko*] n. m. (gr. *diskobolos*). Athlète qui s'exerçait à lancer le disque ou le palet.

Discobole.

Discobole (*le*), statue antique, au palais Massimi, à Rome. La vérité de l'attitude merveilleusement équilibrée, la grâce des lignes et la vie même des chairs révèlent un artiste supérieur. Cette statue, découverte sur l'Esquilin au XVIIIe siècle, est généralement regardée comme une copie du *Discobole* en bronze de Myron.

discoïde [*dis-ko-i-de*] ou **discoïdal, e, aux** [*dis-ko-i*] adj. Qui a la forme d'un disque.

discoïdé, e [*dis-ko-i*] adj. Qui a la forme d'un disque.

discolore [*dis-ko*] adj. Qui a deux couleurs différentes. Syn. de BICOLORE. *Feuille discolore*, qui a deux faces de couleurs différentes.

discomycètes [*dis-ko*] n. m. pl. Ordre de champignons pourvus d'un hyménium : *les helvelles, les pezizes, les morilles sont des discomycètes.* S. un *discomycète.*

discontinu, e [*dis-kon*] adj. Qui offre des interruptions : *effort, mouvement discontinu.*

discontinuation [*dis-kon, si-on*] n. f. Cessation, interruption, suspension.

discontinuer [*dis-kon-ti-nu-é*] v. a. Interrompre, ne pas continuer. V. n. : *la pluie ne discontinue pas.*

discontinuité [*dis-kon*] n. f. Cessation, interruption : *travailler sans discontinuité.*

disconvenance [*dis-kon*] n. f. Disproportion, défaut d'analogie : *disconvenance d'âge.* ANT. **Convenance, compatibilité.**

disconvenir [*dis-kon*] v. n. (Se conj. comme *venir.*) Ne pas convenir à : *offre qui ne disconvient pas à quelqu'un.* Ne pas convenir de, nier : *je ne disconviens pas que cela ne soit ou que cela soit.*

discord [*dis-kor*] n. m. Mésintelligence. (Vx.) Adj. m. Se dit d'un instrument qui n'est pas d'accord : *piano discord.*

discordance [*dis-kor*] n. f. Caractère de ce qui est discordant. ANT. **Concordance.**

discordant [*dis-kor-dan*], **e** adj. Qui manque de justesse, d'harmonie : *sons discordants. Fig.* Qui manque d'ensemble, d'accord : *caractères discordants. Géol.* Se dit d'une stratification où les couches ne se superposent pas régulièrement.

discorde [*dis-kor-de*] n. f. (lat. *discordia*). Dissension, division entre deux ou plusieurs personnes : *semer la discorde. Fig. Pomme de discorde*, cc qui est un sujet de dispute, de division (par allusion au jugement de Pâris. (V. PÂRIS.) ALLUS. LITTÉR. V. AGRAMANT. ANT. **Accord, concorde, entente.**

Discorde, divinité malfaisante, fille de la Nuit et sœur de Mars. Après avoir été exilée du ciel par Jupiter, furieuse de n'être pas invitée aux noces de Thétis et de Pélée, elle lança dans la salle du festin la *pomme de discorde.* V. PÂRIS.

discorder [*dis-kor-dé*] v. n. Être discordant : *cet instrument discorde.* Être en désaccord.

discoureur, euse [*dis-kou, eu-ze*] n. Grand parleur : *un incorrigible discoureur.*

discourir [*dis-kou*] v. n. (Se conj. comme *courir.*) Parler sur un sujet avec quelque étendue : *discourir sur la vertu.* Bavarder : *ne perdons pas notre temps à discourir.*

discours [*dis-kour*] n. m. (lat. *discursus*). Propos que l'on tient en conversation : *discours familier.* Morceau oratoire, propre à persuader : *les Discours de Cicéron sont le chef-d'œuvre de l'éloquence latine.* Développement didactique sur un sujet : *le* Discours sur le style *fut le remerciement de Buffon à l'Académie.* La suite des mots qui forment le langage. *Les dix parties du discours*, les catégories grammaticales dans lesquelles on range les mots. (Ce sont : le *nom*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection.*) *Fam. Perdre le fil de son discours*, ne plus savoir ce que l'on doit dire. *Reprendre le fil de son discours*, revenir à son idée principale, après une digression.

Discours sur l'universalité de la langue française, ouvrage de Rivarol; écrit ingénieux, brillant et rapide, apologie spirituelle et séduisante de la langue française et du génie national (1784).

Discours sur les révolutions du globe, admirable tableau des phénomènes et des vicissitudes anéhistoriques dont la terre montre encore les traces, par G. Cuvier (1812-1825).

Discours de la méthode. V. MÉTHODE.

Discours sur le style. V. STYLE.

discourtois, e [*dis-kour-toi, oi-ze*] adj. Qui manque de courtoisie : *homme, propos discourtois.* ANT. **Courtois.**

discourtoisement [*dis-kour-toi-ze-man*] adv. D'une manière discourtoise. ANT. **Courtoisement.**

discourtoisie [*dis-kour, zi*] n. f. (de *discourtois*). Manque de civilité. ANT. **Courtoisie.**

discrédit [*dis-kré-di*] n. m. Diminution, perte de crédit : *la multiplication des assignats amena leur discrédit.* Perte d'influence, de considération : *livre tombé dans le discrédit.* ANT. **Crédit.**

discréditer [*dis-kré-di-té*] v. a. Faire tomber en discrédit : *discréditer un rival.* ANT. **Accréditer.**

discret [*dis-krè*], **ète** adj. (du lat. *discretus*, séparé). Qui présente des séparations, discontinu : *quantité discrète. Fig.* Retenu dans ses paroles et dans ses actions : *il faut être discret quand on use du bien d'autrui.* Qui sait garder un secret : *confident discret.* Qui favorise le mystère : *une ombre discrète.* ANT. **Indiscret.**

discrètement [*dis-krè-te-man*] adv. Avec discrétion. ANT. **Indiscrètement.**

discrétion [*dis-krè-si-on*] n. f. (lat. *discretio*). Retenue judicieuse dans les paroles, les actions. Réserve qui empêche de violer les secrets. Enjeu qu'on ne détermine pas, et que le gagnant règle à sa volonté. Loc. prépos. : *A la discrétion de*, à la merci, à la libre disposition de; à la sagesse, à la justice de : *s'en remettre à la discrétion de quelqu'un.* Loc. adv. : *A discrétion*, à volonté : *manger à discrétion;* sans conditions : *la garnison se rendit à discrétion.* ANT. **Indiscrétion.**

discrétionnaire [*dis-krè-si-o-nè-re*] adj. Qui est laissé à la discrétion, qui n'est pas prévu par la loi. *Pouvoir discrétionnaire*, faculté laissée à un juge, principalement au président d'une cour d'assises, de prendre l'initiative de certaines mesures.

discrétionnairement [*dis-krè-si-o-nè-re-man*] adv. D'une manière discrétionnaire.

discrétoire [*dis-krè*] n. m. Assemblée de religieux ou de religieuses, formant le conseil du supérieur ou de la supérieure. Salle où se tient cette assemblée.

discriminant [*dis-kri-mi-nan*], **e** adj. (du lat. *discrimen*, caractère distinctif). Qui établit une séparation entre deux termes. N. m. *Algèbr.* Fonction des coefficients d'une équation du second degré, qui sert à discuter l'équation.

discrimination [*dis-kri, si-on*] n. f. Faculté de discerner, distinguer.

disculpation [*dis-kul-pa-si-on*] n. f. Action de disculper. État d'une personne disculpée. (Peu us.)

disculper [*dis-kul-pé*] v. a. (du préf. *dis*, et du lat. *culpa*, faute). Justifier quelqu'un d'une faute imputée. **Se disculper** v. pr. Se justifier. ANT. **Inculper.**

discursif, ive [*dis-kur*] adj. (du lat. *discursus*, discours). *Logiq.* Qui a rapport au raisonnement : *faculté discursive.* Qui se déduit logiquement : *raisonnement discursif.* Qui se disperse, s'éparpille sur plusieurs objets : *intelligence discursive.*

discussif [*dis-ku-sif*], **ive** adj. (du lat. *discutere*, supin, *discussum*, secouer). *Logiq.* Qui appartient à la controverse. *Méd.* Propre à dissiper l'engorgement. (On dit mieux RÉSOLUTIF, IVE.)

discussion [*dis-ku-si-on*] n. f. (rad. *discussif*). Examen contradictoire, débat : *discussion d'un projet de loi.* Contestation, querelle : *discussion de jeu. Méd. anc.* Résolution (d'un engorgement). Loc. prov. : *De la discussion jaillit la lumière*, les connaissances que chacun apporte dans une discussion dégagent la vérité dans une question donnée.

discutable [*dis-ku*] adj. Qui peut être discuté : *opinion discutable.* ANT. **Indiscutable.**

discutant [*dis ku-tan*], **e** adj. Qui se livre à la discussion.

discuter [*dis-ku-té*] v. a. (du lat. *discutere*, secouer). Examiner avec soin une question; en débattre le pour et le contre : *discuter une opinion.* Agiter, débattre, traiter. *Dr. Discuter un débiteur*, rechercher ses biens pour les faire vendre par autorité de justice.

discuteur, euse [*dis-ku, eu-ze*] n. Personne qui aime, qui recherche à discuter.

Disentis, bourg de Suisse (cant. des Grisons), près du confluent du Rhin antérieur et du Rhin moyen; 1.360 h. Célèbre abbaye, qui renferme le tombeau de saint Colomban.

disépale [*di-sé*] adj. *Bot.* Qui n'a que deux sépales.

disert [*zèr*], **e** adj. (lat. *disertus*). Qui parle aisément et avec élégance : *orateur disert.*

disertement [*zèr-te-man*] adv. D'une manière diserte, avec élégance et facilité.

disette [*zè-te*] n. f. Manque de choses nécessaires et particulièrement de vivres. *Fig.* : *disette de mots, de pensées, de livres*, etc. ANT. **Abondance.**

disetteux, euse [*zè-teû, eu-ze*] adj. et n. Qui manque des choses nécessaires : *pays disetteux.*

diseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. Personne qui dit habituellement des choses d'un genre particulier : *diseur de bons mots. Absolum.* Personne qui récite, déclame : *une fine diseuse. Beau diseur*, celui qui affecte de bien parler. *Diseuse de bonne aventure*, femme qui fait profession de prédire l'avenir. PROV. : **Les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs**, ceux qui se vantent le plus, qui promettent le plus, sont ordinairement ceux qui font le moins.

disgrâce [*dis-grâ-se*] n. f. Perte des bonnes grâces d'une personne puissante : *tomber en disgrâce. Fig.* Infortune, malheur : *être l'artisan de sa disgrâce.* (Peu us. en ce sens.) ANT. **Faveur, bonnes grâces.**

disgracié, e [*dis-gra*] adj. Qui n'est plus en faveur. *Fig.* Mal doué sous le rapport des qualités naturelles ; *un visage disgracié.* Substantiv. : *les disgraciés de la fortune.*

disgracier [*dis-gra-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Retirer à quelqu'un sa faveur : *Vauban fut disgracié pour avoir plaidé la cause du peuple.*

disgracieusement [*dis-gra, ze-man*] adv. D'une manière disgracieuse. ANT. **Gracieusement.**

disgracieux, euse [*dis-gra-si-eû, eu-ze*] adj. Qui manque de grâce : *démarche disgracieuse. Fig.* Désagréable, fâcheux. ANT. **Gracieux.**

disgrégation [*dis-gré, si-on*] n. f. Destruction de l'état d'agrégation.

Dishley [*chle*] (MOUTONS DE), nom donné à une race de moutons originaires du comté de Leicester. On a essayé à maintes reprises, par des croisements avec la race française des mérinos, de créer une race type [*Dishley-mérinos*], mais les caractères des individus obtenus par ces croisements ne présentent pas une stabilité suffisante.)

disjecti membra poetæ, mots lat. signif. *Les membres dispersés du poète.* Mots tirés d'un passage d'Horace (*Satires,* I, 4, 62). Un poète traduit en prose n'est pas rendu tout entier, mais on en retrouve encore les membres épars, *disjecti membra poetæ.*

disjoindre [*dis*] v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Séparer des choses jointes. *Disjoindre deux causes,* les soumettre chacune à une procédure spéciale. **Se disjoindre** v. pr. Se diviser, se désunir. ANT. **Joindre, unir.**

disjoint [*dis-join*], **e** adj. Séparé, mal joint, où il y a des solutions de continuité : *les marches disjointes d'un escalier. Musiq. Degré, intervalle disjoint,* intervalle d'une note à une autre note, séparées par plusieurs degrés. *Degré conjoint* ou *diatonique,* intervalle d'une note à une autre note se suivant dans la gamme. V. DEGRÉ.

disjointure [*dis*] n. f. Action de se disjoindre.

disjoncteur [*dis*] n. m. *Physiq.* Commutateur qui rompt brusquement un circuit.

disjonctif [*dis-jonk-tif*], **ive** adj. (du lat. *disjonction,* disjoint). Qui, tout en unissant les expressions, sépare les idées : ou, ni, soit *sont des conjonctions disjonctives. Propositions disjonctives,* celles dont les membres sont séparés par des conjonctions de cette sorte. N. f. : *la disjonctive.* ANT. **Copulatif, conjonctif.**

disjonction [*dis-jonk-si-on*] n. f. (de *disjonctif*). Séparation de ce qui était uni. *Dr.* Séparation de deux ou plusieurs causes.

— ENCYCL. *Dr.* La disjonction est prononcée ; au civil, quand l'une des deux causes n'est pas en état ; au criminel, lorsque, par exemple, un incident révèle des faits de nature à modifier la situation de l'un des prévenus ou accusés.

Dislère (Paul), ingénieur et administrateur français, né à Douai en 1840 ; président au Conseil d'État, auteur d'un *Traité de législation coloniale.*

dislocateur, trice [*dis-lo-ka*] adj. Qui disloque.

dislocation [*dis-lo-ka-si-on*] n. f. (du préf. *dis,* et du lat. *locatio,* action de placer). Démembrement : *la dislocation de l'empire carolingien fut définitive après le traité de Verdun* (843). Disjonction, écartement de choses contiguës : *les dislocations de l'écorce terrestre.* Ensemble d'exercices ayant pour but d'augmenter la flexibilité des muscles, tendons, etc., du corps humain ; résultat de ces exercices : *la dislocation des acrobates.*

disloqué, e adj. Déboîté, déplacé : *bras disloqué.* Dégingandé. N. Personne dont les membres semblent désarticulés : *les disloqués du cirque.*

disloquement [*dis-lo-ke-man*] n. m. Etat de ce qui est disloqué.

disloquer [*dis-lo-ké*] v. a. (du préf. *dis,* et du lat. *locare,* placer). Désunir : *disloquer une machine, un système.* Démettre, déboîter, en parlant des os, ou des pièces d'une machine. **Se disloquer** v. pr. Être disloqué. *Fig.* Se diviser, se désunir : *parti qui se disloque.*

dis manibus, mots lat. signif. *Aux dieux mânes,* formule latine funéraire, dont les initiales D. M. se retrouvent souvent sur les sépultures païennes.

Dison, v. de Belgique (prov. de Liége, arr. de Verviers) ; 12.050 h. Fonderies.

dispache [*dis-pa-che*] n. f. (ital. *dispaccio*). Règlement des pertes et avaries entre une compagnie d'assurances maritimes et l'assuré.

dispacheur [*dis-pa*] n. m. Agent spécial, chargé des dispaches.

disparaissant [*dis-pa-rè-san*], **e** adj. Qui disparaît : *tirer sur des silhouettes disparaissantes.*

disparaître [*dis-pa-rè-tre*] v. n. (Se conj. comme *connaître.* — Prend l'auxil. *avoir* ou *être,* selon qu'on veut marquer l'action ou l'état.) Cesser de paraître : *le soleil a disparu.* Se retirer du lieu où l'on est. Ne plus se trouver ; *mes gants ont disparu.* Mourir, ne plus être, ne plus exister : *la superstition disparaît peu à peu.* ANT. **Apparaître.**

disparate [*dis-pa*] adj. (lat. *disparatus*). Qui manque de suite, d'harmonie : *style disparate.* N. f. Manque de rapport, de conformité : *ses actions et ses discours forment une étrange disparate.*

disparité [*dis-pa*] n. f. (du lat. *dispar,* inégal). Différence entre deux choses que l'on compare. Peu us. ANT. **Analogie, conformité.**

disparition [*dis-pa-ri-si-on*] n. f. Action de disparaître ; son résultat. ANT. **Apparition.**

disparu, e adj. Qui cesse d'être visible : *vaisseau disparu à l'horizon.* Qui n'est plus ; perdu, égaré. N. : *les disparus.*

dispendieusement [*dis-pan, ze-man*] adv. D'une façon dispendieuse.

dispendieux, euse [*dis-pan-di-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *dispendium,* dépense). Qui occasionne beaucoup de dépenses, de frais ; *construction dispendieuse ; tout procès est dispendieux.* ANT. **Gratuit, économique.**

dispensable [*dis-pan*] adj. Pour lequel on peut accorder une dispense : *cas dispensable.*

dispensaire [*dis-pan-sè-re*] n. m. Lieu où l'on donne gratuitement des consultations, des médicaments aux malades indigents.

— ENCYCL. Les dispensaires sont destinés aux malades pauvres ; on y donne des consultations et on y distribue gratuitement les médicaments. Dans certains dispensaires d'enfants, on donne aussi, outre du lait pour les nourrissons, un ou deux repas aux mères. Très utiles pour toute une classe sociale, ils peuvent parfois devenir, par le contact des malades entre eux, un foyer de propagation des maladies contagieuses.

dispensateur, trice [*dis-pan*] n. (de *dispenser*). Qui distribue, qui fait les répartitions.

dispensatif, ive [*dis-pan*] adj. Qui dispense.

dispensation [*dis-pan-sa-si-on*] n. f. (de *dispensateur*). Action de dispenser. Distribution. Administration.

dispense [*dis-pan-se*] n. f. (subst. verb. de *dispenser*). Exemption de la règle ordinaire ; *obtenir une dispense d'âge pour un examen.* Pièce qui constate cette exemption.

— ENCYCL. *Dr.* V. MARIAGE, SERVICE MILITAIRE, etc.

dispensé [*dis-pan-sé*], **e** n. Personne dispensée : *les dispensées d'infirmerie.* Spécialem. n. m. En France, sous le régime de la loi du 15 juillet 1889, jeune soldat qui, avant 1906, et d'après les termes de la loi du 15 juillet 1889, bénéficiait d'une dispense d'un an ou de deux ans sur trois qu'il devait accomplir.

dispenser [*dis-pan-sé*] v. a. (lat. *dispensare*). Administrer, distribuer : *dispenser l'éloge et le blâme.* Exempter de la règle ordinaire ; *les malades sont dispensés du travail.* Trouver bon que quelqu'un ne dise pas, ne fasse pas une chose ; *je vous dispense de m'accompagner.* Distribuer : *dispenser des secours.* **Se dispenser de** v. pr. S'exempter de, se soustraire à l'obligation de ; *se dispenser de tout travail.* ANT. **Assujettir, astreindre, contraindre.**

disperme ou **dispermatique** [*dis-pèr*] adj. (du préf. *di,* et du gr. *sperma,* semence). *Bot.* Qui contient deux graines.

dispersement [*dis-pèr-se-man*] n. m. Action de disperser. Etat de ce qui est dispersé.

disperser [*dis-pèr-sé*] v. a. (lat. *dispergere*). Répandre, jeter çà et là : *disperser des papiers.* Au fig. : *disperser ses efforts.* Dissiper, mettre en fuite ; *disperser un attroupement.* **Se disperser** v. pr. Se répandre de côté et d'autre. ANT. **Agglomérer, concentrer, centraliser.**

dispersif, ive [*dis-pèr*] adj. Qui disperse la lumière ; *le pouvoir dispersif du prisme.*

dispersion [*dis-pèr*] n. f. Action de disperser. Son résultat : *la dispersion d'une armée.* Manque de concentration ; *dispersion de l'esprit. Physiq.* Elargissement d'un faisceau lumineux par un milieu réfringent qui en sépare les différents éléments.

— ENCYCL. La dispersion de la lumière est la séparation des divers éléments de la lumière blanche au moyen d'un prisme. Les rayons colorés que l'on obtient, reçus sur un écran, donnent le *spectre* solaire ; ils se présentent dans l'ordre suivant : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge. (V. SPECTRE.) La différence entre les indices de réfraction des rayons violets et des rayons verts est appelée *coefficient de dispersion.*

displicuit nasus tuus, mots lat. signif. *Ton nez a déplu.* Hémistiche de Juvénal (*Satires,* VI, 495). Le poète vient de rappeler les mauvais traitements que parfois les dames romaines faisaient subir à leurs servantes. Il ajoute : « De quoi cette jeune fille est-elle coupable, *si ton nez t'a déplu?* » c'est-à-dire : « Est-ce sa faute si aujourd'hui tu te trouves laide? » Dans les applications, on donne à cet hémistiche un sens beaucoup plus général, pour faire entendre à quelqu'un qu'il est la victime du caprice, de l'arbitraire : *son nez a déplu.*

disponibilité [*dis-po*] n. f. Etat de ce qui est disponible : *disponibilité d'un appartement.* Etat d'un militaire renvoyé dans ses foyers sans cesser d'être apte au service : *mettre un officier en disponibilité. Admin.* Position d'un fonctionnaire qui, sur sa demande ou d'office, est provisoirement écarté de l'exercice de sa fonction, mais sans perdre son grade ni ses droits à l'avancement. Pl. Choses, argent disponibles : *utiliser ses disponibilités.* ANT. **Indisponibilité.**

disponible [*dis-po*] adj. (du lat. *disponere,* disposer). Dont on peut disposer : *capital disponible.* Se dit d'un militaire en disponibilité. *Dr.* Se dit de la portion de biens dont on peut disposer par donation ou par testament : *la quotité disponible varie selon le nombre des enfants.* N. m. *Comm.* Ce dont on peut disposer ; ensemble des valeurs réalisables plus ou moins immédiatement. ANT. **Indisponible.**

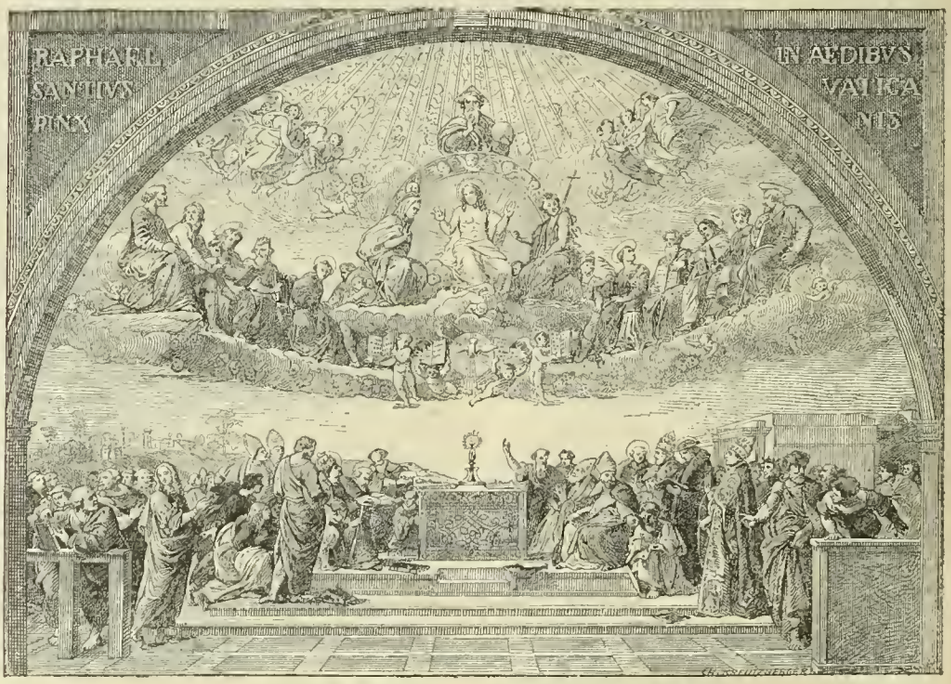

La Dispute du saint sacrement, d'après Raphaël.

dispos [*dis-pô*] adj. m. (lat. *dispositus*). Léger, agile : *on sort plus dispos d'un bain froid.* Eveillé, ouvert : *esprit dispos.* ANT. **Indisposé, incommodé.**

disposant [*dis-po-zan*], **e** n. Personne qui fait une donation entre vifs ou par testament.

disposer [*dis-po-zé*] v. a. (lat. *disponere*). Arranger, mettre dans un certain ordre ; *disposer des fleurs sur une étagère.* Préparer quelqu'un à quelque chose ; *disposer à mourir.* Préparer une chose pour quelque chose : *disposer une chambre.* Mettre dans une certaine disposition morale ; *être disposé en faveur de quelqu'un.* V. n. Faire ce qu'on veut de quelqu'un ou de quelque chose ; *disposer de ses amis, d'un bien.* PROV. : **L'homme propose et Dieu dispose.** (V. DIEU.) **Se disposer** v. pr. Se préparer, se tenir prêt ; *se disposer à partir.*

dispositif [*dis-po-zi*] n. m. *Dr.* Enoncé d'un jugement, d'un arrêt, dégagé des motifs qui l'ont fait rendre. *Techn.* Manière particulière dont on agence les organes d'un appareil : *dispositif ingénieux.*

— ENCYCL. Le dispositif est précédé *des motifs* (*Considérant que..., attendu que...*) et des *visas* (*Vu la loi du...*).

disposition [*dis-po-zi-si-on*] n. f. Arrangement, distribution : *Le Nôtre excella dans la disposition des jardins.* Pouvoir de disposer : *avoir la libre disposition de son bien. Rhétor.* Arrangement des parties du discours. *Fig.* Manière actuelle de voir ou de sentir ; inclination pour quelqu'un, pour quelque chose ; *montrer de bonnes dispositions pour le travail.* Dessein : *être dans la disposition de travailler. A la disposition,* à la discrétion, au pouvoir de. Pl. Préparatifs, arrangements : *prendre ses dispositions pour partir.* Les points que règle un arrêt, une loi : *les dispositions de cette loi.*

disproportion [*dis-pro-por-si-on*] n. f. Défaut de proportion, de convenance : *disproportion d'âge.*

disproportionné [*dis-pro-por-si-o-né*], **e** adj. Qui manque de proportion, de convenance.

disproportionnel, elle [*dis-pro-por-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui n'est point proportionnel.

disproportionnellement [*dis-pro, si-o-nèle-man.*] adv. D'une façon disproportionnelle.

disproportionnèment [*dis-pro, si-o-nè-man*] adv. D'une façon disproportionnée.

disproportionner [*dis-pro-por-si-o-né*] v. a. Mal proportionner.

disputable [*dis-pu*] adj. Sujet à conteste ; qui peut être disputé.

disputailler [*dis-pu-ta, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Disputer longtemps, et sur des choses sans intérêt.

disputaillerie [*dis-pu-ta, ll mll., e-rî*] n. f. Dispute, discussion longue et vaine.

disputailleur, euse [*dis-pu-ta, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui a l'habitude de disputer.

disputant [*dis-pu-tan*] n. m. Celui qui disputait contre un autre. (Vx.)

disputation [*dis-pu-ta-si-on*] n. f. Action de disputer. Discussion. Traité théologique.

dispute [*dis-pu-te*] n. f. (de *disputer*). Débat contradictoire ; *dispute théologique.* Discussion publique. Lutte d'émulation pour obtenir quelque chose. Querelle, altercation.

Dispute du saint sacrement (*la*) ou **la Théologie,** chef-d'œuvre de Raphaël, au Vatican (Chambres), représentant un concile imaginaire, une réunion idéale des Pères et docteurs de l'Eglise qui ont pris part aux controverses théologiques sur l'Eucharistie, réunion que président du haut du ciel les patriarches, les apôtres, la Vierge et Dieu lui-même.

disputer [*dis-pu-té*] v. n. (lat. *disputare*). Avoir une discussion : *disputer du talent d'un auteur.* Se quereller. Rivaliser : *disputer de luxe.* V. a. Lutter, contester pour obtenir quelque chose. *Pompée disputa à César la première place dans la république. Fig.* et *fam.* Quereller : *disputer ses frères et sœurs. Disputer le terrain,* se défendre pied à pied. Loc. prov. V. AIGUILLE et CHAPE. — PROV. LITTÉR. V. DE

GENTIBUS ET COLORIBUS. **Se disputer** v. pr. Être en dispute, se quereller.

ALLUS. MYTHOL. **Se disputer les armes d'Achille.** Après la mort du héros, Ulysse et Ajax se disputèrent ses armes. Le premier l'ayant emporté devant les Grecs par son éloquence persuasive, le second, de fureur, se perça de son épée. On fait allusion à cet épisode homérique pour caractériser l'ardeur qu'apportent des adversaires, des partis, à s'approprier les dépouilles, la succession d'un grand homme.

disputeur, euse [*dis-pu, eu-ze*] n. et adj. Qui aime à disputer, à contredire : *un acharné disputeur.*

disqualification [*dis-ka,si-on*] n. f. Action de disqualifier. Résultat de cette action.

disqualifier [*dis-ka-li-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Mettre hors de concours, en parlant d'un cheval de course, d'un coureur, etc. qui ne remplit pas les conditions et engagements du concours. *Fig.* Déclarer quelqu'un indigne de ses pairs : *disqualifier un duelliste déloyal.* **Se disqualifier** v. pr. Être, devenir disqualifié. Se déshonorer, déchoir.

disque [*dis-ke*] n. m. (du lat. *discus*, palet). Sorte de lourd palet en métal, que les anciens, en particulier chez les Grecs, lançaient dans leurs jeux. Objet plat et circulaire. Surface apparente du

Disque ailé égyptien.

soleil, de la lune. *Ch. de f.* Plaque de métal dont chaque côté est peint d'une couleur différente, et qui, monté sur pivot mobile, sert à indiquer, par la couleur qu'elle présente, si la voie est libre ou bloquée. (V. CUEMIN DEFER.) *Disque ailé,* chez les Egyptiens, figuration symbolique du soleil en marche. (C'était un disque accosté de deux ailes éployées et souvent de deux urœus.) Chez les Assyriens, figure analogue, dans laquelle le disque central est orné d'une figure d'Assur. *Disque liturgique,* Au moyen âge, accessoire liturgique en forme d'écran, composé d'une palette d'orfèvrerie renaussée souvent de gemmes.

Disque ailé assyrien.

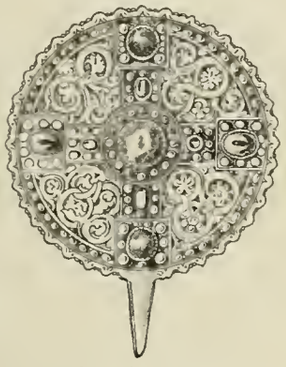

Disque liturgique.

disquisition [*dis-ki-zi-si-on*] n. f. (lat. *disquisitio*). Investigation, recherche. (Peu us.)

Disraeli [*dis-ra-ê*] (Isaac), éminent écrivain israélite anglais, né à Enfield, m. à Bradenham House (Buckingham) (1766-1848). Il s'occupa surtout de critique et d'histoire. Citons : *Curiosités de la littérature, Etude sur le caractère de la littérature,* etc.

Benjamin Disraeli.

Disraeli (Benjamin), lord BEACONSFIELD, fils du précédent, romancier et homme d'Etat anglais, né et m. à Londres (1804-1881). Il entra dans la vie politique en 1837, se fit le champion des idées protectionnistes, et devint président du conseil en 1868. Chef du parti tory (conservateur), il alterna constamment au pouvoir avec Gladstone. Il s'opposa en 1877 à l'exécution du traité de San Stefano, donna Chypre aux Anglais et reçut le titre de « lord Beaconsfield ». Il a exposé ses idées politiques et religieuses dans ses romans : *Vivian Grey, Lothair, Endymion,* etc.

disruptif, ive [*dis-rup*] adj. Qui éclate. (Se dit de la décharge électrique avec étincelle, lorsque cette décharge dépense la plus grande partie de l'énergie disponible.)

diss n. m. Nom arabe de l'*arundo,* employé en sparterie.

Dissay ou **Dissais,** comm. de la Vienne, arr. et à 14 kil. de Poitiers ; 1.170 h. Vins rouges. Château bâti par Pierre d'Amboise. Ch. de f. Orl.

Dissay-sous-Courcillon, comm. de la Sarthe, arr. et à 33 kil. de Saint-Calais ; 1.300 h. Ch. de f. Orl. Patrie de Dangeau.

disséable [*dis-sé*] adj. Qui peut être disséqué.

dissecteur [*dis-sèk*] n. m. Celui qui dissèque.

dissection [*dis-sèk-si-on*] n. f. (lat. *dissectio*). Action de disséquer : *la dissection du corps humain passa longtemps pour un sacrilège. Fig.* Recherche, analyse scrupuleuse.

— ENCYCL. La dissection est une science des plus importantes ; c'est grâce à elle que l'on a pu connaître l'anatomie de l'homme et des animaux. Interdite par les Romains, puis par les chrétiens, la dissection de l'homme fut faite pour la première fois en 1315 ; mais elle resta longtemps un sacrilège. Aujourd'hui, elle est répandue dans toutes les écoles de médecine ; elle comporte certaines précautions, car les piqûres peuvent être mortelles.

dissemblable [*dis-san*] adj. Qui n'est point semblable : *figures dissemblables.* ANT. **Semblable.**

dissemblablement [*dis-san, man*] adv. D'une manière différente.

dissemblance [*dis-san*] n. f. Manque de ressemblance. ANT. **Ressemblance.**

dissemblant [*dis-san-blan*], **e** adj. Qui n'est point semblable. ANT. **Ressemblant.**

dissembler [*dis-san-blé*] v. n. Différer. (Peu us.)

disséminateur, trice [*dis-sé*] n. et adj. Qui dissémine.

dissémination [*dis-sé, si-on*] n. f. Dispersion des graines au moment de leur maturité : *le vent aide à la dissémination des graines.* Action de disséminer. Par ext. : *la dissémination des idées, des Européens sur le globe.*

— ENCYCL. *Bot.* La dissémination des graines est assurée soit par la déhiscence du fruit, soit par la chute de celui-ci, quand il est arrivé à complète maturité ; le vent, les insectes, les oiseaux, etc., jouent également un rôle considérable dans la dissémination des graines.

dissémination [*dis-sé, man*] n. m. Etat de ce qui est disséminé.

disséminer [*dis-sé-mi-né*] v. a. (lat. *disseminare*). Répandre çà et là : *les insectes disséminent le pollen sur les fleurs.* Propager. Eparpiller. **Se disséminer** v. pr. S'éparpiller. ANT. **Agglomérer, centraliser.**

dissension [*dis-san-si-on*] n. f. (lat. *dissensio*). Discorde causée par l'opposition des sentiments, des intérêts : *Solon mit fin aux dissensions d'Athènes.* ANT. **Accord, concorde, concert.**

dissenter [*sèn-teur*] n. m. Mot anglais, synonyme de DISSIDENT.

dissentiment [*dis-san-ti-man*] n. m. Différence de sentiments, d'opinions. Conflit. ANT. **Assentiment.**

dissentir [*dis-san*] v. n. (lat. *dissentire*). Avoir une manière de penser différente de celle d'un autre.

disséquer [*dis-sé-ké*] v. a. (du lat. *dissecare,* couper en deux. — Se conj. comme *accélérer.*) Faire l'anatomie d'un corps organisé, d'une plante, etc. : *disséquer un cadavre. Fig.* Analyser dans le détail : *disséquer une œuvre littéraire.*

disséqueur [*dis-sé*] n. m. Syn. de DISSECTEUR.

dissertateur [*di-sèr*] n. m. Qui aime à disserter.

dissertatif, ive [*di-sèr*] adj. Qui tient de la dissertation ; qui s'y rapporte.

dissertation [*di-sèr-ta-si-on*] n. f. Examen détaillé sur quelque question scientifique, historique, artistique, etc. Exercice littéraire, en latin ou en français, sur un sujet donné : *dissertation de philosophie.*

disserter [*di-sér-té*] v. n. (lat. *dissertare*). Faire une dissertation : *disserter sur un texte.*

disserteur, euse [*di-sèr, eu-ze*] n. Personne qui disserte : *un ennuyeux disserteur.*

dissidence [*dis-si-dan-se*] n. f. (lat. *dissidentia*). Scission : *il s'est produit dans le protestantisme de nombreuses dissidences.* Différence d'opinions.

dissident [*dis-si-dan*], **e** adj. et n. Qui professe une doctrine, une opinion différente de celle de la majorité. Qui n'est pas de l'Eglise officielle dans un pays : *les dissidents écossais sont méthodistes.*

dissigne [*dis-si-gne*] n. m. (du préf. *dis* et *signe*). *Algèb.* Variation de signes. Adj. Qui a deux signes différents.

dissimilaire [*dis-si-mi-lé-re*] adj. Qui n'est pas de la même espèce. (Peu us.) ANT. **Similaire.**

dissimilarité [*dis-si*] n. f. Etat de ce qui est dissimilaire. ANT. **Similarité.**

dissimilation [*dis-si, si-on*] n. f. (de *dissimuler*). Action de rendre dissemblable. Action d'un phénomène qui se transforme plus ou moins sous l'action d'un phénomène voisin.

dissimiler [*dis-si-mi-lé*] v. a. (du préf. *dis,* et du lat. *similis,* semblable). Rendre dissemblable. *Ling.* Modifier un son sous l'influence d'un autre son. ANT. **Assimiler.**

dissimilitude [*dis-si*] n. f. Défaut de similitude, de ressemblance. ANT. **Similitude.**

dissimulateur, trice [*dis-si*] n. et adj. Qui dissimule : *les courtisans doivent être d'habiles dissimulateurs.* ANT. **Franc, loyal.**

dissimulation [*dis-si, si-on*] n. f. Action de dissimuler. Caractère de celui qui dissimule : *Machiavel fait de la dissimulation une des qualités du prince.* ANT. **Franchise, loyauté, sincérité.**

dissimulé, e [*dis-si*] adj. (de *dissimuler*). Accoutumé à cacher ses sentiments : *caractère dissimulé.* ANT. **Communicatif, franc, loyal.**

dissimuler [*dis-si-mu-lé*] v. a. (lat. *dissimilare*). Cacher : *dissimuler sa fortune.* Tenir secret : *dissimuler les torts d'un ami.* Feindre de ne pas voir ou de ne pas ressentir : *dissimuler son mécontentement.* Rendre moins apparent : *dissimuler les défauts d'un ouvrage.* PROV. HIST. V. QUI NESCIT DISSIMILARE. ANT. **Divulguer.**

dissipant [*di-si-pan*], **e** adj. Qui entraîne à la dissipation.

dissipateur, trice [*di-si*] n. et adj. Qui dissipe follement son bien : *les dissipateurs peuvent être pourvus de conseils judiciaires.* ANT. **Econome, parcimonieux.**

Dissipateur (*le*), comédie en vers de Destouches, une des meilleures de l'auteur, jouée en 1737. Cléon, le dissipateur, doit épouser une jolie veuve ; celle-ci, pour le corriger de sa prodigalité et lui conserver sa fortune, la lui gagne au jeu.

dissipation [*di-si-pa-si-on*] n. f. Evaporation : *dissipation d'un nuage.* Action de dépenser follement : *la dissipation d'un patrimoine.* Etat d'une personne qui vit dans les plaisirs : *vivre dans la dissipation.* Inattention indiscipline : *élève qui a de la dissipation.* ANT. **Economie, épargne, parcimonie.**

dissipé, e [*di-si*] adj. et n. Plus consacré aux plaisirs qu'aux devoirs : *un écolier dissipé, une vie dissipée ; les dissipés se ruinent.* ANT. **Réfléchi, appliqué.**

dissiper [*di-si-pé*] v. a. (lat. *dissipare*). Faire disparaître : *les oleil dissipe les nuages.* Faire cesser : *le temps dissipe les illusions.* Dépenser follement : *dissiper son bien.* Consumer sans profit : *dissiper sa jeunesse.* Rendre inattentif, inappliqué : *dissiper un élève.* **Se dissiper** v. pr. Être dissipé. Se disperser.

dissitiflore [*dis-si*] adj. (lat. *dissitus,* séparé, et *flos, oris,* fleur). Dont les fleurs sont écartées les unes des autres.

dissociabilité [*dis-so*] n. f. Qualité de ce qui est dissociable.

dissociable [*dis-so*] adj. Qui peut être dissocié : *l'hydrogène et l'oxygène de l'eau sont dissociables.* (Ne pas confondre ce mot avec INSOCIABLE.)

dissocial, e, aux [*dis-so*] adj. Qui s'oppose à la sociabilité.

dissociation [*dis-so-si-a-si-on*] n. f. Action de dissocier. *Chim.* Réaction limitée, qui se produit, lorsque certains corps composés sont maintenus à une température donnée, en présence des produits de leur décomposition : *c'est Henri Sainte-Claire Deville, qui le premier attira l'attention sur les phénomènes de dissociation.*

dissocier [*dis-so-si-é*] v. a. (du préf. *dis,* et du lat. *socius,* compagnon. — Se conj. comme *prier.*) Séparer des éléments associés : *la vapeur d'eau est dissociée par le platine incandescent.*

dissolu, e [*dis-so*] adj. (lat *dissolutus*). Sans mœurs, débauché : *Louis XV fut un souverain dissolu.* ANT. **Austère, rigide, vertueux.**

dissolubilité [*dis-so*] n. f. Qualité de ce qui est dissoluble. ANT. **Indissolubilité.**

dissoluble [*dis-so*] adj. Qui peut être dissous : *métal dissoluble.* ANT. **Indissoluble.**

dissolument [*dis-so-lu-man*] adv. D'une manière licencieuse : *vivre dissolument.* (Peu us.)

dissoluté [*dis-so*] n. m. *Pharm.* Produit de la dissolution d'un corps dans un liquide. (On dit plutôt SOLUTÉ.)

dissolutif, ive [*dis-so*] adj. Qui a la vertu de dissoudre : *remède dissolutif.*

dissolution [*dis-so-lu-si-on*] n. f. *Physiq.* Décomposition des corps par l'action d'un agent qui les pénètre : *dissolution du sel dans l'eau.* Résultat de cette opération : *employer une dissolution de sulfate de cuivre.* Solution visqueuse de caoutchouc pour réparer les chambres à air et bandages des automobiles et cycles. *Fig.* Anéantissement : *la dissolution de l'empire romain fut l'œuvre des Barbares.* Rupture : *dissolution d'un mariage.* Retrait de pouvoirs : *la dissolution de la Chambre des députés est prononcée par le président de la République, après avis conforme du Sénat.* Acte par lequel une société commerciale déclare prendre fin. Dérèglement : *dissolution des mœurs.*

— ENCYCL. *Chim.* Une substance solide, liquide ou gazeuse, *se dissout* dans un liquide, mis à son contact, quand elle disparaît dans la masse de ce liquide pour donner un tout homogène. Il y a lieu de distinguer la dissolution simple, comme celle du sucre dans l'eau, de la dissolution d'un métal dans un acide, du fer dans l'acide sulfurique étendu, par exemple ; dans le premier cas, il suffit d'évaporer la dissolution pour retrouver le sucre solide, identique à celui qui a été employé en premier lieu ; il n'en est pas de même dans le second cas et, pourtant, les phénomènes de dissolution et de combinaison sont liés intimement ; nous ne parlerons que des phénomènes de dissolution simple.

Une solution est dite *saturée* quand, à la température à laquelle elle se trouve, elle renferme la plus grande quantité de la substance à dissoudre. En général, la solubilité d'un solide dans un liquide, c'est-à-dire la quantité de substance dissoute dans 100 parties du liquide, diminue quand la température s'abaisse. Lorsqu'on a une dissolution saturée d'un solide dans un liquide, à une température déterminée, si on la refroidit, une portion du corps dissous va, en général, se solidifier ; cependant, dans certains cas, il arrive que cette solidification ne s'effectue pas ; on dit alors que la solution est *sursaturée.*

— *Polit.* On nomme *dissolution* l'acte par lequel le pouvoir exécutif met fin à l'existence d'une assemblée législative, départementale ou communale.

La Chambre des députés peut être dissoute par le président de la République sur l'avis conforme du Sénat ; celui-ci ne peut être dissous. Les conseils généraux sont dissous par décret, et il appartient aux Chambres de fixer la date des nouvelles élections.

Les conseils municipaux sont dissous par décret motivé, pris en conseil des ministres et publié au *Journal officiel.* Une délégation spéciale, dite *commission municipale,* gère les affaires de la commune jusqu'au renouvellement de l'assemblée.

dissolvant [*dis-sol-van*], **e** adj. Qui a la propriété de dissoudre. *Fig.* Cause de corruption : *livre dissolvant.* N. m. : *l'alcool est un actif dissolvant.*

dissonance [*dis-so*] n. f. (du gr. *dis,* deux fois, et du lat. *sonare,* sonner). *Musiq.* Accord défectueux, désagréable : *la septième est une dissonance. Gram.* Réunion de plusieurs syllabes dures à l'oreille, comme : *à dos d'homme, dîner d'un dindon.* ANT. **Consonance, assonance.**

dissonant [*dis-so-nan*], **e** adj. *Musiq.* Qui n'est pas d'accord. *Accord dissonant,* celui qui a besoin de se résoudre dans un accord parfait. ANT. **Assonant.**

dissoner [*dis-so-né*] v. n. Former une dissonance.

dissoudre [*dis-sou-dre*] v. a. (lat. *dissolvere.* — Se conj. comme *absoudre.*) Pénétrer et diviser les molécules d'un corps solide : *l'eau chaude dissout les sels plus facilement que l'eau froide. Fig.* Faire disparaître : *dissoudre les humeurs.* Rompre, annuler : *dissoudre un mariage.* **Se dissoudre** v. pr. Être dissous, se résoudre. ANT. **Combiner, composer ; convoquer, réunir.**

dissous, oute adj. Fondu, décomposé : *sucre dissous dans l'eau.* Rompu, détruit : *alliance dissoute.*

dissuader [*dis-su-a-dé*] v. a. (lat. *dissuadere*). Détourner quelqu'un d'une résolution. ANT. **Conseiller, persuader.**

dissuasif [*dis-su-a-zif*], **ive** adj. Qui est propre à dissuader. (Peu us.) ANT. **Persuasif.**

dissuasion [*dis-su-a-zi-on*] n. f. Action de dissuader. (Peu us.) ANT. **Persuasion.**

dissyllabe [*dis-sil-la-be*] adj. Se dit d'un mot qui n'a que deux syllabes : *ca-fé, li-vre.* N. m. : *un dissyllabe.*

dissyllabique [*dis-sil-la-bi-ke*] adj. Qui n'a que deux syllabes. *Vers dissyllabique,* qui n'a que deux syllabes, ou dont tous les mots sont des dissyllabes.

dissyllabisme [*dis-sil-la-bis-me*] n. m. Etat des langues dissyllabiques.

dissymétrie [*dis-si-mé-trî*] n. f. Défaut de symétrie.

distachyé [*dis-ta-ki-é*], **e** adj. (du préf. *di*, et du gr. *stakhus*, épi). *Bot.* Qui a deux épis.

distance [*dis-tan-se*] n. f. (du lat. *distare*, être éloigné). Intervalle qui sépare deux points de l'espace ou du temps : *le son faiblit à mesure que la distance augmente.* Différence : *la distance entre l'honnête homme et l'habile homme. A distance*, à une certaine distance; dans un temps éloigné. *Tenir à distance*, ne pas laisser approcher; enlever tout prétexte de familiarité. *Rapprocher les distances*, faire disparaître les inégalités. *Turf. A la distance*, à 100 mètres environ du poteau d'arrivée.

— Encycl. *Dr.* Ceux qui font exécuter des ouvrages de nature à gêner les constructions voisines : puits, fosses d'aisances, cheminées, fourneaux, forges, étables, dépôts de sel ou autres matières corrosives, etc., doivent laisser la distance prescrite par les règlements administratifs ou les usages locaux, ou faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages pour éviter de nuire aux voisins.

distancer [*dis-tan-sé*] v. a. (de *distance*. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il distança, nous distançons.*) Devancer : *coureur qui distance ses concurrents. Fig.* Surpasser : *écolier qui distance ses camarades. Sport.* Retirer à un coureur, à un cheval, le bénéfice de son placement, en raison de quelque irrégularité relevée contre lui dans la course : *distancer un cheval.*

distanciomètre [*distan*] n. m. (de *distance*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil télémétrique, servant à mesurer les distances.

distant [*dis-tan*], **e** adj. Qui est à une certaine distance : *tous les points de la circonférence sont également distants du centre. Au fig.* Réservé ou orgueilleux dans les relations d'affaires ou de société : *attitude distante.* Ant. **Contigu, proche.**

distèmone adj. (du préf. *di*, et du gr. *stémôn*, étamine). *Bot.* Se dit des plantes et des fleurs ayant deux étamines.

distendre [*dis-tan-dre*] v. a. (lat. *distendere*). Causer une tension excessive. Ant. **Détendre, relâcher.**

distension [*dis-tan*] n. f. (de *distendre*). Tension excessive. Ant. **Détente, relâchement.**

disthène [*dis-tè-ne*] n. m. Silicate naturel d'alumine, appelé jadis *schorl bleu* ou *talc bleu.*

distichophylle [*dis-ti-ko-fi-le*] adj. (du gr. *distikhos*, sur deux rangs, et *phullon*, feuille). Qui a les feuilles disposées sur deux rangs.

distigmate adj. *Bot.* Qui est pourvu de deux stigmates.

distillable [*dis-ti-la-ble*] adj. Qui peut être distillé : *plante distillable*

distillateur [*dis-ti-la*] n. m. Celui qui distille les substances dont on tire les produits essentiels. Fabricant d'eaux-de-vie, de liqueurs, etc.

distillation [*dis-ti-la-si-on*] n. f. Action de distiller : *la distillation du vin donne la meilleure eau-de-vie.* Son produit. *Fig.* Subtilité, raffinement.

— Encycl. *Industr.* La distillation industrielle traite les matières susceptibles de fournir de l'alcool (fruits sucrés, et principalement raisin, céréales, topinambour, pomme de terre; enfin et surtout la betterave).

La distillation des fruits sucrés (merise, prune, pêche, abricot, etc.) est précédée d'un foulage sommaire et d'une fermentation qui a pour but de transformer en alcool le sucre que contiennent ces fruits; elle s'effectue dans des alambics à feu nu, ou mieux dans des appareils dont la chaudière est munie d'un double fond métallique, évitant le contact immédiat des fruits avec la paroi touchée par le feu. V. eau-de-vie.

Le raisin est distillé après fermentation et pressurage, et l'on soumet au feu tantôt le vin lui-même (cognac, armagnac), tantôt le marc (eau-de-vie de marc). On fait usage d'alambics à feu nu, mais on élimine le plus souvent les produits de tête et de queue, pour conserver seulement l'eau-de-vie de cœur (procédé des brouillis et repasses des Charentes). Comme les produits les plus volatils qui sont souvent les plus nocifs (éthers, aldéhydes) passent les premiers, il est préférable de faire usage d'alambics munis de rectificateurs qui offrent l'avantage de donner au premier jet des eaux-de-vie à titre élevé et de la meilleure qualité possible. Les marcs de pommes et de poires se traitent d'ailleurs d'une façon analogue et fournissent le calvados.

Les céréales (blé, seigle, maïs, orge, riz) sont d'abord nettoyées, puis mises à germer, saccharifiées ensuite à l'aide des acides ou d'un malt, et enfin traitées en moûts dans lesquels on laisse la diastase agir sur la dextrine jusqu'à transformation complète de celle-ci en maltose fermentescible; la fermentation achevée, on distille par les procédés ordinaires.

La pomme de terre est lavée, cuite sous pression, saccharifiée par le malt et distillée en matière pâteuse. Le topinambour subit les mêmes manipulations.

La distillation de la betterave est destinée surtout à fournir des alcools industriels (alcools à brûler pour le chauffage, l'éclairage ou l'alimentation des moteurs, alcools pour la fabrication des vernis, etc.). Les betteraves, lavées abondamment, passent sous le coupe-racines qui les débite en cossettes; ces cossettes sont soumises, dans des macérateurs-diffuseurs, à l'action d'un jus acidulé qui les épuise en se chargeant de sucre inverti et va lui-même subir la fermentation alcoolique en cuve; la distillation s'effectue ensuite, soit dans des alambics ordinaires, soit dans des appareils à grand rendement, munis ou non de rectificateurs, mais toujours pourvus de chauffe-vin et établis de telle façon qu'on obtienne le maximum de rendement avec le minimum de frais.

Les résidus des sucreries de canne (mélasses, eaux de lavage) donnent le rhum.

— *Dr.* V. bouilleurs de cru, boissons, etc.

distillatoire [*dis-ti-la*] adj. Qui sert à la distillation : *l'alambic est un appareil distillatoire.*

distiller [*dis-ti-lé*] v. a. (lat. *distillare*; préf. *de* et *stilla*, goutte). Réduire les liquides en vapeur à l'aide de la chaleur, pour les faire retomber ensuite à l'état liquide par le refroidissement et en recueillir les principes volatils : *distiller des boissons alcooliques.* Sécréter goutte à goutte : *plantes qui distillent le poison.* Elaborer : *l'abeille distille le miel. Fig.* Tirer l'essence d'une chose : *distiller une affaire.* Verser, répandre avec précaution et ménagements : *distiller le venin de la calomnie.*

distillerie [*dis-ti-le-rî*] n. f. Lieu où l'on distille. Métier de distillateur.

distinct [*dis-tinkt'*], **e** adj. (lat. *distinctus*). Différent : *deux sons distincts. Fig.* Clair, net : *termes distincts.* Ant. **Confus, équivoque; identique.**

distinctement [*dis-tink-te-man*] adv. D'une manière distincte : *parler distinctement.* Ant. **Indistinctement, confusément.**

distinctif [*dis-tink-tif*], **ive** adj. Qui distingue : *les cheveux longs étaient le signe distinctif de la royauté, chez les Mérovingiens.*

distinction [*dis-tink-si-on*] n. f. Action de distinguer : *distinction du bien et du mal.* Division, séparation : *distinction des pouvoirs.* Différence entre les personnes ou les choses : *la distinction entre les classes tend à s'effacer.* Explication des diverses acceptions d'un mot, des divers sens d'une proposition. Egards, prérogative, honneur : *recevoir des marques de distinction.* Supériorité, mérite : *officier de distinction.* Bon ton, courtoisie, élégance physique : *avoir de la distinction dans les manières, dans la tournure.*

distinctivement [*dis-tink, man*] adj. D'une manière distincte.

distinguable [*dis-tin-gha-ble*] adj. Qui peut être distingué.

distingué [*dis-tin-ghé*], **e** adj. Remarquable, éminent : *écrivain distingué.* Qui donne ou marque la distinction : *naissance distinguée; fonctions distinguées.* De bon ton : *toilette distinguée; manières distinguées.* S'emploie comme formule de politesse, dans le sens de Non ordinaire : *croyez à ma considération distinguée.*

distinguer [*dis-tin-ghé*] v. a. (lat. *distinguere*). Discerner par les sens, par l'esprit : *distinguer une lumière à l'horizon.* Séparer, établir la différence : *distinguer les temps, les lieux.* Caractériser : *la raison distingue l'homme.* Accorder une attention spéciale et favorable : *Louis XIV distinguait le maréchal d'Humières.* **Se distinguer** v. pr. Etre distinct. Se signaler, se faire remarquer. Ant. **Confondre.**

distinguo [*dis-tin-gho*], mot lat. signif. *Je distingue*, et qui, dans l'argot de la scolastique, est le pendant de *concedo*, j'accorde, et de *nego*, je nie. Substantiv. n. m. invar. : *des distinguo subtiles.*

distique [*dis-ti-ke*] n. m. (du gr. *dis*, deux, et *stikhos*, rangée). En grec et en latin, réunion d'un hexamètre et d'un pentamètre. En français, réunion de deux vers formant un sens complet :

Le menteur n'est plus écouté,
Quand même il dit la vérité.

distome ou **distoma** [*diss*] n. m. *Zool.* Nom scientifique du genre *douve.*

distomiens [*dis-to-mi-in*] n. m. pl. Sous-ordre de vers trématodes, comprenant les douves et autres vers plats, toujours parasites, munis de une ou deux ventouses. S. un *distomien.*

distordre [*dis-tor-dre*] v. a. (lat. *distorquere*). Déformer en tordant : *la paralysie distord le corps humain.* Contourner, donner une entorse.

distors, e [*dis-tor-se*] Qui est contourné, de travers : *membres distors.*

distorsion [*dis-tor*] n. f. Action de distordre. Torsion convulsive d'une partie du corps.

distractile adj. *Hist. nat.* Qui est partagé en deux.

distraction [*dis-trak-si-on*] n. f. (de *distraire*). Action de séparer une partie d'un tout : *la distraction des objets saisis est sévèrement punie.* Prélèvement d'argent. Inapplication. Chose faite par inadvertance : *avoir, commettre des distractions.* Ce qui amuse, délasse l'esprit : *la lecture est la plus saine des distractions.* Ant. **Attention, application.**

— Encycl. *Dr. Distraction des dépens.* On désigne ainsi le jugement qui alloue à l'avoué, à titre d'honoraires, les dépens accordés à son client.

Demande en distraction. C'est le nom donné à la revendication par un tiers d'un objet indûment compris dans une saisie.

distraire [*dis-trè-re*] v. a. (lat. *distrahere*. — Se conj. comme *traire.*) Séparer une partie d'un tout : *somme distraite d'une autre somme.* Détourner à son profit : *distraire de l'argent. Fig.* Détourner l'esprit d'une application. Divertir, récréer : *la promenade distrait.* **Se distraire** v. pr. Etre séparé d'un tout. Se détourner de : *se distraire d'un projet.* Se divertir, se récréer.

distrait [*dis-trè*], **e** adj. Peu attentif à ce qu'il dit ou à ce qu'il fait : *écolier distrait.* Ant. **Attentif, appliqué, réfléchi.**

Distrait (*le*), comédie en cinq actes et en vers, de Regnard (1697). — Peinture amusante, spirituelle des mœurs de la fin du règne de Louis XIV, en particulier de celles des jeunes gens à la mode.

distraitement [*dis-trè-te-man*] adv. D'une manière distraite : *regarder distraitement.*

distrayant [*dis-trè-i-an*], **e** adj. Propre à distraire, à délasser l'esprit : *lecture distrayante.*

Distré, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 4 kil. de Saumur; 700 h. Vins mousseux estimés. Monuments mégalithiques.

distribuable [*dis-tri*] adj. Qu'on peut distribuer : *secours distribuables en nature.*

distribuer [*dis-tri-bu-é*] v. a. (lat. *distribuere*; de *tribuere*, assigner). Répartir, partager : *distribuer des aumônes.* Diviser, disposer : *distribuer un appartement.* Amener en divers lieux : *conduite qui distribue l'eau.* Donner au hasard : *distribuer des coups de poing. Impr.* Opérer la distribution. V. distribution.

distributaire [*dis-tri-bu-tè-re*] n. et adj. Personne qui a reçu une part dans une distribution.

distributeur, trice [*dis-tri*] n. et adj. Qui distribue. N. m. Appareil servant à distribuer. *Distributeur de vapeur,* dispositif servant, dans une machine, à régler l'admission de la vapeur dans les pistons. *Distributeur automatique,* appareil distribuant automatiquement de menus objets, à la suite de l'introduction d'une pièce de monnaie.

— Encycl. *Mécan.* Il faut, dans une distribution régulière, que l'arrivée de la vapeur dans le cylindre n'ait lieu que pendant une partie de la course du piston; qu'on laisse à la vapeur une certaine possibilité d'expansion; qu'on facilite son évacuation dans l'atmosphère ou le condenseur, avant que le piston soit à fond de course, et, enfin, qu'on introduise la vapeur en sens inverse du mouvement, avant que le piston ait commencé sa course rétrograde. Il faut en effet que la vapeur pousse le piston pendant un certain temps lorsque le distributeur a interrompu toute communication avec la chaudière; il faut qu'elle se *détende* pour fournir le maximum de travail utile. Les distributeurs se divisent en deux classes, suivant que la machine est sans détente ou à détente. Dans le premier cas, on a employé les robinets, les tiroirs avec pression par la vapeur ou à pression fixe, les soupapes, etc. Les appareils distributeurs actuellement le plus usités sont les *tiroirs* à surfaces glissantes, mus par un excentrique. Les distributeurs à soupape se subdivisent en *soupapes simples* et *soupapes doubles;* ils s'emploient dans les fortes machines. On appelle fréquemment *soupapes de Cornouailles* les soupapes doubles; elles suppriment les choes que produisent les premières. V. machine.

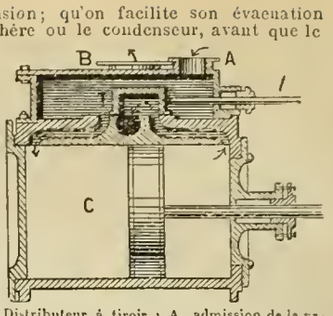

Distributeur à tiroir : A, admission de la vapeur; B, échappement de la vapeur; C, partie du cylindre dans laquelle agit la vapeur; T, tiroir; t, tige du tiroir.

Distributeur automatique.

On appelle aussi *robinet distributeur* un robinet spécialement combiné pour l'éclairage à l'oxygène des appareils de projection doubles ou triples; il sert à faire le fondant des vues. (V. oxuydrique, oxhydrique.)

— *Agric.* Il existe des appareils distributeurs d'engrais liquides ou pulvérulents : les premiers, sont constitués par de gros tonneaux laissant écouler l'engrais par de petits orifices ménagés dans un tuyau horizontal placé à l'arrière du tonneau. Les autres sont construits sur le principe des *semoirs.* (V. la planche agriculture.)

distributif, ive [*dis-tri*] adj. Qui distribue. *Justice distributive,* celle qui rend à chacun ce qui lui appartient. *Logiq.* et *gram.* Qui s'applique à chacune des parties d'un tout, par opposition à *collectif.*

distribution [*dis-tri-bu-si-on*] n. f. (lat. *distributio*). Action de distribuer : *distribution de vivres, des lettres.* Disposition : *heureuse distribution d'un appartement.* Service d'un facteur qui porte les lettres, les imprimés à domicile. *Impr.* Répartition des caractères dans leurs casselins respectifs, après tirage ou clichage. *Mécan.* Ensemble des pièces destinées à mettre alternativement chacune des faces du piston en communication avec la chaudière et avec le tuyau d'échappement. Manière dont se répartit la vapeur dans le cylindre et effets qu'elle produit. *Distribution de prix,* solennité dans laquelle on récompense les élèves, les concurrents jugés les plus méritants. *Milit. Les distributions,* dans la cavalerie, sonnerie de trompette pour annoncer les distributions de vivres, de fourrages, etc.

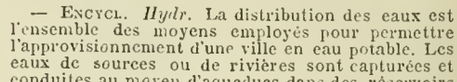

Les distributions (sonnerie de trompette).

— Encycl. *Hydr.* La distribution des eaux est l'ensemble des moyens employés pour permettre l'approvisionnement d'une ville en eau potable. Les eaux de sources ou de rivières sont capturées et conduites au moyen d'aqueducs dans des réservoirs d'où un réseau complet de tuyauteries de dimensions diverses les amène jusque dans les colonnes de distribution : les unes situées sur la voie publique (bouches à incendie et d'arrosage) les autres dans les édifices publics ou privés. Dans la pratique, on détermine le diamètre à donner aux conduites d'eau, à l'aide de la formule suivante :

$$D = \sqrt[5]{\frac{d^2 \times l}{411{,}7 \times h}}$$; D est le diamètre cherché, *d* est le débit que doit fournir la conduite, *l*, la longueur de cette conduite et *h*, la hauteur de la couche d'eau coulant sur l'arête du réservoir.

distributivement [*dis-tri, man*] adv. Dans un sens distributif. Ant. **Collectivement.**

district [*dis-trik*] n. m. (lat. *districtus*). Etendue de juridiction. *Fig.* Ce dont on a l'administration.

distriglyphe [*dis-tri*] ou **ditriglyphe** n. m. Espace qui sépare deux triglyphes l'un de l'autre.

distyle [*dis-ti-le*] adj. (du préf. *di*, et du gr. *stulos*, colonne). Qui a deux colonnes : *porche distyle. Bot.* Se dit de fleurs ou de gynécées qui ont deux styles.

dit [*di*], **e** adj. Convenu : *c'est une chose dite.* Surnommé : *Jean, dit le Bon.* N. m. Mot, maxime : *les dits mémorables de Socrate.* (Vx en ce sens.) Pièce affirmant certains faits relatifs à la cause. Au moyen âge, pièce de vers sur un sujet familier. (On disait aussi, dans ce sens, ditié n. m.)

dithéisme [*té-is-me*] n. m. (du préf. *di*, et de *théisme*). Système religieux qui admet deux dieux créateurs, l'un du bien, l'autre du mal. V. manichéisme.

dithyrambe [*ti-ran-be*] n. m. (gr. *dithurambos*). Chant liturgique en l'honneur de Dionysos. *Par ext.* Poème lyrique qui respire l'enthousiasme. Louanges enthousiastes, le plus souvent exagérées.

— Encycl. Vers la fin du VIIe siècle av. J.-C., le dithyrambe était le chant entonné par les cho-

ristes pendant leurs évolutions autour de l'autel de Dionysos (Bacchus). Ce genre lyrique prit une grande importance à partir du VIe siècle. Lasos d'Hermione, Simonide de Céos, Pindare, Bacchylide s'y distinguèrent. L'importance de ce genre est d'autant plus grande que c'est du dithyrambe dialogué que sortit la tragédie grecque.

dithyrambique [*ti-ran*] adj. Qui appartient au dithyrambe : *poète dithyrambique. Par ext.* Elogieux avec excès : *louanges dithyrambiques.*

dithyrambiquement [*ran-bi-ke-man*] adj. A la manière dithyrambique.

ditié n. m. *Poés.* v. DIT.

dito mot invar. (de l'ital. *detto*, dit). *Comm.* Susdit, de même : *trois châles bleus ; six dito, noirs.*

ditome ou **ditomus** [*muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, compreuant des carabes fouisseurs et nocturnes de la région circumméditerranéenne : *les ditomes enfouissent dans leurs terriers des graines de graminées dont ils se nourrissent.*

ditrochée [*ché*] n. m. (préf. *di*, et *trochée*). Pied de vers latin ou grec composé de trochées.

Ditte (Alfred), chimiste français, né à Rennes, m. Paris (1843-1908). Professeur à la Sorbonne, on lui doit des travaux sur l'acide iodique, la dissociation des sels dissous, les équilibres chimiques, etc.

dittologie [*di-to-lo-ji*] n. f. (du gr. *dittos*, double, et *logos*, discours). Même sens que SYNONYMIE.

Diu (ÎLE), île portugaise, dans le golfe d'Oman, au S. de la presqu'île de Goudjerat (Inde) ; 14.000 h.

diurèse [*ré-ze*] n. f. (gr. *diourêsis*). Sécrétion abondante d'urine.

diurétique adj. (de *diurèse*). Qui fait uriner. N. m. : *le colchique est un diurétique.*

— ENCYCL. Les diurétiques sont très employés, principalement ceux d'origine végétale. Par ordre d'importanee, citons : la digitale, le colchique, l'asperge, la pariétaire, l'uva ursi, les stigmates de maïs, l'azotate de potasse, etc.

diurnal, e, aux adj. (lat. *diurnalis*). De chaque jour : *le repos diurnal. Actes diurnaux*, chez les Romains, sorte de journal officiel institué par César.

diurnal n. m. (de *diurnale*). Livre de prières qui contient l'office de chaque jour. Réeit de ce qui se fait jour par jour.

diurne adj. (lat. *diurnus* ; de *dies*, jour). Qui s'accomplit dans un jour : *le mouvement diurne de la terre. Bot.* Se dit des fleurs qui, comme la *belle-de-jour*, s'épanouissent pendant le jour et se ferment la nuit. *Zool.* Se dit des animaux qui ne vivent qu'un jour, comme les éphémères, et de ceux qui, comme certains papillons, ne volent ou ne se montrent qu'au grand jour. ANT. **Nocturne.**

diva n. f. (m. ital. signif. *déesse*). Cantatrice de talent, célèbre par ses succès.

divagant [*ghan*], **e** adj. Qui erre ça et là. *Fig.* Qui se perd en divagations.

divagateur, trice [*gha*] adj. et n. Qui divague : *imagination divagatrice.*

divagation [*gha-si-on*] n. f. Action de vaguer çà et là : *les divagations d'un cours d'eau.* Au fig., action d'un esprit qui s'égare : *les divagations des fous.*

— ENCYCL. *Dr.* Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert est responsable du dommage causé par cet animal. Les animaux pacageant sans gardien sur le terrain d'autrui sont, à la demande du propriétaire lésé, conduits au lieu de dépôt désigné par l'autorité municipale ; si le dommage n'est pas payé dans la huitaine, ils sont vendus. Les dégâts sont-ils commis par des volailles, le propriétaire ou fermier du champ envahi peut les tuer au moment même où les dégâts sont commis et réclamer des dommages-intérêts.

divaguer [*ghé*] v. n. (lat. *divagari*). Errer à l'aventure. Sortir de son lit (en parlant d'une rivière). *Fig.* S'écarter de son sujet ; égarer sa pensée : *les alcooliques divaguent souvent.*

divagueur, euse [*gheur, eu-ze*] n. et adj. Personne qui divague.

divalent [*lan*] adj. m. Se dit de tout corps capable de s'unir à deux atomes d'hydrogène ou à deux atomes d'un corps monovalent : *l'oxygène, le soufre, le sélénium, le tellure sont des corps divalents.*

divan n. m. (turc *diouan*). Conseil du sultan ottoman ; réunion de ce conseil ; salle où il se réunit, et *par ext.*, le gouvernement turc. Dans les maisons turques, vaste salle où l'on reçoit les visites de cérémonie. Recueil des œuvres d'un auteur musulman. En France, sorte de canapé sans dossier ni bras. De 1837 à 1859, sorte d'estaminet de bonne compagnie.

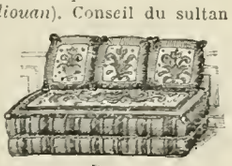
Divan.

Divan (*le*), recueil des poésies du Persan Hafiz, contenant près de 600 odes (XIVe s.). Le *Divan* est célèbre en Orient pour son ton mystique et pour la grâce avec laquelle le poète a chanté l'amour et le vin.

Divan oriental-occidental (*le*), recueil de poésies originales ou imitées inspirées à Gœthe par l'étude des poètes persans et indiens et rythmées sur la prosodie orientale (1819).

divani ou **divany** n. m. Ecriture spéciale au divan et aux bureaux de la chancellerie, à Constantinople.

divarication [*si-on*] n. f. Action de divariquer.

divariquer [*ké*] v. a. (lat. *divaricare*). Ecarter, élargir : *divariquer une plaie.*

dive adj. f. (du lat. *diva*, déesse). Divine : *la dive bouteille.* (Vx.)

divergence [*vèr-jan-se*] n. f. Situation de deux lignes, de deux rayons qui vont en s'écartant. *Fig.* Différence : *divergence d'opinions, de vues.* Opposition. *Algèb. Divergence d'une série*, v. SÉRIE. ANT. **Convergence.**

divergent [*vèr-jan*], **e** adj. Qui diverge : *rayons divergents.* ANT. **Convergent.**

diverger [*vèr-jé*] v. n. (lat. *divergere*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il divergea, nous divergeons.*) S'écarter l'un de l'autre, en parlant des rayons, des lignes. *Fig.* Etre en désaccord : *nos opinions divergent beaucoup.* ANT. **Converger.**

divers [*vèr*], **e** adj. (lat. *diversus*). Qui prend différents aspects ; changeant : *l'homme est divers.* Différent, dissemblable : *des couleurs diverses.* Pl. Plusieurs, quelques : *divers écrivains.*

diversement [*vèr-se-man*] adv. En diverses manières, différemment : *un passage diversement interprété par deux traducteurs.*

diversicolore [*vèr-si*] adj. (de *divers*, et du lat. *color, oris*, couleur). Dont la couleur varie suivant les individus : *champignons diversicolores.*

diversifiable [*vèr-si*] adj. Qui peut être diversifié.

diversifier [*vèr-si-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Varier, changer : *diversifier ses lectures.*

diversiflore [*vèr-si*] adj. Dont les fleurs ont une grande variété de formes et de couleurs.

diversifolié, e [*vèr-si*] adj. Dont les feuilles ont des formes variables.

diversiforme [*vèr-si*] adj. Dont la forme est variable. (On dit aussi HÉTÉROMORPHE.)

diversion [*vèr-si-on*] n. f. (du lat. *diversum*, supin de *divertere*, éloigner). Opération militaire ayant pour but de détourner l'ennemi du point sur lequel doit se porter l'attaque principale : *faire une diversion.* Action par laquelle on détourne l'esprit vers d'autres objets que ceux qui l'occupent : *les voyages font une utile diversion aux douleurs morales. Faire diversion à*, détourner l'esprit, le distraire de.

diversité [*vèr-si*] n. f. (de *divers*). Variété : *diversité d'occupations.* Différence : *diversité de religions.* ANT. **Monotonie, unité.**

diverticule [*vèr-ti*] n. m. (lat. *diverticulum*). *Anat.* Appendice creux et terminé en cul-de-sac.

divertir [*vèr*] v. a. (lat. *divertere*). Détourner : *divertir quelqu'un d'un projet.* (Vx en ce sens.) Amuser, récréer : *le spectacle des folies humaines divertissait Diogène.* **Se divertir** v. pr. S'amuser, s'égayer. ANT. **Ennuyer, obséder.**

divertissable [*vèr-ti-sa-ble*] adj. Que l'on peut divertir.

divertissant [*vèr-ti-san*], **e** adj. Qui récrée, divertit : *une méprise divertissante.* ANT. **Ennuyeux.**

divertissement [*vèr-ti-se-man*] n. m. Action de détourner : *divertissement de fonds.* (Vx en ce sens.) Moyen de se divertir. Récréation amusante. Amusement. *Musiq.* Morceau de musique instrumentale, d'un genre facile et léger. *Théâtr.* Intermède de danse et de chant pendant un entr'acte. *Dr.* Détournement frauduleux d'un effet d'une succession par un héritier, ou d'un effet de la communauté par l'un des époux.

— ENCYCL. *Dr.* L'héritier coupable de divertissement ou de recel est déclaré héritier pur et simple, exclu du bénéfice d'inventaire et ne peut prétendre à aucune part dans les objets divertis ou recélés.

L'époux qui a diverti des objets de la communauté est privé de sa part dans lesdits effets. La veuve coupable de divertissement est obligée d'accepter la communauté ; il en est de même de ses héritiers.

Dives [*ve*] (la), fl. côtier de France, qui a sa source dans l'Orne, reçoit la Vie et l'Ante et se jette dans la Manche ; cours 100 kil. Vallée pittoresque et fertile.

Dives ou **Dives-sur-Mer**, comm. du Calvados, arr. et à 21 kil. de Pont-l'Evêque, à l'embouchure de la *Dives* ; 3.450 h. Ch. de f. O. Salaisons, métallurgie, bains de mer (plages de Beuzeval et de Cabourg).

divette [*vè-te*] n. f. (dimin. de *diva*). Chanteuse d'opérette, de café-concert, etc.

dividende [*dan-de*] n. m. (du lat. *dividendus*, devant être partagé). *Arith.* Nombre à diviser : *en multipliant le diviseur par le quotient d'une division et en ajoutant le reste au produit obtenu, on doit retrouver le dividende.* ANT. **Diviseur.** Portion d'intérêt ou de bénéfice qui revient à chaque actionnaire : *distribuer un dividende.* Part proportionnelle de chaque créancier, dans le partage du fonds d'un failli.

— ENCYCL. *Dr.* Est assimilé au délit d'escroquerie et puni comme tel le fait, par les administrateurs de sociétés par actions, d'avoir, en l'absence d'inventaire ou au moyen d'inventaires frauduleux, opéré entre les actionnaires la répartition de dividendes fictifs.

divide ut regnes, mots lat. signif. *Divise, afin de régner.* Maxime politique énoncée par Machiavel, qui a été celle du sénat romain, de Louis XI, de Catherine de Médicis. La forme la plus générale est *divide ut imperes*, et *divide et impera* (divise et règne).

dividiri n. m. Gousse, fruit d'une césalpiniée de l'Amérique du Sud, contenant beaucoup de tanin. (Employée en médecine, elle a été utilisée aussi pour le tannage des peaux.)

divin, e adj. (lat. *divinus*). Qui est de Dieu, qui lui appartient : *la bonté divine.* Qui lui est dû : *culte divin.* Mis au nombre des dieux : *le divin Auguste. Fig.* Excellent, parfait : *un poète divin ; un temps divin.* ALLUS. LITTÉR. :

Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

v. ARISTOTE. N. m. Ce qui est divin : *l'instinct du divin.*

divinateur, trice adj. et n. Qui pratique la divination. Pénétrant, qui prévoit : *esprit divinateur.*

divination [*si-on*] n. f. (lat. *divinatio* ; de *divinus*, divin). Art prétendu de deviner l'avenir : *la divination fut en honneur chez les peuples anciens. Par ext.*, sorte de prévision instinctive : *la divination des mères.*

— ENCYCL. *Antiq.* Tous les peuples de l'antiquité classique ont cru qu'il existait des moyens d'établir, en vue de la découverte de l'avenir, des rapports entre eux-mêmes et la pensée divine, soit par l'interprétation des signes (*divination artificielle*), soit par une communication directe de la divinité avec l'âme humaine (*divination spontanée*). En Etrurie, à Rome, existait une divination officielle, dont les moyens principaux d'investigation étaient le vol, le cri, l'espèce des oiseaux, les paroles entendues par hasard, l'examen des entrailles des victimes, le feu, l'eau, les sorts, les astres, etc. V. AUGURE, ARUSPICE.

Divination (*De la*), traité philosophique de Cicéron ; critique élevée et mordante de la superstition antique.

divinatoire adj. Qui a rapport à la divination. *Baguette divinatoire*, v BAGUETTE.

Divina Tragœdia, tableau de Chenavard (1869), où le peintre a symbolisé le triomphe du christianisme sur les religions antiques.

Divine Comédie (*la*), poème épique de Dante Alighieri, composé de 1300 à 1318. Ce poème, l'une des plus hautes conceptions de l'esprit humain, est divisé en trois parties : *l'Enfer*, *le Purgatoire* et *le Paradis*, et renferment toutes les idées, toutes les connaissances du moyen âge. C'est le récit figuré d'un voyage de Dante, conduit par Virgile, puis par Béatrix, dans le monde d'au-delà. Ce poème, empreint de sublimité et de grandeur, semé d'épisodes gracieux ou terribles et de peintures saisissantes, est admirable comme style et versification ; il a créé la poésie et même la langue italiennes.

divinement [*man*] adv. Par la vertu divine. *Fig.* A la perfection : *exécuter divinement un morceau.*

divinis (a), loc. lat. employée en droit canon, quand l'autorité ecclésiastique interdit à un prêtre la célébration des choses divines, c'est-à-dire des fonctions de son ordre : *être suspendu a divinis.*

divinisation [*za-si-on*] n. f. Action de diviniser : *la divinisation de la matière.*

diviniser [*zé*] v. a. Reconnaître pour divin : *beaucoup de demi-dieux de l'antiquité ne sont que des hommes divinisés. Rome divinisait ses empereurs morts. Par ext.*, exalter.

divinité n. f. (lat. *divinitas*). Essence, nature divine : *la divinité du Verbe.* Dieu lui-même (dans ce sens, prend une majuscule) : *honorer la Divinité.* Personne, chose qu'on adore. Femme d'une rare beauté. Pl. Dieux et déesses du paganisme.

Divion, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kil. de Béthune, sur un sous-affluent de la Lys ; 4.080 h. Houille.

divis [*vi*], **e** adj. (lat. *divisus*). Partagé, divisé (usité seulement par opposition à INDIVIS). N. m. Etat d'un bien partagé entre plusieurs propriétaires. Loc. adv. : *Par divis*, après partage. ANT. **Indivis.**

divisant [*vi-zan*], **e** adj. Qui divise.

divise [*vi-ze*] n. f. *Blas.* Fasce réduite à la moitié de sa largeur habituelle.

divisément [*zé-man*] adv. *Dr.* Séparément. (Vx.) ANT. **Indivisément, solidairement.**

diviser [*vi-zé*] v. a. (lat. *dividere*). Séparer par parties : *diviser un bien.* Considérer par parties séparées : *diviser une question. Arithm.* Partager en parties égales. *Fig.* Désunir, semer la discorde : *l'intérêt divise les hommes.* ALLUS. HIST. : **Diviser pour régner,** v. DIVIDE UT REGNES. ANT. **Multiplier, réunir.**

diviseur [*vi-zeur*] n. m. Nombre par lequel on en divise un autre, appelé « dividende ». *Commun diviseur*, nombre qui en divise exactement plusieurs autres : *5 est un commun diviseur de 15 et de 20. Plus grand commun diviseur*, le plus grand de tous les communs diviseurs à plusieurs nombres donnés : *15 est le plus grand commun diviseur de 30 et de 45.* (ANT. **Dividende.**) Adj. : *nombre diviseur. Système diviseur*, procédé de vidange, consistant à obtenir la séparation des matières fécales liquides de celles qui sont solides.

— ENCYCL. *Arithm.* Un nombre peut avoir plusieurs diviseurs : ainsi, 12 a pour diviseurs 2, 3, 4, 6 ; lorsqu'un nombre n'a comme diviseur que lui-même et l'unité, il est dit *premier*. Les *diviseurs premiers* ou *facteurs premiers* d'un nombre sont les nombres premiers qui le divisent exactement : 12 a pour facteurs premiers 2 et 3. On appelle *diviseur commun* de plusieurs nombres un nombre qui est diviseur de chacun d'eux. Le plus grand des diviseurs communs à plusieurs nombres est appelé « le plus grand commun diviseur » de ces nombres. Pour obtenir le plus grand commun diviseur entre plusieurs nombres, on commence par décomposer ceux-ci en leurs facteurs premiers, puis on fait le produit de tous les facteurs premiers communs, chacun d'eux étant affecté du plus petit des exposants qu'il a dans les décompositions.

divisibilité [*vi-zi*] n. f. Qualité de ce qui peut être divisé : *la divisibilité d'un nombre. Divisibilité de la matière*, propriété de la matière d'être divisible en parties de plus en plus petites. ANT. **Indivisibilité.**

— ENCYCL. *Arithm.* Les caractères simples auxquels on peut reconnaître qu'un nombre est divisible par un autre s'appellent *caractères de divisibilité.* Un nombre est divisible par 2, quand le chiffre de ses unités est 0 ou un chiffre pair.

Un nombre est divisible par 3, quand la somme de ses chiffres pris dans leurs valeurs absolues est elle-même divisible par 3.

Un nombre est divisible par 4, quand le nombre formé par ses deux derniers chiffres à droite est lui-même divisible par 4.

Un nombre est divisible par 5, quand le chiffre de ses unités est 5 ou 0.

Un nombre est divisible par 9, quand la soume de ses chiffres pris dans leurs valeurs absolues est elle-même divisible par 9.

Un nombre est divisible par 11, quand la différence entre la somme de ses chiffres de rang impair à partir de la droite et la somme des chiffres de rang pair est 0, 11 ou un multiple de 11.

— *Physiq.* La divisibilité des corps est une propriété générale de la matière : certains corps peuvent être divisés en parties d'une ténuité extrême ; ainsi, un grain de carmin, quantité de matière à peine visible, communique sa couleur à une quantité d'eau dix millions de fois plus volumineuse.

On n'admet pas, cependant, que la matière soit divisible à l'infini ; mais, et cette hypothèse a surtout pour but la commodité des théories, on admet que les corps, quels qu'ils soient, sont formés par le groupement d'éléments indivisibles, atomes ou molécules, sur lesquels agissent les forces physico-chimiques.

divisible [*vi-zi-ble*] adj. Qui peut être divisé. *Nombre divisible par un autre*, qui peut être divisé exactement par lui. ANT. **Indivisible.**

divisiblement [*zi-ble-man*] adv. D'une façon divisible. (Peu us.)

divisif [*vi-zif*], **ive** adj. Qui concerne la division. *Des propriétés divisives.* Qui sert à tenir des parties écartées : *bandage divisif.*

division [*zi-on*] n. f. Action de diviser. Partie d'un tout ainsi divisé. *Arithm.* Opération par la

quelle on partage une quantité en un certain nombre de parties égales. *Milit.* Corps composé d'au moins deux brigades : *un corps d'armée comprend deux divisions. Mar.* Partie d'une escadre. *Admin.* Réunion de plusieurs bureaux sous la direction d'un chef appelé *chef de division. Rhétor.* Action de partager en plusieurs points la matière d'un discours. *Fig.* Désunion, discorde : *semer la division. Division du travail,* partage du travail de façon que chaque ouvrier ait la même besogne à faire constamment. *Division des pouvoirs,* séparation effective des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. ANT. **Multiplication.**

— ENCYCL. *Arithm.* La division des nombres entiers est une opération ayant pour but de partager un nombre appelé *dividende* en autant de parties égales qu'il y a d'unités dans un autre nombre appelé *diviseur.* Le résultat de l'opération est appelé *quotient.* Si le dividende contient un nombre exact de fois le diviseur, on dit que la *division se fait exactement,* et alors le dividende est le produit du diviseur et du quotient ; dans le cas contraire, le nombre d'unités qui restent indivises est appelé *reste de la division :* ce nombre est, d'après sa définition, inférieure au diviseur. On indique une division par le signe : ; la division de A par B, que l'on énonce A divisé par B, s'indique ainsi : A : B, ou encore $\frac{A}{B}$. Pour faire la preuve de la division, on multiplie le diviseur par le quotient ; au produit obtenu on ajoute le reste, et on doit retrouver le dividende.

Dans la division des fractions, on cherche une fraction (quotient) qui, multipliée par la fraction diviseur, donne comme produit la fraction dividende ; on obtient ce quotient en multipliant la fraction dividende par la fraction diviseur renversée.

— *Milit.* La division est l'unité de combat par excellence ; elle comprend la réunion des trois armes : deux brigades d'infanterie, une cavalerie et une artillerie divisionnaires et un état-major. Elle est commandée par un général de division. Un certain nombre de régiments de cavalerie, de toute nature, sont également groupés en divisions, dites quelquefois *indépendantes,* parce qu'elles ne participent pas à l'organisation des corps d'armée sur le territoire desquels elles sont stationnées ; elles sont rattachées aux armées constituées à la mobilisation et destinées à remplir des missions spéciales.

divisionnaire [*vi-zi-o-nè-re*] adj. Qui ressortit à la division : *cavalerie divisionnaire. Monnaie divisionnaire,* monnaie d'argent d'une valeur inférieure à la pièce de cinq francs. N. m. Général de division.

divisoire [*vi-zoi-re*] adj. Qui sépare, qui forme la séparation : *ligne divisoire.*

Divitiac [*si-ak*], druide éduen, qui fut envoyé par ses compatriotes en mission à Rome, pour demander du secours contre les Séquanais, les Arvernes et les Suèves, et servit constamment d'interprète à César et à ses légions.

divitisme [*tis-me*] n. m. (du lat. *dives, itis,* riche). Extrême richesse : *le divitisme des milliardaires américains.*

Divonne-les-Bains, comm. de l'Ain, arr. et à 8 kil. de Gex ; 1.630 h. (*Divonnais*). Eaux minérales froides. Etablissement hydrothérapique.

divorce n. m. (lat. *divortium*). Rupture légale du mariage civil : *le divorce est prononcé par le tribunal de première instance. Fig.* Rupture volontaire : *faire divorce avec le monde.*

— ENCYCL. *Dr.* Le code civil prévoit trois causes de divorce : 1° l'adultère de l'un des époux ; 2° les excès, sévices ou injures graves de l'un d'eux envers l'autre ; 3° la condamnation de l'un des époux à une peine afflictive et infamante.

Les maladies, infirmités, même la démence entraînant des excès, ne peuvent motiver une demande en divorce.

Le premier acte de la procédure est une requête rédigée par un avoué. L'époux qui veut former une demande en divorce présente, en personne, sa requête au président du tribunal. Celui-ci s'efforce de concilier les parties. S'il n'y réussit pas, il autorise le demandeur à assigner devant le tribunal compétent, qui est celui du défendeur. Il est alors statué provisoirement sur la résidence de l'époux demandeur, sur la garde provisoire des enfants, sur la remise des effets personnels, sur la demande d'aliments, etc.

La cause est instruite et jugée dans la forme ordinaire, le ministère public entendu. Les débats sont publics, mais leur reproduction par la voie de la presse est interdite, sous peine d'une amende de 100 à 2.000 francs ; d'ailleurs, le huis clos peut être ordonné.

Le tribunal, s'il prononce le divorce, statue définitivement sur la garde des enfants et la pension alimentaire ; il commet un notaire pour procéder à la liquidation de la communauté conjugale et des reprises.

Le jugement est transcrit sur les registres de l'état civil du lieu où le mariage a été célébré. Mention est faite de ce jugement ou arrêt en marge de l'acte de mariage.

Le jugement dûment transcrit remonte, quant à ses effets entre époux, au jour de la demande, mais il n'a effet qu'à partir de la transcription. Jusque-là, l'adultère des époux est punissable, et les incapacités qui frappent la femme mariée subsistent entièrement.

L'action en divorce s'éteint : 1° par la réconciliation des époux survenue, soit depuis les faits allégués dans la demande, soit depuis cette demande ; 2° par le décès de l'un des époux survenu avant que le jugement soit devenu irrévocable par la transcription sur les registres de l'état civil.

Les époux divorcés ne peuvent plus se réunir si l'un ou l'autre a, postérieurement au divorce, contracté un nouveau mariage suivi d'un second divorce.

La femme divorcée ne peut se remarier que dix mois après la transcription.

L'époux contre lequel le divorce a été prononcé perd tous les avantages que l'autre époux lui avait faits, soit par contrat de mariage, soit depuis le mariage.

Chacun des époux reprend l'usage de son nom.

Les enfants sont confiés à l'époux qui a obtenu le divorce, à moins que le tribunal, sur la demande de la famille ou du ministère public, n'ordonne, pour le plus grand avantage des enfants, que tous ou quelques-uns d'eux seront confiés aux soins de l'autre époux, soit d'une tierce personne. Le père ou la mère qui détournerait l'enfant des mains de ceux auxquels la garde a été confiée serait puni de un mois à un an d'emprisonnement et de 16 francs à 5.000 francs d'amende.

Sous réserve du droit de garde, qui peut être attribué à la mère, la puissance paternelle est maintenue dans ses autres prérogatives (émancipation des enfants, consentement à leur mariage, etc.).

Lorsque la séparation de corps a duré trois ans, le jugement peut être converti en jugement de divorce, sur la demande de l'un des époux.

divorcer [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il divorça, nous divorçons.*) Faire divorce (dans ce sens, suivi d'un complément, ce verbe exige la prépos. DE) ; *divorcer d'avec son époux. Fig.* Rompre avec : *divorcer avec le bon sens.*

divulgateur, trice [*ghu*] adj. et n. Qui divulgue : *un divulgateur ; signe divulgateur.*

divulgation [*gha-si-on*] n. f. Action de divulguer : *la divulgation d'un secret.*

divulguer [*ghé*] v. a. (lat. *divulgare ;* de *vulgus,* peuple). Rendre public ce qui était ignoré : *divulguer un secret.* ANT. **Cacher, dissimuler.**

divulser [*vul-sé*] v. a. (du lat. *divellere,* supin *divulsum,* arracher). Séparer violemment, arracher. (Peu us.)

divulsion n. f. (de *divulser*). Arrachement.

dix [*diss ; diz* devant une voyelle ou un *h* muet, *di* devant une consonne ou un *h* aspiré] adj. num. (lat. *decem*). Nombre composé de neuf plus un. Dixième : *Léon dix.* N. m. : *le dix du mois ; le chiffre dix ; le dix de cœur :* etc.

Les dix (cartes).

Dix (*conseil des*). V. CONSEIL.

Dix-Août 1792 (*journée du*). V. AOÛT 1792.

dix-en-dix n. m. Papier de mise en carte, dans la mécanique Jacquard.

dix-huit [*di-zu-it'*] adj. num. Dix et huit. Dix-huitième : *Louis dix-huit.* N. m. Le dix-huitième jour du mois.

Dix-huit brumaire. V. BRUMAIRE.

Dix-huit fructidor. V. FRUCTIDOR.

dix-huitième [*di-zu-i*] adj. num. ord. Qui vient après le dix-septième. N. : *être le, la dix-huitième.* N. m. La dix-huitième partie.

dix-huitièmement [*di-zu-i, man*] adv. En dix-huitième lieu.

dixi, mot lat. signif. *J'ai dit.* Formule par laquelle on terminait autrefois l'exposé de ses preuves, un raisonnement, un plaidoyer, etc.

dixième [*zi-è-me*] adj. num. ord. Qui suit le neuvième. N. : *être le, la dixième.* N. m. La dixième partie.

dixièmement [*zi-è-me-man*] adv. En dixième lieu.

Dix mille (*retraite des*), retour en Grèce des dix mille Grecs qui avaient combattu à Cunaxa pour Cyrus le Jeune, en 401 av. J.-C. Cette héroïque retraite s'effectua sous la conduite de Cléarque et, après l'assassinat de celui-ci par Tissapherne, sous celle de Xénophon, qui s'en est fait l'historien dans son *Anabase.* Elle eut un grand retentissement dans le monde grec, et prépara l'expédition d'Alexandre. V. ALEXANDRE.

Dixmont [*di-mon*], comm. de l'Yonne, arr. et à 15 kil. de Joigny, sur le Saint-Ange, affl. de l'Yonne ; 1.260 h.

Dixmude [*diks-mu-de*], v. de Belgique (Flandre-Occidentale), sur l'Yser ; 3.630 h.

dix-neuf [*diz-neuf'* devant une consonne, *diz-neuv'* devant une voyelle] adj. num. Dix et neuf. Dix-neuvième : *page dix-neuf.* N. m. Le dix-neuvième jour du mois.

dix-neuvième [*diz*] adj. num. ord. Qui vient après le dix-huitième. N. : *être le, la dix-neuvième.* N. m. La dix-neuvième partie.

dix-neuvièmement [*diz, man*] adv. En dix-neuvième lieu.

Dixon (George), navigateur anglais (1755-1800), qui fit partie de la seconde expédition de Cook.

Dixon (William Hepworth), littérateur et publiciste anglais, né dans le comté d'York, m. à Londres (1821-1879) ; auteur de *la Nouvelle Amérique.*

dix-sept [*dis-sèt'*] adj. num. Dix et sept. Dix-septième : *tome dix-sept.* N. m. Le dix-septième jour du mois.

dix-septième [*dis-sè-ti-è-me*] adj. num. ord. Qui vient après le seizième. N. : *être le, la dix-septième.* N. m. La dix-septième partie.

dix-septièmement [*dis-sé-ti, man*] adv. En dix-septième lieu.

dizain [*zin*] n. m. Stance, strophe composée de dix vers : *Melin de Saint-Gelais fit souvent usage du dizain.* Portion de chapelet composée de dix grains, qui devint au XVIe siècle un objet de parure pour les dames. Dix jeux de cartes dans un paquet.

dizaine [*zè-ne*] n. f. Total composé de dix. Dix environ : *une dizaine d'années.* Sous la monarchie franque, subdivision du comté. Autref., subdivision des seize quartiers de Paris. Dizain de chapelet : *les dernières dizaines du rosaire.*

dizainier [*zè-ni-é*] ou **dizenier** [*ze-ni-é*] n. m. Anciennem., chef municipal d'une dizaine. Subdivision de quartier.

dizeau [*zô*] n. m. (de *dix*). Tas de gerbes au nombre de dix ou douze, relevées et appuyées l'une contre l'autre.

Dizy-le-Gros, comm. de l'Aisne, arr. et à 30 kil. de Laon ; 1.300 h. Carrières.

Dizy-Magenta, comm. de la Marne, arr. et à 24 kil. de Reims ; 3.300 h. Vins estimés.

Djabalpour ou **Jabalpour,** v. de l'Inde (Provinces-Centrales), sur la Nerbuddah ; 90.000 h.

Djafnapatam [*tam'*], v. maritime de l'île Velligamo, au N. de Ceylan ; 43.000 h. Riz, coton, tabac.

Djaggernat [*djagh-ghèr-nat'*], **Jaggernath** ou mieux **Pouri,** place forte de l'Inde anglaise, sur le golfe du Bengale, et la plus célèbre des cités religieuses de l'Inde ; 20.000 h. On afflue à sa grande pagode de tous les points de l'Asie, et l'on n'évalue pas à moins d'un million le nombre de pèlerins qui se rendent aux deux grandes fêtes annuelles de Djaggernat. Dans ces solennités, les brahmes promènent en grande pompe l'énorme char qui porte la statue du dieu. Autrefois, des pèlerins se jetaient volontairement sous les roues du char.

djaïn ou **djaïna** n. m. Sectateur du djaïnisme.

djaïnisme [*i-nis-me*] n. m. Religion de l'Inde, dont l'origine est attribuée à Richaha, qu'on donne comme une incarnation de Vichnou, : *le djaïnisme admet la renaissance des âmes.*

Djaïpour, Djeïpour ou **Jaïpour,** v. de l'Inde (Radjpoutana) ; 160.000 h.

Djalandar, v. de l'Inde anglaise (Pendjab) ; 68.000 h.

Djammou, ville de l'Inde anglaise, chef-lieu d'une principauté sikh ; 34.000 h.

Djats, population agricole du Pendjab, qui pratique encore aujourd'hui la polyandrie. — S. un *Djat.*

djebel [*djé-bèl*] n. m. Mot arabe qui signifie *montagne,* et qui entre dans la composition de certains noms géographiques de l'Afrique du Nord.

Djeddah ou **Djiddah,** v. d'Arabie (Hedjaz), port sur la mer Rouge ; 25.000 h. Port médiocre, mais qui est l'escale maritime de La Mecque.

Djédi ou **Djeddi** (OUED), rivière de l'Algérie méridionale, tributaire du chott Melghir.

Djeïpour ou **Djaïpour,** v. de l'Hindoustan, capitale de la *principauté de Djeïpour ;* 168.000 h. Ville industrielle et savante.

Djelfa, comm. d'Algérie, arr. et à 33 kil. d'Alger ; 2.570 h. Vignes.

djellaba [*djèl*] n. f. Sorte de blouse des Marocains, tombant plus bas que les genoux avec manches et capuchon.

Djellaba.

djemâa [*djé*] n. f. En Kabylie, conseil des notables dans chaque douar, sous la présidence du caïd.

Djemna ou **Djamna** (la), rivière de l'Hindoustan, affl. dr. du Gange. Elle a sa source dans l'Himalaya, arrose Delhi, Agra, Allahabad ; cours 1.375 kil.

Djenné ou **Dienné,** v. de l'Afrique-Occidentale française (Haut-Sénégal-Niger), sur le Bani, affl. du Niger ; 10.000 h. Ce fut la capitale de l'empire songhaï. Grand commerce. Chef-lieu de cercle.

Djerba ou **Djerbèh,** île de Tunisie, à l'entrée du golfe de Gabès ; 40.000 h. (*Djerbiotes*). Pêcheries d'éponges, corail, etc.

djerid [*djé-rid*] n. m. Nom arabe d'une course à cheval, pendant laquelle les cavaliers lancent en l'air un javelot. Ce javelot lui-même.

Djérid (CHOTT EL-), vaste chott du Sahara tunisien. Formé de trois cuvettes principales, il est situé au-dessous du niveau de la mer, ce qui amena le commandant Roudaire à concevoir le projet de créer une mer intérieure à cet endroit. Tout autour du chott, l'exploitation des nappes artésiennes a permis de créer de florissantes oasis.

djerme [*djèr-me*] n. f. Petit bâtiment qui navigue sur la côte d'Alexandrie et sur le Nil.

Djézirèh (El-) [*rè*], nom que les Turcs donnent à l'ancienne Mésopotamie.

Djézirèh-ibn-Omar, v. du Kurdistan turc (Turquie d'Asie), sur le Tigre ; 9.000 h.

Djezzar (c'est-à-dire *le Boucher*), surnom d'AHMED, pacha de Saint-Jean d'Acre, né en Bosnie de parents chrétiens (1735-1804). Il soutint en 1799 un long siège contre Bonaparte, qui ne put emporter la ville.

Djibouti, v. et port français de l'Afrique orientale, sur le golfe d'Aden, capitale du protectorat de la côte des Somalis ; 6.000 h. Excellente rade.

Djidjelli, v. de l'Algérie (Constantine), arr. de Bougie, port sur Méditerranée ; 6.400 h. La ville fut prise par le duc de Beaufort, en 1664.

djin ou **djina** n. m. Dans le bouddhisme japonais, génie ou divinité de classe inférieure comprenant les dieux de l'atmosphère ou du monde terrestre.

djinn [*djin'*] n. m. Nom que les Arabes donnent à des êtres, bienfaisants ou malfaisants, supérieurs aux hommes, inférieurs aux anges.

Djodpour, v. de l'Inde (Radjpoutana) ; 60.000 h. Commerce important.

Djokjokarta, v. de l'île de Java ; 58.000 h.

Djurdjura ou **Jurjura,** chaîne de montagnes d'Algérie (départ. d'Alger), qui entoure la Grande-Kabylie. Le pic *Lalla-Khedidja* s'y élève à 2.308 m.

dl, abréviation de *décilitre.*

dm, abréviation de *décimètre.* (On écrit dm^2 ou dm^q pour *décimètre carré* et dm^3 ou dm^c pour *décimètre cube.*)

D. M., sigle qui est l'abréviation de *Dis manibus.*

Dmitri ou **Dimitri,** forme slave de DÉMÉTRIUS.

Dniéper [*pèr*] ou **Dniépr** (le), fleuve de la Russie, ancien *Borysthène.* Il naît au plateau de Valdaï, reçoit, entre autres affluents notables, le Pripet et la Desna, arrose Smolensk, Mohilev, Kiev, Iékatérinoslav, Kherson, et se jette dans la mer Noire par un large *liman ;* cours 2.146 kil.

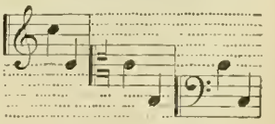
Le do, d'après les trois clefs.

Dniester [*stèr*] ou **Dnièstr** (le), fleuve qui prend sa source dans les Karpathes de Galicie (Autriche), entre en Russie, arrose Bender et se jette dans la mer Noire à Akkermann ; cours 1.200 kil.

d° abréviation de *dito.*

do n. m. invar. Note de musique. Syn. UT. V. UT.

Doazit, comm. des Landes, arr. et à 11 kil. de Saint-Sever ; 1.260 h. Patrie du chimiste Darcet.

Dobroudja ou **Dobroutcha,** partie de la Roumanie, comprise entre la mer Noire et le Danube inférieur. Plateau marécageux et insalubre, où le corps expéditionnaire français, en 1854, eut beaucoup à souffrir.

docète n. m. Partisan du docétisme.

docétique adj. Se disait de ceux qui professaient le docétisme et de ce qui les concernait. Substantiv. : *un docétique.*

docétisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *dokein,* paraître). Hérésie des premiers siècles de l'Eglise, qui consistait à enseigner que Jésus-Christ, n'ayant eu qu'une chair apparente, était né, avait souffert et était mort seulement en apparence.

Doche (Marie-Charlotte-Eugénie DE PLUNKETT, dame), actrice française, née à Bruxelles, m. à Paris (1824-1900) ; créatrice de *la Dame aux Camélias.*

dochmiaque [*dok-mi-a-ke*] adj. Qui contient le pied dochmius.

dochmius [*dok-mi-uss*] n. m. (gr. *dokhmios*). *Métriq. anc.* Pied composé d'une brève, de deux longues, d'une brève et d'une longue.

docile adj. (lat. *docilis;* de *docere,* enseigner). Facile à instruire, à conduire : *écolier docile.* Maniable : *cheval docile.* Substantiv. : *le docile; les dociles.* ANT. **Indocile, rebelle, rétif.**

docilement [*man*] adv. Avec docilité.

docilité n. f. (de *docile*). Disposition à se laisser diriger. ANT. **Indocilité.**

docimasie [*zi*] n. f. (gr. *dokimasia*). Enquête qui se faisait à Athènes sur les citoyens appelés à remplir diverses fonctions : *la docimasie portait seulement sur l'aptitude morale des candidats.* Auj., science qui a pour but de déterminer les proportions des métaux utilisables contenus dans les minerais ou dans les mélanges artificiels.

docimasiste [*zis-te*] n. m. (de *docimasie*). Ingénieur-chimiste, qui s'occupe d'essais métallurgiques.

docimaste [*mas-te*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, dont le type est le docimaste *porte-épée,* joli oiseau-mouche de l'Amérique du Sud.

docimastique [*mas-ti-ke*] adj. Qui se rapporte à la docimasie : *examen docimastique.*

dock [*dok*] n. m. (m. angl.). Bassin entouré de quais, pour le déchargement des navires. Cale couverte pour construire les navires. Magasin d'entrepôt pour le commerce maritime. *Dock flottant,* bassin de radoub mobile.

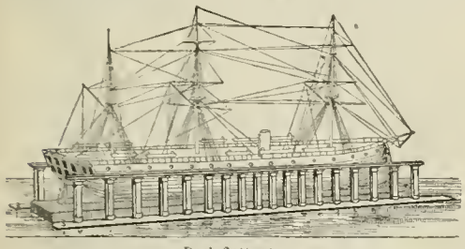

Dock flottant.

— ENCYCL. V. MAGASINS GÉNÉRAUX.

docker [*do-kèr*] n. m. Ouvrier des docks, employé au chargement et au déchargement des navires.

docte [*dok-te*] adj. (lat. *doctus;* de *docere,* supin *doctum,* instruire). Savant, érudit : *un docte helléniste.* Substantiv. : *les doctes.*

doctement [*dok-te-man*] adv. Savamment. *Iron.* D'une façon pédantesque.

docteur [*dok*] n. m. (lat. *doctor*). Celui qui enseigne publiquement. Qui est promu au plus haut grade que confère une faculté : *docteur ès sciences.* Se dit absolument pour Docteur en médecine. Homme très savant dans un genre quelconque. *Fam. Faire le docteur,* faire l'habile homme, se donner des airs savants. *Docteur in utroque, in utroque jure,* docteur en droit civil et en droit canon. *Docteur de la loi, en Israël,* interprète officiel des livres sacrés des Juifs. *Docteur de l'Eglise,* Père de l'Eglise ou théologien d'une grande autorité.

doctissime [*dok ti-si-me*] adj. (lat. *doctissimus*). *Par plaisant.,* très docte.

doctor in utroque. V. IN UTROQUE JURE.

doctoral, e, aux [*dok*] adj. De docteur : *air doctoral. Fig.* Qui a une gravité pédantesque.

doctoralement [*dok-to,man*] adv. D'une manière doctorale : *parler doctoralement.*

doctorat [*dok-to-ra*] n. m. Grade de docteur : *passer son doctorat ès lettres.*

— ENCYCL. Le doctorat est le plus haut grade que confèrent les facultés de l'Etat. Il y a quatre ordres de doctorat : ès lettres, ès sciences, en droit, en médecine. Les trois premiers nécessitent l'obtention préalable de la licence. Pour obtenir le diplôme de docteur *ès lettres,* il faut soutenir deux thèses, l'une écrite en français, l'autre dans une des langues anciennes ou modernes enseignées à la faculté. Pour obtenir le diplôme de docteur *ès sciences,* il faut être pourvu d'une des trois licences ès sciences exigées des candidats à l'enseignement et soutenir deux thèses ; il y a trois ordres de doctorat ès sciences : mathématiques, physiques, et naturelles. Pour le doctorat *en droit* (dont il y a deux ordres : sciences juridiques, sciences politiques et économiques), il faut également soutenir une thèse. Enfin, pour le doctorat *en médecine,* il faut avoir le diplôme de bachelier (ès lettres-philosophie) et le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.) ; à défaut du diplôme littéraire, il faut posséder quatre certificats d'études supérieures des facultés des sciences correspondant à l'enseignement du P. C. N. ; il faut, en outre, faire un stage hospitalier de trois ans, subir cinq examens, enfin, soutenir une thèse au choix du candidat.

Dans tout ce qui précède, il s'agit du doctorat d'Etat, qui confère des droits ou des aptitudes à certaines fonctions. Il y aussi le doctorat d'université, propre à chaque université, et qui est délivré après la soutenance d'une thèse et sur la production de diplômes que chaque université détermine. Il y a — théoriquement jusqu'ici — un doctorat d'université pour chaque faculté. L'Ecole de pharmacie, à côté des diplômes d'Etat qu'elle confère, a aussi un doctorat en pharmacie, diplôme purement universitaire.

Mentionnons enfin les diplômes de docteur en théologie catholique, en théologie protestante, en philosophie, et en droit canonique, délivrés, en France, par l'enseignement supérieur libre.

doctorerie [*dok, ri*] n. f. Ensemble des actes auxquels était soumis le candidat pour être reçu docteur.

doctoresse [*dok-to-rè-se*] n. f. Femme qui a obtenu le diplôme de docteur : *une doctoresse en droit.* Absolum., femme médecin.

doctrinaire [*dok-tri-nè-re*] n. m. *Relig.* Père ou Frère de la Doctrine chrétienne. *Polit.* Sous la Restauration, partisan de théories politiques d'un libéralisme systématique : *Guizot et Royer-Collard furent les chefs des doctrinaires.* Adjectiv. : *l'école doctrinaire.* Systématique, raide, empesé : *termes abstraits et doctrinaires.*

doctrinairement [*dok-tri, man*] adv. D'une façon doctrinaire.

doctrinal, e, aux [*dok*] adj. Qui touche à la doctrine : *les décisions doctrinales des papes font loi dans l'Eglise.*

doctrinalement [*dok, man*] adv. D'une manière doctrinale.

doctrinarisme [*dok, ris-me*] n. m. Système politique des doctrinaires.

— ENCYCL. Le doctrinarisme est né sous la Restauration du besoin qu'éprouvèrent quelques esprits distingués d'élever à la hauteur d'un système philosophique la politique de juste-milieu qu'ils avaient adoptée, pour l'opposer à la fois à la souveraineté du peuple et au droit divin. Les principaux des doctrinaires furent Royer-Collard, Guizot, etc.

doctrinariste [*dok, ris-te*] n. m. Partisan du doctrinarisme.

doctrine [*dok*] n. f. (lat. *doctrina*). Ensemble des opinions d'une école littéraire ou philosophique, ou des dogmes d'une religion : *les doctrines de Spinoza et de Leibniz dérivent du cartésianisme.* Savoir (vx en ce sens). Système politique des doctrinaires.

Doctrine chrétienne (*congrégation de la*), congrégation fondée en Italie vers 1560 par Marc de Sadis Cusani, pour enseigner la doctrine chrétienne aux enfants et aux artisans. Le pape Clément VII confirma les règles que Baronius, l'un des premiers membres, rédigea pour la société avec l'aide du cardinal Bellarmin. — Congrégation française ayant le même objet, fondée en 1592 par César de Bus, approuvée par Clément VII en 1597, et qui dura jusqu'à la Révolution. — Nom donné aussi aux *Frères des écoles chrétiennes.*

doctus cum libro, mots lat. signif. *Savant avec le livre.* Se dit de ceux qui, incapables de penser par eux-mêmes, étalent une science d'emprunt et puisent leurs idées dans les ouvrages des autres.

document [*man*] n. m. (lat. *documentum*). Titre, preuve par écrit : *document historique.* Objet quelconque servant de preuve. *Document humain,* renseignement pris sur le vif. (Expression due aux frères de Goncourt.)

documentaire [*man-tè-re*] adj. Qui a le caractère d'un document. Appuyé sur des documents.

documentation [*man-ta-si-on*] n. f. Action d'appuyer une assertion sur des documents. Ces documents : *la documentation de Thiers.*

documenter [*man-té*] v. a. Fournir des documents. Appuyer sur des documents.

Dodds (Alfred-Amédée), général français, né à Saint-Louis (Sénégal) en 1842. Il fit en 1892-1894 la conquête du Dahomey.

Dode de La Brunerie (Guillaume), maréchal de France, né à Saint-Geoire (Isère), m. à Paris (1775-1851). Il défendit avec éclat Glogau en 1813, et fut chargé, en 1840, de la construction des fortifications de Paris.

Dodécaèdre.

dodéca préfixe grec signif. *douze.*

dodécaèdre n. m. (du gr. *dódeka,* douze, et *edra,* face). *Géom.* Solide régulier, terminé par douze pentagones égaux.

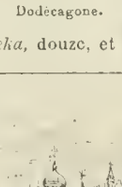

Dodécagone.

dodécaédrique adj. Qui se rapporte au dodécaèdre : *forme dodécaédrique.*

dodécagonal, e, aux adj. (de *dodécagone*). Qui a douze angles : *figure dodécagonale.* Qui a pour base un décagone : *pyramide dodécagonale.*

dodécagone n. m. (du gr. *dódeka,* douze, et *gônia,* angle). *Géom.* Polygone qui a douze angles et douze côtés.

dodécagyne [*ji-ne*] adj. (du gr. *dódeka,* douze, et *gunè,* femelle). Qui a douze pistils, styles ou stigmates.

dodécandre adj. (du gr. *dódeka,* douze, et *anér, andros,* mâle). *Bot.* Qui a entre dix et vingt étamines.

dodécarchie [*chi*] n. f. (du gr. *dódeka,* douze, et *archè,* commandement). Gouvernement des douze rois qui se partagèrent l'Egypte vers l'an 680 av. J.-C.

dodécastyle [*sti-le*] adj. (du gr. *dódeka,* douze, et *stulos,* colonne). Qui a douze colonnes sous le fronton : *temple dodécastyle.*

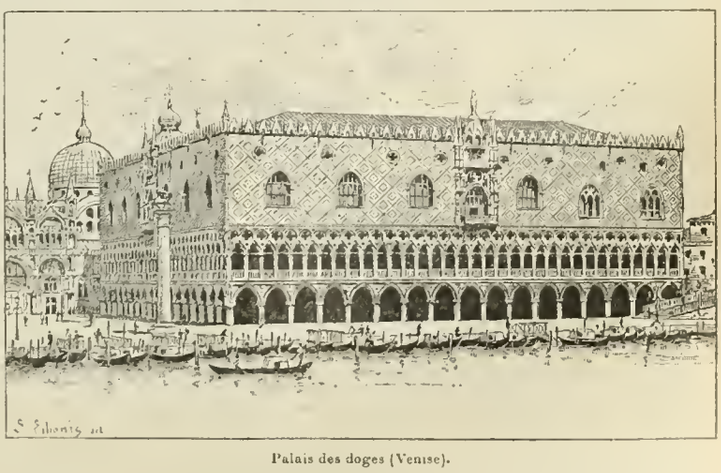

Palais des doges (Venise).

dodelinement [*man*] n. m. (de *dodeliner*). Oscillation légère de la tête, du corps.

dodeliner [*né*] v. a. Bercer doucement : *dodeliner un enfant.* V. n. Produire un balancement lent et régulier : *dodeliner de la tête.*

dodinage n. m. (de *dodiner*). Mouvement lent et régulier, dans le sens de la longueur, de la chausse d'un blutoir. Action de secouer des clous de tapissier dans un sac avec de l'émeri pour les polir.

dodiner [*ne*] v. a. Bercer, balancer : *dodiner un enfant.* Pratiquer le dodinage. **Se dodiner,** v. pr. Se balancer.

dodinette [*nè-te*] n. f. Mouvement par lequel on dodine un enfant.

dodo n. m. Dans le langage enfantin, sommeil : *l'heure du dodo.* Lit : *s'agiter dans son dodo. Faire dodo,* dormir.

Dodone, anc. v. d'Epire, près du village actuel de *Dramesi.* Elle avait un temple de Jupiter près d'une forêt de chênes qui rendaient des oracles. (Hab. *Dodonéens.*)

dodrelabi n. m. Cépage noir, donnant de très beaux fruits, remarquables par la grosseur de leurs grains, mais qui sont sans saveur.

dodu, e adj. Gras, potelé, bien en chair : *une caille dodue.* Substantiv. : *un gros dodu.*

Dodu (Lucie-*Juliette*), femme patriote française, née à Saint-Denis (Réunion) en 1850, m. à Clarens (Suisse) en 1909. Receveuse du télégraphe à Pithiviers en 1870, elle intercepta des dépêches prussiennes et contribua ainsi à sauver un corps d'armée d'une perte presque certaine.

Doel, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), sur l'Escaut ; 2.190 h.

Dœllinger [*gher*] (Jean-Joseph-Ignace), théologien bavarois, né à Bamberg, m. à Munich (1799-1890). Il se montra opposé au dogme de l'infaillibilité du pape, mais refusa d'adhérer, avec le parti vieux-catholique allemand, à la constitution d'une Eglise schismatique.

Dœrpfeld (Guillaume), architecte et archéologue allemand, né à Barmen en 1855. Il a dirigé des fouilles à Tirynthe, Troie, Athènes, Pergame.

Doesburg ou **Doesbourg,** v. forte des Pays-Bas (Gueldre), sur l'Yssel ; 4.800 h.

Doetinghem, v. des Pays-Bas (Gueldre), sur un affl. de l'Yssel ; 4.000 h. Ancienne ville hanséatique.

doffer [*do-fèr*] n. m. Dans les filatures, rouleau ou corde circulaire, qui débarrasse des déchets les peigneuses et brosses de nettoyage.

Dofrines ou mieux **Dovrefield** [*fèld*], système de hauts plateaux granitiques boisés, qui séparent la Suède de la Norvège, et appelés aussi *alpes Scandinaves.*

dogaresse [*gha-rè-se*] n. f. Femme du doge.

dogat [*gha*] n. m. Dignité de doge. Durée de ces fonctions.

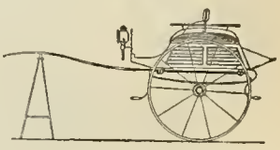

Dog-cart.

dog-cart [*dogh-kart*] n. m. (en angl. *charrette à chien*). Voiture spéciale, permettant de transporter des chiens de chasse. Pl. des *dog-carts.*

doge [*do-je*] n. m. (mot ital.). Chef des anciennes républiques de Gênes et de Venise : *le doge de Venise était soumis à la surveillance du conseil des Dix.*

Doge.

— ENCYCL. Le dogat exista à Venise, de 697 à 1797. Les premiers doges, élus par le peuple, furent des princes à peu près absolus. La lutte fut d'abord continuelle entre les doges, qui cherchaient à rendre leur pouvoir héréditaire et, l'aristocratie ; cette anarchie dura jusqu'en 1173, date à laquelle l'aristocratie s'empara du pouvoir. Une assemblée de onze membres fut chargée d'élire le nouveau doge, dont l'autorité fut désormais limitée par celle de la *Seigneurie,* sorte de conseil d'Etat, et du Sénat, parlement de l'aristocratie ; son élection fut confiée au *Grand conseil,* et le peuple n'eut plus qu'un droit de confirmation illusoire. En 1310, les assemblées du peuple furent même supprimées, et le conseil des Dix établi. Dès lors, le dogat ne fut qu'un instrument de l'aristocratie.

A Gênes, le dogat fut créé par le parti populaire en 1339. Mais, à partir de 1528 jusqu'en 1757, le doge ne fut plus, comme à Venise, que l'exécuteur des décisions de l'aristocratie triomphante.

dogger (mot angl.) n. m. Assise de sables micacés et de grès ferrugineux, et dont la base appartient au jurassique inférieur (Yorkshire, Angleterre).

dogmatique [*dogh-ma*] adj. Qui a rapport au dogme : *théologie dogmatique*. *Fig.* Tranchant : *ton dogmatique*. N. Qui admet en philosophie des vérités certaines : *les dogmatiques s'opposent aux sceptiques*. N. m. Genre dogmatique. Partie dogmatique d'un ouvrage. N. f. l'partie de la théologie, qui contient le résumé systématique des dogmes : *saint Thomas d'Aquin a résumé la dogmatique catholique*.

dogmatiquement [*dogh-ma-ti-ke-man*] adv. D'une manière dogmatique. D'un ton décisif : *parler dogmatiquement*.

dogmatisation [*dogh-ma-ti-za-si-on*] n. f. Action d'ériger en dogme.

dogmatiser [*dogh-ma-ti-zé*] v. n. Enseigner des dogmes : *Jean Huss commença à dogmatiser en 1407*. *Fig.* Parler d'un ton sentencieux et tranchant. V. a. Préconiser, recommander.

dogmatiseur [*dogh-ma-ti-zeur*] n. m. Qui prend un ton dogmatique.

dogmatisme [*dogh-ma-tis-me*] n. m. Philosophie qui admet la certitude. Disposition à croire, à affirmer. Affirmation sur un ton tranchant.

dogmatiste [*dogh-ma-tis-te*] n. et adj. Partisan des doctrines du dogmatisme.

dogme [*dogh-me*] n. m. (gr. *dogma*). Point fondamental de doctrine en religion ou en philosophie : *les dogmes catholiques. Par ext.*, opinion donnée comme étant d'une certitude absolue.

— Encycl. Chez les écrivains catholiques, le mot *dogme* s'applique uniquement aux doctrines que l'Église enseigne au nom de Dieu. Il est puisé à deux sources : 1° l'*Ecriture sainte* (Ancien et Nouveau Testament) ; 2° la *Tradition* (décrets des conciles et des papes parlant *ex cathedra*, symboles de foi ; écrits des Pères de l'Eglise). Les dogmes ont pour caractère l'immutabilité (qui n'exclut pas un certain progrès et un certain développement dans l'expression) ; l'union avec la morale, l'union d'un fonds et d'un principe divins avec une expression humaine.

Dognon, pays de France (ancien Limousin) ; avait pour chef-lieu *Chatenet-en-Dognon* (Haute-Vienne).

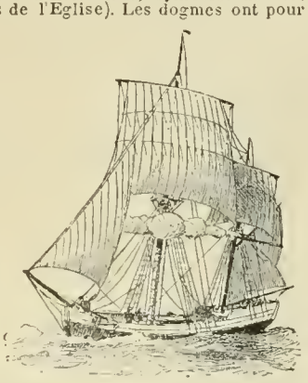
Dogre.

dogre [*dogh-re*] n. m. (holl. *dogger*). Bâtiment de pêche ponté et à voiles, dans la mer du Nord. (On dit aussi DOGREBOT.)

dogue [*do-ghe*] n. m. (de l'angl. *dog*, chien). Chien de garde à grosse tête, à museau aplati. *Caractère, humeur de dogue*, caractère irascible, très mauvaise humeur. *Fig.* Homme violent.

— Encycl. Les dogues sont de petits molosses à tête forte, à museau court et gros, à babines pendantes, à pelage ras et fauve. On les emploie surtout comme chiens de garde.

Dogue.

doguer [*ghé*] **(se)** v. pr. Se frapper à coups de tête, de cornes : *deux béliers qui se doguent*.

doguet [*ghé*] n. m. Petite morue. Aiglefin.

doguin, e [*ghin*] n. Jeune dogue. *Fam.* En certains pays, Se dit d'un individu qui agit sans réflexion, sorte d'hurluberlu.

doigt [*doi*] n. m. (lat. *digitus*). Chacune des parties mobiles qui terminent les mains et les pieds de l'homme et de quelques animaux : *chez le singe, le pouce est opposable aux autres doigts*. (V. MAIN.) Dimension approximativement évaluée par l'épaisseur d'un doigt. *Doigt de gant*, chacune des parties d'un gant qui sont destinées à couvrir les doigts. *Fig. Montrer quelqu'un au doigt*, s'en moquer publiquement. *Mettre le doigt dessus*, deviner, découvrir. *Toucher du doigt*, voir clairement. *S'en mordre les doigts*, s'en repentir. *Etre à deux doigts de*, être proche de : *être à deux doigts de sa perte*. *Donner sur les doigts*, réprimander, châtier. *Avoir sur les doigts*, être repris, châtié. *Mener au doigt et à l'œil*, diriger avec beaucoup de vigilance et d'énergie. *Savoir sur le bout du doigt*, parfaitement. *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts*, être plein d'esprit. *Ne faire œuvre de ses dix doigts*, ne rien faire du tout. *Le doigt de Dieu*, manifestation de sa volonté. *Pop. Se mettre le doigt dans l'œil*, s'abuser grossièrement.

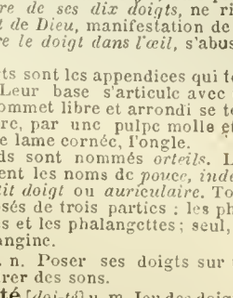

Doigts.

— Encycl. Les doigts sont les appendices qui terminent les membres. Leur base s'articule avec un métacarpien, et leur sommet libre et arrondi se termine, à la face palmaire, par une pulpe molle et à la face dorsale par une lame cornée, l'ongle.

Les doigts des pieds sont nommés *orteils*. Les doigts des mains portent les noms de *pouce, index, médius, annulaire, petit doigt* ou *auriculaire*. Tous les doigts sont composés de trois parties : les phalanges, les phalangines et les phalangettes ; seul, le pouce n'a pas de phalangine.

doigter [*doi-té*] v. n. Poser ses doigts sur un instrument, pour en tirer des sons.

doigter ou **doigté** [*doi-té*] n. m. Jeu des doigts, dans l'exécution sur les instruments à cordes. *Par ext.* : *ce pianiste a un excellent doigté*. Habileté, savoir-faire : *un diplomate plein de doigté*.

doigtier [*doi-ti-é*] n. m. Fourreau en forme de doigt de gant, dont on revêt un doigt pour le protéger : *doigtier de caoutchouc*.

Doigtier.

Doire ou **Doria,** nom de deux rivières piémontaises, descendues des Alpes, et tributaires du Pô. L'une, la *Doire Baltée*, baigne Aoste et Ivrée ; l'autre, la *Doire Ripaire*, se jette dans le Pô, en aval de Turin.

Doire (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative du premier Empire, formée d'une partie du Piémont. Il avait pour ch.-l. *Ivrée*.

doisil, dousil ou **douzil** [*zi*] n. m. Trou fait à une barrique pour la mettre en perce. Fausset servant à boucher ce trou.

doit [*doi*] n. m. Partie d'un compte établissant ce qu'une personne doit, ce qu'elle a reçu. *Doit et avoir*, passif et actif.

doite n. f. (de *doigt*). Grosseur des fils d'un ou de plusieurs écheveaux.

doitée [*té*] n. f. (de *doigt*). Petite longueur de fil, qui sert aux fileuses pour régler la grosseur de leur fil.

Doizieu, pays de France (anc. Lyonnais) ; avait pour chef-lieu *Doizieu* (Loire).

Dokkum, v. de Hollande (Frise), non loin de la mer du Nord ; 6.000 h. Ville ancienne.

dol., abréviation de l'expression musicale *dolce*.

dol n. m. (du lat *dolus*, ruse). Manœuvre frauduleuse, tromperie : *toute convention entachée de dol peut être annulée*.

— Encycl. *Dr.* Il n'y a point de consentement valable si le consentement a été surpris par dol. Le dol, qui doit être prouvé, n'annule pas de plein droit les conventions ; il donne seulement lieu à une action en rescision.

Dol ou **Dol-de-Bretagne,** ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. ct à 26 kil. de Saint-Malo, sur le Guioult, affluent de la Manche ; 4.590 h. (*Dolois*). Ch. de f. O. Tanneries. Le *marais de Dol* est une ancienne forêt dont le territoire a été envahi par la mer, puis endigué. — Le cant. a 8 comm. et 15.640 h.

Dolabella, gendre de Cicéron, dont il épousa la fille Tullia (1er s. av. J.-C.). Il se donna la mort dans Laodicée, où Cassius l'assiégeait (en 44).

dolabelle [*bé-le*] n. f. (lat. *dolabella*). *Archéol* Instrument servant autrefois à débarrasser la vigne du bois mort. *Zool.* Genre de mollusques gastéropodes comprenant des coquillages allongés en forme de doloire.

dolabre n. f. (lat. *dolabra*). *Antiq. rom.* Hache de bûcheron, de mineur.

dolabriforme adj. (du lat. *dolabra*, doloire, et de *forme*). Elargi, échancré, comme le fer d'une doloire : *feuille dolabriforme*.

dolage n. m. Action de doler.

Dolaincourt [*lin-kour*], comm. des Vosges, arr. et à 13 kil. de Neufchâteau ; 140 h. Eaux sulfurées sodiques arsenicales froides.

dolce [*dol-sè*, ou en ital. *dol-tché*] adv. (m. ital.). *Musiq.* Avec une expression douce. (S'abrège en *dol.*)

Dolce ou **Dolci** (Carlo), peintre italien, né et m. à Florence (1616-1686). Ses tableaux sont d'un style fini jusqu'à la puérilité, d'un art distingué et un peu mélancolique. Le Louvre possède de lui un beau *Christ bénissant le pain*.

dolcissimo [*dol-si-si-mo* ou en ital. *dol-tchi-si-mo*] adv. (m. ital.). *Musiq.* D'une manière très douce. (S'abrège en *dolciss.*)

Dôle (la), montagne du Jura (Suisse, cant. de Vaud), sur la frontière de France ; 1.678 m.

Dôle, ch.-l. d'arr. (Jura), sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin, ch. de f. P.-L.-M., à 73 kil. de Lons-le-Saunier ; 15.000 h. (*Dôlois*). Forges, taillanderies ; produits chimiques. Dôle fut prise et détruite par Charles d'Amboise en 1479, et occupée deux fois, en 1668 et en 1674, par les armées de Louis XIV. Patrie de Malet, Pasteur. — L'arr. a 9 cant., 138 comm. et 66.190 h. ; le cant. a 16 comm. et 22.180 h.

Armes de Dôle.

doléance n. f. (du lat. *dolere*, souffrir). Plainte chagrine. S'emploie surtout au plur. : *présenter ses doléances à un chef*. Demandes ou représentations consignées dans les cahiers des états généraux.

doleau [*lô*] n. m. Petite hache d'ardoisier, à double tranchant.

dolemment [*la-man*] adv. D'une manière dolente.

dolent, e [*lan*] adj. (du lat. *dolere*, souffrir). Qui exprime le chagrin, l'inquiétude, la douleur : *voix dolente*.

doler [*lé*] v. a. (lat. *dolare*) Aplanir, amincir avec la doloire.

dolérite n. f. Roche éruptive, espèce de fausse diorite.

doléritique adj. Qui est de la nature de la dolérite : *roche doléritique*.

Dolet [*lè*] (Etienne), philologue et imprimeur français, né à Orléans, supplicié à Paris (1509-1546) ; un des premiers érudits de la Renaissance et une des gloires de la typographie, brûlé comme hérétique sur la place Maubert, à Paris, martyr de ses opinions hardies et agressives. Son principal ouvrage a pour titre : *Commentarii linguæ latinæ*. Comme imprimeur, il mit au jour bon nombre de brochures de combat.

Statue d'Etienne Dolet (Paris).

Dolgorouki, nom d'une noble et illustre famille russe, à laquelle appartient notamment le feld-maréchal VASILI-VLADIMIROVITCH (1667-1746). — Le dernier en date de ses principaux représentants, PIERRE-VLADIMIROVITCH (1807-1868), a publié plusieurs ouvrages historiques.

dolic [*lik*] ou **dolique** n. m. Genre de légumineuses alimentaires.

— Encycl. Les dolics sont très voisins des haricots, avec lesquels on les a souvent confondus. On en connaît vingt espèces, dont on consomme les graines sèches ou les gousses vertes.

dolichocéphale [*ko*] adj. et n. (du gr. *dolikhos*, long, et *kephalé*, tête). Se dit d'un homme dont la longueur du crâne l'emporte environ d'un quart sur la largeur : *les Scandinaves sont dolichocéphales*. V. BRACHYCÉPHALE.

dolichocéphalie [*ko-sé-fa-li*] n. f. Etat de dolichocéphale.

dolichopode [*ko*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des locustidés et dont une espèce se trouve en France dans les grottes des Pyrénées.

dolichotis [*ko-tiss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, dits aussi *lièvres des Pampas*, répandus dans les régions désertiques de l'Amérique du Sud.

doliman n. m. Robe longue et étroite, ouverte par devant, que les Turcs portent par-dessus leurs autres vêtements (d'où est venu le mot *dolman*).

dollar [*do-lar*] n. m. (m. angl., tiré de l'allem. *thaler*). Monnaie d'argent des Etats-Unis, valant 5 fr. 20 c. en monnaie française.

Dollart [*lart*] (GOLFE DU), golfe de la mer du Nord, dans lequel se jette l'Ems. Il fut formé par des ingressions brusques de la mer du Nord, en 1277 et en 1287.

Dollfus [*fuss*] (Jean), manufacturier et économiste français, né et m. à Mulhouse (1800-1887). Il était, en 1870, maire de Mulhouse. Député au Reichstag allemand, il ne s'y montra que pour protester contre l'annexion de son pays.

Dollon, comm. de la Sarthe, arr. et à 22 kil. de Saint-Calais, près du Dué ; 1.870 h.

dolman n. m. (de *doliman*, robe turque). Veste militaire à brandebourgs.

dolmen [*mèn*] n. m. (celtique *tolmen*, table de pierre). Monument mégalithique, formé d'une grande pierre plate posée sur deux autres pierres verticales : *les dolmens, nombreux en Bretagne, mais qu'on retrouve aussi en Algérie, dans l'Inde, au Japon, étaient probablement des sépultures*.

Dolmen.

dolménique adj. Qui se rapporte aux dolmens.

dolmon n. m. Voiture de transport, dont le couvercle s'ouvre à deux battants.

Dolmen.

doloir n. m. Couteau à doler les peaux,

doloire n. f. (du lat. *dolare*, doler). Instrument de tonnelier, qui sert à unir le bois. Instrument de maçon pour gâcher le sable et la chaux. Autref. Arme de guerre qui était une sorte de hache.

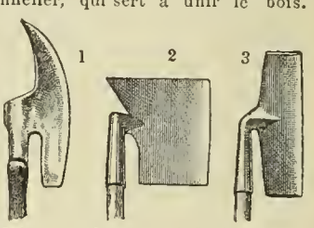

Doloires : 1. De guerre ; 2. De charpentier ; 3. De tonnelier.

dolomède n. m. Genre d'arachnides, comprenant de grosses araignées qui courent sur l'eau : *une espèce de dolomède est commune en France*.

dolomie [*mî*] ou **dolomite** n. f. (de *Dolomieu*, n. pr.). Carbonate naturel de chaux et de magnésie : *la dolomie est abondante dans les Alpes calcaires*.

Dolomieu, comm. de l'Isère, arr. et à 5 kil. de La Tour-du-Pin, entre la Boubre et le Rhône ; 2.090 h.

Dolomieu (Déodat-Gui-Sylvain-Tancrède DE GRATET DE), minéralogiste français, né à Dolomieu (Isère), m. à Châteauneuf (Saône-et-Loire) [1750-1802]. Il fit partie de l'expédition d'Egypte et écrivit de remarquables travaux sur les Alpes.

Dolomites ou **Alpes Dolomitiques** (de *Dolomieu*, n. pr.), groupe montagneux de la chaîne des Alpes, dont le point culminant est la Marmolada (3.494 m.), et qui fait partie des Alpes Cadoriques.

dolomitique adj. Qui a rapport à la dolomie : *roches dolomitiques*.

Dolopes, ancien peuple de Thessalie, au pied du Pinde. Les Dolopes étaient célèbres par leur cruauté. — S. un *Dolope*.

Dolores [*rèss*], v. de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres) ; 11.000 h.

dolosif [*zif*], **ive** adj. (du lat. *dolosus*, rusé). Qui offre le caractère du dol, de la fraude, de la tromperie : *une clause dolosive*.

dolure n. f. Partie de la peau du côté chair, que les mégissiers enlèvent avec le doloir.

Dolus, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 18 kil. de Marennes, dans l'île d'Oléron ; 2.030 h.

dom [*don*] n. m. (abrév. du lat. *dominus*, maître). Titre donné à certains religieux (bénédictins, chartreux). Titre donné aux nobles, en Portugal.

D. O. M., abréviation des mots latins *Deo optimo maximo* (au Dieu très bon, très grand), formule de dédicace des édifices religieux.

Domagné, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 17 kil. de Vitré, près de l'Yaine ; 1.520 h.

DOMESTIQUES (ANIMAUX)

domaine [*mè-ne*] n. m. (lat. *dominicum ;* de *dominus,* maître). Propriété : *le tsar possède d'immenses domaines.* Campagne d'exploitation d'une grande étendue. *Le domaine de l'État* ou absol. *le Domaine,* les biens de l'État divisés en domaine public et en domaine privé (dans le même sens, *domaine communal*) ; *par ext.,* l'administration de ces biens. *Fig.* Etendue des objets qu'embrasse un art, une science : *le domaine de la littérature. Tomber dans le domaine public,* se dit d'une production de l'esprit ou de l'art qui, après un temps déterminé, peut être, sans droits d'auteur, reproduite et vendue par tout le monde.

— Encycl. *Dr.* On nomme *domaine* l'ensemble des biens qui appartiennent à l'État, aux départements, aux communes.

Le *domaine public* comprend tous les biens qui, par leur nature ou leur affectation à l'usage public, ne sont pas susceptibles de propriété privée. Il est national, départemental ou communal.

Le *domaine public national* comprend : les rivages de la mer, les ports, havres et rades (*domaine maritime*) ; les fleuves et rivières navigables et flottables, les canaux (*domaine fluvial*) ; les forts, remparts et autres dépendances des places de guerre (*domaine militaire*) ; les routes, ponts et rues, les chemins de fer (*domaine terrestre*) ; les églises, musées, monuments et édifices publics. — Le *domaine public départemental* se compose des routes départementales, palais de justice, prisons, casernes de gendarmerie, hôtels des préfectures et sous-préfectures. — Le *domaine public communal* comprend les chemins vicinaux, les rues et promenades, les hôtels de ville, les églises paroissiales, les cimetières.

Les biens du domaine public sont *inaliénables* et *imprescriptibles,* c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être vendus ni acquis par prescription.

Tous les meubles et immeubles qui ne sont pas affectés à l'usage du public forment le *domaine privé.* L'État, les départements, les communes ont leur domaine privé ; ils en perçoivent les revenus et peuvent vendre, échanger, louer les différents biens qui les constituent.

La régie des biens du *domaine de l'État* est confiée à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, qui ressortit au ministère des finances. La conservation et l'exploitation des forêts domaniales et des biens affectés à des services publics appartiennent exclusivement aux départements ministériels, dans les attributions desquels ces biens sont placés ; mais c'est toujours à l'administration des Domaines qu'incombe le soin d'instruire les affaires et de suivre les instances concernant la propriété des biens de l'État et d'en percevoir les produits.

Domairon [*mè*] (Louis), littérateur français, né à Béziers, m. à Paris (1745-1807). On lui doit d'estimables *Principes généraux des belles-lettres.*

dômal, e, aux adj. Qui se rapporte au dôme.

Domalain [*lin*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 15 k. de Vitré, près de l'étang de la Chaussée ; 2.000 h.

domanial, e, aux adj. Qui appartient à un domaine, particulièrement au domaine public : *forêt domaniale.*

domanialiser [*zé*] v. a. Annexer au domaine de l'État : *domanialiser une forêt.*

domanialité n. f. Caractère de ce qui est domanial.

domanier [*ni-é*] n. m. Employé de l'administration des domaines.

domaniste [*nis-te*] n. m. Celui qui administre le domaine de l'État ; celui qui est versé dans l'administration domaniale.

Domat.

Domart [*mar*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 20 kil. de Doullens, sur le *ru de Domart ;* 1.190 h. — Le cant. a 22 comm. et 14,760 h.

Domat (Jean), jurisconsulte français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1625-1696). Pascal, en mourant, lui confia ses papiers. Sa méthode consistait à regarder les lois et coutumes comme le contre-coup des événements politiques. Son œuvre capitale a pour titre : *les Lois civiles dans leur ordre naturel.*

Dombasle.

Dombasle [*don-ba-le*], comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 16 kil. de Nancy, sur le Sanon ; 5.900 h. Ch. de f. Est. Mines de sel gemme, savonnerie, produits chimiques.

Dombasle (Mathieu de), agronome français, né et m. à Nancy (1777-1843). Il inventa une charrue et perfectionna les méthodes de culture en révélant notamment l'importance du chaulage dans les terres argileuses.

Dombéya : a, gynécée.

Dombes [*don-be*] (Principauté de), petit pays de Bourgogne, plateau caillouteux, entre le Rhône et la Saône ; capit. *Trévoux.* Nombreux et poissonneux étangs. La Dombes fut réunie à la couronne en 1762.

Dombey et fils, roman anglais de Dickens, publié en 1847 ; profonde et émouvante analyse d'âmes d'enfants.

dombéya [*don-bé-ia*] n. m. *Bot.* Genre de malvacées de Madagascar : *l'écorce de dombéya sert à faire des cordages.*

dombéyacées [*don-bé-ia-sé*] n. f. pl. Famille de plantes hermaphrodites, pentamères, à étamines au nombre de 15 à 30 ayant les filets soudés à la base. S. une *dombéyacée.*

Dombiste [*don-bis-te*], habitant ou originaire de la Dombes : *les Dombistes.* Adjectiv. : *les chevaux dombistes sont une variété de la race germanique.*

Dombrowski [*don*] (Jean-Henri), général polonais, au service de la France ; né à Pierszowice, m. à Vinagora (1755-1818). Il couvrit le passage de la Bérézina.

dôme n. m. (du lat. *domus,* maison). Voûte demi-sphérique, qui surmonte un édifice : *le dôme des Invalides est dû à l'architecte Mansard. Dôme de verdure,* voûte de feuillage. Dispositif en forme de coupole : *dôme de prise de vapeur. Dôme des cieux,* voûte céleste.

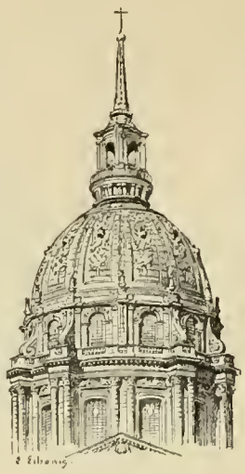

Dôme des Invalides (Paris).

Dôme (Monts), ligne de sommets volcaniques, cratères récemment éteints, d'Auvergne, dont le plus haut est le *puy de Dôme,* à l'O. de la Limagne (1.465 m.)

Domène, ch. l. de c. (Isère), arr. et à 10 kil. de Grenoble, près de l'Isère ; 1.840 h. Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries. — Le cant. a 9 comm. et 9.560 h.

Domérat, comm. de l'Allier, arr. et à 7 kil. de Montluçon, sur un affluent de la Magieure ; 3.340 h. Ch. de f. O.

Domergue [*mèr-ghe*] (François-Urbain), grammairien français, né à Aubagne, m. à Paris (1745-1810). On lui doit une *Grammaire française simplifiée.*

domerie [*ri*] n. f. Bénéfice ecclésiastique, dont le possesseur portait le titre de *dom.*

Domesday-book, sorte de cadastre des comtés anglais, rédigé en français sous le règne de Guillaume le Conquérant.

domestication [*mès-ti-ka-si-on*] n. f. Action d'accoutumer les animaux sauvages à la domesticité : *la domestication du cheval est fort ancienne.*

— Encycl. Il est généralement admis aujourd'hui que la domestication des animaux s'est effectuée sans violence et naturellement, par suite de leur caractère doux et sociable. Les animaux réellement domestiques, c'est-à-dire ceux dont l'existence est ordinairement associée à celle de l'homme, sont d'espèces très peu nombreuses. Citons, parmi les plus connus : chien, cheval, âne, bœuf, mouton, chèvre, porc, lapin, coq, dindon, pintade, pigeon, faisan, cygne, paon, oie, canard. Ajoutons à cette liste le chameau, le renne, l'éléphant, le lama, etc. ainsi que des oiseaux de volière : l'agami, etc. Le chat est mi-domestiqué, mi-parasite.

domesticisme [*mès-ti-sis-me*] n. m. Etat de celui qui a perdu tout sentiment d'indépendance.

domesticité [*mès-ti*] n. f. Etat de domestique. Ensemble des domestiques d'une maison. Condition des animaux soumis à l'homme : *la plupart des animaux dégénèrent dans l'état de domesticité.* Bassesse d'un domestique ou d'une personne tombée dans le servilisme.

domestique [*mès-ti-ke*] adj. (lat. *domesticus ;* de *domus,* maison). Qui concerne la maison, la famille : *chagrins domestiques. Dieux domestiques,* les Pénates. *Fig.* Qui a rapport à l'intérieur de l'État : *les guerres domestiques.* Apprivoisé : *animaux domestiques.* N. Tout serviteur ou servante d'une maison. N. m. collect. Tous les gens de service d'une maison : *avoir un nombreux domestique.* Intérieur, ménage : *être désagréable dans son domestique.*

— Encycl. *Dr.* Les domestiques ont le même domicile que la personne qu'ils servent, lorsqu'ils demeurent chez elle. S'ils sont spécialement attachés à la personne, ils ne peuvent être élus conseillers municipaux. Le maître est responsable du dommage causé par ses domestiques, dans les fonctions auxquelles il les avait employés. On peut, dans les matières civiles, récuser le domestique d'une partie, produit comme témoin, sauf en matière de divorce ou de séparation de corps. La peine de la réclusion est applicable au cas de vol par les domestiques dans la maison de leurs maîtres, et celle des travaux forcés (à temps ou à perpétuité, suivant les circonstances) au cas d'attentat aux mœurs de leur part sur la personne qu'ils servent.

Toute personne qui engage ses services peut, à l'expiration de son contrat, exiger de celui qui les a loués, sous peine de dommages-intérêts, un certificat contenant exclusivement la date de son entrée, celle de sa sortie, et l'espèce de travail auquel elle a été employée. Ce certificat est exempt de timbre et d'enregistrement.

Les domestiques ont, pour leurs gages de l'année échue et pour ce qui leur est dû sur l'année courante, un privilège général sur les meubles et les immeubles de leurs maîtres. L'action pour le payement de leurs salaires, de la part des domestiques qui se louent à l'année, se prescrit par un an. Le legs fait à un domestique n'est pas censé fait en compensation de ses gages.

Le louage de services, fait sans détermination de durée, peut toujours cesser par la volonté d'une des parties contractantes ; néanmoins, la résiliation du contrat par la volonté d'un seul des contractants peut donner lieu à des dommages-intérêts. Pour la fixation de l'indemnité à allouer, il est tenu compte des usages, de la nature des services engagés, du temps écoulé, et, en général, de toutes les circonstances qui peuvent justifier l'existence et déterminer l'étendue du préjudice causé. Les contestations sont portées devant le tribunal civil.

La durée du louage des domestiques et ouvriers ruraux est, sauf preuve d'une convention contraire, réglée suivant l'usage des lieux.

domestiquement [*mès-ti-ke-man*] adv. En qualité de domestique. Familièrement. (Peu us.)

domestiquer [*mès-ti-ké*] v. a. Réduire à l'état de domesticité, en parlant d'un animal. *Par dénigr.,* amener à une soumission servile : *domestiquer des courtisans.*

domet [*mè*] n. m. En Belgique, flanelle à chaîne de coton, fabriquée à Verviers.

Domêvre-en-Haye, ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 18 kil. de Toul, près de l'Eche, affluent de la Moselle ; 340 h. — Le cant. a 27 comm. et 8.450 h.

Domfront [*don-fron*], ch.-l. d'arr. (Orne), sur un rocher qui domine la Varenne, affl. de la Mayenne ; ch. de f. O. ; 4.660 h. (*Domfrontais*). Carrières de granit. — L'arr. a 8 cant., 96 comm., 103.320 h. ; le cant. a 11 comm. et 16.140 h.

Armes de Domfront.

domicile n. m. (lat. *domicilium ;* de *domus,* maison). Résidence principale ; habitation fixe ou habituelle : *avoir six mois de domicile à Paris.* Maison que l'on habite : *violer le domicile de quelqu'un. Elire domicile,* se fixer. *Domicile légal,* lieu où, d'après la loi, une personne a le siège de ses intérêts. *Domicile réel,* celui où elle réside en fait. *A domicile,* loc. adv. Dans l'habitation ordinaire des personnes : *colis livrable à domicile.*

— Encycl. *Dr.* Le domicile est le lieu où l'on a son principal établissement, et le principal établissement, dit un jurisconsulte, « ce sont les liens de famille, d'intérêts, de fonctions, qui attachent une personne à tel lieu plutôt qu'à tel autre ». Il ne faut pas confondre le *domicile,* qui est le seul lieu que la loi connaisse, avec la *résidence,* où l'on se tient ordinairement, ni avec l'*habitation* où l'on ne réside que temporairement.

Ainsi, un commerçant peut avoir à la fois un domicile (c'est là qu'est son établissement de commerce, centre de ses intérêts) et une résidence (c'est là qu'est sa demeure privée, centre de ses affections).

La femme est domiciliée chez son mari, le mineur chez ses père et mère ou chez son tuteur.

Il est loisible à deux personnes qui contractent de choisir un domicile de convention, un domicile fictif, pour tout ce qui concerne l'exécution du contrat : c'est ce qu'on appelle faire *élection de domicile.* En cas de contestation, c'est le tribunal de ce *domicile d'élection* qui est compétent : dans le cas où, habitant Paris, j'ai affermé un immeuble que je possède à Bordeaux, si le bail porte que mon locataire fait élection de domicile à Paris, c'est le tribunal de Paris qui sera compétent en cas de désaccord ; je serai donc garanti contre tout dérangement.

Les sociétés commerciales ont leur domicile au lieu où est fixé le siège de la société.

Le domicile politique ou électoral s'acquiert par une résidence de six mois dans la même commune.

Le domicile de secours est le lieu où les personnes nécessiteuses ont le droit de réclamer l'assistance publique.

La violation du domicile est un délit. Elle n'est permise aux officiers de police, munis de mandats réguliers, que dans les cas expressément prévus par la loi, sous peine d'un emprisonnement de six jours à un an, et d'une amende de 16 francs à 500 francs.

Tout individu qui s'introduit à l'aide de menaces ou de violences dans le domicile d'un citoyen est puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois, et d'une amende de 16 francs à 200 francs.

Le changement de domicile s'opère par le fait d'une habitation réelle dans un autre lieu, joint à l'intention d'y fixer son principal établissement. La preuve de l'intention résulte d'une déclaration expresse faite à la mairie du lieu que l'on quitte et à la mairie du lieu où l'on transfère son domicile.

domiciliaire [*è-re*] adj. Qui a rapport au domicile. *Visite domiciliaire,* faite dans le domicile de quelqu'un par autorité de justice.

domiciliairement [*è-re-man*] adv. Comme dans un domicile.

domiciliataire [*tè-re*] n. Tierce personne au domicile de laquelle est payable une lettre de change fournie sur une autre personne.

— Encycl. Le domiciliataire paye à l'échéance, pour le compte du tiré, la traite précédemment acceptée par celui-ci. Le domiciliataire peut résider dans la même ville que le tiré, ou dans un lieu différent. Le nom du domiciliataire peut être indiqué par le tireur, lors de l'émission de la traite ; le plus souvent, il l'est par le tiré au moment de l'acceptation.

domiciliation [*si-on*] n. f. Déclaration d'un domicile où un effet est payable.

domicilié, e adj. Qui a son domicile. V. Métèques.

domicilier [*li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Désigner un domicile pour : *domicilier une traite.* **Se domicilier** v. pr. Etablir son domicile : *se domicilier à Paris.*

domification [*si-on*] n. f. *Astrol.* Action de domifier.

domifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *domus,* maison, et *facere,* faire. — Se conj. comme *prier.*) *Astrol.* Diviser en douze parties appelées « Maisons », en parlant du ciel : *domifier le ciel.*

dominance n. f. Fait d'être dominant. (Peu us.)

dominant [*nan*], **e** adj. Qui domine : *le catholicisme est la religion dominante en France. Dr. Fonds dominant,* celui en faveur duquel on établit une servitude sur un autre fonds dit *servant.* Ant. **Accessoire, secondaire.** N. f. Partie caractéristique. *Musiq.* Cinquième degré de la gamme, et l'une des trois notes génératrices.

dominateur, trice adj. et n. Qui domine. Qui aime à gouverner : *caractère dominateur.* Ant. **Humble, soumis.**

dominatif, ive adj. Qui a le caractère de la domination.

domination [*si-on*] n. f. (de *dominateur*). Empire, autorité souveraine ; *la domination romaine s'étendit sur le bassin de la Méditerranée. Fig.* Influence morale : *la domination du génie. Théol.* N. f. pl. Premier ordre de la hiérarchie des anges. (En ce sens, s'écrit avec une majuscule.)

Domine, non sum dignus, mots lat. signif. *Seigneur, je ne suis pas digne.* Paroles que dit au

Christ le centurion qui le priait de guérir son fils (*Evang.*). Le prêtre applique ces paroles à ceux qui vont recevoir le sacrement de l'Eucharistie.

Domine, quo vadis, mots lat. signif. *Seigneur où allez-vous?* Suivant une ancienne tradition, saint Pierre, quittant Rome pour fuir la persécution, rencontra Jésus chargé de sa croix, et lui dit : « Seigneur, où allez-vous? — Je vais à Rome, dit Jésus, pour y être crucifié de nouveau. »

Domine, salvam fac Rempublicam, mots lat. signif. *Seigneur, sauvez la République.* Premiers mots d'une prière publique qui, sous le régime concordataire, se chantait le dimanche dans les églises. Substantiv. Cette prière elle-même : *chanter un salvam fac.* (Sous la royauté, on disait *salvum fac regem,* et sous l'empire, *salvum fac imperatorem.* [*Sauvez le roi, l'empereur*].)

Dominé (Marc-Edmond), officier français, né à Vitry-le-François en 1848. Il défendit héroïquement Tuyen-Quan contre 15.000 Chinois (1885).

Dominelais (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 39 kil. de Redon; 1.570 h.

dominer [*né*] v. n. (lat. *dominari*). Exercer la domination : *Napoléon voulut dominer sur toute l'Europe.* L'emporter sur ; *couleur qui domine.* V. a. Maîtriser : *dominez vos passions; homme que la colère domine.* Occuper une position plus élevée : *le mont Valérien domine Paris.* **Se dominer** v. pr. Dominer ses passions, être maître de soi.

dominicain, e [*kin, è-ne*] n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique. Adj. Qui appartient aux ordres de Saint-Dominique : *les prédications dominicaines.*

— Encycl. L'ordre des dominicains ou *Frères prêcheurs* fut fondé à Toulouse, par saint Dominique, pour lutter contre l'hérésie albigeoise (1215). Saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Fra Angelico, Fra Bartolomeo portèrent l'habit des dominicains. Ceux-ci fournirent également à l'inquisition beaucoup de ses membres, notamment Torquemada. Les dominicains de Paris portaient le nom de *jacobins.* Supprimé en 1792, l'ordre fut rétabli par Lacordaire en 1843, et consacré surtout à la prédication. Les dominicains se sont aussi distingués dans les études bibliques. L'ordre des *dominicaines,* fondé par saint Dominique en 1206, fut réformé au XIVe siècle par sainte Catherine de Sienne.

Dominicain.

Dominicaine.

Dominicaine (RÉPUBLIQUE) ou de **Saint-Domingue,** Etat d'Amérique, dans la partie orientale de l'île d'Haïti; 48.577 kil. carr.; 416.000 h. (*Dominicains, aines,* ou *Domingois, oises*). Capit. *Saint-Domingue.* Sol très fertile; vastes forêts de pins, tabac, café, canne à sucre, cotonnier. Exploitation de l'acajou, mines d'or, d'argent, de sel gemme, etc.

Armoiries de la république Dominicaine.

dominical, e, aux adj. (lat. *dominicalis;* de *Dominus,* Seigneur). Du Seigneur. Du dimanche : *repos dominical. Lettre dominicale,* qui marque le dimanche dans les calendriers d'église. *Oraison dominicale,* le Pater. N. f. Sermon prêché les dimanches autres que ceux de l'Avent et du carême.

Dominion. *Géogr.* V. CANADA.

Dominique, roman d'Eugène Fromentin. Dominique aime Madeleine qui est mariée à un autre. La femme ne peut s'empêcher de lui avouer qu'elle l'aime aussi; mais aussitôt elle exige le départ de Dominique qu'elle ne reverra jamais. Ce roman est un chef-d'œuvre de fine psychologie, de pathétique sobre, avec d'admirables morceaux descriptifs (1863).

Dominique (la), une des petites Antilles anglaises; 29.000 h. Capit. *Le Roseau* ou *Charlotte-town;* 5.000 h. (*Dominicains*). Sucre, café, cacao, coton, miel; nombreux cours d'eau; sources thermales. L'Angleterre la prit en 1763 à la France, qui la reprit pendant la guerre de l'Indépendance américaine et la perdit définitivement en 1783.

Dominique (saint), prédicateur castillan, né à Calahorra, m. à Bologne (1170-1221). Il fut l'un des membres de la mission envoyée en Languedoc par le pape Innocent III pour combattre les hérétiques albigeois. En 1215, il fonda l'ordre des dominicains. Canonisé en 1234. Son tombeau, à Bologne, dû en grande partie à Nicolas Pisano, est une œuvre remarquable. Fête le 4 août.

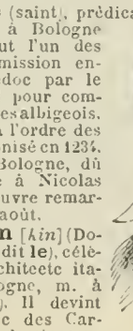
Le Dominiquin.

Dominiquin [*kin*] (Domenico ZAMPIERI, dit le), célèbre peintre et architecte italien, né à Bologne, m. à Naples (1581-1641). Il devint le meilleur élève des Carraches, et fut un dessinateur exact et expressif, un coloriste vrai et habile. Citons, parmi ses œuvres principales : *Saint Pierre aux liens, Communion de saint Jérôme,* etc.

domino n. m. (du lat. *dominus,* seigneur). Camail d'ecclésiastique. (Vx.) Costume de bal masqué, porté par les deux sexes et formé d'une sorte de robe ouverte par devant, avec un capuchon : *un domino rose.* Personne qui porte ce costume : *un spirituel domino.* Chacune des vingt-huit pièces d'un jeu, marquées d'un certain nombre de points : *des dominos d'ivoire.* Ce jeu lui-même : *jouer au domino* ou *aux dominos. Faire domino,* gagner la partie en posant son dernier dé. (On dit elliptiq. : *domino!*) *Archéol.* Papier ou dessin grossièrement imprimé avec des planches de bois et colorié au moyen de patrons.

Domino.

— Encycl. *Jeu.* Le jeu de domino comprend vingt-huit petits rectangles plats, appelés aussi *dés.* Une des faces est d'ébène, l'autre d'os; sur celle-ci sont marqués les points représentant toutes les combinaisons, depuis le *double-six* jusqu'au *double-blanc.* Il existe divers jeux de domino : celui de *tête-à-tête,* le *matador,* le *voleur,* la *poule,* etc. Tous relèvent du jeu de tête-à-tête. Dans ce dernier, les deux joueurs prennent chacun, au hasard, sept dés après qu'ils ont été mêlés et les points tournés du côté du tapis; le reste constitue le *talon.* Le premier pose un de ses dés; le second en place un à son tour, de manière que l'une des moitiés présente un des nombres figurés sur le précédent. Le premier joueur en fait autant, et ainsi de suite, tant que les joueurs ont des dés remplissant ces conditions. Si l'un d'eux n'en a pas,

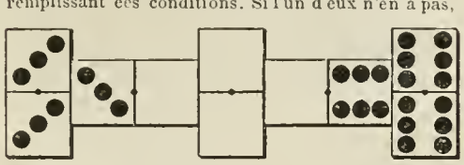
Dominos.

il *boude,* et l'autre continue la pose. Le boudeur ne rentre au jeu que lorsqu'une nouvelle combinaison lui permet de placer un de ses dominos. Le joueur qui se débarrasse le premier de ses dés gagne la partie. Si les deux joueurs boudent, ils abattent leurs dés, et celui qui a le moins de points gagne la partie. Cette partie se joue aussi à la *pêche;* alors, le joueur qui boude prend au talon des dés jusqu'à ce qu'il en tire un qui ait le nombre de points voulu pour être accolé à celui de l'adversaire.

Domino noir (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber (1837). Livret amusant; partition charmante, qui reste une des œuvres les plus parfaites du compositeur. Le *domino noir* est une jeune abbesse de famille noble, Angèle, qui n'a pas encore prononcé ses vœux, et qui s'est rendue au bal sous un déguisement. Un ordre de la reine la rend au monde, et elle peut épouser un de ses cavaliers, Horace, dont elle est aimée.

dominoterie [*ri*] n. f. Fabrication de papiers marbrés ou coloriés pour servir à certains jeux. Produits de cette industrie.

dominotier [*ti-é*] n. m. Marchand de dominoteric. Prunier non greffé.

Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum, mots lat. signif. *Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a enlevé; que le nom du Seigneur soit béni.* Paroles de Job (*Livre de Job,* I, 29), tombé dans une extrême misère. On les cite comme exemple de résignation.

Dominus vobiscum, mots lat. signif. *Le Seigneur soit avec vous.* Paroles que le prêtre prononce plusieurs fois au cours de la célébration de la messe, en se retournant vers les fidèles.

Domitien [*si-in*] (Titus Flavius), empereur romain de 81 à 96, fils de Vespasien et frère de Titus, auquel il succéda. Les premières années de son règne furent heureuses et signalées par une protection éclairée accordée aux arts; mais, au retour de quelques expéditions malheureuses, il fit subir à Rome, avec la complicité du sénat, le plus cruel despotisme, et fut assassiné avec la connivence de sa femme, Domitia Longina. Il fut le dernier des douze Césars.

Domitien.

Domitille (sainte), martyre de la fin du Ier siècle. Elle fut exilée par Domitien dans l'île de Ponce. Fête le 12 mai.

Domitius Ahenobarbus [*si-uss, a-é, buss*], mari d'Agrippine et père de Néron.

dommage [*do-ma-je*] n. m. (de *dam*). Perte, dégât, préjudice : *la grêle cause de grands dommages aux vignes. Fig. C'est dommage,* c'est fâcheux. Pl. *Dr. Dommages et intérêts* ou *dommages-intérêts,* indemnité due à quelqu'un pour réparation d'un préjudice causé, et qu'il ne faut pas confondre avec l'*amende,* peine pécuniaire. ANT. **Bénéfice, gain, profit.**

— Encycl. *Dr.* Aux termes de l'article 1382 du code civil, « tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer ». On est responsable du dommage causé par son propre fait ou par le fait des personnes dont on doit répondre (enfants mineurs, domestiques et préposés, élèves et apprentis), ou par le fait des choses que l'on a sous sa garde. Quant au dommage volontairement causé aux propriétés mobilières ou immobilières d'autrui, le code pénal le frappe de peines plus ou moins sévères.

Les dommages-intérêts sont un dédommagement accordé en justice et évalué en argent pour le préjudice qu'on a éprouvé, ou le bénéfice dont on a été privé par le fait d'un individu (manque à gagner). Le fait qui donne lieu à des dommages-intérêts doit constituer un préjudice matériel, et non un préjudice moral. Les dommages-intérêts comprennent : 1° le montant de la perte éprouvée par suite de l'inexécution d'une obligation; 2° les intérêts accumulés depuis le préjudice subi.

dommageable [*do-ma-ja-ble*] adj. Qui cause, qui apporte dommage.

dommageablement [*do-ma,man*] adv. D'une manière dommageable.

Dommartin-les-Cuiseaux [*dom'-mar,zô*], comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 18 kil. de Louhans, près du Solnan; 1.310 h.

Dommartin-sur-Yèvre, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 18 kil. de Sainte-Menehould; 180 h. — Le cant. a 26 comm. et 6.270 h.

Domme, ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 13 kil de Sarlat, près de la Dordogne; 1.550 h. (*Dommois*). Vins, pierres meulières; truffes. Patrie de Malleville. — Le cant. a 15 comm. et 10.590 h.

Dommel [*dom'-mèl*] (la), riv. de Belgique et des Pays-Bas. Elle arrose Bois-le-Duc et se jette dans la Meuse (riv. g.); cours 100 kil.

Domodossola, v. d'Italie (Piémont), sur la Toce, tributaire du lac Majeur, au débouché de la route du Simplon; 3.700 h. Belle cathédrale.

Domont, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 24 kil. de Pontoise; 1.790 h. Ch. de f. Nord.

Dompaire [*don-pè-re*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 13 kil. de Mirecourt, sur la Gitte; 1.080 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 30 comm. et 8.890 h.

Dompierre [*don-pi-é-re*], comm. de la Vendée, arr. et à 8 kil. de La Roche-sur-Yon, sur l'Yon; 1.700 h. Minerai de fer. — Comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 24 kil. de Bellac, sur la Brame; 1.310 h.

Dompierre ou **Dompierre-sur-Mer,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 7 kil. de La Rochelle, près du canal de Marans à La Rochelle; 1.090 h. Ch. de f. Etat.

Dompierre d'Hornoy (Charles-Marius-Albert de), amiral et homme politique français, né à Hornoy (Somme), m. à Paris (1816-1901); ministre de la marine en 1873.

Dompierre-les-Ormes, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 26 kil. de Mâcon, non loin de la Grosne; 1.350 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Dompierre-sur-Besbre [*bè-bre*], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 27 kil. de Moulins, sur la Besbre, affl. de la Loire; 3.310 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 9 comm. et 12.780 h.

domptable [*don-ta-ble*] adj. Qui peut être dompté. ANT. **Indomptable.**

domptage [*don-ta-je*] n. m. ou **domptement** [*don-te-man*] n. m. Action de dompter; état de ce qui est dompté.

dompter [*don-té*] v. a. (lat. *domitare*). Vaincre, subjuguer : *Richelieu dompta la noblesse.* Apprivoiser : *dompter un animal. Fig.* Maîtriser : *dompter ses passions.*

dompteur, euse [*don-teur, eu-ze*] n. Qui dompte : *dompteur d'animaux.*

dompte-venin [*don-te*] n. m. invar. *Bot.* Asclépiadacée, en réalité vénéneuse, mais que l'on considérait jadis comme un préservatif contre les venins.

Dompte-venin : a, coupe de la fleur; b, fruit.

Domremy-la-Pucelle [*don*], comm. des Vosges, arr. et à 11 kil. de Neufchâteau, sur la Meuse; 250 hab. C'est là que naquit Jeanne d'Arc, dont la maison subsiste encore. Ch. de f. E. Carrières.

don n. m. (lat. *donum*). Toute libéralité à titre gratuit : *recevoir un don.* Donation entre vifs. *Fig.* Avantage naturel, aptitude à : *avoir le don de la parole. Les dons de Cérès,* les moissons. *Les dons de Flore,* les fleurs. *Les dons de Bacchus,* les raisins. *Don du matin,* don qu'il était d'usage d'offrir à une nouvelle mariée, le lendemain de ses noces, sous les rois de la première race. (On disait aussi MORGENGAB.)

— Encycl. *Dr.* Les dons et legs faits à l'Etat sont autorisés par décret.

Le conseil général statue définitivement sur l'acceptation des dons et legs faits au département, quand ils ne donnent pas lieu à réclamation des familles, et sur le refus de ces libéralités, qu'il y ait ou non réclamation.

L'acceptation des dons et legs faits à une commune ne doit être autorisée que lorsqu'ils donnent lieu à des réclamations des familles. L'autorisation n'est pas nécessaire lorsque les dons et legs sont faits avec charges et conditions.

Lorsque les dons ou legs sont grevés de charges ou de conditions, l'acceptation est autorisée par arrêté du préfet, si l'établissement a le caractère communal ou départemental; par décret en conseil d'Etat, s'il a le caractère national.

Pour les établissements d'utilité publique, l'acceptation est autorisée par le préfet ou par décret en conseil d'Etat, si la libéralité consiste en immeubles d'une valeur supérieure à 3.000 francs. Mais, quel que soit le donataire (Etat, département, etc.), dans tous les cas où les dons et legs donnent lieu à des réclamations des familles, l'autorisation de les accepter est donnée par décret en conseil d'Etat.

don n. m. (lat. *dominus*). Titre donné aux nobles en Espagne (ne s'emploie que devant les prénoms) : *don Juan, don Quichotte.*

Don, fl. de Russie, qui naît dans le gouvernement de Toula, baigne Zadonsk, Rostov, Dzor, et se jette dans la mer d'Azov par un grand nombre de bras; cours 2.100 kil. C'est le *Tanaïs* des anciens.

doña [*do-gna*], **dona** (vieilli) ou **donne** [*do-ne*] n. f. (esp. *doña*). Titre d'honneur donné aux princesses ou aux femmes nobles d'Espagne (ne s'emploie que devant les prénoms) : *doña Inès.*

donace n. f. *Zool.* V. DONAX.

donacie [*si*] n. f. Genre d'insectes coléoptères aquatiques, qui vivent en France.

Donaï ou **Don-naï** (le), fl. de Cochinchine, qui se jette dans la mer de Chine; cours 500 kil. environ.

Donald, nom de huit rois d'Ecosse du moyen âge. (IIIe-XIIe s.) Les trois premiers sont probablement légendaires.

Donaldson (Thomas Laverton), architecte et écrivain d'art anglais, né et m. à Londres (1795-1885).

Donat [*na*], sectaire d'Afrique, évêque des Cases-Noires en Numidie. Il fut déclaré hérétique et déposé (IVe s.).

Donat, évêque schismatique de Carthage au temps du précédent, fondateur de la secte des *donatistes,* qui se regardaient comme les seuls héritiers des apôtres.

Donat (Ælius), grammairien latin du IVe siècle, précepteur de saint Jérôme. Ses traités, connus sous le nom de *Donats,* comptent, avec les Ecritures, parmi les plus anciens livres imprimés.

donataire [*tè-re*] n. Personne qui reçoit une donation. Ant. **Donateur.**

Donatello ou **Donato,** sculpteur toscan, né et m. à Florence (1386-1466). Précurseur de Michel-Ange, formé par l'étude de l'art antique, il garda les grandes ordonnances et la simplicité des anciens et marcha résolument dans cette voie du réalisme, suivie désormais par l'école italienne (*Madone avec l'Enfant, Saint Jean-Baptiste, la Madeleine, Mise au tombeau*).

Donatello.

donateur, trice n. Personne qui fait une donation. Ant. **Donataire.**

Donatien [*si-in*] (saint), martyrisé à Nantes avec son frère Rogatien vers 299. Fête le 24 mai.

donation [*si-on*] n. f. (lat. *donatio*). Don que fait une personne de ses biens à titre gratuit : *on distingue la donation testamentaire et la donation entre vifs.* Acte qui constate le don.

— Encycl. *Dr.* La donation entre vifs (*vif* veut dire ici *vivant*) est l'acte par lequel une personne (*donateur*) se dépouille, dès à présent, d'une chose en faveur d'une autre personne (*donataire*). Au contraire, par le *testament,* le donateur ne dispose de tout ou partie de ses biens que pour le temps où il n'existera plus

Les libéralités, qu'elles soient entre vifs ou testamentaires, ne peuvent dépasser la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime; le tiers, s'il laisse deux enfants; le quart, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre. La part dont on peut se dépouiller, c'est la *quotité disponible;* celle dont les héritiers en ligne directe ne peuvent être privés, c'est la *réserve.*

La donation entre vifs doit être faite par acte passé devant notaire dans la forme ordinaire des contrats et avec minute, sous peine de nullité.

Les donations sont en principe irrévocables; mais la loi, par exception, admet la révocation : 1° pour inexécution des charges; 2° pour cause d'ingratitude, dans les trois cas suivants : *a,* lorsque le donataire a attenté à la vie du donateur; *b,* lorsqu'il s'est rendu coupable envers lui de sévices, délits ou injures graves; *c,* lorsqu'il lui refuse des aliments; 3° pour survenance d'enfants.

donatisme [*tis-me*] n. m. Hérésie des donatistes.

donatiste [*tis-te*] n. m. Partisan de l'hérésie des deux Donat, au IVe siècle : *les donatistes faisaient dépendre la validité des sacrements de la sainteté de celui qui les administre.*

donativum [*vom'*] (mot lat.) n. m. Don en argent, accordé aux soldats par les empereurs, au moment de leur avènement : *Galba fut renversé pour n'avoir pas payé le donativum.*

Donato, célèbre famille de Venise, qui a fourni plusieurs doges à la république. — Le plus fameux fut Léonard **Donato,** doge de 1606 à 1612, qui chassa les Jésuites de la république.

Donau [*na-ou*], nom allemand du *Danube.*

Donaueschingen, v. d'Allemagne (grand-duché de Bade), au confluent de trois ruisseaux, la Brege, le Brigach et le Riesel, qui forment le Danube; 4.000 h. Magnifique château.

Donauwerth [*na-ou-vèrt'*], v. de Bavière, sur le Danube; 3.800 h. Victoire de Soult sur les Autrichiens, en 1805.

donax [*nahx*] n. m. Genre de mollusques, comprenant des animaux marins qui vivent dans les eaux saumâtres des régions chaudes et tempérées.

Don-Benito, v. d'Espagne (prov. de Badajoz), sur le Guadiana; 17.000 h. Chapelleries, huileries.

donc [*donk*] conj. (lat. *dum,* et *que*). Qui marque la conclusion d'un raisonnement : *je pense, donc je suis.* Marque aussi la surprise, l'incrédulité. Entre dans une interrogation : *qu'as-tu donc aujourd'hui ?*

Don Carlos. *Littér.* et *bx-arts.* V. Carlos (*don*).

Doncaster [*stèr*], v. d'Angleterre (York), sur le Don, affl. de l'Ouseit; 23.000 h. Tissage, filatures.

Don César de Bazan, personnage épisodique de *Ruy Blas,* de Victor Hugo; type du bohème gentilhomme, devenu gueux, qui se fait au besoin chef de voleurs, mais qui conserve toujours une allure noble et généreuse. En 1844, Dumanoir et d'Ennery firent de ce personnage le héros, gueux sympathique et chevaleresque, d'un drame en cinq actes qui porte son nom.

Donchery, comm. des Ardennes, arr. et à 6 kil. de Sedan, sur la Meuse; 1.950 h. Ch. de f. Est. Métallurgie, filatures, draps.

dondaine [*dè-ne*] n. f. Sorte de cornemuse du moyen âge. (S'ajoute à certains refrains : *la faridondaine, la faridondon !*)

dondon n. f. *Fam.* Femme ou fille qui a beaucoup d'embonpoint.

dondos [*doss*] n. m. Albinos de race nègre.

donec eris felix, multos numerabis amicos, mots lat. signif. : *Tant que tu seras heureux, tu compteras beaucoup d'amis.* Vers d'Ovide (*Tristes,* I, 1, 39), exilé par Auguste et abandonné de ses amis. On ajoute d'ordinaire le second vers :

Tempora si fuerint nubila, solus eris.
(Si le ciel se couvre de nuages, tu seras seul.)

Cette réflexion convient à tous ceux qu'une foule d'amis encensent dans la prospérité et abandonnent dans le malheur.

donec totum impleat orbem, mots lat. signif. : *Jusqu'à ce qu'il emplisse la terre entière.* Devise du roi de France Henri II, placée au-dessous d'un croissant, et qu'il portait, dit-on, en l'honneur de Diane de Poitiers.

Donegal, v. d'Irlande (prov. d'Ulster), ch.-l. de comté, port sur la *baie de Donegal,* formée par l'Atlantique; 4.000 h. — Le *comté de Donegal* a 185.000 h.

Donetz, grande rivière de la Russie méridionale, qui baigne Bielgorod, et se jette dans le Don; cours 1.100 kil.

dong n. m. Ancienne monnaie de l'empire d'Annam.

Donges, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Saint-Nazaire, port sur la Loire; 2.890 h. Ch. de f. Orl.

Dongola, pays de la Nubie, arrosé par le Nil et situé par 20° de lat. N. (Hab. *Dongolans*).

dongris [*gri*] n. m. Toile de coton des Indes.

Donizetti (Gaetano), célèbre compositeur italien, né et m. à Bergame (1797-1848); auteur de la *Favorite,* de *Lucie de Lammermoor,* de la *Fille du régiment,* de *Don Pasquale,* de l'*Elisire d'amore,* etc. Donizetti était un artiste instruit et souvent d'une grande vigueur d'inspiration, même dans les passages les plus rapidement écrits de son œuvre; ses opéras renferment des qualités dramatiques et mélodiques de premier ordre. Il mourut dans un état de démence causé par le double abus qu'il avait fait du travail et des plaisirs.

Donizetti.

donjon n. m. (bas lat. *dominio*). Grosse tour isolée ou attenante à un château fort : *le donjon était le réduit de la défense du château.* V. château.

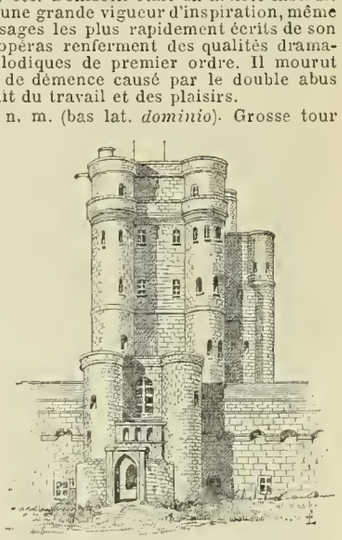

Donjon de Vincennes.

Donjon (Le), ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 21 kil. de Lapalisse, sur l'Odde, affl. de la Loire; 1.990 h. (*Donjonnais*). — Le cant. a 13 comm. et 11.280 h.

donjonné [*jo-né*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'une tour, d'un château, etc. Qui porte une ou plusieurs tourelles.

don Juan, personnage légendaire d'origine espagnole, qui, à quelques nuances près dans le caractère, a été mis maintes fois à la scène, et qui est resté le type de l'homme de cour riche, fier, brillant, impie, libertin et séducteur. — Passé dans la langue, pour désigner un séducteur sans scrupules. Pl. des *dons Juans* ou des *Don Juans.*

Don Juan ou *le Festin de Pierre,* comédie de Molière, en cinq actes et en prose (1665); pièce de mœurs et de caractères, peinture du grand seigneur méchant homme, brave et spirituel, mais débauché et cruel, qui s'élève jusqu'à la haute comédie, presque jusqu'au drame, descend jusqu'à la farce, surtout avec le rôle du valet Sganarelle, et s'achève dans le fantastique et le merveilleux, par la scène où la statue du Commandeur emporte Don Juan dans les flammes de l'enfer. En 1673, Thomas Corneille en donna, sous le titre de *Festin de Pierre,* une adaptation en vers assez heureuse.

Don Juan, poème de lord Byron, commencé en 1818 et laissé inachevé. On y admire une extrême variété de sentiments et d'images; c'est une œuvre sans frein et sans règle, mais pleine de vigueur, de grâce et d'esprit.

Don Juan, opéra en deux actes, livret de Lorenzo da Ponte (1787), qui a été traduit dans toutes les langues; musique et chef-d'œuvre de Mozart, où les effets de tragique, de burlesque, d'émotion, de grandeur se suivent avec une prodigieuse variété.

Don Juan, ballet en quatre tableaux, de Gluck; œuvre remarquable (1761).

don Juan (*la Barque de*), tableau, l'un des chefs-d'œuvre de Delacroix (1841), au Louvre. Le peintre s'est inspiré d'une page du *Don Juan* de lord Byron. Une vingtaine d'hommes affamés tirent au sort la victime qui doit nourrir ses compagnons.

La Barque de don Juan, d'après Delacroix.

donjuanesque [*nès-ke*] ou **donjuanique** adj. De don Juan, de séducteur : *caractère donjuanesque.*

donjuaniser ou **don-juaniser** [*zé*] v. n. *Fam.* Faire le don Juan, le séducteur.

donjuanisme ou **don-juanisme** [*nis-me*] n. m. Ensemble des qualités et des défauts qui constituent le don Juan.

Donnadieu (Gabriel), général français, né à Nîmes, m. à Courbevoie (1777-1849). Ami du général Moreau, il conspira contre Napoléon et, sous la Restauration, se fit remarquer par l'ardeur de ses sentiments royalistes.

donnant [*do-nan*], **e** adj. Qui aime à donner. Prov. : **Donnant donnant,** il faut donner à qui donne, ou bien, Rien pour rien.

Donnay [*do-nè*] (Maurice), auteur dramatique français, né à Paris en 1859. Membre de l'Académie en 1907. Ses principales œuvres : *Amants,* la *Douloureuse,* l'*Affranchie,* le *Torrent,* le *Retour de Jérusalem,* l'*Autre danger, Paraître,* etc., valent par la sensibilité, la vivacité, l'esprit, la fantaisie, l'ironie mordante du dialogue.

donne [*do-ne*] n. f. *Jeu.* Action de distribuer les cartes. *Fausse donne* ou *maldonne,* mauvaise distribution des cartes. Prov. : **Qui mal donne perd sa donne,** le joueur qui commet une erreur en distribuant les cartes perd son droit à donner.

donne [*do-ne*] n. f. Forme francisée de l'espagn. *doña* (dame) : *donne Elvire.* (Corn.)

Donneau de Vizé (Jean), littérateur français, né et m. à Paris (1638-1710). Il fonda le *Mercure galant* (1672).

donnée [*do-né*] n. f. Point incontestable ou admis comme tel : *on manque de données chronologiques pour l'histoire de la Gaule avant César.* Idée fondamentale d'un ouvrage d'esprit : *la donnée des vaudevilles est souvent peu vraisemblable.* Pl. *Math. Données* ou, adjectiv., *quantités données,* quantités connues servant à trouver les inconnues d'un problème.

Donnemarie-en-Montois [*toi*], ch.-l. de c. Seine-et-Marne), arr. et à 18 kil. de Provins; 890 h. — Le cant. a 21 comm. et 7.750 h.

donner [*do-né*] v. a. (lat. *donare*). Faire don : *donner son bien aux pauvres.* Causer, procurer : *donner de la peine.* Communiquer : *donner une maladie.* Attribuer : *donner tort.* Manifester : *donner signe de vie.* Employer, consacrer : *donner son temps.* Sacrifier : *donner sa vie.* Indiquer, fixer : *donner une heure.* Garantir : *donner pour bon.* Imposer : *donner des lois.* Livrer : *donner un assaut.* Appliquer : *donner un soufflet, un baiser.* Signifier : *donner congé.* Accorder en mariage : *donner sa fille à quelqu'un.* Administrer : *donner un remède.* Procurer : *donner un travail à un ouvrier.* Manifester : *donner des signes de joie.* Publier, faire représenter : *donner un roman, une pièce.* Souhaiter : *donner le bonjour.* Infliger : *donner une punition. Donner lieu,* causer, produire. *Donner à entendre,* faire comprendre, soupçonner. *Donner prise,* fournir une bonne occasion à un adversaire. *Donner son reste à quelqu'un,* le vaincre définitivement. *Donner la vie,* faire grâce; devenir mère. *Donner la mort,* tuer. *Donner la main à une chose,* y participer. *Donner sa main,* épouser. *Donner la chasse,* poursuivre. *Donner un coup d'épaule,* aider. *On lui en donnera !* ce n'est pas pour lui. *En donner, en donner à garder,* faire accroire une chose absurde ou fausse. *Le donner au plus habile; le donner en dix, en cent, en mille,* mettre quelqu'un, mettre le plus habile au défi de faire, de deviner. V. n. Se livrer : *donner dans le luxe.* Combattre : *la garde avait donné.* Rapporter abondamment : *les blés ont beaucoup donné.* Tomber : *donner dans le piège.* Avoir vue : *cette fenêtre donne sur la rue.* Heurter : *donner de la tête contre un arbre.* Affecter, se livrer entièrement à : *donner dans le luxe. Donner sur un plat, sur un mets,* y revenir à plusieurs fois. *Donner tête baissée,* se porter avec ardeur. *Donner du cor,* jouer de cet instrument. *Ne savoir où donner de la tête,* ne savoir que faire. *Donner sur les doigts,* punir. *Donner dans l'œil* (*fig.* et *fam.*), séduire, éblouir. Prov. : **Qui donne tôt donne deux fois,** v. bis dat. **Donner et retenir ne vaut,** il n'est pas permis de retenir ce dont on a cédé la propriété. **Qui donne au commun, ne donne pas à un,** nul ne nous sait gré de ce que nous donnons au public. — Allus. littér. : **Qui donne aux pauvres, prête à Dieu,** traduction concise que V. Hugo a faite d'une phrase de l'Ecriture. (*Prov.,* XIX, 17.) Elle signifie que Dieu nous rend le bien que nous faisons aux malheureux. **Se donner** v. pr. Etre donné, avec tous les sens de l'actif. Donner sa propre personne. *Se donner garde,* s'abstenir. *Se donner pour,* se faire passer pour. *Se donner des airs,* prendre l'aspect,

l'apparence. *S'en donner*, prendre aboudamment de. ANT. **Accepter, recevoir; déposséder, ravir; garder, conserver.**

Donnet [*do-né*] (Ferdinand-François-Auguste), cardinal français, archevêque de Bordeaux, né à Bourg-Argental, m. à Bordeaux (1795-1882). Il fut sénateur sous le second Empire.

donneur, euse [*do-neur, eu-ze*] n. Qui donne, aime à donner : *un donneur de conseils.* Joueur qui distribue les cartes. *Turf.* Celui qui reçoit les paris. Adjectiv. Qui aime à donner.

Donnezan ou **Donazan,** pays de France, dans l'ancien comté de Foix; ch.-l. *Quérigut* (Ariège).

Donon, sommet de la chaine des Vosges; 1.010 mètres d'altitude.

Donoso-Cortès [*tèss*] Juan Francisco), publiciste, orateur et homme politique espagnol, né à Valle della Serena, m. à Paris 1809-1853). Il fut ambassadeur à Berlin et à Paris.

Don Pasquale, opéra bouffe en trois actes; paroles anonymes, musique de Donizetti (1843). Le poème est un pastiche du *Barbier de Séville;* la musique est pétillante d'esprit et pleine de grâce.

donques conj. V. NONC.

don Quichotte, héros du roman de ce nom. (V. l'art. suiv.) — Passé dans la langue pour signifier Celui qui se fait à tout propos, et même hors de propos, le redresseur des torts, le défenseur des opprimés, etc. Pl. des *Don Quichottes* (Acad.), ou des *dons Quichottes.* La peinture et le dessin ont bien souvent représenté don Quichotte et son fidèle serviteur Sancho; citons, parmi les œuvres les plus connues, les dessins de Gustave Doré, de Decamps, de Pille, etc.

Don Quichotte, d'après Decamps.

Don Quichotte, titre de l'œuvre la plus sensée et en même temps la plus bouffonne qu'ait jamais produite le génie de l'homme, par Michel Cervantes. Dans ce roman, qui a couvert d'un éternel ridicule les livres de chevalerie errante, la folie, folie d'ailleurs noble et généreuse, personnifiée dans don Quichotte, coudoie sans cesse le bon sens, incarné dans Sancho Pança, son fidèle écuyer. Le premier ne voit que merveilles, prodiges et enchantements dans les choses les plus vulgaires; le second, tout en respectant les billevesées de son maître, n'envisage les objets que sous leur côté positif et pratique. Il n'est pas jusqu'aux montures de nos héros, la vieille Rossinante du gentilhomme au cerveau fêlé et l'âne de Sancho, qui ne reproduisent ce contraste toujours plaisant, toujours pittoresque, mais toujours frappant de philosophie et de vérité. La plus célèbre des extravagances du chevalier de la Triste Figure est son fameux combat contre des moulins à vent, auquel on fait de fréquentes allusions, ainsi qu'au surnom du grotesque héros et à la dame de ses pensées, la fameuse Dulcinée du Toboso, etc. Le style de *Don Quichotte* a la noblesse, et en même temps une précision et une vivacité de coloris inimitables.

donquichottisme ou **don quichottisme** [*ki-cho-tis-me*] n. m. Caractère de celui qui affecte les allures de don Quichotte. V. DON QUICHOTTE.

Don Salluste de Bazan, un des personnages principaux de *Ruy Blas,* de V. Hugo, type saisissant de traître et de fourbe, sorte de génie du mal.

Don Sanche d'Aragon, comédie héroïque de Corneille, en cinq actes et en vers (1650); pièce très intéressante, où le rôle de don Sanche est plein de grandeur et de noblesse. Don Sanche, héritier du trône d'Aragon, sous le nom de don Carlos, a captivé le cœur d'Isabelle, qu'il épouse.

dont [*don*] (lat. *de unde*) pr. relat. des deux genres et des deux nombres, mis pour *de qui, duquel, de quoi,* etc. — S'emploie avec les verbes *sortir, descendre* et leurs équivalents pour exprimer l'idée d'*être issu, d'être né* : *la famille dont je sors...* Pour exprimer l'action physique de sortir, employez n'où : *le pays d'où je viens,* ainsi que pour exprimer une déduction : *d'où je conclus que...*

donte n. f. Corps du luth et de quelques autres instruments du même genre.

Dontreix, comm. de la Creuse, arr. et à 38 kil. d'Aubusson; 1.880 h.

Donville-les-Bains, comm. de la Manche, arr. et à 28 kil. d'Avranches; 950 h. Bains de mer (plage de sable fin).

donzelle [*zè-le*] n. f. (ital. *donzella*). Fille, femme d'un état médiocre, et de mœurs suspectes. Nom vulgaire des poissons du genre *ophidie.*

Donzenac [*nak*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 10 kil. de Brive; 2.900 h. Ardoises, faïencerie, filatures. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 6 comm. et 13.320 h.

Donzère, comm. de la Drôme, arr. et à 4 kil. de Montélimar, près du Rhône; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins, filatures, sériciculture.

Donzy, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 16 kil. de Cosne; 2.880 h. (*Donziais*). Bois, fer, forges. Autrefois chef-lieu du Donziais, pays de l'ancien Nivernais. (Ne pas confondre avec le Donzy, ancien pays du Forez, ch.-l. *Salt-en-Donzy* [Loire].) — Le cant. a 10 comm. et 9.870 h.

dopper [*do-pé*] v. a. Administrer un dopping à : *dopper un cheval de course.*

dopping [*pin'gh*] n. m. Mot anglais par lequel on désigne l'emploi d'excitants administrés aux chevaux, au moment d'une course : *le dopping est sévèrement interdit dans les sports et dans l'armée.*

doquet [*kè*] n. m. Quatrième partie de trompette (la plus grave) d'une fanfare de cavalerie.

Dora d'Istria, pseudonyme de la princesse Koltzov-Massalsky, née *Hélène* GHIKA, à Bucarest, m. à Florence (1828-1888) et qui s'est fait connaître comme publiciste polyglotte.

dorade n. f. Nom donné à divers poissons acanthoptères de la famille des scombéridés, de grande taille, et qui habitent les mers chaudes. (On en a fait le genre *coryphène.*) *Dorade de la Chine* ou *poisson rouge,* carassin doré. (Ne pas confondre avec la *daurade* [*chrysophrys*].)

doradille n. f. *Bot.* Syn. de ASPLÉNIE.

dorage n. m. Action de dorer. Son résultat.

Dorat (Le), ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 12 kil. de Bellac, près de la Brame, s.-affl. de la Loire, par la Gartempe; 2.740 h. (*Dorachons*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 12 comm. et 11.100 hab.

Dorat ou **Daurat** [*dô-ra*] (Jean), poète français, né à Limoges, m. à Paris (1508-1588); l'un des poètes de la Pléiade. Il a aussi écrit en latin des poésies remarquables. Directeur du collège de Coqueret et professeur au Collège de France, il initia Ronsard et Baïf à l'hellénisme.

Cl. Dorat.

Dorat [*do-ra*] (Claude-Joseph), poète et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1734-1780). Il aborda tous les genres; type de la facilité, de l'affèterie et de la frivolité élégante.

dorcas [*kass*] n. m. Nom spécifique d'une gazelle d'Arabie et d'Afrique.

Dorchester [*chès-tèr*], v. d'Angleterre, capit. du comté de Dorset; 3.500 h. Evêché. Bestiaux. Ville qui fut très importante au moyen âge.

Dordogne (la), riv. de France, qui prend sa source au pied du puy de Sancy (Puy-de-Dôme), passe à Souillac, où elle devient navigable, Lalinde, Bergerac, Castillon, Libourne, où commence la navigation maritime, Cubzac, et se réunit à la Garonne (riv. dr.), au bec d'Ambez; cours 490 kil.

Dordogne (DÉPART. DE LA), département formé du Périgord et d'une partie du Limousin et de l'Angoumois; préf. *Périgueux;* s.-préf. : *Bergerac, Nontron, Ribérac, Sarlat;* 5 arr., 47 cant., 587 comm.; 447.050 h. 12e région militaire; cour d'appel de Bordeaux; évêché à Périgueux. Ce département doit son nom à la rivière qui le traverse. L'agriculture (blé, truffes, pommes de terre, châtaignes, vignobles) y constitue avec quelques industries locales (poterie, métallurgie, fabrication de conserves, pâtés, etc.) la principale ressource des habitants.

Dordrecht [*drèkt*], ville de Hollande (prov. de Hollande-Méridionale); 44.000 h. Port très commerçant sur la Meuse. Importants chantiers de constructions navales. En 1619, y fut tenu le grand synode dont les décisions régissent l'Eglise réformée de Hollande. Les Français la prirent en 1794.

Dore (MONTS), massif montagneux d'Auvergne. V. MONT-DORE (*massif du*).

Dore (la), riv. du Puy-de-Dôme, qui, née dans les monts du Livradois, arrose Ambert et se jette dans l'Allier (riv. dr.); cours 135 kil.

doré, e adj. Jaune, de couleur d'or : *les moissons dorées.* Se dit d'une viande rissolée à point. *Fig. Jeunesse dorée,* jeunes gens de la bourgeoisie riche, qui participèrent, après Thermidor, au mouvement de réaction contre la Terreur. Auj., jeunes gens élégants et riches. *Langue dorée,* éloquence facile et

brillante. *Paroles dorées,* flatteuses, séduisantes. *Légende dorée,* nom donné à l'*Histoire des saints,* de Jacques de Voragine. *Vers dorés,* préceptes de sagesse, en vers, attribués à Pythagore. Prov. : **A vieille mule, frein doré,** les vieilles femmes ont besoin des artifices de la toilette. N. m. Dorure. N. f. Tranche de pain très mince, sur laquelle on a étendu une couche légère de confiture et de beurre.

Gustave Doré.

Doré (Gustave), dessinateur français, né à Strasbourg, m. à Paris (1833-1883). Il illustra longtemps, avec beaucoup de finesse, d'imagination et de verve, le *Journal pour rire;* mais il est surtout connu par les dessins dont il a orné avec un remarquable talent de nombreux ouvrages, particulièrement les *Fables* de la Fontaine; les *Contes drôlatiques* de Balzac; la *Divine Comédie, Rabelais,* la *Bible, Don Quichotte.*

dorée [*ré*] n. f. Nom vulgaire d'un poisson des mers d'Europe du genre zeus, à chair délicate.

Dorée.

Dore-l'Eglise, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 20 kil. d'Ambert, sur le torrent de Maison-Rouge, affl. de la Dore; 1.720 h. Sources minérales.

dorelle [*rè-le*] n. f. Herbe vivace de la famille des composées, cultivée comme plante d'appartement.

dorême n. m. *Bot.* Genre d'ombellifères, dont une espèce, originaire de la Perse, produit la gomme ammoniaque employée comme antispasmodique.

dorénavant [*van*] adv. (vx fr. *d'ores en avant,* de l'heure actuelle en avant). Désormais, à l'avenir, à partir de ce moment.

dorer [*ré*] v. a. (lat. *deaurare*). Recouvrir d'une couche d'or : *dorer la tranche d'un volume.* Couvrir une pièce de pâtisserie d'une légère couche de jaune d'œuf. *Fig.* Déguiser sous une apparence séduisante : *dorer une proposition. Dorer la pilule,* faire accepter par des paroles aimables une chose désagréable. Ant. **Dédorer.**

doreur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui travaille en dorure : *un ouvrier doreur.*

— Encycl. *Mixtion de doreur.* Faire dissoudre, dans 70 grammes d'essence de térébenthine, 20 grammes de mastic en larmes et 20 grammes de succin. Lorsque la dissolution est complète, verser le liquide dans 95 grammes d'huile de lin, ajouter au tout 10 grammes de bitume de Judée. Il faut malaxer la masse, afin de la rendre bien homogène. Cela fait, on vernit les parties à dorer avec du vernis de gomme laque et on laisse sécher. On étend ensuite au pinceau la mixture en une couche égale. Dès qu'elle est sèche, placer les feuilles d'or partout où on a mis de la mixture et lisser avec un pinceau doux.

Doria, nom d'une famille noble de Gênes, qui a fourni d'illustres amiraux; entre autres, André **Doria,** né à Oneille (1468-1560), qui commanda d'abord les flottes de François Ier, puis de Charles-Quint, lequel le combla d'honneurs. Il remporta sur les Turcs la belle victoire de Pianosa (1519) et fut le véritable roi de la mer du XVIe siècle. En 1547, il réprima cruellement la conspiration de Fiesque.

André Doria.

Dorian (Frédéric), homme politique français, ancien maître de forges, né à Montbéliard, m. à Paris (1814-1873); ministre des travaux publics du gouvernement de la Défense nationale.

Doride, contrée de la Grèce ancienne, au S. de la Thessalie. Erinée et Pinde étaient ses villes principales. — On appelait aussi *Doride* une petite contrée de l'Asie Mineure sur les côtes de la Carie, autour de Cnide, Halicarnasse et Cos. (Hab. *Doriens*).

Dorien, enne [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Doride : *les Doriens.* Adjectiv. : *lyre dorienne. Dialecte dorien,* et n. m. *le dorien,* un des quatre principaux dialectes de la langue grecque ancienne, parlé surtout dans le Péloponèse.

— Encycl. Les Doriens étaient l'une des grandes races helléniques, celle qui, avec les Ioniens, a joué le rôle dominant dans l'histoire de la civilisation grecque. Les Doriens, suivant la tradition, descendaient de Doros, fils d'Hellen. Après avoir occupé la Thessalie, ils vinrent s'installer dans la Doride proprement dite, puis, au XIe siècle de notre ère, conduits par les Héraclides, ils occupèrent le Péloponèse presque tout entier, et lancèrent des colonies en Crète, à Rhodes, à Corcyre, en Sicile, etc. Sparte fut la plus prospère des cités doriennes qui se distinguèrent par la rudesse de leurs mœurs, l'exacte subordination de l'individu à l'Etat, et un sentiment remarquable de l'égalité.

dorine n. f. *Bot.* Genre de saxifragées. Syn. CRYSOSPLÉNIE.

Dorine, suivante de Marianne, dans le *Tartufe* de Molière. C'est le type de la domestique dévouée et hardie qui fait siens les intérêts de ses maîtres, mais donne franchement son avis sur toutes choses.

dorique adj. Qui est propre aux Doriens : *architecture dorique. Ordre dorique* ou n. m. *le dorique,* ordre d'architecture grecque, caractérisé par la sobriété, V. COLONNE, ORDRE.

— Encycl. L'ordre dorique est le plus simple et le plus mâle des trois ordres d'architecture, et le plus ancien. Il est caractérisé par l'absence de base, la colonne posant sur le soubassement général. Elle est ordinairement de forme conique, qu'accompagne parfois un léger renflement. Sur le fût sont creusées de larges cannelures à vives arêtes. Le chapiteau a plusieurs filets, un tore ou *échine* évasée, supportant une dalle carrée (*tailloir* ou *abaque*). L'*entablement* se compose d'une *architrave* élevée et lisse, d'une *frise* décorée de *métopes* et de *triglyphes* et d'une *corniche* garnie de *mutules* inclinées. Les proportions entre les divers membres de cet ordre ont varié, mais entre certaines limites. Parmi les plus beaux modèles de l'ordre dorique, on peut citer le Parthénon, les Propylées, le temple de Pæstum.

doriquement [*ke-man*] adv. D'après les règles du dialecte dorique.

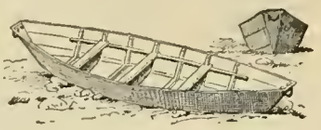
Doris.

doris [*riss*] n. m. Embarcation plate, se manœuvrant à la godille, et qui sert à tendre des lignes sur les bancs morutiers.

doris [*riss*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, renfermant des animaux nus, de toutes les mers.

Doris.

Doris [*riss*], fille de l'Océan et de Téthys. Elle épousa son frère Nérée, dont elle eut cinquante filles, appelées Néréides. (*Myth.*)

Dorking, v. d'Angleterre (Surrey), sur le Môle, affl. de la Tamise; 11.000 hab. Carrières.

Dorking (race de) ou **dorking** n. Race de gallinacés, originaire du comté de Surrey (dont *Dorking* est la capitale).

— Encycl. Les dorkings sont d'excellentes volailles, recherchées pour leur rusticité : leur chair est succulente; la poule est une bonne pondeuse.

Dorléans [*lé-an*] (Louis), écrivain satirique et jurisconsulte français, né probablement à Paris (1542-1629). Il fut l'un des plus violents Ligueurs et écrivit contre Henri IV de virulents pamphlets.

dorloter [*té*] v. a. (de l'anc. franç. *dorelot*). Traiter délicatement. **Se dorloter** v. pr. Se traiter délicatement, se livrer à une paresse douillette.

dorlotine n. f. Longue dormeuse ou chaise longue sur laquelle on peut se coucher.

dormailler [*ma, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Dormir à moitié.

Dormans [*man*], ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 24 kil. d'Epernay, sur la Marne; 2.250 h. Ch. de f. E. Patrie de Dormans. En 1575, victoire de Henri de Guise sur une troupe de reîtres allemands. C'est en la poursuivant que Henri de Guise reçut la blessure qui lui valut le nom de *Balafré.* — Le cant. a 16 comm. et 10.200 hab.

Dormans (Jean de), cardinal, né à Dormans, m. en 1373; chancelier de France, sous les rois Jean le Bon et Charles V. Il fonda le collège de Beauvais.

dormant [*man*], **e** adj. Qui dort. Immobile, qui n'a point de cours : *les eaux dormantes sont peu saines. Fig.* Immobile, qui ne s'ouvre pas : *châssis dormant. Mar. Manœuvres dormantes,* cordages placés à poste fixe dans la mâture. *Torpille dormante,* torpille de fond, destinée à faire explosion à un moment déterminé. N. m. Châssis portant les pièces qui servent pour les fonctions d'une fenêtre, d'une porte.

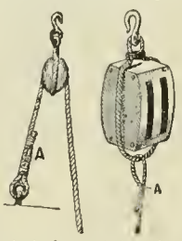

A, A, dormants (mar.).

Dormants (*les Sept*), nom donné à sept enfants d'Ephèse, martyrs au IIIe siècle. Murés, dit la légende, par ordre de l'empereur Dèce, dans une caverne où ils s'étaient réfugiés, ils y dormirent d'un sommeil miraculeux pendant deux siècles et ne s'éveillèrent que sous le règne de Théodose le Jeune. Fête le 27 juillet.

dormeur, euse [*eu-ze*] n. Qui aime à dormir. Adjectiv. : *animal lourd et dormeur.*

dormeuse [*meu-ze*] n. f. Voiture de voyage où l'on peut s'étendre et dormir comme dans un lit. Sorte de chaise longue. Boucle d'oreille formée d'un diamant ou d'une perle, montés sur pivot et serrés par un écrou sur le côté intérieur de l'oreille. Autre genre de boucle d'oreille, qui possède un fermoir permettant le maintien en place du bijou pendant le sommeil.

Dormeuse.

dormille [*ll* mll.] n. f. Nom vulgaire de la loche.

dormilleuse [*mi, ll* mll., *eu-ze*] n. f. Nom vulgaire de la torpille.

dormir v. n. (lat. *dormire.* — *Je dors, nous dormons. Je dormais, nous dormions. Je dormis, nous dormîmes. Je dormirai, nous dormirons. Je dormirais, nous dormirions. Dors, dormons, dormez. Que je dorme, que nous dormions. Que je dormisse, que nous dormissions. Dormant. Dormi.*) Reposer dans le sommeil. *Par anal.,* être mort : *le sol où dorment nos aïeux. Fig.* Demeurer sans mouvement. Paraître immobile, en parlant d'un objet animé d'un mouvement très rapide de rotation : *toupie qui dort. Laisser dormir des fonds,* ne pas les faire valoir. *Laisser dormir une affaire,* la négliger. *Dormir debout,* être très fatigué. *C'est un conte à dormir debout,* se dit d'un récit absolument invraisemblable. *Dormir sur les deux oreilles,* se tenir dans une profonde sécurité. Activ., dans le style élevé : *dormez votre sommeil.* Elliptiq. : *dormir la grasse matinée.* Prov. : **Il n'est pire eau que l'eau qui dort,** les gens sournois sont les plus dangereux. **Il ne faut pas éveiller le chat qui dort,** il ne faut pas pousser à agir un méchant qui n'y songe pas. **Jeunesse qui veille, vieillesse qui dort, signe de mort,** l'insomnie (ou l'habitude de veiller) chez les jeunes gens, la somnolence chez les personnes âgées, présagent un fâcheux dénouement. (V. BIEN, et DÎNER.) Allus. hist. :

.... Tu dors, Brutus! et Rome est dans les fers!

Forme concise et énergique que Voltaire, dans la *Mort de César* (II, 2), a donnée aux exhortations de tout genre qui arrivaient chaque jour à Brutus pour exciter sa fierté républicaine contre César. On rappelle ces mots pour réveiller chez quelqu'un un sentiment endormi. **Les lauriers de Miltiade m'empêchent de dormir,** réponse de Thémistocle à ses amis qui l'interrogeaient sur l'état de mélancolie où ils le voyaient depuis la bataille de Marathon. Allus. littér. :

On ne doit point... quand on a tant d'esprit,

vers de La Fontaine dans la fable *le Gland et la Citrouille.* On le rappelle quand une personne fait une réflexion oiseuse, banale, qu'elle croit ingénieuse et nouvelle. N. m. Le sommeil : *perdre le dormir.* (Peu us.)

dormitif, ive adj. Qui provoque à dormir *potion dormitive.* N. m. : *un dormitif*

dormition [*si-on*] n. f. (du lat. *dormitio,* sommeil). Mort de la Vierge, qui ne fut qu'une sorte de court sommeil, la Vierge ayant été, d'après la tradition, enlevée miraculeusement au ciel.

dormoir n. m. Lieu ombragé et pourvu d'eau, où les troupeaux peuvent se reposer.

Dorn (Jean-Albert), orientaliste allemand, auteur d'une *Histoire des Afghans,* né à Scheuerfeld (Saxe-Cobourg), m. à Saint-Pétersbourg (1805-1881).

Dornach, v. d'Alsace-Lorraine (Alsace), aux portes de Mulhouse; 6.000 h. Filatures, tissages.

Dornach, comm. de Suisse (cant. de Soleure); 1.540 h. Agriculture; vignobles.

Dornas, comm. de l'Ardèche, arr. et à 65 kil. de Tournon; 1.240 h.

Dornes, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 32 kil. de Nevers, sur la Dornette, affl. de la Loire; 2.210 h. — Le cant. a 9 comm. et 9.200 h.

Dorneval ou **d'Orneval,** auteur dramatique, né à Paris, où il mourut en 1766. Il collabora, avec Lesage et d'autres, au théâtre de la Foire.

Dornoch, v. d'Ecosse, ch.-l. du comté de Sutherland, sur une baie de la mer du Nord; 2.500 h. Station balnéaire.

doroir n. m. Petite brosse pour dorer la pâtisserie.

Doroir.

doronic n. m. Genre de composées.

— Encycl. Les doronies sont très voisins des *arnicas.* Ce sont des herbes vivaces, à capitules jaunes longuement pédiculés. Le doronic dit *herbe aux panthères* est commun dans les Alpes et les Pyrénées; le doronic à feuilles de plantain se rencontre fréquemment aux environs de Paris.

dorothée [*té*] n. f. Nom vulgaire d'une variété de demoiselle ou libellule.

Dorothée (sainte), vierge d'Alexandrie, martyrisée en 310; patronne des jardiniers. Fête le 6 février.

Dorpat [*pa*], v. de Russie (Livonie), sur l'Embach; 42.500 h. Université jadis célèbre.

Dorrit (*la Petite*), roman de Dickens (1855); histoire d'une enfant qui ramène son père du découragement et de la déchéance à l'énergie et au bien.

dorsal, e, aux adj. (du lat. *dorsum,* dos). Qui appartient au dos : *vertèbres dorsales.* N. m. Muscle du dos.

dorsay [*sé*] n. m. (du *comte d'Orsay*). Sorte de voiture de mode anglaise. Long pardessus d'homme.

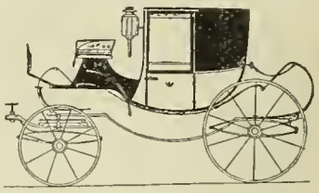
Dorsay.

Dorset [*sèt'*], comté d'Angleterre; 195.000 h. Capit. *Dorchester.* Elevage.

Dorset (Thomas Sackville, comte de), homme d'Etat et poète anglais, né à Witham (1527-1608); auteur de la tragédie *Gorboduc.*

dorsibranches n. m. pl. Groupe d'annélides, comprenant celles qui possèdent des branchies pectinées ou arborescentes, placées sur leurs rames dorsales. S. un *dorsibranche.*

dorsténie [*sté-ni*] n. f. Genre de plantes de l'Amérique tropicale, dont une espèce fournissait autrefois à la pharmacopée une racine excitante et diaphorétique.

Dortan, comm. de l'Ain, arr. et à 24 kil. de Nantua, sur le ruisseau d'Artent, affl. de la Bienne; 1.140 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Dortmund, v. de Prusse (Westphalie), sur l'Emscher; 143.000 h. Forges, usines, houille.

dortoir n. m. (lat. *dormitorium*). Salle commune où sont les lits dans les couvents, les collèges, etc. : *les dortoirs doivent être spacieux et aérés.*

dorure n. f. Art, action de dorer. Or appliqué : *appartement couvert de dorures.* Préparation au jaune d'œuf, employée pour dorer les pièces de pâtisseries.

— Encycl. *Techn.* La dorure s'applique aussi bien aux métaux qu'au bois, à la porcelaine, au verre, aux textiles mêmes. La dorure industrielle des métaux comprend de nombreux procédés, qui sont : la *dorure par immersion* ou *au trempé,* consistant à plonger la pièce à dorer dans une solution de perchlorure d'or, de pyrophosphate de sodium, d'acide cyanhydrique et d'eau; la *dorure au feu* ou *au mercure,* qui s'opère en appliquant sur la pièce un amalgame d'or, puis en chauffant l'objet afin d'obtenir la volatilisation du mercure; la *dorure à la feuille,* qui s'obtient en plongeant la pièce dans une solution mercurielle, puis en appliquant les feuilles d'or et enfin en chauffant le tout. La *dorure à la pâte* se fait au moyen de matières pâteuses diverses, tenant de l'or en suspension; la *dorure électrochimique* ou *galvanoplastique.* V. GALVANOPLASTIE.

Dorval (Marie Delaunay, Mme), actrice française, née à Lorient, m. à Paris (1798-1849). Elle personnifia avec éclat les grandes héroïnes du théâtre romantique.

Dorvault (François), pharmacien français, né à Saint-Etienne de Montluc, mort à Paris (1815-1879). Il est l'auteur d'un répertoire de pharmacie pratique souvent réédité, *l'Officine.*

Dorylée, v. de l'Asie Mineure (Phrygie), sur le Thymbris, où les Turcs furent défaits par Godefroy de Bouillon, en 1097.

doryphora ou **doryphore** n. m. Insecte coléoptère, originaire d'Amérique, qui ravage les plantations de pommes de terre. V. PHYLLOXÉRA.

Doryphore (*le*) [ou *le Porte-lance*], statue célèbre du sculpteur Polyclète (Naples), qui semble résumer et formuler l'art de la vieille école d'Argos. Pline y voyait le *canon* de la beauté plastique.

Doryphore.

doryphores n. m. pl. (du gr. *doru*, lance, et *phoros*, qui porte). Soldats d'un corps de troupes spécial, de quinze mille hommes, qui formaient la garde particulière des anciens rois perses. S. un *doryphore*.

dos [*dô*] n. m. (lat. *dorsum*). Partie postérieure du corps des vertébrés, qui va des épaules au bassin : *sauter sur le dos d'un cheval*. Partie sur laquelle on appuie le dos, en parlant d'un siège : *le dos d'une chaise*. Partie qui couvre le dos, en parlant d'un vêtement : *le dos d'un corsage*. Partie opposée à l'abdomen : *le dos d'un poisson*. Partie supérieurement convexe d'un objet : *dos de la main*. Verso, revers : *dos d'une lettre*. Partie opposée au tranchant : *dos d'une lame*. *Arg*. Souteneur. (On dit aussi *dos vert*, *dos d'azur*, à cause des couleurs du maquereau.) *Dos d'un livre*, partie où se trouve la couture. *Etre sur le dos*, être couché. *Le dos au feu le ventre à table*, en prenant toutes ses aises. *Fig. Faire le gros dos*, se donner des airs importants. *Plier le dos*, se soumettre humblement. *Tourner le dos à quelqu'un*, le délaisser, le fuir. *Avoir, porter quelqu'un* ou *quelque chose sur son dos*, l'avoir à sa charge ou sous sa responsabilité ; dans le langage populaire, on dit : *en avoir plein le dos*. *Etre sur le dos de quelqu'un*, le surveiller de près, le harceler. *Mettre une chose sur le dos de quelqu'un*, à sa charge. *Se mettre quelqu'un à dos*, contre soi. *Jeter quelqu'un* (ou) *quelque chose derrière son dos*, ne pas s'en soucier, renier cette personne. *Pop. Scier le dos*, importuner beaucoup. *Faire froid dans le dos*, causer une vive contrariété ou une grande frayeur. *N'avoir pas une chemise sur le dos*, être dénué de tout. *Mettre tout sur son dos*, dépenser en toilette tout son argent. *Avoir bon dos*, être accusé de préférence ; supporter gaiement les railleries. *Renvoyer dos à dos*, ne donner gain de cause à aucune des parties. Loc. prépos. : *En dos d'âne*, se dit de ce qui forme talus de chaque côté : *pont en dos d'âne*. *De dos*, par le dos. *A dos de*, sur le dos de : *voyager à dos de mulet*. Loc. prov. : *Tomber sur le dos et se casser le nez*, se dit d'un homme si peu chanceux qu'il lui arrive les accidents les plus invraisemblables.

Pont en dos d'âne.

dosable [*do-za-ble*] adj. Que l'on peut doser.

dosage [*do-za-je*] n. m. Action de doser.

dose [*dôz*] n. f. (du gr. *dosis*, action de donner). Quantité déterminée d'un médicament qui doit être prise en une fois : *dose médicamenteuse ; dose tonique*. Quantité de ce qui entre dans un composé. *Fig* Quantité déterminée d'un tout moral : *avoir une forte dose d'amour-propre*.

— ENCYCL. La dose médicamenteuse est indispensable à connaître pour chaque médicament. Mais cette dose varie suivant l'individu, l'âge et le sexe ; aussi la dosologie est-elle une science très difficile.

doser [*do-zé*] v. a (de *dose*). Déterminer la quantité de médicament à prendre en une fois : *doser une potion*. Préparer dans les proportions convenables un mélange quelconque.

dosimétrie [*do-zi-mé-tri*] n. f. (du gr. *dosis*, don, et *metron*, mesure). Mesure des doses.

dosimétrique [*do-zi*] adj. Qui concerne la dosimétrie.

dositif, ive [*do-zi*] adj. Qui sert à doser.

dosologie [*do-zo-lo-ji*] n. f. Art de régler les doses médicamenteuses.

dosse [*do-se*] n. f. (de *dos*). Planche que l'on enlève la première ou la dernière dans le sciage des arbres et qui conserve son écorce. Planche qui maintient la paroi d'une tranchée et prévient un éboulement. (On dit aussi NOSSEAU n. m.)

dosseret [*do-se-rè*] n. m. (de *dossier*). Pièce de fer munie d'une rainure, dont on renforce le dos d'une scie. Pilastre ou saillie qui sert de jambage à une ouverture.

dossier [*do-si-é*] n. m. Partie d'un siége contre laquelle s'appuie le dos : *dossier rembourré*. Fond de voiture. Planche mobile contre laquelle on s'appuie

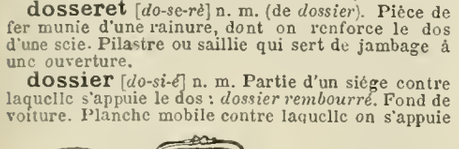
Dossiers : 1. De chaise ; 2. De fauteuil ; 3. De lit pour malade.

dans une embarcation, etc. Partie de la hotte qui s'appuie sur le dos de la personne qui la porte. Papiers en liasse, concernant une procédure, un individu, etc. : *compulser un dossier*. Partie pleine de l'aile d'un oiseau, par opposition à la partie en pointe formée des rémiges.

dossière [*do-si-è-re*] n. f. Partie du harnais, posée sur le dos et soutenant les brancards. Partie du dos d'une cuirasse.

dossoyage [*do-soi-ia-je*] n. m. Action de dossoyer. On dit aussi ÉDOSSAGE.)

dossoyer [*do-soi-yé*] v. a. (de *dos*. — Se conj. comme *aboyer*.) Purger les peaux de l'eau de chaux qu'elles contiennent en les raclant du côté de la chair avec le dos du fer à écharner.

Dost-Mohammed [*mo-a-mèd*], émir de Kaboul, célèbre par ses longues luttes, souvent heureuses, contre les Anglais et les Persans (1793-1863).

Dostoïevski (Fédor), littérateur russe, né à Moscou, m. à Saint-Pétersbourg (1821-1881) ; auteur de romans d'une grande profondeur psychologique et d'un réel sentiment dramatique : *Crime et châtiment*, *la Maison des morts*, et du *Journal d'un écrivain*, etc. D'abord démocrate fervent, et condamné aux travaux forcés pour ses tendances révolutionnaires, il préconisa à la fin de sa vie la régénération du monde par la religion chrétienne, et fut un des fondateurs du parti slavophile.

Dostoïewski.

dot [*dot'*] n. f. (lat. *dos, dotis*). Bien qu'une femme (et abusiv. un homme) apporte en mariage, ou en entrant au couvent : *la dot de Marie-Thérèse d'Espagne, femme de Louis XIV, ne fut jamais payée à la France*. *Epouser une dot*, épouser quelqu'un à cause de sa dot. *Etre une dot*, apporter une somme considérable en mariage. ALLUS. LITTÉR. : **Sans dot !** Dans l'*Avare*, de Molière (I, 7), exclamation par laquelle Harpagon répond à toutes les objections qu'on fait à son projet de marier sa fille au vieux seigneur Anselme. Le *Sans dot !* d'Harpagon est l'argument sans réplique.

— ENCYCL. *Dr*. Sous ce nom de *dot*, on désigne les biens que possède une femme au moment de son mariage et qu'elle apporte au mari pour l'aider à subvenir aux besoins du mariage. Dans un sens plus spécial, le mot *dot* s'entend des biens dont le mari prend l'administration, quoique la conjointe en conserve la propriété. L'enfant ne peut obliger ses père et mère à lui fournir une dot.

Ce qui distingue le *régime dotal* proprement dit, ce sont les garanties qui assurent la conservation et la restitution du patrimoine de la femme. Sous ce régime, tout ce que la femme se constitue ou qui lui est donné en contrat de mariage est dotal, sauf stipulation contraire.

Les biens compris dans la dot sont qualifiés de *dotaux ;* les biens restés en dehors de la dot sont dits *paraphernaux*.

Le mari seul a l'administration des biens dotaux pendant le mariage ; cependant, il peut être convenu, par le contrat de mariage, que la femme touchera annuellement, sur ses seules quittances, une partie de ses revenus pour son entretien et ses besoins personnels.

Si la dot est mise en péril, la femme peut poursuivre la séparation de biens. Si la dot ou partie de la dot consiste en objets mobiliers mis à prix par le contrat, le mari en devient propriétaire et n'est débiteur que du prix.

Les immeubles constitués en dot ne peuvent être aliénés ou hypothéqués pendant le mariage, ni par le mari, ni par la femme, ni par les deux conjointement, sauf les exceptions déterminées par la loi ; ainsi, la femme peut, avec l'autorisation de son mari, donner ses biens dotaux pour l'établissement des enfants communs. Ainsi encore, un immeuble dotal peut être vendu aux enchères avec permission du tribunal pour tirer de prison le mari ou la femme, pour fournir des aliments à la famille, pour payer les dettes de la femme, pour faire les grosses réparations indispensables à la conservation de l'immeuble dotal.

La femme a l'administration et la jouissance des paraphernaux ; mais elle ne peut les aliéner ni paraître en jugement à raison desdits biens, sans l'autorisation du mari, ou, à son refus, sans la permission de la justice.

Dot de Suzette (*la*), par Fiévée, roman sentimental, écrit pour réagir contre les romans du genre d'Anne Radcliffe (1802). — De ce roman, Dejaure a tiré un livret d'opéra-comique en un acte, sur lequel Boieldieu a écrit une gracieuse partition (1798).

dotal, e, aux adj. Qui appartient à la dot. *Régime dotal*, régime qui a pour objet d'assurer la conservation et la restitution de la dot de la femme : *les biens dotaux sont, en principe, inaliénables*.

dotataire [*tè-re*] adj. et n. Se dit quelquefois de la personne qui reçoit une dot.

dotation [*si-on*] n. f. (lat. *dotatio*). Ensemble des revenus assignés à un établissement d'utilité publique, un hôpital, etc. Revenu attribué aux membres d'une famille souveraine, de certains fonctionnaires : *Napoléon Ier pourvut ses sénateurs d'importantes dotations*.

— ENCYCL. *Dr*. Le mot *dotation* désigna notamment : sous Napoléon Ier, les récompenses accordées par l'Empereur sur le domaine extraordinaire ; — sous la Restauration, les pensions allouées aux dotataires dépossédés par le congrès de Vienne ; — sous le second Empire, le traitement viager des sénateurs ; — sous la troisième République, le traitement alloué au chef de l'Etat.

dotel [*tèl*] n. m. Moule comestible du Sénégal.

doter [*té*] v. a. Donner une dot à : *doter richement sa fille*. Assigner un revenu à une communauté. *Fig*. Favoriser, douer : *la nature l'a bien doté*.

dothiénentérie [*nan-té-ri*] n. f. *Pathol*. Syn. de FIÈVRE TYPHOÏDE.

Dottignies, v. de Belgique (Flandre-Occidentale), sur un affl. de l'Escaut ; 4.850 h. Fabrique de chocolat, manufacture de tabacs.

Douai [*dou-è*], ch.-l. d'arr. (Nord), sur la Scarpe et le canal de la Sensée. Ch. de f. N., à 32 kil. de Lille ; 34.000 h. (*Douaisiens*). Cour d'appel ; école de maîtres mineurs. Houille, forges, raffineries, brasseries. Patrie de J. Bologne, Calonne, Martin, Mme Desbordes-Valmore. — L'arr. a 6 cant., 66 comm., 152.400 h. ; le cant. Nord a 6 comm. et 29.710 h. ; le cant. Sud, 12 comm. et 29.180 h. ; le cant. Ouest, 11 comm. et 37.330 h.

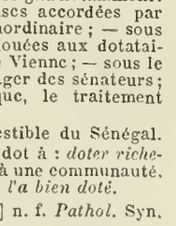
Armes de Douai.

douaire [*è-re*] n. m. (lat. pop. *dotarium*). *Dr. anc*. Biens assurés à la femme par le mari, en cas de survie.

douairier [*è-ri-é*] n. m. Enfant qui n'a que le douaire de sa mère, parce qu'il a renoncé à la succession paternelle. Adjectiv. : *enfant douairier*.

douairière [*dou-è*] n. f. Veuve qui jouit d'un douaire. Veuve de qualité. Adjectiv. : *reine douairière*.

douane n. f. (de l'ar. *diouan*, registre). Administration qui perçoit les droits imposés sur les marchandises exportées ou importées. Ces droits : *produits exempts de douane*. Siège de cette administration : *entrer à la douane*.

— ENCYCL. *Fin*. Les droits de douane, au point de vue du mode de leur perception, se subdivisent en droits *ad valorem* et en droits *spécifiques*. Les premiers sont perçus en proportion de la valeur des articles importés et à raison de tant pour cent. Les seconds sont fixés d'après la nature et la quantité des produits.

La France, en matière de tarifs de douane, a adopté le système dit du *double tarif :* le *tarif général maximum* est un tarif « applicable en l'absence de tout autre régime » ; le *tarif minimum* est le régime de faveur accordé aux Etats qui font à la France des avantages corrélatifs.

Les infractions aux règlements douaniers relatives à l'application du tarif sont portées devant le juge de paix.

Les marchandises importées mises en consommation acquittent immédiatement les droits de douane. Si elles sont placées, soit en *entrepôt réel*, dans des locaux dont la douane a la clef, soit en *entrepôt fictif*, dans des locaux appartenant à des particuliers dont la douane n'a pas la clef, mais où elle peut demander à pénétrer à tout moment, dans ces deux cas, les marchandises entreposées n'acquittent les droits de douane que lorsqu'elles sortent de l'entrepôt pour entrer dans la consommation. Il y a aussi les marchandises qui *transitent* ou qui sont *transbordées* ou *réexportées*, les unes et les autres n'acquittant pas de droits d'entrée ; puis les marchandises *admises temporairement*, pour recevoir un complément de main-d'œuvre, exemptes des droits à condition d'être réexportées ou réintégrées en entrepôt dans certains délais. La surveillance de toutes ces opérations incombe à l'administration des douanes, qui concourt aussi à la surveillance exercée par celle des contributions indirectes sur les tabacs, les boissons, les cartes à jouer, les ouvrages d'or et d'argent.

L'administration des douanes, qui ressortit au ministère des finances, a à sa tête un *directeur général*, assisté de deux *administrateurs*. Ces trois hauts fonctionnaires forment le *conseil d'administration*. Dans les départements, on distingue le service *sédentaire*, chargé de tout ce qui concerne la perception des droits, et le *service actif*, chargé de réprimer la fraude.

Le service *sédentaire* ou des bureaux est assuré par vingt-quatre directeurs (dont un pour l'Algérie), qui sont secondés par des *inspecteurs* et *sous-inspecteurs* divisionnaires ou sédentaires. Quant à la perception même des droits, elle est effectuée par des *receveurs* principaux et particuliers.

Les directeurs, inspecteurs, sous-inspecteurs, premiers commis et receveurs principaux forment le cadre supérieur. Le cadre inférieur comprend les receveurs particuliers, contrôleurs, commis de direction, vérificateurs, commis principaux et commis.

Les brigades du service actif, qui relèvent directement des inspecteurs et sous-inspecteurs divisionnaires, sont commandées par des capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, brigadiers et sous-brigadiers. La surveillance des navires est exercée par des *matelots* des douanes, que commandent des *patrons* (brigadiers) et *sous-patrons* (sous-brigadiers). V. DOUANIER.

Douanes intérieures. Avant 1789, on percevait des droits de sortie et d'entrée à la limite de chaque province, sans compter les ponts, bacs, péages et barrières. Les douaniers usaient de mille fraudes pour motiver la confiscation des marchandises. En 1664, le nombre de ces douanes avait été réduit.

Douanes (*médaille des*). V. PRÉPOSÉS DOUANIERS.

douaner [*né*] v. a. Marquer du plomb de l'administration des douanes : *douaner des ballots*.

douanier [*ni-é*] n. m. Commis de la douane : *les douaniers sont organisés militairement*.

— ENCYCL. *Admin*. Le personnel des douanes comprend 32.000 agents. (V. DOUANE.) Les membres du service actif, les douaniers proprement dits, forment en temps de guerre des sections de forteresse et des sections actives, selon qu'ils sont occupés, en temps de paix, auprès des forteresses ou à d'autres points de la frontière. Armés par le ministère de la guerre, et habillés, équipés par le ministère des finances, les douaniers sont, même en temps de paix, hiérarchisés militairement, depuis le grade de sous-brigadier (sous-patron en mer) jusqu'à celui de directeur, grades correspondant à ceux de caporal et de lieutenant-colonel.

Douaniers.

douanier, ère [*ni-é*] adj. Qui concerne la douane. *Union douanière*, ensemble de conventions commerciales entre deux ou plusieurs Etats, pour l'importation et l'exportation des produits agricoles et industriels ; *l'union douanière germanique, ou Zollverein, fut le prélude de l'unification politique de l'Allemagne*.

douar n. m. (mot ar.). Groupe d'Arabes nomades (ou Bédouins), réunis sous un plus ou moins grand nombre de tentes.

Douarnenez [*nèz'* ou *né*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 20 kil. de Quimper, sur la *baie de Douarnenez ;* 13.570 h. (*Douarnenistes* ou *Douarneziens*). Ch. de f. Orl. Pêcheries ; fabrication de conserves de sardines. — Le cant. a 8 comm. et 33.010 h.

Douay [*dou-è*] (Abel), général français, né à Besançon, tué à Wissembourg (1809-1870). — Son frère FÉLIX, général français, né à Besançon, m. à Paris (1816-1879), se distingua à la journée de Sedan.

doublage n. m. Action de doubler : *le doublage d'une étoffe*. Jonction et égalisation de plusieurs rubans de textiles pendant l'étirage. Répétition vicieuse dans l'impression. *Mar.* Revêtement d'un navire en planches ou feuilles de métal.

doublant [*blan*], **e** adj. Qui double.

double adj. (lat. *duplus*). Qui vaut, pèse, contient deux fois la chose : *une sentinelle double*. Supérieur par la qualité ou la force : *bière double*. *Fig.* Dissimulé, qui a de la duplicité : *âme double*. *Fleur double*, qui a plus de pétales qu'à l'état naturel : *les fleurs doubles sont souvent stériles*. *Double emploi*, somme, article porté deux fois dans un compte, dans une énumération. *Comptabilité en partie double*, v. COMPTABILITÉ. *Double sens*, qui a deux significations : *les oracles de l'antiquité étaient souvent à double sens*. *Faire coup double*, se dit d'un chasseur qui, d'un seul coup de fusil, abat deux pièces de gibier, et *fig.*, de la personne qui, par une seule action, obtient deux résultats. *Poétiq. Double colline* (ou *mont, sommet, cime*), le mont Parnasse, séjour des Muses, qui avait deux cimes. N. m. Chose qui vaut une fois autant : *payer le double*. Reproduction, copie : *le double d'un acte*. Autre échantillon d'un objet. Petite pièce de billon, qui valait deux deniers. Chez les anciens Egyptiens, l'ombre, la projection aérienne du mort. Adv. *Voir double*, voir deux choses où il n'y en a qu'une. *Au double*, loc. adv. Beaucoup plus : *je te le rendrai au double*.

Double (Léopold), célèbre collectionneur français, né et m. à Paris (1812-1881).

doublé n. m. Orfèvrerie recouverte d'une simple plaque de métal précieux : *doublé d'or, doublé d'argent*. Au billard, coup qui consiste à toucher la bande avant d'atteindre la bille. *Chass.* Action d'un chasseur, qui, de deux coups de fusil successifs, abat deux pièces de gibier parties en même temps : *faire un doublé*. *Escr.* Coup d'attaque composé pour tromper une parade de contre. *Manèg.* V. DOUBLER (n. m.).

— ENCYCL. *Bijout.* L'industrie du doublé remonte au XIVe siècle. On distingue le *doublé d'or* et le *doublé d'argent*. Le premier s'obtient au moyen de deux feuilles, l'une d'or, l'autre de cuivre jaune, que l'on applique l'une sur l'autre, et qui adhèrent ensemble par une énergique pression, que l'on exerce à chaud. Les laminoirs entre lesquels passent ces feuilles donnent un long ruban d'une épaisseur déterminée. Ce ruban est coupé transversalement, à des longueurs voulues, et, à l'aide d'un estampage, on donne aux fragments les formes les plus diverses. Le *doublé d'argent* a une fabrication un peu différente ; on le désigne aussi sous le nom de *plaqué*.

double-as ou **double-un** n. m. Domino dont les deux parties portent chacune un point. Pl. des *doubles-as* ou *doubles-un*.

doubleau [*blô*] n. m. Epaisse solive sur laquelle reposent les chevêtres d'un plancher. V. ARC-DOUBLEAU.

double-bec n. m. Cuiller à deux becs, employée par les ciriers. Pl. des *doubles-becs*.

double-blanc n. m. Domino dont les deux moitiés sont blanches. Pl. des *doubles-blancs*.

double-chaîne n. m. Forçat portant une chaîne double. Pl. des *doubles-chaînes*.

double-cinq n. m. Domino dont les deux parties portent chacune cinq points. Pl. des *doubles-cinq*.

double-deux n. m. Domino dont les deux parties portent chacune deux points. Pl. des *doubles-deux*.

double-main n. f. Mécanisme qui, dans les orgues et harmoniums, rend une touche solidaire de la touche qui est à l'octave supérieure ou inférieure. Pl. des *doubles-mains*.

doublement [*man*] n. m. Action de doubler. *Milit.* Action d'intercaler les hommes des files paires entre les hommes des files impaires.

doublement [*man*] adv. Au double. Pour deux raisons, en deux manières.

double-pesée n. f. *Méthode de la double-pesée* ou *de Borda*, méthode employée pour peser quand on soupçonne la justesse de la balance. (Elle consiste à faire équilibre au corps à peser avec des grains de plomb, du sable, etc., puis à remplacer le corps par des poids marqués, de façon à rétablir l'équilibre, les poids marqués ajoutés représentant le poids du corps.)

double-phaéton n. m. *Autom.* Voiture découverte, contenant deux banquettes qui font face en avant. Pl. des *doubles-phaétons*.

double-quatre n. m. Domino dont les deux moitiés portent chacune quatre points. Pl. des *doubles-quatre*.

doubler [*blé*] ou **doublé** n. m. *Manèg.* Action de faire deux à droite ou deux à gauche, reliés par une ligne droite conduisant perpendiculairement d'une piste à l'autre.

doubler [*blé*] v. a. Porter au double : *doubler la ration*. Mettre en double : *doubler du fil*. Garnir d'une doublure : *doubler un vêtement*. Dépasser, franchir : *doubler un coureur ; doubler un cap*. *Doubler le pas*, marcher plus vite. *Doubler une classe*, la recommencer. *Doubler un rôle*, le jouer à la place d'un chef d'emploi. *Doubler un auteur*, le remplacer. *Typogr. Doubler une lettre*, la répéter par erreur. V. n. Devenir double : *doubler en hauteur ; doubler de valeur*.

double-six n. m. Domino dont les deux parties portent chacune six points. Pl. des *doubles-six*.

doublet [*blè*] n. m. Pierre fausse, obtenue en fixant un corps coloré derrière un morceau de cristal. Loupe achromatique, composée de deux lentilles. Même point amené par chaque dé au trictrac. Saut double, à la corde. Mot qui a la même étymologie qu'un autre mot de la même langue : *sacrement* et *serment*, *dérivés du lat.* sacramentum, *sont des doublets*.

doubleté, e adj. Se dit d'une étoffe ornée de fleurs à deux couleurs : *taffetas doubleté*.

double-trois n. m. Domino dont les deux moitiés portent chacune trois points. Pl. des *doubles-trois*.

doublette [*blè-te*] n. f. Jeu d'orgue aigu. Modèle de planche adopté dans la menuiserie et dont l'épaisseur est de 60mm.

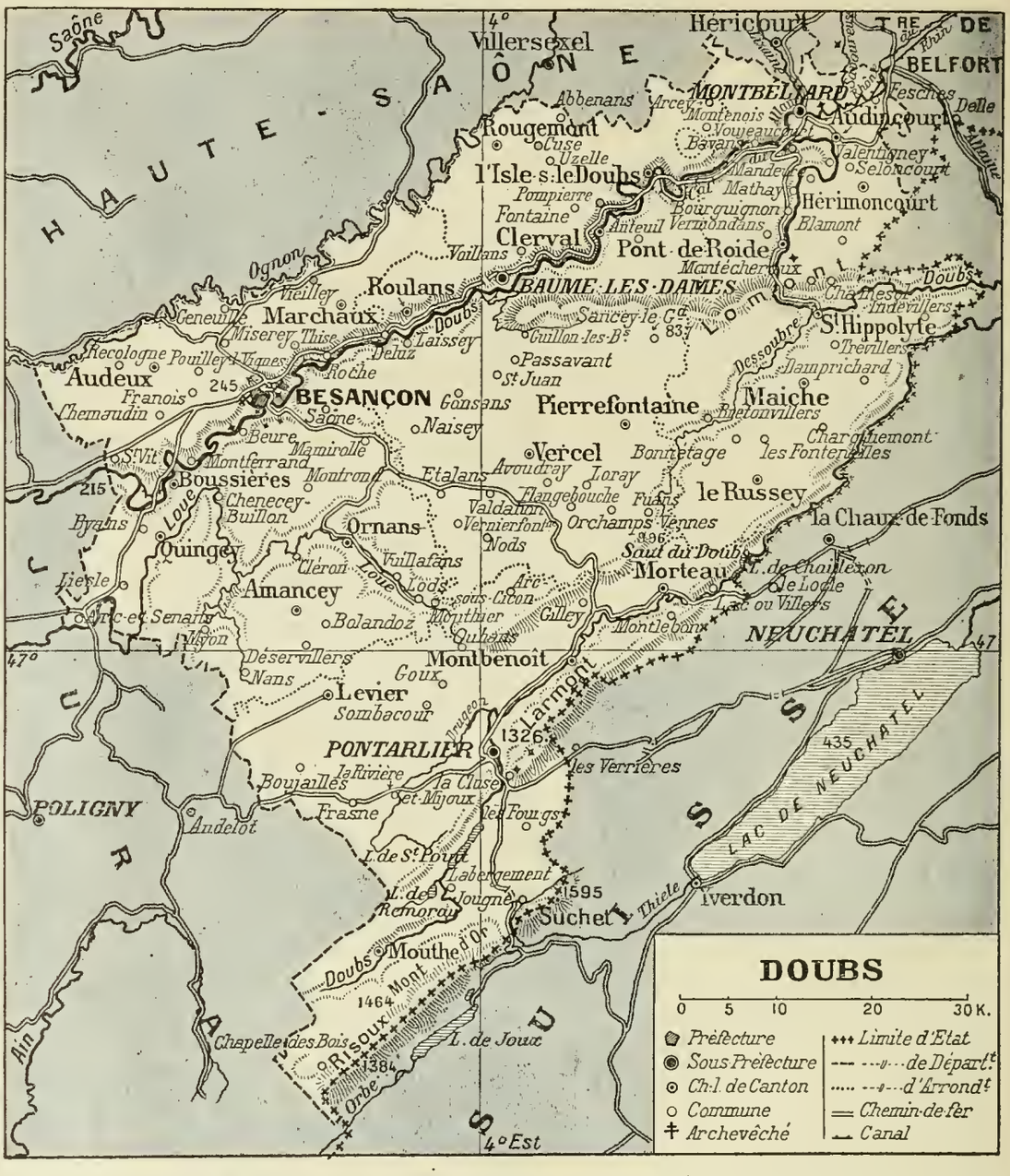

doubleur, euse [*eu-ze*] n. Qui double la soie, la laine, etc., sur le rouet. Qui fait le doublé. N. f. Machine qui sert à engager les cannes à sucre entre le second et le troisième cylindre d'un moulin.

doublier [*bli-é*] n. m. Râtelier double de bergerie. *Archéol.* Grande nappe.

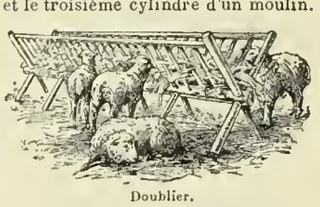
Doublier.

doublis [*bli*] n. m. Rangée de tuiles dépassant l'aplomb des murs, pour l'écoulement de l'eau. Partie inférieure d'un treillage quelconque.

doubloir n. m. Dans un métier à filer, broche verticale sur laquelle on enfile les fusées.

doublon, onne [*o-ne*] n. Nom donné communément au mulet et à la mule de deux ans et, *par ext.*, aux poulains, bœufs, moutons, du même âge.

doublon n. m. Monnaie d'or espagnole. *Impr.* Répétition des mêmes mots. Réunion de deux lames qui passent ensemble au laminoir.

doublot [*blo*] n. m. Fil de laine, employé en double dans les lisières de droguet.

doublure n. f. Etoffe dont un vêtement est doublé. Accompagnement ordinaire ou obligé. Acteur qui remplace le chef d'emploi. Plaque, dalle de pierre, etc., servant à doubler. PROV. : **Fin contre fin ne vaut rien pour doublure**, un rusé ne peut réussir quand il s'attaque à un aussi rusé que lui.

Doubs [*dou*] (le), riv. de France, qui naît dans le départ. du Doubs, remplit le joli lac de Saint-Point, passe à Pontarlier, Baume-les-Dames, Besançon, Dôle, et se jette dans la Saône (riv. g.) ; cours 430 kil. Vallée très pittoresque, nombreuses cascades, notamment le magnifique *saut du Doubs*.

Doubs (DÉPART. DU), département formé d'une partie de la Franche-Comté ; préf. *Besançon* ; s.-préf. : *Baume-les-Dames*, *Montbéliard*, *Pontarlier* ; 4 arr., 27 cant., 638 comm., 299.000 h. 7e région militaire ; cour d'appel et archevêché à Besançon. Ce département doit son nom au *Doubs*, qui l'arrose. Les pâturages, les fromageries, la métallurgie du fer et la fabrication des machines de toute espèce sont les ressources les plus importantes du département.

douc n. m. Nom vulgaire de deux espèces de singes de l'Indo-Chine, du genre semnopithèque. (Taille : 0m,60 ; queue presque aussi longue. Corps gris, jambes rouges ; tour des yeux, bleu ; front surmonté d'un haut toupet.)

douce-amère n. f. Solanée à baies rouges, employée en médecine comme dépurative. Pl. des *douces-amères*.

— ENCYCL. La douce-amère ou *vigne de Judée* est un arbrisseau grimpant à feuilles alternes, à fleurs violettes, qui est très commun en France dans les bois humides. On cultive quelques espèces comme ornementales ; on emploie les feuilles en infusion comme dépuratif. Le nom de *douce-amère* provient de la saveur de l'écorce, qui, d'abord amère, devient ensuite douceâtre.

Douce-amère : a, fleur.

douceâtre ou **douçâtre** [*sâ-tre*] adj. D'une douceur fade. *Fig.* Qui a une expression doucereuse.

doucement [*se-man*] adv. D'une manière douce, avec bonté : *il faut parler doucement aux enfants*. Faiblement : *frapper doucement*. Lentement : *marcher doucement*. *Se porter tout doucement*.

assez bien, médiocrement bien. Interj. pour engager à la modération, à la patience, etc. : *doucement! mon ami.* ANT. **Brusquement, bruyamment, vite.**

doucereusement [*se-man*] adv. D'une manière doucereuse, avec une douceur hypocrite.

doucereux, euse [*se-reû, eu-ze*] adj. D'une douceur fade : *saveur doucereuse. Fig.* D'une douceur affectée : *air doucereux.* Substantiv. Personne doucereuse : *faire la doucereuse.* N. m. Ce qui est doucereux : *le doucereux de Florian.*

doucet, ette [*sè, è-te*] adj. et n. Qui est doux en apparence ; qui est d'une douceur hypocrite.

Doucet [*sè*] (Camille), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1812-1895). Il fut secrétaire perpétuel de l'Académie française. On lui doit un certain nombre de comédies au style un peu prosaïque, mais où l'on trouve de l'esprit, de la bonne humeur et une certaine ingéniosité de composition : *le Fruit défendu, la Considération,* etc.

doucette [*sè-te*] n. f. Nom vulgaire de la mâche. Variété de soude, de qualité inférieure.

doucettement [*sè-te-man*] adv. *Fam.* Tout doucement.

douceur n. f. Qualité de ce qui est doux : *la douceur du miel.* Saveur agréable : *des mets pleins de douceur.* Qualité de ce qui produit sur les sens une impression faible et agréable : *la douceur d'un parfum, de la peau, de la voix.* Mansuétude, indulgence, bienveillance : *traitez les animaux avec douceur.* Tranquillité : *une douceur stoïque. En douceur :* tout doucement, sans hâte, avec précaution. Pl. Friandises, sucreries, pâtisseries : *les enfants aiment les douceurs.* Propos galants : *conter des douceurs à une femme.* Loc. adv. : *En douceur,* avec précaution, ménagement. PROV. :

Plus fait douceur que violence,

vers de La Fontaine (VI, 3), qui signifie : on obtient plus par la persuasion, etc., que par la force. ANT. **Acreté, acrimonie, amertume ; brutalité.**

Douchan ou **Douschan.** *Biogr.* V. ETIENNE NÉMANITCH IX.

douche n. f. (ital. *doccia*). Jet d'eau dirigé sur le corps, comme moyen curatif ou hygiénique : *douche froide, chaude. Douche écossaise,* douche chaude, suivie brusquement d'une douche froide. *Fig.* Tout ce qui calme une exaltation. *Fig.* Réprimande, désappointement : *recevoir une douche.*

— EXCYCL. La douche est un jet d'eau s'échappant suivant une ou plusieurs directions et lancé sur une partie ou sur toute la surface du corps. On distingue les douches : *ascendante, descendante, oblique, horizontale, générale, locale,* etc. Les douches sont employées dans diverses névroses, la chorée, l'hystérie, les paralysies, etc. La durée, la force du jet, la température doivent être indiquées d'une façon précise par le médecin ; sinon, les douches peuvent parfois faire beaucoup de mal.

doucher [*ché*] v. a. Donner une douche : *doucher un malade.* **Se doucher** v. pr. Se donner une douche.

doucheur, euse [*eu-ze*] n. Qui administre des douches.

Douchy, comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Valenciennes, sur la Selle ; 3.070 h. Ch. de f. du Cambrésis. Houille.

douci n. m. Opération qui consiste à polir une glace en frottant contre elle une autre glace, après avoir interposé de l'émeri entre les deux.

doucin ou **douçain** [*sin*] n. m. Pommier sauvage, employé comme porte-greffe. Mélange d'eau douce et d'eau de mer. Oursin comestible.

doucine n. f. Moulure concave par le haut et convexe par le bas. Rabot de menuisier, servant à faire ces moulures. V. MOULURES.

doucir v. a. Polir une glace, un métal.

doucissage [*si-sa-je*] n. m. Action de doucir.

doucisseur [*si-seur*] n. m. Ouvrier qui doucit les glaces.

Doudan (Ximénès), littérateur français, né à Douai, m. à Paris (1800-1872). Il s'est révélé comme un écrivain délicat dans ses *Mélanges et lettres* (posthumes, 1876).

Doudart [*dar*] **de Lagrée** (Ernest-Marie-Louis), marin français, né à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère), m. au Yunnan (1823-1868). Il reconnut le cours du Mékong et prépara la domination française en Indo-Chine.

Doudeville, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 12 kil. d'Yvetot ; 2.510 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 17 comm. et 8.660 h.

Doué, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 17 kil. de Saumur, sur le *Douet ;* 3.350 h. Ch. de f. O. Houille. — Le cant. a 14 comm. et 12.450 h.

douelle [*dou-è-le*] n. f. (de *douve*). Parement intérieur ou extérieur d'un voussoir. Petite douve de tonneau.

douer [*dou-é*] v. a. (lat. *dotare*). Assigner un douaire. (VX.) Avantager, favoriser : *la nature avait doué Alcibiade des plus brillantes qualités.*

Douéra, v. d'Algérie (Alger, arr. d'Alger) ; 4.000 h. Hôpital civil. Vignes.

Douet-d'Arcq (Louis-Charles), paléographe français, né et m. à Paris (1808-1882). On lui doit d'intéressantes monographies sur la monarchie française au XIVe siècle.

dougé [*jé*] ou **douge** n. m. Ciseau plat d'ardoisier.

Douglas [*glass*], v. d'Angleterre, dans l'île de Man, au fond d'une baie de la mer d'Irlande ; 14.000 h. Port de cabotage ; fonderie de fer.

Douglas, ane. famille d'Ecosse, qui a joué un rôle important dès le XIIIe siècle, et qui s'est rendue fameuse par sa résistance aux Anglais et sa rivalité avec les Stuarts. Ses membres les plus fameux sont : GUILLAUME **Douglas,** dit *le Hardi,* m. en 1298, qui eut de longs démêlés avec Edouard Ier ; — ARCHIBALD **Douglas,** *le Hideux,* qui se signala dans la guerre de Cent ans (1328-1400) ; etc.

Douglas (Stephen), homme d'Etat américain, né à Brandon (Vermont), m. à Chicago (1813-1861).

Douglass (Frédéric BAILEY, dit), ancien esclave nègre, né dans le comté de Talbot (Maryland), m. à Washington (1817-1895). Après avoir recouvré la liberté par la fuite, il devint l'un des abolitionnistes les plus influents et l'un des orateurs les plus éloquents de l'Amérique.

Douilles de cartouche ; 1. A percussion centrale ; 2. A broche.

douillard [*dou, ll* mll., *ar*], **e** n. et adj. (de *douille*). *Arg.* Se dit d'une personne riche ou qui a beaucoup de cheveux.

douille [*dou, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *ductile*). Partie creuse d'un instrument dans laquelle est adapté le manche. Cylindre creux, qui enveloppe la cartouche. Enveloppe de traversin, de matelas. Pl. *Arg.* Cheveux.

A, douillette.

douillet, ette [*dou, ll* mll., *è, è-te*] adj. Doux, mollet : *lit douillet. Fig.* D'une délicatesse exagérée : *enfant douillet.* N. m. : *faire le douillet.* ANT. **Dur, insensible.**

douillette [*dou, ll* mll., *è-te*] n. f. Vêtement d'hiver ouaté, qu'on met par-dessus ses habits.

douillettement [*dou, ll* mll., *è-te-man*] adv. D'une manière douillette ; en douillet.

douilletter [*dou, ll* mll., *è-té*] v. a. Soigner à l'excès, avec des attentions minutieuses : *douilletter un enfant.*

douilleux, euse [*dou, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Mal uni, en parlant d'une étoffe de laine.

douillon [*dou, ll* mll., *on*] n. m. Laine de basse qualité.

douk-douk n. m. Nom d'un personnage mystérieux qui, chez les Mélanésiens de l'archipel de la Nouvelle-Bretagne, incarne l'esprit du châtiment et joue le rôle d'épouvantail. Nom de la société secrète qui se sert du douk-douk pour en imposer à la foule.

Douk-douk.

doukhobortsys (c'est-à-dire *Lutteurs de l'esprit*) n. m. pl. Membres d'une secte de l'est de la Russie d'Europe, qui nie le péché originel et croit, non aux Ecritures, mais à la tradition orale, à une parole intérieure personnelle à chaque individu. S. un *doukhobortsy.*

Doulaincourt [*lin-kour*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 35 kil. de Wassy, sur le Rognon, affl. de la Marne ; 1.160 h. Forges. — Le cant. a 19 comm. et 60.040 h.

Doulevant-le-Château [*van*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 17 kil. de Wassy, sur la Blaise, affl. de la Marne ; 550 h. Ch. de f. E. Hauts fourneaux. — Le cant. a 19 comm. et 5.270 h.

douleur n. f. (lat. *dolor*). Souffrance, sensation ou sentiment pénible du corps, de l'esprit ou du cœur : *les stoïciens refusaient de voir un mal dans la douleur.* Expression de la douleur : *chant plein de douleur.* Spécialem. au pl., rhumatismes, névralgie : *avoir des douleurs.* PROV. : **Les grandes douleurs sont muettes,** la souffrance morale, quand elle est sincère et très profonde, ne fait pas entendre de plaintes. ALLUS. LITTÉR. : **Douleur, tu n'es pas un mal !** Pompée étant allé jusqu'à Rhodes pour entendre le philosophe Posidonius, trouva celui-ci en proie à une crise de goutte. Le stoïcien parla néanmoins longuement et éloquemment, et, quand la souffrance devenait par trop vive, il s'écriait : « Douleur, tu as beau faire, je n'avouerai jamais que tu sois un mal. »

Armes de Doullens.

Doullens [*dou-lan*], ch.-l. d'arr. (Somme), sur l'Authie ; 5.930 h. (*Doullennais*). Ch. de f. N., à 30 kil. d'Amiens. Brasseries, chanvre, lin. — L'arr. a 4 cant., 89 comm., 48.120 h. ; le cant., 14 comm. et 15.630 h.

douloir (se) v. pr. (lat. *dolere*). Se plaindre. Souffrir. (VX.)

Doulon, ane. comm. de la Loire-Inférieure, réunie à Nantes en 1908 ; sur la Loire ; 6.990 h. Papeterie, culture maraîchère.

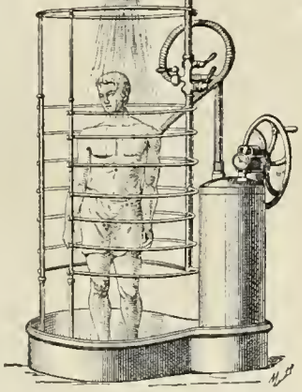

Douche en pluie, cercle et jet.

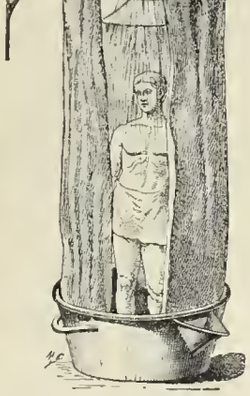

Douche en pluie.

douloureusement [*reu-ze-man*] adv. Avec douleur.

douloureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui cause de la douleur physique ou morale : *le mal de dent est très douloureux.* Marque de la douleur : *cri douloureux.* Substantiv. n. f. *Fam.* Addition chez le restaurateur, note d'un fournisseur quelconque : *payer la douloureuse.*

Douloureuse (*la*), comédie en quatre actes et en prose, de Maurice Donnay (Vaudeville, 1897). L'idée mère de la pièce est que toute faute se paye.

doum n. m. Palmier d'Egypte et d'Arabie : *le doum sert à fixer les sables du désert.*

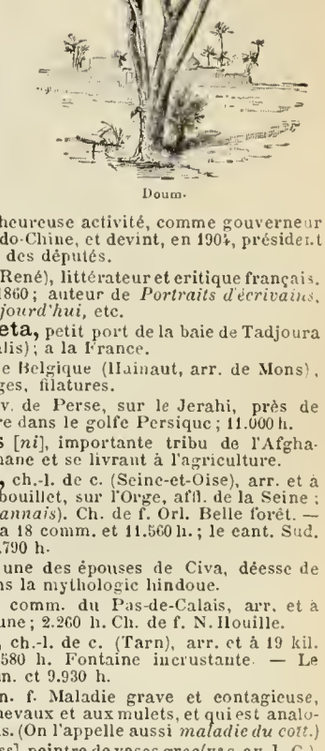

Doum.

douma n. f. En Russie, conseil des tsars avant Pierre le Grand. Parlement russe (depuis 1905).

doum-doum n. f. *Art milit.* V. DUM-DUM.

Doumer [*mér*] (Paul), homme politique et administrateur français, né à Aurillac en 1857. Ministre des finances en 1895, il se signala ensuite, par son heureuse activité, comme gouverneur général de l'Indo-Chine, et devint, en 1904, président de la Chambre des députés.

Doumic (René), littérateur et critique français, né à Paris en 1860 ; auteur de *Portraits d'écrivains, Ecrivains d'aujourd'hui,* etc.

Doungareta, petit port de la baie de Tadjoura (Côte des Somalis) ; à la France.

Dour, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons), 11.800 h. Tissages, filatures.

Dourak, v. de Perse, sur le Jerahi, près de son embouchure dans le golfe Persique ; 11.000 h.

Douranis [*ni*], importante tribu de l'Afghanistan, musulmane et se livrant à l'agriculture.

Dourdan, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 19 kil. de Rambouillet, sur l'Orge, affl. de la Seine ; 3.210 h. (*Dourdannais*). Ch. de f. Orl. Belle forêt. — Le cant. Nord a 18 comm. et 11.560 h. ; le cant. Sud, 24 comm. et 11.790 h.

Dourga, une des épouses de Civa, déesse de la Sagesse, dans la mythologie hindoue.

Dourges, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 32 kil. de Béthune ; 2.260 h. Ch. de f. N. Houille.

Dourgne, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 19 kil. de Castres ; 1.580 h. Fontaine incrustante. — Le cant. a 15 comm. et 9.930 h.

dourine n. f. Maladie grave et contagieuse, spéciale aux chevaux et aux mulets, et qui est analogue à la syphilis. (On l'appelle aussi *maladie du cott.*)

Douris [*riss*], peintre de vases grec (VE s. av. J.-C.).

Dourlach ou **Durlach** [*lak*], v. du grand-duché de Bade, sur la Pfinz, affl. du Rhin ; 11.350 h. Autrefois, résidence des margraves de Bade-Dourlach.

Dournazac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 30 kil. de Rochechouart, près de la Drôme ; 2.500 h. Ruines d'un château.

douro n. m. Monnaie d'argent d'Espagne, d'une valeur réelle de 5 fr. 21 c.

Douro (le), fleuve d'Espagne et de Portugal, qui naît dans la sierra de Urbion, baigne Porto et se jette dans l'Atlantique ; cours 850 kil. Son principal affluent est la Pisuerga.

doutance n. f. Doute, soupçon. (VX et dial.)

doute n. m. (subst. verb. de *douter*). Incertitude, irrésolution : *être dans le doute.* Soupçon, crainte : *avoir des doutes sur quelqu'un.* Scepticisme : *le doute méthodique de Descartes est le point de départ de sa philosophie. Mettre, révoquer en doute,* contester la certitude de. *Ne faire aucun doute,* être incontestable. *Sans doute* loc. adv. Assurément. *Sans doute que, point de doute que,* loc. conj. Il est certain ou très probable que. PROV. : **Dans le doute, abstiens-toi,** axiome emprunté à Zoroastre, et qui s'applique au doute pratique comme au doute spéculatif. ANT. **Conviction, croyance, foi, persuasion.**

douter [*té*] v. n. (lat. *dubitare*). Ne pas savoir si une chose est vraie ou fausse : *je doute qu'il accepte ; je ne doute pas qu'il n'accepte.* Ne pas avoir confiance en : *je doute de sa parole. Ne douter de rien,* avoir une audace aveugle. **Se douter** v. pr. Soupçonner. ANT. **Croire.**

douteur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Celui ou celle qui doute. Porté à douter : *un siècle douteur.*

douteusement [*teu-ze-man*] adv. D'une manière douteuse, incertaine.

douteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui offre des doutes, incertain : *victoire douteuse.* Équivoque, dont on ne sait que penser : *individu de mœurs douteuses.* Peu brillant, faible : *jour douteux.* ANT. **Certain, évident, assuré, authentique.**

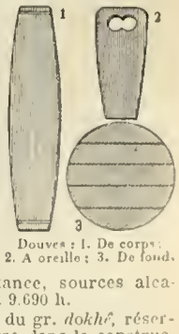

Douves : 1. De corps ; 2. A oreille ; 3. De fond.

doutis [*ti*] n. m. Grosse toile blanche de coton, qui vient des Indes.

douvain [*vin*] n. m. Bois de chêne propre à faire des douves et autres ustensiles similaires.

Douvaine [*vè-ne*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 15 kil. de Thonon, près du lac Léman ; 1.350 h. Fromages. A Touques, situé à quelque distance, sources alcalines. — Le cant. a 16 comm. et 9.690 h.

douve n. f. (bas lat. *doga,* du gr. *dokhê,* réservoir). Planche courbée, qui entre dans la construc-

tion des tonneaux. Planche sur laquelle on ratisse les peaux de veau. Etroit fossé entre deux champs, qui sert à l'écoulement des eaux pluviales. *Turf.* Dans le steeple-chase, large fossé plein d'eau, précédé d'une claie ou d'une barrière. Renoncule vénéneuse des marais. Genre de vers trématodes, parasites de différents mammifères : *la douve du foie détermine chez l'homme des accidents mortels.* (V., dans la planche MOLLUSQUES, les VERS.)

Douve. (Turf.)

Douve (la), petit fleuve côtier du dép. de la Manche ; cours 70 kil.

douvé, e adj. *Helminth.* Qui contient des douves : *foie de mouton douvé.*

douvelle [*vè-le*] n. f. Petite douve de tonneau. Syn. de NOUELLE.

douville [*ll* mll.] n. f. Variété de poire d'automne, pointue à ses deux extrémités.

Douville [*vi-le*] (Jean-Baptiste), voyageur et naturaliste français, né à Hambye (Manche), m. à Formigas (Brésil) [1794-1835]. Il effectua des voyages d'exploration dans l'Afrique centrale et dans l'Amérique du Sud.

Douvres, v. d'Angleterre (Kent), sur le Pas de Calais ; 34.000 h. En face et à 28 kil. de Calais. Station de paquebots pour la France. Bains de mer.

Douvres, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 11 kil. de Caen ; 1.490 h. Dentelles. — Le cant. a 19 comm. et 11.650 h.

Douvrin, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 16 kil. de Béthune, non loin du canal de la Bassée, 3.100 h. Houille, fabriques de sucre, de noir animal.

doux [*dou*], **douce** adj. (lat. *dulcis*). D'une saveur agréable : *doux comme le miel.* Qui flatte les sens : *voix douce.* Qui plaît au cœur, à l'esprit : *doux souvenir.* Bon, affable : *caractère doux.* Qui indique la bonté : *regard doux.* Qui n'est pas brusque : *pente douce.* Tempéré : *vent doux.* Duetile, malléable, non cassant : *fer doux. Eau douce,* qui ne contient pas de sel. *Marin d'eau douce,* se dit par ironie du marin qui n'a jamais navigué que sur les fleuves. *Vin doux,* jus de raisin qui n'a pas encore fermenté. *Consonne douce,* muette, facile à prononcer. Substantiv. Personne douce : *faire la douce.* Loc. adv. : *A la douce,* tout doucement. N. m. Le genre doux : *passer du grave au doux.* Adv. *Filer doux,* être soumis. Loc. adv. ou interj. : *Tout doux,* doucement. ANT. **Acre, acerbe, amer, brutal, dur.**

Doux pays, peinture décorative de Puvis de Chavannes (1882), représentant le pays idéal des poètes.

douzain [*zin*] n. m. Ancienne monnaie d'argent française, valant douze deniers, frappée à partir du règne de François Ier. Pièce de poésie de douze vers. Paquet de douze jeux de cartes.

douzaine [*zè-ne*] n. f. Douze objets de même espèce : *une douzaine de mouchoirs.* Douze environ : *s'absenter pour une douzaine de jours.*

douze adj. num. (lat. *duodecim*). Dix et deux : *Suétone a raconté l'histoire des douze Césars.* Douzième : *Louis douze.* N. m. Le douzième jour du mois : *le douze juillet 1907.*

Douze (*commission des*), formée par la Convention nationale pour surveiller la Commune de Paris et qui garda le pouvoir du 18 au 31 mai 1793. Ce fut la dernière victoire des girondins sur les montagnards.

Douze Tables (*loi des*), première législation écrite des Romains, publiée l'an 450 av. J.-C., et gravée sur douze tables d'airain. Elle était l'œuvre des décemvirs. (V. ce mot.)

Douze (la), riv. du Gers et des Landes, qui se réunit à Mont-de-Marsan au Midou pour former la Midouze, affl. de l'Adour ; cours 110 kil.

douze-huit [*u-it'*] n. m. Mesure à quatre temps,

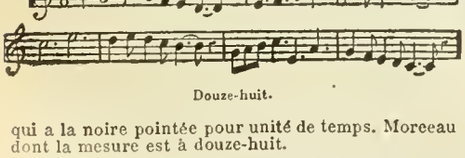
Douze-huit.

qui a la noire pointée pour unité de temps. Morceau dont la mesure est à douze-huit.

douzième adj. num. ord. Qui vient après le onzième. N. : *être la douzième d'une classe.* N. m. La douzième partie : *un douzième. Douzième provisoire,* fraction du budget dont les Chambres autorisent le gouvernement à disposer, quand le budget n'a pas été voté avant le 1er janvier.

douzièmement [*man*] adv. En douzième lieu.

douzil ou **doisil** n. m. V. DOISIL.

Douzy, comm. des Ardennes, arr. et à 8 kil. de Sedan, au confluent de la Magne et de la Chiers ; 1.220 h. Ch. de f. E. Sucrerie, draps.

Dov, Dow [*dou*] ou **Dou** (Gérard), peintre hollandais, né et m. à Leyde (1613-1675). Il a représenté, avec une précision admirable, des scènes, parfois triviales, de la vie domestique. Citons de lui : la *Femme hydropique,* la *Cuisinière hollandaise,* etc.

Gérard Dov.

Dove (Henri-Guillaume), physicien allemand, né à Liegnitz, m. à Berlin (1803-1879) ; auteur de travaux remarquables sur l'électricité et la météorologie.

Down [*da-oun'*], comté de l'Irlande (prov. d'Ulster) ; 224.000 h. Ch.-l. *Downpatrick ;* 3.200 h.

doxographe [*dok-so*] n. m. (du gr. *doxa,* opinion, et *graphein,* écrire). *Antiq.* Nom donné aux compilateurs grecs qui ont réuni des extraits des philosophes anciens : *Diogène Laerce, Stobée étaient des doxographes.*

doxologie [*dok-so-lo-jî*] n. f. (du gr. *doxa,* gloire, et *logos,* parole). Manifestation glorieuse du Christ, dans la liturgie catholique. (On appelle de ce nom le *Gloria in excelsis* de la messe, le verset *Gloria patri* qui termine les psaumes, et la dernière strophe des hymnes.)

doxologique [*dok-so*] adj. Qui a rapport à la doxologie.

Doyat [*do-ia* ou *doi-ia*] (Jean de), conseiller et chambellan de Louis XI, né entre 1440 et 1445, au château de Doyat (Auvergne), m. dans le royaume de Naples en 1495. Il fut mutilé par ordre de Jean II, duc de Bourgogne, son ancien maître, mais bientôt réhabilité par ordre de Charles VIII.

doyen, enne [*doi-i-in, è-ne*] n. (lat. *decanus*). Personne la plus ancienne d'âge ou de réception dans une compagnie : *la doyenne des cantinières.* N. f. Supérieure d'une abbaye ou d'un chapitre. N. m. Directeur d'une faculté universitaire : *le doyen de la faculté des lettres.* Le plus âgé : *je suis votre doyen.*

Doyen [*do-i-in*] (Gabriel-François), peintre d'histoire français, né à Paris, m. à Saint-Pétersbourg (1726-1806), élève de Carle Vanloo et maître de David. C'est un des talents les plus vigoureux de l'école française. Son chef-d'œuvre est un *Triomphe d'Amphitrite,* au Louvre.

Doyen (Eugène-Louis), chirurgien français, né à Reims en 1859. On lui doit de nombreux perfectionnements dans la technique opératoire.

doyenné [*doi-iè-né*] n. m. Dignité de doyen dans un chapitre, une église. Habitation d'un doyen. Variété de poire fondante et sucrée. L'arbre qui la produit.

doyenneté [*doi-iè-ne-té*] n. f. Qualité du doyen d'âge.

Doyet, comm. de l'Allier, arr. et à 17 kil. de Montluçon, près d'un sous-affl. de l'Œil ; 3.150 h. Houille, plâtre.

Doyle (sir Arthur CONAN), romancier anglais, né à Edimbourg en 1859 ; auteur de romans judiciaires et créateur du type de policier Sherlock Holmes.

Dozulé, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 18 kil. de Pont-l'Evêque ; 880 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 26 comm. et 11.710 h.

Dozy (Reinhard), orientaliste hollandais, né et m. à Leyde (1820-1883) ; auteur de travaux remarquables sur l'Arabie, l'islamisme, l'Espagne mauresque, etc.

D. Q., abréviation astronomique de *dernier quartier.*

Dr, abréviation de *docteur.* Docteur médecin s'abrège en *Dr M.*

Draa (OUED), fleuve côtier du Maroc, le plus grand du pays par la longueur de son lit, né dans le haut Atlas ; tributaire de l'Atlantique au S. du cap Noun.

Drac [*drak*] (le), torrent des Alpes, qui se jette dans l'Isère (r. g.), près de Grenoble ; cours 150 kil. La Romanche est son principal affluent.

dracéna n. m. *Bot.* Syn. de DRAGONNIER.

drachme [*dragh-me*] n. f. (gr. *drakhmê*). Poids grec qui était de 3 gr. 24. Monnaie grecque d'argent, qui valait environ 70 centimes et qui vaut aujourd'hui 1 franc.

dracocéphale n. m. Genre de labiées, dont on connaît 25 espèces d'Europe et d'Amérique. (On cultive comme ornementale le dracocéphale de Moldavie ou *mélisse turque.*)

Dracon, archonte et législateur d'Athènes (VIIe s. av. J.-C.), dont les lois étaient si sévères qu'on les disait écrites avec du sang. Cette sévérité est devenue proverbiale.

draconcule n. m. *Bot.* Genre d'aroïdées, comprenant des herbes vivaces des bords de la Méditerranée. *Ichtyol.* Poisson du genre callionyme, appelé aussi *lyre.*

draconien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Draeon : *le code draconien punissait de mort des fautes relativement légères. Par ext.,* extrêmement sévère : *pénalités draconiennes.*

dracontiase [*ti-a-ze*] n. f. Maladie provoquée par le dragonneau ou filaire de Médine. V. FILAIRE.

dracontium [*si-om'*] n. m. *Bot.* Genre d'aroïdées, dont on connaît trois espèces de l'Amérique tropicale, cultivées en serre pour leur feuillage.

Dracontius [*si-uss*] (Blossius Æmilius), poète latin chrétien du Ve siècle, né à Carthage ; auteur du *De Deo.*

Dra-el-Mizan, comm. d'Algérie, arr. et à 35 kil. de Tizi-Ouzou (Grande Kabylie) ; 5.070 h. Marbre ; figues.

drag n. m. (m. angl.). Course simulant une chasse à courre. Mail-coach dans lequel les dames suivent cette course, et, *par ext.,* mail-coach de maître : *la journée des drags à Auteuil.*

Drag.

Draga, reine de Serbie, née en 1867, assassinée à Belgrade en 1903. Veuve d'un ingénieur tchèque, Maschin, elle s'était fait épouser par Alexandre Ier, qui fut assassiné en même temps qu'elle par des conspirateurs.

dragage ou **draguage** [*gha-je*] n. m. Action ou manière de draguer les rivières : *on approfondit le chenal d'une rivière par les dragages.*

dragée [*jé*] n. f. (du gr. *tragéma,* friandise). Amande recouverte de sucre durci : *on envoie des dragées à l'occasion des baptêmes.* Plomb de chasse fondu à l'eau. *Pop. Tenir la dragée haute à quelqu'un,* lui faire attendre ce qu'il désire, lui faire payer cher ce qu'on lui accorde.

— ENCYCL. *Confis.* La fabrication des dragées à amandes ou à liqueurs se faisait autrefois à la main ; aujourd'hui, on a recours aux procédés mécaniques. Dans les deux cas, cette fabrication exige diverses opérations : le *mondage* faisant disparaître la pellicule qui recouvre l'amande ; le *grossissage,* qui a pour but de recouvrir l'amande de sucre et qui se fait dans une bassine dite *brantante* suspendue au plafond par des chaînes et chauffée par un foyer au-dessous (l'ouvrier agite constamment la bassine pendant tout le travail) ; le *blanchissage,* consistant à ajouter de l'amidon, puis à humecter les amandes de gomme et de sucre à blanchir, à sécher à l'étuve et à recommencer ce travail plusieurs fois ; le *remplissage,* qui a pour objet de recouvrir les amandes blanchies d'un sirop de sucre, en renouvelant l'addition sept ou huit fois ; le *lissage,* consistant à ajouter des charges successives de sucre froides et chaudes ; le *séchage* à l'étuve des dragées achevées. La fabrication des dragées à liqueur consiste à déposer, dans des empreintes faites sur de l'amidon tassé, une goutte de liqueur, en chauffant légèrement le tout afin de former une pellicule à la surface de la goutte saupoudrée de gomme et de sucre. Dès que chaque goutte devient maniable, elle est grossie, puis blanchie, remplie et lissée.

dragéifier [*jé-i-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Mettre sous la forme de dragées.

dragéoir [*joir*] n. m. Boîte en métal précieux, contenant des épices et de fines dragées, que l'on présentait aux convives après le dessert. Vase ou boîte à mettre des dragées.

drageon [*jon*] n. m. (orig. german.). Rejeton qui naît de la racine des arbres.

— ENCYCL. Les drageons, qui naissent des bourgeons adventifs venus sur des racines traçantes, peuvent servir à la reproduction de la plante, et ce moyen naturel de multiplication est utilisé quelquefois en effet pour obtenir des arbres fruitiers venant promptement à fruit ou pour faire développer avec rapidité des cultures arbustives à racine traçante (comme les faux acacias) destinées par exemple à maintenir les terres d'un talus ; mais ils peuvent être aussi une cause d'affaiblissement de la plante qui les nourrit, et c'est pourquoi on les détruit le plus souvent.

drageonnement [*jo-ne-man*] ou **drageonnage** [*jo-na-je*] n. m. Action de drageonner.

drageonner [*jo-né*] v. n. Pousser des drageons : *les pruniers, les cerisiers, drageonnent beaucoup.*

Dragomirov (Michel Ivanovitch), général et écrivain russe, né dans le gouvernement de Tchernigov en 1830, m. en 1905. Il se distingua pendant la guerre turco-russe, et a laissé de nombreux ouvrages de tactique et d'histoire militaires.

Dragon.

dragon n. m. (lat. *draco*). Monstre fabuleux : *le dragon gardait la toison d'or des Hespérides.* Soldat de la cavalerie de ligne, créé en 1558 par le maréchal de Cossé-Brissac en Piémont pour combattre à pied et à cheval : *il y a en France 32 régiments de dragons.* (V. CAVALERIE.) *Fig.* Surveillant incommode. Personne rigide et intraitable : *dragon de vertu.* Femme vive et acariâtre. *Hist. nat.* Petit lézard inoffensif, de l'ordre des sauriens, muni de deux membranes lui servant de parachute. Tache dans le diamant. *Art vétér.* Syn. de NRAOONNEAU.

Dragon.

— ENCYCL. *Myth.* Le dragon, animal fantastique, produit de la peur et de l'imagination des anciens, était représenté avec les griffes du lion, les ailes de l'aigle et la queue du serpent. Il était consacré à Minerve, déesse de la sagesse, pour marquer que la véritable sagesse ne s'endort jamais ; c'est ce qui a donné lieu à la fable du *Dragon des Hespérides,* de celui de la *Toison d'or,* et d'autres semblables. Dans les légendes chrétiennes, le dragon personnifie l'esprit du mal, la puissance du démon ; le moyen âge l'introduisit dans ses féeries ; la chevalerie l'adopta comme symbole des obstacles à vaincre. On le rencontre dans le blason d'un grand nombre de familles ou de localités.

Dragons.

Dragon (*ordre du*), ordre institué en 1886 à Huê par Duc-Duc, empereur de l'Annam, et devenu français en 1896. Le ruban, primitivement blanc, liséré orange, a été modifié par le décret du 5 déc. 1899; il est actuellement vert, avec liséré orange.

Dragon (*ordre du*) ou **du Mérite**, institué en Chine en 1863 pour les Français qui prirent part à la révolte des Taï-Pings. Deux classes (or et argent). Ruban jaune clair.

Dragon (*ordre du* **Double-**), ordre institué en Chine, en 1881, par l'empereur Tsaï-Tien (Kouangsu). Il comprend deux catégories de titulaires: Chinois (les insignes consistent en boutons, plumes de paon, robe de soie), et étrangers (ruban différent pour les cinq grades); l'insigne est différent aussi.

Ordre du Dragon (Annam).

Dragons de Villars (*les*), opéra-comique en trois actes, paroles de Cormon et Lockroy, musique de Maillart, l'œuvre la plus remarquable du compositeur (1856). C'est un épisode des dragonnades, dont une jeune fille aux dehors singuliers, mais au cœur excellent, Rose Friquet, est l'héroïne.

Ordre du Dragon (Chine).

Ordre du Double-Dragon.

dragon, onne [*ghon, o-ne*] adj. Qui a rapport aux dragons. *A la dragonne* loc. adv. A la manière des dragons. D'une façon hardie, égrillarde.

Dragon (le), constellation de l'hémisphère boréal, composée de quatre-vingts étoiles.

dragonnade [*gho-na-de*] n. f. (V. l'art. suiv.)

Dragonnades, nom donné aux cruelles persécutions exercées contre les protestants du midi de la France, après la révocation de l'édit de Nantes. (V. NANTES [*édit de*] 1685). Louvois, le premier, suggéra au roi l'idée d'employer, pour établir l'unité religieuse dans le pays, les soldats de cavalerie, alors appelés uniformément dragons, qu'on logeait en garnisaires chez les protestants. Les dragons se comportèrent, chez leurs hôtes forcés, aussi brutalement qu'en pays conquis. L'épouvante qu'ils répandirent amena la conversion d'un certain nombre de protestants (les convertis étaient exemptés de l'obligation du logement), mais l'expatriation regrettable de beaucoup d'autres. Les *dragonnades* sévirent surtout dans l'Aunis, le Poitou, le Béarn, gouverné par l'intendant Foucauld, la Guyenne, le Languedoc. Dans les Cévennes, les rigueurs de l'intendant Basville donnèrent lieu à la révolte des camisards. V. CAMISARDS.

dragonne [*gho-ne*] n. f. Ornement en forme de cordon et terminé par un gland, qui se met à la poignée d'une épée, d'un sabre.

Dragonne.

dragonné [*gho-né*], **e** adj. *Blas.* Se dit des animaux dont le corps est terminé en queue de serpent, comme le dragon fabuleux : *lion dragonné.*

dragonneau [*gho-nô*] n. m. Vers nématode du genre *gordius.* Nom vulgaire du callionyme lyre. *Art vétér.* Tache dans la prunelle des chevaux, commencement de cataracte. (En ce dernier sens, est syn. de DRAGON.)

dragonner [*gho-né*] v. a. (de *dragon*). Tourmenter. (Vx.)

dragonnier [*gho-ni-é*] ou **dracéna** n. m. Genre de liliacées, comprenant des arbres des pays chauds, qui peuvent atteindre des dimensions énormes.

Dragonnier.

— ENCYCL. Les dragonniers (*dracæna*) sont des arbres dont le port rappelle celui des palmiers, mais leur tige se ramifie dichotomiquement. Les fleurs apparaissent vers la vingt-cinquième année. On connaît vingt espèces de dragonniers, des régions tropicales. L'écorce de certaines espèces laisse écouler une gomme dite *sang-dragon* qui, en séchant, devient friable et rouge sang.

draguage n. m. V. DRAGAGE.

drague [*dra-ghe*] n. f. (angl. *drag*). Machine servant à curer les fonds sur lesquels les eaux ont laissé des dépôts, et constituée par un chaland à vapeur, soutenant une chaîne sans fin à godets. Filet à manche, souvent en arc de cercle, dont on se sert pour pêcher à la traîne. Griffe de fer pour accrocher les objets au fond de l'eau.

Drague à bras.

— ENCYCL. Les dragues sont de grands chalands à vapeur se déplaçant au moyen d'ancres et de chaînes qui servent, en même temps, de points d'appui pour les efforts de l'appareil à draguer. Les dragues opérant à sec s'appellent *excavateurs.* L'appareil qui sert à draguer se compose de godets formant chaîne sans fin. Arrivés au sommet de leur course, les godets, percés de trous pour l'écoulement de l'eau, déversent, en redescendant, leur charge, soit dans des conduits aboutissant à terre, soit dans des chalands placés le long de la drague. La drague *suceuse,* qui sert à draguer les fonds vaseux, remonte la vase et l'eau.

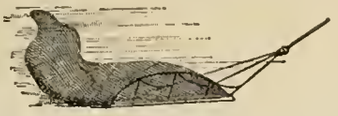
Drague (pêche).

draguer [*ghé*] v. a. Curer avec la drague : *draguer un chenal.* Retirer avec la drague. Pêcher des coquillages avec le filet appelé *drague. Mar. Draguer le fond,* se dit d'une ancre qui chasse.

dragueur [*gheur*] n. m. Celui qui tire du sable. Adj. *Bateau dragueur,* qui débarrasse les rivières du sable et de la vase qui les obstruent.

Draguignan [*gh i*], ch.-l. du dép. du Var, sur le Nartuby, affl. de l'Argens; 9.770 h. (*Draguignanais* ou *Dracénois*). Ch. de f. P.-L.-M., à 993 kil. de Paris. Oliviers, vers à soie. Patrie de G. Gay. — L'arr. a 11 cant., 62 comm., 80.000 h.; le cant. a 5 comm., et 14.510 h.

Armes de Draguignan.

Dragut [*ghu*], corsaire turc du XVIe siècle, né en Anatolie. Il fit une guerre sans merci aux chrétiens de la Méditerranée, et fut tué au siège de Malte.

draille [*dra, ll* mll., *e*] n. f. Cordage qui, passant vers le capelage des mâts, est tendu dans la direction des étais et sur lequel on peut hisser une voile.

drain [*drin*] n. m. (mot angl.). Conduit souterrain, tuyau, généralement en terre cuite, qui sert à épuiser l'eau dans les terres trop humides. Petit cylindre en caoutchouc, percé de trous, qui se place dans les plaies profondes, pour assurer l'écoulement des liquides purulents.

Drain, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 47 kil. de Cholet, près de la Loire; 1.220 h. Serges, toiles.

drainable [*dré*] adj. Qui peut être drainé.

drainage [*dré-na-je*] n. m. Action de drainer : *le drainage assainit les sols humides,* et, *au fig.,* action de réunir, d'attirer à soi : *le drainage de l'or.*

— ENCYCL. *Agric.* Le drainage a pour but de débarrasser une terre de son excès d'eau. Le procédé le plus simple consiste à creuser une tranchée à ciel ouvert, dirigée dans le sens de la plus grande pente; mais, en règle, la tranchée est fermée après que le fond en a été aménagé en caniveau, soit au moyen de dalles, soit au moyen de tuyaux de poterie (drains) que l'on place bout à bout. Les drains aboutés, dont l'inclinaison est d'environ 3 millimètres par mètre, débouchent dans un caniveau plus grand, disposé suivant le thalweg et qui aboutit lui-même à un puits absorbant ou à un forage atteignant une couche perméable profonde.

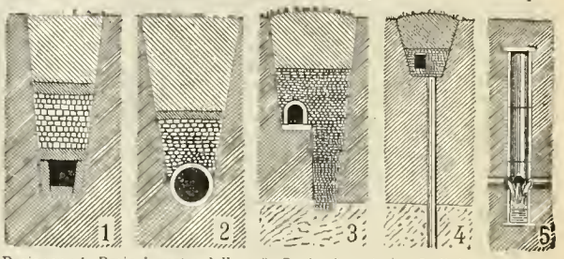
Drainage : 1. Drain à quatre dalles; 2. Drain de poterie; 3. Puits absorbant; 4. Forage jusqu'à une couche perméable; 5. Collecteur avec regard

— *Dr.* Tout propriétaire ou syndicat de propriétaires qui veut assainir son fonds par le drainage, ou un autre mode d'asséchement, peut, moyennant indemnité, en conduire les eaux souterrainement ou à ciel ouvert, à travers les propriétés qui séparent ce fonds d'un cours d'eau ou de toute autre voie d'écoulement. Sont exceptés de cette servitude les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations.

Les propriétaires des fonds voisins ou traversés ont la faculté de se servir des travaux faits, pour l'écoulement des eaux de leurs fonds, en supportant une part proportionnelle dans la valeur des travaux dont ils profitent et en contribuant aux dépenses d'entretien.

draine ou **drenne** [*drè-ne*] n. f. Espèce de grive d'Europe, qui vit dans les forêts de conifères.

drainer [*drè-né*] v. a. (de l'angl. *to drain,* égoutter). Dessécher un sol humide au moyen de drains : *les terres argileuses doivent être soigneusement drainées.* Mettre des drains dans un foyer purulent. *Fig.* Attirer à soi : *banquiers qui drainent nos épargnes.*

drainette [*drè-nè-te*] n. f. Petite drague de pêche.

draineur [*drè*] n. m. Celui qui draine.

Drais [*drè*] **de Sauerbon,** ingénieur et sylviculteur badois, m. à Carlsruhe en 1851. On lui doit l'invention de la *draisienne.*

Draisienne.

draisienne [*drè-zi-è-ne*] n. f. (de *Drais,* n. pr.). Instrument de locomotion à deux roues reliées par une pièce de bois, avec une direction à pivot : *la draisienne fut surtout en vogue en 1818.*

Drake (sir Francis), marin anglais, né près de Tavistock, m. à Porto-Bello (vers 1540-1595); un des premiers de cette nation qui firent le tour du monde. Il lutta avec succès contre les Espagnols, et fut en faveur auprès de la reine Elisabeth.

Drake.

Drake (Frédéric), sculpteur allemand, né à Pyrmont, m. à Berlin (1805-1882); auteur de bustes remarquables.

Drakenberg [*kèn-bèrgh*], chaîne de montagnes de l'Afrique australe, entre le Natal et les sources du fleuve Orange. Certains de ses sommets dépassent 3.000 mètres.

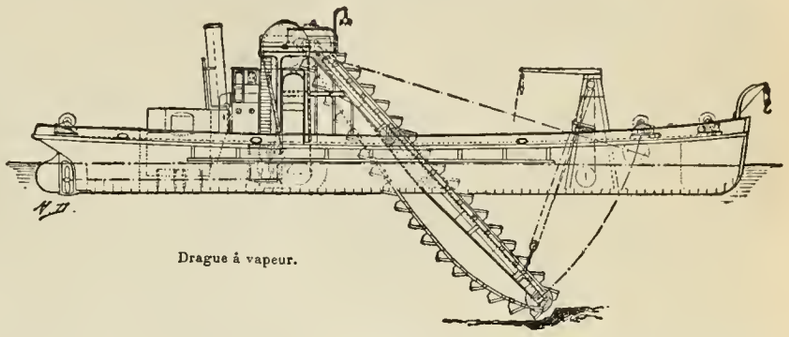
Drague à vapeur.

drakkar n. m. Bateau de pirates normands : *les drakkars portaient un dragon à leur proue.*

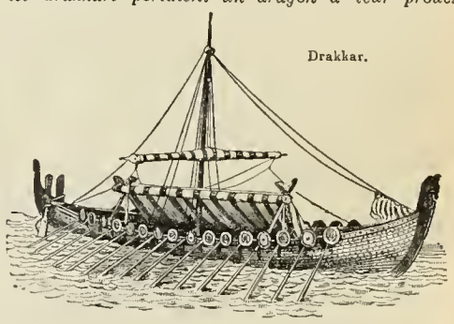
Drakkar.

dramatique adj. Se dit des ouvrages faits pour le théâtre : *le genre dramatique.* Particulier à ces sortes d'ouvrages : *style, auteur, acteur dramatique. Par ext.* Ce qui est vivement intéressant, émouvant : *situation dramatique.* N. m. Genre dramatique : *réussir dans le dramatique.* Ce qui excite particulièrement l'émotion : *pièce pleine de dramatique.*

dramatiquement [*ke-man*] adv. D'une manière dramatique. (Peu us.)

dramatiser [*ti-zé*] v. a. Donner la forme, l'intérêt du drame : *dramatiser un récit.*

dramatiseur [*ti-zeur*] n. m. Celui qui dramatise, qui est habile à dramatiser.

dramatiste [*tis-te*] n. Personne qui compose des pièces de théâtre. (Peu us.)

dramaturge n. (du gr. *drama, atos,* action dramatique, et *ergon,* ouvrage). Auteur de drames, de pièces dramatiques : *Shakspeare fut un dramaturge de génie.*

dramaturgie [*jî*] n. f. (de *dramaturge*). Art, traité de la composition des pièces de théâtre : *Lessing a composé une remarquable dramaturgie.* Caractère dramatique : *la dramaturgie de la mort.*

Dramaturgie de Hambourg (*la*), recueil de morceaux de critique théâtrale, par Lessing (1768). C'est un véritable traité de l'art dramatique, mais où la littérature française, à l'influence de laquelle Lessing voulait soustraire le théâtre allemand, est maltraitée avec une grande injustice.

dramaturgique adj. Relatif au dramaturge, à la dramaturgie.

drame n. m. (gr. *drama*). Action théâtrale. Pièce de théâtre où le comique est mêlé au tragique : *Victor Hugo a composé des drames puissants. Fig.* Événement terrible, catastrophe : *les drames des révolutions. Drame lyrique,* opéra.

Drammen, v. de Norvège (bailliage de Buskérud), à l'embouchure du Dramselv dans le *Drammenfjord;* 22.000 h. Mines de cuivre; fabrication de toiles; petit port.

dran n. m. Manœuvre pour serrer le racage des vergues.

dranet [*nè*] n. m. Petite seine employée comme filet dormant dans la Manche.

dranguel [*ghèl*] n. m. ou **dranguelle** [*ghè-le*] n. f. Filet à large ouverture, en forme de chausse, que les pêcheurs flamands et picards traînent avec deux bateaux.

Dranse, petite rivière de la Haute-Savoie, tributaire du lac de Genève.

drap [*dra*] n. m. (lat. pop. *drappum*). Étoffe résistante de laine : *Elbeuf, Sedan, Roubaix, fabriquent des draps renommés.* Grande pièce de toile que l'on met sur le matelas d'un lit pour y coucher. Linceul. *Drap d'or, d'argent,* étoffe dont le tissu est d'or, d'argent. *Drap des morts,* grand filet que les braconniers traînent la nuit dans les champs, faisant ainsi d'innombrables victimes. *Tailler en plein drap,* agir librement. *Être dans de beaux draps,* être dans une position fâcheuse. PROV. : **Au bout de l'aune faut** (manque) **le drap,** il y a une fin à tout.

— ENCYCL. *Manuf.* La fabrication du drap (v. TISSAGE) exige un certain nombre d'opérations successives, en outre de la filature et du tissage. A cette dernière opération succèdent : l'*épineetage* faisant disparaître à l'aide d'une petite pince, dite *épince,* les nœuds laissés par le tisserand ; le *dégraissage,* comprenant le *dégorgeage* qui enlève les matières ajoutées au drap pour le dégraisser ; l'*époutiage,* second épinceteage, et le *foulage,* qui donne au drap du corps et de la résistance. La troisième opération est le *rentrayage,* à l'aide duquel on répare à la main les défauts du drap ; le *ramage,* qui a pour objet de sécher le drap tout en l'étirant en tous sens ; le *garnissage,* ramenant et couchant à la surface le duvet du drap ; le *tondage,* donnant à ce duvet une longueur uniforme ; le *brossage,* régularisant l'opération du tondage ; le *pressage à chaud,* aplatissant le duvet et lui donnant un aspect brillant ; le *décatissage,* qui ramollit le drap et lui fait perdre une partie de son brillant, lequel lui est rendu par le *pressage à froid ;* enfin, l'*épaillage* ou *grateronnage,* faisant disparaître les pailles et grateons que conserve encore le drap. Il ne reste plus qu'à le plier et l'empiler, pour le livrer au commerce. On donne également le nom générique de *draps* à des étoffes fabriquées avec des plumes d'oiseaux, du liège ou de la tourbe.

drapade n. f. Sorte de serge un peu lâche.

drapage n. m. Syn. de DRAPEMENT.

drapant [*pan*] n. m. Fabricant de draps de laine. Planche sur laquelle on étend les feuilles de papier, à mesure qu'on les lève de dessus les feutres.

drapeau [*pô*] n. m. (de *drap*). Pièce d'étoffe attachée à une sorte de lance, portant les couleurs, les emblèmes d'une nation : *on hisse le drapeau sur tous les monuments nationaux.* Signe métaphorique de ralliement : *relever le drapeau de la liberté.* Personne qui symbolise un parti : *être le drapeau des protestataires. Drapeau tricolore* (bleu, blanc, rouge), drapeau de la nation française : *les armées de la Révolution promenèrent le drapeau tricolore dans toute l'Europe. Drapeau blanc,* drapeau des rois de France : *la Restauration ramena le drapeau blanc ;*

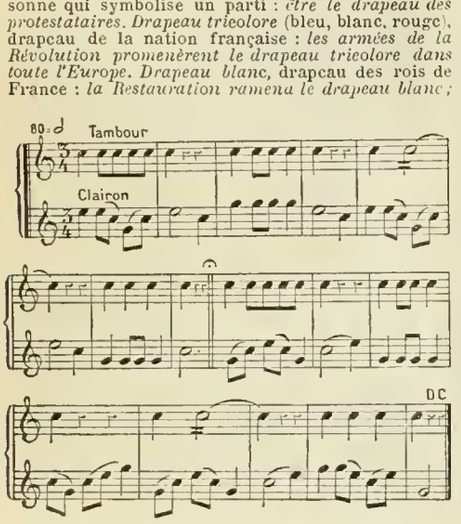

Au drapeau (tambour et clairon).

drapeau qui, en temps de guerre, indique que l'on veut parlementer. *Drapeau rouge,* emblème révolutionnaire. *Au drapeau !* batterie de tambour ou sonnerie de clairon exécutée pour rendre les honneurs au drapeau. (V. ÉTENDARD.) *Fig. Être sous les drapeaux,* au service. *Se ranger sous le drapeau de quelqu'un,* embrasser son parti. *L'honneur du drapeau,* l'honneur de l'armée, de la nation. *Lever son drapeau,* faire hautement sa profession de foi. *Mettre son drapeau dans sa poche,* dissimuler ses opinions. *Pop. Planter un drapeau,* faire des dettes dans un endroit (notamment chez le marchand de vin) et ne plus jamais y retourner. Linge servant à emmailloter un enfant. (V. les tableaux des PAVILLONS.)

— ENCYCL. Les drapeaux actuels de l'armée française remontent seulement à l'année 1880, époque où ils ont été solennellement distribués à tous les

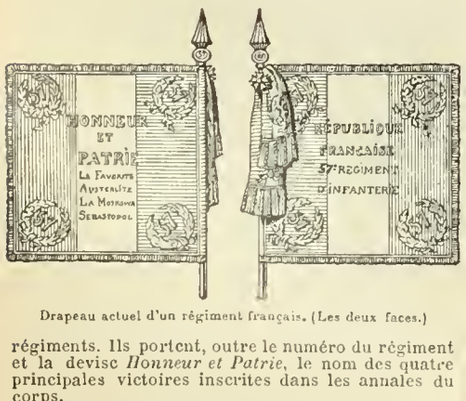

Drapeau actuel d'un régiment français. (Les deux faces.)

régiments. Ils portent, outre le numéro du régiment et la devise *Honneur et Patrie,* le nom des quatre principales victoires inscrites dans les annales du corps.

On rend au drapeau certains honneurs particuliers. En garnison, il est déposé chez le chef de corps ou dans la salle d'honneur du régiment. Il est porté par un lieutenant ou sous-lieutenant. Sa garde se compose, dans l'infanterie, d'un sous-officier et de quatre soldats de 1re classe, choisis par le colonel. Chaque année, lorsque est achevée l'instruction individuelle des recrues, a lieu solennellement la présentation du drapeau par le colonel.

Il n'existe qu'un seul drapeau pour tous les bataillons de chasseurs à pied ; de même pour tous les bataillons d'artillerie à pied et pour les escadrons du train des équipages. — Les drapeaux des régiments peuvent être décorés quand le régiment auquel ils appartiennent a enlevé lui-même un drapeau à l'ennemi. Tels sont les drapeaux des 51e, 57e, 76e, 99e régiments d'infanterie, des 2e et 3e zouaves, du 3e tirailleurs algériens, du 1er chasseurs d'Afrique, des chasseurs à pied, du 1er étranger et aussi celui des sapeurs-pompiers de Paris, celui-ci pour les actes de bravoure dont sont coutumiers ses officiers et ses soldats.

drapelet [*lè*] n. m. Petit drapeau. (Vx.)

drapement [*man*] ou **drapage** n. m. Action de draper.

draper [*pé*] v. a. Fouler, tondre et apprêter comme on apprête le drap : *draper une étoffe.* Couvrir d'une draperie, en particulier d'une draperie noire, en signe de deuil : *draper un portail d'église.* Disposer d'une certaine façon les plis des vêtements d'un dessin, d'une statue, etc. : *les statuaires grecs excellent à draper leurs statues. Fig.* Railler, censurer quelqu'un : *on l'a drapé d'importance.* V. n. Porter le deuil. (Vx.) **Se draper** v. pr. Arranger les plis de son vêtement. Faire parade de, se prévaloir : *se draper dans sa dignité.*

draperie [*ri*] n. f. Manufacture de drap : *les draperies de Castres.* Métier de drapier. Etoffe disposée à grands plis. *Peint.* et *sculpt.* Représentation des étoffes, des vêtements ordinairement flottants. Privilège de porter le deuil de la cour. (Vx.)

drapier [*pi-é*], **ère** adj. et n. Se dit de celui, de celle qui vend ou fabrique du drap. Adjectiv. : *marchand drapier.*

drapière n. f. Epingle courte et grosse.

drasse [*dra-se*] ou **drassode** [*dra-so-de*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant des araignées rousses, soyeuses, vivant ordinairement sur les pierres. (Une espèce est commune en France.)

drastique [*dras-ti-ke*] adj. (gr. *drastikos*). Se dit des purgatifs qui agissent avec violence : *le ricin est un purgatif drastique.* N. m. : *un drastique.*

— ENCYCL. Les drastiques sont des purgatifs végétaux très violents. Les plus employés sont l'aloès, le colchique, la coloquinte, le jalap, l'huile de croton, l'huile de ricin et la scammonée.

drave n. f. Genre de crucifères, qui habitent les régions tempérées des deux continents.

Drave (la), riv. de l'Autriche. Elle naît dans les Alpes, baigne Klagenfurth et Villach, et se jette dans le Danube (r. dr.), près d'Essek ; cours 720 kil.

Draveil, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 11 kil. de Corbeil, près de la Seine ; 2.920 h. Ch. de f. P.-L.-M.

dravidien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui touche aux Dravidiens : *langue dravidienne.*

Dravidiens [*di-in*], peuple ouralo-altaïque, qui s'établit dans l'Inde (Deccan), antérieurement à l'arrivée des Aryas. Il habite le sud de l'Hindoustan. — S. un *Dravidien.*

dravidisme [*dis-me*] n. m. Etude des langues dravidiennes.

dravidiste [*dis-te*] n. m. Celui qui s'applique à l'étude des langues dravidiennes.

drawback [*dró-bak*] n. m. (m. angl. — de *draw,* tirer, et *back,* arrière). Remboursement, à la sortie de produits manufacturés, des droits de douane payés sur les matières premières qui ont servi à les fabriquer. (Ce remboursement a pour but de fournir aux fabricants le moyen de soutenir la concurrence sur les marchés de l'extérieur.)

drawing-room [*dra-ouin'gh'-roum'*] n. m. En Angleterre, salon de réception : *chez les Anglais, le drawing-room est la pièce où se réunit la famille après le repas et où sont reçus les étrangers.*

drayage [*drè-ia-je*] n. m. Opération de corroyage, qui consiste à égaliser les peaux en enlevant une partie de la chair.

drayer [*drè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Pratiquer le drayage.

drayoire [*drè-ioi-re*] n. f. Couteau à lame cintrée pour drayer.

drayure [*drè-iu-re*] n. f. Rognure de peau détachée en drayant.

Drebbel [*bèl*] (Cornelis **Van**), physicien et mécanicien hollandais, né à Alkmaar, m. à Londres (1572-1634). On lui doit l'invention d'un microscope composé.

drêche n. f. Résidu de l'orge qui a servi à faire de la bière. Résidu de la distillation des grains et des pommes de terre : *les drêches sont utilisées avantageusement dans la nourriture des bestiaux et en particulier des bœufs, vaches et porcs.* A Terre-Neuve, huile de foie de morue brute. (Syn. DRACHE, en ce sens.)

drège [*drè-je*] n. f. Grand filet pour la pêche au fond de la mer. (On écrit aussi DREIGE.) Peigne de fer pour séparer la graine de lin des capsules.

dréger [*jé*] v. a. (Se conj. comme *abréger.*) Peigner le lin avec la drège.

drégeur n. m. Bateau pour pêcher à la drège.

dreissensia [*drè-sin*] n. f. Genre de mollusques, renfermant des moules minuscules répandues dans toutes les rivières du globe : *la dreissensia polymorpha pénètre jusque dans les conduites d'eau des villes.*

dreligne n. f. Nom vulgaire du bar (poisson).

drelin n. m. (onomat.). Bruit d'une sonnette : *drelin ! drelin !*

drenne ou **draine** [*drè-ne*] n. f. Nom vulgaire d'une grande grive d'Europe (*turdus viscivorus*).

drenser [*sé*] v. n. (lat. *drensare*). Crier, en parlant du cygne. (On dit aussi DRENSITER.)

Drenthe, prov. de Hollande ; 159.000 h. Ch.-l. *Assen.* Grande plaine souvent marécageuse.

Drépane, anc. ville et promontoire de la Sicile occidentale, où le consul Claudius Pulcher fut vaincu par Adherbal (249 av. J.-C.) ; auj. *Trapani ;* 39.000 h.

Armes de Dresde.

Dresde [*drès-de*], v. et capit. de la Saxe, sur l'Elbe ; 480.000 h. (*Dresdois*). Ganterie, instruments de précision, machines, parfumerie, ébénisterie, etc. Célèbre galerie de tableaux. Victoire de Napoléon sur les Alliés (Russes, Prussiens et Autrichiens) en 1813. C'est au début de cette bataille que fut tué le général Moreau qui servait dans l'armée russe.

dressage [*drè-sa-je*] n. m. Action de dresser : *le dressage d'un échafaud.* Partie de l'éducation des animaux qui les habitue à un certain travail : *le dressage du cheval doit être commencé de bonne heure.*

— ENCYCL. Pour le cheval, le dressage diffère suivant qu'on veut faire de cet animal un cheval de selle, une bête de trait, ou un carrossier. Ce dressage exige beaucoup de patience, de douceur et de volonté. Le mulet et l'âne demandent, à cause de leur caractère parfois entêté, encore plus de patience. Le dressage du bœuf et de la vache est relativement aisé : on place sous le joug, en même temps que l'animal à dresser, un bœuf ou une vache déjà rompus au travail que l'on veut obtenir de leur compagnon. Le chameau, le dromadaire, l'éléphant, le renne, sont également aptes à subir un dressage. Le dressage savant est un peu plus compliqué et n'est usité qu'avec les plus intelligents des animaux : le singe, le chien, le cheval, l'éléphant et le chat. On arrive quelquefois à des résultats surprenants. On apprend au chien à marcher sur les deux pattes de derrière, à tenir un fusil au port d'arme, à jouer aux dominos, à sortir d'un jeu étalé par terre une carte désignée. Les chevaux valsent, rapportent un mouchoir, font le mort, etc. Les dresseurs habiles ont rarement recours aux corrections ; ils emploient plutôt la douceur, une patience inlassable, et... beaucoup de friandises.

dresse [*drè-se*] n. f. Morceau de cuir qu'on met entre les deux semelles d'un soulier pour le redresser quand il tourne.

dressée [*drè-sé*] n. f. Botte de fil de cuivre, destinée à la fabrication des épingles.

dressement [*drè-se-man*] n. m. Action de dresser.

dresser [*dré-sé*] v. a. (lat. pop. *directiare*). Lever, tenir droit : *dresser la tête.* Monter, construire : *dresser un lit.* Aplanir, dégauchir : *dresser un canon de fusil.* Etablir, rédiger : *dresser un acte d'accusation.* Garnir : *dresser un buffet.* Disposer pour être servi : *dresser des côtelettes en couronne.* Rédiger : *dresser un acte.* Instruire, former : *dresser un chien. Fig. Dresser l'oreille,* devenir attentif. **Se dresser** v. pr. Etre dressé. Se trouver dans une situation élevée. Se tenir droit. *Sentir ses cheveux se dresser sur sa tête,* éprouver un sentiment d'horreur. (Avec suppression du pronom : *c'est à faire dresser les cheveux.*) *Se dresser sur ses ergots,* prendre une attitude agressive.

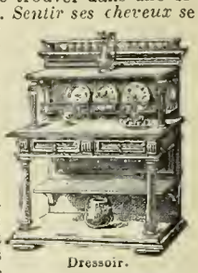
Dressoir.

dresseur [*drè-seur*] n. m. Celui qui dresse : *dresseur de chiens.*

dressoir [*drè-soir*] n. m. Etagère pour mettre la vaisselle. Outil pour redresser les pointes des cardes. Instrument pour étendre le tain sur les glaces. Barre de bois contre laquelle on appuie les échalas après la vendange. Longue planche pour régulariser, sur les bords, le terreau des couches.

dret, drette [*dré, drè-te*] adj. Forme dialectale de DROIT.

Dreux [*dreû*], ch.-l. d'arr. (Eure-et-Loir), sur la Blaise, affl. de l'Eure ; à 34 kil. de Chartres ; 9.930 h. (*Drouais* ou *Durocasses*). Ch. de f. O. Chapelleries, tanneries. Patrie de Rotrou, des Métezeau, de Godeau, de Philidor. En 1562, Fr. de Guise y vainquit les protestants. — L'arr. a 7 cant., 126 comm., et 61.420 h. ; le cant. a 23 comm. et 17.410 h.

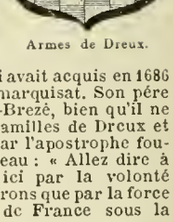
Armes de Dreux.

Dreux-Brezé (Henri-Evrard, marquis **de**), grand maître des cérémonies sous Louis XVI (1762-1829). Il était le petit-fils de Thomas Dreux, conseiller au parlement de Paris, qui avait acquis en 1686 le domaine de Brezé, érigé en marquisat. Son père se fit appeler marquis de Dreux-Brezé, bien qu'il ne fût pas apparenté aux célèbres familles de Dreux et de Brezé. Il est connu surtout par l'apostrophe foudroyante que lui adressa Mirabeau : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Il fut pair de France sous la Restauration.

drève n. f. En Belgique et dans le nord de la France, allée, avenue.

Drevet (Pierre), graveur français, né à Sainte-Colombe, m. à Paris (1664-1738) ; interprète des peintures de Rigaud. — Son fils, PIERRE-LOUIS, né et m. à Paris (1697-1739), exécuta de magnifiques gravures d'après Coypel, Restout, Boulongne.

Dreyse (Jean-Nicolas **de**), industriel allemand, né à Sœmmerda, près d'Erfurth (1787-1867) ; inventeur du fusil à aiguille dont l'armée prussienne se servit en 1866 et en 1870.

Dreyss (Charles), historien français, né et m. à Paris (1821-1905). Il a édité les *Mémoires de Louis XIV* et publié une *Chronologie universelle.*

dribbler [*dri-blé*] v. a. (angl. *to dribble*). Au football, pousser le ballon avec le pied par saccades.

drift n. m. Nom donné, en Angleterre et en Amérique, à des matériaux formés de sable, de blocs de cailloux roulés, et qui sont une des manifestations du phénomène erratique dans ces pays.

drile n. m. Genre de coléoptères d'Europe.

drill [*ll* mll.] n. m. Grand singe cynocéphale africain, remarquable par la coloration vive des parties nues de la face et du séant.

Drill.

drille [*ll* mll., *e*] n. m. Nom vulgaire du chêne rouvre.

drille [*ll* mll., *e*] n. m. Autrefois, soldat. *Bon drille*, bon compagnon. *Vieux drille*, vieux débauché.

drille [*ll* mll., *e*] n. f. (de l'allem. *drillen*, faire tourner). Sorte de porte-foret, qui fonctionne par le mouvement d'un écrou ngissant sur une tige verticale en forme de vis sans fin.

driller [*ll* mll., *é*] v. a. Percer avec la drille.

driller [*ll* mll., *é*] v. n. Courir. Etinceler. (Vx.)

drilles [*ll* mll., *e*] n. f. pl. Vieux chiffons de lin ou de chanvre, qui servent à la fabrication du papier.

drilleux, euse [*ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui est en haillons. (Vx.)

drillier [*ll* mll., *é*], **ère** n. (de *drilles*). Chiffonnier en gros. (Vx.)

Drin (le), fleuve d'Albanie, affl. de l'Adriatique, formé du *Drin Blanc* et du *Drin Noir*, et qui coule en de magnifiques gorges; cours 350 kil.

drinn n. m. (mot ar.). Sorte de grande graminée, spéciale au Sahara algérien.

drisse [*dri-se*] n. f. (ital. *drizza*). Cordage qui sert à dresser une voile, un pavillon, etc. *Fausses drisses*, cordages destinés à remplacer les drisses.

drive n. f. *Mar.* Corruption de DÉRIVE. *Pop.* Débauche, noce : *être en drive*.

driver [*veur*] n. m. (m. angl.). Celui qui conduit un attelage, en particulier dans une course.

driver [*vé*] v. n. (corrupt. de *dériver*). *Fam.* Quitter la place qu'on occupait; errer, courir.

driving [*drai-vin'gh*] n. m. (m. angl.). *Sport.* Action de conduire un attelage.

Drogheda, v. et port d'Irlande, sur la Boyne; 14.000 h. Près de là fut livrée la bataille de la *Boyne*, où Guillaume III battit Jacques II (1690).

drogman [*drogh-man*] n. m. (ar. *terdjouman*). Interprète officiel d'une légation, d'une ambassade, à Constantinople et dans tout le Levant.

— ENCYCL. *Dr.* Le nom de *drogman* désignait naguère les interprètes chargés officiellement, dans les pays d'Orient et spécialement les pays musulmans, de seconder les agents diplomatiques et consulaires. Le nom d'*interprète* était réservé aux agents servant en extrême Orient. Le titre de « drogman » est aujourd'hui supprimé; il n'y a plus qu'un cadre unique d'interprètes, recrutés parmi les élèves diplômés de l'Ecole des langues orientales vivantes.

drogmanat [*drogh-ma-na*] n. m. Qualité, fonctions du drogman.

drogue [*dro-ghe*] n. f. Nom donné aux ingrédients propres à la teinture, à la chimie, à la pharmacie. Mauvais remède : *il faut se méfier des drogues des charlatans. Fig.* Chose fort mauvaise. Personne peu estimable. Jeu de cartes de caserne, dans lequel le perdant doit se mettre sur le nez un ou deux morceaux de bois fourchu.

droguement [*gheman*] n. m. Action de droguer.

droguer [*ghé*] v. a. Donner beaucoup de drogues à un malade. V. n. Jouer à la drogue. *Fig.* et *fam.* Attendre longtemps : *il m'a fait droguer*.

droguerie [*ghe-ri*] n. f. Toutes sortes de drogues. Commerce du droguiste.

droguet [*ghè*] n. m. Autref., tissu tramé de laine sur chaîne de coton ou de fil. Auj., étoffe de soie, de laine ou de coton, garnie de dessins brochés qui ne sont pas tissés dans le fond de l'étoffe.

droguetier [*ghe-ti-é*] n. m. Fabricant de droguet. (Vx.)

drogueur [*gheur*] n. m. *Fam.* Médecin qui aime à droguer.

drogueur [*gheur*] n. m. Bateau qui, après avoir pris le hareng, le prépare à bord.

droguier [*ghi-é*] n. m. Armoire à drogues. Pharmacie portative. (Vx.)

droguiste [*ghis-te*] n. et adj. Qui fait le commerce de produits chimiques, pharmaceutiques, etc.

— ENCYCL. *Admin.* Des visites sont opérées chaque année chez les pharmaciens, épiciers, droguistes et herboristes. Les droits de visite sont exigibles en un seul payement, dans la quinzaine de la publication des rôles, suivant le mode de recouvrement prescrit pour les droits de vérification des poids et mesures, et il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables. Le service est dans les attributions du ministère de l'intérieur.

droit [*droi*] n. m. (lat. *directum*). Ensemble des lois et dispositions qui règlent obligatoirement les rapports de société, tant au point de vue des personnes qu'au point de vue des biens : *la science du droit; étudier le droit*. Faculté de faire un acte, de jouir d'une chose, d'en disposer ou d'exiger quelque chose d'une autre personne : *la Constituante a défini les droits de l'homme*. Imposition : *droit de péage. Droits civils*, droits dont la jouissance et l'exercice sont garantis par le Code civil à tous les citoyens : *le droit de tester, le droit d'aliéner, le droit de transmettre par donation entre vifs ou testamentaire sont des droits civils. Droits civiques*, droits dont l'exercice est accordé aux citoyens dans leurs rapports avec l'Etat : *le droit de vote est un droit civique*. Impôt, taxe : *droit d'enregistrement. Droits réunis*, nom donné par la loi du 5 ventôse an XII (25 février 1804) à la régie chargée de la perception de tous les droits de consommation et qui devint, sous Louis XVIII, l'administration des contributions indirectes. Justice : *faire droit. Droit divin*, qui vient de Dieu : *monarchie de droit divin. Droit naturel*, ensemble des règles basées sur le bon sens et l'équité. *Droit positif*, droit établi par le pouvoir législatif chez chaque peuple. *Droit des gens* ou *international*, droit qui règle les rapports entre les Etats. *Droit canon* ou *canonique*, v. CANON. Loc. adv. : *A bon droit*, avec raison. *De droit, de plein droit*, sans qu'il y ait matière à contestation. *A qui de droit*, à qui on doit s'adresser. *Droits de l'homme*, v. DÉCLARATION. PROV. : **Bon droit a besoin d'aide**, il ne suffit pas d'avoir raison, il faut employer les moyens propres à l'établir. **Abondance de droits ne nuit pas**, il est toujours bon d'avoir plusieurs raisons d'obtenir ce qu'on demande. ALLUS. LITTÉR. :

Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

Dans *Mahomet*, tragédie de Voltaire, réponse du prophète à Zopire, qui lui demande de quel droit il ose entreprendre une révolution religieuse. (Les allusions sont presque toujours plaisantes.) ALLUS. HIST. : **Où il n'y a rien, le roi perd ses droits.** Ces mots auraient été dits pour la première fois par un exempt chargé d'arrêter Mlle Clairon, alors que la fameuse artiste déclarait avec emphase que Sa Majesté pouvait tout sur ses biens, mais rien sur son honneur.

— ENCYCL. Le droit est un ensemble de règles auxquelles tous sont tenus d'obéir, parce qu'elles ont été établies par le législateur et que des tribunaux ont été institués pour en assurer la rigoureuse observation. Ces règles portent le nom de *lois*.

L'ensemble des lois relatives à une même matière s'appelle *code*. Il y a le code *civil*, le code *pénal*, le code de *procédure civile*, le code d'*instruction criminelle*, le code de *commerce*, le code *forestier*, etc.

Le droit est *national* ou *international*, selon qu'il est particulier à un Etat, ou qu'il régit les rapports des Etats entre eux. Il est *public* ou *privé*, selon qu'il régit les relations des particuliers avec le gouvernement et avec l'administration, ou bien les relations des particuliers les uns avec les autres.

Il est, à un autre point de vue, *écrit* ou *non écrit* : dans le premier cas, il a été formellement établi par le législateur; dans le second cas, il s'est peu à peu introduit par l'usage, et c'est pour cela qu'on l'appelle encore droit *coutumier*.

Le *droit public et administratif* comprend l'étude de la Constitution et celle des lois et règlements administratifs. On y rattache aussi l'étude des lois *pénales*, qui ont un intérêt plutôt social et général que particulier. (Code d'instruction criminel et Code pénal.)

Le *droit privé* se compose des éléments ci-après :

1° Le *droit civil*, qui étudie la famille, la propriété et les obligations;

2° La *procédure civile*, qui pose les règles à suivre dans les procès civils;

3° Le *droit commercial*, ensemble des règles spéciales aux actes de commerce et aux commerçants;

4° Le *code forestier*, dont le nom indique assez l'objet.

Droits personnels, droits réels. Les droits que nous pouvons faire valoir en justice sont de deux sortes : tantôt, nous avons sur une chose même un droit direct et immédiat, un droit *réel* (de *res*, chose), et nous pouvons poursuivre cette chose dans n'importe quelles mains, partout où elle se trouve; tel est le droit que confère l'hypothèque. Tantôt, c'est une personne déterminée qui est individuellement obligée vis-à-vis de nous, par exemple le débiteur d'une somme d'argent; du jour où le contrat de prêt a été réalisé, le créancier a acquis sur l'emprunteur un droit *personnel*, un droit de créance.

Le droit *personnel* ou *de créance* comporte donc trois éléments : 1° le créancier; 2° le débiteur; 3° une chose, objet du droit. Il y a, en d'autres termes, un intermédiaire (le débiteur) entre le titulaire du droit et l'objet de ce droit.

Le droit *réel* exclut cet intermédiaire; il ne comporte que deux éléments : le titulaire du droit et l'objet de ce droit.

Un droit *réel* peut être l'accessoire d'un droit *personnel* : quand je prête une somme d'argent, j'ai un droit personnel contre le débiteur; mais le prêt peut être garanti par une hypothèque, qui me donne un droit *réel*.

Droits civils, civiques et politiques. Les *droits civils* sont ceux des droits privés dont la jouissance est réservée aux nationaux.

Les *droits politiques* ou *civiques* sont ceux qui font participer à l'exercice des fonctions publiques (jurés, élections); ils n'appartiennent qu'aux citoyens français. En d'autres termes, la jouissance des droits civils appartient à tout Français, tandis que celle des droits politiques est subordonnée à la qualité de citoyen.

Le Français peut, par certaines condamnations, être privé des droits civils, civiques et de famille.

L'étude du droit comporte celle de la législation (texte de la loi), de la jurisprudence (application de la loi par les tribunaux), de la doctrine (interprétation de la loi par les jurisconsultes).

droit [*droi*], **e** adj. (du lat. *directus*, direct). Qui va sans déviation d'un point à un autre, qui n'est pas courbe : *la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre.* Perpendiculaire à l'horizon : *mur droit. Fig.* Equitable, loyal : *un homme droit.* Sain, judicieux : *la droite raison. Cœur droit,* sincère. *Esprit droit,* juste. *Droit chemin,* voie de l'honneur et de la vertu. *Angle droit,* angle formé par deux lignes perpendiculaires l'une sur l'autre : *l'angle droit a 90 degrés.* (V. ANGLE, et PERPENDICULAIRE.) [On dit aussi *un droit* pour *un angle droit.*] Se dit de ce qui est placé, chez l'homme et chez les animaux, du côté opposé à celui du cœur : *le bras droit est en général le plus vigoureux. Rive droite,* rive d'un cours d'eau située à la droite d'une personne qui suit le courant. Adv. Directement : *aller droit au but.* N. f. Le côté droit : *la droite d'une armée.* La main droite. Partie d'une assemblée délibérante, qui siège à la droite du président : *la droite comprend les partis les moins avancés. Géom.* Ligne droite. Ligne dont l'image nous est donnée par un fil parfaitement tendu entre deux points. *Droites parallèles,* droites qui, situées dans le même plan, n'ont aucun point commun : *deux droites perpendiculaires sur une troisième sont parallèles.* Loc. adv. : *A droite,* à main droite. *A droite et à gauche,* de tous côtés. *Milit. A droite!* Dans la cavalerie, sonnerie de trompette pour indiquer que les cavaliers doivent tourner à droite. ANT. **Gauche. Courbe, sinueux, tordu, tortueux.**

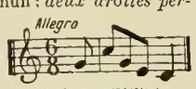

A droite. (Milit.)

droitement [*man*] adv. D'une manière équitable, judicieuse : *penser droitement.*

droiterie [*rî*] n. f. Etat de celui qui est droitier.

droitier [*ti-é*], **ère** n. et adj. Qui se sert mieux de la main droite : *la plupart des hommes sont droitiers.* N. m. *Fam.* Membre de la droite d'une assemblée.

droiture n. f. Justice, équité. Bon sens : *droiture de jugement.* Loc. adv. : *En droiture,* directement. (Peu us.) ANT. **Déloyauté.**

drolatique adj. Drôle, récréatif, qui fait rire : *les Contes drolatiques de Balzac.*

drôle adj. Plaisant, gai, amusant : *une anecdote très drôle.* Bizarre : *une drôle d'idée. Fam. Ça n'est pas drôle,* c'est regrettable, fâcheux. *Drôle de corps, de pistolet, de paroissien,* et pop. *de coco,* personne singulière, bizarre. N. Personne rouée. Mauvais sujet. Homme méprisable (fém. *drôlesse*). N. m. Ce qu'il y a de plaisant, de bizarre : *aimer le drôle.*

drôlement [*man*] adv. D'une manière drôle.

drôlerie [*rî*] n. f. Caractère de ce qui est drôle. *Fam.* Bouffonnerie.

drôlesse [*lè-se*] n. f. Femme effrontée et méprisable.

drôlet, ette [*lè, è-te*] adj. *Fam.* Assez drôle, amusant : *une anecdote drôlette.*

Drolling (Martin), peintre de genre, né à Oberhergheim (Alsace), m. à Paris (1752-1817) ; citons de lui : *Intérieur de cuisine,* etc. — Son fils, MICHEL, peintre d'histoire, né et m. à Paris (1786-1851), a laissé, entre autres tableaux : *la Mort d'Abel, le Bon Samaritain.*

Dromadaire.

dromadaire [*dè-re*] n. m. (du gr. *dromos,* coureur), Espèce de chameau à une bosse, animal renommé pour sa vitesse : *le dromadaire sert au Sahara de monture de guerre. Régiment des dromadaires,* corps formé de fantassins montés sur des dromadaires, institué par Bonaparte, en Egypte, par arrêté du 20 nivôse an VII (9 janvier 1799). V. MÉHARISTE.

Soldat du régiment des dromadaires (1798).

dromadairerie [*dè-re-rî*] n. f. Service de transport au moyen des dromadaires.

drome n. f. Pièce de bois, faisant partie de la charpente qui supporte le marteau d'une forge. *Mar.* Faisceau de pièces de mâture ou de bois flottant. *Mettre l'armement d'une embarcation en drome,* disposer avirons, mâts, etc., sur des fourches pour dégager les bancs. *Mettre les embarcations en drome,* les mettre en dedans du navire, à leur poste de mer.

Drôme (la), riv. de France, qui naît dans les Alpes, passe à Die et se jette dans le Rhône (riv. g.) ; cours 102 kil.

Drôme (DÉPART. DE LA), dép. formé du bas Dauphiné et d'une petite partie de la Provence ; préf. *Valence ;* s.-préf. *Die, Montélimar, Nyons ;* 4 arr., 29 cant., 379 comm. ; 297.270 h. 14e région militaire ; cour d'appel à Grenoble, évêché à Valence. Ce département doit son nom à la *Drôme* qui l'arrose. Il contient de riches vignobles, des plantations de mûriers, d'oliviers, etc. ; l'industrie comprend particulièrement la fabrication des étoffes de soie, de laine, la poterie, la confiserie, etc.

dromée [*mé*] n. f. Un des noms du genre casoar.

dromie [*mî*] n. f. Genre de crustacés décapodes, comprenant de petits crabes des mers chaudes.

dromomètre n. m. (du gr. *dromos,* course, et *metron,* mesure). Appareil servant à apprécier la vitesse d'un train entre deux points.

dromon n. m. (du gr. *dromôn,* coureur). Ancien vaisseau de charge. Navire de guerre à rames, au moyen âge.

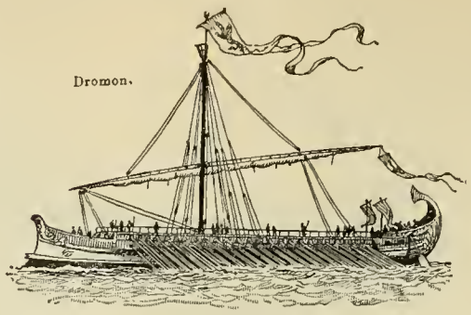
Dromon.

dromopétard [*tar*] n. m. (du gr. *dromos,* course, et de *pétard*). Signal acoustique, indiquant la vitesse d'un train entre deux points déterminés.

dromoscope [*mos-ko-pe*] n. m. (du gr. *dromos,* course, et *skopein,* examiner). Signal optique sur une voie ferrée, pour indiquer la vitesse d'un train entre deux points.

dromoscopique [*mos-ko*] adj. (de *dromoscope*). Qui sert à régler la marche d'un coureur.

drongaire [*ghè-re*] n. m. Dans l'empire byzantin, commandant de la subdivision d'un *thème* ou légion (1.000 hommes). *Grand drongaire,* amiralissime et ministre de la marine.

drongo (mot malgache) n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant des oiseaux de l'Inde et de la Malaisie, et dont le nom scientifique est *dicrurus* : *le drongo de l'Inde s'apprivoise facilement.*

dronte n. m. Genre d'oiseaux coureurs, qui vivaient encore aux Mascareignes à la fin du XVIIe s.

Drontheim. *Géogr.* V. TRONDHJEM.

Droogenbosch, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.500 h.

drop [*drop'*] n. m. (mot angl.). Appareil pour le chargement des navires.

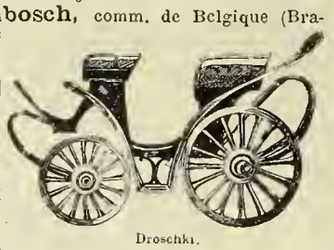
Droschki.

dropax [*pakss*] n. m. (m. gr.). Onguent épilatoire.

droschki [*drosch-ki*] ou **drojki** n. m. En Russie, voiture de place à quatre roues, suspendue par des ressorts et s'attelant à un ou à trois chevaux.

droséracées [*zé-ra-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, ayant pour type le genre *drosère.* S. une *droséracée.*

drosère [*zè-re*] ou **drosera** [*zé*] n. m. Genre de droséracées carnivores, appelées aussi *rossolis* (rosée de soleil).

Drosère.

— ENCYCL. Le drosère habite les marécages et tourbières des régions chaudes et tempérées. Au contact d'un insecte, la feuille s'ouvre, puis se referme en emprisonnant sa proie, qui est tuée et digérée ensuite par le liquide acide, riche en pepsine, que sécrètent ses glandes. Après la digestion du corps de l'insecte, le piège se rouvre, prêt à fonctionner de nouveau.

drosomètre [*zo*] n. m. (du gr. *drosos,* rosée, et *metron,* mesure). Instrument destiné à mesurer la quantité de rosée qui se forme chaque jour.

drosométrie [*zo-mé-trî*] n. f. (de *drosomètre*). Art de mesurer la quantité de rosée qui s'est formée pendant la nuit.

drosométrique [*zo*] adj. Qui a rapport à la drosométrie : *procédé, appareil drosométrique.*

drosophylle [*zo-fi-le*] n. f. Genre de plantes carnivores, appartenant à la famille des droséracées et que l'on rencontre au Maroc et dans la presqu'île Ibérique : *les feuilles de la drosophylle n'ont pas de mouvements comme celles du drosère, mais elles sécrètent en abondance une matière visqueuse qui englue les insectes dont la plante fait sa proie.*

Drosophylle : a, fragment de feuille grossi.

drosse [*dro-se*] n. f. (ital. *trozza*). Cordage de cuir ou câble d'acier transmettant le mouvement de la roue à la barre du gouvernail.

drosser [*dro-sé*] v. a. Se dit des courants ou du vent qui dérangent un navire dans sa course.

Drouais ou **Dreugesin** (le), anc. pays de France, compris aujourd'hui dans le département d'Eure-et-Loir. Il avait pour ch.-l. *Dreux.*

Drouais, famille de peintres français : HUBERT, né à La Roque (Normandie), m. à Paris (1699-1767) ; son fils, FRANÇOIS-HUBERT, né et m. à Paris (1727-1775), tous deux portraitistes ; — le fils du précédent, GERMAIN-JEAN, né à Paris, m. à Rome (1763-1788), auteur de la *Chananéenne* et de *Marius à Minturnes.*

droue [*droû*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs fétuques et du brome des haies.

Droué, ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 30 kil. de Vendôme, sur le *Droué,* affl. du Loir ; 1.170 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 12 comm. et 7.340 h.

Drouet [*drou-è*] (Jean-Baptiste), conventionnel et membre du conseil des Cinq-Cents, né à Sainte-Menehould, m. à Mâcon (1763-1824). Il était maître de poste à Sainte-Menehould lors de la fuite de Louis XVI ; il reconnut le roi et le fit arrêter à Varennes le 21 juin 1791.

Drouet d'Erlon (Jean-Baptiste), maréchal de France, né à Reims, m. à Paris (1765-1844). Il fit avec distinction les campagnes de l'Empire, et se couvrit de gloire à Waterloo. Il devint gouverneur général de l'Algérie en 1834, et fut le créateur des *bureaux arabes.*

drouillet [*ll* mll., *è*] n. m. Filet dormant monté sur des perches, pour prendre de petits poissons.

drouillette [*ll* mll., *è-te*] n. f. Filet en forme de manette, pour pêcher les petits maquereaux.

drouine n. f. Havresac de chaudronnier ambulant.

drouineur ou **drouinier** [*ni-è*] n. m. Chaudronnier ambulant. (Vx.)

Drouot.

Drouot [*drou-o*] (Antoine), général français, né et m. à Nancy (1774-1847), fils d'un boulanger. Napoléon, qu'il avait accompagné sur tous les champs de bataille de l'Europe, l'appelait *le Sage de la Grande Armée.* Il se distingua à Hanau et à Waterloo. Lacordaire a prononcé de lui une belle oraison funèbre.

droussage [*drou-sa-je*] n. m. Action de drousser. Premier cardage de la laine qui se fait avec une carde à main.

drousse [*drou-se*] ou **droussette** [*drou-sè-te*] n. f. Carde à la main, qui commence le travail du cardage.

drousser [*drou-sé*] v. a. Carder la laine en long.

drousseur, euse [*drou-seur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui drousse la laine.

Droux [*drou*], comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 10 kil. de Bellac et sur un plateau dominant la Semme, affl. de la Gartempe ; 1.280 h. Ch. de f. Orl.

Drouyn de Lhuys [*drou-in, lu-iss*] (Edouard), diplomate français, né et m. à Paris (1805-1881) ; ministre des affaires étrangères sous le second Empire, esprit clairvoyant et avisé. Il quitta le pouvoir en 1866, pour n'avoir pu décider Napoléon III, au lendemain de Sadowa, à une intervention armée contre la Prusse.

Droylsden, v. d'Angleterre (Lancastre), sur le canal de Rochdale ; 13.000 h. Produits chimiques.

Droysen [*dro-i-zèn'*] (Jean-Gustave), historien et homme politique allemand, né à Treptow, m. à Berlin (1880-1884) ; auteur d'une *Histoire de l'hellénisme* où l'on trouve, jointe à une solide érudition, une large conception de la philosophie de l'histoire.

Droysen.

Droz [*droz'*] (Pierre), graveur en médailles suisse, né à La Chaux-de-Fonds, m. à Paris (1746-1823). Il fut directeur de la Monnaie, sous le Directoire.

Droz (François-Xavier-Joseph), moraliste et historien français, né à Besançon, m. à Paris (1773-1850) ; membre de l'Académie française. Son ouvrage le plus important est une *Histoire du règne de Louis XVI.*

Droz (Gustave), romancier français, né et m. à Paris (1832-1895) ; auteur de romans d'une analyse pénétrante et d'une spirituelle moralité : *Monsieur, Madame et Bébé ; le Cahier bleu de Mlle Cibot ;* etc.

dru, e adj. (celt. *drud*). Fort, vigoureux. Epais, serré, touffu : *blés fort drus ; pluie drue et fine.* Gaillard : *vous êtes bien dru aujourd'hui.* Adv. En grande quantité, serré : *tomber, semer dru.*

Druelle, comm. de l'Aveyron, arr. et à 5 kil. de Rodez, sur le cassse du Comtal ; 1.330 h.

druge n. f. et **drugeon** [*jon*] n. m. Pousse excessive des pois.

druide, esse [*è-se*] n. (lat. *druida,* dérivé ; du celt. *deru,* chêne). Prêtre, prêtresse des Gaulois.

— ENCYCL. Les druides, ministres de la religion chez les anciens Gaulois ou Celtes, n'avaient point de temples et se réunissaient dans les forêts. Leur grande assemblée annuelle avait lieu dans la forêt des Carnutes (pays Chartrain). Dans les grandes calamités, ils immolaient des victimes humaines à titre expiatoire. En dehors de leur rôle religieux, ils avaient de hautes attributions judiciaires et jouissaient d'une grande influence politique. Le druidisme, originaire de l'île de Bretagne (Angleterre), était un corps de doctrine plutôt qu'une religion. Les druides attachaient de mystérieuses vertus à certaines plantes et surtout au gui, qui était cueilli chaque année en cérémonie avec une serpe d'or. Ils croyaient à la transmigration des âmes. Il y avait des dieux nationaux et des divinités topiques. Les druides de Gaule perdirent de leur influence vers l'époque de l'empire romain. Ils se maintinrent plus longtemps en Bretagne et en Irlande, où ils firent opposition au christianisme. Au-dessous d'eux étaient des *bardes* et des *ovates.* Il n'y avait pas de *druidesses,* et c'est abusivement qu'on a ainsi dénommé des sorcières sans autorité publique.

druidique adj. Qui a rapport aux druides : *monument druidique.*

druidisme [*dis-me*] n. m. Doctrine des druides : *les Romains anéantirent le druidisme.*

Drumann (Guillaume), historien et philologue allemand, né à Daunstedt, m. à Kœnigsberg (1786-1861); auteur de *Pompée, César, Cicéron et leurs contemporains.*

drûment [*man*] adv. D'une manière drue, serrée, fréquente. (Peu us.; on dit mieux DRU en ce sens.)

Drummond [*mon*] (Guillaume), historien et poète écossais, dit le *Pétrarque* de son pays, né à Hawthornden (1585-1649); auteur des *Sonnets,* des *Fleurs de Sion.*

Drummond (Thomas), ingénieur anglais, né à Edimbourg, m. à Dublin (1797-1840). Ses travaux ont amené la découverte de la lumière oxhydrique.

Drumont [*mon*] (Edouard), homme politique et journaliste français, né à Paris en 1844; un des chefs du parti antisémite, auteur de *la France juive* et fondateur du journal *la Libre Parole.*

drupacé, e adj. Qui ressemble à un drupe ; qui a pour fruit un drupe.

drupe n. m. (du lat. *drupa,* olive mûre). Fruit charnu à un seul noyau : *le fruit de l'abricot est un drupe.* (V. la planche PLANTE.) [Quelques botanistes font ce mot du fém.]

drupéole n. m. Petit drupe, qui ne dépasse pas la grosseur d'un pois.

drupermin [*pèr*] n. m. Variété de pomme savoureuse et parfumée.

drurie [*ri*] n. f. (du bas lat. *drudaria,* amour, piété). *Dr. féod.* Redevance que, dans le midi de la France, les plaideurs payaient au seigneur devant la justice duquel leur procès était porté.

Drury-Lane (*théâtre*), l'un des plus anciens théâtres de Londres, situé dans le quartier de Westminster. Ce théâtre a plusieurs fois modifié son genre; on y a joué la tragédie, le drame, mais il a été plus particulièrement réservé à l'opéra.

druse [*dru-ze*] n. f. (mot allem.). Cristallisation incrustée dans un minéral étranger. Variété de pêche de vigne à peau jaune, juteuse et fondante.

druselle [*zè-le*] n. f. Variété de pêche plus petite que la druse, mais d'excellente qualité et de même espèce.

Druses [*dru-ze*], tribus de Syrie, qui habitent, au S. des Maronites, le versant occidental du Liban et presque tout l'Anti-Liban. Ils ont une religion spéciale, bien qu'ils affectent des dehors musulmans. En 1860, la France intervint contre les Druses en faveur des chrétiens maronites. — Un *Druse.*

Drusus [*zuss*] (Marcus Livius), tribun du peuple à Rome, en 122 av. J.-C., antagoniste de C. Gracchus. — Son fils, MARCUS LIVIUS, tribun du peuple, fut assassiné en 91 av. J.-C., et sa mort devint le signal de la *guerre Sociale.* — CLAUDIANUS LIVIUS, père de Livie et grand-père de Tibère ; m. en 42 av. J.-C. — NERO CLAUDIUS, frère cadet de Tibère et gendre de Marc-Antoine, né en 38 av. J.-C., fit la guerre en Germanie ; il fut le père de Germanicus. — CÉSAR, fils de Tibère, beau-frère de Germanicus, empoisonné en 23 apr. J.-C. Sa femme Livie, fille de Germanicus, poussée par son amant Séjan qui aspirait à l'empire et qu'il avait soufflété. — DRUSUS, 2e fils de Germanicus et d'Agrippine, mort en 33. Il fut, à la demande de Tibère, enfermé dans le palais impérial et mourut de faim.

dryade n. f. (gr. *drus,* chêne). Nymphe des bois. Arbrisseau de la famille des rosacées, type d'une tribu dite des *dryadées.*

Dryander [*dèr*] (François ENZINAS, dit), théologien luthérien, né à Burgos, m. à Strasbourg (1520-1552). Il donna une traduction espagnole de l'Ancien Testament, et fut emprisonné par l'Inquisition.

Dryden [*dra-i-dèn*] (John), poète et critique anglais, né à Aldwinkle, m. à Londres (1631-1700). Il brille surtout par l'élégance, le goût et l'imagination. On lui doit un célèbre *Essai sur la poésie dramatique,* un drame remarquable : *Tout pour l'amour,* et de vigoureuses satires politiques.

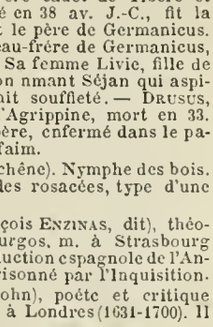
Dryden.

Drygalski (Eric-Dagobert de), savant et explorateur allemand, né à Kœnigsberg en 1865. Il accomplit de fructueuses explorations dans les régions polaires arctiques et antarctiques.

dryin n. m. Autre nom de l'*équille.*

dryinus [*nuss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des couleuvres vertes, longues et minces, qui vivent dans les arbres des régions chaudes de l'Asie.

dryite n. f. Bois fossile, dans lequel on a cru reconnaître le chêne.

dryobalanops [*nopss*] n. m. Genre de diptérocarpées, comprenant des arbres qui croissent dans l'archipel Indien : *le dryobalanops fournit un camphre employé à l'embaumement des corps des personnages de qualité à Bornéo et à Sumatra.*

dryops [*dri-opss*] n. m. Genre de coléoptères qui vivent au bord des eaux et dont une espèce habite la France.

drypète n. m. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, qui habite les Antilles. (Le drypète blanc fournit le bois si estimé des charpentiers, connu sous le nom de *bois de côtelette,* à cause des côtes longitudinales qui se développent sur son tronc.)

drypte ou **drypta** n. f. Genre de coléoptères comprenant des carabes allongés répandus dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

du art. contracté pour *de le.* — On emploie les articles *du, de la, des* (dits *articles partitifs*) devant les mots pris dans un sens partitif, c'est-à-dire exprimant une partie des objets dont on parle : *j'ai mangé* du *beurre,* de la *crème,* des *fruits.* Si le nom est précédé d'un adjectif, on emploie *de* au lieu de *du, de la, des* : *j'ai mangé* de *bon beurre,* de *bonne crème,* de *bons fruits.* Mais, si l'adjectif et le nom forment une sorte de nom composé, comme *jeunes gens, petits pois, bas-relief,* etc., on met *du, de la, des* : *j'ai mangé* des *petits pois.*

dû n. m. Ce que l'on doit à quelqu'un : *réclamer son dû.*

dû, e part. pass. du v. DEVOIR.

dualine n. f. Explosif à base de nitroglycérine, analogue à la dynamite.

dualine ou **dualina** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans le silurien de Bohême.

dualisme [*lis-me*] n. m. (du lat. *dualis,* de deux). Tout système religieux ou philosophique qui admet deux principes, comme la matière et l'esprit, le corps et l'âme, le principe du bien et le principe du mal, que l'on suppose en lutte perpétuelle l'un avec l'autre : *le dualisme zoroastrien.* Nom donné au régime consacré par le pacte qui, après Sadowa, régla les rapports de l'Autriche et de la Hongrie (1867) et eut pour résultat de sacrifier les éléments slaves de la monarchie. Il a été renouvelé en 1907.

dualiste [*lis-te*] adj. De la nature du dualisme : *philosophie dualiste.* N. m. Partisan du dualisme.

dualistique [*lis-ti-ke*] adj. Qui a rapport au dualisme : *principe dualistique.*

dualité n. f. (du lat. *duo,* deux). Caractère de ce qui est double en soi : *la dualité de l'homme* (l'âme et le corps).

duarchie [*chi*] n. f. (du gr. *duo,* deux, et *archê,* commandement). Gouvernement de deux rois, comme à Lacédémone.

Duault [*du-ô*], comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 37 kil. de Guingamp; 1.310 h.

dub n. m. Lézard de l'Afrique septentrionale.

Duban (Félix-Louis-Jacques), architecte français, né à Paris, m. à Bordeaux (1797-1870). Il dirigea les travaux de restauration du Louvre.

Du Barry. *Biogr.* V. BARRY.

Du Bartas [*tass*] (Guillaume). *Biogr.* V. BARTAS.

Du Bellay [*bèl-lè*] (Guillaume), un des plus braves généraux de François Ier, né près de Montmirail (1491-1543), auteur de *Mémoires;* — JEAN, frère du précédent, cardinal, homme d'Etat (1492-1560) ; — JOACHIM, né au Liré, près d'Angers, m. à Paris (1525-1560), neveu du précédent. Il fut un des poètes les plus remarquables de la Pléiade et est l'auteur de l'*Olive,* des *Jeux rustiques,* des *Regrets,* recueils qui font de lui un des maîtres du lyrisme à la Renaissance. Sa célèbre *Défense et illustration de la langue française* fut le manifeste de la nouvelle école.

Dubendorf, comm. de Suisse (cant. de Zurich); 2.550 h. Ruines d'un château.

dubitatif, ive adj. (du lat. *dubitare,* supin *dubitatum,* douter). Qui exprime le doute: *le mot* si *est une conjonction dubitative ; proposition, forme dubitative.*

dubitation [*si-on*] n. f. (de *dubitatif*). Figure de rhétorique par laquelle l'orateur feint de douter pour prévenir les objections.

dubitativement [*man*] adv. (de *dubitatif*). Avec doute.

Dublin, capit. de l'Irlande et ch.-l. du *comté de Dublin* (prov. de Leinster); 373.000 h. Port sur la mer d'Irlande. Industrie active : fonderies, filatures, raffineries, distilleries; exportation de laines, bestiaux, etc. Patrie de Th. Moore, Steele, Swift, Wellington, Sheridan, Kilmaine. — Le comté a 420.000 h.

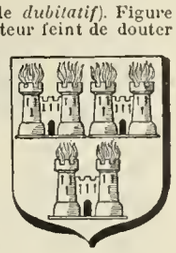
Armes de Dublin.

Dubner [*nèr*] (Frédéric), philologue allemand, né près de Gotha, m. à Montreuil-sous-Bois (Seine) [1802-1867]. Il a publié ou traduit un nombre considérable de textes grecs.

Du Bois [*boi*] (Pierre), légiste et pamphlétaire français, né près de Coutances vers 1255, m. après 1321; auteur d'un important traité politique favorable à l'autorité capétienne : *De recuperatione Terræ sanctæ,* etc. Il servit Philippe le Bel contre la papauté.

Dubois [*boi*] (Guillaume, cardinal), précepteur du duc d'Orléans, qui, devenu régent, le prit pour ministre; né à Brive, m. à Versailles (1656-1723). Caractère bas et pervers, il fit néanmoins preuve de talents diplomatiques. Il s'allia à l'Angleterre, qui d'ailleurs le pensionnait, pour contrecarrer les projets d'Alberoni et garantir la paix d'Utrecht, alors nécessaire à la tranquillité et au relèvement de la France. Il s'était fait nommer archevêque de Cambrai.

Cardinal Dubois

Dubois de Crancé (Edmond-Louis-Alexis de), ministre de la guerre sous le Directoire, né à Charleville, m. à Rethel (1747-1814). Il fit adopter le principe de la conscription pour le recrutement de l'armée, et organisa les premières armées de la Révolution.

Dubois (baron Antoine), chirurgien et célèbre accoucheur français, né à Gramat, m. à Paris (1756-1837).

Dubois (Paul), statuaire et peintre français, né à Nogent-sur-Seine, m. à Paris (1829-1905); auteur du *Chanteur florentin,* des statues du tombeau de Lamoricière, d'une belle statue équestre de Jeanne d'Arc. C'est un artiste à l'exécution fine, précise et savante.

Paul Dubois.

Dubois (Théodore), compositeur français, né à Rosnay (Marne) en 1837; membre de l'Académie des beaux-arts. Il fut longtemps directeur du Conservatoire; ses œuvres principales sont : *Xavière, les Sept paroles du Christ* et une belle messe de *Requiem.*

Du Boisgobey (*Fortuné*-Hippolyte-Auguste), littérateur français, né à Granville en 1821, m. en 1891; auteur de nombreux romans : *la Vieillesse de M. Lecoq; Marie-Madeleine; le Demi-monde sous la Terreur;* etc.

duboisie [*zi*] n. f. Genre d'arbustes, à fleurs blanches, faunille des solanées, qui croit en Australie et en Nouvelle-Calédonie. (Une espèce de duboisie, dite *pituri,* contient de la nicotine, et, mâchée, elle produit une sorte d'ivresse.)

Duboisie : a, fleur. b, fruit.

duboisine [*zi*] n. f. Alcaloïde extrait d'une espèce de duboisine, qui a été préconisé, sous forme de sulfate, dans le traitement des maladies des yeux, comme succédané de l'atropine, et, chez les phtisiques contre les sueurs.

Du Bois-Reymond [*boi-rè-mon*] (Emile), physiologiste allemand, d'origine française, né et m. à Berlin (1818-1896); un des créateurs de la physiologie expérimentale.

Dubos [*boss*] (l'abbé Jean-Baptiste), archéologue et historien français, né à Beauvais, m. à Paris (1670-1742). Membre de l'Académie française, il est l'auteur d'une *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* et surtout d'intéressantes *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture.*

Dubost (Antonin), homme politique et publiciste français, né à l'Arbresle (Rhône) en 1844; président du Sénat en 1906.

Dubourdieu (Bernard), marin français, né à Bayonne mort en commandant le débarquement des troupes dans l'île de Lissa (1773-1811). — Son fils, LOUIS-THOMAS-RENÉ-NAPOLÉON, baron **Dubourdieu,** né à Fort-de-France (Martinique), mort à Toulon (1804-1857); blessé à Navarin (1827), amiral et sénateur sous le second Empire.

Du Bourg [*bour*] (Anne), magistrat français, né à Riom (1521-1559); conseiller au parlement de Paris, étranglé, puis brûlé en place de Grève à Paris comme hérétique, pour avoir recommandé la clémence envers les protestants.

Dubray (Gabriel-Vital), statuaire français, né à Paris (1818-1892); il fut sous le second empire un des sculpteurs ordinaires des Tuileries.

Dubs (Jacques), homme politique suisse, né à Affoltern, m. à Lausanne (1822-1879).

Dubufe (Claude), peintre de genre et portraitiste français, né à Paris, m. à La Celle-Saint-Cloud (1790-1860). — Son fils EDOUARD, peintre d'histoire et de portraits, né à Paris, m. à Versailles (1820-1883), fut un artiste exact et précis, mais parfois maniéré. — Le fils de ce dernier, EDOUARD-MARIE-GUILLAUME, né et m. à Paris (1853-1909); s'est surtout adonné à la peinture allégorique et décorative.

Dubuque, v. des Etats-Unis (Iowa), sur le Mississipi ; 60.000 h. Mines de plomb aux environs.

Dubut de Laforest (Jean-Louis), littérateur français, né à Saint-Pardoux (Dordogne), m. à Paris (1853-1902); auteur de romans : *le Rêve d'un viveur; la Bonne à tout faire; les Petites Rastas,* etc.

duc [*duk*] n. m. (du lat. *dux,* chef). Souverain d'un duché : *la Bourgogne eut trois dynasties de*

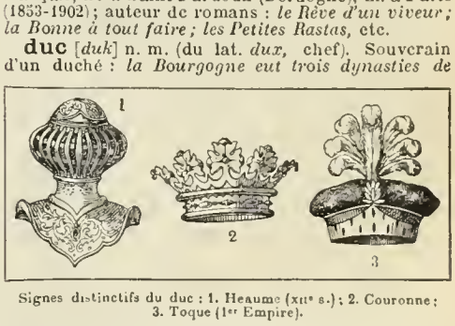

Signes distinctifs du duc : 1. Heaume (XIIe s.); 2. Couronne; 3. Toque (Ier Empire).

ducs. Titre de noblesse le plus élevé après celui de prince, en France et dans quelques autres Etats. *Monsieur le duc,* nom donné, aux XVIIe et XVIIIe siècles, au fils aîné du prince de Condé, duc d'Enghien.

— ENCYCL. *Hist.* Le duc était primitivement un commandant militaire des troupes romaines cantonnées dans une province. A ses attributions militaires s'ajoutèrent plus tard des pouvoirs d'administration civile. En France, à l'époque où les charges devinrent héréditaires, le titre de *duc* fut donné aux titulaires des plus grandes dominations féodales. Charles IX, redoutant l'influence que le titre de duc (reconnu définitivement supérieur aux autres) donnait à quelques seigneurs, ordonna (édits de 1562 et 1566) qu'à l'avenir, aucune terre ne serait plus érigée en duché. Le titre fut cependant donné encore sous les règnes suivants, mais il devint simplement honori-

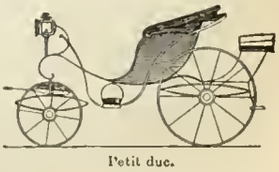
Petit duc.

Duc.

fique. Les ducs recevaient des rois le titre de « cousins ». Leur insigne est une couronne d'or rehaussée de huit fleurons d'ache d'or, posés sur des pointes (trois pleines et deux demies apparaissent dans la représentation figurée de ces couronnes). Quand leurs armes ont pour cimier un heaume, celui-ci est d'or, taré de front (la ventaille relevée indique un duc souverain). Dans les armoiries impériales, l'insigne du duc est une toque de velours noir retroussée d'hermine, avec porte-aigrette d'or soutenant sept plumes.

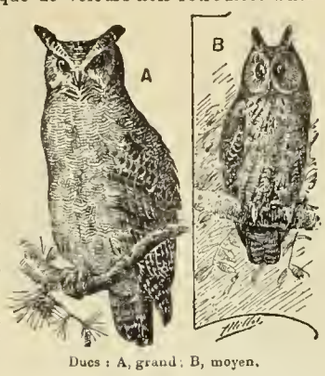

Ducs : A, grand ; B, moyen.

duc n. m. Voiture de luxe à quatre roues et à deux places, avec un siége par derrière et un par devant, chacun pour deux domestiques. *Petit duc,* voiture analogue, mais avec un seul siége de domestique par derrière.

duc n. m. Nom vulgaire de divers rapaces nocturnes, que l'on distingue en grand duc (*genre bubo*), moyen duc (c'est le hibou commun d'Europe) et petit duc (genre scops).

Duc [*duk*] (Joseph-Louis), architecte français, né et m. à Paris (1802-1879) ; un des constructeurs de la *Colonne de Juillet* et du *Palais de Justice* de Paris.

ducal, e, aux adj. De duc ; *couronne ducale.*

Du Camp [*kan*] (Maxime), voyageur et littérateur français, né à Paris, m. à Bade (1822-1894). Il voyagea en Orient, fit partie de l'expédition de Garibaldi et écrivit des relations de voyage et des récits historiques, des livres sur Paris, des *Souvenirs littéraires.* Membre de l'Académie française en 1880.

Maxime Du Camp.

Du Cange (Charles DU FRESNE, sieur), érudit français, né à Amiens, m. à Paris (1610-1688) ; auteur d'un précieux *Glossaire de la moyenne et de la basse latinité.*

Ducange (Victor BRAHAIN-), romancier et auteur dramatique français, né à La Haye (Hollande), m. à Paris (1783-1833) ; auteur de *Trente ans* ou *la Vie d'un joueur.*

Du Cange.

Ducas ou **Dukas,** famille qui a fourni à l'empire d'Orient les empereurs Constantin XI, Michel VII, Alexis V et Jean III.

ducasse [*ka-se*] n. f. (de *dédicace*). Fête patronale de la plupart des communes de Flandre, du Hainaut et de l'Artois.

Ducasse (Jean-Baptiste), marin français, né près de Dax, m. à Bourbon-l'Archambault (1646-1715). Il dévasta, à la tête des flibustiers, les colonies anglaises et espagnoles des Antilles.

Du Casse (Pierre-Emmanuel-Albert), officier et écrivain militaire français, né à Bourges (1813-1893) ; auteur d'estimables travaux historiques sur le premier Empire.

ducassier [*ka-si-é*], **ère** n. Celui, celle qui court les fêtes, les ducasses, qui aime à s'amuser.

ducat [*ka*] n. m. (ital. *ducato*). Monnaie d'or valant de 10 à 12 francs ; *les premiers ducats furent frappés à Venise au* XIIIe *siècle. Ducat d'argent,* syn. de DUCATON.

ducaton n. m. Ancienne monnaie d'argent, valant de 5 à 6 francs.

Duccio di Buoninsegna, peintre italien du XIVe siècle, un des fondateurs de l'école siennoise.

ducénaire [*né-re*] ou **ducentaire** [*san-tè-re*] n. m. *Antiq. rom.* Officier qui commandait à deux cents hommes ou deux centuries. *Adjectiv.* : *Juges ducénaires,* magistrats établis par Auguste, choisis parmi ceux qui payaient un cens très faible, et qui jugeaient les affaires les moins importantes.

Du Cerceau (ANDROUET), célèbre famille d'architectes français des XVIe et XVIIe siècles, Citons : JACQUES Ier, architecte et graveur de haut mérite, né vers 1515 à Paris, m. après 1584. On lui doit un remarquable *Livre d'architecture.* — Son fils, BAPTISTE, né vers 1560, m. avant 1602, succéda à P. Lescot comme architecte du Louvre. Il entreprit la construction du Pont-Neuf (Paris).

Ducerceau [*sèr-sô*] (Jean-Antoine, le Père), littérateur français, né à Paris (1670-1738). On lui doit des fables, des poésies latines et françaises, des tragédies, etc. Il fut tué par accident, d'un coup de fusil, par le prince de Conti, dont il était le précepteur.

Ducey [*sè*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 9 kil. d'Avranches, sur la Sélune ; 1.900 hab. Ch. de f. O.

Duchartre (Pierre-Emile-Simon), botaniste français, né à Portiragnes [Hérault] (1811-1894).

Duchâtel [*tèl*] (Tanneguy), homme de guerre français, né à Trémazan, m. à Beaucaire (vers 1368-1458) ; un des chefs des Armagnacs. Conseiller de Charles VII, il fut le principal auteur du meurtre de Jean sans Peur au pont de Montereau. Il fut par la suite gouverneur du Languedoc et général des finances.

Du Chastel (Pierre), prélat français, né à Arc-en-Barrois, m. à Orléans (1480-1552). Il prit une part active à la fondation du Collège de France.

Du Châtelet (marquise **du**). V. CHÂTELET.

duché n. m. Terre, seigneurie à laquelle le titre de duc est attaché : *le duché de France fut le noyau de la monarchie capétienne. Daché-pairie,* v. à son ordre alph.

Duchêne (Georges), journaliste français, né à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire), m. à Ville-Evrard (1824-1876). Il fut l'ami et le collaborateur de Proudhon.

Duchenne de Boulogne (Guillaume-Benjamin), médecin français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1806-1875). On lui doit de remarquables travaux sur l'ataxie locomotrice, les maladies nerveuses, etc.

duché-pairie n. m. Terre à laquelle étaient attachés les titres de *duc* et *pair.* Pl. des *duchés-pairies.*

Duchesne [*chè-ne*] (André), historien français, né à l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire), m. à Paris (1584-1640). On lui doit, entre autres ouvrages, une *Histoire des ducs de Bourgogne.*

Duchesne (Jacques-Charles-René-Achille), général français, né à Sens en 1837. Il dirigea en 1894 l'expédition de Madagascar.

Duchesne (l'abbé Louis), archéologue et érudit français, né à Saint-Servan en 1843 ; auteur de travaux sur les *Origines de l'Eglise et du culte chrétiens,* directeur de l'Ecole française de Rome.

Duchesne (*le Père*), type populaire, consacré par la farce et par le théâtre, pseudonyme de HÉBERT. Connu bien avant la Révolution, ce personnage symbolique était censé exprimer, dès 1789, les opinions politiques du peuple de Paris. En 1790, Hébert fit paraître sous ce nom un journal célèbre. Le cynisme du langage et l'exagération des doctrines caractérisent cette feuille, dont les *grandes colères,* froidement calculées, contribuèrent au déchaînement de la Terreur. Son nom a servi de titre à deux autres journaux (1848 et 1871).

Mlle Duchesnois.

Duchesne (*la Mère*), type populaire de la femme républicaine, qui a donné son nom à des publications révolutionnaires (1791).

Duchesnois [*chènoi*] (Catherine-Joséphine RAFFIN, dite **Mlle**), tragédienne française, rivale de Mlle Georges, née à Saint-Saulves (Nord), m. à Paris (1777-1835).

duchesse [*ché-se*] n. f. Femme d'un duc, ou qui possède un duché. *Fam.* Femme qui prend de grands airs, qui affecte des manières au-dessus de sa condition ou de sa fortune. Lit de repos, chaise longue à dossier. *Lit à la duchesse,* grand lit bas, orné de quatre colonnes supportant un baldaquin. Variété de poire d'automne à chair fondante et parfumée dite aussi *duchesse-d'Angoulême.* Variété de poire d'été, dite aussi *duchesse-de-Berry.*

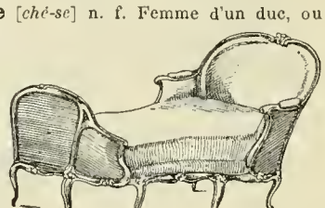
Duchesse.

Ducis [*siss*] (Jean-François), poète tragique français, né et m. à Versailles (1733-1816), membre de l'Académie française ; traducteur prudent de Shakspeare. *Œdipe chez Admète* et *Abufar* sont ses principales œuvres. Il refusa les faveurs de Napoléon Ier, disant qu' « il vaut mieux porter des haillons que des chaînes ».

Ducis.

Duclair [*klèr*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 17 kil. de Rouen, sur la Seine ; 2.100 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 20 comm. et 11.630 h.

Duclaux [*klô*] (Emile), savant français, né à Aurillac, m. à Paris (1840-1904). Il succéda à son maître Pasteur dans la direction de l'Institut Pasteur. On lui doit de remarquables études sur les ferments, les microbes, etc.

Duclos [*klô*] (Mlle Marie-Anne), tragédienne française, m. à Paris (1670-1748). Elle triompha à la Comédie-Française ; mais on lui a reproché d'abuser de l'emphase déclamatoire.

Duclos (Charles PINOT), moraliste français, né à Dinan, m. à Paris (1704-1772) ; auteur de *Considérations sur les mœurs* et de *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV.* Il se dissipa dans les salons, où il observa du moins les manies passagères de la société. Il a de l'esprit et une ironie rude.

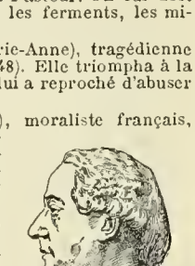
Duclos.

Du Commun du Locle (Camille), auteur dramatique et librettiste français, né à Orange, m. à Capri (1832-1903). On lui doit les livrets de *Sigurd, Salammbô,* etc.

Ducornet [*nè*] (Louis-César-Joseph), peintre d'histoire français, né à Lille, m. à Paris (1806-1856). Né sans bras, il peignait avec le pied.

Ducos [*kô*] (PRESQU'ÎLE), presqu'île de la Nouvelle-Calédonie, près de Nouméa, où furent déportés les condamnés à la suite de la Commune (1871).

Ducos [*kô*] (Pierre-Roger), conventionnel, né à Dax, m. à Ulm (1754-1816), membre du Directoire et consul après le 18-Brumaire. C'était un fort honnête homme, mais un caractère faible. — Son neveu, THÉODORE, né à Bordeaux, m. à Paris (1801-1855) ; homme politique français.

Ducos (Jean), conventionnel, né à Bordeaux, décapité à Paris (1765-1793) ; un des girondins.

Ducoudray (Gustave), historien français, né à Sens, m. à Paris (1832-1906) ; auteur de nombreux et estimables ouvrages d'enseignement historique.

ducquet [*du-ké*] n. m. Un des noms vulgaires du *hibou.*

Ducray-Duminil [*kré, ni*] (François-Guillaume), romancier populaire français, né à Paris, m. à Ville-d'Avray (1761-1819) ; auteur de *Victor* ou *l'Enfant de la forêt,* de *Cœlina* ou *l'Enfant du mystère.*

Ducreux [*kreû*] (Joseph), peintre français, né à Nancy (1737-1802) ; il fut un excellent peintre de portraits au pastel.

ducroire n. m. (de *du,* et *croire,* dans le sens anc. de « vendre à crédit »). Convention par laquelle un commissionnaire répond de la solvabilité de ceux auxquels il vend les marchandises qui lui ont été consignées. Prime qu'il reçoit dans ce cas.

— ENCYCL. Par le ducroire, le commissionnaire s'oblige à payer, à son commettant, le prix des marchandises vendues ; mais pour s'engager ainsi, il prend une commission extraordinaire dont le taux est d'habitude le double du taux de la commission simple. Aussi le ducroire est-il appelé quelquefois *commission double.*

Ducrot [*kro*] (Auguste-Alexandre), général français, né à Nevers, m. à Versailles (1817-1882). Il se signala à Wœrth (1870), commanda un moment l'armée française à Sedan, puis, pendant le siége de Paris, dirigea les troupes qui livrèrent la bataille de Champigny. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, notamment *la Journée de Sedan.*

ductile [*duk-ti-le*] adj. (lat. *ductilis ;* de *ducere,* supin *ductum,* conduire, tirer). Qui peut être étiré sans se rompre : *le platine est très ductile.*

ductilimètre [*duk-ti*] n. m. Marteau qui sert à évaluer la ductilité des métaux.

ductilité [*duk-ti*] n. f. (de *ductile*). Propriété qu'ont certains corps solides de pouvoir être étirés et réduits en fils très minces : *la ductilité de l'or est remarquable. Fig.* Facilité d'esprit, sagesse, caractère de ce qui est maniable.

Du Deffand. *Biogr.* V. DEFFAND.

dudgeon [*dud-jon*] n. m. (du n. de l'inventeur). Outil de chaudronnier, sorte de mandrin pour fixer les tubes dans les plaques tubulaires.

Dudingen. *Géogr.* V. GUIN.

Dudley [*dlè*], v. d'Angleterre (Worcester) ; 46.000 h. Fer, charbon, grande industrie.

Dudley [*dlè*] (John), grand maréchal d'Angleterre, né en 1502, exécuté à Londres en 1553 ; beau-père de Jane Grey.

Dudley (Robert), comte de Leicester, fils du précédent, favori d'Elisabeth d'Angleterre, qui le créa lieutenant d'Angleterre et d'Irlande (1531-1588).

Dudzeele, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges), près de la mer du Nord ; 2.280 h.

duègne n. f. de l'esp. *dueña,* matrone). Vieille gouvernante chargée, en Espagne, de veiller sur une jeune personne. Femme âgée, qui veille sur une jeune femme. Vieille femme revêche, gênante. Emploi de duègne au théâtre.

duel [*èl*] n. m. (lat. *duellum*). Combat entre deux adversaires : *Richelieu essaya de mettre fin à la manie des duels qui décimait la noblesse de son temps. Duel judiciaire,* au moyen âge, combat entre un accusateur et un accusé, qu'on admettait comme preuve juridique. V. JUDICIAIRE.

— ENCYCL. En France, l'épée et le pistolet sont seuls admis. Entre militaires, le sabre est autorisé. Les adversaires doivent avoir de 21 à 60 ans. En deçà, le duel est interdit ; au delà, il est facultatif et laissé à la décision des témoins. Les témoins sont au nombre de deux par combattant. Ils choisissent, en général, parmi eux, un directeur du combat ; ils ne peuvent décider que le duel sera à mort, mais seulement s'il s'arrêtera au premier sang ou continuera après avis des médecins ; avant et après la rencontre, les témoins rédigent un procès-verbal qu'ils signent.

Duel à l'épée. Les lames doivent être lisses, droites, triangulaires, sans défaut. Les adversaires sont visités par les témoins avant le combat. Au commandement de : « Allez, messieurs ! » le combat commence ; il doit cesser au moment indiqué par les conventions, ainsi que toutes les fois que le directeur prononce le mot : « Halte ! »

Duel au pistolet. Les armes, inconnues aux adversaires, sont apportées sur le terrain, scellées dans une boîte. Le directeur commande : « Attention ! » puis : « Feu ! un, deux, trois ! » ; les adversaires doivent tirer entre les mots *un* et *trois.* La distance entre les combattants est de 16 à 25 mètres. Le nombre des balles à échanger ne dépasse pas normalement six (trois par adversaire).

— *Dr.* Juridiquement, la mort en duel est assimilée au meurtre ou homicide volontaire.

Quiconque, dans un duel, a causé des blessures graves à son adversaires, peut être traduit devant la cour d'assises pour blessures volontaires. Le plus souvent, la peine appliquée est d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 à 200 francs, avec attribution de dommages-intérêts à la partie civile, dans le cas de décès. Les témoins sont passibles des mêmes peines que les adversaires, si la rencontre a été marquée par des incorrections graves ou une fin tragique.

duel [*èl*] n. m. (du lat. *dualis,* double). *Gramm.* Nombre qui, dans certaines langues, notamment en grec, désigne deux personnes ou deux choses.

duel [*èl*], **elle** adj. *Gramm.* Qui convient au duel : *la désinence duelle.*

duelliste [*é-lis-te*] n. Qui se bat souvent en duel, qui cherche les occasions de se battre en duel.

Duesmois [*è-moi*] (le), pays de France (anc. Bourgogne) ; ch.-l. *Duesme* (Côte-d'Or).

duettino [*èt-ti*] n. m. (m. ital.). Duo à deux voix de petites proportions. Pl. des *duettinos* ou *duettini.*

duettiste [*è-tis-te*] n. Personne qui chante ou qui joue en duo avec une autre.

duetto [*èt-to*] n. m. (m. ital.). Morceau de musique à deux voix ou à deux instruments.

Duez [*èz*] (Ernest), peintre français, né à Paris, m. à Saint-Germain (1843-1896); artiste coloriste plein de réalisme, auteur de *Saint Cuthbert, Saint François d'Assise.*

Du Fail [*fa, l* mll.] (Noël), conteur français du XVIe siècle, m. vers 1585; auteur des *Contes et discours d'Eutrapel.*

Dufaure [*fô-re*] (Armand-Jules-Stanislas), avocat et homme politique français, né à Saujon, m. à Rueil (1798-1881). Il fut le premier président du conseil républicain du maréchal de Mac-Mahon.

Dufaure.

Dufay [*fè*] (Guillaume), compositeur de l'école franco-belge de la Renaissance, né à Chimay, m. à Cambrai (1400-1474).

Duffel, v. de Belgique (prov. d'Anvers), sur la Nèthe, 7.710 h. Brasseries, distilleries.

Dufferin (Hélène-Cœlina Sheriman, lady), femme poète anglaise (1870-1867); ses poésies, pleines d'émotion, sont d'une grande beauté au point de vue littéraire.

Dufferin et Ava (Frédéric Temple, Hamilton Blackwoon, marquis **de**), diplomate anglais, fils de la précédente, né à Florence; m. à Clandeboye (1826-1902). Il fut vice-roi des Indes, puis ambassadeur à Paris.

Dufour (Guillaume-Henri), général suisse, né à Constance, m. à Genève (1787-1875). Il commanda avec autant d'habileté que d'humanité l'armée dirigée en 1847 contre le Sonderbund. Il a présidé à la confection de la carte topographique de la Confédération.

Dufraisse [*fré-se*] (Marc), homme politique et écrivain français, né à Ribérac, m. à Paris (1811-1876). On lui doit une *Histoire du droit de paix et de guerre de 1789 à 1815.*

Dufrénoy [*noi*] (Mme Adélaïde-Gilberte), femme poète française, née et m. à Paris (1765-1825); auteur d'un estimable volume d'*Elégies.*

Dufrénoy (Ours-Pierre-Armand Petit), géologue et minéralogiste français, fils de la précédente, né à Sevran, m. à Paris (1792-1857); auteur d'admirables travaux préparatoires pour l'exécution de la carte géologique générale de la France.

Dufresnoy [*fré-noi*] (Charles-Alphonse), peintre et poète latin, né à Paris, m. à Villiers-le-Bel (1611-1665).

Du Fresny [*frè-ni*] (Charles Rivière), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1648-1724). On a de lui quelques comédies, qui brillent par l'esprit et la facilité : *la Coquette du village; le Mariage fait et rompu.*

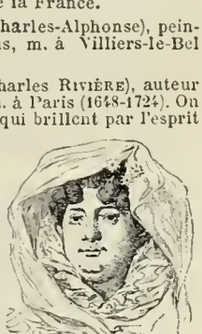
Mme Dugazon.

Dugas-Montbel [*ghass-mon*] (Jean-Baptiste), helléniste français, né à Saint-Chamond, m. à Paris (1776-1834); commentateur et traducteur consciencieux d'Homère.

Dugazon (Jean-Baptiste-Henri), célèbre comédien français, né à Marseille, m. à Sandillon (Loiret) (1746-1809). Il excella dans les rôles de valets comiques et écrivit quelques comédies. — Sa femme, Rose Lefèvre, née à Berlin, de parents français, m. à Paris (1755-1821), excellente actrice, prit une place prépondérante dans l'opéra-comique; elle a donné son nom aux emplois dits *dugazon* (ingénues, amoureuses et soubrettes) et *mère dugazon,* qu'elle remplit si longtemps avec grand succès.

duge [*je*] ou **dugy** [*ji*] n. m. Vase à boire cylindrique ou en forme de baril, muni d'un couvercle, et dont on se servit au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle.

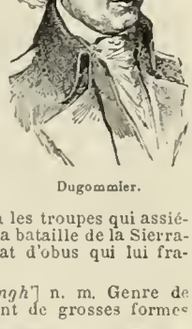
Dugommier.

Dughet [*ghè*] (Gaspard), dit *le Guaspre,* peintre français, beau-frère du Poussin, né à Rome, m. à Florence (1613-1675; auteur de remarquables paysages (*Vue de Damas, l'Ouragan*).

Dugommier [*gho-mi-é*] (Jacques-François), général français, né à La Basse-Terre (Guadeloupe) (1738-1794). Il se distingua en Italie, commanda les troupes qui assiégèrent Toulon, et il fut tué à la bataille de la Sierra-Negra (Espagne), par un éclat d'obus qui lui fracassa la tête.

dugong ou **dugon** [*gongh*] n. m. Genre de cétacés herbivores, comprenant de grosses formes

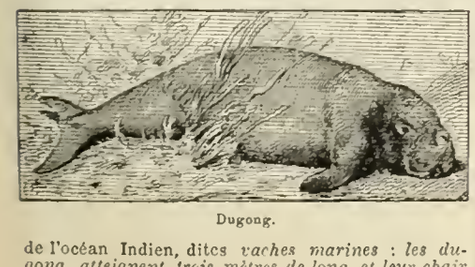
Dugong.

de l'océan Indien, dites *vaches marines* : *les dugong, atteignent trois mètres de long, et leur chair est bonne à manger.*

Duguay-Trouin [*ghé*] (René), corsaire et marin français, né à Saint-Malo, m. à Paris (1673-1736). Il s'illustra pendant les guerres de Louis XIV et fit éprouver des pertes cruelles aux flottes anglaise et hollandaise. En 1711, il se signala par un audacieux coup de main sur Rio de Janeiro dont il s'empara. A toutes les qualités de l'homme de mer, il joignait celles de l'homme privé; il était adoré de ses officiers et de ses matelots, et son désintéressement était tel qu'après ses courses fructueuses, il mourut presque pauvre. Il a laissé des *Mémoires* intéressants.

Duguay-Trouin.

Du Guesclin [*gh è-klin*] (Bertrand), un des plus grands hommes de guerre du moyen âge, né à La Motte-Broons (Côtes-du-Nord), m. devant Châteauneuf-de-Randon (vers 1320-1380). De bonne heure, son humeur batailleuse et ses succès dans divers tournois appelèrent l'attention sur lui. Il excella dans la guerre de surprises et d'embuscades. Il combattit d'abord pour Charles de Blois, s'attacha ensuite au service de Charles V, battit à Cocherel les troupes de Charles le Mauvais; mais, rappelé en Bretagne, il fut fait prisonnier à la bataille d'Auray. Après avoir racheté sa liberté, avec l'aide de Charles V, il débarrassa la France des *Grandes Compagnies,* qu'il conduisit en Espagne, au service de Henri de Transtamare qui disputait le trône de Castille à son frère Pierre le Cruel. Fait prisonnier à la journée de Navarette (1367), Charles V dut encore payer sa rançon; mais il gagna, l'année suivante, la bataille de Montiel, qui donna la Castille à don Henri. A son retour, nommé connétable de France, il guerroya avec succès contre les Anglais, dont il réussit à débarrasser presque complètement notre pays, et mourut devant Châteauneuf-de-Randon, qu'il assiégeait et dont le gouverneur vint apporter les clefs sur son cercueil. Charles V voulut que le héros fût enterré à Saint-Denis, aux côtés des rois de France.

Statue de Du Guesclin.

Du Guesclin et de son époque (*Histoire de Bertrand*), par Siméon Luce, ouvrage malheureusement inachevé, rempli de vues ingénieuses sur la vie au XIVe siècle (1876).

dugy [*ji*] n. m. V. duge.

Du Haillan [*ha, ll* mll.] (Bernard de Girard, seigneur), historien français, né à Bordeaux, m. à Paris (1535-1610); historiographe de France, sous Charles IX et Henri III.

Duhamel [*mèl*] (Jean-Baptiste), savant français, de l'ordre de l'Oratoire, né à Vire, m. à Paris (1624-1706).

Duhamel-Dumonceau (Henri-Louis), agronome français, né et m. à Paris (1700-1781).

Duhesme [*du-è-me*] (Philippe-Guillaume), général français, né au Bourgneuf (Saône-et-Loire) (1766-1815). Criblé de blessures à Waterloo, où il avait commandé la jeune garde, il fut lâchement massacré par les hussards de Brunswick, dans une ferme de Genappe, où il s'était réfugié.

Duilius [*uss*], consul romain qui remporta sur les Carthaginois, près des côtes de Sicile, la première victoire navale gagnée par les Romains. Il avait imaginé de munir les vaisseaux romains de *corbeaux,* sortes de ponts volants pourvus de grappins, au moyen desquels il pouvait prendre à l'abordage les galères carthaginoises (261 av. J.-C.).

duim [*du-im'*] n. m. Mesure de longueur des Pays-Bas, qui équivaut exactement au centimètre.

Duisbourg [*is-bour*], v. de Prusse (prov. du Rhin), sur la Rubr, affl. du Rhin; 94.000 h.

duire v. n. (du lat. *ducere,* conduire. — Se conj. comme *conduire.*) Convenir, plaire. (Vx.)

duit [*du-i*] n. m. (de *duire*). Chaussée artificielle peu élevée, formée de pieux et de cailloux, en travers d'un fleuve, pour arrêter le poisson au reflux. Lit que l'on crée artificiellement, à l'aide de digues, à un cours d'eau qui divaguait.

duitage n. m. Disposition des duites. Compte des duites.

duite n. f. (de *duire*). Quantité de trame qui est déroulée et insérée par la navette du tisserand, d'une lisière à l'autre.

duité n. f. (du lat. *dus,* deux). Caractère de ce qui est double, de ce qui réunit deux êtres, deux objets distincts.

duiter [*té*] v. a. Passer la trame de gauche à droite, entre les fils d'arrière tirés en avant et les fils de devant.

Dujardin (Karel), peintre hollandais, né à Amsterdam, m. à Venise (1635-1678). Il a été le peintre inimitable des scènes en plein air de la vie populaire. Son chef-d'œuvre est *le Charlatan.*

Dujardin-Beaumetz [*méss*] (Georges), médecin français, né à Barcelone, m. à Paris (1833-1896), membre de l'Académie de médecine. Il a écrit de nombreux ouvrages consacrés à la thérapeutique, notamment un *Dictionnaire de thérapeutique,* etc.

Dulaure [*lô-re*] (Jacques-Antoine), conventionnel et historien français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1755-1835); auteur d'une *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris.* A la Convention, il appartint au groupe des girondins et, décrété d'accusation avec eux, dut s'enfuir en Suisse.

Du Laurens [*lô-ranss*] (Henri-Joseph Laurens, dit), écrivain français, né à Douai, m. près de Mayence (1719-1797); spirituel et intéressant, mais souvent licencieux. Son principal ouvrage est un curieux roman philosophique, *le Compère Mathieu.*

Dulaurier [*lô-ri-é*] (Jean-Paul), orientaliste français, né à Toulouse, m. à Meudon (1807-1881); membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, auteur de travaux remarquables sur les hiéroglyphes.

dulcaquicole [*ku-i*] adj. (du lat. *dulcis,* doux, *aqua,* eau, et *colere,* habiter). Qui habite les eaux douces : *la faune dulcaquicole.*

dulce et decorum est pro patria mori, m. lat. signif. : *Il est doux et beau de mourir pour la patrie.* Vers d'Horace (*Odes,* III, 2, 12), s'adressant aux jeunes Romains pour leur conseiller d'imiter les vertus de leurs ancêtres, et en particulier leur courage guerrier.

dulces moriens reminiscitur Argos, m. lat. signif. : *Mourant, il revoit en souvenir sa chère Argos.* Expression dont Virgile (*Enéide,* X, 782) se sert pour rendre plus touchante la douleur d'un jeune guerrier, Antor, qui avait suivi Enée en Italie, et meurt loin de sa patrie, tué par Mézence.

dulcia linquimus arva, m. lat. signif. : *Nous abandonnons nos chères campagnes.* Hémistiche de Virgile (*Eglogues,* I, 3). Mélibée déplore l'exil auquel il est condamné, après la bataille de Philippes, et regrette ses chères campagnes.

dulcifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui adoucit : *petit clystère dulcifiant.* N. m. : *un dulcifiant.*

dulcification [*si-on*] n. f. Action de dulcifier. Résultat de cette action.

dulcifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *dulcis,* doux, et *facere,* faire. — Se conj. comme *prier.*) Tempérer, corriger l'acidité ou l'amertume de certaines substances par quelque mélange : *dulcifier une potion.*

Dulcigno, v. du Monténégro, port sur l'Adriatique; 5.000 h. Cédé par la Turquie au Monténégro en 1880, à la suite d'une démonstration navale collective des puissances.

Dulcinée, personnage du *Don Quichotte.* C'est la dame des pensées du fameux chevalier de la Manche, en réalité grosse paysanne du Toboso, mais dans laquelle don Quichotte s'obstine à trouver un modèle de toutes les perfections physiques et morales.

Le nom de Dulcinée est employé pour désigner d'une manière plaisante la *dame des pensées* d'un jeune homme, une amante, une maîtresse.

dulcite n. f. *Chim.* Matière sucrée que l'on retire du mélampyre.

dulie [*lî*] n. f. (du gr. *douleia,* servitude). *Culte de dulie,* hommage que l'on rend aux anges et aux saints, par opposition au *culte de latrie,* qui n'est rendu qu'à Dieu.

duliens [*li-in*] n. m. pl. (du gr. *doulos,* esclave). Sectaires ariens du IVe siècle, qui prétendaient que le Verbe était non pas le fils, mais le *serf* du père. S. un *dulien.*

Dulong [*lon*] (Pierre-Louis), physicien et chimiste français, né à Rouen, m. à Paris (1785-1838); auteur de belles recherches sur la chaleur. On lui doit l'invention du cathétomètre et du thermomètre à poids.

Du Lorens (Jacques), poète français, né à Châteauneuf-en-Thimerais (1583-1658); auteur de *Satires* assez bien tournées.

Dulot [*lo*] poète français de la première moitié du XVIIe siècle, qui inventa, ou du moins mit à la mode les bouts-rimés.

Duluth, v. des Etats-Unis (Minnesota), à la corne occidentale du lac Supérieur; 35.000 h. Grand commerce avec le Canada. Blé, bois.

Dumaine (Louis-François Person, dit), acteur français, né à Licusaint, m. à Paris (1831-1893).

Dumanet [*nè*], type de troupier crédule et naïf, popularisé par la caricature, le café-concert, etc. Il apparaît pour la première fois dans *la Cocarde tricolore,* vaudeville des frères Cogniard (1831).

Dumaniant [*ni-an*] (Antoine-Jean Bourlain, dit), comédien et auteur dramatique français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1752-1828); auteur de *Guerre ouverte* ou *Ruse contre ruse.*

Dumanoir (Philippe-François Pinel), auteur dramatique français, né à La Guadeloupe, m. à Pau (1806-1865); auteur des *Premières armes de Richelieu,* etc. Il fut surtout un vaudevilliste au talent soigné et littéraire.

Dumarsais [*sè*] (César Chesneau, sieur), grammairien français, né à Marseille, m. à Paris (1676-1756). On lui doit un *Traité des tropes,* resté classique.

Dumas (Mathieu, comte), général et historien français, né à Montpellier, m. à Paris (1753-1837). On lui doit un *Essai historique sur les campagnes de 1799 à 1814.* — Son frère, René-François, président du tribunal révolutionnaire, né à Lons-le-Saunier; ami de Robespierre, il tomba au 9 thermidor et périt sur l'échafaud (1757-1794).

Dumas [*ma*] (Alexandre Davy de La Pailleterie), général français, né à l'île Saint-Domingue, mort à Villers-Cotterets (1762-1806). En 1797, il battit Wurmser près de Mantoue. Doué d'une force herculéenne, il défendit seul, à Brixen, un pont contre tout un groupe de cavalerie autrichienne, ce qui lui valut le surnom de *Horatius Coclès du Tyrol.* — Alexandre, son fils, célèbre romancier, né à Villers-Cotterets, m. à Puys (1803-1870). Doué d'une imagination vive, d'une fécondité inépuisable, d'une facilité extraordinaire, il fut le romancier et l'auteur dramatique le plus populaire de son temps. Ses ouvrages amusent, passionnent, parce qu'ils sont vivants. Les principaux, dont l'histoire de France, très librement interprétée, forme en général le fond, sont : *la Tour de Nesle, les Trois Mousquetaires, Vingt ans après, le Vicomte de Bragelonne, Monte-Cristo, la Reine Margot, la Dame de Monsoreau, les Quarante-cinq, le Chevalier d'Harmental, le Collier de la reine, Impressions de voyage,* etc. Il a écrit ou signé 257 volumes de romans et 25 volumes de drames. Aussi eut-il de

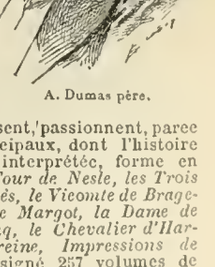
A. Dumas père.

nombreux collaborateurs : Aug. Maquet, Paul Meurice, Oct. Feuillet, G. de Nerval, Em. Souvestre, etc.

— Alexandre, fils du précédent, né à Paris, m. à Marly-le-Roi (1824-1895), élu membre de l'Académie française en 1874. Il débuta par des romans et s'adonna plus tard exclusivement au théâtre, où il a donné des pièces habilement et puissamment construites, pétillantes d'esprit, écrites le plus souvent avec le souci de moraliser le public, de reconstituer la société par la réforme de la famille, qu'il faut fonder sur l'amour, non sur l'argent : *la Dame aux camélias, la Visite de noces, le Demi-Monde, le Fils naturel, un Père prodigue, la Princesse Georges, les Idées de Mme Aubray, Francillon, Denise,* etc.

A. Dumas fils.

Dumas (Jean-Baptiste), chimiste français, né à Alais, m. à Cannes (1800-1884); membre de l'Académie française, On lui doit la détermination du poids atomique d'un grand nombre de corps simples, l'étude de l'alcool amylique, qui a donné naissance à la féconde idée des fonctions chimiques, la découverte de la *loi des substitutions*, l'un des fondements de la théorie atomique. Son *Traité de chimie appliquée aux arts* (1828-1846) reste un des monuments de la science chimique.

J.-B. Dumas.

Dumas (Adolphe), poète français et provençal, né à l'ancienne chartreuse de Bon-Pas (Vaucluse), m. à Puys (1806-1861). Il fut un des précurseurs du félibrige.

Dumbarton, v. d'Ecosse, ch.-l. du *comté de Dumbarton,* sur la Clyde; 15.000 h. Petit port. — Le comté a 98.000 h.

dum-dum [*doum'-doum'*] n. f. Balle à enveloppe modifiée de façon à produire des blessures dangereuses. (On fabrique ce projectile dans le cantonnement anglais de Dum-Dum, dans l'Inde.)

dûment [*man*] adv. En due forme; selon la raison; d'une manière convenable : *être dûment averti, autorisé.* Ant. **Indûment.**

Dumény (Camille Richomme, dit), acteur français, né à Paris en 1857, artiste au talent plein d'élégance.

Duméril (Edelestand Pontas), philologue et paléographe français, né à Valognes, m. à Passy (1801-1871). Il s'est attaché à l'étude particulière de l'histoire littéraire du moyen âge.

Du Mersan [*mèr*] (Théophile Marion), fécond vaudevilliste et numismate français; né près d'Issoudun, m. à Paris (1780-1849); auteur de : *les Bonnes d'enfant, les Saltimbanques,* etc.

Dumesnil [*mé-nil*] (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, avocat du roi au Parlement, né à Paris (1517-1569).

Dumesnil (Mlle Marie-Françoise), tragédienne française, née à Paris, m. à Boulogne-sur-Mer (1711-1803). Elle excella dans le répertoire tragique de Racine et joua admirablement la haute comédie.

Dumesnil (Antoine-Jules), littérateur et homme politique français, né à Puiseaux (Loiret), m. à Orléans (1805-1891).

duméteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. (du lat. *dumetum*). Lieu couvert de buissons. (Vx.)

Dumfries [*deum-friss'*], v. d'Ecosse, ch.-l. du *comté de Dumfries,* sur le Vrith; 18.000 h. Bonneterie. Port fluvial. — Le comté a 74.000 h.

dumicole adj. (du lat. *dumus,* buisson, et *colere,* habiter). *Hist. nat.* Qui habite les buissons.

dumka [*doum'*] n. f. (mot polon. signif. *rêverie*). Chant polonais d'un caractère triste et doux.

Dumnacus [*dom'-na-kuss*], chef gaulois, de la tribu des Andecaves, qui lutta contre les Romains après la défaite de Vercingétorix.

Dumnorix [*dom'-no-rikss*], chef gaulois de la nation des Eduens, frère de Divitiacus. Il servit et trahit tour à tour César. Poursuivi par la cavalerie romaine, il périt en se défendant (54 av. J.-C.).

dumny [*deum'-ni*] n. m. (mot angl. signif. *muet, mort*). Nom du joueur absent (du *mort*), au whist à trois. (On dit quelquefois dummy.)

Dumolard [*lar*] (Henri Orcel, dit), auteur dramatique et littérateur français, né et m. à Paris (1771-1845).

Dumonceau (Jean-Baptiste), comte de Bergendael, maréchal de Hollande, né et m. à Bruxelles (1760-1821). Il servit dans l'armée française, se distingua à Jemmapes, à Bergen et fut fait comte de l'Empire par Napoléon.

Du Moncel (Théodore), électricien français, né et m. à Paris (1821-1884). Il a perfectionné ou inventé de nombreux appareils.

Dumonstier, famille de peintres miniaturistes et pastellistes des rois de France, du XVIe au XVIIe siècle. — Daniel (1574-1646), le plus célèbre, a laissé de beaux portraits aux trois crayons, représentant les principaux personnages de la cour, depuis François Ier jusqu'à Louis XIII.

Dumont (Henri), organiste et compositeur belge, né à Liège, m. à Paris (1610-1684). Il est l'auteur de nombreuses compositions religieuses, entre autres de cinq messes en plain-chant.

Dumont [*mon*] (Jean), savant publiciste français, né vers le milieu du XVIIe siècle, à Vienne (Autriche), m. en 1726; auteur de nombreuses publications d'histoire diplomatique, relatives notamment aux traités de Westphalie.

Dumont (François), sculpteur français, né à Paris en 1687, m. en 1726. — Son petit-fils, Jacques-Edme, né et m. à Paris (1761-1844), fut aussi un statuaire de valeur, à qui l'on doit notamment un remarquable buste de Marceau.

Dumont (Louis), publiciste et historien suisse distingué, né à Genève, m. à Milan (1759-1829).

Dumont d'Urville [*mon, vi-le*] (Jules-Sébastien-César), navigateur français, né à Condé-sur-Noireau, m. à Bellevue (1780-1842). Il fit un voyage autour du monde, retrouva à Vanikoro les restes du naufrage de La Pérouse et visita les régions antarctiques, où il découvrit les terres Louis-Philippe et Joinville; il périt dans la catastrophe du chemin de fer de Versailles.

Dumont d'Urville.

Dumont (Augustin-Alexandre), sculpteur français, né et m. à Paris (1801-1884). On lui doit notamment la statue de Napoléon qui surmonte la colonne Vendôme.

Dumont (Albert), archéologue et administrateur français, né à Scey-sur-Saône, m. à Paris (1842-1884). Il a donné une vive impulsion à l'organisation de l'enseignement supérieur.

dumontie [*si*] n. f. Genre d'algues à fronde cylindrique, inarticulée, caractérisées par des cystocarpes périphériques à nucléus simple.

Dumontie.

Dumontpallier [*mon-pa-li-é*] (Victor-Alphonse-Amédée), médecin français, né à Honfleur, m. à Paris (1826-1899).

Dumoulin (Charles), jurisconsulte français, né et m. à Paris (1500-1566). Adversaire des coutumes et de l'esprit féodal, il a beaucoup contribué à préparer l'unification du droit français.

Dumouriez [*ri-è*] (Charles-François), général français, né à Cambrai, m. à Turkville Park (Angleterre) (1739-1824). Il avait servi avec distinction pendant la guerre de Sept ans. En 1792, il devenait un instant ministre des affaires étrangères, puis obtenait un commandement à l'armée du Nord. Il gagna les batailles de Valmy, Jemmapes, conquit la Belgique, mais se fit battre à Nerwinden; ayant été relevé de son commandement par la Convention, il passa dans les rangs des ennemis de la France, et se mit à la solde de l'Angleterre. Repoussé par la Restauration, il mourut sur la terre étrangère, au milieu de l'indifférence générale. Il a laissé des *Mémoires.*

Dumouriez.

dum vitant stulti vitia, in contraria currunt, mots lat. signif. : *Tandis qu'ils évitent un défaut, les maladroits tombent dans un défaut contraire.* Vers d'Horace (*Sat.,* I, 2, 24). Boileau a dit après lui :

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

dumpling [*doum'-plign'*] n. m. (m. angl.) Entremets en usage dans la cuisine anglaise et composé de pâtes contenant des fruits et bouillies à la façon des plum-pudding.

Dun, ancien pays de France, dans le Berry; ch.-l. *Dun-le-Roi* (Cher).

Duna. *Géogr.* V. Dvina.

Dunabourg [*bour*], v. de Russie (gouv. de Vitebsk), sur la *Duna;* 70.000 h. Place forte.

dunanma n. m. Fête turque qui se célèbre en réjouissance d'une victoire ou de la naissance d'un prince.

Dunbar, v. et port d'Ecosse, sur la mer du Nord; 4.000 h. Victoire de Cromwell sur les royalistes écossais (1650). Port de pêche.

Duncan Ier, roi d'Ecosse, de 1023 à 1040. Il fut assassiné par Macbeth.

Duncansby (cap), pointe septentrionale de l'Ecosse.

Dunciade (*la*) ou *la Guerre des sots,* poème en quatre chants, rempli de verve satirique et de boutades, par Pope, qui a voulu, en l'écrivant, se venger de ses ennemis littéraires (1728).

Duncker [*doun'-kèr*] (Max), historien allemand, né à Berlin, m. à Anspach (1811-1886); auteur d'une très remarquable *Histoire de l'antiquité.*

Dundalk [*deun'*], v. d'Irlande, ch.-l. du comté de Louth, port sur la mer d'Irlande; 13.000 h. Robert Bruce y fut vaincu et tué par les Anglais en 1318.

Dundee [*deun'-dî*], v. d'Ecosse, comté de Forfar; beau port sur la mer du Nord (estuaire du Tay); 161.000 h. Importante fabrication de toiles.

dune n. f. (du celte *dun,* hauteur). Amas de sable que les vents accumulent et parfois déplacent sur les bords de la mer, dans l'intérieur des déserts, etc. : *Brémontier fixa, grâce aux plantations de pins, les dunes qui menaçaient d'ensevelir le pays landais.*

— Encycl. *Formation des dunes.* Les dunes sont produites par l'amoncellement sur une côte basse, des sables marins, d'alluvions, et leur transport lent par le vent dominant, venu en général de la haute mer. Elles présentent, ordinairement, un profil incliné vers la plage et un talus plus raide vers l'intérieur des terres. Les dunes désertiques sont dues à un phénomène analogue de transport. En France, il existe des dunes sur la côte de la mer du Nord, mais surtout aux abords du golfe de Gascogne, où leur marche, consécutive au déboisement de l'arrière-pays, a longtemps menacé la région landaise. Les dunes de Gascogne ont été fixées, selon le système de Brémontier, au moyen de la plantation de pins maritimes, qui ont fourni par ailleurs une richesse appréciable à la région menacée.

— *Dr.* Les travaux de fixation, d'entretien, de conservation et d'exploitation des dunes sur le littoral maritime sont dans les attributions de l'administration des eaux et forêts. Une fois établi le plan des dunes susceptibles d'être fixées, les mesures d'exécution sont déterminées par le préfet.

Des *gardes de dunes,* assimilés aux gardes forestiers domaniaux, sont chargés de la surveillance des dunes, concurremment avec la gendarmerie.

Dunes (*bataille des*), victoire navale gagnée par l'amiral hollandais Tromp sur la flotte espagnole commandée par l'amiral Antonio d'Oquendo, non loin des côtes du comté de Kent (Angleterre) [21 octobre 1639]; — victoire de Turenne sur l'armée espagnole, sous les ordres de don Juan d'Autriche et de Condé. Cette bataille eut lieu près de Dunkerque le 14 juin 1658. L'Espagne ne se releva jamais de cette défaite.

Dunedin, v. et port de la Nouvelle-Zélande; 25.000 h. Riches mines d'or.

dunette [*né-te*] n. f. (dimin. de *dune*). Partie d'un navire située à l'arrière, sur le pont, au-dessus du logement du commandant, et qui est plus élevée que le reste du pont : *la dunette contient le carré ou chambre du conseil et les chambres des officiers.*

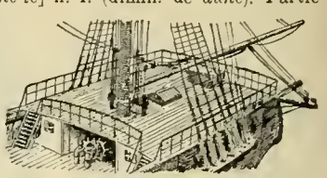
Dunette.

Dunfermline, v. d'Ecosse (comté de Fife), non loin du golfe de Forth; 17.000 h. Aux environs, riches gisements de houille et de fer.

Dunières, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 24 kil. d'Yssingeaux, sur la *Dunières,* affl. du Lignon Vellave; 3.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Moulins à soie, scieries, tanneries.

Dunkerque [*kèr-ke*], ch.-l. d'arr. (Nord), port sur la mer du Nord; ch. de f. N.; à 76 kil. de Lille et à 305 kil. de Paris; 38.290 h. (*Dunkerquois*). Rade profonde et vaste, port de commerce très actif. Constructions mécaniques, toiles, tuileries, etc. Grande pêche. Patrie de Jacobsen, Jean Bart, Guilleminot. — L'arr. a 7 cant., 63 comm., 155.140 h.; le cant. Est a 10 comm. et 46.770 h.; le cant. Ouest a 7 comm. et 39.490 h.

Armes de Dunkerque.

dunkers ou **tunkers** n. m. pl. (de l'allem. *tunken,* plonger). Nom donné aux membres d'une secte fondée en Allemagne en 1720, et qui se transporta entre 1719 et 1729 aux Etats-Unis. S. un *dunker* ou *tunker.*

Dun-le-Palleteau [*tô*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 21 kil. de Guéret, non loin de la Brezentine; 1.600 h. (*Dunois*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 13 comm. et 16.280 h.

Dun-le-Poëlier, comm. de l'Indre, arr. et à 37 kil. d'Issoudun, sur le Fouzon; 1.280 h. Eaux ferrugineuses.

Dunod [*no*] **de Charnage** (François-Ignace), jurisconsulte français, né à Saint-Claude, m. à Besançon (1679-1752). On lui doit de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'ancien droit. — Son neveu, Sophie-Edouard, né à Besançon, m. à Paris (1783-1826), fut administrateur et publiciste.

Dunois.

Dunois [*noi*] (Le), anc. pays de France, dans la Beauce, ch.-l. *Châteaudun.*

Dunois [*noi*] (Jean), surnommé *le Bâtard d'Orléans,* fils naturel de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et de Mariette d'Enghien, connue sous le nom de *dame de Cany,* né à Paris vers 1403, m. au château de l'Hay en 1468. Il combattit les Anglais aux côtés de Jeanne d'Arc et contribua puissamment à les chasser de France après la mort de l'héroïne. Grand chambellan de France, il prit part, sous le règne de Louis XI, à la ligue du Bien public, mais se réconcilia avec ce prince, qu'il servit ensuite fidèlement.

Duns Scot [*dunss-skot'*], théologien anglais du moyen âge, surnommé *le Docteur subtil.* Il professa à l'Université de Paris, puis à Cologne, où il mourut. Adversaire de Thomas d'Aquin, il fut un des interprètes les plus pénétrants de la philosophie scolastique et le défenseur du « réalisme » (1274-1308).

Duns Scot.

Dunstan [*duns-tan*] (saint), prélat anglais, archevêque de Cantorbéry, né à Glastonburg, m. à Cantorbéry (925-988). Il fut le principal conseiller du roi saint Edouard.

Dun-sur-Auron, ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 22 kil. de Saint-Amand; 4.690 h. (*Dunois*). Mines de fer. — Le cant. a 12 comm. et 9.650 h.

Dun-sur-Meuse, ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 25 kil. de Montmédy; 890 h. (*Duniens*). Ch. d. f. E. — Le cant. a 18 comm. et 5.740 h.

duo n. m. (mot lat. qui signifie *deux*). Morceau de musique pour deux voix ou deux instruments : *le duo de* Mireille; *duo de violon et de flûte. Fig.* et *fam.* Propos échangés simultanément entre deux personnes : *duo d'injures.* Pl. des *duos.*

duobus [*buss*] n. m. (mot lat., abl. de *duo*). Usité dans l'expression *Sel de duobus,* sulfate de potasse.

duodécennal [*sén-nal*], **e, aux** adj. (du lat. *duodecim,* douze, et *annus,* année). Qui embrasse douze ans.

duodécimal, e, aux adj. (du lat. *duodecim*, douze). Qui se compte, se divise par douze : *système duodécimal de numération*.

duodécuple adj. (du lat. *duodecim*, douze). Qui contient douze fois.

duodecimo [*dé-si*] adv. Douzièmement.

duodénal, e, aux adj. Qui se rapporte au duodénum.

duodénite n. f. Inflammation du duodénum.

duodénum [*nom'*] n. m. (du lat. *duodeni*, douze, cet organe étant long d'environ 12 travers de doigt). Portion de l'intestin grêle qui succède à l'estomac.

duodi n. m. Le deuxième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

duodrame n. m. (du lat. *duo*, deux, et de *drame*). Pièce dramatique à deux personnages seulement.

Dupanloup [*lou*] (Félix-Antoine-Philibert), prélat français, né à Saint-Félix (Haute-Savoie), m. au château de Lacombe (Savoie) [1802-1878]; évêque d'Orléans, membre de l'Académie française. Ses théories en matière d'éducation, son infatigable ardeur de polémiste, ses vives attaques contre l'Italie pour la défense du pouvoir temporel des papes, son éloquence aussi, lui assurèrent une place exceptionnelle dans l'épiscopat français. Pendant le second Empire, il fut le chef du parti catholique libéral. Après 1870, il fut député à l'Assemblée nationale, puis sénateur inamovible (1876). On lui doit, entre autres ouvrages, de remarquables *Lettres sur l'éducation des filles*.

Mgr Dupanloup.

Duparc [*park*] (René Berthelot, sieur), dit *Gros-René* (v. ce mot), parce qu'il eréa avec éclat ce rôle, acteur de la troupe de Molière; m. en 1673. — Sa femme, actrice aussi, qui fut insensible aux hommages de Molière, mais auprès de laquelle Racine fut plus heureux, mourut en 1668.

Dupaty (Charles Mercier), président au parlement de Bordeaux, né à La Rochelle, m. à Paris (1746-1788); auteur de *Lettres sur l'Italie*, ingénieuses, mais d'une originalité un peu affectée. — Louis-Charles, un de ses fils, né à Bordeaux, m. à Paris (1771-1825), sculpteur distingué, fut un des derniers représentants de l'école classique. — Louis-Emmanuel, un autre, né à Blanquefort, m. à Paris (1775-1851), fut poète et auteur dramatique, membre de l'Académie française, écrivain correct et ingénieux, mais un peu affecté, à qui l'on doit *la Prison militaire*.

dupe n. f. et adj. Personne qui a été trompée, ou qu'on peut tromper aisément : *mieux vaut, dans certains marchés, être dupe que complice*. Loc. : *Etre la dupe d'une affaire, d'un marché*, n'y pas trouver son compte, y avoir son intérêt sacrifié. *Etre sa dupe, sa propre dupe*, se tromper soi-même, se faire illusion.

Dupes (*journée des*), le 11 novembre 1630. Petite intrigue politique grâce à laquelle Marie de Médicis et Anne d'Autriche faillirent obtenir de Louis XIII le renvoi du cardinal de Richelieu; mais le cardinal reprit bien vite son ascendant sur le roi. Bassompierre, qui avait trempé dans le complot, fut enfermé à la Bastille, et Marie de Médicis dut se retirer à Moulins.

duper [*pé*] v. a. (de *dupe*). Tromper, en faire accroire : *Scapin dupe effrontément Géronte*.

duperie [*ri*] n. f. (de *duper*). Tromperie, fourberie. Erreur préjudiciable.

Dupérier [*ri-é*] (François), jurisconsulte français du XVIe siècle, à qui Malherbe adressa, au sujet de la mort de sa fille, des stances célèbres où se trouvent ces vers :

Ta douleur, Dupérier, sera donc éternelle?
. . . . . .
Mais elle était du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin;
Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Duperré, comm. d'Algérie (dép. d'Alger), arr. et à 30 kil. de Milianah, sur le Chéliff; 4.150 h. Ch. de f. d'Alger à Oran. Centre agricole et viticole.

Duperré (Victor-Guy), amiral français, né à La Rochelle, m. à Paris (1775-1846). Il coopéra à la prise d'Alger avec le maréchal Bourmont, et fut plusieurs fois ministre de la marine. — Son fils, Victor-Auguste, vice-amiral français, né et m. à Paris (1825-1900), fut aussi ministre de la marine.

Duperrey [*pè-ré*] (Louis-Isidore), navigateur français, né et m. à Paris (1786-1865). Il explora l'Océanie.

Duperron (Jacques Davy), cardinal français, né à Saint-Lô suivant les uns, ou, suivant d'autres, près de Berne (Suisse), m. à Paris (1556-1618). Prédicateur éloquent et controversiste de premier ordre, il travailla à la conversion du roi Henri IV.

Dupetit-Thouars [*ti-tou-ar*] (Louis-Marie Aubert), botaniste français, né à Saumur, m. à Paris (1758-1831). — Aristide, son frère, marin français, né près de Saumur, périt glorieusement à Aboukir, où il commandait le *Tonnant* (1760-1798). — Abel, leur neveu, né près de Saumur, m. à Paris (1793-1864), amiral français, prépara en 1830 l'expédition d'Alger et établit en 1842 le protectorat de la France sur Taïti.

dupeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui dupe, qui trompe.

Duphot [*fo*] (Léonard), général français, né à Lyon, assassiné à Rome dans une émeute (1770-1798).

Dupin (Louis-Ellies), docteur de Sorbonne et historien français, né et m. à Paris (1657-1719); auteur d'une considérable *Histoire de l'Eglise*.

Dupin (André), dit *Dupin aîné*, jurisconsulte, homme politique et magistrat français, né à Varzy, m. à Paris (1783-1865). Esprit distingué, mais caractère versatile, il servit successivement tous les gouvernements qui régirent la France, depuis le premier jusqu'au second Empire. — Charles, son frère, économiste et ingénieur, né à Varzy, m. à Paris (1784-1873), a attaché son nom à des travaux distingués de mathématiques, et publié un excellent ouvrage sur les *Forces productives des nations de 1800 à 1851*.

Dupin (Jean-Henri), auteur dramatique français, né à Paris (1787-1887). Il a écrit de spirituels vaudevilles : *la Mansarde des artistes, M'ame Maclou*, etc.

Dupiney de Vorepierre (Jean-François-Maric Bertuet), encyclopédiste français, né à Vienne (Isère), m. à Paris (1811-1879); on lui doit un *Dictionnaire français illustré* et *Encyclopédie universelle*.

Dupleix [*plèkss*] (Scipion), historien français, né et m. à Condom (1569-1661); auteur des *Mémoires des Gaules*, de l'*Histoire générale de la France*.

Dupleix (Joseph-François, marquis), gouverneur des établissements français dans l'Inde, né à Landrecies, m. à Paris (1697-1763). Envoyé comme commissaire des guerres dans les Indes, il médita d'assurer à son pays la possession de cette vaste presqu'île et, avec l'aide de sa femme, Jeanne Castro (*Jân Begum*), s'immisça dans les affaires des princes indigènes pour y trouver des occasions d'agrandissement. Lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, il fit des prodiges de valeur; mais sa rivalité avec La Bourdonnais rendit stériles son activité et son courage. Abandonné par le cabinet de Versailles, il revint en France (1754), où il ne put obtenir le remboursement des avances qu'il avait faites pour les frais de la guerre et mourut dans la misère. Après lui, les Anglais s'empressèrent d'adopter son système et nous enlevèrent peu à peu ses conquêtes, qui auraient pu nous assurer à jamais l'empire de l'Inde.

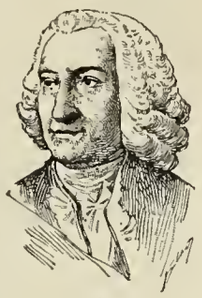

Dupleix.

Duplessis [*plè-si*] (Jean, sieur d'Ossonville), voyageur français, né en Normandie, m. à la Guadeloupe, qu'il avait contribué à coloniser (1635).

Duplessis (Joseph-Sifrède), peintre français, né à Carpentras, m. à Versailles (1725-1802). Il excella dans l'art du portrait et surtout du portrait d'homme.

Duplessis (Paul), romancier français, né à Rennes (1815-1865); auteur des romans : *les Boucaniers, les Grands Jours d'Auvergne, les Peaux-Rouges, le Batteur d'estrade*, etc.

Duplessis (Georges Gratet), iconographe français, membre de l'Institut, né à Chartres, m. à Paris (1834-1899).

Duplessis-Bertaux (Jean), dessinateur et graveur français, né et m. à Paris (1747-1813).

Duplessis-Mornay. *Biogr.* V. Mornay (Philippe de).

duplex [*plèkss*] n. m. (mot lat. signif. *double*). Système télégraphique permettant d'expédier simultanément, par un seul fil, des dépêches dans les deux sens.

duplicata n. m. invar. (littéralem. *choses doublées*). Double d'un acte, d'une dépêche, d'un écrit. — Encycl. *Dr.* Les copies de documents destinées à tenir lieu de l'original doivent mentionner, d'une façon apparente, pour prévenir tout double emploi, le mot *duplicata*. Tout double d'un écrit soumis originairement au timbre doit être timbré, sauf le duplicata d'une lettre de change joint au primata.

duplicateur n. m. Nom de certaines machines électriques qui produisent les deux espèces d'électricité.

duplicatif, ive adj. Qui double.

duplication [*si-on*] n. f. (de *duplicatif*). Action de doubler. *Duplication du cube*, problème qui consiste à construire géométriquement le côté d'un cube double d'un cube donné.

duplicature n. f. Etat d'une membrane, d'une surface repliée sur elle-même.

duplice n. f. (du lat. *duplex, icis*, double). Alliance de deux nations : *la duplice franco-russe*.

duplicité n. f. (du lat. *duplex, icis*, double). Etat de ce qui est double. *Fig.* Mauvaise foi : *Louis XI s'est rendu tristement célèbre par sa duplicité*.

duplique n. f. *Dr.* Réponse à une réplique. (Vx.)

dupliquer [*ké*] v. n. *Dr.* Faire une duplique. (Vieux.)

Duployé (l'abbé Emile), professeur de sténographie français, né à Notre-Dame-de-Liesse (Aisne) en 1833. En collaboration avec son frère Gustave, il a publié un cours de sténographie.

Duponchel (Adolphe), ingénieur français, né à Florac (Lozère) en 1821. On lui doit de remarquables études sur des grands travaux d'utilité publique, sur la fertilisation des landes, etc.

Dupont [*pon*] **de Nemours** (Pierre-Samuel), publiciste français, né à Paris, m. exilé à Eleutherian Mills (Etats-Unis) [1739-1817]. Disciple de Quesnay, ami de Turgot, il se montra sous la Révolution partisan d'une monarchie constitutionnelle.

Dupont de l'Etang [*tan*] (Pierre-Antoine), général français, né à Chabanais, m. à Paris (1765-1840). Après s'être distingué dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, il ternit sa gloire par la capitulation de Baylen (1808). Condamné à la détention, il fut gracié par Louis XVIII et nommé ministre de la guerre.

Dupont de l'Eure (Jacques-Charles), homme politique français, né à Neubourg, m. à Rouge-Périers (Eure) [1767-1855], connu par son intégrité et son patriotisme. Il fut président du gouvernement provisoire en 1848.

Dupont des Loges [*je*] (Paul-Georges-Marie), évêque de Metz, né à Rennes, m. à Metz (1804-1886). Il resta, après l'annexion de l'Alsace-Lorraine, un fidèle ami de la France.

Dupont-White (Charles Brook), économiste français, né à Rouen, m. à Paris (1807-1878). Son principal ouvrage est une étude sur *le Progrès politique, l'Individu et l'Etat*. Une de ses filles devint Mme Sadi Carnot.

Dupont (Pierre), poète et chansonnier français, né et m. à Lyon (1821-1870). Ses chants rustiques (*les Bœufs, les Sapins, Ma vigne, les Peupliers, le Tonneau*, etc.), l'ont rendu populaire. Ils sont remarquables par les aspirations saines qu'ils révèlent, par l'élévation des sentiments qu'ils traduisent : l'amour du travail, de puissants appels à la concorde, à la cordialité. Pierre Dupont fut le chansonnier du peuple laborieux et honnête.

Pierre Dupont.

Du Port [*por*] (Adrien), membre de l'Assemblée constituante, né à Paris, m. à Appenzel [Suisse] (1759-1798). Il fit partie, avec Barnave et Lameth, du fameux triumvirat.

Duport-Dutertre [*tèr-tre*] (François-Joachim), littérateur et historien français, né à Saint-Malo (1715-1759). — Son fils, Marguerite-Louis-François, né et m. à Paris (1754-1793), fut ministre de la justice en 1790, et exécuté le même jour que Barnave.

Duppel, v. du Slesvig-Holstein (N.-O. de la Prusse); 620 h. Combats entre les Danois et les Allemands, en 1848 et 1849. Prise de la forteresse par les Prussiens en 1864.

duppion n. m. Cocon de ver à soie, qui est double. Soie de mauvaise qualité et grossière, qui provient d'un cocon double.

Duprat [*pra*] (Antoine), chancelier de France sous François Ier, cardinal et légat du pape, né à Issoire, m. à Nantouillet (1463-1535). Il fut le principal auteur du concordat de Bologne, conclu en 1516 entre François Ier et le pape Léon X. Il mourut en proie à la maladie pédiculaire

Duprat (Pascal), publiciste et homme politique français, né à Hagetmau, m. en mer, à son retour du Chili, où il avait été envoyé comme ministre plénipotentiaire (1815-1885). On lui doit : *l'Esprit des révolutions*.

Duprato (Jules), compositeur français, né à Nîmes, m. à Paris (1827-1892). C'était un artiste bien doué, à qui l'on doit d'agréables opéras-comiques, notamment la *Fiancée de Corinthe*.

Dupré (Guillaume), sculpteur et graveur français, né à Sissonne (Aisne) [1574-1647]. Le premier, il appliqua la sculpture à l'art de la gravure en médailles.

Dupré (Jules), peintre paysagiste français, né à Nantes, m. à l'Isle-Adam (1811-1899). Ses œuvres sont remarquables par l'entente de la lumière. Citons : *le Gué, la Saulaie*, etc.

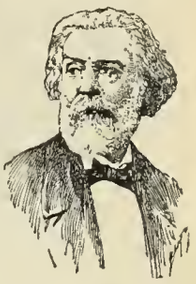

Jules Dupré.

Dupré (Marie-Jules) amiral français, né à Strasbourg, m. à Paris (1813-1881). Il fut gouverneur de la Cochinchine, et signa avec l'Annam, en 1874, un traité avantageux.

Duprez [*pré*] (Gilbert-Louis), célèbre ténor et compositeur français, né et m. à Paris (1806-1896). Il triompha dans les répertoires de Rossini, de Donizetti, fit représenter plusieurs opéras-comiques et publia quelques ouvrages didactiques ou littéraires, notamment les *Souvenirs d'un chanteur*.

Dupuis [*pu-i*] (Charles-François), conventionnel, né à Trie-Château (Oise), m. à Is-sur-Tille (1742-1809); auteur de l'*Origine de tous les cultes*.

Dupuis (Rose), actrice française, née à Poissy (1786-1878). Elle tint à la Comédie-Française l'emploi des jeunes premières, puis celui des grandes confidentes. — Son fils Adolphe **Dupuis,** acteur français, né à Paris, m. à Nemours (1824-1891), fut un comédien d'un talent souple, fin et délicat.

Dupuis (Jean), négociant et voyageur français, né à Saint-Just-la-Pendue (Loire) en 1829. Négociant à Hankéou, il fut un des premiers à remonter le fleuve Rouge et à explorer le Tonkin, où ses démêlés avec les autorités annamites amenèrent l'intervention de Francis Garnier, et furent la cause initiale de la conquête du pays par les Français.

Dupuis (Joseph-Lambert, dit *José*), acteur français, né à Liège (Belgique) m. à Nogent-sur-Marne (vers 1831-1900). Comédien fantaisiste, original et spirituel, il triompha dans les opérettes d'Offenbach et la comédie légère.

Dupuis (Jean-Baptiste-Daniel), sculpteur et graveur en médailles français, né à Blois, m. à Paris (1849-1899).

Dupuy (Pierre), historien et diplomate français, né à Agen, m. à Paris (1582-1651). On lui doit un célèbre *Traité des libertés de l'Eglise gallicane*.

Dupuy de Lôme (Stanislas), ingénieur naval, né près de Plœmeur (Morbihan), m. à Paris (1816-1885). Il comprit que le déclin de la marine à voiles allait entraîner une transformation de l'art naval et construisit le premier vaisseau cuirassé français. Pendant le siège de Paris (1871), il dirigea avec succès le service d'aérostation. Il devint, en 1877, sénateur inamovible.

Dupuy de Lôme.

Dupuy (Charles), professeur et homme politique français, né au Puy en 1851 ; président de la Chambre des députés, puis président du conseil et sénateur.

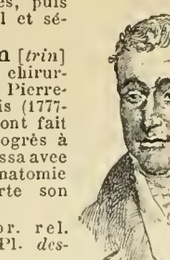
Dupuytren.

(**Dupuytren** [*trin*] (Guillaume), célèbre chirurgien français, né à Pierre-Buffière, m. à Paris (1777-1835). Ses travaux ont fait faire d'immenses progrès à la science qu'il professa avec éclat. Un musée d'anatomie pathologique porte son nom.

duquel [*kèl*] pr. rel. pour *de lequel* Pl. *desquels*.

Duquesne [*kè-ne*], comm. d'Algérie (dép. de Constantine, arr. de Bougie) ; 3.350 hab. Vins.

Duquesne [*kè-ne*] (Abraham, marquis), illustre marin français, né à Dieppe, m. à Paris (1610-1688). Parmi ses nombreuses campagnes, la plus remarquable est celle où il remporta sur Ruyter, son rival de gloire, les victoires de Stromboli et d'Agosta, suivies bientôt de celle de Palerme (1676). Il fut chargé d'une expédition contre les corsaires barbaresques : il bombarda Tripoli (1681), Alger (1682), leurs repaires et délivra des milliers de captifs. Il bombarda ensuite Gênes (1684), alliée des Espagnols, Louis XIV lui offrit le bâton de maréchal, s'il voulait abjurer le calvinisme ; il refusa. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, seul de tous les protestants français, il fut excepté de la commune proscription, mais ses propres enfants durent s'expatrier, et, miné par le chagrin de la séparation, le glorieux marin s'éteignit bientôt.

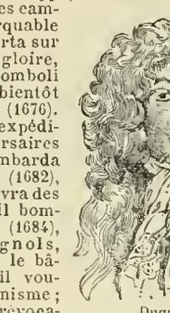
Duquesne.

Duquesnoy [*ké-noi*] (François), dit *François Flamand*, sculpteur belge, né à Bruxelles, m. à Livourne (1594-1642). Il excella dans la représentation de sujets gracieux.

Duquesnoy (Ernest-Joseph), ancien moine, conventionnel et terroriste, né à Bouvigny-Boyeffles (Pas-de-Calais), m. à Paris (1748-1795). Condamné à mort en 1795, pour s'être opposé à la réaction thermidorienne, il se poignarda au sortir de l'audience. — Son frère, le général Duquesnoy, m. en 1797, se distingua à Wattignies et en Vendée. Il s'intitulait *le Boucher de la Convention*.

Duquesnoy (Adrien-Cyprien), homme politique et publiciste français, né à Briey, m. à Rouen (1759-1808) ; membre de la Constituante.

Duquet (Alfred), historien français, né à Montlhéry en 1842. On lui doit d'intéressants ouvrages d'histoire militaire, notamment une histoire de *la Guerre de 1870-71 : Paris*.

dur, e adj. (lat. *durus*). Ferme, solide, difficile à entamer : *sol dur ; le porphyre est plus dur que le marbre*. Qui n'est pas tendre, qui n'est pas mou : *lit dur*. *Fig.* Dépourvu de douceur, de souplesse : *traits durs, voix dure, vers durs*. Offensant : *une réponse dure*. Endurci, courageux : *être dur au travail, à la souffrance*. Fâcheux, affligeant : *il est dur d'être méconnu*. Austère, pénible : *mener une vie dure*. Dont l'usage est pénible : *outil dur, escalier dur. Etre dur à la détente*, être avare, donner de l'argent avec peine. *Avoir l'oreille dure* ou *être dur d'oreille*, entendre difficilement. *Cheval dur*, dont les réactions donnent de fortes secousses au cavalier, ou qui a la bouche peu sensible au mors. *Homme, cœur dur*, inhumain, insensible. *Tête dure*, qui comprend avec peine. *Temps durs*, pénibles, difficiles ; temps excessivement froid. *Œuf dur*, dont l'ébullition a rendu solides le blanc et le jaune. *Pain dur*, rassis. *Dur à cuire*, qui ne cuit que lentement : *légume dur à cuire*. *Fig.* et *fam.* Aguerri, endurci, fort, déterminé. Substantiv. : *un vieux dur à cuire*. *Pouls dur*, sec et sans élasticité. *Mer dure*, mer dont les lames sont courtes. Adv. Durement, énergiquement : *travailler dur*. N. f. *Coucher sur la dure*, sur la terre nue ou sur les planches. Loc. adv. : *A la dure*, d'une manière rude. N. m. Ce qui est ferme, solide, etc. : *le dur est le contraire du moelleux*. *Arg.* Bagne. Eau-de-vie. *Etre dans son dur*, travailler avec ardeur. Ant. **Harmonieux ; mou, souple, tendre.**

durabilité n. f. Qualité de ce qui est durable.

durable adj. De nature à durer longtemps : *amitié durable*. Ant. **Court, éphémère, passager.**

durablement [*man*] adj. D'une manière durable. (Peu us.)

duracine n. f. Variété de pêche à peau veloutée, mais dont la chair offre une certaine dureté.

dura lex, sed lex, mots lat. signif. : *La loi est dure, mais c'est la loi*. Maxime que l'on rappelle à l'occasion d'une règle pénible à laquelle on est forcé de se soumettre.

duramen [*mèn*] n. m. Cœur d'un tronc d'arbre, en général beaucoup plus compact, plus dur que les régions extérieures de la tige.

Durance (la), riv. de France, qui a sa source au mont Genèvre, dans les Alpes, passe à Briançon, Embrun, Sisteron et se jette dans le Rhône (r. g.), près d'Avignon ; cours 350 kil. C'est un abondant torrent, utilisé surtout comme rivière d'irrigation.

Durand (Joseph-Pierre), dit *Durand de Gros*, physiologiste et philosophe français, né à Gros, m. à Arsac (1826-1901). Il a été un précurseur dans l'étude de l'hypnotisme.

Durandal, nom que les romanciers du moyen âge ont donné à l'épée du paladin Roland. Elle fut conquise par Roland sur Eaumont, fils de l'émir Agolant, ou, d'après une tradition, elle lui fut donnée par Charlemagne, à qui un ange avait ordonné de la remettre au meilleur de ses capitaines. Dans la *Chanson de Roland*, le héros, se sentant mourir, lui adresse un touchant adieu et essaye en vain de la briser sur le roc.

Durand-Brager (J.-B.-Henri), dessinateur et peintre de marines français, né à Belnoé (Ille-et-Vilaine), m. à Paris (1814-1879).

Durand-Claye (Alfred-Augustin), ingénieur hygiéniste français, né et m. à Paris (1841-1888). Il a contribué à l'assainissement de la capitale par l'établissement du *tout à l'égout*.

Durand-Fardel (Charles-Louis-Maxime), médecin et littérateur français, né et m. à Paris (1815-1899) ; auteur de remarquables travaux sur Dante.

Durando (Jean), général italien, né à Mondovi, m. à Florence (1804-1869). Il se distingua à Solférino. — Son frère, Jacques, général et homme d'Etat, né à Mondovi, m. à Rome (1807-1894).

Durango, Etat du Mexique ; 370.000 h. Capit. *Durango ;* 31.000 h. Mines d'argent.

durant [*run*], **e** adj. Qui dure : *tout l'hiver durant*.

durant [*ran*] prép. Pendant : *durant l'hiver*.

Durant [*ran*] (Gilles), sieur de la Beroerie, poète français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1554-1615) ; auteur d'odes, madrigaux, chansons, d'un style naturel et facile.

Durante (Francesco), musicien italien, né à Frattamaggiore, près de Naples, m. dans cette ville (1684-1755). Il excella dans la musique religieuse.

Duranti (Jean-Etienne Durand, dit), magistrat français, né et m. à Toulouse (1534-1589) : président du parlement de cette ville. Il s'opposa aux fureurs de la Ligue et périt massacré par la foule, victime de son courage civique.

Duranty (Louis-Emile-Edmond), journaliste et romancier français, né et m. à Paris (1833-1880). Il prit part au mouvement réaliste inauguré par Champfleury ; auteur du *Malheur d'Henriette Gérar*.

Duras [*rass*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 22 kil. de Marmande, au-dessus de la vallée du Drot ; 1.320 h. Ancienne seigneurie de l'Agenais. — Le cant. a 15 comm. et 7.660 h.

Duras [*rass*] (Henri Durfort, duc **de**), maréchal de France (1625-1704). Il contribua à la conquête de la Franche-Comté, en 1668. — Son frère, Louis, passa en Angleterre au service de Charles II (1638-1709). — Le fils du maréchal Henri, Emmanuel-Félicité, né à Paris, m. à Versailles (1715-1789), fut maréchal de France et académicien.

Duras (Claire de Kersaint, duchesse **de**), de la famille des précédents, romancière française, née à Brest, m. à Nice (1778-1828) ; auteur des deux nouvelles : *Ourika* et *Edouard*.

Durazzo, l'anc. *Dyrrachium*, v. et port de l'Albanie, dans la *baie de Durazzo*, formée par l'Adriatique ; 5.000 h.

Durban, ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 32 kil. de Narbonne, sur la Berre, affl. de l'étang de Sijean ; 910 h. — Le cant. a 13 comm. et 5.970 h.

Durban, v. de la colonie anglaise de Natal ; 18.000 h. *Port-Natal* lui sert de port sur l'océan Indien.

durbar n. m. Audience solennelle, tenue dans l'Inde par les anciens souverains indigènes ou par le gouverneur anglais.

durbec [*bèk*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, de l'hémisphère boréal, au plumage vineux, marqué de blanc et de noir.

durcet [*sè*] n. m. Variété de bovidés de Durcet (Orne), obtenue par métissage entre individus des races normande, schwitz et durham.

durcir v. a. Rendre dur : *la gelée durcit le sol*. V. n. Devenir dur : *les œufs plongés dans l'eau bouillante, durcissent*. **Se durcir** v. pr. Devenir dur. Ant. **Amollir.**

durcissement [*si-se-man*] n. m. Action de durcir, de se durcir : *le durcissement du plâtre gâché est très rapide*. Etat de ce qui est durci.

durcisseur, euse [*si-seur, eu-ze*] adj. Qui durcit.

Durdat-Larequille, comm. de l'Allier, arr. et à 13 kil. de Montluçon, non loin du ruisseau de Néris ; 1.970 h. Houille.

Dureau [*rô*] **de La Malle** (René), littérateur français, né à Saint-Domingue, m. à Langis (1742-1807) ; traducteur de Tacite, Tite-Live, etc. — Son fils, Auguste, savant érudit, né et m. à Paris (1777-1857), est l'auteur de remarquables travaux d'histoire et de géographie anciennes.

durée [*ré*] n. f. Action de durer : *se légitimer par la durée*. Espace de temps que dure une chose : *la durée d'une construction*. Temps en général. *Fam. Etre de durée*, durer, être propre à durer longtemps : *étoffe qui sera de durée*. *Mus.* Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence. (On dit aussi valeur.)

durelin n. m. Chêne rouvre.

durement [*man*] adv. Avec dureté, sans ménagement : *traiter durement un enfant*.

dure-mère n. f. *Anat.* La plus extérieure et la plus forte des trois membranes qui enveloppent la substance cérébro-spinale.

Düren, v. de Prusse (prov. du Rhin), sur la Roer ; 20.000 h. Métallurgie, draps, papeterie.

durer [*ré*] v. n. (lat. *durare*). Continuer d'être : *le siège de Troie dura dix ans*. Exister longtemps. Se conserver avec ses qualités : *vin qui ne dure pas*. Paraître long : *le temps lui dure*. Attendre : *ne pouvoir durer en place*. (On dit aussi *durer de* et *durer à* : *ne pouvoir plus durer du mal de dents ; ne pas durer à un travail*.) *Faire feu qui dure*, ménager ses ressources, sa santé.

Albert Dürer.

Dürer [*rèr*] (Albert), célèbre graveur, peintre, sculpteur et architecte allemand, né et m. à Nuremberg (1471-1528). Il joint à une imagination d'une étonnante richesse, à un coloris profond une touche savante et surtout une incomparable maîtrise de dessin. Graveur de génie, sur bois ou sur cuivre, il excelle dans le portrait, ou se complaît dans les sujets terribles. Ses œuvres sont de précieux documents pour l'histoire de son temps. Citons, parmi ses gravures : *le Chevalier et la Mort, la Mélancolie, la Grande Passion, l'Apocalypse*, etc.

Du Resnel (Jean-François du Bellay), littérateur français, né à Rouen, m. à Paris (1692-1761).

duret, ette [*ré, è-te*] adj. *Fam.* Un peu dur : *une poularde durette*. N. m. Erable à feuilles d'osier. Variété de pomme à chair dure et peu sucrée.

Duret [*rè*] (François-Joseph, dit *Francisque-Joseph*), sculpteur français, né et m. à Paris (1804-1865). Son chef-d'œuvre est le *Danseur napolitain*. Ses travaux attestent une profonde connaissance de l'anatomie.

dureté n. f. Qualité de ce qui est dur, rudesse : *la dureté du marbre*. *Fig.* Défaut de sensibilité : *la dureté du cœur*. Pl. Paroles dures : *dire des duretés*. *Fam. Dureté d'oreille*, difficulté à entendre, demi-surdité. *Bx-arts.* Défaut d'harmonie, de moelleux dans les contours : *la dureté des lignes*. Ant. **Flaccidité, mollesse.**

durham [*ram'*] n. m. et adj. invar. Race bovine du comté de Durham, en Angleterre : *les durham, désignés aussi en France sous le nom de courtes-cornes, ont une grande renommée comme race de boucherie*.

Durham [*ram'*], v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom ; 15.000 h. Très belle cathédrale. — Le comté a 1.017.000 h. Elevage de bœufs renommés, de volailles, etc.

Durham (John George Lambton, comte), homme d'Etat anglais, né à Durham, m. dans l'île de Wight (1792-1840). Il eut une grande part à la réforme électorale de 1832.

durillon [*ll* mll.] n. m. *Pathol.* Petite callosité qui se forme aux pieds et aux mains. *Techn.* Défaut dans un canon de carabine, par suite du manque d'homogénéité du métal.

— Encycl. *Pathol.* Le durillon résulte de la superposition de plusieurs lames épidermiques endurcies par un contact répété. On observe les durillons aux talons, aux gros orteils, aux genoux, à la paume de la main, etc. Le traitement, fort simple, consiste à supprimer la cause qui les entretient, puis à les enlever au bistouri sans entamer le derme.

durillonner [*ll* mll., *o-né*] **(se)** v. pr. Prendre des durillons : *carabine qui se durillonne*.

Duringsfeld (Ida **de**), femme de lettres allemande, née à Militsch (Silésie), m. à Stuttgart (1815-1876) ; auteur de remarquables romans.

durion n. m. Genre de plantes de la famille des malvacées ; voisin des fromagers, et dont le fruit vert, globuleux, hérissé de fortes épines à l'extérieur et de la grosseur d'un petit melon est rempli d'une pulpe comestible de couleur crème : *le durion est un grand arbre qui vit dans l'archipel indien*. (On dit aussi durio, durioan et durione.)

Durion et son fruit.

durissime [*ri-si-me*] adj. *Fam.* Très dur.

duriuscule [*us-ku-le*] adj. *Fam.* Un peu dur.

Durkheim (Emile), sociologue français, né à Epinal en 1858 ; fondateur de l'*Année sociologique*.

Duroc.

Durlach. *Géogr.* V. Dourlach.

Durnten, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 3.100 h. Filatures.

Duroc [*rok*] (Géraud-Christophe-Michel), duc de Frioul, général français, né à Pont-à-Mousson, grand maréchal du palais sous l'Empire, tué à Mackersdorf, près de Bautzen (1772-1813). Napoléon Ier, qui avait en son dévouement une inébranlable confiance, le chargea d'importantes missions. Louis-Philippe fit déposer ses restes aux Invalides.

duroi ou **durois** [*roi*] n. m. Tissu de laine d'origine anglaise, lisse, ras et sec, dont l'usage était autrefois très répandu pour la confection des vêtements : *on fabriquait le duroi notamment à Amiens*.

Duroy (Jean-Michel), conventionnel français, né à Bernay, décapité à Paris (1753-1795). Il fut une des victimes de la réaction thermidorienne.

Durtal, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 18 kil. de Baugé, sur le Loir ; 3.160 h.

Duru (Henri-Alfred), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1829-1889). Plein de verve et d'esprit, il a écrit de nombreuses pièces (vaudevilles, comédies, opérettes), soit seul, soit avec Chivot, Labiche, Clairville, etc.

Victor Duruy.

Duruy (Victor), historien français, né et m. à Paris (1811-1894) ; ministre de l'instruction publique sous le second Empire. Il réalisa d'utiles réformes relatives à l'enseignement, créa notamment l'*enseignement secondaire spécial* et écrivit une magistrale *Histoire romaine*, une *Histoire grecque*, des manuels d'histoire demeurés longtemps classiques, etc.

dury n. m. Toile de coton écru, qui se fabriquait dans les Indes.

Du Ryer [*ri-é*] (Pierre), poète dramatique et traducteur français, né et m. à Paris (1606-1658) ; auteur de la tragédie de *Scévole*.

Dusaulx [*sô*] (Jean-Joseph), écrivain français et conventionnel, né à Chartres, m. à Paris (1728-1799); traducteur de Juvénal.

Duse (Eleonora), actrice italienne, née à Vigevano en 1859. Douée d'un talent plein de feu, de passion et de naturel, elle s'est fait applaudir dans les pièces de Dumas fils, de G. d'Annunzio.

Du Seigneur (Jean-Bernard), sculpteur français, né et mort à Paris (1808-1866), d'inspiration romantique et mystique.

duses n. m. pl. (n. celtique) *Myth. celt.* Génies malfaisants auxquels les Gaulois rendaient un culte. S. : un *duse*.

Du Sommerard [*so-me-rar*] (Alexandre), savant antiquaire français, né à Bar-sur-Aube, m. à Saint-Cloud, créateur du musée de Cluny (1779-1842). — Son fils Edmond, né et m. à Paris (1817-1885), lui succéda dans la direction de ce musée.

Dussault [*du-sô*] (François-Joseph), critique français, né et m. à Paris (1769-1824); un des fondateurs du *Journal des Débats*.

Dussek [*du-sèk*] (Jean-Louis), pianiste et compositeur, né à Czaslau (Bohême), m. à Saint-Germain-en-Laye (1761-1812). On lui doit de remarquables concertos et des sonates pour piano.

Dussek.

Dusseldorf, v. de Prusse (prov. du Rhin), sur le Rhin; 214.000 h. Industrie active: filatures, métallurgie. Patrie de Jacobi, H. Heine, Cornélius, qui organisa l'école de peinture dite « de Dusseldorf ».

Dutens [*tinss*] (Louis), érudit et numismate protestant français, né à Tours, m. à Londres (1730-1812).

Dutert [*tèr*] (Ferdinand-Charles-Louis), architecte français, né à Douai en 1845, architecte de l'Exposition de 1889 (Paris). Il a travaillé à la reconstruction de l'Hôtel de ville, à Paris.

Dutertre (Jean), célèbre corsaire français, né à Lorient, m. en 1811. Il se signala contre les Anglais pendant les guerres de la Révolution.

Du Tillet [*ll* mll., *é*] (Jean), évêque et savant historien français, m. à Paris en 1570. — Son frère, Louis, fut l'ami de Calvin, et, le premier des prêtres français, il embrassa le protestantisme.

Dutoit [*toi*] (Jean-Philippe), théologien et pasteur protestant suisse, à tendances théosophiques, né à Moudon (Vaud), m. à Lausanne (1742-1793).

Dutot [*to*], économiste français du XVIIIe siècle. Il fut calssier de la compagnie des Indes, fondée par Law.

Dutreuil de Rhins (Jules), marin et explorateur français, né à Saint-Etienne, assassiné au cours d'une exploration au Tibet, près de la frontière chinoise (1846-1894). Ses travaux ont largement contribué à faire connaître l'Asie centrale.

dutroa n. m. (mot hindou). Plante de l'Inde, très vénéneuse, dont la graine, prise intérieurement, cause, dit-on, une sorte de surexcitation joyeuse, et fait perdre la raison et la mémoire : *le dutroa est un datura*.

Dutrochet [*chè*] (René-Joachim-Henri), physicien français, né au château de Néon, dans le Poitou, m. à Paris (1776-1847). Ses principaux travaux sont relatifs à l'évolution de l'œuf des oiseaux.

Dutuit [*tu-i*] (Eugène), écrivain et collectionneur français, né à Marseille, m. à Rouen (1806-1886). — Son frère Auguste (1812-1902) réunit une magnifique collection de médailles, estampes, faïences anciennes, tableaux, etc., qu'il légua à la Ville de Paris et qui fut installée au Petit-Palais.

duumvir [*du-om'*] n. m. (m. lat.; de *duo*, deux, et *vir*, homme). Ancien magistrat romain, exerçant une charge importante conjointement avec un autre; il y avait des duumvirs *sibyllins* (chargés de la garde des livres sibyllins); des duumvirs *capitales* (chargés du jugement des accusés ordinaires); des duumvirs *navales* (chargés de construire, d'entraîner et d'équiper les flottes); etc.

duumviral, e, aux [*du-om'*] adj. Qui se rapporte aux duumvirs.

duumvirat [*du-om'-vi-ra*] n. m. Dignité, charge du duumvir. Sa durée.

Du Vair [*vèr*] (Guillaume), homme d'Etat et orateur français, né à Paris, m. à Tonneins (1556-1621), l'un des *Politiques* sous la Ligue. Il a publié des traductions d'auteurs anciens, un remarquable *Traité de la constance*, et *la Philosophie morale des stoïques*.

Duval (Amaury Pineux-Duval, dit *Amaury*), littérateur et archéologue français, né à Rennes, m. à Paris 1760-1838). — Alexandre, son frère, né à Rennes (1767-1842); auteur dramatique, au dialogue plein de naturel et de traits comiques. Il a écrit le livret de *Joseph*, de Méhul.

Duval (Charles-Jérôme-Alphonse), architecte français, constructeur de nombreuses salles de concert, né à Beauvais, m. à Paris (1800-1876).

Duval (Emile-Victor, dit *le général*), un des chefs militaires de la Commune en 1871, né à Paris en 1841. Chargé de marcher contre l'armée de Versailles, il attaqua la redoute de Châtillon. Cerné et fait prisonnier avec un millier de fédérés, il fut fusillé.

Duval (Raoul), magistrat et homme politique français, né à Amiens, m. à Paris (1807-1893). — Son fils, Edgar-Raoul, homme politique, né à Laon, m. à Monte-Carlo (1832-1887), fut, après 1870, un des chefs du parti bonapartiste français.

Duval (Mathias), médecin français, né à Grasse, m. à Paris (1844-1907). Il s'est occupé d'études anatomiques et de recherches embryologiques.

Duvaux (Jules), peintre français, né à Bordeaux, m. à Paris (1818-1884). Il a excellé dans les tableaux de bataille, où il a su mettre de l'humour et du sentiment. (*Charge de cuirassiers à Valmy, Assaut de Sébastopol.*)

Duveau [*vô*] (Louis-Jean-Noël), peintre français, né à Saint-Malo, m. à Paris (1818-1867). Il a peint avec charme et délicatesse de jolies scènes bretonnes, notamment la *Messe en mer*.

Duverdier [*vèr-di-é*] (Antoine), sieur de Vauprivas, bibliographe français, né à Montbrison, m. à Duerne (1544-1600).

Duvergier de Hauranne [*vèr-ji-é*] (Jean), abbé de Saint-Cyran, théologien français, né à Bayonne, m. à Paris (1581-1642). Ami de Jansénius et du grand Arnauld, il fut, à partir de 1633, le directeur de conscience des solitaires de Port-Royal-des-Champs. Richelieu le fit mettre à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après la mort du ministre.

Duvergier de Hauranne (Prosper), publiciste, historien et homme politique français, né à Rouen, m. à Paris (1798-1881). Il prit, avant 1848, une part active à l'organisation du mouvement réformiste. Il entra à l'Académie française en 1870. — Son fils Ernest, homme politique français, né à Paris, m. à Trouville (1843-1877).

Duverney [*vèr-nè*] (Joseph Guichard), anatomiste français, né à Feurs, m. à Paris (1648-1730).

Duvernois [*vèr-noi*] (Clément), publiciste et homme politique français, ministre du second Empire, né et m. à Paris (1836-1879).

Duvernoy (Georges-Louis), zoologiste et anatomiste français, né à Montbéliard, m. à Paris (1777-1855). Il fut un des plus éminents disciples de Cuvier.

duvet [*vè*] n. m. (anc. *dumet*, du b. lat. *duma*) Plume légère, qui garnit le dessous du corps des oiseaux : *le duvet de l'eider s'appelle édredon*. Premières plumes des oiseaux nouvellement éclos. Matelas que l'on fait avec ces plumes : *coucher sur le duvet*. Premier poil qui vient au menton, aux joues. Espèce de coton qui vient sur certains fruits : *le duvet de la pêche*.

duveté, e adj Qui est couvert de duvet : *oiseaux duvetés; pêches duvetées*. Qui affecte la forme, l'apparence du duvet : *un plumage duveté*.

duveteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du duvet : *pelage duveteux*. Qui a beaucoup de duvet : *oiseaux duveteux, pêche duveteuse*.

Duveyrier [*vé-ri-é*] (Henri), géographe et explorateur français, né à Paris, m. à Sèvres (1840-1892); célèbre par ses explorations au Sahara.

Duvillard [*ll* mll., *ar*] **de Durand** (Emmanuel-Etienne), économiste français, né à Genève, m. à Paris (1755-1832).

Duvivier [*vi-é*] (Franciade-Fleurus), général français, né à Rouen en 1794. Il se signala en Algérie, et fut tué à Paris, en combattant l'insurrection de juin 1848.

Duysbourg, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), à la lisière de la forêt de Soigne; 1.400 h.

Dvina ou **Duna** (la), nom de deux fleuves de Russie, dont l'un passe à Dunabourg, Riga, et se jette dans le golfe de Riga, après un cours de 1.024 kil.; l'autre, qui arrose Arkhangel, se jette dans la mer Blanche; cours 1.725 kil.

Dvorak (Anton), compositeur tchèque, né à Mulhausen (Bohême), m. à Prague (1841-1904). On lui doit des symphonies, des concertos, quelques opéras, etc., d'un style expressif et original.

dyade n. f. (gr. *duas, ados*). Réunion de deux principes qui se complètent réciproquement.

— Encycl. Dans la philosophie pythagoricienne, le nombre, règle et suprême explication du monde, doit être complété par la notion de l'infini : c'est la dyade de l'unité et de l'infini.

dyarchie [*chi*] n. f. (du gr. *duo*, deux, et *archos*, chef). Gouvernement simultané de deux rois : *la dyarchie de Sparte*. Pays gouverné simultanément par deux rois.

dyarchique adj. Qui se rapporte à la dyarchie : *un gouvernement dyarchique*.

dyarque [*ke*] n. m. Chacun des deux rois qui gouvernent simultanément dans une dyarchie.

Dyck (Antoine **Van**), célèbre peintre, né à Anvers, m. à Blackfriars, près de Londres (1599-1641). Il est, après Rubens, le plus grand artiste de l'école flamande. Il a un charme inimitable dans le coloris; son dessin est savant, mais simple, son pinceau est d'une grande délicatesse et d'une frappante vérité. Ses portraits (*Charles Ier*, etc.) sont d'admirables chefs-d'œuvre. Citons encore de lui : *l'Elévation de la croix, la Vierge aux donateurs, Vénus demandant à Vulcain des armes pour Enée*.

Van Dyck.

Dyck (*Portrait de Van*), portrait remarquable que Van Dyck a fait de lui-même (musée des Offices).

Dyck (Philippe **Van**), dit *le Petit Van Dyck*, peintre hollandais, né à Amsterdam, m. à La Haye (1679-1752).

dygogramme [*gra-me*] n. m. Instrument employé sur les navires pour mesurer la déviation de l'aiguille aimantée, sous l'influence d'un courant magnétique.

dyke ou **dike** n. m. (m. angl.). Sorte de mur, de piton formé par des laves, qui, d'abord coulées dans une cassure du sol, se sont ensuite trouvées isolées par la dégradation progressive du terrain encaissant. (On trouve dans le Velay de merveilleux exemples de cette topographie; la ville du Puy est construite sur des dykes.)

Dyle (la), riv. de Belgique, qui sort du Brabant méridional, arrose Louvain, Malines, et se joint à la Nèthe pour former le Rupel; cours 86 kil.

dyname n. m. (du gr. *dunamis*, force). Unité de travail, correspondant à 1.000 kilogrammètres.

dynamide n. m. (du gr. *dinamis*, force). Atome matériel, entouré d'atomes d'éther qui se groupent autour de lui sans obéir à la gravitation générale.

dynamie [*mi*] n. f. (du gr. *dunamis*, force). Unité employée pour la mesure du travail des forces.

dynamiologie [*ji*] n. f. (du gr. *dinamis*, force, et *logos*, traité). Traité sur les forces considérées abstraitement.

dynamiologique adj. Qui a rapport à la dynamiologie : *méthode dynamiologique*.

dynamique adj. (de *dynamie*). Relatif à la force : *unité dynamique*. N. f. Partie de la mécanique qui s'occupe des relations entre les forces et les mouvements qu'elles produisent.

dynamiquement [*ke-man*] adv. Au point de vue dynamique. (Peu us.)

dynamiser (se) v. pr. Se concentrer, prendre le caractère d'une force active.

dynamisme [*mis-me*] n. m. (du gr. *dunamis*, force). Doctrine qui ne reconnaît dans les éléments matériels que des forces dont l'action combinée détermine l'étendue et les autres propriétés des corps : *la philosophie d'Aristote est un dynamisme*.

dynamiste [*mis-te*] n. Partisan du dynamisme. Adjectiv. : *philosophie dynamiste*.

dynamitage n. m. Action de faire sauter un bâtiment, une mine, au moyen de la dynamite.

dynamite n. f. (du gr. *dunamis*, force). Substance explosible, composée de nitroglycérine et d'une matière neutre, ordinairement siliceuse, qui rend l'explosion moins facile : *la dynamite explose au choc*.

— Encycl. *Chim.* C'est Nobel qui rendit possible l'emploi de la nitroglycérine en la mélangeant avec une substance poreuse qui forme avec elle une pâte plus ou moins consistante. Pour la dynamite fabriquée en France, on emploie comme substance poreuse la *randanite*, que l'on trouve aux environs de Randan (Puy-de-Dôme).

En principe, la dynamite ne détone pas par inflammation à l'air libre; elle détone par le choc ou sous l'action d'une amorce au fulminate de mercure. Elle se décompose par élévation de température à partir de 40° C., et se congèle à 8° au-dessus de zéro; elle conserve toutefois, dans ce dernier état, sa puissance explosive. Elle est très peu soluble dans l'eau et, par suite, peut être employée au milieu de ce liquide. Il faut autant que possible ne pas toucher la dynamite avec les doigts nus, car elle est vénéneuse, et la peau l'absorbe très facilement.

Il existe en réalité une grande variété d'explosifs connus sous le nom de *dynamite;* tous sont à base de nitroglycérine, mais diffèrent par la substance mélangée. Citons : la *dynamite au charbon*, la *dynamite gomme*, la *forcite*, la *sébastine*, la *dualine*, etc.

— *Dr.* La dynamite et les explosifs à base de nitroglycérine peuvent être fabriqués dans des établissements privés, spécialement autorisés, moyennant le payement d'un impôt et le dépôt d'un cautionnement. Les fabricants ou débitants de dynamite sont assimilés aux débitants de poudre.

Les demandes d'autorisation d'établir une fabrique ou un dépôt de dynamite sont adressées au préfet (à Paris, au préfet de police), sur papier timbré à 60 centimes. Les acheteurs de dynamite adressent au préfet une déclaration l'informant de l'importance des quantités achetées et de leur destination. La dynamite est interdite comme procédé de pêche.

dynamiter [*té*] v. a. Faire sauter au moyen de la dynamite : *dynamiter une maison*.

dynamiterie [*ri*] n. f. Fabrique de dynamite.

dynamiteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui fabrique de la dynamite. Auteur d'attentats commis à l'aide de la dynamite.

dynamitière n. f. Magasin de dynamite.

dynamo n. f. *Physiq.* Nom donné par abréviation à la machine dynamo-électrique, qui transforme l'énergie mécanique en énergie électrique.

Dynamo à courants alternatifs.

— Encycl. Il y a une variété considérable de types de dynamos. Toutes comprennent essentiellement un système de conducteurs électriques (induit), soumis aux variations d'un champ électromagnétique fourni par un ou plusieurs électro-aimants (inducteurs). L'induit devient le siège d'une force électro-motrice d'induction.

dynamogénie [*jé-nî*] n. f. (du gr. *dunamis*, force et *gennân*, engendrer). Action biologique, normale ou pathologique, par laquelle une activité physiologique est presque soudainement augmentée.

— Encycl. La dynamogénie est une théorie de Brown-Séquard en rapport avec l'inhibition; elle explique certains états d'augmentation de la sensibilité du tonus musculaire, de quelques facultés mentales. En général, après, il y a épuisement allant jusqu'à la torpeur.

dynamographe n. m. (du gr. *dunamis*, force, et *graphein*, écrire). Dynamomètre enregistreur.

dynamologie [*ji*] n. f. (du gr. *dunamis*, force, et *logos*, discours). Science théorique des forces. Traité de cette matière.

dynamomagnétique [*ke*] adj. Qui a rapport à la dynamique du magnétisme.

dynamomètre n. m. (du gr. *dunamis*, force, et *metron*, mesure). Instrument qui sert à évaluer les forces d'un homme, d'un animal, d'un moteur, etc.

— Encycl. Il existe une grande variété de dynamomètres; dans la plupart, on fait équilibre à la force à évaluer par la tension d'un ressort; celui-ci affecte d'ailleurs des formes très variées. Tantôt c'est une lame d'acier repliée sur elle-même, tantôt un ressort à boudin (dynamomètre de Leroy), tantôt un ensemble de deux lames d'acier légèrement cintrées, réunies par deux tiges articulées à leurs extrémités (dynamomètre de Poncelet), etc.

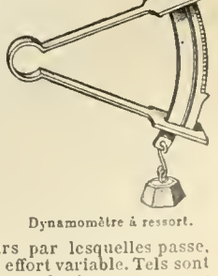
Dynamomètre à ressort.

Certains dynamomètres sont *enregistreurs*, c'est-à-dire qu'ils indiquent la série continue des diverses valeurs par lesquelles passe, pendant un temps donné, un effort variable. Tels sont les *dynamomètres de traction* employés pour mesurer la résistance des trains sur les lignes de chemins de fer; les *dynamomètres de compression* pour évaluer la

pression qui s'exerce entre deux corps ; les *dynamomètres d'absorption* ou *freins dynamométriques*, qui mesurent le travail en l'absorbant (freins de Prony, d'Anderson, etc.) ; les *dynamomètres de transmission*, qui servent à mesurer le travail transmis par les machines aux appareils mécaniques, etc.

dynamométrie [*tri*] n. f. (de *dynamomètre*). Evaluation et comparaison des forces à l'aide du dynamomètre.

dynamométrique adj. Qui se rapporte au dynamomètre et à la dynamométrie.

dynamométriquement [*ke-man*] adv. Suivant la mesure des forces.

dynamophare n. m. Générateur électrique, consistant en une dynamo de petite dimension, et faisant partie de la lampe qu'elle est chargée d'alimenter : *les dynamophares ont été appliqués à l'éclairage des automobiles.*

dynamophore adj. (du gr. *dunamis*, force, et *phoros*, qui porte). Qui contient de l'énergie à l'état potentiel. (On désigne spécialement sous ce nom les aliments qui peuvent fournir de la chaleur à l'économie : *sucre, amidon, corps gras.*)

dynamoscope [*mos-ko-pe*] n. m. Sorte de cylindre en aluminium ou en liège, pour la dynamoscopie.

dynamoscopie [*mos-ko-pî*] n. f. (du gr. *dunamis*, force, et *skopein*, examiner). Mode d'auscultation ayant pour objet de faire apprécier les forces du malade.

dynaste [*nas-te*] n. m. (gr. *dunastês*). Chez les anciens, chef de tribu ou souverain d'un Etat secondaire ; au moyen âge, souverain tributaire ou vassal.

dynaste [*nas-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant d'énormes scarabées des régions chaudes de l'Amérique.

dynastie [*nas-tî*] n. f. (de *dynaste*). Suite de souverains de même famille : *la France a eu trois dynasties de rois : Mérovingiens, Carolingiens, Capétiens.*

dynastique [*nas-ti-ke*] adj. Qui concerne la dynastie, une dynastie : *orgueil dynastique.*

dyne n. f. (du gr. *dunamis*, force). *Physiq.* Unité de force, dans le système de mesure C. G. S.

dyostyle [*sti-le*] n. m. (du gr. *duo*, deux, et *stulos*, colonne). Façade formée de colonnes accouplées, comme la façade principale du Louvre.

dys [*diss* — du gr. *dus*, difficilement] préfixe péjoratif qui implique l'idée de peine, difficulté, malheur, ou de privation, négation, etc.

dyschirius [*ski-ri-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, comprenant de petites formes bronzées, habitant les terrains humides et sablonneux : *les dyschirius font la chasse aux staphilins dont ils détruisent les larves.*

dyschroïe [*dis-kro-î*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *khroa*, peau). Altération de la couleur de la peau.

dyschromateux, euse [*dis-kro-ma-teû, eu-ze*] adj. (du préf. *dys*, et du gr. *khrôma*, couleur). Qui s'accompagne d'anomalies dans la distribution du pigment : *dermatose dyschromateuse.*

dyschromatique [*dis-kro*] adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui est d'une couleur anormale. Qui produit l'altération de la couleur.

dyschromatopsie [*dis-kro-ma-top-sî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *khrôma*, couleur, et *opsis*, vision). Vision incomplète ou anormale des couleurs.

dyschromie [*dis-kro-mî*] n. f. Trouble dans la pigmentation de la peau.

dyscinésie [*dis-si-né-zî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *kinesis*, mouvement). Difficulté de mouvement, paralysie incomplète.

dyscœlie [*dis-sé-lî*] n. f. (de *dys*, et du gr. *koilia*, ventre). Difficultés dans les évacuations alvines, constipation.

dyscole [*dis-ko-le*] adj. (du gr. *duskolos*, quinteux). Avec qui il est difficile de vivre à cause de son humeur : *Apollonius Dyscole.*

dyscrasie [*dis-kra-zî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *krasis*, constitution.) *Méd.* Mauvaise constitution, mauvais tempérament.

dyscrasique [*dis-kra-zi-ke*] adj. Qui a un mauvais état constitutionnel ; qui rend mauvais cet état : *maladie dyscrasique.*

dysdère n. f. Genre d'arachnides aranéides, comprenant des araignées rouges et blanches, assez grandes, répandues en Europe, sous les pierres, les mousses, où elles demeurent blotties dans un fourreau soyeux.

dysécée [*zé-sé*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *akouein*, entendre). *Méd.* Surdité accidentelle, totale ou partielle.

dysenterie [*di-san-te-rî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *entera*, entrailles). Maladie infectieuse, avec ulcérations intestinales : *la dysenterie est commune dans les pays chauds.* Diarrhée douloureuse et sanguinolente.

— Encycl. La dysenterie s'observe surtout dans les pays chauds, à la saison des pluies et dans les climats tempérés en été et en automne. Elle se caractérise par des ulcérations plus ou moins profondes du gros intestin, donnant lieu à des évacuations fréquentes, sanguinolentes et très douloureuses. On note aussi un amaigrissement rapide, la sécheresse de la peau, un pouls fréquent, petit et irrégulier. Le traitement consiste en purgatifs (calomel), en lavements laudanisés ; la diète est de rigueur. On donne aussi souvent de l'ipéca et de l'extrait de ratanhia.

dysentérique [*di-san*] adj. Qui appartient à la dysenterie : *coliques dysentériques.* N. Qui est atteint de la dysenterie.

dysesthésie [*zès-té-zî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *aisthêsis*, sensation). *Méd.* Altération de la sensibilité.

dyshaphie [*za-fi*] n. f. (de *dys*, et du gr. *aphê*, toucher). *Pathol.* Altération du tact.

dyshémie [*zé-mî*] n. f. (de *dys*, et du gr. *haima*, sang). Altération du sang.

dysidrose [*di-zi-drô-ze*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *idrôs*, sueur). Affection cutanée, douloureuse, qui se caractérise par une éruption vésiculaire siégeant dans les espaces interdigitaux et les faces latérales des doigts. (On la traite par les pommades à l'ichtyol et à l'oxyde de zinc.)

dyslalie [*dis-la-lî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *lalein*, parler). *Méd.* Difficulté à parler.

dyslochie [*dis-lo-chî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *lochia*, lochies). Diminution des lochies ou difficulté de leur établissement.

dysménorrhée [*dis-mé-no-ré*] n. f. (préf. *dys*, et *ménorrhée*). Trouble du flux menstruel.

— Encycl. La dysménorrhée est ordinairement douloureuse ; elle s'observe surtout au début de la menstruation, mais se rencontre fréquemment aussi dans les névroses, l'anémie, la chlorose, etc. On la traite au moyen des emménagogues.

dysménorrhéique [*dis-mé-no-ré*] adj. Qui a rapport à la dysménorrhée.

dysmnésie [*dis-mné-zî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *mnêsis*, mémoire). Affaiblissement ou perversion de la mémoire.

dysodie [*di-zo-dî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *ozein*, sentir). Fétidité, mauvaise odeur due à une sécrétion : *la dysodie de la bouche, du nez.*

dysodyle [*di-zo*] n. m. (du gr. *dusodes*, pesant, et *hulê*, matière). *Minér.* Variété schisteuse de lignite.

dysopie [*zo-pi*] ou **dysopsie** [*zo-psi*] n. f. (de *dys*, et du gr, *ôps, ôpos*, œil). Affaiblissement de la vue.

dysorexie [*zo-rè-ksi*] n. f. (de *dys*, et du gr. *orexis*, appétit). Perte ou affaiblissement de l'appétit.

dysosmie [*di-zos-mî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *osmê*, odeur). Perte ou affaiblissement de l'odorat.

dyspepsie [*dis-pèp-sî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *pepsis*, coction). *Méd.* Digestion difficile et douloureuse.

— Encycl. La dyspepsie est l'ensemble des troubles digestifs qui peuvent exister sans altération de l'estomac ; elle est fréquente à tous les âges et reconnaît comme causes principales l'alimentation par excès ou insuffisance, l'alcoolisme, l'arthritisme, les maladies du foie, de l'intestin ou de l'utérus, etc. On observe après l'ingestion alimentaire une sensation de gonflement, des éructations acides, parfois des vertiges et des palpitations. Suivant les symptômes, on distinguera la dyspepsie douloureuse ou *gastralgie*, la dyspepsie atonique et la dyspepsie par altération du suc gastrique ; par suite, on administrera, dans le premier cas, de l'opium, de la belladone, de la valériane, etc. ; dans le deuxième cas, des amers ; dans le troisième, tantôt de l'acide chlorhydrique ou des alcalins.

dyspepsique [*dis-pèp*] ou **dyspeptique** [*dis-pèp*] adj. Qui a rapport à la dyspepsie. N. Qui est atteint de dyspepsie.

dysphagie [*dis-fa-jî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *phagein*, manger). Difficulté dans la déglutition.

dysphasie [*dis-fa-zî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *phasis*, élocution). Difficulté plus ou moins complète de la faculté d'employer le langage conventionnel. (Elle provient d'une altération ou d'une lésion des centres nerveux.) V. aphasie.

dysphonie [*dis-fo-nî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *phonê*, voix). Trouble dans la formation des sons de la parole par lésions, soit de l'appareil phonateur (langue, lèvres, larynx), soit des centres nerveux correspondants.

dysphorie [*sfo-ri*] n. f. (du gr. *dusphoros*, qui supporte difficilement). *Méd.* Etat de malaise.

dyspnée [*dis-pné*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *pnein*, respirer). Difficulté de respirer.

— Encycl. La dyspnée s'observe toutes les fois que l'hématose ne peut se faire convenablement ; par suite, on peut dire qu'elle est toujours d'origine toxique. On la rencontre dans les maladies du larynx, dans le croup, dans la bronchite et dans la bronchopneumonie, dans la phtisie et l'asthme, dans l'emphysème, les pleurésies, les cardiopathies, la chlorose, etc. Le traitement de la dyspnée est toujours subordonné à celui de la cause.

dyspnéique [*spné-ik*] adj. Qui a rapport à la dyspnée.

dyssymétrie [*dis-si-mé-trî*] n. f. (de *dys*, et *symétrie*). Défaut de symétrie.

dyssymétrique [*dis-si*] adj. Qui manque de symétrie.

dystéléologie [*dis-té, jî*] n. f. (de *dys*, et *téléologie*). Etude des organes manqués ou avortés des plantes et des animaux.

dysthymie [*sti-mi*] n. f. (du gr. *dusthumia*] Anxiété, tristesse, abattement de l'âme.

dystocie [*dis-to-sî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *tokê*, engendrement). Accouchement laborieux.

— Encycl. On comprend sous le nom de *dystocie* toutes les difficultés qui peuvent survenir pendant l'accouchement ; elle peut aller de la difficulté simple à l'impossibilité d'accoucher. Elle peut tenir à la mère, au fœtus ou aux annexes. Du côté de la mère, la dystocie est due à une malformation du bassin ou à des troubles dynamiques (lenteur des contractions utérines, etc.). Du côté du fœtus, c'est la mauvaise présentation, l'excès de volume, etc. Du côté des annexes, la brièveté du cordon est la plus fréquente des dystocies.

dystonie [*dis-to-nî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *tonos*, tension). Altération de la tonicité des tissus.

dystrophie [*dis-tro-fî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *trophê*, nourriture). Trouble de la nutrition de divers tissus de l'organisme, en particulier de la peau et des muscles, caractérisé surtout par l'atrophie consécutive.

dysurie [*zu-rî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *ouron*, urine). Difficulté d'uriner.

— Encycl. La dysurie reconnaît pour causes l'hypertrophie de la prostate, les rétrécissements du canal de l'urètre, des calculs vésicaux, etc. Le traitement est subordonné à la cause.

dysurique [*zu-ri-ke*] adj. Qui se rapporte à la dysurie.

dytique n. m. Genre de coléoptères type d'une famille dite des *dysticidés*, et comprenant des insectes aquatiques répandus dans les eaux douces de l'hémisphère nord.

dzigguetai n. m. Nom tatar de l'hémione.

Dzoungarie, pays tributaire de la Chine ; v. pr. *Kouldja.* La Russie en possède déjà une partie et tend de plus en plus à conquérir tout entière cette région, qui est une des portes naturelles de la Sibérie méridionale.

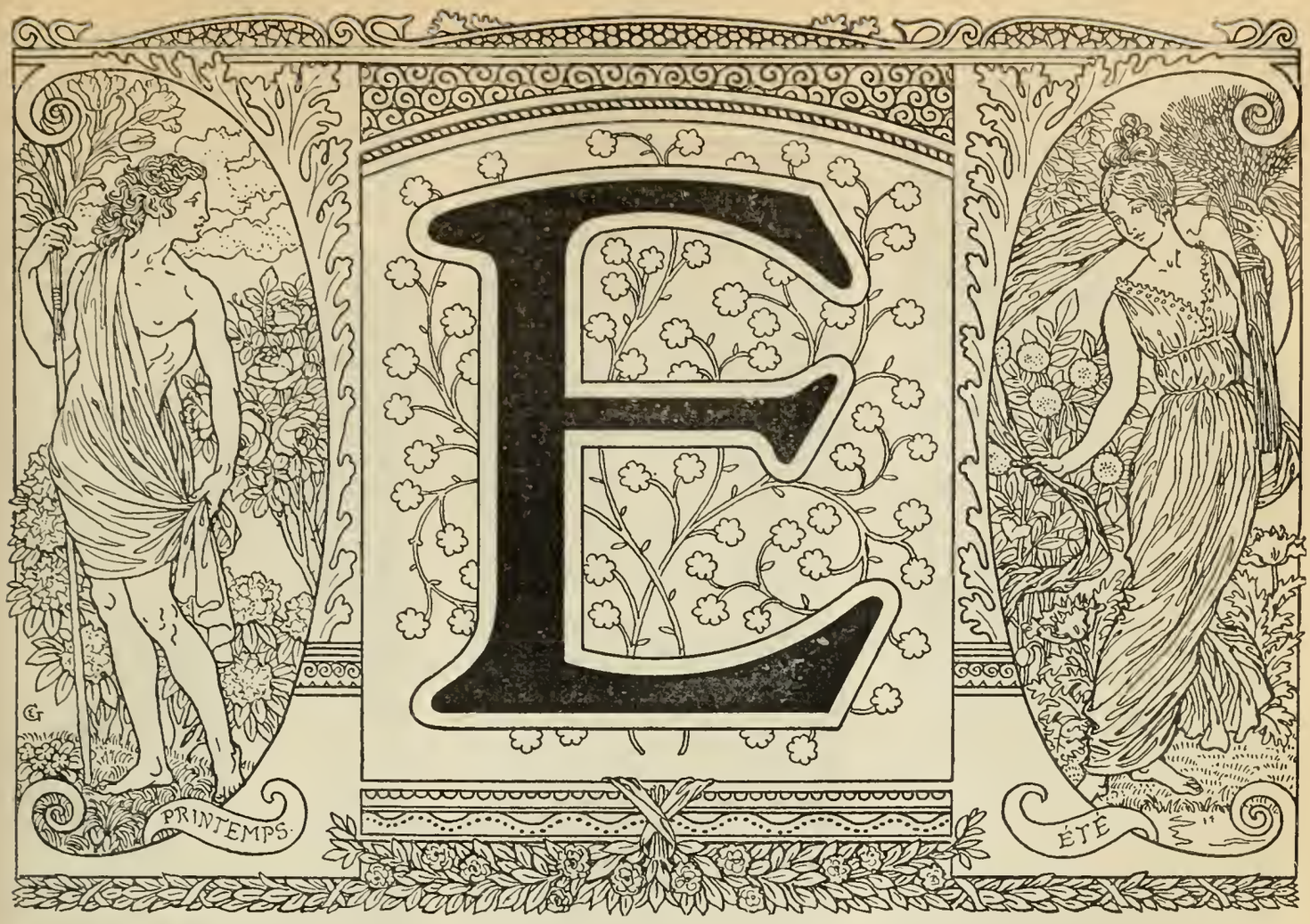

E n. m. Cinquième lettre de l'alphabet, et la seconde des voyelles. — On distingue : 1° l'*e muet*, qui ne se prononce pas, comme dans *soirie*, ou se prononce faiblement, comme dans *monde*; 2° l'*e fermé*, qui se prononce la bouche presque close, comme dans *bonté*, *assez*, et qui porte en général l'accent aigu; 3° l'*e ouvert*, qu'on prononce la bouche presque grande ouverte, comme dans *succès*, *rebêche*, *pelle*, *furet* (il porte le plus souvent alors l'accent grave ou l'accent circonflexe): *un petit* e ; *des* E *majuscules*.

e, préfixe qui indique une idée d'extraction, de sortie, de suppression, et qui revêt aussi les formes *é*, *ef*, *es*, *ec* ou *ex*, suivant les cas.

E., abréviation de *Est* ou de *Excellence*. *Numism.* E désigne particulièrement les pièces que l'on frappait à Tours.

E. ou **Em.,** abréviation de *Eminence* (évêque).

éacées [*sé*] n.f. pl. Fêtes que l'on célébrait dans l'île d'Egine, en l'honneur d'Eaque, fils de Jupiter.

Éacide, roi des Molosses, m. en 313 av. J.-C. Il fut un moment dépossédé de son royaume par Philippe de Macédoine, et vint résider à Athènes.

Éacides, nom donné aux descendants d'Eaque, tels que Pélée, Achille et Pyrrhus Néoptolème, etc. — Un *Éacide*.

Éaque, fils de Jupiter, roi d'Egine. Célèbre par sa justice, il devint, à sa mort, l'un des trois juges des Enfers avec Minos et Rhadamante. (*Myth.*)

Earle [*ir-le*] (James), chirurgien anglais, né à Londres (1755-1817); auteur de travaux remarquables sur les déviations de la colonne vertébrale.

Earle (Thomas, jurisconsulte et écrivain américain, né à Leicester, m. à Philadelphie (1791-1849).

Earlom (Richard), graveur anglais, né et m. à Londres (1743-1822). Il excella dans la manière noire.

Earn (LOCH), lac d'Ecosse, dans le comté de Perth. Son émissaire, l'*Earn River*, se jette dans le forth du Tay.

Eastbourne, v. d'Angleterre (Sussex), près du cap Beachy; 35.000 h.

Eastlake [*ist-lè-ke*] (Charles LOCK), peintre d'histoire anglais, né à Plymouth, m. à Pise (1793-1865); auteur d'une *Histoire de la peinture à l'huile*.

East-Riding, l'une des trois subdivisions du comté d'York (Angleterre).

Eastwick [*ist'-ouik'*] (Edward BACKHOUSE), orientaliste et diplomate anglais, né à Warfield, m. à Ventnor (1814-1883). On lui doit de remarquables travaux sur l'hindoustani.

eau [*ô*] n. f. (lat. *aqua*). Liquide transparent, insipide, inodore : *l'eau forme la mer, les lacs, les fleuves*, etc. Pluie : *il tombe de l'eau*. Liqueur, préparation, alcoolique ou non : *eau de noix; eau de fleurs d'oranger; eau de Cologne*. Rivière, lac, mer : *promenade sur l'eau*. Eaux jaillissantes, d'une façon naturelle (*geysers*), ou artificielle : *les grandes eaux de Versailles*. Eaux thermales ou minérales; lieu qui possède un établissement de ces eaux : *prendre les eaux; aller aux eaux*. Sueur : *être tout en eau*. Salive : *avoir l'eau à la bouche*. Larmes : *se fondre en eau*. Suc de certains fruits ou de certaines plantes : *melons qui ont trop d'eau*. Limpidité des pierres précieuses : *diamant d'une belle eau*. *De la plus belle eau*, au fig., ce qu'il y a de mieux. *Dr. anc. Question de l'eau*, torture que l'on infligeait à l'accusé ou au condamné pour obtenir de lui des aveux, des dénonciations, et qui consistait à lui faire absorber, à l'aide d'un entonnoir, une très grande quantité d'eau. *Eau claire* ou plus souvent *eau de boudin*, au fig., résultat nul ou insignifiant. *Eau de vaisselle*, au fig., mauvais bouillon. *Eau ferrée*, eau dans laquelle on a fait rouiller du fer ou dans laquelle on a plongé un fer rougi, et que l'on boit dans l'anémie. *Eau panée*, eau dans laquelle on a fait bouillir du pain pour en corriger la crudité. *Eau rougie*, eau mêlée d'une faible quantité de vin. *A fleur d'eau*, à la surface. *Fig. Se noyer dans un verre d'eau*, échouer sur des difficultés peu importantes. *Tempête dans un verre d'eau*, violente agitation pour peu de chose. *L'eau et le feu*, deux personnes, deux choses très opposées. *Mettre de l'eau dans son vin*, se modérer, se corriger. *Nager entre deux eaux*, ménager deux partis. *Coup d'épée dans l'eau*, tentative sans succès. *Se ressembler comme deux gouttes d'eau*, se ressembler beaucoup. *Pêcher en eau trouble*, tirer avantage du désordre. *Ne pas trouver de l'eau à la rivière*, ne pas savoir se procurer les choses les plus faciles à trouver. *Suer sang et eau*, faire de grands efforts; être très anxieux. *Etre comme un poisson dans l'eau*, à l'aise, heureux ou à sa place. *Faire une pleine eau*, prendre un bain en pleine mer, en plein fleuve, etc. *Revenir sur l'eau*, reparaître, être remis en question. *Laisser couler l'eau*, attendre sans impatience, ne pas entraver. *Comme si l'on buvait un verre d'eau*, sans peine ou sans répugnance. *Etre dans les eaux de quelqu'un*, être de son intimité, de son parti, être son favori. *Etre dans les eaux grasses*, être riche ou occuper une belle situation. *Eau bénite*, eau que le prêtre catholique bénit et qui sert dans diverses cérémonies. *Fig. Eau bénite, eau bénite de cour*, paroles, promesses flatteuses et peu sincères. *Arg. Eau d'aff*, eau-de-vie. *Eau blanche*, v. BLANC. *Eau seconde*, acide azotique étendu d'eau. *Eau céleste*, mélange d'ammoniaque liquide et d'une dissolution de sulfate de cuivre, qui est d'un beau bleu. *Eau régale*, mélange d'acide azotique et d'acide chlorhydrique, qui dissout l'or et le platine. *Eau gazeuse, eau de Seltz, eau de Cologne, eau de fleur d'oranger*, etc. V. GAZEUSE, SELTZ, COLOGNE, ORANGER, etc. *Eau oxygénée*, composé d'hydrogène et d'oxygène à volumes égaux, employé pour le blanchiment et la décoloration. *Eaux mères*, eaux dans lesquelles s'est opérée une cristallisation : *les eaux mères des marais salants*. *Eaux et forêts* (*administration des*), administration chargée de tout ce qui concerne les cours d'eaux, les étangs et les forêts de l'Etat. *Eaux minérales*, celles qui sont chargées de principes minéraux, et généralement utilisées en thérapeutique. *Eaux thermales*, celles qui jaillissent du sol à une température élevée : *les sources d'eaux thermales sont nombreuses dans les régions volcaniques*. *Faire de l'eau*, se munir d'eau potable pour l'approvisionnement d'un navire. Pl. Sillage d'un navire : *se tenir dans les eaux d'un cuirassé*. *Art vétér. Eaux aux jambes*, maladie qui siège aux extrémités inférieures des membres du cheval. PROV. et LOC. PROV. : **L'eau va toujours à la rivière,** le bien arrive toujours à ceux qui en sont déjà pourvus. **Il passera de l'eau sous le pont,** il s'écoulera un temps assez long. **Il n'est pire eau que l'eau qui dort,** il faut se méfier des gens silencieux et sournois. ALLUS. HIST. : **Moïse sauvé des eaux,** v. MOÏSE. **Que d'eau ! que d'eau !** Paroles attribuées par l'opposition au maréchal président de Mac-Mahon, quand il se rendit à Toulouse, lors de la terrible inondation de 1875. Leur naïveté fait qu'on les rappelle ironiquement quand on se trouve en présence d'une chose dont l'abondance est faite pour surprendre ou effrayer.

— ENCYCL. *Chim.* et *hyg.* L'eau pure est, à la température ordinaire, un liquide transparent, inodore, sans saveur, incolore en petite quantité, bleu sous grande épaisseur; elle se solidifie avec augmentation de volume, à une température qui a été choisie pour le zéro du thermomètre centigrade, en une masse de glace constituée par des cristaux hexagonaux de densité 0,918; si l'on élève sa température de 0° à 4°, elle se contracte et présente à cette dernière température un maximum de densité. C'est le poids d'un centimètre cube à 4° C. que l'on a choisi pour unité de poids. (V. GRAMME.) La température d'ébullition de l'eau a été choisie pour le degré 100 du thermomètre centigrade; la densité de la vapeur d'eau est 0,923 par rapport à l'air; l'eau vaporisée occupe, à la pression de 760^{mm}, un volume 1.700 fois plus grand qu'à l'état liquide. Cavendish indiqua le premier, en 1781, que l'eau n'est pas un élément, puisqu'elle se forme dans la combustion de l'hydrogène à l'air; Lavoisier, Laplace et Meusnier établirent approximativement sa composition. Elle est formée de deux volumes d'hydrogène combinés à un volume d'oxygène, avec condensation d'un tiers; sa formule chimique est H^2O, son poids moléculaire 18; en poids, 2 grammes d'hydrogène et 16 grammes d'oxygène. La composition exacte de l'eau a été établie par Carliste et Nicholson, qui firent l'électrolyse de l'eau en 1800; par Gay-Lussac et Humboldt, qui firent l'analyse eudiométrique (1805); enfin, par Dumas, qui fit en 1843 la synthèse de l'eau en poids.

A la surface du globe, les océans, les fleuves, les rivières sont continuellement en voie d'évaporation; les nuages formés, entraînés par les vents, se résolvent en pluie ou en neige qui, tombant sur le sol, ruissellent en partie et s'accumulent aux points bas (lacs, étangs, rivières); le reste s'infiltre plus ou moins selon la nature des terrains, formant, au contact des couches imperméables (argiles), des nappes souterraines dont les points d'émergence constituent les *sources*. Toutes ces eaux retournent à la mer par les fleuves. Etant donné le pouvoir dissolvant des eaux, celles-ci, au contact des terrains qu'elles traversent d'une part, au contact de l'air d'autre part, se chargent de certains matériaux, parmi lesquels on trouve la chaux carbonatée (*eau calcaire*) ou sulfatée (*eau séléniteuse*), des sels alcalins, des nitrates, etc., en même temps que des gaz (composants de l'air); enfin, dans certaines eaux, on trouve des matières organiques inertes (débris de végétaux et d'animaux) et d'autres qui sont vivantes (algues, champignons, etc.), en même temps que des micro-organismes ou bactéries. Pour obtenir de l'eau absolument pure, c'est-à-dire ne contenant aucune matière en dissolution ni en suspension, on distille l'eau ordinaire. (V. ALAMBIC.)

Une eau potable doit être incolore, limpide, fraîche, inodore, agréable au goût, imputrescible; elle doit cuire les légumes sans les durcir et dissoudre le savon sans faire de grumeaux; de plus, elle doit

contenir le moins possible de microbes et parmi ceux-ci aucune espèce pathogène ni aucun embryon d'organisme.

Les eaux destinées à la consommation sont purifiées par divers procédés ; elles peuvent être *filtrées* (v. FILTRE) ou *stérilisées* par la chaleur (v. STÉRILISATEUR).

Eau oxygénée. On nomme ainsi un composé ayant pour formule chimique H^2O^2, que l'on prépare en traitant le bioxyde de calcium par l'acide chlorhydrique. L'eau oxygénée est un liquide incolore, sans odeur, d'une saveur métallique, qui blanchit la peau ; elle a pour densité 1,452. On la reconnaît à ce qu'elle décolore le permanganate de potassium et donne une coloration bleue avec l'acide chromique. Elle sert au blanchiment de la soie, du coton, des plumes ; elle teint les cheveux bruns en blond ardent ; elle régénère les peintures à la céruse noircies par sulfuration ; elle est aussi utilisée en sucrerie pour permettre le raffinage direct des jus. On se sert, en médecine, d'une solution d'eau oxygénée à 10 p. 100 comme antiseptique.

Eaux aromatiques. On appelle ainsi des produits liquides obtenus en faisant macérer dans l'eau diverses substances (fleurs, fruits, semences, écorces, racines, noyaux ou plantes entières, employés sees ou frais) et en soumettant le tout à la distillation, qui, avec l'eau, entraîne les huiles volatiles. Les eaux aromatiques sont *doubles* ou *triples*, suivant qu'on a cohobé une fois ou deux. La distillation s'opère dans des alambics dont la chaudière est munie d'un double fond ou d'un panier métallique, destiné à empêcher le contact immédiat du produit solide avec la paroi léchée par la flamme du foyer. On utilise les eaux aromatiques en parfumerie et dans la fabrication des liqueurs.

Eaux minérales. On désigne sous ce nom des eaux qui, contenant, même à l'état de traces, des principes minéraux, ont une action spéciale sur l'organisme ; on les utilise en boisson, bains, douches. On en distingue cinq groupes, savoir :

1° *Eaux gazeuses* ou *acidulées,* minéralisées par le gaz carbonique (Seltz, Saint-Galmier, etc.) ; elles sont digestives, et employées contre la gastralgie et la gravelle.

2° *Eaux alcalines,* minéralisées par le biearbonate de sodium (Vichy, Vals, etc.) ou le silicate de sodium (Plombières) ; elles sont employées contre les affections goutteuses, la glycosurie, la gastralgie.

3° *Eaux ferrugineuses,* minéralisées par un sel de fer (Forges, Spa) ; elles sont employées contre le chlorose.

4° *Eaux salines,* minéralisées par le chlorure de sodium (Baden, eaux de la mer) ou par le sulfate de sodium (Carlsbad) ou le sulfate de magnésium (Epsom, Sedlitz) ; ces dernières sont employées comme purgatives ou bien comme diurétiques quand le sulfate n'est pas en assez forte proportion.

5° *Eaux sulfureuses,* divisées en *thermales,* qui sont chargées de sulfure de sodium (Bagnères, Cauterets) et en *froides,* qui contiennent du sulfure de calcium (Enghien) ; elles sont employées contre les rhumatismes et les affections de la peau.

— *Dr.* Le régime légal des cours d'eau repose sur la distinction fondamentale entre les *fleuves et rivières navigables ou flottables* et les *rivières qui ne sont ni navigables ni flottables.*

Est *navigable* le cours d'eau susceptible de servir à une navigation continue par bateaux. Est *flottable* le cours d'eau capable de porter des radeaux ou des trains de bois. Les fleuves et rivières de cette première catégorie font partie du domaine public de l'Etat, et, comme tels, sont imprescriptibles et inaliénables ; mais les îles qui se forment dans le cours d'eau ou le lit abandonné font partie du domaine privé et, à ce titre, sont aliénables et prescriptibles ; les riverains ont un droit de préemption sur le lit abandonné. Ils ne peuvent ni utiliser ni capter les eaux de la rivière dépendant du domaine public, mais l'administration leur accorde, à charge de redevance, des concessions toujours révocables pour l'établissement de prises d'eau, de moulins ou d'usines. Pour établir une usine, il faut être autorisé par décret ; mais, s'il s'agit d'un établissement temporaire ou de simples prises d'eau, il suffit d'une autorisation préfectorale. Diverses charges pèsent sur les riverains : la plus importante est l'obligation de laisser sur les bords des rivières un *marchepied* ou un *chemin de halage* pour les besoins de la navigation.

Les rivières non navigables ni flottables ne font point partie du domaine public ; tout le monde peut se servir de leurs eaux en se conformant à la loi. Quant à leur lit, la loi l'attribue par moitié aux propriétaires des deux rives, suivant une ligne supposée tracée au milieu de la rivière. Les riverains des cours d'eau non navigables ni flottables peuvent sans autorisation les utiliser pour l'irrigation de leurs propriétés, pour des usages domestiques ou industriels, mais ils n'ont pas droit d'absorber, d'altérer l'eau ou d'en disposer au préjudice des autres riverains ; ils doivent obtenir, pour tout établissement sur la rivière, une autorisation administrative toujours révocable. Le curage des petites rivières est à la charge des propriétaires intéressés, à qui appartient le droit de pêche. Les îles et îlots qui pourraient survenir appartiennent aux riverains.

L'autorisation d'établir des barrages sur les cours d'eau navigables ou flottables est donnée, suivant les cas, par décret en conseil d'Etat ou par arrêté préfectoral, sous peine de contravention de grande voirie. Dans les cours d'eau non navigables ni flottables, les travaux de barrage sont autorisés par le préfet.

Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.

Les propriétaires riverains peuvent laisser écouler sur la voie publique les *eaux ménagères* qui ne peuvent nuire par leurs exhalaisons. Mais l'administration peut réglementer cet écoulement, par exemple dans les égouts.

Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux *pluviales* qui tombent sur son fonds.

Eaux minérales. Aucun établissement d'eaux minérales ne peut être ouvert au public sans une autorisation délivrée après qu'il a été dûment constaté que les eaux que l'on veut exploiter possèdent, à raison de leur composition chimique, des propriétés thérapeutiques spéciales. C'est l'Académie de médecine qui a mission d'éclairer l'administration supérieure sur ce point. En outre, toute entreprise ayant pour effet de livrer ou d'administrer au public des eaux minérales naturelles est soumise à une inspection qui est confiée à des docteurs en médecine et a pour objet tout ce qui, dans chaque établissement, importe à la santé publique. Enfin, la vente et le dépôt des eaux minérales sont réglementés.

—*Administration des eaux et forêts.* L'administration forestière a été dénommée « administration des eaux et forêts » depuis le décret du 19 avril 1898. Elle constitue une direction générale ressortissant au ministère de l'agriculture.

Le directeur général des eaux et forêts, assisté de trois administrateurs, exerce ses fonctions sous la haute autorité du ministre. Il a sous ses ordres immédiats les agents du service extérieur, qualifiés d'agents forestiers et de préposés forestiers.

Le « conseil des eaux et forêts » se compose du ministre, qui le préside, du directeur général et de trois administrateurs.

Les *agents* forestiers sont, dans l'ordre hiérarchique : les *conservateurs,* les *inspecteurs,* les *inspecteurs adjoints,* les *gardes généraux,* les *gardes généraux stagiaires* et les *élèves gardes généraux.* Le cadre des *préposés* comprend des brigadiers, gardes domaniaux, gardes communaux et mixtes, et des gardes cantonniers. — Des agents et des préposés sont spécialement affectés au service des dunes.

Le personnel de surveillance est constitué par un cadre unique d'agents et préposés ayant tous les mêmes obligations professionnelles et militaires et les mêmes attributions pour la surveillance et la constatation des infractions aux lois et règlements dont l'application ressortit à l'administration des eaux et forêts.

Agents et préposés sont répartis en 32 *conservations forestières,* subdivisées en inspections et en cantonnements.

L'*Ecole nationale des eaux et forêts* (*Nancy*) assure le recrutement des fonctionnaires supérieurs du service des eaux et forêts. Une *Ecole d'enseignement technique et professionnel des gardes des eaux et forêts* a été instituée aux Barres, commune de Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

Le personnel de l'administration des eaux et forêts entre dans la composition des forces militaires du pays. Les préposés sont organisés, suivant l'effectif, en *compagnies, sections* ou *détachements de chasseurs forestiers.* Ces unités sont destinées à seconder, en principe, dans la région de leur service de paix, les opérations des armées actives ou de la défense des places fortes. Leur composition est arrêtée par le ministre de la guerre, après entente avec le ministre de l'agriculture. L'administration des eaux et forêts est chargée : 1° de la conservation, de l'aménagement et de l'exploitation des forêts. 2° de la police et de l'exploitation de la pêche dans les cours d'eau non navigables, hors des limites de la pêche maritime. La surveillance de la pêche sur les canaux et cours d'eau navigables appartient au ministère des travaux publics.

— *Liturg. Eau bénite.* L'eau bénite est un mélange d'eau naturelle et de sel, que, d'après le rituel romain, le prêtre doit bénir, chaque dimanche, à la sacristie, avant de célébrer la grand'messe. C'est avec l'eau bénite qu'il fait l'aspersion qui précède cette messe. L'eau bénite est employée dans presque toutes les bénédictions, dans l'administration du baptême. Dans chaque église, à l'entrée de la nef, est placé un bénitier ; les fidèles y trempent la main en passant et font ensuite le signe de la croix.

— *Art vétér.* Les *eaux aux jambes,* qu'on appelle communément *grappes* à cause de l'aspect des vésicules sont une dermatose qui débute au pli du paturon par des végétations arrondies du volume d'un grain de millet à un grain de raisin et qui bientôt laissent suinter une sécrétion à odeur nettement ammoniacale ; les tissus sont gonflés, et le mal peut gagner le canon. C'est en réalité un eczéma humide, qui atteint surtout les chevaux lymphatiques ou les animaux des pays humides, mais qui est indolore. On guérit cette affection par l'application de topiques à base de sels de cuivre (liqueur de Villard, onguent égyptiae) ou des badigeonnages au perchlorure de fer ; à l'intérieur, on administre des médicaments iodés ou arséniés.

eaubénier [o, *té*] v. a. *Par plaisant.* Asperger d'eau bénite.

eaubénitier [*ó, ti-é*] n. m. *Orfèvr.* Bénitier en argent.

eau-de-vie n. f. Liqueur alcoolique, extraite du vin, du marc, du cidre, du grain, de la pomme de terre, etc. : *la Saintonge et l'Armagnac fournissent d'excellentes eaux-de-vie. Eau-de-vie allemande,* purgatif obtenu par la macération de certaines racines dans l'eau-de-vie.

— ENCYCL. Les eaux-de-vie sont des alcools titrant 66 p. 100 ; elles proviennent de la distillation de substances diverses : vins, marcs, fruits, tubercules, grains. Les eaux-de-vie les plus estimées sont fournies en général par les vins (blancs ou traités en blancs), et celles qui occupent le premier rang dans cette catégorie sont les *cognacs* et les *armagnacs,* puis les eaux-de-vie de *Marmande,* et enfin les eaux-de-vie dites *trois-six,* du midi de la France.

La Bourgogne et la Champagne distillent les marcs de raisins après pressurage, et le produit fourni par cette distillation s'appelle *eau-de-vie de marc* ou *marc ;* comme la distillation en est opérée à feu nu, il passe avec l'alcool des éthers et huiles essentielles, qui donnent au marc un goût spécial recherché par les amateurs ; la distillation des cidres et poirés (Bretagne, Normandie, etc.) donne le *calvados ;* la canne à sucre et les mélasses fournissent le *rhum* et le *tafia.*

Parmi les eaux-de-vie de fruit, citons le *kirsch,* qui provient des cerises écrasées, fermentées, puis distillées avec les noyaux ; le *questch,* obtenu par distillation des prunes du même nom ; les pêches, abricots, etc., donnent aussi des eaux-de-vie ; toutes ces eaux-de-vie de fruits servent à la fabrication des liqueurs.

La betterave, la pomme de terre, le topinambour, etc., donnent des eaux-de-vie industrielles ; enfin, les grains fournissent aussi des produits particulièrement estimés dans les pays septentrionaux : *genièvre* (Belgique, Hollande, nord de la France), *gin* (Angleterre et Ecosse), *wisky* (Amérique), *kummel* (Russie). L'*arack* ou *rack* des Orientaux est fourni par le riz.

eau-forte n. f. Acide nitrique du commerce. Estampe obtenue au moyen d'une planche préparée avec cet acide. Pl. des *eaux-fortes.*

Eaux-Bonnes [*ô-bo-ne*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 35 kil. d'Oloron, au confl. de la Soude et du Valentin, affl. du gave d'Ossau ; 690 h. Eaux thermales sulfurées sodiques et calciques. Altitude 748 m.

Eaux-Chaudes [*chô-de*], village de la commune de Laruns (Basses-Pyrénées), au-dessus du gave d'Ossau ; 700 h. Eaux thermales sulfureuses. Altitude 675 m.

eaux-vannes [*va-ne*] n. f. pl. Parties liquides contenues dans les fosses d'aisances et dans les bassins à vidange de certains établissements industriels.

— ENCYCL. *Dr.* L'autorité municipale, dans le but d'assurer la salubrité des cours d'eau traversant la commune, peut réglementer et même interdire le déversement des eaux-vannes dans ces cours d'eau.

Eaux-Vives, comm. de Suisse (cant. de Genève), sur le bord du lac ; 12.000 h. Fait partie de l'agglomération genevoise.

Eauze [*é-au-ze*], ch.-l. de c. (Gers), arr. de Condom, au-dessus de la Gélise ; 3.800 h. (*Elusates*). Eaux-de-vie. Patrie de Rufin. — Le cant. a 11 comm. et 8.290 h.

ébahi, e adj. Très surpris, stupéfait, ébaubi : *une mine ébahie ; des yeux ébahis.*

ébahir v. a. (de l'interj. *bah*). Jeter dans la surprise. **S'ébahir,** v. pr. *Fam.* S'étonner.

ébahissement [*i-se-man*] n. m. *Fam.* Etonnement extrême. Admiration mêlée de surprise.

ébalie [*li*] n. f. Genre de crustacés décapodes comprenant des crabes des mers chaudes et tempérées.

ébarbage ou **ébarbement** [*man*] n. m. Action d'ébarber.

ébarber [*bé*] v. a. (du préf. *é,* et de *barbe*). Enlever les parties excédantes des feuilles pliées dans un cartonnage, une brochure, etc. Oter les bavures sur une planche gravée. Tondre le chevelu des végétaux.

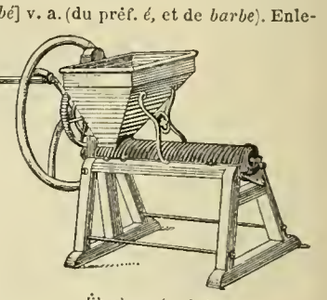

Ébarbeuse (agric.).

ébarbeuse [*beu-ze*] n. f. Machine à ébarber. *Agric.* Sorte de nettoyeur à l'aide duquel on enlève les prolongements filiformes qui se trouvent à l'extrémité des grains d'orge et qui restent après le battage.

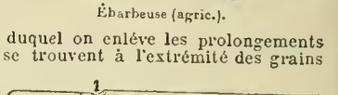

Ébarboirs : 1. De graveur sur cuivre. 2. D'ajusteur.

ébarboir n. m. Outil pour ébarber.

ébarbure n. f. Ce que l'on ôte en ébarbant.

ébardoir n. m. *Techn.* Grattoir à trois côtés.

ébarouir v. a. *Mar.* Dessécher, disloquer (en parlant de l'action du soleil). V. n. et **S'ébarouir** v. pr. Se dessécher, se disloquer.

ébarouissage [*i-sa-je*] n. m. *Mar.* Dislocation résultant du desséchement.

ébats [*ba*] n. m. pl. (du préf. *é,* et de *battre.*) Mouvements folâtres. Divertissement : *prendre ses ébats.*

ébattement [*ba-te-man*] n. m. Action de s'ébattre. Plaisir, agrément. (Vx.)

ébattre [*ba-tre*] **(s')** v. pr. (Se conj. comme *battre.*) Se livrer à des ébats : *les poulains s'ébattent dans les prairies.*

ébaubi, e [*bô*] adj. (du préf. *é,* et du lat. *balbus,* bègue). *Fam.* Etonné, interdit : *mine ébaubie.*

ébaubir [*bô*] v. a. *Fam.* Rendre ébaubi. **S'ébaubir** v. pr. S'étonner grandement.

ébaubissement [*bô-bi-se-man*] n. m. *Fam.* Etat de celui qui est ébaubi.

ébauchage [*bô*] n. m. Action, manière d'ébaucher, de donner une première façon à un objet.

ébauche [*bô-che*] n. f. Premier jet, esquisse indiquant les principales parties d'un ouvrage de peinture, de sculpture, de littérature, etc. : *jeter l'ébauche d'une statue.* Au fig. : *on voit dans l'enfant l'ébauche de ce que sera l'homme.*

ébauchement [*bô-che-man*] n. m. Action d'ébaucher. (Vx.)

ébaucher [*bô-ché*] v. a. Dessiner, tracer l'ébauche d'un ouvrage. *Fig.* Indiquer légèrement : *ébaucher un sourire.*

ébaucheur [*bô*] n. m. Ouvrier qui dégrossit et commence le mouvement d'une pendule.

ébauchoir [*bô*] n. m. Outil de sculpteur en bois ou en ivoire, pour ébaucher. Outil de charpentier, servant à ébaucher les mortaises.

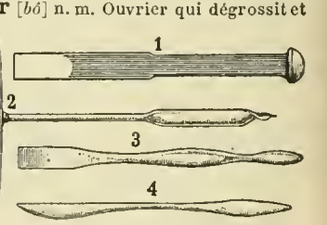

Ébauchoirs : 1. De charpentier ; 2. A mortaises ; 3, 4. De sculpteur.

ébaudir [*bô*] v. a. (du préf. *é,* et de l'anc. fr. *baud,* gai). Récréer, égayer. **S'ébaudir** v. pr. Se réjouir, s'égayer, se divertir. (Vx.)

ébaudissement [*bô-di-se-man*] n. m. Grande réjouissance. (Vx.)

ebbe [*è-be*] ou **ève** (mot anglo-saxon) n. m. Nom du reflux de la mer, en Normandie.

Ebbon, célèbre archevêque de Reims (775-851). Il prononça la déposition de Louis le Débonnaire, qui avait été son bienfaiteur.

ébénacé, e adj. Qui ressemble à l'ébène.

ébénacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant des arbres ou arbustes des régions tropicales, qui fournissent du bois dur, sou-

vent noir, et susceptible d'un beau poli. S. une *ébénacée*. Syn. de DIOSPYRACÉES.

ébène n. f (gr. *ebenos*). Bois noir, dur et pesant, fourni par l'ébénier, *Fig. Cheveux d'ébène*, très noirs. *Bois d'ébène*, nom donné aux nègres autrefois par ceux qui faisaient la traite des noirs.

— ENCYCL. On distingue dans le commerce trois sortes principales d'ébène : l'ébène *Maurice*, l'ébène *noire de Portugal*, et le *bois de Coromandel*. On donne aussi le nom d'ébène au bois de certains végétaux qui diffèrent du véritable ébénier (ébène *jaune, rouge* et *verte*). L'ébène est employée en ébénisterie et sert à faire des meubles de luxe. On l'imite en se servant de bois à grain fin et dur, que l'on imprègne avec une solution à 4 p 100 de sulfate de cuivre et qui, une fois secs, sont recouverts d'une mixture composée à poids égaux d'aniline et d'alcool.

Eben-Emaël, comm. de Belgique (prov. de Limbourg, arr. de Tongres), sur la Geer ; 1.690 h.

ébener [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Donner artificiellement à un bois la couleur, l'apparence de l'ébène : *ébéner du poirier*.

ébénier [*ni-é*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de plaqueminier, qui fournit le bois d'ébène. *Faux ébénier*, le cytise.

— ENCYCL. L'ébénier (*diospyros ebenum*) est un arbre à tige très élevée, à écorce grise ou noirâtre, originaire de l'Inde, de Madagascar, etc. Son bois, dur, lourd, de grain fin, de couleur noire, est très recherché en ébénisterie.

Ébénier : a, coupe de la fleur.

ébénin, e adj. Qui est comme l'ébène : *couleur ébénine*. Peu us.)

ébéniste [*nis-te*] n. m. Ouvrier qui fait des meubles d'ébène ou d'autre bois.

ébénisterie [*nis-te-ri*] n. f. Commerce, art de l'ébéniste. Travail d'ébéniste.

ébergement [*bèr-je-man*] n. m. Régularisation des talus des berges.

éberguer [*bèr-ghé*] v. a. (de *Bergen*, v. de Norvège). Préparer la morue en la vidant et en la remorquant à la suite du bateau.

Eberhard [*è-bè-rard*] (Jean-Auguste), philosophe allemand, né à Halberstadt (1739-1809). Il défendit avec âpreté les doctrines de Leibniz contre celles de Kant.

Eberhard (Conrad), sculpteur allemand, né à Hindelang, m. à Munich (1768-1859) ; auteur d'œuvres d'une inspiration religieuse dans l'esprit de l'école, dite *nazaréenne*.

Ebers [*è-bèrss*] (Georges-Maurice), égyptologue et romancier allemand, né à Berlin, m. à Tutzing (1837-1898). Ses romans les plus remarquables représentent des scènes de la vie égyptienne aux époques pharaoniques et pendant la période gréco-romaine. On lui doit une remarquable description de l'Egypte.

Ebersberg [*è-bèrs-bèrgh*] ou **Ebelsberg,** village d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche) ; 2.200 h. Victoire de Masséna sur les Autrichiens (1809).

Ebersdorf [*è-bèrss*] ou **Kaiser-Ebersdorf,** v. d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), en face de l'île Lobau ; 3.500 h.

ébertauder [*bèr-tô-dé*] v. a. Opérer le tondage du drap.

Eberth (Charles-Joseph), médecin et bactériologiste allemand, né à Wurtzbourg en 1825, connu par ses travaux sur le bacille de la fièvre typhoïde (bacille d'Eberth).

ébeurrer [*beu-ré*] v. a. Retirer le beurre de : *ébeurrer le lait*.

ébeylière [*bé-li-è-re*] n. f. Chacune des ouvertures pratiquées dans la digue d'un étang, le talus d'un canal, etc., pour l'écoulement des eaux surabondantes.

ébionites n. m. pl. Hérétiques du 1er siècle, qui niaient la divinité de Jésus-Christ et soutenaient que les pauvres seuls seront sauvés. (Ils tirent leur nom d'un certain Ebion, dont l'existence reste problématique.) S. un *ébionite*.

ébisèlement [*zè-le-man*] n. m. Action d'ébiseler.

ébiseler [*ze-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'ébiselle*.) Tailler en biseau : *ébiseler une planche*.

ébiselure [*ze*] n. f. Travail produit en ébiselant.

Éblé (Jean-Baptiste), général français, né à Saint-Jean-de-Rohrbach (Moselle), m. à Kœnigsberg (1758-1812). Il fut chargé de surveiller pendant la retraite de Russie les ponts de la Bérézina, et sauva un grand nombre de malheureux. Il mourut en Prusse, des suites de la campagne.

Éblé.

Eblis ou **Iblis,** nom que les musulmans donnent au souverain des djinns, à l'archidémon.

éblouir v. a. (orig. germ.). Frapper les yeux par un éclat trop vif : *le soleil nous éblouit*. Frapper vivement les regards : *tableau qui éblouit par l'éclat de ses couleurs*. *Fig.* Surprendre l'esprit par quelque chose de brillant. Tromper : *éblouir par des sophismes*.

éblouissant [*i-san*], **e** adj. Qui éblouit : *la lumière de l'acétylène est éblouissante*. ANT. **Terne.**

éblouissement [*i-se-man*] n. m. (de *éblouir*). Trouble de la vue, causé par l'impression subite d'une trop vive lumière. Difficulté de voir, provenant d'une cause interne : *avoir des éblouissements*. *Fig.* Admiration mêlée d'étonnement.

— ENCYCL. *Pathol.* Le malade frappé d'un éblouissement est privé subitement de la faculté de voir, ou croit apercevoir des objets d'un éclat éblouissant. Ce trouble visuel se produit dans les maladies des yeux, les névroses, les névralgies, l'hystérie, l'épilepsie et certaines maladies infectieuses. Pour que l'éblouissement se produise, il faut trois conditions : l'hyperhémie du cerveau, l'anémie et l'altération générale du sang.

Ebnat, v. de Suisse (Saint-Gall), sur la Thur ; 2.660 h. Filatures, scieries.

Eboli (Anna DE MENDOZA Y LA CERDA, princesse d'), m. au château de Pastraña (1540-1592) ; maîtresse du roi d'Espagne Philippe II et d'Antonio Perez.

ébonite n. f. Caoutchouc durci par vulcanisation, et d'un beau noir.

— ENCYCL. L'ébonite, matière noire, dure, élastique, mais cassante, est un caoutchouc contenant jusqu'à 60 p. 100 de soufre. On en fait des peignes, des bijoux, des supports isolants pour les appareils électriques, des disques pour graphophone, des électrophones, etc. V. CAOUTCHOUC.

ébornage n. m. Opération qui consiste à enlever sur les arbres fruitiers les yeux (*bourgeons*) inutiles avant leur développement.

— ENCYCL. V. ÉBOURGEONNEMENT.

ébornement [*man*] n. m. Action d'ébornier. Son résultat.

ébornier [*gné*] v. a. Rendre borgne. Enlever les bourgeons inutiles d'un arbre, d'une plante.

ébotter [*bo-té*] v. a. Couper la tête de : *ébotter un clou, une épingle*.

ébouage n. m. Action d'ébouer.

ébouer [*bou-é*] v. a. Oter la boue des rues, des routes et des chemins.

éboueur, euse [*eu-ze*] n. Personne employée à l'ébouage. N. f. Machine à enlever la boue des rues.

ébouffer [*bou-fé*] v. n. Pouffer : *ébouffer de rire*. (Vx.)

ébouillantage [*bou, ll* mll.] n. m. Action d'ébouillanter, de traiter par l'eau bouillante : *l'ébouillantage des échalas a pour effet de les débarrasser des formes hibernantes d'insectes parasites*.

ébouillanter [*bou, ll* mll., *an-té*] v. a. Tremper dans l'eau bouillante. Arroser d'eau bouillante.

ébouillanteuse [*bou, ll* mll., *teu-ze*] n. f. Machine à l'aide de laquelle on pratique l'ébouillantage.

ébouillir [*bou, ll* mll.] v. n. Diminuer par l'ébullition.

éboulage n. m. Défaut dans la trame d'un tissu moins serré à une place que dans le reste.

éboulée [*lé*] n. f. Amas de terre qui s'éboule.

éboulement [*man*] n. m. Chute de ce qui s'éboule. Matériaux éboulés. *Min. Exploitation par éboulement*, mode d'abat employé quand on exploite une veine friable.

ébouler [*lé*] v. a. (du préf. *es*, et de l'anc. fr. *bouel*, boyau). Faire écrouler. V. n. et **S'ébouler** v. pr. S'écrouler, s'affaisser.

ébouleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui s'éboule aisément : *sables ébouleux*.

éboulis [*lî*] n. m. Matières éboulées, particulièrement en géologie : *un éboulis de roches*.

ébouquer [*ké*] v. a. (du préf. *é*, et de *bûche*). Eplucher le drap en ôtant les nœuds ou les corps étrangers.

ébouqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant un *e* muet : *j'ébouquette*.) Couper les bourgeons à feuilles, pour donner plus de sève aux bourgeons à fruits : *ébouqueter un prunier*.

ébouqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Celui, celle qui ébouque le drap. (On dit aussi ÉPINCEUR, ÉPINCETEUR et ÉPINCHEUR.)

ébouquiner [*ki-né*] v. a. Débarrasser une chasse des bouquins (lièvres ou lapins mâles) trop nombreux.

ébourgeonnement [*jo-ne-man*] ou **ébourgeonnage** [*jo-na-je*] n. m. Action d'ébourgeonner.

— ENCYCL. Cette opération consiste à supprimer sur les arbres fruitiers (principalement sur ceux cultivés en espaliers) un certain nombre de bourgeons, soit pour éviter la production de rameaux inutiles et diriger la croissance de l'arbuste vers une forme déterminée, soit en vue de concentrer vers les bourgeons conservés toute la richesse de la sève et obtenir ainsi des fruits plus gros ou d'un plus bel aspect. Pratiqué alors que les bourgeons ne sont encore que des yeux, l'ébourgeonnement prend le nom d'*ébornage*.

ébourgeonner [*jo-né*] v. a. (du préf. *é*, et de *bourgeon*). Oter les bourgeons superflus des arbres.

ébourgeonneur [*jo-neur*] n. m. Ouvrier qui ébourgeonne les arbres.

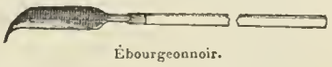
Ébourgeonnoir.

ébourgeonnoir [*jo-noir*] n. m. Outil à l'aide duquel on ébourgeonne les arbres.

ébouriffant [*ri-fan*], **e** adj. Extraordinaire, incroyable : *nouvelle ébouriffante ; succès ébouriffant*. N. m. Genre ébouriffant.

ébouriffé [*ri-fé*], **e** adj. Hérissé, rebroussé : *cheveux ébouriffés*.

ébouriffer [*ri-fé*] v. a. (de *bourre*). Embrouiller, mettre en désordre, en parlant des cheveux. *Fig.* Surprendre, ahurir ; *certains succès nous ébouriffent*.

ébouriffoir [*ri-foir*] n. m. Pinceau à longs poils, dont les peintres en bâtiment et autres se servent pour placer une première couche.

ébouriffure [*ri-fu-re*] n. f. Etat d'une tête ébouriffée.

ébourrage [*bou-ra-je*] n. m. Opération par laquelle on ébourre.

ébourrer [*bou-ré*] v. a. Dépouiller une peau d'animal de la bourre qui la recouvre.

ébourreuse [*bou-reu-ze*] n. f. Machine pour ébourrer les peaux.

ébourroir [*bou-roir*] n. m. Outil de cordonnier, pour dresser et lisser les coutures d'une chaussure.

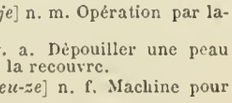
Ébourroir.

ébousiner [*zi-né*] v. a. (du préf. *é*, et de *bousin*). Débarrasser des parties molles ou terreuses, en parlant des pierres de taille.

éboutage n. m. Action d'ébouter.

ébouter [*té*] v. a. Raccourcir en coupant le bout : *ébouter une pièce de bois*. Couper les bouts de fil adhérant au parchemin et à la dentelle, dans la fabrication de la dentelle-réseau.

ébouteur, euse [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière s'occupant de l'éboutage.

ébouturer [*ré*] v. a. Dégarnir de boutons ou drageons : *ébouturer un arbre*.

ébractéolé, e adj. *Bot.* Qui est dépourvu de bractéoles.

ébraiser [*brè-zé*] v. a. Débarrasser (un four de boulanger) de la braise.

ébraisoir [*brè-zoir*] n. m. Pelle pour ébraiser.

ébranchage ou **ébranchement** [*man*] n. m. Action d'ébrancher : *ébranchage accidentel*. Opération pratiquée sur un arbre, et qui, le débarrassant de ses branches basses, a pour effet de le faire croître en hauteur. (Si l'ébranchage est accidentel, parer la plaie avec une lame bien coupante, et la recouvrir d'un mastic protecteur.) V. ÉLAGAGE.

Ébraisoir.

ébrancher [*ché*] v. a. (du préf. *é*, et de *branche*). Dépouiller de ses branches : *levent ébranche les arbres*.

Ébranchoir.

ébranchoir n. m. Sorte de serpe à long manche, qui sert à ébrancher, à tailler les arbres.

ébranlable adj. Qui peut être ébranlé. ANT. **Inébranlable.**

ébranlement [*man*] n. m. Mouvement causé par une secousse : *l'ébranlement causé par un tremblement de terre se transmet à des distances considérables*. *Fig.* Secousse produite par une vive émotion : *nouvelle qui cause un ébranlement dangereux*. Danger de ruine : *ébranlement d'une fortune*.

ébranler [*lé*] v. a. (préf. *é*, et *branler*). Diminuer la solidité par des secousses : *ébranler un arbre*. *Fig.* Rendre moins solide : *les institutions de l'ancien régime étaient déjà fort ébranlées à la veille de la Révolution*. Faire chanceler : *ébranler les convictions*. **S'ébranler** v. pr. Se mettre en mouvement : *l'armée s'ébranle*. ANT. **Affermir, raffermir, consolider.**

ébrasement [*ze-man*] n. m. Action d'ébraser. V. ÉBRASURE.

ébraser [*zé*] v. a. Elargir progressivement de dehors en dedans : *ébraser une porte, une fenêtre*.

ébrasure [*zu-re*] n. f. ou **ébrasement** [*ze man*] n. m. Embrasure de fenêtre qui est ébrasée, c'est-à-dire qui s'élargit du dehors au dedans. Ouverture comprise entre le tableau d'une fenêtre et le parement du mur intérieur, entre le chambranle et le rideau d'une cheminée.

Ebre, fleuve d'Espagne. Il a sa source dans les monts Cantabres, arrose Miranda, Logroño, Tudela, Saragosse, Tortose, reçoit l'Aragon, le Jalon, la Ségre, etc., et se jette dans la Méditerranée ; 900 k. Faible débit, diminué par les irrigations.

ébrèchement [*man*] n. m. Action d'ébrécher. Etat d'une chose ébréchée. (Peu us.)

ébrécher [*ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Faire une brèche : *ébrécher un couteau*, et fig. : *ébrécher sa fortune*, la diminuer, l'amoindrir.

ébrener [*né*] v. a. (préf. *é*, et *bren*. — Se conj. comme *amener*.) Nettoyer de ses excréments : *ébrener un marmot*.

Ébreuil, ch.-l. de c. (Allier), arr. de Gannat, sur la Sioule, s.-affl. de l'Allier ; 2.020 h. Ch. de f. économique. Cette ville fut prise par Charles VII, en 1440, pendant la révolte de la Praguerie. — Le cant. a 14 comm. et 11.390 h.

ébriété n. f. (lat. *ebrietas ;* de *ebrius*, ivre). Ivresse : *être en état d'ébriété*.

ébrieux, euse [*eû, eu-ze*] adj. Causé par l'ivresse. (Inus.)

ébrillade [*ll* mll.] n. f. (ital. *sbrigliata*). Secousse donnée à la bride d'un cheval d'un seul côté pour le faire tourner.

ébriosité [*zi-té*] n. f. (lat. *ebriositas ;* de *ebrius*, ivre). Habitude de l'ivresse. Ebriété.

Ébroïcien, enne [*si-in, è-ne*] (de *Ebroicum*, n. lat. d'*Evreux*), habitant ou originaire d'Evreux : *les Ebroïciens*. Adjectiv. : *la population ébroïcienne*.

Ébroïn [*bro-in*], maire du palais de Neustrie en 657 à la mort d'Erkinoald, sous Clotaire III, Thierry III et Childéric II. Il diminua le pouvoir des leudes, et, après avoir été un moment emprisonné au monastère de Luxeuil, il fit mettre à mort son adversaire saint Léger, chef du parti aristocratique, et battit les Austrasiens à Latofao (680). Il périt assassiné l'année suivante, au moment où il allait devenir le véritable maître de la Gaule.

ébronder [*dé*] v. a. Désoxyder (le fil de fer).

ébrondeur n. m. Ouvrier chargé de désoxyder le fer.

ébrouage ou **ébrouissage** [*i-sa-je*] n. m. Action de passer la laine dans l'eau de son, avant de la plonger dans la teinture.

ébroudage n. m. Action d'ébroudir ; ce qui a été ébroudi.

ébroudeur n. m. Ouvrier qui ébroudit.

ébroudir v. a. Faire passer dans la filière des fils métalliques.

ébrouement [*broû-man*] n. m. Ronflement du cheval. Eternuement volontaire des animaux.

ébrouer [*brou-é*] v. a. Passer des laines à l'eau pour les nettoyer.

ébrouer [*brou-é*] v. a. Dégarnir (les noix) du brou.

ébrouer [*brou-é*] **(s')** v. pr. Souffler de frayeur, en parlant du cheval. S'agiter, se nettoyer dans l'eau : *les moineaux s'ébrouent volontiers*.

ébroueuse [*eu-ze*] n. f. Ouvrière qui ébroue les noix.

ébrousser [*brou-sé*] v. a. (du préf. *é*, et de *brousse*). Effeuiller un arbre.

ébrouter [*té*] v. a. Débarrasser les feuilles de mûrier des brindilles qui pourraient blesser les jeunes vers à soie.

ébruitement [*man*] n. m. Action d'ébruiter.

ébruiter [*té*] v. a. Divulguer : *ébruiter une nouvelle scandaleuse.*

ébrun n. m. Blé ergoté.

ébuard [*ar*] n. m. Coin de bois dur pour fendre les bûches.

ébûcheter [*té*] v. n. (de *bûche.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *j'ébûchette.*) Ramasser du menu bois.

ébuléa n. f. Genre d'insectes lépidoptères, dont la chenille vit sur les surcaux des régions tempérées.

ébulliomètre [*bu-li-o*] n. m. Syn. de ÉBULLIOSCOPE.

ébullioscope [*bu-li-os-ko-pe*] n. m. (du lat. *ebullire,* bouillir, et du gr. *skopein,* examiner). Appareil servant à mesurer la température à laquelle un corps entre en ébullition.

ébullioscopie [*bu-li-os-ko-pi*] n. f. (de *ébullioscope*). Partie de la physique qui traite de la mesure des températures d'ébullition.

ébullition [*bu-li-si-on*] n. f. (lat. *ebullitio ;* de *ebullire,* bouillir). Mouvement, état d'un liquide qui bout : *pendant la durée de l'ébullition, la température du liquide reste constante. Fig.* Effervescence des passions. Fermentation populaire : *à la veille de la prise de la Bastille, Paris était en ébullition.*

— ENCYCL. *Physiq.* Le phénomène d'ébullition est soumis aux lois suivantes :

1° La température à laquelle un corps déterminé entre en ébullition (*point d'ébullition*) est constante et ne dépend que de la pression qui s'exerce sur lui.

2° Pendant toute la durée de l'ébullition, la température du liquide reste constante.

Voici les températures d'ébullition en degrés centigrades de quelques corps simples et composés :

Acétone	56,4	Chlorure de sodium à 40 p. 100	108
Acide acétique	119	Chlorure de zinc	710
— benzoïque	249,2	Eau	100
— carbonique	78	Eau de mer	103,7
— chlorhydrique	112,5	Essence de térébenthine	161
— sulfuriq. ord.	338	Ethane à 735 mm.	89
Alcool méthylique (esprit de bois)	66	Ether ordinaire	35
Alcool ordinaire	78,4	Ionone sous 12 mm.	128
Ammoniac (gaz)	38,5	Mercure	360
Aniline	182	Méthane (gaz des marais)	160
Arsenic	412	Naphtaline	218
Azotate de potassium à 335 p. 100.	116	Nicotine	250
Azotate de calcium à 362 p. 100	151	Nitroglycérine (explosif)	260
Azotate de sodium à 225 p. 100	121	Oxychlorure de carbone	8,2
Benzine	80,3	Phénol	180
Brome	63	Phosphore	290
Cadmium	815	Plomb	1.040
Camphre	209	Potassium	720
Carbonate de potassium à 205 p. 100.	135	Protoxyde d'azote.	92
Carbonate de sodium à 49 p. 100.	105	Sodium	710
Chloroforme	62	Soufre	448,3
Chlorure d'antimoine (beurre)	278	Sulfure de carbone	46
Chlorure de mercure (sublimé corrosif)	300	Tétrachlorure d'étain (liq. de Libavius)	120
Chlorure de méthyle	23,7	Trichlorure de phosphore	78,3
		Zinc	929

Les températures d'ébullition, généralement données à la pression normale de 760 millimètres, vont en croissant lorsque la pression augmente, jusqu'à une limite, appelée *point critique,* au delà de laquelle le phénomène d'ébullition n'existe plus. Lorsque, au contraire, on fait décroître la pression, la température d'ébullition diminue jusqu'à devenir quelquefois égale à la température de fusion : dans le cas où ce phénomène se produit, la température étant trop basse pour que le corps existe à l'état liquide, on passe directement de l'état solide à l'état gazeux, et il n'y a, par conséquent, plus d'ébullition.

ébulophile n. m. Ustensile destiné à empêcher le lait de s'échapper du récipient dans lequel on l'a mis bouillir.

éburine n. f. (du lat. *ebur,* ivoire). Produit industriel, composé de déchets d'os et d'ivoire réduits en poudre, et mis dans des moules chauffés.

éburné, e ou **éburnéen, enne** [*né-in, è-ne*] adj. (du lat. *eburneus,* d'ivoire). Qui a la couleur ou la consistance de l'ivoire. *Substance éburnée,* ivoire des dents.

éburnification n. f. Transformation par la chaleur et la pression des déchets d'os et d'ivoire en éburine. (On dit aussi ÉBURNATION.)

Éburons, peuple de la Gaule, établi entre la Meuse et la Dyle (auj. prov. belge de Liége). Sous les ordres d'Ambiorix, les Éburons défirent une légion romaine, mais ils furent bientôt exterminés par César.

Éburovices, peuplade gauloise du territoire d'Evreux. — Un *Éburovice.*

écabochage n. m. Action d'écabocher.

écabocher [*ché*] v. a. Débarrasser (les feuilles de tabac) des parties ligneuses.

écachement [*man*] n. m. Action d'écacher.

écacher [*ché*] v. a. (préf. *é,* et *cacher*). Ecraser, froisser : *écacher une noix.* Aplatir au laminoir : *écacher un fil.*

écacheur n. m. Ouvrier qui écache.

écafer ou **écaffer** [*ka-fé*] v. a. (du lat. *scapha,* coquille). Refendre de l'osier en plusieurs fragments.

écagne n. f. (orig. celt.). Portion d'un écheveau.

écaillage [*ka, ll* mll.] n. m. Action d'enlever les écailles. Action d'ouvrir les huîtres. Défaut des vernis, des glaçures, etc., qui s'écaillent.

écaille [*ka, ll* mll.] n. f. (du goth. *skalja,* tuile). Plaque cornée, qui recouvre le corps de la plupart des poissons et des reptiles. Carapace de la tortue : *l'écaille de la tortue sert à la fabrication des peignes.* Chacune des valves d'une coquille bivalve : *une écaille d'huître, de moule.* Se dit des lames qui protègent certains organes végétaux. Ce qui se détache en plaques : *murs qui s'en vont par écailles.* Fragment de peau qui se détache dans certaines affections. Motif d'ornementation en forme d'écaille. *Les écailles lui sont tombées des yeux,* il voit la lumière de la vérité.

— ENCYCL. *Comm.* L'écaille est tirée des carapaces de tortues et en particulier de la tortue marine appelée *caret.* On présente devant un foyer la partie convexe de la carapace ; les plaques dont elle est formée se redressent et se détachent, donnant l'*écaille brute.* Dans le commerce, on distingue plusieurs sortes d'écailles : *écaille de Manille, écaille jaspée, écaille des Seychelles, écaille d'Egypte,* etc. A l'aide de la chaleur, on redresse l'écaille brute qui se ramollit et à laquelle on peut alors donner toutes les formes, la souder même ; on en fait des peignes, des montures d'éventail, de brosses, de canifs, etc. L'écaille factice est obtenue avec de la corne, du celluloïd ou du caoutchouc.

— *Hist. nat.* Le mot *écaille* est employé par les naturalistes pour désigner des organes ou des formations épidermiques, souvent de nature et d'origine très différentes.

On rencontre des écailles chez les poissons, chez les reptiles, les amphibiens, les insectes et même chez certains mammifères (pangolin, tatous).

écaillé [*ka, ll* mll., *é*], **e** adj. Qui est recouvert d'écailles : *poisson écaillé* (ne pas confondre avec le participe *écaillé, e,* débarrassé de ses écailles). *Blas.* Se dit des poissons, quand leurs écailles sont d'un émail particulier.

écaillement [*ka, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'écailler, de s'écailler.

écailler [*ka, ll* mll., *é*] v. a. Enlever, arracher les écailles d'un poisson : *écailler une carpe.* Couvrir d'ornements en forme d'écailles : *écailler un dôme.* **S'écailler** v. pr. Se détacher en écailles, en plaques minces : *pierre qui s'écaille.*

écailler [*ka, ll* mll., *é*], **ère** n. Personne qui ouvre ou qui vend des huîtres. N. f. Levier à ouvrir les huîtres. Couteau pour même usage.

écaillette [*ka, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite écaille.

écailleux, euse [*ka, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui se lève par écailles : *ardoise écailleuse.* Qui a des écailles : *la carapace du pangolin est écailleuse.*

écaillon [*ka, ll* mll., *on*] n. m. *Manèg.* Canine du cheval. (Vx.) *Techn.* Ouvrier principal d'une ardoisière.

écaillure [*ll* mll.] n. f. Test formé par une réunion d'écailles.

écale n. f. (goth. *skalja*). Enveloppe coriace de quelques fruits et de certains légumes : *écale de noix.*

écale n. f. Réduit où se place le monnayeur, quand il pose les flans sur le carré.

écaler [*lé*] v. a. Oter l'écale de : *écaler des noix.*

écaleux, euse [*leû, eu-ze*] n. Celui, celle qui écale, casse et vend des noix.

écalot [*lo*] n. m. Noix dépouillée de son écale.

écalure n. f. Pellicule dure de certains fruits, de certaines graines : *écalures de café.*

écang [*kangh*] n. m. ou **écangue** [*kan-ghe*] n. f. Instrument pour écanguer le lin ou le chanvre.

écangage n. m. Action d'écanguer.

écanguer [*ghé*] v. a. (orig. celt.). Broyer la tige du lin, du chanvre, etc., pour séparer les parties ligneuses de la filasse.

écangueur [*gheur*] n. m. Celui qui écangue.

écaqueur [*keur*] n. m. Pêcheur qui met les harengs en caque.

écarlate n. f. Couleur d'un rouge vif. Etoffe de cette couleur : *un manteau d'écarlate.* Adjectiv. : Qui a la couleur de l'écarlate : *ruban écarlate.*

— ENCYCL. *Techn.* L'écarlate, tirée de la cochenille, s'obtient en traitant celle-ci par le chlorure d'étain et la crème de tartre ; on l'appelle alors *écarlate de Hollande ;* c'est la sorte la plus estimée. L'*écarlate de Venise, écarlate des Gobelins, de France,* est obtenue par un mélange d'alun, de kermès et de crème de tartre. L'*écarlate d'aniline* se compose d'un mélange de fuchsine et de chrysaniline.

écarlatin, e adj. Qui a la couleur de l'écarlate : *étoffe écarlatine.* N. m. Sorte de laine rouge. Cidre de couleur rougeâtre. Adjectiv : *cidre écarlatin.*

écarner [*né*] v. a. Enlever les carnes, les angles de : *écarner une pierre.*

écarquillement [*ki, ll* mll., *e-man*] n. m. *Fam.* Action d'écarquiller. (Peu us.)

écarquiller [*ki, ll* mll., *é*] v. a. (pour *équartiller ;* de *quart*). Ecarter : *écarquiller les jambes.* Ouvrir tout grand : *écarquiller les yeux.*

écart [*kar*] n. m. Action de s'écarter de la bonne route. *Faire un écart,* en parlant d'un cheval, se jeter brusquement de côté. Action, à certains jeux de cartes, de mettre de côté une partie de ses cartes : *faire un écart hardi.* Cartes que l'on a ainsi mises de côté : *consulter son écart.* Action d'écarter : *faire un mauvais écart.* Variation, différence : *les écarts du thermomètre sont très considérables dans les déserts. Milit.* Distance entre le point frappé par un projectile et le point qu'il devait frapper. *Géogr.* Agglomération peu considérable, peu distante d'une commune dont elle dépend. *Méd.* et *art vétér.* Relâchement de certains ligaments qui maintiennent deux parties voisines. Entorse des membres antérieurs du cheval. *Taurom.* Retraite de corps ou saut de côté que fait l'écarteur : *un écart périlleux.* Jonction de deux pièces de bois. *Faire le grand écart,* écarter les jambes jusqu'à ce que les cuisses touchent le sol, l'une de sa partie antérieure, l'autre de sa partie postérieure. *Fig.* Action de sortir de la voie ordinaire : *écart de l'imagination. A l'écart* loc. adv. Dans un lieu éloigné, dans l'isolement. *A l'écart de* loc. prépos. Loin de : *se tenir à l'écart de la politique.*

Grand écart.

écart [*kar*] n. m. (de *écarteler*). *Blas.* Se dit parfois pour écartelure.

écartable adj. Se dit d'une carte de peu de valeur qui peut ou doit être écartée.

écarté, e adj. Détourné, solitaire : *endroit écarté.*

écarté n. m. Jeu de cartes qui se joue ordinairement à deux joueurs (quelquefois à trois ou à quatre), et qui est ainsi appelé parce que les joueurs y écartent des cartes.

— ENCYCL. *Jeu.* L'écarté se joue à deux avec un jeu de trente-deux cartes et en cinq ou sept points. Le donneur que le sort désigne distribue cinq cartes à son adversaire et à lui, par deux et par trois ; il retourne la onzième, qui est l'*atout.* Si cette carte est un roi, le donneur marque un point ; celui qui a dans son jeu le roi d'atout, marque également un point, en l'annonçant avant de jouer. Lorsque le premier à jouer n'est pas satisfait de son jeu, il demande des cartes en disant : *Je propose ;* si le donneur est dans le même cas, il répond : *Combien ?* et donne à son adversaire à la suite les unes des autres, en les prenant au *talon,* autant de cartes qu'il désire ; il agit de même pour lui, toujours jusqu'à concurrence de cinq cartes. On peut demander de nouvelles cartes dans les mêmes conditions. Le donneur a le droit de refuser des cartes, mais il perd deux points s'il ne fait pas trois levées, nombre exigé pour gagner le point. Chaque joueur fournit, force ou coupe selon la circonstance. Celui qui, le premier, atteint le nombre de points cinq ou sept désigné d'avance, gagne la partie.

écartelé, e adj. *Blas.* Se dit de l'écu ou d'une pièce partagés par une ligne verticale et une ligne horizontale qui se coupent à angle droit et délimitent quatre divisions égales ou quartiers. (Quand les lignes se croisent obliquement, on dit *écartelé en sautoir.*) N. m. : *la réunion des deux écartelés donne le gironné.* (V. la planche BLASON.)

écartèlement [*man*] n. m. Supplice par lequel on écartelait un condamné : *l'écartèlement était la peine réservée à ceux qui se rendaient coupables d'attentats contre la personne du roi ou des princes du sang.* (Poltrot de Méré, Salcède, Chatel, Ravaillac, Damiens furent écartelés.)

Ecartèlement.

écarteler [*lé*] v. a. (du préf. *é,* et du lat. *quartus,* quatrième. — Change *e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'écartèle.*) Faire tirer en sens inverse, par quatre chevaux, les quatre membres d'un condamné, jusqu'à ce qu'ils soient détachés du corps : *Ravaillac fut écartelé. Blas.* Diviser en écartelures.

écartelure n. f. *Blas.* Chacune des divisions de l'écu écartelé.

écartement [*man*] n. m. Action d'écarter, de disjoindre. Etat de ce qui est écarté.

écarter [*té*] v. a. (du préf. *é,* et de *quart.*) Séparer, éloigner : *écarter les jambes. Mettre de côté,* déranger : *écarter un meuble.* Tenir à distance : *les licteurs écartaient la foule sur le chemin des consuls.* Faire dévier : *écarter quelqu'un de son chemin. Fig.* Dissiper, éloigner : *écarter les soupçons. Jeu.* Rejeter une ou plusieurs cartes de son jeu, pour en prendre de nouvelles. V. n. *Taurom.* Se dit des hommes qui, dans les courses de taureaux, et surtout les *courses landaises,* évitent l'animal fondant sur eux, par un retrait de corps ou un saut de côté. **S'écarter** v. pr. S'éloigner, dévier. ANT. **Comprimer, presser, serrer.** V. RAPPROCHER.

écarteur n. m. *Taurom.* Celui qui écarte : *un écarteur landais.* Nom donné à celui qui, à l'aide de la cape ou sans cape, distrait l'animal, le provoque et l'excite. V. CHULO.

écarver [*vé*] v. a. Ajuster deux pièces de bois au moyen d'un écart : *écarver deux bordages.*

écatir, écatissage, écatisseur. V. CATIR, CATISSAGE, CATISSEUR.

écatoir n. m. Ciselet servant à sertir dans la monture les pièces d'une garde d'épée.

écaudé [*kô-dé*], **e** adj. (du préf. *é,* et du lat. *cauda,* queue). Qui est sans queue.

Écaussines-d'Enghien, comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arr. de Soignies), sur la Sermette ; 7.200 h. Carrières de granit.

écaveçade ou **écavessade** [*ve-sa-de*] n. f. (ital. *scavezzata*). Mouvement brusqué, que l'on imprime à la bride du cheval de selle en secouant le caveçon. (Vx.)

ecballium [*èk-ba-li-om'*] n. m. Genre de cucurbitacées, vulgairement appelées *concombres d'âne,* et dont le fruit s'ouvre avec bruit, lançant au loin les graines au milieu d'un liquide corrosif.

ecbase [*èk*] n. f. (gr. *ekbasis*). *Rhét.* Digression.

Ecbatane (*Ahmeta* d'après la Bible), capit. de l'anc. Médie ; auj. *Hamadan* (Perse).

ecboline n. f. *Chim.* V. ERGOTININE.

eccanthis [*è-kan-tiss*] n. f. (du gr. *ek,* hors de, et *kanthos,* coin de l'œil). Caroncule qui se forme au coin de l'œil.

ecce homo, mots lat. signif. : *Voilà l'homme.* Paroles de Pilate aux Juifs (saint Jean, XIX, 5), lorsqu'il leur montra Jésus-Christ ayant à la main un roseau pour sceptre et une couronne d'épines sur la tête. On s'en sert pour s'annoncer soi-même, ou pour annoncer quelqu'un.

ecce homo n. m. invar. Nom sous lequel on désigne la représentation de Jésus-Christ portant la couronne d'épines et vêtu de pourpre, tel que Pilate le montra aux Juifs en disant : *Ecce homo. Fig.* Homme dont le visage est pâle et amaigri : *c'est un véritable ecce homo.*

— Encycl. Les plus fameux *ecce homo* sont : le tableau de Corrège, à la National Gallery (Londres) ; — du Titien et de Van Dyck (musée de Vienne) ; — d'Annibal Carrache et du Guerchin, à la pinacothèque de Munich ; — du Guide, de Pierre Mignard (Louvre).

Ecce homo, d'après Van Dyck.

eccéité [*èk-sé*] n. f. (du lat. *ecce*, voilà). *Philos. scol.* Qualité de ce qui est présent.

ecce iterum Crispinus, mots lat. signif. : *Voici de nouveau Crispinus ;* c'est-à-dire : Voilà de nouveau l'importun, l'ennuyeux Crispinus. Mot de Juvénal (IV, 1). On n'emploie jamais cette locution qu'en mauvaise part.

ecchymose [*è-ki-mô-ze*] n. f. (du gr. *ek*, dehors, et *khumos*, humeur). Epanchement formé par l'infiltration du sang dans l'épaisseur de la peau : *les ecchymoses sont ordinairement le résultat d'une contusion.*

— Encycl. Les froissements et la contusion sont les causes les plus fréquentes de l'ecchymose. Les grands traumatismes donnent aussi naissance à de vastes ecchymoses. La peau devient bleuâtre ou violette, puis d'un noir bleu, enfin livide et jaune ; généralement, cette teinte disparaît spontanément. Cependant, il est bon de mettre de l'eau blanche ou des compresses d'une solution étendue de chlorhydrate d'ammoniaque.

ecchymosé [*é-ki-mo-zé*], **e** adj. Affecté d'une ecchymose : *tissu ecchymosé.*

ecchymoser [*è-ki-mo-zé*] v. a. Occasionner une ou des ecchymoses.

ecchymotique [*è-ki*] adj. Qui a rapport à l'ecchymose : *teinte ecchymotique.*

Ecclesfield, v. d'Angleterre (comté d'York, West-Riding), 22.000 h. Fonderies ; métallurgie.

ecclésiarque [*é-klé-zi-ar-ke*] n. m. (du gr. *ekklésia*, église, et *arkhos*, chef). Dans l'ancienne Eglise grecque, officier remplissant les fonctions de bedeau, de sacristain.

Ecclésiaste (*l'*), livre de l'Ancien Testament, qui occupe dans les Bibles latines le second rang parmi les livres sapientiaux. L'ouvrage est attribué à Salomon. Il développe la fameuse maxime : « Vanité des vanités, tout est vanité. »

ecclésiastique [*é-klé-zi-as-ti-ke*] adj. (du gr. *ekklésia*, église). Qui concerne l'Eglise, le corps du clergé : *costume ecclésiastique.* N. m. Membre du clergé.

Ecclésiastique (*l'*), un des livres sapientiaux de l'Ancien Testament. Le concile de Trente l'a déclaré canonique, contrairement à l'opinion des juifs.

ecclésiastiquement [*è-klé-zi-as-ti-ke-man*] adv. En ecclésiastique : *vivre ecclésiastiquement.*

ecclésie [*é-klé-zi*] n. f. (gr. *ekklésia*). Assemblée du peuple à Athènes ou dans d'autres cités grecques.

ecoprotique [*è-ko*] n. m. et adj. (du gr. *ek*, dehors, et *kopros*, excrément). *Méd.* Qui purge légèrement. (Peu us.)

eccrémocarpe [*è-kré*] n. m. Genre de bignoniacées.

— Encycl. Les eccrémocarpes sont des sous-arbrisseaux à feuilles terminées en vrilles, à grandes fleurs rouges lavées de jaune et de vert. On en connaît six espèces péruviennes. L'*eccrémocarpe scaber* vit en pleine terre, dans le midi de la France.

ecdémique [*èk*] adj. (du gr. *ek*, hors de, et *dêmos*, population). Se dit d'une maladie, qui n'est ni endémique ni épidémique.

écéper [*pé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*) ou **écepper** [*sé-pé*]. Arracher des ceps trop vieux, improductifs, ou pour les replanter.

écervelé, e [*sèr*] adj. et n. (du préf. *é*, et de *cervelle*). Sans jugement, étourdi : *tête écervelée ; un écervelé.*

échafaud [*fô*] n. m. (préf. *é*, et *chafaud*). Construction en forme de plancher à l'usage des maçons, des peintres. Estrade, tribune provisoire où se placent des spectateurs. Plate-forme en charpente, sur laquelle on exécutait les condamnés à mort : *Mme Roland périt sur l'échafaud.* La guillotine. Peine de mort : *mériter l'échafaud.*

— Encycl. *Techn.* Les échafauds sont de plusieurs types. Les uns sont fixes ou roulants et s'emploient pour la construction d'édifices. Construits solidement avec des pièces de charpente, ils peuvent se déplacer si besoin est d'une seule pièce en roulant sur des galets ; des planchers sont installés à des hauteurs diverses pour faciliter le travail. Les échafauds fixes s'appellent *sapines,* tandis que ceux que l'on peut mouvoir se nomment *pylônes.* Les échafauds de la seconde catégorie se subdivisent en : 1° *échafauds sur plans verticaux* servant à construire des pans de murs, de bois, à exécuter les ravalements. Ces échafauds sont faits de pièces verticales dites *écoperches,* reliées aux murs par des pièces horizontales *boulins* scellées dans la maçonnerie et qui supportent un plancher) ; 2° *échafauds sur plans horizontaux.* Ils s'emploient pour faire les plafonds et les rejointoiements. On les établit au moyen de boulins qui s'appuient obliquement contre les murs intérieurs de la pièce où l'on fait le plafond ; des écoperches réunissent ces boulins et supportent un plancher) ; 3° *échafauds volants,* sortes de ponts que l'on monte au fur et à mesure des besoins, le long des murs extérieurs, au moyen de cordes et de moufles. (Les échafaudages ne peuvent être établis qu'avec l'autorisation de la municipalité. Leur éclairage est à la charge du propriétaire ou de l'entrepreneur.)

— *Législ.* V. exécution capitale.

échafaudage [*fô*] n. m. Construction d'échafauds pour bâtir, peindre, etc. *Fig.* Amas d'objets entassés : *un échafaudage de cheveux, de volumes.* Ce qui sert à établir, à fonder : *l'échafaudage d'une fortune.* Série d'idées artificiellement combinées : *un mot renversa tout son échafaudage.*

échafauder [*fô-dé*] v. n. Dresser un échafaud pour travailler à un bâtiment. V. a. Amonceler : *échafauder des meubles. Fig.* Combiner : *échafauder un roman.*

échafaudeur [*fô*] n. m. Celui qui établit le chafaud à sécher les morues.

échafaudier [*fô-di-é*] n. m. Celui qui surveille les morues séchant sur le chafaud.

Echaillon (L'), hameau de la Savoie, comm. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 340 h. Sources minérales sulfatées calciques, sodiques et magnésiques.

échalas [*la*] n. m. (du préf. *ex*, et du gr. *charakion*, petit pieu). Pieu de chêne, de châtaignier, planté en terre afin de soutenir la vigne et autres plantes trop faibles pour conserver la position verticale. *Fig.* et *fam.* Personne grande et maigre : *c'est un véritable échalas.*

— Encycl. Les échalas employés en viticulture sont des rondins ou des branches refendues de chêne, de châtaignier, d'acacia, de tremble, etc. Pour augmenter leur durée, on les plonge dans une solution de sulfate de cuivre à 5. p. 100, où ils doivent séjourner pendant trois à dix jours, suivant l'essence elle-même et suivant son état de siccité.

échalassage [*la-sa-je*] ou **échalassement** [*la-se-man*] n. m. Action de munir chaque cep d'un échalas : *l'échalassage a pour but de soutenir les rameaux de la vigne et de favoriser la pénétration de la lumière et de la chaleur jusqu'au fruit.* Manière d'échalasser.

échalasser [*la-sé*] v. a. Soutenir avec des échalas : *échalasser une vigne.*

échalier [*li-é*], **échallier** [*cha-li-é*] ou **échalis** [*li*] n. m. (lat. *scalarium*). Clôture d'échalas. Sorte d'échelle permettant de franchir une haie.

échalote n. f. (du lat. *ascalonia*, ail d'Ascalon). Espèce d'ail qui a une saveur analogue à celle de l'oignon : *l'échalote est un condiment apprécié.*

Échalote.

— Encycl. L'échalote est originaire de l'Orient, d'où elle a été rapportée à l'époque des croisades. On la cultive dans les jardins, les semis demandant trois ans pour produire une récolte ; on la propage généralement par ses bulbes.

échamp [*chan*] n. m. Intervalle entre deux rangées de ceps de vigne.

échampeau [*chan-pô*] n. m. Bas de ligne auquel est attaché l'hameçon avec lequel on pêche la morue.

échampelé, e [*chan*] adj. Se dit de la vigne dont les bourgeons ne sont pas formés avant la chaleur.

échampir [*chan*] v. a. Syn. de réchampir.

échamplure [*chan*] n. f. Accident occasionné par des froids rigoureux et qui a pour effet d'empêcher la formation des bourgeons de la vigne.

échancrer [*kré*] v. a. Tailler en dedans en forme de croissant : *échancrer le col d'un habit.*

échancrure n. f. Partie échancrée. Empiétement en arc de la mer sur une côte : *les côtes du Péloponèse présentent de nombreuses échancrures.*

échandole n. f. Petit ais de merrain pour couvrir les toits des maisons.

échanfreiner [*frè-né*] v. a. Raccourcir les dents d'une roue d'engrenage.

échange n. m. Troc d'une chose pour une autre, acceptée comme équivalent : *l'échange fut la première forme du commerce.* Acte réciproque : *échange de compliments.* Action de transformer un mouvement en un autre dans un mécanisme d'horlogerie. *Libre-échange,* v. à son ordre alph.

— Encycl. *Dr.* L'échange s'opère par le seul consentement, de la même manière que la vente. Si l'un des échangistes a déjà reçu la chose qui lui revient, et prouve ensuite que l'autre contractant n'est pas propriétaire de cette chose, il n'est plus obligé de livrer celle qu'il a promise, mais seulement de rendre celle qu'il a reçue.

Quelquefois, les objets échangés ne sont pas d'égale valeur ; alors, l'un des échangistes paye à l'autre, pour les égaliser, une certaine somme qui est appelée *soulte* ou *retour.*

Un immeuble dotal peut être échangé, avec le consentement de la femme, contre un autre immeuble de même valeur.

échangeabilité [*ja*] n. f. Qualité de ce qui est échangeable.

échangeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être échangé : *marchandises échangeables.*

échanger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il échangea, nous échangeons.*) Faire un échange : *échanger des prisonniers.* S'envoyer réciproquement : *échanger des coups de canon.*

échangeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Personne qui fait des échanges.

échangiste [*jis-te*] n. et adj. Qui fait un échange. *Libre-échangiste,* v. à son ordre alph.

échanson n. m. (allem. *schenk*). Officier dit aussi *bouteiller,* qui servait à boire à un grand personnage, ou à un dieu de la Fable : *Ganymède était l'échanson des dieux. Par ext.* Toute personne qui verse à boire.

échansonnerie [*so-ne-rî*] n. f. Corps des échansons d'un prince. Endroit d'un palais où l'on distribue le vin.

échant [*chan*] n. m. V. échamp.

échantignole n. f. Syn. de chantignole.

échantil [*ti*] n. m. Etalon de mesures publiques. (Vx.)

échantiller [*ti, ll* mll., *é*] v. a. *Comm.* Syn. peu usité de échantillonner.

échantillon [*ti, ll* mll.] n. m. Morceau d'une étoffe, petite quantité d'un produit, pour les faire connaître : *un échantillon de soie, de vin, de blé.* Type de certains matériaux de construction. Matrice type des poids et mesures. *Fig.* Modèle, exemple : *donner un échantillon de son savoir-faire.*

— Encycl. *Comm.* L'échantillon est une fraction d'une marchandise quelconque, destinée à faire connaître et apprécier la qualité et la valeur de cette marchandise. L'acheteur n'est tenu de prendre livraison qu'autant que la marchandise est conforme à l'échantillon donné. Dans certains commerces, on ne donne pas d'échantillons : on vend et on achète d'après une dénomination qui précise une qualité connue.

— *Postes.* Pour la France, l'Algérie et la Tunisie, les échantillons sont acceptés jusqu'au poids de 350 grammes ; les dimensions ne peuvent dépasser 30 centimètres, sauf pour les échantillons d'étoffes collés sur papier ou sur carte mince, qui sont admis jusqu'à dimension de 45 centimètres. La taxe est de 5 centimes par 50 grammes, ou fraction de 50 grammes.

Pour les pays de l'Union postale, le poids ne peut dépasser 350 grammes, et les dimensions 30 centimètres de longueur sur 20 centimètres de largeur et 10 centimètres d'épaisseur. Si les échantillons ont la forme de roulcau, ils ne devront pas dépasser 30 centimètres de longueur et 15 centimètres de diamètre. Pour les colonies françaises, ces dimensions peuvent atteindre 30 centimètres sur toutes les faces. La taxe est la même que pour la France : 5 centimes par 50 grammes ou fraction, avec minimum de 10 centimes.

Ne peuvent être expédiés les échantillons d'objets soumis à des droits de douane ou d'octroi, ni ceux de matières dangereuses ou dégageant une odeur nauséabonde.

Les objets de nature à endommager la correspondance et néanmoins admis à être transportés — comme des corps gras, liquides, liquéfiables — sont emballés dans des boîtes, flacons, etc., parfois même protégés par une double enveloppe. (Se renseigner au bureau de poste.)

échantillonnage [*ti, ll* mll., *o-na-je*] n. m. Action d'échantillonner.

échantillonner [*ti, ll* mll., *o-né*] v. a. Confronter des poids ou des mesures avec l'étalon original. Couper des échantillons d'une pièce d'étoffe. Préparer des échantillons d'une marchandise.

échanvrer [*vré*] v. a. Séparer la chènevotte de la filasse.

échanvroir n. m. Instrument employé pour échanvrer.

échapoter [*té*] v. a. *Techn.* V. chapoter.

échappade [*cha-pa-de*] n. f. Coup que le graveur donne involontairement dans une partie déjà gravée lorsque le burin lui échappe des mains. Action faite par légèreté, par étourderie. (Peu us.)

échappade [*cha-pa-de*] n. f. (de *é*, et *chappe*). Séparation ménagée entre différentes poteries à cuire.

échappatoire [*cha-pa*] n. f. Défaite, ruse, moyen adroit et détourné de se tirer d'embarras : *trouver une échappatoire.* Adjectiv. : *moyens échappatoires.*

échappe [*cha-pe*] n. f. Action de mettre en liberté le gibier captif pour lancer ensuite sur lui l'oiseau de proie.

échappé, e adj. Sorti d'un lieu où l'on se trouvait plus ou moins contraint : *élève échappé d'une école.* N. Personne sortie, évadée : *un échappé de collège. Echappé de galères, de prison,* homme sans aveu ou de très mauvaise mine. *Echappé des Petites-Maisons, de Charenton, de Bedlam,* fou, personne dépourvue de bon sens.

échappée [*cha-pé*] n. f. Action de s'échapper. (Peu us.) Escapade. Court instant : *une échappée de beau temps.* Espace ménagé pour le passage des voitures. Dans un escalier, espace compris entre les marches et la voûte. *Echappée de vue,* espace libre, mais resserré, par lequel la vue peut plonger au loin. *Peint. Echappée de lumière,* lumière passant entre deux corps pour en éclairer un troisième.

échappement [*cha-pe-man*] n. m. Action de s'échapper : *l'échappement de la vapeur des locomotives sert à activer le tirage.* Mécanisme d'horlogerie qui sert à régulariser le mouvement d'une pendule, d'une montre. Echappée d'un escalier. *Gymn.* Tour qui consiste à se suspendre par les jarrets à un trapèze ou à une barre fixe, puis à ouvrir les jarrets en donnant un coup de reins pour se retrouver à terre sur ses pieds.

— Encycl. *Mécan.* L'échappement est la période de la distribution pendant laquelle la vapeur se dégage dans l'atmosphère, après avoir accompli son effet utile sur les deux faces du piston. L'échappement joue, dans les locomotives en particulier, un rôle important en agissant sur le tirage du foyer pour activer l'entraînement des gaz de la combustion. Son dispositif est constitué par deux tubes communiquant avec les cylindres à vapeur et se réunissant dans la boîte à fumée en un seul conduit vertical à la partie inférieure de la cheminée et dans son axe. Ce conduit reçoit la vapeur qui a agi sur les pistons.

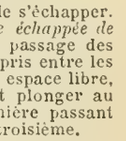
Échappement.

— *Horlog.* L'échappement, en horlogerie, sert d'intermédiaire entre la force motrice transmise par les rouages et le régulateur représenté par le pendule ou le balancier annulaire. Il existe trois types d'échappement principalement usités : 1° l'*échappement à cylindre,* servant pour les montres et horloges plates, formé par un ressort spiral oscillant sur lui-même et évidé dans sa moitié qui, à chaque oscillation, laisse échapper une des dents d'une roue verticale, dent engagée dans la partie évidée de ce balancier tout en arrêtant la suivante ; 2° l'*échappement à ancre,* composé d'une pièce en forme d'ancre suspendue à un axe horizontal mis en mouvement par le régulateur. (Les extrémités crochues de l'ancre laissent alternativement glisser une dent de la roue analogue à la précédente) ; 3° l'*échappement à roue de rencontre* ou à *recul,* qui est constitué par une roue dont les dents viennent rencontrer le régulateur ou le balancier, lequel alors fait rétrograder la roue à chaque contact.

échapper [*cha-pé*] v. n. (du préf. *é*, et de *chape*).

S'évader, fuir : *échapper de prison.* Se soustraire : *échapper au danger.* Tomber : *échapper de la main.* Se défaire, sortir de sa place : *couture qui échappera bientôt.* N'être pas perçu ou remarqué : *échapper aux sens; toujours quelque détail nous échappe.* N'être pas compris : *ce sens m'échappe.* Être oublié : *ce nom m'échappe.* Faire défaut à la longue : *la patience m'échappe.* Prononcer, produire, etc., sans le vouloir : *ce mot m'est échappé.* V. a. Éviter. (Vx), sauf dans l'expression *L'échapper belle,* se tirer heureusement d'un mauvais pas. — Si l'on emploie le participe passé, celui-ci doit rester au masculin : *l'avoir échappé belle.* Laisser échapper : *échapper sa capture.* (Vx.) **S'échapper** v. pr. Prendre la fuite, sortir, s'évader.

écharbot [*bo*] n. m. Nom vulgaire de la macre.

écharde n. f. (allem. *scharte*). Petit fragment d'un corps quelconque qui est entré dans la chair : *une écharde peut causer un panuris.*

échardonnage [*do-na-je*] n. m. Action d'échardonner.

échardonner [*do-nè*] v. a. Arracher les chardons d'un champ. Faire apparaître le duvet du drap.

échardonnette [*do-nè-te*] n. f. **échardonnet** [*do-nè*] ou **échardonnoir** [*do-noir*] n. m. Serpe pour couper les tiges de chardons.

échardonneuse [*do-neu-ze*] n. f. Machine pour enlever les gratterons des laines peignées ou cardées, ou pour faire saillir le duvet du drap fabriqué.

écharnage ou **écharnement** [*man*] n. m. Action d'écharner les peaux.

écharner [*né*] v. a. (du préf. *é,* et du lat. *caro, carnis,* chair). Débarrasser les peaux des chairs qu'elles recouvrent.

écharneuse [*neu-ze*] n. f. Machine servant à écharner les peaux.

écharnoir n. m. Couteau à écharner.

écharnure n. f. Fragment de peau enlevé par l'écharnoir. Façon qu'on donne en écharnant.

A, écharpe de député.

écharpage n. m. Action d'écharper les matières textiles. Syn. de ÉCHARPEMENT.

écharpe n. f. (du germ. *skerpa,* bourse). Bande d'étoffe qui se porte en sautoir ou en ceinture : *écharpe de maire.* Bandage pour soutenir un bras blessé : *l'écharpe d'un bras blessé.* Bande d'étoffe que les femmes portent sur leurs épaules ou à la ceinture. *L'écharpe d'iris,* l'arc-en-ciel. *En écharpe* loc. adv. Soutenu par une écharpe : *sortir un bras en écharpe.* De biais : *batterie prise en écharpe par le feu de l'ennemi.* En bandoulière : *porter le grand cordon en écharpe.*

— ENCYCL. *Cost.* L'écharpe est de mise aujourd'hui dans l'uniforme des officiers généraux et assimilés, médecins, contrôleurs et intendants : elle est *bleue* pour les généraux de brigade et assimilés, *rouge* pour les généraux de division et assimilés, *blanche et or* pour le ministre de la guerre, et naguère pour les maréchaux de France. L'écharpe sert d'insigne aux députés et à certains officiers civils, comme les maires, adjoints, commissaires de police, et, chez eux, l'écharpe est considérée comme l'emblème de la loi.

A, écharpe de maire.

— *Méd.* L'écharpe est une sorte de bandage destiné à tenir l'avant-bras fléchi sur le bras et appliqué contre la poitrine. Elle se fait avec une serviette pliée que l'on fixe sur l'épaule ou au-devant du vêtement. Il existe d'autres écharpes qui assurent une immobilisation plus complète : ce sont l'*écharpe de Petit* et l'*écharpe de Mayor.*

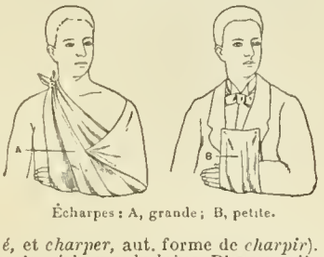
Écharpes : A, grande ; B, petite.

écharpement [*man*] n. m. *Art milit.* Marche oblique. *Tech.* Syn. de ÉCHARPAGE.

écharper [*pé*] v. a. (prèf. *é,* et *charper,* aut. forme de *charpir*). Diviser les brins de : *écharper la laine.* Blesser grièvement, mutiler : *écharper son adversaire, la figure de quelqu'un.* Tailler en pièces : *écharper l'ennemi.*

écharper [*pé*] v. a. (de *écharpe*). *Fam.* Ceindre d'une écharpe : *écharper un maire. Constr. Écharper un fardeau,* l'entourer, pour le lever, d'un cercle auquel on fixe une écharpe portant une poulie.

écharpiller [*pi, ll* mll., *é*] v. a. (de *écharper*). *Fam.* Tailler en pièces. *Techn.* Action de diviser les brins de laine, de lin, de chanvre.

échars [*char*], **e** adj. (de l'ital. *scarso,* rare). Se dit d'une monnaie au-dessous du titre légal. N. f. Ce qui manque à une monnaie pour avoir le titre légal.

écharsement [*man*] adv. D'une manière avare. (Vx.)

écharser [*sé*] v. a. Rendre échars. V. n. Devenir échars.

écharseté n. f. Avarice. Défaut d'une monnaie écharse.

échasse [*cha-se*] n. f. (orig. germ.). Long bâton garni d'un fourchon ou étrier, pour marcher à une certaine hauteur au-dessus du sol : *les bergers landais se servent de hautes échasses. Marcher, monter sur des échasses,* avoir l'esprit guindé ; parler emphatiquement.

Échasse.

— ENCYCL. Les échasses ont de 1m,50 à 2 mètres de haut ; elles sont serrées aux jambes, au-dessous du genou, par des courroies. Les échasses sont indispensables aux bergers des Landes, dans les parties de cette région encore couvertes de marécages et de broussailles. Pendant qu'ils surveillent leurs troupeaux au pâturage, hommes et femmes s'occupent généralement à tricoter. Les échasses dont se servent les enfants sont beaucoup moins hautes et aussi beaucoup moins commodes pour la marche.

échasse [*cha-se*] n. f. Genre d'oiseaux échassiers, à très hautes pattes fines, à bec long, mince et faible, qui vivent au bord des eaux salées ou douces.

échasseri [*cha-se*] n. m. Variété de poire fondante d'automne.

échassier [*cha-si-é*] n. m. Celui qui monte sur des échasses. *Pop.* Celui qui a de longues jambes.

échassiers [*cha-si-é*] n. m. pl. Ordre d'oiseaux à jambes hautes et à demi aquatiques, tels que l'*échasse,* le *héron,* l'*ibis,* etc. S. un *échassier.*

Échasses : 1. De berger landais ; 2. Jeu d'enfant.

— ENCYCL. Les échassiers sont des oiseaux de rivage, qui courent dans l'eau et font leur nourriture de poissons, de mollusques, d'insectes et de petits animaux. Leur taille diffère d'une façon notable avec les espèces, depuis les grues géantes jusqu'aux infimes bécasseaux. On les rencontre sur tout le globe. On les a divisés en vingt-trois familles : *otididés, charadriidés, glaréolidés, thinocoridés, scolopacidés,* etc.

échau [*ché*] n. m. Fossé servant à l'irrigation des prairies ou à l'écoulement des eaux.

échauboulé, e [*ché*] adj. Qui a des échauboulures ; *avoir le corps échauboulé.*

échauboulure [*ché*] n. f. (du préf. *é,* de *chaud* et *bouillure*). *Méd.* Petite élevure rouge sur la peau. *Art vétér.* Maladie de peau, particulière au cheval et au bœuf.

— ENCYCL. *Art vétér.* L'échauboulure se caractérise par l'apparition de petites tumeurs aplaties, arrondies et presque confluentes. Elle est en somme assez analogue à l'urticaire de l'homme. Le traitement consiste en boissons nitrées et en une demi-diète.

échaudage [*ché*] n. m. (du préf. *é,* et de *chaux*). Action d'échauder. Blanchiment d'un mur au lait de chaux. Lait de chaux servant à cet usage.

échaudage [*chô*] n. m. (du préf. *é,* et de *chaud*). Action d'échauder. Accident produit par l'excès de la chaleur solaire sur le raisin.

échaudé [*ché*] n. m. Pâtisserie très légère, en usage dès le XIIIe siècle, et faite d'une pâte composée de blanc d'œuf, de farine, de beurre et de sel, que l'on plonge brusquement à l'eau bouillante dans laquelle on la laisse séjourner pendant plusieurs minutes.

échaudé, e [*chô*] adj. *Blé échaudé,* dont le grain ridé contient peu de farine. *Fig.* Qui a subi quelque mésaventure.

échaudement [*chô-de-man*] n. m. Etat du blé échaudé, de graines échaudées.

échauder [*chô-dé*] v. a. (du préf. *é,* et de *chaud*). Laver à l'eau bouillante : *échauder des tonneaux neufs.* Passer à l'eau chaude une bête tuée pour la dépouiller facilement de son poil. Brûler avec un liquide chaud. *Fig.* Faire subir une mésaventure à. Faire payer à quelqu'un un prix exagéré : *échauder un client.* V. CHAT.

échauder [*chô-dé*] v. a. (du préf. *é,* et de *chaux*). Faire macérer dans du lait de chaux. Enduire d'un lait de chaux. (On dit plus couramment CHAULER.)

échaudeur, euse [*chô, eu-ze*] n. Personne qui échaude. Pâtissier qui autrefois fabriquait spécialement des échaudés.

échaudi ou **échaudis** [*chô-di*] n. m. Grosse boucle de fer triangulaire, servant à amarrer la liure d'un beaupré.

échaudillon [*chô-di, ll* mll., *on*] n. m. Morceau de fer à la température du blanc soudant.

échaudoir [*chô*] n. m. Lieu où l'on échaude. Vase pour échauder.

échaudure [*chô*] n. f. Brûlure occasionnée par un liquide chaud.

échauffaison [*chô-fè-zon*] n. f. Indisposition qui se manifeste par une éruption à la peau.

échauffant [*chô-fan*], **e** adj. Se dit des aliments, des remèdes et de tout ce qui augmente la chaleur animale, produit la constipation : *le gibier est une nourriture échauffante. Fig.* Qui cause une excitation morale : *discussion échauffante.* ANT. **Rafraîchissant.**

échauffe [*chô-fe*] n. f. Etuve où les tanneurs font fermenter les peaux.

échauffé [*chô-fé*] n. m. Odeur causée par une forte chaleur ou par la fermentation.

échauffée [*chô-fé*] n. f. Evaporation de l'eau dans les chaudières des sauniers.

échauffement [*chô-fe-man*] n. m. Action d'échauffer. Augmentation de la chaleur animale. Constipation : *avoir de l'échauffement.* Blennorragie légère. Etat de céréales ou de farines qui commencent à fermenter. Elèvation de la température qui se produit dans les organes d'une machine par défaut de graissage. *Fig.* Surexcitation morale.

échauffer [*chô-fé*] v. a. (prèf. *é,* et *chauffer*). Donner de la chaleur, causer un excès de chaleur. Causer de l'échauffement. *Echauffer la bile à quelqu'un,* le mettre en colère. **S'échauffer** v. pr. S'exciter, s'animer : *la dispute s'échauffe.* ANT. **Rafraîchir, refroidir.**

échauffette [*chô-fé-te*] n. f. *Archéol.* Petite boule contenant des charbons ardents inclus en un foyer suspendu. Syn. de CHAUFFERETTE.

échauffourée [*chô-fou-ré*] n. f. Entreprise téméraire, mal concertée, malheureuse : *la conspiration d'Amboise finit en échauffourée.* Bagarre ; engagement peu important entre deux troupes.

échauffure [*chô-fu-re*] n. f. Rougeur de la peau par suite d'échauffement.

échauguette [*chô-ghè-te*] n. f. (du germ. *skarwachte,* guet de troupe). Sorte de guérite, munie d'ouvertures permettant de voir de tous côtés. (Dans les fortifications du moyen âge, les échauguettes étaient construites en encorbellement sur certains points des murailles, des châteaux forts, des places fortes). V. CHÂTEAU FORT.

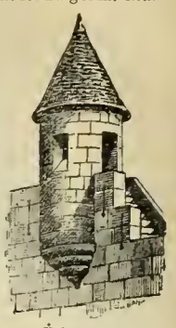
Échauguette.

échauler [*chô-lé*] v. a. Syn. de CHAULER.

échaume [*chô-me*] ou **échome** n. m. *Mar.* Syn. de TOLET.

échaumer [*chô-mé*] v. a. Arracher les chaumes.

échéable adj. Qui peut ou doit échoir : *billet échéable.*

échéance n. f. (de *échoir*). Terme de payement d'un billet, d'une dette, etc. : *les billets dont l'échéance tombe un jour férié sont payables le lendemain.*

— ENCYCL. *Dr.* Dans la pratique, et par pure tolérance, les effets non payés le jour de l'échéance peuvent, du moins à Paris, être retirés sans frais le lendemain jusqu'à midi, ou le surlendemain si l'échéance tombait la veille d'un jour férié. Quand l'échéance est indiquée sur l'effet fin courant, ou fin février, fin avril, etc., l'échéance est le dernier jour du mois, soit le 28, le 29, le 30 ou le 31. Les mandats ou traites qui portent la formule : *à présentation* ou *à vue,* doivent être payés le jour où ils sont présentés. Ils peuvent rester longtemps dans la circulation de ce fait, surtout quand le payeur jouit d'un grand crédit. Pour les effets de commerce, comme pour les billets de la Banque de France, l'échéance est le jour où le porteur en demande le remboursement. Pour les échéances tombant un jour férié légal, v. FÊTES LÉGALES.

échéancier [*si-é*] n. m. Registre des effets à recevoir, inscrits à leur date d'échéance.

échéant [*ché-an*], **e** adj. Qui échoit. *Le cas échéant,* si le cas se présente. Qui peut ou doit échoir, en parlant d'un effet de commerce.

échec [*chèk*] n. m. (emprunté au jeu des *échecs*). Insuccès, non-réussite : *éprouver un échec.* Revers.

échecs [*chè* ou *ché*] n. m. pl. (du persan *châh,* roi, influencé par l'anc. fr. *esehec,* butin, d'orig. germ.). Jeu qui se joue sur un échiquier de 64 cases, au moyen de 32 pièces, 16 blanches et 16 noires, de valeur diverse. *Au sing.* Situation du roi ou de la reine lorsque ces pièces se trouvent sur une case battue par une pièce de l'adversaire. *Echec et mat,* coup qui met fin à la partie. Adjectiv. *Etre échec,* avoir son roi ou sa reine en échec. ALLUS. HIST. : **On ne prend pas le roi aux échecs.** A Brenneville, Louis le Gros, battu, fut sur le point d'être fait prisonnier par un archer anglais. Il lui fendit la tête d'un coup d'épée, en s'écriant : « On ne prend pas le roi aux échecs ! »

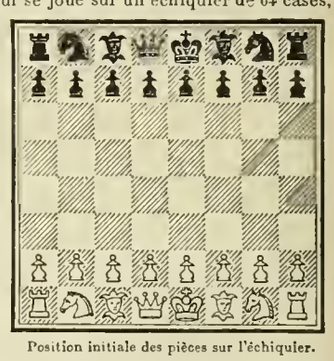
Position initiale des pièces sur l'échiquier.

— ENCYCL. *Jeu.* Le jeu des échecs paraît être l'image de la guerre. On en a fait honneur au Grec Palamède, qui l'aurait inventé pendant le siège de Troie, pour distraire les guerriers durant les jours de trêve et d'inaction ; mais il est plus probable que ce jeu nous vient des Perses ou des Chinois. Il aurait passé aux Arabes et se serait introduit en Europe à la suite des croisades. On prétend que l'inventeur de ce jeu en ayant fait honneur à son souverain, celui-ci, enchanté, lui offrit la récompense qu'il désirerait. Il demanda un grain de blé pour la première case, deux pour la seconde, quatre pour la troisième, et ainsi de suite, en doublant toujours jusqu'à la soixante-quatrième et dernière. L'empereur ordonna à son ministre de faire droit à une demande si modeste en apparence ; mais, le calcul étant fait, il se trouva que tous les greniers du vaste empire étaient insuffisants pour satisfaire à la demande.

Figures représentant les pièces du jeu d'échecs.

Le jeu des échecs est un combat entre deux camps de force et de dispositions identiques. Il y a six sortes de pièces pour chacun des deux partenaires : roi, reine (ou dame), fou, cavalier, tour, pions. Chacune de ces pièces a une marche propre.

Le roi ne fait qu'un pas à la fois, mais dans tous

les sens. La reine a la même marche que le roi, mais prolongée jusqu'aux bandes de l'échiquier. La tour marche perpendiculairement aux bandes, d'un bout à l'autre de l'échiquier. Le fou marche obliquement aux bandes et reste par conséquent toujours sur la même couleur. Le cavalier fait simultanément un pas comme tour et un pas comme fou, en s'éloignant toujours de sa case de départ; à chaque mouvement, il change de couleur. Le pion marche verticalement toujours en avant, et d'une seule case à la fois; mais, pour prendre, il va diagonalement à droite et à gauche. Au point de départ, il fait à volonté un ou deux pas. Deux pièces ne peuvent se trouver simultanément sur la même case. Toutes les pièces, sauf le pion, prennent comme elles marchent. La pièce qui prend se met à la place de la pièce prise. L'on n'est forcé de prendre que s'il n'y a pas d'autre coup à jouer. Le cavalier est la seule pièce qui puisse sauter par-dessus les autres. Le but est de placer le *roi* adverse dans une position où il est attaqué sans pouvoir se défendre, ni fuir : on dit alors qu'il est *échec et mat*.

échée [*ché*] n. f. (même étym. que *écheveau*). Quantité de fil que l'on place d'une seule fois sur le dévidoir.

Echegaray (don José), mathématicien, auteur dramatique et homme politique espagnol, né à Madrid en 1835. Ses drames (*le Grand Galeoto*, etc.), œuvres où les vices de l'homme et de la société ont toujours des conséquences terribles, frappent vivement l'imagination du spectateur.

échelade n. f. Escalade au moyen d'échelles. Vx.)

échelage n. m. Droit de poser une échelle sur l'héritage d'autrui, pour construire ou réparer un bâtiment ou un mur. V. ÉCHELLE.

écheler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'échelle, nous échellerons.*) Escalader. Echelonner (des troupes). (Vx.)

échelet [*lè*] n. m. Nom vulgaire de divers oiseaux grimpeurs ou de passereaux.

échelette [*lé-te*] n. f. Petite échelle horizontale, qu'on place à côté du bât d'une bête de somme pour y suspendre des bottes de foin, paille, etc. Ridelle qu'on met au devant d'une charrette pour hausser ou maintenir le chargement.

échelier [*li-é*] n. m. Sorte d'échelle, composée d'un seul montant que traversent des chevilles débordant des deux côtés.

échelle [*chè-le*] n. f. (lat. *scala*). Appareil composé de deux montants reliés entre eux par des pièces transversales fixées de distance en distance : *dresser une échelle de sauvetage. Par métaph.* Gibet; suppliee du gibet. *Fig.* Moyen de comparaison ou d'évaluation : *mesurer les autres à son échelle.* Série, suite continue ou progressive : l'*échelle des êtres.* Ligne divisée en parties égales pour mesurer les distances sur une carte géographique, ou pour rapporter, en petit et dans une juste proportion, les plans levés sur le terrain: *échelle de proportion.* Série de divisions sur un instrument de physique: *l'échelle du thermomètre admet les trois graduations centigrade, Réaumur et Fahrenheit.* Repère indiquant la hauteur des eaux au-dessus de l'étiage. *Echelle mobile,* en économie politique, système qui consiste à varier les droits d'entrée et de sortie sur les céréales, suivant les prix du marché. Succession des sons de la gamme : *échelle chromatique* V. MUSICAL. Gradation, suite continue : *l'homme est au sommet de l'échelle des êtres. Echelle sociale,* hiérarchie des

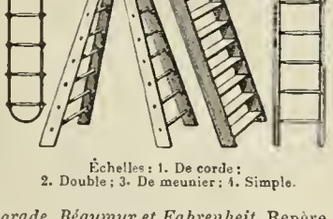

Échelles : 1. De corde ; 2. Double ; 3. De meunier ; 4. Simple.

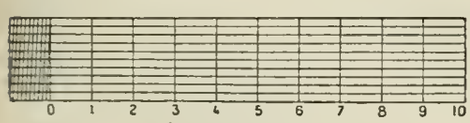

Échelle de proportion.

diverses conditions. *Echelle de corde, de soie,* dont les montants sont de corde ou de soie. *Faire la courte échelle à quelqu'un,* lui faire avec les mains, puis avec le dos et les épaules, des points d'appui pour s'élever à une certaine hauteur. *Fig.* Lui prêter son concours. *Sur une grande, vaste échelle,* en grand. *Tirer l'échelle après quelqu'un* ou *quelque chose,* reconnaître qu'en dehors de cette personne, de cette chose, on ne peut rien lui comparer. *Monter à l'échelle,* prendre au sérieux une plaisanterie, une brimade *fam.*). *Faire échelle,* relâcher. Syn. ESCALE.

— ENCYCL. L'*échelle simple* est faite de deux montants parallèles (ou formant entre eux un angle aigu), que traversent de distance en distance des bâtons horizontaux dits *échelons;* l'*échelle double* est composée de deux échelles simples assemblées à leur partie supérieure par une tige horizontale boulonnée ou des charnières; sa forme est très variable; dans l'*échelle de meunier,* les montants sont remplacés par des jumelles de bois parallèles et de champ, dans lesquelles s'encastrent des marches larges et plates. L'*échelle à cueillir* est une sorte d'échelier. Les corps de sapeurs-pompiers sont, en général, pourvus d'*échelles à crochets* leur permettant de grimper, par la façade, aux différents étages d'une maison; ils utilisent aussi des *échelles à coulisse,* et (à Paris et dans quelques grandes villes) une *grande échelle* qui peut s'allonger jusqu'à 20 m. de hauteur. L'artillerie française fait usage en campagne d'une échelle analogue, l'*échelle Gugumus,* qui se relève presque verticalement et que termine un observatoire.

— *Dr. Echelage* ou *tour d'échelle.* C'est une servitude consistant dans le droit acquis à un propriétaire de dresser ses échelles sur le terrain de son voisin, d'y faire passer ses ouvriers, d'y élever des échafaudages et de déposer des matériaux. La largeur de l'échelage, fixée par les usages, est d'au moins 1 mètre.

— *Econ. polit.* On appelait *échelle mobile* un système particulier au commerce des céréales, qui prétendait concilier les intérêts des consommateurs et ceux do l'agriculture. Il consistait à entraver l'exportation au moyen de droits de sortie gradués, à faciliter l'importation par la diminution des droits d'entrée lorsque les prix du marché intérieur étaient élevés, et, au contraire, à favoriser l'exportation par la diminution des droits de sortie, enfin à ralentir l'importation grâce à l'augmentation des droits d'entrée dans les années d'abondance, où l'avilissement des prix pouvait menacer les intérêts du cultivateur. De cette double gradation en sens inverse vient le nom d'*échelle mobile.* Ce système, né en Angleterre, appliqué pour la première fois en France en 1819 et 1821, a été supprimé en 1861, sur les instances des économistes doctrinaires. Notre système de tarifs douaniers oscillant entre un maximum et un minimum déterminés a été visiblement inspiré par le souvenir de l'échelle mobile, sauf que celle-ci s'appliquait exclusivement aux grains, tandis que les tarifs mobiles s'appliquent à toutes les marchandises.

Échelle de Jacob. V. JACOB.

Échelles du Levant. Ce nom, qui vient soit du turc *iskele* (jetée), soit du provençal *escale,* est donné aux ports marchands de la Méditerranée soumis à la domination turque, tels que Constantinople, Salonique, Beyrouth, Smyrne, Alexandrie, Tripoli, etc. Leur régime est réglé, au point de vue du droit international, par les *capitulations.*

échellement [*ché-le-man*] n. m. Action d'écheler.

Echelles (Les), ch.-l. de c. (Savoie), arr. de Chambéry, sur le Guiers-Vif; 870 h. Soieries. — Le cant. a 11 comm. et 5.930 h.

échellier [*ché-li-é*] n. m. Spéculateur qui achète ferme les valeurs de Bourse et les revend à terme avec prime.

échelon n. m. Chacun des bâtons de l'échelle. Chacun des degrés d'une série. *Fig.* Moyen de s'élever. *Milit.* Troupe placée en arrière d'une autre pour la soutenir, le cas échéant : *échelon débordant.*

échelonnement [*lo-ne-man*] n. m. Action d'échelonner : *l'échelonnement des payements.*

échelonner [*lo-né*] v. a. Disposer par échelons, de distance en distance : *échelonner des troupes.* Répartir : *échelonner des payements.*

écheneau échenau [*nó*], **écheno** ou **échenal** n. m. (préf. *é,* et *chenal*). Bassin de terre pour recevoir un métal en fusion.

échénéide [*ké*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, vulgairement appelés *rémoras.* V. RÉMORA.

échenillage [*ll* mll.] n. m. Action d'écheniller.

— ENCYCL. *Arbor.* On se débarrasse des chenilles à l'aide de l'écheniller en coupant les brindilles auxquelles sont fixés les nids de chenilles. Tous les branchages ainsi coupés doivent être détruits par le feu.

— *Dr.* Celui qui ne procède pas à l'échenillage des arbres dans les conditions prescrites par les lois ou règlements locaux se rend coupable d'une contravention punie de 1 à 5 francs d'amende, et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de trois jours au plus. L'échenillage doit être fait avant le 20 février de chaque année; sinon, l'autorité municipale y fait procéder aux frais des contrevenants, sur exécutoire du juge de paix, et sans préjudice de l'amende encourue.

écheniller [*ll* mll., *é*] v. a. Oter les chenilles des arbres; détruire leurs nids : *c'est une obligation d'écheniller les arbres.*

échenilleur [*ll* mll.] n. m. Ouvrier qui écheniller les arbres.

échenilloir [*ll* mll.] n. m. Instrument pour écheniller.

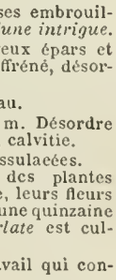
Écheniloir.

— ENCYCL. On nomme ainsi une eisaille fixée à l'extrémité d'une longue perche: l'une des branches, en forme de crochet, se pose sur la brindille à couper, tandis que la seconde, mobile et tranchante, passe sous cette même brindille; une longue ficelle tirée d'en bas sert à les rapprocher brusquement.

écheno n. m. V. ÉCHENEAU.

écheveau [*vó*] n. m. Petit faisceau de fil, de soie ou de laine : *dévider un écheveau.* Assemblage de choses embrouillées : *démêler péniblement l'écheveau d'une intrigue.*

échevelé, e adj. Qui a les cheveux épars et en désordre : *femme échevelée. Fig.* Effréné, désordonné : *danse échevelée.*

échevelet [*lè*] n. m. Petit écheveau.

échevellement [*vé-le-man*] n. m. Désordre dans les cheveux. Manque de cheveux, calvitie.

échevérie [*ri*] n. f. Genre de crassulacées.

— ENCYCL. Les écheveries sont des plantes grasses à feuilles groupées en rosette, leurs fleurs sont écarlates ou jaunes. On en connaît une quinzaine d'espèces mexicaines. L'*échevérie écarlate* est cultivée en Europe.

échevettage [*vè-ta-je*] n. m. Travail qui consiste à mettre la laine en échevette.

échevette [*vè-te*] n. f. (de *écheveau*). Unité de mesure pour le titrage de la laine peignée (en France, 100 mètres).

échevin n. m. (bas lat. *scabinus*). Magistrat municipal avant la Révolution. Titre des magistrats adjoints au bourgmestre en Belgique.

— ENCYCL. Sous les deux premières races, les échevins ou *scabins* ne furent que des conseillers judiciaires, et ils disparurent sous la féodalité pour faire place aux *baillis* et *prévôts.* D'abord nommés par le seigneur, les échevins des villes devinrent électifs. Ils se firent nommer par les bourgeois à la direction des affaires municipales et, sous la présidence d'un maire, ils formèrent le conseil des communes. Ils furent supprimés en 1789. — A Toulouse, on les appelait *capitouls,* et dans d'autres villes du Midi, *jurats.*

échevinage n. m. Fonction d'échevin. Corps des échevins : *l'échevinage de Paris fut aboli par Charles V.* Territoire administré par des échevins.

échevinal, e, aux adj. Qui concerne l'échevinage : *fonctions échevinales.*

échicoter [*té*] v. a. Débarrasser des chicots : *échicoter des branches.*

Échidna [*kid-na*], monstre fabuleux, moitié femme et moitié serpent, qui enfanta Cerbère, l'hydre de Lerne, la Chimère, le Sphinx, le Dragon, la Gorgone, le lion de Némée, etc.

échidnase [*kid-na-ze*] n. f. Substance toxique du venin de la vipère, qui détermine les accidents locaux de la morsure : *l'échidnase a été découverte par Phisalix.*

échidné [*kid*] n. m. (du gr. *ekhidna,* vipère). Genre de mammifères monotrèmes d'Australie, épineux, fouisseurs, à museau formant une sorte de bec, et qui vit dans les terriers : *l'échidné est insectivore; il vit de fourmis et de vers qu'il capture avec sa longue langue visqueuse.*

Échidné.

échidnine [*kid*] n. f. (du gr. *ekhidna,* vipère). Substance organique, qui forme la base du venin de vipère.

échidnotoxine [*kid*] n. f. (du gr. *ekhidna,* vipère, et de *toxine*). Toxine du venin de la vipère, qui détermine les accidents généraux.

échidnovaccin [*kid*] n. m. (du gr. *ekhidna,* vipère, et de *vaccin*). Substance très peu toxique du venin de la vipère : *l'échidnovaccin est doué de propriétés vaccinantes.*

échif, ive adj. (de *esquiver*). Ardent à manger, en parlant d'un faucon ou d'un chien courant.

échiffe [*chi-fe*] ou **échiffre** [*chi-fre*] n. m. et n. f. Au moyen âge, guérite en bois sur les murs d'une ville. Charpente d'escalier.

échigner v. a. V. ÉCHINER.

échignol n. m. ou **échignole** n. f. (de *écaque*). Bobine ou fuseau servant à dévider les soies

Echillais, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Marennes, non loin de la Charente; 1.450 h. Carrières.

échillon [*ll* mll] n. m. Nom donné, dans le Levant, à un nuage noir terminé en trombe.

échimys [*ki-miss*] n. m. Genre de rats de l'Amérique du Sud, dont les poils du dos présentent comme une crête épineuse.

échinaire [*ki-nère*] n. f. Genre de graminées de la région méditerranéenne.

échine n. f. (de l'anc. haut allem. *skina,* aiguille). Nom vulgaire de la colonne vertébrale. *Fig. Avoir l'échine souple,* avoir de basses complaisances. *Frotter l'échine,* rosser.

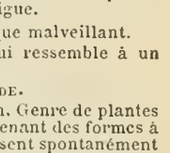

A, échine.

échine n. f. (du gr. *ekhinos,* hérisson). *Archit.* Moulure courbe ou arrondie qui est sous le tailloir du chapiteau dorique. Ornement elliptique du chapiteau ionique, plus souvent appelé *ove.*

échiné, e adj. (du gr. *ekhinos,* hérisson). Couvert d'aiguillons, de pointes fines.

échinée [*né*] n. f. Partie du dos d'un cochon.

échiner [*né*] v. a. Rompre l'échine. *Fig.* Tuer, assommer, fatiguer quelqu'un. **S'échiner** v. pr. Se briser l'échine. S'exténuer de fatigue.

échineur n. m. *Fam.* Critique malveillant.

échinide [*ki*] adj. *Zool.* Qui ressemble à un oursin.

échinite adj. Syn. de ÉCHINIDE.

échinocactus [*ki, tuss*] n. m. Genre de plantes de la famille des cactacées, comprenant des formes à grandes et belles fleurs, qui croissent spontanément dans l'Amérique centrale mais que l'on cultive comme ornementales dans les régions tempérées.

échinocarpe [*ki*] adj. (du gr. *ekhinos,* hérisson, et *karpos,* fruit.) Qui a des fruits hérissés de piquants.

échinocoque [*ki-no-ko-ke*] n. m. Espèce de ténia qui vit dans l'intestin grêle du chien et qu'on rencontre aussi chez l'homme.

— ENCYCL. *Le ténia échinocoque* est long de 3 à 4 millimètres et se compose de 3 à 4 anneaux dont l'extérieur porte de nombreux crochets. On entend par « échinocoque » la forme vésiculeuse de ce ténia (hydatide). Les échinocoques sont très fréquents chez les Irlandais.

échinodermes [*ki-no-dèr-me*] n. m. pl. (du gr. *ekhinos,* hérisson, et *derma,* peau). Un des embranchements du règne animal, dont l'*oursin* et l'*étoile de mer* sont les types. S. un *échinoderme.* (V. MOLLUSQUES, planche en couleurs.)

— ENCYCL. Les échinodermes sont des invertébrés à symétrie rayonnée, dont le corps est en général revêtu d'une carapace plus ou moins hérissée de piquants. Ils possèdent un système vaseulaire et un système nerveux. Presque tous sont de taille médiocre et habitent les mers; ils sont généralement carnassiers. Très répandus aux anciennes époques géologiques, ils le sont beaucoup moins à l'époque actuelle. On divise les échinodermes en quatre classes : *astérides, échinotdes, crinoïdes, holothurides.*

échinoïdes [*ki*] n. m. pl. Classe d'échinodermes, comprenant les animaux vulgairement appelés *oursins.* S. un *échinoïde.*

échinon n. m. Boîte cylindrique, avec fond à claire-voie, dans laquelle se verse le lait caillé pour la fabrication des fromages.

échinomyie [*ki-no-mi-i*] n. f. Genre d'insectes diptères, comprenant de grosses mouches dont les larves sont parasites des chenilles de noctuelles et autres papillons. (Les échinomyies sont réparties sur tout le globe, une espèce vit en France sur les ombellifères.)

échinope [*ki*] ou **echinops** [*é-ki-nopss*] n. m. Genre de composées cinaroïdées.

— ENCYCL. Les échinopes sont des herbes épineuses à port de chardon dont les fleurs sont réunies en boule. Ils croissent en Europe, Afrique et Asie. On cultive dans les jardins l'échinope *boule azurée* aux flancs d'un bleu métallique.

échinophore [*ki*] ou **échinophora** [*é-ki*] n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes vivaces, à fleurs polygames, de la région méditerranéenne et de l'Asie.

échinopsis [*ki-nop-siss*] n. m. Sous-genre de cactées originaires d'Amérique et cultivées en France comme plantes d'ornement.

échinorhine [*ki*] n. m. Genre de squales, comprenant des requins pouvant atteindre 2 mètres de long et qui sont communs dans la Méditerranée.

échinorynque [*ki-no-rin-ke*] n. m. Genre de vers parasites des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des poissons, etc.

échion [*ki-on*] n. m. Genre de borraginacées, qui croissent dans les endroits arides de l'ancien monde.

échiqueté [*ke-té*], **e** adj. (de *échiquier*). *Blas.* Se dit d'un écu divisé en carrés d'échiquier. (V. la planche BLASON.)

échiquier [*ki-é*] n. m. (de *échec*). Table carrée, divisée en soixante-quatre cases, pour jouer aux échecs. V. ÉCHECS. Disposition d'objets en carrés égaux et continus : *arbres plantés en échiquier*. Disposition dans laquelle les troupes, massées en carrés, sont séparées par des intervalles égaux aux masses. Autref., ordre des navires à voiles, naviguant en escadre. Filet de pêche, syn. de CARRELET.

Échiquier, nom donné, sous l'ancien régime, à la principale assemblée judiciaire de Normandie. Ce fut, à l'origine, la cour féodale des ducs de Normandie. L'Échiquier siégea à Rouen et à Caen et fut, en 1499, transformé en Parlement par Louis XII.

Échiquier, juridiction anglaise, qui règle notamment les affaires de finances. Le ministre des finances anglais porte le titre de chancelier de l'Echiquier.

Échiré, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 8 kil. de Niort, sur la Sèvre Niortaise; 1.470 h. Ch. de f. Etat. Ruines du château fort du Coudray-Salbart.

échis [*kiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens solénoglyphes, de la famille des vipéridés, comprenant des serpents très venimeux qui habitent les déserts de l'ancien monde.

échites [*ki-tèss*] n. m. Genre d'apocynacées.

— ENCYCL. Les échites sont des arbrisseaux volubiles, à grandes fleurs blanches, jaunes ou rouges; à suc blanchâtre vénéneux. On en connaît plusieurs espèces, de l'Inde et des Antilles.

échiure [*ki*] ou **echiurus** [*é-ki-u-russ*] n. m. Genre de vers géphyriens comprenant de petits animaux marins à corps muni de longues soies à l'extrémité postérieure : *les échiures habitent les mers d'Europe.*

écho [*ko*] n. m. (du gr. *ékhô*, son). Répétition distincte d'un son, due à ce que les ondes sonores qui le propagent, rencontrent parfois des obstacles, changent de direction et produisent une nouvelle impression sur l'ouïe : *certains échos répètent jusqu'à vingt fois une syllabe.* Lieu où se fait l'écho. *Fig.* Lieu où se redisent certaines choses : *Paris est l'écho du monde entier.* Reproduction, répétition d'un bruit, d'une nouvelle; ces nouvelles ainsi répétées : *faire les échos dans un journal.* Personne qui répète : *se faire l'écho d'un bruit.* Personne qui imite les actes ou les paroles de quelqu'un. — En poésie, on a nommé *vers en écho* un genre de versification où la dernière syllabe du vers est répétée en forme d'écho, comme dans ces vers d'une chanson dirigée contre les financiers du XVIIIe siècle :

Et l'on voit des commis
Mis
Comme des princes,
Qui sont venus,
Nus,
De leurs provinces.

— ENCYCL. *Physiq.* Lorsqu'une onde sonore rencontre un obstacle rigide, elle se réfléchit, comme les ondes lumineuses se réfléchissent sur un miroir. Si nous imaginons des ondes successives partant d'un point vibrant O et arrivant en MN sur un obstacle, on montre théoriquement et expérimentalement que ces ondes donnent naissance en arrivant sur MN à une seconde série d'ondes ayant pour centre un point O' symétrique de O par rapport à MN. Si l'on considère une direction OA de propagation du son, la direction correspondante pour les ondes réfléchies sera la ligne O'A; ceci permet de dire que l'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion. Un observateur placé en R entendra donc deux sons : l'un provenant des ondes sonores émanées de O, l'autre des ondes émanées de O'; ce second son, perçu un peu de temps après le premier, constitue l'*écho*.

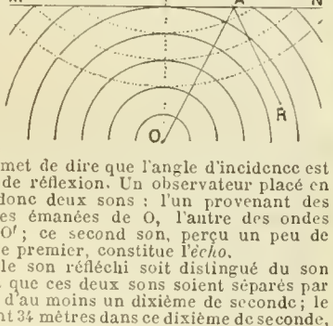

Pour que le son réfléchi soit distingué du son direct, il faut que ces deux sons soient séparés par un intervalle d'au moins un dixième de seconde; le son parcourant 34 mètres dans ce dixième de seconde, on en conclut que le son réfléchi ne pourra être perçu si la distance de l'observateur à l'obstacle est inférieure à 17 mètres; si la distance à laquelle on se trouve d'un réflecteur est de 34 mètres, l'écho répétera la dernière syllabe prononcée; si la distance est de $2 \times 34 = 68$ mètres, $3 \times 34 = 102$ mètres, l'écho répétera deux, trois syllabes, etc.; suivant le cas, on dit quelquefois que l'écho est *monosyllabique, dissyllabique,* etc. Quand la distance au réflecteur est inférieure à 17 mètres, les sons réfléchis viennent renforcer les sons directs; on dit qu'il y a *résonance*. On affaiblit les résonances, dans les grandes salles, à l'aide de draperies tendues le long des murs.

Dans certains cas, il peut y avoir différents obstacles placés à des distances plus ou moins grandes de l'observateur, et, par suite, on peut avoir un *double écho* ou un *triple écho*. A Woodstok-Park (près d'Oxford), se produit un écho répétant vingt fois une syllabe.

On peut observer des échos multiples, dont la succession de résonance occasionne un renforcement tout à fait exceptionnel du son; c'est ainsi que, dans un des caveaux du Panthéon (Paris), un coup sec frappé sur le pan d'un vêtement produit un bruit analogue à la détonation d'un canon.

Écho [*ko*], nymphe qui, ayant mécontenté Junon, fut changée en rocher, et condamnée à répéter les derniers mots de ceux qui l'interrogeaient.

échoïque [*ko*] adj. Se dit de vers disposés en écho. V. ÉCHO.

échoir v. n. (prèf. *é*, et *choir*. — N'est guère usité qu'aux personnes et aux temps suiv. : *il échoit, ils échoient. Il échéait, ils échéaient. Il échut, ils échurent. Il écherra, ils écherront. Il écherrait, ils écherraient. Qu'il échée, qu'ils échéent. Qu'il échût, qu'ils échussent. Echéant, échu, e,* et aux 3es pers. des temps composés.) Etre dévolu par le sort : *les terres qui lui échurent en partage.* Se dit aussi du temps fixé où doit se faire une chose, s'accomplir un engagement : *mon billet échoit demain.* (On écrit aussi ÉCHEOIR.) *Prat. S'il y échoit* (ou *échet*), si le cas se présente.

échoite ou **échute** n. f. *Dr. féod.* Succession collatérale.

échomètre [*ko*] n. m. (de *écho*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer la durée, les intervalles et les rapports des sons.

échométrie [*ko-mé-trî*] n. f. Art de mesurer avec l'échomètre les rapports des sons.

échométrique [*ko*] adj. Qui concerne l'échométrie : *calculs échométriques.*

échoppage [*cho-pa-je*] n. m. Action d'échopper.

échoppe [*cho-pe*] n. f. (allem. *schoppen*). Petite boutique en planches : *une échoppe de savetier.*

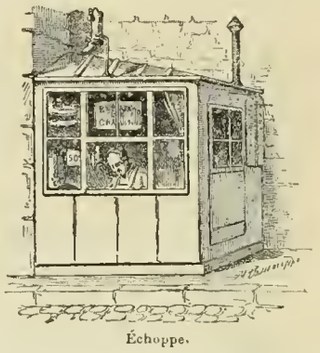

Échoppe.

— ENCYCL. *Dr.* C'est l'autorité municipale (à Paris, le préfet de police) qui donne la permission d'établir des échoppes en bois en deçà de l'alignement des rues et places publiques. Les marchands sous échoppe sont passibles de la moitié des droits de patente que payent les marchands qui vendent les mêmes objets en boutique.

échoppe [*cho-pe*] n. f. (lat. *scalprum*). Pointe d'acier pour graver à l'eau-forte. Burin des ciseleurs, graveurs, orfèvres, etc.

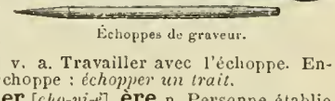

Échoppes de graveur.

échopper [*cho-pé*] v. a. Travailler avec l'échoppe. Enlever avec l'échoppe : *échopper un trait.*

échoppier [*cho-pi-é*], **ère** n. Personne établie dans une échoppe. (Peu us.)

échotier [*ko-ti-é*] n. m. Rédacteur chargé des échos dans un journal.

échouage n. m. Situation d'un navire échoué. Endroit où un bateau peut échouer sans danger.

échouement [*choû-man*] n. m. Action d'échouer un navire. *Fig.* Insuccès, échec.

échouer [*chou-é*] v. n. *Mar.* Etre poussé contre un écueil, un banc de sable ou un bas-fond. *Fig.* Ne pas réussir : *les plans d'Alocroni échouèrent misérablement.* V. a. : *échouer un navire.* **S'échouer** v. pr. Toucher à la côte, sur les bas-fonds. ANT. **Renflouer**; réussir.

échouerie [*choû-rî*] n. f. Endroit propre à l'échouement des navires : *les échoueries du Spitzberg.*

Echternach ou **Echtern,** ville du grand-duché de Luxembourg, sur la Sure; 4.200 h. Important pèlerinage et célèbre procession des sauteurs, le mardi de la Pentecôte.

échute n. f. *Dr. féod.* V. ÉCHOITE.

écidie [*di*] n. f. Une des formes fructifères des champignons de la famille des urédinées.

— ENCYCL. Les écidies naissent sous l'épiderme des feuilles et les déchirent quand elles sont mûres; elles ont la forme de coupes dans lesquelles naissent les spores (écidiospores).

écidiole n. f. Une des formes fructifères des urédinées.

— ENCYCL. A l'inverse des écidies qui se forment à la face inférieure des feuilles, les écidioles, qui ont la forme de petites bouteilles, naissent à la face supérieure des feuilles.

écidiospore [*os-po-re*] n. f. Nom des spores qui prennent naissance dans les écidies.

écidium [*di-om'*] n. m. Forme fructifère des champignons qui produisent la rouille des végétaux.

Ecija, v. d'Espagne (prov. de Séville), près du Génil, affl. du Guadalquivir; 25.000 h. Magnifiques jardins.

écimable adj. Qu'on peut écimer : *arbre écimable.*

écimage n. m. Action de couper la cime d'un végétal.

— ENCYCL. L'écimage est pratiqué dans le dessein de forcer un végétal à croître en épaisseur plutôt qu'en hauteur. Il favorise naturellement la croissance des organes inférieurs : on écime le tabac pour augmenter la grandeur des feuilles, le maïs pour obtenir de plus gros épis, les melons, les courges, les fèves, etc. En viticulture, l'écimage rogne les sarments au ras de l'échalas; la vigne offre ainsi moins de prise au vent, et les frais d'attachage sont réduits.

écimer [*mé*] v. a. Enlever la cime d'un arbre ou d'une plante : *écimer un poirier, un pied de tabac. Ecimer un champ,* en retourner une partie en rejetant la terre qu'on retire sur la partie voisine laissée intacte. Retrancher le sommet de : *écimer un monument.*

Eck (Jean MAYER, dit d'), célèbre théologien allemand, né à Eck (Souabe), m. à Ingolstadt (1486-1543). Il fut le premier à attaquer les thèses de Luther, et combattit sans relâche la Réforme.

Eckart (Johann, dit *Maître*), dominicain et philosophe mystique allemand, né en Thuringe vers 1260, m. vers 1327. Son système est un panthéisme analogue à celui des mystiques alexandrins.

Eckmühl [*mul*], village de Bavière, sur la Grande Laber; 250 h. Napoléon y vainquit les Autrichiens en 1809. Davout fut créé *prince d'Eckmühl.*

Eckmühl (PHARE D'), un des plus beaux phares du monde, situé à la pointe de Penmarch (Finistère), à 60 mètres au-dessus du niveau de la mer, et construit, en 1897, grâce à un don de la fille de Davout, prince d'Eckmühl, d'où son nom.

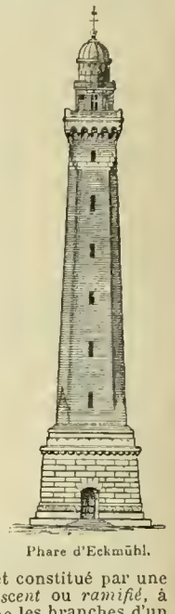

Phare d'Eckmühl.

Eckstein (Ferdinand, baron d'), érudit et publiciste français, d'origine danoise, né à Altona, m. à Paris (1790-1861). Il fut un serviteur ardent de la Restauration.

éclaboussement [*bou-se-man*] n. m. Action d'éclabousser; résultat de cette action.

éclabousser [*bou-sé*] v. a. Faire jaillir de la boue sur. *Fig.* : *ce scandale l'a éclaboussé.* L'emporter par le luxe : *éclabousser ses voisins.*

éclaboussure [*bou-sure*] n. f. Boue, matière quelconque qui a rejailli. *Fig.* Contre-coup qui résulte d'un acte ou d'un événement fâcheux : *les éclaboussures d'un scandale.*

éclair [*klèr*] n. m. (de *éclairer*). Eclat subit et passager de lumière produit pendant les orages par l'électricité des nuages. *Eclair fulminant* ou *en sillons,* à bords bien tranchés et constitué par une ligne très nette. *Eclair arborescent* ou *ramifié,* à sillons qui se rattachent comme les branches d'un arbre. *Eclair en chapelet,* constitué par une myriade de points brillants. *Eclair sinueux,* en zigzag formant des sinuosités et des lignes brisées. *Eclair en boule,* ayant l'aspect d'une boule de feu. *Eclair diffus* ou *en nappes,* embrasant une étendue considérable du ciel. *Eclair de chaleur,* provenant d'orages lointains et que l'on aperçoit grâce au pouvoir réflecteur de l'atmosphère. (V. FOUDRE, PARATONNERRE.) *Par ext.* Lumière vive et instantanée : *les éclairs du gaz.* Eclat vif, scintillant, mobile : *l'éclair du regard, des diamants. Fig.* Révélation, manifestation soudaine : *l'à propos est l'éclair de l'esprit.* Lueur rapide et passagère : *un éclair de génie.* Loc. *Comme l'éclair, comme un éclair,* avec une excessive rapidité. *Prompt, rapide comme l'éclair,* extrêmement prompt ou rapide. *Voir mille éclairs,* être abasourdi, ébloui. *Passer comme l'éclair,* très vite.

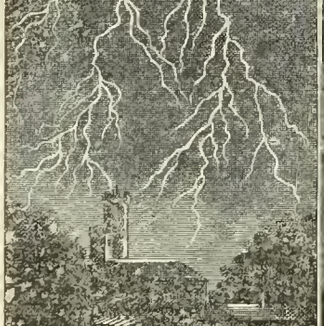

Éclair arborescent.

Éclair sinueux.

Éclair en chapelet.

éclair [*klèr*] n. m. Gâteau de forme allongée, à la crème, glacé par-dessus : *éclair au café, au chocolat.*

Éclair (*l'*) drame lyrique en trois actes, paroles de Saint-Georges et Planard, musique d'Halévy; partition élégante, dont l'intérêt musical est soutenu pendant les trois actes par quatre personnages, sans le secours des chœurs (1835).

éclairage [*klè*] n. m. Action d'éclairer. Ses effets : *l'éclairage par l'électricité, par le gaz,* etc. *Pop.* Argent; enjeu.

— Encycl. *Hist.* Les anciens s'éclairaient non seulement avec des torches de bois résineux ou d'étoupe enduite de poix, mais encore avec des lampes de terre, de bronze, alimentées par l'huile, ou des lanternes de corne, de vessie ou de toile huilée, entretenues par la cire ou la graisse. Au moyen âge, les procédés furent à peu près les mêmes : les lampes restèrent fort grossières jusqu'au XVIIIe siècle, époque où le physicien Argand inventa la lampe à double courant d'air.

Durant l'antiquité, le moyen âge et le début des temps modernes, l'éclairage public fut à peu près nul, sauf, exceptionnellement, aux jours de fête. Après le couvre-feu, Paris demeurait dans l'obscurité. A partir du XVIe siècle, le Parlement ordonna d'entretenir des lumières aux carrefours des rues et aux fenêtres des maisons. Sous Louis XIV, le lieutenant de police La Reynie fit établir, aux extrémités et au milieu des rues, des lanternes suspendues à des potences. Plus tard, on substitua l'huile aux chandelles. En 1765, on établit des réverbères. En 1821, ils furent remplacés par des appareils de Vivien de Bordeaux, qui avait appliqué aux réverbères la lampe d'Argand. En 1838, ceux-ci furent remplacés par le gaz, auquel, depuis 1878, s'est ajouté l'éclairage électrique.

On utilise aujourd'hui des modes très divers d'éclairage : chandelle de suif, bougie stéarique, huiles végétales (colza, navette, etc.), huiles minérales pétrole, essences de pétrole), gaz d'éclairage dans les centres d'une certaine importance, acétylène, qui rend de grands services et nécessite une installation peu coûteuse; enfin, électricité (lampes à incandescence de toute sorte, lampes à arc voltaïque, lampes à vapeurs de mercure, etc.).

— *Dr.* Le défaut d'éclairage des matériaux déposés sur la voie publique et des excavations faites dans les rues et places est puni de 1 à 5 francs d'amende et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de trois jours au plus. V. roulage.

éclairant [*klé-ran*], **e** adj. Qui éclaire : *le pouvoir éclairant de l'acétylène est considérable.*

— Encycl. *Pouvoir éclairant.* V. photomètre.

éclaircie [*klèr-si*] n. f. Endroit clair, dans un ciel brumeux. Courte interruption de mauvais temps : *profiter d'une éclaircie pour sortir.* Espace dégarni d'arbres dans un bois. *Fig.* Changement favorable : *une éclaircie diplomatique.*

— Encycl. *Sylvic.* L'éclaircie est une coupe d'amélioration : elle a pour objet de faire disparaître du peuplement, au profit des arbres les plus robustes, ceux qui sont mal venus et ne feraient que gêner le développement des autres. Les éclaircies sont renouvelées périodiquement, dans les limites de cinq à vingt ans, suivant les essences et l'âge du peuplement. En général, on pratique la première éclaircie quand le massif est à l'état de gaules ou de perches, c'est-à-dire quand les brins les plus forts ont 0m,10 de diamètre à la base.

éclaircir [*klèr*] v. a. (du préf. *é* et du lat. *clarus,* clair). Rendre clair. Rendre moins épais : *éclaircir une sauce.* Rendre moins serré : *éclaircir les rangs.* Rendre plus net, plus éclatant : *potion qui éclaircit la voix. Fig.* Rendre intelligible : *éclaircir une question.* **S'éclaircir** v. pr. Devenir plus clair : *le temps s'éclaircit.* Ant. **Assombrir, obscurcir, troubler.**

éclaircissage [*klèr-si-sa-je*] n. m. Action d'éclaircir les verres de montre, de polir des métaux.

éclaircissant [*klèr-si-san*], **e** adj. Qui éclaircit.

éclaircissement [*klèr-si-se-man*] n. m. Explication d'une chose obscure : *demander des éclaircissements.*

éclaircisseur [*klèr-si-seur*] n. m. Celui qui explique, qui élucide les choses obscures.

éclaire n. f. *Bot.* V. chélidoine.

éclairé [*klé-ré*], **e** adj. *Fig.* Qui a beaucoup de connaissances, d'expérience : *critique éclairé.* Qui marque ces qualités : *conseils éclairés.* Instruit, documenté : *vous jugez-vous suffisamment éclairé?* Ant. **Ignorant; obscur.**

éclairement [*klè-re-man*] n. m. Clarté. Action d'éclairer; résultat de cette action.

éclairer [*klé-ré*] v. a. (lat. *exclarare*). Répandre de la clarté : *le soleil éclaire la terre.* Donner de la lumière avec un appareil sur les pas de quelqu'un : *éclairer un visiteur qui s'en va.* Servir à diriger : *l'avant-garde éclaire l'armée.* Amener dans la voie du vrai ou du juste : *éclairer la conscience d'un juge. Fig.* Instruire : *l'expérience nous éclaire.* Rendre clair, compréhensible : *éclairer le passé.* V. n. Étinceler, jeter une lueur : *les yeux du chat éclairent la nuit. Pop.* Donner de l'argent; miser : *avant de jouer, éclairer.* Lancer des éclairs : *Dieu a-t-il tonné et éclairé?* (Boss.) Impersonnell. *Il éclaire,* il fait des éclairs. Ant. **Obscurcir, aveugler.**

éclairette [*klé-rè-te*] n. f. *Bot.* Petite éclaire.

éclaireur [*klè*] n. m. Soldat envoyé à la découverte, pour éclairer la marche d'une troupe. Bâtiment détaché, éclairant la marche d'une flotte. *Fig.* Homme qui prépare les voies aux autres. *Pop.* Celui qui donne de l'argent.

— Encycl. Les éclaireurs sont chargés du service d'exploration et de sûreté en avant du front ou sur les flancs d'une troupe en marche ou au combat. Dans l'infanterie, un certain nombre d'hommes sont choisis et exercés, dans chaque compagnie, parmi les soldats les plus dévoués et les plus robustes pour remplir ce rôle. Ceux d'un même bataillon peuvent être groupés pour l'exécution d'entreprises particulières. Ils marchent alors sous la conduite de cadres spéciaux.

éclamé, e adj. (de l'anc. fr. *esclam,* fracture). Se dit d'un oiseau qui a la patte ou l'aile cassée.

éclampsie [*klanp-si*] n. f. (gr. *eklampsis*). *Méd.* Affection des femmes en couche ou approchant du terme de leur grossesse, et caractérisée par des spasmes convulsifs épileptiformes et des urines albumineuriques.

— Encycl. L'éclampsie ou plutôt les accès éclamptiques ne se montrent guère avant le 6e mois de la grossesse; ils sont surtout fréquents au cours du 9e mois et pendant le travail. Ils se produisent chez les femmes albuminuriques dont le rein fonctionne mal. Le traitement prophylactique est le repos et le régime lacté absolu, jusqu'à la disparition de l'albumine urinaire. L'accès déclaré, on donnera des lavements de chloral à haute dose et on l'era des injections sous-cutanées d'eau salée. On tâchera de terminer l'accouchement le plus tôt possible.

éclamptique [*klanp-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'éclampsie : *crise éclamptique.*

éclanche n. f. (de l'allem. *schenkel,* cuisse). Epaule de mouton séparée du corps de l'animal : *grosse, maigre éclanche.*

éclancher v. a. V. écrancher.

éclat [*kla*] n. m. Action d'éclater : *réveillé par l'éclat des pétards.* Bruit soudain et violent : *éclat de tonnerre; des éclats de voix; rire aux éclats.* Partie d'un morceau de bois ou tout autre objet brisé violemment : *les obus se brisent en mille éclats.* Lueur brillante : *l'éclat du soleil ne peut pas se supporter. Par ext. : un éclat de voix. Fig.* Gloire, splendeur : *l'éclat des grandeurs.* Rumeur, scandale : *craindre l'éclat. Action d'éclat,* action remarquable. Allus. littér. V. verre.

éclatable adj. Susceptible d'éclater.

éclatant [*tan*], **e** adj. Qui a de l'éclat, qui brille : *le cuivre prend un poli éclatant. Fig.* Célèbre, magnifique : *victoire éclatante.* Qui est public, manifeste : *vengeance éclatante.* Qui fait un bruit perçant : *le son éclatant de la trompette.* Qui répercute fortement le son : *voûte éclatante.* Ant. **Fané, flétri, terne, sombre.**

éclatement [*man*] n. m. Action de se briser en éclatant : *l'éclatement d'un obus. Autom.* et *véloc.* Déchirement brusque du pneumatique ou de sa chambre à air par la pression intérieure. *Arbor.* Action de briser à demi des branches qui poussent trop vigoureusement : *les branches affaiblies par éclatement sont redressées ensuite et maintenues par une ligature.*

éclaté adj. *Blas.* Se dit des pièces dont la section n'est pas nette et paraît brisée comme par éclatement. Se dit des figures de bâtons et d'armes d'hast représentées brisées.

éclater [*té*] v. n. (orig. germ.). Se briser par éclats; *la congélation de l'eau fait éclater les conduites.* Produire un bruit subit et violent; *les applaudissements éclataient dans l'auditoire. Fig.* S'emporter : *éclater en reproches.* Se manifester : *la joie éclate dans ses yeux.* Briller; *l'or et les diamants éclataient de toutes parts.* V. a. Diviser en éclats : *éclater des racines. Eclater* (ou autref. *s'éclater*) *de rire,* ou absol. *éclater,* rire bruyamment.

éclectique [*klèk*] adj. (du gr. *eklegein,* choisir). *Littéralem.* Qui choisit. Qui adopte dans plusieurs opinions ou dans divers genres ce qui lui paraît bon : *être éclectique en littérature en politique. Philos.* Relatif à l'éclectisme. N. Partisan de l'éclectisme : *un éclectique.* Ant. **Exclusif.**

éclectiquement [*klèk-ti-ke-man*] adv. D'une manière éclectique.

éclectisme [*klèk-tis-me*] n. m. (de *éclectique*). Méthode des philosophes, médecins, politiques, etc., qui tentent de fondre les divers systèmes de leurs devanciers ou de leurs contemporains, en choisissant les opinions qui leur paraissent toucher de plus près à la vérité, pour en former un corps de doctrine.

— Encycl. *Philos.* Au IIe siècle av. J.-C., Alexandrie vit naître une secte d'éclectiques célèbres, fondée par le philosophe Potamon. On a pu dire que la philosophie de Leibniz était un éclectisme original. L'éclectisme philosophique a été remis en honneur au XIXe siècle par Victor Cousin et ses disciples, qui, sans adopter de système particulier, choisirent parmi les théories philosophiques celles qui leur parurent les plus rationnelles.

écli n. m. *Mar.* Eclat de bois.

éclier [*kli-é*] v. a. (m. orig. que *éclisser*). *Mar.* Faire éclater (une pièce de bois).

éclimètre n. m. (du préf. *é,* du gr. *klinein,* incliner, et *metron,* mesure). Instrument d'arpentage pour mesurer la différence de niveau entre deux points donnés.

éclipse n. f. (gr. *ekleipsis;* de *ekleipein,* faire défaut). Disparition totale ou partielle d'un astre, par l'interposition d'un autre astre : *les anciens voyaient dans les éclipses des présages fâcheux. Fam.* Absence, disparition, défaillance.

— Encycl. Il y a éclipse de lune lorsque, la terre se trouvant interposée entre le soleil et la lune, celle-ci traverse l'ombre que la terre projette au loin

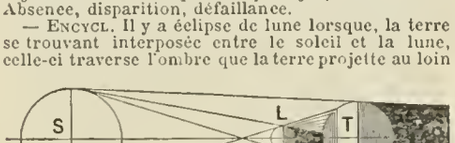

Éclipse de soleil.

derrière elle. L'éclipse de soleil se produit par l'interposition de la lune entre le soleil et la terre. Les éclipses sont *totales* ou *partielles,* suivant que l'astre

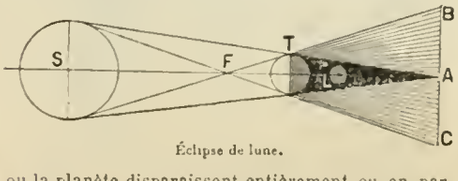

Éclipse de lune.

ou la planète disparaissent entièrement ou en partie à notre vue. Après 223 lunaisons, période que les Chaldéens connaissaient déjà et avaient désignée sous le nom de *Saros,* c'est-à-dire après 18 ans 11 jours, les mêmes éclipses se reproduisent; soit, en général, 70 éclipses, dont 29 de lune et 41 de soleil. En une année, il y a au plus 7 éclipses; 5 ou 4 de soleil et 2 ou 3 de lune; il y en a au moins 2, et, s'il n'y en a que 2, ce sont des éclipses de soleil.

Éclipse (*l'*), journal satirique hebdomadaire, fondé en 1866 par François Polo, et dans lequel André Gill fit paraître des dessins amusants et spirituels.

éclipsement [*man*] n. m. Action d'éclipser. (Peu us.) *Fig.* Disparition, suppression. (Vx.)

éclipser [*klip-sé*] v. a. (de *éclipse*). Intercepter la lumière d'un astre : *la lune éclipse quelquefois le soleil.* Cacher, rendre invisible. *Fig.* Surpasser, effacer : *la gloire de César éclipsa celle de Pompée.*

écliptique [*klip-ti-ke*] n. f. (de *éclipse*). Grand cercle de la sphère, décrit par le mouvement annuel du soleil, dans le système des anciens, ou par le mouvement annuel de la terre, dans le système des modernes, et dans lequel se produisent les éclipses; plan déterminé par ce cercle : *c'est à l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur qu'est due la différence des saisons.* V. zodiaque.

éclissage [*kli-sa-je*] n. m. Système d'éclisses. Pose des éclisses.

éclisse [*kli-se*] n. f. (allem. *schleissen*). Eclat de bois en forme de coin. Plaque de bois ou de carton pour maintenir un os fracturé. Bois de refend pour faire des seaux. Rond d'osier sur lequel on fait égoutter le fromage. Plaque de fer qui opère la jonction des rails. (Autref., on appelait ainsi la couronne qui supportait les plats sur la table.)

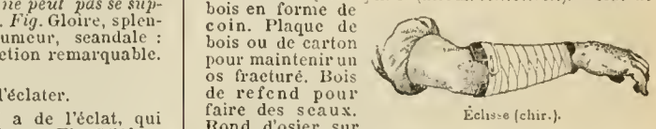
Éclisse (chir.).

Éclisse (archéol.).

éclisser [*kli-sé*] v. a. Mettre des éclisses à : *éclisser un membre brisé.*

éclissette [*kli-sè-te*] n. f. Petite éclisse.

éclopé, e adj. et n. (du préf. *é,* et de l'anc. v. *cloper,* boiter). Se dit d'un homme, d'un soldat qu'un accident rend momentanément boiteux, estropié, incapable de marcher : *les voitures d'ambulance ramassent les éclopés.*

éclopement [*man*] n. m. Etat de ce qui est éclopé.

écloper [*pé*] v. a. Rendre boiteux, estropier.

éclore v. n. (préf. *é,* et *clore.* — *Il éclôt, ils éclosent. Il éclora, ils écloront. Il éclorait, ils écloraient. Qu'il éclose, qu'ils éclosent. Eclos, e.* Prend toujours l'auxiliaire *être.*) Sortir de l'œuf : *les poussins éclosent au 21e jour de l'incubation.* S'ouvrir, en parlant des œufs : *l'œuf peut éclore par la chaleur artificielle.* Fleurir, s'épanouir, en parlant des végétaux. *Fig.* Commencer à paraître : *le jour vient d'éclore.* Se manifester : *son projet est près d'éclore.*

éclosion [*zi-on*] n. f. Action d'éclore : *l'éclosion d'une couvée.* Epanouissement : *l'éclosion d'une fleur, d'un bouton. Fig.* Production, manifestation : *l'éclosion d'un talent, d'un projet.*

éclusage [*za-je*] n. m. Action d'écluser.

écluse [*klu-ze*] n. f. (du lat. *exclusum,* supin de *excludere,* exclure). Ouvrage muni d'une ou plusieurs portes et de vannes, établi sur une rivière ou un canal pour retenir ou lâcher les eaux : *les Hollandais menacés par Louis XIV ouvrirent les écluses de leurs canaux pour inonder leur pays. Fig.* Tout ce qui arrête : *les écluses des passions.*

— Encycl. Les écluses, construites aux endroits où le canal change de niveau, servent à faire passer le bateau d'un bief à l'autre, soit à la montée, soit à

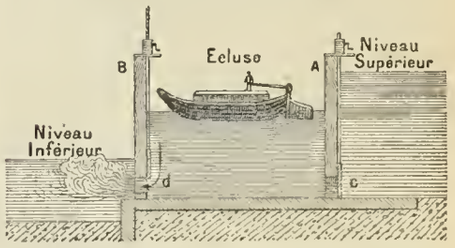

Écluse : A, B, portes; c, vanne fermée; d, vanne ouverte.

la descente. Une écluse est généralement constituée par un *sas* ou chambre servant à recevoir les bateaux qui veulent passer du *bief d'amont* au *bief d'aval,* ou réciproquement. Le sas est séparé des biefs par de solides portes dont les vantaux vont se réunissant en formant un angle ayant son sommet dirigé vers le côté de la poussée des eaux. Les murs latéraux de la chambre s'appellent *bajoyers.* A l'extrémité de la chambre, du côté amont, se trouve un *mur de chute* d'une hauteur variable. Les portes de l'écluse, munies de vannes qu'on lève tout d'abord de manière à amener le niveau du sas à celui d'un des deux biefs, s'appuient contre des butées en maçonnerie appelées *buses,* et qui empêchent l'eau de passer sous les portes. La loi du 5 août 1879 a fixé à une largeur uniforme de 5m,20 la largeur des écluses.

Écluse (L') [en holland. *Sluis*], petite ville de Hollande (prov. de Zélande); 1.650 h. Non loin de là, les Anglais gagnèrent une bataille navale sur les Français en 1340, au début de la guerre de Cent ans. Les Anglais avaient à leur tête l'amiral Robert Morley, et les Français, l'amiral Quiéret et le financier Nicolas Béhuchet; ce dernier, ayant donné un soufflet à Edouard III, fut pendu au mât de son navire.

Écluse (défilé de l') ou **Pas de la Cluse,** défilé creusé entre le Jura et les Alpes (Ain), et franchi par la route et le chemin de fer qui va de Lyon à Genève. Il est défendu par le *fort de l'Ecluse,* construit à 420 mètres d'altitude, sur les escarpements du Grand Crédo (ou Crêt d'Eau).

éclusée [*zé*] n. f. Quantité d'eau qui coule depuis qu'on a lâché l'écluse jusqu'à ce qu'on l'ait refermée. Train de bois flotté, construit pour passer dans les écluses.

éclusement [*ze-man*] n. m. Action d'écluser. (On dit aussi ÉCLUSAGE.)

écluser [*zé*] v. a. Fermer au moyen d'une écluse. *Écluser un bateau*, le faire passer d'un bief dans un autre au moyen d'une écluse.

Écobuage.

éclusier[*zi-é*], **ère** adj. Qui a rapport à l'écluse: *porte éclusière*. N. Personne préposée à la manœuvre des écluses et à la perception des péages.

Ecnome (auj. *Monte Serrato* ou *di Licata*), cap montagneux de la Sicile méridionale, où les Carthaginois, commandés par Hannon, furent vaincus sur mer par Régulus et Manlius Vulso (256 av. J.-C.).

écobuage n. m. Action d'écobuer: *l'écobuage fertilise la terre.*

écobue [*bû*] n. f. Pioche pour écobuer.

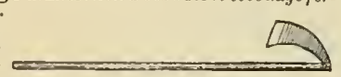
Écobue.

écobuer [*bu-é*] v. a. Arracher d'un terrain les herbes qui le couvrent, les brûler en tas avec la couche superficielle de terre et répandre la cendre sur le sol.

écobueur n. m. Ouvrier qui fait l'écobuage.

Écoche, comm. de la Loire, arr. et à 33 kil. de Roanne ; 1.390 h. Filatures de coton ; soieries.

écochelage n. m. Action d'écocheler.

écocheler [*lé*] v. a. (Se conj. comme *atteler.*) Ramasser les tiges de céréales au moyen d'un râteau.

écœurant [*keu-ran*], **e** adj. Qui soulève le cœur : *odeur écœurante. Fig.* Qui inspire le dégoût, la répulsion : *des lectures écœurantes.*

écœurement [*keu-re-man*] n. m. Action d'écœurer. Etat d'une personne écœurée.

écœurer [*keu-ré*] v. a. Soulever le cœur, dégoûter. *Fig.* Causer de la répugnance, du dégoût. Abattre, décourager.

écofrai [*frè*] ou **écofroi** n. m. Large table sur laquelle les corroyeurs découpent leur cuir.

écoinçon ou **écoinson** n. m. (du préf. *é*, et de *coin*). Ouvrage de maçonnerie ou de menuiserie, établi à l'intersection de deux murs pour combler l'angle. Pierre qui forme une encoignure.

écoine, ecouane n. f. Sorte de lime ou de râpe à une seule rangée de tailles non croisées.

écoiner ou **ecouaner** [*né*] v. a. Limer avec l'écouane : *écoiner de la corne.*

écoinette ou **écouanette** [*nè-te*] n. f. Petite écoine.

écolage n. m. Etat d'écolier. Rétribution payée autrefois par les écoliers.

écolâtre n. m. Professeur de théologie d'une cathédrale. Autrefois, ecclésiastique inspecteur des écoles d'un diocèse.

écolâtrie [*tri*] n. f. Dignité, fonction d'écolâtre.

école n. f. (lat. *schola*). Etablissement où l'on enseigne : *la loi ordonne que tous les enfants fréquentent l'école primaire.* Tous les élèves qui le fréquentent : *une école nombreuse.* Local où les élèves se réunissent : *construire une école. Quartier des Ecoles,* à Paris, le quartier Latin. *Fig.* Ensemble des adeptes d'un maître (philosophe, littérateur, artiste) : *école de Platon, de Raphaël.* La doctrine de ce maître : *l'école rationaliste.* Différentes parties de l'instruction militaire donnée aux recrues : *école de bataillon, de peloton,* etc. Manière des grands peintres : *l'école française. Fig.* Ce qui instruit, fortifie, développe, etc. : *l'école du malheur; la prison commune est l'école du vice.* Faute commise par un joueur : *faire une école. Fig.* Lourde faute, sottise. *Sentir l'école,* avoir des manières gauches et pédantesques ; *faire école,* rallier beaucoup d'imitateurs ou d'adeptes : *Balzac a fait école.* Se propager : *idée qui fait école. Etre à bonne école,* avec des gens très capables. *Manég. Haute école,* travaux de deux pistes, au trot, au galop. Absolum. *L'Ecole,* la philosophie scolastique et ses adeptes.

—ENCYCL. On trouvera ci-après classés sous le nom du ministère auquel chacune d'elles ressortit les écoles françaises. Certaines de ces écoles sont, au point de vue militaire, placées dans des conditions spéciales. En dehors des écoles Polytechnique et de Saint-Cyr, où l'instruction militaire occupe une place très importante, l'*Ecole normale supérieure,* l'*Ecole forestière,* l'*Ecole centrale des arts et manufactures,* l'*Ecole nationale des mines,* l'*Ecole des ponts et chaussées* et l'*Ecole des mines de Saint-Etienne* donnent à leurs élèves une instruction militaire qui les prépare au grade de sous-lieutenant de réserve. Les élèves de ces écoles peuvent faire à leur choix la première de leurs deux années de service militaire dans un corps de troupe aux conditions ordinaires, soit avant d'entrer à l'école, soit après en être sortis, à moins qu'au moment de leur admission, ils n'aient pas atteint l'âge de 18 ans ou ne soient pas reconnus aptes au service ; auquel cas ils doivent, une fois entrés à l'école, contracter, dès qu'ils atteignent cet âge de 18 ans ou arrivent à posséder l'aptitude voulue, un engagement de quatre ans pour les écoles où la durée des études est de deux ans, et de cinq ans pour celles où la durée des études est de trois années. (Loi du 21 mars 1905.)

I. *Ministère de l'Agriculture.*

Institut national agronomique, école supérieure d'agriculture fondée en 1876 ; elle a son siège, à Paris, rue Claude-Bernard, et forme des agriculteurs préparés à l'application des procédés scientifiques de culture, des professeurs d'agriculture, des candidats à l'Ecole d'application des eaux et forêts de Nancy, et des ingénieurs agronomes. Admission après concours. Le régime est l'externat ; la durée des études est de 2 ans ; un diplôme d'*ingénieur-agronome* les couronne.

Écoles nationales d'agriculture : à Grignon (Seine-et-Oise), Montpellier et Rennes. Elles forment des agriculteurs instruits et des professeurs d'agriculture. Admission après concours. La durée des études est de 2 ans ou 2 ans 1/2. Ces écoles reçoivent des internes, demi-internes et externes. Les élèves qui sortent de ces écoles portent, depuis 1907, le titre d'*ingénieurs agricoles.*

Écoles pratiques d'agriculture. Ces écoles s'adressent plus particulièrement aux fils de petits cultivateurs, propriétaires ou fermiers. L'examen d'entrée est de la force du certificat d'études primaires. Selon les écoles, la limite d'âge minimum est de treize à quinze ans, la limite maximum de dix-huit, dix-neuf ou même vingt ans. La durée des études est de deux à trois ans.

Ces écoles sont situées à : Crézancy (Aisne); Rouïba, Maison-Carrée et Philippeville (Algérie); Gennetines, près Saint-Ennemond (Allier); Antibes (Alpes-Maritimes); Rethel (Ardennes); Valabre (Bouches-du-Rhône), Les Faurelles, par Jurignac (Charente); Beaune et Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or); Genouillat et Les Granges, par Crocq (Creuse); Neubourg (Eure); Ondes (Haute-Garonne); La Réole (Gironde); Les Trois-Croix, près Rennes (Ille-et-Vilaine); Clion (Indre); Saint-Sever (Landes); Grandjouan, par Nozay (Loire-Inférieure); Le Chesnoy (Loiret); Saint-Pau, par Sos (Lot-et-Garonne); Coigny (Manche); Saint-Bon (Haute-Marne); Beauchêne, par Mayenne (Mayenne); Tomblaine, près Nancy (Meurthe-et-Moselle); Merchines, près Vaubecourt (Meuse); Grand-Resto (Morbihan); Corbigny (Nièvre); Wagnonville, près Douai (Nord); Berthonval (Pas-de-Calais); La Molière, près Billom (Puy-de-Dôme); Villembitz (Hautes-Pyrénées); Ecully (Rhône); Fontaines (Saône-et-Loire); Saint-Remy (Haute-Saône); Le Paraclet (Somme); Hyères (Var); Avignon (Vaucluse); Petré (Fontenay-le-Comte) [Vendée]; Ronceux, près Neufchâteau (Vosges); La Brosse (Yonne). Le plus grand nombre des élèves jouissent de bourses qu'ils obtiennent au concours. Il existe, en outre, deux écoles pratiques de laiterie, dont l'enseignement est destiné aux jeunes filles : à Kerliver, par Ilanvec (Finistère), et à Coëtlogon, près Rennes (Ille-et-Vilaine) ; une école pratique et professionnelle d'agriculture à Sartilly (Manche) ; une école primaire agricole à Ménil-la-Horgne, par Void (Meuse) ; un orphelinat agricole à Anctoville (Calvados) ; une école pratique de laiterie à Poligny (Jura) ; une école pratique d'agriculture et de laiterie à Coigny, par Prêtot (Manche).

Fermes-écoles. L'enseignement agricole essentiellement pratique est donné dans les fermes-écoles : à Royat (par Saverdun, Ariège); Bosc (par Belpech, Aude); Puiloreau (par La Rochelle, Charente-Inférieure); Laumoy (par Le Châtelet-en-Berry (Cher); Les Plaines (par Neuvic-d'Ussel, Corrèze); La Roche (par Rigney, Doubs); Castelnau-les-Nauzes (par Cazères, Haute-Garonne); La Hourre (par Auch, Gers); Nolhac (par Saint-Paulien, Haute-Loire); Le Montat (par Cahors, Lot); Chazeirolettes (par Serverette, Lozère); Saint-Gautier (par Domfront, Orne); Montlouis (par Saint-Julien-l'Ars, Vienne); Chavaignac (par Nieul, Haute-Vienne). L'instruction professionnelle, la nourriture et le logement y sont gratuits ; les élèves n'ont à fournir que leur trousseau. Indépendamment de ces fermes-écoles, le ministère de l'agriculture a institué des écoles de fromagerie à Maillat et à Rufficu (Ain); des fruitières-écoles à Collonges (Ain); à Pringy, à Seyssel, à Chamonix, à Lullin (Haute-Savoie), à Valloires, au Châtelard, à Bourg-Saint-Maurice, à Grésy-sur-Ain (Savoie); une école de laiterie à Marvejols (Lozère); une école de fromagerie à Cuelhes (Cantal); une magnanerie-école à Aubenas (Ardèche).

École nationale des industries agricoles, fondée en 1893, à Douai (Nord). Elle forme des industriels capables de bien diriger les sucreries, distilleries, brasseries et autres industries annexes de la ferme. Elle sert en outre d'école d'application aux élèves sortant de l'Institut agronomique et des écoles nationales de l'Etat. Durée des cours : 2 ans.

École pratique d'aviculture, à Sanvic, près du Havre. Elle forme des élèves (jeunes gens, jeunes filles, internes et externes), capables de vulgariser les meilleurs procédés avicoles. Durée des cours : 3 mois.

École nationale d'industrie laitière, à Mamirolle (Doubs), fondée en 1888. Elle a pour but de former des ouvriers habiles et des chefs d'industrie laitière. La durée des études est de 1 an.

École de laiterie de l'université de Nancy, fondée en 1905, près la faculté des sciences. Elle a pour but de donner aux étudiants une instruction générale et complète sur tout ce qui concerne les industries laitières pour les rendre aptes à collaborer avec les industriels, et à diriger des laboratoires ou des établissements laitiers. Durée des études : 6 mois.

École nationale d'horticulture et de vannerie, à Fays-Billot (Haute-Marne). Placée sous la double autorité des ministères de l'agriculture et du commerce, elle est destinée à former des jeunes gens connaissant la pratique rationnelle de la culture et du travail de l'osier, la fabrication de la vannerie, l'horticulture, l'aviculture, etc.

École nationale d'horticulture, à Versailles, fondée en 1873. Elle forme des jardiniers capables et instruits, des professeurs d'horticulture, des pépiniéristes, des architectes paysagistes, etc. Entrée au concours, avec points d'avance pour certains diplômes. Durée des études : 3 ans.

École forestière.

École forestière nationale, à Nancy créée en 1824. Elle est destinée à assurer le recrutement du personnel supérieur de l'administration des Eaux et forêts. Tous les élèves se recrutent parmi les diplômés de l'Institut agronomique ou de l'Ecole polytechnique. La durée des études est de 2 ans. Les candidats doivent être âgés de 22 ans au plus.

École pratique de sylviculture, au domaine des Barres, fondée en 1888 à Nogent-sur-Vernisson (Loiret). Forme des gardes et régisseurs forestiers. Durée des études : 2 ans.

Ecoles nationales vétérinaires (à Maisons-Alfort, Lyon et Toulouse). Elles forment des vétérinaires civils et des vétérinaires militaires (ceux-ci contractent un engagement spécial). L'admission a lieu au concours ; les candidats doivent être pourvus d'un des diplômes du baccalauréat, et avoir 17 ans au moins, 25 ans au plus. Durée des études : 4 ans.

École des haras, au Pin (Orne), fondée en 1874. C'est une école d'application qui pourvoit au recrutement des officiers des haras nationaux, des palefreniers et brigadiers de l'administration des haras. Durée des études : 2 ans.

II. *Ministère des Colonies.*

École coloniale, à Paris, créée en 1886. Elle assure le recrutement des administrations et services coloniaux. Elle comprend plusieurs sections françaises et une section indigène. Les élèves des sections françaises (externes) doivent être âgés de 18 ans au moins et de 23 ans au plus, et en outre être titulaires d'un baccalauréat, d'un diplôme supérieur ou d'un certificat des écoles supérieures de commerce. L'admission a lieu au concours, et certains diplômes assurent des points. Quant aux élèves indigènes envoyés par les colonies, ils sont internes.

École nationale supérieure d'agriculture coloniale, à Nogent-sur-Marne, fondée en 1900. Reçoit des élèves diplômés de l'Institut agronomique, des écoles nationales d'agriculture, de l'école coloniale, de l'Ecole centrale des arts et manufactures, des licenciés ès sciences physiques et naturelles. La durée des études est de 1 an.

École d'application du service de santé des troupes coloniales. Cette école a été créée à Marseille par le décret du 3 octobre 1905 pour former des médecins des troupes coloniales. Elle est au service de santé des colonies ce qu'est au service de santé de la marine l'Ecole d'application de Bordeaux.

III. *Ministère du Commerce et de l'Industrie.*

École centrale des arts et manufactures, à Paris, fondée en 1829. Elle forme des ingénieurs civils. Les candidats admis au concours doivent avoir 17 ans révolus. Les élèves sont externes, la durée des études est de 3 ans.

Écoles nationales d'arts et métiers, à Aix, Angers, Châlons-sur-Marne, Cluny, Lille et Paris, destinées à faire des chefs d'atelier pour le travail du bois et du fer, des mécaniciens des chemins de fer et de la flotte. Concours à l'âge de 15 ans au moins, 18 ans au plus. La durée des études est de 3 ans, le régime est l'internat, sauf pour Paris, où le régime est l'externat. Une quatrième année, à l'école de Paris, reçoit les élèves sortis les premiers de toutes les écoles d'arts et métiers et qui veulent étudier plus particulièrement les industries modernes (électricité, automobile, etc.). Les élèves sortant des six écoles avec une moyenne déterminée reçoivent un brevet d'*ingénieur des arts et métiers;* les autres sont *diplômés des arts et métiers.*

Écoles d'arts et métiers

Écoles nationales professionnelles, à Voiron (Isère), Armentières (Nord), Vierzon (Cher) et Nantes. Ecoles primaires supérieures, donnant, outre une instruction générale complète, une instruction professionnelle spéciale pour les industries du bois, du fer, de la soie, etc.

Écoles manuelles d'apprentissage et **Écoles primaires supérieures professionnelles,** fondées et entretenues par les départements et les communes. Age d'admission : 12 ans. Durée des études : 3 ans. — Dans cette catégorie se rangent, à Paris, les écoles ci-après, qui ont chacune leur destination spéciale : *Ecole Diderot* (travaux du fer et du bois) ; *Ecole Boulle* (industrie du mobilier) ; *Ecole Estienne* (industrie du livre) ; *Ecole Germain-Pilon* (dessin pratique) ; *Ecole Bernard-Palissy* (céramique, dessin pour les étoffes, etc.). L'*Ecole Dorian* est un pensionnat primaire, réservé aux indigents ; l'enseignement comprend la mécanique, le tournage, la forge, la menuiserie.

Des écoles professionnelles existent en différents centres, et préparent aux écoles de commerce, d'agriculture, d'arts et métiers, etc. Enfin, différentes villes et Paris, en particulier, ont créé des *écoles professionnelles et ménagères* pour jeunes filles.

Écoles nationales d'horlogerie. Au nombre de deux (Besançon et Cluses), elles forment des ouvriers horlogers après 3 ans d'études. Le régime est l'externat. — Il existe à Paris une école professionnelle d'horlogerie, fondée par la Chambre syndicale de l'horlogerie et subventionnée par le ministère du commerce.

École professionnelle supérieure des postes et télégraphes. Elle comprend deux sections, l'une destinée à assurer le recrutement du personnel supérieur de l'administration, l'autre le recrutement du service technique des télégraphes. Les candidats qui ne sortent pas des grandes écoles scientifiques doivent appartenir à l'administration, être âgés de 25 à 30 ans, avoir au moins cinq ans de services et présenter diverses garanties de capacité.

IV. *Ministère des Finances.*

École d'application des manufactures de l'Etat (tabacs et allumettes). Il n'y a pas de concours d'admission : un ou deux élèves ingénieurs, en moyenne, sont reçus par année. La durée des cours est de huit mois. L'Ecole reçoit aussi des vérificateurs de la culture des tabacs.

V. *Ministère de la Guerre.*

École supérieure de guerre, instituée en 1878. Forme des officiers d'état-major. Admet par voie de concours des lieutenants et capitaines ayant au moins cinq ans de services comme officiers, dont trois ans de service effectif dans les troupes. Durée des études : 2 ans. Après examen, les officiers élèves reçoivent le brevet d'état-major.

École polytechnique. Les candidats doivent être bacheliers de l'enseignement secondaire moderne ou posséder le certificat de la première épreuve du baccalauréat de l'enseignement secondaire pratique ou de la première partie du nouveau bacalauréat, en outre avoir 17 ans au moins et 21 ans au plus. La durée des études est de 2 ans. Les élèves, à la suite d'un examen de sortie, sont déclarés aptes, suivant le rang obtenu, aux écoles d'application suivantes : manufactures de l'Etat, poudres et salpêtres, génie maritime, mines, ponts et chaussées, postes et télégraphes (sont nommés

sous-lieutenants de réserve); Fontainebleau, école forestière, etc. (après un an de service comme sous-lieutenants dans un corps de troupes).

École polytechnique.

D'après la loi du 21 mars 1905, les jeunes gens admis à Polytechnique et à Saint-Cyr doivent, avant leur entrée dans ces écoles, accomplir une année de service dans un corps de troupes aux conditions ordinaires, à moins d'y être admis avant 18 ans, auquel cas ils entrent immédiatement, mais sont tenus, quand ils atteignent cet âge, de contracter un engagement de quatre ans. En sortant de l'école, ils doivent alors servir d'abord une année dans un corps de troupes aux conditions ordinaires, puis sont nommés sous-lieutenants.

École des poudres et salpêtres, établie à Paris pour les élèves qui, à leur sortie de l'École polytechnique, entrent dans le corps des ingénieurs des poudres et salpêtres.

École spéciale militaire de Saint-Cyr, fondée en 1802, est destinée à fournir des officiers pour les différentes armes. Les candidats, qui doivent posséder le certificat de la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire et être âgés de plus de 17 ans et de moins de 21 ans, sont admis après concours et signent un engagement volontaire dans l'armée. Le régime de l'école est l'internat, la durée des études de 2 ans, au bout desquels les élèves sont nommés sous-lieutenants de cavalerie ou d'infanterie. (V. *École polytechnique.*)

École de Saint-Cyr.

École d'application de l'artillerie et du génie. Cette école, d'abord à Metz et depuis 1871 à Fontainebleau, reçoit des élèves sortant de l'École polytechnique (après qu'ils ont effectué une année de service militaire comme sous-lieutenants dans un corps de troupes de leurs armes respectives) et aussi des sous-lieutenants et lieutenants venant des régiments. Après deux ans, les élèves sortent comme lieutenants dans l'artillerie ou le génie.

École d'application de cavalerie de Saumur. Elle se recrute parmi : 1° les lieutenants instructeurs qui viennent s'y perfectionner; 2° les élèves

École de Saumur.

de Saint-Cyr sortant dans la cavalerie, et qui doivent y passer un an avant d'être incorporés dans un régiment; 3° les sous-officiers de cavalerie, qui doivent y passer un an avant d'être nommés sous-lieutenants; 4° les élèves des écoles vétérinaires.

École militaire d'infanterie, fondée à Saint-Maixent en 1881. Les sous-officiers d'infanterie et d'infanterie coloniale admis à la suite d'un examen y passent un an avant d'être nommés sous-lieutenants.

École militaire de l'artillerie et du génie, fondée en 1884 à Versailles. Les sous-officiers sont admis après concours et sortent sous-lieutenants au bout d'un an d'études.

École d'administration militaire de Vincennes. Elle reçoit, après concours, des sous-officiers de toutes armes, qui sont, à la sortie, nommés officiers d'administration (intendance, subsistances, etc.).

Écoles préparatoires militaires, au nombre de six : quatre pour l'infanterie (Rambouillet, Montreuil-sur-Mer, Saint-Hippolyte-du-Fort et Les Andelys), une pour la cavalerie (Autun), une pour l'artillerie et le génie (Billom). Reçoivent les fils de soldats, sous-officiers et officiers jusqu'au grade de capitaine, et les fils d'officiers supérieurs décédés.

École de Saint-Maixent.

École normale de gymnastique et d'escrime, à Joinville-le-Pont. Forme des maîtres d'armes et des instructeurs de gymnastique pour les régiments.

École du service de santé militaire, à Lyon. Les élèves, reçus au concours, doivent avoir 17 ans au moins et 23 ans au plus (25 ans pour les candidats en activité de service), être pourvus du certificat d'études P. C. N. et de quatre inscriptions valables pour le doctorat.

École d'application du service de santé militaire, établie au Val-de-Grâce, à Paris. Elle reçoit comme stagiaires sans concours les docteurs sortant de l'École de Lyon, et au concours les docteurs en médecine et pharmaciens de 1re classe civils. La durée des études est de neuf mois.

École de Joinville.

École du service géographique de l'armée, à Paris, instituée pour former des dessinateurs topographes militaires. Elle reçoit, par voie de concours, des jeunes gens de 15 à 17 ans. Durée des cours : 2 ans.

Prytanée militaire de La Flèche. Donne à des fils de militaires et marins une éducation qui les prépare à la carrière militaire. Les élèves doivent avoir 9 ans accomplis et au moins 10 ans pour être admis. Places gratuites et demi-gratuites.

VI. *Ministère de l'Instruction publique.*

Écoles maternelles (anciennes salles d'asile). Les enfants âgés de 2 à 6 ans y sont préparés à entrer à l'école primaire. L'enseignement est donné par des institutrices. Une femme de service est attachée à chaque établissement.

Écoles enfantines. Ces écoles forment le degré intermédiaire entre les écoles maternelles et les écoles primaires, auxquelles elles sont annexées. Elles reçoivent les enfants des deux sexes, de 4 à 7 ans.

Écoles primaires élémentaires. Créées par la Convention en 1792, elles reçoivent des enfants de 5 ou 6 à 13 ans. Leur nombre s'est multiplié, et le moindre village a son école, depuis que l'enseignement primaire est devenu gratuit et obligatoire. Dès l'âge de 11 ans, leurs élèves peuvent se présenter au certificat d'études.

Écoles primaires supérieures. Indépendamment des écoles primaires proprement dites, il y a, dans un certain nombre de villes importantes, des *cours complémentaires* et des *écoles primaires supérieures.* Elles peuvent recevoir des internes. A Paris, les écoles primaires supérieures sont au nombre de cinq pour les garçons : écoles *Turgot, Arago, Lavoisier, Colbert, J.-B. Say,* et de deux pour les filles : l'école *Sophie-Germain* et l'école *Edgar-Quinet.* On y donne aux enfants, en deux ou trois années d'études, en outre des connaissances ordinaires de l'enseignement primaire, des notions pratiques sur l'agriculture, le commerce (garçons), le travail manuel (garçons et filles), l'économie domestique (filles), etc.; il peut y être annexé une école élémentaire.

Écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices. Forment des instituteurs et institutrices primaires. Les candidats doivent être âgés de 16 à 18 ans, produire le brevet élémentaire, subir un concours d'admission et s'engager à servir pendant dix ans dans l'enseignement public; l'enseignement est gratuit. Le régime est l'internat.

Écoles normales primaires.

Écoles normales supérieures d'enseignement primaire pour les instituteurs, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise); pour les institutrices, à Fontenay-aux-Roses (Seine). Elles forment des professeurs pour les écoles normales primaires et pour les écoles primaires supérieures. L'admission a lieu au concours, et le régime est l'internat. Les candidats doivent avoir 19 ans au moins et 25 ans au plus, être pourvus du brevet supérieur ou de l'un des baccalauréats et contracter, s'ils ne l'ont fait déjà, un engagement de servir pendant 10 ans dans l'enseignement. Durée des études : 2 années pour Saint-Cloud, 3 ans pour Fontenay.

École normale secondaire pour les jeunes filles, établie à Sèvres (Seine-et-Oise), fondée en 1881. Les élèves recrutées au concours, munies du diplôme de bachelière ou du brevet supérieur et âgées de 18 ans au moins et 24 au plus, se préparent à l'agrégation des lycées de jeunes filles. Durée des études : 3 ans.

École normale supérieure, fondée à Paris en 1808. Les candidats, bacheliers ès lettres ou ès sciences et âgés de 18 à 24 ans, sont admis au concours, qui est le même que celui des bourses de licence; ils passent, au bout de trois ans d'études, les examens d'agrégation des lycées d'enseignement secondaire.

Écoles ou facultés des sciences et des lettres. Elles existent au chef-lieu de chaque université. Les cours y sont faits par des professeurs et des maîtres de conférences, en vue de préparer les bacheliers aux examens de la licence et de l'agrégation. Des bourses peuvent être, à cet effet, accordées à un certain nombre d'étudiants. C'est devant elles que sont subies les épreuves du baccalauréat, de la licence et du doctorat. La Sorbonne, à Paris, est formée par la réunion des facultés des lettres et des sciences.

Écoles ou facultés de médecine. Les étudiants pourvus du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.), et qui ont pris régulièrement un certain nombre d'inscriptions et subi avec succès divers examens obtiennent le diplôme de *docteur en médecine.* L'enseignement est donné par des professeurs et des agrégés. Il existe des facultés de médecine à Paris, Montpellier, Nancy, Lyon, Bordeaux, Lille. Les quatre dernières sont des facultés mixtes de médecine et de pharmacie. Le cycle des études est de 4 ans. Les *écoles de médecine* dites *de plein exercice* peuvent conférer les seize inscriptions, mais non le grade de docteur.

Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. Elles ont été créées dans les villes importantes où n'existe pas de faculté de médecine. Elles ne peuvent conférer que les douze premières inscriptions de doctorat, et faire subir que les deux premiers examens. Elles existent à Caen, Besançon, Dijon, Poitiers, Rouen, Tours, Amiens, Limoges, Reims, Angers, Clermont, Grenoble.

Écoles supérieures de pharmacie, à Paris, Nancy, Montpellier et Toulouse. Préparent les jeunes gens à l'obtention du diplôme de pharmacien.

Écoles et instituts de chimie des universités, à Paris, Nancy, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Caen. Elles ont pour but de former, en vue des carrières industrielles, des chimistes possédant une instruction scientifique et une éducation pratique solides. Elles délivrent des diplômes d'*ingénieur-chimiste* ou de *chimiste.*

Écoles ou facultés de droit. Elles sont au nombre de treize, et leurs professeurs enseignent le droit romain, le droit français, le droit international privé, l'économie politique. Les élèves doivent être âgés de 16 ans au moins. Ceux qui ont pris douze inscriptions (trois années d'études) obtiennent, après examen, le diplôme de *licencié en droit;* ceux qui en ont pris seize sont admis à subir les épreuves du *doctorat* (juridique ou économique, au choix des candidats). Les étudiants non bacheliers ès lettres n'obtiennent point la licence, mais un *certificat de capacité en droit.*

École nationale des chartes, fondée en 1821 à Paris. Elle forme des *archivistes paléographes* pour les fonctions d'archivistes, et des bibliothécaires pour les bibliothèques publiques. Les candidats doivent être bacheliers ès lettres et avoir moins de 25 ans; ils subissent un examen d'admission. La durée des études (externat) est de 3 ans.

École spéciale des langues orientales vivantes, fondée à Paris en 1795 pour former des drogmans et des interprètes chargés d'assister nos agents diplomatiques et consulaires dans les pays orientaux. Les élèves doivent être bacheliers ès lettres ou subir un examen d'admission. Durée des études : 3 ans.

École pratique des hautes études, fondée à Paris, près la Sorbonne, en 1862. Aucune condition d'admission; les leçons ont pour objet de permettre aux élèves de se perfectionner dans les hautes questions scientifiques ou littéraires. Elle se divise en cinq sections : mathématiques, physique et chimie, histoire naturelle et physiologie, sciences historiques et philologiques, sciences religieuses.

École du Louvre. On désigne sous ce nom l'ensemble des cours faits dans le palais du Louvre sur l'archéologie et les civilisations de l'antiquité.

École nationale et spéciale des beaux-arts, fondée en 1648 sous le titre d'École académique. Elle a reçu son titre actuel en 1793. Les élèves, âgés de 15 à 30 ans, sont admis après examen dans l'une des sections de peinture (qui comprend aussi la gravure en taille douce), de sculpture (qui comprend aussi la gravure en médailles et en pierres fines), et d'architecture. Elles préparent les artistes aux différents concours pour le grand prix de Rome. Elle est sise à Paris, rue Bonaparte.

Écoles des beaux-arts. Il en existe une cinquantaine dans les plus grandes villes de France. Elles prennent les titres les plus divers : *nationales, régionales, municipales, académiques..., de dessin, peinture, art industriel, art décoratif,* etc. Elles ont toutes pour but de former des artisans et ouvriers d'art pour les industries locales. Les principales sont celles d'Amiens, Angers, Aubusson, Besançon, Bordeaux, Bourges.

Conservatoire national de musique et de déclamation, pour l'enseignement gratuit de la musique vocale et instrumentale et de la déclamation dramatique et lyrique, de l'harmonie, de la composition, etc. Admission par voie d'examen. Il y a un minimum et un maximum d'âge pour chaque classe.

École française d'Athènes, fondée en 1846, pour perfectionner des professeurs âgés de moins de 30 ans (docteurs ès lettres ou agrégés des lettres, de grammaire, de philosophie ou d'histoire), dans la langue, l'histoire et l'archéologie grecques. La durée du séjour à Athènes est de trois ans au plus. Les membres de l'École d'Athènes jouissent d'un traitement annuel.

École française de Rome, fondée au palais Farnèse (1874). Elle est aux antiquités latines ce qu'est l'École d'Athènes aux antiquités grecques.

École française d'Extrême-Orient, fondée en 1898 par arrêté de Paul Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, et définitivement constituée par décret présidentiel de 1901. Elle est, pour tout ce qui touche aux pays si divers, compris sous cette dénomination d'Extrême-Orient, ce que les écoles françaises d'Athènes et de Rome sont pour les connaissances grecques et latines.

École de Rome ou Académie de France à Rome (*villa Médicis*). Elle reçoit pendant trois ans les architectes, sculpteurs, peintres, graveurs et musiciens qui ont obtenu le *grand prix de Rome.*

Institut français d'archéologie orientale du Caire. Le décret du 28 décembre 1880 avait institué au Caire une mission permanente ayant pour objet l'étude des antiquités orientales. Cette mission permanente est devenue l'*Institut français d'archéologie orientale,* dont le siège a été maintenu au Caire, que la loi du 13 avril 1898 (art. 74) a investi de la personnalité civile et financière, et qui a été organisé par décret du 17 mai suivant. Ses membres publient le résultat de leurs travaux.

École de céramique, à Sèvres (Seine). Annexée à la manufacture nationale de porcelaine, elle a pour objet de former des artistes et des artisans céramistes. Les candidats, âgés de 16 à 17 ans, entrent par voie de concours. Durée des études : 4 ans.

École d'art décoratif de la manufacture de Beauvais (Oise). Elle prépare à l'art de la tapisserie. Les jeunes gens sont admis de 12 à 13 ans.

École de la manufacture nationale des Gobelins, à Paris. Elle comprend un cours élémentaire, ouvert aux habitants du quartier, et une école de tapisserie où se forment les apprentis tapissiers et artistes des Gobelins.

École nationale des arts décoratifs, à Paris, fondée en 1765 par le peintre Jean-Jacques Bachelier. Les candidats doivent être âgés de 13 ou 14 ans. Elle forme les jeunes à l'enseignement du dessin et aux industries relevant de l'art. Une école nationale des arts décoratifs, pour les jeunes filles, fondée à Paris en 1801, a été réorganisée en 1881.

VII. *Ministère de l'Intérieur.*

Écoles des sourds-muets. Les enfants admis dans ces écoles reçoivent, avec les soins médicaux, une instruction élémentaire et professionnelle. Outre diverses institutions spéciales, il y a en France trois institutions nationales de sourds-muets (Paris, Bordeaux et Chambéry.)

Écoles d'aveugles. Il y a en France deux établissements nationaux affectés à l'instruction intellectuelle et professionnelle des aveugles : l'Institution nationale des jeunes aveugles à Paris, et l'école Braille à Saint-Mandé (Seine).

VIII. *Ministère de la Marine.*

École navale, établie en rade de Brest, à bord du vaisseau *Borda,* auquel sont annexés plusieurs petits bâtiments, pour l'instruction pratique des élèves. Les élèves âgés de 15 ans et demi au moins et n'ayant pas encore accompli leur 19e année entrent à la suite d'un concours pour lequel la possession du baccalauréat ès lettres donne un avantage de 30 points, passent deux ans au *Borda,* en sortent, après examen, aspirants de 2e classe.

École navale.

École supérieure de la marine, réorganisée en 1899. Elle est installée à Paris et a pour but d'initier un certain nombre de lieutenants de vaisseau, ayant au moins trois ans de service à la mer, aux hautes questions de la tactique et de la pratique navales. A leur sortie de l'école avec un brevet, les officiers sont spécialement désignés pour servir comme aides de camp auprès des officiers généraux ou dans l'état-major des préfets maritimes, pour servir sur les croiseurs ou cuirassés de 5.000 tonneaux, pour être employés à l'état-major général, à Paris, etc. La durée des études est d'une année.

École d'application du génie maritime, fondée à Paris pour préparer les élèves sortant de l'Ecole polytechnique aux fonctions d'ingénieur des constructions navales. Les cours durent 2 ans.

École d'administration de la marine, à Brest, destinée à former des commissaires de la marine. Les candidats, âgés de moins de 24 ans, doivent être licenciés en droit. Durée des cours : 2 ans.

École du service de santé de la marine, à Bordeaux. Elle prépare des médecins pour la flotte et se recrute dans les écoles annexes de Brest, Rochefort et Toulon, et, s'il y a lieu, parmi les étudiants en médecine civils ayant subi le premier examen de doctorat. La durée des études est de 3 ans, et les élèves, en sortant, contractent un engagement de 3 ans dans la marine. A leur sortie, les médecins et pharmaciens auxiliaires de 2e classe accomplissent un stage d'une année à l'*Ecole d'application de Toulon* avant d'être nommé titulaires.

Écoles annexes de santé de la marine, à Brest, Rochefort et Toulon. Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins; comme médecins, être pourvus du diplôme de l'enseignement secondaire classique ou du certificat d'études P. C. N. ; comme pharmaciens, d'un des diplômes du baccalauréat. Le régime est l'internat.

École ou Cours préparatoire des premiers maîtres candidats au grade d'enseigne de vaisseau. Prépare à l'examen pour le grade d'enseigne de vaisseau un certain nombre de premiers maîtres réunissant deux années d'embarquement et proposés par les commandants.

Pupille de la marine.

École de maistrance. 1° *Supérieure* (établie à Brest), prépare un certain nombre d'ouvriers et chefs ouvriers à la maistrance des arsenaux. 2° *Secondaires* (établies dans chacun des grands ports militaires), pour les ouvriers de troisième classe.

École des pupilles de la marine, à La Villeneuve-en-Guilers, pour les orphelins fils de marins, officiers mariniers, soldats des troupes coloniales, etc. Les enfants admis par le gouvernement et jugés aptes au service de la marine sont gardés de 7 à 14 ans, puis envoyés à l'Ecole des mousses.

École des mousses, établie en rade de Brest à bord de l'*Austerlitz.* Elle reçoit les enfants de 14 ans et demi au moins et de 15 ans au plus et des pupilles de la marine. A 16 ans, les élèves contractent un engagement dans les équipages de la flotte.

Mousse.

École des mécaniciens, à Toulon, destinée à fournir des mécaniciens pour la flotte nationale. Les élèves, âgés de 18 à 24 ans, viennent des écoles d'arts et métiers, industrielles, de maistrance, ou des arsenaux et services de la flotte. Ils contractent un engagement de 5 ans et reçoivent cinq mois d'instruction; après examen, ils sont embarqués en qualité de quartiers-maîtres élèves-mécaniciens ; au bout d'un an, sont nommés seconds-maîtres mécaniciens, et accomplissent encore quatre années d'embarquement, après quoi ils peuvent concourir pour être admis au cours des élèves-officiers mécaniciens.

Écoles de spécialités. Chacune des spécialités de la marine a son école particulière : *Ecole des torpilleurs* (à Toulon); *Ecole des gabiers, Ecole des timoniers, Ecole des pilotes, Ecole de voilerie* (à Brest); *Ecoles de chauffe, Cours d'administration et de comptabilité des fourriers, Ecoles de comptabilité* (à Brest et à Toulon); *Ecoles d'infirmiers, Ecole d'artillerie* (à Lorient); *Ecole centrale de pyrotechnie maritime* (à Toulon); etc.

Écoles d'hydrographie, fondées dans nos principaux ports, pour former des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage. On exige des candidats, âgés de 13 ans au moins, une instruction élémentaire; mais les élèves ne peuvent prétendre au brevet de capitaine au long cours ou de maître au cabotage qu'à l'âge de 24 ans et après 60 mois de navigation.

L'École d'Athènes, d'après Raphaël.

Écoles d'enseignement professionnel et technique des pêches maritimes, fondées par des dons particuliers et des subventions des communes et de l'Etat, dans les principaux ports de pêche, notamment à Dieppe, Arcachon, Boulogne, etc.

IX. *Ministère des Travaux publics.*

École des ponts et chaussées, fondée à Paris en 1747 pour former les ingénieurs du service des ponts et chaussées. Les élèves *titulaires* sortent de l'Ecole polytechnique. Quant aux élèves *libres* admis à suivre ces cours, ils obtiennent, après les épreuves de sortie, un diplôme d'ingénieur civil. L'enseignement est gratuit. Les cours durent 3 ans.

École nationale supérieure des mines, fondée à Paris en 1747. Elle reçoit : 1° des élèves *titulaires,* sortant de l'Ecole polytechnique et destinés à recruter le corps des ingénieurs de l'Etat pour le service des mines; 2° des élèves *libres,* admis après examen et qui sont aptes, après les trois ans d'études, à diriger des exploitations minières et métallurgiques.

École nationale des mines de Saint-Etienne, formant des directeurs d'exploitation minière ou métallurgique et des gardes-mines. La durée des études, qui sont gratuites, est de 3 ans. L'école ne reçoit que des externes admis après examen. Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins et de 26 ans au plus.

École des maîtres ouvriers mineurs. Il y en a une à Alais et une à Douai. Les candidats, âgés d'au moins 18 ans, admis après examen, sont internes, et la durée des cours est de 2 ans. Pour être admis, il faut avoir préalablement travaillé comme ouvrier dans une mine.

X. *Ecoles libres.*

Il existe de nombreuses écoles libres, depuis les écoles maternelles privées, jusqu'aux grands établissements supérieurs, mais elles sont trop nombreuses pour être énumérées ici. Nous nous contenterons d'indiquer les suivantes :

École des hautes études commerciales, à Paris, fondée par la Chambre de commerce et reconnue par l'Etat. Forme des négociants et des agents consulaires. Admission par voie d'examen. Candidats âgés de 16 ans au moins; internes et demi-pensionnaires, externes. Durée des études : 2 ans.

Écoles de commerce. Des écoles de ce genre existent à Paris, Bordeaux, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy et Rouen. La durée des études y est variable.

Il existe, en outre, nombre d'écoles pratiques de commerce et d'industrie où se donne un enseignement élémentaire et pratique.

École libre des sciences politiques, fondée en 1871 à Paris, et dont l'enseignement prépare aux carrières diplomatique et consulaire, au conseil d'Etat, à la Cour des comptes et aux divers ministères. Elle reçoit des élèves et des auditeurs. La durée des études est de 2 ou 3 ans; un diplôme est décerné, après examen, aux élèves sortants.

École des hautes études sociales, école libre fondée à Paris, en 1900, par la fusion de l'*Ecole de morale* et de l'*Ecole du journalisme,* et dont le but est de donner sur les grands problèmes sociaux des connaissances immédiatement utilisables par ceux qui veulent devenir des hommes d'action.

École spéciale d'architecture, fondée à Paris (1869), pour former des architectes pratiques. Durée des cours : 3 ans. Le régime est l'externat.

École municipale de physique et de chimie industrielles, fondée par la ville de Paris, et destinée à former des ingénieurs physiciens et chimistes pour l'industrie privée. Les candidats doivent avoir de 16 à 19 ans. Durée des études : 3 ans.

Écoles de chimie. Il existe une de ces écoles à Lyon, qui enseigne la chimie industrielle (durée des études, 3 ans); une autre à Bordeaux, qui enseigne la chimie industrielle et agricole (durée des études, 2 ans); une autre à Rouen (durée des études, 2 ans), pour la chimie industrielle.

École centrale lyonnaise, placée sous le patronage de la Chambre de commerce de Lyon. Elle facilite aux jeunes gens (âgés de 16 ans au moins) l'accès des carrières industrielles. Durée des études : 3 ans. Il est délivré un diplôme de fin d'études.

Écoles de notariat, fondées dans plusieurs grandes villes (Paris, Angers, Nantes, Bordeaux, Rouen, etc.), par les chambres de notaires. L'Ecole de Paris existe depuis 1896.

École supérieure d'électricité, à Paris. Elle délivre, en fin d'études, des diplômes d'ingénieur électricien. Les anciens élèves des écoles Polytechnique, Centrale, des Mines, de Saint-Etienne, les anciens élèves médaillés des Ecoles d'arts et métiers, les licenciés ès sciences physiques sont dispensés du concours d'entrée.

Institut industriel du nord de la France, à Lille. Entretenu par le départ. du Nord, la ville de Lille et subventionné par l'Etat. Forme des ingénieurs civils et directeurs d'usines; durée des études : 3 ans. Les élèves reçoivent un diplôme d'ingénieur civil ou un certificat de capacité de génie civil.

École d'ingénieurs, à Marseille. Fondée en 1891 avec le concours de la ville de Marseille, elle forme des ingénieurs pour toutes les industries. Les candidats, bacheliers, doivent avoir 16 ans révolus. Durée des études : 4 ans.

École de chant liturgique (*Schola Cantorum*), à Paris, agrégée à l'Institut catholique. Elle a pour objet principal l'étude du plain-chant et de la musique sacrée.

École de musique classique, fondée, en 1853, sous le titre d'*Ecole de musique religieuse,* par Niedermeyer, et bientôt subventionnée par le gouvernement. Elle est située à Boulogne (Seine). Elle est particulièrement destinée à former des organistes et des maîtres de chapelle.

École militaire, monument élevé à Paris, à l'extrémité du Champ-de-Mars, en 1752, par l'architecte Gabriel et destiné d'abord à devenir le siège d'une école militaire de jeunes gentilshommes. Depuis 1793, ses bâtiments n'ont cessé d'être occupés par un quartier de cavalerie. Ils sont aujourd'hui, en outre, le siège de l'Ecole supérieure de guerre.

École des maris (*l'*), comédie en trois actes et en vers, de Molière (1661). Sganarelle, tuteur jaloux d'Isabelle, s'oppose à Ariste, tuteur indulgent de Léonor. Molière semble, par le dénouement qu'il donne à sa pièce, s'y prononcer pour une éducation large et libérale des jeunes filles. V. SGANARELLE.

École des femmes (*l'*), comédie en cinq actes et en vers, de Molière (1662); œuvre admirable, la première en date des grandes comédies de Molière. Il y montre, par l'exemple d'Agnès, dont la naïveté même rend vaines toutes les précautions de son tuteur Arnolphe, que la vertu d'une femme ne saurait reposer uniquement sur son ignorance du mal. — Molière défendit sa pièce dans la *Critique de l'école des femmes,* comédie en un acte et en prose (1663), et dans l'*Impromptu de Versailles.* V. IMPROMPTU.

École des mères (*l'*), comédie en cinq actes et en vers de La Chaussée (1745); une des meilleures pièces du genre dit « larmoyant ».

École de la médisance (*l'*), [*School for scandal*], comédie de Sheridan, une des pièces les plus originales et les plus gaies du théâtre anglais (1766). Elle est dirigée contre ces mille bavardages de société qui dénaturent les faits, et de légères peccadilles font quelquefois des crimes monstrueux.

École des vieillards (*l'*), comédie de Casimir Delavigne, sur la conduite que doivent tenir les vieillards qui ont des jeunes femmes ; pièce bien construite et agréablement écrite (1823).

École d'Athènes (*l'*) ou **la Philosophie,** chef-d'œuvre de Raphaël, au Vatican (*Chambres*). Les grands philosophes et les grands écrivains grecs : Socrate, Platon, Aristote, Zénon, Empédocle, Diogène, Nicomaque, etc., sont groupés sur les degrés et sous le péristyle d'un temple. Scène imposante, physionomies expressives; belle architecture.

École des singes (*l'*), tableau de David Teniers (Madrid). La gent écolière y est saisie dans toute sa pétulance et sa mutinerie.

École du soir (*l'*), tableau de G. Dov (Amsterdam). On y admire l'attitude du pédagogue, la naïveté des visages d'enfants, le pittoresque de la composition, la perfection des effets de lumière.

École turque (*Sortie de l'*), célèbre aquarelle de Decamps, représentant une volée d'écoliers qui prend la clef des champs en se bousculant; composition spirituelle, pleine de mouvement et de vérité (1842).

École normale (*l'*), *journal d'éducation et d'instruction*, fondé par P. Larousse en 1859. Précieux recueil *d'enseignement pratique*, en 13 vol.

écolerie [*ri*] n. f. Ensemble des écoliers : *débordements de l'écolerie.* (V. Hugo.)

écolier [*li-é*], **ère** n. Qui va à l'école. Etudiant de l'Université, au moyen âge. *Fig.* Novice; personne gauche ou empruntée : *n'être encore qu'un écolier. Faute d'écolier*, erreur, bévue dénotant l'inexpérience, la maladresse, etc. *Le chemin des écoliers*, le plus long. Adjectiv. : *la gent écolière. Papier écolier*, papier blanc de qualité moyenne.

Écolier limousin (*l'*), personnage du *Pantagruel* de Rabelais (II, 6). Il parle un jargon pédantesque, mêlé de grec et de latin, et finit par avouer, sous la menace des coups, qu'il est limousin « pour tout potage ».

Sortie de l'école turque, d'après Decamps.

écollage [*ko-la-je*] n. m. Echarnement des peaux dont les débris sont destinés à la fabrication de la colle forte.

écoller [*ko-lé*] v. a. Pratiquer l'écollage. Syn. de ÉCHARNER.

écolleter [*ko-le-té*] v. a. Elargir au marteau sur la bigorne (une pièce d'orfèvrerie).

écollette [*ko-lè-te*] n. f. Rétrécissement du diamètre d'une pièce d'orfèvrerie.

Écommoy [*ko-moi*], ch.-l. de c. (Sarthe), arr. du Mans ; 3.730 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 11 comm. et 15.330 h.

éconduire v. a. (préf. *é*, et *conduire*. — Se conj. comme ce dernier.) Congédier avec plus ou moins de ménagements : *éconduire un solliciteur.*

éconduiseur [*zeur*] n. m. Homme qui a l'habitude d'éconduire les solliciteurs. (Peu us.)

éconduite n. f. Action d'éconduire. (Vx.)

économat [*ma*] n. m. Charge d'économe. Bureaux de l'économe.

économe n. (gr. *oikonomos ;* de *oikia*, maison, et *nomos*, règle). Personne chargée de la dépense d'une maison. Adjectiv. Qui règle sagement sa dépense : *ménagère économe. Fig.* Qui mesure une chose avec parcimonie : *économe d'éloges.* ANT. **Dissipateur, prodigue, dépensier.**

— ENCYCL. *Admin.* L'économe, dans un lycée, est chargé de la surveillance du service matériel et de la gestion économique. Il doit fournir un cautionnement. Il manie les finances et les matières, et il est à ce titre justiciable de la Cour des comptes. Les économes des lycées sont divisés en trois classes, les lycées de Paris restant hors classe. Pour entrer dans l'économat des lycées, il faut être muni d'un diplôme de bachelier, avoir fait un stage d'un an et subi un examen spécial. Les économes sont aidés par des *commis d'économat.*

Dans les hospices et hôpitaux, il y a aussi des économes, mais qui sont de simples régisseurs, la gestion financière de ces établissements étant exclusivement confiée aux receveurs.

économie [*mi*] n. f. (de *économe*). Ordre dans la dépense, dans la conduite d'une maison, d'un ménage : *économie domestique.* Vertu qui porte à régler sagement la dépense : *j'aime mieux, disait Louis XII, voir rire mon peuple de mon économie, que de le voir pleurer de ma prodigalité. Economie politique*, science qui traite de la production, de la répartition et de la consommation des richesses. *Economie sociale*, science de l'ensemble des lois qui régissent la société et ses intérêts. *Economie rurale*, science des moyens de tirer profit du sol. *Fig.* Harmonie des différentes parties d'un tout : *l'économie animale.* Pl. Ce que l'on a épargné : *prendre sur ses économies.* ANT. **Dilapidation, gaspillage, prodigalité, dissipation.**

— ENCYCL. *Economie politique* et *économie sociale.* L'expression *économie politique* signifie « science du gouvernement de la maison commune ». En d'autres termes, l'économie politique est la science qui concerne les phénomènes naturels auxquels donnent lieu les transactions entre les hommes. Elle observe des phénomènes moraux et matériels. Elle tient compte, en effet, des besoins, des instincts et des aspirations de l'homme, en même temps qu'elle étudie les forces productives de la nature, qu'elle divise en richesses naturelles et en richesses acquises.

Le fondateur de l'économie politique moderne est le Dr Quesnay. Plus tard, Turgot formula le programme de la science économique dans cette devise : « Liberté du travail et des échanges », qui est devenue le dogme fondamental des doctrinaires. Les idées de Quesnay ont été reprises, et, sur certains points, modifiées par Stuart Mill, Ricardo, Wakefield, Jean-Baptiste Say, chef de l'école française. J.-B. Say démontra que la richesse ne provient pas seulement de la terre, comme le prétendaient les physiocrates du XVIIIe siècle, mais aussi du travail manuel ou industriel et intellectuel. Après lui, Bastiat a été le plus brillant champion des doctrines libre-échangistes.

Depuis, le champ de l'observation de l'économie politique s'est étendu. On ne s'est plus contenté de discuter sur la théorie de la valeur, de la richesse ; on a fait entrer dans le cadre de cette science l'étude de la morale, le droit, les impôts, l'hygiène, etc. Comme l'a dit Léon Say, « les forces matérielles ne sont pas seules à concourir à la production. Il y a une autre force qui s'appelle la force humaine : elle se confond avec l'âme et l'intelligence de l'homme ». De cet accord entre les deux éléments est né l'*économie sociale*, qui dérive de l'économie politique. Son rôle principal consiste à défendre les personnes et les droits de chacun, à donner au travailleur le meilleur salaire, à l'industrie qui naît les moyens de se développer, aux malheureux le moyen de travailler, aux faibles et aux infirmes assistance et protection.

Economie rurale. L'économie rurale est l'économie politique appliquée à l'agriculture. Elle étudie spécialement les lois qui règlent l'organisation de l'industrie agricole et l'exploitation du sol.

Toute l'industrie agricole dépend de deux facteurs fondamentaux : les prix de revient, sur lesquels le cultivateur peut faire sentir son influence par son intervention personnelle, sa science, son activité, son économie, et les prix de vente, dont la détermination lui échappe. C'est l'étude des causes diverses influant sur la prospérité de la culture qui constitue l'économie rurale, et la détermination du système de culture à adopter dans un milieu donné dépend de la saine discussion d'un grand nombre d'éléments.

Les causes qui agissent sur la prospérité de la culture peuvent être physiques (climat, nature géologique et chimique du sol, etc.), ou économiques (importance des capitaux engagés, débouchés ouverts aux produits, transports et prix de vente, main-d'œuvre disponible, régime fiscal, institutions diverses de crédit ou d'assurances, etc., qui facilitent les opérations du cultivateur).

Économies royales, mémoires de Sully, document très précieux pour l'histoire économique et politique du règne de Henri IV, quoique ce soit une narration souvent sans ordre et sans agrément (1638). C'est là que se trouve exposé le fameux *Grand Dessein* de Henri IV, d'ailleurs imaginé par son ministre. Sully y parle de lui-même avec une complaisance parfois exagérée.

économique adj. Qui a rapport à l'administration des dépenses. Qui a rapport à l'économie politique : *les problèmes économiques.* Qui diminue les frais, la dépense : *chauffage économique.* ANT. **Dispendieux, coûteux, onéreux, ruineux.** N. f. Science de l'économie.

Économique (*l'*), ouvrage de Xénophon, traitant avec agrément et délicatesse du rôle de la femme dans l'administration de la maison (IVe s. av. J.-C.).

économiquement [*ke-man*] adv. Avec économie : *vivre économiquement.*

économiser [*zé*] v. a. Epargner, ménager. *Fig.* : *économiser son temps.* ANT. **Dilapider, dissiper, dépenser, gaspiller, prodiguer.**

économiseur [*zeur*] n. m. Dispositif d'un appareil distillatoire destiné à procurer une économie de combustible. (On dit plus souvent RÉCUPÉRATEUR de chaleur.)

économisme [*mis-me*] n. m. Système, science des économistes.

économiste [*mis-te*] n. Ecrivain qui s'occupe d'économie politique : *les économistes du XVIIIe siècle ont préparé la Révolution.* Adjectiv. : *fanatisme économiste.*

écopage n. m. *Pop.* Coup, réprimande.

écope ou **escope** [*és-ko-pe*] n. f. (vx suéd. *skopa*). Pelle de bois pour prendre et lancer de l'eau. Sorte de coupe évasée pour écrémer le lait à la main.

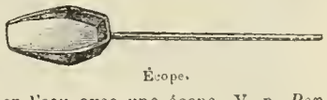

Écope.

écoper [*pé*] v. a. Vider l'eau avec une écope. V. n. *Pop.* Recevoir des reproches, des coups, etc.

écoperche [*pèr-che*] n. f. Grande perche verticale, supportant un échafaudage. Pièce de bois dressée, portant une poulie en tête.

écopette [*pé-te*] n. f. Petite écope.

écoquer [*ké*] ou **écoqueter** [*ke-té*] v. a. Dégarnir (une chasse) des mâles de faisans, perdrix, etc., trop nombreux.

écorage n. m. Action d'écorer.

écorçage ou **écorcement** [*se-man*] n. m. Action de dépouiller certains végétaux de leur écorce.

— ENCYCL. L'écorçage est pratiqué soit sur certains arbustes employés en vannerie, comme l'osier, soit sur des arbres dont l'écorce est douée de propriétés particulières : *liège* (chêne-liège), *écorces tannantes* (chêne rouvre, aune, bouleau, etc.), *écorces tinctoriales* (quercitron) ou *aromatiques* (cassia, gayac, cannelle, etc.). Dans le premier cas, comme on traite des menues branches, l'opération est sans aucune difficulté et s'effectue à l'aide de petits outils tranchants dit écorçoirs, peleurs, racle-vime, pèle-osier, etc. ; mais, quand il s'agit d'arbres, elle est plus compliquée. On procède à l'écorçage quand l'arbre est encore sur pied, et au moment où l'abondance de la sève permet de détacher facilement à la hache ou à l'aide de coins les plaques d'écorce qu'on a circonscrites au ciseau ; ou bien encore on abat les arbres et l'on écorce les troncs et les branches débités à la scie, mais il faut procéder à l'écorçage avec rapidité si l'on veut profiter de la présence de la sève. Enfin, on peut, en toute saison, écorcer les bûches par la vapeur, en utilisant le procédé Martin, perfectionné par Nomaison et qui consiste à soumettre le bois à l'action de la vapeur pendant quelques heures dans des récipients clos.

écorce n. f. (du lat. *cortex, icis*, même sens). Partie extérieure et superficielle qui recouvre la tige et les rameaux de certaines plantes : *l'écorce du chêne sert à tanner les peaux.* (V. la planche PLANTE.) Enveloppe de certains fruits : *écorce de citron.* Croûte extérieure : *écorce de la terre. Fig.* Superficie, apparence : *ne pas juger sur l'écorce.* PROV. : **Entre l'arbre et l'écorce**, etc., v. ARBRE. **Quand on a pressé l'orange, on jette l'écorce**, quand on a tiré de quelqu'un tout ce qu'on pouvait espérer, on le repousse, on le néglige. (Le mot fut appliqué par Frédéric II à Voltaire.)

— ENCYCL. L'écorce est la partie d'une tige, d'une racine ou d'une feuille qui est extérieure au cylindre central (stèle) ou aux stèles ou aux fragments de stèles (méristèle) que contient cet organe. Les anciens botanistes comprenaient sous le nom d'*écorce* toute la partie d'une tige extérieure au cambium ; cette ancienne signification a été conservée en botanique descriptive ou appliquée.

L'industrie utilise des écorces qui se classent en *tannantes, tinctoriales, d'usage domestique* ou *aromatiques*, etc. Les premières sont les écorces de chêne, de sapin, d'aune, de châtaignier, de bouleau, de saule, de tremble, etc. Toutes contiennent du *tanin*. Parmi les secondes, nous citerons celles du *chêne jaune* ou *quercitron*, donnant des teintures jaunes, rouges ou brunes. La troisième classe comprend les écorces du *chêne-liège*, du *bois de Panama* provenant du Brésil. Les écorces aromatiques sont celles de *cannelle*, de *gayac*, de *cassia*, d'*orunges amères*, etc. D'autres écorces ont aussi leur emploi : le bouleau noir pour la construction d'esquifs légers, imputrescibles à l'eau ; celles de pins, de sapins, de mélèzes, de lentisques, etc., qui laissent écouler des sucs gommeux ou résineux ; le chanvre, le lin, la ramie, le mûrier, etc., fournissent des matières textiles.

écorcement n. m. V. ÉCORÇAGE.

écorcer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *e* devant *a* et *o* : *il écorça, nous écorçons.*) Enlever l'écorce.

écorchant [*chan*], **e** adj. *Fam.* Discordant, qui écorche l'oreille : *des sons écorchants.*

écorché n. m. *Bx-arts.* Homme ou animal représenté complètement dépourvu de sa peau, pour rendre visibles les muscles, les veines et les articulations.

écorche-cul (à) loc. adv. *Pop.* En glissant sur le derrière : *descendre une pente à écorche-cul. Fig.* A contre-cœur.

écorchement [*man*] n. m. Action d'écorcher.

écorcher [*ché*] v. a. (lat. *excorticare*). Dépouiller de sa peau : *écorcher un lapin.* Enlever une partie de la peau, égratigner : *il m'a tout écorché. Fig.* Produire une impression désagréable : *voix qui écorche les oreilles.* Faire payer trop cher : *écorcher un client.* Parler mal : *écorcher le français.* PROV. : **Il n'y a rien de si difficile à écorcher que la queue**, le plus difficile, en toute chose, est la fin. **Il faut écorcher l'anguille quand on la tient**, il faut profiter de l'occasion. **Il faut tondre les brebis et non les écorcher**, il ne faut tirer des gens que ce qu'ils peuvent raisonnablement donner. **Jamais beau parler n'écorcha la langue**, un langage décent ne nuit jamais à qui l'emploie. **Tant vaut celui qui tient que celui qui écorche**, le receleur est aussi coupable que le voleur.

écorcherie [*ri*] n. f. Local où l'on écorche les animaux. *Fig.* Etablissement où l'on rançonne les clients : *cet hôtel est une véritable écorcherie. Hist.* Ce qui se rapporte aux écorcheurs.

écorcheur, euse [*eu-ze*] n. Qui écorche les bêtes mortes. *Fam.* Personne qui écorche, au sens figuré de ce verbe. Celui qui fait payer trop cher.

Écorcheurs, bandes armées qui désolèrent la France sous Charles VI et Charles VII. Chabannes, La Hire, Louis de Bueil, Rodrigue de Villandrado furent parmi les chefs de ces routiers, que Charles VII élimina peu à peu de l'armée. — Nom des écorcheurs de bêtes qui, sous Charles VI, constituaient la partie la plus exaltée de la faction des bouchers.

écorchure n. f. (de *écorcher*). Plaie superficielle de la peau. (V. EXCORIATION.) *Fig.* Atteinte qui cause du dépit.

écorcier [*si-é*] n. m. Endroit où l'on emmagasine les écorces dans une tannerie.

écore n. f. Registre sur lequel se trouvent inscrits les comptes d'un bateau pêcheur. V. ACCORE.

écorer [*ré*] v. a. (angl. *to score*). Tenir les comptes d'un bateau pêcheur. V. ACCORER.

écoreur n. m. Agent chargé d'écorer.

écorne n. f. Action d'écorner, atteinte, dommage. (Vx.)

écornement [*man*] n. m. Action d'écorner.

écorner [*né*] v. a. Rompre les cornes : *écorner un taureau.* Briser les angles : *écorner une table. Fig.* et *fam.* Amoindrir ; porter atteinte à. *Ecorner sa fortune*, en dissiper une partie. *Vent à écorner les bœufs*, vent extrêmement violent.

écornifler [*flé*] v. a. (de *écorner*). Se procurer un bon repas, de l'argent, etc., aux dépens d'autrui : *écornifler un dîner. Fig.* : *écornifler de bons mots.*

écornifleur n. f. Action d'écornifler.

écornifleur, euse [*eu-ze*] n. *Fam.* Personne qui fait le métier d'écornifler, parasite. *Par ext.*, plagiaire.

écornure n. f. Eclat enlevé de l'angle d'une pierre, d'un meuble, etc.

Écos [*ko*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 19 kil. des Andelys ; 560 h. Bestiaux ; rouennerie. — Le cant. a 24 comm. et 7.470 h.

Écossais, e [*ko-sè, è-ze*], habitant ou originaire de l'Ecosse : *les Écossais. Etre en Ecossais*, sans pantalon. N. m. Dialecte des écossais : *parler écossais.* N. f. Ringard pour attiser le feu. Adjectiv. *Etoffe écossaise*, ou substantiv. *écossaise* (n. f.) ou *écossais* (n. m.), étoffe à carreaux de couleurs variées. *Hospitalité écossaise*, large et désintéressée. *Garde écossaise*, première compagnie des gardes du corps du roi de France avant 1789. (Ins-

Soldats écossais.

tituée par Charles VII, elle fut d'abord composée d'Écossais,)

Écosse, partie de la Grande-Bretagne; 4 millions 600.000 h. (*Écossais*). Capit. *Edimbourg*. V. GRANDE-BRETAGNE.

Armes d'Écosse.

Écosse (Nouvelle-). V. NOUVELLE-ÉCOSSE.

écosser [*ko-sé*] v. a. Tirer de la cosse : *écosser des pois, des fèves.*

écossette [*ko-sè-te*] n. f. Bottillon de betteraves.

écosseur, euse [*ko-seur, eu-ze*] n. Personne qui écosse. *Pop.* Employé des postes, chargé d'ouvrir les lettres égarées.

écossonneux [*ko-so-neû*] n. m. Nom vulgaire du bouvreuil.

écot [*ko*] n. m. (du bas. allem. *skot*, pousse). Tronc d'arbre, rameau imparfaitement élagué. Petit bloc d'ardoise qui reste adhérent aux foncées.

écot [*ko*] n. m. (de l'anc. allem. *skot*, contribution). Quote-part de chaque convive, dans un repas commun : *payer son écot.* Montant de la carte à payer, chez un traiteur.

écôtage n. m. Action d'écôter.

écotard [*tar*] n. m. Porte-haubans. (Vx.)

écoté, e adj. *Blas.* Se dit des branches privées de leurs rameaux, ou des pièces taillées comme l'écot.

écôter [*té*] v. a. (du préf. *é*, et de *côte*). Enlever les côtes des feuilles de tabac. Elaguer. (Vx.) Faire passer le fil dans plusieurs filières pour faire disparaître les côtes.

écôteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui écôte.

ecouaille n. f. V. COUAILLE.

ecouane n. f. Syn. de ÉCOINE.

ecouaner [*né*] v. a. Syn. de ÉCOINER.

ecouanette [*né-te*] n. f. Syn. de ÉCOINETTE.

ecoubette [*bè-te*] n. f. Nom vulgaire de la chicorée sauvage.

écouche n. f. ou **écouchoir** n. m. Outil de bois pour écouher le chanvre ou le lin.

Écouché, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 9 kil. d'Argentan, près de l'Orne ; 1.240 h. (*Écouchéens*). Ch. de f. O. Commerce de chevaux ; carrières. — Le cant. a 18 comm. et 7.510 h.

écoucher [*ché*] v. a. (lat. *excussare*). Frapper la filasse de chanvre ou de lin pour en détacher les parcelles ligneuses.

écouchures n. f. pl. Brins de lin ou de chanvre, dépouillés de leur écorce ligneuse à l'aide de l'écouche.

Écouen [*kou-an*], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 26 kil. de Pontoise ; 1.830 h. Ch. de f. N.

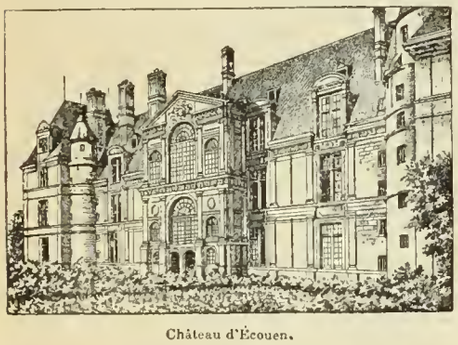

Château d'Écouen.

Château construit par Jean Bullant pour le connétable Anne de Montmorency (XVIe s.), et qui sert aujourd'hui de succursale au pensionnat de la Légion d'honneur de Saint-Denis. — Le cant. a 22 comm. et 14.600 h.

écouer [*kou-é*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *cauda*, queue). Couper la queue d'un animal domestique : *écouer un cheval.*

écouet [*kou-é*] n. m. *Mar.* Cordage qui va en diminuant par un bout.

écoufle n. m. (orig. celt.). Nom vulgaire du milan. Cerf-volant, jouet.

écoulage n. m. (rad. *écouler*). Raclage des peaux écharnées pour en faire tomber l'eau de chaux. Flottage du bois sur les cours d'eau de faible longueur.

écoulement [*man*] n. m. Mouvement d'un liquide qui s'écoule : *le drainage assure l'écoulement des eaux pluviales.* Mouvement de personnes qui sortent d'un endroit : *l'écoulement de la foule.* Débouché, vente facile des marchandises : *trouver l'écoulement de ses récoltes.* Nom vulgaire donné à quelques maladies (*leucorrhée, blennorragie*), dont le symptôme principal est un flux anormal : *écoulement sanguin, séreux, muqueux.*

— ENCYCL. *Physiq.* L'écoulement d'un liquide par un orifice étroit percé en paroi mince obéit à la règle de Torricelli : *g*, l'accélération de la pesanteur, *h*, la charge, c'est-à-dire la distance du centre de l'orifice à la surface libre ; *v*, la *vitesse d'écoulement*, c'est-à-dire la longueur que parcourrait en ligne droite, dans l'unité de temps, une molécule quittant l'orifice, sont liées par la relation $v = \sqrt{2gh}$. La nature du liquide n'intervient pas. Pour avoir un écoulement régulier, il suffira de maintenir *h* constant, ce qu'on arrive à faire, par exemple, avec un flotteur ou un trop-plein.

La *dépense q*, c'est-à-dire le volume du liquide qui passe dans l'unité de temps est $q = vs$, *s* étant la section de l'orifice. En réalité, cette dépense est modifiée par la contraction de la veine. Si l'écoulement se fait dans un tuyau, il y a lieu de tenir compte du frottement pour évaluer la dépense ; la valeur de ce frottement par mètre courant s'appelle le *gradient hydraulique.*

L'écoulement des gaz sous faible pression obéit aux mêmes lois que celui des liquides.

écouler [*lé*] v. a. Vendre facilement : *écouler des marchandises.* **S'écouler** v. pr. Couler hors d'un lieu : *toute l'eau de ce bassin s'est écoulée.* Se retirer en foule. *Fig.* Passer, se dissiper : *le temps s'écoule rapidement.*

écoupe n. f. (du lat. *scopa*, balai). *Mar.* Balai pour le lavage. (On dit aussi *écoupée.*)

écourgée n. f. V. ESCOURGÉE.

écourgeon n. m. V. ESCOURGEON.

écourter [*té*] v. a. Rogner, couper trop court : *écourter les cheveux. Fig.* : *écourter un discours.*

Écourt-Saint-Quentin, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kil. d'Arras, sur l'Hirondelle ; 1.830 h. Lin, brasserie.

écoussage [*kou-sa-je*] n. m. Tache noire sur la faïence.

écoutable adj. Que l'on peut écouter. (Peu us.)

écoutage n. m. Action d'écouter. (Se dit plus particulièrem., dans la fabrication des phonographes, de l'action de contrôler, par l'audition, la sonorité et l'exactitude des cylindres ou des disques.)

écoutant [*tan*], **e** n. et adj. Qui écoute.

écoute n. f. (holl. *schoote*). Cordage attaché aux coins inférieurs des voiles et servant à raidir cette voile en fixant un de ses points du côté sous le vent.

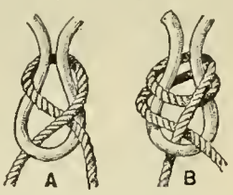

Nœuds d'écoute : A, simple ; B, double.

écoute n. f. Endroit d'où l'on peut écouter sans être vu. S'emploie le plus souvent au pl. : *être aux écoutes*, être aux aguets. *Vénér.* Oreilles du sanglier. Adj. *Sœur écoute*, Religieuse qui en accompagne une autre au parloir.

écoutement [*man*] n. m. Action d'écouter, de prêter l'oreille. (Inus.)

écouter [*té*] v. a. (lat. *auscultare*). Prêter l'oreille pour entendre : *écouter un morceau de musique.* Tenir compte des paroles de : *n'écoutez pas le médisant.* Recueillir, exaucer : *écoute les vœux des malheureux. Fig.* Se laisser guider par : *écouter la raison. Ecoute, écoutez*, se dit pour appeler quelqu'un ou attirer son attention. S'emploie aussi comme correctif, atténuation : *donc ! écoutez ! je ne pouvais pas ! N'écouter que d'une oreille*, ne prêter qu'une faible attention. **S'écouter** v. pr. Prendre trop soin de sa santé. *S'écouter parler*, se complaire dans ses paroles.

écoute-s'il-pleut n. m. invar. Moulin qui n'est alimenté que par des eaux sujettes à tarir, et qui a besoin de la pluie pour fonctionner.

écouteur, euse [*eu-ze*] n. Qui écoute, indiscret. Dans la fabrication des phonographes, employé (homme ou femme) dont les occupations consistent à éprouver par l'audition les qualités des cylindres ou des disques enregistrés.

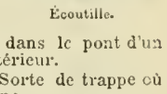

Écoutille.

écouteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Se dit d'un cheval, d'une jument qui se laisse distraire.

écoutille [*ll* mll., *e*] n. f. (esp. *escotilla*). Trappe pratiquée dans le pont d'un navire, pour descendre dans l'intérieur.

écoutillon [*ll* mll.] n. m. Sorte de trappe où l'on place le pied d'un mât de hune.

écoutoir n. m. Cornet acoustique. (Vx.)

écouvette [*vè-te*] n. f. Petit balai de bouleau des épinceleures. Brosse à long manche des apprêteurs. Ecouvillon de boulanger.

écouvillon [*ll* mll.] n. m. (anc. fr. *escouve*). Vieux linge attaché à un long bâton pour nettoyer les corps creux, notamment les fours des boulangers. Brosse cylindrique montée sur un long manche, pour nettoyer l'âme des canons.

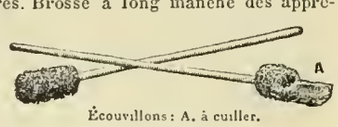

Écouvillons : A. à cuiller.

écouvillonnage [*vi, ll* mll., *o-na-je*] ou **écouvillonnement** [*vi, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action d'écouvillonner.

écouvillonner [*vi, ll* mll., *o-né*] v. a. Nettoyer avec l'écouvillon un four, un canon, etc.

ecphractique adj. et n. m. *Méd.* S'emploie comme syn. de APÉRITIF.

Ecques, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Saint-Omer, près de l'Eaubonne ; 1.210 h. Brasserie.

écrabouiller [*ll* mll., *é*] v. a. *Pop.* Ecraser, mettre en marmelade.

écrai [*krè*] n. m. Milieu de la raie du sillon creusé par la charrue.

écraigne [*krè-gne*] n. f. Nom donné autrefois, en Bourgogne, aux chaumières construites par les paysans, et, *par ext.*, aux veillées que l'on faisait dans ces chaumières.

écrainier [*krè-ni-é*] n. m. Ancien nom des layetiers.

écran n. m. (orig. germ.). Petit éventail qu'on tient à la main, pour se garantir contre l'ardeur d'un feu de cheminée : *Boucher a peint de délicieux écrans.* Petit meuble monté sur deux pieds servant au même usage. Plaque servant à abriter contre la chaleur d'un foyer, le vent, la pluie, etc. *Physiq.* Tableau blanc, sur lequel on fait tomber l'image d'un objet. Feuille de carton saupoudré de platinocyanure de baryum que l'on emploie en radioscopie.

Écrans : 1. A main ; 2. De cheminée.

écrancher ou **éclancher** [*ché*] v. a. Faire disparaître les faux plis d'une étoffe.

écrasable [*za-ble*] adj. Qui peut être écrasé.

écrasant [*zan*], **e** adj. Qui écrase. *Fig.* Qui abat, étourdit : *une écrasante défaite.*

écrasé [*zé*], **e** adj. Aplati, brisé : *bonbon écrasé. Fig.* Anéanti, accablé : *ennemi écrasé.* Substantiv. : *les écraseurs et les écrasés.*

écrasée [*zé*] n. f. Effondrement qui se produit au-dessus d'une ancienne fouille, dans une mine.

écrasement [*ze-man*] ou **écrasage** [*za-je*] n. m. Action d'écraser. *Chir. Ecrasement linéaire*, méthode employée pour sectionner des tissus sans effusion de sang, mais qui tend à disparaître.

— ENCYCL. *Chir.* L'écrasement d'un membre produit des lésions multiples : fracture, luxation, rupture de nerfs, de vaisseaux, etc. Jadis, on pratiquait l'amputation ; aujourd'hui, on embaume en quelque sorte le membre pour le préserver des infections, et l'on attend la régénération des tissus lésés. On peut ainsi souvent conserver des membres qui étaient presque en bouillie.

écraser [*zé*] v. a. (orig. scand.). Aplatir et briser par compression : *écraser du pied un insecte. Fig.* Vaincre, anéantir : *écraser l'ennemi.* Accabler : *Louis XV écrasa le peuple d'impôts.* Rabaisser, humilier : *écraser ses amis par son luxe.* ALLUS. LITTÉR. : **Ecrasons l'infâme.** V. INFÂME.

écraseur, euse [*zeur, eu-ze*] adj. et n. Se dit d'une personne ou d'une chose qui écrase : *un écraseur de pommes à cidre.* Appareil pour pratiquer l'écrasement linéaire.

écrasure [*zu-re*] n. f. Débris d'un objet écrasé.

écrecelle [*sè-le*] n. f. Nom vulgaire de la crécerelle.

écrelet [*lè*] n. m. Dans le Sud-Est et la Suisse française, pain d'épice renfermant beaucoup d'anis.

écrémage n. m. Action d'écrémer : *l'écrémage diminue la valeur nutritive du lait.* Action d'écrémer le verre en fusion.

écrémaison n. f. Syn. de ÉCRÉMAGE.

écrémer [*mé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Séparer la crème du lait. *Fig.* Prendre ce qu'il y a de meilleur dans une chose.

écrémette n. f. Syn. de ÉCRÉMOIR.

écrémeuse [*meu-ze*] n. f. Machine servant à séparer la crème du lait.

— ENCYCL. Les écrémeuses les plus simples sont des vases en terre vernissée ou en fer étamé et qui doivent être d'un nettoyage facile. L'écrémage s'y fait tout naturellement par la montée lente de la crème ; celle-ci est recueillie soit au moyen d'une écrémette, soit — si l'écrémeuse est munie d'un ajutage à sa partie inférieure — par l'écoulement du petit-lait, soit enfin par épuisement du petit-lait au moyen d'un siphon.

Dans la grande exploitation, on se sert d'écrémeuses mécaniques, construites suivant le principe que les éléments des corps composés subissant un rapide mouvement de rotation peuvent se séparer par la seule différence de leurs densités. Le lait étant formé d'un liquide qui tient en suspension des globules butyreux légers, si on le place dans une écrémeuse centrifuge (dont la turbine fait 5.000 à 6.000 tours à la minute), la partie lourde, c'est-à-dire le petit-lait, est chassée vers les parois, alors que la crème, plus légère, s'amasse autour de l'axe de rotation ; un dispositif approprié permet de recueillir séparément crème et petit-lait.

écrémière n. f. Coquille de la grande moule d'eau douce.

écrémoir n. m. ou **écrémoire** n. f. Instrument pour écrémer le lait. Cuiller en cuivre des artificiers.

Écrémoirs.

écrémure n. f. Scorie enlevée par l'écrémage du verre.

écrénage, écrèner, etc. V. CRÉNAGE, CRÉNER, etc.

écrêtement [*man*] n. m. Action d'écréter un ouvrage : *l'écrêtement d'un parapet.*

écrêter [*té*] v. a. Enlever la crête : *écreter un œuf.* Détruire à coups de canon le sommet d'un rempart. Diminuer la hauteur : *écrêter une côte.*

écrevisse [*vi-se*] n. f. (anc. all. *krebiz*). Genre de crustacés décapodes, qui vivent dans l'eau : *l'écrevisse prend à la cuisson une couleur rouge. Buisson d'écrevisses,* plat d'écrevisses arrangées en pyramide. Grande tenaille de forgeron pour traîner les lopins de fer rouge. *Archéol.* Cuirasse formée d'écailles chevauchées comme les anneaux du test de l'écrevisse. Vêtement déchiqueté en barbe d'écrevisse. Signe du zodiaque appelé aussi CANCER.

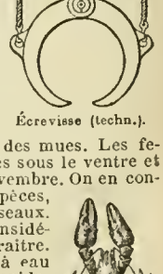

Écrevisse (techn.).

— ENCYCL. *Zool.* Les écrevisses se caractérisent par leur pointe céphalique triangulaire, par le dernier anneau du thorax qui est mobile et par des pinces fortes et renflées, qui constituent la première paire de pattes. Les écrevisses subissent dans leur jeune âge des métamorphoses et des mues. Les femelles portent leurs œufs attachés sous le ventre et reproduisent généralement en novembre. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, qui vivent surtout dans les ruisseaux. La consommation en est très considérable, aussi tendent-elles à disparaître.

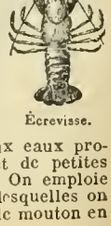

Écrevisse.

— *Pêch.* Dans les ruisseaux à eau courante et les rivières à eau limpide, mais de faible profondeur, on pêche l'écrevisse au moyen de petits filets circulaires appelés balances, pêchettes, etc. Au centre du filet on attache un morceau de viande ou de morue plus ou moins corrompue, dont on augmente l'odeur au moyen d'essence de térébenthine ou d'aspic. Dans les rivières aux eaux profondes, on fait usage de tambours et de petites nasses amorcées comme les balances. On emploie aussi des faseines d'épine, au centre desquelles on dispose un appât, en général une tête de mouton en

putréfaction. La pêche nocturne, à la lueur des torches, beaucoup plus fructueuse, est généralement prohibée.

— *Art culin.* Arracher la lame médiane de la nageoire caudale des écrevisses. Cette lame entraîne un petit boyau noir qui nuirait au goût délicat de l'écrevisse. Préparer un court-bouillon dans lequel on met un tiers de bon vin blanc et que l'on assaisonne d'épices, thym, laurier, girofle, ail, oignon en rondelles, cerfeuil, sel et poivre en grain; les écrevisses doivent y être jetées vivantes quand il bout. Laisser sur le feu dix à quinze minutes, laisser refroidir dans l'eau du court-bouillon; servir sur un plat avec du persil frisé, ou en buisson.

écribellates [*kri-bèl'*] n. m. pl. Section des arachnides aranéides, comprenant tous ceux qui sont dépourvus de cribellum, par opposition aux *cribellates*. S. un *écribellate*.

écrier [*kri-é*] v. a. ou n. (V. ÉGRISER. — Se conj. comme *prier*.) Nettoyer le fil de fer en le frottant avec un chiffon chargé de grès.

écrier (s') v. pr. (Se conj. comme *prier*.) Faire un grand cri : *s'écrier de douleur*. Prononcer en criant : *il s'écria : « Tout est perdu! »*

écrieur n. m. Ouvrier qui écrie le fil de fer.

écrille [*ll* mll.] n. f. Claie qui arrête le poisson à la clôture d'un étang.

écrin n. m. (lat. *scrinium*). Coffret pour serrer des bijoux. Bijoux ainsi serrés. *Fig.* Réunion d'objets éclatants ou précieux.

écrinier [*ni-é*] n. m. Ouvrier qui fait des écrins. (Vx.)

Écrins (BARRE DES), sommet culminant du massif du Pelvoux et de toute la France avant l'annexion de la Savoie. Son arête de granit s'élève à 4.103 m. Beaux glaciers.

écrire v. a. (lat. *scribere*. — *J'écris, nous écrivons. J'écrivais, nous écrivions. J'écrivis, nous écrivîmes. J'écrirai, nous écrirons. J'écrirais, nous écririons. Ecris, écrivons, écrivez. Que j'écrivisse, que nous écrivissions. Ecrivant. Ecrit, e.*) Figurer sa pensée au moyen de caractères convenus : *les Assyriens écrivaient en caractères cunéiformes*. Rédiger, composer : *écrire un ouvrage*. Orthographier : *comment écrivez-vous ce mot?* Correspondre par lettre : *écrire à ses amis*. Marquer, empreindre : *sa honte est écrite sur son front. Ecrire comme un chat*, de façon illisible. Loc. prov. : *Il est écrit*, il est arrêté, décidé. *C'était écrit*, ainsi l'ordonnait le Destin (formule fataliste des Orientaux). *Ce qui est écrit est écrit*, il n'y a pas à revenir sur ce qui est écrit. ALLUS. HIST. : **Je voudrais ne pas savoir écrire,** réponse célèbre de Néron, dans les premiers temps de son règne, au moment où l'on présentait à sa signature une sentence de mort. **Je n'écris point contre qui peut proscrire,** réponse de l'orateur romain Pollion à ceux qui lui conseillaient de répondre aux épigrammes dont le criblait Octave. (On attribue souvent ces paroles à Camille Desmoulins, mais il ne fit que les reproduire.)

écrit [*kri*] n. m. Toute chose écrite : *tirer un écrit de sa poche*. Acte, convention écrite : *entre gens d'honneur, une parole vaut un écrit*. Pl. Ouvrages de l'esprit : *une partie des écrits de Cicéron est perdue. Par écrit*, avec de l'écriture; au moyen d'une pièce écrite.

Écritoire.

écriteau [*tô*] n. m. Inscriptions en grosses lettres sur papier ou sur bois, portant un avis, un renseignement, annonçant une vente, une location, etc.

écritoire n. f. (lat. *scriptorium*). Autref., petit meuble contenant tout ce qu'il faut pour écrire; table, cabinet de travail, et même greffe. Auj., encrier.

écriture n. f. (lat. *scriptura*; de *scribere*, écrire). Art de représenter la pensée par des caractères de convention : *les écritures grecque et latine dérivent de l'alphabet phénicien*. Caractères écrits : *écriture illisible; on emploie en calligraphie quatre genres principaux d'écriture : l'anglaise, la bâtarde,*

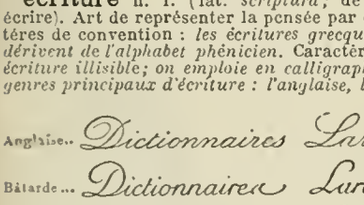

Principaux genres d'écriture.

la ronde et la gothique. (V. ANGLAISE, BÂTARDE, etc.) L'Ancien et le Nouveau Testament : *l'Ecriture sainte, les saintes Ecritures*, ou absol. *l'Ecriture, les Ecritures*. Loc. fam. *Entendre les écritures*, être habile et fin. *Concilier les écritures*, accorder des choses qui sont ou semblent opposées. Pl. *Comm.* Les comptes, la correspondance d'un commerçant : *tenir les écritures*. (V. ALPHABET.) PROV. : **Est un âne de nature qui ne sait lire son écriture,** ne pas pouvoir lire ce qu'on a soi-même écrit, c'est donner une grande preuve de sottise.

— ENCYCL. *Hist.* L'homme a commencé par dessiner les objets mêmes rappelant les faits qu'il désirait consigner d'une façon durable : c'est la *pictographie* (Indiens de l'Amérique du Nord). De là on a été conduit à figurer des idées abstraites par les objets ayant le plus d'analogie avec l'idée à représenter : c'est le *symbolisme* ou *idéographisme*. Chez certains peuples, s'étaient développés aussi des procédés mnémoniques, consistant dans des signes purement conventionnels (par ex. les *quippos* ou cordelettes à nœuds). Puis on eut l'idée de figurer les noms à l'aide de signes qui en représentaient les sons vocaux. De là on en vint à l'écriture *syllabique*, où chaque syllabe est représentée par un signe (système du rébus) et enfin à l'*alphabétisme*, c'est-à-dire à la représentation séparée de chacune des lettres qui composent la syllabe.

Dans l'ancien monde, on rencontre quatre grands systèmes d'écriture idéographique : le chinois, l'écriture cunéiforme, les hiéroglyphes égyptiens et les hiéroglyphes hittites ou hétéens.

Ce furent les Phéniciens qui, tout en faisant des emprunts à l'Egypte, créèrent les premiers un véritable alphabet. De l'alphabet phénicien sont sortis tous ceux qui se sont répandus dans le monde. (V. ALPHABET.) Mais cet alphabet ne comportait que des consonnes. Les Hébreux imaginèrent le point-voyelle, enfin les Grecs créèrent les signes distincts pour représenter les voyelles. L'écriture phénicienne se propagea dans tout l'ancien monde et jusque dans l'Inde, et a supplanté toutes les autres écritures, sauf celle des Chinois.

— *Dr. proc.* La vérification d'écriture est un examen judiciaire qui a pour but de rechercher si un écrit ou une signature privée est de la main de la personne à laquelle on l'attribue et qui la conteste.

La procédure à suivre pour faire vérifier la pièce dont l'écriture est méconnue est spéciale aux écrits sous signature privée qui, à la différence des actes authentiques, ne font pas foi par eux-mêmes; on peut être admis également à prouver la fausseté d'un acte authentique, mais les règles à observer dans ce but sont toutes différentes et constituent la procédure du *faux incident civil* ou *inscription de faux*.

La demande en vérification d'écriture est introduite devant le tribunal civil. Si le défendeur dénie la signature ou l'écriture de l'acte, le tribunal en ordonne la vérification soit par titres, soit par experts, soit par témoins.

Ecritures privées. On désigne sous ce nom les livres de commerce, ainsi que les registres et papiers domestiques.

Les livres de commerce, dont la tenue est obligatoire, ne font pas preuve, contre les personnes non marchandes, des fournitures qui y sont portées, mais le juge peut déférer le serment à l'une ou à l'autre des parties. A l'égard des commerçants, les livres font foi, mais le demandeur ne peut écarter ce qu'ils contiendraient de contraire à ses prétentions pour ne maintenir que ce qui leur est favorable.

Les registres et papiers domestiques ne constituent pas titre *pour* celui qui les a écrits, mais ils font foi *contre* lui : 1° lorsqu'ils énoncent formellement un payement reçu; 2° lorsqu'ils mentionnent expressément, à défaut de l'existence d'un titre, l'obligation contractée envers le créancier.

écriturer [*ré*] v. n. Passer son temps à faire des écritures, des copies.

écriturier [*ri-é*] n. m. 1° Syn. de ÉCRIVASSIER. 2° Celui qui écriture.

écrivailler [*va, ll* mll., *é*] v. a. *Fam.* Ecrire, sans art, sans goût, sans soin; composer vite et mal.

écrivaillerie [*va, ll* mll., *e-ri*] n. f. Manie d'écrire, d'écrivailler.

écrivailleur, euse [*va, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. *Fam.* Auteur fécond, mais sans talent.

écrivain [*vin*] n. m. (lat. pop. *scribanus*). Auteur, homme ou femme, qui compose des livres : *Louis XIV protégea les grands écrivains*. Adjectiv. : *femme écrivain. Mar.* Commis des arsenaux. Employé des navires de commerce faisant fonctions de fourrier. Autref., commissaire d'un navire. *Ecrivain public*, qui fait métier de rédiger et d'écrire pour le public.

écrivain [*vin*] n. m. Nom vulgaire : 1° de l'eumolpe ou gribouri de la vigne; 2° d'une espèce de perche (*poisson*).

écrivant [*van*], **e** adj. Qui écrit : *des tables tournantes et écrivantes*. Qui compose des livres (surtout par dénigr.) : *la gent écrivante*.

écrivasser [*va-sé*] v. n. Ecrire à tout propos, mais sans goût et sans compétence.

écrivasserie [*va-se-ri* n. f. Manie d'écrivasser.

écrivassier, ère n. *Fam.* Qui écrit beaucoup et mal.

écriveur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Personne qui aime à écrire.

écrotage [*ta-je*] n. m. (de *écroûtage*). Action d'écroter les salines.

écroter [*té*] v. a. (de *écroûter*). Enlever la première terre d'un ouvroir de saline.

écrou n. m. (allem. *schraube*). Pièce de métal ou de bois percée en spirale, dans laquelle entre une vis : *écrou taraudé, fileté*.

— ENCYCL. *Techn.* L'écrou est dit *fixe* ou *mobile*, suivant que la vis y pénètre en tournant, ou que lui-même tourne autour de la vis. Suivant sa forme extérieure, l'écrou est *carré, à six pans, cylindrique, à chapeau, à oreilles*, etc. Le *filet* de l'écrou, partie intérieure saillante, est *carré, rectangulaire, triangulaire*, etc. Les écrous sont dits *taraudés* si on les fait avec le taraud; *filetés* si on fait usage du peigne; *brasés* si la partie filetée est rapportée d'une pièce et soudée à l'intérieur. Dans un écrou on appelle *pas* le filet et le creux égaux entre eux; parfois le filet a un peu plus d'épaisseur que le creux. Les écrous se serrent sur la vis au moyen de clefs aux formes diverses suivant celles des écrous. Enfin, pour empêcher le desserrage, on a recours à un *contre-écrou*, second écrou serré sur le premier.

Écrous.

écrou n. m. (anc. haut allem. *scrot*). Acte par lequel le directeur d'une prison prend possession d'un prisonnier. *Levée d'écrou*, mise en liberté d'un prisonnier.

— ENCYCL. *Dr. pén.* L'officier de police qui a remis un prisonnier au directeur d'une prison doit faire inscrire sur un registre spécial l'acte dont il est porteur et qui ordonne l'incarcération (arrêt, jugement, mandat d'arrêt, etc.). Il reçoit copie de l'acte de remise ou écrou, rédigé en sa présence, signé par lui et par le directeur de la prison ou par son représentant légal.

écroue [*kroû*] n. f. (m. étym. qu'à l'art. précéd.). Parchemin écrit. Rôle des receveurs de tailles. Pl. *Les écroues de la maison du roi*, les états de dépense.

écrouelle [*è-lè*], **e** adj. et n. Syn. anc. de SCROFULEUX et de ÉCROUELLEUX.

écrouelles [*è-le*] n. f. pl. (lat. *scrofula*). Maladie lymphatique, qui se manifeste ordinairement aux glandes du cou, et est généralement appelée AUMEURS FROIDES : *les rois de France, le jour du sacre, touchaient les écrouelles des malades pour les guérir*. Syn. de SCROFULES.

écrouellet [*è-lè*] n. m. Tumeur qui se forme sur le cou de l'âne, du bœuf, etc.

écrouelleux, euse [*è-leû, eu-ze*] adj. et n. *Méd.* Qui est atteint d'écrouelles.

écrouer [*krou-é*] v. a. Emprisonner. Inscrire sur le registre d'une prison : *écrouer un malfaiteur*.

écrouir v. a. Battre un métal à froid pour le rendre plus dur, plus dense, plus élastique.

écrouissage [*i-sa-je*] n. m. Action d'écrouir les métaux, les alliages métalliques.

— ENCYCL. L'écrouissage de certains métaux, tels que l'or, l'argent, le platine, le cadmium, le palladium, le cuivre, le fer, le zinc, l'étain, le nickel, le plomb, se fait au martcau, au laminoir, à la filière ou au balancier. Il en est de même pour quelques alliages : le bronze, le laiton, le maillechort et les alliages monétaires. Ces corps aigris par l'opération sont recuits et trempés ou inversement.

écrouissement [*i-se-man*] ou **écrouissage** [*i-sa-je*] n. m. Action d'écrouir.

écroulement [*man*] n. m. Eboulement, en tout ou en partie, d'un mur, d'une montagne, etc. *Fig.* Ruine : *l'écroulement d'un espoir, d'une fortune*.

écrouler [*lé*] **(s')** v. pr. (préf. *é*, et *crouler*). Tomber en s'affaissant avec fracas : *pont qui s'écroule. Fig* Périr, s'anéantir : *empire qui s'écroule*. S'emploie aussi avec ellipse du pronom : *laisser écrouler une maison; faire écrouler la vertu*.

écroûtage ou **écroûtement** [*man*] n. m. Action d'écroûter une terre inculte.

écroûter [*té*] v. a. Oter la croûte de terre qui recouvre une friche.

écroûteuse [*teu-ze*] n. f. Machine agricole, employée pour l'écroûtage des friches.

Écrouves, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 4 kil. de Toul, sur le canal de la Marne au Rhin; 8.700 h. Vin blanc renommé. Fort.

écru, e adj. (préf. *é*, et *cru*). Non préparé. *Soie écrue*, qui n'a point été passée à l'eau bouillante. *Fil écru*, qui n'a point été lavé. *Toile écrue*, qui n'a point été blanchie. *Fer écru*, fer mal corroyé.

écrues [*krû*] n. f. pl. (préf. *é*, et *crû*, de croître). Bois récemment poussés dans des terres labourables.

ectase [*èk-ta-ze*] ou **ectasie** [*èk-ta-zi*] n. f. (du gr. *ektasis*, extension). *Prosod. gr.* Licence qui consiste à employer comme longue une syllabe brève. *Pathol.* Distension d'un tissu, dilatation d'un canal, d'un orifice.

ectasine [*èk-ta-zi-ne*] n. f. (du gr. *ektasis*, dilatation). *Pathol.* Nom donné à certaines toxines microbiennes, qui jouissent de la propriété de produire la vasodilatation.

ecthyma [*èk*] n. m. (gr. *ekthuma*). Eruption pustuleuse cutanée, à croûtes noirâtres.

— ENCYCL. *Méd.* L'ecthyma affecte la forme aiguë et la forme chronique. Dans la forme aiguë, les pustules apparaissent comme des taches rouges, puis deviennent séreuses et enfin purulentes; il reste ensuite des croûtes et des ulcérations. L'ecthyma est contagieux par inoculation, aussi se répand-il rapidement sur tout le corps par l'effet du grattage. Il frappe en général les sujets débilités. Le traitement consiste dans des lotions boriquées, de grands bains, des toniques, les eaux d'Aix, de Bourbonne, de Salins, etc. Le pronostic est généralement bénin.

ectillotique [*èk*] adj. (du gr. *ektillein*, arracher). Epilatoire. (Peu us.)

ectocarpe [*èk*] n. m. Genre d'algues des mers tempérées.

ectocarpé, e [*èk*] adj. Qui se ressemble ou qui se rapporte aux ectocarpes.

ectocyste [*èk-to-sis-te*] n. m. (du gr. *ektos*, en dehors, et *kustis*, vessie). Cellule régulière et symétrique, qui entoure chaque individu d'une colonie de bryozoaires.

ectoderme [*èk-to-dèr-me*] n. m. (du gr. *ektos*, en dehors, et *derma*, peau). *Hist. nat.* Couche cellulaire extérieure de la forme embryonnaire dite *gastrula*.

ectodermique [*èk-to-dèr-mi-ke*] adj. Qui se rapporte à l'ectoderme.

ectopie [*èk-to-pi*] n. f. (du gr. *ek*, hors de, et *topos*, lieu). Situation anormale d'un organe, luxation, déplacement.

— ENCYCL. L'ectopie peut être ou congénitale ou acquise. La plus fréquente est l'ectopie des testicules qui restent au-dessus du canal inguinal, puis ensuite celles du rein (rein flottant), des intestins (hernie), de l'utérus (prolapsus), etc.

ectoplasme [*èk-to-plas-me*], **ectosarque** [*èk-to-zar-ke*], ou **exoplasme** [*ègh-zo-plas-me*] n. m. Partie externe du corps cellulaire des êtres monoplastidaires, par opposition à *entoplasme*.

ectozoaire [*èk-to-zo-è-re*] n. m. (du gr. *ektos*, au dehors, et *zôon*, animal). Animal vivant en parasite sur un autre. (Désuet aujourd'hui, ce mot s'employait en opposition avec *entozoaire*.)

ectrodactylie [*èk, ti*] n. f. (du gr. *ektrôsis*, avortement, et *daktulos*, doigt). Absence congénitale d'un ou plusieurs doigts.

ectropion [*èk*] n. m. (du gr. *ek*, hors de, et *trepein*, tourner). Etat des paupières renversées en dehors et ne pouvant plus recouvrir l'œil. (On dit aussi ÉRAILLEMENT.)

— ENCYCL. L'ectropion peut occuper la paupière inférieure, la paupière supérieure ou les deux en même temps. Il est dû en général à une inflammation de la muqueuse; des cautérisations et parfois l'excision de la partie boursouflée amènent la guérison. Quand l'ectropion est dû à une paralysie, on doit recourir à l'électricité; quand, au contraire, il est dû à une cicatrice, le seul moyen efficace est la blépharoplastie.

ectype [*èk*] n. f. (gr. *ektupon*). Empreinte d'une médaille, d'un cachet.

écu n. m. (du lat. *scutum*, bouclier). Ancien bouclier oblong ou quadrangulaire. Ancienne monnaie d'argent valant 3 livres, dans son acception la plus ordinaire (car il y avait aussi l'écu de 6 livres) : *saint Louis fit frapper les premiers écus*. Auj., *par anal.*, pièce de 5 francs en argent. Pl. Monnaie, richesse : *avoir des écus. Voici le reste* (ou *le restant*) *de nos écus*, se dit en parlant d'une personne importune qui arrive, ou d'un fait qui vient empirer une situa-

tion déjà fâcheuse. *Blas.* Corps de tout blason, ordinairement en forme de bouclier. (Les formes extérieures de l'écu ont varié avec chaque pays; à la planche BLASON, nous donnons les principales.) *Ecu en cœur,* pièce honorable. (V. la planche BLASON.) *Entom.* Seconde pièce du thorax des insectes. *N'avoir pas un écu vaillant,* être fort pauvre. PROV. : **Ecu changé, écu mangé,** on dépense plus facilement la monnaie d'une pièce que cette pièce elle-même.

écuage n. m. (de *écu*). Service féodal auquel un écuyer était tenu. Droit qu'il payait pour se faire exempter de ce service.

écuanteur n. f. (de *écu*). Inclinaison des rais d'une roue sur l'axe du moyeu.

écubier [*bi-é*] n. m. (esp. *escoban*). Chacune des ouvertures pratiquées à l'avant d'un navire pour le passage des câbles ou des chaines.

écueil [*keu, l* mll.) n. m. (du lat. *scopulus,* rocher). Rocher à fleur d'eau : *la côte du Calvados est bordée d'écueils. Fig.* Chose périlleuse pour la vertu, l'honneur, la réputation, la fortune : *la campagne de Russie fut l'écueil de la puissance napoléonienne.*

Écueillé [*keu, ll* mll.], ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 44 kil. de Châteauroux, sur la Tourmente, s.-affl. de la Loire; 1.950 h. — Le cant. a 10 comm. et 7.470 h.

écuelle [*ku-è-le*] n. f. (lat. pop. *scutella;* dimin. de *scuta,* plat). Vase un peu creux, où l'on met les aliments liquides. Son contenu : *manger une écuelle de soupe. Pop.* Assiette. *Manger à la même écuelle,* vivre dans une grande intimité. Calotte formée par le parement interne d'un voussoir de voûte sphérique. *Droit d'écuelle,* libéralité accordée aux pauvres par les rois sur leur cassette particulière. PROV. : **Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné,** quand on compte sur les autres, on est souvent déçu. ALLUS. LITTÉR. V. DIOGÈNE.

Écuelle.

écuellée [*ku-è-lé*] n. f. Contenu d'une écuelle.

écuissage [*ku-i-sa-je*] n. m. Action d'écuisser.

écuisser [*ku-i-sé*] v. a. (du préf. *é,* et de *cuisse*). Faire éclater le tronc d'un arbre en l'abattant.

Écuisses, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 33 kil. de Chalon-sur-Saône, près du canal du Centre et des sources de la Dheune; 1.920 h. Nombreux étangs.

éculer [*lé*] v. a. (du préf. *é,* et de *cul*). Déformer, par derrière, le talon d'une chaussure : *éculer ses souliers.*

éculer [*lé*] v. a. (de *écuelle*). Façonner (la cire) en petits pains.

Écully, comm. du Rhône, arr. et à 4 kil. de Lyon, 3.000 h. Pépinière.

éculon n. m. Vase à deux becs et deux anses pour éculer la cire.

écumage n. m. Action d'écumer.

écumant [*man*], **e** adj. Qui écume : *la mer écumante. Fig.* Plein de rage, furieux : *écumant de colère.*

écume n. f. (anc. haut allem. *skum*). Mousse blanchâtre, qui se forme sur un liquide agité ou chauffé : *l'écume blanche de la vague.* Bave de quelques animaux échauffés ou en colère. Sueur du cheval. Scories qui surnagent sur les métaux en fusion. *Fig.* Partie vile et méprisable d'une population : *l'écume de la société. Ecume de mer,* substance calcaire d'un blanc jaunâtre, appelée aussi *magnésite,* et qui est un silicate hydraté de magnésie.

— ENCYCL. *Minér.* L'écume de mer ou magnésite est une substance d'un blanc grisâtre, poreuse, légère et cependant assez tenace. C'est un silicate hydraté de magnésie ($H^4 Mg^2 Si^3 O^{10}$). Le nom d'« écume de mer » a été donné à cette matière à cause de sa légèreté, de sa blancheur et de sa porosité. La magnésite qui sert à la fabrication des pipes provient d'Asie Mineure et de l'île de Crimée. Il en existe aussi des gisements en Espagne et en France.

Dans le commerce, on trouve en grand nombre des pipes en écume de mer artificielle : ce n'est autre chose que de la caséine, à laquelle on a incorporé six parties de magnésie calcinée et une partie d'oxyde de zinc (écume d'Autriche ou écume de Wagner).

écuménicité, écuménique, etc. V. ŒCUMÉNICITÉ, ŒCUMÉNIQUE, etc.

écumer [*mé*] v. a. Enlever l'écume : *écumer le pot-au-feu.* V. n. Se couvrir d'écume : *le vin écume.* Jeter de l'écume : *cheval qui écume. Par ext.* Etre furieux.

écumeresse [*rè-se*] n. f. Grande écumoire de raffineur.

écumette [*mè-te*] n. f. Petite écumoire de fabricant de papier ou de pipes.

écumeur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui écume : *une écumeuse de pot-au-feu. Ecumeur de mer,* pirate. *Fam. Ecumeur de marmite,* parasite.

écumeux, euse [*meû, eu-ze*] adj. Couvert d'écume : *bouche écumeuse; flots écumeux.*

écumoire n. f. Grande cuiller plate, percée de trous, pour écumer le bouillon, les sauces, les métaux en fusion. *Fam.* Visage criblé de cicatrices par la variole.

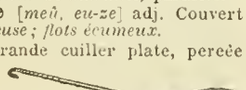
Écumoire.

écurage n. m. Action d'écurer : *écurage de la vaisselle.*

Écuras, comm. de la Vienne, arr. et à 32 kil. d'Angoulême, non loin de la Tardoire; 1.460 h. Plomb argentifère.

écureau n. m. *Techn.* Syn. de ÉCUREUR.

écurement [*man*] n. m. Action d'écurer. Sillon tracé en divers sens dans un champ ensemencé, pour faciliter l'écoulement des eaux.

écurer [*ré*] v. a. (préf. *é,* et *curer*). Nettoyer, débarrasser de toute ordure : *écurer un puits.*

écurette [*rè-te*] n. f. Grattoir de luthier. Instrument pour écurer les chardons des cardes.

écureuil [*reu, l* mll.] n. m. (lat. pop. *scuriolus*). Genre de mammifères rongeurs arboricoles, à poil en général roux, à queue touffue : *l'écureuil saute gracieusement d'arbre en arbre.*

— ENCYCL. Les écureuils sont des animaux agiles, essentiellement arboricoles et dont la taille varie entre celle d'un chat à celle d'une souris. Ils accumulent dans des trous d'arbres des provisions pour l'hiver, composées de graines et de fruits durs. L'*écureuil commun* est assez nuisible dans les jeunes plantations, car il dévore les bourgeons, il attaque aussi les oiseaux et mange les œufs. On en connaît soixante-quinze espèces, répandues dans toutes les forêts du globe, excepté en Océanie.

Écureuil.

écureur, euse [*eu-ze*] n. Qui écure : *écureur de vaisselle.*

écurie [*rî*] n. f. (de *écuyer*). Lieu destiné à loger les chevaux, les mulets, les bœufs, etc. : *une bonne écurie doit être sèche et bien aérée.* Ensemble des bêtes logées dans un même local. Personnel et matériel d'une écurie. *Fam.* Logement malpropre. *Manières, langage d'écurie,* très grossier. *Entrer quelque part comme dans une écurie,* sans donner aucune marque de politesse. *C'est un cheval à l'écurie,* se dit de ce qui nécessite des frais d'entretien, sans grande utilité. *Fermer l'écurie quand les chevaux sont échappés,* prendre des précautions quand le mal est arrivé. ALLUS. HIST. V. AUGIAS.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Pour construire une écurie, il faut choisir un sol sain, suffisamment élevé et qui ne reçoive aucune émanation nuisible. L'écurie, qu'elle soit simple ou double (une seule ou deux rangées de stalles), doit être aérée, propre et bien aménagée; la façade principale doit regarder l'est ou le sud-ouest (l'orientation à l'ouest occasionne de l'humidité). Le sol doit en être partout imperméable et, sous les animaux, disposé en pente douce pour assurer l'écoulement des liquides que la litière n'absorbe pas. Les murs en sont blanchis à la chaux, et des ouvertures y sont pratiquées à une hauteur supérieure à celle des animaux. Les stalles, dont l'installation est relativement peu coûteuse, doivent ménager à chaque animal un logement suffisant pour sa taille. Le fumier doit être enlevé au moins une fois par semaine, et les harnais des animaux ne doivent pas séjourner à l'écurie.

Écury-sur-Coole, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 6 kil. de Châlons; 320 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 28 comm. et 5.460 h.

écusson [*ku-son*] n. m. (de *écu*). Petit écu d'armoiries. (V. BLASON.) *Fig.* Illustration d'une famille, d'un nom. Cartouche portant des pièces héraldiques, des inscriptions, etc. Plaque de métal, en forme d'écu, sur une serrure. Morceau d'écorce portant un œil ou un bouton pour greffer. (V. GREFFE.) Plaques calcaires sur le corps de certains poissons. Disposition du poil qui s'étend des mamelles de la vache à des points variés du périnée, et dont les dimensions font apprécier les qualités de l'animal pour le rendement en lait. (D'après la forme de l'écusson, on désigne les vaches par les noms de *carrésine, courbeline, pot-de-vine, bicorne, équerrine, limousine, liserine, flandrine.*) *Entom.* Syn. de ÉCU.

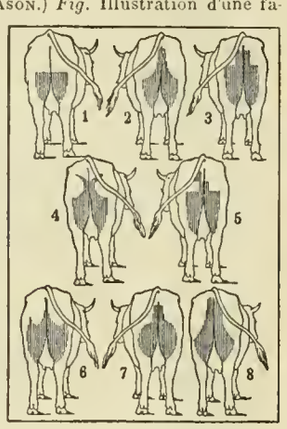

Écusson : 1. Carrésine; 2. Courbeline; 3. Pot-de-vine; 4. Bicorne; 5. Equerrine; 6. Limousine; 7. Liserine; 8. Flandrine.

écussonnable [*ku-so-na-ble*] adj. Se dit d'un sauvageon qui peut être écussonné.

écussonnage [*ku-so-na-je*] n. m. Action d'écussonner.

écussonner [*ku-so-né*] v. a. Orner d'un écusson : *écussonner une voiture.* Greffer en écusson : *écussonner des pêchers.* V. GREFFE.

écussonnoir [*ku-so-noir*] n. m. Petit couteau servant à greffer en écusson.

écuyer [*kui-ié*] n. m. (lat. *scutarius*). Gentilhomme qui accompagnait un chevalier et portait son écu. Titre des jeunes nobles non encore armés chevaliers. Titre des simples gentilshommes. Professeur d'équitation : *l'école de Saumur forme de remarquables écuyers.* Celui qui fait des exercices sur un cheval, dans un spectacle public : *écuyer de cirque. Grand écuyer,* intendant général des écuries. *Ecuyer tranchant,* officier de table servant dans les grandes cérémonies. *Ecuyer cavalcadour,* V. CAVALCADOUR. Piquet placé auprès d'un arbre pour en diriger la crue. Appui de bois, fixé le long du mur d'un escalier. Faux bourgeon, qui croît au pied d'un cep de vigne.

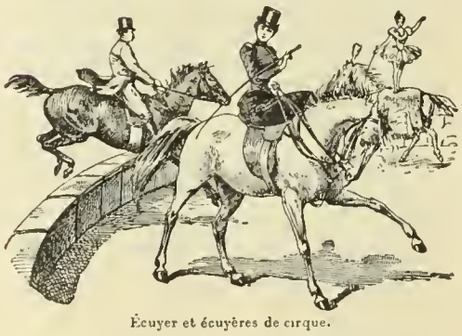
Écuyer et écuyères de cirque.

écuyère [*kui-ié-re*] n. f. Femme qui monte à cheval. Femme qui fait des exercices d'équitation dans un cirque. *Bottes à l'écuyère,* longues bottes pour monter à cheval.

eczéma [*ègh-zé*] n. m. (mot gr. signif. *ébullition*). Nom de diverses maladies de la peau, caractérisées par des vésicules, une sécrétion sércuse et une desquamation consécutive de l'épiderme.

— ENCYCL. Les eczémas débutent par l'apparition à la surface de la peau de plaques rouges ponctuées, sur lesquelles se développent plus tard des vésicules, des bulles et même des pustules. Ces vésicules ou pustules laissent écouler un liquide séreux, et celui-ci se concrète sous forme de croûtes qui tombent et se reproduisent sans cesse. Quand les croûtes tombent définitivement, la peau se desquame peu à peu. Il y a, en outre, des démangeaisons, des brûlures insupportables, et souvent de la fièvre et des troubles nerveux. Le traitement est fort long et fort compliqué. On peut conseiller des bains d'amidon, des lotions, des pommades à base de bismuth, d'amidon, d'oxyde de zinc, etc.; on y joindra l'usage des purgatifs salins et la médication arsenicale ou sulfureuse.

eczémateux, euse [*ègh-zé-ma-teû, eu-ze*] adj. Qui se rapporte à l'eczéma. N. Qui a de l'eczéma.

édacité n. f. (lat. *edacitas;* de *edax, acis,* vorace). *Poétiq.* Qualité de ce qui dévore lentement : *l'édacité du temps, de l'océan.*

Edam, v. et port de Hollande, près du Zuyderzée; 6.500 h. Belle église du XVe siècle. Fromages, beurre.

édaphique adj. (du gr. *edaphos,* sol). Qui a rapport à la nature du sol : *la stérilité du désert a des causes édaphiques.*

Eddas, mot qui sert à indiquer deux recueils des traditions mythologiques et légendaires des anciens peuples scandinaves. Le premier a été colligé au XIe siècle par le prêtre islandais Soemond Sigfusson (*le Savant*); le second est attribué à Snorri Sturleson, m. en 1241. Ce sont les *Eddas* qui ont alimenté les *Nibelungen* et probablement beaucoup des légendes répandues ensuite en Occident. Il y a dans la sauvage poésie des *Eddas* une âpreté saisissante, une rudesse où éclôt parfois, comme une fleur entre deux pierres, quelque pensée vraiment tendre : c'est la beauté, mais la beauté sévère, qui caractérise ce monument de l'antique génie de la race germanique.

Eddystone, rochers de la côte de Cornwall (Angleterre), au S.-S.-O. de la baie de Plymouth. Magnifique phare, le quatrième établi sur ce point dangereux et construit de 1879 à 1882.

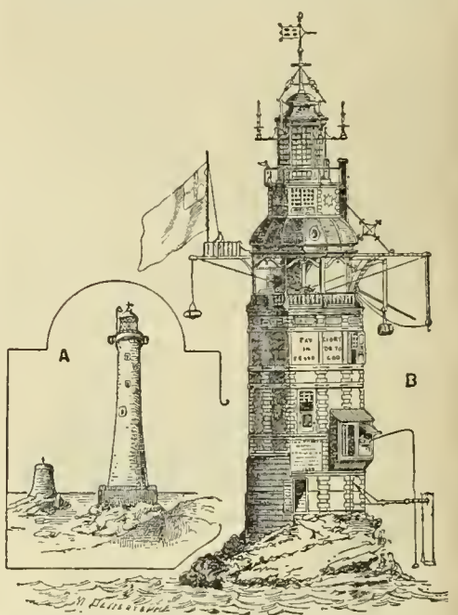

Phare d'Eddystone; A, état actuel; B, en 1696.

Ede, comm. des Pays-Bas (Gueldre), arr. d'Arnheim; 15.000 h.

Edegem, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers); 2.000 h. Toiles de lin.

Edelfelt (Albert), peintre russe d'histoire et de guerre, né à Helsingfors, m. à Borgo (1854-1905). Il a traduit avec une remarquable exactitude des scènes de la vie du Nord.

Edelinck.

Edelinck (Gérard), graveur flamand, né à Anvers, m. à Paris (1649-1707). Il substitua les tailles en losange aux tailles carrées.

edelweiss [*é-dèl-vaiss*] n. m. Genre de composées, dit *pied-de-lion* ou *immortelle des neiges,* que l'on trouve dans les Alpes, les Pyrénées.

— ENCYCL. L'edelweiss (*gnaphalium leontopodium* ou *leontopodium Alpinum*) est une petite herbe remarquable par le duvet blanc et laineux qui recouvre toutes ses parties. Très recherché des touristes, on le rencontre à partir d'une altitude de 2.000 mètres.

Edelweiss.

Eden (mot hébr. signif. *Paradis terrestre*). D'après la Genèse, lieu de délices où furent placés, par Dieu, le premier homme et la

première femme. De même que la Genèse, toutes les traditions des peuples orientaux placent le berceau de l'humanité dans un lieu sacré et délicieux. *Par ext.* n. m. Lieu de délices ou général : *restaurant qui est l'éden des gourmands.*

édénien, enne [*ni-in, è-ne*] ou **édénique** adj. Qui est propre à l'Eden : *période édénienne.*

édenté, e [*dan*] adj. et n. Qui n'a plus de dents : *vieille édentée.*

édentés [*dan*] n. m. pl. Famille de mammifères dépourvus de dents incisives, et comprenant, entre autres espèces remarquables, le *fourmilier*, le *tatou*, l'*aï*, etc. S. un *édenté*. (V. la planche MAMMIFÈRES.)

— ENCYCL. Les édentés sont des animaux lourds de formes et de mouvements ; ils sont fouisseurs ou grimpeurs. Ce sont les moins intelligents de tous les mammifères. On les divise en quatre familles principales : *vermilingues* ou *myrmécophagidés*, *dasypodidés*, *mégathéridés*, *bradypodidés*.

édenter [*dan-té*] v. a. Rompre ou arracher les dents d'une personne, d'un peigne, d'une scie, etc.

Eder ou **Edder** [*è-dèr*], riv. d'Allemagne, affl. de la Fulda, et qui passe à Fritzlar; cours 120 kil.

Édesse, anc. et opulente ville de la Mésopotamie septentrionale. Ce fut, au lendemain de la prise de Jérusalem, le chef-lieu d'une principauté chrétienne fondée par Godefroy de Bouillon, qui en fit le principal boulevard des États chrétiens contre les Turcs. En 1114, elle fut prise et saccagée par les infidèles, et les chrétiens tirent de vains efforts pour la reprendre ; auj. *Orfa* (Turquie d'Asie).

Édesse (*école d'*), célèbre école de philosophie chrétienne (IIIe-Ve s.). Elle atteignit son apogée avec saint Ephrem, vers 340, mais elle versa ensuite dans le nestorianisme et fut fermée par l'empereur Zénon, en 489.

Edfou, ville de la Haute-Egypte, sur la rive g. du Nil; environ 6.000 hab. Restes d'un temple

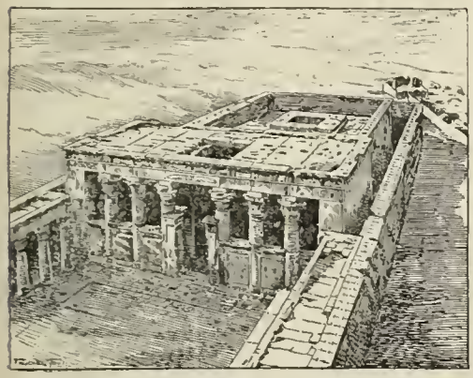

Temple d'Edfou.

ancien, déblayé par Mariette en 1864. C'est le modèle le plus complet de ce qu'était un temple égyptien, à l'époque classique.

Edgar le Pacifique, roi des Anglo-Saxons de 959 à 975. Il fit une guerre acharnée aux loups, dont il réussit à purger complètement le sol britannique.

Edgar Atheling (*illustre*), le dernier roi anglo-saxon de la seconde moitié du XIe siècle. — Après la mort de Harold à Hastings, il fut élu roi par les bourgeois de Londres, mais déposa bientôt sa couronne entre les mains de Guillaume le Conquérant.

Edgar, roi d'Ecosse de 1097 à 1107 ; neveu du roi Edgar Atheling.

Edgeworth (Lowell), ingénieur mécanicien anglais, né à Bath, m. à Edgeworthstown (1744-1817). On lui doit le premier télégraphe électrique qui ait fonctionné en Angleterre. — Sa fille, MARIA, née à Black-Bourton, m. à Edgeworthstown (1767-1849), a écrit de charmants romans irlandais et des contes enfantins d'un rare mérite.

Edgeworth de Firmont (Henri-Essex), né à Edgeworthstown, m. à Mittau (1745-1807) ; dernier confesseur de Louis XVI, qu'il accompagna jusqu'au pied de l'échafaud et auquel il aurait adressé, suivant une légende, ces paroles devenues célèbres : « Fils de saint Louis, montez au ciel. » Il fut plus tard le chapelain de Louis XVIII.

Edhem-pacha, homme d'Etat ottoman, né dans l'île de Chio, en 1823. Il fut ambassadeur à Vienne et, en 1898, généralissime de l'armée ottomane pendant la guerre gréco-turque.

édictal [*dik-tal*], **e, aux** adj. Qui appartient aux édits, aux ordonnances : *la forme édictale.*

édicter [*dik-té*] v. a. (du lat. *edictum*, édit). Publier sous la forme d'un édit, d'une loi : *Dracon avait édicté des lois pénales d'une impitoyable sévérité.*

édicule n. m. (lat. *ædicula*). Petit édifice élevé sur la voie publique et servant à différents usages. (Quelques-uns écrivent ÆDICULE.)

édifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui porte à la vertu, à la piété : *lecture édifiante.* ANT. **Scandaleux.**

édificateur n. m. Celui qui élève, qui construit un édifice.

édification [*si-on*] n. f. Action d'édifier : *l'édification du temple de Jérusalem fut l'œuvre de Salomon. Fig.* Sentiments de piété, de vertu, qu'on inspire par l'exemple. ANT. **Destruction, scandale.**

édifice n. m. lat. *ædificium*). Bâtiment considérable : *les édifices publics.* Assemblage formé avec art : *l'édifice d'une chevelure. Fig.* Tout résultat d'un ensemble de combinaisons : *l'édifice social.*

— ENCYCL. *Edifices publics.* V. MONUMENTS.

édifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *ædes*, construction, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Construire : *Soufflot édifia le Panthéon à Paris. Fig.* Combiner, fonder : *édifier une société.* Porter à la piété, à la vertu, par l'exemple : *édifiez votre prochain.* Renseigner sur certaines choses : *être édifié sur les intentions de quelqu'un.* ANT. **Détruire, scandaliser.**

édile n. m. (lat. *ædilis*). Magistrat romain, chargé de l'inspection et de l'entretien des édifices publics, de la surveillance des jeux publics, de la direction des fêtes, du soin des approvisionnements, et en général de la police de Rome. (Il existait deux édiles plébéiens et deux édiles patriciens, élus par les comices par tribus.) *Par ext.* Magistrat municipal d'une grande ville : *les édiles parisiens.*

édilicien, enne [*si-in, è-ne*] adj. *Antiq. rom.* Qui appartient aux édiles : *fonctions édiliciennes.*

édilitaire [*tè-re*] adj. Relatif à l'édilité.

édilité n. f. *Antiq. rom.* Charge d'édile. Auj., service municipal chargé, dans les villes, de l'entretien des rues, des édifices, etc. : *l'édilité parisienne.*

Édimbourg, capit. de l'Ecosse, sur deux collines dominant le Leith, à 3 kil. du golfe du Forth ; 316.500 h. (*Edimbourgeois*). Etoffes, verreries, fonderies. Magnifique château, dont la construction a duré dix siècles. Son université, son activité intellectuelle, les grands hommes auxquels elle a donné naissance, ses monuments l'ont fait surnommer *la Nouvelle Athènes.* Patrie de Hume, Robertson, Dugald Stewart, Walter Scott, Macaulay, etc. Une avenue la réunit à Leith.

Armes d'Édimbourg.

Édimbourg (*Revue d'*), revue anglaise trimestrielle, fondée en 1802.

Edison (Thomas Alva), physicien américain, né à Milan (Ohio) en 1847, inventeur de nombreux appareils électriques, notamment du phonographe, de la lampe à incandescence qui porte son nom, etc.

édit [*di*] n. m. (lat. *edictum ;* de *edicere*, prononcer). Sous l'ancienne monarchie, acte législatif du roi, qui différait généralement des ordonnances en ce qu'il réglementait une matière spéciale : *Henri IV promulgua l'édit de Nantes, qui fut plus tard révoqué par Louis XIV.*

éditant [*tan*], **e** adj. Qui édite : *libraire éditant.*

éditer [*té*] v. a. (du lat. *editus*, publié). Publier le texte d'un auteur : *les Estienne éditèrent de nombreuses œuvres d'auteurs anciens.* Publier et mettre en vente l'œuvre d'un écrivain, d'un musicien, d'un graveur : *éditer un roman.*

éditeur, trice n. (de *éditer*). Qui publie l'œuvre d'un auteur. Adjectiv. *Auteur éditeur*, qui publie ses propres œuvres. *Editeur responsable*, celui sous la responsabilité duquel paraît un journal, etc. *Fig.* et *fam.* Celui qui a, de fait ou de droit, la responsabilité de certains actes, de certaines paroles : *un mari est l'éditeur responsable des folies de sa femme.*

— ENCYCL. *Dr.* Les dispositions de droit réglementant la presse et la propriété littéraire, c'est-à-dire les relations de l'éditeur et de l'auteur, sont exposées aux mots PRESSE et PROPRIÉTÉ. (V. aussi DÉPÔT *légal.*)

Édith, nom de la femme de Loth, qui fut changée en statue de sel. (*Bible.*)

Édith, maîtresse du roi anglo-saxon Harold. Dans les chroniques anglo-normandes, dont s'est inspiré le peintre Schommer (1884), la « belle Edith au cou de cygne » est représentée retrouvant sur le champ de bataille d'Hastings le cadavre du malheureux prince.

Édithe (sainte), princesse anglaise, fille naturelle d'Edgar, roi d'Anglo-Saxons. A la mort d'Edouard II, *le Martyr*, elle refusa la couronne, que lui offraient les grands (961-984). Fête le 11 novembre.

editio princeps m. lat. signif. Première édition : *découvrir un Térence, editio princeps.*

édition [*si-on*] n. f. (de *éditer*). Impression et publication d'un ouvrage. Collection des exemplaires publiés en une fois : *saisir une édition. Fig.* Manifestation, répétition, reproduction : *événement qui a une seconde édition. Edition princeps*, première édition d'un auteur ancien : *l'édition princeps de Virgile.*

éditorial, e, aux adj. Qui émane de la direction d'un journal ou d'une revue : *l'article éditorial indique généralement la nuance du journal.* N. m. Article qui émane de la direction d'un journal et fait connaître ses vues politiques : *lire l'éditorial.*

Edme ou **Edmond** [*mon*] (saint), archevêque de Cantorbéry (1190-1240). Fête le 16 novembre.

Edmond [saint], roi d'Est-Anglie, né à Nuremberg (840-870). Il fut vaincu et mis à mort par le prince danois Hinguar. Fête le 20 novembre.

Edmond Ier, roi des Anglo-Saxons de 940 à 946, périt assassiné au cours d'un festin. — EDMOND II, *Côte de Fer*, roi des Anglo-Saxons de 1015 à 1016, vit la moitié de son royaume conquise par le roi des Danois Canut.

Edmond de Langley [*glè*], premier duc d'York et fils d'Edouard III, né et m. à Langley (1341-1402). Il est la tige de la maison de la *Rose blanche.* V. DEUX-ROSES (*guerre des*).

Edmondes (sir Thomas), diplomate anglais, né à Plymouth (1563-1639). Il fut ambassadeur en France et négocia une alliance entre Henri IV et Elisabeth.

Edmonstone (Robert), peintre anglais, né et m. à Kelso (Ecosse) [1794-1834]. Ses œuvres se distinguent par un fin coloris.

Edmonton, v. d'Angleterre (Middlesex), près de New-River ; 26.000 h. Commerce de bois.

Édom (en hébr. *roux*), surnom d'Esaü. V. IDUMÉE.

Édomites, descendants d'Esaü, qui s'établirent au S.-E. de la Terre sainte. V. IDUMÉE.

Édoniens [*ni-in*], peuple de Thrace, sur les bords du Strymon, dans le pays dit *Edonide.*

édossage [*do-sa-je*] n. m. Action d'édosser.

édosser [*do-sé*] v. a. (du préf. *é*, et de *dos*). Enlever la partie superficielle d'un terrain, avec les racines qui s'y trouvent.

Édouard [*dou-ar*] (ÎLE DU **Prince-**). V. PRINCE-ÉDOUARD (*île du*).

Édouard (saint), en lat. *Eduardus*, le même que Edouard II, roi des Anglo-Saxons. Fête le 18 mars.

Édouard Ier, l'Ancien, roi des Anglo-Saxons, de 901 à 924 ; il était fils d'Alfred le Grand. — ÉDOUARD II, *le Martyr* (saint Edouard), roi des Anglo-Saxons de 975 à 978. Il périt assassiné. — ÉDOUARD III (saint), *le Confesseur*, né à Islip, m. à Westminster (1004-1066), roi des Anglo-Saxons de 1042 à 1066. Il fit faire un recueil, resté célèbre, de toutes les lois anglaises.

Édouard Ier, roi d'Angleterre de 1272 à 1307, né à Westminster, m. à Burgh (Cumberland) [1237-1309]. Il était le fils aîné de Henri III. Il soumit les Gallois, lutta énergiquement contre les Ecossais, et, par son respect des libertés parlementaires, mérita d'être appelé *le Justinien britannique*. Sur le continent, Philippe le Bel fut son plus redoutable adversaire ; mais les deux souverains se réconcilièrent par le mariage d'Edouard II, fils d'Edouard Ier, avec Isabelle, fille de Philippe le Bel. — EDOUARD II, né à Carnarvon, m. à Berkeley-Castle (1284-1327), roi d'Angleterre de 1307 à 1327. Caractère faible et corrompu, il soutint de longues luttes contre la grande aristocratie britannique et fut défait par l'Ecossais Robert Bruce. Il mourut déposé et assassiné, sur l'ordre même de sa femme, qui s'était mise à la tête de l'opposition. — EDOUARD III, né à Windsor, m. à Sheen (1312-1377), roi d'Angleterre de 1327 à 1377, fils du précédent. Il se débarrassa de la tutelle de son premier ministre Mortimer, organisa une armée permanente, conquit l'Ecosse, entreprit contre la France la guerre de Cent ans, fut vainqueur à l'Ecluse et à Crécy, prit Calais, et imposa à Jean le Bon la paix de Brétigny. Il institua l'ordre de la Jarretière. Son règne finit tristement dans la débauche. — EDOUARD IV, né à Rouen, roi d'Angleterre de 1461 à 1483, fils du duc d'York Richard et chef du parti de la *Rose blanche* contre la maison de Lancastre. (V. DEUX-ROSES.) Il essaya en 1475 d'envahir la France, mais Louis XI l'arrêta par le traité de Picquigny (1442-1483). — EDOUARD V, fils du précédent et d'Elisabeth Woodville, né à Westminster, roi d'Angleterre en 1483. Il ne régna que quelques mois, son oncle Richard de Glocester l'ayant fait assassiner dans la Tour de Londres, en même temps que son frère Richard d'York. — EDOUARD VI, fils de Henri VIII et de Jane Seymour, roi d'Angleterre de 1547 à 1553. Il favorisa la propagation de la Réforme. — EDOUARD VII, roi d'Angleterre, fils de la reine Victoria et du prince Albert, duc de Saxe, né à Londres en 1841, monté sur le trône en 1901. Sous son règne, eurent lieu la fin de la guerre du Transvaal et l'inauguration d'une nouvelle ère d'entente cordiale avec la France.

Sceau d'Édouard Ier.

Édouard III.

Édouard VII.

Édouard (*les Enfants d'*), drame historique en trois actes, de Casimir Delavigne, inspiré du *Richard III* de Shakspeare. Œuvre touchante et d'un réel sentiment dramatique (1833).

Édouard (*les Enfants d'*), tableau de Paul Delaroche (1831), au musée du Louvre ; les deux enfants (Edouard V et son frère le duc d'York), assis au

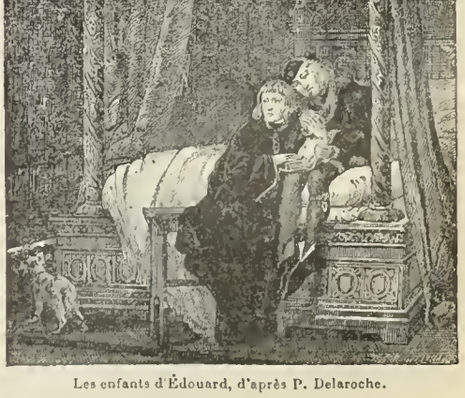

Les enfants d'Édouard, d'après P. Delaroche.

bord de leur lit, vont tomber sous la main des assassins envoyés par Glocester. Scène très dramatique dans sa simplicité ; exécution forte et sévère.

Édouard, fils d'Edouard III et de Philippine de Hainaut, prince de Galles, né à Woodstock, m. à Westminster (1330-1376), connu sous le nom de *prince Noir*, qu'il dut à la couleur de son armure. Il gagna la bataille de Poitiers, où il fit Jean le Bon prisonnier, et gouverna l'Aquitaine, que l'habile politique de Charles V réussit à détacher de lui.

Édouard de Lancastre, prince de Galles, fils de Henri VI et de Marguerite d'Anjou (1453-1471). Il essaya de détrôner Edouard IV et périt assassiné, à Tewkesbury, par les partisans de ce dernier.

Édouard le Libéral, né à Baugé (Bresse), m. à Gentilly, près de Paris (1284-1329). Comte de Savoie

de 1323 à 1329, fidèle allié de la France, il fut armé chevalier par Philippe le Bel, après la bataille de Mons-en-Puelle.

Édouard, fils de Jean Ier (1391-1438), roi de Portugal de 1433 à 1438. Il fut l'ami des lettres, et promulgua un code unique pour tout le Portugal. Il mourut de la peste qui ravagea son royaume.

Edough (DJEBEL), massif montagneux de la province de Constantine, au bord de la Méditerranée ; 1.008 m. d'altitude. Forêts de chênes-lièges. Usines de zinc et de fer.

édréanthe n. m. *Bot.* Genre de campanulacées de l'Europe méridionale.

Édred, fils d'Édouard l'Ancien (931-955), roi des Anglo-Saxons de 946 à 955.

édredon n. m. (du suéd. *eider,* sorte de canard sauvage, et *dun,* duvet). Duvet très fin, que fournit l'eider. Couvre-pied garni de ce duvet et, *par ext.,* de tout autre duvet.

Edremid ou **Adramit,** v. de la Turquie d'Asie (prov. de Smyrne), au pied du Kaz-Dagh (l'ancien Ida) ; 8.000 h. Source sulfureuse, huile.

édriophtalme adj. (du gr. *edraios,* sessile, et *ophthalmos,* œil). Qui a les yeux sessiles. (Se dit des crustacés qui présentent ce caractère, par opposition avec les pseudophtalmaires.)

Édris [*driss*], fondateur de la dynastie des Edrisites du Maghreb, m. en 792. Le calife de Bagdad, Haroun-al-Raschid, jaloux de ses succès rapides, le fit empoisonner.

Édrisi (el-) géographe arabe, né à Ceuta vers 1099, m. vers 1164. Il descendait de Mahomet et vécut à la cour du roi de Sicile Roger II. Son principal ouvrage est un résumé précieux des connaissances géographiques des musulmans du XIIe siècle.

Édrisites [*zi-te*], dynastie musulmane, fondée par *Edris,* descendant du Prophète par les femmes, dans le Maghreb (788-985). — Un *Edrisite.*

éducabilité n. f. Aptitude à être éduqué, instruit, formé par l'éducation.

éducable adj. Apte à recevoir l'éducation.

éducateur, trice adj. Qui concerne l'éducation : *ouvrages éducateurs.* Qui donne l'éducation : *les Grecs furent un peuple éducateur.* N. Qui s'occupe d'éducation : *Pestalozzi fut un éducateur de génie.* Qui élève, soigne : *un éducateur de vers à soie.*

éducatif, ive adj. Qui concerne l'éducation : *méthode éducative.*

éducation [*si-on*] n. f. (lat. *educatio ;* de *educare,* éduquer). Action de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales : *l'éducation est le complément nécessaire de l'instruction.* Connaissance des usages de la société ; *homme sans éducation.* Art d'élever certains animaux ; *l'éducation des abeilles, des vers à soie,* etc. *Maison d'éducation,* établissement où l'on instruit les jeunes gens.

— ENCYCL. On peut donner de l'éducation cette définition : « C'est l'ensemble des efforts réfléchis par lesquels on aide la nature dans le développement des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'homme en vue de sa perfection, de son bonheur et de sa destination sociale. » L'éducation doit être, avant tout, générale ; l'éducation spéciale, professionnelle, s'ajoutera à la première. Il faut fortifier les volontés en les amenant à vouloir par elles-mêmes. Cet affranchissement de la volonté ne va pas sans celui de l'intelligence. Il y a donc aussi une éducation de l'intelligence, qui consiste dans la recherche libre du vrai. Quels sont les résultats de l'éducation ? Le progrès, les tendances utiles à l'individu, la compression des instincts contraires. L'éducation suppose donc un idéal conçu et une science précise du caractère de l'enfant : « On ne commande à la nature qu'en lui obéissant. » (Bacon.)

Éducation (*l'*), ouvrage de Dupanloup, écrit avec finesse et une élévation de pensée remarquables (1851).

Éducation des filles (*Traité de l'*), le premier ouvrage de Fénelon (1687). C'est un traité pédagogique plein d'observations aussi fines que profondes, exprimées dans une langue nuancée et précise.

Éducation intellectuelle, morale et physique (*De l'*), par Herbert Spencer (1861). Pour le philosophe anglais, l'éducation doit obtenir le maximum d'utilité possible. La culture morale est fondée sur le principe des réactions naturelles : il faut apprendre à détester ses fautes en raison des conséquences naturelles qu'elles entraînent.

Éducation de l'humanité (*De l'*), par Lessing (1780). La théorie de l'auteur repose sur l'idée que la révélation est pour l'humanité ce que l'éducation est pour l'individu. L'homme doit faire le bien pour le bien, en vue des seules satisfactions de sa conscience.

L'Éducation maternelle, d'après Delaplanche.

Éducation sentimentale (*l'*), par Gustave Flaubert (1869). Ce roman qui nous conte les trois liaisons successives de Frédéric, type de l'humanité médiocre, est d'une simplicité de composition peut-être excessive, mais une peinture profonde, merveilleusement précise et juste, de la société parisienne de 1840 à 1850.

Éducation maternelle (*l'*), groupe en marbre de Delaplanche, remarquable par la simplicité et le naturel des personnages. Il représente une mère qui fait épeler son enfant (1875).

Éducation de prince, série de dialogues, par Maurice Donnay (1895) ; satire des mœurs contemporaines. L'auteur en a tiré une comédie en quatre actes (Variétés, 1900).

éducationnel, elle [*si-o-nèl, è-le*] adj. Qui se rapporte à l'éducation.

éduction [*duk-si-on*] n. f. Se disait pour *échappement* (de la vapeur).

Éduens [*du-in*], peuple de la Gaule, dont *Bibracte* (Autun) était la ville principale. C'est à la demande des Éduens que César entra en Gaule ; mais ils furent plus tard les alliés de Vercingétorix. Un *Éduen.*

Monnaie des Éduens.

édulcoration [*si-on*] n. f. Action d'édulcorer.

édulcorer [*ré*] v. a. (du préf. *é,* et du lat. *dulcis,* doux). Adoucir un médicament insipide ou amer par du sucre, du miel, un sirop ; *édulcorer une tisane.* Dépouiller une matière en poudre des substances acides qu'elle contient en l'arrosant d'eau. *Fig.* Mitiger, adoucir ; *édulcorer un blâme.*

éduquer [*ké*] v. a. (lat. *educare*). *Fam.* Faire l'éducation de.

Edwards [*èd-ouardss*] (George), naturaliste anglais, né à Westham (Essex), m. à Plaiston (1693-1773). Son principal ouvrage est une *Histoire naturelle des oiseaux peu connus.*

Edwin ou **Eadwine** (saint), roi de Northumbrie, tué à Heathfield en 633. Fête le 4 octobre.

Edwy ou **Eadwig le Beau,** né vers 940, roi des Anglo-Saxons de 955 à 959.

Eecke, comm. de Belgique (Flandre-Orientale) ; 2.350 h.

Eeckeren [*é-ke-rèn*], v. de Belgique (prov. d'Anvers), non loin de l'Escaut ; 6.390 h.

Eeckhout (Gerbrand **Van den**), peintre hollandais, né et mort à Amsterdam (1621-1674). Peintre fort habile, il imita Rembrandt, son maître, avec une fidélité souvent excessive.

Eecloo [*é-klô*], v. de Belgique (Flandre-Orientale) ; 13.500 h. Etoffes de laine.

Eées, poème d'Hésiode (VIIe s.), dont nous n'avons que des fragments et qui était consacré aux femmes aimées par les dieux. La plupart des récits s'y rapportent à des légendes éoliennes de Thessalie ou de Béotie.

Eeghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt) ; 1.900 h. Toiles.

Eerneghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale) ; 4.870 h. Brasseries, blanchisseries.

Eessen, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 2.340 h. Sucre de betteraves, brasseries.

Éétion [*è-é-si-on*], roi de Thèbes en Cilicie, père d'Andromaque, tué par Achille avec ses sept fils. (*Myth.*)

éfaufiler [*fô-fi-lé*] v. a. Tirer les fils de la trame d'un tissu pour en faire de l'étoupe, de la peluche ou de la charpie.

efendi [*é-fin*] n. m. Titre des fonctionnaires civils, des ministres du culte et des savants, chez les Turcs. (Il se place après les noms propres : *Réchid-efendi.*) [On écrit aussi, à tort, EFFENDI.]

effaçable [*è-fa*] adj. Qui peut être effacé. ANT. **Ineffaçable, indélébile.**

effacement [*è-fa-se-man*] ou **effaçage** [*è-fa*] n. m. Action d'effacer, de s'effacer, au pr. et au fig. ; son résultat. *Fig.* Suppression, destruction : *l'effacement du péché originel. Pathol.* Régression.

effacer [*è-fa-sé*] v. a. (du préf. *é,* et de *face.* — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il effaça, nous effaçons.*) Faire disparaître par le frottement, l'image, l'empreinte d'une chose : *gomme à effacer.* Rayer, biffer, raturer : *effacer un mot, une ligne. Fig.* Faire oublier : *effacer une faute.* Surpasser : *effacer la gloire d'un autre.* **S'effacer** v. pr. Tourner le corps un peu de côté, dans l'escrime, pour donner moins de prise à l'adversaire. Se tenir à l'écart, éviter de paraître. S'incliner devant la supériorité de quelqu'un. ANT. **Aviver.**

effaceur, euse [*è-fa, eu-ze*] n. Personne qui efface.

effaçure [*è-fa*] n. f. Action d'effacer ; ce qui est effacé. *Fig.* Suppression.

effanage [*è-fa*] n. m. Action d'effaner.

effaner [*è-fa-né*] v. a. Oter les fanes : *on effane les blés quand leur végétation est excessive.*

effaneur, euse [*è-fa, eu-ze*] n. Personne qui effane.

effanures [*è-fa*] n. f. pl. Fanes provenant de plantes effanées.

effarade [*è-fa*] n. f. Trouble, agitation d'une personne effarée.

effaré, e [*è-fa*] adj. *Dialect.* Errant, en parlant des bestiaux. Substantiv. Personne effarée : *partir comme un effaré.*

effarement [*è-fa-re-man*] n. m. Trouble, effroi.

effarer [*é-fa-ré*] v. a. (doublet de *effrayer*). Troubler au point de donner l'air hagard et inquiet, de faire perdre la raison.

effarouchant [*è-fa-rou-chan*], **e** adj. Qui effarouche, qui donne de l'ombrage.

effarouchement [*è-fa, man*] n. m. Action d'effarouche. Etat de celui qui est effarouché. (Peu us.)

effaroucher [*è-fa-rou-ché*] v. a. Rendre farouche, épouvanter : *effaroucher le gibier. Par ext.* Rebuter, troubler, choquer : *prix qui effarouche l'acheteur. Arg.* Voler : *effaroucher un portefeuille.* ANT. **Apprivoiser, rassurer.**

effarvate [*è-far*] n. f. Nom vulgaire de diverses fauvettes.

effauchetter [*è-fô-chè-té*] ou **effaucheter** [*è-fô-che-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *j'effauchette, il effauchettera.*) Ramasser les avoines avec le fauchet.

effautage n. m. *Comm.* Syn. de EFFÛTAGE.

effectif, ive [*è-fèk*] adj. (de *effet*). Qui existe de fait. N. m. Nombre réel des soldats, d'individus : *l'effectif d'une armée.* ANT. **Apparent, illusoire.**

effection [*è-fèk-si-on*] n. f. (du lat. *effectus,* effet). *Math.* Construction géométrique des problèmes et des équations.

effectivement [*è-fèk, man*] adv. En effet, réellement.

effectivité [*è-fèk*] n. f. Nature de ce qui est effectif.

effectrice [*é-fèk*] adj. f. (du lat. *effectus,* effet). *Didact.* Se dit d'une cause qui produit un effet. (On dit plus souvent *efficiente.*)

effectuation [*è-fèk-tu-a-si-on*] n. f. Action d'effectuer : *l'effectuation d'un dessin.*

effectuer [*è-fèk-tu-é*] v. a. (du lat. *effectum,* supin de *efficere,* même sens). Mettre à exécution, réaliser, accomplir : *effectuer un projet.*

effeler [*è-fe*] ou **effêlure** [*é-fé*] n. f. Rognure de peau, corroyée ou hongroyée, employée à la fabrication de la colle.

effemeller [*é-fè-mè-lé*] v. a. Purger une forêt par la suppression du bois mort ou inutile.

efféminant [*é-fé-mi-nan*], **e** adj. Qui efféminé, amollit, énerve : *plaisirs efféminants.*

efféminé [*è-fé, si-on*] n. f. Action d'efféminer. Résultat de cette action.

efféminé, e [*é-fé*] adj. Mou, voluptueux : *les Sybarites menaient une vie efféminée.* ANT. **Mâle, viril.**

efféminément [*é-fé, man*] adv. D'une manière efféminée.

efféminer [*é-fé-mi-né*] v. a. (du lat. *femina,* femme). Amollir, rendre faible comme une femme.

effendi n. m. Orthogr. défectueuse de EFENDI.

effèrent [*è-fé-ran*], **e** adj. (du lat. *efferre,* porter dehors). Qui emporte. *Vaisseaux efférents,* vaisseaux qui emportent les fluides sécrétés. (S'oppose à AFFÈRENT.)

effervescence [*é-fèr-vès-san-se*] n. f. (de *effervescent*). Ebullition qui se produit par le dégagement d'un gaz à travers un liquide. *Fig.* Agitation extrême : *effervescence populaire.* Ardeur, émotion vive et passagère : *l'effervescence des passions.*

effervescent [*é-fèr-vès-san*], **e** adj. (lat. *effervescens ;* de *effervescere,* bouillir). Qui est en effervescence (au prop. et au fig.) : *liquide effervescent ; foule effervescente.*

effet [*é-fè*] n. m. (lat. *effectus ;* de *efficere,* accomplir). Résultat d'une cause, acte d'un agent : *il n'y a pas d'effet sans cause.* Réalisation, exécution : *en venir à l'effet.* Impression : *effet d'un discours, de la vue d'un tableau.* Particulièrem. Impression due à l'éclat, à des moyens habiles, etc. : *chercher à faire de l'effet. Fam. Faire des effets de,* faire étalage de, tirer vanité de ; *faire des effets de linge, d'érudition.* Puissance transmise par une force, par une machine. *Effet utile,* syn. de RENDEMENT. *Effet d'une loi,* ses conséquences. *Effet rétroactif,* application d'une loi à un fait qui s'est produit quand elle n'était pas encore promulguée : *aucune loi pénale ne peut avoir d'effet rétroactif. Jeux.* Petite rondelle de cuir au bout de la queue de billard. (Syn. PROCÉDÉ.) Manière de frapper la bille de billard qui modifie l'ouverture de l'angle qu'elle doit faire avec sa première direction, après avoir touché la bande ou une autre bille. *Effets de commerce,* billets à ordre, papiers négociables, titres donnant à ceux qui en sont possesseurs le droit de percevoir à l'échéance les sommes y portées. (Les principaux effets de commerce sont : la *lettre de change,* le *billet à ordre,* le *mandat,* le *chèque* et le *warrant.* V. ces mots.) *Effets publics,* titres ou valeurs émis par les Etats (rentes, bons du Trésor, etc.) et négociables sans garantie de la part du cédant. Pl. Meubles, vêtements : *vendre ses effets.* Biens : *effets immobiliers. Pour cet effet, à cet effet,* dans ce but. *En effet* loc. adv. Réellement, de fait, par le fait. ANT. **Cause, motif.**

effeuillage [*è-feu, ll* mll.] n. m. Opération pratiquée sur les arbres ou arbustes fruitiers et qui consiste à en détacher un certain nombre de feuilles pour permettre à la lumière et à la chaleur du soleil de pénétrer jusqu'aux fruits.

effeuillaison [*é-feu, ll* mll., *è-zon*] n. f. Chute naturelle des feuilles : *l'effeuillaison des arbres en automne.*

effeuillement [*é-feu, ll* mll., *e-man*] n. m. Chute des feuilles ; état des arbres dont les feuilles tombent ou sont arrachées.

effeuiller [*é-feu, ll* mll., *é*] v. a. Oter les feuilles : *effeuiller un arbre.* Arracher les pétales de : *effeuiller des roses. Fig.* Détruire : *le temps effeuille nos espérances. Effeuiller la marguerite,* détacher successivement chaque pétale de cette fleur en disant : *Il* (ou *elle*) *m'aime, un peu, beaucoup, à la folie, pas du tout.* (Suivant le mot sur lequel on arrache le dernier pétale, on sait comment on est aimé.) **S'effeuiller** v. pr. Perdre ses feuilles ou ses pétales.

effeuilleur, euse [*è-feu, ll* mll., *eu-ze*] n. Celui, celle qui pratique l'effeuillage.

effeuillure [*è-feu, ll* mll.] n. f. Feuilles détachées d'un arbre : *effeuillures de mûrier.*

Effiat [*è-fi-a*], comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 23 kil. de Riom ; 1.100 h. Anc. château du marquis d'Effiat.

Effiat (Antoine COIFFIER, marquis **d'**), grand maître de l'artillerie, maréchal de France et surintendant des finances, m. à Lutzelstein (Lorraine) [1581-1632]. C'est lui qui conclut le mariage de Henriette-Marie de France avec le prince de Galles Charles Ier. Il fut le père de Cinq-Mars.

efficace [*é-fi*] adj. (lat. *efficax*). Qui produit l'effet désiré : *remède efficace. Théol. Grâce efficace,* celle qui a toujours son effet. N. f. Efficacité : *efficace merveilleuse.* ANT. **Inefficace.**

efficacement [*è-fi, man*] adv. D'une manière efficace : *agir efficacement.*

efficacité [*é-fi*] n. f. (de *efficace*). Force, vertu de quelque cause, pour produire son effet : *efficacité d'un remède.* ANT. **Inefficacité.**

efficient [*è-fi-si-an*], **e** adj. (lat. *efficiens ;* de *efficere,* effectuer). Qui produit réellement un effet : *le soleil est la cause efficiente de la chaleur.*

effigial, e, aux [*è-fi*] adj. Qui appartient à l'effigie : *type effigial.*

effigie [*è-fi-ji*] n. f. (lat. *effigies ;* de *effigere,* représenter). Représentation, image d'une personne : *prendre quelqu'un en effigie.* Empreinte d'une monnaie représentant la tête d'un roi ou d'un grand personnage : *monnaie à l'effigie de tel prince. Exécution par effigie,* mode d'exécution des condamnations prononcées contre les contumax.

— Encycl. *Dr.* Autrefois, l'exécution par effigie se faisait, le plus généralement, en suspendant à une potence un mannequin ou toute autre représentation du condamné. Aujourd'hui, elle se réduit à l'insertion dans les journaux et à l'affichage en certains lieux déterminés (notamment à la porte du dernier domicile du condamné) de l'extrait du jugement de condamnation par contumace.

effigier [*è-fi-ji-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Exécuter en effigie : *effigier un contumax*. (Vx.)

effilage [*è-fi*] n. m. Action d'effiler.

effilé, e [*é-fi*] adj. Mince et allongé : *taille effilée*. *Fig.* Acéré, mordant : *langue effilée*. N. m. Frange de fil ou de soie qui borde certains tissus. Autref., linge de deuil frangé de fil.

effiler [*è-fi-lé*] v. a. Défaire un tissu fil à fil : *effiler une toile*. *Chass. Effiler les chiens*, les énerver.

effileur, euse [*è-fi, eu-ze*] n. Syn. de EFFILOCHEUR.

effilochage [*è-fi*] n. m. Action d'effilocher.

effiloche [*è-fi*] ou **effiloque** [*è-fi-lo-ke*] n. f. Soie trop légère, que l'on met au rebut. Bout de soie qui se trouve aux lisières d'une étoffe.

effilochée [*è-fi-lo-ché*] n. f. Produit de l'effilochage.

effilochement [*é-fi, man*] ou **effiloquement** [*é-fi, ke-man*] n. m. Action d'effilocher.

effilocher [*è-fi-lo-ché*] ou **effiloquer** [*è-fi-lo-ké*] v. a. Effiler une étoffe pour faire de la ouate.

effilocheur, euse [*è-fi, eu-ze*], **effiloqueur, euse** ou **effileur, euse** [*è-fi, eu-ze*] n. Celui, celle qui effiloche des chiffons destinés à faire du papier. N. f. Machine à effilocher.

effilochure ou **effilure** [*é-fi*] n. f. Produit de l'effilochage : *des effilochures de soie*.

effilure [*è-fi*] n. f. Fil, bourre, etc., provenant d'un tissu effilé.

effioler [*è-fi-o-lé*] v. a. (du préf. priv. *ef*, et de *fiole* pour *feuille*). Syn. de EFFANER.

efflanqué [*é-flan-ké*], **e** adj. Se dit d'un cheval, d'un chien, etc., maigre au point d'avoir les flancs creux et décharnés. Se dit aussi des personnes. *Fig.* Maigre, sec : *style efflanqué*.

efflanquer [*è-flan-ké*] v. a. (du préf. *é*, et de *flanc*). Faire maigrir : *la fatigue efflanque les chevaux*.

effleurement [*è-fleu-re-man*] ou **effleurage** [*é-fleu*] n. m. Action d'effleurer. Massage léger et superficiel : *l'effleurement de la peau par une balle*.

effleurer [*è-fleu-ré*] v. a. Entamer superficiellement : *l'araire ne fait qu'effleurer la terre*. Toucher légèrement : *effleurer le visage*. *Fig.* Aborder à peine : *effleurer une question*. *Techn. Effleurer les peaux*, en détacher, du côté de la fleur, toutes les parties qui les rendent dures.

effleureur, euse [*é-fleu, eu-ze*] adj. et n. Qui effleure.

effleurir [*è-fleu*] v. n. ou **s'effleurir** [*sè-fleu*] v. pr. Tomber en efflorescence.

effleuroir [*è-fleu*] n. m. Peau d'agneau employée par les parcheminiers pour débarrasser le parchemin du blanc d'Espagne.

effleurure [*è-fleu*] n. f. Rognure qui provient de l'effleurage d'une peau.

effloraison [*è-flo-ré-zon*] n. f. Action d'entrer en fleur.

efflorescence [*è-flo-rès-san-se*] n. f. (du préf. *é*, et du lat. *florescere*, fleurir). *Bot.* Début de la floraison. *Fig.* : *l'efflorescence de l'art gothique*. *Chim.* Transformation des sels qui se résolvent en une matière pulvérulente : *les chotts sahariens sont couverts d'efflorescences salines*. *Pathol.* Eruption sur la peau. *Hortic.* Poussière qui recouvre certains fruits et qu'on appelle aussi FLEUR.

efflorescent [*è-flo-rès-san*], **e** adj. Qui est en état d'efflorescence : *végétation efflorescente*. *Chim.* Qui tombe en efflorescence : *sel efflorescent*.

efflotter [*é-flo-té*] v. a. Ecarter, séparer d'une flotte : *la tempête qui efflotte un navire*.

effluence [*é-flu-an-se*] n. f. (de *effluent*). Emanation : *les effluences d'un marais*. (Peu us.)

effluent [*è-flu-an*], **e** adj. (lat. *effluens*). Se dit d'un fluide qui émane d'une source.

effluve [*è-flu-ve*] n. m. (lat. *effluvium* ; de *e*, hors de, et *fluere*, couler). Sorte d'émanation qui s'exhale du corps de l'homme et des animaux, et en général des corps organisés. Emanation supposée, à laquelle on attribue certaines influences morales : *les effluves de l'amour, de la foi. Effluve électrique*, décharge électrique qui se manifeste par un flux d'électricité faiblement lumineux ou même obscur.

— Encycl. *Electr.* L'effluve a une action chimique plus active que l'étincelle ; c'est par son action sur l'oxygène que l'on prépare l'ozone.

effluviographie [*è-flu, fi*] n. f. (de *effluve*, et du gr. *graphein*, décrire). Science des actions lumineuses spéciales, plutôt obscures, impressionnant cependant la plaque photographique.

efflux [*è-flu*] n. m. ou **effluxion** [*è-fluk-si-on*] n. f. Expulsion du produit de la conception peu de temps après celle-ci. (Vx.)

effondrement [*è-fon-dre-man*] n. m. Action de fouiller la terre à une certaine profondeur. Action de s'effondrer : *certains cratères sont produits par un effondrement du sol*. *Fig.* Destruction : *l'effondrement de la puissance romaine*.

effondrer [*è-fon-dré*] v. a. (du préf. *é*, et de *fond*). Remuer, fouiller la terre. Enfoncer, briser : *effondrer un coffre*. Faire écrouler : *effondrer un plancher*. **S'effondrer** v. pr. S'écrouler, s'abîmer, s'enfoncer : *plancher qui s'effondre*. *Fig.* S'anéantir brusquement : *puissance qui s'effondre*.

effondreur [*é-fon*] n. m. Ouvrier qui effondre les terres.

effondrilles [*è-fon-dri, ll* mll., *e*] n. f. pl. Dépôt qui reste au fond d'un vase, après l'ébullition ou l'infusion : *les effondrilles du bouillon*.

efforcer (s') [*sè-for-sé*] v. pr. (préf. *é*, et *forcer*. — Prend une cédille sous le *e* devant *a* et *o* : *il s'efforça, nous nous efforçons*.) Faire tous ses efforts, tenter, tâcher : *s'efforcer d'avancer*.

effort [*è-for*] n. m. (de *efforcer*). Action énergique, contention du corps ou de l'esprit : *l'effort donne le sentiment de la liberté*. Vive douleur, produite par une tension trop forte des muscles. Hernie : *se donner un effort*. *Sans effort*, facilement, sans beaucoup de peine.

— Encycl. *Méd.* Dans les efforts violents, il peut se produire diverses modifications organiques analogues à celles produites par des traumatismes. C'est ainsi qu'on voit se manifester des *hernies* (v. ce mot), des luxations, des ruptures tendineuses ou musculeuses (coup de fouet), etc. Souvent, après des efforts, chez des personnes non habituées, il subsiste des douleurs, des courbatures, que des bains prolongés font disparaître.

— *Physiol.* L'effort est la contraction simultanée d'un système de muscles ayant pour but de vaincre une résistance. Dans l'effort général, la respiration est suspendue et, par suite, celle-ci le rend intermittent ; une expiration brusque le termine. Il existe d'autres efforts destinés à vaincre la résistance des sphincters, comme dans le vomissement, la miction, etc.

— *Art vétér.* L'*effort de boulet* est une entorse de l'articulation du boulet qui cède au repos, aux douches froides et aux révulsifs. L'*effort de tendon* est une petite tuméfaction très sujette à récidive et qui se traite de la même manière.

L'*effort de reins* est une entorse des vertèbres lombaires ; on le traite par le repos et les révulsifs.

effracteur [*é-frak*] n. m. Criminel coupable d'effraction : *effracteur de jour, de nuit*.

effraction [*é-frak-si-on*] n. f. (lat. *effractio* ; de *effringere*, briser). Fracture faite dans l'intention de voler : *le vol avec effraction est qualifié crime*.

— Encycl. *Dr.* L'effraction est une circonstance aggravante du vol, lorsqu'elle a eu lieu dans une maison habitée ou dans un enclos ; à ce titre, elle entraîne la transformation des peines du vol simple en travaux forcés à temps ou en travaux forcés à perpétuité, suivant que l'effraction est isolée ou qu'elle est en concours avec d'autres circonstances aggravantes.

La violation du domicile à l'aide d'effraction *pendant la nuit* est comprise dans les cas de légitime défense.

effractionnaire [*é-frak-si-o-nè-re*] adj. Coupable d'effraction.

effraie [*è-frè*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce de chouette du genre *strix*.

— Encycl. Les effraies sont des rapaces nocturnes, dont on connaît une quinzaine d'espèces. L'effraie française, de taille moyenne, de livrée jaune clair, est répandue dans toute l'Europe centrale ; elle niche dans les vieux greniers et les ruines. C'est un oiseau utile, qui détruit les souris, les rats, les insectes.

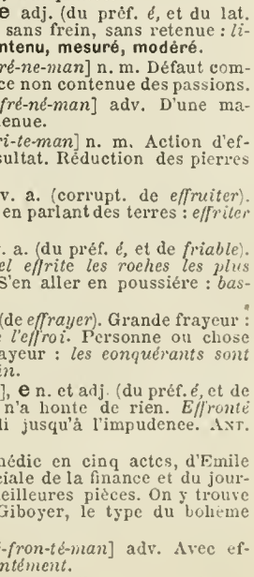
Effraie.

effrangement [*è-fran-je-man*] n. m. Action d'effranger, de s'effranger.

effranger [*è-fran-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il effrangea, nous effrangeons*.) Effiler sur les bords, de manière à y produire des franges. **S'effranger** v. pr. Se découper en franges.

effrayable [*è-frè-ia-ble*] adj. Qui est susceptible d'être effrayé.

effrayamment [*è-frè-ia-man*] adv. D'une manière effrayante.

effrayant [*è-frè-i-an*], **e** adj. Qui effraye, effroyable, épouvantable : *un bruit effrayant*. *Fam.* Excessif, grand : *un appétit effrayant*. ANT. **Rassurant, attrayant, séduisant.**

effrayer [*è-frè-i-é*] v. a. (du préf. *ef*, et du germ. *frida*, paix. — Se conj. comme *balayer*.) Donner de la frayeur. **S'effrayer** v. pr. Eprouver de la frayeur. ANT. **Rassurer, tranquilliser.**

effréné [*è-fré-né*], **e** adj. (du préf. *é*, et du lat. *frenum*, frein). Qui est sans frein, sans retenue : *licence effrénée*. ANT. **Contenu, mesuré, modéré.**

effrénement [*è-fré-ne-man*] n. m. Défaut complet de retenue ; violence non contenue des passions.

effrénément [*è-fré-né-man*] adv. D'une manière effrénée, sans retenue.

effritement [*é-fri-te-man*] n. m. Action d'effriter la terre ; son résultat. Réduction des pierres en poussière.

effriter [*è-fri-té*] v. a. (corrupt. de *effruiter*). Epuiser, rendre stérile, en parlant des terres : *effriter le sol*.

effriter [*é-fri-té*] v. a. (du préf. *é*, et de *friable*). Rendre friable : *le sel effrite les roches les plus dures*. **S'effriter** v. pr. S'en aller en poussière : *bas-reliefs qui s'effritent*.

effroi [*è-froi*] n. m. (de *effrayer*). Grande frayeur : *la mort cause à tous de l'effroi*. Personne ou chose qui est un sujet de frayeur : *les conquérants sont l'effroi du genre humain*.

effronté [*é-fron-té*], **e** n. et adj. (du préf. *é*, et de *front*). Impudent, qui n'a honte de rien. *Effronté comme un page*, hardi jusqu'à l'impudence. ANT. **Réservé, modeste.**

Effrontés (*les*), comédie en cinq actes, d'Emile Augier ; vive satire sociale de la finance et du journalisme, une de ses meilleures pièces. On y trouve la curieuse figure de Giboyer, le type du bohème de lettres (1861).

effrontément [*é-fron-té-man*] adv. Avec effronterie : *mentir effrontément*.

effronterie [*è-fron-te-rî*] n. f. Impudence, manque de retenue. ANT. **Réserve, timidité.**

effroyable [*è-froi-ia-ble*] adj. Qui cause de l'effroi, de l'horreur ; épouvantable, horrible. *Par ext.* D'une laideur repoussante : *visage effroyable*. Excessif : *dépenses effroyables*. ANT. **Ravissant, admirable.**

effroyablement [*è-froi-ia-ble-man*] adv. D'une manière effroyable, prodigieuse, excessive.

effruiter [*è-frui-té*] v. a. Enlever les fruits.

effulguration [*é-ful, si-on*] n. f. Action de jeter une fulguration, une vive lueur.

effumer [*è-fu-mé*] v. a. Eteindre les tons trop crus (d'un tableau).

effusion [*é-fu-zi-on*] n. f. (lat. *effusio*). Action de répandre un liquide : *grande effusion de sang dans un combat*. *Fig.* Manifestation, communication de sentiments : *effusion de tendresse*.

effûtage [*è-fû*] n. m. (du préf. *é*, et de *fût*). Merrain de rebut.

e finita la commedia, mots ital. qui signif. : *La comédie est terminée*, et sont la traduction exacte de l'*Acta est fabula* des Latins.

éfourceau [*sô*] n. m. (du préf. *é*, et du lat. *furca*, fourche). Véhicule à deux grandes roues, servant au transport de fardeaux très pesants.

égagre, égagropile n. m. v. ÆGAGRE, ÆGAGROPILE.

égaiement [*ghè-man*] ou **égayement** [*ghé-ie-man*] n. m. Action d'égayer. (Peu us.)

égal, e, aux adj. (lat. *æqualis* ; de *æquus*, uni, égal). Semblable, le même en nature, en quantité, en qualité : *deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles*. Qui ne varie pas : *température égale*. Dont l'humeur ne varie pas : *caractère égal*. *Figures géométriques égales*, qu'on peut faire coïncider en les plaçant l'une sur l'autre. Uni, de niveau : *chemin égal*. Indifférent : *cela m'est égal*. N. Qui est de même rang : *vivre avec ses égaux*. *A l'égal de* loc. prép. Autant que. *Sans égal*, sans pareil, seul de son genre. ALLUS. LITTÉR. :

> Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance,
> C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Dans le *Mahomet* de Voltaire (I, 4), réponse d'Omar à Zopire qui méprise Mahomet à cause de l'obscurité de sa naissance. ANT. **Inégal, mouvementé, accidenté.**

égalable adj. Que l'on peut égaler.

égalade n. f. Variété de châtaignier et de châtaigne sauvage.

égalé, e adj. Qui a des égalures : *faucon égalé*.

également [*man*] adv. D'une manière égale. ANT. **Inégalement.**

également [*man*] n. m. Distribution avant partage à un ou plusieurs héritiers, en compensation de ce que les autres ont reçu en avance d'hoirie.

égaler [*lé*] v. a. Etre égal à : *la recette égale la dépense*. Rendre égal : *la mort égale tous les hommes*. Atteindre en mérite, en perfection : *le talent ne saurait égaler la vertu*. Mettre sur le même rang : *égaler Racine à Corneille*.

égalir v. a. *Techn.* Egaliser : *égalir les dents d'une roue d'horloge*.

égalisage [*za-je*] n. m. Action d'égaliser la poudre à canon ou de chasse.

égalisateur, trice [*za*] adj. Qui égalise : *système égalisateur*.

égalisation [*za-si-on*] n. f. Action d'égaliser.

égaliser [*zé*] v. a. Rendre égal : *égaliser les chances*. Rendre uni : *égaliser un terrain*. Tamiser la poudre après l'avoir mise en grains.

égaliseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. Celui, celle qui égalise. N. f. Machine pour égaliser l'épaisseur des cuirs.

égalisoir [*zoir*] n. m. Crible pour passer la poudre à canon ou à fusil.

égalissage [*li-sa-je*] n. m. Action d'égalir : *l'égalissage des roues d'horlogerie*.

égalisure [*zu-re*] n. f. Poudre de guerre ou de chasse égalisée.

égalitaire [*tè-re*] adj. Qui a pour but l'égalité civile, politique et sociale : *principes égalitaires*. N. m. Partisan de l'égalité absolue : *les égalitaires*.

égalitairement [*tè-re-man*] adv. D'une manière égalitaire.

égalité n. f. Rapport entre des choses égales : *égalité de deux nombres*. Qualité de ce qui est plan, uni : *égalité du terrain*. Uniformité persévérante : *égalité du pouls*. *Egalité algébrique*, ensemble de deux expressions algébriques résumés par le signe = (égale). *Fig.* : *égalité d'humeur*. *Turf*. Cote à laquelle un cheval donne comme rapport exactement la somme jouée (par exemple, un cheval sur lequel on a joué cinq francs et qui vous donne cinq francs de gain *est à égalité*, fait *égalité*). *A égalité de* loc. prépos. En supposant une quantité égale de. ANT. **Inégalité.**

égalure n. f. Moucheture blanche sur le dos de certains faucons.

égard [*ghar*] n. m. *Dr. cout.* Maître juré d'un corps de métier. *Hist. relig.* Tribunal qui jugeait les procès entre chevaliers de Malte.

égard [*ghar*] n. m. (du préf. *é*, et de *garder*). Attention, marque d'estime, de respect : *témoigner de grands égards à quelqu'un*. *Avoir égard*, considérer. Loc. prép. *Eu égard à*, en considération de. *A l'égard de*, relativement à.

égaré, e adj. (de *égarer*). Errant, perdu : *voyageur égaré*. Troublé, hagard : *avoir les yeux égarés*. Ecarté : *un village égaré*. Substantiv. Personne qui a perdu sa route. *Fig.* Personne tombée dans l'erreur ou le vice : *pauvre égaré !*

égarement [*man*] n. m. (de *égarer*). Action de perdre son chemin. Action de perdre un objet : *l'égarement d'une lettre*. *Fig.* Erreur : *les égarements de la raison*. Déréglement de mœurs : *les égarements de la jeunesse*. Grand trouble, délire : *l'égarement de l'ivresse*.

égarer [*ré*] v. a. (du préf. *é*, et du germ. *wara*, garder). Mettre hors du droit chemin : *égarer un voyageur*. *Fig.* Mettre hors de la vérité : *égarer les esprits*. Perdre pour le moment : *égarer son crayon*. Troubler l'esprit, la raison : *une grande douleur nous égare*. **S'égarer** v. pr. Se perdre, tomber dans l'erreur.

égarrotter [*gha-ro-té*] v. a. Blesser au garrot.

Égates ou **Égades** (ÎLES), groupe d'îlots à l'extrémité occidentale de la Sicile. Victoire navale du consul romain Lutatius sur les Carthaginois, commandés par Hamilcar et Hannon ; cette victoire amena la fin de la première guerre punique (241 av. J.-C.).

égauler [*ghô-lé*] v. a. Elaguer les nouvelles pousses des arbres. Couper le gaulis.

égayant [*ghè-i-an*], **e** adj. Qui égaye : *récits égayants*. ANT. **Attristant.**

egayement [*ghé-ie-man*] ou **égaiement** [*ghè-man*] n. m. Action d'égayer.

égayer [*ghé-ié*] v. a. (du préf. *é*, et de *gai*. — Se conj. comme *balayer*.) Rendre gai, réjouir : *égayer un malade*. Orner de quelque agrément : *égayer son style*. *Hort.* Elaguer. ANT. **Attrister.**

égayer v. a. Forme défectueuse de AIGUAYER.

Egbert [*èbr*], **le Grand,** roi des Anglo-Saxons de 809 à 839. Il réunit sous sa domination l'heptarchie anglo-saxonne.

Egède (Jean), missionnaire danois, qui évangélisa les côtes du Groenland, né à Senjen (Norvège), m. à Stubbekjœbing (1686-1758).

Égée, fils de Pandion et roi légendaire d'Athènes, vainqueur, grâce à son fils Thésée, de ses neveux les Pallantides, qui l'avaient chassé du trône. Lorsque Thésée alla combattre le Minotaure, il partit sur un vaisseau dont les voiles étaient noires, et convint avec son père que, s'il revenait vainqueur, il pavoiserait son navire de voiles blanches ; mais il oublia, à son retour, le signal convenu, et le malheureux Egée, croyant que son fils avait péri, se précipita dans la mer qui, de son nom, s'appela Egée. (*Myth.*)

Égée (MER), anc. nom de l'Archipel. V. EGÉE.

ègèle n. f. Nom vulgaire du *sorbier des oiseaux.*

ègelo n. m. Nom vulgaire du *cytise des Alpes.*

Egelshofen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), non loin du lac de Constance ; 1.530 h. Industrie laitière ; vignoble.

Eger [*jèr*] ou **Erlau** [*er-la-ou*], v. de Hongrie, ch.-l. du comitat de Hévès, sur l'*Eger,* affl. de la Theiss ; 25.000 h. Vins.

Eger ou **Egra,** v. d'Austro-Hongrie (Bohême), sur l'*Eger,* affl. de l'Elbe ; 23.600 h. Ecole militaire. Machines, tissus. C'est là que Wallenstein fut assassiné en 1634.

Égérie, nymphe prophétique dont le roi Numa, suivant la légende romaine, recevait les conseils dans le bois d'Aricie. On racontait qu'après la mort de Numa, elle avait été changée par Diane en fontaine. Son nom a passé dans la langue pour désigner une conseillère secrète, mais écoutée : *Mme Roland fut l'Egérie de la Révolution.*

égermage [*jèr*] n. m. Action d'égermer.

égermer [*jèr-mé*] v. a. Dépouiller de son germe l'orge destinée à la fabrication de la bière.

Egerton [*jèr-ton*] (Francis, duc DE BRIDGEWATER), ingénieur anglais (1729-1803). Il creusa le canal de Manchester à Liverpool.

Egg, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 2.310 h. Arbres fruitiers.

Egg (Auguste-Léopold), peintre anglais, né à Londres, m. à Alger (1816-1863) ; interprète habile de scènes humoristiques.

Egger (Emile), philologue et helléniste français, né à Paris, m. à Royat (1813-1885). On lui doit des travaux utiles de grammaire comparée. — Son fils VICTOR-EMILE, né et m. à Paris (1848-1909), psychologue et logicien ; auteur d'une étude intéressante sur *la Parole intérieure.*

Eggersriet, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 1.470 h. Agriculture, industrie laitière.

Eggiwil, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Emme ; 3.040 h.

Egham, v. d'Angleterre (Surrey), sur la Tamise ; 10.200 h. Courses de chevaux, dans la plaine de Runnymead, où Jean sans Terre signa la « grande charte » en 1215.

égide n. f. (du gr. *aigis, idos,* peau de chèvre) *Myth.* Bouclier de Pallas. *Fig.* Sauvegarde, ce qui protège : *l'égide des lois. Se placer sous l'égide de quelqu'un, ou de quelque chose,* se mettre sous sa protection.

Egidio (Antonini) ou **Gilles de Viterbe,** cardinal et poète italien, né à Viterbe, m. à Rome (1480-1532) ; un des meilleurs poètes de la Renaissance.

Egidius [*é-ji-di-uss*], général gallo-romain qui fut lieutenant d'Aétius, puis maître des milices en Gaule pour l'empereur Majorien. Il fut vaincu à Cologne par Childéric. Il fut le père de Syagrius ; m. en 464.

égilope ou **égilops** n. m. *Pathol.* et *bot.* V. ÆGILOPS.

Égine, île de la Grèce, dans le *golfe d'Egine,* entre le Péloponèse et l'Attique ; 10.000 h. (*Eginètes*), dont plus de 5.000 dans la ville principale de l'île, qui porte le même nom. Ce fut, dans l'antiquité, la rivale politique et commerciale d'Athènes. On y a découvert, en 1811, un grand nombre de statues antiques, d'un style primitif, connues sous le nom de *marbres d'Egine ;* elles sont au musée de Munich. L'école d'Egine est la plus ancienne des écoles de sculpture grecque.

Éginète, originaire ou habitant d'Egine : *les Éginètes.* Adjectiv. : *l'art éginète.*

éginétique adj. Se dit des monuments antiques de l'île d'Egine, et des monuments du même style.

Éginhard, chroniqueur français, né dans le Maingau (bassin du Mein). Il fut le secrétaire de Charlemagne, dont il a écrit la *Vie.* Louis le Débonnaire lui confia l'éducation de son fils Lothaire. Il fonda le monastère de Mulheim-sur-Mein (770-840).

égipan ou **ægipan** (du gr. *ais, aigos,* chèvre, et *Pan,* dieu des bergers). Surnom de Pan et des satyres à cause de leurs pieds de chèvre.

Égisthe, un des Atrides, fils incestueux de Thyeste et de Pélopée. Agamemnon, partant pour le siège de Troie, lui confia le gouvernement de son royaume. Egisthe en profita pour séduire sa femme Clytemnestre ; les deux amants égorgèrent Agamemnon à son retour. Egisthe fut à son tour tué par Oreste.

Églantier.

églandement [*man*] n. m. Action d'églander.

églander [*dé*] v. a. Extirper les glandes de : *églander un cheval.*

églantier [*ti-é*] n. m. Rosier sauvage : *l'églantier est commun dans les buissons.*

— ENCYCL. L'églantier ou *rosier des chiens* est un arbuste couvert d'aiguillons à fleurs d'un blanc rosé légèrement odorantes. Il est très commun dans les bois, les haies et les buissons de toute l'Europe. Il est cultivé par les rosiéristes comme sujet pour le greffage. La racine passait autrefois pour être un remède contre la rage.

églantine n. f. Fleur de l'églantier. Fleur en or, decernée en prix aux Jeux floraux de Toulouse.

églefin n. m. *Ichtyol.* V. AIGLEFIN.

Égletons, ch.-l. de c. (Corrèze), arr. de Tulle ; 1.930 h. (*Eglctonnais*). Ch. de f. Orl. Brasseries. — Le cant. a 8 comm. et 7.540 h.

Eglisau, v. de Suisse (cant. de Zurich), sur le Rhin ; 1.450 h. Combat entre Français et Russes (1797).

Église [*gli-ze*] n. f. (du gr. *ekklesia,* assemblée). Société religieuse fondée par Jésus-Christ : *les destinées de l'Église.* Toute communion chrétienne : *l'Eglise grecque.* Société de tous les clercs de l'Eglise catholique : *les biens de l'Eglise. Par anal.* Ensemble de personnes professant les mêmes doctrines : *l'Eglise romantique.* Temple destiné à la célébration d'un culte chrétien (dans ce sens, s'écrit avec une minuscule) : *construire une église.* PROV. : **Près de l'église, loin de Dieu,** ceux qui touchent de plus près à l'église (ou à l'Eglise) ne sont pas toujours ceux dont les actes prouvent le plus de religion, de piété.

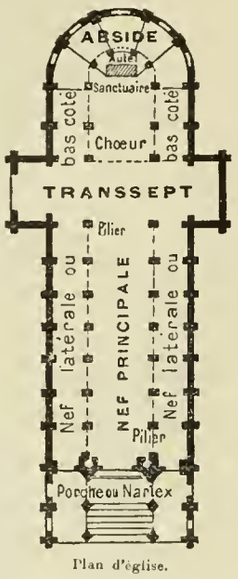

Plan d'église.

— ENCYCL. *Théol.* Le mot *Eglise* se dit par excellence de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, autrement appelée Eglise latine ou d'Occident, dont le pape est le chef visible. L'Eglise grecque ou d'Orient, qui se prétend orthodoxe, ne reconnaît point la suprématie du pape. L'Eglise protestante ou réformée diffère en plusieurs points essentiels des deux premières et comprend elle-même diverses confessions ; elle domine dans le nord de l'Europe et de l'Amérique et ne reconnaît point d'autre autorité que celle de la Bible. Ces trois Eglises sont connues sous le nom général de religions chrétiennes. On entend par *Eglise primitive* les premiers chrétiens ; par *Eglise militante,* l'assemblée des fidèles qui sont sur la terre ; par *Eglise triomphante,* ceux qui jouissent déjà de la gloire céleste ; par *Eglise souffrante,* les fidèles qui sont dans le purgatoire.

— *Liturg.* Aucune église ne peut être ouverte aux fidèles sans la permission de l'évêque diocésain, ni avant qu'elle ait été sanctifiée soit par la *bénédiction* donnée par un prêtre délégué de l'évêque, soit par la *consécration* ou *dédicace,* à laquelle procède un évêque. Au point de vue de la hiérarchie, on distingue l'église *cathédrale,* où s'élève le trône de l'évêque diocésain ; l'église *collégiale,* à laquelle est attaché un chapitre de chanoines autre que celui de la cathédrale ; l'église *paroissiale,* desservie par un curé. Les églises des communautés religieuses portent le nom de *conventuelles.* Une église peut être décorée, par une décision spéciale du pape, du titre de *basilique,* qui confère certains privilèges d'honneur.

— *Archit.* V. GOTHIQUE, ROMAN, CATHÉDRALE.

— *Dr. Séparation des Eglises et de l'Etat.* V. SÉPARATION.

Église (ÉTATS DE L'), ancienne dénomination de la partie centrale de l'Italie, restée jusqu'en 1871 sous la souveraineté du pape ; capit. *Rome.*

— *Hist.* On peut assigner comme origine aux Etats de l'Eglise la donation par Pépin le Bref en 753, au pape Etienne II, de l'ancien exarchat de Ravenne et de la Pentapole. Consolidés par la volonté puissante de Charlemagne, les Etats pontificaux eurent à souffrir, pendant le moyen âge, de la lutte entre le pape et l'empereur d'Allemagne, ainsi que de la vive hostilité des seigneurs voisins. Vers la fin du XIIIe siècle, la violence des factions et l'hostilité des hobereaux italiens rendirent le séjour de Rome intenable aux papes. Boniface VIII s'enfuit, et Clément V installa la papauté à Avignon. L'unité de l'Etat pontifical ne fut de nouveau réalisée qu'en 1449. En 1592, Clément VIII acquit le duché de Ferrare ; en 1633, Urbain VIII réunit le duché d'Urbino. Démembrés par les guerres de la Révolution et de l'Empire, reconstitués par le congrès de Vienne (1815), les Etats pontificaux furent travaillés pendant tout le XIXe siècle par des conspirations et des émeutes, entraînant l'intervention de l'Autriche et de la France. En 1860, les Romagnes, les Marches et l'Ombrie, à la suite de mouvements populaires, votaient successivement leur annexion au royaume de Victor-Emmanuel. La protection efficace de la France ayant été enlevée au pape par les événements de 1870, les troupes italiennes entrèrent dans Rome le 20 septembre. Le pouvoir temporel des papes était supprimé et la maison de Savoie, assise sur le trône d'Italie, faisait de Rome la capitale de son royaume.

Armoiries des anciens États de l'Église.

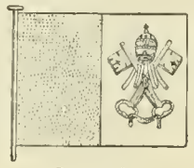
Drapeau des anciens États de l'Église.

Églises réformées de France (*Histoire ecclésiastique des*), ouvrage du calviniste Th. de Bèze ; œuvre intéressante, pleine de détails curieux, à laquelle le ministre de Gallars aurait, dit-on, collaboré (1850).

Égliseneuve-d'Entraigues, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 43 kil. d'Issoire, sur la Rue ; 1.850 h.

Églisottes-et-Chalaures (Les), comm. de la Gironde, arr. et à 28 kil. de Libourne, sur la Drôme ; 1.320 h. Ch. de f. Orl. Vins blancs.

églogue [*glo-ghe*] n. f. (gr. *eklogé*). Petit poème pastoral : *Virgile a imité les églogues de Théocrite.*

— ENCYCL. Dans le principe, on appela *églogue* toute espèce d'extrait ou de fragment littéraire ; puis on donna ce nom à tout petit poème lyrique ou pastoral, satirique ou épigrammatique, que l'auteur était censé choisir parmi plusieurs autres pour le publier. Après qu'on eut donné ce nom aux bucoliques de Virgile, le mot « églogue » ne s'appliqua plus qu'à des pièces de vers du genre pastoral et spécialement à celles dont la forme était dialoguée. V. IDYLLE, PASTORALE.

Églogues, de Ronsard, comprenant six petites pièces, dont la dernière, qui a pour sujet *la Mort de Marguerite de Navarre,* sœur de François Ier, est remarquable de naturel et d'émotion.

Églogues, de Virgile. V. BUCOLIQUES.

églomisé [*mi-zé*], **e** adj. (de *Glomi,* n. pr.). Se dit d'un objet en verre décoré au moyen d'une dorure intérieure.

Églon, roi des Moabites, vers le XIVe siècle avant J.-C., tué par Ehoud, juge d'Israël (*Bible*).

Eglwysilan, bourg de Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Glamorgan), sur le Taff ; 16.000 h. Poteries.

Egmont ou **Egmond** [*èg-hmon*], célèbre famille des Pays-Bas, qui fournit plusieurs stathouders, des comtes de Gueldre, etc., et à laquelle appartiennent les personnages suivants :

Charles d'Egmont.

Egmont (Charles d'), duc de Gueldre, né à Gavre. Sa vie ne fut qu'une longue et malheureuse lutte pour la reprise de l'héritage de ses aïeux (1470-1538).

Egmont (Lamoral, comte d'), célèbre capitaine, né au château de la Hamaide (Hainaut), m. à Bruxelles (1522-1568). Il lutta pour Charles-Quint contre la France, puis il représenta les libertés nationales contre le cardinal de Granvelle, partisan de la domination espagnole. Le duc d'Albe le fit juger par le *Conseil des troubles,* et décapiter pour s'être soulevé contre l'Inquisition.

Lamoral d'Egmont.

Egmont, tragédie en 5 actes et en prose, de Gœthe (1787). L'idéal de l'auteur, au moment de la composition de sa pièce, était le XVIe siècle, la liberté de conscience, l'exaltation du protestantisme.

Egnach, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 2.760 h.

égocère ou **ægoceros** [*sé-ross*] n. m. Genre d'antilopes, des régions chaudes de l'Afrique.

égoger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il égogea, nous égogeons.*) Débarrasser une peau de veau de la queue, des oreilles, etc.

égohine ou **égoïne** n. f. Petite scie à main.

égoïser [*gho-i-zé*] v. n. Parler de soi ; faire l'égoïste.

égoïsme [*gho-is-me*] n. m. (du lat. *ego,* moi). Vice de l'homme qui rapporte tout à soi : *l'égoïsme est à la fois une imperfection du cœur et de l'intelligence.* ANT. **Abnégation, altruisme.**

égoïste [*gho-is-te*] adj. et n. Entaché d'égoïsme : *sentiment égoïste.* Qui a le vice de l'égoïsme : *vivre en égoïste.* ANT. **Désintéressé, dévoué, généreux.**

égoïstement [*gho-is-te-man*] adv. D'une manière égoïste.

égoïstique [*gho-is-ti-ke*] adj. Entaché d'égoïsme : *coquetterie égoïstique.*

égomisme [*mis-me*] n. m. (du lat. *ego,* moi). Idéalisme absolu qui n'admet que l'existence du moi.

égomiste [*mis-te*] n. et adj. Partisan de l'égomisme.

égophonie [*fo-ni*] n. f. (du gr. *aix, aigos,* chèvre, et *phôné,* voix). Chevrotement de la voix, perceptible seulement à l'auscultation et qui caractérise un épanchement de la plèvre. (On écrit aussi ÆGOPHONIE.)

égopode ou **ægopode** adj. (du lat. *aix, aigos,* chèvre, et *pous, podos,* pied). Qui a des pieds de chèvre. N. f. Plante de la famille des ombellifères, vulgairement nommée *pied-de-chèvre* et qui croît dans les lieux ombragés et frais : *les jeunes pousses de l'égopode sont parfois mangées en salade.*

égorgé [*jé*], **e** adj. et n. Personne égorgée : *les égorgeurs et les égorgés.*

égorgement [*je-man*] n. m. Action d'égorger. Meurtre, tuerie.

égorgeoir [*joir*] n. m. Lieu où l'on fait un massacre. *Mar.* Cargue provisoire.

égorger [*jé*] v. a. (du préf. *é,* et de *gorge.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il égorgea, nous égorgeons.*) Couper la gorge : *égorger un mouton.* Tuer, massacrer. *Fig.* Tourmenter, ruiner, faire payer trop cher : *marchand qui égorge ses pratiques.*

égorgetage n. m. Action d'écharner à vif les peaux de veau.

égorgeter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il égorgettera.*) *Techn.* Pratiquer l'égorgetage de. Au moyen âge, achever les blessés.

égorgeur [*jeur*] n. m. Qui égorge, qui massacre.

égosiller (s') [*zi, ll* mll., *é*] v. pr. (du préf. *é*, et de *gosier*). Crier fort et longtemps.

ego sum qui sum, mots lat. signif. *Je suis celui qui suis*, c'est-à-dire : Je suis l'Etre des êtres, l'Etre suprême. Paroles de Dieu à Moïse. (*Exode*, III, 14.)

égotisme [*tis-me*] n. m. (du lat. *ego*, moi). Sentiment exagéré de sa valeur et de ses droits. Méthode de culture morale, préconisée à la fin du XIXe siècle.

égotiste [*tis-te*] n. et adj. Partisan de l'égotisme.

égout [*ghou*] n. m. Action d'égoutter. Eaux qui s'écoulent peu à peu : *l'égout d'un toit*. Rangées d'ardoises ou de tuiles faisant saillie hors d'un toit. Pente d'un toit. Conduit pour l'écoulement des eaux sales, des immondices : *les égouts de Paris*. *Fig.* Lieu souillé par la corruption. *Tout à l'égout*, système de canalisation qui conduit les vidanges des maisons particulières directement dans les égouts : *installer le tout à l'égout*.

— Encycl. On distingue les égouts proprement dits et les égouts collecteurs, qui ont des dimensions plus grandes et dans lesquels viennent se brancher les égouts secondaires. Un égout collecteur est muni d'un radier profond, appelé *cunette*, et est bordé de trottoirs. Le nettoyage s'effectue soit au moyen de wagonnets à bascule ou de wagons-vannes, soit avec une grande raclette appelée *rabot*, soit par l'action mécanique de l'eau. On emploie pour la construction des égouts des matériaux très résistants. A certains endroits, l'égout communique avec le niveau du sol par un puits vertical ou incliné, dont l'ouverture reçoit le nom de *regard d'égout*. La *bouche d'égout* est l'ouverture pratiquée sous les trottoirs des rues, et par laquelle s'engouffrent les eaux tombées sur la chaussée. Autrefois, les égouts déversaient leurs eaux dans les fleuves, les rivières. Aujourd'hui, on fait bénéficier l'agriculture de la richesse en azote de ces eaux, en procédant à des épandages rationnels à travers les terres cultivées.

Égoutier.

— *Egout des toits. Dr.* Tout propriétaire doit établir ses toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique ; il ne peut les faire verser sur le fonds du voisin.

égoutier [*ti-é*] n. m. Qui est chargé de l'écurage et de l'entretien des égouts. Adj. Qui se rapporte aux égouts : *miasmes égoutiers*.

égouttage [*ghou-ta-je*] ou **égouttement** [*ghou-te-man*] n. m. Action d'égoutter, ou de s'égoutter : *l'égouttage, l'égouttement du linge*. *Egouttement* ou *égouttage des terres*, action de les débarrasser de l'excès d'humidité.

égoutté [*ghou-té*], **e** adj. *Fromage égoutté*, fromage de lait caillé dont on a laissé égoutter le petit-lait.

égouttement n. m. V. ÉGOUTTAGE.

égoutte-plomb n. m. invar. Egouttoir mobile sur lequel on renverse les mesures à huiles, sirops, liqueurs, etc.

égoutter [*ghou-té*] v. a. (du préf. *é*, et de *goutte*). Débarrasser de liquide : *égoutter du linge, du lait caillé, du fromage. Egoutter les terres*, les débarrasser de l'excès d'humidité en faisant écouler l'eau par des canaux. (V. DRAINAGE.) **S'égoutter** v. pr. Se débarrasser goutte à goutte du liquide qui l'imprègne, en parlant d'un objet : *fromage qui s'égoutte sur une claie*.

égoutteur [*ghou-teur*] n. et adj. m. Qui sert à égoutter. Appareil pour égoutter les bouteilles. Conduit pour l'écoulement des eaux.

égouttoir [*ghou-toir*] n. m. Planche percée de trous. Appareil destiné à recevoir les bouteilles pour qu'elles s'égouttent. (On dit aussi ÉGRISSOIR.) Récipient de fer-blanc, sur lequel on met à égoutter les fromages. Ustensile de cuisine, sur lequel on accroche l'écumoire, la cuiller à pot, etc. Treillis sur lequel on fait égoutter quelque chose. Petit support sur lequel on met à sécher les plaques photographiques au sortir des bains.

Égouttoirs : 1. A huile ; 2. A fromages ; 3. De cliché photographiques ; 4. A bouteilles.

égoutture [*ghou-tu-re*] n. f. Liquide fourni par un objet qui s'égoutte ou qu'on égoutte. Dernières gouttes qui tombent d'un vase, d'une bouteille.

égraffigner [*gra-fi-gné*] ou **égrafigner** [*gné*] v. a. Egratigner. (Vieux mot resté populaire.)

égrain [*grin*], **égrin** ou **aigrin** n. m. Jeune pommier ou poirier venu de graine et qui est ultérieurement greffé.

égrainer [*gré-né*] v. a. et tous ses composés, v. ÉGRENER, etc.

égrappage [*gra-pa-je*] n. m. Action d'égrapper : *l'égrappage des raisins enlève au moût une certaine quantité de tanin*.

— Encycl. *Vitic.* L'égrappage, pratiqué dans une grande partie du Bordelais et de la Bourgogne, a pour résultat de diminuer l'astringence du vin par élimination de la rafle, mais il est inutile et pourrait parfois être nuisible, dans le cas par exemple où le moût est pauvre en tanin et susceptible par conséquent de tourner à la graisse. On ne le pratique pas non plus quand on présume que la vendange donnera un vin plat et fade.

On égrappe à la main (sur des claies) en se servant d'un trident ou, plus rapidement, à l'aide d'un égrappoir mécanique.

égrapper [*gra-pé*] v. a. Détacher de la grappe : *égrapper des raisins, des groseilles*. Séparer des grappes ou gravois qui les englobent des fragments de minerai de fer.

égrappeur [*gra-peur*], **euse** [*eu-ze*] n. Personne qui égrappe : *payer leur journée à des égrappeuses de raisins*.

égrappoir [*gra-poir*] n. m. Instrument servant à égrapper le raisin : *les égrappoirs mécaniques sont, en général, combinés avec un fouloir qui écrase les grains du raisin*.

égratignant [*gnan*], **e** adj. Qui égratigne. Qui aime à égratigner. (Peu us.)

égratigner [*gné*] v. a. (de *gratter*). Déchirer légèrement la peau : *égratigner quelqu'un avec les ongles*. Dégrader légèrement : *égratigner un meuble*. Labourer superficiellement. *Fig.* Blesser par des traits malins : *Racine égratigna de ses railleries ses anciens maîtres de Port-Royal*.

égratigneur, euse [*eu-ze*] adj. Qui égratigne : *chat, enfant égratigneur*.

égratignoir n. m. Fer tranchant et pointu de passementier.

égratignure n. f. Blessure, dégradation faite en égratignant. *Fig.* Blessure légère d'amour-propre.

égravillonner [*vi, ll* mll., *o-né*] v. a. (du préf. *é*, et de *gravillon*). Débarrasser un arbre que l'on veut transplanter de la terre engagée entre ses racines secondaires pour pouvoir tailler celles-ci : *il faut égravillonner quand on dépote*.

égravoir n. m. Outil de paumier pour faire des trous dans l'armature d'une raquette.

égrefin n. m. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, petit officier peu fortuné, mal équipé, mais intrigant et tapageur.

égrenage n. m. Action d'égrener : *l'égrenage du maïs*.

— Encycl. Le mot *égrenage* s'applique plus spécialement à la récolte des grains du maïs et des graines fourragères ; quand il s'agit des céréales, on dit en effet *battage*. L'opération s'effectue en général à l'aide de machines, dites *égrenoirs* ou *égreneuses*, pourvues de mâchoires animées de mouvements inverses ayant pour but d'arracher sans les écraser les grains aux épis. On opère aussi l'égrenage des plantes textiles (chanvre, lin) pour procéder au teillage et opérations subséquentes sur des tiges débarrassées de leurs graines.

égrène n. f. Coin de fer aux angles d'une caisse.

égrènement [*man*] n. m. Action d'égrener, de s'égrener.

égrener [*gre-né*. — Se conj. comme *amener*] ou **égrainer** [*grè-né*] v. a. (du préf. *é*, et de *grain*). Faire sortir le grain de l'épi. Détacher de la grappe les grains de raisin, de groseilles, etc. *Egrener un chapelet*, en faire passer les grains successivement entre ses doigts. *Fig.* Débiter certaines choses à la file : *égrener un chapelet d'injures*. **S'égrener** v. pr. Etre égrené, se détacher spontanément, en parlant des graines.

égreneur n. m. Celui qui égrène. *Egreneur de chapelet*, hypocrite qui affecte la dévotion.

Égreneuse à maïs.

égreneuse [*neu-ze*] n. f. Machine pour égrener le maïs et les plantes fourragères ou textiles.

égrenoir n. m. Instrument servant à égrener certaines plantes fourragères.

Égreville, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 35 kil. de Fontainebleau ; 1.630 h.

égrillard [*grî, ll* mll., *ar*], **e** adj. Vif, éveillé, gaillard : *propos égrillards*. Libre dans ses propos : *humeur égrillarde*.

égrilloir [*ll* mll.] n. m. Déversoir d'un étang. Barrière de pieux rapprochés, empêchant les poissons de sortir d'un étang.

égrisage [*za-je*] n. m. Action d'égriser le diamant, le marbre, une glace, etc.

égrisé [*zé*] n. m. ou **égrisée** [*zé*] n. f. Poudre de diamant qui sert à polir les pierres précieuses.

égriser [*zé*] v. a. (du préf. *é*, et du holl. *gruizen*, écraser). Polir par frottement une pierre précieuse, du marbre, une glace.

égrisoir [*zoir*] n. m. Boîte contenant la poudre de diamant qui sert à égriser.

égrotant [*tan*], **e** adj. (lat. *ægrotans*). Maladif.

égrugeage [*ja-je*] n. m. Action d'égruger.

égrugeoir [*joir*] n. m. Petit vase dans lequel on réduit en poudre le sel, le sucre, etc.

égruger [*jé*] v. a. (préf. *é*, et *gruger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'égrugeai, nous égrugeons*.) Mettre en poudre dans l'égrugeoir.

égrugeur, euse [*jeur, eu-ze*] adj. Qui égruge : *cylindres égrugeurs*.

égrugeure [*ju-re*] n. f. Parcelles d'un corps dur, séparées par le frottement.

égueulement [*gheu-le-man*] n. m. (de *égueuler*). Altération de la bouche d'un canon, de l'ouverture d'un vase.

égueuler [*gheu-lé*] v. a. (du préf. *é*, et de *gueule*). Casser un vase près de l'ouverture. Endommager la gueule d'un canon.

éguisier [*ghi-zi-é*] n. m. Sorte d'irrigateur, inventé par le docteur Eguisier.

Éguzon, ch.-l. de c. (Indre), arr. de La Châtre, non loin de la Creuse ; 1.800 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 9 comm. et 8.100 h.

Égypte, contrée du nord-est de l'Afrique, comprenant principalement la vallée du Nil.

— 1. GÉOGRAPHIE. L'Egypte s'étend entre la Méditerranée et la Nubie. Elle s'est annexé au début du XIXe siècle les territoires connus sous le nom général de Soudan égyptien. C'est une vallée relativement étroite, que dominent la chaîne arabique et la chaîne libyque, et au milieu de laquelle coule le Nil, qui la féconde par ses inondations régulières, après l'avoir formée par ses alluvions. On y trouve des chacals, des hyènes, des renards, des hippopotames, des crocodiles (de plus en plus rares), ainsi que le buffle, le chameau, le dromadaire, l'âne et le cheval. Les paysans ou *fellahs*, dont le type physique perpétue celui des habitants primitifs du pays, s'y adonnent à l'élève des volailles et surtout à l'agriculture (riz, céréales, canne à sucre, coton). L'industrie textile y est assez développée. L'Egypte a à sa tête un vice-roi ou khédive, vassal nominal de la Turquie, mais soumis en fait à l'influence prépondérante de l'Angleterre. Superficie : 994.300 kil. carr. Pop. : 9.820.000 h. (*Egyptiens*). V. pr. *Le Caire, Alexandrie, Damiette, Suez* et *Port-Saïd*.

— II. HISTOIRE. Les plus anciens occupants connus de l'Egypte appartenaient à une race blanche, probablement berbère, qui se mêla aux tribus noires venues du Sud et aux peuples asiatiques descendus par l'isthme de Suez. Sa civilisation est une des plus anciennes des civilisations humaines, et sous ses rois indigènes ou *pharaons*, elle atteignit à un haut degré de perfection dans les arts, les sciences et les lettres, comme le prouvent les nombreux monuments dont les restes la couvrent encore aujourd'hui (pyramides, temples, nécropoles, etc.). Ses dynasties nationales cessèrent de régner en 525 av. J.-C., époque à laquelle elle fut soumise par le roi des Perses Cambyse. Conquise par les Macédoniens au lendemain des victoires d'Alexandre, elle resta aux mains des Ptolémées jusqu'à son occupation par les Romains (30 av. J.-C.). Au moyen âge, elle tomba au pouvoir des Arabes, et au XVIe siècle, sous le sultan Sélim, elle fut réunie à l'empire ottoman. Après le traité de Campo-Formio, Bonaparte rêva de la conquérir, pour ruiner le commerce britannique en lui barrant la route des Indes. Mais les troupes françaises durent, après de rapides succès, évacuer en 1801 la vallée du Nil. Le traité de Londres (1841), tout en laissant subsister la suzeraineté nominale de la Porte, rendit la dignité khédiviale indépendante en fait, et héréditaire. Mais les conquêtes de Méhémet-Ali et de ses successeurs dans le Soudan obérèrent à ce point les finances de l'Egypte qu'elle dut accepter le contrôle anglo-français ; enfin, la révolte dite « nationale » du colonel Arabi-Pacha (1881) fournit aux Anglais l'occasion d'occuper la vallée du Nil, sous prétexte de protéger le khédive. Depuis ce temps, la Grande-Bretagne exerça une influence absolument prépondérante en Egypte, dont elle étendit en 1897 les possessions dans le Soudan, jusque dans la région du Bahr-el-Ghazal ; par les accords anglo-français du 8 avril 1904, la France fit abandon définitif de son influence traditionnelle dans la vallée du Nil. L'Angleterre a doté l'Egypte de remarquables travaux d'irrigation. L'armée égyptienne, réorganisée sur le modèle britannique, est commandée en grande partie par des officiers anglais, à la tête desquels est un sirdar.

Armoiries d'Égypte.

— ART ÉGYPTIEN. Les Egyptiens ont été en architecture et en sculpture de véritables créateurs. Leurs premiers monuments connus sont des tombeaux (pyramides de vastes dimensions, mausolées ou hypogées). Chaque temple comprenait une chambre où logeait la divinité, et parfois une série de chapelles. L'édifice était précédé d'une cour entourée de portiques, qui s'ouvrait sur la façade par un pylône. Les colonnes représentaient des formes végétales (lotus ou papyrus). L'architecture, trapue, ramassée, basse, comme la chaîne libyque le long de laquelle s'étendent les monuments, conserva son originalité sous les périodes grecque et romaine. Les temples, comme les tombeaux, étaient ornés de bas-reliefs, de peintures et d'inscriptions racontant la vie du fondateur. La peinture égyptienne servait surtout à rehausser les motifs d'architecture ou les bas-reliefs. Le trait est pur, mais la perspective est inexacte de parti pris. Les statues, généralement de pierre dure, représentent de grands personnages, leurs serviteurs dans leurs diverses occupations, et des animaux réels ou fantastiques. Les hypogées nous ont conservé quantité d'objets qui montrent la perfection des arts industriels : statuettes en bronze, en bois, boîtes à parfums, bijoux, pierres gravées.

Égypte (*campagne d'*). Depuis la paix de Campo-Formio (1797), l'Angleterre seule continuait à tenir tête à la France. Bonaparte résolut de la frapper en Egypte, point intermédiaire entre l'Europe et l'Asie, clef du commerce du Levant et des Indes. Il partit de Toulon à la tête d'une armée excellente, avec Kléber, Desaix, Lannes et Murat pour lieutenants (19 mai 1798). Il prit en passant l'île de Malte, débarqua à Alexandrie dont il s'empara, gagna sur les Turcs la bataille des Pyramides, entra au Caire, et organisa l'*Institut d'Egypte*, composé des savants (Monge, Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire) qui avaient accompagné l'expédition pour étudier sur place le pays et son histoire. Mais l'amiral anglais Nelson détruisit à Aboukir la flotte française commandée par Brueys, et Bonaparte se trouva pour ainsi dire prisonnier en Egypte. Il se jeta sur la Syrie, pendant que Desaix allait conquérir la haute Egypte. Il prit Gaza, Jaffa, gagna la bataille du Mont-Thabor, échoua devant Saint-Jean-d'Acre, et, revenant brusquement en Egypte, écrasa les Anglais et les Turcs sur la plage d'Aboukir (1799).

Mais, ayant appris les revers des armées françaises en Europe, Bonaparte quitta l'Egypte pour revenir en France, après avoir laissé à Kléber le commandement des troupes réduites à quelques milliers d'hommes. Celui-ci battit les Turcs à Héliopolis, mais il fut assassiné en 1800. Menou, qui lui succéda, n'essuya que des défaites et fut obligé de capituler à Alexandrie (1801). Les Anglais se chargèrent de ramener en France les glorieux débris de la journée des Pyramides.

égyptiac [*jip-si-ak*] n. et adj. m. Se dit d'un onguent escarotique, employé surtout en médecine vétérinaire. (Miel, 4 parties ; vinaigre, 7 ; sous-acétate de cuivre, 5.)

égyptiaque [*jip-si-a-ke*] adj. Appartenant à l'Egypte. *Astrol.* Se dit des jours et heures néfastes.

Égyptien, enne [*jip-si-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Egypte : *les Egyptiens*. Nom donné, au moyen âge, aux bohémiens ou tsiganes. Adjectiv. : *monuments égyptiens*.

ÉGYPTE
0 50 100 K
• Chef-lieu de moudriehs
Limite
Chemin de fer
MER MÉDITERRANÉE
MER ROUGE
Jaffa
Jérusalem
Ascalon
Gaza
Hébron
MER MORTE
394
Arara
Bourlos
Damiette
Rosette
Aboukir
Alexandrie
Ras el Kanais
Kasr Chamia
C. Abou-Kharfa
C. Alam Roum
G. de Solloum
Plateau Libyque
100—150
OULAD ALI (BÉDOUINS)
Kasr Zarga
Abou-Selim
Almaida
Bir Selem
Désert
Moghara
Oasis Nakhlet el Ghazalat
Oum es Seghir
Oasis de Siouah (Jupiter Ammon)
L. Sittrah
Libye
Oasis de Baharieh
Baouiti
Sabou
Abou Girgeh
Beni Mazar
Ain Chaman
Hermopolis
Manfalout
Mellaoui
Derout
Tanta
Samanhour
Mansourah
Lagazig
Ismaïlia
Sérapéum
Lacs Amers
Berha
Gizeh
Pyramides
Memphis (Ruines)
Birket el Keroun
el Médineh
el Aiat
Atfih
LE CAIRE
Helouan
Suez
et Tih
Tabah
Akaba
Maaan
Ch.de Fer de la Mecque à Beirout
Dj. et Tih
PÉNINSULE DU SINAÏ
ARABIE PÉTRÉE
ARABIE
Golfe de Suez
Golfe d'Akaba
Galala
M.Sinaï
Tor
Makna
M.Chamb
Dj. Mokattam
Dj. Attaka
Dj. Ataka
Dj. Ech Chaïran
Mouilah
Siba
R. Mohammed
Cherm
Dat de Djoubal
FAYOUM
Beni Souef
Fachn
Maghagha
Minia
Kolosna
Abou Tig
Mellaoui
ASSIOUT
Siout
Abou Tig
Terna
Akhmin
Sohag
el Douer
Tahta
Gohénah
Girgeh
Bardis
Farchout
Kéna
Denderah
Kous
Armant
Karnak
Kasr el Banat
Kosseir
el Oued
Touch
Koubbah
Safaga
2000
Khargah
O. de Khargah
Boulak
Esneh
Edfou
Defile de Sirrag
Selselah
Farès
el Agzieh
Oasis Kourkour
Naga
Dj. Zabarah
C. Ouria
HAUTE ÉGYPTE
Assouan
I. Eléphantine
1re Cataracte
I. Philæ
Bérénice
Ras Benas
Tropique du cancer
EL HODOUD
Darmout
Dendour ech Charki
Kalabechai
Kouban
Korti
Derr
Ibrim
Balania
Arghin
Taski
Tafa
Belama
Korosko
Dj. Dafahé
Dj. Allaki
Dj. Sekati
Dj. Djerre
Dj. Bedjaï
AHMED GOURAR
2100
C. Elba
Ain el Nour
Médik
Ouadi Halfa
2e Cataracte
NUBIE INFÉRIEURE
Tankour
Dal Narou
Koyeh
Mokrokreh
Anjarah
New-Kuror
Absarat
Gourgod
Koukeb
Dj. Mourat
Désert de Nubie
Monts
Irba
Taboun
Raouai
Bir Medineh
Bir Mourat
2280
Kafir Bersi
3e Cataracte
Abou Hamed
Abtin
El Kab
J. Mograt
Robatat
Ouadi Chireg
Abou Egli
4e Cataracte
Kokreh
Souakim
Port-Soudan
Sinkat
DONGOLA
Dongola
Kamneh
Chitab
Handak
Kouroukol
Guéréndid
Merabui
Es Soulimanieh
5e Cataracte
Amet
Chankerat
Berber
Kenour
Tamagouet
Dj. Djézireh
ed Dabbeh
Abdoum
Ambouköl
Vie Dongola
Hannek
Bai
Melech
Bayouda
Désert BAYUDA
NUBIE SUPÉRIEURE
GALABAT
Metammeh
Assour (Meroë)
Adarama
Rasseit
Karkabat
Hammadieh
Bir Elag
Derrera
Chendi
6e Cataracte
Baalouk
el Hadjir
Chaluka
CHOUKOURIEH
TAKA
Gouz Redjeb
Filik
Bir el Houbagoui
es Safih
Halfaïa
Chamba
ILE KASSALA
Daga
Ebret
Kassala
Omdurman
KHARTOUM
376
el Fâcher
457
SOUDAN ÉGYPTIEN
DE MEROË
Kamlin
Sogada
Ouad Chalai
EL DJEZIREH
Od Medineh
Chabacha
Oumbrega
Tomat
Djira
Chédaref
Echelle
0 400 800 K
MÉDITERRANÉE
Embouchures du Nil
Bourlos
Bouche de Rosette
Bouche de Damiette
Baltim
ROSETTE
Aboukir
DAMIETTE
Faresakour
Pt SAÏD
Lac Menzaleh
Canal
Chibin
Fouah
Mahallet Dekka
Mansourah
Damanhour
Tanta
Kafr el Zaiat
ALEXANDRIE
Lac Maréotis
Lac Ballah
Ismaïlia
Zagazig
Timsah
Lac Amers
Sahlieh
Kantara
Salhieh
Menouf
Nefich
Sérapéum
Chibin el Kom
Denha
Belbès
Achmoun
Kalioub
Gizeh
LE CAIRE
SUEZ
Masara
Helouan
Pyramides
Memphis
CHEF-LIEU gouvernorats
Chef-lieu de moudriehs
0 20 40 K
MÉDITERRANÉE
Benghasi
Derna
Barka
Alexandrie
Damiette
Port Saïd
Suez
le Caire
el Medineh
Akaba
Désert
Minia
Siba
M. Sinaï
ÉGYPTE
Ois de Koufra
O. Zirhen
O. Kebabo
Libye
Esna
Kosseir
Yambo el Bahr
Assouan
1re Cat.
Korosko
la Mecque
Djeddah
Ouadi Halfa
2e Cat.
NUBIE
Amarah
3e Cat.
Abou Hamed
Souakim
Dongola
Amboukol
4e Cat.
Berber
5e Cat.
Chendi
6e Cat.
Khartoum
Omdurman
BORKOU
Abechr
OUADAÏ
SOUDAN ÉGYPTIEN
El Facher
Fodja
El Obeid
Sennar
Gondar
Sakota
DAR FOUR
KORDOFAN
Darra
Tira Mand.
Fachoda
Yaimo
el Dileb
Kaimaka
Nour Agarg
Nofrah
en Nahas
Kodok
Sobat
ABYSSINIE
Addis Ababa
Mechra er Rek
el Kouti
Dem Ziber
CONGO FRANÇAIS
Bangui
Bahr el Ghazal
Bogadou
Mbomou
Uando
Lado
Bor
Mobaye
Abira
Redjaf
Baguirmi
Ouadelaï
CONGO BELGE
Yambinga
Lac Albert
Rodolphe
AFRIQUE ORIENTALE
Kioga
Rouenzori
Port Florence
Stanleyville
Ngongo
Basoko
Lac Edouard
Victoria
ANGLE
L. Kivou
Tchad
Chari
Logone
Benoué
Niger
Haoussa
Sokoto
Gando
Timbuctou
Tombouctou
Sahara
Désert de Libye
Désert de Nubie
Désert de Djézireh
Désert de Bayouda
Désert de Meroë
Désert Arabique
Désert de Kababish
Désert de Chelloul
Désert de Melech
Désert de Dahomey
Désert de Bahr el Abiad
Désert de Ouad Chalai
Désert de Kamlin
Désert de Sogada
Désert de Oumbrega
Désert de Tomat
Désert de Djira
Désert de Chédaref
Désert de Chabacha
Désert de Od Medineh
Désert de EL DJEZIREH
Désert de Kassala
Désert de Ebret
Désert de Daga
Désert de Filik
Désert de Gouz Redjeb
Désert de Halfaïa
Désert de Chamba
Désert de es Safih
Désert de Bir el Houbagoui
Désert de Chaluka
Désert de el Hadjir
Désert de Derrera
Désert de Chendi
Désert de Baalouk
Désert de Rasseit
Désert de Karkabat
Désert de Adarama
Désert de Assour (Meroë)
Désert de Metammeh
Désert de Galabat
Désert de Hammadieh
Désert de Bir Elag
Désert de Bayouda
Désert de Abdoum
Désert de Ambouköl
Désert de Hannek
Désert de Bai
Désert de Vie Dongola
Désert de Kenour
Désert de Tamagouet
Désert de ed Damer
Désert de Berber
Désert de Amet
Désert de Chankerat
Désert de Kokreh
Désert de Sinkat
Désert de Port-Soudan
Désert de Souakim
Désert de Raouai
Désert de Monts
Désert de Irba
Désert de Taboun
Désert de Bir Medineh
Désert de Bir Mourat
Désert de Dj. Mourat
Désert de Nubie
Désert de Anjarah
Désert de New-Kuror
Désert de Absarat
Désert de Gourgod
Désert de Koukeb
Désert de Tankour
Désert de Dal Narou
Désert de Koyeh
Désert de Mokrokreh
Désert de Kafir Bersi
Désert de 3e Cataracte
Désert de Abou Hamed
Désert de Abtin
Désert de El Kab
Désert de J. Mograt
Désert de Robatat
Désert de Ouadi Chireg
Désert de Abou Egli
Désert de 4e Cataracte
Désert de Kamneh
Désert de Chitab
Désert de Handak
Désert de Kouroukol
Désert de Guéréndid
Désert de Merabui
Désert de Es Soulimanieh
Désert de 5e Cataracte
Désert de B el Bak
Désert de Berber
Désert de Amet
Désert de Chankerat
Désert de Kenour
Désert de Tamagouet
Désert de ed Damer
Désert de Dj. Djézireh
Désert de ed Dabbeh
Désert de Abdoum
Désert de Ambouköl
Désert de Hannek
Désert de Bai
Désert de Vie Dongola
Désert de Bayouda
Désert de Melech
Désert de Dahomey
Désert de Bahr el Abiad
Désert de Ouad Chalai
Désert de Kamlin
Désert de Sogada
Désert de Oumbrega
Désert de Tomat
Désert de Djira
Désert de Chédaref
Désert de Chabacha
Désert de Od Medineh
Désert de EL DJEZIREH
Désert de Kassala
Désert de Ebret
Désert de Daga
Désert de Filik
Désert de Gouz Redjeb
Désert de Halfaïa
Désert de Chamba
Désert de es Safih
Désert de Bir el Houbagoui
Désert de Chaluka
Désert de el Hadjir
Désert de Derrera
Désert de Chendi
Désert de Baalouk
Désert de Rasseit
Désert de Karkabat
Désert de Adarama
Désert de Assour (Meroë)
Désert de Metammeh
Désert de Galabat
Désert de Hammadieh
Désert de Bir Elag
Désert de Bayouda
Désert de Abdoum
Désert de Ambouköl
Désert de Hannek
Désert de Bai
Désert de Vie Dongola
Désert de Kenour
Désert de Tamagouet
Désert de ed Damer
Désert de Dj. Djézireh
Désert de ed Dabbeh

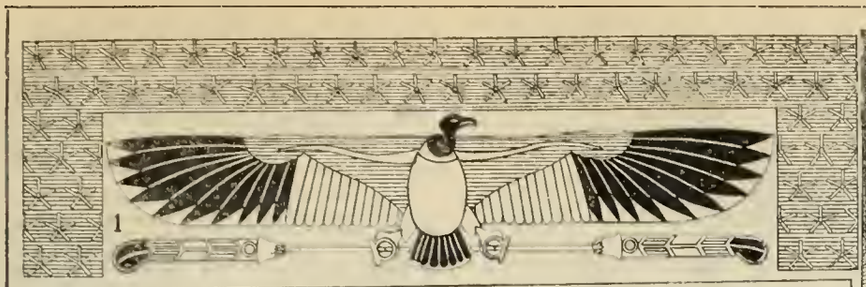
1

2

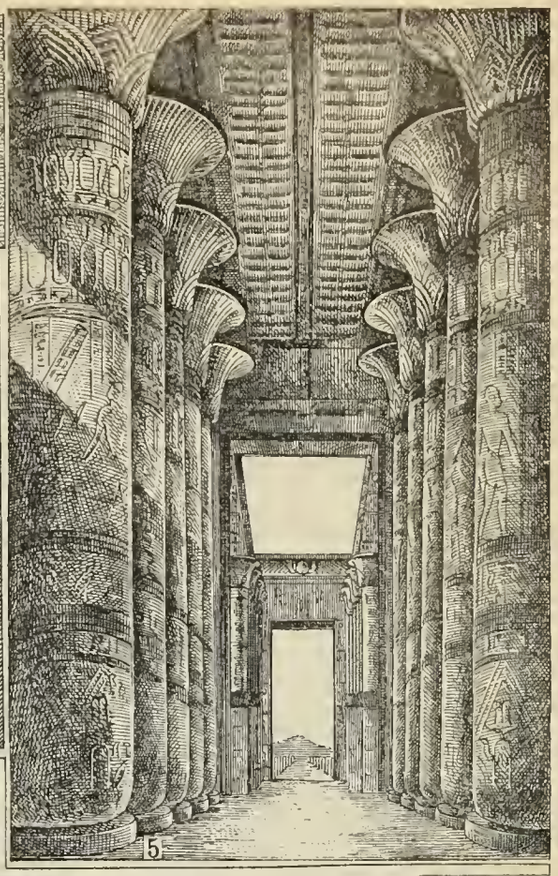
5

3

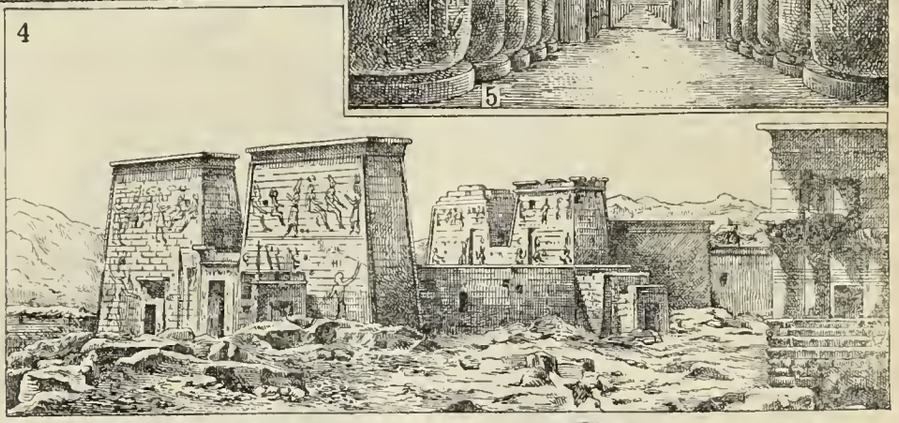
4

6

7

8

9

10

11

12

13

14

Art Égyptien : 1. Peinture du plafond du temple de Memphis, à Thèbes. — 2. Le grand sphinx et les pyramides. — 3. Prêtres portant la barque sacrée (peinture murale). — 4. Le grand temple de Philæ. — 5. Entrée de la salle hypostyle du temple d'Ammon, à Karnak. — 6. Ouza (amulette). — 7. Pectoral en or au nom de Ramsès II. — 8. Ramsès II sur son char (bas-relief peint). — 9. Sarcophage. — 10. Le Cheik-el-Beled (statue en bois du musée de Gizeh). — 11. Le scribe accroupi (musée du Louvre). — 12. Les colosses de Memnon, à Thèbes. — 13. Canope (cabinet des médailles). — 14. Sphinx de Tanis (musée de Gizeh).

égyptienne [*jip-si-é-ne*] n. f. *Typogr.* Genre de caractères gras, dont on se sert pour les titres, les sous-titres, les divisions de chapitres.

égyptologie [*jip,ji*] n. f. (de *Egypte*, et du gr. *logos*, discours). Etude relative à l'ancienne Egypte : *Mariette fut un des créateurs de l'égyptologie.*

égyptologique [*jip-to*] adj. Qui se rapporte à l'égyptologie.

égyptologue [*jip-to-lo-ghe*] n. Personne qui s'occupe d'égyptologie.

Egyptus [*é-jip-tuss*], prince fabuleux d'Egypte, frère de Danaüs. Ses 50 fils épousèrent les 50 filles de leur oncle (les *Danaïdes*), mais ils furent, sauf un, tués par leurs femmes la nuit des noces.

eh ! *é*] interj. Exclamation d'admiration, de surprise, de douleur, qui sert encore à interpeller, à interroger, etc. *Eh bien !... eh quoi !...* loc. interj. V. BIEN, QUOI.

èhanché, e adj. Déhanché : *cheval éhanché.*

éherber [*é-èr-bé*] v. a. (du préf. *é*, et de *herbe*). Syn. peu us. de SARCLER.

eheu ! fugaces... labuntur anni, mots lat. signif. *Hélas ! les années s'enfuient rapidement.* Passage d'Horace (*Odes*, II, 14, 1), qu'on rappelle en constatant, dans un esprit de mélancolie épicurienne, la fuite rapide des années.

éhonté, e adj. et n. Sans honte, sans pudeur, cynique : *mensonge éhonté.* ANT. **Décent, modeste ; honteux, humble.**

éhoupper [*pé*] v. a. (du préf. *é*, et de *houppe*). Etêter, couper le sommet des branches d'un arbre. (On dit aussi ÉCIMER.)

Ehrenberg [*é-rèn-bèrgh*] (Chrétien-Godefroi), naturaliste allemand, né à Delitzsch, m. à Berlin (1795-1876) ; connu par ses travaux sur les infusoires et les animaux inférieurs.

Ehrenbreitstein, v. de la Prusse-Occidentale, sur le Rhin, au confl. de la Moselle, vis-à-vis de Coblentz ; 5.300 h. Citadelle réputée imprenable.

Ehrenfeld, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane) ; 14.000 h. C'est un faubourg industriel de Cologne.

Eichendorff (Joseph, baron d'), poète allemand, né à Lubowitz, m. à Neisse (1788-1857) ; le dernier des romantiques allemands.

Eichhoff (Frédéric-Gustave), philologue français, né au Havre, m. à Paris (1799-1875). Il fut un des premiers en France à étudier la grammaire comparée des langues indo-européennes.

Eichhorn (Godefroy), orientaliste et historien allemand, né à Dœrenzimmern, m. à Gœttingue (1752-1827). Il s'est attaché à expliquer les monuments bibliques par les productions des autres peuples sémitiques. — Son fils, CHARLES-FRÉDÉRIC, historien et jurisconsulte, né à Wertheim, m. à Berlin (1781-1854), a écrit une *Histoire des Etats et du droit en Allemagne.*

Eichthal (Gustave d'), publiciste français, né à Nancy, m. à Paris (1804-1886). On lui doit des ouvrages d'ethnographie et de critique biblique.

Eider.

eider [*è-i-dèr*] n. m. (mot allem.). Genre d'oiseaux palmipèdes, comprenant des canards qui fournissent le duvet appelé « édredon » ; *en Norvège, l'exploitation des eiders est réglementée.*

— ENCYCL. On connaît quatre espèces d'*eiders* de l'hémisphère boréal. La plus répandue est l'eider vulgaire, canard blanc et noir, qui se rencontre dans l'extrême nord de l'Islande, au Groenland. On ne recueille le duvet dont la femelle garnit son nid que lorsque les petits sont éclos.

Eider, fleuve côtier d'Allemagne, tributaire de la mer du Nord, dans le Slesvig-Holstein ; cours 172 kil. Depuis la construction du canal *Empereur-Guillaume,* de la Baltique à la mer du Nord, il a perdu son importance.

Eifel, plateau boisé de la Prusse-Rhénane, d'une altitude moyenne de 500 m. Point culminant, le Hohe Acht (787 m.).

Eiffel [*è-fèl*] (*tour*), tour en fer de 300 mètres de haut, édifiée au Champ-de-Mars, à Paris, en 1889, par l'ingénieur français Eiffel (Alexandre-Gustave), né à Dijon en 1832. La tour a trois plates-formes placées, la première à 57 mètres, la seconde à 115 mètres, et la troisième à 276 mètres de haut ; on y accède au moyen d'escaliers et d'ascenseurs. Au-dessus de la troisième plate-forme, un campanile porte un phare, surmonté lui-même d'une quatrième plate-forme située à 300 mètres au-dessus du sol. La tour Eiffel est devenue, grâce à sa hauteur, le principal centre de la télégraphie sans fil en France.

Eiger, sommet des Alpes Bernoises, au S.-E. d'Interlaken ; 3.975 m.

Eilenburg, v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe), sur la Mulde ; 11.000 h. Fonderies, filatures.

Eindhoven, bourg des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), au confluent de la Gender et de la Demmel ; 3.800 h. Tissage (cotonnades, lainages, toiles).

einherjes n. m. pl. Nom donné, dans la mythologie scandinave, aux héros morts sur le champ de bataille, et qui sont reçus dans le Walhalla par Odin. S. un *einherje.*

Einsiedeln [*a-in'-si-dèln*] ou **Notre-Dame-des-Ermites,** v. de Suisse (cant. de Schwyz), dans la vallée de l'Alp ; 8.500 h. Son abbaye, lieu de pèlerinage, renferme une image célèbre, la Vierge Noire.

Einville, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 8 kil. de Lunéville, sur le Sanon ; 1.310 h. Sel gemme.

Eioub-Ensari (Abou-), un des compagnons du Prophète, dont il fut le porte-étendard.

Eisen (Charles-Dominique-Joseph), peintre et dessinateur français, né à Valenciennes, m. à Bruxelles (1720-1778) ; illustrateur charmant de Dorat, de La Fontaine, Ovide, etc.

Eisenach [*a-i-zè-nak*], v. du grand-duché de Saxe-Weimar, sur la Nesse ; 31.500 h. Aux environs se trouve le château de la Wartburg, siège, au moyen âge, d'une célèbre cour d'amour, et plus tard

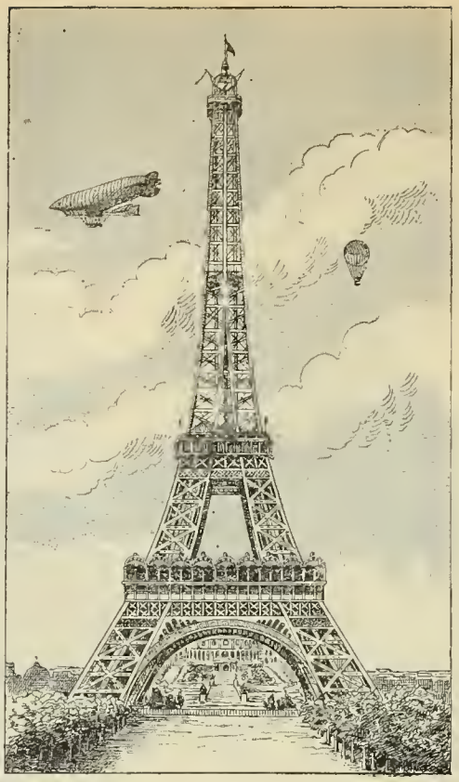

Tour Eiffel.

berceau de la Réforme, lorsque Luther y eut traduit la Bible en langue allemande vulgaire.

Eisleben [*a-is-lè-bèn*], v. de Prusse (prov. de Saxe), sur la Bose ; 24.000 h. Fonderies, produits chimiques. Patrie de Luther.

eisteddfodd n. m. Assemblée des Celtes, qui se réunit annuellement au pays de Galles.

éjaculateur, trice adj. Qui sert à l'éjaculation : *les muscles, les canaux éjaculateurs.*

éjaculation [*si-on*] n. f. Action d'éjaculer. Courte prière, émise avec ferveur.

éjaculatoire adj. Relatif à l'éjaculation.

éjaculer [*lé*] v. a. (du lat. *ejaculari*, lancer comme un trait). Darder, lancer avec force hors de soi, en parlant d'une sécrétion.

éjamber [*jan-bé*] v. a. Enlever la côte longitudinale d'une feuille de tabac.

éjarrage [*ja-ra-je*] n. m. Action d'éjarrer les peaux.

éjarrer [*ja-ré*] v. a. Débarrasser les peaux du jarre, les écharner profondément.

éjarreur, euse [*ja-reur, eu-ze*] n. Personne qui éjarre.

éjecter [*jèk-té*] v. a. Rejeter au dehors l'eau d'un réservoir, la vapeur d'un générateur, etc., par l'intermédiaire d'un éjecteur.

éjecteur [*jèk*] n. m. Engin propre à rejeter l'eau au dehors d'un réservoir. Appareil produisant l'évacuation d'un fluide au moyen d'un jet de vapeur. Appareil permettant l'élévation d'une masse liquide en utilisant le mouvement d'une chute d'eau. Organe qui sert à rejeter du canon des armes portatives les étuis vides des cartouches. Adjectiv. : *tuyau éjecteur.*

éjection [*jèk-si-on*] n. f. (lat. *ejectio*). Evacuation de sécrétions excrémentitielles. Projection de matières volcaniques. Rejet d'une cartouche par l'éjecteur.

éjointage n. m. Action d'éjointer.

éjointer [*té*] v. a. Rogner les ailes de certains oiseaux : *éjointer un canard.*

éjouir (s') v. pr. Se réjouir. (Vx.)

ejusdem farinæ, mots lat. signif. *De la même farine.* Se prend toujours en mauvaise part, pour établir une comparaison entre personnes ayant mêmes vices, mêmes défauts, etc.

el mot arabe, autre forme de *al* (le) et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques.

Ela, roi d'Israël, de 919 à 918 av. J.-C. ; il périt assassiné par Zamri, l'un de ses généraux.

élaborable adj. Qui peut être élaboré.

élaborant [*ran*], **e** adj. Qui élabore : *le travail élaborant de l'estomac.*

élaborateur, trice adj. Qui produit l'élaboration : *les organes élaborateurs.*

élaboration [*si-on*] n. f. Action d'élaborer, de s'élaborer : *l'élaboration de la sève.* Travail gradué. Travail intérieur qui rend les aliments assimilables.

élaborer [*ré*] v. a. (lat. *elaborare*). Travailler de longue main. Préparer : *élaborer un projet de loi.* Rendre assimilable : *l'estomac élabore les aliments.* Transformer une matière animale en une matière d'une autre nature : *le foie élabore la bile.*

élabré, e adj. Qui n'a pas de labre : *insecte élabré.*

élagage [*gha-je*] n. m. Action d'élaguer ; *l'élagage assure la croissance de l'arbre. Fig.* Suppression de ce qui est inutile.

— ENCYCL. *Sylvic.* L'élagage a pour but soit de supprimer les branches mortes d'un arbre, qui pourraient conduire la carie jusqu'au bois d'œuvre, soit de raccourcir ou de retrancher tout à fait les branches basses, pour faciliter la croissance en hauteur du sujet. C'est une opération qui doit être exécutée prudemment. Dans les taillis sous futaie, les baliveaux sont élagués de façon à en rectifier la croissance ; les arbres des promenades publiques ou des jardins d'agrément, de même que les haies de clôture, sont soumis à un élagage qui leur donne une forme agréable à l'œil. Les arbres sont élagués à la serpe, et les haies à la cisaille.

L'opération se pratique dès la chute des feuilles et jusqu'au printemps pour les arbres, à l'automne et en juillet pour les haies. Quand l'élagage d'un arbre a produit une plaie un peu large, il faut aplanir la surface de celle-ci à la serpe et la badigeonner ensuite au coaltar, pour en faciliter la cicatrisation.

— *Dr.* Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à couper ces branches. Les juges de paix connaissent des actions relatives à l'élagage des arbres ou haies sans appel jusqu'à la valeur de 300 francs et, à charge d'appel, quelle que soit la valeur de la demande, lorsque les droits de propriété ou de servitude ne sont pas contestés.

élaguer [*ghé*] v. a. Dépouiller un arbre des branches inutiles : *élaguer un pommier. Fig.* Retrancher d'un ouvrage d'esprit les parties inutiles.

élagueur [*gheur*] n. m. Celui qui élague.

élaïomètre [*la-i-o*] n. m. (du gr. *elaion*, huile, et *metron*, mesure). Instrument servant à reconnaître la pureté des huiles.

élaiser [*lé-zé*] v. a. (du préf. *é*, et de *laise*). Elargir les flans des monnaies en les frappant avec le flattoir.

Élam [*lam'*] ou **Susiane,** anc. Etat voisin de la Chaldée, dans la région située à l'orient du Tigre inférieur. Capit. *Suse.* Ses rois conquirent la Chaldée, mais soutinrent ensuite Babylone contre l'Assyrie, qui finit néanmoins par réduire l'Elam. Sous Darius, ce pays forma une satrapie de l'empire perse. (Hab. *Elamites.*) V. SUSE.

élan n. m. Action de s'élancer : *prendre son élan.* Mouvement subit avec effort : *franchir un fossé d'un seul élan. Fig.* Entraînement passionné et passager : *les élans du cœur.*

élan n. m. (lithuan. *elnis*). Genre de mammifères artiodactyles ruminants, comprenant de grands cerfs qui habitent les régions boréales de l'Europe et de l'Amérique : *l'élan est devenu rare. Elan du Cap,* nom donné à cause de sa taille à l'oréas, qui est la plus grande des antilopes. V. ORÉAS.

Elan.

— ENCYCL. L'élan est un grand cerf à mufle velu, à garrot très haut, à grosse tête, dont les bois présentent de vastes empaumures larges et fortes. L'élan a vécu jadis en France ; il est confiné aujourd'hui en Russie, Suède, Norvège et en Amérique.

élancé, e adj. Mince, svelte. *Cheval élancé,* cheval efflanqué et haut sur jambes. *Arbre élancé,* arbre dont le tronc s'élève très haut sans branches. ANT. **Ramassé, trapu.**

élancement [*se-man*] n. m. Action de s'élancer. Impression de douleur aiguë et passagère : *un abcès donne des élancements. Fig.* Mouvement de l'âme qui se porte vers un objet.

élancer [*sé*] v. a. (préf. *é*, et *lancer*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il élança, nous élançons.*) Pousser avec force. (Vx.) Emettre avec ardeur : *élancer des soupirs.* V. n. *Fam.* Faire éprouver des élancements douloureux : *le doigt m'élance.* **S'élancer** v. pr. Se jeter en avant, avec impétuosité : *s'élancer au combat.*

élane ou **elanus** [*è-la-nuss*] n. m. Genre de rapaces de la famille des falconidés, intermédiaires entre les milans et les bondrées et qui vivent en Europe, en Afrique et dans toute l'Indo-Malaisie.

élaphis [*fiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens non venimeux, comprenant de grandes couleuvres (1 m. 60 de long) de l'hémisphère nord : *animal tout à fait inoffensif, l'élaphis d'Esculape* (elaphis Æsculapii), *que l'on rencontre en France, habite les broussailles des lieux arides et chasse les petits rongeurs ; il est brun olive en dessus, blanc verdâtre en dessous.*

élaphre ou **elaphrus** [*é-la-fruss*] n. m. Genre de coléoptères de petite taille, qui ressemblent aux cicindèles. (On en connaît plusieurs espèces d'Europe ; ils vivent sur la boue humide, où on les voit courir avec rapidité.)

élapidés n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens protéroglyphes, dont le type est l'*élaps.* S. un *élapidé.*

élaps [*lapss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, dont le type est le *serpent corail,* rouge vermillon, annelé de noir, que l'on rencontre du Mexique au Brésil. (Ce serpent venimeux ne mord presque jamais l'homme ; en tout cas, son atteinte n'est point mortelle.)

élargir v. a. Rendre plus large : *élargir un habit.* Mettre hors de prison : *élargir un détenu. Fig.* Reculer les bornes : *les voyages élargissent l'intelligence.* ANT. **Etrécir, rétrécir, resserrer.**

élargissement [*ji-se-man*] n. m. (de *élargir*). Augmentation de largeur : *l'élargissement d'un canal, d'une rue.* Mise en liberté : *élargissement d'un prisonnier.*

élargisseur [*ji-seur*] n. m. Appareil servant à élargir les puits forés, pour faire descendre leur tubage arrêté par un obstacle. Appareil employé dans la fabrication des tissus apprêtés.

élargissure [*ji-su-re*] n. f. Ce qu'on ajoute pour rendre plus large un meuble, un vêtement.

élasmie [*las-mi*] n. f. Fanon de la baleine. (Inus.)

El-Assur, v. ancienne et capit. primitive de l'Assyrie, dont les ruines ont été découvertes sur la rive droite du Tigre, au village de Calaat Serghat.

élasticité [*las-ti*] n. f. Propriété qu'ont certains corps de reprendre leur forme, quand la force agissante qui la leur fait perdre a cessé d'agir. *Fig.* Souplesse alliée à la vigueur : *élasticité des membres.* Aptitude à changer, à plier : *élasticité de l'esprit.*

élastification [*las-ti, si-on*] n. f. Opération par laquelle on rend un objet élastique.

élastique [*las-ti-ke*] adj. (du gr. *elastikos*, qui pousse). Qui a de l'élasticité : *les gaz sont très élastiques. Fig.* Qui a rapport à l'élasticité : *la force élastique.* Fait avec une matière élastique : *bretelles élastiques.* Souple et changeant : *esprit élastique.* Trop large, lâché : *avoir une conscience élastique.* Dont on peut étendre le sens à son gré : *Règlement élastique. Gomme élastique,* v. GOMME. N. m. Caoutchouc. Lien circulaire en caoutchouc. Tissu garni en filets de caoutchouc. *Anat.* Elément constituant les tissus élastiques. ANT. **Incompressible, raide.**

Élatée, v. de l'anc. Phocide, près du Céphise, où se trouvait un temple d'Esculape. Prise par Philippe de Macédoine en 330 av. J.-C.

élater [*tèr*] ou **élatère** n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *élatéridés* propres à l'hémisphère boréal, et qui vivent dans les bois vermoulus.

élatère n. m. Nom donné, chez certaines plantes, à des organes qui concourent à la dissémination des graines.

élatéridés n. m. pl. Famille de coléoptères serricornes, comprenant les formes vulgairement appelées *taupins.* (Ils ont la propriété de sauter assez haut, en se balançant comme au moyen d'un ressort quand ils viennent à tomber sur le dos.) S. un *élatéridé.*

élatérie [*ri*] n. f. Sorte de fruit marqué de côtes longitudinales et se séparant à la maturité en valves, comme dans les euphorbiacées.

élatérine n. f. Matière cristallisable extraite de l'élatérion et qui constitue un violent purgatif à la dose de 5 à 6 milligrammes.

élatérion ou **elaterium** [*é, té-ri-om*] n. m. Genre de cucurbitacées américaines. Nom spécifique du concombre sauvage (*ecballium elaterium*).

élatérite n. m. Combustible minéral, appelé aussi *bitume élastique.*

élatéromètre n. m. (du gr. *élatère*, qui pousse, et *metron*, mesure). Appareil qui sert à déterminer la tension des vapeurs ou gaz employés comme moteurs mécaniques.

élatinacées [*sé*] ou **élatinées** [*né*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales. S. une *élatinacée* ou *élatinée.*

élatine n. f. Genre d'*élatinacées,* comprenant de petites herbes aquatiques des régions tempérées.

élavage n. m. Lavage à grande eau des chiffons et vieux papiers, dans une papeterie.

élavé, e adj. Dont la couleur blafarde, pâle, semble avoir déteint par suite d'un lavage : *chien élavé.*

élaver [*vé*] v. a. Soumettre des chiffons défilés à l'opération de l'élavage.

élaveuse [*veu-ze*] n. et adj. f. Se dit d'une pile qui sert, dans la fabrication du papier, à laver les chiffons défilés.

Elbe, fleuve d'Allemagne. Il prend sa source en Bohême, dans le Riesengebirge, arrose Dresde, Magdebourg, Hambourg, et se jette dans la mer du Nord par un large estuaire ; cours 1.100 kil. C'est la grande voie navigable de l'Allemagne centrale.

Elbe (ÎLE D'), petite île italienne de la Méditerranée, à l'E. de la Corse, où Napoléon Ier fut relégué en 1814 et d'où il partit le 26 février 1815 (v. CENT-JOURS) ; 24.000 h. (*Elbois*) ; ch.-l. *Porto-Ferrajo.* Abondantes mines de fer ; vins.

Elbée (Maurice-Louis-Joseph GIGOT **d'**), général vendéen, né à Dresde, m. à Noirmoutier (1752-1794). Il fut vainqueur à Torfou des troupes républicaines, mais défait à Cholet. Gravement blessé dans cette dernière bataille, il fut pris, condamné à mort et fusillé dans son fauteuil, sur la place publique de Noirmoutier, ses blessures ne lui permettant pas de se tenir debout.

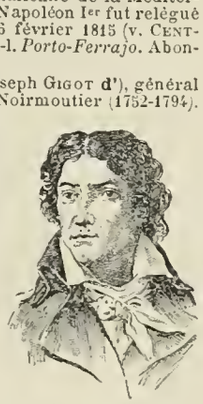

Général d'Elbée.

Elberfeld [*èl-bèr-fèld*], v. de la Prusse-Occidentale, sur la Wupper ; 157.000 h. Industries textiles.

Elberfeld (*race d'*), race de gallinacés, répandue en Allemagne, où elle est très estimée. Le coq possède une voix claironnante, ce qui a fait donner à ces volailles le nom de *chanteurs d'Elberfeld* ou *chanteurs des montagnes.*

Elbeuf [*el-beuf*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. de Rouen, près de la Seine ; 18.730 h. (*Elbeuviens* ou *Elboviens*). Ch. de f. O. Manufactures de draps fins. — Le cant. a 10 comm. et 38.790 h.

elbeuf n. m. Nom d'un drap qui se fabrique principalement à Elbeuf. Pl. des *elbeufs.*

Elbing, v. de Prusse, sur le fleuve côtier *Elbing,* près de la Baltique ; 52.000 h. Brasseries, fonderies.

Elbourz, massif de la Perse septentrionale, au S. de la Caspienne. Son pic principal est le Démavend (5.628 m.). Gisements de pétrole.

Elbrouz, massif du Caucase central, au double sommet de 5.629 m. et 5.593 m. d'altitude. C'est le massif le plus élevé de la chaîne. Vastes glaciers.

Elburg, bourg des Pays-Bas (Gueldre), sur le Zuyderzée ; 2.700 h. Port de pêche.

elcésaïte [*èl-sé-za-i-te*] n. m. Membre d'une secte chrétienne fondée par Elcésaï, qui croyait à plusieurs incarnations de l'esprit de Dieu (Adam, Enoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, Jésus, et considérait la loi juive comme toujours obligatoire.

Elche, v. d'Espagne (prov. d'Alicante) ; 24.000 h. Palmeraies, commerce de dattes. Les fouilles pratiquées en 1897 ont mis au jour des objets intéressants ; entre autres, un buste de femme, la *Dame d'Elche* (musée du Louvre).

Elchingen [*èl-chin'-ghèn*], village de Souabe, où le maréchal Ney battit les Autrichiens du général Mack, le 14 octobre 1805.

Elchingen (duc **d'**), titre donné par Napoléon au maréchal Ney.

El-Djem (anc. *Thysdrus*), village de Tunisie, entre Sousse et Sfax ; 1.200 h. Restes d'un amphithéâtre de 150 mètres de long et 125 de large.

Eldon (John Scott, comte **d'**), ministre anglais, né à Newcastle, m. à Londres (1751-1838). Il se signala par sa haine contre Napoléon Ier.

eldorado [*él*] n. m. (V. l'art. suiv.) Pays chimérique dont tous les habitants seraient riches et heureux. *Par ext.,* pays, lieu, jardin merveilleux par les richesses qu'il renferme ou les plaisirs qu'il procure.

Eldorado (mot esp. signif. *le Doré*), pays imaginaire, qu'Orellana, lieutenant de Pizarre, prétendait avoir découvert entre l'Amazone et l'Orénoque, et qui, selon lui, regorgeait d'or.

éléagnacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones des régions tempérées, qui renferme des arbres et des arbrisseaux souvent épineux. (Elle comprend les genres *éléagne, argousier,* etc.) S. une *éléagnacée.* (On dit aussi ÉLÉAGNÉES.)

éléagne n. m. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des *éléagnacées.*

Éléate, originaire ou habitant d'Elée : *les Eléates.* Adjectiv. : *population éléate.* N. m. pl. Philosophes de l'antiquité, dont les doctrines aboutissaient au scepticisme et dont Parménide et Zénon d'Elée furent les chefs : *la critique des éléates, dirigée contre la réalité objective de l'espace et du temps, a préparé la métaphysique idéaliste de Platon.*

éléatique adj. Qui a trait aux doctrines de l'école philosophique d'Elée : *le scepticisme éléatique.* (Syn. ÉLÉATE.) N. m. Philosophe éléatique.

éléatisme [*tis-me*] n. m. Doctrine des philosophes éléatiques.

Éléazar, grand prêtre des Hébreux, fils et successeur d'Aaron (XVe s. av. J.-C.). — Guerrier juif, lieutenant de David à qui il sauva deux fois la vie. — Grand prêtre juif, fils d'Onias (IIe s. av. J.-C.). — Grand prêtre juif du IIIe siècle av. J.-C. C'est lui qui envoya au roi d'Egypte Ptolémée les soixante-douze vieillards qui firent la traduction de la Bible connue sous le nom de *version des Septante.* — Guerrier juif, frère de Judas Macchabée, m. en 163 av. J.-C., dans une bataille contre Antiochus *Eupator.* Il se glissa sous le ventre d'un éléphant qu'il avait pris pour la monture du roi, le tua et fut écrasé par le poids de l'animal.

électeur, trice [*lèk*] n. (du lat. *elector,* qui choisit). Qui a le droit de concourir à une élection. Prince ou évêque appelé autrefois à concourir à l'élection de l'empereur d'Allemagne : *le collège des électeurs eut à choisir entre François Ier et Charles-Quint. Le Grand Electeur,* l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume. N. f. Femme d'un électeur, en Allemagne.

— ENCYCL. *Dr.* V. le tableau ÉLECTIONS (p. 552).

— *Hist.* On appelait électeurs des princes allemands ayant le privilège d'élire l'empereur. Fixé à 7 par la *Bulle d'or* (1356), qui régularisa la pratique des élections à l'Empire, le nombre des électeurs fut porté dans la suite à 9 et à 10. Il existait des électeurs ecclésiastiques (archevêques de Mayence, Trèves, Cologne) et des électeurs laïques (le roi de Bohême, le comte Palatin, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg, le duc de Bavière, le roi de Hanovre, etc.). Cette dignité fut abolie en 1806 par Napoléon Ier, mais la Hesse-Cassel garda jusqu'en 1865 le nom d'Electorat. L'électeur de Brandebourg était grand électeur.

électif, ive [*lèk*] adj. Qui est nommé ou qui se donne par élection : *président électif ; couronne élective.*

élection [*lèk-si-on*] n. f. (de *électeur*). Choix libre de la volonté. Choix fait par la voie des suffrages : *l'élection des sénateurs, en France, a lieu au suffrage restreint, et celle des députés au suffrage universel. Corruption en matière d'élections,* v. ÉLECTORALE (*corruption*). *Biol.* Choix des animaux destinés à la reproduction. (V. REPRONUCTION.) *Election naturelle,* syn. anc. de SÉLECTION. (V. SÉLECTION, et DARWINISME.) Grande perfection physique ou morale : *une terre d'élection ; une âme d'élection. Vase d'élection,* créature choisie, aimée de Dieu. Choix divin qui assigne un but, une fin à quelque créature, qui prédestine quelqu'un au salut éternel. *Election de domicile,* choix d'un domicile légal. *Hist. Pays d'élection,* subdivision de la généralité (par opposition aux *pays d'Etats,* qui avaient le privilège de se faire imposer dans les assemblées provinciales, les pays d'élection étaient directement imposés à la taille et aux aides. La gestion de ces taxes et leur contentieux appartenaient aux officiers royaux appelés *élus*).

— ENCYCL. *Polit.* (V. le tableau, p. 152.) *Election de domicile,* v. DOMICILE.

électionner [*lèk-si-o-né*] v. n. Faire des élections.

électivement [*lèk, man*] adv. Par le moyen de l'élection.

électivité [*lèk*] n. f. Qualité de ce qui est électif : *l'électivité d'un magistrat.* (Peu us.)

électorabilité [*lèk*] n. f. Qualité de celui qui est propre à être, à devenir électeur.

électoral, e, aux [*lèk*] adj. Qui a rapport aux élections : *collège électoral.* Qui appartient à un électeur d'empire : *la dignité électorale. Prince électoral,* fils aîné d'un électeur. *Polit. Corruption électorale,* action de fausser par des dons et des promesses l'exercice du droit de suffrage.

— ENCYCL. *Dr. La corruption électorale,* quelle que soit la nature de l'élection, constitue un délit ; la peine de l'emprisonnement (3 mois à 2 ans) et de l'amende (500 fr. à 5.000 fr.) frappe aussi bien celui qui corrompt que celui qui se laisse corrompre. La peine est doublée lorsque le coupable est un fonctionnaire.

électoralement [*lèk, man*] adv. Au point de vue électoral.

électorat [*lèk-to-ra*] n. m. Dignité des princes électeurs de l'Allemagne : *il y eut jusqu'à dix électorats en Allemagne.* Pays gouverné par un prince électeur : *l'électorat de Trèves.* Droit d'électeur.

électragogue [*lèk-tra-gho-ghe*] adj. (du gr. *élektron,* ambre, et *agôgos,* qui conduit). Qui développe de l'électricité. (Peu us.)

Électre, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre ; avec son frère Oreste, elle vengea la mort de son père.

Électre, tragédie de Sophocle, sur le même sujet que les *Choéphores* d'Eschyle ; représentée à Athènes vers l'an 420 av. J.-C. Diverses adaptations ou traductions en ont été faites dans le théâtre français.

Électre, tragédie d'Euripide ; même sujet que les *Choéphores* d'Eschyle et l'*Electre* de Sophocle, mais la conduite de la pièce est moins vraisemblable, et le style moins élevé (413 av. J.-C.).

Électre, tragédie en vers, de Crébillon, dont le succès fut vif et durable (1708).

électricien [*lèk-tri-si-in*] n. et adj. m. Celui qui s'occupe d'électricité : *ouvrier électricien.*

électricisme [*lèk-tri-sis-me*] n. m. Ensemble des phénomènes électriques.

électricité [*lèk*] n. f. (du gr. *élektron,* ambre). Propriété qu'ont tous les corps d'attirer, dans certaines circonstances, les corps légers environnants, d'émettre des étincelles, de causer des commotions chez les animaux.

— ENCYCL. *Physiq.* Le mot *électricité* vient du grec *électron,* ambre jaune, car on avait déjà constaté 600 ans av. J.-C. que ce corps acquiert par le frottement la propriété d'attirer les corps légers, morceaux de papier, fragments de liège, etc. Au XVIIIe siècle, Gilbert, médecin anglais, fit voir qu'une foule d'autres corps sont électrisables, puis Gray et Dufay montrèrent que tous les corps bons ou mauvais conducteurs de l'électricité peuvent être électrisés par frottement ; pour les corps bons conducteurs, l'électricité se manifeste en tous leurs points, pour les corps mauvais conducteurs, l'électricité se manifeste aux seuls points qui ont été frottés. Aussi, pour conserver la propriété électrique sur un corps bon conducteur, il est nécessaire de l'*isoler,* car, si on le prend à la main, le corps humain étant lui-même bon conducteur de l'électricité, il se trouve mis en communication avec la terre et perd sa propriété. Citons, parmi les corps bons conducteurs : les métaux, l'eau, le corps humain, etc. ; parmi les corps mauvais conducteurs ou *isolants :* le verre, les résines, la soie, le soufre, le caoutchouc durci, etc.

Otto de Guericke constate que les corps légers qui ont été attirés, et qui sont venus au contact des corps électrisés, sont ensuite repoussés. Dufay, à l'aide du pendule électrique (petite balle de moelle de sureau, suspendue à un fil de soie qui est fixé lui-même à un support de verre), montre qu'il y a deux espèces d'électricité : l'*électricité vitrée* (verre frotté avec du drap), l'*électricité résineuse* (résine frottée avec une peau de chat) ; que deux corps chargés d'une même électricité se repoussent, que deux corps chargés d'électricité contraire s'attirent. Wilke reconnaît que deux corps différents, frottés l'un contre l'autre, se chargent d'électricité contraire ; et, comme un même corps peut prendre l'une ou l'autre électricité, selon les circonstances, on a remplacé les expressions de *vitrée* et *résineuse* par celles de *positive* et *négative.*

En 1785, Coulomb, au moyen de sa *balance électrique,* établit que les forces répulsives ou attractives qui s'exercent entre deux éléments électrisés, dans la direction de la droite qui les joint, sont inversement proportionnelles aux carrés des distances.

L'*unité électrostatique* CGS de masse électrique est la quantité d'électricité positive qui, agissant sur une masse égale, placée à un centimètre de distance, dans l'air, produit une répulsion d'une dyne.

L'unité pratique de masse électrique est le *coulomb,* qui vaut 3×10^9 unités électrostatiques CGS.

— *Applications et sources de l'électricité.* L'électricité est une forme de l'énergie qui peu à peu a pris dans la civilisation moderne une place considérable ; aussi a-t-on dû chercher à la produire par des moyens capables d'augmenter presque sans limites sa force et son intensité. C'est *Volta* qui, par sa découverte de la *pile,* a vraiment entr'ouvert le domaine de toutes les applications électriques. Les piles ont permis de produire à volonté l'électricité ; les modèles et les combinaisons en sont multiples. Citons : les piles de Volta, de Daniell, de Bunsen, de Leclanché, etc., celles au chlorure de zinc, au bichromate de potasse, au sulfate de mercure, etc., et encore les piles sèches, les piles thermo-électriques. Mais la puissance recueillie est d'un rendement trop onéreux pour les applications modernes intensives. On réserve donc l'emploi des piles pour des usages peu prolongés : sonneries, téléphone, petite lumière, applications médicales, etc.

La grande machinerie électrique moderne s'appuie sur les propriétés des machines à induction (v. INDUCTION), dont le type est la machine de Gramme qui est en quelque sorte la première *dynamo.* Fondée sur le principe de la rotation d'un circuit dans un champ magnétique, la dynamo a utilisé, pour cette rotation, toutes les sources de l'énergie mécanique connues. La machine à vapeur a permis de faire des installations puissantes allant distribuer au loin la lumière ou la force ; mais son coût encore trop élevé fait préférer les sources naturelles de l'énergie : le vent, le courant des rivières et surtout les *chutes d'eau.* On a commencé par utiliser les chutes des rivières montagneuses, puis par des *barrages,* on a établi des différences de niveau dans le courant des rivières, dont la force est transformée par l'intermédiaire de turbines et de dynamos en énergie électrique.

Suivant la machine utilisée, on fabrique du courant continu (à potentiel ou voltage constant), du courant alternatif à nombre de *phases* plus ou moins nombreuses. Le transport de la force à des distances qui atteignent dès aujourd'hui près de 400 kilomètres a nécessité des voltages énormes de 10.000, 20.000 et même 40.000 volts. Mais pour éviter les accidents, des transformatrices, au lieu d'utilisation, abaissent le voltage et le ramènent à 110, 220 et quelquefois 500 volts.

Ce sont ces courants qui sont la source d'énergie électrique employée pour la traction (tramways, chemins de fer, etc.), pour la lumière, les applications mécaniques et l'électrochimie. La facilité de leur distribution permet déjà la décentralisation de l'industrie textile moderne et l'ouvrier commence à travailler chez lui, revenant au travail familial et abandonnant l'usine.

On a cherché à emmagasiner l'énergie électrique pour la conserver et la distribuer suivant les besoins. Planté, par ses accumulateurs, a résolu une partie du problème. Mais le poids de ces appareils, la rapidité de leur décharge et la longueur de la recharge ne permettent de les utiliser que dans des cas restreints (éclairage discontinu, allumage de moteurs à explosion, traction automobile, etc.). Ils ont sur les piles l'avantage d'être une source de débit intense.

En dehors des modes purement industriels et de ceux déjà cités, on a utilisé l'électricité pour la télégraphie sans fil. La bobine de Ruhmkorff, en permettant d'élever la tension à 60.000 et même 100.000 volts a rendu possible, par la charge et la décharge de condensateurs, l'émission d'ondes électriques que des récepteurs convenables ont enregistrées. (V. TÉ-

TABLEAU DE LA LÉGISLATION ÉLECTORALE

RÈGLES GÉNÉRALES	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'ARRONDISSEMENT	CONSEIL GÉNÉRAL	CHAMBRE DES DÉPUTÉS	SÉNAT
Électorat.	Pour être électeur, il faut être citoyen français, âgé de 21 ans accomplis au jour de la clôture de la liste (31 mars), et jouir des droits civils et politiques. Pour avoir le droit d'être inscrit, il faut, de plus, avoir son domicile réel dans la commune, ou y habiter actuellement et effectivement depuis 6 mois continus au moins au jour de la clôture de la liste, ou y être personnellement inscrit au rôle d'une contribution directe ou des prestations en nature et avoir déclaré par écrit ou verbalement, dans les vingt jours de la publication de la liste, soit avant le 4 février, vouloir exercer les droits électoraux dans la commune; ne se trouver dans aucun des cas d'incapacité perpétuelle ou temporaire on d'indignité déterminés par les art. 15 et 16 du décret organique du 2 février 1852 visant certaines condamnations. Pour avoir le droit de voter dans une commune, il faut en outre être inscrit sur la liste électorale close le 31 mars précédant le jour de l'élection, ou porteur d'une décision d'un juge de paix (même frappée d'opposition) ou de la Cour de cassation ordonnant l'inscription. Les militaires et marins de tous grades (y compris les officiers en disponibilité ou du cadre de réserve) des armées actives de terre ou de mer ne prennent part à aucun vote quand ils sont présents au corps, à leur poste ou dans l'exercice de leurs fonctions; toutefois, ceux qui, lors de l'élection, sont en résidence libre, en non-activité ou en congé régulier de plus de 30 jours peuvent voter dans la commune où ils étaient domiciliés avant leur incorporation (domicile de recrutement ou d'engagement) et sur la liste de laquelle ils sont régulièrement inscrits. On ne peut figurer que sur une seule liste électorale.				Sont électeurs de droit les députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement. Sont électeurs élus les délégués sénatoriaux désignés par les conseils municipaux. Les conseils comptant 12 membres nomment 2 délégués et 1 suppléant; 16 membres : 3 délégués et 1 suppléant; 21 membres : 6 délégués et 2 suppléants; 23 membres : 9 délégués et 2 suppléants; 27 membres : 12 délégués et 3 suppléants; 30 membres : 15 délégués et 3 suppléants; 32 membres : 18 délégués et 4 suppléants; 34 membres : 21 délégués et 4 suppléants; 36 membres et plus : 24 délégués et 5 suppléants. Le conseil municipal de Paris nomme 30 délégués et 8 suppléants.
Liste électorale.	La liste électorale est permanente et revisée chaque année, du 1er janvier au 31 mars, par une commission, dite administrative, comprenant le maire ou un adjoint, président, un délégué du préfet et un délégué désigné par le conseil municipal parmi les électeurs inscrits de la commune. Les tableaux rectificatifs sont déposés au plus tard le 15 janvier au secrétariat de la mairie, où tout requérant peut en prendre copie. Du 15 janvier part le délai de 20 jours (expirant le 4 février), imparti aux demandes en inscription ou en radiation, qui doivent être adressées à la mairie contre récépissé, et qui peuvent être formées par tout électeur inscrit de la circonscription, le sous-préfet, le préfet ou son délégué; à l'égard de l'électeur rayé d'office, ce même délai ne court que de l'avis de la radiation donné par le maire. La réclamation est portée devant une commission municipale, dont les décisions doivent être motivées et rendues dans les 5 jours (au plus tard le 9 février) et notifiées par écrit à domicile dans les 3 jours (au plus tard le 12 février). Appel est ouvert devant le juge de paix aux parties, aux électeurs rayés, à ceux dont la demande d'office, à tout électeur inscrit sur une liste de la circonscription, au sous-préfet et au préfet.				Établie par le préfet 8 jours au moins avant l'élection sénatoriale, la liste électorale comprend, classés par ordre alphabétique, et avec mention de leurs qualités, les électeurs de droit, les délégués et les suppléants, même si leur élection était l'objet d'une instance pendante devant le conseil de préfecture ou le conseil d'Etat. d'inscription est rejetée, aux inscrits
Éligibilité.	Pour être éligible, il faut être électeur dans la commune, sans qu'il soit besoin d'être inscrit sur la liste électorale de la commune, ou inscrit au rôle des contributions directes, ou justifier qu'on aurait dû y être inscrit au 1er janvier et avoir 25 ans à la date du scrutin.	Pour être éligible, il faut être électeur, avoir 25 ans à la date du scrutin et être domicilié dans l'arrondissement ou y payer une contribution directe, ou justifier qu'on aurait dû y être inscrit à un rôle au 1er janvier (toutefois, le nombre des conseillers non domiciliés dans l'arrondissement ne peut dépasser le quart de l'effectif du conseil); ne faire partie d'aucun autre conseil d'arrondissement, ni d'aucun conseil général; n'être ni ascendant, ni descendant, frère ou beau-frère d'un membre de l'assemblée.	Pour être éligible, il faut être électeur inscrit ou justifier qu'on devait être inscrit sur une liste électorale au jour de l'élection, avoir 25 ans à la date du scrutin, être domicilié dans le département ou y être inscrit au rôle d'une contribution directe, ou justifier qu'on aurait dû y être porté au 1er janvier (toutefois, le nombre des conseillers non domiciliés dans le département ne peut dépasser le quart de l'effectif du conseil); ne faire partie d'aucun autre conseil général ni d'aucun conseil d'arrondissement.	Pour être éligible, il faut être électeur dans une commune quelconque, c'est-à-dire jouir du droit électoral sans que l'inscription soit nécessaire, avoir 25 ans à la date du scrutin, avoir fait, 5 jours au plus tard avant le scrutin, une déclaration de candidature sur papier libre et sous signature légalisée par le maire du domicile, à la préfecture, et n'avoir posé sa candidature et fait acte de candidat que dans une seule circonscription, sous peine d'une amende de 10.000 francs.	Pour être éligible aux fonctions de délégué ou de suppléant, il suffit d'être électeur ou conseiller municipal dans la commune, sans qu'il soit besoin d'être inscrit sur la liste électorale de la commune. Les électeurs de droit sont inéligibles à ces fonctions, même dans une commune étrangère à la circonscription qui les a élus. Pour être éligible aux fonctions de sénateur, il faut être électeur inscrit dans une commune quelconque, et avoir 40 ans à la date du scrutin. Sont inéligibles les militaires et marins de tous grades des armées de terre ou de mer, sauf les maréchaux et amiraux; officiers généraux maintenus dans la 1re section du cadre de l'état-major général et non pourvus de commandement; officiers généraux ou assimilés placés dans la 2e section du cadre de l'état-major général; militaires de la réserve ou de la territoriale.
Élection.	Au 1er tour, il faut réunir : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés (déduction faite des bulletins blancs et nuls, de ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, et, pour les élections législatives, de ceux au nom des candidats dont la candidature aurait été posée en violation de la loi du 17 juillet 1889); 2° un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. — Au 2e tour, la majorité relative suffit, quel que soit le nombre des suffrages obtenus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, le bénéfice de l'élection est acquis au plus âgé, à chaque tour de scrutin.			blancs et nuls) et un nombre de voix égal au quart de celui des électeurs inscrits; au 3e tour, la majorité relative suffit. A égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.	Pour être élu délégué ou suppléant, il faut la majorité absolue aux 1er et 2e tours; la majorité relative ne suffit qu'au 3e tour. A égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé. Pour être élu sénateur, au 1er ou au 2e tour, il faut la majorité des suffrages exprimés (déduction faite des bulletins
Mode de scrutin.	L'élection a lieu à bulletin secret par le suffrage direct et universel au scrutin de liste pour toute la commune. La commune peut être divisée par le conseil général, dans sa session d'août, en sections ayant au moins 2 conseillers à élire si la commune comporte plusieurs agglomérations distinctes et séparées, et 4 si la population agglomérée dépasse 10.000 habitants. Seul le préfet peut recourir devant le conseil d'Etat contre le sectionnement. La répartition entre les sections des conseillers à élire est faite, par arrêté préfectoral, proportionnellement au nombre des électeurs inscrits. — A Paris, le scrutin est uninominal par quartier. — Le bureau de vote (en cas de pluralité de bureaux de vote, le bureau central) proclame les résultats en séance publique.	L'élection a lieu à bulletin secret par le suffrage direct et universel, au scrutin uninominal. — La proclamation est faite, au chef-lieu de la circonscription (du département pour les élections législatives), par la commission de recensement en séance publique.			L'élection des délégués et suppléants a lieu sans débat, au scrutin secret, et, le cas échéant, au scrutin de liste dans chaque conseil municipal. — L'élection des sénateurs a lieu au scrutin de liste par département et au suffrage restreint. Le vote des délégués ou suppléants est obligatoire. Délégués et suppléants qui ont pris part à tous les scrutins reçoivent une indemnité de déplacement de 2 fr. 50 par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.
Durée du scrutin.	Le scrutin a lieu un dimanche, au chef-lieu de la commune, ou dans les bureaux de vote désignés par arrêté spécial du préfet publié 10 jours à l'avance, et ne dure qu'un jour; ouvert et clos aux heures fixées et dans les locaux déterminés par l'arrêté préfectoral de convocation, il doit durer 6 heures au moins.	Le scrutin a lieu un dimanche, au chef-lieu de chaque commune, ou dans les bureaux de vote désignés par arrêté spécial du préfet, et ne dure qu'un jour : ouvert à 7 heures du matin, il est clos à 8 heures du soir.	Le scrutin a lieu un dimanche, au chef-lieu de chaque commune, ou dans les bureaux de vote désignés par arrêté spécial du préfet, et ne dure qu'un jour. Il est ouvert à 8 heures du matin (toutefois, un arrêté préfectoral, pris après avis des maires et publié 5 jours avant l'élection, peut avancer l'ouverture du scrutin jusqu'à 8 heures du matin) et clos à 6 heures du soir.	municipal doit être convoqué par le préfet pour remplacer les non-acceptants. — L'élection sénatoriale a lieu un dimanche au chef-lieu du département, dans le local désigné par le préfet. Ouvert à 8 heures du matin, le premier tour est clos à midi.	Le scrutin pour l'élection des délégués n'est dépouillé qu'une heure après l'ouverture de la séance; toutefois, si tous les conseillers sont présents, le dépouillement a lieu dès réception des votes. L'élection des suppléants doit suivre celle des délégués. Les élus absents sont avisés dans les 24 heures par le maire; ils ont 5 jours pour faire connaître au préfet s'ils acceptent ou refusent; leur silence équivaut à un refus. Le conseil
Ballottage.	Seuls peuvent prendre part au second tour les électeurs inscrits sur la liste électorale qui a servi au premier tour, notamment lorsque les deux tours de scrutin sont séparés par le 31 mars. Le scrutin de ballottage a lieu, de droit, le dimanche qui suit le 1er tour : le maire fait les publications nécessaires.	Le scrutin de ballottage a lieu, de droit, le dimanche qui suit le 1er tour.	Le scrutin de ballottage a lieu, de droit, le 2e dimanche qui suit le jour de la proclamation des résultats du 1er tour.		Le scrutin de ballottage pour l'élection des sénateurs a lieu le même jour que le 1er tour. Ouvert à 2 heures, le 2e tour est clos à 5 heures. Le cas échéant, un 3e tour s'ouvre à 7 heures et est clos à 10 heures du soir.
Contentieux.	Tout électeur inscrit de la commune, tout candidat même inéligible, tout membre de l'assemblée municipale, tout éligible peut réclamer contre les opérations électorales en faisant insérer sa protestation motivée et dûment signée au procès-verbal ou en la déposant au secrétariat de la mairie, de la sous-préfecture ou de la préfecture dans les 5 jours qui suivent la proclamation des résultats. Un recours est ouvert devant le conseil d'Etat au ministre de l'Intérieur, au préfet et aux parties intéressées contre la décision du conseil de préfecture; de même si le conseil de préfecture n'a pas statué dans le délai ci-dessus, ce qui équivaut au rejet de la réclamation.	Tout électeur du canton, candidat, même inéligible, ou membre de l'assemblée électorale peut réclamer contre les opérations électorales en faisant insérer sa protestation motivée et signée au procès-verbal ou en l'adressant au secrétariat de la sous-préfecture dans les 5 jours de l'élection, c'est-à-dire du recensement général des votes. Un recours est ouvert au ministre de l'Intérieur, au préfet et aux parties intéressées, devant le conseil d'Etat, contre la décision du conseil de préfecture dans les 2 mois de sa notification.	Le juge de premier et dernier ressort est le conseil d'Etat. Le recours est ouvert, à tout électeur du canton, candidat ou membre de l'assemblée départementale, qui peut faire insérer sa protestation motivée et signée au procès-verbal ou l'adresser, dans les 10 jours de l'élection. Le conseil d'Etat doit statuer dans les 3 mois de l'arrivée des pièces, ou, en cas de renvoi devant les tribunaux, du jour où la décision judiciaire est devenue définitive.	La Chambre des députés est seule juge souverain et sans appel de la validité des pouvoirs de ses membres et de la régularité de leur élection (c'est-à-dire de l'éligibilité du candidat proclamé, de la valeur morale du scrutin et de la valeur matérielle des bulletins recensés), exception faite pour l'application de la loi du 17 juillet 1889 sur les candidatures multiples, dont est juge la commission de recensement des votes. Les protestations peuvent être adressées au président de la Chambre des députés, même sur papier libre, mais signées, tant que l'élection n'a pas été validée; il est à recommander aux protestataires de faire légaliser leur signature par le maire de leur domicile.	Le contentieux des élections des délégués et suppléants est ouvert à tout conseiller municipal et à tout électeur de la commune; la protestation doit être adressée au préfet dans les 3 jours de l'élection. Le préfet peut également contester la régularité des opérations dans un délai fixé à 15 jours par la jurisprudence. Le conseil de préfecture juge, dans le délai d'un mois au maximum, les protestations; faute par lui d'avoir statué dans ce délai, le conseil de préfecture est dessaisi, et la réclamation est considérée comme rejetée; le préfet en avise la partie intéressée. Celle-ci peut former un recours au conseil d'Etat. Le même droit appartient aux auteurs des protestations expressément rejetées par arrêté du conseil de préfecture, au préfet et au ministre. Le Sénat est seul juge souverain et sans appel de la validité des pouvoirs de ses membres et de la régularité de leur élection.

V. SÉNATEUR, DÉPUTÉ, CONSEIL (*général, d'arrondissement, municipal*), COMMUNE, MAIRE, etc.

LÉORAPHIE SANS FIL.) L'étude de la décharge dans les gaz raréfiés (tubes de Geissler) a permis à Rœntgen de découvrir les rayons X qui jouissent de la propriété de traverser certains corps réputés jadis opaques et dont les applications thérapeutiques semblent être d'une énergie considérable.

Si le prix de revient a empêché jusqu'à ce jour le chauffage domestique, on utilise l'électricité comme source de chaleur pour la cuisine, pour des tapis chauffants, etc.

Souple, énergique, se modérant ou s'exaspérant à volonté, l'énergie électrique s'adapte à toutes les manifestations de la vie moderne, elle a donné aux grandes fêtes populaires un éclat incomparable et a permis d'éclairer des petits villages perdus aux sommets des montagnes.

L'effort qui a permis de lui trouver ces multiples applications, a nécessité la collaboration d'une pléiade de savants, d'ingénieurs, de constructeurs. Citons parmi les plus connus : Volta, Galvani, Ampère, Farnday, Ohm, Gauss, Weber, Gramme, Clarke, Ruhmkorff, Pinnté, Morse, Bréguet, Edison, William Thomson, Foucault, Lenz, Herz, Wheatstone, Siemens, Hugues, Bell, Elisa Gray, Ader, Maiche, Elihu Thomson, Marcel Desprez, Lippmann, Brnnly, Marconi, d'Arsonval, Baudot, Mascart ; enfin, Curie, qui par sa découverte du radium, a permis de découvrir les propriétés de l'*électron*.

— *Influence électrique*. On nomme ainsi la production d'électricité dans un corps conducteur sans frottement ni contact, par la seule présence d'un corps électrisé, placé à une certaine distance. On approche un cylindre isolé BC d'une sphère électrisée positivement A, également isolée. On voit apparaître en B de l'électricité négative, et à l'extrémité C la plus éloignée, de l'électricité positive.

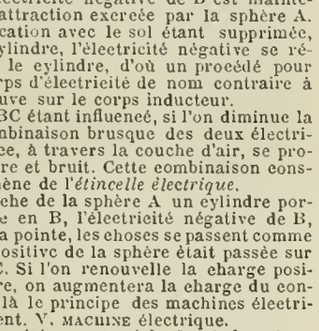

La sphère A est dite corps *influent* ou *inducteur* ; le cylindre est dit corps *influencé* ou *induit*. Si l'on éloigne la sphère A, le cylindre revient à l'état neutre, c'est-à-dire non électrisé. Les charges électriques accumulées en B et en C sont donc égales. La somme algébrique des quantités d'électrteité développées est nulle. Quand on met ce cylindre en communication avec le sol, en le touchant en un point quelconque, l'électricité positive de C est repoussée dans le sol, l'électricité négative de B est maintenue en B par l'attraction exercée par la sphère A. Si, la communication avec le sol étant supprimée, on éloigne le cylindre, l'électricité négative se répand sur tout le cylindre, d'où un procédé pour charger un corps d'électricité de nom contraire à celle qui se trouve sur le corps inducteur.

Le cylindre BC étant influencé, si l'on diminue la distance, la combinaison brusque des deux électricités en présence, à travers la couche d'air, se produit avec lumière et bruit. Cette combinaison constitue le phénomène de l'*étincelle électrique*.

Si l'on approche de la sphère A un cylindre portant une pointe en B, l'électricité négative de B, s'écoulant par la pointe, les choses se passent comme si l'électricité positive de la sphère était passée sur le conducteur C. Si l'on renouvelle la charge positive de la sphère, on augmentera la charge du conducteur. C'est là le principe des machines électriques à frottement. V. MACHINE électrique.

— *Masse, capacité* et *potentiel*. Etant donné un conducteur électrisé, isolé et éloigné de tout autre, on peut caractériser son état électrique par trois quantités : sa *masse* M, son *potentiel* V et sa *capacité* C. (V. POTENTIEL, CAPACITÉ.) Entre ces trois quantités, existe la relation $M = CV$.

On a indiqué plus haut l'unité théorique et l'unité pratique de masse.

L'*unité absolue électrique CGS de potentiel* est le potentiel d'une sphère de 1 centimètre de rayon, chargée de l'unité de masse électrostatique positive. L'*unité pratique de potentiel* est le *volt*, qui a une valeur égale à $\frac{1}{300}$ de l'unité absolue. L'*unité absolue de capacité électrique* est la capacité d'une sphère de 1 centimètre de rayon ; l'*unité pratique de capacité* ou *farad* a été choisie de façon à conserver entre les unités pratiques la même relation qu'entre les unités théoriques ; la valeur du farad est de 9×10^{11} unités statiques CGS. On se sert aussi du *microfarad* (millionième de farad).

— *Energie électrique*. L'électrisation d'un conducteur correspond à un accroissement de son énergie potentielle. On démontre que l'énergie, évaluée en *joules*, est donnée par la formule $W = \frac{1}{2} MV$, si M est exprimée en coulombs et V en volts. Le joul vaut 10^7 *ergs*.

— *Condensation de l'électricité*. V. CONDENSATEUR.

— *Effets généraux des décharges électriques*. Quand on produit une décharge électrique à travers un milieu plus ou moins mauvais conducteur, l'énergie mise en jeu donne lieu à divers effets, tels que *effets mécaniques, calorifiques, lumineux, chimiques, physiologiques*.

— *Electricité atmosphérique*. L'électricité est répandue dans l'atmosphère en quantité plus ou moins grande. Pouillet et Matteucci attribuent la formation de l'électricité atmosphérique à l'évaporation des eaux salées. Pellat a montré, en 1885, que les phénomènes électriques dont notre atmosphère est le siège s'expliquent complètement en partant du fait que la terre possède à sa surface une couche d'électricité négative, fait établi par Thomson. V. NUAGE, FOUDRE, TONNERRE, PARATONNERRE.

— *Dr. Systèmes d'unités électriques*. Dans tous les marchés et contrats passés pour le compte de l'Etat, dans toutes les communications faites aux services publics et dans les cahiers des charges dressés par eux, le système international d'unités électriques, tel qu'il est défini ci-après, est seul et obligatoirement employé. — L'unité électrique de résistance, ou *ohm*, est la résistance offerte à un courant invariable par une colonne de mercure à la température de la glace fondante, ayant une masse de 14,4521 grammes, une section constante et une longueur de 106,3 centimètres. — L'unité électrique d'intensité, ou *ampère*, est le dixième de l'unité électromagnétique de courant ; elle est suffisamment représentée pour les besoins de la pratique par le courant invariable qui dépose en une seconde 0,001118 gramme d'argent. L'unité de force électromotrice, ou *volt*, est la force électromotrice qui donne un courant d'un ampère dans un conducteur dont la résistance est un ohm. Elle est suffisamment représentée pour les besoins de la pratique par les 0,6974 ou $\frac{1000}{1434}$ de la force électromotrice d'un élément Latimer Clarck.

— *Minér*. Certaines substances minérales, comme la *calcite*, s'électrisent sous une simple pression des doigts ; d'autres sous l'influence d'une médiocre élévation de température. Tandis que certains minéraux conservent longtemps l'électricité, d'autres la perdent rapidement.

En clivant le mica et le gypse, on provoque sur les faces de leurs lamelles des électricités de signes contraires ; il en est de même de la tourmaline comprimée suivant l'axe.

La propriété qu'ont certains cristaux de développer des électricités contraires pendant qu'on les chauffe est connue sous le nom de *pyro-électricité*. Pendant le refroidissement, les signes se renversent, et l'électricité disparaît.

— *Thérap. Electricité médicale*. L'électricité médicale est devenue une science complexe, très subdivisée. Lorsqu'elle s'adresse à l'étude de l'action du fluide électrique sur les êtres vivants, c'est l'*électrobiologie*, l'*électrophysiologie* ; lorsqu'elle s'applique à l'examen des réactions des muscles ou des nerfs, c'est l'*électrodiagnostic* ; enfin, le traitement spécial par le fluide électrique constitue l'*électrothérapie*. Ces trois sciences s'enchaînent étroitement et se servent des mêmes appareils, des mêmes modalités électriques, des mêmes moyens de procéder qui ont reçu différents noms, suivant l'agent employé pour l'électrisation : *galvanisation, faradisation, franklinisation*.

électrification [*lèk, si-on*] n. f. Transformation d'un tracteur à vapeur en tracteur électrique, et, *par ext.*, d'une machine à vapeur, d'un chemin de fer, d'un tramway, etc., qui abandonnent la vapeur pour l'électricité.

électrique [*lèk*] adj. *Physiq*. Qui appartient, qui est relatif à l'électricité, qui est produit par elle : *fluide, lumière électrique*. Qui sert à développer l'électricité : *appareils électriques. Décharge électrique*, v. DÉCHARGE. *Courant électrique*, v. COURANT. *Fluide électrique, tension électrique, attraction* et *répulsion électrique, influence électrique, énergie électrique*, v. ÉLECTRICITÉ. *Commotion électrique*, secousse nerveuse particulière que cause une décharge électrique. *Machine électrique*, appareil susceptible de produire l'électricité. *Plateau électrique*, simple plateau de verre ou gâteau de résine sur lequel on développe l'étincelle par le frotement. *Tourniquet électrique*, v. TOURNIQUET. *Batterie électrique*, v. BATTERIE. *Œuf électrique*, v. ŒUF. *Conducteur électrique*, se dit d'un corps conduisant bien l'électricité. (Dans les laboratoires, on désigne généralement sous ce nom un cylindre métallique isolé.) *Balance électrique* ou *balance de Coulomb*, appareil construit par le physicien Coulomb et servant à estimer les forces magnétiques des aimants naturels ou artificiels, ainsi que les forces électriques. *Danse électrique*, mouvement que l'on imprime à de petites figures légères, en les plaçant entre deux plateaux chargés des électricités de noms contraires. *Pistolet, canon électrique* ou *de Volta*, v. PISTOLET. *Télégraphie électrique*, v. TÉLÉGRAPHIE. *Sonnerie électrique*, v. SONNERIE. *Fig*. Qui se transmet rapidement. Qui produit une impression vive et soudaine : *rien n'est électrique comme la peur*.

électriquement [*lèk-tri-ke-man*] adv. *Physiq*. Par l'électricité : *horloge mue électriquement*. *Fig*. Par une communication vive et rapide : *la peur se transmet électriquement*.

électrisable [*lèk-tri-za-blc*] adj. Qui peut être électrisé : *la résine est facilement électrisable*.

électrisant [*lèk-tri-zan*], **e** adj. Qui électrise, qui développe de l'électricité : *atmosphère électrisante*. *Fig*. Qui enflamme, enthousiasme : *éloquence électrisante*.

électrisation [*lèk-tri-za-si-on*] n. f. Action, manière d'électriser. Etat de ce qui est électrisé.

électrisé [*lèk-tri-zé*], **e** adj. *Fig*. Animé, exalté : *auditoire électrisé*.

électriser [*lèk-tri-zé*] v. a. Développer dans un corps la vertu électrique, ou la lui communiquer : *électriser un corps*. *Fig*. Animer, enthousiasmer : *Carnot, à Wattignies, électrisa par son exemple les troupes françaises*.

électriseur [*lèk-tri-zeur*] n. m. Celui qui électrise. Appareil qui permet de s'électriser soi-même.

électro [*lèk*] préf. venu du grec et indiquant la présence de l'électricité ou de propriétés électriques.

électro-aimant [*lèk-tro-è-man*] n. m. Barreau de fer doux, entouré d'un certain nombre de spires de fil métallique isolé et dans lequel l'aimantation est produite par le passage d'un courant dans le fil : *l'électro-aimant a toutes les propriétés d'un aimant naturel*. Pl. des *électro-aimants*.

Électro-aimant.

— ENCYCL. Le fer doux utilisé (fer dépouillé de charbon, recuit et refroidi lentement plusieurs fois de suite) ne conserve pas l'aimantation ; celle-ci disparaît dès que le courant est interrompu. Le premier électro-aimant est dû à Pouillet (1831). La puissance magnétique se mesure par les poids que l'appareil peut soulever. L'expérience a montré que cette puissance magnétique est, jusqu'à une certaine limite, proportionnelle au nombre de spires ainsi qu'à l'intensité du courant, pour des courants de faible intensité ; de plus, le diamètre de la bobine formée par les spires ne doit pas être supérieur au double du diamètre du noyau. L'électro-aimant est employé dans un grand nombre d'appareils électriques : pour les sonneries électriques, la télégraphie électrique, etc. Sa puissance est utilisée dans les usines métallurgiques pour la manutention et le transport des fortes pièces de métal, par le passage ou l'interruption du courant, on provoque l'accrochage ou le décrochage de ces pièces.

électrocapillaire [*lèk, pil-lè-re*] adj. Qui concerne l'électrocapillarité : *phénomènes électrocapillaires*.

électrocapillarité [*lèk, pil-la*] n. f. Phénomène qui se produit lorsque, dans la polarisation des électrodes, l'une des électrodes est constituée par un ménisque de mercure. (La tension capillaire du ménisque est alors influencée par la polarisation.)

électrochimie [*lèk, mi*] n. f. Partie de la chimie qui s'occupe des phénomènes chimiques dans lesquels l'électricité joue un rôle prépondérant et de ceux déterminé par le passage d'un courant électrique. V. ÉLECTROLYSE, ÉLECTROMÉTALLURGIE.

électrochimique [*lèk*] adj. Qui a rapport à l'électrochimie.

électroculture [*lèk*] n. f. Nom donné aux expériences faites pour déterminer l'influence d'un courant électrique sur la germination et le développement des végétaux.

électrocuté, e [*lèk*] adj. et n. Se dit d'une personne tuée par l'électricité.

électrocuter [*lèk, té*] v. a. Tuer, mettre à mort au moyen de décharges électriques.

électrocuteur, trice [*lèk*] adj. Qui donne la mort par l'électricité : *courant électrocuteur*.

Électrocution.

électrocution [*lèk, si-on*] n. f. Mort produite par l'électricité : *l'électrocution est un mode de supplice usité aux Etats-Unis*.

— ENCYCL. L'électrocution a été appliquée pour la première fois aux Etats-Unis le 6 août 1890, puis sept autres fois, sans beaucoup de succès, car les électrocutés ont eu ensuite des secousses, des soubresauts, ou des réflexes nerveux qui ont fait se demander si l'électrocution n'était pas plus douloureuse que la guillotine. — Les auteurs varient sur l'emploi des courants, continus ou alternatifs.

électrode [*lèk*] n. f. (du préf. *électro*, et du gr. *odos*, route). Point par lequel un courant électrique pénètre dans un corps. L'un des conducteurs qui plongent dans le bain électrolytique : *électrode positive, négative*.

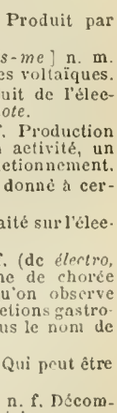
Électrode : électro-excitateur

— ENCYCL. Les *électrodes* employées en thérapeutique sont formées d'aiguilles, de lames, de plaques, de tampons mouillés et reliés à l'un et l'autre pôle.

électrodiagnostic [*lèk, gnos-tik*] n. m. Examen des muscles et des nerfs d'une région malade, d'après les réactions dues au courant électrique.

— ENCYCL. C'est Duchesne, de Boulogne, qui fut le créateur de cette méthode qui précise les altérations morbides des systèmes musculaire et nerveux. La réaction, dite *de dégénérescence*, est l'absence ou la diminution d'excitation des nerfs ou des muscles par le courant faradique ou galvanique.

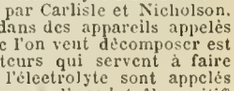
Électrode : électro-éponge.

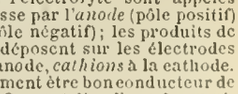
Électrode : électrotampon.

électrodynamique [*lèk*] n. f. Partie de la physique qui traite de l'action des courants électriques. Adj. Qui se rapporte à l'électrodynamique.

électrodynamisme [*lèk, mis-me*] n. m. Ensemble des phénomènes produits par les courants électriques.

électrodynamomètre [*lèk*] n. m. Appareil destiné à mesurer l'intensité d'un courant : *électrodynamomètre de Siemens*.

électrogalvanique [*lèk*] adj. Produit par une pile : *courant électrogalvanique*.

électrogalvanisme [*lèk, nis-me*] n. m. Théorie des effets produits par les piles voltaïques.

électrogène [*lèk*] adj. Qui produit de l'électricité : *l'appareil électrogène du gymnote*.

électrogenèse [*lèk, nè-ze*] n. f. Production animale d'électricité par un organe en activité, un muscle en contraction, une cellule en fonctionnement.

électrographe [*lèk*] n. m. Nom donné à certains télégraphes particuliers.

électrographie [*lèk, fi*] n. f. Traité sur l'électricité. (Peu us.)

électrolepsie [*lèk-tro-lèp-si*] n. f. (de *électro*, et du gr. *lambanein*, prendre). Forme de chorée électrique à secousses rythmiques, qu'on observe surtout chez les enfants souffrant d'affections gastro-intestinales. (On la désigne souvent sous le nom de *maladie de Bergeron*.)

électrolysable [*lèk, za-ble*] adj. Qui peut être électrolysé.

électrolysation [*lèk, za-si-on*] n. f. Décomposition d'un corps par le courant électrique.

électrolyse [*lèk-tro-li-ze*] n. f. (du préf. *électro*, et du gr. *lusis*, décomposition). Action d'électrolyser, de décomposer par l'électricité : *on décompose les sels de cuivre par électrolyse*.

— ENCYCL. La première électrolyse faite fut celle de l'eau, réalisée en 1800 par Carlisle et Nicholson. Les électrolyses se font dans des appareils appelés *voltamètres* ; le corps que l'on veut décomposer est l'*électrolyte* ; les conducteurs qui servent à faire passer le courant dans l'électrolyte sont appelés *électrodes* ; le courant passe par l'*anode* (pôle positif) et sort par la *cathode* (pôle négatif) ; les produits de la décomposition qui se déposent sur les électrodes sont les *ions*, *anions* à l'anode, *cathions* à la cathode. L'électrolyte doit évidemment être bon conducteur de l'électricité ou rendu tel. On peut dire d'une façon générale que, dans toute décomposition par électrolyse, l'hydrogène et les métaux sont transportés à la cathode, tandis que le radical restant est transporté à l'anode. Bien entendu, il peut se produire des réactions secondaires entre les éléments ainsi séparés et les électrodes ou les liquides servant de dissolution. (V. GALVANOPLASTIE, DORURE, ARGENTURE, NICKELAGE, ÉLECTROMÉTALLURGIE, ACCUMULATEUR.)

— *Méd. L'électrolyse thérapeutique* est la décomposition des tissus organiques par le courant continu. On se sert d'aiguilles pour la destruction des nævi,

verrues, et d'appareils spéciaux (électrolyseurs) pour les rétrécissements de l'urètre ou de l'œsophage.

électrolyser [*lèk-tro-li-zé*] v. a. Faire l'électrolyse d'un corps.

électrolyseur [*lèk-tro-li-zeur*] n. m. Appareil destiné à faire une électrolyse médicale.

— Encycl. Les électrolyseurs urétraux ou œsophagiens se composent essentiellement d'une sonde traversée par un conducteur métallique, mis à nu en un point. Le pôle positif communique avec l'électrolyseur, le pôle négatif est constitué par une électrode indifférente. La section du rétrécissement s'obtient en quelques secondes.

électrolyte [*lèk*] n. m. Corps soumis à l'action du courant pour être décomposé.

électrolytique [*lèk*] adj. Qui s'effectue par électrolyse : *décomposition électrolytique.*

électrolytiquement [*lèk, ke-man*] adv. Par des procédés électrolytiques.

électromagnétique [*lèk*] adj. Qui concerne l'électromagnétisme : *phénomènes électromagnétiques.*

électromagnétisme [*lèk, gné-tis-me*] n. m. Science s'occupant des relations qui existent entre l'électricité et le magnétisme.

— Encycl. La première observation relative à l'action d'un courant sur une aiguille aimantée fut faite par Œrstedt, professeur à Copenhague, en 1819. Ampère a énoncé la loi suivante relative à ce phénomène : *lorsqu'une aiguille aimantée subit l'action d'un courant, elle tend à se placer perpendiculairement à la direction du courant et de telle façon que son pôle austral soit placé à la gauche d'un observateur placé dans le courant, celui-ci lui entrant par les pieds et sortant par la tête, et qui regarderait l'aiguille aimantée.* Si l'aimant est fixe et le fil conduisant le courant mobile, c'est ce dernier qui se déplace de façon à satisfaire à la loi d'Ampère.

L'action d'un courant sur une aiguille aimantée est le principe même des *galvanomètres.*

électrométallurgie [*lèk, ji*] n. f. Extraction et affinage des métaux par des procédés électriques.

— Encycl. Les procédés électrométallurgiques peuvent être groupés en trois classes : dans la première classe, on peut ranger les procédés ordinaires d'électrolyse d'une solution aqueuse en employant soit une anode soluble, soit une anode insoluble.

Dans la seconde classe, l'électrolyse se fait sur un sel fondu dans un creuset et parfois chauffé par un foyer extérieur ; c'est une des méthodes de préparation de l'aluminium. La troisième classe comprend les procédés électrothermiques où l'on dissocie certains oxydes métalliques par l'action thermique d'un courant ; le four de Moissan doit être rattaché aux fours électrothermiques.

électrométallurgique [*lèk*] adj. Qui concerne l'électrométallurgie.

électromètre [*lèk*] n. m. (du préf. *électro,* et du gr. *metron,* mesure). Instrument qui sert à mesurer la quantité d'électricité dont un corps est chargé.

— Encycl. Les électromètres sont basés sur des principes très différents ; dans certains, comme ceux de lord Kelvin, de Mascart, on utilise les effets d'attraction et de répulsion des corps chargés électriquement ; dans d'autres, comme celui de Lippmann, on utilise la variation qu'éprouve la tension superficielle du mercure sous l'influence d'une charge électrique.

électrométrie [*lèk, tri*] n. f. Ensemble des méthodes usitées pour mesurer les grandeurs électriques.

électrométrique [*lèk*] adj. Qui a rapport à l'électrométrie : *expériences électrométriques.*

électromoteur, trice [*lèk*] adj. Qui développe l'électricité sous l'influence d'une action chimique. N. m. Appareil propre à transformer une énergie électrique en énergie mécanique.

électromusculaire [*lèk-tro-mus-ku-lé-re*] adj. Se dit de phénomènes engendrés par l'électricité agissant sur les muscles.

électron [*lek*] n. m. S'est dit autrefois pour ION.

électronégatif, ive [*lèk*] adj. Se dit des corps qui, dans l'électrolyse, se portent au pôle positif.

électrophone [*lèk*] n. m. (du préf. *électro,* et du gr. *phônê,* voix). Récepteur téléphonique particulier, destiné à renforcer les sons.

électrophore [*lèk*] n. m. (du préf. *électro,* et du gr. *phoros,* qui porte). Appareil à l'aide duquel on condense de l'électricité.

— Encycl. L'électrophore se compose d'un gâteau de résine que l'on électrise par frottement avec une peau de chat et sur lequel on place un disque bon conducteur de l'électricité et au centre duquel a été scellé un manche de verre qui sert à le porter. Le disque est électrisé par influence et, si on le touche avec le doigt, puis qu'on l'enlève, il reste chargé d'électricité positive, c'est-à-dire de signe contraire à celle du gâteau de résine.

électrophotophore [*lèk*] n. f. Lampe électrique portative, qu'on utilise quelquefois dans les laboratoires de photographie.

électrophysiologie [*lèk, zi-o-lo-ji*] n. f. Etude des réactions des êtres vivants sous l'influence des excitations électriques.

électrophysiologique [*lèk, zi-o*] adj. Qui a rapport à l'électrophysiologie.

électroponcture [*lèk-tro-ponk-tu-re*] n. f. Traitement consistant à faire passer un courant dans les tissus au moyen d'aiguilles.

électropositif, ive [*lèk-tro-po-zi*] adj. Se dit des corps qui, dans l'électrolyse, se portent au pôle négatif : *les bases salifiables sont des corps électropositifs.*

Électroscope.

électroscope [*lèk-tros-ko-pe*] n. m. (du préf. *électro,* et du gr. *skopein,* examiner). Instrument propre à déceler la présence et à déterminer l'espèce d'électricité dont un corps est chargé.

— Encycl. *Electroscope à feuilles d'or.* Cet électroscope se compose d'une cloche de verre traversée à son sommet par une tige métallique verticale, terminée en haut par une boule de cuivre et à l'autre extrémité par deux feuilles d'or qui pendent librement à l'intérieur de la cloche. Cette cloche repose sur un plateau métallique, portant deux tiges verticales métalliques terminées par des boules qui comprennent entre elles les feuilles d'or. Si un corps est électrisé, en l'approchant lentement de la boule, la tige s'électrise par influence ; les feuilles se chargent de l'électricité de nom contraire à celle du corps, elles se repoussent. D'autre part, la tige ayant été chargée d'électricité de nom connu, pour reconnaître la nature de l'électricité dont un corps est chargé, il suffit d'approcher celui-ci de la boule de l'électroscope ; suivant que les feuilles retombent verticalement ou divergent davantage, le corps est chargé d'électricité de nom contraire à celle de la tige ou de même nom. Les tiges métalliques servent à augmenter la sensibilité de l'appareil ; d'autre part, elles empêchent les feuilles d'or d'adhérer au verre, si leur divergence devient trop grande.

électroscopie [*lèk-tros-ko-pî*] n. f. Etude des électroscopes et des applications électroscopiques.

électroscopique [*lèk-tros-ko*] adj. Qui a rapport à l'électroscopie : *expérience électroscopique.*

électrosémaphore [*lèk*] n. m. Appareil établi sur le littoral et destiné à correspondre avec les navires. Appareil employé sur les lignes de chemin de fer où l'on utilise le *block-system.*

électrosémaphorique [*lèk*] adj. Qui se rapporte aux électrosémaphores.

électrostatique [*lèk-tros-ta-ti-ke*] adj. Relatif à l'électricité statique.

électrotaxie n. f. Syn. de GALVANOTAXIE.

électrotechnique [*lèk-tro-tèk-ni-ke*] adj. Qui concerne la technique de l'électricité : *l'université de Grenoble possède un institut électrotechnique.* N. f. Etude des applications techniques de l'électricité.

électrothérapeutique [*lèk*] adj. Relatif à l'électrothérapie. N. f. Syn. de ÉLECTROTHÉRAPIE.

électrothérapie [*lèk, pî*] n. f. (du préf. *électro,* et du gr. *therapeia,* soin). Traitement des affections morbides par l'électricité.

— Encycl. Les applications de l'électricité à l'art de guérir deviennent de plus en plus nombreuses. Duchenne de Boulogne indiqua le traitement des atrophies musculaires et de diverses névroses par le courant continu et le courant faradique ou induit. Depuis cette époque, on utilise le bain statique dans presque toutes les maladies d'origine nerveuse, mais sans lésion de l'axe cérébro-spinal. Les courants de Tesla et d'Arsonval, dits aussi *courants de haute fréquence,* donnent souvent de bons résultats chez les diabétiques, les goutteux et en général chez les malades dont la nutrition est ralentie. La découverte des rayons X a ouvert un champ nouveau à l'électrothérapie, tant au point de vue du diagnostic des altérations du système osseux qu'à celui des organes thoraciques. Mais, depuis 1902, ces nouvelles radiations ont été utilisées dans le traitement des affections de la peau (épithéliomas, lupus, etc). V. ÉLECTRICITÉ. (*Thérap.*)

électrothérapique [*lèk*] adj. Qui a rapport à l'électrothérapie. (On dit aussi ÉLECTROTHÉRAPEUTIQUE.)

électrothermie [*lèk-tro-tèr-mi*] n. f. (du préf. *électro,* et du gr. *thermos,* chaleur). *Méd.* Emploi de la chaleur provenant de sources électriques.

électrothermique [*lèk-tro-tèr-mi-ke*] adj. Qui se rapporte à l'électrothermie.

électrotonus [*lèk, nuss*] n. m. (du préf. *électro,* et du gr. *tonos,* tension). Etat électrique d'un nerf parcouru partiellement par un courant constant.

électrotrieuse [*lèk-tro-tri-eu-ze*] n. f. Machine qui sert à séparer les minerais de fer de substances étrangères : *l'organe essentiel de l'électrotrieuse est un cylindre de laiton en contact avec des électro-aimants.*

électrotropisme n. m. Syn. de GALVANOTROPISME.

électrotype [*lèk*] n. m. (du préf. *électro,* et du gr. *tupos,* caractère). Feuille de cuivre où l'on a reproduit, par dépôt électrolytique, des gravures ou des compositions typographiques en relief.

électrotypie [*lèk, pî*] n. f. (de *électrotype*). Action de reproduire, par voie électrolytique, des gravures ou des compositions typographiques quelconques.

électrotypique [*lèk*] adj. Qui a rapport à l'électrotypie.

électrum [*lèk-trom'*] ou **électre** n. m. Alliage de trois parties d'or et d'une partie d'argent, avec lequel les anciens fabriquaient des coupes.

électuaire [*lèk-tu-è-re*] n. m. (bas lat. *electuarium*). Remède d'une consistance un peu plus solide que le miel.

— Encycl. On nomme *électuaires* des médicaments d'une consistance de pâte molle préparés en délayant des poudres diverses dans du sirop ou du miel. Les électuaires, autrefois fort employés, sont aujourd'hui d'un usage très restreint.

Élée, anc. ville d'Italie (Lucanie), à l'embouchure de l'Hélès dans la mer Tyrrhénienne, colonie des Phocéens. Patrie des philosophes Zénon et Parménide et siège de la fameuse *école d'Elée.* (Hab. *Eléates* ou *Eléens.*)

Éléen, enne [*lé-in, è-ne*], originaire ou habitant d'Elée, d'Elos, d'Elis ou de l'Elide : *les Eléens.* Adjectiv. : *tradition éléenne.* N. m. : *s'exprimer en éléen.* (On dit aussi ÉLIQUE.)

élégamment [*gha-man*] adv. Avec élégance.

élégance [*ghan-se*] n. f. Agrément, distinction naturelle dans les formes, dans les manières. Recherche dans la parure. Agrément résultant de la simplicité gracieuse de la forme, en parlant des choses : *l'élégance d'un dessin.* Agrément du langage, résultant de la distinction alliée à la simplicité et à la clarté : *parler avec élégance.* Délicatesse d'expression dans le langage, et de goût dans les arts : *l'élégance cicéronienne.* ANT. **Grossièreté, inélégance, lourdeur, vulgarité.**

élégant [*ghan*], **e** adj. (lat. *elegans*). Qui a de l'élégance : *meuble élégant.* N. Personne naturellement gracieuse et distinguée. Personne recherchée dans sa mise. ANT. **Inélégant, commun, lourd, grossier, vulgaire.**

élégiaque [*ji-a-ke*] adj. Qui appartient à l'élégie : *vers élégiaques. Fig.* Mélancolique, triste : *plainte élégiaque.* N. Poète qui fait des élégies : *Ovide, ce célèbre élégiaque.*

élégie [*ji*] n. f. (gr. *elegeia*). Chez les Anciens, pièce de vers sur un sujet quelconque, formée d'hexamètres et de pentamètres alternés : *les élégies de Properce sont d'une touchante sincérité.* Petit poème consacré ordinairement au deuil, à la tristesse. *Fam.* Plainte : *fatiguer par ses continuelles élégies.*

Élégies de Tibulle, poésies qui brillent par le naturel, la délicatesse et l'harmonie, ainsi que par une tendresse quelque peu efféminée. Elles sont remplies de curieux détails sur la société du temps (Ier s. av. J.-C.).

Élégies de Properce, petits poèmes touchants, imités des poètes alexandrins Callimaque et Philétas, et écrits pour Cynthia, dont la personnalité est restée mystérieuse (Ier s. av. J.-C.).

Élégies de Catulle, madrigaux pleins de grâce, d'une versification élégante (Ier s. av. J.-C.).

Élégies romaines, par Gœthe, écrites à la suite de son voyage en Italie ; glorification triomphante de la beauté pure.

Élégies d'A. Chénier, publiées en 1819. Elles comprennent les *Elégies à Camille,* dans la manière du XVIIIe siècle ; les *Elégies à Fanny,* qui respirent un amour pur et profond ; les *Elégies antiques,* inspirées de la poésie grecque.

Élégies de Millevoye (1812-1814), d'une inspiration tantôt lyrique et personnelle, tantôt antique, tantôt exotique.

élégir v. a. (du préf. *é,* et de *léger*). Diminuer l'épaisseur d'une pièce de bois au moyen de moulures. Syn. ALLÉGIR.

élégissement [*ji-se-man*] n. m. Action d'élégir.

éléis ou **elæis** [*é-lé-iss*] n. m. Genre de palmiers de l'Afrique et de l'Amérique tropicale. (Une espèce, l'*elæis Guyanensis,* donne des fruits dont le péricarpe fournit l'huile de palme, et les graines un beurre susceptible d'usages culinaires.)

élème n. m. (d'un mot turc). *Comm.* Raisin de choix, trié pour faire du raisin sec.

élément [*man*] n. m. (lat. *elementum*). Corps simple ou indécomposable, comme l'argent, le cuivre, le fer, l'azote, etc. Principe constitutif d'un objet matériel quelconque : *médicament dans lequel il entre quatre éléments. Les quatre éléments,* l'air, le feu, la terre et l'eau (les quatre seuls éléments admis par les Anciens). *Fig.* Objet concourant à la formation d'un tout : *les éléments d'un ouvrage ; les éléments du bonheur.* Milieu dans lequel un être est fait pour vivre : *l'eau est l'élément des poissons.* Milieu favori ou naturel : *à la cour, l'intrigant est dans son élément.* Se dit des notions premières d'une chose : *éléments de physique. Physiq.* Couple d'une pile voltaïque. *Gram.* Chacune des articulations qui constituent un radical.

élémentaire [*man-tè-re*] adj. Qui constitue un élément : *corps élémentaire.* Fondamental : *principe élémentaire.* Peu compliqué : *une tente est une habitation élémentaire.* Qui renferme les éléments d'une science : *livre élémentaire. Classes élémentaires,* classes au-dessous de la sixième. ANT. **Transcendant.**

élémenté, e [*man*] adj. Composé d'éléments : *corps élémentés.* (Inus.)

élémentologie [*man, ji*] n. f. Syn. peu employé de HISTOLOGIE.

élémi n. m. Substance gommo-résineuse, produite par des térébinthacées de l'Inde, et qui est employée pour la fabrication des vernis.

élémifère n. f. *Bot.* Syn. de AMYRINE.

élémosinaire [*zi-nè-re*] adj. (du lat. *eleemosyna,* aumône). Qui a rapport à l'aumône.

élenchos [*lin-koss*] ou **élenchus** [*lin-kuss*] n. m. *Philos. scolast.* Question qui est en discussion.

élenctique [*link-ti-ke*] adj. *Théol.* Qui concerne la controverse : *théologie élenctique.* (Rare.)

éléodendron [*din*] n. m. Genre d'arbrisseaux du Cap, de l'île Maurice, de l'Asie tropicale et de l'Australie, dont les fruits donnent une huile qu'on a employée en médecine comme astringente.

éléolat [*la*] ou **éléolate** n. m. (du gr. *elaion,* huile). Médicament qui a pour base une huile volatile.

éléolé n. m. (du gr. *elaion,* huile). Médicament qui a une huile pour excipient.

Éléonore ou **Aliénor de Guyenne** ou **d'Aquitaine,** reine de France, puis reine d'Angleterre, fille de Guillaume X, dernier duc d'Aquitaine, morte à l'abbaye de Fontevrault (1122-1204). En 1137, elle épousa Louis VII le Jeune, qui fit prononcer la nullité de son mariage en 1152, à cause de sa scandaleuse vie privée. Eléonore épousa ensuite Henri Plantagenet, qui devint roi d'Angleterre en 1154. Elle montra dans sa lutte contre Philippe Auguste, pour la défense des droits de son fils Richard Cœur de Lion, une énergie toute masculine.

Éléonore de Guyenne.

Éléonore Tellez de Mendez, reine de Portugal, née vers le milieu du XIVe siècle, m. à Tordesillas en 1405. Femme d'un simple gentilhomme, elle inspira par sa beauté une violente passion au roi dom Fernand ou Ferdinand, qui fit casser son mariage et l'épousa. Elle fit périr deux des enfants d'Inès de Castro, et se rendit odieuse par ses crimes ; elle fut enfermée en 1385 au monastère de Tordesillas, où elle finit sa vie.

Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, née à Louvain, m. à Talavera (1498-1558). D'abord reine de Portugal, puis reine de France par son mariage avec François Ier selon les stipulations de la paix de Cambrai, elle se fit remarquer, au milieu de la cour voluptueuse des Valois, par sa charité et par la sévérité de sa conduite. N'ayant pas eu d'enfant de François Ier, elle quitta la France à la mort de celui-ci et se retira à Talavera, près de Badajoz, où elle mourut.

éléophage adj. et n. (du gr. *elaia,* olive, et *phagein,* manger). Qui mange des olives, qui se nourrit habituellement d'olives : *larve éléophage.*

éléotragus [*tra-ghe*] n. m. Genre d'antilopes des régions humides et chaudes de l'Afrique centrale et méridionale : *l'éléotragus ou antilope des marais est de la taille d'un chevreuil.*

éléphant [*fan*] n. m. (gr. *elephas*). Genre de mammifères proboscidiens, le plus gros des quadrupèdes, à trompe et à peau rugueuse, propre à l'Asie et à l'Afrique : *l'éléphant est docile et d'une merveilleuse intelligence. Par ext. et fam.* Personne,

hête ou chose grosse, lourde ou mal faite. Loc. prov. : *Faire d'une mouche un éléphant,* donner de l'importance à ce qui n'en a pas.

— Encycl. Il existe deux espèces d'éléphants, l'une africaine, l'autre asiatique. Quelquefois, cependant, on distingue une troisième espèce, originaire de Bornéo et de Sumatra. L'éléphant d'Asie est répandu dans toutes les régions chaudes de ce continent ; il se caractérise par sa petite taille. Quelques variétés albinos sont vénérées dans certains pays (Siam) comme animaux sacrés. L'éléphant d'Afrique atteint 5 mètres de hauteur, ses défenses peuvent peser 100 kilogrammes et fournissent la plus grande partie de l'ivoire du commerce. Les éléphants sont des animaux herbivores, qui vivent en grandes troupes et fréquentent les grandes forêts riveraines des fleuves. En général, les troupeaux sont composés d'un certain nombre de familles, comprenant un mâle et huit femelles. On prend les éléphants en les chassant dans des enclos et en les domptant par la faim. La domestication de ces animaux se pratique en grand et, dans certaines régions, surtout de l'Inde, on les utilise pour les charrois, les travaux publics et la guerre. Ils vivent jusqu'à 150 ans. Les éléphants fossiles abondent dans le tertiaire de l'Inde, d'autres espèces vivaient en Europe au temps quaternaire. V. MAMMOUTH.

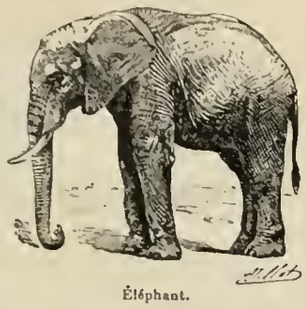

Éléphant.

Éléphant (*ordre de l'*), établi par Canut IV, roi de Danemark, à la fin du XIIe siècle, réorganisé en 1693 par Christian V, et modifié en 1808. La décoration figure un éléphant portant une tour ; elle est suspendue à un cordon bleu mis en écharpe de droite à gauche.

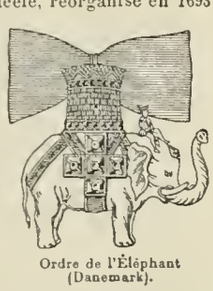

Ordre de l'Éléphant (Danemark).

Éléphant blanc (*ordre de l'*), ordre danois, fondé en 1462 et réorganisé en 1693 par Christian V, puis en 1808. C'est le premier ordre de chevalerie du royaume, réservé aux souverains et aux grands personnages. Le costume des titulaires se compose d'un justaucorps avec culotte de satin blanc, manteau de velours cramoisi à longue traîne, et d'un chapeau de velours à plume. Le ruban est bleu.

Éléphant blanc (*ordre de l'*), ordre siamois, fondé en 1861 par Chow-Yu-Hua et réglementé en 1869 par le fils de ce prince. C'est le premier ordre du royaume. Il comprend cinq classes ; le ruban est rouge bordé de vert, les deux couleurs séparées par un double liséré bleu et jaune.

Ordre de l'Éléphant blanc.

éléphante n. f. Femelle de l'éléphant.

éléphanteau [*tô*] n. m. Jeune éléphant.

éléphantiaque [*ti-a-ke*], **éléphantiasique** [*ti-a-zi-ke*] ou **éléphantique** [*ti-ke*] adj. Monstrueux. Qui ressemble à l'éléphantiasis. N. Qui est atteint d'éléphantiasis.

éléphantiasis [*ti-a-ziss*] n. f. Maladie qui rend la peau rugueuse comme celle de l'éléphant, et qui parfois produit le gonflement des tissus cellulaires : *l'éléphantiasis est endémique dans les pays chauds.*

— Encycl. *L'éléphantiasis des Arabes* règne endémiquement dans tous les pays chauds ; elle se développe surtout sur les membres inférieurs et les organes génitaux. La peau atteint parfois une épaisseur considérable, et les jambes deviennent semblables à des piliers ; souvent, l'épiderme se crevasse et s'ulcère. Le traitement consiste surtout en préparations iodées, arsenicales et mercurielles.

L'éléphantiasis des Grecs n'est autre chose que la lèpre tuberculeuse.

Éléphantide, dans La Fontaine (*Fables,* XII, 21), royaume imaginaire des éléphants.

éléphantidés n. m. pl. Famille de mammifères proboscidiens, la seule de cet ordre, et qui renferme les éléphants actuels et les genres fossiles comme les *mastodontes* et les *dinotherium.* S. un *éléphantidé.*

éléphantin, e adj. Qui ressemble à un éléphant. Qui est propre à l'éléphant.

Éléphantine, île du Nil, en face d'Assouan,

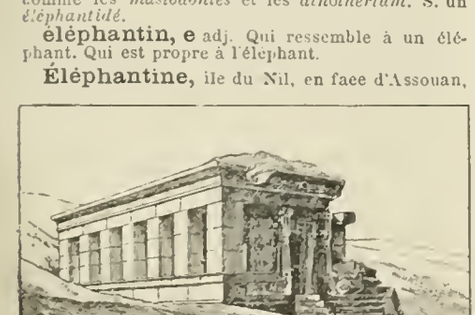

Temple d'Éléphantine.

très prospère au temps des pharaons de la dynastie dite *éléphantine.* Ruines. Nilomètre.

éléphantique adj. Qui se rapporte à l'éléphant : *la race éléphantique.* (S'emploie aussi comme syn. de ÉLÉPHANTIAQUE.)

Éleusinien, enne [*zi-ni-in, è-ne*], habitant, originaire d'Eleusis : *les Éleusiniens.* Adjectiv. : *les fêtes éleusiniennes.*

éleusinies [*zi-ni*] n. f. pl. Fêtes ou mystères en l'honneur de Déméter qui se célébraient en Attique, en partie à Eleusis, en partie à Athènes.

Éleusis [*ziss*], v. ou bourg de l'Attique, au N.-O. d'Athènes, qui avait un temple de Cérès où l'on célébrait des mystères ou *éleusinies* renommés dans toute la Grèce, en l'honneur d'une triade de divinités agricoles. La légende voulait, en effet, que l'orge dont Cérès fit présent aux Athéniens eût été semée à Eleusis. Ruines.

Éleuthère [saint], pape de 177 à 192. Il établit le plus ancien règlement que l'on connaisse de la fête de Pâques. Fête le 26 mai.

Éleuthère (saint), évêque d'Auxerre, m. vers 561. Fête le 16 août.

Éleuthère (saint), un des compagnons de saint Denis, dont il partagea le martyre. Fête le 9 octobre.

Éleuthéria, nom sous lequel les Grecs honoraient la Liberté comme divinité. En son honneur avaient lieu les fêtes dites *éleuthéries,* célébrées tous les cinq ans.

éleuthérie [*té-ri*] n. f. (du gr. *eleutheria,* liberté). *Antiq. gr.* Gouvernement libre d'un Etat indépendant.

élevable adj. Susceptible d'éducation.

élevage n. m. Action d'élever les animaux destinés aux usages de l'homme : *l'élevage du renne est la ressource principale des Lapons.*

— Encycl. *Econ. rur.* L'élevage méthodique vise à développer, chez les animaux qui en font l'objet, les qualités particulières à leur race en utilisant leurs aptitudes naturelles et en mettant à profit les effets combinés de la sélection, du croisement et de l'alimentation rationnelle. Un éleveur doit savoir modifier les caractères de ses sujets et fixer les qualités acquises, soit qu'il cherche à produire des animaux de boucherie (bœufs, moutons, porcs, volailles, etc.) ou des bêtes destinées à donner du lait, de la laine, des œufs, etc., soit encore qu'il veuille obtenir des reproducteurs (mâles et femelles) parfaits (gros, moyen et menu bétail), ou simplement encore des animaux de travail (bœufs, chevaux) solidement charpentés et susceptibles de fournir de longs services. V. aussi APICULTURE, BASSE-COUR, ENGRAISSEMENT, MAGNANERIE, etc.

élévateur adj. m. Qui sert à élever, en parlant d'un muscle. Substantiv. : *l'élévateur de la paupière.* N. m. Appareil pour soulever les poids, les denrées, les navires. Adjectiv. : *engin élévateur.*

élévation [*si-on*] n. f. Exhaussement : *élévation de terrain.* Éminence : *gravir une petite élévation.* Distance en hauteur : *l'aigle atteint à une prodigieuse élévation.* Hausse, augmentation : *élévation de prix.* Moment de la messe où le prêtre élève l'hostie ou le calice. Représentation d'une façade de bâtiment. *Géom.* Projection sur un plan vertical parallèle à l'une des faces de l'objet représenté. *Ascét.* Mouvement de l'âme qui se détache des biens terrestres pour se porter vers Dieu. *Fig.* Grandeur d'âme : *avoir de l'élévation dans le caractère. Élévation du style,* sa sublimité. *Élévation de voix,* passage à un ton plus élevé. *Élévation du prix du pain,* augmentation. ANT. **Abaissement, affaissement, dépression.**

Élévation en croix ou **de la Croix** (*l'*), tableau de Rubens, cathédrale d'Anvers, composition inférieure à la fameuse *Descente de croix* sous le rapport de l'exécution, mais plus dramatique et plus émouvante (1610). Tableau de Lebrun, au Louvre (1685).

Élévations sur les mystères, ouvrage composé par Bossuet pour les religieuses de son diocèse vers 1695 et publié en 1727. C'est un exposé rapide, mais précis et énergique, de la foi chrétienne.

élévatoire adj. Qui sert à élever des fardeaux, des liquides : *appareil élévatoire, pompe élévatoire.*

L'Élévation de la croix, d'après Rubens.

élève n. (de *élever*). Qui reçoit les leçons d'un maître ; disciple, écolier : *Jules Romain fut l'élève préféré de Raphaël.* Animal né et soigné chez un éleveur. Plante ou arbre dont on dirige la croissance. N. f. Elevage : *se livrer à l'élève du cheval, des bestiaux.*

élève n. f. Elevage : *l'élève du mouton, du cheval, du ver à soie.* (V. ÉLEVAGE.) Croît de plantes provenant de semis.

élevé, e adj. Formé par l'éducation : *un homme bien élevé.* Haut : *lieu élevé.* Noble, sublime : *style élevé.* ANT. **Affaissé, bas, déprimé.**

élèvement [*man*] n. m. Action d'élever.

élever [*ré*] v. a. (lat. *elevare.* — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'élève.*) Rendre plus haut : *élever une maison d'un étage.* Mettre plus haut : *élever un tableau sur un mur.* Porter en haut : *élever un fardeau.* Faire monter : *élever l'eau.* Construire : *Napoléon Ier fit élever la colonne Vendôme.* Porter à un haut rang : *élever aux honneurs.* Nourrir : *élever des enfants.* Donner de l'éducation : *élever un jeune homme avec soin.* Hausser : *élever la voix, les prix.* Faire surgir : *élever des objections. Fig.* Ennoblir : *tout ce qui élève l'âme est utile au corps.* Exalter, attribuer un grand mérite : *élever les morts aux dépens des vivants. Élever jusqu'aux nues,* vanter outre mesure. PROV. ESPAGN. : **La vérité, comme l'huile, s'élève au-dessus de tout,** la vérité finit toujours par être connue. ALLUS. HIST. : **Ne pouvant s'élever jusqu'à moi, ils m'ont fait descendre jusqu'à eux,** inscription satirique que l'on placarda, en 1814, sur le piédestal de la colonne Vendôme, après que la statue de Napoléon Ier eut été renversée. **S'élever** v. pr. Devenir plus haut. Monter. Être construit. Eclater. Être suscité. ANT. **Abaisser, abattre, affaisser, ravaler.**

éleveur n. m. Qui pratique l'élevage : *éleveur de bœufs, de vers à soie.*

éleveuse n. f. Petit parquet aménagé pour les jeunes poussins sortant de la couveuse.

élevure n. f. Petite pustule à la peau.

Elewyt, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur un affluent de la Dyle ; 1.530 h.

El-Facher, capit. du Darfour, dans le Soudan égyptien ; 15.000 h. Dattiers.

elfe [*èl-fe*] n. m. (angl. *elf*). Dans la mythologie scandinave, génie qui symbolise l'air, le feu, la terre et les phénomènes atmosphériques.

elfine [*èl*] n. f. Femme d'elfe.

Elgg, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.420 h. Vignes ; élève de bétail. Broderies.

Elgin (COMTÉ D') ou **de Moray,** comté d'Ecosse, dans les Highlands, sur la mer du Nord ; 44.000 h. Ch.-l. *Elgin ;* 8.000 h.

Elgin (Thomas BRUCE, comte **d'**), diplomate et voyageur anglais, né en Ecosse, m. à Paris (1766-1841). Il dévasta les monuments de l'Acropole pour en retirer une précieuse collection de marbres du Parthénon qui figure au British Museum et est connue sous le nom de *marbres d'Elgin.*

El-Golèa, oasis du Sahara algérien, occupée par les Français en 1892. Nombreux puits artésiens. Centre militaire important.

Elhuyar (Fauste **d'**), chimiste et minéralogiste espagnol, né à Logroño (1755-1833). Il fut le premier à isoler le tungstène.

Éliacin, personnage d'*Athalie,* tragédie de Racine. C'est le même que Joas, cet enfant royal sauvé par miracle d'une mort cruelle et élevé en secret par le grand prêtre Joad. Son nom désigne souvent un enfant de naissance illustre et qu'attend une brillante destinée après de grands dangers courus.

éliage n. m. Action d'élier ; soutirage.

Élide, pays de la Grèce ancienne, sur la côte occidentale du Péloponèse. Dans sa principale ville, Olympie, on célébrait des jeux en l'honneur de Zeus.

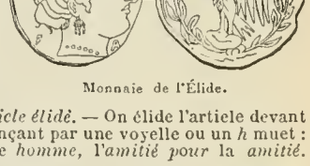

Monnaie de l'Élide.

élider [*dé*] v. a. (du lat. *elidere,* écraser). *Gram.* Faire une élision : *article élidé.* — On élide l'article devant tout mot commençant par une voyelle ou un *h* muet : *l'homme pour le homme, l'amitié pour la amitié.*

eli, eli, lamma sabacthani, mots hébreux signif. : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* C'est le cri du Christ mourant sur la croix. (Saint Matthieu, XXVII, 46 ; saint Marc, XV, 34.)

Élie, prophète juif au temps d'Achab et de Jézabel. Il avait pour disciple Elisée. Les applications que l'on tire des circonstances de la vie d'Elie et d'Elisée se rapportent à la nourriture miraculeuse d'Elie par des corbeaux ; à la résurrection du fils de la veuve de Sarepta ; à l'enlèvement du prophète au ciel dans un char de feu, et surtout au manteau laissé par Elie à son disciple Elisée pour opérer les mêmes prodiges que lui. (*Bible.*) Cette dernière application est la plus fréquente et s'entend de celui qui, en politique, dans la littérature, dans la science et dans les arts, semble avoir hérité des goûts, de l'esprit et même d'un génie supérieur.

Élie de Beaumont (Louis). V. Beaumont.

Élien [*i-in*], **le Sophiste**, écrivain grec du IIe siècle, auteur d'*Histoires variées* d'un grand intérêt anecdotique, et d'un écrit sur *les Particularités des animaux*.

élier [*li-é*] v. a. (préf. *é*, et *lier*. — Se conj. comme *prier*.) Soutirer : *élier des vins*.

Éliézer [*zèr*], serviteur d'Abraham, qui le chargea d'aller en Mésopotamie choisir une épouse pour son fils Isaac. Il en ramena Rébecca (*Bible*).

éligibilité n. f. Conditions exigées pour être élu. (V. le tableau Élections.) Ant. **Inéligibilité.**

éligible adj. et n. (du lat. *eligere*, choisir). Qui peut être élu : *un fuilli n'est ni électeur ni éligible.* Ant. **Inéligible.**

élimer [*mé*] v. a. (préf. *é*, et *limer*). User, amincir par l'usage, en parlant d'une étoffe : *élimer ses habits. Fig.* Affaiblir, amoindrir.

éliminateur, trice adj. Qui élimine.

élimination [*si-on*] n. f. Action d'éliminer.

éliminatoire adj. Qui élimine : *épreuve éliminatoire*.

éliminer [*né*] v. a. (lat. *eliminare*). Mettre dehors, écarter : *éliminer un candidat*. Faire sortir de l'organisme : *éliminer des matières toxiques. Algèb.* Faire disparaître d'une équation : *éliminer une inconnue*. Ant. **Introduire, réintégrer.**

élingage [*gha-je*] n. m. Dispositif de cordages pour soulever un canon.

élingue [*lin-ghe*] n. f. (ane. all. *slinga*). *Techn.* Cordage pour le commettage des cordes. *Mar.* Cordage pour soulever les fardeaux. Anneau métallique pour soulever un canon qui n'a pas d'anses.

élingué [*ghé*], **e** adj. (du préf. *é*, et du lat. *lingua*, langue). Privé de langue ou de trompe.

élinguer [*ghé*] v. a. Entourer un objet au moyen d'une élingue, pour le hisser avec un palan.

Eliot [*é-li-ot*] (John), surnommé *l'Apôtre des Indiens*, missionnaire protestant américain, né à Nasing, m. à Roxbury (1604-1690).

Eliot (George), pseudonyme de Mary Ann Evans, femme de lettres anglaise, née à South-Farm (Warwick), m. à Londres (1819-1880). On lui doit de nombreux romans : *Adam Bede, Silas Marner, le Moulin sur la Floss, Romola*, etc., peintures profondément observées, où l'on sent passer un large souffle de pitié pour les humbles.

G. Eliot.

élire v. a. (lat. *eligere*. — Se conj. comme *lire*.) Choisir : *élire un arbitre*. Nommer à une fonction par la voie des suffrages : *élire un député. Elire domicile*, choisir un domicile légal et, *par anal.*, dans le langage ordinaire, fixer sa demeure habituelle, en parlant de l'homme ou des animaux.

Élis [*liss*], ville de la Grèce ancienne, capitale de l'Elide, sur le fleuve Pénée. Patrie de Pyrrhon et de Phédon.

Élisabeth [*bèt*] ou **Élisabethtown** ou **Élisabethport**, v. des Etats-Unis (New-Jersey), faubourg de New-York ; 38.000 h. Machines à coudre.

Élisabeth [*bèt*] (sainte), mère de saint Jean-Baptiste, femme du grand prêtre Zacharie ; m. vers l an 10 de l'ère chrétienne.

Élisabeth de Hongrie (sainte), née à Presbourg (1207-1231), fille d'André II, roi de Hongrie, femme de Louis, landgrave de Thuringe, célèbre par sa vie de mortification et par sa charité. Fête le 19 novembre.

Élisabeth soignant les teigneux (*Sainte*), tableau célèbre de Murillo (Madrid).

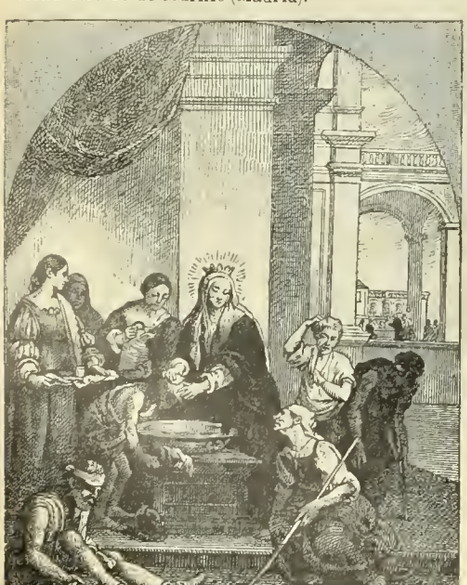

Sainte Élisabeth soignant les teigneux, d'après Murillo.

Élisabeth ou **Isabelle** (sainte), reine de Portugal, née en 1271, m. en 1336. Elle était fille de Pierre III d'Aragon et de Constance de Sicile ; elle épousa Denis Ier après la mort de qui elle se retira à Coïmbre, dans un monastère de clarisses, qu'elle avait fondé et où elle mourut. Fête le 8 juillet.

Élisabeth (ou **Isabelle** ou **Isabeau**) **de Hainaut,** reine de France, née à Lille (1170-1190), fille du comte Baudoin V de Hainaut ; elle fut la femme de Philippe Auguste et la mère de Louis VIII.

Élisabeth (ou **Isabelle**) **d'Aragon,** reine de France, fille de Jacques Ier, roi d'Aragon, m. à Cosenza des suites d'une chute de cheval (1247-1271). Elle épousa en 1262 Philippe III le Hardi, et fut mère de Philippe le Bel.

Élisabeth d'Autriche, reine de France, fille de l'empereur Maximilien (1554-1592), épousa en 1570 Charles IX. Vertueuse et charitable, elle n'exerça d'ailleurs aucune influence. Elle eut de Charles IX une fille, Marie-Elisabeth, qui mourut en 1578 à l'âge de six ans.

Élisabeth de Poméranie, impératrice d'Allemagne et reine de Bohême, m. en 1393. Fille de Bogilav V, roi de Poméranie, elle épousa l'empereur Charles IV (1363), et en eut cinq enfants, dont l'aîné, Sigismond, fut roi de Hongrie.

Élisabeth (ou **Isabelle**) **de Portugal,** impératrice d'Allemagne, née à Lisbonne, m. à Tolède (1503-1539). Fille d'Emmanuel de Portugal et de Marie de Castille, elle épousa son cousin Charles-Quint (1525) et en eut quatre enfants.

Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbüttel, impératrice d'Allemagne, née en 1691, m. en 1750. Elle était fille de Louis-Rodolphe de Blankenbourg et épousa, en 1708, l'archiduc Charles VI. Elle fut la mère de Marie-Thérèse et la grand'mère de Marie-Antoinette.

Élisabeth Woodville, reine d'Angleterre, femme d'Edouard IV et mère des deux malheureux princes, les *enfants d'Edouard* (v. Edouard) qui furent assassinés dans la Tour de Londres par ordre de leur oncle, le duc Richard de Gloucester (1437-1492).

Élisabeth d'Angleterre, reine d'Angleterre, fille de la précédente et femme de Henri VII, née à Westminster, m. de suites de couches, et abandonnée par son mari, dans la Tour de Londres (1465-1503).

Élisabeth, reine d'Angleterre de 1558 à 1603, fille de Henri VIII et d'Anne de Boleyn, née à Greenwich, m. à Londres (1533-1603). Elle succéda à sa sœur consanguine Marie Tudor. Souveraine énergique et autoritaire, elle soutint avec ardeur le protestantisme, notamment contre Philippe II, fit périr sur l'échafaud Marie Stuart et le comte d'Essex, soutint les Provinces-Unies révoltées contre l'Espagne, et s'allia à Henri IV. Elle organisa l'anglicanisme et favorisa les expéditions coloniales. Très instruite elle-même, elle protégea les lettres, les arts et le commerce. Avec elle finit la branche des Tudors. Elle avait désigné, pour lui succéder, Jacques d'Ecosse, fils de Marie Stuart. (V. Jacques Ier.)

Élisabeth.

Élisabeth (*la Mort d'*), tableau de Paul Delaroche [1828] (Louvre), composition habile, savant travail de pinceau. Lord Cecil, à genoux auprès de la mourante, lui demande ses intentions au sujet de son successeur.

La Mort d'Élisabeth, d'après Delaroche.

Élisabeth (Amélie-Eugénie), impératrice d'Autriche, fille du duc Maximilien-Joseph de Bavière, née à Munich, assassinée à Genève (1837-1898). Elle épousa en 1854 l'empereur François-Joseph, mais passa une partie de sa vie loin de la cour, et tomba sous les coups de l'anarchiste Lucheni.

Ordre d'Élisabeth (Autriche).

Élisabeth (*ordre d'*), ordre autrichien, fondé en 1898 par l'empereur François-Joseph pour honorer la mémoire de l'impératrice Elisabeth, assassinée à Genève la même année. L'ordre, placé sous l'invocation de sainte Elisabeth de Hongrie, est destiné à récompenser les services rendus par les dames à la cause religieuse, philanthropique ou humanitaire : trois classes ; ruban blanc, à bordure rouge écrise.

Ordre militaire d'Élisabeth-Thérèse.

Élisabeth-Thérèse (*ordre militaire d'*), ordre autrichien, fondé en 1750 et modifié en 1771. Il est destiné à récompenser les officiers ayant au moins le grade de colonel, et qui appartiennent au service de l'Autriche depuis trente ans. Les titulaires sont nommés par l'empereur. Le ruban est noir.

Élisabeth de France (ou **de Valois),** reine d'Espagne, née à Fontainebleau (1545-1568), épouse de Philippe II, roi d'Espagne, fille de Henri II et de Catherine de Médicis. Elle fut très malheureuse, et souffrit de l'influence du duc d'Albe.

Élisabeth de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, née à Fontainebleau, m. à Madrid (1602-1644). Elle épousa Philippe IV d'Espagne, et fut la mère de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV.

Élisabeth Farnèse, reine d'Espagne, fille du duc de Parme Edouard II, épouse de Philippe V (1692-1766). Fière et opiniâtre, elle se débarrassa de l'intrigante princesse des Ursins, agita l'Europe, et épuisa l'Espagne, pour procurer des trônes à ses enfants.

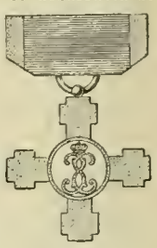

Ordre d'Élisabeth (Roumanie).

Élisabeth, reine de Roumanie. V. Carmen Sylva.

Élisabeth (*ordre d'*), ordre de chevalerie fondé par la reine Elisabeth de Roumanie en 1878 et réservé aux dames Le ruban est bleu pâle avec bordure d'or

Élisabeth Petrovna, fille de Pierre le Grand et de Catherine Ire, née en 1709, m. en 1762 ; impératrice de Russie en 1741. Elle protégea les arts et les lettres, favorisa l'influence française, acquit une partie de la Finlande au traité d'Abo (1743), et intervint heureusement contre la Prusse dans la guerre de Sept ans.

Ordre d'Élisabeth (Bavière).

Élisabeth (*ordre d'*), ordre de chevalerie bavarois, fondé en 1766 par Elisabeth-Marie-Augusta (1721-1793), électrice de Bavière, et modifié en 1873. Il est spécialement destiné aux dames nobles. Le ruban est bleu clair, bordé de rouge.

Élisabeth (Madame), sœur de Louis XVI, née à Versailles (1764-1794). Elle se signala par son dévouement pour son frère, dont elle partagea la captivité au Temple, et mourut sur l'échafaud.

Élisabeth de Bavière, reine des Belges, fille du duc Charles-Théodore de Bavière. Elle a épousé en 1900 le prince Albert de Flandre, devenu roi des Belges en 1909.

Élisabeth de Bavière.

élisant [*zan*], **e** adj. Chargé d'élire. Qui concourt à une élection : *les membres élisants d'une communauté*. N. m. Membre du clergé, qui concourait à l'élection des évêques, lorsque ceux-ci étaient désignés par voie de suffrage. N. f. Religieuse du Calvaire, ayant le droit de suffrage au chapitre général.

Élisée [*zé*] (saint), prophète juif, disciple d'Elie (IXe s. av. J.-C.). Fête le 14 juin. V. Elie.

Élisée (Jean-François Copel, dit *le Père*), prédicateur catholique, né à Besançon, m. à Pontarlier (1726-1783), très admiré par Diderot.

élision [*zi-on*] n. f. (lat. *elisio*). Suppression, dans l'écriture ou la prononciation, de la voyelle finale d'un mot devant la voyelle initiale ou l'*h* muet initial du mot suivant : *l'élision évite un hiatus*.

Elisir d'amore (*l'*), opéra bouffe en deux actes, livret de Felice Romani, musique de Donizetti, partition pleine de mélodies gracieuses (1832).

Élissa ou **Élisa,** nom sous lequel on désigne Didon, fondatrice de Carthage.

élite n. f. (de *élire*). Ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué : *l'élite de la société ; un soldat d'élite*. N. m. Elève d'une école militaire, qui a obtenu les épaulettes. Ant. **Rebut, lie, résidu.**

éliter [*té*] v. a. Dépouiller de son élite. (Vx.)

élixation n. f. *Pharm.* Syn. anc. de décoction.

élixir [*lik-sir*] n. m. (de l'ar. *el eksir*, l'essence). Médicament formé d'une ou de plusieurs substances en dissolution dans l'alcool : *élixir tonique*.

— Encycl. Les élixirs sont des teintures composées, qui avaient une très grande vogue autrefois, et dont les plus connus sont : l'*élixir antiseptique de Chaussier* (teinture de quinquina et de casearille), l'*élixir de longue vie* (aloès, gentiane, rhubarbe, etc.), l'*élixir de Garus*, l'*élixir parégorique*, etc.

El-Kantara, oasis de l'Algérie (prov. de Constantine), à la limite du Tell et du Sahara ; 3.000 h.

elle [*è-le*] (lat. *illa*), pron. pers. f. de la 3e pers., fém. de *lui*. (Pl. *elles.*) *D'elle-même*, spontanément. *Absolum*. La femme aimée ; la femme en général.

ellébore [*èl-lé*] n. m. (gr. *elleboros*). Genre de renoncules, comprenant des plantes vivaces, purgatives, que l'on croyait jadis propres à guérir la folie.

— Encycl. Les ellébores sont des herbes vivaces, dont les feuilles d'un vert sombre sont très découpées. Les fleurs s'épanouissent au début du printemps, et sont caractérisées par leurs sépales persistants. On en connaît douze espèces, qui habitent les lieux arides ; l'*ellébore noir*, dit aussi *rose de Noël*,

l'*ellébore vert*, l'*ellébore fétide*, etc. Le rhizome de ces plantes contient un purgatif drastique et un vermifuge énergique. On n'emploie plus aujourd'hui l'ellébore que comme plante d'ornement.

Ellébore : 1. Noir ; 2. Fétide.

elléboré, e [*èl-lé*] adj. *Bot.* Qui ressemble à l'ellébore. N. f. pl. Tribu des renonculacées. S. une *elléborée*.

elléborine [*èl-lé*] n. f. Glucoside extrait de l'ellébore.

ellébrisé [*èl-lé, zé*], **e** adj. Qui contient de l'ellébore : *médicament ellébrisé*. (On dit aussi ELLÉBORINÉ.)

ellébriser [*èl-lé, zé*] v. a. Purger avec l'ellébore.

Elleviou (François), célèbre chanteur français, né à Rennes, m. à Paris (1769-1842). Il fit applaudir dans le répertoire de l'opéra-comique une remarquable voix de basse-taille.

Ellezelles, v. de Belgique (Hainaut), sur un affluent de la Dendre ; 5.500 h. Filatures.

Elliant, comm. du Finistère, arr. et à 15 kil. de Quimper, au-dessus du Jet, affl. de l'Odet ; 3.990 h.

Ellice, archipel madréporique d'Océanie, au N. des Fidji, dont il dépend ; à l'Angleterre ; 2.500 h.

Ellignies-Sainte-Anne, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 1.230 h. Bonneterie.

Elliot [*ot'*] (Georges-Auguste), baron HATFIELD, général anglais, né à Stobs, m. à Aix-la-Chapelle (1717-1790). Il défendit avec éclat Gibraltar contre les forces combinées de la France et de l'Espagne.

Elliott (Ebenezer), le plus remarquable de tous les poètes populaires anglais, surnommé *le Forgeron de Sheffield*, né à Masborough, m. à Great Houghton (1781-1849). Sa poésie révèle un sentiment très vif de la nature et une pitié profonde pour les souffrances des malheureux.

ellipse [*èl-lip-se*] n. f. (gr. *elleipsis*). *Géom.* Courbe fermée dont chaque point est tel que la somme de ses distances à deux points fixes appelés *foyers* est constante : *la terre décrit une ellipse en tournant autour du soleil*. *Gram.* Figure par laquelle on supprime un ou plusieurs mots qui ne sont pas indispensables pour l'intelligence de la phrase, comme : *le crime fait la honte et non pas l'échafaud* (c'est-à-dire : *l'échafaud ne fait pas la honte*). ANT. **Pléonasme.**

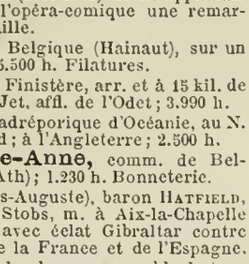

Ellipse : AA', grand axe ; BB', petit axe ; F, F', foyers ; O, centre.

— ENCYCL. *Géom.* L'ellipse a deux axes de symétrie et un centre situé à leur rencontre ; l'équation de la courbe rapportée à ses deux axes est :

$$\frac{x^2}{\alpha^2} + \frac{y^2}{\beta^2} - 1 = 0,$$

α et β étant les demi-axes de la courbe.

L'ellipse peut être construite, soit par points, soit d'un mouvement continu. Pour tracer une ellipse sur le terrain, on plante en terre deux piquets A et B ; ces piquets forment les foyers de l'ellipse à tracer. On passe sur ces deux piquets une corde sans fin ABC, que l'on tend à l'aide d'un troisième piquet mobile C, puis, en maintenant la corde bien tendue, on trace l'ellipse avec le piquet mobile.

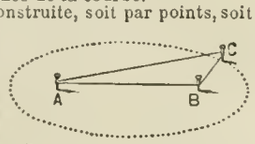

A, B, piquets fixes ; C, piquet mobile ; ABC, corde.

L'ellipse peut être considérée comme la projection d'un cercle sur un plan ; son aire est donnée par la formule

$$S = \pi\alpha\beta,$$

π étant le rapport 3,1416 de la circonférence à son diamètre, α et β les demi-axes de l'ellipse.

ellipsographe [*èl-lip-so*] n. m. (de *ellipse*, et du gr. *graphein*, décrire). Instrument permettant de tracer des ellipses d'un mouvement continu.

ellipsoïdal, e, aux [*èl-lip-so-i-*] adj. *Math.* Qui a la forme d'une ellipse ou d'un ellipsoïde : *courbe ellipsoïdale*.

ellipsoïde [*èl-lip-so-i-de*] adj. *Géom.* Qui ressemble à une ellipse. N. m. *Ellipsoïde de révolution*, solide engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de l'un de ses axes. *Ellipsoïde aplati*, celui qui est engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de son petit axe : *la terre a la forme d'un ellipsoïde aplati*. *Ellipsoïde allongé*, celui qui est engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de son grand axe.

ellipsosperme [*èl-lip-so-spèr-me*] adj. (de *ellipse*, et du gr. *sperma*, semence). *Bot.* Dont les graines sont elliptiques.

ellipticité [*èl-lip*] n. f. Forme elliptique : *l'ellipticité de l'orbe solaire*.

elliptique [*èl-lip*] adj. *Géom.* Qui se rapporte à l'ellipse. En forme d'ellipse : *courbe elliptique*. *Gram.* Qui renferme une ellipse : *phrase elliptique*. *Proposition elliptique*, proposition dont un des éléments principaux (sujet, verbe, attribut) est sous-entendu : *je plie et (je) ne romps pas ; l'François Ier était franc, et Charles-Quint (était) dissimulé ; le chien est (l'animal) le plus fidèle des animaux*.

elliptiquement [*èl-lip-ti-ke-man*] adv. Par ellipse : *s'exprimer elliptiquement*.

Ellis [*èl-liss*] (John), naturaliste anglais distingué, né et m. à Londres (1710-1776).

Ellis (William), missionnaire protestant et voyageur anglais, né et m. à Londres (1794-1892). Il prêcha dans les îles polynésiennes et à Madagascar, où il lutta contre l'influence française.

Ellitchpour ou **Illatchpour,** v. de l'Inde anglaise (Bérar), dans la vallée de la Pourna ; 36.000 h.

Ellora, lieu de l'Etat de Nizam, sur le plateau de Deccan (Inde centrale), célèbre par le tombeau d'Aureng-Zeb et par un groupe de temples souterrains.

Elme (FEU **Saint-**). V. FEU.

Elmina, v. de la colonie anglaise de la Côte de l'Or, sur le golfe de Guinée ; 20.000 h. Huile de palme, or, ivoire.

Elmira, v. des Etats-Unis (New-York), sur la rivière Newton ; 32.000 h. Forges.

Elmire, femme d'Orgon, dans le *Tartufe* de Molière, type de la femme honnête sans pruderie.

elmis [*èl-miss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères de l'hémisphère boréal, comprenant de petites formes noires qui vivent accrochées aux pierres submergées dans les eaux courantes.

Elne, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 13 kil. de Perpignan, non loin du Tech ; 3.500 h. (*Elnois*). Prise par Philippe le Hardi en 1285. Magnifique cloître du XIIe siècle. Ch. de f. Midi.

Éloa, poème allégorique d'Alfred de Vigny, une de ses plus touchantes créations (1824).

élocher [*ché*] v. a. Ebranler. (Vx.)

élocution [*si-on*] n. f. (lat. *elocutio ;* de *eloqui*, parler). Manière dont on s'exprime : *avoir l'élocution facile*. Style. Partie de la rhétorique qui contient les règles du style.

élocyon n. m. Genre de mammifères appartenant à la famille des canidés, et fossiles dans le tertiaire français.

élodicon ou **élodion** n. m. Instrument de musique, précurseur de l'harmonium.

éloge n. m. (lat. *elogium*). Louange : *être avide d'éloges*. Discours à la louange de quelqu'un. *Etre reçu avec éloges*, passer un examen brillamment. Panégyrique : *Thomas a prononcé de remarquables éloges*. ANT. **Blâme, critique.**

— ENCYCL. De toutes les sortes d'éloges, les éloges funèbres sont de beaucoup les plus importants. C'est un usage qu'on trouve établi chez les Hébreux, en Egypte et en Grèce, dès les temps les plus anciens. Des éloges des guerriers morts pour la patrie furent prononcés par Gorgias, Périclès, Lysias, Hypéride. L'éloge funèbre ne fut pas moins en faveur chez les Romains. Avec le christianisme, l'éloge funèbre prend le caractère d'un enseignement doctrinal et d'une prière. V. ORAISON FUNÈBRE et PANÉGYRIQUE.

Les éloges prononcés dans les académies constituent un genre spécial, où se sont distingués des hommes tels que Fontenelle, d'Alembert, Thomas, Condorcet, Cuvier, Mignet, F. Arago, Flourens.

Dans l'antiquité comme dans les temps modernes, des littérateurs, des érudits se sont amusés à composer des éloges fictifs de personnages mythologiques, fabuleux, de choses bizarres et inattendues, comme la goutte, la fièvre, la mouche, la calvitie : Isocrate, Lucien, Fronton, Dion Chrysostome ; puis Erasme, Hegendorf, Jérôme Cardan, Rosario, Heinsius se sont essayés dans ce genre singulier.

Éloge de la Folie, ouvrage satirique d'Erasme, publié à Bâle (1501). Il est en grande partie dirigé contre le clergé allemand d'avant la Réforme.

Éloges des académiciens, recueil de biographies scientifiques, par Fontenelle ; un des meilleurs livres de ce genre (1708).

Éloges de d'Alembert, recueil de biographies de savants, où l'élégance du style est mise au service d'une science profonde (XVIIIe s.).

Éloges de Thomas, panégyriques quelquefois éloquents et majestueux des membres de l'Académie française (1759-1770).

Éloges historiques, par Flourens, biographies des principaux savants modernes et analyse de leurs travaux (1856).

élogier [*ji-é*] v. a. (Prend deux *i* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous élogiions, que vous élogiiez*). Faire l'éloge de. (Peu us.)

élogieusement [*ji-cu-ze-man*] adv. D'une façon élogieuse. (Peu us.)

élogieux, euse [*ji-eû, eu-ze*] adj. Qui est rempli de louanges : *paroles élogieuses*. ANT. **Caustique, critique.**

élogiste [*jis-te*] n. Auteur d'éloges littéraires. Adjectiv. : *écrivain élogiste*. (Peu us.)

Élohim ou **Éloïm** n. m. Dans la Bible, nom désignant Dieu (dans ce cas, s'écrit avec une majuscule), ou les dieux.

élohiste ou **éloïste** [*lo-is-te*] adj. Se dit des passages de la Bible où Dieu est désigné par le mot Élohim, par opposition à ceux où il reçoit le nom de Jéhovah.

Éloi (saint), né à Chatelac, près de Limoges, orfèvre et trésorier de Clotaire II et de Dagobert, dont il fut le principal ministre, puis évêque de Noyon où il mourut (588-659). Sa *Vie* a été écrite par saint Ouen, archevêque de Rouen, son ami. Saint Eloi est le patron des orfèvres et des ouvriers qui font usage du marteau. Fête le 1er décembre.

éloigné, e adj. Qui est loin : *échéance éloignée*. Qui se rapporte à une époque passée depuis longtemps ou encore à venir : *souvenirs éloignés ; espoir éloigné*. Non immédiat : *causes éloignées*. ANT. **Proche, voisin.**

éloignement [*gne-man*] n. m. Etat de ce qui est loin ; action d'éloigner, de s'éloigner : *l'éloignement rapetisse les objets*. *Fig.* Antipathie : *enfant qui montre de l'éloignement pour le travail*. *En éloignement*, dans le lointain, dans l'avenir. ANT. **Contiguïté, rapprochement, voisinage.**

éloigner [*gné*] v. a. (du préf. *é*, et de *loin*). Envoyer loin : *éloigner une lumière trop vive*. Ecarter : *éloigner un importun*. *Fig.* Rejeter : *éloigner l'idée du mal*. S'aliéner : *éloigner les esprits*. **S'éloigner** v. pr. Aller loin. ANT. **Rapprocher.**

élongation [*gha-si-on*] n. f. (lat. *elongatio*). *Méd.* Augmentation accidentelle de la longueur d'un membre ou d'un nerf. *Astr.* Distance angulaire d'un astre au soleil, par rapport à la terre. Distance angulaire d'une planète à une autre.

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'*élongation* : 1° toute luxation qui amène la distension des ligaments articulaires ; 2° un procédé pour réduire par traction les luxations et les fractures ; 3° une méthode qui consiste à exercer sur les nerfs douloureux des distensions pour calmer des névralgies rebelles.

élonger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il élongea, nous élongeons.*) *Mar.* Etirer : *élonger un câble*. Longer : *élonger une côte*.

élongis [*ji*] n. m. *Mar.* Pièce de bois de chêne destinée à supporter la hune ou les barres de perroquet, et fixée de chaque côté des mâts parallèlement à la quille.

éloquemment [*ka-man*] adv. Avec éloquence : *Malesherbes plaida très éloquemment la cause de Louis XVI*. *Fig.* D'une manière capable d'impressionner.

éloquence [*kan-se*] n. f. (lat. *eloquentia ;* de *eloqui*, s'exprimer). Talent de bien dire, d'émouvoir, de persuader : *l'éloquence de la chaire, du barreau, de la tribune*. *Fig.* Ce qui touche : *éloquence du silence, des larmes. Eloquence du cœur*, manière de parler qui s'inspire non de l'art, mais du sentiment et qui, émue, produit l'émotion.

— ENCYCL. Les anciens divisaient l'éloquence en trois genres : 1° le genre démonstratif ; 2° le genre délibératif ; 3° le genre judiciaire. Les modernes ont réparti l'éloquence en cinq branches : 1° l'éloquence de la chaire ; 2° de la tribune ; 3° du barreau ; 4° académique ; 5° militaire.

L'éloquence politique et judiciaire fut florissante dans l'antiquité : en Grèce, avec Périclès, Démosthène, Eschine ; à Rome, avec Cicéron. Le christianisme fit naître l'éloquence de la chaire, qui, brillante dès les temps anciens chez les Pères grecs (Basile, Chrysostome) et les Pères latins (Ambroise, Augustin), continua d'être cultivée au moyen âge par Pierre l'Ermite, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, etc., pour s'épanouir dans les temps modernes avec des prédicateurs tels que : Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Fléchier, Massillon. L'éloquence politique, éteinte depuis les derniers temps de la république romaine, recommença à tenir le premier rang : en Angleterre, avec lord Chatham, son fils William Pitt, Fox, Burke, Robert Peel, Disraeli, Gladstone ; en France, avec Mirabeau, Barnave, les Lameth, l'abbé Maury, Camille Desmoulins, Danton, Benjamin Constant, Manuel, le général Foy, Casimir Périer, Lamartine, Guyot, Thiers, Ledru-Rollin, Montalembert, Gambetta. L'éloquence du barreau fut illustrée par De Sèze, Tronchet, Dupin, Dufaure, Allou, Lachaud, Gambetta, Berryer, J. Favre.

Éloquence (*Dialogues sur l'*) *et particulièrement sur l'éloquence de la chaire*, par Fénelon (1718). Ces trois dialogues contiennent des jugements intéressants sur l'antiquité, l'Ecriture, les Pères de l'Eglise. Fénelon y critique Bourdaloue, et y préconise l'homélie.

Éloquence de la chaire (*Essai sur l'*), ouvrage du cardinal Maury ; livre de critique, bien composé, bien écrit, aussi utile qu'intéressant (1810).

éloquent [*kan*], **e** adj. Qui a de l'éloquence : *un orateur éloquent*. Qui est dit avec éloquence : *les discours éloquents de Démosthène*. Qui impressionne vivement : *larmes éloquentes*.

Élorn, fleuve côtier de France, en Bretagne, né dans la montagne d'Arrée, baigne Landivisiau, Landerneau, et se jette dans la rade de Brest ; cours 65 kil.

Élouges, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 4.420 h. Houille.

Éloyes, comm. des Vosges, arr. et à 10 kil. de Remiremont, sur la Moselle ; 2 700 h. Ch. de f. Est. Carrières, tissages.

Elseghem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde), près de l'Escaut ; 1.240 h.

Elseneur ou **Helsingœr,** v. du Danemark (Sceland), sur le Sund ; 13.900 h. Constructions navales. Magnifique château. C'est à Elseneur que Shakspeare place l'action de sa tragédie d'*Hamlet*.

Elssler, nom de deux danseuses autrichiennes : THÉRÈSE, née à Vienne, m. à Méran (1806-1878), obtint des succès à Vienne, puis à l'Opéra de Paris ; — FRANZISKA, dite *Fanny*, née et m. à Vienne (1810-1884), était une mime de talent. Douée d'une réelle beauté, elle fut admise dans l'intimité du duc de Reichstadt.

Elst, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.300 h.

Elster [*stèr*], nom de deux rivières d'Allemagne : 1° *Elster Blanche*, riv. de Saxe, qui se jette dans la Saale et arrose Leipzig ; cours 195 kil. (Le prince Poniatowski s'y noya après la bataille de Leipzig [1813]) ; 2° *Elster Noire*, rivière du royaume de Saxe, affluent de l'Elbe ; cours 175 kil.

Elswick, v. d'Angleterre (Northumberland), sur la Tyne, près de Newcastle ; 32.000 h. Fonderies, forges.

élu, e n. Toute personne choisie par l'élection : *les élus du suffrage universel*. Prédestiné par la volonté de Dieu à la béatitude éternelle : *Massillon a prononcé un discours célèbre sur le petit nombre des élus*. *Par anal.*, personne qui réussit, qui arrive : *les élus de la fortune, de la gloire*. *Hist.* Officier d'une élection, chargé de la gestion et du contentieux de la taille et des aides. PROV. : **Beaucoup d'appelés et peu d'élus,** tous concourent pour obtenir le succès, la richesse, etc., un petit nombre réussit.

élucidation [*si-on*] n. f. Action d'élucider. Eclaircissement : *l'élucidation des idées*.

élucider [*dé*] v. a. (lat. *elucidare ;* de *lucidus*, clair). Rendre clair : *élucider une question*.

élucubrateur, trice n. Celui, celle qui se livre à des élucubrations.

élucubratif, ive adj. (de *élucubrer*). Propre aux travaux d'érudition : *génie élucubratif*. (Peu us.)

élucubration [*si-on*] n. f. (de *élucubrer*). Ouvrage composé à force de travail et de veilles. (Presque toujours en mauv. part.)

élucubrer [*bré*] v. a. (lat. *elucubrare*). Composer à force de veilles. (Peu us.)

éludable adj. Qui peut être éludé : *clause éludable.*

éluder [*dé*] v. a. (du lat. *eludere*, se jouer de). Eviter avec adresse : *éluder une question.*

éludeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui élude.

éludorique adj. (du gr. *elaion*, huile, et *hudôr*, eau). Se dit d'un procédé de peinture, dans lequel le pinceau, chargé de couleur à l'huile, est trempé dans l'eau claire, avant d'être employé : *le procédé éludorique, usité au* XVIIIe *siècle, donnait à la peinture une grande délicatesse.*

Élusates [*za-te*], peuplade gauloise de l'Aquitaine, au temps de César ; capit. *Eauze* (Gers). — Un *Elusate.*

Elvas [*vass*], v. de Portugal (prov. d'Alemtejo) ; 14.000 h. Place forte. La ville est entourée d'orangers et d'oliviers. Junot s'en empara en 1808.

Elven [*vin*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. de Vannes ; 3.340 h. Ch. de f. Orl. Magnifique donjon octogonal dit *tour d'Elven*, du château de Largoët (XIVe s.). — Le cant. a 7 comm. et 9.960 h.

Elvend [*vèn'd*], haut massif montagneux de la Perse occidentale, entre l'Irak et le Kurdistan ; 3.914 m. Sources de pétrole.

Elverdinghe, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.660 h.

Elversele, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), sur un affluent de l'Escaut ; 1.240 h.

Elvire, nom qui revient fréquemment sous la plume de Lamartine, dans ses *Méditations, le Lac, l'Immortalité, le Crucifix.* C'est la femme aimée, à laquelle le poète adresse ses chants les plus inspirés. Son nom véritable était *Julie* NE DESHERETTES, et elle avait épousé le physicien Charles. Elle est, sous le nom de Julie, l'héroïne de *Raphaël.*

élyme n. m. Genre de graminées voisines de l'orge, qui croissent dans les sables et servent à les fixer : *le rhizome rampant des élymes rend ces plantes très utiles pour la fixation des sables mouvants des dunes.*

Élysée [*zé*—gr. *Élusion*]. *Myth.* Séjour des héros et des hommes vertueux après leur mort. *Par ext.*, lieu agréable. — *Myth.* L'Elysée (ou les *champs Elysées*) était le séjour des ombres vertueuses, le paradis des Grecs et des Romains. Virgile y conduit Enée dans le VIe livre de son poème et en fait une magnifique description. Fénelon en a aussi tracé un touchant tableau dans son *Télémaque :* « Là, dit-il, plus de douleurs, plus de vieillesse ; les ondes du Léthé y faisaient oublier tous les maux de la vie ; on conservait éternellement l'âge où l'on avait été le plus heureux. Aux biens physiques se joignait l'absence des maux de l'âme. L'infortuné qui n'avait été que faible, dont le cœur avait gémi sur ses égarements, n'en était pas banni sans retour ; après avoir souffert une punition juste et nécessaire, il était rendu à la tranquillité et au bonheur. »

Élysée (*palais de l'*), résidence historique, située à Paris, à l'angle de la rue du Faubourg-Saint-Honoré et de l'avenue de Marigny. Construit en 1718,

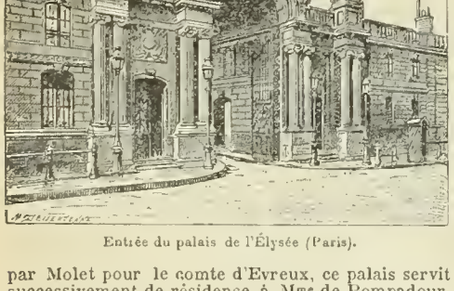

Entrée du palais de l'Élysée (Paris).

par Molet pour le comte d'Evreux, ce palais servit successivement de résidence à Mme de Pompadour, à son frère le marquis de Marigny, aux ambassadeurs extraordinaires, au financier Beaujon (1773) et à la duchesse de Bourbon (1790). Devenu après la Restauration propriété de la liste civile, il prit en décembre 1848 le nom d'Hôtel de la présidence. C'est à l'Elysée que fut tramé le coup d'Etat de décembre 1851. Il a servi, pendant l'Exposition universelle de 1867, de résidence aux souverains étrangers, et il est actuellement affecté au président de la République.

élysèen, enne [*zé-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'Elysée : *ombres élyséennes.* (On dit aussi ÉLYSIEN, et au pl. ELYSÉES : *champs Elysées.*)

élytre n. m. (gr. *elutron*). Aile extérieure coriace de certains insectes, notamment des coléoptères : *les élytres des hannetons.*

— ENCYCL. Les élytres existent chez certains orthoptères et chez les coléoptères. Au repos, les élytres sont appliqués horizontalement sur le corps, qu'ils recouvrent presque complètement. L'extrémité libre des élytres s'appelle le *sommet*, la région qui s'ingère sur le mésothorax est la *base.* Chez les insectes hémiptères hétéroptères, les ailes supérieures imparfaitement cornées s'appellent des *demi-élytres* ou *hémélytres.*

élytroïde adj. (du gr. *elutron*, enveloppe, et *eidos*, ressemblance). *Membrane élytroïde*, tunique vaginale du testicule.

elzévir [*vir*] n. m. Livre imprimé par les Elzévirs : *posséder un bel elzévir ; des elzévirs authentiques.* Caractère typographique maigre, reproduisant le type employé par les Elzévirs.

Elzèvir ou **Elzevier,** nom d'une famille illustre d'imprimeurs établis à Leyde, à La Haye, à Utrecht, à Amsterdam au XVIe et au XVIIe siècle. Le plus ancien est Louis **Elzévir** (1540-1617). — Les Elzévirs, dont les jolis caractères étaient l'œuvre du graveur Van Dyck, ont fait des impressions dans tous les formats avec une égale perfection.

elzèvirien, enne [*èl-zé-vi-ri-in, è-ne*] adj. A la manière des imprimeurs nommés Elzévir : *édition elzévirienne.*

émaciation [*si-on*] n. f. (de *émacié*). Amaigrissement extrême : *les maladies chroniques produisent une émaciation caractéristique.*

émacié, e adj. (du préf. *é*, et du lat. *macies*, maigreur). Très maigre : *le visage émacié des ascètes.*

émacier [*si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Amaigrir. (Peu us.) **S'émacier** v. pr. Devenir très maigre.

émail [*ma, l* mll.] n. m. (germ. *smalt*). Vernis vitreux opaque ou transparent, que l'on applique par la fusion sur la faïence, les métaux, etc. Ouvrage émaillé : *Bernard Palissy a laissé d'admirables émaux.* Matière dure et transparente, qui recouvre la couronne des dents. *Email cloisonné*, émail où les contours sont arrêtés par une cloison soudée. *Email champlevé*, émail logé dans le métal même travaillé en creux. *Blas.* Nom des couleurs héraldiques et, plus particulièrement, de celles qui ne représentent ni des métaux, ni des fourrures. (V. BLASON, texte et planche.) *Fig.* Diversité des couleurs, des fleurs : *l'émail d'une prairie.* Pl. des *émaux.*

— ENCYCL. L'émail est généralement composé de sable siliceux, d'un mélange de potasse, de plomb et de soude, et d'oxydes métalliques destinés

Émaux : 1. Translucide (vase hindou) ; 2. Champlevé (écusson de croix, XIIIe s.) ; 3. Cloisonné (vase chinois) ; 4. Champlevé (coupe) ; 5. Cloisonné (coupe) ; 6. Translucide (coupe).

à la coloration. On l'applique en poudre ou en pâte sur les pièces à décorer, et on le rend adhérent par la fusion. On distingue : 1° les émaux *champlevés, incrustés* ou *en taille d'épargne*, où la surface de métal (or, argent ou cuivre) est travaillée en creux pour recevoir dans ses cavités les émaux avant cuisson ; 2° les *émaux cloisonnés* ou *de plique*, où, sur la surface de métal, les contours des motifs sont arrêtés par une cloison faite d'un fil plat ou ruban de métal recourbé à la pince suivant le dessin (c'est dans les compartiments ainsi délimités qu'on dépose l'émail en pâte) ; 3° les *émaux mixtes*, où les deux procédés précédents sont simultanément employés ; 4° les *émaux translucides* ou *de basse-taille*, où les émaux transparents sont appliqués sur le fond du métal, préalablement ciselé, guilloché, repoussé ou gravé ; 5° les *émaux des peintres*, où la peinture est faite directement sur la surface du métal à l'aide de pâtes qui prennent leur couleur et leur éclat pendant la cuisson.

Très ancien, cultivé par les Chinois, les Egyptiens, les Phéniciens, les Assyriens, les Byzantins, l'art de l'émail a été porté à sa perfection par les Hindous, et, en France, par les émailleurs du moyen âge et du XVIe siècle. Ceux de Limoges sont devenus célèbres.

émaillage [*ma, ll* mll.] n. m. Action d'émailler. Son résultat.

émailler [*ma, ll* mll., *é*] v. a. Appliquer de l'émail sur : *émailler un vase.* *Fig.* Parer de couleurs variées : *mille fleurs émaillent la prairie.*

émaillerie [*ma, ll* mll., *e-rî*] n. f. Art de l'émailleur.

émailleur [*ma, ll* mll., *eur*] n. et adj. m. Ouvrier qui travaille en émail.

émailleux, euse [*ma, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui est d'émail ou de la nature de l'émail.

émaillure [*ma, ll* mll.] n. f. Art d'émailler. Ouvrage de l'émailleur : *des émaillures solides.*

émanatif, ive adj. *Philos.* Qui se rapporte au système de l'émanation.

émanation [*si-on*] n. f. (de *émaner*). Action par laquelle les substances volatiles se détachent des corps qui les retiennent ; particules qui se détachent ainsi : *les odeurs sont des émanations.* *Fig.* Manifestation. *Philos.* Mode de production suivant lequel Dieu aurait fait sortir de lui-même, par voie de dégagement successif, tous les êtres de l'univers.

émanche ou **emmanche** [*an*] n. f. Pièce héraldique qui est un triangle mouvant de l'un des bords ou de l'un des angles : *l'émanche est ce qui manque à la chausse pour être un écu plein.*

émanchure ou **emmanchure** [*an*] n. f. Pièce héraldique, consistant en triangles dont la hauteur est égale au tiers de la largeur de l'écu.

émancipateur, trice adj. et n. Propre à émanciper : *loi émancipatrice.*

émancipation [*si-on*] n. f. Action d'émanciper. Résultat de cette action : *l'émancipation des esclaves des colonies françaises fut l'œuvre de la Révolution.* Acte légal qui confère à un mineur le droit de faire des actes d'administration. *Fig.* Affranchissement : *l'émancipation de la pensée.*

— ENCYCL. *Dr.* Le mineur est émancipé de plein droit par le mariage. Le mari majeur est, de plein droit, curateur de sa femme mineure.

Le mineur, même non marié, peut être émancipé par son père, ou, à défaut de père, par sa mère, lorsqu'il a atteint l'âge de quinze ans révolus. Cette émancipation s'opère par la seule déclaration du père ou de la mère, reçue par le juge de paix du canton.

Le mineur resté sans père ni mère peut aussi, mais seulement à l'âge de dix-huit ans accomplis, être émancipé, si le conseil de famille l'en juge capable. En ce cas, l'émancipation résulte de la délibération qui l'a autorisée et de la déclaration du juge de paix en sa qualité de président du conseil de famille.

Le mineur émancipé passe les baux dont la durée n'excède pas neuf ans ; il reçoit ses revenus et fait tous les actes qui ne sont que de pure administration. Mais le mineur émancipé est assisté du curateur dans tous les autres actes : ainsi, il ne peut intenter une action immobilière, ni y défendre, ni même donner décharge d'un capital mobilier sans l'assistance de son curateur, qui, au dernier cas, surveille l'emploi du capital reçu. Il ne peut faire d'emprunts, sous aucun prétexte, sans une délibération du conseil de famille, homologuée par le tribunal de première instance.

Il ne peut non plus vendre ses immeubles, emprunter, hypothéquer, transiger, accepter ou refuser un héritage, sans observer les formes prescrites au mineur non émancipé.

Le mineur émancipé qui fait un commerce est réputé majeur pour les faits relatifs à ce commerce. L'émancipation peut être retirée au mineur qui a outrepassé sa capacité. En ce cas, le mineur rentre en tutelle jusqu'à sa majorité. Le mineur assisté par ceux qui ont qualité pour consentir à son mariage peut valablement stipuler par contrat de mariage ; il est, en ce cas, réputé majeur.

émanciper [*pé*] v. a. (lat. *emancipare ;* de *e*, de, et *mancipare*, vendre par le mode de la mancipation). Mettre hors de tutelle, hors de la puissance paternelle : *émanciper un mineur ; le mariage émancipe de plein droit les époux.* Affranchir de quelque entrave : *la science émancipe l'homme.* *Fig.* **S'émanciper** v. pr. *Fam.* Prendre trop de libertés.

émandibulé, e adj. *Zool.* Qui est privé de mandibules.

émaner [*né*] v. n. (lat. *emanare ;* de *e*, de, et *manare*, couler). Se détacher, s'exhaler des corps : *la lumière qui émane du soleil.* *Fig.* Tirer sa source, découler de : *le pouvoir législatif émane du peuple.*

émargement [*je-man*] n. m. Action d'émarger. Ce qui est émargé ou porté en marge. *Par ext.* Payement d'un traitement. *Feuille d'émargement*, feuille que signe un employé en recevant son traitement.

émarger [*jé*] v. a. (du préf. *é*, et de *marge*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il émargea, nous émargeons.*) Couper les marges : *émarger une estampe.* Signer en marge d'un compte, d'un état, etc., en particulier quand on touche un traitement. *Absolum.* Toucher un traitement.

émarginé, e adj. *Bot.* Qui est échancré superficiellement et à l'extrémité.

émarginule n. f. Genre de mollusques gastéropodes, dont une espèce vit sur les côtes d'Europe.

émasculation n. f. Syn. de CASTRATION.

émasculer [*mas-ku lé*] v. a. (lat. *emasculare*). Priver des attributs de la virilité ; châtrer. *Fig.* Mutiler, affaiblir l'intelligence.

Émathie [*ti*], province de l'ancienne Macédoine, dont la capitale était *Edesse.*

Émaux et Camées, recueil de poésies de Théophile Gautier. Livre d'art pur, descriptif, d'une perfection nette, fine et un peu sèche (1852).

Embabeh [*èm'-ba-bè*], village de la Basse-Egypte, sur la rive g. du Nil, en face de Boulaq, près duquel fut livrée la bataille dite « des Pyramides » (21 juill. 1798).

embabouiner [*an, né*] v. a. (du préf. *en*, et de *babouin*). Enjôler, décider une personne, par des cajoleries, à faire quelque chose. (Peu us.)

embâcle [*an*] n. m. (du préf. *en*, et du rad. de *débâcle*). Amoncellement de glaçons dans un cours d'eau : *les embâcles sont très dangereux.*

— ENCYCL. Pendant les hivers rigoureux, il se forme dans les fleuves et les cours d'eau des *embâcles*, véritables digues de glace compacte. Le regel est la cause principale de la formation des embâcles. La surfusion y joue aussi un rôle important. Si une crue soulève toute la nappe solidifiée, celle-ci se détache du fleuve, et elle est quelquefois assez puissante pour occasionner la destruction complète de ponts, de digues et de quais.

emballage [*an-ba-la-je*] n. m. Action d'emballer : *frais de port et d'emballage. Par ext.*, nom donné aux paniers, caisses, etc., dans lesquels on emballe.

— ENCYCL. *Comm.* Pour l'emballage des marchandises communes, on n'emploie que de la paille ou du foin, que l'on recouvre d'une toile grossière, cousue avec et serrée avec une corde dont l'extrémité reçoit, s'il y a lieu, le plomb de la douane. On appose sur le ballot les mentions *fragile, haut* et *bas*, lorsque la nature des objets emballés le commande. On emballe les plantes d'ornement dans des paniers plats et circulaires ; on dispose les pots sur le fond, et, dans les intervalles, on tasse fortement de la paille, de la fougère et de la mousse. On couvre le panier d'un réseau fortement assujetti de brins d'osier, puis d'une autre couverture de paille.

La question de l'emballage des fruits et légumes de primeur, comme aussi des fleurs coupées, a pris une importance considérable et, en même temps que se multipliaient les débouchés offerts à ces produits, les formes des emballages se modifiaient de façon telle que les produits emballés pussent, malgré parfois la longueur du trajet, arriver aux destinataires dans toute leur fraîcheur. Ces emballages sont de différents modèles : paniers ronds ou carrés, hauts ou plats, balles de toutes sortes (en osier, roseau, sorgho, etc.), caissettes à claire-voie, boîtes en carton, etc. Dans l'intérieur de ces récipients eux-mêmes et pour éviter au produit emballé les chocs en cours de route, on fait usage de paille, fibre de bois, mousse, poudre de liège, sciure de bois, tourbe, carton ondulé, etc.

— *Douanes.* Les emballages qui ont par eux-mêmes une valeur marchande sont taxés indépendamment des marchandises. Dans le cas contraire, ils sont soumis aux mêmes droits que les marchandises, lorsque celles-ci sont taxées au brut, et importés en franchise lorsque les marchandises sont taxées au net, à la valeur, au nombre, à la mesure, ou exemptes de droits.

emballement [*an-ba-le-man*] n. m. Action de s'emballer. *Fam.* Action de se laisser emporter; enthousiasme exagéré : *le Français est prompt aux emballements.*

emballer [*an-ba-lé*] v. a. (du préf. *en*, et de *balle*). Mettre en balle, en caisse : *emballer des fruits avec précaution. Fam.* Mettre en voiture, faire partir; arrêter. **S'emballer** v. pr. Se dit d'un cheval qui échappe à la main, et, *par ext.*, d'une personne qui se laisse emporter par la colère, l'enthousiasme, etc. ANT. **Déballer.**

emballeur [*an-ba-leur*] n. m. Dont la profession est d'emballer. *Fam.* Trompeur, hâbleur, faiseur. Adjectiv. : *ouvrier emballeur.*

emballonure ou **emballonura** [*an-ba-lo*] n. m. Genre de mammifères chiroptères, comprenant des chauves-souris propres à l'Océanie.

emballotter [*an-ba-lo-té*] v. a. Disposer des marchandises dans des ballots.

embander [*an-ban-dé*] v. a. Envelopper de bandes : *embander un enfant.*

embanquer [*an-ban-ké*] v. a. Amener sur un banc de pêche. V. n. Arriver sur un banc de pêche.

embarbe [*an*] n. f. Dans le tissage, ficelle maintenant les cordes du semple qui ont été prises lors de la lecture de la carte.

embarber [*an-bar-bé*] v. a. Mettre une barbe à : *embarber un masque.*

embarbouiller [*an-bar-bou, ll* mll., *é*] v. a. Barbouiller beaucoup. *Fam.* Faire perdre le fil de ses idées. **S'embarbouiller** v. pr. Ne plus savoir ce que l'on dit : *s'embarbouiller dans ses explications.*

embarcadère [*an*] n. m. (esp. *embarcadero*; de *embarcar*, embarquer). Cale ou jetée pour l'embarquement. Lieu de départ d'un chemin de fer. ANT. **Débarcadère.**

embarcation [*an, si-on*] n. f. Petit bateau non ponté, à rames, à voiles ou à vapeur : *mettre les embarcations à la mer.*

embardage [*an*] n. m. Action d'embarder.

embardée [*an-bar-dé*] n. f. Ecart brusque que fait un navire, un automobile, etc. (On dit plus rarement EMBARDEMENT n. m.)

embarder [*an bar-dé*] v. n. Faire une embardée. *Pop.* Tergiverser, faire des digressions.

embargo [*an*] n. m. (mot esp.). Défense faite par un Etat aux navires étrangers, à titre de représailles, de sortir des ports dans lesquels ils se trouvent : *lever l'embargo.* (V. ANGARIE.) *Fam.* Interdiction de circuler; confiscation : *mettre l'embargo sur des livres, sur des journaux.*

embarillage [*an, ll* mll.] n. m. Action d'embariller : *l'embarillage de la poudre à canon.*

embariller [*an, ll* mll., *é*] v. a. Mettre en baril : *embariller des harengs.*

embaronner [*an-ba-ro-né*] v. a. *Fam.* Qualifier de baron. (Vx.)

embarquant [*an-bar-kan*], **e** n. et adj. Se dit d'une personne embarquée à un titre quelconque à bord d'un navire.

embarquement [*an-bar-ke-man*] n. m. Action de s'embarquer ou d'embarquer : *l'embarquement des pêcheurs d'Islande; embarquement de marchandises. Milit. L'embarquement en chemin de fer,* opération qui consiste à faire monter et à disposer dans les wagons les hommes, les chevaux, le matériel, les canons, etc. ANT. **Débarquement.**

— ENCYCL. *Douanes.* L'embarquement des marchandises ne peut avoir lieu que dans l'enceinte des ports, et aucun navire, chargé ou sur lest, ne peut sortir de ce port sans être muni d'un manifeste visé par la douane.

Embarquement pour Cythère (*l'*). V. CYTHÈRE.

embarquer [*an-bar-ké*] v. a. (du préf. *en*, et de *barque*). Mettre dans une barque, dans un navire : *embarquer des provisions.* Recevoir dans le navire, en parlant d'eau qui passe par-dessus bord : *embarquer une lame. Fig.* Engager : *embarquer quelqu'un dans une méchante affaire.* V. n. Monter dans un navire, ou, *par ext.*, dans une voiture, un wagon. Partir en voyage. Pénétrer dans un navire par-dessus bord : *la mer embarque.* **S'embarquer** v. pr. Monter dans un navire. *Fig.* S'engager, se lancer, s'aventurer : *s'embarquer dans un procès.* Loc. prov. : *S'embarquer sans biscuit, sans boussole,* entreprendre un voyage, une affaire, sans être pourvu des choses nécessaires. ANT. **Débarquer.**

embarras [*an-ba-ra*] n. m. (de *embarrasser*). Obstacle, encombrement : *un embarras de voitures. Fig.* Grands airs, prétentions : *faire des embarras, ses embarras.* Irrésolution : *être dans un grand embarras.* Pénurie d'argent; situation pénible : *se trouver dans l'embarras.* Trouble, émotion : *excusez son embarras. Pathol. Embarras gastrique,* commencement d'obstruction dans l'estomac. *Pop. Ce n'est pas l'embarras,* sorte de restriction, qui corrige ce que l'on vient de dire, indique qu'il ne faut pas y attacher grande importance, ou annonce une explication. ANT. **Débarras, aisance, désinvolture.**

— ENCYCL. *Pathol.* L'*embarras gastrique* est une intoxication gastro-intestinale, qui peut être confondue parfois avec une fièvre typhoïde légère. Le malade a des envies de vomir, des renvois, de la soif, des sueurs, des vertiges, de la fièvre, la langue est blanche, etc. Un purgatif salin ou un vomitif, puis le régime lacté et les boissons acidulées, viennent rapidement à bout de cette maladie bénigne.

embarrassant [*an-ba-ra-san*], **e** adj. Qui cause de l'embarras : *colis, problème embarrassant.*

embarrassé [*an-ba-ra-sé*], **e** adj. Forcé, gêné : *air embarrassé; affaires embarrassées.* ANT. **Décidé, hardi, résolu.**

embarrassement [*an-ba-ra-se-man*] n. m. Embarras. (Vx.

embarrasser [*an-ba-ra-sé*] v. a. (ital. *imbarazzare*). Causer de l'embarras, obstruer : *embarrasser une rue.* Gêner les mouvements : *ce manteau m'embarrasse. Fig.* Embrouiller : *embarrasser une affaire.* Rendre moins net : *embarrasser son style.* Mettre en peine : *votre question m'embarrasse.* **S'embarrasser** v. pr. Etre ou devenir obstiné. ANT. **Débarrasser.**

embarrement [*an-ba-re-man*] n. m. Action d'embarrer : *l'embarrement d'un fardeau.*

embarrer [*an-ba-ré*] v. a. Placer un levier sous un fardeau pour le soulever. **S'embarrer** v. pr. Passer sa jambe de l'autre côté du bat-flanc, de la barre : *cheval qui s'est embarré.*

embarriquer [*an-ba-ri-ké*] v. a. Mettre en barrique.

embarrure [*an-ba-ru-re*] n. f. Ecorchure que se fait un cheval contre les bat-flancs. Pénétration d'une esquille sous un os plat fracturé.

embas [*an-ba*] n. m. (du préf. *en*, et de *bas*). La partie basse de quelque chose. Loc. adv. : *En embas,* en bas. (Peu us.

embase [*an-ba-ze*] n. f. Partie d'une pièce métallique servant d'appui à une autre.

embasement [*an-ba-ze-man*] n. m. Base continue, qui fait saillie au pied d'un bâtiment.

embassure [*an-ba-su-re*] n. f. Partie du four de verrier qui s'étend depuis le plan de la base jusqu'à la naissance de la voûte.

embastillement [*an-bas-ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'embastiller.

embastiller [*an-bas-ti, ll* mll., *é*] v. a. Mettre à la Bastille : *Latude fut embastillé par ordre de Mme de Pompadour.* Mettre en prison. Entourer de fortifications : *embastiller une ville.*

embastionnement [*an-bas-ti-o-ne-man*] n. m. Action d'embastionner.

embastionner [*an-bas-ti-o-né*] v. a. Entourer de bastions : *embastionner une ville.*

embatage [*an*] n. m. *Techn.* V. EMBATTAGE.

embâtage [*an*] n. m. Action d'embâter.

embataillement [*an-ba-ta, ll* mll., *e-man*] n. m. Passage de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

embataille [*an-ba-ta, ll* mll., *é*] v. a. Ranger en ordre de bataille : *embataille une armée.*

embataillonner [*an-ba-ta, ll* mll., *o-né*] v. a. Former en bataillon (des soldats).

embâter [*an-bâ-té*] v. a. (du préf. *en*, et de *bât*). Mettre le bât à une bête de somme.

embatoir ou **embattoir** [*an-ba-toir*] n. m. Fosse étroite où l'on place les roues à embattre.

embâtonner [*an-bâ-to-né*] v. a. Remplir les cannelures d'une colonne de saillies en forme de bâtons. *Fam.* Armer de bâtons : *embâtonner des gens.*

embattage [*an-ba-ta-je*] ou, d'après l'Acad., **embatage** [*an*] n. m. Action de fixer à chaud des bandages de fer autour d'une roue.

embatteur [*an-ba-teur*] ou **embateur** [*an*] n. m. Ouvrier qui place les bandages des roues de voitures ou de wagons.

embattre [*an-ba-tre*] ou, suiv. l'Acad., **embatre** [*an*] v. a. (du préf. *en*, et de *battre*. — Se conj. comme *battre.*) Faire l'embattage.

embauchage [*an-bô*] n. m. Action d'embaucher : *embauchage d'ouvriers.* En mauv. part, attirer par des manœuvres d'un atelier dans un autre. Crime que l'on commet, quand on excite des militaires à passer à l'ennemi, ou à un parti de rebelles armés.

— ENCYCL. *Dr.* Quiconque, dans le but de nuire à l'industrie française, a fait passer en pays étranger des directeurs, commis ou ouvriers, s'expose à un emprisonnement de six mois à deux ans et à une amende de 50 francs à 3.000 francs.

L'embauchage militaire est passible d'un châtiment qui peut aller jusqu'à la peine de mort : accessoirement, la dégradation est prononcée si le coupable appartient à l'armée.

embauche [*an-bô-che*] n. f. *Agric.* Syn. de EMBOUCHE. *Pop.* Syn. de EMBAUCHAGE.

embauchée [*an-bô-ché*] n. f. Commencement ou reprise du travail dans les arsenaux.

embaucher [*an-bô-ché*] v. a. Prendre un ouvrier : *embaucher des maçons.* Engager, enrôler par adresse : *embaucher des électeurs.* Chercher à attirer dans son armée les soldats de l'ennemi : *embaucher un soldat.*

embaucheur, euse [*an-bô, eu-ze*] n. Qui embauche, engage.

embauchoir [*an-bô*] n. m. Instrument de bois qu'on introduit dans des bottes, des bottines, pour les élargir ou en conserver la forme.

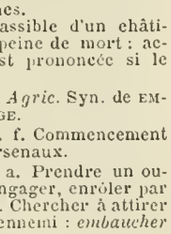

Embauchoirs :
1. Pour bottes.
2. Pour chaussures.

embauchure [*an-bô*] n. f. Fourniture de tous les ustensiles nécessaires dans une saline ou une raffinerie à sel.

embaumement [*an-bô-me-man*] n. m. Action d'embaumer. Conservation artificielle des cadavres : *l'embaumement était pratiqué par les Egyptiens au moyen du natron.*

— ENCYCL. La conservation artificielle des cadavres était obtenue autrefois par l'emploi de substances balsamiques, d'où le nom d'*embaumement*. On y a substitué l'usage d'injections dans les artères de substances antiputrides (sulfate ou chlorure de zinc, solutions phéniquées, sublimé, etc.). Au préalable, on enlève l'encéphale, les intestins et les organes thoraciques.

embaumer [*an-bô-mé*] v. a. (rad. *baume*). Remplir d'une odeur suave : *embaumer un coffret.* Répandre l'odeur de : *embaumer la violette.* (Dans ce sens, *embaumer* peut être considéré comme un verbe neutre; *comme* serait sous-entendu.) *Absolum.* Remplir un corps mort d'aromates pour en empêcher la corruption. V. n. Parfumer : *ces fleurs embaument.* ANT. **Empester, infecter.**

embaumeur [*an-bô*] n. m. Celui qui fait métier d'embaumer les corps.

embausser [*an-bô-sé*] v. a. Garnir de ses baux : *embausser une frégate.*

embecquer [*an-bè-ké*] v. a. (du préf. *en*, et de *bec*). Donner la becquée, en parlant des petits oiseaux.

embecquetage [*an-bè-ke*] n. m. Action d'embecqueter.

embecqueter [*an-bè-ke-tè*] v. n. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *il embecquète.*) Avoir le cap à l'entrée d'un détroit et donner dedans.

embéguiner [*an-bé-ghi-né*] v. a. Coiffer d'un béguin. *Fam.* Infatuer : *on l'a embéguiné de cette idée.*

embelle [*an-bè-le*] ou **belle** [*bè-le*] n. f. Partie du pont d'un navire, comprise entre les gaillards.

embelli [*an-bè-li*], **e** adj. Devenu, rendu plus beau.

embellie [*an-bè-li*] n. f. (du préf. *en*, et de *beau*). Eclaircie qui se produit pendant ou après une bourrasque. *Fig.* Circonstance favorable, bonne occasion.

embellir [*an-bè-lir*] v. a. Rendre beau : *les peintres embellissent souvent leurs modèles.* Orner. *Fig. Embellir une histoire,* l'orner aux dépens de la vérité. V. n. Devenir beau. ANT. **Enlaidir.**

embellissant [*an-bé-li-san*], **e** adj. Qui embellit, qui orne, qui décore.

embellissement [*an-bè-li-se-man*] n. m. Action d'embellir. Ce qui embellit : *les embellissements d'une ville.*

embellisseur, euse [*an-bè-li-seur, eu-ze*] n. Celui, celle qui a la manie des embellissements.

emberlificoter [*an-ber, té*] v. a. *Pop.* Embarrasser. Entortiller. Faire tomber dans un piège.

emberlificoteur, euse [*an-bèr, eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui emberlificote.

emberlucoquer (s') [*san-bèr, ké*] v. pr. Se coiffer d'une opinion, s'en préoccuper sans cesse.

embesogné [*an-be-zo-gné*], **e** adj. Fort occupé. (Peu us.)

embêtant [*an-bé-tan*], **e** adj. *Pop.* Ennuyeux.

embêtement [*an, man*] n. m. *Pop.* Action d'embêter. Contrariété, ennui : *avoir des embêtements.*

embêter [*an-bé-té*] v. a. (du préf. *en*, et de *bête*). *Pop.* Ennuyer, agacer quelqu'un. **S'embêter** v. pr. S'ennuyer beaucoup.

embeurrer [*an-beu-ré*] v. a. Garnir d'une couche de beurre : *embeurrer une tartine.*

embichetage [*an*] n. m. Distance qui se trouve entre le centre de la petite platine et le centre de la grande, dans une montre.

emblaison [*an-blè-zon*] n. f. *Dialect.* Saison des semailles.

emblavage [*an*] n. m. Action d'emblaver.

emblave [*an*] n. f. Terre où il y a du blé nouvellement semé ou déjà levé.

emblaver [*an-bla-vé*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *bladum*, blé). Semer une terre en blé ou en toute autre graine.

emblavure [*an*] n. f. Terre ensemencée de blé.

emblayer [*an-blè-ié*] v. a. (autre forme de *emblaver*. — Se conj. comme *balayer.*) Encombrer, embarrasser. (Vx.)

Emble, nom de la première femme, dans la mythologie scandinave.

emblée (d') [*dan-blé*] loc. adv. (de *embler*). Du premier coup, sans difficulté : *emporter d'emblée une ville, une affaire.*

emblématique [*an*] adj. Qui tient de l'emblème : *les hiéroglyphes sont des figures emblématiques.*

emblématiquement [*an, ke-man*] adv. D'une manière emblématique.

emblème [*an*] n. m. (du gr. *emblêma*, ouvrage de marqueterie). Figure symbolique, avec des paroles sentencieuses. Objet visible adopté, pour figurer une idée. Attribut : *les emblèmes de la royauté.*

— ENCYCL. *Emblème, symbole, attribut.* Le *symbole* est constant, l'*emblème* est variable. Le symbole est regardé comme étant d'origine divine ou inconnue; l'*emblème* est inventé par quelqu'un. Le symbole a avec l'objet auquel il se rapporte une analogie naturelle, facile à saisir; l'*emblème*, au contraire, demande souvent un effort d'intelligence pour être compris, car, en général, il associe plusieurs idées différentes. Quant à l'*attribut*, c'est un objet qui accompagne ordinairement, plutôt qu'il ne représente, certaines personnes et certaines choses; l'attribut figure le plus souvent dans un ensemble artistique : c'est ainsi que le *caducée* est l'attribut de Mercure; le *thyrse*, celui de Bacchus; la *houlette*, la *musette*, ceux des bergers; le *bandeau*, la *balance* et le *glaive*, ceux de la justice, etc.

Principaux emblèmes et symboles :

Abeille, fourmi, symb. du travail, de l'activité et de la prévoyance.
Aigle, symb. du génie.
Ailes du caducée, symb. de la diligence.
Ancre, symb. de l'espérance, du salut.
Blanc (couleur), embl. de l'innocence, de pureté, de fête.
Bleu (couleur), embl. de la fidélité.
Boule, embl. de l'inconstance.
Caméléon, symb. de l'inconstance dans les opinions.
Chien, symb. de la fidélité.
Collier, symb. de la servitude.
Colombe, symb. de la fidélité conjugale.
Colonne tronquée, symb. d'une vie trop tôt brisée.
Coq, symb. de la vigilance.
Corne pleine de fruits, d'épis de blé, symb. de l'abondance.
Cours d'un fleuve, embl. de la vie.
Doigt posé sur les lèvres, symb. du silence, de la discrétion.
Faucille, symb. des moissons.
Femme debout sur une roue, symb. de la fortune.
Figure appuyée sur une urne, représentation d'un fleuve, d'une rivière.
Harpe, embl. de la poésie sacrée.
Ibis, cigogne, pélican, symb. de l'amour paternel.
Jaune (couleur), embl. de l'infidélité.
Lion, symb. de la force.
Mains, deux mains jointes, symb. de la concorde, des alliances, de l'amitié.
Marotte, symb. de la folie.
Niveau, symb. de l'égalité.
Noir (couleur), embl. du deuil, de la tristesse.
Orange (couleur), embl. de l'amour, de la gloire, de la satisfaction.
Paon, dindon, symb. de l'orgueil, de la suffisance, de la sottise.
Poule couvrant ses poussins de ses ailes, symb. de la protection maternelle.
Rouge (couleur), embl. du courage, de l'ardeur, de l'amour vif.
Serpent, symb. de la prudence.
Serpent qui se mord la queue, symb. de l'éternité.
Serpents du caducée, symb. de la prudence.
Vert (couleur) embl. de l'espérance.
Violet (couleur), embl. de la modestie, de la timidité.

V. FLEURS (*Langage des*).

embler [*an-blé*] v. a. (lat. *involare*). Voler. Prendre de vive force. (Vx.)

emblier v. a. *Mar.* Syn. de EMBLAYER.

embloquer [*an-blo-ké*] v. a. Aplatir dans le *bloc* (sorte de presse à l'usage des tabletiers).

embobeliner [*an, né*] v. a. Enjôler par des paroles captieuses : *embobeliner un vieillard crédule.* (On dit aussi *fam.* EMBOBINER.)

embobiner [*an, né*] v. a. Enrouler autour d'une bobine. *Fam.* Enjôler.

embodinure n. f. *Mar.* Syn. de EMBOUDINURE.

emboire [*an*] v. a. (du préf. *en*, et de *boire*. — Se conj. comme *boire.*) Endnire d'huile ou de cire pour empêcher les adhérences du métal que l'on coule : *emboire un moule.* S'emboire v. pr. Se ternir, en parlant des couleurs d'un tableau, par suite de l'absorption de l'huile par la toile.

emboiser [*an-boi-zé*] v. a. Séduire par des cajoleries. (Vx.)

emboîtage [*an*] n. m. Action d'emboîter. Action de placer un livre cousu entre deux cartons qui constituent la couverture. Cette couverture elle-même.

emboîtement [*an, man*] n. m. Position de deux choses qui s'emboîtent : *l'emboîtement du fémur dans le bassin.*

emboîter [*an-boî-té*] v. a. (du préf. *en*, et de *boîte*). Enchâsser, mettre une chose dans une autre : *emboîter des mortaises. Emboîter un livre*, le mettre dans la reliure qui lui est destinée. *Art milit. Emboîter le pas*, marcher serrés les uns derrière les autres, et, *au fig.*, se modeler entièrement sur quelqu'un. ANT. **Déboiter, disloquer.**

emboîture [*an*] n. f. Endroit où les choses s'emboîtent.

embolie [*an-bo-lî*] n. f. (du gr. *embolé*, obstruction). Oblitération d'un vaisseau par un corps (généralement un caillot) en circulation dans le sang : *une embolie dans l'artère pulmonaire peut causer la mort.*

— ENCYCL. Le danger de l'embolie est la migration d'un caillot dans les différents organes. Lorsque le caillot oblitère une artère pulmonaire, tout un territoire du poumon est privé de circulation et, si la mort n'est pas subite, elle peut survenir par gangrène pulmonaire. Il en est de même si le caillot vient fermer une artère à l'origine d'un membre. L'*embolie cérébrale* détermine la paralysie de tout un côté du corps. Le traitement consiste dans le repos absolu.

embolique [*an*] adj. Qui se rapporte à l'embolie.

embolisation [*an, za-si-on*] n. f. Formation d'une embolie.

embolisme [*an-bo-lis-me*] n. m. (gr. *embolismos*). Intercalation d'un mois dans le calendrier des Grecs, pour rétablir la concordance de l'année lunaire avec le cours du soleil.

embolismique [*an-bo-lis-mi-ke*] adj. Intercalaire. *Mois embolismique*, mois intercalé des Athéniens. *Année embolismique*, année dans laquelle ce mois était intercalé.

embonpoint [*an-bon-poin*] n. m. (du préf. *en*, de *bon*, et de *point*). Etat du corps, surtout en parlant des personnes grasses : *prendre de l'embonpoint.* ANT. **Maigreur, émaciation.**

emboquer [*an-bo-ké*] v. a. (de *en*, et de *boque*, pour *bouche*). Gaver les volailles en vue de l'engraissement.

embordurer [*an, ré*] v. a. Mettre une bordure, un cadre à : *embordurer une estampe.*

embossage [*an-bo-sa-je*] n. m. Action d'embosser un navire. Position d'un navire embossé.

— ENCYCL. L'embossage a pour but de maintenir le bâtiment immobile dans une position déterminée, en dépit du vent et des courants, soit pour présenter à un fort qu'on attaque la partie la mieux armée du navire, soit pour mettre, dans les pays chauds, les navires en travers au vent.

embosser *an-bo-sé*) v. a. (du préf. *en*, et de *bosse*). Fixer un vaisseau de l'avant et de l'arrière, de manière à lui faire présenter son travers.

embossure [*an-bo-su-re*] n. f. Grelin ou câble servant à l'embossage. Nœud fait sur une manœuvre.

embotteler [*an-bo-te-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'embottelle.*) Mettre en bottes : *embotteler les foins, le chanvre.*

embouage [*an*] n. m. *Mines.* Procédé employé dans les houillères pour combattre l'incendie d'une veine de charbon. (Il consiste à inonder avec un mélange d'eau et d'argile tout l'espace où brûle le charbon.)

emboucautage [*an, kô-ta-je*] n. m. Action d'emboucauter.

emboucauter [*an-bou-kô-té*] v. a. Mettre dans des boucauts la morue qu'on a salée.

embouche [*an*] ou **embauche** [*an-bô-che*] n. f. Prairie fertile, où les bestiaux (et en particulier les bovidés) s'engraissent rapidement. (On dit aussi PRÉ D'EMBOUCHE.)

— ENCYCL. Les embouches doivent être établies dans des prairies fraîches et fertiles, dont la végétation comprenne surtout des graminées (ray-grass, flouve, vulpin, pâturin, fétuque, phléole des prés), et des petites légumineuses (trèfle blanc, lupuline, lotier). Les animaux qu'on y place doivent être en nombre tel que chacun d'eux puisse se nourrir au maximum sans être obligé à de grands déplacements : aussi peut-on les parquer par deux ou par trois, en divisant la prairie par des clôtures ou des fossés, mais à la condition que chaque petit parc soit pourvu d'un abreuvoir.

embouché, e [*an*] adj. Qui parle d'une certaine façon au point de vue de la politesse : *être mal embouché.*

emboucheur [*an*] n. m. Action d'emboucher.

emboucher [*an-bou-ché*] v. a. (du préf. *en*, et de *bouche*). Mettre à sa bouche un instrument à vent, afin d'en tirer des sons. *Fig. Emboucher la trompette*, prendre le ton élevé, sublime.

embouchoir [*an*] n. m. Bout conique qui s'adapte à un instrument à vent, lorsqu'on veut en tirer des sons. (Syn. EMBOUCHURE.) Douille qui joint le canon d'une arme portative avec son fût. (V. FUSIL.)

embouchure [*an*] n. f. Entrée d'un fleuve dans la mer, d'une rivière dans un fleuve : *Le Havre est à l'embouchure de la Seine dans la Manche.* Entrée, ouverture extérieure : *un vase à étroite embouchure.* Partie du mors qui entre dans la bouche du cheval ; d'un instrument à vent, à laquelle on applique la bouche lorsqu'on veut jouer. Manière dont on embouche certains instruments à vent. *Avoir une bonne embouchure*, produire le son avec facilité et pureté.

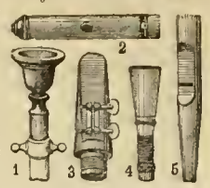

Embouchures : 1. D'instrument de cuivre ; 2. De flûte ; 3. De clarinette ; 4. De hautbois ; 5. De tuyau d'orgue.

emboucler [*an-bou-klé*] v. a. Garnir d'un boucle.

emboudiner [*an, né*] v. a. *Mar.* Recouvrir une pièce métallique de tours de quarantenier.

emboudinure [*an*] n. f. *Mar.* Garniture de cordage mise autour d'un objet en métal.

embouer [*an-bou-é*] v. a. (du préf. *en*, et de *boue*). Salir de boue : *embouer une muraille.*

embouquement [*an-bou-ke-man*] n. m. Entrée d'une passe, d'un canal resserré entre deux terres.

embouquer [*an-bou-ké*] v. n. (du préf. *en*, et de *bouque*). S'engager dans une passe étroite. Activ. : *embouquer un canal.*

embourbement [*an, man*] n. m. Action de s'embourber.

embourber [*an-bour-bé*] v. a. (du préf. *en*, et de *bourbe*). Mettre dans un bourbier : *embourber une voiture. Fig.* Engager quelqu'un dans une mauvaise affaire. **S'embourber** v. pr. S'enfoncer dans la boue *Fig.* S'empêtrer, s'avilir. ANT. **Désembourber.**

embourder v. a. *Mar.* Syn. de BÉQUILLER.

embourgeoisement [*an-bour-joi-ze-man*] n. m. Action d'embourgeoiser ou de s'embourgeoiser.

embourgeoiser [*an-bour-joi-zé*] v. a. *Fam.* Allier à la bourgeoisie. Rendre banal, commun. **S'embourgeoiser** v. pr. Devenir bourgeois.

embourrage [*an-bou-ra-je*] ou **embourrement** [*an-bou-re-man*] n. m. Action de remplir de bourre. ANT. **Débourrage, débourrement.**

embourrer [*an-bou-ré*] v. a. Garnir de bourre.

embourrure [*an bou-ru-re*] n. f. Action d'embourrer. Toile qui couvre la matière dont le tapissier embourre certains meubles.

emboursage [*an*] n. m. Action d'aplatir les cuirs au maillet pour en faire disparaître les plis.

emboursement [*an, man*] n. m. Action d'embourser : *l'embours**ement** d'une somme.* (Peu us.)

embourser [*an-bour-sé*] v. a. Mettre en bourse : *embourser une somme.* (Peu us.) *Fig.* Recevoir abondamment : *embourser des coups.* ANT. **Débourser.**

embouser [*an-bou-zé*] v. a. Salir ou enduire de bouse.

embout [*an-bou*] n. m. Garniture de métal ou d'une matière quelconque, qu'on met au bout d'une canne ou d'un manche de parapluie.

embouteillage [*an-bou-tè, ll* mll.] ou **embouteillement** *an-bou-tè, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'emboutailler.

embouteiller [*an-bou-tè, ll* mll., *é*] v. a. Mettre en bouteilles : *emboutailler du vin. Fig.* Bloquer des navires dans une rade à goulet étroit en obstruant ce goulet.

embouteilleur [*an-bou-tè, ll* mll.] n. m. Celui qui met des liquides en bouteilles.

embouter [*an-bou-té*] v. a. Mettre un embout à l'extrémité d'une canne.

emboutir [*an*] v. a. (du préf. *en*, et de *bout*). Courber à froid, de manière à rendre convexe d'un côté et concave de l'autre : *casserole en cuivre emboutie.* Revêtir d'une garniture métallique : *emboutir une corniche.*

emboutissage [*an-bou-ti-sa-je*] n. m. Action d'emboutir les métaux.

— ENCYCL. L'emboutissage, qui a pour objet de transformer une feuille métallique plane en feuille courbe, se fait à froid et à chaud, tout en diminuant l'épaisseur de cette feuille. C'est par l'emboutissage qu'on obtient des récipients sans soudure tels que les chaudières, casseroles, tubes, cartouches, boutons, jouets, etc. Les travaux en repoussé et toute l'orfèvrerie, les ornements en relief, se font également par emboutissage.

emboutisseur [*an-bou-ti-seur*] n. m. Ouvrier qui emboutit.

emboutissoir [*an-bou-ti-soir*] n. m. ou **emboutisseuse** [*an-bou-ti-seu-ze*] n. f. Marteau, machine pour emboutir.

embranchement [*an-bran-che-man*] n. m. Division du tronc d'arbre en plusieurs branches. Réunion de chemins qui se croisent. Subdivision d'une voie ferrée en voies secondaires. Ramification de tuyaux. *Fig.* Division principale d'une science, d'une série classée, etc., d'un règne de la nature, etc. : *les vertébrés forment un grand embranchement du règne animal.*

— ENCYCL. *Zool.* L'idée de l'embranchement est due à Cuvier qui l'inaugura en 1812, en répartissant les animaux en quatre embranchements : *vertébrés, mollusques, articulés, rayonnés.* Aujourd'hui, on distingue le plus généralement dans le règne animal non plus quatre, mais neuf embranchements : *arthropodes, cœlentérés, échinodermes, mollusco*ïdes, *mollusques, protozoaires, tuniciers, vers* et *vertébrés.* On réunit parfois les arthropodes et les vers en un seul embranchement sous le nom d'*annelés* ; de même, les molluscoïdes et les tuniciers sont classés par certains auteurs dans l'embranchement des mollusques.

embrancher [*an-bran-ché*] v. a. (du préf. *en*, et de *branche*). Joindre ensemble plusieurs routes ou plusieurs tuyaux.

embraquer [*an-bra-ké*] v. a. *Mar.* Tirer sur un cordage pour le raidir.

embrasement [*an-bra-ze-man*] n. m. Vaste incendie : *l'embrasement de Troie.* Ardente clarté : *embrasement du soleil couchant. Fig.* Troubles, désordre dans un Etat.

embraser [*an-bra-zé*] v. a. (du préf. *en*, et de *braise*). Mettre en feu : *embraser une maison. Fig.* Exciter d'ardentes discussions dans : *embraser un Etat.* Exciter une ardente passion chez.

embrassade [*an-bra-sa-de*] n. f. Action de deux personnes qui s'embrassent.

embrassant [*an-bra-san*], **e** adj. Qui aime à embrasser.

embrasse [*an-bra-se*] n. f. Cordon ou bande qui sert à retenir un rideau. *Blas.* Pièce honorable, qui est une ébauche ouverte vers l'un des flancs de l'écu. (V. la planche BLASON.)

Embrasse.

embrassement [*an-bra-se-man*] n. m. Action d'embrasser, de s'embrasser.

embrasser [*an-bra-sé*] v. a. (du préf. *en*, et de *bras*). Serrer dans ses bras : *embrasser un fût de colonne.* Donner un baiser : *embrasser quelqu'un au front. Fig.* Environner, ceindre : *l'océan embrasse la terre.* Contenir, renfermer : *l'étude de la philosophie embrasse tout.* Adopter, choisir : *embrasser une religion, un parti.* Entreprendre. PROV. : **Qui trop embrasse mal étreint**, celui qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit dans aucune. ALLUS. LITTÉR. :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer,

eri de Néron, dans le *Britannicus* de Racine (IV, 3). **Embrassons-nous, Folleville !** titre d'un vaudeville de Labiche. Cette apostrophe interrompt toutes les explications que veut donner Folleville. On la rappelle plaisamment dans le même but.

embrasseur, euse [*an-bra-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui aime à embrasser.

embrassoires [*an-bra-soi-re*] n. f. pl. Sorte de tenailles à mâchoires cintrées pour saisir les creusets.

embrassure [*an-bra-su-re*] n. f. Bande de fer qui sert de ceinture à un tuyau de cheminée, une poutre, etc.

embrasure [*an-bra-zu-re*] n. f. (de *embraser*, pour *ébraser*). Ouverture d'une porte, d'une fenêtre. Ouverture pratiquée dans un ouvrage de fortification pour tirer le canon. *Mar.* Syn. de SABORD. N. f. pl. Ouvertures à la partie inférieure d'un haut fourneau.

Embrasure : A, merlons ; B, genouillère ; C, joues.

embrayage [*an-brè-ia-je*] n. m. Action d'embrayer. Mécanisme permettant d'embrayer ou de désembrayer. ANT. **Débrayage.**

— ENCYCL. *Mécan.* L'embrayage est l'opération qui a pour but de rendre temporairement solidaires l'une de l'autre deux pièces indépendantes d'une machine. On obtient ce résultat au moyen d'un manchon spécial dit d'embrayage et muni de dents hélicoïdes qui, à un moment voulu, s'engrènent ou se séparent. L'embrayage se fait aussi en ayant recours à des manchons à piston ; il peut aussi se produire au moyen d'engrenages, l'une des roues étant calée sur l'arbre, l'autre folle sur un second arbre, mais susceptible d'être calée à son tour au moment nécessaire. Pour les courroies, on fait usage d'une fourche oscillante qui fait passer cette courroie de la poulie folle sur la poulie fixe, ou inversement. On arrive aussi par embrayage à modifier le sens primitif du mouvement.

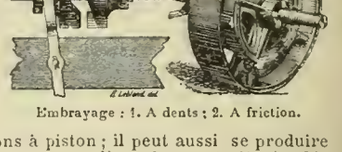

Embrayage : 1. A dents ; 2. A friction.

Dans la construction automobile l'*embrayage par cônes de friction* est le plus répandu. Un cône mâle A est poussé par un *ressort d'embrayage* R dans l'intérieur d'un cône femelle B. Plus on écrase R, plus la friction augmente. On débraye en écartant les cônes par un levier et, en laissant revenir le levier, on embraye progressivement.

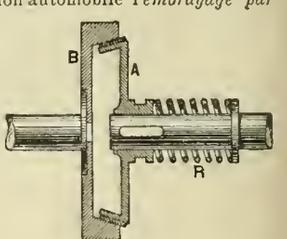

Embrayage par cônes.

Le cône A est ordinairement recouvert de cuir. Citons encore : l'*embrayage à plateaux multiples*, l'*embrayage à mâchoires*, l'*embrayage à ruban*, l'*embrayage hydraulique* et l'*embrayage électrique*, etc.

embrayer [*an-brè-ié*] v. a. (du préf. *en*, et de *braie*. — Se conj. comme *balayer.*) Etablir la communication entre le moteur d'une machine et les organes qu'il doit mettre en mouvement. ANT. **Débrayer.**

embrayeur [*an-brè-ieur*] n. m. Appareil pour embrayer.

embrelage [*an*] n. m. Action d'embreler.

embreler [*an-bre-lé*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'embrèle.*) Fixer avec des cordages le chargement d'une voiture.

embreloqué [*an, ké*], **e** adj. Garni de breloques.

embrènement [*an, man*] ou **embrenage** [*an*] n. m. Action d'embrener ou de s'embrener.

embrener [*an-bre-né*] v. a. (Se conj. comme *amener.*) *Pop.* Salir de bran. **S'embrener** v. pr. Se salir de matière fécale.

embrèvage ou **embreuvage** n. m. *Charp.* Syn. de EMBRÈVEMENT.

embrèvement ou **embreuvement** [*an, man*] n. m. Assemblage de deux pièces de bois se rencontrant obliquement et dans lequel la pénétration a la forme d'un prisme triangulaire.

embrever [*an-bre-vé.* — (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'embrève*)] ou **embreuver** [*an, vé*] v. a. (du préf. *en*, et du rad. de *abreuver*). Joindre par un embrèvement.

embrigadement [*an, man*] n. m. Action d'embrigader.

embrigader [*an, dé*] v. a. Mettre en brigade. *Fig.* Réunir sous une direction commune : *embrigader des partisans.*

embrocation [*an, si-on*] n. f. (du gr. *embrokhé*, enveloppe humide). *Méd.* Fomentation faite sur une partie malade, avec un liquide gras, huileux. Ce liquide lui-même.

embrochage [*an*] n. m. *Electr.* Montage en série, mode de distribution tel que le courant traverse successivement les appareils intercalés dans le circuit.

embrochement [*an, man*] n. m. Action d'embrocher : *l'embrochement d'un poulet.*

embrocher [*an-bro-ché*] v. a. (du préf. *en*, et de *broche*). Mettre en broche : *embrocher un gigot.* Percer d'outre en outre : *embrocher son adversaire.* ANT. **Débrocher.**

embrocheur [*an*] n. m. Celui qui embroche.

embronchement [*an, man*] n. m. Assemblage de pièces embronchées.

embroncher [*an-bron-ché*] v. a. (de *en*, et *broncher*). Placer des tuiles, des ardoises, de façon qu'elles s'emboîtent les unes dans les autres.

embrouillamini n. m. V. BROUILLAMINI.

embrouillarder (s') [*san-brou, ll* mll., *ar-dé*] v. pr. (de *en*, et *brouillard*). *Fam.* Se charger de brouillards : *le temps s'embrouillarde.* (On dit mieux S'EMBRUMER.) *Pop.* Ressentir les premiers effets de l'ivresse, commencer à avoir la vue trouble.

embrouillement [*an-brou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'embrouiller. Embarras, confusion.

embrouiller [*an-brou, ll* mll., *é*] v. a. Mettre en désordre : *embrouiller du fil.* Mettre de la confusion, de l'obscurité : *embrouiller une affaire.* **S'embrouiller** v. pr. Perdre le fil de ses idées : *s'embrouiller dans une démonstration.* ANT. **Débrouiller, éclaircir.**

embrouilleur, euse [*an-brou, ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui embrouille.

embroussaillé [*an-brou-sa, ll* mll., *é*], **e** adj. Embarrasser de broussailles. Très mêlé : *cheveux embroussaillés.* Compliqué.

embruger [*an-bru-jé*] v. a. (de *an*, et *bruyère*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il embrugea, nous embrugeons.*) Syn. de EMBRUYÉRER.

embruiné, e [*an*] adj. Couvert de bruine.

embrumer [*an-bru-mé*] v. a. Envelopper de brumes, de brouillards. *Fig.* Assombrir, attrister : *les craintes embrument l'avenir.* **S'embrumer** v. pr. Se charger de brumes. *Fig.* S'attrister, s'assombrir.

embrun [*an*] n. m. Ciel couvert de brouillard. Pluie fine que forment les vagues en se brisant.

Embrun [*an*], ch.-l. d'arr. (Hautes-Alpes), sur la Durance ; 3.750 h. (*Embrunois* ou *Ebroduniens*). — L'arr. a 5 cant., 36 comm., 24.500 h. ; le cant. a 8 comm. et 8.820 h.

Armes d'Embrun.

embrune [*an*] n. f. Nom vulgaire de l'airelle.

embruni n. m. *Mar.* Syn. de EMBRUN.

embrunir [*an*] v. a. Donner une couleur brune, trop brune : *la nuit tombante embrunit le ciel.*

Embrunois [*an-bru-noi*], ane, petit pays de France (Dauphiné) ; ch.-l. *Embrun.* (On dit aussi EMBRUNAIS [*né*]).

embruyérer [*an-bru-ié-ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Disposer sur des brins de bruyère avant le coconnage.

embryocardie [*di*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *kardia*, cœur). Augmentation du nombre des battements cardiaques, donnant à l'auscultation la sensation des bruits du cœur fœtal.

embryogénie [*an, jé-ni*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *genos*, naissance). Série des formes par lesquelles passe un organisme animal ou végétal, depuis l'état d'œuf ou de spore jusqu'à l'état adulte. — ENCYCL. Tout être vivant provient d'une cellule initiale appelée, suivant les cas, *œuf* ou *spore*. Les premiers stades de l'évolution individuelle consistent dans la segmentation de l'œuf. Les formes successives que traverse un animal depuis l'œuf jusqu'à l'état adulte s'appellent les formes embryonnaires. L'embryogénie peut être *dilatée* ou *condensée;* dans le premier cas, l'œuf a peu de vitellus nutritif, et le développement est libre; dans le second, l'œuf a beaucoup de vitellus, et son développement est parasitaire (poussin, enfant).

embryogénique [*an*] adj. Qui appartient à l'embryogénie : *développement embryogénique.*

embryogéniste [*an, nis-te*] n. m. Celui qui s'occupe d'embryogénie.

embryographie [*an, fi*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *graphein*, décrire). Description ou histoire naturelle des embryons.

embryologie [*an, ji*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *logos*, discours). Science qui s'occupe du développement des organismes, depuis l'état d'œuf ou de spore jusqu'à l'état adulte. — ENCYCL. On distingue l'*embryologie générale*, l'*embryologie descriptive* et l'*embryologie comparée*. L'embryologie générale étudie ce qui est commun à toutes les évolutions individuelles des êtres vivants. L'embryologie descriptive comprend l'étude des formes par lesquelles passent tous les êtres vivants. L'embryologie comparée rapproche les unes des autres les embryogénies des divers êtres et indique leur parenté réelle.

embryologique [*an*] adj. Qui a rapport à l'embryologie : *études embryologiques.*

embryologiste [*an, jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe d'embryologie.

embryon [*an*] n. m. (gr. *embruon ;* de *bruein*, germer). Fœtus commençant à se former. Plante en germe. *Fig.* Personne de très petite taille, de peu de valeur ou d'importance. *Fig.* Germe, origine : *la famille est l'embryon de l'Etat.* — ENCYCL. *Zool.* La dénomination d'*embryon* peut s'appliquer dès que l'œuf commence à se segmenter ; on conserve ce nom jusqu'au moment où le germe animal sort de la membrane de l'œuf. Chez l'homme et les mammifères supérieurs, l'embryon se développe dans l'utérus maternel. — *Bot.* Le terme d'*embryon* désigne la partie la plus essentielle de la graine des phanérogames, mais cependant s'applique aussi à tout état rudimentaire de l'organisme qui provient du développement d'un œuf.

embryoné ou **embryonné** [*an-bri-o-né*], **e** adj. Qui est muni d'un embryon.

embryonifère [*an*] adj. Qui porte, qui contient un embryon.

embryoniforme [*an*] adj. Qui présente la forme d'un embryon.

embryonnaire [*an-bri-o-nè-re*] adj. Qui a rapport à l'embryon. (On dit aussi EMBRYONIQUE.) *Fig.* Qui est à l'état rudimentaire.

embryonnairement [*an-bri-o-nè-re-man*] adv. A l'état d'embryon.

embryonnelle [*an-bri-o-nè-le*] n. f. Germe reproducteur des plantes cryptogames.

embryotome [*an*] n. m. Instrument destiné à pratiquer l'embryotomie.

embryotomie [*an, mi*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *tomé*, section). Dissection du fœtus, ou plus souvent opération par laquelle on divise, dans le sein de la mère, les parties du fœtus, lorsqu'il y a impossibilité de terminer l'accouchement d'une façon normale. — ENCYCL. On ne doit pratiquer l'embryotomie que lorsque le fœtus a succombé et qu'il se présente par l'épaule. En général, on sectionne simplement la tête et, après la décollation, on extrait le corps en tirant sur un bras, puis la tête avec un forceps.

embryotomique [*an*] adj. Qui se rapporte à l'embryotomie.

embryotrophe [*an*] n. m. Enveloppe ou annexe d'un embryon.

embu, e [*an*] adj. (de *emboire*). Dont les couleurs sont ternes : *tableau embu.* N. m. Ton terne ou noir d'un tableau embu. *Mar.* Absorption d'eau par la toile d'une voile.

embûche [*an*] n. f. (du préf. *en*, et de *bûche*). Piège : *tendre, dresser des embûches.* Autref., embuscade.

embûchement [*an, man*] n. m. Commencement de la coupe d'un bois.

embûcher [*an-bû-ché*] v. a. Commencer la coupe de : *embûcher un bois.*

embûcher (s') [*san-bû-ché*] v. pr. Se dit du cerf qui entre dans le bois.

embuer [*an-bu-é*] v. a. Couvrir d'une buée.

embuffleté [*an-bu-fle-té*], **e** adj. Garni de buffleterie : *gendarme embuffleté.*

embuscade [*an-bus-ka-de*] n. f. (ital. *imboscata*). Lieu où l'on a caché une troupe pour surprendre, attaquer l'ennemi : *le chevalier d'Assas tomba dans une embuscade.* Cette troupe elle-même.

embusquer [*an-bus-ké*] v. a. Mettre en embuscade : *embusquer des spadassins.* **S'embusquer** v. pr. Se mettre en embuscade.

embut [*an-bu*] n. m. Entonnoir. (Vx.) *Agric.* Puisard en entonnoir. *Mar.* V. EMBU.

embuvage [*an*] n. m. Raccourcissement des fils de la chaîne par le tissage.

Emden [*ém'-dèn'*], v. de Prusse (Hanovre), port à l'embouchure de l'*Ems;* 14.000 h. Papeterie. On désigne, sous le nom de *Confession d'Emden*, la profession de foi rédigée en 1562 par Guy de Brès pour les réformés des Pays-Bas.

émécher [*ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Mettre en mèches : *émécher des cheveux. Fam. Etre éméché,* être dans un état voisin de l'ivresse.

Emelé (Guillaume), peintre allemand, né à Buchen, m. à Fribourg-en-Brisgau (1830-1905). Il a exécuté une série de peintures militaires remarquables par la précision et l'exactitude du détail.

Emelghem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale), sur le Mendel, affl. de la Lys ; 2.630 h. Blanchisseries.

émendateur, trice [*man*] n. Personne qui émende. (Peu us.)

émendatif, ive [*man*] adj. Qui émende. (Inus.)

émendation [*man-da-si-on*] n. f. (de *émender*). Correction d'un texte défectueux.

émender [*man-dé*] v. a. (lat. *emendare*). *Dr.* Corriger, réformer : *émender un texte.*

éméraldine n. f. Couleur bleue de teinte pâle.

émeraude [*mé-rô-de*] n. f. (lat. *smaragdus*). Pierre précieuse d'une belle couleur verte. *L'île d'Emeraude,* l'Irlande, à cause de la richesse de sa végétation. — ENCYCL. L'émeraude proprement dite ou *béryl* est un silicate naturel d'alumine et de glucinium. On connaît plusieurs variétés d'émeraude, mais c'est aux variétés vertes qu'on réserve plus volontiers ce nom. On appelle alors *béryl* les variétés incolores, roses, jaunes ou pierreuses, et *aigue-marine* les cristaux vert bleuâtre de Sibérie. On trouve l'émeraude verte en Nouvelle-Grenade. L'émeraude est une des pierres précieuses dont l'aspect est le plus agréable. Aussi les beaux échantillons atteignent-ils un prix très élevé. Les anciens comptaient l'émeraude parmi les plus belles gemmes. C'est auprès de Kosséir, au mont Zabara, qui fait partie de la chaîne Arabique, que les mines d'émeraude exploitées par eux ont été retrouvées.

émeraudine [*ró*] n. f. Nom vulgaire de la cétoine dorée.

émergement [*mèr-je-man*] n. m. Action d'émerger, de s'élever au-dessus du niveau des eaux : *l'émergement des montagnes est attribué au feu intérieur.* (On dit mieux ÉMERSION.)

émergence [*mèr-jan-se*] n. f. Etat de ce qui émerge. *Point d'émergence,* point où un rayon lumineux sort du milieu qu'il traverse.

émergent [*mèr-jan*], **e** adj. Qui émerge. *Physiq.* Qui sort d'un milieu après l'avoir traversé : *rayons émergents.* ANT. **Immergent.**

émerger [*mèr-jé*] v. n. (lat. *emergere.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il émergea, nous émergeons.*) Se montrer au-dessus de l'eau : *rocher qui émerge à peine.* Sortir d'un milieu : *le soleil émerge de l'horizon. Fig.* Se manifester : *la vérité émerge peu à peu.*

émeri n. m. (lat. *smeriglio*). Corindon granulaire fort dur, qui, réduit en poudre, sert à polir, à user les métaux, le diamant, etc. *Bouchon d'émeri,* bouchon usé sur le flacon même à l'aide de l'émeri, pour que le bouchage soit parfait. — ENCYCL. *Techn.* L'émeri ou corindon granulaire, pulvérisé suivant des numéros de plus en plus forts, s'emploie dans l'industrie au polissage des pierres, en l'humectant d'eau, ou à celui des métaux, en ayant recours à l'huile. En saupoudrant une feuille de papier ou de toile recouverte de colle forte, on obtient le *papier* ou la *toile d'émeri.* On utilise la poudre d'émeri la plus grosse pour la fabrication de meules artificielles ou *meules d'émeri.* V. CORINDON.

Émeriau (Maurice-Julien, comte), amiral français, né à Carhaix (Finistère) en 1762, m. à Toulon en 1845. Il fut de l'expédition d'Irlande, puis de celle d'Egypte, où il se distingua à Aboukir. Pair de France sous Louis-Philippe.

Émeric [*rik*] (saint), confesseur, né en Hongrie en 1002, m. en 1032. Il était fils de saint Etienne, roi de Hongrie. Fête le 14 novembre.

Émerillon.

Émeric, roi de Hongrie de 1196 à 1204.

Émeric-David (Toussaint-Bernard), archéologue français, né à Aix, m. à Paris (1755-1839). On lui doit une estimable *Histoire de la peinture religieuse au moyen âge.*

Émerigon (Balthazar), jurisconsulte français, né à Aix (1725-1789) ; auteur d'un célèbre traité des assurances à la grosse et des contrats.

émerillon [*ll* mll.] n. m. *Fauconn.* Nom vulgaire d'une espèce de faucon vif et hardi du genre hobereau. *Mar.* Croc ou poulie, tournant sur eux-mêmes, ce qui permet de défaire les tours du filin, ou d'un palan, sans les dépasser. Crochet simple ou double, employé par les pêcheurs et susceptible de tourner sur lui-même. *Art milit.* Petite pièce d'artillerie ancienne. *Croc, poulie à émerillon,* croc, poulie tournant sur elle-même.

Émerillon (mar.).

— ENCYCL. *Fauconn.* On connaît quelques espèces d'émerillons, répandues dans les deux hémisphères. L'*émerillon d'Europe,* commun en France, est roux, cendré de bleu. On l'employait jadis pour voler la caille, la perdrix et les petits oiseaux.

Émerillon (pêch.).

émerillonné [*ri, ll* mll., *o-né*], **e** adj. Gai, vif comme un émerillon.

émerillonner [*ri, ll* mll., *o-né*] v. a. Rendre vif, alerte : *le vin émerillone l'œil et l'esprit.*

émeriser [*zé*] v. a. Couvrir d'émeri.

émeritat [*ta*] n. m. Etat, prérogative d'un fonctionnaire émérite.

émérite adj. (du lat. *emeritus,* ancien soldat). Se disait d'un fonctionnaire en retraite, jouissant des honneurs de son titre : *professeur émérite. Fig.* Qui a une longue pratique d'une chose : *calculateur émérite.*

émersion [*mèr*] n. f. (lat. *emersio*). Mouvement d'un corps sortant d'un fluide dans lequel il était plongé : *l'émersion d'un rocher à marée basse. Astr.* Réapparition d'un astre éclipsé. ANT. **Immersion.**

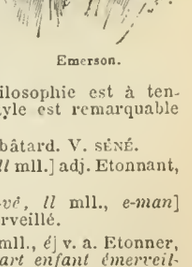

Emerson.

Emerson [*mèr-son'*] (Ralph Waldo), philosophe américain, né à Boston, m. à Concord (1803-1882) ; auteur d'un livre célèbre sur *les Représentants de l'humanité,* où il étudie les grands hommes qui lui paraissent avoir incarné les divers modes de la personnalité humaine. Sa philosophie est à tendances panthéistiques. Son style est remarquable par l'éclat de la forme.

émérus [*russ*] n. m. Séné bâtard. V. SÉNÉ.

émerveillable [*mèr-vé, ll* mll.] adj. Etonnant, admirable.

émerveillement [*mèr-vé, ll* mll., *e-man*] n. m. Etat de celui qui est émerveillé.

émerveiller [*mèr-vé, ll* mll., *é*] v. a. Etonner, inspirer de l'admiration : *Mozart enfant émerveillait ses auditeurs par sa virtuosité précoce.* ANT. **Désenchanter, désillusionner.**

Émery (Michel PARTICELLI, dit d'), Italien, né à Lyon vers 1596, m. à Paris en 1650. Nommé surintendant des finances par Mazarin, il se rendit impopulaire par la création d'édits bursaux et prépara ainsi le soulèvement de la Fronde. Mazarin dut finalement le sacrifier aux rancunes des parlementaires.

Émery (Jacques-André), théologien français, supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice, né à Gex, m. à Issy (1732-1811).

Émèse, v. de Syrie, sur l'Oronte, auj. en ruine. Patrie d'Héliogabale.

émèticité n. f. (de *émétique*). Propriété d'un remède qui provoque des vomissements.

émétine n. f. Alcaloïde extrait de l'ipécacuana.

émétique adj. (gr. *emetikos ;* de *emein*, vomir). Qui fait vomir : *vin émétique.* N. m. Vomitif composé de tartrate de potasse et d'antimoine. — ENCYCL. L'émétique est employé en potion ou en tisane, comme vomitif, à la dose de 5 à

10 centigrammes pour les adultes et de 2 à 5 centigrammes pour les enfants. Le contrepoison le meilleur est la décoction de noix de galle ou de tanin.

émétiser [zé] v. a. Mettre de l'émétique dans : *émétiser une potion.* Donner de l'émétique à : *émétiser un malade.*

éméto-cathartique adj. Se dit d'un remède qui est en même temps vomitif et curatif. N. m. : *un éméto-cathartique.*

émetteur [*mè-teur*] n. et adj. m. Celui qui émet : *l'émetteur d'un effet de commerce.*

émettre [*mè-tre*] v. a. (préf. *é*, et *mettre*. — Se conj. comme *mettre.*) Produire au dehors : *émettre des rayons.* Mettre en circulation : *émettre de la fausse monnaie.* Exprimer : *les conseils d'arrondissement émettent des vœux.*

émeu n. m. Genre d'oiseaux coureurs australiens, qui font le passage entre les nandous et les casoars, et qui atteignent 2 mètres de haut : *on chasse l'émeu pour sa chair et ses plumes grises.*

Émeu.

émeulage n. m. Action d'émeuler la nacre.

émeuler [*lé*] v. a. Polir (la nacre) à la meule.

émeut [*meu*] ou **émeu** n. m. *Fauconn.* Excrément du faucon et de l'autour.

émeute n. f. (de *émouvoir*). Mouvement insurrectionnel : *l'émeute de juillet 1830 dégénéra en révolution.* V. troubles.

émeuter [*té*] v. a. Mettre en émeute : *émeuter le peuple.*

émeutier [*ti-é*], **ère** n. Agent de sédition, d'émeute. Adjectiv. : *harangue émeutière.*

émeutir v. a. *Fauconn.* Rendre de l'émeut.

émiaule [*mi-ô-le* n. f. (de *miauler*). Nom vulgaire de la mouette cendrée, dont le cri ressemble un peu à celui du chat.

émier [*mi-é*] v. a. (du préf. *é*, et de *mie.* — Se conj. comme *prier.*) Réduire en petites parties en froissant entre les doigts.

émiettement [*mi-è-te-man*] n. m. Action d'émietter, d'éparpiller. Son résultat.

émietter [*mi-è-té*] v. a. Réduire en miettes : *émietter du pain.*

émigrant [*gran*], **e** n. Qui émigre : *l'Irlande fournit de nombreux émigrants. Jeu des émigrants,* v. émigrette. Ant. Immigrant.

émigration [*si-on* n. f. Action d'émigrer : *l'émigration a dépeuplé les départements alpins de la France.* Personnes émigrées. *Spécialem.* Sortie de France des nobles pendant la Révolution : *l'émigration commença au lendemain de la prise de la Bastille.* Passage annuel de certains animaux d'une contrée dans une autre : *l'émigration des hirondelles.* Ant. Immigration.

— Encycl. *Econ. polit.* On peut ramener à trois les causes qui poussent les individus à émigrer, soit en masse, soit isolément : 1° l'insuffisance des moyens d'existence ; 2° l'appât, parfois fallacieux, d'un avenir meilleur ; 3° les persécutions politiques et religieuses à diverses époques.

Le fait de passer à l'étranger n'est pas seul à constituer l'émigration. Les milliers de montagnards, Auvergnats, Savoyards, qui viennent dans les villes amasser un pécule pour retourner ensuite dans leurs montagnes, accomplissent une véritable émigration. On peut donc considérer qu'il y a deux espèces d'émigration : l'émigration *à l'intérieur* et l'émigration *à l'étranger.*

L'émigration a d'importantes conséquences, à la fois pour les émigrants, pour les pays où ils immigrent et pour ceux d'où ils émigrent. Les émigrants, dans leur nouvel établissement, s'élèvent à une situation meilleure, ou tombent dans une situation pire.

Parfois, ils constituent des éléments de désordre, plutôt que de prospérité. Laborieux, portés vers la vie rurale, ils s'établissent définitivement et sont rapidement assimilés. Mais, s'ils arrivent en trop grand nombre, s'ils ne sont pas noyés dans la population de leur patrie d'adoption, ils y demeurent parfois des étrangers. L'émigration temporaire avilit les salaires et fait passer l'épargne à l'étranger.

L'émigration met en présence deux idées contradictoires : le droit, pour tout individu, de disposer de sa propre personne en vertu du principe de liberté individuelle ; le droit, pour les États, d'empêcher la dépopulation de leur propre territoire.

— *Hist.* On désigne sous le nom d'*émigration* la fuite et le séjour à l'étranger de l'aristocratie française ou, plus exactement, de tous les partisans de l'ancien régime. Elle commença au lendemain du 14 juillet 1789, et devint presque générale en 1792. Les comtes d'Artois et de Provence, le prince de Condé, Calonne, etc., en furent les principaux chefs. Pour venir à bout de la Révolution, les *émigrés* appelèrent à leur secours les armées étrangères et les déchaînèrent sur la patrie : de là les mesures (confiscation des biens, etc.) prises à titre de représailles par la Législative et la Convention. Les émigrés se réunirent surtout sur la frontière d'Allemagne, notamment à Coblentz. Ils rentrèrent en France après la déclaration de guerre de 1792, à la suite des armées étrangères. Leurs tentatives les plus hardies (en particulier le débarquement de Quiberon), leurs innombrables conspirations favorisées par l'Angleterre n'eurent aucun succès. Les cours étrangères finirent par s'en désintéresser, et la plupart d'entre eux furent réduits à une misère complète. Le comte d'Artois, le futur Louis XVIII, dut se contenter du séjour de Mitau (Courlande). Un grand nombre d'émigrés rentrèrent en France de 1798 à 1804, ou pendant le premier Empire. En 1825, une loi indemnisa ceux des émigrés qui avaient été définitivement dépouillés de leurs biens : *ce fut le milliard des émigrés.* Forneron et Ernest Daudet ont écrit d'intéressantes histoires de l'émigration.

émigré, e n. et adj. Qui a émigré. Noble émigré pendant la Révolution. V. émigration.

émigrer [*gré*] v. n. (du lat. *e*, hors de, et *migrare*, s'en aller). Quitter son pays pour aller s'établir dans un autre : *émigrer en Amérique.* Changer de climat, en parlant de certains animaux : *les alouettes émigrent chaque année.* Ant. Immigrer.

émigrette [*gre-te*] n. f. (de *émigré*, ce jeu étant en vogue au moment de l'émigration). Jouet consistant en un disque de bois, d'ivoire, etc., qui monte ou descend le long d'un cordonnet.

Émile (saint), martyrisé en Afrique en 205. Fête le 22 mai.

Émile ou *De l'éducation*, roman philosophique de J.-J. Rousseau (1762), où l'auteur prétend enseigner comment on doit former les hommes. Il part de ce principe que « l'homme est naturellement bon », et que, l'éducation donnée par la société étant mauvaise, il convient d'établir une « éducation négative comme la meilleure ou plutôt comme la seule bonne ». En dépit des paradoxes qu'il renferme, le livre n'en eut pas moins une influence salutaire sur l'éducation de son temps : il préconisa avec succès l'allaitement maternel, les exercices physiques, etc., et la *Profession de foi du vicaire savoyard*, qui est un des passages essentiels, est un beau credo spiritualiste.

Emilia Galotti, célèbre tragédie de Lessing, représentée à Brunswick en 1771. Mme de Staël l'a appelée la *Virginie bourgeoise.*

Émilie (sainte). Deux saintes de ce nom ont été mises à mort pour la foi à Lyon en 177, avec Pothin et Blandine. Fête le 2 juin.

Émilie, division territoriale d'Italie, capit. *Plaisance*, formée des anciens duchés de Parme et de Modène, ainsi que des Romagnes ; 2,452,000 h. Vignes, oliviers, céréales. Gisements métallifères ; soufre. L'Émilie comprend les provinces de Plaisance, Parme, Modène, Reggio, Ferrare, Bologne, Ravenne et Forli.

Émilien (*li-in*] (saint), martyr jeté dans une fournaise ardente en 362. Fête le 18 juillet.

Émilien, empereur romain, né en Mauritanie vers 205, proclamé en 253, m. en 254, assassiné par ses soldats.

émincé n. m. Ragoût de viandes coupées en tranches minces : *un émincé de gigot.*

émincer [*sé*] v. a. (du préf. *é*, et de *mince.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il éminça, nous éminçons.*) Couper par tranches minces : *émincer de la viande.*

éminemment [*na-man*] adv. Au plus haut point ; excellemment.

éminence [*nan-se*] n. f. (de *éminent*). Élévation de terrain : *établir une batterie sur une éminence.* Ant. Creux, dépression, bas-fond. *Par ext.* Saillie quelconque. *Fig.* Supériorité morale. Titre des cardinaux (dans ce sens prend une majuscule). *L'Eminence grise*, le P. Joseph du Tremblay, conseiller de Richelieu.

Éminence grise (*l'*), tableau de Gérome (1874). L'Eminence grise (le Père Joseph) descend l'escalier de l'hôtel de Richelieu. Il lit son bréviaire et passe, sans daigner lever sur eux les yeux, à côté des courtisans qui le saluent profondément ; tableau fin, spirituel.

L'Éminence grise, d'après Gérome.

éminent [*nan*], **e** adj. (lat. *eminens* ; de *eminere*, dominer). Élevé : *lieu éminent.* Supérieur, très élevé : *savoir éminent.* Ant. Abject, inférieur, infime.

éminentissime [*nan-ti-si-me*] adj. Très éminent. Titre des cardinaux.

Émin-Pacha (Edouard Schnitzer, dit *Mehmed*), explorateur et administrateur égyptien, né à Neisse (Silésie) en 1840, fut assassiné par un Arabe en 1892, après avoir longtemps défendu le Soudan égyptien contre les musulmans fanatiques du Mahdi.

Émin-Pacha.

émir n. m. (m. ar. signif. *chef*). Titre des descendants de Mahomet. Autrefois, titre des grands officiers de la couronne, gouverneurs de provinces, etc.

émissaire [*mi-sè-re*] n. m. (lat. *emissus* ; de *emittere*, envoyer dehors). Agent chargé d'une mission : *être prévenu par un émissaire.* Canal qui sert à vider un lac, un bassin, etc. Adj. *Boue émissaire*, v. boue.

émissif [*mi-sif*], **ive** adj. Qui a la faculté d'émettre : *pouvoir émissif.*

émission [*mi-si-on*] n. f. (de *émissif*). Action d'émettre, de livrer à la circulation : *émission d'actions ; émission de chaleur. Méd. Emissions sanguines*, saignées. *Gram. Emission de voix*, production d'un son articulé : *une syllabe se prononce d'une seule émission de voix.*

— Encycl. *Dr.* L'émission des actions et obligations des sociétés *françaises*, c'est-à-dire leur négociation, n'est légalement possible qu'après l'accomplissement des formalités requises pour la constitution définitive de la société. L'émission des obligations des sociétés françaises n'est, en principe, subordonnée à aucune condition. Mais trois catégories d'obligations ne sont régulièrement émises qu'avec l'autorisation gouvernementale et, parfois, législative. Ce sont : 1° les obligations à lots ; 2° les obligations des compagnies de chemins de fer qui, en vertu des conventions, ne peuvent être émises qu'après avoir été autorisées par le ministre des travaux publics, après avis du ministre des finances ; 3° les obligations des compagnies de tramways, soumises à la même autorisation préalable, et qui ne peuvent, de plus, dépasser le montant du capital-actions.

L'émission des actions et obligations *étrangères* ne peut avoir lieu en France qu'à la double condition, pour les sociétés, de faire agréer un représentant responsable du payement des droits de timbre, de transmission, et l'impôt sur le revenu dont leurs titres sont passibles, ou de déposer un cautionnement.

émissionnaire [*mi-si-o-nè-re*] n. et adj. Se dit d'une personne qui fait une émission.

émissole [*mi-so-le*] n. f. Genre de squales comprenant des requins des mers méridionales et qui fréquentent les côtes d'Europe jusqu'à hauteur de l'embouchure de la Gironde : *l'émissole commune* (mustelus vulgaris), *répandue dans la Méditerranée, atteint 2 mètres de long.*

Emma ou **Émine,** reine de France, femme du roi carolingien Lothaire. Elle était fille de l'impératrice Adélaïde et de son premier mari Lothaire, roi d'Italie. Elle fut accusée d'adultère avec Adalbéron, évêque de Laon, puis, en 986, d'avoir empoisonné son mari. Louis V la chassa de la cour. Morte vers 989.

Emma, reine, puis régente des Pays-Bas, née en 1858, femme de Guillaume III et mère de la reine Wilhelmine.

emmagasinage [*an-ma gha-zi*, ou **emmagasinement** [*an-ma-gha-zi-ne-man*] n. m. Action d'emmagasiner.

emmagasinateur, trice [*an-ma-gha-zi*] adj. Qui emmagasine : *récipient emmagasinateur.*

emmagasiner [*an-ma-gha-zi-né*] v. a. Mettre en magasin : *emmagasiner des marchandises. Fig.* Amasser. Accumuler en soi : *emmagasiner des souvenirs.*

emmagasineur [*an-ma-gha-zi*] n. m. Celui qui met en magasin.

emmaigrir [*an-mè*] v. a. Rendre maigre. (Peu us.) Ant. Engraisser.

emmaigrissement [*an-mè-gri-se-man*] n. m. Action d'emmaigrir.

emmaillotement [*an-ma, ll* mll., *o-te-man*] n. m. Manière ou action d'emmailloter : *l'emmaillotement des enfants.*

emmailloter (*n-ma, ll* mll., *o-té*] v. a. Mettre en maillot. Envelopper dans des langes : *emmailloter un bébé. Fig.* Serrer étroitement. Ant. Démailloter.

emmaladir [*an-ma*] v. a. (de *an*, et *malade*). Rendre malade. V. n. Devenir malade.

emmanche n. f *Blas.* V. Émanche.

emmanchement [*an-man-che-man*] ou **emmanchage** [*an-man*] n. m. Action d'emmancher. Manière dont les membres sont attachés au tronc.

emmancher [*an-man-ché*] v. a. Mettre un manche à : *emmancher une serpe. Fig.* Mettre en train : *emmancher une affaire.* Ant. Démancher.

emmancher [*an-man-che*] v. n. *Mar.* Entrer dans un bras de mer, dans la Manche.

emmancheur [*an-man*] n. m. Ouvrier qui emmanche des outils, des canteaux, etc.

emmanchure [*an-man*] n. f. Ouverture d'un habit, d'une robe à laquelle on adapte les manches. *Blas.* V. Émanchure.

emmannequiner [*an-ma-ne-ki-né*] v. a. Mettre dans un mannequin les racines d'une plante qu'on vient de relever en motte.

emmanteler [*an-man-te-lé*] v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'emmantèle.*) Envelopper d'un manteau. Envelopper d'une enceinte fortifiée.

Emmanuel-Philibert.

Emmanuel [*em-ma*] mot hébreu qui signifie *Dieu avec nous.* (C'est sous ce nom qu'Isaïe désigne le Messie.)

Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, de 1495 à 1521. C'est grâce à ses encouragements que Vasco de Gama découvrit les Indes orientales et qu'Alvarez Cabral conquit le Brésil.

Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, dit *Tête de Fer*, né à Chambéry, m. à Turin (1528-1580). Il s'attacha à Charles-Quint et gagna, en 1557, la ba-

taille de Saint-Quentin sur les Français. La paix conclue à Cateau Cambresis (1559), il épousa Marguerite de France, fille de François Ier.

emmarchement *[an-mar-che-man]* n. m. Disposition des marches d'un escalier.

emmarger *[an-mar-jé]* v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il emmargea, nous emmargeons.*) Mettre dans les marges.

emmargouille *[an-mar-gou, ll* mll., *é]*. **e** adj. Barbouille.

emmarquiser *[an-mar-ki-zé]* v. a. *Fam.* Qualifier de marquis.

emmassement *[an-ma-se-man]* n. m. Formation des masses dans les grandes manœuvres.

emmasser *[an-ma-sé]* v. a. Réunir en masses.

emmateloter v. a. Syn. de AMATELOTER.

Emmaüs *[em-ma-uss]*, bourg de Judée, près de Jérusalem, où J.-C. apparut pour la première fois à ses disciples, après sa résurrection.

Emmaüs *Les apôtres ou Pèlerins d'* ou *la Cène à Emmaüs*, tableau du Titien (Louvre) ; — de Paul

Les Pèlerins d'Emmaüs, d'après Rembrandt.

Véronèse (Louvre) [ces deux célèbres coloristes ont lutté de vigueur et d'éclat] ; — de Rembrandt (Louvre), admirable composition qui date de 1648.

emme *[è-me* — à cause de la lettre M, dont ce profil affecte souvent la forme] n. f. Profil de terrain déblayé ou remblayé, que l'on pratique d'endroit en endroit pour déterminer la forme des futurs travaux.

emmêcher *[an-mé-ché]* v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Garnir d'une mèche : *emmêcher une fusée.*

emmêlement *[an-mè-le-man]* ou **emmêlage** *[an-mè]* n. m. Embrouillement. (Peu us.)

emmêler *[an-mè-lé]* v. a. Brouiller, enchevêtrer. *Fig.* Mettre du trouble, de la confusion dans : *emmêler une affaire.* ANT. **Démêler.**

Emmen, comm. de Suisse (cant. de Lucerne), sur la rive g. de la Reuss ; 3.160 h. Agriculture, prairies, commerce de bois et de bétail.

emménagement *[an-mé, man]* n. m. (de *emménager*. Action de transporter et de ranger ses meubles dans un nouveau logement. Distribution de l'espace d'un navire en logements et compartiments. ANT. **Déménagement.**

emménager *[an-mé-na-jé]* v. n. (rad. *ménage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il emménagea, nous emménageons.*) Transporter ses meubles dans un nouveau logement. V. a. Transporter dans un nouveau logement. Aider à transporter ses meubles : *emménager quelqu'un.* ANT. **Déménager.**

emménagogue *[em-mé-na-gho-ghe]* adj. (du gr. *emménia*, menstrues, et *agôgos*, qui amène). Se dit des médicaments qui provoquent l'apparition des règles. N. m. : *un emménagogue.*

— ENCYCL. Il n'existe pas de emménagogues proprement dits. Les médicaments employés sous ce nom ne doivent être considérés que comme adjuvants au traitement de la cause qui a produit l'aménorrhée. Les principaux emménagogues sont : l'absinthe, la rue, la sabine, l'armoise, l'aconit, le safran et l'aloès. Ce sont tous des poisons qui ne doivent être absorbés que sur l'ordonnance d'un médecin.

emmener *[an-me-né* v. a. (Se conj. comme *amener.*) Mener du lieu où l'on est dans un autre : *emmener un ami à la campagne.*

emmenotter *[an-me-no-té]* v. a. Mettre les menottes : *emmenotter un voleur.*

Emmenthal *[é-mèn']*, vallée suisse (cant. de Berne), arrosée par la Grande Emme. Fromages renommés. V. pr. *Langnau.*

emmerdant *[an-mèr-dan]*, **e** adj. *Triv.* Au fig., se dit d'une personne ou d'une chose très ennuyeuse.

emmerdement *[an-mer-de-man]* n. m. *Triv.* Ennui, vexation, contrariété.

emmerder *[an-mèr-dé]* v. a. *Triv.* Salir de merde. *Fig.* et *grossier.* Ennuyer, vexer.

emmerdeur, euse *[an-mer-deur, eu-ze]* n. *Triv.* Personne très ennuyeuse, importune.

Emmerich, v. forte d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur le Rhin ; 10.000 h.

Emmery (Jean-Louis-Claude), comte DE GROZYELIX, jurisconsulte et homme politique français, né et m. à Metz (1742-1823). Il fut un des rédacteurs du code civil.

emmétrage *[an-mé-tra-je]* n. m. Action d'emmétrer : *l'emmétrage des cailloux.*

emmétrer *[an-mé-tré]* v. a. (Se conj. comme *accélérer.* Disposer pour être mètre commodément : *emmétrer des matériaux.*

emmétrope *[an-mé]* n. et adj. m. (de *en*, et du gr. *metron*, mesure). Se dit d'un œil humain qui a une vue normale.

emmétropie *[an-mé-tro-pi]* n. f. Qualité d'un œil emmétrope.

emmeublement, emmeubler. V. AMEUBLEMENT, AMEUBLER.

emmeulage *[an-meu]* n. m. Action d'emmeuler.

emmeuler *[an-meu-le]* v. a. Mettre en meule.

emmi *[èm-mi]* prép. (de *en*, et *mi*). Dans ; au milieu de : *emmi les bois, les loups.* (VX.)

emmiellé *[an-mi-è-lé]*, **e** adj. Enduit de miel. *Fig. Paroles emmiellées*, paroles flatteuses et d'une douceur affectée.

emmiellement *[an-mi-è-le-man]* n. m. Action d'emmieller.

emmieller *[an-mi-è-lé]* v. a. Enduire, mêler de miel : *emmieller une tisane.*

emmiellure *[an-mi-e lu-re]* n. f. Topique à base de miel, qu'on applique sur le sabot du cheval pour adoucir ou détendre la corne.

Emmihofen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), près du lac de Constance ; 1.600 h. Arbres fruitiers, vignes ; établissement pyrotechnique.

emmitonner *[an-mi-to-né]* v. a. (du préf. *en*, et de *miton*). Envelopper dans quelque chose de moelleux. *Fig.* Circonvenir.

emmitoufler *[an-mi-tou-flé]* v. a. (du préf. *en*, et de *mitoufle*). Envelopper de fourrures, de vêtements. **S'emmitoufler** v. pr. Se couvrir chaudement.

emmitrer *[an-mi-tré]* v. a. Donner la mitre à.

emmortaiser *[an-mor-tè-zé]* v. a. Loger dans une mortaise.

emmotté *[an-mo-té]*, **e** adj. Dont la racine est entourée d'une motte de terre, en parlant des arbres, arbustes et plantes.

emmouflement *[an-mou fle-man]* ou **emmouflage** *[an]* n. m. Action d'emmoufler.

emmoufler *[an-mou-flé]* v. a. Mettre (des poteries) dans des moufles.

emmousseliner *[an-mou-se-li-né]* v. a. Garnir de mousseline : *emmousseliner un bureau.*

emmoustaché *[an-mous-ta-ché]*, **e** adj. Qui porte des moustaches : *une figure emmoustachée.*

emmurer *[an-mu-ré]* v. a. (du préf. *en*, et de *mur*). Enfermer entre des murailles : *emmurer une ville.* (On dit aussi EMMURAILLER *[an-mu-ra, ll* mll., *é].*)

emmurement *[an-mu-re-man]* n. m. Emprisonnement perpétuel que prononçait le tribunal de l'Inquisition.

Emmurés de Carcassonne (*Délivrance des*), tableau de J.-P. Laurens, musée du Luxembourg (1879) ; toile sobre et forte, représentant un épisode,

Les Emmurés de Carcassonne, d'après J.-P. Laurens.

d'ailleurs légendaire, de l'inquisition albigeoise au XIVe siècle. Tandis que les consuls de Carcassonne font délivrer les malheureux prisonniers, le moine Bernard Délicieux harangue la foule.

emmuscadiner *[an-mus-ka-di-né]* v. a. Attifer, pomponner comme un muscadin : *emmuscadiner des enfants.*

emmuseler *[an-mu-ze-lé]* v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'emmuselle.*) Mettre une muselière à. *Fig.* Bâillonner, faire taire.

emmusquer *[an-mus-ké]* v. a. Parfumer avec du musc : *emmusquer un mouchoir.*

Emo (Angelo), amiral vénitien, né et m. à Malte (1731-1792). Il se distingua contre les pirates barbaresques.

émoeller *[mo-è-lé]* v. a. Retirer la moelle de : *émoeller un os.*

émoi n. m. (de l'anc. v. *esmoyer* ; du préf. priv. *ex*, et du germ. *magan*, pouvoir). Émotion, souci : *mettre en émoi tout un quartier.*

émoi n. m. Plancher de bois établi entre quatre jumelles sur le sommier du pressoir à cidre.

émollient *[mo-li-an]*, **e** adj. (du lat. *emollire*, rendre mou). Qui relâche, détend et amollit : *cataplasme émollient.* N. m. : *faire usage d'émollients.*

— ENCYCL. *Méd.* Les émollients sont les cataplasmes, les compresses, les irrigations, embrocations, etc., qui permettent d'appliquer sur les tissus congestionnés une certaine quantité d'eau. On peut aussi prendre les émollients à l'intérieur sous forme de boisson, de lavement ou de gargarisme, et l'on emploie alors sous ce nom le miel, la décoction d'orge, la graine de lin, etc.

— *Art vétér.* Les émollients sont très employés en médecine vétérinaire, les congestions de la peau chez les animaux étant plus fréquentes encore que chez l'homme.

émolument *[man]* n. m. (lat. *emolumentum*). Avantage, profit : *tirer un grand émolument de quelque chose.* Profit casuel. (Vx en ce sens.) Pl. Traitement attaché à un emploi : *recevoir des émoluments.*

— ENCYCL. *Dr. Bénéfice d'émolument.* Après la dissolution de la communauté, la femme a la faculté de l'accepter ou d'y renoncer. Si elle l'accepte, le partage de la communauté a lieu par moitié entre les époux ou leurs représentants ; mais, si la femme a fait inventaire, elle n'est tenue que jusqu'à concurrence de l'émolument ou part d'actif qu'elle recueille : ce privilège est dit « bénéfice d'émolument ».

émolumentaire *[man-tè-re]* adj. *Dr.* Qui concerne les émoluments.

émolumenter *[man-té]* v. n. Cumuler les émoluments. (Inus. auj.)

émonction *[monk-si-on]* n. f. Évacuation des humeurs superflues, comme l'action de se moucher.

émonctoire *[monk-toi-re]* n. m. (lat. *emunctorium*). Ouverture naturelle ou artificielle du corps, donnant issue aux produits des sécrétions ou aux humeurs : *les narines sont des émonctoires naturels ; les cautères, des émonctoires artificiels.*

émondage ou **émondement** *[man]* n. m. Action d'émonder : *l'émondage favorise la croissance des arbres.*

— ENCYCL. L'émondage, pour les arboriculteurs, n'est qu'un élagage sommaire, qui débarrasse les arbres ou arbustes de leurs branches mortes ou superflues et des végétations parasites ; mais, pour le sylviculteur, c'est un mode d'exploitation qui donne des fagots, des échalas et même du fourrage, et consiste à couper au ras du tronc les branches latérales, sauf à en laisser quelques-unes à la cime. Les bourgeons adventifs qui se reforment autour des sections de taille donnent naissance à de nouveaux rejets que l'on coupe tous les trois, six ou neuf ans, suivant les essences.

L'orme, le chêne, le frêne, le peuplier sont souvent exploités ainsi ; comme l'élagage, l'émondage est pratiqué pendant le repos de la végétation.

émondation *[si-on]* n. f. Épuration des substances médicamenteuses.

émonde n. f. *Fauconn.* Fiente de l'oiseau.

émonder *[dé]* v. a. (lat. *emundare* ; de *mundus*, propre). Couper les branches inutiles : *émonder un peuplier. Fig.* Débarrasser du superflu : *émonder un article.*

Émondoir.

émondes n. f. pl. Branches émondées.

émondeur n. m. Ouvrier qui émonde les arbres. Instrument pour émonder les arbres.

émondoir n. m. Outil pour émonder les arbres.

émorfilage n. m. Action d'émorfiler.

émorfiler *[fi]* v. a. Enlever le morfil, les vives arêtes d'une pièce de métal ou de cuivre.

émotif, ive adj. Qui a rapport à l'émotion : *troubles émotifs.* Très accessible aux émotions : *caractère émotif.* Subst : *un émotif, une émotive.*

émotion *[si-on]* n. f. (du lat. *emotus*, ému). Trouble, agitation de l'âme : *être avide d'émotions.* Agitation populaire.

émotionnable *[si-o-na-ble]* adj. Qui s'émeut facilement : *enfant émotionnable.*

émotionner *[si-o-né]* v. a. Donner, causer de l'émotion : *émotionner par une nouvelle inattendue.* **S'émotionner** v. pr. Éprouver de l'émotion.

émotivité n. f. Prédisposition à s'émouvoir.

émottage *[mo-ta-je]* ou **émottement** *[mo-te-man]* n. m. Action d'émotter. Action de briser les mottes de terre soulevées par la charrue : *pour éviter les frais d'un émottage au rouleau, il faut avoir soin de labourer avant l'hiver, et c'est alors le gel qui désagrège les mottes.*

émotter *[mo-té]* v. a. Briser les mottes de terre d'un champ.

émotteur *[mo-teur]*, **euse** *[eu-ze]* n. Personne qui émotte. Machine pour concasser les sucres. Adj. : *rouleau émotteur.*

émotteuse *[mo-teu-ze]* n. f. Rouleau pour écraser les mottes de terre après le labourage.

émottoir *[mo-toir]* n. m. Outil, sorte de batte ou de bâton terminé par une petite masse, pour briser les mottes.

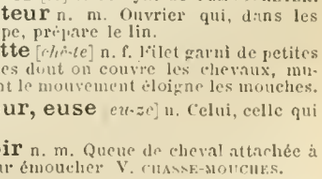

Émotteuse.

émoucher *[ché]* v. a. (du préf. *é*, et de *mouche*). Débarrasser des mouches : *émoucher un cheval. Eser.* Syn. de DÉMOUCHETER.

émouchet *[chè]* n. m. Nom vulgaire de petits rapaces, tels que la *crécerelle.* (V. ce mot.)

émouchet *[chè]* n. m. Nom que les tanneurs donnent aux animaux dont ils préparent les peaux.

émouchetage n. m. Action d'émoucheter.

émoucheter *[tè]* v. a. Syn. de DÉMOUCHETER.

émoucheteur n. m. Ouvrier qui, dans les filatures d'étoupe, prépare le lin.

émouchette *[chè-te]* n. f. Filet garni de petites cordes flottantes dont on couvre les chevaux, mules, etc., et dont le mouvement éloigne les mouches.

émoucheur, euse *eu-ze]* n. Celui, celle qui émouche.

émouchoir n. m. Queue de cheval attachée à un manche pour émoucher. V. CHASSE-MOUCHES.

émouchures n. f. pl. Étoupes grossières que l'on retire des tiges du lin, par l'émouchetage.

émoudre v. a. (Se conj. comme *moudre.*) Aiguiser sur meule : *émoudre un couteau.*

émoulage n. m. Action d'émoudre les outils.

émoulerie *[ri]* n. f. Action de blanchir une lame métallique en la faisant passer sur une lime.

émouleur n. m. Qui aiguise sur la meule les instruments tranchants.

émoulu, e adj. Aiguisé. *Se battre à fer émoulu*, dans les tournois, combattre avec des armes effilées. *Être frais émoulu de*, être récemment sorti de : *un officier frais émoulu de Saint-Cyr.*

émoussage [*mou-sa-je*] n. m. Opération qui a pour but de débarrasser un arbre ou un terrain des mousses qui l'envahissent.

— Encycl. L'émoussage des arbres fruitiers s'exécute à l'aide d'une brosse métallique et, pour obtenir l'effet cherché, doit être suivi d'un badigeonnage au lait de chaux (v. CHAULAGE) ou de l'épandage d'une bouillie de sulfate de cuivre légèrement acidulée.

Les terrains envahis par les mousses sont, en général, des terrains pauvres, qu'il faut labourer et fumer avant d'y faire de nouvelles semailles.

émousse [*mou-se*] n. f. *Dialect.* Vieil arbre creux dont le cœur et l'aubier ont disparu.

émoussement [*mou-se-man*] n. m. Action d'émousser ; état de ce qui est émoussé : *l'émoussement d'un rasoir, d'une alène. Fig.* Etat de ce qui est affaibli, amoindri, moins énergique : *l'émoussement des facultés, des passions.*

émousser [*mou-sé*] v. a. (du préf. *é*, et de *mousse*, adj.). Rendre moins tranchant, moins aigu : *émousser un couteau. Fig.* Affaiblir, abattre : *l'oisiveté émousse le courage.* ANT. **Aiguiser, acérer, épointer.**

émousser [*mou-sé*] v. a. Débarrasser de la mousse (une prairie, un arbre).

émoussoir [*mou-soir*] n. m. Serpette ou brosse métallique pour enlever la mousse des arbres.

émoustillant [*mous-ti, ll* mll. *an*], **e** adj. Qui émoustille : *le champagne est émoustillant.*

émoustiller [*mous-ti, ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *é*, et de *moustille*). *Fam.* Exciter à la gaieté.

émouvant [*van*], **e** adj. Qui émeut : *spectacle, récit émouvant.* ANT. **Calmant, froid.**

émouvoir v. a. (lat. *emovere.* — Se conj. comme *mouvoir*, mais le part. pass. [*ému*] n'a pas de circonflexe.) Mettre en mouvement : *émouvoir un fardeau.* Troubler dans son fonctionnement : *émouvoir le pouls.* Exciter : *émouvoir une sédition.* Causer un trouble de l'âme. *Emouvoir la bile à quelqu'un*, le mettre en colère. **S'émouvoir** v. pr. S'agiter. S'alarmer, se troubler. ANT. **Calmer, refroidir, endurcir.**

empaffer (s') [*san-pa-fé*] v. pr. *Pop.* Se griser. Devenir paf.

empaillage [*an-pa, ll* mll., *a-je*] ou **empaillement** [*an-pa, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'empailler : *l'empaillage des oiseaux.*

empailler [*an-pa, ll* mll., *é*] v. a. Garnir ou envelopper de paille : *empailler une chaise.* Remplir de paille la peau d'un animal mort, pour lui conserver ses formes : *empailler un oiseau, un écureuil.* ANT. **Dépailler.**

empailleur, euse [*an-pa, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Qui empaille. *Spécialem.* Qui empaille les animaux.

empalange [*an*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de buffle d'Afrique.

empalement [*an, man*] n. m. (du préf. *en*, et de *pal*). Action d'empaler. Supplice du pal.

empalement [*an, man*] n. m. (du préf. *en*, et de *paler*). Petite vanne de moulin.

empaler [*an-pa-lé*] v. a. Enfoncer dans le fondement du supplicié un pieu, ou *pal*, qui traverse les entrailles : *les Turcs empalent les criminels notoires.* **S'empaler** v. pr. Subir le supplice du pal. Se blesser sur un objet aigu qui s'enfonce dans le corps.

empalmage [*an*] n. m. (du préf. *en*, et du lat. *palma*, paume). Escamotage spécial de petits objets que l'on tient cachés dans la paume de la main.

empalmer [*an-pal-mé*] v. a. Faire l'empalmage : *empalmer une pièce.*

empamprer [*an-pan-pré*] v. a. Garnir de pampres : *empamprer un Bacchus.*

empan [*an*] n. m. (de l'allem. *spannen*, étendre). Espace qui se trouve entre les extrémités du pouce et du petit doigt écartés (de 22 à 24 centimètres).

empanachage [*an*] n. m. Action d'empanacher : *la manie de l'empanachage.*

empanacher [*an, ché*] v. a. Orner d'un panache : *empanacher la tête d'un cheval. Fig.* Donner une allure cavalière, une forme ronflante à : *empanacher son style.*

empanner [*an-pa-né*] v. a. Mettre en panne : *empanner un navire.* V. n. Se dit d'un bâtiment qui a ses voiles masquées.

empannon [*an-pa-non*] ou **empanon** [*an*] n. m. Chevron de croupe assemblé dans un arêtier par le haut et dans la sablière par le bas.

empansement [*an, man*] n. m. *Art vétér.* Sorte de météorisation des bestiaux.

empanser [*an-pan-sé*] v. a. *Art vétér.* Produire des gaz intestinaux (chez un animal).

empantouflé, e [*an*] adj. Chaussé de pantoufles.

empapilloter [*an-pa-pi, ll* mll., *o-té*] v. a. Garnir de papillotes.

empaquetage [*an-pa-ke*] n. m. Action d'empaqueter : *l'empaquetage des hardes.*

empaqueter [*an-pa-ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *j'empaquette.*) Mettre en paquet. ANT. **Dépaqueter.**

emparadiser [*an, zé*] v. a. Introduire en paradis, dans un lieu de délices.

emparer (s') [*san-pa-ré*] v. pr. (du lat. *ante*, avant, et *parare*, préparer). Se saisir d'une chose, s'en rendre maître, l'occuper. *Fig. : quelle fureur s'empare de vous ?* Accaparer pour son usage personnel. ANT. **Rendre, restituer.**

emparfumer [*an, mé*] v. a. Parfumer. (Vx.)

emparquer [*an-par-ké*] v. a. Mettre des moutons dans l'enceinte mobile appelée *parc.*

empasme [*an-pas-me*] n. m. (gr. *empasma*). Poudre qui absorbe la sueur.

empasteler [*an-pas-te-lé*] v. a. (Se conj. comme *appeler.*) Teindre un tissu en bleu au moyen du pastel.

empâtage [*an*] n. m. Action d'empâter.

empâtement [*an, man*] n. m. (du préf. *en*, et de *pâte*). Etat de ce qui est empâté : *empâtement de la bouche.* Engraissement d'une volaille avec de la pâte. *Peint.* Procédé qui consiste à tirer les plus grands effets de la superposition de couches épaisses de couleur faisant saillie sur le bois.

empâter [*an-pâ-té*] v. a. Remplir de pâte. Rendre pâteux : *empâter la langue.* Engraisser une volaille : *empâter des chapons. Grav.* Imiter, par un mélange de taille et de points, les empâtements de la peinture.

empateliner [*an, né*] v. a. (de *en*, et *patelin*). Circonvenir, séduire.

empâteur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui empâte la volaille.

empattement [*an-pa-te-man*] ou **empattage** [*an-pa-ta-je*] n. m. Action d'empatter. Epaisseur de maçonnerie qui sert de pied à un mur. Joint qui réunit les torons de deux cordages décommis. Pièces de bois servant de base à une grue. Distance séparant les essieux dans une voiture.

— Encycl. *Autom.* L'augmentation de l'empattement rend la conduite de la voiture plus facile et sa stabilité plus grande. Par contre, elle rend plus considérable l'effort transversal supporté par les roues dans les virages.

empatter [*an-pa-té*] v. a. (du préf. *en*, et de *patte*). Joindre des pièces de bois au moyen de pattes. Tordre ensemble des torons décommis. Soutenir une grue à l'aide de pièces de bois.

empatture [*an-pa-tu-re*] n. f. Assemblage de deux pièces à l'aide de pattes, de tenons.

empaume [*an-pô-me*] n. f. Saillie réservée sur le parement d'une assise ou d'un tambour de colonne pour en faciliter la pose.

empaumer [*an-pô-mé*] v. a. Recevoir une balle élastique avec la paume de la main, avec la raquette, et la renvoyer fortement. *Fig.* et *fam.* Se rendre maître de l'esprit de quelqu'un : *empaumer un client.* Prendre habilement : *empaumer une affaire.*

empaumure [*an-pô*] n. f. Partie du gant qui couvre la paume de la main. Haut des bois du cerf avec les andouillers.

empêchant [*an-pê-chan*], **e** adj. Qui empêche, qui gêne : *des affaires empêchantes.* (Vx.)

empêchement [*an, man*] n. m. Obstacle. *Dr.* Absence des conditions requises par la loi pour qu'on puisse se marier : *empêchement dirimant.*

— Encycl. *Dr. Empêchement de mariage.* V. MARIAGE.

empêcher [*an-pê-ché*] v. a. (du lat. *impedicare*, embarrasser). Apporter de l'opposition. Mettre obstacle : *cela empêchera qu'il n'aille avec vous.* **S'empêcher** v. pr. S'abstenir : *il ne put s'empêcher de rire.* ANT. **Consentir, permettre. Faciliter, favoriser. Encourager, aider.**

empêcheur, euse [*an, eu-ze*] n. Qui empêche. *Fam. Empêcheurs de danser en rond*, les ennemis de la gaieté, les gêneurs (par allusion à un célèbre pamphlet de P.-L. Courier).

Empecinado [*èm*] (Juan Martin DIAZ, dit **el**), chef de guérillas à l'époque de l'occupation de l'Espagne par les Français, né à Castrillo (1775-1823). Il fut pris, condamné à mort, et pendu lors de la restauration de la monarchie absolue.

Empédocle [*an*], philosophe et médecin d'Agrigente (Ve s. av. J.-C.). Il avait des connaissances très étendues en philosophie, en musique, en poésie, en médecine, en physique, ce qui le fit considérer par ses contemporains comme versé dans la magie. Sa doctrine paraît avoir été fondée sur la transmigration des âmes. On assure qu'il se précipita dans la bouche brûlante de l'Etna, afin que, ne retrouvant aucun vestige de son corps, ses contemporains le crussent remonté au ciel. Mais le perfide volcan, après avoir dévoré Empédocle, respecta ses sandales et les vomit intactes, comme pour révéler la supercherie d'un orgueilleux suicide.

empeigne [*an-pè-gne*] n. f. Le dessus du soulier, depuis le cou-de-pied jusqu'à la pointe.

empeignement [*an-pé-gne-man*] n. m. Manière dont les fils sont empeignés.

empeigner [*an-pè-gné*] v. a. Disposer en tissu plus ou moins serré, au moyen du peigne où passent les fils de la chaîne.

empellement [*an-pè-le-man*] n. m. Bonde ou vanne qui retient l'eau d'un étang.

empelotement [*an, man*] n. m. Action d'empeloter.

empeloter [*an, té*] v. a. Mettre en pelote.

empelotonnage [*an, to-na-je*] ou **empelotonnement** [*an, to-ne-man*] n. m. Action d'empelotonner.

empelotonner [*an, to-né*] v. a. Mettre en peloton : *empelotonner du fil, de la laine.*

empênage [*an*] n. m. Mortaise qui reçoit le pêne d'une serrure.

empêner [*an-pè-né*] v. a. Garnir d'un pêne. V. n. Entrer dans l'empênage.

empennage [*an-pè-na-je*] n. m. Action d'empenner : *l'empennage d'une flèche.*

empenne [*an-pè-ne*] n. f. (de *en*, et *penne*). Partie du talon d'une flèche garnie de plumes destinées à régulariser son parcours.

empenné [*an-pè-né*], **e** adj. (de *en*, et *penne*). Garni de plumes : *flèche empennée.*

empennelage [*an-pè-ne*] n. m. Action d'empenneler une ancre.

empenneler [*an-pè-ne-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'empennelle.*) Mouiller ensemble deux ancres inégales, la plus petite étant placée en avant de la grosse et amarrée à celle ci.

empennelle [*an-pè-né-le*] n. f. (de *empenne*). Petite ancre empennelée sous une ancre plus grosse.

empenner [*an-pè-né*] v. a. (de *en*, et *penne*). Garnir de plumes, en parlant des flèches. ANT. **Désempenner.**

empenoir [*an*] n. m. Ciseau de serrurier et de menuisier recourbé et tranchant à ses deux extrémités.

empereur [*an*] n. m. (lat. *imperator ;* de *imperare*, commander). Chef, souverain d'un empire : *Napoléon se fit décerner par le Sénat le titre d'empereur ; les empereurs d'Allemagne, d'Autriche, de Russie*, etc. (Le fém. est *impératrice.*)

— Encycl. *Hist.* A l'origine, les soldats romains conféraient par acclamation le titre d'*imperator* en général à qui avait remporté une grande victoire. Le sénat ratifiait ce titre, qui tombait après le triomphe. César le garda jusqu'à sa mort. Auguste se le fit décerner lors de son cinquième consulat. Il devint peu à peu le titre même du chef de l'Etat, auquel il conférait la puissance militaire. A partir de la division de l'empire consommée en 395, à la mort de Théodose, il y eut un empereur d'Occident et un empereur d'Orient. En 800, le titre d'empereur d'Occident fut rétabli par le pape au profit de Charlemagne. Après la dissolution de son empire, les peuples germaniques continuèrent seuls à élire un empereur d'Allemagne. Par la *Bulle d'or* (1348), Charles IV fixa définitivement le mode de l'élection qui appartint à sept princes d'empire. Après les guerres de la Révolution, l'empereur d'Allemagne ne prit plus que le titre d'empereur d'Autriche (1806.) ; mais la dignité d'empereur allemand fut rétablie en 1871, par les princes de l'Allemagne du Nord, au profit du roi de Prusse. Au commencement du XVIIIe siècle, le tsar Pierre le Grand prit le titre d'empereur. Ce fut aussi celui qu'adoptèrent Napoléon Ier, puis son neveu Napoléon III. Aujourd'hui, portent le titre d'empereur les souverains de la Russie, de l'Autriche, de l'Allemagne (rois de Prusse), de l'Abyssinie, de la Chine, de la Corée. La qualité d'empereur des Indes est attribuée au roi d'Angleterre.

L'insigne héraldique de l'empereur est la couronne

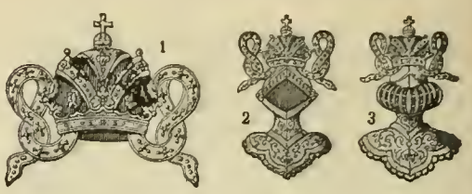

1. Couronne d'empereur ; 2 et 3. Heaumes.

fermée et surmontée du globe, ou le heaume d'or taré de front, la visière entièrement ouverte et sans aucun grillage, et surmonté de la couronne impériale. Si le heaume est grillagé, le nombre des barreaux est de onze.

emperler [*an-pèr-lé*] v. a. Garnir de perles : *emperler une coiffure. Fig.* Couvrir de gouttes : *la sueur emperle ses joues.*

emperon [*an*] n. m. Bois de charronnage. (Vx.)

emperruqué [*an-pé-ru-ké*], **e** adj. Qui a une perruque.

empesage [*an-pe-za-je*] n. m. Action d'empeser.

empesé [*an-pe-zé*], **e** adj. *Fig.* Apprêté avec de l'empois : *col empesé.* Raide, affecté : *avoir l'air empesé.* Peu naturel : *style empesé.*

empeser [*an-pe-zé*] v. a. (du préf. *en*. et de *poix*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'empèse.*) Apprêter avec de l'empois : *empeser du linge. Fig.* Guinder, donner de la raideur. ANT. **Désempeser.**

empeseur, euse [*an-pe-zeur, eu-ze*] n. Qui empèse.

empester [*an-pès-té*] v. a. Infecter de la peste ou d'un autre mal contagieux. *Fig.* Infecter de mauvaise odeur. Souiller, corrompre : *empester le monde de mauvaises doctrines.* ANT. **Embaumer, désempester, désinfecter.**

empétracées [*an, sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de dicotylédones, voisine des euphorbiacées. S. une *empétracée.*

empêtre [*an*] ou **empêtrum** [*an-pé-trom*'] n. m. Genre de plantes, de la famille des *empétracées*, comprenant des arbustes à baies noires comestibles, qui vivent dans les régions froides de l'hémisphère boréal.

empêtrement [*an-pè-tre-man*] n. m. Ce qui empêtre ; action d'empêtrer.

empêtrer [*an-pê-tré*] v. a. (du préf. *en*, et du lat. *pastorium*, entrave). Entraver les pieds : *empêtrer un cheval. Fig.* Engager d'une façon malheureuse : *empêtrer quelqu'un dans une méchante affaire.* Gêner, embarrasser. **S'empêtrer** v. pr. S'embarrasser.

empêtroir [*an*] n. m. (de *empêtrer*). Entrave pour les pieds.

empétrum n. m. V. EMPÊTRE.

empeuré, e [*an*] adj. Saisi de peur.

emphase [*an-fa-ze*] n. f. (du gr. *emphasis*, apparence). Pompe affectée dans le discours ou le ton : *Racine a raillé dans ses* l'laideurs *l'emphase des avocats de son temps.* ANT. **Simplicité, naturel.**

emphasé [*an-fa-zé*], **e** adj. Emphatique, plein d'emphase.

emphatique [*an*] adj. Qui a de l'emphase ; ampoulé, boursouflé : *discours emphatique.* Qui est employé par emphase : *terme, mot pris dans un sens emphatique.* ANT. **Naturel, simple.**

emphatiquement [*an, ke-man*] adv. Avec emphase : *parler emphatiquement.*

emphractique [*an-frak-ti-ke*] adj. (gr. *emphraktikos*). *Méd.* Qui obstrue. N. m. : *un emphractique.*

emphraxis [*an-frak-siss*] n. f. (mot grec). *Méd.* Obstruction.

emphysémateux, euse [*an-fi-zé-ma-teû, eu-ze*] n. et adj. Qui est atteint d'emphysème. Qui présente les caractères de l'emphysème.

emphysème [*an-fi-zè-me*] n. m. (du gr. *emphusêma*, gonflement). *Méd.* Gonflement produit par l'introduction de l'air ou le développement d'un gaz dans le tissu cellulaire. *Emphysème pulmonaire*, dilatation anormale des canalicules et des vésicules pulmonaires.

— Encycl. L'emphysème peut se produire dans toutes les parties où l'on rencontre du tissu cellulaire ; mais, généralement, ce mot désigne l'emphysème pulmonaire. On distingue l'*emphysème vésiculaire*, dû à la dilatation des vésicules, et l'*emphysème interlobulaire*, qui enveloppe les lobules du poumon. On observe l'emphysème dans la bronchite chronique et la coqueluche. Ses signes sont : à la percussion, augmentation de la sonorité, à l'auscultation, inspiration sifflante et expiration rude. Plus tard, on note la dilatation du cœur droit et les congestions qui en résultent. L'arsenic et les iodures sont les médicaments de choix que l'on doit employer de temps en temps.

emphyte [*an*] n. m. Genre d'hyménoptères, comprenant des tenthrédinidés d'Europe, dont les larves vivent dans les tiges et sur les feuilles de diverses plantes comme les rosiers.

emphytéose [*an, ô-ze*] n. f. (gr. *emphuteusis ;*

EMPIRE : 1. Vase (Grand Trianon). — 2. Lit (Musée des Arts décoratifs). — 3. Bras de lumière (Compiègne). — 4. Candélabre (Grand Trianon). — 5. Aigle provenant d'un lustre (Compiègne). — 6. Table guéridon (Grand Trianon). — 7. Pendule. — 8. Chenets (Versailles). — 9. Table (Petit Trianon). — 10. Torchère (Grand Trianon). — 11. Pendule (Compiègne). — 12. Chaise (Grand Trianon). — 13. Secrétaire (Grand Trianon). — 14. Flambeau-bouillotte (Compiègne). — 15. Console (Versailles). — 16. Table de toilette (Grand Trianon). — 17. Commode (Grand Trianon). — 18. Fauteuil.

de *emphuteuein*, planter). Bail à long terme, qui diffère du bail ordinaire en ce qu'il confère un droit d'hypothèque cessible et saisissable. V. EMPHYTÉOTIQUE.

emphytéote [*an*] n. Preneur à bail emphytéotique.

emphytéotique [*an*] adj. Qui appartient à l'emphytéose : *bail emphytéotique*.

— ENCYCL. *Dr.* Le bail emphytéotique de biens immeubles confère au preneur un droit réel susceptible d'hypothèque ; ce droit peut être cédé et saisi dans les formes prescrites pour la saisie immobilière. Le bail emphytéotique doit être consenti pour plus de dix-huit années et ne peut dépasser quatre-vingt-dix-neuf ans ; il ne peut se prolonger par tacite reconduction.

Le preneur à bail emphytéotique est dénommé *emphytéote*. Il est tenu de toutes les contributions et charges. Il peut acquérir au profit du fonds des servitudes actives, et le grever, par titre, de servitudes passives, pour un temps qui n'excédera pas la durée du bail et à charge d'avertir le propriétaire. Il a seul les droits de chasse et de pêche.

empiècement [*an-pié-se-man*] n. m. Pièce rapportée dans le haut d'une chemise, d'un corsage, etc.

empiéger [*an-pi-é-jé*] v. a. (Se conj. comme *abréger.*) Prendre au piège : *empiéger des oiseaux.* (Vx.)

empierrement [*an-piè-re-man*] n. m. Action d'empierrer une route. Lit de pierres cassées dont on recouvre les routes. Syn. de MACADAM.

— ENCYCL. *P. et chauss.* L'empierrement ou macadam, du nom de son inventeur Mac Adam, consiste à entasser, dans la forme ménagée sur une chaussée, des pierres, des cailloux, tels que le calcaire dur, le gneiss, le porphyre, etc., que l'on tasse au moyen de rouleaux compresseurs en arrosant chaque lit successif et en recouvrant le tout de sable ou de fin gravier afin d'augmenter la cohésion et l'adhérence. Les chaussées macadamisées sont très peu sonores, mais par temps de sécheresse elles donnent beaucoup de poussière et une grande quantité de boue lorsqu'il pleut.

empierrer [*an-piè-ré*] v. a. Couvrir d'une couche de pierres : *empierrer un chemin.*

empiétant [*an-pié-tan*], **e** adj. *Blas.* Qui tient sa proie dans ses serres.

empiétement [*an, man*] n. m. Action d'empiéter ; son résultat : *les empiétements sont la source de nombreux procès.* Extension progressive d'un objet sur un autre : *l'empiétement de la mer sur les terres.*

empiété, e [*an*] adj. *Vén.* Qui a de bons pieds : *oiseau, chien empiété.*

empiéter [*an-pié-té*] v. n. (de *en*, et *pied*. — Se conj. comme *accélérer.*) Mettre le pied sur la propriété d'autrui, en occuper une partie : *empiéter sur l'héritage du voisin. Fig.* S'arroger des droits qu'on n'a pas : *empiéter sur quelqu'un.* V. a. Usurper sur la propriété d'autrui : *empiéter un terrain.*

empiffrer [*an-pi-fré*] v. a. (de *en*, et *piffre*). *Pop.* Bourrer de nourriture. Rendre très gras. **S'empiffrer** v. pr. Se gorger de nourriture.

empiffrerie [*an-pi-fre-ri*] n. f. *Pop.* Action de s'empiffrer.

empilage [*an*] n. m. Action d'attacher un hameçon à une empile. Syn. de EMPILEMENT.

empile [*an*] n. f. Fil délié ou crin auquel on attache l'hameçon. (On dit aussi PILE ou PEILLE.)

empilement [*an, man*] n. m. Action d'empiler, de mettre en pile : *empilement du bois.* (On dit aussi EMPILAGE.)

empiler [*an-pi-lé*] v. a. Mettre en pile : *empiler des fagots, des livres. Arg.* Tromper, voler. *Empiler des hameçons*, les attacher à une empile.

empileur, euse [*an, eu-ze*] n. Celui ou celle qui empile. *Arg.* Celui qui dupe, vole.

empiper [*an-pi-pé*] v. a. Mettre les harengs saurs en pipe, en tonneau.

empipeur [*an*] n. m. Ouvrier qui empipe les harengs saurs.

empirance [*an*] n. f. Etat de ce qui est empiré. Altération de la monnaie. Dépréciation des marchandises pendant une traversée.

empire [*an*] n. m. (lat. *imperium* ; de *imperare*, commander). Commandement, autorité : *exercer un empire despotique.* Souverain pouvoir : *se démettre de l'empire.* Etat gouverné par un souverain qui porte le titre d'empereur. Nation, pays qui a pour souverain un empereur : *empire d'Autriche ; empire ottoman. Fig.* Influence, prestige : *l'empire de la beauté. Style empire*, ornementation artistique dans le style du premier Empire. *Bas-Empire*, v. BYZANTIN (*empire*). ALLUS. HIST. : **L'Empire, c'est la paix,** paroles prononcées par Louis-Napoléon, président de la République, en 1852, et qu'il fut aisé d'opposer à Napoléon III en 1854 (guerre de Crimée), en 1859 (guerre d'Italie), en 1860 (guerre de Chine), en 1862 (Mexique), et enfin en 1870.

— ENCYCL. *Hist.* Le nom d'*empire* a été donné à plusieurs grands Etats :

Empire romain, depuis Auguste jusqu'à la mort de Théodose (29 av. J.-C.-395 apr. J.-C.), capit. *Rome.* Partagé en 395 par Théodose entre ses deux fils Arcadius et Honorius, il forme alors : l'*empire d'Orient*, appelé ensuite Bas-Empire, Empire grec ou de Constantinople, partie de l'empire romain qui eut pour capit. *Constantinople* (395-1453), et l'*empire d'Occident*, partie de l'empire romain qui conserva *Rome* pour capitale après la mort de Théodose (395-476).

Saint-Empire ou *second Empire d'Occident*, fondé par Charlemagne et constitué jusqu'à Louis l'Enfant (800-911).

Empire latin de Constantinople, Etat fondé par les croisés à Constantinople et qui vécut de 1204 à 1261.

Empire d'Allemagne, fondé par Othon le Grand (962), aboli en 1806 par l'abdication de François II, empereur d'Autriche, et rétabli à Versailles en faveur du roi de Prusse, Guillaume Ier, le 18 janvier 1871, sous le titre officiel d'*Empire allemand.*

Empire français. Premier Empire, fondé par Napoléon Ier en 1804, détruit en 1815 ; *second Empire*, empire rétabli en 1852 par Napoléon III et renversé de nouveau le 4 septembre 1870.

Empire des Indes, créé en 1876 et réuni à la couronne d'Angleterre.

Empire du Milieu ou *Céleste-Empire.* V. CHINE.

— *Ex-arts. Style empire.* Dès la Révolution, grâce à une connaissance plus exacte de l'antiquité, et sous l'influence particulière du peintre David, l'art décoratif, déjà simplifié à la fin du règne de Louis XVI, se caractérisa par des contours et des profils plus sobres et plus sévères. Les murs furent ornés de fresques. Les sièges, les guéridons, les meubles prirent des formes antiques et reçurent des ornements empruntés aux anciens. Cette pseudo-antiquité, traduite en bois d'acajou garni de bronzes dorés, fut adoptée par Napoléon et constitua le style empire. Les architectes Percier et Fontaine dirigèrent en ce sens l'ameublement des résidences impériales. Le style empire, malgré sa raideur, ne manque pas d'une certaine noblesse.

empirée n. m. V. EMPYRÉE.

empirement [*an, man*] n. m. Etat d'une chose qui empire. (Peu us.)

empirer [*an-pi-ré*] v. a. (Prend l'auxil. *avoir* ou *être*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Rendre pire. V. n. Devenir pire : *son mal empire.* ANT. **Améliorer, amender.**

empirique [*an*] adj. (gr. *empeirikos*). Qui s'appuie sur l'expérience et non sur une théorie raisonnée : *la médecine empirique.* N. V. EMPIRISTE.

empiriquement [*an, ke-man*] adv. Par la seule expérience.

empirisme [*an-pi-ris-me*] n. m. Usage exclusif de l'expérience, sans théorie ni raisonnement. Charlatanisme. *Philos.* Système qui place dans l'expérience notre seule source de connaissance. ANT. **Dogmatisme, méthodisme.**

— ENCYCL. *Philos.* Il faut distinguer la méthode expérimentale qui se sert de l'expérience, mais en la dirigeant, de l'empirisme qui s'y asservit. L'empirisme prétend ramener aux faits proprement dits, non seulement toute pratique, mais aussi toute explication et toute théorie, et il se défend de rien affirmer à priori. Il est facile de conclure que l'empirisme proprement dit est la négation de toute philosophie et même de toute activité intellectuelle.

empiriste [*an-pi-ris-te*] n. Philosophe ou médecin partisan de l'empirisme : *Condillac est un empiriste.* Guérisseur, mauvais médecin, médicastre, charlatan qui n'a aucune connaissance médicale. (On dit aussi EMPIRIQUE.)

empiristique [*an-pi-ris-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'empirisme.

empis [*an-piss*] n. m. *Entom.* Genre de diptères d'Europe, comprenant des mouches allongées qui sont carnassières et sucent le sang d'autres petits insectes.

Empis [*an-piss*] (Adolphe SIMONIS, dit), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1795-1868). On lui doit de nombreux livrets d'opéras, des comédies, etc., remarquables par un vif sentiment des situations dramatiques, un style naturel et un fonds de haute moralité. — Son fils, ADOLPHE-GEORGES-GASPARD-JOSEPH, né à Paris en 1824, fut un médecin distingué.

emplacement [*an-pla-se-man*] n. m. Lieu, place pour un édifice à construire. Place d'un édifice, d'une ville disparus : *l'emplacement de Troie a été retrouvé près d'Hissarlik.* Action d'emplacer (du sel).

emplacer [*an-pla-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il emplaça, nous emplaçons.*) Mettre en place (le sel dans les greniers).

emplage n. m. V. REMPLAGE.

emplaigner v. a. **emplaigneur** n. m. Syn. de APLAIGNER, APLAIGNEUR.

emplanter [*an-plan-té*] v. a. Couvrir de plantations : *emplanter un terrain.*

emplanture [*an*] n. f. (de *en*, et *planter*). *Mar.* Massif de bois dans lequel repose le pied des mâts.

emplastique [*an-plas-ti-ke*] adj. Qui a les caractères de l'emplâtre.

emplastration [*an-plas-tra-si-on*] n. f. Action d'emplastrer.

emplastrer [*an-plas-tré*] v. a. *Méd.* Mettre un emplâtre. (Vx.) *Hortic.* Enter, greffer en écusson.

emplâtre [*an*] n. m. (gr. *emplastron*). Onguent, topique étendu sur un morceau de linge ou de peau, pour être appliqué sur la partie malade. *Fig.* Palliatif. *Fig.* et *fam.* Personne maladive, sans énergie. *Pop.* Soufflet, coup.

— ENCYCL. Les emplâtres sont les uns composés de corps gras et huileux, de résine, de cire, de poudre, etc. Les autres sont solidifiés par un oxyde de plomb. Ils ne sont guère employés aujourd'hui que comme vésicants ou agglutinatifs. Tels sont : l'*emplâtre vésicatoire à la cantharide*, l'*emplâtre de croton*, l'*emplâtre de thapsia*, l'*emplâtre de Vigo*, et l'*emplâtre diachylon.*

emplâtrer [*an-plâ-tré*] v. a. *Méd.* Mettre un emplâtre. (Peu us.)

emplâtrier [*an-plâ-tri-é*] n. m. Endroit d'une pharmacie où l'on met les emplâtres.

emplecton [*an-plèk*] n. m. (m. grec). Manière de construire, qui consistait à élever deux pans de pierres taillées, et à remplir l'intervalle avec du mortier et des matériaux en fragments plus ou moins gros. (V. la fig. APPAREILS.) Adjectiv. : *appareil emplecton.*

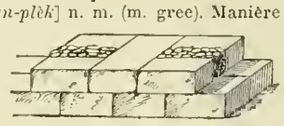

Emplecton.

emplette [*an-plè-te*] n. f. (lat. pop. *implicita*). Achat de marchandises : *faire des emplettes.* Marchandises mêmes.

emplir [*an*] v. a. (lat. *implere*). Rendre plein : *emplir un tonneau de vin. Fig.* Combler : *emplir de joie.* ANT. **Désemplir, vider.**

emplissage [*an-pli-sa-je*] n. m. Syn. de REMPLISSAGE. (Peu us.)

emploi [*an*] n. m. (de *employer*). Usage qu'on fait d'une chose. Manière de l'employer : *emploi d'une somme, d'un mot.* Charge, fonction : *obtenir un emploi.* Occupation : *donner de l'emploi. Théât.* Rôles d'un même caractère : *emploi de père noble. Double emploi*, répétition inutile : *compte qui fait double emploi.*

— ENCYCL. *Admin.* Les emplois public. s'obtiennent généralement à la suite de concours. Il n'est fait d'exception que pour les charges qui exigent des aptitudes personnelles toutes particulières (ambassadeurs, par exemple), ou pour les fonctions d'ordre politique (préfets, sous-préfets). De même, pour la nomination aux plus hauts emplois de la hiérarchie administrative ou judiciaire, on ne tient pas toujours compte de l'ancienneté des services, parce qu'il faut ici des qualités particulières que ne donne pas le plus long séjour dans les bureaux ou les prétoires.

Les candidats aux emplois publics doivent, sauf pour les emplois tout à fait subalternes, produire certains diplômes et n'avoir pas dépassé un certain âge, le plus souvent trente ans. Le diplôme de bachelier et parfois celui de licencié est exigé des jeunes gens qui veulent être admis dans les ministères : après une période d'observation, dite *surnumériariat*, ils sont titularisés *rédacteurs ;* au-dessus des rédacteurs, viennent les sous-chefs et chefs de bureau, les sous-directeurs ou les chefs de division, les directeurs et enfin, dans certains ministères, les *directeurs généraux*, qui peuvent eux-mêmes avoir pour intermédiaire auprès du *ministre* un *secrétaire général.* — Les employés chargés de copier des pièces et documents administratifs sont dits *commis expéditionnaires ;* ils ne peuvent prétendre aux emplois supérieurs. Des conditions particulières sont exigées pour l'admission dans les diverses administrations ; on ne peut les énumérer ici. La loi militaire réserve aux sous-officiers un certain nombre d'emplois. Les fonctions publiques donnent le droit à une perception après un certain nombre d'années de services et, moyennant une retenue sur les appointements, à une pension de retraite.

emploiement [*an-ploi-man*] n. m. Action d'employer, de se servir de quelqu'un pour des travaux à faire.

emplombage [*an-plon*] n. m. Action d'emplomber : l'*emplombage des projectiles.*

emplomber [*an-plon-bé*] v. a. Garnir de plomb, d'une enveloppe de plomb.

employable [*an-ploi-ia-ble*] adj. Qu'on peut employer : *matériaux employables.*

employé [*an-ploi-ié*], **e** n. et adj. Qui remplit un emploi : *demoiselle employée de magasin.* Commis : *un employé au ministère.*

employer [*an-ploi-ié*] v. a. (lat. *implicare*. — Se conj. comme *aboyer.*) Faire usage : *employer des termes impropres.* Donner de l'occupation : *employer mille ouvriers.* Se servir de l'appui : *employer ses protecteurs.* Loc. prov. : *Employer le vert et le sec*, user de tous les moyens.

employeur, euse [*an-ploi-ieur, eu-ze*] n. Personne qui emploie et rétribue le travail d'autrui.

emplumé, e [*an*] adj. (de *emplumer*). Garni de plumes : *chapeau emplumé. Bête emplumée*, oiseau.

emplumement [*an-plu-me-man*] n. m. Action de couvrir de plumes.

emplumer [*an-plu-mé*] v. a. Garnir de plumes.

emplure [*an*] n. f. Feuille de vélin, que les batteurs d'or placent entre l'or et le marteau, pour amortir les coups.

empocher [*an-po-ché*] v. a. Mettre en poche, toucher : *empocher un lot. Fig.* et *fam.* Etre réduit à subir : *empocher des coups.* ANT. **Débourser.**

empoignade [*an*] n. f. *Fam.* Contestation, discussion violente.

empoignant [*an-poi-gnan*], **e** adj. Qui empoigne, qui saisit. Qui émeut vivement : *spectacle empoignant.*

empoigne [*an*] n. f. Action d'empoigner. *Fam. Acheter une chose à la foire d'empoigne*, la voler.

empoignement [*an-poi-gne-man*] n. m. Action d'empoigner : *l'empoignement d'un filou.*

empoigner [*an-poi-gné*] v. a. (de *en*, et *poing*). Prendre et serrer avec la main : *empoigner un bâton. Fam.* Mettre en état d'arrestation : *empoigner un voleur.* **S'empoigner** v. pr. S'injurier ; se saisir l'un l'autre pour se battre.

empoigneur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui empoigne.

empointage [*an*] n. m. Action d'empointer.

empointer [*an-poin-té*] v. a. (de *en*, et *pointe*). Faire la pointe d'une aiguille, d'une épingle.

empointer [*an-poin-té*] v. a. (de *en*, et *point*). Retenir les plis d'une étoffe par quelques points d'aiguille. *Pop.* Taquiner.

empointerie [*an, ri*] n. f. Atelier où l'on empointe les aiguilles et les épingles.

empointeur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui empointe les aiguilles.

empointure [*an*] n. f. Angle des voiles carrées, formé par la ralingue de tête et la ralingue de chute.

empois [*an-poi*] n. m. (de *empeser*). Colle légère, faite avec de l'amidon.

— ENCYCL. L'empois destiné à donner de la raideur au linge de corps est de l'amidon de riz additionné d'un peu de borax que l'on fait macérer dans de l'eau tiède pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce temps, l'amidon est broyé à la main, et le tout, formant une sorte de bouillie, est passé à travers de la mousseline qui arrête les impuretés. Il ne reste plus qu'à plonger dans cette solution épaisse le linge que l'on veut empeser.

empoise [*an-poi-ze*] n. f. Boite en fonte sur laquelle reposent les coussinets dans les laminoirs.

empoisonnant [*an-poi-zo-nan*], **e** adj. *Fam.* Qui empoisonne, au pr. et au fig.

empoisonné [*an-poi-zo-né*], **e** adj. (de *empoisonner*). *Fig. discours empoisonné.*

empoisonnement [*an-poi-zo-ne-man*] n. m. Action d'empoisonner. *Fam.* Très mauvaise odeur. *Fig.* Corruption.

— ENCYCL. *Dr.* L'attentat à la vie d'une personne, par l'effet de substances toxiques, est puni de mort, quelles qu'aient été les suites de l'attentat.

L'administration volontaire de substances qui, sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé, entraîne des pénalités graduées selon que la maladie ou incapacité de travail a duré plus ou moins de vingt jours, et aussi selon que la victime est, ou non, l'un des ascendants du coupable. La loi punit également l'empoisonnement volontaire des animaux domestiques, des bestiaux, des poissons. La vente des substances vénéneuses est réglementée.

— *Méd.* L'empoisonnement est l'action sur l'organisme de toute substance capable de déterminer la

mort. La toxicité d'une substance varie avec la nature et les conditions de l'individu, ainsi qu'avec la voie par où le poison pénètre dans l'organisme. L'empoisonnement peut se faire par la voie respiratoire, par la voie digestive, par la voie cutanée ou par la voie hypodermique. Les signes de l'empoisonnement sont très divers et dépendent de la nature des poisons. Au nom particulier des substances toxiques, nous indiquons quelle est l'antidote employée pour en combattre les effets, mais nous avons donné déjà les contrepoisons le plus fréquemment employés. V. CONTREPOISON.

empoisonner [*an-poi-zo-né*] v. a. Donner du poison pour faire mourir : *empoisonner un chien.* Mêler du poison à : *empoisonner des viandes.* Produire l'empoisonnement : *le persil empoisonne les perroquets.* Faire manger, boire, des denrées falsifiées ou avariées ou très mal préparées : *traiteur qui empoisonne ses clients.* Incommoder par la puanteur : *odeur qui empoisonne toute une salle.* *Fig.* Remplir d'amertume : *la jalousie empoisonne la vie.* Corrompre l'esprit, les mœurs : *la flatterie empoisonne le meilleur naturel.* Dénigrer. V. n. Sentir mauvais.

empoisonneur, euse [*an-poi-zo-neur, eu-ze*] n. et adj. Qui empoisonne : *Locuste fut une célèbre empoisonneuse. Par exagér.* Mauvais cuisinier, mauvais restaurateur. *Fig.* Qui corrompt les mœurs : *Rousseau accusait les auteurs dramatiques d'être des empoisonneurs publics.*

empoisser *an-poi-sé*] v. a. (de *empois*). Poisser.

empoissonnement [*an-poi-so-ne-man*] n. m. Action d'empoissonner. V. PISCICULTURE.

empoissonner [*an-poi-so-né*] v. a. Peupler de poissons un étang, une rivière.

empoitraillé [*an-poi-tra, ll* mll., *é*], **e** adj. Qui a du poitrail : *un cheval bien empoitraillé.*

Empoli, v. d'Italie (Toscane), sur l'Arno; 5.800 h. Toiles. Ville très florissante au moyen âge.

emporétique [*an*] adj. (du gr. *emporeuesthai*, passer dans). Se dit d'un papier gris dont on se sert pour filtrer les liquides.

Emporiæ [*in-po-ri-é*] ou **Emporium** [*in-po-ri-om*], anc. ville de l'Espagne, sur la Méditerranée, auj. *Ampurias.* Au S. du cap Creux.

emporium [*èm', om'*] n. m. (du gr. *emporion*, marché). *Antiq. rom.* Comptoir commercial, fondé en pays étranger ou ennemi.

export [*an-por*] n. m. Action d'emporter avec soi : *désertion avec emport d'effets militaires.* (Peu us.)

emporté, e [*an*] adj. Violent, irritable, fougueux, colère. ANT. **Calme, paisible, froid.**

emportement [*an, man*] n. m. Mouvement violent, causé par quelque passion : *les emportements de la colère.* ANT. **Calme.**

emporte-pièce n. m. invar. Instrument propre à découper les matières auxquelles on veut donner une forme déterminée, ou dans lesquelles on veut percer un trou. *Fig.* Caractère, objet, individu mordant, satirique, *A l'emporte-pièce*, en emportant la pièce. *Fig.* D'une manière nette, franche, ou d'une nature vive, acerbe : *style à l'emporte-pièce.*

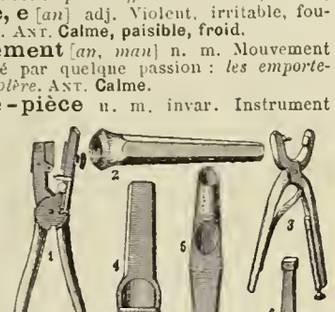

Emporte-pièce : 1. A boulonnière; 2. Ordinaire; 3. Pince (corroirie et cordonnerie); 4. A enchopure; 5. Rond à main (pour corroirie); 6. A drap.

emporter [*an-por-té*] v. a. (de *en*, et *porter*). Enlever, ôter d'un lieu : *emporter un blessé.* Enlever de vive force : *emporter une place.* Faire disparaître, causer la mort : *une fièvre l'emporta.* Arracher : *le boulet lui emporta la jambe.* Entraîner, pousser : *les passions nous emportent.* Obtenir par préférence : *emporter l'avantage.* Impliquer : *devoir qui emporte un droit. L'emporter*, vaincre, avoir la supériorité. Loc. prov. : *Autant en emporte le vent*, ce sont paroles, promesses légères, qui ne se réaliseront pas. *Vous ne l'emporterez, il ne l'emportera* (etc.) *pas en paradis*, je me vengerai. *Que le diable vous emporte, l'emporte*, imprécation qui accuse la mauvaise humeur. *Le diable, que le diable m'emporte*, se dit pour affirmer fortement : *le diable m'emporte si je ne vous satisfais pas !* **S'emporter** v. pr. Se laisser aller à la colère. Ne plus obéir au frein, en parlant d'un cheval.

emposieu [*an-po-zi-eu*] n. m. Dans le Jura, entonnoir naturel où se précipitent les eaux pluviales.

empotage [*an*] ou **empotement** [*an, man*] n. m. Action de mettre en pot.

— ENCYCL. Pour l'empotage, il faut choisir un vase de telles dimensions que les racines de la plante le remplissent presque complètement, lorsque, sans être comprimées, elles sont repliées ou contournées d'une manière convenable. Placer au-dessus du trou de la paroi inférieure du vase une coquille d'huître ou un tesson, mettre ensuite un peu de gravier ou de plâtras, introduire les racines du plant auxquelles on laisse la terre qui l'enveloppait, achever de remplir le pot avec une terre nouvelle bien divisée et riche en humus, et même, s'il s'agit d'une plante délicate, mélangée d'une forte quantité de terre de bruyère. Tasser ensuite et arroser avec précaution.

empoté, e [*an*] adj. *Pop.* et *fig.* Maladroit, peu actif. Substantiv. : *un empoté.*

empoter [*an-po-té*] v. a. Mettre une plante en pot. ANT. **Dépoter.**

empoudrer [*an-pou-dré*] v. a. Couvrir de poussière. (Vx.

empouillé, e [*an-pou, ll* mll.] adj. Se dit d'une terre dont le fruit est encore sur pied.

empouiller [*an-pou, ll* mll., *é*] v. a. Ensemencer (une terre de blé). (Se dit dans certaines régions de la France du Nord et du Nord-Est.)

empouilles [*an-pou, ll* mll., *e*] n. f. pl. *Br. cout.* Récoltes sur pied, par opposition aux fruits récoltés qui s'appelaient *dépouilles.*

empouper [*an-pou-pé*] v. a. Se dit du vent qui prend (un navire) en poupe.

empourprer [*an-pour-pré*] v. a. Colorer de pourpre ou de rouge : *visage empourpré de colère.*

empoutage [*au*] n. m. Action d'empouter.

empouter [*an-pou-té*] v. a. Passer dans les trous de la planche d'areade les ficelles que l'on met en communication avec les crochets de la mécanique Jacquard.

empoutrerie [*an, ri*] n. f. Ensemble des deux poutres qui soutiennent le plancher du beffroi d'un moulin.

empreindre [*an-prin-dre*] v. a. (lat. *imprimere.* — Se conj. comme *craindre.*) Imprimer, manquer par la pression : *empreindre ses pas sur la neige, son image dans le cœur de quelqu'un.*

empreinte [*an-prin-te*] n. f. Figure, marque, trace en creux ou en relief : *l'empreinte d'un cachet. Fig.* Marque, caractère distinctif : *cet ouvrage porte l'empreinte du génie.*

empressant [*an près-san*], **e** adj. Pressant. (Vx.)

empressé [*an-pré-sé*], **e** adj. et n. Qui se hâte, Qui se donne du mouvement. Qui montre une civilité attentive : *un cavalier empressé auprès des dames ; faire l'empressé.*

empressement [*an-près-se-man*] n. m. Hâte inspirée par le zèle : *obéir avec empressement.* ANT. **Lenteur, mollesse, indifférence.**

empresser (s') [*san-près-sé*] v. pr. (de *en*, et *presser*). Agir avec ardeur, avec zèle, se hâter. Montrer une civilité attentive : *courtisans qui s'empressent autour d'un ministre puissant.*

emprimerie [*an, ri*] n. f. Grande cave où les tanneries font rougir cuirs et peaux.

emprise [*an-pri-ze*] n. f. Entreprise. (Vx.) Action de prendre des terrains par expropriation. Empiètement sur le domaine public.

emprisonnement [*an-pri-zo-ne-man*] n. m. Action de mettre en prison. ANT. **Elargissement, libération.**

— ENCYCL. *Dr.* L'emprisonnement constitue une peine de simple police lorsque sa durée a pour minimum un jour et pour maximum cinq jours. Il rentre dans la catégorie des peines correctionnelles, lorsqu'il est prononcé pour plus de cinq jours.

L'emprisonnement correctionnel consiste dans la privation de la liberté, avec assujettissement au travail. L'emprisonnement de simple police consiste dans une simple privation de liberté, sans assujettissement au travail.

emprisonner [*an-pri-zo-né*] v. a. Mettre en prison : *Louis XI emprisonna La Balue dans une cage de fer.* Empêcher de sortir. *Fig.* Enfermer, contenir, tenir à l'étroit : *emprisonner son cou dans un col ridicule.* ANT. **Délivrer, élargir, libérer.**

emprisonneur, euse [*an-pri-zo-neur, eu-ze*] n. Personne qui emprisonne.

emprunt [*an-prun*] n. m. Action d'emprunter : *faire, contracter un emprunt.* Acte d'un État, d'un département, d'une commune, d'une société ou d'un individu, qui demande de l'argent, à charge de payement d'intérêts, et, en principe, à charge de remboursement. *D'emprunt* loc. adv. Fourni par un emprunt. *Fig.* Supposé : *nom d'emprunt.* Factice : *vertu d'emprunt.*

— ENCYCL. *Dr.* Les emprunts contractés par l'Etat sont autorisés par une loi.

Le conseil général vote les emprunts *départementaux* remboursables, dans un délai qui n'excède pas trente ans, sur les ressources ordinaires et extraordinaires. Quand l'emprunt est remboursable dans un délai excédant trente ans ou quand le service de l'emprunt nécessite la création d'une imposition extraordinaire, il est statué par décret en conseil d'Etat.

Les emprunts communaux dont la période de remboursement n'excède pas trente ans sont autorisés, soit par le conseil municipal, lorsqu'ils sont remboursables, soit au moyen des revenus ordinaires, soit sur le produit d'une imposition extraordinaire n'excédant pas le maximum fixé par le conseil général; soit par le préfet s'ils sont remboursables au moyen d'une imposition extraordinaire dépassant ce maximum. Un décret en conseil d'Etat est nécessaire si la période de remboursement excède trente ans, ou si la somme à emprunter dépasse un million ou enfin, si, réunie au chiffre d'autres emprunts non encore remboursés, elle dépasse un million.

emprunté, e [*an*] adj. Embarrassé, contraint : *air emprunté.* Qui n'est pas naturel : *éclat emprunté.* Supposé : *nom emprunté.* ANT. **Aisé, facile, naturel.**

emprunter [*an-prun-té*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *promutuum*, argent prêté). Obtenir à titre de prêt : *emprunter de l'argent à quelqu'un. Fig.* Recevoir de : *la lune emprunte sa lumière du soleil.* S'aider d'un secours étranger : *emprunter la main d'un secrétaire.* Se parer de : *emprunter les apparences de la vertu.* Tirer : *emprunter une pensée à un auteur.* PROV. : **Ne choisit pas qui emprunte,** réduit à emprunter, on ne peut faire les conditions.

empsychose [*an-psi-kô-ze*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *psukhé*, âme). *Philos.* Union de l'âme et du corps.

emprunteur, euse [*an, eu-ze*] n. et adj. Qui emprunte. Qui a l'habitude d'emprunter. ANT. **Prêteur.**

emption [*anp-si-on*] n. f. (lat. *emptio*). Achat. (Vx.

empuantir *an*] v. a. (de *en*, et *puant*). Rendre puant. (Peu us.) **S'empuantir** v. pr. Devenir puant. ANT. **Embaumer, parfumer.**

empuantissement [*an, ti-se-man*] n. m. Etat d'une chose qui s'empuantit : *l'empuantissement des eaux.* (Peu us.)

Empurany, comm. de l'Ardèche, arr. et à 35 kil. de Tournon, non loin de la Doux; 1.790 h.

empuse [*an-pu-ze*] n. f. *Bot.* Genre de champignons qui vivent en parasites dans le corps des insectes, se nourrissant de tous leurs organes, à l'exception du tube digestif. *Zool.* Genre d'insectes orthoptères, de la famille des mantidés, dont ils ont les mœurs, et qui vivent dans les régions chaudes de l'ancien monde. (Les empuses ont des pattes élargies par places en forme de feuilles. L'*empusa pauperata* se rencontre dans le midi de la France.)

empyème [*an*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *puon*, pus). *Méd.* Amas de pus dans la cavité des plèvres. Opération par laquelle on enlève ce pus. Syn. THORACENTÈSE.

empyocèle [*an-pi*] n. f. (du gr. *en*, dans, *puon*, pus, et *hèlé*, tumeur). Hernie purulente.

empyréal, e, aux [*an*] adj. Qui se rapporte à l'empyrée : *régions empyréales.*

empyrée [*an-pi-ré*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *pur*, feu). Partie la plus élevée du ciel, habitée par les dieux. *Poétiq.* Firmament. Adjectiv. : *le ciel empyrée.*

empyreumatique [*an*] adj. Tenant de l'empyreume : *huile empyreumatique.*

empyreume [*an*] n. m. (gr. *empureuma*; de *en*, dans et *pur*, feu). *Chim.* Saveur et odeur âcre, désagréable, que contracte une matière organique soumise à l'action d'un feu violent.

Ems [*èmss*], fleuve d'Allemagne, affl. de la mer du Nord; il arrose la Westphalie et le Hanovre et passe à Lingen et à Meppen; cours 378 kil.

Ems, bourg de Prusse, près de Coblentz, sur la Lahn; 6.400 h. Eaux thermales. C'est à Ems que se produisit, au mois de juillet 1870, l'incident diplomatique, dénaturé par Bismarck, d'où sortit la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne.

Ems, comm. de Suisse (cant. des Grisons), sur la rive dr. du Rhin; 1.500 h. Elève du bétail.

Ems-Occidental, Ems-Oriental, Ems-Supérieur, départements de la France de 1810, formés de portions de la Hollande ou du Hanovre. Le premier avait pour ch.-l. *Groningue,* le second *Aurich,* le troisième *Osnabrück.*

ému, e adj. Surexcité, mis en émoi : *pays ému. Fig.* Touché, attendri, qui témoigne, qui éprouve de l'émotion : *un air ému; une voix émue. Pop.* Troublé par les fumées du vin.

émulateur, trice n. et adj. Personne animée par l'émulation. (Peu us.)

émulation [*si-on*] n. f. (de *émule*). Sentiment qui porte à rivaliser avec quelqu'un ou avec quelque chose : *on encourage l'émulation chez les écoliers.*

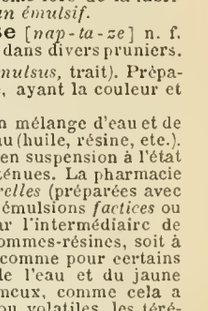
Émulseur.

émule n. et adj. (lat. *æmulus*). Personne qui cherche à en égaler, à en dépasser une autre. Concurrent, rival, compétiteur. Qui atteint ou qui est près d'atteindre au mérite d'un autre : *dans le style, Racine est l'émule de Virgile.*

émulgent [*jan*], **e** adj. (du lat. *emulgere*, traire). Se disait des vaisseaux qui appartiennent aux reins.

émulseur n. m. Appareil de laiterie au moyen duquel on mélange intimement au lait écrémé les matières grasses nécessaires à la fabrication du fromage. Appareil pour élever les liquides corrosifs.

émulsif, ive adj. (du lat. *emulsus,* trait). Se dit des semences d'où on peut tirer l'huile par expression : *les amandes, pistaches, pignons sont des semences émulsives. Substance émulsive,* matière grasse qu'on ajoute au lait écrémé lors de la fabrication des fromages. N. m. : *un émulsif.*

émulsine ou **synaptase** [*nap-ta-ze*] n. f. *Méd.* Diastase qu'on rencontre dans divers pruniers.

émulsion n. f. (du lat. *emulsus,* trait). Préparation pharmaceutique liquide, ayant la couleur et la consistance du lait.

— ENCYCL. L'émulsion est un mélange d'eau et de substance non soluble dans l'eau (huile, résine, etc.). Cette substance est maintenue en suspension à l'état de gouttelettes extrêmement ténues. La pharmacie distingue les émulsions *naturelles* (préparées avec les semences émulsives) et les émulsions *factices* ou *artificielles* (préparées soit par l'intermédiaire de l'eau seule, comme pour les gommes-résines, soit à l'aide de l'eau et de l'alcool, comme pour certains baumes, soit enfin à l'aide de l'eau et du jaune d'œuf ou d'un mucilage gommeux, comme cela a lieu pour les huiles grasses ou volatiles, les térébenthines, etc.). Le *lait de poule* est une émulsion obtenue avec de l'eau chaude, un jaune d'œuf, du sucre et de l'eau de fleur d'oranger.

émulsionnement [*si-o-ne-man*] n. m. Action d'émulsionner.

émulsionner [*si-o-né*] v. a. Faire passer à l'état d'émulsion : *émulsionner une huile.*

emunctæ naris, mots lat. signif. *Aux narines mouchées.* Expression d'Horace (*Satires,* 1, 4, 8) pour désigner un homme qui a du nez, c'est-à-dire du discernement.

émyde n. f. Tortue d'assez grande taille, d'Europe et d'Amérique. (V. la planche REPTILES.)

émydie [*di*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de petits papillons noeturnes jaunes ou gris, marquetés de noir et vulgairement appelés *écailles chouettes : plusieurs espèces d'émydies habitent la France.*

Émyrne ou **Imerina,** autre nom de la région de Tananarive, plateau élevé et salubre, dans la colonie française de Madagascar.

en [*an*] prép. qui a à peu près les sens de *dans* (lat. *in*). Elle indique le lieu, la situation, l'ordre, l'espèce, le temps, la matière, l'état, la forme, etc.

en [*an*] pron. rel. invar. (lat. *inde*). De lui, d'elle, d'eux, d'elles, de là, à cause de cela, etc.

enaigrir [*a-né*] v. a. Rendre plus aigre, plus douloureux. (Vx.)

énallage [*nal-la-je*] n. f. (gr. *enallagé*). *Gram.* Figure de construction, qui consiste dans l'emploi d'un temps, d'un mode, d'un nombre, d'un genre pour un autre. Ex. : *ainsi dit le renard, et flatteurs* d'applaudir. (Peu us.)

enamourer [*ré*] v. a. (de *en*, et *amour*). Inspirer de l'amour à. **S'énamourer** v. pr. Devenir amoureux.

énanthème n. m. (du gr. *en*, dans, et *anthein*, fleurir). Eruption à la face intérieure des cavités naturelles. (S'oppose à *exanthème.*)

énantiomorphe adj. (du gr. *enantios*, contraire, et *morphé*, forme). Qui est formé des mêmes parties disposées en sens inverse.

énantiose [*ô-ze*] n. f. (gr. *enantiôsis*). *Philos.* Chacune des oppositions, au nombre de dix, qui sont la source de toute chose.

enarbrer [*an-nar-bré*] v. a. Monter, assembler sur un arbre ou un essieu : *enarbrer une roue, un pignon.*

énarme n. f. (de *en*, et *arme*). Courroie, poignée fixée à la partie concave d'un bouclier et servant à le tenir pendant le combat.

énarrable [*nar-ra-ble*] adj. Qui peut se narrer.

énarration [*nar-ra-si-on*] n. f. Action d'énarrer; récit détaillé : *une ennuyeuse énarration.*

énarrer [*nar-ré*] v. a. Raconter avec détail.

enarrhement [*na-re-man*] n. m. Action d'énarrher, de donner des arrhes.

énarrher [*na-ré*] v. a. Donner des arrhes à.

énarthrose [*tró-ze*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *arthron*, articulation). *Anat.* Articulation mobile de forme sphérique : *les articulations de l'épaule et de la hanche sont des énarthroses.*

énaser [*zé*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *nasus*, nez). Couper le nez à : *autrefois, on énasait les voleurs pour un premier délit.*

énaucher [*no-ché*] ou **énôcher** [*ché*] v. a. Creuser dans l'enclume la rainure qui doit servir de moule à la tige de l'épingle. (On dit aussi ÉNANCHER.)

Énault [*nô*] (Louis), romancier français, né à Isigny, m. à Paris (1824-1900); auteur de nombreux romans d'un style soigné et d'un réel intérêt. *Christine, Nadège, un Amour en Laponie*, etc., sont les plus connus.

en-bas n. m. *Linguist.* Syn. de EMBAS.

encabanage [*an*] n. m. (de *en*, et *cabane*). Action de placer les vers à soie sur des claies ou sur des bruyères.

encabanement [*an, man*] n. m. (de *en*, et *cabane*). Partie intérieure d'un navire, qui rentre depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord.

encabaner [*an, né*] v. a. Faire l'encabanage des vers à soie.

encablure [*an*] n. f. (de *en*, et *câble*). *Mar.* Distance de 120 brasses (environ 200 m.).

encadastrer [*an-ka-das-tré*] v. a. Faire entrer dans un cadastre.

encadenasser [*an, na-sé*] v. a. Fermer d'un cadenas; enfermer soigneusement : *encadenasser un prisonnier.*

encadrement [*an, man*] n. m. Action d'encadrer. Ce qui encadre : *l'encadrement d'une porte.* Bordure : *encadrement de gazon.* Ornement en saillie, qui entoure certains membres d'architecture. *Fig.* Milieu.

— ENCYCL. Les premiers cadres furent de bois sculpté, recouverts directement de feuilles d'or. Puis on recouvrit le cadre d'une mince couche de colle et de blanc mêlés pour faire disparaître les aspérités du bois et rendre le cadre plus poli. Ce mélange forme aujourd'hui la pâte, plus épaisse, qu'on applique, moulée sur les cadres en guise de sculpture. Les ateliers d'encadrement sont composés de mouleurs, de repasseurs qui retouchent le moulage, de doreurs, de brunisseurs et d'encadreurs proprement dits, qui fixent les tableaux ou gravures dans le cadre. Les bois qui servent à la fabrication des cadres dorés sont : le marronnier, le poirier, l'aune, etc.

encadrer [*an-ka-dré*] v. a. Mettre dans un cadre : *encadrer un tableau. Fig.* Envelopper, isoler. Entourer et faire ressortir : *cheveux noirs encadrant un visage pâle. Milit.* Faire entrer dans les cadres de l'armée : *la Révolution encadra dans l'ancienne armée les volontaires de 92.*

encadreur [*an*] n. m. Celui qui fait ou qui pose les cadres.

encagement [*an, man*] n. m. Mise en cage.

encager [*an-ka-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il encagea, nous encageons.*) Mettre en cage : *encager un serin. Fig.* et *fam.* Mettre en prison : *encager un voleur.*

encaissable [*an-ke-sa-ble*] adj. Qui peut être encaissé : *sommes encaissables.*

encaissage [*an-kè-sa-je*] n. m. Action d'encaisser : *encaissage de marchandises.*

encaissant [*an-kè-san*], **e** adj. Qui forme encaissement : *roches encaissantes.*

encaisse [*an-kè-se*] n. f. Argent, valeurs en caisse. *Encaisse métallique*, valeurs en or et en argent.

encaissé, **e** [*an-kè-sé*] adj. Qui a des bords escarpés : *rivière encaissée.* Resserré, bordé des deux côtés : *chemin encaissé; vallée encaissée.*

encaissement [*an-kè-se-man*] n. m. Action de mettre en caisse : *encaissement des marchandises.* Action d'encaisser de l'argent, des valeurs. Etat d'une rivière, d'une route encaissée.

encaisser [*an-kè-sé*] v. a. Enfermer dans une caisse : *encaisser des marchandises.* Mettre en caisse des billets de banque, de l'argent, etc. : *encaisser un effet.* ANT. Débourser, payer, solder.

encaisseur [*an-kè-seur*] n. m. Négociant qui encaisse : *l'encaisseur d'un effet.*

encalminé, **e** [*an*] adj. (de *en*, et *calme*). *Mar.* Arrêté par le calme : *navire encalminé.*

encalypte [*an*] n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.

encampanement [*an-kan, man*] n. m. (de *en*, et du lat. *campana*, cloche). *Mar.* Evasement d'une bouche à feu.

encan [*an*] n. m. (du lat. *in quantum*, à combien). Vente publique, aux enchères, de meubles, objets mobiliers, etc. : *vendre des meubles à l'encan. Fig.* Trafic honteux : *mettre sa conscience à l'encan.*

— ENCYCL. *Dr.* En règle générale, toutes espèces de meubles sont susceptibles d'être vendues à l'encan. Cette règle souffre, cependant, quelques exceptions : ainsi, les marchandises neuves appartenant à un marchand et faisant l'objet de son commerce ne peuvent être vendues à l'encan que sous certaines restrictions, nécessitées par l'intérêt public et la sûreté du négoce. Les commissaires-priseurs ont le monopole des ventes à l'encan dans les communes où ils ont leur résidence ; dans les autres communes, le monopole est partagé entre les commissaires-priseurs, les notaires, les huissiers et les greffiers. L'officier public chargé d'une vente à l'encan ne peut se rendre adjudicataire pour son propre compte.

encanaillement [*an-ka-na, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'encanailler, de s'encanailler. (Peu us.)

encanailler [*an-ka-na, ll* mll., é] v. a. Mêler avec la canaille. Prendre des allures canailles. S'encanailler v. pr. Hanter la canaille, s'y mêler. *Fig.* S'avilir, s'abaisser.

encanteur [*an*] n. m. Celui qui vend à l'encan.

encanthis [*an-kan-tiss*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *kanthos*, coin de l'œil). Tumeur ou végétation de la caroncule lacrymale : *l'encanthis se guérit par l'arrachement des poils et la cautérisation au sulfate de cuivre.*

encaper [*an-ka-pé*] v. n. Passer entre deux caps. V. a. Engager entre deux caps : *encaper un navire.*

encapuchonner [*an, cho-né*] v. a. Couvrir d'un capuchon : *encapuchonner un enfant. Fam.* Faire entrer dans un ordre monastique. S'encapuchonner v. pr. Se dit d'un cheval qui rapproche trop le bas de la tête du poitrail.

encaquement [*an-ka-ke-man*] n. m. Action de mettre les harengs en caque.

encaquer [*an-ka-ké*] v. a. Mettre dans une caque : *encaquer des harengs. Fig.* et *fam.* Entasser dans une voiture, une chambre.

encaqueur, euse [*an-ka-keur, eu-ze*] n. Qui encaque. (On dit aussi CAQUEUR, EUSE.)

Encarnacion (La), v. du Mexique (Etat de Jalisco); 16.000 h. Savonneries.

encarnavalé, e [*an*] adj. Grotesquement habillé, comme un personnage de carnaval.

encarpe [*an*] n. m. (gr. *egharpa*). *Archit. anc.* Guirlande de feuillage, de fruits, de fleurs.

encart [*an-kar*] n. m. (de *encarter*). Carton simple ou double, qui, dans les feuilles de certains formats (in-12, in-16, in-18, etc.), se détache à la pliure pour être intercalé dans la partie principale d'un cahier. Feuille ou cahier tiré à part et que l'on insère dans une brochure.

encartage [*an*] n. m. ou **encartation** [*an, si-on*] n. f. Action d'encarter des feuilles d'impression.

encarter [*an-kar-té*] v. a. (de *en*, et *carte*). *Rel.* Insérer un carton à l'endroit d'une feuille où il doit être. Insérer dans un livre, dans une revue, etc., que l'on met en vente : *encarter un prospectus. Admin.* Inscrire sur les registres officiels de la prostitution.

encarteuse [*an-kar-teu-ze*] n. f. Machine servant à fixer de menus objets, tels que les boutons, sur des feuilles de carton.

encartonnement [*man*] ou **encartonnage** [*to-na-je*] n. m. Etat d'un objet encartonné.

encartonner [*an-kar-to-né*] v. a. Placer des feuilles imprimées entre des cartons pour les satiner en les passant à la presse. (S'emploie aussi quelquef. comme syn. de ENCARTER.)

encartouchage [*an*] n. m. Action d'encartoucher.

encartoucher [*an, ché*] v. a. Mettre de la poudre ou de la dynamite dans les cartouches.

en-cas, encas ou **en cas** [*an-kâ*] n. m. invar. Objet réservé pour servir dans des circonstances imprévues : *avoir dix mille francs comme en-cas.* Mets tout préparé, pouvant se servir à l'improviste : *en-cas chaud, en-cas froid.* Sorte d'ombrelle assez grande, pouvant servir de parapluie.

En-cas.

encastage [*an-kas-ta-je*] n. m. Action de placer les poteries à cuire dans les étuis ou casettes.

encasteler (s') [*san-kas-te-lé*] v. pr. (lat. *incastellare*. — Prend un *é* ouvert devant une syllabe muette : *j'encastèle.*) Se dit d'un cheval dont le talon se rétrécit et la fourchette se resserre.

encastelure [*an-kas-te*] n. f. Maladie du pied du cheval, qui consiste en un rétrécissement des régions postérieures du sabot (talon) : *l'encastelure se guérit par une ferrure qui oblige la bête à marcher sur ses talons ou par l'absence momentanée de ferrure.*

encaster [*an-kas-té*] v. a. (de *en*, et *casette*). Placer (les poteries) dans les casettes.

encasteur [*an-kas-teur*] n. m. Ouvrier chargé de l'encastage.

encastillage n. m. Syn. de ACCASTILLAGE.

encastillement [*an-kas-ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'encastiller.

encastiller [*an-kas-ti, ll* mll., *é*] v. a. Enchâsser, encadrer. (Vx.) Mettre à l'abri, en sûreté dans un castel ou château fort : *encastiller des troupes.*

encastrement [*an-kas-tre-man*] n. m. Action d'encastrer. Entaille dans une pièce de bois ou de fer pour recevoir une autre pièce.

encastrer [*an-kas-tré*] v. a. (ital. *incastrare*). Enchâsser au moyen d'une entaille.

encataloguer [*an, ghé*] v. a. Mettre dans un catalogue : *encataloguer des romans.*

Encausse, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 10 kil. de Saint-Gaudens, sur le Job; 540 hab. Eaux minérales.

encaustication [*an-kôs-ti-ka-je*] n. m. Action d'encaustiquer : *l'encaustication d'un parquet.*

encaustique [*an-kôs-ti-ke*] n. f. (gr. *egkaustiké*; de *egkaiein*, brûler). Chez les anciens, peinture où l'on employait des couleurs délayées dans de la cire. Auj., préparation dont on imprègne les sculptures de marbre ou de plâtre pour en adoucir la touche et les préserver de l'humidité. Préparation de cire et d'essence de térébenthine pour faire briller les meubles, les parquets. Adj. : *préparation encaustique.*

— ENCYCL. *Techn.* L'encaustique comprend diverses sortes commerciales qui servent pour les meubles, les parquets, les carrelages et les cuirs ou harnais. La première sorte se prépare en dissolvant de la cire jaune dans de la térébenthine et en ajoutant au tout de l'orcanette pour l'encaustique jaune ou du quercitron pour la rouge. On fait aussi des encaustiques à la potasse ou au pétrole, en dissolvant de la cire dans une solution de potasse ou en versant peu à peu du pétrole sur de la cire fondue. Ces sortes s'emploient pour les meubles, les parquets et les carrelages. L'encaustique pour cuirs et harnais s'obtient en dissolvant de la cire jaune dans de la térébenthine en ajoutant un peu de colophane. Pour les cuirs noircis, on ajoute du noir animal.

encaustiquer [*an-kôs-ti-ké*] v. a. Enduire d'encaustique : *encaustiquer un meuble, un parquet.*

encavement [*an, man*] n. m. Action d'encaver; son résultat : *l'encavement améliore les vins.*

encaver [*an-ka-vé*] v. a. Mettre en cave. *Fam.* Enfermer une personne dans une cave.

encaveur [*an*] n. m. Celui qui encave.

enceindre [*an-sin-dre*] v. a. (lat. *incingere*. — Se conj. comme *craindre.*) Entourer, enfermer : *enceindre une ville de murailles.*

enceinte [*an-sin-te*] n. f. Ceinture; ce qui entoure, de manière à défendre : *enceinte de murailles.* Espace clos, salle : *l'enceinte d'un tribunal.* Remparts : *l'enceinte de Paris.*

enceinte [*an-sin-te*] adj. f. Se dit d'une femme grosse : *une femme enceinte de trois, de six mois.*

Encelade [*an*], le plus célèbre des Titans qui se révoltèrent contre Jupiter. Arrêté dans sa fuite en Sicile, il fut foudroyé et enseveli par Jupiter sous l'Etna. C'est lui dont l'haleine embrasée exhale les feux que lance le volcan, et qui ébranle la montagne et toute la Sicile, lorsqu'il tente de se retourner. (*Myth.*) En littérature, on fait allusion aux convulsions du géant pour caractériser les efforts impuissants de quelqu'un qui tente de changer un ordre de choses établi, surtout en parlant des bouleversements politiques.

encellulement [*an-sè-lu-le-nan*] n. m. Action d'encelluler. Détention dans une cellule.

encelluler [*an-sè-lu-lé*] v. a. Mettre en cellule : *encelluler des moines.* Détenir dans une cellule : *encelluler des détenus.*

encens [*an-san*] n. m. (du lat. *incensum*, chose brûlée). Espèce de résine aromatique (en particul. l'*oliban*), dont l'odeur s'exhale surtout par la combustion, et qui provient de différents arbres : *le meilleur encens vient d'Arabie. Fig.* Louange, éloge, compliment : *l'encens de la flatterie.* PROV. : **Selon les gens, l'encens,** on mesure la louange, la flatterie au mérite ou au rang des personnes.

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'*encens* plusieurs substances de nature résineuse ou gommo-résineuse. L'encens indien, encens *mâle* ou *oliban*, est produit par une plante d'Abyssinie, la *boswellia Carteri* (famille des burséracées); on l'appelle *indien*, parce qu'il passe souvent par l'Inde avant d'être importé en Europe. Il se présente sous la forme de petites boules sèches, de saveur légèrement âcre, amère et aromatique. L'encens est souvent falsifié avec de la sandaraque, du mastic, de la résine de pin. L'encens *femelle* est produit par une espèce de genévrier (*juniperus lycia*).

L'encens était brûlé par la plupart des peuples orientaux en l'honneur de leurs divinités; les Hébreux l'offrirent à Jéhovah sur l'autel des parfums; encore aujourd'hui, il est employé dans les cérémonies du culte catholique.

encensement [*an-san-se-man*] n. m. Action d'encenser : *encensement de l'autel.*

encenser [*an-san-sé*] v. a. Agiter l'encensoir devant l'autel, devant quelqu'un. *Fig.* Honorer d'un respect religieux. Flatter avec excès : *encenser un ministre puissant. Absolum.*, se dit d'un cheval qui fait avec la tête un mouvement de bas en haut.

encenseur, euse [*an-san-seur, eu-ze*] n. Personne qui encense, qui flatte; louangeur, flatteur.

encensier [*an-san-si-é*] n. m. Nom vulgaire du romarin.

encensoir [*an-san*] n. m. Cassolette suspendue à de petites chaînes, dont on se sert dans les églises pour brûler l'encens et que l'on agite devant les objets ou les personnes que l'on veut encenser : *dans la liturgie romaine, le célébrant accompagne de la main l'encensoir, il ne le lance pas. Fig.* Louange flatteuse. *Coup d'encensoir*, flatterie excessive. *Donner de l'encensoir à quelqu'un par le nez, à travers le visage, casser l'encensoir sur le nez*, donner des louanges maladroites ou exagérées.

Encensoir.

encéphalalgie [*an, ji*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *algos*, douleur). Douleur dans l'encéphale.

encéphalalgique [*an*] adj. Qui se rapporte à l'encéphalalgie.

encéphale [*an*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *kephalé*, tête). Ensemble des organes que renferme le crâne.

encéphalique [*an*] adj. Qui a rapport à l'encéphale : *douleur encéphalique.*

encéphalite [*an*] n. f. Inflammation de l'encéphale : *encéphalite aiguë.*

encéphalocèle [*an*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *kelé*, tumeur). Tumeur faisant hernie en dehors de la cavité crânienne.

encéphalocélique [*an*] adj. Qui se rapporte à l'encéphalocèle : *protubérance encéphalocélique.*

encéphaloïde [*an*] adj. Qui a la consistance de l'encéphale. N. m. Sarcome mou.

encéphalologie [*an, ji*] n. f. Traité sur l'encéphale.

encéphalopathie [*an, ti*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *pathos*, affection). Affection organique de l'encéphale.

encéphaloscopie [*an, sko-pi*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *skopein*, examiner). Etude anatomique du cerveau.

encercler [*an-sèr-klé*] v. a. Entourer d'un cercle : *encercler un dessin dans un filet d'or.*

enchaînement [*an-chè-ne-man*] n. m. Action d'enchaîner. Réunion de choses qui ont entre elles certains rapports : *l'enchaînement des idées.*

enchaîner [*an-chè-né*] v. a. Lier avec une chaîne : *enchaîner un dogue. Fig.* Captiver : *enchaîner les cœurs.* Coordonner : *bien enchaîner ses idées.* ANT. Déchaîner.

enchaînure [*an-ché*] n. f. Enchaînement, en parlant d'ouvrages d'art mécaniques.

enchalage [*an*] n. m. Action d'enchaler.

enchaler [*an-cha-lé*] v. a. Empiler des fagots destinés à l'évaporation des eaux salines.

enchaleur [*an*] n. m. Ouvrier qui enchale.

enchambrer [*an-chan-bré*] v. a. Mettre en chambre. Disposer ou placer les vers à soie sur les bruyères pour leur permettre de faire leurs cocons.

enchanté, e [*an*] adj. Produit par enchantement, ensorcelé : *pays enchanté; maison enchantée. Fig.* Très content, ravi, charmé : *enchanté de vous*

voir. Liturg. Pain enchanté, altération de PAIN À CHANTER.

enchantelage [*an*] n. m. Action d'enchanteler.

enchanteler [*an, lé*] v. a. (Prend un *e* ouvert devant une syllabe muette : *j'enchantète.*) Mettre en chantier (du bois, une pièce de vin, etc.).

enchantement [*an, man*] n. m. (de *enchanter*). Action de charmer, d'ensorceler par des opérations magiques : *le moyen âge croyait aux enchantements.* Chose merveilleuse, surprenante : *cette fête était un enchantement. Fig.* Sorte d'ivresse du cœur, du cerveau, des sens : *les enchantements de la gloire.* Joie très vive : *être dans l'enchantement.* ANT. **Désenchantement.**

enchanter [*an-chan-té*] v. a. (lat. *incantare;* de *in,* dans, et *cantare,* chanter). Charmer par des opérations magiques : *Circé enchanta les compagnons d'Ulysse. Fig.* Charmer : *les compliments enchantent la femme.* Ravir d'admiration : *cette musique m'enchante.* ANT. **Désenchanter, désillusionner.**

enchanteur, eresse [*an, rè-se*] n. Magicien : *Armide l'enchanteresse. Fig.* Personne, chose qui produit des résultats merveilleux : *l'éloquence est une enchanteresse.* Qui charme, séduit; ravissant, d'une beauté merveilleuse : *site, sourire, regard enchanteur.*

enchaper [*an-cha-pé*] v. a. (de *en,* et *chape*). Enfermer un baril ou un tonneau dans un autre.

enchaperonnement [*an, ro-ne-man*] n. m. Action d'enchaperonner.

enchaperonner [*an, ro-né*] v. a. Envelopper d'un chaperon : *enchaperonner une tête, un enfant.*

enchapure [*an*] n. f. Bande de cuir ou de métal qui sert à fixer la chape d'une boucle à une courroie ou à une pièce d'équipement.

encharbotté [*an, bo-té*], **e** adj. Emu. (Peu us.) (C'est par erreur que V. Hugo a écrit *enchuriboté.*)

encharger [*an-char-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il enchargea, nous enchargeons.*) Charger, donner en commission à. (Vx.)

encharner [*an-char-né*] v. a. Munir de charnières : *encharner un coffre.*

enchâssement [*an-châ-se-man*] n. m. Action d'enchâsser. Etat de ce qui est enchâssé.

enchâsser [*an-châ-sé*] v. a. Placer dans une châsse : *enchâsser des reliques.* Fixer quelque chose dans un métal, dans la pierre, etc. : *enchâsser un diamant dans une bague. Fig.* Intercaler : *enchâsser une citation dans un discours.*

enchâssure [*an-châ-su-re*] n. f. Action d'enchâsser : *l'enchâssure d'un diamant.*

enchatonnement [*an-cha-to-ne-man*] n. m. Action d'enchatonner.

enchatonner [*an-cha-to-né*] v. a. Insérer dans un chaton : *enchatonner un rubis.*

enchâtre n. f. Pièce de bois ou de fer dans laquelle une autre pièce se trouve encastrée.

enchaussenage [*an-chô-se*] n. m. Action d'enchaussener.

enchaussener [*an-chô-se-né*] ou **enchaussumer** [*an-chô-su-mé*] v. a. (de *en,* et *chaux.* — Se conj. comme *amener.*) Mettre une peau dans le lait de chaux pour en mieux détacher le poil.

enchaussenoir [*an-chô-se*] ou **enchaussumoir** [*an-chô-su*] n. m. Cuve, fosse pour enchaussener les peaux.

enchausser [*an-chô-sé*] v. a. (de *en,* et *chausse*). Couvrir les légumes de paille pour les faire blanchir, les préserver de la gelée.

enchaux [*an-chô*] n. m. Bain de chaux où l'on fait tremper les peaux.

enchère [*an*] n. f. (de *enchérir*). Offre d'un prix supérieur à celui qu'un autre a offert pour l'achat d'une chose qui se vend au plus offrant : *une enchère couvre l'autre.* Manière de vendre au plus offrant : *vendre une maison aux enchères. Fig. Etre à l'enchère,* être disposé à vendre ses services au plus offrant. *Au feu des enchères,* se dit d'une vente à l'encan, sans doute par allusion aux bougies. *Fig.* Dans l'animation, avec la fougue que l'on apporte dans une vente à l'encan.

— ENCYCL. *Dr.* Les enchères se font toujours de vive voix; celles qui ont lieu en justice ne peuvent se produire que par le ministère d'avoués.

En matière de vente d'immeubles, l'adjudication ne peut être prononcée qu'après l'extinction de trois bougies successivement allumées et dont chacune a une durée d'une minute.

Ceux qui, dans les adjudications, entravent ou troublent la liberté des enchères ou des soumissions, par voies de fait, violences ou menaces, sont punis d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois, et d'une amende de 100 à 5.000 francs. La même peine frappe ceux qui, par dons ou promesses, ont écarté les enchérisseurs.

On appelle *folle enchère* l'acte imprévoyant de celui qui, lors d'une adjudication sur saisie immobilière, a pris des engagements qu'il est incapable de tenir. En ce cas, l'immeuble est remis en vente, et, si le prix est inférieur à celui de l'adjudication primitive, le fol enchérisseur doit solder la différence.

enchérir [*an*] v. a. (de *en,* et *cher*). Mettre une enchère sur : *enchérir un immeuble.* Rendre plus cher : *enchérir le pain.* V. n. Devenir plus cher : *le vin enchérit. Enchérir sur,* dépasser par son offre. *Fig.* Dire, faire plus qu'un autre : *Néron enchérit sur la cruauté de Tibère.*

enchérissement [*an-ché-ri-se-man*] n. m. Hausse de prix : *l'enchérissement du pain, des loyers.* ANT. **Baisse, diminution, rabais.**

enchérisseur [*an-ché-ri-seur*] n. m. Qui met une enchère : *le dernier et plus offrant enchérisseur. Fol enchérisseur,* celui qui a mis une folle enchère.

enchevalement [*an, man*] n. m. Travaux pour étayer une maison qu'on veut réparer.

enchevaler [*an, lé*] v. a. Etayer un mur, une construction.

enchevaucher [*an-che-vô-ché*] v. a. Faire joindre par recouvrement des planches, des ardoises, des tuiles, etc.

enchevauchure [*an-che-vô*] n. f. Jonction par recouvrement, comme les tuiles d'un toit.

enchevêtrement [*an, man*] n. m. Action d'enchevêtrer, d'emmêler, d'embrouiller : *l'enchevêtrement d'un écheveau. Fig. : l'enchevêtrement des pensées.*

enchevêtrer [*an, tré*] v. a. Mettre un chevêtre, au licou : *enchevêtrer un cheval.* Unir par un chevêtre : *enchevêtrer des solives. Fig.* Embarrasser, embrouiller. **S'enchevêtrer** v. pr. Se dit d'un cheval qui s'embarrasse dans la longe de son licou. *Fig.* S'embrouiller dans ses idées. ANT. **Désenchevêtrer.**

enchevêtreur [*an*] n. m. Individu qui produit quelque chose d'enchevêtré.

enchevêtrure [*an*] n. f. Assemblage de solives supportant le foyer d'une cheminée. Blessure qu'un cheval se fait au paturon en s'enchevêtrant.

— ENCYCL. L'enchevêtrure peut être légère ou profonde, suivant le temps pendant lequel le cheval s'est débattu pour se désenchevêtrer. Dans tous les cas, elle se soigne comme toutes les blessures de la peau, d'abord par des émollients, puis par des astringents antiseptiques.

encheviller [*an, ll* mll., *é*] v. a. Garnir de chevilles. Maintenir avec des chevilles.

enchifrènement [*an, man*] n. m. Embarras dans le nez, causé surtout par un rhume de cerveau.

enchifrener [*un, né*] v. a. (de *en,* et *chanfrein.* — Se conj. comme *amener.*) Causer un enchifrènement : *le rhume nous enchifrène.*

enchiridion [*an-ki*] n. m. (m. grec). Manuel, recueil concis de préceptes ou de renseignements : *l'enchiridion d'Epictète.* V. MANUEL.

enchondral, e, aux [*an-kon*] adj. Qui provient du cartilage d'ossification.

enchondrome [*an-kon*] n. m. (du gr. *en,* dans, et *khondros,* cartilage). Tumeur cartilagineuse se développant dans l'intérieur d'un os.

— ENCYCL. L'enchondrome est la plus fréquente des tumeurs cartilagineuses ; elle apparaît surtout aux mains. C'est une tumeur bénigne, qui se développe lentement et qui ne devient gênante que par son volume. Elle peut nécessiter la résection ou l'amputation d'un membre.

enchylème [*an-ki*] n. m. (du gr. *en,* dans, et *khulos,* suc). *Biol.* Liquide ou suc nucléaire, qui sert de véhicule aux substances nutritives ou excrétées s'échangeant entre le noyau de la cellule et le cytoplasma.

enchymose [*an-ki-mô-ze*] n. f. (gr. *egkhumôsis*). Effusion soudaine de sang dans les vaisseaux cutanés, sans violence extérieure.

enchytrée [*an-ki-tré*] n. m. Genre d'annélides renfermant de petits vers, à sang incolore, qui vivent dans le terreau, les feuilles pourries et que l'on rencontre fréquemment dans les pots à fleurs.

encirement [*an, man*] n. m. Action d'enciref.

enciref [*an-si-ré*] v. a. Enduire, imbiber de circ.

encise [*an-si-ze*] n. f. (de *en,* et du lat. *cæsus,* tué). *Dr. anc.* Meurtre d'une femme enceinte ou de l'enfant qu'elle portait.

Encke [*èn'-ké*] (Jean-François), astronome allemand, né à Hambourg, m. à Spandau (1791-1865). Il découvrit les véritables dimensions de Mercure, et se signala par ses travaux sur les comètes.

enclassement [*an-kla-se-man*] n. m. Action d'enclasser. (Vx.)

enclasser [*an-kla-sé*] v. a. Inscrire dans les classes : *enclasser des matelots.*

enclavant [*an-kla-van*], **e** adj. Qui enclave.

enclavation [*an, si-on*] n. f. Disposition des bois destinés à la construction des navires dans des fosses où, à chaque marée, ils sont submergés par l'eau de mer qui les préserve des vers.

enclave [*an*] n. f. Terrain ou territoire enclavé dans un autre : *la frontière franco-espagnole comprend plusieurs enclaves.* Fonds entouré de tous côtés par d'autres fonds appartenant à un autre propriétaire. V. PASSAGE.

enclavement [*an, man*] n. m. ou **enclavure** [*an*] n. f. Action d'enclaver. Résultat de cette action. Etat d'une chose enclavée.

enclaver [*an-kla-vé*] v. a. (de *en,* et du lat. *clavis,* clef). Enfermer, enclore une chose dans une autre, en parlant d'un morceau de terre, d'un héritage, d'un territoire, etc. *Techn.* Engager une pièce dans une autre pièce.

enclenche [*an-klan-che*] n. f. Coche circulaire que porte une pièce mise en mouvement, et dans laquelle pénètre le bouton d'une autre pièce que la première doit entraîner avec elle.

enclenchement [*an-klan-che-man*] n. m. Etat d'une pièce enclenchée. Mécanisme destiné à rendre deux pièces solidaires.

enclencher [*an-klan-ché*] v. a. Rendre solidaires diverses pièces mécaniques au moyen de l'enclenche : *enclencher un aiguillage et un sémaphore.*

enclin, e [*an*] adj. (lat. *inclinis*). Porté naturellement à : *être enclin au mal.*

encliquetage [*an-kli-ke*] n. m. Mécanisme qui, tout en laissant tourner une roue dans un sens, l'empêche de tourner dans un autre.

— ENCYCL. L'encliquetage joue un très grand rôle dans les machines en rendant temporairement solidaires l'une de l'autre deux pièces indépendantes. On distingue l'*encliquetage à rochet* et l'*encliquetage à frottement.* Le premier est constitué par un taquet s'engageant entre deux dents d'une roue à rochet et établissant ainsi une liaison dans un sens déterminé. Le cliquet que presse un ressort se soulève aisément quand le mouvement est rétrograde (*machine à percer*). Le second type agit par frottement pour obtenir la rotation de l'ensemble de deux arbres détachés. Si la rotation a lieu en sens inverse, certaines pièces se coincent et s'opposent à l'entraînement (*machine à coudre*).

Encliquetage.

encliqueter [*an-kli-ke-té*] v. a. (de *en,* et *cliquet.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *j'encliquette.*) Faire un encliquetage.

enclitique [*an*] n. f. (du gr. *egklitikos,* penché). *Gram.* Mot qui s'unit dans l'écriture au mot précédent, de façon à ne former en quelque sorte qu'un seul mot avec lui ; comme *je,* dans *suis-je?*

encloîtrer v. a. Syn. de CLOÎTRER.

enclore [*an*] v. a. (Se conj. comme *clore.*) Enfermer de murs, de haies, etc. : *enclore un jardin.* Former une clôture. Enfermer de toutes parts.

enclos [*an-klô*] n. m. Espace fermé par une clôture. Petit domaine clos de murs : *habiter un enclos.*

enclôtir [*an*] v. n. ou **s'enclôtir** [*san*] v. pr. Entrer dans son terrier en parlant d'un lapin, d'un renard, d'un blaireau.

enclôture [*an*] n. f. Bord régnant autour d'un ouvrage de broderie.

enclouage [*an*] n. m. Action d'enclouer. *Art. vétér.* V. ENCLOUURE.

enclouer [*an-klou-é*] v. a. Piquer une bête de somme jusqu'au vif avec un clou quand on la ferre. *Enclouer un canon,* faire entrer de force, dans sa lumière, un gros clou pour l'empêcher de servir : *on n'encloue plus les canons depuis qu'ils se chargent par la culasse.*

enclouerie [*an-klou-rie*] n. f. Soldat qui était chargé d'enclouer les pièces.

enclouure [*un-klou-u-re*] n. f. Blessure produite au pied du cheval ou du bœuf par un clou de ferrure qui a dévié sous le marteau du maréchal ferrant : *l'enclouure, si elle est récente, se guérit par l'extirpation du clou qui a causé le mal.*

— ENCYCL. Si l'animal que l'on ferre réagit sous la douleur de l'enclouure, il faut retirer immédiatement le clou et verser un peu d'essence de térébenthine dans la plaie. Si un animal peu sensible n'a pas manifesté de douleur lors de l'enclouure, il se met tôt ou tard à boiter. On retire successivement les clous, et le pus apparaît dans le trou du clou mal enfoncé. Donner largement issue au pus et panser la plaie à l'essence de térébenthine.

enclume [*an*] n. f. (lat. *incus, udis*). Masse d'acier sur laquelle on forge les métaux. *Remettre un ouvrage sur l'enclume,* le modifier par un nouveau travail. *Se trouver entre l'enclume et le marteau,* entre deux partis, deux intérêts opposés, avec la perspective d'être victime dans tous les cas. Outil de fer sur lequel le couvreur taille les ardoises. Osselet de l'oreille interne. PROV. : **Mieux vaut être marteau qu'enclume,** mieux vaut donner les coups que les recevoir.

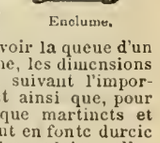

Enclume.

— ENCYCL. *Techn.* L'enclume de forge consiste en général en un parallélépipède rectangle que termine d'un côté une pyramide quadrangulaire et de l'autre un cône. Ces deux extrémités sont les *bigornes;* la partie parallélépipédique se nomme l'*estomac,* tandis que la surface plane horizontale supérieure est la *table.* Celle-ci est percée d'un trou carré, destiné à recevoir la queue d'un tranchet ou d'une étampe. La forme, les dimensions et le poids des enclumes varient suivant l'importance des pièces à travailler. C'est ainsi que, pour les marteaux mécaniques, tels que martinets et marteaux-pilons, les enclumes sont en fonte durcie et ont la forme d'un prisme quadrangulaire ; elles reposent sur une chabotte dont le poids varie avec celui du marteau.

enclumeau [*an-klu-mô*] ou **enclumot** [*an-klu-mo*] n. m. Petite enclume.

enclumette [*an-klu-mè-te*] n. f. Petite enclume portative de faucheur. Morceau de fer dont se sert le boisselier pour river des clous tout en soutenant les planches dans lesquelles ils sont enfoncés.

encoche [*an*] n. f. (de *en,* et *coche*). Petite entaille. Entaille faite sur le pêne d'une serrure, sur la taille des boulangers, etc. Etabli de sabotier pour fixer le sabot.

encochement [*an, man*] n. m. Action d'encocher, d'entailler : *l'encochement d'un pêne.*

encocher [*an-ko-ché*] v. a. Faire une encoche à. Mettre la corde de l'arc dans la coche de la flèche. ANT. **Décocher.**

encochure [*an*] n. f. *Mar.* Coche ou entaille à l'extrémité d'une vergue.

encoffrer [*an-ko-fré*] v. a. Enfermer dans un coffre : *l'avare ne songe qu'à encoffrer son or.*

encoignure ou **encognure** [*an-ko-gnu-re*] n. f. Angle formé par deux murailles. Petit meuble qu'on y place.

encollage [*an-ko-la-je*] n. m. Action d'encoller ; son résultat. Préparation pour encoller.

encoller [*an-ko-lé*] v. a. Appliquer un apprêt de colle, de gomme, etc. : *encoller une étoffe, un meuble.*

encolleter [*an-ko-le-té*] v. a. (Double le *t* devant une syllabe muette : *j'encollette.*) Prendre une pièce de gibier dans un collet.

encolleur [*an-ko-leur*] n. m. Ouvrier qui procède à l'encollage des étoffes, du bois, etc.

encolleuse [*an-ko-leu-ze*] n. f. Machine que l'on emploie pour encoller les fils de la chaîne qui doivent servir à la fabrication d'un tissu.

encolpite [*an*] n. f. (de *en,* et du gr. *kolpos,* vagin). *Méd.* Inflammation du vagin.

encolure [*an*] n. f. (de *en,* et *cou*). Partie du corps du cheval qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail. Dégagement d'un habit autour du cou. *Fig.* Démarche, tournure de quelqu'un.

— ENCYCL. Suivant sa forme, l'encolure du cheval reçoit des désignations spéciales : encolure *bien sortie ;* encolure *de cerf* ou *renversée ;* encolure *de cygne ;* encolure *fausse* ou *mal sortie ;* encolure *penchée* ou *penchante.*

encombrant [*an-kon-bran*], **e** adj. Qui encombre : *colis encombrant. Fig. : personnage encombrant*

encombre [*an-kon-bre*] n. m. Obstacle, accident : *arriver sans encombre à bon port.*

encombrement [*an-kon-bre-man*] n. m. Action d'encombrer. Amas de matériaux, d'objets qui encombrent : *un encombrement de voitures.*

encombrer [*an-kon-bré*] v. a. (de *en,* et du bas lat. *combrus,* barrage). Obstruer, embarrasser par la multitude des objets. Occuper en trop grand nombre. ANT. **Désencombrer.**

encommencer [*an-ko-man-cé*] v. a. (Se conj. comme *commencer.*) Commencer. (Vx.)

encontre (à l') [*an*] loc. prép. En sens opposé. *Fig.* Au contraire de. Contre le parti de. *Aller à l'encontre de,* mettre obstacle, contredire.

encoquer [*an-ko-ké*] v. a. *Mar.* Faire passer, couler : *encoquer le bout de la vergue dans son cercle de bout-dehors.* Capeler.

encoqûre [*an-ko-kû-re*] n. f. *Mar.* Action d'encoquer.

encor adv. V. ENCORE.

encorbellement [*an-kor-bè-le-man*] n. m. (de *en*, et *corbeau*). *Archit.* Construction en saillie en dehors du plan d'un mur, et portant sur des consoles ou des *corbeaux*.

encorbeller [*an-kor-bè-lé*] v. a. Soutenir à l'aide de corbeaux.

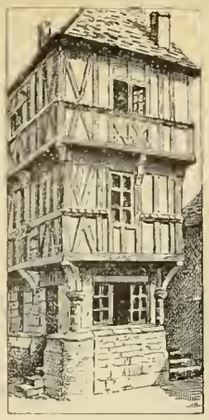

Étages en encorbellement.

encordage [*an*] n. m. Ensemble des cordes et des ficelles employées au montage d'un métier à tisser ou d'un grand lissage.

encorder [*an-kor-dé*] v. a. Placer l'encordage.

encore [*an*] adv. (lat. *ad hanc horam*). Jusqu'à présent : *les superstitions n'ont pas encore disparu.* De nouveau : *vous avez échoué? essayez encore.* Davantage, de plus; et même : *riche, on veut s'enrichir encore. Non seulement... mais encore. Encore que* loc. conj. Bien que, quoique : *encore qu'il soit jeune. Encore!* exclamation qui marque l'étonnement, l'impatience : *encore vous!* — En poésie, on peut écrire *encor*.

encornail [*an-kor-na, l* mll.] n. m. *Mar.* Demi-rêa garnissant une mortaise dans laquelle passe un cordage : *l'encornail diminue le frottement du filin.*

encorné, e [*an*] adj. Qui a des cornes : *boue haut encorné.* Qui vient sous la corne du pied du cheval : *javart encorné.*

encorner [*an-kor-né*] v. a. Garnir de cornes. Percer, blesser à coups de cornes.

encornet [*an-kor-nè*] n. m. Nom vulgaire de divers calmars employés par les pêcheurs de Terre-Neuve comme appât pour la pêche de la morue.

encorneter [*an, té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *j'encornette.*) Mettre en cornet. Coiffer d'une cornette.

encornure [*an*] n. f. Manière dont les cornes sont implantées.

encotillonner [*an, ll* mll., *o-né*] v. a. *Fam.* Soumettre aux volontés d'une femme.

encotonner [*an-ko-to-né*] v. a. Garnir, couvrir de coton : *la nature encotonne certains fruits délicats.*

encouder [*an-kou-dé*] v. a. Replier en forme de coude : *encouder un jeune sarment de vigne.*

encouloir [*an*] n. m. Pièce de bois dans laquelle est ménagée une fente à travers laquelle passe l'étoffe à mesure qu'on la tisse.

encourageant [*an, jan*], **e** adj. Qui encourage : *un sourire encourageant; une parole encourageante.* ANT. **Décourageant.**

encouragement [*an, je-man*] n. m. Action d'encourager. Ce qui encourage : *donner, recevoir des encouragements.* ANT. **Découragement.**

encourager [*an, jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il encouragea, nous encourageons.*) Donner du courage. Favoriser le développement : *Sully encouragea l'agriculture française.* ANT. **Décourager.**

encourir [*an*] v. a. (Se conj. comme *courir.*) S'exposer à. Attirer sur soi : *Fouquet encourut la disgrâce de Louis XIV.*

encourtinement [*an, man*] n. m. Action d'encourtiner; son résultat.

encourtiner [*an, né*] v. a. Garnir de courtines : *encourtiner un autel, un fort.*

encouture [*an*] n. f. *Mar.* Disposition des bordages encouturés.

encouturer [*an, ré*] v. a. *Mar.* Disposer les bordages de telle sorte que chacun dépasse celui qui le précède.

encrage [*an*] n. m. Action d'encrer les rouleaux d'une presse d'imprimerie.

encrassement [*an-kra-se-man*] n. m. Action d'encrasser ou de s'encrasser. Son effet.

encrasser [*an-kra-sé*] v. a. Rendre crasseux. **S'encrasser** v. pr. Devenir crasseux. ANT. **Décrasser.**

encratite n. m. *Hist. rel.* V. TATIEN.

encravatement [*an, man*] n. m. Action d'encravater; état de la personne encravatée.

encravater [*an, té*] v. a. Mettre une cravate : *encravater un enfant.*

encre [*an-kre*] n. f. (gr. *eghauston*). Préparation liquide colorée, dont on se sert pour écrire. *Encre d'imprimerie*, pâte à base d'huile de lin cuite dont on imprègne les rouleaux des machines à imprimer : *l'encre noire est faite avec du noir de fumée. Encre de Chine*, composition solide ou liquide de noir de fumée, employée surtout dans le dessin au lavis, et qui a d'abord été fournie par la Chine. *Encre sympathique*, liquide dont la trace est incolore sur le papier, mais devient visible lorsqu'on la soumet à l'action de la chaleur ou à certaines influences chimiques. *Encre communicative*, encre ordinaire mélangée de gomme et de sucre et qu'on emploie pour obtenir des copies sur papier non collé des lettres écrites sur papier ordinaire. *Fig. Bouteille à l'encre*, affaire obscure, embrouillée. *Écrire de bonne encre*, écrire sans ménagements.

— ENCYCL. *Encre argentée.* Dissoudre dans très peu d'eau 70 gr. de gomme arabique, puis délayer dans cette solution 5 gr. de blanc de zinc; ajouter ensuite 20 gr. de bronze d'argent et enfin 8 gr. d'alcool à 90°. Pendant ces diverses opérations, malaxer continuellement le mélange.

Encre bleue. Faire bouillir dans 500 c. c. d'eau 150 gr. d'oxyde de cuivre, que l'on mélange avec 150 gr. de crème de tartre. On fait réduire le liquide de moitié, et l'on ajoute 10 gr. de gomme arabique.

Encre dorée. Faire dissoudre 70 gr. de gomme arabique dans très peu d'eau. Délayer 5 gr. de jaune de chrome dans cette solution. Ajouter 15 gr. de bronze d'or, en ayant soin d'agiter constamment le mélange. En dernier lieu, verser 5 gr. d'alcool à 90°, sans cesser de remuer. Conserver cette encre dans un flacon bien bouché.

Encre jaune. Faire à chaud une décoction ou une infusion de différentes substances végétales, telles que le *bois jaune*, le *safran*, la *gaude*, la *graine d'Avignon*. Ajouter un peu de gomme arabique.

Encre noire. On l'obtient le plus ordinairement par dissolution d'un tannate ou d'un gallate de sesquioxyde de fer dans une eau gommeuse. On prépare d'abord une forte décoction de noix de galle, puis on ajoute de la gomme arabique et enfin, après quelques semaines, une solution de sulfate de fer.

Encre rouge. Dissoudre 45 centigr. de carmin dans 300 gr. d'ammoniaque et ajouter en dernier lieu 10 gr. de gomme arabique. Conserver le liquide dans des flacons bien bouchés.

Encre verte. Faire bouillir après dissolution, dans 500 c. c. d'eau, légèrement gommée, 60 gr. de crème de tartre et 12 gr. d'acétate de cuivre. L'ébullition doit être continuée jusqu'à réduction de moitié du liquide. On filtre l'encre, et on la conserve dans des flacons clos.

Encre violette. 1° Faire dissoudre du violet d'aniline, que l'on trouve dans le commerce, dans de l'eau un peu gommée. 2° Faire une décoction de 100 parties en poids de bois de Fernambouc et de 30 parties de bois d'Inde dans de l'eau, et ajouter un peu d'alun et de gomme arabique.

Encre à copier (sans presse). Dans 50 gr. d'eau chaude, on dissout 30 gr. de noir d'aniline, puis on ajoute 40 gr. de glycérine et 40 gr. de glucose. On passe alors le mélange à travers un morceau de toile fine. Si, lorsqu'elle est froide, l'encre ainsi obtenue paraît trop épaisse, on ajoute simplement un peu d'eau tiède, tout en remuant constamment le liquide. Lorsqu'on se sert de cette encre, on peut obtenir copie d'une lettre par simple contact, en se servant d'une feuille de copie de lettres, légèrement humectée.

Encre à marquer le linge. Mélanger avec soin 140 gr. de dissolution de potasse caustique avec 130 gr. de chlorure de cuivre. Il se forme immédiatement un précipité. On décante, puis le précipité est ensuite dissous dans une très petite quantité d'ammoniaque. On ajoute dans la dissolution 8 gr. de dextrine. Cette encre s'applique au moyen d'un roseau ou d'un pinceau fin sur la toile à marquer. Dès que la marque est sèche, on passe un fer chaud dessus; l'encre devient indestructible.

Encre pour étiquettes. Dissoudre 20 gr. de gomme laque brune dans une solution chaude de 30 gr. de borax dans 400 c. c. d'eau distillée. Filtrer le liquide. D'autre part, mélanger intimement 10 gr., 30 de tanin, 10 gr., 10 d'acide picrique, 7 gr., 50 de noir d'aniline soluble (*nigrosine*), 7 gr. d'eau et 15 gr. d'ammoniaque. Ajouter ce mélange à la solution précédente. On obtient ainsi une belle encre noire, inattaquable même aux acides.

Encre indélébile pour le verre. Faire dissoudre 60 gr. de laque brune dans 370 c. c. d'alcool à brûler. D'autre part, 90 gr. d'acide borique dans 630 c. c. d'eau distillée chaude. Ajouter la première solution à la seconde, en versant dans le tout 5 gr. de violet de méthyle du commerce.

Encre sympathique. Faire dissoudre 5 gr. de chlorure de cobalt dans 100 c. c. d'eau distillée; la dissolution est légèrement teintée de rose. Tremper la plume dans ce liquide et écrire à la manière ordinaire sur le papier. Laisser sécher à l'air. La feuille de papier étant ensuite faiblement chauffée, on voit apparaître les caractères avec une teinte d'un beau bleu d'azur.

Encre à tampon, rouge, violette ou *noire.* 1° Dans 15 c. c. d'alcool à 90°, faire dissoudre 2 gr. de fuchsine. D'autre part, mélanger 95 gr. de glycérine avec 5 gr. d'acide phénique. En dernier lieu, ajouter à cette dernière mixture la dissolution alcoolique de fuchsine. Imbiber toutes les parties constitutives du tampon avec l'*encre rouge* ainsi obtenue. 2° En substituant le violet d'aniline à la fuchsine, et dans des proportions semblables, on obtient de l'*encre violette.* 3° Porter à l'ébullition 75 parties en poids d'eau distillée, dans laquelle on verse 7 parties en poids de glycérine et 3 parties en poids de sirop de sucre, sans discontinuer de faire bouillir le liquide. On ajoute seulement alors 15 parties de noir d'aniline. Sans cette précaution, l'aniline, au lieu de se dissoudre d'une manière complète, se déposerait au fond du vase. On obtient ainsi de l'encre noire.

Taches d'encre sur le linge. Mélanger intimement un litre d'acide chlorhydrique très étendu avec 200 gr. d'oxyde d'étain en dissolution, puis, à l'aide d'un morceau de flanelle humecté du liquide, imbiber à plusieurs reprises l'endroit taché. Rincer ensuite à l'eau tiède. Ce procédé s'applique principalement lorsqu'il s'agit d'enlever des taches d'encre à la noix de galle.

encrèchement [*an, man*] n. m. Ceinture de pieux, protégeant les fondations d'un ouvrage hydraulique.

encrené, e [*an*] adj. Passé sous le marteau après la seconde chaude, en parlant du fer que l'on forge.

encrêper [*an-kré-pé*] v. a. Garnir d'un crêpe.

encrer [*an-kré*] v. a. Charger, enduire, imprégner d'encre.

encreur [*an*] adj. m. Qui sert à encrer : *rouleau encreur.*

encrier [*an-kri-é*] n. m. Petit vase où l'on met l'encre *Impr.* Table carrée, sur laquelle les imprimeurs encrent le rouleau. Réservoir alimentant d'encre grasse les rouleaux encreurs. ALLUS. HIST. : **Rendez l'encrier!** En 1866, les dames de Strasbourg offrirent à Ed. Laboulaye, candidat malheureux aux élections du Bas-Rhin, un superbe encrier. En 1870, Laboulaye s'étant prononcé pour le plébiscite, il en résulta un vif mécontentement dans le monde républicain, et Rane écrivit un article intitulé : *Rendez l'encrier!* auquel, depuis lors, on a fait de plaisantes allusions.

Encriers : 1. Forme romaine; 2. A pompe; 3. Inversable; 4. Portatif, à double fermeture à ressort; 5. Baïonnette, de poche; 6. Lenticulaire; 7. Syphoïde.

encrinitique [*an*] adj. Se dit d'un terrain qui renferme des encrines.

encrivore [*an*] adj. (de *encre*, et du lat. *vorare*, manger.) Qui détruit les taches d'encre : *un liquide encrivore fait d'acide tartrique et d'acide oxalique.*

encroisement [*an-kroi-ze-man*] n. m. Action d'encroiser.

encroiser [*an-kroi-zé*] v. a. *Techn.* Disposer en croix les fils d'une partie ourdie.

encroix [*an-kroi*] n. m. Division alterne, que le tisserand établit, au moyen de chevilles, entre les fils de chaîne.

encrotter [*an-kro-té*] v. a. Remplir de crotte.

encrouage [*an*] n. m. Etat d'un arbre encroué.

encroué, e [*an*] adj. Se dit d'un arbre qui, en tombant, s'embarrasse dans les branches d'un autre.

encroûtant [*an-kroû-tan*], **e** adj. Qui forme une croûte. Revêtu d'une croûte. *Pop.* Qui abêtit : *vie encroûtante.*

encroûté, e [*an*] adj. Couvert de croûtes, de mortier. *Fig.* Rempli : *encroûté de préjugés.* Substantiv. : *de vieilles encroûtées.*

encroûtement [*an, man*] n. m. Etat de ce qui est encroûté. *Fig.* Diminution de la vie intellectuelle.

encroûter [*an-kroû-té*] v. a. Recouvrir d'une croûte. Enduire un mur de mortier. Abêtir. **S'encroûter** v. pr. Se couvrir d'une espèce de croûte : *les chaudières à vapeur s'encroûtent facilement. Fig.* Croupir dans des habitudes, des opinions sottes ou arriérées.

encuirasser [*an-kui-ra-sé*] v. a. Couvrir d'une cuirasse. *Fig.* Endurcir.

enculasser [*an-ku-la-sé*] v. a. Munir d'une culasse : *enculasser un fusil.*

encuvage [*an*] ou **encuvement** [*an, man*] n. m. Action d'encuver. ANT. **Décuvage.**

encuver [*an-ku-vé*] v. a. Mettre en cuve. ANT. **Décuver.**

encyclie [*an-si-kli*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *kuklos*, cercle.) *Physiq.* Chacun des cercles concentriques qui se forment sur une eau tranquille, lorsqu'on produit un choc sur quelque point de sa surface.

encyclique [*an*] n. f. (du gr. *egkuklos*, circulaire). Bulle ou lettre solennelle adressée par le pape au clergé du monde catholique, ou seulement aux évêques d'une même nation. Adj. : *lettre encyclique.*

— ENCYCL. Les décisions que renferment les encycliques en matière de foi et de morale sont irréformables, si le pape déclare les imposer à toute l'Église. Mais souvent le souverain pontife se propose, dans la publication d'une encyclique, moins de trancher une question dogmatique que de donner des conseils. Comme toutes les bulles, les encycliques sont généralement désignées par les premiers mots du texte latin qui les compose et la date où elles ont été publiées. Parmi les encycliques les plus importantes du XIXe et du XXe siècle, nous citerons les encycliques : *Diu satis* (1800) où Pie VII engage les évêques catholiques à maintenir l'unité de l'Église menacée par les troubles politiques; *Mirari vos* (1832) où Grégoire XVI combat l'indifférentisme; *Nostis et nobiscum* (1849) où Pie IX condamne les principes du communisme et du socialisme; *Quanto conficiamur* (1863) où Pie IX affirme les droits du saint-siège sur le domaine de Saint-Pierre; *Quanta cura* (1864) où il condamne les théories fondées sur le naturalisme [cette encyclique était accompagnée d'un *Syllabus*]; *Æterni Patris* (1879) ou Léon XIII préconise l'enseignement de la philosophie de saint Thomas; *Rerum novarum* (1891), sur la condition des ouvriers; *Providentissimus Deus* (1893) sur l'enseignement biblique; *Vehementer nos* (1906) et *Gravissimo officii* (1906), où Pie X condamne la séparation de l'Église et de l'État en France; *Pascendi dominici gregis* (1907) où il condamne les modernistes.

encyclographe [*an*] n. m. (du gr. *en*, dans, *kuklos*, cercle, et *graphein*, écrire). Auteur d'une encyclographie.

encyclographie [*an, fi*] n. f. Collection de traités sur toutes les branches des sciences ou d'une science.

encyclopédie [*an, dî*] n. f. (du gr. *en*, dans, *kuklos*, cercle, et *paideia*, enseignement). Ensemble complet des connaissances. Ouvrage où l'on traite de toutes les sciences et de tous les arts : *l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert est l'œuvre maîtresse du XVIIIe siècle. Fig. Encyclopédie vivante*, personne qui possède des connaissances variées. V. DICTIONNAIRE.

Encyclopédie (*l'*), immense publication dirigée par d'Alembert et Diderot, monument scientifique, qui fut une machine de guerre mise au service des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle. Tous les novateurs, tous les libres penseurs qui voulaient modifier la société au point de vue religieux et politique s'y rencontrèrent pour élaborer les principes nouveaux et détruire les croyances du passé. De plus, une part très large y fut faite à la technologie (1751-1772). Le *Discours préliminaire*, rédigé par d'Alembert, est un admirable tableau synthétique des connaissances humaines à la veille de la Révolution, et constitue, à ce point de vue, l'œuvre capitale de la philosophie au XVIIIe siècle. D'Alembert y étudie l'origine et les progrès des différentes sciences, qu'il entreprend de classer d'après la faculté maîtresse qu'elles mettent en œuvre : mémoire, imagination, raison; et il trace un tableau résumé du développement de l'esprit humain.

Encyclopédie (*la* **Grande**), vaste recueil documentaire (31 vol.), publié de 1885 à 1902, et qui se recommande par les développements donnés aux diverses matières encyclopédiques.

Encyclopédie britannique, publiée à Edimbourg, par Adam et Charles Black, en 24 volumes (9e éd., de 1875 à 1889), où chaque article forme un véritable traité.

Encyclopédies allemandes. Nous citerons, parmi les principales : le *Konversations-Lexikon*, de Brock-

haus, en 17 volumes ; et le *Konversations-Lexikon*, de Meyer, en 17 volumes.

encyclopédique [*an*] adj. Qui appartient à l'encyclopédie : *dictionnaire encyclopédique*.

encyclopédisme [*an, dis-me*] n. m. Système, principes des encyclopédistes.

encyclopédiste [*an, dis-te*] n. m. Auteur d'une encyclopédie. Nom donné aux auteurs de la grande encyclopédie du XVIIIe siècle (d'Alembert, Diderot, Voltaire, Montesquieu, etc.) : *Bayle fut le maître véritable des encyclopédistes.* Adjectiv. : *école encyclopédiste.*

encyprotype [*an*] adj. (du gr. *en*, dans, *kupros*, cuivre, et *tupos*, empreinte). Gravé sur cuivre. (Peu us.)

endaubage [*an-dô*] n. m. Mise en daube d'une pièce de viande. Viande de bœuf, préparée en conserves dans des boîtes de fer-blanc.

endauber [*an-dô-bé*] v. a. Mettre en daube.

endaubeur [*an-dô*] n. m. Celui qui prépare des endaubages.

endeans [*an-dé-an*] prép. Dans l'intervalle, la limite, le délai de. (Vx ; encore us. en Belgique.)

endécagone adj. et n. m. V. HENDÉCAGONE.

endémicité [*an*] n. f. Etat endémique d'une maladie. (Peu us.)

endémie [*an-dé-mi*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *dêmos*, peuple). Maladie spéciale à une contrée, ou y régnant d'une façon continue.

endémique [*an*] adj. Se dit d'une maladie particulière à une contrée : *la peste est endémique dans l'Hindoustan.*

— ENCYCL. Les maladies endémiques tendent à disparaître sous l'influence de l'hygiène. C'est ainsi qu'en France la pellagre n'existe plus, que le goitre tend à diminuer, et que le dessèchement des marais amène peu à peu la diminution de la fièvre paludéenne.

endemiquement [*an, ke-man*] adv. D'une façon endémique.

endente [*an-dan-te*] n. f. Assemblage de deux pièces encastrées l'une dans l'autre par des dents.

endenté [*an-dan-té*], **e** adj. (de *endenter*.) Qui a des dents. *Gens bien endentés*, de bon appétit. *Blas.* Se dit des pièces honorables qui sont couvertes de triangles alternes d'émaux différents.

endentement [*an-dan-te-man*] n. m. Action d'endenter.

endenter [*an-dan-té*] v. a. Mettre des dents à une roue. Encliâsser l'une dans l'autre deux pièces de bois au moyen de dents.

endenture [*an-dan*] n. f. Charte détachée de la souche par une coupure dentelée.

endermique [*an-dèr*] adj. *Méd.* Se dit d'une méthode qui consiste à appliquer un médicament sur le derme : *méthode endermique.*

endettement [*an-dè-te-man*] n. m. Action de s'endetter. Peu us.)

endetter [*an-dè-té*] v. a. Charger de dettes. **S'endetter** v. pr. Faire des dettes.

endeuiller [*an-deu, ll* mll., *é*] v. a. Donner à quelque chose le caractère du deuil, de la tristesse.

endévé, e [*an*] adj. et n. (de *endéver*). Endiablé, indiscipliné : *un endévé ; un enfant endévé.*

endéver *an-dé-vé*] v. n. (de *en*, et du vx fr. *desver*, perdre la raison). *Fam.* Avoir grand dépit, se fâcher. *Faire endéver*, tourmenter.

endiablé, e [*an*] adj. et n. Possédé du démon. Inspiré par le démon. (Peu us. en ce sens.) Emporté et ardent : *la verve endiablée d'Offenbach.*

endiabler [*an-dia-blé*] v. n. *Fam.* Enrager, se donner au diable, être furieux.

endiamanté, e [*an*] adj. Orné de diamants ou de choses qui brillent comme le diamant

endiguement [*an-di-ghe-man*] ou **endigage** [*an-di-gha-je*] n. m. Action d'endiguer.

Endive.

endiguer [*an-di-ghé*] v. a. Contenir par des digues : *la Loire a été sérieusement endiguée.*

endimanchement [*an, man*] n. m. Action d'endimancher.

endimancher [*an, ché*] v. a. Revêtir d'habits de fête, d'habits des dimanches.

endive [*an*] n. f. (gr. *entubion*). Espèce de chicorée.

— ENCYCL. L'endive est originaire de l'Inde ; on la mange crue ou cuite après l'avoir fait blanchir pour lui enlever sa saveur amère.

endivisionnement [*an, zi-o-ne-man* n. m. Action d'endiviser. Peu us.)

endiviser [*an, zi-o-né*] v. a. Former les régiments par divisions.

endizeler [*an, lé*] v. a. (de *en*, et *dizeau*. — Prend un *e* ouvert devant une syllabe muette : *j'endizèle.*) Disposer les gerbes de céréales en dizeaux sur le champ même.

endoblaste [*an-do-blas-te*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *blastê*, bourgeon). Feuillet interne du blastoderme.

endobranche [*an*] adj. Qui a les branchies internes.

endocarde [*an*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *kardia*, cœur). Membrane qui tapisse le cœur intérieurement.

— ENCYCL. L'endocarde fait suite à la tunique interne des veines ; par suite, il y a deux endocardes : l'un pour la cavité droite, l'autre pour la cavité gauche. Au point de vue de la structure, l'endocarde a une couche superficielle épithéliale et une couche profonde conjonctive.

endocardiaque [*an*] adj. Se dit des bruits et autres phénomènes qui se produisent à l'intérieur du cœur.

endocardite [*an*] n. f. Inflammation de l'endocarde.

— ENCYCL. L'endocardite est aiguë ou chronique. Aiguë, elle est simple ou infectieuse. L'endocardite simple apparaît surtout au cours du rhumatisme articulaire aigu et se développe d'une façon insidieuse. A l'auscultation, on perçoit un souffle valvulaire. L'endocardite aiguë infectieuse, outre les souffles et les phénomènes d'oppression et de gêne, se caractérise par un état typhoïdique et l'élévation de la température. L'endocardite chronique donne lieu à des bruits de souffle qui permettent de faire le diagnostic de *rétrécissement* ou d'*insuffisance*. Le traitement consiste en iodure à la dose de 50 centigrammes à 2 grammes.

endocarpe [*an*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *karpos*, fruit). Membrane qui enveloppe les graines.

endocarpé, e [*an*] adj. Qui a des fructifications à l'intérieur.

endocrâne [*an*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et de *crâne*). Surface interne de la cavité crânienne.

endoctrinable [*an-dok*] adj. Qui peut être endoctriné. (Peu us.)

endoctrinement [*an-dok, man*] n. m. Action d'endoctriner. (Peu us.)

endoctriner [*an-dok-tri-né*] v. a. Faire la leçon, donner des instructions à. Circonvenir, gagner à ses idées : *endoctriner un électeur hésitant.*

endoctrineur [*an-dok*] n. m. Celui qui endoctrine : *méfions-nous des endoctrineurs.*

endoderme [*an-do-dèr-me*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *derma*, peau). *Biol.* Couche cellulaire intérieure, limitant l'intestin primitif chez l'embryon. *Bot.* Assise la plus profonde de l'écorce dans la racine, la tige et la feuille, caractérisée par des cadres épaissis qui entourent les cellules et les font adhérer entre elles.

endodiascopie [*an-do-di-as-ko-pî*] n. f. (du gr. *endon*, au dedans, *dia*, au travers, et *skopein*, examiner). Production des rayons X dans les cavités naturelles au moyen de tubes de Crookes reliés à la source électrique par un seul fil, c'est-à-dire fonctionnant sur un seul pôle.

endoesthésie [*an-do-ès-té-zî*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *aisthésis*, sensation). *Philos.* Sentiment interne.

endogamie [*an, mî*] n. f. (du gr. *endon*, au dedans, et *gamos*, mariage). Règle qui, chez certains peuples, défend aux membres d'une tribu d'épouser les membres d'une autre tribu.

endogène [*an*] adj. (du gr. *endon*, au dedans, et *gennân*, engendrer). Se dit d'un élément anatomique qui prend naissance à l'intérieur de l'organe qui l'engendre.

endogenèse [*an, nè-ze*] n. f. (de *endogène*.) *Physiol.* Production de cellules dans l'intérieur d'autres cellules.

endogone [*an*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *gonê*, action d'engendrer). Sporange des mousses au premier stade de son développement.

endolorir [*an*] v. a. (du lat. *dolor*, douleur). Rendre douloureux : *blessure qui endolorit la main. Fig.* : *nouvelle qui endolorit le cœur.*

endolorissement [*an, ri-se-man*] n. m. Etat de ce qui est endolori.

endolymphe [*an-do-lin-fe*] n. f. (du gr. *endon*, au dedans, et de *lymphe*). Liquide clair et albumineux, que contient le labyrinthe de l'oreille interne.

endométrite [*an*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et de *métrite*). Inflammation de la muqueuse de l'utérus.

endommagement [*an-do-ma-je-man*] n. m Action d'endommager. Son résultat. (Peu us.)

endommager [*an-do-ma-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il endommagea, nous endommageons.*) Causer du dommage : *la grêle endommage les récoltes.*

endomyque [*an-do-mi-ke*] ou mieux **endomychus** [*an-do-mi-kuss*] n. m. Genre de coléoptères aux couleurs vives et tranchées, qui vivent sous les champignons d'arbres, entre les gerçures des écorces. (Une espèce, commune en France, est écarlate avec des taches noires.)

endonéphrite [*an*] n. f. Inflammation de l'épithélium rénal. Syn. de NÉPURITE PARENCHYMATEUSE.

endoparasite [*an, zi-te*] n. m. *Biol.* Parasite habitant l'intérieur de son hôte. (On dit aussi ENTOPARASITE.)

endopéricardite [*an*] n. f. Inflammation simultanée de l'endocarde et du péricarde.

endophragmal, e, aux [*an*] adj. Qui se rapporte à l'endophragme.

endophragme [*an-do-fragh-me*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *phragma*, cloison). Chacune des cellules cloisonnées de l'endothorax des crustacés.

endoplasme [*an-do-plas-me*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *plasma*, modelé). Partie interne ou centrale du corps cellulaire des êtres monoplastidaires.

endoplaste [*an-do-plas-te*] n. m. Masse protoplasmique, faisant noyau dans la cellule qui compose le corps des infusoires. Syn. NUCLÉUS.

endoplastique [*an-do-plas-ti-ke*] adj. Qui se rapporte à l'endoplaste.

endoplèvre [*an*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *pleura*, côté). *Bot.* Pellicule intérieure de la graine.

endopodite [*an*] n. m. Appendice qui est une sorte de palpe, inséré près de la base des pattes-mâchoires chez certains crustacés et arachnides.

Endor [*an*], v. de Palestine, séjour d'une pythonisse célèbre. Celle-ci fut consultée par Saül la veille de la bataille de Gelboé et évoqua l'ombre de Samuel, qui prédit au roi sa défaite et sa mort. (*Bible.*) Ce sujet a été souvent reproduit par les artistes.

endormant [*an-dor-man*], **e** adj. Qui endort, qui porte au sommeil, somnifère. Qui provoque le sommeil par l'ennui : *discours endormant.*

endormement [*an, man*] n. m. Assoupissement. *Fig.* Perte de l'activité.

endormeur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui endort, qui a l'art d'endormir : *médecin hypnotiseur qui est un habile endormeur.* Malfaiteur qui endort ses victimes pour mieux les dépouiller. *Fig.* Personne qui cause un grand ennui. Qui berce quelqu'un d'illusions pour endormir son activité. N. m. Ce qui calme ou fait oublier : *ce qui énerve, engourdit : le tabac est un endormeur de l'énergie humaine.*

endormi, e [*an*] adj. Qui dort. *Fig.* Lourd, mou, paresseux : *écolier un peu endormi.* Substantiv. Personne qui dort : *réveillez-vous, belle endormie.* ANT. **Eveillé, vif.**

endormir [*an*] v. a. Faire dormir : *endormir un enfant. Fig.* Bercer de vaines espérances. Amuser pour tromper : *endormir la vigilance.* Calmer : *endormir la douleur.* Ennuyer : *ses discours m'endorment.* **S'endormir** v. pr. Manquer de vigilance. ALLUS. LITTÉR. V. SOUPIRER. ANT. **Réveillor.**

endormissement [*an-dor-mi-se-man*] n. m. Assoupissement. (Vx.)

endos [*an-dô*] ou **endossement** [*an-do-se-man*] n. m. Signature au dos d'un billet à ordre ou d'une lettre de change, pour en transmettre la propriété à une autre personne. V. ENDOSSEMNET.

endoscope [*an-dos-ko-pe*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *skopein*, examiner). *Méd.* Appareil destiné à éclairer, pour la rendre visible, une cavité du corps humain.

endoscopie [*an-dos-ko-pî*] n. f. Examen de l'intérieur de certains organes ou cavités du corps de l'homme.

endosmomètre [*an-dos-mo*] n. m. *Méd.* Instrument qui mesure l'intensité de l'endosmose.

endosmose [*an-dos-mô-ze*] n. f. (du gr. *endon*, dedans, et *ósmos*, poussée). *Physiq.* Courant qui s'établit du dehors au dedans entre deux liquides de densités différentes, séparées par une cloison membraneuse très mince. *Méd.* Pénétration d'agents médicamenteux sous l'action de l'électricité.

endosmoser [*an-dos-mo-zé*] v. a. Exercer une action endosmotique.

endosmotique [*an-dos-mo*] adj. Qui a rapport à l'endosmose : *courant endosmotique.*

endosperme [*an-dos-pèr-me*] n. m. (du gr. *endon*, à l'intérieur, et *sperma*, semence). *Bot.* Partie qui entoure l'embryon à l'intérieur de la graine.

endospermé [*an-dos-pèr-mé*], **e** adj. Qui est muni d'un endosperme.

endospore [*an-dos-po-re*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et de *spore*). Se dit soit d'une spore endogène, soit du contenu d'une spore.

endosporé [*an-dos-po-ré*], **e** adj. Qui a des spores endogènes : *ascomycète endosporé.*

endossage n. m. Syn. de ENDOSSURE.

endosse [*an-do-se*] n. f. Responsabilité, peine qui incombe : *avoir toute l'endosse d'une affaire.*

endossement [*an-do-se-man*] n. m. Syn. de ENDOS.

— ENCYCL. *Dr.* L'endossement est le moyen de transmission des lettres de change ; il consiste dans l'énonciation, mise au dos de la lettre de change par le porteur, de la personne à l'ordre de laquelle l'effet sera désormais payable. L'endossement n'emporte transmission que s'il est régulier. Il doit énoncer la date à laquelle il a lieu, la valeur fournie, le nom de celui à l'ordre de qui il est passé. L'endossement irrégulier n'est pas absolument sans effet ; il vaut encore comme procuration. L'endossement après l'échéance n'opère aucune transmission s'il y a eu protêt.

L'endossement *régulier* a pour effet d'obliger l'endosseur à garantir, solidairement avec le débiteur principal, le payement de la lettre de change à son échéance. Tous les endosseurs sont également garants, les uns envers les autres, de la vérité des ordres et de l'effet dont ils signent le transport.

L'endos en blanc est irrégulier et ne vaut que comme procuration. Tous ceux qui ont signé, accepté ou endossé une lettre de change, sont tenus à la garantie *solidaire* envers le porteur.

Le payement d'une lettre de change peut être garanti d'une façon spéciale ; il suffit qu'une tierce personne donne son aval sur la lettre de change même ou par acte séparé. Le plus souvent, l'aval se donne en ces termes : *Bon pour aval.* Il n'est pas même nécessaire que ces mots soient écrits de la main de la personne qui s'engage, pourvu qu'elle signe. A moins de conventions expresses, le donneur d'aval est soumis aux mêmes obligations que la personne qu'il cautionne. Pour conserver son recours contre le donneur d'aval, il est de toute nécessité que le porteur lui dénonce, comme aux endosseurs, le protêt dans les délais légaux.

endosser [*an-do-sé*] v. a. (de *en*, et *dos*). Mettre sur son dos : *endosser la cuirasse, une redingote. Fig.* Charger de quelque chose de désagréable : *il m'a endossé de cette affaire.* Assumer la responsabilité de : *endosser les bêtises des autres.* Relever les sillons en labourant la terre. Cambrer le dos d'un livre, une fois qu'il est cousu. *Endosser un billet, une lettre de change*, mettre sa signature au dos.

endosseur [*an-do-seur*] n. m. Celui qui endosse. Qui a endossé une lettre de change, un billet : *tous les endosseurs sont responsables du payement du billet, dans l'ordre de leurs signatures.*

endossure [*an-do-su-re*] n. f. ou **endossage** [*an-do-sa-je*] n. m. Recouvrir de colle de pâte le dos d'un livre, pour le relier.

endothélial, e, aux [*an*] adj. Qui se rapporte à l'endothélium, qui en a la structure : *tissu endothélial.*

endothéliome [*an*] n. m. (du gr. *endon*, dedans, et *thêlê*, mamelle) n. m. Tumeur caractérisée par la multiplication des cellules endothéliales et qui se rencontre généralement dans l'arachnoïde.

endothélium [*an, om*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *thêlê*, mamelon). Epithélium pavimenteux, composé uniquement d'une couche de cellules plates.

endothermique [*an-do-tèr*] adj. (du gr. *endon*, au dedans, et *thermos*, chaleur). *Chim.* Se dit de toute réaction qui s'effectue avec absorption de chaleur. Se dit de tout corps dont la décomposition dégage de la chaleur.

endouairer [*an-dou-é-ré*] v. a. Assurer un douaire à : *endouairer une femme.*

endouzainement [*an-dou-zé-ne-man*] n. m. Action de mettre par douzaines.

endouzainer [*an-dou-zè-né*] v. a. Mettre par douzaines : *endouzainer des serviettes.*

endroit [*an-droi*] n. m. (de *en*, et *droit*). Lieu, place : *un endroit désert. Fig.* Localité qu'on habite : *être estimé dans son endroit. Être bien de son endroit,* montrer que l'on n'a ni les idées larges, ni les usages du monde, etc. Partie déterminée du corps. Passage d'un discours, d'un livre. Côté par lequel on doit regarder une chose. Le beau côté d'une étoffe. *Fig.* : *souvent l'histoire ne montre que l'endroit des événements.* (ANT. **Envers.**) *A l'endroit* loc. adv. Du bon côté. (ANT. **A l'envers.**) *A l'endroit de* loc. prép. Envers, à l'égard de, au sujet de : *il a mal agi à mon endroit.* ALLUS. HIST. :

. . . . . un endroit écarté,
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.

C'est ce que veut chercher Alceste, dégoûté de tous et de tout. (*Le Misanthrope*, V, 8.) Se cite presque toujours par plaisanterie.

enducailler [*an-du-ka, ll* mll., *é*] v. a. En mauv. part, mettre en relations avec des ducs.

enduire [*an*] v. a. (du lat. *inducere*, appliquer sur. — Se conj. comme *conduire.*) Couvrir d'un enduit : *enduire un arbre de goudron.*

enduisant [*an-dui-zan*], **e** adj. Propre à enduire : *matière enduisante.*

enduit [*an-du-i*] n. m. Substance molle ou liquide, propre à être étendue sur la surface d'un corps. — ENCYCL. *Techn.* L'enduit, en maçonnerie, est une mixture molle, pâteuse ou liquide, de chaux, de plâtre, de blanc de céruse ou de ciment, qu'on étend en une ou plusieurs couches sur un mur pour le préserver de l'humidité et lui donner une plus belle apparence. En peinture, l'enduit est fait d'huile, de colle ou de badigeon.

endurable [*an*] adj. Que l'on peut endurer : *souffrances qui ne sont pas endurables.*

endurance [*an*] n. f. Qualité d'une personne endurante. Aptitude à résister aux fatigues : *les exercices du corps augmentent l'endurance physique.*

endurant [*an-du-ran*], **e** adj. Qui souffre patiemment les injures. Qui est dur à la fatigue, résistant. ANT. **Impatient, susceptible ; faible, mou.**

endurci, e [*an*] adj. *Fig.* Qui a une longue habitude de : *pêcheur endurci.* Invétéré : *haine endurcie.* Insensible : *cœur endurci.*

endurcir [*an*] v. a. Rendre dur : *le travail manuel endurcit les mains.* Rendre résistant, endurant : *endurcir à la fatigue. Fig.* Rendre insensible, impitoyable : *l'avarice endurcit le cœur.* **S'endurcir** v. pr. Devenir dur, insensible. S'accoutumer : *s'endurcir au froid, au travail.* ANT. **Amollir, attendrir. Fléchir, toucher.**

endurcissement [*an-dur-si-se-man*] n. m. Action de s'endurcir : *endurcissement à la fatigue. Fig.* Perte de la délicatesse du sentiment.

endurer [*an-du-ré*] v. a. (lat. *indurare ;* de *in*, dans, et *durus*, dur). Souffrir, supporter, éprouver : *endurer mille tourments.*

endymion [*an*] n. m. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, qui croissent dans les bois des régions tempérées.

— ENCYCL. L'espèce la plus commune de ce genre est la jacinthe des bois (*endymion nutans*), qui fleurit au printemps et possède des petites fleurs bleues odorantes.

Endymion [*an*], berger d'une rare beauté. Il fut aimé de Séléné, qui eut de lui cinquante fils. La déesse obtint de Jupiter que son amant conserverait sa beauté dans un sommeil éternel. (*Myth.*)

Endymion (*le Sommeil d'*), tableau de Girodet (Louvre), remarquable par la grâce de l'invention, le choix des formes, l'effet pittoresque de l'ensemble ; — tableau du Guerchin, musée des Offices.

Énée, prince troyen, fils de Vénus et d'Anchise, dont Virgile a fait le héros de son *Enéide.* Il combattit vaillamment les Grecs pendant le siège de Troie et, après la prise de la ville et différentes pérégrinations (en Sicile, à Carthage, où il fut aimé de Didon), il aborda en Italie, dans le Latium. De là, la tradition d'après laquelle les Romains s'attribuaient une origine troyenne. La tribu des Jules, notamment, prétendait descendre de Vénus par Enée. — Deux circonstances de la vie d'Enée ont surtout marqué dans la littérature et sont devenues la source d'allusions souvent ironiques : 1° Enée fuyant Troie en portant son père sur ses épaules ; 2° Enée perdant sa femme Créuse, pendant sa fuite à travers les rues de Troie.

Énée portant Anchise, groupe de Lepautre

Énée sauvant son père Anchise, d'après Vanloo.

(jardin des Tuileries) ; — excellent tableau de Carle Vanloo (Louvre).

Énéide (*l'*), célèbre poème épique de Virgile, en douze chants, sur un sujet national ; imitation merveilleusement habile de l'*Iliade* (dans les six derniers chants) et de l'*Odyssée* (dans les six premiers). C'est le récit des aventures d'Enée et de ses compagnons depuis la prise de Troie jusqu'à leur établissement définitif dans le Latium. Le magnifique récit fait par Enée de la ruine de Troie, le désespoir de Didon, la descente aux Enfers, l'histoire de Nisus et d'Euryale en sont les épisodes les plus connus. On y admire l'art de rendre les passions, l'exquise délicatesse des vers, la perfection du style de l'épopée. Des défauts réels dans le plan et dans la peinture du caractère d'Enée y sont rachetés par le fini de l'exécution (1er s. av. J.-C.).

Énéide travestie (*l'*). V. VIRGILE TRAVESTI.

énergétique [*nèr*] adj. Qui a rapport à l'énergie, qui relève la vigueur : *aliments énergétiques.*

énergétisme [*nèr-jé-tis-me*] n. m. Théorie philosophique qui fait de l'énergie la source et le terme suprême des choses.

énergie [*nér-ji*] n. f. (gr. *energeia ;* de *en*, dans, et *ergon*, action). Puissance : *énergie militaire.* Vertu, efficacité : *énergie d'un remède. Fig.* Force, fermeté : *énergie de l'âme. Physiq.* Faculté que possède un corps de fournir du travail. ANT. **Faiblesse, mollesse.**

— ENCYCL. *Energie électrique.* V. ÉLECTRICITÉ.

énergifiant [*nèr-ji-fi-an*], **e** adj. Qui donne de l'énergie, de la force.

énergique [*nèr*] adj. Qui produit un effet puissant : *effort, remède énergique.* Doué d'une grande vigueur morale : *caractère énergique.* ANT. **Mou, faible, indolent.**

énergiquement [*nèr-ji-ke-man*] adv. Avec énergie : *soutenir énergiquement une opinion.*

énergumène [*nèr*] n. (gr. *energoumenos*). Possédé du démon. *Fig.* Homme exalté qui exprime ses passions par des gestes, des discours violents : *crier comme un énergumène.*

énervant [*nèr-van*], **e** adj. Qui abat les forces, l'énergie : *chaleur énervante. Abusiv.* Qui agace les nerfs : *discussions énervantes.*

énervation [*nér-va-si-on*] n. f. Abattement des forces, relâchement des nerfs. *Hist.* Section des tendons. (Sous les rois de la première race, ce supplice consistait à brûler les tendons des jarrets et des genoux.)

énerve [*nèr-ve*] adj. Qui est sans nervures : *feuilles énerves.*

énervé, e n. et adj. Abattu. Qui a subi le supplice de l'énervation. *Abusiv.* Qui a les nerfs agacés.

Énervés de Jumièges (*les*), célèbre tableau de Luminais, retraçant la légende d'après laquelle les deux fils de Clovis II, révoltés contre leur mère

Les Énervés de Jumièges, d'après Luminais.

Bathilde, auraient, par ordre de leur père, été énervés, puis abandonnés sur la Seine. Emportés à la dérive jusqu'à Jumièges, ils y auraient été recueillis par l'ermite saint Philibert.

énervement [*nèr-ve-man*] n. m. Etat de ce qui est énervé, d'une personne énervée : *l'énervement de l'attente.*

énerver [*nèr-vé*] v. a. (de *é* priv., et du lat. *nervus*, nerf). Brûler les tendons des muscles, des jarrets et des genoux : *énerver un criminel. Fig.* Amollir, détruire l'énergie physique ou morale : *l'habitude des jouissances énerve l'âme. Abusiv.* Irriter, agacer le système nerveux.

enêtant [*a-né-tan*] adj. (de *en*, et *étant*). *Sylvic.* Se dit d'un arbre sur pied. (On écrit mieux EN ÉTANT.)

éneyer [*né-ié*] v. a. (de *é*, et *nœud.* — Se conj. comme *grasseyer.*) Ôter les nœuds de la canne à sucre.

enfaîteau [*an-fè-tô*] n. m. Tuile creuse pour couvrir le faîte d'un toit.

enfaîtement [*an-fè-te-man*] n. m. Table de plomb sur le faîte d'un toit. Action de garnir d'enfaîteaux.

enfaîter [*an-fè-té*] v. a. Couvrir le faîte d'un toit avec de la tuile, du plomb, etc.

enfance [*an*] n. f. (de *enfant*). Période de la vie de l'homme, depuis la naissance jusqu'à la douzième année ou environ : *Du Guesclin montra dès l'enfance des instincts batailleurs.* Les enfants : *l'enfance est espiègle. Fig.* Imbécillité, inconscience sénile : *tomber en enfance.* Commencement : *l'enfance du monde.* Enfantillage. (Vx.)

Enfance du Christ (*l'*), trilogie sacrée, paroles et musique d'H. Berlioz, d'un sentiment poétique et pénétrant (1854). Les trois parties de l'œuvre sont : *le Songe d'Hérode, la Fuite en Egypte, l'Arrivée à Sais.*

enfançon [*an*] n. m. Petit enfant. (Vx.)

enfant [*an-fan*] n. (lat. *infans ;* de *in*, non, et *fari*, parler). Garçon, fille dans l'enfance : *une charmante enfant.* Fils ou fille, quel que soit l'âge : *cet homme a quatre enfants.* Descendant : *enfant d'Adam.* Terme d'amitié ou de protection. Citoyen, natif : *les enfants de la France. Enfant légitime,* né de parents unis par le mariage. *Enfant naturel,* et poétiq., *enfant de l'amour,* né hors du mariage. *Enfant adultérin, incestueux,* né d'un commerce adultérin, incestueux. *Enfant trouvé,* abandonné par ses parents et recueilli par la charité publique. *Enfant adoptif,* qu'on a pris légalement pour enfant. *Enfant terrible,* dont les indiscrétions mettent les parents dans de cruels embarras. *Enfant gâté,* celui à qui l'on passe toutes ses fantaisies, tous ses caprices. *Par ext.* Favori : *Bonaparte fut l'enfant gâté de la Victoire. Fig.* Résultat, effet : *l'amour est l'enfant du loisir. Enfants d'Apollon,* les poètes. *Enfants de Mars,* les guerriers. *L'enfant de Cythère, de Paphos, l'enfant ailé,* l'Amour. *Bon enfant,* personne d'un caractère facile, ou jovial, ou simple et naïf. *Faire l'enfant,* s'amuser à des choses puériles. *Enfant de chœur,* enfant qui assiste le prêtre dans les cérémonies, ou qui chante à l'église. *Enfant de troupe,* fils de militaire élevé aux frais de l'Etat et figurant sur les contrôles de l'armée. *Enfant perdu,* soldat qu'on envoyait aux postes avancés et périlleux. Pl. Nom que l'on donne aux établissements où l'on recueille les enfants sans famille ou abandonnés : *porter un bébé aux enfants trouvés. Enfants de France,* enfants et petits-enfants du souverain de France. Adjectiv. : *avoir deux fils encore enfants.* Loc. prov. : *il n'y a plus d'enfants,* se dit lorsqu'un enfant dit ou fait une chose bien au-dessus de son âge. ALLUS. HIST. : **Laissez venir à moi les petits enfants,** paroles de Jésus-Christ (*saint Luc*) à ses disciples qui voulaient écarter les petits enfants qu'on lui présentait. Jésus ajouta : « Car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent. » ALLUS. LITTÉR. : **L'enfant et le maître d'école,** titre d'une fable de La Fontaine, dans laquelle un maître d'école semonce un enfant tombé à l'eau, avant de le remettre au bord. On fait allusion surtout aux deux vers suivants :

Hé ! mon ami, tire-moi du danger,
Tu feras après ta harangue.

L'enfant sublime, mot qui aurait été dit soit par Lamartine, soit par Alexandre Soumet, de Victor Hugo adolescent, quand il remporta aux jeux Floraux un triple succès avec *les Vierges de Verdun, la Statue de Henri IV, Moïse sur le Nil.* — Le mot *enfant* est *masculin* lorsqu'il désigne un petit garçon, ou qu'il est employé dans un sens général : *Paul est un bon enfant ;* il est *féminin* quand il désigne particulièrement une petite fille : *Suzanne est une gentille enfant.*

— ENCYCL. *Physiol.* et *hyg.* Aussitôt après sa naissance et après la ligature du cordon ombilical, on doit laver l'enfant et l'habiller de langes très lâches. Puis, quelques heures plus tard, on lui donnera le sein. (V. ALLAITEMENT.) La physiologie de l'enfant est intimement liée à son développement. Il faudra lui faire faire des exercices fréquents au grand air et au soleil, sans arriver à le fatiguer. Ce sera de 5 à 7 ans qu'on commencera à le faire travailler intellectuellement, et vers 13 à 14 ans manuellement. La pathologie infantile diffère de celle des adultes ; outre les infections intestinales, c'est l'âge des fièvres éruptives, des angines, des méningites, etc. La thérapeutique est aussi très différente et exige une habitude spéciale.

— *Dr. Droits* et *devoirs des enfants.* Le code civil distingue trois espèces de filiations : la *filiation légitime* ou *légitimée,* la *filiation naturelle,* la *filiation adoptive.*

L'enfant est *légitime* lorsqu'il a été conçu ou est né pendant le mariage de ses père et mère. Cette filiation se prouve par l'acte de naissance régulièrement inscrit sur les registres de l'état civil et par une possession d'état conforme à ce titre. L'enfant doit, à tout âge, honneur et respect à ses père et mère et à ses autres ascendants ; il ne peut se marier sans avoir obtenu le consentement de ses parents ou ascendants, ou, s'il a dépassé l'âge fixé par la loi, sans les avoir consultés. Il doit des aliments à ses père et mère et autres ascendants. A ces obligations correspondent des droits : les père et mère et autres ascendants doivent des aliments à leurs enfants ou descendants, même majeurs, qui sont dans le besoin. Les enfants et descendants succèdent à leurs père et mère et autres ascendants ; ils jouissent, même sur le patrimoine de ceux-ci, d'un droit de *réserve.* (V. ce mot.) La loi distingue les enfants *naturels simples,* les enfants *adultérins* et les enfants *incestueux.* Ils ont tous ce caractère commun d'être nés hors mariage.

Pour la légitimation et la reconnaissance des enfants naturels, v. LÉGITIMATION, RECONNAISSANCE. Pour les enfants *adoptifs,* v. ADOPTION.

Crimes et délits envers l'enfant. Les crimes et délits qui peuvent être commis envers les enfants sont : l'enlèvement, la substitution, la suppression, le défaut de déclaration de naissance, l'abandon et l'exposition dans un lieu solitaire.

Toute personne qui trouve un enfant nouveau-né doit le remettre à l'officier de l'état civil.

Protection de l'enfance. Tout enfant âgé de moins de deux ans, qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde hors du domicile de ses parents, devient, par ce fait, l'objet d'une surveillance de l'autorité publique, ayant pour but de protéger sa vie et sa santé. Cette surveillance est exercée sous l'autorité du préfet (à Paris, du préfet de police), assisté par un comité départemental.

Toute personne qui place un enfant en nourrice, en sevrage ou en garde, moyennant salaire, est tenue d'en faire la déclaration à la mairie de la commune où a été faite la déclaration de naissance de l'enfant ou à la mairie de la résidence actuelle du déclarant, en indiquant, dans ce cas, le lieu de la naissance de l'enfant, et de remettre à la nourrice ou à la gardeuse un bulletin contenant un extrait de l'acte de naissance de l'enfant qui lui est confié.

Toute personne qui veut se placer comme nourrice sur lieu est tenue de se munir d'un certificat du maire de sa résidence, indiquant si son dernier enfant est vivant et constatant qu'il est âgé de sept mois révolus, ou, s'il n'a pas atteint cet âge, qu'il est allaité par une autre femme remplissant les conditions réglementaires.

Les mineurs de l'un ou l'autre sexe placés sous la protection ou sous la tutelle de l'assistance publique, et dits *enfants assistés,* sont répartis par la loi en deux catégories : 1° Enfants sous la protection de l'autorité publique (enfants secourus, en dépôt ou en garde) ; 2° Pupilles de l'assistance (enfants trouvés, enfants abandonnés, orphelins pauvres ; enfants maltraités, délaissés ou moralement abandonnés).

L'enfant *secouru* est celui que son père, sa mère ou ses ascendants ne peuvent nourrir ni élever, faute de ressources, et pour lequel est accordé un secours temporaire, en vue de prévenir son abandon. Le secours est accordé pour que l'enfant soit gardé et nourri, ou placé en nourrice.

L'enfant *en dépôt,* laissé sans protection ni moyens d'existence, par suite de l'hospitalisation ou de la détention de ses père, mère ou ascendants, est recueilli, temporairement, dans le service des enfants assistés.

Est dit enfant *en garde* l'enfant dont la garde a été confiée par les tribunaux à l'assistance publique, par exemple, après un acquittement pour non-discernement, violences, voies de fait, acte de cruauté et attentats.

Les enfants *trouvés* sont les enfants qui, nés de père et mère inconnus, ont été trouvés dans un lieu quelconque ou portés dans un établissement dépositaire.

Les enfants *abandonnés* sont les enfants qui, nés de père et mère connus, en sont délaissés sans qu'on puisse recourir à eux ou à leurs ascendants.

Les *orphelins pauvres* sont les enfants qui, n'ayant ni père, ni mère, ni ascendants auxquels on puisse recourir, n'ont aucun moyen d'existence.

Les enfants *maltraités, délaissés* ou *moralement abandonnés* sont les enfants dont les parents ont été déclarés déchus de la puissance paternelle. La déchéance paternelle est prononcée contre les parents qui ont encouru certaines condamnations, soit comme auteurs, co-auteurs ou complices de crimes ou de délits commis sur la personne d'un ou plusieurs de leurs enfants ou par un ou plusieurs de leurs enfants, soit pour certains crimes ou délits limitativement désignés, et contre ceux « qui par leur ivrognerie habituelle, leur inconduite notoire et scandaleuse ou par de mauvais traitements, compromettent soit la santé, soit la sécurité, soit la moralité de leurs enfants.

Les pupilles de l'assistance qui, à raison de leur indiscipline ou de leurs défauts de caractère, ne peuvent pas être confiés à des familles, sont placés, par décision du préfet, sur le rapport de l'inspecteur départemental, dans une école professionnelle.

La loi attribue sur ces « pupilles difficiles et vicieux » aux inspecteurs de l'assistance publique un droit de correction plus étendu que celui qui appartient au père de famille.

Enfants de troupe. La situation d'enfant de troupe peut être accordée : 1° aux fils des militaires en activité, depuis le simple soldat jusqu'au capitaine, ou assimilé, inclus, ainsi qu'aux fils d'anciens militaires des mêmes grades, jouissant d'une pension de retraite ou de réforme pour blessures ou infirmités, ou réformés avec gratification permanente, ou ayant contracté un engagement d'au moins cinq ans ; 2° aux fils des officiers supérieurs ou assimilés décédés ; 3° aux fils de tout militaire de la réserve ou de l'armée territoriale tué à l'ennemi ou mort de ses blessures. Les enfants proposés doivent être âgés, au 1er août, d'au moins 2 ans. Les enfants admis, qui étaient jadis élevés dans les corps de troupes, sont maintenant laissés dans leurs familles, et immatriculés seulement dans un corps par les soins duquel sont payées des allocations annuelles : de 100 francs, pour les enfants de 2 à 5 ans ; de 150 francs, pour ceux de 5 à 8 ans, et de 180 francs, pour ceux au-dessus de 8 ans. Quand l'enfant a atteint 13 ans, il peut être admis dans une école militaire préparatoire, et son allocation lui est payée jusqu'au jour de sa mise en route pour cette école.

L'Enfant à l'oie.

Enfant (*l'*), par Jules Vallès (1879). Cet ouvrage, qui passe pour être en partie une autobiographie, et qui a pour suite *le Bachelier* et *l'Insurgé*, est une vigoureuse satire sociale, poussée parfois jusqu'à l'outrance.

Enfants malades (*hôpital des*), à Paris, rue de Sèvres, fondé en 1802 dans les bâtiments de l'Enfant-Jésus.

Enfant à l'oie (*l'*), statue antique. Un petit enfant, entièrement nu, serre de toutes ses forces le cou d'une oie qui ouvre le bec. Cette œuvre d'un naturel parfait a été fréquemment reproduite dans l'antiquité. (Musées du Capitole, du Vatican, du Louvre, des Offices.)

Enfant prodigue (l'), personnage d'une des plus touchantes paraboles de l'Evangile : c'est un jeune homme, qui, ne sachant pas se contenter des joies pures de la famille, va se livrer à une vie de désordres, tombe dans une affreuse misère, est réduit

Retour de l'Enfant prodigue, d'après Rembrandt.

à garder les pourceaux, puis enfin revient dans sa famille ; il est accueilli à bras ouverts, et l'on tue en son honneur le *veau gras*.

La parabole de l'*Enfant prodigue* a inspiré un grand nombre d'artistes : A. Dürer a représenté une estampe, l'*Enfant prodigue gardant les pourceaux* ; F. Franck a peint (au Louvre), le *Départ de l'Enfant prodigue* ; le retour de l'enfant prodigue a inspiré à Rembrandt un de ses plus beaux tableaux (musée de l'Ermitage) ; Teniers a représenté (au Louvre) l'*Enfant prodigue à table avec les courtisanes*.

enfantelet [*an, lè*] n. m. Petit enfant. (Vx.)

enfantement [*an, man*] n. m. Action d'enfanter, accouchement. *Fig.* Production : *le pénible enfantement des chefs-d'œuvre*.

Enfantement de la Vierge (*l'*), poème latin de Sannazar, remarquable par l'élégance et la pureté du style, et qui valut à son auteur le surnom de *Virgile chrétien* (XVIe s.).

enfanter [*an-fan-té*] v. a. Donner le jour à un enfant, mettre au monde, accoucher : *enfanter un fils*. *Fig.* Produire, créer : *enfanter un projet*.

enfantillage [*an, ll* mll.] n. m. Paroles, actions qui sont d'un enfant, puérilité, légèreté, frivolité enfantine : *perdre son temps en enfantillages*.

Enfantin (Barthélemy-Prosper), dit *le Père Enfantin*, né et m. à Paris (1796-1864), ingénieur français, l'un des fondateurs du saint-simonisme. Il essaya de transformer les théories sociales de l'école en un véritable culte religieux, dont l'organisation lui valut d'être emprisonné.

enfantin, e [*an*] adj. Qui a le caractère de l'enfance : *grâce enfantine*. Peu compliqué, facile : *question enfantine*.

enfariné, e [*an*] adj. Couvert de farine : *le visage enfariné d'un pierrot*. *Pop. La gueule, le bec, la bouche enfarinée*, confiance ridicule, sotte espérance. ALLUS. LITTÉR. V. BLOC.

enfariné [*an*] n. m. Cépage noir, cultivé dans le Jura et dont les fruits pruinés (d'où son nom) ont une chair molle et juteuse.

enfariner [*an, né*] v. a. Poudrer de farine : *enfariner sa tête*.

enfascié [*an-fa-si-é*], **e** adj. *Bot.* Affecté de fasciation.

enfer [*an-fèr*] n. m. (du lat. *inferi*, lieu bas). Lieu destiné au supplice des damnés : *les tourments de l'enfer*. *Par ext.* Démons infernaux : *les suggestions de l'enfer*. *Fig.* Lieu où l'on a beaucoup à souffrir. Lieu de désordre et de confusion : *cette maison est un enfer*. Supplice moral : *avoir l'enfer dans le cœur*. Endroit fermé d'une bibliothèque où l'on tient les livres d'un caractère licencieux. *Porte, tison d'enfer*, personne dangereuse, d'un très mauvais esprit. *Feu d'enfer*, feu très violent. *Jouer un jeu d'enfer*, jouer très gros jeu. ALLUS. LITTÉR. : **L'Enfer de Dante.** (V. pl. bas.) Dans l'application, ces mots désignent le *nec plus ultra* de la douleur, de la torture, etc. Pl. *Les enfers*, séjour des âmes après la mort, dans la mythologie païenne. ANT. **Paradis, ciel.**

— ENCYCL. *Myth.* L'Enfer de la mythologie grecque est tantôt souterrain, tantôt placé dans une île située au delà de l'Océan. Quatre fleuves l'entourent : le Styx, le Cocyte, l'Achéron et le Pyriphlégéton. On ne pouvait y aborder qu'en passant le Styx dans la barque de Caron, le nocher des Enfers : là régnaient Hadès, le grand dieu des morts (le même mot désignait l'enfer lui-même), Perséphone, son épouse, les Erinnyes ou Euménides. Les morts, ombres vaines, se tenaient dans la partie la plus obscure, l'Erèbe, proche des gouffres du Tartare, où sont enfermés les ennemis personnels des dieux olympiens. Les juges, Minos, Rhadamante et Eaque, attribuent aux morts la place qui leur revient, et un gardien, Cerbère, est chargé d'empêcher les méchants de fuir.

— *Relig.* On trouve un lieu de châtiment pour les âmes dans beaucoup de religions, mais c'est surtout dans la religion catholique que l'enfer joue un rôle considérable. La tradition catholique a donné le nom d'*enfer* au lieu mystérieux où souffrent éternellement les pécheurs qui meurent sans avoir recouvré la grâce de Dieu. Suivant les théologiens, les peines de l'enfer sont de deux sortes : 1° la peine du *dam*, consistant dans la malédiction qui sépare à jamais le réprouvé de Dieu ; 2° la peine du *sens*, comprenant des supplices sensibles, que l'Evangile désigne sous le nom de *feu*, mais sur la nature précise desquels l'Eglise ne s'est pas prononcée.

Enfer (*l'*), poème de Dante, la première des trois parties qui composent la *Divine Comédie*. V. ce mot.

Enfer (VAL D'), nom donné à la vallée de la Dreisam (dans la Forêt-Noire), passage commode entre les versants du Rhin et du Danube. Moreau y dirigea, en 1796, une retraite restée célèbre.

enfermé [*an-fèr*] n. m. Odeur résultant du manque d'air : *sentir l'enfermé*. (On dit plus ordinairem., mais moins correctement, *le renfermé*.)

enfermer [*an-fèr-mé*] v. a. (de *en*, et *fermer*). Mettre en un lieu d'où il est impossible de sortir : *enfermer des chevaux dans une écurie*. Emprisonner. Mettre dans une maison d'aliénés, dans une prison, etc. Serrer sous clef : *enfermer des papiers*. Comporter. Contenir : *passage qui enferme deux erreurs*. Loc. prov. : *Enfermer le loup dans la bergerie*, placer quelqu'un dans l'endroit où il sera le plus dangereux ; appliquer à un mal un remède qui le rendra plus douloureux encore.

enferrer [*an-fè-ré*] v. a. (de *en*, et *fer*). Percer avec une épée. Placer des coins de fer dans un bloc de pierre ou d'ardoise pour le détacher de la masse. **S'enferrer** v. pr. Se jeter sur l'épée de son adversaire. *Fig.* Se prendre à ses propres mensonges.

enferrure [*an-fè-ru-re*] n. f. Chaîne. (Vx.) Action d'enferrer les roches.

enfeu [*an*] n. m. (de *enfouir*). Caveau funéraire, réservé dans une chapelle. (Vx.)

enfeuiller [*an-feu, ll* mll., *é*] v. a. Couvrir de feuilles : *le printemps enfeuille les arbres*.

enficeler [*an, lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'enficelle*.) Ficeler, lier avec une ficelle. (Peu us.)

Enfida, vaste domaine tunisien, sur la ligne de Tunis à Sousse, très fertile, en voie de colonisation. Vignobles, céréales. Centre principal *Enfidaville*.

Enfield [*én-fild*], v. d'Angleterre (Middlesex) ; 20.000 h. Manufacture d'armes.

enfieller [*an-fi-è-lé*] v. a. Rendre amer : *enfieller des viandes*. *Fig.* Rendre méchant, haineux ; envenimer ; *la jalousie enfielle tout*.

enfièvrement [*an, man*] n. m. Action d'enfièvrer. Etat de ce qui est enfièvré.

enfièvrer [*an-fi-é-vré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Donner de la fièvre. *Fig.* Passionner, surexciter, enflammer.

enfilade [*an*] n. f. Ensemble de choses disposées, situées les unes à la file des autres. *Artill.* Décharge de bouches à feu qui prend une ligne de soldats, une tranchée, ou un navire dans le sens de la longueur.

enfile-aiguilles n. m. invar. Petit tube métallique, servant à enfiler les aiguilles.

enfilement [*an, man*] n. m. Action d'enfiler.

enfiler [*an-fi-lé*] v. a. (de *en*, et *fil*). Passer un fil dans le trou d'une aiguille, d'une perle, etc. Percer de part en part : *enfiler son adversaire*. *Fig.* S'engager dans : *enfiler une rue*. *Enfiler la venelle*, se sauver précipitamment. *Artill.* Battre dans le sens de sa longueur : *enfiler une tranchée*. *Pop.* Tromper, abuser : *se laisser enfiler*. *Enfiler des perles*, perdre son temps à des bagatelles.

enfileur, euse [*an, eu-ze*] n. Celui, celle qui enfile quelque chose : *un enfileur de perles*.

enfilure [*an*] n. f. Action d'enfiler. Suite de choses enfilées.

enfin [*an*] adv. (de *en*, et *fin*). Bref, en un mot : *un pelé, un tondu, enfin un malheureux*. Marque aussi l'attente : *enfin, vous voilà !* ALLUS. LITTÉR. : Enfin, Malherbe vint... V. VENIR.

enflammé [*an-fla-mé*], **e** adj. Plein de feu : *yeux enflammés*. Qui est dans un état inflammatoire : *plaie enflammée*. Surexcité : *enflammé de colère*.

enflammement [*an-fla-me-man*] n. m. Etat de ce qui est enflammé.

enflammer [*an-fla-mé*] v. a. Mettre en feu : *enflammer un bûcher*. Rendre très chaud. Irriter, envenimer : *enflammer une blessure*. *Fig.* Echauffer, exciter : *la gloire enflamme le génie*.

enfle [*an*] n. m. (de *enfler*). Jeu de cartes se jouant avec un jeu de cinquante-deux cartes et un nombre indéterminé de joueurs.

— ENCYCL. *Jeu.* A l'enfle, le roi est la plus forte carte, l'as la plus faible. A quatre joueurs, chacun reçoit 12 cartes ; à cinq, 10 ; à six, 8 ; à sept, 7, etc. La donne se tire au sort. Le premier joueur jette la carte qui lui plaît ; chacun des autres est tenu de fournir la couleur demandée à peine de ramasser les cartes jouées. Le gagnant est celui qui se débarrasse le premier de ses cartes.

enflé, e [*an*] adj. Gonflé. Vain, fier : *enflé de ses succès*. *Être enflé d'orgueil*, en être rempli. *Style enflé*, style ampoulé.

enfle-bœuf [*an*] n. m. Nom vulgaire de certains insectes coléoptères (cantharides, etc.), causant des désordres chez les bestiaux qui les avalent. Pl. des *enfle-bœufs*.

enfléchir [*an-flé-chi*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Disposer les enflèchures sur les haubans.

enflèchure [*an*] n. f. (de *en*, et *flèche*). Echelons en corde, disposés horizontalement entre les haubans.

Enflèchure.

enflement [*an-fle-man*] n. m. Action d'enfler.

enfler [*an-flé*] v. a. (lat. *inflare* ; de *in*, dans, et *flare*, souffler). Gonfler en remplissant d'air, de gaz, etc. : *enfler un ballon*. Augmenter le volume de : *les pluies ont enflé la rivière*. *Fig.* Enorgueillir : *enflé par le succès*. Exagérer : *enfler une facture*. V. n. et **S'enfler** v. pr. Se gonfler : *la voile s'enfle*. *Fig.* S'enorgueillir. *Sa jambe a enflé ou est enflée*, selon qu'on veut marquer le fait ou l'état. ANT. **Désenfler.**

enfleurage [*an*] n. m. Action d'imprégner une huile, une graisse, de l'essence odorante de certaines fleurs.

— ENCYCL. L'enfleurage consiste à saturer des matières grasses avec les parfums des fleurs, puis à dissoudre ces matières en les agitant avec de l'alcool, qui donne des alcoolats employés en parfumerie comme extraits de fleurs ou bouquets. L'enfleurage se fait à froid et à chaud : à froid en laissant des toiles de coton imprégnées d'huile en contact avec des fleurs renouvelées toutes les vingt-quatre heures ; à chaud en faisant macérer des fleurs dans de l'huile chauffée au bain-marie, où on les presse de temps en temps.

enfleurer [*an-fleu-ré*] v. a. Imprégner un corps gras d'essence odorante de certaines fleurs.

enflure [*an*] n. f. Gonflement, bouffissure. *Fig.* Orgueil. Emphase : *l'enflure du style est un défaut commun chez les avocats*. ANT. **Désenflure.**

— ENCYCL. *Méd.* V. ŒDÈME.

enfonçage [*an*] n. m. Action de mettre en place le fond d'un tonneau.

enfoncé, e [*an*] adj. Profondément entré : *avoir les yeux enfoncés dans la tête*. Profond : *une alcôve enfoncée*.

enfoncement [*an, man*] n. m. Action d'enfoncer : *l'enfoncement d'une porte, d'un clou*. Partie qui se trouve en retrait sur les parties voisines. Partie d'une façade formant arrière-corps. Partie reculée d'un paysage. Echancrure dans le contour d'une baie : *les enfoncements de la côte bretonne*. Profondeur des fondations d'un édifice.

enfoncer [*an-fon-sé*] v. a. (de *en*, et *fond*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il enfonça, nous enfonçons*.) Pousser, mettre au fond, faire pénétrer bien avant. Briser, en poussant, en pesant : *enfoncer une porte*. *Enfoncer une porte ouverte*, se donner beaucoup de mal pour faire une chose très facile, démontrer une vérité évidente. Mettre en déroute, culbuter. V. n. Aller au fond : *le navire enfonce*.

enfonceur [*an*] n. m. Celui qui enfonce. (Ne s'emploie guère que dans cette locution : *un enfonceur de porte ouverte*, celui qui atteint, avec de grands efforts, un résultat facile et insignifiant.)

enfonçoir [*an*] n. m. Outil dont on se sert pour enfoncer un objet.

enfonçure [*an*] n. f. Creux, cavité. Pièces qui forment le fond d'un tonneau.

enfondrer [*an-fon-dré*] v. a. Effondrer. (Vx.)

enfontangé, e [*an*] adj. Paré d'une fontange.

enforcir [*an*] v. a. Rendre plus fort. V. n. Devenir plus fort. (Peu us.) ANT. **Affaiblir.**

enforcissement [*an-for-si-se-man*] n. m. Action d'enforcir la monnaie.

enformer [*an-for-mé*] v. a. Façonner : *enformer un chaudron.* Mettre sur la forme : *enformer un chapeau.*

enfouir [*an*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *fodere*, creuser). Mettre, enfoncer en terre : *enfouir des graines. Fig.* Mettre en un lieu secret : *enfouir des papiers au fond d'une armoire.* Laisser inutile : *enfouir son talent.* Garder secret : *enfouir sa douleur dans son âme.* **S'enfouir** v. pr. *Fig.* Se réfugier dans un lieu solitaire, peu connu.

enfouissable [*an-fou-i-sa-ble*] adj. Qui peut être enfoui.

enfouissement [*an-fou-i-se-man*] n. m. Action d'enfouir.

— ENCYCL. *Dr.* Lorsque succombe un animal atteint ou soupçonné d'être atteint d'une maladie contagieuse, il est interdit d'enfouir le cadavre, tant qu'il n'a pas été examiné par le vétérinaire désigné par l'administration, sauf si le maire, en cas d'urgence, en a donné l'autorisation spéciale. Les fosses d'enfouissement doivent avoir une profondeur suffisante pour qu'il y ait au-dessus du corps une couche de terre de 1m,50 au moins. En outre, s'il s'agit d'animaux morts de la peste bovine ou du charbon, ou abattus comme atteints de ces maladies, leurs cadavres ou débris doivent être enfouis avec la peau tailladée, à moins qu'ils ne soient envoyés à un atelier d'équarrissage autorisé. Enfin, en ce qui concerne les animaux morts du charbon, il est défendu d'utiliser pour la nourriture des animaux l'herbe et la paille provenant des endroits où ils ont été enfouis.

enfouisseur [*an-fou-i-seur*] n. m. Celui qui enfouit. Appareil qui s'adapte à l'arrière de la charrue et sert à répartir régulièrement dans la raie fraîchement ouverte le fumier ou les fanes que l'on y veut enfouir.

enfourchement [*an, man*] n. m. Angle formé par la rencontre de deux douelles de voûte. Assemblage, sur un faîte, de chevrons unis à tenons et à mortaises ouvertes.

enfourcher [*an-four-ché*] v. a. (de *en*, et *fourche*). Percer avec une fourche. *Fam.* Monter à califourchon : *enfourcher un cheval. Fig.* et *fam.* S'entêter de : *enfourcher une idée, une opinion. Enfourcher son dada*, se lancer dans un développement favori.

enfourchure [*an*] n. f. Point où le tronc d'un arbre se bifurque. Entre-deux des jambes d'un pantalon.

enfournage [*an*] ou **enfournement** [*an, man*] n. m. ou **enfournée** [*an-four-né*] n. f. Action ou manière d'enfourner. Suite des opérations de la verrerie jusqu'à l'affinage.

enfourner [*an-four-né*] v. a. (de *en*, et *four*). Mettre dans le four : *enfourner du pain. Fig.* Mettre comme dans un four : *enfourner un gâteau dans sa bouche.* Mettre en train, engager : *mal enfourner une affaire.* ANT. **Défourner.**

enfourneur [*an*] n. m. Ouvrier qui enfourne.

enfourrer [*an-fou-ré*] v. a. Bourrer à l'intérieur : *enfourrer un collier.* Mettre en fourreau.

enfranger [*an-fran-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il enfrangea, nous enfrangeons.*) Garnir de franges : *enfranger une robe.*

enfrayer [*an-fre-ié*] v. a. (de *en*, et *frayer*.— Se conj. comme *balayer.*) Mettre en train des cardes neuves.

enfrayure [*an-frè-iu-re*] n. f. Première portion de laine préparée avec des cardes neuves.

enfreigneur, euse [*an-frè-gneur, eu-ze*] n. et adj. Se dit d'une personne qui enfreint.

enfreindre [*an-frin-dre*] v. a. (lat. *infringere.* — Se conj. comme *craindre.*) Transgresser, violer : *enfreindre la règle.* ANT. **Observer, respecter.**

enfréné, e [*an*] adj. A qui l'on a mis un frein : *jament enfrénée.*

enfroquer [*an-fro-ké*] v. a. (de *en*, et *froc*). Faire moine : *enfroquer un cadet de famille.*

enfuir (s') [*sun*] v. pr. (Se conj. comme *fuir.*) Fuir de quelque lieu : *Alcibiade s'enfuit d'Athènes.* Se dérober : *sol qui s'enfuit sous les pas. Fig.* Passer rapidement : *le bonheur, le temps s'enfuit.* Disparaître, être oublié : *souvenir qui s'enfuit.* Former une perspective lointaine.

enfumage [*an*] n. m. Action d'enfumer.

— ENCYCL. *Apic.* Dans toutes les opérations apicoles, visite des ruches, transvasement, récolte, etc., il est indispensable, pour maîtriser les abeilles et se préserver de leurs piqûres, de les mettre en état de *bruissement.* Ce résultat est obtenu en projetant de la fumée au moyen d'un *enfumoir.* Dans une ruche à rayons fixes, enfumer d'abord l'entrée pour refouler les abeilles, puis soulever la ruche sur une cale de quelques centimètres d'épaisseur, et envoyer la fumée dans l'intérieur. Dans une ruche à cadres mobiles, après avoir enfumé l'entrée, on enlève les lattes et planchettes qui recouvrent les cadres du côté opposé à l'entrée, et on enfume quelque temps de haut en bas. Chaque cadre soulevé ou incliné, on enfume dans l'intervalle. Pour la récolte, il faut enfumer fortement.

enfumer [*an fu-mé*] v. a. Emplir de fumée. Noircir par la fumée. Incommoder par la fumée : *enfumer des blaireaux. Fig.* Troubler par l'ivresse : *le vin, l'orgueil, l'amour, etc., enfument le cerveau.*

enfumoir [*an*] n. m. Appareil destiné à enfumer les abeilles et à les mettre hors d'état de piquer.

— ENCYCL. En principe, l'enfumoir se compose d'un compartiment dans lequel on fait brûler quelque matière organique (vieux chiffons, bois pourri sec, etc.) et d'un soufflet permettant de projeter la fumée produite. Dans l'enfumoir de Layens, la fumée est chassée par un ventilateur à palettes, que met en mouvement un appareil d'horlogerie.

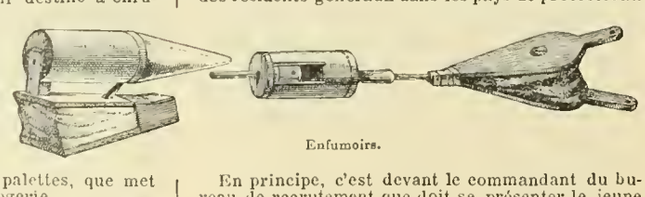

Enfumoirs.

enfûtage [*an*] n. m. Action de mettre en fûts.

enfutailler [*an-fu-ta, ll* mll., *é*] et **enfûter** [*an-fû-té*] v. a. Mettre en futailles : *enfutailler du vin.*

Engadine (en allem. **Innthal**), vallée de la Suisse (Grisons), encaissée entre les montagnes de l'Albula et les contreforts de la Bernina. Elle est arrosée par l'Inn ; sites très pittoresques. Samaden, Pontresina, Saint-Moritz, sont les stations les plus fréquentées.

engagé [*an*] n. m. Soldat qui a contracté un engagement volontaire : *engagé de trois ans, de quatre ans.*

engageable [*an-gha-ja-ble*] adj. Qui peut être engagé, aliéné, cédé.

engageant [*an-gha-jan*], **e** adj. Insinuant, attirant : *manières engageantes.* N. m. Ruban porté près du sein par les jeunes filles. N. f. Autref., manches longues et pendantes.

engagement [*an, man*] n. m. Action d'engager. Promesse par laquelle on s'engage : *engagement formel. Faire honneur à ses engagements*, acquitter tout ce à quoi on s'est engagé. Mise en gage : *engagements du mont-de-piété.* Enrôlement volontaire d'un soldat. Combat court et peu important. *Escr. Engagement de l'épée*, action de toucher l'épée de l'adversaire avec la sienne. *Turf.* Lettre par laquelle un propriétaire notifie aux commissaires des courses que tel cheval prendra part à telle épreuve.

— ENCYCL. *Milit. Engagements volontaires.* Tout Français ou naturalisé Français peut être admis à contracter un engagement volontaire dans l'armée active.

L'engagé volontaire doit :

1° S'il entre dans les troupes métropolitaines, avoir dix-huit ans accomplis ;

S'il entre dans les troupes coloniales, avoir dix-huit ans accomplis et contracter un engagement de durée telle qu'il puisse séjourner deux années aux colonies à partir du moment où il aura atteint vingt et un ans ;

2° N'être ni marié ni veuf avec enfants ;

3° N'avoir encouru aucune des condamnations l'excluant du service, à moins qu'il ne veuille contracter son engagement pour un bataillon d'infanterie légère d'Afrique ou qu'il ne justifie d'une décision prise par le ministre de la guerre. Dans ce dernier cas, l'engagement dans tout corps autre que les bataillons d'infanterie légère d'Afrique n'est reçu que pour cinq ans ;

4° Jouir de ses droits civils ;

5° Etre de bonnes vie et mœurs ;

6° S'il a moins de vingt ans, être pourvu du consentement de ses père, mère ou tuteur ; ce dernier doit être autorisé par une délibération du conseil de famille. En cas de divorce ou de séparation de corps, le consentement de celui des époux auquel la garde de l'enfant aura été confiée est suffisant. Le consentement du directeur de l'Assistance publique dans le département de la Seine et du préfet dans les autres départements est suffisant pour les pupilles de l'Assistance.

L'engagé volontaire est tenu de produire un extrait de son casier judiciaire et un certificat délivré par le maire de son dernier domicile. S'il ne compte pas au moins une année de séjour dans cette commune, il doit également produire un autre certificat du maire de la commune où il était antérieurement domicilié.

Les hommes exemptés ou classés dans le service auxiliaire peuvent, jusqu'à l'âge de trente-deux ans accomplis, être admis à contracter des engagements volontaires s'ils réunissent les conditions d'aptitude physique exigées.

Devancement d'appel. Tous les ans, mais seulement dans une proportion qui ne pourra dépasser 4 pour 100 de l'effectif de la dernière classe incorporée, les jeunes gens âgés d'au moins dix-huit ans, remplissant les conditions d'aptitude physique et pourvus du certificat d'aptitude militaire seront admis par ordre de mérite à contracter, au moment de l'incorporation de la classe, un engagement spécial de trois ans, dit « de *devancement d'appel* », avec la faculté d'être mis en congé après deux années de service, s'ils ont : 1° obtenu le certificat d'aptitude aux fonctions de chef de section ; 2° pris l'engagement d'effectuer tous les trois ans, pendant la durée de leurs obligations militaires, des périodes de quatre semaines dans la réserve et de deux semaines dans la territoriale.

Le certificat d'aptitude militaire est obtenu après examens devant une commission militaire : les candidats doivent justifier de connaissances pratiques de nature à faciliter l'instruction militaire. Pourvus du certificat, ils peuvent être nommés caporaux après quatre mois de service actif.

Les engagements pour l'armée de mer sont réglés par les lois spéciales à cette armée.

Les jeunes gens réunissant les conditions prévues peuvent contracter des engagements de trois, quatre ou cinq ans, sous réserve, toutefois, pour les troupes coloniales.

En outre, les jeunes gens qui viennent d'être portés sur les tableaux de recensement peuvent, à partir du 15 janvier et jusqu'au 1er avril de la même année, contracter pour les troupes coloniales un engagement valable jusqu'à la libération de la classe à laquelle ils appartiennent.

Le service militaire compte, pour les engagés, du jour de la signature de l'acte d'engagement. Ils passent dans la réserve à l'expiration de leur service actif et suivent ensuite le sort de la classe incorporée dans l'année de leur engagement.

Les engagements volontaires sont contractés dans les formes prescrites par le code civil, devant les maires des chefs-lieux de canton en France, devant les officiers de l'état civil désignés par décret en Algérie, et par arrêtés des gouverneurs dans les colonies ou des résidents généraux dans les pays de protectorat.

En principe, c'est devant le commandant du bureau de recrutement que doit se présenter le jeune homme qui demande à s'engager. Muni du certificat d'aptitude qui lui est délivré à ce moment, il contracte son engagement devant le maire du chef-lieu de canton.

L'engagé indique le corps où il désire servir. Le consentement du gouvernement militaire de Paris est nécessaire pour l'admission aux sapeurs-pompiers de Paris et pour tous les jeunes gens en résidence dans le département de la Seine et désireux de s'engager pour un corps stationné dans le gouvernement militaire de Paris ; des dispositions analogues sont en vigueur dans le ressort du gouvernement militaire de Lyon et l'Algérie (tirailleurs algériens et spahis). D'autre part, un engagé peut toujours être changé de corps ou d'arme, dans l'intérêt du service.

engager [*an-gha-jé*] v. a. (de *en*, et *gage.*— Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'engageai, nous engageons.*) Mettre en gage : *engager son bien.* Lier par une promesse : *engager sa parole.* Lier : *un serment nous engage.* Attacher à son service : *engager un domestique.* Inviter : *engager à dîner.* Exhorter : *engager à travailler.* Faire entrer, amener : *engager dans de fâcheux démêlés.* Faire pénétrer (une pièce) dans une autre. Commencer : *engager le combat. Escr.* et *turf.* Faire un engagement. *Colonne engagée*, celle dont une partie n'existe pas, étant supposée encastrée dans le mur. *Navire engagé*, incliné par le vent de manière à ne pouvoir plus se relever. **S'engager** v. pr. Prendre un engagement ; faire une promesse. *Fig.* Se lancer dans : *s'engager dans une mauvaise affaire.* S'enrôler dans l'armée. Entrer : *s'engager dans un bois, un sentier.* ANT. **Dégager, détourner, dissuader.**

engagiste [*an-gha-jis-te*] n. m. Celui qui jouissait, par engagement, d'un domaine appartenant au roi. Entrepreneur qui engage les ouvriers.

engainant [*an-ghè-nan*], **e** adj. *Bot.* Qui enveloppe comme une gaine : *feuilles engainantes.*

engainer [*an-ghè-né*] v. a. Mettre dans une gaine : *engainer des couteaux.* Envelopper : *les feuilles du blé engainent la tige. Statue engainée*, dont les membres inférieurs sont remplacés par une sorte de gaine : *les hermès sont des statues engainées.*

Statue engainée.

engallage [*an-gha-la-je*] n. m. Action d'engaller.

engaller [*an-gha-lé*] v. a. Plonger une étoffe dans un bain de noix de galle.

engamer [*an-gha-mé*] v. a. Instruire, enseigner. (Vx.) V. n. Avaler complètement l'hameçon : *l'anguille engame souvent.*

engane [*an*] n. f. Espèce de sonde.

enganter [*an-ghan-té*] v. a. *Fam.* Enjôler, séduire. *Mar.* Approcher de très près un navire.

engarde [*an*] n. f. Sarment de vigne taillé très long. Engourdissement des arbres qui, continuant à vivre, ne produisent pas.

engarder [*an-ghar-dé*] v. a. Garder, préserver.

engarre [*an-gha-re*] n. f. *Pêch.* Long filet plombé que des bateaux traînent au fond de l'eau.

engarroté [*an-gha-ro-té*], **e** adj. *Art vétér.* Blessé au garrot. (On dit aussi ÉGARROTTÉ, E.)

engastrimythe [*an-ghas-tri*] n. m. (du gr. *en*, dans, *gastêr*, ventre, et *mathos*, parole). Ventriloque.

engastrimythisme [*an-ghas-tri-mi-tis-me*] ou **engastrimysme** [*an-ghas-tri-mis-me*] n. m. (de *engastrimythe*). Ventriloquie.

engaver [*an-gha-vé*] v. a. Se dit des oiseaux qui nourrissent leurs petits en leur introduisant de la nourriture dans le bec.

engazonnement [*an-gha-zo-ne-man*] n. m. Action d'engazonner : *engazonnement un tertre.*

engazonner [*an-gha-zo-né*] v. a. Semer, garnir de gazon : *engazonner un tertre.*

Enge, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur la Sihl ; 9.800 h. Fait partie de l'agglomération zuricoise.

engeance [*an-jan-se*] n. f. (du vx fr. *enger*). Race d'animaux, surtout de volatiles : *poule d'une belle engeance.* Se dit des personnes, par mépris : *l'engeance des bavards, des médisants.*

engeancer [*an-jan-se*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il engeança, nous engeançons.*) Embarrasser, importuner.

engeigner [*an-jè-gné*] v. a. (de *engin*). Tromper. (Vx mot.)

Engel [*èn-ghèl*] (Jean-Jacques), philosophe, auteur dramatique et romancier allemand, né et m. à Parchim (1741-1802).

Engelberg, comm. de Suisse (cant. d'Unterwalden) ; 1.980 h.

Engelberge, femme de Louis II, fils de Lothaire, roi d'Italie et empereur, m. après 880. Sa vie fut très agitée ; elle fut notamment accusée d'adultère par un groupe de courtisans ligués contre elle, mais que défit, dans un célèbre duel judiciaire, le comte d'Arles Boson.

Engelbrechtsz (Cornélis), peintre hollandais, né et m. à Leyde (1468-1523) ; le premier de son pays qui ait employé la couleur à l'huile.

Engelbrekt, patriote suédois, né en Dalécarlie, m. en 1436. Il lutta énergiquement contre la domination danoise, et périt assassiné.

engeler [*an-je-lé*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il engèle.*) Geler complètement : *avoir les mains engelées.* (Vx.)

Engelhard (Frédéric-Guillaume), sculpteur et peintre allemand, né à Grunhagen, m. à Hanovre (1813-1902). Il a représenté par la statuaire les personnages légendaires de l'ancienne Germanie.

Engelmann [*en-ghèl*] (Godefroy), lithographe, né à Mulhouse, m. à Paris (1788-1839). Il introduisit en France les procédés de lithographie inventés par Senefelder.

Engels (Frédéric), né à Barmen, m. à Londres (1820-1895), un des fondateurs du collectivisme allemand, disciple de Marx. Il prit part au soulèvement badois de 1848, et dut s'exiler en Angleterre.

engelure [*an-je*] n. f. (de *en*, et *geler*). Inflammation, crevasses aux pieds et aux mains, causées par le froid.

— ENCYCL. Les engelures, dites aussi *érythème Pernio*, apparaissent pendant la saison froide aux mains, aux pieds et aux oreilles. Elles se compliquent souvent de phlyctènes et d'ulcérations. Le

traitement doit être général (huile de foie de morue, sirop antiscorbutique, etc.), et local (bain, friction à l'alcool camphré, glycérolé de tanin et d'amidon, etc.).

On peut aussi laver matin et soir les engelures, *pourvu toutefois qu'elles ne soient pas ulcérées*, avec la solution suivante : eau distillée 50 grammes et tanin 10 grammes, résorcine, 10 grammes ; ichtyol, 10 grammes. Cette médication a l'inconvénient de noircir la peau. Si l'on veut se soustraire à ce désagrément, il faut éliminer l'ichtyol.

engendrable [*an-jan*] adj. Qui peut être engendré.

engendrement [*an-jan-dre-man*] n. m. Action d'engendrer ; production.

engendrer [*an-jan-dré*] v. a. (lat. *ingenerare*). Donner l'existence. *Fig.* Produire, avoir pour effet : *l'oisiveté engendre le vice. Géom.* Produire en se déplaçant : *un demi-cercle tournant autour d'un diamètre engendre une sphère.* PROV. : **La familiarité engendre le mépris**, trop de laisser-aller amène l'oubli des convenances.

engendrer [*an-jan-dré*] v. a. *Fam.* Donner un gendre à. Prendre pour gendre.

engendreur [*an-jan*] n. m. Celui qui engendre.

engeôler v. a. **engeôleur** n. m. V. ENJÔLER, ENJÔLEUR.

enger [*an-jé*] v. a. (anc. fr. *aengier*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il engea, nous engeons.*) Pourvoir d'une engeance, c'est-à-dire d'une race d'animaux, de plantes etc.

engeray ou **engerai** [*an-je-ré*] n. m. Sorte de râteau à trois ou quatre longues dents de bois, qu'on adapte à la faux.

engerbage [*an-jèr*] n. m. Action de mettre en gerbes les moissons qui sont en javelles.

engerber [*an-jèr-bé*] v. a. Mettre en gerbes. Entasser : *enjerber des tonneaux.*

Enghien [*an-ghin*], v. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 4.600 h. Dentelles, tissus. Magnifique château. La baronnie d'Enghien appartint un temps à la famille de Bourbon. Le fils aîné du prince de Condé portait le titre de *duc d'Enghien.*

Enghien [*an-ghin*] (Louis-Antoine, Henri DE BOURBON-CONDÉ, duc d'), fils de Louis-Henri-Joseph, prince de Condé, né à Chantilly, fusillé à Vincennes (1772-1804). Il fit partie de l'armée des émigrés. Soupçonné de conspiration contre le Premier Consul, il fut, par ordre de Bonaparte, enlevé en territoire allemand, à Ettenheim (duché de Bade), amené à Strasbourg, puis à Vincennes, jugé par un conseil de guerre qui rendit un arrêt de mort sans motifs, sans témoins, sans défenseur, et fusillé sans délai dans les fossés du château de Vincennes.

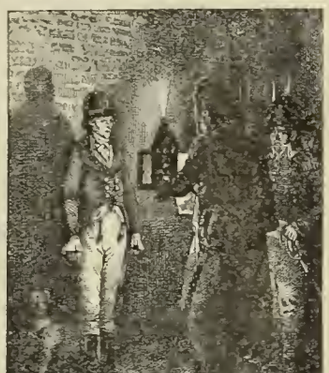

Mort du duc d'Enghien, d'après J.-P. Laurens.

Enghien (*la Mort du duc d'*), tableau de J.-P. Laurens. Le jeune prince, à la lumière d'une lanterne, entend lecture, dans les fossés du château, de son arrêt de mort. Effet sinistre bien rendu (1872).

Enghien-les-Bains, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 20 kil. de Pontoise ; 5.100 h. Ch. de f. N. Lac, eaux sulfureuses.

engin [*an-jin*] n. m. (du lat. *ingenium*, talent). Instrument, ustensile, arme, piège : *les engins destructeurs de la guerre.* Adresse. (Vx.)

— ENCYCL. *Chass.* et *pêch.* Les engins ou appareils destinés à capturer le gibier, tels que *collets, lacs* et *filets, panneaux, raquettes* ou *sauterelles, trébuchets* et *traquenards*, sont légalement interdits. Leur détention seule peut donner lieu à des poursuites. (L. du 3 mai 1844, art. 12 et 16.) Seuls, les pièges et autres appareils analogues sont autorisés pour la capture des bêtes nuisibles et puantes.

En matière de pêche fluviale ou maritime, l'administration détermine la forme et la dimension minimum des rets, filets et autres engins autorisés. Dans certains cours d'eau, il est même interdit de se servir de *lacets, collets, lignes de fond* et aussi d'un certain nombre de filets traînants. (L. du 15 avr. 1829, art. 29, § 2 ; décr. du 9 janv. 1852, art. 7.)

enginadure [*an-ji*] n. f. *Mar.* Syn. de ROSTURE.

Engis [*an-jiss*], comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège), sur la Meuse ; 2.400 h. Mines de houille, zinc, plomb.

englanté, e [*an*] adj. *Blas.* Se dit de la figure d'un chêne représenté avec ses glands.

Englefontaine, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. d'Avesnes ; 1.680 h. Brasseries.

English n. *Pop.* Un Anglais, une Anglaise.

english spoken, mots angl. signif. *On parle anglais.* Phrase que l'on inscrit sur la devanture d'une boutique, etc., pour indiquer qu'on peut y trouver une personne parlant l'anglais.

englober [*an-glo-bé*] v. a. Réunir plusieurs choses en un tout. Comprendre : *englober des suspects dans une conspiration.*

engloutir [*an*] v. a. (du bas lat. *ingluttire*, avaler). Avaler gloutonnement : *engloutir les morceaux sans les mâcher. Fig.* Absorber, faire disparaître : *la mer engloutit de nombreuses proies.* Dissiper : *engloutir sa fortune dans une mauvaise affaire. Engloutir le cœur* (Mol.), le soulever de dégoût.

engloutissant [*an-glou-ti-san*], **e** adj. Qui engloutit, dévore : *le rossignol est engloutissant et avide.*

engloutissement [*an-glou-ti-se-man*] n. m. Action d'engloutir : *l'engloutissement d'un navire.*

engloutisseur, euse [*an-glou-ti-seur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui engloutit. (Peu us.) Adjectiv. : *le chien engloutisseur,* Cerbère.

engluanter v. a. Syn. de ENGLUER.

engluement [*an-glù-man*] ou **engluage** [*an*] n. m. Action d'engluer.

— ENCYCL. *Arbor.* Lorsque les plaies faites aux arbres sont très étendues, il est prudent de les revêtir d'un enduit protecteur. A cet effet, on emploie le goudron ou certains onguents (mastics à greffer). Le goudron sert surtout pour les élagages opérés sur les arbres forestiers ou d'ornement. Avec les onguents ou mastics, on enduit les greffes et les plaies d'une surface restreinte. V. ONGUENT, MASTIC.

engluer [*an-glu-é*] v. a. Enduire de glu, de matière gluante : *engluer une branche.* Prendre à la glu : *engluer des moineaux. Fig.* Prendre par la ruse.

engobage [*an*] n. m. Opération qui consiste à recouvrir une pièce de céramique d'une couche de matière terreuse qui masque la couleur naturelle de la pâte.

engobe [*an*] n. m. Pâte servant à engober.

engober [*an-gho-bé*] v. a. Faire l'engobage.

engommage [*an-gho-ma-je*] n. m. Action d'engommer : *l'engommage des toiles.* Ensablage des poteries en céramique.

engommer [*an-gho-mé*] v. a. Enduire de gomme : *engommer un tissu.*

engoncement [*an, man*] n. m. Effet d'un habit qui engonce.

engoncer [*an-ghon-sé*] v. a. (du préf. *en*, et de *gond*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il engonça, nous engonçons.*) Se dit d'un vêtement qui fait paraître le cou enfoncé dans les épaules.

engorgement [*an, man*] n. m. Embarras dans un conduit, un tuyau. *Méd.* Embarras produit dans une partie du corps par l'accumulation de fluides : *engorgement de la plèvre.*

— ENCYCL. L'engorgement détermine des variations de consistance du tissu ou de l'organe. Il est interstitiel et se traite en général par les révulsifs.

engorger [*an-ghor-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il engorgea, nous engorgeons.*) Obstruer. *Engorger des pigeons,* leur mettre avec les lèvres du grain dans le bec. ANT. **Dégorger.**

engorgeur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui engorge des pigeons.

engouement ou **engoûment** [*an-ghoû-man*] n. m. *Méd.* Obstruction d'un conduit, d'une cavité. *Fig.* Admiration exagérée : *les poésies d'Ossian, à leur apparition, furent l'objet d'un véritable engouement.*

— ENCYCL. *Méd.* L'engouement consiste en l'accumulation des matières fécales (engouement intestinal) ; en un arrêt de ces matières (engouement herniaire) ; en une accumulation de sang dans le poumon (engouement pulmonaire) ; etc. Le traitement est, suivant les cas, médical ou chirurgical.

engouer [*an-ghou-é*] v. a. Obstruer, en parlant d'un organe creux, et en particulier du gosier. **S'engouer** v. pr. Se passionner pour quelqu'un ou quelque chose : *s'engouer d'une nouveauté.*

engouffrement [*an-ghou-fre-man*] n. m. Action d'engouffrer, de s'engouffrer : *l'engouffrement d'une fortune ; l'engouffrement du vent.* (Peu us.)

engouffrer [*an-ghou-fré*] v. a. Faire tomber, disparaître dans un gouffre : *la mer engouffre de nombreux vaisseaux. Fig.* Dévorer, engloutir : *engouffrer son patrimoine.* **S'engouffrer** v. pr. Se perdre dans un gouffre. Se dit des eaux, du vent, qui entrent avec violence en quelque endroit.

engoujure [*an*] n. f. *Mar.* Rainure dans une pièce de bois. (On dit aussi GOUJURE.)

engoulant [*an-ghou-lan*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'un animal qui avale quelque chose.

engouler [*an-ghou-lé*] v. a. (de *en*, et *gueule*). *Pop.* Avaler d'une manière goulue.

engoulevent [*an, van*] n. m. (de *engouler*, et *vent*). Oiseau passereau, à bec largement fendu.

Engoulevent.

— ENCYCL. Les engoulevents sont de taille moyenne et sont répandus sur tout le globe ; on en connaît soixante-quinze espèces, dont la plus commune en France est l'*engoulevent commun*, qui chasse les insectes autour des bestiaux.

engoûment n. m. V. ENGOUEMENT.

engourdir [*an*] v. a. (de *en*, et *gourd*). Rendre comme perclus : *le froid engourdit. Fig.* Rendre paresseux : *l'oisiveté engourdit l'esprit.* **S'engourdir** v. pr. Être, devenir engourdi. ANT. **Dégourdir.**

engourdissement [*an-ghour-di-se-man*] n. m. Paralysie momentanée dans une partie du corps. *Fig.* Torpeur de l'âme, etc. : *engourdissement d'esprit.*

— ENCYCL. L'engourdissement est une diminution, une suspension ou une perversion de l'activité musculaire, amenant l'impotence fonctionnelle et des troubles de la sensibilité. Cet état résulte de la compression du système cérébro-spinal, et le traitement consiste en frictions sèches ou aromatiques.

engrain [*an-grin*] n. m. (de *engrener*). Biseau à la face inférieure d'une meule tournante.

engrain [*an-grin*] n. m. (de *en*, et *grain*). Espèce de froment, dit aussi INGRAIN.

engrainage, engrainer, etc. V. ENGRENAGE, ENGRENER, etc.

engrais [*an-grè*] n. m. (de *engraisser*). Herbage où l'on met engraisser les bestiaux. Pâture pour engraisser les volailles. Fumier et autres matières propres à fertiliser les terres : *les nitrates sont d'excellents engrais. Fig.* Etat d'une personne qui est abondamment pourvue de tout sans se donner aucune peine : *fonctionnaires à l'engrais dans leurs sinécures.*

— ENCYCL. *Agric.* La puissance nutritive de la terre est sous la dépendance immédiate de sa composition chimique, mais cette composition est très variable et rend le sol plus ou moins propre aux différentes cultures. Les engrais ont pour effet d'augmenter la quantité de principes utilisables par les plantes, soit en restituant à la terre les éléments que des cultures antérieures lui ont fait perdre, soit en lui en apportant de nouveaux, qui lui faisaient naturellement défaut.

Les engrais sont de plusieurs sortes : *minéraux* (ou chimiques) et *organiques.*

Les engrais *minéraux* apportent à la terre des produits d'une assimilation très rapide, sinon immédiate, et en quantité déterminée ; les principaux sont le soufre (qui est apporté sous forme de sulfates), le magnésium (sous forme de magnésie, chlorure de magnésium), le fer (sous forme de sulfate de fer), le potassium (sous forme de sulfate, carbonate, azotate et chlorure de potassium), le calcium (chaux éteinte, carbonate et sulfate de calcium), le phosphore (phosphates, superphosphates, phosphates métallurgiques ou scories), et enfin l'azote (azotates ou nitrates de sodium, potassium, ammoniaque). Certaines substances minérales (chaux, plâtre) sont autant amendements qu'engrais. V. AMENDEMENT.

Les *engrais organiques* doivent, pour être utilisés, subir une décomposition complète, ayant pour effet de dissocier leurs éléments chimiques, qui reviennent à l'état minéral ; ils sont donc moins rapidement assimilables que les premiers. Les principaux sont : le fumier de ferme, l'engrais humain, la poudrette, les guanos, les boues et ordures des villes, le sang et la viande desséchés, la corne torréfiée, les cuirs, poils, laines, plumes désagrégées, goémons ; les *engrais verts,* obtenus en semant une légumineuse fourragère (vesce, luzerne, trèfle, sainfoin, etc.), et en l'enfouissant par un labour au moment où elle devrait être fauchée, ce qui enrichit le sol de tout l'azote que la plante a puisé dans l'atmosphère.

— *Econ. dom. Engrais pour plantes d'appartement.* On mélange aussi intimement que possible, après les avoir réduits en poudre : nitrate de potasse, 150 grammes ; nitrate d'ammoniaque, 200 grammes, et phosphate d'ammoniaque, 250 grammes. On saupoudre de ce mélange la surface de la terre contenue dans les pots, et on arrose modérément tous les deux ou trois jours.

engraissant [*an-grè-san*], **e** adj. Qui engraisse.

engraissement [*an-grè-se-man*] ou **engraissage** [*an-grè-sa-je*] n. m. Action d'engraisser : *l'engraissement des volailles est une des richesses de la Bresse.* Résultat de cette action. Assemblage dans lequel les pièces ne pénètrent l'une dans l'autre que par la force.

— ENCYCL. L'engraissement des animaux de boucherie (bœufs, moutons, porcs) consiste à déterminer l'infiltration de la graisse dans les muscles, où elle se substitue à une quantité équivalente d'eau. Cette graisse s'accumule en certaines régions, suivant l'âge des animaux ; chez les vieux, elle envahit l'abdomen et se fixe autour des reins et des intestins pour constituer le suif ; chez les jeunes, elle pénètre les muscles et donne à la chair l'aspect *persillé* ; elle pénètre également sous la peau (moutons, porcs) et se reconnaît aux maniements.

On appelle animaux *tendres* ceux dont l'engraissement est aisé, animaux *durs* ceux dont l'engraissement est difficile. L'engraissement des bœufs et des moutons peut se pratiquer soit à l'herbage, soit à couvert (dans l'étable ou la bergerie). Pour l'engraissement à couvert, on maintient les animaux dans une demi-obscurité et à une température toujours voisine de 18° et, pour leur faire assimiler la plus grande quantité possible d'aliments, on leur prépare des rations dont la digestibilité est poussée au maximum. Pour cela, on peut élever la quantité relative des matières féculentes, lesquelles seront fournies par des aliments à bon marché comme la pomme de terre. L'engraissement des veaux, des porcs et des volailles n'est pratiqué qu'à couvert.

engraisser [*an-grè-sé*] v. a. (lat. *incrassare*). Faire devenir gras : *engraisser des canards.* Fertiliser par l'engrais : *engraisser des pâturages.* Souiller de graisse. *Fig.* Enrichir, combler. Faire aller en s'élargissant (une pièce de bois, une pierre, etc.). V. n. Prendre de l'embonpoint : *il a engraissé* ou *il est engraissé,* selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état. ANT. **Maigrir, dégraisser.** PROV. : **L'œil du maître engraisse le cheval,** sous un maître vigilant, les subordonnés apportent plus de soin à leur besogne, et tout en va mieux.

engraisseur [*an-grè-seur*] n. m. Celui qui s'occupe de l'engraissement des bestiaux.

engrangement [*an-gran-je-man*] n. m. Action d'engranger : *l'engrangement des blés.*

engranger [*an-gran-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il engrangea, nous engrangeons.*) Mettre en grange : *engranger du blé.*

engraulis [*an-grô-liss*] n. m. Nom scientifique des *anchois.*

engravé n. m. ou **angravée** n. f. V. AGGRAVÉE.

engravement [*an, man*] n. m. Etat d'un bateau engravé. Remplissage d'un port par le gravier.

engraver [*an-gra-vé*] v. a. (de *en*, et *gravier*). Engager un bateau dans le sable, dans un bas-fond : *batelier qui engrave son bateau.* Recouvrir de gravier : *engraver un chemin.*

engraver [*an-gra-vé*] v. a. (de *en*, et *graver*). Graver sur. (Vx.)

engravure [*an*] n. f. Action d'engraver une feuille de plomb. Nappe de plomb employée dans une couverture.

engrêlé, e [*an*] adj. (de *en*, et *grêle*). *Blas.* Se dit des pièces honorables qui sont bordées de dents fines dont les intervalles sont arrondis. (V. la planche BLASON.)

engrêler [*an-grè-lé*] v. a. (de *en*, et *grêle*). Orner une dentelle d'une engrêlure.

engrêlure [*an*] n. f. Petit point étroit, que l'on ajoute au bord d'une dentelle. *Blas.* Bordure étroite, ou filet denticulé qui entoure un écu.

engrenage [*an*] n. m. Disposition de roues qui s'engrènent : *les engrenages d'une montre.* Action de mettre des barriques, des futailles en pile. *Fig.* Concours de circonstances qui se compliquent mutuellement.

— ENCYCL. *Mécan.* L'engrenage transmet le mouvement d'un arbre qui tourne à un autre. Il est constitué par un système de roues dentées calées sur des arbres maintenant dans un rapport constant les vitesses de ceux-ci. Il sert aussi pour transmettre

des mouvements dont les rapports de vitesse varient suivant des données déterminées à l'avance. Selon que les arbres sont parallèles, concourants ou non, situés dans un même plan ou non, les engrenages diffèrent et se divisent en cinq classes principales : *engrenages cylindriques, coniques, hyperboloïdes, hélicoïdaux,* et *à chaîne.*

Les *engrenages cylindriques* comprennent les *engrenages à flancs rectilignes,* dont le profil des dents est une épicycloïde. A cette catégorie se rattachent les *engrenages à développante de cercle,* dans lesquels le profil des dents est formé de deux arcs de développante. Ces derniers donnent moins de frottement et offrent moins de résistance que les précédents. Les *engrenages à lanterne* rentrent dans cette classe, et aussi les *engrenages intérieurs.*

Engrenage.

Les *engrenages coniques* ou *roues d'angle* ont des surfaces de frottement à profils coniques dentés ; ils assurent le mouvement entre deux axes rectangulaires, tels que les arbres concourants. Si ces deux axes ne sont pas concourants, on assure leur mouvement à l'aide d'un axe auxiliaire rencontrant les deux premiers ; les *engrenages hyperboloïdes* sont peu employés et de construction difficile.

Les *engrenages hélicoïdaux* diffèrent des *vis sans fin* par la méthode usitée pour leur fabrication et on les emploie fréquemment dans les moteurs à explosion, entre deux arbres perpendiculaires sans modification notable de leur vitesse.

Les *engrenages à chaîne* servent à transmettre le mouvement entre deux arbres éloignés l'un de l'autre à l'aide d'une chaîne Galle ou Vaucanson engrenant avec les roues dentées des arbres.

Des machines très perfectionnées et très ingénieuses servent à la division et à la taille des dents l'engrenage.

Engrenage différentiel. V. DIFFÉRENTIEL.

engrenage [*an*] n. m. Action de mettre du grain pour attirer le gibier.

engrenant [*an-gre-nan*], **e** adj. Qui engrène : *roues engrenantes.*

engrènement [*an, man*] n. m. Action d'engrener : *engrènement de deux roues.*

engrènement [*an, man*] n. m. Action de mettre du grain dans la trémie du moulin. Action de donner du grain aux bestiaux, aux volailles.

engrener [*an-gre-né*] v. a. (de *en*, et *grain.* — Se conj. comme *amener.*) Garnir de grain (la trémie d'un moulin). Engraisser avec du grain.

engrener [*an-gre-né*] v. a. (de *en*, et du lat. *crena*, cran. — Se conj. comme *amener.*) Faire entrer les dents d'une roue dans les espaces séparant les dents d'un autre appareil. Préparer, commencer. *Fig.* V. n. et **S'engrener** v. pr. : *une roue qui engrène bien* ou *s'engrène bien.* ANT. **Désengrener.**

engreneur [*an*] n. m. Ouvrier chargé d'engrener une machine à battre.

engreneuse [*an-gre-neu-ze*] n. f. Appareil engrenant mécaniquement les machines à battre les céréales.

engrenure [*an*] n. f. Position de deux roues qui s'engrènent. *Anat.* Articulation immobile, dans laquelle les dentelures d'un os s'enchevêtrent avec celles d'un autre os.

engri [*an*] n. m. Espèce de léopard du Congo.

engrois [*an-groi*] n. m. Petit coin placé entre le manche et la tête des pointes et des pics de l'ardoisier.

engrosser [*an-gro-sé*] v. a. *Fam.* Rendre grosse, enceinte. (On a dit aussi ENGROSSIR.)

engrosseur [*an-gro-seur*] n. m. *Pop.* et *triv.* Celui qui a engrossé une fille.

engrossir [*an-gro-sir*] v. a. Devenir gros. V. ENGROSSER.

engrumeler (s') [*san, lé*] v. pr. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il s'engramellera.*) Se mettre en grumeaux.

enguenilller [*an-ghe ni, ll* mll., *é*] v. a. Vêtir de guenilles. (Peu us.)

engueulement [*an-ghea-le-man*] n. m. ou **engueulade** [*an-gheu*] n. f. *Pop.* Action d'engueuler, de s'engueuler.

engueuler [*an-gheu-lé*] v. a. (de *en*, et *gueule*). *Pop.* Accabler d'injures grossières.

engueuser [*an-gheu-zé*] v. a. (de *en*, et *gueux*). *Pop.* Tromper, séduire par de belles paroles.

enguiché, e [*an-ghi*] adj. (de *en*, et de l'anc. fr. *guige*, courroie). *Blas.* Se dit d'un cor, d'une trompe dont le cordon est d'un émail différent.

enguichure [*an-ghi*] n. f. Cordon servant à porter le cor de chasse. Courroie servant à porter le bouclier.

enguignonné [*an-ghi-gno-né*], **e** adj. Qui a du guignon : *joueur enguignonné.*

Enguinegatte, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 17 kil. de Saint-Omer ; 460 h. S'appelait autref. GUINEGATTE. (V. ce mot.)

enguirlander [*an-ghir-lan-dé*] v. a. Entourer de guirlandes : *enguirlander un arbre. Fam.* Séduire : *enguirlander quelqu'un par de belles promesses.*

enhaché, e [*an-a*] adj. *Archit.* et *géod.* Se dit des bâtiments et des terrains qui s'enchâssent dans la propriété voisine. (On dit aussi ENHANCHÉ, E.)

enhachement [*an-a-che-man*] n. m. Portion de propriété qui entre dans une propriété voisine.

enhardir [*an-ar*] v. a. Rendre hardi : *le succès enhardit.* **S'enhardir** v. pr. Devenir hardi.

enhardissement [*an-ar-di-se-man*] n. m. Action d'enhardir, de s'enhardir.

enharmonie [*an-nar-mo-nî*] n. f. Chez les anciens Grecs, succession mélodique par quarts de ton. Dans la musique moderne, rapport entre deux notes consécutives qui ne diffèrent que d'un comma, comme *do dièse* et *ré bémol,* et qui sont représentées par un même son dans les instruments à son fixe.

enharmonique [*an-nar* adj. *Musiq.* Se dit de notes de noms distincts, mais qui, sous l'action des dièses ou des bémols, ont la même intonation. (Cependant, entre deux notes enharmoniques il y a la différence d'un comma.)

enharnachement [*an-ar, man*] n. m. Action, manière d'enharnacher. Harnais.

enharnacher [*an-ar-na-ché*] v. a. Mettre les harnais à un cheval. *Par ext.* Habiller d'une façon ridicule. (Peu us.)

en-haut (en) loc. adv. Le sommet dirigé vers le haut.

enhayer [*an-è-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Mettre en haie : *enhayer les briques.*

enhayeur [*an-è-ieur*] n. m. Ouvrier qui met les briques en haie.

enherber [*an-nèr-bé*] v. a. Mettre en herbe un terrain, y faire croître de l'herbe. ANT. **Déherber.**

enhuché, e [*an-u*] adj. *Mar.* Se dit d'un bâtiment haut sur l'eau.

enhucher [*an-u-ché*] v. a. Mettre dans la huche : *enhucher du pain. Mar.* Donner à un navire une grande hauteur sur l'eau.

enhydre [*an-ni-dre*] adj. (de *en*, et du gr. *hudôr*, eau). Se dit de certains minéraux qui renferment des cavités remplies d'eau : *agate enhydre.*

éniellage [*ni-è-la-je*] n. m. Action d'énieller.

énieller [*ni-è-lé*] v. a. Débarrasser les céréales de la nielle : *énieller du blé.*

énigmatique [*nigh-ma*] adj. Qui renferme une énigme ; *propos énigmatiques.* Qui tient de l'énigme ; inexpliqué : *conduite énigmatique.* ANT. **Clair.**

énigmatiquement [*nigh-ma-ti-ke-man*] adv. D'une manière énigmatique. (Peu us.)

énigmatiser [*nigh-ma-ti-zé*] v. a. Rendre énigmatique.

énigme [*nigh-me*] n. f. (gr. *ainigma*). Jeu d'esprit où l'on donne à deviner une chose en la décrivant en termes obscurs, ambigus : *Œdipe devina l'énigme du sphinx.* (V. ŒDIPE.) Voici une énigme de Voltaire, dont le mot est *oiseau :*

Cinq voyelles, une consonne,
En français composent mon nom
Et je porte sur ma personne
De quoi l'écrire sans crayon.

Mot de l'énigme, mot qui fait le sujet de l'énigme et qu'il s'agit de deviner. *Fig.* Discours obscur. Chose difficile à définir, à connaître à fond : *la nature est une énigme.*

enivrant [*an-ni-vran*], **e** adj. Qui enivre : *les boissons alcooliques sont enivrantes.* Qui produit une certaine exaltation, au prop. et au fig. : *parfum, orgueil enivrant. Fig.* Séduisant.

enivrement [*an-ni-vre-man*] n. m. Action de s'enivrer ; état d'une personne ivre. Ivresse. *Fig.* Transport : *l'enivrement des passions.*

enivrer [*an-ni-vré*] v. a. (de *en*, et *ivre*). Rendre ivre. *Fig.* Troubler, exalter : *la prospérité l'enivre.* **S'enivrer** v. pr. Se rendre ivre. ANT. **Désenivrer.**

enjabler [*an-ja-blé*] v. a. Assembler les pièces de fond d'un tonneau dans la feuillure (*jable*) des douves.

enjablure [*an*] n. f. Action d'enjabler.

enjaler [*an-ja-lé*] ou **enjauler** [*an-jô-lé*] v. a. Garnir de son jas : *enjaler une ancre.*

enjalouser [*an, zé*] v. a. Rendre jaloux. (Vx.)

enjambé, e [*an-jan*] adj. Qui a les jambes faites d'une certaine façon : *être court enjambé.*

enjambée [*an-jan-bé*] n. f. Action d'enjamber. Espace qu'on enjambe : *faire des grandes enjambées.*

enjambement [*an-jan-be-man*] n. m. Rejet au vers suivant d'un ou de plusieurs mots qui complètent le sens du premier. Ex. :

Un astrologue un jour se laissa choir
« Au fond d'un puits ». On lui dit : — Pauvre bête !

enjamber [*an-jan-bé*] v. a. (de *en*, et *jambe*). Poser une jambe d'un côté et l'autre de l'autre côté d'un objet : *enjamber sa monture.* Faire un grand pas pour franchir : *enjamber le ruisseau.* V. n. Marcher à grands pas. *Fig.* Empiéter : *enjamber sur le champ de son voisin.* Produire l'enjambement.

enjarreté, e [*an-ja-re*] adj. Se dit d'un cheval qui a les pieds liés au moyen d'une entrave.

enjauger [*an-jô-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il enjaugea, nous enjaugeons.*) Mettre en jauge.

enjaveler [*an, lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'enjavelle.*) Mettre en javelles le blé, l'avoine, etc.

enjeu [*an*] n. m. (de *en*, et *jeu*). Ce qu'on met d'argent en jeu à chaque partie. *Fig.* Ce qu'on expose dans une entreprise : *l'empire du monde était l'enjeu de la bataille de Pharsale.*

enjoindre [*an*] v. a. (lat. *injungere.* — Se conj. comme *craindre.*) Ordonner, faire injonction de, prescrire.

enjointé, e [*an*] adj. *Fauconn.* Se dit d'un oiseau de proie, en parlant de la longueur de ses jambes : *long* ou *court enjointé.*

enjôlement [*an, man*] n. m. Action d'enjôler ; son résultat.

enjôler [*an-jô-lé*] v. a. (de *en*, et *geôle*). *Fam.* Séduire par des cajoleries, par des caresses, par de belles paroles : *se laisser enjôler ; enjôler une fille.*

enjôleur, euse [*an, eu-ze*] n. et adj. Qui enjôle.

enjolivement [*an, man*] n. m. Ornement qui enjolive : *faire des enjolivements à sa maison.*

enjoliver [*an, vé*] v. a. Rendre joli ou plus joli, en ajoutant des ornements : *enjoliver une robe.* Amplifier : *enjoliver un récit.* ANT. **Enlaidir.**

enjoliveur, euse [*an, eu-ze*] n. et adj. Qui enjolive, qui aime à enjoliver.

enjolivure [*an*] n. f. Petits enjolivements.

enjoncher [*an, ché*] v. a. Joncher. (Vx.)

enjonquer [*an-jon-ké*] v. a. *Mar.* Serrer avec des cordages de jonc : *enjonquer une voile.*

enjoué, e [*an*] adj. (du préf. *en*, et de *joue*). Qui a de l'enjouement ; gai, jovial : *esprit enjoué.* ANT. **Grave, sévère, sombre.**

enjouement ou **enjoûment** [*an-jou-man*] n. m. (de *enjoué*). Gaieté douce et habituelle. ANT. **Gravité, sévérité, maussaderie.**

enjouer [*an-jou-é*] v. a. Mettre de l'enjouement à : *enjouer une narration.* (Vx.) Mettre en joue : *enjouer un fusil.*

enjuponner [*an-ju-po-né*] v. a. Vêtir d'un jupon. *Fig.* Rendre amoureux d'un jupon, d'une femme. **S'enjuponner** v. pr. Devenir amoureux d'une femme, d'un jupon.

Enkhuysen [*èn-kui-zèn*], v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur le Zuyderzée ; 6.500 h. Patrie de Paul Potter.

enkysté [*an-kis-té*], **e** adj. (de *en*, et *kyste*). Se dit d'un corps étranger qui reste dans l'organisme sans inflammation.

enkystement [*an-kis-te-man*] n. m. *Méd.* Fixation dans un tissu d'un corps étranger insoluble.

enkyster (s') [*san-kis-té*] v. pr. S'envelopper d'un kyste : *tumeur qui s'enkyste.*

enlaçage [*an*] n. m. Syn. de ENLACEMENT.

enlaçant [*an-la-san*], **e** adj. Qui enlace : *des manières enlaçantes.*

enlacement [*an, man*] n. m. Action d'enlacer. Etat de ce qui est enlacé.

enlacer [*an-la-sé*] v. a. (de *en*, et *lacer.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il enlaça, nous enlaçons.*) Entre-croiser, passer l'un dans l'autre des cordons, des lacets, etc. Serrer, étreindre : *enlacer quelqu'un dans ses bras. Fig.* Embrasser, tenir sous une étreinte morale : *les liens dont nos passions nous enlacent.*

enlaçure [*an*] ou **enlassure** [*an-la-su-re*] n. f. Assemblage d'une mortaise et d'un tenon à l'aide de chevilles.

enlaidir [*an-lè-dir*] v. a. Rendre laid : *peintre maladroit qui enlaidit son modèle.* V. n. Devenir laid : *il a enlaidi* ou *il est enlaidi,* selon qu'on veut marquer le fait ou l'état. ANT. **Embellir, enjoliver.**

enlaidissement [*an-lè-di-se-man*] n. m. Action d'enlaidir. ANT. **Embellissement.**

enlarme [*an*] n. f. (pour *enarme ;* du lat. *in,* dans, et *armus,* bras). Petite perche maintenant les verveux. Grande maille ajoutée au bord d'un filet d'oiseleur pour l'agrandir.

enlarmer [*an-lar-mé*] v. a. Munir d'enlarmes.

enlarmure [*an*] n. f. Ensemble des enlarmes qui bordent un filet.

enlevage [*an*] n. m. *Teint.* Opération par laquelle on fait disparaître à certaines places la couleur d'un tissu préalablement teint.

enlevant [*an-le-van*], **e** adj. Qui enlève, entraîne : *marche enlevante.*

enlevé, e [*an*] adj. *Fig.* Se dit d'une œuvre d'art large, hardie, faite avec facilité : *portrait enlevé.*

enlevée [*an-le-vé*] n. f. Quantité enlevée en une fois. *Arg.* Correction, réprimande.

enlèvement [*an, man*] n. m. Action d'enlever, d'emporter : *l'enlèvement des boues.* Rapt : *l'enlèvement des Sabines.*

— ENCYCL. *Enlèvement de mineur.* V. MINEUR.

Enlèvement au sérail (*l'*), opéra-comique allemand en trois actes, musique de Mozart, écrit à la demande de l'empereur Joseph II (1782) ; traduction française et réduction de l'opéra en deux actes, par Prosper Pascal (1859). Œuvre pleine de fraîcheur et d'élégance. C'est dans cet ouvrage qu'a été introduit la célèbre *Marche turque.*

Enlèvement de Proserpine (*l'*), poème épique de Claudien, en trois chants, qui renferme de grandes beautés de détail (IVe s. apr. J.-C.).

Enlèvement (*l'*) **de Déjanire, d'Europe, d'Hélène.** V. DÉJANIRE, EUROPE, HÉLÈNE.

enlever [*an-le-vé*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'enlève.*) Lever en haut : *enlever des fardeaux à l'aide d'une grue.* Arracher, emporter : *torrent qui enlève un pont ; enlever le couvert.* Prendre de vive force : *enlever une redoute.* Voler : *enlever une montre.* Emmener par violence ou par séduction : *enlever une mineure.* Saisir, emmener, jeter dehors : *enlever un député ! Fig.* Faire disparaître : *enlever une tache.* Exciter l'enthousiasme : *enlever l'auditoire.* Obtenir sans peine : *enlever les suffrages. Pop.* Faire de violents reproches : *enlever quelqu'un. Enlevez-le !* exclamation qui manifeste le plus vif mécontentement contre quelqu'un.

enleveur [*an*] n. m. Celui qui enlève. (Peu us.)

enlevure [*an*] n. f. Vésicule. (On dit mieux ÉLEVURE.) Relief d'une sculpture.

enliasser [*an-li-a-sé*] v. a. Mettre en liasse : *enliasser des lettres.*

enlier [*an-lié*] v. a. (de *en*, et *lier.* — Se conj. comme *prier.*) Joindre, engager des pierres ensemble en bâtissant.

enlignement [*an, man*] n. m. Action d'enligner. Etat de ce qui est enligné.

enligner [*an-li-gné*] v. a. (de *en*, et *ligne*). Placer bout à bout sur une même ligne : *enligner des briques.*

enlioubер [*an, bé*] v. a. Faire entrer la pointe d'une pièce de bois dans une mortaise angulaire dite *lioube,* pratiquée sur une seconde pièce de bois.

enlisement ou **enlizement** [*an-li-ze-man*] n. m. Action de s'enliser.

enliser ou **enlizer** [*an-li-zé*] v. a. (de *en*, et *lise,* sable mouvant). Enfoncer dans les sables mouvants. **S'enliser** ou **s'enlizer** v. pr. : *on s'enlise fréquemment sur certaines plages de la Bretagne.* Au fig. : *voiture qui s'enlise dans la boue.*

enluminage [*an*] n. m. Couleurs légères appliquées superficiellement sur les étoffes imprimées.

enluminement [*an, ne-man*] n. m. Action d'enluminer : *l'enluminure d'un livre d'heures.*

enluminer [*an, né*] v. a. (de *en*, et du lat. *lumen, inis,* lumière). Colorier : *enluminer des gravures.* Orner d'enluminures : *enluminer un missel. Fig.* Colorer vivement. Rendre rouge : *l'usage des liqueurs fortes enlumine le teint.*

enlumineur, euse [*an, eu-ze*] n. Artiste qui enlumine : *Robert Julien fut le dernier des grands enlumineurs.*

— ENCYCL. Dans le haut moyen âge, la profession d'*enlumineur* n'était pas séparée de celle de calligraphe. En 1383, les enlumineurs formèrent une corporation spéciale. Les plus célèbres au XVe siècle furent : Jean Fouquet, Jean Bourdichon, Barthélemy Guetty. Quand l'imprimerie supplanta la calligraphie, les enlumineurs ornèrent de leurs peintures les livres typographiés. La mode des manuscrits peints refleurit au XVIe siècle, mais avec le XVIIe siècle commença la décadence de cet art.

enluminure [*an*] n. f. Art d'enluminer. Estampe, gravure enluminée. *Fam.* Coloration vive du visage. *Fig.* Faux éclat du style.

ennasser [*an-na-sé*] v. a. Mettre du poisson dans une nasse, afin de le conserver vivant.

enneacorde [*èn-né-a*] n. m. (du gr. *ennea,* neuf, et de *corde*). Cithare à neuf cordes.

ennéade [*én-né*] n. f. (gr. *enneas, ados*). Assemblage de neuf choses semblables ou de neuf personnes.

Ennéades ou *Neuvaines*, de Plotin; recueil de 54 livres ou traités formant une sorte d'encyclopédie philosophique et réunis par Porphyre, son disciple. La doctrine est un éclectisme mystique dérivant du platonisme, pour aboutir au panthéisme (IIIe s.).

ennéagonal, e, aux [*én-né*] adj. (de *ennéagone*). Qui a neuf angles. *Prisme ennéagonal*, prisme dont la base est ennéagonale.

ennéagone [*én-a-né*] adj. (du gr. *ennea*, neuf, et *gônia*, angle). Qui a neuf côtés : *figure ennéagone*. N. m. : *un ennéagone*.

Ennéagone.

ennéagyne [*én-né*] adj. (du gr. *ennea*, neuf, et *gunê*, femelle). Qui a neuf pistils.

ennéagynie [*én-né-a-ji-ni*] n. f. Division du système de Linné qui comprenait les plantes ennéagynes.

ennéandre [*èn-né*] adj. (du gr. *ennea*, neuf, et *anêr, andros*, mâle). Qui a neuf étamines.

ennéandrie [*èn-né-an-dri*] n. f. (de *ennéandre*). Division du système de Linné qui comprenait les plantes ayant neuf étamines.

ennéanthère [*én-né*] adj. *Bot*. Qui a neuf anthères ou neuf étamines.

ennéapétale [*èn-né*] adj. *Bot*. Qui a neuf pétales.

ennéasépale [*èn-né*] adj. *Bot*. Qui a neuf sépales : *fleur, calice ennéasépale*.

ennéasperme [*en-né-as-pèr-me*] adj. *Bot*. Qui contient neuf graines : *fruit ennéasperme*.

ennéasyllabe [*èn-né-a-sil-la-be*] adj. Se dit d'un vers qui a neuf syllabes : *Th. de Banville, Voltaire, Richepin ont composé des vers ennéasyllabes*.

enneigé [*an-nè-jé*], **e** adj. Couvert de neige.

ennemi, e [*è-ne*] n. (lat. *inimicus*). Qui hait quelqu'un, qui cherche à lui nuire : *ennemi mortel*. Qui a de l'aversion pour certaines choses : *ennemi du tabac*. Chose nuisible : *l'alcoolisme, voilà l'ennemi*. Nation armée avec laquelle on est en guerre : *battre l'ennemi. Passer à l'ennemi*, déserter pour prendre du service chez les ennemis, et *fig.*, trahir son parti. *Absolum. L'ennemi, l'ennemi du genre humain*, le diable. *Hist. Nos amis les ennemis*, nom par lequel on désigna les nations alliées qui, en 1814 et 1815, envahirent la France, et qui, rétablissant les Bourbons, furent accueillies avec joie par les partisans de l'ancien régime. PROV. et LOC. PROV. : **Autant de pris sur l'ennemi**, autant de gagné, d'utilisé, quoi qu'il arrive ensuite. **Il n'y a pas de petit ennemi**, tout ennemi peut nuire. **Le mieux est l'ennemi du bien**, en poursuivant la perfection, on détruit parfois les heureux résultats déjà obtenus. **Plus de morts, moins d'ennemis**, paroles de Charles IX (Saint-Barthélemy). Adjectiv. : *l'armée ennemie*. ANT. **Ami.**

— ENCYCL. *Dr. intern.* Le droit international distingue les combattants et les non-combattants. Les premiers seuls, sont considérés comme ennemis ; les seconds ne peuvent être l'objet, de la part de l'autorité militaire, que de mesures de précaution ou de réquisition. Ils ne sont traités comme ennemis que s'ils prêtent un concours actif aux hostilités.

Ennemond ou **Chamond** (saint), archevêque de Lyon, né dans cette ville vers 600, assassiné à Chalon-sur-Saône en 657, par ordre du maire du palais Ebroïn, contre lequel il avait pris parti.

Ennenda ou **Enneda**, comm. de Suisse (cant. de Glaris), sur la Linth ; 2.500 h. Cotonnades.

Ennery (Adolphe-Philippe, dit d'). V. DENNERY.

Ennetbaden, bourg de Suisse (cant. d'Argovie), sur la Limmat, en face de Baden ; 1.200 h. Elevage, agriculture ; tissage de soie.

Ennetières-en-Weppes, comm. du dép. du Nord, arr. et à 8 kil. de Lille ; 1.660 h. Ch. de f. N.

Ennevelin, comm. du dép. du Nord, arr. et à 12 kil. de Lille, sur la Marcq ; 1.390 h.

Ennezat [*é-ne-za*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 10 kil. de Riom, sur l'Embenne ; 1.210 h. — Le cant. a 11 comm. et 7.570 h.

ennillage [*an-ni, ll* mll.] n. m. (de *en*, et *nille*). Liaison de l'arbre tournant avec la meule tournante, dans un moulin.

Ennius [*èn-ni-uss*] (Quintus), un des plus anciens poètes latins, né en 240, m. en 169 av. J.-C. Grec de naissance, il avait composé sous le titre d'*Annales* un poème épique en 18 livres, où il chantait l'histoire de Rome, depuis les amours de Mars et de Rhea jusqu'à son époque. Nous n'en possédons que des fragments. Son style était dur, incorrect, encore à moitié barbare. A cause de ce défaut d'élégance, racheté par la force de l'expression, les Latins avaient formulé ce proverbe : *De stercore Ennii*, « Du fumier d'Ennius tirez », qui s'appliquait à Virgile, lequel ne dédaignait pas de faire des emprunts au vieux poète et savait trouver des perles *dans le fumier d'Ennius*. Cette expression est devenue proverbiale dans notre langue et s'emploie presque toujours sous sa forme française, surtout pour exprimer que l'on trouve quelquefois d'excellentes choses dans de vieux auteurs aujourd'hui à peine connus.

ennoblir [*an-no*] v. a. Relever, donner de la noblesse morale : *la vertu ennoblit l'homme*. Ne pas confondre avec ANOBLIR. ANT. **Avilir, dégrader.**

ennoblissement [*an-n -bli-se-man*] n. m. Action d'ennoblir, de rendre noble, digne.

Ennodius [*èn-no-di-uss*], écrivain ecclésiastique, né en Gaule, un des Pères de l'Eglise latine. Il fut évêque de Pavie et écrivit une *Vie de saint Epiphane*.

ennoyage [*an-noi-ia-je*] n. m. *Minér.* Petit canal naturel souterrain, servant de conduit aux eaux d'infiltration.

ennui [*an-nui*] n. m. (de *ennuyer*). Lassitude morale, produite par le désœuvrement :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Peine très vive. (Vx en ce sens.) Désagrément, contrariété. Pl. *Poétiq.* Chagrins : *de mortels ennuis*. ANT. **Amusement, plaisir, divertissement.** V. UNIFORMITÉ.

ennuyant [*an-nui-ian*], **e** adj. Qui ennuie, contrarie : *un temps ennuyant*. (Peu us.)

ennuyé [*an-nui-é*], **e** adj. Qui trahit l'ennui : *avoir l'air ennuyé*. Qui éprouve de l'ennui. Substantiv. : *les ennuyeux et les ennuyés*.

ennuyer [*an-nui-ié*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *odium*, haine. — Se conj. comme *appuyer*.) Causer de l'ennui : *le style emphatique continu finit par ennuyer*. **S'ennuyer** v. pr. Eprouver de l'ennui. ANT. **Amuser, divertir, récréer, égayer.**

ennuyeusement [*an-nui-ieu-ze-man*] adv. D'une manière ennuyeuse. ANT. **Gaiement.**

ennuyeux, euse [*an-nui-ieû, eu-ze*] adj. Qui ennuie habituellement : *conteur ennuyeux ; conversation ennuyeuse*. Substantiv. Personne ennuyeuse : *les ennuyeux*. (V. GENRE.) ANT. **Amusent, récréetif.**

Énoch [*nok*], nom de deux personnages de l'Ancien Testament : l'un fils de Caïn, l'autre père de Mathusalem. La tradition catholique, s'appuyant sur un texte de l'*Ecclésiastique*, a toujours pensé que ce dernier avait quitté la terre sans souffrir la mort.

Énoch (*Livre d'*), sorte d'apocalypse des premiers temps du christianisme, non admise dans le canon des Livres saints.

Enoch Arden, poème anglais d'A. Tennyson, une des tentatives les plus heureuses que l'on ait faites pour transporter la réalité de la vie familière dans le domaine de la poésie (1864). C'est l'histoire d'un marin obligé de quitter sa femme et ses enfants pour aller chercher fortune en Chine. A son retour, il retrouve sa femme remariée et heureuse, et s'éloigne pour ne pas troubler son bonheur.

énôcher v. a. V. ÉNAUCHER.

Énogat (saint), évêque de l'Armorique, m. en 631. Fête le 13 janvier.

énoiseler [*se-lé*] v. a. *Fauconn.* Instruire, dresser l'oiseau, l'habituer au gibier.

énoncé n. m. Chose énoncée : *l'énoncé d'une clause*. Action d'énoncer. Ensemble des conditions auxquelles doivent satisfaire les inconnues d'un problème : *l'énoncé d'un problème, d'une question*.

énoncer [*sé*] v. a. (lat. *enuntiare ; de nuntius*, nouvelle. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il énonça, nous énonçons*.) Exprimer par paroles ou par écrit : *énoncer un axiome, une clause*. ALLUS. LITTÉR. V. CONCEVOIR.

énonciatif, ive adj. Qui sert à énoncer : *terme énonciatif*.

énonciation [*si-on*] n. f. Action, manière d'énoncer : *énonciation d'un fait*.

énoper [*pé*] v. a. Syn. de ÉNOUER.

énophromancie [*sî*] n. f. (du gr. *enophron*, miroir, et *manteia*, divination). *Antiq. gr.* Divination au moyen d'un miroir magique.

énophtalmie [*nof-tal-mî*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *ophthalmos*, œil). Enfoncement pathologique du globe oculaire dans son orbite.

enorgueillir [*an-nor-gheu, ll* mll.] v. a. Rendre orgueilleux. **S'enorgueillir** v. pr. Avoir de l'orgueil ; tirer vanité. ANT. **Humilier, mortifier.**

énorme adj. (lat. *enormis ;* de *e*, hors de, et *norma*, règle). Démesuré, excessif en grandeur ou en grosseur : *le baobab est un arbre énorme. Fig.* : *fortune, crime énorme*. ANT. **Petit, microscopique.**

énormément [*man*] adv. Excessivement.

énormité n. f. (de *énorme*). Excès de grandeur, de grosseur : *l'énormité de la baleine. Fig.* Gravité : *énormité d'une faute, d'un crime*. Chose extravagante : *dire des énormités*.

Énos, v. de la Turquie d'Europe, sur le golfe de ce nom, et sur le delta de la Maritza ; 7.000 h.

énostéal [*nos-té*] adj. et n. m. *Anat.* Se dit de l'os carré des oiseaux.

énostose [*nos-tó-ze*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *osteon*, os). *Méd.* Tumeur du canal médullaire des os.

énouage n. m. Action d'énouer.

énouer [*nou-é*] v. a. (du préf. *é*, et de *nœud*). Débarrasser les étoffes des nœuds et des corps étrangers qui se montrent à la surface : *énouer un drap*.

énoueur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui énoue le drap.

enquérir (s') [*san-ké*] v. pr. (lat. *inquirere ;* de *in*, en, et *quærere*, chercher. — Se conj. comme *acquérir.*) S'informer, faire des recherches.

enquerre [*an-kè-re*] v. a. Ancienne forme de ENQUÉRIR. *Blas. Armes à enquerre*, se dit des armes dont il faut rechercher l'origine parce qu'elles contreviennent aux lois héraldiques. (Les armes à enquerre présentent le plus souvent une dérogation à la loi défendant de mettre métal sur métal ou émail sur émail, mais elles sont pour la plupart d'une époque antérieure à la codification des lois héraldiques : les armes de Jérusalem sont des armes à enquerre.) [V. la planche BLASON.]

enquête [*an-kè-te*] n. f. Réunion de témoignages pour élucider une question douteuse : *diriger une enquête*. Recherches ordonnées par une autorité administrative quelconque. *Enquête judiciaire*, recherche qui se fait en justice, par audition de témoins : *un tribunal insuffisamment éclairé ordonne une enquête. Enquête de commodo et incommodo*, expression qui signifie exactement en latin enquête sur l'avantage et l'inconvénient.

— ENCYCL. *Dr.* Il y a deux sortes d'enquêtes : 1° L'enquête est dite *sommaire* (ou *publique*) lorsqu'elle se fait à l'audience, devant le tribunal entier ; procès-verbal n'est dressé de la déposition des témoins que si l'affaire est susceptible d'appel. 2° L'enquête est dite *ordinaire* (ou *secrète*) lorsqu'elle se fait en la chambre du conseil, devant un juge ; il est toujours, en ce cas, dressé procès-verbal des dépositions. Devant les tribunaux de commerce et les justices de paix, l'enquête est toujours sommaire.

Toute personne peut être entendue comme témoin, à l'exception des *incapables* et des *reprochables*. Les *incapables* sont : les condamnés, les parents et alliés en ligne directe, les conjoints ; les *reprochables* sont : les parents ou alliés en ligne collatérale, les héritiers, les donataires, les domestiques.

Il est principalement procédé à une enquête *de commodo et incommodo* quand il s'agit d'entreprendre des travaux publics. Les travaux de voirie, les concessions de mines, les créations de manufactures qui pourraient être considérées comme dangereuses ou insalubres, les travaux de chemins de fer, de drainage, d'irrigation, donnent lieu à des enquêtes de ce genre ; ou bien encore quand il s'agit de partager ou vendre des biens communaux, d'établir des cimetières, de transférer une école, de réunir deux communes.

enquêter [*an-kè-té*] v. pr. Faire, conduire une enquête. **S'enquêter** v. pr. S'enquérir, s'informer.

enquêteur [*an-ké*] n. m. Juge, officier, etc., qui fait des enquêtes. Adjectiv. : *commissaire enquêteur*.

enquinauder [*an-ki-nô-dé*] v. a. (de *en*, et *quinaud*). Tromper, attraper, enjôler, rendre quinaud, dupe.

enquiquiner [*an-ki-ki-né*] v. a. *Pop.* Agacer, importuner, vexer.

enracinable [*an*] adj. Qui peut être enraciné.

enracinement [*an, man*] n. m. Action d'enraciner, de s'enraciner. Culée de pont reposant sur un enchevêtrement de pilots et de blocs rocheux.

enraciner [*an, né*] v. a. Faire prendre racine à : *enraciner un arbre. Fig.* Fixer à demeure. **S'enraciner** v. pr. Prendre racine. ANT. **Déraciner.**

enragé, e [*an*] adj. Qui a la rage : *chien enragé. Fig.* Irrité, emporté. Violent, excessif : *joueur enragé ; passion, faim enragée*.

enrageant [*an-ra-jan*], **e** adj. Qui cause du dépit : *des contradictions enrageantes*.

enragement [*an, man*] n. m. Etat de celui qui enrage.

enragèment [*an, man*] adv. D'une façon enragée.

enrager [*an-ra-jé*] v. n. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il enragea, nous enrageons*.) Etre vexé, furieux ; *il enrage à ne pouvoir parler. Faire enrager*, tourmenter. V. n. Etre atteint de rage.

enragerie [*an, ri*] n. f. Acte d'homme furieux. (Vx.)

enraidir [*an-rè*] v. a. Rendre raide.

enraidissement [*an-rè-di-se-man*] n. m. Action d'enraidir quelque chose ou de devenir raide.

enramer [*an-ra-mé*] v. a. *Séric.* Syn. de EMBRUYÉRER.

enraser [*an-ra-zé*] v. a. *Charp.* Syn. de ARRASER.

enrayage [*an-rè-ia-je*] n. m. Action ou manière d'enrayer. *Sabot d'enrayage*, V. SABOT. Opération qui consiste à disposer les rais d'une roue dans les mortaises du moyeu et des jantes.

enrayement [*an-rè-ie-man*] ou **enraiement** [*an-rè-man*] n. m. Action d'enrayer.

enrayer [*an-rè-ié*] v. a. (de *en*, et *rais*. — Se conj. comme *balayer.*) Garnir de ses rais : *enrayer une roue*. Entraver le mouvement des roues d'une voiture, au moyen d'un sabot ou d'un frein. Faire une enrayure. *Fig.* Suspendre l'action de : *enrayer un mouvement d'opinion*. ANT. **Désenrayer.**

enrayer [*an-rè-ié*] v. a. (de *en*, et *rai*. — Se conj. comme *balayer.*) Tracer le premier sillon dans un champ qu'on va labourer.

enrayeur [*an-rè-ieur*] n. m. Celui qui enraye.

enrayoir [*an-rè-ioir*] n. m. Machine pour enrayer une voiture. Baguette que l'on introduit dans le canon de l'arbalète pour la bander.

enrayure [*an-rè-iu-re*] n. f. Ce qui sert à enrayer une roue. Assemblage de pièces de bois qui rayonnent autour d'un centre. Pan de charpente, sur lequel s'appuie la croupe d'un comble. Premier sillon que trace la charrue dans un champ.

enrégimentation [*an, man-ta-si-on*] n. f. Action d'enrégimenter.

enrégimentement [*an, man-te-man*] n. m. Action de former un régiment. (Peu us.)

enrégimenter [*an, man-té*] v. a. Former en régiment, mettre dans un régiment. *Fig.* Rassembler en troupe, faire agir ensemble : *enrégimenter des mécontents dans une conspiration*.

enregistrable [*an-re-jis-tra-ble*] adj. Qui peut être enregistré.

enregistrement [*an-re-jis-tre-man*] n. m. Copie textuelle d'un acte sur un registre destiné à cet effet, et qui a pour objet de conférer à cet acte une date authentique. Administration, bureaux où l'on enregistre ces actes sur les registres officiels : *tous les actes portant mutation de propriété sont soumis à l'enregistrement*. Autref., acte par lequel une cour souveraine faisait transcrire sur ses registres une ordonnance, un édit du roi.

— ENCYCL. *Dr.* L'enregistrement a pour objet principal de procurer des ressources à l'Etat, mais il a aussi un but d'utilité : il confère date certaine aux actes sous seing privé, assure l'existence des mutations non constatées par écrit et peut servir de commencement de preuve pour établir celle des actes authentiques.

Les droits d'enregistrement sont *fixes* ou *proportionnels*, suivant la nature des actes et mutations qui y sont assujettis.

Le droit *fixe* s'applique aux actes soit civils, soit judiciaires ou extrajudiciaires, qui ne contiennent ni obligation, ni libération, ni condamnation, collocation, ou liquidation de sommes et valeurs, ni transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens meubles ou immeubles.

Le droit *proportionnel* est établi pour les obligations, libérations, condamnations, collocations ou liquidations de sommes et valeurs et pour toute transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de meubles et d'immeubles soit entre vifs, soit par décès. Il est assis sur les valeurs et se calcule sur les sommes de 20 francs en 20 francs, inclusivement et sans fraction ; il ne peut être perçu moins de 25 centimes.

Lorsqu'un acte sous seing privé ou passé en pays étranger, contenant vente ou location d'immeubles ou cession de fonds de commerce, n'a pas été enregistré dans les délais, l'ancien et le nouveau possesseur, le bailleur et le preneur, sont tenus, chacun personnellement, d'un droit en sus.

Tous les droits et amendes d'enregistrement ont été augmentés, par les lois postérieures à celle du 22 frimaire an VII, d'une surtaxe du dixième, qu'on appelle *décime*.

La perception des droits d'enregistrement est confiée à la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre, dont le personnel comprend : 1° au ministère des finances, un service central composé d'un directeur général, de trois administrateurs, de dix chefs de bureau, quinze sous-chefs et dix-neuf rédacteurs ; 2° dans chaque département, un directeur, un inspecteur, un sous-inspecteur et un conservateur des hypothèques par arrondissement ; un receveur par canton ; des surnuméraires.

enregistrer [*an-re-jis-tré*] v. a. Porter sur un registre. Transcrire, mentionner un acte, un juge-

ment dans les registres publics, pour en assurer l'authenticité. *Par ext.* Consigner certains faits par écrit.

enregistreur [*an-re-jis-treur*] n. m. Celui qui enregistre. Appareil qui inscrit automatiquement certains mouvements. Adjectiv. : *thermomètre enregistreur.*

— Encycl. *Physiol.* Les appareils enregistreurs ont permis de décomposer les mouvements des divers organes de l'homme et des animaux. Le cardiographe, le sphygmographe ont permis de découvrir certains mouvements du cœur dont l'intensité augmente dans les cas pathologiques. Ils se composent en général d'un appareil enregistreur proprement dit, cylindre ou plaque, qui tourne uniformément sur un pas de vis sans fin; sur ce cylindre, préalablement enduit de noir de fumée, un stylet inscrit les mouvements de l'organe que l'on étudie. La marche, la course, le saut, etc., de l'homme et des animaux, le vol des oiseaux ont été ainsi enregistrés.

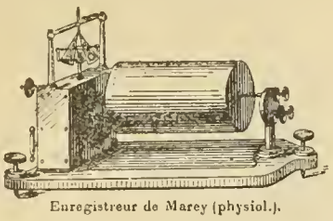
Enregistreur de Marey (physiol.).

— *Techn.* On compte un nombre considérable d'appareils enregistreurs, les uns uniquement utilisés dans les laboratoires, les autres ayant reçu d'importantes applications industrielles. Ces appareils sont en général divisés en deux classes, suivant qu'ils enregistrent directement et sans discontinuer tous les mouvements que l'on veut observer, ou qu'ils transmettent à distance, en les enregistrant, des signes de convention. Qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre des deux classes, les enregistreurs sont *mécaniques, électriques* ou *photographiques.*

Comme il est impossible, vu leur nombre, de passer tous ces appareils en revue, nous citerons les plus importants et les plus usuels d'entre eux. Tel est, en premier lieu, l'*enregistreur des pressions atmosphériques, de vapeur* ou *de gaz,* connu sous le nom de *manomètre enregistreur,* qui indique à chaque instant les fluctuations de pression se produisant dans une atmosphère déterminée, ou celles de la vapeur d'eau dans un générateur de vapeur. Un autre appareil enregistreur, plus spécialement utilisé dans les ascensions aérostatiques, le *baromètre enregistreur,* permet de déterminer, par les diminutions de pression de l'air ambiant, la hauteur à laquelle est parvenu un ballon. Puis viennent l'*enregistreur des variations de température,* appelé aussi *thermomètre enregistreur,* et qui est utilisé soit à l'air libre, soit dans des enceintes confinées; l'*enregistrear totalisateur pour les machines à vapeur,* indiquant à chaque instant les variations qui peuvent se produire dans la marche d'un générateur, comme rendement de vapeur par rapport à la dépense de combustible; l'*enregistreur de la marche des trains,* montrant à quelle allure fonctionne la locomotive; l'*enregistreur de niveau des liquides,* appelé aussi *pluviomètre,* servant à constater la quantité d'eau de pluie tombée pendant un temps donné; l'*enregistreur du temps écoulé* ou *chronographe,* etc.

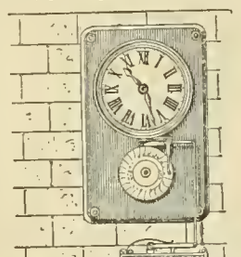

Enregistreur totalisateur pour les machines à vapeur. — A, excentrique transmettant le mouvement de la machine.

Nous citerons encore certains appareils qu'on utilise plus particulièrement dans les laboratoires : l'*enregistreur d'évaporation,* dit aussi *balance enregistrante* et *atmographe,* employé pour constater l'évaporation produite à la surface du sol ou à celle des végétaux; l'*enregistreur des variations du vent* ou *anémographe;* l'*enregistreur des variations électriques* ou *électromètre;* etc.

enrênement [*an, man*] n. m. Action d'enrêner; son résultat.

enrêner [*an-rê-né*] v. a. Arrêter et fixer les rênes d'un cheval, de manière à lui tenir la tête levée.

enrênoire [*an*] n. f. Morceau de bois en forme de chevalet fixé à la place de la selle et auquel on attache les rênes des chevaux que l'on dresse pour être montés.

enrhumer [*an-ru-mé*] v. a. Causer du rhume. **S'enrhumer** v. pr. Contracter un rhume.

enrhuner ou **enruner** v. a. *Techn.* V. enrimer.

enrichi, e [*an*] adj. et n. Celui, celle dont la fortune est de date récente.

enrichir [*an*] v. a. Rendre riche : *le commerce enrichit Carthage. Par ext.* Augmenter, développer : *enrichir un musée.* Garnir d'un ornement précieux. *Fig.* Orner : *enrichir son esprit.* **S'enrichir** v. pr. Devenir riche. Ant. Appauvrir.

enrichissement [*an-ri-chi-se-man*] n. m. Action d'enrichir, de s'enrichir. Ornement. Parure.

enrichisseur, euse [*an-ri-chi-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui enrichit : *placers enrichisseurs.*

enrimer [*an-ri-mé*] ou **enruner** [*an-ru-né*] v. a. (de *en,* et du rad. de *arrimer*). Arranger, disposer : *enrimer des colis.*

Enriquez-Gomez [*èn-ri-kèz-gho-mèz*] (Antoine-Enriquez de Paz, dit), poète espagnol, né à Ségovie. On lui doit un grand nombre de comédies remarquables (XVIIe s.). Officier, il fut, parce qu'il était juif, obligé de quitter l'Espagne et s'établit à Amsterdam. Il fut brûlé en effigie à Séville, dans l'autodafé de 1660.

enrobage [*an*] ou **enrobement** [*an, man*] n. m. Action d'enrober.

enrober [*an-ro-bé*] v. a (de *en,* et *robe*). Entourer (des caisses, des tonneaux) d'une enveloppe indiquant qu'ils sont dispensés de la visite. Recouvrir (les viandes, les médicaments) d'une enveloppe protectrice.

enrochement [*an, man*] n. m. Grosse maçonnerie, établie au fond de l'eau pour les fondations d'un ouvrage. Agglomération de grains de poudre.

— Encycl. *Hydraul.* Les enrochements faits de gros quartiers de roche dure ou de blocs parallélépipédiques de béton aggloméré servent à protéger les constructions hydrauliques contre la dégradation que pourrait leur occasionner le choc incessant des eaux. Ces enrochements s'emploient dans les ports pour protéger les digues et jetées. On les utilise aussi en avant des murs de quais de cours d'eau au courant violent. Ces roches ou ces blocs sont le plus souvent coulés sans s'inquiéter de la position qu'ils occupent au fond de l'eau; mais, parfois aussi, ils sont posés côte à côte suivant une direction déterminée, de façon à former une véritable plate-forme servant de base aux constructions à établir. Les enrochements de la digue de Cherbourg sont considérés comme un des plus beaux travaux dans ce genre.

enrocher [*an-ro-ché*] v. a. (de *en,* et *roche*). Faire l'enrochement d'une pile de pont, d'un mur de quai, d'une digue, d'une jetée.

enrôlé [*an*] n. m. Individu inscrit sur un rôle.

enrôlement [*an, man*] n. m. Action d'enrôler ou de s'enrôler : *les enrôlements volontaires de 1792 témoignèrent de l'enthousiasme révolutionnaire.* Feuille certifiant qu'on est enrôlé.

Les Enrôlements volontaires, d'après Vinchon.

Enrôlements volontaires en 1792, tableau de Vinchon, au musée de Versailles. L'artiste a représenté l'élan des citoyens s'enrôlant pour défendre la patrie menacée. En avant de l'amphithéâtre, Dumouriez encourage les citoyens; à cheval, Pétion, maire de Paris, rassure les mères éplorées; un drapeau sur l'épaule, le jeune officier Gouvion-Saint-Cyr marche en tête des enrôlés.

enrôler [*an-rô-lé*] v. a. Inscrire sur un rôle : *enrôler des ouvriers.* Faire s'engager dans l'armée : *enrôler des soldats. Fig.* Faire entrer dans un parti : *enrôler des mécontents.* **S'enrôler** v. pr. Entrer au service militaire. S'affilier à un parti.

enrôleur [*an*] n. m. Qui enrôle. (Peu us.)

enroquer [*an ro-ké*] v. a. Laver les morues dans l'eau de mer, après les avoir tranchées.

enrosser [*an-ro-sé*] v. a. *Fam.* Donner, vendre à quelqu'un un mauvais cheval, une rosse.

enroturer (S') [*san, ré*] v. pr. Tomber dans la roture.

enroué, e [*an*] adj. Dont la voix est sourde et voilée : *chanteur enroué.* (Se dit aussi de la voix elle-même.)

enrouement ou **enroûment** [*an-rou-man*] n. m. Etat, maladie de celui qui est enroué.

— Encycl. L'enrouement est produit par la diminution de la souplesse des cordes vocales; la voix est altérée dans son timbre, sa hauteur et son intensité. On dit qu'elle est *sourde, terne, voilée, éraillée, rauque,* etc. La teinture d'iode, des fumigations et l'interdiction de l'alcool et du tabac suffisent dans les cas ordinaires. Quand il y a laryngite syphilitique ou tuberculeuse, le traitement est celui de la maladie principale.

enrouer [*an-rou-é*] v. a. (du lat. *in,* dans, et *raucus,* rauque). Rendre la voix rauque.

enrouillement [*an-rou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'enrouiller, de s'enrouiller. (Peu us.)

enrouiller [*an rou, ll* mll., *é*] v. a. Rendre rouillé. **S'enrouiller** v. pr. Se couvrir de rouille.

enroulage [*an*] n. m. Action d'enrouler.

enroulement [*an, man*] n. m. Action d'enrouler, de s'enrouler. Ornement architectural qui va en spirale.

enrouler [*an-rou-lé*] v. a. Rouler une chose autour d'une autre : *enrouler un drapeau autour de sa hampe.* **S'enrouler** v. pr. Etre enroulé. Ant. Dérouler.

enrouleur, euse [*an, eu-ze*] adj. Qui sert à enrouler : *cylindres enrouleurs.*

enrouloire [*an*] n. f. *Tiss.* Syn. de poitrinière.

enroutiné, e [*an*] adj. Livré à la routine : *administration enroutinée.*

enrubannement [*an-ru-ba-ne-man*] n. m. Action d'enrubanner; son résultat.

enrubanner [*an-ru-ba-né*] v. a. Couvrir, orner de rubans : *enrubanner un enfant.*

enrue [*an-rû*] n. f. Large sillon.

Ens ou **Enns** [*èn's*], v. d'Autriche, sur la r. g. de l'*Ens* (ou Enns), affl. du Danube (r. dr.); 4.600 h.

ensablement [*an, man*] n. m. (de *ensabler*). Amas de sable, formé par un courant d'eau ou par le vent : *l'ensablement a ruiné le vieux port de Brouage.*

ensabler [*an-sa-blé*] v. a. Couvrir, engorger de sable. Faire échouer sur le sable.

ensabotage [*an*] n. m. Action d'ensaboter.

ensabotement [*an, man*] n. m. Action d'ensaboter.

ensaboter [*an, té*] v. a. Mettre des sabots à. Enrayer au moyen d'un sabot : *ensaboter une roue. Ensaboter un projectile,* le fixer sur une pièce de bois appelée *sabot,* au moyen de bandelettes de fer-blanc disposées en croix, pour le centrer et en assurer la position.

ensaboteur [*an*] n. m. Ouvrier qui ensabotait les projectiles.

ensachement [*an, man*] n. m. Action d'ensacher : *l'ensachement des grains.*

ensacher [*an-sa-ché*] v. a. Mettre en sac.

ensacheur, euse [*eu-ze*] n. (de *ensacher*). Ouvrier, ouvrière qui met les denrées en sac. N. f. Appareil qui maintient les sacs ouverts, tandis qu'on les remplit.

ensafraner [*an, né*] v. a. Teindre une étoffe couleur de safran.

ensaisinement [*an-sé-zi-ne-man*] n. m. *Féod.* Action d'ensaisiner ou de mettre en possession.

ensaisiner [*an-sé-zi-né*] v. a. (du préf. *en,* et de *saisine*). *Féod.* Reconnaître par un acte le nouveau tenancier; le mettre en possession du fief.

ensal, e, aux [*in*] adj. (du lat. *ensis,* épée). Syn. anc. de ensiforme.

ensanglantement [*an, man*] n. m. Action d'ensanglanter.

ensanglanter [*an, té*] v. a. Souiller, couvrir de sang : *lady Macbeth croyait toujours voir sa main ensanglantée. Fig.* Souiller par le meurtre : *ensanglanter sa victoire.*

ensauvager [*an-sô-va-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il ensauvagea, nous ensauvageons.*) Rendre sauvage.

Enschede, v. des Pays-Bas (prov. d'Over-Yssel); 12.500 h. Etoffes de coton.

ensectionnement [*an-sèk-si-o-ne man*] n. m. Evolution qui forme la section d'infanterie.

ense et aratro, mots lat. signif. *Par l'épée et par la charrue.* Devise du citoyen qui sert son pays en temps de guerre par son épée, en temps de paix par les travaux de l'agriculture. C'était la devise du maréchal Bugeaud, alors qu'il était gouverneur de l'Algérie.

enseignable [*an-sè*] adj. Qui peut être enseigné.

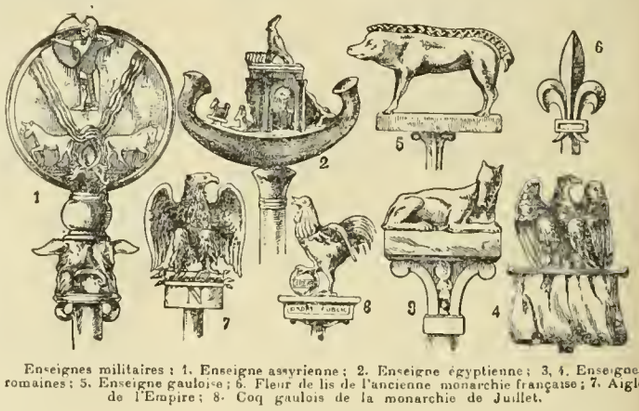

Enseignes militaires : 1. Enseigne assyrienne; 2. Enseigne égyptienne; 3, 4. Enseignes romaines; 5. Enseigne gauloise; 6. Fleur de lis de l'ancienne monarchie française; 7. Aigle de l'Empire; 8. Coq gaulois de la monarchie de Juillet.

enseignant [*an-sè-gnan*], **e** adj. Qui donne l'enseignement. *Le corps enseignant,* la réunion de ceux qui professent, qui se livrent à l'enseignement.

enseigne [*an-sè-gne*] n. f. (lat. *insignia*). Tableau, figure à la porte d'une auberge, d'une boutique, pour indiquer la nature du commerce, le nom du commerçant. *Fig.* Marque, indice servant à reconnaître quelque chose : *la sincérité est l'enseigne de l'honnêteté.* Drapeau, étendard. *Mar.* Pavillon national : *marcher enseignes déployées. A telle enseigne* ou *à telles enseignes que,* la preuve est que. N. m. Autref., officier porte-drapeau; auj., officier de marine, immédiatement au-dessous du lieutenant de vaisseau. Prov. : *A bon vin, point d'enseigne,*

Enseigne de vaisseau (grande et petite tenue).

les bonnes choses n'ont pas besoin d'être recommandées.

— Encycl. *Dr.* L'enseigne, signe distinctif des établissements de commerce, fait corps avec le fonds de commerce qu'elle désigne et à moins de stipulation contraire, se transmet avec lui en cas de cession du fonds. Elle est la propriété exclusive de celui qui l'a le premier adoptée. Il y a des enseignes qui sont obligatoires pour certaines professions.

enseignement [*an-sé-gne-man*] n. m. Action, art d'enseigner. Profession de celui qui enseigne : *être dans l'enseignement.* Instruction, précepte : *donner de bons enseignements.* Leçons résultant de l'exemple, de l'expérience : *les enseignements politiques. Enseignement public,* celui que donne l'État. *Enseignement libre,* celui que donnent les particuliers. *Enseignement primaire,* celui qui donne les premiers éléments des connaissances. *Enseignement secondaire,* celui qui instruit dans les langues classiques, les langues étrangères, les éléments des sciences. *Enseignement supérieur,* celui qui, au moyen des universités et des grandes écoles, approfondit les études spéciales. *Enseignement professionnel,* celui qui donne les connaissances nécessaires à la pratique du commerce, de l'industrie.

— Encycl. L'obligation de l'enseignement date, en France, de la loi du 28 mars 1882. Cette obligation n'a trait qu'à l'*enseignement primaire.* L'élève instruit dans sa famille doit passer des examens destinés à prouver que l'enseignement primaire lui est donné. L'enseignement primaire est neutre dans les écoles de l'Etat. L'instituteur (ou institutrice) doit avoir le brevet de capacité pour l'enseignement primaire. L'école primaire enseigne le minimum de connaissances générales indispensables. L'enseignement primaire est complété par quelques institutions destinées à donner au savoir ou plus spécial ou plus élevé : écoles primaires supérieures, écoles nationales professionnelles, etc. Les études primaires sont contrôlées par les visites des inspecteurs primaires et couronnées par le *certificat d'études primaires.* (V. certificat.)

L'enseignement secondaire a pour but de donner une instruction plus étendue et a longtemps été caractérisé par l'étude des humanités. Aujourd'hui, la part faite aux sciences et aux langues vivantes fait aussi de l'enseignement secondaire une préparation aux carrières commerciales et industrielles. Les différentes parties du baccalauréat (v. ce mot) de l'enseignement secondaire reproduisent fidèlement les différentes sections de cet enseignement. — L'enseignement secondaire des jeunes filles n'a été organisé sur des bases solides et durables que par la loi du 21 décembre 1880. Les études durent cinq années et sont constatées par un certificat d'études secondaires au bout de la troisième année et par un diplôme de fin d'études, au bout de la cinquième année.

L'enseignement supérieur était donné, dans l'ancienne France, par des universités puissantes et autonomes. Le décret du 17 mars 1808 les morcela en cinq ordres de facultés. Cet enseignement — sauf en ce qui concerne les facultés de droit et de médecine — végéta jusqu'en 1885, année où l'on décida de grouper les facultés d'une même ville en leur donnant des intérêts communs et une direction commune. Mais les universités n'ont reconquis définitivement leur autonomie que par la loi du 10 juillet 1896, à l'élaboration et au succès de laquelle est attaché le nom de Louis Liard. (V. université.) Les universités font passer à leurs étudiants les examens de licence et de doctorat (v. ces mots) et aussi, en s'adjoignant des membres de l'enseignement secondaire, l'examen de baccalauréat.

L'enseignement libre (catholique en majeure partie) a des établissements secondaires, des écoles de hautes études, des facultés groupées en nombre variable, et une université complète (Lille). — Citons enfin les grandes écoles qui ne participent pas à la vie universitaire, et qui dépendent directement des ministres. (V. écoles, instruction publique.)

Enseignement (*Ligue de l'*). V. ligue.

enseigner [*en-sè-gné*] v. a. (lat. pop. *insignare*). Instruire : *enseigner des enfants.* Apprendre aux autres : *enseigner la grammaire.* Indiquer : *enseigner un chemin.*

enseigneur n. m. Celui qui enseigne.

ensellé, e [*an-sé-lé*] adj. Se dit d'un cheval qui a le dos enfoncé comme le siège d'une selle. Se dit d'un bateau ou d'un ballon oblong très relevés aux deux extrémités.

ensellement [*an-sé-le-man*] n. m. (rad. *selle*). Disposition du sol en forme de dos d'âne, telle qu'elle se présente, notamment dans les régions montagneuses, lorsque deux vallées sont opposées par le sommet.

enseller [*an-sè-lé*] v. a. Mettre une selle sur : *enseller un cheval.*

ensellure [*an-sé-lu-re*] n. f. *Méd.* Courbure très accusée de la région lombaire de la colonne vertébrale.

ensemble [*an-san-ble*] adv. (du lat. *in,* en, et *simul,* à la fois). L'un avec l'autre, en même temps, à la fois : *vivre ensemble ; agir ensemble.* N. m. Résultat de l'union des parties d'un tout : *un bel ensemble.* Accord, unité : *agir avec ensemble.* Ant. Séparément, isolément.

ensemencement [*an-se-man-se-man*] n. m. Action d'ensemencer : *ensemencement à la volée.*

ensemencer [*an-se-man-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *j'ensemençai, nous ensemençons.*) Répandre la semence sur (un champ).

Ensenada [*èn-sé-*] Zénon de La, homme d'État espagnol, ministre du roi Ferdinand IV (1702-1781). Il contribua à réorganiser l'armée et la marine de son pays.

enserrement [*an-sè-re-man*] n. m. Action d'enserrer.

enserrer [*an-sè-ré*] v. a. (de *en,* et *serrer*). Enfermer, contenir : *tout ce que le globe enserre.* Serrer étroitement : *le boa enserre sa victime.*

enserrer [*an-sè-ré*] v. a. (de *en,* et *serre*). Mettre dans une serre.

enseuillement [*an-seu, ll* mll., *e-man*] n. m. Élévation de l'appui d'une fenêtre au-dessus du plancher.

ensevelir [*an*] v. a. (du préf. *en,* et du lat. *sepelire,* même sens). Envelopper un corps mort dans un linceul : *ensevelir un cadavre. Par ext.* Enterrer. *Fig.* Engloutir : *Pompéi fut ensevelie sous la cendre.* Envelopper, cacher : *il a enseveli son secret avec lui.* **S'ensevelir** v. pr. *Fig. S'ensevelir dans la retraite,* se retirer du monde. Ant. **Déterrer, exhumer.**

ensevelissement [*an, li-se-man*] n. m. Action d'ensevelir ; funérailles.

ensevelisseur, euse [*an, li-seur, eu-ze*] n. Celui, celle qui ensevelit un cadavre. (Peu us.)

Ensheim [*èns ha-im'*], village près de Strasbourg ; 1.700 h. Victoire de Turenne sur les Impériaux, le 4 octobre 1674.

ensifolié, e [*in*] adj. (du lat. *ensis,* épée, et *folium,* feuille). *Bot.* Qui a des feuilles en forme d'épée.

ensiforme [*in*] adj. (du lat. *ensis,* épée, et de *forme*). En forme d'épée.

ensilage ou **ensilotage** [*an*] n. m. Action d'ensiler : *ensiler des céréales, des betteraves.* V. silo.

ensiler [*an-si-lé*] ou **ensiloter** [*an-si-lo-té*] v. a. (du préf. *en,* et de *silo*). Mettre les grains ou racines dans des silos pour les conserver.

ensileur [*an*] n. m. Celui qui met et conserve des denrées dans des silos ou en sacs comprimés.

ensimage [*an*] n. m. Action d'ensimer les étoffes.

ensimer [*an-si-mé*] v. a. (de *en,* et *sain,* graisse). Graisser les étoffes de laine en une des opérations de filature.

Ensisheim [*èn'-siss-ha-im'*], ville d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace), au confluent de l'Ill et de la Thur ; 2.700 h. Ce fut un moment la résidence du conseil supérieur de l'Alsace, après la réunion de cette province à la France en 1678.

Ensival, comm. de Belgique (Liége), sur la Vesdre ; 6.660 h. Draps.

ensochure [*an*] n. f. Douille qui fixe le soc au corps de la charrue.

ensoiement [*an-soi-man*] ou **ensoyement** [*an-soi-ie-man*] n. m. Action d'ensoyer.

ensoleillé [*en-so-lè, ll* mll., *é*], **e** adj. Couvert de l'éclat du soleil : *paysage ensoleillé. Fig.* Qui a de l'éclat, de la gaieté.

ensoleillement [*an-so-lè, ll* mll., *e-man*] n. m. Etat de ce qui est ensoleillé.

ensoleiller [*an-so-lè, ll* mll., *é*] v. a. Donner l'éclat du soleil, d'une vive lumière : *ensoleiller de diamants une toilette. Fig.* Donner de l'éclat, de la gaieté, de la verve, de la vivacité.

ensommeillé [*an-so-mé, ll* mll., *é*], **e** adj. Appesanti par le sommeil. *Fig.* Assoupi.

ensorcelant [*an, lan*], **e** adj. Qui ensorcelle : *charme ensorcelant.*

Ensorcelée (*l'*), roman de J. Barbey d'Aurevilly (1854), dont le sujet, l'amour étrange et tragique d'une fermière pour un moine au visage mutilé et effrayant, se rattache à l'histoire de la chouannerie du Cotentin ; œuvre d'un romantisme sauvage, d'un style impeccable.

ensorceler [*an, lé*] v. a. (rad. *sorcier.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'ensorcelle.*) Jeter, par de prétendus sortilèges, le trouble dans le corps ou l'esprit. *Fig.* Séduire, charmer, inspirer une violente passion.

ensorceleur, euse [*an, eu-ze*] adj. et n. Qui ensorcelle : *on brûlait jadis les ensorceleuses.*

ensorcellement [*an-sor-sè-le-man*] n. m. Action d'ensorceler. Résultat de cette action. *Fig.* Séduction, charme.

ensouaille [*an-sou-a, ll* mll., *e*] n. f. Petite corde qui retient le bout de la crosse du gouvernail.

ensoufrer [*an-sou-fré*] v. a. Enduire de soufre.

ensoufroir [*an*] n. m. Lieu où l'on expose des matières textiles animales à la vapeur du soufre, afin de les blanchir.

ensouple [*an*] n. f. (lat. *insubulum*). Cylindre du métier à tisser, sur lequel on monte la chaîne.

ensoupleau [*an-sou-plô*] n. m. Cylindre d'un métier à tisser sur lequel s'enroule l'étoffe à mesure qu'elle est tissée.

ensoutané, e [*an*] n. *Pop.* Prêtre, moine.

ensoutaner [*an, né*] v. a. *Fam.* Faire prendre la soutane à.

ensouter [*an-sou-té*] v. a. Mettre dans la soute d'un navire.

ensoyement n. m. *Techn.* V. ensoiement.

ensoyer *an-soi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Munir d'une soie de porc le fil poissé qu'on emploie pour coudre le cuir.

ensuairer [*an-su-è-ré*] v. a. Envelopper les morts dans un suaire.

ensuaireuse [*an-su-è-reu-ze*] n. f. Femme qui ensuaire.

ensucrer [*an-su-kré*] v. a. Confire dans du sucre.

ensuifer [*un-sui-fé*] v. a. Enduire de suif.

ensuite [*un*] adv. (de *en,* et *suite*). Après, à la suite. *Ensuite de* loc. prép. Après, à la suite de, par suite. Ant. **D'abord, premièrement.**

ensuivant [*an-sui-van*], **e** adj. Suivant, qui vient après : *le mois ensuivant.* (Vx.)

ensuivre (s') [*san*] v. pr. Suivre, être la conséquence. V. impers. Résulter : *il s'ensuit que...*

ensuple n. f. *Techn.* V. ensouple.

entablement [*an, man*] n. m. Saillie au haut des murs d'un bâtiment, qui en forme le couronnement, en soutient le toit, et comprend l'architrave, la frise et la corniche.

— Encycl. C'est d'après l'entablement qu'on peut juger de la richesse d'un édifice, de la composition d'un ordre, du bon goût de l'architecte et de l'heureux choix des ornements. C'est aussi d'après l'entablement qu'on peut juger de la destination d'un monument ancien et reconnaître à quelle divinité il était consacré. V. chapiteau, colonne, ordre.

entabler [*an-ta-blé*] v. a. Ajuster à demi-épaisseur deux pièces de bois.

entablure [*an*] n. f. Point de rotation des deux lames d'une paire de ciseaux. Endroit où se réunissent deux pièces de bois entablées.

entacage ou **entaquage** [*an-ta-ka-je*] n. m. Rainure longitudinale de l'ensouple, destinée à recevoir les baguettes qui arrêtent le tissu. Action de fixer l'étoffe dans ces rainures.

entacher [*an-ta-ché*] v. a. (de *en,* et *tacher*). Souiller : *faute qui entache l'honneur. Acte entaché de nullité,* qui n'est pas fait dans les formes.

entada [*in*] n. m. Genre de légumineuses mimosées, comprenant des arbrisseaux des régions tropicales. (Une espèce de l'Inde fournit une substance mucilagineuse, qu'on emploie dans ce pays pour laver les cheveux.)

entage [*an*] n. m. Action de forer un bijou, tout en laissant subsister les marques de poinçons pour en enlever frauduleusement de l'or qu'on remplace par du cuivre.

entaillage [*an-ta, ll* mll.] n. m. Action d'entailler.

entaille [*an-ta, ll* mll., *e*] n. f. Large coupure

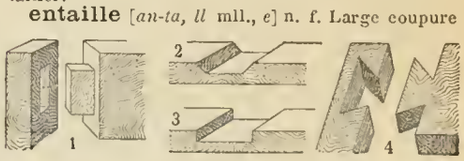

Entailles : 1. A tenon et mortaise ; 2. A mi-bois en sifflet ; 3. A mi-bois, droite ; 4. A queue d'aronde.

dans le bois, la pierre, les chairs, etc. Blessure faite par un instrument tranchant : *se faire une entaille.*

entailler [*an-ta, ll* mll., *é*] v. a. Faire une entaille : *entailler du bois.* Encastrer une charnière, une serrure, etc., dans une pièce de bois.

entailleur [*an-ta, ll* mll.] n. m. Ciseleur. (Vx.)

entailloir [*an-ta, ll* mll.] n. m. Outil à découper.

entaillure [*an-ta, ll* mll.] n. f. Entaille.

entalinguer v. a. et **entalingure** n. f. *Mar.* V. étalinguer, étalingure.

entame ou **entamure** [*an*] n. f. Premier morceau que l'on coupe d'un pain, d'un quartier de viande, etc. Coupure.

entamement [*an, man*] n. m. Action d'entamer.

entamer [*an-ta-mé*] v. a. (lat. pop. *intaminare*). Couper le premier morceau : *entamer un pain.* Faire une légère incision, une déchirure : *entamer la peau. Fig.* Commencer : *entamer une conversation.* Porter atteinte : *entamer la réputation.*

entamure n. f. V. entame.

entaquage n. m. V. entacage.

entaquer [*an-ta-ké*] v. a. Exécuter l'entaquage.

entassement [*an-ta-se-man*] n. m. Action d'entasser. Amas : *entassement de débris.*

entasser [*an-ta-sé*] v. a. Mettre en tas ; accumuler, amasser, amonceler. *Fig.* Réunir en quantité. Multiplier : *entasser des citations.*

entasseur, euse [*an-ta-seur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui entasse : *un entasseur d'écus.*

ente [*an-te*] n. f. (du gr. *emphuton,* planté dans). Petite branche portant au moins un œil et qu'on prend à un arbre pour le greffer sur un autre. Greffe opérée au moyen d'une ente.

enté, e [*an*] adj. *Blas.* Se dit de l'écu ou d'une pièce divisés suivant des lignes courbes qui se pénètrent les unes les autres. *Enté en pointe,* se dit de l'écu divisé par deux traits courbes qui partent du centre pour gagner les angles de la pointe.

entéléchie [*an, ché*] n. f. (gr. *entelecheia*). Dans la philosophie d'Aristote, ce qui pour chaque être est la possession de sa perfection, de sa fin.

entelle [*an-tè-le*] n. m. Espèce de singes du genre semnopithèque, très répandus dans l'Inde et qu'on y protège comme animaux sacrés.

entement *an-te-man*] n. m. Action d'enter. Greffe opérée avec des entes. (Peu us.)

entendant [*an-tan-dan*], **e** n. et adj. Qui jouit de la faculté d'entendre. (Vx.)

entendement [*an-tan-de-man*] n. m. Faculté par laquelle on comprend : *l'entendement n'est autre chose que la raison.* Jugement, sens, conception, intelligence : *perdre l'entendement.*

Entendement humain (*Essai de l'*), par Locke (1690). L'auteur rejette les idées innées et recherche la seule cause des idées dans les sensations et la réflexion.

Entendement humain (*Nouveaux essais sur l'*), par Leibniz ; c'est une critique du sensualisme de Locke. A la formule de Locke « Rien n'est dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans le sens », Leibniz ajoute cette importante restriction : « sinon l'entendement lui-même ». — Achevé en 1704, l'ouvrage fut publié seulement en 1765, longtemps après la mort de Leibniz.

Entendement humain (*Recherches sur l'*), par Thomas Reid (1763). L'auteur se prononce pour l'empirisme et la restriction du domaine de la psychologie. L'ouvrage a été traduit en français par Jouffroy.

entendeur [*an-tan*] n. m. Qui comprend facilement. *A bon entendeur salut,* que celui qui est intelligent profite de ce qu'on a dit.

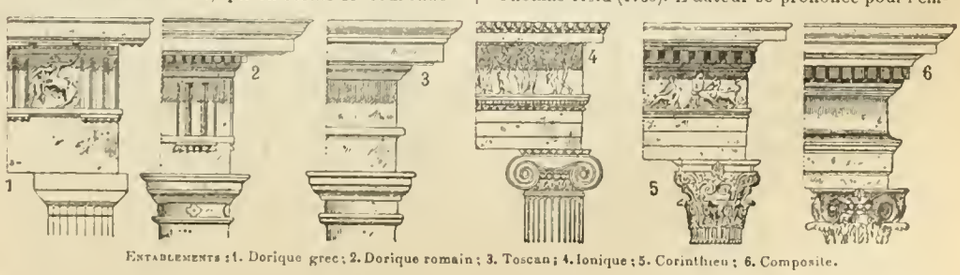

Entablements : 1. Dorique grec ; 2. Dorique romain ; 3. Toscan ; 4. Ionique ; 5. Corinthien ; 6. Composite.

entendre [*an-tan-dre*] v. a. (du lat. *intendere*, diriger vers). Percevoir par le sens de l'ouïe : *entendre un bruit. Entendre dur*, avoir l'oreille dure. Ecouter : *ne vouloir rien entendre*. Recevoir le témoignage : *entendre des témoins*. Exaucer : *entendre la prière des malheureux. Fig.* Comprendre : *entendre à demi-mot*. Interpréter : *phrase que l'on peut entendre de deux manières*. Connaître parfaitement : *entendre le commerce*. Avoir l'intention de faire une chose : *j'entends qu'on m'obéisse. Donner, laisser à entendre*, laisser croire, insinuer ; laisser à deviner. *Entendre raison*, acquiescer à ce qui est juste. *Entendre la plaisanterie*, souffrir volontiers d'être plaisanté. V. n. Prêter attention à : *ne savoir à qui entendre. Entendre à*, acquiescer : *père qui refuse d'entendre à un mariage. Ne pas entendre raillerie*, s'offenser aisément. *Ne pas y entendre finesse, malice*, n'être pas malin. *Entendre raison*, accepter des explications ou des avis. *Ne pas entendre de cette oreille-là*, refuser d'accepter une proposition. *Entendez-vous?* se met à la fin d'une phrase pour appuyer un ordre ; menace. **S'entendre** v. pr. Se comprendre, être d'accord. Se connaître à. PROV. : **Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre,** on persuade plus aisément un sourd qu'une personne qui se refuse à comprendre. V. CLOCHE.

entendu, e [*an-tan*] adj. (de *entendre*). Convenu, décidé : *c'est une affaire entendue*. Intelligent, habile, capable. *Prendre un air entendu*, avoir l'air de comprendre parfaitement. N. *Faire l'entendu*, l'important. *Bien entendu* loc. adv. Assurément.

enténébrer [*an, bré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Plonger dans les ténèbres, au prop. et au fig.

entente [*an-tan-te*] n. f. Interprétation : *le calomniateur recherche les mots à double entente*. Intelligence : *avoir l'entente des affaires*. Bon accord : *entente cordiale entre deux souverains*.

enter [*an-té*] v. a. Greffer une ente sur : *enter un sauvageon. Par ext.* Insérer sur : *enter une tête de lion sur un corps de chèvre. Fig.* Faire reposer sur. Assembler par une entaille deux pièces de bois. *Enter des bas*, remplacer le bout par un autre. *Canne entée*, canne formée de plusieurs pièces emboîtées. **S'enter** v. pr. S'unir par les liens du sang : *maison ducale qui s'est entée sur une autre*.

entéralgie [*an, jî*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *algos*, douleur). *Méd.* Douleur aiguë des intestins.

— ENCYCL. L'entéralgie ou colique nerveuse est une névralgie des intestins ; elle se caractérise par une douleur vive qui s'irradie autour de l'ombilic. Le malade a les traits altérés, les extrémités froides, la peau couverte de sueur, etc. L'abseuce de fièvre précise le diagnostic avec le siège de la douleur. Le traitement consiste en hydrothérapie, massage et surtout en électrothérapie.

entéralgique [*an*] adj. Qui a rapport à l'entéralgie : *douleurs entéralgiques*.

entérectasie [*an-té-rèk-ta-zî*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *ektasis*, extension) Dilatation de l'intestin.

entérectomie [*an-té-rèk-to-mî*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *ektomê*, ablation). Résection d'une partie du tube intestinal.

— ENCYCL. L'entérectomie est nécessaire lors de perforations ou de plaies étendues de l'intestin. Elle consiste à isoler, puis à sectionner l'anse lésée et à suturer ensemble les deux bouts de l'intestin. C'est une opération grave.

entérinal, e, aux [*an*] adj. Qui concerne l'entérinement.

entérinement [*an, man*] n. m. Action d'entériner : *l'entérinement des lettres de grâce*.

— ENCYCL. *Dr.* Les lettres de grâce ou de commutation de peine accordées par le chef du pouvoir exécutif sont entérinées par les cours d'appel, mais c'est une simple formalité, et la cour ne peut modifier en rien la mesure dont le condamné est l'objet. Le Code de procédure ordonne aussi l'entérinement des procès-verbaux des experts ; lorsque ces procès-verbaux ont été entérinés contradictoirement, les faits qu'ils renferment ne peuvent plus être contestés.

entériner [*an, né*] v. a. (de *entier*). *Dr.* Ratifier par un jugement un acte dont la validité dépend de cette formalité : *entériner des actes de grâce*.

entérique [*an*] adj. (du gr. *enteron*, intestin). Qui a rapport aux intestins : *inflammation entérique*.

entérite [*an*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Inflammation des intestins.

— ENCYCL. L'entérite reconnaît des causes fort diverses ; on incrimine le plus souvent l'influence des microbes et des substances toxiques. On distingue : l'*entérite cholériforme*, fréquente chez les enfants et les vieillards, donnant lieu à des selles aqueuses avec tendance au refroidissement ; l'*entérite dysentériforme*, à selles glaireuses, avec douleurs intestinales ; l'*entérite typhoïdique*, à température élevée. Dans tous ces cas, le lait, le bismuth, l'eau albumineuse suffisent pour obtenir la guérison. Les entérites chroniques, dangereuses surtout dans les pays chauds, se caractérisent chez nous sous deux formes principales : l'*entérite muco-membraneuse*, avec alternatives de constipation et de diarrhée, et l'*entérite tuberculeuse*. Le traitement consiste en lavages intestinaux, hydrothérapie, sauf dans la dernière forme, qui est ordinairement mortelle.

entéro-anastomose [*an*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et de *anastomose*). Opération chirurgicale, qui consiste à faire communiquer latéralement deux anses d'intestin lorsque la partie intermédiaire est le siège d'un cancer ou d'un rétrécissement.

entérocèle [*an*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *kêlê*, tumeur). *Méd.* Hernie qui ne contient que de l'intestin grêle.

entéroclyse [*an*] n. f. Syn. de LAVEMENT.

entérocolite [*an*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et de *côlon*). Inflammation de l'intestin grêle et du côlon.

— ENCYCL. On distingue surtout sous ce nom une diarrhée des pays chauds. Dans cette maladie, les selles sont peu fréquentes, sans coliques, et ont une odeur de pourri. Les malades arrivent rapidement à la cachexie. Si le rapatriement a lieu à temps, l'intérocolite se guérit spontanément.

entérocystocèle [*an, sis-to*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, *kustis*, vessie, et *kêlê*, tumeur). Hernie qui contient la vessie et une portion de l'intestin.

entérodynie [*an, nî*] n. f. (du gr *enteron*, intestin, et *odunê*, douleur). Douleur intestinale.

entérographe [*an*] n. m. (du gr. *enteron*, intestin, et *graphein*, décrire). Appareil destiné à mesurer et à inscrire les contractions de l'intestin.

entérographie [*an, fî*] n. f. (de *entérographe*). Description de l'intestin, étude sur les intestins.

entéro-hémorragie [*an*] n. f. Syn. de ENTÉRORRAGIE.

entérolithe [*an*] n. m. (du gr. *enteron*, intestin, et *lithos*, pierre). Calcul intestinal : *les entérolithes, fréquents chez les herbivores, sont très rares chez l'homme*.

entéromésentérique [*an, zan*] adj. (du gr. *enteron*, intestin, et de *mésentère*). Qui a rapport à l'intestin et au mésentère.

entéromphale [*an-té-ron*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *omphalos*, nombril). Hernie ombilicale.

entéropneustes [*an, pneus-te*] n. m. pl. Classe d'invertébrés, intermédiaires entre les échinodermes et les vers. S. un *entéropneuste*.

entéropogon [*an*] n. m. Genre de graminées de l'Inde et de Madagascar.

entéroptose [*an-té-rop-tô-ze*] n. f. (du gr. *enteron*, entrailles, et *ptôsis*, chute). Maladie caractérisée par un affaiblissement de la paroi abdominale et donnant lieu à un prolapsus des viscères abdominaux.

— ENCYCL. L'entéroptose existe surtout chez la femme, où elle est provoquée par la grossesse et l'abus du corset. On peut y remédier par la ceinture de Glénard ou par une opération.

entérorragie [*an-té-ro-ra-jî*] n. f. (du gr. *enteron*, entrailles, et *rhagê*, rupture). Hémorragie intestinale.

— ENCYCL. L'entérorragie n'a d'autres symptômes que ceux des hémorragies internes. Subitement, le malade pâlit, son pouls se ralentit, son regard s'obscurcit, puis apparaissent des vertiges, et parfois il y a perte de connaissance. Le diagnostic se fait d'après les conditions pathologiques où se trouve le malade, mais la certitude n'existe qu'après les selles sanguinolentes. Le traitement consiste en repos, diète et boissons glacées, injections de morphine et d'ergotine et de sérum artificiel.

entérorrhaphie [*an-té-ro-ra-fî*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *rhaphê*, couture). Opération qui consiste à suturer une plaie intestinale.

— ENCYCL. L'entérorrhaphie est une opération très délicate, et qui demande une extrême habitude, les tissus qu'il s'agit de faire adhérer étant très friables.

entérorrhée [*an-té-ro-ré*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *rhein*, couler). Diarrhée caractérisée par un flux muqueux et séreux.

entérotome [*an*] n. m. Instrument employé pour l'entérotomie ou section de l'éperon intestinal.

entérotomie [*an, mî*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *tomê*, section). Dissection de l'intestin. Opération que l'on pratique pour guérir les anus contre nature.

— ENCYCL. L'entérotomie est destinée à guérir l'anus contre nature, dont la guérison spontanée est excessivement rare. Il s'agit de détruire une sorte de valve dite *éperon*, qui forme opercule entre les deux bouts de l'intestin. On le sectionne peu à peu, au moyen d'une pince à demeure dite *entérotome*.

entérozoaire [*an, è-re*] n. m. (du gr. *enteron*, intestin, et *zoarion*, petit animal). Ver intestinal.

enterrage [*an-tè-ra-je*] n. m. Action de tasser de la terre autour d'un moule de fondeur pour le solidifier.

enterrement [*an-tè-re-man*] n. m. Action de mettre en terre. Inhumation, funérailles, cérémonie qui accompagne la mise en terre d'un mort : *l'enterrement de Victor Hugo fut une manifestation nationale*. Convoi funèbre. Frais de sépulture. *Fig.* Abandon, rejet, renonciation : *enterrement d'une loi. Enterrement civil*, celui qui a lieu sans aucune cérémonie religieuse.

Enterrement à Ornans (*l'*), fameux tableau de G. Courbet (1851) ; une des œuvres les plus émouvantes de cet artiste, et qui fut le point de départ d'un mouvement réaliste en peinture. L'observation en est très juste, et le coloris énergique.

enterrer [*an-tè-ré*] v. a. Enfouir : *enterrer un trésor*. Engloutir sous les décombres. Inhumer. Présider un enterrement ou y assister. *Fig.* Survivre : *vieillard qui enterre tous ses héritiers*. Faire mourir. Détruire. Enfermer dans un lieu retiré : *enterrer quelqu'un à la campagne*. Tenir caché. Renoncer à : *enterrer ses illusions*. Faire qu'on ne parle plus de : *enterrer un projet de loi*. Se livrer aux dernières réjouissances que permet une époque, un état, etc. : *enterrer le carnaval, enterrer sa vie de garçon*. **S'enterrer** v. pr. Se retirer du monde. ANT. **Déterrer, exhumer.**

enterreur, euse [*an-tè-reur, eu-ze*] n. *Fam.* Personne qui enterre.

entêtant [*tan*], **e** adj. Qui entête.

en-tête [*an*] n. m. Ce qui est imprimé, écrit ou gravé en tête d'une lettre, d'un écrit. Pl. des *en-têtes*.

entêté, e [*an*] n. et adj. Opiniâtre, têtu : *caractère entêté*. ANT. **Obéissant, docile.**

entêtement [*an, man*] n. m. Sorte de vertige causé par quelque émanation. (Peu us. en ce sens.) *Fig.* Attachement opiniâtre à ses idées. Action d'entêter les épingles.

entêter [*an-tè-té*] v. a. Faire mal à la tête par des vapeurs, des odeurs. *Fig.* Enorgueillir. Engouer. *Entêter les épingles*, en fixer les têtes. **S'entêter** v. pr. S'opiniâtrer.

entêteur [*an*] n. m. Ouvrier qui met les têtes aux épingles, qui les entête.

entêtoir [*an*] n. m. Outil à entêter les épingles.

enthelminthe [*an-tèl*] n. m. (du gr. *entos*, au dedans, et de *helminthe*). Ver vivant en parasite dans l'épaisseur des tissus ou des viscères, ou dans les cavités du corps.

enthousiasme [*an-tou-zi-as-me*] n. m. (gr. *enthousiasmos*, sorte de fureur, d'inspiration divine). Exaltation produite par l'inspiration divine : *l'enthousiasme de la Pythie lui dictait ses oracles*. Inspiration exaltée de l'écrivain, de l'artiste. Emotion extraordinaire de l'âme : *accueillir avec enthousiasme*. Admiration outrée : *avoir de l'enthousiasme pour...* ANT. **Apathie, flegme, indifférence.**

enthousiasmer [*an-tou-zi-as-mé*] v. a. Ravir d'admiration ; inspirer l'enthousiasme : *enthousiasmer la foule*. **S'enthousiasmer** v. pr. S'engouer de quelqu'un ou de quelque chose : *s'enthousiasmer pour le progrès*.

enthousiaste [*an-tou-zi-as-te*] n. et adj. Qui a de l'enthousiasme : *esprit enthousiaste*. ANT. **Apathique, flegmatique, froid.**

enthousiastement [*an-tou-zi-as-te-man*] adv. D'une manière enthousiaste.

enthymématique [*an*] adj. Qui a la forme de l'enthymème.

enthymème [*an*] n. m. (gr. *enthumêma*). *Logiq.* Syllogisme réduit à deux propositions, l'une des prémisses étant sous-entendue, ex. : *je pense, donc je suis* (sous-entendu : *tout ce qui pense existe*). *Tout mammifère est vivipare, donc la baleine est vivipare* (sous-entendu : *la baleine est un mammifère*).

entiché, e [*an*] adj. Opiniâtrément attaché à : *être entiché de ses opinions*.

entichement [*an, man*] n. m. Action de s'enticher ; état d'une personne entichée.

enticher [*an-ti-ché*] v. a. (de *en*, et *tache*). Envahir par une tache. (VX.) Inspirer un attachement opiniâtre à : *qui vous a entiché de cette personne?* **S'enticher** v. pr. S'engouer de : *s'enticher d'une opinion*.

entier [*an-ti-é*], **ère** adj. (du lat. *integer*, intact). Complet, dont rien n'a été retranché : *un pain entier*. Sans atteinte, sans réserve : *un dévouement entier. Fig.* Fier et obstiné : *esprit entier. Tout entier* (*tout* invariable), absolument entier : *l'assemblée tout entière se leva*. N. m. *Arith.* Nombre qui ne contient que des unités entières, comme 19, 150, 1.000, etc. *Par ext.* Totalité : *passage, monument conservé dans son entier. En entier* loc. adv. Totalement. ANT. **Fractionnaire, partiel, incomplet, tronqué.**

entiercement [*an-ti-èr-se-man*] n. m. *Dr. anc.* Dépôt en mains tierces d'une chose saisie.

entiercer [*an-ti-èr-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il entierça, nous entierçons.*) *Dr. anc.* Déposer en mains tierces.

entièrement [*an, man*] adv. Tout à fait : *être entièrement acquis à une opinion*. ANT. **Incomplètement, partiellement.**

entité [*an*] n. f. (lat. scolast. *entitas* ; de *ens, entis*, être). *Philos.* Essence, ensemble des propriétés qui constituent l'essence d'un être.

Entlebuch, v. de Suisse (cant. de Lucerne), sur la Grande Entle ; 2.680 h. Fromages, scieries.

entoderme n. m. *Bot.* et *biol.* Syn. de ENDODERME.

entoilage [*an*] n. m. Action d'entoiler : *l'entoilage d'un tableau*. Toile pour entoiler.

entoiler [*an-toi-lé*] v. a. Fixer sur une toile : *entoiler une estampe, une carte de géographie*.

entoir [*an*] n. m. Sorte de couteau pour enter.

entoisage [*an-toi-za-je*] n. m. Action d'entoiser.

entoiser [*an-toi-zé*] v. a. Disposer pour être toisé : *entoiser des matériaux*.

entôlage [*an*] n. m. (de l'arg. *tôle* ou *taule*, signif. *chambre*). Vol pratiqué par une femme publique ou un aeolyte sur le client qu'elle a entraîné chez elle.

entôler [*an-tô-lé*] v. a. Pratiquer l'entôlage.

entôleur, euse [*an, eu-ze*] n. Celui, celle qui pratique l'entôlage.

entolome [*an*] n. m. Genre de champignons de la famille des agaricinées, dont il existe plusieurs espèces, les unes comestibles, d'autres vénéneuses. (V. la planche en couleurs CHAMPIGNONS.)

entomber [*an-ton-bé*] v. a. Mettre dans la tombe.

entomique [*an*] adj. (du gr. *entomon*, insecte). Qui a rapport aux insectes : *organisation entomique*.

entomogène [*an*] adj. Se dit des champignons qui croissent sur les insectes : *l'isaria est un champignon entomogène, qui vit aux dépens des larves de la cochylis de la vigne*.

entomographe [*an*] n. m. Naturaliste qui s'occupe d'entomographie.

entomographie [*an, fî*] n. f. (du gr. *entomon*, insecte, et *graphein*, écrire). Description des insectes.

entomologie [*an, jî*] n. f. (du gr. *entomon*, insecte, et *logos*, discours). Partie de la zoologie qui traite des animaux articulés et spécialement des insectes.

— ENCYCL. Le fondateur de l'entomologie fut Linné, qui établit les divisions et décrivit les genres et les espèces. Fabricius, Latreille, Réaumur, de Geer, Fourcroy, plus récemment Léon Dufour continuèrent l'œuvre de Linné. L'entomologie a progressé, grâce à son importance au point de vue agricole ; en particulier, la culture rationnelle des abeilles, l'élevage des vers à soie ont pris une importance considérable. Une chaire d'entomologie, un laboratoire d'études, existent au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.

entomologique [*an*] adj. Qui a rapport à l'entomologie : *science entomologique*.

entomologiste [*an, jis-te*] n. Qui s'occupe d'entomologie.

entomophage [*an*] adj. (du gr. *entomon*, insecte, et *phagein*, manger). Qui se nourrit d'insectes : *oiseau entomophage*. Qui vit en parasite dans les larves d'insectes : *les ichneumons sont entomophages*. Se dit aussi de certaines plantes qui capturent des insectes pour s'en assimiler la substance : *la dionée est une plante entomophage*.

entomophile [*an*] adj. (du gr. *entomon*, insecte, et *philos*, ami). Se dit des plantes dont la fécondation est due au transport du pollen par les insectes, par opposition aux *anémophiles*, dont la fécondation est due au transport du pollen par le vent.

entomophthore [*an*] n. m. Genre de champignons entomogènes, type d'une famille dite des *entomophthorées*, et dont l'espèce type vit sur la larve de la piéride du chou.

entomostracés [*an-to-mos-tra-sé*] n. m. pl. Division des crustacés, comprenant ceux dont l'organisation est la plus simple (ostracodes, eopépodes, cirripèdes et phyllopodes). S. un *entomostracé*.

entomozoaires [*an, zo-è-re*] n. m. pl. Groupe d'animaux, dans lequel on classait autrefois les insectes et les vers. S. un *entomozoaire*.

entonnage [*an-to-na-je*], **entonnement** [*an-to-ne-man*] n. m. ou **entonnaison** [*an-to-nè-zon*] n. f. Mise en tonneaux.

entonner [*an-to-né*] v. a. (de *en*, et *tonne*). Verser un liquide dans un tonneau : *entonner du vin*. Verser dans la bouche, ingurgiter : *entonner la nourriture à un enfant*. **S'entonner** v. pr. *Fig.* S'engouffrer.

entonner [*an-to-né*] v. a. (de *en*, et *ton*). Commencer un air pour donner le ton aux autres. Commencer un chant : *entonner le* Te Deum. *Poétiq.* Célébrer en vers : *entonner les louanges de quelqu'un*.

Entonnoir.

entonnerie [*an-to-ne-rî*] n. f. Endroit d'une brasserie où sont rangées les futailles à remplir.

entonnoir [*an-to-noir*] n. m. Instrument, le plus souvent conique, en bois, en fer, en verre ou autre matière, pour entonner un liquide. *Pur anal.* Cône évasé : *village situé au fond d'un entonnoir. Pop.* Gosier.

entoparasite n. m. *Biol.* Syn. de ENDOPARASITE.

entophyte [*an*] adj. (du gr. *entos*, dedans, et *phuton*, plante). Se dit des végétaux parasites, qui se développent à l'intérieur des organes d'autres végétaux. N. m. : *les entophytes sont pour la plupart des champignons microscopiques*.

— ENCYCL. Les entophytes sont pour les végétaux ce que les entozoaires sont pour les animaux : des parasites qui se développent à l'intérieur des tissus. Ils attaquent un grand nombre de plantes cultivées ou sauvages, et sont la cause de diverses maladies (charbon, carie, rouille, mildiou, oïdium, etc.).

entoptique [*an-top-ti-ke*] adj. (du gr. *entos*, en dedans, et *optikos*, optique). Se dit de phénomènes (impressions ou sensations visuelles) qui résultent de causes placées dans l'œil même : *le phénomène appelé communément* mouches volantes *est d'ordre entoptique*.

entorse [*an*] n. f. (de *en*, et *tordre*). *Pathol.* Extension violente des ligaments, et, en général, des parties molles voisines d'une articulation : *se donner une entorse. Fig.* Atteinte violente : *fortune qui a reçu une fâcheuse entorse*. Altération : *donner une entorse à la loi, à un texte*.

— ENCYCL. *Pathol.* L'entorse se montre dans les articulations dont les mouvements sont très bornés. Les signes sont une douleur vive ressentie au moment du choc, une mobilité temporaire de l'articulation suivie ensuite de raideur. Il y a gonflement par infiltration séreuse. En général, l'entorse est bénigne ; on peut la traiter par des affusions d'eau froide, mais il vaut mieux agir avec de l'eau chaude à 50° ou 55°. Dans aucun cas, on ne doit laisser l'articulation complètement immobile ; le massage est par suite fort utile.

entorsé, e [*an*] adj. Qui a une entorse.

entortillage [*an-tor-ti, ll* mll.] n. m. Action d'entortiller. Subterfuge. Discours plein d'équivoques. Peu us.)

entortillement [*an-tor-ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de s'entortiller ou d'entortiller. Son effet. *Fig.* Embarras, obscurité du style, du discours.

entortiller [*an-tor-ti, ll* mll., *é*] v. a. Envelopper en tortillant : *entortiller un sou dans du papier. Fig.* Exprimer d'une manière embarrassée : *entortiller ses pensées. Fam.* Séduire par des paroles captieuses. **S'entortiller** v. pr. Etre entortillé, entortiller son corps, ses membres, ses rameaux, et au *fig.*, s'embarrasser, s'embrouiller dans ses discours. ANT. **Détortiller**.

entortilleur, euse [*an, ll* mll., *eu-ze*] adj. Qui entortille.

Entouf, nom de six rois de l'anc. Egypte (XIe dynastie).

entour [*an*] n. m. (de *en*, et *tour*). Environs, lieux qui avoisinent : *les entours d'une place*. Personnes qui vivent auprès de quelqu'un (surtout au plur.). *A l'entour* loc. adv. et *A l'entour de* loc. prép. Aux environs.

entourage [*an*] n. m. Tout ce qui entoure pour orner. Peu us. en ce sens.) *Fig.* Société habituelle de quelqu'un : *l'entourage de Catilina était composé d'hommes perdus de dettes et de crimes*.

entourant [*an-tou-ran*], **e** adj. *Bot.* Qui entoure la tige) : *feuilles entourantes*.

entourer [*an-tou-ré*] v. a. Disposer autour : *entourer une ville de murailles*. Vivre habituellement auprès de : *personne chérie de ceux qui l'entourent. Fig.* Accabler, combler : *entourer de soins*.

entourner [*an-tour-né*] v. a. *Mar.* Disposer autour : *entourner un câble sur une poulie*.

entournure [*an*] n. f. Echancrure d'une manche dans la partie qui touche à l'aisselle. *Fig. Gêné dans les entournures*, mal à l'aise.

en-tout-cas [*an-tou-kâ*] n. m. invar. Syn. de EN-CAS.

entozoaires [*an, é-re*] n. m. pl. (du gr. *entos*, en dedans, et *zôon*, animal). Animal qui vit en parasite dans le corps d'un autre. Se dit en particulier des vers intestinaux. S. un *entozoaire*.

entozoologie [*an, ji*] n. f. Histoire naturelle des entozoaires.

entozoologique [*an*] adj. Qui concerne l'entozoologie.

entr'abattre (s') v. pr. S'abattre l'un l'autre.

entr'aborder (s') v. pr. S'aborder mutuellement.

entr'accoler (s') v. pr. S'accoler l'un l'autre.

entr'accorder (s') v. pr. S'accorder mutuellement.

entr'accrocher (s') v. pr. S'accrocher mutuellement.

entr'accuser (s') v. pr. S'accuser l'un l'autre.

entr'acte n. m. Intervalle entre les actes d'une pièce de théâtre. Intermède : *entr'acte en musique. Fig.* Temps de repos. Pl. des *entr'actes*.

entr'admirer (s') v. pr. S'admirer mutuellement.

entr'admonester (s') v. pr. S'admonester mutuellement.

entr'affronter (s') v. pr. S'affronter mutuellement.

Entragues [*an-tra-ghe*] Charles DE BALZAC d', gentilhomme du parti du duc de Guise, mort en 1599.

Entragues (Catherine-Henriette DE BALZAC d', fille du précédent et de Marie Touchet, marquise de Verneuil, née à Orléans, favorite de Henri IV, après la mort de Gabrielle d'Estrées (1579-1633). Lassé de son humeur acariâtre, Henri IV la quitta ; alors, elle se mêla à des intrigues jusqu'à la mort de son royal amant.

Henriette d'Entragues.

entr'aide n. f. Action de s'entr'aider.

entr'aider (s') v. pr. S'aider mutuellement.

Entraigues [*an-trè-ghe*], comm. de Vaucluse, arr. et à 12 kil. de Carpentras, sur la *Sorgue d'Entraigues* ; 2.290 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières.

entr'aiguiser (s') v. pr. S'aiguiser réciproquement.

entrailles [*an-tra, ll* mll., *e*] n. f. pl. (lat. pop. *intralia* ; de *intra*, dans). Intestins, boyaux : *les aruspices romains examinaient les entrailles des victimes*. Organe de la gestation : *le fruit de vos entrailles est béni. Par ext.* Mère : *respectez les entrailles qui vous ont porté. Fig.* Partie inférieure et profonde : *les entrailles de la terre*. Ce qu'il y a de plus intime dans un pays : *les entrailles de la patrie*. Siège allégorique des sentiments tendres ; sensibilité : *homme sans entrailles ; entrailles paternelles*. V. INTESTIN et VISCÈRE.

entr'aimer (s') v. pr. S'aimer l'un l'autre.

entrain [*an-trin*] n. m. (de *en*, et *train*). Manière d'agir vive et animée : *cet homme a de l'entrain*. Mouvement vif, rapide : *il y a de l'entrain dans cette comédie*. Gaieté franche et animée : *l'entrain d'une fête*.

entraînable [*an-tré*] adj. Qui peut être entraîné, gagné, déterminé.

entraînant [*an-trè-nan*], **e** adj. Qui entraîne. Ne s'emploie qu'au figuré : *l'éloquence entraînante de Mirabeau ; pas redoublé entraînant*.

entraînement [*an-trè-ne-man*] n. m. Action d'entraîner. Séduction : *céder à l'entraînement des passions*. Action et manière de préparer un cheval à la course, une personne en vue d'un sport : *mettre un cheval à l'entraînement*.

— ENCYCL. L'entraînement est la pratique raisonnée de l'exercice et d'un régime spécial, dans le but d'élever la résistance physique. Le fond de la méthode est un exercice physique à la fois passif (massage) et actif (gymnastique), de durée et d'intensité croissantes. Il est bon d'ajouter un régime alimentaire consistant en lait, œufs, cervelles, viandes grillées, féculents, sucre, riz, etc. L'alcool est interdit d'une façon absolue. La durée de l'entraînement varie avec la nature du sport ou le but hygiénique que l'on vise.

entraîner [*an-trè-né*] v. a. Traîner avec soi : *locomotive qui entraîne un lourd convoi*. Emmener de force : *entraîner quelqu'un en prison*. Soumettre à l'entraînement, en parlant d'un cheval, d'un sportsman : *entraîner un cheval sur les obstacles*. Servir à un cycliste d'entraîneur. (V. ce mot.) Emporter, enlever en séduisant : *musique qui entraîne les danseurs*. Conduire par une sorte de violence morale : *entraîner les esprits*. Avoir pour résultat : *la guerre entraîne bien des maux*.

entraîneur [*an-trè*] n. m. Celui qui s'occupe de l'entraînement des chevaux, des coureurs, etc. Celui qui, monté sur un tandem, une triplette, une motocyclette, etc., précède un cycliste pour lui couper le vent, entretenir son ardeur et régler sa vitesse.

Entrains-sur-Nohain, comm. de la Nièvre, arr. et à 23 kil. de Clamecy ; 2.130 h.

entraison [*an-trè-zon*] n. f. Temps où les poissons se rendent de la mer dans les étangs salés ou dans les cours d'eau, au moment du frai.

entrait [*an-trè*] n. m. (lat. pop. *intractum*). *Constr.* Charpente horizontale, joignant les deux arbalétriers. V. FERME.

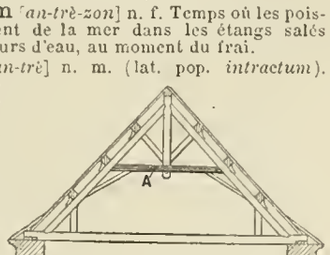

A, entrait.

entrant [*an-tran*], **e** n. et adj. Personne qui entre. Se dit surtout au pl. : *les entrants et les sortants. Fig.* et *fam.* Insinuant. ANT. **Sortant**.

entr'appeler (s') v. pr. S'appeler l'un l'autre.

entr'apprendre (s') v. pr. Se donner des leçons réciproques.

entr'approcher (s') v. pr. S'approcher l'un de l'autre.

entr'assassiner (s') v. pr. S'assassiner mutuellement.

entr'assigner (s') v. pr. Se donner l'un à l'autre : *s'entr'assigner un rendez-vous*. Lancer l'un contre l'autre une assignation.

entr'assommer (s') v. p. S'assommer mutuellement.

entr'attaquer (s') v. pr. S'attaquer mutuellement.

entravaillé [*an-tra-va, ll* mll., *é*], **e** adj. *Blas.* Se dit de pièces en longueur qui passent plusieurs fois l'une sur l'autre.

entravant [*an-tra-van*], **e** adj. Qui entrave.

entrave [*an*] n. f. du (lat. *in*, dans, et *trabes*, poutre). Lien fixé aux pieds d'un cheval ou d'un autre animal, pour gêner sa marche. *Fig.* Gêne, obstacle, embarras : *apporter des entraves à l'exercice d'un droit*.

— ENCYCL. Les entraves sont des lanières de cuir munies d'une boucle et d'un anneau. On entrave les animaux, soit pour les empêcher de ruer, soit pour les soumettre à une opération chirurgicale, soit pour les maintenir dans un pâturage sans qu'ils puissent franchir les barrières. Dans ce dernier cas, il faut prendre soin de ne pas serrer trop fortement les membres entravés. Lorsque les animaux sont chatouilleux, il faut se placer de côté pour enlever les entraves.

entravement [*an, man*] n. m. Supplice qui est une variété de celui de la cangue, et qui consiste à enchaîner le patient debout ou couché à un poteau, à une grille, etc. : *l'entravement est surtout appliqué en Perse et en Chine*.

Entravement.

entraver [*an-tra-vé*] v. a. Mettre des entraves à : *entraver un cheval pour le ferrer. Fig.* Embarrasser, apporter des obstacles. ANT. **Désentraver, favoriser, faciliter**.

entraverser [*an-tra-vèr-sé*] v. a. Présenter le travers (d'un navire).

entr'avertir (s') v. pr. S'avertir l'un l'autre.

entravestissement [*an-tra-vès-ti-se-man*] n. m. *Dr. cout.* Gain de survie entre époux.

entravon [*an*] n. m. Pièce de cuir mise autour des paturons d'un cheval pour que l'entrave ne le blesse pas.

entr'avouer (s') v. pr. S'avouer réciproquement.

Entraygues, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 40 kil. d'Espalion, au confl. de la Truyère et du Lot ; 1.940 h. (Hab. *Entrayots*). Château féodal du XIIIe siècle. — Le cant. a 5 comm. et 6.530 h.

entre [*an-tre*] prép. de lieu (lat. *inter*). Au milieu de : *entre Paris et Melun*. Parmi : *sage entre tous*. Dans les relations de : *conversations entre amis*. Réciproquement : *les vices s'attirent entre eux* Dans l'intervalle (temps) : *entre onze heures et midi*. Jointe aux verbes pronominaux, indique une action réciproque : *s'entre-nuire ;* jointe à certains verbes, en affaiblit l'idée : *entrevoir, entr'ouvrir. Entre autres,* parmi d'autres ; notamment. *D'entre,* pris parmi, situé entre : *l'un d'entre nous. Entre les deux,* ou *entre deux,* ni bien ni mal. — Substantiv. Parti intermédiaire : *prendre un entre deux qui déplaît à tout le monde. Entre deux âges,* entre la jeunesse et la vieillesse. (Substantiv. : *arriver à l'entre deux âges.*) — L'e final de *entre* ne s'élide que dans *entr'acte* et dans les verbes composés pronominaux dont le simple commence par une voyelle : *s'entr'aider, s'entr'égorger*.

entre-bâillement n. m. Légère ouverture laissée par un objet entre-bâillé.

entre-bâiller v. a. Entr'ouvrir légèrement : *entre-bâiller sa porte*.

entre-bâillure n. f. Ouverture que laisse une chose entre-bâillée.

entre-baiser (s') v. pr. Se baiser l'un l'autre.

entre-bande n. f. Chacune des bandes travaillées avec une chaîne de couleur différente aux extrémités d'une pièce d'étoffe. Pl. des *entre-bandes*.

entrebas [*an-tre-ba*] n. m. Trop grand écartement entre les fils de la chaîne d'une étoffe.

en rebât [*an-tre-bâ*] n. m. Milieu du bât d'une bête de somme.

entre-battre (s') v. pr. (Se conj. comme *battre.*) Se battre l'un l'autre.

entre-bienfaire (s') v. pr. Se faire du bien réciproquement. (Vx.)

entre-blesser (s') v. pr. Se blesser mutuellement.

entrebouque [*bou-ke*] n. f. (de *entre*, et du lat *bucca*, bouche). Dans une bourdigue, chambre la plus voisine de l'entrée.

entre-caresser (s') v. pr. Se caresser mutuellement.

entre-casser (s') v. pr. Se casser, l'un à l'autre, quelque chose.

Entrecasteaux [*an-tre-kas-tô*] (Antoine-Raymond-Joseph DE BRUNI d'), navigateur français, né à Entrecasteaux (Var), mort en mer, près de Java, pendant son voyage à la recherche de La Pérouse (1737-1793).

Entrecasteaux.

entre-céder (s') v. pr. Se céder l'un à l'autre.

entre-charger (s') v. pr. Se charger réciproquement.

entrechat [*an-tre-cha*] n. m. (de *entre*, et *chasser*). Saut léger, pendant lequel les pieds s'entre-choquent plusieurs fois avant de toucher le sol.

entre-chercher (s') v. pr. Se chercher mutuellement.

entre-choquement n. m. Choc de choses qui se heurtent.

entre-choquer (s') v. pr. Se choquer l'un l'autre.

entr'éclaircir (s') v. pr. Se donner de mutuels éclaircissements.

entre-clore v. a. Clore à demi.

entr'éclos, e adj. A demi éclos.

entrecolonnement ou **entre-colonnement** n. m. Espace qui est entre deux colonnes.

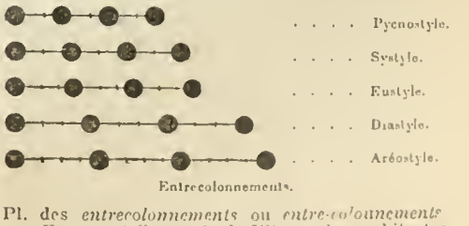

Entrecolonnements.

Pl. des *entrecolonnements* ou *entre-colonnements*. — ENCYCL. A l'exemple de Vitruve, les architectes modernes admettent cinq sortes d'entrecolonne

ments, qui se distinguent par le plus ou moins d'espacement des colonnes : le *pycnostyle*, le *systyle*, l'*eustyle*, le *diastyle*, et l'*aréostyle*. Claude Perrault en a ajouté un sixième : l'*aréosystyle*. L'emploi de ces diverses ordonnances est subordonné à la nature de l'ordre.

entre-combattre (s') v. pr. Se combattre mutuellement.

entre-communiquer (s') v. pr. Se communiquer l'un à l'autre.

entre-confesser (s') v. pr. Se confesser l'un l'autre.

entre-connaître (s') v. pr. Se connaître l'un l'autre.

entre-consoler (s') v. pr. Se consoler réciproquement.

entrecôte [*an*] n. m. Morceau de viande coupé entre deux côtes.

— Encycl. *Cuis.* La manière la plus ordinaire de préparer l'entrecôte de bœuf consiste à le faire griller à feu vif et à le servir avec du beurre fondu, du persil et des échalotes hachées, accompagné ou non de pommes de terre frites ou sautées.

Entrecôte braisé. Faire revenir l'entrecôte avec un peu de beurre et de lard de poitrine coupé en assez gros morceaux, que l'on retire en même temps que l'entrecôte lorsqu'il a pris une belle couleur brune. Faire alors un roux en y manipulant un fin hachis d'oignons, de persil, avec une pointe d'ail ; saler, poivrer, épicer légèrement, ajouter un petit verre d'eau-de-vie, remettre l'entrecôte, et laisser cuire à tout petit feu pendant deux bonnes heures.

entrecoupe [*an*] n. f. Intervalle vide entre deux coupoles superposées. Dégagement d'un carrefour par deux pans coupés.

entrecoupe, e [*an*] adj. Coupé, interrompu : *récit entrecoupé de sanglots.*

entrecoupement [*an, man*] n. m. Action d'entrecouper.

entrecouper [*an, pé*] v. a. Couper en divers endroits : *entrecouper des prairies de rigoles* interrompre par intervalles : *entrecouper ses paroles d'éclats de rire.*

entrecours [*an-tre-kour*] n. m. *Dr. anc.* Convention entre deux seigneurs qui permettait aux roturiers de l'un des contractants de s'établir sur les terres de l'autre sans devenir serfs. Droit qu'avaient certains serfs de s'établir dans une autre seigneurie sans pouvoir être poursuivis et revendiqués par le seigneur d'origine. Réciprocité de pâturage entre les habitants de plusieurs communes. V. parcours.

entr'écouter (s') v. pr. S'écouter réciproquement.

entre-couvrir (s') v. pr. Se couvrir réciproquement.

entre-craindre (s') v. pr. Se craindre réciproquement.

entr'écrire (s') v. pr. S'écrire l'un à l'autre.

entre-croisement ou **entrecroisement** [*an-tre-kroi-ze-man*] n. m. Disposition des choses qui s'entre-croisent.

entre-croiser ou **entrecroiser** [*an-tre-kroi-zé*] v. a. Croiser en divers sens. **S'entre-croiser** ou **S'entrecroiser** v. pr. : *fils qui s'entre-croisent* (ou *s'entrecroisent*).

entrecueillir [*an-tre-keu, ll* mll., *ir*] v. a. Récolter des fruits au fur et à mesure qu'ils arrivent à entière maturité.

entre-cuisse n. m. Entre-deux des cuisses.

entre-déchirer (s') v. pr. Se déchirer mutuellement. *Fig.* Médire l'un de l'autre.

entre-déclarer (s') v. pr. Se déclarer l'un à l'autre.

entre-décourager (s') v. pr. Se décourager mutuellement.

entre-défendre (s') v. pr. Se défendre réciproquement.

entre-demander (s') v. pr. Se demander mutuellement.

entre-déposséder (s') v. pr. Se déposséder mutuellement.

entre-dérober (s') v. pr. Se dérober l'un à l'autre.

entre-détruire (s') v. pr. Se détruire l'un l'autre. *Fig.* S'annuler l'un l'autre.

entre-deux ou **entredeux** [*an-tre-deû*] n. m. invar. Partie située au milieu de deux choses avec lesquelles elle a relation ou contiguïté. Bande de broderie, de dentelle, etc., ornant un ouvrage de lingerie ; *un entre-deux de dentelle.* Sorte de console qu'on place entre deux croisées. *Entre-deux* loc. adv. Ni dans l'un ni dans l'autre sens ; ni bien ni mal.

Entre-deux-Mers, région du Bordelais, comprise entre la Garonne et la Dordogne, et qui s'étend jusqu'à la limite sud-est du département de la Gironde, pour se prolonger même dans celui de Lot-et-Garonne. Elle fournit des vins blancs et rouges de côtes et de palus, dont certains sont assez estimés, tandis que d'autres, dépourvus de finesse, sont distillés aussitôt faits, mais fournissent de bonnes eaux-de-vie. L'Entre-deux-Mers était autrefois une prévôté de la Guyenne propre au Bordelais, avec *Artiques* et *Créon* pour villes principales.

entre-devoir (s') v. pr. Se devoir mutuellement.

entre-dévorer (s') v. pr. Se dévorer les uns les autres. (Peu us.)

entre-diffamer (s') v. pr. Se diffamer réciproquement.

entre-dire (s') v. pr. Se dire mutuellement quelque chose.

entre-donner (s') v. pr. Se donner mutuellement, réciproquement : *s'entre-donner des coups.*

entrée [*an-tré*] n. f. Action d'entrer : *manquer son entrée.* Action d'entrer solennellement dans une ville : *aux entrées des rois, on criait : Noël ! Noël !* Endroit par où l'on entre : *entrée étroite.* Ouverture de certains objets. Vestibule d'un appartement. *Fig.* Début : *faire son entrée dans le monde.* Commencement : *à l'entrée de l'hiver.* Droit de pénétrer dans : *avoir ses entrées à un théâtre.* Particulièrem., privilège d'entrer dans les appartements du roi, dans certaines circonstances. Somme que l'on paye pour pénétrer : *percevoir les entrées à la porte d'un cirque.* Somme que le propriétaire d'un cheval paye lorsqu'il engage ce cheval pour une course. Droit d'octroi, de douane : *les tabacs étrangers payent de forts droits d'entrée.* Premiers mets servis dans un repas. *D'entrée* loc. adv. D'abord. (Vx.) *D'entrée de jeu* ou *Comme entrée de jeu* loc. adv. au *fig.*, tout d'abord. Ant. **Issue sortie.**

— Encycl. *Art culin.* L'entrée prend place entre le relevé et le rôti. C'est le plat qu'un cuisinier habile soigne le plus. Les principales entrées sont celles de viande de boucherie (bœuf, veau, mouton, agneau), de gibier, de volaille et même de poisson lorsque l'entrée est substituée au relevé. Les entrées constituent dans la cuisine courante le fond du repas. Dans un dîner de cérémonie, on met au moins deux entrées et souvent quatre.

Entrée des animaux dans l'arche (*l'*), chef-d'œuvre du Bassan (musée royal de Madrid) ; grande et belle toile, bien éclairée et du coloris le plus vigoureux. Elle fut envoyée par le Titien à Charles-Quint.

Entrée de Henri IV à Paris (*l'*), tableau de Gérard (1817), représentant l'entrée triomphale du Béarnais dans la capitale conquise (en 1594). Le même sujet a été traité par Rubens (musée des Offices).

Entrée de Henri IV à Paris, d'après Gérard.

entre-écorce n. m. *Forest.* Défaut qui résulte de la soudure de deux branches voisines ou d'une branche avec le tronc.

entre-faire (s') v. pr. Se faire l'un à l'autre.

entrefaite [*an-tre-fè-te*] n. f. (de *entre*, et *faire*). *Dans cette entrefaite,* pendant ce temps-là. (S'emploie surtout au plur. ; *sur ces entrefaites.*)

entrefesse [*an-tre-fè-se*] n. m. Protubérance entre les fesses de la vache, en arrière du pis.

entrefesson [*an-tre-fè-son*] n. m. Excoriation entre les cuisses causée par la marche, l'équitation, etc.

entre-festoiement n. m. Action de s'entre-festoyer.

entre-festoyer (s') v. pr. Se festoyer réciproquement.

entrefeuille [*an-tre-feu, ll* mll., *e*] n. f. Feuille secondaire à l'aisselle des feuilles primordiales. Intervalle entre les feuilles sur un cep de vigne.

entrefilet [*an, lè*] n. m. Petit article dans un journal : *un entrefilet venimeux.*

entre-fin, e adj. *Comm.* Qui tient le milieu entre le fin et le gros.

entre-flanquer (s') v. pr. Se flanquer l'un à l'autre.

entre-flatter (s') v. pr. Se flatter réciproquement.

entre-frapper (s') v. pr. Se frapper l'un l'autre.

entre-froisser (s') v. pr. Se froisser mutuellement.

entre-frotter (s') v. pr. Se frotter l'un contre l'autre.

entre-garder (s') v. pr. Se garder mutuellement.

entregent [*an-tre-jan*] n. m. Habileté, adresse à se conduire au milieu des gens : *avoir de l'entregent.*

entr'égorger (s') v. pr. S'égorger les uns les autres.

entre-gratter (s') v. pr. Se gratter. *Fig.* et *fam.* Se flatter mutuellement.

entre-gronder (s') v. pr. Se gronder l'un l'autre.

entre-haïr (s') v. pr. Se haïr l'un l'autre.

entre-heurter (s') v. pr. Se heurter l'un contre l'autre.

entreillissé [*trè, ll* mll., *i-sé*], **e** adj. Fait en forme de treillis.

entre-joindre (s') v. pr. Se joindre réciproquement.

entrelacé, e [*an*] adj. *Blas.* Se dit des pièces circulaires ou en segment de cercle (croissants, anneaux, etc.), passées les unes dans les autres.

entrelacement [*an, man*] n. m. Etat de plusieurs choses entrelacées.

entrelacer [*an, sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il entrelaça, nous entrelaçons.*) Enlacer l'un dans l'autre : *entrelacer des branches.*

entrelacs [*an-tre-la*] n. m. Ornement composé de moulures, de chiffres enlacés l'un dans l'autre.

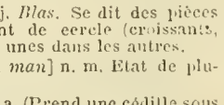

Entrelacs.

entre-laisser (s') v. pr. Se laisser réciproquement quelque chose.

entrelardé, e [*an*] adj. Mêlé de gras et de maigre : *morceau de bœuf entrelardé.*

entrelardement [*an, man*] n. m. Action d'entrelarder. Son résultat.

entrelarder [*an, dé*] v. a. Piquer une viande de lard : *entrelarder un filet de bœuf.* *Fig.* et *fam.* Mêler : *entrelarder un discours de citations.*

entre-large adj. *Comm.* Se dit d'une étoffe qui tient le milieu entre large et étroit.

entre-lier (s') v. pr. Se lier l'un à l'autre.

entre-ligne ou **entreligne** [*an*] n. m. Espace qui sépare deux lignes d'écriture qui se suivent. Ce qui est écrit entre deux lignes consécutives. (Pl. des *entre-lignes* ou *entrelignes.*) Syn. de interligne.

entre-louer (s') v. pr. Se louer l'un l'autre.

entre-luire ou **entreluire** [*an*] v. n. Luire à demi : *le jour entre-luit à peine.*

entre-maillade n. f. ou **entre-maillage** n. m. Filet de pêche sur la Méditerranée. (On dit aussi entremail ; pl. des *entremaux.*)

entre-manger (s') v. pr. Se manger les uns les autres.

entre-mangerie [*rî*] n. f. Action de s'entre-manger.

entremêlement [*an, man*] n. m. Action d'entremêler. Etat de ce qui est entremêlé.

entremêler [*an, lé*] v. a. Mêler plusieurs choses parmi d'autres : *entremêler des fleurs et des rubans.*

entre-mesurer (s') v. pr. Se mesurer l'un l'autre.

entremets [*an-tre-mè*] n. m. Mets léger que l'on sert après le rôti et avant le dessert. Divertissement, spectacle qui se donnait autrefois entre les différents services d'un festin.

— Encycl. La cuisine moderne n'a conservé le nom d'*entremets* qu'aux entremets sucrés, dont le rôle, dans un repas régulier, consiste à séparer le premier service du second. Dans la pratique courante, les entremets de légumes se servent immédiatement après le rôti et la salade, qui l'accompagne toujours ; tandis que les entremets sucrés précèdent le fromage et le dessert.

Parmi les entremets sucrés les plus courants, citons les omelettes sucrées au rhum et aux confitures, les soufflés, les crèmes solides ou liquides, les croûtes aux fruits, les beignets divers, les sorbets, etc.

entremetteur, euse [*an-tre-mè-teur, eu-ze*] n. Qui s'entremet. En mauv. part, qui s'entremet dans une intrigue galante ; proxénète. (S'emploie surtout au fém.) *Fig.* Ce qui sert d'intermédiaire : *la table est l'entremetteuse de l'amitié.*

entremettre (s') [*san-tre-mè-tre*] v. pr. Agir activement dans une affaire concernant une autre personne ; *s'entremettre pour rétablir la concorde entre deux puissances.*

entremise [*an-tre-mi-ze*] n. f. Action de s'entremettre, médiation ; *offrir son entremise.* Intermédiaire. *Mar.* Pièce placée entre deux charpentes pour en maintenir l'écartement.

entre-modillon n. m. Intervalle entre deux modillons : *des entre-modillons ornés.*

Entremont [*an-tre-mon*], belle vallée de la Suisse (Valais), au pied du Grand-Saint-Bernard. Sites variés et très pittoresques.

entre-moquer (s') v. pr. Se moquer l'un de l'autre.

entre-mordre (s') v. pr. Se mordre mutuellement.

entr'empêcher (s') v. pr. S'empêcher mutuellement.

entre-nerf ou **entre-nerfs** n. m. Intervalle séparant les nervures du dos d'un livre relié.

entr'enlever (s') v. pr. S'enlever mutuellement quelque chose.

entre-nœud n. m. Espace compris entre deux nœuds d'une tige. Pl. des *entre-nœuds.*

entr'entendre (s') v. pr. S'entendre l'un avec l'autre.

entre-nuire (s') v. pr. Se nuire l'un à l'autre.

entre-pardonner (s') v. pr. Se pardonner l'un à l'autre.

entre-parler (s') v. pr. Se parler l'un à l'autre.

entrepas [*an-tre-pa*] n. m. Allure d'un cheval qui approche de l'amble.

entre-percer (s') v. pr. Se percer l'un l'autre.

entre-persécuter (s') v. pr. Se persécuter mutuellement.

entre-pied n. m. Partie d'une meule de moulin qui touche à la feuillure.

entre-pilastre n. m. Intervalle entre deux pilastres. Pl. des *entre-pilastres.*

entre-piller (s') v. pr. Se piller mutuellement.

entre-plant n. m. Ensemble des jeunes plants mis entre les vieux ceps pour le renouvellement progressif de la vigne. Pl. des *entre-plants.*

entrepointiller [*an-tre-poin-ti, ll* mll., *é*] v. a. *Grav.* Entremêler de pointillé.

entrepont [*an-tre-pon*] n. m. Intervalle qui, dans un navire, est compris entre deux ponts : *loger dans l'entrepont.* Spécialem., espace entre la batterie basse et le faux pont.

entre-porter (s') v. pr. Se porter l'un l'autre. Se pousser l'un l'autre à : *s'entre-porter au mal.*

entreposage [*an, za-je*] n. m. Action d'entreposer, de mettre en entrepôt.

entreposer [*an, zé*] v. a. Déposer des marchandises dans un entrepôt.

entreposeur [*an, zeur*] n. m. Celui qui garde un entrepôt, des marchandises entreposées. Agent préposé à la garde et à la vente de certaines choses dont l'Etat a le monopole : *entreposeur de tabacs.*

entrepositaire [*an, zi-té-re*] n. et adj. Se dit d'un agent commercial recevant en dépôt des marchandises quelconques, ou de celui qui dépose des marchandises dans un entrepôt.

entrepôt [*an-tre-pô*] n. m. Lieu où l'on met des marchandises en dépôt : *les ports de commerce sont pourvus de vastes entrepôts.*

— Encycl. *Douanes.* L'existence des entrepôts permet aux commerçants de réexporter leurs marchandises sans payer les droits de douane ou d'octroi, ou de n'acquitter ces taxes qu'au fur et à mesure des besoins de la vente, sans avoir à immobiliser un gros capital.

Il existe deux formes d'entrepôt : l'*entrepôt réel* et l'*entrepôt fictif*. L'entrepôt réel est constitué dans des magasins, taudis que l'entrepôt fictif est à domicile. Dans le premier cas, les préposés tiennent un compte d'entrée et de sortie des objets entreposés ; dans le second, ils font à domicile les vérifications nécessaires pour constater les quantités restantes et établir le décompte des droits sur celles pour lesquelles il n'est pas justifié de la sortie de la commune. En résumé, l'entrepôt *fictif* est le magasin même du commerçant. Comme garantie, la douane exige qu'il soit répondu de la totalité des droits à l'entrée en entrepôt *fictif* par une caution. Les mouvements d'entrée et de sortie sont notés sur des registres spéciaux. De temps en temps, la douane fait un inventaire, afin de vérifier si les sorties ont bien été déclarées. La durée maximum de l'entrepôt réel est de trois ans pour une marchandise, celle de l'entrepôt fictif d'une année.

— *Contrib. indir. Entrepôts des tabacs.* On distingue des entrepôts ordinaires, qui approvisionnent les bureaux de tabac, et des entrepôts spéciaux que vendent directement aux consommateurs les tabacs de luxe.

entre-pousser (s') v. pr. Se pousser l'un l'autre. Se pousser quelque chose l'un à l'autre.

entreprenable [*an*] adj. Qui peut être entrepris.

entreprenant [*an, nan*], **e** adj. Hardi à entreprendre : *général entreprenant.* Téméraire dans ses entreprises. Hardi auprès des femmes. Ant. **Inactif, mou, indolent.**

entreprendre [*an-tre-pran-dre*] v. a. (Se conj. comme *prendre.*) Prendre la résolution de faire une chose et la commencer : *Colomb entreprit la découverte d'un continent occidental.* S'engager à faire ou à fournir : *entreprendre des travaux, une fourniture. Fam.* Pousser, tourmenter, railler : *entreprendre quelqu'un.* V. n. *Entreprendre de,* commencer à, essayer de. *Entreprendre sur, contre,* usurper sur.

entrepreneur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui entreprend. Qui entreprend à forfait un ouvrage, une fourniture : *entrepreneur de travaux publics.* Celui qui exécute certains travaux à son propre compte. *Fam. Entrepreneur de succès dramatiques,* chef de claque.

— Encycl. *Dr.* Dans le langage du droit, le mot *entrepreneur* désigne celui qui fait profession d'exécuter une catégorie de contrats de louage de service.

L'entrepreneur, ainsi que l'architecte chargé avec lui d'une construction ou d'un travail, est responsable de plein droit de la perte totale ou partielle de la construction. Cette responsabilité dure dix ans. Les entrepreneurs restent comptables, tant envers le propriétaire qu'envers ses voisins, du dommage résultant pour ceux-ci de l'inobservation des règlements qui régissent les constructions. Le contrat est dissous par la mort de l'entrepreneur.

Les entrepreneurs ont un privilège sur les immeubles pour la plus-value résultant des travaux qu'ils ont faits.

Les entrepreneurs de travaux publics sont astreints à l'observation d'un cahier des charges, dit *des clauses et des conditions générales,* applicables à toutes les entreprises, complétées par des dispositions techniques et spéciales à l'entreprise dont il s'agit. Toute difficulté entre l'administration et l'entrepreneur, concernant le sens ou l'exécution des clauses du marché, est portée devant le conseil de préfecture, avec recours au conseil d'Etat.

entrepris, e [*an-tre-pri, i-ze*] adj. *Fig.* Gêné dans son maintien ; intimidé.

entreprise [*an-tre-pri-ze*] n. f. Mise à exécution d'un projet : *l'entreprise du canal de Suez fut une œuvre colossale.* Ce qu'on s'est chargé de faire à forfait ; opération d'un entrepreneur. *Donner, prendre à l'entreprise,* donner, prendre en adjudication. Etablissement d'un service public : *entreprise des messageries.* Violence, attentat, usurpation : *une entreprise contre la liberté.*

entre-quereller (s') v. pr. Se quereller mutuellement.

entrer [*an-tré*] v. n. (lat. *intrare ;* de *intra,* en dedans. — Prend ordinairem. l'auxil. *être.*) Passer du dehors en dedans : *entrer dans une chambre.* Etre admis : *entrer à l'Académie.* Etre contenu : *équipement qui entre dans un sac.* Etre employé dans la confection de : *médicament où il entre du fer. Fig. Entrer en religion,* se faire religieux. *Entrer au service,* se faire soldat. *Entrer en condition,* se faire domestique. *Entrer dans une famille,* s'allier à elle. *Entrer en matière,* commencer. *Entrer en accommodement,* s'arranger. *Entrer en colère,* s'y mettre. *Fam. Entrer en danse,* au fig., commencer à agir, à parler, à subir. *Je n'entre pas là dedans,* ce sont des considérations qui ne me touchent pas. Allus. littér. : V. tantæne animis. V. a. Introduire, faire pénétrer : *entrer du vin en ville. Entrer un navire,* le piloter à son arrivée en rade. Ant. **Sortir.**

entre-rail n. m. Espace compris entre les rails d'un chemin de fer. Pl. des *entre-rails.*

entre-rang n. m. Espace entre les rangs. Pl. des *entre-rangs.*

entre-regarder v. a. Jeter un coup d'œil par hasard. **S'entre-regarder** v. pr. Se regarder mutuellement.

entre-répondre (s') v. pr. Se répondre l'un à l'autre.

Entre-Rios, prov. de la république Argentine ; 74,570 kil. carr. ; 386,500 h. Ch.-l. *Uruguay.*

entre-sabords n. m. Bordage placé entre deux sabords.

entre-secourir (s') v. pr. Se secourir mutuellement. (Peu us.)

entre-servir (s') v. pr. Se servir l'un l'autre.

entresol [*an*] n. m. Logement entre le rez-de-chaussée et le premier étage : *habiter l'entresol.*

entresoler [*an, lé*] v. a. Disposer de manière à former des entresols.

entre-sourcils n. m. Espace qui est entre les deux sourcils.

entre-suivre (s') v. pr. Aller de suite l'un après l'autre.

entretaille [*an-tre-ta, ll* mll., *e*] n. f. Taille légère, pratiquée par le graveur entre des tailles plus fortes. Taille plus accentuée par endroits que dans le reste de la gravure.

entretailler (s') ou **s'entre-tailler** v. pr. Se blesser en se heurtant les jambes l'une contre l'autre, en parlant d'un cheval qui marche.

entretaillure [*an-tre-ta, ll* mll.] n. f. Blessure que se fait un cheval qui s'entretaille. (Peu us.)

entre-temps n. m. Intervalle de temps entre deux actions. *Adverbialem.* Dans l'intervalle. (On écrit aussi entretemps.)

entretènement [*an, man*] n. m. Ce qu'on donne à quelqu'un pour son entretien. (Peu us.)

entreteneur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui entretient.

entretenir [*an*] v. a. (Se conj. comme *tenir.*) Tenir en bon état : *un bon soldat doit parfaitement entretenir ses armes.* Fournir les choses nécessaires : *entretenir une famille.* En parlant d'une maîtresse, pourvoir à ses dépenses, la faire vivre. Faire durer : *entretenir la paix.* Maintenir dans une disposition : *entretenir quelqu'un dans une illusion.* Faire concevoir à : *entretenir quelqu'un de promesses. Entretenir quelqu'un de,* causer avec lui sur. **S'entretenir** v. pr. Converser avec quelqu'un : *s'entretenir d'une personne, d'une chose.*

entretenu, e [*an*] adj. et n. Se dit d'une personne logée, nourrie, habillée, etc., par son amant ou par sa maîtresse.

entretien [*an-tre-ti-in*] n. m. Action d'entretenir : *l'entretien du linge.* Dépense pour entretenir quelque chose. Ce qui est nécessaire pour la subsistance, l'habillement, etc. Conversation : *solliciter, avoir un entretien.* Sujet de conversation.

Entretiens mémorables de Socrate, ouvrage de Xénophon, exposé des principes de morale et de la méthode de Socrate ; c'est le plus estimé des ouvrages de Xénophon (IVe s. av. J.-C.).

Entretiens et lettres sur l'éducation, ouvrage de Mme de Maintenon, où brillent les solides et aimables qualités de son esprit et de sa raison (XVIIe s.).

Entretiens spirituels, livre de dévotion, fort goûté des âmes pieuses, par saint François de Sales (XVIIe s.).

Entretiens sur la pluralité des mondes, ouvrage de vulgarisation scientifique et philosophique, ingénieux et brillant, qui est le principal titre littéraire de Fontenelle (1686).

Entretiens de Phocion *sur le rapport de la morale avec la politique,* le livre le plus intéressant et le mieux écrit de Mably, où il explique que ce sont les vertus domestiques qui préparent les vertus publiques (1763).

Entretoile.

Entretiens de Gœthe et d'Eckermann, conversations familières, recueillies par ce dernier et qui nous montrent Gœthe sous un aspect simple et enjoué (1832).

entre-tisser v. a. Tisser ensemble ; joindre par le tissu.

entretoile [*an*] n. f. Réseau ou dentelle mise comme ornement entre deux bandes de toile.

entretoise [*an-tre-toi-ze*] n. f. Pièce de bois, de fer, placée entre d'autres pour les lier et les soutenir.

entretoisement [*an, ze-man*] n. m. Action d'entretoiser. Système d'entretoises.

entretoiser [*an, zé*] v. a. Maintenir au moyen d'entretoises l'écartement de deux pièces.

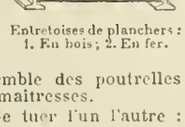

Entretoises de planchers : 1. En bois ; 2. En fer.

entre-toucher (s') v. pr. Se toucher mutuellement.

entre-travée n. f. Ensemble des poutrelles qui s'appuient sur les poutres maîtresses.

entre-tuer (s') v. pr. Se tuer l'un l'autre : *les Horaces et les Curiaces s'entre-tuèrent.*

entre-tuerie n. f. Action de s'entre-tuer.

Entrevaux [*an-tre-vô*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 42 kilom. de Castellane, sur la riv. g. du Var ; 1,460 h. Huiles, draps. — Le cant. a 9 comm. et 2,660 h.

entre-visiter (s') v. pr. Se visiter réciproquement. (Peu us.)

entre-voie n. f. Espace compris entre deux voies de chemin de fer. Pl. des *entre-voies.*

entrevoir [*an*] v. a. (Se conj. comme *voir.*) Voir confusément : *entrevoir un objet dans le brouillard.* Ne faire qu'apercevoir. *Fig.* Prévoir confusément : *entrevoir un malheur, des obstacles.*

entre-vouloir (s') v. pr. Se vouloir mutuellement quelque chose : *s'entre-vouloir du bien.*

entrevous [*an-tre-vou*] n. m. Intervalle entre deux solives, deux poteaux. Espace garni de plâtre ou d'une maçonnerie entre les poteaux d'une cloison.

entrevoûter [*an, té*] v. a. Garnir de plâtre les entrevous.

entrevue [*an-tre-vû*] n. f. Rencontre concertée : *l'entrevue de Tilsit entre Napoléon et Alexandre Ier régla le sort de l'Allemagne.*

entripaillé [*an-tri-pa, ll* mll. é] **e** adj. *Fam.* Qui a de gros intestins, un gros ventre.

entr'obliger (s') v. pr. S'obliger réciproquement.

entr'offenser (s') v. pr. S'offenser mutuellement.

entropion [*an*] n. m. (du gr. *en,* dans, et *tropê,* tour). Renversement des paupières en dedans, vers le globe de l'œil.

entroque [*an-tro-ke*] n. m. (du gr. *en,* dans, et *trokhos,* disque). *Paléont.* Nom vulgaire des articles discoïdes, polygonaux ou cylindriques, qui composent la tige des encrines et se trouvent à l'état fossile dans les assises du lias. *Calcaire à entroques,* roche formée de ces débris.

entr'ouïr v. a. Ouïr à demi.

entr'ouvert [*an-trou-vèr*], **e** adj. Ouvert à demi : *yeux entr'ouverts ; porte entr'ouverte.*

entr'ouverture n. f. Légère ouverture. (Peu us.)

entr'ouvrir [*an*] v. a. Ouvrir en écartant : *entr'ouvrir les rideaux d'une fenêtre.* Ouvrir un peu. **S'entr'ouvrir** v. pr. Devenir entr'ouvert.

entrure [*an*] n. f. Profondeur à laquelle le soc de la charrue pénètre dans le sol quand on laboure.

enturbanné [*an-tur-ba-né*], **e** adj. Coiffé d'un turban.

enture [*an*] n. f. Feute où l'on place une ente, une greffe. Cheville qui traverse une pièce de bois en formant une espèce d'échelon. Assemblage de deux pièces de bois par entaille.

Entures : 1. Assemblage vertical ; 2. Assemblage horizontal.

énucléation [*si-on*] n. f. (du pref. *é,* et du lat. *nucleus,* noyau). Extirpation d'un organe qu'on fait sortir à travers une plaie : *l'énucléation de l'œil.* Opération par laquelle on extrait d'un fruit son amande ou son noyau.

énucléer [*klé-é*] v. a. Extirper par énucléation.

énumérateur, trice adj. et n. Qui fait une énumération. (Peu us.)

enumératif, ive adj. Qui contient une énumération : *dresser un état énumératif.*

énumération [*si-on*] n. f. Action d'énumérer. Dénombrement. *Rhét.* Figure par laquelle on rassemble, on passe en revue les circonstances d'un fait.

énumérer [*ré*] v. a. (lat. *enumerare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Enoncer successivement les parties d'un tout.

énurésie [*zi*] n. f. (du gr. *en,* dans, et *ourêsis,* action d'uriner). Incontinence d'urine. V. incontinence.

envahir [*an*] v. a. (lat. *invadere ;* de *in,* dans, et *vadere,* aller). Entrer violemment dans : *les Huns d'Attila envahirent la Gaule. Fig.* Se répandre sur : *les eaux ont envahi toute la contrée.*

envahissant [*an-va-i san*], **e** adj. Qui envahit : *armée envahissante.*

envahissement [*an-va-i-se-man*] n. m. Action d'envahir : *les envahissements des eaux.*

envahisseur, euse [*an-va-i-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui envahit : *repousser les envahisseurs.*

envaisseler [*an-vè-se-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il envaisselera.*) Mettre dans des vaisseaux, dans des tonneaux : *envaisseler des vins.*

Enval, village du Puy-de-Dôme, arr. et à 3 kil de Riom ; 700 h. Eaux minérales calciques ferrugineuses, employées surtout comme eaux de table.

envalement [*an, man*] n. m. Action d'envaler.

envaler [*an-va-lé*] v. a. (de *en,* et *val*). Tenir ouverte, au moyen d'un archelet, l'entrée d'un verveux.

envasement [*an-va-ze-man*] n. m. Action d'envaser. Etat de ce qui est envasé.

envaser [*an-va-zé*] v. a. Remplir de vase : *port envasé.* Enfoncer dans la vase. **S'envaser** v. pr. Se couvrir, se remplir de vase.

enveillotage [*an-vé, ll* mll.] n. m. Action d'enveilloter.

enveilloter [*an-vè, ll* mll., *o-té*] v. a. Mettre en petits tas ou *veillotes* les foins qu'on vient de couper.

enveloppant [*an-ve-lo-pan*], **e** adj. Qui enveloppe : *ligne enveloppante. Fig.* Qui charme, qui captive : *une grâce enveloppante.*

enveloppante [*an-ve-lo-pan-te*] n. f. *Géom.* Ligne qui enveloppe une autre ligne.

enveloppe [*an-ve-lo-pe*] n. f. Ce qui sert à envelopper : *remettre un paquet dans son enveloppe. Fig.* Apparence : *l'enveloppe est souvent trompeuse.* Courbe fixe à laquelle une courbe plane, mobile dans son plan, reste constamment tangente. Membrane enveloppant un organe. Papier plié et collé de manière à pouvoir envelopper une lettre. Chemise de métal entourant un projectile. *Enveloppe pneumatique.* V. pneumatique.

enveloppée [*an-ve-lo-pé*] n. f. *Géom.* et *fortif.* Courbe plane mobile dans un plan, considérée par rapport à son enveloppe.

enveloppement [*an-ve-lo-pe-man*] n. m. Action d'envelopper. Etat des choses contenues comme germes, non encore développées.

envelopper [*an-ve-lo-pé*] v. a. Couvrir, entourer exactement une chose avec une autre : *envelopper un objet dans une toile. Fig.* Cacher, déguiser : *envelopper sa pensée dans d'habiles périphrases.* Comprendre : *envelopper quelqu'un dans une proscription.* Entourer, environner : *envelopper l'ennemi.* Ant. **Développer.**

enveloppeur, euse [*an-ve-lo-peur, eu-ze*] n. Personne qui enveloppe.

envenimement [*an, man*] n. m. ou **envenimation** [*an, si-on*] n. f. Action d'envenimer ou de s'envenimer : *l'envenimement d'une plaie.*

envenimer [*an, mé*] v. a. (de *venin*). Irriter : *envenimer une plaie en la grattant. Fig.* Aigrir, exaspérer : *envenimer une discussion.* **S'envenimer** v. pr. Devenir envenimé : *la querelle s'envenima.*

enverger [*an-vèr-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il envergea, nous envergeons.*) Garnir de petites verges d'osier. Croiser les fils d'une chaîne pour les appliquer sur les chevilles de l'ourdissoir. Etendre la pâte à papier dans les intervalles des vergeures par le balancement de la forme.

envergeure [*an-vèr-ju-re*] ou **enverjure** [*an-vèr*] n. f. Action d'enverger.

enverguer [*an-vèr-ghé*] v. a. Attacher à une vergue : *enverguer une voile, un pavillon.*

envergure [*an-vèr-ghu-re*] n. f. Arrangement des voiles dans leur largeur sur les mâts. Longueur d'une vergue. Largeur de la voilure d'un navire. Etendue des ailes déployées d'un oiseau. *Fig.* Puissance de l'intelligence, de la volonté : *Napoléon était un génie d'une puissante envergure.*

Envermeu [*an-vèr*], ch.-l. de cant. (Seine-Inférieure), arr. et à 13 kil. de Dieppe, sur l'Eaulne ; 1.610 h. Ch. de f. O. Grains. Cimetière mérovingien. — Le cant. a 30 comm. et 12.820 h.

envers [*an-vèr*] prép. (de *en*, et *vers*). A l'égard de. *Envers et contre tous*, en dépit de tout le monde.

envers [*an-vèr*] n. m. (du lat. *inversus*, retourné). L'opposé de l'endroit : *examiner l'envers d'une étoffe.* Le contraire : *l'envers de la vérité. A l'envers* loc. adv. Du mauvais côté. Sens dessus dessous, dans le sens contraire à ce qu'il faut. *Avoir l'esprit, la tête à l'envers*, manquer de jugement ; être très troublé. V. FEUILLE.

enverser [*an-vèr-sé*] v. a. Façonner une étoffe en l'étirant.

envi (à l') [*lan-vi*] loc. adv. et prép. (de *envier*). Avec émulation : *les courtisans se disputent à l'envi les bonnes grâces du maître.* A qui mieux mieux.

enviable [*an*] adj. Qui est digne d'envie : *le sort des souverains est au fond peu enviable.*

envidage [*an*] n. m. Action d'envider.

envider [*an-vi-dé*] v. a. Tourner sur le fuseau ou la bobine le fil destiné à la trame.

envideur [*an*] n. m. Ouvrier qui envide. Machine à envider. (Dans ce dernier cas, on dit aussi ENVIDEUSE n. f.)

envie [*an-vi*] n. f. (lat. *invidia*). Sentiment pénible, irritation, chagrin, déplaisir, inquiétude haineuse qu'on ressent du succès, du bonheur d'autrui : *l'envie se compose de jalousie et de haine.* Désir : *envie de plaire, de dormir. Anat.* Tache naturelle sur la peau. Petite pellicule qui se détache de la peau autour des ongles : *il ne faut pas arracher, mais couper les envies. Méd.* Désir subit et pressant, souvent dépravé, que quelques femmes enceintes ont de certaines choses. *Passer son envie*, satisfaire son désir. *Faire passer à quelqu'un l'envie de quelque chose*, l'en dégoûter, l'en rassasier. PROV. : **Il vaut mieux faire envie que pitié**, l'envie, conséquence du bonheur, est moins redoutable que le malheur, qui inspire la pitié.

— ENCYCL. Les envies, ainsi nommées d'après certaines conceptions populaires, sont dites aussi *nævi, tumeurs érectiles.* (V. ces mots.) Bien entendu, il n'existe aucune corrélation entre ces taches et les envies de femmes enceintes ; des recherches ont montré que ces marques tiennent à une tare héréditaire.

envieillir [*an-vi-é, ll* mll., *ir*] v. a. Faire paraître vieux : *peintre qui envieillit son modèle.* (Vx.)

envieillissement [*an-vi-è, ll* mll., *i-se-man*] n. m. Action d'envieillir ; son résultat. (Vx.)

envier [*an-vi-é*] v. a. (de *envie*. — Se conj. comme *prier*.) Etre attristé du bien qui arrive à autrui ; le voir avec un dépit haineux. Souhaiter : *envier le pouvoir.* Désirer vivement ce qu'un autre possède. *Poétiquem.*, ne pas accorder, refuser, ravir :

M'envierez-vous l'honneur de mourir à vos yeux ?

envieusement [*an, ze-man*] adv. D'une manière envieuse. (Peu us.)

envieux, euse [*an-vi-eû, eu-ze*] n. et adj. Qui a de l'envie : *les envieux sont toujours malheureux.*

envinasse [*an-vi-na-se*] n. f. Nom vulgaire de l'*agaricus campestris.*

enviné, e [*é*] adj. Qui a pris l'odeur du vin, en parlant d'un vase.

environ [*an*] adv. (de *en*, et *virer*). A peu près : *de Paris à Amiens, il y a environ trente lieues.* Prép. Aux alentours de. (Vx.)

environnant [*an-vi-ro-nan*], **e** adj. Qui environne : *lieux environnants.*

environner [*an-vi-ro-né*] v. a. Mettre autour : *environner de murs un jardin.* Etre autour : *montagnes qui environnent la ville.* Vivre habituellement auprès de : *homme juste estimé de tous ceux qui l'environnent.*

environs [*an-vi-ron*] n. m. pl. Lieux qui sont alentour : *les environs de Naples sont admirables.*

envisagement [*an-vi-za-je-man*] n. m. Action d'envisager.

envisager [*an-vi-za-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *u* et *o* : *il envisagea, nous envisageons.*) Regarder au visage. *Fig.* Examiner, considérer en esprit : *envisager l'avenir.*

envoi [*an*] n. m. Action d'envoyer : *faire un envoi.* Chose envoyée. Vers placés à la fin d'une pièce de poésie, particulièrement d'une ballade, pour en faire hommage à quelqu'un. *Bx-arts. Envois de Rome*, ouvrages et morceaux d'étude envoyés chaque année par les pensionnaires de l'académie de France à Rome. *Comm. Lettre d'envoi*, lettre d'avis contenant la facture des marchandises envoyées.

— ENCYCL. *Dr. Envoi en possession.* On nomme ainsi les mesures judiciaires par laquelle un tribunal donne à certaines personnes l'investiture nécessaire pour disposer efficacement soit de droits ou de biens qui leur sont acquis juridiquement déjà, mais pour la jouissance desquels cette formalité est requise, soit de biens qui ne leur sont acquis que sous la réserve de certaines éventualités.

Il y a lieu à cette mesure dans le cas d'absence. (V. ABSENCE.) Il y a encore lieu à envoi judiciaire en possession dans le cas où une succession est dévolue aux successeurs dits irréguliers (enfants naturels succédant à la totalité des biens à défaut de parents légitimes) ; conjoint survivant (Etat). Ces personnes n'ont pas la saisine de plein droit, qui n'appartient qu'aux héritiers légitimes.

Le légataire universel doit aussi demander l'envoi en possession au tribunal, lorsque le testament est olographe ou mystique.

envoiler (s') [*san-voi-lé*] v. pr. (de *en*, et *voile*). Se courber lorsqu'on les trempe, en parlant du fer ou de l'acier.

envoilure [*an*] n. f. Action du fer qui s'envoile. Courbure des lames de ciseaux.

envoisiner [*an-voi-zi-né*] v. a. Entourer de voisins : *être bien* (ou *mal*) *envoisiné.*

envol n. m. Syn. de ENVOLÉE.

envolée [*an-vo-lé*] n. f. Action de s'envoler. *Fam.* Elan de l'âme vers un idéal : *certaines pièces lyriques de V. Hugo sont d'une magnifique envolée.*

envolement [*an, man*] n. m. Action de s'envoler.

envoler (s') [*san-vo-lé*] v. pr. Prendre son vol. S'enfuir. *Fig.* Passer rapidement.

envoûtement [*an, man*] n. m. Action d'envoûter. (On dit aussi ENVOUSSURE.)

— ENCYCL. *Magie.* L'envoûtement fut une croyance très répandue dans l'antiquité et surtout au moyen âge. Il consistait en la confection d'une statuette en cire, modelée plus ou moins grossièrement à l'image de la personne que l'on voulait envoûter, et les nécromants prétendaient qu'après avoir fait subir une préparation rituelle à cette statuette, tout le mal qu'il lui était fait devait être ressenti par la personne qu'elle représentait. Depuis les révélations de l'hypnotisme, on a supposé que l'envoûtement devait être une suggestion produite par le magnétiseur sur le magnétisé.

envoûter [*an-voû-té*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *vultus*, visage). Pratiquer sur une image en cire, symbolisant la personne à qui l'on voulait nuire, des blessures dont elle était censée souffrir elle-même.

envoûteur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui pratique l'envoûtement.

envoyable [*an-voi-ia-ble*] adj. Que l'on peut envoyer : *lettre qui n'est pas envoyable.*

envoyage [*an-voi-ia-je*] n. m. Point de jonction des galeries de roulage avec le puits d'extraction.

envoyé [*an-voi-ié*], **e** n. Personne envoyée : *Louis XIV reçut les envoyés du roi de Siam.* N. m. Ambassadeur ; messager.

envoyer [*an-voi-ié*] v. a. (de *en*, et *voie*. — Se conj. comme *aboyer*.) Faire aller : *envoyer un commissionnaire chez un ami.* Déléguer : *envoyer un député à la Chambre.* Expédier : *envoyer des lettres.* Lancer : *envoyer des pierres.* Procurer : *ce que la fortune nous envoie. Envoyer promener, paître*, congédier avec rudesse. ANT. **Recevoir.**

envoyeur, euse [*an-voi-ieur, eu-ze*] n. Personne qui envoie.

enwagonner ou **envagonner** [*an-va-gho-né*] v. a. Mettre en wagons.

Enz [*ènn'tss*], riv. du Wurtemberg, affl. gauche du Neckar ; cours 100 kil.

Enzeli, v. de Perse (Ghilan), sur la côte sud de la mer Caspienne ; 3.000 h. C'est le port de *Recht.*

Enzersdorf ou **Gross-Enzersdorf,** bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), sur la rive g. du Danube ; 1.700 h. Près de là se livra la bataille d'Essling (21-22 mai 1809).

Enzio [*in*] ou **Hans,** roi de Sardaigne, fils naturel de l'empereur Frédéric II, un des chefs les plus illustres du parti gibelin, m. à Bologne (vers 1220-1272).

enzoïque [*an-zo-i-ke*] adj. (du gr. *en*, dans, et *zoon*, animal). *Géol.* Se dit des terrains renfermant de nombreux fossiles.

enzootie [*an-zo-o-tî* ou *sî*] n. f. *Art vétér.* Maladie épidémique limitée aux animaux d'une seule localité.

enzootique [*an-zo-o*] adj. Qui a le caractère de l'enzootie : *maladie enzootique.*

enzyme [*an*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *zumé*, levain). Ferment soluble. V. DIASTASE et ZYMASE.

éocène adj. (du gr. *eôs*, aurore, et *kainos*, récent). *Géol.* Se dit du groupe le plus ancien des terrains tertiaires. N. m. : *les singes apparaissent vers la fin de l'éocène.*

— ENCYCL. La série éocène représente la division la plus ancienne de la période tertiaire. Elle succède aux formations crétacées et est recouverte par la série oligocène. Le soulèvement des Pyrénées et des Apennins appartient à cette période.

Au point de vue faunique, elle est caractérisée par l'apparition des singes, la multiplication des grands sauriens, crocodiles, alligators, gavials et l'extension prodigieuse des foraminifères.

Éole, dieu des vents, fils de Jupiter et de la nymphe Ménalippe. C'est lui qui, dans la mythologie des Grecs et des Romains, déchaînait les tempêtes. Il régna sur les îles volcaniques qui portent son nom (îles *Éoliennes*) ; il y reçut Ulysse et lui fit présent d'une outre merveilleuse, dans laquelle étaient renfermés tous les vents contraires à sa navigation. Mais, pendant le sommeil d'Ulysse, ses compagnons, poussés par la curiosité, ouvrirent l'outre, et les vents, s'échappant de leur prison, déchaînèrent toute une série de tempêtes.

Éolie ou **Éolide,** anc. contrée de l'Asie Mineure, entre la Troade et l'Ionie. *Cyme, Larisse*, etc., en étaient les principales villes.

Éolien, enne [*li-in, è-ne*], habitant ou originaire d'Eolie : *les Eoliens.* (Les Eoliens étaient une tribu hellénique qui, chassés du Péloponèse par les Doriens, vint s'établir en Eolie, dans l'Asie Mineure.) Adjectiv. : *ville éolienne. Mode éolien*, un des modes de l'ancienne musique grecque. *Dialecte éolien*, ou n. m. *l'éolien*, un des cinq dialectes grecs, propre à l'Eolie : *l'éolien était le plus doux des dialectes grecs.*

éolien, enne [*li-in, è-ne*] adj. (de *Eole*, dieu du vent. — Pour les mots venus d'*Eolie*, v. l'art. précéd.). Qui est mû par le vent. *Harpe éolienne*, instrument à cordes, vibrant au souffle du vent. N. f. Machine mue par le vent, pour élever l'eau. Etoffe légère brochée par la trame (en laine peignée) sur un fond sergé (ou organsin).

Éoliennes (îles), anc. nom des îles Lipari, sur lesquelles Eole était censé régner.

éoli-harpe n. f. Syn. de HARPE ÉOLIENNE.

éolipile ou à tort, **éolipyle** n. m. (de *Eole*, et du lat. *pila*, boule, du gr. *pulé*, porte). Appareil dont se servent les fumistes pour établir un courant d'air. Lampe à alcool, à pétrole ou à essence, dont se servent les plombiers. Adjectiv. : *lampe éolipile. Physiq.* Boule de métal creuse, contenant de l'eau, et qui, chauffée, donne un jet continu de vapeur par un bec recourbé adapté à un point de sa surface.

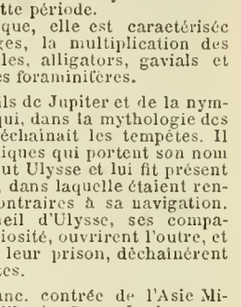

A, éolipile de peintre ou brûleur ; B, éolipile ou lampe à souder.

— ENCYCL. L'éolipile des plombiers est une minuscule chaudière remplie d'esprit-de-vin ou d'essence minérale. Son dôme porte un tube, qui, en se recourbant, a son orifice à hauteur et en arrière de la flamme d'une lampe à alcool qui chauffe l'appareil. Le liquide de la chaudière entre en ébullition et émet des vapeurs qui soufflent sur la flamme de la lampe et en élèvent suffisamment la température pour permettre de fondre la soudure. L'éolipile des peintres en bâtiments est un récipient cylindrique, contenant de l'alcool. Une lampe chauffe ce récipient et est contenue dans une double enveloppe avec poignée. En enflammant la vapeur d'alcool qui s'échappe du récipient par un tube recourbé, on brûle facilement les vieilles peintures en dirigeant la flamme sur elles, ce qui permet de les racler pour les enlever.

éolique adj. Qui concerne le mode, le dialecte éoliens : *poésie éolique.*

éolithe n. m. Nom par lequel on désigne les silex taillés des temps pliocènes.

Eolos [*é-o-loss*], fils d'Hellen, dans lequel les Grecs voyaient l'ancêtre mythique des Eoliens.

éon n. m. (du gr. *aiôn*, temps). Dans le système des gnostiques, esprit émané de l'intelligence éternelle.

Éon (le chevalier Charles DE BEAUMONT **d'**), agent politique et mystérieux aventurier français, né à Tonnerre, m. à Londres (1728-1810). Il parut, habillé en femme, à la cour de la tsarine Elisabeth, dont il devint la lectrice, mais il revint à cette même cour, en homme, comme secrétaire d'ambassade. Il prit part, comme capitaine de dragons, à la guerre de Sept ans, puis fut chargé d'une mission diplomatique à Londres. Il était très brave et renommé pour son adresse à l'escrime. Un doute, que lui-même contribua soigneusement à entretenir, plana longtemps sur son sexe, mais *la chevalière d'Eon* était bien un homme. Il a laissé des mémoires : *Loisirs du chevalier d'Eon.*

Eos. *Myth. gr.* Déesse de l'Aurore, épouse de Tithon. Chaque jour, elle sortait de l'Océan, et s'élevait dans le ciel sur un char brillant traîné par quatre chevaux ailés.

Eosander (Jean-Frédéric, baron d'), architecte, né à Riga, m. à Dresde (1670-1729), au service de la Prusse et de la Saxe. Il a contribué à l'adoption du style baroque en Allemagne.

éosine [*zi-ne*] n. f. Matière colorante rouge, dérivée de la fluorescéine.

— ENCYCL. On prépare l'éosine en traitant la fluorescéine par le brome ; le bromure obtenu est transformé en sel alcalin. Elle se fixe très facilement sur la laine et la soie et, en présence du sel marin, sur le coton ; on obtient des nuances variant du rose tendre au rouge feu, suivant le poids de colorant employé. Malheureusement, ces nuances s'altèrent facilement à la lumière. En histologie, on utilise l'éosine pour colorer les cellules organiques.

éosinophile [*zi-no*] adj. *Anat.* Se dit des cellules qui s'imprègnent facilement d'éosine.

éosinophilie [*zi-no-fi-lî*] n. f. *Pathol.* Forme de leucocytose, caractérisée par l'augmentation du nombre des éosinophiles dans la formule leucocytaire du sang.

Eötvös (Joseph), poète, romancier et homme politique hongrois, né à Ofen en 1813, m. en 1871.

épacride n. f. Genre de plantes dicotylédones, type d'une famille dite des *épacridées* et comprenant de petits arbustes à port de bruyère, à fleurs blanches ou pourpres, que l'on cultive dans les jardins.

épactal, e, aux [*pak-tal*] adj. Qui se rapporte à l'épacte.

épacte [*pak-te*] n. f. (du gr. *epaktos*, ajouté). Nombre qui indique combien il faut ajouter de jours à l'année lunaire pour l'égaler à l'année solaire.

épagneul, e n. (de *espagnol*). Chien à long poil et à oreilles pendantes, originaire d'Espagne : *l'épagneul est recommandé pour sa docilité et son attachement.* Adjectiv. : *chienne épagneule.*

Épagneuls.

— ENCYCL. De tailles diverses suivant les races, les épagneuls sont caractérisés par leur poil long, soyeux, souvent frisé, mais ne formant jamais de masses en soureils ou en moustaches. Ils ont la queue formée en panache et les oreilles pendantes. Les races principales sont : les *setters*, les *gordons*, les *épagneuls d'eau anglais.* Le plus beau type français des grandes races est l'épagneul de Pont-Audemer (v. la planche CHIENS). L'épagneul est, avant tout, un chien d'arrêt, éventant, arrêtant, retrouvant et rapportant le gibier.

épagogue [*gho-ghe*] n. m. (gr. *epagógos*). Chez les anciens Grecs, arbitre maritime.

épagomène adj. (du gr. *epagomenos*, ajouté). Se disait des cinq jours intercalaires que les anciens Egyptiens et Chaldéens ajoutaient aux 360 jours de leur année lunaire pour compléter l'année solaire.

épaillage [*ll* mll.] n. m. Action d'épailler. Syn. ÉCUARDONNAGE, ÉPOUTIAGE.

épaillement [*pa, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de purger l'or des scories qui proviennent de la fonte.

épailler [*pa, ll* mll., *é*] v. a. Débarrasser (les cannes à sucre) des feuilles inférieures. Purger (l'or) des scories qui proviennent de la fonte. Débarrasser (le drap) des pailles et graterons.

épair [*pèr*] n. m. Nom donné à la pâte du papier après la fabrication.

épais, aisse [*pè, è-se*] adj. (lat. *spissus*). Qui a de l'épaisseur : *étoffe épaisse.* Dense : *brouillard épais.* Serré, touffu : *herbe épaisse, bois épais.* Consistant : *encre épaisse. Fig.* Grossier, lourd, pesant : *esprit épais. Avoir la langue épaisse*, de la difficulté à par-

ler. N. m. Epaisseur : *plusieurs pieds d'épais.* Adv. D'une manière serrée : *semer épais.* ANT. **Délié, mince, fin, menu.**

épaissement [*pé-se-man*] adv. D'une manière épaisse. (Peu us.)

épaisseur [*pè-sear*] n. f. Profondeur d'un solide : *l'épaisseur de la croûte terrestre ne paraît pas dépasser 40 kilomètres.* Etat de ce qui est dense : *l'épaisseur des ténèbres. Fig.* : *épaisseur de l'intelligence. Il s'en faut, il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu, d'un fil,* etc., de bien peu de chose.

épaissir [*pè-sir*] v. a. Rendre plus épais, plus dense : *épaissir un sirop.* V. n. et **S'épaissir** v. pr. Devenir épais : *le sirop épaissit, l'esprit s'épaissit.* ANT. **Amincir, éclaircir, clarifier, délayer.**

épaississant [*pè-si-san*], **e** adj. Se dit d'une substance, d'une matière qui épaissit.

épaississement [*pé-si-se-man*] n. m. Action d'épaissir, de s'épaissir. Résultat de cette action.

épalement [*man*] n. m. Action d'épaler.

épaler [*lé*] v. a. Jauger un récipient en mesurant directement le liquide qu'il contient.

Épaminondas [*dass*], célèbre général thébain, né entre 420 et 410, m. en 362 av. J.-C., un des chefs de la démocratie de Thèbes, orateur éloquent, général habile, un des plus complets représentants de l'hellénisme. Il vainquit les Lacédémoniens à Leuctres et à Mantinée, rebâtit Messène, et fonda l'hégémonie thébaine sur toute la Grèce centrale. Il fut blessé mortellement à la bataille de Mantinée; mais, apprenant que l'ennemi était en déroute : « Je laisse, dit-il, deux filles immortelles : Leuctres et Mantinée. » La grandeur de Thèbes s'évanouit avec lui.

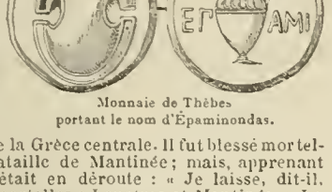

Monnaie de Thèbes portant le nom d'Épaminondas.

épamprage [*pan*] ou **épamprement** [*pan-pre-man*] n. m. Action d'épamprer.

— ENCYCL. *Vitic.* L'épamprage, assez différent de l'ébourgeonnement, avec lequel on le confond souvent, consiste à priver les souches des pousses herbacées et des jeunes rameaux qui absorberaient inutilement de la sève et nuiraient ainsi à la croissance du raisin. C'est une opération qui demande à être faite avec grand soin et par des mains expérimentées; on doit, en tout cas, l'effectuer de bonne heure et alors que l'ablation de quelques pampres ne peut nuire à la circulation régulière de la sève.

épamprer [*pan-pré*] v. a. Enlever les pampres, les feuilles de la vigne.

épanalepse [*lèp-se*] n. f. (gr. *epanalepsis*; de *epi*, sur, et *ana*, en haut; *lepsis*, action de prendre). Figure d'élocution qui consiste à répéter un ou plusieurs mots, ou même un membre de phrase.

épanchement [*man*] n. m. (de *épancher*) Ecoulement. *Méd.* Extravasation par laquelle un liquide s'écoule hors de sa cavité naturelle : *épanchement de sang, de bile. Fig.* Effusion : *épanchement de cœur.*

— ENCYCL. Les épanchements sont des amas de divers liquides au milieu de parties qui ne sont pas destinées à les contenir. Ils peuvent être composés de sang, bile, urine, sérosité, pus, matière fécale, etc. On distingue généralement encore les épanchements septiques et les épanchements aseptiques. La gravité dépend du siège et de la nature. Le traitement est aussi fort variable.

épancher [*ché*] v. a. (lat. pop. *expandicare*). Verser doucement un liquide : *épancher de l'huile. Fig. Epancher son cœur,* l'ouvrir avec confiance, sincérité, teudresse, etc. **S'épancher** v. pr. Parler avec une entière confiance. *Méd.* S'extravaser, sortir des vaisseaux.

épanchoir n. m. Ouvrage d'art par lequel on peut déverser le trop-plein d'un étang, d'un canal.

épandage n. m. Action d'épandre : *l'épandage des bouillies cupriques sur les vignes se fait à l'aide de pulvérisateurs.*

épandre v. a (lat. *expandere*). Jeter çà et là, éparpiller, distribuer sur : *épandre du fumier dans un champ; épandre des insecticides sur une plantation. Poétiq.* Produire. Donner en abondance : *le soleil épand sa lumière.*

épannelage [*pa-ne*] n. m. Taille en chanfrein qu'on fait à une moulure pour former les plans à angles du profil qu'on veut obtenir.

épanneler [*pa-ne-lé*] v. a. (du préf. *é*, et de *panneau.* — Se conj. comme *appeler.*) Pratiquer l'épannelage de.

épanner [*pa-né*] v. a. (du préf. *é*, et de *panneau*). Aplanir l'un des côtés d'un carreau de pierre meulière; y former une surface plane.

épanorthose [*tô-ze*] n. f. (du gr. *epanorthôsis*, correction; de *orthos*, droit). Figure de rhétorique par laquelle on fait semblant de rétracter ce qu'on avait dit, pour dire quelque chose de plus fort.

epanorthus [*é, tuss*] n. m. Genre de mammifères marsupiaux fossiles, type d'une famille dite des *epanorthides,* et qui ont vécu aux périodes crétacée et éocène.

épanouir v. a. (du germ. *spannen,* étendre la main). Faire ouvrir, en parlant des fleurs : *le printemps épanouit les fleurs. Fig.* Rendre ouvert, joyeux : *ce bon mot épanouit les visages.*

épanouissement [*i-se-man*] n. m. Action de s'épanouir : *l'épanouissement des fleurs. Fig.* Manifestation de joie.

Épaphrodite (Mettius), célèbre grammairien grec, né à Chéronée, ami et protecteur de l'historien Josèphe (ter s. apr. J.-C.).

Épaphrodite, affranchi et secrétaire de Néron. Il accompagna cet empereur dans sa fuite, et l'aida à se tuer. Domitien l'en punit en le faisant périr. Le philosophe Epictète fut l'esclave d'Epaphrodite.

épar n. m. V. ÉPART.

éparcot [*sè*] ou **esparcot** [*ès-par-sè*] n. m. et **épar cette** [*sè-tè*] ou **esparcette** [*ès-par-sè-te*] n. f. *Dialect.* Nom vulgaire du sainfoin.

éparchie [*chi*] n. f. (gr. *eparchia*). Dans l'empire d'Orient, subdivision d'un diocèse. Dans l'empire byzantin, diocèse d'un évêque ou d'un archevêque. Dans la Grèce moderne, arrondissement.

éparer (s') (ital. *sparare*) v. pr. *Dialect.* Ruer, en parlant du cheval.

épargnant [*gnan*], **e** adj. Econome, parcimonieux.

épargne n. f. (de *épargner*). Economie dans la dépense : *l'épargne ne doit pas dégénérer en avarice. Fig.* Economie dans l'emploi de quelque chose. Autref., trésor royal. Vernis qu'on applique sur certaines parties déjà dorées ou argentées, pour les préserver de l'action d'un nouveau bain. *Aliments d'épargne,* se dit du café, du thé, du kola, du coca, etc., qui permettraient à l'organisme une meilleure utilisation des aliments. *Taille d'épargne,* gravure où l'on enlève le fond, en laissant en relief les parties qui doivent prendre l'encre. *Caisse d'épargne,* v. CAISSE. Pl. Somme économisée : *vivre de ses épargnes.* ANT. **Frais, dépense, débours.**

— ENCYCL. L'épargne, qui fournit à la production l'un de ses trois facteurs, le capital, est l'un des principaux moteurs de la vie économique.

L'homme habitué à accumuler des approvisionnements, et par suite plus sûr de son lendemain, s'est mis à fabriquer des outils. Sans doute, tandis qu'il fabriquait, il consommait le fruit de sa première épargne, mais l'utilité de cette première épargne n'était pas perdue; incorporée dans l'outil fabriqué, elle constituait une seconde forme de l'épargne, l'épargne sur l'utilité et la valeur. Enfin, à leur tour, les outils, en permettant d'économiser le temps, les efforts, les aliments, eu augmentant la quantité des produits à consommer, créait une troisième forme de l'épargne : l'épargne sur la production. C'est en passant par ces trois stades que l'épargne a, peu à peu, constitué l'immense fonds de capitaux nécessaires aux sociétés civilisées.

Chez les nations modernes, ce n'est plus en général l'épargnant qui utilise lui-même les capitaux épargnés à féconder l'œuvre de la production. Grâce à l'extrême division du travail, l'épargnant se contente de placer une partie de son revenu pour augmenter le capital d'une industrie, d'une compagnie de chemins de fer, etc.

épargner [*gné*] v. a. (de l'allem. *sparen*). Accumuler par économie : *Sally épargna près de quarante millions.* Employer avec réserve : *épargner ses ressources.* Ne pas gaspiller : *épargner ses forces.* Eviter, dispenser de : *épargner des ennuis à quelqu'un.* Ne faire aucun mal : *épargner les captifs.* ANT. **Dépenser, dissiper, gaspiller.**

épargneur, euse [*eu-ze*] n. *Techn.* Personne qui applique l'épargne sur les pièces à dorer ou à argenter.

éparpillement [*pi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'éparpiller. Etat de ce qui est éparpillé.

éparpiller [*pi, ll* mll., *é*] v. a. Disperser çà et là : *éparpiller des grains.* Répandre sans ordre : *éparpiller son talent.* ANT. **Grouper, rassembler, concentrer, réunir.**

éparque [*par-ke*] n. m. Qui est à la tête d'une éparchie.

épars [*par*], **e** adj. (lat. *sparsus*). Répandu çà et là, disséminé, dispersé : *restes épars.* En désordre : *cheveux épars.* ANT. **Groupé, rassemblé, réuni.**

éparsement [*man*] adv. D'une manière éparse.

épart [*par*] ou **épar** n. m. (allem. *sparren*). *Techn.* Barre servant à fermer une porte. Pièce de bois transversale, qui maintient l'écartement de deux autres pièces.

épart ou **épars** [*par*] n. m. (de *épartir*). Eclair de chaleur dans les pays chauds, non accompagné de tonnerre, et qui se voit surtout le soir.

épartir (s') v. pr. Se répandre. (Vx.)

éparvin ou **épervin** [*pèr*] n. m. Tumeur dure aux jarrets d'un cheval.

— ENCYCL. *Art vétér.* Cette tare, qui se développe à la partie antéro-interne ou inférieure du jarret chez les chevaux à jarrets faibles et étroits, provoque la boiterie. On l'appelle encore *éparvin calleux* par opposition à l'*éparvin sec,* qui est une boiterie saccadée du jarret, mais sans exostose visible, et due à une altération du cartilage de l'articulation. On guérit cette affection par des pointes de feu pénétrantes ou par la section de la bride du tendon du muscle fléchisseur du jarret.

épatant [*tan*], **e** adj. *Pop.* Surprenant, stupéfiant : *des toilettes épatantes.* (On dit aussi ÉPASTROUILLANT, E.)

épate n. f. *Pop.* Action d'épater : *faire de l'épate.*

épaté, e adj. *Nez épaté,* court, gros et large : *les nègres ont en général le nez épaté.*

épatement [*man*] n. m. Etat de ce qui est épaté : *l'épatement du nez. Pop.* Stupéfaction.

épater [*té*] v. a. (du préf. *é*, et de *patte*). Ecraser, briser la partie qui sert de pied : *épater un verre. Pop.* Ebahir, stupéfier. **S'épater** v. pr. Etre épaté.

épateur, euse [*eu-ze*] n. et adj. *Pop.* Personne qui cherche à épater.

épaufrer [*pô-fré*] v. a. Faire éclater (un marbre, une pierre de taille) par un coup de masse mal appliqué.

épaufrure [*pô*] n. f. Eclat de pierre, de marbre, etc., produit par un coup de masse mal appliqué.

épaulard [*pô-lar*] n. m. Sorte de dauphin noir en dessus, blanc en dessous, qui habite les mers du nord et atteint jusqu'à 8 mètres de long : *l'épaulard attaque les cétacés, même la baleine, qu'il déchire avec ses dents aiguës.*

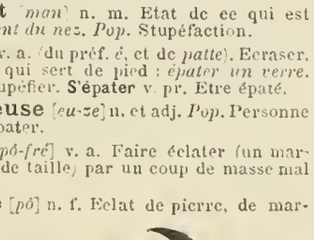
Épaulard.

épaule [*pô-le*] n. f. (du lat. *spathula,* omoplate). Partie la plus élevée du membre supérieur chez l'homme, de la jambe de devant chez les quadrupèdes. *Mar.* Renflement des formes de l'avant des anciens vaisseaux. *Fig. Coup d'épaule,* effort. *Donner un coup d'épaule à quelqu'un,* lui venir en aide. *Porter une personne sur ses épaules,* l'avoir à charge. *Avoir les épaules assez larges pour,* posséder assez de ressources ou de talent pour. *Hausser les épaules,* faire un mouvement d'épaules indiquant le mépris. *Par-dessus l'épaule,* avec négligence, avec dédain.

— ENCYCL. L'épaule est la partie du membre supérieur qui est annexée au tronc. Les os de l'épaule sont au nombre de deux : l'omoplate en arrière et la clavicule en avant.

L'omoplate s'articule avec l'humérus et forme l'*articulation de l'épaule,* qui est recouverte par le muscle deltoïde. Au-dessous de l'épaule, entre le tronc et le bras, se trouve le creux de l'aisselle.

épaulée [*pô-lé*] n. f. Effort de l'épaule pour pousser : *enfoncer une porte d'une seule épaulée.* Quartier de devant du mouton dont on a retranché l'épaule. *Maçonnerie faite par épaulées,* celle qui est élevée à diverses reprises et par dedans.

épaulement [*pô-le-man*] n. m. Rempart de terre et de fascines pour protéger contre le feu de l'ennemi : *batterie couverte par un épaulement.* Mur de soutènement. Les épaules d'un navire. Côté d'un tenon moins diminué que l'autre, pour douner plus de force à la pièce de bois.

épauler [*pô-lé*] v. a. Rompre l'épaule, en parlant des quadrupèdes. Mettre à couvert du canon par un épaulement : *épauler une tranchée.* Appuyer contre l'épaule : *épauler son fusil pour tirer. Fig.* Aider, recommander : *épauler un candidat.*

épauletier [*pô-le-ti-é*] n. m. Fabricant, marchand d'épaulettes.

épaulette [*pô-lè-te*] n. f. Bande d'étoffe formant la partie du vêtement qui couvre l'épaule. Patte garnie de franges, que les militaires portent sur l'épaule et qui sert à indiquer le grade : *épaulette de laine, d'argent, d'or; épaulette à grosse torsade ou à graine d'épinards. Par ext.* Grade d'officier : *gagner l'épaulette sur le champ de bataille. Fig.* et *fam.* Renfort appliqué à une partie quelconque d'un mât. Entaille faite sur une crête pour y recevoir un adent. Pièce de fer qui retient la partie supérieure de la colonne d'une presse Stanhope.

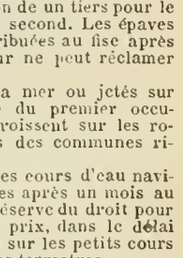

Épaulette : A, corps ou cusson; B, tournante; C, franges.

épaulière [*pô*] n. f. Bande d'étoffe qui passe sur les deux épaules et soutient un pantalon et une jupe. Partie de l'armure qui couvrait l'épaule. (V. la planche ARMURES.) Pièce de l'élytre des coléoptères.

épave n. f. (du lat. *expavidus,* effrayé). Débris que la mer rejette : *les épaves d'un naufrage.* Débris en général : *recueillir les épaves d'une fortune.* Chose égarée dont on ne connaît point le propriétaire. *Droit d'épave,* droit de recueillir les épaves. Adjectiv. : *chiens, abeilles épaves.*

— ENCYCL. *Dr.* Celui qui a trouvé une épave a seul le droit de se l'approprier, sauf à être exposé pendant trois ans à la revendication du propriétaire.

Les épaves, objets provenant de jet à la mer ou de naufrages maritimes, sont partagées entre le sauveteur et l'Etat, dans la proportion de un tiers pour le premier, de deux tiers pour le second. Les épaves trouvées sur le rivage sont attribuées au fisc après un an et un jour, et l'inventeur ne peut réclamer qu'un droit de sauvetage.

Les varechs, charriés par la mer ou jetés sur ses grèves, sont la propriété du premier occupant. La récolte de ceux qui croissent sur les rochers appartient aux habitants des communes riveraines.

Les épaves recueillies dans les cours d'eau navigables ou flottables sont vendues après un mois au profit exclusif du Trésor, sous réserve du droit pour le propriétaire d'en répéter le prix, dans le délai d'un mois. Les épaves trouvées sur les petits cours d'eau sont assimilées aux épaves terrestres.

Epe, comm. des Pays-Bas (prov. de Gueldre), sur le Grifteanal; 8.100 hab.

épeautre [*pô-tre*] n. m. (lat. *spelta*). Nom sous lequel on désigne dans les campagnes une variété de blé dur à grains fortement adhérents à la balc.

— ENCYCL. On distingue généralement l'épeautre proprement dit ou *grand épeautre,* et le *petit épeautre* ou engrain. Le premier est une espèce de froment, tandis que l'engrain constitue un genre distinct, mais l'un et l'autre sont très rustiques et s'accommodent des terres maigres; ce sont les blés des pays montagneux à hivers longs et rudes. V. BLÉ.

épée [*pé*] n. f. (lat. *spatha*). Arme que l'on porte suspendue au côté : *se battre à l'épée. Fig.* L'état militaire : *préférer la robe à l'épée.*

La guerre : *l'épée détruit le travail de la charrue.* Homme de guerre, escrimeur : *d'Artagnan était une fine épée. Briser son épée,* renoncer par colère au métier des armes. *Se faire ou faire blanc de son épée,* se prévaloir de son courage, de sa force, pour assurer le succès d'une affaire. *Coup d'épée dans l'eau,* effort sans résultat. *A la pointe de l'épée,* par violence ou avec de grands efforts. *Poursuivre l'épée dans les reins,* harceler, serrer de près. *Epée à deux tranchants,* moyen de nuire qui peut être funeste à celui qui s'en sert. *Rendre son épée,* se constituer prisonnier. *Passer au fil de l'épée,* massacrer sans quartier. Grande aléne de bourrelier. Couteau en bois du cordier. PROV. : **A vaillant homme, courte épée,** le courage, l'habileté supplée aux moyens de défense, aux ressources. **Quiconque se sert de l'épée périra par l'épée** (Evangile), qui use de violence sera victime de la violence. ALLUS. HIST. et LITTÉR. : **Epée flamboyante de l'ange,** se dit de tout ce qui inspire une ter-

Épée du XVe siècle.

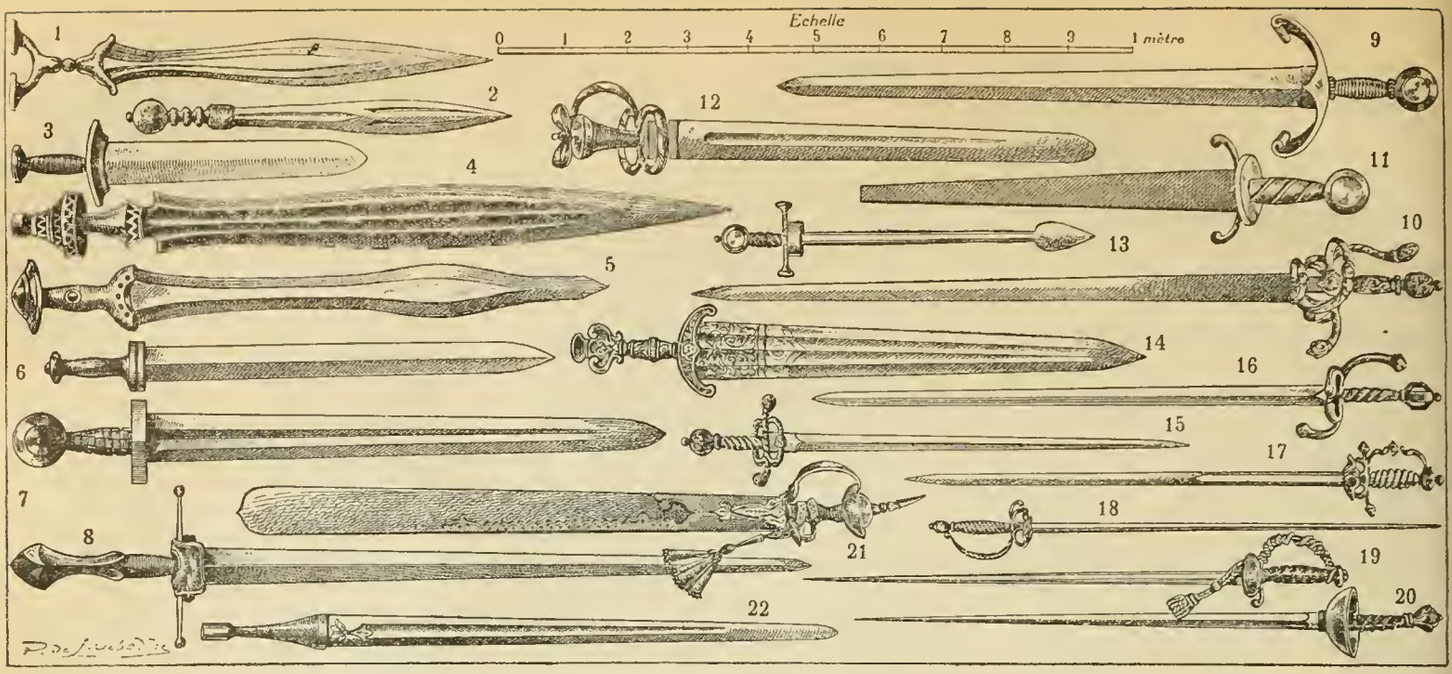

Épées : 1. De l'âge de bronze. — 2 Grecque. — 3. Romaine. — 4. Gauloise. — 5. Celte. — 6. Franque. — 7. Du XIIIe siècle. — 8. Du XIVe siècle. — 9. Du XVe siècle. — 10. Du XVIe siècle. — 11. De tournoi (XVIe s.). — 12. Bâtarde (XVIe s.). — 13. De chasse (XVIe s.). — 14. De parement (XVIe s.). — 15. De chevet (XVIe s.). — 16. Du XVIIe siècle. — 17. Du XVIIIe siècle. — 18. De cour (XVIIIe s.). — 19. Actuelle. 20. De combat. — 21. De sacrifice, hindoue. — 22. Arabe.

reur instinctive, en souvenir de l'ange armé d'une épée flamboyante que Dieu chargea d'interdire l'entrée du Paradis à Adam et à Eve.

— Encycl. L'épée se compose de deux parties essentielles : la poignée et la lame. L'ensemble de la poignée comprend : le pommeau, la fusée ou poignée proprement dite et la garde. A la garde, ordinairement en forme de croix, s'adjoignent des branches et une coquille pour la protection de la main. La lame ou alumelle, de longueur et de largeur variables, suivant les types et les époques, est toujours rectiligne ; la gaine dans laquelle on l'abrite est le fourreau. Par des anneaux ou des pendants, celui-ci se rattache à un baudrier ou à une ceinture.

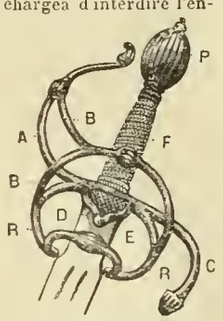

Garde d'une épée (XVIe s.) : E, écusson ; A, arc de jointure ; B, branches ; R, pas-d'âne ; D, anneau de côté ; C, quillon ; P, pommeau ; F, fusée.

Épée (*ordre de l'*), ordre suédois fondé par Gustave Ier, restauré par Frédéric Ier en 1748, modifié en 1798 et 1814. Il est destiné à récompenser le courage et la valeur militaires et comprend cinq classes. Les titulaires des plus hauts grades portent une plaque et le ruban en écharpe ; les autres une croix au cou et, sur le côté gauche de la poitrine, une petite épée d'argent la pointe en haut ; enfin, les chevaliers une simple boutonnière. Le ruban est jaune, liséré de bleu.

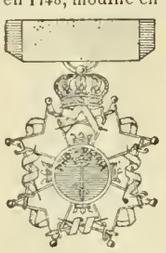

Ordre de l'Épée.

Épée (Charles-Michel, abbé **de L'**), né à Versailles, m. à Paris (1712-1789). Il fonda l'institution des sourds-muets, auxquels il apprit à se faire comprendre au moyen d'un langage de signes conventionnels. En 1791, l'Assemblée nationale décréta que son nom devait être inscrit parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité.

Abbé de L'Épée.

Epehy, comm. de la Somme, arr. et à 20 kil. de Péronne, entre l'Escaut et la Cologne ; 1.830 hab. Ch. de f. Nord.

épeiche [*pè-che*] n. f. (allem. *specht*). *Ornith.* Espèce de pic, dit aussi *pic rouge*, à plumage jaune et noir varié de jaune, de blanc et de rouge, que l'on rencontre dans les régions montagneuses de l'Europe et de l'Asie.

épeichette [*pè-chè-te*] n. f. Petite épeiche.

épeire [*pé-re*] n. f. Genre d'arachnides, comprenant des araignées pouvant atteindre de fortes dimensions, et qui font de grandes toiles dans les jardins (Europe).

épéisme *is-me*] n. m. Science de l'escrime à l'épée.

épéiste [*is-te*] n. m. Escrimeur qui est partisan de l'épée à la place du fleuret comme arme d'escrime.

épeler [*lé*] v. a. (du goth. *spillon*, expliquer. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'épelle.*) Décomposer un mot et en épeler successivement les lettres : *épeler un mot difficile. Fig.* Lire lentement. Commencer à comprendre.

épelette [*lè-te*] n. f. Ensemble des outils d'un tonnelier ou d'un charron.

épellation [*pèl-la-si-on*] n. f. Action d'épeler.

épendyme [*pan*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *enduma*, vêtement). Membrane mince qui tapisse les ventricules cérébraux et le canal central de la moelle.

épenthèse [*pan-tè-ze*] n. f. (gr. *epenthesis*). Intercalation d'une syllabe ou d'une lettre au milieu d'un mot : *il y a épenthèse de* b *dans* chambre, *qui dérive du latin* camera.

épenthétique [*pan*] adj. Ajouté par épenthèse.

épépiner [*né*] v. a. Enlever les pépins d'un fruit.

éperdu [*pèr-du*], **e** adj. Agité, troublé par une émotion violente : *éperdu de joie.* Ant. **Impassible, calme froid.**

éperdument [*pèr-du-man*] adv. D'une manière éperdue : *crier éperdument au secours.*

Eperjès, v. d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Saros), sur la Tareza ; 11.000 h. Sel gemme.

éperlan [*pèr*] n. m. (allem. *spierling*). Genre de poissons de mer, à chair délicate.

Éperlan.

— Encycl. Les éperlans sont des petits poissons nacrés, de l'hémisphère nord, pouvant atteindre 20 centimètres de long. Ils remontent les fleuves à l'époque du frai. L'espèce d'Europe (*osmerus eperlanus*) est le type du genre ; sa chair est très appréciée. On pêche l'éperlan au filet, à l'embouchure des fleuves.

Eperlecques, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Saint-Omer, près de la Liette ; 2.140 h. Ch. de f. Nord. Distillerie, brasserie.

Épernay [*pèr-né*], ch.-l. d'arr. (Marne), sur la Marne ; 21.640 h. (*Sparnaciens*). Ch. de f. E. Vins mousseux. C'est un des principaux centres de commerce des vins de Champagne. Patrie de Flodoard. Le maréchal de Biron fut tué devant Epernay en 1592. — L'arr. a 9 cant., 174 comm., et 98.630 h. ; le cant. a 11 comm. et 30.640 h.

Armes d'Épernay.

Épernon, comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 20 kil. de Chartres ; 2.370 h. Ch. de f. O. Grès, chaux. Patrie de Michel Chasles.

Épernon (Jean-Louis, de Nogaret de La Valette, duc d'), amiral de France, un des mignons de Henri III. A l'avènement de Henri IV, il s'enferma dans une opposition calculée, fut, sous couleur de religion, en relation avec l'Espagne, et, dit-on, un des instigateurs de l'assassinat de Henri IV. C'est sur ses instances que le parlement, en 1610, donna la régence à Marie de Médicis. Il fut ensuite un des seigneurs les plus turbulents du règne de Louis XIII, et mourut disgracié à Loches (1554-1642). — Son fils, Bernard, né à Angoulême (1592-1661), se signala par ses talents militaires. — Anne-Louise-Christine, fille du précédent, née en 1624, se retira en 1648 aux carmélites, où elle mourut en 1701.

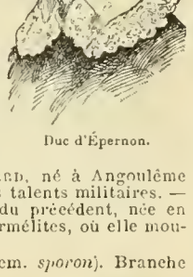

Duc d'Épernon.

éperon n. m. (anc. h. allem. *sporon*). Branche de métal, armée de pointes, ou d'un disque dentelé, que l'on s'attache au talon pour piquer le cheval : *presser un cheval de l'éperon. Fig.* Stimulant. Ergot des coqs, des chiens, etc. Lame aiguë et tranchante, dont on garnit les ergots des coqs de combat. Saillie par laquelle se termine le calice ou la corolle de certaines fleurs. Partie saillante parfois garnie d'une pointe de métal, en avant de la proue d'un navire. Fortification en angle saillant. Appui d'une muraille. Ouvrage saillant en maçonnerie, établi au-devant des piles de ponts pour les protéger. Saillie brusque dans un contrefort de montagne. Loc. div. : *Chausser les éperons à quelqu'un*, le faire chevalier. *Couper, briser les éperons*, dégrader un chevalier. *Gagner ses éperons*, faire ses premières armes.

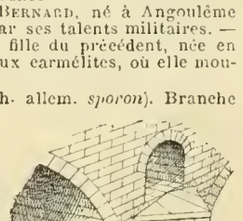

A, éperon.

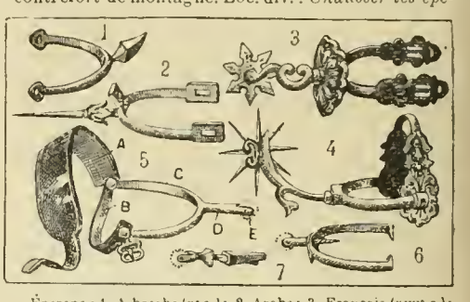

Éperons : 1. A broche (Xe s.) ; 2. Arabe ; 3. Français (XVIIe s.) ; 4. Espagnol (XVIIe s.) ; 5. A la chevalière (A, bride ; B, sous-pied ; C, collier ; D, collet ou tige ; E, mollette) ; 6. A vis et à crampons.

Éperons (*journée des*). V. Guinegatte.

éperonné [*ro-né*], **e** adj. Qui a des éperons : *monter à cheval botté et éperonné.* Muni d'un appareil ou d'un organe appelé éperon : *navire éperonné.*

éperonnelle [*ro-nè-le*] n. f. Nom vulgaire de certaines plantes comme le grateron, la crois-sette, etc.

éperonnement [*ro-ne-man*] n. m. Action d'éperonner.

éperonner [*ro-né*] v. a. Piquer avec l'éperon : *éperonner un cheval paresseux.* Chausser les éperons à. *Fig.* Exciter, stimuler : *personne qui est éperonnée par la faim.* V. n. *Escr.* Faire du pied comme si l'on donnait un coup d'éperon.

éperonnerie [*ro-ne-ri*] n. f. Fabrication et commerce des éperons et autres objets ayant trait au harnachement des chevaux.

éperonnier [*ro-ni-é*] n. m. Celui qui fait ou vend des éperons, des mors, des étriers.

éperonnier [*ro-ni-é*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, comprenant des faisans de la Malaisie et de la région indo-chinoise.

éperonnière [*ro-ni*] n. f. Nom vulgaire de diverses plantes (pied-d'alouette, cneolie, etc.), dont la corolle est munie d'un éperon.

épéru n. m. Genre d'arbres de la famille des légumineuses, qui croit dans les forêts et au bord des rivières en Guyane : *l'épéru est vulgairement appelé* pois sabre *à cause de la forme de ses gousses.*

éperverie [*pèr-ve-ri*] n. f. Art de dresser l'épervier au vol.

épervier [*pèr-vi-é*] n. m. (anc. h. all. *sparvari*). Oiseau de proie du genre faucon : *l'épervier était autrefois très employé pour la chasse.* Espèce de filet de forme conique, garni de plomb, qu'on lance à la main pour englober le poisson : *jeter l'épervier.* Loc. prov. : *Mariage d'épervier, où la femelle vaut mieux que le mâle*, ménage où la femme est supérieure au mari. (Chez les oiseaux de proie, la femelle est plus grosse et plus forte que le mâle.)

Épervier.

— Encycl. *Zool.* On connaît environ quarante espèces d'éperviers, répartis sur tout le globe. L'*épervier commun* a été assez estimé en fauconnerie, mais, aujourd'hui, on le chasse comme animal nuisible.

— *Pêch.* L'épervier est un filet conique de 15 à 20 mètres de circonférence et de 3 à 4 mètres de hauteur. La partie pointue ou *culasse* est munie d'une longue corde servant à retenir l'épervier quand on

le lance ; la partie la plus large terminant le filet, la *gueule*, est garnie d'une corde entrelacée dans les dernières mailles et portant une sorte de chapelet d'olives ou de balles de plomb perforées. Ce bord est retroussé en dedans par des *lignes*, petites cordes

Lancement de l'épervier.

dont l'autre extrémité s'attache à une rangée horizontale de mailles, de manière à former des poches ou *bourses*, dans lesquelles le poisson s'engage : ce dernier est le type d'épervier le plus généralement employé.

L'épervier se lance soit de la rive, soit du bord d'un bateau. Le pêcheur tient la corde et la culasse repliées d'une main ; de l'autre, il saisit le bord au-dessus de la corde plombée, ramène sur son épaule, en l'ouvrant, une partie du filet, et le lance d'un vigoureux coup de poignets et des reins, de façon à le développer en nappe.

épervière [*pèr*] n. f. Genre de composées liguliflores, dont on connaît de nombreuses espèces répandues en Europe. (L'une des plus connues est la piloselle [*hieracium pilosella*], encore appelée *oreille de souris* à cause de l'aspect de ses feuilles.

épervin [*pèr*] n. m. V. ÉPARVIN.

Épesses (Les), comm. de la Vendée, arr. et à 43 kil. de La Roche-sur-Yon, sur un affluent de la Sèvre Nantaise ; 1.930 h. Toiles.

épeuler [*lé*] v. a. Dans la fabrication du point d'Alençon, retirer avec une pince les fils qui traversent le parchemin.

épeuleuse [*leu-ze*] n. f. Ouvrière qui épeule les dentelles.

épeuré, e adj. En proie à la peur : *femme épeurée*. (On dit aussi APEURÉ.)

Épéus [*uss*], **Épéos** ou **Épéios** [*oss*], fils de Panope, constructeur du fameux cheval de bois au moyen duquel l'élite des Grecs pénétra dans Troie. (*Myth.*)

éphèbe n. m. (gr. *ephébos*). Jeune homme arrivé à l'âge de puberté. Membre du collège officiel des éphèbes, chez les Athéniens : *les éphèbes recevaient, à Athènes, une éducation officielle.*

éphébie [*bi*] n. f. Institution officielle du collège des éphèbes, à Athènes.

— ENCYCL. L'éphébie existait à Athènes dès le VIe siècle, peut-être plus anciennement C'était un véritable noviciat, à la fois militaire et civique, auquel étaient soumis entre dix-huit et vingt ans tous les jeunes citoyens des trois premières classes politiques. Cette éducation, surveillée par les stratèges, était dirigée par un *cosmète* et par dix *sophronistes*, élus dans chaque tribu. Pendant la deuxième année du stage, les éphèbes tenaient garnison dans les forteresses de la frontière de l'Attique. Avec le temps, l'éphébie perdit son caractère civique et national, pour devenir une simple association de jeunes gens riches réunis sous la surveillance de l'Etat pour une éducation de luxe.

éphébique adj. Qui se rapporte à l'éphébie ou aux éphèbes.

éphèdre n. m. Genre de conifères.

— ENCYCL. Les éphedres (*ephedra*) sont des arbrisseaux rameux et verts, dont on connaît une vingtaine d'espèces, habitant les plages des régions tempérées. Une seule habite la France ; ses fruits, comestibles, sont vulgairement appellés *raisins de mer*.

éphélide n. f. (du gr. *epi*, sur, et *hélios*, soleil). Tache de rousseur.

— ENCYCL. Les éphélides sont dues à une accumulation de pigment dans la région sous-épidermique ; elles apparaissent surtout en été. Ces petites lésions dites aussi *taches de rousseur* résistent à tout traitement. On a prétendu cependant que les rayons X pouvaient les faire disparaître.

éphémère adj. (du gr. *epi*, sur, et *hémera*, jour). Qui ne dure qu'un jour : *fièvre éphémère*. *Fig.* De courte durée : *la beauté est chose éphémère*. N. m. Genre d'insectes orthoptères, type de la famille des *éphémérides*, dont la vie est très courte. N. f. Genre de plantes herbacées, recherchées comme plantes d'ornement.

Éphémère.

— ENCYCL. *Entom.* Les éphémères sont en général jaunâtres ou gris verdâtre. On en connaît un grand nombre d'espèces de l'hémisphère nord. Le type est l'éphémère commun (*ephemera vulgata*), dont la larve vit dans des terriers creusés dans la vase des ruisseaux. L'insecte parfait a l'abdomen allongé et terminé par trois longs filaments. Il vole auprès des rivières et meurt (deux ou trois jours après son éclosion) dès qu'il a pondu.

— *Bot.* L'*éphémère de Virginie* est très cultivée dans les jardins pour ses fleurs bleues, blanches ou roses, qui ne durent qu'un jour, mais se succèdent pendant toute la belle saison.

éphémèrement [*man*] adv. D'une manière éphémère. (Peu us.)

éphéméride n. f. Nom donné aux tables astronomiques qui indiquent, pour chaque jour d'une année, la situation des planètes. Nom donné aux livres ou notices qui contiennent les événements accomplis dans un même jour, à différentes époques : *certains almanachs donnent des éphémérides en regard ou à la suite du calendrier.*

éphémérides n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, dont le type est l'*éphémère*. S. un *éphéméride*.

Éphèse, anc. v. d'Ionie, sur la côte de la mer Egée, qui avait un temple de Diane mis au nombre des sept merveilles du monde et brûlé par Érostrate. Nestorius y fut condamné au concile de 431. (On appelle *brigandage d'Éphèse* un synode d'évêques qui se tint à Éphèse en 449 et fut favorable à Eutyches.) C'est aujourd'hui une petite ville de 7.000 h. (*Éphésiens*).

éphésiaque [*zi-a-ke*] adj. Qui appartient à la ville d'Éphèse.

Éphésiaques, intéressant petit roman grec, de Xénophon d'Éphèse. Il contient de curieux détails de mœurs (VIe s.).

éphètes n. m. pl. Juges d'un tribunal criminel institué à Athènes par Dracon, et qui se recrutaient d'abord parmi les nobles. (Ils étaient au nombre de 51. Solon restreignit leur compétence.) S. un *éphète*.

éphialte n. m. Genre d'hyménoptères entomophages, comprenant des ichneumons répandus sur tout le globe : *l'éphialte d'Europe attaque la saperde du peuplier.*

Éphialte, traître qui guida les Perses aux Thermopyles, et leur indiqua le sentier qui leur permit de tourner la position de Léonidas.

Éphialte, homme d'Etat et orateur athénien, né vers 500, m. en 457 av. J.-C., ami de Périclès. Il fit voter d'importantes réformes démocratiques, et périt assassiné à l'instigation des aristocrates.

éphidrose [*drô-ze*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *hidrôs*, sueur). Augmentation de la sécrétion sudorale des paupières ou sueur anormale.

— ENCYCL. L'éphidrose apparaît après des émotions vives ou des repas copieux. Le traitement consiste en hydrothérapie froide et comme adjuvants des médicaments à base d'opium, de scille ou d'acouit.

éphippigère [*fi-pi*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, comprenant de grandes sauterelles, qui fréquentent les coteaux plantés de vignes de toute la région circaméditerranéenne : *l'éphippigère de Béziers, appelé encore* porte-selle, *a causé parfois de sérieux dommages à la vigne.*

éphod [*fod*] n. m. (de l'hébr. *aphad*, revêtir). Tunique que les prêtres hébreux portaient dans les grandes cérémonies.

éphode n. f. *Rhétor.* Syn. de INSINUATION.

éphorat [*ra*] n. m. ou **éphorie** [*ri*] n. f. Charge, dignité d'éphore : *l'éphorat prima, à Sparte, la royauté.*

éphore n. m. (gr. *ephoros*). Nom donné, à Sparte, à cinq magistrats électifs, établis pour contre-balancer l'autorité des rois sur lesquels ils exerçaient un pouvoir très étendu de contrôle et de surveillance. Ils étaient les principaux agents du gouvernement aristocratique de Sparte.

Éphore, historien grec, né à Cymé, élève d'Isocrate, dont nous ne possédons que des fragments (IVe s. av. J.-C.).

éphorique [*ri-ke*] adj. *Antiq. gr.* Qui a rapport, qui appartient aux éphores.

Éphraïm [*im'*], deuxième fils de Joseph. Il donna son nom à l'une des douze tribus (*Bible*). La tribu d'Ephraïm fut très puissante au temps des Juges.

Éphrem [*frèm*] (saint), Père de l'Eglise et écrivain syriaque, né à Nisibis (Mésopotamie), m. en 379, auteur de commentaires sur l'Ecriture sainte. Fête le 9 juillet.

épi n. m. (lat. *spica*). Tête d'une tige de blé qui renferme le grain : *les épis lourds font pencher la tige du blé.* Fleurs disposées en épi le long d'une tige. (V. la planche PLANTE et le mot INFLORESCENCE.) Disposition de cheveux, de poils, en sens contraire de ceux des autres. Ornement décorant la partie supérieure d'un poinçon de comble. Ouvrage établi au bord d'une rivière pour diriger le cours de l'eau. Bandage à tours entre-croisés. *Appareil en épi*, disposition de briques affectant la forme de bâtons rompus.

Épi (*ordre de l'*), fondé par le duc de Bretagne François Ier (XVe s.). Insigne : collier d'or ayant la forme d'une couronne d'épis auquel pendait une hermine. Devise : *A ma vie !*

épiage n. m. ou **épiation** [*si-on*] n. f. Développement de l'épi dans les céréales : *une chaleur humide favorise l'épiage.*

épiaire [*è-re*] n. m. Genre de plantes, de la famille des labiées.

— ENCYCL. Les épiaires (*stachys*) sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles couvertes de longs poils blancs. On en connaît deux cents espèces des régions tempérées : telles l'ortie puante, la bétoine, qui ont été jadis utilisées en médecine. Une espèce de Chine est cultivée pour ses rhizomes alimentaires, dits *crosnes du Japon*.

épiale adj. S'est dit de la fièvre algide.

épiation n. f. V. ÉPIAGE.

épibate n. m. (gr. *épibatès*). Soldat de marine chez les Grecs.

épibolie [*li*] n. f. Mode de développement des œufs menant à une gastrula.

épicanthis [*tiss*] n. m. Affection congénitale, qui consiste en un repli cutané, situé à l'angle interne de l'œil. (La guérison se produit par l'excision.)

épicarpe n. m. (du gr. *epi*, sur, et *karpos*, fruit). Partie la plus extérieure de l'enveloppe du fruit ou péricarpe. (L'épicarpe est ce qu'on nomme vulgairement la *peau* du fruit.)

épicarpique adj. Qui appartient à l'épicarpe.

épicaule [*kô-le*] adj. (du gr. *epi*, sur, et *kaulos*, tige). Qui croît ou vit sur les tiges des plantes.

épicaume [*kô-me*] n. m. (du gr. *epikauma*, brûlure superficielle). Phlyctène sur la cornée transparente.

épicaute [*kô-te*] n. f. Genre d'insectes coléoptères vésicants, comprenant des cantharides grises ou noires, rayées de blanc, qui habitent les régions chaudes, et sont parasites des sauterelles.

épice n. f. (du lat. *species*, espèce). Substance aromatique, comme le *clou de girofle*, le *poivre*, etc., pour l'assaisonnement des mets : *les épices, en général, viennent de l'Orient. Quatre épices*, mélange de girofle, muscade, poivre noir et cannelle ou gingembre, dont on se sert dans la cuisine. *Pain d'épice*, v. PAIN. N. f. pl. Anciennement, dragées, confitures. Présent en nature que les plaideurs donnaient aux juges.

— ENCYCL. Le rôle des épices consiste à rehausser la saveur des mets. Cependant leur abus peut entraîner des désordres gastriques. Voici quelques applications des épices : pour les viandes de boucherie en sauce : bouquet de thym et laurier ; pour le porc : sauge, fenouil et cannelle ; pour les sauces au vin : muscade, gingembre et cannelle ; gibier à plume et à chair blanche : genièvre et muscade ; gibier à plume et à chair rouge : genièvre et coriandre ; lapin : thym et écorce d'orange ; gibier à poil : genièvre, muscade, gingembre et kari ; sanglier : kari, coriandre, genièvre, sauge ; gibier d'eau en sauce : kari, cannelle et muscade ; poissons en sauce : gingembre, laurier et cannelle ; le safran entre dans la composition de la bouillabaisse.

épicéa n. m. Genre de conifères, voisin des sapins.

— ENCYCL. Les épicéas sont des arbres qui se distinguent des sapins par leurs feuilles subtétragones et leurs cônes pendants, qui se détachent sans s'effeuiller. Le plus commun est l'*épicéa élevé* ou sapin de Norvège, qui atteint jusqu'à 50 ou 60 mètres de haut. Il est commun dans le nord de l'Europe, les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, le Jura. On en retire de la résine ; le bois est employé comme combustible ; on l'utilise en menuiserie et dans la fabrication des pâtes à papier.

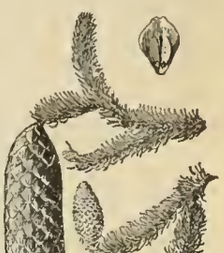

Épicéa.

épicène adj. (du gr. *epikoinos*, commun). *Gram.* Se dit des noms communs aux deux sexes, tels que *enfant, aigle, caille*, etc.

épicentre [*san-tre*] n. m. *Géol. Épicentre sismique*, point de la surface du globe à partir duquel se propagent les secousses d'un tremblement de terre.

épicer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le e devant *a* et *o* : *il épiça, nous épiçons.*) Assaisonner avec des épices : *cuisinier qui épice trop. Fig.* Semer de saillies égrillardes : *récit un peu épicé.*

épicerie [*ri*] n. f. Nom collectif qui comprend les *épices*, le *sucre*, le *café*, etc. Commerce de l'épicier : *faire fortune dans l'épicerie.* Boutique d'épicier : *entrer dans une épicerie.*

Épicharis [*ka-riss*], femme romaine qui entra dans la conspiration de Pison contre Néron et s'étrangla pour ne pas révéler le nom de ses complices, après avoir subi les tortures les plus cruelles.

Épicharme [*kar-me*], poète comique et philosophe pythagoricien, né à Cos, m. vers 450 av. J.-C. Il vécut à la cour d'Hiéron de Syracuse, et écrivit de nombreuses comédies sur des sujets mythologiques ou populaires.

épichérématique [*ké*] adj. Se dit d'un genre particulier de raisonnement syllogistique ou des éléments d'un raisonnement.

épichérème [*ké*] n. m. (gr. *epikheirêma*). Syllogisme dans lequel chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve.

épicier [*si-é*], **ère** n. et adj. Personne qui vend les denrées désignées sous le nom d'épicerie. Adjectiv. *Ironiquem. Garçon épicier*, homme à idées étroites, vulgaires. *Bon pour l'épicier*, se dit d'un mauvais ouvrage, qui ne peut servir qu'à faire des cornets, etc.

épiclère n. f. (gr. *epikléros*). *Dr. gr.* Fille laissée comme héritière en l'absence de tout héritier mâle.

épicolique adj. *Anat.* Qui est situé dans l'abdomen, au-dessus du côlon.

épicondyle n. m. (gr. *epi*, sur et de *condyle*.) Tubérosité externe de l'extrémité inférieure de l'humérus, donnant insertion au ligament latéral externe de l'articulation du coude et aux muscles de la région antibrachiale postérieure et superficielle.

épicondylien, enne [*li-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à l'épicondyle : *muscles épicondyliens.*

épicorollie [*rol-li*] n. f. Classe de végétaux dicotylédones de Jussieu, comprenant ceux dont la corolle était, pensait-il, insérée sur l'ovaire.

épicrâne n. m. (du gr. *epi*, sur, et *kranion*, crâne). Ensemble des parties qui environnent le crâne.

— ENCYCL. L'épicrâne, situé sous la peau, comprend trois couches : le muscle occipito-frontal, une lame de tissu cellulaire lâche, et le périoste externe.

épicrâne ou **épicranien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui est situé sur le crâne : *muscle épicrâne.*

Épictète, philosophe stoïcien du Ier siècle, né à Hiéropolis (Phrygie), m. à Nicopolis. Il fut à Rome l'esclave du brutal Epaphrodite, affranchi de Néron. On raconte que son maître lui tordait un jour la jambe dans un appareil de torture : « Tu vas la casser ! » dit tranquillement Epictète, qui, sa prédiction réalisée, se contenta d'ajouter : « Ne le l'avais-je pas dit ? » Indifférent aux prétendus biens qui « ne dépendaient pas de lui », il vivait dans un hangar, sans autre meuble qu'une table et une paillasse. Ses *Entretiens* furent réunis par Arrien en un corps d'ouvrage, et le même philosophe en fit un résumé connu sous le nom de *Manuel d'Epictète*, résumé lumineux de la doctrine stoïcienne, contenue dans la formule célèbre : « Supporte et abstiens-toi. »

Épicure, philosophe grec, né probablement à Samos (341-270 av. J.-C.). Il fut l'élève à Athènes de Xénocrate. Sa doctrine, qui a fourni à Lucrèce le sujet de son célèbre poème, est celle de Démocrite, modifiée par des préoccupations d'ordre surtout moral. Il enseignait, dans son école d'Athènes, que le plaisir est le souverain bien de l'homme, et

que tous nos efforts doivent tendre à l'obtenir; mais, loin de le faire consister dans les jouissances grossières des sens, Épicure, qui fut lui-même un modèle de sobriété, le plaçait dans la culture de l'esprit et la pratique de la vertu. C'est donc, dit Fénelon, par une fausse interprétation de sa doctrine que l'on a pris pour un débauché un homme d'une continence exemplaire. Quoi qu'il en soit, le mot *épicurien* n'en est pas moins resté dans notre langue le synonyme de voluptueux, et, quand on veut parler d'un homme adonné aux jouissances de la table ou des sens, on dit : *c'est un épicurien, un disciple d'Epicure.* C'est la doctrine épicurienne qui fait le fond du *De natura rerum* de Lucrèce. V. ÉPICURISME.

Épicure.

épicuréisme n. m. V. ÉPICURISME.

Epicuri de grege porcum, mots lat. signif. *Pourceau du troupeau d'Epicure.* C'est ainsi que le voluptueux Horace ne craint pas de s'appeler dans une épître (I, 4. 16) à Tibulle, mais plutôt pour enchérir ironiquement sur le langage sévère des stoïciens, que pour se ravaler bénévolement au-dessous des brutes. Cependant, le mot est resté pour désigner les hommes ensevelis dans la matière et les jouissances grossières des sens.

épicurien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. et n. D'Epicure : *morale épicurienne.* Abusiv. Voluptueux, sensuel, mais avec élégance : *mœurs épicuriennes.*

épicurisme [*ris-me*] ou **épicuréisme** [*ré-is-me*] n. m. Doctrine morale d'Epicure et des épicuriens.

— ENCYCL. On entend sous le nom d'*épicurisme* la doctrine d'Epicure et des épicuriens. Il convient de distinguer dans cette doctrine une physique et une morale, étroitement rattachées l'une à l'autre. Le monde est constitué par les atomes qui se rencontrent, s'agrègent et se désagrègent dans le vide, non sous l'action des divinités, mais en vertu du hasard absolu. L'âme est matérielle et se dissout, à la mort, comme le corps. Le philosophe épicurien est libre et débarrassé des terreurs de l'enfer; il se détourne des biens passagers pour s'attacher au bien fixe et durable. Cette recherche du bien est l'objet de la morale épicurienne. Le bien, c'est le plaisir. Non pas le plaisir grossier qui entraîne à sa suite tant de maux, mais le « plaisir en repos », sur l'explication duquel varient les philosophes. Une autre formule : « Evite la douleur » fait mieux comprendre la nature de ce plaisir. Le suicide est un remède préconisé contre la douleur persistante ou intolérable. En somme, l'épicurisme est une doctrine, non de volupté, mais de mesure et de bon sens. Le sage épicurien est un sage, il n'est pas un héros.

épicycle n. m. (du gr. *epi,* sur, et *kuklos,* cercle). *Astr. anc.* Cercle qu'un astre était supposé décrire, tandis que le centre de ce cercle décrivait lui-même un autre cercle autour de la terre.

épicycloïdal, e, aux [*klo-i*] adj. Qui se rapporte à l'épicycloïde, qui lui appartient. *Courbe épicycloïdale,* courbe engendrée par le mouvement d'un point lié à une courbe quelconque, roulant sur une autre courbe quelconque.

épicycloïde [*klo-i-de*] n. f. *Géom.* Courbe engendrée par un point lié à une courbe mobile qui roule sans glisser sur une courbe fixe.

Épidaure [*dô-re*], v. de l'anc. Argolide (Grèce), sur la côte de la mer Egée, colonie ionienne. (Hab. *Epidauriens.*) Son oracle d'Esculape était fréquenté par des malades de toute la Grèce. Il en subsiste d'intéressantes ruines.

épidémicité n. f. Caractère épidémique d'une maladie.

épidémie [*mî*] n. f. (du gr. *epi,* sur, et *dêmos,* peuple). Maladie qui, dans une localité, atteint un grand nombre d'individus à la fois, comme la grippe, le choléra, la fièvre typhoïde, etc.: *les mauvaises conditions hygiéniques favorisent l'extension des épidémies.*

— ENCYCL. Les épidémies les plus meurtrières sont : la peste, le choléra-morbus de l'Inde, la fièvre jaune. L'*épidémie* diffère de l'*endémie,* en ce que la première dépend d'une cause accidentelle, et la seconde, d'une cause habituelle, constante ou périodique. C'est ainsi que la peste est épidémique pour l'Europe et qu'elle est endémique dans l'Inde. Quand une maladie épidémique règne sur les animaux, on l'appelle *épizootie.* (V. ce mot.) Il ne faut pas confondre maladie *épidémique* avec maladie *contagieuse;* les maladies *épidémiques* sont *contagieuses,* mais la rage, le charbon, la coqueluche, la gale, etc., sont des maladies *contagieuses* non épidémiques.

Épidémies (*médaille des*), instituée en 1885 pour récompenser les personnes qui se sont signalées par leur dévouement pendant les maladies épidémiques ou en matière d'hygiène publique, en France et en Algérie. Elle est accordée par les ministres de l'intérieur, du commerce et de la guerre. Le ruban est tricolore (les trois bandes égales en largeur et disposées verticalement).

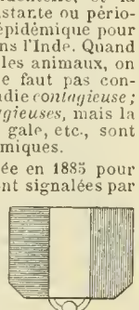

Médaille des épidémies.

épidémiologie [*ji*] n. f. Science, étude des épidémies.

épidémiologique adj. Qui a rapport aux épidémies, qui s'occupe de les étudier : *société épidémiologique.*

épidémique adj. Qui tient de l'épidémie : *maladie épidémique. Fig.* Qui attaque à la fois un grand nombre de personnes : *enthousiasme épidémique.*

épidémiquement [*ke-man*] adv. A la manière d'une épidémie. (Peu us.)

épidence [*dan-se*] n. f. *Mar.* Cordage auquel on suspend un hamac.

épidendre [*dan-dre*] n. m. Genre d'orchidées, type d'une tribu dite des *épidendrées,* et qui comprend des plantes épiphytes originaires du Mexique.

épiderme [*dèr-me*] n. m. (du gr. *epi,* sur, et *derma,* peau). *Anat.* Couche demi-transparente, qui recouvre la surface de tous les corps organisés. *Fig. Avoir l'épiderme sensible,* être, sur quelque point, susceptible, chatouilleux. *Bot.* Membrane transparente, qui recouvre toutes les parties d'un végétal exposé à l'air.

— ENCYCL. *Anat.* L'épiderme est le revêtement épithélial de la peau; c'est le type de l'épithélium stratifié pavimenteux. On décrit cinq couches successives : 1° la couche basale ou génératrice; 2° la couche des cellules polyédriques; 3° la couche cornée, qui est la plus superficielle. Entre la seconde et la troisième se trouvent deux couches intermédiaires, qui sont le *stratum granulosum,* à granulations sphériques et le *stratum lucidum,* à cellules aplaties. Les deux premières couches sont dites souvent *réseau muqueux de Malpighi.* L'épiderme peut s'hypertrophier comme dans les durillons; il forme les écailles de divers animaux, les ongles, les sabots, les poils, les plumes, etc.

— *Bot.* En anatomie végétale, l'épiderme est la région la plus externe du corps de la plante, la séparant du milieu extérieur; il est parsemé de stomates et de poils.

épidermé, e [*dèr*] adj. Qui est recouvert d'un épiderme : *coquille épidermée.*

épidermique [*dèr*] adj. *Méd.* Qui appartient à l'épiderme : *tissu épidermique.*

épidermoïde [*dèr*] adj. Qui ressemble à un épiderme : *tissu épidermoïde.*

épidèse [*dè-ze*] n. f. (gr. *epidesis*). *Chir.* Application d'une bande ou d'une ligature.

épidictique adj. (gr. *epideiktikos*). Qui sert à démontrer. *Genre épidictique,* genre démonstratif.

Epidicus [*é, kuss*], comédie de Plaute; celle qu'il préférait, et dans laquelle il a mis toute sa verve. Epidicus est un esclave dévoué au fils de son maître, une sorte de Scapin.

épididyme n. m. (du gr. *epi,* sur, et *didumos,* testicule). Petit corps oblong, situé le long du bord postérieur et supérieur du testicule.

— ENCYCL. L'épididyme est un petit corps vermiforme, intermédiaire au testicule et au canal déférent; il présente une extrémité supérieure ou tête, une partie moyenne ou corps, et une partie inférieure ou queue; il est formé par le pelotonnement du canal où se jettent les tubes séminifères.

épididymite n. f. Inflammation de l'épididyme.

— ENCYCL. Les orchites sont le plus souvent limitées à l'inflammation de l'épididyme. A la palpation, on trouve une augmentation de volume, principalement de la partie inférieure. Généralement, la résolution a lieu au bout d'une huitaine de jours. Mais il reste souvent une oblitération des voies spermatiques, qui empêche le passage des spermatozoïdes, et, par suite, entraîne la stérilité. On traite l'épididyme par le repos, des cataplasmes, des bains, des applications d'onguents belladonés.

épidote n. m. Silicate hydraté naturel d'alumine, que l'on trouve dans les roches cristallines.

— ENCYCL. L'épidote comprend plusieurs variétés : la *delphinite* et l'*oisanite,* que l'on trouve dans le Dauphiné; la *puschkinite* et l'*achmatite,* que l'on trouve dans l'Oural; l'*acanthikon* et l'*arendulite,* que l'on trouve en Scandinavie.

épie [*pî*] n. f. Espion. (Vx.)

épié, e adj. Disposé en épi : *fleurs épiées.*

Épieds, comm. de l'Eure, arr. et à 20 kil. d'Evreux. C'est en partie sur son territoire que s'est livrée la bataille d'Ivry (1590); 260 h. — Comm. du Loiret, arr. et à 20 kil. d'Orléans; 1.270 h. Dolmen de Coulmiers.

épiement [*pî-man*] n. m. S'est dit pour action d'épier.

épier [*pi-é*] v. n. (de *épi.* — Se conj. comme *prier.*) Se former en épi : *les blés commencent à épier.*

épier [*pi-é*] v. a. (anc. h. allem. *spehôn.* — Se conj. comme *prier.*) Observer secrètement : *épier un suspect. Fig.* Chercher à découvrir : *épier les défauts d'autrui.* Guetter : *épier l'occasion.*

épierrage [*é-ra-je*] ou **épierrement** [*é-re-man*] n. m. Action d'épierrer.

— ENCYCL. *Agric.* L'épierrage des champs se fait au râteau, et il a pour but de les débarrasser des pierres volumineuses qui pourraient détériorer les machines et les outils. On appelle également de ce nom l'opération qui consiste à séparer des graines (céréales ou autres) les pierres et corps durs ramassés sur l'aire et que le vannage n'a pu éliminer.

épierrer [*é-ré*] v. a. Oter les pierres d'un jardin, d'un champ, etc.

épierreur [*è-reur*] n. m. ou **épierreuse** [*è-reu-ze*] n. f. Machine employée pour séparer des céréales les petites pierres.

épieu n. m. (germ. *speot*). Long bâton garni de fer pour chasser, et qui a été aussi une arme de guerre : *l'épieu est encore employé aujourd'hui dans la chasse au sanglier.*

Épieu de guerre (XVII s.).

épieur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui épie. (Peu us.)

épigastralgie [*ghas-tral-jî*] n. f. Douleur à l'épigastre.

épigastralgique [*ghas-tral*] adj. Qui a rapport à l'épigastralgie.

épigastre [*ghas-tre*] n. m. (du gr. *epi,* sur, et *gastêr,* ventre). Partie supérieure de l'abdomen. V. HOMME.

— ENCYCL. L'épigastre, dit aussi *creux de l'estomac,* est la partie de l'abdomen située au-dessus de l'ombilic et limitée en haut et sur les côtés par les cartilages costaux. L'estomac est placé immédiatement au-dessous; aussi cette région est-elle le siège de douleurs très vives dans diverses maladies stomacales.

épigastrique [*ghas-tri-ke*] adj. De l'épigastre : *région épigastrique; douleur épigastrique.*

épigé, e adj. (du gr. *epi,* sur, et *gé,* terre). *Bot.* Qui se développe au-dessus du sol : *cotylédons épigés.*

épigénèse [*nè-ze*] n. f. (du gr. *epi,* sur, et *genesis,* génération). Théorie suivant laquelle, dans l'évolution individuelle d'un animal provenant d'un œuf, les organes naissent par une formation nouvelle.

épigénésique [*zi-ke*] adj. Relatif à l'épigénèse : *formation épigénésique.*

épigénésiste [*zis-te*] n. et adj. Partisan de l'épigénèse.

épigénie [*nî*] n. f. (du gr. *epi,* sur, et *genea,* naissance). *Minér.* Phénomène qui a lieu lorsqu'un minéral, sans changer de forme, change de nature chimique.

épigénique adj. Qui se rapporte à l'épigénie.

épigeonner [*jo-né*] v. a. Employer le plâtre gâché en le posant sans le jeter ni le plaquer.

épiglotte [*glo-te*] n. f. (du gr. *epi,* sur, et *glôtta,* langue). Cartilage qui couvre et ferme la glotte.

— ENCYCL. L'épiglotte présente la forme d'un triangle dont la base serait tournée en haut et le sommet en bas. C'est une lame cartilagineuse qui oblitère le larynx au moment du passage du bol alimentaire.

épiglottique [*glo-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'épiglotte.

épiglottite [*glo-ti-te*] n. f. Inflammation de l'épiglotte.

épigone n. m. *Bot.* Couche celluleuse formant la coiffe de l'urne dans les mousses et les hépatiques.

épigones [*gho-ne*] n. m. pl. (du gr. *epigonos,* descendant). Ceux qui appartiennent à la seconde génération : *les épigones de la Bohême.* S. un *épigone.*

Épigones, nom donné aux fils des sept chefs qui avaient assiégé Thèbes pour venger Polynice, et qui tous, sauf Adraste, y avaient péri. Dix ans après, les Epigones s'emparèrent de Thèbes. C'étaient : *Alcméon* et *Amphiloque,* fils d'Amphiaraos; *Diomède,* fils de Tydée; *Egialée,* fils d'Adraste; *Eurvale,* fils de Mécisscée; *Promaque,* fils de Parthénopée; *Sthénélos,* fils de Capanée; *Thersandre,* fils de Polynice. S. un *Epigone.* — Le nom d'*Epigone* fut donné par analogie, mais non sans ironie, aux successeurs d'Alexandre le Grand.

épigonisme [*nis-me*] n. m. *Biol.* Manifestation précoce d'une variation conduisant à un but qui ne se manifestera d'une manière effective que chez les descendants.

épigrammatique [*gram'-ma*] adj. Qui tient de l'épigramme : *trait épigrammatique.*

épigrammatiquement [*gram'-ma-ti-ke-man*] adv. D'une manière épigrammatique.

épigrammatiser [*gram'-ma-ti-zé*] v. a. Faire des épigrammes.

épigrammatiste [*gram'-ma-tis-te*] n. Qui compose des épigrammes. (Peu us.)

épigramme [*gra-me*] n. f. (gr. *epigramma*). Chez les anciens, courte inscription en prose ou le plus souvent en vers tracée sur un monument. Petite pièce de vers d'intention satirique qui se termine par un trait piquant, malin. Ex. :

« Pour moi, je rime vite et bien;
Je ne vois, dit Damon, point d'autres qui m'égalent;
A mon esprit les vers ne coûtent rien.
— Ma foi, dit un railleur, ils coûtent ce qu'ils valent. »

Mot jeté dans la conversation ou dans un écrit, et qui exprime une critique vive, une raillerie mordante. *Cuis. Epigramme d'agneau,* ragoût au blanc, dans lequel on fait entrer quelques parties intérieures de l'animal.

— ENCYCL. *Littér.* Les Grecs appelaient *épigrammes* les inscriptions le plus souvent en vers, et en vers élégiaques, placées sur les tombeaux, les statues, les monuments publics, ou les ex-voto. L'anthologie grecque nous en a conservé un très grand nombre. Celles que composèrent les Alexandrins n'étaient pas faites pour être inscrites sur des monuments : c'étaient des idylles, des élégies en raccourci. Chez les Latins tels que Catulle et Martial, l'épigramme devint un petit poème satirique. Chez les Français, elle demeura une courte satire, ordinairement terminée par un mot d'esprit : genre où se distinguèrent Marot, Boileau, Racine, Piron, Voltaire, etc.

Épigrammes de Catulle. Le poète y a répandu à pleines mains le sel attique, la grâce ingénue, la délicatesse du sentiment et le sarcasme amer.

Épigrammes de Martial, remarquables par la finesse et le mordant, où il y a, comme le dit l'auteur lui-même, du bon, du médiocre ou du mauvais. Le ton en est trop souvent excessif et obscène.

épigrammatiser [*gram'-ma-ti-zé*] v. n. Faire des épigrammes. (Peu us.)

épigrammatiste [*gram'-ma-tis-te*] n. et adj. Qui fait des épigrammes : *le doux Racine était un épigrammatiste mordant.*

épigraphe n. f. (du gr. *epi,* sur, et *graphein,* écrire). Inscription sur un édifice : *le Panthéon porte pour épigraphe* « Aux grands hommes la patrie reconnaissante. » Citation d'un auteur en tête d'un livre, d'un chapitre, pour en résumer l'esprit.

épigraphie [*fî*] n. f. (rad. *épigraphe*). Science qui a pour objet l'étude des inscriptions : *l'épigraphie est d'un précieux secours pour l'histoire de l'antiquité.*

— ENCYCL. L'épigraphie a pour domaine l'ensemble des documents gravés au ciseau, au burin ou avec une pointe quelconque, sur l'airain, le marbre ou la pierre. Elle est féconde surtout pour l'antiquité, classique ou non : car les anciens gravaient sur des tables les lois, décrets, traités, épitaphes, ex-voto, etc. A elle seule l'épigraphie latine compte aujourd'hui plus de cent mille textes. La science des inscriptions complète ou corrige les déclarations des historiens. Elle fournit de nombreux renseignements juridiques, chronologiques, philologiques. Elle exige d'ailleurs une véritable initiation. Elle comprend des domaines très distincts : épigraphies grecque, latine, égyptienne, araméenne, phénicienne, punique, arabe, sanscrite, aztèque, etc.

épigraphique adj. Qui concerne l'épigraphie.

épigraphiste [*fis-te*] n. m. Celui qui est versé dans l'épigraphie.

épigyne adj. et n. f. (du gr. *epi,* sur, et *guné,* femelle). Se dit d'une partie de la fleur insérée sur l'ovaire : *étamine épigyne.*

épigynie [*nî*] n. f. Etat d'une plante dont certains organes sont épigynes.

épilance ou **épilence** [*lan-se*] n. f. Sorte d'épilepsie des faucons.

épilaryngien, enne [*rin-ji-in, è-ne*] adj. Qui se trouve ou qui a lieu au-dessus du larynx : *région épilaryngienne.*

épilation [*si-on*] n. f. ou **épilage** n. m. Action d'épiler.

— ENCYCL. L'épilation était pratiquée par les Grecs et les Romains, qui s'arrachaient les poils de la poitrine, des jambes et des bras. Aujourd'hui, elle n'est

utilisée que dans le traitement de certaines maladies des cheveux ou de la barbe. Cependant, quelques femmes s'épilent le menton, les joues et la lèvre supérieure au moyen de pâtes épilatoires ou d'une pince à mors plat. Mais, pour empêcher la repousse, l'électrolyse et les rayons X sont encore les meilleurs procédés connus.

épilatoire adj. Qui sert à épiler : *pâte, onguent épilatoire.*

épilepsie [*lèp-si*] n. f. (gr. *epilêpsia ;* de *epilambanein,* saisir brusquement). Maladie caractérisée par une perte de connaissance et des convulsions : *l'épilepsie affaiblit souvent l'activité intellectuelle.*

— Encycl. L'épilepsie, dite aussi *haut mal, mal comitial, mal caduc,* peut être congénitale et se déclarer à un âge variable, ou se développer à la suite d'une chute sur la tête ou d'une inflammation cérébrale.

L'accès épileptique débute brusquement par un cri rauque, à la suite duquel le malade pâlit, tombe et perd connaissance. Ensuite, des contractions des muscles, de la face, des membres, apparaissent, l'écume monte aux lèvres, enfin l'urine et les matières fécales sont rejetées ; l'accès se termine par de la prostration. Le malade ne conserve aucun souvenir de ce qui s'est passé. Le traitement consiste en l'administration de bromure à hautes doses et, dans certains cas, dans la trépanation.

épileptiforme [*lèp*] adj. Qui ressemble à une attaque d'épilepsie : *crise épileptiforme.*

épileptique [*lèp-ti-ke*] adj. Qui appartient à l'épilepsie : *convulsions épileptiques. Fig.* Furieux, désordonné : *gestes épileptiques.* N. Sujet à l'épilepsie : *c'est un épileptique.*

épileptoïde [*lèp*] adj. Qui ressemble à l'épilepsie : *crises épileptoïdes.*

épiler [*lé*] v. a. (du préf. *é,* et du lat. *pilus,* poil). Arracher, faire tomber le poil, les cheveux. *Techn.* Enlever les jets des pièces d'étain fondues.

épileur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui fait profession d'épiler : *esclave épileuse.*

épillet [*pi, ll* mll., *é*] n. m. (de *épi*). Chacun des petits épis secondaires dont la réunion forme un épi.

épilobe n. m. Genre de plantes de la famille des onagrariacées, comprenant de nombreuses espèces dont plusieurs habitent les terrains frais et humides des régions tempérées : *l'épilobe a épi* (osier fleuri ou lnurier de Saint-Antoine) *est commun en France.*

épilogage [*gha-je*] n. m. ou **épilogation** [*gha-si-on*] n. f. Action d'épiloguer.

épilogisme [*jis-me*] n. m. (du gr. *epi,* sur, et *logismos,* raisonnement). Raisonnement par lequel on conclut de l'existence ou de la nature du connu à l'existence ou à la nature de l'inconnu.

épilogue [*lo-ghe*] n. m. (du gr. *epi,* sur, et *logos,* discours). Conclusion d'un ouvrage littéraire, et surtout d'un poème. *Par ext.* Ce qui termine quelque chose. Ant. **Prologue.**

épiloguer [*ghé*] v. n. Censurer, trouver à redire sur des riens : *épiloguer sur des mots.* V. a. Censurer, critiquer : *n'épiloguez pas la conduite d'autrui.*

épilogueur, euse [*gheur, eu-ze*] n. et adj. Qui aime à épiloguer.

épiloir n. m. Petite pince à épiler.

épilure n. f. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondues.

épimaque [*ma-ke*] ou **epimachus** [*é, kuss*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant deux ou trois espèces de paradisiers qui habitent les forêts océaniennes.

épimède n. f. Genre de berbéridées, comprenant des herbes vivaces de l'Europe, de l'Afrique et du Japon, au nombre d'une dizaine d'espèces, dont la plus connue est l'épimède des Alpes ou *chapeau d'évêque.*

Épiménide de Gnosse, philosophe crétois du VIIe siècle av. J.-C. Personnage moitié historique, moitié légendaire. Il était fils d'une nymphe et avait dormi cinquante-sept ans dans une caverne. Après le meurtre de Cycon, il se rendit à Athènes, sur l'ordre de l'oracle de Delphes, et présida aux purifications de la cité. Le *sommeil* et le *réveil d'Épiménide* sont devenus l'objet de fréquentes allusions, surtout en politique.

épimère n. m. *Hist. nat.* Pièce latérale de la poitrine des insectes.

Épiméthée, frère de Prométhée ; il épousa Pandore et eut l'imprévoyance d'ouvrir la boîte fatale, d'où tous les maux s'envolèrent sur la terre. Il ne resta au fond que l'Espérance. (*Myth.*)

Épinac [*nak*] (Pierre d'), archevêque de Lyon, né à Epinac (Forez), m. à Lyon (1530-1599). Il présida en 1576 les états généraux de Blois, puis devint un des plus ardents Ligueurs et se soumit enfin à Henri IV.

Épinac [*nak*] ou **Épinac-les-Mines,** ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. d'Autun, sur la Drée ; 4.880 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille, verrerie. — Le cant. a 11 comm. et 10.140 h.

épinage n. m. Action d'épiner.

épinaie [*né*] n. f. Lieu où croissent des arbustes épineux.

Épinal, ch.-l. du dép. des Vosges, à 378 kil. de Paris, sur la Moselle ; 28.000 h. (*Spinaliens*). Ch. de f. E. Camp retranché. Imagerie, filatures, brasseries. — L'arr. a 6 cant., 127 comm., 119.430 h. ; le cant. a 23 comm. et 46.750 h.

Armes d'Épinal.

épinard [*nar*] n. m. (de l'ar. *aspanakh*). Genre de chénopodiacées alimentaires : *l'épinard commun supporte bien le froid. Fig. Frange, gland, épaulette à graines d'épinards,* dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards. *Fam. Plat d'épinards,* se dit d'un mauvais tableau, où il y a trop de vert.

— Encycl. *Bot.* Les épinards sont des herbes annuelles, originaires probablement de la Perse. On les a introduits en Europe vers le XVe siècle. On en connaît deux espèces : l'*épinard commun,* à fruits épineux et l'*épinard de Hollande ;* les feuilles cuites constituent un excellent aliment.

— *Art culin. Épinards au jus.* Nettoyer, laver, égoutter les épinards, faire cuire à l'eau bouillante, presser les épinards cuits pour en faire sortir toute l'eau ; hacher, faire revenir avec du beurre, saler, poivrer et assaisonner. Servir en arrosant de jus de viande ou de gelée de viande. Garnir de croûtons frits dans le beurre. — On prépare aussi les épinards au *gratin :* mêler les épinards avec des jaunes d'œufs durs. Mettre les blancs coupés en quartiers sur les épinards. Faire gratiner. Les épinards *au jambon* se servent avec des tranches de jambon d'York rissolées au beurre.

Épinards : a, fleur mâle ; b, fleur femelle.

épinaste [*nas-te*] adj. (du gr. *epi,* sur, et *nastos,* foulé). *Bot.* Se dit d'un ovule dont la courbure ou l'inflexion, en le supposant horizontal, est dirigée vers le bas. Se dit aussi d'une feuille qui, au sortir du bourgeon, devient concave sur sa face dorsale.

épinastie [*nas-ti*] n. f. Etat d'un organe épinaste.

Épinay ou **Épinay-sur-Seine,** comm. de la Seine, arr. et à 3 kil. de Saint-Denis ; 4.220 h. Ch. de f. N. Impressions sur étoffes, forges, fonderies, produits chimiques. Patrie du maréchal Maison.

Épinay [*nè*] (Louise-Florence de La Live et d'), femme distinguée, né à Valenciennes, m. à Paris (1726-1783). Elle fut la protectrice de J.-J. Rousseau, pour qui elle fit construire l'Ermitage, et l'amie de Francueil, de Grimm et de l'abbé Galiani. Elle a publié des *Mémoires* intéressants.

Épinay (Prosper d'), avocat et homme politique français, né à Port-Louis (île Maurice), m. à Paris (1780-1826), qui, dans le procès célèbre dit *du Grand port,* fit acquitter ses compatriotes soulevés contre l'Angleterre. — Son frère Adrien, avocat et homme politique, né à Port-Louis (île Maurice), m. à Paris (1794-1839), décida l'Angleterre à donner à sa patrie le régime libéral qu'elle réclamait — Le fils de ce dernier, Prosper, né aux Pamplemousses en 1836, fut un sculpteur de mérite, auteur de *Ceinture dorée.*

Épinay-sur-Orge, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 18 kil. de Corbeil ; 2.040 h. Ch. de f. Orl. Minoterie.

épinçage n. m. Action d'épincer.

épincelage n. m. *Techn.* Syn. de Épincetage.

épinceler v. a. *Techn.* Syn. de Épinceter.

épincer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il épinça, nous épinçons.*) *Bot.* Supprimer entre deux sèves les bourgeons qui ont poussé sur un arbre. Façonner les pavés. *Techn.* Syn. de Épinceter.

épincetage n. m. Action d'épinceter.

épinceter [*té*] v. a. (Double le *t* devant une syllabe muette : *j'épincette.*) Aiguiser les serres, le bec d'un oiseau. *Techn.* Enlever les nœuds et corps étrangers qui restent à la surface des étoffes de laine.

épinceteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui épincette les draps. (On dit aussi Épinceur, euse.)

épincette [*sé-te*] n. f. Pince à épinceter le drap.

épinçoir n. m. Marteau court à deux coins peu tranchants pour fendre les pavés et façonner les parements.

épinçure n. f. Petit morceau qui se détache d'une pierre qu'on épince.

épine n. f. (lat. *spina*). Excroissance dure et pointue, qui naît sur certains végétaux et animaux :

Couronnement d'épines, d'après Van Dyck.

poissons couverts d'épines. Par ext. Arbrisseau épineux. *Spécialem.* Aubépine. Pointes aiguës d'un lingot de cuivre. *Anat.* Eminence osseuse allongée. *Epine dorsale,* colonne vertébrale. *Fig.* Ennui, difficulté : *les épines de la vie.* Loc. prov. : *Etre sur des épines,* être très inquiet. *Tirer une épine du pied,* débarrasser de ce qui causait du souci. *C'est un fagot d'épines,* se dit d'une personne hargneuse. Prov. : **Point de roses sans épines,** point de plaisir sans peine, d'avantage sans inconvénient, etc.

— Encycl. Les épines sont des piquants qui naissent du corps ligneux des plantes. Elles se distinguent des aiguillons en ce qu'on ne peut les arracher sans déchirer les tissus sous-jacents. Les épines, proviennent de la différenciation des organes les plus divers : rameau (prunellier), feuilles (épine-vinette), pétioles (astragale), stipules (robinier).

Épines (*Le couronnement d'*), tableau de Van Dyck (Madrid) ; toile expressive, peinte d'une façon magistrale.

épinéphrite n. f. (du gr. *epinephros,* capsule surrénale). Inflammation des capsules surrénales.

épiner [*né*] v. a. Entourer de branches épineuses la tige des arbres, pour la protéger contre les animaux.

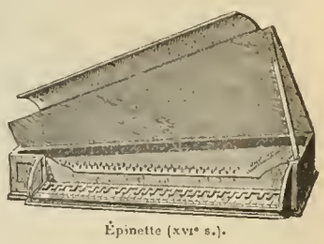

Épinette (XVIe s.).

épinette [*né-te*] n. f. Instrument de musique à cordes et à clavier, de la famille des clavecins, en usage du XVe au XVIIe siècle : *l'épinette est l'ancêtre du piano.* Cage en bois ou en osier dans laquelle on met une volaille pour l'engraisser. Hameçon fait avec une épine d'arbre.

Épineuil-le-Fleuriel, comm. du Cher, arr. et à 20 kil. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur la Queugne ; 1.300 h.

épineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Couvert d'épines. *Fig.* Hargneux, irritable : *esprit épineux.* Plein de difficultés : *affaire épineuse.*

épine-vinette n. f. Genre de berbéridacées, comprenant des arbustes épineux, à fruit rouge et acide. Le fruit même. Pl. des *épines-vinettes.*

— Encycl. L'épine-vinette (*berbéris*), ou communément *vinettier,* entre dans la confection des haies ; les fleurs sont jaunes et les fruits, rouges et acidulés, sont comestibles ; ils servent à faire des confitures. On emploie l'écorce et la racine comme fébrifuges, car elles contiennent de la berbérine et de l'oxyacanthine.

épingare ou **épingard** [*ghar*] n. m. (V. l'étym. de *espingole.*) Canon de calibre inférieur à une livre de balles. (Vx.)

épinglage n. m. Action d'épingler.

épingle n. f. (du lat. *spinula,* petite épine). Petite pointe de fil de laiton, cuivre, acier, or, etc., qui fixe en piquant. Pince en bois, qui fixe en serrant. Bijou en forme d'épingle, avec tête ornée. *Epingle à cheveux,* épingle à deux branches, avec laquelle les femmes frisent leurs cheveux. Pl. Cadeau fait par celui à qui profite un marché. Loc. prov. : *Etre tiré à quatre épingles,* être habillé avec un souci visible de correction. *Coup d'épingle,* propos malin,

Épingles : 1. A tête enroulée ; 2, 3. A cheveux ; 4. A onduler ; 5. A tête ronde ; 6. D'entomologiste ; 7, 8, 9. De sûreté ou de nourrice ; 10. A linge ; 11. De cravate ; 12. A chapeau.

petite méchanceté. *Tirer son épingle du jeu,* se tirer adroitement d'une affaire délicate. *Chercher une épingle dans une botte de foin,* entreprendre une chose impossible. *Une épingle ne tomberait pas à terre,* se dit quand la foule est très compacte.

— Encycl. *Techn.* L'épingle se fabrique mécaniquement. On emploie soit le fil de laiton, soit le fil d'acier, qui est redressé dans une machine en forme de cloutière où la tête est confectionnée en deux ou trois reprises par une sorte de mouton muni d'une petite bouterolle. L'épingle, coupée à longueur par un organe spécial, tombe alors dans une trémie et y est retenue par la tête dans une position verticale. Au-dessous est disposée une meule longue, tournant à grande vitesse autour d'un axe horizontal. Une règle d'entraînement appuie l'extrémité de l'épingle contre la meule, en même temps qu'elle l'oblige à avancer en tournant sur elle-même. Munie de sa pointe, l'épingle est décapée, puis étamée ou passée dans un bain de vernis japonais. Son *encartage* ou *boutage* est également exécuté mécaniquement.

épinglé, e adj. Se dit de certaines étoffes à cannelures : *velours épinglé.* N. m. : *de l'épinglé.*

épingler [*glé*] v. a. Attacher, fixer avec des épingles : *épingler un papillon.* Déboucher avec une épingle : *épingler un bec de gaz.*

épinglerie [*gle-ri*] n. f. Manufacture, commerce d'épingles.

épinglette [*glè-te*] n. f. Sorte d'aiguille de fer pour percer les gargousses ou les cartouches et déboucher la lumière des armes à feu. Ornement épinglé sur la tunique, que l'on accorde aux meilleurs tireurs d'une compagnie.

épinglier [*gli-é*, **ère** n. Qui fait, vend des épingles. (Peu us.) Pièce de la bobine du rouet à filer servant à répartir également le fil sur la bobine.

épingline n. f. Etoffe de laine à petites côtes.

Épiniac, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 32 kil. de Saint-Malo ; 1.920 h.

épinicies [*si*] n. f. pl. (gr. *epinikion*). *Antiq. gr.* Chants de victoire. Poèmes en l'honneur d'un vainqueur aux Grands Jeux : *les épinicies de Pindare.*

épinier [*ni-é*] n. m. *Vénerie.* Fourré d'épines où se retirent les bêtes noires.

épinière adj. f. Qui appartient à l'épine dorsale : *moelle épinière*. V. MOELLE.

épinoche n. f. (rad. *épine*). Genre de poissons acanthoptères d'Europe : *le nid de l'épinoche, fait d'herbes, est une merveille d'architecture.*

— ENCYCL. Les épinoches sont de petits poissons armés de fortes épines (5 à 6 centimètres de long au plus), voraces et batailleurs, qui habitent les eaux douces ou salées de l'hémisphère nord. Les mâles construisent des nids ouverts aux deux extrémités et forcent les femelles à pondre dedans. La ponte faite, le nid est clos, et le mâle en défend les approches jusqu'à l'éclosion.

Épinochette et son nid.

épinoche n. f. Café de première qualité.

épinochette [*chè-te*] n. f. Espèce d'épinoche très commune : *l'épinochette est le plus petit des poissons d'eau douce d'Europe.*

Épinoy (Christine DE LALAING, princesse d'), héroïne belge, m. à Anvers en 1582. Pendant le siège de Tournai par le duc de Parme, elle conduisit avec le plus grand courage, à la place de son mari absent, la défense de la ville, et fut blessée au milieu de ses troupes.

épion n. m. Petit épi.

épiornis n. m. Paléont. V. ÆPIORNIS.

épipactis [*pak-tiss*] n. f. Genre de plantes appartenant à la famille des orchidées, et dont une espèce (*épipactis des marais*) est commune dans les bois humides et les prairies marécageuses d'Europe, où elle fleurit en juillet-août.

épiphane adj. m. (du gr. *epiphanés*, glorieux). Surnom de plusieurs rois d'Orient, successeurs d'Alexandre : *Antiochus Epiphane.*

Épiphane (saint), Père et docteur de l'Eglise grecque, né en Palestine ; un des principaux adversaires de l'arianisme (310-403). Fête le 12 mai.

Épiphane (saint), évêque de Pavie (438-495). Il sauva Théodoric des fureurs d'Odoacre. Fête le 21 janvier.

Épiphanie [*ni*] n. f. (du gr. *epiphaneia*, apparition). Manifestation du Christ aux Gentils et particulièrement aux Mages. Fête de l'Eglise, qui rappelle cet événement, et qui se célèbre le 6 janvier. (On l'appelle vulgairement *jour des Rois.*)

— ENCYCL. En France, depuis le Concordat de 1801, l'Epiphanie se célèbre le dimanche qui suit le 6 janvier.

épiphénomène n. m. (du gr. *epi*, sur, et *phénomène*). Phénomène qui vient s'ajouter à un autre d'une manière fatale mais sans exercer sur lui aucune influence : *le mot* épiphénomène, *créé par Maudsley, a été vulgarisé par H. Huxley.*

épiphléose [*flé-ô-ze*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *phloios*, écorce). Epiderme des végétaux.

épiphonème n. m. (du gr. *epi*, sur, et *phonéma*, voix). Exclamation sentencieuse, par laquelle on résume un discours ou un récit.

épiphora n. m. (gr. *epiphora*). *Méd.* Exagération pathologique de la sécrétion lacrymale.

épiphragme n. m. (gr. *epiphragma*). Faux opercule, que sécrètent certains mollusques avant le sommeil hivernal.

épiphrase [*fra-ze*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et de *phrase*). *Rhét.* Figure par laquelle on ajoute à une phrase qui semble finie un ou plusieurs membres, pour développer une idée accessoire.

épiphylle [*fi-le*] adj. (du gr. *epi*, sur, et *phullon*, feuille). *Bot.* Qui se développe sur les feuilles. N. m. Genre de cactées ornementales.

épiphyse [*fi-ze*] n. f. (du gr. *epiphusis*, excroissance). Extrémité d'un os long.

épiphyte adj. (du gr. *epi*, sur, et *phuton*, plante). Se dit d'un végétal fixé sur un autre, mais non parasite : *beaucoup d'orchidées sont des plantes épiphytes.*

épiphytie [*fi-tî*] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd.). Maladie qui attaque à la fois de nombreux végétaux de même espèce dans un même lieu.

épiphytique adj. Qui concerne les épiphyties : *le mildiou est une maladie épiphytique.*

épiplocèle n. f. (de *épiploon*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Hernie qui ne contient que de l'épiploon.

— ENCYCL. L'épiplocèle a une consistance pâteuse ou finement granuleuse ; à la percussion, elle fait entendre un son mat. Elle se complique facilement d'inflammation, car la réduction est toujours difficile. V. ÉPIPLOÏTE.

épiploïque [*plo-i-ke*] adj. Qui appartient à l'épiploon : *veine, artère épiploïque.*

épiploïte [*plo-i-te*] n. f. Inflammation de l'épiploon.

— ENCYCL. L'épiploon peut s'enflammer à la suite d'une péritonite ou d'une appendicite ; mais, le plus souvent, ce n'est qu'un accident d'une épiplocèle. Il y a quelquefois des vomissements, mais ils ne sont jamais fécaloïdes. Le traitement consiste dans la cure radicale de la hernie.

épiplomphale [*plon*] n. m. (de *épiploon*, et du gr. *omphalos*, ombilic). Hernie du nombril et de l'épiploon.

épiploon [*plo-on*] n. m. (mot gr. signif. *flottant*). Repli du péritoine, qui flotte librement dans l'abdomen au-devant de l'intestin grêle.

— ENCYCL. Le péritoine, au niveau d'un viscère, se divise en deux lames, qui, s'écartant, comprennent l'organe entre elles et se rejoignent ensuite : ce sont les épiploons. On distingue le *grand épiploon*, qui part de la grande courbure de l'estomac et forme au-devant de la masse intestinale un large et long tablier ; le *petit épiploon*, qui part de la face postérieure de l'estomac et remonte vers le foie. On peut aussi décrire un épiploon gastro-splénique.

épique adj. (gr. *epikos* ; de *epos*, poème épique). Qui retrace en vers les actions héroïques : *les poèmes épiques d'Homère.* Qui est propre à l'épopée : *style épique.* Digne d'être le sujet d'une épopée : *les exploits épiques de la Grande Armée. Dialecte épique*, dialecte grec d'Homère, Hésiode, etc. *Vers épiques*, l'hexamètre chez les Grecs et les Latins ; l'alexandrin chez les Français.

Épire, contrée montagneuse de l'ancienne Grèce, au S. de la Macédoine. Ce fut longtemps un royaume indépendant, que Pyrrhus gouverna. C'est en Epire qu'était le célèbre oracle de Dodone. (Hab. *Epirotes.*)

Monnaie d'Epire.

Épirote, habitant ou originaire de l'Epire : *les Epirotes.* Adjectiv. : *coutumes épirotes.*

épirrhize [*pi-ri-ze*] adj. (du gr. *epi*, sur, et *rhiza*, racine). Se dit des plantes parasites qui croissent sur les racines d'autres plantes.

épiscenium [*pi-sé-ni-om'*] n. m. Dans les théâtres antiques, étages supérieurs au-dessus de la scène.

épiscopable [*pis-ko*] adj. (du lat. *episcopus*, évêque). Qui est digne d'être évêque, qui est capable de l'être.

épiscopal, e, aux [*pis-ko*] adj. Qui a rapport, qui convient à l'évêque : *palais épiscopal. Eglise épiscopale*, Eglise anglicane qui a conservé l'épiscopat.

épiscopalement [*pis-ko, man*] adv. D'une manière épiscopale : *officier épiscopalement.* (Peu us.)

épiscopalien, enne [*pis-ko-pa-li-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'Eglise épiscopale, aux Etats-Unis.

épiscopat [*pis-ko-pa*] n. m. (du lat. *episcopus*, évêque). Dignité d'évêque : *être promu à l'épiscopat.* Corps des évêques : *l'épiscopat français.* Temps pendant lequel un évêque a occupé son siège.

épiscopaux [*pis-ko-pô*] n. m. pl. En Angleterre, membre de l'Eglise épiscopale. S. un *épiscopal.*

Episcopius (Simon BISCHOP, dit), théologien hollandais, né à Amsterdam (1583-1643), un des plus célèbres défenseurs de l'arminianisme.

épisode [*zo-de*] n. m. (du gr. *epeisodion*, ce qui vient du dehors). Action incidente liée à l'action principale dans un poème, un roman, etc. (comme l'épisode de Philoctète dans les *Aventures de Télémaque*). *Par ext.* Fait accessoire appartenant à une série d'événements formant un tout : *Austerlitz est le plus glorieux épisode des campagnes de Napoléon.*

épisodier [*zo-di-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Etendre un récit en y entremêlant des épisodes.

épisodique [*zo*] adj. Qui appartient à l'épisode : *personnage épisodique.* Accessoire.

épisodiquement [*zo-di-ke-man*] adv. D'une manière épisodique. (Peu us.)

épispadias [*pis-pa-di-ass*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *span*, tirer). Vice de conformation, consistant en ce que le canal de l'urètre s'ouvre à la face supérieure de la verge. (Généralement, une petite opération permet d'y remédier.)

épispasme [*pis-pas-me*] n. m. (gr. *epi*, sur, et *spasme.*) *Méd.* Inspiration qui se fait avec effort, ou qui est fréquente et rapide.

épispastique [*pis-pas-ti-ke*] adj. (du gr. *epispân*, attirer). Se dit des substances qui attirent les humeurs à la surface du corps : *la graine de moutarde est épispastique.* N. m. : *un épispastique.*

— ENCYCL. Les épispastiques les plus employés sont les cantharides, la moutarde, l'écorce de garou, l'ammoniaque. On donne le nom de « papier épispastique » à des sparadraps préparés en étendant sur du papier une pâte de cantharide ou d'écorce de garou.

épispermatique [*pis-pèr*] adj. Qui appartient à l'épisperme.

épisperme [*pis-pèr-me*] n. m. (du gr *epi*, sur, et *sperma*, graine). Membrane qui recouvre la graine.

épisser [*pi-sé*] v. a. (du holland. *splitsen*, fendre). Assembler deux bouts de corde ou de câble métallique en entrelaçant les torons qui les composent : *épisser un cordage.*

épissière [*pi-si-é-re*] n. f. Filet dont on recouvre un cheval pour le garantir contre les mouches.

épissoir [*pi-soir*] n. m. ou **épissoire** [*pi-soi-re*] n. f. Poinçon pour écarter les torons des cordages à épisser.

épissure [*pi-su-re*] n. f. Réunion de deux bouts de cordage ou de câble métallique, par l'entrelacement des torons.

épistaminal, e, aux [*pis-ta*] adj. Qui se développe sur les étamines.

épistaminé, e [*pis-ta*] adj. (du gr. *epi*, sur, et du lat. *stamina*, étamines). Se dit des fleurs et des plantes dont les étamines naissent sur le pistil.

épistaphylin, e [*pis-ta*] adj. (du gr. *epi*, sur, et *staphulê*, luette). Se dit d'un des muscles de la luette.

épistate [*pis-ta-te*] n. m. (gr. *epistatès*). *Antiq. gr.* Titre de fonctionnaires divers dans les Etats grecs : *épistate des prytanes, des proèdres.*

épistatie [*pis-ta-tî*] n. f. Fonctions d'épistate.

épistation [*pis-ta-si-on*] n. f. Action d'épister.

épistaxis [*pis-tak-siss*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *staxis*, écoulement). Saignement de nez.

— ENCYCL. Le saignement de nez est l'hémorragie la plus fréquente et la plus bénigne ; il s'observe surtout chez les enfants anémiques ou débilités. Il survient parfois au moindre effort et peut provoquer une perte de sang considérable. On emploie pour l'arrêter le tamponnement des fosses nasales, ou plus simplement des attouchements à l'antipyrine, à l'adrénaline. Lorsque l'épistaxis survient au début des fièvres ou des maladies infectieuses, elle s'arrête généralement d'elle-même.

épistémologie [*pis-tê, jî*] n. f. (du gr. *epistêmê*, science, et *logos*, discours). *Philos.* Critique des sciences.

épister [*pis-té*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *pistare*, piler). *Pharm.* Réduire en pâte dans un mortier.

Epistolæ obscurorum virorum (*Lettres d'hommes obscurs*), pamphlet allemand, publié, à la veille de la Réforme, contre la scolastique, la théologie du moyen âge et les dérèglements de la vie monastique. L'auteur en est probablement Jean Jæger (Crotus Rubianus), ami de l'humaniste Reuchlin.

épistolaire [*pis-to-lè-re*] adj. (du lat. *epistola*, lettre, épître). Qui a pour objet la manière d'écrire les lettres : *style, genre épistolaire.* N. m. Auteur qui a cultivé le genre épistolaire. (Peu us. en ce sens.)

épistoler [*pis-to lé*] v. a. *Fam.* Ecrire à foison des lettres, des épîtres.

épistolier [*pis-to-li-é*], **ère** n. *Fam.* Personne qui écrit beaucoup de lettres, ou qui excelle dans l'art de les écrire.

épistolographe [*pis-to*] n. m. (du gr. *epistolê*, lettre, et *graphein*, écrire). Ecrivain dont on a des recueils de lettres. (Peu us.)

épistolographie [*pis-to, fî*] n. f. (de *épistolographe*). Art d'écrire des lettres. (Peu us.)

épistolographique [*pis-to*] adj. Qui a rapport à l'épistolographie.

épistome [*pis-to-me*] n. m. (gr. *epi*, sur, et *stoma*, bouche). Région antérieure de la tête des insectes, au-dessus du labre.

épistrophe [*pis-tro-fe*] n. f. (gr. *epistrophê* ; de *epistrephein*, tourner). *Rhétor.* Répétition d'un mot à la fin des membres d'une phrase. *Antiq. gr.* Mode particulier de conversion usité dans la tactique grecque.

épistyle [*pis-ti-le*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *stulos*, colonne). Nom que les Romains donnaient à l'architrave.

épisyllogisme [*jis-me*] n. m. Raisonnement à deux syllogismes, dans lequel on prend pour une des prémisses du second la conclusion du premier.

épisynthétisme [*tis-me*] n. m. Doctrine des médecins qui cherchaient à combiner et à concilier la méthode avec l'empirisme et le dogmatisme.

épit [*pi*] n. m. Dans les salines, manche d'une pelle à feu, formé d'une longue perche.

épitaphe n. f. (du gr. *epi*, sur, et *taphos*, tombe). Inscription que l'on met sur un tombeau : *l'épitaphe est la dernière vanité de l'homme.*

épitaphier [*fi-é*] n. m. Collection d'épitaphes.

épitase [*ta-ze*] n. f. (gr. *epitasis*). Partie d'une tragédie antique contenant le nœud de l'intrigue.

épite n. f. *Mar.* Cheville conique de bois.

épithalame n. m. (du gr. *epi*, sur, et *thalamos*, lit nuptial). Poème composé à l'occasion d'un mariage, à la louange des époux : *Catulle a composé l'épithalame de Thétis et de Pélée.*

— ENCYCL. L'épithalame est très ancien dans la littérature grecque. Homère en parle. Alcman, Sapho, Stésichore, Pindare, Anacréon en Grèce ; Catulle, Stace, Ausone, Claudien chez les Latins ont composé des épithalames célèbres.

Épithalame de Thétis et de Pélée, le chef-d'œuvre de Catulle ; poème plus parfait sous le rapport du style que sous celui de la composition.

épithélial, e, aux adj. Qui a rapport à l'épithélium ; qui est formé d'épithélium : *tissu épithélial ; cellules épithéliales.*

épithélioma n. m. Tumeur cancéreuse, constituée par du tissu épithélial.

épithélium [*li-om'*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *thêlê*, mamelon). *Méd.* Tissu formé de cellules réunies en une seule ou plusieurs assises formant des lames qui recouvrent les surfaces extérieures et intérieures du corps.

— ENCYCL. On distingue l'épithélium simple, formé d'une couche de cellules, stratifié s'il en possède plusieurs couches, pavimenteux si les cellules sont plus larges que hautes, cylindrique si les cellules sont plus hautes que larges. Le rôle des épithéliums est variable ; c'est tantôt un organe de protection (épiderme), de sécrétion (glande), d'absorption, tantôt un organe de réception des excitations nerveuses (gustation, olfaction, etc.). Quand l'épithélium s'hypertrophie, il donne naissance à des cancers dits *épithéliomus.*

épithème n. m. (gr. *epithèma*). *Pharm.* Nom générique de tous les topiques qui ne sont ni des onguents ni des emplâtres.

épithète n. f. (du gr. *epi*, sur, et *tithêmi*, je place). Mot ajouté à un substantif pour le qualifier. *Par ext.* Qualification élogieuse ou injurieuse.

épithétique adj. Chargé d'épithètes : *style épithétique.*

épithétisme [*tis-me*] n. m. Figure d'élocution qui consiste à modifier une idée principale par l'expression d'une idée accessoire.

épitoge n. f. (du gr. *epi*, sur, et du lat. *toga*, toge). Manteau que les anciens Romains portaient par-dessus la toge. Autref., chaperon des présidents à mortiers. Chausse, pièce d'étoffe que portent sur l'épaule gauche : 1° les professeurs des facultés et des lycées (en soie jaune pour les professeurs des lettres, rouge pour les professeurs des sciences) ; 2° les avocats lorsqu'ils prêtent serment ou plaident en cour d'assises.

A, Épitoge.

épitoir n. m. *Mar.* Poinçon de fer pour ouvrir les gournables, afin de pouvoir y introduire les épites.

épitomateur n. m. Auteur d'un épitomé.

épitomé n. m. (gr. *epitomê*). Abrégé d'un livre, d'une histoire : *lire un épitomé.*

Epitome historiæ sacræ (*Abrégé de l'histoire sainte*), par Lhomond, ouvrage par lequel on commençait jadis l'étude du latin. On abordait ensuite l'Epitome historiæ græcæ (*Abrégé de l'histoire grecque*).

épitomer [*mé*] v. a. (de *épitomé*). Abréger. (Vx.)

épître n. f. (lat. *epistola*). Lettre : *adresser à un ami une épître chaleureuse.* Lettre en vers adressée à quelqu'un : *les épîtres de Boileau sont imitées de celles d'Horace.* Lettre écrite par un apôtre et insérée dans le Nouveau Testament : *épître de saint Paul.* Leçon tirée de l'Ecriture sainte et surtout des lettres des apôtres, qui se dit ou se chante à la messe avant l'évangile. *Epîtres farcies*, dans la littérature du moyen âge, sortes d'hymnes bilingues, où un verset des *Actes des apôtres* est suivi de sa traduction versifiée en langue vulgaire. (Presque toutes se rapportent à la fête de saint Etienne, patron des écoliers, et à celles qui l'avoisinent. Quelques épîtres farcies du XIIe siècle comptent parmi les plus anciens monuments de notre poésie.) *Epître dédicatoire*, lettre par laquelle on dédie un livre à quelqu'un.

Épîtres d'Horace, poésies où l'auteur donne, dans un style familier, des conseils sur des sujets de morale et des questions de goût; il y règne un laisser-aller apparent, qui est une perfection de plus dans l'art de bien dire. L'*Art poétique* est une des *Epîtres*.

Épîtres de saint Paul. Ces épîtres canoniques, au nombre de treize (*aux Romains, aux Corinthiens* [2], *aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens* [2], *à Timothée, à Tite, à Philémon, aux Hébreux*), remarquables par la puissance du raisonnement et par l'esprit de charité, ont excité l'admiration de saint Augustin et de Bossuet. A la suite des *Epîtres* de saint Paul, on trouve, dans le Nouveau Testament, les sept *Epîtres* dites « catholiques » des saints Jacques, Pierre, Jean et Jude.

Épîtres et Épigrammes de Clément Marot, poésies familières, les meilleures productions de l'auteur, où brillent la grâce, la naïveté et la finesse dans la plaisanterie, comme aussi la verve, la gaieté et l'élégance (XVIe s.).

Épîtres de Boileau, un des meilleurs ouvrages de ce poète, où la raillerie se montre plus enjouée que satirique; la septième, adressée à Racine, réunit toutes les qualités de son talent (1669-1677).

épitrite adj. (gr. *epitritos*). Se dit d'un pied grec et latin composé de trois longues et d'une brève, qui peuvent être placées de quatre manières différentes.

épitrochlée [*klé*] n. f. Tubérosité osseuse interne de l'extrémité inférieure de l'humérus, donnant insertion au ligament latéral interne de l'articulation du coude.

épitrochléen, enne [*klé-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui se rapporte à l'articulation du coude.

épitrope n. f. (gr. *epitropê*; de *epi*, sur, et *trepein*, tourner). Figure de rhétorique par laquelle on fait une concession qu'on pourrait refuser, afin de prouver d'une manière plus frappante ce que l'on se propose de démontrer.

épixyle [*pik-si-le*] adj. (gr. *epi*, sur et *xulon*, bois). *Bot.* Qui se développe sur le bois: *champignons épixyles.*

épizoaire [*zo-è-re*] n. m. Animal parasite, qui vit sur le corps d'autres animaux.

épizootie [*zo-o-ti* ou *si*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *zôon*, animal). Maladie, épidémie qui atteint un grand nombre d'animaux: *l'épizootie est toujours infectieuse ou contagieuse.*

— Encycl. Le mot *épizootie* a la même signification que le mot *épidémie*, mais il est réservé aux animaux; il s'applique aux maladies infectieuses, contagieuses, qui règnent sur tout un pays.

Les maladies des animaux réputées contagieuses, et qui donnent lieu à l'application des mesures de police sanitaire sont les suivantes:

La *morve*, le *farcin* et la *dourine*, dans les espèces chevaline et asine; la *fièvre charbonneuse* ou *sang de rate*, dans les espèces chevaline, bovine, ovine et caprine; la *peste bovine*, dans toutes les espèces de ruminants; la *péripneumonie contagieuse*, le *charbon symptomatique* ou *emphisémateux* et la *tuberculose*, dans l'espèce bovine; le *rouget* et la *pneumoentérite infectieuse*, dans l'espèce porcine; la *clavelée*, la *gale*, dans les espèces ovine et caprine; la *fièvre aphteuse* ou *cocotte*, dans les espèces bovine, ovine, caprine et porcine; enfin la *rage* et le *charbon*, dans toutes les espèces. (Cette nomenclature peut d'ailleurs être augmentée par décret.)

Les dispositions s'appliquant à la généralité des maladies contagieuses consistent: 1° dans l'obligation pour toute personne chargée des soins ou de la garde d'un animal atteint ou soupçonné de l'une de ces maladies d'en faire la *déclaration* au maire; 2° dans le droit conféré au préfet de prendre, en cas de constatation de la maladie, un arrêté portant *déclaration d'infection* d'un certain périmètre autour du foyer contagieux et de prescrire l'exécution dans ce périmètre des mesures à appliquer suivant la nature de la maladie: isolement, séquestration, visite, recensement et marque des animaux, désinfection des locaux, interdiction temporaire ou réglementation des foires et des marchés et de la circulation. Le ministre de l'agriculture peut ordonner l'abatage des animaux atteints de morve, farcin, rage, peste bovine, etc., mais dans ces deux dernières maladies, il alloue une indemnité au propriétaire. Un service des épizooties fonctionne dans chaque département, aux frais du département; un comité consultatif des épizooties, institué auprès du ministre de l'agriculture, statue sur toutes les questions se rattachant aux épizooties.

Les maires assurent l'exécution des dispositions légales et réglementaires qui ont pour but de prévenir les maladies contagieuses ou épizootiques. Ils doivent donner avis d'urgence au préfet de tout cas d'épidémie, de tout cas d'épizootie qui leur seraient signalés dans le territoire de leur commune. Ils peuvent prendre les mesures provisoires qu'ils jugent utiles pour arrêter la propagation du mal.

Tout propriétaire, toute personne ayant, à quelque titre que ce soit, la charge des soins ou la garde d'un animal atteint ou soupçonné d'être atteint de l'une des maladies réputées contagieuses, est tenu d'en faire immédiatement la déclaration au maire de la commune où se trouve l'animal (sous peine d'amende et d'emprisonnement). Sont également tenus de faire la déclaration les vétérinaires appelés à visiter l'animal vivant ou mort.

La chair des animaux morts de maladies contagieuses quelles qu'elles soient, ou abattus comme atteints de ces maladies, ne peut être livrée à la consommation. Les cadavres des animaux morts ou abattus comme atteints de maladies contagieuses doivent, au plus tard dans les vingt-quatre heures, être détruits par un procédé chimique ou par combustion, ou enfouis préalablement recouverts de chaux vive, et de telle sorte que la couche de terre au-dessus du cadavre ait au moins un mètre d'épaisseur.

Il est payé une indemnité aux propriétaires des animaux abattus.

épizootique [*zo-o-ti-ke*] adj. Qui tient de l'épizootie: *maladie épizootique.*

épizootiquement [*zo-o-ti-ke-man*] adv. Comme épizootie.

éplaigner v. a., **éplaigneur** n. m. V. APLAIGNER, APLAIGNEUR.

éplapourdi, e adj. Etonné, stupéfait.

éploiement [*ploi-man*] n. m. Action de rendre éployée. Etat de ce qui est éployé.

éploration [*si-on*] n. f. Plaintes d'une personne éplorée; expressions dont elle se sert.

éploré, e adj. Qui est tout en pleurs; désolé: *arriver avec une mine éplorée.*

éployée [*ploi-ié*], **e** adj. f. (du préf. *é*, et de *ployer*). *Blas.* Se dit de l'aigle (et de l'aigle seulement), quand elle a les ailes étendues. (V. la planche BLASON.)

épluchage ou **épluchement** [*man*] n. m. Action d'éplucher: *l'épluchage des pommes de terre.* Action d'enlever les ordures mêlées à la soie, à la laine, au coton, etc. Suppression d'une partie des fruits qui surchargent un arbre. *Fig.* Examen minutieux.

éplucher [*ché*] v. a. Enlever ce qu'il y a de gâté, de mauvais: *éplucher la salade.* Enlever des bourres des étoffes: *éplucher un drap. Fig.* Rechercher minutieusement ce qu'il y a de répréhensible: *éplucher la conduite de quelqu'un.*

épluchette [*chè-te*] n. f. Couteau des vanniers et boisseliers.

épluchoir, euse [*eu-ze*] n. Qui épluche. *Fig.* Qui examine avec minutie.

épluchoir n. m. Instrument pour éplucher.

épluchure n. f. Ce qu'on enlève en épluchant: *balayer les épluchures.*

épode n. f. (du gr. *epi*, sur, et *ôdê*, chant). Nom donné, chez les Grecs, à la stance qui, dans les odes et les chœurs de tragédies, se chantait immédiatement après la strophe et l'antistrophe. Couplet lyrique composé de deux vers inégaux. Pièce lyrique, composée d'une suite de ces couplets.

Épodes d'Horace, pièce de vers ïambiques, au nombre de dix-sept, composées, pour la plupart, dans la jeunesse du poète, les unes dans un esprit d'opposition républicaine, les autres au contraire après qu'Horace s'était rallié au nouveau régime, d'autres enfin purement satiriques.

époi n. m. (de *épieu*). Cor poussé au sommet de la tête du cerf: *les épois d'empaumure.*

époilant [*lan*], **e** adj. *Arg.* Très étonnant.

époindre v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Piquer. (Vx.)

épointage n. m. Action d'épointer.

épointé, e adj. *Chien épointé*, qui s'est cassé l'os de la cuisse. *Cheval épointé*, qui s'est démis la hanche, ou dont les hanches ne sont pas égales.

épointement [*man*] n. m. Etat d'un outil épointé.

épointer [*té*] v. a. Casser ou user la pointe d'un outil: *épointer un crayon.* Effiler en pointe: *épointer les nerfs* (en reliure).

épointure n. f. Maladie des chiens, qui les fait boiter. Action d'épointer les nerfs en reliure, débris provenant de cette opération.

éponge n. f. (lat. *spongia*). Substance légère et poreuse, provenant d'un cœlentéré marin, et employée à différents usages domestiques à cause de sa propriété de retenir les liquides. L'animal lui-même: *les éponges sont des colonies animales.* Excroissance de l'églantier, du rosier. *Fig. Passer l'éponge sur*, oublier, pardonner.

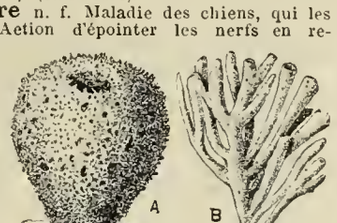

Éponges: A, usuelle; B, gant de Neptune.

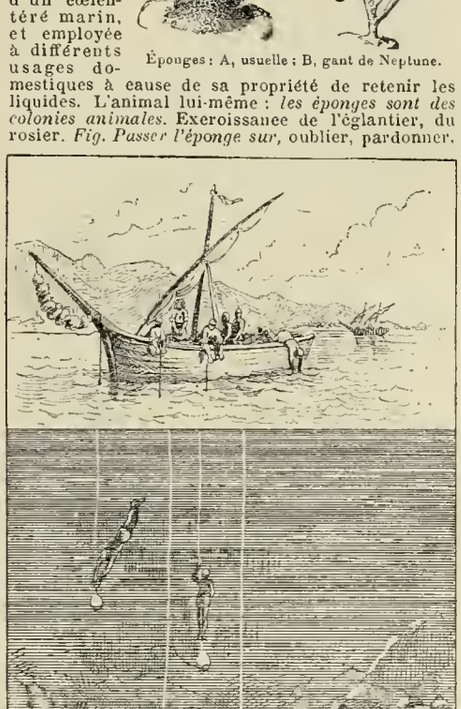
Pêche des éponges.

— Encycl. Au point de vue zoologique, l'éponge est un type de cœlentérés du sous-embranchement des spongiaires. Les véritables éponges appartiennent presque toutes au genre euspongie. La plus estimée des éponges est l'éponge douce de Syrie (*euspongia mollissima*). La grosse éponge à cheval (*euspongia equina*) abonde dans la Méditerranée. Les grandes pêcheries d'éponges sont sur les rivages de Grèce et de Syrie, dans l'Adriatique et sur les côtes de Tunisie. La récolte est faite par des plongeurs. On utilise aussi la cloche à plongeurs et les scaphandriers. Les éponges, une fois pêchées, sont piétinées, froissées, pressées, lavées, jusqu'à ce qu'elles aient perdu leurs téguments noirs et la substance vivante mucilagineuse qui leur donne une odeur chloreuse. Quand elles commencent à blanchir, on les met dans une solution très étendue d'acide sulfurique. On les y laisse macérer quelque temps, en les pressant fréquemment.

Les bancs d'éponge s'épuisant, on a tenté de divers côtés de créer des parcs où l'éponge est élevée à la façon des huitres (spongiculture).

— *Méd.* On emploie en chirurgie des éponges fortement comprimées et séchées à l'étuve, qui, en se gonflant au contact des surfaces humides, produisent la dilatation des orifices ou des cavités où on les a introduites. D'après leur mode de préparation, on distingue les *éponges à la cire* et les *éponges à la ficelle*, suivant qu'elles ont été imbibées de cire avant la compression, ou serrées, encore humides, sous des tours de ficelle à fouet.

— *Nettoyage des éponges.* On dégraisse les éponges dans une solution faible de 1 à 2 p. 100 de carbonate de soude, à la température d'environ 50° C. (l'emploi de solutions concentrées n'est pas à recommander), à laquelle on peut ajouter quelques gouttes d'ammoniaque. Le dégraissage opéré, on procède au blanchiment en trempant les éponges dans un bain d'acide oxalique (sel d'oseille) à 2 p. 100.

éponge n. f. (du lat. *sponda*, bord). Châssis qui borde la table sur laquelle on coule le plomb en nappe. Extrémité de chacune des branches du fer à cheval. Tumeur molle que produit l'éponge du fer sur le coude, lorsque le cheval se couche *en vache.*

épongeage [*ja-je*] n. m. Action d'éponger.

éponger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *u* et *o*: *il épongea, nous épongeons.*) Nettoyer avec une éponge ou quelque chose de spongieux: *éponger une table humide.*

épongier [*ji-é*] n. m. Qui porte des éponges (forgé par La Fontaine; inus.).

Éponine, femme du Gaulois Sabinus, qui entreprit, avec Civilis, d'affranchir les Gaulois du joug des Romains. Ayant été vaincu, Sabinus se réfugia dans sa maison, l'incendia, fit répandre le bruit de sa mort et se cacha dans une grotte près de Langres. Eponine, le croyant mort, résolut de se laisser mourir de faim. Sabinus l'apprit et lui fit connaître sa retraite. Elle y vint à plusieurs reprises, bravant les plus grands dangers. Elle continuait à jouer pour le monde le rôle de veuve désespérée. Enfin, dans l'antre où vivait son époux, elle mit au monde deux jumeaux. Les enfants y grandirent, et cette situation terrible se prolongea pendant neuf ans. Mais le mystère fut dévoilé. En 78, les soldats de Vespasien firent irruption dans la caverne et s'emparèrent de la malheureuse famille. Vespasien parut d'abord touché de cette infortune et des prières d'Eponine. Mais la politique l'emporta. Sabinus fut condamné à mort, et Eponine, ne voulant pas survivre à l'époux qu'elle n'avait pu sauver, insulta l'empereur et fut exécutée. Suivant la tradition, les enfants furent épargnés. L'histoire d'Eponine a souvent inspiré les littérateurs et les artistes.

épontage n. m. Action d'éponter.

éponte n. f. (du lat. *sponda*, bord). Chacune des parois d'un filon.

éponter [*té*] v. a. Débarrasser un végétal des pontes d'insectes nuisibles dont il est infesté.

éponteur n. m. Celui qui fait l'épontage.

épontillage [*ll* mll.] n. m. Action de soutenir avec des épontilles, de fabriquer des épontilles.

épontille [*ll* mll., *e*] n. f. (de l'ital. *pontile*, étai). Chacun des gros étais de bois ou de fer qui supportent les ponts des navires.

épontiller [*ti, ll* mll., *é*] v. a. *Mar.* Munir d'épontilles: *épontiller des baux.*

éponyme adj. (du gr. *epi*, sur, et *onuma*, nom). Qui donne son nom: *héros éponyme. Archonte éponyme* ou subst. *éponyme*, à Athènes, celui des neuf archontes qui donnait son nom à l'année.

éponymie [*mi*] n. f. Fonction de l'archonte éponyme. Liste des archontes éponymes.

éponymique adj. Qui a rapport aux éponymes.

épopée [*pé*] n. f. (du gr. *epos*, discours, et *poiein*, faire). Poème de longue haleine, consistant dans un récit d'aventures héroïques, accompagnées de merveilleux sujets, comme l'*Iliade*, l'*Enéide*, la *Henriade*, etc. *Fig.* Suite d'actions héroïques: *l'histoire de la Grande Armée est une véritable épopée.*

— Encycl. Parmi les grandes épopées, on peut citer: dans l'Inde: le *Mahabharata* et le *Ramayana*; en Grèce: l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère; les *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes; à Rome: l'*Enéide* de Virgile, la *Pharsale* de Lucain; en France: les *Chansons de geste*, dont la plus célèbre est la *Chanson de Roland*, la *Henriade* de Voltaire; en Italie: la *Divine comédie* de Dante, le *Roland furieux* de l'Arioste, la *Jérusalem délivrée* du Tasse; en Portugal: les *Lusiades* de Camoëns; en Angleterre: le *Paradis perdu* de Milton; en Allemagne: la *Messiade* de Klopstock. Les *Martyrs*, de Chateaubriand, sont une épopée en prose.

époque n. f. (gr. *epokhê*). Période historique déterminée dans l'histoire: *l'époque des croisades.* Date, moment où un fait s'est passé, se passe ou se passera: *à l'époque des moissons. Faire époque*, attirer l'attention de ses contemporains. Laisser un souvenir durable. *A pareille époque*, à une époque d'une autre année, correspondant par la date à celle où l'on se trouve. *Les époques d'une femme*, le temps des menstrues. *Géol.* V. ÂGE.

Époques de la nature (*les*), un des plus beaux ouvrages de Buffon. Il y décrit les révolutions du globe terrestre et émet des hypothèses hardies, dont quelques-unes ont été reprises par Cuvier, ou même par la science contemporaine.

Éporédorix [*riksa*], guerrier éduen, qui se signala pendant l'insurrection de 51 av. J.-C. contre les Romains. Il fut pris dans Alésia.

épouce, e adj. et n. Qui n'a pas de pouces.

époudrer [*dré*] v. a. Epousscter. (Vx et peu us.)

épouffé [*pou-fé*], **e** adj. *Fam.* Qui s'est essoufflé.

épouffer (s') [*sé-pou-fé*] v. pr. S'esquiver. S'essouffler. *S'épouffer de rire,* rire aux éclats. (Peu us.)

épouiller [*pou, ll* mll., *é*] v. a. Débarrasser de ses poux : *épouiller un enfant.*

époulardage n. m. Action d'époularder.

époularder [*dé*] v. a. Trier les feuilles de tabac en rejetant celles qui sont moisies.

époule n. f., **époulin** n. m. V. ESPOULE, ESPOLIN.

époumoner [*né*] v. a. Fatiguer les poumons. **S'époumoner** v. pr. Se fatiguer les poumons : *s'époumoner à répéter une chose.*

épousailles [*pou-za, ll* mll., *e*] n. f. pl. Célébration du mariage. (Vx.)

épouse [*pou-ze*] n. f. V. ÉPOUX.

épousée [*zé*] n. f. Celle qu'un homme vient d'épouser ou qu'il va epouser : *la nouvelle épousée. Parée comme une épousée de village,* avec excès et mauvais goût. *Marcher comme une épousée,* lentement et d'une manière réservée.

épouser [*zé*] v. a. (lat. *sponsare*). Prendre en mariage : *Napoléon répudia Joséphine de Beauharnais pour épouser Marie-Louise d'Autriche. Fig.* Se marier à cause de : *épouser la dot d'un monstre, les seize ans d'une vierge.* S'attacher vivement à : *épouser un parti. Epouser la mer,* se disait d'une cérémonie par laquelle le doge de Venise, en vertu d'un privilège concédé par les papes, prenait possession de l'Adriatique. *Épouser la forme de,* prendre la forme de. ALLUS. LITTÉR. V. CÉLIMÈNE.

épouseur [*zeur*] n. m. *Fam.* Qui cherche à se marier : *fille trop fière, qui éloigne les épouseurs. Epouseur à toutes mains, épouseur du genre humain,* qui promet mariage à toutes pour séduire, abuser.

époussetage [*pou-se-ta-je*] ou **époussètement** [*pou-sè-te-man*] n. m. Action d'épousseter.

épousseter [*pou-se-té*] v. a. (du préf. *é,* et de *poussière.* — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'époussète.*) Oter la poussière : *épousseter un meuble.* Nettoyer un cheval apres l'avoir étrillé. *Fam.* Battre.

épousseteur, euse [*pou-se-teur, eu-ze*] n. Personne qui époussète.

époussetoir [*pou-se*] n. m. Petit pinceau pour épousscter les pierres précieuses.

époussette [*pou-sè-te*] n. f. Faiseeau de jonc, de bruyère, de crin, etc., pour nettoyer les habits, les meubles. Morceau d'étoffe pour épousseter un cheval.

épouti n. m. (du préf. *é,* et de l'ane. fr. *pontie,* ordure). Corps étranger contenu dans une étoffe de laine après sa fabrication.

époutiage [*ti-a-je*] n. m. Action d'époutier. (On dit aussi ÉPOUTILLAGE, ÉPOUTISSAOE.)

époutier [*ti-é*] (Se conj. comme *prier*) ou **époutir** v. a. Débarrasser un tissu des corps étrangers. Syn. de ÉPINCETER.

épouvantable adj. Qui cause de l'épouvante : *bruit épouvantable.* Etrange, excessif ; horrible, monstrueux : *laideur épouvantable.*

épouvantablement [*man*] adv. D'une façon épouvantable.

épouvantail [*van-ta, l* mll.] n. m. Mannequin mis dans les champs, les jardins, pour effrayer les oiseaux. *Fig.* Ce qui cause de vaincs terreurs.

épouvante n. f. (subst. verb. de *épouvanter*). Terreur grande et soudaine ; alarme, peur, effroi, frayeur : *la vue d'une éclipse frappait parfois d'épouvante les peuples anciens.*

épouvantement [*man*] n. m. Epouvante portée au plus haut degré. (Peu us.)

épouvanter [*té*] v. a. (lat. pop. *expaventare*). Jeter dans l'épouvante : *l'invasion des Arabes épouvanta le monde chrétien. Par exagér.* Inspirer de grandes appréhensions : *voyage dont la longueur épouvante quelqu'un.* ANT. **Rassurer.**

époux [*pou*], **épouse** [*pou-ze*] n. (du lat. *sponsus,* fiancé). Celui, celle que le mariage unit : *Philémon et Baucis sont le type des époux heureux. Epouse de Jésus-Christ,* Eglise de Jésus-Christ ; religieuse, Pl. m. Le mari et la femme : *le contrat de mariage régle les questions d'intérêt entre époux.*

Eppeghem, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur la Senne ; 1.500 h.

eppur (ou **e pur**), **si muove!** mots italiens signif. *Et pourtant, elle se meut.* Paroles attribuées à Galilée, forcé de faire amende honorable pour avoir proclamé, après Copernic, que la terre tourne sur elle-même, contrairement à la lettre des Ecritures.

éprault [*pró*] n. m. Nom vulgaire du célcri.

épreindre [*prin-dre*] v. a. (lat. *exprimere.* — Se conj. comme *craindre.*) Serrer une chose pour en exprimer le sue, le jus : *épreindre un citron.*

épreinte [*prin-te*] n. f. Envie douloureuse d'aller à la selle. *Véner.* Fiente de la loutre.

Épréménil. *Biogr.* V. ESPRÉMÉNIL.

éprendre (s') [*sé-pren-dre*] v. pr. (Se conj. comme *prendre.*) Se laisser surprendre par quelque passion : *s'éprendre de la liberté.*

épreuve n. f. (de *éprouver*). Expérience, essai qu'on fait d'une chose : *mettre à l'épreuve la fidélité d'un serviteur, le dévouement d'un ami. Epreuve à outrance,* essai dans lequel on impose à l'objet à éprouver (pont, machine, etc.) un effort beaucoup plus considérable que celui qu'il devra fournir plus tard. Chagrin, malheur, qui sert à éprouver le courage : *avoir de la résignation dans les épreuves. Zèle à toute épreuve,* zèle que rien n'ébranle, ne rebute. *A l'épreuve,* à l'essai : *acheter une montre à l'épreuve.* Après essai : *ne prends tes amis qu'à l'épreuve. A l'épreuve de,* en état de résister à : *cuirasse à l'épreuve de la balle. A toute épreuve,* capable de résister à tout. *Impr.* Feuille d'impression sur laquelle l'auteur ou le correcteur indique les corrections. *Grav.* Chacun des exemplaires tirés sur la planche gravée, soit avant, soit après l'achèvement du travail de l'artiste. *Epreuve avant, avec la lettre,* tirée avant ou avec l'inscription que le graveur met au bas de l'estampe pour expliquer le sujet. (Les épreuves avant la lettre, étant tirées aussitôt que la planche est adoptée, sont les plus belles.) *Epreuve positive,* chacun des exemplaires que l'on tire avec un cliché photographique. *Epreuve négative,* cliché obtenu directement. *Turf* Course. *Hist. Epreuves judiciaires,* moyens de preuve admis par les lois du moyen âge pour établir la vérité ou la fausseté d'une accusation (duel judiciaire, ordalies, etc.).

Epreuve villageoise (l'), opéra en deux actes, paroles de Desforges, musique de Grétry (1784). Musique gracieuse et délicate.

épris, e [*pri, i-ze*] adj. (de *éprendre*) Pris de passion *cœur épris d'amour, de justice, de liberté.*

éprouver [*vé*] v. a. (rad. *prouver*). Essayer, mettre à l'épreuve : *éprouver un canon de fusil.* Soumettre à des épreuves douloureuses : *les guerres éprouvent les meres. Fig.* Ressentir : *éprouver de la crainte.* Etre exposé à : *éprouver des contrariétés.*

éprouvette [*vè-te*] n. f. Appareil dans lequel on fait des essais sur de petites quantités de matières. Vase de verre allongé en forme de tube, quelquefois gradué, et fermé à l'un des bouts, servant à recueillir les gaz dans lequel on peut faire diverses expériences : *une éprouvette graduée. Chir.* Nom donné à certaines sondes. *Milit.* Morceau de métal, cylindres ou prismes, employés dans les épreuves ou essais exécutés avec certains appareils, tels que le crusher.

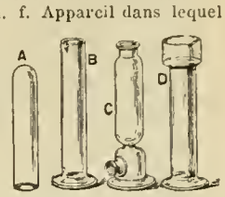

Éprouvette : A, à recueillir les gaz ; B, à pied ; C, à dessécher les gaz ; D, à cuvette.

éprouveur n. m. Celui qui fait l'épreuve des armes à feu.

epsilon [*ép-si-lon'*] n. m. Cinquième lettre de l'alphabet grec (*e* bref).

Epsom [*ép-som'*], ville d'Angleterre (comté de Surrey), renommée pour ses eaux minérales et pour ses courses ; 8.500 h. C'est là que, depuis 1779, une célèbre course de chevaux (le *Derby*) a lieu le mercredi avant la Pentecôte.

Epsom (SEL D'), nom donné communément au sulfate de magnésie.

epsomite n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésie, que l'on trouve dans les eaux d'Epsom, de Sedlitz, de Pullna, etc.

epta... V. à HEPTA les mots qui commencent ainsi.

Epte, riv. de France, affl. de la Seine (r. dr.), elle arrose Forges-les-Eaux, Gisors et Saint-Clair ; cours 100 kil.

épucer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il épuça, nous épuçons.*) Oter les puces.

épuche n. f. Pelle à long manche pour enlever la tourbe.

épuchette [*ché-te*] n. f. Petite épuche.

épuisable [*za-ble*] adj. Qui peut être épuisé.

épuisant [*zan*], **e** adj. Qui épuise les forces : *le climat tropical est épuisant*

épuise [*ze*] n. f. Machine à épuiser l'eau.

épuisement [*ze-man*] n. m. Action d'épuiser : *l'épuisement d'une galerie de mine. Fig.* Déperdition de force : *mourir d'épuisement.* Diminution considérable : *l'épuisement des finances.*

— ENCYCL. *Méd.* V. DÉBILITÉ.

— *Agric.* L'épuisement d'un sol consiste non point dans la perte successive de tous les éléments nutritifs qu'y puisent les plantes, mais dans la disparition totale ou même simplement partielle de l'un seulement de ces éléments. Une fois déterminé le prineipe qui fait défaut, on fait intervenir les amendements ou les engrais appropriés, et c'est encore pour parer à l'épuisemeut d'une terre que l'on pratique la méthode des assolements. V. ASSOLEMENT.

épuiser [*zé*] v. a. (rad. *puiser*). Tarir, mettre à sec : *épuiser une citerne.* Consommer : *épuiser ses munitions.* Priver de ses ressources : *épuiser un Etat.* Rendre stérile : *épuiser un terrain.* Affaiblir, abattre : *épuiser le corps, l'esprit.* Lasser : *épuiser la patience.* Traiter à fond : *épuiser un sujet.* **S'épuiser** v. pr. Se tarir, s'affaiblir, se fatiguer. ANT. **Emplir.**

épuisette [*zè-te*] n. f. Petit filet de pêche monté sur un cerceau fixé à l'extrémité d'un long manche de bois, et qui sert à sortir de l'eau le poisson pris à l'hameçon. Filet pour prendre les petits oiseaux dans une volière. Pelle creuse pour rejeter l'eau qui s'est introduite dans un bateau.

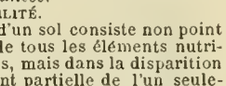
Épuisette.

épuiseur [*zeur*] n. m. Celui qui épuise.

épuise-volante n. f. Moulin à vent, servant à épuiser l'eau. Pl. des *épuises-volantes.*

épulaire [*lè-re*] n. m. (lat. *epularis ;* de *epulum,* festin). *Antiq. rom.* Citoyen qui prenait part aux festins sacrés. Adjectiv. Qui a rapport aux festins, aux repas.

épulide ou **épulie** [*lî*] n. f. (du gr. *epi,* sur, et *oulon,* gencive). Tumeur charnue, développée sur les gencives.

épulon n. m. (du lat. *epulæ,* repas). Chacun des prêtres chargés, chez les Romains, de préparer et de surveiller les festins sacrés.

épulotique adj. et n. m. (gr. *epoulôtikos*). Se dit des remèdes cicatrisants : *cataplasme épulotique.*

épulpeur n. m. Appareil au moyen duquel on sépare des jus de betteraves les pulpes et autres matières solides qu'ils tiennent en suspension.

épurage n. m. Opération qui a pour but d'épurer.

épurateur n. et adj. m. Appareil pour épurer un gaz ou un liquide.

épuratif, ive ou **épuratoire** adj. Qui sert à épurer : *appareil épuratif.*

épuration [*si-on*] n. f. Action d'épurer ; son effet : *le goudron provient de l'épuration du gaz d'éclairage. Fig.* Action de purifier au point de vue moral : *les censeurs poursuivaient à Rome l'épuration des mœurs.* Elimination des membres d'une société qu'on juge indignes d'en faire partie.

— ENCYCL. *Epuration des eaux.* L'épuration des eaux comprend celle des eaux d'alimentation, des eaux industrielles, des eaux d'égout et des eaux résiduelles. Pour épurer les eaux destinées à la consommation domestique, il existe un très grand nombre de filtres, depuis l'antique filtre à charbon de bois, jusqu'aux filtres-bougies de Chamberland. Lorsqu'il s'agit d'épurer les eaux d'alimentation d'une grande agglomération, les eaux de source sont conduites dans de grands réservoirs, dont le fond est constitué par plusieurs couches successives de sable, à travers lesquelles passe l'eau avant d'être livrée à la consommation. On emploie aussi un procédé chimique, consistant à faire barboter de l'air ozonisé dans l'eau.

Les eaux servant à nombre d'industries, raffineries, teintureries, etc., et aussi à l'alimentation des générateurs de vapeur, doivent être débarrassées des sels minéraux qu'elles tiennent en dissolution, et qui, se déposant sur les parois des générateurs, occasionnent parfois des explosions. On a recours à des épurateurs chimiques, dans lesquels on opère le mélange des eaux avec de la chaux, du carbonate de soude, qui précipitent les bicarbonates calciques, les sulfates, chlorures et les sels de magnésie. Au sortir de l'épurateur, les eaux peuvent être directement utilisées. Dans le but d'éviter l'incrustation de la paroi des chaudières, on mélange souvent à l'eau du générateur des substances dites désincrustantes (argile délayée, glycérine, pétrole lampant, dextrine, pommes de terre, alun, etc.), qui changent la nature des sels et les transforment en dépôt non adhérents.

Les eaux d'égout, avant leur *épandage* dans les canaux d'irrigation destinés à fertiliser les champs, ou en nappes sur le sol nu, s'épurent souvent. On en sépare les matières organiques par filtration sur le sable, ou par addition d'un réactif : alun, fer, argile.

Enfin, on épure les eaux résiduelles de teinturerie, savonnerie, etc., soit afin de régénérer des matières (graisse, glycérine, soufre) ayant une valeur, soit afin de neutraliser leurs effets toxiques. On utilise dans ces eas des réaetifs appropriés.

— *Epuration des gaz d'éclairage, huiles, pétroles,* etc. V. chaeun de ees mots.

épuratoire adj. Qui sert à l'épuration : *filtre épuratoire.*

épure n. f. Dessin en grand d'un édifice, d'une machine, tracé sur un mur ou sur le sol. Dessin au trait, qui représente sur un plan l'ensemble des projeetions des différents points ou lignes d'une figure. Dessin achevé, par opposition à *croquis.*

épurement [*man*] n. m. Action d'épurer (s'emploie surtout au *fig.*) : *l'épurement du style.*

épurer [*ré*] v. a. Rendre pur, plus pur : *épurer de l'huile,* et *fig.,* rendre plus pur au point de vue de la morale, du goût, de la vérité : *Boileau s'attacha à épurer le goût de son temps.* Retrancher d'une association les membres moins dignes.

épureur n. m. Fabricant qui se livre à l'épuration des huiles.

épurge n. f. (du préf. *é,* et de *purger*). Nom vulgaire d'une espèce d'euphorbe, qui purge violemment.

— ENCYCL. L'épurge, *catapuce* ou *catherinette* (*euphorbia lathyris*) est une plante annuelle, à fleurs jaunâtres. Elle contient un suc laiteux et âcre, employé parfois comme purgatif, mais qu'on doit complètement délaisser, car il peut causer des accidents mortels.

e pur si muove. V. EPPUR.

équanime [*kou-a*] adj. (du lat. *æquus,* égal, et *anima,* âme). Dont l'humeur reste égale.

équanimité [*kou-a*] n. f. (de *équanime*). Egalité d'âme.

équant [*kou-an*] n. m. (du lat. *æquans,* égalant). *Astr.* Nom donné par les anciens astronomes aux cercles qui, dans leur système, représentaient les trajectoires des planètes autour de la terre.

équarrier [*ka-ri-é*] v. a. Débarrasser (le parchemin) de ses barbes. Dresser la cire d'un cierge.

équarrir [*ka-rir*] v. a. (du préf. *é,* et de *quarré*). Rendre carré : *équarrir un bloc de marbre.* Tailler à angle droit : *équarrir un tronc d'arbre.* Ecorcher, dépecer des animaux et principalement les chevaux, mulets et ânes, pour en tirer la peau, la graisse, les os, etc.

équarrissage [*ka-ri-sa-je*] n. m. Aetion d'équarrir. Etat de ce qui est équarri. Action d'équarrir les bêtes de somme.

— ENCYCL. *Techn.* On procède à l'équarrissage d'un arbre à la haehe ou à la scie, en ayant soin d'obtenir un parallélépipède rectangle offrant la plus grande surface possible, ce qui est avantageux pour le débitage ultérieur.

équarrissement [*ka-ri-se-man*] n. m. Action d'équarrir. (On dit aussi ÉQUARRISSAOE.)

équarrisseur [*ka-ri-seur*] n. m. Ouvrier qui équarrit le bois, la pierre. Celui dont le métier est d'équarrir les animaux.

équarrissoir [*ka-ri-soir*] n. m. Lieu où l'on abat des bêtes de somme et de trait. Couteau d'équarrisseur. Instrument à l'usage du cirier, du vannier, de l'orfèvre.

équateur [*kou-a*] n. m. (du lat. *æquare,* rendre égal). *Astr.* Cercle imaginaire, qui coupe la terre en deux parties égales, et qui passe à égale distance des pôles : *l'équateur partage la terre en deux hémisphères égaux. Astr.* Cercle semblable, dans une planète ou un corps céleste quelconque. *Equateur magnétique,* ligne tracée sur la terre et en tous les points de laquelle l'inclinaison de la boussole est nulle.

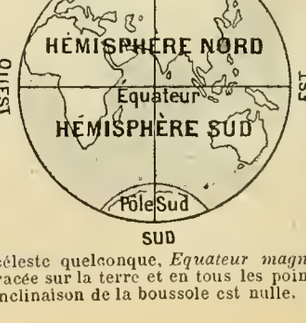

Équateur [*kou-a*] (RÉPUBLIQUE DE L'), Etat de l'Amérique du Sud, capit. *Quito;* 307.300 kil. c.; 1.272.000 h. (*Equatoriens*). L'Equateur forme un Etat indépendant, depuis le partage (en 1830) de la république de Colombie en trois Etats distincts : *Nouvelle-Grenade* ou *république de Colombie*, *Venezuela* et *Equateur*. Pays montagneux, traversé par la cordillère des Andes, où la hauteur des plateaux assure un climat relativement tempéré. *Guayaquil, Esméraldas*, etc. sont les villes principales. Cacao, métaux précieux, café, caoutchouc, peaux, ivoire végétal, chapeaux de paille, quinquina.

Armoiries de l'Équateur.

Équateurville, localité de l'Etat indépendant du Congo, sur la rive gauche du fleuve. Grand centre de culture du café et du cacao.

équation [*kou-a-si-on*] n. f. (du lat. *æquare*, rendre égal). *Alg.* Formule d'égalité entre des grandeurs qui dépendent les unes des autres : *poser, résoudre une équation; équation du premier, du second degré. Equation à une, à deux, à trois,* etc., *inconnues*, équation dans laquelle toutes les grandeurs sont connues, sauf une, deux, trois, etc. *Membre d'une équation*, chacune des deux expressions algébriques séparées par le signe =. *Racine d'une équation*, quantité numérique ou algébrique qui, mise à la place de l'inconnue dans une équation, satisfait à l'équation, c'est-à-dire rend le premier membre identique au second : *la résolution d'une équation a pour objet la recherche des racines. Système d'équations* ou *équations simultanées*, ensemble de plusieurs équations qui doivent être satisfaites pour les mêmes valeurs des inconnues. *Equation différentielle*, équation dans laquelle entre une ou plusieurs inconnues et leurs dérivés de différents ordres. *Equation du temps*, temps variable qu'il faut ajouter chaque jour à l'époque du midi moyen, ou en retrancher, pour avoir le midi vrai.

— ENCYCL. Toute *équation algébrique entière* peut être ramenée à la forme $A=0$, A étant un polynôme entier. Le degré de A est le degré de l'équation.

Premier degré. L'équation du *premier degré* se ramène à la forme générale : $ax+b=0$;

Si a est différent de zéro, elle admet pour racine $x=-\frac{b}{a}$.

Si a est égale à 0 et b différent de zéro, elle n'admet pas de solution;

Si $a=0$ et $b=0$, elle admet une infinité de solutions.

Second degré. L'équation du *second degré* se ramène à la forme générale : $ax^2+bx+c=0$;

Si $b^2-4ac>0$, l'équation admet deux racines distinctes qui sont données par la formule générale :

$$x=\frac{-b\pm\sqrt{b^2-4ae}}{2a};$$

Si $b^2-4ac=0$, l'équation n'a qu'une racine (on dit que c'est une racine double); elle est donnée par $x=-\frac{b}{2a}$;

Si $b^2-4ae<0$, l'équation n'a pas de racines.

Troisième degré. L'équation *du troisième degré* se ramène à la forme générale : $x^3+px+q=0$. Elle admet trois racines quand $4p^3+27q^2<0$. On connaît la formule qui permet de calculer ces racines; d'ailleurs cette équation se résout par la trigonométrie.

équatorial, e, aux [*koua*] adj. De l'équateur : *ligne équatoriale. Coordonnées équatoriales d'une étoile*, l'ascension droite et la déclinaison. N. m. Appareil principalement composé d'une lunette mobile autour d'une parallèle à l'axe du monde, et qui sert à observer le mouvement des astres.

équatorialement [*kou-a, man*] adv. *Physiq.* Dans une position relative ou analogue à celle de l'équateur par rapport à la terre, c'est-à-dire perpendiculairement.

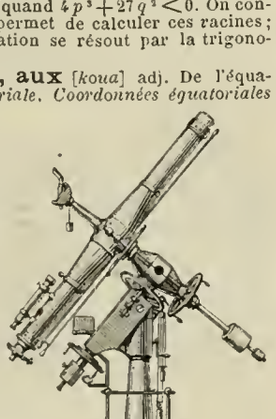

Équatorial.

Équatorien, enne [*kou-a-to-ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de la république de l'Equateur: *les Equatoriens*. Adjectiv. : *population équatorienne.*

équerrage [*kè-ra-je*] n. m. Ouverture de l'angle formé par deux plans adjacents d'une pièce de bois.

équerre [*ké-re*] n. f. (du préf. *é*, et du lat. *quadrare*, rendre carré). Instrument en bois ou en métal pour tracer des angles droits ou tirer des perpendiculaires. Ce qui est à angle droit : *ce bâtiment n'est pas d'équerre.* Pièce de fer plat en T ou en L pour consolider des assemblages. *Equerre à coulisse*, instrument qui sert à mesurer le diamètre des corps cylindriques. *Fausse équerre*, équerre à branches mobiles. *Equerre d'arpenteur*, instrument qui sert, dans les levés de plans et l'arpentage, à tracer des perpendiculaires sur le terrain.

— ENCYCL. L'équerre d'arpenteur est un prisme droit creux, en laiton, dont la base est un octogone régulier. Au milieu de chaque face du prisme est ouverte une fente très étroite, appelée *pinnule*. Quatre de ces pinnules, opposées deux à deux, sont formées sur la moitié de la hauteur d'une fente mince, et sur l'autre moitié d'une ouverture rectangulaire (ou fenêtre) plus large. Un crin vertical partage en deux la fenêtre et la fente. La disposition des fenêtres opposées est inverse, c'est-à-dire que pour l'une la fente est en bas; pour l'autre, c'est l'ouverture rectangulaire qui est en bas. Les lignes de visée correspondant aux fenêtres munies de crins sont perpendiculaires l'une sur l'autre; les autres, données

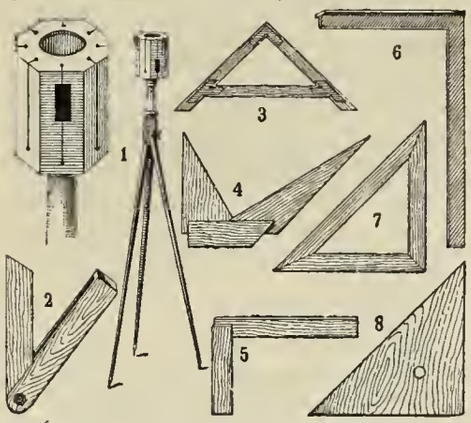

Équerres : 1. D'arpenteur ; 2. Fausse équerre rentrante ; 3. A niveau ; 4. A onglet ; 5. Fausse équerre ordinaire ; 6. De charron ; 7. A dessin, évidée ; 8. A dessin, pleine.

par les pinnules, font des angles de 45° avec les premières. L'appareil est monté sur un bâton ferré, qu'on a soin de planter en terre bien verticalement quand on veut opérer : on se sert pour cela du fil à plomb.

équerrer [*kè-re*] v. a. Disposer une pièce de bois suivant un certain équerrage.

équerrine [*kè-ri-ne*] adj. f. Se dit d'une race de vaches laitières, chez lesquelles l'écusson forme une sorte d'équerre. (V. ÉCUSSON.)

Èques ou **Équicoles,** ancien peuple d'Italie, dans le Latium, sur l'Anio. Ils furent vaincus par Camille et soumis pendant les guerres samnites.

équestre [*ku-ès-tre* ou *kés-tre*] adj. (lat. *equestris;* de *equus*, cheval). Qui a rapport à l'équitation : *exercices équestres.* Qui représente un personnage à cheval : *statue équestre. Ordre équestre*, ordre des chevaliers romains.

Équeurdreville, comm. de la Manche, arr. et à 2 kil. de Cherbourg, près de la Manche, 6.950 h. Forges.

équiangle [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *angle*). Dont les angles sont égaux : *un triangle équiangle est aussi équilatéral.*

équiaxe [*ku-i-ak-se*] adj. Qui a des axes égaux entre eux : *amphibole équiaxe.*

équidés [*ku-i*] n. m. pl. Famille de mammifères périssodactyles, comprenant les chevaux, les ânes et les zèbres. S. un *équidé.*

— ENCYCL. Les équidés sont des ongulés à doigts impairs ; les types actuels n'en ont qu'un seul. Dans les terrains tertiaires, on en rencontre avec trois ou quatre doigts : *orohippus, epihippus, hipparion*, etc. Rarement il en existe avec deux doigts; le célèbre cheval de Jules César appartenait à ce type. Les équidés vont par troupes dans les régions découvertes, les déserts et les steppes. (V. CHEVAL.)

équidifférence [*ku-i-di-fé-ran-se*] n. f. *Math.* Egalité de rapports par différence ou rapports arithmétiques.

— ENCYCL. L'équidifférence ou *proportion par différence* ou *proportion arithmétique* entre quatre nombres *a, b, c, d*, que l'on notait autrefois par la formule *a. b : c. d*, signifie que l'on a, entre les quatre nombres, la relation : $a-b=c-d$ ou $b-a=d-e$.

équidifférent [*ku-i-di-fé-ran*], **e** adj. Qui offre des différences égales. *Quantités continûment équidifférentes*, quantités en progression arithmétique.

équidistance [*ku-i-dis-tan-se*] n. f. Qualité de ce qui est équidistant.

équidistant [*ku-i-dis-tan*], **e** adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *distant*). Se dit, en géométrie, de deux lignes qui sont également distantes l'une de l'autre dans tous leurs points, ou de deux points également distants d'un troisième : *tous les points de la circonférence sont équidistants du centre.*

équier [*ki-é*] n. m. Anneau de fer où passent les sommiers, dans une scie de scieur de long.

équiffle [*ki-fle*] n. f. Clifoire.

équignon [*ki*] n. m. (de *échine*). Bande étroite de fer, que l'on adapte au-dessus de la fusée d'un essieu de bois.

équilarge [*ku-i-lar-je*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *large*). Qui a partout la même largeur : *bande équilarge.*

équilatéral, e, aux [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et *latus, eris*, côté). Dont les côtés sont égaux : *triangle équilatéral.*

Tr. équilatéral.

équilatère [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et *latus, eris*, côté). Dont les côtés sont égaux. (Vx.)

équilibrant [*ki-li-bran*], **e** adj. Qui fait équilibre : *un poids équilibrant.*

équilibration [*ki, si-on*] n. f. Mise en équilibre.

équilibre [*ki*] n. m. (du lat. *æquus*, égal, et *libra*, balance). Etat de repos d'un corps sollicité par des forces qui se détruisent. *Equilibre stable*, celui dans lequel le corps, légèrement déplacé de sa position d'équilibre, tend à y revenir par de légères oscillations. *Equilibre instable*, celui dans lequel le corps, détourné de sa position, se met en équilibre dans une position différente. *Perdre l'équilibre*, pencher d'un côté ou de l'autre de manière à tomber. *Fig.* Juste combinaison des forces d'éléments ; *équilibre des organes d'une machine.* Juste proportions des parties. Pondération de choses diverses ou opposées : *équilibre des pouvoirs.* Juste combinaison des penchants et des facultés. *Equilibre européen*, système tendant à empêcher qu'une puissance européenne ait sur les autres une prépondérance marquée : *la paix de Westphalie* (1648), *les traités de Vienne* (1815) *ont eu pour objet de fonder l'équilibre européen.*

— ENCYCL. *Equilibre européen.* D'après le principe dit de *l'équilibre européen*, les Etats sont réciproquement garants de leur indépendance, c'est-à-dire que chacun d'eux doit avoir une puissance à peu près égale afin qu'aucun ne soit tenté d'absorber les autres. La nécessité de ce principe se fit sentir lorsque Charles-Quint, puis Philippe II voulurent fonder une monarchie universelle : les diplomates européens réunis à Munster et à Osnabrück la proclamèrent dans les célèbres traités de Westphalie (1648). De même que ces traités le firent alors triompher contre la maison d'Autriche, de même le traité d'Utrecht (1713) le fit triompher contre l'ambition de Louis XIV et les traités de Vienne (1815) contre la domination de Napoléon Ier.

équilibrer [*ki-li-bré*] v. a. Mettre en équilibre : *équilibrer les deux plateaux d'une balance. Fig.* Harmoniser. Mettre en balance. *Fig. Esprit bien équilibré*, esprit dont les facultés sont bien distribuées.

équilibrisme [*ki-li-bris-me*] n. m. Science de l'équilibriste.

équilibriste [*ki-li-bris-te*] n. Dont le métier est de faire des tours d'adresse, de maintenir sa personne, ou certaines choses, en équilibre.

équille [*ki, ll* mll., *e*] n. f. (de *esquille*). Espèce de poisson du genre ammodyte, qui vit dans les sables de la Manche.

— ENCYCL. Les équilles sont des petits poissons longs de 12 à 20 centimètres, d'une couleur bleu verdâtre, qui abondent dans les sables de la Manche. Les équilles sont très estimées comme comestibles ; elles servent aussi comme appâts. On les nomme quelquefois *lançons, allançons, anguilles de sable*, et en Gascogne *traou quesables.*

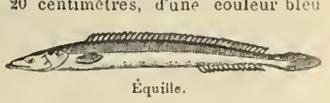

Équille.

équilune [*ku-i*] n. f. (du lat. *æquus*, égal, et de *lune*). Moment où la lune traverse l'équateur.

équimultiple [*ku-i*] adj. *Math.* Se dit de deux ou plusieurs nombres par rapport à deux ou plusieurs autres, lorsqu'ils se forment de ces autres multipliés par un même nombre. N. m. : *un équimultiple.*

équin [*ku-in* ou *kin*], **e** adj. (du lat. *equus,* cheval). *Hist. nat.* Qui a rapport au cheval. (Peu us.) *Chir. Pied équin,* pied difforme qui n'appuie que sur la pointe. *Art vétér. Variole équine,* affection pustuleuse du cheval, qui se communique à l'homme et au bœuf.

équinette [*ki-nè-te*] n. f. *Mar.* Partie horizontale du support de la girouette, à l'endroit où l'on eloue l'étamine.

équinoxe [*ki-nok-se*] n. m. (du lat. *æquus,* égal, et *nox,* nuit). Temps de l'année où les jours sont égaux aux nuits. V. SAISON.

— ENCYCL. L'équinoxe se produit deux fois par an : vers le 21 mars et le 21 septembre, parce qu'alors, les deux pôles de la terre se trouvant à une égale distance du soleil, sa lumière se répand de l'un à l'autre et éclaire la moitié de la terre, tandis que l'autre reste dans l'obscurité. La première de ces époques est appelée *équinoxe de printemps,* la seconde *équinoxe d'automne.* L'équateur est appelé *ligne équinoxiale,* parce qu'il y a équinoxe toutes les fois que le soleil se trouve sur cette ligne, c'est-à-dire vers le 21 mars et le 23 septembre.

équinoxial, e, aux [*ki-nok-si-al*] adj. Qui a rapport à l'équinoxe : *ligne équinoxiale.* Qui est situé, qui habite sous l'équateur (v. ÉQUINOXE) : *les régions équinoxiales sont situées près de l'équateur.*

équinter [*kin-té*] v. a. *Milit.* Tailler en pointe (l'extrémité d'une courroie).

équipage [*ki-pa-je*] n. m. Train, suite de valets, de chevaux, de voitures, etc. : *le somptueux équipage d'un prince.* Voiture de luxe : *avoir un équipage.* Manière dont on est vêtu : *arriver en piteux équipage. Mar.* Ensemble de tous les hommes embarqués pour le service d'un vaisseau. Ensemble des personnes, des animaux et des objets qui concourent à la grande chasse. Pl. Ensemble des voitures, des objets de matériel affectés en campagne à un même corps. Ensemble des outils, instruments, etc., employés dans une exploitation, une construction, etc.

— ENCYCL. *Dr.* Les conditions d'engagement du capitaine et des hommes d'équipage d'un navire sont constatées par le rôle d'équipage, ou par les conventions des parties.

Les matelots peuvent être engagés soit *au voyage* ou *au mois,* soit *au profit* (part dans les bénéfices), soit *au fret* (part dans le prix payé pour le transport).

Le capitaine et les gens de l'équipage ne peuvent, sous aucun prétexte, charger dans le navire aucune marchandise pour leur compte sans la permission des propriétaires, et sans en payer le fret, s'ils n'y sont autorisés par l'engagement.

Si le voyage est rompu par le fait des propriétaires, capitaine ou affréteurs, avant le départ du navire, les matelots loués au voyage ou au mois sont payés des journées par eux employées à l'équipement du navire ; ils retiennent pour indemnités les avances reçues. Si les avances ne sont pas encore payées, ils reçoivent, pour indemnité, un mois de leurs gages convenus. Si la rupture arrive après le voyage commencé, les matelots loués au voyage sont payés intégralement. Les matelots loués au mois reçoivent le loyer stipulé pour le temps qu'ils ont servi, et, en outre, à titre d'indemnité, la moitié de leurs gages pour le reste de la durée présumée du voyage. Les matelots loués au voyage ou au mois reçoivent, de plus, le prix de leur retour jusqu'au lieu du départ du navire, à moins que le capitaine, les propriétaires ou affréteurs, ou le commissaire de la marine, ne leur procurent leur embarquement.

Le matelot est payé de ses loyers, traité et pansé aux frais du navire, s'il tombe malade pendant le voyage, ou s'il est blessé au service du navire. S'il a dû être laissé à terre, il est rapatrié aux dépens du navire ; toutefois, le capitaine peut se libérer de tous frais de traitement ou de rapatriement en versant entre les mains de l'autorité française une somme à déterminer par tarif.

Tout matelot qui justifie qu'il est congédié sans cause valable a droit à une indemnité contre le capitaine. Il n'y a pas lieu à indemnité si le matelot est congédié avant la clôture du rôle d'équipage.

Le capitaine, en aucun cas, ne peut congédier un matelot en pays étranger.

équipe [*ki-pe*] n. f. Série de bateaux amarrés les uns aux autres. Ensemble des ouvriers appliqués à un même travail : *homme d'équipe, chef d'équipe.*

équipé, e [*ki*] adj. *Blas.* Se dit d'un navire ou d'une nef, représentés avec leurs agrès d'un émail particulier : *Paris porte dans ses armes une nef équipée d'argent.*

équipée [*ki-pé*] n. f. Folle entreprise, escapade : *vous avez fait là une belle équipée.*

équipement [*ki-pe-man*] n. m. Action d'équiper. Tout ce qui sert à équiper. Effets distribués aux hommes de troupe : *l'équipement militaire.* Ce qui est nécessaire à l'armement d'un vaisseau.

équiper [*ki-pé*] v. a. (de *esquif*). Pourvoir des choses nécessaires, et surtout de vêtements : *équiper une armée.* Munir un navire d'agrès, d'hommes, etc. : *à Athènes, les citoyens riches étaient chargés d'équiper les galères de l'Etat.* Harnacher (un cheval).

équipet [*ki-pè*] n. m. Petit coffre sans couvercle, fixé à la muraille d'un vaisseau.

équipétalé, e [*ki*] adj. *Bot.* Dont les pétales sont à peu près d'égale longueur.

équipeur [*ki*] n. m. Ouvrier armurier, qui assemble les pièces d'une arme à feu.

équipier [*ki-pi-é*] n. m. Homme d'équipe ou faisant partie d'une équipe.

équipollé [*ki-po-lé*] ou **équipolé** adj. m. *Blas.* Se dit des carrés égaux que donne la réunion du tiercé en pal et du tiercé en fasce. Se dit parfois de l'écu lui-même ainsi divisé. (V. la planche BLASON.)

équipollence [*ki-po-lan-se*] n. f. Egalité de valeur, de force.

équipollent [*ki-po-lan*], **e** adj. Equivalent. *A l'équipollent* loc. adv. A proportion.

équipoller [*ki-po-lé*] v. a. et n. (du lat. *æque,* également, et *pollere,* être fort). Egaler, rendre ou être de valeur égale.

équipondérance [*ku-i*] n. f. Pesanteur égale.

équipotentiel, elle [*ku-i-po-tan-si-èl, è-le*] adj. De même potentiel.

équisétacées [*ku-i-zé-ta-sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de cryptogames vasculaires, ayant pour type le genre *prêle* (equisetum). S. une *équisétacée.*

équisétique adj. *Chim.* Syn. de ACONITIQUE (acide).

equisetum [*ku-i-sé-tom*'] n. m. *Bot.* Nom scientifique du genre *prêle.*

équitable [*ki*] adj. Qui a de l'équité : *juge équitable.* Conforme aux règles de l'équité : *sentence équitable.*

équitablement [*ki, man*] adv. D'une manière équitable : *partager équitablement un héritage.*

équitant [*ki-tan*], **e** adj. *Bot.* Plié en deux et recevant dans son pli la moitié d'un autre organe plié de la même façon : *les cotylédons équitants de l'iris.*

équitation [*ki* (ou *ku-i*)*-ta-si-on*] n. f. (lat. *equitatio ;* de *equus,* cheval). Art de monter à cheval.

équité [*ki*] n. f. (lat. *æquitas ;* de *æquus,* égal). Justice naturelle (par oppos. à *justice légale*). Justice égale pour tous. ANT. **Iniquité, injustice.**

équivalemment [*ki-va-la-man*] adv. D'une manière équivalente.

équivalence [*ki-va-lan-se*] n. f. Qualité de ce qui est équivalent.

équivalent [*ki-va-lan*], **e** adj. Qui équivaut : *quantités équivalentes. Figures équivalentes,* qui ont la même aire, sans, pour cela, être superposables. *Equations équivalentes,* équations qui sont satisfaites pour les mêmes solutions. *Systèmes d'équations équivalents,* systèmes d'équations admettant les mêmes systèmes de solution. N. m. : *proposer un équivalent ; employer des équivalents. Equivalent mécanique de la chaleur,* rapport constant, égal à 425, qui existe entre un travail fourni et la quantité de chaleur correspondante.

— ENCYCL. *Chim.* La notation chimique dite *en équivalents* est aujourd'hui entièrement abandonnée et remplacée par la notation *atomique.*

— *Mécan.* Dire que l'équivalent mécanique est 425, c'est dire qu'il faut transformer intégralement en chaleur 425 kilogrammètres pour obtenir une quantité de chaleur de 1 calorie kilogramme-degré. On a mesuré ce rapport de plusieurs façons ; la méthode de Joule consiste à faire tourner un axe muni de palettes au milieu de l'eau d'un calorimètre ; le travail dépensé se mesure facilement, car le mouvement est produit à l'aide de deux poids qui entraînent le système en tombant verticalement ; le calorimètre donne la quantité de chaleur fournie. Joule a trouvé, pour le rapport, 425,6. Hirn détermina la quantité de chaleur qui était employée dans une machine à vapeur pour produire un travail déterminé. Tous les nombres trouvés par les différents expérimentateurs sont voisins de 425, qui doit être pris comme sensiblement exact.

équivaleur [*ki*] n. f. Ce qui équivaut ; équivalence.

équivaloir [*ki*] v. n. (du lat. *æque,* également, et *valere,* valoir. — Se conj. comme *valoir.*) Etre de même valeur. *Fig.* Avoir une importance égale, un résultat pareil.

équivalve [*ki*] adj. *Zool.* Qui a les deux valves égales : *mollusque équivalve.*

équivocation [*ki, si-on*] n. f. Action d'équivoquer.

équivoque [*ki*] adj. (du lat. *æquus,* égal, et *vox,* voix, sens des mots). Qui a un double sens : *mot équivoque. Fig.* Suspect, d'une sincérité douteuse : *vertu équivoque.* ANT. **Clair, net, catégorique.** N. f. Sens incertain. Confusion de mots, de choses. Mot, phrase à double sens : *les équivoques grossières abondent dans les comédies de Plaute.* Jeu de mots, calembour.

équivoquer [*ki-vo-ké*] v. n. User d'équivoque.

Er, symbole chimique de l'*erbium.*

érable n. m. (lat. pop. *acer arbor*). Genre de sapindacées : *le bois de l'érable est léger et solide.* Bois du même végétal : *un meuble en érable.*

Érable : a, fleur.

— ENCYCL. Les érables (*acer*) sont des arbres à feuilles opposées, à fleurs polygames, qui habitent les régions tempérées de l'hémisphère nord. On les emploie dans l'ébénisterie, le tournage, le charronnage, etc. On en connaît 80 espèces, dont 5 françaises : l'*érable sycomore,* ou faux platane, le *platane* ou faux sycomore, l'*érable champêtre,* etc. Dans l'Amérique du Nord croit l'*érable à sucre,* dont la sève, chauffée et brassée, donne un sucre très employé aux Etats-Unis.

éradicatif, ive adj. Qui produit l'éradication.

éradication [*si-on*] n. f. (du préf. *é,* et du lat. *radix, icis,* racine). Action d'extirper, d'arracher.

éraflement [*man*] n. m. Action d'érafler.

érafler [*flé*] v. a. (préf. *é,* et *rafler*). Ecorcher légèrement, effleurer la peau.

éraflure n. f. Ecorchure légère : *duel qui s'est terminé par une éraflure.*

éragrostide [*gros-ti-de*] n. f. Genre de graminées festucées, comprenant des plantes annuelles ou vivaces. (On en connaît de nombreuses espèces, qui habitent toutes les parties du monde, et dont plusieurs sont communes dans la flore de la région parisienne.)

éraillé [*ra, ll* mll., *é*], **e** adj. (de *érailler*). *Avoir l'œil éraillé,* avoir des filets rouges dans l'œil, avoir les paupières renversées. *Fig.* Rauque : *voix éraillée.*

éraillement [*ra, ll* mll., *e-man*] n. m. Renversement de la paupière. (On dit aussi ECTROPION.) Relâchement des fils d'un tissu.

érailler [*ra, ll* mll. *é*] v. a. (du préf. *é,* et du lat. *rotare,* rouler). Relâcher les fils d'un tissu : *érailler du linge ; soie éraillée.* Ecorcher, déchirer superficiellement : *érailler le parquet.*

éraillure [*rà, ll* mll.] n. f. Marque qui reste sur une étoffe éraillée. Ecorchure superficielle.

érane n. m. (gr. *eranos*). *Antiq. gr.* Repas d'amis à frais communs. Association de personnes qui se réunissaient périodiquement pour des repas communs.

éraniste [*nis-te*] n. m. Membre d'un érane.

éranthe n. f. Genre de renonculacées elléborées. — ENCYCL. Les éranthes sont des plantes herbacées, vivaces, dont la hampe radicale se termine par une fleur jaune. L'*éranthe d'hiver* ou *ellébore d'hiver* croît dans les bois montagneux d'Europe ; elle possède les propriétés dangereuses de l'ellébore.

éranthème n. m. Genre d'acanthacées des régions chaudes du globe, cultivées dans les serres tempérées pour leurs belles fleurs analogues à celles des phlox.

Érard [*rar*] (Sébastien), facteur d'instruments de musique français, né à Strasbourg, m. à Passy (1752-1831). Fondateur d'une importante manufacture de pianos, il perfectionna aussi l'orgue et surtout la harpe.

Érasistrate [*zis-tra-te*], médecin grec, qui disséqua le premier les cadavres humains (mes. av. J.-C.).

Érasme [*ras-me*] ou **Elme** (saint), évêque de Formies, près de Gaète, en Italie, au ve siècle. Les Lombards ariens le firent périr dans d'affreux tourments. Fête le 2 juin.

Érasme (Didier), savant hollandais, littérateur et philosophe, né à Rotterdam, m. à Bâle (1467-1536) ; auteur de *Colloques* célèbres et de l'*Eloge de la folie.* Il est le plus grand des humanistes de la Renaissance tant par sa latinité exquise que par la pureté de son goût et la facilité pétillante de son esprit. Il mourut à Bâle où, dans son désir de tranquillité, il s'était fixé pour faire imprimer ses œuvres.

D. Erasme.

Érasme (*portrait d'*), tableau de Holbein, au Louvre ; tête vivante, finesse d'exécution merveilleuse.

érasmien, enne [*ras-mi-in, é-ne*] adj. Qui est propre à Erasme. *Prononciation érasmienne,* prononciation du grec ancien conforme à la théorie d'Erasme.

— ENCYCL. Contrairement à l'opinion de Reuchlin, qui soutenait qu'on devait prononcer le grec comme le font les Grecs modernes, en donnant le son de *i* à η,υι,ει,οι, Erasme défendit le mode de prononciation encore usité aujourd'hui dans l'enseignement, et qui consiste à donner aux sons cités plus haut les valeurs respectives de *é, ui, ei, oy.*

Éraste [*ras-te*] (Thomas LIEBER, dit), médecin, philosophe et théologien allemand, né à Auggener (Baden-Dourlach), m. à Bâle (1524-1583). Il n'admettait pas le pouvoir temporel de l'Eglise.

érastianisme [*ras-ti-a-nis-me*] n. m. Système des érastiens.

érastien [*ras-ti-in*] n. m. Membre de la secte protestante fondée par Eraste, qui compta de nombreux adhérents en Angleterre au XVIIe siècle.

érastrie [*ras-trî*] n. f. *Entom.* Genre de lépidoptères noctuéliens de l'hémisphère boréal. (La chenille d'une espèce commune en France vit en août et septembre sur les ronces.)

érater [*té*] v. a. Oter la rate. **S'érater** v. pr. S'essouffler à force de courir. (Peu us. et fam.)

Érato, Muse qui présidait à la poésie lyrique, et spécialement à la poésie érotique. On la représente tenant à la main une lyre ou une eythare.

Érato.

Ératosthène [*tos-tè-ne*], philosophe célèbre et astronome de l'école d'Alexandrie, né à Cyrène en 276 av. J.-C. Ses deux observations les plus importantes eurent pour objet la détermination de l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur et la mesure du méridien terrestre. Il se laissa mourir de faim, à l'âge de quatre-vingts ans.

Erauso (doña Catalina de), surnommée *la Nonne Lieutenant,* née à Saint-Sébastien-de-Guipuzcoa en 1592, m. vers 1635. Elle s'habillait en homme et mena, surtout dans l'Amérique espagnole, une vie romanesque, remplie de querelles, de duels et de meurtres.

érayer [*rè-ié*] v. a. (préf. *é,* et *rayer.* — Se conj. comme *balayer.*) Labourer en rejetant la tranche en dehors.

erbine [*èr*] n. f. Oxyde terreux de l'erbium, que l'on trouve à l'état naturel.

erbium [*èr-bi-om*'] n. m. (de *Ytterby,* n. géogr.). Métal que l'on n'a pu encore isoler, et dont on connaît l'oxyde terreux, l'*erbine.*

Erbray, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 9 kil. de Châteaubriant ; 2.580 h. Fer, chaux.

Erbrée, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 3 kil. de Vitré, sur la Petite Vilaine ; 1.390 h.

erbue n. f. *Agric.* et *techn.* V. HERBUE.

Ercé, comm. de l'Ariège, arr. et à 24 kil. de Saint-Girons, non loin du Garbet ; 2.610 h. Pierre à aiguiser.

Ercé-en-Lamée, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 56 kil. de Redon ; 2.510 h.

Ercé-près-Liffré, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 20 kil. de Rennes, sur l'Illet ; 1.350 h. Beurre.

Erchinoald ou **Erkinoald,** maire du palais de Neustrie en 640, sous Clovis II, et d'Austrasie en 656. Il eut pour successeur Ebroïn.

Ercilla y Zuniga (don Alonzo de), poète et guerrier espagnol, auteur de l'*Araucana,* né et m. à

Madrid (1533-1596). Il a raconté, dans l'*Araucana*, en vers prolixes, mais d'un bel éclat descriptif, les luttes dont il avait été le témoin ou l'acteur dans l'Amérique du Sud. V. ARAUCANA.

Erckmann-Chatrian (Emile ERCKMANN et Alexandre CHATRIAN, dits), littérateurs français : le premier, né à Phalsbourg, m. à Lunéville (1822-1899), le second, né à Soldntenthal (Meurthe), m. à Villemomble (1826-1890). Ils ont écrit en collaboration des romans historiques : *l'Ami Fritz*, *Mme Thérèse*, *Histoire d'un conscrit de 1813*, etc., remarquables par un style d'une franchise et d'une bonhomie cordiales, et où revivent les mœurs de l'ancienne Alsace. Leurs œuvres, qu'anime un esprit foncièrement démocratique, sont un plaidoyer éloquent contre les guerres, « dérivatifs habituels du despotisme ».

Erckmann et Chatrian.

Erdeven, comm. du Morbihan, à 22 kil. de Lorient, sur l'Etel; 2.200 h. Monuments mégnlithiques. Vaste plage, dont une partie en sable fin. Pêche de la sardine.

Erdre, riv. de France, affl. de la Loire (r. dr.), à Nantes; passe à Candé; cours 105 kil.

ère n. f. (lat. *æra*). Point de départ de chaque chronologie particulière : *l'ère chrétienne; l'ère musulmane. Fig.* Epoque qui se distingue par des événements remarquables, ou dans laquelle un nouvel ordre de choses s'établit : *la Révolution française a marqué pour la France une ère nouvelle.*

— ENCYCL. Les ères principales sont les ères des Juifs, qui comptaient soit depuis leur sortie d'Egypte (1483 ou 1648 av. J.-C.), soit de la captivité de Babylone (597 av. J.-C.), soit de la construction du second temple (508 av. J.-C.); l'ère chrétienne, qui part de la naissance du Christ, placée, d'ailleurs inexactement (v. JÉSUS), en l'an 754 de Rome; l'ère des olympiades, chez les Grecs, 776 av. J.-C.; l'ère de la fondation de Rome, 753 av. J.-C.; l'ère de Nabonassar, chez les Babyloniens, 747 av. J.-C; l'*hégire*, ère des mahométans, 622; l'ère de la République française, 22 septembre 1792. On n'a compté que douze ans de cette ère; nprès avoir dit l'an I, l'an II, l'an III, etc., l'an XII de la République, on a dit 1804, époque de la création de l'Empire.

Éréac, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 35 kil. de Dinan, sur la Rosselle; 1.510 h.

érèbe ou **erebus** [*é-ré-buss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant de grands et beaux papillons nocturnes de l'Amérique tropicale.

Érèbe, nom donné à la région ténébreuse qui s'étend sous la terre au-dessus de l'Enfer; séjour provisoire où les âmes expient leurs fautes. (*Myth.*)

érèbie [*bi*] n. f. Genre d'insectes lepidoptères rhopalocères, comprenant des papillons bruns et roux, qui habitent les régions montagneuses du globe. (Une trentaine d'espèces vivent en France.)

Erebus [*é-ré-buss*], montagne volcanique de la terre Victoria (terres antarctiques), aperçue par James Clarke Ross en 1841.

Érechthée [*rèk*], roi légendaire d'Athènes, fils de Pandion et père de Cécrops. (*Myth.*)

Érechthéion, temple élevé sur l'Acropole d'Athènes à Erechthée, dont fait partie le beau portique des Caryatides.

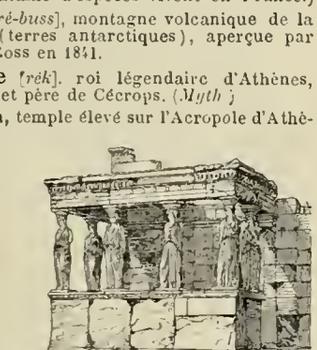
Érechthéion. (Portique des Caryatides.)

erecteur, trice [*rèk*] adj. *Anat.* Se dit des muscles contribuant à l'érection de la verge ou du clitoris.

érectile [*rèk* adj. Susceptible d'érection : *organe, tissu érectile. Tumeur érectile,* v. ANGIOME.

érectilité [*rèk*] n. f. Qualité de ce qui est érectile.

érection [*rèk-si-on*] n. f. (lat. *erectio;* de *erigere,* élever). Action d'élever, de construire : *l'érection d'une statue, d'un monument.* Institution, établissement : *l'érection d'un tribunal.* Etat de tension de certains tissus : *l'érection est causée par l'afflux du sang dans les capillaires des tissus érectiles.*

éreintant [*rin-tan*], **e** adj. *Fam.* Qui éreinte, qui brise de fatigue : *travail éreintant.*

éreintement [*rin-te-man*] n. m. Action d'éreinter. *Fig.* et *fam.* Critique violente et malveillante. Syn. moins usité ÉREINTAGE.

éreinter [*rin-té,* v a. (du préf. *é,* et de *rein*). Fouler, rompre les reins. (Peu us.) *Fig.* Excéder de fatigue : *éreinter un cheval. Fam.* Rouer de coups. Critiquer avec malveillance : *éreinter une pièce nouvelle.* **S'éreinter** v. pr Se briser les reins ou se les fouler. *Par exagér.* Se fatiguer beaucoup, se donner beaucoup de mal. Se critiquer l'un l'autre avec violence.

éreinteur [*rin*] n. m. *Fam.* Celui qui éreinte; critique outré et malveillant. Adjectiv. : *un critique éreinteur.*

Erekli ou **Erègli,** v. de la Turquie d'Asie (vilayet de Kastamouni), à l'embouchure du Tabara-Déré dans la mer Noire; 6.500 hab. Port actif. Toiles, houille.

Erembodegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre; 5.530 h. Filature et tissage du lin.

érémitique adj. (du lat. *eremita,* ermite). Qui a rapport aux ermites : *la vie érémitique est née en Egypte.*

érémostachys [*mos-ta-kiss*] n. m. Genre de labiées, originaires d'Asie et cultivées dans les jardins.

Érésichton [*zik-ton*], fils d'un roi de Thessalie, qui, affligé d'une faim insatiable par Cérès, qu'il avait offensée, se dévora lui-même. (*Myth.*)

érésipèle n. m. *Pathol.* V. ÉRYSIPÈLE.

éréthisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *erethismos,* irritation). *Méd.* Excitation, irritation des fibres. *Fig.* Exaltation violente d'une passion.

éréthistique [*tis-ti-ke*] adj. *Méd.* Qui irrite.

Érétrie [*tri*], ville d'Eubée, auj. *Palæa-Castro.* Elle fut détruite par les Perses pendant la première guerre médique (490 av. J.-C.).

Erfurt [*er-fourt'*], v. de Prusse (Saxe), sur la Géra; 85.000 h. Tnnneries, fabrication de tissus. Erfurt fut pris par les Français en 1806. Napoléon y eut en 1808 avec le tsar une entrevue à laquelle assistèrent un grand nombre de souverains allemands, et qui fut suivie d'un traité avnntageux pour la France.

erg [*èrgh*] n. m. *Mécan.* Unité de travail mécanique, produit par une dyne sur une longueur d'un centimètre : *le kilogrammètre vaut 98.100.000 ergs.*

erg [*èrgh*] n. m. Nom donné aux régions du Sahara occupées par les dunes mouvantes, par opposition aux plateaux pierreux ou *hammadas.* Pl. des *areg.*

Ergastiria, bourg de Grèce (Attique-et-Béotie), dans le massif du Laurium; 3.800 hab. Mines de calamine et de fer.

ergastulaire [*èr-ghas-tu-lè-re*] n. m. Geôlier d'un ergastule.

ergastule [*èr-ghas-tu-le*] n. m. (lat. *ergastulum*). Prison, souvent souterraine, où l'on enfermait, à Rome, les esclaves et les condamnés.

ergmètre [*ergh*] n. m. (de *erg,* et du gr. *metron,* mesure). Appareil pour mesurer l'énergie électrique.

ergo [*èr-gho*] conj. Mot latin qui signifie *Donc, conséquemment.*

ergo glu capiuntur aves, m. lat. signif. : *C'est pourquoi les oiseaux se prennent à la glu.* Conclusion burlesque, par laquelle on terminait autrefois des raisonnements baroques. Par abrév. *ergo-glu* n. m. invar. *Pop.* Grand raisonnement embarrassé et qui ne prouve rien : *un faiseur d'ergo-glu.* (On écrit aussi *ergo-glue.*)

ergot [*èr-gho*] n. m. Petit ongle pointu derrière le pied du coq, du chien, etc. *Fig. Se dresser sur ses ergots,* prendre une attitude menaçante. Base des branches rompues ou coupées, dans les arbres fruitiers. Maladie qui attaque les graminées et surtout le seigle, et qui est déterminée par un champignon. Saillie laissée à une pièce de bois ou de fer.

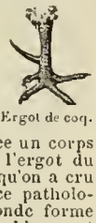
Ergot de coq.

— ENCYCL. *Agric.* C'est le seigle qui, parmi les graminées, est le plus sujet à l'ergot. Quand le grain est complètement contaminé, on distingue à sa surface un corps oblong, violet foncé, ayant l'aspect de l'ergot du coq; il simule si bien l'aspect du seigle qu'on a cru longtemps que c'était une dégénérescence pathologique. Ce corps est la *sclérote* ou seconde forme d'un champignon, le *claviceps purpurea.* L'orge et le froment sont, avec le seigle, les céréales les plus sujettes à l'ergot. On combat la propagation de ce corps par la récolte soigneuse des sclérotes et le fauchage aux alentours du champ des graminées sauvages.

— *Zool.* L'ergot est une protubérance osseuse et cornée, qu'on rencontre à la partie postérieure du torse chez les mammifères, chez beaucoup d'oiseaux et principalement chez les gallinacés. L'ergot des mammifères n'est qu'un doigt imparfait (ruminants); chez les oiseaux, il est situé au-dessus du pouce et sert d'arme offensive. Il n'existe généralement que chez les mâles.

ergotage [*èr-gho*], **ergotement** [*èr-gho-te-man*] n. m. ou **ergoterie** [*èr-gho-te-rî*] n. f. *Fam.* Manie d'ergoter, chicane sur des riens.

ergotate [*èr-gho*] n. m. Sel de l'acide ergotique.

ergoté [*èr-gho-té,* **e** adj. Qui a des ergots : *coq bien ergoté.* Attaqué de l'ergot : *seigle ergoté.*

ergoter [*èr-gho-té*] v. n. *Fam.* Chicaner, contester mal à propos, discuter sur des minutes : *ergoter sur un texte de loi.*

ergoterie n. f. V. ERGOTAGE.

ergoteur, euse [*èr-gho, eu-ze*] adj. et n. Qui aime à ergoter : *un avocat ergoteur.*

ergotine [*èr-gho*] n. f. Base extraite de l'ergot de seigle, et employée contre les hémorragies.

ergotinine [*èr-gho*] n. f. Alcaloïde extrait du seigle ergoté, et qui semble être le principe actif de l'ergotisme. (Elle s'emploie en médecine pour arrêter les hémorragies.)

ergotique [*èr-gho-ti-ke*] adj. Se dit d'un acide trouvé dans l'ergot de seigle.

ergotisme [*èr-gho-tis-me*] n. m. Affection produite par l'usage alimentaire du seigle ergoté.

— ENCYCL. L'ergotisme, qui a fait de grands ravages en Europe du xe au XIVe siècle, est aujourd'hui fort rare. Il était dû à un empoisonnement résultant de l'ingestion de farine avariée, contenant du seigle ergoté. On distinguait une forme convulsive et une forme gangreneuse, qui s'attachait surtout aux mains et aux pieds. Le traitement consiste en une alimentation saine et une hygiène rigoureuse.

ergotisme [*èr-gho-tis-me*] n. m. Manie, raisonnement d'ergoteur.

ergotiste [*èr-gho-tis-te*] n. et adj. Se dit d'une personne qui ergote.

Ergué-Armel, comm. du Finistère, arr. et à 2 kil. de Quimper; 3.520 h.

Ergué-Gabéric, comm. du Finistère, arr. et à 5 kil. de Quimper 2.740 h. Papeterie; menhirs.

érianthe n. m. Genre de graminées, comprenant une vingtaine d'espèces réparties sur tout le globe : *les Arabes font des tuyaux de pipe avec les tiges de l'érianthe.*

Éribert, archevêque de Milan (980-1045). Il lutta avec succès contre l'empereur Conrad le Salique.

éricacées [*sé*] ou **éricinées** [*né*] n. f. pl Famille de plantes qui a pour type la *bruyère* (erica). S. une *éricacée* ou *éricinée.*

Erichtonios, roi légendaire d'Athènes, souvent confondu avec Erechthée.

éricoïde adj. (du gr. *érikè,* bruyère, et *eidos,* aspect). Qui a l'aspect de la bruyère.

Ericsson (Jean), ingénieur suédois, né à Langbanshyttan, m. à New-York (1803-1889).

Éridan, nom ancien du Pô.

Érié, lac de l'Amérique du Nord, au S.-E. du Canada; 25.000 kil. carr. Le *canal d'Erié* réunit l'Hudson et le lac Erié.

Érieux, torrent de l'Ardèche, qui descend des Boutières et se perd dans le Rhône (r. dr.), près de La Voulte; cours 85 kil. Crues terribles.

Érigène (Jean Scot), philosophe néo-platonicien et théologien, né en Ecosse (ou en Irlande) vers 833, m. en 880. Il se signala par la hardiesse de ses opinions. Charles le Chauve l'appela auprès de lui. Auteur du *De divisione naturæ.*

ériger [*jé*] v. a. (lat. *erigere.* — Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il érigea, nous érigeons.*) Elever, construire : *ériger une statue.* Créer, instituer : *ériger un tribunal.* Doter d'un nouveau titre : *ériger une terre en marquisat.* **S'ériger** v. pr. S'attribuer un droit, une qualité qu'on n'a pas : *s'ériger en censeur.*

érigéron n. m. Genre de plantes, de la famille des composées.

— ENCYCL. Les érigérons, vulgairement *vergerettes,* sont des plantes généralement herbacées, velues, qui habitent les régions tempérées de l'Europe et de l'Amérique. On en connaît 70 espèces : l'*érigéron âcre,* très commun dans les lieux arides et pierreux; l'*érigéron du Canada,* vulgairement *queue-de-renard,* introduit en Europe avec les peaux de castor qu'il servait à emballer, etc.

érigne ou **érine** n. f. (du lat. *aranea,* araignée). *Chir.* Instrument constitué par des griffes, qui sert, dans les opérations et les dissections, à maintenir certaines parties écartées.

Érigone, amante de Bacchus, qui, pour la séduire, prit la forme d'une grappe de raisin.

Érik le Rouge, chef norvégien qui découvrit le Groenland au xe siècle et envoya des expéditions sur la côte de l'Amérique du Nord.

Érik, nom de quatorze rois de Suède et de neuf rois de Danemark. — Le plus célèbre, ERIK XIV, fils de Gustave Vasa, né à Stockholm, m. à Œrbyhus (1533-1577), régna de 1560 à 1577 et soutint une longue et malheureuse guerre contre le Danemark. Ayant eu des accès de démence, il fut déclaré déchu et jeté dans une prison, où il se consacra à des travaux littéraires, et mourut peut-être empoisonné.

Érin [*rin'*], anc. nom de l'*Irlande.*

érinacée [*sé*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, dont l'unique espèce est un arbrisseau couvert d'épines vertes, qui croît dans le midi de l'Europe.

érine n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant de jolies petites plantes vivaces, qui croissent à l'état sauvage dans les régions montagneuses de la France : *l'érine à feuilles velues est cultivée dans les jardins pour l'ornementation des rocailles.*

Érinne, prêtresse grecque, imitatrice de Sapho.

Érinnyes [*ri-nî.* — L'orthographe rationnelle serait ERINYES (gr. *Erinues*)] ou **Euménides,** déesses que les Romains appelaient *Furies.* Filles de la Terre; elles vivaient dans le Tartare, ayant pour mission de punir les crimes des humains. On les représentait avec les cheveux entrelacés de serpents, tenant d'une main une torche ardente et de l'autre un poignard. Elles s'appelaient : *Tisiphone, Alecto, Mégère.* (*Myth.*)

Érinnyes (*les*), drame antique en vers, en deux parties, par Leconte de Lisle, avec intermèdes musicaux de Massenet; œuvre d'un pathétique puissant (1873). C'est le meurtre d'Agamemnon, puis celui de Clytemnestre, enfin la fuite d'Oreste poursuivi par les Erinnyes.

érinose [*nó-ze*] n. f. Maladie de la vigne, caractérisée par des boursouflures sur les feuilles. (On dit aussi ERINEUM n. m., ÉRINÉE n. f., et PHYTOPTOSE n. f.)

— ENCYCL. Cette maladie est causée par un acarien, le *phytoptus vitis,* qui dépose ses œufs sur la face inférieure des feuilles. On la traite par des soufrages répétés, au printemps.

ériodendron [*din*] n. m. Genre de plantes de la famille des malvacées, dont les graines sont entourées d'une sorte de duvet, qui se file avec difficulté, mais que l'on peut employer à la confection de matelas, coussins, etc. : *les ériodendrons croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique.*

ériomètre n. m (du gr. *erion,* duvet, et *metron,* mesure). Instrument qui servait jadis à mesurer l'épaisseur des petits corps (globules du sang, técule, etc.).

Ériphile, fille d'Hélène et de Thésée. Elle figure dans l'*Iphigénie* de Racine. (*Myth.*)

Ériphyle, femme du devin Amphiaraüs. Elle trahit, pour un collier que lui donna Polynice, son époux, qui se cachait pour ne pas se rendre à la guerre de Thèbes. Tuée par son fils Alcméon.

eripuit cælo fulmen sceptrumque tyrannis, phrase lat. signif. *Il a arraché la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans.* Inscription gravée sur le piédestal du buste de Franklin par Houdon; allusion à la fois à ses découvertes scientifiques et à son rôle historique.

Éris [*riss*], déesse grecque de la Discorde.

éristale [*ris-ta-le*] n. m. Genre d'insectes diptères, comprennnt des mouches d'Europe, qui ressemblent aux abeilles.

éristique [*ris-ti-ke*] adj. (gr. *eristikos;* de *erizein,* disputer). Qui appartient à la controverse : *méthode éristique.* N. m. Philosophe de l'école de Mégare. N. f. Art de la controverse.

Erisvil, comm. de Suisse (cant. de Berne); 2.100 h.

eritis sicut dii, m. lat. signif. : *Vous serez comme des dieux.* Paroles que le serpent adresse à Eve, dans le paradis terrestre, pour l'inviter à manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. (*Genèse,*

III, 5.) On rappelle quelquefois ces paroles à propos de promesses fallacieuses.

Érivan, v. de la Russie d'Asie, l'une des capitales de l'ancienne Arménie, auj. ch.-l. du *gouvernement d'Erivan,* sur la Zanga, affl. de l'Aras ; 15.000 h. Riz, coton, vignobles, sel gemme.

Erlach, famille suisse, qui tire son nom de la ville d'*Erlach,* et dont plusieurs membres combattirent au service de la France.

Erlangen, v. de Bavière (Franconie), sur la Regnitz ; 23.000 hab. Drap, glaces, cuirs, tanneries. Célèbre université protestante.

Erlanger (Camille), compositeur français, né à Paris en 1865 ; auteur de la partition du *Juif polonais, l'Etranger, le Fils de l'Étoile, Aphrodite,* etc.

Erlenbach, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le lac de Zurich ; 1.510 h. Viticulture, élève de bétail. Palafittes.

Erlon (Drouet d'). *Biogr.* V. Drouet.

ermailli ou **ermailly** [*ma, ll* mll., *i*] n. m. Chef d'une fabrique de fromages de Gruyère. Association de maîtres de troupeaux pour la fabrication de ces fromages. (On dit aussi ARMAILLI, ARMAILLY et ARMAILLÉ.)

Erman (Georges-Adolphe), physicien allemand, né et m. à Berlin (1806-1877), auteur de belles recherches sur le magnétisme terrestre.

Ermatingen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 1.730 h. Broderie.

Ermelo, comm. des Pays-Bas (Gueldre) ; 6.700 h.

Ermengarde [*min*], impératrice d'Occident, femme de Louis le Débonnaire, m. à Angers en 818. C'est à son instigation que Louis le Débonnaire fit crever les yeux à son neveu Bernard, roi d'Italie.

Ermengarde, reine de Provence, fille de l'empereur Louis II, femme de Boson, duc de Lombardie (855-890).

Ermenonville, comm. de l'Oise, arr. de Senlis ; 500 hab. (*Ermenonvillois*). On y visite l'*île des Peupliers,* renfermant le tombeau (vide) de J.-J. Rousseau, qui séjourna à Ermenonville, chez le marquis de Girardin.

ermes [*èr-me*] n. f. pl. Dans le sud-est de la France, terrains vagues en jachère.

ermin [*èr*] n. m. (de *arménien*). Dans les échelles ou ports du Levant, droit perçu à l'entrée et à la sortie des marchandises.

erminette n. f. *Techn.* V. HERMINETTE.

ermitage [*ér*] n. m. Habitation d'un ermite. *Fig.* Site écarté. Maison champêtre et solitaire.

Ermitage, coteau de la Drôme (comm. de Tain, sur la riv. g. du Rhône) qui fournit des vins très estimés.

Ermitage (*palais* et *musée de l'*), construit par ordre de Catherine II à Saint-Pétersbourg ; le musée est une des plus belles galeries de peinture de l'Europe et contient de remarquables tableaux de l'école française.

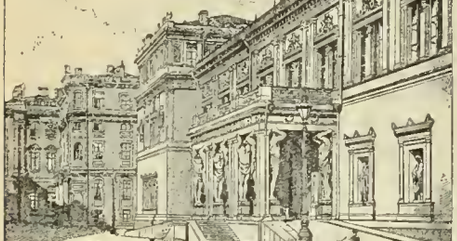

Palais de l'Ermitage.

ermite [*èr*] n. m. (lat. *eremita*). Religieux qui vit seul : *les ermites étaient nombreux en Thébaïde. Fig.* Personne qui vit seule, loin du monde. V. DIABLE.

— ENCYCL. On a donné le nom d'*ermites* aux chrétiens des IIIe, IVe et Ve siècles qui, désirant se vouer à la vie contemplative, se retirèrent dans les déserts de la Thébaïde, de la Palestine et de la Syrie. Les plus célèbres furent : saint Paul, saint Antoine et saint Macaire. Durant le moyen âge, on vit fréquemment des ermites se retirer dans les forêts et les montagnes. Il y en a encore sur le mont Athos et sur les flancs du Vésuve.

Plusieurs ordres ont pris le nom d'ermites : 1° les ermites de Saint-Paul, fondés en 1240 à Bude par Eusèbe, de Strigonie ; 2° les ermites de Saint-Augustin (v. AUGUSTINS) ; 3° les ermites de Saint-Jérôme. V. HIÉRONYMITES.

Ernani, opéra en 4 actes, de Verdi, paroles de Piave, sur le sujet du drame de Victor Hugo *Hernani* (1845).

Erne, fleuve d'Irlande, qui se jette dans l'Atlantique, après avoir traversé le *lac Erne ;* cours 100 kil.

Ernée, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. de Mayenne, sur l'*Ernée,* s.-affl. de la Loire ; 5.300 h. (*Ernacéens*). Ch. de f. O. — Le cant. a 6 comm. et 12.840 h.

Ernest-Auguste, premier électeur de Hanovre (1629-1698). Il se signala dans les guerres contre Louis XIV.

Ernest-Auguste, né à Londres, m. à Hanovre (1771-1851), roi de Hanovre, fils de George III, roi d'Angleterre. Il se fit remarquer en combattant les armées françaises de la Révolution et de l'Empire.

Ernesti (Jean-Auguste), philologue et théologien allemand, né à Tennstedt, m. à Leipzig (1707-1781). Il a publié des éditions très estimées de Tacite, de Polybe, etc.

Ernestine (BRANCHE), branche ainée de la maison de Saxe, qui a pour chef Ernest (1441-1486), fils aîné de Frédéric II, électeur de Saxe. Elle s'opposa longtemps à la branche cadette, ou Albertine, et n'est plus représentée aujourd'hui que par les maisons de Weimar, de Saxe-Meiningen, de Cobourg-Gotha et d'Altenbourg.

Ernestine (*ordre de la maison*), ordre de chevalerie saxon commun aux trois maisons ducales de la branche Ernestine. Il fut fondé en 1833 par les ducs de Saxe-Meiningen-Hildburghausen, de Saxe-Cobourg-Gotha et de Saxe-Altenbourg. Il renouvelait l'ordre de la Loyauté allemande, fondé en 1690. Il comprend quatre grades. Le ruban est rouge, bordé de vert.

Ordre de la maison Ernestine.

Ernst (Henri), compositeur et violoniste allemand, né à Brünn, m. à Nice (1814-1865).

éroder [*dé*] v. a. (lat. *erodere*). Ronger : *l'eau érode le fond du lit des rivières.*

Erondegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.360 h. Filatures, dentelles.

Érôs [*ross*], nom grec du dieu de l'Amour.

érosif [*zif*], **ive** adj. Qui produit l'érosion : *le pouvoir érosif des glaciers est considérable.*

érosion [*zi-on*] n. f. (lat. *erosio ;* de *erosus,* rongé). Dégradation produite par ce qui érode, ce qui ronge. Dégradation produite sur l'écorce terrestre par les agents atmosphériques : *l'eau est le principal agent d'érosion. Méd.* Lésion de la peau légère, d'ordre pathologique ou traumatique.

— ENCYCL. L'agent principal de l'érosion est l'eau agissant sous ses formes multiples.

Les eaux de *pluie* mordent sur les versants des coteaux et des montagnes, entraînant avec elles les parties les plus meubles du terrain, et adoucissent ainsi les pentes et les arêtes. Sous forme de *torrents,* elles creusent d'immenses bassins de réception et approfondissent d'étroites gorges ; sous forme de rivières et de réseaux fluviaux, elles creusent les vallées.

Plus énergique que l'érosion des eaux courantes, l'érosion glaciaire s'exerce sur des espaces plus restreints. On lui doit le creusement de nombreuses vallées des hautes montagnes, facilement reconnaissables aux stries qui labourent leur fond.

L'érosion des eaux marines a pour résultat la désagrégation des falaises et même des côtes rocheuses, compensée d'ailleurs par le dépôt d'alluvions sur les plages basses.

Enfin, le vent lui-même contribue, dans les régions mal arrosées, à la régularisation du profil terrestre par le transport des sables, dont le frottement continu érode les roches les plus dures.

Érostrate, Éphésien obscur, qui, voulant, à l'exemple des conquérants, se rendre immortel par une destruction mémorable, incendia le temple de Diane à Éphèse, une des sept merveilles du monde, la nuit même où naquit Alexandre (356 av. J.-C.). Les Éphésiens, indignés, rendirent un décret qui défendait, sous peine de mort, de prononcer le nom d'Érostrate : c'était le meilleur moyen de lui assurer l'immortalité. Depuis, ce nom est passé dans toutes les langues pour caractériser ceux qui commettent un acte insensé, dans le but de se rendre célèbres.

érotématique adj. (du gr. *erotêmatikos,* interrogatif). Se dit d'une méthode d'argumentation ou d'enseignement qui procède par interrogations : *la méthode de Socrate était érotématique.*

érotique adj. (du gr. *erôs, ôtos,* amour). Qui a rapport à l'amour : *les poésies érotiques de Catulle.*

érotiquement [*ke-man*] adv. D'une manière érotique.

érotisme [*tis-me*] n. m. *Méd.* Amour maladif.

érotomane ou **érotomaniaque** n. et adj. Se dit d'une personne atteinte d'érotomanie : *les érotomanes sont des romanesques, des maladifs, qui ont un culte idéal, et souvent pour un être imaginaire.*

érotomanie [*ni*] n. f. (du gr. *erôs, ôtos,* amour, et *mania,* folie). Affection cérébrale, caractérisée par un amour excessif.

Erpe, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.800 h.

Erpen [*pèn*] (Thomas **Van**), orientaliste hollandais, né à Gorkum, m. à Leyde (1584-1624).

erpétologie ou **herpétologie** [*èr, jî*] n. f. (du gr. *herpeton,* reptile, et *logos,* discours). Science, partie de l'histoire naturelle qui traite des reptiles.

erpétologique adj. Qui se rapporte à l'erpétologie : *collections erpétologiques.*

erpétologiste [*èr, jis-te*] n. Naturaliste qui étudie les reptiles.

erpéton [*èr*] n. m. (m. gr. signif. *reptile*). Genre de reptiles ophidiens, dont le museau tronqué porte deux appendices charnus et écailleux. (L'erpéton, qui atteint une longueur d'un mètre, est vivipare et presque complètement aquatique.)

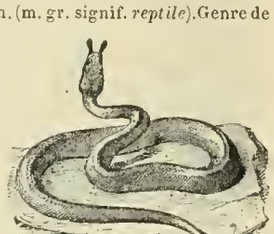

Erpéton.

Erp-Querbs, comm. de Belgique (Brabant) sur un sous-affl. de la Dyle ; 2.500 h.

Erquelinnes, comm. de Belgique (Hainaut) ; 2.510 h. Station douane, sur la ligne ferrée Paris-Cologne.

Erquinghem-Lys, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Lille, sur la *Lys ;* 2.790 h. Ch. de f. N.

Erquy, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 35 kil. de Saint-Brieuc, sur la baie de Saint-Brieuc ; 2.940 h. Port de pêche.

errant [*è-ran*], **e** adj. (du lat. *errare*). *Relig.* Egaré, tombé dans l'erreur : *nos frères errants.* Substantiv. : *la multitude des errants.*

errant [*é-ran*], **e** adj. (de *errer*). Qui va çà et là : *troupeaux errants.* Nomade, qui n'a pas de demeure fixe : *tribus errantes* Qui prend des directions variées ; poussé de côté et d'autre : *une barque errante.* Qui va d'un objet à l'autre : *désirs errants. Chevalier errant,* chevalier qui allait de pays en pays pour chercher des aventures et redresser les torts. (V. JUIF.) ANT. **Fixe, sédentaire.**

errare humanum est, loc. lat. signif. *Il est de la nature de l'homme de se tromper.* S'emploie pour expliquer, pour pallier une faute, une chute morale. (On ajoute quelquefois, le plus souvent par plaisanterie : *perseverare tantum diabolicum* [seule la persévérance dans l'erreur est le fait du diable].)

errata [*èr-ra*] n. m. invar. (du lat. *erratum,* erreur). Liste des fautes survenues dans l'impression d'un ouvrage : *dresser un errata, des errata.* (On emploie *erratum* sing. lat. de *errata,* quand il n'y a qu'une faute à corriger.)

erratique [*èr-ra*] adj. (du lat. *errare,* errer). *Méd.* Qui n'a pas de siège fixe : *douleurs erratiques.* Intermittent, irrégulier : *fièvre erratique. Géol. Roche, bloc erratique,* bloc qui se trouve transporté, en général par les glaces, à une grande distance de son gisement naturel.

erratum [*èr-ra-tom'*] n. m. (mot lat.). Faute commise dans un volume : *découvrir un erratum ; le premier, le deuxième erratum de l'errata.* V. ERRATA.

Errazuriz (Federico), homme d'Etat chilien (1825-1877), président de la république du Chili de 1871 à 1876. — Son fils, FEDERICO (1850-1901), prit part à la révolution qui abolit la dictature de Balmaceda ; il fut président de la république chilienne de 1896 à 1901. German Riesco lui succéda.

erre [*è-re*] n. f. (de *errer*). Train, manière d'aller. *Aller à grand'erre, à belle erre,* aller très vite. *Fig.* Faire grande dépense. *Mar.* Vitesse restante d'un navire sur lequel n'agit plus le propulseur. *Casser l'erre,* arrêter le navire. *Vén.* Traces de l'animal. Pl. *Revenir à ses premières erres,* revenir à son ancienne manière d'agir. *Aller sur les erres de quelqu'un, suivre les erres de quelqu'un,* imiter sa conduite, prendre ses opinions.

Erre, comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Douai ; 1.650 h. Brasserie.

errements [*è-re-man*] n. m. pl. Procédés habituels et, en général, fautifs.

errer [*ér-ré*] v. n. (lat. *errare*). Aller çà et là, à l'aventure : *errer dans la campagne. Fig.* Changer d'objet à tout instant : *notre pensée erre sans cesse.* Se tromper : *errer dans la foi.*

erreur [*èr* ou *è-reur*] n. f. (de *errer*). Opinion fausse ; fausse doctrine : *tomber dans l'erreur.* Faute, méprise : *erreur de calcul.* Pl. Dérèglements, égarements de conduite : *erreurs de jeunesse.* PROV : **Erreur n'est pas compte,** il est toujours temps de revenir sur une erreur commise dans un compte. ANT. **Certitude, réalité, vérité.**

— ENCYCL. *Dr.* En matière d'obligations conventionnelles, l'erreur est l'une des causes qui peuvent vicier le consentement.

Lorsqu'elle porte sur la nature de la convention ou sur un objet, elle rend le contrat radicalement nul.

Elle rend le contrat simplement annulable lorsqu'elle porte sur la qualité que les contractants ont eue principalement en vue : par exemple, lorsqu'on achète des chandeliers que l'on croit en argent et qui sont en cuivre argenté.

Au contraire, la validité du contrat n'est pas affectée par l'erreur qui porte notamment sur les motifs de la convention : il en est ainsi, par exemple, lorsqu'on achète une maison, croyant à tort que la sienne a péri.

A un autre point de vue, il y a lieu de distinguer l'*erreur de droit* et l'*erreur de fait.* Il y a erreur de droit quand on se trompe sur ce que la loi ordonne, permet ou défend ; toute autre erreur est une erreur de fait.

En matière de mariage, lorsqu'il y a eu erreur sur la personne, le mariage peut être attaqué par celui des deux époux qui a été induit en erreur.

Erreurs judiciaires. V. REVISION.

— *Math.* Si l'on remplace un nombre a' exact par un autre a on commet une *erreur absolue* $a - a'$ ou $a' - a$ en moins ou en plus. On appelle *erreur relative* le rapport de l'erreur absolue au nombre vrai.

— *Philos.* On peut distinguer les erreurs de logique ou sophismes, et les erreurs d'interprétation des données sensorielles, vulgairement appelées *erreurs des sens.* Les premières sont dues à un exercice hâtif de notre faculté de raisonner ; tous les préjugés peuvent se ramener à des erreurs logiques. (V. SOPHISME.) Quant aux erreurs appelées improprement *erreurs des sens,* elles sont dues à un état d'excitation ou de maladie de l'organisme. Au point de vue intellectuel, on évitera l'erreur en étudiant la logique formelle, la logique appliquée, en étudiant et en pratiquant les sciences mathématiques ; au point de vue social, la fréquentation de personnes sensées et pondérées sachant faire une juste part des exigences légitimes de l'individu et des nécessités de la vie sociale empêchera de tomber dans des erreurs nuisibles à l'individu. Les erreurs dites « des sens », enfin, relèvent de la pathologie.

Erreurs (*la Comédie des*), pièce de Shakspeare, dont le sujet rappelle les *Ménechmes* de Plaute (1591). C'est une comédie assez facétieuse, sans réalité, mais très gaie.

errhin [*èr-rin*], **e** adj. (du gr. *en,* dans, et *rhis, rhinos,* nez). *Méd.* Se dit des médicaments qui s'introduisent dans les narines : *substances errhines.*

erroné [*èr-ro-né*], **e** adj. (lat. *erroneus*). Qui contient des erreurs : *proposition erronée.* ANT. **Certain, vrai, évident, incontestable.**

erronément [*èr-ro-né-man*] adv. D'une façon erronée : *se prononcer, juger erronément.*

ers [*èr*] n. m. (lat. *ervum*). Genre de légumineuses, voisin des vesces, mais à gousses plus petites et à graines moins nombreuses, que l'on cultive comme fourrage.

ers [*èr*] n. m. pl. (du lat. *armus,* épaule). *Vén.* Les épaules et les pieds de devant d'un quadrupède.

Ersch [*érch*] (Jean-Samuel), bibliographe allemand, auteur d'une *Encyclopédie ;* né à Gross-Glogau, m. à Halle (1766-1828).

erse [*èr-se*] n. f. (de *herse*). Anneau de cordage : *l'élingue n'est autre chose qu'une erse très longue.*

erse [*èr-se*] adj. Relatif aux habitants de la haute Ecosse : *langue, littérature erse.* N. m. : *parler erse.*

erseau [*èr-sô*] n. m. *Mar.* Petite erse, servant à fixer l'aviron sur son tolet.

Erskine (Ebenezer), théologien écossais, un des fondateurs de l'Eglise dissidente d'Ecosse (1680-1756).

Erskine (Thomas, lord), comte DE BUCHAN, homme d'Etat anglais, né à Edimbourg, m. à Almondale (1750-1823) ; un des plus grands orateurs de son

temps, et défenseur infatigable des libertés constitutionnelles.

Erstein [*ér-chta-in'*], anc. ch.-l. de c. (Bas-Rhin), cédé à l'Allemagne ; 4.800 h. Sur l'Ill.

Erstfeld, comm. de Suisse (cant. d'Uri), sur la Reuss, sous-affl. du Rhin ; 2.420 h. Ch. de f. du Saint-Gothard. Station estivale.

Ertvelde, comm. de Belgique (Flandre-Orientale) ; 3.310 h.

érubescence [*bès-san-se*] n. f. (de *érubescent*). *Méd.* Action de rougir.

érubescent [*bès-san*], **e** adj. (du lat. *erubescere*, devenir rouge). Qui rougit, qui devient rouge : *fruits érubescents ; tumeur érubescente.*

érubescite [*bès-si-te*] n. f. Sulfure naturel de cuivre et de fer, appelé autrefois *cuivre panaché.*

éructation [*ruk-ta-si-on*] n. f. (de *éructer*). Emission par la bouche, avec un bruit désagréable de gaz accumulés dans l'estomac.

éructer [*ruk-té*] v. n. (lat. *eructare*). Rejeter par la bouche avec bruit les gaz contenus dans l'estomac. Activem. Rendre par la bouche en même temps que les gaz : *il éructa un fragment de truffe. Fig.* Emettre avec violence : *éructer des injures.*

érudit [*di*], **e** adj. et n. (lat. *eruditus ;* de *erudire,* instruire). Qui a, qui renferme beaucoup d'érudition : *homme, ouvrage érudit.* ANT. **Ignorant, illettré.**

érudition [*si-on*] n. f. (de *érudit*). Savoir étendu, en particulier dans les sciences historiques. *Puits d'érudition,* personne d'une érudition profonde. ANT. **Ignorance.**

érugineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *ærugo, inis,* rouille). Dont la couleur est analogue à celle de la rouille, et en particulier de la rouille du cuivre ou vert-de-gris.

éruptif, ive adj. Qui a lieu par éruption : *fièvre éruptive ; terrains éruptifs.*

éruption [*rup-si-on*] n. f. (lat. *eruptio ;* de *erumpere,* sortir avec violence). Emission violente, sortie soudaine et bruyante : *l'éruption d'un volcan est souvent accompagnée de tremblements de terre.* (V. VOLCAN.) *Fig.* Production soudaine et abondante : *une éruption de poésies, de journaux. Méd.* Evacuation subite et abondante du sang, du pus, etc. Sortie de boutons, de taches, de rougeurs, qui se forment à la peau. *Eruption des dents,* leur sortie hors de l'alvéole.

— ENCYCL. *Méd.* L'éruption est généralement rapide, et dure à peine vingt-quatre ou quarante-huit heures ; mais elle se produit parfois par poussées successives. Les anciennes idées sur les éruptions internes sont complètement abandonnées ; cependant, il est bon, au début des fièvres éruptives, de donner aux enfants une potion à l'acétate d'ammoniaque.

érussage [*ru-sa-je*] n. m. Action d'érusser.

érusser [*ru-sé*] v. a. Effeuiller les pousses des arbres, les tiges de lin ou de chanvre.

Ervy, ch.-l. de c. (Aube), arr. de Troyes, non loin de l'Armance ; 1.400 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 16 comm. et 16.900 h.

Erwetegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.130 h. Dentelles, tisseranderies.

Erwin de Steinbach [*èr-vin'*], architecte de la cathédrale de Strasbourg, et sculpteur, né à Steinbach (Bade) vers 1244, m. à Strasbourg en 1318.

Érymanthe, montagne d'Arcadie, repaire d'un sanglier fameux tué par Hercule. (*Myth.*)

éryngium [*ji-om'*] n. m. ou **érynge** n. f. Genre d'ombellifères à feuilles épineuses, et dont les inflorescences ressemblent à celles des composées. (On les appelle vulgairement *panicauts* ou *chardons roulants.*) V. PANICAUT.

érysimon ou **erysimum** [*é, mom'*] n. m. Genre de plantes de la famille des crucifères, comprenant plus de soixante espèces d'Europe.

— ENCYCL. Les érysimons sont des plantes gazonnantes, cultivées en bordures dans les jardins. Une espèces, l'érysimon officinal, dite aussi *herbe aux chantres* et *tortelle* jouit de propriétés pectorales et antiscorbutiques.

érysipélateux ou **érésipélateux, euse** [*zi, teû, eu-ze*] adj. et n. Qui dénote ou accompagne l'érysipèle. Atteint d'érysipèle.

érysipèle ou **érésipèle** [*zi*] n. m. (gr. *erusipelas*). Maladie infectieuse, caractérisée par l'inflammation superficielle de la peau et due à la présence d'un microbe spécifique, le *streptocoque.*

— ENCYCL. Tous les érysipèles sont dus à un microbe, le streptocoque, qui détermine l'œdème inflammatoire et parfois de petits abcès. C'est une maladie éminemment contagieuse, dont la période d'incubation varie de deux à douze jours. L'érysipèle débute par un frisson et de la céphalée ; la température monte à 40° ; les parties atteintes sont rouges, luisantes, œdémateuses et séparées des parties voisines par un bourrelet caractéristique. Le siège est généralement la face, mais l'inflammation peut apparaître partout où il y a une plaie. Le traitement consiste en applications d'eau chloroformée, en pulvérisations phéniquées, en bains froids, etc. On soutiendra, bien entendu, les forces du malade.

érysiphe [*zi-fe*] n. m. Champignon appartenant à l'ordre des ascomycètes, à la famille des périsporiacées, et dont une espèce (*erysiphe Tuckeri*) cause l'oïdium de la vigne.

érythémateux, euse [*teû, eu-ze*] adj. V. ÉRYTHÉMATIQUE. N. Atteint d'érythème : *un érythémateux.*

érythématique adj. Relatif à l'érythème.

érythème n. m. (du gr. *eruthêma,* rougeur). *Pathol.* Congestion cutanée, qui ne donne lieu qu'à une simple rougeur de la peau

— ENCYCL. Suivant la cause et la forme des lésions, on distingue l'*érythème ortié* ou *urticaire,* l'*érythème polymorphe,* caractérisé par des bulles, des papules, des vésicules, l'*érythème pernio* ou engelure (v. ce mot), l'*érythème pudique,* qui apparaît lorsque l'on examine certaines femmes, etc. En général, le traitement est subordonné à la cause, mais, dans tous les cas, des bains d'amidon et les valérianates sont indiqués.

érythrée n. f. Genre de plantes de la famille des gentianées.

— ENCYCL. Les érythrées sont des herbes des régions tempérées de l'hémisphère boréal. On en connaît environ 25 espèces, dont la plus commune est l'*érythrée centaurée* ou *petite centaurée,* à fleurs roses ou blanches, réputée jadis comme fébrifuge.

Érythrée (MER), nom donné par les anciens d'abord à la mer des Indes, puis aux golfes allongés qui en dépendent, tels que la mer Rouge et le golfe Persique.

Érythrée, nom sous lequel on désigne l'ensemble des possessions acquises par l'Italie sur la mer Rouge. *Massaouah* en est la ville principale.

Érythréen, enne [*tré-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Erythrée. Adj. : *population érythréenne.*

érythrine n. f. Principe colorant de l'orseille.

érythrine n. f. Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les érythrines sont des arbrisseaux ou des herbes à belles fleurs nombreuses, d'un rouge vif. On en connaît soixante espèces, des régions chaudes. Les graines, luisantes, rouges, marquées d'une tache noire, servent à faire des bracelets, des colliers, etc. On cultive dans les jardins surtout l'*érythrine crista-galli.*

érythrocarpe adj. (du gr. *eruthros,* rouge, et *karpos,* fruit). *Bot.* Qui a des fruits rouges.

érythroïde adj. (du gr. *eruthros,* rouge, et *eidos,* aspect). Qui est d'une couleur tirant sur le rouge.

érythrone n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses du midi de l'Europe et du nord de l'Amérique, et dont quelques espèces sont cultivées dans les jardins.

érythrose [*tró-ze*] n. f. (du gr. *eruthros,* rouge). Grande facilité à rougir.

— ENCYCL. L'érythrose se localise à peu près à la face, mais elle peut aussi s'étendre à d'autres parties du corps. Fréquente chez les jeunes gens et jeunes filles, elle indique une grande émotivité, la sensibilité toute particulière de la vaso-dilatation, par suite d'exagération réflexe.

érythrosine [*tro-zi-ne*] n. f. Matière colorante rouge, que l'on obtient par l'action de l'iode sur la fluorescéine. Syn. PRIMEROSE SOLUBLE.

érythrosperme [*tros-pèr-me*] adj. (du gr. *eruthros,* rouge, et *sperma,* graine). *Bot.* Qui a des graines rouges.

érythroxyle [*trok-si-le*] n. m. Genre de plantes de la famille des linacées, renfermant des arbrisseaux des régions tropicales, et dont la principale espèce est l'*erythroxylum coca.* V. COCA.

éryx [*rikss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des serpents non venimeux, qui vivent dans les régions arides et sablonneuses et qu'on appelle aussi *javelots,* en raison de leur extrême rapidité.

Eryx [*rikss*], ville de la Sicile ancienne, au pied de la montagne du même nom. Temple de Vénus.

Erzeroum, v. de la Turquie d'Asie (Arménie), place forte, chef-lieu du vilayet de ce nom, sur un plateau volcanique : 39.000 h. Les Russes s'en emparèrent en 1878, mais la vendirent aux Turcs par le traité de Berlin.

Erzgebirge [*èrts-ghé-bir-ghé*] ou **monts Métalliques,** chaîne de montagnes qui sépare la Saxe de la Bohême. Longue de 140 kil., elle atteint 1.275 mètres en son point culminant, le Keilberg. Nombreux gisements minières.

Erzinghian ou **Erzindjan,** v. de l'Arménie turque (prov. d'Erzeroum), sur l'Euphrate occidental ; 23.000 h.

ès prép. Vieux mot qui signifie En les, en matière de : *docteur ès sciences.* (Ne s'emploie qu'avec un nouveau pluriel.)

Esaü, fils d'Isaac et de Rébecca, frère jumeau de Jacob et regardé comme son aîné. Il était tout couvert de poils (d'où son surnom *Edom,* c'est-à-dire *le Roux*) et chasseur infatigable ; il vendit son droit d'aînesse à Jacob, moyennant un plat de lentilles. (V. JACOB.) On rappelle souvent le *plat de lentilles d'Esaü* pour caractériser un marché de dupe, conclu dans un moment de nécessité. La Bible fait d'Esaü le père des Edomites ou Iduméens.

esbigner (s') [*sès-bi-gné*] v. pr. *Pop.* S'enfuir, s'échapper. Mourir.

esbroufant [*ès-brou-fan*], **e** adj. *Pop.* Qui esbroufe : *des succès esbroufants.*

esbroufe [*ès*] n. f. *Pop.* Etalage de grands airs : *faire de l'esbroufe, des esbroufes, ses esbroufes. Arg. Vol à l'esbroufe,* vol qui se pratique en bousculant la personne que l'on veut dévaliser.

esbroufer [*ès-brou-fé*] v. a. (prov. *esbroufa*). *Pop.* Etonner par de grands airs, des manières exagérées et tapageuses. *Arg.* Voler à l'esbroufe. **S'esbroufer** v. pr. S'étonner ou s'effrayer de peu de chose.

esbroufeur, euse [*ès, eu-ze*] n. *Pop.* Celui, celle qui fait de l'esbroufe. Adjectiv. : *un air esbroufeur.*

esbrousser (s') [*sès-brou-sé*] v. pr. (du préf. *es,* et de *brousse*). *Pop.* S'enfuir, se sauver.

escabeau [*ès-ka-bô*] n. m. et **escabelle** [*ès-ka-bè-le*] n. f. (lat. *scabellum*). Siège de bois, sans

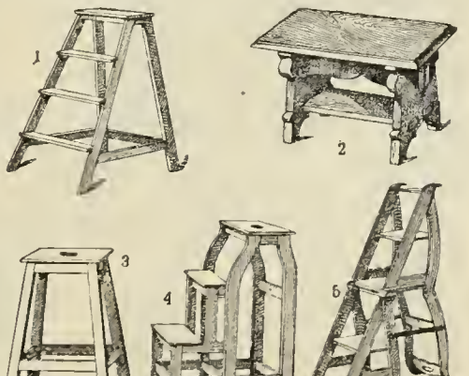

Escabeaux : 1. A échelle ; 2. Du XIVe siècle ; 3. Ordinaire ; 4. A gradins ; 5. Escabeau-chaise.

bras et généralement sans dossier : *l'escabelle est ordinairement à trois pieds.*

escabèche [*ès-ka*] n. f. Conserve de poisson, particulièrement de sardines à l'huile.

escabêcher [*ès-ka-bé-ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Préparer à l'huile des sardines, etc.

escabelon [*ès-ka*] n. m. (ital. *scabellone*). Petit piédestal portant un buste, un vase, etc.

escache [*ès-ka-che*] n. f. (ital. *scaccia*). Mors de cheval, de forme ovale.

escadre [*és-ka-dre*] n. f. (ital. *squadra*). Subdivision d'une armée navale. Chacune des divisions qui composent une flotte. *Division d'escadre,* groupe de navires d'une escadre. *Escadre légère,* ensemble des bâtiments légers d'une escadre.

— ENCYCL. L'escadre est une fraction tactique d'une armée navale. Elle se compose de divisions commandées par un contre-amiral, tandis qu'elle-même est placée, en principe, sous le commandement d'un vice-amiral.

escadrille [*ès-ka-dri, ll* mll., *e*] n. f. Petite escadre, composée de bâtiments légers : *une escadrille de torpilleurs.*

escadron [*ès-ka*] n. m. (ital. *squadrone*). Troupe de cavaliers armés. Partie d'un régiment de cavalerie, correspondant à un bataillon dans l'infanterie : *l'escadron est commandé par un capitaine. Fig.* Troupe de personnes, d'animaux. *Hist. Escadron volant,* nom donné aux demoiselles d'honneur que Catherine de Médicis employa de différentes manières au succès de sa politique. *Escadron sacré,* escorte que formèrent à Napoléon les officiers qui avaient conservé leurs chevaux, pendant la retraite de Russie, en 1812. (Murat en était le commandant ; les généraux, les capitaines ; les colonels, les sous-officiers.)

— ENCYCL. L'escadron est, dans la cavalerie, la troupe commandée par un capitaine. Il correspond à la compagnie d'infanterie et à la batterie d'artillerie. Son effectif varie entre 100 et 150 cavaliers, et il est de règle de maintenir cet effectif, en temps de paix, aussi près que possible du chiffre de mobilisation. Les régiments français sont à cinq escadrons en temps de paix, et quatre en temps de guerre (le 5e formant dépôt). Chaque escadron comprend six officiers, dont un capitaine en premier, un capitaine en second, et quatre lieutenants ou sous-lieutenants, chefs des quatre pelotons dont se compose l'escadron.

escadronner [*ès-ka-dro-né*] v. n. Faire des évolutions par escadron.

escafe [*és-ka-fe*] n. f. *Jeux.* Coup de pied donné dans un ballon pour le renvoyer.

escafignon [*ès-ka*] n. m. Léger chausson de cuir fin, de toile ou de drap, en usage aux XVIe et XVIIe siècles.

escalade [*ès-ka*] n. f. (ital. *scalata*). Assaut au moyen d'échelles. Action d'atteindre en s'élevant : *l'escalade d'un rocher.* Action d'un voleur qui s'introduit dans une maison par toute autre voie que par la porte.

— ENCYCL. *Dr.* La circonstance aggravante d'escalade s'entend de tout moyen extraordinaire par lequel on s'introduit du dehors au dedans d'un bâtiment ou d'un enclos. Le seul fait de l'escalade, s'il ne se lie pas à un vol commis ou tenté, et s'il n'est pas, d'autre part, accompagné des circonstances constitutives de la violation de domicile, n'est pas punissable ; mais il suffit à fournir une excuse à celui qui accomplirait un homicide, porterait des coups ou ferait des blessures en repoussant l'escalade.

Le meurtre, les blessures et les coups sont excusables « s'ils ont été commis en repoussant pendant le jour l'escalade ou l'effraction des clôtures », murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité ou de leurs dépendances ». La peine encourue par le coupable est alors atténuée.

D'un autre côté, l'action de repousser, « pendant la nuit, l'escalade ou l'effraction des clôtures », constitue un cas de légitime défense ; l'homicide, les coups et les blessures cessent d'être punissables.

escalader [*ès-ka-la-dé*] v. a. Attaquer, emporter par escalade : *escalader une forteresse.* Franchir : *escalader un mur. Fig.* S'élever jusqu'à : *escalader le pouvoir.*

escaladou ou **escaladon** [*ès-ka*] n. m. Dévidoir à laine, coton, soie, etc.

escale [*ès-ka-le*] n. f. (ital. *scala*). Lieu de relâche et de ravitaillement pour les vaisseaux ; *Suez, Singapour et Saïgon sont les plus importantes escales sur la route d'Europe en extrême Orient. Faire escale,* aborder pour se reposer.

— ENCYCL. *Douanes.* Les modérations de droits de douane établies en raison des lieux de provenance ou de production ne sont applicables que lorsque les marchandises ont été importées en droite ligne (*droiture*). Cependant, le bénéfice du transport direct est accordé aux bâtiments qui ont effectué des escales à l'étranger sans y faire d'opérations de commerce, ou qui ont opéré des chargements où des déchargements sans prendre de nouvelles marchandises similaires, etc.

escalebette [*ès-ka-le-bè-te*] n. f. Réunion de deux pièces de bois parallèles, qu'on établit obliquement sur le devant et le derrière des voitures.

escaler [*ès-ka-lé*] v. n. Faire escale. (Peu us.)

escalette [*ès-ka-lè-te*] n. f. Assemblage de règles en bois, pour la lecture des dessins, dans les ateliers de tissage.

escalier [*ès-ka-li-é*] n. m. (lat. *scala*). Suite de degrés pour monter et descendre : *escalier tour-*

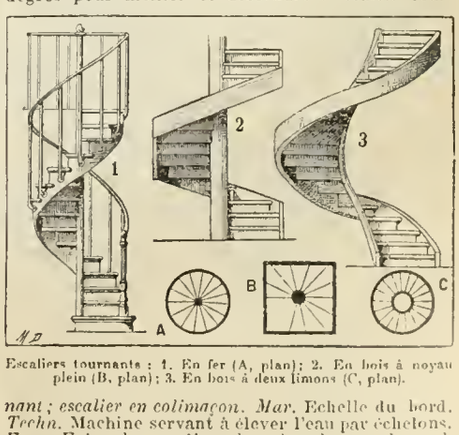

Escaliers tournants : 1. En fer (A, plan) ; 2. En bois à noyau plein (B, plan) ; 3. En bois à deux limons (C, plan).

nant ; escalier en colimaçon. Mar. Echelle du bord. *Techn.* Machine servant à élever l'eau par échelons. *Fam. Faire des escaliers dans les cheveux de quelqu'un,* les lui couper irrégulièrement.

— Encycl. *Constr.* Un escalier se construit en bois, pierre, fer ou fonte. Quelle que soit la matière employée, il est constitué par des éléments identiques : les *marches*, planches horizontales rectangulaires ou obliques, parallèles entre elles et posées à des intervalles verticaux égaux. La surface d'une marche s'appelle *giron*, et sa longueur est l'*emmarchement*. La marche est limitée extérieurement par une planche verticale, la *contremarche*. Pour gravir un escalier sans fatigue, le nombre des marches ne doit pas excéder vingt et une; la dernière, ayant des dimensions plus considérables, se nomme *palier*. La distance comprise entre deux paliers est la *volée* ou *rampe*, et la partie où est installé l'escalier est la *cage*. Quand la direction de l'escalier est normale aux parois de la cage, on dit que la volée est *droite;* elle est *en quartiers tournants* ou *courbes* quand la direction se traduit par une courbure quelconque. Dans le premier cas, les marches sont rectangulaires, égales, et les contremarches parallèles entre elles. Dans le second, les marches sont triangulaires, et les contremarches ne sont plus parallèles.

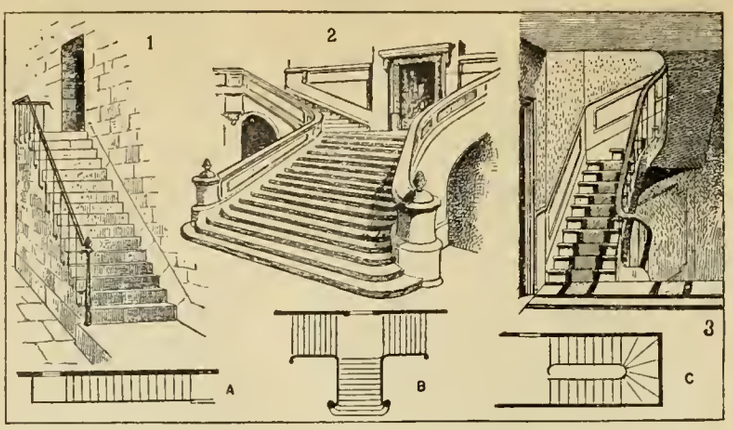

Escalier : 1. En hors-d'œuvre (A, plan) ; 2. A double révolution (B, plan) ; 3. A rampes alternatives (C, plan).

Dans les escaliers en pierre, si la volée est droite, chaque marche faite d'une pierre a ses extrémités scellées dans les murs de la cage, et l'on soutient par une *voûte rampante en berceau* ou *descente* la marche dont la longueur est trop considérable, que la volée soit droite ou courbe. Si la volée droite est supprimée et remplacée par une rampe tournant sur elle-même, les escaliers prennent les noms suivants : *escaliers à vis, en spirale* ou *en limaçon, à simple* ou *double limon* (v. limon), *avec noyau plein* ou *sans noyau* (v. noyau), ou encore *vis à jour*. Il existe un très grand nombre d'escaliers en bois, comme l'*escalier avec limon à crémaillère*, l'*escalier circulaire*, l'*escalier suspendu*, l'*escalier à l'anglaise*, etc. Avec le fer ou la fonte, on observe les mêmes principes que ci-dessus.

escalin [*ès-ka*] n. m. (angl. *shilling*). Pièce de monnaie des Pays-Bas, valant environ 0 fr. 65 c.

escalope [*ès-ka*] n. f. Tranche mince de viande, servie comme garniture : *escalope de veau.*

— Encycl. *Art culin. Escalope à la parisienne.* Faire revenir les escalopes dans du beurre, et, quand elles ont pris bonne couleur des deux côtés, mouiller d'un peu de bouillon, saler et poivrer. Avant de les retirer du feu, ajouter un hachis de persil et d'échalotes sans les laisser cuire, et servir.

escalpe [*es-kal-pe*] n. f. Action de scalper.

escamette [*és-ka-mè-te*] n. f. Toile de coton du Levant.

escamotage [*ès-ka*] n. m. Action d'escamoter. *Par ext.* Vol détourné et subtil. *Fig.* Subtilité, détour habile.

escamote [*és-ka*] u. f. Petit objet qui sert aux prestidigitateurs pour opérer leurs tours.

escamoter [*ès-ka-mo-té*] v. a. (esp. *escamotar*). Faire disparaître un objet sans que les spectateurs s'en aperçoivent : *escamoter une muscade.* Dérober subtilement : *on m'a escamoté ma montre. Fig.* Obtenir par ruse : *escamoter un consentement.* Prononcer bas ou très vite, de manière qu'on n'entende pas ou ne remarque pas : *escamoter un mot trop vif.*

escamoteur, euse [*ès-ka, eu-ze*] n. Qui escamote. Qui dérobe subtilement.

escampativos [*ès-kan, voss*] n. m. pl. (mot gascon). *Fam.* Fuite secrète, escapade.

escamper [*ès-kan-pé*] v. n. (ital. *scampare*). Prendre la fuite, se sauver. (Vx.)

escampette [*ès-kan-pè-te*] n. f (de *escamper*). *Pop. Prendre la poudre d'escampette*, s'enfuir.

Escanaffles, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut; 1.950 h. Toiles.

escap [*ès-kap*] n. m. *Fauconn. Faire* ou *donner escap à l'oiseau*, lui faire connaître le gibier qu'il doit poursuivre.

escapade [*ès-ka*] n. f. (ital. *scappata*). Action de s'échapper d'un lieu, de manquer à une obligation : *c'est une escapade d'écolier.*

escape [*ès-ka-pe*] n. f. (lat. *scapus*). Fût d'une colonne. Partie inférieure du fût.

escaper [*ès-ka-pé*] v. a. Mettre le gibier en liberté pour lâcher à sa poursuite l'oiseau de proie que l'on dresse.

escapouler [*és-ka-pou-lé*] v. a. Dégrossir le fer dans la forge.

escarbillat [*ès-kar-bi, ll* mll., *a*], e ou **escarbillard** [*ès-kar-bi, ll* mll., *ar*], e adj. Eveillé; *yeux escarbillats.* N. m. Homme malin. (Vx.)

escarbille [*és-kar-bi, ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *carbo*, charbon). Fragment de houille incomplètement brûlé, qui tombe avec les cendres : *les escarbilles d'une locomotive.*

— Encycl. *Techn.* Les escarbilles employées pour le chauffage de certains fourneaux et la fabrication de charbons agglomérés sont des déchets de charbon de coke, que l'on trouve dans les cendres d'un foyer. On les sépare mécaniquement des cendres ou des mâchefers en les criblant ou en jetant le tout dans un réservoir plein d'eau. On recueille alors toutes les parties qui surnagent. Leur présence dans les cendres est due à une mauvaise construction du foyer ou à la négligence du chauffeur dirigeant son feu d'une manière défectueuse.

escarbit [*ès-kar-bit*] n. m. Vase à deux compartiments, dont l'un contient de l'étoupe mouillée, l'autre du suif, employé par les calfats.

escarbot [*ès-kar-bo*] n. m. (du lat. *scarabæus*, scarabée). Nom vulgaire de divers coléoptères, tels que la *lucane*. (La Fontaine a dit adjectiv. : *la race escarbote.*) *Escarbot doré*, cétoine dorée. *Escarbot de la farine*, ténébrion.

escarboucle [*ès-kar*] n. f. (du lat. *carbunculus*, petit charbon). Pierre précieuse (variété de grenat) qui a beaucoup d'éclat et qui est d'un rouge foncé : *ses yeux brillaient comme deux escarboucles.* Oiseau-mouche de la Guyane. *Blas. Rais d'escarboucle*, Pièce héraldique, figurant une pierre précieuse projetant huit rayons terminés par des fleurs de lis.

Escarcelle (XVIe s.).

escarbouiller [*ès-kar-bou, ll* mll., *é*] v. a. Forme anc. de *écrabouiller.*

escarcelle [*ès-kar sè-le*] n. f. (lat. *scarsella*). Grande bourse pendue à la ceinture, en usage au moyen âge : *fouiller à l'escarcelle.*

Escarène (L'), ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. de Nice, sur le *Paillon de l'Escarène;* 1.130 h. — Le cant. a 5 comm. et 4.900 h.

escargassage [*ès-kar-gha-sa-je*] n. m. Cardage à l'escargasse.

escargasse [*ès-kar-gha-se*] n. f. Grande carde pour ouvrir les toisons feutrées, les déchets de laine, etc.

escargasser [*ès-kar-gha-sé*] v. a. Passer à l'escargasse.

escargot [*ès-kar-gho*] n. m. (prov. *escargol*). Nom vulgaire des mollusques gastéropodes du genre *hélix*, nommés aussi *limaçons* et *colimaçons*, et dont certaines espèces sont comestibles : *les escargots commettent des dégâts dans les jardins et les vignes. Escalier en escargot*, en spirale. *Aller comme un escargot*, aller très lentement.

Escargot.

— Encycl. *Art culin. Escargots à la bourguignonne.* Mettre les escargots à bouillir pendant 5 à 10 minutes dans de l'eau salée, les retirer de leur coquille, les laver à l'eau froide pour les débarrasser du limon, les cuire dans un court-bouillon fortement assaisonné. Après cuisson, les replacer dans la coquille bien nettoyée, en les garnissant au fond et par-dessus d'une farce de beurre frais manipulé avec un fin hachis de persil, cerfeuil, ail, échalote, sel et poivre. Avant de servir, faire chauffer au four.

escargotage [*ès-kar-gho*] n. m. Destruction, chasse des escargots dans les vignes. (Peu us.)

escargotière [*és-kar-gho*] n. f. Lieu où l'on élève des escargots pour l'alimentation. Plat spécial où sont ménagées de petites dépressions dans lesquelles on place les escargots avant de les passer au four.

escargoule [*ès-kar*] n. f. Nom vulgaire de la lépiote, champignon comestible.

escarmouche [*és-kar*] n. f. (ital. *scaramuccia*). Léger engagement entre tirailleurs de deux armées : *escarmouche d'avant-postes. Fig.* Petite lutte, engagement quelconque.

escarmoucher [*ès-kar-mou-ché*] v. n. Combattre par escarmouches. *Fig.* Disputer légèrement.

escarmoucheur [*ès-kar*] n. m. Qui va à l'escarmouche.

escarner v. a. *Techn.* Syn. de écharner.

escarole [*ès-ka*] ou **scarole** n. f. (ital. *scariola*). Nom vulgaire d'une espèce de chicorée.

escarotique [*és-ka* ou **escharotique** [*ès-ka*] adj. Se dit des agents caustiques qui provoquent sur l'épiderme la formation d'escarres. N. m : *un escarotique* ou *escharotique.*

escarpe [*ès-kar-pe*] n. f. (ital. *scarpa*). *Fortif.* Muraille de terre ou de maçonnerie qui règne au-dessus du fossé du côté de la place. Talus d'un mur jusqu'au cordon.

escarpe [*ès-kar-pe*] n. m. *Arg.* Assassin de profession; bandit qui tue pour voler.

escarpé, e [*és-kar*] adj. Qui a une pente rapide, coupé à pic : *rocher escarpé; chemin escarpé. Fig.* Difficile, où l'on avance péniblement : *les routes escarpées de la science.*

escarpement [*ès-kar-pe-man*] n. m. *Fortif.* Pente raide d'une hauteur, d'un rempart. *Par anal.* Etat de ce qui est escarpé, pente abrupte.

escarper [*ès-kar-pé*] v. a. Couper droit, de haut en bas, en parlant d'un rocher, d'une montagne, d'un fossé : *escarper le revers d'un fossé.* (Peu us.)

escarpin [*ès-kar*] n. m. (ital. *scarpino*). Soulier découvert, à semelle très mince.

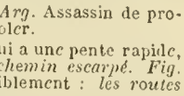
Escarpin.

escarpiner [*ès-kar-pi-né*] v. n. Lever le pied. (Vx.)

escarpoise [*ès-kar-poi-ze*] n. f. Grand chaland de rivière.

escarpolette [*ès-kar-po-lè-te*] n. f. (ital. *scarpoletta*). Siège ou planchette que l'on suspend par des cordes, pour se balancer.

Escarpolette (*l'*) ou *la Balançoire*, tableaux de J.-B. Pater, de Fragonard, de Lancret, de Baudoin,

L'Escarpolette, d'après Fragonard.

qui sont exécutés dans la manière un peu légère du XVIIIe siècle; spécimens fidèles de l'art *fripon* de l'époque de Louis XV.

escarre ou **esquarre** [*ès-ka-re*] n. f. (corrupt. de *équerre*). *Blas.* Pièce honorable constituée par une équerre qui isole du champ un des coins de l'écu. (V. la planche blason.)

escarre ou **eschare** [*ès-ka-re*] n. f. (du gr. *eskhara*, foyer). Croûte noirâtre, qui se forme sur la peau, les plaies, etc., et résultant de la mortification d'un tissu.

— Encycl. Les escarres surviennent à la suite de brûlures, ou sont consécutives à l'application des caustiques; la compression, les traumatismes, certaines maladies du système nerveux, les rayons X déterminent aussi des escarres très longues à guérir. Le repos, les pansements antiseptiques sont les moyens à employer.

escarrification ou **escharification** [*ès-ka-ri, si-on*] n. f. Production d'une escarre.

escarrifier ou **escharifier** [*ès-ka-ri-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Produire, former une escarre sur : *escarrifier une plaie ou la brûlant.*

escars [*ès-kar*], e adj. (ital. *scarso*). *Mar.* Trop étroit : *navire escars. Vent escars*, vent faible.

escart [*és-kar*] n. m. (autre forme de *écart*). Au jeu de barres, avance que l'on donne à un joueur sur son adversaire.

escartable [*ès-kar*] adj. *Fauconn.* Se dit d'un oiseau très fourni de plumes.

Escaudain [*ès-kô-din*], comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Valenciennes, non loin de l'Escaut; 4.410 h. Ch. de f. N. Houille.

Escaudœuvres [*ès-kô*], comm. du Nord, arr. et à 3 kil. de Cambrai, sur l'Escaut canalisé; 2.840 h.

Escaut [*és-kô*], fleuve de France, de Belgique et de Hollande. Il naît dans le département de l'Aisne, passe à Cambrai, Valenciennes, puis à Tournai, Gand et Anvers, et se jette dans la mer du Nord; cours 400 kil., dont une partie canalisée. Navigation très active.

Escautpont [*ès-kô-pon*], comm. du Nord, arr. et à 9 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut canalisé; 2.550 h. Ch. de f. N. Mine de houille.

escaveçade n. f. V. écaveçade.

Escayrac de Lauture [*ès-ké-rak, lô*] (Pierre-Henri-Stanislas d'), voyageur français, né à Paris, m. à Fontainebleau (1826-1868). Il voyagea en Egypte et en Chine.

eschare [*ès-ka-re*] n. f. V. escarre.

escharification [*ès-ka, si-on*] n. f. V. escarrification.

escharifier [*ès-ka-ri-fi-é*] v. a. V. escarrifier.

escharotique [*ès-ka*] adj. V. escarotique.

eschatologie [*ès-ka, jî*] n. f. (du gr. *eskhatos*, dernier, et *logos*, discours). Science des fins dernières de l'homme, de ce qui doit suivre sa vie terrestre et la fin du monde qu'il habite.

eschatologique [*ès-ka*] adj. Qui a rapport à l'eschatologie.

esche n. f. *Pêch.* V. aiche.

Eschenbach [*è-chèn-bak*], comm. de Suisse (cant. de Lucerne); 1.200 h. Céréales, prairies. — Comm. du cant. de Saint-Gall; 2.120 h. Agriculture, broderies.

Eschenbach [*è-chèn-bak*] (Wolfram d'), poète allemand, né en Bavière, m. à Eschenbach (Bavière) [1170-1220]. Auteur de poésies amoureuses et de trois longs poèmes : *Parzifal*, *Willehalm* et *Titurel*. Il est un des personnages de la guerre de la Wartbourg.

Eschine.

escher [*è-ché*] v. a. *Pêch.* V. aicher.

eschillon [*ès-chi, ll* mll, *on*] n. m. *Météor.* Sorte de trombe qui se produit parfois en Méditerranée.

Eschine [*ès-chi-ne*], célèbre orateur d'Athènes, rival de Démosthène (389-314 av. J.-C.). Il défendit à Athènes la politique de Philippe de Macédoine, qui avait acheté son concours. Il dut s'exiler d'Athènes à la suite de l'affaire de la Couronne. Ses discours *Contre Timarque*, *Sur l'ambassade* et *Sur la couronne* brillent par l'abondance, l'habileté d'argumentation, l'éclat du style.

FLEURET

Masque
Fleuret
Bouton
Veste
Gant
Garde
Plastron
Crispin
Pommeau
Sandale
Position de garde
Fente
Seconde et parade
Prime et parade
Quarte et parade
Octave et parade
Quinte et parade
Septime et parade
Sixte et parade
Tierce et parade

POSITIONS DE MAIN

en supination
en seconde
en quinte
en octave
en sixte
en prime
en tierce
en quarte
en septime

Corps-à-corps

ÉPÉE

Combat à l'épée

Tenue d'escrimeur (Sabre)

SABRE

Coup d'arrêt à la manchette
Attaque à la tête
Garde de tierce
Garde de tierce basse
Attaque à la figure à droite
Parade de tierce
Attaque à la figure à gauche
Parade de quarte
Attaque au flanc
Parade de seconde

Maniement du sabre

Escrime à la baïonnette

Escholzmatt, comm. de Suisse (cant. de Lucerne); 3.130 h. Fabrique de liqueurs et de conflserie.

Eschscholtz (Jean-Frédéric), voyageur et naturaliste russe, né et m. à Dorpat (1793-1831).

eschscholtzie [*èch-chol-tsi*] n. f. Genre de plantes de la famille des papavéracées, renfermant quatre ou cinq espèces de l'Amérique du Nord, dont quelques-unes sont cultivées comme ornementales.

Esch-sur-Alzette, v. du grand-duché de Luxembourg; 6.700 h. Houille, fer, métallurgie.

Eschwege, v. de Prusse (prov. de Hesse), sur la Werra; 10.000 h. Tabac.

Eschweiler, v. de Prusse (prov. du Rhin), sur l'Inde; 20.000 h. Houille, métallurgie.

Eschyle [*ès-chi-le*], le père de la tragédie grecque, né à Eleusis, m. à Géla, en Sicile (525-456 av. J.-C.). Ses principales œuvres : *les Perses, Prométhée enchaîné* et la trilogie de l'*Orestie* font de lui un des plus grands poètes qui aient jamais existé. Son imagination puissante anime la nature, la légende et l'homme. Par la profondeur du sentiment religieux et des vues philosophiques, il est un penseur au moins autant qu'un grand poète lyrique.

Eschyle.

escient [*ès-si-an*] n. m. (du lat. *sciens, entis,* qui sait). N'est usité que dans les loc. adv. *A bon escient, A son escient,* sciemment, sachant bien ce qu'on fait ou ce qu'on dit. ANT. **Insu.**

escionnement [*ès-si-o-ne-man*] n. m. Action d'escionner.

escionner [*ès-si-o-né*]) v. a. (du préf. *é,* et de *scion*). Débarrasser des scions : *escionner des arbres.*

esclaffement [*ès-kla-fe-man*] n. m. Action de s'esclaffer.

esclaffer (s') [*sès-kla-fé*] v. pr. Rire bruyamment, à gorge déployée.

esclame [*ès-kla-me* — écrit à tort *esclaire*] adj. *Fauconn.* Se dit d'un oiseau dont les muscles thoraciques sont peu développés.

esclandre [*ès-klan-dre*] n. m. (du lat. *scandalum,* scandale). Événement qui fait scandale : *causer, faire un esclandre.*

Esclarmonde, opéra romanesque en 4 actes et 8 tableaux, poème d'Alfred Blau et Louis de Gramont; musique de Massenet (1889). Le livret est la contre-partie de *Lohengrin :* Esclarmonde est un Lohengrin féminin.

esclavage [*ès-kla*] n. m. Etat, condition d'esclave : *les Spartiates réduisirent en esclavage les Messéniens vaincus. Fig.* Dépendance, assujettissement : *l'esclavage des passions.* Soumission d'un homme à la femme qu'il aime : *vivre dans l'esclavage d'une coquette.* Bijou de femme garni d'une chaînette. ANT. **Liberté**

— ENCYCL. Fruit de l'oppression du faible par le fort, l'esclavage remonte aux premiers temps du genre humain. Il y avait des esclaves chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains, etc. Les esclaves des Lacédémoniens, traités avec une dureté exceptionnelle, portaient le nom d'*ilotes.* Les Romains les recrutaient parmi les prisonniers de guerre et les peuples vaincus. Les marchands d'esclaves suivaient les armées, achetaient les captifs à l'encan, par grandes masses, et les envoyaient vendre au détail dans les marchés. Le nombre des esclaves excédait souvent le chiffre de la population libre, car l'enfant d'une esclave naissait esclave. A Rome, les esclaves formaient une classe avilie, réduite au rôle d'instrument d'utilité, de plaisir et de vanité. Au regard du droit civil, on peut dire qu'ils n'existaient pas; ils héritaient pour leur maître, ils recevaient des donations pour leur maître, mais jamais pour eux, de sorte qu'ils n'étaient que des instruments, des intermédiaires et que tout ce qu'ils acquéraient appartenait à leur maître. Longtemps le maître eut droit de vie et de mort sur les esclaves; aussi se révoltèrent-ils fréquemment, et les Romains eurent à soutenir contre eux, à plusieurs époques, des guerres redoutables. La guerre des Esclaves, sous Spartacus, qui put en réunir 70.000 sous ses ordres, mit Rome à deux doigts de sa perte. Même lorsqu'ils étaient affranchis, les esclaves n'étaient pas, dans l'ancien droit, sur le même pied que les hommes d'origine *ingénue,* c'est-à-dire libres de naissance; ils prenaient le nom de leur maître, qui devenait leur patron; dans l'ordre politique, ils ne pouvaient aspirer à certaines dignités, ni contracter mariage avec des ingénus. Sous l'empire, le droit de *régénération* ou assimilation avec les ingénus leur fut accordé de plus en plus fréquemment, et on vit certains d'entre eux s'élever aux hautes fonctions politiques. Ils exerçaient les professions commerciales et industrielles dédaignées par les ingénus. Quelques-uns, comme Narcisse, devinrent les conseillers des empereurs. D'autres brillèrent par leur génie ou leur talent : Térence, Esope, Phèdre, etc. Le célèbre poète Horace était fils d'un affranchi.

De nos jours, l'esclavage est encore en pleine vigueur chez les nègres africains, malgré les efforts des Européens pour mettre un terme à la traite. En Asie et dans l'Amérique du Sud, il existe en maints endroits. En Russie, il n'a été transformé en servage que sous le règne de Nicolas Ier, et ce servage ne fut aboli qu'en 1861 par Alexandre II. L'esclavage a été aboli en 1833 dans l'Inde anglaise; en 1848 dans les colonies françaises; aux Etats-Unis en 1865, à la suite de la guerre de Sécession; au Brésil en 1888.

esclavagiste [*ès-kla-va-jis-te*] n. Partisan de l'esclavage : *pendant la guerre de Sécession, les esclavagistes des Etats du Sud furent vaincus par les abolitionnistes.* Adjectiv. : *les doctrines esclavagistes.*

esclave [*ès-kla-ve*] adj. et n. (de *Slave* ou *Esclavon* n. pr.). Personne sous la puissance absolue d'un maître, qui l'a capturée ou achetée : *Esope fut esclave. Par ext.* Qui vit dans la dépendance d'un autre. Amant dévoué. Qui subit la domination d'un fait, d'un principe : *esclave de son devoir. Fig. Être esclave de sa parole,* la tenir exactement. ALLUS. LITTÉR. : **Esclave suivant le char du triomphateur.** Un esclave romain placé derrière le triomphateur tenait une couronne d'or au-dessus de la tête de celui-ci, mais lui répétait sans cesse que, loin de s'enorgueillir, il devait penser aux revers possibles de la destinée. ANT. **Affranchi, libre.**

Esclaves (*les*), poème dramatique en cinq actes, par Edgar Quinet; Spartacus en est le héros (1853).

Esclaves (*guerres des*), nom donné à trois guerres qu'eurent à soutenir les Romains contre leurs esclaves révoltés. La première éclata en Sicile (135 av. J.-C.) et dura deux ans. La seconde eut lieu de 105 à 102, également en Sicile; la troisième, qui eut pour chef Spartacus et pour théâtre l'Italie, dura de 73 à 71 av. J.-C.

Esclaves (LAC DES), lac très poissonneux du Canada. Il se déverse par le fleuve Mackenzie, qui, durant une partie de son cours, porte le nom de *rivière des Esclaves.*

Esclaves (CÔTE DES), partie de la côte d'Afrique, comprise entre le Bénin et la Côte de l'Or, le long du Dahomey et du Yorouba. Elle est partagée aujourd'hui entre la colonie allemande du Togoland, le Dahomey et le Lagos anglais.

Esclavon, onne [*ès-kla-von, o-ne*], habitant ou originaire de l'Esclavonie : *les Esclavons.* Adjectiv. : *la frontière esclavonne.*

Esclavonie ou **Slavonie.** *Géogr.* V. CROATIE.

esclipot [*ès-kli-po*] n. m. (de *esquipot*). Caisse dans laquelle on jette la morue que l'on vient de prendre après l'avoir tranchée et habillée.

esclot [*ès-klo*] n. m. Sabot de bois d'une seule pièce.

esclotier [*ès-klo-ti-é*] n. m. Fabricant d'esclots.

escobar [*és-ko*] n. m. (de *Escobar* n. pr.). Homme hypocrite, fourbe, qui sait, par des raisonnements subtils et des restrictions mentales, accorder sa conscience avec ses passions ou ses intérêts.

Escobar y Mendoza (Antonio), jésuite espagnol, né et m. à Valladolid (1589-1669), fameux casuiste. Il défendit cette maxime que la pureté d'intention justifie les actions blâmées par les lois et la morale. Pascal, en attaquant sa doctrine avec vivacité dans les *Provinciales,* a immortalisé son nom.

escobarder [*ès-ko-bar-dé*] v. n. (de *escobar*). User d'équivoques, de restrictions mentales.

escobarderie [*ès-ko, rî*] n. f. (de *escobarder*). Equivoque, action hypocrite, restriction mentale.

escobartin, e [*ès-ko*] adj. Digne d'un escobar.

escoffion [*és-ko-fi-on*] n. m. (ital. *scoffione*). Ancienne coiffure, à l'usage des femmes du peuple.

Escoffion (1525).

escofier [*ès-ko-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Pop.* Tuer.

escogriffe [*ès-ko-grife*] n. m. Qui prend hardiment sans demander : *tour d'escogriffe.* (Vx en ce sens.) *Fig.* et *fam.* Homme de grande taille et mal fait.

Escoïquiz [*ès-ko-i-ku-iz*] (don Juan), ecclésiastique et homme politique espagnol, né à Bemco, m. à La Ronda (1762-1820), précepteur, puis ministre de Ferdinand VII.

escomptable [*ès-kon-ta-ble*] adj. Qui peut être escompté : *billet escomptable.*

escompte [*ès-kon-te*] n. m. (ital. *sconto*). Prime payée à un débiteur qui acquitte sa dette avant l'échéance : *faire un escompte de 6 p. 100. Règle d'escompte,* règle d'arithmétique qui donne la solution des questions relatives à l'escompte. *Escompte en dehors,* prime égale à l'intérêt que produirait le capital payable à terme, depuis l'époque du payement anticipé jusqu'à celle de l'échéance. *Escompte en dedans,* prime égale à la somme qu'il faudrait retrancher du capital pour que, augmenté de l'intérêt au taux convenu jusqu'à l'époque de l'échéance, il devint précisément égal à la somme payable à terme.

— ENCYCL. *Banque.* L'escompte est l'intérêt d'un prêt fait par le banquier et garanti par un effet ou titre représentant une opération de commerce et laissé au banquier : traites, billets à ordre, etc. Le banquier déduit du montant total d'une traite qui lui est portée l'escompte ou intérêt du capital jusqu'à l'échéance, un droit de commission et un droit de change, si le titre est payable sur une autre place ou dans un autre pays. En général, on n'admet à l'escompte que le papier revêtu de deux signatures; la Banque de France en exige trois.

escompter [*ès-kon-té*] v. a. Payer un effet avant l'échéance, moyennant escompte. *Fig. Escompter un héritage,* prévoir l'emploi d'un héritage que l'on attend. Jouir d'avance de : *escompter l'avenir.* Consommer prématurément : *escompter sa jeunesse.*

Esconce à couvercle.

escompteur [*ès-kon-teur*] adj. et n. m. Celui qui escompte des billets : *banquier escompteur.*

esconce ou **esconse** [*ès-kon-se*] n. f. Petite lanterne sourde, en usage au moyen âge et au XVIe siècle.

escope n. f. V. ÉCOPE.

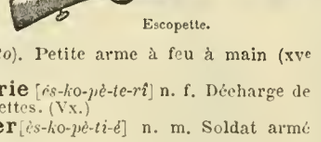
Escopette.

escopette [*ès-ko-pè-te*] n. f. (ital. *schioppetto*). Petite arme à feu à main (XVe et XVIe s.).

escopetterie [*ès-ko-pè-te-rî*] n. f. Décharge de plusieurs escopettes. (Vx.)

escopettier [*ès-ko-pè-ti-é*] n. m. Soldat armé d'une escopette.

escorte [*ès-kor-te*] n. f. (ital. *scorta*). Troupe armée, qui accompagne pour protéger : *le général et son escorte. Vaisseau d'escorte,* vaisseau de guerre qui escorte des navires marchands. Suite de personnes qui accompagnent : *l'escorte d'un grand. Fig.* Accompagnement, suites : *l'ambition et son escorte de vices.*

escorter [*ès-kor-té*] v. a. (de *escorte*). Accompagner pour protéger, surveiller, etc. : *prisonnier escorté de gendarmes.*

escot [*ès-ko*] n. m. (pour *ascot*). Etoffe croisée de laine, employée surtout pour les robes de deuil et de religieuses.

escotard [*ès-ko-tar*] ou **écotard** [*tar*] n. m. *Mar.* Palier de l'écoutille.

escouade [*ès-kou*] n. f. (de *escadre*). Fraction de section (fantassins) ou de peloton (cavaliers) placée sous les ordres d'un caporal ou d'un brigadier : *l'escouade se compose environ de huit à douze hommes combattants. Par ext.* Troupe dirigée par un chef.

Escoublac [*ès-kou-blak*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 19 kil. de Saint-Nazaire; 2.170 h. Tourbe.

escoude [*ès-kou-de*] n. f. Sorte de marteau coupant pour réparer les blocs de pierre tendre.

Escouloubre [*ès-kou*], comm. de l'Aude, arr. et à 60 kil. de Limoux, dans les gorges de l'Aude; 600 h. Sources thermales sulfurées sodiques.

escoupe [*ès-kou-pe*] n. f. Pelle de fer arrondie, mais à milieu pointu, dont on se sert dans les fours à chaux.

escourgée [*ès-kour-jé*] ou **écourgée** [*jé*] n. f. Sorte de fouet. Coup donné avec ce fouet.

escourgeon [*ès-kour-jon*] ou **écourgeon** [*jon*] n. m. Orge hâtive, qu'on sème en automne et que l'on cultive souvent comme fourrage vert. Lanière de cuir pour lier les fléaux.

escourre [*ès-kou-re*] adv. *Mar.* En sens inverse.

escousse [*és-kou-se*] n. f. (du lat. *excutere,* secouer hors de). Elan : *prendre son escousse.* (Vx.)

Escoutoux [*ès-kou-toû*], comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 9 kil. de Thiers, sur un affluent de la Dore; 1.670 h.

Escovedo [*ès-ko-vè*] (Juan de), secrétaire de don Juan d'Autriche, que Philippe II fit assassiner à Madrid en 1578, à l'instigation d'Antonio Perez.

escrime [*ès-kri-me*] n. f. (german. *skirmjan*). Art du maniement du fleuret, de l'épée, du sabre et de la baïonnette. Exercice par lequel on se forme à ce maniement.

— ENCYCL. L'escrime a pour objet la défense autant que l'attaque. C'est « l'art de donner sans jamais recevoir ».

Escrime au fleuret, à l'épée, au sabre. Les bases principales de l'escrime sont la *mise en garde* (la garde est la position la plus avantageuse pour la défense et pour l'attaque); le *développement* ou *fente* (la fente est l'extension que l'on donne à la garde pour atteindre l'adversaire); *marcher* et *rompre.* (Selon que l'on veut attaquer ou se défendre, on est parfois obligé de marcher ou de rompre [reculer].)

En escrime, on appelle *ligne* l'espace compris entre les corps des deux adversaires.

Il y a quatre lignes : deux lignes au-dessus de la main du tireur (qu'on appelle lignes *hautes,* quarte et sixte) et deux lignes au-dessous (lignes *basses,* septime et octave). C'est dans les lignes que s'exécutent tous les coups de l'escrime.

L'*attaque* est le coup que porte le tireur pour frapper son adversaire.

Les attaques peuvent être *simples* ou *composées.* Elles sont simples, quand elles ne comportent qu'un seul mouvement de lame (il y a 18 coups simples). Elles sont composées, quand elles comportent plus d'un mouvement (le nombre en est illimité).

L'attaque peut être faite de *pied ferme,* c'est-à-dire sans bouger le pied gauche, ou *en marchant,* c'est-à-dire en la faisant précéder d'un pas en avant.

Quant à la *feinte,* qui est l'image du coup, elle consiste à attirer la lame de l'adversaire dans une ligne pour le frapper dans une autre.

Enfin, vient la *défense.* Pour se défendre, on se sert de la *parade.* La parade a pour but de détourner du corps le fer ennemi. Les parades peuvent être *simples* ou *composées.* Il y a huit parades simples : *prime, seconde, tierce, quarte, quinte, sixte, septime* et *octave.*

La *riposte* est l'attaque qui suit la parade.

— *Art milit.* L'enseignement de l'*escrime,* dans l'armée, est confié, dans chaque régiment, à un sous-officier dit *maître d'armes,* assisté d'un brigadier ou caporal, *prévôt d'armes,* puis d'un certain nombre d'*élèves prévôts.*

Les maîtres d'armes sont formés à l'*école normale de gymnastique et d'escrime* de Joinville-le-Pont.

Dans l'infanterie et les troupes à pied en général, c'est surtout la *pointe,* c'est-à-dire l'escrime à l'épée, que l'on apprend aux hommes. L'escrime au sabre, ou *contre-pointe,* est enseignée au même titre que le *pointé* dans les troupes à cheval.

Escrime à la baïonnette. On a donné ce nom à la série d'exercices que l'on fait faire aux soldats d'infanterie pour leur apprendre à lutter offensivement ou défensivement, avec le fusil muni de sa baïonnette, soit contre un fantassin, soit contre un cavalier. Ces exercices, qui comportent tout un ensemble d'attaques, de parades, de ripostes, etc., ont surtout l'avantage de développer la souplesse et l'agilité des hommes.

escrimer [*ès-kri-mé*] v. n. (de *escrime*). Faire des armes. *Fig.* Se livrer à quelque lutte, discuter. **S'escrimer** v. pr. S'appliquer avec effort, mais sans grand succès, à quelque chose : *s'escrimer à faire des vers.* Faire effort de : *s'escrimer des pieds, des mains, des dents, des mâchoires.*

escrimeur [*ès-krî*] n. m. Qui connaît l'art de l'escrime : *un habile escrimeur.*

escroc [*ès-kro*] n. m. (ital. *scrocco*). Adroit fripon, fourbe.

escroquer [*ès-kro-ké*] v. a. S'approprier par fourberie : *escroquer un dîner.* Tromper quelqu'un pour s'approprier son bien : *escroquer un vieillard crédule.* S'emparer de quelque chose par ruse, par fourberie : *escroquer des applaudissements.*

escroquerie [*ès-kro-ke-rî*] n. f. (de *escroquer*). Action d'obtenir le bien d'autrui par des manœuvres frauduleuses : *l'escroquerie est un délit.*

— ENCYCL. *Dr.* Le délit d'escroquerie existe par la réunion de trois éléments : 1° l'emploi de moyens frauduleux, consistant dans l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, ou bien dans des manœuvres tendant à tromper la victime choisie (le mensonge pur et simple ne suffit pas); 2° l'obtention de valeurs, grâce à l'usage de ces moyens; 3° le détournement ou la dissipation de ces valeurs.

La tentative d'escroquerie punissable se produit

dans deux cas: d'abord, quand l'inculpé, par les moyens ci-dessus indiqués, a obtenu la remise des valeurs convoitées, sans que, cependant, il en soit résulté un préjudice pour autrui; ensuite, quand l'inculpé s'est efforcé d'obtenir quelques valeurs par un des procédés spécifiés par la loi, bien que la remise de ces valeurs ne lui ait pas été faite.

escroqueur, euse [*ès-kro-keur, eu-ze*] n. Qui escroque. (Peu us.)

Escualdunac, nom que se donnent à eux-mêmes les Basques, dans leur propre langue. Adjectiv. : *laboureur escualdunac.*

escuara, euscara, uscara n. f. Nom propre et original de la langue basque.

esculape [*és-ku*] n. m. Nom que l'on donne familièrement à un médecin, par allusion à Esculape, dieu de la médecine chez les Anciens.

Esculape.

Esculape [*ès-ku*] ou **Asclépios** [*as-klé-pi-oss*]. *Myth.* Fils d'Apollon et dieu de la médecine. Non content de guérir les malades, dit la Fable, il ressuscitait même les morts. Jupiter, irrité, le foudroya à la prière de Pluton, dieu des Enfers, dont l'empire courait risque de devenir désert. Le coq, emblème de la vigilance, et le serpent, emblème de la prudence, étaient consacrés à Esculape. Dans le langage ordinaire, *un disciple d'Esculape* signifie un médecin; *un Esculape,* un médecin habile; *ce n'est pas un Esculape,* ce n'est pas un bon médecin. En poésie, en parlant des arrêts de la médecine, on dit : *oracle d'Epidaure,* parce qu'Esculape avait un temple dans cette ville.

esculence [*ès-ku-lan-se*] n. f. (de *esculent*). Sapidité : *chaque substance a son apogée d'esculence.*

esculent [*ès-ku-lan*], **e** adj. (lat. *esculentus;* de *esca,* nourriture). Comestible, sapide.

esculine [*ès-ku*] n. f. Composé retiré de certaines écorces ou de certains fruits, et en particulier de l'écorce du marronnier d'Inde ou du marron lui-même.

Escurial [*és-ku*], bourg d'Espagne, à 10 kil. de Madrid; 3.000 h. (Le nom d'*Escurial* vient de *escorias* [scories], à cause des déchets provenant d'anciennes mines de fer.) Près de là s'élèvent le palais et le monastère du même nom, bâtis par Philippe II en accomplissement d'un vœu. Pendant la bataille de Saint-Quentin (1557), l'artillerie espagnole ayant détruit une église dédiée à saint Laurent, Philippe II fit vœu d'élever un monastère en l'honneur de ce saint. Il fit alors construire l'Escurial et lui donna la forme d'un gril, en souvenir du supplice de ce saint (1552-1584). Jean-Baptiste de Tolède, Jean Herrer et François de Mora, en furent les architectes. Le palais renferme encore une bibliothèque, un cloître, un couvent, un collège, une galerie des batailles, les appartements royaux, etc.

Palais de l'Escurial.

Escurolles [*és-ku*], ch.-l. de c. (Allier), arr. de Gannat, sur l'Andelot, affl. de l'Allier; 910 h. — Le cant. a 13 comm. et 12.070 h.

Esdras [*ès-drass*], fameux docteur juif du ve s. av. J.-C. Quatre livres portent le nom d'Esdras. L'Eglise catholique a admis les deux premiers comme canoniques, mais déclaré les deux derniers apocryphes. Elle regarde aussi Esdras comme l'auteur des *Paralipomènes.*

E.-S.-E, abréviation de *est-sud-est.*

e sempre bene ! exclamation familière des Italiens, signif. *C'est toujours bien.*

ésérine [*é-zé*] n. f. *Chim.* Alcaloïde que l'on extrait de la fève de Calabar, semence du physostigme, appelé par les indigènes *éséré; l'ésérine est employée dans les empoisonnements par la strychnine et l'atropine.*

esherber [*é-zèr-bé*], **èherber** [*é-èr-bé*] ou **esserber** [*è-sèr-bé*] v. a. Débarrasser (les céréales) des mauvaises herbes.

esjarreter [*ès-ja-re-té*] v. a. Couper les jarrets à : *esjarreter un cheval.*

Eskilstuna, v. de Suède (préfecture de Südermaland), sur la rivière Torshalla, qui fait communiquer le lac Hjelmar et le lac Mälar; 13.500 hab. Centre métallurgique très important (coutellerie, fabrique d'armes, aciéries; forges et raffineries de l'Etat).

Esmein (Jean-Paul-Hippolyte-Emmanuel), jurisconsulte français, né à Touvérac en 1848. Professeur à la faculté de droit de Paris, membre de l'Académie des sciences morales et politiques; auteur d'un *Précis d'histoire du droit français,* d'*Eléments de droit constitutionnel,* etc.

Esménard [*ès-mé-nar*] (Joseph-Etienne), poète français, né à Pélissanne (Bouches-du-Rhône), m. à Fondi (Italie) [1769-1811], auteur du poème didactique *la Navigation.* Il périt d'un accident de voiture.

Esméralda (la), personnage de *Notre-Dame de Paris,* par Victor Hugo; type gracieux et idéalisé de la bohémienne ravissante de beauté, de fraîcheur, de grâce sauvage, courant les rues et les places publiques, accompagnée de sa petite chèvre aux cornes dorées, Djali. Elle meurt sur le gibet, victime des préjugés du temps.

Esmond (*Henri*), roman de Thackeray (1852), dont la scène se passe au commencement du XVIIIe siècle, et qui est écrit dans la langue de ce temps.

Esnes, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Cambrai, sur l'*Esnes;* 1.420 h.

Esneux, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur l'Ourthe, affl. de la Meuse; 3.220 h. Fabrication d'instruments aratoires.

Eson, père de Jason. Parvenu à une extrême vieillesse, il fut rajeuni par la magicienne Médée. En littérature, on fait quelquefois allusion à ce rajeunissement magique. V. MÉDÉE.

ésope n. m. (du nom du fabuliste grec, qui était bossu). *Fam.* Homme contrefait, bossu.

Ésope, fabuliste grec (VIIe et VIe s. av. J.-C.). Son existence est à demi légendaire; généralement, on le considère comme Phrygien. Il était laid, bègue et bossu, mais d'un esprit ingénieux et subtil. D'abord esclave, il fut affranchi par le dernier de ses maîtres, Xanthus. Il courut le monde et se rendit auprès de Crésus, dont il acquit la faveur. Chargé de porter les offrandes au temple de Delphes, il dévoila la fraude des prêtres d'Apollon. Ceux-ci se vengèrent en cachant dans ses bagages une coupe d'or consacrée au dieu et en l'accusant de l'avoir dérobée. Esope fut condamné à être précipité du haut d'une roche.

Ésope.

Le recueil actuel des *Fables d'Esope,* rédigé en prose grecque avec beaucoup de sécheresse, est attribué au moine Planude, auquel on doit aussi une *Vie d'Esope.* Une circonstance de la vie du fabuliste a donné naissance à cette locution : *les langues d'Esope,* qui a passé dans la conversation. Son maître Xanthus lui ayant donné l'ordre d'acheter au marché ce qu'il y aurait de meilleur et rien autre chose, Esope n'acheta que des langues, qu'il fit accommoder à toutes les sauces. Les convives ne tardèrent pas à s'en dégoûter. « Ilé ? qu'y a-t-il de meilleur que la langue ? répondit Esope; c'est le lien de la vie civile, la clef des sciences, l'organe de la vérité et de la raison; par elle, on bâtit les villes et on les police, on instruit, on persuade, on règne dans les assemblées; on s'acquitte du premier de tous les devoirs, qui est de louer les dieux. — Eh bien, reprit Xanthus, qui prétendait l'embarrasser, achète-moi demain ce qu'il y a de pire. » Le lendemain, Esope ne fit encore servir que des langues, disant que la langue est la pire chose qui soit au monde : « C'est la mère de tous les débats, la nourrice de tous les procès, la source des divisions et des guerres; si elle est l'organe de la vérité, c'est aussi celui de l'erreur et, qui pis est, de la calomnie. Par elle on détruit les villes; si, d'un côté, elle loue les dieux, de l'autre elle est l'organe du blasphème et de l'impiété. » — Les *langues d'Esope* sont restées célèbres pour désigner ce qui, pouvant être envisagé sous deux aspects opposés, donne prise également à la louange ou à la critique.

ésopique [*zo*] adj. Se dit de l'apologue du genre de ceux qu'on attribue à Esope.

ésotérique [*zo*] adj. (du gr. *esôterikos,* intérieur). Qualification donnée, dans les écoles des anciens philosophes, à leur doctrine secrète, réservée aux seuls initiés : *l'aristotélisme ésotérique.* (Son opposé est EXOTÉRIQUE.)

ésotérisme [*zo-té-ris-me*] n. m. Doctrine ésotérique.

ésouchement n. m. et **ésoucher** v. a. V. ESSOUCHEMENT et ESSOUCHER.

esox [*é-zokss*] n. m. *Ichtyol.* Nom scientifique du genre brochet.

espace [*ès-pa-se*] n. m. (lat. *spatium*). Etendue indéfinie qui contient tous les êtres étendus : *l'espace est supposé à trois dimensions.* Etendue superficielle et limitée : *un petit espace.* Portion de la durée. Trajectoire décrite par un point en mouvement : *quand un corps tombe en chute libre, les espaces qu'il parcourt sont proportionnels aux carrés du temps employé à les parcourir. Musiq.* Intervalle entre les lignes voisines de la portée. N. f. *Impr.* Petite pièce de fonte, plus basse que les lettres, pour séparer les mots.

espacement [*ès-pa-se-man*] n. m. Distance entre deux corps. *Impr.* Manière dont les mots ou les lignes sont espacés.

espacer [*ès-pa-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il espaça, nous espaçons.*) Ranger plusieurs choses en laissant de l'espace entre elles. Séparer par un intervalle de temps : *espacer ses visites. Impr.* Séparer les mots par des espaces.

espada [*ès-pa*] n. f. (m. esp. qui signif. *épée*). Nom que l'on donne, en Espagne, au torero chargé de tuer le taureau dans les courses publiques.

espadage [*ès-pa*] n. m. Action d'espader.

espade [*ès-pa-de*] n. f. (prov. *espado*). Latte de bois pour battre le chanvre avant de le peigner.

espader [*ès-pa-dé*] v. a. Battre avec l'espade.

Espadon.

espadeur [*és-pa*] n. m. Ouvrier qui espade le chanvre.

espadon [*ès-pa*] n. m. (ital. *spadone*). Grande et forte épée d'autrefois, qu'on tenait à deux mains. Sabre : *se battre à l'espadon.* Genre de poissons acanthoptères, dont la mâchoire supérieure est allongée en forme d'éperon : *l'espadon commun, dans la Méditerranée, est encore appelé* poisson-épée, *et il dépasse 5 mètres de long.*

Espadon.

espadonner [*ès-pa-do-né*] v. n. Se servir de l'espadon (arme). [Vx.]

espadonneur [*ès-pa-do-neur*] n. m. Celui qui tire de l'espadon.

espadot [*ès-pa-do*] n. m. Pointe de fer recourbée en forme d'hameçon et fixée à l'extrémité d'une perche, dont on se sert pour prendre, en les piquant, les poissons restés au fond des écluses.

espadrille [*ès-pa-dri, ll* mll., *e*] n. f. (prov. *espardillo*). Sorte de chaussure, dont l'empeigne est de toile et la semelle de sparte.

Espadrille.

Espagne, Etat du sud-ouest de l'Europe, occupant la plus grande partie de la péninsule hispanique; capit. *Madrid.*

— I. GÉOGRAPHIE. L'Espagne est séparée de la France par les Pyrénées, de l'Afrique par le détroit de Gibraltar; elle est baignée au N.-O. et au S.-O. par l'Atlantique; à l'E. et au S.-E. par la Méditerranée. Sa frontière occidentale est limitée par le Portugal. L'Espagne a une superficie de 504.520 kil. carrés, y compris les Baléares, et une population de 19.566.000 h. (*Espagnols*). C'est un plateau granitique ou calcaire, d'une hauteur moyenne de 700 m., et que découpent en compartiments les monts Ibériques, les monts Cantabres et les sierras d'Estrella, Morena, Nevada, et qu'arrosent le Minho, le Douro, le Tage, le Guadiana, le Guadalquivir, le Segura, l'Ebre. Le climat est inégal et souvent froid sur les plateaux de la Vieille et de la Nouvelle-Castille, ou dans les régions déshéritées de la Manche. Il est au contraire très doux sur les bords de la Méditerranée, dans le bassin de l'Ebre (Aragon), et dans la vallée du Guadalquivir, la fertile Andalousie, etc., qui sont les régions véritablement riches de l'Espagne. La péninsule produit divers métaux, notamment du fer, du mercure et du cuivre, des vins renommés (*alicante, malaga, xérès*), du bois, des céréales, des fruits (oranges, citrons, etc.), de l'huile d'olive, etc.

L'Espagne est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif y appartient au roi, le pouvoir législatif à deux Chambres, le Sénat et le Congrès, dont la réunion forme les Cortès. Au point de vue administratif, elle se divise en 47 provinces (49 en comptant les Baléares et les Canaries). Les colonies espagnoles, jadis si vastes, ne comprennent plus aujourd'hui que les possessions de l'Afrique occidentale (Fernando-Po, Annobon, etc.).

— II. HISTOIRE. Les plus anciens habitants connus de l'Espagne furent les *Celtibériens,* mélange de Celtes et d'Ibères. De bonne heure, les Phéniciens et les Grecs fondèrent des colonies et des comptoirs sur les côtes; puis, au Ve siècle, Carthage y établit sa prépondérance. Elle en fut chassée par les Romains, et l'Espagne ne changea plus de maître jusqu'à l'invasion des Alains, des Suèves et des Vandales. Ces derniers s'établirent dans la région appelée de leur nom *Andalousie* (409). Vers la même époque, les Wisigoths fondèrent un puissant Etat, qui fut détruit par l'invasion des Arabes en 711 (bataille de Xérès). L'histoire de l'Espagne jusqu'au XVe siècle se résume dès lors dans la lutte du califat de Cordoue contre les chrétiens cantonnés dans les Asturies. Ceux-ci avaient réussi peu à peu à former des royaumes (Aragon, Castille, Léon, Navarre), et à contre-balancer l'influence musulmane. En 1492, Ferdinand et Isabelle, dont le mariage avait, dès 1469, réuni sous le même sceptre l'Aragon et la Castille, s'emparèrent de Grenade et chassèrent enfin les Maures de la péninsule. La ruine des Maures avait coïncidé avec la découverte de l'Amérique. La domination espagnole ainsi constituée atteignit son apogée et sa plus grande extension coloniale sous Charles-Quint et Philippe II, qui rêvèrent de rétablir à leur profit la monarchie universelle. A l'extinction de la maison d'Autriche (1700), dont les derniers représentants avaient assisté à la décadence économique du royaume, les Bourbons montèrent sur le trône d'Espagne dans la personne de Philippe V; ils relevèrent quelque peu le pays, mais en furent chassés par Napoléon Ier, qui y établit Joseph Bonaparte (1804). Après la restauration de 1814, Ferdinand VII, lors de la révolution de 1820, prêta serment à la constitution; mais le duc d'Angoulême fit une expédition en Espagne et y rétablit la monarchie absolue (1823). Dans l'intervalle, les colonies espagnoles de l'Amérique s'étaient rendues indépendantes. En 1833, Isabelle remplaça Ferdinand VII sur le trône et y demeura trente-trois ans, malgré les efforts de don Carlos, frère du roi défunt. La révolution de 1868 la renversa, et le maréchal Serrano garda le pouvoir exécutif jusqu'à l'avènement d'Amédée Ier (1870). Celui-ci ayant abdiqué (1873), la république

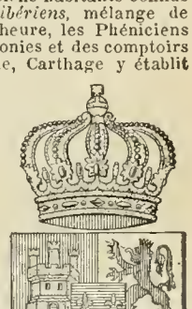
Armoiries de l'Espagne.

fut proclamée, et une insurrection carliste éclata, qui fut écrasée au profit d'Alphonse XII. Le fils posthume de ce monarque, né en 1886, régna sous la régence de sa mère Christine à partir du jour même de sa naissance, sous le nom d'Alphonse XIII. En 1898, la guerre contre les Etats-Unis fit perdre à l'Espagne Cuba et les Philippines. Alphonse XIII a épousé en 1906 la princesse Victoria-Ena de Battenberg.

— III. Littérature. Très ancienne, la littérature espagnole a subi à ses débuts l'influence française. La poésie épique chante Charlemagne et Roland, et les héros nationaux : le Cid, Bernardo del Carpio ou les infants de Lara. Les plus anciennes épopées sont : le

Soldats espagnols : 1. Chasseur à pied ; 2. Carabinier ; 3. Artilleur ; 4. Marin ; 5. Gendarme ; 6. Dragon ; 7. Lancier ; 8. Garde royale ; 9. Hussard.

Poème du Cid (XIe s.), la *Chronique rimée*, le *poème de Fernand Gonzalez* (XIIIe s.). La poésie lyrique fleurit dès le XIe siècle, à l'imitation des troubadours provençaux. De ce temps date le genre national des *romances*, poésies lyriques populaires. L'influence arabe se trahit dans les ouvrages didactiques. Les principales œuvres en prose sont les travaux d'Alphonse X le Savant, le *Comte Lucanor* de D. Juan Manuel. Le XIVe siècle a deux poètes remarquables : Juan Ruiz, archiprêtre de Hita et Pedro Lopez de Ayala. Au XVe siècle, Lopez de Mendoza, le marquis de Villena, Juan de Mena sont les principaux lyriques ; la prose est représentée par des chroniques, des biographies, des ouvrages de morale ou de théologie. La grande époque de la littérature espagnole va de l'avènement de Charles-Quint (1519) à la mort de Philippe IV (1665). La poésie se met à l'école des Italiens avec Boscan Almogaver, Garcilaso de La Vega, Fernando de Herrera. La poésie populaire se manifeste en de nombreuses romances, réunies

A	B	C	CH	D	E	F
a	*bé*	*cé*	*tché*	*dé*	*é*	*éfé*
G	**H**	**I**	**J**	**K**	**L**	**LL**
gé	*atché*	*i*	*jota*	*ka*	*élé*	*eillé*
M	**N**	**Ñ**	**O**	**P**	**Q**	**R**
émé	*éné*	*èyné*	*o*	*pé*	*cou*	*erré*
S	**T**	**U**	**V**	**X**	**Y**	**Z**
essé	*té*	*ou*	*vé*	*èquis i griega*	*zéta* ou *zéda*	

Alphabet espagnol. (Nom des lettres.)

dans le *Romancero général* de 1600. Les poètes épiques sont : Ercilla, Valbuena, Villeua, La Cueva, Mesa. La littérature dramatique est particulièrement brillante avec Ferdinand de Rojas, Juan del Encina, Lucas Fernandès, Gil Vicente, Torrès Naharro, Guillen de Castro, Lope de Vega, Tirso de Molina, Alarcon, Velez de Guevara, Moreto, Rojas y Zorilla, Amescua, Montalvan et Calderon. Le roman est aussi en honneur : chevaleresque comme l'*Amadis* rédigé par Montalvo, ou la *Diane* de Montemayor, réaliste comme les romans picaresques de Hurtado de Mendoza, Aleman, Espinel, Quevedo et surtout le *Don Quichotte*, de Cervantes. La prose est encore représentée par les chroniques et par les traités mystiques (Juan de Avila, Luis de Leon, Luis de Grenade). La décadence se manifeste à la fin de cette époque par les progrès de la préciosité (conceptisme, gongorisme, cultisme), avec Ledesma, Gongora, Balthazar Gracian. Elle se précipite dès le règne de Charles II. Les écrivains se partagent en imitateurs du classicisme français avec Luzan et en défenseurs de la tradition nationale avec La Huerta. Citons les fabulistes Yriarte et Samaniego, le P. Isla, critique satirique. A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle, on rencontre Jove Llanos, Melendez Valdez, Ramon de La Cruz, Leandro de Moratin et Quintana. Entre 1830 et 1850, le romantisme est introduit en Espagne par Martinez de La Rosa et le duc de Rivas. La poésie lyrique est illustrée par Espronceda, La Avellaneda, Zorilla ; le drame par Gutierrez Garcia, Hartzenbusch, Escosura, Gil y Zarate ; la comédie par Herreros, Ventura de La Vega. La tradition romantique est continuée à la génération suivante par Echegaray. Puis la littérature se rapproche davantage de la réalité et de l'observation dans les poèmes de Campoamor, les romans de Fernan Caballero, Trueba, Perez Galdos, Pereda.

— IV. Beaux-Arts. *Architecture*. Les Romains laissèrent sur le sol espagnol de nombreux monuments. A la suite des invasions barbares, les Wisigoths préparaient, le christianisme aidant, une rénovation de l'art, lorsque l'Arabe vint imposer pour cinq siècles, sa civilisation et son art, qui, du VIIIe au XIIIe siècle, se développa en Espagne avec une richesse inouïe. Les mosquées de Cordoue et de Séville, l'Alhambra et le Généralife de Grenade montrent encore la légèreté et l'ingéniosité de l'architecture arabe. Ce n'est guère qu'au XIe siècle que l'art chrétien commence à prendre pied au nord de la péninsule. Une foule d'églises s'élevèrent, dans un style qui rappelle celui de la Provence et de l'Aquitaine, puis, peu à peu, l'architecture chrétienne se laisse influencer par l'art arabe. A la période romane appartiennent Saint-Jacques de Compostelle, Saint-Isidore de Léon; à la période ogivale, les cathédrales de Burgos, de Tolède, de Léon, de Séville. La Renaissance en se combinant avec les types précédents, déjà très riches, crée ce style hardi et vivant qu'on a appelé *plateresque* (ou d'orfèvrerie), puis l'architecture espagnole se modèle sur l'Italie, tempère sa fougue, et devient sévère sous Philippe II (l'Escurial). Au XVIIe siècle, le style baroque envahit l'Espagne.

Sculpture. Négligée sous la domination musulmane, la sculpture se développe d'une façon originale à la Renaissance, surtout dans l'ornementation tombale. L'exemple de Michel-Ange et des Italiens introduit plus de simplicité dans la verve espagnole; Berruguete, Becerra au XVIe siècle ; Hernandez et Montanez au XVIIe, sont les noms à citer.

Peinture. C'est surtout dans cet art que se distingua le génie espagnol. Après avoir subi l'influence des Flandres, puis celle de l'Italie avec Berruguete, Campana, Vargas, Joancz, Coello, Navarrete, il manifeste toute son originalité au XVIIe siècle, son réalisme, sa couleur à la fois éclatante et sombre. L'école de Séville domine cette époque. Citons Pacheco, Zurbaran, Alonso Cano, puis Vélasquez, Murillo, Ribera. Ensuite la peinture décline jusqu'à Francesco Goya, génie prime-sautier, et encore après lui, jusqu'au renouveau qui s'est produit à la fin du XIXe siècle.

Musique. L'art musical est essentiellement original. Il commença à se manifester dans le genre religieux, dès le VIIIe siècle. Au XIIIe siècle, Alphonse X de Castille composa des cantiques. Les XVe et XVIe siècles comptent des théoriciens et des compositeurs éminents, tels que Morales, Guerrero, Comes, Victoria, Cabezon. Le XVIIe siècle est la belle époque des organistes de la musique sacrée, et aussi de la guitare. Le XVIIIe siècle voit introduire en Espagne l'opéra italien ; mais l'art national ne se laissa pas absorber et brilla dans des genres propres : tonadillas et zarzuelas. Le XIXe siècle ne fut pas moins fécond en compositeurs et virtuoses.

Hymne national espagnol. L'hymne national espagnol n'a pas de paroles ; l'auteur est inconnu. On

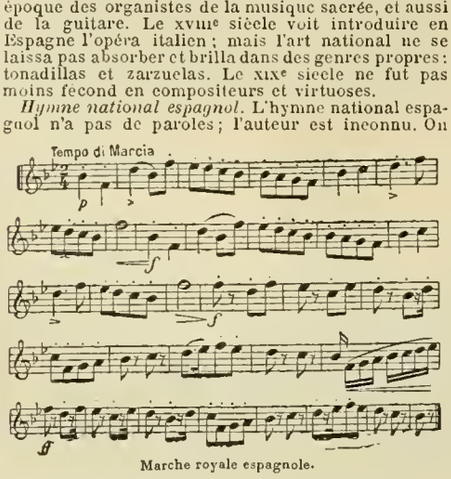

Marche royale espagnole.

raconte que le grand Frédéric aurait envoyé cette composition à Charles III, qui l'aurait acceptée, et en aurait fait la *Marche royale espagnole* en usage depuis.

Espagne (*Guerre de la succession d'*). V. succession.

Espagne (Jean-Louis-Brigitte **d'**), général français, né à Auch (1769-1809). Il se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, conquit le titre de *comte* et fut tué à la bataille d'Essling.

Espagnol, e [*ès-pa*], habitant ou originaire de l'Espagne : *les Espagnols*. Adjectiv. : *la fierté espagnole*. N. m. La langue espagnole : *parler couramment l'espagnol*. N. f. Sorte de coulis, de sauce brune, qui entre dans la préparation de diverses sauces. *Race espagnole*, race de gallinacés très élégants de forme, mais qui sont plutôt des sujets d'amateurs, les éleveurs ne trouvant pas à leur exploitation des compensations suffisantes aux soins et aux dépenses qu'elle exige.

Espagnolet (*l'*), surnom de Ribera.

espagnolette [*ès-pa-gno-lè-te*] n. f. Tige de fer à poignée, servant à fermer ou à ouvrir les châssis d'une fenêtre. Espèce de droguet ou de ratine fine.

espagnoliser [*ès-pa, zé*] v. a. Rendre espagnol.

espagnolisme [*ès-pa-gno-lis-me*] n. m. Tournure de phrase propre à la langue espagnole.

espale [*ès-pa-le*] n. f. (ital. *spalla*) Plate-forme des galères, comprise entre le dernier rang des rameurs et la poupe.

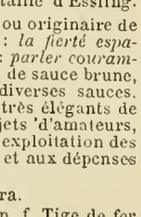
Espagnolette.

espalet [*ès-pa-lè*] n. m. Saillie que présente le chien d'une arme à feu, et qui a pour objet de limiter le mouvement de cette pièce.

espalier [*ès-pa-li-é*] n. m. (ital. *spalliere*). Rangée d'arbres fruitiers appuyés contre un mur, un treillage : *les fruits d'espalier mûrissent plus rapidement que les autres*. Ce mur lui-même.

— Encycl. *Arbor*. Ce mode de culture est pratiqué en général pour les arbres ou arbustes qui ne mûriraient pas leurs fruits en plein vent ou dont on veut obtenir des produits précoces, et principalement dans les régions qui s'éloignent du Midi. On cultive ainsi le pommier, le poirier, le figuier, l'abricotier, le pêcher, la vigne. Les murs sont blanchis pour renvoyer le plus possible de chaleur au fruit et pourvus d'un treillage en fil de fer galvanisé. Quant à la forme qu'on donne aux arbres (cordon, éventail, palmette, etc.), c'est la taille qui la détermine.

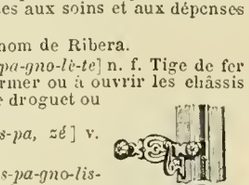
Arbre en espalier.

Il importe que le mur d'un espalier, orienté le plus souvent dans la direction N.-E.-S.-O., soit épais (afin d'absorber pendant le jour la plus grande quantité possible de chaleur solaire), qu'il soit recouvert à la surface de plâtre bien uni ou pourvu d'un treillage et que sa hauteur ne mesure pas moins de 2m,50. Le mur est surmonté d'un auvent en brique ou en bois, qui règne sur toute sa longueur, et dont la saillie est de 0m,30 environ.

espalier [*ès-pa-li-é*] n. m. Dans les anciennes galères, chacun des deux galériens qui réglaient les mouvements des rameurs.

Espalion [*ès-pa*], ch.-l. d'arr. (Aveyron), à 24 kil. de Rodez, sur le Lot ; 3.730 h. (*Espalionais*). Laines. — L'arr. a 9 cant., 50 comm., 54.140 h. Le cant. a 7 comm. et 9.930 h.

espalme [*ès-pal-me*] n. m. Suif mêlé de goudron pour calfater les vaisseaux.

espalmer [*ès-pal-mé*] v. a. Nettoyer la carène ou une partie quelconque d'un navire et l'enduire d'espalme. Astiquer un canot avec la paume de la main.

espalmeur [*ès-pal*] n. m. Celui qui espalme un navire.

Armes d'Espalion.

Espaly-Saint-Marcel, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 2 kil. du Puy, sur la Borne ; 1.890 h. Célèbres colonnes basaltiques, dites *orgues d'Espaly*.

espar, espart [*ès-par*] ou **épart** [*par*] n. m. (allem. *sparren*). Levier à l'usage de la grosse artillerie. *Mar*. Longues pièces de bois de sapin.

esparcet [*ès-par-sè*] ou **éparcet** [*sè*] n. m. **esparcette** [*ès-par-sé-te*] ou **éparcette** [*sé-te*] n. f. Nom vulgaire du sainfoin des prés.

espargoute [*ès-par*] ou **spargoute** n. f. Nom vulgaire de la spergule.

espart ou **espars** [*ès-par*] n. m. Cheville de bois, dont les teinturiers et les blanchisseurs se servent pour tordre les écheveaux et les tissus au sortir des bains de teinture ou autres.

Espartero [*ès-par-tè*] (Baldomero), duc de la Victoire, général et homme politique espagnol, régent de la reine Isabelle de 1841 à 1843, né à Granatuba, m. à Logroño (1792-1879).

Espartero.

espartille n. f. Syn. de espadrille.

espatage [*ès-pa*] n. m. Amincissement des plaques de tôle.

espatard [*ès-pa-tar*] n. m. *Forg*. Tête en fonte, d'un gros martinet. Tas en fonte sur lequel frappe le martinet. Cisailles mécaniques tranchant les barres de fer.

espèce [*ès-pè-se*] n. f. (lat. *species*). Division du genre : *l'espèce se subdivise en variétés*. Réunion de plusieurs êtres, de plusieurs choses qu'un caractère commun distingue des autres du même genre : *espèce humaine*. Sorte, qualité : *bonne espèce de fruits*. *Fam*. Personne méprisable : *se compromettre pour une espèce*. *Une espèce de...* quelque chose comme. Se dit souvent en mauvaise part : *une espèce de banquier*. Se dit explétivement en terme de mépris : *espèce d'imbécile! L'espèce humaine*, le genre humain. *Fam*. *L'espèce femelle*, les femmes. *Dr*. Point spécial en litige. *Pharm*. Mélange à parties égales, le plus souvent de substances végétales ayant les mêmes propriétés. Pl. Monnaie d'or ou d'argent : *payer en espèces; espèces sonnantes*. *Théol*. Apparence du pain et du vin après la transsubstantiation.

— Encycl. *Biol*. On peut définir l'espèce : « Ensemble de tous les individus qualitativement identiques et ne présentant entre eux, dans leurs éléments vivants, que des différences quantitatives. » Mais l'insuffisance de la science actuelle rend difficile l'étude qualitative des espèces vivantes. Aussi a-t-on cherché une définition *applicable*. On sait que des individus très différents ne se reproduisent pas entre eux, que des individus plus voisins peuvent avoir des accouplements féconds, enfin que, si les deux conjoints sont très voisins, de la même espèce, leurs produits sont eux-mêmes féconds. (V. métis, hybride.) La définition est la suivante : appartiennent à une même espèce les individus capables de reproduire par la génération d'autres individus aptes à se propager à leur tour.

Espelette [*ès-pe-lè-te*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. de Bayonne, sur le Laxa, affl. de la Nive ; 1.310 h. — Le cant. a 7 comm. et 8.710 h.

Espen [*ès-pèn*] (Zeger-Bernard **Van**), jurisconsulte belge, né à Louvain, m. à Amersford (1646-1728). On lui doit de remarquables traités de droit ecclésiastique.

espérable [*ès-pé*] adj. Que l'on peut espérer ; *chose, réussite espérable*. (Peu us.)

espérance [*ès-pé*] n. f. (de *espérer*). Attente d'un bien qu'on désire : *l'espérance est une grande consolatrice*. Objet de cette attente : *c'est toute mon espérance. En espérance*, en perspective. L'une des trois vertus théologales. N. f. pl. Accroissement dont est susceptible le bien de quelqu'un, héritage possible : *oncle, tante à espérances. Donner des espérances*, se dit d'une personne jeune, bien douée, qui semble appelée à jouer un rôle brillant. Allus. littér. : V. lasciate et Pandore. Allus. hist. : **Alexandre se réservant l'espérance**. Avant de partir pour son expédition, Alexandre distribua à ses amis tout ce qu'il possédait, et, comme on lui demandait ce qu'il se réservait : « L'espérance », répondit le héros. Ce mot est devenu la devise de ceux qui se lancent dans des entreprises hasardeuses, avec les seules ressources de leur intelligence. Ant. **Désespérance, désespoir.**

Espérance [sainte] (en lat. *Spes*), vierge et martyre à Rome au IIe siècle. Fête le 1er avril.

Espérandieu [*ès-pé*] (Jacques-Henri), architecte français, né à Nîmes, m. à Marseille (1829-1874), élève de Vaudoyer. On lui doit à Marseille la cons-

ESPAGNE ET PORTUGAL

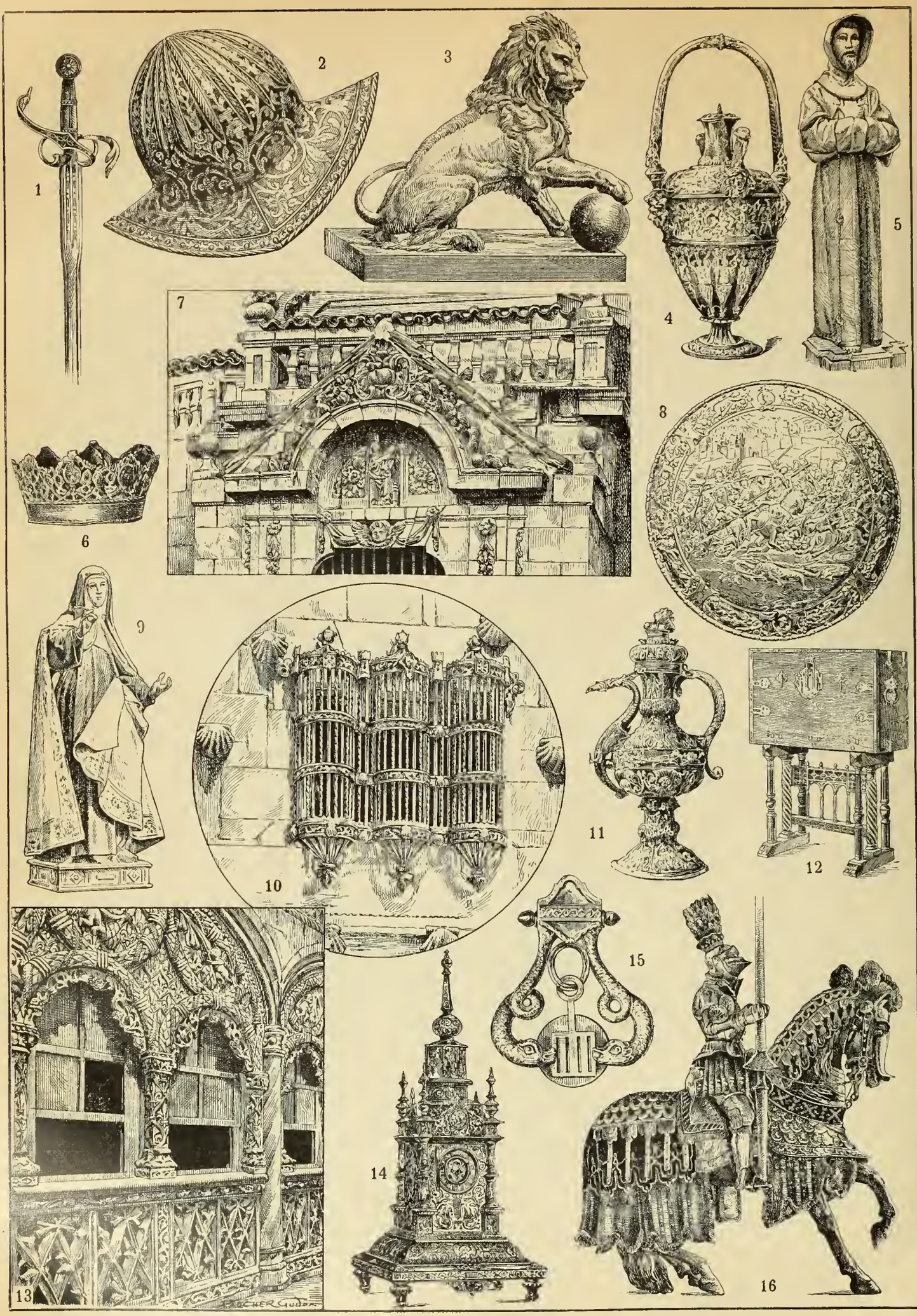

ART ESPAGNOL : 1. Estocade dite « à la Valencienne » (Musée de Cluny). — 2. Casque de Ferdinand le Catholique (Armeria de Madrid). — 3. Lion en bronze ciselé (palais des Cortès). — 4. Vase en argent du XVIe siècle (cathédrale de Séville). — 5. Saint François, statuette en bois (cathédrale de Tolède). — 6. Couronne des rois catholiques (cathédrale de Grenade). — 7. Fronton de l'église Saint-Martin (Salamanque). — 8. Bouclier de Charles-Quint (Armeria de Madrid). — 9. Sainte Thérèse d'Avila, statue en bois du musée de Valladolid. — 10. Grille en fer forgé de la maison des Coquilles (Salamanque). — 11. Aiguière en argent (cathédrale de Séville). — 12. Cabinet du XVIe siècle (South Kensington). — 13. Galerie de la cour de San Gregorio (Valladolid). — 14. Pendule en fer damasquiné. — 15. Marteau de la porte de la chapelle de l'Escurial. — 16. Armure de joute de Charles-Quint (Armeria de Madrid).

truction de la *chapelle de Notre-Dame de la Garde* de *Sainte-Marie Majeure* et le superbe *palais de Longchamp*.

espérant [*ès-pé-ran*], **e** adj. Qui a de l'espoir, qui espère. (Peu us.)

espéranto [*ès-pé*] n. m. Langue internationale, dont le nom, qui signifie *celui qui espère*, a été d'abord le pseudonyme du fondateur, le Dr Zamenhof.

— Encycl. Fondé vers 1887, ce langage conventionnel, destiné aux relations internationales, tient en seize règles, et la grammaire, très simple, se borne à fixer la dérivation et les flexions des mots. L'auteur a pris dans les langues les plus répandues les racines les plus familières, qu'il écrit phonétiquement, et il njoute à la racine une terminaison qui indique si le mot est un substantif (*o*), un adjectif (*a*), un adverbe (*e*), un verbe (*i*), si l'action est au présent (*as*), au passé (*is*), au futur (*os*), etc.

Espéraza, comm. de l'Aude, arr. et à 20 kil. de Limoux, sur l'Aude ; 1.930 h. Ch. de f. M. Vins.

Espercieux (Jean-Joseph), sculpteur français, né à Marseille en 1757, m. à Paris en 1840. On lui doit : *la Victoire* et *la Paix*, orangerie du Luxembourg ; les bas-reliefs de la *fontaine du marché Saint-Germain*.

espère [*ès-pè-re*] n. f. Mot employé par les Méridionaux dans la locution *A l'espère* (en attendant).

espérer [*ès-pé-ré*] v. a. (lat. *sperare* — Se conj. comme *accélérer*.) Attendre. (Vx. — S'est conservé en ce sens dans le Midi et dans le langage des marins : *espérer le facteur ; espère, espère, je viens.*) Désirer et attendre comme probable : *espérer le succès*. V. n. *Espérer en*, placer son espérance dans : *espérer en Dieu*. Ant. **Désespérer.**

esperlucat [*ès-pèr-lu-ka*] n. m. (m. provenç.). Celui qui a l'œil ouvert, qui est difficile à tromper. (Vx.)

Espérou [*ès-pé*] (mont ne l'), massif des monts du Gévaudan, où naît l'Hérault ; 1.227 m.

espiègle [*ès-pi*] adj. (de l'allem. *Eulenspiegel*, personnage de roman). Vif, éveillé, aimant à faire des malices : *enfant espiègle*. Fait ou dit avec malice, finesse : *réponse espiègle*. Substantiv. Personne espiègle : *une petite espiègle*.

espièglerie [*ès-pi-è-gle-ri*] n. f. Action, tour d'espiègle : *il faut être indulgent aux espiègleries des enfants*.

Espierres, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur l'Escaut ; 1.200 h.

espignette [*es-pi-gnè-te*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs champignons du genre clavaire.

Espinas (Victor-Alfred), philosophe français, né à Saint-Florentin (Yonne) en 1844, auteur de remarquables études de philosophie sociale : *les Sociétés animales*, etc.

Espinasse [*ès-pi*] (Charles), général français, né à Saissac (1815-1859). Il seconda Louis Napoléon au coup d'Etat du Deux-Décembre, fut ministre de l'intérieur en 1858 et fit voter la *loi de sûreté générale*. Il fut tué à Magenta, où il commandait une division du corps de Mac-Mahon.

Espinel [*ès-pi-nèl*] (Vicente), romancier et poète espagnol, né à Ronda, m. à Madrid (1551-1634) ; auteur de *Don Marcos de Obrégon*, prototype de *Gil Blas*.

espingole [*ès-pin*] n. f. Gros fusil très court, à canon évasé depuis le milieu jusqu'à la bouche (xvie s.). *Mar.* Arme à feu ancienne en bronze, montée sur pivot. V. trombLon.

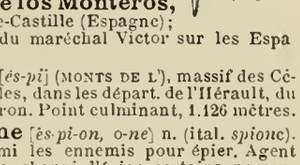

Espingole.

espingolier [*és-pin-gho-li-é*] n. m. Soldat armé d'une espingole.

Espinosa de los Monteros, ville de la Vieille-Castille (Espagne) ; 4.000 h. Victoire du maréchal Victor sur les Espagnols (1808).

Espinouze [*ès-pi*] (monts de l'), massif des Cévennes méridionales, dans les départ. de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron. Point culminant, 1.126 mètres.

espion, onne [*ès-pi-on, o-ne*] n. (ital. *spione*). Qui se mêle parmi les ennemis pour épier. Agent secret de la police, chargé d'épier certains personnages. Personne qui épie, observe tout. Miroir incliné que l'on pose devant un étalage, sur le rebord d'une fenêtre, etc., de manière à observer les gens.

espionnage [*ès-pi-o-na-je*] n. m. Métier d'espion : *pratiquer l'espionnage*.

— Encycl. *Milit.* L'espionnage est l'ensemble du service au moyen duquel on cherche à se rendre compte des ressources et des projets d'une armée ennemie en temps de guerre, ou d'une nation étrangère en temps de paix. Ce service, sous des noms divers (section de statistique, service des renseignements, etc.), existe à l'état-major de presque toutes les armées. Les *attachés militaires* en sont les agents officiellement accrédités. A côté d'eux travaillent des officiers qu'on charge de missions secrètes d'études et de recherches, qu'ils remplissent à leurs risques et périls ; mais la plupart des espions sont des individus n'offrant aucune garantie de capacité ou de fidélité, et qu'il convient de contrôler les uns par les autres, au moyen d'un service de contre-espionnage.

En temps de paix, l'espionnage constitue un délit puni de deux à cinq ans de prison et d'une amende de 1.000 à 5.000 francs. En temps de guerre, la peine de mort est applicable.

En temps de guerre, l'espionnage est puni de la peine de mort et soumis aux conseils de guerre ou aux cours martiales. La tentative d'espionnage et souvent le recel des espions sont punis comme l'espionnage.

espionner [*ès-pi o-né*] v. a. Epier les actions, les discours d'autrui, pour en faire son rapport, son profit : *espionner l'ennemi*.

Espira-de-l'Agly, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 10 kil. de Perpignan ; 1.550 h. Vignobles.

Espirito-Santo, prov. du Brésil ; 136.000 h. Ch.-l. *Nossa-Senhora-da-Victoria*.

esplanade [*ès-pla*] n. f. (ital. *spianata*). Terrain plat, uni et découvert, au-devant de fortifications ou d'un édifice : *l'esplanade des Invalides, à Paris*.

Esplas, comm. de l'Ariège, arr. et à 25 kil. de Saint-Girons, non loin de l'Arize ; 1.210 h.

Esplechin, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournay) ; 1.350 h. Une trêve y fut signée entre la France et l'Angleterre après la bataille de l'Ecluse (1340).

espoir [*ès-poir*] n. m. (de *espérer*). Action d'espérer quelque chose : *être soutenu par l'espoir d'une récompense*. Sentiment qui porte à espérer : *perdre tout espoir*. *Fig.* Personne ou chose en qui l'on espère, qui fait l'objet de l'espérance : *ô mon fils, cher espoir*. Allus. littér. :

Quittez le long espoir et les vastes pensées,

vers de la belle fable de La Fontaine : *le Vieillard et les Trois jeunes hommes*. Il s'appliquerait à ceux à qui l'âge ne laisse plus que peu d'années à vivre et qui auraient tort d'entretenir des espérances, de former des projets dont la réalisation est lointaine.

Esponton.

espole [*ès-po-le*] ou **espoule** [*ès-pou-le*] n. f. Fil de la trame d'une étoffe.

espolette [*ès-po-lè-te*] n. f. Fusée de projectile creux ou incendiaire.

espoleur [*ès-po*] n. m. Ouvrier qui garnit de fils les espolins.

espolin [*ès-po*] ou **espoulin** [*ès-pou*] n. m. Tube de roseau sur lequel on déroule les fils de la trame. Petite navette pour le tissage des étoffes brochées.

espolinage [*ès-po*] ou **espoulinage** [*ès-pou*] n. m. Action d'espoliner.

espolinande [*ès-po*] ou **espoulinande** [*ès-pou*] n. f. Ouvrière qui charge et dispose les espolins.

espoliner [*ès-po-li-né*] ou **espouliner** [*ès-pou-li-né*] v. a. Brocher une étoffe à l'aide des espolins.

esponton [*ès-pon*] n. m. (ital. *spuntone*). Arme d'hast de la catégorie des épieux, demi-pique que portaient, sous l'ancien régime, les bas officiers de gens de pied. Partie inférieure d'une grille de fer terminée en forme de fuseau.

Espremènil [*ès-prè-mé-nil'*] (Jean-Jacques Duval, d'), conseiller au parlement de Paris, né à Pondichéry, m. à Paris (1746-1794). Député de la noblesse à la Constituante, il fit aux idées de 1789 autant d'opposition qu'il en avait fait au gouvernement de Louis XVI, et fut guillotiné.

espressione (con) [*kon'-ès-prè-si-o-né*] (mots ital.) loc. adv. *Musiq.* D'une manière expressive.

espressivo [*ès-prè-si*] adj. (mot ital. signif. *expressif*). *Musiq.* Expressif, plein de sentiment. Adv. : *jouer espressivo*.

espringale [*ès-prin*] n. f. (de l'allem. *springen*, sauter). Au moyen âge, sorte de baliste qui était une grosse arbalète à treuil, montée sur un chariot. Au xve siècle, nom donné à une petite pièce d'artillerie montée sur un étrier de fer formant fourchette.

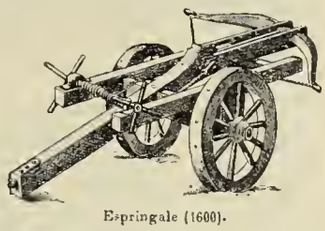

Espringale (1600).

esprit [*ès-pri*] n. m. (du lat. *spiritus*, souffle). Substance incorporelle : *Dieu, les anges, l'âme humaine, sont des esprits*. Etre imaginaire, comme les revenants, les génies, les sylphes, les gnomes, etc. : *croire aux esprits*. Souffle vital, âme. Principe pensant : *l'esprit humain est capable d'un progrès continu. Rendre l'esprit*, mourir. *Perdre l'esprit*, se troubler, devenir fou. *Perdre ses esprits*, s'évanouir ; éprouver un trouble extrême. *Reprendre ses esprits*, revenir à la vie ; retrouver son sang-froid. *L'esprit public*, ce que pense une nation de ses intérêts, de son avenir. Faculté de concevoir avec rapidité et d'exprimer d'une manière ingénieuse : *avoir de l'esprit. Avoir l'esprit de l'escalier*, trouver trop tard (quand on s'en va), ce qu'il aurait fallu dire, faire. Humeur, caractère : *esprit remuant*. Aptitude pour : *avoir l'esprit du commerce*. Tendance propre et caractéristique : *l'esprit d'un siècle ; l'esprit de dénigrement. Esprit de corps*, attachement exclusif aux principes d'une corporation. Intention dans laquelle un livre est conçu : *ouvrage écrit dans un esprit perfide*. Sens, signification : *entrer dans l'esprit de la loi. Esprit de vertige*, fol égarement. *Bon ou mauvais esprit*, habitude et amour du bien ou du mal, des opinions saines ou dangereuses : *population animée d'un mauvais esprit. Bon esprit*, sage pensée : *avoir le bon esprit de se taire. Tour d'esprit*, disposition, humeur, jugement spécial. *Présence d'esprit*, promptitude à comprendre et à juger ce qu'il faut dire ou faire. *Bel esprit*, celui qui a des prétentions à l'esprit : *les beaux esprits sont communs* (adjectiv. : *une femme bel esprit*). *Esprit fort*, celui qui veut se mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues. *Esprit malin, esprit des ténèbres*, Satan. *Esprit follet*, lutin. *Esprit du foyer*, en Chine, génie qui veille sur les actions d'une maison. *Esprits frappeurs*, âmes des morts qui manifesteraient leur présence en frappant contre les meubles, les murs, etc., ou écriraient en quelque sorte leur pensée en frappant un coup pour A, deux coups pour B, etc. *Chim.* La partie la plus volatile des corps soumis à la distillation. *Esprit de vin*, alcool. (L'Acad. écrit *esprit-de-vin*. Comme elle écrit sans trait d'union les mots *esprit de bois, esprit de sel*, etc., nous ne voyons aucune raison de maintenir cette anomalie.) *Esprit de bois*, alcool méthylique. *Esprit de sel*, acide qu'on retire du sel marin, acide chlorhydrique. *Gram. Esprit rude*, signe qui marque aspiration dans la langue grecque. *Esprit doux*, signe contraire. N. m. pl. *Esprits animaux, vitaux*, ou absolum. *esprits*, d'après l'ancienne physiologie, esprits très subtils qui portaient la vie du cœur et du cerveau aux membres. Prov. : **L'esprit court les rues,** rien n'est moins rare que les gens d'esprit. Allus. littér. :

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a,

vers de Gresset *le Méchant*, IV, 7). Quiconque fait des efforts pour paraître spirituel paraît moins spirituel qu'il ne l'est réellement. (V. en outre spiritus, nête, beati pauperes, droit, lettre, ami, dormir.)

Quand ils ont trop d'esprit, les enfants vivent peu,

vers de Casimir Delavigne (*les Enfants d'Edouard*). Le poète n'a fait qu'appliquer à une situation tragique une idée qui semble avoir eu cours de tout temps. (On dit couramment, presque toujours par plaisanterie : *il a trop d'esprit pour vivre vieux.*) Allus. hist. : **L'esprit nouveau,** mot par lequel Spuller, ministre de l'instruction publique, définit la politique modérée et conciliante du gouvernement dans ses rapports avec l'Eglise (1894). Le mot fut considéré comme le signal d'une réaction et valut à son auteur les attaques des radicaux.

Esprit (*De l'*), par Helvétius (1758), ouvrage qui enseigne le matérialisme en métaphysique et l'égoïsme en morale, et qui, lors de son apparition, souleva de vives protestations.

Esprit des bêtes (*l'*), **vénerie et zoologie passionnelle,** ouvrage spirituel, de Toussenel ; c'est un sommaire de la chasse et de l'influence de cet art sur les progrès de l'humanité (1847).

Esprit géométrique (*De l'*), fragment célèbre des *Pensées* de Pascal, écrit vers 1655. L'auteur se propose d'y exposer l'art de démontrer les vérités déjà trouvées.

Esprit des lois (*l'*), ouvrage historique, politique et philosophique, l'œuvre capitale de Montesquieu (1748). Le succès en fut immense, et son influence considérable sur l'évolution du droit public. La forme en est claire, piquante, souvent éloquente dans son ironie C'est une revue des diverses législations et coutumes qui ont contribué à la prospérité des nations ou causé leur décadence, des circonstances qui ont présidé à la naissance des peuples et des principes moraux qui, se traduisant en révolutions, ont changé la face du monde. L'auteur découvre dans la nature des gouvernements les principes qui les animent, et de ces principes, combinés avec les besoins des peuples, il fait découler les lois qui les ont fait vivre ou qui les soutiennent encore. Sa prédilection est pour les monarchies tempérées, dont le gouvernement anglais était de son temps le type. Montesquieu demande l'application du principe de la séparation des pouvoirs, la réforme de la législation criminelle, l'abolition de l'esclavage, la fin des persécutions religieuses.

Esprit humain (*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'*), par Condorcet. L'idée essentielle de l'auteur, brillamment développée, est la perfectibilité indéfinie du genre humain. Condorcet écrivit ce livre lorsque, mis hors la loi, il se tenait caché rue Servandoni (1795).

esprité, e [*ès-pri*] adj. *Fam.* et *dialect.* Qui a de l'esprit.

Espronceda (José de), littérateur espagnol, né à Almendralejo, m. à Madrid (1810-1842), esprit brillant et un peu bizarre, auteur du poème original : *le Diable-Monde*.

esprot [*ès-pro*] n. m. *Ichtyol.* V. melette.

esq., abréviation du mot anglais *esquire*.

esquarre n. f. *Blas.* V. escarre.

Esquehéries, comm. de l'Aisne, arr. et à 25 kil. de Vervins, sur le Noirieu ; 1.460 h.

Esquelbecq, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Dunkerque, sur l'Yser ; 1.780 h. Ch. de f. N.

esquenis [*ès-ke-ni*] n. m. Caisse à outils des calfats, qui leur sert de siège pendant leur travail.

Esquibien, comm. du Finistère, arr. et à 34 k. de Quimper, non loin de la baie d'Audierne ; 2.640 h.

esquichado [*ès-ki*] n. m. Cigare de forme carrée.

esquicher [*ès-ki-ché*] v. n. ou **s'esquicher** [*sés-ki-ché*] v. pr. (de *écacher*). *Jeu.* Donner sa carte la plus faible pour éviter de prendre, notamment au reversi. *Fig.* Rester neutre dans une discussion.

esquif [*ès-kif*] n. m. (ital. *schifo*, d'orig. germ.). Canot léger, frêle barque.

Esquilin [*ès-ku-lin*] (mont), une des sept collines de l'ancienne Rome. Mécène y fit construire une magnifique villa entourée de jardins.

esquille [*ès-ki, ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *schidiæ*, fragments). Petit fragment d'un os fracturé : *les esquilles peuvent occasionner de graves accidents*.

esquilleux, euse [*ès-ki, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui présente des esquilles : *fracture esquilleuse*.

esquillosité [*és-ki, ll* mll., *o-zi-té*] n. f. Caractère de ce qui est esquilleux.

Esquimaux [*és-ki-mô*] ou **Esquimos,** population des régions polaires, qui habite le Groenland et la région comprise entre la baie d'Hudson et le détroit de Behring. — *Un Esquimau* ou *Esquimo*. Adjectiv. : *femme esquimau*. N. m. : *l'esquimau renferme plusieurs dialectes*. Ils s'appellent eux-mêmes *Innuit*. Quelques ethnologues regardent aussi comme

Esquimaux.

Esquimaux les Tchouktches de la Sibérie. Les Esquimaux, petits, trapus, fortement charpentés, sont de véritables Mongols. Ils n'ont ni gouvernement ni hiérarchie ; chaque chef de famille est maître absolu chez lui. La chasse et la pêche fournissent à leur nourriture. Leur costume est fait en peau d'ours, de renne ou de chien ; ils vivent sous des tentes ou dans des huttes enfouies sous la neige. Beaucoup d'Esquimaux en sont encore à l'âge de pierre. Ils emploient l'os et l'ivoire pour fabriquer les manches de leurs outils, leurs aiguilles et leurs pointes de harpons. Ils construisent des traîneaux en bois, auxquels ils attellent des chiens.

esquinancie [*ès-ki-nan-sî*] n. f. (du gr. *kunaghé*, collier de chien). Violente inflammation des amygdales. (On dit aussi CYNANCIE.)

— ENCYCL. L'esquinancie est une amygdalite aiguë, qui dure environ de cinq à sept jours ; on la traite par un vomitif et des gargarismes, ou des lavages. C'est une maladie bénigne, qui se complique quelquefois d'abcès et d'otites.

esquine [*ès-ki-ne*] n. f. (autre forme de *échine*). *Manèg.* Reins du cheval.

esquine n. f. *Bot.* V. SQUINE.

esquintant [*ès-kin-tan*], **e** adj. *Pop.* Qui fatigue à l'excès : *course esquintante.*

esquinter [*ès-kin-té*] v. a. (provenç. *esquinta*, partager en cinq). *Pop.* Éreinter, fatiguer extrêmement : *voyage qui esquinte.* Assommer, rouer de coups : *esquinter quelqu'un à coups de bâton.* Perdre, abîmer, ruiner : *esquinter sa santé. Fig.* Éreinter : *esquinter une pièce, un auteur.* **S'esquinter** v. pr. Se fatiguer ; ruiner sa santé ; s'entr'assommer.

esquipot [*ès-ki-po*] n. m. *Pop.* Tirelire en terre cuite. (Vx.)

esquire [*ès-kou-aïr*] n. m. (m. angl. signif. *écuyer*) [par abrév., *esq.*]. Terme honorifique dont on a l'habitude, en Angleterre et aux Etats-Unis, de faire suivre tout nom d'homme non accompagné d'un titre nobiliaire.

Esquirol (Jean-Etienne-Dominique), médecin aliéniste français, né à Toulouse, m. à Paris (1772-1840). Il réussit à améliorer le régime des aliénés.

Esquiros (Henri-Alphonse), littérateur et homme politique français, né à Paris, m. à Versailles (1814-1876), auteur de : *l'Evangile du peuple, Charlotte Corday.*

esquisse [*ès-ki-se*] n. f. (ital. *schizzo*). Le premier trait rapide d'un dessin : *jeter une esquisse sur le papier.* Ebauche d'un ouvrage de peinture ou de sculpture. Indication de l'ensemble d'une œuvre et de ses parties : *esquisse d'un roman. Fig.* Ce qui donne une idée en petit d'un être ou d'une chose : *l'enfant est l'esquisse de l'homme ; la famille, l'esquisse de l'Etat.*

esquisser [*ès-ki-sé*] v. a. Faire une esquisse : *esquisser un portrait. Fig.* : *esquisser une démarche.*

esquivement [*ès-ki-ve-man*] n. m. Action d'esquiver.

esquiver [*ès-ki-vé*] v. a. (ital. *schivare*). Eviter adroitement : *esquiver une difficulté.* **S'esquiver** v. pr. Se retirer sans être aperçu, s'échapper.

essai [*è-sé*] n. m. (de *essayer*). Epreuve, première expérience qu'on fait d'une chose : *faire l'essai d'un automobile.* Analyse rapide d'un minerai, d'un alliage, d'un produit industriel, etc. : *essais de monnaies.* Echantillon de marchandise. Titre de certains ouvrages où l'on n'a pas la prétention de traiter à fond la matière. Premières productions d'un écrivain, d'un artiste. Au football, Action de porter le ballon et de le déposer à terre, en un point quelconque derrière la ligne du but adverse. *A l'essai,* pour essayer, avec faculté de refuser ou de rendre si l'épreuve n'est pas satisfaisante. *Tube à essai,* petite éprouvette. ALLUS. LITTÉR. V. COUP.

— ENCYCL. *Mécan.* Les essais ont pour effet de renseigner sur la qualité des métaux et, en général, de tous les matériaux, pierres, briques, ciments, etc., employés par l'industrie. Les cahiers des charges imposés par les administrations publiques ou privées contiennent l'obligation de ces essais. Les *essais à la traction* permettent d'évaluer la résistance et l'allongement subi par un métal jusqu'au point de rupture ; les *essais à la compression* constatent le degré de résistance des métaux et matériaux à l'écrasement ; les *essais de torsion* se pratiquent surtout sur les fils métalliques ; les *essais de flexion* s'adressent aux rails de chemins de fer et de tramways ; les *essais d'emboutissage* sont faits d'abord à froid sur les tôles de fer, de cuivre ou d'acier, et en dernier lieu à chaud. Les *essais au choc* démontrent la résistance des métaux et matériaux sous l'action brusque d'efforts violents produits par un mouton.

— *Chim.* Sous le nom d'*essai* les chimistes désignent une analyse rapide d'un produit commercial, faite pour renseigner sur le degré de pureté ou la richesse en tel ou tel élément, y déceler une altération ou une sophistication. L'essai d'un vin donne la richesse en alcool, en sucre, en extrait sec, etc., et, par comparaison, indique le mouillage, le vinage, etc. On fait l'essai des minéraux au chalumeau (fusion, volatilisation, réduction, etc.). Les monnaies et matières d'or et d'argent sont essayées pour s'assurer que l'alliage dont elles sont composées reste dans les limites accordées par la loi. L'essai le plus simple est celui du *touchau* sur une pierre dure, noire, dite « pierre de touche » ; on compare l'effet d'un réactif (eau régale faible pour l'or, bichromate acide pour l'argent) sur deux marques, l'une tracée avec l'alliage étudié, l'autre avec un alliage connu (touchau). Cette méthode est utilisée par les *essayeurs de la garantie* pour vérifier le titre des bijoux avant de les poinçonner. On fait aussi les essais des matières d'or et d'argent par *coupellation.* Dans une coupelle poreuse en cendres d'os, l'alliage est chauffé dans la flamme oxydante d'un moufle avec un excès de plomb ; celui-ci, en s'oxydant, se transforme en litharge, qui s'incorpore dans la coupelle en entraînant les métaux oxydables (cuivre), laissant un bouton d'or ou d'argent inoxydable.

Essai sur la critique, poème rappelant l'*Art poétique* de Boileau, par Pope, publié en 1711.

Essai sur l'homme, série de belles épîtres philosophiques, par Pope (1733-1734).

Essai sur le goût, ouvrage de Montesquieu, publié en 1748. Ce sont des réflexions, souvent justes et fines, sur les causes du plaisir qu'excitent en nous les œuvres littéraires et artistiques.

Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, œuvre historique et philosophique de Voltaire. Contrairement à Bossuet, Voltaire élimine de la conduite des événements tout élément providentiel. Il croit au progrès, et montre à travers la variété des mœurs des nations et la diversité de leur développement la marche civilisatrice de l'humanité, qui se libère peu à peu de la superstition et de l'erreur (1756).

Essai sur les éloges, ouvrage de Thomas, livre théorique et critique sur un genre d'éloquence où lui-même avait excellé (1773).

Essai sur les facultés intellectuelles, ouvrage judicieux du philosophe écossais Th. Reid (1785).

Essai sur les facultés actives, ouvrage important et utile du philosophe écossais Th. Reid (1789).

Essai sur l'indifférence en matière de religion. V. INDIFFÉRENCE.

Essai sur la philosophie des sciences, ouvrage du physicien Ampère, où se trouve son fameux essai de la classification des sciences (1834).

Essais de critique et d'histoire, études sur des écrivains et des hommes d'Etat célèbres, par Macaulay. Ces portraits littéraires sont cités comme des modèles, pour la profondeur des vues qu'ils renferment et la netteté précise du style (1850).

Essais de critique et d'histoire (1858), par H. Taine, suivis des *Nouveaux Essais* (1865) et des *Derniers Essais* (1892) ; études complètes et originales sur Macaulay, Dickens, Thackeray, Fléchier, Racine, Balzac, etc.

Essais, de Montaigne (1580). « Ceci est un livre de *bonne foi* », a dit Montaigne. C'est le résumé de ses lectures, un recueil de ses souvenirs et de ses observations, une sorte de panorama mouvant et capricieux des impressions personnelles d'un esprit qui étudie et se scrute sans cesse. Témoin et acteur à la fois, il contemple la scène où il tient le premier rôle. Le *moi,* chez Montaigne, représente l'homme en général, cet être *ondoyant et divers.* Montaigne se garde bien d'affirmer ou de nier. *Que sais-je ?* Voilà sa conclusion, mais il ne met en question ni la vertu ni rien de ce qui relève de la foi ; son scepticisme tout intellectuel est fait de modération et de bon sens. Sa langue est une mine inépuisable de tours heureux et d'expressions pittoresques.

Essais de morale et de politique, ouvrage remarquable du philosophe F. Bacon (1597).

Essais moraux, politiques et littéraires, par D. Hume, recueil de petits traités pleins d'idées neuves et d'aperçus intéressants. Hume essaye d'y démontrer que la politique peut être réduite en forme de science (1742-1752).

essaim [*é-sin*] n. m. (lat. *examen*). Groupe d'abeilles ou d'autres insectes hyménoptères, qui se sépare d'une colonie : *les communautés d'abeilles, devenues trop nombreuses, se fractionnent en essaims. Par ext.* Grande multitude d'hommes, d'animaux : *un essaim d'écoliers, de sauterelles.* Nombre considérable de choses surgissant à la fois : *l'essaim des infirmités.*

— ENCYCL. L'essaim est une colonie naissante, composée d'une mère, de quelques centaines de mâles et d'un nombre considérable d'ouvrières. (V. ESSAIMAGE.) Quittant la ruche, il va se fixer à une branche d'arbre, dans le voisinage, quelquefois à plusieurs kilomètres. On peut l'arrêter en lui jetant du sable, des cendres, de l'eau (le bruit produit à l'aide d'ustensiles de cuisine ou autres n'a aucune efficacité).

Récolte d'un essaim.

Pour recueillir un essaim, on doit se munir d'un voile, d'un enfumoir et d'un récipient vide. Si l'essaim est accroché à une branche, d'une main on tient le récipient ouvert, de l'autre main on secoue brusquement la branche. L'essaim tombe tout entier. On retourne le récipient sur un drap étendu sur le sol en le maintenant un peu soulevé d'un côté à l'aide d'une petite cale. Sur le sol ou sur un buisson, on coiffe simplement l'essaim avec le récipient et on l'y fait entrer à l'aide de la fumée. Un peu avant le coucher du soleil, on apporte le récipient devant la ruche où l'on veut faire entrer l'essaim ; d'un coup sec on fait tomber les abeilles devant les ruches, et on les contraint d'y entrer en les enfumant légèrement. On a eu soin de disposer dans la ruche des rayons ou fragments de rayons remplis de couvain. Entrée dans sa nouvelle demeure, la colonie continue le travail commencé et reprend son activité, jusqu'au printemps suivant, où elle donnera l'essor à un nouvel essaim. V. ABEILLE, RUCHE.

— *Dr.* L'essaim appartient au propriétaire de la ruche d'où il est sorti, tant que ce propriétaire n'a pas cessé de le suivre ; autrement, il appartient à celui chez qui il s'est posé.

essaimage [*è-sè*] n. m. (de *essaimer*). Multiplication des colonies d'abeilles, consistant dans l'émigration d'une partie de la population d'une ruche. Epoque où les abeilles essaiment.

— ENCYCL. La ponte de la mère, arrêtée pendant l'hiver, recommence au printemps et la ruche ne tarde pas à voir le nombre de ses habitants augmenter dans des proportions extraordinaires ; c'est alors que l'une des mères (reines) emprisonnées venant à percer sa cellule, il se produit dans la ruche un combat singulier entre les deux mères, l'ancienne et la nouvelle ; l'une d'elles quitte la place (c'est généralement l'ancienne), et elle est suivie dans sa retraite par de nombreux partisans (10.000 à 40.000) : c'est l'essaimage. (V. ESSAIM.) L'essaim ainsi formé porte le nom d'*essaim primaire,* mais il peut être suivi d'un second et quelquefois d'un troisième à quelques jours d'intervalle.

essaimer [*è-sè-mé*] v. n. (de *essaim*). Quitter la ruche pour former une colonie nouvelle, en parlant des jeunes abeilles. *Fam.* Quitter son pays, son milieu. Transitiv. Emettre, produire : *les émigrants que le Japon essaime par milliers.*

essaler [*è-sa-lé*] v. a. Dans les salines, enduire la poêle de muire avant d'allumer le feu.

essangeage [*è-san-ja-je*] n. m. ou **essange** [*è-san-je*] n. f. Action d'essanger.

essanger [*è-san-jé*] v. a. (lat. *exsaniare.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il essangea, nous essangeons.*) Passer à l'eau le linge salé avant de le mettre à la lessive.

essangeuse [*è-san-jeu-ze*] n. f. Machine à essanger le linge.

essanveuse [*è-sun-veu-ze*] n. f. (de *sanve*). Machine agricole pour expurger les terres ensemencées des sanves et autres plantes adventices.

essarder [*é-sar-dé*] v. a. (préf. *ex,* et lat. *ardere,* brûler). Brûler, démêcher. (Vx.) *Mar.* Eponger au moyen du faubert.

essarmenter [*è-sar-man-té*] v. a. Débarrasser des sarments.

essart [*è-sar*] n. m. (lat. pop. *exsartum*). Terrain essarté. Taillis dont on met le sol en culture après chaque coupe, après avoir essarté le terrain.

essartement [*è-sar-te-man*] ou **essartage** [*è-sar-ta-je*] n. m. Action d'essarter.

essarter [*é-sar-té*] v. a. (de *essart*). Arracher les bois et les épines. Défricher ; éclaircir un bois, une futaie.

essartis [*è-sar-ti*] n. m. Terrain essarté.

Essarts [*è-sar*] (**Les**), ch.-l. de c. (Vendée), arr. de La Roche-sur-Yon, sur la Petite Maine ; 3.440 h. — Le cant. a 9 comm. et 14.700 h.

Essarts (Pierre des), prévôt de Paris en 1408, tour à tour favori et ennemi de Jean sans Peur ; il fut décapité à Paris au moment de l'émeute cabochienne, en 1413.

essaugue ou **aissaugue** [*è-sô-ghe*] n. f. (provenç. *eissaugo*). Grand filet de pêche formé d'un sac et de deux ailes latérales, qu'on traîne à l'aide de longues cordes. Bateau qui sert à pêcher à l'essaugue.

essaver [*è-sa-vé*] v. a. (lat. *ex,* hors de, et *aqua,* eau). Epuiser avec une pelle l'eau d'un fossé, d'un ruisseau.

essavure [*è-sa*] n. f. Tache qui semble faite par une goutte d'eau sur un cuir préparé pour relier un livre.

essayage [*é-sé-ia-je*] n. m. Action d'essayer : *salon d'essayage.*

essayer [*è-sè-ié*] v. a. (du lat. *exagium,* pesage. — Se conj. comme *balayer.*) Faire l'essai de : *essayer une machine. Essayer un habit,* le mettre pour en juger. *Essayer de l'or,* en examiner le titre. V. n. *Essayer de,* tenter l'emploi de : *essayer d'un régime.* Faire effort pour voir si l'on pourra : *essayer de nager.* Absol. : *Essaye ! essayez !* se dit par défi, menace. **S'essayer** v. pr. Etre essayé. S'éprouver l'un l'autre. *S'essayer à,* s'exercer à, tenter de.

essayerie [*è-sé-ie-ri*] n. f. Dans un hôtel des monnaies, atelier où l'on fait l'essai.

essayeur, euse [*è-sé-ieur, eu-ze*] n. Fonctionnaire chargé de faire l'essai de la monnaie, de matières d'or et d'argent. Qui essaye les vêtements aux clients, chez les tailleurs et couturières.

essayisme [*è-sèi-is-me*] n. m. Profession, travaux des essayistes.

essayiste [*é-sèi-is-te*] n. m. Auteur d'essais. *Spécialem.* Littérateur anglais, collaborant surtout aux revues.

Esschen, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 4.900 h., sur la frontière des Pays-Bas.

Esschene ou **Esschene-lez-Assche,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.000 h. Tisserandcrie

Essche-Saint-Liévin, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.570 h.

esse [*è-se*] n. f. (de la lettre *s*). Objet tourné en deux sens contraire, comme la lettre S. Cheville de fer à tête plate, que l'on introduit dans un trou percé au bout de l'essieu pour y maintenir la roue. Bande de fer courbe qui embrasse le bout des barres des perroquets. Lame de fer recourbée pour jauger le fil de fer. Crochet recourbé pour suspendre les plateaux au fléau de la balance. Ouverture en forme d'S sur la table d'un violon.

esseau n. m. *Techn.* V AISSEAU.

esseiglage [*è-sè*] n. m. Action d'esseigler un champ.

esseigler [*é-sè-glé*] v. a. Débarrasser un champ de blé du seigle qui y a crû accidentellement.

esseimer v. a. *Fauconn.* Syn. de ESSIMER.

esseiner [*é-sè-né*] v. a. Retirer le poisson d'une seine.

esselier n. m. V. AISSELIER.

esséminer [*é-sé-mi-né*] v. a. Eparpiller, disséminer, répandre : *esséminer des graines.*

Essen [*é-sèn*], v. de la Prusse-Rhénane ; 182.000 h. Etablissements Krupp ; mines de houille.

essence [*é-san-se*] n. f. (lat. *essentia ;* de *esse,* être). Ce qui constitue la nature d'une chose : *l'essence divine.* Liquide mobile et volatil. *Chim. Essences naturelles,* nom générique sous lequel on comprend les produits aromatiques et volatils extraits des végétaux : *essence de rose, essence de menthe, etc. Essences artificielles,* substances aromatiques obtenues chimiquement et destinées à remplacer certaines essences naturelles. *Essence minérale,* pétrole rectifié employé pour le chauffage ou l'éclairage. Espèce, en parlant des arbres d'une forêt : *les essences conifères prédominent dans les forêts du Nord.* Qualité habituelle : *il est de l'essence de l'amour d'être jaloux. Par essence,* par sa nature même. Au plus haut degré. *Art cul.* Extrait des parties les plus nutritives d'une substance : *essence de gibier.*

— ENCYCL. *Chim.* et *industr.* Les essences naturelles ou huiles essentielles sont produites par les végétaux et existent dans la plante entière (lavande, menthe, thym), dans les sucs résineux (copahu, térébenthine, tolu), dans la racine (ail, valériane), dans la graine (anis), dans les feuilles (patchouli), dans les fleurs (rose, violette), dans les fruits (citron, genièvre, orange, poivre), ou dans le bois (santal, cèdre). D'autrefois, enfin, elles se forment au cours de certaines manipulations (moutarde). On les prépare par macération, enfleurage, infusion, expression, distillation. Les *essences artificielles* ont pour base des éthers ou des aldéhydes.

— *Sylvic.* On entend par *essences* les espèces et variétés d'arbres d'une forêt. Une forêt dans laquelle prédominent les chênes est dite : *forêt en essences de chênes.* Les essences sont aussi qualifiées, suivant le cas, de *feuillues* ou de *résineuses.* Les essences *de premier ordre* sont les arbres de haute futaie ; les *essences secondaires* comprennent les arbres de hauteur moyenne.

essencifier [*è-san-si-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Alchim.* Transformer en essence.

essénien [*è-sé-ni-in*] n. m. (du syr. *asa*, soin, guérison). Membre d'une secte juive du temps des Macchabées, dont les doctrines, ou *essénisme*, offraient une grande analogie avec celles des premiers chrétiens.

essénisme [*è-sé-nis-me*] n. m. Doctrine ou caractère des essèniens.

essente [*é-san-te*] ou **écente** [*san-te*] n. f. (lat. *scindula*). Petite planche taillée comme une ardoise et servant au même usage.

essenter [*è-san-té*] v. a. Recouvrir de bardeaux ou d'ardoises des pièces de charpente à nu.

essentialisme [*è-san-si-a-lis-me*] n. m. Doctrine médicale attribuant les maladies à des essences propres.

essentialiste [*è-san-si-a-lis-te*] n.m. Partisan de l'essentialisme. Adjectiv. : *un médecin essentialiste.*

essentialité [*é-san-si*] n.f. Caractère de ce qui est essentiel : *l'essentialité d'une clause dans un contrat.*

essentiel, elle [*è-san-si-èl, è-le*] adj. Qui est de l'essence d'une chose : *la raison est essentielle à l'homme.* Indispensable, nécessaire : *condition essentielle.* N.m. Le point capital : *l'essentiel est de bien faire.*

essentiellement [*é-san-si-è-le-man*] adv. Par essence, par-dessus tout, absolument.

Essequibo [*è-sè-ku-i-bo*], fleuve de la Guyane anglaise, qui se jette dans l'Océan près de Georgetown ; 800 kil.

esser [*è-sé*] v. a. Mesurer le calibre d'un fil de fer avec l'esse.

essère [*é-sé-re*] n. f. (du lat. médic. *essera*, d'orig. arabe). Exanthème qui est une variété d'urticaire. (On dit aussi PORCELAINE).

esseret [*è-se-ré*] n. m. (de *esse.*) Longue tarière de charpentier.

esseulé, e [*è-seu*] adj. Qui est seul. Qui est resté seul. (Peu us.)

esseulement [*è-seu-le-man*] n. m. Etat d'une personne vivant dans la solitude. (Vx.)

esseuler [*è-seu-lé*] v. a. Laisser seul ; mettre dans l'isolement : *le malheur nous esseule.* (Vx.)

essévé [*é-sé*] adj. (du priv. *es* et de *sève*). Privé de sève. *Lait essévé*, lait dont on a enlevé la crème ou la sève.

Essex [*é-sèks*], comté maritime du sud-est de l'Angleterre, arrosé par la Tamise ; 780.000 h. Ch.-l. *Chelmsford.*

Essex (RACE D'), race porcine d'Angleterre, provenant d'un métissage entre vérats d'Italie introduits en Angleterre au commencement du XIXe s.) et truies indigènes du comté d'Essex. Doués d'une remarquable aptitude à l'engraissement, les porcs d'Essex fournissent beaucoup de saindoux, mais leur chair est peu succulente.

Essex, royaume formé en 526 par le chef saxon Erkewin, d'une partie du royaume de Kent ; capit. *Londres.*

Essex (Robert DEVEREUX, comte D'), né à Netherwood, grand écuyer d'Angleterre, favori d'Elisabeth (1567-1601)). Il conspira contre elle et fut exécuté à la Tour de Londres. — Son fils ROBERT (1591-1646), chambellan de Charles Ier, embrassa la cause des parlementaires lors de la Révolution.

essieu [*é-si-eu*] n. m. (du lat. pop. *axile ;* de *axis,* axe). Pièce de fer qui passe dans le moyeu des roues. ALLUS. LITTÉR. **L'essieu crie et se rompt,** hémistiche du fameux récit de Théramène (*Phèdre,* V, 6) ; on le cite quelquefois pour son harmonie imitative. — ENCYCL. *Techn.* L'essieu d'un véhicule est une barre parallélépipédique ou cylindrique de fer, d'acier ou de bois. Les extrémités d'un essieu se terminent par deux parties cylindro-coniques appelées *fusées,* qui pénètrent dans chacun des moyeux des roues. L'essieu supporte tout ou partie du poids du véhicule. Dans les voitures ordinaires, l'essieu est fixe et les roues tournent sur les fusées. Dans les voitures de chemin de fer, au contraire, wagon, fourgon, locomotive, etc., les essieux sont mobiles et tournent avec les roues. Un essieu comprend trois parties : le *corps,* qui est la partie centrale ; la *portée de calage,* à l'aide de laquelle s'opère l'assemblage de la fusée avec le moyeu ; la *fusée,* qui supporte le poids du véhicule. La fabrication d'un essieu exige de très grands soins pour obtenir une homogénéité absolue dans la masse du métal.

essimer [*è-si-mé*] v. a. (pour *essaimer ;* de *es,* et *sain,* graisse). *Fauconn.* Faire maigrir l'oiseau pour le rendre plus apte au vol. (On dit aussi ESSEIMER.)

Essling [*ès-lin'gh*], village d'Autriche, près de Vienne ; 430 h. Napoléon Ier y remporta les 21 et 22 mai 1809 une sanglante victoire sur les Autrichiens de l'archiduc Charles ; le maréchal Lannes et le général Saint-Hilaire y furent mortellement blessés. A la suite de cette victoire, Masséna fut créé prince d'Essling.

Esslingen [*ès-lin'-ghèn*], v. de Wurtemberg, sur la rive dr. du Neckar, affl. du Rhin ; 27.300 h.

Essommes, comm. de l'Aisne, arr. et à 3 kil. de Château-Thierry ; 1.540 h.

Essonne, riv. de France, qui se jette dans la Seine (r. g.) à Corbeil ; 90 kil.

Essonnes, comm. de France (Seine-et-Oise), arr. de Corbeil, sur l'Essonne ; 9.630 h. Papeteries importantes, moulins.

essor [*é-sor*] n. m. (de *essorer*). Action d'un oiseau qui prend son vol : *prendre son essor. Fig.* Départ : *l'essor des touristes.* Libre développement, progrès : *l'essor des arts, de l'industrie.* Libre élan, impulsion spontanée : *l'essor de la pensée.*

essorage [*é-so*] n. m. Action d'essorer.

essorant [*è-so-ran*], **e** adj. *Blas.* Se dit des oiseaux qui semblent prendre leur essor.

essoré, e [*è-so*] adj. *Blas.* Se dit des oiseaux héraldiques qui ont les ailes largement ouvertes dans le vol.

essorer [*è-so-ré*] v. a. (du lat. *ex,* hors de, et *aura,* vent). Exposer à l'air pour sécher ; *essorer le linge.* **Essorer** v. pr. S'élancer dans l'air. (Vx.)

essoreuse [*è-so-reu-ze*] n. f. Appareil servant à sécher rapidement le linge et les étoffes. Appareil servant à séparer le sucre cristallisé des mélasses.

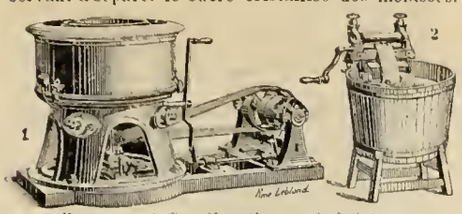

Essoreuses : 1. Centrifuge (à moteur) ; 2. A bras.

essorillement [*é-so-ri, ll* mll., *e-man*] n. m. ou **essorreillade** [*è-so-rè, ll* mll.] n. f. Action d'essoriller. Ancien supplice consistant à couper les oreilles au condamné : *le supplice de l'essorillement, appliqué dans l'antiquité, fut en usage jusqu'à la fin du XVe siècle.*

essoriller [*é-so-ri, ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *es,* et de *oreille*). Couper les oreilles : *essoriller un chien.*

essouchement [*é-sou-che-man*] n. m. Action d'essoucher.

essoucher [*è-sou-ché*] v. a. Arracher les souches qui sont restées dans un terrain après qu'on a abattu les arbres : *essoucher une vigne.*

essoufflement [*è-sou-fle-man*] n. m. Etat de celui qui est essoufflé.

essouffler [*è-sou-flé*] v. a. Mettre presque hors d'haleine : *une course trop rapide nous essouffle.*

essourisser [*è-sou-ri-sé*] v. a. Exciser dans les naseaux d'un cheval le cartilage appelé *souris,* pour l'empêcher de hennir.

Essoyes [*è-soi*], ch.-l. de c. (Aube), arr. de Bar-sur-Seine ; 1.390 h. — Le cant. a 21 comm. et 8.690 h.

essui [*è-sui*] n. m. (de *essuyer*). Lieu où l'on étale une chose pour la faire sécher. (Peu us.)

essuie-main ou **essuie-mains** [*é-su-i-min*] n. m. Linge pour s'essuyer les mains. Pl. des *essuie-main* ou *essuie-mains.*

essuie-plume ou **essuie-plumes** [*é-su-i*] n. m. Petit ustensile qui sert à essuyer la plume ou les plumes chargées d'encre. Pl. des *essuie-plume* ou *essuie-plumes.*

essuyage [*è-sui-ia-je*] n. m. Action d'essuyer ; résultat de cette action.

essuyer [*è-sui-ié*] v. a. (du lat. *exsuccare,* extraire le suc). Ôter en frottant l'eau, la sueur, l'humidité, la poussière, etc. : *essuyer une table.* Sécher par évaporation : *le vent a essuyé les chemins. Fig.* Subir, souffrir : *essuyer le feu de l'ennemi, un affront. Essuyer les plâtres,* habiter le premier une maison neuve. *Essuyer les larmes,* consoler.

essuyeur, euse [*è-sui-ieur, eu-ze*] n. Celui, celle qui essuie : *une essuyeuse d'assiettes.*

est [*èst'*] n. m. (d'orig. germ. allem. *ost,* angl. *east*). Levant, orient, côté de l'horizon où le soleil se lève, l'un des quatre points cardinaux. ANT. **Ouest.**

Est [*èst'*] (CANAL DE L'), canal qui met en communication la Meuse et le Rhône par la Moselle et la Saône. Cette voie navigable, qui va de Givet (Ardennes) à Port-sur-Saône (Saône-et-Loire) mesure 450 kil. de long.

estacade [*ès-ta*] n. f. (de l'ital. *steccata,* pieu). Sorte de digue à claire-voie, faite avec de grands pieux plantés dans un port, dans une rivière, etc., pour fermer un passage, protéger des travaux, etc. *Ch. de f.* Plate-forme destinée à faciliter le chargement du combustible sur les locomotives.

Estacade.

Estadens, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 20 kil. de Saint-Gaudens, sur le Mirepech ; 1.320 h.

estadou [*ès-ta*] n. m. (m. provenç.). Scie à deux lames parallèles et très rapprochées, et qui sert à faire les dents des peignes.

estafette [*ès-ta-fè-te*] n. f. (de l'ital. *staffetta,* courrier). Courrier qui porte les dépêches.

estafier [*ès-ta-fi-é*] n. m. (ital. *staffiere*). Valet armé. Spadassin. Laquais de grande taille. (Se dit en mauv. part.)

estafilade [*ès-ta*] n. f. (ital. *staffilata*). Grande coupure faite avec un instrument tranchant, sur quelque endroit du corps : *recevoir une estafilade.*

estafilader [*ès-ta, dé*] v. a. Faire une estafilade. (Peu us.)

Est-Africain allemand, autre nom de l'*Afrique Orientale allemande.* V. AFRIQUE.

Est-Africain anglais, autre nom de l'*Afrique Orientale anglaise.* V. AFRIQUE.

Estagel [*ès-ta-jèl*], comm. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, sur l'Agly ; 2.620 h. Patrie des deux Arago.

estagnon [*ès-ta*] n.m. Sorte de vase de cuivre ou de fer-blanc étamé, dans lequel on exporte du midi de la France certaines marchandises (huiles, essences, etc.), et qui est quelquefois elissé.

Estagnon.

Estaimbourg, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), non loin de l'Escaut ; 2.000 h. Toiles, dentelles.

Estaimpuis, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 1.500 h.

estain [*ès-tin*] n. m. Nom donné au premier couple dévoyé de l'arrière d'un navire.

Estaing [*ès-tin*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. d'Espalion, sur le Lot ; 1.270 h. — Le cant. a 6 comm. et 6.330 h.

Estaing (Henri, comte D'), amiral français, né au château de Ravel (Auvergne), en 1729. Il se distingua aux Indes, où il prit Gondelour et Fort-Davud et en Amérique contre les Anglais, auxquels il prit les îles Sainte-Lucie et Grenade ; il fut décapité à Paris en 1794, bien qu'il eût, au début de la Révolution, adopté les idées libérales.

D'Estaing.

Estaires, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. d'Hazebrouck, sur la Lys ; 6.610 h. Tissages mécaniques, blanchisseries, savonneries, fabriques d'amidon.

estame [*ès-ta-me*] n. f. (du lat. *stamen,* chaîne à tisser). Ouvrage de fils de laine enlacés par mailles les uns dans les autres : *camisole d'estame.*

estamet [*ès-ta-mè*] n. m. ou **estamette** [*ès-ta-mé-te*] n. f. (de *estame*). Tissu léger de lainage, en usage au moyen âge.

estaminet [*ès-ta-mi-nè*] n. m. (wallon *staminet*). Primitivement, Café ou l'on fume. Auj., petit café. *Fam. Pilier d'estaminet,* homme qui passe tout son temps au café. *L'on, langage d'estaminet,* dépourvus de réserve.

estampage [*ès-tan*] n. m. Action d'estamper. — ENCYCL. *Techn.* L'estampage s'applique au travail des métaux servant à la fabrication des monnaies, des bijoux creux, des boutons, de divers accessoires de tabletterie et de gainerie ; en horlogerie, pour le découpage des roues, on a recours à l'estampage ; en chaudronnerie, il sert à donner le relief ornemental ou autre aux feuilles de tôle ou de cuivre. Les maréchaux ferrants procèdent à l'estampage des fers à chevaux, en les perçant ; les serruriers nomment ainsi une façon donnée au fer afin d'en arrondir les angles.

estampe [*ès-tan-pe*] n. f. (de *estampe*). Image imprimée après avoir été gravée sur cuivre ou sur bois : *la Bibliothèque nationale, à Paris, possède une magnifique collection d'estampes.* Outil pour estamper, dans certains métiers.

Estampes (*cabinet des*), riche collection de gravures et de dessins formée en 1656 ; elle forme actuellement le quatrième département de la Bibliothèque nationale.

estamper [*ès-tan-pé*] v. a. (orig. germ.). Imprimer en relief, au moyen d'une matrice gravée en creux, sur du métal, du cuir, du carton. *Pop.* Tromper, voler.

estampeur, euse [*ès-tan, eu-ze*] n. et adj. Personne qui estampe.

estampeuse [*ès-tan-peu-ze*] n. f. Machine à estamper.

estampillage [*ès-tan-pi, ll* mll.] n. m. Action d'estampiller.

estampille [*ès-tan-pi, ll* mll., *e*] n. f. (esp. *estampilla*). Sorte de timbre que se met sur des brevets, des lettres, des livres, etc., pour attester l'authenticité, la propriété, la provenance. *Fig. : donner son estampille à une production.* Marque administrative indiquant que les droits de douanes, etc., ont été payés.

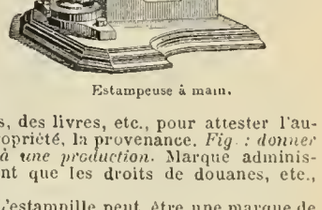
Estampeuse à main.

— ENCYCL. L'estampille peut être une marque de métal. Sous forme d'une mince plaque de cuivre apposée sur un colis et portant le nom et l'adresse du fabricant, elle indique l'origine du produit. Les voitures publiques, avant leur mise en circulation doivent porter une estampille délivrée par l'administration des contributions indirectes. L'estampille dont on revêt les bouchons obturant les bouteilles de vin ou liqueurs de marque, d'eaux minérales, etc., pour en garantir l'authenticité, est faite au feu ou à l'encre grasse.

estampiller [*ès-tan-pi, ll* mll., *é*] v. a. Marquer d'une estampille : *estampiller un livre, des bouchons.*

estampilleuse [*ès-tan-pi, ll* mll., *eu-ze*] n. f. Machine employée pour imprimer des dessins sur les cuirs, etc.

estampoir [*ès-tan*] n. m. Outil à estamper le métal. Outil de facteur d'orgues.

estampure [*ès-tan*] n. f. Trou pratiqué dans un fer à cheval pour recevoir les clous.

estance n. f. *Mar.* V. ÉTANCE.

Estancelin (Louis), publiciste français, né et m. à Eu (1777-1858). — Son neveu, LOUIS-CHARLES-ALEXANDRE, homme politique, né à Eu, m. près d'Eu (1823-1906), se signala pendant la guerre franco-allemande.

estancia [*ès-tan*] n. f. (m. esp.). Grande ferme ou établissement d'élevage dans l'Amérique du Sud.

estande [*ès-tan-de*] n. f. (du lat. *stare,* s'arrêter). *Mar.* Point extrême qu'atteint la hauteur de la marée.

Estang, comm. du Gers, arr. et à 46 kil. de Condom, sur l'*Estang* 1.230 h.

Est-Anglie, un des royaumes de l'ancienne heptarchie anglo-saxonne, fondé en 571.

estant [*ès-tan*] partic. prés. de *ester. En estant,* se dit des arbres qui sont épargnés dans une coupe et restent sur pied.

estapage [*ès-ta*] n. m. Remblai établi dans une galerie de mines pour en faciliter l'aérage.

estarie [*ès-ta-ri*] ou **starie** [*ri*] n. f. Laps de temps stipulé pour le déchargement d'un navire de commerce.

estase [*ès-ta-ze*] n. f. Traverse du haut d'un métier à tisser le velours.

estau [*ès-tô*] n. m. *Min.* Massif ou tranche qui sépare deux étages superposés.

Estavayer-le-Lac, comm. de Suisse (cant. de Fribourg), sur le lac de Neuchâtel ; 1.510 h.

Este (MAISON D'), illustre famille princière d'Italie, qui gouverna longtemps Ferrare, Modène et Reggio. Elle s'est éteinte en ligne masculine, en 1875.

esteau [*ès-tô*] n. m. Etau d'ébéniste, dit aussi *âne*.

estelaire [*ès-te-lè-re*] adj. *Véner.* Se dit d'un cerf apprivoisé qui sert à attirer les cerfs sauvages dans un parc clos.

Estelle (sainte), vierge et martyre du Ier ou du IIe siècle, fille du roi de Saintes. Fête le 21 mai.

Estelle (*sainte-*), fête du félibrige provençal qui se célèbre le 21 mai (date de la fondation du félibrige) et correspond à la fête de la sainte du même nom. C'est à cause du nom d'Estelle (en prov. *Estels*, étoile) que le félibrige a pris pour emblème une étoile à sept rayons.

Estelle, pastorale de Florian; petit roman des amours de la bergère Estelle et du berger Némorin. C'est une aimable idylle sentimentale, un peu fade parfois, mais où l'on trouve à louer de jolis tableaux de mœurs et des descriptions sincères de la nature (1788).

estèque [*ès-tè-ke*] n. f. (de l'allem. *stecken*, bâton). Outil de tourneur et de potier pour donner aux pièces le profil voulu.

ester [*ès-té*] v. n. (lat. *stare*). *Dr.* Intenter, suivre une action en justice : *En principe, la femme ne peut ester en justice qu'autorisée par son mari ou par le tribunal.*

estère [*ès-tè-re*] n. f. (esp. *estera*). Sorte de natte ou de tissu de paille, sur lequel se couchent les Orientaux.

Esterel [*ès-te-rèl*] (MONTS DE L'), massif montagneux des Alpes de Provence (Var et Alpes-Maritimes), dont le point culminant, le Vinaigre, a 616 m. d'alt.

Esterhazy, ancienne famille de Hongrie, dont l'origine remonte au XIIe siècle, et qui a donné à son pays une série de hauts dignitaires, aussi bien dans l'Eglise que dans la politique.

esterlin [*ès-tèr*] n. m. Ancienne monnaie d'origine anglaise, qui eut cours en France aux XIIe et XIIIe siècles. V. STERLING.

Esternay [*ès-tèr-né*], ch.-l. de c. (Marne), arr. d'Epernay, sur le Grand Morin, affl. de la Marne; 1.680 h. — Le cant. a 22 comm. et 7.390 h.

esterote n. m. *Pêch.* V. ESTONIÈRE.

estève [*ès-tè-ve*] n. m. (lat. *stiva*). Manche coudé de charrue sur lequel s'appuie la main du laboureur.

esthe n. et adj. Syn. de ESTHONIEN.

Esther [*ès-tèr*], femme juive d'une grande beauté, nièce de Mardochée, née en Babylonie, pendant la captivité des Juifs. Le roi des Perses, Assuérus, ayant répudié la reine Vasthi, la choisit pour épouse. Esther obtint du grand roi la grâce des Juifs persécutés par Aman. Son histoire est racontée dans le *Livre d'Esther*.

Esther, tragédie en trois actes et en vers de Jean Racine, représentée pour la première fois à Saint-Cyr en 1688, devant la cour, par les demoiselles de Saint-Cyr. Délicieux poème, dont Sainte-Beuve a dit: « C'est l'épanchement le plus pur, la plainte la plus enchanteresse de cette âme tendre (Racine), qui ne savait assister à la prise d'habit d'une novice sans se noyer dans les larmes. » J.-B. Moreau, organiste de Saint-Cyr, écrivit la musique des chœurs. Voltaire, qui admirait particulièrement le style d'*Esther*, aimait à citer les vers suivants parmi les plus beaux :

> L'Éternel est son nom le monde est son ouvrage,
> Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
> Juge tous les mortels avec d'égales lois,
> Et du haut de son trône, interroge les rois.

Esther (*le Livre d'*), un des livres de l'Ancien Testament, écrit probablement au Ve siècle av. J.-C. L'église catholique le range parmi les livres deutéro-canoniques.

esthésie [*ès-té-zi*] n. f. (gr. *aisthêsis*, même sens). *Méd.* Sensibilité. (Peu us.)

esthésiologie [*ès-té-zi-o-lo-ji*] n. f. (du gr. *aisthêsis*, sens, et *logos*, traité). Traité des organes des sens. (On écrit aussi ÆSTHÉSIOLOGIE.)

esthésiomètre [*ès-té-zi*] n. m. (du gr. *aisthêsis*, faculté de sentir, et *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer le degré de sensibilité de la peau. (C'est une sorte de compas muni d'un cercle gradué.)

esthésiométrie [*ès-té-zi, tri*] n. f. (de *esthésiomètre*). Mesure de la sensibilité et de ses différents modes.

esthète [*és-té-te*] n. m. (gr. *aisthêtês*). Qui aime et pratique le beau. Nom donné ironiquement, à Paris, à des jeunes gens aux longs cheveux, à des jeunes femmes aux bandeaux plats, portant des robes moyen âge, et qui n'ont avec l'esthétisme que de très lointains rapports.

esthéticien, enne [*ès-té-ti-si-in, è-ne*] n. Personne qui s'occupe d'esthétique.

esthétique [*ès-té*] n. f. (gr. *aisthêtikos*). Science qui traite du beau en général, et du sentiment qu'il fait naître en nous. Adjectiv. Qui a rapport au sentiment du beau : *le sens esthétique*.

— ENCYCL. *Philos.* L'esthétique est la partie des sciences philosophiques qui a pour objet le beau : c'est à la fois la théorie du beau et la philosophie de l'art. Pour Platon, il y a une idée du beau; nous sommes mus par une sorte de réminiscence de cette idée et l'art est un effort pour imiter cette réalité suprasensible. Pour Aristote les caractères essentiels du beau sont la coordination, la symétrie et la précision. Il place l'essence de l'art dans la nature, mais par nature il entend l'essence interne, idéale, des choses naturelles. Pour Kant, les conditions extérieures du sentiment esthétique semblent voulues et comme préparées en vue d'une fin; cependant le jugement esthétique est dégagé de toute considération de fin ou d'utilité; la satisfaction que donne le beau est aussi nécessaire qu'universelle. Au milieu du XIXe siècle on chercha à appliquer à l'esthétique la méthode des sciences naturelles, et Taine inaugura avec éclat cette nouvelle tendance. La science fait de plus en plus une large place à l'étude des conditions du plaisir esthétique avec Helmholtz, Fechner, etc.

esthétiquement [*ès-té-ti-ke-man*] adv. D'une manière esthétique.

esthétisme [*ès-té-tis-me*] n. m. Ecole artistique et littéraire anglo-saxonne à tendances archaïques. V. PRÉRAPHAÉLITES.

esthiomène [*ès-ti*] adj. (du gr. *esthiein*, manger). Qui ronge, corrode (les chairs).

Esthonie, gouvernement de la Russie d'Europe, près du golfe de Finlande; 414.000 h. (*Esthoniens*), de race finnoise. Ch.-l. *Revel*.

Esthonien, enne [*ès-to-ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Esthonie : *les Esthoniens*. Adj. : *costume esthonien*.

Estienne [*ès-ti-è-ne*], illustre famille d'imprimeurs-libraires français, dont plusieurs membres se sont fait connaître autant par leur érudition dans les langues anciennes, que par les perfections typographiques de leurs publications. Les plus célèbres furent ROBERT Ier, né à Paris, m. à Genève (1503-1559), qui perfectionna la typographie et imprima de nombreuses *Bibles* en hébreu, en grec, en latin (V. BIBLE), et son fils HENRI, né à Paris, m. à Lyon (1531-1598), helléniste et lexicographe de grande valeur, qui mourut à l'hôpital de Lyon après s'être ruiné dans l'intérêt de la science. On doit à ce dernier un remarquable *Thesaurus linguæ græcæ*, monument gigantesque d'érudition et de savoir, l'*Apologie pour Hérodote* et un célèbre discours sur la *Précellence du langage françois*.

Estienne.

estier n. m. *Techn.* Syn. de ÉTIER.

estimable [*ès-ti*] adj. Qui mérite l'estime : *homme estimable, livre estimable*. ANT. **Méprisable.**

estimateur [*ès-ti*] n. m. Qui prise une chose, qui en détermine la valeur : *s'en rapporter à un estimateur*.

estimatif, ive [*ès-ti*] adj. Qui contient une estimation d'expert : *dresser un devis estimatif*.

estimation [*ès-ti-ma-si-on*] n. f. Action d'estimer, d'évaluer : *faire une estimation au-dessous de la vérité*.

— ENCYCL. *Dr.* Dans un acte, les immeubles vendus ou partagés judiciairement sont au préalable estimés par experts.

L'estimation d'une chose, dans un acte, ne prend pas la place de cette chose, sauf stipulation contraire : le débiteur ne peut donner de l'argent au lieu de denrées, même si celles-ci ont été estimées. On estime généralement les choses d'après leur valeur commerciale, mais les parties sont libres d'évaluer à leur gré les choses qui font l'objet du contrat.

estimative [*ès-ti*] n. f. Faculté d'évaluer, d'apprécier, de juger. (VX.)

estimativement [*ès-ti, man*] adj. D'une manière estimative.

estimatoire [*és-ti*] adj. Qui concerne l'estimation.

estime [*ès-ti-me*] n. f. (de *estimer*). Cas que l'on fait d'une personne, de son mérite, de ses vertus. Appréciation favorable des mérites d'une personne ou d'une chose. Se dit aussi des choses : *l'agriculture fut en grande estime chez les anciens Egyptiens. Succès d'estime*, demi-succès. (Se dit surtout d'une pièce qui obtient les éloges des critiques... et n'a que peu de représentations.) *A l'estime*, loc. adv., au juger. *Mar.* Calcul approximatif de la route faite : *marcher à l'estime*. ANT. **Mépris, mésestime.**

estimer [*ès-ti-mé*] v. a. (lat. *æstimare*, dérivé de *æs*, argent, monnaie). Déterminer la valeur : *estimer une maison*. Faire cas : *estimer la vertu*. Juger, regarder comme : *estimez sage celui qui se contente de peu*. Être d'avis, penser : *j'estime qu'il est temps d'agir*. ANT. **Mésestimer, mépriser, dédaigner.**

— ALLUS. LITTÉR. V. MÉPRISER.

Estinnes-au-Mont, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur un affluent de l'Haine; 2.000 h. Cette localité est située sur la voie romaine dite *chaussée de Brunehaut*.

Estissac [*ès-ti-sak*], ch.-l. de c. (Aube), arr. de Troyes, sur la Vanne; 1.960 h. Ch. de f. E. Scieries. — Le cant. a 10 comm. et 5.660 h.

estisseuse [*ès-ti-seu-ze*] n. f. Broche de fer qui traverse les bobines sur lesquelles s'enroulent les fils.

estivage [*ès-ti*] n. m. (de *estiver*). Migration des troupeaux dans les pâturages de montagne pendant l'été.

estivage [*ès-ti*] n. m. Action de comprimer des marchandises destinées à être embarquées.

estival, e, aux [*ès-ti*] adj. (lat. *æstivalis*, de *æstas*, été). Qui naît ou qui produit en été : *plante estivale; insectes estivaux*.

estivandier [*ès-ti-van-di-é*] n. m. (du lat. *æstas*, été). Ouvrier des champs, chargé des travaux d'été : moisson, dépiquage.

Estivareilles, comm. de la Loire, arr. et à 36 kil. de Montbrison, sur l'Andrable; 1.250 h.

estivation [*ès-ti-va-si-on*] n. f. (du lat. *æstas*, été). Engourdissement de certains animaux pendant les fortes chaleurs de l'été.

estive [*ès-ti-ve*] n. f. (subst. verb. de *estiver* v. a.). Lest mobile dont on se servait sur les galères de la Méditerranée. Tension donnée aux cordages neufs. Action de comprimer les marchandises dans la cale.

estive [*ès-ti-ve*] n. f. Somme à payer pendant une saison pour la consommation d'une tête de bétail à l'engrais.

estiver [*ès-ti-vé*] v. n. (lat. *æstivare*). Passer l'été dans les pâturages montagneux. V. a. Mettre les bestiaux en pâturage pendant l'été.

estiver [*ès-ti-vé*] v. a. (lat. *stiparc*). Comprimer les marchandises dont un navire est chargé pour leur faire tenir moins de place : *estiver du coton*.

est modus in rebus, loc. lat. signif. *Il y a une mesure en toutes choses*. Pensée d'Horace (*Satires*, I, 1, 106), qui correspond au proverbe français : *L'excès en tout est un défaut*.

est-nord-est (E.-N.-E.), direction de la rose des vents, intermédiaire entre le nord-est et l'est.

estoc [*ès-tok*] n. m. (germ. *stoc*). Epée d'armes en usage aux XVe et XVIe siècles, et dont la lame, très forte et à pointe très aiguë, était faite pour porter

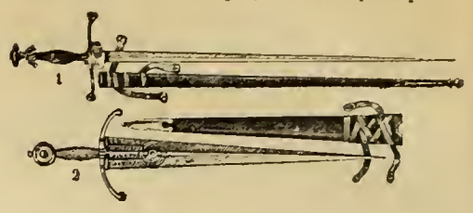

Estocs : 1. Allemand; 2. Espagnol.

des coups de pointe. *Frapper d'estoc*, de la pointe. *Frapper d'estoc et de taille*, de la pointe et du tranchant, et *fig.*, à tort et à travers, au hasard. *Arbor.* Souche : *un bel estoc. Couper un arbre à blanc estoc*, le couper à fleur de terre.

estocade [*ès-to*] n. f. (ital. *stoccata*). Epée de ville (XVIe s.) dont la lame large, de longueur moyenne, aussi bonne à frapper d'estoc que de taille, se terminait par une pointe en ogive. Coup de pointe, d'estoc : *tuer quelqu'un d'une estocade*. *Fig.* Attaque rude et soudaine.

estocader [*ès-to-ka-dé*] v. n. et a. Porter des estocades. Tendre la main, mendier. (Vx.)

estocadeur [*ès-to*] n. m. Celui qui estocade. Quémandeur, mendiant. (Vx.)

estocard [*ès-to-kar*] n. m. Perche servant à disposer le charbon dans un haut fourneau.

estogard [*ès-to-ghar*] n. m. Sorte de petit ringard pour le nettoyage des tuyères d'un haut fourneau.

Estoile [*é-toi-le*] (Pierre TAISAN **de l'**), chroniqueur français, né à Paris (1546-1611), auteur de *Mémoires-journaux* d'une impeccable véracité et d'une modération de ton et d'idées remarquable pour l'époque troublée où il vécut. C'est la source la plus précieuse à consulter pour l'histoire des règnes de Henri III et Henri IV.

estomac [*ès-to-ma*] n. m. (lat. *stomachus*). Viscère membraneux, dans lequel commence la digestion des aliments : *l'estomac des ruminants a quatre compartiments. Fam. Avoir un estomac d'autruche*, avoir une grande facilité à digérer. *Avoir l'estomac creux*, vide. *Sentir son estomac dans les talons*, être affamé. Partie de l'extérieur du corps qui correspond à l'estomac : *le creux de l'estomac*. V. DIGESTION.

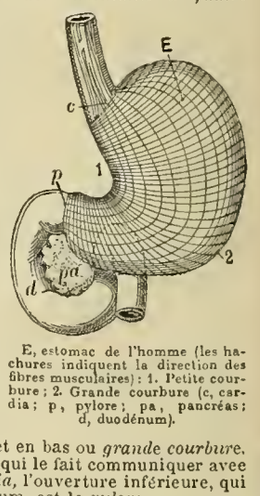

E, estomac de l'homme (les hachures indiquent la direction des fibres musculaires) : 1. Petite courbure; 2. Grande courbure (c, cardia; p, pylore; pa, pancréas; d, duodénum).

— ENCYCL. Chez l'homme, l'estomac est une vaste poche située entre l'œsophage et le duodénum, dans laquelle s'amassent les aliments après leur ingestion. Sa forme rappelle celle d'une cornemuse. On lui décrit une face antérieure, une face postérieure, deux bords, l'un à droite et en haut dit *petite courbure*, l'autre à gauche et en bas ou *grande courbure*. L'ouverture supérieure qui le fait communiquer avec l'œsophage est le *cardia*, l'ouverture inférieure, qui s'ouvre dans le duodénum, est le *pylore*.

L'estomac se compose de quatre couches : une séreuse, une musculeuse, une celluleuse et une muqueuse. La muqueuse présente un grand nombre de replis contenant des glandes, qui sécrètent de la pepsine, du mucus et le suc gastrique. Dans l'estomac, les aliments sont brassés et réduits en bouillie assimilable, puis envoyés dans l'intestin.

Les maladies de l'estomac sont les dyspepsies, les gastrites, les ulcères, les cancers, les gastralgies ou simplement la dilatation. V. ces mots.

— *Art vétér.* Simple chez le cheval, le porc et le chien, l'estomac est quadruple chez les ruminants. On le divise en *rumen, feuillet, bonnet* et *caillette*. Les maladies sont surtout des gastrites ou des gastralgies. V. RUMINANT.

— *Zool.* Les échinodermes, les mollusques, les insectes possèdent une cavité digestive semblable à l'estomac des vertébrés.

estomaquer [*ès-to-ma-ké*] v. a. (lat. *stomachari*). *Fam.* Causer une surprise vive et désagréable : *cette nouvelle m'a estomaqué*. **S'estomaquer** v. pr. Se fâcher de ce qu'une personne a dit ou fait. S'épuiser à force de parler ou de crier.

estompe [*ès-ton-pe*] n. f. (de l'allem. *stumpf*). Peau, papier roulé en pointe pour estomper un dessin. Ce dessin lui-même.

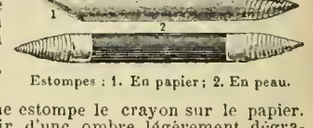

Estompes : 1. En papier; 2. En peau.

estomper [*ès-ton-pé*] v. a. Etendre avec une estompe le crayon sur le papier. *Par ext.* Couvrir d'une ombre légèrement dégradée. *Fig.* Adoucir, voiler : *estomper un récit un peu cru*.

estonière [*ès-to*] n. f. *Pêch.* Sorte de tramail pour prendre sur le sable, au jusant, les poissons plats. (On dit aussi ESTEROTE et ESTOIR.)

estoquer [*ès-to-ké*] v. a. Frapper d'estoc.

estoquiau n. m. V. ÉTOQUEAU.

estouffade n. f. V. ÉTOUFFÉE.

estouffée [*ès-tou-fé*] n. f. Dans les mines de houille, barrage destiné à circonscrire un incendie.

estourbir [*ès-tour*] v. a. *Arg.* Assommer, tuer.

Estouteville [*ès-tou*] (Guillaume d'), cardinal et négociateur français, né vers 1403, m. à Rome en 1483. Il ouvrit les informations juridiques pour la revision du procès de Jeanne d'Arc.

estrade [*ès-tra-de*] n. f. (prov. *estrada*; du lat. *strata*). Petit plancher élevé pour y établir des sièges,

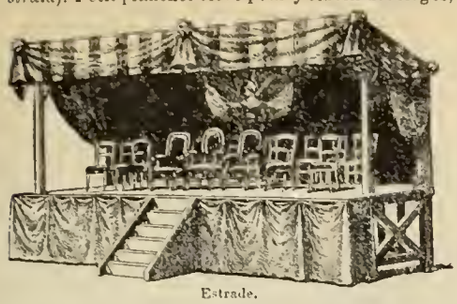

Estrade.

un lit. Ancienn., chemin. *Battre l'estrade*, battre les routes pour observer l'ennemi, pour détrousser les voyageurs.

Estrades [*ès-trade*] (Godefroy, comte d'), diplomate et maréchal de France, né à Agen (1607-1686); il défendit énergiquement Dunkerque contre l'archiduc d'Autriche en 1652, et fut un des négociateurs du traité de Nimègue.

Estradiot.

estradiot [*ès-tra-di-o*] ou **stradiot** [*di-o*] n. m. (de l'ital. *stradiotto*). Soldat de cavalerie légère, originaire de Grèce et d'Albanie, et qui étaient employés surtout comme éclaireurs. (Il y avait des estradiots dans les armées européennes, surtout pendant les guerres du XVe et du XVIe s.)

estradiote [*ès-tra*] n. f. Façon de monter à cheval particulière aux estradiots, avec des étrivières longues : *monter à l'estradiote*.

estragon [*ès-tra-ghon*] n. m. (gr. *drakontion*). Plante potagère aromatique : *salade assaisonnée d'estragon*.

— Encycl. L'estragon, vulgairement *herbe dragon, serpentine*, etc., est une plante vivace à feuilles étroites, à fleurs jaunâtres, qui habite les régions froides et montagneuses de l'Europe. On la propage de graines semées en mars ou d'éclats de pieds faits au printemps ou à l'automne. On l'emploie comme aromate dans les salades, les vinaigres, les moutardes. C'est un antiscorbutique.

Estragon : a, fleuron; b, fleur.

estramaçon [*ès-tra-ma-son*] n. m. (ital. *stramazzone*). Longue et lourde épée droite, à deux

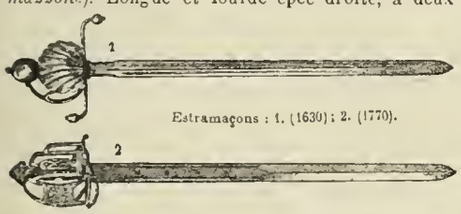

Estramaçons : 1. (1630); 2. (1770).

tranchants, qui fut en usage au moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle.

estramaçonner [*ès-tra-ma-so-né*] v. a. et n. Frapper de l'estramaçon.

estran ou **estrand** [*ès-tran*] n. m. Côte plate que la mer couvre et découvre tour à tour.

estrangélâ ou **estranghélo** [*ès-tran*] n. et adj. m. (du syriaque : *star*, écriture, et *ingil*, évangile). Ancien caractère syriaque.

estrapade [*ès-tra*] n. f. (ital. *strappata*). Sup-

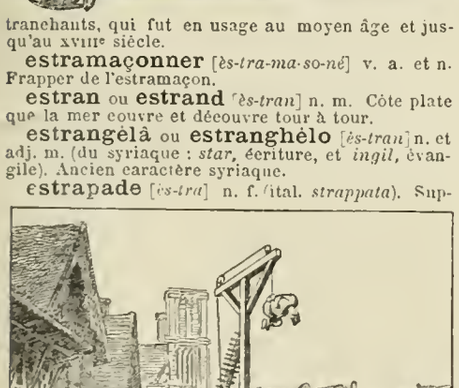

Supplice de l'estrapade.

plice ou torture en usage sur les vaisseaux. (L'estrapade consistait à hisser le coupable au bout d'une vergue, puis à le laisser tomber plusieurs fois dans la mer.) Même supplice en usage à terre : *l'estrapade disloquait les bras et les jambes*. Mât, potence servant à ce supplice. Tour de gymnastique, qui consiste à se suspendre par les mains à une corde et à passer le corps entre les deux bras.

— Encycl. Dans le supplice de l'*estrapade*, le patient, attaché à une corde, les mains et les pieds liés, était hissé au sommet d'une potence; puis, la corde se déroulant brusquement, il était précipité près de terre, au bout de la corde. Quelquefois même, au lieu de le jeter dans le vide, ses chutes successives le plongeaient dans un bûcher enflammé.

estrapader [*ès-tra-pa-dé*] v. a. Donner l'estrapade : *estrapader un marin déserteur*.

estrapasser [*ès-tra-pa-sé*] v. a. (ital. *strapazzare*). Excéder un cheval en lui faisant faire un trop long manège.

estraper [*ès-tra-pé*] v. a. Scier avec l'estrapoire.

estrapoire [*ès-tra*] n. f. (de *estraper*). Outil en forme de croissant.

estraque [*ès-tra-ke*] n. f. Partie de la carène comprise entre deux préceintes consécutives.

estraquelle [*ès-tra-kè-le*] n. f. Pelle de verrier.

estrasse [*ès-tra-se*] n. f. (de l'ital. *straccio*, chiffon). Bourre de soie. (On dit aussi STRASSE et CARDASSE.)

Jean d'Estrées.

Estrées [*ès-tré*] (FAMILLE D'), famille noble de France, dont la branche la plus célèbre est celle de Picardie : JEAN (1486-1571), grand maître de l'artillerie, fit faire de grands progrès à la fabrication des canons. — ANTOINE, fils de Jean, grand maître de l'artillerie de 1597 à 1600. — GABRIELLE (*marquise de Monceaux et duchesse de Beaufort*), fille d'Antoine, favorite de Henri IV (1573-1599). Belle et ambitieuse, sentant toute l'affection qu'elle inspirait au roi, affection que d'ailleurs elle lui rendait, elle méditait de se faire épouser par son royal amant, lorsqu'elle mourut brusquement et mystérieusement à la suite de couches. Elle eut de Henri IV deux fils : César, duc de Vendôme, et Alexandre, chevalier de Vendôme; une fille, Catherine-Henriette, qui épousa Charles de Lorraine. — FRANÇOIS-ANNIBAL, marquis de Cœuvres, maréchal de France, frère de Gabrielle (1573-1670). — JEAN, fils du précédent, amiral de France, né et m. à Paris (1624-1707). Il guerroya dans les Antilles, reprit Cayenne aux Hollandais, et bombarda Tripoli et Alger. — VICTOR-MARIE, fils du précédent, maréchal de France et vice-amiral, né et m. à Paris (1660-1737), se signala pendant la guerre de succession d'Espagne.

Gabrielle d'Estrées.

Victor-Marie d'Estrées.

Estrées (Louis-Charles-César LE TELLIER, duc d'), maréchal de France, petit-fils de Louvois (1697-1771). Il battit le duc de Cumberland près de Hastembeck (1757), s'empara de Minden, et mourut sans postérité.

Estrées-Saint-Denis [*ès-tré-sin-de-ni*], ch.-l. de c. (Oise), arr. de Compiègne; 1.620 h. — Le cant. a 18 comm. et 9.790 h.

estrelage [*ès-tre*] n. m. (du lat. *sextaria*, setier). Droit féodal perçu par le seigneur sur les voitures de sel qui traversaient ses terres.

estrelde [*ès-trèl-de*] ou **estrelda** [*ès-trèl-da*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux conirostres des régions chaudes de l'ancien monde, appelés communément *bengalis, sénégalis*.

Estrella (SIERRA D') [*és*] (*chaîne de l'Etoile*), chaîne de montagnes du Portugal central, dont le pic le plus haut, le *Malhao de serra*, atteint 1.993 m.

Estrémadure espagnole, ancienne province d'Espagne; capit. *Badajoz*; forme actuellement les deux prov. de Badajoz et de Caceres.

Estrémadure portugaise, province du Portugal; capit. *Lisbonne*, comprenant les districts de Leiria, Santarem et Lisbonne; 1.232.000 h.

Estremoz [*ès-tre-moz*], v. de Portugal (Alemtejo); 3.200 h. Victoire des Portugais sur les Espagnols en 1663.

estrèque [*ès-trè-ke*] n. f. Pelle de tanneur pour le maniement des cuirs dans les fosses.

estrif [*ès-trif*] n. m. (ane. haut allem. *strit*). Lutte. (Vx.)

estrigue [*ès-tri-ghe*] n. m. (allem. *estrich*, sol carrelé). Four où l'on recuit les glaces et les feuilles de verre, après qu'elles ont été aplaties.

estrique [*ès-tri-ke*] n. f. Couteau de bois pour estriquer les formes à sucre.

estriquer [*ès-tri-ké*] v. a. (allem. *streichen*). Boucher avec de la terre les fentes qui se produisent dans les formes à sucre.

estrope [*ès-tro-pe*] n. f. (du lat. *stroppus*, corde). Anneau formé par un cordage dont les deux bouts sont épissés l'un sur l'autre, et qui sert soit à supporter une poulie, soit à capeler une vergue, etc.

estroper [*ès-tro-pé*] v. a. *Mar.* Frapper une estrope sur quelque chose : *estroper un hauban*.

estropiat [*ès-tro-pi-a*] n. m. (ital. *stroppiato*). Soldat estropié qui mendie. (Vx.) Gueux de profession, qui est estropié ou qui feint de l'être.

estropié, e [*ès-tro*] adj. et n. Se dit d'une personne privée de l'usage d'un ou de plusieurs membres. ANT. **Ingambe, valide.**

estropiement [*ès-tro-pi-man*] n. m. Action d'estropier : état d'une personne estropiée.

estropier [*ès-tro-pi-é*] v. a. (ital. *stroppiare*. — Se conj. comme *prier*.) Priver de l'usage d'un ou de plusieurs membres. *Fig.* Altérer : *estropier un nom*. Gâter, dénaturer : *estropier un vers, un auteur*.

estrouif [*ès-trou-if*] n. m. Tolet d'aviron.

estuaille [*ès-tu-a, ll* mll., *e*] n. f. Magasin de sel. (Vx.)

estuaire [*ès-tu-é-re*] n. m. (lat. *æstuarium*). Sinuosité du littoral, qui n'est couverte d'eau qu'à marée haute. Golfe formé par l'embouchure d'un fleuve : *l'estuaire de la Garonne se nomme Gironde*.

esturgeon [*ès-tur-jon*] n. m. (ane. h. allem. *sturio*). Genre de poissons ganoïdes, comprenant de grandes formes en fuseau : *l'esturgeon est commun dans les fleuves russes*.

— Encycl. Les esturgeons (*acipenser*) sont de grands poissons carnassiers, qui vivent dans les eaux salées

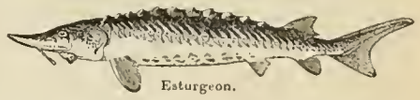

Esturgeon.

et remontent les fleuves au moment du frai. On en connaît une vingtaine d'espèces. L'esturgeon commun atteint 6 mètres de long. Il devient de plus en plus rare. Avec les œufs d'une espèce appelée *bélouga*, les Russes font du caviar; avec sa vessie natatoire, la belle colle de poisson. La chair des esturgeons est assez bonne; on la conserve fumée ou salée.

ésule [*é-zu-le*] n. f. *Bot.* Espèce d'euphorbe assez répandue en Europe.

Esus ou **Hésus** [*zuss*], dieu de la guerre chez les Gaulois.

Esvres, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 13 kil. de Tours, sur l'Indre; 1.680 h. Ch. de f. Orl. Volailles.

Eszek, v. de Hongrie (Eselavonie), sur la Drave; 23.000 h.

et [*é*] (lat. *et*) conj. copulative, qui sert à lier les parties du discours, les propositions.

êta n. m. Septième lettre de l'alphabet grec.

établage n. m. Prix pour la place occupée par un bœuf, un cheval, etc., dans une étable ou une écurie. Entre-deux des limonières d'une voiture.

étable n. f. (lat. *stabulum*). Lieu destiné au logement des bestiaux : *les étables doivent toujours être propres, chaudes et bien aérées*. V. AUGIAS.

— Encycl. Le mot *étable* s'applique plus particulièrement au logement des bovidés, comme *écurie* désigne le logement des chevaux, ânes et mulets, *bergerie* celui des moutons, *porcherie* celui des porcs, etc. Suivant les animaux qu'elles abritent, les étables sont appelées *vacheries* (pour les vaches laitières), ou *bouveries* (pour les bœufs de travail) et aménagées conformément à leur destination.

étable n. m. Ancienne forme de *étrave*.

établer [*blé*] v. a. Mettre à l'étable; loger dans une étable : *établer des bœufs*.

établerie [*ri*] n. f. Réunion de plusieurs étables dans un même bâtiment.

Étables, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 15 kil. de Saint-Brieuc, sur la baie de Saint-Brieuc; 2.150 h. Jolies plages de sable. Bains de mer. — Le cant. a 6 comm. et 11.000 h.

établi n. m. (de *établir*). Grosse table de travail

Établi de menuisier : P, presse; C, caisson; T, tiroir; R, râtelier; G, griffe; F, fer valet.

des menuisiers, des charpentiers, des serruriers, des tailleurs, etc.

établir v. a. (lat. *stabilire*; de *stabil's*, stable). Rendre stable : *établir sa résidence à Paris*. Asseoir : *établir un camp*. Instituer : *établir un tribunal*. Disposer : *établir un compte*. Doter d'un état, marier : *établir ses enfants*. Énoncer, prouver : *établir un principe*. ANT. **Abolir, détruire.**

établissement [*bli-se-man*] n. m. Action d'établir, d'instituer : *l'établissement de la Banque de France date du premier Empire*. Fondation utile, publique. Exploitation commerciale ou industrielle, usine : *les établissements insalubres sont soumis à l'autorisation administrative*. Siège d'une industrie : *vendre son établissement*. Action de donner une position; mariage. Colonie : *les établissements français dans l'Inde*. *Dr. Etablissement de propriété*, analyse des titres en vertu desquels on revendique un droit réel; partie d'un acte qui contient cette analyse. Dans l'ancien droit, règle établie par une ordonnance ou un acte quelconque du pouvoir législatif : *établissement de saint Louis*.

— Encycl. *Dr. Etablissements publics et d'utilité publique*. L'État, le département, la commune sont des *personnes morales* de droit administratif, parce que, comme des personnes ordinaires, ils sont susceptibles d'avoir et de faire valoir des droits.

Les *établissements publics* et ceux *d'utilité publique* sont aussi des personnes morales, parce qu'ils ont un patrimoine destiné à assurer certains services d'un intérêt général. Mais il y a entre les premiers et les seconds une différence essentielle. Les *établissements publics*, comme les hospices, les bureaux de bienfaisance, font partie de notre organisation administrative, et ont pour objet la gestion d'un service public bien déterminé. Les *établissements d'utilité publique* n'ont aucune mission du même ordre à remplir et restent en dehors de l'organisation administrative, mais on les a investis de la personnalité civile parce qu'ils rendent véritablement des services

d'ordre général ; telles sont les *associations syndicales* formées entre propriétaires pour un travail collectif, par exemple pour dessécher des marais ou pour exécuter des travaux de drainage.

Les établissements publics et les établissements d'utilité publique n'ont d'autre caractère commun que la personnalité civile ; mais les actes des seconds sont rigoureusement limités par leurs statuts, tandis que les établissements publics peuvent faire tout ce que la loi ne leur interdit pas expressément.

Établissements dangereux, incommodes ou insalubres. Les établissements, manufactures ou ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode, ou dont le voisinage est dangereux, ont motivé, dans l'intérêt public, une législation spéciale, qui fixe les conditions de leur création et de leur fonctionnement.

Ces établissements sont divisés en trois classes, suivant la gravité de leurs inconvénients : 1° ceux qui doivent être éloignés des habitations (abattoirs, fabriques de poudre, etc.) ; 2° ceux qui peuvent être rapprochés des habitations, sous réserve de certaines précautions (fabriques de chlore, tanneries et corroiries, etc.) ; 3° ceux qui peuvent être établis sans inconvénient près des habitations, mais doivent être soumis à la surveillance de la police (brasseries, teintureries, etc.).

L'intérêt de distinguer ces trois classes d'établissements se présente au point de vue des diverses autorités chargées de donner l'autorisation, des règles et procédure à suivre pour l'autorisation, des réclamations auxquelles peut donner lieu la décision de l'autorité administrative.

Établissements de saint Louis, recueil d'ordonnances et règlements datant de Louis IX, compilation qui n'a jamais eu force de loi, mais qui exerça une grande influence sur les légistes. Il renferme les principes généraux de l'absolutisme monarchique (1272).

établisseur [*bli-seur*] n. m. Celui qui établit.

étacisme [*sis-me*] n. m. Système de lecture du grec, dans lequel la lettre *ēta* se prononce *é* et non *i* comme dans le système dit *itacisme*.

étaciste [*sis-te*] n. m. Partisan de l'étacisme.

étage n. m. (bas lat. *staticum*). Ensemble de diverses pièces situées de plain-pied et occupant l'espace compris entre deux planchers : *certaines maisons américaines ont jusqu'à quarante étages. Par ext.* Chacun des objets superposés : *les étages d'une chevelure.* Dans les mines, chacun des niveaux où se trouvent les galeries d'extraction. *Fig. Gens de bas étage,* de condition inférieure.

étagement [*man*] n. m. Disposition de ce qui est étagé : *l'étagement des cultures au flanc d'une montagne.*

étager [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il étagea, nous étageons.*) Disposer par étages.

étagère n. f. Meuble formé de tablettes placées par étages. Élévation disposée en gradins où l'on range les briques et les tuiles.

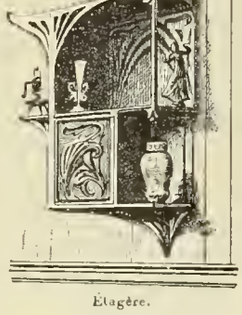
Étagère.

Etagnac, comm. de la Charente, arr. et à 17 kil. de Confolens, non loin de la Vienne ; 1.470 h.

étai [*tè*] n. m. (anc. holl. *staeye*). Grosse pièce de bois pour appuyer, pour soutenir un plancher, un mur, un édifice, etc. *Fig.* Soutien : *les étais de la société. Blas.* Chevron réduit au cinquième de sa largeur habituelle.

— Encycl. *Techn.* Les étais reçoivent différents noms suivant leur forme et la position qu'ils occupent. Ce sont des *chandelles,* des *chevalements* ou des *contre-fiches.* La *chandelle* est verticale ; son pied repose sur une *semelle* et sa tête soutient un *chapeau,* sorte de poutre horizontale. Le *chevalement* comprend un chapeau traversant d'outre en outre le mur à soutenir et deux poutres inclinées, dont les parties supérieures se réunissent sous le chapeau, et dont les pieds reposent sur une semelle commune. La *contre-fiche* est un étai incliné reposant sur une semelle, et dont la tête est encastrée dans l'épaisseur du mur. L'écartement des parties opposées d'un étai soumis à un effort latéral est maintenu à l'aide de pièces croisées ou *étrésillons.* Il entre encore d'autres pièces accessoires dans l'établissement des étais ; tels sont : les *cales, couches, couchis, ferrures* et *pointaux.*

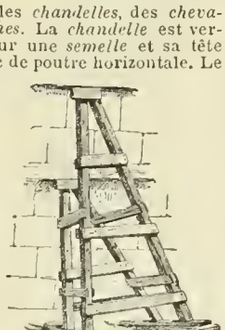
Étai de mur (chevalement).

— *Dr.* Lorsqu'un édifice menace ruine, il est interdit de l'étayer, sauf le cas de péril imminent, et le propriétaire est même obligé de le démolir sur l'ordre de l'administration.

étai [*tè*] n. m. (anglo-saxon *staeg*). Câble allant de chaque tête de mât à un point fixe dans le plan longitudinal.

étaiement n. m. V. ÉTAYEMENT.

étaillissage [*ta, ll* mll., *i-su-je*] n. m. Action de couper les pousses les plus faibles d'un taillis pour donner de la vigueur aux autres.

étaim [*tin*] n. m. (du lat. *stamen,* fil de la quenouille). La partie la plus fine de la laine cardée.

étain [*tin*] n. m. (lat. *stannum*). Un des métaux usuels, blanc, relativement léger et très malléable. Vaisselle, objet d'art, etc., en étain : *les étains ont fait fureur à la fin du* XIXe *siècle.*

— Encycl. L'étain, dont le symbole chimique est Sn, la densité 7,29, est un métal de faible ténacité. C'est le plus fusible des métaux communs ; il fond à 228° C, son poids atomique est 118. Il se trouve surtout dans la nature à l'état d'oxyde (cassitérite). Ce minerai, dont les principaux gisements sont situés en Bolivie, en Saxe, en Espagne et en Angleterre, est grillé et épuré avant d'être traité par le charbon. L'étain, réduit en feuilles minces, sert à la fabrication des glaces, ou comme enveloppe de substances alimentaires, qu'il préserve de l'air ou de l'humidité. Allié au cuivre, il fournit le bronze ; allié au plomb, il sert à fabriquer des poteries, des ouvrages de décoration d'art. Enfin, on recouvre d'étain (*étamage*), pour les préserver de l'oxydation, le cuivre des ustensiles de cuisine, la tôle (*fer-blanc*), etc. La qualité plastique de l'étain l'a fait utiliser depuis longtemps pour des usages artistiques. On en fait des pièces de table, pots, vases, plateaux, statuettes, etc. Parmi les composés de l'étain, citons le *chlorure stanneux,* Sn Cl^2, employé en teinture, le *sulfure stannique,* Sn S^3, appelé aussi *or mussif,* qui sert pour bronzer le bois ou le plâtre et pour enduire les coussinets des machines électrostatiques. Pour nettoyer l'étain on se sert de pétrole rectifié.

étain n. m. *Mar.* V. ESTAIN.

Étain [*tin*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 20 k. de Verdun, sur un affluent de la Meuse ; 3.080 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 29 comm. et 10.300 h.

étairion [*tè*] n. m. (du gr. *etairos,* compagnon). Fruit multiple composé de plusieurs fruits simples, comme celui de la framboise, par exemple.

Étais-la-Sauvin, comm. de l'Yonne, arr. et à 36 kil. d'Auxerre ; 1.450 h.

étal n. m. (anc. h. all. *stal*). Table sur laquelle on débite la viande de boucherie. *Par ext.* Boutique de boucher : *ouvrir un étal.*

étalage n. m. (de *étaler*). Exposition de marchandises : *un opulent étalage.* Ensemble des marchandises exposées : *acheter tout l'étalage.* Redevance qui donne le droit d'étaler. *Fig.* Exhibition vaniteuse, mise en scène : *étalage d'esprit, de beaux sentiments.*

— Encycl. *Dr.* On distingue deux sortes d'étalages : 1° celui des marchands en boutique ; 2° celui des marchands colporteurs qui exposent des objets sur la voie publique.

Le premier ne peut empiéter sur la voie publique, à moins d'autorisation spéciale de l'administration municipale ; le second est soumis aux mesures générales que la même autorité croit devoir prendre pour sa réglementation.

A Paris, quiconque veut stationner sur la voie publique, pour y étaler des marchandises ou y exercer une industrie, doit en faire la demande au préfet de police.

Tout marchand en étalage paye seulement la moitié des droits exigés des marchands vendant en boutique les mêmes objets. Mais cette disposition n'est pas applicable aux bouchers, épiciers et autres marchands ayant un étal permanent et occupant des places fixes dans les halles et marchés.

étalager [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il étalagea, nous étalageons.*) Mettre en étalage : *étalager des marchandises.*

étalagiste [*jis-te*] adj. et n. Qui étale ses marchandises sur la voie publique : *marchand étalagiste. Fig.* Affecté, outré dans ses actes ou l'expression de ses sentiments, metteur en scène.

étale adj. (de *étaler*). Se dit de la mer quand, à la fin du jusant ou du flot, son niveau reste stationnaire : *mer étale. Navire étale,* navire complètement arrêté. N. m. Moment où la mer ne change pas de niveau : *l'étale de la mer.*

étalement [*man*] n. m. Action d'étaler.

étaler [*le*] v. a. (rad. *étal*). Exposer en vente. Déployer largement : *étaler une carte géographique. Fig.* Faire parade de : *étaler un grand luxe. Fam.* Faire tomber. *Etaler son jeu,* montrer toutes ses cartes. **S'étaler** v. pr. S'étendre : *s'étaler dans un fauteuil. Fig.* : *s'étaler sur un sujet. Fam.* Tomber.

étaleur n. m. Personne qui étale, qui sait étaler. Etalagiste. (Vx.)

étaleuse [*leu-ze*] n. f. Machine servant à disposer les textiles en forme de nappes.

étalier [*li-é*], **ère** n. et adj. Qui tient un étal pour le compte d'un maître boucher.

étalinguer [*ghé*] v. a. (esp. *entalingar,* même sens). Amarrer un câble à l'organeau de l'ancre.

étalingure n. f. Nœud de fixation d'un câble sur une ancre. (On dit aussi ENTALINGURE ou ÉTALINGUE.)

Nœuds d'étalingure : A, de câble ; B, de grelin ; C, de cubiot.

Etallonde (GAILLARD d'), ami et complice du chevalier de La Barre, et condamné avec lui. Il s'échappa en Suisse, servit en Prusse et revint en France à la Révolution.

étaloir n. m. Planche sur laquelle on étend les papillons pour les conserver.

étalon n. m. (de l'all. *stiel,* manche.) Modèle, type de poids, de mesures, réglé par les lois : *des étalons en cuivre sont remis à tous les vérificateurs des poids et mesures.* Baliveau de l'âge de la dernière coupe. Cheville reliant deux pièces de bois enchâssées dans des mortaises. V. ÉTELON.

— Encycl. V. POIDS ET MESURES.

étalon n. m. (du germ. *stall,* écurie). Cheval entier, destiné à la reproduction : *les étalons d'un haras. L'étalon est ainsi appelé parce qu'il reste à l'écurie.*

— Encycl. *Hipp.* Le choix des étalons est d'une grande importance pour la conservation des belles races de chevaux. Une bête de tempérament énergique a le regard vif et mobile ; les oreilles et l'appareil caudal sont incessamment mobiles. L'étalon n'exige que les soins généraux qu'on doit donner à tous les chevaux. On règle son régime alimentaire en raison des fatigues qu'on lui impose, et celles-ci ne doivent pas être excessives. On appelle *étalons approuvés* ceux dont les propriétaires reçoivent un brevet désignant leurs animaux à l'attention des éleveurs ; *étalons autorisés* ceux dont les propriétaires ne reçoivent qu'un certificat constatant que l'animal est susceptible de reproduire sans détériorer l'espèce.

L'administration des haras achète et entretient des étalons dits *étalons nationaux.*

étalonnage [*lo-na-je*] ou **étalonnement** [*lo-ne-man*] n. m. Action d'étalonner des poids, des mesures.

étalonner [*lo-né*] v. a. Marquer un poids, une mesure, après qu'ils ont été vérifiés sur l'étalon.

étalonnerie [*lo-ne-rî*] n. f. Ecurie pour les étalons.

étalonneur [*lo-neur*] n. m. Employé préposé à l'étalonnage.

étalonnier [*lo-ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport aux étalons.

étamage n. m. Action ou manière d'étamer. Etat de ce qui est étamé : *l'étamage préserve les ustensiles de cuivre de l'oxydation.*

— Encycl. *Techn.* L'étamage de certains métaux consiste, après avoir décapé leur surface, à recouvrir celle-ci d'une légère couche d'étain, qui les soustrait à l'action oxydante de l'atmosphère et d'autres agents. On étame principalement le cuivre et le fer (fer-blanc). On fait aussi usage pour le fer de plomb ou de zinc. On étame les glaces en appliquant sur une face un amalgame d'étain et de mercure ; le mercure est expulsé par la pression. (V. GLACE.) Dans l'étamage des globes de verre, on emploie un amalgame de plomb, d'étain et de bismuth. Enfin, pour les miroirs télescopiques, on remplace l'amalgame par l'argenture.

étambot [*tan-bo*] n. m. (orig. scand.). Forte pièce de bois, implantée dans la quille d'un navire, qu'elle continue obliquement à l'arrière. *Faux étambot,* pièce de bois rapportée sur l'étambot et portant les ferrures du gouvernail.

étambrai [*tan-brè*] n. m. Ouverture pratiquée dans les ponts des navires, pour le passage des mâts, du gouvernail, etc.

étamer [*mé*] v. a. (de *étain*). Appliquer sur un métal oxydable une couche mince d'étain ou d'un autre métal non oxydable : *on étame les casseroles en cuivre pour les préserver de l'oxydation.* Mettre le tain d'une glace.

étamerie [*rî*] n. f. Action d'étamer.

étameur n. m. Celui qui fait métier d'étamer.

étamine n. f. (de *étaim*). Petite étoffe mince, non croisée. Tissu peu serré de crin, de soie ou de fil, pour passer au tamis. *Fig. Passer un livre à l'étamine,* le soumettre à un examen sévère.

étamine n. f. (lat. *stamen*). *Bot.* Organe sexuel mâle des végétaux à fleurs. V. la planche PLANTE.

— Encycl. Une étamine complète comprend une partie inférieure grêle, le *filet,* et une partie supérieure, l'*anthère,* qui produit le *pollen.* La forme, le nombre des étamines varient suivant les plantes.

Si le nombre des étamines est égal à celui des pétales, l'androcée est *isostémone,* s'il est le double, l'androcée est *diplostémone,* s'il l'égale plusieurs fois, l'androcée est *polystémone.*

Si l'étamine s'insère sous le gynécée, elle est dite *hypogyne* (primevère) ; si elle s'insère autour du gynécée, elle est *périgyne* (prunier) ; si elle s'insère au-dessus de l'ovaire, elle est *épigyne* (carotte). Si les étamines sont égales ou inégales, on les dit *didynames, tétradynames ;* si elles sont indépendantes ou connescentes, elles sont *monadelphes, diadelphes, polyadelphes.* Si la connescence a lieu par les anthères, les étamines sont *synanthérées.*

étaminier [*ni-é*] n. m. Celui qui fait de l'étamine.

étamoir n. m. Palette de bois garnie de fer blanc, sur laquelle on frotte le fer à souder pour en faire l'essai.

étampage [*tan*] n. m. Action d'étamper.

étampe [*tan-pe*] n. f. Pièce de fer destinée à produire des empreintes sur les métaux à froid et à chaud. Outil de forgeron, de serrurier, etc.

étamper [*tan-pé*] v. a. (de *estamper*). Travailler à l'étampe. Percer de trous un fer à cheval.

étamperche [*tan-pèr-che*] n. f. Longue perche employée par les maçons pour construire leurs échafaudages. (On écrit encore ÉTEMPERCHE, et on dit aussi ÉCOPERCHE.)

Armes d'Étampes.

Étampes [*tan-pe*], ch.-l. d'arr. (Seine-et-Oise), ch. de f. Orl., près de la Juine ; 9.270 h. (*Etampois*). Grains. Patrie de Geoffroy Saint-Hilaire. — L'arr. a 4 cant., 70 comm., 42 890 h. ; le cant. a 14 comm. et 15.300 h.

Étampes (Anne DE PISSELEU, duchesse d'), née en 1508, m. après 1585. Dame d'honneur de Louise de Savoie, François Ier s'éprit d'elle ; il lui fit épouser Jean de Brosse, qu'il érigea duc d'Etampes et gouverneur de Bretagne, et la prit pour maîtresse avouée. Belle et cultivée, elle eut un grand ascendant sur le roi, qui l'appelait *la plus belle des savantes et la plus savante des belles.* Ambitieuse et intéressée, elle se fit des ennemis à la cour et vendit des secrets d'Etat à Charles-Quint, qui, espérait-elle, devait lui constituer un gros apanage. Après la mort de François Ier, elle fut exilée dans ses terres.

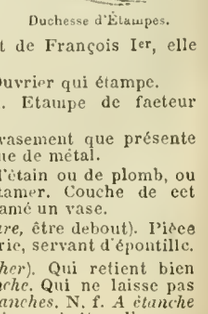
Duchesse d'Étampes.

étampeur [*tan*] n. m. Ouvrier qui étampe.

étampoir [*tan*] n. m. Etampe de facteur d'orgues.

étampure [*tan*] n. f. Evasement que présente un trou percé dans une plaque de métal.

étamure n. f. Alliage d'étain ou de plomb, ou d'étain et de fer, pour étamer. Couche de cet alliage avec laquelle on a étamé un vase.

etance n. f. (du lat. *stare,* être debout). Pièce de bois grossièrement équarrie, servant d'épontille.

étanche adj. (de *étancher*). Qui retient bien l'eau : *vase parfaitement étanche.* Qui ne laisse pas sortir ou entrer : *cloisons étanches.* N. f. *A étanche d'eau,* de manière à ne pas laisser pénétrer l'eau.

étanchéité n. f. Qualité de ce qui est étanche.

étanchement [*man*] n. m. Action d'étancher.

étancher [*eché*] v. a. (de *étang*). Arrêter l'écoulement d'un liquide : *étancher le sang. Fig.* Apaiser : *étancher la soif.* Rendre étanche : *étancher un tonneau. Etancher une voie d'eau,* l'aveugler.

étanchoir n. m. Large couteau de tonnelier servant à introduire de l'étoupe entre les douves mal jointes.

étançon n. m. (anc. fr. *ester;* de *stare,* rester debout). Grosse pièce de bois pour soutenir un mur ou un plancher qui menace ruine.

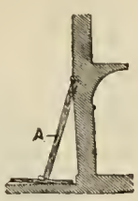

A, étançon.

étançonnement [*so-ne-man*] n. m. Action d'étançonner.

étançonner [*so-né*] v. a. Soutenir avec des étançons : *étançonner un bâtiment qui menace ruine.*

étanfiche n. f. (de *étant,* et *fiche*). Hauteur de plusieurs lits de pierres, qui font masse ensemble dans une carrière.

étang [*tan*] n. m. (lat. *stagnum*) Etendue d'eau peu profonde et sans écoulement, située dans l'intérieur des terres : *la côte méditerranéenne du Languedoc est bordée d'étangs.*

— Encycl. *Econ. rur.* On emploie les étangs tantôt à alimenter les irrigations, tantôt à fournir les eaux destinées à faire mouvoir les moulins ou autres usines agricoles, tantôt encore à servir d'abreuvoir aux bestiaux. Les étangs contribuent encore à entretenir une certaine humidité très utile dans les climats trop secs. Mais la principale utilité des étangs réside dans l'élève et la multiplication des poissons, tanches, carpes, brochets, etc. Cette exploitation, quand elle est méthodique, est assez rémunératrice. Après chaque mise à sec, l'étang doit être curé et débarrassé de ses vases, qui, exposées à l'air, constituent un excellent engrais.

— *Dr.* Font partie du domaine public les étangs salés communiquant directement avec la mer. Les étangs particuliers sont naturels ou artificiels. Les étangs naturels sont soumis aux lois générales de la propriété et de la salubrité publique. Quant aux étangs artificiels, lorsqu'ils sont formés à l'aide d'infiltrations ou de sources situées dans le fonds même de celui qui a construit l'étang, ils sont régis par les principes généraux en matière de servitudes ; s'ils sont formés à l'aide de barrages établis sur des ruisseaux, ils se trouvent, au point de vue de leur police et des conditions de leur existence, sous l'empire des lois spéciales aux cours d'eau non navigables.

Les poissons forment un accessoire des étangs et sont, à ce titre, rangés dans la classe des immeubles par destination.

Ceux qui passent d'un étang dans un autre deviennent la propriété de celui à qui appartient ce dernier, pourvu qu'ils n'y aient point été attirés par fraude ou artifice.

Le vol de poissons dans les étangs et leur empoisonnement constituent un délit.

Etangs (CANAL DES), canal de navigation du dép. de l'Hérault, qui joint l'étang de Thau au canal de la Rudelle et fait partie du canal du Rhône à Cette.

Étang-sur-Arroux, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 18 kil. d'Autun ; 1.920 h.

étangue [*tan-ghe*] n. f. (holl. *tang*). Tenailles dont on se servait autrefois pour tenir des flans sur l'enclume.

étant [*tan*] part. prés. du v. *être.* V. EN ÉTANT.

étape n. f. (orig. germ.). Lieu où s'arrêtent des troupes en marche. Distance d'un de ces lieux à l'autre : *une longue et pénible étape. Brûler l'étape,* ne pas s'y arrêter. Endroit où s'arrête un voyageur pour passer la nuit. Autref., marché, entrepôt, ville de commerce.

— Encycl. Le mot *étape* désignait à l'origine l'amas de provisions de toute sorte préparées pour être distribuées aux troupes dès leur arrivée dans une ville : d'où l'expression *gîte d'étape.* La multiplicité et la commodité des voies de communication ont rendu aujourd'hui inutile en temps de paix le service d'étapes, qui fonctionnait autrefois dans les localités les plus importantes du pays, en vue du stationnement des troupes. Mais en temps de guerre, il existe dans chaque armée un *service des étapes,* dont l'objet est d'assurer les communications par terre et par eau et d'utiliser les ressources du pays en arrière des armées. Il est dirigé en principe par un officier général, qui prend le titre de « directeur des étapes ». Les gîtes d'étape les plus voisins de la ligne d'opérations sont dits *têtes d'étape.*

étapier *pi-é* n. m. Celui qui, autrefois, était chargé de fournir, aux étapes, des vivres aux troupes.

étaple n. f. Enclume de cloutier.

étapleau [*plô*] n. m. Chevalet d'ardoisier. (On écrit aussi ÉTAPLIAU.)

Etaples, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 13 kil. de Montreuil, sur la Canche ; 5.300 h. Ch. de f. du N. Port de pêche. Plage au Touquet (Paris-Plage). Traité entre Charles VIII et Henri VII d'Angleterre en 1492. — Le cant. a 19 comm., et 11.990 h.

étarque [*tar-ke*] adj. *Mar.* Tout à fait brisé.

étarquer [*ké*] v. a. Hisser et tendre autant que possible : *étarquer une voile.*

état [*ta*] n. m. (lat. *status;* de *stare,* être debout). Manière d'être, situation : *blessé qui est dans un triste état. Etat de nature,* état supposé des hommes avant toute civilisation. *Etat d'âme,* disposition particulière des facultés mentales. *Faire état de,* estimer, faire cas de, compter, se proposer de. *En état de,* dans les conditions convenables pour. *Mettre en état,* préparer, rendre propre à. Condition sociale, profession : *état militaire, ecclésiastique.* Train, manière de vivre : *avoir un grand état.* Liste, tableau : *état du personnel d'un ministère. Etat de choses,* circonstances, conjonctures. *Hors d'état,* ne pouvant plus servir. *En l'état,* les choses étant ainsi. *En tout état de cause,* dans toute supposition possible. *Faire état de,* faire cas, compter sur : *faire peu d'état des promesses. Fam. Etre, se mettre dans tous ses états,* dans une extrême agitation. *Ironiq. Etre dans un bel état,* être sale, déchiré, blessé, embarrassé, etc. *Etat civil,* condition des individus en ce qui touche les relations de famille, la naissance, le mariage, le décès, etc. *Possession d'état,* situation d'une personne qui jouit, en fait, de telle qualité ou état, par exemple l'état d'enfant légitime. *Etat des lieux,* acte intervenu entre le propriétaire et le locataire d'une maison, d'un appartement, à l'effet d'en constater l'état lors de l'entrée en jouissance. Nation (ou groupe de nations) organisée, soumise à un gouvernement et à des lois communes : *la Pologne, qui a constitué un Etat, n'est plus qu'une nation.* Forme de gouvernement : *Etat monarchique* (en ces deux derniers sens, prend une majuscule). *Coup d'Etat,* mesure qui viole la constitution établie. *Affaire d'Etat,* affaire importante. Chacun des trois ordres sous l'ancien régime. *Tiers état,* troisième ordre de la nation française, comprenant la bourgeoisie sous l'ancien régime. *Etats généraux,* assemblée des trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état. *Etats provinciaux,* assemblées périodiques des trois ordres de certains gouvernements français sous l'ancien régime. *Grav.* Condition d'avancement du travail de la planche avec laquelle les gravures ont été tirées.

— Encycl. *Polit.* et *dr.* Les Etats doivent être distingués des *nations.* La nation est une réunion de personnes, unies par l'identité de l'origine, du langage et de la conformation physique, par une longue communauté d'intérêts et de sentiments. L'Etat est une communauté indépendante, organisée d'une manière permanente sur un territoire. Un Etat peut donc comprendre plusieurs nations : ainsi l'Autriche-Hongrie ; une nation peut, d'autre part, être répartie en plusieurs Etats : ainsi la nation polonaise est fractionnée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche.

Un Etat, dès qu'il est né, jouit de la souveraineté, mais il n'en a l'exercice que s'il est reconnu par les autres Etats.

On distingue les Etats *simples* et les Etats *composés.* Les premiers sont ceux qui, formant un tout indivisible, jouissent à l'intérieur comme à l'extérieur, d'une souveraineté complète et permanente : la France est un Etat simple. Les Etats composés supposent la réunion de deux ou plusieurs Etats sous un gouvernement commun ; il y en a de différentes espèces : 1° l'*union personnelle,* réunion sous la main d'un seul prince d'Etats ayant chacun une organisation distincte et se gouvernant par ses propres lois (ex. : Etat indépendant du Congo, uni personnellement à la Belgique) ; 2° l'*union réelle,* réunion des Etats, non seulement par la personne de leur chef commun, mais par une disposition expresse de leurs constitutions, en vertu d'un accord international intervenu entre eux (ex. : union entre l'Autriche et la Hongrie) ; 3° la *confédération d'Etats,* association d'Etats indépendants qui ne reconnaissent pas une autorité commune, à la fois supérieure et suprême (ex. : Confédération germanique avant 1866, Confédération suisse avant 1848) ; 4° l'*Etat fédéral,* organisme central, indépendant et complet, ayant ses organes propres et distincts, et qui absorbe, au point de vue international, tous les Etats particuliers, qui cessent d'être individuellement souverains (ex. : Suisse, Etats-Unis de l'Amérique du Nord).

Les Etats peuvent encore être classés, au point de vue de la souveraineté, en Etats *souverains* (France), *protégés* (Tunisie, Annam) et *vassaux* (Bulgarie vis-à-vis de la Turquie).

On divise encore les Etats, d'après leur forme de gouvernement, en *monarchies* et en *républiques,* et, d'après leur puissance, en *grandes puissances* et en *Etats secondaires.*

— *Dr. Etat civil.* Les actes de l'état civil ont pour objet de constater la position de chacun de nous au point de vue de la famille et de la société : naissance, mariage, décès.

Ils sont inscrits, dans chaque commune, sur un ou plusieurs registres tenus en double, et des extraits en sont délivrés, moyennant une minime rétribution, à toute personne qui en fait la demande. La tenue des registres et la délivrance des extraits sont du ressort des maires.

Les femmes peuvent être témoins dans les actes de l'état civil, comme dans un testament, un mariage, un décès, ou dans les actes notariés. Toutefois, le mari et la femme ne peuvent être témoins dans le même acte.

Actes de naissance. Les déclarations de naissance doivent être faites dans les trois jours par le père ou, à défaut, par le médecin ou la sage-femme, et l'acte de naissance est rédigé de suite en présence de deux témoins ; il énonce le jour, l'heure, le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant, les prénoms qui lui sont donnés, les noms, prénoms, profession des père et mère et des témoins. L'enfant ne peut recevoir d'autres prénoms que ceux en usage dans les divers calendriers ou ceux des personnages connus de l'histoire ancienne.

Pour changer de nom, il faut l'autorisation du gouvernement (s'adresser au ministère de la justice). On peut y être amené par des raisons de convenance, par exemple lorsqu'on porte un nom qui prête à rire ou qu'on veut y ajouter celui d'un parent illustre.

Actes de mariage. L'officier de l'état civil doit énoncer dans l'acte de mariage : 1° les prénoms, noms, profession, âge, lieux de naissance et domicile des époux ; 2° s'ils sont majeurs ou mineurs ; 3° les prénoms, noms, profession et domicile des pères et mères ; 4° le consentement des parents ou du conseil de famille ; 5° la notification qui leur a été faite ; 6° les oppositions et leur mainlevée, ou la mention qu'il n'y a pas eu d'opposition ; 7° la déclaration des contractants de se prendre pour époux et le prononcé de leur mariage ; 8° les prénoms, noms, âge, profession et domicile des témoins ; 9° la date du contrat et la désignation du notaire qui l'a reçu, s'il en a été fait.

Actes de décès. Aucune inhumation ne peut être faite sans une autorisation sur papier libre et sans frais de l'officier de l'état civil, après que celui-ci, par l'intermédiaire du médecin, s'est assuré du décès. Cette autorisation n'est délivrable que vingt-quatre heures après le décès. L'acte de décès est dressé sur la déclaration de deux témoins.

Rectifications. Lorsque la rectification d'un acte de l'état civil est demandée, il est statué par le tribunal de première instance du lieu où cet acte a été reçu.

Expéditions. Le tarif des droits à percevoir, non compris le droit de timbre (1 fr. 80), est fixé par le décret du 12 juillet 1807, savoir : 1° *Communes au-dessous de 50.000 âmes :* acte de naissance, de décès ou de publication de mariage, 0 fr. 30 ; acte de mariage, de divorce ou d'adoption, 0 fr. 60. — 2° *Communes de 50.000 âmes et au-dessus :* selon les mêmes distinctions, 0 fr. 50 ou 1 fr. — 3° *Paris :* 0 fr. 75 ou 1 fr. 50.

La loi du 30 novembre 1906 a distingué deux espèces d'extraits des registres de l'état civil : 1° des copies intégrales, qui peuvent être délivrées sans autorisation au procureur de la République, à l'intéressé et à ses ascendants, descendants en ligne directe, conjoint, tuteur ou représentant légal, et avec l'autorisation du juge de paix à toute autre personne ; 2° de simples extraits, délivrés à toute personne requérante, et dont les énonciations sommaires affranchissent les enfants naturels et légitimés des inconvénients que peuvent présenter la divulgation de leur condition.

Etat de lieux. Lorsqu'il n'a point été dressé d'état des lieux, comme le bailleur est obligé de délivrer la chose au preneur en bon état de réparations de toute espèce, la loi suppose que ce dernier a exigé l'accomplissement de cette obligation, au moins en ce qui concerne les réparations qui sont à sa charge tant que dure le bail. Le locataire ou preneur est donc présumé avoir reçu les lieux en bon état de réparations locatives et autres ; il doit, par conséquent, les rendre tels, sauf la preuve contraire. Cette preuve peut être faite par tous les moyens possibles, même par témoins. A défaut de conventions spéciales, les frais de l'état de lieux sont à la charge du locataire. V. BAIL.

Possession d'état. La filiation de l'enfant légitime se prouve par son acte de naissance ; à défaut de ce titre, la possession constante de l'état d'enfant légitime suffit. L'enfant qui veut prouver sa possession d'état d'enfant légitime contre ceux qui la lui contestent introduit une *action en réclamation d'état.*

Les « questions d'état » sont portées devant les tribunaux civils. Si un tribunal criminel est saisi d'un délit de suppression d'état, il ne statue que lorsque la juridiction civile a définitivement prononcé.

Etat de siège. L'état de siège ne peut être déclaré qu'en cas de péril imminent, résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée. Une loi peut seule déclarer l'état de siège, qui suspend l'empire des lois ordinaires. L'autorité militaire a, dès lors, entre autres droits, celui de faire des perquisitions, de jour et de nuit, dans le domicile des citoyens, et celui d'interdire les publications et les réunions qu'elle juge de nature à exciter ou à entretenir le désordre.

La compétence des tribunaux militaires est étendue aux individus non militaires.

— *Hist. Etats généraux.* Par opposition aux *états provinciaux,* qui ne représentaient chacun qu'une « province », on appelait *états généraux* les assemblées où siégeaient les représentants de la nation tout entière, c'est-à-dire les députés du clergé, de la noblesse et du tiers état. Les députés étaient élus selon des modes de suffrage variables, fixés chaque fois par l'édit de convocation, mais toujours sur une base très large, notamment pour le tiers état.

Le *clergé* jouissait du droit de préséance sur les autres ordres dans les *états généraux,* prérogative qui remontait aux premiers temps de notre histoire. Le corps de la *noblesse* suivait le clergé dans l'ordre hiérarchique. Son rôle, d'après ses immunités et privilèges, était très important dans l'assemblée, et ce fut cet ordre qui, en 1789, s'opposa avec le plus de force à la délibération en commun, c'est-à-dire par tête et non par ordre. Le *tiers état,* qui venait le dernier, fut d'abord désigné sous le titre de *communautés, députés des bonnes villes.* Il se composait principalement de bourgeois. L'infériorité dans laquelle il se trouvait à l'égard des deux ordres privilégiés donna à Sieyès l'occasion du pamphlet célèbre : *Qu'est-ce que le tiers état? Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'ici? Rien. — Que demande-t-il? A devenir quelque chose.*

La première assemblée générale se tenait sous la présidence du roi et s'appelait *séance royale.* Les états délibéraient ensuite pour rédiger, d'après leurs *cahiers,* le texte de leurs doléances et de leurs revendications, auxquelles le roi répondait ensuite.

Voici la liste des états généraux les plus importants tenus depuis 1302, date à laquelle ils furent convoqués pour la première fois :

Etats généraux de 1302. Cette assemblée mémorable dut sa convocation aux démêlés de Philippe le Bel et de Boniface VIII. Excommunié par le pape, le roi de France eut la pensée d'intéresser à sa cause la masse de la nation, et les états, convoqués le 10 avril dans la cathédrale de Notre-Dame-de-Paris, s'élevèrent avec force contre les entreprises du saint-siège.

Etats de Tours (1308). Ils furent consultés par le même monarque sur le sort des templiers ; ceux-ci étaient sacrifiés à l'avance et les Etats les déclarèrent dignes de mort.

Etats généraux de 1312. Cette assemblée consacra le principe du consentement *libre et nécessaire* des trois ordres pour la levée de l'impôt, principe souvent méconnu, mais jamais prescrit jusqu'à la Révolution de 1789, et dont le développement graduel assura aux états généraux une certaine influence sur le gouvernement du pays.

Etats de 1317. Ils confirmèrent la prise de possession du pouvoir par Philippe le Long, et déclarèrent les femmes inhabiles à succéder au trône.

Etats de Paris (1355). Ils accordèrent les subsides demandés par le chancelier de France au nom de Jean le Bon et nécessaires à la veille de l'invasion anglaise ; mais, sous l'influence d'Etienne Marcel, ils arrachèrent au pouvoir des concessions qui tendaient directement à la constitution du régime représentatif et d'un contrôle permanent.

Etats de 1356, réunis au lendemain de la défaite de Poitiers. Il y eut deux assemblées distinctes, les états de la langue d'oc, réunis à Toulouse, et ceux de la langue d'oïl, assemblés à Paris, au foyer de la résistance au pouvoir royal, résistance dont Robert Le Coq et Etienne Marcel furent l'âme. Les états de Paris accordèrent les hommes et l'argent demandé pour la défense du pays pendant la captivité de Jean le Bon, mais à la condition que le dauphin Charles se débarrasserait de ses principaux conseillers et se soumettrait à la direction et à la surveillance d'une commission nommée par les états. Le dauphin fit une réponse vague. Quant aux états de Toulouse, ils se montrèrent dociles aux vœux du roi.

Etats de février 1357. Ils s'engagèrent à entretenir une armée de 30 000 hommes, mais exigèrent le droit pour les états de s'assembler deux fois par an sans convocation et d'envoyer des commissaires dans les provinces ; ils demandèrent encore l'abolition de la vénalité des offices de judicature et des tribunaux

d'exception. Le dauphin consentit à tout, et la publication de la grande ordonnance marqua le point culminant de l'influence des états ; ceux-ci se réunirent de nouveau en novembre 1357, janvier et mai 1358 ; mais cette révolution toute parisienne fut paralysée par l'inaction de la province, et anéantie par la mort d'Etienne Marcel.

Etats de 1359. Ils refusèrent, inutilement, de ratifier le honteux traité signé à Londres par le roi Jean.

Etats de 1420. Ils ratifièrent le traité de Troyes.

Etats de Chinon (1428). Ils demandèrent la réforme de la chambre des comptes et celle des tribunaux inférieurs, et appelèrent les grands feudataires à l'aide du roi.

Etats d'Orléans (1439). Ils décidèrent l'établissement d'une taille annuelle de 1.200.000 livres pour l'entretien d'une armée permanente.

Etats de Tours (1468). A propos de l'apanage de la Normandie, ces états consacrèrent l'inaliénabilité des domaines de la couronne et fixèrent à un revenu annuel de 60 000 livres l'apanage de Charles, frère du roi.

Etats de Tours (1484). Le clergé et la noblesse demandèrent l'augmentation de leurs privilèges ; le tiers état renouvela ses inutiles plaintes contre la lourdeur des tailles, les violences des percepteurs et des gens de guerre. La question de la régence fut agitée, et le pouvoir maintenu à Anne de Beaujeu, à l'exclusion du duc d'Orléans. Le principe de la souveraineté du peuple fut proclamé dans un remarquable discours de Philippe Pot, député de Bourgogne.

Etats de Tours (1506). Ils donnèrent à Louis XII le titre de *Père du peuple* et lui demandèrent de donner au duc d'Angoulême François la main de sa fille Claude, fiancée déjà à Charles-Quint.

Etats d'Orléans (1560). Ils soumirent au roi un plan de réformes administratives, judiciaires et financières, et refusèrent de se prêter aux projets sanguinaires de Catherine de Médicis et des Guises contre les huguenots.

Etats de Pontoise (1561). Ils demandèrent la liberté de conscience et refusèrent de délibérer avant l'enregistrement de l'ordonnance d'Orléans. Le clergé avait d'abord siégé seul à Poissy.

Etats de Blois (1576), exclusivement catholiques. Ils demandèrent la révocation de l'édit de pacification accordé aux protestants par Henri III, qui se déclara chef de la Ligue.

Etats de Blois (1588), composés de ligueurs, qui dissimulèrent à peine leur intention de donner la couronne à Henri de Guise. Henri III trancha la question en faisant assassiner ce prince ainsi que son frère.

Etats de la Ligue (1593), tenus à Paris pendant le siège de cette ville par Henri IV. On peut voir dans la *satire Ménippée* le tableau satirique de cette assemblée, qui agita la question de l'élection d'un souverain et flotta sans se décider entre le jeune duc de Guise et l'infante d'Espagne.

Etats de Paris (1614). Ils furent réunis à l'occasion des troubles de la régence de Marie de Médicis. Le tiers demanda la convocation régulière des états tous les dix ans, la diminution des impôts, des offices et des pensions, l'économie dans les finances, etc. Robert Miron et Savaron s'y distinguèrent par leur éloquence. Richelieu y fit ses débuts politiques. Ces états, où la division des trois ordres paralysa les efforts communs, furent, à proprement parler, les derniers qui se tinrent en France ; car ceux de 1789 se transformèrent, comme on sait, en Assemblée nationale. V. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Etats provinciaux. On appelait de ce nom, sous l'ancien régime, les assemblées des trois ordres de certains gouvernements français, qui, sur la convocation du roi, se réunissaient à des époques périodiques, afin de régler l'administration intérieure locale et voter les subsides demandés par les commissaires royaux, pour subvenir aux frais de l'administration. Les principaux *pays d'états* étaient le Languedoc, la Provence, le Béarn, la Bourgogne et la Bretagne. Par opposition aux *pays d'états*, on appelait *pays d'élections* ceux où la répartition de la taille était opérée par des fonctionnaires royaux appelés d'abord *élus*, et investis d'attributions à la fois administratives et judiciaires.

États généraux dans la salle des Menus-Plaisirs, à Versailles, le 5 mai 1789 (*Réunion des*), tableau de Couder (1840), au musée de Versailles. Le peintre a représenté Necker entretenant les états de la crise financière. Cette toile contient une série de portraits habilement traités.

États généraux de Versailles (*les*), haut-relief de Dalou (Chambre des députés), mettant en scène la fameuse réponse de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé (23 juin 1789). V. HAUT-RELIEF.

étatisme [*tis-me*] n. m. Socialisme d'Etat.

étatiste [*tis-te*] adj. et n. m. Partisan de l'étatisme.

état-major [*ta*] n. m. Corps d'officiers d'où émane la direction d'une armée, d'une division, d'un régiment, etc. : *l'état-major est l'instrument direct du commandement.* Lieu où se réunit l'état-major. *Fig.* L'ensemble des personnages les plus considérables d'un groupe : *l'état-major du parti.* Cortège d'une personne supérieure à son entourage. Pl. des *états-majors.*

— ENCYCL. L'état-major d'un général varie suivant l'importance de son commandement. Dans les brigades d'infanterie et de cavalerie, il ne comporte que les deux officiers d'ordonnance du général et quelques hommes de troupe, comme secrétaires, vélocipédistes, etc. Dans les brigades d'artillerie, les divisions d'infanterie, de cavalerie, les corps d'armée, les armées, etc., l'état-major est dirigé par un *chef d'état-major,* dont la prérogative essentielle est de signer les ordres au nom du commandement.

Les états-majors des armées et groupes d'armées ne sont constitués qu'en temps de guerre. Par contre, un certain nombre d'officiers d'état-major, dès le temps de paix, sont employés, au ministère de la guerre, aux études que nécessite la préparation à la guerre. Ils sont placés sous les ordres du chef d'état-major général de l'armée.

Les officiers placés hors cadres affectés à un service d'état-major conservent l'uniforme de leur arme d'origine orné de certains insignes : aiguillettes, brassards, foudres, etc.

États pontificaux. V. SAINT-SIÈGE.

États-Unis, grande république fédérative de l'Amérique du Nord ; cap. *Washington.*

— I. GÉOGRAPHIE. Limités par le Canada et le Mexique, l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, les Etats-Unis renferment un certain nombre de régions naturelles : à l'est, une bande côtière assez basse, très découpée de baies profondes, que domine le massif des monts Alleghanys ; à l'ouest, le soulèvement élargi des montagnes Rocheuses, qui encadre le Grand bassin, et d'où se détache la péninsule de Californie ; au centre enfin, la vallée du Mississipi, chaude et fertile en céréales et produits tropicaux. Au N. de la vallée du Mississipi s'étalent de hautes plaines ou prairies abandonnées à l'élevage ou cultivées en céréales. Elles s'abaissent vers les grands lacs : Supérieur, Michigan, Huron, Erié, Ontario, auxquels le Saint-Laurent sert d'émissaire. Le Mississipi et ses tributaires (Ohio, Arkansas, Rivière Rouge), le Sacramento, le Colorado, l'Hudson et le Delaware sont les principaux cours d'eau. Les Etats-Unis sont riches en produits métallurgiques (argent, nickel, fer, cuivre), en combustibles (houille, pétrole), en sel, forêts, céréales, coton, tabac, canne à sucre, bétail, etc. L'immigration y est très considérable. Ils sont au premier rang parmi les puissances industrielles du globe, notamment pour la fabrication de l'acier et des machines. Les Etats-Unis forment une république fédérative. Le pouvoir exécutif est exercé par un *président,* élu pour quatre ans, le pouvoir législatif par un *Congrès* (Chambre des représentants et Sénat). Les Etats sont au nombre de 47, auxquels il faut joindre un district fédéral et plusieurs territoires. Chaque Etat a une *législature* particulière, chargée de délibérer sur les intérêts n'ayant pas un caractère fédéral. Superficie, 9.386.000 kil. carrés ; pop. 84 millions d'h., dont 250.000 Indiens.

Armoiries des États-Unis.

— II. HISTOIRE. Explorée dans sa partie littorale à partir du XVIe siècle par les navigateurs français, espagnols et anglais, et reconnue surtout par Walter Raleigh, cette vaste région commença au début du XVIIe siècle à être colonisée par les sujets britanniques. De 1607 à 1733, treize colonies se formèrent successivement sur le territoire actuel des Etats-Unis : Virginie, Massachusetts, Maryland, Rhode-Island, New-York, New-Jersey, Connecticut, New-Hampshire, Maine, Caroline du N., Caroline du S., Pensylvanie, Géorgie. Les unes étaient des fondations de la couronne, d'autres des colonies de réfugiés religieux, etc. La communauté du danger les réunit d'abord ; mais, à vrai dire, l'histoire des Etats-Unis ne commence qu'au moment où ces treize colonies secouèrent le joug de la métropole, lorsque celle-ci voulut leur imposer des taxes prohibitives, gênantes pour leur commerce. La résistance des colons aboutit en 1775 à une insurrection générale et à une guerre de huit ans (1775-1783). Le 4 juillet 1776, les colonies se déclarèrent indépendantes sous le nom d'Etats-Unis d'Amérique : grâce à l'habile commandement de Washington, secondé par ses lieutenants

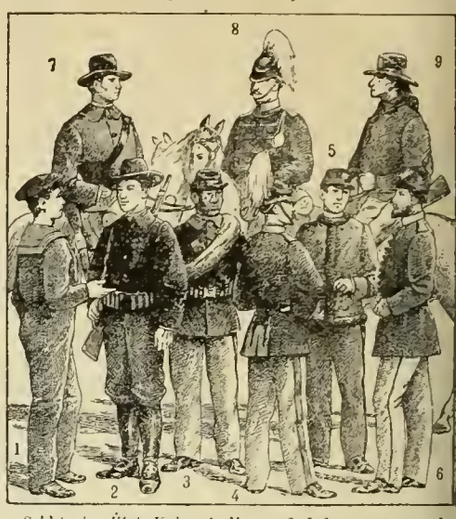

Soldats des États-Unis ; 1. Marin ; 2. Infanterie (tenue de campagne) ; 3. Régiment nègre ; 4. Sergent d'artillerie ; 5. Ecole des cadets ; 6. Officier d'infanterie de marine ; 7. Artillerie (tenue de campagne) ; 8. Trompette de cavalerie ; 9. Indien (service des renseignements).

et par les Français Rochambeau, LaFayette, etc., les Américains triomphèrent des forces anglaises. Par le traité de Versailles du 3 septembre 1783 (Franklin en fut l'un des négociateurs), le cabinet de Londres reconnut la souveraineté des Etats-Unis, dont Washington fut le premier président, et qui adopta le 17 septembre 1787 une constitution fédérale, partiellement modifiée dans la suite. La prospérité croissante des Etats-Unis, marquée par l'acquisition de la Louisiane et de la Floride au début du XIXe siècle, par la politique hardie et panaméricaniste de Monroe, par une guerre heureuse contre le Mexique (1846), subit un temps d'arrêt en 1861, date de l'élection de Lincoln à la présidence : les Etats du Sud s'étant séparés des Etats du Nord, qui voulaient leur imposer la suppression de l'esclavage, une guerre civile, dite *guerre de Sécession,* éclata et sévit durant cinq années ; elle se termina par la victoire du Nord et le triomphe des antiesclavagistes. Les Etats-Unis n'ont cessé de prospérer depuis. Ils se sont créé un empire colonial au détriment de l'Espagne par la prise de possession de Cuba, Porto-Rico, îles Philippines, et par l'annexion des îles Hawaï, etc.

— III. LANGUE ET LITTÉRATURE. L'anglais est resté la langue nationale, mais il s'est modifié dans le sens de la brièveté et de la liberté grammaticale. Les américanismes s'introduisent de plus en plus dans la langue écrite.

Jusqu'au commencement du XIXe siècle, la littérature américaine n'a pas d'existence propre. L'historien George Bancroft est le premier écrivain national. Avec lui il faut nommer les historiens William Prescott, George Ticknor, Motley, Curtis, etc. ; les conteurs Fenimore Cooper, Washington Irving, Nathaniel Hawthorne, Mrs Beecher-Stowe, Mrs Cummins, Aldrich, O.-W. Holmes, Marion Crawford ; les humoristes Artemus Ward, Bret Harte, Mark Twain, l'original poète et conteur Edgar Poe, les poètes Longfellow, Walt Whitman, Whittier ; les philosophes R.-W. Emerson et H.-D. Thoreau.

— IV. BEAUX-ARTS. *Peinture et sculpture.* L'art aux Etats-Unis ne date guère que du XVIIIe siècle. Après les initiateurs, les portraitistes écossais John

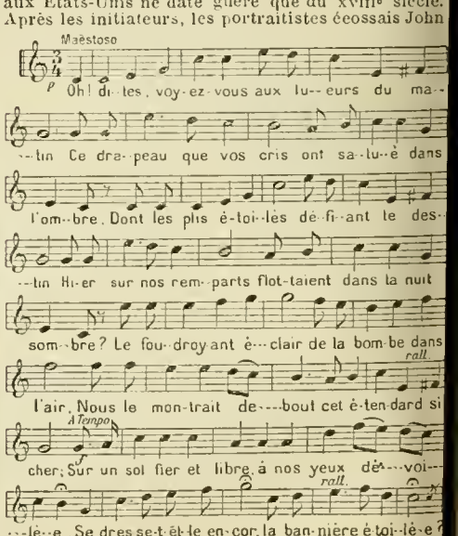

Hymne national des États-Unis.

Watson et John Smybert, le peintre religieux Benjamin West, élève des italiens, il faut citer Allston, qui excella dans tous les genres. La Révolution fit faire à l'art américain un pas décisif : les collections s'accrurent, des académies se fondèrent dans les trente dernières années du XIXe siècle. Les Américains vinrent surtout étudier en France, où ils ne se sont pas bornés à être de simples imitateurs.

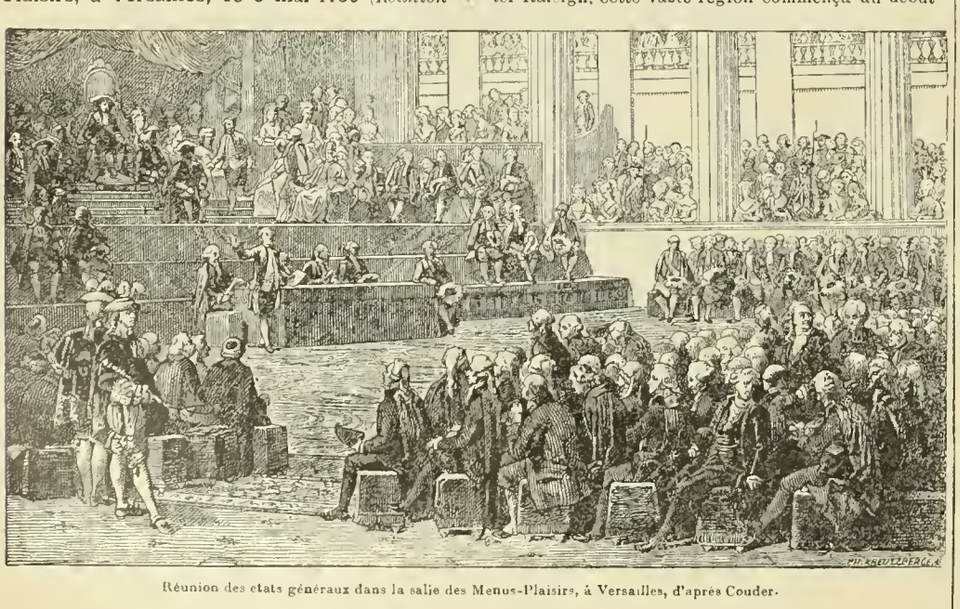
Réunion des états généraux dans la salle des Menus-Plaisirs, à Versailles, d'après Couder.

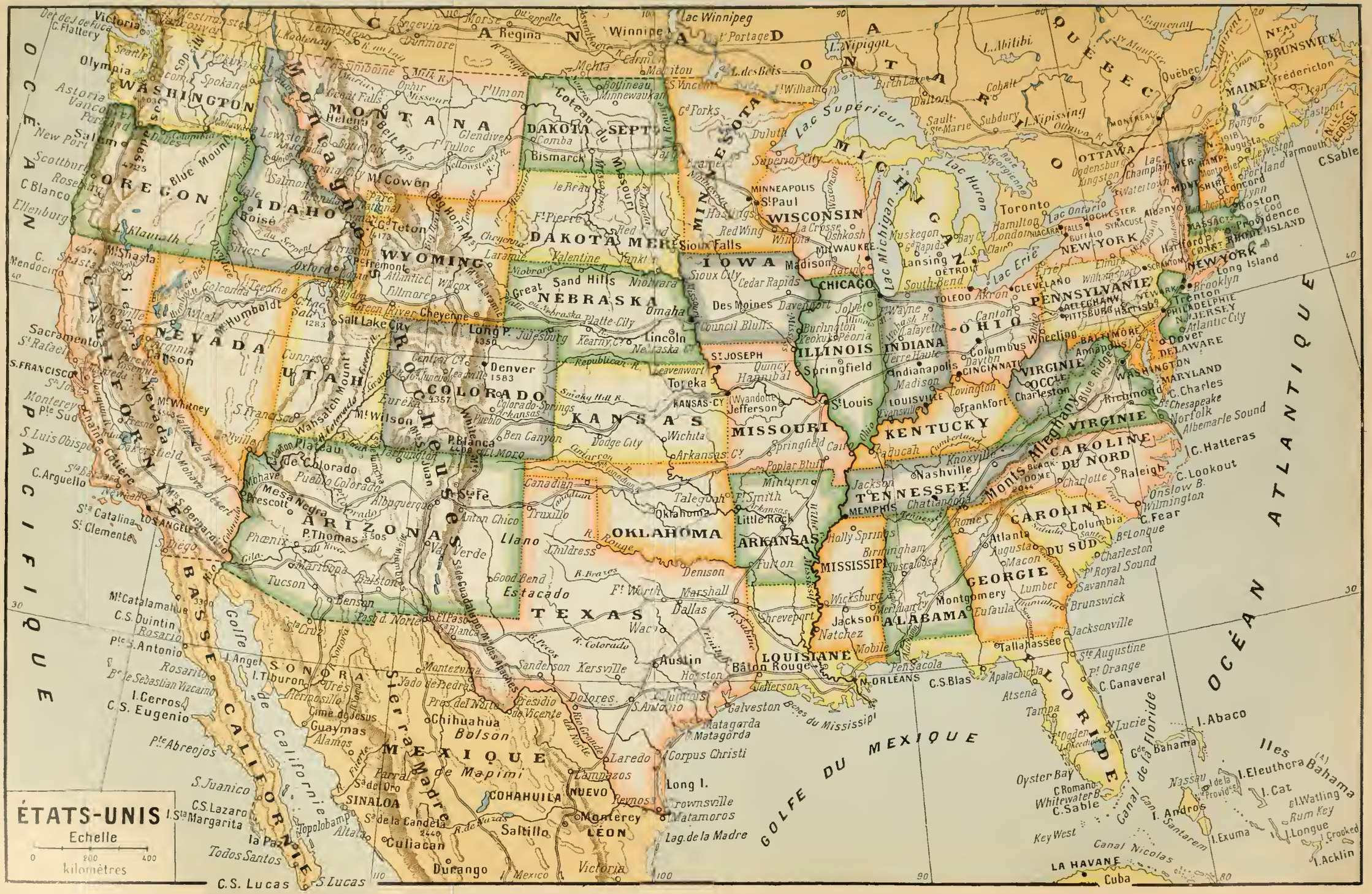
ÉTATS-UNIS
Echelle
0 200 400
kilomètres
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
GOLFE DU MEXIQUE
MEXIQUE
CANADA
WASHINGTON
OREGON
CALIFORNIE
IDAHO
NEVADA
MONTANA
WYOMING
UTAH
COLORADO
ARIZONA
NOUVEAU MEXIQUE
DAKOTA SEPT.
DAKOTA MER.
NÉBRASKA
KANSAS
OKLAHOMA
TEXAS
MINNESOTA
IOWA
MISSOURI
ARKANSAS
LOUISIANE
WISCONSIN
ILLINOIS
MICHIGAN
INDIANA
OHIO
KENTUCKY
TENNESSEE
MISSISIPI
ALABAMA
GEORGIE
CAROLINE DU SUD
CAROLINE DU NORD
VIRGINIE
VIRGINIE OCCID.
PENNSYLVANIE
NEW YORK
MAINE
VERMONT
NEW HAMPSHIRE
MASSACHUSETTS
RHODE ISLAND
CONNECTICUT
NEW JERSEY
DELAWARE
MARYLAND
FLORIDE
Lac Winnipeg
Lac Supérieur
Lac Michigan
Lac Huron
Lac Erié
Lac Ontario
Victoria
Vancouver
Seattle
Portland
Spokane
Olympia
Salem
Eugene
Astoria
Helena
Great Falls
Butte City
Bismarck
Fargo
Minneapolis
St Paul
Duluth
Milwaukee
Chicago
Madison
Detroit
Toronto
Montreal
Québec
Ottawa
Boston
New York
Philadelphie
Baltimore
Washington
Richmond
Norfolk
Charleston
Savannah
Jacksonville
Atlanta
Nashville
Memphis
Louisville
Cincinnati
Columbus
Cleveland
Pittsburg
Buffalo
Albany
Portland
Augusta
Halifax
Fredericton
Sydney
Sacramento
San Francisco
Los Angeles
San Diego
Las Vegas
Reno
Salt Lake City
Denver
Omaha
Kansas City
St Louis
Chicago
Des Moines
Minneapolis
Phoenix
Tucson
Albuquerque
Santa Fe
El Paso
Dallas
Houston
San Antonio
Austin
Oklahoma
Little Rock
New Orleans
Mobile
Birmingham
Montgomery
Tallahassee
Miami
Key West
Havana
Cuba
Mexico
Monterrey
Saltillo
Durango
Chihuahua
Hermosillo
Guaymas
La Paz
Mazatlan
Culiacan
Tampico
Veracruz
Victoria
Laredo
Corpus Christi
Galveston
Brownsville
Matamoros
Rio Grande
Colorado R.
Mississippi R.
Missouri R.
Ohio R.
Columbia R.
Yukon R.
Mackenzie R.
Hudson Bay
Gulf of California
Gulf of Mexico
Atlantic Ocean
Pacific Ocean

Whistler a presque fait école en France. Citons Sargent, Harrison, Inness.

Musique. La musique est très cultivée aux Etats-Unis, où furent attirés de bonne heure les virtuoses étrangers, où l'on mit en honneur l'opéra italien, sans que les compositeurs nationaux aient encore produit des œuvres d'une grande originalité.

— *Hymne national.* L'hymne national américain, le *Star Spangled Banner* (la bannière parsemée d'étoiles) est dû, dit-on, à un Américain, Scott Key, qui l'improvisa le 14 septembre 1814, se trouvant sur un vaisseau anglais qui bombardait Baltimore.

étau [*tô*] n. m. (m. orig. que *estoc*). Instrument pour serrer les objets qu'on veut limer, buriner, etc..

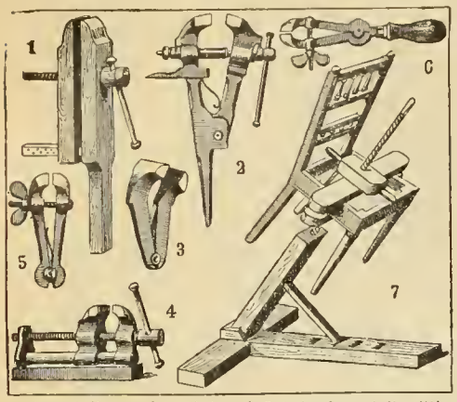

Etaux : 1. De menuisier ; 2. A pied ; 3. A chanfrein ; 4. Parallèle ; 5. A main, à vis ; 6. A main, de bijoutier ; 7. D'ébéniste vernisseur.

étau de serrurier. Fig. Etre pris, serré comme dans un étau, être serré étroitement.

étau-limeur n. m. Machine-outil pour raboter les pieces métalliques de petites dimensions.

étaupinage [*tô*] n. m. Action d'étaupiner.

étaupiner [*tô-pi-né*] v. a. Débarrasser des taupinières (un champ).

étaupin er [*tô-pi-ni-é*] n. m. Homme qui tue les taupes. (On dit aussi TAUPIER.)

étaupinoir [*tô*] n. m. Instrument servant à étaupiner.

étavillon [*ll* mll.] n. m. Morceau de cuir aminci, coupé, et disposé pour faire un gant.

Etawah [*ou-a*], v. de l'Inde anglaise (prov. d'Agra), sur le Djemma ; 40.000 h. Grand commerce.

étayage [*tè-ia-je*], **étayement** [*tè-ie-man*] ou **étaiement** [*tè-man*] n. m. Action d'étayer.

étayer [*tè-ié*] v. a. (Se conj. comme *payer.*) Soutenir avec des étais : *étayer un mur. Fig.* Aider, soutenir : *une thèse étayée de bons documents.*

etc. Abréviation de *et cætera.*

et cætera [*èt-sè-tè-ra*] n. m. invar. (loc. lat. signif. *et les autres choses*). Et le reste. (S'écrit généralement *etc.*)

et campos ubi Troja fuit, mots lat. signif. *Et les champs où fut Troie.* Hémistiche de Virgile (*Enéide,* III, 12). Troie est en flammes ; tous ceux qui ont échappé au désastre sont réunis autour d'Enée et quittent avec lui les ruines de la ville. Ce vers se rappelle comme une expression mélancolique de la douleur des peuples chassés de leur patrie.

été n. m. (lat. *æstas*). Saison qui commence au solstice de juin (21 ou 22) et finit à l'équinoxe de septembre (22 ou 23) : *les plus fortes chaleurs de l'été se font sentir ordinairement du 15 juillet au 8 août.* (V. CANICULE). *Fam. Se mettre en été,* prendre ses habits légers. *Eté de la Saint-Martin,* derniers beaux jours qui se montrent parfois aux environs du 11 novembre, jour de la Saint-Martin. *Fig.* Retour de jeunesse chez un vieillard.

— ENCYCL. L'été commence le 21 juin, quand le soleil sort de la constellation des Gémeaux pour entrer dans celle du Cancer, et s'achève le 22 septembre. C'est la saison la plus chaude de l'année, bien que la terre soit assez éloignée du soleil ; mais les rayons solaires frappent celle-ci plus normalement. V. JUIN, JUILLET, AOUT, pour les travaux à entreprendre en cette saison.

Eté dans le Sahara (*un*), par Eug. Fromentin (1856), ouvrage descriptif d'un pittoresque élégant et sobre.

éteigneur, euse [*tè-gneur, eu-ze*] n. Personne qui est chargée d'éteindre les lumières.

éteignoir [*tè-gnoir*] n. m. Petit instrument creux en forme d'entonnoir, pour éteindre la bougie ou la chandelle. *Fig.* Ce qui étouffe la lumière intellectuelle. Personne qui par son attitude triste empêche les autres de s'amuser.

Éteignoir.

éteindre [*tin-dre*] v. a. (lat. *extinguere.* — Se conj. comme *craindre.*) Faire cesser de brûler, de briller : *éteindre le feu.* Détruire les couleurs, la lumière : *le soleil éteint les couleurs claires.* Etouffer en parlant du son. *Fig.* Calmer : *éteindre la soif.* Exterminer entièrement : *éteindre une race.* Annuler en payant : *éteindre une rente. Eteindre de la chaux,* la mouiller pour la rendre déliquescente. S'éteindre v. pr. Cesser de brûler : *le feu s'éteint. Fig.* Mourir doucement : *vieillard qui s'éteint.* ANT. Allumer, attiser, aviver. ALLUS. LITT. V. VOIX.

éteinson ou **éteinçon** [*tin*] n. m. Petite lame de bois dont les accordeurs se servent pour isoler les cordes homophones.

éteinte [*tin-te*] n. f. Extinction (vx). *Adjudication à l'éteinte de chandelle,* adjudication ou l'enchère reste ouverte tant que la chandelle brûle.

Etel, comm. du Morbihan, arr. et à 20 kil. de Lorient, sur l'*estuaire d'Etel ;* 2.310 h. Port de pêche et de cabotage. Bains de mer (plage de sable).

ételle [*tè-le*] n. f. Grande vague qui se produit à la suite du mascaret. Déchet de bois plus grand que le copeau, produit par l'équarrissage des pièces de bois.

ételon ou **étalon** n. m. (anc. fr. *estel,* d'orig. germ.). *Archit.* Aire sur laquelle on trace en grandeur naturelle le plan d'un bâtiment.

étendage [*tan*] n. m. Assemblage de cordes tendues sur lesquelles on étend les choses qu'on veut faire sécher.

étendard [*tan-dar*] n. m. (de *étendre*). Drapeau des troupes à cheval (cavalerie et artillerie), plus petit que le drapeau des troupes à pied. *A l'étendard!*

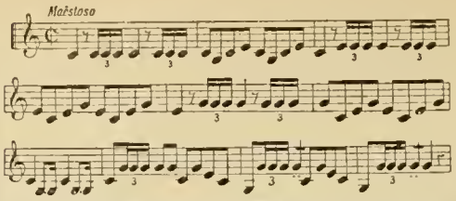

A l'étendard !

Sonnerie de trompette exécutée pour rendre les honneurs à l'étendard. Enseigne de guerre en général. *Lever l'étendard de la révolte,* se révolter. *Bot.* Pétale supérieur de la corolle d'une papilionacée.

étendelle [*tan-dè-le*] n. f. Lieu où l'on étend. Claie en osier qu'on place entre les sacs où l'on presse les matières oléagineuses.

étenderie [*tan de-ri*] n. f. Lieu où l'on étend quelque chose.

étendeur, euse [*tan, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui étend.

étendoir [*tan*] n. m. Instrument pour placer sur l'étendage les feuilles d'imprimerie. Perche, corde sur laquelle les blanchisseuses étendent le linge. Endroit où l'on étend, où l'on met à sécher.

étendre [*tan-dre*] v. a. (lat. *extendere*). Donner plus de surface, plus de volume : *Alexandre étendit sa domination jusqu'à l'Inde.* Porter plus loin : *étendre les limites de son domaine.* Eparpiller : *étendre de la paille.* Déployer en long et en large : *étendre du linge,* et, par ext., *étendre ses troupes.* Allonger : *étendre les bras, les jambes.* Coucher, renverser : *étendre un blessé sur un matelas.* Augmenter la quantité aux dépens de la qualité ou de la force en ajoutant de l'eau : *étendre du lait, un acide. Fig.* Augmenter, agrandir : *étendre son pouvoir.* S'étendre v. pr. Se coucher tout de son long. Se déployer. ANT. Plier, retrousser. Limiter, restreindre.

étendu, e [*tan*] adj. Vaste : *plaine très étendue.* Déployé : *ailes étendues.* Considérable par la variété et les limites de sa nature ou de son action : *des connaissances étendues.* Qui a la propriété de l'étendue : *tout corps est étendu.* Qui a été additionné d'eau : *alcool étendu.*

étendue [*tan-dû*] n. f. Dimension en superficie : *vaste étendue de mer.* Portée : *étendue de la vue.* Durée : *étendue de la vie.* Développement : *étendue d'un discours. Fig.* Importance, extension morale : *étendue d'un désastre, de l'esprit. Gram.* et *log.* Ensemble des idées auxquelles s'applique un nom. *Phil.* Propriété de la matière, par laquelle les corps occupent une partie de l'espace.

étente [*tan-te*] n. f. Filet tendu à la basse mer sur des piquets. Syn. de ÉTENDERIE.

étentier [*tan-ti-é*] n. m. et adj. Se dit de celui qui pêche à l'étente.

Etéocle, frère de Polynice, tous deux fils d'Œdipe et de Jocaste. Les deux frères s'emparèrent du pouvoir à Thèbes, après le départ d'Œdipe, qui les chargea de malédictions. Ils convinrent de régner alternativement, pendant une année ; mais bientôt ils ne purent s'entendre et se firent une guerre sans merci. Polynice, soutenu par son beau-père Adraste, roi d'Argos, vint assiéger Thèbes avec six autres chefs (v. EPIGONES). Fatigués d'une lutte interminable, les deux frères convinrent de vider leur querelle dans un combat singulier. Tous deux périrent dans ce duel. La mythologie assure que, la mort ne pouvant éteindre la haine qui les avait animés l'un contre l'autre, on vit la flamme du bûcher se séparer en deux parties. Créon, qui hérita du trône, fit faire de magnifiques funérailles à Etéocle, comme ayant combattu les ennemis de sa patrie, et fit jeter à la voirie le corps de Polynice, qui avait amené devant Thèbes une armée étrangère. Antigone, sœur des deux frères ennemis, ayant rendu les derniers honneurs à Polynice, fut condamnée à mort par Créon. Les noms d'Etéocle et de Polynice servent à désigner et à flétrir ces discordes cruelles qui règnent quelquefois entre les membres d'une même famille.

éter v. n. V. ESTER.

éternel, elle [*tèr-nèl, è-le*] adj. (lat. *æternalis*). Sans commencement ni fin : *Dieu est éternel.* Qui n'aura point de fin : *encourir la damnation éternelle.* Par exagér., qui dure longtemps : *haine, reconnaissance éternelle. Le Père éternel,* Dieu. *La ville éternelle,* Rome. N. m. Ce qui est éternel, ce qui n'a ni commencement ni fin. *L'Eternel,* Dieu. ANT. Ephémère, passager.

éternelle [*tèr-uè-le*] n. f. *Bot.* Nom de plusieurs immortelles.

éternellement [*tèr-nè-le-man*] adv. De toute éternité ; sans fin.

éternisation [*tèr-ni-za-si-on*] n. f. Action d'éterniser, de faire durer toujours son résultat.

éterniser [*tèr ni-ze*] v. a. Faire durer longtemps : *éterniser un procès, une discussion.* S'éterniser v. pr. Durer indéfiniment. *Fam.* Rester longtemps : *s'éterniser à la campagne.*

éternité [*tè*] n. f. (lat. *æternitas*). Durée qui n'a ni commencement ni fin. La vie future : *songer à l'éternité.* Un temps fort long : *rester une éternité à. De toute éternité,* de temps immémorial.

éternuement [*ter-nû-man*] ou **éternûment** [*ter-nû-man*] n. m. Mouvement subit et convulsif des muscles expirateurs, par suite duquel l'air est chassé tout à coup et avec violence par le nez et par la bouche : *l'éternuement est provoqué par l'irritation de la muqueuse nasale.*

éternuer [*tèr-nu-é*] v. n. (lat. *sternutare*). Faire un éternuement. *Arg. Eternuer dans le son, dans le sac,* être guillotiné.

éternueur, euse [*tèr-nu-eur, eu-ze*] n. Qui éternue souvent. (Peu us.)

éterpe [*tèr-pe*] n. f. Espèce de houe à un cheval.

étésien [*zi-in*] adj. m. (du gr. *etêsios,* annuel). Nom donné à deux vents du nord, qui soufflent chaque année, pendant six semaines, dans la Méditerranée.

étêtage ou **étêtement** [*man*] n. m. Action d'étêter : *l'étêtage se pratique sur les arbres que l'on veut greffer en tête ou en couronne.*

étêter [*tè*] v. a. (du préf. *é,* et de *tête*). Tailler la tête d'un arbre : *étêter un poirier.* Oter la tête d'un clou, d'une épingle.

étêteur n. m. Pêcheur de morues qui coupe la tête des poissons. Couteau dont il se sert.

éteuf n. m. (germ. *staup*). Balle pour jouer à la paume. *Renvoyer l'éteuf,* renvoyer la balle, riposter. *Fig.* Riposter à une injure, à une raillerie. Boule d'étoupe entourée de cuir que l'on mettait au bout des épées et des fleurets d'escrime.

éteufier [*fi-é*] n. m. Fabricant d'éteufs.

éteule n. f. (lat. *stipula*). Chaume qui reste sur place après la moisson. (VX.) [On dit aussi ESTEULE, ÉTEUBLE et ESTEUBLE.]

Etex [*tekss*] (Antoine), sculpteur, peintre, architecte et littérateur français, né à Paris, m. à Chaville (1808-1888). Il a collaboré à la décoration de la façade postérieure de l'arc de triomphe de l'Etoile, où il a donné les deux groupes : la *Résistance* et la *Paix ;* il est l'auteur du groupe colossal *Caïn et sa race maudits de Dieu.* — Son frère, LOUIS-JULES **Etex,** peintre français, né et m. à Paris (1810-1889), a laissé des tableaux d'histoire, de genre, des paysages, des portraits, etc.

éthane n. m. *Chim.* Syn. de HYDRURE D'ÉTHYLE.

Ethe, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton), sur la Thoune, bassin de la Meuse ; 1.830 h. Poteries.

Ethelbald, roi d'Angleterre, m. en 860.

Ethelbert [*bèr*], roi d'Angleterre de 860 à 866.

Ethelred Ier, roi d'Angleterre de 866 à 871 ; il périt en combattant les Danois ; — ETHELRED II, roi d'Angleterre de 978 à 1016 ; il acheta la retraite des pirates normands, et lutta ensuite vainement contre eux.

Ethelwolf, roi d'Angleterre de 839 à 858 ; il lutta victorieusement contre les Danois et épousa Judith, fille de Charles le Chauve.

éther [*tèr*] n. m. (du gr. *aithêr,* air pur). *Antiq.* Fluide impondérable remplissant, selon les anciens, les espaces situés au delà de l'atmosphère terrestre. *Physiq.* Fluide impondérable, élastique, qui remplit les espaces, pénètre tous les corps, et que les physiciens regardent comme l'agent de transmission de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, etc. *Poétiq.* Air, atmosphère. *Chim.* Liquide très volatil, provenant de la combinaison d'un acide avec un alcool : *éther sulfurique, éthylique.*

— ENCYCL. *Chim.* L'éther ordinaire, appelé improprement *éther sulfurique,* se prépare par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool ordinaire ; il a pour formule chimique $(C^2H^5)^2O$. C'est un liquide incolore, très mobile, d'une odeur particulière, soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau ; il a pour densité 0,736. Il se solidifie à — 31° et bout à 35°. Il est très volatil et très inflammable ; il dissout le soufre, le phosphore et un grand nombre de substances organiques. Il entre dans la composition du collodion, de la mélinite, etc.

— *Méd.* L'éther s'emploie à l'extérieur comme anesthésique. A l'intérieur, on l'emploie en potion ou en injections hypodermiques comme antispasmodique et pour activer la circulation.

C'est Jackson qui, en 1846, découvrit les propriétés anesthésiques de l'éther. Après avoir été supplanté pendant longtemps par le chloroforme, l'éther est revenu en honneur, car il produit moins d'accidents.

L'éthérisation se pratique de la même façon que la chloroformisation, mais la période d'agitation est moins longue.

On emploie encore l'éther pour les anesthésies locales en pulvérisations dans les névrites ou pour les opérations de petite chirurgie.

éthéré, e adj. De la nature de l'éther : *substance éthérée. Poétiq. La voûte éthérée,* le ciel. Qui a quelque chose de léger, d'aérien, de très pur : *une âme éthérée.* Qui est propre au liquide appelé « éther » : *une odeur éthérée*

éthérificateur n. m. Appareil spécial, dans lequel on effectue l'éthérification.

éthérification [*si-on*] n. f. Transformation d'un alcool en éther.

éthérifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Convertir en éther : *éthérifier des acides.*

éthérisation [*za-si-on*] n. f. Action d'éthériser : *l'éthérisation est une véritable anesthésie.*

— *Physiol. végét.* Les végétaux peuvent être éthérisés, et cette anesthésie leur assure en quelques jours les mêmes effets que produit sur leurs cellules le repos prolongé de l'hiver. On éthérise les plantes en mélangeant à l'air du local où elles sont placées des vapeurs d'éther. C'est surtout sur les plantes et les fleurs destinées au forçage que l'on pratique cette opération, qui permet d'avancer beaucoup le moment où l'on peut les mettre en végétation.

éthériser [*zé*] v. a. Combiner avec l'éther. Suspendre d'une manière plus ou moins absolue la sensibilité, en faisant respirer de l'éther, en soumettant à l'éthérisation : *éthériser un malade ; éthériser des plantes.*

éthérisme [*ris-me*] n. m. *Méd.* Etat d'anesthésie, provoqué par l'éther.

— ENCYCL. Au début de l'anesthésie par l'éther, on ressent des picotements dans la gorge, et l'on a une sensation d'asphyxie. Au bout d'un instant, on éprouve un sentiment de bien-être, puis l'on s'endort d'un sommeil profond, qui peut aboutir à la mort si la dose est trop forte.

éthérolat [*la*] n. m. Produit de la distillation de l'éther sur une substance aromatique.

éthérolature n. f. Teinture éthérée, obtenue par l'action directe de l'éther sur des plantes fraîches ou sur des sucs.

éthérolé n. m. Médicament liquide, formé d'éther contenant en dissolution des principes médicamenteux.

éthérolique adj. Se dit des médicaments qui ont l'éther pour excipient.

éthéromane adj. et n. (de *éther,* et *manie*). Se dit d'une personne qui a la manie de l'ivresse causée par l'éther.

éthéromanie [*nî*] n. f. (de *éthéromane*). Manie de l'ivresse par l'éther.

— Encycl. L'éthéromanie peut donner lieu à des troubles voisins de ceux engendrés par l'alcoolisme ; les éthéromanes recherchent surtout l'excitation des organes des sens.

ethionique adj. *Chim.* Se dit d'un anhydride $C^2H^4S^2O^6$, appelé aussi *sulfate de carbyle*, qui se forme lorsqu'on abandonne pendant quelque temps de l'alcool absolu au contact des vapeurs d'anhydride sulfurique.

Armoiries de l'Éthiopie.

éthiopianisme [*nis-me*] n. m. Mouvement ethnique et religieux dans l'Afrique du Sud depuis 1892.

Éthiopie [*pi*], nom que les anciens donnaient à la partie de l'Afrique située au S. de l'Égypte, et que l'on emploie encore couramment pour désigner l'ensemble des contrées du haut Nil et la région montagneuse de l'Abyssinie. Le Godjam, le Tigré, le Choa, le Harrar sont les principales régions de l'Éthiopie, qu'arrosent le Nil Bleu, l'Atbara, le Mareb. Les principaux produits sont : le café, le tabac, les céréales, l'ivoire.

L'Éthiopie forme aujourd'hui un empire gouverné par le *négus*. Pop. 10 millions d'h. Capit. *Addis-Ababa*, qu'un chemin de fer doit reunir au port français de Djibouti.

Éthiopien, enne [*pi-in, è-ne*], habitant ou originaire d'Éthiopie : *les Éthiopiens*. Adjectiv. : *les nègres éthiopiens n'ont pas le nez épaté*. N. m. Langue des Éthiopiens.

éthiopique adj. Qui appartient à l'Éthiopie ou aux Éthiopiens : *année éthiopique*.

éthiops [*opss*] n. m. Nom donné dans l'ancienne pharmacie à un grand nombre de préparations de couleur noire.

éthique adj. (gr. *èthikos*). Qui concerne la morale : *science éthique*. N. f. Science de la morale : *l'éthique de Spinoza, d'Aristote*.

Éthique, traité philosophique d'Abélard, dont le principe fondamental est que la moralité des actions humaines réside dans la volonté.

Éthique (*l'*) *démontrée par la méthode géométrique*, ouvrage de Spinoza, rédigé en forme de démonstrations géométriques, où se trouve au complet le système de ce philosophe, qui aboutit au panthéisme, à la négation de la personnalité humaine et de la responsabilité (1677).

ethmoïdal, e, aux [*ét-mo-i*] adj. Qui concerne l'os ethmoïde : *suture ethmoïdale*.

ethmoïde [*ét-mo-i-de*] adj. (du gr. *ethmos*, crible, et *eidos*, aspect). Se dit de l'os du crâne situé à la racine du nez, et qui est criblé de petits trous. N. m. : *l'ethmoïde*.

ethnarchie [*ét-nar-chi*] n. f. (du gr. *ethnos*, peuple, et *arché*, commandement). Province placée sous la domination d'un ethnarque, chez les Romains. Dignité, fonction d'ethnarque.

ethnarque [*ét-nar-ke*] n. m. Commandant, chef d'une ethnarchie.

ethnique [*ét-ni-ke*] adj. (de *ethnos*, peuple). Chez les auteurs ecclésiastiques, païen, idolâtre. Relatif à la race : *influences ethniques*. Qui désigne les habitants d'un pays : *nom ethnique*.

ethnogenie [*ét', ni*] n. f. (du gr. *ethnos*, peuple, et *gennân*, engendrer). Branche de l'anthropologie, qui s'occupe de l'origine et de la filiation des races humaines.

ethnographe [*ét-no*] n. m. Personne qui s'occupe d'ethnographie.

ethnographie [*ét-no-gra-fi*] n. f (du gr. *ethnos*, nation, et *graphein*, décrire). Étude et description des diverses nations, au point de vue biologique et social.

— Encycl. L'objet de l'ethnographie est l'étude des manifestations matérielles de l'activité humaine. Alimentation et logis, habillement et parures, armes de guerre et instruments des travaux de la paix, chasse, pêche, cultures et industries, moyens de transport et d'échange, fêtes et cérémonies religieuses, jeux de toute sorte, arts plus ou moins développés, tout ce qui, dans l'existence matérielle des individus, des familles ou des sociétés, présente quelque trait bien caractéristique, est du domaine de l'ethnographie. L'ethnographie est, en somme, la branche de l'anthropologie qui s'occupe de toutes les manifestations de l'intelligence humaine, tandis que l'ethnologie est la science des caractères physiques de l'espèce humaine considérée comme divisée en races. V. races *humaines*.

ethnographique [*ét-no*] adj. Qui a rapport à l'ethnographie : *travaux ethnographiques*.

ethnologie [*ét-no-lo-ji*] n. f. (du gr. *ethnos*, nation, et *logos*, discours). Science qui traite de la formation et des caractères physiques des races humaines : *de Quatrefages est un des fondateurs de l'ethnologie*.

— Encycl. L'ethnologie décrit les divers groupes de l'humanité et les classe d'après leurs affinités naturelles. Elle utilise les renseignements que lui fournissent l'archéologie, l'histoire, l'anatomie, la morphologie et l'ethnographie. Les classifications des races humaines sont nombreuses, et offrent toutes des points faibles. On s'accorde néanmoins sur l'existence des trois troncs : blanc, jaune et nègre. La difficulté qu'on rencontre pour établir une bonne classification provient des nombreux mélanges qui se sont opérés sur toute la surface du globe et qui ont eu pour résultat de faire disparaître presque tous les types purs.

ethnologique [*ét-no*] adj. Qui se rapporte à l'ethnologie : *discussion ethnologique*.

ethnologiquement [*ét-no, ke-man*] adv. Au point de vue ethnologique.

ethnologue [*ét-no-lo-ghe*] ou **ethnologiste** [*ét-no-lo-jis-te*] n. et adj. Personne qui s'occupe d'ethnologie, qui s'occupe de cette science.

éthocrate adj. et n. (du gr. *èthos*, mœurs, et *kratos*, pouvoir). Partisan de l'éthocratie.

éthocratie [*si*] n. f. (d'*éthocrate*). Gouvernement qui serait fondé sur la seule morale.

éthographie [*fi*] n. f. (du gr. *èthos*, mœurs, et *graphein*, écrire). Description des mœurs, du caractère, des passions des hommes.

éthographique adj. Qui a rapport à l'éthographie : *études éthographiques*.

éthologie [*ji*] ou **éthographie** [*fi*] n. f. (du gr. *èthos*, mœurs, et *logos*, discours, ou *graphê*, description). Science des mœurs. Traité sur la science des mœurs.

éthologique adj. Qui a rapport à l'éthologie.

ÉTHIOPIE
0 50 100 200 300 km
Chemin de fer
id. en construction
Khartoum
Kassala
Massaoua
Sana
Hodeida
Aden (A)
SOUDAN
ÉRYTHRÉE
MER ROUGE
YÉMEN
Golfe d'Aden
Djibouti
SOMALIE FRANÇ.
SOMALIE ANGLAISE
Berbéra
Harar
Nogal
Ogaden
Dagabour
Milmil
Kourati
Quarandab
Imi
Faf
Bari
Bodle
Ouoladdeyé
Lough
Daoua
Arenda
Djeldo
Karanle
Ouebi
Cheikh Houssein
Cheikh Mohamed
Ladjo
Tchanka
Katchinoa
Farsa
Arrabarrke
Kondé
Bourao
Harqueissa
Gueldeissa
Diredaoua
Dabasa
Ouarour
Ouenlé
Ollensa
Maid
Haïs
Karam
Ouock
Daddato
Assab
Beda
Haoura
Chougra
Dhala
Beit Dahran
Aden
Mandeb
Perim
Moka
Hodeïda
Amran
Hanifah
Dhamar
Beit el Faqih
Loheia
Zebid
Beit el Fakih
Bellouf
Edd
Makalle
Amba-Alagi
Sokota
Kobbo
Lalibela
Haddele Goubo
Débra-Tabor
Kouérata
Gondar
Lac Tana
Tchoke
Godjam
Mt Abouya Mieda
Monkoren
Magdala
Ankober
ADDIS-ABABA
Entotto
Mt Roggue
Mt Zoukouala
Gotarague
Djimma
Kaffa
Ouallega
Fachoda
Taufikia
Nasser
Abadjala
Boure
Goré
Saka
Djiren
Omo
Bonga
Djafer
Goba
Ouebi
Bako
Abera
Bourdji
Achebo
Lagour
Tchebo
Dara
Ouadara
Dara
Bouki
Gondokoro
Rohl
Mahoule
Agoro
Pekale
Lado
Tarangole
Mt Dachan
Adoua
Addigrat
Axoum
Adigrat
Takaze
Tomat
Guedaref
Sennar
Dar Sennar
Karko
Renk
Roseires
Fazoglo
Boumbode
Kouratchi
Maretchi
Guidami
Gore
Itang
Baro
Melile
Sobat
Nil Blanc
Nil Bleu
Atbara
Mareb
Gash
Barka
Haouache
Awache
Hawache
Aouache
Aouache
Aou

Étienne (*ordre de* SAINT-), ordre hongrois, fondé par Marie-Thérèse en 1764, pour récompenser les mérites civils et conféré seulement aux nobles. Il comprend trois classes; la réception des membres se fait en grande solennité, le jour de la Saint-Etienne (20 août). Le ruban est rouge, avec bordure verte; le bijou porte la devise : *Publicum meritorum præmium.*

Ordre de Saint-Étienne.

Étienne de Blois, roi d'Angleterre de 1135 à 1154, petit-fils de Guillaume le Conquérant, né à Blois, m. à Douvres (1105-1154). Son règne, d'ailleurs fort troublé, fut marqué par d'importantes réformes administratives.

Étienne Némanitch (Douchan), dit le Fort, roi, puis, tsar de Serbie, né à Scutari en 1308, m. à Devoli en 1355. Roi en 1335, empereur en 1346. Il créa un clergé national orthodoxe.

Étienne (Charles-Guillaume), auteur dramatique et publiciste français, né à Chamouilley (Haute-Marne), m. à Paris (1777-1845); auteur des pièces et livrets : *les Deux Gendres, Cendrillon, Joconde, Jeannot et Colin, Aladin,* etc.

Étienne (Eugène), homme politique français, né à Marseille en 1844, plusieurs fois ministre et *leader* du parti colonial.

étiène n. f. *Bot.* Nom vulgaire du *stipa pennata.*

étier [*ti-é*] n. m. (lat. *æstuarium*). Canal qui conduit l'eau de la mer dans les marais salants.

Étigny (Antoine MÉGRET d'), intendant d'Auch et de Pau, né à Paris, m. à Auch (1720-1767). Il fut un administrateur remarquable; il introduisit en France l'élevage du mouton mérinos et la sériciculture dans la Guyenne et la Gascogne, où sa mémoire est demeurée en vénération.

et in Arcadia ego! mots lat. signif. *Et moi aussi, j'ai vécu en Arcadie!* Exclamation touchante qui sert d'épigraphe au célèbre tableau de Poussin : *les Bergers d'Areadie,* et qu'on emploie pour rappeler la durée éphémère du bonheur et le regret d'un bien que l'on a perdu.

étincelant [*lan*], **e** adj. Qui étincelle, qui jette une vive lumière : *yeux étincelants de fureur. Fig.* Qui jette un vif éclat. Brillant : *esprit étincelant. Tube étincelant,* tube de verre sur lequel sont collés, les uns à la suite des autres, des losanges découpés dans une feuille d'étain. (L'étincelle électrique, éclatant simultanément entre ces losanges, donne la sensation d'une ligne lumineuse continue.)

étinceler [*lé*] v. n. (rad. *étincelle.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'étincelle.*) Jeter des étincelles : *tison qui étincelle.* Briller : *les étoiles étincellent. Fig.* Jeter un vif éclat, en parlant de l'esprit, des personnes.

étincelette [*lè-te*] n. f. Petite étincelle.

étincelle [*sè-le*] n. f. (lat. *scintilla*). Parcelle incandescente, qui se détache d'un corps enflammé et s'élance au loin : *jeter des étincelles. Physiq. Etincelle électrique,* vive lumière, semblable à un éclair, qui jaillit en pétillant entre un corps électrisé et un autre corps conducteur de l'électricité : *l'étincelle électrique est utilisée en médecine comme friction révulsive et anesthésique. Fig.* Brillant éclat : *avoir des étincelles dans le regard.* Manifestation brillante et soudaine : *les étincelles de l'esprit.* Lueur faible ou passagère. Faible cause d'un effet plus ou moins grand.

Étincelle électrique.

— ENCYCL. *Etincelle électrique.* Lorsque deux corps conducteurs chargés d'électricité à des potentiels différents sont approchés l'un de l'autre, il arrive un moment où ces corps se déchargent brusquement en donnant naissance à un phénomène lumineux que l'on appelle *étincelle électrique.* Le même phénomène se produit si des deux corps conducteurs un seulement est chargé. Les étincelles prennent dans l'air des formes très variées. (V. ÉCLAIR.) Suivant qu'elles proviennent de machines électrostatiques ou de machines d'induction, on les appelle étincelles *électrostatiques* ou *d'induction.* La longueur de l'étincelle augmente considérablement, quand elle se produit à travers des gaz raréfiés; on emploie à cet effet les tubes de Geissler Quand elle se produit dans un milieu isolant, l'étincelle est dite *disruptive.*

Étincelle (*l'*), comédie en un acte et en prose, d'Edouard Pailleron (1879). Dans cette œuvre délicate, l'*étincelle* est cette lueur subite qui éclaire soudain toutes choses pour les jeunes filles quand leur cœur parle.

étincellement [*sè-le-man*] n. m. Etat de ce qui étincelle.

étiolement [*é-ti, man*] n. m. Dépérissement des plantes qui ne reçoivent pas l'action de l'air et de la lumière. Décoloration de la peau, chez les personnes qui vivent privées de la lumière. *Fig.* Affaiblissement, au pr. et au fig. : *étiolement de l'intelligence.*

— ENCYCL. Quand un individu d'une espèce végétale normalement verte se développe à l'abri de la lumière, il ne s'y forme pas de chlorophylle, mais seulement de l'étioline, qui lui donne une coloration jaunâtre. La culture provoque l'étiolement de certaines espèces pour les rendre plus propres à l'alimentation; c'est ainsi qu'en liant les salades, on fait blanchir les feuilles intérieures, qui perdent leur âcreté.

étioler [*ti-o-lé*] v. a. (de *éteule*). Décolorer en soustrayant à la lumière : *l'obscurité étiole les plantes.* Rendre pâle, chétif : *l'air des villes étiole les enfants. Fig.* Affaiblir, énerver : *la misère étiole le corps et l'esprit.* **S'étioler** v. pr. Etre, devenir étiolé.

étiologie [*é-ti, jî*] n. f. (du gr. *aitia,* cause, et *logos,* discours). Science des causes. Partie de la médecine qui recherche les causes des maladies.

étiologique [*ti-o*] adj. Relatif à l'étiologie.

étiologiquement [*ti-o, ke-man*] adv. Au point de vue de l'étiologie.

étiologue [*ti-o-lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe d'étiologie, qui est versé dans cette science.

étique adj. (de *hectique*). Affecté d'étisie. Maigre, décharné, d'une extrême maigreur : *cheval étique.* ANT. **Gras, obèse, dodu.**

étiquet [*kè*] n. m. Petit bâton fixe, servant à serrer la vis d'un pressoir.

étiquetage [*ke*] n. m. Action d'étiqueter.

étiqueter [*ke-té*] v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'étiquète.*) Marquer d'une étiquette : *étiqueter des marchandises.*

étiqueteur, euse [*ke, eu-ze*] n. Personne qui pose des étiquettes.

étiquette [*kè-te*] n. f. (de l'allem. *stechen,* piquer). Petit écriteau qu'on met sur les sacs, les fioles, les marchandises, pour en indiquer le contenu, le prix, etc. *Fig.* Cérémonial de cour : *l'étiquette de la cour espagnole était des plus minutieuses.* Formes cérémonieuses : *manquer à l'étiquette; observer l'étiquette. Pêch.* Syn. de CARRELET. (Dans ce sens, on dit aussi ÉTIQUET n. m.)

— ENCYCL. *Ethol.* On distingue deux sortes d'étiquettes : celle des cours et celle de la société et des salons. En France, l'étiquette s'établit à la cour des rois vers le XVe siècle, et son importance s'accrut successivement jusqu'à Louis XIV, où elle atteignit son apogée. L'étiquette dura jusqu'en 1789; Napoléon la ressuscita, plus sévère peut-être qu'auparavant. Aujourd'hui, l'étiquette n'existe plus en France que dans les rapports du chef du gouvernement avec les souverains étrangers. Les cours étrangères, même les plus libérales, conservent encore l'étiquette comme une marque d'aristocratie et de noblesse.

étirable adj. Qui peut être étiré : *le caoutchouc est très étirable.*

étirage n. m. Action d'étirer.

étire n. f. Lame mousse de fer ou de cuivre, dont le corroyeur se sert pour ratisser les peaux.

étirer [*ré*] v. a. Etendre, allonger par la traction : *étirer des métaux.* **S'étirer** v. pr. *Fam.* S'allonger en étendant ses membres.

étireur n. m. Ouvrier qui étire des métaux, des peaux, etc.

étireuse [*reu-ze*] n. f. Machine à étirer.

étisie [*zî*] n. f. (de *étique*). Amaigrissement extrême du corps, résultant d'une maladie chronique.

Étival, comm. des Vosges, arr. et à 12 kil. de Saint-Dié, sur la Valdange, affl. de la Meurthe; 2.790 h. Ch de f. E. Papeterie.

Etna, volcan du nord-est de la Sicile; 3.313 m. d'alt. Ses terribles et fréquentes éruptions, qui ont souvent dévasté les abords de Catane, l'ont rendu célèbre. Citons celle de 1183 qui coûta la vie à 15.000 personnes; celle de 1669, qui fit 20.000 victimes; celle de 1693, 60.000; enfin, au XIXe siècle, celles de 1809, de 1830, 1843, 1865, 1879 et 1892. La mythologie en faisait la demeure des géants Encelade et Typhon; elle y plaçait les forges de Vulcain et des cyclopes.

etnette [*èt-nè-te*] n. f. Pince des fabricants de laiton.

et nunc, reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram, citation lat. signif. *Et maintenant, rois, comprenez; instruisez-vous, vous qui décidez du sort de la terre.* Paroles du psalmiste (Ps. II, 10), prises comme texte par Bossuet dans son *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, et qu'on rappelle pour marquer que l'expérience des autres doit nous instruire.

étoc [*tok*] n. m. *Mar.* Tête de rocher. Syn. ESTOC.

étocage n. m. *Mar.* Espèce de cordage que l'on place sur les étoqueresses.

étoffe [*to-fe*] n. f. Tissu de laine, de fil, de coton, de soie, etc. : *étoffe moelleuse. Fig.* Matière, sujet : *étoffe suffisante pour faire un roman.* Ressources naturelles, valeur personnelle : *avoir de l'étoffe.* Pl. Ce que fait payer un imprimeur au delà des frais de composition et de tirage, pour couvrir ses frais généraux.

étoffé [*to-fé*], **e** adj. Plein de choses; abondant : *style étoffé.* Gras, replet, dodu, en parlant d'une personne ou d'un animal. *Voix étoffée,* pleine et sonore.

étoffement [*to-fe-man*] n. m. Action d'étoffer.

étoffer [*to-fé*] v. a. Employer l'étoffe nécessaire : *étoffer un habit. Fig.* Rendre plus nourri. Corser : *étoffer un roman.*

étoile n. f. (lat. *stella*). Astre fixe qui brille par sa lumière propre : *Sirius est une des plus brillantes parmi les étoiles. Fig.* Influence autrefois attribuée aux astres sur le sort des hommes : *être né sous une bonne étoile.* Destinée : *la campagne de Russie fit pâlir l'étoile de Napoléon. Fig.* Objet qui a la forme ou l'éclat d'une étoile. Personne qui brille, surtout au théâtre : *une étoile chorégraphique.* Fêlures à fentes rayonnantes. Rond-point où aboutissent des allées. Décoration : *l'étoile de la Légion d'honneur. Impr.* Astérisque. *Artill. Etoile mobile,* instrument pour vérifier les dimensions de l'âme d'un canon. *Etoile du berger, du soir, du matin,* nom vulgaire de la planète Vénus. *Etoile double, triple,* etc., ensemble de deux, trois étoiles qui paraissent à l'œil nu ne former qu'une seule étoile. *Zool. Etoile de mer.* V. ASTÉRIE.

— ENCYCL. *Dessin.* Une étoile est une figure géométrique que l'on obtient en divisant la circonférence en un certain nombre de parties égales et joignant les points de division dans un ordre déterminé; ainsi, pour une étoile à cinq pointes, on partage la circonférence en dix parties égales, et on joint les points de division de trois en trois. V. POLYGONE *étoilé,* LIGNES.

— *Cosmogr.* Les étoiles paraissent être les centres, les soleils, d'autant de systèmes planétaires : le nombre en est indéfini; on peut voir, dans tout le ciel, environ 5.000 étoiles à l'œil nu, mais à un moment donné on ne peut guère en apercevoir que 2.000, à cause de l'absorption atmosphérique. Lorsqu'elles sont très rapprochées l'une de l'autre, elles forment des taches blanchâtres, connues sous le nom de *nébuleuses.* La *voie lactée* est une immense nébuleuse. Les étoiles sont séparées de nous par des distances immenses; on arrive à calculer quelques-unes de ces distances en déterminant la parallaxe des étoiles correspondantes; les plus rapprochées mettent de trois à quatre années pour nous envoyer leur lumière et, cependant, la lumière parcourt 300.000 kilomètres par seconde; d'autres nous envoient leur lumière en 36.000 ans. La première liste systématique d'étoiles a été dressée par Hipparque (130 av. J.-C.); ce catalogue, conservé par Ptolémée dans son *Almageste,* comprend 1.025 étoiles. De nombreux catalogues ont été dressés depuis. Dans ces catalogues, chaque étoile est déterminée dans le ciel par ses deux coordonnées. Le catalogue de Lalande, publié en 1801, en renferme 47.390. Les étoiles ont été groupées suivant leur ordre de grandeur. On en place généralement 20 dans la première grandeur, 65 dans la deuxième, 190 dans la troisième, etc. De plus, on les groupe par constellations. On connaît des systèmes doubles d'étoiles, c'est-à-dire des groupes de deux étoiles relativement voisines, l'une tournant autour de l'autre; on connaît de même des systèmes triples, quadruples... Un grand nombre d'étoiles ont un éclat variable; certaines ont un éclat périodique; on les étudie aujourd'hui systématiquement par la photographie. En définitive, les étoiles sont des astres lumineux par eux-mêmes et de même ordre de grandeur que le soleil. (V. CIEL, SOLEIL.) Les étoiles filantes sont des météores lumineux qu'on aperçoit souvent la nuit dans un ciel sercin, et qui produisent sur les yeux l'effet d'étoiles qui se détachent et tombent de la voûte céleste. On les considère comme de petits fragments planétaires, qui entrent dans notre atmosphère avec une vitesse suffisante pour la traverser en quelques secondes, et que le frottement échauffe au point de les rendre lumineux. Lorsque ces petits corps cèdent à l'attraction de notre planète, ils sont précipités sur la terre et forment des *aérolithes* ou *bolides.*

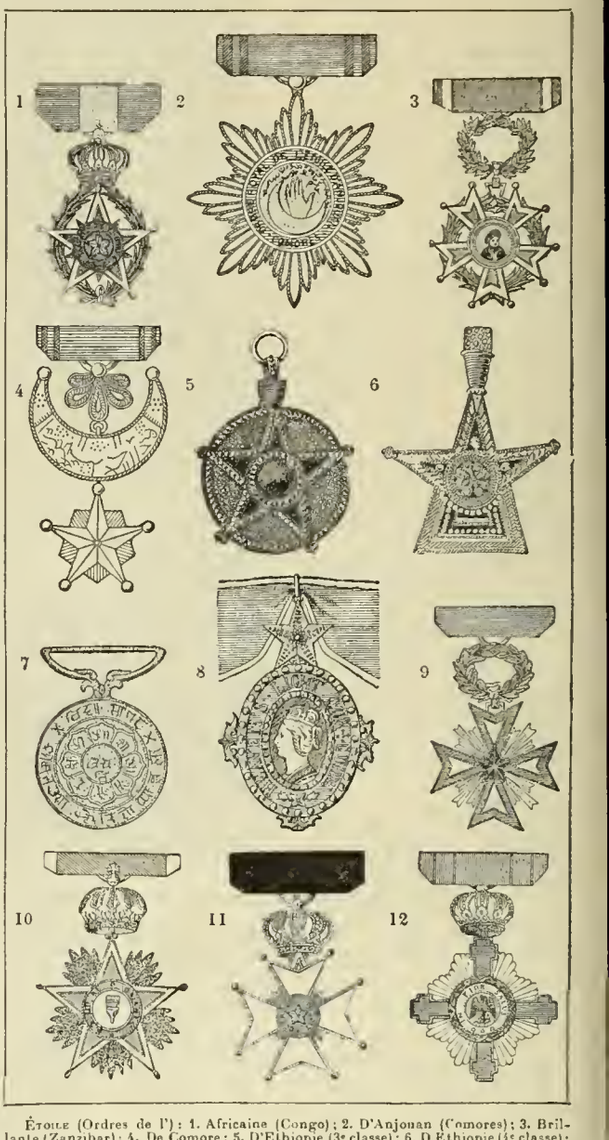

Étoile (Ordres de l') : 1. Africaine (Congo); 2. D'Anjouan (Comores); 3. Brillante (Zanzibar); 4. De Comore; 5. D'Éthiopie (3e classe); 6. D'Éthiopie (4e classe); 7. Gurkha de Sarasvati (Népal); 8. Des Indes (Grande-Bretagne); 9. Noire du Bénin (France); 10. D'Océanie (Hawaï); 11. Polaire (Suède); 12. De Roumanie.

Étoile africaine (*ordre de l'*), ordre de l'Etat indépendant du Congo, institué en 1888 par Léopold II.

souverain de cet Etat. Il comprend cinq classes ; le ruban est divisé en trois bandes verticales de même largeur, dont les deux extrêmes sont bleu pâle et la médiane jaune.

Étoile d'Anjouan (*ordre de l'*), ordre fondé par le sultan des Comores Seïd Abd-Allah, vers 1860. Il comprend quatre classes. Depuis 1896, c'est un ordre français, et le ruban qui était, jusqu'en 1900, rouge avec bordure blanche, est aujourd'hui bleu pâle avec double liseré orange.

Étoile brillante (*ordre de l'*), ordre de chevalerie institué par le sultan de Zanzibar en 1875, modifié depuis et comprenant deux catégories, dont la première est réservée aux souverains et chefs d'Etat ; la seconde comprend cinq classes. Le ruban est rouge, avec filet blanc sur chaque bord.

Étoile de Comore (*ordre de l'*), ordre de chevalerie, fondé par le sultan des Comores et comprenant trois classes. C'est depuis 1896 un ordre français. Le ruban est bleu pâle, à simple liseré orange.

Étoile d'Éthiopie (*ordre de l'*), ordre fondé en Ethiopie, et dit aussi *ordre de Choa*. Il comprend cinq classes ; le ruban est une passe à quatre couleurs : bleu, jaune, vert, rouge.

Étoile Gurkha de Sarasvati (*ordre de l'*), ordre népalais, institué par un souverain de la première moitié du XIXe siècle. Une seule classe. Ruban de cachemire bleu, tissé de fleurs rouges, blanches et noires.

Étoile des Indes (*ordre de l'*), ordre britannique, fondé en 1861 par la reine Victoria ; ruban bleu de ciel, liséré de blanc.

Étoile noire du Bénin (*ordre de l'*), ordre colonial, fondé par le roi Toffa à Porto-Novo en 1892 et devenu français en 1896. Il comprend cinq classes ; ruban bleu.

Étoile d'Océanie, ordre hawaïen, fondé en 1886 par Kalakaua Ier. Il comprend cinq classes ; le ruban est vert, liséré de blanc.

Étoile polaire (*ordre de l'*), ordre suédois créé en 1748 par Frédéric Ier, modifié en 1844. Il comprend trois classes ; le ruban est entièrement noir.

Étoile de Roumanie (*ordre de l'*), ordre roumain créé en 1877 par Charles Ier. Il comprend cinq classes. Le ruban est rouge, avec double filet bleu sur chaque bord.

Étoile du Nord (*l'*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer. Il a pour sujet les amours de Catherine et de Pierre le Grand. Partition intéressante, mais peu homogène (1854).

Étoile, comm. de la Drôme, arr. et à 10 kil. de Valence, non loin du Rhône ; 3.010 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins.

Étoile (l'), comm. de la Somme, arr. et à 24 kil. d'Amiens, près de la Somme canalisée ; 1.750 h. Camp romain.

Etole.

étoilé, e adj. Semé d'étoiles : *ciel étoilé*. En forme d'étoile. Fêlé en étoile. *Polygone étoilé*, v. ÉTOILE.

étoilement [*man*] n. m. Fêlure en forme d'étoile.

étoiler [*lé*] v. a. Semer d'étoiles ou d'objets en forme d'étoile. Fêler en étoile : *étoiler un carreau*.

étole n. f. (du lat. *stola*, robe). Ornement sacerdotal, formé d'une large bande élargie en palette à chaque extrémité. Fourrure, etc., pour dames, dont la forme rappelle celle de cet ornement.

Étolie [*li*], contrée de l'ancienne Grèce ; elle forme aujourd'hui, avec l'Acarnanie, un nome du royaume hellénique, avec *Missolonghi* pour chef-lieu. (Hab. *Etoliens*.)

Monnaie d'Étolie.

Étolien, enne [*li-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Etolie : *les Etoliens*. Adjectiv. : *le costume étolien*.

Eton, v. d'Angleterre (comté de Buckingham), sur la Tamise ; 3.500 h. Collège célèbre fondé en 1440.

étonnamment [*to-na-man*] adv. D'une manière étonnante : *deux frères qui se ressemblent étonnamment*.

étonnant [*to-nan*], **e** adj. Qui étonne ; surprenant : *nouvelle étonnante*. Extraordinaire, singulier, bizarre : *homme étonnant*. ANT. **Commun, ordinaire, naturel, simple.**

étonnement [*to-ne-man*] n. m. Commotion brusque. (Vx en ce sens.) Surprise causée par quelque chose d'extraordinaire : *être frappé d'étonnement*. Ebranlement, lézarde dans un édifice. Ebranlement causé par un choc au sabot du cheval. Fêlure dans un diamant. (Syn. ÉTONNURE.)

étonner [*to-né*] v. a. (du lat. pop. *extonare*, ébranler comme par un coup de tonnerre). Frapper d'une vive commotion physique et morale. (Vx en ce sens.) Ebranler, lézarder : *étonner une voûte*. Surprendre par quelque chose d'extraordinaire : *nouvelle qui étonne chacun*. **S'étonner** v. pr. Etre surpris : *ne s'étonner de rien*.

étonnure [*to-nu-re*] n. f. Fêlure produite dans un diamant par un contre-coup.

étoqueau [*kô*], **étoquiau** [*ki-ô*] **étoquereau** [*ke-rô*] ou **estoquiau** [*ès-to-ki-ô*] n. m. Pièce de fer façonnée, qui sert à en arrêter ou à en contenir d'autres.

étoquer [*ké*] v. a. Préparer avec l'étoqueresse : *étoquer un drap*.

étoqueresse [*ke-rè-se*] n. f. Longue carde pour le drap. ✕ f. pl. *Mar*. Petites cordes longues de 0 m, 20.

étouffade [*tou-fa-de*] n. f. V. ÉTOUFFÉE.

étouffage [*tou-fa-je*] n. m. Action d'étouffer, et spécialement d'étouffer les abeilles ou les chrysalides de vers à soie.

étouffant [*tou-fan*], **e** adj. Qui fait qu'on étouffe : *la chaleur étouffante du désert*.

étouffée [*tou-fé*] n. f. Mode de cuisson qui consiste à mettre sur le feu les viandes et les légumes, dans des vases bien clos : *poulet à l'étouffée*. (On dit aussi ÉTUVÉE, ESTOUFFADE et ÉTOUFFADE.)

étouffement [*tou-fe-man*] n. m. Grande difficulté à respirer, suffocation : *l'asthme donne des étouffements*.

étouffer [*tou-fé*] v. a. Faire perdre la respiration, faire périr par asphyxie : *étouffer un pigeon*. Gêner la respiration : *personne que la colère étouffe*. Eteindre en interceptant l'air : *étouffer du charbon*. *Fig.* Empêcher d'éclater : *étouffer ses sanglots*. Empêcher de suivre son cours : *étouffer une révolte*. *Arg. des joueurs*. Faire disparaître subrepticement : *étouffer les enjeux*. *Pop.* Boire en entier : *étouffer une bouteille*. V. n. Respirer avec peine : *on étouffe ici*. *Fam. Etouffer de rire*, rire avec excès, à ne plus pouvoir respirer. ALLUS. LITTÉR. V. EMBRASSER.

étouffeur, euse [*tou-feur, eu-ze*] n. Celui, celle qui étouffe (au sens actif).

étouffoir [*tou-foir*] n. m. Vase de cuivre ou de tôle pour éteindre et conserver la braise. *Mus.* Mécanisme à l'aide duquel on arrête subitement les vibrations des cordes dans le piano. *Fig.* Salle où l'on manque d'air.

Étouffoir.

étoupade n. f. Etoupe imbibée de blanc d'œuf, dont on se servait pour panser les plaies.

étoupage n. m. Action d'étouper un chapeau de feutre à l'état de capade.

étoupas [*pa*] n. m. Toile grossière d'étoupe, employée pour l'emballage des étoffes.

étoupe n. f. (lat. *stuppa*). Partie la plus grossière de la filasse du chanvre ou de lin. *Fig. Mettre le feu aux étoupes*, exciter aux querelles.

— ENCYCL. Après le rouissage et le teillage, le lin est soumis au peignage, qui a pour but de séparer les fibres des débris constituant l'étoupe. La valeur de l'étoupe varie suivant le degré de rouissage et de teillage.

étoupement [*man*] n. m. Action d'étouper. Etat de ce qui est étoupé.

étouper [*pé*] v. a. Boucher avec de l'étoupe : *étouper une fente*. *Fam. Avoir les oreilles étoupées*, les avoir garnies de coton. *Chapell. Etouper une capade*, renforcer ses parties faibles avec les rognures d'une autre capade.

étouperie [*ri*] n. f. Toile d'étoupes pour les emballages. Lieu où l'on conserve, à bord, les étoupes.

étoupeux, euse [*peû, eu-ze*] adj. Qui est garni d'étoupes, de poils qui ressemblent à de l'étoupe.

étoupier [*pi-é*], **ère** n. Personne qui fait de l'étoupe avec de vieux cordages.

étoupille [*ll* mll., *e*] n. f. Mèche inflammable, qu'on introduit dans la lumière d'un canon, et qui lui sert d'amorce.

— ENCYCL. Après avoir mis d'abord le feu à la charge des canons, au moyen d'une simple traînée de poudre versée dans la lumière, on imagina d'y introduire une mèche formée de brins d'étoupe enduite de pulvérin, et qui communiquait le feu avec plus de sûreté. D'où le nom *d'étoupille* donné à cette mèche et conservé plus tard aux artifices divers employés pour le même objet. C'est ainsi que l'ont eut : l'*étoupille à percussion*, capsule qu'un marteau fait détoner ; et l'*étoupille fulminante à friction*, composée essentiellement de deux tubes en cuivre et d'un *rugueux*, c'est-à-dire d'une lame de cuivre barbelée, qui enflamme par friction la composition fulminante. On emploie aussi des *étoupilles électriques* pour la mise de feu aux pièces disposées dans les tourelles cuirassées.

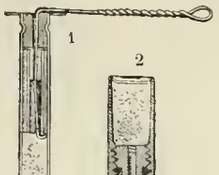
Etoupille :
1. A friction : 2. A percussion.

étoupiller [*ll* mll., *é*] v. a. Garnir d'étoupilles des pièces d'artifice.

étoupillon [*ll* mll.] n. m. Petite mèche suiffée, qu'on introduisait dans la lumière d'une pièce d'artillerie, pour préserver la charge de l'humidité.

étoupin n. m. Peloton d'étoupe, qui servait autrefois à bourrer le canon.

étourderie [*ri*] n. f. Caractère, action d'étourdi : *l'étourderie est commune chez les enfants*.

étourdi, e adj. et n. Qui agit sans réflexion, sans attention : *écolier étourdi*. *A l'étourdie* loc. adv. Etourdiment. ANT. **Posé, sage, grave, sérieux.**

Étourdi (*l'*), comédie de Molière, en vers, en cinq actes ; représentée à Lyon probablement en 1655, à Paris en 1658. C'est une comédie d'intrigue, rapide et spirituelle.

Étourdis (*les*) ou *le Mort supposé*, jolie comédie en trois actes et en vers, d'Andrieux (1787) ; style élégant et facile.

étourdiment [*man*] adv. En étourdi.

étourdir v. a. (du préf. *é*, et de *tourd*, grive). Faire perdre l'usage des sens : *étourdir d'un coup de bâton*. Assourdir, fatiguer, importuner : *cet enfant m'étourdit*. *Etourdir la douleur*, la rendre moins vive. Cuire à demi : *étourdir une volaille*. *Etourdir l'eau*, la dégourdir. **S'étourdir** v. pr. Se distraire pour ne pas penser à une chose.

Etourneau.

étourdissant [*di-san*], **e** adj. Qui étourdit : *bruit étourdissant*. *Fam.* Extraordinaire, merveilleux, très surprenant : *nouvelle étourdissante*.

étourdissement [*di-se-man*] n. m. (de *étourdir*). Etat de trouble, de vertige. *Fig.* Etonnement extrême. Action de se distraire d'une idée importune. V. VERTIGE.

étourneau [*nô*] n. m. (lat. *sturnus*). Oiseau de l'ordre des passereaux, vulgairement appelé *sansonnet*. *Fig.* Personne légère, inconsidérée, étourdie.

— ENCYCL. Les étourneaux (*sturnus*) sont des oiseaux de taille moyenne, bronzés, variés de roux et de jaune ; ils sont essentiellement insectivores et sociables. On en connaît 6 espèces : l'*étourneau commun* ou *sansonnet*, qui émigre pendant l'hiver vers les régions chaudes ; l'*étourneau superbe*, de l'Inde et du Bengale ; l'*étourneau pourpre*, de Perse, etc.

étouteau [*tô*] n. m. Cheville perpendiculaire, rivée sur le plat d'une roue d'engrenage. Partie fixée sur la douille d'une baïonnette pour limiter le mouvement de la virole.

et propter vitam, vivendi perdere causas, vers lat. signif. : *Pour vivre, renoncer à ce qui est la raison même de vivre* (c'est-à-dire *à la vertu*). Juvénal (*Satires*, VIII, 84) reproche leurs vices aux patriciens dégénérés de son époque, et, prêchant la vertu à un interlocuteur imaginaire, il termine par ce vers. Il entend que l'honneur doit être pour nous la plus forte raison que nous ayons de vivre.

et quasi cursores, vitaï lampada tradunt, vers lat. signif. : *Comme des coureurs, ils transmettent le flambeau de la vie*. A propos de la brièveté de la vie humaine, Lucrèce (*De natura rerum*, II, 79) fait allusion à la fête grecque des lampadophories, fête nocturne, où des relais de coureurs, disposés à l'avance, se transmettaient de l'un à l'autre des torches enflammées. Lucrèce compare les hommes à ces coureurs, qui rentrent dans la nuit après avoir passé le flambeau à un autre.

étrain [*trin*] n. m. (lat. *stramen*). Litière des bestiaux. (Vx.)

étrampage n. m. Syn. de ÉTREMPAGE.

étramper v. a. Syn. de ÉTREMPER.

étrange adj. (lat. *extraneus* ; de *extra*, dehors). Contraire à l'usage, à l'ordre, au bon sens. Extraordinaire : *recevoir une étrange nouvelle*. N. m. Chose étrange, bizarre : *nombre d'auteurs actuels remplacent le talent par l'étrange*.

étrangement [*man*] adv. D'une manière étrange, extraordinaire : *un récit étrangement risqué*.

étranger [*jé*], **ère** n. et adj. (rad. *étrange*). Qui est d'une autre nation : *les étrangers résidant en France doivent faire une déclaration de séjour*. Qui n'appartient pas à un corps, à une famille : *être accueillant pour les étrangers*. Qui n'appartient pas à la chose dont on parle : *dissertation étrangère au sujet*. Qui ne connaît pas : *étranger à une science, à un art*. *Méd. Corps étranger*, qui se trouve, contre nature, dans le corps de l'homme ou de l'animal. N. m. Pays, peuple étranger : *passer à l'étranger*. ANT. **Aborigène, autochtone, naturel, indigène.**

— ENCYCL. *Dr.* Les étrangers sont soumis à toutes les lois d'ordre public en vigueur dans le pays où ils se trouvent. V. EXTERRITORIALITÉ.

Au point de vue civil et commercial, les étrangers sont, en général, admis à se livrer librement au commerce. Ils contractent valablement, mais demeurent régis, au point de vue de la capacité, par la loi de leur pays. Ils peuvent aussi être propriétaires d'objets mobiliers et immobiliers. Ils sont soumis à l'obligation de la caution *judicatum solvi*. V. CAUTION.

Les droits politiques qui supposent la qualité de citoyen sont refusés aux étrangers.

Le ministre de l'intérieur peut, par un arrêté d'expulsion, enjoindre à tout étranger voyageant ou résidant en France de sortir immédiatement du territoire de la République et le faire reconduire à la frontière.

Tout étranger arrivant dans une commune de France pour y exercer une profession, un commerce ou une industrie, doit, en vue de son immatriculation sur un registre spécial, faire à la mairie une déclaration de résidence dans les huit jours de son arrivée. V. NATURALISATION.

étranger [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il étrangea, nous étrangeons.*) *Vénet.* Ecarter d'un lieu : *étranger le gibier d'un pays*. (Peu us.)

Étrangère (*l'*), comédie dramatique en cinq actes, d'Al. Dumas fils ; œuvre puissante, profondement dramatique, mais d'invention un peu bizarre (1876).

étrangeté n. f. Caractère de ce qui est étrange. Chose étrange.

étranglant [*glan*], **e** adj. Qui étrangle. (Vx.

étranglé, e adj. Resserré, rétréci : *passage étranglé*. *Voix étranglée, son étranglé*. Voix, son qui a de la peine à sortir. *Chir. Hernie étranglée*, hernie qui subit une forte constriction par la contraction des parties qui l'entourent. N. m. Caractère de ce qui est étranglé, insuffisant, renfermé dans des bornes trop étroites : *l'étriqué et l'étranglé détruisent tout*.

étranglement [*man*] n. m. Action d'étrangler : *étranglement d'un condamné*. Resserrement : *le corps de la guêpe est divisé en deux par un étranglement*. Rétrécissement accidentel ou naturel : *l'étranglement d'une vallée*.

étrangler [*glé*] v. a. (lat. *strangulare*). Faire perdre la respiration, la vie, en pressant le gosier : *en Espagne on étrangle les condamnés à mort*. (V. GARROTTE.) Serrer, comprimer : *sa cravate l'étrangle*. *Fig.* Mettre dans un état d'anxiété : *le remords étrangle le coupable*. Empêcher de se produire : *étrangler une affaire*. V. n. Perdre la respiration. *Par exagér.* Perdre la respiration sous l'impression d'une émotion : *étrangler de colère*. **S'étrangler** v. pr. Se tuer par strangulation. Perdre momentanément la respiration. Devenir plus étroit.

étrangleur, euse [*eu-ze*] n. Qui étrangle. *Les étrangleurs*, V. THUG.

étrangloir n. m. Cargue pour empêcher le vent de prendre dans la voile. Lunette de fer pour coincer la chaîne.

étranglure n. f. Faux pli du drap, occasionné par le foulage.

étranguillon [*ghi, ll* mll., *on*] n. m. Espèce d'esquinancie des chevaux. *Poire d'étranguillon*, poire fort âpre, astringente.

étrape ou **étrapoire** n. f. Petite faucille, qui sert à couper le chaume.

étraper [*pé*] v. a. (lat. *exstirpare*). Couper le chaume avec l'étrape.

étraque [*tra-ke*] n. f. *Mar.* Largeur d'un bordage. Bordage lui-même.

étraquer [*ké*] v. n. Suivre une pièce de gibier à la trace sur la neige.

étrave n. f. (orig. scandin.). Réunion de fortes pièces de bois continuant la quille, et formant l'avant d'un navire.

être v. subst. (du lat. pop. *essere*, pour *esse*. — *Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont. J'étais, nous étions. Je fus, nous fûmes. Je serai, nous serons. Je serais, nous serions. Sois, soyons, soyez. Que je sois, que nous soyons. Que je fusse,*

que nous fussions. Etant. Été.) Exister : *je pense, donc je suis.* Appartenir : *cet objet est à moi.* Sert à lier l'attribut au sujet : *la neige est blanche.* Sert d'auxiliaire dans les temps composés des verbes passifs, réfléchis, et de certains verbes neutres : *nous sommes venus ; j'ai été aimé ; je me suis promené.* Se trouver dans un lieu : *je suis à Paris.* Se porter : *comment êtes-vous ?* Aller : *j'ai été à Rome* (quand on est revenu). *N'être plus,* avoir cessé de vivre. *Être pour,* être partisan de. *En être pour sa peine,* avoir perdu sa peine. *Etre en,* être vêtu en. *Etre à,* dépendre de, se dévouer à. *Etre de,* appartenir, faire partie. *Etre de quelque chose à quelqu'un,* l'intéresser à un titre quelconque. *En être pour,* avoir perdu : *en être pour ses peines, pour son argent. Être sur,* parler de : *être sur telle question. Etre en,* être vêtu de ou comme : *être en habit, en Pierrot. Etre avec quelqu'un,* vivre maritalement avec une personne. Absolum. *L'être,* être trompé par sa femme. *Y être,* avoir compris, deviné. *Comme si de rien n'était,* avec indifférence, sans préoccupation. *Si j'étais de, si j'étais que de,* si j'étais à la place de, *N'en être pas à,* n'être pas retenu, gêné, par. Ne savoir plus où l'on en est. Etre extrêmement troublé, embarrassé. *C'est à,* il appartient à ; le moment est venu pour. *C'est à qui,* tout le monde s'empresse. *Ce n'est pas que,* il ne faut pas croire pour cela que. *Ce que c'est que de,* voilà à quoi aboutit, voilà le sort de. ALLUS. LITTÉR. :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis,

réponse de Sertorius à Pompée, dans le *Sertorius* de Corneille (III, 2). Quand on ne cite que le premier hémistiche, c'est pour indiquer un déplacement de personnes appartenant à un même tout. Quand on cite le vers entier, c'est pour indiquer, souvent par plaisanterie, la prétention à résumer en soi seul une opinion, un sentiment, etc. V. COGITO, ERGO SUM; FIAT LUX, et TO BE OR NOT TO BE.

être n. m. Tout ce qui est : *la chaîne des êtres. L'Etre suprême,* Dieu. (En ce sens prend une majuscule.) *L'être fini,* l'homme. V. ÉTRES.

Être suprême (*Fête de l'*), célébrée le 20 prairial an II (8 juin 1794,) dans le jardin des Tuileries, à Paris. Dans cette fête, proposée par Robespierre, parurent les membres de la Convention, tenant à la main des épis, des fleurs et des fruits. Robespierre prononça un discours emphatique, dans lequel il déclara que le peuple français croyait en Dieu et en l'immortalité de l'âme. Malgré tout son éclat, la fête tomba bien vite dans l'oubli.

Étréaupont, comm. de l'Aisne, arr. et à 8 kil. de Vervins, au confluent de l'Oise et du Thon ; 1.510 h.

Étréchy, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 8 kil. d'Etampes, non loin de la Juine ; 1.400 h. Ch. de f. Orl.

étrécir v. a. Rendre plus étroit : *étrécir un habit.* **S'étrécir** v. pr. Devenir plus étroit. ANT. **Dilater, élargir, évaser.**

étrécissement [*si-se-man*] n. m. Action par laquelle on étrécit. Etat de ce qui est étréci. ANT. **Dilatation, élargissement, évasement.**

étrécissure [*si-su-re*] n. f. Réduction de la largeur : *l'étrécissure d'une pièce de drap.*

étreignant [*trè-gnan*], **e** adj. Qui étreint, qui entoure en serrant : *lianes étreignantes.*

étreignoir [*trè-gnoir*] n. m. Instrument de menuisier, muni de clefs, pour serrer les pièces assemblées.

étreindre [*trin-dre*] v. a. (lat. *stringere.* — Se conj. comme *craindre.*) Serrer fortement en liant : *étreindre un fagot.* Serrer dans ses bras. *Fig.* oppresser : *l'émotion qui m'étreint.* Resserrer, rendre plus étroit : *étreindre les nœuds de l'amitié.* Retenir puissamment. Gêner l'expansion de. ANT. **Desserrer, lâcher, relaxer.**

étreinte [*trin-te*] n. f. Action d'étreindre. Pression exercée par ce qui étreint. Action d'embrasser, de serrer dans ses bras : *douces étreintes. Fig.* Force d'un lien moral. Pénible contrainte.

Étrelles, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 7 kil. de Vitré ; 1.480 h.

étrempage n. m. ou **étrempure** [*tran*] n. f. Action d'étremper.

étremper [*tran-pé*] v. n. Enfoncer plus ou moins profondément le soc de la charrue dans la terre. Série de trous pratiqués sur l'age de la charrue pour lever ou baisser le soc.

étrenne [*trè-ne*] n. f. (lat. *strena*). Présent fait à l'occasion du premier jour de l'an ou de tout autre jour consacré par l'usage : *recevoir, donner des étrennes.* Cadeau en général. *Pur ext.* Première vente du jour que fait un marchand. *Fam. En avoir, n'en avoir pas l'étrenne,* être, n'être pas le premier à user, à jouir de. *Donner à quelqu'un l'étrenne de sa barbe,* l'embrasser le premier après avoir été rasé. PROV. : **A bon jour, bonne étrenne,** se dit quand une chose heureuse arrive un jour de fête.

— ENCYCL. On trouve l'usage des étrennes établi à Rome dès la plus haute antiquité. On envoyait aux magistrats, comme marque de déférence, des branches coupées dans un bois consacré à la déesse *Strenia* ou *Strena.* Plus tard, on offrit des figues, des dattes, du miel, puis des monnaies et médailles d'argent, etc. Enfin, l'usage des étrennes devint si général sous les empereurs que tout le peuple allait souhaiter la bonne année à l'empereur, et chacun lui portait son présent d'argent selon son pouvoir. Les Gaulois avaient très probablement l'usage des étrennes : ils se partageaient les touffes de gui le premier jour de l'année. Au moyen âge, les étrennes étaient données aussi bien par les petits que par les grands et constituaient de véritables échanges. En 1563, Charles IX disposa que l'année commencerait le 1er janvier, mais, aux XIVe et XVe siècles, on donnait les étrennes le jour de la Circoncision, bien qu'alors l'année ne commençât pas à cette époque.

Étrennes de la poésie française (*les*), d'Antoine de Baïf ; ouvrage composé de poésies traduites du grec, et qui contient un essai d'orthographe phonétique et une curieuse application de la métrique ancienne à la poésie française (1574).

étrenner [*trè-né*] v. a. (de *étrenne*). Acheter le premier à un marchand. Faire usage d'une chose pour la première fois : *étrenner une robe.* V. n. Se dit de la première vente faite dans la journée. *Pop.* Recevoir des coups, des reproches.

étrépage n. m. Action d'étréper.

Étrépagny, ch.-l. de c. (Eure), arr. des Andelys, sur la Bonde, s.-affl. de l'Epte ; 2.350 h. Ch. de f. Ouest. — Le cant. a 20 comm. et 8.210 h.

étrèpe n. f. Pioche de défrichement à larges lames.

étréper [*pé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Enlever la couche superficielle d'un terrain, tout en coupant les racines.

êtres ou **aîtres** [*è-tre*] n. m. pl. (lat. *extera*). Les dispositions des différentes parties d'une habitation : *connaître les êtres d'une maison.*

étrésillon [*zi, ll* mll., *on*] n. m. Pièce de bois qu'on place en travers dans les tranchées, les galeries de mine, pour empêcher les terres de s'ébouler.

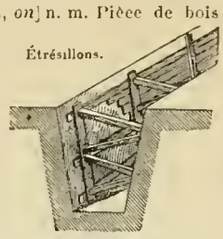
Étrésillons.

étrésillonnement [*zi, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action d'étrésillonner.

étrésillonner [*zi, ll* mll., *o-né*] v. a. Etayer avec des étrésillons.

étresse [*trè-se*] n. f. Papier gris non collé, dont on double les cartes à jouer pour les rendre opaques.

Étretat [*ta*], comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 27 kil. du Havre, sur la Manche ; 2.020 h. (*Etretatais* ou *Etretatiens*). Bains de mer ; belles falaises.

Étretat (*la Falaise d'*), tableau de Courbet, l'un de ses meilleurs paysages (1870).

Étreux, comm. de l'Aisne, arr. et à 31 kil. de Vervins, sur le Noirieu ; 1.480 h. Ch. de f. N.

étricage n. m. Action d'étriquer, de réduire les dimensions d'une pièce de bois.

étricher [*ché*] v. a. (allem. *streichen*). Frotter les cordes à boyau avec des cordes en crin imbibées d'eau de potasse.

étrier [*trі-é*] n. m. (orig. germ.). Sorte d'anneau en métal, suspendu par une courroie de chaque côté de la selle, et sur lequel le cavalier appuie le pied : *les étriers des Arabes sont larges et profonds. A frane étrier,* de toute la vitesse de son cheval. *Coup de l'étrier,* dernier coup que l'on boit avant de se séparer. *Vider les étriers,* laisser ses pieds sortir des étriers ; tomber de cheval ou, *au fig.,* se laisser déconcerter dans une discussion. *Avoir le pied à l'étrier,* être prêt à monter à cheval, à partir. *Fig.* Se tenir prêt ; être en bonne voie. *Tenir l'étrier à quelqu'un,* lui tenir l'étrier immobile pour l'aider à monter à cheval ; *Fig.* Favoriser ses desseins. *Mettre à quelqu'un le pied à l'étrier,* au fig., favoriser ses débuts. Lien de fer pour maintenir une poutre rompue. Un des osselets de l'oreille interne. Suspensoir des marchepieds des vergues.

Étrier : A, œil ; B, branche ; C, grille.

étrier [*trі-é*], **ère** adj. Se dit d'une jambe d'un pilier placée à la tête d'un mur mitoyen.

étrière n. f. Petite lanière de cuir, servant à attacher les étriers à la selle quand ils ne pendent pas.

étrieu n. m. (autre forme de *étrier*). Etai transversal entre deux maisons.

étrillage [*ll* mll.] n. m. Action d'étriller.

étrille [*ll* mll., *e*] n. f. (lat. *strigilis*). Instrument de fer, formé de petites lames dentelées, pour enlever les malpropretés qui s'attachent au poil des chevaux et autres animaux domestiques.

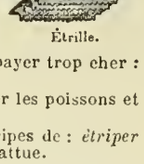
Étrille.

étrille [*ll* mll., *e*] n. f. *Zool.* Le crabe laineux.

étriller [*ll* mll., *é*] v. a. Frotter avec l'étrille : *étriller un cheval. Fig.* Malmener, battre : *on l'a étrillé d'une rude manière. Fam.* Faire payer trop cher : *ce marchand nous a étrillés.*

étripage n. m. Action de vider les poissons et en particulier les sardines.

étriper [*pé*] v. a. Retirer les tripes de : *étriper un lapin. A étripe-cheval,* à bride abattue.

étriqué [*ké*], **e** adj. Qui n'a pas l'ampleur voulue : *habit étriqué.* N. m. Caractère, défaut de ce qui est étriqué : *se compluire dans l'étriqué.* ANT. **Ample.**

étriquement [*ke-man*] n. m. Action d'étriquer.

étriquer [*ké*] v. a. (orig. germ.). Faire ou rendre trop étroit, trop peu ample ; *etriquer un habit. Fig.* Ne pas assez développer : *étriquer un discours.* Enlever sur une pièce de bois les parties qui empêchent l'ajustage.

étriquet [*ké*] n. m. *Pêch.* Filet plus long que large, tendu sur un cadre rectangulaire, et porté à l'extrémité d'une perche.

étristé [*tris-té*], **e** adj. *Vénер.* Se dit d'un chien courant qui a les jarrets bien formés.

étrive n. f. *Mar.* Amarrage sur deux cordages qui se croisent. Angle que fait une manœuvre sur un objet qu'elle rencontre.

Amarrage en étrive.

étriver [*vé*] v. a. *Mar.* Poser en étrive. V. n. Etre placé en étrive.

étrivière n. f. (rad. *étrier*). Courroie par laquelle un étrier est suspendu à la selle. Pl. *Donner les étrivières,* corriger, donner le fouet. *Fig.* Faire subir un traitement humiliant. (Vx.)

Étrœungt, comm. du Nord, arr. et à 7 kil. d'Avesnes, sur l'Helpe Mineure, affl. de la Sambre ; 2.060 h. Brasseries.

étroit [*troi*], **e** adj. (lat. *strictus ;* de *stringere,* supin *strictum,* serrer). Qui a peu de largeur : *une rue étroite. Fig.* Qui manque d'étendue, de portée, de grandeur : *esprit étroit ; idées étroites.* Intime : *amitié étroite.* Strict, rigoureux : *une étroite obligation.* N. m. Ce qui est étroit : *préférer le large à l'étroit. A l'étroit,* loc. adv. Pauvrement : *vivre à l'étroit.* Dans un logement insuffisant : *être logé à l'étroit.* N. f. *Pop. Faire l'étroite,* faire la prude. ANT. **Ample, large, ouvert.**

étroitement [*man*] adv. A l'étroit. *Fig.* Intimement : *amis étroitement unis.* Strictement.

étroitesse [*tè-se*] n. f. Défaut de ce qui est étroit : *l'étroitesse d'un passage.* Défaut de largeur dans l'esprit, les sentiments : *étroitesse de vues.* ANT. **Ampleur, largeur.**

étron n. m. (b. all. *strunt*). Matière fécale consistante de l'homme et de quelques animaux.

étronçonner [*so-né*] v. a. Couper entièrement la tête à un arbre.

étrope n. f., **étroper** v. a. V. ESTROPE, ESTROPER.

étruffé [*tru-fé*], **e** adj. *Vénер.* Se dit du chien dont la cuisse est atrophiée.

étruffure [*tru-fu-re*] n. f. Infirmité du chien étruffé.

Étrurie (ROYAUME D'), créé par Bonaparte par le traité du 21 mars 1801, entre la France et l'Italie, au profit du duc Louis, fils du duc de Parme. Il fut réuni à l'Empire en 1808, puis érigé en grand-duché de Toscane en 1809 pour la princesse Elisa Bonaparte.

Étrurie, ancienne région d'Italie, entre le Tibre, les Apennins, la mer Tyrrhénienne et la rivière Macra. Les *Etrusques* ou Rasennes, probablement de race aryenne, étaient originaires de l'Asie Mineure. Supérieurs aux autres Italiotes, leurs contemporains, par leur culture intellectuelle, ils formèrent, dès le XVe siècle av. J.-C., une confédération de douze républiques. Leur langue n'a pas encore été déchiffrée. Quant à leur art, il paraît relever très étroitement de l'imitation orientale et grecque. L'Etrurie est, aujourd'hui la *Toscane.* V. ÉTRUSQUE (*art*).

Étrusque [*trus-ke*], habitant ou originaire de l'Etrurie : *les Etrusques.* Adjectiv. : *vase étrusque.* N. m. La langue des Etrusques.

— ENCYCL. *Art étrusque.* Les Etrusques ont presque tout emprunté à la Grèce et à l'Orient. C'est en architecture qu'ils ont montré le plus d'originalité : dans les murailles et les portes de leurs villes, dans leurs remarquables égouts, et surtout dans leurs vastes tombeaux, sortes d'appartements souterrains, souvent garnis d'un riche mobilier. Ils ont brillé dans la sculpture en argile polychrome : citons leurs couvercles de sarcophages, représentant le mari et la femme de grandeur naturelle. Leur nécropole de Corneto est riche en peintures représentant, avec une tendance au réalisme, des scènes de banquets, de funérailles, etc. Les beaux vases extraits en grand nombre de Vulci sont en réalité des vases grecs ; les plus grossiers seuls sont de fabrication étrusque. Les Etrusques excellaient dans la métallurgie et l'orfèvrerie.

Ettelbruck, comm. du grand-duché de Luxembourg, sur l'Alzette et près de son confluent avec la Sure ; 3.800 h. Son nom lui vient d'un pont traversant la Sure, qui s'appelle « pont d'Attila » (en allem. *Etzel*) ; la ville s'appelait autref. *Etzelbruck.*

Ettenheim, v. d'Allemagne (gr.-duché de Bade) ; 3.160 h. C'est là que résidait le duc d'Enghien, quand il fut saisi par ordre du Premier Consul (1804).

Etterbeek, v. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 23.100 h. ; c'est un faubourg de Bruxelles ; industrie florissante.

Ettlingen, v. d'Allemagne (gr.-duché de Bade) ; 8.700 h. Filatures, papeteries. Moreau y battit l'archiduc Charles (1796).

étude n. f. (du lat. *studium,* zèle, hâte). Application de l'esprit pour apprendre ou approfondir : *se livrer à l'étude.* Connaissances acquises en étudiant : *homme sans étude. Par ext.* Soin qu'on se donne : *faire son étude de plaire.* Salle de travail pour les élèves : *le maître d'étude.* Bureau où travaillent les clercs d'un notaire ou d'un avoué, etc. Clientèle de ces derniers : *vendre son étude.* Travaux qui préparent l'exécution d'un projet : *étude d'un chemin de fer.* Morceau de musique gradué pour l'étude : *études de piano, de violon.* Pl. Instruction classique : *études manquées.* Morceaux de dessin, de peinture, pour l'étude : *études de Raphael.*

Études (*musée des*) ou **dei Studi,** célèbre galerie de peinture, à Naples ; auj. *Musée national de Naples.*

Études (*Traité des*), par Rollin. L'auteur y expose la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres et apprécie les chefs-d'œuvre de l'antiquité ; il demande que la langue française devienne l'objet principal des études de la jeunesse (1726).

Études (*Cours d'*), grand ouvrage de Condillac, rédigé pour l'éducation du prince de Parme, et qui se compose des trois traités : *l'Art de penser, l'Art de raisonner* et *l'Art d'écrire,* et de l'*Histoire générale des hommes et des empires* (1755).

Études de la nature, par Bernardin de Saint-Pierre. L'auteur n'a point entendu faire un livre d'histoire naturelle, mais introduire le sentiment moral, l'émotion, dans le tableau de l'univers. Il tombe parfois dans le mauvais goût mythologique et larmoyant de son siècle et aussi dans des applications un peu enfantines du principe de la finalité dans la nature (1784).

Études historiques, par Chateaubriand (1831) ; vigoureuse esquisse d'histoire universelle, où l'auteur se proposait de mettre en lumière l'influence civilisatrice du christianisme.

étudiant [*di-an*], **e** n. Personne qui étudie. Personne qui fréquente les cours d'une université ou d'une faculté : *un étudiant en droit, en médecine. Abusiv.* Fille du quartier latin.

— ENCYCL. A la fin du moyen âge, la royauté diminua progressivement les droits et privilèges de l'ancienne Université, et les étudiants ne reprirent leur importance que sous la Restauration et Louis-Philippe. Sous la troisième République, la jeunesse des écoles s'est groupée en associations destinées à leur fournir certains avantages matériels. L'*Association générale des étudiants de Paris* a été fondée en 1884 ; elle organise des fêtes amicales et des réunions sportives et reçoit 200 journaux français et étrangers. Le *Cercle catholique des étudiants de Paris* (*Cercle du Luxembourg*) a été fondé en 1854. En Allemagne, les corporations d'étudiants (*Korps, Burschenschaften*) ont un caractère moins démocratique : ce sont des sociétés de plaisir, qui imposent à leurs membres le port d'un uniforme, ainsi que l'habitude ridiculement exagérée des duels. En Angleterre, il y a des associations sportives et des associations oratoires, analogues à notre Conférence des avocats. De même en Hollande. En Suisse, les associations sont du même genre qu'en Allemagne, mais plus démocratiques.

étudier [*di-é*] v. a. (rad. *étude.* — Se conj. comme *prier.*) S'appliquer à, travailler, pour apprendre les lettres, une science, un art : *étudier la peinture.* Tâcher d'entendre : *étudier un auteur.* Apprendre par cœur : *étudier sa leçon.* Préparer, examiner : *étudier un projet de loi.* Observer avec soin : *étudier un homme, la nature. Etudier le terrain,*

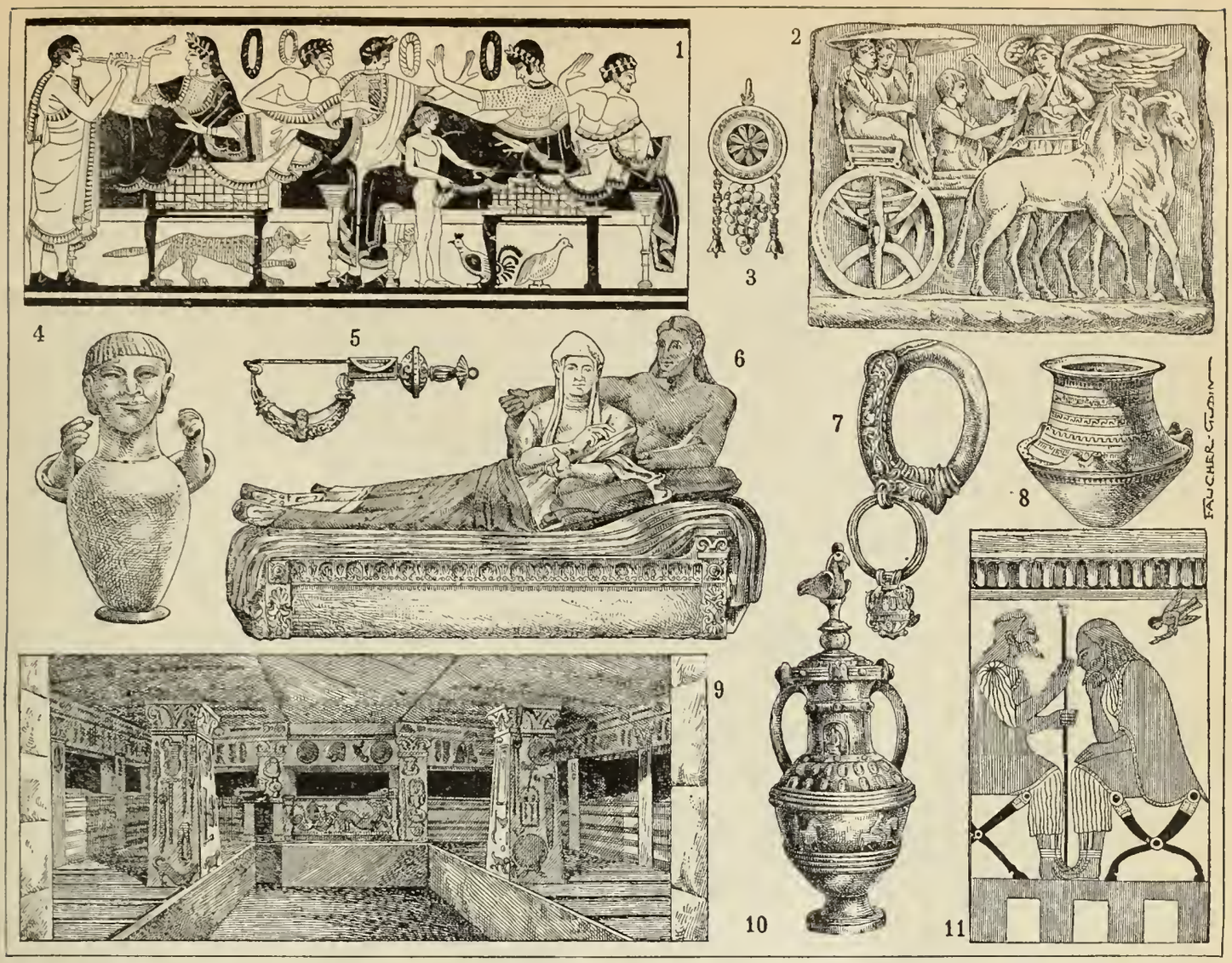

Art étrusque : 1. Scène de banquet (peinture de Corneto). — 2. Bas-relief de sarcophage (Vulci). — 3. Boucle d'oreille étrusque. — 4. Canope étrusque (musée de Florence). — 5. Fibule étrusque — 6. Sarcophage de Caeré (Louvre). — 7. Anneaux de cheveux. — 8. Vase funéraire. — 9. Chambre sépulcrale de Caeré. — 10. Vase de bucchero (musée de Florence). — 11. Brique peinte de Caeré (Louvre).

au *fig.*, examiner, avant d'agir, les circonstances favorables ou contraires. *Douleur étudiée*, douleur feinte, affectée. V. n. S'appliquer à une étude. Faire ses études. **S'étudier** v. pr. S'appliquer à. S'analyser soi-même.

étudiole n. f. (ital. *studiolo*). Petit meuble à tiroirs, qui se pose sur un autre, et dans lequel on serre ordinairement des papiers.

étui n. m. (de l'anc. fr. *estuier*, renfermer). Sorte de boîte qui sert à mettre, à porter, à conserver un objet : *étui à lunettes*. Enveloppe quelconque. *Mar.* Enveloppe de toile peinte dont on recouvre les voiles, les embarcations, etc. *Étui de cartouche*, cylindre en laiton, qui sert à contenir la charge des cartouches. Petite boîte cylindrique, pour serrer les aiguilles, etc. Fourreau où est logé l'aiguillon de certains insectes. Baquet muni d'un couvercle percé à jour, dans lequel on renferme les poissons sur le bateau.

e tutti quanti. V. TUTTI.

étuvage ou **étuvement** [*man*] n. m. Action d'étuver.

étuve n. f. (bas lat. *stupa*). Chambre de bain que l'on chauffe par des bouches de chaleur ou par la vapeur d'eau bouillante, pour provoquer la transpiration. Petit four pour faire sécher différentes substances. Appareil pour la désinfection ou la stérilisation par la vapeur. *Fig. Cette chambre est une étuve*, est très chaude.

— ENCYCL. *Méd.* On emploie en médecine des étuves sèches ou humides pour traiter les goutteux et les rhumatisants ; la température dans ces appareils est voisine de 40°.

Pour la désinfection des effets et de la literie des malades atteints d'affections contagieuses, il existe des étuves municipales, où la température est portée à 120°.

Pour stériliser les appareils et les substances employés en bactériologie, on se sert d'étuves sèches en tôle ou en cuivre, dont la température, supérieure à 120 degrés, ne doit jamais dépasser 150.

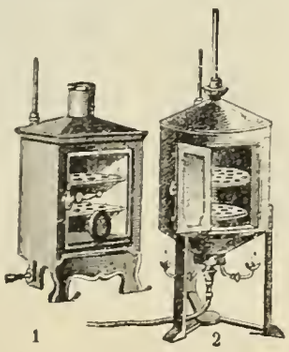

Étuves : 1. Ordinaire, à air chaud ; 2. Pour fermentations et cultures.

Pour cultiver les microbes, on utilise des étuves à température constante, voisine de 40°. Les modèles les plus recherchés sont ceux de Pasteur, de Roux, de d'Arsonval.

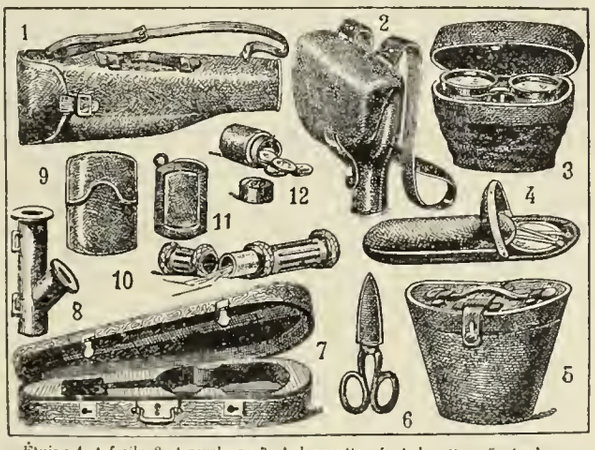

Étuis : 1. A fusil ; 2. A revolver ; 3. A lorgnette ; 4. A lunettes ; 5. A chapeau ; 6. A ciseaux ; 7. A violon ; 8. A fouet ; 9. A cigarettes ; 10. A aiguilles ; 11. A lorgnon ; 12. A or.

étuvée [*vé*] n. f. Syn. de ÉTOUFFÉE. Quantité de pains de sucre que l'on met à la fois dans l'étuve d'une raffinerie.

étuver [*vé*] v. a. Cuire à l'étouffée : *étuver des pigeons*. Sécher ou chauffer dans une étuve : *étuver des pains de sucre*. *Méd.* Laver en appuyant légèrement : *étuver une plaie*.

étuviste [*vis-te*] n. m. Qui tient des étuves. *Autref.* Qui tenait des bains publics.

et vera incessu patuit dea. V. VERA.

Etymologicum magnum mots lat. signif. *le Grand Etymologique*, lexique grec composé vers la seconde moitié du xe siècle.

étymologie [*ji*] n. f. (du gr. *etumos*, vrai, et *logos*, discours). Origine d'un mot : *la plus grande partie des mots français ont une étymologie latine*. Science qui s'occupe de l'origine des mots.

— ENCYCL. Si les recherches étymologiques datent de l'antiquité, l'étymologie scientifique date à peine d'un siècle. Elle est née le jour où l'on a considéré les faits du langage comme formant des séries naturelles, soumises à des *lois* constantes et uniformes. La similitude extérieure de formes n'est pas toujours l'indice d'une parenté réelle. La recherche étymologique est fondée sur la régularité des lois *phonétiques* qui régissent les transformations des sons, et sur la *sémantique* ou science des significations.

étymologique adj. Qui a rapport à l'étymologie : *dictionnaire étymologique*.

étymologiquement [*ke-man*] adv. Conformément à l'étymologie.

étymologiste [*jis-te*] n. m. Qui s'occupe d'étymologie.

Etzel, nom sous lequel Attila est désigné dans les chroniques allemandes.

eu, préfixe emprunté au grec, et qui signifie *bien, bon*.

eu, eue part. pass. du v. *avoir*.

Eu, ch.-l. de c. (Seine-Inf.), arr. de Dieppe, sur la Bresle ; 5.740 h. (*Eudois*). Pêche, corderies. Ch. de f. N. et O. Château des princes d'Orléans partiellement détruit par un incendie en 1902. Patrie des frères Anguier. — Le cant. a 22 comm. et 19.000 h.

Eu (Louis-Philippe, comte d'), prince français, né à Neuilly en 1842, fils aîné du duc de Nemours. Il épousa en 1864 la fille aînée de l'empereur du Brésil, Pedro II. Nommé maréchal brésilien, il se distingua en luttant victorieusement contre l'Uruguay, le Paraguay et la république Argentine. Il fut moins heureux comme homme politique. Après la proclamation de la République (1889), il se retira en France, à Versailles.

eubage n. m. Prêtre gaulois voué à l'étude des sciences naturelles, de l'astronomie, de la divination.

Eubée, île de l'Archipel, appelée *Négrepont* par les navigateurs italiens du moyen âge. Elle forme aujourd'hui une nomarchie du royaume de Grèce ; capit. *Chalcis* ; 115.000 h. (*Eubéens*). Céréales, arbres fruitiers, marbres. Elevage du mouton, du bœuf.

eubiotique n. f. (du préf. *eu*, et du gr. *bios*, vie). *Philos.* Ensemble des préceptes relatifs à l'art de bien vivre.

euboïque adj. Qui appartient à l'Eubée.

Eubule, orateur athénien, né au bourg d'Anaphlyste ; partisan décidé de la paix, ami et protecteur d'Eschine.

Eubulide, philosophe grec de l'école de Mégare, né à Milet, adversaire d'Aristote (ive s. av. J.-C.).

eucalyptol n. m. Huile essentielle retirée des feuilles d'eucalyptus, et que l'on emploie en médecine comme désinfectant et fébrifuge.

Eucalyptus.

eucalyptus [*lip-tuss*] n. m. Genre de myrtacées d'Australie : *l'eucalyptus, qui atteint des pro*

portions gigantesques, a été acclimaté en Europe, et utilisé pour le dessèchement des marais.

— Encycl. Les eucalyptus ou gommiers sont des arbres australiens pouvant atteindre 145 mètres de hauteur. Le bois, dur et résineux, est excellent pour les constructions. On en connaît 180 espèces, dont la plus célèbre est l'*arbre à fièvre* de Tasmanie. Ces arbres assainissent les régions marécageuses par leur croissance rapide, qui exige une absorption d'eau considérable. On retire des feuilles l'*eucalyptol*, qui possède des propriétés désinfectantes; on les prescrit en infusions, alcoolats et sirops.

Eucharis [*ka-riss*], nymphe de la déesse Calypso et héroïne d'un des épisodes du *Télémaque*.

eucharistial [*ka-ris-ti*] n. m. Ancien nom du ciboire, où l'on renferme l'eucharistie.

eucharistie [*ka-ris-tî*] n. f. (du gr. *eukharistia*, action de grâces). Sacrement qui, suivant la doctrine catholique, contient réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin.

— Encycl. V. messe.

eucharistique [*ka-ris-ti-ke*] adj. Qui appartient à l'eucharistie : *sacrement eucharistique*.

Eucher (saint), archevêque de Lyon, né en Gaule vers 370, m. en 449.

euchètes [*kè-te*] ou **euchites** [*ki-te*] n. m. pl. Hérétiques du ve siècle, qui habitaient l'Arménie et la Syrie. S. un *euchète* ou *euchite*.

euchre [*eu-kre*] n. m. Sorte de jeu d'écarté.

euchrone [*kro-ne*] adj. (du préf. *eu*, et du gr. *khronos*, temps). Se dit des plantes dont tous les individus fleurissent à peu près en même temps et pendant une courte période : *le muguet est une plante euchrone*.

euclase [*kla-ze*] n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

Euclide, géomètre grec, qui enseignait à Alexandrie sous le règne de Ptolémée Ier (305-283 av. J.-C.). On a de lui des *Eléments* qui constituent comme la base de la géométrie plane.

Euclide le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare, dite *eristique* (450-380 av. J.-C.). V. Mégare.

euclidienne [*di-è-ne*] adj. f. Se dit de la méthode synthétique adoptée par Euclide dans ses démonstrations mathématiques : *géométrie euclidienne*.

eucologe ou **euchologe** [*ko*] n. m. (du gr. *eukhê*, prière, et *logos*, discours). Livre de prières pour l'office des dimanches et des fêtes.

eucrasie [*zî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *krasis*, tempérament). *Méd.* Juste tempérament des humeurs, constituant l'état de santé. (Vx.)

eucrasique [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à l'eucrasie : *état eucrasique des humeurs*.

eucrasisme [*zis-me*] n. m. Relatif à l'eucrasie.

eudemonisme [*nis-me*] n. m. (du gr. *eudaimôn*, heureux). Théorie morale fondée sur l'idée du bonheur conçu comme bien suprême.

eudémoniste [*nis-te*] n. et adj. Qui professe l'eudémonisme, qui se rapporte à cette doctrine.

Eudes, fils de Robert le Fort, m. à La Fère en 898, comte de Paris et roi de France de 888 à 898. Il défendit Paris contre les Normands et fut proclamé roi à Compiègne par les seigneurs, après la déposition de Charles le Gros. Il vainquit les Normands à Montfaucon (Meuse), et, en 897, pour satisfaire les partisans des Carolingiens, il demanda aux seigneurs de prêter hommage à Charles le Simple, que Foulques, archevêque de Reims, avait déjà sacré roi en 893.

Eudes de Montreuil, habile architecte et sculpteur français (1220-1289). Il construisit à Paris l'église et l'hospice des Quinze-Vingts.

Eudes (Jean), prêtre français, né à Ri (Orne), m. à Caen (1601-1680); fondateur de la *congrégation des eudistes*. Il était frère de l'historien Mézeray.

eudiapneustie [*pneus-tî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *diapnein*, transpirer). *Méd.* Bon état de la transpiration.

eudiomètre n. m. (du gr. *eudia*, beau temps, et *metron*, mesure). *Physiq.* Instrument pour l'analyse volumétrique ou la synthèse de certains corps dont les composés sont gazeux : *eudiomètre à mercure*.

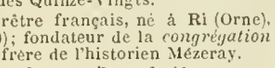

Eudiomètre à mercure.

— Encycl. L'eudiomètre à mercure comprend une éprouvette graduée, dont la partie supérieure est traversée par deux fils de platine isolés et voisins l'un de l'autre, et qui servent à faire jaillir une étincelle électrique. Le principe de la méthode d'analyse eudiométrique consiste, lorsqu'un corps est composé de deux éléments gazeux, à introduire avec lui dans l'eudiomètre un troisième gaz, qui, sous l'influence de l'étincelle, se combine avec l'un des deux composants.

eudiométrie [*trî*] n. f. (de *eudiomètre*). Art, action d'analyser les mélanges gazeux avec l'eudiomètre.

eudiométrique adj. Relatif à l'eudiométrie : *procédé eudiométrique*.

eudiste [*dis-te*] n. m. Membre de la congrégation des eudistes ou congrégation de Jésus et Marie, instituée à Caen, par Jean Eudes (1643). Supprimée en 1792, elle a été reconstituée en 1826.

Eudiste.

Eudocie (Athénaïs), impératrice d'Orient, née à Athènes vers 401, m. en 460; femme de Théodose II. Elle protégea les lettres et composa elle-même des poésies religieuses.

Eudocie, impératrice d'Orient, femme de Basile Ier.

Eudon, duc d'Aquitaine du temps de Charles-Martel, vainqueur, en 721, des Arabes en marche de Narbonne sur Bordeaux, mais défait par eux en 731 en voulant arrêter l'expédition qui se termina par la bataille de Poitiers (732).

Eudore, un des principaux personnages des *Martyrs*, de Chateaubriand, l'époux de Cymodocée; tous deux furent livrés aux bêtes, dans le cirque de Rome, le jour même de leur mariage. Eudore, converti au christianisme après une jeunesse orageuse, figure poétiquement l'homme qui passe des folies du paganisme aux souffrances du martyre.

Eudoxe de Cnide, astronome grec, à qui l'on attribue l'invention du cadran solaire horizontal (409-356 av. J.-C.).

Eudoxe de Cyzique, navigateur grec, né à Cyzique (IIe s. av. J.-C.). Il fut au service des souverains d'Alexandrie; il atteignit l'Inde par la mer Rouge et entreprit le périple de l'Afrique.

Eudoxie, fille d'un général franc Bauto, entré au service de l'empire, m. en 404. Elle épousa Arcadius, et devint ainsi impératrice d'Orient. Ambitieuse, énergique, elle trouva un redoutable adversaire dans le patriarche Jean Chrysostome, que son luxe, ses allures frivoles, ses galanteries, avaient scandalisé. Elle fit exiler ce patriarche et persécuta ses amis; — Eudoxie, fille de Théodose II et d'Eudocie Athénaïs, née et morte à Constantinople (422-461); épouse de Valentinien III, empereur d'Occident. Après l'assassinat de celui-ci, en 455, elle fut contrainte d'épouser son meurtrier, Maxime, et, par haine de ce nouvel époux, elle appela en Italie les Vandales, dont le chef, Genséric, saccagea Rome et emmena en Afrique Eudoxie et ses filles, qu'il rendit à la liberté, sur la prière de l'empereur Léon.

Eudoxie Feodorovna, impératrice de Russie, m. à Moscou (1669-1731), première femme de Pierre le Grand, qui la fit fouetter et enfermer dans une forteresse, en raison de ses attaches avec le parti vieux-russe, hostile aux réformes.

Euganéens [*né-in*] (monts), petit système montagneux de la Vénétie. Sources thermales.

Eugène Ier (saint), pape de 654 à 657. Fête le 2 juin; — Eugène II, pape de 824 à 827; — Eugène III, pape de 1145 à 1153. Saint-Bernard fut son ami et son conseiller; — Eugène IV, pape de 1431 à 1447; il convoqua le concile de Bâle.

Eugène, empereur romain, m. en 394. Rhéteur gaulois, il fit périr son protecteur Valentinien et revêtit la pourpre (392) avec la complicité d'Arbogaste. S'étant aliéné les chrétiens, il fut vaincu par Théodose, près de Milan, et décapité.

Eugène (saint), évêque de Carthage, exilé en Gaule par Trasimond, roi des Vandales; m. près d'Albi, en 505. Fête le 13 juillet.

Eugène de Savoie, connu sous le nom de **Prince Eugène,** célèbre général des armées impériales, né à Paris, m. à Vienne (1663-1736), fils du comte de Soissons et d'Olympe Mancini, un des plus grands hommes de guerre de son temps. Destiné d'abord à la carrière ecclésiastique et connu sous le nom d'*abbé de Savoie*, il demanda du service à Louis XIV. Le refus du monarque lui inspira une haine coupable contre sa patrie, et il entra au service de l'Autriche. Vainqueur à Oudenarde et à Malplaquet, mais défait à Denain par Villars, il se signala ensuite contre les Turcs, qu'il écrasa à Petervarad et à Belgrade.

Eugène de Savoie.

Eugène (le prince). V. Beauharnais.

eugénésie [*zî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *genesis*, procréation). Aptitude de deux races à donner des croisements féconds.

eugénésique [*zi-ke*] adj. (de *eugénésie*). Qui est propre à améliorer la race : *croisements eugénésiques*.

Eugénie (sainte), vierge et martyre, née à Rome (183-262). Fête le 11 septembre.

Eugénie, drame en cinq actes et en prose, qui fut le début de Beaumarchais au théâtre. Il histoire d'une jeune fille séduite grâce à un faux mariage. Pièce bien charpentée, vivement dialoguée, mais entachée de sensiblerie et de déclamation (1767).

Eugénie Grandet, roman de H. de Balzac, un des chefs-d'œuvre de cet auteur, qui a peint en traits saisissants la vie d'un avare, en opposition avec la noblesse de cœur de sa fille Eugénie, dont les actes semblent prouver la vérité du mot de Balzac : « Sentir, aimer, souffrir, se dévouer, sera toujours le texte de la vie des femmes. » (1833).

Eugénie-les-Bains, comm. des Landes, arr. et à 18 kil. de Saint-Sever; 550 h. Eaux sulfurées calciques, ferrugineuses.

Eugénie-Marie de Montijo de Guzman, comtesse de Téba, impératrice des Français, née à Grenade (Andalousie) en 1826. Fille du comte de Montijo, grand d'Espagne, et de Marie-Manuela Kirkpatrik de Closeburn, elle épousa Napoléon III en 1853, et lui donna en 1856 un fils, qui fut le Prince impérial. V. Napoléon.

eugénier [*jé-ni-é*] n. m. Genre de myrtacées des régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique, à bois très dur, employé par l'ébénisterie, et à fruits comestibles : *le giroflier appartient au genre eugénier*.

Eugies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons), dans le Borinage; 2.480 h. Houillères.

Eugubines (*tables*), tables antiques de bronze, trouvées, en 1444, à Gubbio, ville de l'Apennin, et contenant une inscription en langue ombrienne, dont le texte, outre son intérêt linguistique, nous fait connaître la liturgie des anciens Italiotes.

euh ! interj. qui marque l'étonnement, le doute.

euisopodes [*i-zo*] n. m. pl. Sous-ordre de crustacés, comprenant tous ceux qui, comme les cloportes, ont le corps formé d'anneaux distincts, munis d'un même nombre de pattes. S. un *euisopode*.

Eulalie (sainte), vierge et martyre, née à Barcelone (289-303). Son martyre a fait l'objet du *Chant d'Eulalie* ou *Cantilène d'Eulalie*, le plus ancien poème en langue d'oïl que nous possédions. Fête le 10 décembre.

Eulenspiegel (Till), personnage du XIVe siècle, dont les bons tours ont été célébrés dans un livre populaire en bas allemand. Son nom a formé le mot français *espiègle*.

Euler [*lèr*] (Léonard), illustre mathématicien, né à Bâle, m. à Saint-Pétersbourg (1707-1783). Il a enrichi de précieuses découvertes l'analyse mathématique pure, l'analyse appliquée à la géométrie, la mécanique rationnelle, etc. L'astronomie lui doit la théorie nouvelle de la Lune et des mémoires importants sur les inégalités des planètes. Il s'occupa aussi de physique, de chimie et de métaphysique. Devenu aveugle à soixante ans, il se contenta de dire : « J'aurai moins de distractions ! » et continua ses recherches jusqu'à sa mort. — Son fils, Jean-Albert, né et mort à Pétersbourg (1734-1800), fut un astronome de mérite.

Euler.

eulogie [*jî*] n. f. (du gr. *eulogia*, bénédiction). Pain bénit, probablement pain azyme, qui était distribué aux catéchumènes non encore admis à la communion. Plus tard, mets bénits en général. (Surtout au plur.)

eulophe n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant de minuscules formes répandues surtout dans l'hémisphère boréal, et dont une douzaine d'espèces habitent la France : *les eulophes se rendent utiles en détruisant les chenilles des phalènes et des noctuelles*.

Eumée, personnage de l'*Odyssée*, fidèle serviteur et gardien des troupeaux d'Ulysse. Son nom est resté synonyme de « serviteur dévoué », presque l'ami de son maître. C'est sous son toit que descendit Ulysse en abordant à Ithaque, et ce fut le fidèle Eumée qui l'aida à se défaire des prétendants de Pénélope.

eumène n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant des guêpes solitaires, à robe noire variée de jaune et de roux, de forme élégante, allongée, répandues dans les régions chaudes du globe.

Eumène, un des lieutenants d'Alexandre, roi de Cappadoce et de Paphlagonie, né à Cardia, tué par ordre d'Antigone, son ennemi, en 317 av. J.-C.

Eumène et son nid.

Eumène Ier, roi de Pergame de 263 à 241 av. J.-C; — Eumène II, roi de Pergame de 197 à 159 av. J.-C., allié des Romains. Il fonda dans sa capitale une célèbre bibliothèque.

Eumène, rhéteur gallo-romain, né et m. à Autun (260-311). Il fut le secrétaire de Constance Chlore.

Euménides, nom souvent donné par antiphrase, surtout en Attique, aux trois Furies. — Une *Euménide*.

Euménides (*les*), tragédie d'Eschyle, complétant les tragédies d'*Agamemnon* et des *Choéphores*, lesquelles forment avec les *Euménides* la grande trilogie de l'*Orestie* (458 av. J.-C.).

eumolpe n. m. Genre d'insectes coléoptères, de l'Amérique tropicale.

— Encycl. Les eumolpes proprement dits, dont on connaît une quinzaine d'espèces de l'Amérique tropicale, sont remarquables pour leurs brillantes couleurs. On les emploie en bijouterie et dans la plumasserie pour faire des parures. On appelle du même nom des insectes appartenant à des genres différents; c'est ainsi que le *bromius* ou *adoxus vitis* est appelé « eumolpe de la vigne ». Cet insecte est connu également sous le nom d'*écrivain*, parce qu'il découpe sur le parenchyme des feuilles des sillons ayant l'aspect de caractères d'écriture.

Eumolpe, rapsode de Thrace, fils de Neptune, fondateur des mystères d'Eleusis, premier prêtre de Cérès et de Bacchus. Ses descendants, les Eumolpides, furent toujours prêtres de Cérès à Eleusis. (*Myth.*)

Eunape, philosophe néo-platonicien, né à Sardes vers 347 apr. J.-C.; auteur des *Vies des philosophes et des sophistes*.

eunecte [*nèk-te*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des pythonidés.

— Encycl. L'eunecte murin ou *anaconda* est le plus grand des serpents; il dépasse souvent dix mètres de long. Gris, marbré de noir, ou de brun et de roux, il se cache dans les fourrés, dans les arbres, au bord des eaux, guettant tous les animaux. Il s'introduit la nuit dans les basses-cours : il attaque et avale même les enfants. Non venimeux, il étouffe sa proie, la broie dans ses anneaux, puis l'avale. Il habite surtout l'Amérique.

Eunecte.

eunice [*ni-se*] n. f. Genre d'annélides, comprenant des vers répandus dans toutes les mers du globe.

eunuchisme [*kis-me*] n. m. Etat de celui qui est eunuque (autref. *eunuche*). Influence des eunuques à la cour d'Orient.

eunuque [*nu-ke*] n. m. (du gr. *eunê*, lit, et *ekhein*, garder). Homme castré, préposé en Orient à la garde d'un sérail. *Fig.* Homme sans énergie ou sans fécondité.

Eunuque (*l'*), comédie de Térence, imitée de Ménandre, représentée en l'an de Rome 583. La Fontaine en donna, en 1656, une imitation adoucie.

Eunus [*nuss*], esclave syrien, chef de la première guerre civile, tué en 133 av. J.-C.

eupathie [*ti*] n. f. (du préf. *eu*, et du gr. *pathos*, souffrance). Résignation dans les souffrances.

eupatoire n. f. Genre de composées, comprenant des herbes ou arbrisseaux d'Amérique, dont le type est le *chanvre d'eau*, jadis célèbre comme fébrifuge, tonique et antiscorbutique.

Eupatoria, v. et port de Crimée ; 12.000 h. Les Français y débarquèrent en 1854, et occupèrent la ville pendant toute la guerre de Crimée. Lacs salés.

Eupatrides, descendants des grandes familles éoliennes refoulées par l'invasion des Héraclides dans l'Attique, où elles formèrent une oligarchie longtemps puissante. — Un, une *Eupatride*.

Eupen, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur la Vesdre ; 16.005 h. Draps, papeteries.

eupepsie [*pèp-si*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *pepsis*, digestion). Bonne digestion. ANT. **Dyspepsie.**

eupeptique [*pèp*] adj. (de *eupepsie*). Qui favorise la digestion.

Euphémie (sainte), vierge de Chalcédoine ; martyrisée vers 307. Fête le 16 septembre.

euphémique adj. Qui appartient à l'euphémisme : *locution euphémique*.

euphémiquement [*ke-man*] adv. D'une manière euphémique.

euphémisme [*mis-me*] n. m. (gr. *eu*, bien, et *phémi*, je dis). Adoucissement d'expression. (C'est par euphémisme que l'on dit d'une femme qu'elle est *respectable* pour faire entendre qu'elle est *vieille*.)

euphone [*fo-ne*] n. m. (du gr. *eu*, bien, et *phoné*, voix). Jeu de l'orgue, à anche libre. (Ainsi nommé à cause de la douceur et de la variété de ses sons.)

euphonie [*nî*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). *Gram.* Heureux choix des sons ; harmonieuse succession des voyelles et des consonnes. (C'est par euphonie qu'on dit : *mon épée* pour *ma épée ; viendra-t-il ?*) ANT. **Cacophonie, dissonance.**

euphonique adj. *Gram.* Qui produit l'euphonie. *Lettre euphonique*, telle que le *t* dans *viendra-t-il?*

euphoniquement [*ke-man*] adv. D'une manière euphonique.

euphorbe n. f. Genre d'*euphorbiacées*, à latex blanc, de tous les pays du monde : *la résine d'euphorbe est purgative*.

— ENCYCL. Les euphorbes sont des plantes herbacées ou ligneuses, dont le latex blanc noircit à l'air. On en connaît 700 espèces. Parmi celles qui croissent en Europe, citons : l'*épurge*, l'*euphorbe réveille-matin* ou *herbe aux verrues*, l'*euphorbe des vignes*, etc. On cultive certaines espèces tropicales comme plantes grasses.

Euphorbe : a, fleur ; b, fruit ; c, graine grossie.

euphorbiacees [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a l'*euphorbe* pour type. S. une *euphorbiacée*.

— ENCYCL. Les euphorbiacées comprennent plus de 3.500 espèces, réparties entre 210 genres (*euphorbe, mercuriale, ricin*, etc.). Elles sont caractérisées par leur latex, qui constitue souvent un poison violent ou une substance vésicante et irritante.

euphorbium [*bi-om*] n. m. Suc gommo-résineux, que l'on extrait de l'euphorbe.

euphorie [*rî*] n. f. (du gr. *euphoria*, aisc, abondance) n. f. Etat d'un individu qui se porte bien.

Euphorion, poète et grammairien grec, né à Chalcis (Eubée) en 276 av. J.-C.

euphraise [*frè-ze*] ou **euphrasie** [*zî*] n. f. Genre de plantes de la famille des scrofulariacées, comprenant une vingtaine d'espèces, la plupart tropicales. Une espèce vit en France et se fixe sur les racines des plantes voisines ; on l'appelle *casse-lunettes* en raison de la réputation qu'on lui a faite autrefois de guérir les ophtalmies.)

Euphranor, peintre et statuaire grec, né à Corinthe au IVe siècle av. J.-C.

Euphrasie ou **Euphrosine** (sainte), née à Alexandrie vers 414, m. en 470 ; religieuse qui vécut trente-huit ans dans un monastère d'hommes sous des habits de moine. La ville de Bologne possède ses reliques. Fête le 11 février.

Euphrate, fleuve de la Turquie d'Asie, qui prend sa source en deux branches principales : l'Euphrate de l'Est et l'Euphrate de l'Ouest, dans les montagnes d'Arménie, passe à Arabkir, Birédjik, Deir, Ana, etc., et se réunit au Tigre pour former le Chatt-el-Arab. *Babylone*, autrefois capitale de la Chaldée, était bâtie sur l'Euphrate ; cours 2.165 kil.

Euphrone ou **Euphronius** [*uss*] (saint), évêque de Tours, où il rebâtit l'église Saint-Martin ; m. en 563. Fête le 4 août.

Euphrosyne, une des trois Grâces.

Euphuès (1579-1580), roman anglais de Jean Lyly, sorte de vade-mecum du bel esprit et des belles manières. Il a donné son nom à l'*euphuisme*.

euphuïsme [*fu-is-me*] n. m. (de *Euphuès*, ouvrage en style précieux de l'Anglais Lyly). Langage maniéré qui était à la mode à la cour d'Angleterre sous Elisabeth.

euphuïste [*fu-is-te*] n. Personne qui parle l'euphuïsme ; puriste.

euphuïstique [*fu-is-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'euphuïsme.

euplocome ou **euplocomus** [*muss*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, renfermant de jolis faisans des régions montagneuses de l'Inde, de l'Indo-Chine et du Tibet.

eupnée [*pné*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *pnein*, respirer). Respiration normale.

Eupolis [*liss*], poète athénien (446-411 av. J.-C.), rival d'Aristophane, avec lequel, dit-on, il collabora dans les *Chevaliers*, avant de se brouiller avec lui. Il se noya dans l'Hellespont, au cours d'une expédition militaire.

Eurasie [*zî*], nom donné par quelques géographes à l'ensemble continental formé par l'Europe et l'Asie.

Eurasien, enne [*zi-in, è-ne*] n. Nom donné, dans l'Inde, aux métis issus du croisement entre Européens et Indiens : *les Eurasiens ont généralement les traits réguliers*. Adjectiv. : *population eurasienne*.

Eure, riv. de France. Elle prend sa source dans le Perche, serpente en Beauce, arrose Chartres, Louviers, et se jette dans la Seine (r. g.), près de Pont-de-l'Arche ; cours 225 kil. ; eaux calmes et égales.

Eure, dép. formé d'une partie de la Normandie ; préf. *Evreux* ; sous-préf. *Les Andelys, Bernay, Louviers, Pont-Audemer* ; 5 arr., 36 cant., 700 comm., 330.140 h. 3e région militaire ; cour d'appel de Rouen, évêché à Evreux. Ce département doit son nom à l'Eure, qui l'arrose. Plateaux fertiles, vallées humides, formant de riches prairies ; industries du tissage et de la fabrication des draps ; métallurgie.

Eure-et-Loir, dép. formé de parties de l'Orléanais, de la Normandie et de l'Ile-de-France ; préf. *Chartres* ; sous-préf. *Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou* ; 4 arr., 24 cant., 426 comm., 273.820 hab. 4e région militaire ; cour d'appel de Paris, évêché à Chartres. Ce département doit son nom à l'Eure et au Loir, qui l'arrosent. Culture des céréales sur les plateaux, beaux élevages dans le Perche. Minoteries, forges, fonderies de fer.

Eurêka, mot grec signif. *J'ai trouvé*, et qui est devenu proverbial. C'est l'exclamation d'Archimède découvrant tout d'un coup, au bain, la loi de la pesanteur spécifique des corps. V. ARCHIMÈDE.

Euripide.

Euric ou **Evaric,** roi des Wisigoths de Toulouse, né vers 420, m. à Arles en 486 ; successeur de son frère Théodoric, qu'il avait fait assassiner.

euripe n. m. *Antiq. rom.* Canal, fossé ou cours d'eau artificiel. Canal qui, dans les cirques, séparait l'arène des gradins et les bêtes féroces des spectateurs.

Euripe, petite passe entre l'île d'Eubée et la Béotie. Une tradition rapporte qu'Aristote s'y serait noyé.

Euripide, célèbre poète tragique grec, né à Salamine, m. en Macédoine (480-406 ou 405 av. J.-C.). Tout en travaillant pour le théâtre, il étudia la philosophie et les sciences. Il subit l'influence d'Anaxagore, de Protagoras ; était l'ami d'Alcibiade, et fut en butte aux railleries d'Aristophane. Il était célèbre par sa haine des femmes, bien qu'il se fût marié deux fois. Vers la fin de sa vie, il se retira à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, et il y mourut. D'après la légende, il fut dévoré par des chiens près d'Amphipolis, ou tué par des femmes. On lui doit un grand nombre de pièces, parmi lesquelles il faut citer : *Alceste, Médée, Hippolyte, Andromaque, les Troyennes, Electre, Iphigénie en Tauride, Iphigénie à Aulis, les Bacchantes, Hécube, Ion*, etc. On lui a reproché l'abus de l'analyse psychologique, du pathétique de convention, la conduite irrégulière de son action dramatique et les longs discours de ses personnages. Mais tous s'accordent à reconnaître son habileté à peindre les passions, à faire parler à ses personnages le langage qui leur convient respectivement. L'harmonie, l'élégance et la facilité de son style feront toujours oublier ses inégalités, ses hardiesses, l'ordonnance souvent défectueuse de ses plans et l'abondance de ses tirades philosophiques. Racine l'a souvent imité.

II. GÉOGRAPHIE. L'Europe est comprise entre la mer Glaciale arctique au N., l'océan Atlantique à l'O., la Méditerranée et ses annexes, ainsi que le Caucase au S. ; la mer Caspienne, les monts Oural, le fleuve Oural à l'E. Elle a une superficie de 10 millions de kilom. carr., et une population de 400 millions d'h. (*Européens*).

L'Europe comprend au N. une région d'îles ou de péninsules accidentées se rapprochant des mers polaires (îles Britanniques, Suède et Norvège, Finlande, etc.) ; puis, au S. de la précédente, une zone de plaines, qui occupent la France septentrionale, l'Allemagne, et qui atteignent en Russie leur plus grand développement. Ces plaines s'appuient, au S., sur un talus de soulèvements anciens de moyenne altitude (massif Central, Vosges, Ardennes, plateau Bohémien, etc.). Enfin, l'extrême midi de l'Europe est formé par de grandes péninsules qui, sont baignées par la Méditerranée (Grèce, Italie, Espagne), et sont en général séparées du corps de l'Europe par de hautes chaînes de montagnes récemment soulevées (Pyrénées, Alpes, Balkans, etc.).

L'Europe est presque tout entière comprise dans la zone tempérée ; les chaleurs et les froids n'y sont jamais excessifs, particulièrement près de l'Océan. Aux abords de la Méditerranée, le climat se rapproche même de celui de l'Afrique du Nord, par sa chaleur et par sa sécheresse. Bien arrosée par une infinité de cours d'eau, elle produit les végétaux les plus variés : on y cultive toutes les céréales, la pomme de terre, le colza, le lin, le chanvre, la vigne, le houblon, le tabac, le riz, une foule d'arbres fruitiers, à côté desquels croissent, surtout en Allemagne, en Hongrie et en Russie, un grand nombre d'espèces forestières. Au point de vue botanique, on peut distinguer, d'après leur caractère, la flore arctique, la flore des forêts boréales, la flore méditerranéenne et la flore des steppes.

On trouve en Europe tous les animaux domestiques. Les animaux sauvages qu'on y rencontre sont : l'ours, le loup, le renard, le sanglier, le cerf, le chamois, l'élan, le blaireau, la marmotte, et quelques autres petits quadrupèdes. Les grandes espèces carnassières sont aujourd'hui confinées dans les régions arctiques ou dans les zones montagneuses. Les oiseaux, souvent migrateurs, y sont en grand nombre ; les deux plus grands sont l'aigle et le vautour. Les serpents sont rares, de petite taille, et la vipère seule veni-

meuse. Comme minéraux on trouve : la houille, le fer, le cuivre, l'étain, le plomb, le zinc, l'argent, l'or, le soufre, le marbre, etc. L'abondance notamment de la houille a permis le développement d'une industrie remarquablement prospère, dont les centres principaux sont situés en France, en Angleterre et en Allemagne.

Fleuves principaux : Volga, Oural, Danube, Dniéper, Dniester, Don, Rhin, Elbe, Vistule, Tage, Loire, Oder, Rhône, Guadiana, Seine, Douro, Garonne, Ebre, Pô, Guadalquivir, Tibre. — *Lacs :* Onéga, Ladoga, Peipous, Léman, de Neuchâtel, de Zurich, de Lucerne, de Constance, Majeur, de Côme, de Garde, de Pérouse, Balaton. — *Montagnes principales :* monts Ourals, Caucase, Balkans, Karpathes, Apennins, sierra Nevada, Scandinaves, de Bohême, Alpes, Pyrénées.

L'Europe comprend les républiques de France, de Suisse, d'Andorre et de Saint-Marin ; les empires d'Autriche-Hongrie, de Russie, de Turquie ou empire Ottoman, d'Allemagne ; les royaumes de Grande-Bretagne, d'Italie, d'Espagne, de Suède, de Norvège, de Belgique, de Hollande, de Danemark, de Portugal, de Grèce, de Roumanie, de Serbie, les principautés de Monaco, de Liechtenstein, de Monténégro, de Bulgarie ; le grand-duché de Luxembourg, etc.

II. Histoire. Jusqu'au seuil du moyen âge, une grande partie de l'Europe, notamment la Russie, la Germanie, la Scandinavie, etc., est restée fermée à la civilisation. La domination de la Grèce fut purement intellectuelle et morale ; celle de Rome, bien que territoriale et économique, n'engendra aucun rapport de droit international, puisque tous les peuples qu'elle ne soumit pas furent pour elle des barbares, non des collectivités organisées, avec lesquelles on traite d'égal à égal. Au moyen âge seulement, après les invasions, commencent à se créer des monarchies, dont quelques-unes essayent de se constituer sur le modèle romain. Le christianisme triompha en s'incarnant dans la papauté, laquelle confia à Charlemagne la mission de fonder un empire héritier de l'empire romain, pour le gouverner selon la foi. En 800, Charlemagne fut en effet proclamé empereur d'Occident ; mais, dès la décomposition rapide de l'empire carolingien, l'Europe de l'Ouest recommença à se diviser en groupes territoriaux, un moment unis dans l'Eglise au temps des croisades. Dès le XIVe siècle, les rois et les empereurs s'étaient soustraits à l'influence absorbante de la papauté : ils prétendirent désormais tenir leur pouvoir directement de Dieu. La France, l'Angleterre, le royaume de Naples, la Castille et l'Aragon, dont la réunion formera l'Espagne, l'Autriche des Habsbourg, la Russie, sont les premiers en date des Etats modernes où triompha peu à peu l'absolutisme des souverains.

Au début du XVIe siècle, Charles-Quint et Philippe II ayant rêvé la formation d'une monarchie universelle, les autres souverains s'unirent pour la défense de l'*équilibre européen*, et, après la guerre de Trente ans, le congrès de Westphalie consacra l'abaissement de la maison d'Autriche et posa comme principe fondamental l'indépendance respective des Etats : la Prusse en profita pour jeter les premières bases de sa puissance. Mais la période qui s'écoule de 1648 à la Révolution est remplie par les rivalités incessantes des maisons souveraines groupées tour à tour suivant tel ou tel système d'alliance (guerres de Hollande, de la coalition d'Augsbourg, de la succession d'Espagne, de la succession de Pologne, de la succession d'Autriche, guerre de Sept ans, etc.). Lorsque l'Assemblée constituante eut proclamé la souveraineté des peuples, les rois s'unirent autant pour combattre l'esprit nouveau que pour saisir l'occasion de se ruer sur la France et de la démembrer. Les armées de la Révolution ayant été victorieuses, les monarchies européennes reconnurent la République, mais la coalition, en exaspérant les révolutionnaires, avait produit la Terreur, qui à son tour avait produit la réaction : celle-ci prit fatalement la forme du despotisme militaire napoléonien, la Révolution étant devenue conquérante. Les traités de 1815 prétendirent effacer toute trace de l'Empire, qui s'était, pour la monarchie, confondu avec la Révolution et l'avait continuée sous un autre nom. Mais les peuples sacrifiés par les plénipotentiaires de Vienne, ayant appris de la France nouvelle la notion de leur indépendance, protestèrent soit par l'opposition à l'intérieur, soit par des révolutions comme celles de 1830 et de 1848, soit par des soulèvements comme celui de la Grèce et des diverses nations placées sous la domination ottomane. Le principe des nationalités reçut sa consécration la plus éclatante dans la formation de l'unité italienne, puis de l'unité allemande. Aujourd'hui, l'Allemagne a formé avec l'Autriche et l'Italie une triple alliance dirigée contre la France, mais, en devenant l'alliée de l'Autriche, elle a fini par perdre l'amitié de la Russie, car les cabinets de Pétersbourg et de Vienne ont des intérêts opposés dans la péninsule des Balkans. Celle-ci a été réorganisée en 1878 par le traité de Berlin, qui a une fois de plus consacré la décadence de l'empire turc. Depuis cette date, la France et la Russie ont été amenées à se rapprocher et à constituer, en face de la triple alliance, un puissant groupement pacifique. De plus en plus, d'ailleurs, l'attention des puissances s'est détournée de l'Europe, où est vivement ressenti le besoin d'une paix durable, pour se porter sur les pays non encore complètement ouverts à la civilisation, et qui peuvent servir de débouchés à leur activité industrielle. La politique coloniale est devenue, dans les vingt dernières années du XIXe siècle, la préoccupation dominante des Etats européens, et le développement respectif de l'Amérique et du Japon, l'avènement d'une politique « mondiale » semblent présager pour l'océan Pacifique un rôle analogue à celui que la Méditerranée a tenu si longtemps dans l'histoire.

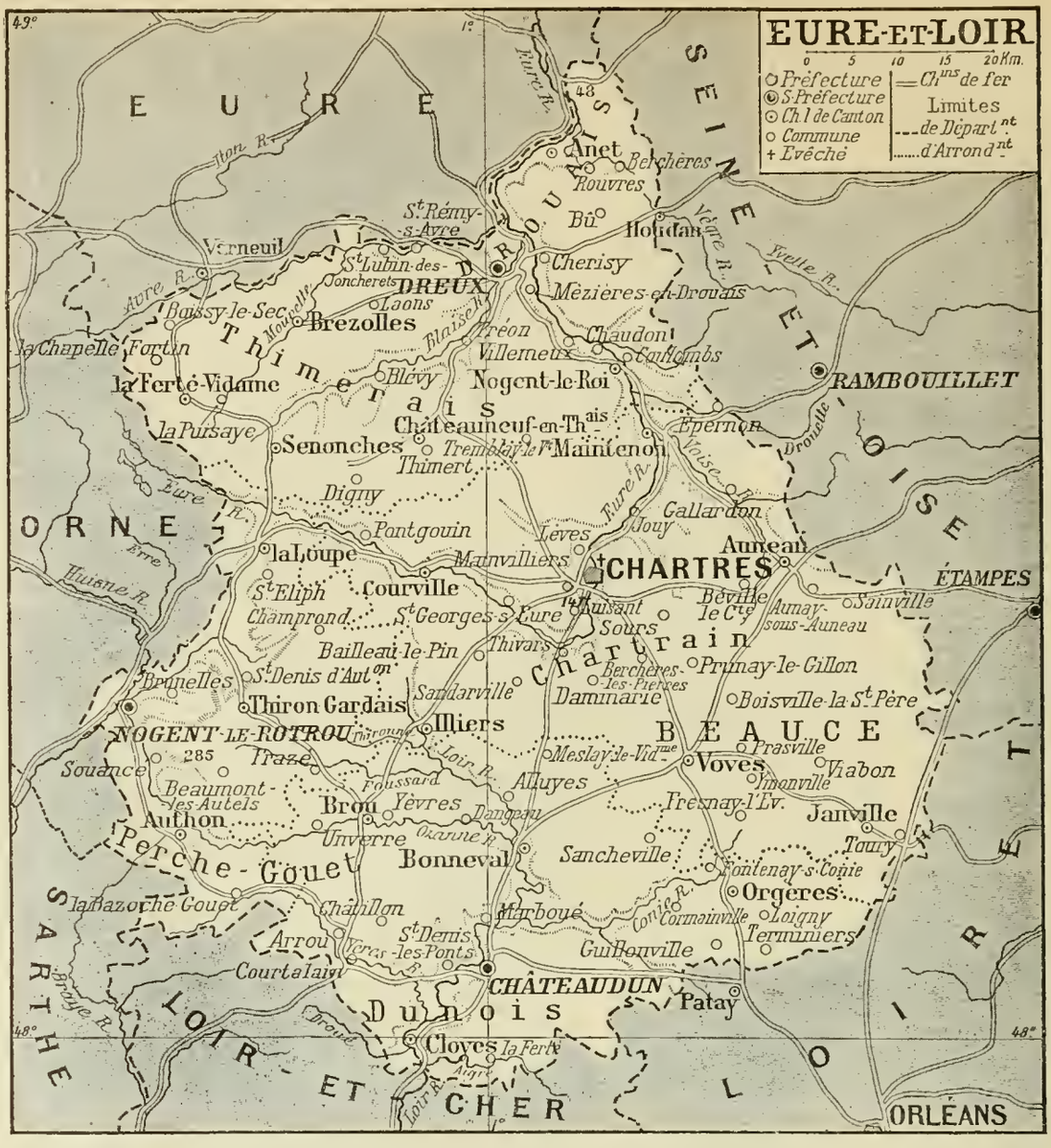

Europe (*Histoire de la civilisation en*), par Guizot (1828). L'auteur s'est appliqué, avec un sens philosophique profond, à rechercher l'origine, le sens et la portée des événements politiques et sociaux, sans s'occuper du développement purement intellectuel des nations.

Europe (*Histoire de l') pendant la Révolution française*, par H. de Sybel (1853). L'auteur fait un magistral tableau de l'Europe entre 1789 et 1795. Il distingue, dans cette importante période, trois faits saillants et solidaires : la chute de la royauté française, l'anéantissement de la Pologne et la dissolution de l'empire allemand par la guerre de la première coalition.

Europe centrale (*Histoire de la formation territoriale des Etats de l'*), par A. Himly (1876), savant ouvrage, expliquant l'organisation territoriale de l'Europe contemporaine tant par les conditions inhérentes à la nature du sol que par les vicissitudes de l'histoire.

Europe (*l'*) *et la Révolution française*, par Albert Sorel (1885-1905). A. Sorel étudie la Révolution dans ses conséquences intérieures et extérieures. Il soutient que le mouvement révolutionnaire ne fut pas un cataclysme soudain, mais une « suite naturelle et nécessaire de l'histoire de l'Europe », et il montre la persistance, pendant la Révolution, des procédés de gouvernement de l'ancien régime. C'est une des œuvres les plus remarquables et les plus suggestives de la littérature historique contemporaine.

Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie. Elle fut enlevée par Jupiter métamorphosé en taureau, qui la conduisit en Crète, où elle devint mère de Minos (*Myth.*).

Europe (*l'Enlèvement d'*), chef-d'œuvre de Paul Véronèse (palais ducal de Venise) ; — tableau d'une composition agréable et très animée et du coloris le plus brillant. Le musée du Capitole en a une belle répétition, que quelques connaisseurs croient même être l'original.

L'Enlèvement d'Europe, d'après Paul Véronèse.

européaniser [*zé*] v. a. Façonner à la civilisation européenne : *le Japon s'est rapidement européanisé.*

Européen, enne [*pé-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Europe : *les Européens.* Adjectiv. : *les races européennes.*

européennement [*pé-è-ne-man*] adj. A la façon européenne.

Euros [*ross*] ou **Eurus** [*russ*], le vent de l'Est chez les Grecs.

Eurotas [*tass*], riv. de Laconie, qui arrosait Sparte (auj. *Vasili*) ; cours 80 kil.

Eurville, comm. de la Haute-Marne, arr. et à 12 kil. de Wassy, sur la Marne ; 1.870 h. Ch. de f. E.

euryale n. f. Genre de plantes de la famille des nymphéacées.

— Encycl. Les euryales sont de belles plantes aquatiques, hérissées d'aiguillons ; les fleurs sont d'un blanc rosé. L'unique espèce est l'*euryale féroce* ou *épineuse*, dont les feuilles atteignent parfois un mètre, et qui est originaire de l'Inde et de la Chine.

Euryanthe, opéra en trois actes, paroles de Mme de Chézy, musique de Weber ; partition d'une mélancolie pénétrante et d'une indicible poésie (1823).

EUROPE

EUROPE
Échelle
0 200 400 600 K
MER GLACIALE DU NORD
OCÉAN GLACIAL DU NORD
MER BALTIQUE
MER DU NORD
MER D'IRLANDE
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
MER NOIRE
MER CASPIENNE
MER D'ARAL
Mts de l'Oural
Mts Scandinaves
Mts Cantabriques
Pyrénées
Alpes
Apennins
Balkans
Mts Dinariques
Mts Carpathes
Mts Hercyniens
Mts Métallifères
Mts Sudètes
Mts Tauriques
Mts Caucase
Mts Kurdistan
Mts Atlas
Sierra Morena
Sierra Nevada
Massif Central
Grand Plateau d'Allemagne
Grand Plateau d'Autriche
Grand Plateau de Russie
Steppe des Kirghizes
Steppe Salsifère
Marais Pripet
Volhynie
Finlande
Laponie
Presqu'île Scandinave
Presqu'île de Kola
Presqu'île de Crimée
Presqu'île de Morée
Presqu'île de Malacca
Presqu'île de Kamtchatka
Presqu'île de Taïmyr
Presqu'île de Yalmal
Presqu'île de Kanine
Presqu'île de Tchoukotsk
Presqu'île de Kamtchatka
Presqu'île de Cor

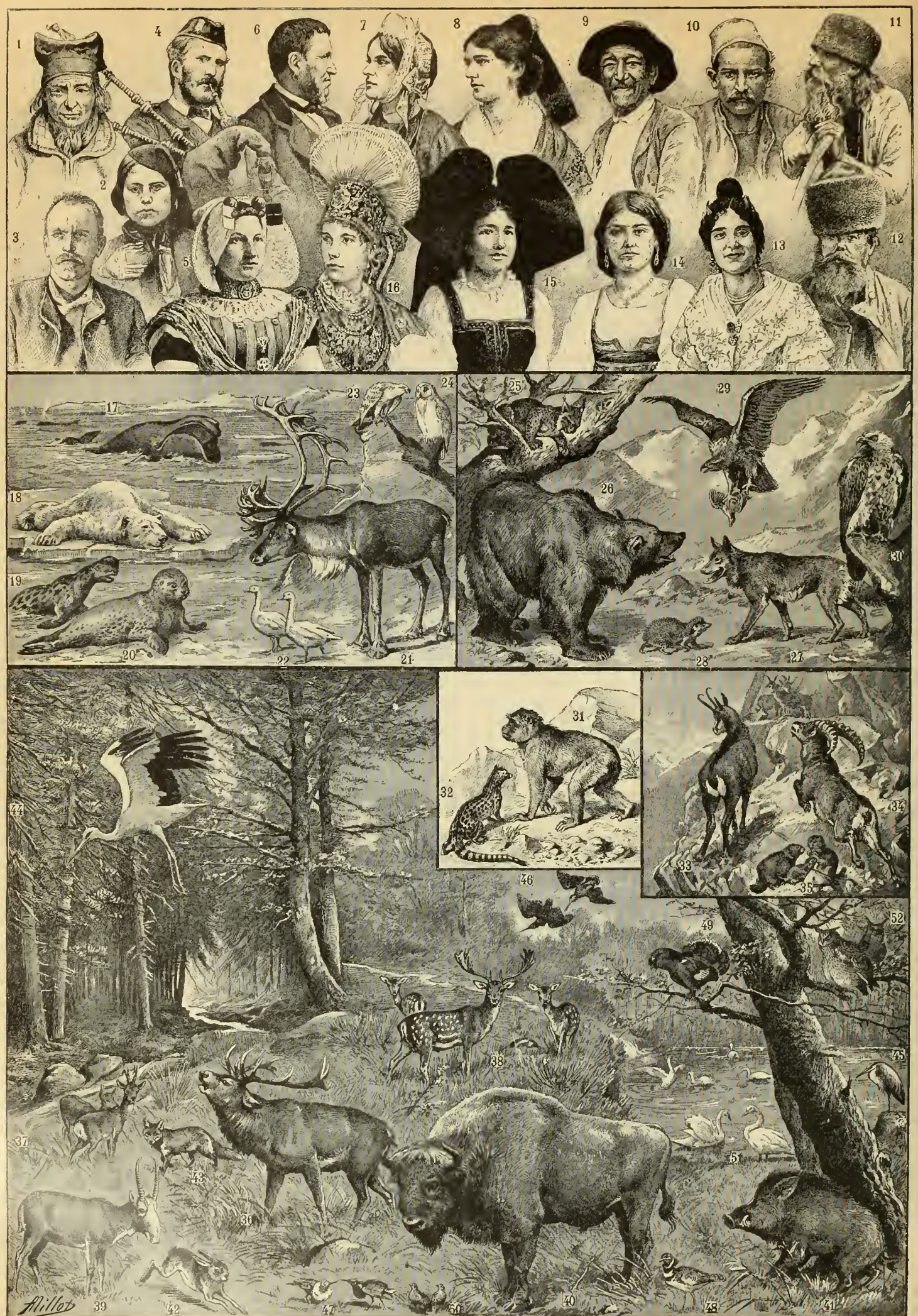

Europe : 1. Lapon. — 2. Islandaise. — 3. Norvégien. — 4. Écossais. — 5. Hollandaise. — 6. Auvergnat. — 7. Bretonne. — 8. Arlésienne. — 9. Basque. — 10. Turc. — 11. Roumain. — 12. Russe. — 13. Espagnole. — 14. Italienne. — 15. Alsacienne. — 16. Autrichienne. — 17. Baleine. — 18. Ours blanc. — 19. Phoque à capuchon. — 20. Phoque veau marin. — 21. Renne. — 22. Oie des neiges. — 23. Faucon gerfaut. — 24. Harfang. — 25. Lynx. — 26. Ours brun. — 27. Loup. — 28. Hérisson. — 29. Aigle. — 30. Gypaète. — 31. Magot. — 32. Genette. — 33. Chamois. — 34. Bouquetin. — 35. Marmottes. — 36. Cerf. — 37. Chevreuil et chevrette. — 38. Daim et biches. — 39. Antilope saiga. — 40. Bison d'Europe. — 41. Sanglier. — 42. Lièvre. — 43. Renard. — 44. Cigogne. — 45. Héron. — 46. Bécasses. — 47. Combattants. — 48. Outarde canepetière. — 49. Tétras lyre. — 50. Perdrix. — 51. Cygnes. — 52. Grands ducs.

Eurybiade, général spartiate, qui commandait en chef la flotte grecque à Salamine, avec Thémistocle. V. Thémistocle, et *Frappe mais écoute.*

Eurydice.

eurycère ou **eurycera** [*sé*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, renfermant des punaises de bois, allongées et plates, qui vivent dans les régions chaudes et tempérées.

Euryclée, fidèle nourrice d'Ulysse, qui fut la première à le reconnaître quand il revint à Ithaque, déguisé en mendiant.

Eurydice, femme d'Orphée. Poursuivie par Aristée, elle ne vit pas un serpent, qui lui fit une blessure mortelle. Orphée, inconsolable, alla la chercher jusqu'aux Enfers. V. Orphée.

euryhalin, e adj. (du gr. *eurus,* large, et *hals, halos,* sel). Se dit des animaux marins capables de supporter de grandes variations de salure. Ant. Sténohalin.

Eurymédon, riv. de Pamphylie (Asie Mineure), sur les bords de laquelle Cimon vainquit les Perses. (Anj. *Kœprusou.*)

Eurymédon, général athénien, tué devant Syracuse en 413 av. J.-C.

eurypharynx [*rinkss*] n. m. Genre de poissons des profondeurs abyssales, dont le corps, allongé et grêle, est terminé par une tête volumineuse, à mâchoire inférieure munie d'une énorme poche, comme celle du bec du pélican.— (V. le tableau abysses [*animaux des*].)

Eurysthée [*ris-té*], roi légendaire de Mycènes et de Tirynthe, parent d'Hercule, auquel il imposa les *douze travaux,* dans l'espoir de se défaire du héros, qu'il redoutait (*Myth.*). Il fut tué par Hyllos, fils d'Hercule.

Eurysthène [*ris-tè-ne*], et **Proclès** [*klèss*], fils jumeaux d'Aristodème, tige des familles royales de Sparte, qui s'appelaient *Eurysthénides* et *Proclides.*

eurythmie [*rit-mi*] n. f. (du gr. *eu,* bien, et *rhuthmos,* rythme). Combinaison harmonieuse des lignes, des proportions dans un ouvrage d'art. Heureux choix de sons. *Fig.* Juste équilibre des facultés.

eurythmique [*rit-mi-ke*] adj. (de *eurythmie*). Qui a un rythme régulier. Harmonieux.

eurythyrea [*ré-a*] n. m. Genre de coléoptères de la famille des buprestidés, comprenant des insectes à livrée d'un vert cuivreux, dont les larves attaquent les chênes et les sapins.

eurytome ou **eurytoma** n. m. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant une vingtaine d'espèces de l'Europe. (Les eurytomes sont parasites de divers insectes ; une espèce détruit l'hylésine du frêne.)

euscarien, enne [*eus-ka-ri-in, è-ne*] adj. et n. m. Syn. de basque.

Eusèbe, évêque de Césarée, auteur d'une célèbre et précieuse *Histoire ecclésiastique,* où il raconte avec ordre et exactitude l'établissement et les premiers progrès de l'Eglise (267-340).

Eusèbe (saint), pape du 20 mai au 26 septembre 310. Il fut exilé par le tyran Maxence, et mourut en Sicile. Fête le 26 septembre.

Eusèbe (saint), évêque de Verceil (Piémont), né en Sardaigne (345-371). Exilé par l'empereur Constance, il fut, dit-on, lapidé par les ariens. Fête le 21 juin.

Eusèbie (sainte), martyre du viiie siècle. Abbesse d'un monastère, près de Marseille, elle fut égorgée par les Sarrasins. Fête le 29 octobre.

eusémie [*zé-mi*] n. f. (du gr. *eu,* bien, et *sèma,* signe). Ensemble des symptômes favorables dans une maladie.

Euskirchen, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur l'Erft ; 10.000 h. Draps.

euspongia [*eus-pon*] n. f. *Zool.* Nom scientifique du genre *éponge.*

eustache [*eus-ta-che*] n. m. (du n. de *Eustache Dubois,* coutelier). Couteau grossier, à manche de bois ; couteau à virole.

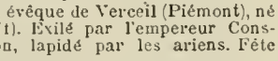
Eustache.

Eustache ou **Eustathe** (saint), martyr qui fut soldat dans les armées de Trajan, et fut mis à mort sous Adrien. Fête le 20 septembre.

Eustache le Moine, corsaire français du moyen âge, né en Picardie, tué au combat naval de Cinq-Iles, devant l'embouchure de la Tamise, en 1217.

Eustache de Saint-Pierre. *Biogr.* V. Saint-Pierre.

Eustachi, médecin italien du xvie siècle. C'est lui qui a donné son nom à la trompe par laquelle l'oreille moyenne communique avec le larynx supérieur, à la valvule située à l'embouchure de la veine cave inférieure, etc.

Eustathe, archevêque de Thessalonique, grammairien et rhéteur byzantin du xiie siècle. Il a laissé de précieux Commentaires sur Homère et Pindare.

eustyle [*eus-ti-le*] n. m. (du gr. *eu,* bien, et *stulos,* colonne). Mode d'entrecolonnement, dans lequel les colonnes sont espacées de deux diamètres et quart, excepté au milieu de la façade et de la partie postérieure de l'édifice, où l'espacement est de trois diamètres.

eutectique [*tèk-ti-ke*] adj. (du gr. *eutéktos,* qui fond facilement). *Chim.* Se dit des alliages à points de fusion minima.

Euterpe.

Euterpe [*tèr-pe*], muse de la musique et de la poésie lyrique. On la représente couronnée de fleurs et tenant une flûte.

euthanasie [*zi*] n. f. (du gr. *eu,* bien, et *thanatos,* mort). Sommeil provoqué, quand la mort est imminente, afin d'éviter une agonie douloureuse.

Euthydème, sophiste grec, qui vivait en 423 av. J.-C. Platon en a fait le héros d'un de ses plus spirituels dialogues.

Euthydème, roi de Bactriane et vrai fondateur de ce royaume (iiie siècle av. J.-C.). Il lutta contre Antiochus le Grand, roi de Syrie, et devint ensuite son allié.

Euthyme (saint), archimandrite grec (377-473). Fête le 20 janvier.

euthymie [*mi*] n. f. (du gr. *eu,* bien, et *thumos,* âme). Tranquillité d'esprit.

eutrapélie [*lî*] n. f. (du gr. *eutrupelos,* enjoué). Manière enjouée et inoffensive de plaisanter.

Eutrope (saint), apôtre de la Saintonge, disciple de saint Denis, et premier évêque de Saintes (iiie siècle). Fête le 30 avril.

Eutrope, historien latin du ive siècle, auteur d'un utile *Abrégé d'histoire romaine.*

Eutrope, esclave et eunuque arménien, ministre d'Arcadius. S'étant aliéné l'impératrice Eudoxie, il fut disgracié. Saint Jean Chrysostome prononça en sa faveur une homélie célèbre, qui lui sauva la vie. Exilé en Chypre, il fut ramené en Chalcédoine, sur les instances d'Eudoxie, et décapité (399).

eutrophie [*fî*] n. f. (du gr. *eu,* bien et *trophê,* nourriture). Bon état de nutrition.

Eutropie, impératrice romaine, née en Syrie (iiie siècle). Epouse de Maximien Hercule, mère de l'empereur Maxence et de Fausta, femme de Constantin.

eutychéen, enne [*ché-in, è-ne*] adj. V. eutychien.

Eutychès [*kèss*], hérésiarque grec du ve siècle. Après avoir combattu le nestorianisme, il tomba dans la doctrine contraire, et professa que, depuis l'incarnation, il n'était resté en J.-C. que la nature divine sous l'apparence du corps humain. Sa doctrine, ou *eutychianisme,* fut condamnée par le concile de Chalcédoine.

eutychianisme [*chi-a-nis-me*] n. m. Doctrine d'Eutychès.

eutychien, enne [*chi-in, è-ne*] adj. Qui concerne Eutychès : *doctrine eutychienne.* (On dit aussi eutychéen.) N. Partisan de la doctrine d'Eutychès.

Eutychien (saint), pape et martyr, né à Luni vers 220, élu en 275, m. en 283. Fête le 7 décembre.

eux [*eû*] pr. pers. m. pl. de *lui.*

Euzet-les-Bains, comm. du Gard, arr. et à 13 kil. d'Alais, 290 h. Sources minérales sulfurées calciques, bitumineuses, magnésiennes.

E. V. Abréviation des mots *en ville,* couramment employés.

évacuant [*ku-an*], **e** ou **évacuatif, ive** adj. *Méd.* Qui fait évacuer : *purgatif évacuant.* N. m. : *un évacuant* ou *évacuatif.*

évacuateur, trice adj. Qui sert à l'évacuation.

évacuation [*si-on*] n. f. *Méd.* Rejet par voie naturelle ou artificielle de certaines matières nuisibles ou trop abondantes. Matières évacuées. *Fig.* Action de sortir d'un pays, d'une place de guerre.

évacuer [*ku-é*] v. a. (lat. *evacuare ; de vacuus,* vide). Faire sortir du corps : *évacuer la bile.* Sortir d'un pays, d'une place : *Du Guesclin força les Anglais à évacuer presque complétement la France.* Faire sortir de : *évacuer l'artillerie d'une place.*

évadé, e adj. et n. Se dit d'une personne qui s'est échappée de l'endroit où elle était enfermée, retenue : *un forçat évadé ; les évadés.*

évader (s') [*dé*] v. pr. (du lat. *e,* hors de, et *vadere,* aller). S'échapper furtivement : *s'évader d'une prison. Fig.* Se tirer d'embarras. *Absolum.* (avec ellipse) : *on le fit évader.*

évagation [*gha-si-on*] n. f. (lat. *evagatio*). Distraction de l'esprit, qui le détourne des objets auxquels il devrait s'attacher. (Peu us.)

évagination [*si-on*] n. f. (du préf. priv. *é,* et du lat. *vagina,* gaine). Sortie d'une gaine.

Evagoras [*rass*], nom de deux rois de Salamine, en Chypre (ive s. av. J.-C.). — Evagoras Ier, m. en 374, fut l'ami d'Athènes, et recueillit les débris de la flotte de Conon, après le désastre d'Ægos-Potamos. Il fut assassiné par un eunuque.

Evagre le Scolastique, historien grec, né à Epiphanie, en Syrie (536-610) ; auteur d'une *Histoire ecclésiastique* qui va de 431 à 594 et très estimée pour sa véracité.

évaltonner (s') [*to-né*] v. pr. (du préf. *é,* et de *valeton,* petit valet). Faire des efforts. (Vx.) S'émanciper.

évaluable adj. Qui peut être évalué : *quantité évaluable.*

évaluateur n. m. Ce qui sert à déterminer la valeur des choses.

évaluation [*si-on*] n. f. (de *évaluer*). Appréciation, estimation : *faire une évaluation trop faible.*

évaluer [*lu-é*] v. a. Apprécier, fixer la valeur d'une chose : *évaluer la population d'une contrée.*

Évandre, prince du Latium, qu'il passait pour avoir civilisé. Il accueillit Enée, et le secourut contre les Rutules (*Enéide*).

évanescence [*nès-san-se*] n. f. Qualité de ce qui est évanescent. (Peu us.)

évanescent [*nès-san*], **e** adj. (lat. *evanescens*). Qui disparaît par degrés.

évangéliaire [*è-re*] n. m. Livre contenant les Evangiles de toutes les messes de l'année.

Évangéline, poème de Longfellow ; idylle romanesque, dans laquelle l'auteur décrit avec une inspiration sincère la nature acadienne (1847).

évangélique adj. De l'Evangile. Conforme à l'Evangile : *les puritains prétendaient mener une vie évangélique.* Qui appartient à la religion réformée.

évangéliquement [*ke-man*] adv. D'une manière évangélique : *vivre évangéliquement.*

évangélisateur [*za*] n. m. Celui qui prêche l'évangile, spécialement parmi les populations non chrétiennes : *saint Paul fut le principal évangélisateur des gentils.*

évangélisation [*za-si-on*] n. f. Action d'évangéliser : *saint Boniface fut le principal agent de l'évangélisation de l'Allemagne.*

évangéliser [*zé*] v. a. Prêcher l'évangile à.

évangélisme [*lis-me*] n. m. Doctrine de l'Eglise évangélique

évangéliste [*lis-te*] n. m. Chacun des quatre écrivains sacrés qui ont écrit la vie et la doctrine de Jésus-Christ : saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.

Les Quatre Evangélistes, d'après Jordaens.

— Encycl. Les évangélistes, souvent représentés, à partir du ve siècle, dans les mosaïques des anciennes basiliques de Rome et de Ravenne, ont la tête nimbée et sont accompagnés de figures symboliques sur la signification desquelles les Pères de l'Eglise ne sont pas d'accord : un jeune homme est attribué à saint Matthieu, un lion à saint Marc, un taureau à saint Luc, un aigle à saint Jean.

Évangéliste (*l'*), roman d'Alphonse Daudet (1883) ; pénétrante étude de psychologie, où l'auteur nous montre une jeune protestante que l'idée de la mort fait passer de l'indifférence religieuse au trouble, puis à l'exaltation fervente et au sacrifice de toutes les affections terrestres.

évangile n. m. (lat. *evangelium ;* du gr. *euaggélion,* bonne nouvelle). Doctrine de Jésus-Christ : *prêcher l'évangile.* Livre qui la contient. (Dans ce sens et les suiv., prend une majuscule.) Partie des Evangiles lue ou chantée à la messe. *Côté de l'Evangile,* côté gauche de l'autel par rapport aux assistants, où se lisent les deux Evangiles. *Fig.* Code, loi sacrée, règle immuable. *Parole d'Evangile,* chose tout à fait certaine.

Évangile (*l'*) ou plutôt *les Évangiles,* livre sacré, composé de quatre récits de saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean, qui ont retracé la vie et la doctrine de Jésus-Christ. Les trois premiers, en raison de leurs concordances, sont dits *synoptiques.* En dehors des Evangiles canoniques, une soixantaine d'écrits de nature diverse, dont un certain nombre subsistent, sont appelés *Evangiles apocryphes.*

évanie [*ni*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant des formes à vastes ailes, qui vivent dans le midi de la France : *les larves des évanies dévorent les larves et les œufs des blattes.*

évanouir (s') v. pr. (lat. *evanescere*). Tomber en faiblesse, perdre connaissance : *Henri III s'évanouissait, dit-on, à la vue d'un chat. Fig.* Disparaître : *la beauté s'évanouit vite.*

évanouissant [*i-san*], **e** adj. *Algèb.* Qui est éliminé, devient nul : *quantités évanouissantes.* (Vx.)

évanouissement [*i-se-man*] n. m. Perte de connaissance, syncope, défaillance : *revenir d'un long évanouissement. Par ext.* Disparition, effacement. *Algèb.* Disparition d'une quantité amenée par certains artifices de calcul.

— Encycl. *Pathol.* V. syncope.

Evans (Marie-Anne). V. Eliot.

Evans (Olivier), mécanicien américain, né à Newport (1755-1819) ; inventeur des machines à vapeur à haute pression et des dragues à vapeur.

Evans (sir George de Lacy, dit), général et homme politique anglais, né à Moig (Irlande), m. à Londres (1787-1870). Il combattit à l'Alma et à Inkermann.

Evansville, v. des Etats-Unis (Indiana), sur l'Ohio ; 51.000 h. Houille, céréales.

évaporable adj. Susceptible d'évaporation.

évaporatif, ive adj. Qui fait évaporer : *procédés évaporatifs.*

évaporation [*si-on*] n. f. Transformation lente d'un liquide en vapeur.

— Encycl. L'évaporation d'un liquide a lieu à toutes les températures et sous toutes les pressions ; c'est une production lente de vapeur, tandis que l'ébullition est le passage rapide et tumultueux de l'état de liquide à l'état de vapeur. L'évaporation naturelle enlève annuellement aux cours d'eau, à la mer, une masse d'eau qui paraît sensiblement la même que celle qui leur est restituée par la pluie ; c'est l'*évaporation spontanée à l'air libre,* qui est utilisée dans l'extraction du sel marin. Cette évaporation est d'autant plus active : 1° que la surface du liquide est plus grande ; 2° que la température du liquide à évaporer et de l'air environnant est plus élevée ; 3° que l'air est plus sec ou plus rapidement renouvelé. Toute évaporation a pour conséquence un abaissement de température pour le liquide qui s'évapore ; c'est sur ce phénomène qu'est fondé l'emploi des *alcarazas* pour rafraîchir l'eau. Le froid produit par l'évaporation de certains liquides est souvent considérable ; on l'utilise quelquefois pour la liquéfaction des gaz.

évaporatoire adj. Propre à provoquer l'évaporation : *appareil évaporatoire.*

évaporé, e adj. et n. *Fig.* Etourdi, léger : *tête évaporée ; c'est un évaporé.*

évaporer [*ré*] v. a. (du lat. *vapor,* vapeur). Résoudre en vapeur : *évaporer un liquide. Fig.* Exhaler : *évaporer sa bile. Pop.* Voler subtilement : *évaporer une montre.* **S'évaporer** v. pr. Se résoudre en vapeur. *Fig.* S'exhaler, se dissiper : *sa colère s'évapore en menaces.* Devenir évaporé, étourdi. *Fam.* Maigrir rapidement. *Pop.* S'enfuir, disparaître.

évaporeuse [*reu-ze*] n. f. Machine employée dans les stéarineries pour aider à l'ébullition de la matière destinée à la fabrication de la bougie.

évaporomètre n. m. Instrument pour mesurer le pouvoir évaporant de l'atmosphère.

Évariste [*ris-te*] (saint), pape de 100 à 109, martyr sous Trajan. Fête le 26 octobre.

évasé, e [*zé*] adj. Large, bien ouvert.

évasement [*ze-man*] n. m. Etat de ce qui est évasé : *l'évasement du tromblon empêche la justesse du tir.*

évaser [zé] v. n. (du préf. *é*, et de *vase*). Elargir une ouverture : *évaser un trou, un tuyau.*

évasif, ive adj. Qui sert à éluder : *faire une réponse évasive.* ANT. **Catégorique, positif.**

évasion [*zi-on*] n. f. Action de s'évader, de s'échapper de prison : *méditer une évasion.*

— ENCYCL. *Dr.* L'évasion simple, c'est-à-dire accomplie sans violence et sans effraction, ne constitue, en principe, aucun délit. Le détenu n'encourt de châtiment qu'autant que son évasion a été consommée, ou tentée, par bris de prison ou avec violences envers les préposés à sa garde ou à sa conduite.

Ceux qui ont recélé ou fait recéler des personnes qu'ils savaient avoir commis des crimes emportant peine afflictive, sont punis de trois mois d'emprisonnement au moins et de deux ans au plus; toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux ascendants ou descendants, époux ou épouses même divorcés, frères ou sœurs des criminels recélés, ou leurs alliés au même degré.

évasivement [*zi-ve-man*] adv. D'une manière évasive: *répondre évasivement.* ANT. **Catégoriquement.**

évasure [*zu-re*] n. f. Ouverture plus ou moins grande d'un orifice.

Évaux ou **Évaux-les-Bains** [*vô*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 42 kil. d'Aubusson, non loin du Cher; 3.000 h. Sources thermales sulfatées, sodiques et ferrugineuses. — Le cant. a 9 comm. et 10.030 h.

Ève, la première femme, d'après la *Genèse.* Dieu endormit Adam, et, pendant son sommeil, forma la femme de son flanc. Séduite par le serpent, Ève cueillit le fruit défendu et entraîna Adam dans sa faute. Elle fut chassée avec lui du Paradis terrestre et condamnée à enfanter dans la douleur. Elle fut la mère de Caïn, Abel et Seth. *Fille d'Ève,* femme frivole, curieuse, coquette, etc., qui se laisse facilement tenter. Femme en général. *Fam. Ne connaître quelqu'un ni d'Ève ni d'Adam,* v. ADAM.

évêché n. m. Territoire soumis à l'autorité d'un évêque : *l'évêché de Paris fut longtemps suffragant de l'archevêché de Sens.* (Pour la nomenclature des *évêchés,* v. ARCHEVÊCHÉ.) Dignité d'évêque. Siège, palais épiscopal : *se rendre à l'Évêché.*

Évêchés (les **Trois-**), dénomination par laquelle on désignait jadis une partie de la Lorraine, composée des trois villes de Metz, Toul et Verdun (ayant rang d'évêché) et de leur territoire. Conquis par le connétable de Montmorency sous Henri II (1552), ils furent reconnus définitivement comme possession française au congrès de Westphalie (1648).

évection [*vèk-si-on*] n. f. (lat. *evectio*). *Astr.* Inégalité périodique dans le mouvement de la lune, produite par l'action du soleil.

éveil [*vé, l* mll.] n. m (de *éveiller*). Avis donné sur une chose qui intéresse, et à laquelle on ne pensait pas : *donner l'éveil.* Alarme.

éveillable [*vé, ll* mll.] adj. Qui peut être éveillé. Action de sortir du sommeil, ou d'en tirer quelqu'un. (Vx.)

éveillé, e [*vè, ll* mll.] adj. *Fig.* Gai, vif, alerte : *mine éveillée.* Substantiv. : *quelle éveillée!* ANT. **Endormi.**

éveiller [*vè, ll* mll., *é*] v. a. (du lat. *ex,* hors de, et *vigilare,* veiller). Tirer du sommeil : *éveiller un dormeur. Fig.* Exciter, stimuler; faire naître : *éveiller l'attention.* ANT. **Endormir, assoupir.**

éveilleur [*vè, ll* mll.] n. m. Celui qui éveille.

éveillure [*vè, ll* mll.] n. f. Inégalité naturelle dans une pierre. (Vx.)

Evelyn [*lin*] (John), écrivain et polygraphe anglais, né et m. à Wooton (1620-1706), auquel on doit des *Lettres* et un *Journal* fort intéressants.

événement [*man*] n. m. (du lat. *evenire,* supin *eventum,* arriver). Issue : *attendre l'événement pour juger de la valeur d'une entreprise.* Tout ce qui arrive dans le monde. Fait, incident remarquable. Dénouement d'une œuvre littéraire. *Faire événement,* surexciter l'attention au point qu'on n'oublie plus. *A tout événement,* à tout hasard, quoi qu'il puisse arriver.

évent [*van*] n. m. (de *éventer*). Air libre : *mettre une cargaison à l'évent. Fig. Tête à l'évent,* personne légère, étourdie. Petite ouverture pour laisser passer la flamme d'une amorce. Conduit ménagé par les fondeurs dans les moules, pour l'échappement du gaz. Altération des aliments ou des boissons, par suite d'une trop longue exposition à l'air : *ce vin sent l'évent.* Ouverture par laquelle certains cétacés rejettent de la vapeur d'eau. Canal pour renouveler l'air.

— ENCYCL. Les évents sont les ouvertures du nez simples ou doubles des cétacés. Ils sont situés plus ou moins en arrière sur le sommet de la face et conduisent aux fosses nasales.

event [*i-vèn't*] n. m. Mot anglais signifiant *événement : le great event* (le grand événement) *de la saison.*

éventable [*van*] adj. Que l'on peut éventer.

éventage [*van*] n. m. Action d'éventer, de sécher à l'air des peaux, des mauvaises herbes.

éventail [*van-ta, l* mll.] n. m. Sorte d'écran portatif, monté sur des lames très minces, pouvant se plier à volonté, et servant à faire du vent pour se rafraîchir : *éventail de plumes; éventail peint.* Ecran non pliant, servant au même usage. Ecran que l'émailleur place devant sa lampe. *Par anal.* Objet qui se déploie en forme d'éventail ordinaire. *Eventail de corset,* points de soie disposés en palme pour arrêter les baleines. *Croisée en éventail,* croisée dont la partie supérieure est en éventail.

— ENCYCL. *Techn.* Un éventail se compose de deux parties : la *feuille* et la *monture.* La feuille est faite de deux morceaux de papier collés l'un contre l'autre, et que l'on double parfois d'une peau de chevreau dite *cabretille, peau de poulet, de cygne, vélin,* etc. La monture appelée *bois* ou *pied* est en bois, ivoire, nacre, etc. Elle est faite de petites baguettes mobiles à l'une de leurs extrémités, la *tête,* et pouvant tourner autour d'un axe horizontal, la *rivure.* Les baguettes deviennent des *brins* au delà de la tête, et leur ensemble forme la *gorge.* Les baguettes flexibles qui portent la feuille sont les *flèches,* et les deux branches extérieures se disent *maîtres brins;* ils protègent la feuille lorsque l'éventail est fermé.

On appelle *éventail brisé* celui dans lequel les flèches, au lieu d'être réunies par la feuille, sont indépendantes les unes des autres et réunies par un ruban à leur partie supérieure. Les brins et flèches, dans ce cas, sont faits de plumes d'autruche et autres.

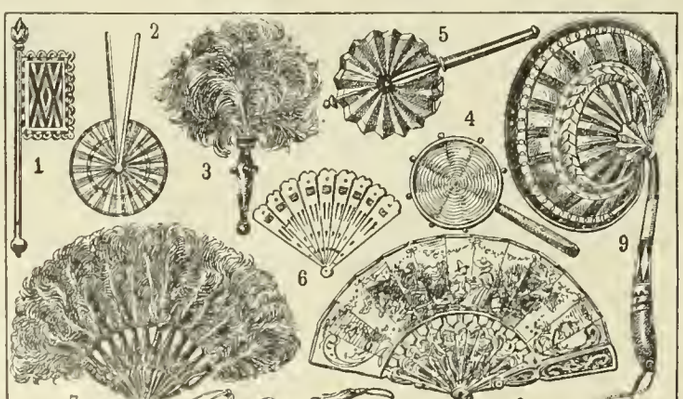

Éventails ; 1. A girouette (XVIe s.) ; 2. Plissé en roue; 3. A plumes (XVIe s.); 4. En éclisse ; 5. A gaine 6. A lames ; 7. A plumes ; 8. Peint ; 9. Indien.

éventaillé [*van-ta, ll* mll., *é*], **e** adj. Disposé en éventail.

éventaillerie [*van-ta, ll* mll., *e-rî*] n. f. Industrie ou commerce des éventails.

éventailleuse [*van-ta, ll* mll., *eu-ze*] n. f. Ouvrière qui fait les éventails de corsets.

éventaillier [*van-ta, ll* mll., *i-é*] n. m. Marchand d'éventails.

éventailliste [*van-ta, ll* mll., *is-te*] n. m. Fabricant, peintre, marchand d'éventails.

éventaire [*van-tè-re*] n. m. (de *éventer*). Sorte de plateau que portent devant elles les marchandes de fruits, de fleurs, de légumes, etc.

Éventaire.

évente [*van-te*] n. f. Casier où l'on met les chandelles après leur fabrication.

éventé, e [*van*] adj. Qui a subi l'action de l'air : *vin éventé. Fig.* Evaporé, léger : *personne éventée.* Substantiv. : *un éventé.*

éventement [*van-te-man*] n. m. Action d'éventer; état de ce qui est éventé.

éventer [*van-té*] v. a. (du préf. *é,* et de *vent*). Exposer au vent : *éventer des habits.* Donner du vent. Altérer par l'exposition à l'air : *éventer du vin. Eventer le grain,* le remuer pour qu'il ne s'échauffe pas. *Eventer une mine, une mèche,* la découvrir et en détruire l'effet. Percevoir l'odeur de : *chien qui évente la voie,* et *fig.* Découvrir habilement : *éventer un complot, un piège. Fam. : éventer la mèche. Mar. Eventer une voile,* l'orienter de manière qu'elle reçoive le vent. **S'éventer** v. pr. Se faire du vent avec un éventail ou toute autre chose : *s'éventer avec son mouchoir.* Se corrompre par le contact de l'air : *vin qui s'évente.*

éventeur, euse [*van, eu-ze*] n. et adj. Personne qui évente.

éventif, ive [*van*] adj. Eventuel. (Vx.)

éventiller [*van-ti, ll* mll., *é*] v. n. Se dit d'un faucon qui bat des ailes.

éventoir [*van*] n. m. Grossier éventail pour allumer les charbons, la braise.

Éventoir.

éventration [*van-tra-si-on*] n. f. Solution de continuité de la paroi musculaire abdominale, laissant la peau seule pour contenir les viscères.

éventrer [*van-tré*] v. a. Ouvrir le ventre : *éventrer un bœuf. Par anal.* Défoncer, ouvrir largement : *éventrer un pâté, une valise.*

éventualité [*van*] n. f. Caractère de ce qui est éventuel. Fait éventuel : *parer à toutes les éventualités.*

éventuel, elle [*van-tu-él, è-le*] adj. (du lat. *eventus,* événement). Qui dépend d'un événement incertain : *faire une concession éventuelle.* N. m. Cas éventuels : *calculer l'éventuel.* Portion variable des émoluments d'un fonctionnaire. ANT. **Certain, nécessaire.**

éventuellement [*van-tu-é-le-man*] adv. D'une manière éventuelle.

éventure [*van*] n. f. Crevasse que présentent certains canons de fusil défectueux après l'épreuve.

évêque n. m. (gr. *episkopos;* de *epi,* sur, et *skopein,* regarder). Le chef d'un diocèse : *les évêques furent d'abord élus par les fidèles. Evêque des évêques,* le pape. Loc. fam. V. CHAPE et CHIEN.

Costume d'évêque : 1. Au XIIe siècle; 2. Au XXe siècle.

— ENCYCL. Par son *pouvoir d'ordre,* qui lui est conféré par son sacre, l'évêque confère non seulement les mêmes sacrements que le prêtre, mais encore l'ordre et la confirmation. Par son *pouvoir de juridiction,* qui lui vient à la suite de l'institution canonique donnée par Rome, il gouverne la portion du peuple chrétien qui lui est confiée; il institue les curés, nomme les ecclésiastiques aux différents emplois, les surveille et au besoin les frappe de censure; il fait les mandements et ordonnances nécessaires au maintien de la discipline. Au point de vue de l'ordre, les évêques sont égaux ; au point de vue de la juridiction, il y a entre eux une hiérarchie, dont les degrés sont, en descendant : le pape, les patriarches, les primats, les métropolitains ou archevêques, les simples évêques. Le droit canonique impose à l'évêque la résidence dans son diocèse, la visite de son diocèse au moins tous les trois ans, le voyage à Rome au moins tous les quatre ans, l'union la plus étroite avec le pape. Dans un délai de six mois après l'institution canonique, le nouveau prélat doit se faire sacrer par trois autres évêques. Ses ornements distinctifs sont : la crosse, l'anneau, la croix pectorale et la mitre.

Dans l'Eglise anglicane (ou épiscopale), il y a des évêques, qui, en Angleterre, sont nommés par les ministres de la couronne. Les Eglises luthériennes du Nord (pays scandinaves) ont conservé le régime épiscopal.

Everbecq, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath); 3.170 h. Salines; filatures.

Everberg, comm de Belgique (Brabant, arr. de Louvain); 1.800 h.

Everdingen [*é-vêr-din'-ghèn*] (Albert ou Allart **Van**), peintre paysagiste hollandais, né et m. à Alkmaar (1621-1675). Il a représenté des paysages montagneux.

éverdumer [*vèr-du-mé*] v. a. Enlever à certains légumes, à certains fruits, leur couleur verte : *éverdumer des épinards.*

Evere, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), non loin de la Senne; 4.540 h. Cimetière de Bruxelles.

Everest (MONT). V. GAURISANKAR.

Everett [*rèt*] (Edward), homme d'Etat américain, né à Dorchester, m. à Boston (1794-1865); il fut ministre des affaires étrangères et président du conseil.

Evergem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand); 8.100 h. Dentelles; étoffes de lin et de coton; soieries.

Évergète (du gr. *euergetês,* bienfaiteur). Surnom de plusieurs rois grecs d'Egypte ou de Syrie.

everlasting [*è-vèr-las-tin'gh'*] n. m. (en angl. *qui dure toujours*). Tissu uni, ras, teint en pièce, chaîne et trame de laine. Syn. LASTING.

éverole n. f. Ampoule aqueuse, qui vient sur la peau. (Vx.)

éverrer [*vè-ré*] v. a. (de *ver*). Enlever à un chien un petit nerf placé sous la langue, qu'on prenait autrefois pour un ver occasionnant la rage. (On écrit aussi ÉVÉRER.)

Évers (Charles-Joseph), général belge, né à Bruxelles (1773-1818). Il servit dans l'armée française et se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Il mourut gouverneur de Namur.

éversif, ive [*vèr*] adj. (du lat. *eversus,* renversé). Subversif, qui détruit : *doctrines éversives.* (Peu us.)

éversion [*vèr*] n. f. (de *éversif*). Ruine, renversement : *l'éversion des vieilles institutions.* (Peu us.) *Pathol.* Saillie d'une muqueuse en dehors d'un orifice naturel : *l'éversion de la muqueuse utérine nécessite l'excision.*

évertuer (s') [*sé-vèr-tu-é*] v. pr. (du préf. *é,* et de *vertu*). Faire effort pour arriver à un but : *évertuez-vous à bien faire.*

éveux, euse [*veû, eu-ze*] adj. (lat. *aquosus*). Humide, marécageux. (Vx.)

Évhémère, philosophe grec, auteur d'une méthode d'interprétation des mythes, appelée de son nom l'*évhémérisme* (IVe s. av. J.-C.).

évhémérisme [*ris-me*] n. m. Doctrine d'Evhémère, d'après laquelle les personnages mythologiques seraient des êtres humains divinisés par l'admiration des peuples.

évhémériste [*ris-te*] n. et adj. Partisan de l'évhémérisme.

Évian-les-Bains [*iè-bin*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 9 kil. de Thonon, sur la rive méridionale du lac Léman; 3.110 h. (*Evianais*). Ch. de f. P.-L.-M. Eaux bicarbonatées sodiques, très faiblement minéralisées. — Le cant. a 14 comm. et 14.420 h.

éviction [*vik-si-on*] n. f. (lat. *evictio*). *Dr.* Dépossession d'un bien acquis de bonne foi : *l'éviction des tenanciers irlandais par les landlords a déterminé une violente crise agraire.*

— ENCYCL. *Dr.* L'éviction est la dépossession légale d'un bien acquis de bonne foi. Le vendeur est obligé de droit à garantir l'acquéreur du dommage que celui-ci souffrirait s'il était évincé particulièrement ou totalement de l'objet vendu, ou bien si cet objet était grevé de charges inconnues lors de la vente, dans la totalité ou partie de l'objet vendu.

Dans le cas de stipulation de non-garantie, le vendeur, en cas d'éviction, est tenu à la restitution du prix, à moins que l'acquéreur n'ait connu, lors de la vente, le danger de l'éviction, ou qu'il n'ait acheté à ses risques et périls; en effet, la vente constitue alors un contrat purement aléatoire.

évidage n. m. Action d'évider.

évidement [*de-man*] n. m. Action d'évider. Etat de ce qui est évidé : *l'évidement d'un vase. Chir.* Enlèvement des parties intérieures d'un os malade sans attaquer le périoste.

évidemment [*da-man*] adv. D'une manière évidente; certainement; sans aucun doute.

évidence [*dan-se*] n. f. Caractère de ce qui est évident : *l'évidence d'un axiome.* Condition d'une chose qui apparaît clairement ou qui attire l'attention : *être, mettre en évidence. Dernière évidence,* évidence absolue. *Se rendre à l'évidence,* reconnaître une chose dont l'existence ou la vérité paraît indubitable. ANT. **Improbabilité, incertitude.**

évident [*dan*], **e** adj. (lat. *evidens;* de *videre,* voir). D une certitude qui ne laisse aucun doute : *vérité évidente.* N. m. Ce qui est évident : *à quoi bon nier l'évident ?* ANT. **Douteux, incertain, improbable.**

évider [*dé*] v. a. (préf. *é,* et *vider*). Creuser intérieurement, tailler à jour, découper : *évider une pierre.* Echancrer : *évider le collet d'une robe. Chir.* Pratiquer l'évidement : *évider un os.*

évideur n. m. Ouvrier qui évide les aiguilles à coudre.

évidoir n. m. Outil pour évider.

évidure n. f. Creux d'un objet évidé.

évier [*vi-é*] n. m. (de *eau*). Table de pierre taillée en bassin et percée d'un trou, sur laquelle on lave la vaisselle. Petit canal par lequel s'écoulent les eaux d'une cuisine.

— ENCYCL. *Econ. dom.* L'évier est, en général, fait d'une pierre rectangulaire, creusée intérieurement et scellée dans les murs d'un angle de cuisine. On le fait aussi avec une planche de bois munie d'un rebord et recouverte d'une feuille de zinc. L'évier est percé d'un trou généralement grillagé, en communication avec un tuyau de vidange. Au-dessus de la pierre est installé un robinet à eau.

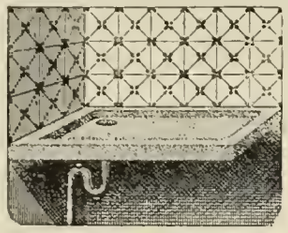

Évier.

L'évier doit être nettoyé avec le plus grand soin ; après un lavage à grande eau et un frottage à la brosse de chiendent, on verse quelques gouttes de térébenthine dans le tuyau de vidange, afin de le désinfecter.

Evilmérodach [*dak*] ou **Amilmardouk,** roi de Chaldée de 562 à 560. Successeur de Nabuchodonosor, il fut assassiné par son beau-frère Nergal-Sharouzow, qui s'empara du trône.

évincement [*man*] n. m. Action d'évincer.

évincer [*sé*] v. a. (lat. *evincere.* — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il évinça, nous évinçons.*) Ecarter, faire renvoyer par intrigue : *évincer fraudaleasement un concurrent. Dr.* Procéder à une éviction. Déposséder juridiquement : *évincer un possesseur de bonne foi.* **S'évincer** v. pr. S'exclure l'un l'autre : *des concurrents qui cherchent à s'évincer.*

éviration [*si-on*] n. f. (de *évirer*). Castration. Impuissance précoce de l'homme.

éviré, e adj. (préf. *ex,* et *vir,* homme). Châtré. *Blas.* Se dit d'un animal figuré sur le blason sans la marque de son sexe.

évirer [*ré*] v. a. (du lat. *evirare,* préf. *e,* et *vir,* homme). Rendre eunuque, châtrer, en parlant d'un homme.

Évires, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 16 kil. d'Annecy ; 1.230 h.

Evisa, ch.-l. de c. (Corse), arr. d'Ajaccio ; 870 h. — Le cant. a 6 comm. et 3.690 h.

éviscération [*vis-sé-ra-si-on*] n. f. Issue des viscères à travers une solution de continuité de la paroi.

éviscérer [*vis-sé-ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Enlever les entrailles de : *éviscérer un cadavre.*

évitable adj. Qui peut être évité : *inconvénient évitable.* ANT. **Inévitable.**

évitage n. m. ou **évitée** [*té*] n. f. Mouvement de rotation d'un navire autour d'une ancre sur laquelle il est mouillé. Espace suffisant pour qu'il puisse exécuter ce mouvement.

évitement [*man*] n. m. Action d'éviter. *Voie d'évitement,* voie ménagée à côté d'une voie principale et en communication avec elle, où un convoi peut se garer pour laisser la voie libre à un autre.

éviter [*té*] v. a. (lat. *evitare*). Esquiver, parer à ce qui peut être nuisible, désagréable : *éviter un danger.* S'abstenir de : *éviter les mots oiseux.* — Ne dites pas : *je veux vous éviter cette peine,* mais *vous épargner cette peine.* Dites, en faisant usage de la négation : *évitez qu'il* ne *vous parle.* V. n. *Mar.* Se dit d'un navire qui exécute un mouvement de rotation sur ses ancres. ANT. **Chercher, rechercher.**

évocable adj. Qui peut être évoqué. *Dr.* Qui peut être évoqué par un tribunal : *affaire évocable.*

évocateur, trice adj. et n. Qui a la propriété d'évoquer : *le style de Chateaubriand est très évocateur.* Qui évoque les esprits : *médium évocateur.*

évocation [*si-on*] n. f. (de *évoquer*). Action de faire apparaître par des sortilèges : *les pratiques de l'évocation ont reparu avec le spiritisme.* Action de rappeler une chose oubliée : *l'évocation de ses souvenirs. Dr.* Action d'évoquer une cause judiciaire.

— ENCYCL. *Dr.* L'évocation est la faculté donnée à un tribunal supérieur de se saisir d'une affaire de la compétence d'un tribunal inférieur et de statuer en premier et dernier ressort. Le pouvoir d'évoquer appartient exclusivement aux tribunaux d'appel, à la double condition : 1° qu'il y ait infirmation d'un jugement rendu au cours du procès par le tribunal du premier degré ; 2° que l'affaire soit en état d'être jugée.

évocatoire adj. Qui donne lieu à une évocation : *cérémonie évocatoire.*

évoé ou **évohé** interj. Cri des bacchantes en l'honneur de Dionysos (Bacchus).

évolage n. m. Aménagement successif d'une terre en étang et en prairie ou en céréales.

évolagiste [*jis-te*] n. m. Celui qui jouit ou est propriétaire d'un évolage.

Évolène, comm. de Suisse (cant. du Valais), à 1.380 m. d'altitude ; 1.210 h. Elevage de bestiaux ; fromagerie.

évoluer [*lu-é*] v. n. (de *évolution*). Exécuter des évolutions : *escadre qui évolue. Fig.* Passer par une série progressive de transformations : *type qui évolue.*

évolutif, ive adj. Qui est susceptible d'évolution ou qui produit l'évolution : *force évolutive.*

évolution [*si-on*] n. f. (du lat. *evolutio ;* de *evolvere,* évoluer). Mouvement, manœuvres exécutées par des troupes, un navire, etc. *Fig.* Transformation. Série de transformations successives, par opposition à *révolution,* transformation violente ou brusque. Théorie biologique qui admet la transformation progressive des espèces : *Darwin a soutenu la doctrine de l'évolution. Philos.* Syn. de ÉVOLUTIONNISME.

évolutionnaire [*si-o-nè-re*] adj. *Art milit.* Qui a rapport aux évolutions : *théorie évolutionnaire.* Qui fait exécuter des évolutions : *officier évolutionnaire.*

évolutionner v. n. Syn. de ÉVOLUER.

évolutionnisme [*si-o-nis-me*] n. m. Doctrine philosophique ou scientifique, fondée sur l'idée d'évolution : *Spencer est le principal représentant de l'évolutionnisme anglais.*

— ENCYCL. *Philos.* D'après l'évolutionnisme, la loi de causalité embrasse et relie entre eux, sous un point de vue unitaire et mécaniste, l'universalité des êtres et des phénomènes de la nature, faisant ainsi du monde un tout qui déroule spontanément la suite de ses états et a produit la série des formes inorganiques d'abord, vivantes ensuite. Herbert Spencer a tenté de tout ramener, dans le monde moral comme dans le monde physique, à la loi d'équivalence des forces, en tâchant d'établir que tous les phénomènes sont convertibles entre eux, depuis la passivité des corps bruts jusqu'aux manifestations les plus hautes de l'activité spirituelle. — La théorie évolutionniste, si utile dans les sciences de la nature, qu'elle explique et simplifie, laisse en dehors de son domaine toutes les questions relatives à l'origine, à la cause, etc., en un mot toute la métaphysique, qu'elle néglige systématiquement. C'est une cosmologie, une cosmogonie scientifique, dont peuvent se réclamer le matérialisme le plus rigoureux, comme le spiritualisme le plus intransigeant.

La théorie de l'évolution, quand elle envisage spécialement le monde organique, porte le nom de *transformisme* ou théorie de l'évolution des espèces. V. TRANSFORMISME.

évolutionniste [*si-o-nis-te*] n. et adj. Partisan de l'évolution.

évonyme n. m. Nom scientifique du genre *fusain.*

évoquer [*ké*] v. a. (lat. *evocare ;* de *vocare,* appeler). Appeler, faire apparaître par des sortilèges : *évoquer les esprits.* Rappeler au souvenir : *évoquer le passé. Dr.* Porter une cause d'un tribunal à un autre : *évoquer une affaire.* ANT. **Conjurer, chasser.**

Evora, v. de Portugal, ch.-l. de l'Alemtejo ; 16.000 h. Toiles, chapellerie.

Évran, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Dinan, sur le Linon, affl. de la Rance ; 3.820 h. Tanneries, sablières. — Le cant. a 7 comm. et 9.720 h.

Evrard ou **Erard** (Guillaume), théologien français, né à Langres, m. en 1444. Il prit parti pour les Anglais, devint chanoine du chapitre, contre Jeanne d'Arc, qu'il traita de magicienne, et participa à la conclusion du traité d'Arras (1435), comme envoyé des Anglais.

Évrecy, ch.-l. de c. (Calvados), arr. de Caen ; 570 h. — Le cant. a 26 comm. et 8.870 h.

Évremond (saint), abbé en Normandie, m. vers 720 ; il fonda le monastère de Fontenay (diocèse de Séez). Fête le 10 juin.

Évreux [*vreû*], ch.-l. du dép. de l'Eure, sur l'Iton ; ch. de f. O., à 108 kil. de Paris ; 19.000 h. (*Ébroïciens*). Evêché ; cathédrale gothique. Grand commerce de céréales, métallurgie. Patrie de Buzot. — L'arr. a 11 cant., 224 comm., 110.120 h. ; le cant. Nord a 25 comm. et 11.000 h. ; le cant. Sud 22 comm. et 18.360 h.

Armes d'Évreux.

Évron, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. de Laval ; 4.040 h. (*Évronais*). — Le cant. a 11 comm. et 12.020 h.

évulsif, ive adj. (de *évulsion*). Qui est propre à arracher : *effort évulsif.*

évulsion n. f. (du lat. *evulsio ;* de *evellere,* arracher). Action d'arracher : *l'évulsion d'une dent.*

evzone [*èv*] n. m. En Grèce, soldat de l'infanterie légère, vêtu de la fustanelle. (V. ce mot.)

Ewald (Jean), poète danois, né et m. à Copenhague (1743-1781) ; auteur de pièces de théâtre, entre autres des *Pêcheurs,* d'où les Danois ont tiré leur chant national.

Ewald (Georges-Henri-Auguste), théologien rationaliste et hébraïsant allemand, né et m. à Gœttingue (1803-1875) ; auteur d'une *Histoire du peuple d'Israël.*

ex. Abréviation de EXEMPLE.

ex [*èkss*] (m. lat. signif. *hors de*), préfixe qui se place devant un nom pour exprimer ce qu'a été une personne ou une chose, ce qu'elle a cessé d'être : *un ex-ministre.*

ex abrupto. V. AB ANRUPTO.

exacerbation [*ègh-za-sèr-ba-si-on*] n. f. (de *exacerbé*). Redoublement, paroxysme d'un mal.

exacerbé, e [*sèr*] adj. (lat. *exacerbatus*). Devenu acerbe, poussé à un haut degré d'excitation.

exact [*ègh-zakt*], **e** adj. (du lat. *exactus,* achevé). Juste, conforme à la règle ou à la vérité : *calcul exact.* Rigoureux, strict, absolu : *suivre une diète exacte.* Régulier, ponctuel : *employé exact. Les sciences exactes,* les mathématiques. ANT. **Inexact.**

exactement [*ègh-zakt-te-man*] adv. Avec exactitude ; précisément, justement : *régler exactement un compte.* ANT. **Inexactement.**

exacteur [*ègh-zak*] n. m. Celui qui exige ce qui est dû : *un sévère exacteur de ses droits.* Qui commet une exaction.

exaction [*ègh-zak-si-on*] n. f. (lat. *exactio ;* de *exigere,* exiger). Action d'exiger l'impôt, le tribut : *réprimer la dureté dans l'exaction du prêt.* Acte d'un fonctionnaire qui exige plus qu'il n'est dû : *Cicéron a flétri les exactions de Verrès en Sicile.*

exactionner [*ègh-zak-si-o-né*] v. n. Commettre des exactions.

exactitude [*ègh-zak*] n. f. Qualité de ce qui est exact : *vérifier l'exactitude d'un calcul.* Ponctualité : *l'exactitude est une forme de la politesse.* ALLUS. HIST. : **L'exactitude est la politesse des rois,** mot attribué à Louis XVIII, et que l'on applique, même dans les circonstances ordinaires de la vie, pour montrer que l'on doit être exact. ANT. **Inexactitude.**

exaèdre n. m. Orthogr. peu us. de HEXAÈDRE.

ex æquo, mots lat. signif. : A titre, à mérite égal : *votre fils et le mien ont obtenu ex æquo le prix d'excellence.*

Exaerde, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), près de la Durme ; 5.140 h. Toiles.

exagérant [*ègh-za-jé-ran*], **e** adj. Qui exagère, qui a l'habitude d'exagérer.

exagérateur, trice [*ègh-za*] ou **exagéreur, euse** [*ègh-za, eu-ze*] n. et adj. Qui exagère.

exagératif, ive [*ègh-za*] adj. Qui tient de l'exagération : *expression exagérative.*

exagération [*ègh-za-jé-ra-si-on*] n. f. Action de dépasser la mesure, la vérité, en pensée, en parole, en action : *action, parole empreinte d'exagération.* ANT. **Atténuation.**

exagéré, e [*ègh-za*] adj. Où il y a de l'exagération : *récit exagéré.* Adj. et n. Qui exagère : *toute opinion a ses exagérés.* N. m. Ce qui est exagéré.

exagérément [*ègh-za, man*] adv. D'une façon exagérée, à l'excès.

exagérer [*egh-za-jé-ré*] v. a. (du lat. *exagerare,* amonceler. — Se conj. comme *accélérer.*) Outrer les choses dont on parle : *exagérer un récit.* ANT. **Affaiblir, atténuer, amoindrir.**

exagéreur, euse [*ègh-za-jé, eu-ze*] n. Personne qui exagère, qui a l'habitude d'exagérer.

exagone n. m. Orthogr. peu us. de HEXAGONE.

exalbuminé, e [*ègh-zal*] adj. Se dit des graines ou des embryons dépourvus d'albumen.

exalgine [*ègh-zal*] n. f. Nom donné en pharmacie au méthylacétanilide. (C'est un corps blanc, que l'on emploie contre les névralgies et les douleurs comme analgésique, à la dose de 0 gr, 50 à 1 gr.)

exaltable [*ègh-zal*] adj. Qui peut s'exalter, qui est propre à s'exalter : *âme exaltable.*

exaltant [*ègh-zal-tan*], **e** adj. Qui exalte : *les lectures exaltantes sont un danger.*

exaltation [*ègh-zal-ta-si-on*] n. f. Glorification : *exaltation de la vertu.* Redoublement d'activité dans les fonctions des organes, des sens : *le café produit une exaltation passagère.* Surexcitation de l'esprit. Etat d'une personne habituellement exaltée. Elévation à la papauté. *Exaltation de la sainte croix,* fête de l'Eglise (14 sept.), en mémoire d'une cérémonie qui eut lieu à Jérusalem, en l'honneur de la vraie croix, sous Héraclius. ANT. **Calme, flegme.**

exalté, e [*ègh-zal*] adj. et n. Pris d'une sorte de délire, ardent, passionné : *tête exaltée ; c'est un exalté.*

exalter [*ègh-zal-té*] v. a. (du lat. *exaltare,* hausser). Louer, vanter beaucoup : *exalter les vertus d'un héros. Fig.* Accroître l'activité de : *certaines lectures exaltent l'imagination.* **S'exalter** v. pr. S'échauffer, s'enthousiasmer : *tel qui a du courage quand il s'exalte, n'en a pas quand il réfléchit.* ANT. **Décrier, rabaisser, ravaler.**

examen [*ègh-za-min*] n. m. (m. lat.) Action de peser. (Vx en ce sens.) Recherche, investigation réfléchie : *soumettre à l' examen les livres d'un négociant.* Epreuve que subit un candidat : *passer un examen. Examen de conscience,* préparation à la confession, qui consiste à rechercher ses péchés. *Libre examen,* droit pour tout homme de ne croire que ce que sa raison individuelle peut contrôler.

— ENCYCL. *Dr. Fraudes dans les examens.* Toute fraude commise dans les examens et les concours publics, qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat, constitue un délit.

Quiconque se rend coupable d'un délit de cette nature, notamment en livrant à un tiers ou en communiquant sciemment, avant l'examen ou le concours, à quelqu'une des parties intéressées, le texte ou le sujet de l'épreuve, ou bien en faisant usage de pièces fausses, telles que diplômes, certificats, extraits de naissance ou autres, ou bien en substituant une tierce personne au véritable candidat, s'exposera à être condamné à un emprisonnement de un mois à trois ans et à une amende de 100 à 10.000 fr., ou à l'une de ces deux peines seulement. Les mêmes peines sont prononcées contre les complices.

L'action publique ne fait pas obstacle à l'action disciplinaire, dans tous les cas où la loi a prévu cette dernière.

examinable [*ègh-za*] adj. Que l'on peut examiner : *toute assertion est examinable.*

examinateur, trice [*ègh-za*] n. et adj. Qui examine, qui se livre à une investigation. Personne chargée d'examiner les candidats.

examination [*ègh-za, si-on*] n. f. Examen. (Vx.)

examiner [*ègh-za-mi-né*] v. a. Faire l'examen de quelqu'un ou de quelque chose : *examiner un livre.* Interroger un candidat. Regarder attentivement.

exanthémateux, euse [*ègh-zan, teû, eu-ze*] ou **exanthématique** [*ègh-zan*] adj. De la nature de l'exanthème : *éruption exanthémateuse.*

exanthème [*ègh-zan*] n. m. (du gr. *exanthêma,* efflorescence). Eruption à la peau.

— ENCYCL. L'exanthème est dû à un trouble vasomoteur, qui entraîne une congestion cutanée plus ou moins longue. Les exanthèmes les plus connus sont : la rougeole, la roséole, la scarlatine, l'érysipèle et les *rashs* de diverses infections. Il n'y a pas de traitement particulier.

exanthèse n. f. *Bot.* Syn. de EFFLORESCENCE.

exarchat [*ègh-zar-ka*] n. m. Partie de l'Italie où commandait l'exarque : *l'exarchat de Ravenne fut le dernier lambeau de l'empire byzantin en Italie.* Dignité d'exarque.

exarque [*ègh-zar-ke*] n. m. (gr. *exarkhos*). Celui qui commandait en Italie ou en Afrique pour les empereurs d'Orient. Dans la hiérarchie ecclésiastique, à partir du VIe siècle, dignitaire inférieur au patriarche, mais supérieur au métropolitain.

exarthrose [*ègh-zar-trô-ze*] ou **exarthrème** [*ègh-zar*] n. f. (du gr. *ex*, hors de, et *arthron*, articulation). Luxation.

exaspérant [*ègh-zas-pé-ran*], **e** adj. Qui exaspère, qui irrite à l'excès.

exaspération [*ègh-zas-pé-ra-si-on*] n. f. Etat de quelqu'un qui est exaspéré; état de violente irritation : *l'exaspération est la forme dernière de la colère.* Extrême aggravation : *exaspération d'une maladie.*

exaspérer [*ègh-zas-pé-ré*] v. a. (lat. *exasperare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Irriter à l'excès : *malade que tout exaspère.* Rendre plus intense : *exaspérer la douleur.* **S'exaspérer** v. pr. S'aigrir, s'irriter extrêmement. ANT. **Calmer.**

exaucement [*ègh-zô-se-man*] n. m. Action d'exaucer.

exaucer [*ègh-zô-sé*] v. a. (de *exhausser.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il exauça, nous exaucons.*) Satisfaire quelqu'un en lui accordant ce qu'il demande : *exaucer un suppliant.* Accueillir favorablement ce qui est demandé : *exaucer un vœu.* ANT. **Rejeter, repousser.**

Exaudet (Joseph), violoniste français, né à Rouen, m. à Paris (1710-1763); connu par le célèbre menuet qui porte son nom.

exaudi, premier mot de l'introït de la messe du cinquième dimanche après Pâques.

Exc. Abréviation de *Excellence* (ministre, ambassadeur).

excarner [*èks-kar-né*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *caro, carnis*, chair). Détacher les chairs qui entourent un organe.

ex cathedra, mots lat. signif. *Du haut de la chaire,* c'est-à-dire en vertu de l'autorité enseignante que l'on tient de son titre : *quand le pape parle ex cathedra, c'est comme chef de l'Eglise universelle. Par ext.* D'un ton doctoral : *parler ex cathedra.*

excavateur [*èks-ka*] n. m. (de *excaver*). Appareil servant à faire les déblais : *excavateur à air comprimé.*

— ENCYCL. *Trav. publ.* L'excavateur imaginé par Couvreux, entrepreneur du canal de Panama, est une sorte de drague travaillant à sec. Il est monté sur un truck portant la machine à vapeur motrice. On l'emploie pour les travaux de terrassement importants, comme le creusement d'un canal, d'une tranchée de chemin de fer. On en construit de diverses formes suivant le but auquel on les destine : travaux dans les terrains sablonneux, les argiles compactes, les sols rocheux et pierreux; le principe reste le même.

excavation [*èks-ka-va-si-on*] n. f. (de *excaver*). Action de creuser dans le sol. Résultat de cette action : *les cavernes sont des excavations naturelles.*

excaver [*èks-ka-vé*] v. a. (lat. *excavare ;* de *cavus,* creux). Pratiquer une excavation : *excaver le sol, une grotte, un tunnel.*

excécaire [*èk-sé-ké-re*] n. m. ou **excécarie** [*èk-sé-ka-ri*] n. f. Genre d'euphorbiacées.

— ENCYCL. Les excécaires (*excæcaria*, du lat. *excæcare,* aveugler), sont des arbres et des arbrisseaux de l'Asie et de l'Amérique tropicale. Quand on incise ces plantes, il s'écoule de l'incision un latex irritant, qui leur a fait donner le nom d'*arbres ureuglants.* Une espèce américaine a les graines recouvertes d'une matière grasse, d'où son nom de *glutier à suif.*

excédant [*èk-sé-dan*], **e** adj. Qui excède. Qui contient un excès de poids, de mesure, etc. : *une somme excédante.* Qui importune extrêmement : *visiteurs excédants.*

excédent [*èk-sé-dan*] n. m. Le nombre, la quantité qui excède : *excédent budgétaire.* ANT. **Déficit.**

excéder [*èk-sé-dé*] v. a. (lat. *excedere ;* de *ex,* hors de, et *cedere,* aller. — Se conj. comme *accélérer.*) Dépasser le niveau : *arbre qui excède les autres en hauteur.* Surpasser en valeur : *la dépense excède la recette.* Outrepasser, aller au delà : *excéder son pouvoir. Fig.* Fatiguer : *cette course m'a excédé.* Importuner, tourmenter à l'excès : *les fâcheux nous excèdent.* **S'excéder** v. pr. Se fatiguer à l'excès.

excellemment [*èk-sè-la-man*] adv. D'une manière excellente. Par excellence.

excellence [*èk-sè-lan-se*] n. f. (de *excellent*). Degré éminent de perfection : *l'excellence du goût.* Titre honorifique des ambassadeurs, ministres, etc. (Dans ce cas, prend une majuscule et peut s'abréger en *Exc.*) *Prix d'excellence,* prix décerné à l'élève qui, dans une classe, s'est le plus distingué dans l'ensemble des matières enseignées. *Par excellence* loc. adv. Au plus haut point.

Excellence Eugène Rougon (*Son*), de Emile Zola (Paris 1876). C'est le 6e tome de la série des Rougon-Macquart, qui met en scène un type d'arriviste et la bande d'aventuriers qu'il traîne à sa suite. La plus grande partie du livre se passe en scènes de mœurs, qui dépeignent la cour impériale et la haute société du second Empire.

excellent [*èk-se-lan*], **e** adj. (de *exceller*). Qui a un degré éminent dans son genre : *un peintre excellent.* Très bon : *mets excellent.* Titre que l'on donne à de hauts personnages : *très excellent seigneur et roi. Fam.* Bizarre, extravagant : *je vous trouve excellent! la proposition est excellente en vérité!* N. m. Ce qui excelle : *l'excellent est rare.* ANT. **Mauvais, abominable, détestable, exécrable.**

excellentissime [*èk-sè-lan-ti-si-me*] adj. Augmentatif de *excellent,* titre honorifique.

exceller [*èk-se-lé*] v. n. (lat. *excellere*). Etre supérieur, l'emporter sur la plupart des autres. *Exceller à,* être habile à.

excentration [*èk-san-tra-si-on*] n. f. *Mécan.* Déplacement d'un centre.

excentrer [*èk-san-tré*] v. a. *Mécan.* Déplacer l'axe d'une pièce qu'on veut tourner.

excentricité [*èk-san*] n. f. (du lat. *ex,* hors de, et *centrum,* centre). Etat de ce qui est situé loin du centre : *excentricité d'un quartier.* Originalité, bizarrerie de caractère : *on a fait aux Anglais une réputation d'excentricité.* Acte qui révèle ce caractère : *se livrer à mille excentricités. Géom. Excentricité d'une ellipse,* rapport de la distance focale au grand axe de l'ellipse. Distance du centre d'une ellipse à son foyer. *Astr. Excentricité de l'orbite d'une planète,* excentricité de l'ellipse que la planète décrit autour du soleil.

excentrique [*èk-san*] adj. (du lat. *ex,* hors de, et de *centre*). Se dit de cercles qui n'ont pas le même centre. Qui est situé loin du centre : *les quartiers excentriques de Paris. Fig.* Qui est en opposition avec les usages reçus : *tenue excentrique.* Singulier, bizarre : *conduite excentrique.* N. m. *Mécan.* Pièce dont l'axe de rotation n'occupe pas le centre, et qui est destinée à transformer un mouvement de rotation continue en un mouvement d'autre sorte, surtout rectiligne alternatif. ANT. **Concentrique.**

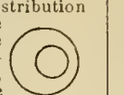

Cercles excentriques.

— ENCYCL. *Mécan.* L'*excentrique circulaire,* utilisé pour faire mouvoir les appareils de distribution d'une machine à vapeur, joue le rôle d'une manivelle reliée par une bielle à la tige recevant le mouvement alternatif. L'*excentrique à galets,* mobile autour d'un axe, agit sur une seule pièce oscillante munie d'un galet, que l'organe repousse continuellement. La courbe du profil de cet excentrique est celle de la spirale d'Archimède. L'*excentrique en cœur* transmet à la tige un mouvement uniforme, le mouvement de rotation étant supposé tel; le profil est encore une spirale d'Archimède, un peu modifiée. L'*excentrique à cadre* agit sur un cadre rectangulaire remplaçant les galets dans la tige; son profil est circulaire, et l'organe tourne autour d'un point très proche de sa circonférence. L'*excentrique triangulaire,* sorte de triangle équilatéral, dont les côtés sont des arcs de cercle, tourne dans un cadre autour d'un des sommets du triangle. Avec cet excentrique, les changements successifs ont lieu sans variations brusques et, par suite, sans chocs.

excentriquement [*èk-san-tri-ke-man*] adv. D'une manière excentrique.

excepté [*èk-sèp-té*] prép. et adj. Hors, à la réserve de. — *Gram. Excepté, passé, supposé, y compris, non compris, attendu, vu, approuvé, ou,* placés devant le nom, sont de vraies prépositions et restent invariables : *excepté les vieillards ; passé huit heures,* etc. Placés après le nom, ils sont adjectifs et variables : *les vieillards exceptés; huit heures passées;* etc. *Excepté que,* à cela près que, si ce n'est que.

excepter [*èk-sèp-té*] v. a. (du lat. *exceptare,* exclure). Ne pas comprendre dans, exclure du nombre de : *excepter certains condamnés d'une amnistie.*

exception [*èk-sèp-si-on*] n. f. Action par laquelle on excepte. La chose excepteé, ce qui est exclu de la règle commune : *un auteur modeste est une exception. Dr.* Moyen de défense qui tend soit à différer la solution du procès, soit à en critiquer la forme. *D'exception,* qui est en dehors du droit commun : *loi, tribunal d'exception. A l'exception de* loc. prép. Excepté. PROV. : **Il n'y a pas de règle sans exception,** il n'y a pas de principe absolu et applicable à tous les cas. **L'exception confirme la règle,** ce qui est reconnu comme exception constate une règle, puisque, sans la règle, l'exception n'existerait pas. ANT. **Règle, principe.**

— ENCYCL. *Dr.* Les deux sortes de moyens à faire valoir en justice sont : 1° les *défenses,* qui portent sur le fond même et déclarent la demande non fondée ; 2° les *exceptions,* dites aussi *fins de non-recevoir.* Une personne est actionnée en payement d'une somme : refuse-t-elle de répondre, quant à présent, sous le prétexte, par exemple, qu'elle est appelée devant un tribunal incompétent ou que l'exploit introductif de la demande n'est point conforme aux prescriptions de la loi? Les moyens qu'elle invoque ainsi pour justifier son refus d'entrer en lice et de se défendre sont des *exceptions.* Parmi les exceptions, les unes ont pour effet d'entraîner indirectement un retard, les autres ont pour objet direct d'obtenir un délai ; ces dernières prennent la qualification de *dilatoires.*

exceptionnel, elle [*èk-sèp-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui forme exception : *faveur exceptionnelle.* Qui n'est pas ordinaire. ANT. **Normal, régulier.**

exceptionnellement [*èk-sèp-si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière exceptionnelle.

exceptis excipiendis, mots lat. signif. : Excepté ce qu'il faut excepter : *c'est une règle générale, exceptis excipiendis.*

excès [*èk-sé*] n. m. (lat. *excessus ;* de *excedere,* excéder). Quantité qui se trouve en plus : *l'excès d'un nombre sur un autre.* Ce qui dépasse les bornes ordinaires. *Dr. Excès de pouvoir,* acte qui est au delà des attributions légales de celui qui l'accomplit. *A l'excès* loc. adv. Outre mesure, à l'extrême. Pl. Violences, cruautés : *d'inévitables excès accompagnent les révolutions.* Dérèglement de conduite : *les excès abrègent la vie.* ANT. **Défaut, manque.**

— ENCYCL. *Excès de pouvoir.* En matière de *décisions judiciaires,* l'excès de pouvoir donne ouverture à cassation. Il existe quand un tribunal prend une décision qui n'est de la compétence d'aucune juridiction ; si, par exemple, il édicte une peine non prévue par la loi, s'il statue par voie générale et réglementaire, s'il critique un acte du législateur ou de l'administration, etc. Le pourvoi est porté devant la Cour de cassation, soit par la partie lésée, soit par le procureur général près la Cour de cassation.

En matière de *décisions administratives,* l'excès de pouvoir comprend : 1° l'*incompétence,* empiétement sur les attributions d'une autre autorité ou juridiction; 2° le *détournement de pouvoir,* exercice d'une attribution dans un intérêt privé, par exemple ; 3° le *vice de forme,* inobservation des formalités prévues par les lois et règlements; 4° la *violation de la loi,* erreur de droit. Le pourvoi est porté devant le conseil d'Etat.

excessif [*èk-sè-sif*], **ive** adj. Qui passe les formes ordinaires, excède la mesure : *froid excessif.* Qui pousse les choses à l'excès : *les femmes sont excessives.*

excessivement [*èk-sé-si-ve-man*] adv. Avec excès : *arbre excessivement âgé.*

excessivité [*èk-sè-si*] n. f. Qualité de ce qui est excessif.

Excideuil, ch.-l. de c. (Dordogne), arr. de Périgueux, sur la Loue, affl. de l'Isle ; 1.820 h. (*Excideuillais* ou *Excideuillois*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 14 comm. et 10.240 h.

exciper [*èk-si-pé*] v. n. (du lat. *excipere,* arracher). Alléguer une exception, une excuse : *exciper de sa bonne foi.*

excipient [*èk-si-pi-an*] n. m. Se dit d'une substance dans laquelle on incorpore ou dissout un médicament : *le miel est un précieux excipient.*

excise [*èk-si-ze*] n. f. (mot angl.). Impôt indirect perçu, en Angleterre, sur certains objets d'alimentation (spiritueux, houblon, savon, sucre, etc.). Bureau où l'on perçoit cet impôt.

exciser [*èk-si-zé*] v. a. (lat. *excidere*). Enlever à l'aide d'un instrument tranchant : *exciser une loupe.*

excision [*èk-si-zi-on*] n. f. Action d'exciser.

excitabilité [*èk-si*] n. f. (de *excitable*). Faculté d'entrer en action sous l'influence d'une cause stimulante : *l'excitabilité est la propriété fondamentale des tissus vivants.*

excitable [*èk-si*] adj. Qui peut être excité.

excitant [*èk-si-tan*], **e** adj. *Méd.* Qui excite, stimule l'organisme : *le café est excitant. Fig.* Qui excite la passion. N. m. : *un excitant.*

Excitateur.

excitateur, trice [*èk-si*] adj. Qui excite : *causes excitatrices.* N. m. Qui anime : *un excitateur de troubles. Physiq.* Instrument formé de deux branches métalliques munies de manettes isolées, au moyen duquel on décharge un appareil électrique sans recevoir de commotion. N. f. *Liturg.* Celle qui, dans un couvent de femmes, éveille les autres religieuses.

excitatif, ive [*èk-si*] adj. Propre à exciter : *remède excitatif.*

excitation [*èk-si-ta-si-on*] n. f. Action d'exciter. Activité anormale de l'organisme. *Fig.* Action d'animer les passions : *l'excitation des esprits.*

— ENCYCL. *Dr. Excitation de mineurs à la débauche.* V. PROSTITUTION.

excitatoire [*èk-si*] adj. *Chancel. rom.* Qui excite à faire quelque chose : *lettre excitatoire.*

excitement [*èk-si-te-man*] n. m. Réveil des fonctions d'un organe, après une période de repos.

exciter [*èk-si-té*] v. a. (lat. *excitare*). Activer l'action de : *exciter le système nerveux.* Pousser, stimuler : *exciter les combattants. Fig.* Provoquer, faire naître : *exciter la soif ; exciter la pitié.* ANT. **Apaiser, calmer.**

exciteur, euse [*èk-si, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Celui, celle qui excite.

excito-moteur, trice adj. *Physiol.* Qui produit l'excitation motrice des muscles ou qui se rapporte à cette excitation motrice : *nerfs excito-moteurs.*

excito-sécrétoire adj. Se dit des nerfs qui excitent les secrétions glandulaires.

exclamatif, ive [*èks-klu*] adj. Qui marque l'exclamation : *phrase exclamative.*

exclamation [*èks-kla-ma-si-on*] n. f. (de *exclamer*). Cri de douleur, de surprise, d'indignation, etc. : *pousser une exclamation de joie. Point d'exclamation,* point (!) que l'on met après une exclamation. *Littér.* Figure de rhétorique qui suppose que l'orateur ou le poète, cédant à une sorte d'élan spontané, élève tout à coup la voix et se livre à un vif mouvement de surprise, d'admiration, de crainte, de joie, de fureur, etc.

exclamativement [*èks-kla, man*] adv. D'une manière exclamative. A la façon d'une exclamation : *substantif pris exclamativement.*

exclamer (s') [*seks-kla-mé*] v. pr. (lat. *exclamare*). Se récrier; pousser une exclamation. S'emploie aussi comme verbe neutre : *vraiment! exclama-t-il.*

exclu, e part. pass. du v. *exclure.* Substantiv. Personne exclue : *les exclus de l'armée.* (Sont exclus de l'armée, mais mis à la disposition des ministres de la guerre ou des colonies, les individus condamnés à une peine afflictive ou infamante, certaines catégories de condamnés en police correctionnelle, les relégués.)

exclure [*èks-klu-re*] v. a. (lat. *excludere.* — Se conj. comme *conclure.*) Renvoyer, retrancher quelqu'un d'une société : *exclure un invité. Fig.* Etre incompatible avec. **S'exclure** v. pr. Etre absolument incompatible avec : *la bonté et l'avarice s'excluent.* ANT. **Inclure, admettre, recevoir.**

exclusif [*èks-klu-zif*], **ive** adj. Qui est incompatible avec autre chose : *droit exclusif d'un autre.* Qui appartient, par privilège spécial, à une ou plusieurs personnes : *privilège, profit exclusif.* Qui repousse tout ce qui est contraire à son opinion : *homme exclusif dans ses idées.*

exclusion [*èks-klu-zi-on*] n. f. Action d'exclure : *l'exclusion d'un candidat. Exclusion de l'armée,* v. EXCLU. *A l'exclusion de* loc. prép. A l'exception de.

exclusivement [*èks-klu-zi-ve-man*] adv. En excluant, non compris : *du mois de janvier au mois d'août exclusivement* (le mois d'août non compris). *S'occuper exclusivement d'histoire,* à l'exclusion de toute autre chose. ANT. **Inclusivement.**

exclusivisme [*èks-klu-zi-vis-me*] n. m. Esprit d'exclusion.

exclusiviste [*èks-klu-zi-vis-te*] n. et adj. Personne exclusive de parti pris. (Peu us.)

exclusivité [*èks-klu-zi*] n. f. Qualité de ce qui est exclusif.

excogitation [*èks-ko-ji-ta-si-on*] n. f. (lat. *excogitatio*). Effort de réflexion.

ex commodo, mots lat. signif. : A loisir; à son aise : *ce travail n'est pas pressé, fais-le ex commodo* (ou *tuo commodo*).

excommunication [*èks-ko-mu, si-on*] n. f. Censure ecclésiastique, qui retranche de la communion des fidèles : *le roi de France Robert II le Pieux encourut l'excommunication.*

— ENCYCL. En usage dès les premiers siècles de l'Eglise, appliquée de tout temps aux hérétiques et aux pécheurs scandaleux, l'excommunication a été, pendant le moyen âge, l'arme principale des papes et des évêques. Elle fut appliquée notamment au roi Robert. L'*excommunication majeure* prive celui qui l'a encourue des sacrements, des prières publiques de l'Eglise, des bénéfices, des charges ecclésiastiques, enfin de la sépulture en terre bénite. Il est défendu d'avoir des rapports avec les excommuniés *dénoncés,* c'est-à-dire dont les noms ont été publiés solennellement. L'*excommunication mineure* prive seulement celui qui l'a encourue du droit de recevoir les sacrements et d'être pourvu de quelque bénéfice. L'excommunication peut être portée par l'évêque dans son diocèse, l'abbé dans sa juridiction, le pape et les conciles généraux dans toute l'Eglise. Il y a des excommunications dont tout prêtre approuvé a le droit de relever; d'autres sont réservées à l'évêque, plusieurs au pape.

Excommunication de Robert le Pieux (*l'*), tableau de Jean-Paul Laurens (musée du Luxembourg, 1875) : l'excommunication vient d'être prononcée ; le légat du pape et ses acolytes se retirent, laissant Robert et la reine Berthe frappés de stupeur. Composition d'un grand effet dramatique.

excommunier [*èks-ko-mu-nié*] v. a. (lat. *excommunicare ;* de *ex,* hors de, et *communicare,* communiquer. — Se conj. comme *prier.*) Retrancher de la communion de l'Eglise. *Par ext.* Rejeter, repousser.

ex consensu, loc. lat. signif. : *Du consentement,* c'est-à-dire avec l'assentiment de la personne à qui l'on s'adresse ou de qui l'on parle.

excoriation [*èks-ko, si-on*] n. f. (de *excorier*). Légère écorchure qui n'attaque que l'épiderme.

— Encycl. Une excoriation légère se répare en général spontanément ; quand la lésion est étendue il est bon de faire des greffes épidermiques. On doit toujours, dans les pansements, suivre les règles de l'asepsie et de l'antisepsie.

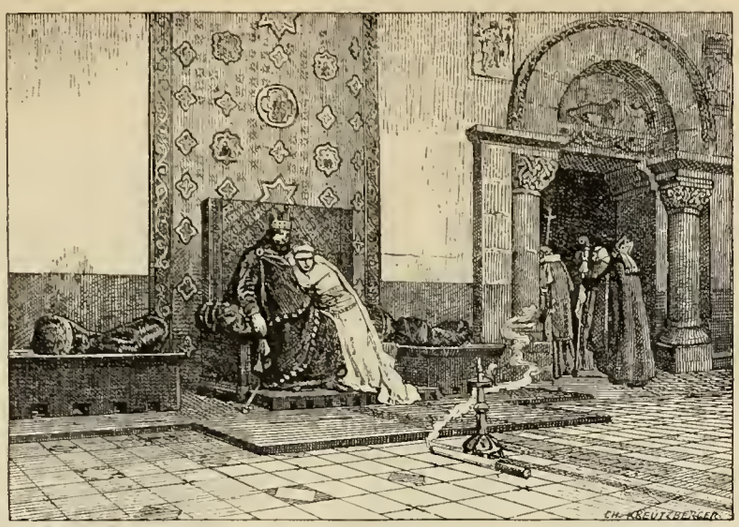

Excommunication de Robert le Pieux, d'après J.-P. Laurens.

excorier [*èks-ko-ri-é*] v. a. (lat. *excoriare.* — Se conj. comme *prier.*) Ecorcher légèrement la peau : *coup qui a excorié la peau.*

excorporation [*èks-kor, si-on*] n. f. (du lat. *ex,* hors de, et *corpus, oris,* corps). Acte par lequel un évêque déclare qu'un prêtre ne fait plus partie de son diocèse.

excortication [*èks-kor, si-on*] n. f. (de *excortiquer*). Décortication, enlèvement de l'écorce. (Peu us.)

excortiquer [*èks-kor-ti-ké*] v. a. (du lat. *ex,* hors de, et *cortex, icis,* écorce). Enlever l'écorce : *excortiquer un chêne.* Syn. DÉCORTIQUER.

excrément [*èks-kré-man*] n. m. (lat. *excrementum*). Matière évacuée du corps par les voies naturelles. *Fig.* Rebut, objet vil : *excrément de la nature.*

excrémenteux, euse [*èks-kré-man-teû, eu-ze*] adj. *Méd.* Qui contient un excrément.

excrémentiel, elle [*èks-kré-man-si-èl, è-le*] ou **excrémentitiel, elle** [*èks-kré-man-ti-si-èl, è-le*] adj. Qui tient de l'excrément : *sécrétion excrémentielle.*

excrescence n. f. V. EXCROISSANCE.

excreta [*èks-kré-ta*] n. m. pl. (mot lat.). Syn. de EXCRÉTIONS.

excréter [*èks-kré-té*] v. a. (du lat. *excretum,* supin de *excernere,* séparer. — Se conj. comme *accélérer.*) Evacuer par excrétion : *excréter les humeurs.*

excréteur, trice ou **excrétoire** [*èks-kré*] adj. Qui sert aux excrétions : *conduit excréteur.*

excrétion [*èks-kré-si-on*] n. f. (de *excréter*). Action par laquelle les résidus inutiles à l'économie animale sont rejetés hors du corps. La substance rejetée : *la sueur, l'urine sont des excrétions.*

excrétoire adj. *Physiol.* Syn. de EXCRÉTEUR.

excroissance [*èks-kroi-san-se*] n. f. Tumeur qui vient sur quelques parties du corps de l'animal, comme les *verrues,* les *polypes,* les *loupes,* ou sur les végétaux, comme les *bourrelets* de l'orme.

excru [*èks-kru*], **e** adj. *Sylvic.* Se dit d'un arbre isolé, qui croît hors des forêts, mais sur un sol qui en dépend.

excubiteur [*èks-ku*] n. m. (lat. *excubitor*). Soldat de la garde des empereurs de Byzance.

excurrent [*èks-ku-ran*], **e** adj. (du lat. *excurrere,* courir hors de). Se dit des tiges et des troncs continus jusqu'au sommet, comme chez les pins. ANT. Déliquescent.

excursion [*èks-kur*] n. f. (lat. *excursio ;* de *ex,* hors de, et *currere,* courir). Course, voyage, tournée : *excursion dans la montagne.* Irruption en pays ennemi. *Fig.* Digression. ANT. Incursion.

excursionniste [*èks-kur-si-o-nis-te*] adj. et n. Se dit d'une personne qui fait une excursion.

excursus [*èks-kur-suss*] n. m. (mot lat. ; de *excurrere,* courir au dehors). Dissertation en forme de digression, à l'occasion d'un passage d'un auteur ancien.

excurvé, e [*èks-kur*] adj. Courbé de dedans en dehors.

excusabilité [*èks-ku-za*] n. f. Caractère de ce qui est excusable.

excusable [*èks-ku-za-ble*] adj. Qui peut être excusé : *faute excusable. Dr. Crime excusable,* crime commis dans de telles circonstances que la loi a cru devoir lui appliquer une pénalité de beaucoup plus douce, ou même l'exempter de toute peine : *le meurtre commis en repoussant pendant le jour l'effraction de clôture est qualifié crime excusable.* ANT. Inexcusable.

excusablement [*èks-ku-za-ble-man*] adv. D'une manière excusable.

excusation [*èks-ku-za-si-on*] n. f. *Dr.* Motif légal invoqué pour être dispensé d'une charge imposée par la loi. (Inus. — On dit EXCUSE.)

excuse [*èks-ku-ze*] n. f. Motif pour se disculper, ou pour disculper autrui : *chercher, fournir une excuse. Faire excuse,* demander pardon par politesse. *Faites excuse,* pardonnez l'impolitesse, la contradiction, etc. Pl. Expression du regret qu'on éprouve d'avoir commis une faute ou d'avoir offensé quelqu'un : *faire de plates excuses.*

— Encycl. *Dr.* Les excuses supposent et laissent subsister la culpabilité, et ainsi elles se différencient à la fois des causes de non-imputabilité (démence, contrainte) et des causes de justification (légitime défense, ordre de la loi), qui constituent des cas de non-culpabilité. — Les circonstances atténuantes sont laissées à l'appréciation des juges ou du jury : la loi prévoit spécialement les excuses (d'où la qualification d'*excuses légales*), qui se distinguent en excuses *absolutoires* (par ex. : émission de fausse monnaie suivie de dénonciation) et en excuses *atténuantes* (par ex. : provocation par coups, violences ou autres offenses graves). Les excuses atténuantes abaissent le niveau de la peine ; leur effet général est de correctionnaliser les peines criminelles.

excuser [*èks-ku-zé*] v. a. (du lat. *excusare,* mettre hors de cause). Disculper quelqu'un d'une faute. Admettre des excuses. Pardonner : *il faut excuser les fautes de la jeunesse.* Servir d'excuse : *rien ne peut vous excuser. Fam. Excusez du peu !* exprime comiquement qu'une chose paraît exorbitante. **S'excuser** v. pr. Se justifier, se disculper, atténuer ses fautes ; faire agréer des excuses. PROV. : **Qui s'excuse s'accuse,** chercher à se justifier avant d'être accusé, c'est se reconnaître coupable. ANT. **Accuser, inculper.**

excuseur, euse [*èks-ku-zeur, eu-ze*] n. Personne qui excuse.

ex dono, loc. lat. signif. *D'un don,* formule par laquelle on marque qu'un objet, dans une collection, provient d'un cadeau, d'une libéralité. On la fait suivre du nom du donateur.

exeat [*ègh-zé-at*] n. m. invar. (m. lat. signif. *Qu'il sorte*). Permission donnée à un prêtre par son évêque de quitter le diocèse. Permis de sortie délivré à un élève, ou à un malade dans un hôpital. *Fig. Donner son exeat à quelqu'un,* lui donner congé.

exécrabilité [*ègh-zé*] n. f. Défaut de ce qui est exécrable.

exécrable [*ègh-zé*] adj. Qui excite l'horreur : *forfait exécrable. Fig.* Très mauvais, abominable, détestable : *mets exécrable.* ANT. **Excellent, parfait.**

exécrablement [*ègh-zé, man*] adv. D'une manière exécrable. Extrêmement mal.

exécration [*ègh-zé-kra-si-on*] n. f. Sentiment d'horreur extrême : *vouer un criminel à l'exécration.* Personne ou chose qui inspire ce sentiment : *cet homme est l'exécration du genre humain.* Imprécation : *proférer mille exécrations.* ANT. **Bénédiction.**

exécratoire [*ègh-zé*] adj. *Liturg.* Qui a rapport à l'exécration, qui emporte exécration.

exécrer [*ègh-zé-kré*] v. a. (du lat. *exsecrari.* — Se conj. comme *accélérer.*) Avoir en exécration, abhorrer, haïr, détester *Par exagér.* Avoir de l'aversion pour : *exécrer l'odeur du tabac.* ANT. **Adorer, chérir, bénir.**

exécutable [*ègh-zé*] adj. Qui peut être exécuté : *projet difficilement exécutable.* ANT. **Inexécutable.**

exécutant [*ègh-zé-ku-tan*], **e** n. Musicien qui exécute sa partie dans un concert.

exécuter [*ègh-zé-ku-té*] v. a. (du lat. *exsecutum,* supin de *exsequi,* poursuivre jusqu'au bout). Mettre à effet, accomplir : *exécuter un projet.* Faire : *exécuter un bas-relief.* Jouer : *exécuter un morceau de musique. Exécuter un condamné,* le mettre à mort, en vertu d'un jugement. *Exécuter un débiteur,* le faire vendre par autorité de justice. *Bours. Exécuter un vendeur, un acheteur,* faire son exécution. (V. ce mot.) *Jeu. Exécuter un joueur,* déclarer indigne de jouer désormais le joueur qui triche ou ne paye pas ses dettes de jeu. **S'exécuter** v. pr. Se résoudre à faire une chose : *s'exécuter de bonne grâce.*

exécuteur, trice [*ègh-zé*] n. Qui exécute. *Exécuteur testamentaire,* celui que le testateur a chargé de l'exécution de son testament. *Exécuteur des hautes œuvres,* le bourreau. V. BOURREAU.

— Encycl. *Dr. Exécuteur testamentaire.* Un testateur peut nommer un ou plusieurs exécuteurs testamentaires. L'exécuteur testamentaire est libre de refuser ce mandat ; mais, s'il l'accepte, il doit satisfaire à toutes ses obligations. C'est un mandat gratuit ; cependant, le testateur peut faire à l'exécuteur testamentaire un legs modique, connu sous le nom de « diamant ».

Le testateur ne peut confier l'exécution de son testament qu'à une personne capable. Ainsi, la femme mariée ne peut accepter l'exécution testamentaire qu'avec le consentement de son mari. Le mineur, même émancipé, ne peut l'accepter.

L'exécuteur n'est qu'un dépositaire, qui reçoit les meubles, à la charge d'en rendre compte ; il possède au nom et au bénéfice des héritiers. Il doit faire apposer les scellés s'il y a des héritiers mineurs, interdits ou absents, et faire dresser inventaire ; provoquer la vente du mobilier à défaut d'argent suffisant pour acquitter les legs ; enfin, à l'expiration de l'année du décès du testateur, rendre compte de sa gestion.

S'il n'y a pas d'héritier à réserve, le testateur peut charger l'exécuteur testamentaire de vendre les immeubles sans formalités judiciaires, de réaliser et de liquider l'actif. Il n'est procédé au payement des legs qu'avec la participation des héritiers, intéressés à les contester.

Les frais faits par l'exécuteur testamentaire pour l'apposition des scellés, l'inventaire, le compte et les autres frais relatifs à ses fonctions, sont à la charge de la succession.

exécutif, ive [*ègh-zé*] adj. Qui exécute. Qui est chargé d'exécuter les lois, par opposition au pouvoir législatif : *le président de la République est le chef du pouvoir exécutif.* N. m. *L'exécutif,* le pouvoir exécutif.

exécution [*ègh-zé-ku-si-on*] n. f. (lat. *executio*). Action d'exécuter : *passer du projet à l'exécution.* Manière de réaliser son idée : *œuvre qui pèche par l'exécution.* Manière d'interpréter certaines œuvres d'art : *exécution d'un morceau de musique. Mettre à exécution,* accomplir. *Exécution capitale* ou absolum. *exécution,* mise à mort d'un condamné. *Exécution d'un débiteur,* saisie et vente de ses meubles. *Bours.* Vente ou achat de valeurs de Bourse achetées ou vendues par un spéculateur qui n'a pu satisfaire à ses engagements, et qui est condamné à payer la différence et les frais.

— Encycl. *Dr. Exécution des jugements.* V. JUGEMENT.

— *Exécution militaire.* L'exécution de tout jugement d'un tribunal militaire portant condamnation à la peine des travaux forcés, de la déportation, du bannissement, de la réclusion, de la détention ou des travaux publics, donne lieu à une parade, où sont représentés, par un détachement, tous les corps de la garnison. Tous les jeunes soldats ayant moins de trois mois de service doivent, en outre, y assister, ainsi que le corps tout entier dont le condamné fait partie. (Pour le cas où le jugement prononce la peine de la dégradation militaire, v. DÉGRADATION.) Les condamnés à la peine des travaux publics sont amenés à la parade, revêtus de l'habillement des détenus : ils entendent la lecture de leur jugement et passent devant le front des troupes.

L'exécution à mort a lieu en présence de toutes les troupes de la garnison. Le piquet d'exécution, commandé par un adjudant, est composé de quatre sergents, quatre caporaux, quatre soldats désignés par le major de la garnison, d'après un tour de service régulier, en commençant par les plus anciens. Un cinquième soldat est désigné pour bander les yeux du condamné, et un cinquième sergent pour lui donner le coup de grâce, qui doit être tiré dans la tête à bout portant, un peu au-dessus de l'oreille.

Après avoir bandé les yeux du condamné, on le fait mettre à genoux, pendant la lecture du jugement par le greffier ; puis le piquet, formé sur deux rangs, se place à 6 mètres, les armes ayant été chargées d'avance, et met en joue, visant à la poitrine, au signal que donne, en élevant son sabre, l'adjudant, qui l'abaisse ensuite en commandant : *Feu !* Le coup de grâce est donné immédiatement. Après l'exécution, les troupes défilent devant le corps.

— *Exécution capitale.* Le mode d'exécution ordinaire de la peine de mort est la décapitation.

L'exécution n'a lieu qu'après une décision du président de la République l'autorisant. Elle est faite, sur une place publique, par l'exécuteur des arrêts criminels, nommé et commissionné par le ministre de la justice. Elle est constatée par un greffier, qui y assiste et en dresse procès-verbal. Il est défendu d'exécuter les condamnations à mort les jours de fêtes et dimanches, et il est sursis à l'exécution lorsqu'une femme est enceinte.

Le corps du supplicié, autrefois jeté à la voirie, est aujourd'hui rendu à la famille, si elle le réclame, à la charge par elle de le faire inhumer sans aucun appareil.

exécutoire [*ègh-zé*] adj. Qui donne pouvoir de procéder à une exécution : *jugement exécutoire nonobstant un appel.* N. m. : *délivrer un exécutoire.*

— Encycl. *Dr. Exécutoire de dépens.* Dans un procès, l'avoué qui a obtenu gain de cause peut demander à son profit la distraction des dépens auxquels l'adversaire a été condamné en affirmant, lors du prononcé du jugement, qu'il a fait l'avance de la plus grande partie des frais. La taxe des dépens est poursuivie par cet avoué ; il lui est délivré par le juge un mandement, revêtu de la formule permettant l'exécution (ou *exécutoire*), en vertu duquel il peut poursuivre en son nom le recouvrement des dépens.

exécutoirement [*ègh-zé, man*] adj. D'une manière exécutoire.

exécutorial, e, aux [*ègh-zé*] adj. Qui a rapport à une exécution de justice.

exèdre [*ègh-zè-dre*] n. f. (gr. *exedra*). *Antiq.* Salle de conversation munie de sièges.

exégèse [*ègh-zè-jè-ze*] n. f. (du gr. *exegêsis,* interprétation). Interprétation grammaticale, historique, juridique, etc., des textes, surtout en parlant de la Bible : *l'exégèse sacrée.*

exégète [*ègh-zé*] n. m. Celui qui fait de l'exégèse : *Renan fut un éminent exégète.*

exégétique [*ègh-zé*] adj. Qui concerne l'exégèse : *la critique exégétique.*

exegi monumentum ære perennius, mots lat. signif. : *J'ai achevé un monument plus durable que l'airain.* Premier vers de la trentième et dernière ode du IIIe livre des *Odes* d'Horace. Le poète, terminant le recueil de ses trois premiers livres, promet à son œuvre l'immortalité. Souvent, on cite seule la première ou la deuxième moitié du vers.

Le maréchal Exelmans.

Exel, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck), près du Dommel ; 1.720 h. Tannerie.

Exelmans [*ègh-zèl-manss*] (Remi-Joseph-Isidore), maréchal de France, né à Bar-le-Duc, m. à Paris (1775-1852). Il se distingua à la Moskowa, battit à Rocquencourt, pendant la campagne de France, une division prussienne. Exelmans, qui était un des plus brillants cavaliers de France, mourut d'une chute de cheval. — Son fils, JOSEPH-MAURICE (1816-1875), amiral français, fut préfet maritime de Rochefort, et, comme son père, mourut des suites d'une chute de cheval.

exemplaire [*ègh-zan-plè-re*] adj. Qui peut servir d'exemple : *mener une vie exemplaire.* Qui peut servir d'exemple, pour effrayer et retenir : *punition exemplaire.* N. m. Archétype. Chaque objet formé d'après un type commun : *un exemplaire de la Bible.*

exemplairement [*ègh-zan-plè-re-man*] adv. D'une manière exemplaire. (Peu us.)

exemplarité [*ègh-zan*] n. f. Caractère de ce qui est exemplaire.

exemple [*ègh-zan-ple*] n. m. (lat. *exemplum*). Ce qui peut servir de modèle. Personne que l'on prend, que l'on peut prendre pour modèle : *cet écolier est un exemple pour ses camarades.* Malheur, châtiment qui peut servir de leçon. Personne dont le malheur peut servir de leçon. Phrase à l'appui d'une règle. Modèle d'après lequel l'élève qui apprend à écrire s'exerce à former ses lettres. *Sans exemple,* tout à fait extraordinaire. *Par exemple* loc. adv. Pour en citer des exemples. (Interj. Exprime la surprise.) *A l'exemple de* loc. prép En se conformant à l'exemple de.

exempli gratia, loc. lat. signif. *Par exemple.* (En abrégé *e. g.*) On dit aussi, dans le même sens, *verbi gratia.*

exemplum, ut talpa, mots lat. signif. *Comme la taupe, par exemple,* et que La Fontaine a insérés dans la 1re fable du livre XII, *les Compagnons d'Ulysse;* phrase usitée dans les argumentations scolastiques.

exempt [*ègh-zan*], **e** adj. (lat *exemptus;* de *eximere,* tirer dehors). Qui n'est pas assujetti à une chose : *exempt du service militaire.* Garanti, préservé : *exempt de blâme, de souci.* ANT. **Astreint, sujet, plein.**

exempt [*ègh-zan*] n. m. Autrefois, officier qui, dans certains corps, commandait en l'absence du capitaine et du lieutenant, et était exempt du service militaire ordinaire. Ancien officier de police.

exempté [*ègh-zan-té*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne affranchie, préservée de quelque chose : *conscrit exempté ; les exemptés de service.*

exempter [*ègh-zan-té*] v. a. Rendre exempt, affranchir : *exempter un soldat du service militaire.* Garantir, préserver : *l'hygiène exempte l'homme de beaucoup de maux.* ANT. **Assujettir, contraindre, astreindre.**

exemption [*ègh-zanp-si-on*] n. f. Privilège qui exempte, dispense : *obtenir une exemption d'impôt.* Billet de satisfaction donné dans les écoles, et qui sert à racheter l'élève d'une punition.

exequatur [*ègh-zé-kou-a*] n. m. invar. (mot lat. signif. *qu'il exécute*). Ordonnance en vertu de laquelle un chef d'État autorise un consul étranger à exercer sur son territoire les fonctions qui lui sont confiées. Formule qui rend exécutoire une sentence rendue en pays étranger. Formule qui rend exécutoire une sentence rendue par arbitres.

— ENCYCL. En France, les lettres d'exequatur sont lues à une audience publique du tribunal du lieu de la résidence du consul. Le refus de l'exequatur doit être motivé et prouvé. Si le gouvernement local ou celui du consul viennent à changer, un nouvel exequatur doit être délivré.

exerçant [*ègh-zer-san*], **e** adj. Qui exerce : *médecins exerçants.*

exercer [*ègh-zèr-sé*] v. a. (lat. *exercere.* — Prend une cédille sous le *e* devant *a* et *o* : *il exerça, nous exerçons.*) Dresser, former : *exercer des soldats.* Donner de l'exercice pour développer : *exercer le corps, l'esprit.* Pratiquer : *exercer la médecine.* Remplir : *exercer des fonctions.* Faire usage : *exercer un droit.* Mettre à l'épreuve : *exercer la patience.* Mettre en action : *exercer une autorité absolue sur quelqu'un. Fin.* Soumettre certaines industries à la visite des employés de la régie : *exercer les débitants de boissons.*

exercice [*ègh-zèr*] n. m. (lat. *exercitium*). Action d'exercer : *se livrer à l'exercice de la médecine.* Travaux intellectuels auxquels on se livre en commun. Devoir que l'on donne aux élèves pour les familiariser avec les règles qu'on leur apprend. Action de pratiquer un art, une industrie, de remplir des fonctions. Action d'exercer, de s'exercer au maniement des armes et aux évolutions militaires. *Fig.* Action de pratiquer : *l'exercice de toutes les vertus.* Action de faire valoir : *l'exercice de ses droits.* Peine, embarras : *les enfants nous donnent bien de l'exercice. De plein exercice,* se dit d'un établissement d'instruction publique qui possède toutes les classes et où chaque classe est munie d'un professeur. *Entrer en exercice,* entrer en fonctions. *Exercices spirituels,* pratiques de dévotion. *Fin.* Période d'exécution des services d'un budget, comprenant l'année et quelques mois complémentaires de l'année suivante. Vérifications accomplies par les agents des contributions indirectes chez certains commerçants. *En exercice,* en activité, en fonction. ANT. **Inaction, repos.**

— ENCYCL. *Méd.* L'exercice est l'ensemble des mouvements physiologiques qui activent la nutrition, sans arriver à la fatigue des organes. On doit faire les exercices de préférence au grand air ; ils sont indispensables aux anémiques, aux obèses, aux nerveux, ils doivent être très modérés chez les cardiaques et les emphysémateux ; ils sont utiles chez les tuberculeux, à la condition d'être très modérés. Les exercices les meilleurs sont : le canotage, l'escrime faite des deux mains, et la marche.

— *Fin.* On entend par *exercice* la période pendant laquelle sont exécutées les recettes et les dépenses d'un budget. Mais, tandis que le budget embrasse les recettes et les dépenses à effectuer pendant une année, soit douze mois, l'exercice peut se prolonger au delà du 31 décembre. En effet, il est nécessaire d'accorder à l'administration quelques mois complémentaires pour achever le payement des dépenses ou le recouvrement des recettes. Ainsi, en ce qui concerne l'État, l'exercice financier se prolonge jusqu'au 31 mars pour la liquidation et l'ordonnancement des sommes dues aux créanciers, et jusqu'au 30 avril pour le payement des dépenses, la liquidation et le recouvrement des droits acquis par l'État. En ce qui concerne les départements, il se prolonge jusqu'au 31 mars (liquidation, recouvrement des droits acquis et mandatement des dépenses), et 30 avril (payement des dépenses) ; en ce qui concerne les communes et établissements de bienfaisance, jusqu'au 15 mars (ordonnancement), et 31 mars (recouvrements et payements).

Les dépenses de l'État non payées en fin d'exercice peuvent l'être sur *exercices clos* jusqu'à déchéance quinquennale. Si la créance n'a pas été acquittée dans les cinq ans, elle ne peut plus l'être qu'en vertu de crédits spéciaux et par imputation sur le chapitre des dépenses sur *exercices périmés.*

Exercices spirituels, par saint Ignace de Loyola ; sorte de pédagogie spirituelle, pleine de pénétration.

exerciseur [*ègh-zèr-si-zeur*] n. m. Extenseur de gymnastique, pour assouplir les membres.

exercitant [*ègh-zèr-si-tan*], **e** n. Personne qui fait l'exercice de la retraite spirituelle.

exercitation [*ègh-zèr-si-ta-si-on*] n. f. (lat. *exercitatio*). Dissertation critique. (Vx.)

exercitoire [*ègh-zèr*] adj. *Action exercitoire,* action qui existe entre le capitaine d'un navire et l'armateur en vertu du contrat qui les lie.

exérèse [*ègh-zé-rè-ze*] n. f. (gr. *exairêsis*). *Chir.* Opération par laquelle on retranche du corps humain ce qui lui est étranger ou nuisible.

exergue [*ègh-zèr-ghe*] n. m. (du gr. *exergon,* hors de l'œuvre). Petit espace laissé autour du type d'une médaille pour y mettre une inscription, la date, etc. Ce qui est gravé dans cette partie.

exert [*ègh-zèr*], **e** adj. (du lat. *exertus,* tiré dehors). *Bot.* Saillant, qui dépasse les parties environnantes : *étamines exertes.*

exertion [*ègh-zér-si-on*] n. f. (mot angl.). Exercice, effort : *une grande exertion est suivie du malaise, de la fatigue.*

Exeter [*ék-sè-tèr*], v. d'Angleterre, ch.-l. du comte de Devon ; 40.000 h. Port relié à la mer par un canal. Papeteries, brasseries. Ce fut la capitale des rois saxons de Wessex.

Exeter (Henry COURTENAY, comte DE DEVON, marquis d'), homme d'État anglais, né vers 1496, décapité à Londres en 1538. Il fut l'un des conseillers de Henri VIII.

exeunt, exit, mots lat. signif. : *Ils sortent, il sort,* et qui sont quelquefois employés, dans les pièces de théâtre, pour indiquer la sortie d'un ou de plusieurs personnages.

exfoliatif, ive [*èks-fo*] adj. *Chir.* Qui détermine ou active l'exfoliation.

exfoliation [*èks, si-on*] n. f. Action d'exfolier. *Bot.* Chute de l'écorce d'un arbre par minces couches : *l'exfoliation de l'écorce du platane est rapide. Méd.* Séparation des parties mortes qui se détachent d'un os, d'un tendon, etc., sous forme de petites lames.

exfolier [*èks-fo-li-é*] v. a. (du lat. *ex,* hors de, et *folium,* feuille. — Se conj. comme *prier.*) Enlever les feuilles d'une plante. Diviser par lames minces et superficielles : *exfolier une roche, des ardoises.*

exhalaison [*ègh-za-lè-zon*] n. f. Gaz, vapeur, odeur qui s'exhale d'un corps : *les exhalaisons méphitiques d'un marécage.*

exhalant [*ègh-za-lan*], **e** adj. *Méd.* Se dit des vaisseaux qui servent à l'exhalation.

exhalation [*ègh-za-la-si on*] n. f. Action d'exhaler. Evaporation à la surface de la peau : *exhalation cutanée.* ANT. **Inhalation.**

exhalatoire [*ègh-za*] adj. Qui a rapport à l'exhalation. N. f. Appareil destiné à faciliter l'évaporation de l'eau dans les salines.

exhaler [*ègh-za-lé*] v. a. (lat. *exhalare*). Pousser hors de soi, répandre des vapeurs, des odeurs : *l'acide sulfhydrique exhale une odeur fétide. Par ext.* Emettre, proférer : *exhaler des plaintes. Fig.* Donner un libre cours à : *exhaler sa colère. Exhaler le dernier soupir,* mourir. **S'exhaler** v. pr. Se répandre. *Fig.* : *s'exhaler en injures.*

exhaure [*ègh-zô-re*] n. f. (du lat. *exhaurire,* épuiser). Epuisement des eaux qui suintent dans les mines et se réunissent dans le puisard.

exhaussement [*ègh-zô-se-man*] n. m. Elévation : *l'exhaussement d'un mur.*

exhausser [*ègh-zô-sé*] v. a. Elever plus haut : *exhausser une maison d'un étage.* ANT. **Rabaisser.**

exhausteur [*ègh-zôs-teur*] n. m. Syn. EXTRACTEUR (dans les usines à gaz).

exhaustif [*ègh-zôs-tif*], **ive** adj. Qui enlève à un terrain les éléments productifs.

exhaustion [*ègh-zôs-ti-on*] n. f. (lat. *exhaustio ;* de *exhaurire,* épuiser). Action d'épuiser un gaz, un liquide. *Fig.* Action d'user entièrement.

exhérédation [*ègh-zé, si-on*] n. f. Action d'exhéréder. Son résultat.

exhéréder [*ègh-zé-ré-dé*] v. a. (lat. *exhæredare ;* de *ex,* hors, et *hæres, edis,* héritier. — Se conj. comme *accélérer.*) Déshériter : *exhéréder un parent ingrat.*

exhiber [*ègh-zi-bé*] v. a. (lat. *exhibere*). *Dr.* Produire en justice : *exhiber un titre authentique.* Présenter, montrer : *exhiber un passeport. Fig.* Faire étalage de. ANT. **Cacher, dissimuler.**

exhibiteur, trice [*ègh-zi*] n. et adj. Celui celle qui exhibe.

exhibition [*ègh-zi-bi-si-on*] n. f. *Dr.* Action de produire en justice. Action de montrer : *exhibition de tableaux.* Réunion de personnes, d'objets pouvant intéresser le public : *exhibition d'animaux féroces. Fig.* Etalage.

exhibitionniste [*ègh-zi-bi-si-o-nis-te*] n. m. *Path.* Individu atteint de maladie mentale, et qui, impulsivement, exhibe ses parties génitales devant d'autres personnes (généralement des femmes ou des enfants).

exhibitoire [*ègh-zi*] adj. *Dr.* Qui a rapport à l'exhibition : *mesure, formalité exhibitoire.*

exhilarant [*ègh-zi-la-ran*], **e** adj. (du préf. *ex,* et du lat. *hilaris,* gai). Qui porte à l'hilarité : *propos exhilarants. Gaz exhilarant,* le protoxyde d'azote.

exhortatif, ive [*ègh-zor*] adj. Qui contient une exhortation : *discours exhortatif.*

exhortation [*ègh-zor-ta-si-on*] n. f. Discours, paroles par lesquelles on exhorte. *Rhétor.* Figure qui consiste à exciter, par des mouvements oratoires, les sentiments que l'on cherche à faire naître.

exhorter [*ègh-zor-té*] v. a. (lat. *exhortari*). Exciter, encourager par ses paroles : *exhorter quelqu'un à la patience.* ANT. **Détourner, dissuader.**

exhumation [*ègh-zu-ma-si-on*] n. f. Action par laquelle on exhume. *Fig.* Production de choses demeurées cachées. ANT. **Inhumation.**

— ENCYCL. *Dr.* Lorsqu'une famille a l'intention de faire exhumer le cadavre de l'un des siens, pour le faire transporter dans un autre lieu, elle doit, à Paris, en demander l'autorisation au préfet de police, et, dans les départements, aux maires. L'administration peut faire procéder à l'*exhumation,* lorsque l'inhumation a été opérée sans autorisation, ou n'a pas été effectuée suivant les règles de salubrité prescrites, etc.

Le procureur de la République, le juge d'instruction et tous les officiers de police judiciaire ont le droit d'ordonner une exhumation, si elle est utile à la recherche d'un crime.

Les commissaires de police et, dans les communes qui n'en ont point, les gardes champêtres peuvent seuls être délégués par l'autorité compétente pour assister aux opérations d'exhumation, de réinhumation et translation de corps, en vue d'assurer l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements. — Des vacations sont payées aux commissaires de police par les familles intéressées.

exhumer [*ègh-zu-mé*] v. a. (du lat. *ex,* hors de, et *humus,* terre). Tirer de la sépulture, déterrer : *exhumer un cadavre. Fig.* Tirer de l'oubli : *exhumer de vieux documents.* ANT. **Inhumer.**

exhyménine n. f. *Bot.* Syn. de EXINE.

Exideuil, comm. de la Charente, arr. et à 17 kil. de Confolens, sur la Vienne ; 1.420 h. Ch. de f. Orl. Papeterie.

exigeant [*ègh-zi-jan*], **e** adj. Qui a l'habitude d'exiger beaucoup de soins, d'attentions, de devoirs, etc. : *un maître exigeant.* ANT. **Accommodant, facile.**

exigence [*ègh-zi-jan-se*] n. f. Caractère de celui qui est exigeant : *fatiguer par ses exigences.* Besoin, nécessité : *selon l'exigence des temps et des lieux.*

exiger [*ègh-zi-jé*] v. a. (lat. *exigere.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il exigea, nous exigeons.*) Demander en vertu d'un droit ou par force : *exiger le silence. Fig.* Nécessiter : *son état exige beaucoup de soins.* ANT. **Dispenser, exempter.**

exigeur, euse [*ègh-zi-jeur, eu-ze*] n. et adj. Qui exige.

exigibilité [*ègh-zi*] n. f. Qualité de ce qui est exigible : *l'exigibilité d'une dette commence au jour de l'échéance.*

exigible [*ègh-zi*] adj. Qui peut être exigé : *l'impôt n'est exigible qu'après la répartition.*

exigu [*ègh-zi-ghu*], **ë** adj. (lat. *exiguus*). Fort petit, étroit : *salle exigue.* ANT. **Démesuré, énorme.**

exiguïté [*ègh-zi-ghu*] n. f. Petitesse, modicité : *exiguïté d'un logement, d'un revenu.*

exil [*ègh-zil*] n. m. (lat. *exilium*). Expatriation volontaire ou forcée : *Victor Hugo passa dix-huit ans en exil.* Lieu ou résidence de l'exilé. *Fig.* Séjour désagréable, pénible. *Mystic.* Terre, vie mortelle, par opposition au *ciel.*

exilarchat [*ègh-zi-lar-ka*] n. m. Dignité, pouvoir de l'exilarque.

exilarque [*ègh-zi-lar-ke*] n. m. (de *exil,* et du gr. *arkhé,* commandement). Chef politique des Juifs établis en Babylonie après la dispersion.

exilé, e [*ègh-zi*] adj. et n. Se dit d'une personne condamnée à l'exil, ou qui vit dans l'exil : *famille exilée ; l'exilé partout est seul.*

exiler [*ègh-zi-lé*] v. a. Envoyer en exil, proscrire, bannir de sa patrie : *exiler un condamné politique. Par ext.* Obliger de se tenir éloigné d'un lieu : *Louis XIV exila Fénelon.* **S'exiler** v. pr. Quitter sa patrie. Se retirer du monde.

Exili (Gilles), alchimiste italien du XVIIe siècle. Il était gentilhomme attaché au service de la reine Christine de Suède. Compromis à Paris dans l'affaire des Poisons, il fut enfermé à la Bastille, avec Godin de Sainte-Croix, l'amant de la marquise de Brinvilliers. Rendu à la liberté, il passa en Angleterre.

Exilles [*ègh-zi-le*], v. du roy. d'Italie (Piémont), non loin du pas de Susc ; 2.000 h. Combats livrés par l'armée française en 1625 et en 1747.

exillon [*ègh-zi, ll* mll.] n. m. Pièce mobile du palier d'un moulin à vent.

eximer [*ègh-zi-mé*] v. a. (lat. *eximere.*) *Dr.* Affranchir, décharger d'une obligation.

exine [*ègh-zi-ne*] n. f. *Bot.* Couche externe cutinisée du grain de pollen.

existant [*ègh-zis-tan*], **e** adj. Qui existe, qui vit.

existence [*ègh-zis-tan-se*] n. f. Etat de ce qui est substantiellement : *l'existence des êtres et des choses.* Etre vivant : *tout ce qui a vécu est l'aliment de certaines existences.* Vie ; *finir son existence.* Manière de vivre : *se procurer une existence commode. Fam. Ce n'est pas une existence !* cela n'est pas supportable, tolérable. *Comm. Existence en magasin,* quantité de marchandises qui se trouvent en magasin.

exister [*ègh-zis-té*] v. n. (lat. *existere ;* de *sistere,* être établi, posé). Avoir l'être, vivre : *tous les animaux qui existent.* Etre en réalité. Durer. — ALLUS. LITTÉR. :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer,

vers célèbre de Voltaire, dans son *Epître à l'auteur du livre des trois imposteurs.* Dans l'application, on remplace presque toujours le mot *Dieu* par un autre.

ex-libris [*èks-li-briss*] n. m. invar. (mots lat. signif. : *D'entre les livres*). Formule qu'on inscrit sur ses livres en l'accompagnant de son nom, de ses initiales, ou de tout autre signe personnel, pour marquer sa possession. Vignette destinée à cet usage : *un ex-libris gravé.*

Exmes [*é-me*], ch.-l. de c. (Orne), arr. d'Argentan, près de la Dives ; 490 h. (*Exmois*). Grains. — Le cant. a 13 comm. et 4.430 h.

Exmouth (lord Edouard PELLEW, comte), amiral anglais, né à Douvres, m. à Teignmouth, près d'Exeter (1757-1833). Il se signala contre les Français pendant les guerres du premier Empire et détruisit, en 1814, la flotte du dey d'Alger.

ex nihilo nihil, loc. lat. signif. : *De rien, rien,* célèbre aphorisme résumant la philosophie de Lucrèce et d'Epicure, mais tiré d'un vers de Perse (*Satires,* III, 24), qui commence par *De nihilo nihil* (*rien ne vient de rien*), c'est-à-dire Rien n'a été tiré de rien, rien n'a été créé, mais tout ce qui existe existait déjà en quelque manière de toute éternité.

exocet [*ègh-zo-sè*] n. m. Genre de poissons anacanthines, dont les nageoires pectorales sont développées en forme d'ailes, et dont le type est l'*hirondelle de mer* ou *poisson volant*. (V. la planche POISSONS.)

Exocet.

— ENCYCL. Les exocets ou *poissons volants* vivent par troupes nombreuses à la surface des mers chaudes; ils s'élancent de temps en temps dans l'air, où ils se soutiennent pendant quelques secondes, pour échapper aux bonites et autres poissons qui les chassent. Le plus commun est l'*hirondelle de mer*, gris bleuâtre, qui atteint 45 centimètres de long. On le rencontre dans la Méditerranée.

exode [*ègh-zo-de*] n. m. (gr. *exodion*). Partie d'une tragédie grecque, qui venait après le dernier chœur et contenait le dénouement.

exode [*ègh-zo-de*] n. m. (du gr. *exodos*, sortie). Emigration en masse d'un peuple : *Moïse conduisit l'exode des Hébreux.*

Exode (l'), nom donné au deuxième livre du Pentateuque, parce que le fait le plus important qui y est rapporté est la sortie (en gr. *exodos*) d'Egypte des Hébreux.

exoderme n. m. Syn. de ECTODERME.

exodermique [*ègh-zo-dèr*] adj. Qui se rapporte à l'exoderme.

exogame [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exó*, hors de, et *gamos*, mariage). Qui se marie hors de la famille ou de la tribu.

exogamie [*ègh-zo-gha-mî*] n. f. (de *exogame*). Habitude de se marier hors de la famille ou de la tribu.

exogène [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exó*, en dehors, et *gennân*, engendrer). *Bot.* Se dit (par opposition à *endogène*) d'un organe ou d'un élément anatomique qui prend naissance à l'extérieur de l'organe ou de l'élément qui l'engendre.

exogyne [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exó*, en dehors, et *gunê*, femelle). *Bot.* Dont le pistil est saillant au dehors : *fleur exogyne.*

exoine [*ègh-zoi-ne*] n. f. (du préf. *ex*, et du b. lat. *sonnia*, empêchement). *Dr. anc.* Excuse légale pour se dispenser de paraître en justice.

exoiner [*ègh-zoi-né*] v. a. Dispenser sur la présentation d'une exoine : *exoiner un témoin.*

exoineur [*ègh-zoi*] n. m. *Dr. anc.* Fondé de pouvoir qui affirmait sous serment les causes d'excuse de celui qui ne pouvait comparaître en personne.

exomphale [*ègh-zon-fa-le*] n. f. (du gr. *exó*, en dehors, et *omphalos*, nombril). Hernie ombilicale.

exondation [*ègh-zon-da-si-on*] n. f. ou **exondement** [*ègh-zon-de-man*] n. m. Action de l'eau qui se retire du sol qu'elle avait inondé.

exonder (s') [*sègh-zon dé*] v. pr. Se découvrir, en parlant d'un lieu précédemment inondé.

exonération [*ègh-zo, si-on*] n. f. Action d'exonérer : *demander une exonération d'impôt.*

exonérer [*ègh-zo-né-ré*] v. a. (lat. *exonerare*; de *ex*, hors de, et *onus, eris*, fardeau. — Se conj. comme *accélérer*.) Dispenser d'une charge, d'une obligation : *exonérer du service militaire.*

exophtalmie [*ègh-zof-tal-mî*] n. f. (du gr. *ex*, hors de, et *ophthalmos*, œil). Sortie de l'œil hors de son orbite.

— ENCYCL. L'exophtalmie résulte ordinairement d'une tumeur de l'orbite telle que : abcès, épanchement sanguin, polype. Souvent, c'est un traumatisme qui la produit, ou encore une maladie générale, comme le goitre exophtalmique. Le traitement consiste à réduire l'œil luxé si c'est possible ou à l'énucléer, enfin à traiter la maladie causale.

exophtalmique [*ègh-zof*] adj. Qui se rapporte à l'exophtalmie.

exorable [*ègh-zo*] adj. (du lat. *exorare*, prier). Que l'on peut fléchir. ANT. **Inexorable.**

exoration [*ègh-zo-ra-si-on*] n. f. (du lat. *exorare*, supin *exoratum*, supplier). Supplication tendant à rendre exorable.

exorbitamment [*ègh-zor-bi-ta-man*] adv. D'une façon exorbitante.

exorbitance [*ègh-zor*] n. f. Caractère de ce qui est exorbitant. Chose, prétention exorbitante, énormité.

exorbitant [*ègh-zor-bi-tan*], **e** adj. (du lat. *ex*, hors de, et de *orbite*). Excessif, sortant des bornes convenables : *montrer des prétentions exorbitantes.*

exorbitis [*ègh-zor-bi-tiss*] ou **exorbitisme** [*ègh-zor-bi-tis-me*] n. m. *Pathol.* Syn. de EXOPHTALMIE.

exorcisation [*ègh-zor-si-za-si-on*] n. f. Action d'exorciser.

exorciser [*ègh-zor-si-zé*] v. a. (du gr. *ex*, hors de, et *orkos*, serment). Chasser les démons par des prières. Délivrer du démon par des prières : *exorciser un possédé. Fig.* Adresser de fortes exhortations à.

exorciseur [*ègh-zor-si-zeur*] n. m. Celui qui exorcise.

exorcisme [*ègh-zor-sis-me*] n. m. Cérémonie, prières pour exorciser.

exorciste [*ègh-zor-sis-te*] n. m. Qui exorcise. Ecclésiastique qui a reçu le troisième ordre mineur, et dont les fonctions étaient autrefois de chasser les démons.

exorde [*ègh-zor-de*] n. m. (lat. *exordium*; de *ex*, hors de, et *ordiri*, commencer). Première partie d'un discours oratoire : *exorde ex abrupto. Par ext.* Début, entrée en matière. ANT. **Péroraison.**

ex ore parvulorum veritas, loc. lat. signif. *La vérité sort de la bouche des enfants.* L'enfant ne sait pas mentir. Ce proverbe est souvent cité en français.

exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor, vers de Virgile signif. : *Qu'un vengeur naisse un jour de ma cendre.* Imprécation de Didon abandonnée et mourante (*Enéide*, IV, 625). Dans la pensée du poète, ce vengeur futur est Annibal, le plus terrible ennemi des Romains.

ex Oriente lux, aphorisme lat. signif. : *De l'Orient vient la lumière*, et qui exprime, au propre, que le soleil se lève à l'Orient, et, au figuré, que c'est de l'Orient qu'est venue la révélation religieuse.

exorhize [*ègh-zo-ri-ze*] adj. (du gr. *exó*, en dehors, et *rhiza*, racine). *Bot.* Qui a sa racine hors de terre. ANT. **Endorhize.**

exosmomètre [*ègh-zos-mo*] n. m. Instrument pour mesurer l'exosmose.

exosmose [*ègh-zos-mô-ze*] n. f. (du gr. *exó*, en dehors, et *ósmos*, poussée). *Physiq.* Courant de l'intérieur vers l'extérieur, qui se produit quand deux liquides de densités différentes sont séparés par une membrane. ANT. **Endosmose.**

exosmotique [*ègh-zos-mo*] adj. Qui concerne l'exosmose.

exospore [*ègh-zos-po-re*] n. m. (du gr. *exó*, en dehors, et *spora*, semence). *Bot.* Se dit surtout de la couche externe cutinisée de la membrane d'une spore.

exospore, e [*ègh-zos-po*] adj. Se dit d'un végétal qui a des spores exogènes, par exemple d'un basidiomycète.

exosquelette [*ègh-zos-ke-lè-te*] n. m. Nom donné par quelques auteurs aux productions épidermiques de toutes sortes, poils, ongles, plumes. Se dit aussi de la carapace chitineuse de certains crustacés.

exostème [*ègh-zos-tè-me*] n. m. Genre de rubiacées.

— ENCYCL. Les exostèmes sont des arbres ou des arbrisseaux à fleurs blanches ou rosées. On en connaît une douzaine d'espèces, des régions tropicales américaines. L'espèce la plus remarquable est le *faux quinquina*, dont l'écorce est amère et fébrifuge, mais ne renferme pas de quinine.

exostome [*ègh-zos-to-me*] n. m. *Bot.* Ouverture que ménage au sommet de l'ovule, la primine, couche externe de son tégument.

exostose [*ègh-zos-tô-ze*] n. f. (du gr. *exó*, dehors, et *osteon*, os). Tumeur à la surface ou à l'intérieur des os.

— ENCYCL. L'exostose est une hypertrophie des os, qui peut s'opérer aux dépens du périoste, du tissu cellulaire ou cartilagineux. Les rayons X permettent de déterminer leur nature. Tous les os du squelette peuvent être atteints. Les maladies qui les déterminent sont : la goutte, la scrofule, la syphilis, les traumatismes; le traitement est celui de la cause, mais nécessite parfois l'intervention chirurgicale.

exostoser (s') [*ségh-zos-to-zé*] v. pr. Etre atteint d'exostose, en parlant d'un os : *fémur qui s'exostose.*

exotérique [*ègh-zo*] adj. (gr. *exôterikos*). Se dit de la doctrine enseignée publiquement par les anciens philosophes. ANT. **Esotérique.**

exothermique adj. *Chim.* Syn. de EXOTHERMIQUE.

exothermique [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exó*, en dehors, et *thermos*, chaleur). Qui dégage de la chaleur : *combinaison exothermique.* (On dit aussi EXOTHERME.)

exotique [*ègh-zo*] adj. (gr. *exôtikos*; de *exó*, dehors). Qui a été transporté des pays étrangers; qui n'est pas sur son sol naturel (comme sont en France le *lama*, le *dattier*, etc.) : *oiseaux, plantes exotiques.* Qui a rapport aux mœurs, à la littérature, etc., de l'étranger : *Pierre Loti est un des plus éminents représentants de la littérature exotique.* ANT. **Indigène.**

exotiquement [*ègh-zo-ti-ke-man*] adv. D'une façon exotique.

exotisme [*ègh-zo-tis-me*] n. m. Caractère de ce qui est exotique.

Exoudun, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 18 kil. de Melle, sur la Sèvre Niortaise; 1.200 h.

expansibilité [*éks-pan*] n. f. Tendance qu'ont les corps fluides à occuper un plus grand espace : *les gaz sont doués d'une grande expansibilité. Fig.* Propension des sentiments à se manifester au dehors.

expansible [*éks-pan*] adj. (du lat. *expansus*, étendu). Capable d'expansion. ANT. **Compressible, coercible.**

expansif, ive [*éks-pan*] adj. Qui peut se dilater : *les gaz sont expansifs. Fig.* Qui s'épanche avec effusion, qui aime à se communiquer : *âme expansive.* ANT. **Concentré, discret, sournois.**

expansion [*éks-pan*] n. f. (lat. *expansio*; de *expandere*, déployer). Développement en volume ou en surface : *l'expansion des gaz.* Objet qui se développe : *lac qui est l'expansion d'un fleuve.* Développement de certains organes : *expansion fibreuse. Fig.* Propagation : *l'expansion coloniale de la France a été heureuse surtout en Asie et en Afrique.* Epanchement des sentiments : *expansion de cœur.*

expansivité [*éks-pan*] n. f. Caractère expansif.

expatriation [*éks-pa, si-on*] n. f. Action d'expatrier ou de s'expatrier. Etat de celui qui est expatrié.

expatrié, e [*éks-pa*] n. et adj. Personne qui est expulsée de sa patrie, ou qui est envoyée loin de sa patrie : *soldat expatrié; les expatriés.*

expatrier [*éks-pa-tri é*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *patria*, patrie. — Se conj. comme *prier*.) Obliger quelqu'un à quitter sa patrie : *expatrier des conspirateurs.* Envoyer loin de sa patrie : *expatrier des troupes.* **S'expatrier** v. pr. Quitter sa patrie : *Aristide dut s'expatrier sous le coup d'une sentence d'ostracisme.*

expectance [*éks-pèk*] n. f. (de *expectant*). Attente d'une chose possible : *capitaux en expectance de placement.*

expectant [*éks-pèk-tan*], **e** adj. (du lat. *exspectare*, attendre). Qui est dans l'expectative, dans l'attente : *garder une attitude expectante. Médecine expectante*, qui laisse surtout agir la nature.

expectateur, trice [*éks-pèk*] n. et adj. Se dit de la personne qui est en expectative.

expectatif, ive [*éks-pèk*] adj. (du lat. *exspectare*, attendre). Qui donne droit d'espérer.

expectation [*éks-pèk-ta-si-on*] n. f. (de *expectatif*). Attente d'une chose. *Méd.* Méthode qui consiste à attendre, avant de se décider à une intervention, que l'évolution de la maladie ait donné des indications précises.

expectative [*éks-pèk*] n. f. Attente fondée sur des promesses, des probabilités : *être dans l'expectative.* Succession promise à un bénéfice ecclésiastique.

expectorant [*éks-pèk-to-ran*], **e** adj. Qui facilite l'expectoration : *tisane expectorante.* N. m. : *un expectorant.*

— ENCYCL. Les expectorants se divisent en *stimulants* et *nauséeux*. Parmi les premiers, on utilise surtout l'aunée, les baumes, les térébenthines, la gomme ammoniaque, le goudron et les bourgeons de sapin. Les seconds, qui à fortes doses peuvent provoquer des vomissements, sont l'ipéca, le kermès, l'émétique.

expectoration [*éks-pèk, si-on*] n. f. Action d'expectorer. Syn. de CRACHEMENT.

— ENCYCL. L'expectoration, par sa quantité, sa couleur, son odeur, sa fluidité, par l'examen que l'on fait des microbes qu'elle contient, donne de bons éléments de diagnostic dans un grand nombre de maladies de l'appareil respiratoire. Comme c'est un rejet de sécrétions pathologiques, il est bon de la favoriser; l'ipéca, le tolu, l'antimoine sont indiqués dans ce cas.

expectorer [*éks-pèk-to-ré*] v. a. (lat. *expectorare*; de *ex*, hors de, et *pectus, oris*, poitrine). Expulser, rejeter de la poitrine et des poumons les mucosités qui s'y trouvent. *Fig.* et *fam.* : *expectorer des sentences.*

expédiée [*éks-pé-di-é*] n. f. Sorte d'écriture courante, facile.

expédience [*éks-pé-di-an-se*] n. f. Qualité de ce qui est expédient.

expédient [*éks-pé-di-an*], **e** adj. (du lat. *expediens*, qui est utile). Qui est à propos, utile, convenable : *il est expédient de.*

expédient [*éks-pé-di-an*] n. m. Moyen employé pour arriver à ses fins et se tirer d'embarras : *chercher un expédient.* Moyens extrêmes, faisant face mesquinement aux nécessités : *en être réduit aux expédients. Vivre d'expédients*, être obligé, pour vivre, de recourir à des moyens bizarres, le plus souvent illicites ou tout au moins indélicats.

expédier [*éks-pé-di-é*] v. a. (lat. *expedire*. — Se conj. comme *prier*.) Envoyer à destination : *expédier un paquet.* Faire promptement : *expédier une affaire.* Congédier : *expédier des importuns.* Faire la copie d'un acte et la revêtir des formalités voulues : *expédier un contrat de mariage. Fam.* Faire mourir : *le bourreau l'expédia.*

Expédit (saint), martyr, qui fut mis à mort dans une ville d'Arménie, et dont la fête est fixée au 19 avril. Certains critiques catholiques ont révoqué en doute la légende de saint Expédit.

expéditeur, trice [*éks-pé*] n. (de *expédier*). Qui fait un envoi de marchandises. Adjectiv. : *gare expéditrice.*

expéditif, ive [*éks-pé*] adj. Qui fait, expédie promptement : *homme expéditif en affaires.* Qui permet de faire vite les choses : *procédés expéditifs.* ANT. **Lent.**

expédition [*éks-pé-di-si-on*] n. f. Action d'expédier : *l'expédition d'un ballot.* Chose expédiée : *des expéditions égarées par la poste.* Exécution : *l'expédition d'une affaire. Homme d'expédition*, qui termine rapidement les affaires. Entreprise armée, faite hors du pays : *le succès de l'expédition d'Alger ne put sauver le gouvernement de Charles X.* Excursion dans un but quelconque. *Dr.* Copie conforme à l'original et authentique d'un acte judiciaire ou notarié.

— ENCYCL. *Dr.* Les notaires ont seuls le droit de délivrer des expéditions des actes dont ils possèdent les minutes, et elles sont dites *grosses* lorsqu'elles sont revêtues de la formule exécutoire.

Les expéditions des actes de l'état civil et des actes administratifs donnent lieu à la perception d'un droit, auquel s'ajoute le droit de timbre, lorsqu'il ne peut être fait usage d'une expédition sur papier libre.

expéditionnaire [*éks-pé-di-si-o-né-re*] n. Expéditeur de marchandises. Employé chargé, dans les administrations, de recopier la correspondance, les rôles, les états, etc. Adjectiv. : *commis expéditionnaire. Armée expéditionnaire, corps expéditionnaire*, chargés d'une expédition militaire.

expéditivement [*éks-pé, man*] adv. D'une manière expéditive : *mener expéditivement une affaire.*

expende Hannibalem, mots lat. signif. : *Pèse Annibal*, et qui sont le commencement d'un vers de Juvénal (*Satires*, X, 147). *Pèse Annibal : combien de livres de cendres trouveras-tu dans ce grand capitaine?* Cette expression qui, dans Juvénal, fait partie d'un développement sur la vanité de la gloire militaire, se cite pour marquer la fragilité de toute espèce de grandeur humaine.

expérience [*éks-pé-ri-an-se*] n. f. (lat. *experientia*). Connaissance acquise par une longue pratique jointe à l'observation : *les leçons de l'expérience.* Epreuve personnelle, essai : *devenir sage par expérience.* Production de phénomènes naturels, provoquée dans certaines conditions qui en facilitent l'étude : *faire une expérience de physique.* ANT. **Inexpérience.**

— ENCYCL. *Philos.* L'expérience s'oppose à la *spéculation à priori*. Comme il ne dépend pas de nous de supprimer ou de créer les faits, il est difficile de nier que l'expérience nous donne les matériaux indispensables de nos constructions intellectuelles. Pour certains philosophes, l'expérience se suffit à elle-même, et les opérations les plus délicates de la raison ne proviennent que de l'expérience, incessamment répétée dans l'individu et dans l'espèce. Pour d'autres, l'expérience brute n'apporte à l'esprit aucun élément rationnel; l'esprit doit y appliquer son action propre, au moyen des idées innées de cause, de fin, d'ordre, etc. Pour d'autres, enfin, l'expérience est déjà un produit de notre activité intellectuelle, en ce sens que les objets ne sont perçus qu'en revêtant les formes que notre esprit leur impose (Kant). En logique, on se sert quelquefois du terme expérience au lieu de *expérimentation*, plus généralement usité.

expérimentable [*éks-pé*] adj. Qui peut être expérimenté.

expérimental, e, aux [*éks-pé-ri-man*] adj. Fondé sur l'expérience : *les sciences expérimentales.*

expérimentalement [*éks-pé-ri-man-ta-le-man*] adv. D'une manière expérimentale.

expérimentalisme [*éks-pé-ri-man-ta-lis-me*] n. m. Système scientifique fondé sur l'expérience.

expérimentaliste [*éks-pé-ri-man-ta-lis-te*] n. et adj. Celui qui se fonde sur l'expérience.

expérimentateur [*éks-pé-ri-man*] n. et adj. m. Qui fait des expériences en physique, en chimie, etc.

expérimentation [*èks-pé-ri-man-ta-si-on*] n. f. Action d'expérimenter : *méthode d'expérimentation.* Essai d'application, expérience : *l'expérimentation vérifie la théorie.*

expérimenté [*èks-pé-ri-man-té*], **e** adj. Instruit par l'expérience : *général expérimenté.* ANT. **Inexpérimenté, inexercé, novice.**

expérimenter [*èks-pé-ri-man-té*] v. a. (du lat. *experimentum*, expérience). Éprouver par des expériences : *expérimenter un nouveau modèle. Absolum.* Effectuer des expériences, dans les sciences d'observation.

expert [*èks-pèr*], **e** adj. (du lat. *expertus*, qui a éprouvé). Fort versé dans un art par la pratique : *ouvrier expert.* N. m. Celui que nomme le juge ou que choisissent les parties pour examiner, vérifier une comptabilité, une écriture, ou pour soumettre un individu mort ou vivant à un examen médical, donner son avis dans une affaire : *expert en médecine, expert en écritures. A dire d'experts,* suivant le dire des experts. *Fig.* D'une manière définitive. ANT. **Inhabile.**

expertement [*èks-pèr-te-man*] adv. Avec adresse, habilement : *se tirer expertement d'affaire.*

expertise [*èks-pèr-ti-ze*] n. f. Visite et opération des experts : *faire une expertise.* Rapport des experts : *attaquer les allégations d'une expertise.*

— ENCYCL. L'expertise peut être ordonnée par le tribunal, tant d'office que sur la demande des parties. Il y a toujours trois experts, à moins que les parties ne consentent qu'il soit procédé par un seul. Le rapport des experts ne lie pas les juges. En matière commerciale, le tribunal peut toujours, et sans le consentement des parties, nommer un seul expert; en outre, lorsqu'il y a lieu d'examiner des comptes, pièces et registres, il a à sa disposition la nomination d'un ou trois arbitres.

L'expert en faute s'expose à une condamnation en dommages-intérêts.

Les contestations qui peuvent s'élever entre la douane et le commerce relativement à l'espèce, à la qualité ou à l'origine des marchandises, doivent être déférées à un comité spécial d'expertise, formé de fonctionnaires et de négociants ou fabricants.

expertiser [*èks-pèr-ti-zé*] v. a. Faire l'expertise de : *expertiser des marchandises.*

experto crede Roberto, c'est-à-dire : *Croyez-en Robert, qui le sait par expérience.* Second hémistiche d'un vers d'un poème macaronique d'Antonius Arena. (Ce Robert est le personnage qui parle. — Se rappelle pour dire : Crois-en ma propre expérience.)

expiable [*èks-pi*] adj. (lat. *expiabilis*). Qui peut être expié : *crime expiable.*

expiateur, trice [*èks-pi*] adj. Propre à expier : *larmes expiatrices.*

expiation [*èks-pi-a-si-on*] n. f. (lat. *expiatio*). Action par laquelle on expie : *l'expiation d'une faute.* Châtiment considéré comme une compensation du délit. Cérémonie publique, destinée à apaiser la colère du ciel. *L'expiation suprême,* la peine capitale. *Fête de l'expiation* ou *Yom Kippourim,* fête des Juifs, la quatrième établie par Moïse.

expiatoire [*èks-pi*] adj. Se dit de ce qui sert à expier : *la messe est un sacrifice expiatoire.* Qui est consacré à perpétuer le souvenir d'un crime que l'on veut expier : *monument expiatoire.*

expier [*èks-pi-é*] v. a. (lat. *expiare ;* de *piare,* apaiser. — Se conj. comme *prier.*) Réparer un crime, une faute, par un châtiment, une peine : *expier ses péchés par la pénitence.* Être puni de : *expier une imprudence.*

Expilly [*èks-pi, ll* mll., *i*] (l'abbé Jean-Joseph), écrivain, voyageur et géographe français, né à Saint-Remi (Provence), m. en Italie (1719-1793); auteur d'un utile *Dictionnaire géographique.*

Expilly (Jean-Charles-Marie), littérateur et administrateur français, né à Salon, m. à Tain (1814-1886); auteur de romans et de récits de voyages.

expirant [*èks-pi-ran*], **e** adj. Qui se meurt, qui expire : *blessé expirant. Fig.* Qui est près de succomber: *Brutus ne put sauver la liberté romaine expirante.*

expirateur [*èks-pi*] adj. et n. m. Se dit des muscles qui resserrent la poitrine pour en chasser l'air, dans l'acte de la respiration.

expiration [*èks-pi-ra-si-on*] n. f. (de *expirer*). Action de chasser hors de la poitrine l'air qu'on a respiré : *l'homme fait en moyenne seize expirations par minute.* Fin d'un terme convenu : *expiration d'un bail.*

expirer [*èks-pi-ré*] v. a. (lat. *exspirare ;* de *ex,* hors de, et *spirare,* souffler). Expulser de la poitrine par une contraction : *expirer l'air contenu dans les poumons.* V. n. Mourir. *Fig.* Être anéanti, cesser d'exister. Cesser, prendre fin : *son bail expire à la Saint-Jean.* — Prend *avoir* dans le sens de *mourir;* prend *être* ou *avoir* dans les autres cas, selon qu'on veut marquer l'état ou le fait. ANT. **Inspirer.**

explétif, ive [*èks-plé*] adj. (lat. *expletivus ;* de *explere,* remplir). Se dit d'un mot, d'une expression surabondante, mais qui sert parfois à donner plus de force à la phrase, comme *vous* dans ce vers de La Fontaine :

On « vous » le prend, on « vous » l'assomme.

N. m. : *faire usage des explétifs.*

explétivement [*èks-plé, man*] adv. D'une manière explétive : *mot employé explétivement.*

explicable [*èks-pli*] adj. Qu'on peut expliquer : *phénomène peu explicable.* ANT. **Inexplicable.**

explicateur, trice [*èks-pli*] n. et adj. Qui explique : *notes explicatrices.*

explicatif, ive [*èks-pli*] adj. Qui sert à expliquer : *note explicative jointe à un rapport. Complément explicatif,* mot qui développe le sens du nom sans en changer la signification : *le fer,* métal *précieux, est tiré de la terre. Proposition complétive explicative,* celle qui, dans la phrase, remplit à l'égard d'un nom ou d'un pronom la fonction de complément explicatif : *le fer,* qui est un métal précieux, *est tiré de la terre.*

explication [*èks-pli-ka-si-on*] n. f. Développement pour faire comprendre : *explication d'une énigme.* Raison des choses. Traduction orale : *explication d'un auteur grec.* Éclaircissement de la conduite, dans un but de justification : *exiger une explication. Avoir une explication avec quelqu'un,* lui demander avec vivacité, avec énergie, compte d'une chose équivoque.

explicit [*èks-pli-sit'*] n. m. (m. bas lat. signif. *il finit*). Formule ancienne, indiquant la fin d'un ouvrage : *de l'*INCIPIT *à l'*EXPLICIT.

explicite [*èks-pli*] adj. (du lat. *explicitus,* déployé). Énoncé formellement, complètement : *clause explicite.* Clair, formel : *clause très explicite.* ANT. **Implicite.**

explicité [*èks-pli*] n. f. Caractère de ce qui est explicite : *l'explicité d'une clause.*

explicitement [*èks-pli, man*] adv. En termes clairs et formels : *poser explicitement une condition.* ANT. **Implicitement.**

expliquer [*èks-pli-ké*] v. a. (du lat. *explicare,* déployer). Faire comprendre par des développements : *expliquer une énigme.* Faire comprendre la nature de : *les principes expliquent les faits.* Traduire oralement : *expliquer un auteur.* Faire connaître : *expliquer ses projets.* **S'expliquer** v. pr. Exprimer sa pensée. Avoir une explication avec quelqu'un.

expliqueur, euse [*èks-pli-keur, eu-ze*] n. Personne qui explique.

exploit [*èks-ploi*] n. m. (de *exploiter*). Haut fait de guerre : *les exploits de la Grande Armée.* Action mémorable. *Iron.* Action d'étourdi : *voilà un bel exploit ! Procéd.* Acte judiciaire signifié par huissier. ALLUS. LITTÉR. :

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits.

Dans le *Cid* de Corneille (I, 1), vers d'Elvire, vantant à Chimène la valeur de don Diègue. Les applications en sont presque toujours plaisantes.

— ENCYCL. *Dr.* Tout exploit est rédigé en original et en copie. L'original reste aux mains de la partie agissante ou requérante, pour faire foi de l'injonction qu'elle a fait adresser au défendeur; la copie, reproduction exacte et textuelle de l'original, est remise au défendeur.

Tous exploits sont faits à personne ou à domicile; si l'huissier ne trouve au domicile ni la partie, ni aucun de ses parents ou serviteurs, il remet de suite la copie à un voisin, qui signe l'original; si ce voisin ne veut ou ne peut signer, l'huissier remet la copie au maire ou adjoint de la commune. Lorsque la copie est remise à toute autre personne que la partie elle-même ou le procureur de la République, elle est délivrée sous enveloppe fermée, ne portant d'autre indication, d'un côté que les nom et demeure de la partie, et, de l'autre, que le cachet de l'étude de l'huissier apposé sur la fermeture du pli. Il est dû à l'huissier, pour chaque copie remise sous enveloppe : 0 fr. 15, et 0 fr. 05 en matière pénale.

exploitabilité [*èks-ploi*] n. f. Qualité de ce qui est exploitable : *l'exploitabilité d'une carrière.*

exploitable [*èks-ploi*] adj. Qui peut être exploité, cultivé : *gisement minier exploitable. Dr.* Qui peut être saisi et vendu par la justice. ANT. **Inexploitable.**

exploitant [*èks-ploi-tan*], **e** n. et adj. Qui se livre à une exploitation. *Procéd.* Qui signifie des exploits : *huissier exploitant.*

exploitation [*èks-ploi-ta-si-on*] n. f. Action d'exploiter des biens, des bois, des mines. Action d'abuser de quelqu'un à son profit : *l'exploitation des nègres par les blancs provoque aujourd'hui l'indignation du monde civilisé.*

exploiter [*èks-ploi-té*] v. a. (lat. pop. *explicitare*). Mettre en œuvre, faire valoir à son profit : *exploiter une mine.* Abuser de quelqu'un à son profit : *exploiter un client trop confiant. Fig.* Tirer parti de : *exploiter son talent.* V. n. *Procéd.* Signifier des exploits.

exploiteur, euse [*èks-ploi, ea-ze*] n. Qui exploite. Qui tire du travail d'autrui un produit illégitime.

explorable [*èks-plo*] adj. Qui peut être exploré : *pays explorable.*

explorateur, trice [*èks-plo*] n. Qui va à la découverte dans un pays : *Livingstone fut un courageux explorateur.* Adj. Se dit des instruments qui servent à explorer certains organes.

exploratif, ive [*èks-plo*] adj. Qui a pour but une exploration : *expédition exploratrice.*

exploration [*èks-plo-ra-si-on*] n. f. Action d'explorer : *exploration du continent africain, des mers polaires, d'une caverne. Milit. Service d'exploration,* service de cavalerie qui a pour but de rechercher l'ennemi et de prendre contact avec lui. *Méd.* Ensemble des moyens employés pour arriver à connaître exactement l'état des parties malades.

— ENCYCL. *Méd.* L'exploration est, après l'interrogatoire, l'élément essentiel du diagnostic. Pour certains organes, comme l'œil, l'oreille, le larynx, on emploie des méthodes et des instruments spéciaux. Pour les organes intimes, on utilise la palpation, la mesure, le toucher, la percussion, l'auscultation, les rayons X, etc. On détermine les réactions des muscles et des nerfs par l'exploration électrique, l'état des cavités, au moyen de spéculums appropriés.

exploratrivement [*èks-plo, man*] adv. En explorant.

explorer [*èks-plo-ré*] v. a. (lat. *explorare*). Visiter, aller à la découverte : *explorer les mers. Fig.* Étudier, scruter, sonder : *explorer les sciences.*

exploser [*èks-plo-zé*] ou **explosionner** [*èks-plo-zi-o-né*] v. n. Faire explosion : *la dynamite explose facilement.*

exploseur [*èks-plo-zeur*] n. m. Appareil servant à enflammer à distance les fourneaux de mines, au moyen d'un courant électrique. Appareil destiné à expérimenter la puissance des explosifs.

explosible [*èks-plo-zi-ble*] adj. Qui peut faire explosion : *l'usage des balles explosibles est interdit à la guerre.* ANT. **Inexplosible.**

explosif [*èks-plo-zif*], **ive** adj. Qui accompagne ou qui produit l'explosion. N. m. Corps susceptible de faire explosion : *la mélinite est un explosif puissant.*

— ENCYCL. *Physiq.* Les explosifs sont des corps dont la décomposition brusque provoque le dégagement d'une grande masse gazeuse. Le travail que peut produire par détonation un kilogramme de la substance explosive est appelé *potentiel* de cette substance. Dans la *déflagration,* la combustion se propage avec une faible vitesse, de quelques millimètres à quelques centaines de mètres par seconde. Au contraire, dans la détonation, elle se propage avec une vitesse variant de 2 à 7 kilomètres par seconde. Cette rapide propagation est appelée *onde explosive.* La poudre noire ou le coton-poudre déflagrent lorsqu'on produit leur explosion à l'aide d'une flamme ; ils détonent quand cette explosion se produit sous l'action d'un choc.

Citons, parmi les explosifs détonants : les explosifs à la nitroglycérine (*dynamites*), à l'acide picrique (*mélinite, lyddite,* etc), à la nitronaphtaline (*explosifs Favier* ou *nitrumites, poudres de sûreté,* etc.), à la nitrobenzine (*bellite, sécurite,* etc.). Il faut encore indiquer dans cette catégorie de composés : les *panclastites,* les *explosifs d'amorce* (*fulminates*), les *tubes* et *cordeaux détonants,* etc.

La détonation de ces explosifs est généralement provoquée par le fulminate de mercure, qui produit le choc nécessaire en détonant lui-même sous l'action de la chaleur. Parmi les explosifs déflagrants, citons : la *poudre noire* et les différentes *poudres chloratées, picratées, au coton nitré, pyroxylées,* etc., les poudres sans fumée françaises, ainsi que la *balistite* (Italie) et la *cordite* (Angleterre); les capsules d'artifice (chlorate de potassium et phosphore), la *mèche à canon,* qui brûle à raison de 2 millimètres par minute, le *cordeau Bickford* (11 millimètres par seconde), la *mèche à étoupilles* (65 millimètres par seconde), etc.

— *Dr.* La loi punit : 1° la fabrication ou la détention, sans autorisation et sans motifs légitimes, de machines ou engins meurtriers ou incendiaires agissant par explosion ou autrement, ou d'un explosif quelconque : 2° la fabrication ou la détention, sans motifs légitimes, de toute autre substance destinée à entrer dans la composition d'un explosif; 3° la destruction et la dégradation par substances explosibles.

explosion [*èks-plo-zi-on*] n. f. (du lat. *explodere,* supin *explosum,* chasser avec violence). Commotion accompagnée de détonation, et produite par le développement soudain d'une force ou l'expansion subite d'un gaz : *l'explosion d'une torpille. Fig.* Manifestation vive et soudaine : *l'explosion de la haine.*

expoliation [*èks-po, si-on*] n. f. Action d'expolier.

expolier [*èks-po-li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Hortic.* Débarrasser des parties mortes : *expolier un arbuste.*

exponction [*èks-ponk-si-on*] n. f. Action d'exponctuer.

exponctuer [*èks-ponk-tu-é*] v. a. (du préf. *ex,* et du lat. *punctum,* point). *Paléogr.* Marquer d'un point, en dessus ou en dessous, pour annuler.

exponentiel, elle [*èks-po-nan-si-èl, è-le*] adj. (du lat. *exponens, entis,* exposant). *Math.* Qui a un exposant variable ou inconnu : *fonction exponentielle. Équation exponentielle,* équation où l'inconnue entre en exposant. N. f. : *une exponentielle.*

exponse [*èks-pon-se*] n. f. *Dr. rur.* Abandon, déguerpissement. *Exponse payante,* dans le bail à domaine congéable, abandon au bailleur par le preneur, moyennant indemnité, de ses droits édificiers.

exportable [*èks-por*] adj. Qui peut être exporté : *marchandise exportable.*

exportateur [*èks-por*] adj. et n. m. Celui qui exporte : *négociant exportateur.*

exportation [*èks-por-ta-si-on*] n. f. Action d'exporter. Marchandises exportées. *Fig.* : *exportation des idées.* ANT. **Importation.**

— ENCYCL. *Écon. polit.* Pendant de longs siècles, les États frappèrent les marchandises de droits très élevés, non seulement à l'entrée, mais aussi à la sortie; il fallait, croyait-on, entraver l'exportation des produits, et particulièrement du blé, pour éviter des famines ou empêcher le pays de s'appauvrir. En France, les droits à l'exportation furent supprimés en 1860. Certains États de l'Amérique du Sud continuent, dans un but fiscal, à prélever des droits de douane à l'exportation de quelques produits.

Quoique exemptes de taxe de sortie, les marchandises exportées, notamment en France, sont soumises au contrôle de la douane. Si elles ne sont astreintes à aucune mesure de police sanitaire (bétail ou phylloxéra), si elles n'ont droit à aucune prime ou décharge, si, enfin, elles sont nationales ou nationalisées, elles peuvent sortir par tout bureau de douane. L'expéditeur est alors tenu de faire une déclaration relative au poids ou à la valeur de la marchandise exportée. Cette déclaration est exigée dans un but statistique.

exporter [*èks-por-té*] v. a. (du lat. *ex,* hors de, et *portare,* porter). Transporter à l'étranger les produits du sol ou de l'industrie : *la France exporte beaucoup de vins en Angleterre.* ANT. **Importer.**

exporteur [*èks-por*] n. et adj. m. Se dit parfois pour *exportateur.*

exposant [*èks-po-zan*], **e** n. Qui expose ses prétentions dans une requête. Qui a fait admettre ses produits dans une exposition. *Dr.* Personne qui énonce ses prétentions dans une requête judiciaire ou administrative. N. m. *Algèb.* Nombre qui indique à quelle puissance est élevée une quantité. V. PUISSANCE.

exposé [*èks-po-zé*] n. m. Développement, explication : *faire un exposé des faits.* Compte rendu, état : *faire l'exposé des forces du royaume.*

exposer [*èks-po-zé*] v. a. (du lat. *ex,* hors, et *ponere,* mettre). Mettre en vue : *exposer des marchandises dans un étalage.* Placer dans un lieu d'exposition publique : *exposer des tableaux.* Placer, tourner d'un certain côté : *maison exposée au midi.* Expliquer, faire connaître : *exposer un système.* Mettre en péril : *exposer sa vie. Exposer un enfant nouveau-né,* l'abandonner dans un lieu public pour ne pas le nourrir : *les Lacédémoniens exposaient leurs enfants difformes.* **S'exposer** v. pr. Être exposé : *s'exposer au danger.*

exposeur, euse [*èks-po-zeur, eu-ze*] n. et adj. Personne qui expose ou qui explique.

expositif, ive [*èks-po-zi*] adj. Qui expose, qui explique.

exposition [*èks-po-zi-si-on*] n. f. (lat. *expositio*). Action de mettre en vue : *exposition de marchandises.* Autrefois, peine infamante par laquelle on exposait le condamné attaché à un poteau, au pilori. Action d'abandonner un enfant dans un lieu public. Orientation : *exposition au midi.* Manière dont une œuvre d'art reçoit la lumière. Produits des arts ou de l'industrie exposés. Le lieu où on les expose.

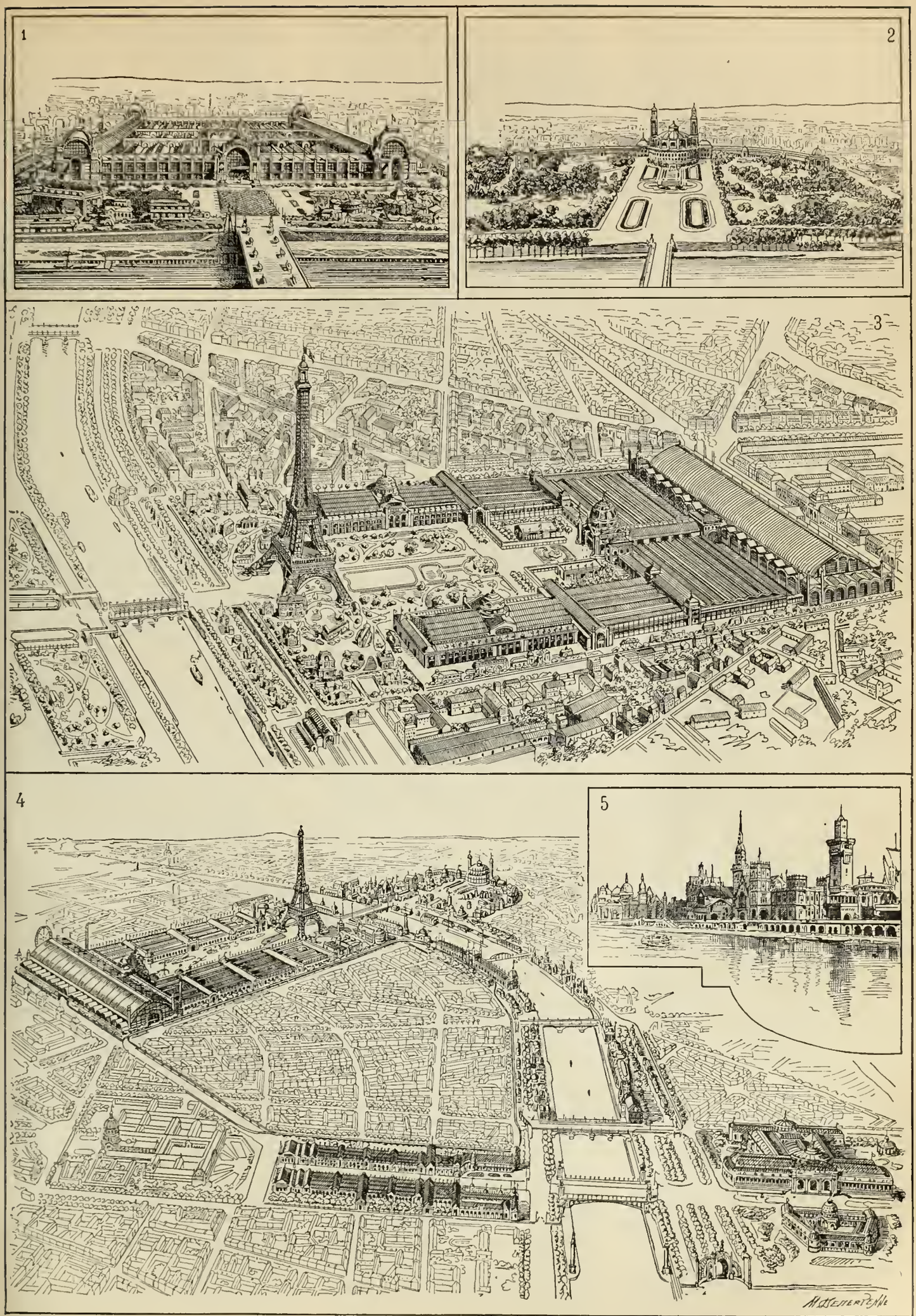

1. 2. Exposition universelle de 1878, à Paris : 1. Le Champ-de-Mars ; 2. Le Trocadéro. — 3. Exposition universelle de 1889, à Paris (vue principale : le Champ-de-Mars). Cette exposition s'étendait en outre à l'Esplanade des Invalides et au Trocadéro. — 4. Exposition universelle de 1900, à Paris : l'Esplanade des Invalides ; les Champs-Elysées et les rives de la Seine ; le Champ-de-Mars ; le Trocadéro. — 5. Perspective des palais des Nations sur la rive gauche de la Seine (Exposition universelle de 1900, à Paris).

Récit, narration : *l'exposition d'un fait.* Partie d'une œuvre littéraire, notamment d'un discours, d'une œuvre dramatique, dans laquelle on fait connaître le sujet : *l'exposition doit être claire. Exposition universelle,* exposition où sont admis les produits de tous les pays.

— Encycl. *Agric.* Quand les plantes doivent être cultivées en espalier ou sur un sol incliné, l'exposition joue un rôle important. Il faut, en effet, les soustraire aux vents dominants et leur permettre de recevoir le plus possible de lumière et de chaleur. En général, l'exposition à l'E. est fraîche et sèche ; l'exposition au S. est la plus lumineuse et la plus chaude ; l'exposition à l'O., chaude et humide ; l'exposition au N. est la plus froide, la plus tardive, et aussi la plus humide, mais les gelées y sont moins redoutables.

— *Dr. Exposition d'enfants.* Ceux qui ont exposé ou fait exposer, délaissé ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable, hors d'état de se protéger eux-mêmes, à raison de leur état physique ou mental, sont, pour ce seul fait, condamnés à un emprisonnement de un an à trois ans, et à une amende de 16 francs à 1.000 francs. La peine est aggravée si le coupable est un ascendant, un maître, un domestique, un gardien quelconque. S'il est résulté de l'exposition ou du délaissement une maladie ou incapacité de plus de vingt jours, le maximum de la peine est appliqué. Si l'enfant ou l'incapable est demeuré mutilé ou estropié, ou s'il est resté atteint d'une infirmité permanente, les coupables subissent la peine de la réclusion. Si les coupables sont les ascendants de l'enfant ou les préposés à sa garde, la peine est celle de la réclusion dans le cas de maladie ou incapacité de plus de vingt jours, et celle des travaux forcés à temps au cas de mutilation ou infirmité permanente. Lorsque l'exposition ou le délaissement dans un lieu solitaire a occasionné la mort, la peine est celle qui punit le meurtre.

— *Econ. polit.* Les expositions sont régionales, nationales ou internationales. Elles sont spéciales ou universelles, selon qu'elles comprennent une seule industrie ou quelques industries liées entre elles par un lien de solidarité très étroit, ou qu'au contraire l'ensemble des industries de toute nature et de toute importance s'y trouve représenté.

Le progrès économique exige la plus complète vulgarisation des procédés industriels et commerciaux, puisque c'est d'elle que naissent à la fois l'esprit d'invention, le besoin de perfectionnement, l'extension de l'utilisation des produits, le développement de la concurrence. A ce point de vue, l'utilité des expositions est incontestable, car elles donnent la publicité la plus large à toutes les industries. Elles sont le meilleur mode de vulgarisation scientifique et constituent une excellente école pour les industriels de chaque nation, qui trouvent réunis sous leurs yeux les produits étrangers. La première exposition industrielle eut lieu à Prague en 1791. Elle donna l'idée à François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur sous le Directoire, de créer « une exposition publique annuelle des produits de l'industrie française », afin de « porter le coup le plus funeste à l'industrie anglaise ». Cette première exposition eut lieu au Champ-de-Mars, pendant les jours complémentaires de l'an VI. L'émulation qu'elle produisit fut assez vive. La seconde exposition ne put avoir lieu qu'en l'an IX. L'année suivante, nouvelle exposition au même endroit. En 1806, nouvelle exposition industrielle, sur l'esplanade des Invalides.

La Restauration fit trois expositions, dans la cour du Louvre (1819, 1823, 1827). La grande industrie commençait à se développer, grâce aux perfectionnements de la machine à vapeur.

Sous Louis-Philippe, les expositions prirent une extension de plus en plus grande : en 1834, sur la place de la Concorde ; en 1839 et en 1844, aux Champs-Elysées.

Sous la deuxième République, l'exposition de 1849 eut également lieu aux Champs-Elysées.

Jusqu'alors, les seuls produits de l'industrie française avaient figuré dans les expositions, et les autres pays de l'Europe n'organisaient que des expositions nationales. Il devenait nécessaire de mettre en parallèle les produits et la manière de faire de toutes les nations et de vulgariser le plus possible tous les procédés de fabrication afin de susciter la concurrence. Les événements politiques de 1850 empêchèrent que cette nouvelle conception fût appliquée en France, et c'est l'Angleterre qui la première, en 1851, ouvrit une exposition universelle.

Voici la chronologie des expositions internationales : Londres, 1851 ; Paris, 1855 ; Londres, 1862 ; Paris, 1867 ; Londres, 1871-1874 (quatre expositions annuelles successives) ; Lyon, 1873 ; Vienne, 1873 ; Philadelphie, 1876 ; Paris, 1878 ; Sydney, 1879 ; Melbourne, 1880 ; Amsterdam, 1883 ; Anvers, 1885 ; Nouvelle-Orléans, 1885-1886 ; Barcelone, 1888 ; Copenhague, 1888 ; Bruxelles, 1888 ; Paris, 1889 ; Chicago, 1893 ; Anvers, 1894 ; Berlin, 1896 ; Bruxelles, 1897 ; Paris, 1900 ; Hanoï, 1903 ; Glasgow, 1903 ; Saint-Louis, 1904 ; Liège, 1905 ; Milan, 1906.

Exposition du système du monde, savant ouvrage de Laplace ; traité de mécanique céleste, débarrassé de tout l'attirail des formules incompréhensibles aux profanes, et, malgré tout, d'une admirable précision scientifique (1797).

expositoire [*èks-po-zi*] adj. Destiné à exposer : *syllogisme expositoire.*

exprès, esse [*èks-prè, è-se*] adj. (du lat. *expressus,* précis). Précis, net, formel : *ordre exprès ; défense expresse.* N. m. Employé non commissionné, qui porte les dépêches en dehors de la circonscription gratuite d'un bureau télégraphique. Messager chargé d'une mission particulière. Adv. Dans une intention spéciale. A dessein : *perdre exprès au jeu. Un fait exprès,* événement qui arrive juste à point pour contrarier.

express [*èks-prèss*] adj. (m. angl.). A grande vitesse, en parlant d'un service de voyageurs ou de transport de marchandises : *train, bateau express.* N. m. : *l'express.*

expressément [*èks-prè-sé-man*] adv. En termes exprès : d'une façon nette, précise, claire.

expressif [*èks-prè-sif*], **ive** adj. Qui exprime bien ce qu'on veut dire : *la langue d'Homère est très expressive.* Qui a de l'expression : *regard expressif.*

expression [*èks-prè-si-on*] n. f. (de *exprimer*). Action de presser certains objets pour en extraire le sue : *l'expression de la pulpe de pommes donne le cidre. Fig.* Manière de s'exprimer, phrase, mot ; *Bossuet a l'expression à la fois juste et noble.* Manifestation d'un sentiment : *l'expression de la joie, de la douleur.* Geste, jeu de la physionomie, manière d'être, etc. Qui rend vivement la pensée, le sentiment : *chanter avec expression ; figure pleine d'expression. Math. Expression algébrique,* ensemble de lettres et de nombres liés les uns aux autres par des signes d'opérations algébriques. (S'emploie dans le sens de formule algébrique : $4\pi R^2$ *est l'expression de la surface d'une sphère.*) *Réduire une fraction à sa plus simple expression,* trouver une fraction égale à la fraction donnée et ayant ses termes les plus simples possible. *Fig. Réduire à sa plus simple expression,* réduire au moindre volume, à l'état le plus misérable : *le traité de Tilsit réduisit la Prusse à sa plus simple expression.*

expressivement [*èks-prè-si-ve-man*] adv. D'une manière expressive.

exprimable [*èks-pri*] adj. Qui peut être exprimé, rendu : *toute pensée n'est pas exprimable.* Ant. **Inexprimable.**

exprimer [*èks-pri-mé*] v. a. (lat. *exprimere ;* de *ex,* hors, et *premere,* presser). Extraire le suc, le jus d'une chose en la pressant : *exprimer le suc d'un citron. Fig.* Manifester ses pensées, ses impressions par le geste ou par la parole : *exprimer sa douleur par des cris.* Figurer sous une forme sensible. **S'exprimer** v. pr. Faire connaître ses pensées ou ses sentiments.

ex professo loc. lat. signif. : En homme qui possède parfaitement son sujet : *traiter une matière ex professo ; parler d'une chose ex professo.*

expromission [*èks-pro-mi-si-on*] n. f. (lat. *expromissio*). *Dr. rom.* Substitution de débiteurs, dans laquelle le nouveau débiteur s'engage sans s'être préalablement entendu avec celui qu'il remplace.

expropriateur, trice [*èks-pro*] n. et adj. Personne qui exproprie.

expropriation [*èks-pro, si-on*] n. f. Action d'exproprier : *les expropriations ne peuvent avoir lieu que pour cause d'utilité publique et moyennant une indemnité.*

— Encycl. *Expropriation pour cause d'utilité publique.* C'est une dérogation au principe de la propriété, en vertu de laquelle un propriétaire peut être dépossédé de son bien pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité. Pour qu'il y ait lieu à l'exercice du droit d'expropriation, il faut : 1° que l'utilité publique soit déclarée et constatée ; 2° que le propriétaire reçoive une indemnité préalablement à sa dépossession.

L'expropriation, étant une grave atteinte portée à la propriété, ne peut être prononcée que par autorité de justice, après qu'elle a été déclarée dans les formes prescrites par la loi.

Tous les grands travaux publics, routes nationales, canaux, chemins de fer, canalisation de rivières, bassins et docks, entrepris par l'Etat, les départements, les communes ou par des sociétés, compagnies particulières, sont exécutés en vertu d'une loi, rendue après une enquête administrative. Un décret suffit pour autoriser l'exécution des routes départementales, celle des canaux et chemins de fer d'embranchement de moins de 20.000 mètres de longueur, des ponts et de tous autres travaux de moindre importance.

L'expropriation une fois déclarée, la propriété peut être transmise soit par *cession amiable,* soit par suite d'un *jugement d'expropriation.*

Ce jugement brise tous les contrats, formés par le propriétaire ou ses auteurs, qui auraient pour effet de démembrer la propriété ou d'en asservir une parcelle quelconque. L'exproprié reste en possession de l'immeuble jusqu'au payement de l'indemnité.

L'administration notifie ses offres d'indemnité aux propriétaires et à tous autres intéressés. Si ses offres ne sont pas acceptées, l'administration cite devant un jury spécial, appelé *jury d'expropriation,* les propriétaires et autres intéressés, pour qu'il soit procédé au règlement des indemnités. Dans sa session annuelle, le conseil général désigne pour chaque arrondissement, sur la liste des électeurs, 36 personnes au moins et 72 au plus (600 pour le département de la Seine, 200 pour l'arrondissement de Lyon), parmi lesquelles sont choisis, jusqu'à la session suivante ordinaire du conseil général, les membres du jury spécial appelé, le cas échéant, à régler les indemnités.

Le magistrat directeur met sous les yeux du jury le tableau des offres et demandes, les plans parcellaires, les titres ou autres documents produits. Les parties peuvent présenter sommairement leurs observations. La discussion est publique. La décision du jury fixe le montant de l'indemnité ; elle est prise à la majorité des voix. Elle ne peut, de même que l'ordonnance du magistrat directeur, être attaquée que par la voie du recours en cassation dans le délai de quinze jours à partir du jour de la décision.

Les indemnités réglées par le jury sont, préalablement à la prise de possession, acquittées entre les mains des ayants droit. S'ils se refusent à les recevoir, la prise de possession a lieu après offres réelles et consignation.

Lorsque des terrains acquis pour des travaux d'utilité publique ne reçoivent pas cette destination, les anciens propriétaires ou leurs ayants droit peuvent en demander la rétrocession. Le prix des terrains rétrocédés est fixé à l'amiable, et, s'il n'y a pas accord, par le jury, dont la fixation ne peut, en aucun cas, excéder la somme pour laquelle les terrains ont été acquis.

Lorsqu'il y a urgence de prendre possession de terrains non bâtis, l'urgence est spécialement déclarée par décret.

Expropriation forcée. C'est ainsi que la législation civile désigne l'aliénation sur saisie immobilière. Toute poursuite tendant à la vente par autorité de justice des biens immobiliers d'un débiteur à la requête des créanciers doit être précédée d'un commandement de payer.

exproprié, e [*èks-pro*] adj. et n. Qui a été dépossédé de ses biens.

exproprier [*èks-pro-pri-é*] v. a. (du lat. *ex,* hors de, et *proprius,* appartenant en propre. — Se conj. comme *prier.*) Déposséder quelqu'un de sa propriété suivant les formes légales et moyennant une indemnité préalable.

expugnable [*èks-pugh-na-ble*] adj. (du lat. *expugnare,* prendre d'assaut). Qui peut être pris d'assaut ou de vive force. Ant. **Inexpugnable, imprenable.**

expuition [*èks-pu-i-si-on*] n. f. (lat. *exspuitio*). Crachement qui s'effectue par simple mouvement des joues et des lèvres.

expulsé [*èks-pul-sé*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne que l'on expulse : *espion expulsé ; les expulsés.*

expulser [*èks-pul-sé*] v. a. (du lat. *ex,* hors de, et *pellere,* supin *pulsum,* pousser). Chasser quelqu'un avec violence du lieu où il était établi. Exclure, éliminer : *expulser un interrupteur d'une réunion.* Faire évacuer : *expulser les humeurs.*

expulseur, trice [*èks-pul*] adj. Qui expulse (hors de l'organisme).

expulsif, ive [*èks-pul*] adj. Qui expulse.

expulsion [*èks-pul*] n. f. (lat. *expulsio*). Action d'expulser. Evacuation : *l'expulsion des urines.*

— Encycl. *Dr.* Dès que le séjour d'un étranger devient un danger ou une menace pour l'Etat qui l'a reçu, il peut être expulsé. Il en est ainsi dans tous les pays, sauf en Angleterre, où les étrangers jouissent du droit de l'inviolabilité individuelle comme les nationaux. En général, à moins de raisons particulières qui exigent le secret, les motifs de l'expulsion sont communiqués à l'Etat auquel appartient l'expulsé. En France, l'expulsion a lieu en vertu d'un arrêté du ministre de l'intérieur ou même du préfet, dans les départements frontière, et l'étranger n'a aucune garantie contre la mesure dont il est l'objet. Une expulsion arbitraire peut donner lieu, toutefois, à une réclamation diplomatique.

Un Etat peut expulser ses nationaux, en ce sens qu'il peut les condamner au *bannissement.* (V. ce mot.)

En temps de guerre, chaque Etat belligérant peut expulser en masse les sujets de son adversaire établis sur son territoire : c'est une mesure de sûreté. Parfois, les Etats belligérants autorisent les sujets de l'ennemi à rester dans le pays, pourvu que leur conduite soit bonne et régulière. Ainsi procéda la France, au début de la guerre de 1870.

expurgation [*èks-pur-gha-si-on*] n. f. Action de couper dans une futaie les arbres qui gênent le développement des autres. (On dit aussi **expurgane.**) Action d'expurger un livre.

expurgatoire [*èks-pur*] adj. Se dit du catalogue des livres prohibés à Rome, jusqu'à ce qu'ils aient été expurgés : *index expurgatoire.*

expurger [*èks-pur-jé*] v. a. (lat. *expurgare ;* de *purgare,* purger. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il expurgea, nous expurgeons.*) Retrancher d'un livre ce qui est mauvais, ou ce qui paraît tel à l'éditeur.

exquis, e [*èks-ki, i-ze*] adj. (du lat. *exquisitus,* choisi). Qui a un goût délicieux : *plat exquis.* Qui produit sur les sens une impression délicate : *des sons exquis.* Délicat, distingué. Ant. **Détestable, exécrable, insipide.**

exquisement [*èks-ki-ze-man*] adv. D'une manière exquise.

exquisité [*èks-ki-zi-té*] n. f. Qualité de ce qui est exquis.

exsangue [*èk-san-ghe*] adj. (du préf. *ex,* et du lat. *sanguis,* sang). Qui a peu de sang, qui en a perdu beaucoup : *cadavre exsangue.* Ant. **Pléthorique.**

exsert [*èk-sèr*], **e** ou **exsertile** [*èk-sèr*] adj. (lat. *exsertus*). Qui fait saillie au dehors. (Se dit surtout des organes des plantes, style, étamines, etc.)

exsiccation n. f. *Chim.* Syn. de **dessiccation.**

exstipulé, e [*èks-ti*] adj. *Bot.* Se dit d'un organe dépourvu de stipule.

exstrophie [*èks-tro-fi*] n. f. (du gr. *ex,* hors de, et de *strophê,* conversion). *Pathol.* Vice de conformation d'un organe qui se présente retourné, sa face interne devenant externe.

— Encycl. L'exstrophie de la vessie est le plus fréquent de ces défauts de développement ; elle se rencontre surtout chez les garçons. La paroi abdominale semble manquer au-dessus du pubis. Cette infirmité exige le port d'appareils compliqués. Les chirurgiens ont cherché bien des moyens palliatifs, sans arriver à des résultats toujours satisfaisants.

exsuccion ou **exsuction** [*èk-suk-si-on*] n. f. Action d'extraire par la force de la succion.

exsudant [*èks-su-dan*], **e** adj. Qui provoque l'exsudation : *potion exsudante.* N. m. : *un exsudant.*

exsudat [*èk-su-da*] n. m. *Méd.* Produit qui se trouve dans les tissus par exsudation des liquides ou du sang à travers les parois vasculaires.

exsudation [*èk-su-da-si-on*] n. f. (de *exsuder*). Action de suer. Suintement morbide sur une muqueuse, une séreuse. Extravasation quelconque, matière extravasée : *exsudation du miel.*

exsuder [*èk-su-dé*] v. n. (du préf. *ex,* et du lat. *sudare,* suer). Sortir comme la sueur : *le sang exsude quelquefois par les pores.* V. a. Émettre par exsudation : *arbre qui exsude de la resine.*

exsufflation [*èk-su-fla-si-on*] n. f. (du préf. *ex,* et du lat. *sufflare,* souffler). Action de chasser en soufflant.

extant [*èks-tan*], **e** adj. (du lat. *exstans*). *Dr.* Qui existe en nature : *les effets extants de la succession.*

extase [*èks-ta-ze*] n. f. (du gr. *ekstasis,* transport). Ravissement de l'âme qui se trouve comme transportée hors du corps : *les extases de sainte Thérèse. Pathol.* Affection nerveuse, caractérisée par l'immobilité des muscles, l'abolition de la sensibilité et l'exaltation mentale. *Par exagér. Etre en extase devant une personne* (ou *une chose*), être en admiration devant elle.

extasier (s') [*sèks-ta-zi-é*] v. pr. (Se conj. comme *prier.*) Tomber dans l'extase. Manifester son ravissement : *s'extasier devant un tableau.*

extatique [*èks-ta*] adj. Causé par l'extase : *transport extatique. Fig.* Profond et absorbant : *joie extatique.* N. Qui tombe souvent en extase : *une extatique.*

extemporané, e [*èks-tan*] adj. (du lat. *extemporaneus,* improvisé). *Pharm.* Préparé et administré sur-le-champ. *Dr.* Non prémédité : *délit extemporané.*

extemporanéité [*èks-tan*] n. f. Caractère de ce qui est extemporané.

extemporanément [*èks-tan, man*] adv. *Pharm.* Sur-le-champ, pour être administrés sans délai.

extenseur [*èks-tan*] adj. et n. m. Qui sert à étendre : *muscles extenseurs des phalanges; l'extenseur de l'avant-bras.* Appareil de gymnastique. V. la planche GYMNASTIQUE.

1. Extenseur en caoutchouc; 2. Appareil extenseur.

extensibilité [*èks-tan*] n. f. Propriété qu'ont certains corps de pouvoir être étendus, allongés.

extensible [*èks-tan*] adj. Qui a de l'extensibilité : *le caoutchouc est très extensible.* ANT. **Inextensible.**

extensif, ive [*èks-tan*] adj. Qui produit l'extension : *force extensive.* Qui est pris par extension : *un sens extensif. Culture extensive,* celle qui exige peu de frais pour un terrain étendu. ANT. **Compressible, coercitif.**

extension [*èks-tan*] n. f. (lat. *extensio;* de *extendere,* étendre). Action d'étendre ou de s'étendre : *l'extension du bras. Fig.* Accroissement : *l'extension du commerce. Logiq.* Propriété d'un terme de s'étendre à plus ou moins d'objets. *Gram.* Action d'étendre par analogie la signification d'un mot : *c'est par extension qu'on dit : les dents d'un peigne.*

extenso (in). V. IN EXTENSO.

extenuation [*èks-té, si-on*] n. f. Affaiblissement extrême des forces. *Rhét.* Syn. de LITOTE.

exténuer [*èks-té-nu-é*] v. a. (lat. *extenuare;* de *tenuis,* faible). Causer un grand affaiblissement : *le travail trop prolongé exténue le corps. Rhét.* Adoucir l'expression de. (Vx.) **S'exténuer** v. pr. S'épuiser de fatigue.

extérieur, e [*èks-té*] adj. (lat. *exterior*). Qui est au dehors : *une façade extérieure.* Qui existe en dehors de l'homme : *le monde extérieur.* Qui a rapport aux pays étrangers : *le commerce extérieur.* N. m. Ce qui est au dehors : *l'extérieur d'une maison.* Dehors, maintien, apparence : *extérieur modeste.* Pays étranger : *nouvelles de l'extérieur.* ANT. **Intérieur.**

extérieurement [*èks-té, man*] adv. A l'extérieur : *cet homme est très bien extérieurement.* ANT. **Intérieurement.**

extériorat [*èks-té, si-on*] n. f. (de *extérieur*). Action de reporter au dehors ce qui se fait au dedans.

extériorisation [*èks-té, za-si-on*] n. f. Action d'extérioriser. *Occult.* Expansion des facultés, de la sensibilité, dont seraient doués certains médiums ou sujets.

extérioriser [*èks-té, ri-zé*] v. a. Reporter, imaginer en dehors de soi-même ce qu'on voit en dedans : *extérioriser ses sensations.*

extérioriste [*èks-té, ris-te*] n. m. Syn. de EMPIRISTE (en philosophie).

extériorité [*èks-té*] n. f. Etat, qualité de ce qui est extérieur, objectif.

exterminant [*èks-tèr-mi-nan*], **e** adj. Qui extermine.

exterminateur, trice [*èks-tèr*] adj. Qui extermine. *L'ange exterminateur,* dans la Bible, ange chargé de porter la mort parmi les Egyptiens qui persécutaient les Hébreux. N. m. : *un exterminateur.*

extermination [*èks-tèr, si-on*] n. f. Destruction entière : *poursuivre une guerre d'extermination.*

exterminer [*èks-tèr-mi-né*] v. a. (lat. *exterminare*). Chasser jusqu'au dernier. (Vx.) Anéantir, détruire, massacrer, faire périr entièrement : *exterminer un peuple.* **S'exterminer** v. pr. *Pop.* Se donner beaucoup de peine pour faire quelque chose.

externat [*èks-tèr-na*] n. m. Maison d'éducation qui n'admet que des élèves externes. Fonction d'externe dans un hôpital. ANT. **Internat.**

externe [*èks-tèr-ne*] adj. (lat. *externus*). Qui vient du dehors, ou qui est au dehors : *médicament externe. Géom. Angle externe,* angle formé par deux lignes coupées par une sécante et situé en dehors de ces lignes. (V. ALTERNE. N. Elève qui suit les cours d'une école, sans y coucher et sans y prendre ses repas. Elève en médecine, qui assiste les internes dans le service des hôpitaux. ANT. **Interne.**

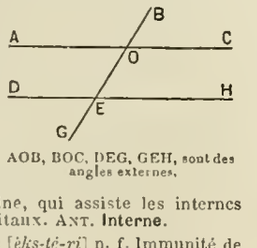

AOB, BOC, DEG, GEH, sont des angles externes.

exterritorialité [*èks-té-ri*] n. f. Immunité de droit public, qui exempte certaines personnes du pouvoir de juridiction de l'Etat sur le territoire duquel elles se trouvent : *les ambassadeurs jouissent du bénéfice de l'exterritorialité.*

— ENCYCL. *Dr.* Les personnes qui jouissent de l'exterritorialité sont censées n'avoir pas quitté leur territoire national. Ce sont : 1° les chefs d'Etat, ainsi que leur épouse et leur suite ; 2° les agents diplomatiques, les membres de leur famille et le personnel qui les accompagne ; 3° les consuls hors des pays de chrétienté, et en pays de chrétienté lorsqu'une convention la leur a formellement reconnue. Dans les pays hors chrétienté, les sujets et citoyens d'Etats chrétiens, étant soumis à la juridiction de leur consul et non à celle de la justice locale, ont aussi l'exterritorialité.

extincteur, trice [*èks-tink*] adj. Qui sert à éteindre les incendies ou commencements d'incendie : *grenade extinctrice.* N. m. Appareil portatif, servant à éteindre instantanément les commencements d'incendie.

— ENCYCL. *Techn.* L'extincteur est constitué par un réceipient en tôle ou en verre, renfermant un liquide qui, mis brusquement en contact avec l'air, émet des vapeurs ou des gaz non comburants : acide sulfureux, ammoniac, etc. En général, les extincteurs sont d'un petit volume : les uns sont constitués par un récipient de verre rond (grenades), et il suffit de les lancer dans les foyers, où ils se brisent et laissent échapper leur contenu ; d'autres ont la forme d'une boîte cylindrique, que l'on suspend à portée de la main, et qu'il suffit de retourner pour en faire échapper le liquide extincteur ; d'autres encore sont construits de manière à pouvoir se porter à la façon d'une hotte ; ils sont munis d'une petite lance à main, que l'on dirige sur le foyer. Enfin, il existe des extincteurs très puissants, placés sur des véhicules à traction animale ou mécanique, qui sont constitués par un réservoir plein d'eau dans lequel, au moment voulu, se déverse automatiquement un mélange de produits chimiques donnant naissance, au contact de l'eau, à des gaz abondants, sous la pression desquels le mélange ignifuge est chassé avec force.

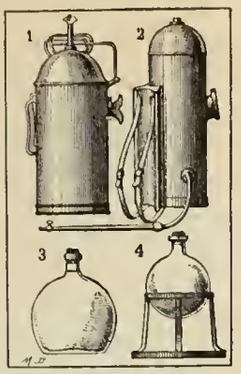

Extincteurs : 1. A main ; 2 A hotte : 3. Grenade à fond plat ; 4. Grenade sphérique.

extinctif, ive [*èks-tink*] adj. (du lat. *extinctum,* supin de *extinguere,* éteindre). Qui éteint, qui est propre à éteindre. Qui annule, qui fait cesser.

extinction [*èks-tink-si-on*] n. f. Action d'éteindre : *l'extinction d'un incendie.* Perte d'une faculté : *l'extinction de la voix. Fig.* Suppression, cessation : *l'extinction d'une dette, du paupérisme. Extinction des feux,* batterie ou sonnerie militaire faite le soir pour marquer l'heure où toute lumière doit être éteinte dans les chambrées des soldats.

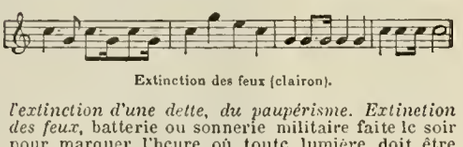

Extinction des feux (clairon).

extinguible [*èks-tin-ghui-ble*] adj. Qui peut être éteint ou soulagé. ANT. **Inextinguible.**

extirpable [*èks-tir*] adj. Qui peut être extirpé : *tumeur facilement extirpable.* ANT. **Inextirpable.**

extirpateur, trice [*èks-tir*] n. et adj. Celui qui extirpe. N. m. Instrument pour extirper les mauvaises herbes.

— ENCYCL. Les extirpateurs, appelés encore *déchaumeurs, scarificateurs,* etc., sont constitués par un cadre monté sur roue et portant des traverses, auxquelles sont fixées des tiges métalliques portant chacune un petit soc plat et très tranchant, qui coupe et déracine les mauvaises herbes. (V. la planche AGRICULTURE.)

extirpation [*èks-tir-pa-si-on*] n. f. Action d'extirper (au prop. et au fig.).

extirper [*èks-tir-pé*] v. a. (lat. *exstirpare ;* de *ex,* hors, et *stirps,* racine). Déraciner : *extirper les mauvaises herbes d'un champ. Fig. : extirper les abus.*

extispice [*èks-stis-pi-se*] n. m. (du lat. *exta,* entrailles, et *aspicere,* examiner). *Antiq.* Prêtre qui cherchait à découvrir la volonté des dieux par l'examen des entrailles des victimes.

extorquer [*èks-tor-ké*] v. a. (lat. *extorquere*). Obtenir par force, par violence, par menace : *extorquer une signature, une somme d'argent.*

extorqueur, euse [*èks-tor-keur, eu-ze*] n. Qui extorque. (Peu us.)

extorsion [*èks-tor*] n. f. Crime qui consiste à arracher de quelqu'un, par force ou par menace, de l'argent, une signature, la remise d'un acte, etc. : *l'extorsion de fonds sous la menace de révélations scandaleuses constitue le chantage.*

— ENCYCL. *Dr.* L'extorsion d'un écrit par la violence est punie des travaux forcés à temps. L'extorsion par menace de révélations ou d'imputations diffamatoires, soit d'un écrit, soit de fonds ou valeurs, est punie d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 50 francs à 3.000 francs.

extorsionnaire [*èks-tor-si-o-nè-re*] adj. Coupable d'extorsion. Qui a le caractère de l'extorsion.

extra [*èks-tra*] (mot lat.) préf. signif. *au dehors,* et qui entre dans la composition de beaucoup de mots pour indiquer l'extériorité : *extrafolié, extra-courant.* Placé devant un adjectif, il lui donne souvent la valeur d'un superlatif : *extra-fin, extra-fort.*

extra [*èks-tra*] n. m. invar. (m. lat. signif. *au dehors de*). Ce qu'on fait d'extraordinaire, en dehors de ses habitudes. (Se dit surtout des repas.) Personne qui fait un service accidentel ou supplémentaire. Adjectiv. : *un vin extra.*

extra-axillaire adj. *Bot.* Se dit des organes qui naissent hors de l'aisselle de la feuille : *bourgeons, rameaux, fleurs extra-axillaires.*

extrabudgétaire [*èks-tra, tè-re*] adj. Qui n'est pas compris dans le budget annuel de l'Etat.

extra-conjugal, e, aux adj. Qui est en dehors des droits et des devoirs conjugaux : *des plaisirs extra-conjugaux.*

extra-courant n. m. *Physiq.* Courant qui se produit au moment où l'on ouvre ou ferme un circuit parcouru par un courant électrique, et qui se manifeste par des étincelles : *extra-courant de rupture.* Pl. *des extra-courants.*

extracteur [*èks-trak*] n. m. Celui qui pratique une extraction. *Chir.* Instrument pour extraire des corps étrangers de l'organisme. *Milit.* Dispositif de la culasse mobile d'une arme à feu (fusil, canon), qui permet d'extraire l'étui vide d'une cartouche aussitôt le coup parti. *Techn.* Appareil employé dans les usines de gaz d'éclairage pour aspirer le gaz, afin de supprimer les résistances occasionnées par le passage du gaz dans les *barillets, condenseurs, laveurs* et *épurateurs.* Appareil de dévasement, monté sur un bateau, et qui par succion fonctionne comme les dragues hollandaises dites *suceuses. Apic.* Appareil au moyen duquel on sépare le miel de la cire.

— ENCYCL. L'*extracteur de charbon* supprime l'emploi de la poudre dans l'abatage de la houille. Cet appareil, dû à Haswell, se compose de deux blocs métalliques, entre lesquels est un coin mû par une vis. Dès qu'on a pratiqué haut et bas un havage, on creuse, entre les deux tranchées ainsi formées, un trou, dans lequel on introduit l'appareil. En faisant agir sur ses mâchoires le coin à l'aide de la vis, elles s'ouvrent et détachent en gros blocs les parties de houille situées entre les havages.

extractible [*èks-trak*] adj. Qui peut être extrait : *balle difficilement extractible.*

extractif, ive [*èks-trak*] adj. *Gram.* Qui marque extraction : *particule extractive* (comme *ex* dans *extirper*).

extraction [*èks-trak-si-on*] n. f. (du lat. *extrahere,* supin *extractum,* extraire). Action d'extraire, d'arracher : *pratiquer l'extraction d'un projectile. Arith.* Opération qui a pour objet de trouver la racine d'un nombre : *extraction d'une racine carrée. Fig.* Naissance, origine : *Alberoni était de basse extraction.*

— ENCYCL. *Chir.* L'extraction des dents était autrefois pratiquée à l'aide de la clef de Garengeot. Aujourd'hui, on emploie les daviers droits ou courbes et, pour les dernières molaires des leviers coudés dits *langues-de-carpe.* Parfois, l'extraction est difficile, et peut aboutir à une fracture du maxillaire, et être suivie de syncope. Aussi ne doit-on faire extraire les dents que par des personnes compétentes.

extrader [*èks-tra-dé*] v. a. (de *extradition*). Livrer par extradition : *extrader un criminel.*

extradition [*èks-tra-di-si-on*] n. f. (du lat. *ex,* hors de, et *traditio,* action de livrer). Action de livrer, de remettre un criminel au gouvernement étranger dont il dépend et qui le réclame : *l'extradition ne s'applique en général qu'aux criminels de droit commun.* Remise des pièces conservées au greffe d'un tribunal.

— ENCYCL. *Dr.* Certains Etats n'accordent l'extradition que s'ils y sont obligés par un traité ; d'autres procèdent sans conventions. On n'accorde l'extradition que pour les faits d'une certaine gravité. (Les contraventions de simple police et les délits spéciaux, comme les délits de pêche et de chasse, les délits forestiers ne donnent pas lieu à l'extradition.) L'extradition suppose des infractions de droit commun ; aussi est-elle refusée en principe pour la désertion des soldats, ou pour des crimes politiques.

extrados [*èks-tra-do*] n. m. Surface extérieure d'une voûte, opposée à l'*intrados.*

extradossé [*èks-tra-do-sé*], **e** adj. *Archit. Voûte extradossée,* voûte qui a un extrados.

extradosser [*èks-tra-do-sé*] v. a. Tailler l'extrados de : *extradosser une voûte.*

extra-européen, enne adj. Situé hors de l'Europe. Qui se rapporte aux pays situés hors de l'Europe.

extra-fin, e adj. D'une qualité tout à fait supérieure : *liqueur extra-fine, chocolat extra-fin.*

extrafoliacé ou **extrafolié, e** adj. *Bot.* Se dit des organes qui naissent en dehors des feuilles.

extra-fort, e adj. Qui est d'une qualité supérieure à la qualité dite « forte ».

extra-humain, e adj. Qui est en dehors de l'humanité.

extraire [*èks-trè-re*] adj. (du lat. *extrarius,* extérieur). *Bot.* Qui est extérieur : *embryon extraire des graminées.*

extraire [*èks-trè-re*] v. a. (lat. *extrahere ;* de *ex,* hors, et *trahere,* tirer. — Se conj. comme *traire.*) Séparer une substance du corps dont elle faisait partie : *l'eau-de-vie est extraite du marc par distillation.* Tirer de ; *extraire la houille de la terre.* Arracher : *extraire une dent.* Faire un extrait : *extraire un passage d'un auteur.* Faire sortir : *extraire un condamné de sa prison. Math. Extraire la racine carrée, la racine cubique d'un nombre,* en chercher la racine carrée, la racine cubique. *Extraire les entiers contenus dans un nombre fractionnaire,* chercher combien de fois l'unité est contenue dans ce nombre.

extrait [*èks-tré*] n. m. Substance extraite d'une autre : *extrait de viande.* Substance isolée d'une autre, avec laquelle elle était mêlée ou combinée : *extrait de quinquina.* Article, passage tiré d'un livre : *faire des extraits d'un auteur.* Abrégé d'un ouvrage plus étendu. Copie conforme d'un acte de l'état civil : *extrait de naissance, extrait mortuaire.*

— ENCYCL. *Pharm.* Les extraits sont des médicaments qui s'obtiennent par l'évaporation des solutions aqueuses, alcooliques, éthériques, etc., d'un produit animal ou végétal traité par la macération, l'infusion, etc. Ce procédé permet de réduire à un petit volume les parties actives d'un médicament. On distingue les extraits en *secs* et *mous,* suivant que l'on a poussé plus ou moins loin l'évaporation. Les extraits fluides sont préparés de manière à représenter poids pour poids la substance employée. Citons les extraits aqueux de quinquina, de coca, de kola, d'opium (extrait thébaïque), etc., les extraits éthérés de fougère mâle et de cantharide.

extrajudiciaire [*èks, si-è-re*] adj. Tout ce qui est fait sans l'intervention de la justice : *sommation extrajudiciaire.*

extrajudiciairement [*èks-tra, si-é-re-man*] adv. Hors des formes judiciaires.

extralégal, e, aux [*èks-tra*] adj. Qui est en dehors de la légalité : *employer des moyens extralégaux.*

extralégalement [*èks-tra, man*] adv. D'une manière extralégale.

extra-muros [*rôss*] adv. (mots lat. signif. *en dehors des murs*). Hors de l'enceinte de la ville : *habiter extra-muros.* Adj. Qui est ou se fait en dehors de la ville : *quartier extra-muros.*

extranéité [*èks-tra*] n. f. (du lat. *extraneus,* étranger). Qualité d'étranger.

extraordinaire [*èks-tra, nè-re*] adj. (préf. *extra*, et *ordinaire*). Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, qui arrive rarement : *événement extraordinaire*. Singulier, bizarre : *idées extraordinaires*. Imprévu : *dépenses extraordinaires d'un Etat*. Prodigieux : *génie extraordinaire*. *Ambassadeur extraordinaire*, celui qui est envoyé par un gouvernement pour négocier une affaire particulière et importante ou pour assister à une cérémonie solennelle (par exemple, le sacre ou les funérailles d'un souverain). N. m. Etrange, étonnant : *se défier de l'extraordinaire*. ANT. **Commun, vulgaire, banal.**

extraordinairement [*èks-tra, nè-re-man*] adv. D'une manière extraordinaire : *courrier expédié extraordinairement*. Extrêmement : *il est extraordinairement riche*.

extra-organique adj. Qui est en dehors des organes.

extra-parlementaire adj. En dehors du parlement : *commission extra-parlementaire*.

extrapasser v. a. V. STRAPASSER.

extra-personnel, elle adj. *Philos.* Qui est en dehors de notre personne.

extrapolation [*èks-tra, si-on*] n. f. (par oppos. à *interpoler*). *Math.* Problème généralement indéterminé, qui consiste à former une fonction qui prenne des valeurs données à l'avance pour des valeurs correspondantes attribuées aux variables.

extra-réglementaire adj. Qui est en dehors des règlements.

extrastatutaire [*èks-tra-sta-ta-té-re*] adj. Qui est en dehors des statuts.

extra-terrestre adj. Qui est en dehors de la terre : *origine extra-terrestre*.

extra-uterin, e adj. Qui est en dehors de l'utérus : *grossesse extra-utérine*.

extravagamment [*èks-tra-va-gha-man*] adv. D'une manière extravagante.

extravagance [*èks-tra*] n. f. Caractère de ce qui est extravagant : *l'extravagance d'un projet*. Action extravagante, discours extravagant : *faire, dire mille extravagances*. ANT. **Sagesse, raison.**

extravagant [*èks-tra-va-ghan*], **e** adj. et n. Bizarre, étrange. Qui dit ou fait des choses bizarres. N. f. pl. Constitutions papales qui sont en dehors du recueil des *Clémentines*. ANT. **Sage, sensé, raisonnable.**

extravaguer [*èks-tra-va-ghé*] v. n. (lat. *extravagare*). Penser, parler, agir sans raison ni sens.

extravasation [*èks-tra-va-za-si-on*] ou **extravasion** [*èks-tra-va-zi-on*] n. f. Epanchement du sang, des humeurs, etc., à travers les tissus.

extravaser (s') [*sèks-tra-va-zé*] v. pr. (du lat. *extra*, hors de, et *vas*, vase). Se dit du sang, de la sève, etc., qui s'épanchent hors de leurs canaux naturels.

extrême [*èks-trè-me*] adj. (du lat. *extremus*, le plus en dehors). Qui est tout à fait au bout : *l'extrême frontière*. Qui est au degré le plus intense : *chaleur extrême*. Excessif, outré : *être extrême en tout*. N. m. Ce qui est au bout, dernière limite. L'opposé, le contraire. *A l'extrême*, au delà de toute mesure. *Math. Les extrêmes*, le premier et le dernier terme dans une proportion : *dans toute proportion arithmétique, la somme des extrêmes doit être égale à celle des moyens*. PROV. : **Les extrêmes se touchent**, les choses les plus opposées : 1° ont des points de contact; 2° conduisent aux mêmes résultats. ANT. **Moyen, modéré.**

extrêmement [*èks-trè-me-man*] adv. Au plus haut degré, excessivement : *arbre extrêmement élevé*.

extrême-onction n. f. L'un des sept sacrements, qui se confère en appliquant les saintes huiles sur un malade en danger de mort, et qui a pour objet de soulager le malade spirituellement et corporellement.

— ENCYCL. Ce sacrement a pour matière les onctions que le prêtre fait avec l'*huile des infirmes* sur les principaux organes des sens. Cette huile est de l'huile d'olive, bénite par l'évêque, et qui ne renferme point de baume comme le saint chrême. Le prêtre oint légèrement les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds, quelquefois la poitrine ou même les reins, mais les cinq premières onctions sont seules nécessaires. Chaque onction est accompagnée d'une prière, par laquelle le prêtre demande à Dieu la rémission des péchés que le malade a commis par celui des sens dont il oint l'organe. Bien que l'Eglise ne considère pas l'extrême-onction comme absolument nécessaire pour le salut, elle fait aux fidèles dangereusement malades un devoir de la recevoir.

Extrême-Orient, expression géographique qui englobe les pays de l'Asie orientale (Chine, Indo-Chine, Japon, etc.) et les archipels de la Malaisie.

extrémiser [*èks-tré-mi-zé*] v. a. Donner l'extrême-onction.

extrémité [*èks-tré*] n. f. Le bout, la fin : *l'extrémité d'une corde*. Le dernier moment : *attendre à l'extrémité*. Terme de la vie : *être à l'extrémité*. Etat aussi malheureux que possible : *banque, garnison à l'extrémité*. Pl. Actes de violence, d'emportement : *en venir à des extrémités*. Les pieds et les mains : *avoir déjà les extrémités froides*. *Pousser à l'extrémité* ou *aux extrémités*, pousser à bout.

extrinsèque [*èks-trin-sè-ke*] adj. (lat. *extrinsecus*). Qui vient du dehors : *les causes extrinsèques d'une maladie*. *Valeur extrinsèque*, valeur fictive, arbitraire, conventionnelle, indépendante de l'utilité réelle ou de la valeur propre : *valeur extrinsèque des monnaies*. *Preuves extrinsèques*, preuves tirées non du fond de la cause, mais des circonstances accessoires. ANT. **Intrinsèque.**

extrinsèquement [*èks-trin-sé-ke-man*] adv. D'une manière extrinsèque. (Peu us.)

extrorse [*èks-tror-se*] adj. (lat. *extrorsum*). *Bot.* Se dit, par opposition à *introrse*, des anthères qui s'ouvrent vers l'extérieur de la fleur (renoncule, iris).

extroverse [*èks-tro-vèr-se*] adj. et n. f. *Bot.* Se dit d'une étamine tournée vers l'extérieur de la fleur.

extroversion [*èks-tro-vèr*] n. f. *Méd.* Renversement en dehors d'un organe creux.

extumescence [*èks-tu-mès-san-se*] n. f. (du lat. *extumescere*, s'enfler). *Méd.* Enflure, tuméfaction : *extumescence de la langue*.

exubéramment [*ègh-zu-bé-ra-man*] adv. D'une manière exubérante.

exubérance [*ègh-zu*] n. f. Surabondance : *l'exubérance de la végétation tropicale*. *Fig.* : *exubérance de mots, de phrases*.

exubérant [*ègh-zu-bé-ran*], **e** adj. (lat. *exuberans*). Surabondant : *végétation exubérante*. Qui manifeste ses sentiments par d'excessives démonstrations extérieures : *caractère exubérant*.

exubération [*ègh-zu, si-on*] n. f. Etat de ce qui est exubérant.

exubérer [*ègh-zu-bé-ré*] v. n. (Se conj. comme *accélérer*.) Etre exubérant. (Peu us.)

exulcérant [*ègh-zul-sé-ran*], **e** ou **exulcératif, ive** [*ègh-zul*] adj. Qui donne des ulcérations.

exulcération [*ègh-zul, si-on*] n. f. Ulcération superficielle.

exulcérer [*ègh-zul-sé-ré*] v. a. (lat. *exulcerare*. — Se conj. comme *accélérer*.) *Méd.* Causer un commencement d'ulcération.

Champ de bataille d'Eylau, d'après Gros.

exultation [*ègh-zul-ta-si-on*] n. f. (de *exulter*). Tressaillement de joie.

exulter [*ègh-zul-té*] v. n. (lat. *exsultare* ; de *saltare*, sauter). Eprouver une vive joie.

exultet [*ègh-zul-tèt*], mot lat signif. *qu'il se réjouisse*, et qui est le premier d'une hymne qu'on chante à l'église, pendant la bénédiction du cierge pascal. Cette hymne elle-même. N. m. invar. *Archéol.* Rouleau de parchemin sur lequel était écrite cette hymne.

ex ungue leonem, loc. lat. signif. : *On reconnaît le lion à la griffe*. Au *fig.*, on reconnaît à certains traits la main d'un grand artiste.

Exupère [*ègh-zu*] (saint), archevêque de Toulouse ; m. vers 411. Il vendit les vases sacrés de son église pour nourrir les pauvres. Fête le 25 septembre. — Premier évêque de Bayeux (ve siècle). Fête le 1er août.

exustion [*ègh-zus-ti-on*] n. f. (lat. *exustio*). *Chir.* Action de brûler, de cautériser.

exutoire [*ègh-za*] n. m. (du lat. *exutus*, débarrassé). *Méd.* Ulcère établi et entretenu artificiellement, comme le cautère, le vésicatoire, le séton, etc. *Fig.* Issue par où peut s'écouler quelque chose qui gêne.

— ENCYCL. On employait autrefois comme exutoires les cautères, les moxas, les sétons, mais aujourd'hui tous ces procédés sont abandonnés. Il est de règle en effet, de tarir les suppurations et non de les entretenir. Cependant, on a tenté de revenir à ces errements par la méthode dite des *abcès de fixation*.

En art vétérinaire, les exutoires sont encore en usage.

exuviabilité [*ègh-zu*] n. f. (de *exuviable*). Faculté de muer.

exuviable [*ègh-zu*] adj. (du lat. *exuvia*, dépouille). Se dit des animaux qui changent de peau (serpents).

ex-voto [*èks-vo-to*] n. m. invar. (du lat. *ex*, d'après, et *votum*, vœu). Se dit des tableaux, des figures ou objets qu'on suspend dans les chapelles, à la suite d'un vœu ou en mémoire d'une grâce obtenue.

Eyck [*èk*] (Hubert **Van**), célèbre peintre flamand, né à Maeseyck, m. à Gand (1366-1426) ; auteur du célèbre retable *l'Agneau mystique* (Gand). — JEAN, le peintre le plus illustre de la primitive école flamande, frère du précédent, né à Maeseyck entre 1370 et 1380, m. à Bruges en 1440. Jean vécut presque toujours à Bruges, à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il est l'auteur de la *Vierge au donateur* (Louvre), et il est regardé comme le véritable créateur de l'art flamand. Les deux frères passent pour avoir découvert la peinture à l'huile ; jusque-là on employait la peinture en détrempe. — MARGUERITE, sœur des précédents, fut peintre en miniature.

Van Eyck.

Eyguières [*è-ghi*], ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. d'Arles, près du canal de Craponne ; 2.270 h. Sériciculture, huile d'olive ; ch. de f. des Bouches-du-Rhône. — Le cant. a 7 comm. et 7.880 h.

Eygurande [*è-ghu*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. d'Ussel, près d'un affluent du Chavanon ; 1.020 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 10 comm. et 5.900 h.

Eylau [*è-lô*], v. de Prusse, près de Kœnigsberg, où Napoléon remporta, le 8 février 1807, une sanglante victoire sur les Russes et les Prussiens sous les ordres du généralissime russe Bennigsen.

Eylau (*Champ de bataille d'*), chef-d'œuvre de Gros [Louvre] (1808) ; composition habilement ordonnée. Parmi les généraux qui escortent Napoléon, on distingue, à gauche, Berthier, Bessières, Caulaincourt ; à droite, Soult, Davout et Murat.

Eyma [*è-ma*] (Louis-Xavier), journaliste et littérateur français, né à Saint-Pierre (Martinique), m. à Paris (1816-1876).

Eymet [*è-mé*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. de Bergerac, sur le Drot, affluent de la Garonne ; 1.720 h. (*Eymetins*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 14 comm. et 5.270 h.

Eymoutiers [*è-mou-ti-é*], ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. de Limoges, sur la Vienne ; 4.100 h. Ch. de f. Orl. Tanneries, filatures. — Le cant. a 12 comm. et 46.560 h.

Eyne [*è-ne*], comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde), sur l'Escaut ; 3.050 h. Toiles de coton.

Eyoun, v. forte d'Arabie (Nedjed) ; 10.000 h.

Eyragues [*è-ra-ghe*], comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 26 kil. d'Arles ; 1.940 h. Vins.

Eyre [*è-re*], lac d'Australie, au centre du continent, et au milieu d'un désert pierreux ; 10.000 kil. carr.

Eyriès [*è-ri-ès*] (Jean-Baptiste-Benoit), géographe français, né à Marseille, m. à Graville (1767-1846).

Eysines [*è-zi-ne*], comm. de la Gironde, arr. et à 7 kil. de Bordeaux, près de la Jalle de Blanquefort ; 2.870 h. Ch. de f. de Bordeaux à Lacanau. Primeurs, vignobles, moulins.

Eyzies [*è-zi*] **(Les)**, hameau de la Dordogne, comm. de Tayac, sur la Vézère ; 450 h. Ch. de f. Orl. Célèbres grottes préhistoriques.

Eyzin-Pinet [*è, nè*], comm. de l'Isère, arr. et à 12 kil. de Vienne, sur la Gère ; 1.320 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chapellerie, minoteries.

Ézéchias [*ki-ass*] ou **Hizkiah,** roi de Judée, fils et successeur d'Achaz (725-696 av. J.-C.). Il eut à lutter contre Sennachérib.

Ézéchiel [*ki-èl*], l'un des quatre grands prophètes hébreux (vie s. av. J.-C.). D'après une tradition, il fut mis à mort par un prince juif, à qui il reprochait son idolâtrie. Le *Livre d'Ezéchiel*, recueil de ses prophéties, inscrit par l'Eglise dans le canon des livres inspirés, est remarquable par la grandeur des visions du prophète.

Ezraël [*èz*]. V. AZRAËL.

Ézy, comm. de l'Eure, arr. et à 26 kil. d'Evreux, sur l'Eure ; 1.790 h. Ch. de f. O.

[*éf* ou *fe*] n. m. Sixième lettre de l'alphabet et la quatrième des consonnes : *un* F *majuscule; un petit* f. *L'f est une consonne spirante.* — Abrév. Dans les écrits ecclésiastiques, F suivi d'un point, et, chez les francs-maçons, F suivi de trois points en triangle, signifie *frère* : T.·. C.·. F.·., *très cher frère*. F, accompagné d'une salamandre, désigne le nom de François Ier. Dans le commerce, f ou fr. se lit *franc;* f^co^, *franco;* fl. ou fs, *florins;* f^o^, *folio*. Pour les médecins et les pharmaciens, F signifie *fac* (mot latin, *fais, faites*); F. S. A., *fac secundum artem*, faites (ces médicaments) suivant les règles de votre art. *Milit.* La lettre F, additionnée de certains indices, désigne les différentes espèces de poudre à fusil employées avant l'adoption de la poudre sans fumée. *Musiq.* La lettre *f* signifie *forte; ff* veut dire *fortissimo; fff*, le dernier degré de force; *fp* signifie *forte piano*. *Numér.* F représente le sixième rang. *Numism.* F désignait autrefois l'hôtel des monnaies de la ville d'Angers.

F. Symbole chimique du *fluor*.

fa n. m. (première syllabe du mot *famulus* au second vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste). *Mus.* Quatrième note de la gamme de *do*. Ton dont cette note est la tonique : *chanter en fa*. Signe qui la représente. *Clef de fa*, clef qui se figure par un C retourné suivi de deux points, et qui indique que la note placée sur la ligne passant entre les deux points est un *fa* : *la clef de fa se placait autrefois sur la troisième ligne de la portée; on ne l'emploie plus guère que sur la quatrième.* (La clef de *fa* sert à écrire les parties de basses vocales ou instrumentales. Les chants écrits sur cette clef sont plus bas d'une octave que s'ils étaient notés en clef de *sol*.) V. CLEF.

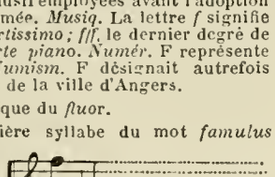
Le fa d'après les trois clefs.

Clef de fa.

fabagelle [*jè-le*] n. f. ou **fabago** n. m. Plante vivace, de la famille des zygophyllacées, originaire d'Orient, et qui croît en France. (D'une odeur forte, d'une saveur amère, elle a été employée comme vermifuge, astringent, etc. On l'appelle aussi FAUX CAPRIER.)

Fabas [*bass*] (Jean II de), gentilhomme français, gouverneur d'Albret, m. en 1614. Il prit part aux luttes religieuses du XVIe siècle, aux côtés de Henri de Navarre. — Son fils, JEAN III, joua aussi un rôle important sous le règne de Louis XIII, comme membre des assemblées des réformés de France.

Fabert [*bèr*] (Abraham de), né à Metz, m. à Sedan (1599-1662), illustre capitaine, maréchal de France, célèbre par son héroïsme et son désintéressement. Bon ingénieur, excellent officier, il refusa d'entrer dans la conspiration de Cinq-Mars, fut gouverneur de Sedan, où il s'efforça de restaurer l'industrie des draps, et dirigea le siège de Stenay. « Si, disait-il, pour empêcher qu'une place que le roi m'a confiée ne tombât au pouvoir des ennemis, il fallait mettre à la brèche ma personne, ma famille et mon bien, je ne balancerais pas un instant à le faire. »

Fabert.

Fabia (GENS), illustre famille romaine, à laquelle appartiennent les Fabius. V. ce nom.

Fabié (François), professeur et poète français, né à Durenque (Aveyron), en 1846. Il a décrit dans ses vers les paysages et la vie du Rouergue.

Fabien [*bi-in*] (saint), pape de 236 à 350. Il fut martyrisé pendant la persécution de Dèce. Fête le 10 janvier.

Fabiens [*bi-in*], nom donné aux représentants de la *gens Fabia*, qui, au nombre de 306, s'étaient chargés de combattre seuls les Véiens, et périrent en 477 av. J.-C. — Un *Fabien*.

Fabiola ou *l'Eglise des Catacombes*, roman, par le cardinal Wiseman ; c'est une étude pleine d'intérêt et d'un vif sentiment dramatique de la société chrétienne des premiers siècles (1854).

Fabius [*uss*] (Maximus Rullianus), consul romain, deux fois dictateur, vainqueur en 296 des Samnites et des Gaulois à Sentinum, m. en 296 av. J.-C.

Fabius Cunctator (ou **le Temporiseur**), illustre Romain, nommé prodictateur après la défaite de Trasimène (217 av. J.-C.), m. en 203 av. J.-C., et qui sut, par sa tactique prudente, arrêter les progrès d'Annibal. Il prit Tarente en 215 av. J.-C. En littérature, on rappelle souvent la sage circonspection de Fabius le Temporiseur.

Fabius Pictor (Quintus), le plus ancien des historiens latins, contemporain de la dernière guerre punique. Ses *Annales*, aujourd'hui perdues, furent utilisées par Dion Cassius et Tite-Live. Elles s'étendaient des origines de Rome aux premières années de la deuxième guerre punique.

fable n. f. (du lat. *fabula*, discours, récit). Mythologie : *les dieux de la Fable* (avec une majuscule dans ce cas). Récit faux, imaginaire : *on accumule les fables sur les personnages célèbres*. Nouvelle, allégation fausse : *certains journaux débitent beaucoup de fables*. Sujet de risée : *être la fable du quartier, Littér.* Ensemble des faits qui constituent l'action d'un roman, d'une pièce, etc. : *dans toute œuvre, il y a la fable et la forme*. Apologue, récit allégorique d'où l'on tire une moralité : *les fables d'Esope, de Phèdre, de La Fontaine*. Dans l'antiquité romaine, pièce dramatique : *fables atellanes*. (V. ATELLANES.)

— ENCYCL. La fable, qui consiste en un récit fictif destiné à mettre en lumière une idée abstraite, est un genre commun à toutes les littératures et ses origines se perdent dans l'antiquité la plus reculée. Les fables dites *indiennes*, popularisées par la traduction arabe du VIIIe siècle, et que la tradition rapporte à des auteurs légendaires tels que Pilpay (ou Bidpaï) et Lokman, remontent, par l'intermédiaire d'une version pehlvie, à un original sanscrit : le *Panchatantra* (les cinq livres), œuvre de Vichnou Sarma.

Les Grecs citaient comme le fondateur de la fable Esope, esclave phrygien du VIe siècle av. J.-C., mais on trouve chez Hésiode, dès le VIIIe siècle, la jolie fable *l'Epervier et le Rossignol*. Les fables ésopiques, rédigées en prose, furent traduites en vers iambiques par Babrios (au IIe ou IIIe s. av. J.-C.). Chez les Latins, Phèdre, contemporain d'Auguste, se borna à polir la matière des fables d'Esope. Par l'intermédiaire des compilations latines, le fabuliste grec fut si populaire au moyen âge qu'on appela *ysopets* tous les recueils de fables : par exemple, celui de Marie de France (XIIe s.). A la Renaissance, ce sont Marot et Régnier qui furent les véritables précurseurs de La Fontaine. Celui-ci demeure dans le genre le maître que personne n'a pu égaler. La fable fut encore cultivée au XVIIe siècle par Fénelon, Benserade, Perrault, Senecé, et au XVIIIe siècle par Florian, Lamotte, Richer, Aubert, etc. La fable tend à devenir une forme raffinée de l'épigramme. Telles sont, au XIXe siècle, les fables d'Arnault, Lachambaudie, Viennet. La fable a été cultivée aussi avec succès à l'étranger : en Angleterre : par Gay, Johnson, Moore ; en Allemagne : par Lessing, Gellert, Hagedorn, Lichtwer, Pfeffel ; en Hollande : par Jacob Katz ; en Espagne : par Ruyz de Hita, Yriarte, Samaniego ; en Italie : par Pignotti ; en Russie : par Krilov.

Fables de Pilpay ou Bidpaï. L'original de cet ouvrage, composé en sanscrit, a été traduit en diverses langues, mais la traduction arabe est surtout célèbre.

Fables d'Esope, apologues grecs, empruntés aux Orientaux et attribués à Esope, mais arrangés par divers auteurs. Ces fables furent recueillies par Démétrius de Phalère (vers l'an 320 av. J.-C.), mais le recueil actuel est dû au moine Planude (XIVe s.). Ce sont des récits brefs et sentencieux.

Fables de Babrios. Ce sont les fables d'Esope mises en vers ; elles ont été découvertes en 1843 dans un couvent du mont Athos, par un philologue grec au service de la France.

Fables de Phèdre, apologues où le fond l'emporte presque toujours sur la forme ; la langue en est assez pure, mais sèche et froide (Ier s.).

Fables de Lokman, apologues arabes, originairement écrits en persan, et qui semblent être une reproduction des fables d'Esope.

Fables de Marie de France, composées en Angleterre à la fin du XIIe siècle, imitées de Phèdre et aussi d'un grand nombre de récits populaires et de contes orientaux. La morale en est généreuse, le style élégant et pur.

Fables de La Fontaine, compositions inimitables (1668-1693), l'éternel chef-d'œuvre du genre, et qui sont, comme il l'a dit lui-même :

Une ample comédie en cent actes divers...

d'une admirable et charmante variété de ton et de forme. Elles contiennent, à côté de tant de fines et profondes observations sur l'homme de tous les temps, l'expression sobre, mais exquise, du sentiment de la nature. La langue, nourrie de la lecture des vieux auteurs français, est celle d'un artiste délicat et incomparable, patient et inspiré.

Les plus connues et les plus remarquables de ces fables sont : dans le Ier livre, *le Loup et le Chien, le Loup et l'Agneau, le Renard et la Cigogne, la Mort et le Bûcheron, le Chêne et le Roseau*, que La Fontaine lui-même considérait comme une de ses meilleures fables ; — dans le IIe livre, *le Lion et le*

Moucheron, la Chauve-Souris et les Deux Belettes, le Lièvre et les Grenouilles; — dans le IIIe livre, *le Meunier, son Fils et l'Ane, le Chat et le Vieux Rat, le Loup et la Cigogne;* — dans le IVe livre, *le Jardinier et son Seigneur, l'Alouette et ses Petits, le Loup, la Mère et l'Enfant;* — dans le Ve livre, *le Pot de terre et le Pot de fer, le Renard ayant la queue coupée, l'Ours et les deux Compagnons, la Poule aux œufs d'or;* — dans le VIe livre, *Phébus et Borée, le Cochet, le Chat et le Souriceau, le Lièvre et la Tortue;* — dans le VIIe livre, *les Animaux malades de la peste, le Rat qui s'est retiré du monde, le Héron, le Coche et la Mouche, la Laitière et le Pot au lait, le Chat, la Belette et le Petit Lapin;* — dans le VIIIe livre, *le Savetier et le Financier, les Deux Amis;* — dans le IXe livre, *les Deux Pigeons, le Gland et la Citrouille, le Singe et le Chat;* — dans le Xe livre, *la Tortue et les Deux Canards, les Lapins;* — dans le XIe livre, *le Paysan du Danube,* où La Fontaine s'élève au ton de la haute éloquence; enfin, *le Vieillard et les Trois jeunes hommes.*

Fables de Fénelon, fables en prose, d'un style élégant et fleuri, nourries d'allusions mythologiques, que l'archevêque de Cambrai composa pour l'éducation du duc de Bourgogne (1701).

Fables de Lamotte (1719). Elles ont donné à leur auteur une place honorable parmi les fabulistes secondaires. Plusieurs vers en sont souvent cités, notamment celui-ci :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Fables de Gay, fables anglaises, plus politiques que littéraires, qui jouissent d'une estime méritée (1726).

Fables de Gellert, apologues très appréciés en Allemagne (1746).

Fables de l'abbé Aubert, apologues estimés, dont Voltaire disait, peut-être avec ironie : « C'est du sublime écrit avec naïveté. » (1756-1774.)

Fables de Lessing, fables allemandes, où l'auteur cherche à ramener l'apologue à la simplicité un peu sèche d'Esope (1759).

Fables de Florian, gracieuses fables qui assurent à leur auteur le premier rang après La Fontaine ; elles charment par l'esprit, par leur tour élégant, et plaisent par une saine morale. Elles sont l'œuvre d'un homme de goût qui, venant après La Fontaine, a eu la sagesse de ne pas viser au génie (1792).

Fables d'Arnault, petits morceaux qui appartiennent au genre philosophique et surtout au genre épigrammatique (1834).

Fables de Lachambeaudie, recueil honorable pour son auteur, et respirant une morale démocratique (1839).

fableau [*blô*] ou, suiv. l'Acad., **fabliau** [*bli-ô* ; forme picarde, qui tend à disparaître] n. m. (de *fable*). Petit conte français populaire en vers, du XIIe et du XIIIe siècle : *les principaux thèmes des fableaux se retrouvent dans toutes les langues.*

— Encycl. Le plus ancien fableau, *Richent,* date de 1159, mais on peut faire remonter au IXe siècle les origines du genre, dont les spécimens les plus récents sont du XIVe siècle. Il en reste 150 environ, sur une production qui dut être considérable. Ces récits sont parfois scabreux ; le style en est souvent trivial et le ton grossier. Ils étaient composés par des jongleurs de bas étage, pour un public de manants ou de bourgeois. On n'y rencontre aucune satire cruelle, mais de la bonne humeur, du naturel, une minutieuse peinture des mœurs populaires.

fablier [*bli-é*] n. m. Recueil de fables : *acheter un fablier.* Auteur de fables : *La Fontaine était né fablier.*

Fabre (Jean), protestant célèbre par son amour filial, né à Nîmes (1727-1797). Il prit volontairement la place de son père condamné aux galères pour cause de religion. Il fut gracié au bout de six ans.

Fabre d'Églantine (Philippe-François-Nazaire Fabre, dit), poète dramatique et conventionnel français, né à Carcassonne, m. à Paris (1750-1794). La principale de ses comédies, *le Philinte de Molière,* ne manque ni d'imagination, ni de verve. Il est l'auteur de la chanson : *Il pleut, il pleut, bergère.* Il réalisa la substitution du calendrier révolutionnaire au calendrier grégorien, et établit la nomenclature des mois et des jours de l'année nouvelle. (V. Calendrier.) Mort sur l'échafaud, avec les dantonistes.

Fabre d'Églantine.

Fabre de l'Hérault (Denis), conventionnel français, né à Montpellier. Envoyé en mission à l'armée des Pyrénées, il fut tué près de Port-Vendres, en cherchant à sauver une batterie (1794).

Fabre (Xavier-Pascal), peintre français, né et m. à Montpellier (1766-1837). Il a laissé de remarquables tableaux historiques et mythologiques.

Fabre d'Olivet (Antoine), littérateur, philologue et occultiste français, né à Ganges (Hérault), m. à Paris (1768-1825) ; auteur de *la Langue hébraïque restituée.* Il fut un précurseur des félibres.

Fabre (Marie-Joseph-Victorin), littérateur français, né à Jaujac (Ardèche), m. à Paris (1785-1831) ; auteur de poèmes académiques et fondateur du journal *la Tribune.*

Fabre (J.-Henri), professeur et vulgarisateur français, né à Saint-Léons (Aveyron) en 1823.

Fabre (Ferdinand), romancier français, né à Bédarieux, m. à Paris (1827-1898). Il est un peintre incomparable de la vie des prêtres et des paysans des Cévennes. Citons : *l'Abbé Tigrane, le Chevrier, Mon oncle Célestin,* etc., et une intéressante autobiographie : *Ma vocation.*

Fabre (Amant-Joseph), professeur et homme politique français, né à Rodez en 1844 ; auteur de nombreuses études sur Jeanne d'Arc.

Fabre (Emile), auteur dramatique, né à Metz en 1870, auteur de : *la Vie publique, les Ventres dorés, la Rabouilleuse.*

Fabrègues, comm. de l'Hérault, arr. et à 9 kil. de Montpellier, sur le Caulazon ; 1.680 h. Ch. de f. M.

Fabrezan, comm. de l'Aude, arr. et à 90 kil. de Narbonne, sur l'Orbieu ; 1.840 h. (*Fabrezanais*). Carrières, tartre.

Fabriano (Francisco di Gentile **da**), peintre italien, né à Fabriano, m. à Rome (vers 1370-vers 1450) ; un des plus remarquables des *primitifs.* Son chef-d'œuvre fut le retable d'autel de la Vierge, qu'il peignit en 1425 dans l'église de Saint-Nicolas.

fabricant [*kan*] n. m. Qui transforme, pour l'industrie et le commerce, une matière première : *des fabricants industrieux.* Adjectiv. : *des industriels fabricants.*

— Encycl. *Dr.* V. travail, établissements dangereux, etc.

fabricateur, trice n. Qui fabrique (en mauv. part) : *fabricateur de fausse monnaie, de fausses nouvelles. Par ext.* Créateur, inventeur. *Le fabricateur suprême, souverain,* Dieu.

fabrication [*si-on*] n. f. Action ou manière de fabriquer : *drap d'une bonne fabrication. Par ext.* Production d'une chose fausse : *la fabrication d'un acte s'appelle faux en écriture. Fig.* Invention de choses fausses : *la fabrication de fausses nouvelles est punie par la loi.*

Fabrice (Jérôme), savant anatomiste padouan, né à Acquapendente, m. à Padoue (1537-1619). Il découvrit les valvules des veines et fut le maître de Harvey.

fabricien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux fabriques des paroisses : *l'administration fabricienne.*

fabricien [*si-in*] ou **fabricier** [*si-é*] n. m. Membre de la fabrique d'une église.

Fabricius [*uss*], Romain des anciens temps, célèbre par la simplicité de ses mœurs, sa probité et son désintéressement. Il lutta contre les Samnites et le roi d'Epire. Pyrrhus essaya en vain de se l'attacher par des présents. Son nom a passé en proverbe pour désigner un homme qui, dans une haute position, reste pauvre et intègre. Consul en 282 av. J.-C.

Fabricius (J.-Albert), théologien protestant et bibliographe allemand, né à Leipzig, m. à Hambourg (1668-1736) ; auteur d'une *Bibliothèque latine* et d'une *Bibliothèque grecque,* qui sont deux des plus vastes monuments d'érudition du XVIIe siècle.

Fabricius (J.-Chrétien), entomologiste danois, disciple de Linné, né à Tundern, m. à Copenhague (1743-1807).

fabrique n. f. (lat. *fabrica ;* de *faber,* ouvrier). Manufacture, établissement où l'on fabrique. Lieu où l'on produit habituellement : *une fabrique de chaussures. Fig.* : *fabrique de cancans.* Fabrication, invention : *Marseillais qui débite des prouesses de sa fabrique. Prix de fabrique,* prix auquel le fabricant vend ses produits au commerce. *Marque de fabrique,* v. marque. *Dr. admin.* Nom par lequel on désignait : 1° l'ensemble des personnes nommées officiellement pour administrer les biens d'une paroisse : *président du conseil de fabrique ;* 2° l'ensemble des biens et revenus d'une église : *quêter pour la fabrique.* (La loi du 9 déc. 1905 a supprimé les fabriques.)

— Encycl. *Techn.* Une fabrique a pour objet de transformer les matières premières déjà préparées en produits manufacturés susceptibles d'être livrés au commerce. Dans une usine, au contraire, au sortir de son extraction, on traite la matière première et on la prépare pour les besoins de la fabrication ; cependant, il arrive que dans une usine la préparation suffit à rendre cette matière immédiatement utilisable. La fabrique est installée généralement à proximité d'un chemin de fer, d'un cours d'eau, ce qui lui permet de recevoir à moins de frais la matière première, d'expédier les objets fabriqués par elle et d'avoir une main-d'œuvre peu onéreuse.

fabriquer [*ké*] v. a. Transformer les matières premières pour les approprier aux besoins industriels, économiques, etc. : *aujourd'hui, l'on fabrique plus d'objets par les procédés mécaniques que par la main-d'œuvre humaine.* Préparer, faire : *fabriquer des tartes. Par ext.* Produire un objet destiné à tromper : *on fabrique beaucoup de vieux neuf. Fig.* Inventer : *fabriquer une calomnie. Pop.* Faire : *que fabriquez-vous là? Arg.* Duper, voler : *fabriquer un naf.* **Se fabriquer** v. pr. Être fabriqué. Fabriquer à soi : *Robinson se fabriqua un parapluie.*

Fabritius (Karel), peintre hollandais, né vers 1624 à Haarlem, m. à Delft en 1654 ; élève de Rembrandt.

Fabroni (Angelo), biographe italien, né à Marradi (Toscane), m. à Pise (1732-1803). Il a laissé des *Eloges* d'Italiens illustres.

Fabroni (J.-Valentin), savant chimiste et ingénieur italien, né et m. à Florence (1752-1822). On lui doit la construction de la route du mont Genèvre et les premiers travaux de la Corniche.

fabulation [*si-on*] n. f. (du lat. *fabula,* fable). Disposition donnée à la fable, à l'action d'une composition littéraire. (On dit plus couramment affabulation.)

fabulette [*lè-te*] n. f. Conte, historiette.

fabuleusement [*ze-man*] adv. D'une manière fabuleuse. A l'excès, au delà de toute expression : *un Américain fabuleusement riche.*

fabuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. (lat. *fabulosus*). Feint, imaginaire : *personnages, récits fabuleux.* Etonnant, extraordinaire : *fortune fabuleuse. Temps fabuleux,* âge héroïque, mythique de la Grèce (tout ce qui a précédé le VIIIe s. avant notre ère) : *Hercule appartient aux temps fabuleux.* N. m. Ce qui est fabuleux ; genre fabuleux : *le fabuleux de jadis est devenu le commun d'aujourd'hui.* Ant. **Historique, exact, vrai, réel, certain.**

fabuliste [*lis-te*] n. Qui compose des fables : *La Fontaine est le meilleur fabuliste français.*

fabulosité [*zi-té*] n. f. Caractère de ce qui est fabuleux. Fable, mythe. Disposition de l'esprit aux compositions fabuleuses.

Fabvier [*fa-vi-é*] (Charles-Nicolas, baron), général et pair de France, né à Pont-à-Mousson, m. à Paris (1782-1855). Il fut activement mêlé au mouvement libéral sous la Restauration, et se signala dans la guerre de l'Indépendance hellénique.

façade n. f. (ital. *facciata*). Partie antérieure d'un édifice par laquelle on entre. *Fig.* Extérieur, apparence d'une chose : *tout son luxe n'est que façade. Fam.* Devant, visage. Ant. **Dos, arrière-corps.**

— Encycl. *Archit.* La décoration architecturale de la façade dépend de l'importance de la maison d'habitation ou de l'édifice. Fréquemment il suffit d'un soubassement bien indiqué, d'une corniche saillante, de bandeaux d'étage plus ou moins moulurés pour orner la façade d'une maison d'habitation. S'il s'agit au contraire d'un édifice important, on a alors recours à de riches moulures, à des pilastres, à des frontons, des frises et souvent aussi à des colonnes qui forment péristyle.

— *Dr.* A Paris, les façades des maisons doivent être constamment tenues en état de propreté. Les propriétaires sont tenus, sous peine d'une amende qui ne peut excéder 100 francs, de les gratter, repeindre et badigeonner au moins une fois tous les dix ans (décret du 26 mars 1852, art. 5) à partir de la construction. (Conseil d'Etat, 31 déc. 1869.) V. maison.

facchino [*fa-ki*] n. m. (mot ital.) Nom donné en Italie aux commissionnaires ou portefaix.

face n. f. (lat. *facies*). Visage : *face glabre.* Côté d'une pièce de monnaie qui représente une tête. Côté antérieur et principal ; façade. Superficie, surface : *la face mobile de la mer. Fig.* Aspect, tournure : *l'affaire change de face. Faire face :* 1° être vis-à-vis ; 2° pourvoir à : *faire face à une dépense ;* 3° lutter contre : *faire face au danger. Bx-arts.* Longueur du visage humain, servant d'unité de mesure. *Géom.* Chacune des surfaces planes qui limitent un polyèdre ou un corps solide ; les deux plans qui forment un dièdre. Loc. adv. : *En face,* vis-à-vis, par devant, en présence. Fixement : *regarder quelqu'un en face. De face,* du côté où l'on voit toute la face. *Face à face,* en présence l'un de l'autre. Loc. prépos. : *En face de,* vis-à-vis de ; en présence de : *en face de la mort. A la face de,* à la vue, en présence de. Ant. **Revers, dos.**

— Encycl. *Anat.* La forme générale de la face est déterminée par celle du front, des maxillaires et des os malaires (pommettes). Légèrement convexe chez l'homme, elle devient, chez certains animaux, proéminente et allongée en avant (prognathisme).

A la face se trouvent réunis tous les organes sensuels : yeux, oreilles, nez (sens de l'odorat et entrée des voies respiratoires), la bouche (sens du goût, orifice du tube digestif et organe de la voix).

On compte dans la face quatorze os. L'expression de la physionomie est sous la dépendance des muscles de la face, qui sont presque tous des muscles peauciers, et dont le nombre est considérable.

La bouche et les lèvres sont, après les yeux, les parties du visage qui ont le plus de mouvement et d'expression. Le pileux de la face prend le nom de *barbe* et donne à l'homme sa physionomie.

Les différents muscles de la face sont innervés par le *nerf facial ;* les artères viennent de la *faciale.*

face-à-main [*min*] n. m. Binocle à manche, que l'on tient à la main. Pl. des *faces-à-main.*

facer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il faça, nous façons.*) Faire face à. (Vx.) Au jeu de la bassette, amener la carte sur laquelle on a mis son argent.

Face-à-main.

facétie [*sî*] n. f. (lat. *facetia*). Bouffonnerie, plaisanterie : *les clowns amusent le public par leurs facéties.*

Facéties du Florentin Bracciolini (vers 1450), recueil de contes en latin, d'un tour très leste et agréablement familier.

facétieusement [*si-eu-ze-man*] adv. D'une manière facétieuse. Ant. **Gravement, sérieusement.**

facétieuseté [*sé-si-eu-ze-té*] n. f. Humeur facétieuse.

facétieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. et n. (lat. *facetus*). Porté à la facétie : *esprit facétieux.* Qui a le caractère de la facétie : *question facétieuse.* N. m. Personne facétieuse ; genre facétieux : *le facétieux réjouit.* Ant. **Grave, sérieux.**

Facétieuses Nuits du seigneur Strapparole (*les*), recueil de contes et fabliaux italiens du XVIe siècle, dont quelques-uns sont originaux, mais dont beaucoup ont été empruntés par l'auteur (Gian Francesco Strapparola) à Boccace, Machiavel, etc.

facette [*sè-te*] n. f. Petite face : *les facettes d'un diamant ; les yeux d'une mouche sont taillés à facettes. Fig.* Eclat de détails, miroitement : *style à facettes.*

facetter [*sè-té*] v. a. Tailler à facettes un diamant, une pierre précieuse : *facetter un grenat.*

fâcher [*ché*] v. a. (lat. pop. *fastidicare ;* de *fastus,* dégoût). Causer de la peine, du chagrin. Indisposer, mécontenter. **Se fâcher** v. pr. S'irriter, se brouiller.

fâcherie [*ri*] n. f. Déplaisir. Brouille, bouderie.

Faches, comm. du Nord, arr. et à 6 kil. de Lille ; 5.500 h. Chaux, brasseries.

fâcheusement [*ze-man*] adv. D'une manière fâcheuse : *visage fâcheusement laid.*

fâcheux, euse [*cheû, eu-ze*] adj. Qui fâche, qui donne du chagrin : *fâcheuse nouvelle.* N. Importun : *fuir les fâcheux.* Ant. **Heureux, favorable, propice.**

Fâcheux [*cheû*] (*les*), comédie-ballet en trois actes et en vers, de Molière (1661). C'est dans cette pièce que figure le personnage si comique de Caritidès, savant non en *us* (latin), mais en *ès* (grec), comme il le dit lui-même.

Fachoda, localité du Soudan égyptien, près du Nil. Occupée en 1898 par l'expédition française Marchand, elle fut remise ensuite aux Anglais, qui lui donnèrent le nom de *Kodok.*

facial, e, aux adj. (de *facies*). Qui appartient à la face : *nerf facial* (ou substantiv. : *le facial*). *Angle facial,* angle formé par la rencontre de deux lignes hypothétiques, l'une verticale qui passe par les incisives supérieures et par le point le plus saillant du front, l'autre horizontale, qui va du conduit auditif aux mêmes dents : *l'angle facial est peu ouvert chez les races sauvages.*

— Encycl. *Anat.* Le facial prend naissance dans la fossette latérale du bulbe par deux racines : l'une supérieure, grosse ou motrice ; l'autre inférieure, petite ou sensitive, connue aussi sous le nom de « nerf intermédiaire de Wrisberg » ; toutes deux se réunissent au ganglion génieulé, en arrière de l'hiatus de Fallope.

Il occupe ensuite successivement la cavité crânienne et le conduit auditif interne, l'aqueduc de Fallope, la glande parotide.

Le nerf facial donne un filet dit *corde du tympan* qui passe dans l'oreille moyenne. Il se divise après la parotide en deux branches : la branche temporo-faciale et la branche cervico-faciale ; il anime les muscles peauciers de la face.

— *Pathol. Névralgie faciale, paralysie faciale*, v. NÉVRALGIE et PARALYSIE.

Angle facial : A. D'après l'antique ; B. Chez le blanc ; C. Chez le nègre ; D. Chez le singe.

faciendaire [*si-an-dè-re*] n. m. (de *faciende*). Agent d'affaires. (Vx.)

faciende [*sian-de*] n. f. (ital. *facenda*). Affaire, intrigue. (Vx.)

facies [*si-ès*] n. m. (mot lat. signif. *face*). Aspect du visage : *facies pâle, bouffi*. Aspect eu général, port : *le facies d'une plante*.

— ENCYCL. *Anat.* On a donné des noms particuliers aux modifications que la maladie détériore dans le facies des individus, et, dans bien des cas, ces modifications sont une révélation précieuse pour le médecin. La stupeur s'observe dans la fièvre typhoïde ; le *facies vultueux*, caractérisé par la turgescence et la rougeur, indique la congestion sanguine de la tête. Le *facies grippé*, qui a pour signes les traits rapetissés, le teint pâle et les muscles contractés, est un symptôme des affections du tube digestif et du péritoine. Le *facies hippocratique*, décrit par Hippocrate : yeux enfoncés et hagards, tempes creuses, teint plombé, peau sèche, etc., caractérise les maladies chroniques graves.

facile adj. (lat. *facilis ;* de *facere*, faire). Qu'on a peu de peine à faire ; aisé : *travail facile*. Qui fait quelque chose sans peine : *talent facile*. Qui ne sent pas la gêne, qui paraît fait sans peine : *vers faciles*. *Fig.* Accommodant, complaisant : *caractère facile*. Qui accorde aisément ses faveurs, en parlant d'une femme. *Facile à vivre*, se dit d'une personne douce et gaie. N. m. : *le facile d'une entreprise*. ANT. **Difficile.**

facilement [*man*] adv. Avec facilité. Sans peine, aisément : *chacun oublie facilement les services qu'on lui a rendus*. ANT. **Difficilement.**

facilis descensus Averno, mots lat. signif. : *La descente vers l'Averne est facile*, partie d'un vers de Virgile (*En.*, VI, 126). Les vers qui suivent : *Mais s'échapper du sombre abîme, voilà le difficile, le suprême effort*, donnent le sens de cette citation, que l'on applique à une personne commençant avec succès une entreprise dont l'issue est problématique.

facilitation [*si-on*] n. f. Action de faciliter. (Vx.)

facilité n. f. Etat d'une chose facile : *la facilité d'un travail. Facilité de*, commodité, possibilité de faire une chose sans peine : *avoir la facilité de parler au ministre. Facilité à*, disposition à faire sans effort : *facilité à parler. Fig.* Disposition à la bonté, à l'indulgence : *facilité d'humeur*. Pl. Commodités : *des facilités de transport*. Délais accordés pour payer : *obtenir des facilités*. ANT. **Difficulté.**

faciliter [*té*] v. a. Rendre facile : *faciliter à un protégé l'accès d'une carrière*. ANT. **Empêcher, entraver.**

Facino Cane, condottiere italien, né à Santhia (Piémont) [1360-1412]. Il essaya de se tailler une monarchie dans le nord de l'Italie, autour d'Alexandrie. — C'est aussi le titre d'une étude de Balzac, mais qui n'a aucun rapport avec le condottiere piémontais.

facit indignatio versum, mots lat. signif. : *L'indignation fait jaillir le vers*. Expression de Juvénal (*Satires*, I, 79), qui signifie que l'indignation suffit à inspirer la verve et l'éloquence.

façon n. f. (lat. *fa tio*). Manière dont une chose est faite : *robe d'une bonne façon*. Labour, culture ; apprêt : *donner une première, une seconde façon à la vigne*. Main-d'œuvre : *payer tant pour la façon. Fig.* Manière : *se conduire à sa façon*. Procédé, manière propre à un écrivain, un artiste. Air, maintien : *avoir une bonne façon*. Rang, qualité. En mauv. part, sorte, espèce : *une façon de docteur. C'est une façon de parler*, il ne faut pas le prendre à la lettre. *Mar.* Rétrécissement, surtout à l'arrière des parties immergées de la carène. Loc. conj. : *De façon que, de telle façon que*, de sorte que. (Ne dites pas *de façon à ce que.*) Loc. prépos. : *De façon à*, de manière à. *De toute façon*, quoi qu'il arrive. *A façon*, en donnant ou recevant la matière et faisant exécuter ou exécutant la main-d'œuvre. *Sans façon*, librement, sans cérémonie. Pl. Politesses cérémonieuses : *faire des façons*.

faconde n. f. (lat. *facundia*). Facilité à parler : *la faconde est le propre des charlatans* (s'emploie plutôt en mauvaise part). Fécondité de paroles.

façonné [*so-né*], **e** adj. Orné de dessins, de couleurs : *étoffe façonnée*. N. m. Tissu dont le croisement produit des dessins.

façonnement [*so-ne-man*], **façonnage** [*so-na-je*] n. m. ou **façonnerie** [*so-ne-ri*] n. f. Action, manière de façonner.

façonner [*so-né*] v. a. Donner à un objet certaine façon : *façonner un bloc de marbre* Donner un labour, un hersage : *façonner une terre pour la planter. Fig.* Former l'esprit, les mœurs, par l'éducation, l'usage. Accoutumer : *façonner à la discipline*.

façonnier [*so-ni-é*], **ère** n. et adj. Qui fait des façons : *une maîtresse de maison ne doit pas être trop façonnière*. ANT. **Naturel, simple, rond.**

fac-similaire [*fak*] adj. Qui tient du fac-similé : *des copies fac-similaires*.

fac-similé [*fak*] n. m. (du lat. *facere*, faire, et *simile*, chose semblable). Copie, reproduction, imitation exacte d'une écriture, d'un dessin, d'un tableau, etc. Pl. des *fac-similés*.

— ENCYCL. Les fac-similés d'écriture s'obtiennent au moyen de l'autographie. On écrit le manuscrit sur une feuille de papier bien collée, avec de l'encre lithographique ou autographique. On pose cette feuille de papier sur une pierre lithographique et, à l'aide d'un coup de presse, on transporte l'écriture du manuscrit sur la pierre. On peut ensuite obtenir, par report sur le papier, un grand nombre de copies du manuscrit. Une seconde méthode consiste dans le calquage et le décalquage. On fixe une feuille de papier à calquer sur le manuscrit ou le dessin. On copie

Fac-similé de la couverture du « Nouveau Larousse Illustré ».

ensuite avec de l'encre lithographique l'écriture ou le dessin, puis on transporte ce calque sur la pierre par les procédés ordinaires. On a cherché le moyen de graver le dessin même de l'artiste, sans rien modifier aux traits tracés par lui. Le procédé le plus usité consiste à dessiner d'abord sur la pierre avec l'encre lithographique, puis à exécuter le report sur une planche de zinc qu'on fait mordre à l'acide.

fac-similer [*fak, lé*] v. a. Produire au moyen d'un fac-similé : *fac-similer un bordereau*.

factage [*fak*] n. m. (de *facteur*). Transport des marchandises au domicile ou au dépôt de consignation. Entreprise qui se charge de ce transport. Prix de transport : *payer un factage élevé*. Distribution des lettres et des dépêches à domicile.

facteur [*fak*] n. m. (du lat. *factor*, celui qui fait). Fabricant d'instruments de musique : *facteur d'orgues, de pianos*. Agent d'un marchand pour l'achat ou la vente. (Dans ces deux sens, le fém. *factrice* est quelquef. employé.) Employé de la poste, qui porte les lettres, les journaux, etc., à domicile : *les facteurs sont nommés par le préfet, sur la proposition des directeurs départementaux*. Employé d'un bureau de messageries, du chemin de fer, pour porter les colis. *Facteur aux halles*, agent chargé d'effectuer la vente en gros, à la criée, des denrées apportées aux halles et marchés publics. *Math.* Chacun des nombres qui concourent à former un produit : *l'interversion des facteurs ne change pas la valeur du produit*.

Facteurs : 1. Rural ; 2. De ville.

— ENCYCL. *Postes.* Parmi les facteurs on distingue : le *facteur de ville*, chargé du relevage des boîtes et de la distribution des correspondances à domicile dans les villes sièges de recettes composées ; le *facteur local*, qui dessert les communes sièges de recettes simples ; le *facteur rural*, qui recueille et distribue les correspondances dans les campagnes, les communes où il n'existe pas de recette des postes ; le *facteur-receveur* ou *facteur-boîtier*, chargé, indépendamment de la distribution à domicile, de la gestion d'un établissement postal dans une localité trop peu importante pour qu'il soit utile d'y établir une recette de plein exercice ; le *facteur des télégraphes* ou *facteur-télégraphiste*, chargé de porter les télégrammes à domicile.

Facteur-télégraphiste.

— *Comm.* A Paris, les facteurs aux halles sont admis par le tribunal de commerce ; en province, l'institution de facteurs des halles et marchés est du ressort de l'autorité municipale.

factice [*fak*] adj. (lat. *factícius*). Imité par l'art : *eau minérale factice. Fig.* Qui n'est pas naturel : *besoin factice. Philos. Idées factices*, idées élaborées par l'esprit dans le système de Descartes. N. m. Ce qui est factice : *revenir du factice au réel*. ANT. **Naturel, vrai.**

facticement [*fak, man*] adv. D'une manière factice. (Peu us.)

facticité [*fak*] n. f. Caractère de ce qui est factice.

factieusement [*fak-si-eu-ze-man*] adv. D'une manière factieuse.

factieux, euse [*fak-si-eû, eu-ze*] n. et adj. (du lat. *factiosus*, qui fait beaucoup). Qui fait partie d'une faction : *Cicéron punit sévèrement les factieux complices de Catilina*.

faction [*fak-si-on*] n. f. (lat. *factio ;* de *facere*, faire). Guet que font les soldats d'un poste : *monter la faction. Par ext.* Attente prolongée : *jaloux en faction*. Parti de gens unis pour une action politique violente : *la faction des Seize domina quelque temps la Ligue*.

factionnaire [*fak-si-o-né-re*] n. m. Soldat qui est en faction, sentinelle.

factitif, ive [*fak-ti*] adj. (du lat. *factitare*, faire souvent). Qui indique que le sujet du verbe fait faire l'action : *les verbes sémitiques ont une voix factitive*.

factorage [*fak*] n. m. Fonction de facteur aux halles. (Se dit quelquef. pour FACTAGE.)

factorat [*fak-to-ra*] n. m. Fonction de facteur aux halles.

factorerie [*fak, ri*] n. f. (anciennem. *factorie ;* de *facteur*). Bureau des agents d'une compagnie de commerce en pays étranger.

— ENCYCL. Les factoreries furent d'abord de simples établissements commerciaux créés en pays lointains, destinés au commerce d'échange. Plus tard, la factorerie se transforma en une petite ville indépendante, dont les habitants s'administraient selon les usages de leur propre pays. Il n'y a plus actuellement — sauf dans les concessions européennes de certaines villes chinoises — de factoreries de ce genre.

factorielle [*fak-to-ri-è-le*] n. f. *Alg.* Produit dont les facteurs sont en progression arithmétique : *la factorielle constituée par le produit des m premiers nombres entiers* 1, 2, 3... m *se représente par* m !

factorier [*fak-to-ri-é*] n. m. Directeur, agent d'une factorerie.

factotum [*fak-to-tom*'] n. m. (mot lat. signif. *fais tout*). Qui a l'intendance de toutes les affaires d'une maison, et, par ironie, qui se mêle de tout : *se donner des airs de factotum*. Pl. des *factotums*.

factum [*fak-tom*'] n. m. (m. lat. signif. *chose faite*). Mémoire que font imprimer les parties plaidantes pour éclairer leur juge. *Par ext.* Ecrit publié dans un but d'attaque ou de défense. (En mauv. part.) Pl. des *factums*.

Factums, de Furetière, célèbres pamphlets, d'une méchanceté mordante, dirigés contre l'Académie française, qui l'avait exclu de son sein (1694).

facture [*fak*] n. f. (lat. *factura*). Façon dont une chose est faite, exécutée : *vers d'une bonne facture. Couplet de facture*, couplet qui présente de grandes difficultés vaincues. *Morceau de facture*, morceau de musique d'une exécution difficile. *Techn.* Dimensions en grosseur et en largeur, et qualité des tuyaux d'orgues.

facture [*fak*] n. f. (de *facteur*). *Comm.* Note détaillée de marchandises vendues : *régler une facture. Prix de facture*, prix auquel le marchand a acheté un objet en fabrique.

— ENCYCL. La loi du 23 août 1871 soumet au droit de timbre de 0 fr. 10 c. les acquits donnés sur une facture, lorsque le prix de la fourniture est supérieur à 10 francs. Les quittances de 10 francs et au-dessous sont exemptes du droit, à moins qu'il ne s'agisse d'un acompte ou d'une quittance finale sur une plus forte somme. Les factures signées à la fois par le vendeur et par l'acheteur constituent un contrat soumis aux mêmes règles que la vente au point de vue du timbre et de l'enregistrement.

facturer [*fak-tu-ré*] v. a. Dresser la facture des marchandises que l'on vient de livrer.

facturier [*fak-tu-ri-é*] n. m. Livre des factures. Employé chargé de dresser les factures.

facule n. f. (du lat. *facula*, petite torche). *Astron.* Partie du disque du soleil plus brillante que celles qui l'entourent.

facultataire [*tè-re*] n. Personne qui obtient des droits d'une compagnie, sans être ni membre ni actionnaire.

facultatif, ive adj. (du lat. *facultas*, faculté). Qu'on peut faire ou ne pas faire : *travail facultatif*. ANT. **Obligatoire.**

facultativement [*man*] adv. D'une manière facultative. ANT. **Obligatoirement.**

faculté n. f. (lat. *facultas ;* de *facilis*, facile). Puissance physique ou morale, qui rend un être capable d'agir : *la volonté, l'intelligence et la sensibilité sont les trois facultés maîtresses de l'homme*. Vertu, propriété : *l'aimant a la faculté d'attirer le fer. Fig.* Droit de faire une chose : *l'interdit n'a pas la faculté de disposer de ses biens*. Dans une université, corps de professeurs dont les cours se rapportent à une même matière générale : *la faculté de droit, des lettres, des sciences, de médecine. La faculté de médecine* ou absolum. *la Faculté*, les médecins. Pl. Dispositions, moyens : *facultés intellectuelles*.

— ENCYCL. *Philos.* On désigne sous le nom de *facultés* les différents pouvoirs de l'âme. On s'accorde à réduire tous ces pouvoirs à trois principaux : celui de sentir, celui de comprendre et de raisonner, celui de vouloir (sentiment, intelligence, volonté). C'est là une division commode, que l'ancienne psychologie avait consacrée en faisant de ces facultés de véritables pouvoirs distincts : c'est ainsi que les faits de volition se rapportaient à la volonté, qui les créait et les expliquait. (Jouffroy, Garnier.) Cette conception métaphysique est aujourd'hui abandonnée pour faire place à celle de l'unité d'activité de l'âme. L'activité spirituelle est une dans sa nature, sinon dans ses manifestations, et ce sont les différents aspects de cette activité que l'on range dans les catégories du sentiment, de l'intelligence et de la volonté.

Facultés de l'âme (*Traité des*), par Ad. Garnier (1852) ; œuvre remarquable surtout par la finesse de l'analyse psychologique.

façure ou **fassure** [*fa-su-re*] n. f. Nom donné par les tisserands à la partie de l'étoffe comprise entre le rouleau de devant et la dernière duite tissée.

fadaise [*dé-ze*] n. f. (provenç. *fadezza*). Niaiserie ; chose inutile et frivole : *dire des fadaises*.

fadasse [*da-se*] adj. Très fade : *sauce fadasse*.

fade adj. (du lat. *vapidus*, éventé). Insipide, sans saveur : *un mets fade. Fig.* Qui n'a rien de piquant, d'agréable : *beauté, style fade*. ANT. **Epicé, piquant, relevé.**

fade ou **fad** n. m. *Arg.* Part (de profit ou de vol). *Avoir son fade*, avoir son compte.

fadement [*man*] adv. Avec fadeur.

fader [*dé*] v. a. Autref., rendre fade. *Arg.* Partager. *Fader quelqu'un*, lui donner large part.

fadet, ette [*dé, è-te*] adj. Un peu fade : *poire fadette*.

Fadette (*la Petite*), ouvrage de G. Sand ; charmante étude de mœurs villageoises du Berry (1848).

fadeur n. f. Défaut de ce qui est fade (au prop. et au fig.). N. f. pl. Compliments, galanteries fades. ANT. **Sapidité, montant.**

fado (m. portug. qui veut dire *destin ;* lat. *fatum*) n. m. Chant portugais très caractéristique, et dont les paroles sont le plus souvent une invocation au destin : *les chanteurs de fados s'accompagnent de la guitarra.*

Faed (Thomas), peintre écossais, né à Burley-Mill, m. à Londres (1826-1900). Il a représenté surtout la vie champêtre de son pays.

fænum habet in cornu, mots lat. signif. : *Il a du foin à la corne.* Horace (*Satires*, I, 4, 33) assimile plaisamment les satiriques à ces bœufs dangereux que l'on coiffe de foin ou de paille pour mettre en garde les passants. *Fuyez*, dit-il, *fuyez, il a du foin aux cornes.*

Faenza [*in*], v. du royaume d'Italie, à 27 kil. de Ravenne, sur le Lamone ; 36.000 h. Filatures, tissages. Jadis renommée pour ses poteries, qui, du nom de la ville, ont été appelées « faïences ». Sources thermales. Prise par Bonaparte en 1797.

fafelu, e adj. Dodu. (Vx.)

fafetone n. m. Aigrette soyeuse de la *calotropis gigantea*, plante du Sénégal, avec laquelle on fabrique des tissus légers.

fafiot [*fi-o*] n. m. *Arg.* Papier, paperasse. *Fafiot mâle*, billet de banque de 1.000 francs ; *femelle*, de 500 francs ; *en bas âge*, de 50 francs.

fagara ou **fagare** n. m. Fruit du fagarier.

fagarier [*ri-é*] n. m. Frêne épineux de l'extrême Orient : *les feuilles du fagarier sont utilisées à la façon du laurier pour assaisonner les aliments.*

Fagel (Gaspard), homme d'Etat hollandais, né et m. à La Haye (1620-1688). Il remplaça en 1672 Jean de Witt comme conseiller-pensionnaire de Hollande, puis se dévoua à la fortune de Guillaume d'Orange.

fagine [*ji-ne*] n. f. (du lat. *fagus*, hêtre). Huile volatile, extraite par distillation des fruits du hêtre.

Fagnan (Edmond), orientaliste français, né à Liége en 1846. Il s'est consacré aux littératures arabe et persane.

Fagnano (Jules-Charles **de**), mathématicien italien, né à Sinigaglia (1682-1766). Il fut le créateur de la théorie des fonctions elliptiques.

fagne n. f. Petit marais au sommet d'une montagne, particulièrement dans la région des Ardennes.

Fagnes ou **Hautes-Fagnes,** plateau des Ardennes, aux bas-fonds argileux, humides et froids ; 612 m. à la Baraque-Michel, en Belgique.

Fagniez (Gustave), historien français, membre de l'Institut, né à Paris en 1842 ; auteur d'études remarquables sur *le P. Joseph et Richelieu*, et sur *l'Économie sociale de la France sous Henri IV.*

Fagon (Guy-Crescence), premier médecin de Louis XIV, né et m. à Paris (1638-1718) ; directeur du Jardin des plantes.

fagonie [*ni*] n. f. Genre de plantes vivaces de la famille des rutacées, comprenant une douzaine d'espèces, à fleurs pourpres ou violacées, qui croissent dans le bassin méditerranéen.

fagot [*gho*] n. m. Assemblage de menu bois, de branchages à brûler. *De derrière les fagots*, du meilleur (par allus. au vin que l'on met à la cave derrière les fagots pour l'y laisser vieillir). *Fig.* et *fam.* Elève de l'école forestière. *Pop.* Camarade. *Arg.* Ancien forçat. *Fig. Fagot d'épines*, personne revêche, inabordable. *Compter des fagots pour des cotrets*, compter une chose pour une autre. *Par jeu de mots. Conter, débiter des fagots*, conter des fadaises, des sornettes. *Sentir le fagot*, être soupçonné d'hérésie (parce qu'on brûlait autrefois les hérétiques). *Etre fait, habillé comme un fagot*, être mal bâti, mal vêtu. PROV. : **Il y a fagots et fagots,** deux personnes, deux choses de nature semblable peuvent différer beaucoup par la qualité, le mérite, la valeur (proverbe tiré du *Médecin malgré lui*, de Molière).

fagotage ou **fagotement** [*man*] n. m. Travail du fagoteur. *Fig.* Arrangement sans soin.

fagotaille [*ta, ll* mll., *e*] n. f. Chaussée d'étang, faite intérieurement au moyen de fascines.

fagoter [*té*] v. a. Mettre en fagots. : *fagoter du bois. Fig.* Mal arranger, mal habiller : *provinciale mal fagotée.* **Se fagoter** v. pr. *Fam.* S'habiller sans goût.

fagoteur n. m. Faiseur de fagots. *Fig.* Celui qui travaille sans art.

fagotin n. m. (de *fagot*). Fagot de bois léger et refendu, servant à allumer le feu.

Fagotin, nom du singe de Jean Brioché, jadis célèbre à la foire de Saint-Germain. — Le même nom fut donné au singe que tous les joueurs de marionnettes du XVIIe siècle avaient pour compagnon.

fagotin n. m. (par allus. au singe des joueurs de marionnettes). Homme qui fait le plaisant, le bouffon : *quel fagotin !*

fagotines n. f. pl. Petites parties de soie préparées par des particuliers qui élevent des vers à soie.

fagotto [*gho-to*] n. m. (mot ital. signif. *basson*). *Musiq.* Mot qui, dans les partitions, désigne le basson.

fagoue [*ghoû*] n. f. Nom du *thymus*, chez les animaux. (Syn. de RIS DE VEAU.) Pancréas du porc.

faguenas [*ghe-na*] n. m. Odeur fétide et nauséabonde, qu'exhale le corps quand il est malpropre.

Faguet [*ghé*] (Emile), professeur et critique littéraire et dramatique français, né à La Roche-sur-Yon en 1847 ; membre de l'Académie française en 1900. On lui doit de solides et brillantes études : *le Seizième siècle, le Dix-huitième siècle, le Dix-neuvième siècle ; Politiques* et *Moralistes ;* etc.

faguette [*ghè-te*] n. f. Petit fagot.

Faguibine (LAC), dans le Soudan français, à l'O. de Tombouctou ; 100 kil. de long sur 25 de large.

fagus [*ghuss*] n. m. Nom scientifique du hêtre.

faham [*am*] n. m. Nom d'une orchidée de l'île Maurice, dont les feuilles servent à préparer une infusion aromatique et digestive dite « thé de Bourbon ».

Fahavalos, tribus pillardes de Madagascar, répandues surtout dans les districts forestiers et marécageux de la partie occidentale de l'île. — Un *Fahavalo.*

Fahrenheit [*rèn-ha-it*] (Gabriel-Daniel), savant physicien prussien, né à Dantzig, m. en Hollande (1686-1736) ; inventeur d'une graduation du thermomètre qui porte son nom. V. THERMOMÈTRE.

fahrkunst [*koun'st*] n. m. (mot allem.). Echelle mécanique, automotrice, employée dans certaines mines pour la remontée des ouvriers.

— ENCYCL. Le fahrkunst a été imaginé en 1833 par l'ingénieur allemand Dœrell. Il est constitué par deux colonnes métalliques parallèles, qui sont munies à des distances égales de plates-formes. Un système oscillant triangulaire ou une machine à vapeur imprime à l'appareil un mouvement alternatif de montée et de descente. Le mineur occupant une des plates-formes attend que celle de la colonne voisine arrive à son niveau. Il passe alors sur celle-ci, qui le soulève et, de proche en proche, en alternant son passage d'une plate-forme à l'autre, il ne tarde pas à gagner le jour. Autrefois, des échelons remplaçaient les plates-formes.

faiblage [*fè*] n. m. Proportion minimum dans laquelle les monnaies étaient autrefois fabriquées au-dessous du titre légal.

faiblard [*fè-blar*], **e** adj. *Fam.* Un peu faible.

faible [*fè-ble*] adj. (du lat. *flebilis*, pitoyable). Débile, sans vigueur : *enfant faible de constitution.* Qui manque de solidité : *corde faible. Fig.* Qui manque de caractère : *esprit faible.* Qui a peu de valeur, de mérite : *raisonnement faible.* Peu considérable : *faible revenu.* Peu fortifié : *place faible.* N. m. Homme dépourvu de force. Ce qu'il y a de moins fort : *le faible d'une place.* Défaut, passion dominante : *le jeu est son faible. Faible d'une épée,* tiers du tranchant, qui fait l'extrémité de la lame. *Avoir du faible pour,* avoir un goût prononcé pour. Loc. adv. : *Du fort au faible, le fort portant le faible,* en moyenne, toute compensation faite. ANT. **Fort, vigoureux, robuste, énergique.**

faiblement [*fè-ble-man*] adv. D'une manière faible : *blessé qui respire faiblement ; livre faiblement écrit.* ANT. **Vigoureusement, solidement.**

faiblesse [*fè-blè-se*] n. f. Manque de force, de solidité, de mérite, d'énergie, etc. : *il faut montrer à l'égard des enfants de l'indulgence, mais non de la faiblesse.* Syncope : *tomber en faiblesse. Fig.* Faute d'une femme qui se laisse séduire. *Avoir de la faiblesse pour...* une indulgence trop grande. ANT. **Force, puissance, vigueur, énergie.**

faiblet, ette [*fè-blè, é-te*] adj. Un peu faible. (Vx.)

faiblir [*fè*] v. n. Perdre de ses forces, de son ardeur, de son courage, de sa vigueur, mollir : *vertu qui faiblit.* Diminuer d'intensité : *le vent faiblit.*

faiblissant [*fè-bli-san*], **e** adj. Qui faiblit.

faiblisseur, euse [*fè-bli-seur, eu-ze*] adj. *Rain faiblisseur,* bain servant à diminuer l'intensité d'une image photographique.

Faidherbe [*fè-dèr-be*] (Louis), général français, né à Lille, m. à Paris (1818-1889). Officier du génie, il agrandit et organisa habilement notre colonie du Sénégal, commanda avec distinction en 1870-1871 l'armée du Nord, à la tête de laquelle il fut vainqueur à Bapaume et à Pont-Noyelles. Il fut plus tard sénateur (1879), grand chancelier de la Légion d'honneur (1880) et membre de l'Académie des Inscriptions. Il a publié de nombreux travaux de géographie, d'ethnographie et de linguistique.

Faidherbe.

Faidit (Gaucelm), troubadour provençal (XIIe et XIIIe s.) ; auteur de chansons d'amour.

faïence [*fa-ian-se*] n. f. (de *Faenza*, v. d'Italie, où l'on fabriquait ces sortes de poteries). Poterie de terre vernissée ou émaillée. V. PORCELAINE.

— ENCYCL. La pâte de faïence se compose d'argile plastique, de marne argileuse et de sable, dans des proportions variables. Elle est façonnée par moulage et par tournage ; puis, après dessiccation suffisante, les pièces façonnées sont cuites en biscuit, puis recouvertes d'une glaçure, à base de plomb et d'étain, dont l'opacité est le caractère distinctif. La décoration est faite, soit sur biscuit au moyen de couleurs vitrifiables, soit sur émail cru, soit sur émail cuit. On compte trois sortes principales de faïences fines : 1° la terre de pipe, qui a son centre principal dans le nord-est de la France (c'est une poterie de pâte blanche, à texture fine, dont la glaçure est un vernis cristallin à base d'oxyde de plomb) ; 2° la faïence anglaise ou cailloutage ; 3° la faïence fine dure, à glaçure boracique, dite à tort *porcelaine opaque.*

Les origines de la faïence émaillée sont obscures. Le secret de leur fabrication partit de Syrie et de Chaldée pour se répandre en Asie Mineure, en Espagne, à Rhodes, en Sicile, aux îles Baléares. En Italie, les faïences émaillées apparaissent à Faenza dès la fin du XIVe siècle : cet art atteint son apogée en Italie, à la fin du XVe siècle.

Au commencement du XVIe siècle, des Italiens appelés en France organisent les premières fabriques : à Paris, à Lyon, à Rouen, à Saintes (Bernard Palissy), à Saint-Porchaire ; mais il faut arriver au commencement du XVIIe siècle pour trouver les grandes fabriques françaises : à Nevers, Rouen, Moustiers, Strasbourg. A l'étranger, se signalent les faïences de Delft, de Bruxelles, de Frankenthal, d'Alcora. A la fin du XVIIIe siècle, la faïence émaillée à base d'étain est supplantée par la faïence fine anglaise et par la porcelaine, jusqu'à la rénovation faite à Sèvres vers 1860.

faïencé [*fa-ian-sé*], **e** adj. Qui imite la faïence.

faïencerie [*fa-ian-se-ri*] n. f. Fabrique, commerce de faïence. Ouvrage, marchandise de faïence.

faïencier [*fa-ian-si-é*], **ère** n. Qui fabrique ou vend de la faïence.

faillance [*fa, ll* mll.] n. f. (de *faillir*). Manque, défaut : *par faillance de cœur.* (Chateaubr.)

faille [*fa, ll* mll., *e*] n. f. Fente, crevasse dans une couche, une stratification.

faille [*fa, ll* mll., *e*] n. f. (holl. *falie*). Etoffe de soie à gros grain : *un corsage de faille.* Mantille faite avec cette étoffe, ou quelquefois en laine noire.

failli [*fa, ll* mll., *i*], **e** n. et adj. (ital. *fallito*). Commerçant qui a fait faillite : *les faillis ne sont pas éligibles, et ne peuvent être nommés ni tuteurs ni curateurs.* V. FAILLITE.

faillibilité [*fa, ll* mll.] n. f. Possibilité de faillir, de se tromper. ANT. **Infaillibilité.**

faillible [*fa, ll* mll.] adj. Qui peut se tromper : *tout pouvoir humain est faillible.* ANT. **Infaillible.**

faillir [*fa, ll* mll., *ir*] v. n. (du lat. *fallere*, faire défaut. — N'est guère usité qu'à l'inf. et au pass. déf. : *je faillis, nous faillîmes ;* au futur : *je faudrai* ou *je faillirai ;* au cond. : *je faudrais* ou *je faillirais,* et aux temps composés : *j'ai failli,* etc. Partic. prés. : *faillant.* Partic. passé : *failli, e.*) Tomber dans l'erreur, commettre une faute : *fille qui a failli.* Céder, manquer : *le cœur lui a failli.* Faire faillite. Suivi d'un infinitif, signifie être sur le point de : *j'ai failli tomber. Mar. Failli gars,* mauvais matelot, mauvais novice. *Pop. Failli chien,* propre à rien.

faillite [*fa, ll* mll.] n. f. (de *faillir*). Etat d'un commerçant qui cesse ses payements : *faire faillite. Etre en faillite,* V. BANQUEROUTE et LIQUIDATION. ALLUS. LITTÉR. : **Enfin, nous avons fait faillite !** Mots extraits d'une réclame. On y fait allusion pour exprimer que quelqu'un se vante et tire parti d'un échec peu honorable.

— ENCYCL. Tout commerçant qui cesse ses payements est en état de faillite. Il doit, dans les quinze jours de la cessation des payements, en faire la déclaration au greffe du tribunal de commerce de son domicile et déposer en même temps son bilan, c'est-à-dire l'énumération et l'évaluation de ses biens, de ses dettes, des profits et pertes, etc.

La faillite est déclarée par jugement du tribunal de commerce, rendu soit sur la déclaration du failli, soit à la requête d'un ou de plusieurs créanciers, soit d'office. Ce jugement est affiché et inséré par extrait dans les journaux du lieu où la faillite a été déclarée et de tous les lieux où le failli a des établissements commerciaux.

Le jugement déclaratif de faillite emporte *à partir de sa date* des effets nombreux et importants. Le failli est frappé d'incapacités diverses. L'incapacité électorale est limitée à dix ans à dater du jugement déclaratif ; toutefois, si le failli non condamné pour banqueroute recouvre l'électorat à l'expiration de la dixième année, il n'est éligible qu'après sa réhabilitation. Le failli ne peut être nommé ni agent de change ni courtier, ni entrer à la Bourse. La Banque de France ne peut l'admettre à l'escompte.

Le personnel de l'administration de la faillite comprend : 1° le *juge-commissaire,* dont les fonctions consistent, en général, à surveiller et accélérer les opérations de la faillite ; 2° les *contrôleurs,* élus par les créanciers, si ceux-ci le jugent à propos pour exercer une surveillance ; 3° les *syndics,* représentants de la masse du failli.

Le syndic est l'administrateur salarié de la faillite. Il représente le failli, dessaisi par le jugement déclaratif, et les créanciers, dont il fait valoir les intérêts communs. L'exploitation du fonds de commerce peut être autorisée par le juge-commissaire, à la diligence du syndic.

Les syndics peuvent être nommés au nombre de trois par faillite ; ils reçoivent une indemnité arbitrée par le tribunal de commerce et sont solidairement responsables de leur gestion.

Les créanciers peuvent remettre au greffier du tribunal un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées : c'est ce qu'on appelle la *production des titres.* La vérification des créances produites se fait en assemblée générale des créanciers, sous la présidence du juge-commissaire, et le failli présent ou appelé ; elle a lieu contradictoirement entre les syndics et chaque créancier ou son mandataire. Le créancier admis est tenu d'affirmer, en présence du juge-commissaire, que sa créance est sincère et véritable.

Si la créance est contestée, le juge-commissaire peut, sans qu'il soit besoin de citation, renvoyer à bref délai devant le tribunal de commerce, qui juge sur son rapport.

A défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les défaillants connus ou inconnus ne sont pas compris dans les répartitions à faire ; toutefois, la voie de l'opposition leur reste ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement.

La faillite peut aboutir : soit au *concordat,* simple ou par abandon d'actif ; soit à l'*union ;* soit à la *clôture pour insuffisance d'actif.*

Le *concordat* est une convention intervenue entre le failli et la majorité de ses créanciers, et dont l'effet est de remettre le failli à la tête de ses affaires. Il ne peut être accordé au banqueroutier frauduleux.

Un *concordat par abandon total ou partiel de l'actif* du failli peut être formé suivant les règles prescrites pour le concordat simple et produit les mêmes effets ; il est annulé ou résolu de la même manière.

S'il n'intervient point de concordat, les créanciers chirographaires ou hypothécaires sont de plein droit en état d'*union.* Les syndics représentent la masse, l'union des créanciers, et sont chargés de procéder à la liquidation. Ils convoquent ensuite les créanciers pour rendre leurs comptes en présence du failli. Si le failli n'est pas déclaré excusable par le tribunal, les créanciers rentrent dans l'exercice de leurs actions individuelles contre leur débiteur.

La *clôture pour insuffisance d'actif* est prononcée par jugement lorsque, à quelque époque que ce soit avant l'homologation du concordat ou la formation de l'union, l'insuffisance de l'actif ne permet pas de poursuivre le cours des opérations de la faillite. Dès lors, le droit de poursuites individuelles renaît au profit des créanciers ; mais, sous tous autres rapports, les effets du jugement déclaratif sont maintenus.

Le failli, concordataire ou non, peut demander sa réhabilitation lorsqu'il a intégralement acquitté son passif.

Pour être réhabilité de droit, l'associé d'une maison de commerce tombée en faillite doit justifier qu'il a acquitté dans les mêmes conditions toutes les dettes de la société, lors même qu'un concordat particulier lui aurait été consenti.

La *réhabilitation du failli concordataire* peut être obtenue, en cas de probité reconnue, après cinq ans, à partir du jugement déclaratif de faillite, par le failli concordataire, qui, au moment de la demande, aura intégralement payé les dividendes promis. La loi étend, en outre, ce bénéfice, sous les mêmes conditions de délai et de probité reconnue, au failli qui justifie de la remise entière de ses dettes par ses créanciers ou de leur consentement unanime à sa réhabilitation.

Le soin de prononcer la réhabilitation appartient au tribunal de commerce qui a déclaré la faillite.

Toute demande en réhabilitation est adressée au procureur de la République de l'arrondissement, avec pièces justificatives. Si la demande est rejetée, elle ne peut être reproduite qu'après une année d'intervalle.

L'article 612 du code de commerce excluait du bénéfice de la réhabilitation les banqueroutiers frauduleux, les personnes condamnées pour vols, escroquerie, etc., et l'article 631 du code d'instruction criminelle maintenait cette exclusion, même après la réhabilitation pénale. La loi du 30 décembre 1903 abroge cette dernière disposition et permet, en conséquence, aux condamnés réhabilités au point de vue pénal, d'obtenir leur réhabilitation commerciale (art. 612 nouv.).

Le failli, même libéré envers ses créanciers, ne peut obtenir sa réhabilitation, s'il a été reconnu coupable de *banqueroute simple* ou de *banqueroute frauduleuse*. La banqueroute est *simple*, s'il n'a commis que des fautes graves (négligence, imprévoyance manifeste, etc.) ; *frauduleuse*, s'il a commis des fautes pour dissimuler la consistance de l'actif ou du passif. Dans le premier cas, il peut être condamné à la prison (un mois à deux ans). Dans le second cas, il encourt la peine des travaux forcés à temps.

Le législateur a pensé qu'il convenait d'user d'indulgence à l'égard de l'homme probe et laborieux qui, malgré ses efforts, a fait, comme on dit, « de mauvaises affaires ». Ce commerçant malheureux peut, dès qu'il a cessé ses payements (un délai de quinze jours lui est accordé), en faire la déclaration au tribunal et demander le bénéfice de la *liquidation judiciaire* : il conserve l'administration de ses biens avec l'assistance d'un liquidateur ; il n'est pas éligible, mais, à la différence du failli, il reste électeur ; en un mot, on lui fait toutes les concessions compatibles avec les intérêts de ses créanciers. (V. LIQUIDATION *judiciaire*.)

failloise [*fa, ll* mll., *oi-ze*] n. f. (de *faillir*). Lieu où le soleil se couche. (Vx.)

Failly [*fa, ll* mll., *i*] (Charles de), général français, né à Rozoy-sur-Serre (Aisne), m. à Compiègne (1810-1892). Il commanda l'expédition dirigée en Italie contre Garibaldi, et remporta la victoire de Mentana. Pendant la guerre franco-allemande, il fut surpris et défait à Beaumont, le 30 août 1870, et prisonnier deux jours après, à Sedan.

faim [*fin*] n. f. (lat. *fames*). Besoin de manger : *Ugolin mourut de faim dans sa tour.* Famine. *Faim canine, faim de loup*, très grande faim. *Par exagér. Mourir de faim*, avoir très grand'faim. *Fig.* Désir ardent : *avoir faim de gloire. Fam. Marier la faim et la soif*, marier deux personnes aussi pauvres l'une que l'autre. PROV. : **La faim chasse le loup du bois**, le besoin décide à des démarches. ALLUS. LITTÉR. : **La faim, l'occasion**, etc. V. ANIMAUX.

— ENCYCL. Quand les tissus du corps sont devenus pauvres en matières nutritives, le système nerveux qui s'y irradie éprouve le contre-coup et traduit ce besoin par une sensation générale qu'on appelle la *faim*. La faim, rapidement douloureuse, est l'indication d'un besoin physiologique déjà urgent, tandis que l'appétit est une impression périphérique, sensuelle, plutôt agréable, que le seul souvenir d'un mets savoureux peut provoquer.

Chez l'adulte, la faim se fait sentir deux à trois fois en vingt quatre heures ; elle se montre plus souvent chez les enfants. L'ingestion de matières alimentaires calme la faim, mais ne satisfait pas toujours au résultat cherché, qui est de fournir aux tissus des nutriments. C'est ce qu'on observe dans les cas de famine ou de disette, lorsque les individus absorbent tout ce qu'ils trouvent.

Les perversions de la faim sont déterminées par un trouble cérébral (faim angoissante ou phobique).

faim-valle [*fin-va-le*] n. f. Grande faim. Boulimie des chevaux, qui survient brusquement et souvent. Très grande faim : *avoir la faim-valle.*

Fain [*fin*] (François, baron), historien français, né et m. à Paris (1778-1837) ; secrétaire de Napoléon Ier, dont il a raconté la fin du règne dans ses *Mémoires* avec une remarquable précision.

faîne [*fè-ne*] ou **fêne** n. f. (lat. pop. *fagina* ; de *fagus*, hêtre). Fruit du hêtre : *la faîne renferme une amande comestible.*

fainéant [*fe-né-an*], **e** n. et adj. (de *faire*, et *néant*). Paresseux, nonchalant, apathique : *un roi fainéant. Rois fainéants*, nom donné aux derniers rois de la race mérovingienne, qui laissèrent accaparer toute l'autorité par les maires du palais, depuis Thierry III (675) jusqu'à Childéric III (751). ANT. **Actif, diligent, laborieux.**

fainéanter [*fe, té*] v. n. *Fam.* Faire le fainéant.

fainéantise [*fe, ti-ze*] n. f. Vice du fainéant. ANT. **Activité, ardeur, diligence.**

fainée [*fè-né*] n. f. Récolte des faînes.

Fains, comm. de la Meuse, arr. et à 3 kil. de Bar-le-Duc, sur l'*Fains*, affl. de l'Ornain et le canal de la Marne au Rhin ; 1.930 hab. Ch. de f. E. Asile d'aliénés.

faire [*fè-re*] v. a. (lat. *facere*. — *Je fais, nous faisons, vous faites, ils font. Je faisais. Je fis. Je ferai. Je ferais. Fais, faisons* (fe-zon), *faite*. *Que je fasse. Que je fisse. Faisant. Fait, e.*) Créer, former ; engendrer, enfanter : *qui a fait le monde?* Former ensemble : *deux moitiés font un entier.* Fabriquer, composer : *faire une machine, un poème.* Opérer : *faire un miracle.* Pratiquer : *faire son devoir.* Disposer, arranger : *faire un lit.* Tailler, couper : *faire ses cheveux, sa barbe.* Former, décrire : *chemin qui fait un coude.* Représenter : *faire un personnage.* Chercher à paraître : *faire le généreux.* Se livrer à certaines études : *faire des armes, sa philosophie.* S'occuper : *n'avoir rien à faire.* Exercer : *faire un métier.* Contrefaire : *faire le mort.* Demander un prix : *faire un objet 20 francs.* Former, instruire : *faire un élève.* Egaler : *2 et 2 font 4.* Causer : *cela m'a fait du bien.* S'approvisionner de : *faire de l'eau, du bois.* Parcourir, franchir : *faire du cent à l'heure.* Excréter, évacuer : *faire du sang, des glaires.* Servir, fournir : *faire une pension à quelqu'un.* Fêter : *faire les Rois.* Vénér. *Faire tête*, se dit de l'animal qui se retourne et se défend. *Arg. boulevard.* Soutenir, imposer : *c'est le chef de claque et la presse qui font bien des pièces. Faire une salle*, la remplir d'avance d'amis. *Arg. milit. Faire suisse*, s'isoler pour boire ou manger. *Pop.* Voler : *faire une montre.* Séduire, conquérir : *faire une femme.* Jouer : *faire l'absinthe au zanzibar. Faire sa Sophie*, poser pour la sagesse. *Il ne faut pas ne la faire*, inutile de chercher à me faire croire cela, à me tromper. *Faire son chemin*, parvenir. *Faire de son mieux*, s'efforcer. *Avoir fort à faire*, avoir de grandes difficultés à surmonter. *C'en est fait*, c'est fini. *Faire maison nette*, renvoyer tous ses domestiques. *Faire pitié*, exciter la compassion. *Faire sentinelle*, être en faction. *Faire faire*, charger quelqu'un de faire. *Faire que*, être cause que. *Il ne fait que d'arriver*, il vient à peine d'arriver. *Il ne fait que crier*, il crie sans cesse. V. imp. : *il fait nuit, il fait beau.* V. n. Convenir, s'assortir : *le gris fait bien avec le bleu.* Dire : *j'accepte, fit-il.* Terminer : *on n'aurait jamais fait si l'on voulait tout dire.* Loc. div. : *Fait à peindre, au tour, au moule*, admirablement conformé. *Fait à plaisir*, inventé, controuvé. *C'en est fait*, la chose est consommée, il n'y a plus à y revenir. *C'en est fait de*, cette personne, cette chose est perdue sans espoir. *C'est bien fait*, c'est mérité. *Ce qui est fait est fait*, ne revenons pas sur le passé. *Ce qui est fait n'est pas à faire*, mieux vaut terminer une besogne que de la laisser pour plus tard. *Ce n'est ni fait ni à faire*, c'est très mal exécuté. *Phrase toute faite*, locution immuable consacrée par l'usage ; banalité. **Se faire** v. pr. Devenir : *se faire vieux.* S'améliorer : *ce vin se fera.* S'habituer : *se faire à la fatigue.* Embrasser une carrière : *se faire prêtre. Gram.* Le part. pass. *fait*, suivi d'un infinitif, est toujours invariable : *maison que j'ai fait construire.* PROV. : **Fais ce que tu fais**, traduction du prov. lat. *Age quod agis*, applique-toi exclusivement à ce que tu as entrepris. **Paris ne s'est pas fait en un jour**, rien ne se mène à bien sans le temps nécessaire. ALLUS. HIST. : **Qui t'a fait comte? — Qui t'a fait roi?** Adalbert, comte de Périgord, avait usurpé les titres de comte de Poitiers et de Tours. Hugues Capet lui fit porter par un messager la première des questions ci-dessus... et reçut la seconde en réponse. Elle caractérise les rapports des premiers Capétiens avec les grands possesseurs de fiefs. (V. LAISSER.) ALLUS. LITTÉR. V. GALÈRE, et MOURIR. ANT. **Défaire.**

faire [*fè-re*] n. m. Action de faire : *le dire n'est pas le faire.* Manière de peindre, d'exécuter, de graver, particulière à chaque artiste : *le faire de Raphaël, de Michel-Ange.*

faire-le-faut [*fè-re-le-fô*] n. m. Chose inévitable, qu'il faut faire ou subir. (Vx.)

faire-part n. m. invar. *Fam.* Lettre de faire part : *envoyer un faire-part.* V. PART. (L'Acad. écrit : *un faire part.*)

faire-valoir n. m. Action de faire produire des revenus à un bien-fonds, à un capital. (Peu us.)

Fairfax [*fèr-fukss*] (lord Thomas), général anglais, né à Denton (1611-1671). Il prit une part active à la révolution dont Cromwell fut plus tard le chef, et battit Charles Ier à Naseby. Il favorisa ensuite la restauration de Charles II.

fair-trade [*fèr-trè-de*] n. m. (en angl. *équitable commerce*). Doctrine économique, opposée en Angleterre au libre-échange (*free-trade*).

faisable [*fe-za-ble*] adj. Qui peut être fait.

faisan [*fe-zan*] n. m. (lat. *phasianus*, oiseau du Phase). Genre d'oiseaux de la famille des phasianidés, originaires d'Orient : *chasser le faisan.*

— ENCYCL. On entend, généralement, par *faisans* tous les oiseaux qui font partie de la famille des

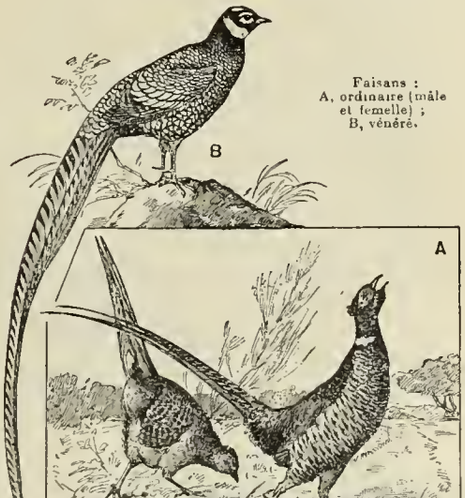

Faisans : A, ordinaire (mâle et femelle) ; B, vénéré.

phasianidés. Les faisans proprement dits sont des gallinacés d'assez grande taille, différant assez peu des coqs par les caractères zoologiques, mais ayant une tête emplumée sans caroncules. Cependant, les faisans oreillards en possèdent. Leur chair est très savoureuse.

Les plumes de la queue atteignent chez les mâles de grandes dimensions, jusqu'à deux mètres chez le *faisan vénéré* du nord de la Chine. On connaît de nombreuses espèces de faisans, originaires de l'Asie.

Les faisans vivent en général par couple, dans les régions montagneuses et les prairies.

Le *faisan commun* est originaire de la région caspienne ; en Europe, il s'est multiplié dans les chasses gardées, sans cependant s'acclimater complètement à l'état sauvage.

faisances [*fe-zan-se*] n. f. pl. Redevances d'un fermier en sus du prix de son bail.

faisance-valoir n. f. Se dit de l'action de cultiver une terre arable. *Par ext.* Domaine. (Vx.)

faisandage [*fe-zan*] n. m. Action de faisander.

faisande n. f. V. FAISANE.

faisandeau [*fe-zan-dô*] n. m. Jeune faisan.

faisander [*fe-zan-dé*] v. a. Donner au gibier, en le gardant quelque temps, un fumet que le faisan prend en se mortifiant. **Se faisander** v. pr. Devenir faisandé. Sans pronom : *laisser faisander un lapin ; la bécasse se mange très faisandée.*

faisanderie [*fe-zan-de-rî*] n. f. Lieu où l'on élève des faisans.

— ENCYCL. Les faisanderies ont pour but d'approvisionner de faisandeaux les chasses gardées. On installe les parquets dans un cudroit entouré de clôtures élevées et sur un sol herbeux, parsemé de buissons et de fourrés. Les oiseaux (un mâle pour cinq ou six femelles) sont placés dans des compartiments clos, où a lieu la pariade. Les œufs sont enlevés au fur et à mesure de la ponte, et on les donne à couver à des poules (les poules dites *nègre-soie* sont très recherchées dans ce but).

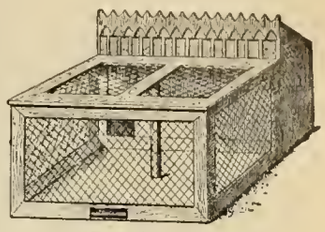
Faisanderie mobile.

L'incubation dure vingt-cinq jours ; on nourrit les jeunes avec des œufs de fourmis, des larves, des pâtées d'œufs durs et de pain, du millet, du chènevis et enfin du sarrasin ; on les abreuve d'eau pure. Après la mue, capables de se suffire à eux-mêmes, les jeunes oiseaux peuvent être lâchés dans les cantons à repeupler.

faisandier [*fe-zan-di-é*], **ère** n. Personne qui nourrit, élève des faisans.

faisane [*fe-za-ne*] ou **faisande** [*fe-zan-de*] n. f. Femelle du faisan. Adjectiv. : *poule faisane* ou *faisande.*

Faisans [*fe-zan*] (ÎLE DES) ou **de la Conférence,** au milieu de la Bidassoa, où fut conclu le traité des Pyrénées, en 1659. Elle appartient moitié à la France, moitié à l'Espagne.

faisant [*fe-zan*], **e** adj. Qui fait, qui agit. (Vx.)

faisceau [*fé-sô*] n. m. (du lat. pop. *fascellum*, de *fascis*, botte, paquet). Réunion de certaines choses liées ensemble : *un faisceau de piquets.* Assemblage de fusils qui se soutiennent en forme de pyramide : *former les faisceaux. Anat.* Groupe de fibres ou de nerfs juxtaposés dans le sens de leur longueur. *Techn.* Réunion d'ardoises de formes irrégulières. *Physiq. Faisceau lumineux*, réunion de rayons lumineux partis du même point et bornés à un espace déterminé. Pl. Verges de bouleau liées autour d'une hache, que portait le licteur romain devant certains magistrats, comme signe de leur pouvoir : *les licteurs abaissaient leurs faisceaux devant les vestales. Faisceaux aimantés*, ensemble de plusieurs lames d'acier aimantées et groupées pour obtenir une puissante force magnétique.

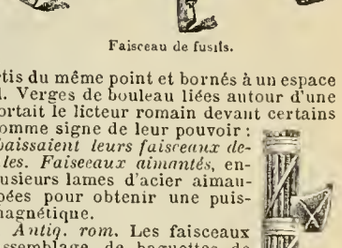
Faisceau de fusils.

Faisceau de licteur.

— ENCYCL. *Antiq. rom.* Les faisceaux étaient un assemblage de baguettes de bouleau ou d'orme liées par des courroies de cuir, que les licteurs portaient devant certains magistrats romains. Sous les rois et dans les premiers temps de la république, une hache était placée au milieu. Les verges rappelaient le pouvoir d'infliger un châtiment corporel ; la hache, celui de frapper de la peine capitale. Publicola fit supprimer la hache, sauf pour les dictateurs. Consuls, préteurs et questeurs reprenaient la hache à la guerre et dans les provinces. Le nombre des faisceaux variait naturellement avec celui des licteurs suivant les magistratures. (V. LICTEUR.)

Pendant les funérailles des magistrats, on portait les faisceaux renversés. Les faisceaux figurent souvent comme ornements dans les bas-reliefs antiques.

faiseleux [*fè-ze-leû*] n. m. Ouvrier qui débarrasse des décombres les carrières d'ardoises.

faiseur, euse [*fe-zeur, eu-ze*] n. Qui fait, qui fabrique : *faiseuse de corsets. Bon faiseur, bonne faiseuse*, personne réputée par la bonne qualité de ses produits. *Fig.* Intrigant, hâbleur.

faisonnat [*fè-zo-na*] ou **faissonnat** [*fè-so-na*] n. m. Fagot composé de brindilles à l'intérieur et de gros morceaux à l'extérieur.

faisse [*fè-se*] n. f. (lat. *fascia*). Cordon d'osier tressé, avec lequel on donne de la solidité aux ouvrages de vannerie en entourant leurs bords.

faisselle [*fè-sè-le*] n. f. (lat. *fiscella*). Panier, vase pour faire égoutter les fromages. Table sur laquelle, en Normandie, on presse le marc de pommes pour le faire égoutter.

faisser [*fè-sé*] v. a. Garnir de faisses.

faisserie [*fè-se-ri*] n. f. (de *faisse*). Ouvrage de vannerie à jour, à claire-voie.

faissier [*fè-si-é*] n. m. (de *faisse*). Vannier qui fait les ouvrages à jour.

fait [*fè*], **e** part. pass. Vêtu, arrangé : *être fait comme un voleur.* Qui a subi une certaine fermentation et est devenu par là plus ou moins propre à être consommé : *melon trop fait. Fait à peindre, au tour*, très bien conformé. *Fait à plaisir*, inventé, controuvé.

fait [*fè*] n. m. (lat. *factum*, chose faite). Action, chose faite : *nier un fait.* Événement, chose réellement existante : *un fait singulier.* Ce qui convient : *ceci n'est pas mon fait.* Ce qui est en question : *en venir au fait. Hauts faits*, exploits, belles actions. *Faits d'armes*, exploits militaires. *Faits divers*, rubrique sous laquelle les journaux publient les accidents, menus scandales, etc. *C'est un fait*, cela est constant. *Au fait*, tout bien considéré. *Aller au fait*, aller à l'essentiel. *Le fait est que...* la

vérité est que... *Etre sûr de son fait*, de ce qu'on avance. *Voies de fait*, actes de violence. *Prendre quelqu'un sur le fait*, le surprendre au moment où il commet une action qu'il voulait cacher. *Prendre fait et cause pour quelqu'un*, se ranger de son parti, prendre sa défense. *Faits et gestes*, grandes actions, actions en général. *Fait accompli*, fait consommé et sur lequel il n'y a plus à revenir. *Possession de fait*, réelle, effective. *Mettre, poser en fait*, avancer comme certain. *Etre, mettre au fait de*, être, mettre au courant de. *Dire à quelqu'un son fait*, lui dire franchement ce qu'on pense de lui. *De fait*, opposé à *de droit*. Loc. adv. : *Dans le fait, par le fait*, en réalité, effectivement. *Si fait*, affirmation. *Tout à fait*, entièrement. Loc. prépos. : *En fait de*, en matière de. Prov. : **L'intention est réputée pour le fait**, il faut tenir compte d'une intention, bien qu'elle n'ait pas été mise à exécution.

Faits et Dits mémorables, compilation historique de Valère-Maxime (Ier s.). C'est un recueil de paroles et d'actes mémorables d'hommes de divers temps et de différentes nations, classés par vertus et par vices. La valeur historique en est médiocre.

Faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V (*le Livre des*), par Christine de Pisan (1403); panégyrique plein de renseignements exacts, mais encombré de considérations morales et de rapprochements historiques.

faîtage [*fè*] n. m. (de *faîte*). Pièce de bois au haut d'un toit, et sur laquelle s'appuient les bouts supérieurs des chevrons. Feuille de plomb ou suite de tuiles qui protège le haut d'un toit. *Féod.* Droit que chaque propriétaire payait au seigneur, pour toute construction ayant un faîte.

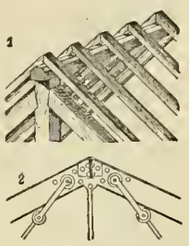

Faîtages : 1. En bois ; 2. En fer.

— Encycl. *Constr.* Le faîtage est formé par l'arête supérieure du toit ou plan horizontal de jonction de ses rampants. Il assure le repos et l'appui immédiat des chevrons supportant la couverture. Dans les combles en bois, le faîtage s'assemble à tenon et mortaise avec le haut du poinçon. Dans les charpentes en fer, il est établi par des fers à simple ou double T, et il s'assemble à l'âme des arbalétriers à l'aide d'équerres en fer. V. ferme.

faitard [*fè-tar*], **e** adj. Qui tarde à faire quelque chose, lent, paresseux. (Vx.)

faitardise [*fè-tar-di-ze*] n. f. Lenteur, paresse, fainéantise. (Vx.)

fait-diversier [*vèr-si-é*] n. m. Reporter chargé dans un journal de recueillir et de publier des faits divers. Pl. des *fait-diversiers*.

faîte [*fè-te*] n. m. (allem. *first*, influencé par le lat. *fastigium*). Comble d'un édifice : *monter sur le faîte d'une maison*. Sommet, cime : *le faîte d'un arbre*. *Fig.* Le plus haut degré : *le faîte des grandeurs*. *Géogr. Ligne de faîte*, crête d'une chaîne déterminant le partage des eaux des deux versants. Ant. **Base, fondement.**

faîteau [*fè-tô*] n. m. Ornement en métal ou en poterie, qui recouvre les parties supérieures d'une charpente.

faîteries [*fè-te-rî*] n. f. pl. Moules de formes diverses, à l'usage des carreleurs.

faîtière [*fe*] n. f. Tuile courbe dont on recouvre le faîtage d'un toit. Sorte de lucarne ouverte pour éclairer l'espace qui est sous le comble. Adjectiv. : *tuile, lucarne faîtière*.

— Encycl. *Constr.* La faîtière est la tuile demi-cylindrique qui recouvre le faîtage et le met à l'abri des intempéries. Chaque faîtière est réunie à celle qui la précède ou la suit par un enduit de plâtre ; elle repose sur les tuiles plates du toit auxquelles elle est reliée au moyen d'un solin en plâtre, de manière à empêcher toute infiltration d'eau, et préserver ainsi le faîtage.

fait-tout n. m. invar. Récipient de zinc, de tôle émaillée, pourvu d'un couvercle, muni de deux poignées et servant à différents usages en cuisine.

faix [*fè*] n. m. (lat. *fascis*). Charge, fardeau : *porter un lourd faix*. Tassement dans une maison récemment construite. *Fig.* : *le faix des années*. *Obstétr.* Fœtus et ses annexes. *Arrière-faix*, le placenta.

faix [*fè*] n. m. *Mar.* Ralingue de têtière.

Fakhr-Eddin, historien arabe du XIIIe et du XIVe siècle.

fakir ou **faquir** n. m. (de l'arabe *fakir*, pauvre). Ascète musulman. *Par ext.* Nom donné en Europe aux pénitents hindous de toutes sectes, qui vivent d'aumônes et se livrent à toutes sortes de mortifications.

— Encycl. Les ascètes musulmans, qui, en Perse, en Turquie et dans le nord de l'Afrique, sont appelés *derviches*, sont désignés dans l'Inde par le mot *fakir*. Ils se divisent en deux classes : les *ba-char* (réguliers), qui appartiennent à un ordre et observent des règlements rigoureux, et les *bi-char* (irréguliers). Leur costume comprend habituellement : un manteau de feutre (blanc ou noir), une coiffure conique, un turban jaune ou une calotte de feutre. Comme accessoires : une béquille en bois ou en fer pour soutenir le coude ou la tête pendant les contemplations, une baguette terminée par une main pour gratter leur épiderme crasseux, une sébile (*kachkul*) pour les aumônes, et un chapelet de 32, 66 ou 99 grains. Ils ne vivent que d'aumônes, et leur existence est purement contemplative. Pour combattre le sommeil, ils prennent les poses les plus incommodes, et quelques-uns passent des nuits entières à répéter les mots *lâ ilâha illâ allah* (il n'y a d'autre dieu qu'Allah).

Fakir.

Quant aux ascètes des sectes hindoues (*yogi*), que les Européens appellent communément *fakirs*, ce sont des pénitents qui parcourent le pays vêtus seulement d'un lambeau d'étoffe, les cheveux longs et la barbe hirsute, et se livrent en public aux mortifications les plus cruelles. Les Hindous ont pour eux une très grande vénération.

falabrèguier [*ghi-é*] n. m. Un des noms vulgaires du *micocoulier*.

falaise [*lè-ze*] n. f. (anc. haut allem. *felisa*). Terres, rochers escarpés sur les bords de la mer ; *les falaises des côtes normandes*.

— Encycl. Les falaises se forment toutes les fois que le littoral battu par les vagues est constitué par des couches à stratification horizontale, et que

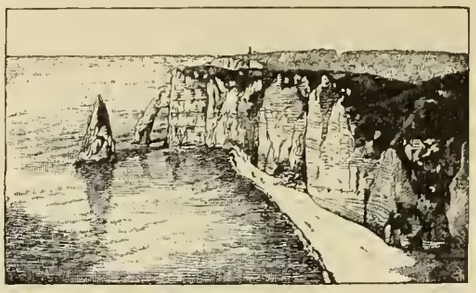

Falaises d'Etretat.

les couches supérieures reposent sur des roches moins résistantes à l'érosion des eaux marines. Celles-ci, en effet, tendent sans cesse à creuser sous la falaise comme un rentrant, et un jour vient où la partie en surplomb s'écroule sous son propre poids.

Les calcaires, les grès, les granits donnent naissance à des falaises ; et les murailles calcaires notamment se dressent souvent à 100 ou 120 mètres au-dessus des flots (falaises d'Etretat, ou pays de Caux). Partout, l'ablation des mers s'exerce avec intensité et violence.

Falaise [*lè-ze*], ch.-l. d'arr. (Calvados), sur l'Ante, affl. de la Dive ; ch. de f. O. ; 7.010 h. (*Falaisiens*). Patrie de Guillaume le Conquérant, de Vauquelin de La Fresnay. Beau château roman. Prise par Henri IV sur les Ligueurs en 1591. — L'arr. a 5 cant., 114 comm., 43.600 h. ; le cant. Nord a 27 comm. et 9.500 h. ; le cant. Sud, 8 comm. et 7.160 h.

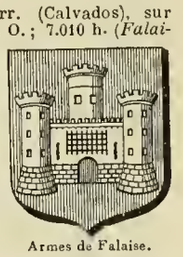

Armes de Falaise.

falaiser [*lè-zé*] v. n. Se briser contre une falaise, en parlant de la mer.

falarique n. f. (lat. *falarica*). Arme de jet en forme de flèche, chez les anciens et au moyen âge : *un perfectionnement fit de la falarique un instrument incendiaire*.

falbala n. m. Volant, bande d'étoffe plissée, qu'on met pour ornement à une robe, à des rideaux, etc. Ornement de toilette en général.

falbalassé [*la-sé*], **e** adj. Chargé de falbalas.

falbalasser [*la-sé*] v. a. Orner de falbalas.

falcade n. f. *Mar.* Syn. de falque.

falcaire [*kè-re*] n. f. (du lat. *falx, falcis*, faux). Genre d'ombellifères appelées aussi *critames*, et dont une espece vit en France. *Art milit.* Epée recourbée en forme de faux.

falcidie [*dî*] ou **falcidienne** [*di-è-ne*] n. f. *Dr. rom.* Portion dont l'héritier testamentaire, trop chargé de legs, avait le droit de faire la distribution entre les héritiers *ab intestat*. Adjectiv. : *quarte falcidie*. V. quarte.

falciforme [*si*] adj. (du lat. *falx, falcis*, faux, et de *forme*). Qui a la forme d'une faux ; *ligament falciforme du foie*.

falcinelle [*nè-le*] n. m. Genre d'oiseaux de la famille des paradiséidés. Nom donné également à un sous-genre d'ibis à long bec arqué, à plumage bronzé, répandu dans l'ancien monde ; *les falcinelles vivent dans les marais, et par bandes*.

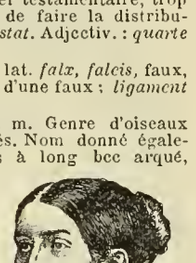

Mme Falcon.

— Encycl. Le genre falcinelle comprend des espèces de la Nouvelle-Guinée ; ce sont des oiseaux remarquables par les belles couleurs de leur plumage, la longueur des plumes de leur queue, et leur bec arqué en faucille. Ils habitent sur les hautes montagnes.

Falcon (cap), cap d'Algérie, qui forme à l'O. le golfe d'Oran.

Falcon (Marie-Cornélie), cantatrice française, née et morte à Paris (1812-1897). Son nom est resté attaché à l'emploi des grands premiers rôles qu'elle a tenus à l'Opéra (Alice dans *Robert le Diable*, Valentine dans les *Huguenots*, Rachel dans la *Juive*, etc.). Sa carrière fut courte ; au bout de cinq ans elle perdit sa belle voix.

Falconet [*ko-nè*] (Etienne-Maurice), statuaire français, né et m. à Paris (1716-1791) ; auteur d'une célèbre statue équestre de *Pierre le Grand*, de la *Baigneuse*, de l'*Hiver*. Il a laissé des travaux littéraires sur les beaux-arts, surtout sur la sculpture ; le style, remarquablement concis, en est parfois incorrect.

Falconet.

falconidés n. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces, comprenant les *aigles*, les *milans*, les *faucons diurnes*, les *buses*, etc. S. un *falconidé*.

falculaire [*lè-re*] adj. (du lat. *falcula*, petite faux). Qui est en forme de faux.

fale ou **falle** [*fa-le*] n. f. Nom vulgaire du jabot des oiseaux de basse-cour, et particulièrement de celui du pigeon.

Falémé, riv. d'Afrique. Elle se jette dans le Sénégal, à 20 kil. au-dessus de Bakel ; cours 600 kil.

falère n. f. (mot catalan signif. *activité*). Nom vulgaire donné à une maladie des moutons, dans le Roussillon. (Cette maladie, encore peu connue, est probablement une affection paludéenne ; elle n'atteint que les moutons mis à la pâture au bord de la mer. Elle est caractérisée par des vertiges et aboutit rapidement à la mort de l'animal.)

Falères [*rî*], anc. ville d'Etrurie, connue surtout par l'aventure d'un maître d'école vénal qui proposa à Camille de lui livrer en otage les enfants des premières familles de la ville, qu'assiégeait alors le général romain. Celui-ci refusa avec indignation et renvoya le maître d'école en ordonnant aux enfants de le fouetter le long du chemin. (Hab. *Falisques*.)

falerne [*lèr-ne*] n. m. Vin estimé, que l'on récoltait autrefois dans le vignoble du même nom.

Falerne, vignoble de Campanie, très célèbre chez les anciens Romains. Le *massique* et le *faustin* étaient les plus renommés de ses vins.

Falguière (Jean-Alexandre-Joseph), sculpteur français, né à Toulouse, m. à Paris (1831-1900). Artiste nerveux et élégant, il est l'auteur d'œuvres hardies et expressives : *le Vainqueur au combat de coqs*, *Danseuse égyptienne*, la *Femme au paon*, *Danseuse*, *Poète monté sur Pégase*, etc. Comme peintre, Falguière a exposé des toiles très solides et colorées : *Eventail et poignard*, *Lutteurs*, etc.

Falguière.

Falier ou **Faliero**, illustre famille de Venise, qui fournit à la ville plusieurs doges, dont les plus célèbres sont : Ordelafo Falier, doge de 1102 à 1117, vainqueur à Zara, et surtout Marino Falier, doge de 1354 à 1355, que les patriciens firent décapiter sur le grand escalier de son palais, à la suite d'un mystérieux procès (1274-1355).

Faliero (*Marino*), drame en cinq actes et en vers, de Byron. Casimir Delavigne a traité le même sujet dans une tragédie, *Marino Faliero*, œuvre profondément émouvante et tragique (1817).

Faliero (*Exécution de Marino*), tableau d'Eugène Delacroix ; composition dramatique, d'une grande richesse de mise en scène (1829).

Falisolle [*zo-le*], comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 2.610 h. Carrières.

Falize (Joseph-*Lucien*), orfèvre français, né et m. à Paris (1842-1897).

Falk (Adalbert), homme d'Etat prussien, né à Matschkau, m. à Hamm (1827-1900). Il fut, comme ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, l'auxiliaire dévoué de Bismarck dans le *Kulturkampf*.

Falkirk, v. d'Ecosse, comté de Stirling, non loin de l'estuaire du Forth ; 18.000 h. Fonderies, tanneries ; mines aux environs.

Falkland (îles), ou **Malouines**, dans l'Atlantique, au S. de l'Amérique méridionale ; à l'Angleterre ; 2.000 h. Ch.-l. *Port-Stenley*. Pâturages, chevaux, moutons.

fallace [*fa-la-se*] n. f. (lat. *fallacia*). Tromperie ; disposition à tromper. (Vx.)

fallacieusement [*fa-la-si-eu-ze-man*] adv. D'une manière fallacieuse.

fallacieux, euse [*fa-la-si-eû, eu-ze*] adj. (lat. *fallax*). Trompeur, spécieux, fourbe : *argument fallacieux*. Ant. **Droit, franc, sincère.**

Falleron, comm. de Vendée, arr. et à 48 kil. des Sables-d'Olonne, près du petit fleuve côtier le *Falleron* ; 1.280 h.

Fallières (Armand), homme politique français, né à Mézin en 1841, président du Sénat en 1899, élu président de la République le 17 janvier 1906, en remplacement de Loubet.

Fallières.

falloir [*fa-loir*] v. impers. (autre forme de *faillir*. — *Il faut. Il fallait. Il fallut. Il a fallu*, et les autres temps composés : *Il faudra. Il faudrait. Qu'il faille. Qu'il fallût.*) Etre nécessaire, obligatoire. Etre convenable, utile : *il faut manger pour vivre*. Etre nécessaire à. Etre un besoin pour : *il lui faut du repos*. *S'en falloir*, manquer. *Tant s'en faut que*, il s'en manque beaucoup. *Personne comme il faut*, qui a les manières des gens bien élevés.

Fallope (Gabriel), habile chirurgien et anatomiste italien, né à Modène, m. à Padoue (1523-1562).

Falloux [*fa-lou*] (Frédéric, comte de), publiciste et homme politique français, né à Angers, m. à Paris (1811-1886), membre de l'Académie française. Il se signala comme un des plus ardents défenseurs du catholicisme libéral, et fut le promoteur de la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement, que l'on appelle souvent *loi Falloux*.

Fall-River, v. des Etats-Unis (Massachusetts), sur la rivière Taunton ; 114.000 h. Machines, cotonnades.

falltrank n. m. (de l'allem. *fallen*, tomber, et *trank*, boisson [boisson pour les chutes]). Nom germanique des plantes vulnéraires (arnica, etc.). Mélange de ces plantes, que l'on prend en infusion.

fallue [*fa-lû*] n. f. Dans l'Ouest, brioche grossière.

Falmouth, v. d'Angleterre (Cornwall), à l'embouchure du *Fal*, dans la Manche ; 12.000 h.

falot [*lo*] n. m. (ital. *falo*). Lanterne de grandes dimensions.

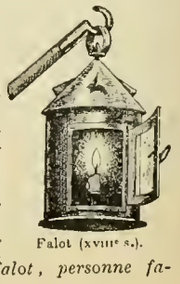

Falot (XVIIIe s.).

falot [*lo*], **e** adj. (de l'angl. *fellow*, compagnon). Drôle, plaisant, grotesque : *récit falot, personne falote*.

falotement [*man*] adv. Drôlement, d'une manière falote. (Peu us.)

faloterie [*ri*] n. f. Acte de falot. (Vx.)

falotier [*ti-é*] n. m. Homme chargé d'allumer ou de porter des falots.

falourde n. f. Gros fagot de bûches liées ensemble.

falque [*fal-ke*] ou **falcade** n. f. (de *falquer*). Petite courbette dans laquelle le cheval plie les jambes très bas, en coulant lorsqu'on l'arrête.

falque n. f. *Mar.* Syn de FARGUE.

falqué, e [*ké*] adj. (lat. *falcatus*). Recourbé en forme de faux : *le martinet a les ailes falquées.*

falquer [*ké*] v. n. (ital. *falcare*). Se dit du cheval qui exécute de petites courbettes, des falques, avant de s'arrêter.

falquet [*kè*] n. m. (ital. *falchetto*). Variété de faucon appelée aussi HOBEREAU.

falsifiable adj. Qu'on peut falsifier.

falsificateur, trice n. et adj. Qui falsifie.

falsification [*si-on*] n. f. Action de falsifier : *la falsification des denrées alimentaires est sévèrement punie.* Etat de la chose falsifiée.

— ENCYCL. *Dr.* V. FRAUDE.

falsifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *falsus*, faux, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Dénaturer, altérer, contrefaire, imiter frauduleusement : *falsifier un acte, une signature, un texte, des monnaies.* Frelater, altérer en parlant d'une substance : *falsifier du vin, du lait*

Falstaff (John, fameux capitaine anglais (son véritable nom était *Fastolf*), né à Caister Castle (vers 1378-1459). Il fut régent en Normandie, gouverneur du Maine et de l'Anjou pour le roi d'Angleterre. Il se distingua à Azincourt, à la Journée des harengs, à Patay. Shakspeare, qui le met en scène dans les deux parties de *Henri IV* et dans les *Joyeuses commères de Windsor*, en a fait le type de la débauche, du cynisme et de l'effronterie.

Falstaff, comédie lyrique en trois actes et dix tableaux, livret de Boïto, musique de Verdi, où le compositeur a essayé souvent avec bonheur de renouveler sa manière par l'imitation des maîtres allemands (1893).

Falster [*tèr*], île du Danemark, dans la Baltique ; 13 000 h. Ch.-l. *Nykiœping.* Elevage, céréales.

falun n. m. Dépôt d'origine marine, composé de débris de coquilles et de sable siliceux, que l'on trouve dans les Landes, en Touraine, etc., et qui s'emploie comme engrais : *l'action du falun est analogue à celle de la marne.*

— ENCYCL. *Agric.* On rencontre, en France, les faluns dans les Landes, la Touraine, l'Anjou, la Bretagne, la Normandie, et ces dépôts sont susceptibles d'être employés comme amendements calcaires, car ils renferment jusqu'à 70 pour 100 de carbonate de chaux, puis de la silice (15 à 25 p. 100), de la magnésie, de l'alumine, etc.

Falun (et non **Fahlun**), v. de Suède (Dalécarlie) ; 6.700 h. Mines de cuivre.

falunage n. m. Action de faluner des terres pour les amender. Exploitation du falun.

faluner [*né*] v. a. Répandre du falun sur un champ : *faluner un sol siliceux.*

faluneur, euse [*eu-ze*] n. Personne chargée de faluner.

falunière n. f. Mine de falun.

falzar n. m. *Arg.* Pantalon.

fama n. m. (abrév. de *fagama* en malinké). Nom donné à certains chefs indigènes, dans l'Afrique-Occidentale française.

Famagouste ou **Mankosta,** v. de la côte orientale de l'île de Chypre, jadis très grande ville, aujourd'hui simple bourgade. Ruines d'une magnifique cathédrale.

fama volat, mots lat. signif. : *La renommée vole.* C'est ainsi que Virgile (*Enéide*, III, 121) exprime la rapidité avec laquelle une nouvelle se répand.

fame n. f. (lat. *fama*). Réputation. (Vx.)

famé, e adj. (du lat. *fama*, réputation). Qui a telle ou telle réputation : *bien, mal famé.*

famélique adj. et n. (lat. *famelicus*). Ordinairement tourmenté par la faim : *poète, auteur famélique.*

Famenne, petit pays de Belgique (prov. de Luxembourg et de Namur), entre le Condroz et l'Ardenne ; ch.-l. *Marche-en-Famenne.*

fameusement [*ze-man*] adv. *Fam.* D'une manière fameuse. Extrêmement.

fameux, euse [*meû, eu-ze*] adj. (lat. *famosus ;* de *fama*, renommée). Renommé, célèbre, illustre : *héros fameux.* Grand, extraordinaire en son genre : *c'est un fameux imbécile.* Excellent : *un vin fameux.* Substantiv. Ce qui est excellent, distingué : *boire du fameux.* ANT. Inconnu, ignoré, obscur, oublié.

familial, e, aux adj. Qui concerne la famille : *réunion familiale.*

familiariser [*zé*] v. a. (du lat. *familia*, famille). Rendre familier. Accoutumer, habituer : *familiariser un cheval avec les obstacles.* **Se familiariser** v. pr. Entrer dans l'intimité de quelqu'un. Prendre un ton familier. S'habituer à. Avoir la pratique de : *se familiariser avec une langue étrangère.*

familiarité n. f. Manière familière de vivre avec quelqu'un. Manière de parler, d'écrire, d'un ton simple et aisé : *la familiarité du style.* Pl. Façons exemptes de gêne. Privautés : *se permettre des familiarités.* Expression simple du langage ordinaire. PROV. : **La familiarité engendre le mépris,** pour conserver le respect auquel on a droit, il faut éviter de se familiariser à l'excès. ANT. Fierté, raideur, arrogance.

familier [*li-é*], **ère** adj. (lat. *familiaris ;* de *familia*, famille). Qui fréquente habituellement quelqu'un et vit dans son intimité. Qui a des manières libres : *être familier avec ses inférieurs.* Qui est fait sans contrainte : *prendre un ton familier.* Que l'on sait, que l'on connaît, que l'on fait bien par l'habitude : *cette chose lui est familière. Style familier,* simple, sans ornements. *Terme familier,* peu relevé, qui manque de noblesse. N. m. Qui vit familièrement avec une personne éminente : *c'est un familier du ministre. Les familiers d'une maison,* ceux qui la fréquentent habituellement. *Familiers du saint-office,* bas officiers chargés d'arrêter les personnes qui étaient dénoncées à l'Inquisition. ANT. Hautain, arrogant, sauvage, farouche.

familièrement [*man*] adv. D'une manière familière : *s'entretenir familièrement avec quelqu'un.*

familistère [*lis-tè-re*] n. m. Etablissement où plusieurs familles vivent en commun, d'après le système de Fourier.

— ENCYCL. Le plus important des familistères est celui fondé par Godin-Lemaire en 1859, à Guise (Aisne). On fabrique à Guise des poêles et fourneaux de fonte.

L'idée mère de cet important établissement à la fois industriel et philanthropique était de « répartir équitablement les bénéfices industriels et commerciaux et d'assurer la transmission constante de la propriété sociale aux mains des travailleurs actifs ». Outre la participation aux bénéfices, le familistère a organisé d'une façon complète la mutualité (vieillesse, maladie). Les ouvriers sont devenus, en 1902, seuls propriétaires de l'établissement.

famille [*ll* mll., *e*] n. f. (lat. *familia*). Le père, la mère et les enfants, vivant sous le même toit : *famille nombreuse.* Les enfants seulement : *avoir de la famille.* Toutes les personnes d'un même sang, comme enfants, frères, neveux, etc. *Fig.* Race, maison : *la famille des Montmorency.* Catégorie de personnes : *la famille des hypocrites. Sainte Famille,* saint Joseph, la Vierge et l'enfant Jésus (à côté de ces personnages, on place souvent d'autres membres de la famille de Jésus : saint Jean, sa mère Elisabeth, Anne, mère de la Vierge, etc.) ; tableau qui représente ces personnages. *Soutien de famille,* fils qui fait vivre sa famille. *Fils de famille,* jeune homme appartenant à une famille riche, considérée. *Air de famille,* ressemblance entre les membres d'une famille. ALLUS. LITTÉR. :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?

vers de l'opéra de *Lucile*, paroles de Marmontel, musique de Grétry. On le cite presque toujours par plaisanterie ou par ironie. *Famille d'un cardinal,* personnes attachées à son service. *Hist. nat.* Groupe d'animaux, de végétaux, de minéraux, présentant entre eux certaines analogies : *la famille des félidés comprend tous les carnassiers du type chat. Famille de mots,* groupe de mots issus d'une racine commune.

— ENCYCL. *Dr.* V. FILIATION, PUISSANCE MATERNELLE, etc. *Famille* (*conseil de*), V. CONSEIL DE FAMILLE.

— *Hist. nat.* En histoire naturelle, on entend par *famille* une division systématique de l'ordre ou du sous-ordre qui renferme les genres. Ainsi, la famille des canidés comprend les genres chien, loup, chacal, etc. La famille est la quatrième division du règne, la première étant l'*embranchement,* la seconde la *classe,* la troisième l'*ordre.* Ainsi, le chien domestique appartient au genre chien, famille des canidés, classe des mammifères, embranchement des vertébrés. Au-dessous de la famille existe la tribu.

Les noms de familles prennent en zoologie la désinence *idés,* les tribus la désinence *inés.* Les familles sont du maseulin pluriel.

En botanique, la désinence est *acées* pour les familles, et les noms sont du féminin pluriel : *chénopodiacées.*

Famille (*pacte de*), traité conclu par Choiseul en 1761, entre les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples, pour résister à la puissance navale anglaise. Ce pacte ne fut heureux pour aucun des Etats associés. Seule, la France en tira quelque profit au moment de la guerre d'Amérique.

Famille (la *Sainte*), tableau de Michel-Ange, et fresque d'Andrea del Sarto (Florence) ; — tableaux

La Sainte Famille, d'après Raphaël (Louvre).

du Corrège, de l'Albane, de Rubens, de Rembrandt (Louvre), de Raphaël (Londres, Louvre), de Murillo (Madrid) ; etc.

Famille Benoîton (*la*), comédie en cinq actes, de Victorien Sardou (1865). Satire amusante et légère, où l'auteur a mis en scène une de ces familles corrompues chez lesquelles l'argent et le luxe ont étouffé tout bon sentiment.

Famille Pont-Biquet (*la*), comédie en trois actes, d'Alexandre Bisson (1892). Pièce spirituelle, composée de scènes extrêmement comiques.

Familleureux, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 2.100 h.

familleux, euse [*ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. (du lat. pop. *famecula*, faim). Se dit d'un faucon qui a constamment besoin de manger.

familisme [*ll* mll., *is-me*] n. m. Amour de la famille, une des quatre passions cardinales, dans le système de Fourier.

famine n. f. (de *faim*). Disette générale d'aliments : *les famines ont dépeuplé l'Irlande. Crier famine,* se plaindre de sa détresse.

— ENCYCL. La cause la plus générale de la famine est l'insuffisance des récoltes alimentaires, dues à des gelées, inondations, sécheresses. Les chemins de fer, la navigation, l'abaissement des barrières douanières ont contribué beaucoup à écarter les risques de famine dans les pays civilisés.

Mais il subsiste une cause encore fréquente de famine : la misère. En 1868, 300.000 Arabes moururent de faim ; en 1899-1900, par suite de mauvaises récoltes dans les provinces centrales et occidentales, plus de 50 millions d'Hindous ont été la proie de ce terrible fléau, et le gouvernement indien n'a guère pu en secourir quotidiennement que 3.500.000.

Famine (*pacte de*), nom donné par le peuple, vers 1754, au contrat qu'il accusait le gouvernement de Louis XV, et particulièrement le contrôleur général de L'Averdy, d'avoir conclu avec un certain nombre de négociants (entre autres un certain Malisset) pour accaparer les grains du royaume, en faire hausser le prix et provoquer ainsi des disettes factices. Un certain Le Prévôt de Beaumont, ayant osé dénoncer ce contrat au parlement de Rouen, fut jeté à la Bastille, où il resta 22 ans. En 1774, Turgot combattit cette odieuse opération (v. FARINES [*guerre des*]) : il fut renvoyé et le pacte dura jusqu'en 1789.

famosité [*zi-té*] n. f. Qualité de ce qui est fameux. (Peu employé, et surtout usité en mauv. part.)

fanage n. m. Action de faner. Ensemble des fanes d'une plante.

— ENCYCL. Le fanage s'exécute soit au moyen d'une fourche à trois dents, soit à l'aide de machines dites *faneuses.* Quand la rosée du matin s'est évaporée, on étend l'herbe fauchée sur le sol, et dans le cours de la journée, on la retourne en la soulevant doucement ; le soir venu, on la remet en tas. Deux ou trois jours suffisent ordinairement pour sécher l'herbe avant la rentrée au fenil. Mieux vaut, d'ailleurs, attendre un peu plus longtemps et ne rentrer au fenil que du foin bien sec, le foin mouillé pouvant fermenter et même s'enflammer spontanément. Quand on a affaire à des légumineuses (luzerne, trèfle, sainfoin, le fanage doit être effectué avec précaution, eu égard à la facilité avec laquelle ces plantes s'effeuillent.

fanaison [*né-zon*] n. f. Syn. de FENAISON.

fanal n. m. (ital. *fanale ;* du gr. *phanos,* flambeau). Feu allumé la nuit, sur les côtes et à l'entrée des ports : *fanal électrique.* Grosse lanterne à bord

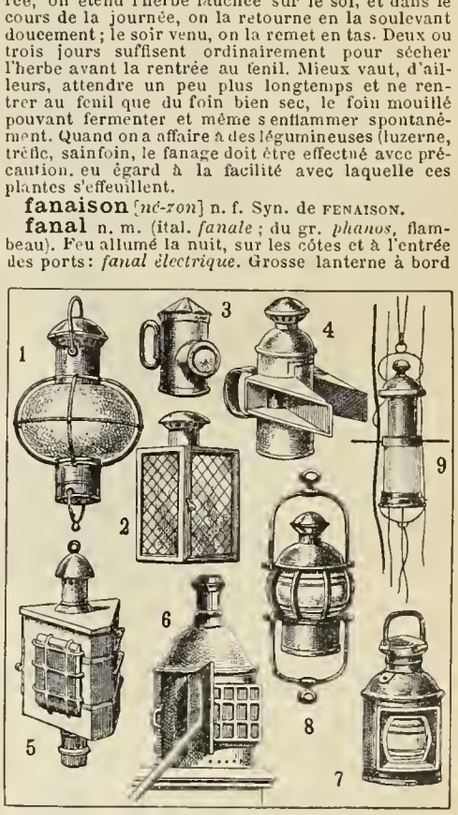

Fanaux : 1. Rond, dit « verrine » ; 2. De consigne ; 3. Sourd ; 4. Vert, blanc, rouge, dit « ratière » ; 5. D'embarcation ; 6. De côté ou fanal de route ; 7. De côté, dit « de route » ; 8. Blanc dit « de signaux » ; 9. Electrique, de signaux.

des vaisseaux. *fanaux de position.* Grosse lanterne de locomotive, d'automobile, etc.

Fanar, Fanariotes. V. PHANAR, PHANARIOTES.

fanatique n. et adj. (lat. *fanaticus ;* de *fanum,* temple où se rendent les oracles). Emporté par un zèle outré pour une religion, une opinion : *un musulman fanatique.* Inspiré par un zèle outré : *un zèle fanatique.*

fanatiquement [*ke-man*] adv. D'une manière fanatique ; avec fanatisme.

fanatiser [*zé*] v. a. Rendre fanatique : *l'islam a fanatisé les populations nègres de l'Afrique.*

fanatiseur [*zeur*] n. et adj. Se dit d'une personne qui fanatise.

fanatisme [*tis-me*] n. m. (de *fanatique*). Zèle outré pour sa religion : *le fanatisme musulman.* Attachement excessif à un parti : *fanatisme politique.*

fanchon n. f. (n. pr., dimin. de *Françoise*). Fichu, mouchoir qu'une femme met sur sa tête et qu'elle noue sous le menton.

Fanchon.

Fanchon la Vielleuse (Françoise CHEMIN, femme MÉNART, dite), physionomie foraine, d'origine savoyarde, très populaire à Paris vers la fin du XVIIIe siècle. Elle a inspiré une foule de pièces, comédies, vaudevilles, opérettes.

fanchonnette [*cho-né-te*] n. f. Diminutif de *fanchon* (fichu). Sorte de pâtisserie.

fandango n. m. (mot esp.). Danse espagnole à trois temps et d'un mouvement assez vif, avec accompagnement de castagnettes. Air de danse.

— ENCYCL. Parfois, le fandango est entrecoupé de couplets lascifs. Il est généralement dansé par un couple seul, et son mouvement rapide, le bruit des castagnettes, les trépidations des danseurs, lui donnent un caractère d'animation plein d'originalité. Le fandango, peut-être un reste des anciennes danses mauresques, est très populaire en Espagne.

fane n. f. Feuille sèche tombée de l'arbre. Feuille sèche de certaines plantes herbacées : *brûler des fanes de pommes de terre.*

fanega [*né-gha*] ou **fanègue** [*nè-ghe*] n. f. Mesure ancienne de capacité, en Espagne et en Portugal (valeur très variable ; souvent 54 litres).

faner [*né*] v. a. (du lat. *fænum*, foin). Tourner et retourner l'herbe d'un pré nouvellement fauché, pour la faire sécher. Flétrir : *le hâle fane les fleurs.* Ternir, décolorer : *le soleil fane les étoffes.* **Se faner** v. pr. Se dessécher, se flétrir ; perdre son éclat.

faneur, euse [*eu-ze*] n. Qui fane l'herbe fauchée. N. f. Machine à faner : *faneuse mécanique.* (V. la planche AGRICULTURE.)

— ENCYCL. La faneuse est constituée par une série de fourches fixées sur l'essieu même des roues porteuses, et qui, en rasant le sol, soulèvent les herbes fauchées, les secouent et les retournent sur le pré. Dans la grande culture, les faneuses, dont il existe d'ailleurs différents modèles, sont d'un usage courant : un cheval suffit à la traction, et l'instrument exécute à lui seul le travail de 20 ouvriers. Toutefois, le fanage à la fourche est préférable, quand il s'agit des légumineuses.

fanfan n. m. *Fam.* Petit enfant. Nom tendre.

Fanfan la Tulipe, physionomie créée par les chansonniers, type du soldat français qui aime le vin autant que la gloire et les femmes, et est toujours prêt à mettre sa valeur au service de toutes les causes qu'il trouve *justes.* Il est le héros d'une chanson célèbre d'Emile Debraux, et de plusieurs pièces de théâtre.

fanfare n. f. Air militaire, court et cadencé, de trompettes, de clairons, etc. Air pour lancer le cerf. Société musicale, qui ne se sert que d'instruments de cuivre. *Fig.* Eloge pompeux ; vanterie.

— ENCYCL. *Vénerie.* En vénerie, les fanfares sont des sonneries de trompes de chasse tenant les veneurs au courant des diverses péripéties du laisser-courre et leur indiquant le genre de la bête de meute. On appelle aussi *fanfares* certaines sonneries de fantaisie, comme la *Condé,* la *Chantilly,* la *Dampierre,* etc.

— *Musiq.* Les instruments qui composent une fanfare sont les suivants : bugles et petits bugles, trompettes, cornets, cors, altos, barytons, trombones, basses et contrebasses, tambour (caisse claire et caisse roulante), auxquels on joint parfois la famille des saxophones. La grosse caisse et les cymbales ne font pas partie intégrante d'une fanfare, mais elles en complètent heureusement l'instrumentation.

fanfarer [*ré*] v. a. Célébrer par des fanfares : *fanfarer un succès.* Absolum. Sonner la fanfare. Faire le fanfaron.

fanfarin n. m. *Mar.* Apparaux et cordages servant à un abatage en carène.

fanfariste [*ris-te*] n. et adj. Musicien faisant partie d'une fanfare.

fanfaron, onne [*o-ne*] n. et adj. Personne qui affecte de la bravoure sans en avoir, ou exagère celle qu'elle a. *Fig.* Personne qui se vante de vertus ou de vices qu'elle n'a pas : *fanfaron de vices.*

fanfaronnade [*ro-na-de*] n. f. Vanterie, bravade, action, parole de fanfaron.

fanfaronner [*ro-né*] v. n. Faire des fanfaronnades.

fanfaronnerie [*ro-ne-ri*] n. f. Caractère, jactance de fanfaron. Habitude de faire le fanfaron.

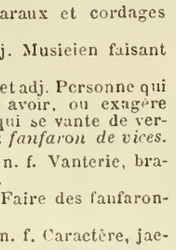

Fanfreluches (XVe s.).

fanfre ou **fanfré** n. m. *Ichtyol.* Nom vulgaire du *pilote.*

fanfreluche n. f. (ital. *fanfaluca ;* du gr. *pompholux,* bulle d'air). Chose légère, sans consistance. Ornement brillant, mais sans goût, sans valeur.

fanfrelucher [*ché*] v. a. Orner de fanfreluches. V. n. S'amuser de fanfreluches, de bagatelles. (Vx.)

fange n. f. Boue, bourbe ; *la fange d'un ruisseau. Fig.* Condition abjecte, vie de débauche ; *vivre dans la fange.* Calomnies, insultes grossières : *couvrir de fange un adversaire.*

fangeux, euse [*jeû, ea-ze*] adj. Plein de fange : *fossé fangeux.*

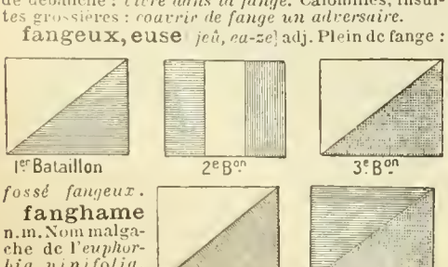

Fanions d'alignement.

fanghame n. m. Nom malgache de l'*euphorbia pinifolia,* arbrisseau vénéneux.

fanion n. m. (de *fanon*). Petit drapeau : *dans les régiments d'infanterie français, chaque bataillon a son fanion distinctif.*

— ENCYCL. On distingue, selon leur emploi : 1° les *fanions de commandement,* portés derrière les officiers généraux par un sous-officier ou un brigadier de leur escorte, afin d'indiquer à tous l'endroit où ils se trouvent ; 2° les fanions indicateurs de certains corps ou services : ambulances, sections de munitions, postes et télégraphes, arbitres, etc. ; 3° les fanions de *tir,* de *signaux,* les fanions d'alignement,

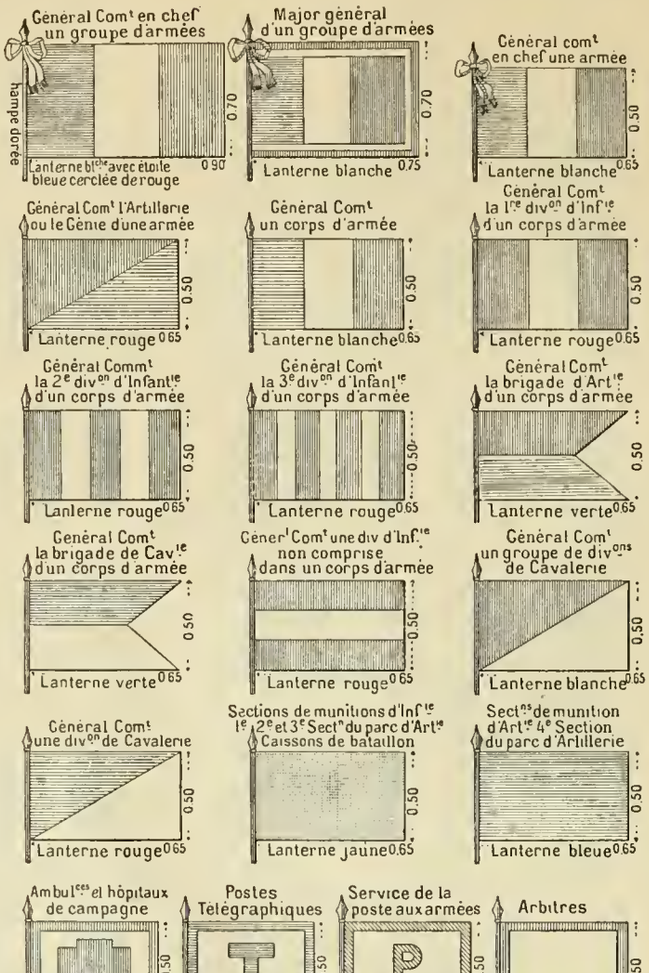

FANIONS : Fanions et indications des lanternes placés aux quartiers généraux ou affectés aux différents services.

affectés aux bataillons d'un même régiment d'infanterie, etc.

Le fanion de commandement est planté devant la porte du quartier général, quand le titulaire est chez lui ; la nuit, il est remplacé par une lanterne dont le verre reproduit dans une certaine mesure les couleurs distinctives du fanion.

fanir v. n. Se faner. (Vx.)

Fanjeaux [*jô*], ch.-l. de c. (Aude), arr. de Castelnaudary, non loin du Fresquel ; 1.350 h. — Le cant. a 19 comm. et 8.140 h.

Fannière (François-Auguste), né à Longwy, m. à Paris (1818-1900), et son frère FRANÇOIS-JOSEPH, né à Longwy, m. à Paris (1822-1897), ciseleurs français.

Fanny, roman célèbre d'Ernest Feydeau (1858), œuvre d'un analyste pénétrant et passionné.

Fano, v. d'Italie (prov. de Pesaro e Urbino), sur l'Adriatique ; 52.000 h. Soieries.

fanoir n. m. Cône à claire-voie, sur lequel on étale le foin coupé, pour qu'il sèche plus vite.

fanon n. m. (de l'anc. haut allem. *fano,* pièce d'étoffe). Petit drapeau, fanion. (Vx en ce sens.) Pli de la peau qui pend sous le cou des bœufs. Touffe de crins qui croit derrière le pied du cheval. Lames cornées que la baleine a dans la bouche, et qui lui servent à retenir les petits poissons. Portion flottante d'une voile carguée. Pièce d'étoffe que les prêtres portent au bras gauche. (Syn. de MANIPULE.) Pl. Les deux pendants de la mitre d'un évêque. Bandes pendantes d'une bannière d'église.

Fans [*fan*] ou **Pahouins** [*in*], peuplade du Gabon, encore à demi sauvage et anthropophage.

fantaisie [*tè-zi*] n. f. (gr. *phantasia*). Imagination : *un portrait de fantaisie.* Idée qui a quelque chose de libre et de capricieux. Caprice, goût bizarre et passager. Ce qui plaît à chacun : *vivre à sa fantaisie. Musiq.* Pièce musicale dans laquelle le compositeur, se soustrayant à toute espèce de forme arrêtée, se laisse simplement entraîner à toute la fantaisie de son imagination. Paraphrase d'un air d'opéra : *écrire une fantaisie sur « Faust ».* Fil de qualité inférieure, provenant de bourre et de déchets de soie. *De fantaisie,* imaginaire ; qui n'est pas selon la règle. *Objet de fantaisie,* sans caractère, sans genre déterminé. *Pain de fantaisie,* pain de luxe qui, par abus, ne se vend pas au poids. *Se passer la fantaisie d'une chose,* contenter le désir qu'on en a.

fantaisiste [*tè-zis-te*] adj. et n. Se dit d'un écrivain ou artiste qui n'obéit qu'aux caprices de son imagination. Se dit aussi d'une œuvre, d'un travail quelconque où une large place est faite à la fantaisie.

fantasia [*zi-a*] n. f. (ital. *fantasia*). Divertissements équestres de cavaliers arabes. (Pl. des *fantasias.*) *Fig.* et *fam. C'est de la fantasia,* ce n'est pas sérieux.

Fantasia au Maroc (*ane*), tableau d'Eug. Delacroix, d'une facture à la fois fine, large et ferme. — Eugène Fromentin a peint aussi une *Fantasia arabe,* d'une belle couleur.

fantasiaste n. m. V. FANTASMATIQUE.

fantasier [*zi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Imaginer selon sa fantaisie. (Vx.)

Fantasio, comédie en prose d'Alfred de Musset (composée en 1834, représentée en 1866) ; charmante fantaisie écrite avec verve et d'une rare originalité.

fantasmagorie [*tas-ma-gho-ri*] n. f. (du gr. *phantasma,* fantôme, et *agoreuein,* parler). Art de faire apparaître des fantômes, à l'aide d'illusions d'optique, dans une salle obscure. *Fig.* Abus des effets produits par des moyens surnaturels ou extraordinaires, en littérature et dans les arts.

fantasmagorique [*tas-ma*] adj. Qui appartient à la fantasmagorie

fantasmagoriquement [*tas-ma, ke-man*] adv. D'une façon fantasmagorique.

fantasmascope [*tas-mas-ko-pe*] ou **fantasmatoscope** [*tas-ma-tos-ko-pe*] n. m. Appareil servant à faire apparaître des images fantasmagoriques.

fantasmatique [*tas-ma*] adj. Qui tient de la vision du *fantôme.*

fantasme [*tas-me*] n. m. (lat. *fantasma*). Hallucination, chimère qu'on se forme dans l'esprit.

fantasque [*tas-ke*] adj. (de *fantaisie*). Sujet à des caprices : *humeur fantasque.* Bizarre, extraordinaire ; *costume fantasque.* N. Personne fantasque. N. m. Le genre fantasque.

fantasquement [*tas-ke-man*] adj. D'une manière fantasque. (Peu us.)

fantassin [*ta-sin*] n. m. (ital. *fantaccino*). Soldat d'infanterie.

fantastique [*tas-ti-ke*] adj. Créé par la fantaisie, l'imagination : *vision fantastique.* Où il entre des êtres surnaturels : *les récits fantastiques d'Hoffmann. Fam.* Incroyable : *luxe fantastique.* N. m. Le genre fantastique. ANT. **Réel.**

fantastiquement [*tas-ti-ke-man*] adv. D'une manière fantastique. (Peu us.)

Fanti (Manfredo), général italien, né à Carpi, m. à Modène (1808-1865). Il fut chargé par Cavour du ministère de la guerre et commanda l'armée qui envahit les Etats romains (1860).

Fantin des Odoards (Antoine-Etienne-Nicolas), publiciste et historien français, né à Pont-de-Beauvoisin (Dauphiné) en 1758, mort à Paris en 1820. Chanoine de la sainte Chapelle à Paris, rallié à la Révolution. — Son neveu LOUIS-FLORIMOND, né à Embrun (1778-1866), servit sous le premier Empire et fut fait général sous la Restauration ; auteur de *Mémoires.*

Fantin-Latour.

Fantine, un des personnages les plus touchants des *Misérables* de V. Hugo, qui, en le créant, s'est proposé de réhabiliter, par l'amour maternel, la femme déchue. C'est la mère de *Cosette.*

Fantin-Latour (Ignace-Henri-Jean-Théodore), peintre français, né à Grenoble, m. à Buré (Orne) (1836-1904). Coloriste très fin, dessinateur d'un goût exquis, il est l'auteur de portraits, de natures mortes, de scènes intimes d'un grand charme. Principales œuvres : *la Lecture, Hommage à Delacroix, le Toast, un Atelier aux Batignolles,* etc.

fantoccino [*to-tchi-no*] n. m. (m. ital.). Marionnette articulée ; fantoche. Pl. des *fantoccini.*

fantoche n. m. (de l'ital. *fantoccio,* poupée). Marionnette articulée, que l'on meut à l'aide de fils. *Fig.* Individu qui ne mérite pas d'être pris au sérieux.

— ENCYCL. A l'inverse des *pupazzi,* qui ne possèdent qu'une tête et des mains et sont animés par les doigts de l'opérateur dissimulés sous leur vêtement, les fantoches (dérivés des *fantoccini* italiens) sont des poupées à corps articulé, équilibrées de telle façon qu'elles obéissent à toute impulsion sans perdre leur centre de gravité. La tête est en général faite de carton, les jambes et le buste de bois, les bras de corde, les mains et les pieds de plomb ; un fil s'attache à chaque pied et à chaque main, et ces quatre fils, souvent invisibles pour le spectateur, sont tenus par le metteur en scène dissimulé dans la coulisse. Une tringle de fer, partant de la tête de chaque personnage et montant dans les frises, permet de le déplacer sur la scène.

Fantoches.

D'autres fois, le plancher est pourvu de rainures, dans lesquelles la marionnette s'engage, et des contrepoids commandent les mouvements. Quelle que soit d'ailleurs la façon dont ils sont manœuvrés, les fantoches, avec leurs gestes saccadés et leur figure qui reste impassible dans les plus extraordinaires désarticulations, prennent des attitudes qui sont d'un effet très comique.

fantômal, e, aux adj. Qui a l'aspect d'un fantôme.

fantomatique adj. Qui tient de l'apparition, du fantôme : *apparition fantomatique.*

fantôme n. m. (du gr. *phantasma,* apparition). Spectre, apparition fantastique. Chimère que se forme l'esprit ; apparence : *se faire des fantômes. Fig.* Apparence sans réalité : *un fantôme de roi. Fam.* Personne très maigre. ALLUS. HIST. : **Fantôme de Brutus.** Après la mort de César, une apparition visita Brutus dans sa tente et lui dit : « Tu me reverras à Philippes. » La nuit qui précéda la bataille

de ce nom, le même fantôme apparut ; le lendemain, la liberté romaine expirait, et Brutus se perçait de son épée. (Plutarque.)

fanton ou **fenton** [*fan*] n. m. (de *fente*). Fer aplati en verge carrée, qui sert pour tenir les tuyaux de cheminée, les maçonneries, etc. Morceau de bois taillé en cheville.

fanu, e adj. Qui a beaucoup de faues : *blé fanu*.

fanum [*nom'*] n. m. (m. lat.). Terrain, édifice consacré au culte d'une divinité.

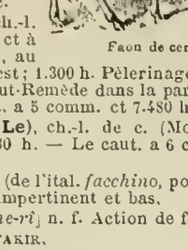
Faon de cerf.

fanure n. f. Etat de ce qui est fané.

faon [*fan*] n. m. (du lat. pop. *feto*, de *fetus*). Petit des animaux du genre cerf (biche, daim, chevrette, etc.).

faonner [*fa-né*] v. n. Mettre bas en parlant des biches, chevrettes, etc.

Faou [*fou*] (**Le**), ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 19 kil. de Châteaulin, au fond de la rade de Brest ; 1.300 h. Pèlerinage célèbre de Notre-Dame-du-Tout-Remède dans la paroisse de Rumengol. — Le cant. a 5 comm. et 7.480 h.

Faouët [*fou-é*] (**Le**), ch.-l. de c. (Morbihan), arr. de Pontivy ; 3.530 h. — Le cant. a 6 comm. et 18.330 hab.

faquin [*kin*] n. m. (de l'ital. *facchino*, portefaix). Homme sans mérite, impertinent et bas.

faquinerie [*ki-ne-ri*] n. f. Action de faquin.

faquir n. m. V. FAKIR.

far n. m. *Art culin.* Dans le Finistère, sorte de flan.

Farabeuf (Louis-Hubert), médecin et anatomiste français, né à Bannost (Seine-et-Marne) en 1841 ; membre de l'Académie de médecine. Son enseignement est caractérisé par une grande précision dans l'exposé des faits anatomiques et des méthodes opératoires.

farad [*rad*] n. m. (de *Faraday*, n. pr.). *Physiq.* Unité électro-magnétique de capacité électrique.

fara da se. V. ITALIA.

Faraday (Michaël), physicien et chimiste anglais, né à Newington-Butts, près de Londres, m. à Hampton-Court (1791-1867). Ses découvertes capitales sont : 1° celle des *courants d'induction*, qui a eu comme conséquence l'introduction de la lumière électrique dans le domaine de la pratique, et la construction des moteurs électriques ; 2° celle de la loi des décompositions chimiques dans l'électrolyse, dite *loi de Faraday ;* 3° celle du diamagnétisme ; 4° celle de l'action des aimants sur la lumière polaire. Ses travaux ont en outre contribué avec ceux d'Ampère à établir la théorie de l'électromagnétisme ; enfin, il a, le premier, liquéfié les gaz acide carbonique et protoxyde d'azote.

Faraday.

faradique adj. Qui se rapporte aux théories de Faraday sur l'électricité. Se dit des courants d'induction : *courant faradique*.

faradisation [*sa-si-on*] n. f. (de *farad*). Traitement médical par les courants d'induction.

— ENCYCL. Le mot *faradisation* est dû à Duchenne de Boulogne, qui a fait de cette modalité électrique une série d'applications inusitées jusqu'à lui. La faradisation agit surtout sur la contractilité musculaire et l'excitabilité nerveuse ; on l'utilise dans les paralysies nerveuses et musculaires. La faradisation ne doit pas être trop longtemps prolongée, car elle finit par provoquer l'atrophie musculaire.

Farafrah, oasis d'Egypte, dans le désert Libyque. Dattes, millet, excellentes olives.

farais [*rè*] n. m. Filet pour la pêche du corail. Ficelle avec laquelle on le fabrique.

faraison [*rè-zon*] n. f. S'emploie parfois comme syn. de PARAISON.

Farakabad, v. de l'Inde (prov. d'Agra), sur la rive dr. du Gange ; 70.000 h.

farandole n. f. (provenç. *farandolo*). Danse d'origine provençale, que les danseurs exécutent en se tenant par la main, sur une longue file.

— ENCYCL. Danse populaire, la farandole comprend quarante, soixante, et jusqu'à cent danseurs et danseuses, placés alternativement, et qui forment une chaîne ininterrompue. Cette chaîne parcourt la campagne au son du fifre, du galoubet et du tambourin. Chacun danse et saute en suivant le rythme de la musique et en faisant en sorte de former avec exactitude les figures commandées par celui qui sert de guide.

farandoler [*lé*] v. n. Danser la farandole.

farandoleur, euse [*eu-ze*] adj. Qui fait partie d'une farandole.

faraud [*rô*], **e** n. et adj. *Pop.* Se dit d'une personne du commun endimanchée, fière de ses habits : *un faraud ; un paysan faraud*.

farauder [*rô-dé*] v. n. Faire le faraud.

farce n. f. (du lat. pop. *farsa ;* de *farcire*, remplir). Viandes hachées et épicées, ou hachis d'herbes cuites qu'on met dans l'intérieur d'une volaille, d'un poisson, d'un légume.

— ENCYCL. *Art culin.* On compte un grand nombre de farces, mais toutes peuvent se ramener à quatre principales : les godiveaux, la duxcl ou farce à papillotes, la farce au gras, la farce au maigre. Pour les godiveaux, v. GODIVEAU.

Farce à papillotes. Hacher finement 200 grammes de lard avec des champignons, des échalotes et une pointe d'ail, mêler à ce hachis 100 grammes de beurre, une cuillerée d'huile d'olive ; faire revenir cinq minutes, à feu doux ; ajouter du persil haché, sel et poivre. C'est la farce des côtelettes.

Farce au gras. Prendre des parures de veau, ou de la chair à saucisse, hacher finement avec champignons, échalotes, persil et une pointe d'ail ; passer au beurre et ajouter quelques jaunes d'œufs, sel et poivre.

Farce au maigre. Prendre persil, épinards, oseille, échalotes, champignons, hacher très finement et passer au beurre ; laisser refroidir, saler, poivrer et ajouter des jaunes d'œufs. C'est la farce des aubergines.

farce n. f. (même étym. que précéd.). Bouffonnerie, pièce de théâtre d'un comique bas, grossier : *la comédie de Plaute tourne parfois à la farce*. Action burlesque, grosse plaisanterie : *faire une farce à quelqu'un*. Actions légères, conduite déréglée : *faire ses farces*. Adjectiv. *Pop.* Drôle, plaisant : *les hommes, c'est farce!* (Gavarni.) ALLUS. LITTÉR. : **Baissez le rideau, la farce est jouée,** paroles que quelques biographes prêtent à Rabelais expirant. C'est le *Plaudite, acta est fabula* d'Auguste.

— ENCYCL. *Littér.* La farce ne fut primitivement qu'une sorte de parodie liturgique où l'on travestissait les textes sacrés. Peu à peu, de simples monologues, elles devinrent des pièces rudimentaires à plusieurs personnages. On en joua dès le XIIIe siècle, mais elles eurent leur grande vogue au XVe et au XVIe siècle. Elles comportaient un petit nombre de types et de sujets, empruntés aux mœurs populaires. La crudité d'expression y est excessive. Leur valeur littéraire était petite, à part quelques exceptions, comme : *l'Archer de Bagnolet, la Cornette, le Cuvier, Frère Guillebert, le Pardonneur et le Triacleur, la Tavernière*, et un véritable chef-d'œuvre : *la Farce de maître Patelin*. Sur cinq mille farces au moins qui furent composées et représentées, c'est à peine si l'érudition moderne a pu en cataloguer cent vingt. La véritable comédie rejeta dans l'ombre ce genre populaire. Pourtant, la farce continua à vivre au XVIIe siècle, fut en honneur à l'hôtel de Bourgogne avec des farceurs célèbres : Gros-Guillaume, Turlupin, Gautier-Garguille et Guillot-Gorju. Scarron cultiva la farce ; la comédie italienne ne cessa de l'exploiter. Molière dans ce genre composa des chefs-d'œuvre. Au XVIIIe siècle, elle alimenta le théâtre de la Foire, avec Dancourt et Lesage. Elle n'a pas quitté la scène, où elle reparaît sous divers aspects : opéras bouffes et vaudevilles à quiproquos.

farcer [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il farça, nous farçons.*) *Pop.* Plaisanter, faire des farces.

farceur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui joue des farces. (VX.) Qui fait rire par ses propos, ses bouffonneries. Qui n'agit pas sérieusement. Adjectiv. : *un garçon farceur*.

Farciennes, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), sur la Sambre ; 8.560 h. Houille.

farcin n. m. (lat. *farciminum*). Forme cutanée de la morve chez le cheval, qui peut se transmettre aux bœufs, et même à l'homme.

— ENCYCL. Pendant longtemps, on a cru que le farcin était une maladie particulière au cheval, affectant le système lymphatique sous-cutané, dont les vaisseaux s'enflammaient sous forme de *cordes* et s'abcédaient à la longue. On traitait cette maladie par l'extirpation des cordes, et on ne la croyait pas contagieuse. On sait aujourd'hui que le *farcin du cheval* est une forme cutanée de la *morve*, qu'il a, par conséquent, les mêmes propriétés contagieuses que cette maladie. De ce fait, il est rangé parmi les affections pour lesquelles la police sanitaire édicte des prescriptions spéciales.

Chez le cheval, la maladie se caractérise par une éruption de boutons sur la peau qui avoisine la bouche, le nez, la face interne des membres, l'épaule, le ventre ; ces boutons renferment un pus jaunâtre, huileux, et, au bout d'un certain temps, deviennent des plaies (chancres farcineux). La maladie est incurable, et les animaux qui en sont atteints doivent être abattus.

Farcin du bœuf. C'est une maladie qui ressemble au farcin du cheval, mais qui est causée par un microbe spécial, étudié par Nocard. La maladie siège aux membres et est caractérisée par un engorgement avec épaississement de la peau et souvent formation d'abcès. Le traitement consiste en cautérisations et lavages au sublimé.

Farcin d'Afrique. C'est une lymphangite spéciale aux mulets et aux chevaux d'Afrique ; il y a des engorgements, des abcès au niveau de l'emplacement des traits et de la selle. Le traitement consiste en cautérisations et lavages antiseptiques. Le farcin d'Afrique, étant contagieux, est soumis au règlement des épizooties et des épidémies.

farcineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a le farcin. Qui tient du farcin.

farcinière n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *potentilla verna*.

farcinose [*no-ze*] n. f. Variété chronique de farcin, caractérisée par des ulcérations qui envahissent la face en détruisant les parties molles, d'où le nom de *farcin mutilant* qu'on lui donne quelquefois.

farcir v. a. *Cuis.* Remplir de farce : *farcir des aubergines*. *Fig.* Emplir, bourrer : *farcir un discours de citations. Pièces farcies,* Au moyen âge, pièces de vers où le latin se mêlait au français.

farcissure [*si-su-re*] n. f. Action de farcir. Ce dont une chose est farcie.

Farcy (Eugène), marin et homme politique français, né à Passy (Seine) en 1830. Il se fit connaître par de nombreuses inventions, entre autres par la canonnière qui porte son nom.

fard [*far*] n. m. (de *farder*). Composition de diverses couleurs, dont on se sert pour donner à la peau plus d'éclat ou en masquer les défauts. *Fig.* Déguisement, faux ornement : *parler sans fard. Pop. Piquer un fard,* rougir.

— ENCYCL. On distingue les fards blancs à base de talc et de craie, falsifiés souvent par l'oxyde de zinc et la céruse ; les fards rouges (rouge végétal extrait du carthame ; fard vermillon, formé de cinabre en poudre) ; les fards à base de noir de fumée, qui portent le nom de *noir indien*, de *henné*, de *pyrommée*, etc.

Les fards provoquent parfois des éruptions et altèrent souvent la souplesse de la peau.

fardage n. m. Action de farder. *Pop.* Tromperie commerciale qui consiste à couvrir des produits défectueux par des produits de choix pour flatter l'œil de l'acheteur. Tache d'impression sur une étoffe.

fardage n. m. Objets encombrants du gréement. Lit de fagots, disposé sur le fond de la cale pour préserver les marchandises de l'humidité.

farde n. f. (ar. *farda*). Balle de café moka de 185 kilogrammes.

farde n. f. *Mar.* V. FARGUE.

fardeau [*dô*] n. m. Faix, charge pesante : *porter un lourd fardeau. Fig.* Ce qui est à charge : *le fardeau des ans*.

fardeler [*lé*] v. n. (Se conj. comme *appeler*.) Mettre en paquet.

Fardella (Michelangelo), franciscain et philosophe italien, né à Trépani, m. à Naples (1660-1718). Il enseigna la doctrine cartésienne.

fardement [*man*] n. m. Action de farder.

farder [*dé*] v. a. (peut-être de l'allem. *farben*, colorer). Mettre du fard. *Fig.* Donner un faux éclat, parer d'ornements faux : *farder sa pensée*. Déguiser ce qui peut déplaire : *les courtisans fardent la vérité*. ALLUS. LITTÉR. :

. . . . . avec la liberté
D'un soldat qui sait mal farder la vérité.

Dans *Britannicus*, de Racine, réponse de Burrhus à Agrippine. Ces mots annoncent une franchise sans ménagements. *Farder sa marchandise*, la présenter par ses beaux côtés.

farder [*dé*] v. n. Peser sur : *charge qui farde*. Céder sous le poids : *mur qui farde*.

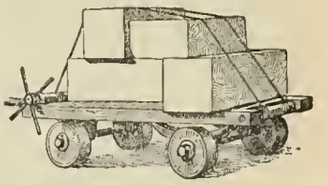
Fardier.

fardeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui farde la marchandise.

fardier [*di-é*] n. m. Voiture pour transporter de lourds fardeaux : *charger un fardier*.

farec [*rèk*] n. m. Racine de la *bauhinia acuminata*, vermifuge et carminative.

fareiniste [*rè-nis-te*] n. m. (de *Fareins*, n. d'un village, près de Trévoux [Ain]). Membre d'une secte janséniste, fondée vers la fin du XVIIIe siècle, par les deux frères Bonjour, successivement curés de Fareins (1783-1800).

Farel (Guillaume), né aux Farels (Hautes-Alpes), m. à Neuchâtel (Suisse) [1489-1565] ; réformateur, ami de Calvin, qu'il décida de se fixer à Genève, et avec lequel il se brouilla ensuite. Il propagea le protestantisme dans le Jura et le nord-ouest de la Suisse.

Faremoutiers [*ti-é*], bourg du dép. de Seine-et-Marne, arr. et à 9 kil. de Coulommiers, près du Grand Morin ; 900 h. Ch. de f. E. Célèbre par son abbaye de bénédictines, fondée en 670 par sainte Fare.

Faret [*rè*] (Nicolas), écrivain et moraliste français, né à Bourg en Bresse, m. à Paris (1596-1646). Il contribua à la fondation de l'Académie française. Il écrivit : *l'Honnête Homme* ou *l'Art de plaire à la cour*. Parce que son nom rimait avec *cabaret*, les chansonniers du temps, et même Boileau, lui ont fait une réputation imméritée d'ivrognerie.

Farewel [*ou-èl*], cap qui forme l'extrémité sud du Groenland.

farfadet [*dè*] n. m. Espèce de lutin, d'esprit follet.

farfouiller [*fou, ll* mll., *é*] v. n. et a. (de *fouiller*). Fouiller avec désordre et en brouillant.

farfouilleur, euse [*ll* mll., *eur, eu-ze*] n. et adj. Personne qui aime à farfouiller.

Farges-en-Septaine, comm. du Cher, arr. et à 20 kil. de Bourges, près de Villabon ; 1.400 h. Vins. Camp d'Avord.

Fargniers, comm. de l'Aisne, arr. et à 23 kil. de Laon, sur le ru de Quessy, affl. de l'Oise ; 2.350 h. Fonderie.

fargue [*far-ghe*] n. f. (esp. *falca*). Petit bordage s'élevant au-dessus des plats-bords des embarcations, et dans lequel sont percées les dames de nage des avirons.

Fargueil (Anaïs), actrice française, née à Toulouse, m. à Paris (1819-1896). Elle parut avec éclat dans le répertoire du Vaudeville et de la Porte-Saint-Martin.

farguer [*ghé*] n. m. *Mar.* Elever des fargues sur le plat-bord d'un navire.

Fargus (Frederick John), romancier et auteur dramatique anglais, connu sous le pseudonyme de *Hugh* CONWAY, né à Bristol, m. à Monte-Carlo (1847-1885) ; auteur de *Called Back*.

Faria y Souza (Manoel **de**), historien et poète portugais, né à Caravella, m. à Madrid (1590-1649).

faribole n. f. Chose frivole : *dire des fariboles*.

faridondaine [*dè-ne*], **faridondon** n. f. Refrain d'un certain nombre de chansons populaires.

farillon [*ll* mll.] n. m. Réchaud qu'on allume la nuit sur un bateau de pêche pour attirer le poisson.

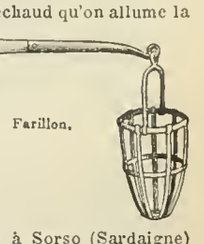
Farillon.

Farina (Jean-Marie), chimiste et négociant italien, né à Crana, près de Novare, m. à Cologne (1686-1766). Il s'établit à Cologne, où il fabriqua la célèbre *eau de Cologne*.

Farina (Salvatore), romancier italien, né à Sorso (Sardaigne) en 1846. Ses œuvres, dont la principale est *il Signor Jo*, sont caractérisées par un délicat humorisme.

farinacé, e adj. Qui a l'apparence ou la nature de la farine : *poudre farinacée*.

farinage n. m. Droit que l'on paye au meunier pour le blé moulu.

farine n. f. (lat. *farina*). Grain réduit en poudre : *farine de blé, de maïs, de châtaignes. Fleur de farine*, farine de froment très pure. *Folle farine*, farine très ténue. *Farine lactée*, poudre blanche obtenue en évaporant dans le vide du lait additionné de pain fortement chauffé et de sucre, le tout finement broyé : *délayée dans l'eau sucrée, la farine lactée est un bon aliment pour les enfants en bas âge. De la même farine*, v. EJUSDEM FARINÆ. PROV. **D'un sac à charbon ne peut sortir blanche farine,** il ne faut attendre de chacun que ce qui est conforme à sa nature.

— ENCYCL. *Meun.* On distingue en meunerie diverses qualités de farines. La première ou *fleur* est fournie par la mouture de la partie centrale du périsperme du grain de blé. Le *gruau blanc* est le pro-

duit de la partie entourant ce périsperme. En le mélangeant avec la fleur, on obtient le pain de meilleure qualité. Le *gruau gris* provient de la couche plus extérieure du grain. En ajoutant un peu de son à cette farine, on a le pain bis. Les *basses farines* sont faites avec des criblures; on les utilise pour la fabrication de colles et la production du pain pour les animaux.

Un blé de bonne qualité, moulu et bluté, fournit en farine 75 à 78 pour 100 de son poids. V. MEUNERIE.

— *Pharm.* Les farines médicamenteuses les plus employées sont les suivantes : les *farines émollientes*, employées pour cataplasmes émollients (lin, seigle, orge, en parties égales); la *farine jaune* ou *de maïs*, et surtout la *farine de lin*.

La *farine de moutarde* sert, sous forme de sinapismes ou de pédilnves, à déterminer la rubéfaction de la peau.

Les *farines résolutives*, formées d'un mélange à parties égales de farines de fenugrec, de fèves, d'orobes et de lupin, sont aussi employées en cataplasmes.

Farines (*journée des*), nom donné à la journée du 3 janvier 1591, pendant laquelle Henri IV chercha à introduire dans Paris assiégé des officiers et soldats déguisés en fariniers. La ruse fut éventée, et l'abandon du siège suivit de près cette tentative.

Farines (*guerre des*), nom donné aux mesures préservatrices prises par Turgot pour protéger l'arrivage à Paris des grains dont les édits de 1775 autorisaient la libre circulation dans tout le royaume, par suite de la suppression des douanes intérieures. Des bandes armées, poussées par les sociétaires du Pacte de famine, coulèrent des bateaux chargés de blé sur la Seine et saccagèrent les dépôts de farine et les boulangeries. Turgot fit énergiquement réprimer cette insurrection par le maréchal de Biron.

farin|é, e adj. Saupoudré de farine. *Tableau fariné*, tableau blafard.

farinelle [*nè-le*] n. f. Genre de champignons, d'aspect farineux.

Farinelli, chanteur italien, né à Naples, m. à Bologne (1705-1785), doué d'une admirable voix de soprano, et connu sous le nom de CARLO BROSCHI. Il réussit, par la puissance de ses accents, à tirer le roi d'Espagne Philippe V de son incurable mélancolie.

farin|er [*né*] v. a. Saupoudrer de farine. Produire une poussière semblable à la farine.

farinet [*né*] n. m. Dé à jouer, marqué sur une seule face. Nom vulgaire du *mérule mou*, sorte de champignon.

farineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. De la nature de la farine : *poudre farineuse. Fig.* Couvert d'une poussière blanche : *avoir la peau farineuse.* N. m. Légume farineux (graines de céréales, pommes de terre, etc.) : *les farineux engraissent.*

— ENCYCL. On désigne sous le nom de *farineux* diverses plantes légumineuses qui ne sont pas des graminées. Tels sont les pois, les haricots, les lentilles, les fèves et les féveroles, etc. Ces légumineuses constituent les aliments végétaux les plus riches en azote, par conséquent les plus nutritifs.

farinier [*ni-é*], **ère** n. Personne qui fait moudre le grain en gros et fait le commerce des farines.

farinière n. f. Coffre destiné à recevoir la farine, au sortir de la meule.

farinite n. f. Argile ferrugineuse, variété de bol.

farinuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Se dit des substances qui contiennent une farine dépourvue de gluten.

farlouse [*lou-ze*] n. f. Nom vulgaire d'un petit oiseau de France, dit aussi *pipi des prés*.

Farnaby (Thomas), philologue anglais, né à Londres, m. à Sevenoakes (1575-1647).

Farnèse, illustre famille italienne, originaire du château de Farneto, aux environs d'Orvieto, qui a fourni des hommes de guerre, un pape (Paul III) et des ducs de Parme.

Alexandre Farnèse.

Farnèse (Alexandre), né à Rome, m. à l'abbaye de Saint-Wast (1545-1592); grand capitaine au service de Philippe II, gouverneur des Pays-Bas. Appelé en France au secours des catholiques, il força Henri IV à lever le siège de Paris et celui de Rouen; il mourut d'une blessure reçue devant Caudebec. — Son fils, RANUCE, fut gouverneur des Pays-Bas, qu'il dompta par les supplices (1569-1622).

Farnèse (Elisabeth), reine d'Espagne. V. ELISABETH.

Farnèse (*palais*), palais de Rome, sur la rive du Tibre, commencé par le cardinal Farnèse (Paul III)

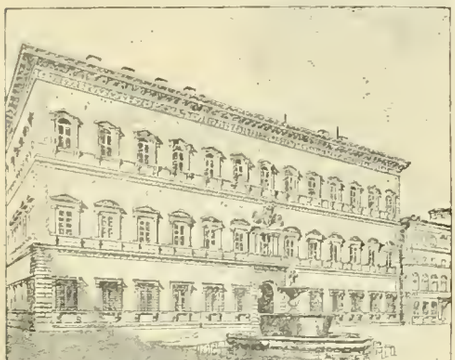
Palais Farnèse.

sur les plans de Sangallo (1530), continué par Michel-Ange et Giacomo della Porta. Propriété des Bourbons de Naples, il a été loué, en 1874, par le gouvernement français, pour y installer l'ambassade. En 1875, l'Ecole archéologique de Rome y a été établie au second étage. Belles fresques d'Augustin et d'Annibal Carrache.

Farnésine ou **villa Farnèse,** célèbre villa de Rome, sur la rive dr. du Tibre, élevée d'après les plans de B. Peruzzi. Elle a appartenu aux Farnèse et elle est décorée d'admirables fresques par Raphaël (*Galatée, Histoire de Psyché*, etc.).

farniente [*ni-in-té*] n. m. (mot ital.; de *far*, faire, et *niente*, rien). Douce, voluptueuse oisiveté.

faro n. m. Bière fabriquée à Bruxelles à l'aide de malt d'orge, auquel on ajoute du froment.

Faro, v. de Portugal, capit. de l'Algarve, à l'embouchure du Valfermoso; 12.000 h. Port de commerce actif, vins, huiles, fruits secs.

Farochon (Jean-Baptiste-Eugène), graveur en médailles et statuaire français, professeur à l'Ecole des beaux-arts, né et m. à Paris (1812-1871).

farouch ou **farouche** n. m. (mot prov.). Nom vulgaire du trèfle incarnat : *le farouch est un excellent fourrage vert.*

Farouch.

— ENCYCL. Le farouch ou *trèfle incarnat* est une espèce de trèfle à tiges et à feuilles plus ou moins velues, à fleurs incarnat, disposées en épis oblongs. Il en existe une variété blanche.

On le sème à la volée (fin août) sur des terres à fond argileux qui viennent de porter une céréale. Le trèfle incarnat est fauché quand ses fleurs commencent à s'épanouir.

farouche adj. (lat. *ferox*). Sauvage. Qui n'est point apprivoisé, qui fuit à l'approche de l'homme : *les bêtes farouches. Par ext.* Misanthrope, peu sociable : *naturel farouche.* Cruel, barbare : *tyran farouche.* Qui exprime des sentiments cruels : *regard farouche.* ANT. **Apprivoisé, doux.**

Farquhar [*kou-ar*] (George), auteur dramatique anglais, né à Londonderry, m. à Londres (1678-1707). Ses pièces valent surtout par la verve et l'animation du dialogue.

farrago [*far-ra-gho*] n. m. (mot lat.). Amas, mélange de différentes espèces de grains. *Fig.* Mélange confus de choses disparates.

Farragut [*ghut'*] (David Glasgow), amiral américain, né près de Knoxville, m. à Portsmouth (Tennessee) (1801-1870). Commandant de l'escadre du Nord pendant la guerre de Sécession, il bombarda La Nouvelle-Orléans, et battit les Sudistes dans la baie de Mobile.

Farre (Jean-Joseph-Frédéric-Albert), général français, né à Valence, m. à Paris (1816-1887). Il se signala en 1870 dans l'armée de Faidherbe, fut ministre de la guerre de 1879 à 1881, organisa en 1881 l'expédition de Tunisie, supprima les tambours (qu'on rétablit ensuite) et institua les capitaines montés.

farsa n. f. En Italie, petit opéra en un acte, généralement du genre bouffon.

Farsistan ou **Fars,** prov. du sud-ouest de la Perse; capit. *Chiraz*. Riz, dattes, oliviers, cotonniers.

farthing n. m. Monnaie anglaise en cuivre, valant le quart d'un penny, soit 2 cent. 5.

Far-West [*ou-èst'*] (le *Lointain Ouest*), nom donné par les Américains aux territoires de l'ouest de l'Union, jusqu'aux Rocheuses, en voie de colonisation.

Fasano, comm. d'Italie (Pouille), non loin de l'Adriatique; 1.800 h.

fasce [*fa-se*] n. f. (du lat. *fascia*, bande). *Blas.* Pièce honorable, constituée par une bande horizontale occupant le milieu de l'écu. (V. la planche BLASON.)

fascer [*fa-sé*] v. a. *Blas.* Garnir un écusson de fasces en nombre égal aux interstices du champ.

fasci [*fa-chi*] ou **fasci dei lavoratori** (mots ital. signif. : *faisceaux des travailleurs*) n. m. pl. Associations socialistes d'ouvriers et de cultivateurs siciliens, syndiqués pour lutter contre le fisc et la grande propriété rurale. (Les fasci provoquèrent des troubles insurrectionnels en 1894.)

fascia [*fa-si-a*] n. m. (mot lat. signif. *bande*). *Anat.* Terme employé pour désigner des formations aponévrotiques qui recouvrent des muscles ou des régions : *le fascia lata entoure les muscles de la cuisse.*

fascial, e, aux [*fas-si-al*] adj. *Anat.* Qui se rapporte à un fascia : *expansion faseiale.*

fasciation [*fas-si-a-si-on*] n. f. (de *fascia*). *Bot.* Phénomène tératologique, dans lequel certains organes s'aplatissent ou sont pourvus d'un grand nombre d'appendices.

fasciculaire adj. Syn. de FASCICULÉ.

fasciculation [*fas-si-ku-la-si-on*] n. f. *Anat.* Disposition en fascicules, en faisceaux.

fascicule [*fas-si*] n. m. (lat. *fasciculus*). Quantité d'herbes qu'on peut mettre sous le bras. *Hist. nat.* Houppe de poils. *Libr.* Cahier ou groupe de cahiers d'un ouvrage publié par fragments.

fasciculé, e [*fas-si*] ou **fasciculaire** [*fas-si-ku-lè-re*] adj. Se dit des parties rassemblées naturellement en faisceau.

fascie [*fas-si*] n. f. (du lat. *fascia*, bande). Planchette verticale, collée dans les boîtes d'harmonie et sur laquelle reposent les tables des violons, etc. Cercle ou bande sur certains coquillages. Tige ou rameau affecté de fasciation.

fascié [*fas-si-é*], **e** adj. *Hist. nat.* Marqué de bandes ou bandelettes : *élytres fasciés. Bot.* Déformé par aplatissement : *rameau fascié.*

fascinage [*fas-si*] n. m. Ouvrage fait avec des fascines. Action d'établir des fascines.

fascinant [*fas-si-nan*], **e** adj. Qui fascine.

fascinateur, trice [*fas-si*] adj. Qui fascine : *regard fascinateur.*

fascination [*fas-si-na-si-on*] n. f. Action de fasciner; son résultat. (V. HYPNOTISME.) *Fig.* Charme, attrait irrésistible : *la fascination du pouvoir.*

fascine [*fas-si-ne*] n. f. (lat. *fascina*). Fagot. Assemblage de menus branchages pour combler les fossés d'une place, empêcher l'éboulement des terres, etc.

fasciner [*fas-si-né*] v. a. (lat. *fascinare*; de *fascinum*, charme). Maîtriser, attirer à soi par le regard : *on attribue au serpent la faculté de fasciner sa proie. Fig.* Charmer, éblouir par quelque chose de séduisant : *l'habile homme fascine les simples.*

fasciner [*fas-si-né*] v. a. Garnir de fascines.

fasciolaire [*fas-si-o-lè-re*] n. f. Genre de mollusques, comprenant des formes à coquille fuselée, répandues dans toutes les mers du globe.

fasciole [*fas-si*] n. f. Un des noms des douves.

faséole [*zé-o-le*] n. f. (lat. *faseolus*). Haricot. Féverole.

faséyer, faséier [*zé-i-é*] ou **fasier** [*zi-é*], v. a. (*Faseyer* se conj. comme *grasseyer, faséier* et *fasier* comme *prier.*) *Mar.* En parlant d'une voile, battre légèrement quand, pendant une manœuvre, elle ne reçoit plus bien le vent.

fashion [*fa-zi-on*, ou, à l'anglaise, *fa-chean'*] n. f. (m. angl.). Mode élégante; ton et manières du beau monde. Société élégante : *la fashion parisienne.*

fashionable [*fa-zi*] n. m. et adj. Qui suit la mode élégante; qui a ou qui affecte les manières du beau monde.

fashionablement [*fa-zi, man*] adv. D'une manière fashionable.

fasiement [*zi-man*] n. m. Action de fasier.

fasier v. a. *Mar.* V. FASÉYER.

fasin [*zin*] n. m. Mélange de cendre, de terre et de brindilles, dont on couvre le fourneau d'une forge.

fasque [*fas-ke*] n. f. Tas de blé en gerbes dans les champs.

faste [*fas-te*] n. m. (du lat. *fastus*, ostentation). Etalage de luxe, de pompe, de magnificence : *les monarques persans étalaient un grand faste. Fig.* Ostentation que l'on met dans l'accomplissement de certaines actions : *la charité s'accommode mal du faste.* ANT. **Pauvreté, simplicité, mesquinerie.**

faste [*fas-te*] adj. (lat. *fastus*; de *fas*, ce qui est permis). Se disait, chez les anciens, d'un jour où il était permis de vaquer aux affaires publiques, par opposition aux jours *néfastes*. (V. ce mot.)

fastes [*fas-te*] n. m. pl. (lat. *fasti*). Tables chronologiques des anciens Romains : *les fastes consulaires.* Registres publics contenant le récit d'actions mémorables : *les fastes de l'Eglise.* Se dit en général pour l'histoire : *les fastes de la monarchie.*

— ENCYCL. On distingue les *fastes calendaires* et les *fastes consulaires*. Les premiers formaient une sorte de calendrier sur lequel étaient inscrits les jours de l'année où *l'on pouvait parler* (de *fari*), c'est-à-dire où les tribunaux tenaient séance, où le peuple pouvait se réunir au Forum pour délibérer, etc. Ces divers actes étaient au contraire interdits aux jours *néfastes* (anniversaires d'événements malheureux, fêtes des divinités, etc.).

Les fastes consulaires étaient des tables où étaient gravés, par ordre chronologique, les noms des consuls, des dictateurs, des maîtres de la cavalerie, des censeurs, et les triomphes décernés à Rome. C'était une sorte d'abrégé des annales de la république.

Fastes (*les*), poème mythologique d'Ovide, sorte de calendrier poétique de l'ancienne Rome, qui contenait autant de chants que l'année a de mois. Les six premiers mois seuls sont traités. D'une valeur littéraire médiocre, les *Fastes* sont un document précieux pour l'archéologue.

fastidieusement [*fas-ti, ze-man*] adv. D'une manière fastidieuse : *pérorer fastidieusement.*

fastidieux, euse [*fas-ti-di-eû, eu-ze*] adj. (lat. *fastidiosus*; de *fastidium*, ennui). Fade. Qui cause de l'ennui, du dégoût : *lecture fastidieuse.* ANT. **Amusant, divertissant.**

fastier [*fas-ti-é*] n. m. Bateau servant à la pêche nocturne de l'anchois et muni à l'avant d'un farillon.

fastigié, e [*fas-ti*] adj. (du lat. *fastigium*, faîte). Se dit des arbres dont les rameaux s'élèvent vers le ciel, comme chez les cyprès.

fastique [*fas-ti-ke*] adj. Qui a du faste.

Fastrade, reine de France, fille d'un comte de Franconie, troisième femme de Charlemagne, qu'elle épousa en 783; m. à Francfort-sur-le-Mein en 794.

fastueusement [*fas-tu-eu-ze-man*] adv. Avec faste : *les satrapes vivaient fastueusement.*

fastueux, euse [*fas-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui étale un grand luxe : *homme fastueux.* Qui est fait avec faste : *toilette fastueuse.*

fat [*fat'*] n. et adj. m. (lat. *fatuus*). Sot, impertinent qui affiche une haute opinion de lui-même. Suffisant, vaniteux, outrecuidant; se dit de celui qui a des prétentions auprès des femmes. Plat personnage. (*Gram.* Le mot *fat* ne s'emploie qu'au masculin.)

fatal, e, als adj. (lat. *fatalis*; de *fatum*, destin). Fixé irrévocablement par le sort : *les décrets fatals du sort. Par ext.* Funeste, malheureux : *ambition fatale.* Qui achève, qui tue : *le coup fatal. Moment, jour, terme fatal,* moment de la mort.

fatalement [*man*] adv. Par fatalité. Inévitablement : *ceci devait fatalement arriver.*

fataliser [*zé*] v. a. Rendre fatal, marquer d'un caractère fataliste.

fatalisme [*lis-me*] n. m. (de *fatal*). Doctrine philosophique qui considère tous les événements comme irrévocablement fixés à l'avance par une cause unique et surnaturelle.

— ENCYCL. On peut distinguer deux sortes de fatalismes : le *fatalisme vulgaire* et le *fatalisme philosophique*. Pour le fatalisme vulgaire, celui des anciens Grecs et des musulmans, tous les événements de notre vie se produisent sous l'empire d'une absolue nécessité. Le fatalisme philosophique revêt deux aspects principaux : panthéiste et théiste. Le fatalisme panthéiste (stoïciens, Spinoza, etc.) croit à la détermination universelle, parce que tout dérive nécessairement de la nature de Dieu. Dieu veut en nous et pour nous. Le fatalisme théiste résulte de la prescience divine : Dieu connaît d'avance tous nos actes, qui sont ainsi déterminés. On explique cependant que Dieu ne *prévoit* pas l'avenir, mais qu'il le *voit*, parce qu'il est en dehors et au-dessus du temps et de l'espace. V. DÉTERMINISME.

fataliste [*lis-te*] n. et adj. Partisan du fatalisme : *les musulmans sont fatalistes.*

fatalité n. f. (de *fatal*). Destinée qui règle irrévocablement les événements : *la fatalité inexorable.* Concours de circonstances inévitables. Adversité inévitable : *beaucoup de gens se disent victimes de la fatalité, qui ne le sont que de leurs propres fautes.*

fata morgana n. f. (en ital. *fée Morgane*). Sorte de mirage qui se produit sur les côtes de la Calabre. Syn. de CHÂTEAU DE LA FÉE MORGANE.

Fa-Tchan ou **Fou-Tchan,** ville de la Chine méridionale (Kouan-Toung), sur le Si-Kiang; 400.000 h.

fatidique adj. (lat. *fatidicus;* de *fatum,* destin). Qui dévoile ce que les destins ont ordonné : *les vers fatidiques de la Sibylle. Cercles fatidiques,* tables tracées circulairement, dont les astrologues se servaient pour l'érection d'un horoscope. (Chaque cercle correspondait à l'une des sept planètes : Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune. On consultait ces cercles pour déterminer la position des planètes dans les maisons solaires.)

fatidiquement [*ke-man*] adv. Suivant les arrêts du destin.

fatigable [*gha-ble*] adj. Que l'on peut fatiguer. ANT. **Infatigable.**

fatigant [*ghan*], **e** adj. Qui fatigue le corps ou l'esprit : *travail fatigant; discours fatigant.*

fatigue [*ti-ghe*] n. f. Sensation pénible causée par un travail, physique ou mental, prolongé et intense, et, *par ext.,* tout travail pénible : *le bain tiède enlève la fatigue. Habit de fatigue,* que l'on n'a pas à ménager. ANT. **Repos, délassement.**

— ENCYCL. Tout fonctionnement intense d'un ou de plusieurs organes entraîne nécessairement la fatigue. On dit souvent que la fatigue est due à l'usure de certaines matières dans l'organe en travail; c'est plutôt le résultat de l'accumulation des déchets de fonctionnement, qui s'oppose à la nutrition des cellules.

La fatigue totale, due à l'accumulation, dans l'organisme, des produits exerémentiels résultant du fonctionnement de ses divers organes, nécessite le repos total et détermine le *sommeil.* Pendant le fonctionnement, les organes se développent, et ils s'atrophient pendant le repos. Quand les gains contre-balancent les pertes, on dit que l'être est adulte.

fatigué [*ghé*], **e** adj. Lassé. Qui annonce la fatigue : *traits fatigués; vue fatiguée.* Défraîchi, fané, usé : *voix fatiguée.* Abîmé par l'usage : *chapeaux, souliers fatigués.*

fatiguer [*ghé*] v. a. (lat. *fatigare*). Causer de la fatigue, de la lassitude : *un train trop rapide fatigue rapidement le cheval.* Harceler, tenir constamment en haleine : *fatiguer l'ennemi par des escarmouches.* Affecter péniblement par une action pénible et prolongée : *le soleil fatigue la vue.* Importuner : *fatiguer un ministre de sollicitations. Fatiguer la salade,* la retourner longuement. V. n. Se donner beaucoup de mal. Supporter un effort excessif : *poutre qui fatigue.* **Se fatiguer** v. pr. Se donner beaucoup de mal, se lasser : *manger peu et se fatiguer beaucoup.* ANT. **Délasser, reposer.**

Fatima ou **Fathma** (que l'on écrit aussi **Fatma**), fille de Mahomet. Elle épousa son cousin Ali et eut trois enfants : Hassan, Hussêïn et Mosséïn. On nomme musulmans chiites ceux qui n'admettent comme véritables successeurs du Prophète que la descendance d'Ali et de Fatima.

Fatimites ou **Fatemides,** dynastie musulmane, qui tirait son nom de Fatima et régna sur l'Afrique du Nord de 909 à 1171. Le premier des Fatimites, Obeid-Allah, conquit le Maghreb et la Sicile. Dans sa plus grande extension, au Xe siècle, l'empire fatimite comprit l'Egypte, la Syrie jusqu'à Damas, l'Afrique du Nord, Malte, la Sardaigne, la Sicile et quelques autres îles de la Méditerranée. Le dernier des Fatimites fut Added-ibn-Youssouf. — Un *Fatimite* ou *Fatemide.*

fatras [*tra*] n. m. Amas confus de choses : *fatras de papiers; compilation qui n'est qu'un fatras.*

fatrasie [*zi*] n. f. (de *fatras*). *Moy. âge.* Petite composition poétique, formée de dictons, de proverbes, de phrases sans suite, d'où résulte un tissu de coq-à-l'âne.

fatrasser [*tra-sé*] v. n. (de *fatras*). S'occuper à des niaiseries.

fatrasserie [*tra-se-rî*] n. f. (de *fatrasser*). Amas, recueil de niaiseries, d'inutilités.

fatrassier, ère [*tra-si-é, è-re*] n. Qui aime à faire du fatras. (Peu us.)

fatsie [*fa-tsî*] n. f. *Bot.* Genre d'araliacées à feuilles palmatifides, dont le type est l'*aralia du Japon,* cultivée dans les jardins d'Europe.

fatuisme [*tu-is-me*] n. m. Habitude de la fatuité.

fatuité n. f. (lat. *fatuitas*). Caractère ou acte de fat. Sotte suffisance, trop bonne opinion de soi-même.

fatum [*tom*] n. m. (m. lat. signif. *destin*). Fatalité : *le fatum des anciens.*

fau [*fô*] n. m. (lat. *fagus*). Nom vulgaire du *hêtre.*

fauber [*fô-bèr*] ou **faubert** [*fô-ber*] n. m. (holl. *zwabber*). Balai fait de fil de caret, pour éponger le pont des navires.

fauberter [*fô-bèr-té*] ou **fauberder** [*fô-bèr-dé*] v. a. Nettoyer avec le fauber : *fauberter un navire.*

fauberteur ou **fauberdeur** [*fô-bèr*] n. m. Homme employé à fauberter.

Faublas (*Amours du chevalier de*), roman célèbre de Louvet de Couvray; peinture spirituelle et légère des mauvaises mœurs du XVIIIe siècle. Le héros est un joli garçon bien tourné, hardi et capricieux, d'une élégante dépravation (1787-1790).

faubonne [*fô-bo-ne*] n. f. Espèce de potage.

faubourg [*fô-bour*] n. m. (vx fr. *forsbourg;* du bas lat. *foris,* hors de, et *burgum,* bourg). Partie d'une ville située hors de l'enceinte. Dans certaines villes, et notamment à Paris, nom que l'on conserve à d'anciens quartiers extérieurs : *faubourg Saint-Antoine.* Par ext. *Les faubourgs,* la population ouvrière des faubourgs. *Le noble faubourg,* A Paris, le faubourg Saint-Germain, habité par l'ancienne aristocratie.

faubourien, enne [*fô-bou-ri-in, è-ne*] n. et adj. Qui habite les faubourgs, particulièrement les faubourgs populaires. Qui se rapporte aux faubourgs : *accent faubourien.*

faucard [*fô-kar*] n. m. Faux munie d'un long manche pour couper les herbes dans les rivières.

faucardage [*fô*] ou **faucardement** [*fô, man*] n. m. Action de faucarder.

faucarder [*fô-kar-dé*] v. a. Couper avec le faucard.

fauchable [*fô*] adj. Qui peut être fauché.

fauchage [*fô*] n. m. Action de faucher.

— ENCYCL. Le fauchage doit s'exécuter quand les plantes de la prairie sont en pleine floraison, c'est-à-dire quand elles ont acquis tout leur développement et qu'un plus long séjour dans le sol ne pourrait que leur faire perdre de leurs éléments constitutifs. On coupe l'herbe à la faux, et l'on profite, pour effectuer ce travail, de l'humidité du matin ou du soir, qui permet à la faux d'entailler franchement les tigelles; mais on se sert également, de plus en plus, de faucheuses mécaniques.

fauchailles [*fô-cha, ll* mll., *e*] n. f. pl. Epoque de la fauchaison.

fauchaison [*fô-chè-zon*] n. f. Temps où l'on fauche : *ouvrier qui se loue pour toute la fauchaison.* (S'emploie parfois comme syn. de FAUCHAGE.)

fauchard [*fô-char*] n. m. *Techn.* Serpe à deux tranchants, pour couper les branches d'un arbre. *Archéol.* Arme d'hast à large fer, en forme de serpe : *le fauchard fut surtout en usage du XIIIe au XVe siècle.*

fauche [*fô-che*] n. f. Le temps ou le produit du fauchage. Largeur du coup de faux.

Fauche (Hippolyte), orientaliste français, né à Auxerre, m. à Jailly (1797-1869); traducteur et vulgarisateur des poèmes de l'Inde, notamment du *Ramâyana.*

Fauche-Borel (Louis), imprimeur à Neuchâtel (Suisse), agent secret au service de Louis XVIII, né et m. à Neuchâtel (1762-1829). Il écrivit des mémoires publiés en 1828; mais abandonné par le gouvernement de la Restauration, il se suicida.

fauchée [*fô-ché*] n. f. Ce qu'un faucheur peut couper de foin en un jour, ou sans affiler sa faux.

faucher [*fô-ché*] v. a. Couper avec la faux : *faucher un pré. Fig.* Abattre, détruire : *chaque minute fauche des milliers d'êtres. Faucher l'herbe sous les pieds de quelqu'un,* le supplanter. *Arg.* Guillotiner. *Faucher le grand pré,* ramer sur les galères; auj., être condamné au bagne. *Faucher quelqu'un,* lui prendre tout son argent. V. n. *Manég.* Se dit d'un cheval qui traine en demi-cercle une des jambes de devant. Balancer la queue de billard en la déplaçant latéralement.

Faucher [*fô-ché*] (les frères César *et* Constantin), connus sous le nom de *Jumeaux de La Réole,* nés à La Réole (1759-1815). Nommés ensemble généraux pendant les guerres de la Vendée, ils défendirent, en 1814, La Réole contre les Anglais et, en 1815, combattirent pour Napoléon contre les Alliés. Accusés d'avoir laissé insulter le drapeau blanc, ils furent fusillés à Bordeaux, au début de la Restauration, après un procès inique et sans qu'aucun avocat eût osé les défendre.

Faucher (Léon), journaliste, économiste et homme politique français, né à Limoges, m. à Marseille (1804-1854). Ministre des travaux publics, puis de l'intérieur, en 1848.

fauchère n. f. (prov. *falquiero*). Tringle de bois qu'on met aux mulets de charge pour leur tenir lieu de croupière.

fauchet [*fô-ché*] n. m. Râteau à dents de bois, pour amasser l'herbe fauchée. Petite serpe en croissant pour faire les fagots. Sorte de râteau pour remuer dans les cuves la pâte à papier.

Fauchet [*fô-ché*] (Claude), magistrat et historien français, historiographe de France, né et m. à Paris (1530-1601).

Fauchet (l'abbé Claude), conventionnel girondin, né à Dornes (Nièvre), m. à Paris (1744-1793). Evêque constitutionnel du Calvados, soupçonné d'avoir pris part au crime de Charlotte Corday, il périt sur l'échafaud, avec les girondins.

fauchette [*fô-chè-te*] n. f. Serpe utilisée pour couper les arbustes qui bordent les plates-baudes. Petite serpe pour faire les fagots.

faucheur [*fô*] n. m. Qui fauche, qui coupe les foins, les céréales, etc. *Fig.* Qui détruit : *faucheur d'hommes. Zool.* Syn. de FAUCHEUX. *Hist. Faucheurs polonais.* V. la partie encycl.

— ENCYCL. *Faucheurs polonais.* L'histoire a désigné de ce nom des soldats polonais qui, faute de mieux, s'armèrent de faux et combattirent, pour recouvrer leur indépendance, sous les ordres de Kosciuszko après le partage de la Pologne (1793). Ils se distinguèrent particulièrement à la bataille de Raclawice, où Kosciuszko vainquit les Russes. Ils reparurent encore en 1830, en 1848 et en 1863, formant le gros des bandes d'insurgés; mais ils ne purent tenir contre l'armement perfectionné des Russes.

Faucheur polonais.

faucheuse [*fô-cheu-ze*] n. f. Machine servant à faucher.

— ENCYCL. La faucheuse est constituée par un bâti en fonte, en fer forgé, en acier ou en bois et en fer. Supporté par deux roues, ce bâti comprend, outre le système d'engrenage actionné par l'essieu des roues porteuses, un siège pour le conducteur, les brancards d'attelage et un levier de manœuvre qui commande la transmission du mouvement. Tout l'effort utile de la machine porte sur une lame dentelée, qui va et vient dans une gaine métallique (porte-lame), également dentelée, rasant la surface du sol, et que termine un sabot muni d'une roulette. Les herbes s'engagent dans les anfractuosités du porte-lame et sont tranchées dans les mouvements rapides du va-et-vient de la lame. Une garniture en bois, dite *rabatteur,* adaptée à l'extrémité du porte-lame, dispose l'herbe coupée en andains. Au repos, la lame et sa glissière sont relevées contre le bâti. (V. la planche AGRICULTURE.)

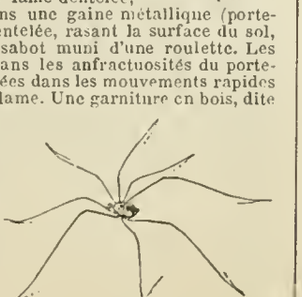
Faucheux.

faucheux [*fô-cheû*] ou **faucheur** [*fô*] n. m. Araignée des champs, de l'ordre des phalangides, à pattes fort longues.

fauchon [*fô*] n. m. Coutelas de guerre à lame oblique (XIIIe-XVe s.). Sorte de faux munie d'un râteau au-dessus du fer, et destinée à faucher certaines céréales.

fauchot [*fô-cho*] n. m. Nom vulgaire de la *buse.*

fauchure [*fô*] n. f. Action de faucher. Produit du fauchage.

Faucigny (le), anc. prov. des Etats sardes, formant aujourd'hui une partie du dép. de la Haute-Savoie. Hautes et pittoresques montagnes d'où descendent de nombreux torrents. La capitale était *Bonneville.* (Hab. *Faucignerans.*)

Faucille.

faucillage [*fô-si, ll* mll.] n. m. Action de couper les céréales avec la faucille.

faucille [*fô-si, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *falcicula*). Instrument pour couper les blés, qui consiste en une lame d'acier courbée en demi-cercle. Instrument pour tirer le poisson du sable. Nom donné par les anciens auteurs à un papillon noctuine d'Europe (*platypteryx falcaria*), dont la chenille vit sur les trembles, les peupliers, les bouleaux. *Iron. Droit comme une faucille,* tortu, contrefait.

Faucille (COL DE LA), col qui franchit le Jura à 1.323 m. d'altitude, entre les départements de l'Ain et du Jura; il est suivi par la route de Gex à Saint-Claude.

fauciller [*fô-si, ll* mll., *é*] n. m. Celui qui coupe les céréales avec une faucille.

Faucilles [*fô-si, ll* mll., *e*] (MONTS), basses collines qui réunissent les Vosges au plateau de Langres (500 m.). La région des Faucilles constitue en réalité une dépression et une voie de passage entre la Lorraine et la Bourgogne.

faucillette [*fô-si, ll* mll., *é-te*] n. f. Nom vulgaire du *martinet noir.*

faucilleur [*fô-si, ll* mll.] n. m. Ouvrier agricole, qui coupe les céréales avec une faucille.

faucillon [*fô-si, ll* mll., *on*] n. m. Petite faucille. Petite lime qui sert à évider le panneton de la clef. Crochet qui forme l'extrémité d'un rouet de serrure.

Faucogney-et-la-Mer [*fô-ko-gnè*], ch.-l. de cant. (Haute-Saône), arr. de Lure, sur le Breuchin; 980 h. Fer, plomb, cobalt. — Le cant. a 16 comm. et 9.560 h.

Faucon.

faucon [*fô*] n. m. (lat. *falco*). Genre d'oiseaux rapaces, à bec court, crochu, qu'on dressait autrefois pour la chasse : *les faucons sont les plus rapides des oiseaux de proie.* Pièce d'artillerie, en usage aux XVIe et XVIIe siècles.

— ENCYCL. Les faucons sont les plus rapides voiliers et les plus parfaits des rapaces. On en connaît huit espèces, réparties sur tout le globe. L'espèce la plus connue est le faucon pèlerin, qui se trouve en Europe et en Asie.

En fauconnerie, on confondait sous le nom de *faucon* aussi bien le pèlerin que les autres espèces asiatiques et tous les oiseaux de leurre et de proie. V. FAUCONNERIE.

Ordre du Faucon-Blanc.

Faucon-Blanc (*ordre du*) ou **de la Vigilance,** ordre de chevalerie saxon, fondé en 1732 par Ernest-Auguste, duc de Saxe, pour récompenser les services rendus dans les fonctions publiques. L'ordre cessa d'être conféré de 1795 à 1815, mais Charles-Auguste, grand-duc de Saxe-Weimar, le restaura, et les statuts furent modifiés par la suite (1840, 1864, 1870, 1873, 1878). Trois classes. Le ruban est rouge foncé.

fauconneau [*fô-ko-nô*] n. m. Jeune faucon. Ancienne petite pièce d'artillerie légère (XVIe-XVIIe s.). Ancien engin à soulever les fardeaux (XVIe-XVIIe s.).

Fauconneau.

fauconner [*fô-ko-né*] v. n. Monter à cheval du pied droit (comme les fauconniers qui portaient l'oiseau sur le poing droit).

fauconnerie [*fô-ko-ne-rî*] n. f. Art de dresser les oiseaux de proie destinés à la chasse : *la fauconnerie fut très en honneur au moyen âge.* Chasse au faucon. Lieu où on élève les faucons.

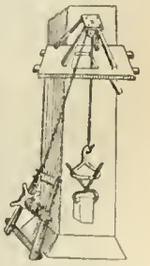
Fauconneau.

— ENCYCL. *Chass.* La fauconnerie, très ancienne, était déjà connue en Asie au Ve siècle avant l'ère chrétienne. Introduite en France sous les Mérovingiens, elle a atteint son apogée sous Louis XIII. Elle est encore en honneur chez les Orientaux. L'officier chargé de la surintendance de la fauconnerie royale portait le nom de *grand fauconnier.*

La fauconnerie royale, partie importante de la maison du roi, comprenait, outre le grand fauconnier, une grande suite d'hommes et de chevaux. On distinguait la *fauconnerie de haut vol* et celle de *bas vol.* Pour la première, on employait les gerfauts, laniers, faucons et émerillons; la seconde utilisait les autours et éperviers.

Cette science a une terminologie spéciale et compliquée; les instruments de dressage et les drogues abondent. Il ne suffit pas au fauconnier de savoir

dresser un faucon ; il doit savoir s'il est *niais*, c'est-à-dire pris au nid ; s'il est *branchier* ou capable de se brancher sans voler encore ; s'il est *passager* ou *pèlerin*, c'est-à-dire capturé au moment de la migration ; *hagard*, ou âgé de plus d'un an. Le dressage et les soins à donner varient suivant l'âge et l'espèce.

Le faucon se porte sur le poing droit, la tête couverte d'un chaperon. Dès qu'apparaît une proie, le fauconnier enlève le chaperon, lève et baisse alternativement le poing. Le faucon prend son vol en rasant la terre, puis s'élève peu à peu en décrivant des cercles jusqu'au moment où il voit la proie ; il la poursuit alors sans relâche, la harcèle du bec et des serres jusqu'à ce qu'elle tombe épuisée ; les chiens de chasse s'en emparent et le faucon revient alors sur le poing du chasseur, qui le récompense en lui donnant le *leurre*.

Fauconnier (XIVe).

fauconnier [*fô-ko-ni-é*] n. m. Qui dresse les oiseaux de proie pour la chasse. *Grand fauconnier*, officier de la cour de France, qui avait autorité sur toute la fauconnerie.

fauconnière [*fô-ko-ni*] n. f. Gibecière, sac de fauconnier. Sac plié en deux et pendu à l'arçon de la selle pour porter les menues hardes.

faucre [*fô-kre*] n. m. Support à charnière ou arrêt ferme, vissé sur le côté droit de la cuirasse des anciennes armures, et qui servait à soutenir la lance couchée en arrêt. (V. la planche ARMURES.)

faudage [*fô*] n. m. Action de fauder une étoffe. Marque appliquée sur les étoffes pliées et appointées.

faude [*fô-de*] ou **faulde** [*fôl-de*] n. m. Aire où l'on fait le charbon de bois. Aire où l'on établit les meules de calcination du minerai.

fauder [*fô-dé*] v. a. (de l'anc. haut allem. *faldan*, plier). Plier une pièce d'étoffe en double dans sa longueur, de manière que les lisières se touchent. La marquer avec de la soie lorsqu'elle est ainsi appointée.

faudet [*fô-dè*] n. m. Grille de bois posée sur la perche à lainer, et sur laquelle on place l'étoffe au fur et à mesure qu'elle est lainée.

faudeur [*fô*] n. m. Ouvrier qui faude le drap.

faufil [*fô*] n. m. Fil qu'on emploie pour faufiler. (On écrit aussi FAUFILE.)

faufilage [*fô*] n. m. Assemblage des parties d'un navire en construction.

faufiler [*fô-fi-lé*] v. a. (pour *forfiler* ; de *fors*, et *fil*). Coudre provisoirement à longs points. (On dit aussi BAGUER, BÂTIR.) *Fig.* Introduire adroitement. V. n. *Fig.* et *fam.* Faire société avec. **Se faufiler** v. pr. Se glisser adroitement, surtout au fig. : *se faufiler auprès des grands*.

faufilure [*fô*] n. f. Couture provisoire, à points espacés.

Faugère (Prosper), érudit français, né à Bergerac, m. à Paris (1810-1887). Il a donné la première sérieuse édition critique des *Pensées* de Pascal.

Faujas de Saint-Fond [*fô-jass-de-sin-fon*] (Barthélemy), géologue français, ami de Buffon, né à Montélimar, m. à Saint-Fond [Isère] (1741-1819).

faulde n. m. V. FAUDE.

Faulquemont [*fô-ke-mon*] ou en all. **Falkenberg** [*kèn-bèrgh*], anc. ch.-l. de c. (Moselle), arr. de Metz, sur la Nied ; cédé à l'Allemagne ; 1.200 hab.

Faulx, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.460 h.

Faumont, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Douai ; 1.460 h.

faune [*fô-ne*] n. m. (lat. *faunus*). Chez les Latins, nom donné à des divinités champêtres, créées à l'image de Pan et de Sylvain, et qui présidaient à l'élève des bestiaux, les défendaient contre les loups et protégeaient l'agriculture : *les faunes étaient figurés velus, cornus, avec des pieds de chèvre*. (Le fém. est FAUNE ou FAUNESSE.) N. f. Ensemble des animaux que produit une région déterminée : *la faune australienne est caractérisée par les marsupiaux*. Ouvrage sur les animaux d'un pays.

Faune dansant (*le*), célèbre statue antique, au musée de Naples ; — autre statue antique, au Louvre ; — bronze de Lequesne, au jardin du Luxembourg (Paris).

Faune (*le*), dit *le Faune de Praxitèle*, statue antique, au Capitole.

Faune à l'enfant (*le*), célèbre groupe antique, au Louvre. Ce groupe, qui représente Silène et le jeune Bacchus, a été trouvé au XVIe siècle dans les jardins de Salluste, près du Quirinal.

Le Faune dansant. (Musée de Naples.)

faunesse [*fô-nè-se*] n. f. Nymphe qui avait les mœurs et la figure des faunes. (*Myth. lat.*)

fauniaque [*fô*] ou **faunien, enne** [*fô-ni-in, è-ne*] adj. Qui tient de Faunus ou des faunes.

faunillon, onne [*fô-ni, ll* mll., *o-ne*] n. Petit faune mâle ou femelle.

faunique [*fô*] adj. Qui a rapport à la faune : *les grandes régions fauniques du globe*.

Faunus [*fô-nuss*], divinité essentiellement italique, dieu champêtre protecteur des troupeaux, adoré surtout dans les campagnes.

fauperdrieu, fauperdrieux [*fô-pèr-dri-eû*] ou **fauperdrier** [*fô-pèr-dri-é*] n. m. (de *fauc*, faucon, et de *perdrix*). Busard des marais, qui chasse la perdrix.

fauque [*fôke*] n. f. Planche à coulisses, qui sépare les compartiments des mises du savonnier. *Mar.* Syn. de FARGUES.

Fauque de Jonquières (Jean-Philippe-Ernest), vice-amiral et savant français, né à Carpentras, m. à Mouans-Sartoux (1820-1901) ; membre libre de l'Académie des sciences.

Fauquembergues [*fô-kan-bèr-ghe*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arrond. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 950 h. Patrie de Monsigny. — Le cant. a 18 comm., et 11.020 h.

Faure (Jean-Baptiste), chanteur et compositeur français, né à Moulins en 1830. Il a déployé comme chanteur (baryton) un talent de premier ordre. Comme compositeur, il a publié un grand nombre de mélodies devenues populaires : *les Rameaux, le Crucifix ; les myrtes sont flétris ;* etc.

Félix Faure.

Faure [*fô-re*] (François-*Félix*), homme politique français, né et m. à Paris (1841-1899), ministre de la marine, puis président de la République française de 1895 à 1899. Sous sa présidence, fut affermie officiellement l'alliance franco-russe à Cronstadt (1897), et le domaine colonial s'accrut par l'annexion de Madagascar (1895).

Fauré (Gabriel-Urbain), compositeur français, directeur du Conservatoire de Paris, né à Pamiers en 1845 ; auteur de mélodies et de compositions religieuses d'une remarquable distinction de forme.

Fauriel (Claude), critique et historien français, né à Saint-Etienne, m. à Paris (1772-1844). Il a laissé d'intéressants travaux sur la littérature et l'histoire du midi de la France, notamment une *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains* (1836), et des *Mémoires* importants sur les derniers jours du Consulat.

faussaire [*fô-sè-re*] n. Celui, celle qui commet un faux : *Mac-Pherson fut un habile faussaire littéraire*. Celui, celle qui déguise la vérité.

faussant [*fô-san*], **e** adj. Qui se fausse facilement : *lame d'acier faussante*.

faussart [*fô-sar*] n. m. *Archéol.* Syn. de FAUCHARD.

faussement [*fô-se-man*] adv. Contre la vérité : *être faussement accusé de vol*.

fausser [*fô-sé*] v. a. (lat. *falsare* ; de *falsus*, faux). Faire tellement plier un corps solide, qu'il ne puisse se redresser et revenir à son premier état, ou remplir sa fonction dans une machine : *fausser un rouage*. Enfreindre, violer : *fausser sa parole*. Donner une fausse interprétation : *fausser le sens de la loi*. Rendre faux : *fausser la voix*. *Fausser le jugement*, appeler d'un jugement rendu faussement, c'est-à-dire injustement. *Fausser compagnie*, manquer à un rendez-vous ; quitter une société sans prendre congé ; s'enfuir. V. n. Chanter, jouer faux : *ténor qui a faussé*. **Se fausser,** v. pr. Etre, devenir faux.

fausset [*fô-sè*] n. m. Voix aiguë, qu'on nomme aussi *voix de tête*, et qui imite la voix de femme, d'enfant. Chanteur qui a une voix de ce genre.

fausset [*fô-sé*] ou **fosset** [*fo-sé*] n. m. Petite cheville de bois pour boucher le trou fait à un tonneau avec un foret, en vue de goûter le vin : *mettre un fausset ; tirer au fausset*. Bec d'une plume à écrire se terminant en pointe effilée.

fausseté [*fô-se*] n. f. Caractère de ce qui est faux : *démontrer la fausseté d'un acte*. Caractère de celui qui est faux, hypocrite. Chose fausse : *ne dire que des faussetés*. ANT. **Vérité, exactitude, justesse, réalité.**

faussetier [*fô-se-ti-é*] n. m. Lapidaire qui ne travaille que les pièces fausses.

fausseur, euse [*fô-seur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui attaquait un jugement en arguant de la mauvaise foi des juges. Celui, celle qui viole un serment. (Vx.)

faussure [*fô-su-re*] n. f. Endroit où un objet est faussé. Courbure d'une cloche, à l'endroit où elle commence à s'élargir.

Faust, nom d'un magicien allemand, personnage légendaire. La légende de Faust, c'est l'histoire de l'homme qui vend son âme au démon Méphistophélès, en échange des biens terrestres. Faust eut probablement pour prototype un thaumaturge du XVIe siècle, qui vécut d'expédients et de magie, et captiva un moment l'attention des chefs de la Réforme. Le personnage légendaire apparaît pour la première fois dans un livre publié en 1587 : *l'Histoire du Dr Jean Faust*.

Faust (*la Tragique Histoire de*), drame anglais de Marlowe (1592).

Faust, drame allemand de Gœthe, en deux parties (1790-1832), où le grand écrivain a voulu symboliser ses conceptions de la nature et de l'homme. Dans la première partie, le docteur Faust, rajeuni par Méphistophélès, à qui il vend son âme, séduit l'innocente Marguerite, qu'il abandonne ensuite. La malheureuse, désespérée, tue son enfant et est jetée en prison. Faust vient l'y rejoindre et veut la décider à fuir avec lui. Elle expire entre ses bras. Une voix d'en haut proclame que son repentir l'a sauvée. Cette partie n'est d'ailleurs qu'un épisode dans l'ensemble d'une action résultant d'un pari engagé (dans le *Prologue*) entre Méphistophélès et Dieu, qui affirme contre le démon que Faust sera capable par ses propres forces de triompher de la tentation. La seconde partie se perd de plus en plus dans le symbole et l'allégorie : ni la science, ni l'amour ne peuvent fixer l'âme inquiète de Faust ; c'est l'action qui le sauve et le fait échapper à l'enfer.

Faust, roman allemand de Klinger (1791) ; le pessimisme le plus décourageant en constitue l'ensemble et les détails ; — poème épico-dramatique allemand de Lenau (1836) ; œuvre complexe, dont le lyrisme et la profondeur de la pensée en font un des plus beaux monuments de la poésie allemande moderne.

Faust, opéra français en cinq actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, d'après le premier *Faust* de Gœthe, musique de Ch. Gounod (1859) ; partition pleine de grâce, d'élégance et de fraîcheur, un des chefs-d'œuvre de la musique française ; — opéra allemand en deux actes, musique de Spohr (1814) ; — *Damnation de Faust*. V. DAMNATION.

Faust, titre de plusieurs tableaux d'Ary Scheffer ; — tableau de J.-P. Laurens (1885).

Faust (*le Petit*), opérette bouffe en trois actes et quinze tableaux, paroles d'Hector Crémieux et Adolphe Jaime (parodie de *Faust* poussé à la charge) ; musique pleine de verve et d'entrain, d'Hervé (1869).

Fausta, seconde femme de Constantin le Grand, fille de Maximien Hercule et d'Eutropie. Très belle, mais de mœurs déréglées, elle causa par sa trahison la mort de son père, dont elle avait d'abord encouragé les projets contre Constantin. Accusée d'adultère, elle fut condamnée à mort et étouffée dans un bain chaud.

Faustin Ier. V. SOULOUQUE.

Faustine, nom de trois impératrices romaines : l'une femme d'Antonin le Pieux (104-141 apr. J.-C.) et la seconde de Marc-Aurèle (125-175). Cette dernière, fille de la précédente, accompagna son mari dans la plupart de ses expéditions ; elle reçut des soldats le surnom de *Mère des camps* et fut la mère de l'empereur Commode. La troisième, née vers 200, fut la troisième femme d'Héliogabale, qui avait fait périr son mari, et qui l'abandonna au bout de quelques semaines.

Faustus ou **Fauste,** évêque de Riez, né en Angleterre vers 400, m. à Riez en 490. Il fut un des principaux défenseurs du semi-pélagianisme.

faute [*fô-te*] n. f. (bas lat. *fallita* ; de *fallere*, faillir). Manque, pénurie : *avoir faute de tout*. Manquement contre les règles d'un art : *faute de dessin, de proportion*. Imperfection dans un travail : *il y a bien des fautes dans cette dictée*. Maladresse, erreur : *faire une faute au jeu*. Manquement à une loi morale : *faute grave ; faute vénielle. Faire faute*, manquer. *Ne pas se faire faute de*, ne pas manquer de. *Ne pas se faire faute d'une chose*, en user sans ménagement. *En faute*, se dit de quelqu'un qui commet une erreur ou qui manque à un devoir. *Faute de* loc. prép. A défaut de. *Sans faute* loc. adv. A coup sûr. ALLUS. LITTÉR. : **C'est plus qu'un crime, c'est une faute,** phrase prononcée par le prince de Talleyrand lorsqu'il apprit l'exécution du duc d'Enghien.

ALLUS. HIST. V. VOLTAIRE.

La faute en est aux dieux,
Qui la firent si belle,

vers passés en proverbe, empruntés à un élégant madrigal de Jean de Lingendes. PROV. : **Qui fait la faute la boit,** celui qui commet une faute doit en supporter les conséquences.

— ENCYCL. *Dr.* On distingue la *faute délictuelle* et la *faute contractuelle*. La première ne suppose l'existence d'aucun lien de droit entre celui qui l'a commise et la personne lésée ; elle donne lieu à la responsabilité générale édictée par les articles 1382 et suivants du Code civil. (V. RESPONSABILITÉ.) La seconde consiste dans un manquement à l'obligation de veiller à la conservation d'une chose que l'on est tenu de livrer. Jusqu'à livraison, le débiteur doit apporter à la chose « tous les soins d'un bon père de famille » ; et il en est ainsi, soit que la convention ait pour objet l'utilité de l'une des parties, soit qu'elle ait pour objet leur utilité commune. Cette responsabilité du débiteur est plus ou moins étendue, relativement à certains contrats. Ainsi, dans le cas de mandat gratuit et de dépôt, le débiteur n'est tenu que dans la limite des soins qu'il apporterait à ses propres affaires.

Faute de l'abbé Mouret (*la*), roman, par Emile Zola [cinquième tome des Rougon-Macquart.] (1875), histoire d'un prêtre conquis par l'amour d'une jeune fille, où figure la description colorée et prestigieuse du jardin du Paradou.

fauter [*fô-té*] v. n. Commettre une faute. (Vx.) *Pop.* Se laisser séduire, en parlant d'une femme.

fauteuil [*fô-teu, l* mll.] n. m. (de l'anc. haut allem. *faldan*, plier, et *stuol*, siège). Grande chaise à bras et à dossier. *Fig. Fauteuil académique*, place parmi les membres de l'Académie française. *Occuper le fauteuil*, présider une assemblée.

fauteur, trice [*fô*] n. (lat. *fautor, trix* ; de *favere*, favoriser). Qui favorise, qui excite (ne se dit guère qu'en mauv. part.) : *les fauteurs d'un conspirateur ; un fauteur de désordres*.

fautif, ive [*fô*] adj. Sujet à faillir : *mémoire fautive*. Qui est en faute : *personne fautive*. Plein de fautes : *liste fautive*. ANT. **Correct, exact, sincère, vrai.**

fautivement [*fô, man*] adv. (de *fautif*). Par erreur, par faute.

fautrage ou **faultrage** [*fô-tra-je*] n. m. *Dr. féod.* Redevance sur les prés que le vassal payait au seigneur. Syn. PRÉAGE.

fauve [*fô-ve*] adj. (orig. germ.). Couleur qui tire sur le roux : *le pelage du lion est fauve. Bêtes fauves*, quadrupèdes qui vivent à l'état sauvage dans les bois (cerfs, daims, chevreuils, etc.). N. m. Couleur fauve. Bête féroce, de couleur plus ou moins fauve, comme le lion, le tigre, etc.

fauveau [*fô-vô*] n. m. Bœuf de couleur fauve.

fauvette [*fô-vè-te*] n. f. (de *fauve*). Petit passereau chanteur, de plumage fauve, de la famille des sylviidés : *la fauvette chante agréablement. Fig.* Chanteuse agréable.

Fauvette à tête noire.

— ENCYCL. Les fauvettes sont de petits oiseaux chanteurs, ordinairement gris ou verdâtres, parfois variés de brun, dont les nombreuses espèces sont répandues dans les régions tempérées. Elles se nourrissent d'insectes et vivent dans les taillis.

Les plus communes sont : la *fauvette à tête noire* et la *fauvette des jardins*.

Fauville, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. d'Yvetot, dans le pays de Caux ; 1.360 h. Chevaux. — Le cant. a 18 comm., et 8.780 h.

faux [*fô*] n. f. (lat. *falx*. — On écrivait autref. FAULX.) Lame d'acier légèrement recourbée, fixée à un long manche, dont on se sert pour faucher : *la faux est l'attribut du Temps et de la Mort. Anat.* Nom donné à divers replis membraneux en forme de faux. *Art milit.* Arme d'hast en usage au moyen âge, et dont la lame était dans le prolongement de la hampe.

— ENCYCL. *Agric.* La faux simple se compose d'une lame d'acier d'environ 0m,60 de longueur, large de 6 à 7 centimètres au talon et allant en

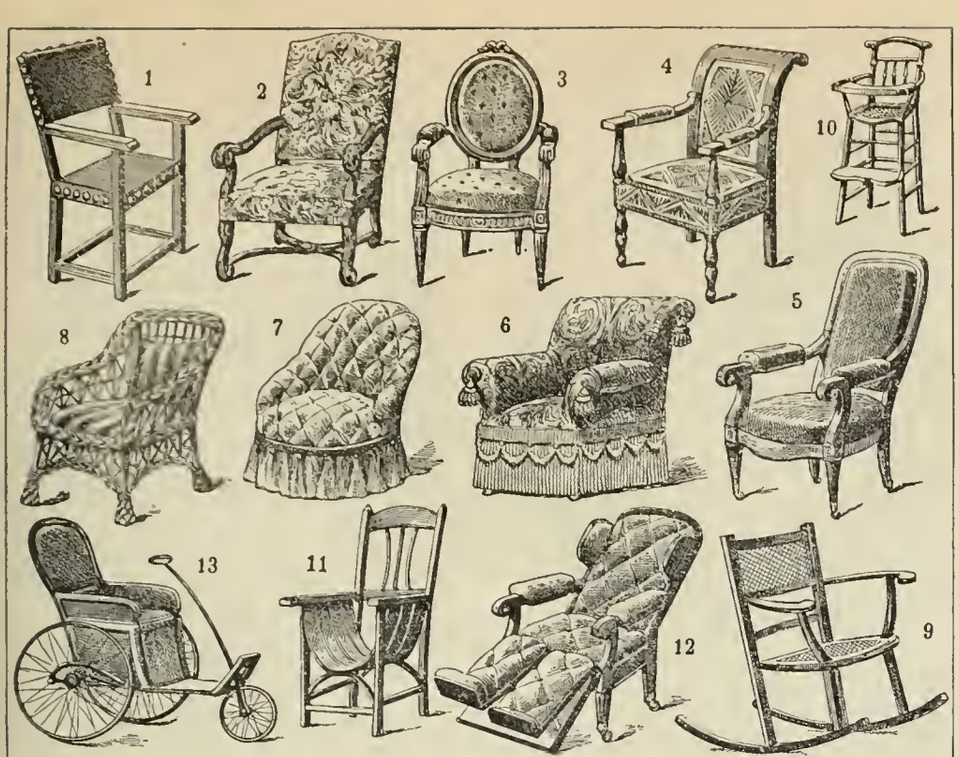

Fauteuils : 1. Du xvie siècle ; 2. Du xviie siècle ; 3. Du xviiie siècle ; 4. Empire ; 5. Voltaire ; 6. En étoffe (moderne) ; 7. Crapaud ; 8. En éclisse ; 9. A bascule ; 10. D'enfant ; 11. De jardin ; 12. De malade ; 13. Roulant, pour malade.

s'amincissant vers la pointe. Courbée légèrement, cette lame est renforcée à sa partie dorsale, et légèrement bombée ; un anneau et un coin servent à la fixer au manche, terminé ou non en béquille, mais pourvu à sa partie médiane d'une poignée. A l'aide de cet instrument, le faucheur abat à chaque course de son bras une portion de pré de 1m,80 de long sur 0m,15 de profondeur. Quand la faux perd de son tranchant, l'ouvrier l'aiguise à l'aide d'une pierre, qu'il porte dans un coffin contenant de l'eau et suspendu à sa ceinture ; si le taillant est perdu, il faut battre le tranchant de la lame sur une enclumette avec un marteau plat. Une bonne faux doit rendre, quand on la frappe, un son harmonieux. A longueur égale, une faux lourde est préférable à une légère.

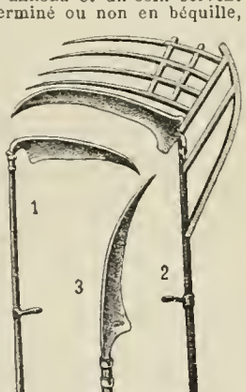

Faux : 1. Ordinaire ; 2. Armée ou fauchon ; 3. De guerre.

La *faux à râteau* est le même instrument pourvu d'un dispositif formé par des baguettes de bois et qui retient les tiges coupées ; on l'utilise pour la coupe des avoines. On l'appelle aussi *faux armée* ou *fauchon*.

faux, fausse [*fô, fô-se*] adj. (lat. *falsus*). Contraire à la vérité : *démentir un faux bruit*. Contraire à la réalité : *fausse théorie*. Dépourvu de rectitude : *esprit faux*. Sans justesse, sans accord : *voix fausse*. De mesure inexacte : *poids, vers faux*. Imité, postiche : *fausses dents*. Hypocrite, dissimulé : *Louis XI était faux et dissimulé*. Équivoque : *se tirer à son honneur d'une fausse situation*. (Le mot *faux* entre dans un grand nombre de locutions qu'on trouvera au mot principal. V. BOND, FILET, MONNAYEUR, SAUNAGE, SAUNIER, etc., bien que l'Académie écrive ces deux derniers avec un trait d'union.) N. m. Ce qui est contraire à la vérité : *plaider le faux pour savoir le vrai*. Imitation en matière commune de matières précieuses. *Spécialem.* Cuivre en fil ou en lame, non doré, mais seulement mis en couleur. Imitation, altération d'un acte, d'une signature : *le faux en matière civile et commerciale est un crime. S'inscrire en faux*, dénoncer comme faux, nier : *s'inscrire en faux contre un procès-verbal*. Adv. D'une manière fausse : *chanter faux*. Loc. adv. *A faux*, à tort. *Porter à faux*, se dit des pièces qui ne sont pas bien d'aplomb sur leur point d'appui, et *fig.*, manquer le but. ANT. **Exact, vrai, authentique.**

— ENCYCL. *Dr. pén.* Le faux peut être commis *par écrit* ; — *par paroles* (au cas de faux témoignage ou de faux serment ; — *par actions* (par exemple, au cas de fabrication de fausse monnaie ou de contrefaçon des sceaux de l'Etat).

Le faux en écritures constitue un crime. Il prend le nom de *faux en écritures authentiques, faux en écritures de commerce*, ou *faux en écritures privées*, suivant la nature de l'écrit qui a été falsifié.

Tout fonctionnaire ou officier public qui, dans l'exercice de ses fonctions, a commis un faux, encourt la peine des travaux forcés à perpétuité. Sont punies des travaux forcés à temps toutes autres personnes qui ont commis un faux en écriture authentique et publique, ou en écriture de commerce ou de banque.

Le faux en écritures privées est puni de la réclusion.

La fabrication d'un faux passeport ou d'un faux permis de chasse, ou leur falsification, sont, ainsi que leur usage, punis d'un emprisonnement de six mois au moins, et de trois ans au plus. Quiconque prend, dans un passeport ou un permis de chasse, un nom supposé, ou concourt comme témoin à faire délivrer le passeport sous le nom supposé, s'expose à un emprisonnement de trois mois à un an. La même peine est applicable à l'individu qui a fait usage d'un passeport ou d'un permis de chasse délivré sous un autre nom que le sien.

Fausse nouvelle. La publication de fausses nouvelles et de « pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers » constitue un délit de presse puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 1.000 francs (ou de l'une de ces deux peines seulement), si la publication, faite de mauvaise foi, a troublé la paix publique.

Les certificats de complaisance délivrés par les médecins en vue de faire dispenser le prétendu malade d'une obligation publique exposent le médecin à des peines rigoureuses, surtout lorsque celui-ci a cédé à des motifs d'intérêt, auquel cas le corrupteur est puni des mêmes peines.

Un emprisonnement de six mois à deux ans frappe celui qui rédige, sous le nom d'un fonctionnaire ou officier public, un certificat de bonne conduite, d'indigence, etc., ou qui falsifie un certificat originairement véritable.

Le Code pénal incrimine non seulement le faux lui-même, mais aussi l'usage fait sciemment de la pièce fausse. Il est, dans tous les cas, prononcé contre les faussaires une amende de 100 à 3.000 francs, et qui peut même être portée au quart du bénéfice illégitime que le faux aura procuré ou était destiné à procurer aux auteurs du crime ou du délit, à leurs complices ou à ceux qui ont fait usage de la pièce fausse.

Faux incident civil. Le faux peut donner lieu à deux actions : l'une criminelle, poursuivie par le ministère public ; l'autre civile. L'action civile se présentant, le plus souvent, incidemment à un autre procès, s'appelle *faux incident* ou *faux incident civil*, tandis que l'action criminelle, étant généralement principale, a reçu le nom de *faux principal*.

Lorsque des poursuites criminelles sont exercées, il est sursis à statuer sur le faux civil ; d'où l'adage : *le criminel tient le civil en état*.

Dans l'usage, la procédure du faux incident est qualifiée du nom d'*inscription de faux*, parce que la partie qui attaque l'acte doit, d'abord, faire au greffe la déclaration qu'elle s'inscrit en faux contre cet acte.

Le faux peut être prouvé par titres, témoins ou experts. S'il est reconnu, la pièce fausse est détruite. Le demandeur en faux qui succombe est condamné à une amende de 300 francs au moins et à tels dommages-intérêts qu'il appartient.

La procédure d'inscription de faux est obligatoire en matière d'actes authentiques ou d'écritures privées déjà vérifiées par la justice ; facultative en matière d'actes privés non vérifiés.

— *Algèb. Fausse position*. On appelle ainsi une méthode de solution employée en arithmétique pour résoudre certains problèmes, et qui consiste à faire sur la valeur de l'inconnue des hypothèses dont on vérifie la fausseté, et à supposer ensuite que la différence entre le nombre essayé et le nombre cherché est proportionnelle à l'écart présenté par deux résultats qui devraient être égaux d'après les conditions du problème.

Fausses Confidences (*les*), comédie en 3 actes, en prose, par Marivaux (1737) ; œuvre légère et d'une grande finesse psychologique.

Faux Bonshommes (*les*), comédie en 4 actes, de Th. Barrière et Ern. Capendu ; œuvre forte, galerie de portraits de bourgeois égoïstes et avides (1856).

Faux ménages (*les*), drame en quatre actes, en vers, d'Edouard Pailleron (1869) ; œuvre d'une brillante facture, d'une morale sévère.

faux-bourdon n. m. Chant d'église à plusieurs parties, qui s'exécute note contre note. Pl. des *faux-bourdons*.

— ENCYCL. Le faux-bourdon n'est autre qu'un contre-point à trois ou quatre parties, sur le plain-chant, note contre note. Son origine remonte au XIVe siècle ou au commencement du XVe siècle. Il était alors à trois voix, et consistait en une série d'accords qui se succédaient par mouvement semblable, engendrant ainsi des suites de quartes assez barbares. Aussi vit-on paraître une autre espèce de faux-bourdon, consistant en une composition régulière, mais toujours note contre note, selon les règles ordinaires de l'harmonie, avec le plain-chant à l'une des quatre parties. Les vêpres des dimanches, dans les églises qui possèdent des maîtrises, sont ordinairement exécutées en faux-bourdon (3 ou 2 psaumes sur 5, et le *Magnificat*).

faux-du-corps n. m. Partie où le corps s'amincit entre la poitrine et les hanches.

faux-fuyant [*fô-fa-ian*] n. m. Endroit détourné pour s'en aller sans être vu. *Fig.* Défaite, échappatoire : *user de faux-fuyants*.

faux-marcher n. m. (pour *for-marcher* ; de *fors*, et *marcher*). *Vénér.* Se dit de l'allure de la biche, du cerf, qui biaise en marchant.

Favart.

Favart [*var*] (Charles-Simon), poète dramatique français, né à Paris, m. à Belleville (1710-1792) ; auteur de nombreux vaudevilles et opéras-comiques (*la Chercheuse d'esprit, les Trois sultanes, Anette et Lubin*, etc.), protégé de Mme de Pompadour. — Mme **Favart**, née *Marie-Justine-Benoîte* DURONCERAY, femme du précédent, actrice célèbre, née à Avignon, m. à Belleville (1727-1773), introduisit au théâtre la vérité dans le costume.

Mme Favart.

Favé (Ildephonse), général et écrivain militaire français, né à Dreux, m. à Paris (1812-1894). Il commanda l'artillerie pendant la défense de Paris (1870-1871).

favelle [*vé-le*] n. f. Conceptacle de certaines algues céramiées. (On dit aussi CYSTOCARPE.)

favelotte [*lo-te*] n. f. Nom vulgaire de la fève des marais.

favéole n. f. *Hist. nat.* Petite cellule.

favéolé, e adj. (de *favéole*). *Hist. nat.* Se dit des cellules ou des organes à parois minces et adossés les uns contre les autres.

Faverges [*vèr-je*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. d'Annecy ; 260 h. (*Favergeois* ou *Favergiens*). Anthracite, carrières. — Le cant. a 10 comm., et 6.580 h.

Faverney, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 15 kil. de Vesoul, près de la Lanterne ; 1.410 h. Ch. de f. E. Gypse, chaux.

faverole n. f. V. FÉVEROLE.

Faverolles (RACE DE), catégorie de gallinacés obtenus par croisement entre les races cochinchinoise, brahmapoutra, dorking et la race de Hollande, et qui sont très appréciées pour leur rusticité et la qualité de leur chair. (On dit communément : *un, une faverolles* pour *un coq, une poule de Faverolles*.)

Faversham [*vèrs-ham'*], v. d'Angleterre (comté de Kent) ; 10.500 h. Port, parcs à huitres.

favete linguis, mots lat. signif. : *Gardez un silence religieux*. Commencement d'un vers d'Horace (*Odes*, III, 1, 2). Le poète demande qu'on fasse religieusement silence pour écouter les vérités morales qu'il va énoncer. Il emprunte la formule qu'adressait aux assistants celui qui allait célébrer une cérémonie religieuse. Euphémisme pour dire : *Faites silence ; taisez-vous*.

faveur n. f. (lat. *favor* ; de *favere*, être propice). Bienveillance, protection : *rechercher la faveur des grands*. Marque exceptionnelle de bienveillance ; privilège : *solliciter une faveur*. *Fig.* : *les faveurs de la nature, de la fortune*. Ruban de soie très étroit. *Trouver faveur auprès de quelqu'un*, en être bien accueilli. Loc. prép. : *En faveur de*, en considération de, au profit de. *A la faveur de*, au moyen de : *à la faveur de la nuit*. Pl. Marques d'amour qu'une femme donne à un homme. ANT. **Défaveur, disgrâce.**

faveux, euse [*veû, eu-ze*] adj. (du lat. *favus*, rayon de miel). *Méd.* Se dit de la teigne, lorsqu'elle se recouvre de croûtes jaunâtres.

Favier [*vi-é*] (Jean-Louis), aventurier et pamphlétaire français, né à Toulouse, m. à Paris (1711-1784) ; auteur de *Conjectures raisonnées*, où il montre une remarquable clairvoyance des intérêts extérieurs de la France.

Favier (Alphonse), évêque français, né à Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or), m. à Pékin (1837-1905). Il alla prêcher l'Evangile en Chine, fut élevé au siège épiscopal de Pékin (1899) et fut l'auxiliaire dévoué des ministres français en Chine.

faviforme adj. (du lat. *favus*, rayon de miel, et de *forme*). Qui a la forme d'alvéoles.

favisme [*vis-me*] n. m. (du lat. *faba*, fève). Intoxication produite par l'ingestion de fèves gâtées ou altérées par des parasites.

favisses [*vi-se*] n. f. pl. (lat. *favissæ*). Caves où l'on enfouissait, près des temples, les objets sacrés et les *ex-voto* hors d'usage.

favonette [*nè-te*] n. f. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

favorable adj. (de *faveur*). Propice : *vent favorable*. Indulgent, bienveillant : *regard favorable*. ANT. **Défavorable.**

favorablement [*man*] adv. D'une manière favorable : *accueillir favorablement une requête*. ANT. **Défavorablement.**

Favoris.

favori, ite adj. (ital. *favorito*). Qui plaît le plus : *auteur, livre favori*. N. m. Qui tient le premier rang dans les bonnes grâces de quelqu'un de puissant : *Olivier le Dain et Tristan l'Hermite étaient les favoris de Louis XI*. Personne qui jouit exclusivement de certains dons particuliers : *les favoris de la Fortune*. Cheval que l'on croit généralement devoir gagner la course : *les favoris rapportent peu*. Partie de la barbe

qui croît en touffe de chaque côté du visage. N. f. Maîtresse d'un roi.

— Encycl. Le nom de *favorite* a été donné plus particulièrement à celles des maîtresses royales qui eurent quelque influence sur les événements et les hommes de leur temps. Parmi les plus célèbres, dans l'histoire de France, citons : Frédégonde, maîtresse, puis épouse de Chilpéric Ier; Odette de Champdivers, favorite de Charles VI; Agnès Sorel, de Charles VII; Marguerite de Sassenage, de Louis XI; la comtesse de Chateaubriant et la duchesse d'Étampes, de François Ier; Diane de Poitiers, de Henri II; Marie Touchet, de Charles IX; la comtesse de Guiche, Françoise de Montmorency, Charlotte des Essarts, Gabrielle d'Estrées, Henriette d'Entragues, de Henri IV; Mlle de La Vallière, Mme de Montespan, la duchesse de Fontanges et Mme de Maintenon, de Louis XIV; la duchesse de Châteauroux, la marquise de Pompadour, la du Barry, de Louis XV; Mme du Cayla, maîtresse platonique de Louis XVIII.

Favorite (la), opéra en 4 actes, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Waëz (le 4e acte de Scribe), musique de Donizetti (1840). En Castille (en 1340), un jeune seigneur, Fernand, est épris de la belle Léonore, qui, ce qu'il ignore, est la favorite du roi Alphonse XI. Partition célèbre, pleine de pages émouvantes.

Favorite (la), palais voisin de Mantoue, près duquel Bonaparte vainquit les Autrichiens de Provera, le 16 janvier 1797. Cette victoire amena la capitulation de Mantoue.

Favorinus [*nuss*], rhéteur et sophiste gaulois, né à Arles, m. vers 135, disciple de Dion Chrysostome et ami de Plutarque. Il fréquenta beaucoup la cour d'Adrien, à qui ses mots piquants déplurent quelquefois.

favoriser [*zé*] v. a. Traiter favorablement. Accorder une préférence. Seconder les desseins, les désirs : *l'obscurité a favorisé sa fuite. Favoriser de*, accorder la faveur de : *favoriser quelqu'un d'un regard.*

favoritisme [*tis-me*] n. m. Abus du régime des favoris, des faveurs injustifiées accordées au détriment du mérite.

Favras [*vrass*] (Thomas de Mahy, marquis de), agent politique du comte de Provence, né à Blois, m. à Paris (1744-1790). Il fut pendu en place de Grève, sous l'accusation d'avoir projeté d'affamer Paris et d'assassiner Bailly et La Fayette.

Favre (Antoine), jurisconsulte savoisien, dit *le Président Faber*, né à Bourg, m. à Chambéry (1557-1624), célèbre par ses travaux sur le droit romain.

Jules Favre.

Favre (Jean-Baptiste), abbé et poète languedocien, né à Sommières, m. à Celleneuve (Hérault) [1727-1783]; un des précurseurs du félibrige.

Favre (Jules), avocat et homme politique français, né à Lyon, m. à Versailles (1800-1880). Il fut, en 1848, secrétaire de Ledru-Rollin, s'efforça en 1851 d'organiser la résistance au coup d'État, devint bâtonnier de l'ordre des avocats, plaida pour Orsini (1858), et fut élu comme député libéral au Corps législatif. Il proposa, en 1870, la déchéance de l'Empire, fut membre du gouvernement de la Défense nationale, et négocia avec Bismarck le traité de Francfort. Membre de l'Académie française depuis 1868.

Favre (Louis), entrepreneur de travaux publics, né à Chêne-Bourg, près de Genève (1826-1879). Il mena à bonne fin le percement du mont Cenis et commença celui du Saint-Gothard, mais il mourut dans le tunnel avant de l'avoir achevé.

favus [*vuss*] n. m. (mot lat. signif. *rayon de miel*). *Pathol.* Croûte de la teigne faveuse.

Fawcett [*fa-ou-sèt'*] (Henry), économiste anglais, né à Salisbury, m. à Cambridge (1833-1884).

Fawkes (Guy), officier catholique anglais, né à York, supplicié à Londres (1570-1606). Un des chefs de la *Conspiration des Poudres*, il refusa, au milieu des tortures, de nommer ses complices.

fay [*fé*] n. m. Division d'un bloc d'ardoise en un certain nombre de quartiers.

Fay (Le), comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 10 kil. de Louhans ; 1.240 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Fay (Charles-Alexandre), général et écrivain militaire français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port en 1827; auteur d'utiles souvenirs militaires sur la guerre franco-allemande.

fayard [*fa-iar*] ou **foyard** [*foi-iar*] n. m. Autres noms du *hêtre*.

Fay-aux-Loges, comm. du Loiret, arr. et à 19 kil. d'Orléans, sur le canal d'Orléans ; 1.030 h. Ch. de f. Orl. Carrières.

Fay-de-Bretagne, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 38 kil. de Saint-Nazaire ; 3.410 h. Minoteries.

Faye, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 21 kil. d'Angers, non loin du Layon ; 1.200 h. Ch. de f. Etat. Vignobles.

Faye [*fa-i*] (Jacques), homme d'Etat et magistrat français, né à Paris, m. à Seulis (1543-1590); bon serviteur de Henri III, puis de Henri IV.

Faye (Hervé), astronome et météorologiste français, né à Saint-Benoît-du-Sault, m. à Paris (1814-1902). On lui doit, entre autres travaux, une théorie des cyclones. Il fut ministre de l'instruction publique dans le cabinet Rochebouët (1877).

Faye (Etienne-*Léopold*), avocat et homme politique français, né à Marmande, m. à Berac (Lot-et-Garonne) [1828-1900]. Il fut ministre de l'instruction publique (1887), puis de l'agriculture (1889).

fayence [*fa-ian-se*], **fayencerie** [*fa-ian-se-ri*] n. f.; **fayencier** [*fa-ian-si-é*] n. m. V. faïence, etc.

Fayence [*fa-i-an-se*], ch.-l. de c. (Var), arr. de Draguignan, non loin de la Camandre ; 1.420. — Le cant. a 8 comm., et 6.860 h.

Fay-le-Froid [*fa-i-le-froi*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. du Puy, près du Lignon-Vellave ; 1.200 h. Gorges, eaux acidulées gazeuses. — Le cant. a 6 comm., et 7.500 h.

fayot [*fa-io*] ou **fayol** [*fa-iol*] n. m. (lat. *phaseolus*). *Fam.* Haricot sec. *Arg. mar.* Rengagé de la marine.

Fayoum [*fa-i-oum'*], contrée de la Moyenne-Egypte ; 370.000 h. Capit. *Médinet-el-Fayoum*. Dans la partie la plus basse, se trouve un lac partiellement desséché.

Fays-Billot [*fè-i-bi, ll* mll., *o*] ou **Fayl-Billot,** ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. de Langres ; 2.150 h. Patrie de Mgr Darboy. Ecole nationale d'horticulture et de vannerie. — Le cant. a 24 comm., et 9.660 h.

Fayt-lez-Seneffe, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 4.450 h. Houille, fonderies.

Fazio degli Uberti, poète italien, né à Florence, m. à Vérone en 1367 ; imitateur de Dante.

Fazy (Jean-Jacques, dit **James**), homme politique et économiste genevois, né et m. à Genève (1796-1878), fondateur du *Journal de Genève*, et principal auteur de la Constitution libérale genevoise de 1847.

Fe, symbole chimique du *fer*.

féage n. m. (de *fief*). *Féod.* Contrat d'inféodation.

féal, e, aux adj. (de *foi*). Fidèle. (Vx.) *Substantiv.* Partisan dévoué : *les féaux du bonapartisme.*

feather-weight [*fé-zeur-ouèt'*] n. m. (en angl. : *poids de plume*). *Turf.* Cheval qui a le plus léger poids à porter, dans une course handicap.

féauté [*fé-ô*] n. f. Fidélité. (Vx.)

fébricitant [*tan*], **e** adj. et n. (de *fébriciter*). Qui a la fièvre : *un homme fébricitant, un fébricitant.* (Vx.)

fébriciter [*té*] v. n. (lat. *febricitare*). Avoir la fièvre.

fébricule n. f. (lat. *febricula*). Fièvre légère.

fébrifuge adj. (du lat. *febris*, fièvre, et *fugare*, mettre en fuite). Qui guérit la fièvre. N. m. : *la quinine est un excellent fébrifuge.*

— Encycl. Le fébrifuge par excellence est le quinquina, qui agit surtout par la quinine qu'il renferme, et qu'on emploie maintenant de préférence sous forme de composés définis : sulfate, chlorhydrate, bromhydrate de quinine. Après la quinine, le remède le plus efficace contre les fièvres intermittentes est l'*acide arsénieux;* puis viennent la *salicine* (écorce de saule), la *phlorydzine*, l'*esculine* (écorce de marronnier d'Inde) et diverses plantes amères.

Les médicaments qui abaissent la température sont des *antipyrétiques.*

fébrigène adj. (du lat. *febris*, fièvre, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui engendre la fièvre.

fébrile adj. (lat. *febrilis ;* de *febris*, fièvre). Qui tient de la fièvre : *mouvements fébriles.* Qui accuse la fièvre : *pouls fébrile. Fig.* Qui produit ou trahit une vive excitation : *impatience fébrile.*

fébrilement [*man*] adv. D'une manière fébrile.

fébrilité n. f. Caractère de ce qui est fébrile.

fébruales n. f. pl. (du lat. *februarius*, février). *Antiq. rom.* Fêtes qui se célébraient au mois de février, en l'honneur des morts.

Febvre (Alexandre-Frédéric), comédien français, né à Paris en 1835. Il a fait applaudir dans plusieurs théâtres parisiens, surtout à la Comédie-Française, son talent souple et original.

fécal, e, aux adj. Qui a rapport aux fèces. *Matières fécales,* excréments de l'homme.

fécaloïde [*lo-i-de*] adj. (de *fécal*, et du gr. *eidos*, apparence). Se dit des vomissements qui surviennent dans l'obstruction intestinale, et qui contiennent des matières fécales.

Fécamp [*kan*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 40 kil. du Havre ; 16.740 h. (*Fécampois*). Ch. de f. O. Filatures, fonderies, chantiers de constructions navales. Port de grande pêche, sur la Manche. Bains de mer (plage de galets). — Le cant. a 12 comm., et 24.720 h.

fécation [*si-on*] n. f. *Chim.* Séparation des fèces.

fécer [*sé*] v. n. (de *fèces*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il fèça, nous fèçons.*) Former de la lie.

fèces [*fè-se*] n. f. pl. (du lat. *fæx, fæcis*, excrément). *Chim.* Sédiment qui se dépose au fond d'un liquide trouble, après qu'on l'a laissé reposer. *Physiol.* Excréments solides de l'homme.

— Encycl. *Physiol.* Les fèces ont une couleur ordinairement brune ; leur odeur provient souvent d'un dégagement d'hydrogène sulfuré, en même temps que d'un certain nombre de produits volatils. Elles sont constituées par des substances alimentaires insolubles dans les sucs digestifs et les produits de sécrétion du tube digestif. Leur composition varie, comme aussi la couleur, avec l'état pathologique.

Fechain, comm. du Nord, arr. et à 17 kil. de Douai, près de la Leusée ; 1.260 h.

féchelle n. f. *Art culin.* V. faisselle.

Fechner [*fèch-nèr*] (Gustave-Théodore), philosophe allemand, né à Gross-Særchen, m. à Leipzig (1801-1887); un des fondateurs de la psychophysique.

fécial, e, aux adj. Qui se rapportait aux féciaux : *le droit fécial.* (V. l'art. suiv.)

fécial n. m. (lat. *fecialis*). Prêtre qui, chez les Romains, intervenait dans les déclarations de guerre et les traités de paix, et les consacrait par des cérémonies religieuses : *le collège des féciaux.*

fécond [*kon*], **e** adj. (lat. *fecundus*). Propre à la reproduction de l'espèce : *les négresses sont très fécondes.* Fertile, productif : *la féconde Limagne.* Qui rend fertile : *la pluie féconde. Fig.* Abondant en résultats, en développements : *œuvre féconde; orateur fécond.* Ant. Infécond, stérile, aride.

fécondable adj. Qui peut être fécondé.

fécondance n. f. Aptitude à féconder.

fécondant [*dan*], **e** adj. Qui féconde ou fertilise : *engrais fécondants.*

fécondateur, trice n. et adj. Qui a la puissance de féconder.

fécondation [*si-on*] n. f. Action de féconder : *la fécondation des fleurs.* Son résultat.

— Encycl. *Biol.* La fécondation est le phénomène terminal de la reproduction sexuelle des êtres vivants. Il y a deux catégories d'éléments sexuels : les éléments mâles (gamète mâle, androgamète, anthérozoïde, spermatozoïde), et les éléments femelles (gamète femelle, gynogamète, oosphère, ovule). Les éléments sexuels de chaque catégorie jouissent des propriétés suivantes : 1° chacun d'eux isolément est incapable de développement (on a reconnu cependant que cette propriété n'est pas absolue ; Yves Delage a pu faire éclore des œufs d'oursins non fécondés, en les plaçant dans des solutions salines concentrées) ; 2° l'élément femelle d'une espèce *attire* l'élément mâle de la même espèce ; 3° ces éléments sont complémentaires ; 4° la fusion de ces éléments transforme l'élément femelle en œuf complet.

En général, il y a deux individus différents, et la fécondation est dite croisée. Si le même individu porte les deux éléments, il est dit *hermaphrodite.* L'abeille et quelques autres animaux présentent un cas aberrant de fécondation. Leur ovule peut se développer seul en donnant naissance à un mâle, mais, s'il est fécondé, il donne une femelle (ouvrière ou reine).

Fécondation artificielle. La fécondation artificielle consiste à déterminer l'union des spermatozoïdes avec les ovules, en dehors de tout rapprochement sexuel. Elle fut pratiquée d'abord par les pisciculteurs, puis par les horticulteurs et arboriculteurs.

La fécondation artificielle des plantes est une opération fort délicate, et qui ne peut être effectuée que par des mains expertes. Les anthères sont coupées avant la déhiscence, quelquefois avant l'épanouissement de la fleur. On isole ensuite la fleur soigneusement par des sacs ou des cloches de verre. Le moment venu, on désencapuchonne la fleur et on frotte doucement le stigmate avec plusieurs anthères de la fleur fécondante. La fécondation de la vanille (qui ne se fait jamais qu'artificiellement) est particulièrement délicate. La fécondation artificielle a permis de créer diverses variétés nouvelles de blé ; en viticulture, elle a permis d'obtenir des hybrides plus ou moins résistants, et, enfin, c'est grâce à elle que l'horticulture obtient chaque jour des variétés nouvelles de fleurs.

fécondement [*man*] adv. D'une manière féconde.

féconder [*dé*] v. a. Rendre fécond. Rendre fertile : *les pluies et la chaleur fécondent la terre.*

fécondité n. f. Qualité de ce qui est fécond : *fécondité d'une femelle.* Fertilité : *fécondité de la terre. Fig.* Aptitude à produire certains effets : *la fécondité d'une idée, d'un écrivain.* Ant. **Infécondité, infertilité, stérilité.**

— Encycl. La fécondité est la règle de toutes les espèces vivantes, puisque, sans elle, elles disparaîtraient forcément.

Dans la génération sexuelle, la fécondité n'est pas limitée aux unions d'individus de même race ou de même espèce ; le croisement de deux individus de même espèce, mais de races différentes, est généralement fécond et donne lieu à des êtres dits *métis.* Quand le croisement a lieu entre deux individus d'espèces différentes, le croisement est infécond, ou donne lieu à des *hybrides,* qui sont inféconds (mulet).

Fécondité, roman ou plutôt poème symbolique d'Emile Zola, le premier volume d'une sorte de tétralogie intitulée *les Quatre Evangiles.*

fécule n. f. (lat. *fæcula*). Partie pulvérulente farineuse des graines et de certaines racines : *la pomme de terre contient une forte proportion de fécule. Fécule amylacée,* l'amidon.

— Encycl. On a adopté plus particulièrement le nom de *fécule* en thérapeutique et économie domestique, en réservant celui d'*amidon* pour la fécule qui sert aux usages industriels. La fécule existe dans presque toutes les parties des végétaux (racines, tubercules, tiges, feuilles, fruits, graines). A l'état de purcté, la fécule est insoluble dans l'eau froide, mais elle se dissout en apparence dans l'eau chaude, en faisant un magma. Sous cette forme, elle se change en sucre, par l'ébullition avec les acides étendus.

Parmi les fécules alimentaires composées, on peut citer l'*arrow-root*, le *dictamia*, le *kaffa*, le *racahout* des Arabes, le *sagou*, le *salep*, le *tapioca*, etc.

Il y a aussi des fécules médicinales, employées en thérapeutique comme résolutifs ou décongestionnants : fécule de pomme de terre, d'arum, de belladone, de brione, de ciguë, de jusquiame, de pivoine.

féculence [*lan-se*] n. f. Etat d'une substance féculente : *la féculence des lentilles.* Etat d'un liquide qui dépose des sédiments.

féculent [*lan*], **e** adj. Qui contient de la fécule : *graines féculentes.* Epais, qui dépose un sédiment : *liquide féculent.* N. m. Légume qui contient de la fécule : *la pomme de terre est un féculent.*

féculer [*lé*] v. a. Réduire en fécule.

féculerie [*ri*] n. f. Usine où l'on fabrique la fécule.

— Encycl. Une féculerie comprend toute une série d'appareils par lesquels passe successivement la pomme de terre pour être réduite en fécule : les laveurs et épierreurs débarrassent les tubercules de la terre et des graviers qui s'y trouvent adhérer ; puis, des cylindres dentés, qui tournent dans des tambours métalliques, réduisent les pommes de terre en une pulpe, qu'entraîne un courant d'eau. Après épuration et tamisage de cette pulpe, on la fait déposer dans de grands réservoirs et, enfin, on la sèche dans des étuves ; au sortir des bluteurs, c'est de la fécule pure que l'on recueille.

féculeux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui contient de la fécule.

féculier [*li-é*] n. et adj. m. Se dit de celui qui fabrique de la fécule. (On dit moins bien féculiste.)

féculite n. f. Substance pulvérulente, formant le principe immédiat de certains végétaux.

féculoïde [*lo-i-de*] adj. (de *fécule*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble à la fécule.

féculomètre n. m. (de *fécule*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument destiné à l'essai des fécules.

fedeli n. m. pl. (ital. *i fideli comici*, les comédiens fidèles). Troupe d'artistes italiens, qui se constitua en 1605 et fut appelée à Paris par Marie de Médicis.

fédéral, e, aux adj. (du lat. *fœdus, eris*, alliance). Qui a rapport à une fédération, à une confédération : *le conseil des amphictyons était l'assemblée*

fédérale de la Grèce. Tir fédéral, tir que, chaque année, la Suisse organise au chef-lieu de l'un de ses vingt-deux cantons.

fédéraux ou **nordistes** (*les*), nom que portèrent les Américains des Etats du Nord qui, pendant la guerre de Sécession, combattaient pour l'abolition de l'esclavage et le maintien de l'union fédérale (par opposition aux *confédérés*). Le nom de fédéraux a été donné aussi aux combattants alliés de l'Etat d'Orange et de la république du Transvaal, dans leur guerre défensive contre l'Angleterre en 1900.

fédéraliser [*zé*] v. a. Constituer un pays à l'état de fédération.

fédéralisme [*lis-me*] n. m. Système politique dans lequel plusieurs petits Etats se réunissent en confédération, tout en conservant chacun une autonomie relative : *le fédéralisme helvétique*.

fédéraliste [*lis-te*] adj. Qui a rapport au fédéralisme. N. Partisan du gouvernement fédératif.

fédératif, ive adj. Qui appartient au fédéralisme : *gouvernement fédératif des Etats-Unis*.

fédération [*si-on*] n. f. (de *fédératif*). Association de plusieurs Etats particuliers en un seul Etat collectif. Union de sociétés qui s'allient dans un but commun : *les fédérations départementales*.

— Encycl. La fédération est l'union dans l'Etat de plusieurs Etats conservant leur indépendance respective, mais astreints, par le pacte constitutif, à respecter certaines mesures d'intérêt commun, comme l'ancienne Confédération germanique. (On dit plutôt en ce sens *confédération*.) L'Etat fédéral admet, au contraire, un gouvernement unique, un pouvoir central, une diplomatie commune à tous les Etats associés : tels sont la Suisse et les Etats-Unis.

Fédération (*fête de la*), fête qui se célébra au Champ-de-Mars, à Paris, le 14 juillet 1790, et qui eut lieu à l'occasion du premier anniversaire de la prise de la Bastille. Des réjouissances analogues

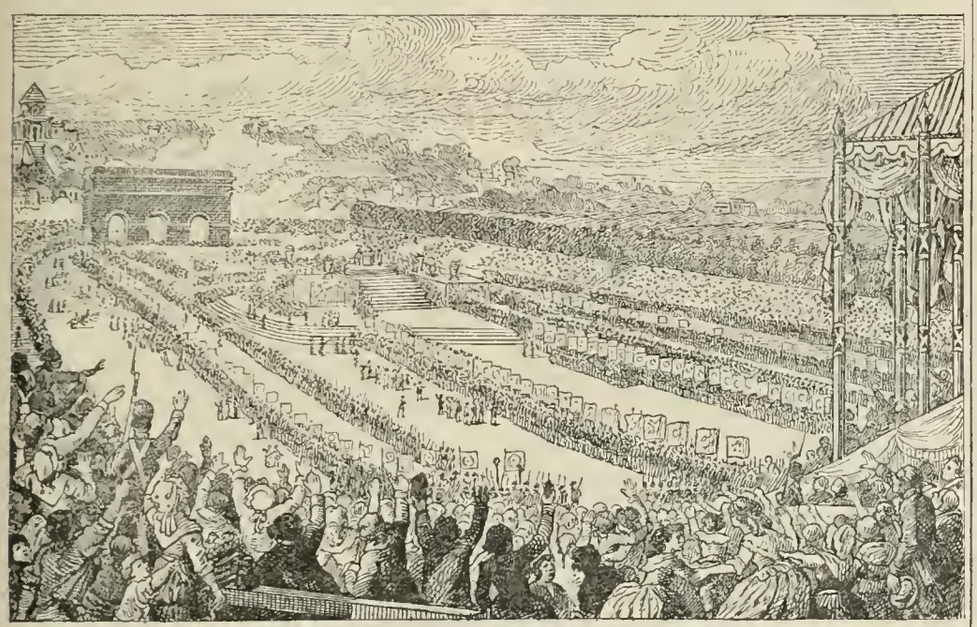

Fête de la Fédération, d'après un dessin de Monnet, peintre du roi.

avaient eu lieu déjà en province. Les délégués des 83 départements nouvellement établis s'y trouvèrent réunis, au nombre de 60.000. L'évêque d'Autun, Talleyrand, dit la messe sur l'autel de la Nation, et La Fayette prononça le serment de fidélité à la constitution, auquel le roi souscrivit, tandis que la reine élevait son fils dans ses bras.

fédéré, e adj. Qui fait partie d'une fédération. N. m. Délégué à la fête de la Fédération, en 1790. Garde national fédéré : *les fédérés de 1815*. Soldat de la Commune en 1871.

fédérer [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Former en fédération.

Federici (Jean-Baptiste Viassolo, dit Camillo), poète dramatique italien, né à Pesaro, m. à Milan 1749-1802); auteur de remarquables comédies : *le Mensonge dure peu*, etc.

fédon n. m. Dans l'Ouest, jeune baudet.

Fédor ou **Féodor,** nom de trois tsars de Russie, qui régnèrent de 1584 à 1598, en 1605, et de 1676 à 1682.

Fédora, drame ou mélodrame en quatre actes, en prose, de V. Sardou (1882); c'est une intrigue d'amour en Russie : pièce pathétique, bien conduite.

fée [*fé*] n. f. (lat. *fata*). Etre fantastique, du sexe féminin, doué d'un pouvoir surnaturel : *il y avait de bonnes et de mauvaises fées. Conte de fées*, conte dans lequel intervient le pouvoir surnaturel des fées; chose fantastique, vaine, chimère. *Fig.* Femme remarquable par sa grâce, son esprit, sa bonté. *Vieille fée, fée Carabosse*, femme désagréable, revêche. *Travail, ouvrage de fée*, travail d'une perfection extrême. *Pays des fées, château des fées*, pays, château merveilleux, enchanté, imaginaire. *Travailler comme une fée*, travailler avec une adresse remarquable. Adjectiv. Enchanté, magique : *la clef de Barbe-Bleue était fée*.

— Encycl. Les fées du moyen âge sont des divinités secondaires païennes, qui ont survécu au paganisme, et que le peuple a mêlées aux croyances chrétiennes. Elles portent différents noms dans les pays d'Europe : *fairies, water-elvens* en Irlande, *nokka* en Danemark, etc. On rencontre dans cette conception des survivances des mythologies latine, celtique et germanique : on y retrouve des souvenirs des *moires* ou *parques* des Grecs, du *fatum* et des *matronæ* ou *matres* des Latins, les *nornes* scandinaves, les *saynètes* des Gaulois. Les fées, toujours armées d'une baguette magique, instrument de leur puissance surnaturelle, étaient cependant quelquefois soumises à des lois bizarres et humiliantes. Il faut remarquer que ces divinités sont malignes et méchantes dans les pays septentrionaux, où la nature est avare et rigoureuse, et qu'elles sont douces et bienfaisantes dans les pays méridionaux, où la nature est riante et la vie facile. Les fées occupèrent dans la littérature une place considérable : dans les romans d'*Arthur*, de la *Table ronde*, etc., apparaissent Vivianc, Morgane, Mélusine. Elles revivent dans les grands poèmes de la Renaissance et dans les contes de Perrault. Les grandes familles même avaient leur fée protectrice. Telles étaient Mélusine, Morgane, Urgèle, Viviane, la Dame Blanche, etc.

Fée aux miettes (*la*), charmant petit conte de Ch. Nodier, où l'auteur se montre savant philologue, admirable conteur et spirituel moraliste (1832).

feeder [*fi-der*] n. m. (mot angl. signif. *alimentateur*). Dans une distribution électrique, nom donné à chacun des câbles d'alimentation partant directement de la machine et venant aboutir en divers points de la ligne principale, sans qu'on prenne aucune dérivation sur leur parcours.

féer [*fé-é*] v. a. Rendre fée, enchanter.

féerie [*fé-ri*] n. f. Art des fées. Monde fantastique des fées : *le domaine de la féerie*. Pièce de théâtre à grand spectacle, où figurent les fées, les génies, etc. *Fig.* Spectacle splendide : *paysage qui est une véritable féerie*.

— Encycl. La féerie est une pièce dramatique, fondée sur le merveilleux. Lorsqu'elle a été créée par de véritables poètes, elle a produit des chefs-d'œuvres : *la Tempête* et *le Songe d'une nuit d'été*, de Shakspeare; *la Princesse de la Chine*, de Gozzi; *Psyché*, de Molière, Corneille et Quinault, peuvent être cités en ce genre. La musique se marie si bien avec la féerie que le répertoire lyrique en contient un grand nombre, depuis les opéras de Quinault, mis en musique par Lulli, jusqu'à ceux de Wagner. Aujourd'hui, le mot *féerie*, détourné de sa signification première, désigne des œuvres populaires, où l'auteur dramatique s'ingénie simplement à éblouir les yeux par la somptuosité ou l'imprévu du spectacle matériel; telles sont : *la Biche au bois, les Pilules du diable, les Sept châteaux du diable, le Pied de mouton, la Poule aux œufs d'or, la Poudre de Perlinpinpin, les Cinq sous de Lavarède*, etc.

féerique [*fé-ri-ke*] adj. Qui appartient au monde des fées : *palais féerique*. Qui tient de la féerie : *pièce féerique*. *Fig.* Merveilleux : *paysage féerique*.

féeriquement [*fé-ri-ke-man*] adv. D'une manière féerique.

Fégréac, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 60 kil. de Saint-Nazaire, près de la Vilaine; 2 900 h.

Fehling (Hermann), chimiste allemand, né à Lubeck, m. à Stuttgart (1811-1885). La *liqueur cupropotassique de Fehling* est employée dans les laboratoires pour le dosage de la glucose.

Fehrbellin, bourg d'Allemagne (Prusse [Brandebourg]); 25.000 h. Victoire de l'électeur de Brandebourg sur les Suédois, en 1675.

Feignies, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. d'Avesnes, sur la Flamenne; 3.030 h. Ch. de f. N. Moulins, colza, poteries.

Feillens, comm. de l'Ain, arr. et à 30 kil. de Bourg, non loin de la Saône; 2.420 h. (*Feillendits*). Volailles.

feindre [*fin-dre*] v. a. (du lat. *fingere*. — Se conj. comme *craindre*.) Simuler pour tromper : *Horace feignit de s'enfuir, pour séparer les trois Curiaces blessés. Feindre de*, faire semblant de. *Feindre que*, supposer que. *Feindre à quelqu'un que*, lui rapporter faussement que. V. n. Boiter légèrement, en parlant d'un cheval.

feint [*fin*] n. m. Peinture imitant exactement des moulures, des marbres, etc.

feinte [*fin-te*] n. f. Déguisement, artifice : *parler sans feinte*. Fiction de poète. (Vx.) *Escr.* Coup simulé qui détermine l'adversaire à parer d'un côté, tandis qu'on va frapper d'un autre. *Impr.* Défaut provenant d'un manque d'encrage.

feintise [*fin-ti-ze*] n. f. Feinte, déguisement. (Vx.)

Feïzabad ou **Faïzabad,** ville de l'Hindoustan (prov. d'Aoudh), sur la Godra, affl. du Gange; 75.000 h. Riz, froment. — La *prov. de Feïzabad* compte environ 7 millions d'hab.

felatier [*ti-é*] n. m. Ouvrier verrier, qui tire le verre avec la féle. (On dit aussi, par corruption, FÉRATIER.)

Feldkirch, v. d'Austro-Hongrie (Tyrol), dans le Vorarlberg; 3.400 h. Filatures, distilleries, brasseries.

feld-maréchal [*fèld*] n. m. (allem. *feldmarschall*). Titre donné autrefois en Allemagne, en Autriche et en Angleterre, à l'officier de cavalerie qui dirigeait les troupes en campagne (équivalent du titre de *maréchal de camp* en France). Aujourd'hui, dans les mêmes pays, grade le plus élevé de la hiérarchie militaire. Pl. des *feld-maréchaux*.

feldspath [*fèld-spat*] n. m. (de l'allem. *feld*, champ, et de *spath*). Silicate double d'alumine et d'un alcali, qui entre dans la constitution d'un grand nombre de roches primitives, notamment du granit.

— Encycl. Le feldspath constitue, avec le quartz et le mica, les éléments constitutifs du granit. Il existe aussi à l'état amorphe et forme la pâte d'une foule de roches éruptives.

feldspathique [*fèld-spa*] adj. Qui contient du feldspath : *les roches feldspathiques fournissent le kaolin*.

fêle ou **felle** [*fé-le*] n. f. (lat. *fistula*). Barre de fer creuse pour souffler le verre.

fêlé, e, adj. Fendu : *vase fêlé. Fig. Tête fêlée*, un peu folle. *Son fêlé*, son mat.

Felegyhaza, v. d'Autriche-Hongrie (Hongrie); 30.500 h. Vignobles.

fêler [*lé*] v. a. Fendre sans que les parties se séparent par le choc : *fêler un verre, une porcelaine, une cloche*.

Feletz (l'abbé Charles-Marie Dorimond **de**), écrivain français, né à Gumond (Corrèze), m. à Paris (1767-1850); critique au « Journal des Débats », un des défenseurs du classicisme contre les romantiques.

Fèlibien [*bi-in*] (André), sieur des Avaux et de Javerey, architecte et historiographe français, né à Chartres, m. à Paris (1619-1695). Ses *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens ou modernes* sont un ouvrage capital pour l'histoire de l'art français. — Son fils, dom Michel, né à Chartres, mort à Paris (1666-1719), de la congrégation des bénédictins de Saint-Maur, est l'auteur d'une très utile *Histoire de Paris* (1719).

félibre n. m. (n. prov.). Poète ou prosateur en langue d'oc, membre du félibrige.

félibrée [*bré*] n. f. Réunion du banquet des félibres.

félibréen, enne [*bré-in, è-ne*] adj. Qui concerne les félibres.

félibresse [*brè-se*] n. f. Poétesse, en langue d'oc.

félibrige n. m. (de *félibre*). Ecole littéraire, constituée au XIXe siècle, en Provence, pour le maintien et l'épuration du provençal et des différents dialectes de la langue d'oc : *Roumanille et Mistral sont les principaux écrivains du félibrige*.

— Encycl. Continuation d'une série d'œuvres qui, depuis les troubadours, n'ont cessé de perpétuer l'usage de la langue d'oc, préparé par Jasmin en Gascogne et Roumanille en Provence, le félibrige fut définitivement fondé en 1854, dans une réunion de sept jeunes poètes méridionaux au château de Fontségugne, près d'Avignon : T. Aubanel, J. Brunet, A. Mathieu, Mistral, Roumanille, A. Tavan et P. Giéra. Tous les poètes de la langue d'oc adoptèrent leurs vues. Leurs œuvres furent publiées dans l'*Armana prouvençau*. Mistral fit paraître son beau poème de *Mireille;* Roumanille ses *Œuvrettes;* Aubanel *la Grenade entr'ouverte*. Des Catalans comme Balaguer adhérèrent au mouvement, que des écrivains comme A. Daudet et Paul Arène firent connaître à Paris. Félix Gras, l'auteur des *Charbonniers*, fut l'écrivain le plus brillant de la seconde génération du félibrige. A ce moment (1876), l'école se subdivisait en *maintenances*, placées sous l'autorité d'un consistoire de cinquante *majoraux*. Des sociétés sœurs se fondèrent à Paris : la *Cigale* (1876), puis le *Félibrige de Paris* (1879). Le félibrige a créé en plein XIXe siècle une littérature des plus intéressantes.

Felice (Francesco **de**), littérateur italien, né à Catane en 1821. Il fut l'un des initiateurs du mouvement révolutionnaire de 1848 et contribua à la chute des Bourbons de Naples.

Félicien [*si-in*] (saint), martyr, décapité à Normeto, près de Rome, en 286 ou 287. Fête le 21 juillet.

félicitation [*si-on*] n. f. Action de féliciter; compliment : *recevoir une lettre de félicitations*. ANT. **Calamité, infortune, malheur.**

félicité n. f. (lat. *felicitas*). Bonheur suprême. Béatitude : *le comble de la félicité*. ANT. **Calamité, infortune, malheur.**

Félicité (sainte), esclave, martyre africaine, mise à mort sous le règne d'Alexandre Sévère, en 206. Fête le 7 mars. — Dame romaine, qui subit le martyre avec ses sept fils, entre 150 et 164. Fête le 13 novembre.

féliciter [*té*] v. a. (du lat. *felicitare*, rendre heureux). Complimenter quelqu'un sur un succès, sur un événement heureux. ANT. **Blâmer, critiquer.**

félidés n. m. pl. Famille d'animaux, réunissant tous les carnassiers du genre chat (*felis*). S. un *félidé*.

— Encycl. Les félidés sont les plus puissants et les plus parfaits des carnassiers, les plus souples et les mieux armés. Ils sont surtout répandus dans les régions chaudes. On a pu apprivoiser les guépards; mais le seul félidé domestique est le chat domestique, avec ses hybrides de chats asiatiques.

La distribution des félidés sur le globe est la suivante : en Europe : le *chat commun* et le *lynx;* en Afrique, le *lion*, le *léopard* ou *panthère*, le *guépard*, le *serval*, le *chat;* en Asie : le *lion*, le *tigre*, la *panthère*, l'*once*, les *chats*, le *lynx;* en Amérique : au nord, le *lynx;* au centre et au nord, le *puma*, l'*ocelot*, le *jaguar*, le *chati*, les *chats;* au sud, diverses espèces de chats.

félin, e adj. (lat. *felinus*, de *felis*, chat). Qui tient du chat. *Fig.* Souple, gracieux, non sans quelque hypocrisie : *grâce féline*. N. m. Tout animal carnassier, appartenant à la famille des *félidés*.

félinité n. f. Caractère félin, qui a la souplesse et la ruse du chat.

fêlir v. n. (du lat. *felis*, chat). Faire entendre le sifflement et le craquement particuliers au chat en colère.

Féliu y Codina (José), auteur dramatique espagnol, né à Barcelone, m. à Madrid 1845-1897). Il a composé un grand nombre de pièces en catalan.

felix culpa! mots lat. signif. : *Heureuse faute!* Paroles transportées d'une homélie de saint Augustin

dans une hymne qui se chante le samedi saint. Saint Augustin fait allusion à la chute de nos premiers parents, qui nous valut le Rédempteur.

felix qui potuit rerum cognoscere causas, vers de Virgile (*Géorgiques*, II, 489), qui signif. : *Heureux celui qui a pu pénétrer les causes secrètes des choses.* Il est souvent cité pour vanter le bonheur de ceux dont l'esprit vigoureux pénètre les secrets de la nature et s'élève ainsi au-dessus des superstitions du vulgaire.

Félix [*liks*] **Ier** (saint), pape de 260 à 274. Fête le 30 mai ; — **Félix II** (saint), papede 363 à 365, regardé comme antipape par un grand nombre d'historiens. Fête le 29 juillet ; — **Félix III** (saint), pape de 483 à 492. Marié avant d'entrer dans les ordres, il fut le bisaïeul de saint Grégoire le Grand. Fête le 25 février ; — **Félix IV** (saint), pape de 526 à 530. Fête le 25 février.

Félix (le P. Célestin-Joseph), prédicateur jésuite, né à Neuville-sur-Escaut (Nord), m. à Lille (1810-1891). Il a, de 1853 à 1870, fait à Notre-Dame de Paris des conférences remarquées sur les *Vérités fondamentales de la Religion.*

Félix, gouverneur d'Arménie, père de Pauline, personnage de la tragédie de *Polyeucte*, et l'un des types les plus originaux du théâtre de Corneille. C'est la personnification du fonctionnaire timide, de l'« homme en place » dont parle La Bruyère.

fellah [*fèl-la*] n. m. (de l'ar. *felach*, laboureur). Paysan ou laboureur égyptien : *les fellahs ont conservé le type physique des anciens Egyptiens.*

Fellatas ou **Fellanis,** peuple répandu dans l'Afrique centrale, du Sénégal aux sources du Nil. Les Fellatas ne sont pas des nègres, mais plutôt le produit d'un croisement entre nègres et Arabes. Au XVIIIe siècle, ils fondèrent un puissant empire, aujourd'hui déchu. C'est une belle race de pasteurs et de nomades, en grande partie fétichistes. (On les appelle aussi FOULAHS, FOULBÉS, PEULS ou PEULHS.)

felle n. f. *Techn.* V. FÊLE.

Fellenberg [*fèl-lén-bèrgh*] (Philippe-Emmanuel **de**), agronome et philanthrope suisse, né à Berne, m. à Hofwyl (1771-1844). Il créa plusieurs écoles d'agriculture.

Felleries, comm. du Nord, arr. et à 8 kil. d'Avesnes, sur un affluent de l'Helpe Majeure ; 1.940 h. Brasserie, filatures, boissellerie.

Felletin [*fé-le*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. d'Aubusson, non loin de la Creuse ; 3.330 h. (*Felletinois*). Ch. de f. Orl. Fabrication de tapis. — Le cant. a 9 comm., et 11.600 h.

fellow [*fè-lô*] n. m. (m. angl. signif. *compagnon*). Dans les universités anglaises, membre d'une corporation jouissant des revenus attachés à un collège.

fèlon, onne [*o-ne*] adj. (b. lat. *fello*). Déloyal, traître à son seigneur ; *vassal félon.* N. m. : *un vil félon.* ANT. **Féal, fidèle, loyal.**

félonie [*ni*] n. f. (de *félon*). Trahison envers son seigneur. Manquement à la foi jurée. Acte de déloyauté. ANT. **Fidélité.**

Feloups ou **Fouloups,** peuplades nègres de Sénégambie, qui habitent les rives de la Casamance.

felouque n. f. (esp. *faluca*). Petit bâtiment étroit et long, à voiles et à rames.

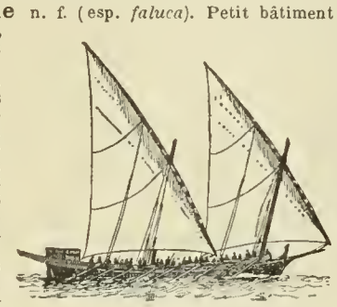

Felouque.

— ENCYCL. Les felouques servaient autrefois aux pirates barbaresques ; elles étaient rapides et marchaient aussi bien à la voile qu'à l'aviron. Les felouques, rarement pontées, ont deux mâts légèrement inclinés sur l'avant, avec des voiles analogues à celles des tartanes.

Felton (John), officier irlandais, qui assassina par fanatisme politique le duc de Buckingham, à Portsmouth, en 1628 ; né à Sudbury vers 1595, exécuté en 1628.

Feltre, v. d'Italie (prov. de Bellune), sur la Colmeda (Vénétie) ; 13.600 h. Prise par les Français en 1797.

Feltre (duc de). V. CLARKE.

fêlure n. f. Fente d'une chose fêlée. *Fig.* Désaccord, blessure : *avoir une fêlure.*

Feluy, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), sur un affl. de la Sennette ; 3.000 h. Carrières.

femelin, e adj. Se dit d'une variété de la race bovine du Jura : *les bœufs femelins sont de bons animaux de boucherie.*

femelle [*mè-le*] n. f. (lat. *femella* ; de *femina*, femme). Animal du sexe féminin : *la biche est la femelle du cerf.* Femme (s'emploie dans le langage populaire et dans quelques expressions juridiques). *Techn.* Partie qui en reçoit une autre : *branche femelle d'un forceps.* Adjectiv. Qui est du sexe féminin : *hérisson femelle. Fleurs femelles,* fleurs sans étamines, et dont le pistil devient fruit. PROV. **Les effets sont des mâles, les promesses sont des femelles,** une promesse est une chose à qui l'on ne peut se fier, il n'y a de sûr que l'acte ou l'effet. ANT. **Mâle.**

femelot [*lo*] n. m. Piton fixé sur l'étambot arrière et servant de logement à l'aiguillot du gouvernail. Petit cylindre de bois fixé sur la ligne de loch pour recevoir l'aiguillot du bateau de loch.

féminéité ou **féminité** n. f. Caractère de la femme, de ce qui est féminin.

féminiflore adj. (du lat. *femina*, femme, et *flos, oris*, fleur). *Bot.* Se dit du capitule et du disque des composées, quand ils ne renferment que des fleurs femelles.

féminiforme adj. (du lat. *femina*, femme, et de *forme*). Qui a la forme d'une femme. Qui a la désinence du féminin.

féminin, e adj. (lat. *femininus* ; de *femina*, femme). Qui appartient aux femmes : *grâce féminine.* Qui tient de la femme : *voix féminine. Gram.* Se dit des noms et du genre des noms de femmes ou de femelles ; des noms qui, désignant des objets dépourvus de sexe, sont cependant classés par l'usage parmi ceux qui désignent des femmes ou des femelles ; enfin, des mots qui qualifient ou remplacent les mêmes noms : *nom féminin, adjectif féminin, pronom féminin, genre féminin. Rime féminine,* que termine une syllabe muette, comme *père, aiment, monnaie. Vers féminin,* vers à rime féminine. N. m. Ce qui est propre à la femme. *Gram.* Le genre féminin. ALLUS. LITTÉR. : **L'éternel féminin,** expression tirée des vers qui terminent la seconde partie du *Faust* de Gœthe. Ils sont fort obscurs et ont donné lieu à de nombreuses interprétations. D'après la conclusion du drame, l'*éternel féminin* serait le rachat de l'homme par l'amour et le triomphe de la femme à travers les âges. ANT. **Masculin.**

féminisation [*si-on*] n. f. Action de féminiser ; résultat de cette action.

féminiser [*zé*] v. a. Donner le caractère de la femme. Efféminer. Mettre un mot au genre féminin. **Se féminiser** v. pr. Prendre le type féminin.

féminisme [*nis-me*] n. m. Charme, séduction de la femme. Tendance à améliorer la situation de la femme dans la société, à étendre ses droits, etc.

— ENCYCL. Selon les partisans du féminisme, la situation de la femme est inférieure, au triple point de vue politique, social, économique. Leur but est de faire cesser cette inégalité. Il est peu de pays où l'on reconnaisse à la femme les mêmes droits politiques qu'à l'homme. Elle ne les a pleinement et directement que dans l'Etat de Wyoming (Etats-Unis). Cependant, la femme participe dans beaucoup d'Etats à l'administration municipale. Au point de vue social, les femmes se plaignent de la situation subordonnée que leur fait le code civil français dans la famille, notamment du régime de la communauté. Cependant, le législateur a commencé à se préoccuper des revendications féministes (v. FEMME), et un certain nombre de professions sont devenues accessibles aux femmes (médecine, barreau, banque, chemins de fer, timbre, postes et télégraphes, etc.).

féministe [*nis-te*] n. et adj. Qui aime la femme. Partisan du féminisme : *un, une féministe.* Qui concerne les revendications de la femme : *la question féministe.*

féminité n. f. V. FÉMINÉITÉ.

femme [*fa-me*] n. f. (lat. *femina*). Compagne de l'homme. Ensemble des personnes du sexe féminin : *la femme est une puissance.* Jeune fille nubile : *elle n'est pas encore femme.* Celle qui a connu l'homme, par opposition à la vierge. Celle qui est mariée, en puissance de mari ; épouse : *Marie-Louise fut la seconde femme de Napoléon Ier.* Personne du sexe féminin, attachée au service d'une autre personne : *princesse entourée de ses femmes. Femme de chambre,* femme attachée au service intérieur d'une personne de son sexe. *Femme de journée,* femme employée pour un travail payé à la journée. *Femme de charge,* celle qui a soin du linge, de l'argenterie, etc., d'une maison. *Femme de ménage,* femme chargée du soin d'un ménage dans une famille, en dehors de laquelle elle vit ; maîtresse de maison qui sait prendre soin de son intérieur. (On dit plutôt, dans ce dernier sens, *femme d'intérieur, ménagère.*) *Femme de lettres,* femme qui écrit. *Bonne femme,* femme simple et bonne ; vieille femme ; femme du peuple, de la campagne. *Femme publique* ou absolum. *femme.* prostituée : *aller chez les femmes.* PROV. et LOC. PROV. : **Qui femme a, guerre a,** la paix est impossible dans un ménage. **Le diable bat sa femme et marie sa fille,** se dit quand il pleut et qu'il fait du soleil en même temps. **Ce que femme veut, Dieu le veut,** les femmes en viennent toujours à leurs fins. **Prendre maison faite et femme à faire,** il est plus avantageux d'acheter une maison toute bâtie et d'épouser une jeune fille dont on formera soi-même le caractère. ALLUS. LITTÉR. :

Et je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont femmes,

vers de la fable de La Fontaine : *les Femmes et le Secret* (VIII, 6). Ils s'emploient par allusion à certains défauts de la femme, desquels l'homme n'est pas exempt.

Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe,

célèbre vers de V. Hugo, par lequel débute la quatorzième pièce des *Chants du crépuscule.* V. : 1° CÉSAR ; 2° VARIUM ET MUTABILE SEMPER.

— ENCYCL. *Anat.* Sauf par les organes génito-urinaires, l'anatomie de la femme diffère peu de celle de l'homme. Cependant, les os sont moins gros, le crâne moins volumineux, la colonne vertébrale est plus longue par rapport aux membres, qui sont plus courts. La peau est douce, le système pileux est peu développé, sauf à la tête, où les cheveux sont longs et fins, aux aisselles et au pubis. Les différences sexuelles s'accentuent surtout à la puberté.

— *Physiol.* La physiologie de la femme est tout entière dominée par ses fonctions de reproduction ; elle devient plus nerveuse, plus irritable lors des menstrues. Son organisme tout entier est atteint pendant la grossesse, et l'on constate fréquemment alors des gastralgies, des palpitations, des névralgies.

— *Hyg.* La jeune fille ne doit pas abuser de l'hydrothérapie, ni faire des exercices nécessitant des efforts violents. Les vêtements doivent être lâches ; lorsqu'elle sera réglée, elle devra, au moment des menstrues, éviter toute fatigue. Plus tard, sauf indications médicales, la femme ne devra pas abuser des injections vaginales. Enfin, des mictions plus fréquentes et une surveillance de la constipation lui éviteront bien des maladies abdominales.

— *Dr.* La loi civile distingue entre les femmes célibataires, veuves ou divorcées, et les femmes mariées. Les premières ont en principe la même condition juridique que l'homme. Quant à la femme mariée, elle se trouve frappée d'une incapacité générale. Elle doit obéissance à son mari. En se mariant, elle perd sa nationalité, son domicile, son nom, la libre disposition de sa personne.

Durant le mariage, la puissance paternelle sur les enfants appartient au père seul ; le père peut, par testament, donner un tuteur à ses enfants mineurs, en excluant la mère. Relativement à l'administration de ses biens, la femme, même séparée de biens, ne peut ester en justice, donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre onéreux ou gratuit sans le concours ou le consentement du mari ou, à son défaut, l'autorisation de la justice. Le mari administre les biens de la communauté, qui est le régime légal établi par le Code à défaut de contrat ; toutefois, une loi du 13 juillet 1907 a accordé à la femme, sur les produits de son travail personnel et sur les économies en provenant, des droits spéciaux d'administration et de disposition.

La femme commerçante ne peut s'établir en son nom sans le consentement de son mari, et la justice n'a pas à se substituer à lui. Une fois établie, elle s'oblige librement pour tout ce qui concerne son commerce. Elle prend part aux élections consulaires.

La femme majeure peut être témoin dans les actes de l'état civil, mais le mari et la femme ne peuvent être témoins dans le même acte. Elle peut être, sous la même réserve, témoin dans les actes instrumentaires en général.

La loi lui permet de tester, de révoquer les donations qu'elle a faites à son mari pendant le mariage, de consentir ou non au mariage de ses enfants et d'accepter les donations dont ces derniers bénéficieraient, de faire tous les actes n'ayant d'autre but que d'assurer la conservation de ses biens (par exemple, prendre une hypothèque). Elle a la faculté de déposer de l'argent à la caisse d'épargne ou d'effectuer des versements à la caisse des retraites pour la vieillesse, à moins d'opposition de la part du mari.

Une femme abandonnée par son mari peut obtenir du juge de paix de saisir-arrêter et de toucher les appointements ou salaires de son conjoint dans la proportion de ses besoins et du nombre de ses enfants. Le même droit est reconnu au mari, au cas d'existence d'enfants, si la femme ne contribue pas volontairement aux charges du ménage. La contribution des époux aux charges communes de l'association conjugale a d'ailleurs été réglementée par la loi du 13 juillet 1907.

La femme séparée de corps recouvre sa capacité juridique, qu'elle avait perdue en se mariant.

La femme séparée de biens (soit par son contrat de mariage, soit par un jugement) peut faire tous les actes d'administration. Lorsque des actes de disposition ont été accomplis sans autorisation, la nullité peut en être demandée par le mari, pour la femme de bonne foi, et par leurs héritiers, tant que l'action en nullité des contrats n'est pas prescrite (10 ans), ou les jugements devenus définitifs faute d'appel ou d'opposition.

Femmes (*saintes*), groupe de pieuses femmes qui, d'après le récit évangélique, accompagnaient Jésus, l'assistaient de leurs biens, assistèrent à sa mort, à son ensevelissement et apportèrent aux apôtres la nouvelle de sa résurrection, que des anges leur avaient annoncée.

Femmes de France (*Union des*), fondée le 22 juin 1882 pour donner l'assistance aux malades et blessés en temps de guerre, et accorder des secours aux victimes des désastres publics.

Femmes de France. (Insigne.)

Femme (*la*), par Michelet. Belle et poétique étude qui fait suite à l'*Amour*, du même auteur (1859).

Femme de Claude (*la*), pièce en trois actes, en prose, de Dumas fils (1873) ; œuvre un peu invraisemblable, mais vigoureuse et pathétique.

Femmes (*les*) **à l'Assemblée du peuple,** comédie satirique d'Aristophane, dirigée contre les théories communistes.

Femmes savantes (*les*), comédie en cinq actes et en vers, une des meilleures de Molière (1672). Molière s'y élève contre la manie que prennent certaines femmes de son temps de vouloir s'occuper de grec, d'astronomie, de physique, etc., et de dédaigner en même temps leur ménage. Il ne se montre pas ennemi de l'éducation de la femme, mais veut qu'elle soit modeste, et « sache ignorer les choses qu'elle sait ». La pédante Philaminte, femme du bon et sensé, mais faible, Chrysale, entend donner sa fille Henriette, qui aime Clitandre, au pédant Trissotin. Elle réussirait, malgré les efforts de la servante Martine, malgré le ridicule dont se couvre Trissotin dans une querelle avec le bel esprit Vadius, si le frère de Chrysale, Ariste, ne démasquait la cupidité de Trissotin. Cette comédie de mœurs est remplie tout à la fois de finesse et de gaieté.

Un certain nombre de vers ou de fragments des *Femmes savantes* sont devenus proverbes :

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler.

La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois.

Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère,

réponse de Chrysale, homme simple, mais à jugement droit, à sa femme Philaminte, précieuse qui met les choses de l'esprit bien au-dessus de la matière, et qui vient de traiter le corps de véritable guenille.

Quoi qu'on die,

mot admiré par les précieuses, auxquelles Trissotin lit son fameux sonnet sur la fièvre qui tient la princesse Uranie.

Pour l'amour du grec,

mot qui est toujours cité d'une manière plaisante.

On voit partout chez vous l'ithos et le pathos,

vers qui se cite plaisamment pour louer les beautés littéraires d'un ouvrage.

Femme de trente ans (*la*), roman célèbre, mais non des meilleurs, de Balzac, et dont l'intrigue est embrouillée et invraisemblable (1842).

Femme adultère (*la*), tableau de Rembrandt, un de ses chefs-d'œuvre (National Gallery, à Londres) ; — de Poussin (Louvre) ; — du Tintoret (Dresde) ; — de Signol (Luxembourg).

Femmes d'Alger (*les*), chef-d'œuvre d'Eug. Delacroix (Louvre) ; intérieur d'un harem, peint avec une vigueur de ton remarquable (1834).

Femme hydropique (*la*), chef-d'œuvre de Gérard Dov (Louvre) ; exécution d'un fini merveilleux.

Femmes souliotes (*les*), tableau d'Ary Scheffer (Louvre). Voyant leurs maris défaits par les troupes d'Ali, pacha de Janina, les vaillantes filles de la Grèce prennent le parti de se précipiter du haut des rochers (1834).

Les Femmes souliotes, d'après Ary Scheffer.

femmelette [*fa-me-lè-te*] n. f. Femme faible, délicate, futile. *Fig.* Homme faible, sans énergie.

fémoral,e,aux adj. Qui a rapport au fémur : *artère fémorale.*

fémoro (du lat. *femur, oris,* cuisse), préfixe qui se place devant divers noms de muscles, nerfs ou vaisseaux communs à la cuisse ou au fémur et à une autre partie : *nerf fémoro-rotulien.*

fémur n. m. (du lat. *femur,* cuisse). Os de la cuisse, le plus fort de tous les os du corps.

— Encycl. *Anat.* Le fémur est le premier segment du squelette du membre abdominal. Chez l'homme, le corps de cet os est triangulaire prismatique, à angles peu saillants. L'extrémité supérieure s'articule avec l'os iliaque par une tête arrondie (articulation de la hanche). L'extrémité inférieure présente une trochlée, qui reçoit la rotule. En arrière, cette trochlée se divise en deux condyles, qui roulent sur les cavités glénoïdes du tibia. V. homme.

Fémur : 1. Tête ; 2. Col anatomique ; 3. Grand trochanter ; 4. Corps ; 5. Condyle externe ; 6. Poulie.

— *Pathol.* Les deux articulations du fémur sont fréquemment le siège de lésions tuberculeuses. Quand l'extrémité supérieure est prise, c'est une *coxalgie ;* quand c'est l'extrémité inférieure, c'est une *tumeur blanche du genou.* (V. ces mots.) Les fractures sont fréquentes ; on les traite par l'immobilisation et la traction continue.

— *Zool.* Chez les insectes, le fémur est la première division de la patte, qui va de la hanche au tibia.

fenage n. m. (du lat. *fenum,* foin). Redevance féodale sur les foins.

fenaison [*nè-zon*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Action de couper les foins. Le temps où on les coupe. Dessiccation, sur le pré même, des foins que l'on a coupés. (On dit aussi fanaison.)

Fenaison en Auvergne (*la*), tableau de Rosa Bonheur (1855) ; jolie composition ; animaux peints de main de maître.

La Fenaison en Auvergne, d'après Rosa Bonheur.

fenasse [*na-se*] n. f. Débris végétaux que le foin laisse sur le plancher des fenils.

fenassier [*na-si-é*] n. m. Ouvrier qui fait les provisions de fourrage et les dépose dans les écuries.

fendage [*fan*] n. m. Action de fendre.

fendant [*fan-dan*] n. m. Coup donné du tranchant de l'épée.

fendant [*fan-dan*] adj. et n. m. Fanfaron : *faire le fendant ; prendre un air fendant.*

fendante [*fan*] n. f. Lime rectangulaire mince, taillée seulement sur les bords.

fenderie [*fan-de-rî*] n. f. Action de fendre le fer. Machine pour le fendre. Lieu où on le fend.

fendeur [*fan*] n. m. Ouvrier qui travaille à fendre le bois, l'ardoise, etc. ; qui dégrossit les diamants plats, les pierres précieuses, etc.

fendeuse [*fan-deu-ze*] n. f. Ouvrière qui fend les roues de montres ou de pendules.

fendille [*fan-di, ll* mll., e] n. f. Petite fente qui se produit dans le fer quand on le forge.

fendillé [*fan-di, ll* mll., *é*], e adj. Où l'on remarque beaucoup de petites fentes, de gerçures : *émail fendillé.*

fendillement [*fan-di, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de fendiller ou de se fendiller.

fendiller [*fan-di, ll* mll., *é*] v. a. Produire de petites fentes : *le froid fendille les pierres gélives.* **Se fendiller** v. pr. Se couvrir de fentes.

fendis [*fan-di*] n. m. Ardoise brute, non taillée.

fendoir [*fan*] n. m. Outil qui sert à fendre.

Fendoirs : 1, 2. De boucher ; 3, 4. De charcutier ; 5. De vannier.

fendre [*fan-dre*] v. a. (lat. *findere*). Séparer dans le sens de la longueur : *fendre du bois.* Faire des ouvertures, des crevasses : *la sécheresse fend la terre. Fig. Fendre le cœur,* causer une vive affliction. *Fendre la tête,* incommoder par un grand bruit. *Geler à pierre fendre,* geler très fort. *Fendre l'air,* le traverser rapidement. *Fendre l'onde,* naviguer. *Fendre la foule,* y pénétrer de force. *Fendre l'oreille,* mettre en réforme, à la retraite (par allusion aux chevaux réformés). V. cheveu. **Se fendre** v. pr. S'entr'ouvrir. *Escr.* Porter vivement la jambe droite en avant, en laissant le pied gauche en place. *Pop. Se fendre de,* se livrer à une largesse : *se fendre d'une tournée.*

fendu,e [*fan*] adj. S'emploie surtout dans cette locution : *être bien fendu,* avoir un grand écartement de jambes.

fendue [*fan-du*] n. f. Galerie couverte, dont l'entrée se trouve à ciel ouvert.

Fénelon (François de Salignac de La Mothe), archevêque de Cambrai, né en 1651 au château de Fénelon (comm. de Sainte-Mondane, Dordogne), mort à Cambrai en 1715. Issu d'une famille célèbre dans la diplomatie et dans les armes, il fut missionnaire en Saintonge et en Poitou, au moment de la révocation de l'édit de Nantes, et se fit d'abord connaître comme prédicateur. Précepteur du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, dès 1689, il transforma complétement, et peut-être à l'excès, le caractère violent de son élève, sur le règne duquel il fondait de grandes espérances. Il avait composé pour lui des *Fables,* des *Dialogues des morts,* et son célèbre *Télémaque,* livre rempli d'allusions indirectes au gouvernement de Louis XIV, et dont la publication (1699) le fit disgracier. Fénelon, en effet, de caractère et de tendances très aristocratiques, était loin d'être partisan de l'absolutisme du grand roi. Il adopta également la doctrine quiétiste de Mme Guyon ; mais, à la suite d'une vive polémique avec Bossuet, il fut condamné en cour de Rome, et se soumit. Il ne craignait pas d'adresser au roi, au duc de Bourgogne, au duc d'Orléans, des *Lettres* ou des *Mémoires,* qui éclairèrent la situation politique du royaume d'un jour nouveau et vrai. Il est l'auteur, outre les ouvrages déjà cités, de l'*Education des filles,* du *Traité de l'existence et des attributs de Dieu,* du *Traité du ministère des pasteurs,* de la *Lettre sur les occupations de l'Académie,* qu'il adressa, en qualité de membre de l'Académie française, au secrétaire perpétuel de cette Académie, et où il prend parti pour les anciens contre les modernes, des *Dialogues sur l'éloquence,* des *Maximes des saints,* etc. C'est un écrivain habile, séduisant encore plus qu'éloquent, nourri des souvenirs de l'antiquité grecque, au style plutôt souple et fleuri que nerveux. Ce sont ces qualités qu'on a voulu exprimer en le surnommant *le Cygne de Cambrai.*

Fénelon.

Fénérive ou **Fénérife,** petit port de la côte est de Madagascar, à 10 lieues de Foulepointe.

fenestella [*nès-tèl-la*] n. f. (mot ital. signif. *petite fenêtre*). Petite niche pratiquée dans le mur d'enceinte d'un chœur d'église, pour recevoir la piscine.

fenestrage n. m. V. fenêtrage.

fenestration [*nès-tra-si-on*] n. f. *Archit.* Jour, ouverture réelle ou simulée dans un plein.

fenestré [*nès-tré*], e adj. Percé, parsemé de crevasses, de petits trous.

Fénestrelle [*nès-trè-le*], position stratégique et village d'Italie (prov. de Turin), près de Pignerol, dans la vallée supérieure du Clusone ; 1.230 h.

fenestrier [*nès-tri-é*], **ère** adj. Qui fait des fenêtres : *ouvrier fenestrier.* Qui a des fenêtres : *maison fenestrière.*

fenêtrage ou **fenestrage** [*nès-tra-je*] n. m. Action de garnir de fenêtres (un bâtiment). L'ensemble des fenêtres d'une maison. Disposition des fenêtres.

Fénétrange, bourg d'Alsace-Lorraine, sur la Sarre, tributaire de la Moselle ; 1.800 h. Etangs.

fenêtre n. f. (lat. *fenestra*). Ouverture ménagée dans un mur pour donner du jour et de l'air : *fenêtre romane, ogivale.* Boiserie et cadre vitré qui garnissent cette ouverture. *Anat. Fenêtre ronde, fenêtre ovale,* deux ouvertures placées à la paroi interne de la cavité du tympan. *Géol.* Déchirure due à une érosion, dans une nappe de recouvrement. *Fig. Jeter par les fenêtres,* dissiper follement : *jeter son argent par les fenêtres. Entrer, rentrer par la fenêtre,* faire une chose malgré une volonté adverse. *Pop. Faire la fenêtre,* se dit d'une femme qui, de sa fenêtre, fait signe aux passants. Loc. prov. : *Il faut passer par là ou par la fenêtre,* c'est une chose absolument inévitable.

— Encycl. *Archit.* et *techn.* Une fenêtre se compose de deux traverses horizontales : l'une inférieure, l'autre supérieure, qui s'assemblent à deux montants verticaux. L'intervalle entre les traverses horizontales est divisé, par de petites traverses horizontales ou *petits bois,* en un certain nombre de compartiments que bouchent des vitres.

Les types de fenêtres sont nombreux ; parmi eux, nous citerons : la *fenêtre dormante* ou à *verre dormant,* dont les battants ne s'ouvrent pas ; la *fenêtre atticurgue,* plus étroite en haut qu'en bas ; la *fenêtre rampante,* placée en talus et ne donnant qu'un jour de servitude ; la *fenêtre gisante* ou *mezzanine,* beaucoup plus large que haute ; la *fenêtre rustique,* ayant pour chambranles les passes de refend ; la *fenêtre feinte,* figurée à l'extérieur par une peinture ; la *fausse fenêtre,* dont l'ébrasement est bouché par de la maçonnerie et qui n'a que les tableaux ; la *fenêtre à guillotine,* qui comporte deux châssis dont un seul ou tous les deux peuvent glisser dans des rainures de façon à se superposer lorsqu'on veut ouvrir ; la *fenêtre glissante* ou *roulante,* dans laquelle le châssis peut glisser ou rouler horizontalement pour s'ouvrir ou se fermer ; la *fenêtre basculante,* dont le battant est mobile autour d'un axe horizontal comme la *fenêtre à tabatière ;* la *fenêtre pivotante,* qui tourne autour d'un axe vertical ; la *fenêtre à deux ouvrants,* la plus employée, dont les montants portent une gorge servant à enclaver les fiches, et dont la traverse inférieure est taillée de manière à rejeter l'eau pluviale ; la *fenêtre à croisée,* divisée en quatre compartiments par une croix de pierre ; la *fenêtre à l'italienne,* partagée en trois compartiments par des colonnettes supportant les retombées d'un cintre.

Les fenêtres se font en bois, en fer ou en fonte ; leurs ferrures comprennent quatre ou huit équerres, de deux, quatre ou six fiches à nœuds, d'une crémone ou d'une espagnolette fermant en même temps les deux battants.

— *Dr.* V. jours et vues.

fenêtrer [*tré*] v. a. Ménager des fenêtres dans. Pratiquer des trous dans une compresse, un emplâtre.

Feneu, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 10 kil. d'Angers, près de la Mayenne ; 1.360 h.

fénian ou **fenian** n. m. Membre d'une association révolutionnaire irlandaise, formée en 1861 dans le but d'arracher l'Irlande à la domination anglaise, et qui s'est répandue jusqu'en Amérique. Elle se signala, de 1865 à 1868, par de nombreux incendies et attentats contre les fonctionnaires anglais.

fénianisme [*nis-me*] n. m. Association, doctrine des fénians.

fenier [*ni-é*] n. m. Grosse meule de foin.

fenière n. f. Syn. de fenil.

fenil [*nil'* ou *ni*] n. m. (lat. *fœnile ;* de *fœnum,* foin). Lieu pour serrer les foins.

— Encycl. Quand le fenil n'est pas isolé et que, par nécessité, on a dû le placer au-dessus de l'étable ou de l'écurie, le plancher doit en être joint à rainures et languettes, afin d'éviter autant que possible la pénétration des gaz venus du logement des animaux. En général, une trappe fait communiquer le fenil avec le local où l'on prépare les rations alimentaires du bétail. Un bon fenil doit être pourvu d'ouvertures spacieuses, qui en rendent l'aération et le remplissage faciles.

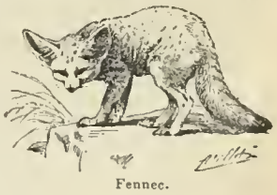

Fennec.

Fénin (Pierre de), historien français, né en Artois, m. en 1506. Sa *Chronique,* relative à la lutte entre les Armagnacs et les Bourguignons, complète celle de Monstrelet.

Fenioux, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 24 kil. de Niort, sur le *ruisseau de Fenioux ;* 1.570 h.

fennec [*fèn-nèk*] n. m. (m. arabe). Petit renard des régions sahariennes : *le fennec, dont la taille ne dépasse guère 40 centimètres de long, s'apprivoise facilement.*

fennomane [*fèn-no*] adj. Se dit d'un parti national finnois, opposé à l'influence suédoise. N. m. Membre de ce parti.

Fenouil : a, fleur ; b, fruit.

fenouil [*nou, l* mll.] n. m. (lat. *feniculum*). Genre de plantes de la famille des ombellifères

— Encycl. Les fenouils sont des herbes ordinai-

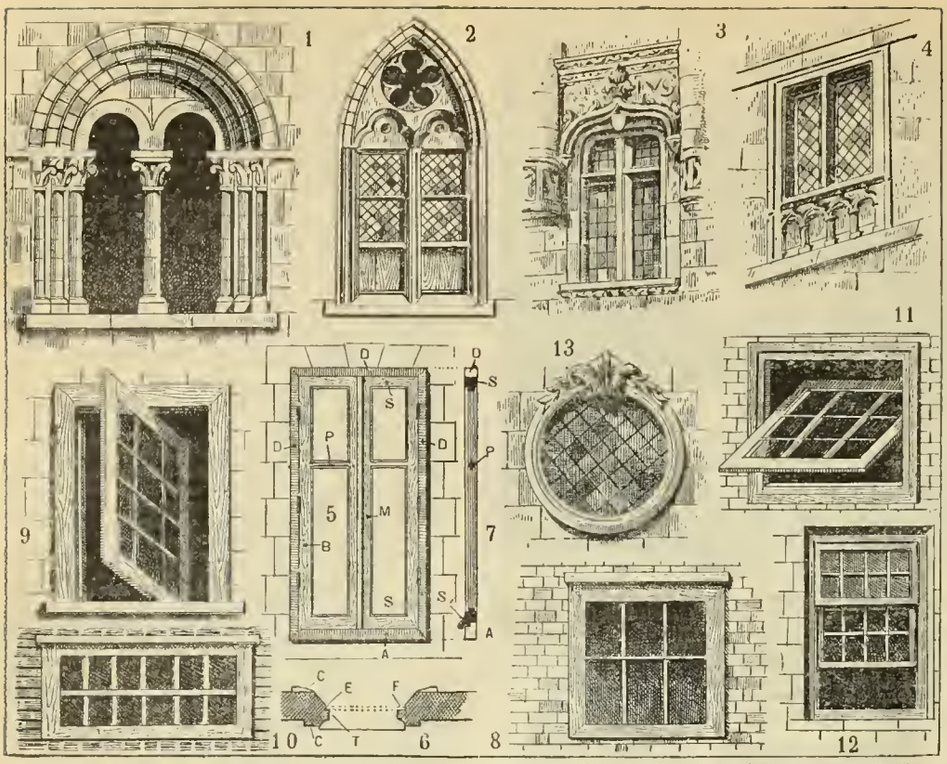

Fenêtre : 1. Romane, géminée ; 2. Gothique ; 3. Renaissance ; 4. Rampante ; 5. Élévation d'une fenêtre à deux battants ; 6. Plan ; 7. Coupe (A, appui ; B, battant de noix ; M, battant de meneau ; D, dormants ; C, chambranles ; E, ébrasement ; F, feuillure ; T, tableau ; S, traverses ; P, petits bois) ; 8. Dormante ; 9. Pivotante ; 10. Gisante ; 11. A bascule ; 12. A guillotine ; 13. En œil de bœuf.

rement vivaces, des régions tempérées de l'ancien monde. L'espèce la plus importante est le *fenouil officinal*, dont la racine diurétique est une des cinq racines apéritives ; le fruit, à côtes épaisses, est aromatique, stomachique, carminatif.

fenouillet [*nou, ll* mll., *è*] n. m. ou **fenouillette** [*nou, ll* mll., *è-te*] n. f. Pomme grise, petite, qui a le goût du fenouil.

Fenouillet (Pierre de), évêque de Montpellier, orateur estimé, né à Annecy (vers 1580-1652). Il prononça les oraisons funèbres de Henri IV et de Louis XIII.

fenouillette [*nou, ll* mll., *è-te*] n. f. Eau-de-vie distillée avec de la graine de fenouil.

Fens, nom donné aux plaines basses de l'Angleterre orientale, autour de l'estuaire du Wash.

fente [*fan-te*] n. f. (de *fendre*). Petite ouverture en long : *regarder par une fente de la porte. Escr.* Action de se fendre. (V. la planche ESCRIME.) *Dr. ane.* Division de la succession entre la ligne paternelle et la ligne maternelle.

fentoir [*fan*] n. m. Couperet de boucher, entièrement en métal.

fenton [*fan*] ou **fanton** n. m. (de *fonte*). Fer aplati en verge carrée, servant à relier ensemble certaines parties de maçonnerie, à faire des clefs, etc. Morceau de bois taillé en cheville.

fenugrec [*grèk*] n. m. (du lat. *fenugræcum*, foin grec). Genre de plantes de la famille des légumineuses papilionacées, à odeur forte et assez agréable.

— ENCYCL. Le fenugrec est une trigonelle ; c'est une herbe très odorante après dessiccation, à tige dressée, à feuilles composées de cinq folioles pennées. Les graines, comprimées, sont riches en mucilage et employées en cataplasmes résolutifs.

féodal, e, aux adj. (bas lat. *feodalis*). Qui concerne les fiefs, la féodalité : *le régime féodal est fondé sur un contrat entre vassaux et suzerains.*

féodalement [*man*] adv. En vertu du droit féodal : *le vassal était subordonné féodalement.*

féodalisation [*za-si-on*] n. f. Action de soumettre au régime féodal.

féodaliser [*zé*] v. a. Soumettre au régime féodal : *féodaliser un peuple.*

féodalisme [*lis-me*] n. m. Système de féodalité.

féodaliste [*lis-te*] adj. Partisan du régime féodal ; qui appartient aux partisans de ce régime.

féodalité n. f. (rad. *féodal*). Ensemble des lois et coutumes qui régirent l'ordre politique et social en France et dans une partie de l'Europe, depuis le IXe siècle jusqu'à la fin du moyen âge.

— ENCYCL. Le mot *féodalité* vient du bas latin *feodum* ou *fief*, et le *fief* est une concession qu'un vassal noble tenait d'un seigneur également noble, à charge par lui de remplir certaines obligations.

Le fief est né principalement de deux institutions : le bénéfice et la recommandation. Le *bénéfice* était une concession de terre obtenue, le plus souvent, comme récompense de certains services et à charge de remplir certains devoirs ; d'abord viagère, cette concession devint définitivement héréditaire après la mort de Charlemagne. Ce qui distinguait le bénéfice de l'*alleu* ou *franc-alleu*, c'est que la terre allodiale était possédée en toute propriété, exempte des obligations inhérentes à la possession des bénéfices. En même temps qu'ils obtenaient l'hérédité de leurs domaines, les bénéficiaires s'arrogèrent le droit de transmettre à leurs descendants les fonctions dont la puissance royale les avait revêtus. Cette hérédité des biens et des charges laissa subsister un lien entre le cédant et le cessionnaire ; c'est dire que le bénéficiaire, en échange des avantages qu'il s'était arrogés, continua à être tenu de certaines obligations à l'égard de son seigneur. Le mot bénéfice (*beneficium*) fit place au mot fief (*feodum*), qui signifie *terre de fidélité*, le fief étant concédé par le seigneur en échange de la fidélité du vassal.

On appelait *recommandation* l'acte par lequel un homme se plaçait sous la direction d'un autre homme, se *recommandait* à lui en échange de certains services. Le contrat de recommandation s'explique par la situation précaire où se trouvèrent les petits propriétaires d'alleux, lorsque les grands propriétaires eurent acquis la souveraineté dans l'étendue de leurs bénéfices. Le recommandé abandonnait son bien à l'homme puissant auquel il demandait protection, mais celui-ci le lui concédait immédiatement, en retenant la seigneurie directe. Par ce qui précède, on voit que le lien féodal est double : il est *personnel* en tant qu'il dérive de la recommandation et unit le vassal à son seigneur ; il est *réel*, en tant qu'il dérive du bénéfice et unit les terres de l'un et de l'autre. Parmi les causes qui opérèrent au profit des possesseurs de fiefs un démembrement de la souveraineté, la plus importante est l'*immunité*, ou exemption de diverses charges et redevances.

Sous le régime féodal, la royauté ne fut plus que le centre autour duquel se groupèrent les Etats féodaux. Une hiérarchie s'établit, chaque seigneur demandant la protection et devenant le vassal d'un seigneur plus important, et le roi ne fut plus que le suzerain des suzerains.

Le contrat d'inféodation par lequel le fief était constitué comprenait une double formalité : de la part du vassal, l'hommage (*lige, ordinaire* ou *simple*) et le serment de fidélité ; de la part du seigneur, l'investiture ou mise en possession du fief. Le vassal devait au seigneur le *service d'ost* ou service militaire, le *service de cour* ou d'assistance dans l'administration de la justice, d'*aides* ou subsides pour racheter le seigneur captif, le mettre en état de tenir campagne, de doter sa fille et d'armer son fils chevalier. Réciproquement, le seigneur devait protéger son vassal en toutes circonstances. Comme la principale obligation du vassal consistait dans le service militaire, les femmes, les mineurs, les clercs (auxquels l'Eglise défend de verser le sang) ne pouvaient recevoir de fiefs. Le fief était indivisible. Il se transmettait par succession à l'aîné des descendants mâles du seigneur défunt ou, à défaut, aux collatéraux, mais jamais aux ascendants. Entre vifs, il ne pouvait être aliéné, en principe, sans le consentement du suzerain.

Sous le régime féodal, la souveraineté découle donc de la propriété, et le détenteur d'un fief est investi, dans l'étendue de ce fief, de droits politiques, parmi lesquels il convient de citer ceux de faire la guerre, de battre monnaie, de percevoir diverses taxes, de rendre la justice, de chasser, d'imposer aux villages des *banalités*.

Pour posséder un fief, il fallait être noble. En dehors de la noblesse, il y avait des hommes de condition servile et de condition roturière. Les serfs étaient taillables, corvéables, et soumis à un grand nombre d'obligations rigoureuses, qui équivalaient, en fait, à la perte de la liberté. Cependant, il existait plusieurs modes d'affranchissement. A partir du XIe siècle, il se constitua dans la société féodale une classe d'hommes relativement libres, dans laquelle il faut ranger : 1° les habitants des campagnes, anciens serfs affranchis ; 2° les bourgeois des villes, qui ont obtenu de gré ou de force de leurs seigneurs des chartes communales. Les communes ainsi constituées sont de véritables *personnes féodales*. Les serfs affranchis continuaient de posséder la terre qu'ils avaient cultivée d'abord, mais à charge de payer au seigneur une redevance ou *cens*. On appela *censives* ces terres concédées à charge de prestations pécuniaires, et qui se distinguaient des fiefs : 1° en ce qu'elles étaient nobles du côté du concédant et roturières du côté du cessionnaire ; 2° en ce qu'elles n'établissaient entre le seigneur et le vassal qu'un rapport *réel* et non *personnel*.

Les causes qui modifièrent progressivement le régime féodal sont : 1° les *croisades*, qui éloignèrent un grand nombre de seigneurs en les obligeant à abandonner leurs prérogatives pour se procurer l'argent nécessaire à ces expéditions ; 2° la *transformation du service militaire*, qui aboutit en 1439 à l'établissement des armées permanentes ; 3° les *progrès de la royauté*, qui réussit à la longue à déposséder les seigneurs de leurs droits politiques les plus importants, et à mettre fin aux guerres privées ; 4° la *renaissance des études de droit romain*, qui fournirent à la classe des légistes des arguments favorables à la centralisation administrative. Louis XI et Richelieu portèrent les derniers coups à la féodalité en tant que puissance politique ; mais, au point de vue social, on peut dire qu'elle subsista jusqu'en 1789.

Les principaux monuments législatifs de l'époque féodale sont : les *Coutumes du Beauvoisis*, par Beaumanoir ; les *Etablissements de saint Louis* ; le *Grand Coutumier de Normandie* ; le *Conseil à un ami*, par Pierre de Fontaines ; le *Livre de Justice et de Plet* ; les *Olim* ; les *Assises de Jérusalem* · les *Assises d'Antioche* ; le *Livre des fiefs*, etc.

Féodor. *Biogr.* V. FÉDOR.

fer [*fèr*] n. m. (lat. *ferrum*). Métal d'un gris bleuâtre, servant à une foule d'usages dans l'industrie. *Fer aigre*, fer très cassant à froid. *Fer doux* celui qui se travaille aisément à froid. *Fer battu*, fer travaillé au marteau ou embouti à la presse. Instrument en fer. Pointe en fer d'une pique, d'une lance, etc. Epée, fleuret : *croiser le fer. Poétiq.* Arme meurtrière : *un fer homicide. Fer à cheval*, demi-cercle de fer, dont on garnit la corne des pieds des chevaux. *Par ext.* Autre métal servant au même usage : *des fers d'argent.* Objet de forme analogue, en demi-cercle : *table en fer à cheval. Tomber les quatre fers en l'air*, se dit d'un cheval qui tombe sur le dos et, *par ext.*, d'une personne qui tombe à la renverse. Se dit de plusieurs instruments et outils de fer : *fer à friser, à repasser*, etc. *Petit fer*, instrument dont se servent les relieurs pour faire les empreintes. *De fer*, solide, robuste, inébranlable : *santé, volonté, discipline de fer. Bois de fer*, nom donné à divers bois très durs. *Age de fer*, époque mythologique, où les hommes devinrent méchants et malheureux. *Age du fer*, époque historique où l'on commença à se servir d'instruments de fer. *Prendre du fer*, absorber comme médicaments des substances ferrugineuses. *Croiser le fer*, se battre en duel. *Battre le fer quand il est chaud*, profiter de l'occasion propice. *Employer le fer et le feu*, employer toute espèce de moyens violents pour arriver à son but. Pl. Nom vulgaire du forceps. Chaînes, menottes : *avoir les fers aux pieds.* Se dit spécialement d'une peine militaire : *marins mis aux fers. Jeter dans les fers*, mettre en prison. *Fig.* Captivité, esclavage : *gémir dans les fers. Fig.* Esclavage amoureux : *porter des fers.*

— ENCYCL. *Métall.* Le fer est un métal blanc grisâtre, grenu, devenant fibreux par le forgeage, de densité 7, 8, et qui fond à 1,500°. Très ductile, très malléable, mais en même temps très résistant, il est le métal usuel par excellence, connu des hommes depuis la plus haute antiquité. Il se trouve dans la nature à l'état d'oxydes (aimant, fer oligiste, hématite rouge), de carbonates (sidérose, etc.) ou de sulfures ; les gisements sont surtout exploités en Angleterre, aux Etats-Unis, en France et en Allemagne. Les minerais sont d'abord fondus dans les *hauts fourneaux* (V. FOURNEAU [*haut*]), et la fonte ainsi obtenue, débarrassée de son excès de carbone par le *puddlage*, se transforme en fer. A son tour, le fer proprement dit, par addition d'une minime quantité de carbone, fournit l'acier. Les usages du fer, sous ses trois formes, sont infiniment nombreux. Il sert surtout à la construction des machines, de toutes pièces de résistance en général, des rails de chemin de fer, des armes, etc. Il tend de plus en plus à remplacer la pierre dans la construction des ponts, des édifices, etc. Il est très sujet à s'oxyder, en se recouvrant d'une couche de *rouille* ; mais on évite ce défaut en recouvrant d'une couche isolante de peinture ou d'un corps gras quelconque ou d'un métal inoxydable les surfaces exposées à l'air humide.

— *Econ. rur.* Le fer est approprié à la forme du

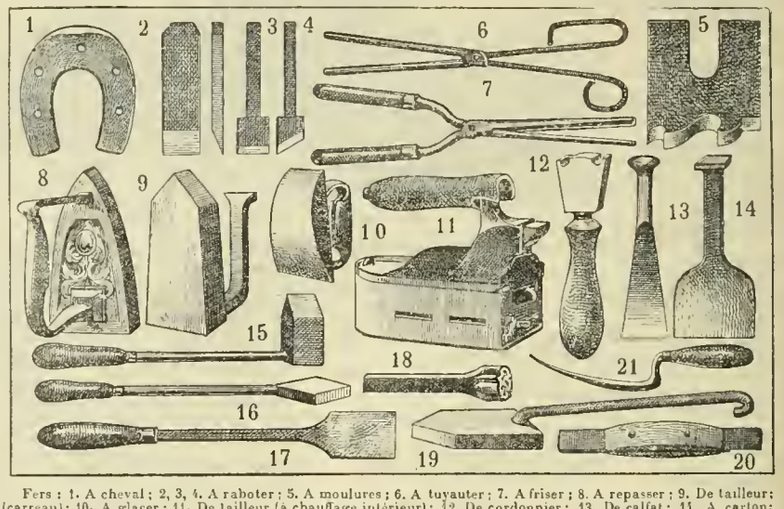

Fers : 1. A cheval ; 2, 3, 4. A raboter ; 5. A moulures ; 6. A tuyauter ; 7. A friser ; 8. A repasser ; 9. De tailleur ; (carreau) ; 10. A glacer ; 11. De tailleur (à chauffage intérieur) ; 12. De cordonnier ; 13. De calfat ; 14. A carton ; 15, 16. A souder ; 17. De maçon ; 18. A dessin ; 19. A plaquer ; 20. A river ; 21. A joints.

pied des animaux, et se fixe à l'aide de clous à tête; un fer à cheval est une lame de fer recourbée, percée de trous (étampures), où viennent se loger les têtes des clous; il comprend une *pince*, des *mamelles*, des *quartiers* et des *éponges*; les mamelles et les quartiers forment les *branches* du fer; quand l'extrémité des brauches est relevée en talon, on l'appelle *crampon*. Taudis que les fers des membres antérieurs sont à peu près de forme ronde et ne comportent pas de crampons, ceux destinés aux membres postérieurs sont plus allongés; la disposition des étampures y est différente, et ils portent généralement un pinçon, qui se rnbat sur le sabot et donne de la solidité.

Le fer du bœuf est une plaque dont on munit un seul ou les deux onglons.

— *Méd.* Le fer existe dans l'organisme à l'état de diverses combinaisons; il est l'un des composés importauts du sang des animaux supérieurs. Lorsque la teneur en fer dimiuuc, la chlorose, les anémies apparaissent; aussi emploie-t-on en médecine les préparations ferrugineuses. V. FERRUGINEUX.

fer [*fèr*] u. m. (de l'anc. fr. *fuerre*, feurre). Usité dans l'expression *fer en meubles*, fournitures nécessaires pour garnir les meubles (laine, crin, etc.) : *marchand de literie et de fer en meubles.*

Fer (ÎLE DE), la plus occidentale et la plus méridionale des Canaries; 5.500 h. Ch.-l. *Valverde*. Forêts de pins. C'est par l'île de Fer qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle presque toutes les nations de l'Europe faisaient passer le premier méridien.

Fer (Nicolas de), graveur et géographe français, auteur d'une *Introduction à la géographie* (1646-1720).

féra n. f., **férat** ou **ferrat** [*fé-ra*] u. m. Poisson du genre corégone, voisin des saumons et dont la chair est très estimée : *la féra est très abondante dans le lac de Genève.*

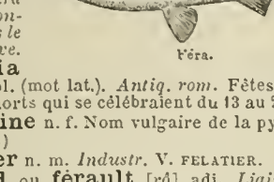

Féra.

feralia [*fé*] n. m. pl. (mot lat.). *Antiq. rom.* Fêtes en l'honneur des morts qui se célébraient du 13 au 21 février.

féramine n. f. Nom vulgaire de la pyrite commune. (Vx.)

fératier n. m. *Industr.* V. FELATIER.

féraud ou **férault** [*rô*] adj. *Liais féraud*, pierre ocreuse et rougeâtre qui se trouve sous le liais.

Féraud (Jean-François), lexicographe français, né et m. à Marseille (1725-1807). Son œuvre principale est un *Dictionnaire critique de la langue française.*

Féraud ou **Ferraud** [*fé*] (Jean), député montagnard à la Convention, né dans la vallée d'Aure (1764-1795), tué au milieu de l'Assemblée par les factieux, pendant la journée du 1er prairial, dernière convulsion des *robespierristes*. Sa tête, mise au bout d'une pique, fut présentée à Boissy d'Anglas, qui la salua respectueusement. — Dans une lithographie célèbre, Raffet a représenté cette scène. V. BOISSY D'ANGLAS.

Féraudy (Marie-Maurice de), acteur français, né à Joinville-le-Pont en 1859. Il s'est fait applaudir à la Comédie-Française, dans l'emploi des comiques, par son jeu plein de finesse et de gaieté.

Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud, d'après Raffet.

fer-blanc [*fer-blan*] n. m. Tôle de fer doux, laminé ou battu, réduit en lames minces, recouverte d'une couche d'étain. Pl. des *fers-blancs.*

ferblanterie [*fèr, ri*] n. f. Métier, commerce, boutique de ferblantier.

ferblantier [*fèr-blan-ti-é*] n. et adj. m. Qui fabrique, vend toutes sortes d'objets en fer-blanc.

fer-chaud n. m. Ancien nom du *cautère*. Nom vulgaire du *pyrosis*, des dyspepsiques.

Ferdinand (Auguste-François-Antoine), régent de Portugal, né à Vienne, m. à Lisbonne 1816-1885). Il gouverna sagement le royaume pendant la minorité de Pedro V.

Ferdinand [*nan*] **Ier**, frère puîné de Charles-Quint, né à Alcala de Hénarès, m. à Vienne (1503-1564); empereur d'Allemagne de 1556 à 1564. Il négocia la paix d'Augsbourg, entama la lutte contre les Turcs, et fut le chef de la branche cadette des Habsbourg et le fondateur de la monarchie autrichienne. — FERDINAND II, petit-fils du précédent, né à Gratz, m. à Vienne (1578-1637), empereur d'Allemagne de 1619 à 1637. Son ambition et sa haine du protestantisme causèrent la guerre de Trente ans, dont les trois premières périodes eurent lieu sous son règne. — FERDINAND III, fils du précédent, né à Gratz, m. à Vienne (1608-1657), empereur d'Allemagne de 1637 à 1657. Il dut signer, en 1648, la paix de Westphalie.

Ferdinand Ier, empereur d'Autriche, né à Vienne, m. à Prague (1793-1875), fils de l'empereur François Ier, auquel il succéda en 1835. De médiocre intelligence, il abandonna le gouvernement à Metternich, et abdiqua en 1848, devant les progrès des mouvements nationaux et démocratiques en Autriche, au profit de son neveu François-Joseph.

Ferdinand Ier, le Grand, roi de Castille en 1033, de Léon en 1037, de Galice en 1054; mort en 1065. Sous son règne naquit le Cid. — FERDINAND II, roi de Léon de 1157 à 1188; créa l'ordre de Saint-Jacques de Compostelle. — FERDINAND III, *le Saint*, roi de Castille en 1217, de Léon en 1230; mort en 1252. Il se rendit célèbre par ses conquêtes sur les Maures. — FERDINAND IV, roi de Castille et de Léon de 1295 à 1312. Il s'empara de Gibraltar. On raconte que deux seigneurs nommés Carvajal, qu'il fit périr injustement, l'auraient ajourné à trente jours devant Dieu et qu'il serait mort au bout de ce terme. De là le surnom d'*Ajourné* qu'il porte dans l'histoire. — FERDINAND V, *le Catholique*, roi d'Aragon et de Castille de 1468 à 1516, né à Soz, m. à Madrilejo (1452-1516). Politique astucieux et tenace, il épousa Isabelle de Castille, unifiant ainsi presque complètement la péninsule; il fut l'organisateur de la *Sainte-Hermandad*, détruisit la domination des Maures en Espagne en prenant Grenade, donna son appui à l'Inquisition, dont le grand chef était son ami Ximénès, et lutta contre Louis XII pendant la première partie des guerres d'Italie. — FERDINAND VI, fils de Philippe V, né en 1712; roi d'Espagne de 1746 à 1759. Il s'attacha à développer l'agriculture et le commerce dans ses Etats, puis tomba dans une mélancolie incurable et dans la démence. — FERDINAND VII, fils de Charles IV, né à Saint-Ildefonse en 1784, mort à Madrid en 1833. Il fut, l'année même de son avènement (1808), rélégué par Napoléon au château de Valençay (Indre), mais fut restauré en 1813 et régna jusqu'en 1833. Le roi de France intervint en sa faveur en 1823 pour étayer son pouvoir tyrannique. Sous son règne, les colonies espagnoles d'Amérique s'émancipèrent. Il abolit avant de mourir la loi salique, que les Bourbons avaient importée en Espagne, et désigna comme héritière sa fille Isabelle, léguant ainsi la guerre civile à son pays.

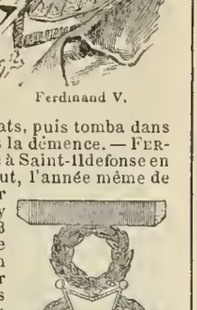

Ferdinand V.

Ordre de Saint-Ferdinand.

Ferdinand (*ordre militaire de Saint-*), ordre espagnol institué par les Cortès pendant la guerre de l'Indépendance contre Napoléon Ier (août 1811) et confirmé par Ferdinand VII en 1815. Il est destiné spécialement aux militaires. Cinq classes. Ruban rouge, liséré orange.

Ferdinand Ier, né en 1380, fils de Jean Ier, roi de Castille, roi de Sicile et d'Aragon de 1412 à 1416, se signala par l'habileté et l'énergie de son gouvernement. — FERDINAND II, roi d'Aragon et de Sicile en 1479; le même que Ferdinand V *le Catholique*.

Ferdinand Ier, né à Naples en 1751, roi des Deux-Siciles en 1759; dépouillé du royaume de Naples en 1806; rétabli dans cette partie de ses Etats en 1815; mort en 1825. Après la disparition de son ministre Tanucci, son règne n'avait été qu'une série de calamités pour ses sujets. — FERDINAND II, né à Palermc, m. à Caserte (1810-1859), roi des Deux-Siciles de 1830 à 1859. Il gouverna despotiquement, et vit se soulever contre lui ses sujets, qui l'avaient surnommé *le roi Bomba*, en raison du bombardement qu'il avait ordonné contre Messine révoltée.

Ferdinand, né à Coïmbre en 1345, m. à Lisbonne, roi de Portugal de 1367 à 1383. Il lutta contre Henri de Transtamare et réduisit son royaume à la dernière misère.

Ferdinand de Bulgarie.

Ferdinand Ier, grand-duc de Toscane de 1604 à 1609; — FERDINAND II, grand-duc de Toscane de 1620 à 1670; — FERDINAND III, né et m. à Florence, grand-duc de Toscane en 1771; renversé par le Directoire en 1799; rétabli en 1814; mort en 1824.

Ferdinand (de SAXE-COBOURG), prince de Bulgarie depuis 1887, né à Vienne en 1861, fils du prince de Saxe-Cobourg-Gotha et de la princesse Marie-Clémentine d'Orléans, fille de Louis-Philippe. Après quelques années d'un règne agité, il a réussi à affermir son autorité et à assurer la prospérité de la Bulgarie, qui s'était, en 1885, unie à la Roumélie orientale. En 1908, il a présidé à la proclamation de l'indépendance de son pays et a pris le titre de tzar des Bulgares.

Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, prince-évêque de Liége, Munster et Hildeshcim, m. à Armsberg (1577-1650). Il occupa aussi le siège épiscopal de Paderborn et fut activement mêlé à la guerre de Trente ans.

Ferdousy ou **Firdousi** (Aboul-Kasim-Mansour), le plus célèbre des poètes persans, né à Shadab, près de Thous, m. à Thous (935-1021 ou 1025); auteur du *Livre des rois*. Par sa profonde connaissance de son pays, par son génie, par son imagination, il est le premier des écrivains persans.

Ferdrupt, comm. des Vosges, arr. et à 17 kil. de Remiremont, sur la Moselle; 1.280 h. Ch. de f. E. Tissages.

Fère (La), ch.-l. de c. (Aisne), arr. de Laon, au confl. de la Serre et de l'Oise; 4.750 h. (*Laférois*). Ch. de f. N. Meuneries, huileries, tanneries. Place forte, arsenal, école d'artillerie. La ville résista victorieusement aux Alliés, en 1815. — Le cant. a 27 comm., et 25.100 h.

Feré (Charles-Samson), médecin aliéniste français, né à Auffay (Seine-Inf.), m. à Paris (1852-1907).

Féré (Charles-Octave MOGETA, dit **Octave**), romancier français, né à Tours, m. à Paris (1815-1875); auteur fécond, mais médiocrement littéraire, de : *les Mystères du Louvre, les Buveurs d'absinthe.*

Fère-Champenoise, ch.-l. de c. (Marne), arr. d'Epernay; 2.200 h. Vins, brasserie. Ch. de f. E. Combat entre les Français et les Alliés (25 mars 1814). — Le cant. a 19 comm., et 6.520 h.

Feredjik, v. de la Turquie d'Europe (Roumélie), sur la Maritza; 4.000 h. Port de commerce, sources thermales.

Fère-en-Tardenois [*noi*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. de Château-Thierry, sur l'Ourcq; 2.690 h. Chaussures, bonneterie. — Le cant. a 23 comm., et 9.800 h.

Férel, comm. du Morbihan, arr. et à 35 kil. de Vannes, non loin de la Vilaine; 2.030 h.

féret n. m. *Techn.* V. FERRET.

Férétrien (lat. *Feretrius*, qui frappe), surnom donné à Jupiter, à qui l'on consacrait les dépouilles opimes.

Ferg [*fèrgh*] (François-Paul), peintre de genre et graveur allemand, né à Vienne, m. à Londres (1689-1740).

Ferghana, région et province du Turkestan russe, dans le bassin supérieur du Syr-Daria; 800.000 h. Ch.-l. *Nouveau-Marghilan*. Céréales, riz, coton, vignobles.

Fergus [*fèr-ghuss*], nom de trois rois d'Ecosse des IVe, Ve et VIIIe siècles, sur la vie desquels on ne sait rien de précis.

Ferguson (Adam), historien et moraliste écossais, né à Logierait, m. à Saint-Andrews (1724-1816); auteur d'une remarquable *Histoire des progrès et de la décadence de la république romaine.*

Fergusson (James), voyageur et archéologue anglais, né à Ayr (Ecosse), m. à Londres (1808-1886); auteur d'une *Histoire de l'architecture ancienne et moderne.*

fériable adj. Qu'on doit fêter, chômer. (Vx.)

férial, e, aux adj. Qui a rapport à la férie.

férie [*ri*] n. f. (du lat. *feria*, jour de fête). Jour pendant lequel la religion prescrivait la cessation de travail, chez les Romains. Terme dont se sert l'Eglise pour désigner les différents jours de la semaine, du lundi, 2e férie, au vendredi, 6e férie.

— ENCYCL. *Antiq. rom.* Les féries étaient des jours consacrés aux dieux; elles n'avaient pas, par essence, un caractère joyeux, mais simplement religieux. On les célébrait par des jeux, des sacrifices, des repas en commun. L'institution des féries publiques — au nombre de quarante-huit primitivement — était attribuée par les Romains à Numa. Plus tard, surtout sous les Césars, elles se multiplièrent. Vespasien les ramena à leur nombre primitif.

férié, e adj. (de *férie*). Se dit d'un jour de repos considéré comme une fête religieuse ou civile.

— ENCYCL. Les jours fériés ou *fêtes légales*, en France, sont : les dimanches, le 1er janvier, Pâques et le lundi de Pâques, l'Ascension, la Pentecôte et le lundi de la Pentecôte, le 14 juillet (fête nationale), l'Assomption, la Toussaint et la Noël. Ces jours-là, les administrations de l'Etat, la Bourse et les tribunaux sont fermés; aucune signification judiciaire ne peut être faite, aucune condamnation ne peut être exécutée; les effets de commerce dont l'échéance tombe un jour férié ne doivent être payés que le lendemain.

férier [*ri-é*] v. a. (de *férie*. — Se conj. comme *prier*.) Célébrer, chômer comme jour de fête.

férin, e adj. (lat. *ferinus*). Qui est propre aux bêtes sauvages.

férir v. a. (lat. *ferire*). Frapper. (Vx mot qui ne sert plus que dans cette phrase : *sans coup férir*, sans en venir aux mains, et au part. pass. *féru, e.*)

ferlage [*fèr*] n. m. Action de ferler.

ferler [*fèr-lé*] v. a. (angl. *to furl*). Ployer entièrement une voile et l'attacher tout le long de la vergue. ANT. **Déferler.**

ferlet [*fèr-lè*] n. m. Instrument en bois en forme de T, dont se servent les ouvriers papetiers, pour placer les feuilles humides sur l'étendoir.

fermage [*fèr*] n. m. Loyer d'une ferme : *payer son fermage.*

fermail [*fèr-ma, l* mll.] n. m. Agrafe, boucle, crochet : *des fermaux en argent.*

fermaillé [*fèr-ma, ll* mll., *é*], **e** adj. *Blas.* Qui porte des fermaux.

fermaillet [*fèr-ma, ll* mll., *è*] n. m. Petit fermail.

fermaillier [*fèr-ma, ll* mll., *è*] n. m. Artisan qui fabriquait les fermaux.

Fermanagh, comté d'Irlande (Ulster); 75.000 h. Ch.-l. *Enniskillen.*

fermant [*fèr-man*], **e** adj. Qui se ferme : *meuble fermant.* Loc. adv. : *A portes fermantes*, quand on ferme les portes d'une place de guerre. *A jour fermant*, quand le jour finit.

Fermat [*fèr-ma*] (Pierre de), mathématicien français, né à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), m. à Toulouse (1601-1665). Il fut conseiller

au parlement de Toulouse. On lui doit la première application du calcul aux quantités différentielles pour trouver les tangentes, et Laplace pense qu'il partage avec Pascal l'honneur de la découverte du calcul des probabilités.

Fermat.

ferme [*fèr-me*] adj. (lat. *firmus*). Solide, fixe, stable : *terrain ferme*. Qui ne vacille pas, vigoureux : *être ferme sur ses jambes*. Compact, résistant : *chair ferme*. *Fig.* Assuré, qui ne faiblit pas : *parler d'un ton ferme*. Constant, inébranlable : *ferme dans ses résolutions*. Se dit des opérations de bourse qui ont un caractère définitif : *marché ferme*. *Terre ferme*, continent. *De pied ferme*, sans reculer, résolument. Adv. Solidement ; avec assurance : *parler, tenir ferme*. Interj. Courage : *ferme, mes amis!* ANT. **Mou, chancelant, vacillant, faible, défaillant.**

ferme [*fèr-me*] n. f. (du bas lat. *firma*, chose établie, convention ; dérivé du lat. *firmus*, ferme). Contrat par lequel un propriétaire abandonne à quelqu'un, moyennant une rente ou un loyer, la jouissance d'un bien rural : *prendre une propriété à ferme*. Domaine rural affermé par son propriétaire à celui qui doit le cultiver. Habitation d'un fermier. *Ferme modèle* ou *ferme-école*, exploitation agricole dans laquelle on forme de jeunes agriculteurs à la pratique raisonnée de leur art. (V. ÉCOLES.) Perception de divers impôts, affermée jadis à des compagnies ou à des individus : *la ferme du sel*. *Ferme générale*, Sous l'ancien régime, administration ou entreprise du fermage des impôts indirects (gabelle, aides, douanes) par un syndicat de financiers, les *fermiers généraux* ou *traitants*. V. FERMIER *général*.

— ENCYCL. *Agric.* Il est nécessaire que les divers bâtiments d'une ferme soient assez rapprochés les uns des autres pour que, de son habitation particulière, le fermier puisse facilement exercer la surveillance ; toutefois, ils doivent rester séparés pour pouvoir être transformés ou agrandis si besoin et surtout, en cas d'incendie, n'offrir au fléau qu'un champ vite circonscrit.

On dispose donc chaque bâtiment dans la situation qui lui convient le mieux : l'écurie s'ouvrant face au midi, la vacherie face à l'E. ou à l'O., la bergerie au S. ou au N. ; fenil, magasin à fourrage et laiterie sont, autant que possible, éloignés du clapier, de la porcherie et des étables, qui laissent toujours échapper plus ou moins de mauvaises odeurs. Les granges et hangars sont construits là où il est possible aux voitures et instruments aratoires de circuler commodément. A proximité des étables, on établit la plate-forme à fumier avec sa fosse à purin. Une propreté minutieuse doit régner partout : un puits ou une fontaine doit fournir l'eau en abondance.

ferme [*fèr-me*] n. f. (de *fermer*). *Archit.* Assemblage de pièces placées de distance en distance et destinées à porter le faîtage, les pannes et les chevrons d'un comble. (V. MAISON.) Décor de théâtre, monté sur châssis, qui s'élève des dessous et se tient rigide sans être soutenu sur les côtés.

— ENCYCL. *Constr.* Une ferme en bois, en fer ou en fonte, comprend des pièces inclinées (*arbalétriers*) suivant la pente du toit, une pièce verticale (*poinçon*) s'assemblant par sa partie supérieure au sommet des arbalétriers, une pièce horizontale (*entrait* ou *tirant*), reliant les parties inférieures des arbalétriers et s'assemblant de bas en haut avec le poinçon ; le *faîtage*, qui repose sur la tête du poinçon ; deux *contrefiches*, reportant sur le poinçon la pression exercée sur les arbalétriers par les *pannes*, sur lesquelles sont disposés les *chevrons*, qui supportent la couverture.

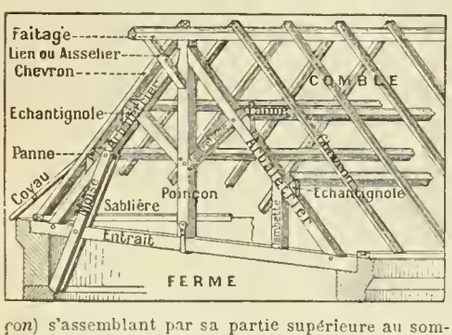

On appelle *faux entrait* ou *entrait retroussé* une seconde pièce de bois ou un second tirant placé au-dessus de l'entrait ou du tirant proprement dit. De petites pièces de bois, les *chantignolles* ou *échantignoles*, taillées en triangle et clouées sur les arbalétriers, empêchent les pannes de glisser sur ceux-ci.

fermé, e adj. (de *fermer*). *Blas.* *Couronne fermée* (ou *close*), couronne surmontée d'ornements se réunissant au-dessus de la tête, et qui est l'attribut de la puissance impériale ou royale. V. COURONNE. *Fig.* *Salon fermé, maison fermée*, compagnie où il est difficile de s'introduire. *E fermé*, E qui se prononce la bouche presque fermée, comme dans *bonté*. *Avoir la main fermée*, être parcimonieux. *Dormir à poings fermés*, très profondément. *Les yeux fermés*, sans examen, avec une entière confiance ; avec certitude, sans crainte de se tromper : *je trouverais cela les yeux fermés*. PROV. : **Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée**, il faut prendre parti dans un sens ou dans un autre. (Ce proverbe, emprunté à un vers du *Gronderur*, de Brueys, est devenu le titre d'une pièce de Musset.)

ferme-bourse n. m. Fermoir qui clôt une bourse. Pl. des *ferme-bourse*.

ferme-circuit n. m. Mécanisme pour fermer un circuit électrique. Pl. des *ferme-circuit*.

ferme-imposte n. m. Appareil qui permet à l'imposte d'une porte, d'une fenêtre, de se fermer automatiquement. Pl. des *ferme-imposte*.

fermement [*fèr-me-man*] adv. Avec force et fermeté : *croire, s'appuyer fermement*.

ferment [*fèr-man*] n. m. (lat. *fermentum* ; de *fervere*, bouillir). Agent organique ou inorganique, qui détermine la fermentation d'une substance : *on distingue les ferments figurés et les ferments solubles*. *Fig.* Ce qui fait naître ou entretient sourdement les haines : *ferment de discorde*.

— ENCYCL. V. FERMENTATION.

fermentable [*fèr-man*] adj. Qui peut fermenter : *pulpe fermentable*.

fermentant [*fèr-man-tan*], **e** adj. Qui fermente.

fermentatif, ive [*fèr-man*] adj. Qui produit la fermentation.

fermentation [*fèr-man-ta-si-on*] n. f. Transformation que subissent un grand nombre de substances organiques, lorsqu'elles sont placées dans des conditions déterminées et mises en présence d'un agent spécifique (*ferment*), et qui se traduit par une oxygénation, une hydratation, etc. : *la fermentation des liquides sucrés donne de l'alcool*. *Fig.* Agitation des esprits.

— ENCYCL. *Biol.* L'idée de fermentation a d'abord été liée à celle de dégagement gazeux ; mais le dégagement n'est pas la condition générale des phénomènes de cet ordre.

Les fermentations, dont le type est la fermentation alcoolique, sont provoquées par des organismes qui appartiennent au règne végétal (levures ou saccharomyces, moisissures), ou au règne animal (microcoques, bacilles). On peut dire que, d'une façon générale, les fermentations sont des réactions telles que la matière soumise en grande quantité à la réaction est transformée sous l'action d'une cause minime, mais pondérable.

— *Méd.* On a étendu le mot *fermentation* à divers phénomènes qui se passent à l'intérieur de l'organisme, en général dans le tube digestif. Ces phénomènes sont produits par des matières azotées solubles (ferments solubles, diastases, zymases, etc.) qui *disparaissent en agissant* sur les substances fermentescibles. Les phénomènes de la digestion sont de cet ordre ; à côté d'eux, la pullulation de divers micro-organismes provoque des fermentations anormales, causes de diverses maladies. Pour remédier à ces fermentations parasitaires, on les arrête en détruisant les agents par le naphtol-β et le benzo-naphtol, ou en agissant mécaniquement par les purgatifs. On absorbe les gaz produits par la craie ou la magnésie calcinée. V. GASTRITE, et ENTÉRITE.

fermenter [*fèr-man-té*] v. n. Être en fermentation : *le moût de raisin fermente dans la cuve*. *Fig.* S'agiter, s'envenimer sourdement : *les esprits fermentent*. V. a. Mettre en fermentation. (Vx.)

fermentescibilité [*fèr-man-tès-si*] n. f. Qualité de ce qui est fermentescible.

fermentescible [*fèr-man-tès-si-ble*] adj. Sujet à entrer en fermentation.

ferme-porte n. m. Ressort que l'on tend en ouvrant une porte, et qui la referme en se détendant. Pl. des *ferme-porte*.

fermer [*fèr-mé*] v. a. (du lat. *firmare*, rendre fixe). Boucher une ouverture : *fermer un robinet*. Rapprocher les deux parties écartées de : *fermer un livre, une plaie*. Enclore : *fermer un jardin*. Empêcher l'accès : *fermer un port*. Plier et cacheter : *fermer une lettre*. Arrêter, clore : *fermer une discussion*. *Fermer les yeux, la paupière*, s'endormir, dormir ; mourir. *Fermer les yeux à quelqu'un*, l'assister à ses derniers moments. *Fermer la marche*, marcher le dernier. *Fermer boutique*, cesser son commerce. *Fermer sa porte*, ne pas recevoir. *Fermer la bouche à*, obliger au silence. *Fermer l'oreille*, faire semblant de ne pas entendre. *Fermer un circuit*, établir une communication entre les deux extrémités. *Fermer le jeu*, aux dominos, poser les dés de telle façon qu'aucun des joueurs ne puisse plus en poser un seul. *Pop.* *Fermer son plomb, sa boîte*, se taire. *Elliptiq.* *Ferme*, tais-toi. V. n. Être fermé : *cette porte ferme mal*. ANT. **Ouvrir.**

fermeté [*fèr*] n. f. (lat. *firmitas*). Etat de ce qui est ferme, solide : *fermeté des chairs, des bras*. Constance, courage, force morale : *fermeté de caractère*. *Littér.* et *b.-arts.* Hardiesse, vigueur dans l'expression ou l'exécution. ANT. **Mollesse, faiblesse, défaillance.**

fermette [*fèr-mè-te*] n. f. Ferme de faux comble ou de lucarne. Ferme qui soutient un barrage mobile sur un cours d'eau.

fermeture [*fèr*] n. f. Ce qui sert à fermer : *une fermeture solide*. Action, moment de fermer : *la fermeture d'un établissement*. ANT. **Ouverture.**

fermier [*fèr-mi-é*], **ère** n. Qui tient à ferme une propriété agricole, une exploitation. Celui qui a affermé la perception de certains revenus : *le fermier des jeux*. *Fermier général*, financier qui, sous l'ancienne monarchie, prenait à ferme la perception de l'impôt : *le chimiste Lavoisier fut fermier général*. Adjectiv. Qui se rapporte aux fermes : *exploitation fermière*.

— ENCYCL. Sous l'ancien régime, on désignait sous le nom de *fermiers généraux* les *traitants* qui obtenaient, par adjudication, le droit de percevoir divers impôts, moyennant le versement d'une somme fixe au Trésor ; la différence entre le prix d'adjudication et le montant de l'impôt constituait le bénéfice des fermiers généraux, qui, en 1789, étaient au nombre de 51, parmi lesquels Lavoisier. Les baux passés avec les fermiers généraux constituent un document des plus précieux pour la connaissance des inégalités fiscales dans l'ancienne France.

Fermo, v. d'Italie (prov. d'Ascoli-Piceno), non loin de la mer Adriatique ; 18.700 h.

fermoir [*fèr*] n. m. Agrafe de métal qui tient fermé un livre, un porte-monnaie, etc.

fermoir [*fèr*] n. m. (pour *formoir*). Outil de fer avec lequel les bourreliers tracent des raies pointées sur les bandes de cuir. Outil de menuiserie, pour faire des entailles et des mortaises. Ciseau de sculpteur, pour ébaucher.

fermure [*fèr*] n. f. *Navig. fluv.* Perche qui sert à attacher un train de bois au rivage.

Fernambouc. *Géogr.* V. PERNAMBOUC.

Fernand (saint), évêque de Cazas, en Italie, m. en 1024. — Fête le 22 juin.

Fernandez [*dèz*] (Juan), marin portugais, qui explora le Sénégal et le cap Vert en 1446.

Fernandez (Juan), navigateur espagnol, mort en 1576. Il reconnut le premier les côtes méridionales de l'Amérique du Sud et découvrit plusieurs îles, entre autres *Juan Fernandez* (v. ce mot).

Fernandez y Gonzalès (Manuel), romancier espagnol, né à Séville, m. à Madrid (1830-1888). Il a écrit d'attachants romans historiques.

Fernandez-Villareal (Manoel), écrivain portugais, né à Lisbonne, condamné à mort par l'Inquisition en 1652.

Fernando-Po, île espagnole d'Afrique, près de la côte de Guinée ; 20.000 h. Ch.-l. *Sainte-Isabelle*.

Fernel (Jean), médecin de Henri II, né à Clermont, m. à Paris (1497-1558) ; surnommé *le Galien français*.

Ferney-Voltaire [*nè*], ch.-l. de c. (Ain), arr. de Gex ; 1.170 h. Voltaire y résida de 1758 à 1778. — Le cant. a 9 comm., et 4.710 h.

Fernig [*nigh*] (Théophile *et* Félicité **de**), héroïnes de la Révolution française, nées, la première en 1770, la seconde en 1775, qui servirent comme officiers d'état-major de Dumouriez et de Beurnonville. Théophile mourut en 1818, sa sœur en 1841.

féroce adj. (lat. *ferox* ; de *fera*, bête sauvage). Sauvage et sanguinaire : *le tigre est féroce*. Cruel : *homme féroce*. Qui annonce la cruauté : *regards féroces*. *Par ext.* Exagéré, impitoyable : *honneur féroce*. ANT. **Apprivoisé, doux.**

férocement [*man*] adv. D'une manière féroce.

férocité n. f. Naturel féroce. Action féroce. Barbarie, cruauté, inhumanité. ANT. **Douceur, bonté.**

Féroé ou **Fœroé,** en danois **Fœr-Oër** (îles), archipel danois, au N. de l'Ecosse ; 13.000 h. Capit. *Torshaven*. Sol volcanique, pêcheries.

férole n. f. Genre de plantes de la famille des ulmacées, dont l'unique espèce croît en Guyane. (Son bois, connu dans le commerce sous le nom de *bois marbré, bois satiné* et *bois faroût*, est fort recherché par l'ébénisterie, car il présente des marbrures d'un bel effet.)

féronie n. f. Genre de plantes de la famille des aurantiacées, comprenant des arbres qui atteignent 15 mètres de haut et croissent dans l'Inde et la presqu'île indo-chinoise. (Les fruits du *féronia elephantum* sont comestibles et ses feuilles sont employées dans les cas de dysenterie ; les graines sont stomachiques, et son bois, dur et à grain fin, est utilisé dans les travaux de construction.)

féronie [*nî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, des régions tempérées : *les féronies sont souvent revêtues de couleurs métalliques*. (On comprend en général sous ce nom tous les carabiques.)

férouer [*rou-èr*] n. m. Génie, dans la religion avestique.

ferrade [*fè-ra-de*] n. f. Action de marquer les bœufs avec un fer rouge. Fête célébrée à cette occasion en Provence, et surtout à Arles.

ferrage [*fè-ra-je*] n. m. Action de garnir un objet avec du fer ; *le ferrage d'une roue*. Action de ferrer les pieds d'un cheval, d'un bœuf, etc.

ferraille [*fè-ra, ll* mll., *e*] n. f. Vieux fer hors d'usage.

ferrailler [*fè-ra, ll* mll., *é*] v. n. Entrechoquer maladroitement des lames de sabres ou d'épées. Se battre au sabre ou à l'épée. *Escr.* Faire mal de l'escrime. *Fig.* et *fam.* S'escrimer en paroles, disputer.

ferrailleur [*fè-ra, ll* mll., *eur*] n. m. Marchand de ferraille. Escrimeur maladroit. Duelliste de profession. *Fig.* Personne qui aime à disputer.

Ferrals, comm. de l'Aude, arr. et à 27 kil. de Narbonne, sur l'Orbieu ; 1.370 h.

Ferrand, comte de Flandre, mort à Douai en 1233. Il était allié à l'empereur d'Allemagne Othon à la bataille de Bouvines, où il fut fait prisonnier. Il fut promené enchaîné dans les rues de Paris, où l'on se moqua de *Ferrand enferré*. Il recouvra la liberté en cédant certaines villes de Flandre à Philippe Auguste et en se reconnaissant de nouveau son vassal.

Ferrand (Anne DE BELLINZANI, présidente), épistolière française, née vers 1657, m. à Paris en 1740.

Ferrand (Claude, comte), homme d'Etat et écrivain français, membre de l'Académie française, né et m. à Paris (1751-1852). Il a laissé des *Mémoires* intéressants.

ferrandier [*fè-ran-di-é*], **ère** n. Personne qui ferre le chanvre.

ferrandine [*fè-ran*] n. f. (de *Ferrand*, n. pr.). Tissu de soie tramé laine, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

ferrandinier [*fè-ran-di-ni-é*] n. m. Fabricant de ferrandine.

ferrant [*fè-ran*] adj. *Maréchal ferrant*, qui ferre les chevaux. Pl. des *maréchaux ferrants*.

Ferrare, v. de l'Italie septentrionale (Emilie), sur le Pô ; 88.000 h. (*Ferrarais* ou *Ferrarois*). En 1438, le pape Eugène IV y convoqua un concile, par opposition à celui de Bâle. Au Xe siècle, Ferrare tomba entre les mains des princes d'Este, prit alors une grande importance et fut érigée en duché en 1471. Pendant les XVe et XVIe siècles, la cour de Ferrare fut un des centres de la Renaissance littéraire et artistique, où vécurent l'Arioste, le Tasse, le Garofalo, etc.

Ferrari (Gaudenzio), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Valdugia di Valesia, m. à Milan (1484-1546). Elève de Léonard de Vinci, il s'est distingué dans la peinture religieuse, et a collaboré avec Raphaël pour l'*Histoire de Psyché*, à la Farnésine.

Ferrari ou **Ferrera** (Barthélemy), fondateur de l'ordre des barnabites, né à Milan (1497-1544).

Ferrari (Louis), mathématicien italien, né et m. à Bologne (1522-1565).

Ferrari (Joseph), philosophe italien, né à Milan, m. à Rome (1812-1876) ; auteur d'une remarquable *Histoire des révolutions d'Italie*. Elu député, il combattit la politique unitaire de Cavour.

Ferrari (Carlotta), poète et compositeur italienne, née à Lodi en 1837, m. à Bologne en 1907.

Ferrari (Severino), poète et érudit italien, né à Alberino (prov. de Bologne) en 1856, m. en 1905. Il a renouvelé avec beaucoup de bonheur les formes populaires de la poésie toscane au moyen âge.

ferrarie [*fè-ra-rî*] n. f. Genre d'iridées, comprenant des plantes à rhizome tubéreux, cultivées pour leurs jolies fleurs dans les serres des régions tempérées.

ferrasse [*fè-ra-se*] n. f. Cadre où le miroitier fixe les glaces pour les travailler. Coffre en tôle, où l'on fait recuire le verre. Porte de ce coffre.

ferrate [*fé-ra*] n. m. *Chim.* Sel de l'acide ferrique.

Ferraz (Marin), professeur et philosophe français, né à Ceyzérieu (Ain), m. à Canues (1820-1898).

ferre [*fè-re*] n. f. Pince pour façonner le goulot des bouteilles de verre. Poussière qui se détache des objets de fer ou d'acier que l'on émousse.

ferré [*fè-ré*], **e** adj. Garni de fer : *bâton ferré. Chemin ferré,* chemin empierré. *Fig. Etre ferré, ferré à glace sur un sujet,* le connaître parfaitement. *Voie ferrée,* chemin de fer. *Eau ferrée,* eau où l'on a fait dissoudre des matières ferrugineuses.

Ferré (Le), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 19 kil. de Fougères, non loin du Beuvron de Saint-James ; 1.210 hab. Carrières.

Ferré, dit *le Grand Ferré*, paysan du village de Rivecourt (Oise), qui se distingua en combattant contre les Anglais, comme auxiliaire du capitaine Guillaume l'Aloue (l'Alouette). Il était d'une force herculéenne, et défendit avec vaillance le château de Longueil. On raconte qu'il mourut, en 1358, de la fièvre pour avoir bu de l'eau froide, après le combat, alors qu'il était en sueur. Une statue lui a été érigée à Longueil-Sainte-Marie (Oise).

Ferrein (Antoine), médecin et anatomiste français, né près d'Agen (1693-1769). Il fut médecin en chef de l'armée d'Italie, professeur au collège de France et membre de l'Académie des sciences.

Ferreira, v. de Portugal (prov. d'Alemtejo) ; 8.100 h. Château fort.

Ferreira (Antonio), poète portugais, né et m. à Lisbonne (1528-1569) ; imitateur d'Horace et de Pétrarque ; il fut surnommé *l'Horace portugais.*

Ferreira (Alexandre-Rodriguez), voyageur et naturaliste portugais, surnommé *le Humboldt brésilien,* né à Babia (1756-1815).

ferrement [*fé-re-man*] n. m. Action de river les fers des forçats. (Vx.) Objet ou garniture en fer : *les ferrements d'un coffre.*

ferrement [*fè-re-man*] n. m. ou **ferremente** [*fé-re-man-te*] n. f. Ensemble des garnitures en fer, qui se mettent sur des navires en bois.

ferre-mule adj. Qui ferre la mule, fait des profits illicites. (Vx.)

Ferréol et **Ferjeux** (saints), frères martyrisés à Besançon en 211. Fête le 16 juin.

Ferréol (saint), évêque de Limoges, m. en 597. Fête le 18 septembre.

ferrer [*fè-ré*] v. a. Garnir de fer : *ferrer un bâton.* Clouer des fers aux pieds d'une bête de somme : *ferrer un cheval. Ferrer à glace,* avec des fers cramponnés, qui ne glissent pas sur la glace. *Ferrer les lacets,* en garnir les extrémités de fer ou de cuivre. *Ferrer une étoffe,* la marquer à l'aide d'un timbre sec. *Ferrer le chanvre, le lin,* en briser la partie ligneuse sur un fer mousse. *Ferrer un poisson,* donner un coup sec sur la ligne pour que l'hameçon s'enfonce dans les chairs du poisson. *Ferrer la mule,* faire des profits illicites. *Ferrer des marchandises,* leur appliquer une marque en plomb pour indiquer qu'elles ont été visitées à la douane. ANT. **Déferrer.**

Ferrère, comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 58 kil. de Bagnères-de-Bigorre ; 320 b. Sources minérales sulfureuses et salines iodurées.

ferrerie [*fè-re-ri*] n. f. Commerce des fers. Gros ouvrage de fer.

Ferrero (Guglielmo), sociologue et historien italien, né à Portici en 1871 ; auteur d'une étude intéressante et originale intitulée *Grandeur et décadence de Rome.*

ferret [*fè-ré*] n. m. Outil de verrier, servant à prendre le verre en fusion. Petit bout, en métal, d'une aiguillette, d'un lacet. *Min.* Noyau dur dans les pierres. *Ferret d'Espagne,* hématite rouge.

Ferret (COL), passage ouvert à 2.492 m. d'altitude, entre le bassin du Rhône et celui du Pô, au pied du massif du Mont-Blanc.

Ferreti (Giovanni Domenico) dit *Domenico d'Imola,* peintre italien, né à Florence (1692-1750). Il excella dans la fresque (*le Martyre de saint Etienne,* etc.).

ferretier [*fè-re-ti-é*] n. m. Marteau pour forger les fers des chevaux. (On dit aussi FERRATIER.)

Ferrette, bourg d'Alsace (Haute-Alsace), arr. d'Altkirch ; 500 b. Ruines d'un ancien château fort. Ce fut jadis le chef-lieu d'un comté célèbre.

ferreur [*fè-reur*] n. et adj. m. Ouvrier qui ferre les chevaux, ou celui qui pose les ferrets, les ferrures.

ferreux [*fè-reû*] adj. m. Qui contient du fer : *minerais ferreux.* Se dit de l'oxyde de fer qui contient la moindre proportion d'oxygène et des sels de cet oxyde : *oxyde ferreux ; sulfate ferreux.*

Ferri (Luigi), philosophe italien, né à Bologne, m. à Rome (1826-1895) ; auteur d'un remarquable essai sur la *Psychologie de l'association depuis Hobbes jusqu'à nos jours.* (Son spiritualisme se rapproche assez de l'éclectisme français.)

Ferri (Enrico), criminaliste et homme politique italien, né à San Benedetto Po en 1856.

ferrico [*fé ri*]. *Chim.* Préfixe indiquant la présence d'un sel ferrique dans un composé.

ferricyanure [*fè-ri*] n. m. *Chim.* Composé de fer, de cyanogène et d'un métal ayant pour formule $(Fe^3\,Cy^{12})\,M^3$, M étant un atome de métal monovalent.

Ferrier (Armand du), jurisconsulte français, né à Toulouse (vers 1508-1585). Il fut chancelier du roi de Navarre, auquel il conseilla une politique de conciliation.

Ferrier (Jérémie), pasteur protestant français, né à Nîmes, m. à Paris (vers 1568-1626). Il composa, après sa conversion au catholicisme, un livre sur l'*Antéchrist.*

Ferrier (Paul), auteur dramatique et librettiste français, né à Montpellier en 1843 ; auteur des *Mousquetaires au couvent* (musique de Varney) plein de verve et de gaîté, de *Joséphine vendue par ses sœurs* (musique de Roger), etc.

Ferrier (Gabriel), peintre français, né à Nîmes en 1847 ; auteur de l'*Enlèvement de Ganymède, Salammbô,* etc. Membre de l'Académie des beaux-arts.

ferrière [*fè-ri*] n. f. Sac de cuir, renfermant les outils d'un maréchal ferrant ou d'un serrurier.

Ferrière (La), comm. de la Vendée, arr. et à 10 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.410 h.

Ferrière (Claude de), éminent jurisconsulte français, né à Paris, m. à Reims (1639-1715) ; auteur de nombreux ouvrages de droit, notamment de *Commentaires sur la coutume de Paris.* — Son fils, CLAUDE-JOSEPH, né à Paris (1680-1750), a complété la plupart de ses œuvres.

Ferrière-la-Grande, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. d'Avesnes, sur la Solre ; 4.050 h. Ch. de f. N. Carrières, forges, chaux. A 1 kil., **Ferrière-la-Petite ;** 1.060 h.

Ferrières, comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 1.300 h. Taillanderies, scieries.

Ferrières, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 40 kil. de Neufchâtel, près de l'Epte ; 1.320 h. Fromages.

Ferrières, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 13 kil. de Montargis ; 1.580 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 17 comm., et 10.240 h.

Ferrières, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 20 kil. de Meaux ; 900 h. Beau château, où eut lieu, pendant le siège de Paris, une inutile entrevue entre Jules Favre et Bismarck (1870).

Ferrières de Marsay (Charles-Elie, marquis **de**), membre « constitutionnel » de la Constituante, né à Poitiers (1741-1804). Ses *Mémoires* sont utiles à consulter.

Ferrières-sur-Sichon, comm. de l'Allier, arr. et à 31 kil. de La Palisse ; 1.800 h.

ferrifère [*fè-ri*] adj. Qui contient du fer : *sol ferrifère.*

ferrique [*fè-ri-ke*] adj. Se dit de l'oxyde de fer, au deuxième degré d'oxydation, et des sels qu'il peut former : *sel ferrique.*

ferro [*fè-ro*] n. m. Chez les photograveurs, abréviation familière pour désigner les épreuves sur papier sensibilisé au ferroprussiate.

ferrocyanure [*fé-ro*] n. m. Composé de fer, de cyanogène et d'un métal ayant pour formule $(Fe\,Cy^6)\,M^4$, où M est un atome de métal monovalent.

ferrofix [*fè-ro-fikss*] n. m. Procédé de soudure de la fonte, dû à l'ingénieur allemand Picb. (Il consiste dans l'emploi d'un oxydule, l'oxydule de cuivre par exemple, avec un fondant approprié, borax ou verre soluble ; le mélange, sous l'action de la chaleur, se combine au fer et forme avec lui un alliage de grande dureté.) Le produit lui-même, utilisé dans cette soudure.

Ferrol (Le), ville d'Espagne (prov. de La Corogne) ; 36.000 h. Port militaire sur l'Atlantique.

ferron [*fè-ron*] n. m. Marchand de fer en barres. (Peu us.) *Dialect.* Marchand de menus objets métalliques.

Ferron (Théophile-Adrien), général français, né à Pré-Saint-Evroult, m. à Lyon (1830-1894). Il succéda au général Boulanger comme ministre de la guerre (1887).

Ferronnays (La). *Biogr.* V. LA FERRONNAYS.

ferronnerie [*fé-ro-ne-ri*] n. f. (de *ferron*). Fabrique de gros ouvrages de fer. Menus objets de fer ou de cuivre, fabriqués par les cloutiers.

Ferronnerie (*rue de la*), ancienne rue de Paris, située dans le quartier des Halles, célèbre par l'assassinat de Henri IV (14 mai 1610).

ferronnier [*fè-ro-ni-é*], **ère** n. et adj. Qui fait le commerce de la ferronnerie.

ferronnière [*fè-ro-ni*] n. f. Chaîne ceignant le front et retenue en son milieu par un joyau (comme dans le portrait de la *Belle Ferronnière,* par Léonard de Vinci).

Ferronnière (la **Belle**), l'une des maîtresses de François Ier, sur laquelle on n'a que des renseignements contradictoires. Femme d'un bourgeois ou d'un avocat au parlement nommé La Ferron, elle aurait été séduite par François Ier. La légende rapporte que le mari, pour se venger, se serait inoculé le virus d'une maladie mortelle à cette époque, afin que son infidèle épouse la communiquât à son insu au roi.

Ferronnière (*la Belle*), tableau, chef-d'œuvre de Léonard de Vinci (Louvre).

La Belle Ferronnière, d'après L. de Vinci.

ferro-prussiate [*fé-ro-pru-si*] n. m. *Phot. Papier au ferroprussiate,* papier sensible que l'on obtient en enduisant une feuille de papier avec un mélange de ferricyanure de potassium et de citrate ferrique. (Sous l'influence de la lumière, le citrate ferrique passe à l'état de citrate ferreux, et celui-ci, réagissant sur le ferricyanure, donne du bleu de Prusse.)

ferrotier [*fé-ro-ti-é*] n. m. Ouvrier verrier.

Ferrucci (Francesco), sculpteur italien, plus connu sous le nom de *Cecco del Tadda,* né à Fiesole, m. en 1585. Il découvrit l'art de tremper les outils de manière à pouvoir tailler le porphyre.

ferrugineux, euse [*fè-ru-ji-neû, eu-ze*] adj. (du lat. *ferrugo, inis,* rouille). Qui contient du fer : *les eaux de Bussang sont ferrugineuses.* N. m. Médicament contenant du fer : *les ferrugineux s'emploient contre la chlorose.*

— ENCYCL. Il est admis, aujourd'hui, que c'est le fer combiné aux aliments qui exerce un rôle utile. On donne par suite les préparations ferrugineuses au moment des repas. Les doses faibles augmentent quelquefois l'appétit ; à la longue, il se produit de la dyspepsie et du météorisme ; par suite, il faudra interrompre de temps à autre.

Les ferrugineux sont utilisés surtout contre la chlorose et les anémies, mais sans hyperthermie. On doit varier souvent les préparations, et il est bon en outre de prescrire le repos.

On emploie l'oxalate, le carbonate, l'oxyde hydraté, le pyrophosphate, le protochlorure, l'iodure, le tartrate à des doses de 0gr 10 à 0gr 50 et 1 gramme.

Le cacodylate de fer est utilisé en injection sous-cutanée, parfois douloureuse.

L'hémoglobine ne semble pas recommandable.

Les eaux ferrugineuses, Bussang, Forges, Orezza, Spa, Rennes-les-Bains, Passy, Saint-Christau semblent agir par le régime spécial qui accompagne leur administration.

ferruginosité [*fé-ru, zi-té*] n. f. Qualité de ce qui est ferrugineux.

ferrure [*fè-ru-re*] n. f. Garniture de fer : *les ferrures d'une porte.* Armature d'un gouvernail. Action, manière de ferrer un cheval.

— ENCYCL. *Econ. rur.* La ferrure a pour but d'éviter l'usure de la corne, chez le cheval et le bœuf.

Pour ferrer un cheval, le maréchal retire d'abord le vieux fer, puis il pare le pied en enlevant, à l'aide d'un boutoir, la corne écrasée, nettoie la sole et la fourchette et ajuste le fer neuf à chaud, puis le broche à froid en enfonçant des clous en biais pour les river ensuite sur le sabot ; il use enfin à la râpe la partie superficielle de la corne jusqu'aux rivures des clous. Un aide tient le pied du cheval.

Pour ferrer un bœuf, il est nécessaire d'utiliser un *travail,* de façon à maintenir l'animal et à le soulever par des sangles. Après avoir paré sommairement le pied, le maréchal ferrant applique le fer, mais, en général, un seul des deux onglons, l'onglon interne, est muni de fer.

J. Ferry.

Ferry (Gabriel), pseudonyme de *Eugène-Louis-Gabriel* DE BELLEMARRE, voyageur et romancier français, né à Grenoble (1809-1852). Il voyagea longtemps au Mexique.

Ferry (*Jules-François-Camille*), homme d'Etat français, né à Saint-Dié (Vosges), m. à Paris (1833-1892). Ministre de l'instruction publique, il réorganisa dans le sens démocratique l'enseignement primaire. Président du conseil (1880), il se révéla comme un partisan résolu de l'expansion coloniale de la France et attacha son nom à la conquête de la Tunisie (1881). Ministre des affaires étrangères, il décida et réalisa la conquête du Tonkin (1883-1885). Un échec passager de nos troupes à Lang-Son provoqua sa chute (1885), et il tomba dans une disgrâce imméritée, qui ne prit fin qu'en 1888. Il venait d'être élu président du Sénat, lorsqu'il mourut inopinément. Un important recueil de ses discours a été publié après sa mort.

ferry-boat [*fè-ré-bôt*] n. m. (de l'angl. *ferry,* bac, et *boat,* bateau). Bateau mû par la vapeur et

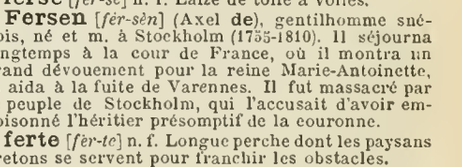

Ferry-boat.

servant à transporter d'une rive à l'autre d'un fleuve, d'un lac, etc., les wagons d'un train, sans opérer le transbordement des marchandises et des voyageurs.

ferse [*fèr-se*] n. f. Laize de toile à voiles.

Fersen [*fèr-sèn*] (Axel **de**), gentilhomme suédois, né et m. à Stockholm (1755-1810). Il séjourna longtemps à la cour de France, où il montra un grand dévouement pour la reine Marie-Antoinette, et aida à la fuite de Varennes. Il fut massacré par le peuple de Stockholm, qui l'accusait d'avoir empoisonné l'héritier présomptif de la couronne.

ferte [*fèr-te*] n. f. Longue perche dont les paysans bretons se servent pour franchir les obstacles.

ferté [*fèr*] n. f. (du lat. *firmitas,* fermeté). Autrefois, pour *fermeté.* (Ce mot a été conservé à la tête de plusieurs noms de villes, qui jadis étaient des places de guerre : *La Ferté-Milon.*)

Ferté-Alais [*fèr, lè*] (**La**), ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 17 kil. d'Etampes, sur l'Essonne ; 940 h. (*Fertois*). Ch. de f. P.-L.-M. Carrières, bonneterie. — Le cant. a 19 comm. et 9.910 h.

Ferté-Bernard [*nar*] (**La**), ch.-l. de cant. (Sarthe), arr. et à 31 kil. de Mamers ; 5.050 h. (*Fertois*). Cb. de f. O. Toiles, cotonnades. — Le cant. a 13 comm., et 12.050 h.

Ferté-Chevresis (**La**), comm. de l'Aisne, arr. et à 26 kil. de Saint-Quentin, sur le Péron ; 1.310 h. Cb. de f. N.

Ferté-Frênel [*nèl*] (**La**), ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 45 kil. d'Argentan ; 410 h. (*Fertois*). Ch. de f. O. Ganterie, quincaillerie. — Le cant. a 15 comm., et 5.500 h.

Ferté-Gaucher [*ché*] (**La**), ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 18 kil. de Coulommiers, sur le Grand Morin ; 2.230 h. (*Fertois*). Ch. de f. E. Métallurgie, corderie, imprimerie. — Le cant. a 19 comm. et 11.050 h.

Ferté-Macé (**La**), ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 22 kil. de Domfront ; 6.490 h. (*Fertois*). Ch. de f. O. Cotonnades, brasseries. — Le cant. a 9 comm., et 12.450 h.

Ferté-Milon (**La**), comm. de l'Aisne, arr. et à 31 kil. de Château-Thierry, près de l'Ourcq ; 1.660 h. *Fertois*). Ch. de f. N. et E. Patrie de Jean Racine. Carrières, briqueteries.

Ferté-Saint-Aubin (**La**), ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 19 kil. d'Orléans ; 3.650 h. (*Fertois*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 7 comm., et 9.850 h.

Ferté-sous-Jouarre (**La**), ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 20 kil. de Meaux, sur la Marne ; 4.840 h. (*Fertois*). Ch. de f. E. Moulins, papeterie, corderies, pierre meulière. — Le cant. a 19 comm., et 14.760 h.

Ferté-Vidame (La), ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 38 kil. de Dreux; 970 h. (*Fertois*). Ch. de f. O. — Le cant. a 7 comm., et 2.880 h.

fertile [*fèr*] adj. (lat. *fertilis*). Fécond, qui produit beaucoup : *le sol de la Beauce est très fertile. Fig. Esprit fertile,* d'une riche imagination. *Sujet fertile,* qui fournit beaucoup d'idées. ANT. **Infertile, infécond, stérile, aride.**

fertilement [*fèr, man*] adv. Avec fertilité.

fertilisable [*fèr, za-ble*] adj. Qui peut être fertilisé. ANT. **Infertilisable.**

fertilisant [*fèr, zan*], **e** adj. Qui rend fertile : *le fumier a des principes fertilisants.*

fertilisation [*fèr, za-si-on*] n. f. Action de fertiliser.

fertiliser [*fèr, zé*] v. a. Rendre fertile : *les amendements calcaires fertilisent les terres siliceuses.* ANT. **Stériliser.**

fertilité [*fèr*] n. f. (lat. *fertilitas*). Aptitude à produire abondamment : *fertilité du sol, d'un pays. Fig.* Fécondité, richesse : *la fertilité de l'imagination.* ANT. **Infertilité, stérilité, aridité.**

— ENCYCL. *Agric.* La fertilité d'un sol dépend de sa constitution physique et de ses propriétés nutritives. La constitution physique (couleur, perméabilité à l'eau et à l'air) modifiée par le climat, par l'orientation, par la pente, est, en conséquence, trop variable pour qu'on lui accorde une valeur absolue. Tout au contraire, les propriétés nutritives d'un sol, qui dérivent de sa composition chimique, ont plus d'importance, bien que la fertilité d'une terre doive être envisagée à l'unique point de vue des cultures qu'on y veut pratiquer. Tel terrain, siliceux, calcaire, etc., qui présente tous les éléments requis de fertilité pour une culture déterminée, ne convient plus à une autre. Les assolements, engrais, amendements ont pour but de modifier la composition chimique de la terre et de lui rendre, pour en assurer la fertilité, les éléments qu'elle a perdus.

féru, e adj. (de *férir*). Frappé. *Cheval qui a le tendon féru,* cheval qui a le tendon blessé par un coup. *Fig. Féru d'amour,* pris d'une passion violente.

férule n. f. (lat. *ferula*). Genre de plantes ombellifères, qui fournissent l'*assa fœtida,* le *galbanum.* Palette de cuir ou de bois avec laquelle on frappait dans les mains des écoliers en faute; coup appliqué avec la férule. *Fig.* Autorité sévère : *être sous la férule de quelqu'un.* Critique, réprimande : *recevoir la férule.*

férulique adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en dissolvant la résine d'*assa fœtida* dans l'alcool. Syn. MÉTHYLCAFÉIQUE.

Férussac [*ru-sak*] (Jean-Baptiste-Louis de), naturaliste et conchyliologiste français, né à Clairac (1745-1815). — Son fils, ANTOINE-FRANÇOIS, naturaliste, né à Lauzerte (1786-1836).

Fervaal, action dramatique en trois actes et un prologue, paroles et musique de Vincent d'Indy (Bruxelles, 1897 ; Paris, Opéra-Comique, 1898). C'est un épisode de la lutte entre les Sarrazins et les Celtes des Cévennes. Partition remarquable par l'habileté technique, mais qui atteint rarement à l'émotion.

fervemment [*fèr-va-man*] adv. Avec fervcur. (Peu us.)

fervent [*fèr-van*], **e** adj. (lat. *fervens;* de *fervere,* avoir chaud). Rempli de ferveur : *prière fervente. Fig.* Ardent, enthousiaste : *disciple fervent.* ANT. **Froid, tiédе.**

fervet opus, mot lat. signif. : *Le travail bouillonne.* Expression employée par Virgile (*Géorgiques,* IV, 169), pour peindre l'activité des abeilles.

ferveur [*fèr*] n. f. (du lat. *fervor,* chaleur). Zèle ardent pour les choses de piété, de charité : *montrer une ferveur de néophyte. Fig.* Zèle extrême.

fescennin [*fès-se-nin*], **e** adj. (lat. *fescenninus*). Se dit d'un genre de poésie grossière et rustique, que les Romains empruntèrent peut-être aux habitants de Fescennic, ville d'Etrurie.

Fesch [*fèch'*] (cardinal Joseph), oncle de Napoléon Ier, né à Ajaccio, m. à Rome (1763-1839); archevêque de Lyon, grand aumônier de l'Empire. Il se retira à Rome après l'abdication de Napoléon.

Fesches-le-Châtel, comm. du Doubs, arr. et à 9 kil. de Montbéliard, sur l'Allaine; 2.060 h. Ch. de f. P.-L.-M.

fesour [*fe-zour*] ou **fessour** [*fè-sour*] n. m. Pelle et bêche des sauniers.

fessade n. f. Syn. de FESSÉE.

fesse [*fè-se*] n. f. (du lat. *fissus,* fendu). Chacune des deux parties charnues qui forment le derrière de l'homme et des animaux. Partie arrondie de l'arrière des anciens navires en bois.

fesse-cahier n. m. *Fam.* Copiste qui gagne sa vie à faire des écritures. Pl. des *fesse-cahiers.*

fessée [*fè-sé*] n. f. Correction appliquée sur les fesses : *recevoir une fessée.*

fesse-maille n. Syn. peu us. de PINCE-MAILLE.

fesse-mathieu n. m. Usurier. Avare. Pl. des *fesse-mathieux.*

fesse-pinte n. m. invar. *Pop.* Buveur intrépide, ivrogne.

fesser [*fè-sé*] v. a. Frapper sur les fesses, châtier. *Fig. Se faire fesser,* subir un traitement pénible, humiliant. *Pop.* Expédier vivement une close. Battre les fils de laiton destinés à faire des épingles.

fesseur, euse [*fè-seur, eu-ze*] n. Celui, celle qui fesse, qui aime à fesser. Qui fesse le laiton.

fessier [*fè-si-é*], **ère** adj. Qui appartient aux fesses : *muscles fessiers.* Substantiv. : *le grand fessier, le moyen fessier.* N. m. Les fesses.

— ENCYCL. *Anat.* Les muscles de la fesse sont superposés au nombre de trois de chaque côté; ils portent les noms de *grand, moyen* et *petit fessiers.*

Ces trois muscles sont extenseurs du membre inférieur sur le tronc et ont pris chez l'homme, par suite de la station bipède, une importance considérable.

Les *nerfs fessiers* sont au nombre de deux : le *fessier supérieur,* uniquement moteur, et le *fessier inférieur,* qui a en outre quelques rameaux sensitifs.

fessou [*fè-sou*] n. m. Houe triangulaire dont on se sert pour biner la vigne.

fessu [*fé-su*], **e** adj. Qui a de grosses fesses.

festin [*fès-tin*] n. m. (ital. *festino*). Repas d'apparat, banquet : *donner un splendide festin.* PROV. : **Il n'est festin que de gens chiches,** quand les gens parcimonieux font tant que de se mettre en dépense, ils vont plus loin que les autres.

Festin de Balthazar (*le*), tableau, un des chefs-d'œuvre de Rembrandt (Londres).

Festin de Pierre. V. DON JUAN.

festina lente, mots lat. signif. : *Hâtez-vous lentement.* Mots attribués à Auguste, selon Suétone (*Auguste,* 25) : Allez lentement pour arriver plus vite à un travail bien fait. L'équivalent en grec est : *Speude bradeôs.* Boileau a dit de même : *Hâtez-vous lentement.*

festiner [*fès-ti-né*] v. a. Régaler. (Vx.) V. n. Faire festin, se réjouir.

festival [*fès-ti*] n. m. (du lat. *festivus,* de fête). Grande fête musicale. Pl. des *festivals.*

— ENCYCL. Les peuples latins ne connaissent pas les grands festivals de musique tels qu'ils se pratiquent dans les pays de race germanique ou anglo-saxonne. En Allemagne, toutes les associations musicales des villes fédérées se réunissent chaque année dans la ville où doit avoir lieu le festival, formant alnsi, soit pour l'orchestre, soit pour le chœur, un ensemble de plusieurs centaines, parfois d'un millier d'exécutants, réunis sous la baguette d'un des premiers chefs d'orchestre de l'Allemagne. Le festival dure ordinairement trois, parfois quatre jours, souvent avec deux séances le même jour. Les festivals anglais ont un caractère plus manifestement religieux que les festivals allemands. On y exécute non seulement des oratorios, mais des messes, des psaumes, des antiennes, etc.

festivité [*fès-ti*] n. f. (du lat. *festivus,* de fête) Caractère de fête.

festoiement [*fès-toi-man*] n. m. Action de festoyer.

feston [*fès-ton*] n. m. (ital. *festone*). Guirlande, faisceau de fleurs, de feuilles et de petites branches en-

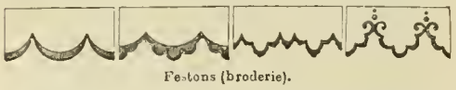

Festons (broderie).

tremêlées. Ornement architectural en forme de festons. Broderie découpée en forme de festons. *Par ext.* Zigzags : *un ivrogne qui fait des festons en marchant.* V. ASTRAGALE.

festonné, e [*fès-to-né*] adj. Orné de festons.

festonner [*fès-to-né*] v. a. Orner de festons. Découper en festons : *festonner des mouchoirs.* Border d'une broderie en festons. V. n. *Fam.* Aller de travers en marchant.

festoyant, [*fès-toi-ian*] **e** ou **fêtoyant** [*toi-ian*], **e** n. Personne qui festoie.

festoyer [*fès-toi-ié*] ou **fêtoyer** [*toi-ié*] v. a. (de *fête.* — Se conj. comme *aboyer.*) Bien recevoir quelqu'un, lui faire fête. V. n. Faire bonne chère : *Jean le Bon festoyait à Londres, tandis que la France subissait le traité de Brétigny.*

Fête villageoise, d'après Teniers (Louvre).

Festubert, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Béthune; 1.350 h.

festucé, e [*fès-tu*] adj. (lat. *festuca,* fétuque). Qui ressemble ou se rapporte à la fétuque.

festucées [*fès-tu-sé*] n. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre *fétuque.* S. une *festucée.*

Festus [*fès-tuss*], écrivain latin du IIe ou IIIe siècle. On lui doit un abrégé du traité de Flaccus Verrius, *De significatu verborum,* précieux pour la connaissance des antiquités romaines.

fêtard [*tar*], **e** adj. Qui se passe en plaisir : *vie fêtarde.* N. Qui aime à faire la fête, à festoyer.

fête n. f. (lat. *festum*). Solennité religieuse ou civile, en commémoration d'un fait important : *le 14 Juillet est la fête nationale de la France.* Festin, bal, etc. : *donner une fête.* Joie, plaisir : *les fêtes de l'âme.* Jour consacré à la mémoire d'un saint considéré comme le patron d'un pays, d'une association ou des personnes qui ont reçu son nom comme nom de baptême : *souhaiter la fête à quelqu'un. Fêtes carillonnées,* chacune des grandes fêtes catholiques, que les cloches annoncent la veille. *Fêtes mobiles,* fêtes chrétiennes qui ne reviennent pas tous les ans au même jour, étant fixées d'après Pâques, dont l'époque varie. *Fête des morts,* solennité célébrée le 2 novembre pour le repos des âmes du purgatoire. V. FOU. *Faire fête,* bien accueillir. *Faire la fête,* se livrer aux plaisirs. *Se faire une fête de,* se promettre beaucoup de plaisir à. *Ne s'être jamais vu à pareille fête,* n'avoir jamais rien connu d'aussi beau, d'aussi bon, etc. *Air de fête,* air gai, joyeux. PROV. : **Il n'est pas tous les jours fête,** on ne peut pas tous les jours se donner du bon temps.

— ENCYCL. On trouve des fêtes chez tous les peuples. En Grèce, les fêtes avaient un caractère essentiellement religieux, et quatre grandes fêtes nationales, les jeux Olympiques, Pythiques, Isthmiques et Néméens donnaient aux Grecs le sentiment de former une seule nation. A Rome, chaque famille avait ses fêtes du foyer en l'honneur de ses dieux domestiques : lares, mânes et pénates.

En dehors des cérémonies religieuses, les fêtes tenaient une grande place dans la vie de l'ancienne France. On peut distinguer les fêtes à la fois religieuses et populaires (fêtes de l'Ane, des Fous, des Innocents, etc.); les fêtes populaires (feu de la Saint-Jean, etc.); les fêtes patriotiques (le 8 mai à Orléans); les fêtes chevaleresques (les tournois, carrousels); les fêtes de cour; les fêtes nationales, qui se sont célébrées depuis la Révolution seulement (fête de la Fédération, fête de l'Etre suprême, sous la Révolution; fête nationale du 15 août, sous le second Empire; fête nationale du 14 juillet, sous la troisième République).

— *Dr. Fêtes légales.* Les jours fériés légaux sont : les dimanches, l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint, Noël, le 1er janvier, le 14 juillet, le lundi de Pâques, le lundi de la Pentecôte.

Les notaires peuvent, les jours fériés, recevoir les actes volontaires, mais non les inventaires, procès-verbaux, protêts, etc.

Les tribunaux, sauf les justices de paix, vaquent les jours fériés; les actes de procédure sont suspendus, et une permission du président du tribunal est nécessaire pour qu'un exploit soit donné ou une assignation en référé. Les effets de commerce arrivant à échéance sont payables le lendemain.

Aucun payement sur effet, mandat, chèque, compte courant, dépôt de fonds ou de titres ou autrement ne peut être exigé, ni aucun protêt dressé : les 2 janvier, 15 juillet, 2 novembre et 26 décembre, lorsque ces jours tombent un samedi et le 14 août lorsqu'il tombe un lundi; dans ce cas, le protêt des effets impayés le samedi ou le lundi précédents, ne pouvant être fait que le lundi ou le mercredi suivant, conservera néanmoins toute sa valeur à l'égard du tiré, c'est-à-dire de celui qui devait payer et ne l'a pas fait, ainsi qu'à l'égard des tiers. Ces dispositions sont applicables lorsque, les 2 janvier, 15 juillet, 16 août, 2 novembre et 26 décembre tombent un lundi; en ce cas, le protêt ne doit être fait que le mardi suivant.

Fête de la Madone de l'Arc (*la*) ou **la Madone de l'Arc,** chef-d'œuvre de Léopold Robert (1827); scène de mœurs italiennes poétiquement rendue (Louvre).

Fête villageoise, tableau de Claude Lorrain, au Louvre; — de Teniers, au Louvre, d'une exécution légère, spirituelle, d'une couleur fine et harmonieuse. V. aussi KERMESSE.

Fêtes de Cérès (*les*), comédie d'Aristophane, satire littéraire dirigée contre Euripide (411 av. J.-C.).

fête-Dieu n. f. Fête du saint sacrement, instituée en 1264 par le pape Urbain IV en l'honneur de l'eucharistie. (Elle est fixée au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte. En France, la solennité est renvoyée au dimanche suivant.) Pl. des *fêtes-Dieu.*

fêter [*té*] v. a. Chômer, célébrer une fête : *fêter un saint. Fig. Fêter quelqu'un,* le bien accueillir. *Fam. Fêter la bouteille,* aimer à boire.

fêteur, euse [*feu-ze*] n. Celui, celle qui célèbre une fête.

fétiche n. m. (portug. *feitiço;* lat. *factitius*). Objet matériel, vénéré comme une idole par les nègres ou les sauvages. *Fig.* Personne, chose pour laquelle on a une sorte de culte. Adjectiv : *pierre fétiche.*

Fétiches : 1. De la Côte d'Ivoire; 2. d'Assyrie; 3. Des îles Marquises; 4. Dahoméen.

fétichеur n. m. Prêtre ou sorcier qui dirige le culte des fétiches : *les fétichеurs du Dahomey.*

fétichisme [*chis-me*] n. m. Culte des fétiches : *le fétichisme est très répandu chez les nègres. Fig.* Vénération outrée, superstitieuse, pour une chose.

— ENCYCL. Le fétichisme est, dans son principe, la croyance que la possession d'une certaine chose peut procurer à son possesseur l'assistance ou la protection de l'esprit ou génie qui réside dans cette chose. L'école positiviste considère le fétichisme comme la période initiale de l'idée religieuse. Ce qui distingue le fétichisme de l'idolâtrie, c'est que les idoles ne sont, au moins pour la partie éclairée de leurs adorateurs, qu'une représentation de la divinité, un symbole au-dessus duquel plane l'esprit divin.

fétichiste [*chis-te*] n. et adj. Adonné au culte des fétiches.

fétide adj. (lat. *fœtidus*). Qui a une odeur forte et répugnante : *exhalaisons fétides.*

fétidité n. f. Etat de ce qui est fétide, puanteur.

Fétis [*tiss*] (François-Joseph), compositeur et musicographe belge, né à Mons, m. à Bruxelles, où il était directeur du Conservatoire (1784-1871). Son *Histoire générale de la musique* et sa *Biographie universelle des musiciens* sont des œuvres magistrales.

Fétis.

fêtoyer ou **fétoyer** v. a. et n. (Se conj. comme *aboyer*.) Se disait pour *festoyer* avant l'admission de ce dernier verbe par l'Académie (1877).

fétu n. m. (du lat. *festuca*, brin). Brin de paille. *Fig.* Chose de nulle valeur.

fétuque [*tu-ke*] n. f. (du lat. *festuca*, fétu, brin de paille). Genre de graminées, type de la tribu des *festucées*.

— Encycl. Le genre *fétuque*, voisin des bromes et des pâturins, renferme des plantes vivaces à feuilles radicales très fines. Il comprend une centaine d'espèces de tout le globe, qui affectionnent les pelouses, les coteaux arides et secs, les bois montagneux. Les fétuques forment, en quelque sorte, la base des prairies naturelles, et quelques-unes servent à établir des prairies artificielles.

Les principales variétés agricoles sont : la *fétuque des prés*, la *fétuque ovine*, la *fétuque flottante*, la *fétuque roseau*, etc.

fetva [*fèt*] n. m. (m. arabe). Chez les Turcs, décision du mufti, qui supplée au silence des livres de loi ou traache un cas douteux.

feu n. m. (du lat. *focus*, foyer). Dégagement simultané de chaleur et de lumière, produit par la combustion de certains corps, tels que le bois, le charbon, la paille, etc. : *Prométhée, dit la Fable, aurait enseigné aux hommes l'usage du feu.* Amas de corps en combustion : *feu de bois, de paille.* Embrasement, incendie : *le feu est à tel endroit.* Décharge d'arme à poudre : *faire feu. Arme à feu*, fusil, pistolet, etc. *Bouche à feu*, canon, mortier, etc. *Coup de feu*, décharge d'une arme à feu. Cuisson exagérée : *rôti qui a reçu un coup de feu.* Travail pressé, ardeur, agitation : *modistes qui sont dans un coup de feu. Arg.* Commencement d'ivresse : *ouvrier qui a son coup de feu. Eau de feu*, eau-de-vie. *Feu d'artifice*, ensemble des pièces d'artifice qu'on tire dans les fêtes

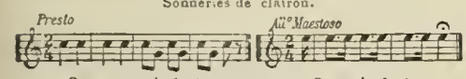

publiques. *Faire long feu*, se dit d'une arme qui part difficilement et lentement. *Feu !* commandement de l'officier à ses soldats de faire feu, de tirer. *Commencez le feu ! Cessez le feu !* Commandements et sonneries usitées dans l'infanterie pour indiquer aux tirailleurs le moment où ils doivent commencer ou cesser le feu. Ménage, famille (au point de vue de la répartition de l'affouage, du recensement, de la population, etc.) : *village de trois cents feux.* Météore, astre : *les feux du ciel.* Supplice qui consistait à brûler un criminel : *Jeanne d'Arc fut condamnée au feu.* Inflammation, chaleur intérieure : *avoir le feu dans le corps.* Ensemble des ustensiles formant l'outillage d'une cheminée. Phare, fanal allumés sur une côte pour guider les navigateurs, ou sur un navire pour signaler sa position : *naviguer les feux éteints. Fig.* Inspiration : *le feu du génie.* Chaleur : *les feux de l'été.* Lumière : *les feux du jour, de l'aurore.* Ardeur, violence : *le feu des passions.* Imagination vive : *auteur plein de feu. Prendre feu*, s'enflammer, s'irriser. *Être entre deux feux*, attaqué de deux côtés. *Feu sacré*, enthousiasme qui a quelque chose d'inspiré. *Feu du ciel* foudre. *Feu d'enfer*, feu très ardent. *Couleur feu*, nuance particulière du rouge ardent. *Être tout feu*, être plein d'ardeur. *Aller au feu*, aller au combat. *N'y voir que du feu*, être ébloui, n'y rien comprendre. *Jeter de l'huile sur le feu*, exciter un sentiment déjà très violent. *Faire la part du feu*, faire un abatis, un vide autour d'un incendie pour empêcher le feu de se communiquer de proche en proche, et *fig.*, abandonner quelque chose pour sauver le reste. *Jeter feu et flamme*, s'emporter violemment. *Jouer avec le feu*, traiter légèrement des choses dangereuses. *Faire long feu*, ne pas réussir, manquer. *Ne pas faire long feu*, ne pas durer longtemps. *Mettre sa main au feu que...*, soutenir une chose avec une entière conviction. *Craindre comme le feu*, redouter extrêmement. *Faire mourir à petit feu*, altérer la santé de quelqu'un par des chagrins continuels. *Feu Saint-Elme*, petite aigrette lumineuse qui se montre quelquefois à l'extrémité des vergues et des mâts des navires ou aux filaments des cordages et qui est due à l'électricité atmosphérique. *Feu follet*, flamme légère et fugitive, produite par les émanations de phosphure d'hydrogène spontanément inflammable, qui se dégage des endroits marécageux et des lieux, tels que les cimetières, où des matières animales se décomposent. *Feu grégeois*, composition de guerre employée par les Grecs au moyen âge et qui avait la propriété de brûler sur l'eau. (On s'en servait pour incendier les navires.) Pl. *Dr.* Petites bougies allumées à certaines ventes, certaines adjudications, et qui servent à déterminer la durée du temps pendant lequel on peut surenchérir. *Feux de Bengale*, sorte d'artifice qui brûle sans bruit, et qui donne une lumière très vive. Prov. : **Il n'y a pas de fumée sans feu**, un effet a toujours une cause, un bruit, quelque fondement. Allus. hist. : **Feu sacré**, v. vestale.

— Encycl. *Hist. relig.* Le feu, par sa pureté et son activité, était regardé chez les anciens comme le plus noble des éléments, celui qui se rapprochait le plus de la divinité, et comme une vive image de l'astre du jour. Il tient une grande place dans les anciennes religions de l'Inde, sous le nom d'Agni (d'où *ignis*). La mythologie grecque faisait du feu une conquête de l'homme sur les dieux, œuvre de Prométhée; et son culte suivit de près celui du soleil. Le feu ne devait jamais s'éteindre sur l'autel du foyer familial. Les Romains, à l'imitation des Grecs, adoptèrent ce culte, et Numa fonda un collège de vestales (prêtresses de *Vesta*), chargées d'entretenir le feu sacré. Celui-ci se conservait non seulement dans les temples, mais encore à la porte de chaque maison particulière, d'où vient le nom de *vestibule* (*stabulum Vestæ*, demeure de Vesta).

Le feu joue un rôle important dans la religion de Zoroastre. Il est encore une des principales divinités des Tatars, qui ne manquent pas, avant de boire, de se tourner du côté du midi, vers lequel s'ouvre la porte de leurs cabanes. Cette religion subsiste aussi chez plusieurs peuples de l'Amérique. Ils ne commencent jamais leurs repas qu'ils n'aient jeté dans le feu, en manière d'offrande, le premier morceau. Tous les soirs, ils allument des feux et forment à l'entour des danses accompagnées de chants.

— *Géol. Feu central.* L'hypothèse du feu central est fondée sur l'existence des volcans et sur l'accroissement de la température du sol à mesure que l'on s'enfonce plus profondément sous la terre. Celle-ci ne serait que la croûte solidifiée, et très peu épaisse, d'ailleurs, de ce noyau en fusion, dont la densité et la composition paraissent très voisines de celle du fer.

— *Mécan.* La conduite du feu dans une machine à vapeur a une très grande importance pour le chauffeur; il doit en effet obtenir une pression constante avec une dépense très réduite de combustible; il doit en somme connaître à fond la conduite des feux. Cette conduite consiste, après l'*allumage*, à avoir une couche de charbon bien régulière dans le foyer; le charbon étant cassé en menus morceaux, l'épaisseur de cette couche ne doit pas dépasser 15 centimètres; sa surface doit être uniformément enflammée et brillante, ce qui s'obtiendra avec un bon tirage, avec des grilles non encrassées, qui laissent bien passer l'air. Les feux sont bien conduits, quand la fumée sort claire et sans flammes. Le chauffeur doit donc *ringarder* et nettoyer la grille et le foyer avec grand soin. Si la chaudière ne doit plus servir temporairement, on éteint le feu, ou on le jette bas; quand, au contraire, la chaudière doit fonctionner de nouveau à bref délai, on ouvre les feux de cendres ou on les tire sur l'avant des grilles, sauf à les remettre en place dès que besoin est.

— *Mar.* On désigne sous le nom de *feux* les appareils lumineux disposés pour assurer la sécurité de la navigation, sur les côtes, à l'entrée des ports, à l'extrémité des jetées, etc. Les plus importants de ces feux se nomment *phares* (v. ce mot). Certains sont installés sur de solides pontons en métal, dits *bateaux-feux*. Les cartes marines représentent graphiquement les feux fixes et flottants d'après des conventions établies.

Pour prévenir les abordages, chaque navire ou bateau en mer doit porter certains feux, blancs ou colorés, destinés à repérer sa position et indiquer sa route. Un voilier en marche porte un feu vert à tribord, un feu rouge à babord. Un vapeur en marche, outre les deux feux ci-dessus, porte un feu blanc brillant, placé sur le mat de misaine ou en avant de ce mat, à six mètres au-dessus du plat bord. Au mouillage, le navire porte un feu blanc à l'avant. S'il dépasse 45m,72 de longueur, il porte en outre un feu blanc à l'arrière, mais placé plus bas que le premier, etc.

Feu (Terre de). *Géogr.* V. Terre de Feu.

feu, e adj. (lat. pop. *fatutus*; de *fatum*, destin). Défunt depuis peu. (*Feu* s'accorde lorsqu'il est placé après l'article : *la feue reine, les feus rois.* Il est invariable placé avant l'article ou un déterminatif quelconque, ou devant un nom propre : *feu la reine, feu Marie Stuart.*)

Feuardent [*dan*] (François), prédicateur et controversiste de l'ordre des cordeliers, né à Coutances (vers 1539-1610). Il se signala par ses violences de langage contre Henri III et contre Henri IV, pendant la Ligue.

Feuchère (Jean-Jacques), statuaire français, né et m. à Paris (1807-1852); auteur de la *Nymphe à la coquille*, *Judith à la prière*, etc., et d'exquises compositions d'art industriel.

Feuchères (Sophie Daw ou Dawes, baronne de), intrigante, née dans l'île de Wight, m. à Londres (1795-1840). Elle fut mêlée à la vie et peut-être à la mort du dernier prince de Condé.

feudataire [*tè-re*] n. (du bas lat. *feudum*, fief). Possesseur d'un fief, vassal qui doit foi et hommage au suzerain : *les ducs de Bourgogne étaient les plus puissants feudataires du roi de France.*

feudiste [*dis-te*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Homme versé dans l'étude du droit féodal.

Feuerbach (Anselme Ritter de), criminaliste allemand, né près d'Iéna, m. à Francfort-sur-le-Mein (1775-1833). Il rédigea dans son pays un code civil imité du code Napoléon.

Feuerbach (Louis-Andréas), philosophe allemand, né à Landshut, m. à Rechenberg (1804-1872), qui évolua du panthéisme mystique à l'athéisme.

Feuerthalen, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le Rhin, vis-à-vis de Schaffhouse; 1,560 h. Ateliers mécaniques.

Feugère (Léon-Jacques), érudit et critique français, né à Villeneuve-sur-Yonne, m. à Paris (1810-1858); auteur d'études sur *Etienne La Boétie*, de *Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*, etc.

Feuillade (de La). *Biogr.* V. La Feuillade.

feuillage [*feu, ll* mll.] n. m. Toutes les feuilles d'un arbre : *le feuillage du cyprès s'élève en pyramide.* Branches coupées, chargées de feuilles. Imitation du feuillage en peinture, en sculpture, en tapisserie, etc.

feuillagé, e [*feu, ll* mll.] adj. Garni de feuillage.

feuillagiste [*feu, ll* mll., *a-jis-te*] n. Personne qui fait le feuillage dans les fleurs artificielles.

feuillaison [*feu, ll* mll., *è-zon*] n. f. Phénomène par lequel un végétal se couvre de nouvelles feuilles. Époque à laquelle a lieu ce phénomène.

— Encycl. C'est l'accroissement de la chaleur qui détermine la feuillaison. Suivant que le printemps est plus ou moins précoce, l'atmosphère plus ou moins humide, l'époque en est avancée ou retardée. Elle n'est d'ailleurs point uniforme pour tous les végétaux, et l'on observe à cet égard d'énormes différences. Un fait, cependant, qui est commun à presque toutes les espèces végétales, c'est que le développement des bourgeons s'y fait de haut en bas.

feuillant [*feu, ll* mll., *an*], **feuillantine** n. Religieux, religieuse de l'étroite observance de Saint-Bernard. N. f. Pâtisserie feuilletée.

Feuillant. Feuillantine.

feuillants, nom donné en 1792 aux modérés ou *constitutionnels*, dont le club siégeait dans l'ancien couvent des feuillants, près des Tuileries. Il disparut après le 10-Août. Mirabeau, Lafayette en firent partie.

feuillantisme [*feu, ll* mll., *an-tis-me*] n. m. Doctrine des membres du club des feuillants.

feuillard [*feu, ll* mll., *ar*] n. m. Branche d'arbre, garnie de ses feuilles, que l'on fait sécher pour servir de nourriture aux bestiaux pendant l'hiver. Branches de saule ou de châtaignier, qui, fendues en deux, servent à faire des cercles de tonneaux. Adjectiv. *Fer feuillard*, bande de fer large et plate, servant à différents usages.

feuille [*feu, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *folium*). Partie terminale des végétaux, mince et plate, ordinairement verte : *arbres à feuilles persistantes. Feuille morte*, feuille qui se détache de l'arbre à l'automne. *Par ext.* Pétale : *des feuilles de rose. Fig.* Se dit de diverses choses larges, plates et plus ou moins minces : *feuille d'or, de carton*, etc. Morceau de papier d'une certaine grandeur. *Feuille volante*, feuille détachée d'un livre ou d'un cahier. Écrit qui est imprimé sur une feuille détachée. Journal : *cette feuille a cessé de paraître.* Sculpture qui sert d'ornement au chapiteau corinthien : *feuille d'acanthe.*

Feuilles : 1. Alternes et sessiles (lin); 2. Opposées (menthe); 3. Verticillées (laurier-rose); 4. Pétiolée, dentée, stipulée, à nervation pennée (orme); 5. Engainante (blé); 6. Lobée, pennée (chêne); 7. Labiée, palmée (lierre); 8. Composée (robinier); 9. Peltées (capucine); 10. Feuilles de pois, avec les deux grandes stipules et les folioles extrêmes, transformés en vrilles; 11. Feuille de drosera; 12. Ascidie (népenthe).

Chacune des années de croissance du bois depuis la dernière coupe. *Feuille de route*, papier indiquant les différentes étapes d'une troupe ou d'un militaire en voyage. *Trembler comme la feuille*, avoir grand'peur. *Voir la feuille à l'envers*, se livrer dans les bois aux plaisirs amoureux.

— Encycl. La feuille est un appendice de la tige (et parfois de la racine), de couleur ordinairement verte, de forme aplatie, ayant une symétrie bilatérale et une croissance limitée. La sève brute, apportée par le bois des nervures, y est transformée en sève élaborée, que reprend le liber pour la distribuer à tout le corps de la plante.

La feuille s'insère en un point de la tige appelé *nœud*. Suivant le mode de répartition, les feuilles sont dites *solitaires, éparses* ou *alternes*, quand un nœud en porte une seule; *opposées*, quand il y en a deux pour chaque nœud; *verticillées*, quand il y en a plus de deux.

La partie essentielle de la feuille est le *limbe*, qui est plat et est souvent attaché à la tige par le *pétiole* (vulgairement *queue*); la base peut se dilater en une *gaîne*, qui enveloppe plus ou moins la tige.

Le contour du limbe peut être uni (feuilles entières), porter des dents (feuilles dentées), des lobes (feuilles lobées). Si les échancrures divisent le limbe en *folioles*, on a des feuilles composées.

La partie résistante du limbe est la *nervure*. Le tissu cellulaire, qui se trouve entre les nervures, et qui constitue le *limbe* ou *parenchyme*, est criblé d'une infinité de trous microscopiques (*stomates*). [Pour la forme des feuilles et leur disposition sur la tige, v. la planche Plante.] La durée de la feuille est ordinairement limitée (feuilles *caduques*); si, au contraire, la feuille dure plusieurs étés, elle est dite *persistante*.

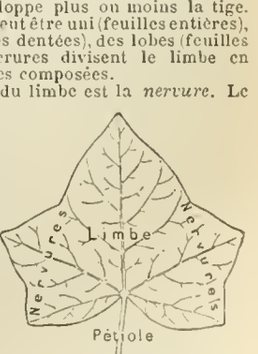

Feuille.

La feuille est, normalement, le siège d'une respiration et d'une transpiration actives; elle joue dans la vie de la plante le rôle des poumons chez les mammifères; mais elle peut également être appelée à d'autres fonctions :

défense (*épines*), protection (*écailles* des bourgeons), réserve nourricière (*écailles* des bulbes), fixation (*vrilles*), capture des proies (feuilles de la dionée, aseidies des népenthes), enfin formation des corpuscules reproducteurs (feuilles des cryptogames vasculaires, etc.).

Feuilles d'automne (*les*), magnifique recueil de poésies, par V. Hugo. Ces pièces se distinguent entre les autres œuvres du poète par leur charme mélancolique et pénétrant. Citons, parmi les plus connues : *Ce siècle avait deux ans... Pour les pauvres, la Prière pour tous, Lorsque l'enfant paraît...*, etc. (1831).

feuillé, e [*ll* mll.] adj. Garni de feuilles : *rameau feuillé*. N. m. *Peint.* Manière dont les feuilles d'arbre sont représentées.

feuille-de-myrte n. f. Instrument de chirurgie pour nettoyer le bord des plaies. Pl. des *feuilles de myrte*.

feuille-de-sauge n. f. Sorte de bistouri. Couteau cintré de maréchal ferrant. Lime oblongue coupant sur ses deux côtés. Pl. des *feuilles-de-sauge*.

feuillée [*ll* mll., *é*] n. f. Feuillage d'un ou de plusieurs arbres : *danser sous la feuillée*. Abri formé de branches garnies de feuilles. Récolte des feuilles des arbres.

Feuillée (La), comm. du Finistère, arr. et à 34 kil. de Châteaulin, près du mont Saint-Michel d'Arrée ; 1.860 h. Plomb.

feuille-morte adj. invar. Qui tire sur la couleur des feuilles mortes, sur le jaune pâle : *des étoffes feuille-morte*. N. m. : *le feuille-morte*.

feuiller [*feu, ll* mll., *é*] v. n. Pousser des feuilles. V. a. *Peint.* Imiter, représenter le feuillage. *Techn. Feuiller une planche*, y pratiquer une feuillure. *Feuiller le fourneau à charbon de bois*, le couvrir d'une couche de feuilles vertes.

feuilleret [*feu, ll* mll., *e-ré*] n. m. Sorte de rabot de menuisier ou de parqueteur.

feuillet [*feu, ll* mll., *è*] n. m. Partie d'une feuille de papier pliée une ou plusieurs fois sur elle-même : *tourner les feuillets enluminés d'un missel*. Planche mince pour les panneaux de menuiserie. Chacune des membranes qui forment l'écorce d'un arbre. Troisième poche de l'estomac des ruminants. (V. ESTOMAC.) Couches de cellules constituant l'embryon des animaux : *feuillets embryonnaires. Géol.* Chacune des subdivisions d'une couche de terrain. Rouleau de laine préparée pour être filée. Scie tournante des tonneliers. Scie à deux lames minces pour former les dents des peignes.

O. Feuillet.

Feuillet [*feu, ll* mll., *è*] (Octave), romancier français, né à Saint-Lô, m. à Paris (1821-1890). Ses œuvres, d'un romanesque factice : *le Roman d'un jeune homme pauvre, Monsieur de Camors, Julia de Trécœur*, etc., valent par la finesse de l'observation, la grâce de l'esprit et du langage ; mais plus d'une fois, l'exquise urbanité et la tenue impeccable de ses personnages dissimulent mal le réalisme des situations.

Feuillet de Conches (Félix-Sébastien), historien français, né et m. à Paris (1798-1887). Il a publié la correspondance de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Madame Elisabeth, etc., au début de la Révolution.

feuilletage [*feu, ll* mll.] n. m. Action de feuilleter de la pâte : *le feuilletage est difficile*. Pâte feuilletée : *aimer le feuilletage*. Manière de la faire.

— ENCYCL. *Pâtiss.* Placer en tas sur une table 375 grammes de farine, verser au milieu des jaunes d'œufs, un verre d'eau, un petit morceau de beurre et 5 gr. de sel. Malaxer le tout afin d'avoir une pâte ni trop dure ni trop molle. Etaler (*abaisser*) au rouleau. Sur la moitié de la couche de pâte ainsi obtenue, on étend une couche uniforme de beurre. Replier la partie non beurrée sur l'autre ; passer au rouleau ; replier en trois, rouler, replier encore jusqu'à six fois de suite. Cuire le feuilletage au four sur une plaque beurrée.

feuilleté, e [*feu, ll* mll.] adj. (de *feuilleter*). *Géol. Roche feuilletée*, roche qui se divise par lames.

feuilleter [*feu, ll* mll., *e-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je feuillette*.) Tourner les feuillets : *feuilleter un livre*, et, *par ext.*, lire négligemment et à la hâte. Préparer la pâte de manière qu'elle se lève par feuilles : *feuilleter un gâteau*.

feuilletis [*feu, ll* mll., *e-ti*] n. m. Endroit où l'ardoise est tendre et facile à diviser. Angle d'un diamant ou d'une autre pierre fine taillée.

feuilletiser [*feu, ll* mll., *e-ti-zé*] v. a. Faire un feuilletis dans (une pierre précieuse).

feuilleton [*feu, ll* mll.] n. m. Article de littérature, de science, etc., inséré au bas d'un journal : *feuilleton dramatique*. Fragment de roman qui paraît chaque jour au bas d'un journal : *lire son feuilleton. Impr.* Petit cahier in-12, formant le tiers de la feuille imprimée.

— ENCYCL. C'est sous le Consulat et avec l'abbé Geoffroy que naquit le feuilleton. Jusque-là, les notices littéraires étaient insérées dans le corps du journal. En installant sa critique dramatique au « rez-de-chaussée » du *Journal des Débats*, Geoffroy attira par cette nouveauté l'attention des lecteurs. Tous les journaux voulurent alors avoir le leur, et la vogue du feuilleton devint telle que le journal semblait vide le jour où il manquait ; on combla le vide par le roman-feuilleton, rendu illustre par la verve ou l'invention dramatique d'Eugène Sue, d'Alexandre Dumas et de ses successeurs. Le roman-feuilleton, qui amuse et retient le lecteur, joue aujourd'hui un grand rôle, surtout dans la presse populaire.

feuilletoniser [*feu, ll* mll., *zé*] v. n. *Fam.* Composer des feuilletons pour les journaux.

feuilletoniste [*feu, ll* mll., *nis-te*] n. Auteur de feuilletons, de romans-feuilletons : *Eugène Sue fut un remarquable feuilletoniste*.

feuillette [*feu, ll* mll., *è-te*] n. f. Tonneau, qui vaut généralement la moitié de la pièce, et dont la contenance varie, suivant les pays, de 114 à 136 litres.

feuillette [*feu, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite feuille d'arbre. Nom de parcelles des feuilles de cotonnier qu'on sépare par les battages de la partie textile.

feuillettement [*feu, ll* mll., *è-te-man*] n. m. Action de feuilleter un livre.

Feuillie (La), comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 38 kil. de Neufchâtel, non loin de l'Andelle ; 1.200 h. Fer.

feuillir [*feu, ll* mll.] v. n. Se couvrir de feuilles : *arbres qui feuillissent tard*.

feuilliste [*feu, ll* mll., *is-te*] n. Syn. de FOLICULAIRE. (Peu us.) Artiste ou artisan qui peint les feuilles d'éventails.

feuillu, e [*feu, ll* mll.] adj. Qui a beaucoup de feuilles, touffu : *le frêne est très feuillu. Arbres feuillus*, arbres qui ont des feuilles à limbe développé, caduques, par opposition aux arbres résineux, dont les feuilles sont en aiguille, et persistantes. N. m. Ce qui est garni de feuilles, dans un tableau. Ensemble des arbres, des bois qui sont feuillus.

feuillure [*feu, ll* mll.] n. f. Entaille dans laquelle les portes et les fenêtres sont encadrées pour fermer juste.

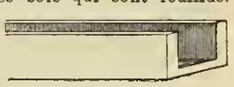
Feuillure.

feuquière [*ki*] n. f. Sorte d'étrier de bois, placé à la selle des bêtes de somme.

Feuquières [*ki*] (Isaac-Manassés DU PAS, marquis **de**), général et diplomate français, né à Saumur, blessé mortellement devant Thionville (1590-1640) ; — Son fils ISAAC, officier et diplomate, fut ambassadeur en Allemagne, en Suède et en Espagne (1618-1688) ; — ANTOINE, fils du précédent, né à Paris, général français, auteur de *Mémoires sur la guerre*, très estimés (1648-1711).

Feuquières-en-Vimeu, comm. de la Somme, arr. et à 15 kil. d'Abbeville ; 1.860 h. Ch. de f. N.

feurre [*feu-re*], **foerre** ou **foarre** n. m. (goth. *fodr*). Paille de blé, surtout celle qui sert à empailler. (Vx.)

Feurs [*feur*], ch.-l. de c. de la Loire, anc. capit. du Forez, arr. et à 23 kil. de Montbrison, sur la Loire ; 3.980 h. (*Forézïens*). Ch. de f. P.-L.-M. Volailles. Source minérale. — Le cant. a 18 comm., et 20.140 h.

Feusisberg, comm. de Suisse (cant. de Schwyz) ; 1.280 h. Agriculture.

feutier [*ti-é*] n. m. Celui qui, dans une vaste habitation, est chargé du chauffage.

feutrable adj. Qui peut être feutré : *laine feutrable*.

feutrage n. m. Action de feutrer des poils, de la laine.

— ENCYCL. *Techn.* Le feutrage s'exécute au moyen de rouleaux dont les uns sont doués d'un mouvement de rotation continu, les autres, d'un mouvement rectiligne et alternatif. De cette manière, l'étoffe qui subit le feutrage est soumise à deux pressions simultanées : l'une longitudinale, l'autre transversale. En même temps elle subit l'action d'une chaleur humide. Le feutrage des chapeaux est inégal, en ce sens que les bords sont plus épais que le fond. On obtient ce résultat en repliant à plusieurs reprises les bords de la forme et en les soumettant chaque fois à l'action des rouleaux, qui, alors, les feutrent plus épais.

feutrant [*tran*], **e** adj. Qui peut opérer le feutrage : *la laine a des propriétés feutrantes*.

feutre n. m. (orig. germ.). Etoffe de laine ou de poils foulés et agglutinés. Chapeau fait de feutre. Bourre qu'emploient les selliers pour rembourrer les selles. Morceau de drap sur lequel on étend le papier sortant de la forme.

— ENCYCL. *Techn.* Le feutre est fait de poils ou de laines d'animal. Le plus estimé se fabrique avec le poil de castor. Les poils de lièvre ou de lapin donnent des feutres de moins bonne qualité ; quant aux laines d'agneau et aux poils de chameau, le feutre obtenu avec ces matières est de qualité inférieure.

Le feutre sert principalement à la fabrication des chapeaux d'hommes et de femmes ; on l'emploie pour l'obtention de chaussures, de filtres, de bourres pour les fusils de chasse. Le drap-feutre, dont on garnit l'intérieur des voitures, et dont on fait également des tapis, est obtenu par un feutrage énergique de la laine en nappes et un foulage prolongé du tissu achevé.

feutré, e adj. Fait de feutre ou travaillé comme du feutre : *étoffe feutrée*. Garni de feutre : *cloison feutrée. Fig. Pas feutrés*, pas silencieux comme si celui qui les fait avait des chaussures garnies de feutre.

feutrement [*man*] n. m. Action ou manière de feutrer le poil ou la laine.

feutrer [*tré*] v. a. Agglomérer des poils, de la laine, etc., pour en constituer une étoffe appelée *feutre*. Garnir de feutre.

feutrier [*tri-é*], **ère** n. et adj. Personne qui fabrique le feutre.

Feutrier [*tri-é*] (Jean-François-Hyacinthe), prélat français, né et m. à Paris (1785-1830) ; ministre des affaires ecclésiastiques sous la Restauration.

Feutry (Aimé-Ambroise-Joseph), poète français, né et m. à Lille (1720-1789). Il se plaît dans l'élégie funèbre, qu'il traite en un style pompeux et déclamatoire.

Féval (*Paul*-Henri-Corentin), romancier français, né à Rennes, m. à Paris (1817-1887). On lui doit de nombreux romans d'aventures et de cape et d'épée, où il se montre conteur habile, attrayant et plein d'imagination : *le Bossu, les Mystères de Londres*, etc., dont le succès fut très vif. Vers la fin de sa vie, devenu fervent catholique, il retrancha de ses livres tout ce que lui avaient dicté ses opinions de libre penseur. — Son fils PAUL, né à Paris en 1860, a écrit des nouvelles, des romans et un drame : *Chantepie*.

P. Féval.

fève n. f. (lat. *faba*). Plante de la famille des légumineuses, à graine comestible : *la fève aime les terres un peu fortes et bien fumées. Fève des marais*, la plus grosse des qualités de fève. *Par extens.* Nom donné à beaucoup de graines ayant à peu près la même forme que la fève vraie : *fève du Bengale*, graine du myrobalam citrin ; *fève de Calabar*, graine d'une liane de la famille des légumineuses, qui contient un alcaloïde employé en thérapeutique oculaire pour rétrécir la pupille ; *fève tonka*, graine de Coumarouna, légumineuse arborescente de la Guyane, et qui contient de la *coumarine* ; etc. *Gâteau de la fève*, gâteau que l'on mange le jour des Rois, et dans lequel on cache une fève. *Roi de la fève*, celui à qui échoit la fève cachée dans le gâteau. *Tabac à la fève*, tabac aromatisé avec la *fève tonka*. PROV. : **Donner un pois pour une fève**, donner peu pour obtenir davantage. **Rendre fève pour pois**, rendre largement la pareille.

Fève : a, fleur ; b, graine.

— ENCYCL. La *fève* (*vicia faba* ou *faba vulgaris*) est une plante annuelle ordinairement simple, haute de 1 mètre, à grandes fleurs blanches ou violettes. Les gousses contiennent deux à cinq graines volumineuses. Inconnue à l'état sauvage, la fève a été cultivée en Europe depuis les temps préhistoriques ; les Romains appréciaient fort ses graines. La plus grande partie des fèves consommées vient d'Egypte ; la culture de ce légume, qui aime surtout les terres franches, un peu fortes et bien fumées, réussit fort bien dans les marais de la Saintonge, de la Vendée et de l'Anjou.

féverole ou **faverole** n. f. Variété de fève.

— ENCYCL. La féverole se distingue de la fève par une tige plus élevée, à ramifications plus abondantes, et des siliques moins volumineuses. La *féverole d'hiver* se sème à fin septembre, la *féverole de printemps* en février. La récolte est opérée quand les cosses des siliques prennent une teinte noirâtre. Les graines de féverole sont très nutritives ; on les emploie dans l'alimentation de l'homme ; pour celle des animaux, on les associe généralement à l'avoine et aux graines de la vesce de printemps.

févier [*vi-é*] n. m. Genre de légumineuses, comprenant des arbres épineux de l'Amérique du Nord.

— ENCYCL. Les féviers (*gleditschia*) ont souvent leur tronc et leurs branches couverts de fortes épines ; leurs feuilles sont composées pennées ; leur gousse est plane et coriace, elle contient une pulpe sucrée, qui sert quelquefois à préparer une liqueur fermentée. On connaît 4 ou 5 espèces de féviers de l'Amérique du Nord, de l'Asie et de l'Afrique tropicale ; le plus commun est le févier *à trois épines*, haut de 20 mètres, et qui est originaire du Canada.

févillée [*vi, ll* mll., *é*] n. f. Genre de cucurbitacées.

— ENCYCL. Les févillées (*fevillea*) sont des arbustes grimpants, dont le fruit est une grosse baie contenant des graines riches en huile. On en connaît six à sept espèces, de l'Amérique tropicale. La *févillée cordifoliée* fournit la « noix de serpent », médicament célèbre aux Antilles.

fèvre n. m. (du lat. *faber*, forgeron). Ouvrier qui travaille les métaux. (Vx.) Ouvrier chargé de l'entretien des chaudières d'évaporation dans une saline.

Fevret [*vrè*] (Charles), jurisconsulte français, né à Semur, m. à Dijon (1583-1661) ; auteur d'un *Traité de l'abus*, où il proclamait la prédominance du souverain séculier sur le pape.

février [*vri-é*] n. m. (lat. *februarius*). Second mois de l'année, qui a vingt-huit jours, et vingt-neuf dans les années bissextiles.

— ENCYCL. *Agric.* Les travaux agricoles de février, encore qu'ils soient bien souvent interrompus par le mauvais temps, n'en sont pas moins assez importants : aux champs, on achève de préparer les terres qui vont être ensemencées ; on herse les céréales d'hiver et l'on commence à semer les céréales de printemps, puis le pois gris, la féverole, le pavot, le tabac ; on met en place les racines porte-graines des betteraves, carottes, navets ; on taille, on laboure les vignes ; on taille également les arbres fruitiers de plein vent ; on nettoie les prés, et l'on procède à l'épandage des composts, phosphates, fumiers, etc. Au jardin : on achève les labours, on émonde, taille et échenille les arbres ; on sème (en terre bien exposée) chicorée sauvage, salsifis, scorsonère, carotte hâtive, oignons, poireau, persil, cerfeuil, etc ; on plante pommes de terre hâtives, choux, on repique sous châssis les laitues. C'est encore en février que l'on commence à mettre en place les fleurs bisannuelles semées au printemps précédent, et que l'on sème sur couche et sous châssis les plantes annuelles qui fleuriront au printemps (achyranthe, asclépiade, aster vivace, balisier, bégonia, réséda, rose trémière, verveine, thlaspis, etc.). Vers la fin du mois, l'anémone, l'adonide, le pied-d'alouette, la primevère, les griffes de renoncule peuvent être mis en pleine terre.

Février 1848 (*journées des 22, 23 et 24*), nom donné à l'émeute parisienne qui amena la chute de Louis-Philippe et la proclamation de la seconde République. Le règne de Louis-Philippe fut, par excellence, celui des conspirations républicaines. L'opposition, redoutable dès les premiers jours, fut grossie par les fautes des gouvernants, qui refusaient d'entrer dans la voie des réformes. Le ministère Guizot mit le comble à l'impopularité du régime en rejetant les propositions relatives à l'extension du droit de suffrage. L'opposition imagina, pour imposer cette réforme, la campagne des banquets. Un de ces banquets, organisé à Paris, dans le XIIe arrondissement, pour le 22 février, fut interdit. La population se souléve, des barricades s'élèvent, et la garde nationale prend parti pour le peuple. L'émeute éclate le 23 : il y a quelques victimes. Le 24, Louis-Philippe abdique en faveur de son petit-fils, le comte de Paris, et part pour l'Angleterre. La République démocratique remplaçait la monarchie constitutionnelle, et le suffrage universel était proclamé.

Feydeau [*fé-dô*] (Ernest), écrivain français, né et m. à Paris (1821-1873). On lui doit, entre autres romans, une œuvre pénétrante, *Fanny*, ainsi que des poésies et des pièces de théâtre. — Son fils, GEORGES, né à Paris en 1862, vaudevilliste de talent, a donné seul ou en collaboration : *Monsieur chasse, Champignol malgré lui, l'Hôtel du Libre-Echange, la Dame de chez Maxim*, etc.

Feydeau (*théâtre*), anciennement *théâtre de Monsieur* (1788-1829), qui fut célèbre à Paris pendant la période révolutionnaire.

Feyen (Jacques-Eugène), peintre français, né à Bey-sur-Seille en 1815, m. à Paris en 1908. Il excella dans la peinture de genre et devint le peintre des pêcheurs de Caucale. — Son frère, FRANÇOIS-NICOLAS-AUGUSTE **Feyen-Perrin**, né à Bey-sur-Seille, m. à Paris (1826-1888), est l'auteur de : *la Grève, la Vanneuse* et de scènes de la vie des pêcheurs.

Feyzin, comm. de l'Isère, arr. et à 17 kil. de Vienne, près du Rhône; 1.330 h. Ch. de f. P.-L.-M.

fez [*fèz*] n. m. iuvar. (du n. de la ville de *Fez*, où on le fabrique). Calotte turque, de laine rouge ou blanche.

Fez.

Fez [*fèz*] ou **Fâs** [*fâss*], une des deux capitales et ville sainte du Maroc, sur l'oued *Fas*, affluent du Sébou; 150.000 h. (*Fezzans*).

Fezensac, anc. pays de France, aux confins de l'Armagnac, auquel il fut réuni en 1140. Ch.-l. *Vic-Fezensac*.

Fezensaguet, anc. petit pays du Bas-Armagnac, sur les vallées de l'Arratz et de la Gimone, autour de Mauvezin.

Fezzan, vaste contrée saharienne, formant le sud de la Régeuce de Tripoli; v. pr. *Mourzouk*. La plus grande partie en est désertique.

Fezzara (LAC), lac d'Algérie, dép. de Constantine, près de Bône.

fi n. m. V. FIC.

fi interj. qui marque le dégoût, le dédain, le mépris. *Faire fi de...*, mépriser.

fiabesque [*bès-ke*] adj. (de l'ital. *fiaba*, fable). Se dit de féeries italiennes, dont le sujet est emprunté aux contes de fées.

fiable adj. A qui l'on peut se fier. (Vx.)

fiacre n. m. (de saint *Fiacre*, parce que le premier bureau de location des voitures de place fut établi à l'hôtel Saint-Fiacre, à Paris [1640]). Voiture de place, qu'on loue à la course ou à l'heure.

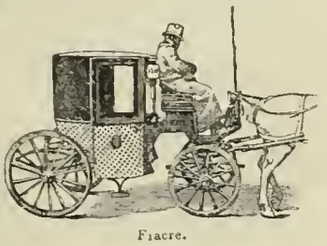
Fiacre.

Fiacre (saint), moine irlandais, patron des jardiniers (vers 600-670). Fête le 30 août.

fiacrée [*kré*] n. f. Ce qui remplit un fiacre : *une fiacrée de poivrots*.

fiammette [*fi-a-mè-te*] n. f. (de l'ital. *fiammetta*, petite flamme). Couleur rouge imitant la flamme.

Fianarantsoa, v. de Madagascar, à 1.200 m. d'altitude, ch.-l. de la province du Betsileo; 9.000 h. Grand marché.

fiançailles [*sa, ll* mll., *e*] n. f. pl. Promesses de mariage échangées en présence de parents et amis (ou d'un prêtre).

— ENCYCL. *Relig.* Les fiançailles sont aujourd'hui tombées en désuétude comme acte religieux dans l'Eglise latine. L'Eglise grecque les a conservées, et elle regarde comme adultère celui qui épouse une jeune fille déjà fiancée à un autre, si ce dernier est encore vivant.

— *Dr.* D'après la jurisprudence, la violation d'une promesse de mariage ne peut donner lieu directement à des dommages-intérêts. Toute clause pénale stipulée en vue d'assurer l'exécution de cette promesse est nulle. Mais des dommages-intérêts ont été alloués par les tribunaux en vertu de l'article 1382 du Code civil, pour réparer le préjudice matériel ou moral dont le fiancé est l'auteur en se retirant sans motif raisonnable, et la preuve testimoniale a été admise.

fiance n. f. Confiance. (Vx.)

fiancé, e n. Qui a fait promesse de mariage.

Fiancée d'Abydos (*la*), poème de Byron, peinture gracieuse et touchante des amours de Sélim et Zuleika (1813).

Fiancée de Corinthe (*la*), ballade de Gœthe, imitée, entre autres, par Anatole France dans les *Noces corinthiennes* et par C. Mendès et Mikhaël dans l'opéra de *Bris*éis. C'est l'histoire d'une jeune chrétienne, qui, consacrée à Dieu par sa mère, reparaît sous la forme de fantôme pour s'unir à son fiancé.

Fiancée de Lammermoor (*la*), ouvrage populaire de Walter Scott. La scène est en Ecosse au XVIIe s. Issus des deux familles ennemies des Ashton et des Ravenswood, Lucie et Edgar se sont fiancés; mais tous deux périssent d'une mort tragique (1819). — Sur ce même sujet, Donizetti a écrit le bel opéra de *Lucie de Lammermoor*. (V. LUCIE.)

Fiancée de Messine (*la*), tragédie mêlée de chœurs, de Schiller; œuvre dramatique, inspirée de la conception de la tragédie antique. Deux frères aiment leur sœur, qu'ils ne connaissent pas comme telle : l'un d'eux tue l'autre, qu'il croit son rival heureux, et, reconnaissant son erreur, se donne la mort (1803).

Fiancés (*les*), roman historique de Manzoni, intéressant par la peinture des mœurs et des caractères. La scène se passe à Milan vers 1630, au temps de la domination espagnole. Le fileur Lorenzo et sa fiancée Lucia sont séparés par les persécutions de Don Rodrigo, puis se trouvent réunis à la fin, après de nombreuses péripéties, entre autres, la peste de Milan, dont Manzoni trace un tableau célèbre (1827).

fiancer [*sé*] v. a. (de l'anc. dr. fr. *fiance*, dérivé de *fier*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il fiança, nous fiançons*.) Promettre solennellement en mariage : *le traité des Pyrénées fiança Louis XIV à l'infante Marie-Thérèse*. Consacrer cette promesse. **Se fiancer** v. pr. Se promettre le mariage.

fiasco [*fi-as-ko*] n. m. invar. (mot ital.). Echec complet dans quelque genre que ce soit : *faire fiasco*.

fiasque [*fi-as-ke*] n. f. (ital. *fiasco*). Bouteille à panse large, garnie de paille, à col long, usitée en Italie.

Fiasque.

fiat lux, mots lat. signif. : *Que la lumière soit*. Allusion à la parole créatrice de la Genèse (I, 3) : « Dieu dit : *Que la lumière soit, et la lumière fut.* » Elle est devenue la devise de toute grande découverte, qui fait, en quelque sorte, passer une chose de la nuit au jour, du néant à l'être.

fiat voluntas tua, mots lat. signif. : *Que votre volonté soit faite*. Paroles tirées de l'*Oraison dominicale*, et qu'on emploie en manière d'acquiescement résigné.

Fibich (Zdenko), compositeur tchèque, né à Seborschitz, m. à Prague (1850-1900).

fibration [*si-on*] n. f. Disposition des fibres dans les organes foliacés.

fibre n. f. (lat. *fibra*). Nom de filaments déliés, qui, disposés en faisceaux, constituent certaines substances animales, végétales ou minérales : *on fabrique du papier avec les fibres du bois. Fig.* Aptitude : *avoir la fibre de la musique*. Disposition à s'émouvoir : *les nerveux ont la fibre sensible*.

— ENCYCL. *Techn.* Une fibre textile est représentée par les diverses substances filamenteuses pouvant fournir un fil continu. Ces substances sont en nombre considérable, mais peu d'entre elles ont des applications usuelles. On les classe en *fibres d'origine minérale, fibres d'origine végétale* et *fibres d'origine animale*. Dans la première catégorie figure l'*amiante*. Les fibres végétales sont : le *chanvre*, le *lin*, le *coton*, l'*aloès*, le *phormium tenax*, le *jute*, la *ramie*, etc. Les fibres animales sont : la *laine*, le *poil* et la *soie*.

On emploie encore la *fibre vulcanisée*, substance dérivée de la cellulose et inattaquable par le froid, la chaleur, l'humidité ou les réactifs; on en fait de dure, de demi-dure et de flexible. On l'utilise à la fabrication de bobines, galets, coussinets, navettes, isolateurs, etc.

fibre-cellule n. f. *Anat.* Fibre musculaire lisse : *les fibres-cellules ont la forme d'un fuseau plus ou moins aplati*.

fibreux, euse [*breû, eu-ze*] adj. Qui est formé d'une réunion de fibres : *tissu fibreux. Corps fibreux*, syn. de FIBROME.

fibrillaire [*bri-lè-re*] adj. Qui se compose de filaments très déliés. N. f. Mycélium filamenteux des champignons.

fibrillation [*fi-bri-la-si-on*] n. f. Etat particulier du cœur, dans lequel les pulsations franches et normalement coordonnées de l'état de santé sont remplacées par une trémulation rapide, qui va en diminuant d'intensité jusqu'à la mort complète de l'organe : *la fibrillation, d'après les recherches de Kronecker, est due à l'anémie aigue des parois du cœur*.

fibrille [*bri-le*] n. f. Petite fibre.

fibrilleux, euse [*bri-leû, eu-ze*] adj. Qui se compose de fibrilles : *tissu fibrilleux*.

fibrine n. f. Matière albuminoïde blanche, insipide et inodore, qui entre dans la compositiou du sang, du chyle, du muscle, etc. : *la fibrine apparaît au moment de la coagulation du sang*.

— ENCYCL. La fibrine, qui se rencontre dans la lymphe et les exsudats séreux, se retire du sang par le battage. Elle se présente alors sous la forme de filaments blancs ; desséchée, elle ressemble à de la corne.

La fibrine ne préexiste pas dans le sang; elle n'apparaît qu'au moment de la coagulation. Les théories de la coagulation sont extrêmement nombreuses et changent souvent. Actuellement, on suppose qu'il existe une substance, le *fibrinogène*, soluble durant la vie, et qui se transforme en substance insoluble, en s'unissant aux sels de chaux sous l'influence du *fibrin-ferment*, qui paraît venir par décomposition des leucocytes. La fibrine est un produit de déchet; elle est surtout abondante dans le surmenage, la fièvre, etc.

fibrineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a rapport à la fibrine : *caillot fibrineux*.

fibrinogène n. m. *Chim.* Matière albuminoïde qui se dédouble en globuline et fibrine, sous l'action de certains ferments.

fibrinolyse [*li-ze*] n. f. *Biol.* Digestion et dissolution de la fibrine, sous la seule influence de solutions faibles de chlorures ou d'iodures alcalins.

fibrocartilage n. m. *Anat.* Tissu fibreux dense, contenant des corps cellulaires du type cartilagineux, et qui constitue certains organes du corps, notamment des articulations.

fibrocartilagineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au fibrocartilage : *tissu fibrocartilagineux*.

fibro-ciment n. m. Substance utilisée pour certaines constructions rurales, et qui consiste dans un mélange de ciment et de fibres d'amiante, réduit en plaques minces par une forte pression.

fibrocystique [*sis-ti-ke*] adj. *Pathol.* Se dit des tumeurs fibreuses présentant des kystes.

fibrogranulaire [*lè-re*] adj. *Anat.* Qui offre un tissu fibreux et granulaire.

fibroïde adj. Qui a l'apparence ou la constitution des fibres.

fibrolite n. f. Silicate naturel d'alumine, abondant dans les gneiss métamorphiques.

fibrome n. m. Tumeur faite de tissus fibreux.

— ENCYCL. Les fibromes, constitués par une substance fondamentale fasciculée, forment des tumeurs dures, parfois très volumineuses, ordinairement non douloureuses. Ces tumeurs ne sont pas malignes et ne se généralisent pas comme le cancer. Leur extirpation est ordinairement facile par énucléation. On les rencontre dans toutes les régions, mais surtout là où se trouvent des tissus fibreux. Les fibromes utérins sont des *myomes*. V. ce mot.

fibromuqueux, euse [*keû, eu-ze*] adj. Se dit des membranes formées par la superposition d'une muqueuse à une trame fibreuse.

fibromyome n. m. *Pathol.* Tumeur formée de tissu fibreux et de tissu musculaire, et que l'on rencontre dans la vessie, l'utérus, etc.

fibrovasculaire [*vas-ku-lè-re*] adj. *Bot.* Se dit de vaisseaux fibreux formés par la réunion d'un certain nombre de fibres et de vaisseaux.

fibulation [*si-on*] n. f. Ancienne opération chirurgicale, qui consistait à réunir, à l'aide d'une agrafe, les deux lèvres d'une plaie.

fibule n. f. (lat. *fibula*). *Antiq.* Agrafe qui servait à attacher deux parties d'un vêtement.

Fibule.

fic [*fik*] n. m. (du lat. *ficus*, figue). Grosse verrue qui se produit sur diverses parties du corps du cheval, de la vache, etc. : *les fics récidivent avec la plus grande facilité. Fics à la fourchette*, excroissance à la fourchette du pied du cheval, de l'âne. (On disait anciennem. FI.)

ficaire [*kè-re*] n. f. Genre de renonculacées, comprenant de petites herbes communes dans les prés.

— ENCYCL. La ficaire (*ranunculus ficaria*), appelée encore *petite éclaire, petite chélidoine, herbe aux hémorroïdes*, est une petite herbe vivace, habitant surtout les bois humides et les lieux couverts de toute l'Europe. Elle épanouit au printemps ses fleurs jaunes. Les feuilles de la ficaire peuvent être mangées cuites, à la façon des épinards. La racine, en infusions ou décoctions, est employée contre les hémorroïdes.

Ficaire.

ficarine n. f. Glucoside extrait de la racine de ficaire.

ficé, e adj. (du lat. *ficus*, figuier). Qui ressemble au figuier.

ficelage n. m. Action de ficeler : *le ficelage des paquets*.

ficelé, e adj. Attaché avec de la ficelle. *Fam.* Arrangé, habillé : *être mal ficelé*.

ficeler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je ficelle*.) Lier, attacher avec de la ficelle : *ficeler un paquet*. *Fam.* Arranger, habiller, vêtir : *une poupée mal ficelée*. ANT. **Déficeler.**

ficeleur, euse [*eu-ze*] n. Qui ficelle.

ficelier [*li-é*] ou **ficellier** [*sé-li-é*] n. m. Dévidoir sur lequel on met de la ficelle. *Fam.* Acteur qui emploie des ficelles; individu qui emploie des moyens retors.

ficelle [*sé-le*] n. f. (lat. pop. *filicella*; du lat. *filum*, fil). Très petite corde. *Fig.* Moyen artificiel, ruse de métier : *les ficelles des marchands. Théâtr.* Moyen rebattu dont on se sert pour obtenir un effet. *Fam.* Personne qui emploie des procédés retors. Adjectiv. (dans ce sens) : *un procédurier très ficelle*.

— ENCYCL. *Techn.* La ficelle se fait à la main, ou mécaniquement. Ces deux genres de fabrication exigent quatre opérations. La première consiste à peigner le lin ou le chanvre. (V. CARDAGE, PEIGNAGE.) Avec la filasse ainsi obtenue, le cordier file le *fil de caret*; il s'aide pour cela d'un instrument, le *rouet*, qui, en tournant, tord progressivement cette filasse, que l'ouvrier tient à la main, et dont il laisse glisser peu à peu les fibres les unes sur les autres, tout en s'éloignant du rouet. Le fil de caret obtenu, le cordier le *commet*. (V. CORDE, CORDERIE.) Enfin, il *apprête* la ficelle en l'enduisant d'une substance qui la met pour longtemps à l'abri de l'humidité. Parfois, aussi, il l'*étrille*, c'est-à-dire la polit à sec.

Dans la fabrication mécanique, on soumet plusieurs fils toronnés à l'action du métier à retordre, ou encore on câble ces fils sur une sorte de banc à broches; dans ce dernier cas, on a la *ficelle câblée*.

ficellerie [*sè-le-rî*] n. f. Fabrique de ficelle. Magasin de dépôt pour la ficelle.

fichaise [*chè-ze*] n. f. *Pop.* Pauvre objet, chose sans valeur, niaiserie.

fichant [*chan*], **e** adj. *Milit.* Qui frappe directement l'obstacle : *feu fichant. Pop.* Contrariant.

fichard [*char*] n. m. Auteur de fiches de délation.

fiche n. f. (de *ficher*). Petit morceau de bois, de fer, etc., en pointe, destiné à être enfoncé : *retirer la fiche de l'interrupteur d'un automobile*. Morceau de métal servant à fixer les ferrures. Feuillet isolé, sur lequel on inscrit un nom, un document, des renseignements susceptibles d'être classés ultérieurement. Rondelle ou rectangle d'os ou d'ivoire servant de marque au jeu. *Fiche d'arpenteur*, tige de fer avec tête en forme d'anneau, employée par les arpenteurs. *Fiche de maçon*, outil servant à faire pénétrer le mortier dans les joints des pierres. *Jeux. Fiche de consolation*, fiche qu'on donne au perdant comme dédommagement, et au *fig.*, petit dédommagement.

Fiches : 1. A boulon ; 2, 3. D'arpenteur ; 4. A barrages ; 5. De batelier ; 6. De pavoir ; 7. De maçon.

fiché, e adj. (de *ficher*). Enfoncé. *Blas.* Se dit du pal, de la croix, dont la partie inférieure est effilée en pointe. (Pour la croix, on dit aussi *au pied fiché*.)

ficher [*ché*] v. a. (lat. *figere*). Faire entrer par la pointe : *ficher un pieu en terre. Fam.* Mettre, jeter : *ficher quelqu'un à la porte*. Donner, administrer : *ficher des coups à quelqu'un. Pop. Ficher dedans*, tromper; emprisonner. *Ficher le camp*, s'en aller, se sauver. *Je t'en fiche!* tu te trompes étrangement. *On t'en fichera!* on t'en donnera encore pour que tu ne sois pas satisfait! *Techn.* Introduire, au moyen de la fiche, du ciment dans les pierres. **Se ficher** v. pr. *Fam.* Se moquer de : *se ficher de tout*. (Ce verbe a deux part. pass. : *fiché, e*, au sens propre, et *fichu, e*, au sens figuré. (V. FICHU, adj.)

ficheron n. m. Chevillc de fer carrée, à tige dentée, dont la tête est percée d'un trou.

fichet [*chè*] n. m. Morceau d'ivoire qu'on met dans les trous d'un trictrac. Au XVIIe siècle, morceau de papier pointu servant à cachcter une lettre.

Fichet [*chè*] (Guillaume), docteur en Sorbonne, recteur de l'Université de Paris. Il favorisa l'établissement de l'imprimeric à Paris (fin du XVe s.).

ficheur n. m. Celui qui introduit le mortier dans les joints des briques.

fichoir n. m. Morceau de bois fendu, qui sert à fixer du linge, des estampes sur une corde.

fichon n. m. Sorte de stylet.

Fichte (Jean Gottlieb), philosophc allemand, né à Rammenau, m. à Berlin (1762-1814). Disciple de Kant et maitre dc Schelling, son système, dérivé d'abord de celui de Kant, finit par dévenir une espèce de panthéisme, auquel il donna le nom d'« idéalisme transcendantal ». Principales œuvres : *la Destinée de la science, le Système de morale*. En 1808, son fameux *Discours à la nation allemande* contribua à réveiller l'esprit uational prussien.

Fichtelgebirge, massif montagneux et boisé de la Bavière (Franconie); nœud hydrographique important, d'où s'échappent le Mein, l'Éger, la Saale, l'Elster, etc. (1.851 m.).

fichtre interj. *Fam.* Marque l'étonnement, l'admiration, la douleur.

fichtrement [*man*] adv. *Pop.* Beaucoup.

fichu n. m. Pièce d'étoffe, de dentelle, etc., dont les femmes s'entourent le cou, les épaules, la gorge.

Fichu (XVIIIe s.).

fichu, e adj. Mal fait, mauvais : *voilà un fichu repas. Pop.* Perdu : *mes gants sont fichus; fortune fichue.* Détestable : *fichu caractère. Fichu de*, capable de : *n'être pas fichu de gagner sa vie. Fichu comme quatre sous*, très mal fait, très mal habillé.

fichument [*man*] adv. D'une manière fichue.

fichure n. f. *Archéol.* Bossette en relief, rivée sur des pièces de harnais.

ficiforme adj. (du lat. *ficus*, figue, et de *forme*). En forme de figue : *excroissance ficiforme.*

Ficin (Marsile), humaniste et platonicien italien de la Renaissance, né à Florence, m. à Careggi (1433-1499). Il a traduit en latin les *Dialogues* de Platon et les œuvres de Plotin.

Ficoïde.

ficoïde [*ko-i-de*] n. f. Genre de mésembryanthémacées.

— Encycl. Les ficoïdes (*mesembryanthemum*) sont des plantes grasses, petites, herbacées ou ligneuses, dont les feuilles ont des formes bizarres. Les fleurs sont roses, le fruit est une capsulc. On en connait trois cents espèces de l'Afrique orientale, dont quelques-unes sont cultivées pour l'ornement.

ficoïdé, e adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la ficoïde.

Ficquet (Etienne), graveur de portraits, né et m. à Paris (1719-1794).

fictif, ive [*fik*] adj. (de *fiction*). Feint : *personnage, être fictif.* Qui n'existe que par convention : *les billets de banque n'ont qu'une valeur fictive.* V. entrepôt. Ant. **Réel.**

fiction [*fik-si-on*] n. f. (lat. *fictio*). Création de l'imagination, invention fabuleuse : *se laisser prendre aux fictions des poètes. Dr. Fiction légale*, fait qu'on suppose réel pour en faire la basc d'un droit : *la prescription est une fiction légale.* Ant. **Réalité.**.

Fiction et vérité, célèbre autobiographie de Gœthe (1811-1814), qui est une véritable histoire de la littérature allemande au XVIIIe siècle.

fictionnaire [*fik-si-o-nè-re*] adj. Qui se fonde sur une fiction légale : *droit fictionnaire.*

fictivement [*fik, man*] adv. Par fiction.

ficus [*kuss*] n. m. Nom scientifiquc du genre *figuier.*

fidéicommis [*ko-mi*] n. m. (du lat. *fidei*, à la foi, et de *commis*). Acte par lequel un donateur ou un testateur laisse quelque chose à une personne gratifiée en premier lieu, à charge de la livrer ultérieurement à une autre personne gratifiée en second lieu : *les fidéicommis sont valables, pourvu qu'ils ne présentent aucun caractère de la substitution.* V. fiducie, substitution.

fidéicommissaire [*ko-mi-sè-re*] n. Bénéficiaire réel d'une libéralité laissée à une autre personne par fidéicommis.

fidéicommisser [*ko-mi-sé*] v. n. Faire un fidéicommis.

fidéisme [*dé-is-me*] n. m. (du lat. *fides*, foi). Système philosophique, qui place la connaissance des premières vérités non dans la raison, mais dans la révélation divine ou la foi.

— Encycl. Le fidéisme a eu pour représentants l'abbé Bautain, Bonnetty et le P. Ventura. Ce système a été censuré par l'autorité ecclésiastique.

fidéiste [*dé-is-te*] n. et adj. Partisan du fidéisme.

fidéjusseur [*ju-seur*] n. m. Celui qui se constitue caution pour un autre.

fidéjussion [*ju-si-on*] n. f. *Dr. rom.* Caution, garantie.

fidéjussoire [*ju-soi-re*] adj. Relatif à la fidéjussion : *engagement fidéjussoire.*

fidèle adj. (lat. *fidelis;* de *fides*, foi). Qui remplit ses engagements : *être fidele à ses serments.* Constant, persévérant : *fidèle à ses habitudes.* Exact : *historien fidèle; traduction fidèle.* Sûr : *guide fidèle.* Qui est probc, honnête : *domestique fidèle.* Qui retient bien ce qui lui a été confié : *mémoire fidèle.* Qui a de l'attachement : *chien fidèle.* Substantiv. Personne pleine d'attachement, de dévouement constant. N. m. pl. *Les fidèles*, ceux qui professent et pratiquent la foi. Ant. **Infidèle.**

fidèlement [*man*] adv. D'une manière fidèle. Exactement : *traduire fidèlement un texte.*

Fidelio, opéra en trois actes, paroles de Sonnleithner, musique de Beethoven (1805). Florestan est enfermé dans une forteresse par son ennemi Pizarre. Léonore, femme dc Florestan, se déguise en homme, pénètre dans la forteresse sous le nom de Fidelio et sauve son mari. Sur ce drame vulgaire, Beethoven a écrit un admirable chef-d'œuvrc.

fidélité n. f. (de *fidèle*). Exactitude à remplir ses engagements. Attachement constant : *la fidélité du chien.* Probité scrupuleuse : *fidélité d'un caissier.* Exactitude : *fidélité d'un récit.* Ant. **Infidélité, félonie, déloyauté.**

Ordre de la Fidélité.

Fidélité (*ordre de la*), ordre badois, fondé en 1715 par le margrave Charles-Guillaume, et successivement remanié en 1803 et 1840. C'est le premier ordre du grand-duché, réservé aux souverains et hauts dignitaires. Une seule classe : grand-croix. Le ruban est orangé, avec une bordure blanche.

Fidènes, anc. ville du pays des Sabins, soumise à Rome dès le temps de Romulus. (Hab. *Fidénates.*)

fidibus [*buss*] n. m. *Arg.* Bande de papier tordu, servant à allumer une pipe.

Fidji ou **Viti** (îles). V. Viti.

fidonie [*ni*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant des phalènes dont une espèce vit en France sur les genêts.

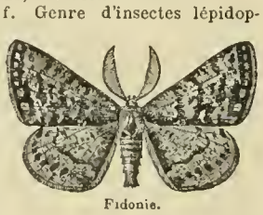

Fidonie.

fiduciaire [*è-re*] adj. (lat. *fiduciarius;* de *fiducia*, confiance). Chargé d'un fidéicommis : *légataire fiduciaire.* Se dit de valeurs fictives, fondées sur la confiance accordée à celui qui les émet. *Monnaie fiduciaire*, papier-monnaie, billets de banque.

fiduciairement [*è-re-man*] adv. D'une manière fiduciaire : *léguer fiduciairement une somme.*

fiducie [*si*] n. f. (lat. *fiducia*). Disposition par laquelle on charge une personne (*fiduciaire*) de l'administration d'un héritagc ou de biens légués, à charge de les restituer, après un temps donné, au véritable légataire.

— Encycl. *Dr.* Dans la disposition gratuite appelée *fiducie*, à la différence de ce qui a lieu dans le fidéicommis ordinaire, le fiduciaire n'est qu'un intermédiaire chargé d'administrer les biens et qui doit les restituer à leur bénéficiaire véritable. Le grevé de *fiducie*, simple administrateur, n'a pas la propriété des biens et ne fait pas les fruits siens. Il doit restituer les biens à l'époque fixée, et, si le disposant ne l'en a dispensé, il est tenu de rendre compte de sa gestion. Il ne faut pas confondre la fiducie avec la *substitution.* V. ce mot.

fiduciel, elle [*si-èl, è-le*] adj. *Techn.* Se dit des lignes ou des points d'après lesquels on se guide pour déterminer les autres.

fidus Achates, mots lat. signif. : *Le fidèle Achate.* Expression de Virgile (*Enéide*) en parlant d'Achate, le plus fidèle des compagnons d'Enée. On l'emploie pour désigner un ami intime.

fief [*fi-èf*] n. m. (orig. germ.). Domaine, terre noble qu'un vassal tenait d'un seigneur, sous condition de lui préter foi et hommage et de lui fournir certaines redevances. (V. féodalité.) *Fig.* Possession exclusive, bien propre : *un fief électoral.*

— Encycl. V. féodalité.

fieffal [*fi-è-fal*], **e, aux** adj. Qui concerne les fiefs. *Juridiction fieffale*, celle du seigneur féodal sur l'étendue dc ses terres.

fieffant [*fi-è-fan*], **e** adj. Celui, celle qui donnait une terre à fief.

fieffataire [*fi-è-fa-tè-re*] n. Personne qui prend à fief un héritage rural, c'est-à-dire à charge de rente foncière.

fieffe [*fi-è-fe*] n. f. Vente dont le prix consistait en une rente foncière perpétuelle. (Vx.)

fieffé [*fi-è-fé*], **e** adj. Qui tient en fief. Donné en fief. *Fam.* Qui a atteint le dernier degré d'un défaut, d'un vice : *ivrogne fieffé.*

fieffer [*fi-è-fé*] v. a. *Féod.* Pourvoir d'un fief : *fieffer un roturier.* Donner en fief : *fieffer un domaine.*

Fief-Sauvin (Le), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Cholet, près de l'Evre; 1.570 h. Toiles.

fiel [*fi-èl*] n. m. (lat. *fel*). Sécrétion du foie, appelée aussi *bile. Fig.* Amertume des sentiments, des paroles : *discours plein de fiel.* Douleur amère : *le fiel de la vie.* Allus. littér. V. tantæne animis.

Field [*fild*] (John), compositeur et pianiste irlandais, né à Dublin, m. à Moscou (1782-1837) ; auteur de célèbres *Nocturnes.* Son intempérance hâta sa fin.

Fielding.

Field (Davis Dudley), juriseonsulte américain, né à Haddam (1805-1894). Il eut une grande part à la rédaction des codes américains.

Fielding [*fil-din'gh*] (Henri), romancier et écrivain politique anglais, né à Sharpham-Park, m. à Lisbonne (1707-1754); auteur de *Tom Jones*, observateur et peintre supérieur dc la société anglaise.

fieldsman [*filds-man'*] ou **fielder** [*fil-dèr'*] n. m. (en angl. *homme du champ*). Au base-ball et au cricket, joueur qui se tient sur le champ pour arrêter les balles.

field-trial [*fild*] n. m. (en angl. *épreuve dans un champ*). Mise à l'épreuve d'un chien de chasse, qu'on lâche dans un terrain clos à la découverte ou à la poursuite du gibier qu'il chasse habituellement.

fielleux, euse [*fi-è-leû, eu-ze*] adj. Qui tient du fiel. Amer comme du fiel : *paroles fielleuses.*

Fiennes [*fi-è-ne*] (Robert, dit Moreau de), connétable de France en 1356, m. vers 1382 ou 1385. Il se signala contre les Anglais, et eut la modestie de se démettre, en faveur de Du Guesclin, de sa charge de connétable, qu'il ne pouvait plus exercer activement.

fiente [*fi-an-te*] n. f. (bas lat. *femita;* de *fimus*, fumier). Excréments de certains animaux : *les fientes de pigeons et de poules forment un engrais très actif.*

fienté, e [*fi-an*] adj. Amendé par des engrais : *terrain fienté.*

fienter [*fi-an-té*] v. n. Rendre dc la fiente. V. a. Fumer avec de la fiente : *fienter un terrain.*

fienteron [*fi-an*] n. m. Valet chargé de nettoyer les étables. Homme qui ramasse les ordures au coin des bornes.

fienteux, euse [*fi-an-teû, eu-ze*] adj. Qui est couvert de fiente : *etable fienteuse.*

fier [*fi-èr*], **fière** adj. (du lat. *ferus*, farouche). Altier, arrogant, superbe. Qui a des sentiments nobles, élevés : *âme fière.* Qui est inspiré par la fierté : *un regard fier.* Qui s'enorgueillit de quelque chosc : *être fier de ses succès. Fam.* Fameux, grand : *un fier coquin. Fier comme un Ecossais*, très fier. V. Artaban. N. : *faire le fier.* Ant. **Affable, familier.**

fier [*fi-é*] v. a. (du lat. *fidere.* — Se conj. comme *prier.*) Confier : *fier son honneur à un ami.* (Vx.)

Se fier v. pr. Mettre sa confiance en quelqu'un : *Napoléon, vaincu, eut le tort de se fier à la générosité anglaise. Fiez-vous-y! ne vous y fiez pas!* comptez là-dessus; ne vous figurez pas cela. Ant. **Se méfier, se défier, suspecter.**

Fier [*fi-èr*] (le), riv. torrentueuse de la Haute-Savoie, qui se jette dans le Rhône (riv. g.); cours 66 kil.

fier-à-bras [*fi-è-ra-bra*] n. m. Fanfaron qui fait le brave. Pl. des *fier-à-bras* ou *fiers-à-bras.*

Fierabras (baume de), baume inventé au XVIe siècle par le chirurgien charlatan Hervé Fierabras, et sans cesse invoqué par Don Quichotte.

Fierabras, célèbre chanson de geste française de la fin du XIIe siècle, dont le paladin Olivier et le guerrier sarrasin Fierabras sont les principaux acteurs.

fièrement [*man*] adv. D'une manière fière, hautaine : *accepter fièrement un défi. Fam.* Avec hardiesse, vigueur : *tableau fièrement peint.* Extrêmement : *tireur fièrement habile.*

fiérot [*ro*], **e** adj. et n. Ridiculement fat et orgueilleux : *être fiérot; faire le fiérot.*

fierte [*fi-èr-te*] n. f. (du lat. *feretrum*, brancard). La châsse d'un saint. (Vx.)

fierté [*fi-èr*] n. f. (lat. *feritas*). Caractère de ce qui est fier : *la fierté du cœur est une qualité; la fierté des manières est souvent un défaut. Bx-arts.* Vigueur d'exécution : *fierté du pinceau.* Ant. **Affabilité, familiarité.**

Fieschi [*fi-ès-ki*], conspirateur, né à Murato (Corse) [1790-1836]. Ayant attenté à la vie de Louis-Philippe au moyen d'une machine infernale, il fut exécute à Paris, avec ses complices Pépin et Morey.

Fiesole ou **Fésules,** v. d'Italie, à 5 kil. de Florence; 14.000 h. Ruines de murs étrusques.

Fiesole (na). *Biogr.* V. Giovanni.

Fiesque [*fi-ès-ke*], illustre famille gibeline de Gênes, qui fournit deux papes, Innocent IV et Adrien V. — Un de ses membres les plus célèbres, J.-L. Fiesque, né en 1523, conspira contre André Doria (1547) et se noya obscurément au moment de l'exécution du complot, que sa mort fit avorter. (V. l'art. suiv.)

Fiesque (*la Conjuration de*), drame historique de Schiller, tiré du livre du cardinal de Retz sur le même sujet. Représenté en Allemagne en 1784 et en France en 1792; il valut à l'auteur le titre de « citoyen français ».

fiestaux [*fi-ès-tô*] n. m. pl. Dégagement spontané de grisou dans une galerie.

fieux [*fi-eû*] n. m. *Dialect.* Fils, enfant : *mon fieux.*

Fiévée (Joseph), publiciste et littérateur français, né et m. à Paris (1767-1839). Il fut un moment directeur du « Journal des Débats » ; auteur d'un joli roman : *la Dot de Suzette.*

fièvre n. f. (lat. *febris*). Ensemble de divers symptômes morbides qui existent dans beaucoup de maladies, et dont le plus important est l'élévation de la température : *la quinine est efficace contre la fièvre. Fièvre aphteuse*, v. aphteuse. *Fièvre bilieuse hématurique*, maladie du foie dans les pays chauds caractérisée par la fréquence des hémorragies qui surviennent pendant son cours. *Fièvre cérébrale*, toute fièvre dans laquelle se produisent des troubles cérébraux, plus particulièrement la méningite. *Fièvre continue*, fièvre dans laquelle la température du corps reste uniformément élevée; souvent syn. de fièvre typhoïde. *Fièvre des armées, des hôpitaux*, syn. de typhus. *Fièvre des foins*, v. foin. *Fièvres éruptives*, nom générique des maladies fébriles s'accompagnant d'une éruption cutanée (scarlatine, rougeole, rubéole, variole, varicelle). *Fièvre hectique*, état de cachexie avec grandes variations de température. *Fièvre herpétique*, fièvre de peu dc durée qui s'accompagne d'herpès labial et buccal. *Fièvre intermittente, maremmatique, palustre, paludéenne, a quinquina, tellurique, rémittente*, syn. de paludisme. *Fièvre jaune*, fièvre épidémique caractérisée par la coloration jaune des téguments, v. jaune. *Fièvre de lait*, très légère élévation de température qui survient chez les accouchées au début de la lactation. *Fièvre larvée*, paludisme léger chez les enfants. *Fièvre miliaire*, la suette miliaire. *Fièvre muqueuse*, syn. de fièvre typhoïde. *Fièvre ortiée*, syn. de urticaire. *Fièvre ourlienne*, syn. de oreillons. *Fièvre pétéchiale*, fièvre accompagnée de taches rougeâtres des téguments. *Fièvre puerpérale*, maladie infectieuse consécutive à l'accouchement. *Fièvre quarte*, fièvre intermittente revenant tous les trois jours. *Fièvre récurrente*, v. *typhus* récurrent. *Fièvre traumatique*, fièvre causée par un traumatisme et attribuable soit au choc nerveux, soit à la résorption des tissus contus. *Fièvre typhoïde*, v. typhoïde. *Fièvre urineuse*, fièvre due à la rétention d'urine ou à son infiltration. — *Art vétér. Fièvre*

vitulaire, fièvre propre aux vaches, après la parturition, v. VITULAIRE. *Fièvre charbonneuse*, maladie épizootique analogue au charbon. *Fig.* Se dit de toute agitation, de toute passion vive et désordonnée : *fièvre politique ; la fièvre de la vitesse. Fièvre de cheval*, fièvre violente. Loc. prov. : *Tomber de fièvre en chaud mal*, tomber d'un mal dans un pire. *Fièvre de renard qui se guérit en mangeant une poule*, appétit de convalescent. ALLUS. LITTÉR. : **Allez vous coucher, vous avez la fièvre,** conseil ironique que l'on donne à Basile dans le *Barbier de Séville*. (III, 11).

— ENCYCL. La fièvre ne consiste pas exclusivement dans l'élévation de la température normale moyenne. L'hyperthermie peut, en effet, exister seule, comme après les accès d'épilepsie, d'éclampsie. Cependant, si la température centrale du corps dépasse 38°, c'est de la fièvre, et on note en même temps une accélération du pouls, une diminution des sécrétions et divers troubles nerveux. L'élévation de température atteint parfois 43°, mais elle ne peut se maintenir à ce chiffre sans déterminer la mort.

On distingue dans l'évolution de la fièvre trois périodes : d'*ascension*, d'*état* et de *défervescence*.

En n'envisageant que les variations de température, on a classé les fièvres en : *continues, rémittentes* et *intermittentes*.

Nous devons considérer la fièvre comme un agent utile dans la lutte de l'organisme contre la maladie ; cependant, comme l'hyperthermie prolongée amène la mort des tissus, on doit réagir contre elle.

On agit contre la fièvre par les *antipyrétiques* (quinine dans la malaria, salicylate dans le rhumatisme), ou les *antithermiques* (quinine, antipyrine, phénacétine, etc.). Enfin, actuellement, on emploie beaucoup les bains froids et l'enveloppement dans un drap mouillé.

fiévreusement [*ze-man*] adv. D'une manière fiévreuse, agitée.

fiévreux, euse [*vreû, eu-ze*] adj. et n. Qui a la fièvre : *un fiévreux*. Adj. Qui la cause : *climat fiévreux. Fig.* Ardent, tourmenté, agité : *imagination fiévreuse*.

fièvrotte [*vro-te*] n. f. *Fam.* Petite fièvre bénigne.

Fife ou **Fifeshire,** comté maritime d'Ecosse ; 172.000 h. Ch.-l. *Cupar-Fife*.

fifi n. m. Terme d'amitié, quand on parle aux enfants.

fifille [*ll* mll., *e*] n. f. Diminutif enfantin de *fille*.

fifre n. m. (de l'allem. *pfeife*, sifflet). Petite flûte en bois, d'un son aigu. Celui qui en joue.

— ENCYCL. Le fifre est originaire de Suisse et fut employé pour la première fois dans l'armée française lors de l'institution des légions par François Ier, en 1534. Les fifres disparurent après la Restauration, pour faire place aux clairons. Ils ont persisté beaucoup plus longtemps dans l'armée allemande, et ils existent encore dans l'armée anglaise comme accompagnement du tambour. Le fifre n'a pas de clefs ; il est percé de six trous. Son échelle comprend deux octaves ordinairement dans le ton de *ré*. Le fifre n'est jamais utilisé dans l'orchestre classique.

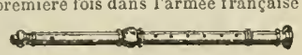
Fifre.

fifrelin ou **fiferlin** n. m. (de l'allem. *pfifferling*, petit champignon des bois). Chose sans valeur, moins que rien : *cela ne vaut pas un fifrelin*.

fifrer [*fré*] v. n. Jouer du fifre. V. a. Jouer sur le fifre. Annoncer avec le fifre.

figale n. m. Petit bateau à voiles et à rames de la mer des Indes, peu élevé au-dessus de l'eau.

Figari, comm. de Corse, arr. et à 43 kil. de Sartène, près de la *baie de Figari* ; 1.310 h.

figaro n. m. Barbier malicieux. Valet rusé (par allusion au personnage de Beaumarchais).

Figaro, personnage créé par Beaumarchais, et qui joue un grand rôle dans sa trilogie : *le Barbier de Séville, le Mariage de Figaro, la Mère coupable*. Dans le *Barbier*, Figaro est le valet d'Almaviva, spirituel, habile et intrigant ; dans le *Mariage*, c'est le grand frondeur des abus de l'ancien régime et railleur impitoyable ; dans la *Mère coupable*, il devient déclamatoire et sentimental.

Figaro.

Figaro (*le*), journal satirique, fondé en 1854 par H. de Villemessant ; devenu quotidien, politique et littéraire en 1866.

Figeac [*jak*], ch.-l. d'arr. (Lot), sur le Célé, affluent dr. du Lot ; ch. de f. Orl., à 77 kil. de Cahors ; 5.870 h. (*Figeacois*). Zinc. Commerce de prunes, bestiaux. Patrie de Champollion. — L'arr. a 8 cant. 116 comm. et 71.100 h. Le cant. Est a 12 comm. et 9.870 h. ; le cant. Ouest, 10 comm., et 8.180 h.

Armes de Figeac.

figement [*je-man*] n. m. Action par laquelle un liquide gras se fige. Etat de ce qui est figé.

figer [*jé*] v. a. (lat. pop. *fidicare*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il figea, nous figeons.*) Congeler, épaissir, condenser par le froid. **Se figer** v. pr. Se coaguler par l'action du froid. *Fam.* Avoir froid. *Par exagér.* Se dit du sang dont une émotion violente semble arrêter le cours : *mon sang se fige*. ANT. Fondre, liquéfier.

figère n. f. Nom d'une maladie des dindonneaux.

fignolage n. m. Action de fignoler.

fignoler [*lé*] v. n. (de *fin*). *Pop.* Raffiner en quelque chose. V. a. Arranger avec un soin minutieux : *fignoler sa coiffure*.

fignoleur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui fignole, qui raffine.

figue [*fi-ghe*] n. f. (lat. *ficus*). Fruit du figuier. *Par ext.* Se dit de diverses sortes de fruits. *Figue de Barbarie*, fruit du cactus. *Figue d'été, figue fleur* ou *première figue*, figue qui ne mûrit pas à l'automne, mais seulement l'été suivant et donne alors une première récolte avant celle d'automne. *Fig. Moitié figue, moitié raisin*, moitié gai, moitié triste ; moitié de gré, moitié de force ; moitié bien, moitié mal. *Fam. Faire la figue à quelqu'un*, se moquer ; faire un geste de railleric à quelqu'un en montrant le bout du pouce entre l'index et le doigt du milieu.

— ENCYCL. La figue constitue un aliment excellent. Il y en a de nombreuses variétés, réparties en deux groupes : les figues blanches et les figues violettes. On peut les consommer fraîches, ou les faire sécher. En Algérie, on fabrique une eau-de-vie de figues sèches dite *araki*. V. FIGUIER.

Figueira (Jacques), navigateur portugais des XVe et XVIe siècles. Il prit en 1508 possession de Sumatra, au nom de Henri le Fortuné.

Figueras [*ghe-rass*] ou **Figuières** [*ghi-é-re*], v. et place forte d'Espagne (Catalogne), près de la frontière française ; 13.000 h.

Figueras y Moracas [*ghe-rass, kass*] (Stanislas), homme d'Etat espagnol, né à Barcelone, m. à Madrid (1819-1882) ; président de la République en 1873, après l'abdication d'Amédée.

figuerie [*ghe-ri*] n. f. Lieu planté de figuiers.

Figueroa (Francisco de) poète espagnol, né et m. à Alcala de Henarès (1540-1620) ; auteur de pastorales et de comédies de valeur.

Figuerola (Laureano), économiste espagnol, né à Calas, m. à Madrid (1826-1903).

Figueur (Marie-Thérèse), femme soldat, née à Talmay (Côte-d'Or), m. à Issy (Seine) [1774-1861]. En 1793, elle s'engagea dans l'armée républicaine sous le nom de *Sans-Gêne*, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et se retira après Waterloo. Elle était très aimée de ses camarades, qui admiraient son courage et sa gaieté.

figuier [*ghi-é*] n. m. Genre d'arbres de la famille des urticacées, dont le fruit (*figue*) est comestible : *le figuier s'accommode des terrains arides, mais ensoleillés. Figuier de Barbarie* ou *d'Inde*, opuntia vulgaris ou cactus raquette.

— ENCYCL. Les figuiers (*ficus*) sont des arbres ou des arbrisseaux des pays chauds, quelquefois grimpants, souvent lactescents, à bois mou, dont les feuilles sont pourvues de larges stipules. Leurs fleurs, unisexuées, sont distribuées à la surface interne d'un réceptacle globuleux ouvert en son sommet (*œil*) ; c'est ce réceptacle, improprement appelé *fruit* qui, après la fécondation, se renfle et est appelé *figue*.

Figuier : A, coupe d'une figue ; B, fruit séparé.

On connaît plus de 600 espèces de figuiers, habitant toutes les régions chaudes. Le figuier ordinaire (*ficus Carica*), originaire de l'Orient, est acclimaté dans le midi de la France. On le multiplie par marcottes ou boutures.

Le *figuier des pagodes* et le *figuier des banians* sont remarquables par leurs racines aériennes, qui se fixent au sol et constituent autant de piliers capables de soutenir les grosses branches horizontales. L'un et l'autre fournissent une gomme laque, qu'on utilise pour la fabrication des vernis et des cires à cacheter.

Le latex du *ficus elastica*, vulgairement « caoutchouc », plante d'appartement, contient du caoutchouc.

Figuier [*ghi-é*] (Guillaume-*Louis*), vulgarisateur français, né à Montpellier, m. à Paris (1819-1894) ; auteur de nombreux ouvrages de science vulgarisée (*les Merveilles de la science, les Nouvelles conquêtes de la science, etc.*), et d'une utile publication périodique : *l'Année scientifique et industrielle*.

Figuig [*ghu-igh*], oasis du Sahara marocain, près de l'oued Zousfana ; 15.000 h., en plusieurs villages fortifiés (ksour), dont le principal, Zenaga, fut bombardé par les Français en juin 1903. Belles palmeraies.

figulin, e adj. (lat. *figulinus*). Relatif à la poterie. Qui sert à faire des poteries : *argile figuline*.

figuline n. f. (lat. *figulina*). Vase en terre cuite. *Rustiques figulines*, poteries émaillées offrant des figures d'animaux en relief : *les rustiques figulines de Bernard Palissy*.

figurabilité n. f. Propriété qu'ont tous les corps d'avoir ou de recevoir une figure.

figurable adj. Qui peut être figuré.

figurant [*ran*], **e** n. Personnage accessoire, et généralement muet, dans une pièce de théâtre ou dans un ballet. *Fig.* Personne dont le rôle est tout décoratif.

figuratif, ive adj. Qui est la représentation, le symbole de quelque chose. *Ecriture figurative*, écriture qui imite la figure même des objets qu'elle veut distinguer. N. f. *Gram.* Lettre, syllabe qui caractérise un cas, un temps, un mode, etc.

figuration [*si-on*] n. f. Action de figurer une chose sous une forme visible. Ensemble des figurants d'un théâtre.

figurativement [*man*] adv. D'une manière figurative. (Peu us.)

figure n. f. (lat. *figura*). Forme extérieure et visible : *ne conserver que la figure d'homme*. Visage humain : *une jolie figure*. Air, contenance, rôle : *faire figure, bonne figure dans le monde*. Personnalité remarquable : *les grandes figures du XIXe siècle*. Représentation artistique de l'homme : *peintre qui ne sait pas faire la figure*. Symbole : *l'agneau pascal était une figure de l'eucharistie. Faire triste figure*, avoir la mine sombre, et au *fig.*, jouer un piètre rôle. *Figure de papier mâché*, pâle et fatiguée. *Figure comme le cul d'un pauvre homme*, figure grosse et rouge. *Chevalier de la Triste Figure*, titre que prend Don Quichotte. *Géom.* Ensemble de points, lignes, surfaces. *Gram.* Modifications de l'emploi, de la signification des mots qui donnent plus de grâce et de vivacité au discours. *Chorégr.* Différentes lignes qu'on décrit en dansant. *Jeu.* Carte sur laquelle est représenté un personnage.

— ENCYCL. *Rhét.* Les figures se rapportent aux mots ou aux pensées. — I. Parmi les *figures de mots*, on distingue : 1° les *figures de diction*, qui se rapportent aux changements matériels que subissent les lettres dont les mots se composent (prothèse, épenthèse, paragoge, aphérèse, syncope, apocope, métathèse, diérèse, synérèse, crase, etc.) ; 2° les *figures de construction*, qui ont rapport à la construction grammaticale (ellipse, zeugma, synthèse ou syllepse, hyperbate ou inversion, conjonction, disjonction, pléonasme, imitation, attraction, répétition, opposition, etc.) ; 3° les *tropes*, qui ont rapport au changement de signification des mots (métaphore, allégorie, allusion, ironie, sarcasme, catachrèse, hypallage, synecdoque, métonymie, euphémisme, antonomase, métalepse, antiphrase, etc.). — II. Les *figures de pensée* consistent en certains tours de pensée indépendants de l'expression : l'antithèse, l'apostrophe, l'exclamation, l'épiphonème, l'interrogation, la subjection, la communication, l'énumération, la conversion, la gradation, la suspension, la réticence, l'interruption, l'obsécration, la périphrase, l'hyperbole, la litote, l'exténuation, la prétérition, la prosopopée, l'hypotypose, etc.

figuré, e adj. *Monuments figurés*, ceux où sont représentés en sculpture ou en dessin des hommes, des animaux, etc. *Sens figuré*, signification détournée du sens propre : *la lecture nourrit l'esprit* (sens figuré) ; *le pain nourrit le corps* (sens propre). *Style figuré*, style dans lequel entrent des figures : *le style de la Bible est très figuré. Ferment figuré*, ferment organique, microbe, bactérie, etc. N. m. : *au propre et au figuré*.

figurément [*man*] adv. D'une manière figurée : *parler figurément*.

figurer [*ré*] v. a. (lat. *figurare*). Représenter par la peinture, la sculpture, le dessin, etc. Représenter allégoriquement : *Prud'hon a figuré la Justice poursuivant le Crime*. Représenter par un signe allégorique : *figurer sur une carte les évêchés par une croix*. V. n. Faire figure : *figurer à la cour*. Se trouver dans : *figurer sur une liste*. Faire le métier de figurant. **Se figurer** v. pr. S'imaginer, croire.

figurine n. f. Figure très petite en terre cuite, en bronze, en argent, etc. : *figurine de Tanagra*.

figurisme [*ris-me*] n. m. Opinion de ceux qui regardent l'Ancien Testament comme la figure du Nouveau.

figuriste [*ris-te*] n. m. Moulcur de figures en plâtre. *Théol.* Partisan du figurisme.

fil n. m. (lat. *filum*). Petit brin long et menu de matières textiles (chanvre, lin, soie, etc.). Métal étiré en brin long et mince : *fil de cuivre*. Veine, dans certaines pierres. Tranchant d'un instrument : *le fil d'un rasoir. Avoir le fil*, être bien aiguisé, et, au *fig.*, être fin, rusé. *Passer au fil de l'épée*, tuer à l'arme blanche, égorger. Cordon servant à faire mouvoir les marionnettes. *Fig.* Moyen secret d'action : *tenir tous les fils d'une conspiration. Fil d'archal*, v. ARCHAL. *Fil à plomb*, morceau de métal suspendu à un fil, pour mettre un ouvrage d'aplomb. *Fig.* Suite, liaison : *perdre le fil de son discours, de ses idées*. Cours : *le fil de la rivière, de la vie. Donner du fil à retordre*, susciter des embarras. *De fil en aiguille*, de propos en propos. *Ne tenir qu'à un fil*, se dit d'une chose dont la durée, le succès dépend de la moindre des choses. *Finesse, malice cousue de fil blanc*, à laquelle personne ne peut se laisser prendre, tant on voit bien le piège. *Pop. N'avoir plus de fil sur la bobine*, être chauve. *N'avoir pas inventé le fil à couper le beurre*, n'être pas malin. *Droit fil*, sens des fils d'une étoffe. Adverbialem. Dans le sens des fils d'une étoffe. *Fig.* Directement, sans détour. *Fils de la Vierge*. V. la partie encycl.

Fil à plomb.

— ENCYCL. *Filat.* Les fils de laine, de coton, de lin, de chanvre ou de soie, résultent du groupement de filaments tordus ensemble. Ils servent au tissage ou à la couture. Dans le premier cas, on les divise en *fils de trame* ou *floches*, peu tordus, et en *fils de chaîne*, très tordus et très résistants. Aux fils de trame on donne souvent une torsion un peu plus forte ; ils s'appellent alors *fils demi-chaîne*. Pour augmenter la résistance de la chaîne, on tord deux fils ensemble ; on a alors les *fils retors*, les autres étant les *fils simples*. Les fils de couture se divisent en *fils câblés* et *fils moulinés ;* ces derniers s'utilisent surtout en passementerie.

Les fils de soie, obtenus par simple réunion des fils de cocon, sont dits *fils greges ;* après retordage d'un certain nombre d'entre eux, ils deviennent les *organsins, trames* ou *poils*, suivant leur torsion plus ou moins considérable.

— *Métall.* Les fils métalliques courants de l'industrie sont ceux de *fer*, d'*acier*, de *cuivre*, de *laiton*, de *zinc*, de *magnésium*, etc. On les obtient par étirage dans des usines dites *tireries* et *tréfileries*. Les fils de métaux précieux, *or, argent, platine*, sortent d'usines appelées *argues*.

Les *fils de fer* sont *gros* ou *fins*. Les premiers servent à faire des clous, grillages, ressorts, etc. Les seconds s'utilisent pour fabriquer des peignes de tissage, de cardage, la confection de fleurs artificielles.

Les *fils d'acier* s'emploient pour la fabrication des aiguilles, ressorts, cordes d'instruments de musique, etc.

Les *fils de cuivre* et *de laiton* servent à faire des épingles, des clous de tapissier, des toiles métalliques, etc.

Les *fils de zinc* remplacent souvent ceux de laiton ou de cuivre, après avoir subi la galvanisation.

Les *fils de magnésium* s'emploient avec certaines lampes pour l'obtention d'épreuves photographiques, grâce à la vive lumière qu'ils produisent en brûlant.

Les *fils de platine* trouvent surtout leur emploi dans les laboratoires et aussi pour faire des briquets d'éclairage spéciaux. Enfin, les *fils d'or* et *d'argent* sont destinés aux besoins de la bijouterie pour avoir des objets en filigrane.

— *Fils de la Vierge* ou *fils Notre-Dame*. On nomme ainsi des fils soyeux émis par certaines araignées qui ne font pas de nid, et que le vent emporte au loin, souvent avec la bestiole elle-même. En général, les araignées qui émettent ces fils en dardent tout un faisceau dans la direction du vent, dans l'intention de se faire transporter au loin ; le vent désagrège le frêle réseau, et les fils désunis se dispersent. L'appellation populaire du phénomène a sa source

dans cette poétique fiction que ces fils soyeux sont échappés au fuseau de Marie. On dit aussi FILANDRE.

filable adj. Qui peut être filé : *matières filables.*

filadière n. f. Petite embarcation à fond plat, pointue de l'avant et de l'arrière, en forme de navette, en usage sur certaines rivières du Nord et sur la Garonne.

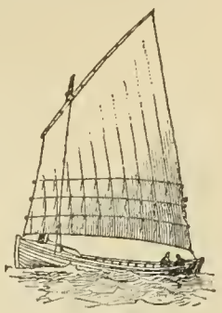
Filadière.

filage n. m. Action ou manière de filer. Substitution frauduleuse d'une carte à l'autre. *Filage de l'huile,* opération consistant à répandre de l'huile sur la mer, dans le but de calmer la violence des vagues.

filagor n. m. ou **filagore** n. f. Ficelle dont se servent les artificiers pour former la gorge des cartouches.

filaire [*lè re*] n. f. ou m. Genre de vers nématodes, comprenant des animaux longs et fins comme des fils, qui sont parasites de divers vertébrés. V. FILARIOSE.

— ENCYCL. Les filaires vivent ordinairement dans le tissu conjonctif et sous la peau. On en connaît de nombreuses espèces, dont beaucoup attaquent l'homme, surtout dans les pays chauds. La maladie provoquée par ces vers est dite *filariose.* La *filaire de Médine* ou *dragonneau* est très commune en Afrique ; elle atteint 8 centimètres de long. La pénétration de ce ver a lieu par la piqûre des moustiques.

filali n. m. Cuir jaune ou rouge de l'Afrique septentrionale et centrale. Objet fabriqué avec ce cuir. Fil d'or ou d'argent qui sert à le broder.

filament [*man*] n. m. (lat. *filamentum*). Petite fibre des muscles, des nerfs, des plantes.

filamenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] adj. Qui a des filaments : *plante, viande filamenteuse.*

filandière n. f. Femme dont le métier est de filer. Adjectiv. : *les sœurs filandières,* les Parques.

filandre n. f. (de *filer*). Fibrille menue et longue, qui se trouve dans une viande coriace. Autre nom du *fil de la Vierge* (v. FIL). Herbe marine qui s'attache à la carène des vaisseaux. Veine plus tendre dans le marbre. Défaut dans le verre. Ver que l'on rencontre dans le gésier, le foie ou les poumons des oiseaux de vol.

filandreux, euse [*dreû, eu-ze*] adj. Rempli de filandres : *viande filandreuse. Fig.* Enchevêtré, confus et long : *discours, orateur filandreux.*

Filangieri (Gaetano), publiciste et jurisconsulte italien, de l'école des *physiocrates,* né et m. à Naples (1752-1788).

filant [*lan*], **e** adj. Qui file sans se diviser en gouttes : *liquide filant. Étoile filante,* v. ÉTOILE.

filanzane n. m. Sorte de chaise légère, suspendue à deux barres que soutiennent sur leurs épaules quatre porteurs, et qui sert au transport des voyageurs, surtout à Madagascar.

Filanzane.

filardeau [*dô*] n. m. Jeune arbredroit et élancé.

filardeux, euse [*deû, eu-ze*] adj. Se dit des pierres qui ont des veines de matière plus tendre.

filaret [*rè*] n. m. (ital. *filaretto*). Tasseau soutenant la pavesade, à bord des galères.

Filarete (Antonio DI Pietro AVERULINO, dit aussi **Antonio di Firenze,** et surnommé), architecte, peintre et sculpteur italien, né à Florence en 1414.

filariose [*ô-ze*] n. f. Maladie des pays chauds produite par les filaires (v. ce mot).

— ENCYCL. Le premier symptôme qui annonce la présence des filaires est une démangeaison désagréable sur une partie du corps, avec sensation de reptation sous la peau, puis formation d'une tumeur analogue au furoncle. Chez certains individus, ce ver reste plusieurs mois sans manifester sa présence par aucune incommodité ; chez d'autres, au contraire, le dépérissement est rapide. Lorsque le ver veut sortir, une suppuration s'établit ; on tâche généralement d'extraire la filaire en l'enroulant autour d'un morceau de bois. Le moyen le plus sûr est l'incision, qui débarrasse l'organisme d'une cause de souffrance et d'irritation.

filasse [*la-se*] n. f. (de *fil*). Amas de filaments tirés de l'écorce du chanvre, du lin, etc. *Fam.* Viande filandreuse et coriace. *Cheveux de filasse,* cheveux emmêlés ou d'un jaune pâle, comme la filasse.

filassier [*la-si-é*], **ère** n. et adj. Qui façonne la filasse : *ouvrier filassier.*

filateur n. m. Qui exploite une filature.

filatier [*ti-é*], **ère** n. Celui, celle qui vend du fil.

filatrice n. f. (ital. *filatteccio*). Etoffe tramée de fils en fond, ou de fleuret.

filature n. f. Etablissement où l'on file en grand la soie, le coton, la laine : *de nombreuses filatures existent dans le nord de la France.* Art de filer en grand. *Fig.* Action de filer un individu suspect.

— ENCYCL. *Techn.* Industriellement, la filature se divise en deux classes : la filature de la laine, du lin, du chanvre, du coton, etc., et la filature de la soie des cocons.

La filature des textiles de la première classe comprend quatre opérations successives : 1° les *préparations du 1er degré,* au cours desquelles on *nettoie,* on *démêle,* on *bat,* on *carde* et on *peigne* ces textiles ; 2° les *préparations du 2e degré,* qui ont pour but de réunir les filaments et de les transformer en rubans continus ajoutés peu à peu les uns aux autres de façon à augmenter leur homogénéité et leur finesse, c'est-à-dire qu'on les *étire,* on les *double* et on les *passe au banc à broches ;* 3° les *préparations du 3e degré* consistant à *filer* ces textiles au métier à filer en les transformant en fil parfait ; 4° enfin, les *préparations du 4e degré,* qui donnent à ce fil la forme dernière en le *dévidant* et en l'*empaquetant ;* il est alors devenu marchand.

La filature de la soie de cocons a pour objet de réunir un certain nombre de fils simples en un seul, de les *filer,* ou mieux les *dévider,* afin d'avoir un fil plus gros, plus solide, mais non retors, appelé *fil grège* ou *écru.* On *mouline* ensuite ce fil en le *retordant,* puis on le fait bouillir pour dissoudre la gomme qui l'imprègne et le rendre apte à absorber et retenir les matières tinctoriales.

Enfin, on transforme en fil utilisable les déchets ou *bourres* de soie en leur faisant subir des opérations analogues à celles de la laine, du coton, du lin, etc.

file n. f. (de *filer*). Rangée de personnes ou de choses placées les unes derrière les autres : *une file de voitures. Chef de file,* qui est le premier d'une file. *Par file à droite, par file à gauche,* commandements de marcher à droite ou à gauche dans le sens des files. *Feu de file,* feu d'une troupe qui tire par file et sans interruption. *Fam. S'embrouiller dans les feux de file,* se déconcerter. *Ligne de file,* ordre tactique que prennent des navires les uns derrière les autres. *Prendre la file,* placer sa voiture à la suite des autres. Loc. adv. : *À la file,* l'un après l'autre. *En* ou *à la file indienne,* immédiatement l'un derrière l'autre, comme font les Indiens d'Amérique lorsqu'ils marchent dans le « sentier de la guerre ».

filé n. m. Fil simple ou retors, destiné au tissage. Fil d'or ou d'argent passé à la filière, et dont on entoure parfois un fil de soie ou de lin.

filement [*man*] n. m. Action de filer. (Peu us.)

filer [*lé*] v. a. (lat. *filare*). Mettre en fil : *les anciennes matrones romaines s'honoraient de filer la laine.* Se dit des insectes qui sécrètent des fils de leur corps : *l'araignée file sa toile.* Suivre à distance en épiant et sans se laisser voir : *filer un voleur.* Se débarrasser adroitement de : *filer une fausse pièce, une basse carte. Filer la carte,* faire subtilement disparaître une carte pour en donner ou s'en donner une autre. *Filer les cartes,* les découvrir lentement.

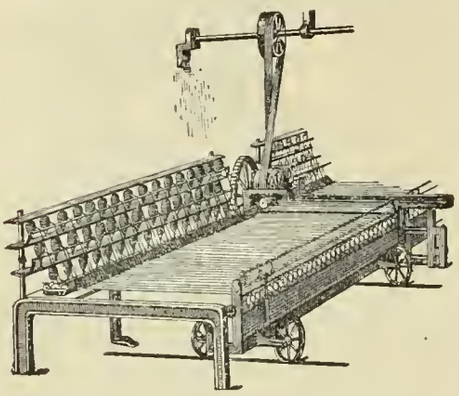
Metier à filer.

Théât. Filer une scène, la développer progressivement. *Musiq. Filer un son,* l'enfler insensiblement et le diminuer de même. *Corde filée,* corde de lutherie entourée d'un fil d'archal. *Filer ses jours,* passer sa vie. *Mar. Filer un câble, une amarre,* etc., les laisser glisser. *Filer un nœud, deux nœuds, trois nœuds,* etc., marcher à la vitesse de un, deux, trois, etc., nœuds à l'heure. *Fam. Filer son câble,* mourir. *Filer son nœud,* se sauver. *Fig. Filer des jours d'or et de soie,* mener une vie douce et heureuse. V. n. Couler lentement, comme de l'huile : *ce vin file.* Avoir une flamme qui s'allonge et fume : *lampe qui file. Fam.* Aller rapidement, s'en aller : *le temps file. Fig. Filer doux,* céder par la crainte.

filerie [*ri*] n. f. Lieu où l'on file les matières textiles.

filet [*lè*] n. m. (dimin. de *fil*). Petit fil, fil très délié. Rets à mailles, ouvrage fait de fils entre-croisés pour prendre les poissons, les oiseaux : *tendre, jeter un filet.* Petit réseau pour retenir les cheveux. Réseau de cordages qui emprisonnent l'enveloppe d'un ballon sphérique et supporte la nacelle. *Fig.* Piège, embûche : *les filets d'une coquette. Bot.* Partie déliée de l'étamine d'une fleur. (V. la planche PLANTE.) *Anat.* Dernière ramification nerveuse. *Bouch.* Partie charnue qu'on lève sur l'épine du dos du bœuf, du chevreuil, etc. *Faux filet,* partie moins estimée qui est levée le long de l'échine du bœuf. Très petite membrane sous la langue : *couper le filet. Techn.* Saillie en spirale d'une vis. Ornement long et délié, en architecture, en menuiserie, etc. *Blas.* Cotice réduite de largeur. *Impr.* Trait qui a diverses formes et divers usages. *Fig.* Liquide peu abondant, mais coulant continûment : *filet d'eau.* Emission peu abondante : *filet de voix.* Très petite quantité : *filet de vinaigre.*

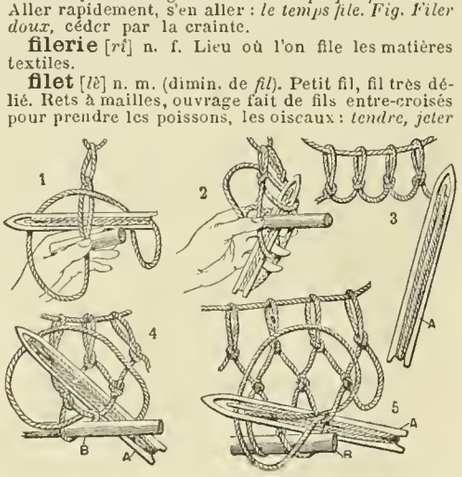

Filets : 1. Filet au pouce ; 2. Filet au petit doigt ; 3 Première rangée de pigeons ; 4. Mailles sur le pouce de haut en bas ; 5. Mailles sur le pouce de bas en haut ; A, navette ; B, bâton sur lequel se placent les mailles.

— ENCYCL. *Pêch.* Les filets employés à la pêche sont variés de forme : épervier, verveux, senne, échiquier, canclet, guideau, tramail, araignée, etc., sont les plus connus. On trouvera d'ailleurs chacun d'eux à son ordre alphabétique ; mais il convient d'ajouter ici que les filets, quels qu'ils soient, doivent avoir des mailles dont les dimensions minima sont les suivantes : 1° pour le saumon, 40 millimètres ; 2° pour les grandes espèces autres que le saumon et pour l'écrevisse, 27 millimètres ; 3° pour les petites espèces (goujons, vérons, ablettes, etc.), 10 millimètres. Pour conserver les filets sans avoir recours au tannage ordinaire, il suffit de faire dissoudre 500 grammes de *cachou-tanin* concassé dans 15 litres d'eau bouillante et de plonger les filets dans cette dissolution ; on les y laisse tremper pendant *quatre heures ;* on les retire, et on les laisse égoutter et sécher à l'air libre.

— *Art culin. Filet de bœuf nature.* On doit le piquer très superficiellement, le cuire quinze minutes par 500 grammes de viande ; ne jamais le saler avant ni pendant la cuisson, mais après le débrochage.

Filet grillé. Couper des tranches de 2 centimètres d'épaisseur ; mettre sur le gril, à feu vif ; ne retourner qu'une fois. Sitôt que le sang filtre par-dessus, on retire, on sale, et l'on sert sur un lit de cresson ou de pommes de terre frites.

Filet de bœuf à la Renaissance. Le filet Renaissance se met à la broche et se traite comme le filet ordinaire, mais s'entoure d'une garniture compliquée, comprenant : fonds d'artichauts garnis, navets nouveaux, carottes nouvelles, petits pois fins, cuits à l'anglaise, haricots verts, bouquets de choux-fleurs ; on arrose avec du jus du filet, auquel on a ajouté du beurre frais et un verre de madère. Le reste du jus est servi dans la saucière.

Filets de chevreuil. Enlever chaîne et peaux, détailler chaque filet en quatre parties égales, piquer de fins lardons, faire mariner dans une terrine, pendant douze heures, avec vinaigre, sel, poivre, oignons, échalotes, persil, thym, quelques grains de genièvre, quelques clous de girofle, du laurier. Au moment de cuire, on égoutte, et on met dans une casserole avec deux cuillerées de vin blanc, autant de glace de viande. La cuisson s'opère avec feu dessous et feu dessus, pendant une heure ; ensuite, on fait réduire à glace. Sauce très poivrée. On peut entourer les filets de lames de truffes.

Filets de soles. Il faut choisir une ou deux jolies soles, un peu baveuses, de grosseur moyenne. On vide les soles par les ouïes, on enlève la peau du dos, et on détache les filets, qu'on étend sur un plat ; on y presse le jus d'un citron, on sale, on poivre ; on les trempe dans des jaunes d'œufs, battus comme pour une omelette, puis dans du beurre fondu figé ; on les passe à la panure blanche, et on les fait frire à friture modérée, jusqu'à ce qu'ils soient dorés blond. On les dresse alors en couronne, dans un plat très chaud, avec persil frit et tranches de citron.

filetage n. m. Action de fileter : *filetage des vis.* Braconnage exercé à l'aide de filets.

fileter [*té*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je filète.*) Faire un filet de vis ou d'écrou. Faire passer dans les trous d'une filière. *Tour à fileter,* machine-outil pour faire les filets des vis.

filetier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication du fil ou du filet.

filetoupier [*pi-é*] n. m. Batteur de chanvre.

fileur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Ouvrier qui fait du fil avec une matière textile. Ouvrier qui dévide le cocon du ver à soie. Industriel qui dirige une filature. (Syn. de FILATEUR.) Ouvrier qui imite par des peinturcs les joints ou le travail des pierres. *Fam. Fileur* ou *franc fileur,* personne prompte à se retirer d'un lieu où il y a embarras, péril.

La Fileuse (d'après Mathurin Moreau).

Fileuse (*la*), tableau de Courbet (Montpellier) ; — Statue en bronze, par Mathurin Moreau (1859) ; jolie figure, élégante, sans mignardise.

Fileuses (*les*) [*las Hilanderas*], tableau de Velasquez (Madrid) ; figures vivantes, clair-obscur merveilleux.

fileux [*leû*] n. m. *Mar.* Taquet servant à filer une manœuvre ou à la retenir à volonté.

Filhol (Henri), naturaliste français, né à Toulouse, m. à Paris (1843-1902) ; on lui doit d'estimables travaux sur la paléontologie et sur la faune des grandes profondeurs océaniques, etc. Il fut admis à l'Académie des sciences en 1897.

filial, e, aux adj. Qui est du devoir du fils, de l'enfant : *Antigone est le type de l'amour filial.* N. f. Maison de commerce fondée par une maison mère.

filialement [*man*] adv. D'une manière filiale.

filialité n. f. Qualité de fils ou de fille. Qualité de filial.

filiation [*si-on*] n. f. (du lat. *filius,* fils). Descendance ; lien de parenté entre les parents et leurs enfants, lorsqu'on le considère dans la personne de ces derniers. *Fig.* Suite, liaison d'objets successifs résultant les uns des autres : *filiation des idées.*

— ENCYCL. *Dr.* Le lien qui unit les père et mère à l'enfant s'appelle *paternité* ou *maternité,* quand on le considère dans la personne du père ou de la mère ; *filiation,* quand on le considère dans la personne de l'enfant.

On distingue la filiation *légitime,* la filiation *naturelle* ou *illégitime,* la filiation *adoptive.*

L'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari. Cependant, la loi autorise le mari à exercer l'action en désaveu de paternité dans les cas d'impossibilité de cohabitation, de naissance précoce, etc., notamment lorsque l'enfant est né avant le 180e jour du mariage.

La filiation des enfants légitimes se prouve : 1° par les actes de naissance inscrits sur les registres de l'état civil ; 2° à défaut de ce titre, par la possession constante de l'état d'enfant légitime ; 3° par témoins. La possession d'état s'établit par une réunion suffisante de faits qui indiquent le rapport de filiation et de parenté entre un individu et la famille à laquelle il prétend appartenir. Les principaux de ces faits sont : que l'individu a toujours porté le nom du père dont il prétend être le fils ; que le père l'a traité

comme son enfant, et a pourvu, en cette qualité, à son éducation, à son entretien et à son établissement ; qu'il a été reconnu constamment pour tel dans la société ; qu'il a été reconnu pour tel par la famille.

Filiation naturelle. V. ENFANT, LÉGITIMATION, PATERNITÉ.

Filiation adoptive. V. ADOPTION.

Filicaia (Vincent de), poète patriotique italien, né et m. à Florence (1642-1707) ; auteur du sonnet célèbre : *A l'Italie.*

filicifère adj. (du lat. *filix, icis*, fougère, et *ferre*, porter). *Minér.* Qui renferme des empreintes de fougères.

filicinées [*né*] n. f. pl. Classe de cryptogames vasculaires, qui renferme l'ordre des *fougères*. S. une *filicinée*.

filière n. f. (de *fil*). Instrument d'acier destiné à étirer les fils métalliques : *le cuivre se prête fort bien au travail de la filière.* Pièce d'acier pour fileter en vis. Ficelle qu'on attache au pied de l'oiseau de proie, tant qu'il n'est pas encore dressé. Pièce de sapin

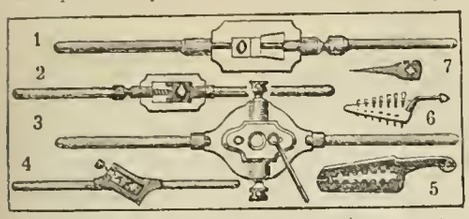

Filière : 1. A une vis ; 2. A gaz ; 3. A plaque trempée ; 4. Oblique ; 5. A pression ; 6. A truelle ; 7. De bec de gaz.

fixée sous un train de bois flotté pour soutenir les bois plus lourds. Instrument percé de trous pour mouler le vermicelle. Chacun des pores par lesquels certains insectes produisent leur fil. *Mar.* Filin tendu horizontalement. *Fig.* Moyen d'élaboration successive. Suite de formalités, d'épreuves, d'emplois à remplir avant d'arriver à un certain résultat : *passer par la filière administrative. Comm.* Ordre de livraison écrit, transmissible par voie d'endos.

— ENCYCL. *Comm.* La filière se transmet par endossement et ne comporte de transfert que lors de la liquidation spéciale dite *arrêt*. L'*arrêt* de filière se fait par des agents spéciaux (*filiéristes*), officiellement chargés de payer ou de recevoir des endosseurs les différences de cours de la marchandise vendue et achetée, et ainsi de suite jusqu'à l'arrêteur de la filière. Si le dernier acheteur ne donne pas d'endos et ne veut ou ne peut payer, le liquidateur, après un avertissement, fait vendre les marchandises à la bourse du lendemain, aux risques et périls et pour le compte de l'acheteur.

— *Techn.* Les filières destinées à former un filet de vis sur une tige métallique ou en bois sont *simples* ou *doubles*. Les premières se composent d'un écrou enchâssé dans une plaque d'acier munie de deux manches ; parfois, cet écrou est directement percé dans la plaque, qui alors est trempée dur. Dans les *filières doubles*, ce sont deux coussinets taraudés et fixés au centre d'un fût ou double levier. Ces coussinets se mouvant dans une rainure peuvent se rapprocher ou s'éloigner l'un de l'autre à l'aide d'une vis de rappel. Les filières doubles anglaises ont trois coussinets. Quant aux filières à bois, les coussinets sont remplacés par une sorte de crochet en forme de V, montant ou descendant, tout en taillant le filet de vis.

filiériste [*ris-te*] n. m. *Comm.* Celui qui est chargé de la liquidation des filières.

filifère n. m. (du lat. *filum*, fil, et *ferre*, porter). Outil à enfiler les aiguilles.

filiforme adj. *Bot.* Mince, grêle, délié comme un fil. *Méd. Pouls filiforme*, pouls très faible.

filigrane n. m. (ital. *filigrana*). Ouvrage d'orfèvrerie à jour et en forme de filets déliés et soudés d'or, d'argent ou de verre. Fil de cuivre qui entoure la poignée des sabres et des épées. Empreinte faite sur le papier au moyen de fils de cuivre fixés sur la forme à fabriquer le papier et contournés de manière à figurer des dessins ou des lettres : *les filigranes des billets de banque.*

— ENCYCL. Les plus anciens travaux d'orfèvrerie en filigrane venaient de l'Orient, où l'on excelle encore aujourd'hui à la fabrication de ces objets ; mais Gênes s'est acquis une juste renommée dans cette spécialité. Les objets en filigrane sont faits de fils d'or et d'argent, enroulés, tressés et soudés sur une lame de métal et rehaussés parfois, de loin en loin, de pierres précieuses et d'émaux. Depuis longtemps déjà, Paris possède d'adroites ouvrières, qui tressent les fils précieux ou communs, et dont les travaux filigranés (fleurs, dentelles, etc.) sont d'une exécution remarquable.

filigraner [*né*] v. a. Travailler en filigrane : *filigraner des bijoux.*

filigraniste [*nis-te*] n. et adj. m. Ouvrier qui travaille en filigrane. (On dit aussi FILIGRANEUR.)

filin n. m. (de *fil*). Nom générique de tous les cordages employés à bord.

filiole n. f. (du lat. *filiola*, petite fille). En Provence, petit canal d'irrigation.

filioque, mots latins signifiant *et du fils*, appartenant à la phrase du *Credo* catholique : « Je crois au Saint-Esprit.... Qui procède du Père et du Fils. » Ils ne figurent pas dans le symbole du concile de Constantinople, et l'Eglise grecque schismatique les rejette de son *Credo*.

filipendule [*pan*] n. f. Espèce de spirée (*rosacées*), cultivée pour ses fleurs.

fillage [*ll* mll.] n. m. Etat de fille. (Vx.)

fillasse [*ll* mll., *a-se*] n. f. *Pop.* Grosse fille (péjor.).

Fillassier [*la-si-é*] (Joseph-Jacques), moraliste et agronome français, né à Werwicq-Sud, m. à Clamart (1736-1799).

Fillastre ou **Filastre** (Guillaume), cardinal et archevêque d'Aix, né à La Suze (Sarthe), m. à Rome (1344-1428). Il a traduit la *Cosmogonie* de Ptolémée.

fillâtre [*ll* mll.] n. Fils ou fille issus d'un mariage antérieur.

fille [*fi, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *filia*). Personne du sexe féminin, considérée par rapport aux parents : *Marie-Thérèse était la fille unique de l'empereur d'Autriche Charles VI.* Terme d'amitié : *ma fille.* Personne du sexe féminin non mariée : *rester fille. Grande fille*, jeune fille qui a commencé à avoir ses menstrues. Descendante : *une fille des Bourbons. Fig.* Objet du genre féminin, qui résulte d'un autre : *l'ingratitude est la fille du bienfait.* Personne de qualité attachée au service d'une reine, d'une princesse : *les filles de Catherine de Médicis.* Servante : *fille d'auberge.* Nom des membres d'un grand nombre de communautés de femmes. Femme de mauvaise conduite : *homme adonné au jeu et aux filles. Fille publique, de joie*, prostituée. *Fille de marbre*, femme sans cœur, qui ne feint d'aimer que par intérêt. *Fille repentie*, se disait des filles de mauvaise vie enfermées dans une maison de pénitence. *Fille mère*, femme non mariée qui a un enfant. *Les Filles de Mémoire, du Pinde*, les Muses. *Filles de France*, nom donné autrefois aux filles légitimes des rois de France. *Fille aînée des rois de France*, l'Université. *Fille aînée de l'Eglise*, la France. PROV. : **La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a**, nul ne saurait donner ce qu'il n'a pas. ALLUS. LITTÉR. : V. LECTURE, MOURIR et MUET.

Fille de madame Angot (*la*), opérette en trois actes, paroles de Clairville, Siraudin et Victor Koning, musique de Ch. Lecocq (1872). La scène se passe sous le Directoire ; la musique est gaie, fine, et la plupart des airs sont devenus populaires.

Fille de Roland (*la*), drame en quatre actes, en vers, de Henri de Bornier ; sujet très dramatique et clairement conduit. Ganelon se cache sous le nom d'Amaury. Son fils Gérald se distingue par sa bravoure, se fait aimer de Berthe, la fille de Roland, et obtient sa main de Charlemagne après avoir reconquis Durandal sur un Sarrasin. Mais il apprend alors qu'il est le fils du traître Ganelon et, renonçant à sa récompense, il quitte la cour avec son père. Ce drame renferme de beaux vers d'allure presque cornélienne (1875).

Fille du passeur (*la*), tableau d'Emile Adam (Salon de 1883), au Luxembourg ; tableau dans la

La Fille du passeur, d'après A. Adam.

note rêveuse et mélancolique qui est la caractéristique du talent d'Adam.

Fille du régiment (*la*), opéra-comique en deux actes, paroles de Bayard et de H. de Saint-Georges, musique de Donizetti (1840). L'action se passe dans le Tyrol, sous l'Empire : une enfant, Marie, a été trouvée sur un champ de bataille, adoptée par les soldats du 21e ; elle devient une gentille vivandière. Elle retrouve sa famille et épouse un officier français. Partition pleine d'entrain et d'inspiration charmante.

Fille du tambour-major (*la*), opérette bouffe en trois actes, paroles de Chivot et Duru (c'est un décalque adroit de la *Fille du régiment*) ; Offenbach a écrit une partition pleine de verve et de franchise.

filles-Dieu n. f. pl. Nom donné autrefois aux religieuses hospitalières qui soignaient les malades dans les hôpitaux, fréquemment appelés *hôtels-Dieu*. (Le couvent des *filles-Dieu* de Paris fut fondé, près du clos Saint-Lazare, en 1226, par Guillaume III, évêque de Paris, qui voulut employer les filles repenties au service des malades.)

fillette [*ll* mll., *è-te*] n. f. Petite fille. *Pop.* Demi-bouteille. *Fillettes du roi*, nom donné aux lourdes chaînes dont Louis XI faisait charger les prisonniers politiques.

filleul, e [*ll.* mll.] n. (du lat. *filiolus*, jeune fils). La personne qu'on a tenue sur les fonts baptismaux par rapport au parrain et à la marraine.

Fillinges, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 31 kil. de Saint-Julien ; 1,430 h.

Fillmore (Millard), homme d'Etat américain, né à Summer Hill, m. à Buffalo (1800-1874). Il gouverna, comme vice-président, les Etats-Unis, de 1850 à 1852.

Fillon [*ll* mll.] (la), née à Paris à la fin du XVIIe siècle, m. en Auvergne en 1727. Elle fut à la fois entremetteuse au profit de la jeunesse dorée et *mouche* de la police et du cardinal Dubois. C'est elle qui avertit le Régent de la conspiration de Cellamare.

Fillon (Benjamin), archéologue français, né à Grues (Vendée), m. à Saint-Cyr-en-Talmondais (1819-1881).

fillot, otte [*ll* mll., *o, o-te*] n. *Pop.* Fils, fille ; filleul ou filleule.

film n. m. (m. angl. signif. *pellicule*). Pellicule photographique, formée d'une feuille souple de celluloïd supportant la couche sensible.

film-pack (mot angl., composé de *film*, et de *pack*, paquet) n. m. Petite boîte de carton léger renfermant une douzaine de pellicules minces, rigides, et que, par un dispositif spécial, on escamote une à une quand elles ont été impressionnées.

filoche n. f. (de *fil*). Tissu, filet de corde, de soie ou de fil. Câble pour lever une meule de moulin.

filocher [*ché*] v. a. Faire le tissu appelé *filoche*.

filoir n. m. Machine à filer. Cylindre de bois placé à l'avant et à l'arrière d'un bateau servant à l'amarrage.

filon n. m. (de *fil*). Suite ininterrompue d'une même matière, contenue entre des couches d'une nature différente : *exploiter un filon d'argent. Fig.* Veine, source : *exploiter le filon comique.*

— ENCYCL. Les filons résultent du remplissage, par des minéraux divers, des fractures de l'écorce terrestre dont la direction n'est en général pas éloignée de la verticale. Les parois d'un filon sont appelées *épontes ;* celle des deux parois qui est supérieure est le *toit ;* l'inférieure se nomme *mur*. Dans les terrains très disloqués, il arrive parfois que des filons différemment métallisés se croisent.

On admet que le remplissage des filons est dû soit à l'injection (roches éruptives), soit à la sublimation, puis à la condensation de vapeurs minérales, soit au dépôt par les eaux qui circulent dans les fractures des parcelles minérales qu'elles recelent.

Filon (Charles-Auguste-Désiré), historien français, né et m. à Paris (1800-1875). — Son fils, PIERRE-MARIE-AUGUSTIN, né à Paris en 1841, précepteur du prince impérial Louis, fils de Napoléon III, s'est distingué par des études critiques sur les littératures française et anglaise : *Histoire de la littérature anglaise ; Mérimée et ses amis*, etc..

filonage n. m. (de *filer*). *Arg.* Recherche des pièces de monnaie tombées sur la voie publique, dans les ruisseaux, etc.

filonien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui forme et contient des filons.

filoselle [*zè-le*] n. f. (ital. *filosello*). Bourre de soie qui, mélangée avec du coton, sert à fabriquer des bas, des gants et divers articles de bonneterie.

filotier [*ti-é*], **ère** n. Marchand, marchande de fil au détail.

filotière n. f. *Archit.* Bordure d'un panneau de vitrail.

filou n. m. Voleur subtil, adroit fripon. Voleur au jeu. Adjectiv. *Le dieu filou*, Mercure.

filoutage n. m. Action de filouter.

filouter [*té*] v. a. Voler avec adresse : *filouter une montre, un mouchoir.* Tricher au jeu.

filouterie [*rî*] n. f. Action de filou ; vol subtil. Tricherie. Escroquerie.

fils [*fiss*] n. m. (lat. *filius*). Enfant mâle, par rapport à son père et à sa mère : *le fils aîné, dans l'ancien droit, jouissait de privilèges considérables.* Terme d'amitié : *mon fils.* Descendant : *les fils des Gaulois.* Homme considéré par rapport à son pays natal : *les fils de la France.* Individu considéré, par rapport aux influences qui l'ont formé : *les fils de la Révolution.* Religieux considérés par rapport au fondateur de l'ordre : *les fils de saint Benoît.* Effet considéré par rapport à sa cause (se dit des objets masculins) : *le désir est fils du besoin. Le fils de Dieu, de l'homme*, Jésus-Christ. *Fig. Fils d'Apollon*, les poètes. *Fils de Mars*, les guerriers, etc. *Beau fils*, jeune élégant. *Être fils de son père*, avoir les qualités ou les vices de son père. *Fam. Le fils à papa*, je, moi. *Un fils à papa*, le fils d'un homme riche, influent, etc. *Être fils de ses œuvres*, ne devoir qu'à soi-même sa fortune ou sa situation. *Fils de France*, enfants mâles des rois de France. ALLUS. LITT., V. DEMEURANT.

Fils puni (*le*), tableau de Greuze (Louvre). Cette composition fait suite à celle qui est connue sous

Le Fils puni, d'après Greuze.

le titre de la *Malédiction paternelle*. Le mauvais fils revient de l'armée au moment où son père, qui l'a maudit autrefois, vient d'expirer (1765).

Fils de Giboyer (*le*), comédie sociale en cinq actes et en prose, par Emile Augier (1862), faisant suite

aux *Effrontés*. Giboyer reste le forban de lettres, qui vend sa plume au plus offrant. Son fils Maximilien, jeune homme plein d'honneur, est la revanche de sa propre ignominie. Mise en scène de caractères qui sont à la fois des individus et des types.

Fils naturel (*le*), drame en cinq actes et en prose, de Diderot (1771) ; spécimen curieux du *drame bourgeois*, d'une sensiblerie déclamatoire. — Comédie en cinq actes et en prose, d'Alexandre Dumas fils (1858). Un riche désœuvré a abandonné une ouvrière qu'il a rendue mère. Plus tard, retrouvant son fils devenu célèbre, il veut le reconnaître, mais le jeune homme refuse et garde le nom de sa mère. Pièce nette, vigoureuse, d'une logique serrée et pressante.

Fils de l'Arétin (*le*), drame en quatre actes, en vers, de Henri de Bornier (1895). L'Arétin s'est converti et a répudié ses œuvres libertines. Il ne vit que pour son fils Orfinio, qu'il a eu jadis de la courtisane Camille. Mais la vengeance d'un traître fait qu'un livre infâme de l'Arétin tombe entre les mains de son fils et développe en lui les pires instincts. Orfinio va jusqu'à tenter de vendre sa cité à l'ennemi. Son père le tue d'un coup de poignard. Il est puni dans son fils pour le mal qu'il a fait autrefois. Cette fiction morale, mais nullement historique, donne lieu à des scènes qui ne manquent ni de grandeur, ni d'émotion.

filterie [*ri*] n. f. Lieu où l'on fabrique et retord le fil de lin.

filtier [*ti-é*], **ère** n. Celui, celle qui fabrique et retord le fil de lin.

filtrage n. m. Action de filtrer.

— Encycl. *Hyg.* Au filtrage naturel que subissent les eaux pluviales avant de rejoindre les réservoirs souterrains qui donneront naissance aux sources et aux fontaines, il a fallu substituer, pour l'eau destinée à l'approvisionnement des villes, un filtrage artificiel. Les eaux captées, pour aussi pures qu'elles soient, peuvent véhiculer des microbes, dont il importe de les débarrasser complètement avant de les livrer à la consommation ; c'est ce à quoi l'on parvient en faisant usage de *filtres*. En général, l'eau destinée à l'alimentation des villes se filtre sur son parcours en passant par les galeries filtrantes et achève de se purifier dans le réservoir d'où elle est distribuée. Le filtrage se fait sur des substances poreuses ou douées de propriétés absorbantes (charbon de bois, sable, pierre ponce, grès, amiante, sciure de bois, coton, laine, feutre, papier, etc.), qu'on lui fait traverser.

— *Techn.* Le filtrage des liqueurs, sirops et des boissons ordinaires (vins, cidres, bières, etc.) a surtout pour but de les clarifier : on fait usage, selon le cas, de filtres en étoffe (chausses) en papier, ou de filtres-presses. V. FILTRE.

filtrant [*tran*], **e** adj. Qui sert à filtrer.

filtrateur n. m. Industriel qui procède au filtrage artificiel des eaux.

filtration [*si-on*] n. f. Passage d'un liquide à travers un filtre qui l'éclaircit. Action de passer, de filtrer à travers les terres, les roches, en parlant des eaux : *eaux de filtration*.

filtre n. m. (ital. *filtro*). Etoffe, cornet de papier non collé, pierre poreuse, charbon ou appareil à travers lesquels on passe un liquide qu'on veut purifier : *filtre Pasteur ; filtre Chamberland*.

— Encycl. *Techn.* Les filtres les plus simples (filtres en papier plissé) ont uniquement pour but de débarrasser certains liquides des parcelles solides qui les épaississent ; d'autres ajoutent à cette fonction de clarifier celle de retenir aussi les infiniment petits (bactéries de toute sorte) que l'eau surtout tient en suspension.

Les filtres se classent en *filtres domestiques* et *filtres industriels*. Parmi les premiers, citons les *fontaines filtrantes*, récipients cylindriques ou rectangulaires munis d'un double fond fait d'une plaque poreuse de grès. Souvent, une couche de charbon et sable recouvre cette plaque, ou s'intercale entre deux plaques. Avec le *filtre Ducoudun*, l'eau trouve un diaphragme muni d'un tampon d'étoupe ou de feutre recouvert d'une couche de charbon de bois. Le *filtre à bougie*, dit *filtre Chamberland*, système Pasteur, fonctionne sous pression. L'eau arrive de la colonne de distribution dans un espace annulaire étanche et traverse en se filtrant les parois poreuses d'un cylindre creux intérieur.

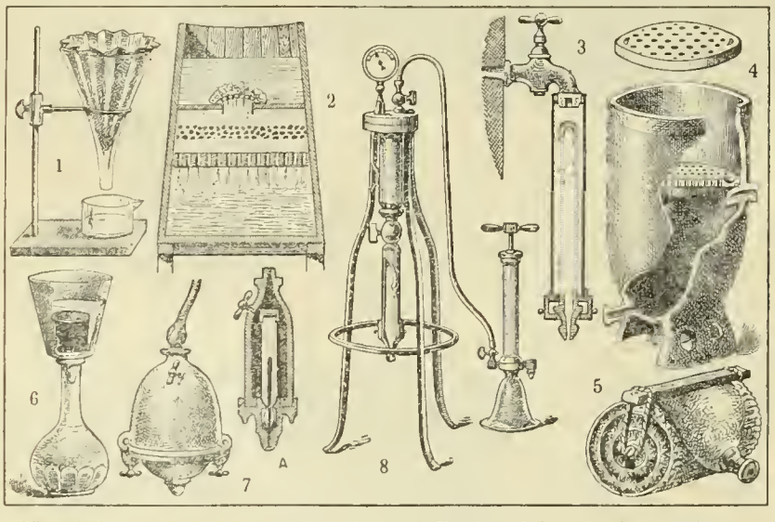

Filtres : 1. En papier joseph ; 2. Au sable et charbon ; 3. Chamberland, à une bougie ; 4. A vide, en grès ; 5. Escargot ; 6. De table, au charbon ; 7. Granjean (A, détail du filtre) ; 8. A pression (médecine et bactériologie).

Les *filtres industriels* sont établis, à plus grande échelle, sur les mêmes principes. Les *filtres-presses*, employés dans les sucreries, distilleries, fabriques de bougies stéariques, etc., ont une grande surface filtrante ; en principe, ils sont formés de récipients verticaux en tôle perforée garnie de toile. Le liquide est refoulé dans ces récipients par une pompe dite *monte-jus*.

filtre n. m. V. PHILTRE.

filtrée [*tré*] n. f. Ce qui glisse, filtre à travers : *une filtrée de lumière*.

filtrer [*tré*] v. a. Passer un liquide par le filtre : *filtrer une décoction*. V. n. Passer à travers un filtre : *les sirops filtrent lentement*. Pénétrer à travers un corps quelconque : *l'eau filtre à travers les terres*.

filtreur n. m. Celui qui est préposé au filtrage.

filure n. f. Manière dont un objet est filé.

Fimbria (C. Flavius), général romain, partisan de Marius. Lieutenant du consul Valerius Flaccus en Asie, il se révolta contre lui et le tua. Puis il lutta contre Mithridate. Sylla le vainquit et l'obligea à se tuer.

fimbriaire [*fin-bri-è-re*] n. f. Genre de vers intestinaux.

fimbrié, e [*fin*] adj. *Bot.* Se dit des organes à contours finement frangés.

fimbrille [*fin-bri, ll* mll., *e*] n. f. *Bot.* Appendice filiforme, sur le réceptacle de certaines composées.

fimicole adj. (du lat. *fimus*, fumier, et *colere*, habiter). Qui vit dans le fumier : *larves fimicoles*.

fin n. f. (lat. *finis*). Bout, extrémité : *la fin d'un livre*. Terme, mort : *toucher à sa fin. Fin de siècle*, expression employée à la fin du XIXe siècle dans des sens très divers, mais qui, appliquée à une personne ou à une chose, impliquait surtout l'idée d'absence de préjugés, de décadence raffinée, etc. *Fin du monde*, destruction de la terre et du genre humain qui, d'après l'Evangile, doit survenir à une époque indéterminée et être suivie d'un jugement général et public. But, destination : *en venir à ses fins. Prendre fin*, cesser. *Tirer à sa fin, être sur sa fin*, être sur le point de finir. *Faire une fin*, changer de vie ; se marier. *A bonne fin*, dans une intention louable. *Mener à bonne fin*, terminer heureusement. *Voir la fin de*, consommer entièrement. *Fin des fins, fin finale*, dernier terme. *En fin de compte*, en résumé, finalement. *Relig. Fins de l'homme, fins dernières*, ce qui doit arriver à l'homme à la fin de sa vie. *Dr. Fin de non-recevoir*, refus d'admettre une action judiciaire, sous prétexte que celui qui l'intente n'est pas fondé dans sa plainte. *A ces fins, à cette fin*, formule qui précède l'exposé des conclusions de la demande. *A telle fin que de raison*, dans le but de prévenir les divers résultats possibles et d'y pourvoir. Loc. adv. *A la fin*, enfin, après tout ce temps. PROV. : **La fin justifie les moyens**, faux principe de morale, d'après lequel les actes seraient justifiés par leur but ou par leur résultat. **Qui veut la fin veut les moyens**, celui qui poursuit un résultat ne doit pas reculer devant les actes qui l'y amèneront. (V. FINIS CORONAT OPUS.) ALLUS. LITTÉR. :

Rien ne trouble sa fin ; c'est le soir d'un beau jour,

vers de La Fontaine, au début de *Philémon et Baucis*, et qui caractérise la mort du sage. **En toute chose, il faut considérer la fin**, moralité de la fable de La Fontaine *le Renard et le Bouc* (III, 5). C'est un conseil de ne pas s'engager dans une entreprise sans en prévoir l'issue. V. ATTENDRE. ANT. **Commencement, début, origine.**

Fin de Satan (*la*), poème posthume de V. Hugo (1886), où le poète raconte la chute de Satan, les guerres de Nemrod, la Passion du Christ.

Fins des biens et des maux (*Des*), traité philosophique de Cicéron, où il discute les doctrines morales des stoïciens et celles des partisans d'Epicure.

fin, fine adj. (du lat. *finire*, terminer). Délié et menu : *écriture, pluie fine*. Elancé : *taille fine*. Précieux par la qualité : *pierres fines. Fig.* Délicat au goût : *vin fin*. Subtil : *avoir le goût fin*. Pur : *or fin*. Spirituel, piquant : *physionomie fine*. Rusé, habile : *c'est un fin renard. Fines herbes*, herbes hachées menu pour servir d'assaisonnement (persil, cerfeuil, estragon, etc.). *Nez fin*, perspicacité. *Fin fond*, bout extrême. *Fin mot*, motif secret. *Partie fine*, partie de plaisir où se mêle quelque mystère galant. Substantiv. Personne rusée : *les fins et les simples*. N. m. Ce qu'il y a de fin : *prendre le fin des choses*. Linge fin ; *blanchisseuse de fin. Le fin du fin, le fort et le fin*, ce qu'il y a de plus secret, de plus complet. Ecriture formée de petits caractères : *écrire en fin. Jouer au plus fin*, faire assaut de ruses. N. f. *Fam.* Fine champagne : *un verre de fine. Pop. La plus fine*, matière fécale. Adv. *Prendre une bille trop fin*, au jeu de billard, la toucher trop sur le côté. PROV. : **Fin contre fin ne vaut rien pour doublure**, il ne faut pas qu'une personne rusée s'associe à une personne aussi rusée qu'elle. ANT. **Gros, épais, grossier, sot, stupide.**

finage n. m. Etendue du territoire d'une commune. Autref., circonscription juridique.

finage n. m. *Techn.* Opération qui précède l'affinage de la fonte et qui a pour but de la purifier.

final, e, als adj. (lat. *finalis*). Qui finit, termine : *lettre finale d'un mot*. N. f. Dernière syllabe ou dernière lettre d'un mot. *Sport.* La course finale, décisive, d'une réunion. *Musiq.* Note principale qui détermine le ton d'un morceau, et par laquelle il doit finir. (En ce sens, on dit aussi TONIQUE adj. et n. f.)

finale n. m. (m. ital.). Morceau d'ensemble qui termine une symphonie, une sonate, un acte d'opéra : *le finale de* Lucie de Lammermoor.

— Encycl. Tous les actes d'opéra, s'ils se terminent par un morceau, ne se terminent pas par un finale, lequel doit présenter, au point de vue scénique, une importance et un caractère particuliers. C'est donc une scène capitale, à laquelle s'adapte une musique qui utilise toutes les ressources des voix et de l'orchestre. Le finale d'opéra a son origine dans les opéras bouffes italiens du XVIIIe siècle. Rossini surtout a donné à ses finales une ampleur et un éclat inconnus jusqu'à lui (*Guillaume Tell*). Le finale du dernier acte de *Fidelio* (Beethoven) est une page pleine à la fois de grandeur et de tendresse. Dans les symphonies, on donne le nom de *finale* au dernier mouvement ; dans le finale (avec chœurs) de la IXe Symphonie, Beethoven a atteint les sommets de l'art musical.

Finale dell'Emilia, v. d'Italie (Emilie, prov. de Modène) ; 13 000 h.

finalement [*man*] adv. A la fin, enfin. En définitive, en fin de compte.

finaliste n. m. *Philos.* Syn. de CAUSE-FINALISTE.

finalité n. f. Existence ou nature d'une cause finale.

— Encycl. Aristote est le premier qui ait donné à l'idée de finalité une expression philosophique. La finalité ou cause finale de chaque chose, c'est la perfection vers laquelle elle tend ; c'est, en d'autres termes, sa forme. La cause finale suprême est Dieu même, auquel est comme suspendu le monde. Admis par les stoïciens, nié par les épicuriens, le finalisme fut combattu par le mécanisme cartésien. Pour Kant, le principe de finalité est un principe régulateur de l'esprit, qui sert non à connaître des réalités, mais à inspirer des recherches. Les doctrines évolutionnistes ont paru s'opposer radicalement à la théorie des causes finales ; mais, si elles peuvent être exposées sans le secours de celles-ci, il faut reconnaître qu'il y a dans les êtres organisés, surtout dans les phénomènes d'adaptation, une sorte de finalité interne encore insuffisamment expliquée.

finance n. f. (du vx fr. *finer*, payer). Argent que l'on a (ne s'emploie plus dans ce sens qu'au pl.) : *ses finances sont en baisse*. Profession du financier : *entrer dans la finance*. Ensemble des financiers : *le monde de la finance. Ecriture de finance*, sorte d'écriture ronde. Pl. Deniers publics ; revenus et dettes de l'Etat ; *ministère des finances*.

— Encycl. *Admin.* Le ministère des finances, chargé de l'administration des recettes et des dépenses publiques, se divise en deux branches : 1° l'administration centrale ; 2° les régies ou administrations financières.

L'administration centrale comprend : le *cabinet du ministre* ; l'*inspection générale des finances*, chargée de contrôler et de vérifier sur place les divers services financiers ; la *direction du personnel et du matériel* ; la *direction du mouvement général des fonds*, qui assure la répartition régulière des fonds sur tous les points du territoire au moyen de comptes courants avec les comptables ou de transports de fonds, crée et négocie les valeurs du Trésor, surveille la circulation monétaire ; la *direction générale de la comptabilité publique*, qui donne des instructions à tous les comptables, prépare le budget, réunit les éléments du compte général annuel de l'administration des finances ; la *direction de la dette inscrite*, chargée du service des rentes sur l'Etat, perpétuelles et amortissables, des pensions et des cautionnements ; l'*agence judiciaire du Trésor public*, chargée des affaires contentieuses ; la *caisse centrale du Trésor public*, chargée du payement des dépenses publiques ; etc.

C'est aussi du ministère des finances que dépendent les administrations ou régies financières, savoir : contributions directes ; contributions indirectes ; enregistrement, domaine et timbre ; douanes ; manufactures de l'Etat ; monnaies et médailles.

On peut y rattacher également la *Caisse des dépôts et consignations*, dont le directeur général est nommé par décret, sur la proposition du ministre des finances, mais qui jouit d'une autonomie relative, et aussi le *Crédit foncier de France*, surveillé par les délégués du même ministre.

financer [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il finança, nous finançons*.) *Fam.* Fournir de l'argent.

financier, elle [*si-èl, è-le*] adj. Qui concerne les finances : *événements politiques et financiers*.

financier [*si-é*], **ère** adj. Qui est relatif aux finances : *système financier*. Qui concerne les gens de finance : *l'aristocratie financière*. N. m. Celui qui spécule sur l'argent et fait des opérations importantes. Celui qui s'entend à l'administration des finances publiques : *Necker fut un habile financier. Théât.* Emploi de comédie qui comprend les gens riches et les divers rôles où il faut montrer une rondeur franche et vive. N. f. *Cuis.* Nom donné à une façon d'apprêter certains mets au moyen d'ingrédients recherchés.

— Encycl. *Art culin.* La *financière* ou *sauce financière* s'obtient en mettant dans une casserole du beurre, quelques morceaux de jambon maigre, une cuillerée de farine. On fait prendre couleur ; on mouille avec bouillon et vin blanc sec (par moitié) ; on ajoute des champignons, sel, poivre, un peu de thym et de laurier, et on laisse réduire. Après quoi on enlève le laurier, le thym, et l'on ajoute dans la sauce, ris de veau, crêtes et rognons de coq, quenelles de volailles, etc.

financièrement [*man*] adv. En matière de finances ; au point de vue des financiers.

finasser [*na-sé*] v. n. *Fam.* User de subterfuges, de mauvaises finesses.

finasserie [*na-se-ri*] n. f. *Fam.* Mauvaise finesse : *les finasseries d'un plaideur retors*.

finasseur, euse [*na-seur, eu-ze*] ou **finassier** [*na-si-é*], **ère** n. *Fam.* Qui use de subterfuges, de petites finesses.

finâtre n. f. Soie de mauvaise qualité.

finaud [*nô*], **e** n. et adj. Fin, rusé dans les petites choses : *paysan finaud*.

finauderie [*nô-de-ri*] n. f. Petite finesse, action de finaud.

fincelle [*sè-le*] n. f. Ralingue qui porte la tête d'un filet de pêche.

fine (par ma). Sorte de juron anodin en usage chez les paysans et qui équivaut à *par ma foi*.

Fine (Oronce), mathématicien et cosmographe

français, né à Briançon, m. à Paris (1494-1555). Il professa avec grand éclat au Collège Royal et exécuta pour le cardinal de Lorraine, en 1553, une horloge qu'admirèrent tous ses contemporains.

finement [*man*] adv. D'une manière fine : *bijou finement travaillé; penser finement; circonvenir finement quelqu'un.*

fine-métal n. m. *Techn.* Fonte blanche.

finer [*né*] v. n. Finir. Régler, payer. (Vx.)

finerie [*ri*] n. f. *Techn.* Fourneau où s'opère le finage de la fonte.

fines [*fi-ne*] n. f. pl. Houilles menues, dans les houillères du nord de la France.

finesse [*né-se*] n. f. (de *fin*). Qualité de ce qui est fin, ténu, mince, léger, élancé : *finesse des cheveux, d'une étoffe, des traits, de la taille.* Aptitude à saisir les rapports délicats : *finesse du goût.* Nuances légères et délieates : *finesse du style.* Ruse, action rusée : *découvrir les finesses d'un trompeur. Entendre, chercher finesse à,* donner un sens mystérieux ou malin à. ANT. **Grosseur, épaisseur, grossièreté, sottise.**

finet, ette [*nè, è-te*] adj. Fin, rusé.

finetier [*ti-é*] n. m. Lapidaire qui ne travaille que des pierres fines.

finette [*nè-te*] n. f. Etoffe légère et pelucheuse de laine ou de coton croisé.

Fingal (GROTTE DE), célèbre caverne de l'Écosse, dans l'île de Staffa (Hébrides). Longue de 69 mètres, sur 20 mètres de voûte, elle forme une nef soutenue par des parois de basalte colonnaire. La mer y pénètre par une ouverture de 13 mètres et clapote jusqu'au fond. Les Celtes de l'île la nomment « caverne musicale ».

Fingal, héros irlandais du IIIe siècle, père d'Ossian, roi de Morven (Ecosse).

Fingal, poème en prose de Macpherson, attribué par lui au barde gaélique Ossian (1762). Cette vague et plaintive poésie fut accueillie avec enthousiasme par un siècle las de raisonnement et de critique; les pastiches de Macpherson furent admirés en France, notamment par Napoléon.

fingard [*ghar*], **e** adj. Rêtif : *cavale fingarde.*

Finhan, comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 18 kil. de Castelsarrasin, non loin de la Garonne; 1.260 h.

fini, e adj. Limité, qui a des bornes : *l'esprit de l'homme est fini.* Achevé, parfait en son genre : *un coquin fini. Homme fini,* homme usé au physique ou au moral. *C'est fini, tout est fini,* se dit pour annoncer qu'une personne est morte, qu'une ruine est consommée, etc. N. m. Perfection : *le fini d'un ouvrage.* Ce qui a des bornes : *le fini et l'infini.*

finial n. m. *Archéol.* Couronnement formé d'une touffe de feuilles.

Finiguerra [*ghou-è-ra*] (Thomas), sculpteur et orfèvre italien, né et m. à Florence (1426-1464). Il importa en Italie la gravure sur métal et trouva le moyen de reproduire sur le papier l'empreinte des ciselures exécutées sur les métaux; auteur de la célèbre nielle *le Couronnement de la Vierge.*

finiment [*man*] n. m. Caractère de ce qui est fini, soigné. (Vx.)

finir v. a. (lat. *finire*). Achever, terminer : *finir un tableau.* Discontinuer : *finissez vos sottes plaisanteries.* Absolum. *Finissez donc! voulez-vous finir?* se dit pour arrêter quelqu'un dont les paroles, les actes déplaisent. Servir de fin à : *le moment qui doit finir la vie.* V. n. Etre terminé : *l'Inde finit en pointe vers le sud.* Avoir une certaine fin : *cet enfant finira mal.* Arriver à son terme : *son bail finit à Pâques.* Mourir : *Charles le Téméraire finit misérablement devant Nancy. Finir de,* cesser de. *Finir par,* en venir à la fin. *Finir en,* être terminé en forme de. *En finir,* prendre un parti décisif. *N'en pas finir,* durer toujours, être extrêmement grand. *En finir avec,* se débarrasser de. *Fam. et ironiq. As-tu fini?* se dit pour imposer silence, montrer à quelqu'un qu'on ne partage pas son avis, etc. ALLUS. LITTÉR. : CHANSON, DESINIT IN PIS EM. RACE. ANT. **Commencer.**

finis coronat opus, mots lat. signif. : *La fin couronne l'œuvre.* S'emploie en bonne et mauvaise part, pour marquer que la fin d'une chose est en rapport avec le commencement.

finissage [*ni sa-je*] n. m. Dernière main que l'on met à un ouvrage pour le rendre parfait.

finissant [*ni-san*], **e** adj. Qui finit.

finissement [*ni-se-man*] n. m. Ornement qui finit quelque chose. (Vx.)

finisseur, euse [*ni-seur, eu-ze*] n. Qui donne la dernière main. N. f. Machine à tondre les draps. Dernière cannelure d'un laminoir.

Finistère (DÉPART. DU), dép. formé par la Bretagne; préf. *Quimper,* s.-préf. *Morlaix, Brest, Châteaulin, Quimperlé;* 5 arr., 43 cant., 296 comm. 795.100 h. (*Finistériens*). 11e région militaire; cour d'appel de Rennes, évêché à Quimper. Ce département tire son nom de sa situation physique (*finis terræ,* fin de la terre). Culture de primeurs, pâturages. La grande ressource du département est la petite pêche, l'extraction de la soude et de l'iode sur les bords de la mer, etc.

FINISTÈRE

0 10 20 30 K

PRÉFECTURE — Chemin de fer
SOUS-PRÉFECTURE — Canaux
Chlieu de Canton — Limite de départemt
Commune — d'arrondisst
Évêché — 145 Cote d'altitude

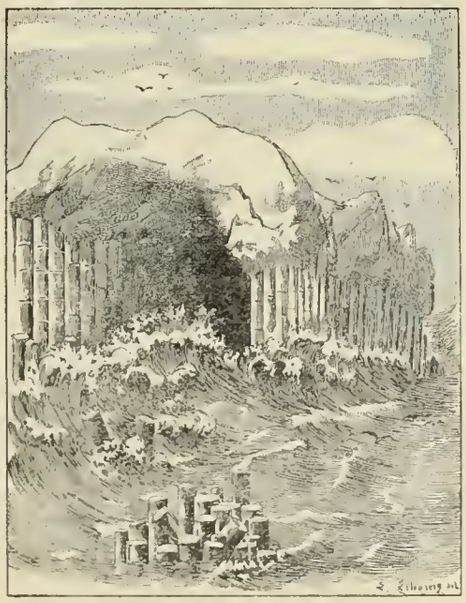

Grotte de Fingal.

Finisterre (CAP), à l'angle nord-ouest de l'Espagne.

finition [*si-on*] n. f. (de *finir*). *Pop.* Fin, achèvement.

finito n. m. *Comm.* Etat final, arrêté d'un compte.

Fink (Gottfried Guillaume), compositeur et poète allemand, né à Stadtsulza, m. à Leipzig (1783-1846).

Finlandais, e [*dè, è-ze*], originaire ou habitant de la Finlande : *les Finlandais.* N. m. Langue parlée en Finlande. Adjectiv. : *la race finlandaise.*

Finlande, région et grand-duché de la Russie d'Europe; 2.781.000 h. (*Finlandais*). Capit. *Helsingfors.* C'est un plateau granitique très marécageux au climat humide et froid. Fer. Grandes forêts. La Finlande appartint à la Suède jusqu'au début du XIXe siècle. La paix de Fredrikshamm la donna à la Russie (1809), et le tsar, devenu grand-duc de Finlande, reconnut les privilèges de ses nouveaux sujets, mais la russification a été entreprise par Nicolas II. Cependant, ses habitants ont conservé un sens très vif de leur nationalité, et ils ont reçu du tsar, en 1906, une constitution et un parlement particuliers. En littérature, le suédois resta l'instrument de la plupart des écrivains jusqu'en 1830; mais, depuis lors, la Finlande a sa littérature nationale; elle compte un poème épique célèbre, le *Kalevala,* et des romanciers, comme Juhani Aho. La Finlande est habitée par des Finnois et des Suédois.

Armoiries de la Finlande.

Finlande (GOLFE DE), formé par la Baltique (Russie). Il reçoit la Néva. Cronstadt, Viborg, Helsingfors, Narva et Revel sont ses principaux ports.

Finmark, prov. de Norvège, près de la Laponie russe; 33.000 h. Ch.-l. *Tromsœ.*

Finn Magnussen, érudit islandais, né à Skalhot, m. à Copenhague (1781-1847).

finnois, e [*fi-noi, oi-ze*] adj. Se dit d'un peuple qui habite l'extrémité nord-ouest de la Russie d'Europe, surtout la Finlande. (V. l'art. suiv.) N. m. La langue finnoise.

Finnois [*fi-noi*], peuple dispersé en un grand nombre de tribus (Lapons, Ostiaks, Samoyèdes, etc.) du nord de l'Europe et de l'Asie, notamment en Finlande et en Laponie. C'est une race de petite taille en général, à la tête courte, à la figure large. Quoique protestants depuis le XVIe siècle, ils ont conservé une foule de superstitions.

fin-or [*fi-nor*] n. m. Petite poire en forme de toupie. Pl. des *fins-ors.*

finot [*no*], **e** (dim. de *fin*). adj. et n. *Fam.* Fin, rusé : *paysan finot; c'est un finot.*

finoterie [*ri*] n. f. Caractère, action de finot.

Finsen (MÉTHODE DE), traitement du lupus par les rayons du soleil ou d'une source de lumière artificielle (photothérapie).

Finsteraarhorn (mot à mot, *sombre corne de l'Aar*), point culminant des Alpes de l'Oberland

bernois, entre le canton de Berne et le Valais, entre le Rhin et le Rhône; 4.275 m. Beaux glaciers.

fiocchi (in). V. IN FIOCCHI.

fiole n. f. (gr. *phialê*). Petit flacon de verre. *Arg.* Visage.

Fioles.

fioler [*lé*] v. n. *Pop.* (de *fiole*). Boire beaucoup.

fioleur, euse n. et adj. *Pop.* Syn. de IVROYEUR, IVROGNE.

fion n. m. *Arg.* Bonne tournure; cachet de ce qui est bien fait, bien tourné : *donner le coup de fion. Avoir le fion*, avoir le chic, une adresse naturelle ou acquise pour exécuter quelque chose.

Fionie [*nî*], île du Danemark, séparée du Slesvig par le Petit-Belt, de Seeland par le Grand-Belt; 250.000 h. (*Fioniens*). Céréales. Ch.-l. *Odensee.*

fionner [*fi-o-né*] v. n. *Pop.* Faire le beau, se pavaner.

fionneur, euse [*fi-o-neur, eu-ze*] n. et adj. *Pop.* Qui fionne.

Fioravanti (Léonard), médecin empirique italien, né à Bologne en 1588. Il est l'inventeur du baume calmant qui porte son nom.

Fioravanti (Valentin), compositeur italien, né à Rome, m. à Capoue (1770-1837). Il fit preuve d'une grande verve comique. — Son fils VINCENZO, né à Rome, m. à Naples (1799-1877), a écrit aussi de nombreux opéras du genre bouffe.

fiord ou **fjord** [*fi-or*] n. m. Golfe étroit et profond de la Norvège.

— ENCYCL. Les fjords sont particulièrement nombreux sur les côtes de la Norvège, de l'Ecosse septentrionale, de l'Amérique du Nord (bassin du Pacifique), de la Nouvelle-Zélande, etc. Ce sont généralement des vallées creusées à l'air libre, et qu'un mouvement d'affaissement du littoral a immergées ensuite. Le caractère abrupt de leur parois trahit l'action puissante de l'érosion des glaciers quaternaires. Une barre sous-marine marque généralement leur entrée.

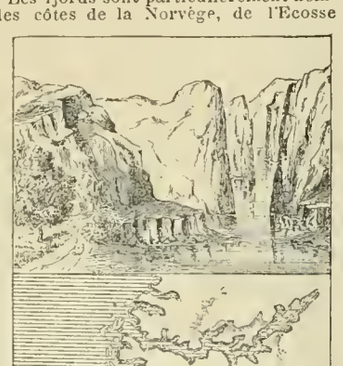
Fjord (élévation et plan).

Fiore (Pascal), publiciste italien, né à Berlizzi en 1837; auteur d'ouvrages de droit international.

Fiorentino (Pier Angelo), littérateur et critique dramatique français, d'origine italienne, né à Naples, m. à Paris (1816-1864). Il acquit par son habileté dans la critique littéraire une grande notoriété. Il a traduit la *Divine Comédie.*

Fiorinetta, type d'amoureuse dans la comédie italienne : apprentie courtisane qui, sous l'empire d'un amour pur, reste du moins désintéressée.

Fiorinetta.

florite n. f. Opale blanche, opaque et nacrée. Adjectiv. : *opale florite.*

fioriture n. f. (ital. *fioritura*). Ornement de goût, ajouté à volonté dans un morceau de musique. *Par ext.* Ornement, accessoire : *fioriture de style.*

Firdousi. *Biogr.* V. FERDOUSY.

Firenzuola (Agnolo GIOVANNINI, dit), conteur italien, né à Florence en 1493, m. vers 1545; auteur des *Ragionamenti d'amore.*

firmament [*man*] n. m. (lat. *firmamentum*). Voûte azurée qui paraît s'étendre au-dessus de nos têtes : *les étoiles du firmament sont innombrables.*

firman n. m. (du persan *ferman*, ordre). Ordre, permis du Grand Seigneur ou de quelque autre souverain de l'Orient.

firme n. f. (angl. *firm*, allem. *firma*). Raison sociale.

Firmi, comm. de l'Aveyron, arr. et à 39 kil. de Villefranche, sur le Rieumort; 2.580 l'ouille, fer, métallurgie.

Firmicus Maternus, théologien latin du IVe siècle, auteur d'un traité *De errore profanarum religionum.*

firmiens [*mi-in*] n. m. pl. Nom donné à des donatistes d'Afrique au IVe siècle, qui avaient pour chef Firmius. S. un *firmien.*

Firmin (saint), né à Pampelune, évêque d'Amiens, martyrisé en 287. Fête le 25 septembre.

Firminy, ch.-l. de c. (Loire), arr. de Saint-Etienne; 17.940 h. Houille, métallurgie. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 7 comm. et 27.870 h.

Firouz, souverain sassanide de la Perse, mort en 484 apr. J.-C. Son règne fut signalé par une sécheresse de sept ans, qui ruina l'Iran. Firouz périt dans une campagne contre les Ephtalites ou Huns blancs.

Firozpour, v. de l'Inde (Pendjab), sur le Sutledj; 50.000 h.

fisc [*fisk*] n. m. (du lat. *fiscus*, panier). Trésor de l'Etat : *les caisses du fisc.* Administration chargée de la perception des impôts : *le fisc de Philippe le Bel se montra avide et impitoyable.*

fiscal [*fis-kal*], **e, aux** adj. (lat. *fiscalis*). Qui concerne le fisc : *loi fiscale.* Zélé pour le fisc. *Procureur fiscal* ou absolum. *le fiscal*, officier chargé des fonctions du ministère public dans les justices seigneuriales.

fiscalement [*fis-ka-le-man*] adv. D'une manière fiscale.

fiscalin, e [*fis-ka*] adj. Qui appartient au fisc. N. m. Fief du roi. Vassal ou fermier de ces fiefs. Receveur des impôts.

fiscalité [*fis-ka*] n. f. Système des lois relatives au fisc. Tendance à augmenter les droits du fisc, à multiplier les impôts.

Fischart [*fi-char*] (Jean), surnommé **Mentzer,** humoriste et satirique allemand, adaptateur de Rabelais, né à Mayence ou à Strasbourg (vers 1545, m. vers 1614).

Fischenthal, comm. de la Suisse (cant. de Zurich), dans la vallée de la Toss; 2.050 h.

Fischer [*chèr*] (Kuno), philosophe allemand, de l'école hégélienne, né à Sandewalde, m. à Heidelberg (1824-1907). On lui doit une très remarquable *Histoire de la philosophie moderne.*

Fischingen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur la Murg; 2.570 h.

Fisher (John), évêque et cardinal anglais, né à Beverley (York), décapité comme rebelle, à cause de son attachement au catholicisme, sous le règne de Henri VIII (1459-1535).

Fismes [*fi-me*], ch.-l. de c. (Marne), arr. de Reims, sur la Vesle; 3.410 h. (*Fismois*). Ch. de f. N. et E. — Le cant. a 24 comm. et 12.000 h.

fissident [*fis-si-dan*] n. m. Genre de mousses bryacées, très répandues sur tout le globe.

fissile [*fis-si-le*] adj. (lat. *fissilis*). Qui se divise facilement en feuillets ou en couches minces.

fissilingues [*fis-si-lin-ghe*] n. m. pl. Sous-ordre de reptiles sauriens, comprenant ceux qui, comme les lézards, ont une longue langue fourchue et protractile. (Ils se divisent en trois familles : *lacertidés, amévidés, monitoridés.*) S. un *fissilingue.*

fissilité [*fis-si*] n. f. Qualité de ce qui est fissile. Propriété de certains schistes ou phyllades (ardoises d'Angers) de se diviser en feuillets assez minces.

fissinerve [*fis-si-nèr-ve*] adj. *Bot.* Qui a des folioles à nervures latérales bifides.

fissipare [*fis-si*] adj. (du lat. *fissus*, fendu, et *parere*, enfanter). Qui se produit par la scission de son propre corps.

fissiparité [*fis-si*] n. f. Mode de reproduction des animaux fissipares.

fissipède [*fis-si*] adj. (du lat. *fissus*, fendu, et *pes, pedis*, pied). Qui a le pied divisé en plusieurs doigts ou parties, en parlant des quadrupèdes.

fissipenne [*fis-si-pè-ne*] adj. (du lat. *fissus*, fendu, et *penna*, plume). Qui a les ailes divisées en plusieurs branches.

fissirostres [*fis-si-ros-tre*] n. m. pl. (du lat. *fissus*, fendu, et *rostrum*, bec). Groupe d'oiseaux à bec profondément fendu. S. un *fissirostre.*

fissuration [*fis-su-ra-si-on*] n. f. Production de fissures : *la fissuration des calcaires.*

fissure [*fis-su-re*] n. f. (lat. *fissura*; de *fissus*, fendu). Petite crevasse : *fissure d'un mur. Anat.* Sillon. *Pathol.* Fracture longitudinale. Gerçure. *Pop. Avoir une fissure*, être un peu fou.

— ENCYCL. *Pathol. Fissure à l'anus.* La lésion, toujours de peu d'importance en apparence, consiste en une petite ulcération siégeant au fond d'un des plis radiés qui environnent l'anus, vers le coccyx. La douleur est souvent très vive, et parfois suscite des idées de suicide.

Les laxatifs, les pommades à la belladone, à la cocaïne, apportent un léger soulagement. Le meilleur traitement est la dilatation forcée de l'anus avec les doigts ou avec un spéculum spécial.

fissurelle [*fis-su-rè-le*] n. f. Genre de mollusques à coquille en cône surbaissé, dont on connaît plus de cent espèces, de toutes les mers tempérées et chaudes.

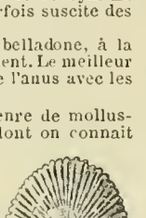
Fissurelle.

fissurer [*fis-su-ré*] v. a. Diviser par fissures.

fiston [*fis-ton*] n. m. *Pop.* Fils.

fistulaire [*fis-tu-lè-re*] adj. Qui présente un tube, un canal dans toute sa longueur : *stalactite fistulaire.* Qui dépend d'une fistule : *trajet fistulaire.*

fistulation [*fis-tu-la-si-on*] n. f. Production des fistules.

fistule [*fis-tu-le*] n. f. (lat. *fistula*). *Méd.* Canal accidentel, qui communique avec une glande ou une cavité naturelle et amène au dehors leurs sécrétions : *fistule lacrymale.* Coup de ciseau ou de marteau appliqué de travers sur le bois.

— ENCYCL. Les fistules peuvent résulter de l'ouverture d'un foyer purulent, comme un abcès froid ou chaud, de l'élimination d'un corps étranger ou d'un fragment de tissu osseux nécrosé. Enfin, il est des fistules qui ont pour cause l'état pathologique d'un canal excréteur; telles sont les fistules lacrymales, salivaires, etc.

Chaque espèce de fistule demande un traitement particulier. Cependant, il est divers moyens généraux auxquels on a recours; tels sont : la compression, les injections irritantes, l'incision d'une paroi, l'excision totale du canal, etc.

Les *fistules de l'anus* ne sont pas dangereuses, mais sont souvent très gênantes à cause de la suppuration continuelle; elles doivent être opérées.

La *fistule lacrymale* succède à une inflammation des voies lacrymonasales; elle ne guérit jamais spontanément. Citons encore les fistules *recto-vaginales, vésico-intestinales, vésico-utérines,* etc.

fistuleux, euse [*fis-tu-leû, eu-ze*] adj. De la nature de la fistule : *canal fistuleux.*

fistuline [*fis-tu*] n. f. Sorte de champignon, appelé aussi *foie-de bœuf* ou *langue-de-bœuf.*

fit fabricando faber, proverbe latin que traduit le français : *c'est en forgeant qu'on devient forgeron.* V. FORGER.

Fitzgerald (Edouard), patriote irlandais, qui essaya de soulever l'île, avec le concours des Français, en 1798, fut trahi, surpris et traîné à la prison de Newgate, où il mourut de ses blessures (1763-1798).

Fitz-James, famille anglaise, devenue française depuis le maréchal de Berwick (James Fitz-James), fils naturel de Jacques II, et à laquelle appartiennent FRANÇOIS, fils du maréchal, évêque de Soissons, premier aumônier de Louis XV (1709-1764); — EDOUARD, petit-fils du maréchal, né à Versailles, émigré, pair sous la Restauration, député de Toulouse sous Louis-Philippe (1776-1838).

Fiume, v. de Hongrie, port actif sur l'Adriatique; 40.000 h.

five-o'clok [*fai-vo-klok*] n. m. (loc. angl. qui signifie *cinq heures*). Lunch, thé que l'on prend à cinq heures de l'après-midi.

Fives, anc. comm. du dép. du Nord, réunie aujourd'hui à Lille, dont elle forme l'un des quartiers industriels les plus populeux.

Fix [*fikss*] (Théodore), économiste suisse, né à Soleure, m. à Paris (1800-1846). — Son frère THÉOBALD, philosophe, né à Soleure, m. à Paris (1802-1874).

fixable [*fik-sa-ble*] adj. Qui peut être fixé.

fixage [*fik-sa-je*] n. m. Action de fixer. Opération par laquelle une image photographique est rendue inaltérable à la lumière : *le fixage s'obtient au moyen d'un bain d'hyposulfite de soude.*

— ENCYCL. *Photogr.* Le fixage des plaques, pellicules ou papiers au gélatino-bromure, etc., s'opère à la lumière inactinique au moyen d'une solution d'hyposulfite de soude, à 20 p. 100. Au sortir du bain de fixage, plaque, pellicule ou papier doivent subir un lavage prolongé (de préférence en eau courante ou souvent renouvelée), pour éliminer tout l'hyposulfite de soude. On fixe également les épreuves positives sur papier par noircissement direct au sortir du bain de virage; mais les amateurs utilisent des bains combinés de virage-fixage, dans lesquelles les deux opérations se font simultanément.

fixateur, trice [*fik-sa*] adj. Qui a la propriété de fixer. N. m. Outil pour fixer les œillets métalliques. Sorte de vaporisateur qui sert à fixer un dessin sur papier. Substance qui rend une image photographique inaltérable à la lumière.

fixatif, ive [*fik-sa*] adj. Qui sert à fixer. N. m. Préparation de gomme dissoute dans l'alcool, qui sert à fixer les dessins sur papier.

fixation [*fik-sa-si-on*] n. f. (de *fixer*). Action de déterminer, d'établir : *la fixation de l'impôt, d'une échéance. Chim.* Opération par laquelle on rend fixe un corps volatil : *fixation du mercure. Histol.* Opération par laquelle on fixe les éléments cellulaires pour les étudier plus tard.

fixe [*fik-se*] adj. (du lat. *fixus*, fixé). Qui ne se meut pas : *étoile fixe.* Qui reste attaché sur le même point : *regard fixe.* Invariable, permanent : *prix fixe. Idée fixe*, idée qui obsède l'esprit. *Chim. Corps fixe*, corps qui, comme l'or, le carbone, etc., ne se volatilise pas. *Prix fixe*, prix réglé d'avance par le marchand et sur lequel on ne rabat rien. N. m. La partie invariable des appointements d'un employé : *vous aurez tant de fixe.* Interj. *Fixe!* commandement de l'immobilité sous les armes. ANT. **Branlant, changeant, mobile.**

fixé [*fik-sé*] n. m. Petit tableau peint à l'huile, et qu'on applique derrière une glace, laquelle lui tient lieu de vernis.

Fixe-agrafe.

fixe-agrafe n. m. Instrument employé par les apiculteurs pour fixer les agrafes qui maintiennent en place les plateaux des rayons mobiles. Pl. des *fixe-agrafes.*

fixe-bouchon n. m. Petit appareil pour tenir fixé le bouchon d'une bouteille. Pl. des *fixe-bouchons.*

fixe-chapeau n. m. Longue épingle permettant de fixer les chapeaux de femme sur la tête. Pl. des *fixe-chapeaux.*

fixe-fruit n. m. invar. Coin en bois de constructeur en pisé. Pl. des *fixe-fruits.* Syn. FIXE-POINT.

fixe-longe n. m. Anneau disposé sur la mangeoire et dans lequel glisse librement la longe d'un cheval, d'un bœuf, etc. Pl. des *fixe-longes.*

fixement [*fik-se-man*] adv. D'une manière fixe : *regarder fixement quelqu'un.*

fixer [*fik-sé*] v. a. Rendre fixe : *fixer un dessin sur un mur.* Diriger d'une manière permanente : *fixer les yeux sur quelque chose.* Regarder fixement : *fixer quelqu'un. Fig.* Arrêter définitivement : *fixer son choix.* Déterminer, préciser : *fixer le sens des mots.* Etablir : *fixer sa résidence.* Attirer, captiver : *fixer l'attention de quelqu'un.* Rendre constant : *fixer un esprit léger. Chim.* Empêcher de se volatiliser : *fixer le mercure. Fam. N'être pas fixé*, ne pas savoir au juste ce qu'on veut.

fixibilité [*fik-si*] n. f. Propriété de pouvoir être fixé : *la fixibilité des couleurs.*

fixisme [*fik-sis-me*] n. m. *Apic.* Procédé d'élevage des abeilles, dans lequel on ne donne aux abeilles que des ruches où elles construisent elles-mêmes et fixent leurs rayons. V. APICULTURE. ANT. **mobilisme.**

fixiste [*fik-sis-te*] n. m. Apiculteur qui pratique le fixisme.

fixitaire [*fik-si-tè-re*] n. et adj. Partisan, en biologie, de la fixité des espèces.

fixité [*fik-si*] n. f. Qualité de ce qui est fixe : *la fixité du regard. Biol. Fixité de l'espèce*, théorie d'après laquelle les espèces vivantes ont existé de tout temps telles qu'elles sont aujourd'hui. *Chim.* Propriété des corps qui ne sont point volatilisables par les moyens ordinaires. *Fig.* Etat des choses qui ne varient point : *la fixité des idées, des opinions.*

Fizeau [*zô*] (Hippolyte-Louis), physicien français, né à Paris, m. à Nanteuil (1819-1896); auteur de beaux travaux sur la propagation et la vitesse de la lumière.

fjord n. m. V. FIORD.

fla n. m. invar. (onomat.). Double coup de baguette frappé légèrement sur un tambour, d'abord de la main droite, puis fortement de la main gauche : *des fla et des ra.*

flabellates [*bèl-la-te*] n. m. pl. Groupe de mollusques lamellibranches, comprenant ceux qui sont de forme allongée et possèdent des côtes épaisses et tranchantes. S. un *flabellate.*

flabellation [*bèl-la-si-on*] n. f. (du lat. *flabellum*, éventail). Action de renouveler l'air autour d'une partie du corps immobilisée.

flabellé [*bèl-lé*], **e** ou **flabelliforme** [*bèl-li*] adj. (de *flabellum*, et *forme*). En forme d'éventail.

flabellum [*bel-lom'*] n. m. (mot lat.). *Antiq.* Grand éventail de plumes de paon, de feuilles de

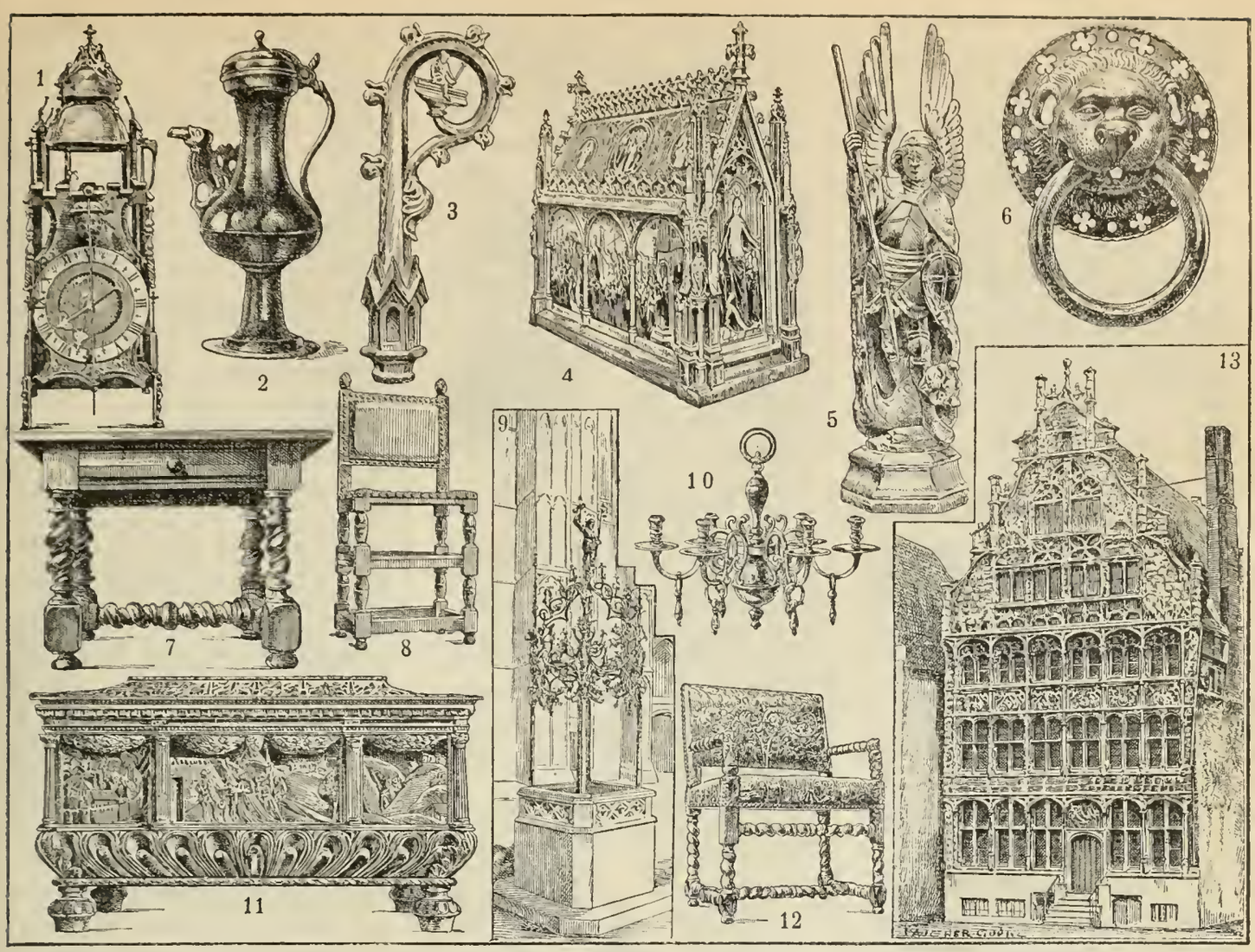

Art flamand : 1. Horloge à tirage et à poids (xvᵉ s.), musée de Cluny. — 2. Aiguière en cuivre jaune (Dinant, xvɪᵉ s.). — 3. Crosse en bois doré (xvᵉ s.), musée du Louvre. — 4. Châsse de sainte Ursule à Bruges. — 5. Saint Michel, statue bois (xvᵉ s.), musée du Louvre. — 6. Marteau de porte (xvᵉ s.), musée de Cluny. — 7. Table à pieds tournés, musée de Cluny. — 8. Chaire du xvɪᵉ siècle, musée de Cluny. — 9. Puits de Quentin Metzys, à Anvers. — 10. Lustre en cuivre. — 11. Bahut du xvɪᵉ siècle, musée de Milan. — 12. Fauteuil recouvert de cuir. — 13. Maison des Bateliers, à Gand.

lotus, adapté à un long manche, et qui était porté par un esclave appelé *flabellifère*.

flac [*flak*] interj. Onomatopée imitant le bruit de l'eau, celui d'une tape, etc.

flaccidité [*flak-si*] n. f. (du lat. *flaccidus*, flasque). Etat d'une chose flasque.

Flaccilla (Ælia), impératrice romaine, femme de l'empereur Théodose, née en Espagne au ɪvᵉ siècle, m. en Thrace en 388. L'Eglise l'a mise au rang des bienheureuses.

Flaccus. *Biogr.* V. Valérius.

Flaccus (Quintus Fulvius), consul romain en 237, m. vers 201 av. J.-C. Il battit le Carthaginois Hannon et s'empara de Capoue.

Flach (Jacques), publiciste et historien français, né à Strasbourg en 1846 ; auteur de travaux remarquables de législation comparée (*les Origines de l'ancienne France*, etc.).

Flachat [*cha*] (Eugène), ingénieur français, constructeur des premières voies ferrées de la France, né à Nîmes, m. à Arcachon (1802-1873).

flache adj. (du lat. *flaccus*, mou). Mou : *avoir l'oreille flache. Poutre flache*, dont les arêtes vives manquent. N. f. Endroit d'un tronc d'arbre dépouillé de l'écorce et non encore équarri. Défaut, déchet dans l'arête vive d'une pièce de bois équarrie. Fissure d'une roche. Inégalité dans le pavage, par suite de l'enfoncement d'un pavé. Mare dans un bois.

flacher [*ché*] v. a. (de *flache* n. f.). *Sylvic.* Faire une entaille à un arbre pour le marquer du sceau.

flacherie [*rî*] n. f. Maladie mortelle des vers à soie, causée par des microbes existant sur les feuilles de murier ou dans les locaux d'élevage. (Les vers qui en sont atteints sont dits *morts-flats*.)

flacheux, euse [*cheû, eu-ze*] adj. Qui a des flaches, en parlant d'une pièce de bois.

Flach-Francowitz (en lat. *Flacius Illyricus*), théologien protestant, né à Albona (Istrie), m. à Francfort (1520-1575). Il essaya une justification historique de la Réforme.

flacon n. m. (bas lat. *flasco*). Sorte de bouteille qui se ferme ordinairement avec un bouchon de même matière : *un flacon de cristal.* Bouteille. Son contenu : *boire un flacon de vieil armagnac. Pop.* Soulier.

Flacons : 1. A liqueur ; 2, 3. De pharmacien ; 4. Compte-gouttes ; 5. De toilette ; 6. A odeur.

flaconnier [*ko-ni-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait des flacons.

Flacourt [*kour*] (Etienne de), un des premiers colonisateurs français de Madagascar, né à Orléans, m. en mer (1607-1660).

fla-fla n. m. *Bx-arts.* En T. d'atelier, recherche d'effets en peinture. *Fig.* Ostentation, étalage : *faire du fla-fla.*

flagellaire [*jèl-lè-re*] adj. (du lat. *flagellum*, fouet). *Hist. nat.* Qui ressemble à un fouet.

flagellaire [*jèl-lè-re*] n. f. Genre de plantes grimpantes des régions tropicales de l'ancien monde, et qui est le type d'une famille dite des *flagellariées.*

flagellants [*jèl-lan*] n. m. pl. Fanatiques religieux du xɪɪɪᵉ et du xɪvᵉ siècle, ainsi nommés parce qu'ils se flagellaient en public. (Leurs excès durent à plusieurs reprises être réprimés par la force. Diverses confréries de flagellants se fondèrent plus tard. Le roi Henri III en créa une à Paris, en 1583.) S. un *flagellant.*

flagellarié, e [*jèl-la*] adj. Qui ressemble ou se rapporte aux flagellaires.

flagellariées [*jèl-la-ri-é*] n. f. pl. Petite famille de plantes monocotylédones, ayant pour type la *flagellaire*, et que certains auteurs réunissent à celle des joncées. S. une *flagellariée.*

flagellates [*jèl-la-te*] n. m. pl. Groupe de protozoaires, comprenant des organismes microscopiques, qui font le passage entre les végétaux et les animaux. (Les flagellates vivent dans toutes sortes de liquides, surtout dans les fermentations, et se déplacent au moyen de filaments [*flagellum*] ou de cils vibratiles.) S. un *flagellate.*

flagellateur [*jèl-la*] n. m. Celui qui flagelle.

flagellation [*jèl-la-si-on*] n. f. (lat. *flagellatio*). Supplice du fouet ou des verges : *la flagellation de saint Gervais.* Représentation artistique de la flagellation du Christ ou d'un saint. Action de se flageller soi-même.

— Encycl. *Hist. relig.* La flagellation, en usage chez les Juifs depuis les temps très anciens, fut adoptée dès les premiers siècles de l'Eglise comme peine afflictive. Adoptée par les fondateurs d'ordres du xɪɪᵉ et du xɪɪɪᵉ siècle, la flagellation fut, dès lors, un des exercices de pénitence les plus recommandés par les différentes règles monastiques, qui en déterminèrent minutieusement la forme et la durée. Les laïques fervents la pratiquèrent à leur tour. De nos jours, la flagellation est encore pratiquée dans les cloîtres ; l'usage en est très rare en dehors des couvents.

— *Méd.* La flagellation se fait, soit avec des verges, soit avec des orties, soit avec une brosse rude avec laquelle on frappe à plat ; elle stimule les extrémités nerveuses et est employée dans l'incontinence d'urine, la constipation, l'impuissance, la frigidité. Pour que son action soit plus sûre, elle doit être combinée avec l'hydrothérapie et l'électrothérapie.

flagellé [*jèl-lé*, **e**, adj. *Hist. nat.* Muni d'un flagellum : *infusoire flagellé.*

flagellée [*jèl-lé*] n. f. Variété de laitue, dite aussi *sanguine*, qui pomme de bonne heure. (Elle est marquée de taches rouges.)

flageller [*jèl-lé*] v. a. (lat. *flagellare*). Faire subir le supplice de la flagellation. *Fig.* Maltraiter en paroles : *Molière a flagellé l'hypocrisie.*

flagelliforme [*jèl-li*] adj. Qui a la forme, l'apparence d'un fouet.

flagellum [*jèl-lom'*] n. m. (mot lat. signif. *fouet*). Filament mobile, servant d'organe locomoteur à certains protozoaires.

flageoler [*jo-lé*] v. n. Se dit des jambes de l'homme, du cheval, lorsque la fatigue ou la faiblesse les rend tremblantes.

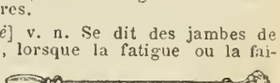

Flageolet.

flageolet [*jo-lè*] n. m. (du provenc. *faioulet.*) Petit instrument de musique à vent et en bois, à bec. Jeu d'orgue, le plus aigu de tous. *Pop.* Jambe maigre. N. m. et adj. Espèce de haricot : *manger des haricots flageolets, des flageolets.*

— Encycl. Le flageolet est généralement en buis et à six trous. Son échelle est de deux octaves augmentée d'une tierce mineure à partir du sol. On l'appelait jadis *flûte allemande.*

flaget [*jè*] n. m. Fléau à battre le blé.

flagorner [*né*] v. a. Flatter souvent et bassement : *flagorner les puissants du jour.*

flagornerie [*rî*] n. f. (de *flagorner.*) Flatterie basse et souvent répétée.

flagorneur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui flagorne.

flagramment [*gra-man*] adv. D'une manière flagrante.

flagrance n. f. Etat de ce qui est flagrant.

flagrant [*gran*], **e** adj. (du lat. *flagrans*, brûlant). *Au fig.* En feu : *guerre flagrante.* Evident : *inégalité flagrante.* Qui éclate sous les yeux. *Flagrant délit*, délit qui se commet sous les yeux mêmes de ceux qui le constatent.

— Encycl. *Flagrant délit.* C'est un délit « qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre ». Sont aussi réputés flagrants délits le cas où le prévenu « est poursuivi par la clameur publique, et celui où le prévenu est trouvé saisi d'effets, armes, instruments ou papiers faisant présumer qu'il est auteur ou complice, pourvu que ce soit dans un temps voisin du délit ».

En France, en cas de flagrant délit, le procureur de la République a le droit d'exercer les attributions du juge d'instruction en procédant aux premiers actes d'instruction et à l'arrestation de l'inculpé, et, de son côté, le juge d'instruction a la faculté de le saisir sans être requis par le procureur de la République.

Tout inculpé arrêté en état de flagrant délit pour un fait puni de peines correctionnelles est immédiatement conduit devant le procureur de la République, qui l'interroge, et, s'il y a lieu, le traduit sur-le-champ à l'audience du tribunal.

Les témoins peuvent être verbalement requis et sont tenus de comparaître.

Si l'inculpé le demande, le tribunal lui accorde un délai de trois jours au moins pour préparer sa défense.

Tout dépositaire de la force publique et même toute personne est tenue de saisir le prévenu surpris en cas de flagrant délit et de le conduire devant le procureur de la République (sans qu'il soit besoin de mandat d'amener), si le délit emporte une peine afflictive ou infamante.

Le flagrant délit commis à l'audience (par ex. : outrages aux magistrats ou aux témoins) d'un tribunal civil ou répressif saisit immédiatement ce tribunal.

flagrante delicto, mots lat. signif. En flagrant délit : *il a été pris flagrante delicto.*

Flahaut de La Billarderie [*fla-ô*] (Joseph, comte **de**), général et diplomate français, aide de camp de Napoléon Ier, ambassadeur en Angleterre sous Napoléon III, né et m. à Paris (1785-1870).

flair [*flèr*] n. m. (de *flairer*). Odorat du chien; odorat en général : *les chiens ont un flair subtil.* *Fig.* Perspicacité : *les policiers doivent avoir du flair.*

flairer [*flé-ré*] v. a. (du lat. *flagrare,* avoir de l'odeur). Appliquer son odorat à : *chien qui flaire une motte de terre.* Percevoir l'odeur de : *chien qui flaire le gibier.* *Fig.* Pressentir : *flairer une escroquerie.* *Pop.* (par confusion abusive avec *fleurer*) Exhaler une odeur : *ne pas flairer la rose.*

flaireur [*flè*] n. m. Qui flaire. *Fig.* Qui est à l'affût, à la piste de.

Flamand [*man*], **e,** originaire ou habitant de la Flandre : *les Flamands.* Adject. : *races flamandes.* N. m. La langue flamande : *comprendre le flamand.*

— Encycl. *Linguist.* On comprend sous le nom de « langue flamande » un ensemble de dialectes assez divers, mais tous bas franconiens, parlés dans les provinces belges de l'Ouest et de l'Est : province de Anvers, Brabant méridional et Limbourg. Les dialectes flamands du nord de la Belgique se confondent avec les dialectes néerlandais du sud de la Hollande, la source de tous ces dialectes étant la même. La langue flamande ressemble assez au hollandais, dont elle diffère par des particularités d'orthographe et de prononciation. Depuis la loi du 17 juillet 1895, toutes les lois, en Belgique, doivent être rédigées en français et en flamand. Le mouvement flamand, inauguré en Belgique, dès 1830, par Jan Frans Willems, semble devoir triompher. Les *flamingants* ont réussi à élever l'idiome national à la dignité d'une langue littéraire. Le plus célèbre écrivain flamand est Henri Conscience.

— *Bx-arts. Peint.* La tendance réaliste de la peinture flamande, déjà visible dans les miniatures du XIe et du XIIe siècle, s'accentue dans les œuvres des frères Hubert et Jean Van Eyck (XVe s.), qui eurent une influence considérable. Leur disciple Rogier Van der Weyden fut lui-même le maître de Hans Memling, qui eut un si vif sentiment de la grâce et de la perfection. Leur style se conserva en Flandre pendant une partie du XVIe siècle, avec Quentin Metzys, Jérôme Bosch, etc. Puis les peintres flamands se mettent à l'école des maîtres italiens, avec Jean de Mabuse, Van Orley, Lambert Lombart, Frans Floris, Otto Venius. D'autres, au contraire, s'attachaient aux traditions du génie flamand : les Breughel, les Pourbus, les Bril, etc. Par réaction contre l'imitation italienne, Rubens opéra une véritable renaissance et ramena dans la peinture le goût de la réalité; il eut pour disciples Van Dyck et Jordaens, et pour contemporains l'animalier Snyders, Van der Meulen, le peintre des batailles, le portraitiste Frans Hals, les deux Teniers, peintres de scènes familières, etc. Philippe de Champaigne, qui se fixa à Paris, appartient cependant à l'école flamande. Le déclin de la peinture flamande commence avec Gérard de Lairesse pour se continuer pendant tout le XVIIe siècle, tout en comptant encore des artistes de mérite comme Verhaegen et Ommeganck. L'école belge du XIXe siècle est représentée par Navez, Wappers, Gallait, Wiertz, Leys, Braekeleer, les Stevens, Ch. de Groux, Agneessens, Stobbaerts, Verwée.

— *Grav.* L'art de graver sur bois fut cultivé de bonne heure en Flandre. La gravure au burin y fut florissante au XVIe siècle avec les Wieris, les Galle, les De Bruyn; au XVIIe siècle, avec les graveurs qui se formèrent sous la direction de Rubens, parmi lesquels il faut citer Paul Pontius, Van Schuppen et G. Edelinck, se fixèrent en France.

— *Sculpt.* Aux XVe et XVIe siècles, la Flandre compta des sculpteurs de mérite et au XVIIe siècle on peut citer des noms éminents : les deux frères Duquesnoy, François, l'auteur du Manneken-Pis, et Jérôme; Erasme Quelleyn le Vieux, chef d'une nombreuse famille d'artistes; Jean Warin, Sébastien Slodtz, élève de Girardon et chef de l'illustre famille des Slodtz qui s'établirent en France. Verbrugghen fut un des principaux chefs de l'école précieuse, maniérée et tourmentée du XVIIe siècle. Parmi les derniers représentants de l'école, rappelons les noms de Bockstuyns, Van Delen, De Coeq, Godecharle, Geefs, Van Der Stappen, Constantin Meunier, etc.

— *Archit.* Pendant l'ère romane, du Xe au XIIe siècle, de nombreuses églises furent élevées en Flandre; mais la plupart furent rebâties presque entièrement (cathédrale de Tournai). Au XIIIe siècle, l'architecture flamande adopte les formes ogivales (Notre-Dame de Tongres; église des dominicains de Louvain). Au XVe siècle, sont construites de nombreuses maisons de ville, à Bruxelles, Louvain, Mons, Gand, en même temps que de nouvelles églises (cathédrales de Malines et d'Anvers). Au XVIe siècle, le gothique flamboyant apparaît dans l'église Saint-Jacques de Liège, Saint-Waudru de Mons; les monuments civils de cette époque sont nombreux et remarquables : hôtels de ville d'Audenarde et d'Anvers, Palais de justice de Liége. Mais l'originalité nationale commence à disparaître devant l'imitation italienne. Au XVIIe siècle, les plus somptueuses églises furent élevées par les jésuites (Saint-Michel de Louvain, Saint-Loup de Namur). Au XVIIIe siècle, le goût s'épure un peu : citons à cette époque l'église des Minimes de Bruxelles, Saint-Pierre de Gand, le palais de la Nation à Bruxelles.

— *Econ. rur.* et *zootechn.* Il existe une race de moutons flamands assez estimés pour leur aptitude à l'engraissement, mais c'est surtout la race bovine qui a contribué à illustrer le nom. En effet, les vaches flamandes sont d'excellentes laitières, comparables d'ailleurs, par l'aspect et les aptitudes, aux vaches hollandaises, dont elles ne diffèrent que par la couleur de la robe (noire chez les hollandaises, acajou chez les flamandes). Les chevaux flamands, lourds et d'un tempérament mou, sont employés principalement dans les travaux agricoles. Ces populations ovine, bovine et chevaline, sont répandues dans les Flandres belges et dans le nord de la France.

Flamand (Georges-Barthélemy-Frédéric), voyageur et géologue français, né à Paris en 1861. On lui doit d'intéressants travaux sur la géologie du nord de l'Afrique. Il fit partie de l'expédition qui, en 1899, s'empara d'In-Salah.

Flamant rose.

flamant ou **flammant** [*fla-man*] n. m. Grand palmipède de l'ordre des échassiers, dont le dessous des ailes est couleur de flamme : *le flamant se plaît au bord des eaux saumâtres.*

— Encycl. Les flamants doivent leur nom à leur plumage rosé et rouge vif; ils vivent par immenses troupes au bord des eaux douces et salées, et se tiennent presque toujours sur une seule patte. On en connaît huit espèces de l'Asie, de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique. Le *flamant commun* atteint 1m,40 de haut.

Flamanville, comm. de la Manche, arr. et à 26 kil. de Cherbourg; 1.000 h. Beau château; falaises granitiques. A 3 kil., petite plage sablonse de *Diélette,* bien abritée.

flambage [*flan*] n. m. Action de flamber.

flambant [*flan-ban*], **e** adj. Qui flambe : *tison flambant.* *Pop.* Riche; bien vêtu, meublé, etc. *Fam.* (invar.) *Robe flambant neuve; habits flambants neufs,* entièrement neufs.

flambard [*flan-bar*], **e** adj. *Pop.* Flambant, richement vêtu, équipé ou meublé.

flambard ou **flambart** [*flan-bar*] n. m. Canotier populaire amateur. *Fam.* Gai luron : *faire le flambard.* *Mar.* Petit bateau de côte pour la pêche au libouret ou au chalut.

flambe [*flan-be*] n. f. (de *flamme*). Epée à lame ondulée. Nom vulgaire de certains iris.

flambeau [*flan-bô*] n. m. (de *flamber*). Corps solide, préparé pour être porté à la main et pour éclairer par la flamme qu'il projette en brûlant : *un flambeau de cire.* Ce qui sert à porter des bougies, des chandelles : *flambeau d'argent. Le flambeau du jour,* le soleil. *Le flambeau de la nuit,* la lune. *Fig.* Ce qui éclaire et guide l'esprit : *le flambeau de la science, de la foi.* Ce qui excite, anime : *le flambeau de la vie. Allumer le flambeau de l'hymen,* se marier.

Flambeaux.

flambée [*flan-bé*] n. f. Feu flambant, que l'on allume pour se réchauffer : *une flambée de copeaux.*

flamber [*flan-bé*] v. a. (du vx fr. *flambe,* flamme). Passer quelque chose légèrement par le feu : *flamber une volaille. Flamber un canon,* y brûler une étoupille avant le tir pour chasser l'humidité. *Flamber une carène,* la passer au feu pour détruire les insectes et les algues. *Flamber une volaille,* la brûler légèrement à la flamme, pour la débarrasser des dernières plumes. *Flamber un instrument de chirurgie,* le passer dans une flamme d'alcool pour le stériliser. *Flamber les cheveux,* en brûler légèrement l'extrémité après les avoir coupés. (Cette opération porte aussi le nom anglais de *singeing.*) V. n. Brûler en jetant des flammes claires : *feux de Bengale flambant dans la nuit.* *Fig.* Brûler : *le poète flambe d'un feu intérieur.* *Fam.* Perdu, ruiné : *argent flambé. Grès flambé* ou *flammé,* v. grès.

flamberge [*flan-bèr-je*] n. f. (n. pr. de l'épée de Renaud de Montauban). Epée. *Mettre flamberge au vent,* tirer l'épée. Cylindre creux imitant un cierge, et surmonté d'une petite bougie qu'un ressort à boudin fait monter au fur et à mesure de la combustion.

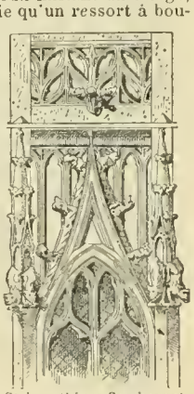
Style gothique flamboyant.

flambeur [*flan*] adj. m. Se dit des tuyaux par lesquels s'échappe la flamme, dans les appareils de flambage pour les tissus de coton.

flamboiement [*flan-boi-man*] n. m. Eclat d'un objet qui flamboie : *le flamboiement de l'incendie.*

flamboyant [*flan-boi-an*], **e** adj. Qui flamboie : *épée flamboyante.* Ardent : *regard flamboyant.* *Fam.* D'un éclat tapageur : *une toilette flamboyante. Epée flamboyante,* arme de feu que l'Eglise catholique place entre les mains des anges vengeurs. *Archit.* Se dit d'une forme particulière du style gothique, qui affectionne les contours lancéolés, imitant des flammes : *le style flamboyant.* *Blas.* Qui a la forme ondoyante d'une flamme.

— Encycl. *Archit.* Le style flamboyant est une exagération du style gothique qui a régné de la fin du XIVe siècle à la Renaissance. Il n'a pour ainsi dire rien changé aux principes de la construction, et il se caractérise essentiellement par une décoration très compliquée. Le triomphe du style flamboyant commence la décadence de l'art gothique. V. gothique.

flamboyer [*flan-boi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) Jeter une flamme brillante. *Fig.* Briller comme la flamme : *des yeux qui flamboient de colère.*

flambure [*flan*] n. f. Différence de nuances dans une étoffe mal teinte.

Flamel (Nicolas), écrivain juré de l'Université de Paris, né et m. dans cette ville, et que la légende a fait passer pour sorcier et alchimiste; m. en 1418.

Flameng [*min*] (Léopold), graveur français, né à Bruxelles en 1831, membre de l'Institut. — Son fils, François, né à Paris en 1856, peintre d'histoire distingué, a donné, entre autres œuvres d'une facture précise et brillante : *le Duel, Marie-Antoinette allant au supplice, les Joueurs de boules,* etc.

Flameng (Marie-Auguste), peintre français, né à Jouy-aux Arches, près de Metz, m. à Paris (1843-1893). C'était un remarquable peintre de la mer. Citons de lui : *Rochers à Cancale, Bateau de pêche à Dieppe,* etc.

Flamengrie (La), comm. de l'Aisne, arr. et à 17 kil. de Vervins, sur la Chaudière; 1.270 h.

flameur n. m. Syn. de fumeron.

flamiche n. f. Galette plate, faite de farine et de lait.

flamière adj. f. *Meule flamière,* meule courante concave.

Flamierge, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne); 1.340 h. Carrières.

flaminat [*na*] n. m. Dignité de flamine.

flamine n. m. (lat. *flamen*). Chez les Romains, prêtre attaché au culte d'un dieu particulier (par opposition aux *pontifes,* consacrés au culte de tous les dieux) : *on distinguait les flamines majeurs et les flamines mineurs; le plus élevé en dignité était le flamine de Jupiter.*

Flamine.

flamingant [*qhan*], **e** adj. Qui parle flamand. N. : *les flamingants.*

flaminien [*ni-in, è-ne*], **enne** adj. *Antiq. rom.* Qui a rapport aux flamines. Se disait des jeunes gens des deux sexes qui aidaient les flamines.

Flaminienne (*voie*), voie construite par le consul Flaminius, l'an 533 de Rome. Elle allait de la porte Flaminienne à Ariminum, par la Sabine, l'Ombrie et le pays des Sénones.

Flamininus [*nuss*] (Titus Quintius), général romain, consul en 198 av. J.-C., m. vers 175. Il battit à Cynocéphales le roi de Macédoine Philippe II et proclama aux jeux Isthmiques la liberté de la Grèce.

Flaminius Nepos, consul romain. Il se laissa surprendre par Annibal, fut vaincu et tué à Trasimène (217 av. J.-C.).

flammage [*fla-ma-je*] n. m. Défaut des fils ou des tissus inégalement exposés à l'air ou au soleil.

Flammarion (Camille), astronome français, né à Montigny-le-Roi (Haute-Marne) en 1842; auteur de l'*Astronomie populaire* et de nombreux ouvrages de vulgarisation sur des études astronomiques.

flamme [*fla-me*] n. f. (lat. *flamma*). Apparence lumineuse et légère, qui se dégage des matières en combustion : *la flamme de l'acétylène a un grand pouvoir éclairant.* Incendie : *ville en proie aux flammes.* Supplice du feu : *Jeanne d'Arc périt par les flammes.* Vif éclat : *yeux qui jettent des flammes. Les flammes éternelles,* les peines de l'enfer. *Flammes de Bengale,* v. feu. *Mar.* Longue banderole, servant soit de marque distinctive pour les navires de guerre, soit dans les signaux. *Art milit.* Petite banderole à deux pointes flottantes, qui garnit les lances de la cavalerie. *Fig.* Clarté qui illumine l'intelligence : *les flammes du génie.* Ardeur, et particulièrem. ardeur de l'amour : *déclarer sa flamme.*

Flamme de lance moderne.

— Encycl. *Physiq.* Une flamme résulte de la combustion de gaz ou de vapeurs; elle n'est éclairante que si elle contient des particules solides, telles que le carbone, en suspension. Cependant, si la flamme contient trop de carbone, une partie seulement de celui-ci peut brûler, et la flamme dégage du noir de fumée. Une flamme est dite *réductrice* quand le charbon qu'elle contient n'y brûle pas complètement; elle est pauvre en oxygène. Au contraire, s'il y a excès d'oxygène, le charbon n'existe pas dans la flamme, et celle-ci est dite *oxydante.*

— *Mar.* La flamme aux couleurs nationales est exclusivement réservée aux navires de guerre; elle s'arbore au grand mât. Elle se met également à l'avant des embarcations portant le commandant d'un bâtiment, en armes, jusqu'au grade de contre-amiral.

flamme n. f. (gr. *phlebotomos*). *Art vétér.* Espèce de lancette pour saigner les chevaux. *Techn.* Ciseau plat pour débiter le schiste ardoisier.

flammé [*fla-mé*], **e** adj. Qui a la forme d'une flamme, qui est ondulé. Qui a des taches en forme de flammes. *Grès flammés* ou *flambés,* v. grès.

flammèche [*fla-mè-che*] n. f. Parcelle enflammée, qui s'envole d'un brasier.

flammer [*fla-mé*] v. a. Brûler les filaments qui dépassent les lisières d'un tissu.

Flammermont (Jules), professeur et historien français, né à Chaumont-en-Vexin (Oise), m. à Lille (1852-1899); auteur de l'*Histoire des institutions municipales de Senlis,* d'une étude sur *le Chancelier Maupeou et les Parlements,* etc.

flammerole [*fla-me*] n. f. *Pop.* Feu follet.

flammette [*fla-mè-te*] n. f. Petite flamme. *Bot.* Renoncule, dite aussi *petite douve.* Clématite, dite aussi *herbe aux gueux.* *Moll.* Maetre poivrée. *Chir.* Instrument pour faire les mouchetures après les ventouses.

flammigère [*fla-mi*] adj. (du lat. *flamma,* flamme, et *gerere,* porter). Qui porte la flamme. N. m. Engin incendiaire.

flammivome [*fla-mi*] adj. (de *flamme,* et *vomir*). Qui vomit des flammes : *dragon flammivome.*

Flamsteed [*flam'-stîd*] (John), astronome anglais, né à Derby, m. à Greenwich (1646-1719); il a imaginé un système de projection pour la construction des cartes.

Flamsteed.

flamusse [*mu-se*] n. f. En Bourgogne, pâtisserie faite de farine, de beurre et d'œufs, mélangés de fromage.

flan n. m. (allem. *fladen*). Sorte de tarte à la crème, aux œufs, etc. Disque de métal préparé pour être frappé et recevoir une empreinte. *Impr.* Sorte de carton mou, qu'on applique sur les caractères mobiles pour en prendre empreinte en vue du clichage. *Pop. Du flan!* sorte de refus ou de défi ironique.

— Encycl. Le flan se prépare dans une croûte, constituant ainsi une véritable tarte, ou sans croûte. Bien délayer de la farine, sans faire de grumeaux, avec du lait chaud, mais non bouilli, et sucré. Ajouter ensuite des œufs, et mêler jusqu'à consistance d'une bouillie un peu épaisse. Verser alors dans une croûte ou dans une tourtière beurrée; faire cuire à feu doux et égal, feu dessus et feu dessous. On peut ajouter des fruits au flan présenté comme entremets : cerises, prunes, groseilles à maquereau, etc. On glace, avant de servir, avec du sucre. Le flan bien réussi doit avoir la consistance d'une gelée.

flanc [*flan*] n. m. Partie de l'homme, de l'animal, depuis les côtes jusqu'aux hanches : *se coucher sur le flanc*. Le sein d'une mère : *porter un enfant dans ses flancs*. *Fig.* Côté d'une chose : *les flancs d'un vaisseau, d'une montagne*. Partie latérale d'une troupe rangée en ordre profond. *Blas.* Chacune des divisions qui touchent aux bords dextre et sénestre de l'écu, quand celui-ci est tiercé en pal. Point central de chacune de ces mêmes divisions. (V. la planche BLASON.) *Milit. Par le flanc droit! Par le flanc gauche!* commandements de faire un quart de tour sur la droite, sur la gauche. Sonnerie de clairon pour faire exécuter ces mouvements. *Marche de flanc*, marche par le côté droit ou par le côté gauche. *Fig.* et *fam. Se battre les flancs*, se donner du mal, sans grand résultat. *Être sur le flanc*, être alité; être exténué. *Prêter le flanc*, présenter le flanc à son adversaire, et, *au fig*, donner prise : *prêter le flanc à la calomnie*. *Arg. milit. Tirer au flanc*, user de ruses pour éviter les corvées; manquer de parole.

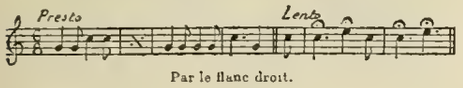

Par le flanc droit.

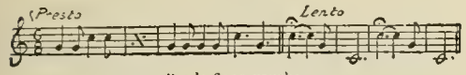

Par le flanc gauche.

flancart [*kar*] n. m. Pièce de l'armure de plates qui, aux XIVe et XVe siècles, complétait la défense du bassin.

flanc-garde n. m. Détachement chargé de protéger l'un des flancs d'une troupe en marche. Pl. *des flancs-gardes*.

flancher [*ché*] v. n. *Pop.* Lâcher pied, ne pas persister. *Arg.* Tricher; tenir un jeu clandestin.

flanchet [*chè*] n. m. Partie d'une surlonge de bœuf, entre la tranche grasse et la poitrine.

flancheur n. m. *Arg.* Bonneteur.

flanchière ou **flancherie** [*rî*] n. f. *Archéol.* Partie du harnais qui recouvrait l'arrière-main du cheval de guerre, au moyen âge.

flanchis [*chi*] n. m. *Blas.* Petit sautoir alésé.

flancois [*koi*] n. m. *Archéol.* Partie des bardes du cheval qui protégeait les flancs.

flanconade n. f. *Escr.* Botte de quarte forcée, portée dans le flanc de l'adversaire.

Flandin (Eugène-Napoléon), peintre et archéologue français, né à Naples, m. à Tours (1809-1876). Il accomplit de remarquables missions en Perse et en Susiane.

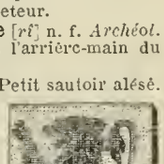
Armes de la Flandre française.

Flandre, nom donnné autrefois à tout le pays compris entre le bas Escaut, la mer du Nord, l'Artois, le Hainaut et le Brabant; région déprimée et marécageuse, dont la partie en bordure de la mer du Nord a été peu à peu conquise par l'asséchement, au profit de l'agriculture. (Hab. *Flamands.*)

Armes de la Flandre-Occidentale.

Flandre française, anc. prov. de France, annexée à la couronne sous Louis XIV, par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668); capit. *Lille*. Elle a formé le dép. du Nord.

flandrelet [*lè*] n. m. Tarte d'œufs, de farine et de lait.

Flandre-Occidentale (en flam. **Vest Vlaanderen**), prov. de Belgique, ch.-l. *Bruges*; 810.500 h.

Flandre-Orientale (en flam. **Oost Vlaanderen**, prov. de Belgique, ch.-l. *Gand*; 1 035.000 h.

Armes de la Flandre-Orientale.

flandresque [*drès-ke*] n. f. Jambière de guerre, faite de cuir gaufré ou découpé à écailles, et qui fut de mode au XVe siècle. (On disait indifféremment *flandresque* ou *chausse flandresque*.)

flandrin, e n. (de *Flandre*). *Fam.* Personne mince, élancée et d'une tournure gauche, ou lente dans ses mouvements.

Flandrin (Hippolyte), peintre français, né à Lyon, m. à Rome (1809-1864). Il représente le mouvement religieux dans l'art du XIXe siècle. Citons, parmi ses principales œuvres, d'un dessin serré et d'une couleur agréable : *Mater Dolorosa, le Dante aux Enfers, Saint Louis dictant ses commandements*, les frises de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Vincent-de-Paul. — Son frère JEAN-PAUL, né à Lyon, m. à Paris (1811-1902), fut un paysagiste de valeur.

H. Flandrin.

flâne n. f. *Fam.* Flânerie.

flanelle [*flâ-nè-le*] n. f. (angl. *flannel*). Tissu de laine peignée ou cardée, peu serré et légèrement tiré à poils : *gilet de flanelle*. Vêtement fait de cette étoffe : *porter une flanelle*. *Techn.* Etoffe lâche à travers laquelle on filtre le mercure qui coule des glaces étamées.

— Encycl. *Hyg.* C'est principalement pour éviter les refroidissements que l'on emploie le gilet de flanelle. La mode en vint en France lors de la grande invasion du choléra en 1832. La *ceinture de flanelle* maintient une douce chaleur dans la région épigastrique et préserve des troubles intestinaux. Il faut se garder de contracter inutilement l'habitude de porter de la flanelle, habitude très assujettissante et qui peut devenir dangereuse à la moindre négligence.

— *Manuf.* Il existe deux variétés de flanelle : la *flanelle proprement dite*, tissu léger, lisse comme la mousseline, ou croisé des deux côtés (*mérinos*), ou croisé à l'endroit (*cachemire*). Quand la flanelle est rude au toucher, on l'appelle *frise*, par opposition à la *flanelle mousseline*, qui est d'une grande finesse et très douce. Vient ensuite la *flanelle tartan*, peu fabriquée à présent et servant comme doublure; on en fait encore des robes, jupons, manteaux. La fabrication de ce genre de flanelle dérive de celle des tartans écossais. L'autre type sert à la confection de vêtements portés sur la peau.

— *Nettoyage de la flanelle*. Dans une solution légère de 2 litres d'eau de savon, délayez deux cuillerées de farine de blé. Faites chauffer le tout sur un feu doux en remuant constamment pour empêcher le mélange de s'attacher aux parois du vase ou de former des grumeaux. En pleine ébullition, versez la moitié de cette sorte de bouillie sur la flanelle en la frottant en tout sens comme avec du savon. Dès que la température le permet, rincez à l'eau claire et recommencez l'opération avec la seconde moitié de la bouillie; laver ensuite à plusieurs eaux pour éliminer le mélange pâteux et enlever toute odeur. Faites sécher en plein air.

flâner [*né*] v. n. Aller de côté et d'autre en perdant son temps.

flânerie [*rî*] n. f. Action de flâner : *écolier qui perd son temps en flâneries*.

flâneur, euse [*eu-ze*] n. Qui flâne.

flâneuse [*neu-ze*] n. f. Fauteuil articulé, en rotin, etc., qui peut s'étendre comme une chaise longue.

flanière adj. f. *Techn. Meute flanière*, meule courante, légèrement concave.

flânocher [*ché*] v. n. Flâner tout doucement.

flânocheur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui aime à flânocher.

flanquant [*kan*], **e** adj. *Fortif.* Qui est situé de façon à voir et à défendre un autre ouvrage : *bastion flanquant*.

flanque [*ké*], **e** adj. *Blas.* Se dit de l'écu quand il est parti de deux traits en demi-ovale à courbure opposée, et qui donnent à la partie médiane l'aspect d'un pal élargi à ses extrémités.

flanquement [*ke-man*] n. m. Action de défendre par d'autres ouvrages latéraux : *le flanquement d'un rempart par des batteries*. Action de soutenir latéralement par des troupes.

flanquer [*ké*] v. a. (de *flanc*.) *Fortif.* Défendre par des ouvrages établis en vue ou sur les flancs : *flanquer une redoute de défenses accessoires*. *Art milit.* Appuyer, soutenir, en parlant d'une troupe. Se dit d'objets placés en flanc à côté de quelque chose : *quatre plats flanquaient cet énorme pâté*. Construire sur les angles. Être construit aux angles de.

flanquer [*ké*] v. a. (altér. de *flaquer*). Lancer, appliquer rudement ou crânement, jeter : *flanquer un soufflet; flanquer quelqu'un à la porte; flanquer son chapeau sur l'oreille*.

flanqueur [*keur*] n. m. Soldat d'infanterie détaché d'une troupe pour en protéger les flancs.

flaque n. f. (de *flache*). Petite mare : *flaque d'eau*.

flaquée [*ké*] n. f. *Fam.* Certaine quantité de liquide qu'on lance avec force.

flaquer [*ké*] v. a. *Fam.* Jeter avec force un liquide contre quelqu'un ou quelque chose.

flaquière [*ki-è-re*] n. f. Partie du harnais d'un mulet qui repose sur la croupe et sous la queue d'un animal.

flascité [*flas-si*] ou **flasquité** [*flas-ki-té*] n. f. Etat de ce qui est flasque.

flasque [*flas-ke*] adj. (lat. *flaccidus*). Mou, sans force, sans vigueur : *chair, homme, style flasque*. ANT. **Dur, rigide tendu.**

flasque [*flas-ke*] n. m. (orig. germ.). *Artill.* Chacune des deux pièces latérales d'un affût qui supportent les tourillons. *Mar.* Syn. de JOTTEREAU. Chacune des planchettes formant le dessus et le dessous d'un soufflet de forge. Gros fer à repasser, dans lequel on place des charbons ardents. Plaque de tôle formant les côtés d'un bâti de machine. Joue d'un moyeu.

Flasque : 1. D'arquebusier; 2. Du XVIe siècle.

flasque [*flas-ke*] n. f. (ital. *fiasca*.) Poire à poudre. Bouteille de fer dans laquelle on transporte le mercure. Flacon plat.

flasquement [*flas-ke-man*] adv. D'une manière flasque. (Peu us.)

flasquer [*flas-ké*] v. a. Repasser avec un flasque. V. n. *Arg.* Faire ses besoins.

flasquet [*flas-kè*] n. m. Au XVIe siècle, petite poire à poudre d'amorce.

flasqueuse [*flas-keu-ze*] n. f. *Dialect.* Repasseuse dans l'Aunis.

Flassan (Jean-Baptiste-*Gaëtan* DE RAXIS, de), diplomate et publiciste français, né à Bédouin (comtat Venaissin), m. à Paris (1760-1845); il a écrit une excellente *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française* (1808) et une *Histoire du Congrès de Vienne* (1829).

flat [*flat*] n. m. (mot angl.) Grand bateau plat, en usage sur les cours d'eau de l'Inde.

flatin n. m. Couteau de poche à manche de corne.

flatir v. a. (du bas allem. *flat*, plat). Battre un flan sur l'enclume pour l'aplatir.

flatoïde n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant de curieuses formes aplaties, et dont les élytres, élargis, sont nervés comme des feuilles ou ressemblent à des fragments d'écorce : *les flatoïdes habitent Madagascar et les îles de la Malaisie*.

flatoir n. m. Gros marteau pour flatir les flans. Petit marteau de graveur.

flâtrer [*tré*] v. a. Brûler au front avec un fer chaud en forme de clef un animal mordu par une bête qu'on croit enragée. (Vx.)

flâtrure n. f. Lieu où le loup, le lièvre, chassés par les chiens courants, s'arrêtent et se couchent sur le ventre. (On dit aussi FLÂTRISSURE.)

flatté [*fla-té*] n. m. Agrément musical, dans le genre du trille, très en honneur jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

flatter [*fla-té*] v. a. (du bas allem. *flat*, plat). Caresser avec la main : *flatter un cheval*. Affecter agréablement : *la musique flatte l'oreille*. Louer à l'excès pour séduire : *les courtisans flattent le prince*. Représenter en beau : *flatter un portrait*. *Flatter de*, faire concevoir l'espérance de : *les réformes dont on nous flatte n'améliorent guère notre sort*. **Se flatter** v. pr. Se faire illusion : *se flatter de réussir*. Se vanter : *se flatter d'être habile*. Se croire en situation de faire quelque chose : *je me flatte de venir à bout de ces obstacles*. ANT. **Blâmer, fronder, critiquer.**

flatterie [*fla-te-rî*] n. f. Louange intéressée : *se laisser prendre aux flatteries*. ANT. **Censure, moquerie, critique.**

Flatters [*tèrss*] (Paul-François-Xavier), lieutenant-colonel français, né à Laval (1832-1881), chef de la mission massacrée par les Touareg au puits de Bir-el-Garama, au cours d'une reconnaissance du trajet possible du chemin de fer transsaharien.

flatteur, euse [*fla-teur, eu-ze*] n. et adj. Qui flatte : *un courtisan flatteur*. Qui annonce de la flatterie : *murmure flatteur*. Qui donne de l'espoir : *illusion flatteuse*. ALLUS. LITTÉR. :

..... Tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute,

passage très clair de la fable de La Fontaine *le Corbeau et le Renard*. ANT. **Censeur, frondeur.**

flatteusement [*fla-teu-ze-man*] adv. D'une manière flatteuse.

flatueux, euse [*eû, eu-ze*] adj. (du lat. *flatus*, vent). Qui cause des flatuosités.

flatulence [*lan-se*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). *Méd.* Accumulation de gaz dans une cavité naturelle.

flatulent [*lan*], **e** adj. Qui est produit par la flatulence : *affection flatulente*.

flatuosité [*zi*] n. f. (de *flatueux*). Gaz accumulé dans les intestins.

— Encycl. Les causes qui donnent naissance aux flatuosités sont très diverses : atonie du tube digestif, état nerveux local ou général, les fermentations intestinales, etc. Les gaz s'échappent par la bouche ou par l'anus, après avoir causé des borborygmes et des coliques.

On combat les flatuosités idiopathiques au moyen des infusions d'anis, de fenouil, de coriandre, etc., prises à jeun. Les antispasmodiques sont aussi employés, mais on a surtout recours au charbon, à la magnésie calcinée, à la craie préparée, qui agissent comme absorbants, et au naphtol-β, qui arrête la pullulation microbienne.

Flaubert [*flô-bèr*] (Gustave), romancier réaliste français, né à Rouen, m. à Croisset (Seine-Inférieure) [1821-1880]; auteur de : *Madame Bovary, Salammbô, l'Éducation sentimentale, la Tentation de saint Antoine, Bouvard et Pécuchet, Trois Contes*. Psychologue pénétrant, il garde une impassibilité voulue devant les misères morales et intellectuelles de la nature humaine. Ecrivain de premier ordre, son style est beau de relief, de couleur, d'harmonie et surtout de concision forte et brillante. Il tient à la fois des romantiques et des naturalistes, continue les premiers par son souci de la forme, annonce les seconds par le caractère objectif et impersonnel de ses romans. On a publié de lui une intéressante correspondance.

Flaubert.

flavaniline n. f. Matière colorante que l'on obtient en chauffant de l'acétanilide en présence du chlorure de zinc, et qui teint directement en jaune la laine et la soie, ainsi que le coton mordancé au tanin.

flavéole n. f. (du lat. *flavus*, jaune.) Un des noms vulgaires du bruant jaune.

flavert [*vèr*] n. m. (du lat. *flavus*, jaune, et de *vert*). Gros-bec de Cayenne.

flavescent [*vès-san*], **e** adj. (lat. *flavescens*). Qui passe à la couleur jaune : *moissons flavescentes*.

flavescine [*vès-si-ne*] n. f. *Chim.* Corps obtenu par la distillation à 250° environ des copeaux de chêne dans un courant d'air saturé de vapeur d'eau.

flavet [*vè*] n. m. Petite serge qui se fabriquait anciennement dans la basse Normandie.

Flavien [*vi-in*] (saint), patriarche de Constantinople, né vers 390, m. en 449; maltraité par les eutychéens, il mourut des suites de ses blessures. Fête le 18 février.

Flaviens [*vi-in*], illustre famille plébéienne de Rome, à laquelle appartenaient Vespasien, Titus et Domitien.

Flavignac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 32 kil. de Saint-Yrieix ; 1.600 h.

Flavigny (Valérien **de**), orientaliste français, né à Villers-en-Prayères, m. à Paris en 1674.

Flavigny-sur-Ozerain, ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 15 kil. de Semur ; 810 h. (*Flaviguiens*). Anis renommé, tissus. — Le cant. a 23 comm., et 9.310 h.

Flavin, comm. de l'Aveyron, arr. et à 7 kil. de Rodez, non loin de Viaur ; 1.540 h.

Flavy-le-Martel, comm. de l'Aisne, arr. et à 19 kil. de Saint-Quentin ; 1.810 h. Ch. de f. N. Etoffes, sucreries.

Flawil, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la Glatt ; 4.870 h. Mousselines.

Flawinne, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Sambre ; 2.500 h. Houille.

Flaxman [*flaks-man*] (Jean), sculpteur anglais, né à York, m. à Londres (1755-1826) ; auteur d'œuvres remarquables par le fini et la sobriété classique de l'exécution. Il faut citer de lui : le *Monument de W. Collins*, celui de *mistress Morley*, *l'Archange Michel combattant Satan*, etc.)

Flayosc, comm. du Var, arr. et à 7 kil. de Draguignan, près du *Flayosquet* ; 1.970 h. Gypse.

fléau [*flé-ô*] n. m. (lat. *flagellum*). Instrument qui sert à battre le blé, formé d'un manche et d'un battoir en bois, reliés l'un à l'autre par des courroies. (V. la planche AGRICULTURE.) Ancienne arme de guerre d'une forme analogue. (V. la planche ARMES.) Verge de fer d'une balance : *les deux bras du fléau doivent être rigoureusement égaux.* (V. BALANCE.) Barre de fer à bascule pour fermer les portes cochères. *Fig.* Grande calamité publique, comme incendie, tremblement de terre, inondation, etc. : *la guerre est un véritable fléau.* Personne qui est la cause ou l'instrument d'une grande calamité : *Attila s'intitulait le fléau de Dieu.* Chose qui importune. Personne fatigante, de relations dangereuses : *une méchante langue est un véritable fléau.*

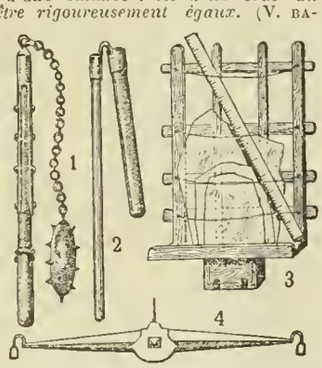

Fléau : 1. D'armes (XIVe s.) ; 2. De batteur en grange ; 3. De vitrier ; 4. De balance à plateaux.

flebile [*flé-bi-lé*] adv. (m. ital.). *Musiq.* D'une manière plaintive. (Peu us.)

flèche n. f. Trait formé d'une hampe en bois armée d'une pointe à un bout, empennée à l'autre, et qu'on lance avec l'arc ou l'arbalète. (V. la planche ARMES.) Objet qui a la forme d'une flèche. Signe figurant une flèche et qui indique la direction. Pièce de bois joignant le train de derrière d'un carrosse avec celui de devant. Partie arrière d'un affût. La plus longue pièce de bois d'une charrue. Branche d'arbre verticale. Tige des cannes à sucre. Extrémité pyramidale ou conique d'un clocher. Languette blanche ou noire du jeu de trictrac. *Musiq.* Partie d'un mât au-dessus du capelage. *Flèche en cul*, petite voile hissée au mât d'artimon, au-dessus de la brigantine. *Géom.* Perpendiculaire abaissée du milieu d'un arc de cercle sur la corde. (V. CIRCONFÉRENCE.) *Chevaux attelés en flèche*, chevaux attelés l'un devant l'autre. *Fig.* Trait qui blesse l'âme : *flèches de l'amour. Arg.* Sou. *Faire fleche de tout bois*, employer toutes sortes de moyens pour arriver à ses fins. *Ne savoir de quel bois faire flèche*, être à bout de moyens, de ressources. *Flèche du Parthe*, V. PARTHES.

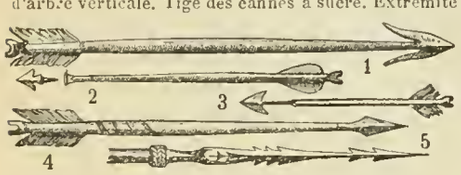

Flèches : 1. A barbillon (XVe s.), 2. A pointe mobile ; 3. De chasseur d'autruche ; 4. Orientale (XVIe s.) ; 5. Polynésienne.

— ENCYCL. *Archéol.* La flèche est, à proprement parler, le projectile lancé par un arc, et il faut réserver les noms de *carreau*, *virelon*, *doudaine*, etc., aux traits des arbalètes, et celui de *garrot* aux traits des machines.

Les flèches sont composées de deux parties essentielles : la tête et le fût. On s'est servi de flèches de toute taille et de tout modèle. Les flèches des Papous de la Nouvelle-Guinée mesurent jusqu'à 3 mètres de long, avec pointes de bois dur, de pierre, d'os, de fer ; celles des nègres d'Afrique ont des fers en acier barbelé, tout comme celles des Asiatiques et des Indiens américains.

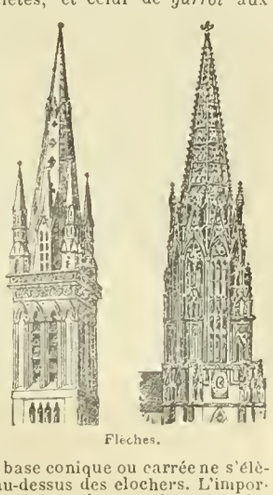
Flèches.

— *Archit.* La flèche était, au moyen âge, la terminaison obligée des tours d'édifices religieux. Dans les églises primitives, les flèches à base conique ou carrée ne s'élèvent pas beaucoup au-dessus des clochers. L'importance décorative de la flèche préoccupa davantage les architectes de la période gothique. La flèche du clocher vieux de Notre-Dame de Chartres (XIIIe s.) réunit toutes les qualités de construction et d'aspect. Au XIIIe siècle, l'élévation des flèches était le plus souvent supérieure à celle des tours qui les portaient ; dans les siècles suivants, elles s'abaissèrent. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, l'architecture s'allégea ; on donna à ces pyramides plus d'élégance et de légèreté. Les architectes gothiques du XVe siècle, bien qu'habiles géomètres, ont le défaut de tomber dans la lourdeur, par excès de complications et de détails. — Les flèches en charpente recouverte de plomb furent souvent des constructions provisoires, ou simplement plus économiques que celles en pierre. La nouvelle flèche en charpente de Notre-Dame de Paris, élevée par Viollet-le-Duc, a 45 mètres de hauteur au-dessus du faîtage du comble. La flèche d'Amiens, du commencement du XVIe siècle, est aussi fort belle.

flèche n. f. (orig. scand.). Pièce de lard qu'on lève sur le côté du porc, de l'épaule à la cuisse.

Flèche (**La**), ch.-l. d'arr. (Sarthe), sur le Loir. Ch. de f. O. ; à 39 kil. du Mans ; 10.660 h. (*Fléchois*). Grains, ganterie, bonneterie. Ecole préparatoire militaire pour les enfants d'officiers ou *Prytanée*. — L'arr. a 7 cant., 75 comm., 86.500 h. ; le cant. a 9 comm. et 18.610 h.

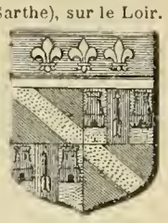
Armes de La Flèche.

Flèche (*race de* **La**), l'une des meilleures races de gallinacés français, qui fait l'objet d'un élevage très important dans la Sarthe et les départements voisins. La poule de La Flèche est une très bonne pondeuse ; le poulet est d'un engraissement facile.

flêcher [*ché*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) Commencer à pousser la tige, en parlant de la canne à sucre. V. a. Couvrir, en parlant du bélier par rapport à sa femelle. Tirer, frapper avec des flèches : *flêcher un oiseau.*

Flêchier [*chi-é*] (Valentin-*Esprit*), orateur sacré, évêque de Nîmes, né à Pernes (comtat d'Avignon), m. à Montpellier (1632-1719). On lui doit des *Sermons*, des *Oraisons funèbres* (dont la plus célèbre est celle de Turenne) ; de spirituels *Mémoires sur les grands jours tenus à Clermont en 1665*, etc. Inférieur à Bossuet et à Bourdaloue, il reste un orateur habile et ingénieux, malgré la recherche de son style fleuri, qui n'est pas toujours en rapport avec la dignité sévère de la chaire chrétienne.

Flêchier.

flêchière n. f. *Archit.* Feuille ornementale en fer de flèche. *Bot.* Genre d'alismacées, appelées aussi *flèches d'eau.*

flêchille [*ll* mll., *e*] n. f. Paille, saleté qui s'attache à la laine des moutons.

fléchir v. a. (lat. *flectere*). Ployer, courber : *fléchir le genou. Fig.* Toucher de pitié, attendrir peu à peu : *fléchir ses juges. Fig. Fléchir le genou*, donner des marques d'adoration. V. n. Ployer sous la charge. Lâcher pied : *troupe qui fléchit. Fig.* Se soumettre : *tout fléchissait sous Napoléon.*

fléchissement [*chi-se-man*] n. m. Action de fléchir : *mesurer le fléchissement de l'arche d'un pont.*

fléchisseur [*chi-seur*] adj. m. Se dit des muscles destinés à faire fléchir diverses parties du corps : *muscle fléchisseur du bras.* N. m. : *les fléchisseurs du genou, de la jambe*, par opposition aux *extenseurs.* ANT. **Extenseur.**

— ENCYCL. Les fléchisseurs ont nécessairement leur insertion sur deux segments différents du squelette ; ces segments sont contigus, ou séparés par un ou plusieurs os. Pour les muscles fléchisseurs des doigts ou des orteils, les segments d'insertion sont séparés par plusieurs rangées d'os. Les principaux muscles fléchisseurs sont : pour la main et l'avant-bras, le *fléchisseur profond* et le *fléchisseur superficiel des doigts*, le *grand palmaire*, le *fléchisseur propre du pouce*, etc. ; pour le bras et l'avant-bras, le *biceps* et le *brachial antérieur* ; pour le pied, le *fléchisseur commun des orteils*, le *jambier antérieur*, etc.

flectomètre [*flèk*] n. m. (du lat. *flectere*, fléchir, et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à faire l'essai des métaux à la flexion sous des pressions déterminées.

Fleetwood (Charles), général anglais, collaborateur de Cromwell, m. en 1692. Il gagna les batailles de Dunbar et de Worcester.

flégard [*ghar*] n. m. Chemin, passage. (Vx.)

Flegel (Edouard-Robert), voyageur russe, né à Vilna, m. à Brass (Nigeria) [1855-1886]. Il remonta un des premiers la Bénoué et en reconnut l'importance.

Flégier (Ange), pianiste et compositeur français, né à Marseille en 1846, auteur de mélodies dont quelques-unes sont devenues populaires.

flegmagogue adj. *Méd. anc.* V. PHLEGMAGOGUE.

flegmasie n. f. V. PHLEGMASIE.

flegmatique [*flègh-ma*] adj. Abondant en pituite, lymphatique : *tempérament flegmatique. Fig.* Froid, impassible : *caractère flegmatique.* Substantiv. Personne douée de ce caractère : *les flegmatiques sont les maîtres du monde.* ANT. **Chaleureux, enthousiaste.**

flegmatiquement [*flègh-ma-ti-ke-man*] adv. D'une manière flegmatique.

flegme [*flègh-me*] n. m. (du gr. *phlegma*, pituite). *Méd. anc.* Humeur aqueuse de l'organisme. Pituite qu'on rejette en crachant, en vomissant, etc. (On écrit aussi PHLEGME.) *Fig.* Caractère d'un homme froid, difficile à s'émouvoir : *le flegme des Hollandais.* Produit que donne la première chauffe dans la distillation du jus de betteraves, des moûts, fruits, etc. ANT. **Enthousiasme.**

— ENCYCL. *Techn.* En distillerie, les flegmes sont constitués par les substances plus volatiles que l'alcool (éthers, huiles essentielles, qui contribuent à donner aux alcools non rectifiés leur goût particulier, aldéhydes, composés éthyliques et méthyliques) et qui passent les premières dans le serpentin. Il est donc important, quand on veut obtenir des alcools de bonne qualité, d'en opérer la rectification soit à l'aide de colonnes à plateaux, soit à l'aide d'un chapiteau rectificateur adapté à l'alambic.

flegmon n. m. V. PHLEGMON.

flegmoneux, euse adj. V. PHLEGMONEUX.

flein [*flin*] n. m. Petit panier ou corbeille de forme ovale ou rectangulaire et muni d'une anse : *les fleins servent à l'emballage des fruits de primeur.*

Fleix (**Le**), comm. de la Dordogne, arr. et à 20 kil de Bergerac, sur la Dordogne ; 1.210 h. En 1580, paix entre catholiques et protestants.

Flémalle-Grande, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse ; 5.150 h. Carrières.

Flémalle ou **Flemaël** (Barthélemy), dit **Bertholet,** peintre flamand, né à Flémalle, près de Liége, m. à Liége (1614-1675). Il séjourna plusieurs fois à Paris. Son chef-d'œuvre est *le Christ au tombeau* (musée de Berlin).

Flémalle-Haute, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), au-dessus de la Meuse ; 4.100 h. Charbonnages, engrais.

flémard [*mar*], **e** n. et adj. *Pop.* Se dit d'une personne paresseuse, molle.

flème ou **flemme** [*flè-me*] n. f. (altér. de *flegme*). *Pop.* Grande paresse, inertie : *avoir la flème. Battre la flème*, ne rien faire. (Se dit aussi pour *flémard.*)

flémer [*mé*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) *Pop.* Avoir la flème.

Flemming [*flé-min'gh*] (Clas Erikson), général et homme d'Etat suédois, né en Finlande, m. à Pojo (vers 1530-1597). Il prit une part décisive à la bataille de Narva (1709).

Flemming (Jacob-Henri), général suédois au service de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, m. à Vienne (1667-1728).

Flensbourg [*flèn's-bour*], v. de Prusse (Slesvig-Holstein), port sur le *golfe de Flensbourg* ; 53.700 h. Raffineries de sucre ; métallurgie, constructions navales.

flénu n. m. *Dialect.* Couches de charbon à gaz, en Belgique.

Flénu, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 4.100 h. Charbonnages.

fléole ou **phléole** n. f. Genre de graminées fourragères, dont on connaît une dizaine d'espèces des régions tempérées : *la fléole des prés constitue un fourrage très abondant.*

Fléole des prés : a, fleur.

Fléron, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 2.620 h. Charbonnages ; clouterie.

Flers [*flèr*], ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 20 kil. de Domfront ; 13.700 h. Ch. de f. O. Filatures, dentelles. — Le cant. a 14 comm. et 24.100 h.

Flers, comm. du Nord, arr. et à 4 kil. de Lille ; 4.600 h. Bonneteries, brasseries. — Comm. du Nord, arr. et à 5 kil. de Douai, près de l'Escrebieux ; 3.180 h. Produits chimiques.

Flers [*flèr*] (Camille), paysagiste français, né à Paris, m. à Annet (1802-1868) ; un des initiateurs du mouvement romantique réaliste qui révolutionna le paysage. Principales œuvres : *les Quatre Saisons, Saules sur la Beuvronne.*

Flers (Robert **de**), auteur dramatique français, né à Pont-l'Evêque en 1865. Il a donné, en collaboration, avec de Caillavet, un certain nombre de comédies légères, d'une grâce piquante et parfois un peu sentimentale : *les Sentiers de la vertu, l'Ange du foyer, la Chance du mari, l'Eventail, l'Amour veille*, etc.

Flesselles [*flè-sè-le*] (Jacques **de**), dernier prévôt des marchands de Paris, né en 1721 ; massacré par le peuple sur la place de Grève, le 14 juillet 1789.

Flessingue, v. et port militaire de Hollande (Zélande), dans l'île de Walcheren ; 16.000 h. Patrie de Ruyter. Devenue française sous le premier Empire, elle fut bombardée par les Anglais en 1809.

flet [*flè*] n. m. Genre de poissons pleuronectidés.

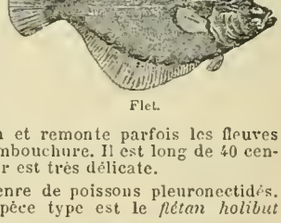
Flet.

— ENCYCL. Le flet (*flesus*) habite les mers froides et tempérées ; on en connaît un grand nombre d'espèces. Le *flet commun*, dit aussi *flez*, *picaud*, *floudre*, etc., se rencontre dans l'Océan et remonte parfois les fleuves assez loin de leur embouchure. Il est long de 40 centimètres, et sa chair est très délicate.

flétan n. m. Genre de poissons pleuronectidés. — ENCYCL. L'espèce type est le *flétan holibut* (*hippoglossus vulgaris*), qui dépasse 2 mètres de long et habite les mers du nord ; il est très rare sur les côtes de France.

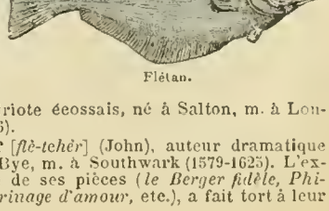
Flétan.

Fletcher (Andrew), patriote écossais, né à Salton, m. à Londres (1655-1716).

Fletcher [*flè-tchèr*] (John), auteur dramatique anglais, né à Rye, m. à Southwark (1579-1625). L'extrême licence de ses pièces (*le Berger fidèle*, *Philaster*, *le Pèlerinage d'amour*, etc.), a fait tort à leur réel mérite.

FLEURS

Rhododendron
Lilas
Laurier-rose
Pivoine de Chine
Boule-de-neige
Roses
Aster
Pivoine en arbre
Pavot
Hortensia
Digitale
Chrysanthèmes
Pied-d'alouette
Giroflée
Phlox
Géranium
Chèvrefeuille
Dahlias
Reine-marguerite
Campanule
Pétunia
Fritillaire
Lis blanc
Œillets
Iris
Balisier
Jacinthe
Tulipes
Sauge éclatante
Iris d'Espagne
Lis élégant
Glaïeuls
Narcisse
Crassule
Calcéolaire
Bruyère
Rose trémière
Pensées
Cypripède
Vanda
Cattleya
Oncidie
Azalée
Mimosa
Odontoglosse
Gloxinie
Bougainvillée
Cyclamen
Dendrobie
Phalénopsis
Cinéraire

NOMS DES FLEURS	SIGNIFICATIONS emblématiques	COULEURS	LANGAGE
Absinthe	Amertume	Blanc verdâtre	Vous me causez une grande peine
Achillée	Vaillance	Jaune	Je veux vous aimer malgré tout.
Aconit	Fausse sécurité.	Bleu.	Méfiez-vous d'une amie.
Adonide	Chagrin d'amour	Blanche	Mon cœur blessé se ferme.
Agératum	Confiance	Multicolore	Vous êtes le bien le plus précieux.
Aleée (*rose trémière*)	Amour simple.	Blanche.	Amour sans atours.
		Rose.	Aimée secretement.
		Mauve.	Regrets d'amour.
		Panachée	Inquiétude d'amour.
Amarante	Amour durable	Rouge brun.	Rien ne me lassera.
Amaryllis (*belladone*).	Artifices.	Rose.	Vous êtes trop coquette.
		Rouge.	Vous êtes trop courtisée.
Améthyste	Confiance	Bleu pâle.	Je crois fermement en vous.
Ancolie	Folie, tristesse	Rosée ou bleue	Vous me jetez dans un grand trouble.
Anémone	Persévérance	Bleue	Je vous suis attaché avec con-
		Rouge.	J'ai foi en mon amour. [fiance.]
		Jaune	Ma constance sera récompensée.
Angélique	Inspiration.	Jaune	Vous faites naître de nobles pensées.
Anis	Promesse	Rouge ou jaune	Comptez sur moi.
Anthémis (*chrysanthème*)	Amour terminé.	Blanche	Pas de nouvel amour.
		Rose.	Vous ne m'avez pas compris.
		Bleue	J'ai cru un instant en vous.
Aristoloche	Ambition	Rouge pourpre	Je m'élèverai jusqu'à vous.
		Jaune vif.	Tâchez d'arriver jusqu'à moi.
Armoise	Fidélité conjugale	Jaune	Rien ne me détournera de mes devoirs.
Arum	Ame.	Jaune ou vert.	Ecoutez votre âme; mon âme aspire à vous.
Asphodèle	Cœur abandonné.	Jaune	Mon cœur est désolé.
Aster	Amour confiant.	Bleu et blanc.	Croyez en moi.
		Fond pourpre.	Je vous aime plus que vous.
Azalée	Joie d'aimer	Blanc	Heureux de vous savoir aimée.
		Rose.	Heureux d'être aimé.
Balsamine	Fragilité.	De couleurs franches	Affection inquiète.
		Panachée.	Affection dédaignée.
Basilic	Haine, pauvreté.	Blanc	Je me souviens de vos mépris.
Bégonia	Cordialité.	Rose ou blanc	Amitié cordiale.
Belle-de-nuit	Discrétion.	Diverses	La prudence s'impose.
Bétoine	Amitié	Rouge.	Mon amitié est inaltérable.
Bluet	Timidité.	Bleu.	Je n'ose pas vous avouer mon amour.
Boule-de-neige	Fierté.	Blanche.	Je suis fier de vous aimer.
Bourrache	Constance du cœur.	Bleue et rouge	Aimée depuis longtemps.
Bouton d'or.	Joie.	Jaune d'or.	Heureux d'aimer.
Bruyère	Force.	Rose.	Mon amour est robuste.
Calcéolaire	Mariage	Toutes couleurs	Une démarche sera bientôt faite, dois-je espérer?
Camélia	Fierté	Blanc	Vous dédaignez mon amour.
		Rouge.	Je vous trouve la plus belle.
		Rose	Je suis fier de votre amour.
Camomille	Affectueux attachement	Blanche	Je vous suis sincèrement attaché.
Campanule	Coquetterie.	Bleu violet	Pourquoi me faire souffrir.
		Jaune.	Rien ne vous charme.
Capucine	Indifférence	Marron.	Votre cœur est fermé.
		Pourpre	Vous ne pouvez plus aimer.
Centaurée	Nouvelle d'amour	Bleue	Sachez que je vous aime toujours.
Chardon	Déplaisir.	Diverses	Vos paroles me chagrinent.
Chèvrefeuille	Liens.	Blanc	Liens d'amitié.
		Jaune ou rose	Liens d'amour.
Ciguë	Bravoure	Blanche.	Au besoin, je braverai la mort.
Cinéraire	Douleur du cœur	Bleue	Attachement dans la douleur.
		Jaune	Souvenir douloureux.
		A rayons blancs	Deuil cruel.
Clématite	Désirs	Blanche.	Puissé-je arriver à votre cœur.
		Bleue	J'espère vous toucher.
Colchique	Jalousie	Toutes couleurs.	Ne pas vous voir me fait souffrir.
Coquelicot	Ardeur fragile.	Rouge.	Aimons-nous au plus tôt.
Coréopsis	Rivalité	Jaune, marron.	Je souffre de vous savoir aimée.
Coucou	Retard	Jaune.	Attendons l'instant propice.
Crête-de-coq	Impatience	Rouge vif	Dites donc ce que vous pensez.
Crocus	Inquiétudes	Bleu.	J'espère, mais je crains.
		Jaune	Rassurez-moi.
		Rouge.	J'ai peur de trop aimer.
		Violet.	Vous regrettez de m'aimer.
Cyclamen	Beauté, jalousie	Rouge.	Votre beauté me désespère.
		Rouge.	Votre amour fait mon bonheur.
Dahlia	Reconnaissance.	Jaune	Mon cœur déborde de joie.
		Panaché	Toutes mes pensées sont à vous.
Datura stramonium	Confiance ébranlée	Bleu.	Ne croyez pas la calomnie.
Digitale	Ardeur.	Rouge.	Je ne puis plus cacher mon amour.
Edelweiss	Noble blanc	Bleue grisâtre	Je garderai de vous un noble et pur souvenir.
Eglantine	Bonheur éphémère.	Blanche.	Les jours heureux passent trop vite.
		Rose.	
Euphorbe	Amour.	Rouge ou brun	C'est vous qui avez éveillé mon cœur.
Fraxinelle	Gratitude	Pourpre	Mon cœur n'oublie pas.
		Blanche.	Ma pensée va vers vous.
Fritillaire	Admiration.	Toutes couleurs	Mon admiration ne saurait rien vous refuser.
Fuchsia	Ardeur du cœur.	Blanc et rouge	Votre amour est mon culte.
		Rouge.	Je vous aime de tout mon cœur.
		Rouge et violet	Mon amour est inébranlable.
Garance	Calomnie	Rouge.	Ce sont des calomnies.
Gardenia	Sincérité	Blanc	Mon affection est sincère.
Genêt	Préférence	Jaune.	Vous ne pouvez aimer deux fois.
Gentiane	Douleur	Jaune	En me fuyant, vous me faites souffrir.
Géranium	Sentiments d'amour	Blanc	Vous ne croyez pas à mon amour.
		Rose ou chair	Je suis heureux près de vous.
		Rouge.	Votre pensée ne me quitte pas.
Géranium rosat	Amour poétique.	Rose ou blanc	Je suis sous le charme de votre amour.
Giroflée	Constance.	Blanche.	Mon cœur est fidèle.
		Rouge brun.	Mon amour ne varie pas.
		Feu.	Je vous aime de plus en plus.
Glaïeul	Rendez-vous	Rose ou rouge	*Le glaïeul, au centre d'un bouquet, indique, par le nombre de fleurs, l'heure d'un rendez-vous.*
Glycine	Tendresse	Bleu violacé	J'aspire votre amour.
Gueule-de-lion	Désirs	Toutes couleurs	Venez au plus tôt.
Héliotrope	Attachement.	Blanc.	Je ne désire que votre amitié.
		Violet.	Je demeure confiant.

NOMS DES FLEURS	SIGNIFICATIONS emblématiques	COULEURS	LANGAGE
Hortensia	Caprice	Verdissant	Laissez-moi espérer.
		Bleu.	Vos caprices me peinent.
Hysope	Froideur.	Blanc	Pourquoi être indifférente.
Immortelle	Regrets éternels	Toutes couleurs.	Douleur qui ne s'éteindra pas.
Iris	Cœur tendre	Bleu ou violacé	Je vous aime tendrement.
		Blanc et bleu.	Je vous aime avec confiance.
		Jaune ou panaché.	Je vous aime avec bonheur.
Ixia	Constance.	Toutes couleurs.	Je vous aimerai toujours.
Jacinthe	Joie du cœur.	Blanche	Heureux de vous aimer.
		Bleue	L'espoir que vous me donnez me
		Rose ou rouge	Votre amour me pénètre. [ravit.]
		Jaune.	Mon amour vous rendra heureuse.
Jasmin	Amour voluptueux	Blanc	Commencez donc à m'aimer.
		Jaune	Je veux être tout pour vous.
Jonquille	Mélancolie	Jaune	Je languis d'amour.
Joubarbe	Refroidissement	Jaune ou rose	Comme vous avez changé!
Lavande	Tendresse respectueuse	Bleue	Je vous aime respectueusement.
Lilas	Amitié	Blanc	Aimons-nous.
		Mauve.	Mon cœur est à vous.
Lis	Pureté, majesté.	Blanc	Mes sentiments sont purs.
Liseron	Importunité	Blanc	Pourquoi me fuir?
		Rose.	Je m'attacherai à vous.
		Bleu.	J'attendrai des jours meilleurs.
Marguerite des prés	Simplicité du cœur.	Blanche ou rose.	Je ne vois que vous.
Marguerite (*reine*).	Estime, confiance	Blanche.	Vous êtes la plus belle.
		Bleue	Je crois en vous.
		Rose et violette	Vous êtes la plus aimée.
Marjolaine	Beauté.	Rose.	Vous plaisez à tous.
Mauve	Peine de cœur.	Blanche ou violette	Vous ne savez pas ce que je souffre.
Mélilot	Douceur.	Blanc	Ne changeons pas.
Mélisse	Energie	Blanche.	J'ai peine à maîtriser mon amour.
Menthe	Mémoire.	Blanc violacé.	Je garde le souvenir et l'espoir.
Millefeuille	Cœur cicatrisé.	Blanc ou rose.	Puis-je aimer encore.
Mille-pertuis	Patience.	Jaune	Liberté prochaine.
Mimosa	Sécurité.	Jaune	Personne ne sait que je vous aime.
Mouron	Attente.	Bleu ou rouge.	Venez, je vous attends.
Muguet	Coquetterie discrète.	Blanc	Rien ne vous pare mieux que votre beauté.
Myosotis	Souvenir fidèle	Bleu.	Ne m'oubliez pas.
Myrte	Force du cœur	Feuillage vert	Mon amour est à l'épreuve.
Narcisse	Egoïsme, vanité.	Blanc	Vous n'avez pas de cœur.
Nénuphar	Indifférence	Blanc	Vous ne savez pas aimer.
		Blanc	Mon amitié est vive.
Œillet	Ardeur.	Rose panaché.	Je vous aime avec ardeur.
		Rouge vif	J'ai foi en votre amour.
Œillet de poète	Admiration.	Toutes couleurs.	Je suis votre esclave.
Œillet d'Inde.	Séparation	Marron, feu.	Pourquoi suis-je si loin de vous.
Orchidées	Ferveur	Blanches.	Amour pur.
		Panachées.	Amour ambitieux.
Ortie	Cruauté	Blanc jaunâtre	Votre méchanceté me navre.
Pâquerette	Aspiration	Blanche ou rose.	Ma pensée, mon affection sont à vous.
Passiflore	Douleur	Jaune, violette ou blanche.	Vous me faites souffrir
Pavot	Songes.	Blanc	Je rêve de vous.
		Couleur.	
Pélargonium	Intentions.	Blanc	Pureté d'intention.
		Rose.	Vivacité d'intention.
		Mouchetés.	Désirs heureux.
Pensée	La pensée affectueuse	Toutes couleurs.	Mes pensées sont à vous.
Perce-neige	Epreuve	Blanc	Après cette épreuve, je vous aimerai encore davantage.
Perveuche	Mélancolie	Bleue	Je ne rêve qu'à vous.
Pétunia	Obstacle.	Quelle que soit la couleur	*Annonce qu'une lettre d'amour a été interceptée.*
Phlox	Flamme	Rouge.	Je brûle pour vous.
		Mouchetés	Brûlez mes lettres.
Pied-d'alouette.	Préoccupation, légèreté	Blanc	Je suis très occupé.
		De couleur.	Plus tard.
Pissenlit	Expansion	Jaune	Je répands la bonne semence.
Pivoine	Sincérité	Rose.	Ne comptez que sur moi.
		Rouge.	Mon amour veille sur vous.
		Blanche.	Veillez sur vous.
Pois de senteur	Fausse modestie	Bleus ou roses	Je ne vous crois pas.
Primevère	Premier amour.	Toutes nuances	Je n'ai jamais aimé que vous.
Renoncule	Reproches.	Blanche.	Pourquoi vous détourner de moi.
		Jaune d'or.	Vous êtes ingrate.
		Rouge.	Vous méconnaissez mon amour.
Réséda	Tendresse	Vert.	J'aime et j'espère.
Rhododendron	Elégance	Rose ou bleu rosé.	Vous êtes la plus belle.
Romarin	Cœur heureux	Bleu.	Je suis heureux quand je vous vois.
Rose	Amour.	Blanche.	Amour qui soupire.
		Rose.	Serment d'amour.
		Thé.	Galanterie.
		Rouge vif	Amour ardent, signe de beauté.
		Grande fleur rose.	Reine du cœur.
Saponaire	Regrets, deuil.	Violette.	Mon chagrin est profond.
Sauge	Estime.	Bleue	J'apprécie vos qualités.
Scabieuse	Tristesse	Pourpre foncé	Mon âme est en deuil.
Sensitive	Sensibilité extrême	Gris pâle.	Un rien me froisse.
Seringa	Souvenir.	Blanc	Je garde toujours votre souvenir.
Silène	Ivresse.	Rose en garniture.	Double la signification des autres fleurs.
Soleil	Eblouissement.	Jaune	Je ne vois que vous.
Souci	Chagrin	Toutes couleurs.	Loin de vous, je suis triste.
Thym	Amour durable	En fleur.	Je ne vous oublierai jamais.
Trèfle	Incertitude	Rose.	Je voudrais bien savoir.
Tubéreuse	Désir	Blanche.	Mon cœur vous désire.
Tulipe	Déclaration.	Toutes couleurs.	Déclaration d'amour.
Valériane	Cœur blessé	Rouge.	Vous me torturez.
Véronique	Fidélité	Bleue	Ayez confiance en moi.
Verveine	Confidences	Toutes couleurs	Je voudrais vous parler en secret.
Violette	Amour caché	Violet.	Qu'on ignore notre amour.
Volubilis	Amitié dévouée.	Tricolore.	Comptez sur mon dévouement.
Yucca	Ardeur secrète	Blanc ou bleu.	Je brûle sans que vous le sachiez.
Zinnia	Inconstance	Jaune pourpre	Vous ne m'aimez plus.

Plantes emblématiques ou symboliques.

NOMS des plantes.	SIGNIFICATION emblématique.	NOMS des plantes.	SIGNIFICATION emblématique.
Abricotier	Insensibilité.	Houblon	Amertume, insensibilité.
Acacia	Affection pure.	Houx	Défense.
Airelle (myrtille)	Don d'amour.	If	Tristesse, indifférence.
Alisier	Estime.	Ivraie	Vice.
Aloès	Douleur, amertume.	Jonc	Souplesse, docilité.
Alpiste	Espoir confiant.	Laurier	Triomphe, gloire.
Amandier	Douceur.	Lierre (je meurs où je m'attache)	Attachement, amitié éprouvée.
Aubépine	Prudence.	Magnolia	Amour fort.
Baguenaudier	Amourette.	Mahonia	Affection solide.
Buis	Résistance, fermeté.	Marronnier	Affection méconnue.
Cèdre	Santé, inamuabilité.	Mousse	Amour protecteur.
Châtaignier	Fidélité.	Mûrier	Circonspection, prudence.
Chêne	Force.	Olivier	Paix.
Chiendent	Persévérance.	Oranger	Virginité.
Cyprès	Deuil, mort.	Palmier	Triomphe, victime.
Cytise	Dissimulation, rivalité.	Pêcher	Bonheur défendu.
Ebénier	Hâte, impatience.	Ronce	Envie.
Eglantier	Amour.	Roseau	Faiblesse, fragilité.
Erable	Force.	Saule	Mélancolie.
Euphorbe	Amour.	Thuya	Vieillesse.
Fougère	Sincérité.		
Grenadier	Passion.		

flétrir v. n. (de l'anc. adj. *flaistre;* du lat. *flaccidus*, mou). Faner, ôter l'éclat, la fraîcheur: *un soleil trop ardent flétrit les plantes. Fig.* Affaiblir, altérer: *l'abus des plaisirs flétrit la jeunesse.* **Se flétrir** v. pr. Se faner.

flétrir v. a. (de l'anc. fr. *flatir*). Autrefois, marquer d'un fer rouge un condamné sur l'épaule droite: *on flétrissait les criminels avec un fer marqué en fleur de lis. Fig.* Punir d'une condamnation infamante. Déshonorer, diffamer: *l'improbité flétrit un homme.*

flétrissant [*tri-san*], **e** adj. Qui flétrit: *les années flétrissantes.* Qui déshonore: *arrêts flétrissants.*

flétrissure [*tri-su-re*] n. f. Action par laquelle une plante se flétrit. Autref., marque sur l'épaule d'un criminel: *la flétrissure a été abolie en France en 1832.* (V. MARQUE). *Fig.* Tache à l'honneur.

flette [*flè-te*] n. f. *Mar.* Nom ancien de la chaloupe. Bateau plat accompagnant un chaland.

fleur n. f. (lat. *flos, floris*). Partie d'un végétal qui contient les deux ou l'un des organes reproducteurs, et qui est souvent parée de couleurs éclatantes: *les fleurs d'un bouquet. Par ext.* Plante qui produit des fleurs: *la culture des fleurs est très délicate.* Dessin ou objet représentant une fleur. Poudre blanche qui couvre certains fruits fraîchement cueillis. *Fleur artificielle,* imitation de fleur en papier, étoffe, porcelaine, etc. *Les quatre fleurs,* fleurs de mauve, de pied-de-chat, de pas-d'âne et de coquelicot, dont on fait une tisane adoucissante. Produits légers et volatils, obtenus par la sublimation ou la décomposition: *fleur de soufre. Fig.* Eclat, fraîcheur: *fleur du teint.* Partie la plus fine, la meilleure de quelques substances: *fleur de farine.* Elite, choix: *la fleur de l'armée.* Ironiq.: *la fleur de la canaille.* Ornement poétique du discours: *les fleurs de la rhétorique.* Temps où une chose est dans toute sa jeunesse, sa force, son éclat: *talent dans sa fleur.* Personne jeune, belle, délicate. Chose délicate, fragile: *la chasteté, cette fleur de l'âme.* Plaisirs, agréments: *une vie semée de fleurs.* Apparences attrayantes et trompeuses: *précipice, serpent caché sous les fleurs. Semer des fleurs sur la tombe de quelqu'un,* faire son éloge après sa mort. *Fleur de lis,* emblème adopté en France par la royauté et qui figurait sur le drapeau blanc. *Langage des fleurs,* sorte de langage dans lequel les fleurs, considérées isolément ou dans leur groupement, symbolisent des mots, des pensées. *A fleur de* loc. prép. Presque au niveau de: *à fleur d'eau. Fig. A fleur de peau,* superficiellement. *A fleur de tête,* au niveau du front et des pommettes. Adjectiv. Qui a la couleur d'une fleur particulière: *des écharpes fleur de pêcher.* Pl. Sorte de moisissure qui se développe sur le vin, la bière, le cidre, lorsqu'ils sont en contact avec l'air. (V. MYCOUERME.)

— ENCYCL. La fleur est un rameau ou une portion de rameau, différencié d'avec ses feuilles pour former l'appareil reproducteur de la plante. Le rameau supportant la fleur est le *pédicelle,* qui s'élargit pour former le *réceptacle;* une rosette de feuilles naît du réceptacle et constitue, à l'état de bourgeon, le *bouton.*

Le mode de distribution des fleurs sur la plante est l'*inflorescence.* Les feuilles constituantes de la fleur s'insèrent sur le réceptacle d'après la règle des feuilles sur la tige, tantôt en verticille alterne, tantôt isolément, d'après une divergence déterminée. Une fleur complétement verticillée comprend quatre verticilles concentriques: le *calice,* la *corolle,* l'*androcée* et le *gynécée.* Les feuilles du calice sont les *sépales,* celles de la corolle les *pétales;* leur ensemble constitue le *périanthe* ou *enveloppes florales.* L'androcée est formé par les *étamines* composées d'un pétiole grêle (*filet*), qui supporte l'*anthère,* organe mâle contenant le *pollen;* le *gynécée* ou *pistil* par les *carpelles:* c'est l'organe femelle; le pistil est formé d'une hampe creuse (*style*), terminée à son extrémité libre par le *stigmate* et, à l'autre bout, par l'*ovaire* (qui contient les *ovules*).

Si la fleur comprend un androcée et un gynécée, elle est *hermaphrodite* ou *bisexuée* (tilleul, lis, etc.). Quand tous les verticilles sont au complet et disposés symétriquement par rapport à l'axe, la fleur est *régulière* ou *actinomorphe;* dans le cas inverse elle est *irrégulière* ou *zygomorphe.* Suivant la forme et la disposition des verticilles, on la dit *monopétale* ou *polypétale, ligulée, involucrée, tubuleuse, bractée,* etc. (V. la planche PLANTE.) Il peut arriver que certains verticilles manquent, surtout les deux verticilles extérieurs (fleurs *apérianthées* ou *nues*); de ces deux là si un seul fait défaut, c'est toujours la corolle (fleurs *apétales*); le *gynécée* ou l'*androcée* peuvent manquer (fleurs *unisexuées,* qui sont dites *mâles* dans le premier cas, *femelles,* dans le second); les plantes sont *monoïques,* quand le même individu porte à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles (melon, courge), *dioïques,* dans le cas où les fleurs sont sur des individus distincts (chanvre, houblon, dattier). La dissémination du pollen se fait par le vent ou par l'entremise des insectes, qui portent le pollen des étamines sur les pistils. Un grain de pollen, mis en contact avec le stigmate, y germe, et va féconder un ovule. L'ovaire grossit alors et devient le fruit, qui contient les graines.

— *Hortic.* A part de rares exceptions, toutes les plantes phanérogames donnent des fleurs, d'ailleurs très variées d'aspect, de forme, de coloris, de taille, de durée. Les voyages et explorations dans les différentes contrées du globe ont fait connaître des espèces nouvelles, qu'on a acclimatées en pleine terre ou dans les serres. D'autre part, les horticulteurs ont créé par sélection, par croisement, etc., une foule d'espèces ou de variétés nouvelles, et la fleur est devenue l'ornement de toute fête familiale ou publique.

Aux plantes dont la floraison se fait remarquer par quelque particularité, on donne le nom de *plantes à fleurs* ou *plantes florales,* par opposition aux *plantes à feuillages.* Vulgairement, sous le nom de *fleurs,* on désigne toutes les plantes décoratives. V. PLANTE.

— *Conservation des fleurs coupées.* Pour conserver les fleurs fraîches, asperger d'abord légèrement le bouquet avec de l'eau froide, puis le mettre dans un vase contenant de l'eau de savon ou de l'eau salée. Tous les matins on place les tiges pendant deux minutes dans l'eau pure et on asperge les fleurs, puis on replace le bouquet dans l'eau salée ou de savon; celle-ci sera changée tous les trois jours. Soignés ainsi, les bouquets restent frais pendant un mois au moins.

— *Indust. Fleurs artificielles.* Les fleurs artificielles se fabriquent avec de minces papiers

Analyse de la fleur: 1. Corolle; 2. Calice; 3. Etamines; 4. Pistil; 5. Coupe d'une fleur; 6. Fleur mâle; 7. Fleur femelle de melon; 8. Fleur hermaphrodite de tilleul (co, corolle; ca, calice; e, étamines; p. pistils; o, ovaire; c, ovule).

diversement colorés ou avec des tissus comme le velours, le taffetas, le satin pour la confection des feuilles, et la batiste, le crêpe, la gaze, etc., pour les pétales. Quatre opérations successives sont nécessaires pour cette fabrication. On *découpe* les feuilles et pétales à l'aide d'un outil, le *découpoir.* On les *gaufre* ensuite pour leur donner l'aspect qu'ils ont dans la nature; cette opération se fait au fer chaud, soit à la pince, constituant le *griffage,* soit à la boule ou *boulage.* On *assemble* ensuite les pétales autour du cœur de la fleur; enfin, on *monte* les diverses parties de la fleur à la tige en fil de fer ou laiton qu'entoure une bandelette de papier ou d'étoffe de couleur verte.

— *Blas. Fleur de lis.* Cet ornement n'apparaît sur l'écu qu'au XIIe siècle, bien que la fleur de lis soit beaucoup plus ancienne comme élément décoratif, et qu'on la rencontre assez fréquemment sur les monuments de l'antiquité classique. Elle a revêtu diverses formes. Certains auteurs différencient nettement le *lis naturel* ou *de jardin* de cet ornement, qui devint l'emblème de la royauté depuis Louis VII. Quelques-uns même écrivent *fleurdelys,* prétendant que la fleur de lis n'est pas une fleur, mais un ornement. L'usage a cependant prévalu d'écrire *fleur de lis* et non *fleurdelys.*

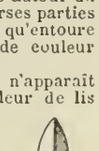

Fleur de lis.

— *Langage des fleurs.* Ce langage symbolique est une des formes du poétique langage de l'amour. Deux règles ont présidé à cette gracieuse syntaxe: les couleurs et les objets dont les fleurs se trouvent être en quelque sorte naturellement les emblèmes. La liaison est intime entre la signification emblématique des fleurs et celle de leurs couleurs.

Les fleurs se divisent tout d'abord en deux catégories, résultant de leurs parfums et de leurs couleurs. Celles qui ont les parfums pénétrants, capiteux et les couleurs vives, brillantes, ont les significations les plus ardentes. Les fleurs aux parfums doux et aux couleurs modestes expriment les sentiments tendres, pieux, respectueux ou douloureux.

De même que le blanc est la couleur de l'innocence, de la pureté, et le rouge celle de l'amour, le bleu est la couleur du tendre, celle des âmes délicates, qui planent dans les régions élevées et gardent les souvenirs impérissables. Le violet, né du rouge et du bleu, de l'amour et du souvenir, est la fleur du culte, la couleur des veuves et des prélats. Le vert est l'espérance, couleur à la fois vive et tendre, couleur du renouveau, de la jeunesse et de l'avenir. Le jaune est la couleur de la joie, de la richesse, de l'or; c'est aussi celle du mariage, surtout du mariage malheureux. Le noir c'est le deuil, la tristesse, la mort, le néant. Le marron est la couleur du passé, exprimant aussi la défiance.

En sus des couleurs, il y a les nuances, qui viennent varier le langage des fleurs; elles peuvent être de couleurs pâles, vives ou sombres. Voici les règles de la combinaison des couleurs et de leurs attributions, avec les nuances qui les modifient. C'est la clef du langage des fleurs.

Couleur fondamentale ROUGE. (*Signification emblématique* ARDEUR.)

Nuances pâles: ardeur modérée, latente, pusillanime, capricieuse.

Nuances vives: ardeur exaltée, sublime, violente, audacieuse.

Nuances foncées: ardeur jalouse, constante, mêlée de tristesse.

Couleur fondamentale VIOLET. (*Signification emblématique* DOULEUR.)

Nuances pâles: douleur passée, oubliée, affaiblie, récemment calmée.

Nuances vives: douleur vive, inconsolable.

Nuances foncées: douleur résignée, profonde, inoubliable.

Couleur fondamentale BLEU. (*Signification emblématique* TENDRESSE.)

Nuances pâles: tendresse inavouée, discrète, idéale, confiante.

Nuances vives: tendresse vive, passionnée, rayonnante, déclarée.

Nuances foncées: tendresse défaillante, douloureuse, du souvenir.

Couleur fondamentale VERT. (*Signification emblématique* ESPÉRANCE.)

Nuances pâles: espérance fragile, naissante, lointaine.

Nuances vives: espérance robuste, confiante, avouée, soutenue.

Nuances foncées: espérance secrète, douloureuse, évanouie.

Couleur fondamentale JAUNE. (*Signification emblématique* JOIE, BONHEUR.)

Nuances pâles: joie tendre, délicate: bonheur calme, nouveau.

Nuances vives: joie ardente, affectueuse: bonheur complet, constant.

Nuances foncées: joie affaiblie, secrète; bonheur troublé, menacé.

Couleur fondamentale MARRON. (*Signification emblématique* DÉFIANCE.)

Nuances pâles: défiance rassurée, sans objet.

Nuances vives: défiance jalouse, violente.

Nuances foncées: défiance secrète, douloureuse.

Nous ne pourrions donner ici la signification de toutes les fleurs, qui sont innombrables; mais on trouvera au tableau synoptique (page 674) les principales, celles que l'on rencontre le plus aisément, et qui peuvent être utilisées.

Fleurs du mal (*les*), recueil des poésies de Baudelaire, œuvres inquiètes, tourmentées, aux raffinements morbides, mais d'une incomparable puissance d'expression (1857).

Fleurs latines, par P. Larousse (1861); ouvrage dans lequel l'auteur a réuni, par ordre alphabétique, les citations latines les plus usuelles, avec leur explication et de nombreux exemples.

Fleurs historiques, par P. Larousse (1862); ouvrage qui donne la clef des allusions que l'on fait souvent à des faits, à des mots historiques; des commentaires et des exemples accompagnent chacune de ces citations.

fleurage n. m. Combinaison de fleurs sur une tenture, un tapis. Résidu de la mouture du gruau. Cristallisations formées sur les planches de verre gravées par l'acide fluorhydrique.

fleuraison ou **floraison** [*rè-zon*] n. f. Epanouissement des fleurs. Temps où cet épanouissement se produit.

— ENCYCL. *Bot.* Certaines plantes n'ont qu'une fleuraison dans leur existence et meurent après leur unique fructification, qu'elles soient *annuelles, bisannuelles* ou *pluriannuelles;* elles sont dites *monocarpiques.* D'autres, dites *vivaces,* fleurissent plusieurs fois (arbres fruitiers). Les plantes sont dites *printanières, estivales, automnales, hivernales,* suivant l'époque de leur fleuraison. Elles sont encore dites *remontantes,* quand elles fleurissent deux fois l'an.

— *Vitic.* La fleuraison est la phase la plus importante de la croissance de la vigne; elle s'opère seulement à des températures supérieures à 15°, et il est toujours à craindre qu'une pluie froide ou des brouillards persistants ne fassent *couler* le pollen. Dans l'hybridation, c'est au moment de la fleuraison que l'on effectue la castration de la fleur et sa fécondation artificielle avec le pollen de la variété choisie pour le croisement.

Fleurance, ch.-l. de c. (Gers), arr. de Lectoure, sur le Gers; 4.100 h. (*Fleurantins.*) Ch. de f. M. Céréales, vins. — Le cant. a 19 comm., et 9.910 h.

fleurant [*ran*], **e** adj. Qui répand, exhale une odeur, un parfum.

Fleurant (*Monsieur*), personnage du *Malade imaginaire,* comédie de Molière. Il est resté le patron des apothicaires, ayant pour attribut l'instrument si redouté de M. de Pourceaugnac.

Fleurbaix, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kil. de Béthune; 2.310 h. Tanneries.

fleurdeliser [*zé*] v. a. Orner, semer de fleurs de lis: *le drapeau fleurdelisé de la Restauration.*

fleuré, e adj. *Blas.* Se dit des bandes, fasces, etc., dont les bords sont terminés par des fleurs.

fleurée n. f. Ecume légère qui se forme sur la cuve du bleu d'indigo, dans les teintureries.

fleurer [*flœ̃*] v. n. (de *fleur*). Répandre une odeur. *Fig. Cette affaire fleure comme un baume*, paraît excellente.

fleuret [*flœ*] n. m. (de *fleur*). Sorte d'épée à lame quadrangulaire, sans tranchant et terminée par un bouton, dont on se sert à l'escrime : *assaut de fleuret*. (V. ARMES, ESCRIME.) Barre d'acier, parfois garnie de diamants à son extrémité, avec laquelle le mineur perce des trous dans le roc. Fil fait de la partie la plus grossière de la soie. Ruban fait avec cette soie. Premier choix de coton, de laine, de fil.

Fleuret.

fleureté, e adj. *Blas.* Syn. de FLEURÉ, E.

fleureter [*flœ-té*] v. n. (de *fleur*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *je fleurette.*) Conter fleurette, courtiser. (Ce mot n'a rien de commun avec *flirter.*)

fleuretis [*flœ-ti*] n. m. (de *fleureter*). *Musiq. anc.* Sorte de contrepoint, que les chantres improvisaient sur le plain-chant. *Fig.* Langage fleuri et plus brillant que solide.

fleurette [*flœ-te*] n. f. Petite fleur. *Fig.* Propos galant, paroles tendres et amoureuses : *conter fleurette. Dialect.* Crème fluide qui se forme sur le lait avant la crème épaisse.

Fleurette, fille du jardinier du château de Nérac (1543-1593), qui fut aimée du jeune roi de Navarre (plus tard Henri IV). Une légende veut qu'elle se soit noyée de désespoir lorsqu'elle se vit abandonnée. En réalité, elle ne mourut que vingt ans plus tard, titulaire de l'office qui avait appartenu à son père.

fleurettiste [*flœ-tis-te*] n. m. Escrimeur au fleuret.

fleureur, euse [*flœ-ze*] n. (de *fleurer*, altérat. de *flairer*). Celui, celle qui fleure : *impudent fleureur de cuisine.* (Mol.)

fleuri, e adj. Qui est en fleur : *jardin fleuri. Fig. Teint fleuri*, qui a de la fraîcheur, de l'éclat. *Style fleuri*, style orné. *Pâques fleuries*, v. PÂQUES.

fleuriau [*flœ-riô*] n. m. Chacune des pièces de bois servant à maintenir deux à deux les couples pendant la construction des navires.

Fleurie [*flœ-ri*], comm. du Rhône, arr. et à 27 kil. de Villefranche ; 1.910 h. Vignobles.

Fleurier [*flœ-rié*], comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel), sur l'Areuse ; 3.480 h. Fabrique d'allumettes et d'horlogerie.

Fleurieu (Charles-Pierre CLARET, comte **de**), diplomate et sénateur français, né Lyon, m. à Paris (1738-1810). Il fut gouverneur des Tuileries sous Napoléon Ier, qui le fit comte.

Fleuriot [*flœ-ri-o*] (*Zénaïde*-Marie-Anne), femme de lettres française, née à Saint-Brieuc, m. à Paris (1829-1890) ; auteur d'un grand nombre de récits, pièces diverses, etc., pour la jeunesse.

Fleuriot-Lescot (Edouard), révolutionnaire français, né à Bruxelles (1761-1794). Maire de Paris au 9-Thermidor, il fut guillotiné à Paris avec Robespierre.

fleurir v. n. Pousser des fleurs : *les perce-neige fleurissent de bonne heure. Par anal.* Se développer, en parlant du poil : *poil qui va fleurir.* Se couvrir de poils : *menton qui commence à fleurir. Fig.* Prospérer : *le commerce fleurit.* (En ce sens fig., l'imparf. de l'ind. fait *je florissais*, etc., et le partic. prés. *florissant* : *Athènes florissait sous Périclès.*) V. a. Orner de fleurs : *fleurir un salon.*

fleurissant [*flœ-ri-san*], **e** adj. Qui se couvre de fleurs : *prés fleurissants.*

fleuriste [*flœ-ris-te*] n. et adj. Qui s'occupe de la culture et du commerce des fleurs : *les fleuristes hollandais ont multiplié les variétés de tulipes.* Qui fait ou vend des fleurs artificielles : *ouvrière fleuriste.*

fleuron n. m. (de *fleur*). *Bot.* Chacune des petites fleurs dont la réunion forme une fleur composée. Ornement d'architecture en forme de fleur. Ornement typographique en forme de fleur, de feuille, placé en en-tête ou à la fin d'un chapitre. Chacune des parties qui s'élèvent isolées au-dessus du cercle d'une couronne et figurent une feuille ou une fleur. *Fig.* Ce qu'on possède de plus précieux, de plus avantageux, de plus productif : *écrivain qui est le fleuron d'un journal ; maison qui est le fleuron d'un héritage.* Etoffe légère, composée de fils de soie, de laine, de chanvre ou de lin.

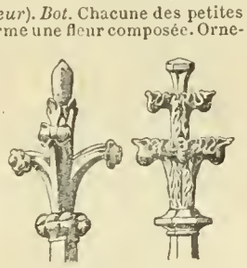

Fleurons.

fleuronné [*flœ-ro-né*], **e** adj. Orné de fleurs, de fleurons : *lettres fleuronnées. Bot.* Dont toutes les fleurs sont des fleurons.

fleuronner [*flœ-ro-né*] v. n. Pousser des fleurons. V. a. Orner de fleurons : *fleuronner une couronne.*

fleurs n. f. pl. *Méd.* Ecoulement menstruel. *Fleurs blanches*, syn. de LEUCORRHÉE.

Fleurus [*russ*], v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), non loin de la Sambre ; 6.530 h. Exploitation de sulfate de baryte ; houillères, minerai de fer. Le maréchal de Luxembourg y vainquit les Austro-Hollandais du prince de Waldeck, le 1er juillet 1690, et Jourdan les Austro-Hollandais sous les ordres du prince de Cobourg, le 26 juin 1794.

Fleury, comm. de l'Aude, arr. et à 14 kil. de Narbonne, près de l'Aude ; 2.170 hab. Tartre ; distilleries. Vignobles.

Fleury (Claude), prêtre français, né à Paris (1640-1723) ; précepteur des fils du prince de Condé, confesseur de Louis XV, auteur d'une *Histoire ecclésiastique* très estimée et nettement gallicane.

Fleury (André-Hercule, cardinal de), ministre de Louis XV, né à Lodève, m. à Paris (1653-1743). Evêque de Fréjus, puis abbé de Tournus, il devint précepteur de Louis XV, et, en 1726, remplaça au ministère le duc de Bourbon. Il administra avec probité, presque avec avarice. A l'extérieur, il eut la sagesse de rechercher la paix, avec l'aide du ministre anglais Walpole, à qui il eut le tort, dit-on, de sacrifier notre marine. Il sut assurer à la France la Lorraine, donnée en usufruit en 1737 à Stanislas Leczinski ; mais il ne réussit pas, en 1740, à éviter la guerre de la succession d'Autriche. Il avait encouragé le développement de la marine et du commerce français.

Cardinal de Fleury.

Fleury (Abraham-Joseph BÉNARD, dit), comédien français, né à Chartres, m. à Ménard-le-Château (1750-1822).

Fleury (Emile-Félix, comte), général et diplomate français, né et m. à Paris (1815-1884). Il fut l'ami personnel de Napoléon III, qui le nomma ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Il a laissé de très utiles *Souvenirs.*

Fleury-aux-Choux, comm. du Loiret, arr. et à 4 kil. d'Orléans, près de la forêt d'Orléans ; 2.350 h. Plâtre ; vinaigreries.

Fleury-sur-Andelle, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 15 kil. des Andelys ; 1.450 h. Ch. de f. O. Filatures. — Le cant. a 22 comm., et 13.360 h.

fleuve n. m. (lat. *fluvius*). Cours d'eau qui aboutit à la mer. Grand cours d'eau en général. *Fig.* Quantité considérable de liquide : *fleuve de sang.* Ce qui a un cours continu : *fleuve de la vie.*

— ENCYCL. Pour la commodité des termes, on entend sous le nom de *fleuves* tous les cours d'eau qui se rendent directement à la mer, sans que cela préjuge de leur importance réelle. L'endroit où le fleuve commence à couler est dit *source ;* celui où il se jette à la mer se nomme *embouchure.* Les eaux suivent leur pente selon le *thalweg*, d'*amont* en *aval*, entre les deux rives, *droite* et *gauche*, d'après la place qu'elles occupent par rapport à un observateur placé au milieu du courant et tourné vers l'aval. Le *lit du fleuve* est la cavité que les eaux remplissent dans leur amplitude normale, tandis que le nom de *lit majeur* s'applique plus particulièrement à l'espace recouvert par les eaux des crues normales. L'endroit, voisin de l'embouchure, où la pente cesse, est le *niveau de base.* En général, à cet endroit, le lit s'élargit pour former un *estuaire*, ou bien le fleuve, s'il est travailleur et chargé de débris, les dépose en un *delta.*

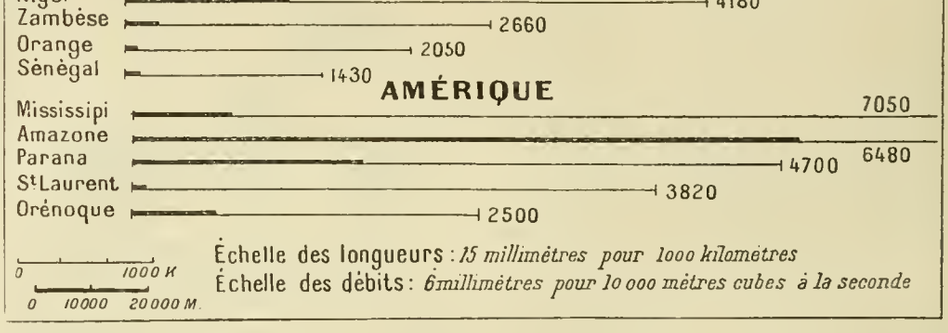

Longueur et débit comparés des principaux fleuves du globe.

flexibilité [*flèk-si*] n. f. Qualité de ce qui est flexible : *la flexibilité de l'acier est très grande.*

flexible [*flèk-si-ble*] adj. Souple, qui plie aisément *membres flexibles. Fig.* Dont les intonations sont souples : *voix flexible.* Qui s'accommode, se plie facilement aux circonstances, aux ordres de, etc. : *caractère flexible.* ANT. Inflexible.

flexicaule [*flèk-si-kô-le*] adj. *Bot.* Qui a une tige flexueuse.

flexion [*flèk-si-on*] n. f. (lat. *flexio*). Etat de ce qui est fléchi : *flexion d'un ressort.* Action de fléchir : *flexion du genou.* Action des muscles fléchisseurs. Pl. *Gram.* Variations dans le radical et la désinence, la forme d'un même mot, suivant les rapports qu'il s'agit d'exprimer : *les langues à flexions s'opposent aux langues monosyllabiques et aux langues agglutinantes.* V. LANGUE.

flexionnel, elle [*flèk-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport aux flexions. Qui possède des flexions.

flexueusement [*flèk-su-eu-ze-man*] adv. D'une manière flexueuse.

flexueux, euse [*flèk-su-eû, eu-ze*] adj. (lat. *flexuosus*). Courbé alternativement dans plusieurs sens différents.

flexuosité [*flèk-su-o-zi-té*] n. f. Etat de ce qui est flexueux : *la flexuosité d'une tige.*

flexure [*flèk-su-re*] n. f. *Géol.* Mode de plissement dans lequel la courbure qui raccorde les couches horizontales placées à des niveaux différents se fait en une pente continue, c'est-à-dire sans faille ni recouvrement.

flibot [*bo*] n. m. (de l'angl. *fly-boat*, bateau-mouche). Bateau hollandais plat, renflé, à deux mâts, ne dépassant pas 100 tonneaux.

flibuste [*bus-te*] n. f. (de *flibuster*). Piraterie, pillage sur mer. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, association de forbans faisant une guerre acharnée aux Espagnols dans leurs colonies des Antilles.

flibuster [*bus-té*] v. n. Faire le métier de flibustier. *Par ext.* Chercher des bénéfices malhonnêtes. V. a. *Pop.* Filouter, voler : *flibuster une montre.*

flibusterie [*bus-te-rî*] n. f. Etat de flibustier. Filouterie.

flibustier [*bus-ti-é*] n. m. (du holl. *vrijbueter*, pirate). Pirate des mers américaines, aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Par ext.* Personne qui vit de rapines. Trompeur, filou.

— ENCYCL. Les flibustiers formaient une association pour piller les vaisseaux espagnols ; ils étaient alliés aux boucaniers et avaient pour quartier général l'île de la Tortue, au N. de Saint-Domingue. Français émigrés dans les Antilles, ils étaient persécutés par les Espagnols, que leur présence gênait ou inquiétait. Sous le nom de *Frères de la Côte*, ils écumèrent longtemps la mer des Antilles sous la conduite de Laurent de Graff, Grammont, de Lussan, Morgan, Monbars, etc.

Flibustier (*le*), comédie en trois actes et en vers, de Jean Richepin (1888). Un jeune Breton, Pierre, est parti depuis dix ans sur un corsaire ; on le croit mort. Un brave matelot, son camarade, tâche de consoler sa famille et se fait aimer de la fiancée de Pierre. Tout à coup, celui-ci reparaît ; il est devenu un riche mineur. Il unit le matelot à son ancienne fiancée. Richepin a imprimé à son sujet une marque puissamment poétique. — De cette comédie, l'auteur a tiré le livret d'un opéra en trois actes, musique de César Cui (1894).

flic [*flik*] ou **flique** [*fli-ke*] n. m. *Arg.* Agent de police.

flic flac ou **flicflac** [*flik-flak*], onomatopée exprimant le bruit que font plusieurs coups de fouet ou plusieurs soufflets donnés coup sur coup.

flicflac [*flik-flak*] n. m. Sorte de pas de danse. Pl. des *flicflacs.*

flicflaquer [*flik-fla-ké*] v. n. Faire flicflac.

flin n. m. (de l'angl. *flint*, silex). Pierre employée autrefois pour polir les armes, fourbir les lames.

Flinck (Govaert), peintre hollandais, élève fidèle de Rembrandt, né à Clèves, m. à Amsterdam (1615-1660). Il cultiva l'histoire et le portrait.

Flinders [*dèrss*] (Mathieu), navigateur anglais, né à Dronington, m. à Londres (1760-1814). Il explora le littoral sud-est de l'Australie.

Flines-lès-Mortagne, comm. du Nord, arr. et à 23 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 1.800 h.

Flines-lès-Raches, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Douai, sur la Scarpe ; 4.540 h. Ch. de f. N. Sucrerie, brasserie.

flingot [*gho*] n. m. *Pop.* Fusil de boucher. Fusil de soldat d'infanterie.

flinquer [*ké*] v. n. En parlant d'une pièce d'orfèvrerie qui doit recevoir des émaux clnirs, en tailler le champ de coups d'ongtets vifs, serrés et égaux.

Flint [*flin't*], comté du pnys de Galles (Angleterre); 80.600 h. Ch.-l. *Mold.*

Flint (Robert), philosophe anglais, né en 1838; auteur d'ouvrages sur la philosophie de l'histoire.

flint-glass [*flin't'*] n. m. (angl. *flint*, silex, et *glass*, verre). Verre à base de plomb, d'un pouvoir fortement dispersif et réfringent.

flip-flap n. m. Saut périlleux en arrière, mais exécuté en touchant terre avec ses mains.

flipot [*po*] n. m. Morceau de bois rapporté pour dissimuler une fente dans un ouvrnge de menuiserie.

flirt [*flirt'* ou *fleurt'*] n. m. (mot angl.) Action de flirter. Mnnège galant. Personne avec laquelle on flirte. (On dit aussi FLIRTAGE n. m. et FLIRTATION n. f.)

flirter [*flir-té*; quelques-uns disent *fleur-té*] v. n. (angl. *to flirt*). Avoir un manège de coquetterie avec quelqu'un.

flirteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui aime à flirter.

flissa ou **flissah** [*fli-sa*] n. f. Long couteau knbyle, à lame longue, nsymétrique, presque droite, à un seul tranchant et à pointe aiguë.

Flittas, tribu arnbe de l'Algéric (dép. d'Oran), entre Relizane et Tiaret.

Flixecourt, comm. de la Somme, arr. et à 25 kil. d'Amiens, sur la Nièvre, affl. de la Somme; 3.450 h. Toiles; tissage.

Flize, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. de Mézières, sur la Meuse; 740 h. — Le cant. a 22 comm., et 8.040 h.

Flobecq, comm. de Belgique (Hainnut, arr. d'Ath); 4.040 h. Filatures; produits chimiques.

floc [*flok'*] n. m. Houppe de laine de soie : *floc de drapeau, de bonnet oriental.*

flocage n. m. Action d'attacher des flocs.

Flocellière (La), comm. de la Vendée, arr. et à 45 kil. de Fontenay, près d'un affluent de la Sèvre Nantaise; 1.920 h.

floche adj. (de *floc*). Velouté, couvert de poils. *Soie floche,* qui n'est pas torse. N. f. Petite houppe qui sert d'ornement. Sorte d'organsin, à deux bouts très forts.

flocon n. m. (de *floc*). Touffe, amas léger de soie, de laine, etc. Chacune des parcelles de neige qui tombe : *la neige tombe à gros flocons.*

Flocon (Ferdinand), publiciste et homme politique français, né à Paris, m. à Lausanne (1800-1866). Il fut, en février 1848, secrétaire du gouvernement provisoire.

floconnement [*ko-ne-man*] n. m. Action de former des flocons. Etat de ce qui floconne.

floconner [*ko-né*] v. n. Former des flocons ou quelque chose qui ressemble à des flocons.

floconneux, euse [*ko-neû, eu-ze*] adj. Qui ressemble à des flocons : *laine floconneuse.*

Flocques, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 25 kil. de Dieppe, sur la Manche; 310 h. Petite station balnéaire de *Mesnil-Val.*

Flodoard ou **Frodoard** [*ar*], chroniqueur et hagiographe français, né à Epernay (894-966); auteur d'une *Histoire de l'église de Reims* et de précieuses *Annales* (916-966).

Flogny, ch.-l. de c. de l'Yonne, arr. et à 15 kil. de Tonnerre, sur l'Armançon; 490 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cnnt. a 15 comm., et 6.190 h.

Floing [*floin*], comm. des Ardennes, arr. et à 2 kil. de Sedan; 2.070 h.

Floirac [*rak*], comm. de la Gironde, arr. et à 4 kil. de Bordeaux, au-dessus de la Garonne; 2.800 h. Ch de f. de Bordeaux à La Sauve. Vins. — Comm. du Lot, arr. et à 23 kil. de Gourdon; 610 h. Sur le territoire de cette commune, se trouve le puy d'Issolu, où beaucoup d'archéologues placent l'*Uxellodunum* des « Commentaires » de César.

flonflon n. m. Se dit, en général, des refrains de chansons et des coupiets de vaudeville. Air trivial, banal : *les flonflons d'Offenbach.*

flonger [*jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il flongea, nous flongeons.*) Tituber.

flopée ou **floppée** [*flo-pé*] n. f. *Arg.* Volée de coups. Grande quantité : *une flopée de moutards.*

floquet [*ké*] n. m. Diminutif de *floc.*

Floquet [*ké*] (Charles), homme politique français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port, m. à Paris (1828-1896). Doué d'une éloquence chaleureuse, il fut président de la Chambre des députés, président du conseil en 1888, combattit énergiquement le boulangisme et blessa même le général Boulanger dans un duel à l'épée. Il appartenait au parti radical.

Ch. Floquet.

floqueter [*ke-té*] v. a. Orner de floquets, de rubans en flocons.

Flor (Roger de), aventurier d'origine allemande, né à Brindisi (vers 1262-1305). Il se distingua contre les Turcs au service de l'empereur Andronic.

Florac [*rak*], ch.-l. d'arr. de la Lozère, sur le Tarnon, affl. du Tarn, à 40 kil. de Mende; 1.840 h. (*Floracois*). — L'arr. a 7 cant., 52 comm., 30.000 h.; le cant. a 9 comm., et 6.860 h.

floraison ou **fleuraison** n. f. V. FLEURAISON.

floral, e, aux adj. (lat. *floralis*). Qui a rapport à la fleur : *enveloppe, décoration florale. Jeux floraux,* académie littéraire fondée à Toulouse. V. JEUX FLORAUX.

floralies [*li*] n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Flore, qui se célébraient au printemps, à Rome et dans les environs.

floran n. m. Pile qui sert au raffinage de la pâte à papier.

Florange, comm. d'Alsace-Lorraine (Lorraine), arr. de Thionville, sur un sous-affluent du Rhin; 1.700 h. Aux environs, salines et gisements de fer.

flore n. m. (nltér. de *fleur*). *Mar.* Suif dont on enduit les vaisseaux.

flore n. f. (du n. de la déesse des fleurs). Ensemble des plantes qui croissent dans une région : *la flore polaire est d'une grande pauvreté.* Livre qui en contient la description.

— ENCYCL. La diversité des flores naturelles est le fait essentiel qui domine toute la géographie botanique. Elle s'explique par l'histoire passée de la terre et la considération des barrières physiques qui ont empêche le développement d'une flore unique et homogène. En fait, la flore d'une région est en étroit rapport, quant à sa physionomie générale, avec les éléments climatériques : chaleur, humidité, insolation.

Le géographe Grisebach, dont la classification est généralement ndoptée, distingue : 1° la *zone polaire :* trois mois de chaleur estivale seulement; lichens, mousses, arbustes nains. (De la flore polaire se rapprochent les flores des hautes régions montagneuses); 2° au sud de la zone arctique, le domaine forestier, particulièrement étendu dans les régions à pluies régulières, mais fortement entamé par les défrichements au profit des céréales, qui apparaissent du nord au sud dans l'ordre suivant : orge, seigle, blé, maïs, riz; 3° le domaine méditerranéen (climat chaud et sec), à la végétation buissonneuse, aux plantes à feuillage toujours vert (olivier, oranger, palmier nain, etc.); 4° les flores des steppes et des déserts (plantes grasses ou graminées, formations rabougries et épineuses); 5° enfin, la flore tropicale, où l'abondance des pluies assure le développement d'énormes arbres à végétation continue, dont des lianes épiphytes de toute sorte encombrent le tronc et les rameaux. Les forêts vierges du bassin de l'Amazone sont le type de ces formations.

Flore Farnèse, du musée de Naples.

Flore française (*la*), ouvrage par lequel Lamarck a introduit la méthode dichotomique dans la science (1805).

Flore, déesse des fleurs et des jardins, aimée de Zéphire et mère du printemps.

Flore, statue colossale antique, musée de Naples : on l'appelle aussi Flore Farnèse; — superbe tableau du Titien, musée des Offices (Florence).

Flore entourée par les Amours, magnifique

Flore entourée par les Amours, d'après Carpeaux.

relief de Carpeaux, qui, au Louvre, couronne la fenêtre centrale de la façade du pavillon regardant la Seine, et qui est appelé *Pavillon de Flore.*

Flore (sainte), née à Cordoue. Elle subit le martyre en 851. Fête le 24 novembre.

floréal n. m. (du lat. *floreus,* de fleur). Huitième mois de l'année républicaine (du 20 avr. au 19 mai).

florée [*ré*] n. f. Indigo de qualité moyenne. *Florée d'acide,* fécule de pastel.

Floreffe, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Sambre; 2.840 h. Glaces, produits chimiques.

florence [*ran-se*] n. m. (de *Florence,* n. géogr.). Taffetas léger. N. f. Sorte de crin très résistant, employé pour l'empilage des hameçons. (On l'obtient en plongeant dans du vinaigre le ver à soie qui va filer son cocon et en extraynnt de son corps la matière soyeuse, qu'on étire en fil.)

Florence, v. d'Italie, anc. capit. de la Toscane, sur l'Arno; 206.000 h. (*Florentins*). Ce fut au moyen âge une république prospère, que gouvernèrent les Médicis; par le nombre des sculpteurs et des peintres qu'elle a produits (v. FLORENTINE [*Ecole*]), ses bibliothèques, ses palais, ses monuments de toute sorte (Sainte-Marie aux Fleurs, le Palazzo Vecchio), elle a mérité d'être surnommée *l'Athènes de l'Italie.* Velours, soieries, lainages.

— HIST. Colonie millitnire au temps de Sylla, illustrée en 456 par la victoire de Stilicon sur Radagaise, Florence fut protégée successivement par les empereurs toscans, les Césars guelfes, et, au temps de la puissante comtesse Mathilde, elle devenait presque indépendante de fait, tandis que sa bourgeoisie s'enrichissait par l'industrie des étoffes et de la banque. De 1171 à 1218, elle constituait dans son hégémonie la Ligue toscane; à l'intérieur, elle se donnait une organisation démocratique, ou plutôt bourgeoise, sous la direction des *chefs des Sept Arts* ou corporations, et d'un chef militaire, le *podestat.*

Au XIIIe siècle, les luttes entre les démocrates guelfes et les aristocrates, gibelins, ensanglantèrent la ville. Les guelfes triomphent en 1267, grâce à l'intervention de Charles d'Anjou, et établissent bientôt un gouvernement au profit de l'oligarchie bourgeoise, qui restera maîtresse du pouvoir au siècle suivant, malgré l'essai de révolution populaire des *Ciompi.* De cette oligarchie bourgeoise sortent, au XVe siècle, les Albizzi, puis leurs vainqueurs, les Médicis (v. ce nom), qui donnent à Florence une primauté politique et artistique incontestée sur le centre de l'Italie. Au XVIe siècle, un moment dégradée par la lâcheté de Pierre de Médicis, secouée par la révolution de Savonarole, Florence devient, en 1569, le chef-lieu du grand-duché de Toscane, dont elle suit dès lors la destinée. De 1860 à 1870, elle fut la capitale du royaume d'Italie, nvant la conquête de Rome.

Florence (*Histoire de*), par Machiavel (1522); œuvre pénétrante et sagace

Florence (sainte), martyre sous Dioclétien. Fête le 10 novembre.

florencé [*ran-sé*], e adj. (du lat. *flos, oris,* fleur). *Blas.* Se dit d'une fleur de lis qui a des boutons entre ses pétales.

Florennes, comm. de Belgique (Namur, arr. de Philippeville); 2.630 h. Centre agricole; fers, forges.

Florensac [*ran-sak*], ch.-l. de c. de l'Hérault, arr. et à 25 kil. de Béziers; 3.530 h. Ch. de f. M. Vins. — Le cant. a 4 comm., et 7.060 h.

Florent (saint), évêque de Strasbourg, né en Irlande (620-693). Fête le 7 novembre.

Florentin (saint), abbé, né vers 483, m. à Arles vers 553. Fête le 12 avril.

florentine [*ran*] n. f. Satin façonné, qui fut d'abord fabriqué à Florence. Serge basinée, faite de laine peignée.

Florentine (*école*). Ce fut à Florence que commença, au XIIIe siècle, le mouvement de la Renaissance artistique. D'abord soumise à l'influence byzantine, la peinture florentine fut affranchie de l'imitation étrangère par Cimabué, puis par Giotto et ses continuateurs, Stefano de Florence, Taddeo Gaddi et ses fils, Duccio, Buoninsegna. Au XVe siècle, s'élèvent une foule d'églises, qu'ornent de leurs peintures des maîtres tels que : Masaccio, Fra Angelico, Benozzo Gozzoli; puis Fra Filippo Lippi, et son élève Sandro Botticelli, Cosimo Rosselli, Luca Signorelli, Domenico Ghirlandajo. La perfection de l'école florentine fut réalisée vers la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe siècle. Michel-Ange, dessinateur d'une science incomparable, représente bien une école qui l'emporte sur toutes les autres par l'exactitude du dessin et la vérité de l'histoire. Léonard de Vinci appartient, par ses premiers travaux, à l'école florentine. Au commencement du XVIe siècle, brillèrent Fra Bartolommeo et Andrea del Sarto. Le Rosso, appelé en France par François Ier, y fonda l'école de Fontainebleau. L'école devient éclectique et décline à la fin du XVIe siécle. — La sculpture florentine débute à Pise, avec Nicolas et André de Pise. Donatello est un exact imitnteur de la nature. Lucea della Robbia se recommande par une grâce naïve. Au XVe siècle, la sculpture florentine compte encore Jean de Pise, Michelozzi, Desiderio da Settignano, Mino da Fiesole, Benedetto da Majano, Antonio Pollajuolo et Andrea Verocchio, et le plus grand de tous : Michel-Ange. L'architecture florentine est représentée par Buschetto, Arnolfo di Lapo, Brunelleschi, Michelozzo, Benedetto da Majano, etc.

Florenville, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton), sur la Semoy; 1.820 h. Aux environs, ruines de la célèbre abbaye d'Orval.

florer [*ré*] v. a. (de *flore,* n. m.). Enduire de suif : *florer un vaisseau.* Syn. de ESPALMER.

florès [*rèss*]. *Fam.* Terme usité dans l'expression *faire florès,* briller dans le monde.

Florès [*rèss*], une des Açores; 9.000 h.; île escarpée, montueuse, mais bien arrosée et fertile. Céréales, vins.

Florès ou **Mangeraï,** une des îles de la Sonde, entre Sumbava (dont elle est séparée par le *détroit de Florès*) et Timor; 25.000 h. Protectorat hollandais. Epices, cannelle. — Donne son nom à la *mer de Flores,* comprise entre Florès et Célèbes.

florestine [*rès-ti-ne*] n. f. Genre de composées comprenant des herbes annuelles qui croissent au Mexique.

floretonne [*to-ne*] n. f. Qualité de laine d'Espagne.

florette [*rè-te*] n. f. (du lat. *flor, oris,* fleur). Monnaie frappée sous Charles VII, et marquée de trois fleurs de lis.

Florian (Jean-Pierre CLARIS de), fabuliste français, né au château de Floriau (Gard), m. à Sceaux (1755-1794); petit-neveu de Voltaire. Officier de cavalerie, il fut le protégé du duc de Penthièvre, auprès duquel il passa une partie de sa vie. Emprisonné pendant la Terreur, il fut relâché au 9-Thermidor. Il écrivit des nouvelles, des pièces de théâtre, etc. Il est, après La Fontaine, mais d'ailleurs bien loin derrière lui, notre fabuliste le plus remarquable. Il s'est montré dans la fable, à la différence de son illustre précurseur, moins un peintre et un poète qu'un fin satirique et un moraliste excellent. Il a composé aussi de jolies pastorales : *Galatée, Estelle et Némorin.* Ses œuvres dénotent une âme tendre et sensible.

Florian.

floribond [*bon*], e adj Se dit d'un végétal à floraison abondante. (Peu us.)

floribondité n. f. Etat d'une plante floribonde.

floricole adj. (du lat. *flos, oris,* fleur, et *colere,* habiter). Qui vit sur les fleurs : *insecte floricole.*

floricole n. m. Genre d'oiseaux de la famille des trochilidés, comprenant de jolis colibris de l'Amérique centrale et de l'Amazonie.

floriculture n. f. (du lat. *flos, oris,* fleur, et de *culture*). Branche de l'horticulture, qui s'occupe spécialement de la culture des plantes à fleurs et des plantes d'ornement.

— ENCYCL. Tantôt, la floriculture est pratiquée dans un but lucratif (par exemple dans les forceries, les cultures des fleurs faites en vue d'approvisionner les fleuristes ou de fournir la parfumerie d'essences variées), tantôt c'est une culture de luxe, pratiquée par des amateurs. Elle ne s'est formée et développée que par l'introduction dans nos régions de plantes exotiques de toute sorte et a suivi, étant liée à lui, le développement du commerce maritime; de nos jours, elle a pris une extension remarquable, et l'on

cite bon nombre d'amateurs qui possèdent de merveilleuses collections de rosiers, de tulipes, de chrysanthèmes, d'orchidées, etc.

Florida-Blanca (François-Antoine), homme d'Etat espagnol, né à Murcie, m. à Séville (1728-1808). Principal ministre de Charles III, il réorganisa l'instruction publique et la marine.

Floride (la), presqu'île basse, marécageuse et madréporique du sud-est des Etats-Unis, séparée de Cuba par le *canal de Floride*, et formant un des Etats de l'Union ; 528.500 h. (*Floridiens*). Capit. *Tallahassee*. Forêts, production cotonnière. La Floride fut découverte en 1512 par les Espagnols, à qui les Etats-Unis la rachetèrent en 1821.

Florides (*les*), recueil d'extraits des discours d'apparat d'Apulée.

floridées [*dé*] n. f. pl. Ordre de plantes, de la classe des algues. S. une *floridée*.

— Encycl. Les floridées, dites aussi *choristoporées*, *rhodospermées* ou *rhodophycées*, sont des algues marines généralement rouges, qui recherchent les eaux agitées. Leur thalle, toujours pluricellulaire, peut être filamenteux, aplati ou massif; elles se multiplient par des spores immobiles, dites *tétraspores*. On en connaît des genres nombreux : *porphyre*, *bangie*, *némaline*, *coralline*, etc.

Florien [*ri-in*], empereur romain, père de l'empereur Tacite. Il régna deux mois en 276, et fut battu par son compétiteur Probus.

florifère adj. (lat. *florifer*). Qui porte des fleurs: *rameaux florifères*. Qui donne beaucoup de fleurs : *plante florifère*. N. f. *Fam.* Femme qui a subi l'opération de l'ovariotomie.

floriforme adj. (de *flos, floris*, fleur, et de *forme*). Qui a la forme d'une fleur.

florilège n. m. (du lat. *flos, floris*, fleur, et *legere*, choisir). Recueil de poésies.

Florilegium, recueil d'extraits d'anciens auteurs grecs formé par Stobée (ve s. de notre ère), qui nous a conservé ainsi un grand nombre de morceaux de prose et de poésie.

florimane (du lat. *flos, floris*, fleur, et de *manie*) n. et adj. Qui a la manie des fleurs.

florimanie [*nî*] n. f. Passion des florimanes.

Florimontane (*académie*), compagnie littéraire fondée en 1607, à Annecy, par saint François de Sales et le jurisconsulte Antoine Favre. Elle ne survécut pas à ses deux fondateurs.

florin n. m. (ital. *fiorino*). Pièce de monnaie étrangère, de valeur très variable suivant les pays.

— Encycl. Cette monnaie paraît avoir été frappée pour la première fois à Florence, en 1252. C'était, à l'origine, une monnaie d'or. En France, il en fut fabriqué de Louis IX à Charles V. Il y eut des florins à l'agnel, aux fleurs de lis, à la mape. Ces florins d'or tombèrent en discrédit à cause de l'altération de titre et de poids. Ils furent remplacés par des florins d'argent, dont la valeur variait pour chaque Etat. Aujourd'hui, il n'y a plus de florins qu'en Hollande (argent, valeur 2 fr. 10), en Autriche-Hongrie (argent, valeur 1 fr. 86). En Angleterre, on appelle aussi « florin » la pièce de deux shillings (argent, valeur 2 fr. 32).

floripare adj. (du lat. *flos, oris*, fleur, et *parere*, enfanter). Se dit des bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

florir v. n. S'est dit pour fleurir. V. fleurir.

Floris [*riss*] (François de Vriendt, dit *Frans*), peintre d'histoire de grand mérite, et l'un des maîtres de l'école flamande, né et m. à Anvers (1518-1570). Principales œuvres : *la Chute des anges rebelles*, *Vénus embrassant l'Amour*, etc.

florissant [*ri-san*], **e** adj. (V. fleurir.) Qui est dans un état prospère : *santé florissante*. Qui accuse un état prospère : *mine florissante*.

floriste [*ris-te*] n. Personne qui connaît bien les fleurs, les plantes d'un pays.

florule n. f. Petite fleur. Fleur isolée d'un épi. Flore d'une petite région ou d'un certain groupe de plantes.

Florus [*russ*], historien latin, contemporain de Trajan (ne s.); auteur d'un *Abrégé d'histoire romaine*, écrit dans un style concis, mais recherché.

Florus (Drepanius), diacre ou prêtre, m. vers 860. Il a laissé des poèmes (1560) et des ouvrages intéressants pour l'histoire des dogmes : *Livre sur la prédestination; Commentaire sur le canon de la Messe;* etc.

flosculaire [*flos-ku-lè-re*] n. m. Genre de vers rotateurs comprenant des animaux microscopiques, qui vivent dans les eaux douces.

flosculeux, euse [*flos-ku-leû, eu-ze*] adj. (du lat. *floseulus*, petite fleur). *Bot.* Se dit d'une fleur composée, qui ne renferme que des fleurons.

floss n. m. Gâteau de fonte assez pure, obtenu par coulée directe.

flot [*flo*] n. m. (lat. *fluctus*). Eau agitée, onde, vague : *les flots de la mer dégradent le pied des falaises*. Marée montante : *l'heure du flot. Être à flot*, en parlant d'un navire, nager au-dessus de l'eau. *Fig. Se remettre à flot*, rétablir l'état de ses affaires. Liquide répandu en abondance : *flot de sang*. Quantité de bois jetée dans un courant. *A flot perdu*, en laissant au courant le soin de transporter le bois. (V. flottage). *Fig.* Matière abondante et ondulée : *flot de cheveux*, *de rubans*. Multitude, grande quantité : *flot d'auditeurs*. *Fig.* Action violente d'un agent quelconque : *le flot révolutionnaire*. Pl. *Les flots*, la mer. Allus. littér. V. frein.

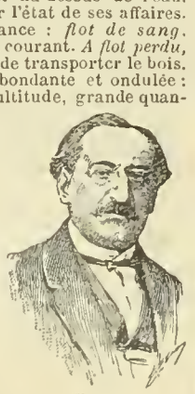

Flotow.

flot n. m. Syn. de floc.

flotomètre n. m. (de *flotter*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer les liquides, consistant en un flotteur surmonté d'un repère.

Flotow [*tov*] (Frédéric-Ferdinand-Adolphe de), compositeur allemand, né à Teutendorf (Mecklembourg), m. à Wiesbaden (1812-1883); auteur de *Stradella*, de *Martha*, de l'*Ombre*, etc. Son style manque de puissance, mais il a de la distinction et du charme.

flôtre n. m. *Techn.* V. feutre.

flottabilité [*flo-ta*] n. f. Qualité qu'ont certains corps flottants de rester insubmersibles.

flottable [*flo-ta-ble*] adj. Qui peut flotter : *bois flottable*. Qui peut recevoir des trains flottants : *rivière flottable*. — Un cours d'eau est *flottable* lorsqu'il ne peut porter que des radeaux ou des trains de bois. Il est *navigable*, lorsqu'il sert à une navigation continue par bateaux.

flottage [*flo-ta-je*] ou **flot** [*flo*] n. m. Transport du bois par eau quand on le fait flotter. *Flottage à bûches perdues*, flottage dans lequel les bûches sont abandonnées une à une au cours de l'eau. *Flottage en trains*, flottage dans lequel on compose un radeau avec de nombreuses pièces de bois réunies par de longues perches reliées entre elles.

— Encycl. Imaginé dès 1547 par Charles Leconte, le flottage des bois ne fut mis en œuvre d'une façon pratique qu'en 1549 par Jean Rouvet et a pris depuis une grande extension, notamment sur les rivières issues des monts du Morvan.

On distingue le *flottage à bûches perdues* et le *flottage en trains ;* le premier consiste à jeter les bûches

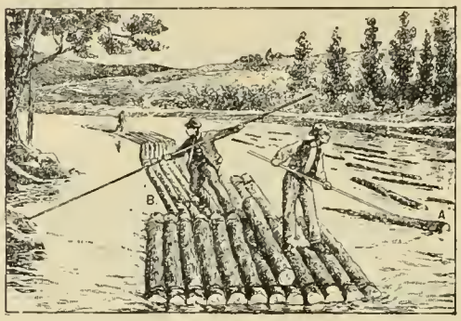

Flottage de bois : A, à bûches perdues ; B, en trains.

séparément à la rivière et a lieu en automne ; de loin en loin, des *meneurs d'eau* ou *poules d'eau*, ouvriers munis de longues perches, repoussent au fil de l'eau les bûches qui viennent s'échouer sur les rives. Arrivé à destination, le bois flotté est retiré de l'eau (*tirage*) et empilé en tas pour que l'air le sèche. On réunit les bûches appartenant à tel ou tel marchand de bois, et l'on fait son lot à chacun (*triage*). Le *flottage en trains* consiste à établir sur la rivière un radeau dont les pièces sont réunies au moyen de traverses fixées elles-mêmes par des liens solides (*rouettes* ou *harts*) ; le *compagnon* qui dirige le train est souvent secondé par un ou deux aides.

flottaison [*flo-tè-zon*] n. f. Surface que découpe dans un navire à flot le plan horizontal de la mer. *Ligne de flottaison*, ligne que le niveau de l'eau trace sur la carène d'un bâtiment. *Flottaison lège*, limite inférieure qu'atteint le plan de la mer quand le navire est complètement lège. *Flottaison en charge*, limite supérieure de la flottaison quand le navire est complètement chargé.

flottant [*flo-tan*], **e** adj. Qui flotte sur un liquide : *les corps flottants éprouvent une poussée de bas en haut, égale au poids du fluide qu'ils déplacent*. Retombant à flots : *une draperie flottante*. Ample, ondoyant : *robe flottante*. *Batteries flottantes*, anciens navires à fond plat, sans mâture, affectés spécialement à la défense des côtes. *Fig.* Irrésolu, indécis; inconstant, variable : *esprit flottant*. *Ligne flottante*, ligne à pêche, dans laquelle un liège qui flotte sur l'eau maintient l'hameçon à une profondeur déterminée. *Dette flottante*, portion de la dette publique non consolidée, susceptible d'augmentation ou de diminution journalière. Allus. littér. V. bâton.

flottard [*flo-tar*] n. m. *Fam.* Elève de l'école navale.

flotte [*flo-te*] n. f. (de *flotter*). Grand nombre de bâtiments de mer, réunis pour naviguer ensemble : *la plus grande flotte de l'Espagne, l'invincible Armada, fut dispersée par la tempête*. Ensemble des forces navales d'un pays : *la flotte française*. *Arg.* Pluie : *il tombe de la flotte*. Eau en général : *tomber dans la flotte*. *Pop.* Grande quantité : *une flotte d'amis*. Société, réunion : *être de la flotte*. Pension, argent.

flotte [*flo-te*] n. f. Bouée ou barrique qui soutient un câble à la surface de l'eau. Morceau de liège qui maintient une ligne ou un filet à fleur d'eau. (V. gravure flotteur.) Rondelle de fer battu, que l'on place entre l'épaulement de l'essieu et la roue, et sur laquelle s'exerce le frottement.

Flotte ou **Flote** (Pierre), légiste français, né en Auvergne, chancelier de Philippe le Bel, qu'il soutint dans sa lutte contre Boniface VIII ; tué sous les murs de Courtrai en 1302.

Flotte (Paul de), homme politique français, né à Landerneau, m. au combat de Solano, en Sicile, aux côtés de Garibaldi (1817-1860).

flottement [*flo-te-man*] n. m. Etat d'un objet qui flotte. Ondulation du front d'une troupe en marche. *Fig.* Hésitation.

flotter [*flo-té*] v. n. (rad. *flot*). Etre porté sur un liquide : *le fer flotte sur le mercure*. Voltiger en ondoyant : *ses longs cheveux flottaient sur ses épaules*. Etre lâche : *rêves qui flottent*. *Fig.* Chanceler, être irrésolu : *flotter entre l'espérance et la crainte*. V. a. *Flotter des bois*, conduire ou abandonner sur les cours d'eau. *Flotter un câble, une torpille*, les tenir sur l'eau au moyen de bouées. *Bois flotté*, bois venu par le flottage. Ant. **Enfoncer, sombrer, couler.**

flotteron [*flo-te*] n. m. Petit flotteur qui soutient une ligne ou un filet flottant.

flotteur [*flo-teur*] n. m. Ouvrier qui fait ou conduit des trains de bois. Corps léger flottant sur l'eau : *le flotteur d'une ligne de pêche*. Petit cylindre de laiton, qui règle l'admission de l'essence dans le carburateur des automobiles. *Flotteur d'alarme*, boule creuse flottant sur l'eau d'une chaudière et actionnant un sifflet quand le niveau baisse.

— Encycl. *Mécan.* Le *flotteur d'alarme* indique au chauffeur négligent, par le fonctionnement du sifflet d'alarme, que le niveau de l'eau dans la chaudière est trop bas et qu'il est urgent d'introduire dans cette chaudière une quantité voulue de liquide. Le flotteur est constitué par un levier coudé, ayant à une de ses extrémités un ballon métallique creux et à l'autre un contrepoids. Si le niveau d'eau est trop bas, une soupape conique, appuyée sur le coude du

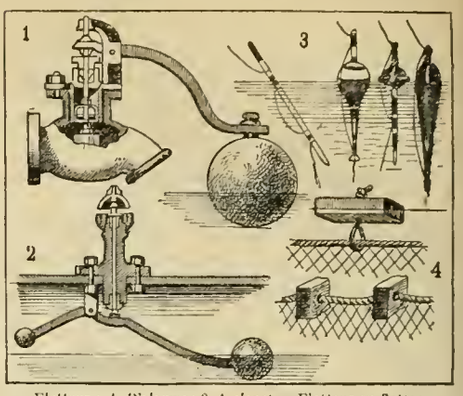

Flotteur : 1. D'alarme ; 2. A clapet. — Flotteur ou flotte : 3. De pêche (pour lignes) ; 4. De pêche (pour filets).

levier, débouche un petit tube par lequel s'échappe la vapeur qui vient heurter la tranche d'un timbre en produisant un sifflement aigu.

flottille [*flo-ti, ll* mll., *e*] n. f. Réunion de petits navires : *une flottille de torpilleurs*.

flou, e [*flou*] adj. (orig. germ.). Fondu, léger, vaporeux, dans la langue artistique : *des contours trop flous*. N. m. : *le flou d'un tableau*. Adv. : *peindre flou*.

flouer [*flou-é*] v. a. *Pop.* Voler, escroquer, duper : *flouer quelqu'un au jeu*.

flouerie [*flou-rî*] n. f. *Pop.* Action de duper, escroquerie.

flouet, ette [*flou-è, è-te*] adj. Syn. de fluet.

flouette [*flou-è-te*] n. f. Girouette d'un vaisseau.

floueur n. m. *Pop.* Faiseur de dupes.

flou-flou n. m. Onomat. V. frou-frou.

Flour (saint), apôtre de l'Auvergne, né vers 340, m. en 389. Fête le 3 novembre.

Flourens [*rinss*] (Pierre-Jean-Marie), physiologiste, né à Maureilhan (Hérault), m. à Montgeron (1794-1867). Il découvrit les fonctions du cervelet et le mode de formation des os. — Son fils Gustave, né à Paris, fut un des chefs de la Commune (1838-1871). Battu à Rueil par les troupes de Versailles, il se réfugia près de Chatou, dans une auberge, où il fut tué d'un coup de sabre par un gendarme. — Léopold-Emile, frère du précédent, homme politique, né à Paris en 1841, fut ministre des affaires étrangères de 1886 à 1888.

flouve n. f. Genre de graminées, comprenant des herbes vivaces, répandues dans les prairies et les bois de toute l'Europe : *la flouve odorante* (anthoxantum odoratum) *constitue un bon fourrage et communique au foin une odeur aromatique*.

flouvet [*vè*] n. m. Fleur de farine.

fluatation [*si-on*] n. f. Durcissement superficiel des calcaires tendres au moyen de certains fluosilicates solubles.

fluate n. m. *Chim.* Nom ancien des fluorures.

fluctuant [*fluk-tu-an*], **e** adj. (du lat. *fluctuare*, flotter). Qui offre le balancement d'un liquide. *Méd.* Mou, mobile : *tumeur fluctuante*.

fluctuation [*fluk-tu-a-si-on*] n. f. (de *fluctuant*). Mouvement d'oscillation d'un liquide. *Pathol.* Mouvement de déplacement d'un liquide épanché. *Fig.* Variations alternatives : *les fluctuations de la rente*.

— Encycl. *Pathol.* Pour reconnaître s'il y a fluctuation, on applique la pulpe des deux index en des points différents de la tumeur, puis on exerce une pression avec l'un d'eux ; au même instant, l'autre reçoit une impulsion due à la transmission par le liquide. La fluctuation se perçoit dans l'ascite, les kystes de l'ovaire, les abcès et dans toutes les collections liquides formées au sein des tissus. C'est un moyen de diagnostic précieux.

fluctuat nec mergitur, mots lat. signif. : *Il est battu par les flots, mais ne sombre pas*. Devise de la ville de Paris, qui a pour emblème un vaisseau.

fluctuer [*fluk-tu-é*] v. n. Flotter. Couler. Hésiter.

fluctueux, euse [*fluk-tu-eû, eu-ze*] adj. (lat. *fluctuosus*). Agité de mouvements violents.

flue [*flû*] n. f. *Mar.* Nappe fine, placée entre les deux hamaux d'un tramail.

Flue (le bienheureux Nicolas de), patriote et solitaire suisse, né à Saxeln (1417-1487). Il dicta à ses compatriotes le *convenant de Stanz* (1481), qui fut le salut de la Suisse.

Fluela, col des Alpes suisses, dans les Grisons, par où passe la route de Coire à Finztermünz.

Fluelen, comm. de Suisse (cant. d'Uri), près d'Altdorf, sur le lac des Quatre-Cantons ; 800 h.

fluence [*an-se*] n. f. (de *fluer*). Mouvement de ce qui coule ou s'écoule : *fluence du temps*. (Peu us.)

fluent [*flu-an*], **e** adj. (lat. *fluens*). Se dit des hémorroïdes qui laissent couler du sang.

fluente [*an-te*] n. f. *Math.* Ancien nom de l'intégrale du calcul différentiel.

fluer [*flu-é*] v. n. (lat. *fluere*). Couler. Monter, en parlant de la marée. (Peu us.)

fluet, ette [*flu-è, é-te*] adj. (de *flou*). Mince et allongé : *taille fluette*.

flueurs n. f. pl. Menstrues, syn. de fleurs.

fluide adj. (lat. *fluidus*). Se dit des corps dont les molécules ont si peu d'adhérence entre elles, qu'elles glissent les unes sur les autres, de façon que le corps sans consistance prend la forme du vase qui le contient : *les corps fluides se divisent en corps liquides et corps gazeux*. *Fig.* Coulant : *style fluide*. N. m. Corps fluide : *l'air et l'eau sont des fluides*. *Physiq. Fluide électrique, fluide magnétique*, noms que l'on donnait autrefois aux masses électriques et magnétiques, pour rappeler que l'électricité se comporte comme un fluide subtil se répandant avec une vitesse extrême sur les corps bons conducteurs. *Fluide magnétique*, ou absolum. *fluide*, fluide hypothétique que certaines personnes auraient la

faculté de transmettre à d'autres, leur communiquant ainsi leurs pensées ou leur volonté.

fluidement [*man*] adv. D'une manière fluide.

fluidifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui rend fluide.

fluidificateur, trice adj. Qui a la propriété de fluidifier.

fluidification [*si-on*] n. f. Action de fluidifier.

fluidifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Faire passer à l'état fluide : *la diastase fluidifie l'empois d'amidon*.

fluidique adj. Qui a rapport au fluide.

fluidité n. f. Qualité de ce qui est fluide.

Flums, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur le Schilzbach ; 3.570 h. Filature de coton.

fluor n. m. (mot lat. signif. *écoulement*). *Chim.* Gaz presque incolore, qui fournit des réactions énergiques. *Minér. Spath fluor*, syn. de FLUORINE.

— ENCYCL. Le fluor est un gaz légèrement jaune verdâtre ; il a pour densité 1,265. Moissan le premier (1886) réussit à en obtenir, par l'électrolyse de l'acide fluorhydrique pur et sec, auquel il ajoutait un peu de fluorhydrate de fluorure de potassium pour rendre l'acide bon conducteur. Il a été liquéfié et bout à 187° à la pression atmosphérique. C'est le premier terme de la série des métalloïdes monovalents (fluor, chlore, brome, iode).

fluoranthène n. m. Carbure d'hydrogène $C^{15}H^{10}$ fluorescent, que l'on trouve dans les huiles lourdes de goudron de houille.

fluoré, e adj. Qui contient du fluor.

fluorène n. m. Carbure d'hydrogène $C^{13}H^{10}$, que l'on peut retirer de l'anthracène ou des huiles lourdes de goudron de houille.

fluorescéine [*rès-sé*] n. f. Matière colorante jaune, que l'on obtient en chauffant l'anhydride phtalique et la résorcine.

— ENCYCL. La fluoreséine est le point de départ de la fabrication d'un grand nombre de colorants tels que l'éosine, l'érythrine, l'érythrosine, etc. Ses solutions alcalines aqueuses ont une magnifique fluorescence ; elles sont brunes par transparence, jaune vert par réflexion. Un gramme de cette substance suffit pour colorer 20 mètres cubes d'eau. Ce grand pouvoir colorant est utilisé, par les hydrographes, dans l'étude des rivières à cours partiellement souterrain.

fluorescence [*rès-san-se*] n. f. *Physiq.* Propriété de certains corps de transformer la lumière qu'ils reçoivent en radiations lumineuses de plus grande longueur d'onde : *la fluorescence n'est qu'une phosphorescence de courte durée*.

— ENCYCL. Lorsqu'un corps ordinaire est éclairé, il apparaît rouge, si la lumière qui l'éclaire est rouge ; vert, si elle est verte, etc. Il n'en est pas de même avec un corps fluorescent. Ainsi, par exemple, déplaçons le platino-cyanure de baryum dans les différentes parties de la lumière d'un spectre ; dans le violet, le bleu, l'indigo et le vert, le platino-cyanure émet de la lumière verte ; au contraire, dans les rayons lumineux, qui ont de plus grandes longueurs d'onde que le vert, il les réfléchit sans les transformer : il devient donc successivement jaune, orangé, rouge. Les corps fluorescents sont très nombreux ; les plus connus sont : les sels d'urane, les solutions de sulfate et tartrate de quinine, de chlorophylle, d'orseille, etc.

fluorescent [*rès-san*], **e** adj. Doué de fluorescence : *corps fluorescent*.

fluorescine [*rès-si-ne*] n. f. Composé que l'on obtient par hydrogénation de la fluoreséine.

fluorhydrate n. m. Sel dérivant de l'acide fluorhydrique.

fluorhydrique adj. Nom donné à un acide formé par le fluor et l'hydrogène, employé dans la gravure sur verre.

— ENCYCL. L'acide fluorhydrique impur s'obtient par l'action de l'acide sulfurique sur la fluorine pulvérisée ; il fut découvert en 1811 par Gay-Lussac et Thénard. Pour le préparer à l'état de pureté, on fabrique, à l'aide de l'acide impur et de carbonate de potassium, le fluorhydrate de fluorure de potassium, que l'on calcine ensuite dans une cornue de platine.

L'acide fluorhydrique anhydre a pour formule chimique HF. C'est un liquide incolore, très avide d'eau ; celui que livre le commerce est une solution aqueuse plus ou moins concentrée, que l'on renferme dans des vases de plomb ou de gutta-percha, car il attaque le verre. Ce liquide, fumant à l'air, provoque sur la peau des brûlures dangereuses.

L'acide fluorhydrique est employé pour la gravure sur verre ; la lame de verre est préalablement recouverte d'une mince couche de vernis ; on trace, avec une pointe fine, le dessin que l'on veut obtenir de façon à mettre à nu la surface du verre dans les sillons tracés ; on expose alors la plaque au-dessus d'une cuve en plomb contenant un mélange d'acide fluorhydrique et de fluorine, que l'on chauffe légèrement ; quand l'attaque est suffisante, il reste à enlever le vernis, et on obtient une gravure mate et opaque. En attaquant directement le verre, non plus par les vapeurs dégagées, mais par la solution d'acide fluorhydrique elle-même, on obtient une gravure polie et transparente.

fluorifique adj. Qui contient du fluor.

fluorine n. f. Fluorure naturel de calcium.

— ENCYCL. La fluorine, ou *chaux fluatée*, a pour formule CaF^2 ; elle offre un éclat vitreux et une certaine transparence. Il en existe de nombreuses variétés, dont la plupart sont phosphorescentes sous des teintes variées ; certaines donnent une belle couleur verte : *émeraude, chlorophane, movillon*, etc. La forme la plus ordinaire des cristaux de fluorine est le cube, mais il existe un grand nombre de variétés non cristallisées. La fluorine sert à faire des vases, des coupes, etc. ; on l'utilise aussi comme fondant dans la métallurgie.

fluorique adj. Syn. anc. de FLUORHYDRIQUE.

fluorographie [*fi*] n. f. Procédé de gravure sur verre à l'aide d'acide fluorhydrique et dans lequel le dessin est obtenu photographiquement.

— ENCYCL. Une couche mince de gélatine est coulée sur le verre, bichromatée, séchée à l'obscurité et insolée sous le dessin à reproduire ; on dissout à l'eau chaude les portions de gélatine qui, ayant été protégées de la lumière, sont restées solubles ; le verre ainsi mis à nu aux régions correspondantes est soumis aux vapeurs d'acide fluorhydrique.

fluoromètre n. m. (de *fluor*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil utilisé pour le dosage du fluor.

fluoroscope [*ros-ko-pe*] n. m. Chambre noire portative, constituée par une petite boîte pyramidale bien close, dont la grande base est un écran rendu fluorescent (par du platino-cyanure de baryum) et dont on se sert dans la radioscopie.

fluoroscopie [*ros-ko-pi*] n. f. Observation radioscopique, faite à l'aide d'un fluoroscope. V. RADIOSCOPIE.

fluorure n. m. Tout composé binaire formé par le fluor : *fluorure alcalin, fluorure d'urgent*.

fluosel n. m. *Chim.* Composé que l'on obtient en remplaçant dans les oxysels tout ou partie de l'oxygène par le fluor, sous l'influence de l'acide fluorhydrique.

fluosilicique adj. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide fluorhydrique sur le fluorure de silicium.

flustre [*flus-tre*] n. f. Genre de bryozoaires, comprenant des colonies d'animaux marins disposées en plaques incrustées sur les rochers, les pièces de bois, etc.

flûte n. f. (de *flûter*). Instrument à vent, formé d'un tube creux percé de plusieurs trous et muni de clefs, pour varier les sons : *grande flûte, petite flûte*. Celui qui en joue : *il est première flûte à l'Opéra. Flûte de Pan*, instrument en usage chez les anciens, composé de roseaux d'inégale longueur accolés par rang de taille. *Fam. Flûte à l'oignon*, mirliton, parce que les deux extrémités sont couvertes d'une pelure d'oignon. *Jeu de flûtes*, jeu d'orgue qui imite les sons de la flûte. Petit pain long. Verre à pied, de forme étroite et allongée, dans lequel on boit le champagne. Navette de tapissier de haute lice. *Admin.* Tige creuse servant à sonder les tines de beurre. Interj. populaire servant à marquer le dédain, l'impatience : *ah! flûte, alors!* Pl. *Fam.* Jambes longues et minces. *Jouer des flûtes*, courir. *Ajuster ses flûtes*, se concerter à l'avance pour. *Etre du bois dont on fait les flûtes*, être veule, céder facilement à tout. Interj. servant à marquer l'impatience, le dédain. PROV. : **Ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour**, le bien trop facilement acquis se dissipe de la même façon.

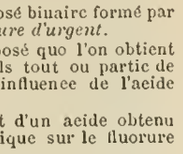
Flûte de Pan.

Flûte à champagne.

— ENCYCL. La flûte est connue depuis l'antiquité la plus reculée. Les anciens connurent de nombreuses espèces de flûtes, mais ils ne connurent point la flûte d'aujourd'hui, la flûte traversière (ancienne flûte allemande), ainsi nommée parce qu'elle est tenue transversalement par l'exécutant dans une position presque perpendiculaire à celle qu'occuperait une clarinette ou un hautbois. La flûte actuelle part de l'*ut* inférieur de la clef de *sol* et embrasse trois octaves avec tous les degrés chromatiques. Le son de la flûte est très doux, agréable à l'oreille, mais n'est pas toujours d'une justesse rigoureuse. La petite flûte (piccolo) a des sons aigus très perçants ; le son fondamental est plus élevé d'une octave que celui de la grande flûte. La notation de la petite flûte doit toujours être exécutée à l'octave au-dessus.

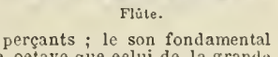
Flûte.

Flûte enchantée (*la*), opéra en deux actes, paroles d'Em. Schikaneder, musique de Mozart (1791), la dernière et la plus parfaite des œuvres du célèbre compositeur. C'est l'histoire d'un jeune prince égyptien, Tamino, et de sa fiancée, la jeune Pamina, auxquels trois fées ont fait cadeau d'une sonnette et d'une flûte magiques pour se préserver des embûches de la reine de la nuit.

flûte n. f. (holland. *fluit*). Bâtiment de guerre, réservé pour le transport du matériel.

flûté, e adj. Se dit d'un son doux, imitant celui de la flûte : *voix flûtée*.

flûteau [*tô*] n. m. Flûte grossière. Jouet d'enfant, appelé aussi *mirliton*. Plantain d'eau. Jonc fleuri.

flûter [*tè*] v. n. (anc. fr. *flauter*, pour *flatuer* ; du lat. *flatus*, souffle). Jouer de la flûte. Se dit en parlant du cri du merle : *le merle flûte. Pop. Envoyer flûter*, envoyer au diable. *C'est comme si vous flûtiez*, vous avez beau faire, c'est inutile. V. a. Sonder avec la flûte : *flûter une tine de beurre. Pop.* Boire : *flûter un litre*.

flûtet [*tè*] n. m. Galoubet à trois trous des Gascons, des Béarnais, des Basques.

flûteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui joue de la flûte. (On dit plus ordinairement FLÛTISTE.)

flûtiste [*tis-te*] n. Musicien qui joue de la flûte : *il est flûtiste à l'Opéra*.

fluvial, e, aux adj. (lat. *fluvialis* ; de *fluvius*, fleuve). Qui appartient aux fleuves : *eaux fluviales*. Qui a lieu sur les rivières : *pêche fluviale*.

fluviatile adj. Qui se rapporte aux fleuves, aux eaux douces courantes : *coquilles, dépôts fluviatiles*.

fluvicole n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant des gobe-mouches du Brésil.

fluviographe ou **fluviomètre** n. m. (du lat. *fluvius*, fleuve, et du gr. *graphein*, inscrire, ou *metron*, mesure). Appareil pour mesurer le niveau d'un fleuve canalisé.

fluvio-marin, e adj. Se dit d'un dépôt produit par les eaux douces et les eaux de mer.

fluviomètre n. m. V. FLUVIOGRAPHE.

fluviométrique adj. Qui se rapporte au fluviomètre ou au niveau de l'eau dans un canal : *échelle fluviométrique*.

flux [*flu*] n. m. (lat. *fluxus* ; de *fluere*, couler). Action de couler. Mouvement réglé de la mer vers le rivage, à certaines heures : *le flux et le reflux. Fig.* Alternative : *le flux et le reflux des passions humaines*. Grande abondance : *un flux de paroles*. Grand mouvement en avant : *le flux et le reflux de la foule. Méd.* Evacuation accidentelle : *flux de sang. Métall. Flux blanc, flux noir*, réactifs employés comme réducteurs, comme désulfurants et comme fondants. ANT. **Reflux, jusant.**

fluxion [*fluk-si-on*] n. f. (lat. *fluxio* ; de *fluere*, couler). Gonflement douloureux, causé par un amas d'humeurs, un abcès, sur quelque partie du corps : *avoir une fluxion à la joue. Méthode des fluxions*, méthode de calcul due à Newton, dans laquelle on considère toute grandeur finie comme engendrée par un mouvement ou flux continuel. *Méd. Fluxion de poitrine*, vieille expression désignant toute inflammation ayant son siège dans la cavité thoracique, avec sécrétion de mucosités qui s'expectorent difficilement et souvent avec du sang.

— ENCYCL. *Méd. Fluxion de poitrine.* Sous cette dénomination générale, on pourrait comprendre tout mouvement fluxionnaire porté sur les organes contenus dans la cage thoracique. Pendant longtemps, cette dénomination a désigné plus particulièrement la *pneumonie* et la *broncho-pneumonie*, mais actuellement, elle est à peu près sortie du vocabulaire médical pour être remplacée par des appellations plus précises. Certains médecins persistent, et non sans raison, à décrire une *fluxion de poitrine* : c'est pour eux une inflammation qui s'étend à toutes les parties de l'appareil respiratoire.

Les révulsifs (teinture d'iode, vésicatoires, ventouses sèches et scarifiées, etc.), les sangsues, les vomitifs, la quinine sont les éléments du traitement.

— *Art vétér. Fluxion périodique des yeux* (ou *ophtalmie périodique*), appelée aussi dans le langage populaire *lune, tour de lune, mal de lune*. C'est une maladie propre aux équidés, et qui se manifeste par des accès successifs débutant par de la rougeur, du larmoiement et du trouble ; puis par un dépôt floconneux feuille-morte dans la chambre antérieure de l'œil. Les accès se multiplient, une cataracte se forme, et l'animal perd son œil et quelquefois les deux yeux. Cette maladie, qu'on a cru longtemps de nature arthritique, est plutôt infectieuse et paludéenne. Elle constitue, dans les ventes et les échanges de chevaux, ânes et mulets, un vice rédhibitoire.

— *Math.* La *fluxion de Newton* n'est autre que la différentielle d'une fonction, et le calcul des fluxions est devenu aujourd'hui le calcul différentiel.

fluxionnaire [*fluk-si-o-nè-re*] adj. Qui se rapporte aux fluxions. Relatif au calcul des fluxions.

flyer (pr. angl. *fla-i-eur*) n. m. (de l'angl. *to fly*, voler). Cheval de course qui a surtout de la vitesse.

flys ou **flysch** [*flis*] n. m. Dépôt argileux ou arénacé en Suisse, appartenant au terrain crétacé.

F. M. Abréviation de *franchise militaire*.

Fo, nom du Bouddha, en Chine.

Foa (Edouard), explorateur français, né à Marseille, m. à Villers-sur-Mer (1862-1901). Il visita le Maroc, le Dahomey et la Zambézie.

fob, abréviation formée par les initiales des mots anglais *franco on board* (franco à bord).

foc [*fok*] n. m. (orig. scandin.). *Mar.* Voile triangulaire, qui se place à l'avant du bâtiment : *les focs, suivant leur position, s'appellent petit foc, grand foc, clinfoc, etc. Foc d'artimon*, voile d'étai allant du grand mât au capelage de perroquet de fougue. V. MARINE.

Fo.

focal, e, aux adj. (du lat. *focus*, foyer). Qui concerne le foyer des miroirs ou des lentilles : *distance focale*. N. f. *Math.* Courbe ou surface qui joue, par rapport à un lieu géométrique de l'espace, un rôle analogue à celui des foyers par rapport aux courbes planes.

focalisation [*za-si-on*] n. f. Action de mettre au foyer d'un instrument optique les objets qu'on veut observer.

focile n. m. *Anat. anc.* Chacun des deux os de l'avant-bras et de la jambe. *Grand focile*, cubitus, tibia ; *petit focile*, radius, péroné.

focimètre n. m. (du lat. *focus*, foyer, et du gr. *metron*, mesure). *Photogr.* Appareil au moyen duquel on détermine le rapport du foyer physique et du foyer chimique d'un objectif, ainsi que la distance focale.

D. de Foë.

Focsani, v. de Roumanie (Moldavie), sur le Milcov ; 18.000 h.

focus [*kuss*] adj. *Tube focus*, tube de Crookes, dans lequel on place une lame métallique au sommet du cône des rayons cathodiques.

Fodéré (François-Emmanuel), médecin français, né à Saint-Jean-de-Maurienne, m. à Strasbourg (1764-1835).

Foë (Daniel de), écrivain politique et romancier anglais, né à Londres, m. à Moorsfield (1660-1731) ; auteur de *Robinson Crusoé*. Il prit une part active à la vie politique, fut un des plus énergiques défenseurs de Monmouth, écrivit plus de deux cents pamphlets. Plusieurs fois emprisonné, il mourut dans la misère.

Foëne.

Foëcy, comm. du Cher, arr. et à 24 kil. de Bourges, sur l'Yèvre et le canal du Berry ; 1.640 h. Ch. de f. Orl.

fœhn [*feun*] n. m. (du lat. *favonius*, n. d'un vent d'ouest). En Suisse, vent chaud, sec et violent, du sud-est.

Fœil (Le), comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 14 kil. de Saint-Brieuc ; 1.360 h.

foène ou **fouëne** n. f. (du lat. *fuscina* ; de *furca*, trident). Sorte de harpon à plusieurs dents parallèles, longues et flexibles, avec lequel on prend les anguilles dans la vase. Syn. FOUINE, FOUANNE.

fœne [*fè-ne*] ou **fœnus** [*fé-nuss*] n. m. Genre d'hyménoptères térébrants entomophages, comprenant des formes élancées, à abdomen long et élargi. (On en connaît une quinzaine d'espèces, dont plusieurs habitent la France.)

foéner ou **foëner** [*né*] v. a. et n. (Dans le prem. orth. change *é* en *è* devant une syllabe muette : *je foène*). Pêcher à la foëne.

Fœneste (*les Aventures du baron de*), roman satirique et dialogué d'Agrippa d'Aubigné (1617-1630); peinture vive du hobereau qui veut paraître.

foéneur ou **foëneur** n. m. Celui qui pêche à la foëne.

fœtal, e, aux [*fé*] adj. Qui a rapport au fœtus.

fœtus [*fé-tuss*] n. m. (m. lat.). Produit de la conception non encore arrivé à terme, mais ayant déjà les formes de l'espèce. (Quelques-uns écrivent FÉTUS.)

— ENCYCL. La démarcation entre l'état d'*embryon* et l'état de *fœtus* ne présente rien d'absolu. C'est généralement vers la fin du quatrième mois de la vie intra-utérine que le nom de « fœtus » est appliqué à l'espèce humaine. A la fin du troisième mois, on distingue le sexe, et les traits du visage sont bien dessinés. Le fœtus est viable à partir de six mois environ, surtout si l'on utilise la couveuse d'enfants après la naissance. A partir de sept mois, la viabilité dans ces conditions est la règle, à moins que le fœtus ne soit malade.

Fogazzaro [*ghad-za*] (Antonio), poète et romancier italien, né à Vicence en 1842. Ses principales œuvres, d'une inspiration idéaliste et néo-catholique, sont : *Daniele Cortis*, *le Petit Monde d'autrefois*, *le Saint*, etc.

Foggia, prov. d'Italie (pays de Naples) ; 418.000 h. Ch.-l. *Foggia;* 41.000 h. Autref. *Capitanate.*

fogue [*fo-ghe*] n. f. Passage pour la navette, réservé par la mécanique du métier dans la chaîne.

Fo-Hi ou **Fou-Hi,** souverain que les Chinois regardent comme leur premier empereur et législateur (vers 3300 av. J.-C.).

foi n. f. (du lat. *fides*, engagement, lien). Assurance de tenir un engagement : *donner sa foi.* Fidélité à ses engagements : *la foi des traités.* Croyance en la fidélité, la véracité de quelqu'un ou de quelque chose : *témoin digne de foi.* Engagement d'amour, promesse de mariage : *agréer la foi de quelqu'un.* Confiance : *avoir foi en quelqu'un, en l'avenir.* Ferme adhésion de l'intelligence à la vérité qu'elle reconnaît : *la foi politique.* Une des trois vertus théologales. Croyance aux vérités de la religion. Religion chrétienne : *mourir pour la foi. Article de foi,* dogme sur lequel l'Eglise catholique s'est prononcée et auquel il n'est pas permis aux fidèles de ne pas croire. *Acte de foi,* prière par laquelle on donne une adhésion. *Propagation de la foi,* œuvre religieuse qui a pour but la prédication de la foi catholique dans les pays infidèles. *Bonne foi,* intention droite, franchise. *En bonne foi,* à parler franchement. *Mauvaise foi,* intention coupable. *Faire foi,* témoigner, prouver. *N'avoir ni foi ni loi,* n'avoir ni religion, ni conscience. *Profession de foi,* déclaration expresse de ses opinions, de ses croyances. *Sur la foi de,* à cause de la confiance qu'on accorde à. *Ligne de foi,* ligne du rayon visuel dans un instrument. *Ma foi, par ma foi, sur ma foi,* en vérité. *Foi de,* je le jure sur ma foi de : *foi d'honnête homme. Blas.* Meuble de l'écu représentant deux mains disposées en fasce et qui s'étreignent. PROV. : **Il n'y a que la foi qui sauve,** formule des protestants qui estiment que la foi sans les œuvres suffit à sauver l'homme ; dans le langage courant, une confiance aveugle fait tout accepter. ALLUS. LITTÉR. : **Foi qui transporte les montagnes,** allusion à ces paroles de Jésus-Christ à ses disciples, après un miracle : « En vérité, je vous le dis, si vous aviez la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Passe d'ici là. Et elle passerait, et rien ne vous serait impossible. » **La foi du charbonnier.** On entend par ces mots une foi simple et naïve, qui croit sans examen. On donne pour origine à cette locution le conte suivant : le diable, déguisé en ermite, entra dans la cabane d'un charbonnier et lui demanda pour le tenter : « Que crois-tu ? — Je crois ce que croit la sainte Eglise. — Et que croit la sainte Eglise ? — Elle croit ce que je crois. » Le charbonnier se renferma dans ses réponses, et la ruse du diable échoua. ALLUS. HIST. : **Foi punique.** V. PUNICA FIDES. **Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois,** paroles qui auraient été prononcées par le roi Jean, apprenant qu'un des deux fils qu'il avait laissés comme otages en Angleterre pour sortir lui-même de captivité, avait manqué à leur parole et s'était enfui. ANT. **Doute, incrédulité. Déloyauté, forfaiture, infidélité, parjure.**

— ENCYCL. *Dr. Bonne foi.* Les conventions doivent être exécutées de bonne foi.

Le payement fait de bonne foi au possesseur d'une créance est valable, même si ce possesseur est plus tard évincé.

Le possesseur de bonne foi, c'est-à-dire qui se croit propriétaire, ne restitue pas les fruits s'il est évincé.

La bonne foi peut être un élément de la prescription acquisitive. C'est à celui qui allègue la mauvaise foi de la prouver.

— *Théol.* La foi est une conviction fondée non sur l'évidence ou le raisonnement, mais sur le *témoignage.* Selon les théologiens, la foi a pour fondement, dans l'ordre surnaturel, non des témoignages humains, mais la parole même de Dieu : la foi chrétienne est donc l'adhésion de l'esprit aux vérités que Dieu nous a révélées et qu'il nous enseigne par son Eglise. Elle est aussi une *vertu,* car elle exige une soumission confiante à la véracité divine. L'Eglise enseigne que la foi n'est pas contraire à la raison; elle lui fait connaître des vérités qui la dépassent, mais elle réclame son assistance : 1° pour l'étude précise des motifs de crédibilité ; 2° pour l'exposé scientifique des dogmes. D'après l'enseignement catholique, la foi est la condition première, mais non unique, du salut. Elle doit être couronnée par les bonnes œuvres. Suivant Luther et les premiers réformateurs, la foi sauve l'homme sans les œuvres.

Foi (sainte), sœur de sainte Charité et de sainte Espérance, et fille de sainte Sophie. Fête le 1er août.

foibe n. f. (lat. *fovea*). *Géol.* Gouffres en entonnoir ou en puits, que l'on rencontre en Istrie.

foie [*foi*] n. m. (du lat. *ficatum*, foie d'oie engraissée avec des figues). Viscère de couleur rougeâtre, organe sécréteur de la bile. (V. la planche HOMME.) *Foie gras,* foie d'oie engraissée. *Avoir le foie blanc,* ne rien faire comme les autres. *Avoir le foie trop chaud,* se dit d'un homme qui devient plusieurs fois veuf. *Chim. anc.* Corps composé, dont la couleur rappelle celle du foie : *foie de soufre* (polysulfure de potassium). ALLUS. LITTÉR. : **Mettre le foie à gauche.** V. CHANGER.

— ENCYCL. Le foie est le plus volumineux de tous les viscères ; il pèse chez l'homme 1.500 grammes. Sa couleur, variable, est généralement rouge brun; sa consistance est ferme, quoiqu'il se laisse facilement déchirer. Situé dans l'hypocondre droit, qu'il remplit entièrement, le foie s'avance jusque dans l'hypocondre gauche. Sa face supérieure est lisse et convexe, sa face inférieure est concave et traversée par deux sillons latéraux. Un troisième sillon transversal, dit *hile du foie,* contient tous les organes qui vont au foie ou qui en partent : veine porte, veine hépatique, vaisseaux lymphatiques et filets nerveux.

Le foie est entouré en grande partie par le péritoine, dont les différents replis le maintiennent en place, formant : le ligament suspenseur ou falciforme, dont le bord inférieur contient le ligament rond du foie, vestige de la veine ombilicale du fœtus ; le ligament coronaire ; les deux ligaments triangulaires.

En faisant une coupe du foie, on distingue de petits corpuscules arrondis de 1 à 2 millimètres de diamètre. Ce sont les lobules hépatiques. Un lobule se compose de cellules diverses ; de chaque lobule sort la veine sushépatique ; les vaisseaux qui y entrent sont des ramifications de l'artère hépatique et de la veine porte.

Le foie reçoit le sang veineux de la veine porte, c'est-à-dire issu des organes abdominaux et le transmet à la veine cave inférieure. Il sécrète la bile, produit le glycose et emmagasine le glycogène. Enfin, c'est le foie qui agit sur les poisons et les détruit.

Un grand nombre de maladies relèvent du foie : certains diabètes, les ictères, les coliques hépatiques. Il peut être atteint par le cancer, la syphilis, la tuberculose, etc. Son tissu peut être lésé directement et donne lieu aux hépatites aiguës ou chroniques dites aussi *cirrhoses.* V. HÉPATITE, CIRRHOSE.

foie-de-bœuf n. m. ou **langue-de-bœuf** n. f. Nom vulgaire de la *fistuline hépatique,* champignon comestible de la famille des polyporées, qui pousse sur le tronc des chênes. Pl. des *foies-de-bœuf* ou *langues-de-bœuf.*

foie-de-veau n. m. Calcaire jaunâtre marneux.

foi-menti, e adj. *Féod.* Qui a menti sa foi.

foi-mentie n. f. *Féod.* Infraction aux devoirs de respect ou de fidélité qui liaient le vassal au suzerain. (C'est sans doute le même délit que la félonie.)

foin n. m. (lat. *fœnum*). Herbe fauchée et séchée pour la nourriture des animaux domestiques : *faire les foins.* Herbe sur pied, destinée à être fauchée. *Par ext.* Fenaison : *époque des foins.* Poils soyeux qui garnissent le fond d'un artichaut. *Fig.* et *fam. Être bête à manger du foin,* avoir aussi peu d'intelligence que le bétail. *Fam. Avoir du foin dans ses bottes,* avoir des ressources. *Faire ses foins,* faire des profits. V. AIGUILLE. *Fièvre des foins,* v. la partie encycl. (On l'appelle aussi ASTHME, RHUME DES FOINS.) *Arg. Faire du foin,* faire du tapage. S'ébruiter. Loc. prov. : *Année de foin, année de rien,* les pluies, favorables aux fourrages, sont nuisibles aux autres récoltes.

— ENCYCL. *Agric.* Le foin des prairies naturelles est de composition variable avec la nature du sol, le climat, les plantes qui le composent et surtout le fanage ; suivant l'époque où il a été coupé, il est plus ou moins odorant et se conserve plus ou moins bien. En général, celui des prairies élevées est fin, très aromatique et très nutritif : il est composé de trèfles blanc et violet, lotier corniculé, flouve odorante, pâturin, avoine jaunâtre, pimprenelle. Celui des prairies basses et humides est plus grossier et moins nutritif : au trèfle et au lotier se mêlent houlques, fétuques, bromes, fléole, ray-grass, vulpin et différentes espèces de composées.

En vieillissant, le foin jaunit, se dessèche et tombe en poussière ; il perd de son arome et de ses qualités nutritives et doit alors, pour être consommé, être humecté d'eau salée. Les foins moisis ou fermentés sont impropres à la consommation. V. FOURRAGE.

— Pathol. *Fièvre des foins.* On nomme ainsi une affection qui se manifeste généralement au moment de la floraison des foins (d'où son nom), et qui se caractérise par du coryza abondant et des crises d'asthme. La fièvre des foins (*hay fever*) des Anglais apparaît chez les personnes prédisposées au mois de mai ou au début de l'automne. Le malade est pris de démangeaisons dans l'intérieur du nez, d'éternuements et d'un écoulement nasal presque aqueux, excessivement abondant. On note aussi de l'oppression, avec expectoration abondante. Le traitement ne donne pas toujours un résultat appréciable avant cinq à six semaines, qui est le temps normal de la maladie ; les attouchements de la muqueuse nasale à la cocaïne, la cautérisation ou la résection des cornets sont à conseiller.

foin ! interj. qui exprime le dédain, le dégoût : *foin de la richesse, s'il faut l'acquérir à ce prix!*

foine n. f. *Pêch.* Syn. de FOËNE.

foinier [*ni-é*], **ère** n. Marchand de foin. (Vx)

foirade n. f. *Pop.* Action de foirer. Ordure faite en foirant.

foirail [*ra, l* mll.] ou **foiral** n. m. Champ de foire.

foirande n. f. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle. (On dit aussi FOIROLLE ou FOIROLE.)

foire n. f. (du lat. *feria*, jour férié). Grand marché public se tenant à des époques fixes dans un endroit : *les foires de Beaucaire furent longtemps célèbres. Foire franche,* celle qui était exemptée de certains droits. (Vx.) *Champ de foire,* emplacement où se tient la foire. *Par ext.* Cadeau que l'on fait au moment de la foire. PROV. et LOC. PROV. : **La foire n'est pas sur le pont,** il n'y a rien de pressé. **S'entendre comme larrons en foire,** être bien d'accord pour tromper quelqu'un. **Acheter à la foire d'empoigne,** voler. **Ne pas savoir toutes les foires de Champagne,** ne pas connaître tous les dessous d'une affaire.

— ENCYCL. On distingue ordinairement deux genres de foires : les *foires générales* et les *foires à bestiaux.* Celles-ci se sont multipliées en raison de leur double utilité : utilité pour l'éleveur, qui peut compter sur des débouchés certains, utilité pour les acheteurs, qui trouvent réunis en un même lieu des animaux de choix, dont ils peuvent apprécier les qualités par comparaison ; sans compter encore que l'affluence des vendeurs et acheteurs constitue pour le lieu de réunion un excellent appoint aux affaires courantes. Mais les foires générales, fort nombreuses autrefois, à l'époque où les moyens de transport étaient sommaires, pénibles et dispendieux, ont disparu peu à peu devant les facilités d'approvisionnement que l'on a aujourd'hui. Seules, quelques grandes foires subsistent encore, répondant d'ailleurs au respect d'anciennes traditions plus qu'à un besoin urgent du commerce ; l'une après l'autre ont disparu les foires du Lendit (fondée par Dagobert et qui se tenait à Saint-Denis au mois d'octobre de chaque année), de Saint-Laurent, de Saint-Lazare, et de Saint-Germain à Paris, celles du Puy, de Lyon, de Champagne, et la foire de Beaucaire, où venaient des acheteurs de tous pays ; la foire aux pains d'épice et la foire aux jambons, qui ont lieu encore chaque année à Paris, sont plutôt des occasions de réjouissances populaires. Il faut cependant classer à part certaines foires qui ont conservé leur antique caractère : telles la foire de Nijnii-Novgorod (grand marché des fourrures), la foire de Leipzig en Allemagne et la foire de Paris. Celle-ci est de création assez récente et, à l'instar de celle de Leipzig, a surtout en vue de grouper des échantillons de toute sorte que peuvent comparer les acheteurs étrangers et sur lesquels ils font leurs commandes à plus ou moins longue échéance.

— *Dr. Foires et marchés.* C'est le conseil général qui approuve les délibérations des conseils municipaux ayant pour objet l'établissement, la suppression ou le changement des foires et marchés autres que les simples marchés d'approvisionnement.

L'établissement des foires et marchés est précédé d'une enquête.

Le maire peut, sauf délibération du conseil municipal approuvée par le préfet, réglementer la police des marchés. A Paris, ce droit appartient au préfet de police.

Les maires ont le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre dans les foires. D'autre part, dans le but d'éviter la transmission des maladies contagieuses, ils doivent organiser l'inspection sanitaire des foires aux chevaux et aux bestiaux.

Ils veillent à ce que, aussitôt après chaque tenue de foire ou de marché, le sol des halles, marchés, champs de foire, et tous emplacements où les bestiaux ont stationné, soient nettoyés et désinfectés.

Si c'est dans une foire que le possesseur d'une chose perdue ou volée l'a achetée, le propriétaire originaire ne peut se la faire rendre qu'en lui remboursant le prix d'achat.

Les effets de commerce payables en foire sont échus la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire si elle ne dure qu'un jour.

Foire aux vanités (*la*), roman satirique et humoristique de Thackeray (1847). Parmi ses nombreux personnages, le plus curieux est Rebecca Sharp, orpheline pauvre et intrigante.

foire n. f. (lat. *foria*). *Pop.* et *triv.* Cours de ventre, diarrhée.

foirer [*ré*] v. n. *Pop.* et *triv.* Evacuer des excréments à l'état liquide. *Fig.* Avoir peur. Faire long feu : *fusée qui foire.* Ne plus prendre, en parlant d'un pas de vis usé.

foireux, euse [*reû, eu-ze*] n. et adj. *Pop.* et *bas.* Qui a la diarrhée, la foire. *Fig.* et *pop.* Poltron.

foirolle [*ro-le*] ou **foirole** n. f. *Bot.* Syn. de FOIRANNE.

fois [*foi*] n. f. (du lat. *vices,* tours). Chacun des cas où un fait a lieu : *Napoléon abdiqua deux fois.* Ce mot, joint à un adjectif de nombre, indique encore l'intensité de l'action : *lampe qui éclaire trois fois plus qu'une autre. Cette fois,* dans cette circonstance, à ce coup. *Fam. Une fois,* à une certaine époque : *il y avait une fois un roi et une reine. Une bonne fois, une fois pour toutes,* décisivement. *Ne pas se faire dire deux fois une chose,* la faire dès le premier mot. Loc. adv. : *Une fois que,* dès que. *De fois à autre,* et, incorrectement, *fois et autre,* de temps en temps. *A la fois,* ensemble, en même temps. Loc. prov. : *Vu une fois, cru cent fois,* on est porté à croire qu'une personne qui a commis une mauvaise action en a l'habitude.

foïsme [*fo-is-me*] n. m. Culte de Fô.

foison [*zon*] n. f. (lat. *fusio*). Grande quantité. *A foison* loc. adv. Abondamment.

foisonnant [*zo-nan*], **e** adj. Qui foisonne.

foisonnement [*zo-ne-man*] n. m. Action de foisonner. Augmentation de volume dans un corps qui change d'état : *foisonnement de la chaux.*

foisonner [*zo-né*] v. n. Abonder : *la Beauce foisonne en blé.* Multiplier : *les lapins foisonnent en Australie.* Augmenter de volume, en parlant d'un corps qui change d'état : *la chaux vive foisonne sous l'action de l'eau. Pop.* Sentir mauvais.

Foisset (Joseph-Théophile), magistrat et littérateur catholique libéral, né à Bligny-sous-Beaune, m. à Dijon (1800-1873); auteur d'une *Vie de Lacordaire.*

Foissiat, comm. de l'Ain, arr. et à 20 kil. de Bourg, sur un affl. de la Reyssouze 2.520 h.

foissier [*foi-si-é*] n. m. et **foissière** [*foi-si*] n. f. Tonneau où l'on recueille les foies de morues pour en extraire l'huile.

Foix, ch.-l. du dép. de l'Ariège à 834 kil. de Paris; ch. de f. M.; 6.750 h. (*Foxiens* ou *Fuxéens*). Laines, fers, forges. — L'arr. a 8 cant., 140 comm., 68.900 h.; le cant. a 26 comm., et 19.440 h.

Armes de Foix.

Foix [*foi*] (COMTÉ DE), ancien gouvernement de France, compris dans le dép. de l'Ariège ; ch.-l. *Foix.* Il fut annexé à la couronne, à l'avènement de Henri IV (1589).

Foix (Gaston III de), dit GASTON-PHŒBUS (à cause de sa belle chevelure blonde qui le fit comparer au dieu du soleil), comte de Foix (1331-1391). Débauché, rapace, violent (il tua, dans un accès de

colère, son unique fils légitime), il fut du moins un politique avisé. Charles V le prit pour allié. Phœbus se montra le protecteur éclairé des lettres et des arts, et écrivit un célèbre *Traité de la chasse*. Il mourut d'une attaque d'apoplexie.

Foix (Gaston de), duc de Nemours, illustre capitaine français, fils de Jean de Foix et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII (1489-1512). Mis à vingt-deux ans à la tête de l'armée française en Lombardie, il déploya les qualités d'un véritable homme de guerre. Il gagna la bataille de Ravenne en 1512 et fut tué dans la poursuite des vaincus.

Gaston de Foix.

Foix (Catherine de), reine de Navarre, épouse de Jean d'Albret (1470-1517). Elle essaya inutilement de reconquérir la Navarre espagnole occupée par Ferdinaud le Catholique.

Foix (Germaine de), reine d'Aragon et de Naples (1488-1538). Elle épousa en 1506 Ferdinaud le Catholique.

Fojano, v. d'Italie (Toscane), prés du canal de la Chiana; 8.000 h. Céréales, bétail. Ville ancienne.

Fo-Kien ou **Fou-Kien,** prov. de Chine; 19.600.000 h. Capit. *Fou-Tchéou.*

fol, folle n. et adj. V. FOU.

Folard [*lar*] (Jean-Charles, chevalier de), tacticien français, né et m. à Avignon (1669-1752). Il combattit les Turcs, puis fut au service de Charles XII. Ses *Commentaires sur Polybe* lui ont valu d'être surnommé *le Végèce français.*

folâtre adj. (de *fol*). Gai, enjoué, badin : *l'enfance est folâtre.* Qui indique ce caractère : *air folâtre.* Qui convient aux personnes gaies : *jeux folâtres.* ANT. **Grave, posé, sérieux.**

folâtrement [*man*] adv. D'une manière folâtre.

folâtrer [*tré*] v. n. (de *folâtre*). Jouer, badiner avec une gaieté enfantine.

folâtrerie [*ri*] n. f. Action, parole folâtre : *dire des folâtreries.* Caractère d'une personne folâtre : *enfant plein de folâtrerie.*

Folembray, comm. de l'Aisne, arr. et à 25 kil. de Laon, près de l'Ailette; 1.720 h. Ch. de f. N. Verrerie. Henri IV y fit la paix avec Mayenne en 1596.

Folengo [*lin*] (Hieronimo), poète burlesque italien, né à Mantoue, m. près de Bassano (1491-1544); créateur du genre macaronique, plus connu sous le pseudonyme de **Merlin Coccaie;** auteur de l'*Opus macaronicum* (trad. en fr. sous le titre de *Histoire macaronique*).

folette [*lè-te*] n. f. Bateau de rivière, léger et couvert.

Folgoët (Le), comm. du Finistère, arr. et à 24 kil. de Brest; 1.020 h. Commerce de chevaux. Lieu de pèlerinage très fréquenté.

foliacé, e adj. (du lat. *folium* feuille). *Bot.* Qui a l'aspect des feuilles : *pétioles foliacés.* Qui est en forme de feuille : *pierre de structure foliacée.*

foliaire [*li-è-re*] adj. *Bot.* Qui a rapport aux feuilles : *glandes foliaires.*

foliation [*si-on*] n. f. (du lat. *folium,* feuille). Disposition des feuilles sur la tige. Moment où les bourgeons commencent à développer leurs feuilles. (Syn. dans ce sens de FEUILLAISON.)

folichon, onne [*o-ne*] adj. *Fam.* Folâtre, badin : *un homme, un caractère folichon.* Qui indique ce caractère ou qui en résulte : *des airs folichons.* Substantiv. : *une petite folichonne.*

folichonner [*cho-né*] v. n. *Fam.* Folâtrer.

folichonnerie [*cho-ne-ri*] n. f. *Fam.* Action, parole folichonne.

folichonnet, ette [*cho-nè, è-te*] adj. et n. Un peu folichon.

folichonneur, euse [*cho-neur, eu-ze*] n. Boute-en-train.

folie [*li*] n. f. (de *fol*). Aliénation d'esprit, démence : *être atteint de la folie des grandeurs.* Acte ou parole extravagante : *dire des folies.* Ecart de conduite : *folies de jeunesse.* Passion désordonnée. *Bête en folie,* en chaleur. *A la folie* loc. adv. Avec une ardeur extrême, éperdument. Epigramme. (Vx.) Personnage allégorique, symbolisant la gaieté et toujours représenté tenant une marotte. Petite maison de campagne, où l'on se réunissait autrefois pour se divertir librement. PROV. : **Les plus courtes folies sont les meilleures,** il faut être déraisonnable le moins longtemps possible. ALLUS. HIST. : **Folie simulée de Brutus.** Le premier Brutus, pour échapper aux soupçons de Tarquin le Superbe, dissimulait ses projets sous une feinte imbécillité. ANT. **Sagesse, raison.**

Folie (costume).

— ENCYCL. Le mot *folie* est souvent employé comme synonyme d'*aliénation mentale.* Cependant, sa signification est pour beaucoup d'auteurs moins étendue : ainsi, les idiots, les imbéciles, les déments séniles sont considérés comme aliénés, sans être à proprement parler des fous. D'autre part, la folie du doute, la folie religieuse, la dipsomanie sont de véritables folies, ne comportant pas cependant l'aliénation mentale.

La classification des diverses sortes de folie est difficile, en voici une adoptée par Ball et encore bien imparfaite :

1° *Vésanies* : les unes avec délire généralisé : mélancolie, manie avec agitation, folie circulaire, les autres avec délire partiel ou monomanies : délire de la persécution, délire religieux, kleptomanie, dipsomanie, érotomanie, folie du doute.

2° *Folies névropathiques* : folie épileptique, folie hystérique, folie choréique, etc.

3° *Folies diathésiques* sous l'influence d'intoxications : folies rhumatismale, goutteuse, tuberculeuse, syphilitique.

4° *Folies sympathiques,* qui paraissent également liées à des auto-intoxications : folies génitales, folies puerpérales.

5° *Folies toxiques* : alcoolisme, saturnisme.

6° *Folies organiques* : le *délire aigu,* la *paralysie générale.*

L'hérédité si fréquente des maladies mentales s'explique aisément par l'hérédité des caractères anatomiques. L'éducation, l'hygiène, le genre de vie, peuvent beaucoup pour prévenir les accidents chez les prédisposés, de même qu'ils peuvent conduire à la folie les sujets les plus indemnes de tare héréditaire.

Folie (jouet).

— *Dr.* Nos codes font reposer les actions humaines et la responsabilité qui en découle sur l'intention et la libre volonté : les personnes privées de l'usage de leur raison ne doivent donc pas conserver l'exercice de leurs droits et la liberté de leurs actions. Inhabiles aux actes de la vie civile, elles compromettraient leurs intérêts, si la loi ne les prenait sous sa protection et ne les déclarait en état d'*interdiction.* (V. ce mot.) Elles sont alors assimilées aux mineurs, pourvues, comme eux, d'un tuteur, qui prend soin d'elles et les représente dans les actes de la vie civile; leur incapacité est même plus absolue encore, puisqu'elles ne peuvent, comme les mineurs, ni se marier, ni disposer par testament. Dès lors, les actes passés par l'interdit sont nuls de droit; quant à ceux passés antérieurement à l'interdiction, ils sont annulables, si l'état de démence était notoire. Lorsque l'aliéné recouvre la raison, il est relevé de son état d'interdiction en observant la même procédure que pour la faire prononcer, et il rentre dans la jouissance et le plein exercice de ses droits.

En matière criminelle, la démence, exclusive d'intention et de libre volonté suspend l'action publique, comme l'action pénale : l'auteur d'un crime n'est pas poursuivi s'il l'a commis en état de démence; les poursuites s'arrêtent si la démence se déclare au cours de l'instruction; enfin, si elle survient après la condamnation prononcée, la peine est suspendue, et l'aliéné interné dans un asile spécial.

Folie (*Eloge de la*). V. ÉLOGE.

Folies amoureuses (*les*), comédie en trois actes, en vers, un des chefs-d'œuvre de Regnard (1704). C'est l'histoire d'une jeune fille qui berne un vieux tuteur jaloux. — De cette comédie, André Lénéka et Matrat ont tiré un livret d'opéra-comique en trois actes, mis en musique par Emile Pessard (1891).

folié, e adj. (du lat. *folium,* feuille). Qui a la forme, l'épaisseur d'une feuille. *Chim.* Disposé en lames minces. *Terre foliée,* nom générique sous lequel on désignait autrefois les acétates.

Foligno, v. d'Italie (prov. de Pérouse), dans la vallée du Topino, affl. du Tibre; 23.200 h. Tanneries.

Foligno (la bienheureuse Angèle de), religieuse franciscaine et écrivain mystique, née à Foligno vers 1250, m. en 1309.

foliicole adj. (du lat. *folium,* feuille, et *colere,* habiter). Qui habite les feuilles des végétaux.

foliifère adj. (du lat. *folium,* feuille, et *ferre,* porter). Qui porte des feuilles.

foliiforme adj. (du lat. *folium,* feuille, et de *forme*). Qui a la forme d'une feuille.

foliipare adj. (du lat. *folium,* feuille, et *parere,* enfanter). *Bot.* Qui ne produit que des feuilles : *rameau foliipare.*

folilet [*fo-li-lè*] n. m. [pour *fol-l'y-laisse*]. Partie qu'on lève le long des épaules du cerf.

folio n. m. (du lat. *folium,* feuille). Feuillet d'un livre ou d'un registre, que l'on numérote sur le recto et le verso et non par pages. *Par ext.* Le numéro de chaque page d'un livre : *folio 12 signifie page 12.* Pl. des *folios.*

foliolaire [*lè-re*] adj. *Bot.* Qui se rapporte aux folioles.

foliole n. f. (lat. *foliolum*). Chacune des petites feuilles qui forment une feuille composée, comme celles de l'acacia, du frêne, etc. Chaque pièce du calice (*sépales*) d'une fleur ou de la corolle (*pétales*).

foliolé, e adj. Composé ou muni de folioles.

foliot [*li-o*] n. m. Syn. de FOUILLOT.

foliotage n. m. Action ou manière de folioter. Son résultat.

folioter [*té*] v. a. (du lat. *folium,* feuille). Paginer. Numéroter les feuillets d'un registre, d'un livre.

folioteuse [*teu-ze*] n. f. Machine qui imprime rapidement les folios d'un registre.

foliot-tocol [*li-o, kol*] n. m. Petit coucou de l'Afrique occidentale, à plumage vert doré métallique sur le dos et jaune soufre sous le ventre : *le foliot-tocol est très estimé en plumasserie.* Pl. des *foliots-tocols.*

folium [*li-om'*] n. m. *Géom.* Courbe dont une partie a de l'analogie avec la forme d'une feuille d'arbre. *Zool.* Tache en forme de feuille, que porte l'abdomen de certaines araignées.

Folkestone, v. d'Angleterre (comté de Kent); 24.000 h. Port sur la Manche, en relations suivies avec Dieppe. Bains de mer.

Folkething, chambre des députés en Danemark.

folklore n. m. (angl. *folk,* peuple, et *lore,* science). Science des traditions et usages populaires. Ensemble des traditions, poèmes, légendes populaires d'un pays : *le folklore scandinave est d'une grande richesse.*

— ENCYCL. Si le mot *folklore* ne date que de 1846, la chose elle-même remonte plus haut. Dès la fin du XVIIIe siècle, Macpherson, Percy, W. Scott en Angleterre, Herder et les frères Grimm en Allemagne, par leurs recherches sur l'ancienne poésie et les anciennes légendes, préludaient à l'étude scientifique du folklore. Au XIXe siècle, les recherches folkloristes ont été poussées fort loin. Des sociétés, des revues se sont fondées pour recueillir les chants, les traditions populaires, les proverbes, les jeux, etc., et ont rendu par là de grands services à l'histoire et à l'ethnographie. En France, Fauriel, X. Marmier, La Villemarqué, Coussemaker, de Puymaigre, Sébillot, auteur du *folklore* de France, sont à citer parmi les noms de ceux qui ont bien mérité du folklore; ainsi que des publications comme *Mélusine,* la *Revue des traditions populaires,* la *Tradition,* etc.

folklorisme [*ris-me*] n. m. Etude, passion du folklore.

folkloriste [*ris-te*] n. m. Qui s'occupe du folklore.

folkmote ou **folkesmoth** n. m. Assemblée populaire provinciale, chez les Anglo-Saxons.

folle [*fo-le*] n. f. Filet de pêche à larges mailles, pour prendre les grands poissons de mer.

folle adj. et n. V. FOU.

folle avoine n. f. Nom vulgaire d'une espèce d'avoine (*arcua fatua*), qui est de maturité précoce et infeste le sol de ses graines au détriment des plantes de meilleure qualité.

folle-blanche n. f. Cépage blanc des Charentes, donnant des vins médiocres, mais qui, distillés, fournissent le cognac. (On l'appelle aussi ENRAGEAT, FOLLE, FOU, ENRAOÉ, etc.)

folle enchère. V. ENCHÈRE.

follement [*fo-le-man*] adv. Avec folie.

Folles, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 37 kil. de Bellac, non loin de la Gartempe; 1.590 h.

follet, ette [*fo-lé, è-te*] adj. Qui fait ou dit par habitude de petites folies. (Peu us.) *Poil follet,* premier poil du menton, duvet des petits oiseaux. *Esprit follet,* lutin familier, plus malin que malfaisant. *Feu follet,* v. FEU. *Fièvre follette* ou absolum. *follette,* sorte de catarrhe épidémique. (Vx.)

Folle avoine : a, épillet.

folletage [*fo-le*] n. m. Maladie de la vigne.

— ENCYCL. Cette maladie des vignes, sans cause apparente, a pour effet de faner les feuilles, de sécher les sarments et, en fin de compte, d'entraîner la mort de l'arbuste. Elle se produit surtout en été et principalement par suite d'élévations brusques de la température. La rapidité avec laquelle elle exerce ses ravages, et qui lui a fait donner aussi le nom d'*apoplexie,* empêche toute intervention efficace; il convient d'ajouter que cette maladie subite n'est pas trop fréquente.

folleté, e [*fo-le*] adj. Atteint de folletage.

follette [*fo-lè-te*] n. f. Sorte de catarrhe épidémique. Fichu à la mode au XVIIIe siècle. *Bot.* Arroche des jardins.

follicaire [*fo-li-kè-re*] n. f. *Bot.* Fruit composé de deux follicules, dont l'un peut disparaître par avortement : *les fruits des asclépiadacées sont des follicaires.*

folliculaire [*fo-li-ku-lè-re*] n. m. Pamphlétaire, journaliste sans valeur.

follicule [*fo-li*] n. m. (lat. *folliculus*). Fruit à péricarpe sec et déhiscent, ordinairement polysperme, provenant d'un carpelle clos et s'ouvrant à maturité par une fente unique, qui passe exactement entre les deux rangées de graines : *une fleur fournit généralement autant de follicules qu'elle contenait de carpelles.* (V. la planche PLANTE.) *Anat.* Nom de divers organes, en forme de petit sac : *follicules pileux, sébacés, dentaires,* etc.

— ENCYCL. *Anat.* Les follicules dentaires ou sacs dentaires ont pour fonction de sécréter les dents et se comportent comme des glandes. Ils se montrent au deuxième mois de la gestation, sous forme d'épaississements, puis de bourgeons épithéliaux, qui s'enfoncent dans la gencive. Le follicule est double pour les dents qui sont destinées à être remplacées. *Follicule pileux,* v. POIL.

folliculeux, euse [*fo-li-ku-leu, eu-ze*] adj. Pourvu de follicules : *organe folliculeux.*

folliculite [*fo-li*] n. f. Inflammation des follicules.

follier [*fo-li-é*] n. m. Bateau pour la pêche aux filets appelés *folles.*

Folquet de Marseille, poète provençal, né à Marseille vers 1160, m. évêque de Toulouse en 1231. Ses chansons ont de la délicatesse et de la grâce.

Fomboni, ch.-l. de l'île de Mohely (Comores); petit port.

fomentateur, trice [*man*] n. et adj. Personne qui fomente, qui prépare des révoltes, qui y excite : *fomentateur de troubles.*

fomentatif, ive [*man*] adj. Qui sert à fomenter.

fomentation [*man-ta-si-on*] n. f. (de *fomenter*). Application externe d'un médicament chaud sur une partie du corps, pour l'adoucir; médicament servant à cet usage. *Fig.* Action de préparer sous main, d'exciter : *la fomentation des troubles.*

— ENCYCL. Le mot *fomentation* qui, au propre, appartient aux applications liquides et chaudes, désigne par extension toutes sortes d'applications. Les fomentations diffèrent des lotions en ce que celles-ci ne font pas séjourner les liquides. On maintient la chaleur de celles qu'on applique chaudes en les recouvrant de serviettes, ou mieux de tissus imperméables, qui, en empêchant l'évaporation, retardent le refroidissement. On fait parfois des applications analogues avec des substances sèches ou pulvérulentes; on les nomme *fomentations sèches.* Les fomentations de consistance pâteuse s'appellent *cataplasmes.*

fomenter [*man-té*] v. a. (lat. *fomentare*). Appliquer un médicament chaud pour fortifier, adoucir. *Fig.* Entretenir; exciter : *fomenter des discordes.*

fomès [*mèss*] n. m. Genre de champignons de la famille des polyporées, considéré souvent comme une simple subdivision du genre polypore.

Fomine, compositeur dramatique russe de la fin du XVIIIe siècle, un des premiers à écrire des opéras sur texte russe.

fonçage n. m. Action de foncer un tonneau. Dans les ardoisières, abatage de l'ardoise à la pointe ou à la poudre. Séchage et solidification des pains de suere.

fonçailles [*sa, ll* mll., *e*] n. f. pl. Barres de bois formant le fond d'un lit. Pièces qui forment le fond d'un tonneau.

foncé, e adj. Chargé, sombre, en parlant des couleurs : *étoffe d'un vert foncé.* ANT. **Clair, brillant.**

fonceau [*sô*] n. m. Rondelle de bois, sur laquelle on établit le pot à fondre le verre. *Harnach.* Syn. de BOSSETTE.

foncée [*sé*] n. f. Gradin dans les carrières d'ardoise.

Foncemagne (Etienne Lauréault **de**), historien français, né à Orléans, m. à Paris (1694-1779); auteur de *Lettres* sur le testament du cardinal de Richelieu.

foncement [*man*] n. m. Action de foncer. Action de forer, de creuser un puits.

foncer [*sé*] v. a. (de *fond*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o*: *il fonça, nous fonçons.*) Mettre un fond à un tonneau, à une cuve: *barrique foncée*. Creuser verticalement: *foncer un puits*. Garnir un fond dans un apprêt culinaire: *foncer un pâté*. Rendre plus foncé, en parlant d'une couleur. V. n. Faire une charge à fond: *foncer sur un adversaire*. Fournir des fonds. (Sens vieilli.)

foncet [*sè*] n. m. Ancien bateau de charge à grand tirant d'eau et destiné à la navigation fluviale. Plaque de fer formant la couverture d'une serrure.

fonceur n. m. Ouvrier qui fait les fonds de papiers peints, avec la brosse, avant qu'on ne les imprime.

foncier [*si-é*], **ère** adj. (de *fonds*). Qui constitue un fonds de terre: *propriété foncière*. Assigné, établi sur un fonds de terre: *impôt foncier*. Qui possède des biens-fonds: *propriétaire foncier*. Qui est au fond de la nature de quelqu'un: *qualités foncières*. N. m. L'impôt foncier. Ant. **Mobilier** ou **mobilière, personnel, viager.**

— Encycl. *Dr. Contribution foncière*. La contribution foncière frappe les propriétés *non bâties* à raison de leur revenu net, et les propriétés *bâties* à raison de leur valeur locative.

Les constructions nouvelles, les reconstructions ou additions de construction ne sont soumises à la contribution foncière que la troisième année après leur achèvement; mais, pour jouir de cette exemption temporaire, le propriétaire est tenu de faire à la mairie de la commune où le bâtiment doit être élevé, et dans les *quatre mois à partir de l'ouverture des travaux*, une déclaration indiquant la nature du bâtiment, sa destination et la désignation, d'après les documents cadastraux, du terrain sur lequel il doit être construit. Il en est de même lorsqu'un bâtiment rural est converti en maison ou en usine et lorsqu'un terrain vient à être affecté à un usage commercial ou industriel (chantier, dépôt de marchandises, etc.). Après la période d'exemption, le terrain est cotisé à raison de sa superficie sur le même pied que les terrains environnants, et d'après sa valeur locative, déduction faite de l'estimation donnée à sa superficie.

Les habitations à bon marché destinées à la classe ouvrière sont exemptes de l'impôt foncier, pendant cinq ans à dater de leur achèvement.

Les bâtiments servant aux exploitations rurales (granges, écuries, greniers, eaves, celliers, pressoirs, logement du gardien des bestiaux) ne sont soumis à la contribution foncière qu'à raison du terrain qu'ils enlèvent à la culture, évalué sur le pied des meilleures terres labourables de la commune.

En cas de vente dans le courant d'une année, le percepteur a titre contre le vendeur pour les douze douzièmes, c'est-à-dire pour l'année entière, et il n'a aucun titre contre l'acquéreur. Si donc celui-ci ne s'acquitte pas volontairement, c'est le vendeur qui fait l'avance, sauf règlement, chez le notaire, entre l'acquéreur et lui.

Payement. L'impôt foncier est toujours recouvrable par douzièmes, quelle que soit l'époque, souvent tardive dans les grandes villes, de la publication des rôles. Soit, par exemple, un rôle publié le 31 mai; le propriétaire n'en devra pas moins cinq douzièmes le lendemain 1er juin. Que la maison soit vacante en totalité ou en partie, cette circonstance n'arrête pas le recouvrement (les demandes en remise pour vacance n'étant pas suspensives). Le percepteur a le droit de mettre opposition sur les loyers et d'encaisser ceux-ci, au nom du propriétaire, jusqu'à concurrence des termes échus de l'année courante.

Foncier (Crédit). V. crédit.

foncière n. f. Lit d'ardoises.

foncièrement [*man*] adv. Dans le fond: *être foncièrement honnête*. Ant. **Superficiellement.**

Foncin (Pierre), géographe et professeur français, fondateur de l'Alliance pour la propagation de la langue française, né à Limoges en 1841.

fonçoir n. m. Marteau de forge à panne tranchante, surtout employé dans les fabriques d'ancres. Syn. fonsoir.

fonction [*fonk-si-on*] n. f. (lat. *functio*; de *fungi*, s'acquitter). Exercice d'une charge. Emploi, obligations de cet emploi: *s'acquitter de ses fonctions*. Action propre à chaque organe, comme la digestion, la circulation, la respiration, etc. *Chim*. Rôle chimique appartenant à un groupe de corps. *Math*. Dépendance dans laquelle se trouve une quantité dont la valeur est déterminée par celle que l'on peut donner à une autre. *Fonction d'une ou plusieurs variables*, expression algébrique renfermant une ou plusieurs lettres, qui se trouve déterminée quand on attribue des valeurs convenues à ces lettres, et dont la valeur varie quand on attribue à ces mêmes lettres des valeurs différentes. *Faire fonction de*, remplacer une autre personne ou un autre objet.

— Encycl. *Math*. Une grandeur est fonction d'une ou plusieurs autres grandeurs lorsqu'il faut faire certaines opérations arithmétiques sur ces dernières pour pouvoir en déduire la mesure de la première.

Ainsi, l'égalité $y=3x+2$ nous indique que y est une fonction de la variable x. On dit que c'est une fonction *explicite*, car elle indique nettement les opérations à effectuer avec la variable x pour former y. Au contraire, si nous considérons la relation $xy+2=0$, à chaque valeur numérique attribuée à x correspondant une valeur numérique de y telle que la relation soit satisfaite, y est donc une fonction de x, mais c'est une fonction *implicite*, car elle n'indique pas nettement les opérations à effectuer avec la variable x pour former y. D'une façon générale, une fonction explicite se représente par $y=f(x)$, qu'on lit: y *égale fonction d'*x *ou* f *de* x: une fonction implicite se représente par $f(x, y)=0$, qu'on lit: *fonction d'*x *et d'*y *égale zéro, ou* f *de* x *et de* y *égale zéro*.

Si u est une fonction de v, v une fonction de w, w une fonction de x, on dit que u est une fonction de fonction de x.

— *Biol*. La vie d'un être donné se compose d'un grand nombre d'opérations simultanées, dont quelques-unes sont indispensables au maintien même de la vie, savoir: celles qui ont pour résultat le renouvellement du milieu intérieur de l'être. Ces opérations ne sont jamais indépendantes, mais, pour les étudier, on a dû les séparer en parties plus simples, auxquelles on a donné le nom de *fonctions*. On distingue sept fonctions principales: la fonction digestive, la fonction respiratoire, la fonction circulatoire, la fonction sécrétrice, la fonction reproductrice, la fonction sensitive, la fonction locomotrice. On donne le nom d'*appareil* à l'ensemble des tissus qui exécutent une de ces fonctions principales: l'appareil digestif, l'appareil circulatoire, etc. Chacune de ces fonctions se subdivise en fonctions secondaires, remplies par des *organes*. Parfois, on fait seulement deux grandes divisions: les fonctions de la vie végétative et celles de la vie de relation, mais les appareils sont les mêmes.

fonctionnaire [*fonk-si-o-nè-re*] n. Qui remplit une fonction publique.

— Encycl. *Dr*. La nomination des fonctionnaires publics est faite au nom du président de la République et, suivant les cas, par décret, par arrêté ministériel ou préfectoral, etc.

Le décret du 11 septembre 1870 a aboli le serment politique et conservé seulement le serment professionnel.

Tout fonctionnaire a qualité pour déférer au conseil d'Etat les décisions disciplinaires ou de révocation prises contre lui. Ces décisions sont annulables pour excès de pouvoir lorsqu'elles violent la lettre ou l'esprit des lois et réglements, nulles lorsque ceux-ci ont été faussement interprétés ou que les formes ont été violées.

L'acceptation de fonctions publiques à l'étranger sans autorisation du gouvernement entraîne la perte de la nationalité française.

On désigne, d'une façon générale, sous le nom de *forfaiture*, tous les *crimes* commis par un fonctionnaire public, dans l'exercice de ses fonctions.

Le fonctionnaire qui fait trafic des actes de ses fonctions, qui fait ou s'abstient de faire tel ou tel de ces actes, dans un intérêt illicite et à prix d'argent, se rend coupable du crime de *corruption*. La loi punit le fait, par un fonctionnaire public ou un préposé d'une administration publique, d'avoir agréé des offres ou reçu des présents pour faire un acte de sa fonction ou pour s'abstenir de le faire, ainsi que les trafics d'influence imputables à toute personne investie d'un mandat électif. Elle réprime également le fait de l'agent de la corruption, et même, de la part du corrupteur, la simple tentative.

Pour assurer l'autorité des fonctionnaires publics, il était indispensable d'empêcher les personnes sans qualité d'usurper leurs fonctions ou de revêtir les insignes de ces fonctions: à cet ordre d'idées se rattachent les dispositions répressives des articles 258 et 259 du Code pénal.

Les outrages aux fonctionnaires publics font l'objet des articles 222 à 225 du même Code, dont les articles 228 à 233 prévoient les violences commises contre les fonctionnaires publics.

En ce qui concerne les crimes et délits spéciaux aux fonctionnaires publics, le Code pénal contient des dispositions sévères, notamment en ce qui concerne les attentats à la liberté, la coalition des fonctionnaires, c'est-à-dire le concert de mesures illégales pour empêcher l'exécution des lois ou des ordres de l'autorité administrative, ou pour comploter contre la sûreté intérieure de l'Etat; l'empiétement des autorités administratives et judiciaires; les soustractions commises par les dépositaires publics, concussion, ingérence dans des entreprises industrielles ou commerciales incompatibles avec leur qualité, corruption, abus d'autorité, exercice de l'autorité publique illégalement prolongé.

Parmi les abus d'autorité contre les particuliers, la loi punit notamment la violation de domicile, le déni de justice, la suppression ou la violation du secret des lettres, les violences. Les particuliers peuvent attaquer librement les fonctionnaires devant les tribunaux.

fonctionnarisme [*fonk-si-o-na-ris-me*] n. m. Système administratif, fondé sur l'existence d'un grand nombre de fonctionnaires.

fonctionnel, elle [*fonk-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui se rapporte aux fonctions du corps: *troubles fonctionnels*. *Chim*. Qui se rapporte à la fonction chimique d'un corps. *Math*. Qui renferme des quantités faisant les fonctions les unes des autres: *équation fonctionnelle*.

fonctionnellement [*fonk-si-o-né-le-man*] adv. Relativement à une fonction. Par rapport aux fonctions du corps.

fonctionnement [*fonk-si-o-ne-man*] n. m. Manière dont une chose fonctionne: *vérifier le fonctionnement d'une machine*.

fonctionner [*fonk-si-o-né*] v. n. Agir, remplir sa fonction: *cette machine fonctionne bien*. Etre mis en action: *gouvernement qui fonctionne mal*.

fond [*fon*] n. m. (du lat. *fundus*, creux). L'endroit le plus bas d'une chose creuse: *le fond d'un puits*. Partie solide sur laquelle on trouve une grande masse d'eau: *fond de la mer*. Partie plane qui termine un tonneau à chaque extrémité. Ce qui reste au fond: *le fond du verre*. Partie la plus éloignée de l'entrée, la plus retirée d'un pays: *le fond d'une boutique, d'une province*. Profondeur de l'eau en un point déterminé: *la sonde indique vingt mètres de fond*. Terrain: *un fond solide, un fond mouvant*. *Fig*. Raison solide: *certains hommes n'ont que de la surface sans fond*. *Cheval de fond*, capable de se bien comporter sur un long parcours. Essence d'une chose, par opposition à la *forme*, à l'apparence: *l'égoïsme, c'est le fond de l'homme*. Ce qu'il y a de plus caché dans le cœur, l'esprit, etc.: *Dieu voit le fond des cœurs*. En parlant d'étoffes, tissure sur laquelle on fait du dessin. Champ de tableau sur lequel se détache le sujet. Décoration qui ferme la scène d'un théâtre, dans la partie opposée à la salle. Matière essentielle du procès. *Fond de bain*, linge dont on garnit l'intérieur d'une baignoire. *Boîte à double fond*, boîte dans laquelle un second couvercle ou une cloison intérieure constitue en quelque sorte une deuxième boîte que l'on ne voit pas. *Courir à fond de train*, courir à la plus grande vitesse possible. *Fig*. *Le fond de la coupe, du calice*, ce qu'il y a de plus cruel à supporter. *Fond du sac*, la partie intime; ce qu'il y a de plus secret. *Faire fond sur*, compter sur; mettre sa confiance en. *Le fin fond*, la partie la plus reculée. Loc. adv.: *A fond*, complètement: *traiter un sujet à fond; connaître une affaire à fond*. *Escr*. *Se fendre à fond*, de manière à atteindre aussi loin que possible. *Couler à fond*, submerger, et, *au fig*., ruiner, perdre d'une façon définitive: *couler un candidat, une entreprise à fond*. *Au fond, dans le fond*, en réalité. *De fond en comble*, de la base au sommet; complètement.

— Encycl. *Distinction entre* fond *et* fonds. Le *fond* est ce qui constitue essentiellement une chose, ce qui en est le fondement, le principal, par opposition à l'accessoire: *il y a dans cet ouvrage, malgré des idées arbitraires, un très grand fond de vérité*. Au contraire, le *fonds* est l'ensemble des qualités ou des défauts considéré dans ses résultats productifs, et c'est ici le même sens que dans un *fonds de terre*. Ex.: *il a un grand fonds de naïveté dont les habiles tirent profit*, et *il possède en Bourgogne un fonds d'un bon rendement*.

fonda n. f. Hôtellerie espagnole.

fondage n. m. Action de fondre les métaux.

fondamental, e, aux [*man*] adj. (du lat. *fundamentum*, fondement). Qui sert de fondement: *pierre fondamentale*. *Par ext*. Principal, essentiel: *raison fondamentale*. *Musiq*. *Son fondamental*, son qui sert de fondement au ton ou à l'accord.

fondamentalement [*man-ta-le-man*] adv. D'une manière fondamentale.

fondant [*dan*], **e** adj. Qui a beaucoup de jus et fond dans la bouche: *poire fondante*. N. m. Bonbon qui fond dans la bouche et qui contient une liqueur ou une pâte sucrée et parfumée. Remède qui résout les tumeurs, fond les engorgements: *l'iodure de potassium est un fondant*. *Métall*. Substance qui facilite la fusion d'un autre corps, en formant avec celui-ci des combinaisons très fusibles: *le borax est un excellent fondant*. *Arg*. Beurre.

— Encycl. *Chim*. Parmi les fondants employés en métallurgie, citons le *borax*, qui donne avec les bases des composés très fusibles. On emploie également la *silice* et l'*argile* comme fondants du fer, etc. Dans les essais de plomb et de cuivre, on emploie le *flux noir*, composé de trois parties de tartre brut et d'une partie de salpêtre et le *flux blanc*, qui ne contient que la moitié du tartre que contient le flux noir.

— *Méd*. Le nom de *fondant* était très usité autrefois dans le langage des médecins humoristes et surtout des vétérinaires. Il était donné aux médicaments que l'on regardait comme doués de la propriété de dissoudre, de fondre les obstructions ou engorgements chimiques formés par une prétendue lymphe plastique. Aujourd'hui, on nomme ces médicaments *altérants, résolutifs, diurétiques*, et le nom de *fondant* est réservé aux emplâtres, ou pommades contenant de l'iode, de l'iodure de potassium ou du mercure.

fondateur, trice n. et adj. Personne qui fait un établissement destiné à se perpétuer après elle: *Platon fut le fondateur de l'Académie*. Personne qui a fondé un empire, une religion, etc.: *Mahomet fut le fondateur de l'islam*.

— Encycl. *Dr*. *Parts de fondateur*. Il existe, dans de nombreuses sociétés anonymes, à côté des actions de capital et des obligations, des *parts de fondateur* ou *bénéficiaires*, réservées aux personnes ayant, par leur apport d'industrie ou leurs démarches personnelles, contribué à la formation de l'entreprise. Ces parts, qui donnent simplement droit à une certaine quotité des bénéfices, constituent des actions *sui generis*, assimilables à des actions de jouissance. Elles ne confèrent aucun droit sur le capital social et ne permettent pas d'ordinaire d'assister aux assemblées générales, mais on ne saurait pour ces seuls motifs leur attribuer, selon l'opinion de quelques commentateurs et tribunaux, le caractère d'obligations, dès l'instant que leurs titulaires ne sont pas des créanciers ayant droit au payement d'intérêts fixes, même en l'absence de tous bénéfices.

fondation [*si-on*] n. f. Travaux qui préparent la construction des fondements d'un édifice. Tranchée que les fondements doivent remplir: *creuser les fondations*. Maçonnerie sur laquelle on fonde: *jeter les fondations*. *Fig*. Action de fonder, de créer: *fondation d'une académie, d'un empire*. Action d'établir un fonds pour les besoins d'une œuvre qu'on crée. Capital légué pour des œuvres de charité, de piété: *fondation pieuse*. Ant. **Faite, abolition, destruction.**

— Encycl. *Dr*. Une fondation est une donation entre vifs ou par testament au profit d'un établissement public, d'une œuvre de bienfaisance, etc. On applique aux fondations les règles générales sur les dons et legs. V. donation.

— *Constr*. Les fondations varient suivant la nature du terrain sur lequel on les appuie.

Les terrains se classent en trois catégories: les *terrains rocheux*; les *terrains incompressibles*, constitués par des couches épaisses de gravier ou de sable; les *terrains compressibles*, tourbeux, glaiseux, etc., nécessitant de sérieuses précautions pour l'édification des fondations.

Sur les *roches*, les fondations s'établissent directement par couches successives et horizontales de matériaux, ou bien on pratique dans la roche un encaissement de peu de profondeur, en montant de ce niveau la maçonnerie. Dans les *terrains incompressibles*, on creuse des tranchées plus ou moins profondes, où l'on forme un empâtement de mortier dans lequel les briques, pierres ou cailloux, sont noyés. Avec les *terrains compressibles*, on établit des piliers de maçonnerie, qui appuient leurs bases sur le terrain solide, et on réunit ces piliers au moyen d'*arcs de décharge*, afin d'avoir un tout homogène. Quelquefois aussi, on bat des pieux dans le terrain compressible, et la tête du *pilotis* reçoit les fondations.

Lorsque les fondations doivent se trouver sous l'eau, on a recours à des *batardeaux* isolant l'endroit où on doit les ériger, et de puissantes pompes épuisent l'eau; si, au contraire, la profondeur d'eau est grande, on emploie des *caissons*, à l'intérieur desquels les ouvriers travaillent au milieu de l'air comprimé. V. batardeau, caisson, pilotis.

Fond-du-Lac, v. des Etats-Unis (Wisconsin), sur le lac Winnebago; 12.500 h. Scieries. Port actif.

fonde n. f. *Mar*. Fond de l'eau. *Etre à la fonde*, être au mouillage.

fondé, e adj. (de *fonder*). Autorisé: *être fondé à dire*. Qui a quelque raison, quelque fondement: *accusation fondée*. *Fondé sur*, qui repose sur: *idée*

fondée sur une comparaison. N. m. *Fondé de pouvoir*, mandataire. *Bien-fondé* n. m. V. à son ordre alph.

— Encycl. *Fondé de pouvoir.* Le fondé de pouvoir est la personne à qui une autre a conféré un mandat ou procuration soit de gérer ses affaires, soit d'accomplir seulement certains actes d'une nature déterminée. V. MANDAT.

fondement [*man*] n. m. (lat. *fundamentum*). Maçonnerie jetée dans les fondations pour servir de base à un édifice. Partie d'un entassement naturel qui supporte tout le reste de la masse : *les fondements d'une montagne.* Partie inférieure du tube intestinal; ouverture anale : *chute du fondement. Fig.* Principal appui, base sur laquelle repose une institution : *la justice est le plus sûr fondement d'un Etat.* Source, principe : *le fondement de toutes les libertés.* Cause, motif : *bruit sans fondement.* Confiance : *faire fondement sur la loyauté d'une personne.* ANT. **Faîte, pinacle.**

Fondement de l'induction (*Du*), par J. Lachelier (1871), étude pénétrante de logique, une des œuvres maîtresses de la philosophie du XIXe siècle. L'auteur y démontre que les conditions de l'existence des phénomènes sont les conditions mêmes de la possibilité de la pensée, à savoir le principe de causalité et le principe de finalité.

Fondement de la métaphysique des mœurs, d'Emmanuel Kant (1783), où l'auteur montre le passage de la connaissance morale ordinaire à la connaissance philosophique et à la critique de la raison pure pratique.

fonder [*dé*] v. a. (lat. *fundare*). Etablir les fondements d'une construction : *fonder un édifice sur pilotis.* Créer, instituer : *fonder un collège.* Donner des fonds suffisants pour l'établissement de quelque chose d'utile : *fonder un prix. Fig.* Appuyer de raisons, de motifs, de preuves : *fonder ses soupçons sur...* ANT. **Abolir, détruire, renverser, ruiner.**

fonderie [*rî*] n. f. Usine où l'on fond les métaux : *fonderie de fer, de cuivre.* Art du fondeur. Lieu, cuve où le cirier fond sa cire. Fabrique d'objets en métal fondu : *fonderie de canons.*

— Encycl. En métallurgie, on distingue deux catégories de fonderies : celles où l'on transforme le minerai directement en fonte dite de *première fusion* et celles où cette fonte est épurée et devient *fonte de seconde fusion.* La fonderie comprend plusieurs opérations, dont la première est le *moulage,* qui s'opère à l'aide du *sable de fonderie,* mélange de sable siliceux, d'argile et de poussier de charbon de bois ou de coke avec un peu d'eau. De ce sable on fait des moules, dans lesquels on coule le métal en fusion. Il existe trois modes de moulage : le *moulage à découvert,* lorsque la pièce a une seule face, qui doit être identique au modèle, les autres pouvant rester brutes; le *moulage en châssis,* qui se fait dans des cadres rectangulaires se superposant et remplis de sable de fonderie fortement tassé et portant en creux les divers reliefs du modèle et parties de ce modèle; le *moulage en coquille,* dans lequel on coule le métal non dans le sable, mais dans des moules en fonte. La seconde opération est la *coulée,* au moyen de laquelle on fait arriver le métal en fusion jusque dans les moules, soit directement, soit avec des *poches* portées à bras d'hommes. La dernière opération est l'*ébarbage,* qui fait disparaître des objets moulés le sable y adhérant et les bavures produites par le métal entre les joints du châssis.

fondeur n. et adj. m. Ouvrier en l'art de fondre les métaux, la cire, etc. Celui qui dirige une usine où l'on fond les métaux ou une fabrique d'objets en métal fondu (caractères d'imprimerie, canons, cloches, statues).

fondeuse [*deu-ze*] n. f. Machine où l'on fond les moules à bougies ou à chandelles.

Fondi, v. et lac de la prov. de Caserte (Italie); 7.500 h.

fondique ou **fondouk** n. m. Dans les marchés orientaux, magasin où l'on entasse les marchandises provenant des Indes. A Londres, siège de la corporation des marchands de poissons.

fondis [*di*] n. m. Affaissement du sol, creusé par éboulement souterrain. (On dit aussi FONTIS.)

fondoir n. m. Lieu où les bouchers et les charcutiers fondent leurs graisses.

fondre v. a. (du lat. *fundere,* précipiter au fond). Amener à l'état liquide : *le platine est difficile à fondre.* Dissoudre dans un liquide : *fondre du sucre dans l'eau.* Confectionner en métal fondu : *fondre une cloche. Fig.* Combiner plusieurs choses en un tout : *fondre deux lois en une seule.* Attendrir : *la clémence a fondu des haines farouches. Fam. Fondre la glace,* faire cesser la désunion, la contrainte. *Méd.* Résoudre : *fondre les humeurs. Peint.* Mêler, unir : *fondre les couleurs.* V. n. Devenir liquide : *la glace fond.* Se dissoudre : *le sel fond dans l'eau. Fam.* Maigrir : *malade qui fond à vue d'œil.* Par exagér. *Fondre en larmes, en pleurs,* verser des larmes abondantes. *Le ciel fond* (ou *se fond*) *en eau,* il pleut abondamment. *Fondre sur,* se précipiter, tomber impétueusement sur : *l'épervier fond sur sa proie.* ANT. **Figer, solidifier.**

fondrier [*dri-é*] n. et adj. m. Se dit d'un train de bois qui s'est alourdi et s'enfonce dans l'eau. Se dit du mur terminant le fourneau dans une saline.

fondrière n. f. (de *fond*). Crevasse dans le sol. Terrain marécageux : *les fondrières de l'Argonne.*

fondrilles [*ll* mll., *e*] n. f. pl. Vase, lie, qui dépose au fond d'un liquide. (Vx.)

fonds [*fon*] n. m. (lat. *fundus*). Le sol d'une terre, d'un champ, considéré comme moyen de production; terrain sur lequel on bâtit : *cultiver un fonds; construire sur son fonds. Le fonds et le tréfonds,* le sol et le sous-sol. Somme d'argent : *la moindre industrie exige un fonds considérable. Fam.* Argent comptant : *être en fonds. Les fonds sont bas,* la bourse est presque vide. Nue propriété; capital d'un bien : *manger le fonds et le revenu.* Etablissement de commerce; boutique avec son achalandage : *vendre un fonds. Fonds publics,* rentes créées par l'Etat. *Placer son argent à fonds perdu,* en rentes viagères. *Prêter à fonds perdu,* à un débiteur insolvable. *Fig.* Ressources; matière qui sert à en produire d'autres. Se dit des mœurs, du savoir, de la capacité d'un homme : *un grand fonds de probité, d'érudition. Bien-fonds,* v. à son ordre alph. V. FOND.

— Encycl. *Dr. Fonds de commerce.* Les ventes de fonds de commerce peuvent être soit verbales, soit faites par acte notarié ou sous seing privé. Il est d'usage de faire annoncer ces ventes dans les journaux, dans l'intérêt des créanciers qui auraient des oppositions à former entre les mains de l'acquéreur. Dans un délai de trois mois, par les soins de l'acquéreur, les ventes de fonds de commerce doivent, toutes sans exception, être enregistrées si elles sont écrites, ou déclarées à l'enregistrement si elles sont verbales.

Le vendeur au comptant d'un fonds de commerce peut, en sa qualité de créancier, revendiquer ce fonds dans la huitaine de la livraison, en cas de non-payement, sans préjudice du privilège que la loi lui accorde.

Tout nantissement d'un fonds de commerce doit, à peine de nullité, être inscrit sur un registre public tenu au greffe du tribunal de commerce dans le ressort duquel le fonds est exploité.

Fonds social. Le fonds social comprend non seulement les choses mises en commun par les associés, c'est-à-dire le capital social, mais encore la plus-value des apports, ainsi que toutes les acquisitions faites à un titre quelconque par la société.

Fonds de non-valeurs. On nomme fonds de non-valeurs la réserve prélevée au moyen de centimes additionnels sur les contribuables pour faire face aux remises et modérations d'impôts et à certaines dépenses d'intérêt général (frais de confection des rôles, dégrèvements temporaires en raison de plantations de vignes, etc.). Grâce à ce fonds, le produit de l'impôt rentre en totalité dans la caisse du Trésor tel qu'il a été prévu au budget. Il existe un fonds de non-valeurs pour les impôts de répartition (contribution foncière des propriétés non bâties, personnelle mobilière et des portes et fenêtres).

fondu, e adj. Amené à l'état de liquide : *plomb fondu, neige fondue.*

fondue [*dû*] n. f. Mets composé de fromage fondu au feu avec du beurre, des épices et un peu de kirsch.

Fonfrède (Jean-Baptiste **Boyer-**), conventionnel, né à Bordeaux, m. à Paris, beau-frère de Ducos (1766-1793). Il fut guillotiné avec les girondins, dont il était le plus jeune.

fonger [*jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il fongea, nous fongeons.*) Se dit d'un papier mal collé qui boit l'encre par endroits.

fongibilité n. f. Qualité de ce qui est fongible : *la fongibilité des aliments.*

fongible adj. (lat. *fungibilis*). *Dr.* Se dit des choses qui se consomment par l'usage et peuvent être remplacées par d'autres de même nature.

fongicole adj. (du lat. *fungus,* champignon, et *colere,* habiter). Se dit des insectes qui vivent dans les champignons.

fongie [*ji*] ou **fungia** [*fon-ji*] n. f. (du lat. *fungus,* champignon). Genre de madrépores, comprenant des polypiers qui présentent quelque ressemblance avec le chapeau d'un champignon.

fongiforme adj. (du lat. *fungus,* champignon, et de *forme*). Qui a la forme d'un champignon.

fongique adj. De la nature des champignons.

fongivore adj. (du lat. *fungus,* champignons, et *vorare,* dévorer). Qui vit dans la substance des champignons : *larves fongivores.*

fongoïde [*gho-i-de*] adj. (du lat. *fungus,* champignon, et du gr. *eidos,* aspect). Qui ressemble à un champignon.

fongosité [*gho-zi-té*] n. f. Etat de ce qui est fongueux. Excroissance fongueuse.

fongueux, euse [*gheû, eu-ze*] adj. De la nature du fongus.

— Encycl. *Méd.* Une plaie ou un ulcère sont fongueux lorsque la production de bourgeons charnus est très abondante et constitue une ou plusieurs petites élévations qui s'isolent, vivent indépendantes, et sont un obstacle véritable à la cicatrisation. On active la cicatrisation par le curage de la plaie ou, plus simplement, par des cautérisations souvent répétées au nitrate d'argent.

fongus [*ghuss*] n. m. (du lat. *fungus,* champignon). *Méd.* Excroissance charnue, spongieuse, qui s'élève sur la peau, surtout autour d'une plaie.

— Encycl. On connaît le fongus de la mamelle, du testicule, du rectum et celui de la dure-mère, et, suivant l'évolution, le *fongus malin* et le *fongus bénin.* En général, le pronostic est mauvais, sauf pour le fongus bénin de la mamelle. Une extirpation précoce est indiquée.

Fonseca (Pedro da), jésuite et philosophe portugais, né à Cortezada, surnommé *l'Aristote portugais* (1528-1599).

Fonseca Eléonore PIMENTEL, marquise de), née et morte à Naples (1768-1799). Elle contribua à l'établissement de la république parthénopéenne; mais elle fut condamnée à mort et exécutée au retour de Ferdinand IV.

Fonssagrives (Jean-Baptiste), médecin et écrivain français, né à Limoges, m. à Auray (1823-1884); auteur d'ouvrages de médecine et d'hygiène d'une inspiration morale très élevée : *Traité d'hygiène morale.*

fontaine [*tè-ne*] n. f. (du lat. *fons, fontis,* source, et *fundere,* répandre). Eau vive qui sort de terre : *la fontaine de Vaucluse.* Edifice public qui distribue l'eau : *la fontaine Molière.* Vaisseau de grès, de métal, etc., dans lequel on la garde : *fontaine de porcelaine.* Trou que l'on fait au milieu d'un tas de farine que l'on va délayer. Partie supérieure de la tête du cachalot. *Anat.* Fontanelle. *Fontaines Wallace,* fontaines publiques établies à Paris en 1872 par le philanthrope Wallace. *Fontaine lumineuse,* fontaine dont le jet est rendu lumineux par suite d'un éclairement particulier. *Fig.* Cause, principe : *la douleur et la volupté sont deux fontaines éternelles. Fontaine de Jouvence,* fontaine fabuleuse dont les eaux rajeunissaient ceux qui en usaient. PROV. : **Il ne faut pas dire : fontaine, je ne boirai pas de ton eau,** il ne faut pas jurer qu'on ne fera jamais ceci ou cela; on ne sait ce que réserve l'avenir.

Fontaine intermittente.

— Encycl. *Physiq. Fontaine ou source intermittente.* Considérons une cavité souterraine dans laquelle viennent s'accumuler les eaux de pluie, par exemple; supposons que cette cavité communique au dehors par une fissure O S, ayant la forme de siphon; aussitôt que l'eau qui se déverse dans la cavité aura atteint le niveau horizontal du sommet du siphon (S), elle se répandra dans la branche O S et s'écoulera; si le débit du siphon est supérieur à la quantité d'eau que reçoit le réservoir dans le même temps, la cavité se videra jusqu'à ce que le niveau ait atteint l'orifice O. A ce moment, l'écoulement cessera, pour reprendre dès que le niveau de l'eau dans la cavité aura de nouveau atteint l'horizontale passant par le sommet du siphon.

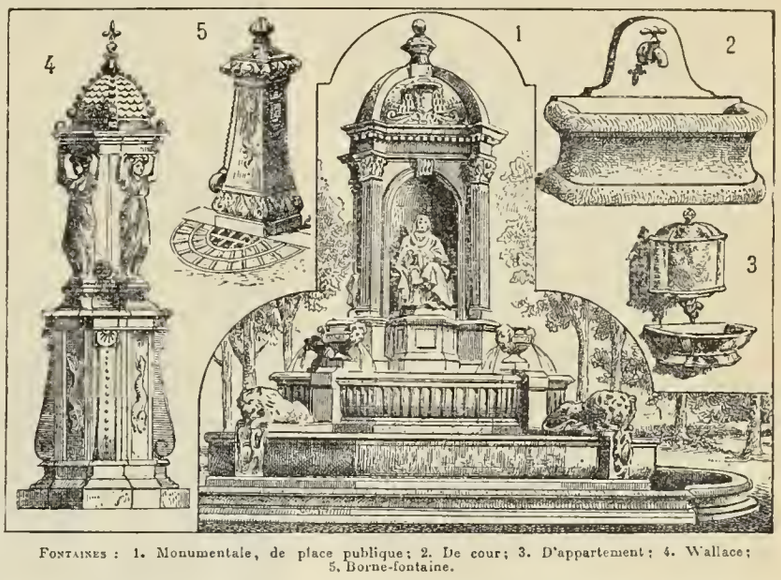

FONTAINES : 1. Monumentale, de place publique; 2. De cour; 3. D'appartement; 4. Wallace; 5. Borne-fontaine.

Fontaines lumineuses. Colladon, en 1841, remarqua qu'en prenant un réservoir plein d'eau muni d'une ouverture vers le bas de la surface latérale, il suffit, pour obtenir un jet lumineux, d'éclairer l'ouverture à travers le liquide par un faisceau convergent de rayons lumineux obtenus à l'aide d'une lentille encastrée dans la face du réservoir opposée à l'ouverture; la veine liquide qui s'échappe sous forme parabolique reste éclairée dans tout son parcours, le rayon lumineux subissant dans cette veine une série de réflexions totales; c'est là le principe des jeux de fontaines lumineuses, qu'on a utilisées dans les machinations de théâtre. En employant de puissantes sources de lumière, on est arrivé, à Paris, en 1889, à éclairer des jets paraboliques de 0m,22 de diamètre et 4m,50 de hauteur.

Fontaine [*tè-ne*] ch.-l. de c., territoire de Belfort, sur le Saint-Nicolas; 300 h. — Le cant. a 21 comm., et 19.240 h.

Fontaine, comm. de l'Isère, arr. et à 4 kil. de Grenoble, près du confluent de l'Isère et du Drac; 1.950 h.

Fontaine (Charles), poète français, né à Paris, en 1513, m. à Lyon vers 1589, disciple de Clément Marot et auteur du *Quintil Horatien* (1551), curieux ouvrage, où il critique les théories littéraires de Joachim du Bellay et de la Pléiade.

Fontaine (Pierre-François-Léonard), architecte français, né à Pontoise, m. à Paris (1762-1853), collaborateur assidu de Percier. Il a élevé notamment l'arc de triomphe du Carrousel, à Paris.

Fontaine-au-Pire, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Cambrai; 2.460 h. Toiles.

Fontainebleau [*tè-ne-blô*], ch.-l. d'arr. (Seine-et-Marne); ch. de f. P.-L.-M., à 16 kil. de Melun; 14.200 h. (*Fontainebléens* ou *Bellifontains*). Beau château construit par François Ier, où Napoléon signa son abdication en 1814; grande et pittoresque forêt. Porcelaine; carrières de grès. Le raisin dit *chasselas de Fontainebleau* est cultivé à quelque distance de la ville, dans la commune de Thomery. Ecole d'application de l'artillerie et du génie. Patrie de Philippe IV, François II, Henri III, Louis XIII. — L'arr. a 7 cant., 101 comm., 86.470 h.; le cant. a 6 comm., et 20.280 h.

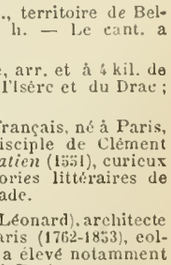
Armes de Fontainebleau.

Fontainebleau (*traité de*), traité par lequel fut réglée, le 11 avril 1814, après l'abdication de Napoléon Ier, la situation de l'Empereur et de sa famille.

Fontaine-Française, ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. de Dijon; 880 h. Ch. de f. P.-L.-M. Forges. Henri IV y vainquit le duc de Mayenne, en 1595. — Le cant. a 14 comm., et 4.340 h.

Fontaine-le-Dun, ch.-l. de c. (Seinc-Inféricure), arr. d'Yvetot; 510 h. — Le cant. a 16 comm., et 6.640 h.

Fontaine-lès-Dijon, petite comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 2 kil. de Dijon; 440 h. Patric de saint Bernard.

Fontaine-lès-Luxeuil, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 24 kil. de Lure, sur la Roge; 1.740 h. Ch. de f. E.

Fontaine-l'Évêque, v. de Belgique (Hainaut), sur la Bablone; 6.350 h. Carrières.

Fontaine-Notre-Dame, comm. du Nord, arr. et à 6 kil. de Cambrai, près de l'Escaut; 1.990 h.

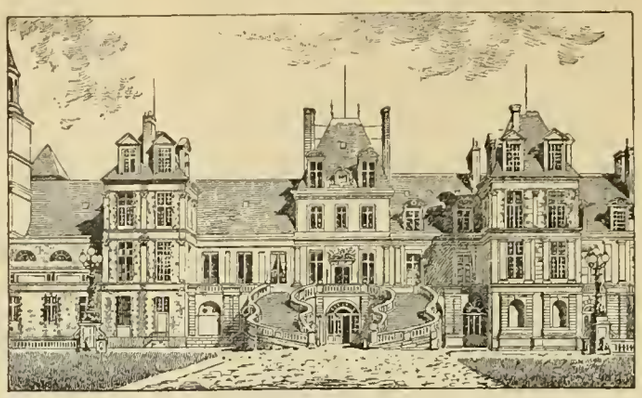

Palais de Fontainebleau.

fontainerie [*tè-ne-rî*] n. f. Fabrique, magasin de fontaines. Métier de fontainier.

Fontaines [*tè-ne*], comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 11 kil. de Chalon-sur-Saône; 1.570 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Vignobles.

Fontaines (Pierre de), bailli de Normandie, jurisconsulte français, né dans le Vermandois, m. vers 1289; auteur du *Conseil à un ami,* compilation de droit coutumier.

Fontaines-sur-Saône, comm. du Rhône, arr. et à 8 kil. de Lyon, sur la Saône; 1.490 h. Ch. de f. P.-L.-M.

fontainier n. m. V. FONTENIER.

Fontan (Louis-Marie), auteur dramatique français, né à Lorient, m. à Thiais (1801-1833). Il est surtout connu par ses attaques contre le gouvernement de Charles X.

Fontana (Prosper), peintre d'histoire et portraitiste italien, maître de Louis et Augustin Carrache, né à Bologne (1512-1596). Citons de lui : *l'Adoration des Mages, la Vierge allaitant l'Enfant Jésus;* etc. — Sa fille, LAVINIA, née à Bologne, m. à Rome (1552-1602), a peint aussi avec talent de nombreux tableaux religieux.

Fontana (Dominique), architecte italien, né à Milan, m. à Naples (1543-1607); auteur de la façade de Saint-Jean de Latran, à Rome.

Fontana (Félix), physicien et anatomiste italien, né à Pomarolo (Tyrol), m. à Florence (1730-1805); créateur d'un célèbre cabinet d'histoire naturelle.

Fontana (Louis-François), cardinal italien, né à Castel Maggiore, m. à Rome (1750-1822). Il rédigea au nom du pape Pie VII une bulle d'excommunication contre Napoléon Ier, qui le fit enfermer à Vincennes.

Fontane (Théodore), écrivain allemand, né à Neuruppin, m. à Berlin (1819-1898); chef de l'école naturaliste.

fontanelle [*nè-le*] n. f. (dimin. de *fontaine*). *Anat.* Nom des espaces que présente la boîte crânienne avant son entière ossification. *Chir.* Cautère, séton, exutoire.

— ENCYCL. *Anat.* Les fontanelles sont au nombre de six : deux sur la ligne médiane, quatre sur les côtés. Ces dernières sont petites et de peu d'importance. Les deux fontanelles médianes sont : la *grande fontanelle* ou *fontanelle antérieure* ou *bregmatique* (elle est formée par l'entre-croisement des sutures qui réunissent l'os frontal avec les deux pariétaux); la *fontanelle postérieure* ou *occipitale,* qui est formée par la réunion des sutures séparant les deux os pariétaux l'un de l'autre et de l'occipital. Les fontanelles sont comblées vers l'âge de cinq ans, mais elles ne s'ossifient que vers seize ou dix-huit ans.

Fontanes.

Fontanes (Louis de), littérateur et premier grand maître de l'Université sous l'Empire, né à Niort, m. à Paris (1757-1821); auteur de nombreuses pièces de vers d'une élégance apprêtée et d'un classicisme vieilli. Ami de Chateaubriand, il aida au succès du *Génie du christianisme.*

Fontanet. *Géogr.* V. FONTENOY-EN-PUISAYE.

fontange n. f. (du n. de la *duchesse de Fontanges*). Nœud de rubans que les femmes, à la fin du règne de Louis XIV, portaient sur leur coiffure

Fontange (XVIIe).

Fontanges (Marie-Angélique DE SCORAILLES DE ROUSSILLE, duchesse de), née à Cropières (Auvergne), m. au monastère de Port-Royal (1661-1681). Dame d'honneur de Madame, mère du Régent, elle succéda à Mme de Montespan comme favorite de Louis XIV. A la suite d'une couche, elle perdit sa beauté; elle se retira à l'abbaye de Port-Royal, où elle succomba peu après.

Mlle de Fontanges.

Fontanier (Victor), voyageur et diplomate français, né à Saint-Flour, m. à Civita-Vecchia (1796-1857).

Fontarabie, v. d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), sur la Bidassoa; 3.200 h. Prise par Berwick en 1719, par Moncey en 1794.

fonte n. f. Action de fondre ou de se fondre : *les pluies activent la fonte des neiges.* Produit immédiat du traitement des minerais de fer par le charbon : *la fonte est fort peu malléable.* Produit d'une fusion en général. Autref. alliage chargé en cuivre, qui servait à fabriquer des bouches à feu. L'art, le travail du fondeur : *fonte d'une statue.* Mélange de laines de diverses couleurs qui doivent entrer dans certains tissus. Réunion des peaux que les hongroyeurs alunent et travaillent ensemble. *Impr.* Assortiment complet de caractères du même type.

— ENCYCL. *Métall.* Les fontes se divisent en trois grandes classes : les *fontes de moulage* (*fontes grises*), les plus carburées, les moins cassantes et les plus douces à travailler; les *fontes d'affinage,* que l'on transforme en fer ou acier, et qui se subdivisent en *fontes truitées* ou *rubanées,* mélange de fontes grise et blanche, et les *fontes blanches* ordinaires, très dures et cassantes. La troisième classe renferme les *fontes spéciales,* employées comme addition dans les fonderies et les aciéries.

La fonte, qui n'est connue que depuis la fin du XVe siècle, est obtenue au *haut fourneau* (v. ce mot) par le traitement d'un mélange de minerai, de combustible (charbon de bois, coke) et de fondant calcaire ou *castine.* Le vent soufflé à une température de 680° à 800°. Lorsque le mélange des éléments est très calcaire, il retient le soufre dans le laitier, et le phosphore passe presque totalement dans la fonte.

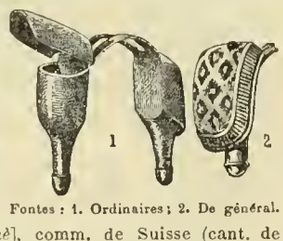

Fontes : 1. Ordinaires; 2. De général.

fonte n. f. (de l'ital. *fonda,* poche). Poche de cuir, que l'on attache de chaque côté de l'arçon d'une selle pour y mettre des pistolets.

Fontenais [*nè*], comm. de Suisse (cant. de Berne), dans un vallon traversé par un affluent de l'Allaine; 1.250 h. Fabrique d'horlogerie, pierre à bâtir, agriculture.

Fontenay [*nè*] (BELIN de), peintre de fleurs et de fruits, né à Caen, m. à Paris (1653-1715).

Fontenay (François de), dit FONTENAY-MAREUIL, diplomate et historien français, né vers 1594, m. à Paris en 1665. Il a laissé d'intéressants *Mémoires.*

Fontenay-aux-Roses, comm. de la Seine, arr. de Sceaux; 4.080 h. (*Fontenaisiens*). Ch. de f. Orl. Culture maraîchère. Vastes pépinières de rosiers, lilas, etc. Ecole normale primaire supérieure de jeunes filles.

Fontenay-le-Comte, ch.-l. d'arr. (Vendée), sur la Vendée, affl. de la Sèvre Niortaise; ch. de f. Et., à 52 kil. de La Roche-sur-Yon; 10.330 h. (*Fontenaisiens*). Mulets. Carrosserie. Patrie du jurisconsulte Barnabé Brisson, du mathématicien Viète. — L'arr. a 9 cant., 115 comm., 139.000 h.; le cant. a 13 comm., et 19.600 h.

Armes de Fontenay-le-Comte.

Fontenay-sous-Bois, comm. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, à la lisière du bois de Vincennes; 11.390 h. Ch. de f. E.

Fontenay-Trésigny, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 22 kil. de Coulommiers, sur le ru de Bréon; 1.700 h. Ch. de f. E. Meulière.

Fontenelle (Bernard LE BOVIER de), littérateur français, né à Rouen, m. à Paris (1657-1757). Cœur froid, mais esprit probe, avec un fonds de scepticisme, il fut secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et comme tel prononça de remarquables *Eloges* des membres décédés. Ses *Entretiens sur la pluralité des mondes,* œuvre élégante et habile de vulgarisation scientifique, eurent un très vif succès. Il mourut centenaire.

Fontenelle.

fontenier [*ni-é*] ou **fontainier** [*tè-ni-é*] n. m. Qui fait, vend ou répare des fontaines. Agent municipal chargé du service des fontaines publiques. Celui qui fait des sondages pour amener les eaux souterraines à la surface du sol.

Fontenoy [*noï*], village de Belgique (arr. de Tournai); 830 h. Le maréchal de Saxe, en présence de Louis XV, y battit les Anglais et les Autrichiens, le 11 mai 1745. C'est à cette célèbre bataille que se rapporte la phrase si souvent citée : « Aprés vous, messieurs les Anglais. » Quand la tête de la colonne anglaise fut arrêtée à cinquante pas des gardes-françaises, les officiers se saluèrent réciproquement : « Faites tirer vos gens ! » s'écria lord Hay, capitaine aux gardes-anglaises : « Non, monsieur ! à vous l'honneur ! » répliqua le comte d'Auteroche, lieutenant de grenadiers. Les Anglais ne se le firent pas répéter : ils exécutèrent un feu roulant qui emporta la première ligne.

Fontenoy (*bataille de*), tableau d'Horace Vernet, au musée de Versailles (1836); toile peinte avec élégance.

Bataille de Fontenoy, d'après Horace Vernet.

Fontenoy ou **Fontenoy en Puisaye** [*zè*], comm. du dép. de l'Yonne, à 24 kil. d'Auxerre et près de Toucy; 670 h. C'est là que se livra la célèbre bataille de *Fontanet,* où Charles le Chauve et Louis le Germanique vainquirent leur frère Lothaire, le 25 juin 841.

Fontenoy-le-Château, comm. des Vosges, arr. et à 30 kil. d'Epinal, sur le Coney; 1.950 h. Kirsch. Clouterie.

fontes aquarum, mots lat. signif. : *Les sources des eaux.* Expression tirée du psaume XLI, et que l'on emploie presque toujours plaisamment pour désigner, au figuré, une source abondante.

Fontevrault [*vrô*], comm. du dép. de Maine-et-Loire (arr. de Saumur); ancienne abbaye de femmes, fondée en 1099 par Robert d'Arbrissel, et dans laquelle est établie aujourd'hui une maison centrale de détention. On y conserve encore les statues tombales des Plantagenets (XIIe s.); 2.160 h. (*Fontevristes*). Poteries, corderies.

fonticule n. m. *Chir.* Petit cautère, petit exutoire artificiel.

fontinal, e, aux adj. Relatif aux fontaines.

fontis n. m. *Min.* Syn. de FONLIS.

Fontpédroux, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 25 kil. de Prades; 800 h. Sources sulfureuses.

Fontrailles [*tra, ll* mll., *e*] (Louis d'ASTARAC, marquis de), beau-frère de Cinq-Mars, avec qui il conspira contre Richelieu. Il réussit à s'échapper en gagnant l'Angleterre; m. en 1677. Il a écrit des *Mémoires.*

fonts [*fon*] n. m. pl. (du lat. *fons, fontis,* fontaine). Bassin qui contient l'eau du baptême : *fonts baptismaux. Tenir un enfant sur les fonts baptismaux,* être son parrain, sa marraine. *Fig.* et *fam. Tenir une personne sur les fonts,* l'interroger ou parler d'elle longuement.

Fonts baptismaux.

— ENCYCL. Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, on donnait ordinairement le baptême par *immersion.* Les fonts baptismaux étaient alors des cuves larges et profondes, enfoncées dans le sol et presque toujours renfermées dans des édicules voisins de l'église. Vers le XIe siècle, l'usage de baptiser par *infusion* prévalut : on plaça alors les fonts dans les églises, près de l'entrée principale. Actuellement, les fonts se composent d'une cuve élevée à mi-hauteur d'homme et divisée en deux compartiments. Le premier contient l'eau baptismale, le second sert

de piscine. Ils doivent être fermés par un couvercle ou au moins par un voile nommé *conopée*, et séparés par une barrière de l'enceinte réservée aux fidèles.

fonture n. f. Partie du métier à tricoter, composée par l'ensemble des espaces vides qui séparent les aiguilles.

Fontvielle, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 8 kil. d'Arles ; 2.250 h. Carrières ; fer.

Fonvielle (Wilfrid **de**), publiciste français, né à Paris en 1824 ; auteur d'ouvrages de vulgarisation scientifique. — Ses frères ARTHUR, né à Paris en 1830, et ULRIC, né à Paris en 1833, se sont consacrés au journalisme.

foot (*fout'* — mot angl. signif. *pied*) n. m. Mesure anglaise de longueur (0m,324).

football ou **foot-ball** [*fout'-bôl*] n. m. (en augl. *ballon de pied*). Sorte de jeu de ballon, sport national des Anglais, répandu aussi en France, et dans lequel les joueurs, divisés en deux camps, cherchent à porter le ballon dans le camp opposé. Ballon servant à ce sport : *un football ovoïde*.

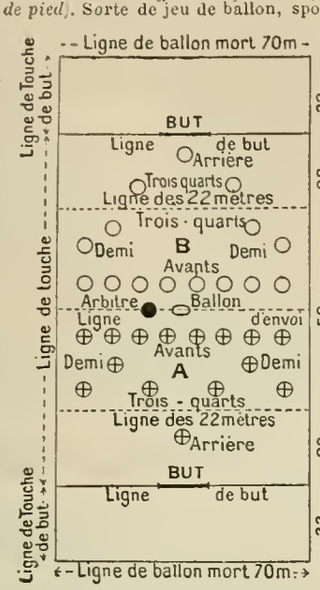

Plan et place des joueurs d'une partie de football Rugby.

— ENCYCL. Le football se joue sur un terrain rectangulaire dont les dimensions ne doivent pas dépasser 144 mètres de long et 70 mètres de large. On distingue deux sortes de football : le *football Rugby* et le *football Association*. Dans le premier, les joueurs sont quinze par équipe ; ils ont le droit de ramasser le ballon avec les mains et de courir en le portant. Dans le second, les joueurs sont onze par équipe ; ils doivent uniquement se servir de leurs pieds ; l'usage des mains leur est interdit. Dans les deux jeux, il s'agit de faire passer le ballon, de forme ovoïde dans le Rugby, et ronde dans l'Association, sous une sorte de traverse, reposant sur deux poteaux diversement espacés suivant le jeu. Les diverses luttes que se livrent les deux camps afin d'atteindre le but du camp adverse sont l'objet de règlements précis. Un arbitre, muni d'un sifflet, dirige la partie.

footballeur [*fout'-bo-leur*] n. m. Joueur de football.

Foote [*fou-te*] (Samuel), auteur et acteur anglais, né à Truro, m. à Douvres (1720-1777), d'une grande verve comique, que l'on surnomma *le moderne Aristophane*.

for n. m. (du lat. *forum*, tribunal). Juridiction. *For intérieur*, la conscience : *réprouver dans son for intérieur une loi injuste*. *For extérieur*, l'autorité de la justice humaine. *For ecclésiastique*, juridiction temporelle de l'Eglise. (Vx.)

forage n. m. Action de forer : *le forage de nombreux puits artésiens a fertilisé les oasis du Sahara*.

forage n. m. (du lat. *forum*, tribunal). Ancien droit seigneurial sur le vin vendu dans une seigneurie.

forain, e [*rin, è-ne*] adj. (de *fors*, dehors). Qui n'est pas du lieu : *débit forain*. Par une fausse étymologie, relatif aux foires : *théâtre, acteur forain*. *Marchand forain*, marchand nomade qui fréquente les foires, les marchés, etc. N. m. : *les forains*. *Rade foraine*, rade ouverte aux vents et aux lames du large. *Audiences foraines*, audiences tenues par le juge de paix hors du chef-lieu de canton.

Forain (Jean-Louis), peintre, dessinateur et caricaturiste français, né à Reims en 1852. Son crayon synthétique procède par larges touches, et la suite de ses silhouettes (*Doux pays*) constitue une satire incisive des mœurs sociales et politiques de ce temps.

foral, e, aux adj. Qui concerne les fueros (v. ce mot) : *les coutumes forales*.

foramen [*mèn*] n. m. Mot latin employé surtout en histoire naturelle et en médecine pour désigner un trou de très petites dimensions.

foraminé, e adj. (de *foramen*). *Hist. nat.* Qui est percé de petits trous.

foraminifères n. m. pl. Ordre de protozoaires, comprenant de petits animaux, généralement marins, recouverts d'une coquille dure, percée de trous nombreux. S. un *foraminifère*.

forans ou **forants** [*ran*] n. m. pl. Supports verticaux établis autour d'un navire en construction.

Forbach [*bak*], anc. ch.-l. de c. (Moselle), arr. dans la Lorraine allemande ; 7.200 h. Verreries, faïences. Le 6 août 1870, défaite du général Frossard par les Allemands, tandis que Bazaine restait immobile à Saint-Avold, à 16 kil. du champ de bataille.

forban n. m. (de *fors*, et *ban*). Pirate, corsaire qui entreprend une expédition armée sans l'autorisation de son gouvernement. *Fig.* Homme qui ne respecte aucun droit. *Forban littéraire*, plagiaire sans vergogne.

forban n. m. *Féod.* Action de forbannir.

forbannir [*ba-nir*] v. a. (de *forban*). *Dr. féod.* Bannir, reléguer, rejeter. (Vx.)

forbannissement [*ba-ni-se-man*] n. m. Bannissement.

Forbes (Edouard), naturaliste anglais, né à Douglas (île de Man), m. à Edimbourg (1815-1854). On lui doit de remarquables études de géographie zoologique.

Forbes (Archibald), publiciste et écrivain anglais, né dans le canton de Moray (Ecosse), m. à Londres (1838-1900). Il se distingua comme correspondant militaire de différents grands journaux.

forbicine n. f. Ancien nom des insectes orthoptères thysanoures du genre lépisme.

Forbin (Claude, comte **de**), intrépide marin français, né à Gardanne (Bouches-du-Rhône), m. au château Saint-Marcel, près Marseille (1656-1733). Il se signala, pendant la guerre de la succession d'Espagne, contre les Anglais, et se rendit si redoutable, que les marins ennemis ne demandaient à Dieu « *que de ne pas rencontrer le chevalier de Forbin* ». Il fut le rival de gloire de Jean Bart et de Duguay-Trouin.

Claude de Forbin.

Forbin (Louis **de**), peintre d'histoire et de paysage et archéologue français, né à la Roque d'Antron (Bouches-du-Rhône), m. à Paris (1777-1841). Il fut longtemps directeur des musées, et fonda le musée du Luxembourg. Ses paysages sont remarquables par l'éclat et la vigueur du coloris.

Forbin-Janson (Charles-Auguste **de**), évêque de Nancy, né et m. à Paris (1785-1844) ; il fut le principal organisateur des *missions* qui parcoururent la France sous la Restauration, et fonda l'œuvre de la Sainte-Enfance.

Forbonnais [*bo-né*] (Francis VÉRON-DUVERGER **de**), économiste et financier français, né au Mans, m. à Paris (1722-1800) ; auteur de remarquables *Recherches et considérations sur les finances de la France depuis l'an 1595 jusqu'à l'an 1721*.

forçable adj. Qui peut être forcé.

forcade ou **fourcade** n. f. Pêche de l'huître, à l'aide d'une fourche à dents serrées.

Forcadel (Etienne), jurisconsulte et poète français, né à Béziers (1534-1574).

Forcade-Laroquette (Jean-Louis-Victor-Adolphe **de**), homme politique français, ministre de l'intérieur en 1868, né et m. à Paris (1820-1874).

forçage n. m. Action de forcer ; son résultat. Excédent que peut avoir une pièce de monnaie au-dessus du poids légal. *Hortic.* Action de forcer la terre à produire plus qu'à l'ordinaire ou dans un temps très court.

Armes de Forcalquier.

Forcalquier [*ki-é*], ch.-l. d'arr. (Basses-Alpes), à 54 kil. de Digne ; 3.030 h. (*Forcalquiérais*). Toiles, lignite. — L'arr. a 6 cant., 50 comm., 28.760 h. ; le cant. a 10 comm., et 8.570 h.

forçat [*sa*] n. m. (ital. *forzato*). Autref., homme condamné aux galères, ou captif chrétien ramant sur les galères des Turcs. Auj., criminel condamné aux travaux forcés. *Fig.* Homme réduit à une condition pénible : *les forçats du travail*. *Forçat libéré*, forçat rendu à la liberté à l'expiration de sa peine.

force n. f. (bas lat. *fortia ;* du lat. *fortis*, courageux). Puissance d'action physique chez un être vivant : *la force était le principal attribut d'Hercule*. Toute puissance capable d'agir, de produire un effet : *l'eau, l'air, etc., sont des forces naturelles*. Violence, contrainte : *céder à la force*. Puissance : *force d'un Etat*. Solidité : *force d'un mur*. Puissance d'impulsion : *force d'une machine*. Energie, activité : *force d'un poison*. *Force de l'âge*, âge où un être animé a acquis toute sa vigueur. *Tour de force*, exercice corporel qui exige beaucoup de vigueur. *Fig.* Résultat qui exige un grand effort d'imagination, etc. *Manœuvre de force*, celle qui demande un grand effort musculaire. *Maison de force*, maison de réclusion. *Etre en force*, être en état d'attaquer, de se défendre. *Faire force de rames*, ramer vigoureusement. *Force d'inertie*, résistance passive. *Force ascensionnelle*, capacité que possède un aérostat d'enlever un poids plus ou moins lourd. *Force du sang*, mouvements secrets de la nature entre proches parents. *Fig.* Habileté, talent : *être de même force au jeu*. Chaleur : *le style de Bossuet est plein de force*. Autorité : *les lois sont sans force quand elles ne sont pas le fidèle reflet de l'état social*. *Force d'âme*, courage, énergie morale, fermeté. Adj. de quantité. Beaucoup : *force gens*. *Force est de*, on est obligé de. *Etre de force à*, être capable de. *Dr. Force majeure*, nécessité impérieuse obligeant à l'action ou à l'abstention et dégageant la responsabilité de celui qui agit ou s'abstient. *Force de loi*, caractère obligatoire, analogue à celui de la loi : *certains usages ont force de loi*. *Force de chose jugée*, autorité d'un jugement en arrêt contre lequel il n'y a plus aucun moyen de se pourvoir. *Force exécutoire*, v. la partie encycl. *Typogr. Force de corps d'un caractère*, distance totale occupée par la tige de la lettre dans le sens vertical de l'œil. Loc. adv. : *A force*, extrêmement : *travailler à force*. *A toute force*, à tout prix, absolument. *Par force, de force, de vive force*, d'assaut, d'emblée, avec violence. Loc. prép. : *A force de*, par des efforts, des instances, etc. *A force de bras*, sans emploi d'animaux ni de machines. *Physiq. Force vive*, v. ÉNERGIE. *Unité de force*, v. DYNE, CHEVAL-VAPEUR. Pl. Troupes d'un Etat : *les forces de terre et de mer*. ALLUS. HIST. : **La force prime le droit**, mot célèbre attribué à Bismarck, et qui est l'apologie concise de la force brutale. ANT. **Faiblesse, débilité.**

— ENCYCL. *Mécan.* On considère dans une force le *point d'application*, c'est-à-dire le point où cette force est appliquée ; sa *direction*, celle dans laquelle la force, agissant seule, entraînerait le corps ; son *intensité*, action plus ou moins grande avec laquelle la force agit. On dit que *deux forces ont des intensités égales*, quand, appliquées dans des directions opposées et en un même point, elles se détruisent. On dit aussi qu'*une force a une intensité égale à celles réunies de deux autres forces*, lorsqu'en faisant agir la première sur un point, et les deux autres en sens contraire, ces forces se détruisent. La *résultante* d'un système de plusieurs forces est une force unique, qui produit la même action que le système des forces réunies ou *composantes*. Lorsque deux forces sont appliquées en un même point, leur résultante est la diagonale du parallélogramme construit sur les deux forces, et cette résultante égale en grandeur et en direction celles de la diagonale. *Plusieurs forces se font équilibre* quand leur résultante est nulle. Remplacer plusieurs forces par leur résultante, c'est *composer des forces*. Si plusieurs forces appliquées en un même point se dirigent dans le même sens, leur résultante sera une force appliquée au même point, dirigée suivant la direction commune, son intensité étant la somme des intensités des composantes ; pour deux forces agissant en sens contraire, la résultante est dirigée dans le sens de la plus grande, et son intensité est la différence des intensités des composantes. Quand deux forces parallèles de même sens ou de sens contraire sont appliquées en deux points d'un corps, elles ont une résultante unique qui leur est parallèle, égale à leur somme ou à leur différence et appliquée en un point de la ligne, réunissant les deux points d'application, qui divise cette ligne dans un rapport inverse des composantes. Deux forces parallèles, égales et de sens contraire, forment un *couple*. (V. ce mot.) Deux forces égales et directement opposées se font équilibre. On démontre que toutes les forces appliquées à un corps solide peuvent se réduire à un couple et à une force unique appliquée en un point quelconque ; de plus, l'axe du couple peut être dirigé suivant la résultante ; l'ensemble de la force et du couple de même direction se nomme *torseur*. (V. ce mot.)

Enfin, décomposer une force, c'est la remplacer par plusieurs autres produisant le même effet.

— *Dr. Force exécutoire*. C'est le caractère inhérent à certains actes (soit publics, soit privés) de pouvoir être mis à exécution, indépendamment des résistances personnelles, par toutes les voies légales de contrainte, et, au besoin, au moyen de l'assistance et du concours de la force publique.

Les lois sont revêtues, en tête et en fin de leur texte, d'une formule spéciale, dite *formule exécutoire*, ou de promulgation, qui les rend exécutoires :

« Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

« Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

(*Ici le texte de la loi.*)

« La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

« Fait à..... »

Quant aux expéditions des arrêts, jugements, mandats de justice, leur force exécutoire tient également à une formule dont le texte est : « République française. — Au nom du peuple français, » et : « En conséquence, le président de la République française mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre ledit arrêt (ou ledit jugement, etc.) à exécution, aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique, de prêter main-forte lorsqu'ils en seront requis. — En foi de quoi, le présent arrêt (ou jugement, etc.) a été signé par... » Cette formule figure dans les grosses et expéditions des contrats et de tous autres actes susceptibles d'exécution forcée, que délivrent aux particuliers les notaires ou les greffiers, agissant, en ce cas, comme délégués du pouvoir exécutif.

Force majeure. La force majeure provient soit de la nature (tempête, feu du ciel, etc.), soit du fait de l'homme (guerre, fait de l'autorité supérieure, etc.). Le Code civil emploie les expressions *cas de force majeure* et *cas fortuit* pour exprimer une idée commune : celle d'une cause étrangère qui ne peut être imputée au débiteur.

Le cas fortuit libère le débiteur s'il n'est précédé d'aucune faute, comme le défaut de surveillance. Lorsqu'il y a eu cas fortuit, le débiteur n'est passible de dommages-intérêts que s'il avait été mis en demeure, à moins qu'il ne prouve que la perte se serait tout aussi bien produite chez le créancier. S'il subsiste des accessoires, ou des droits ou actions en indemnités relatifs à la chose, ils appartiennent au créancier, plus exactement au propriétaire, car le contrat avait transféré la propriété. Dans les contrats synallagmatiques, la question de savoir si l'extinction par cas fortuit de l'obligation de l'une des parties amène l'extinction de l'obligation de l'autre est ce qu'on appelle la question des *risques*. Le débiteur qui a pris le cas fortuit à sa charge n'est pas libéré par un événement de cette nature. C'est à celui qui se prétend libéré par cas fortuit à prouver l'événement d'où il fait ressortir sa libération.

Force (la), ancienne prison de Paris, dans le Marais, qui avait sa façade rue du Roi-de-Sicile. Elle fut le principal théâtre des massacres de septembre. Supprimée en 1850.

Force et matière, ouvrage du philosophe allemand L. Buchner, dont le principe est : « Point de force sans matière, point de matière sans force. » (1856).

forcé, e adj. Qui ne peut plus fonctionner par suite d'une déviation : *clef forcée*. *Culture forcée*, celle qui hâte artificiellement la croissance d'une plante, la maturation d'un fruit. *Avoir la main forcée*, agir malgré soi. *Travaux forcés*, v. TRAVAIL. *Fig.* Qui n'est pas naturel : *style, vers, rire forcé*. Qui est au-dessus des forces ordinaires : *marche forcée*. Inévitable : *conséquence forcée*. Qui est imposé par l'administration ou par la loi : *syndicat forcé, cours forcé*. ANT. **Facultatif, libre, volontaire.**

forceau [*só*] n. m. *Chuss.* et *pêch.* Piquet retenant de force un filet.

Forcellini (Egidio), lexicographe italien, né près de Trévise, m. à Padoue (1688-1768) ; auteur d'un précieux dictionnaire complet de la langue latine.

forcement [*man*] n. m. Action de forcer. Action de faire violence à une femme. *Forcement en recettes*, exercice du droit qui appartient à la Cour des comptes ou aux conseils de préfecture d'obliger leurs justiciables au payement des recettes qu'ils ont négligé de percevoir.

forcément [*man*] adv. Sous l'action de la force. Par force, par un résultat naturel, obligatoire. ANT. **Facultativement, librement, volontairement.**

forcené, e n. et adj. (de *fors*, et de l'anc. fr. *sen*, raison). Hors de soi, furieux.

forcènement [*man*] n. m. (de *forcener*). Le fait d'être hors de sens. (Vx.)

forcener [*ni*] v. n. (Se conj. comme *amener*.) Etre hors de soi. (Vx.)

forcènerie [*rî*] n. f. Etat de celui qui est hors de soi.

forceps [*sèpss*] n. m. (m. lat. signif. *tenaille*). Instrument de chirurgie, employé dans les accouchements laborieux.

— ENCYCL. Le premier forceps est celui de Levret (1747), qui n'a reçu que des modifications de détail. En France, on se sert surtout du forceps de Tarnier. On distingue dans tout forceps la *cuiller*, l'*articulation* et le *manche* ; celui de Tarnier porte en outre un tracteur. La cuiller est toujours évidée ; elle est disposée pour embrasser la tête du fœtus. L'articulation est un pivot pour la branche gauche dite *mâle* et une mortaise pour la branche droite dite *femelle*. Le manche se termine par une extrémité en crochet. Le *tracteur de Tarnier* s'articule après les deux branches et permet de tirer le forceps dans l'axe du bassin.

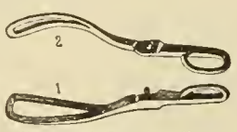

Forceps : 1. Branche mâle ; 2. Branche femelle.

On applique le forceps au détroit inférieur, lorsque le travail traîne en longueur et suivant des règles précises pour éviter de blesser la mère et l'enfant.

forcer [*sé*] v. a. (rad. *force*. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il força, nous forçons*.) Briser, rompre : *forcer une porte, un coffre*. Fausser : *forcer une clef*. Prendre par force : *forcer un camp*. Enfreindre : *forcer la consigne*. Surmonter : *forcer les obstacles*. Contraindre : *forcer quelqu'un à faire une chose*. Hâter la maturation : *forcer des raisins*. Outrer, contrarier par violence : *forcer ses aptitudes, son style*. Obtenir par une sorte de violence morale : *certains vers de Corneille forcent l'admiration*. *Fig. Forcer la nature*, vouloir faire plus qu'on ne peut. *Forcer le pas*, marcher plus vite. *Forcer un cheval*, l'excéder de fatigue. *Forcer un animal de chasse*, le réduire aux abois : *le loup est très difficile à forcer*. *Forcer la porte de quelqu'un*, entrer chez lui malgré lui. V. n. *Mar.* Faire effort : *cordage qui force trop ; forcer sur les avirons*. *Forcer de voiles*, mettre au vent toute la voile possible. **Se forcer** v. pr. Faire trop d'effort. Se contraindre, se gêner. ALLUS. LITTÉR. V. TALENT.

forcerie [*rî*] n. f. (de *forcer*). Etablissement où l'on cultive, pour les faire produire à contre-saison, des arbres fruitiers, des plantes à fleurs ou des plantes légumières : *les forceries de fleurs des environs de Paris produisent en quelques semaines le lilas, les roses, la violette, etc.*

— ENCYCL. Les forceries sont, en réalité, des serres où l'on met en œuvre différents procédés pour faire parcourir aux végétaux, dans un temps le plus réduit possible, toutes les phases de leur développement naturel. On prépare un terrain riche auquel on dose rigoureusement la lumière, la chaleur et l'humidité. Les plantes soumises au forçage accomplissent leur évolution en quelques mois, souvent en quelques semaines, et les forceurs peuvent approvisionner les marchés de fruits et de fleurs vendus d'autant plus cher que la saison est plus rigoureuse ou que l'on est encore éloigné du temps où ces produits sont en abondance.

Forces.

forces [*for-se*] n. f. pl. (lat. *forfices*). Grands ciseaux pour tondre les moutons, les draps, couper les métaux.

forcet [*sè*] n. m. Solide ficelle que l'on met au bout d'un fouet, ou qui sert à ficeler du tabac, etc.

forcettes [*sè-te*] n. f. pl. *Techn.* Petites forces.

forceur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui force, qui fait violence. Personne qui dirige une forcerie : *un forceur de lilas*.

Forchhammer (Pierre-Guillaume), archéologue allemand, né et m. à Husum (Slesvig) [1801-1894].

Forchies-la-Marche, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 6.000 h. Clouteries ; fabriques de couleurs.

forcière n. f. (de l'anc. fr. *fourser*, frayer). Petit étang où l'on met du poisson pour qu'il y multiplie.

forcine n. f. (de *force*). Renflement du corps d'un arbre à l'endroit de la réunion d'une grosse branche avec le tronc.

forcipressure [*près-su-re*] n. f. (du lat. *forceps*, pince, et de *presser*). *Chir.* Application sur un vaisseau d'une pince pour arrêter la circulation.

forcir v. n. *Pop.* Grossir, fortifier, se fortifier.

Forclaz (COL DE LA), col des Alpes Valaisanes (1.523 m. d'altit.), entre le mont Arpille et la Pointe Ronde.

forclore v. a. (de *fors*, et *clore*. — Se conj. comme *clore*, mais ne s'emploie guère qu'au prés. de l'inf. et au part. pass. : *forclos, e.*) Exclure. (Vx.) *Procéd.* Rendre une personne non recevable à produire en justice après le délai prescrit : *la partie adverse fut déclarée forclose*.

forclusion [*zi-on*] n. f. (de *forclore*). Déchéance du droit de faire une production en justice, parce que le délai est expiré.

— ENCYCL. *Dr.* La personne qui a souscrit un engagement par suite d'un dol pratiqué à son préjudice ou par suite d'une pression, d'une violence exercée sur elle, a, pour faire annuler le contrat entaché de dol ou de violence, un délai de dix ans, qui prend cours à partir seulement de la cessation de la contrainte ou de la découverte des manœuvres dolosives. Si elle néglige d'agir dans ce délai, elle est déchue de son droit, et l'engagement contracté devient irrévocable ; elle est forclose.

forde ou **forda** n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophtyres, comprenant des pucerons qui vivent sous terre, fixés sur les racines des graminées : *les fordes sont domestiqués par certaines fourmis pour les liquides sucrés qu'ils sécrètent*.

Foreign-Office [*ré-gno-fi-se*] (m. angl. qui signif. *Bureau étranger*), ministère anglais des affaires étrangères.

forer [*ré*] v. a. (lat. *forare*). Percer : *forer une clef*.

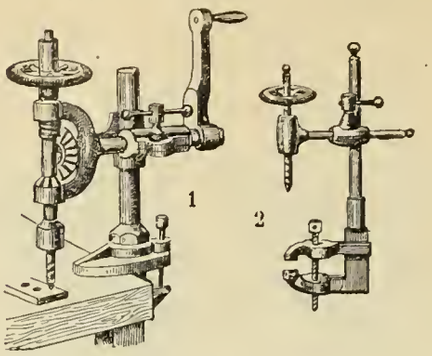

Forerie portative : 1. A engrenage ; 2. A colonne et à étau.

forerie [*rî*] n. f. Atelier où l'on fore les canons. Machine à percer fonctionnant à la main.

Forésien, enne [*zi-in, è-ne*], habitant ou originaire du Forez : *les Forésiens*. Adjectiv. : *population forésienne*.

Forest, comm. du Nord, arr. et à 28 kil. d'Avesnes, sur le Bayart naissant ; 1.220 h. Brasseries.

Forest, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur la Sensée ; 12.950 h. Indiennes.

forestage [*rès-ta-je*] n. m. *Dr. anc.* Pacage dans les forêts ; droit des usagers.

forestier [*rès-ti-é*], **ère** adj. Qui concerne les forêts : *Colbert rédigea un code forestier. Ecole forestière*, v. ÉCOLE. N. et adj. Qui a un emploi dans l'administration forestière : *un garde forestier ; un forestier. Villes forestières*, nom donné autrefois à plusieurs villes sur le Rhin, dans le cercle allemand de Souabe, aux abords de la Forêt-Noire, telles que Lauffenbourg, Rheinfelden, à la Suisse ; Seckingen, Ensisheim et Waldshut au grand-duché de Bade.

forestière (*médaille*). V. PRÉPOSÉS FORESTIERS.

Forestier (*Paul*), comédie en quatre actes et en vers, d'Emile Augier (1868) ; cette pièce, histoire d'amant et de maîtresse, est franche, vigoureuse et sobrement pathétique.

foret [*ré*] n. m. (de *forer*). Instrument de fer pour pratiquer des trous dans le bois, la pierre, etc.

Forets : 1, 2. A mélaux ; 3. De tonnelier.

forêt [*rè*] n. f. (bas lat. *forestis* ; de *foris*, dehors). Grande étendue de terrain planté d'arbres : *de vastes forêts couvraient jadis la Gaule*. Ensemble des grands arbres qui couvrent cette étendue : *s'asseoir à l'ombre des forêts*. *Fig.* Un grand nombre : *une forêt de mâts*. *Forêt vierge*, forêt qui n'a jamais été ni habité, ni exploitée : *les forêts vierges couvrent une partie du bassin de l'Amazone*. *Forêt de Bondy*, v. BONDY. *Eaux et forêts (administration des)*, v. EAU.

— ENCYCL. *Géogr.* Les régions forestières par excellence, très réduites aujourd'hui par les progrès du déboisement, se trouvent dans les régions tempérées des deux hémisphères le plus abondamment et surtout le plus régulièrement arrosées : dans le nord-est de la France, le plateau schisteux rhénan, les plateaux de l'Allemagne centrale (Forêt-Noire, Franconie, Thuringe), la Norvège, la Finlande, la Russie au N. du 55 degré de latitude N., la Sibérie septentrionale, etc. Dans le nouveau monde, une zone forestière correspondante existe au Canada et au N. des prairies du Far-West. Enfin, dans les régions tropicales de l'Afrique et du Brésil, très abondamment arrosées par les pluies tropicales, se développe la magnifique végétation des forêts vierges.

— *Sylvic.* Les forêts répondent à des nécessités diverses : soit qu'elles aient pour résultat de mettre en valeur des terres pauvres (par le produit des bois, des écorces, des fruits et même du gibier), soit qu'elles exercent une influence bienfaisante sur le climat ou qu'elles régularisent le régime des eaux. A ce dernier point de vue, la triste expérience du déboisement des montagnes a prouvé combien les forêts sont utiles et quels accidents parfois terribles peuvent résulter de leur disparition ; aussi l'Etat ne se désintéresse-t-il nulle part de l'exploitation des forêts. En France, où un sixième à peu près du territoire est occupé par des forêts, un code a été élaboré (le code forestier) pour fixer les droits et les devoirs de chacun en matière de sylviculture ; l'Administration des eaux et forêts recrute les collaborateurs dont elle a besoin parmi les élèves sortis des diverses écoles, dont la plus élevée dans la hiérarchie est l'Ecole nationale des eaux et forêts à Nancy. V. ÉCOLE.

Les produits des forêts se divisent en produits *principaux* et en produits *accessoires*.

Les premiers sont ceux qu'on retire des *coupes* de bois : 1° coupes *ordinaires*, lorsqu'elles sont prévues par l'aménagement ou conformes à l'usage ; 2° coupes *extraordinaires*, quand elles sont faites par anticipation ou portent sur des bois mis en réserve pour croître en futaie, et dont le terme d'exploitation n'a pas été fixé lors de l'aménagement. Parmi les produits accessoires, on peut citer : les bois provenant de recepages et essartements, ceux dont l'abatage a été rendu nécessaire pour l'exécution de travaux, la glandée, le pâturage, les bruyères, le droit de chasse, etc.

— *Admin. et dr.* Les bois et forêts qui sont propriétés, même indivises, de l'Etat, et dans les mêmes conditions ceux des communes et des établissements publics qui ont été reconnus susceptibles d'aménagement ou d'une exploitation régulière, sont soumis au régime forestier et, en conséquence, administrés par les agents et préposés du service des eaux et forêts. (V. EAU.) L'aménagement de ces forêts, leur délimitation, les servitudes dont elles sont grevées, font l'objet de règles particulières, prévues par une législation spéciale dont le code forestier du 21 juillet 1827 et l'ordonnance du 1er août suivant sont le fondement essentiel. Ce code a été complété à diverses reprises.

Les bois des particuliers peuvent être aménagés, exploités et coupés selon les convenances de leurs propriétaires. Toutefois, les droits de propriété sur les bois particuliers souffrent certaines restrictions. L'Administration peut s'opposer, dans certains cas, à leur défrichement, pour des raisons de salubrité ou d'intérêt public.

— *Dr. pén. Incendie volontaire des bois et forêts.* Le code pénal punit l'incendie volontaire de forêts et bois taillis, des travaux forcés à perpétuité ou à temps, selon que le coupable n'est pas ou qu'il est propriétaire des forêts ou bois taillis incendiés. Celui qui a mis le feu sur l'ordre du propriétaire aux bois de celui-ci est également puni des travaux forcés à temps. Enfin, l'incendie de bois et forêts indirectement allumé par un autre incendie volontaire est passible des mêmes pénalités que l'incendie direct.

Forêt de Windsor (*la*), chef-d'œuvre de description élégante, mais un peu froide, par Pope (1713).

Forêt, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Vesdre, affl. de l'Ourthe ; 4.050 h. Forges et usines ; draperies.

Forêt-Noire ou **Schwarzwald** [*chvarts-vald*), groupe de montagnes d'Allemagne, dans le grand-duché de Bade et le Wurtemberg, s'élevant assez abruptement au-dessus de la vallée du Rhin. Couvertes de forêts, symétriques aux Vosges, elles culminent au Feldberg par 1.495 mètres d'altitude. Le Neckar en descend.

foreur n. et adj. m. Ouvrier qui fore certaines pièces de métal. Ouvrier qui fore des trous de mine.

foreuse [*reu-ze*] n. f. Machine pour forer le métal, le rocher.

for ever ! mots angl. signif. *Pour toujours !* Locution souvent employée en Angleterre dans un sens exclamatif, comme on dirait en français : *Vive à jamais !*

Forey [*ré*] (Elie-Frédéric), maréchal de France, né et m. à Paris (1804-1872). Il battit les Autrichiens à Montebello (1859), commanda de 1862 à 1863 l'expédition du Mexique et prit Puebla.

Forez [*rèz*] (le), anc. pays de France, dans le gouvernement du Lyonnais, dépression elliptique, marécageuse, baignée par la Loire ; capit. *Feurs*, puis *Montbrison*. (Hab. *Foréziens*.)

Forez (MONTS DU), chaîne de montagnes de la France centrale, entre l'Allier et la Loire (700 à 800 m. d'alt.).

forfaire [*fè-re*] v. n. (de *fors*, et *faire*. — N'est usité qu'à l'inf. prés., au prés. de l'ind. sing. et aux temps composés.) Faire quelque chose contre le devoir, l'honneur, etc. *forfaire à ses engagements*. V. a. *Féod. Forfaire un fief*, le rendre confiscable, au profit du seigneur, par quelque trahison.

forfait [*fè*] n. m. (de *fors*, et *faire*). Crime énorme, audacieux.

forfait [*fè*] n. m. (de *for*, et *faict*). Marché par lequel une des parties s'oblige à faire ou à fournir quelque chose pour un certain prix, à perte ou à gain. *Turf.* Somme que le propriétaire d'un cheval engagé dans une course est tenu de payer, s'il ne le fait pas courir. *Déclarer forfait pour un cheval*, le retirer avant la course.

— ENCYCL. *Dr.* Une vente est faite à forfait lorsqu'elle a pour objet des produits futurs, une récolte à venir par exemple, et que l'acheteur doit payer le prix fixé d'avance, que la récolte soit abondante ou non.

Un marché est dit *à forfait* lorsque l'architecte ou l'entrepreneur qui s'est chargé de l'exécution d'un travail, d'après un plan arrêté et moyennant un prix convenu, ne peut, sous aucun prétexte, demander une augmentation de salaire.

L'*assurance* est un contrat à forfait pour l'assureur qui se charge, moyennant une prime déterminée, d'indemniser l'assuré d'un dommage éventuel.

On nomme *forfait de communauté* la clause d'un contrat de mariage par laquelle il est stipulé que l'un des époux ou ses héritiers ne pourront exiger que le payement d'une certaine somme pour tous droits de communauté.

Forfait (Pierre-Alexandre-Laurent), ingénieur maritime français, né et m. à Rouen (1752-1807) ; ministre de la marine après le 18-Brumaire.

forfaitaire [*fè-tè-re*] adj. A forfait : *marché forfaitaire*.

forfaiteur [*fè-teur*] n. m. Celui qui commet une forfaiture.

forfaiture [*fè*] n. f. (de *forfaire*). Tout crime commis par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. (V. FONCTIONNAIRE.) *Féod.* Crime commis par un vassal contre son seigneur.

forfante n. m. (ital. *furfante*). Coquin, méchant homme. (Vx.) Qui se vante avec impudence.

forfanterie [*rî*] n. f. (ital. *furfanteria*). Hâblerie. Charlatanisme du mal.

Forfar ou **Angus,** comté maritime d'Ecosse ; 278.000 h. Ch.-l. *Forfar ;* 15.000 h. Draps.

forficule n. f. Genre d'insectes orthoptères, vulgairement dits *perce-oreilles* à cause de la ressemblance des appendices fourchus de leur abdomen avec les pinces dont se servaient autrefois les bijoutiers pour percer les oreilles : *les forficules ne sont nuisibles que pour les fruits et les légumes*.

forficulidès [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères coureurs, comprenant les *forficules* et genres voisins. S. un *forficulidé*.

forgage [*gha-je*] ou **forgagement** [*man*] n. m. *Dr. coutum.* Droit que le débiteur vendu avait de reprendre ses biens en restituant le prix à l'acquéreur.

forge n. f. (du lat. *fabrica*, fabrique). Usine où l'on fond le minerai de fer et où l'on traite ensuite la fonte pour la transformer en fer : *les forges à la catalane étaient nombreuses dans les Pyrénées*. Ate-

lier où l'on travaille les métaux au feu et au fourneau. Fourneau pour forger. Atelier de serrurier, de maréchal ferrant. Pierre plate sur laquelle on aplatit le plomb à froid. V. la planche ARTILLERIE.

— ENCYCL. *Techn.* et *métall.* Le mot *forge* a deux significations : l'une désigne les établissements où sont traités les minerais pour être transformés en métaux; l'autre les instruments servant à travailler ces métaux et en particulier le fer. La première catégorie comprend la *forge à la catalane* ou *à bas foyers*, dans laquelle le minerai de fer est réduit par l'action du charbon de bois et changé en un métal malléable et soudable; la *forge allemande* ou *comtoise*, qui a recours au haut fourneau; enfin, la *forge à l'anglaise*, traitant tous les minerais par le charbon de terre ou le coke et comportant la fusion au *haut fourneau*, le *finage* et le *puddlage*.

Les *forges à fer ouvré* ou *à mains* sont fixes ou mobiles et destinées à chauffer les barres de fer et à

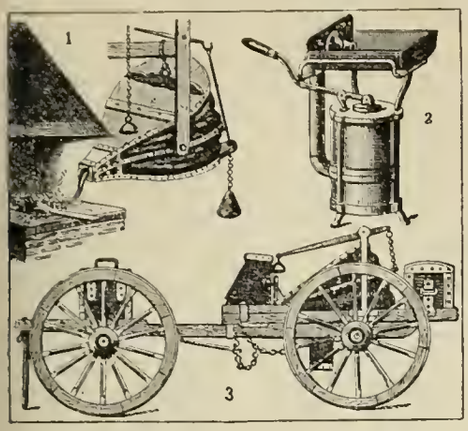

Forge : 1. A gros soufflet; 2. Portative, à régulateur; 3. Militaire, de campagne.

les battre sur l'enclume pour obtenir des pièces de machines, des fers, etc. Elles sont constituées en principe par une plate-forme un peu déprimée en son centre pour recevoir le combustible, dont une tuyère en communication avec un gros soufflet mû à la main active la combustion. Une hotte en tôle surmonte la plate-forme et est le commencement de la cheminée. Il existe aussi des *forges mobiles simples* ou *doubles*, constituées par un ou deux cylindres de tôle et munies d'un soufflet à l'intérieur.

Forges de Vulcain (*les*), ou *Apollon chez Vulcain*, tableau de Vélasquez, musée royal de Madrid; — superbe composition de Rubens, musée de Bruxelles.

forgeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être forgé : *le fer rouge est très aisément forgeable.*

forgeage [*ja-je*] ou **forgement** [*je-man*] n. m. Action de forger.

Forgemol de Bostquénard (Léonard-Léopold), général français, né à Azerables (Creuse), m. à Versailles (1821-1897). Il commanda en 1881 le corps expéditionnaire de Tunisie.

forger [*jé*] v. a. (de *forge*. — Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il forgea, nous forgeons.*) Donner la forme au fer, ou à tout autre métal, au moyen du feu et du marteau : *Vulcain lui-même avait forgé les armes d'Achille.* *Fig.* Inventer : *forger une nouvelle.* Fabriquer des documents faux : *forger un manuscrit.* V. n. Se dit d'un cheval qui heurte les fers des pieds de devant avec ceux des pieds de derrière. PROV. : **C'est en forgeant qu'on devient forgeron**, à force de s'exercer à une chose, on devient habile. **Se forger** v. pr. S'imaginer : *se forger des chimères.*

forgerie [*rî*] n. f. Art de forger. *Fig.* Action d'inventer, de fabriquer. Document fabriqué.

forgeron n. m. Ouvrier qui travaille le fer au marteau et à la forge. V. GRETNA GREEN.

Forges-les-Eaux [*lé-zô*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure) arr. et à 17 kil. de Neufchâtel, près de l'Andelle, affl. dr. de la Seine; 1.980 h. Ch. de f. O. Eaux minérales ferrugineuses bicarbonatées. — Le cant. a 21 comm., et 11.420 h.

Forget [*jè*] (Pierre), homme d'Etat français, ministre de Henri III et de Henri IV (1544-1610). Ambassadeur en Espagne, il fut l'un des rédacteurs de l'édit de Nantes.

forgeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui forge. *Fig.* Qui invente : *une forgeuse de calomnies.*

forgis [*ji*] n. m. Verge cannelée, destinée à être passée à la filière

forhu n. m. (de *fors*, et *huer*). *Vèner.* Ton que l'on sonne aux chiens pour les faire venir à soi et leur annoncer le repas. Certaines parties du cerf qu'on donne aux chiens après la curée.

forhuer [*u-é*] ou **forhuir** v. n. Sonner le forhu pour rappeler les chiens.

forière n. f. Lisière d'un champ. (*Dialect.*)

forjet [*jè*] n. m. Saillie hors d'alignement.

forjeter [*té*] v. n. (de *fors*, et *jeter*. — Se conj. comme *jeter.*) Sortir de l'alignement, de l'aplomb : *ce mur forjette.* V. a. Etablir en saillie.

forjeture n. f. Syn. de FORJET.

forjurement [*man*] n. m. *Dr. cout.* Renonciation, abandon du pays.

forjurer [*ré*] v. a. *Dr. cout.* Délaisser, abandonner un pays.

forlâchure n. f. Défaut dans les ouvrages de haute lisse.

forlancer [*sé*] v. a. (de *fors*, et *lancer*. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il forlança, nous forlançons.*) Faire sortir une bête de son gîte : *forlancer un cerf.*

forlançure n. f. Défaut d'une étoffe mal ourdie.

forlane n. f. (de *Forlan, e* n. des habitants du Frioul). Danse gaie, vive, bruyante, originaire du Frioul et usitée aussi à Venise.

For-l'Évêque, prison qui était située à Paris, rue Saint-Germain-l'Auxerrois. On y enfermait les déteuus pour dettes et les comédiens délinquants. Elle fut démolie en 1780.

Forli, v. d'Italie (Emilie), ch.-l. de prov., à 26 kil. de Ravenne; 44.000 h. Filatures de soie. — La *province de Forli* a 289.000 h.

forlignement [*man*] n. m. Action de forligner.

forligner [*gné*] v. n. (de *fors*, et *ligne*). Sortir de la ligne directe de descendance. (Vx.) Dégénérer de la vertu de ses ancêtres. Forfaire à l'honneur.

forlonge n. m. (de *fors*, et *longe*). *Vèner. Aller de forlonge*, se dit d'une bête qui a beaucoup d'avance sur les chiens. *Chasser de forlonge*, se dit d'un chien courant qui suit de loin la voie de la bête.

forlonger [*jé*] v. n. (de *forlonge*. — Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il forlongea, nous forlongeons.*) *Vèner.* S'éloigner de ses parages ordinaires. Avoir une grande avance sur les chiens.

formable adj. Qui peut se former.

formage n. m. Action de donner la forme aux plumes métalliques.

formaire [*mè-re*] n. m. Ouvrier qui fait les formes dont on se sert pour la fabrication du papier.

formaldéhyde n. f. Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE. V. FORMIQUE.

formaline n. f. *Chim.* V. FORMIQUE.

formaliser [*zé*] **(se)** v. pr. S'offenser, trouver à redire : *se formaliser d'une plaisanterie.*

formalisme [*lis-me*] n. m. Attachement excessif aux formes, aux formalités : *le formalisme administratif. Philos.* Système métaphysique qui ramène la matière à la forme : *le formalisme kantien.*

formaliste [*lis-te*] n. et adj. Scrupuleusement attaché aux formes : *magistrat très formaliste.*

formalité n. f. Condition nécessaire à la validité des actes judiciaires. Manière expresse de procéder selon les formules prescrites et consacrées. Règle imposée par la civilité.

— ENCYCL. *Dr.* La forme d'un acte, c'est tout ce qui le constitue; le mot *formalité* s'entend des conditions nécessaires à sa validité. Les formalités *intrinsèques* sont celles sans lesquelles l'acte ne peut exister; les formalités *extrinséques* sont requises pour constater l'accomplissement des formalités intrinsèques. Les formalités *substantielles* donnent à l'acte son existence.

formariage n. m. (du lat. *fors*, hors de, et de *mariage*). Mariage contracté par un serf hors de la seigneurie, ou avec une personne d'une autre condition que la sienne : *les seigneurs percevaient un droit de formariage.*

format [*ma*] n. m. (du lat. *formatus*, formé). Dimensions d'un livre imprimé : *format in-18.* Dimensions en général.

— ENCYCL. Le format représente le rapport qui existe entre la page du livre imprimé et la forme d'imprimerie, qui peut contenir, selon les cas, une page (in-plano), deux (in-folio), quatre (in-4°), huit (in-8°), etc.; la feuille imprimée des deux côtés représentant alors un nombre de pages double de celui qu'indique le chiffre du format : ainsi, dans l'in-8°, chaque feuille contiendra seize pages. Mais, les dimensions absolues des feuilles étant très variables, les confusions deviennent possibles entre formats voisins. Il faut alors, pour reconnaître le format, chercher la signature des feuilles.

formateur, trice n. et adj. Qui forme, crée.

formatif, ive adj. Qui sert à former.

formation [*si-on*] n. f. Action de former, de se former : *la formation des dunes est due à l'action des vents.* Roches, couches qui constituent le sol : *les formations tertiaires, quaternaires.* Manière dont un mot passe par diverses formes. Ensemble des éléments qui constituent un corps de troupes. Dispositions diverses que peut prendre un corps de troupes sur le terrain : *formation dense; formation ouverte.*

forme n. f. (lat. *forma*). Configuration extérieure des corps : *la forme d'un chapeau.* Disposition des parties, spécialement des parties du corps : *vêtement qui moule les formes.* Manière d'être, de se montrer. Apparence : *juger sur la forme.* Manière de se conduire conforme aux règles établies, à l'usage : *agir dans les formes.* Manières distinguées, polies : *blâmer quelqu'un, mais en y mettant des formes.* Façon de s'exprimer ou d'agir, propre à une personne : *avoir les formes rudes.* Caractère d'un gouvernement d'après la constitution : *forme républicaine.* Formule, manière de s'exprimer réglée d'avance : *la forme d'une quittance.* Formalité judiciaire. Tournure donnée à un objet : *habit dont la forme n'est pas gracieuse.* Moule servant à donner à certains objets leur configuration : *forme à pain de sucre, à fromage*, etc. Moule plein en bois, pour la fabrication des chapeaux. Morceau de bois, en forme de pied, pour monter un soulier. Châssis de bois garni d'un tissu métallique, employé dans la fabrication du papier à la main. *Impr.* Châssis de fer où sont rangées les pages composées typographiquement. *Techn.* Couche épaisse de sable sur laquelle on établit le pavé des ponts, des routes, etc. Lit de poussier ou de recoupe, que l'on étend sur une aire pour poser les carreaux dessus. Panier ou vase percé de trous, dans lequel on met égoutter les fromages. Vase conique en terre, dans lequel le sucre en pâte s'égoutte et se solidifie. *Art vétér.* Tumeur dure qui se développe au pourtour de la couronne du pied du cheval, et qui est occasionnée soit par une contusion ou une fracture des phalanges, soit par des tiraillements ligamenteux suivis de périostites *Mar.* Bassin de radoub. *Philos.* Principe substantiel, qui détermine la nature spécifique de l'être. *Sports.* Etat momentané de puissance, obtenu chez un sujet par l'entraînement : *coureur à l'apogée de sa forme; cheval qui n'est plus en forme.* Loc. adv. : *En forme*, selon les lois. *En bonne forme, En bonne et due forme*, suivant les règles. *Pour la forme*, pour se conformer à l'usage. Loc. prép. : *En forme de, Par forme de*, en manière de. ALLUS. LITTÉR. : **La fo-orme**, v. BRIDOISON.

Forme.

formé, e adj. Développé, avancé au physique et au moral : *enfant bien formé pour son âge.*

formel, elle [*mél, é-le*] adj. Exprès. Précis, positif : *recevoir un ordre formel. Philos.* Qui est la raison de la manière d'être d'une chose.

formellement [*mè-le-man*] adv. D'une manière formelle. ANT. **Conditionnellement.**

formène n. m. *Chim.* Syn. de MÉTHANE.

Formentera [*min*], une des Baléares; 2.000 h. Sol fertile; orangers.

formentière [*man*] n. f. Nom vulgaire du sarrasin.

former [*mé*] v. a. (du lat. *formare*). Donner l'être et la forme : *former un établissement.* Contracter : *former une liaison.* Composer : *les vapeurs forment les nuages. Fig.* Concevoir : *former un projet.* Instruire : *les voyages forment la jeunesse.* Constituer : *la bonté forme le fond de son caractère.* ANT. **Déformer.**

formeret [*ré*] n. m. Arc recevant la retombée d'une voûte à son intersection avec un mur vertical. Adjectiv. : *arc formeret.*

Formerie [*rî*], ch.-l. de c. (Oise), arr. de Beauvais, non loin de la Bresle; 1.390 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 23 comm. et 7.620 h.

formette [*mé-te*] n. f. Petit banc. Petite stalle, dans une église.

Formey [*mè*] (Jean-Louis-Samuel), philosophe et écrivain allemand, d'origine française, né et m. à Berlin (1711-1797).

formi n. m. Maladie qui attaque le bec des oiseaux de proie. Maladie des chiens de chasse.

formiate n. m. Sel obtenu par la combinaison de l'acide formique avec une base : *formiate de soude.*

— ENCYCL. *Méd.* On emploie les formiates alcalins pour augmenter la force musculaire à la dose de 20 à 50 centigrammes. L'action sur le cœur a été très controversée; cependant, il semble qu'il y ait avantage à prescrire de petites doses 10 à 20 centigr. par vingt-quatre heures) dans les cas d'atonie de la fibre cardiaque. On a préconisé aussi les formiates de soude, de fer, pour la tuberculose pulmonaire; mais les résultats sont peu probants.

formica n. f. Nom scientifique des fourmis proprement dites.

formica-leo n. m. V. FOURMI-LION.

formicant [*kan*] adj. m. *Pouls formicant*, pouls faible et fréquent, semblable à la sensation produite par la piqûre des fourmis.

formication n. f. V. FOURMILLEMENT.

formicidés n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, dont les différents genres sont confondus sous le nom de *fourmis*. S. au *formicidé.*

formicivore adj. (du lat. *formica*, fourmi, et *vorare*, manger). Qui dévore les fourmis.

formidable adj. (lat. *formidabilis*). Qui est à craindre, redoutable. Qui inspire de la crainte : *falaise qui s'écroule avec un bruit formidable. Fam.* Enorme, très fort, considérable : *prix formidable.*

formidablement [*man*] adv. D'une manière formidable.

formier [*mi-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait les formes pour chaussures.

Formigé (Jean-Camille), architecte français, né au Bouscat, près de Bordeaux, en 1845. Il a édifié ou restauré nombre d'églises et de monuments historiques.

Formigny, comm. du Calvados (arr. de Bayeux); 540 h. Victoire du connétable de Richemont sur les Anglais (1450).

formique adj. (du lat. *formica*, fourmi). *Chim. Acide formique*, acide qui existe dans les orties, les urines, le sang, le corps des fourmis, etc. *Aldéhyde formique*, corps obtenu en oxydant incomplètement l'alcool méthylique, et qui est un antiseptique très efficace.

— ENCYCL. *Acide formique.* Cet acide se prépare par oxydation de l'amidon, ou mieux par décomposition de l'acide oxalique en présence de glycérine. Il a pour formule chimique CO^2H^2; c'est un liquide incolore de densité 1,24, qui brûle la peau; on s'en sert pour donner aux alcools d'industrie le parfum du rhum.

Aldéhyde formique. (Syn. de FORMOL, FORMALDÉHYDE, FORMALINE, MÉTHANAL, OXYDE DE MÉTHYLÈNE.) On l'obtient par oxydation incomplète de l'alcool méthylique; on constitue une solution commerciale à 40 p. 100, ou encore on l'obtient sous forme de gaz. On utilise l'aldéhyde formique pour la préparation de certaines matières colorantes; elle est employée comme antiseptique et désinfectant; en photographie, un cliché sortant du lavage et plongé pendant cinq minutes dans un bain de formol à 10 p. 100 se sèche rapidement par exposition à un feu ardent.

formiste [*mis-te*] n. et adj. Se dit de l'artiste qui s'attache à reproduire exactement les formes.

formochloride n. m. Syn. de CHLOROFORME.

formogène adj. (de *formol*, et du gr. *gennân*, engendrer). Producteur de formol : *appareil formogène : lampe formogène.*

formoir n. m. Outil de sellier ou de bourrelier, servant à lisser les coutures et le cuir.

formol n. m. *Chim.* Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE. V. FORMIQUE.

Formosan [*zan*], **e** ou **Formosien, enne** [*zi-in, è-ne*], habitant ou originaire de Formose : *les Formosans* ou *Formosiens.* Adjectiv. : *population formosane* ou *formosienne.*

Formose [*mô-ze*], île entre le grand Océan, la mer de Chine et la mer de Corée; 2.925.000 h. (*Formosans*); jadis à la Chine; au Japon depuis 1895.

Villes pr. *Tai-Ouan, Tainang, Kelung*. Les Japonais, qui ont pacifié et colonisé l'île à partir de 1896, y ont créé un chemin de fer, et installé à *Tai-ho Kou* le siège de leur administration. En 1884-1885, les Français y dirigèrent des opérations contre les Chinois en guerre avec la France, à l'occasion de la conquête du Tonkin. — Les moussons y entretiennent un climat humide et chaud, malsain surtout dans le Nord. Houille, thé, minéraux divers, canne à sucre, camphre, épices; végétation luxuriante de bananiers, palmiers, bambous.

Formose, évêque de Porto, pape de 891 à 896.

formuer [*mu-é*] v. a. (de *fors*, et *muer*). *Fauconn.* N. Faire passer la mue à un oiseau de haut vol.

formulable adj. Qui peut être formulé.

formulaire [*lé-re*] n. m. Recueil de formules administratives, judiciaires, etc. : *formulaire des notaires*. Recueil de professions de foi. *Hist.* Bref émané de la cour de Rome, au sujet du livre de Jansénius.

formulation [*si-on*] n. f. Action de formuler.

formule n. f. (du lat. *formula*). Modèle qui contient les termes exprès dans lesquels un acte doit être conçu : *formule légale. Formule exécutoire*, formule dont sont revêtus les actes auxquels le pouvoir exécutif entend donner la force exécutoire. (V. FORCE *exécutoire*.) Façon de s'exprimer, d'agir, conforme à l'usage : *formule de politesse*. Résultat d'un calcul algébrique, dont on peut faire l'application dans un grand nombre de cas. Expression figurant les éléments et les quantités relatives de ces éléments qui entrent dans un corps composé. *Selon la formule*, selon l'ordonnance ou suivant les prescriptions du Codex.

— ENCYCL. *Math.* On nomme *formule* l'égalité qui relie entre elles plusieurs grandeurs dépendant les unes des autres de telle façon que, si toutes les grandeurs entrant dans l'égalité, moins une, sont connues, on puisse calculer cette dernière.

On appelle aussi de ce nom l'expression de l'inconnue d'un problème au moyen des données, ou encore certaines identités algébriques remarquables et souvent employées.

— *Chim.* L'atome d'un corps simple est représenté en chimie par une lettre symbolique, et la molécule par un groupe de ces symboles. Ce groupe, qui constitue la formule du corps correspondant, est composé de façon qu'à sa simple lecture, on connaisse la composition qualitative et quantitative du corps composé, le poids moléculaire et même, le plus souvent, la façon dont sont groupés les différents atomes qui constituent la molécule.

formuler [*lé*] v. a. Rédiger en formule ou d'après une formule : *formuler une ordonnance*. Énoncer d'une façon précise : *formuler des griefs*.

fornage n. m. (du lat. *furnus*, four). *Féod.* Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient cuire leur pain à son four banal.

Fornarina (la), Romaine d'une grande beauté, aimée de Raphaël; elle était fille d'un boulanger (d'où son surnom de *Fornarina* [rad. *fornaro*, boulanger]), et son véritable nom était *Margarita*. Raphaël la fait d'elle un portrait célèbre, qui est à Rome, et qui est un des chefs-d'œuvre de l'artiste.

La Fornarina (d'après Raphael).

fornicateur, trice n. Celui, celle qui commet le péché de fornication.

fornication [*si-on*] n. f. Dans le langage dogmatique, le péché simple de la chair. *Fig.* Infidélité du peuple juif abandonnant le vrai Dieu pour les dieux étrangers.

forniquer [*ké*] v. n. (lat. *fornicari*). Commettre le péché de fornication.

fornix [*nikss*] n. m. (m. lat. signif. *voûte*). *Anat.* Lame de substance médullaire, située dans le cerveau, au-dessous du corps calleux.

Fornoue (en ital. **Fornovo**), bourg d'Italie, près du Taro, affl. du Pô; 3.300 h. Tuileries. Charles VIII, à son retour de Naples, y battit les Italiens, qui s'étaient coalisés contre lui, le 6 juillet 1495, et cette rencontre rendit célèbre dans toute la péninsule la *furia francese*.

fornouer [*nou-é*] v. a. et n. (de *fors*, et *nouer*). Faire un nœud à un fil de trame ou de chaîne qui se brise au cours du tissage.

forpaisson [*pè-son*] n. f. (de *fors*, et *paisson*). Délit commis par les usagers qui font paître les porcs dans les bois sans en avoir le droit.

forpaître v. n. Syn. de FORPAYSER.

forpayser [*pè-i-zé*] v. a. (de *fors*, et *payser*). Bannir; dépayser. V. n. *Vénér.* Se retirer dans les parages éloignés, en parlant des bêtes poursuivies par les chasseurs. **Se forpayser** v. pr. S'expatrier. Syn. FORPAISER, FORPAÎTRE.

forquine n. f. *Archéol.* Syn. de FOURQUINE.

fors [*for*] prép. (du lat. *foris*, hors de). Hors, excepté : *tout est perdu, fors l'honneur*. (Vx.)

forsan et hæc olim meminisse juvabit, mots lat. signif. : *Peut-être un jour ces souvenirs, eux aussi, auront pour nous des charmes*. Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, I,203). C'est par ces mots qu'Enée cherche à réconforter ses compagnons dans leurs épreuves.

Carte de Formose.

forsenant [*nan*], **e** adj. (de *forcener*). Se dit d'un chien courant qui montre une très grande ardeur à courre les bêtes fauves.

Forskal (Pierre), naturaliste et voyageur suédois, né à Kalmar, mort de la peste à Djerim, en Arabie (1736-1763).

forskalie [*li*] n. f. Genre de siphonophores, comprenant d'élégants animaux marins, dont on connaît quelques espèces des mers chaudes et tempérées.

Forster [*stèr*] (Jean Reinhold), voyageur allemand, né à Dirschau, m. à Halle (1729-1758). Il fit partie, comme naturaliste, de l'expédition de Cook, puis fut directeur du jardin botanique de Halle.

Forster (William-Edouard), homme d'Etat anglais, l'un des collaborateurs de Gladstone, né à Bradpole, m. à Londres (1818-1886).

fort [*for*], **e** adj. (lat. *fortis*). Robuste, vigoureux : *bras fort*. Fortifié : *ville forte*. Grand, puissant de corps : *un fort cheval*. Solide : *étoffe forte. Fig.* Plein d'énergie : *âme forte*. Considérable : *forte somme*. Rude, pénible : *forte tâche*. Violent, intense : *forte pluie*. Acre, désagréable au goût : *beurre fort*. Qui sait beaucoup : *fort en histoire*. Outré, choquant : *cela est trop fort*. Plein, sonore : *voix forte. Terre forte*, terre grasse, difficile à labourer, où l'argile domine. *Se faire fort de*, s'engager à. *Se porter fort pour quelqu'un*, répondre de son consentement. *Esprit fort*, personne qui se pique de ne pas croire les dogmes de la religion; personne qui veut se mettre au-dessus des opinions établies. *Fort* adv. Beaucoup, extrêmement. *De plus fort en plus fort*, en augmentant toujours. PROV. : **La jeunesse est forte à passer,** les jeunes gens modèrent difficilement leurs passions. **Quand on n'est pas le plus fort, il faut être le plus malin,** il faut suppléer à la puissance par la ruse et l'adresse.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

La volonté du plus fort est toujours celle qui prévaut. (Vers de la fable de La Fontaine, *le Loup et l'Agneau*.) N. m. Homme puissant, par opposition à *faible* : *le patient est le fort*. Ce en quoi une personne excelle, est mieux armée : *chacun a son fort et son faible. Fig.* Temps où une chose atteint sa plus grande intensité : *au fort de l'été, de la tempête*, etc. *Fort de la Halle*, portefaix des halles de Paris. ANT. **Faible, débile, frêle.**

Fort de ville.

— ENCYCL. *Dr. admin. Forts de la halle*. Chargés des opérations matérielles des ventes en gros aux halles centrales de Paris, ils sont commissionnés par la préfecture de police et demeurent sous sa surveillance.

Il ne faut pas les confondre avec les *forts livreurs* ou *forts de ville*, qui déchargent les farines chez les boulangers, ni avec les portefaix.

Fort comme la Mort, roman, par Guy de Maupassant (1889), œuvre d'analyse psychologique d'une poignante émotion. Un peintre, uni par une liaison solide et ancienne avec une femme du monde, s'éprend de la fille de celle-ci et se tue.

fort [*for*] n. m. Petite forteresse : *Paris est entouré d'une double ceinture de forts détachés*. (V. FORTIFICATION.) Repaire de certains animaux.

— ENCYCL. Un fort est un ouvrage fermé, qui diffère généralement de la forteresse en ce qu'il n'est pas établi autour d'un centre de population.

On distingue les *forts détachés*, qui font partie de l'ensemble des ouvrages constituant une place forte ou un camp retranché, et les *forts isolés*, installés pour défendre un passage important. Les *forts d'arrêt* sont des forts isolés, établis sur le trajet des routes de la frontière, et qui sont destinés à arrêter ou à ralentir, tout au moins au début des opérations, une armée d'invasion.

Les forts étaient jadis construits sur un dessin polygonal. De nos jours, on s'est efforcé de réduire leur visibilité et, par suite leur vulnérabilité, en les établissant à fleur de sol, dans des massifs fortement bétonnés, où se logent leurs magasins à vivres et à munitions, leur garnison, et d'où émergent seulement, juste au moment où leurs grosses pièces se disposent à tirer, les coupoles cuirassées de leurs tourelles. V. planche FORTIFICATION.

Fort (Jean-Antoine-Siméon), peintre français, né à Valence (Drôme), m. à Paris (1793-1861). Il a exécuté de remarquables aquarelles.

Fort-Dauphin, v. de Madagascar, sur la côte sud-est de l'île; 2.000 h. Riz, bois de construction.

Fort-de-France, autref. **Fort-Royal,** ch.-l. admin. de l'île française de la Martinique; 15.000 h. Port actif. Patrie de l'impératrice Joséphine.

forte [*té*] adv. et n. m. *Musiq.* Mot italien qui se met aux endroits où l'on doit renforcer le son. (Abrév. *f.* ou *F.*) Pl. des *forte*.

Fortebracci (Nicolas), condottiere italien du XVe siècle, adversaire de la papauté, m. en 1435.

Forteguerri ou **Fortiguerra** (Scipion), érudit italien, dit *Carteromaco*, né à Pistoie, m. à Florence (1466-1515); collaborateur d'Alde Manuce, favori de Léon X et précepteur de Jules de Médicis.

fortelet [*le*] n. m. Petit fort.

fortement [*man*] adv. Avec force : *serrer fortement. Fig.* : *insister fortement*. ANT. **Faiblement.**

forte-piano adv. (mot ital.). Expression musicale, indiquant qu'il faut d'abord chanter ou jouer fort et tout de suite après piano. (Abrév. *Fp.*) Pl. des *forte-piano*.

forteresse [*ré-se*] n. f. (de *fort* n. m.). Lieu fortifié, destiné à recevoir une garnison et à défendre une certaine étendue de pays : *Vauban couvrit de puissantes forteresses le nord et l'est de la France*. Lieu fortifié, servant de prison d'Etat. *Fig.* Lieu bien gardé. Ce qui est difficile à vaincre, à forcer : *le village est la dernière forteresse de l'ignorance*.

Fortescue [*tès-kû*] (John), jurisconsulte anglais, né à Wear Gifford, m. à Ebrington (vers 1394-vers 1476); auteur du plus ancien des traités de droit constitutionnel anglais.

Forth (le), fleuve côtier d'Ecosse, qui se jette dans le *golfe de Forth* (mer du Nord), traversé par un immense pont métallique; cours 158 kil.

Fortia [*si-a*] **d'Urban,** officier et érudit français, né à Avignon, m. à Paris (1756-1853).

fortifiable adj. Qui peut être fortifié.

fortifiant [*fi-an*], **e** adj. Se dit des substances qui augmentent les forces : *le quinquina est fortifiant. Fig.* Qui donne du courage, de la force morale. N. m. : *prendre des fortifiants*. ANT. **Débilitant.**

fortificateur n. m. Ingénieur qui s'occupe spécialement des travaux de fortification.

fortification [*si-on*] n. f. Art ou action de fortifier : *le génie est spécialement chargé de la fortification des places*. Ouvrage de défense militaire : *les fortifications de Paris datent de Louis-Philippe*.

— ENCYCL. Les progrès de l'artillerie ont obligé les ingénieurs à remplacer les hautes murailles des villes et des châteaux (v. CHÂTEAU FORT) par des défenses moins apparentes et moins vulnérables. Vauban et Cormontaigne ont posé les principes de la fortification *rasante*. Celle-ci, disposée selon des fronts *bastionnés* ou *polygonaux*, se compose d'un système complet d'obstacles défensifs comprenant, de l'extérieur à l'intérieur: le glacis, le chemin couvert, la contrescarpe, le fossé, l'escarpe, le parapet et le rempart. De nos jours, de grands progrès ont été apportés aux procédés de fortification. On a le plus possible dissimulé aux vues de l'ennemi les points défendus. Dans les nouvelles forteresses, des abris bétonnés ou casemates sont ménagés pour les défenseurs, et le matériel, et les pièces de certains forts sont protégées par d'épaisses coupoles d'acier. Au loin du corps de place, des ouvrages détachés accessoires, redoutes, redans, etc., tiennent l'ennemi à distance de l'enceinte, dont des défenses auxiliaires, grilles, réseaux de fil de fer, trous de loup, chevaux de frise, etc., protègent l'abord immédiat.

En même temps que la fortification, l'attaque des places a reçu, à partir de Vauban, de nombreux perfectionnements. Le *siège régulier* d'une forteresse s'effectue par le cheminement de tranchées de sape et de cheminement, reliées par des parallèles, et à l'abri desquelles les assaillants peuvent sans trop de danger s'approcher des remparts, établir des mines et des batteries pour y ouvrir une brèche, et enfin donner l'assaut. Mais dans la pratique, la guerre de forteresse, quand elle se fait autour des grands camps retranchés modernes, utilise surtout l'investissement étroit des places, le bombardement, et cherche plus volontiers à réduire la place par la disette de vivres et de munitions qu'à la forcer au prix d'assauts qui peuvent devenir terriblement coûteux en hommes.

De nos jours, les progrès de l'armement ont imposé à l'infanterie, sur le champ de bataille, l'utilisation d'abris rapidement construits au moyen des outils que portent les hommes ou les voitures de compagnie ou de parc. C'est la *fortification passagère* ou de *campagne*, qui comprend habituellement la construction de *tranchées-abri*, de profondeur variable selon le temps dont on dispose, d'ouvrages de compagnie, de redoutes, etc. Le plus souvent, on utilise pour la fortification de campagne les accidents naturels du terrain, fossés, haies vives, clôtures, que l'on organise définitivement.

fortifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *fortis*, fort, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Donner plus de force ; *l'exercice fortifie les organes*. Rendre solide ou plus solide : *fortifier un mur*. Entourer de fortifications : *fortifier une ville. Fig.* Affermir moralement : *fortifier dans une résolution*. Corroborer, donner plus de poids, plus de valeur à : *jamais l'intolérance n'a fortifié une opinion*. ANT. **Affaiblir, débiliter, démanteler.**

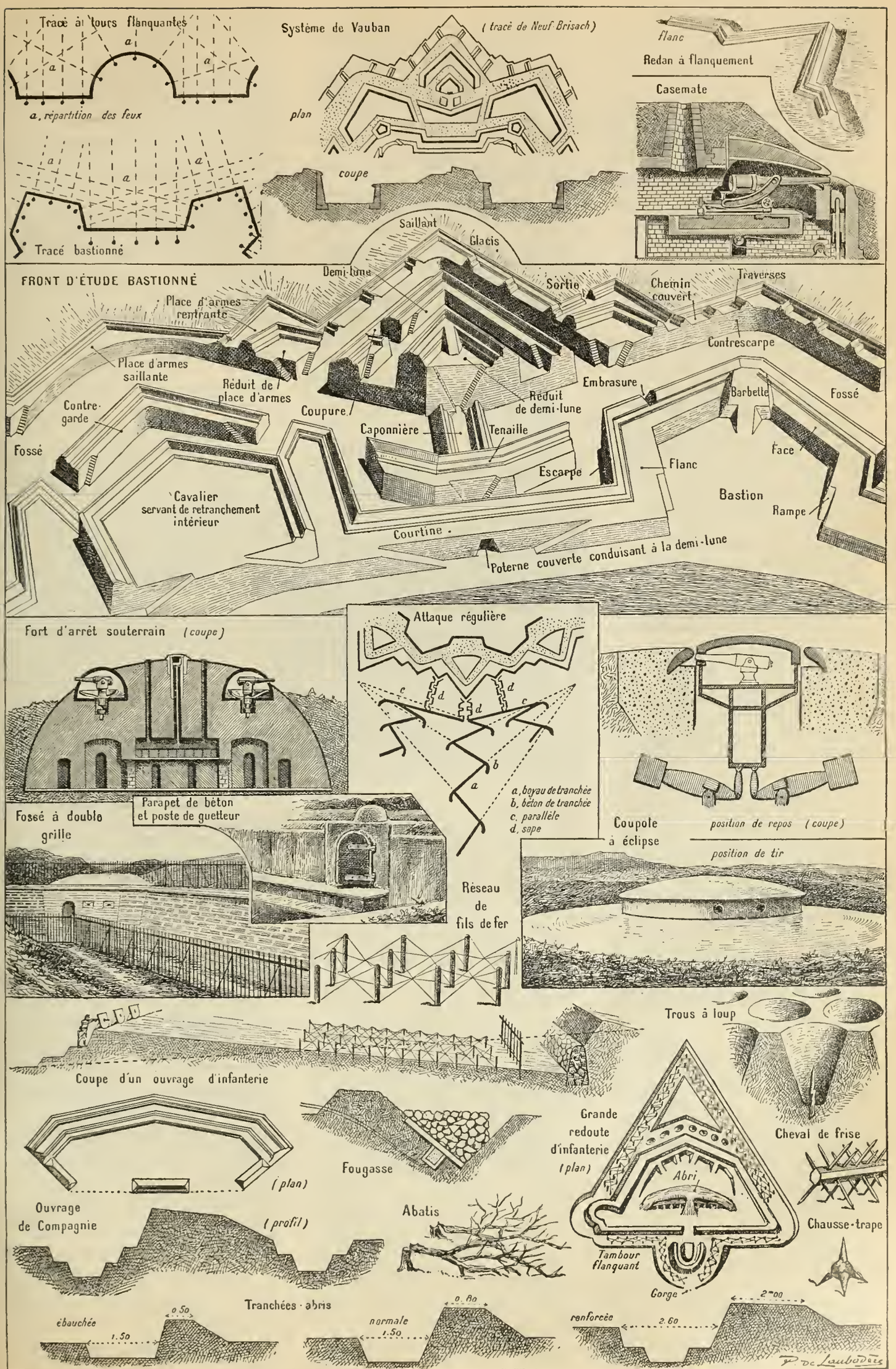
Tracé à tours flanquantes
a, répartition des feux
Tracé bastionné
Système de Vauban (tracé de Neuf-Brisach)
plan
coupe
Saillant
Glacis
Flanc
Redan à flanquement
Casemate
FRONT D'ÉTUDE BASTIONNÉ
Demi-lune
Sortie
Chemin couvert
Traverses
Contrescarpe
Place d'armes rentrante
Place d'armes saillante
Réduit de place d'armes
Contre-garde
Fossé
Coupure
Embrasure
Barbette
Fossé
Réduit de demi-lune
Caponnière
Tenaille
Face
Flanc
Escarpe
Bastion
Rampe
Cavalier servant de retranchement intérieur
Courtine
Poterne couverte conduisant à la demi-lune
Fort d'arrêt souterrain (coupe)
Attaque régulière
a, boyau de tranchée
b, bêton de tranchée
c, parallèle
d, sape
Coupole à éclipse
position de repos (coupe)
position de tir
Fossé à double grille
Parapet de béton et poste de guetteur
Réseau de fils de fer
Trous à loup
Coupe d'un ouvrage d'infanterie
Grande redoute d'infanterie (plan)
Abri
Tambour flanquant
Gorge
Cheval de frise
Chausse-trape
Fougasse
Ouvrage de Compagnie (plan)
(profil)
Abatis
Tranchées-abris
ébauchée
normale
renforcée
0.50
1.50
0.80
1.50
2.60
2.00

fortifs n. f. pl. *Arg. paris.* Abréviation de fortifications : *le populo prend l'air sur les fortifs.*

fortin n. m. (ital. *fortino*). Petit fort.

Fortin (Jean), physicien et ingénieur français, né à Mouchy-la-Ville [Oise] (1750-1831) ; inventeur du baromètre à mercure qui porte son nom.

fortiori [*si*] **(à)** loc. adv. (pour le lat. *a fortiori ratione*). A plus forte raison.

fortis [*tiss*] n. m. Terrasse en forme d'escalier pratiquée sur la pente des montagnes déboisées pour maintenir les terres.

fortissimo [*ti-si*] adv. *Musiq.* Mot italien qui sert à indiquer les passages où il faut renforcer beaucoup les sons (s'abrège FF ou *ff*.) N. m. Morceau qui doit être exécuté *fortissimo.*

fortitrer [*tré*] v. n. (de *fors*, et *titrer*). *Véner.* Se dit des bêtes qui évitent de passer près des relais ou des chiens frais.

fortitude n. f. (lat. *fortitudo*). Force morale, énergie, courage.

Fort-Mardyck, comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Dunkerque, sur la mer du Nord ; 1.790 h. Pêche côtière.

Fort-National [*si*], comm. d'Algérie, arr. de Tizi-Ouzou ; 9.730 h. Commerce de céréales. La ville fut édifiée par le maréchal Randon en 1859, au centre de la Kabylie, qu'elle surveille.

Fortoul (Hippolyte-Nicolas-Honoré), écrivain français et ministre de l'instruction publique en 1851, né à Digne, m. à Ems (1811-1856). Il gouverna l'Université avec un esprit autoritaire et étroit.

fortraire [*trè-re*] v. a. (de *fors*, et du lat. *trahere*, tirer. — Se conj. comme *extraire.*) Dévoyer, suborner, débaucher, soustraire. (Vx.)

fortrait [*trè*], **e** adj. (de *fors*, et du lat. *trahere*, tirer). *Art vétér.* Excédé de fatigue : *cheval fortrait.*

fortraiture [*trè*] n. f. (de *fortrait*). *Art vétér.* Fatigue excessive d'un cheval. (Vx.)

fortuit [*tu-i*], **e** adj. (lat. *fortuitus* ; de *fors*, hasard). Qui arrive par hasard, imprévu : *événement, cas fortuit.* V. CAS. ANT. **Prévu, préparé, attendu.**

fortuité n. f. Caractère de ce qui est fortuit. (Vx.)

fortuitement [*man*] adv. Par hasard.

Fortunat [*na*] (saint), ou mieux *Venantius* FORTUNATUS, poète latin, évêque de Poitiers, né à Ceneda (Vénétie), m. à Poitiers, où il était devenu chapelain de Sainte-Radegonde (530-609). Il a composé des *Vies de saints*, des *Hymnes*, entre autres le *Vexilla regis*. Ses écrits sont intéressants pour la connaissance des mœurs de la Gaule mérovingienne. Fête le 14 décembre.

fortunate senex! mots lat. signif. : *Heureux vieillard!* Exclamation de Virgile (*Églogues*, 1, 46). Le pasteur Mélibée adresse ces mots à Tityre, qui conserve son champ. Ils se rappellent pour peindre un vieillard heureux et vertueux.

Fortunatus, type littéraire, héros d'un livre populaire allemand du XVe siècle ; personnage qui possède une bourse inépuisable.

fortune n. f. (lat. *fortuna*). Hasard, chance : *la fortune des armes.* Sort heureux ou malheureux : *revers de fortune ; compagnons de fortune ; s'attacher à la fortune de quelqu'un.* Destinée : *la fortune d'un livre.* Bonheur, heureuse chance : *c'est une grande fortune d'être né bon.* Malheur, accident : *Dieu vous garde de fortune. La Fortune,* la bonne chance, la richesse, etc., personnifiées : *la Fortune aime les audacieux. Attacher un clou à la roue de la Fortune,* trouver moyen de fixer la Fortune. *Bonne fortune,* chance heureuse, hasard favorable : *c'est une bonne fortune de rencontrer un ami.* Biens, richesses : *acquérir de la fortune. Bonnes fortunes,* aventures galantes : *il ne faut pas publier ses bonnes fortunes. Fortune du pot,* chance d'un bon ou d'un mauvais dîner : *recevoir un ami à la fortune du pot. Chercher fortune,* se mettre en quête des occasions qui peuvent procurer des richesses. *Faire fortune,* s'enrichir ; réussir : *mot qui a fait fortune. Tenter fortune,* s'engager dans une entreprise hasardeuse. *Officier de fortune,* soldat qui s'est élevé par son mérite. *Faire contre fortune bon cœur,* ne pas se laisser abattre par les échecs, par les revers. *Mar.* Misaine carrée d'une goélette. *Fortune de mer,* accident qui arrive aux personnes ou objets naviguant sur mer. Objet improvisé : *mât, gouvernail de fortune.* Loc. adv. anc. : *De fortune,* d'aventure, par hasard. PROV. : **Chacun est artisan de sa fortune,** notre bonheur dépend de nous. **La fortune rit aux sots,** les sots font fortune plus souvent que les gens d'esprit. ALLUS. HIST. : **Tu portes César et sa fortune.** César, se trouvant en Grèce sans vivres, se jette seul dans une barque de pêcheur pour aller au-devant d'Antoine qui devait lui amener des secours. Une tempête s'élève, et le pilote, épouvanté, veut rentrer au port. *Que crains-tu?* s'écrie le héros, *tu portes César et sa fortune!* (Plutarque.) Quelques jours après, il écrasait Pompée à Pharsale. On rappelle ces paroles pour indiquer qu'on a foi en son étoile. ANT. **Infortune.**

— ENCYCL. *Dr.* Les fortunes de mer se distinguent en *risques de paix,* comme la tempête, l'échouement, etc., et en *risques de guerre,* comme la prise.

Fortune des Rougon (*la*), roman, par E. Zola (1871), premier tome des *Rougon-Macquart,* où l'auteur explique l'origine de la fortune des Rougon, fondée sur le coup d'État de 1851.

Fortune.

Fortune (en gr. *Tukhé*), divinité allégorique des Romains et des Grecs, personnification du hasard, de l'imprévu, du caprice des choses. On la représentait sur un globe ou sur une roue, s'avançant les yeux bandés.

fortuné, e adj. (du lat. *fors, fortis*, sort). Favorisé par le sort : *peuple fortuné.* Abusiv. Riche. (C'est un barbarisme.) Qui donne le bonheur : *union fortunée.* Substantiv. : *les fortunés.* ANT. **Infortuné.**

Fortunées [*né*] (ÎLES), nom ancien des îles Canaries.

fortunément [*man*] adv. Heureusement. (Vx.)

Fortunio, roman de Théophile Gautier (1837) : œuvre fantaisiste et pittoresque, où l'auteur a déployé son goût si vif des formes harmonieuses.

Fortunio (*Chanson de*). V. CHANDELIER.

Fortuny (Mariano), aquarelliste et aquafortiste espagnol, né à Reus (Catalogne), m. à Rome (1838-1874) ; artiste d'une rare originalité, plein d'adresse et de verve. Son chef-d'œuvre est le *Mariage à la vicaria de Madrid.*

fort-vêtu ou **forvêtu** n. m. (de *fors*, et du lat. *vestitus*, vêtu). Homme qui a des vêtements bien au-dessus de sa condition. (Vx.)

Forville, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.210 h. Tisseranderies.

Fort-Wayne, v. des Etats-Unis (Indiana), sur le Maumee ; 45.000 h. Evêché. Fabriques.

Fort-Worth [*for-ouort'*], v. des Etats-Unis (Texas), sur le Sandy-Creek ; 31.000 h. Bestiaux, grains.

forum [*rom'*] n. m. invar. (m. lat.). Place où le peuple s'assemblait, à Rome, pour discuter des affaires publiques : *le forum était situé entre le Capitole et le mont Palatin.* Marché. *Fig.* Lieu où se traitent les affaires publiques.

— ENCYCL. Le forum était le lieu où se tenaient les assemblées du peuple et où se dressait la tribune aux harangues. C'est là aussi que se plaidaient les grandes causes politiques. Entre temps, il servait de lieu de promenade, et on y célébrait les fêtes religieuses, les repas publics, les jeux, etc.

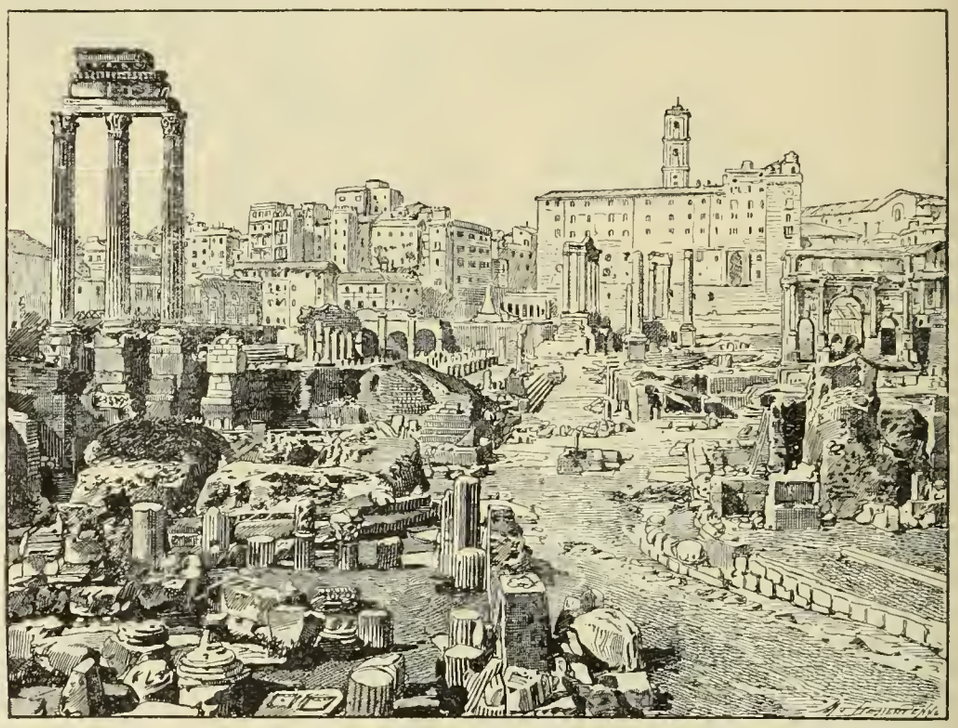

Le Forum romain.

Grâce aux fouilles qui ont été opérées surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle, on a pu reconstituer la physionomie du forum à la fin de la République et sous l'Empire, et mettre au jour les restes de monuments fameux dans l'histoire romaine : le *Tullianum,* le temple de Vesta, le temple de Castor, les *Rostres,* ou tribune aux harangues, le temple de la Concorde, le *Tabularium,* où étaient conservées les archives romaines, l'arc de Tibère, la maison des Vestales, un monument où l'on a cru voir le tombeau de Romulus, et même à une certaine profondeur, une nécropole antérieure à la Rome historique. Les travaux se poursuivent sans cesse, il n'est pas au monde de terrain de fouilles d'un intérêt historique plus passionnant.

forure n. f. Trou pratiqué avec un foret. Trou d'une clef.

Foscari (François), doge de Venise de 1423 à 1457, né en 1372. Il fut l'ennemi du duc de Milan Filippo Maria Visconti. Il sanctionna la sentence de son fils Jacques, accusé de trahison et condamné à la torture et au bannissement.

Foscari (*les Deux*), tragédie anglaise de lord Byron (1821), qui a pour héros le doge Foscari et son fils. Cette œuvre a inspiré un tableau d'E. Delacroix (1855), qui est au musée de Chantilly.

Foscolo (Ugo), écrivain et poète italien, né à Zante, m. près de Londres (1778-1827) ; patriote ardent, auteur des célèbres *Lettres de Jacopo Ortis,* inspirées par une profonde mélancolie.

Fossano, v. d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur la Stura ; 19.000 h. Soieries ; papeteries.

Fossat [*sa*] **(Le),** ch.-l. de c. (Ariège), arr. de Pamiers ; 750 h. — Le cant. a 11 comm., et 9.180 h.

fosse [*fo-se*] n. f. (lat. *fossa*). Creux plus ou moins large et profond dans la terre : *les fosses océaniques les plus profondes dépassent 9.000 mètres.* Trou recouvert de branchages pour prendre le gibier. Trou dans lequel on met un corps mort. *Fig. Avoir un pied dans la fosse,* n'avoir plus que peu de temps à vivre. *Creuser sa fosse,* abréger sa vie par des excès, etc. *Fosse commune,* tranchées creusées dans les cimetières des villes, pour y placer les cercueils de ceux dont les familles n'ont pas acheté une concession de terrain. *Fosse d'aisances,* qui reçoit les matières fécales. *Fosse aux ours, aux lions,* fosse où l'on garde des ours, des lions. *Anat.* Excavation : *fosses nasales.*

— ENCYCL. *Fosse d'aisances. Constr.* Il existe deux types de fosses d'aisances : les *fosses fixes* et les *fosses mobiles.* Les premières sont des citernes maçonnées et soigneusement cimentées pour empêcher toute infiltration des matières au dehors. Au centre de la voûte, est un trou qu'obture hermétiquement une plaque et par lequel on vide la fosse. Ces fosses sont généralement construites hors des habitations.

Les *fosses mobiles* s'installent le plus souvent dans une cave de la maison. Elles sont constituées par des récipients cylindriques, dits *tinettes,* hermétiquement assemblés avec l'extrémité du tuyau de chute. Les matières liquides se rendent automatiquement à l'égout ; les matières solides restent dans les tinettes, que les vidangeurs enlèvent périodiquement en les remplaçant par d'autres vides.

— *Dr.* L'autorité municipale a qualité pour déterminer les mesures d'hygiène et de salubrité concernant la construction et la vidange des fosses d'aisances.

A Paris, les propriétaires d'immeubles ont l'obligation d'écouler directement à l'égout les matières des fosses d'aisances.

Le curage des puits et fosses d'aisances est à la charge du bailleur, s'il n'y a clause contraire.

Celui qui fait creuser un puits ou une fosse d'aisances près d'un mur, mitoyen ou non, est obligé de laisser la distance prescrite par les règlements et usages, ou à faire les ouvrages nécessaires pour éviter de nuire.

Fosse, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur un affl. de la Sambre ; 3.460 h. Mine de houille ; pierres de taille.

fossé [*fo-sé*] n. m. (du lat. *fossatum.*) Fosse prolongée pour enfermer un espace, pour défendre une place, pour faire écouler les eaux d'un champ. *Fig.* Ce qui sépare deux choses. PROV. : **Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat,** ce qui tombe est pour celui qui le ramasse. **Sauter le fossé,** prendre un parti hasardeux, après de longues hésitations ; se marier. **Au bout du fossé la culbute,** se dit pour prévenir quelqu'un de l'issue fatale de sa conduite. Se dit encore quand on veut donner à entendre que l'on se moque des conséquences fâcheuses que peut avoir sa propre conduite. (Pour comprendre ce proverbe, il faut savoir qu'il est normand, et qu'en Normandie on nomme *fossé* un haut talus planté d'arbres.)

— ENCYCL. *Dr.* Quiconque comble des fossés, en tout ou en partie, s'expose à l'emprisonnement et à une amende égale au quart des restitutions et des dommages-intérêts, qui, dans aucun cas, ne pourra être au-dessous de 50 francs.

— *Agric.* On creuse des fossés, en agriculture, soit pour servir à l'irrigation, soit pour assainir un fonds de terre, soit enfin pour constituer une façon de clôture. Dans ce dernier cas, la terre provenant du fossé doit être rejetée sur le champ auquel appartient le fossé ; cette terre constitue la berge du fossé ; on la garnit d'une haie vive, ou bien l'on y plante des saules, des peupliers, etc., et on la gazonne.

fosserage [*fo-se*] n. m. Premier labour donné à la vigne. (On dit aussi FOSSURE n. f.)

fosserer [*fo-se-ré*] v. a. (Se conj. comme *amener.*) Labourer avec le fossoir : *fosserer une vigne.*

fosset n. m. Syn. de FAUSSET.

fossette [*fo-sè-te*] n. f. Petit trou que font les enfants pour jouer aux billes, etc. Petite cavité. Léger creux que quelques personnes ont naturellement au menton, sur la joue, etc., particulièrement quand elles rient.

Fosseuse (Françoise DE MONTMORENCY DE FOSSEUX, dite **la Belle**), née en 1566. (On ignore la date de sa mort.) Fille d'honneur de Marguerite de Valois, reine de Navarre, elle devint la maîtresse du roi, plus tard Henri IV et fit tout, par malignité naturelle, pour animer l'époux contre l'épouse.

fossile [*fo-si-le*] n. m. (du lat. *fossilis*, extrait de la terre). Nom donné aux débris ou empreintes de plantes ou d'animaux ensevelis dans les couches terrestres antérieures à la période géologique actuelle. (V. PALÉONTOLOGIE.) Adjectiv. : *coquille fossile. Fig.* et *iron.* Se dit d'une personne à idées arriérées, d'une chose surannée : *villageois fossile ; mode fossile.*

fossilifère [*fo-si*] adj. Qui renferme des fossiles : *calcaire très fossilifère.*

fossilisateur, trice [*fo-si-li-za*] adj. Se dit des matières minérales qui aident à la fossilisation.

fossilisation [*fo-si-li-za-si-on*] n. f. Passage d'un corps organisé à l'état fossile.

— Encycl. Si un corps organisé se trouve, après sa mort, exposé au contact de l'eau ou de l'air humide, il se décompose rapidement, et ses parties solides disparaissent peu à peu.

Si, au contraire, il se trouve à l'abri de l'air, entouré de substances minérales qui le pénètrent, sa substance peut disparaître, mais sa forme est conservée ; il est devenu fossile. Rarement, les corps organisés sont entièrement conservés ; leur composition a été altérée, modifiée, leurs molécules ont été remplacées par d'autres moins altérables. Souvent, le corps a disparu, ne laissant d'autres traces que les empreintes de sa forme extérieure et souvent de sa forme interne, comme pour les fossiles du calcaire grossier.

fossiliser [*fo-si-li-zé*] v. a. Amener à l'état fossile. **Se fossiliser** v. pr. *Fig.* et *fam.* S'abêtir, prendre des idées arriérées.

fossilité [*fo-si*] n. f. Qualité de ce qui est fossile.

fossoiement ou **fossoyement** n. m. V. FOSSOYAGE.

fossoir [*fo-soir*] n. m. (lat. *fossorium*). Sorte de houe, de forme variable. Syn. de ÉCOBUE.

Fossombrone [*fo-son*], v. d'Italie (prov. de Pesaro e Urbino), sur le Métaure ; 9.400 h.

Fossombroni (Vittorio), homme d'Etat et mathématicien italien, né à Arezzo (1754-1844). Il fut ministre des affaires étrangères en Toscane, d'abord en 1796, puis après le rétablissement du grand-duc Ferdinand.

fossoyage [*fo-soi-ia-je*] ou **fossoyement** [*fo-soi-man*] ou **fossoiement** n. m. Travail du fossoyeur. Action de fossoyer.

fossoyer [*fo-soi-ié*] v. a. (de *fosse*. — Se conj. comme *aboyer*.) Entourer de fossés : *fossoyer un champ*.

fossoyeur [*fo-soi-ieur*] n. et adj. m. Qui creuse les fosses pour enterrer les morts. N. f. *Fig. La fossoyeuse*, la mort.

fossure n. f. *Vitic.* Syn. de FOSSERAGE.

Fos-sur-Mer, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 32 kil. d'Aix, au bord du *golfe de Fos*, formé par la Méditerranée ; 1.000 h. Bains de mer. Ch. de f. de Miramas à Port-de-Boue.

Foster (Henri), marin anglais, né dans le comté de Lancastre, m. au cours de sa reconnaissance de la Patagonie (1796-1831).

Fotheringay, paroisse d'Angleterre (comté de Northampton), sur la Nen ; 250 h. Là s'élevait le château (détruit par ordre de Jacques Ier), où Marie Stuart fut emprisonnée, jugée et décapitée.

fotte n. f. Toile de coton à carreaux, provenant des Indes.

fou n. m. Ancien nom du *hêtre*.

fou ou **fol, folle** n. et adj. (du lat. *follis*, ballon, soufflet). Qui a perdu la raison : *Charles VI mourut fou*. Qui fait ou dit des extravagances : *les coquettes sont folles*. Contraire à la raison : *une entreprise folle*. Excessif : *folle dépense*. Prodigieux : *un succès fou*. Pétulant, badin, enjoué : *humeur folle*. *Fou furieux*, fou qui se livre à des violences dangereuses. *Rire comme un fou*, aux éclats. *Faire le fou*, se livrer à des ébats désordonnés ; faire semblant d'être fou. *La folle du logis*, l'imagination, ainsi dite à cause de ses divagations. *Fou de*, engoué de. *Fou rire*, rire dont on n'est pas le maître. *Femme folle de son corps*, femme débauchée. *Etre coiffé, fait comme un chien fou*, être décoiffé, bizarrement ajusté. *Herbes folles*, qui croissent en abondance et sans culture. *Brise folle*, qui change sans cesse de direction. *Poulie folle*, poulie indépendante de l'arbre qui la porte, employée pour désembrayer. N. m. Bouffon des princes. *Dr. Folle enchère*, v. ENCHÈRE. *Fol enchérisseur*, v. ENCHÉRISSEUR. *Fête des fous*, fête burlesque que les jeunes clercs, au moyen âge, célébraient dans les églises aux environs de la fête de saint Etienne (26 déc.). Pièce du jeu des échecs. Genre d'oiseaux palmipèdes, voisins des pélicans. PROV. : **Il vaut mieux être fou avec tous que sage tout seul,** il ne faut pas se singulariser. **Bien fou qui s'oublie,** il y a folie à négliger ses propres intérêts. **Tête de fou ne blanchit pas,** les fous, exempts de soucis, d'inquiétudes, n'ont pas de cheveux blancs. **Dieu aide à trois sortes de gens : aux fous, aux enfants, aux ivrognes,** se dit pour expliquer la rareté prétendue des accidents qui arrivent à ces trois catégories de personnes. **A chaque fou sa marotte,** chacun a son idée fixe, d'où la raison est souvent absente. **Un fou avise bien un sage,** un fou, à l'occasion, peut donner un bon conseil à un homme raisonnable. **Plus on est de fous, plus on rit,** la gaieté devient plus vive à mesure qu'augmente le nombre des joyeux compagnons. ANT. **Sage, réfléchi, raisonnable, sensé.**

Fou de cour (XVe s.).

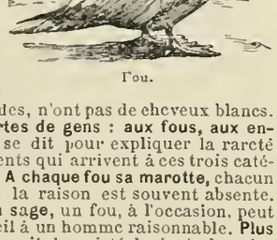

Fou.

— Encycl. Les *fous de cour* étaient des bouffons chargés d'amuser le roi ou le prince à la personne duquel ils étaient attachés. Afin que rien ne contraignit leur verve, on leur laissait toute liberté de parler et d'agir. Née dans le Bas-Empire, la mode des *fous de cour* gagna l'Europe après les croisades. Parmi les fous célèbres, citons Mitton et Thévenin de Saint-Léger, qui appartenaient à Charles V ; Haincelin Coq, à Charles VI ; Guillaume Foucl, à Charles VII ; Triboulet, à Louis XII, puis à François Ier ; Brusquet, à Henri II ; Sibilot et Chicot, à Henri III ; Angoulevent, à Henri IV ; l'Angély, à Louis XIII. Les fous de cour disparurent au XVIIe siècle.

fouace n. f. (lat. pop. *focacia*). Sorte de galette épaisse, cuite au four ou sous la cendre.

fouacier [*si-é*] n. et adj. m. Celui qui fait ou vend les fouaces.

fouage n. m. (bas lat. *focaticum*). Redevance qui se payait autrefois par maison ou par feu.

fouaille [*fou-a, ll* mll., *e*] n. f. (de *feu*). *Vener.* Part du sanglier mort que l'on donne aux chiens.

fouaillée [*fou-a, ll* mll., *é*] n. f. Action de fouailler ; fessée.

fouailler [*fou-a, ll* mll., *é*] v. a. *Fam.* Frapper souvent et à grands coups de fouet. *Fig.* Cingler d'épithètes blessantes.

fouailleur [*fou-a, ll* mll.] n. m. Celui qui fouaille.

fouarre n. m. *Agric.* V. FEURRE.

foucade n. f. V. FOUGADE.

Foucart [*kar*] (Paul), helléniste et archéologue français, né à Paris en 1836. Il a publié, entre autres ouvrages, d'intéressantes *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Eleusis*.

foucault [*kô*] n. m. Nom vulgaire de la petite bécassine.

Foucault [*kô*] (Léon), physicien français, né et m. à Paris (1819-1868). Il a institué une curieuse expérience pour démontrer la rotation de la terre au moyen d'un pendule.

Fouché (Joseph), conventionnel montagnard, ministre de la police sous l'Empire, né près de Nantes, m. à Trieste (1759-1820). Il contribua au 18-Brumaire, et Napoléon le créa duc d'Otrante ; mais il trahit l'Empereur après les Cent-Jours. Sous la Restauration, Fouché occupa la légation de Dresde, mais, obligé d'abandonner ce poste, il se fit naturaliser Autrichien et mourut à Trieste. Selon une parole célèbre, « il ne lui manqua rien en habileté, peu en bon sens, tout en vertu ».

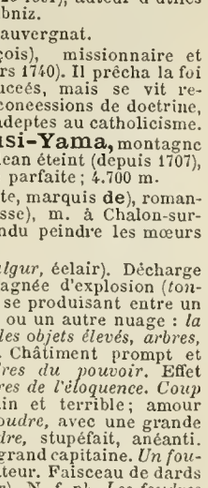

Fouché.

Foucher de Chartres, prêtre et historien français, né à Chartres, m. en Palestine (1058-1127). Il a laissé une *Histoire de Jérusalem*, précieuse pour la connaissance de la première croisade.

Foucher (Paul-Henri), auteur dramatique et littérateur français, beaufrère de V. Hugo, né et m. à Paris (1810-1875).

Foucher de Careil [*ché, rè, l* mll.] (Louis-Alexandre, comte), homme politique et littérateur français, né et m. à Paris (1826-1891) ; auteur d'utiles travaux sur Descartes et Leibniz.

fouchtra interj. Juron auvergnat.

Foucquet (Jean-François), missionnaire et sinologue français (1663 — vers 1740). Il prêcha la foi en Chine avec un grand succès, mais se vit reprocher d'avoir fait trop de concessions de doctrine, afin de rallier de nouveaux adeptes au catholicisme.

Foudji-Yama ou **Fusi-Yama,** montagne sacrée du Japon. C'est un volcan éteint (depuis 1707), d'une forme conique presque parfaite ; 4.700 m.

Foudras [*drass*] (Auguste, marquis **de**), romancier, né à Falkenberg (Prusse), m. à Chalon-sur-Saône (1800-1872). Il a prétendu peindre les mœurs du grand monde.

foudre n. f. (du lat. *fulgur*, éclair). Décharge électrique aérienne, accompagnée d'explosion (*tonnerre*) et de lumière (*éclair*), se produisant entre un nuage électrisé et la terre ou un autre nuage : *la foudre frappe de préférence les objets élevés, arbres, maisons, clochers, etc. Fig.* Châtiment prompt et rigoureux : *attirer les foudres du pouvoir*. Effet puissant et violent : *les foudres de l'éloquence. Coup de foudre*, événement soudain et terrible ; amour subit et violent. *Comme la foudre*, avec une grande rapidité. *Frappé de la foudre*, stupéfait, anéanti. N. m. *Un foudre de guerre*, un grand capitaine. *Un foudre d'éloquence*, un grand orateur. Faisceau de dards en zigzag (attribut de Jupiter). N. f. pl. *Les foudres de l'Eglise*, l'excommunication. *Poét.* N. f. ou m. pl. *Des foudres d'airain*, des canons. V. ÉCLAIR, PARATONNERRE. ALLUS. LITTÉR. :

Je suis donc un foudre de guerre !

vers de La Fontaine (*le Lièvre et les Grenouilles*). On le place, par plaisanterie, dans la bouche de quelqu'un qui s'étonne de la peur qu'il inspire.

foudre n. m. (allem. *fuder*). Tonneau d'une grande capacité (de 50 à 300 hectolitres).

foudré, e adj. Se dit du blé versé par couches.

foudrerie [*ri*] n. f. Fabrique de foudres (tonneaux).

foudrier [*dri-é*] n. m. Ouvrier qui fait les foudres.

foudroiement [*droi-man*] ou **foudroiment** [*man*] n. m. Action par laquelle une personne, une chose est foudroyée.

foudroyant [*droi-ian*], **e** adj. Qui foudroie. *Fig.* Qui cause une émotion soudaine et violente : *nouvelle foudroyante. Apoplexie foudroyante*, violente attaque d'apoplexie qui donne soudainement la mort.

foudroyer [*droi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer*.) Frapper de la foudre : *Jupiter foudroya les Titans. Fig.* Détruire à coups de canon, de fusil : *foudroyer une place*. Tuer soudainement, notamment par une décharge électrique. *Fig.* Atterrer, confondre. V. n. Lancer la foudre. *Fig.* Lancer des éclats comme la foudre.

foudroyeur, euse [*droi-ieur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui foudroie.

fouée [*fou-é*] n. f. (de *feu*). Chasse aux petits oiseaux, qui se fait la nuit, à la clarté du feu. Feu, pour chauffer un four. Fagot.

fouëne n. f. *Pêch.* V. FOÉNE.

Fouesnant [*é-nan*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 15 kil. de Quimper et à 2 kil. de l'Océan (baie de la Forêt) ; 3.350 h. (*Fouesnantais*). Bois, grains. Bains de mer. — Le cant. a 7 comm., et 11.170 h.

fouet [*fou-é*] n. m. (de *fou*, anc. n. du *hêtre*). Instrument de châtiment fait d'une corde ou d'une lanière de cuir, attachée à un manche : *fouet de cocher*. Petite corde forte et menue, qu'on met au bout du fouet. Correction infligée avec un fouet ou des verges : *donner le fouet à un enfant*. *Bot.* Coulant du fraisier ou d'autres plantes. *Fig.* Critique sanglante, verte réprimande : *le fouet de la satire. Coup de fouet*, outrage ; ce qui stimule ; douleur soudaine, provenant de la déchirure d'un tendon ou d'un muscle. *Faire claquer son fouet*, se faire valoir. *Milit. Tir de plein fouet*, tir direct sur un but visible. *Zool. Fouet de l'aile*, articulation extérieure de l'aile des oiseaux. Ensemble des longs poils garnissant la queue d'un animal.

— Encycl. *Peine du fouet.* A partir du règne de

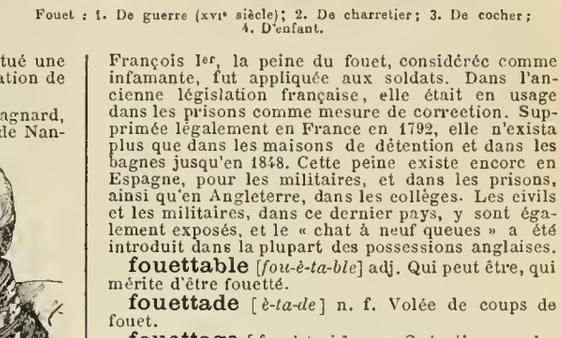

Fouet : 1. De guerre (XVIe siècle) ; 2. De charretier ; 3. De cocher ; 4. D'enfant.

François Ier, la peine du fouet, considérée comme infamante, fut appliquée aux soldats. Dans l'ancienne législation française, elle était en usage dans les prisons comme mesure de correction. Supprimée légalement en France en 1792, elle n'exista plus que dans les maisons de détention et dans les bagnes jusqu'en 1848. Cette peine existe encore en Espagne, pour les militaires, et dans les prisons, ainsi qu'en Angleterre, dans les collèges. Les civils et les militaires, dans ce dernier pays, y sont également exposés, et le « chat à neuf queues » a été introduit dans la plupart des possessions anglaises.

fouettable [*fou-è-ta-ble*] adj. Qui peut être, qui mérite d'être fouetté.

fouettade [*è-ta-de*] n. f. Volée de coups de fouet.

fouettage [*fou-è-ta-je*] n. m. Opération par laquelle on fouette : *fouettage d'un liquide*. Castration d'un animal par ligature avec un fil appelé *fouet*.

Fouettard (le Père). V. NOËL (bonhomme).

fouetté [*fou-é-té*], **e** adj. Battu, fortement agité : *crème fouettée ; œufs fouettés*. N. m. *Fig.* Au billard, attaque très vive d'une bille.

fouette-cul [*fou-é-te-ku*] n. m. invar. *Fam.* Celui qui donnait le fouet dans les collèges.

fouettement [*fou-é-te-man*] n. m. Action de fouetter : *le fouettement de la pluie sur les vitres*.

fouette-merle n. m. Emerillon. Pl. des *fouette-merles*.

fouette-queue [*fou-è-te-keu*] n. m. Reptile saurien du genre uromastyx. Pl. des *fouette-queues*.

fouetter [*fou-è-té*] v. a. Donner des coups de fouet : *fouetter son cheval*. Donner le fouet : *fouetter un condamné*. Battre, agiter vivement avec un instrument : *fouetter des œufs, une crème*. Frapper à coups répétés, cingler ; *la grêle fouette les vitres. Fig.* Stimuler, exciter ; *fouetter les désirs*. Censurer : *fouetter les vices. Fouetter le sang*, en aetiver la circulation. *Fouetter un bélier*, le châtrer par ligature des testicules. *Fouetter un livre*, le serrer avec la ficelle appelée *fouet*, pour maintenir la couverture. Loc. prov. : *Il n'y a pas de quoi fouetter un chat*, la faute est légère, sans conséquence. *Avoir bien d'autres chats à fouetter*, avoir bien d'autres choses à traiter. V. n. Se dit de la pluie, de la neige, de la grêle, lorsqu'elle frappe violemment contre quelque chose : *la grêle fouette contre les vitres*. ALLUS. HIST. V. XERXÈS.

fouetteur, euse [*fou-é-teur, eu-ze*] n. et adj. Qui fouette, qui aime à fouetter. *Père, frère fouetteur*, celui qui était chargé de fouetter les écoliers.

fougade ou **foucade** n. f. (de *fougue*). Elan capricieux ou passager : *travailler par fougade*.

fougasse [*gha-se*] n. f. (ital. *fugata*). Mine passagère, creusée à quelques mètres de profondeur, chargée de pierres ou de bombes. *Cuis.* Syn. de FOUACE.

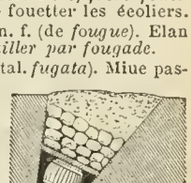

Fougasse.

Fougax-et-Barrineuf, comm. de l'Ariège, arr. et à 26 kil. de Foix, sur le Grand Hers ; 1.500 h. Soieries, filature de laine.

fouge n. f. Se dit des végétaux que le sanglier extrait de terre avec son boutoir.

fouger [*jé*] v. n. (lat. *fodicare*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il fougea, nous fougeons*.) Se dit du sanglier qui fouille la terre avec son boutoir.

fougeraie [*rè*] n. f. Lieu planté de fougères.

Fougeray, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. de Redon ; 3.710 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 4 comm., et 7.640 h.

fougère n. f. (lat. pop. *filicaria*, de *filix*, jone). Genre de cryptogames vasculaires, qui croît dans les landes et les terrains sablonneux. *Fougère mâle, fougère femelle*, nom de diverses espèces de fougères. Verre à boire : *le vin qui rit dans la fougère*. (Vx.)

— Encycl. *Bot.* On compte soixante-dix genres et trois mille cinq cents espèces de fougères, qui croissent dans les pays chauds et humides. On les classe, d'après la disposition de l'anneau sporangial, en six familles : *hyménophyllacées, gleichéniacées, osmondacées, schizéacées, cyathéacées, polypodiacées*. Les fougères ont été très développées pendant la période carbonifère, et leurs débris ont grandement contribué à la formation de la houille. Les usages des fougères sont très limités ; leurs rhizomes contiennent souvent une assez forte proportion de fécule consommée en certains pays. Diverses espèces fournissent des médicaments vermifuges ; d'autres sont cultivées comme ornementales.

Fougère.

— *Méd.* La *fougère mâle* (*polystichum filix mas*) est commune dans les bois d'Europe, où elle forme de grandes touffes d'un beau vert. Le rhizome est anthelminthique ; on en retire par l'éther un extrait

utilisé contre le ténia. Cette fougère est asexuée et non exclusivement mâle, comme semblerait l'indiquer son nom.

La *fougère femelle* (*athyrium filix femina*) est également asexuée. La *fougère à l'aigle* (*pteris aquilina*), commune dans les forêts à sol siliceux, tire son nom de la figure, rappelant une aigle bicéphale, qui se détache en noir sur la section du rhizome.

Fougères, ch.-l. d'arr. (Ille-et-Vilaine), à 48 kil. de Rennes; 23.740 h. (*Fougerais*). Ch. de f. O. Carrières, corroiries, cordonnerie. Prise par Du Guesclin en 1372; un des centres de la chouannerie pendant la Révolution. — L'arr. a 6 cant., 57 comm., 91.920 h.; le cant. Nord a 10 comm. et 24.450 h.; le cant. Sud, 9 comm. et 17.340 h.

Armes de Fougères.

fougerole n. f. Petite fougère.

Fougerolles [*ro-le*], comm. de la Haute-Saône, arr. de Lure, renommée pour son kirsch; 5.730 h.

Fougerolles-du-Plessis, comm. de la Mayenne, arr. et à 38 kil. de Mayenne; 2.290 h.

fougon n. m. (du lat. *focus*, foyer). Caisse remplie d'argile, où l'on faisait du feu à bord des galères, du XVe au XVIIIe siècle.

fougue [*fou-ghe*] n. f. (ital. *foga*). Mouvement violent et impétueux. *Fig.* Ardeur, impétuosité naturelle : *la fougue de la jeunesse.* Défaut d'un arbre qui donne beaucoup de bois et peu de fruits. Fusée volante, sans baguettes, qui perd et reprend son mouvement. ANT. **Calme, flegme, placidité.**

fougue [*fou-ghe*] n. f. *Mar.* Rafale, grain. (Vx.) Mât de hune et vergue de hune d'artimon.

fouguette [*ghè-te*] n. f. Petite fusée de guerre.

fougueusement [*gheu-ze-man*] adv. Avec fougue : *s'élancer fougueusement sur un adversaire.*

fougueux, euse [*gheû, eu-ze*] adj. Sujet à entrer en fougue; impétueux, emporté : *cheval fougueux.* Se dit des arbres qui poussent plus de bois et de feuilles que de fruits. ANT. **Calme, flegmatique, patient.**

fouguiste [*ghis-te*] n. m. Ouvrier qui travaille à la confection des cartouches de poudres explosives.

Fouillade (La), comm. de l'Aveyron, arr. et à 18 kil. de Villefranche; 1.790 h.

fouille [*fou, ll* mll., *e*] n. f. Travail qu'on fait en fouillant la terre, en particulier pour retrouver des monuments antiques : *les fouilles de Pompéi ont été fécondes en résultats archéologiques.* Action de fouiller quelqu'un.

— ENCYCL. *Dr.* Le propriétaire peut faire exécuter des fouilles dans sa propriété, à la condition d'observer une certaine distance entre les excavations et la limite des fonds voisins. L'autorité municipale peut même enjoindre l'entourage de ces excavations, si la propriété est dépourvue de clôture.

fouille-au-pot n. m. invar. Petit marmiton. *Fig.* Homme tatillon.

Fouillée (Alfred), philosophe français, né à La Pouëze (Maine-et-Loire) en 1838; créateur de la philosophie des idées-forces, par laquelle il essaye de concilier les exigences de la morale et de la science. Citons de lui : *l'Idée moderne du droit; Critique des systèmes de morale contemporains;* etc.

fouillement [*fou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de fouiller.

fouille-merde n. m. invar. Nom trivial des scarabées coprophages.

fouiller [*fou, ll* mll., *é*] v. a. (lat. *fodicare*). Creuser pour chercher : *fouiller la terre.* Faire des recherches dans : *fouiller les bibliothèques.* Travailler avec soin, attention : *fouiller son style, des problèmes. Bx-arts.* Creuser les parties destinées à être en retrait. *Par ext. Fouiller quelqu'un,* chercher soigneusement dans ses poches et sur sa personne. V. n. Chercher quelque chose en remuant les objets : *fouiller dans une armoire. Fig.* Rechercher curieusement : *fouiller dans l'histoire.*

fouillet [*fou, ll* mll., *è*] n. m. Nom vulgaire de la *menthe sauvage.*

fouilleter v. a. *Sylvic.* Syn. de FURETER.

fouilleur, euse [*fou, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui fouille : *une fouilleuse policière; Sainte-Beuve était un fouilleur.* N. f. Charrue spéciale pour diviser et pulvériser le sous-sol.

fouillis [*fou, ll* mll., *i*] n. m. Désordre, pêle-mêle : *un fouillis d'étoffes.* Composition littéraire confuse.

fouillot [*fou, ll* mll., *o*] n. m. Orifice carré, pratiqué sur le palastre d'une serrure, et dans lequel on introduit le bec-de-cane. (On dit aussi FOLIOT.)

fouillouse [*fou, ll* mll., *ou-ze*] n. f. (du lat. *follis*, sac). Bourse, poche (vieux mot que l'argot a conservé).

Fouillouse (La), comm. de la Loire, arr. et à 8 kil. de Saint-Etienne, sur le Furens; 2.190 h.

Fouilloux (Jacques du), gentilhomme poitevin, m. en 1580; auteur d'un ouvrage sur la vénerie.

fouillure n. f. *Vener.* Syn. de BOUTIS.

fouinard [*nar*], **e** adj. et n. (de *fouine*). *Pop.* Curieux, indiscret, malin, rusé.

fouine n. f. (de *fou*, hêtre). Petit mammifère du genre martre : *la fouine cause de grands ravages dans les poulaillers, les pigeonniers. Fig.* Personne rusée, curieuse.

Fouine.

— ENCYCL. La fouine (*mustela foina*), répandue de l'Europe centrale jusqu'au nord-est de l'Asie, mesure environ 70 centimètres de la tête à l'extrémité de la queue. Elle fournit une fourrure assez estimée. Ce petit animal, actif et nocturne, vivant près des habitations, est très nuisible : il pénètre dans les poulaillers et pigeonniers et saigne tous les oiseaux jusqu'à tomber ivre de sang. Sa portée est de six à sept petits.

fouine n. f. (lat. *fuscina*). Fourche de fer à deux ou trois pointes pour élever les gerbes sur le tas. *Pêch.* V. FOÉNE.

fouiner [*né*] v. n. *Pop.* S'esquiver, faire le poltron. Se dérober (comme la fouine). Se mêler des affaires des autres. Fouiller.

fouinette [*nè-te*] n. f. Petite fouine (fourche de fer).

fouineur ou **fouinier** [*ni-é*] n. m. Homme se livrant uniquement à la destruction des bêtes puantes. *Pop.* Qui a l'habitude de fouiner.

fouir v. a. (lat. *fodere*). Creuser : *la taupe est organisée pour fouir la terre.*

fouissement [*i-se-man*] n. m. Action de fouir.

fouisseur, euse [*i-seur, eu-ze*] adj. Qui a l'habitude de fouir. Propre à fouiller la terre : *les pattes fouisseuses de la courtilière.* N. m. Animal qui creuse la terre comme la taupe, la courtilière.

Foujiwara, célèbre famille noble du Japon, qui, du VIIIe au XIIe siècle, fut toute-puissante à la cour des mikados.

foulage n. m. Action de fouler : *le foulage des draps.* Action de fouler le raisin avant la fermentation. *Impr.* Relief produit sur la face du papier, opposée à celle qui reçoit l'impression.

— ENCYCL. *Œnol.* Le foulage a pour but d'écraser les grains de raisin pour en faire sortir toute la pulpe ou tout le jus et favoriser ainsi la fermentation. Anciennement, le foulage s'exécutait en piétinant le raisin sur un plancher étanche; aujourd'hui, on utilise de préférence des fouloirs, qui offrent le double avantage de la rapidité et de la propreté.

— *Techn.* Le foulage des draps et autres tissus a pour but de feutrer, en les resserrant, les fils de laine. Il donne à l'étoffe plus de corps, plus de moelleux et une douceur caractéristique au toucher. Jadis, le foulage s'exécutait à l'aide de pilons verticaux, qui battaient le drap dans un récipient contenant de l'eau et de la terre à foulon. A présent, le tissu passe entre des cylindres horizontaux doués d'un mouvement de rotation, et qui, entraînant le drap assemblé mécaniquement en boudin, l'amènent, après l'avoir comprimé en largeur et en longueur, dans un conduit entre les parois duquel est un sabot que presse un ressort, et que le tissu soulève en passant au-dessous de lui.

foulant [*lan*], **e** adj. Qui foule. *Pompe foulante,* qui élève l'eau au moyen de la pression exercée sur le liquide. V. POMPE.

foulard [*lar*] n. m. Etoffe de soie légère pour robes, cravates, fichus, etc. Mouchoir de cou. *Techn. Foulard gommeur* ou *d'apprêt,* machine destinée à imprégner les étoffes de matières mucilagineuses pour les encoller et leur donner l'apprêt.

foularder [*dé*] v. a. Préparer comme les foulards. Soumettre (un tissu) à l'action des foulards gommeurs.

Foulbé. *Ethnol.* V. FELLATAS.

Fould (Achille), homme politique et habile financier français, né à Paris, m. à Tarbes (1800-1867); il fut le principal ministre des finances de Napoléon III.

foule n. f. Action de fouler. (Peu us. en ce sens.) *Par ext.* Presse, multitude de personnes, de choses : *fendre la foule.* Le vulgaire : *se distinguer de la foule.* Grand nombre : *faire une foule d'objections. En foule* loc. adv. En grande quantité.

foulé n. m. Sorte de drap d'été. Dessus d'une marche d'escalier.

foulée [*lé*] n. f. Trace qu'une bête laisse de son pied, en passant sur l'herbe ou sur les feuilles. Appui que le cheval prend sur le sol à chaque temps de trot, de galop. Etendue qu'un cheval couvre à chaque battue de galop : *en quelques foulées, le bon cheval distance ses adversaires.* Quantité de peaux que l'on foule en même temps. Chacune des impulsions que l'on donne à un soufflet de forge. Dessus d'une marche d'escalier.

foulement [*man*] n. m. Action de fouler.

fouler [*lé*] v. a. (du lat. pop. *fullare;* de *fullo*, foulon). Presser, écraser une chose peu résistante : *fouler la vendange.* Marcher sur : *fouler le sol natal.* Donner une entorse : *chute qui a foulé le pied.* Donner un certain apprêt : *fouler des draps. Fig.* Opprimer : *fouler le peuple. Fouler aux pieds,* mépriser. **Se fouler** v. pr. *Fam. Se fouler la rate* ou *pop., se la fouler,* ou absol. *se fouler,* se donner beaucoup de peine : *les ronds-de-cuir ne se la foulent pas.*

foulerie [*rî*] n. f. Atelier où l'on foule les draps, les cuirs, etc. Machine à fouler.

fouleur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Celui qui foule les draps, les cuirs, le feutre. N. f. Machine qui foule le feutre, dans les fabriques de chapeaux.

Foullon (Joseph-François), contrôleur général des finances après Necker (en 1789), né à Saumur (1715-1789). La manière impitoyable dont il gouvernait ses terres, et son âpreté au gain le firent détester. Au lendemain de la prise de la Bastille, il fut pendu à un réverbère par le peuple de Paris, puis décapité.

fouloir n. m. Instrument avec lequel on foule. Atelier de foulage. Outil de dentiste pour enfoncer la feuille d'or ou de plomb dans une cavité dentaire.

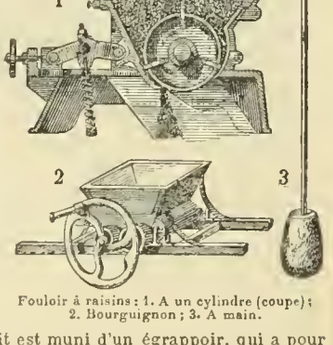

Fouloir à raisins : 1. A un cylindre (coupe); 2. Bourguignon; 3. A main.

— ENCYCL. *Œnol.* Les fouloirs à raisins comprennent en général deux cylindres tournant en sens inverse, et qui écrasent entre leurs cannelures les grains des raisins qu'on a déversés dans une trémie. Parfois, le fouloir proprement dit est muni d'un égrappoir, qui a pour fonction d'éliminer la grappe verte du raisin; c'est alors un fouloir-égrappoir.

fouloire n. f. *Techn.* Table où les chapeliers foulent les chapeaux. Cuvier où l'on foule les bas.

foulon n. et adj. m. (lat. *fullo*). Ouvrier qui foule et apprête les draps. *Terre à foulon,* argile qui sert à dégraisser les draps. *Moulin à foulon,* ou absol. *foulon,* moulin servant à fouler les étoffes de laine. Appareil employé par les mégissiers pour le battage des peaux.

— ENCYCL. *Techn.* Les *moulins à foulon* employés encore par quelques industriels sont constitués par des pilons verticaux ou des maillets inclinés, qui battent le drap en tout sens, dans des récipients contenant des eaux alcalines et de la *terre à foulon.*

foulonnage [*lo-na-je*] n. m. Foulage des draps.

foulonnier [*lo-ni-é*] n. et adj. m. Qui dirige un moulin à foulon. Ouvrier qui foule et apprête les draps.

Foulpointe ou **Mahavelona,** village de la côte orientale de Madagascar. Port. Ce fut jadis le principal établissement français dans l'île.

foulque [*foul-ke*] n. f. (lat. *fulica*). Espèce de poule d'eau, de l'ordre des échassiers.

— ENCYCL. Les foulques sont des poules d'eau à bec haut, avec une callosité frontale, à doigts longs garnis d'expansions membraneuses en palettes. On en connaît une douzaine d'espèces, dont deux habitent l'Europe. Toutes vivent dans les étangs couverts de roseaux et ont des mœurs nocturnes. Ce sont des oiseaux migrateurs et passagers.

Foulques [*foul-ke*], archevêque de Reims (840-900), chancelier de Charles le Simple, qu'il avait contribué à faire couronner. Il fut assassiné à l'instigation de Baudoin, comte de Flandre.

Foulques Nerra, né en 972, comte d'Anjou de 987 à 1040. Il fut un guerrier fougueux et intrépide, en même temps qu'un prince tyrannique et brutal. Il fit cependant des donations pieuses et entreprit trois voyages à Jérusalem.

Foulques, curé de Neuilly, prédicateur de la 4e croisade, sous le pontificat d'Innocent III, en 1198; m. à Neuilly-sur-Marne en 1201.

foulure n. f. Blessure d'un membre foulé : *les foulures sont souvent longues à guérir.* N. f. pl. *Vénor.* Syn. de FOULÉE.

— ENCYCL. V. ENTORSE.

foupir v. a. Délustrer une étoffe en la chiffonnant entre les doigts.

Fouqué (Ferdinand-André), minéralogiste et géologue français, né à Mortain, m. à Paris (1828-1904). On lui doit de remarquables recherches sur les volcans.

fouquet [*ké*] n. m. Ecureuil. (Vx.) Petit puffin noir des îles Mascareignes.

Fouquet [*kè*] (Jean), éminent miniaturiste, un des créateurs de l'art français, né à Tours (1415-1480). Il fut à la fois peintre et miniaturiste; auteur des portraits de *Guillaume Jouvenel des Ursins,* de *Charles VII* (Louvre). On lui doit aussi les miniatures du *Livre d'heures* d'Etienne Chevalier, et des *Grandes Chroniques de France.*

Fouquet.

Fouquet (Nicolas) ou mieux **Foucquet,** surintendant des finances, né à Paris, m. à Pignerol (1615-1680). De l'immense fortune qu'il amassa dans ses fonctions aux dépens de l'Etat, il fit un usage généreux et intelligent, protégeant les hommes de lettres et les artistes (Molière, La Fontaine, Le Nôtre, Lebrun, Puget, Poussin), et faisant construire le magnifique château de Vaux. Colbert découvrit ses malversations et le dénonça au roi, qui, blessé d'ailleurs par son faste, le fit arrêter (1661). Condamné comme dilapidateur, il mourut dans la citadelle de Pignerol, après dix-neuf ans de captivité.

Fouquier [*ki-é*] (Jacques-François-*Henry*), publiciste et homme politique français, né à Marseille, m. à Paris (1838-1901); fécond et brillant journaliste.

Fouquières [*ki*] (Jacques), paysagiste flamand, né à Anvers, m. à Paris, collaborateur de Rubens et rival malveillant de Poussin (1596-1659).

Fouquières-les-Lens, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 26 kil. de Béthune, près de la Deule supérieure; 4.820 h.

Fouquier-Tinville [*ki-é*] (Antoine-Quentin), né à Hérouël (Artois) en 1746. Accusateur public du tribunal révolutionnaire, il fut pendant la Terreur le pourvoyeur infatigable de la guillotine; il mourut à son tour sur l'échafaud, à Paris (1795).

Fouquier-Tinville.

four n. m. (lat. *furnus*). Ouvrage de maçonnerie rond et voûté, avec une ouverture par devant, dans lequel on fait cuire le pain, etc. : *four de boulanger, de pâtissier.* Partie d'un fourneau ou d'un poêle, où l'on peut mettre des aliments pour les faire cuire : *rôti cuit au four.* Construction en maçonnerie, dans laquelle on produit une température très élevée : *four à réverbère. Four de campagne,* four portatif pour cuire le pain; couvercle chargé de charbons ardents dont on couvre un plat que l'on veut cuire par le dessus. *Pièce de four,* pâtisserie cuite au four. *Petit four,* petite pâtisserie en forme de pain. *Four à chaux,* fourneau en maçonnerie, ouvert par en haut, destiné à la calcination de la pierre à chaux. *Four banal,* au moyen âge, four appartenant au seigneur, et auquel tous les habitants de la seigneurie étaient tenus d'aller faire cuire leur pain, en payant une redevance. *Fig.* et *pop.* Insuccès, échec : *pièce qui est un four. Faire four, un four,* échouer. Loc. prov. : *On ne peut être au four et au moulin,* on ne peut faire deux choses à la fois. *Ce n'est pas pour lui que chauffe le four,* ce n'est pas à lui que c'est destiné.

— ENCYCL. *Techn.* Le four s'emploie non seulement pour la cuisson du pain, des aliments (V. PAIN), mais aussi dans nombre d'industries. On l'utilise en effet

pour la fabrication de la chaux, du plâtre, la cuisson des briques, des poteries, des céramiques, etc. (V. CHAUX, PLÂTRE, BRIQUE, VERRE.) Il existe encore des *fours à alandiers*, dans lesquels la chauffe est séparée et où seuls les gaz de la combustion sont en contact avec les corps à chauffer ; les *fours à cuve*, dans lesquels le combustible et la matière à chauffer se chargent par couches alternatives ; les *fours de galère*, où la chauffe est au centre et la matière à chauffer de chaque côté ; les *fours à réverbère*, ayant une chauffe séparée sans que les gaz de la combustion puissent se mélanger aux matières à chauffer ; etc. Enfin des fours de construction particulière ont été utilisés pour stériliser les appareils de pansement, les instruments de chirurgie, etc. ; ce sont de véritables étuves, dont un des premiers types est le four Pasteur.

— *Métall.* Les fours, en métallurgie, sont des appareils de chauffe dans lesquels se font les opérations métallurgiques. Le massif intérieur de ces fours est la *chemise* ; le massif extérieur qui consolide la chemise est l'*armature*. Ces fours se divisent en trois catégories principales : ceux à *chauffe distincte* ; ceux *sans chauffe distincte*, qui se divisent en *fours à ouvreaux et courant d'air naturel aspiré*, et *fours à tuyères et courant d'air forcé*. Ces deux derniers se subdivisent en *fours à enceinte temporaire* et *à enceinte permanente* ; les fours à tuyères comprennent les *bas foyers* et les *fours à cuve* ou à *manche*. La troisième catégorie se compose des *fours à chauffe distincte* et *à vase clos* ; les vases se plaçant soit dans la chauffe même, soit au-dessus ou au-dessous, mais sur le côté.

Les fours électriques utilisent la chaleur fournie par l'arc électrique. Dans le four de Moissan, le premier où l'action calorifique a été nettement séparée de l'action électrolytique, la substance traitée est placée au-dessous de l'arc, qui jaillit dans un creuset de chaux, de magnésie ou de graphite, ou encore dans un tube de charbon qui traverse le four.

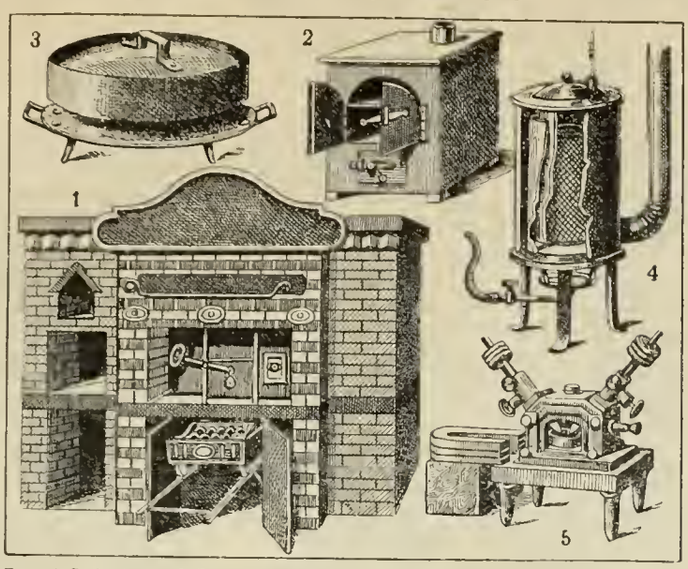

Four : 1. De boulanger ; 2. De pâtissier ; 3. De campagne ; 4. Pasteur ; 5. Electrique de Moissan.

Four (PASSAGE DU), entre les pointes de Saint-Mathieu et de Corsen et l'archipel d'Ouessant (Finistère).

Fouras [*rass*], comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Rochefort, à l'embouchure de la Charente et dans un site très agréable ; 2.460 h. (*Fourasins*). Bains de mer. Restes d'un château fortifié par Vauban, et dont la tour principale sert de sémaphore.

fourbandrée [*dré*] n. f. Mélange de différentes laines.

fourbature n. f. Anc. nom de la *fourbure*.

fourbaudage [*bô*] n. m. Action de fourbauder.

fourbauder [*bô-dé*] v. a. En Normandie, falsifier.

fourbe n. f. (de *fourbir*, pris au sens fig.). Tromperie basse et odieuse.

fourbe n. et adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui trompe avec perfidie : *Louis XI était fourbe*. ANT. **Honnête, probe, délicat, droit.**

fourber [*bé*] v. a. (de *fourbe*). Tromper perfidement. (Peu us.)

fourberie [*ri*] n. f. Caractère ou action d'un fourbe. Habitude de tromper.

Fourberies de Scapin (*les*), farce en trois actes et en prose, par Molière (1671). Le personnage principal (Scapin), est resté le type du valet fourbe, fripon, mais habile, rempli de ressources et d'expédients, toujours prêt à duper Géronte dans l'intérêt des amours de son jeune maître Léandre. C'est dans cette pièce que se trouve répétée d'une façon si comique cette célèbre exclamation : « Qu'allait-il faire dans cette galère ? » Scapin voulant soutirer de l'argent au vieux Géronte, lui fait croire que son fils Léandre est retenu dans une galère turque, d'où il ne peut sortir qu'en donnant cinq cents écus, qu'il le prie de lui envoyer. Le vieil avare, au désespoir, mais ne pouvant se résoudre à laisser périr son fils, s'écrie jusqu'à six fois, avec un dépit des plus risibles : *Qu'allait-il faire dans cette galère ?*

fourbi n. m. *Arg. milit.* Tout ce qui se fourbit ou s'astique : *se mettre en route avec tout le fourbi. Connaître le fourbi*, savoir se débrouiller.

fourbir v. a. (anc. haut allem. *furbjan*). Nettoyer, polir, rendre clair : *fourbir des armes*.

fourbissage ou **fourbissement** n. m. V. FOURBISSURE.

fourbisseur [*bi-seur*] n. et adj. m. Qui polit et monte les armes blanches.

fourbissime [*bi-si-me*] adj. Très fourbe.

fourbissure [*bi-su-re*] n. f. **fourbissage** [*bi-sa-je*] ou **fourbissement** [*bi-se-man*] n. m. Nettoiement, polissure.

fourbu, e adj. (de l'anc. v. *fourboire*, boire avec excès : de *fors*, et *boire*). Se dit des chevaux affectés de fourbure. *Fig.* Harassé : *rentrer fourbu d'une longue course*.

fourbure n. f. (de *fourbu*). *Art vétér.* Congestion des tissus recouverts par le sabot du cheval.

— ENCYCL. La fourbure est généralement due à un excès de fatigue, mais elle peut aussi se produire au repos, à l'écurie, chez des animaux pléthoriques ou malades. Elle est caractérisée par une boiterie particulière et différente, suivant qu'elle n'affecte que les deux membres antérieurs, ou qu'elle affecte les quatre membres. Dans ce dernier cas, le cheval est toujours couché.

Localement, les membres malades ont le sabot chaud, sensible à la percussion, et les artères perceptibles battent violemment. La fourbure aiguë est guérissable par la saignée, d'abondantes boissons alcalines blanchies, des pédiluves froids continuels, de l'eau courante si possible ; mais à la condition que le traitement soit tenté dès le début de la maladie. Si l'on attend plus de sept jours, la fourbure peut devenir chronique et inguérissable. Il en existe une forme chronique moins grave, appelée *fourmilière*, dans laquelle le sang épanché se réduit en poudre et n'empêche pas la formation à la longue d'un sabot normal.

fourc [*fourk*] n. m. (lat. *furca*). *Sylvic.* Point de jonction de deux branches.

fourcat [*ka*] n. m. *Mar.* Varangue en forme de fourche d'avant et d'arrière.

Fourchambault [*chan-bô*], comm. du dép. de la Nièvre, arr. et à 7 kil. de Nevers, sur la Loire ; 4.810 h. Métallurgie. Eaux minérales bicarbonatées calciques, gazeuses.

Fourchambault (*les*), comédie en cinq actes et en prose, par Emile Augier (1878). Fourchambault a séduit jadis une maîtresse de piano et, après la naissance d'un enfant, l'a abandonnée. Il est plus tard sauvé par ce fils naturel de la ruine et du déshonneur. Pièce intéressante et solidement construite.

fourche n. f. (lat. *furca*). Long manche terminé par deux ou plusieurs longues dents : *fourche de bois, d'acier. Fourche de guerre*, arme d'hast, sorte d'épieu à plusieurs branches. Endroit où un chemin, un arbre se divise en plusieurs branches. *Vénér.* Instrument à deux dents de fer, pour saisir le blaireau au sortir du terrier. Bâton à deux branches, à l'aide duquel on distribue le forhu aux chiens courants. Ensemble des deux branches de la mandibule inférieure d'un oiseau. Abcès entre les doigts. Pl. *Fourches patibulaires*, gibet à plusieurs piliers que les seigneurs hauts justiciers avaient droit d'élever dans la campagne : *le gibet de Montfaucon était célèbre entre toutes les fourches patibulaires. Fourches Caudines*, défilés voisins de Caudium, où l'armée romaine, cernée par le général samnite Pontius Herennius, fut réduite à passer sous le joug (321 av. J.-C.). Cette expression : *passer sous les fourches Caudines* est entrée dans la langue pour caractériser toute concession onéreuse ou humiliante arrachée aux vaincus.

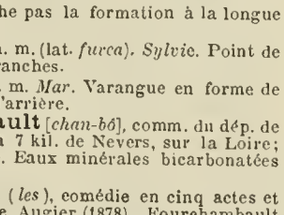

Fourche : 1. De guerre (moyen âge) ; 2. A foin, en fer ; 3. A fumier ; 4. A foin, en bois.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Les fourches se font en bois (*micocoulier, frêne*), ou en métal (*fer, acier*). Les fourches en bois ne forment qu'une pièce avec leur manche. Les fourches en fer ou en acier se fixent à l'extrémité d'un manche de bois de 1m,50 ; elles ont des dents plus minces et moins courbées que les premières. Tous ces outils servent à manier les pailles, foins, fumiers, etc. Dans les terrains pierreux, on substitue à la bêche ordinaire une fourche à dents plates et larges.

fourchée [*ché*] n. f. Quantité de foin, de paille, etc., qu'on peut enlever d'un coup de fourche.

fourche-fière n. f. Longue fourche de fer à dents solides et très pointues, avec laquelle on enlève les gerbes. Pl. des *fourche-fières*.

fourchement [*man*] n. m. Division d'un objet en deux branches.

fourcher [*ché*] v. n. Se séparer en branches par l'extrémité. *Fig.* et *fam. La langue lui a fourché*, il a dit un mot pour un autre.

fourcheret [*rè*] n. m. Autour femelle de moyenne grosseur. (Vx.)

fourchet [*chè*] n. m. Fourche à deux dents. Division d'une branche d'arbre en deux. Inflammation qui attaque le pied, chez les bêtes ovines. Abcès qui se forme parfois entre les doigts de la patte d'un chien.

fourchetée [*té*] n. f. Ce qu'on peut prendre d'une seule fois avec une fourchette.

fourchette [*chè-te*] n. f. (de *fourche*). Ustensile de table, en forme de petite fourche à deux, trois ou quatre dents. *Fig. Belle fourchette*, fort mangeur. *Déjeuner à la fourchette*, déjeuner où l'on mange de la viande. *Hasard de la fourchette*, établissement où les clients avaient le droit, pour une somme minime, de prendre ce qu'ils avaient retiré en plongeant une fois dans la marmite une grande fourchette. *Pop. Fourchette du père Adam*, les doigts. *Avoir une bonne fourchette*, avoir un grand appétit. *Marquer à la fourchette*, marquer plus de points qu'on n'en a fait, plus de marchandises qu'on ne vous en doit. *Arg. Coup de fourchette*, coup de traîtrise qui consiste à enfoncer dans les yeux de l'adversaire l'index et le médius écartés. *Arg. milit.* Baïonnette. *Donner un coup de fourchette*, charger à la baïonnette. Bréchet des oiseaux. Endroit où la couverture d'une lucarne se réunit à la pente du comble. Petite fourche en bois, pour maintenir les collets à prendre les alouettes. Petite fourche qui maintient la langue de l'enfant lorsqu'on opère la section du filet. Pièce d'acier qui

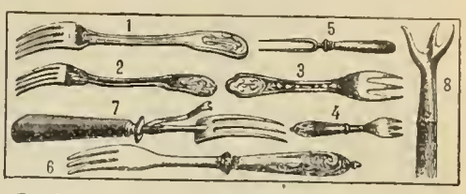

Fourchette : 1. Ordinaire ; 2. A entremets ; 3. A poisson ; 4. A huîtres ; 5. A escargots ; 6. A salade ; 7. A découper ; 8. A décrocher les marchandises.

transmet au balancier le mouvement de l'échappement. Organe employé dans les machines pour déplacer le long d'un arbre une pièce tournant avec cet arbre. Appareil qui soutient le fléau d'une balance au repos. Mécanisme de la harpe pour élever les cordes d'un demi-ton. Instrument d'acier à deux dents pour tourner à chaud les pièces de fer. Pièce qui, dans l'avant-train d'une voiture à quatre roues, joint l'essieu à la volée. Morceau de bois muni de deux pointes de fer pour empêcher un véhicule de reculer. *Archéol.* Syn. de FOURQUINE. *Hippol.* Espèce de fourche, formée par la corne dans la cavité du pied du cheval. (V. la planche CHEVAL.) *Jeu. Avoir la fourchette*, garder dans son jeu deux cartes qui doivent devenir maîtresses.

— ENCYCL. *Art vétér.* On appelle *fourchette* la partie de la face inférieure du sabot du cheval, de l'âne ou du mulet, qui a la forme d'un petit éventail à deux plis à demi épanouis, ce qui la rend saillante. La fourchette est constituée par une corne plus molle et plus élastique que les autres parties du sabot. La fourchette est dite échauffée lorsque ses creux latéraux (*lacunes*) présentent un suintement grisâtre. Un nettoyage et des pansements au goudron guérissent cette affection. V. aussi CRAPAUD.

fourcheur n. m. Celui dont le travail se fait avec la fourche.

fourchon n. m. Une des branches ou dents de la fourche ou de la fourchette. Endroit d'un arbre d'où sortent les branches.

fourchu, e adj. Qui fait la fourche : *chemin, menton fourchu. Pied fourchu*, pied divisé en deux des ruminants. Pied que l'on attribue au diable. *Arbre fourchu*, position d'équilibre dans laquelle on a la tête en bas et les pieds en l'air écartés l'un de l'autre.

fourchure n. f. Endroit où un objet se divise en deux, comme une fourche.

Fourcroy [*kroi*] (Antoine-François, comte de), chimiste français, né et m. à Paris (1755-1809). Il participa, sous la Révolution et l'Empire, à l'organisation de l'enseignement secondaire et supérieur.

fourcroya [*kroi-ia*] n. m. Genre d'amaryllidacées : *les fourcroyas ont été introduits en France*.

— ENCYCL. Les fourcroyas, originaires de l'Amérique, sont des plantes à port de dracénas, dont la plus connue est le *fourcroya gigantesque* ou *agave fétide*, à fleurs blanches pendantes, d'une odeur fétide, mais dont les feuilles fournissent une fibre textile (*chanvre de Maurice* ou *fibre d'aloès*).

Foureau (Fernand), explorateur français, né à Saint-Barbant (Haute-Vienne) en 1850. Après avoir exploré le Sahara entre le sud algérien et le Tassili des Azdjer, il alla, en compagnie du commandant Lamy, d'Ouargla au Tchad par Zinder.

fourgat [*gha*] n. m. *Arg.* Receleur.

fourgon n. m. Chariot long et couvert, servant au transport des bagages, objets lourds, etc. Voiture militaire pour le transport des vivres, des munitions, etc. Wagon à bagages dans un train.

fourgon n. m. Instrument pour remuer la braise dans le four.

fourgonner [*gho-né*] v. n. Remuer avec le fourgon la braise dans le four. *Fam.* Fouiller en bouleversant : *fourgonner dans une armoire*.

fourgonnier [*gho-ni-é*] n. m. Cantinier dans un bagne.

Fourichon (Martin), amiral français, membre du gouvernement de la Défense nationale en 1870 ; né à Thiviers (Dordogne), m. à Paris (1809-1884).

Fourier [*ri-é*] (Jean-Baptiste-Joseph, baron), physicien, né à Auxerre, m. à Paris (1768-1830). Il dirigea la publication du *Mémorial de l'expédition d'Egypte*, à laquelle il avait pris part.

Fourier (François-Marie-Charles), philosophe et sociologue français, chef de l'école phalanstérienne, né à Besançon, m. à Paris (1772-1837). V. FOURIÉRISME.

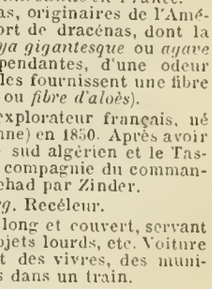
Ch. Fourier.

fouriérisme [*ris-me*] n. m. Système philosophique de Fourier.

— ENCYCL. Le philosophe qui observe le monde constate l'harmonie universelle qui y règne, grâce à la loi d'attraction découverte par Newton. L'homme seul y fait exception, parce qu'il s'abandonne à ses caprices philosophiques. L'humanité, qui a déjà traversé les périodes successives d'*édénisme*, de *sauvagerie*, de *patriarcat*, de *barbarie* et de *civilisation*, doit arriver à l'état de *garantisme*, qui l'acheminera vers l'harmonie parfaite. La loi d'attraction se manifeste dans le monde moral par l'*attraction passionnelle*. L'organisme social doit se modeler sur les passions. Elles sont au nombre de 12 et peuvent former 810 caractères différents. En doublant ce nom

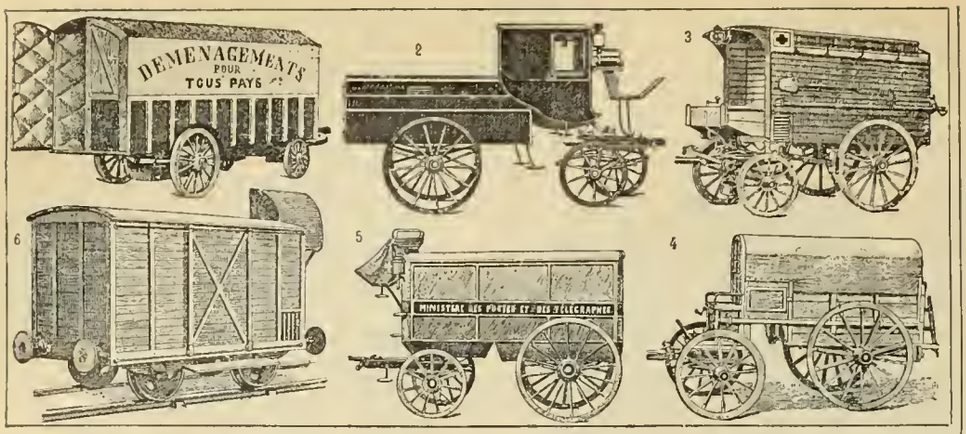

Fourgons : 1. De déménagement ; 2. Des pompes funèbres ; 3. D'ambulance ; 4. Régimentaire ; 5. Des postes ; 6. De chemin de fer.

bre, on obtient tous les spécimens possibles de caractères. La *phalange*, unité sociale de la société future, se composera donc d'environ 1.000 personnes, elle s'installera dans un palais ou *phalanstère*, où chacun travaillera suivant ses goûts, s'enrôlant dans des séries de travailleurs. Le travail se fera ainsi sans effort. Chaque phalanstérien aura droit à un minimum de bien-être. Du surplus de la production, 5/12 rémunéreront le capital, 4 le travail et 3 le talent. Ce système généralisé, le globe formera l'*empire unitaire*. Fourier est un précurseur du socialisme. Il a montré la puissance de l'association.

fouriériste [*ris-te*] n. Partisan de Fourier.

four in hand [*fôr-in'-han'd*] n. m. (mots angl. signif. : *quatre en mains*). Attelage à quatre chevaux. Au fig. : *mener la vie four in hand*, c'est-à-dire *à grandes guides*, luxueusement.

fourlanure n. f. Défaut de la toile tissée.

fourmi n. f. (lat. *formica*). Genre d'insectes hyménoptères, qui vivent sous terre en société. *Œufs de fourmis*, nymphes et larves de fourmis. *Fourmis blanches*, les termites. *Fig.* et *fam.* Personne active, laborieuse et économe. *Avoir des fourmis dans quelque partie du corps*, y éprouver des picotements nombreux et rapprochés. Allus. littér. :

La fourmi n'est pas prêteuse,

vers de La Fontaine (*la Cigale et la Fourmi*). On le rappelle à propos d'une personne avaricieuse.

— Encycl. On entend par *fourmis* tous les insectes hyménoptères appartenant à la grande famille des formicidés. Les fourmis sont des animaux de taille petite, vivant en société. Le plus grand nombre sont des femelles stériles, aptères ou *ouvrières*, dites *neutres* ; les autres sont les mâles et les femelles ailés. Les mâles vivent juste le temps nécessaire pour reproduire l'espèce ; quant aux femelles, après avoir volé quelques heures, elles retournent à la fourmilière. Elles sont alors dépouillées de leurs ailes par les ouvrières, et elles demeurent dans les galeries, où elles restent pour pondre. Les ouvrières construisent le nid, élèvent les larves, défendent et nourrissent la colonie.

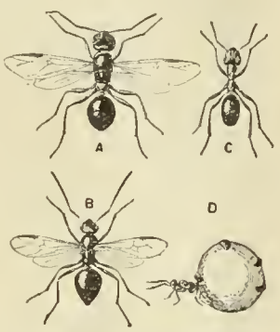

Fourmis : A, Rousse (femelle) ; B, Mâle ; C, Neutre ; D, Fourmi à miel.

Les fourmis ont une bouche disposée pour la succion et se nourrissent surtout de liquides. Certaines espèces font de véritables réserves de graines, ou cultivent des champignons. Beaucoup recherchent les déjections des pucerons et des cochenilles et élèvent les pucerons dans de véritables étables. Les nids de fourmis sont de toutes sortes ; tantôt ce sont des amas de brindilles, tantôt des logettes percées dans le vieux bois ; d'autres maçonnent des nids en terre gâchée, etc. Les œufs de fourmis, avec lesquels on nourrit les faisans, sont les larves et les nymphes ; il est interdit de les récolter dans les forêts de l'État et les chasses gardées.

Les principales espèces de fourmis sont la *fourmi fauve*, des forêts de sapins ; la petite *fourmi noire*, des jardins ; la *fourmi amazone*, qui fait son nid dans la terre ; la *fourmi à miel*, du Mexique, qui accumule du miel dans son jabot au point de le gonfler à la taille d'une groseille ; la *fourmi rouge*, abondante dans l'herbe sous les arbres, et dont la piqûre est parfois douloureuse, etc.

— *Écon. rur.* Pour détruire les fourmis, on arrose la fourmilière avec de l'essence minérale, du sulfure de carbone ou de l'essence de térébenthine ; pour les éloigner d'un lieu, on y place du charbon broyé ou de la chaux vive.

Fourmies [*mî*], comm. du Nord (arr. d'Avesnes), sur l'Helpe Mineure ; 13.880 h. (*Fourmiesiens*). Ch. de f. N. Filatures, verreries.

fourmilier [*li-é*] n. m. Nom vulgaire de plusieurs mammifères qui se nourrissent de fourmis (tamanoir, tamandua, pangolin, etc.). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, d'un roux plus ou moins clair, habitant l'Amérique tropicale.

fourmilière n. f. Habitation des fourmis. Ensemble des fourmis qui habitent un même endroit. *Fig.* Lieu où s'agitent beaucoup de gens ; ces gens eux-mêmes : *Paris est une fourmilière*. Espace rempli de sang desséché et pulvérisé, qui, à la suite de la fourbure, se forme entre le sabot et l'os du pied du cheval.

fourmi-lion n. m. Nom vulgaire des insectes de la famille des myrmiléonidés, dont les larves se nourrissent de fourmis. Pl. des *fourmis-lions*.

— Encycl. Les mœurs des fourmis-lions ont de tout temps fixé l'attention. Si les insectes adultes sont grêles, ailés, floricoles, leurs larves sont trapues, ramassées, avec des mandibules très grandes en forme de faux. Vivant dans les terres sablonneuses, elles creusent une fosse en entonnoir, s'enterrent au fond et attendent les insectes, surtout les fourmis, qui viennent à y tomber ; elles les étourdissent en leur lançant du sable, les enfouissent et les sucent. Les fourmis-lions sont des insectes élégants, ressemblant vaguement à des libellules.

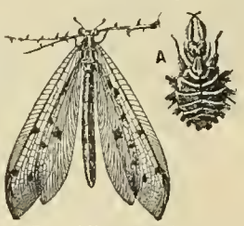

Fourmi-lion : A, sa larve.

fourmillant [*mi, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui est réuni en grand nombre ; où l'on est réuni en grand nombre.

fourmillement [*mi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de fourmiller. Sensation de picotement comme si des fourmis couraient sur la peau.

fourmiller [*mi, ll* mll., *é*] v. n. (rad. *fourmi*). Abonder : *ce fromage fourmille de vers*. Pulluler : *les lapins fourmillent en Australie*. Éprouver du fourmillement : *les pieds me fourmillent*.

fourmillet [*mil, ll* mll., *é*] n. m. *Dialect.* Autre nom du torcol.

Fourmont [*mon*] (Etienne), sinologue français, né à Herblay (Seine-et-Oise) ; auteur de *Grammatica sinica* (1683-1745). — Son frère Michel, orientaliste, professeur de syriaque au Collège de France, né à Herblay (1690-1746).

fournache n. f. Amas d'herbes, de racines et de feuilles, qu'on brûle dans les champs.

fournage n. m. Ce que l'on paye au fournier pour la cuisson du pain. Ce que l'on payait au seigneur pour le four banal.

fournaise [*nè-ze*] n. f. (lat. *fornax, acis*). Grand four. Feu très ardent. *Par ext.* Lieu très chaud : *les parages de la mer Rouge sont une véritable fournaise*. *Fig.* Centre de violente activité.

fournaliste [*lis-te*] n. m. Ouvrier qui dirige le feu d'un four.

fourneau [*nô*] n. m. (dim. de *four*). Construction de maçonnerie ou vaisseau portatif, pour contenir du feu : *fourneau de cuisine*. *Haut fourneau*, fourneau disposé pour produire une chaleur très intense, et destiné à fondre le minerai de fer. *Fourneau à réverbère*, fourneau muni d'un dôme, destiné à rabattre le calorique et à accroître ainsi la chaleur. *Fourneau à charbon*, meule de morceaux de bois se transformant en charbon de bois par combustion lente. *Fourneau de mine*, partie de la mine où l'on introduit la charge de poudre. *Fourneau d'une pipe*, la partie dans laquelle brûle le tabac. *Pop.* Imbécile ; créature méprisable.

— Encycl. *Écon. dom.* On donne le nom de *fourneau* à une construction en maçonnerie ou en tôle fixée contre un des murs d'une cuisine. Cette construction est munie d'un certain nombre de cavités, dans lesquelles on met du charbon de terre, de bois ou de la braise pour cuire et chauffer les aliments. Ces cavités sont souvent recouvertes de rondelles et d'anneaux en fonte, que l'on peut enlever à volonté, pour placer sur le foyer des récipients contenant les aliments à cuire. On donne le même nom à tous les ustensiles servant à cuire les aliments, que ce soient le charbon, le gaz, les essences minérales, l'électricité même, qui remplissent les fonctions de combustible.

Dans les laboratoires, on fait usage de récipients en terre réfractaire, pour diverses préparations ou expériences.

— *Métall. Haut fourneau.* Le haut fourneau se compose d'une grande cavité constituée par deux troncs de cône, appelée cuve (C). Le *gueulard* (G) est la partie supérieure par laquelle on introduit le charbon, le minerai et les fondants ; le *ventre* (V) est la partie la plus large ; l'*étalage* (E) est la partie du tronc de cône inférieur la plus voisine du ventre, et l'*ouvrage* (F) est la partie inférieure de ce même tronc de cône, par où arrive le vent, que les *tuyères* (T) font pénétrer à l'intérieur du haut fourneau ; enfin, le *creuset* (D) est l'endroit où se réunissent les produits de la fusion du minerai, la fonte liquide, sur laquelle surnagent les scories.

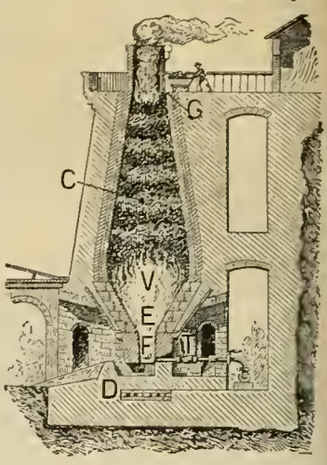

Haut fourneau.

Fourneau (Alfred-Louis), administrateur colonial et explorateur français, né en 1860. Il a exploré une partie du Congo.

Fourneaux, comm. de la Savoie, arr. et à 28 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc ; 1.770 h. Fer, anthracite.

fournée [*né*] n. f. Quantité de pain qu'on fait cuire à la fois dans un four. Ensemble des objets que l'on expose à la chaleur du four : *une fournée de tuiles*. *Fig.* et *fam.* Nombre de personnes nommées ensemble aux mêmes fonctions : *une fournée de pairs, de sénateurs*. Pendant la Terreur, nombre de condamnés envoyés en même temps à l'échafaud : *les fournées de la guillotine*. *Pop. Emprunter un pain sur la fournée*, anticiper la consommation du mariage. (Se dit spécialement de la femme qui a un enfant de son futur époux.)

Fournel (François-*Victor*), littérateur et érudit français, né a Cheppy, m. à Tessé (1829-1894). Il a publié d'intéressants travaux sur le vieux Paris.

Fournels, ch.-l. de c. (Lozère), arr. de Marvejols, sur la Bédaule ; 620 h. — Le cant. a 11 comm., et 4.040 h.

fournerie [*rî*] n. f. Endroit de l'usine métallurgique où sont installés les fours et les fourneaux.

Fournes, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Lille ; 1.790 h. Distilleries.

fournette [*nè-te*] n. f. *Techn.* Petit fourneau à réverbère, qui sert à la calcination de l'émail.

Fourneyron (Benoit), ingénieur français, né à Saint-Etienne, m. à Paris (1802-1867) ; auteur de travaux remarquables sur les turbines hydrauliques.

fourni, e adj. (de *fournir*). Epais, touffu : *bois fourni, barbe fournie*. Approvisionné : *magasin bien fourni*.

fournier [*ni-é*], **ère** n. Qui tient un four public. Celui qui travaille à un four à pain.

fournier [*ni-é*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, de l'Amérique centrale et méridionale.

Fournier [*ni-é*] (Edouard), littérateur français, né à Orléans, m. à Paris (1819-1880). Il s'est fait connaître par des travaux d'érudition littéraire et théâtrale.

Fournier (Jean-Alfred), médecin syphiligraphe français, né à Paris en 1832.

Fournier de Flaix (Ernest), économiste français, né à Bordeaux en 1824.

Fournier-Lhéritier [*ni-é, ti-é*] (Claude), dit **Fournier l'Américain** (parce qu'il avait séjourné à Saint-Domingue), homme politique français, né à Auzon (Haute-Loire), m. à Paris [1745-1825]. Il participa à toutes les agitations et à toutes les grandes journées de la Révolution ; son rôle se réduit à une série de crimes.

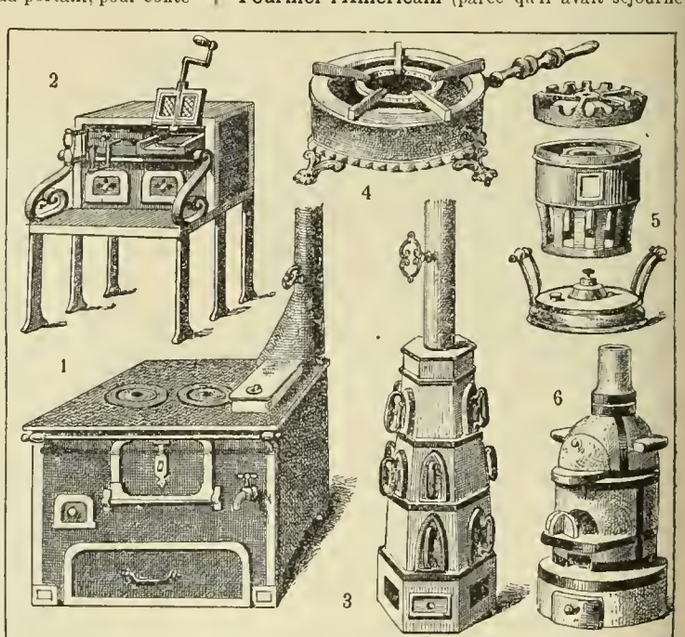

Fourneau : 1. De cuisine, en tôle ; 2. A gaufres ; 3. De repasseuse ; 4. A gaz ; 5. A pétrole ; 6. A essais, pour coupellations et incinérations.

fournil [*ni*] n. m. Lieu où est le four et où l'on pétrit la pâte. Partie d'une habitation munie d'un fourneau et où l'on fait la lessive.

fournilles [*ll* mll., *e*] n. f. pl. Ramilles propres à chauffer les fours.

fourniment [*man*] n. m. Autref., poire à poudre. Auj., objets d'équipement d'un soldat.

FOURRURES

Colobe guéréza
Renard ordinaire
Renard argenté
Loup
Isatis (hiver)
(Renard blanc)
Isatis (été)
(Renard bleu)
Taupe
Genette
Zibeline
Civette
Chat sauvage
Raton laveur
Vison
Fouine
Martre
Mouffette (Sconse)
Putois
Hermine
Lynx
Loutre
Loutre marine
ou d'Alaska
Glouton
Poulain russe
Chèvre de Mongolie
Otarie
(Fausse loutre marine)
Sarigue
(Opossum d'Amérique)
Phalanger renard
(Opossum d'Australie)
Ecureuil petit-gris
Gd chinchilla
Pt chinchilla
Hamster
Géomys
Caracul
Astrakan persianer
Spalax
Breitschwanz persianer
Breitschwanz mort né
Brebis et agneau
de race Caracul
Marmotte bobac
Lièvre
Lapin russe
Grèbe
Lapin argenté
Coypou
ou Castor de la Plata
Ondatra
Lièvre blanc
Cygne
Castor

fournir v. a. (german. *frumjan*). Pourvoir, approvisionner : *fournir une armée de vivres, une maison de vin.* Livrer, procurer : *fournir du travail à quelqu'un. Fig.* Produire, alléguer : *fournir des renseignements.* Accomplir, parcourir en entier : *fournir une longue course. Fournir et faire valoir une dette*, la garantir. V. n. Avoir la vente des provisions : *fournir dans une maison.* Subvenir : *fournir aux besoins de quelqu'un.* Contribuer : *fournir à la dépense.* Suffire : *on ne saurait fournir à tout.* Jouer une carte de la qualité demandée : *à l'écarté, il faut fournir. Barbe, chevelure fournie*, barbe, chevelure abondante. *Maison fournie, marchand fourni*, pourvus de tout ce qui est nécessaire.

fournissement [*ni-se-man*] n. m. Fonds que chaque associé apporte dans une société. Établissement des comptes respectifs de chaque associé.

fournisseur [*ni-seur*] n. m. Entrepreneur chargé de pourvoir à l'entretien d'un corps de troupes. Marchand auquel on a l'habitude d'acheter. *Techn.* Nom donné aux canaux des moules par où pénètre le métal en fusion.

fourniture n. f. Action de fournir, d'approvisionner. Provision fournie ou à fournir : *fourniture de pain, de viande; marché de fournitures.* Ce qui est fourni par certains artisans, tels que les tailleurs, les tapissiers, etc., en confectionnant un objet. Menues pièces, menus outils nécessaires à l'exercice d'une profession. Fines herbes dont on assaisonne la salade (cerfeuil, ciboulette, civette, estragon, etc.) Jeu d'orgue qui donne du volume au son.

— Encycl. *Dr.* Les difficultés qui s'élèvent entre les entrepreneurs et l'administration, au sujet des marchés de fournitures, sont jugées par le conseil d'État, par les tribunaux de droit commun si le marché a été passé pour le compte des départements, des communes et des établissements publics.

Fournols, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 19 kil. d'Ambert, près de la Dore ; 1.310 h.

fournoyer [*noi-ié*] v. a. (de *four*. — Se conj. comme *aboyer.*) Exposer (les cocons) à une forte chaleur pour étouffer les chrysalides.

Fouron-le-Comte, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.260 h.

fourquet [*kè*] n. m. Pelle ovale, percée de fentes longitudinales, dont se servent les brasseurs pour remuer le moût.

fourquette [*kè-te*] n. f. Crin métallique pour fixer les lignes et les hameçons au fond de l'eau.

Fourquevaux [*ke-vô*] (Raymond de Beccarie de Pavie, baron **de**), homme de guerre et diplomate français, né à Toulouse, m. à Narbonne (1509-1574). En 1565, il fut ambassadeur en Espagne.

fourquine [*ki-ne*] n. f. Petite fourche d'appui de mousquet ou d'arquebuse.

fourrage [*fou-ra-je*] n. m. (de *feurre*). Herbe, paille, foin, etc., pour la nourriture et pour l'entretien des bestiaux : *le sainfoin donne un excellent fourrage.* Se dit de toute herbe que l'on coupe à l'armée pour nourrir les chevaux : *faire du fourrage.* Ration de paille d'avoine qu'on donne à une vache : *il faut trois gerbes battues pour former un fourrage.*

— Encycl. Le plus communément, on appelle *fourrages* les foins des prairies artificielles fournis par les diverses plantes fourragères occupant le sol plusieurs années consécutives (luzerne, sainfoin, trèfle, ajonc, lupuline, ray-grass, vulpin, léole, flouve, fromental, etc.), maïs, en réalité, toutes les autres plantes qui entrent dans l'alimentation du bétail peuvent être comprises sous cette dénomination : les graminées ou légumineuses (trèfle incarnat, vesce, gesse, jarosse, pois gris, feverole, lentille, maïs, sorgho, seigle, avoine, sarrasin, choux), racines (carottes, raves, betteraves, panais, etc.) et même les tubercules (pommes de terre, topinambours).

fourrage [*fou-ra-je*] n. m. *Mar.* Action de mettre de la fourrure sur un câble.

fourragement [*fou-ra-je-man*] n. m. Action de fourrager.

fourrager [*fou-ra-jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il fourragea, nous fourrageons.*) Couper ou amasser du fourrage : *fourrager dans un champ.* Ravager, saccager : *l'ennemi fourrageait dans la contrée. Fig.* Mettre du désordre : *fourrager dans des papiers.* Plagier : *fourrager dans les livres d'autrui.* V. a. Saccager : *fourrager tout un pays. Fam.* Chiffonner, mettre en désordre : *fourrager des dentelles.*

fourrager [*fou-ra-jé*], **ère** adj. Se dit des plantes propres à être employées comme fourrage : *espèces fourragères.* N. f. Pièce de terre consacrée à la production de fourrages verts. Ornement de l'uniforme militaire, ayant pour origine la corde à fourrage. Cadre en bois placé aux extrémités d'une voiture destinée à transporter du fourrage, et, *par ext.*, la voiture elle-même. (V. la planche Artillerie.)

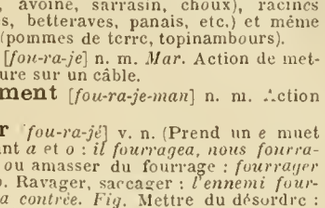
Fourragère (1871).

fourrageur [*fou-ra*] n. et adj. m. Celui qui, en temps de guerre, va sur le terrain ennemi pour enlever du fourrage. Cavalier d'un peloton qui combat en ordre dispersé : *charger en fourrageurs. Charge en fourrageurs*, sonnerie militaire. (V. charge.) *Par anal.* Maraudeur. *Fig.* Fureteur.

fourrageux, euse adj. Syn. de fourrager.

fourré [*fou-ré*], **e** adj. (de *fourrer*). Touffu, épais : *bois fourré.* Doublé, garni d'une peau qui a encore son poil : *manteau fourré. Monnaie fourrée*, monnaie de cuivre recouverte d'or ou d'argent. *Langue fourrée*, langue d'animal recouverte d'une autre peau avec laquelle on la fait cuire. *Pain fourré*, pain qu'on a ouvert encore chaud, pour y introduire du beurre, du foie gras, etc. *Bonbons fourrés*, bonbons dont l'intérieur contient de la crème, etc. *Escr. Coup fourré*, coup porté et reçu en même temps par chacun des deux adversaires, et *fig.*, mauvais office rendu en secret. *Hist. Pair fourré*, pair faite de mauvaise foi, avec l'intention de la rompre lorsque l'intérêt particulier de chaque partie l'exigera. (Se dit particulièrement de la *paix de Longjumeau*, en 1568, entre catholiques et protestants, et qui ne dura que six mois). N. m. Endroit très épais d'un bois : *la louve aime les fourrés.* Loc. prov. : *Innocent fourré de malice*, homme malicieux qui feint d'être simple et bon.

Fourreau.

fourreau [*fou-ró*] n. m. (goth. *fodr*). Gaine, étui allongé servant d'enveloppe à un objet quelconque : *fourreau de parapluie, d'épée.* Robe de femme ou d'enfant, droite et étroite. Cartouche renfermant plusieurs pots à feu d'artifice. Sac de feuilles de parchemin superposées, dans lequel on enferme l'or pour le battre. Morceau de peau servant à couvrir le trait d'un harnais à l'endroit où il frotte contre le flanc du cheval. *Fam. Coucher dans son fourreau*, tout habillé. Prov. : **La lame use le fourreau,** une grande activité d'esprit altère la santé ; l'âme use le corps.

fourrée [*fou-ré*] n. f. Parc en fer à cheval, où l'on amarre des filets pour retenir les poissons quand la marée se retire.

fourrelier [*fou-re-li-é*] n. m. Marchand ou fabricant de fourreaux. Syn. de gainier.

fourrer [*fou-ré*] v. a. (de l'anc. fr. *fuerre*, fourreau). Garnir de fourrure : *fourrer une robe. Fourrer un cordage*, l'entourer d'une enveloppe protectrice de bitord et de vieille toile. *Fam.* Enfoncer : *fourrer les mains dans ses poches.* Introduire : *fourrer quelqu'un dans une affaire.* Enfermer : *fourrer quelqu'un au cachot.* Mettre parmi d'autres choses. Donner avec excès et mal à propos : *fourrer des friandises à un enfant.* Donner avec violence : *fourrer un soufflet à un insolent. Fam. Fourrer son nez dans*, se mêler indiscrètement de. *Fourrer quelqu'un dedans*, le tromper. **Se fourrer** v. pr. S'introduire : *se fourrer dans une société.* Se jeter accidentellement : *se fourrer dans une vilaine affaire.*

fourreur [*fou-reur*] n. et adj. m. Qui travaille en pelleterie. Marchand de fourrures.

fourrier [*fou-ri-é*] n. m. (de *feurre*). Sous-officier chargé de distribuer les vivres, de pourvoir au logement des soldats en route, et adjectiv. : *sergent* (ou *maréchal des logis*) *fourrier ; caporal, brigadier fourrier.* Autref., officier précédant un prince en voyage et chargé d'arrêter les logements de la cour. *Fig.* Avant-coureur. (En ce dernier sens, on rencontre quelquefois le féminin ; Corneille a dit de l'Aurore : *cette belle fourrière*). *Etre bon fourrier*, savoir, en partageant un plat, bien servir tout le monde.

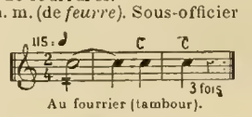
Au fourrier (tambour).

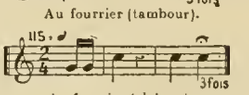
Au fourrier (clairon).

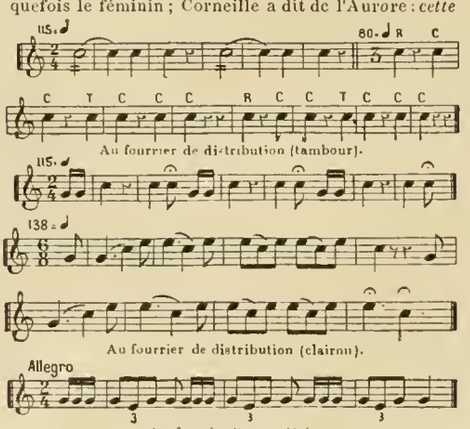
Au fourrier de distribution (tambour).

Au fourrier de distribution (clairon).

Au fourrier (trompette).

fourrière [*fou-ri*] n. f. Lieu de dépôt des bestiaux, des chevaux, des voitures, des chiens, etc., qu'on a saisis pour dégâts, dette ou contravention, jusqu'à leur vente ou jusqu'au payement des dommages qu'ils ont causés. Autref., lieu où l'on serrait le fourrage, le bois, etc.

— Encycl. *Admin.* Lorsqu'un animal est pris en délit, c'est-à-dire trouvé à l'abandon et causant du dommage, la personne lésée qui s'empare de l'animal doit le conduire au lieu de dépôt désigné par le maire : celui-ci avertit le maître de l'animal. Huit jours après la mise en fourrière, si l'animal n'est pas réclamé et si le dommage n'est pas payé, l'animal est vendu, à la requête de la partie lésée (sur simple ordonnance du juge de paix), et le prix obtenu sert au règlement du dommage et des frais divers.

La mise en fourrière des animaux peut avoir lieu non seulement par suite d'une mesure administrative et de police, mais aussi par suite d'une mesure d'instruction criminelle, au cas de saisie d'animaux.

Quant aux animaux vaguant sur la voie publique sans conducteur, la police se charge de les mener à la fourrière. La fourrière recueille aussi des objets mobiliers trouvés sur la voie publique.

fourrure [*fou-ru-re*] n. f. (de *fourrer*). Peau d'animal préparée et garnie de son poil pour doubler, garnir ou orner des vêtements : *les fourrures de zibeline sont très estimées.* Vêtement garni de fourrure : *dame qui a mis sa fourrure.* Peau d'animal très touffue : *la fourrure du chat est très électrique. Blas.* Certains émaux de l'écu représentant des peaux qui doublent des vêtements. (V. la planche et l'article blason). Touffe d'herbe laissée dans les prés par les bestiaux. Vieille toile ou vieux filin qui fourre un cordage. Bois de remplissage des pièces de construction. Pyramide de chaudrons entrant les uns dans les autres. En orfèvrerie, opération frauduleuse qui consiste à augmenter le teneur en métal commun d'un alliage déterminé, ou d'évider des pièces d'or par une petite ouverture pour remplir ensuite la cavité avec un métal commun.

— Encycl. *Mode.* La coutume de se vêtir des dépouilles d'animaux tués à la chasse remonte aux peuples primitifs et s'est perpétuée dans les âges, mais en subissant les caprices de la mode. En France, il faut arriver jusqu'au moyen âge pour voir les fourrures être d'un emploi que les relations entre l'Europe et l'Asie, établies par les croisades, contribuèrent encore à étendre. L'hermine, le petit-gris, le vair sont alors les pelleteries les plus estimées, et des lois somptuaires en réservent l'usage aux nobles et aux puissants. Un instant éclipsée, la mode des fourrures reprend au XVIe et au XVIIe siècle. Enfin, de nos jours, le commerce des fourrures donne lieu à des transactions très importantes. Indépendamment des grands animaux (ours, lions, tigres, etc.), dont on utilise les peaux pour faire des tapis, les fourreurs préparent les dépouilles de nombreux animaux, uniquement pour les besoins de la mode, qui en confectionne d'admirables vêtements ou parures pour dames (jaquettes pèlerines, paletots, collets, boléros, étoles, écharpes, cravates, manchons, etc.) ; les tailleurs pour homme, utilisent certaines fourrures pour doubler des pelisses, faire des cols ou confectionner des paletots d'automobilistes. En règle, tous les animaux à fourrure sont chassés pour leur pelage, mais il en est de plus estimés les uns que les autres pour la qualité de la fourrure elle-même, sa rareté ou la difficulté de se la procurer. Parmi les animaux dont on utilise la fourrure, citons : hermine, zibeline, martre, chinchilla, fouine, putois, civette, castor, vison, chat sauvage, genette, loup, renard, renard argenté, isatis (renard bleu et renard blanc), lynx, loutre, loutre marine ou d'Alaska, otarie (fausse loutre de mer), caracul (avec les variétés breitschwanz [m. allem. qui signifie *large queue*] mort-né ou persianer [de Perse], astrakan et caracul proprement dit, déterminées par l'âge de l'agneau et les conditions d'élevage des brebis), glouton, mouffette (sconse), sarigue et phalanger (opossum), écureuil, petit-gris, hamster, raton laveur, géomys, spalax, marmotte, ondatra, coypou (ou castor de la Plata), colobe, taupe, lièvre et jusqu'au lapin, qui sert souvent à l'imitation des autres fourrures. Les peaux de cygne et de grèbe débarrassées de leurs plumes sont de véritables fourrures.

— *Conservation des fourrures.* Les fourrures, même enveloppées avec soin dans un linge et saupoudrées de vétiver, camphre, poivre, pyrèthre, etc., sont souvent attaquées par les mites, et la façon la plus sûre de les conserver est encore de les battre fréquemment à l'air.

Fours [*four*], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 56 kil. de Nevers ; 1.450 h. Porcelaine. — Le cant. a 10 comm., et 9.180 h.

Fourtou (Marie-François-Oscar Bardi **de**), homme politique français, né à Ribérac, m. à Paris (1836-1897) ; ministre de l'intérieur en 1877, pendant la période de réaction du Seize-Mai.

Fourvière (*Notre-Dame de*), célèbre église, lieu de pèlerinage, sur une colline qui domine Lyon, à l'emplacement de l'ancien forum de Trajan, qui fut témoin du martyre de saint Pothin, premier évêque de Lyon ; œuvre de l'architecte P. Bossan.

fourvoiement [*voi-man*] n. m. (de *fourvoyer*). Erreur de celui qui se fourvoie, se trompe. *Fig.* Erreur intellectuelle ou morale.

fourvoyant [*voi-i-an*], **e** adj. Qui est de nature à fourvoyer (au *prop.* et au *fig.*) : *chemins, conseils fourvoyants.*

fourvoyer [*voi-ié*] v. a. (de *fors*, et *voie*. — Se conj. comme *aboyer.*) Égarer, détourner de chemin : *guide qui a fourvoyé des voyageurs. Fig.* Mettre dans l'erreur. **Se fourvoyer** v. pr. Se tromper, s'égarer, se perdre.

Fou-San ou **Fusan,** v. de Chine (Kouang-Toung), sur le Si-Kiang ; 700.000 h.

Fou-San, v. de Corée (prov. de Kieng-Siang), sur la côte orientale de la péninsule ; 44.000 h.

Fousi-Yama, *Géogr.* V. Foudji-Yama.

Foussais, comm. de la Vendée, arr. et à 13 kil. de Fontenay-le-Comte, sur un affluent de la Vendée, 1.560. Église romane.

Fousseret [*fou-se-rè*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne, arr. et à 33 kil. de Muret, au-dessus de la Longe ; 1.770 h. — Le cant. a 15 comm. et 6.560 h.

foustanelle n. f. V. fustanelle.

Fouta-Djallon ou **Fouta-Djalon,** massif montagneux (2.000 m. d'alt.), et région du sud de la Sénégambie ; capit. *Timbo.* Sous le protectorat de la France depuis 1899.

foutaise [*té-ze*] n. f. *Pop.* Bagatelle, fichaise.

Fou-Tcchéou, v. et port de la Chine, capit. de la prov. de Fo-Kien, près de l'embouchure du Si-Ho ; 624.000 h. Grand arsenal, qui fut bombardé par l'amiral Courbet en 1884.

fouteau [*tô*] n. m. (dimin. de *fou*). Nom vulgaire du *hêtre.*

foutelaie [*lè*] n. f. Lieu planté de fouteaux.

foutre v. a. (lat. *futuere*). *Pop.* Mettre brusquement : *foutre ses outils à terre.* Appliquer violemment : *foutre des coups. Foutre la paix,* laisser tranquille. *Foutre le camp,* déguerpir. *Foutre !* interjection grossière qui exprime l'étonnement, etc. **Se foutre** v. pr. S'inquiéter peu, se moquer : *se foutre du monde. Se foutre par terre,* tomber.

foutreau [*trô*] ou **foutro** n. m. *Arg. milit.* Moment de l'action dans une bataille. Jeu de caserne, consistant surtout à distribuer, selon le hasard des cartes, de fortes taloches dans la main ou sur les doigts des perdants avec un mouchoir roulé très serré. (Le mouchoir ainsi tordu est appelé lui-même. *Monsieur le Foutreau* ou *Père Foutro.*

foutriquet [*kè*] n. m. Petit homme dont on fait peu de cas, que l'on veut déprécier.

foutu, e adj. *Pop.* Fait, exécuté : *un gaillard bien foutu.* Perdu : *malade foutu ; affaire foutue.*

fovéiforme adj. (du lat. *foveola*, petite fosse, et de *forme*). En forme de fossette.

fovéolaire [*lè-re*] adj. (de *fovéole*). Dont la superficie est creusée de fossettes.

fovéole n. f. (du lat. *foveola*, petite fosse). Creux à la surface du corps. Syn. de fossette.

fovéolé, e adj. (de *fovéole*). Chargé de fossettes.

fovic [*vik*] n. m. Substance employée pour la teinture des laines, et qui remplace le sumac.

Foville (Alfred **de**), statisticien français, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, né à Paris en 1842.

Fowler (Thomas), médecin anglais, né à York (1736-1801). Il a donné son nom à la *liqueur de Fowler*, à base d'arséniate de potasse, qui s'emploie à la

dose de 2 à 20 gouttes par jour, dans presque tous les cas d'affaiblissement des fonctions de la nutrition et dans les états névropathiques.

Fox [*fokss*] (George), fondateur de la secte des quakers en Angleterre ; né à Drayton (1624-1690).

Fox (Charles James), homme d'État anglais, né à Westminster, m. à Chiswick (1749-1806). Chef du parti whig et éloquent adversaire de Pitt, il demeura toute sa vie partisan de l'alliance de son pays : avec la France et l'Amérique. Le dérèglement de sa vie fit tort à son talent et à son influence politique.

foxé [*fok-sé*], **e** adj. (de l'ang. *fox*, renard). *Vitic. Goût foxé, saveur foxée*, se disent d'un goût, d'une saveur *sui generis*, particuliers aux cépages américains issus du *vitis Labrusca*.

fox-hound n. m. (m. angl.). Chien courant anglais, dressé pour chasser le renard.

fox-terrier [*foks-tè-ri-é*] n. m. Espèce de chien. Pl. des *fox-terriers*. V. TERRIER.

Foy [*foï*] (Maximilien-Sébastien), général français, né à Ham (Somme), m. à Paris (1775-1825). Il couvrit la retraite de l'armée d'Espagne en 1813, et fut blessé à Waterloo. Député libéral en 1819 et en 1824, il s'acquit une grande popularité par sa parole franche et chaleureuse. Ses obsèques furent l'occasion d'une imposante manifestation libérale, et une souscription nationale dota ses enfants.

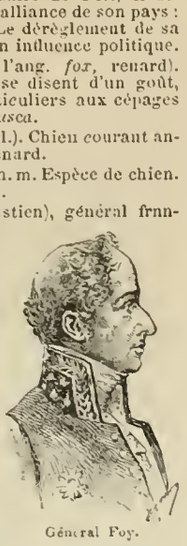

Général Foy.

Foy (*Monument du général*), statue et bas-reliefs, par David d'Angers, au cimetière du Père-Lachaise (Paris).

foyard [*foï-iar*] n. m. Nom vulgaire du *hêtre*.

Foyatier [*foï-ia-ti-é*] (Denis), sculpteur français, né à Bussière (Loire), m. à Paris (1793-1863) ; auteur de *Spartacus* (Louvre) et de la statue équestre de *Jeanne d'Arc*, à Orléans.

foyer [*foï-ié*] n. m. (b. lat. *focarium* ; du lat. *focus*, foyer). Lieu où l'on fait le feu ; le feu lui-même : *éteindre un foyer*. Dalle que l'on scelle devant la cheminée pour isoler le feu du parquet. Partie d'un fourneau ou de tout autre appareil où l'on place le feu. Petit tapis qui se met devant une cheminée. *Par ext.* Maison, demeure, famille : *trouver son foyer désert. Foyer des acteurs*, partie du théâtre où se rassemblent les acteurs, les auteurs et quelques privilégiés. *Foyer du public*, partie du théâtre où le public se réunit dans les entr'actes. *Fig.* Centre actif, siège principal : *le foyer de la rebellion, le foyer d'une maladie. Physiq.* Point d'où partent les rayons lumineux. Le point en dehors d'une lentille ou d'un miroir où les rayons lumineux viennent se réunir. Pl. Pays natal : *revoir ses foyers. Foyers d'une ellipse*, V. ELLIPSE.

— ENCYCL. *Techn.* Un foyer se compose en principe d'une *porte* permettant l'introduction du combustible, d'une *sole* empêchant la porte d'attcindre une température trop élevée, d'une *grille* constituée par des barreaux de fonte suffisamment espacés pour donner libre accès à l'air, mais pas assez pour laisser passer le combustible enflammé ou non. Les extrémités ou *talons* des barreaux de grille s'appuient sur des supports ou *galoches*. L'*autel* a pour objet de relever la flamme pour qu'elle n'exerce pas une action directe contre la lame d'eau de la boite à feu ; enfin, le *cendrier* reçoit les cendres, scories et mâchefer.

Le foyer est placé intérieurement ou à l'extérieur, suivant le type des chaudières ; celles à haute pression ont un foyer intérieur (*locomotives*). Les foyers extérieurs sont utilisés pour le chauffage des chaudières industrielles.

— *Milit. Foyer du soldat.* On a donné ce nom à des établissements créés dans certaines garnisons en dehors de la caserne et destinés à offrir aux sous-officiers, caporaux et soldats, un lieu de repos et de distraction. Un foyer comprend en général des salles de lecture et de correspondance, une buvette (où ne sont vendues que des boissons hygiéniques).

Foyle, fleuve côtier de l'Irlande méridionale. Il baigne Londonderry et forme le large estuaire du *lough Foyle*.

fra n. m. (abrév. de l'ital. *frate*, frère). Mot qui, chez les Italiens, précède un nom propre désignant un moine : *fra Paolo*.

Fra Angelico. *Biogr.* V. GIOVANNI.

frac [*frak*] n. m. Habit d'homme serré à la taille et à basques étroites. Habit noir de cérémonie.

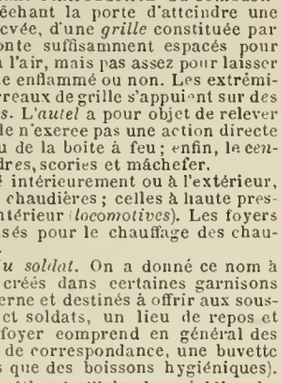

Frac : Au XVIIIe siècle et en 1815.

fracas [*ka*] n. m. (ital. *fracasso*). Rupture ou fracture avec violence et bruit : *le fracas des vagues sur les roches. Par ext.* Tumulte : *le fracas de la rue*. Bruit qui ressemble à celui d'une chose qui se brise : *le fracas du tonnerre*. Eclat bruyant : *les hommes vains aiment le fracas*.

Fracasse.

Fracasse ou *le Capitaine Fracasse* (en ital. *Fracasso*), type de la Comédie italienne qui représente le soldat fanfaron.

Fracasse (*le Capitaine*), roman. V. CAPITAINE.

fracassement [*ka-se-man*] n. m. Action de fracasser. (Peu us.)

fracasser [*ka-sé*] v. a. Briser, mettre en pièces avec bruit : *le vent fracasse les chênes*. Rompre ; *se fracasser la jambe*.

Fracastori (Jérôme), médecin italien et poète latin, né à Vérone, m. à Caffi (1483-1553) ; auteur d'un célèbre poème latin sur la *Syphilis*.

frachoir n. m. Petit râteau en usage dans certaines régions viticoles pour égrapper la vendange.

fraction [*frak-si-on*] n. f. (du lat. *fractio*). Action de briser : *la fraction du pain*. Portion, partie : *le sou était une fraction de la livre. Arith.* Nombre exprimant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en parties égales. *Fraction décimale*, fraction exprimant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en un nombre de parties égal à dix ou à une puissance de dix, comme cent, mille, etc. (Dans les fractions décimales, il n'y a pas d'unité entière ; la place des unités est occupée par un 0, ex. : 0,855). *Fraction ordinaire*, fraction représentée par deux termes, le numérateur et le dénominateur, placés l'un au-dessous de l'autre et séparés par un trait horizontal : $\frac{4}{5}$.

— ENCYCL. *Math.* On obtient une fraction lorsque, après avoir partagé une unité en un certain nombre de parties égales, on considère une ou l'on groupe plusieurs de ces parties. Le nombre de parties égales qui forment l'unité est le *dénominateur* de la fraction, le nombre de ces parties égales que l'on a groupées est le *numérateur*. Numérateur et dénominateur sont dits les *termes* de la fraction. On énonce une fraction en énonçant d'abord son numérateur, puis son dénominateur en faisant suivre ce dernier de la terminaison *ième*. Si l'on partage un entier en 8 parties égales et que l'on groupe 5 de ces parties, on obtient une fraction que l'on écrit $\frac{5}{8}$ et que l'on énonce *cinq huitièmes*.

Si l'on partage plusieurs entiers en huitièmes par exemple, et que l'on groupe plus de huit de ces parties, on obtient une *expression fractionnaire*, que l'on écrit et que l'on énonce comme une fraction proprement dite. Ex. : $\frac{12}{8}$ (*douze huitièmes*).

Les fractions et les expressions fractionnaires sont soumises aux règles suivantes :

1° Si l'on multiplie le numérateur d'une fraction par un nombre, sans changer le dénominateur, ou bien si l'on divise le dénominateur d'une fraction par un nombre sans changer le numérateur, la fraction est rendue ce nombre de fois plus grande.

2° Si l'on multiplie le dénominateur d'une fraction par un nombre sans changer le numérateur, ou bien si l'on divise le numérateur d'une fraction par un nombre sans changer le dénominateur, la fraction est rendue ce nombre de fois plus petite.

3° Lorsqu'on multiplie ou que l'on divise les deux termes d'une fraction par un même nombre, la fraction ne change pas de valeur.

Ce dernier principe permet de *simplifier une fraction*, c'est-à-dire, dans certains cas, de trouver une fraction égale à la fraction donnée et qui soit exprimée avec des termes plus simples.

Il permet ainsi de *réduire plusieurs fractions au même dénominateur*, c'est-à-dire de trouver des fractions respectivement égales aux fractions proposées, mais qui aient toutes le même dénominateur.

Si le dénominateur d'une fraction est 10 ou une puissance de 10, la fraction est dite *décimale ;* on simplifie l'écriture de ces fractions décimales en n'écrivant pas le dénominateur et en le remplaçant par une virgule séparant sur la droite du numérateur un nombre de chiffres égal à l'exposant de la puissance de 10 qui devait figurer au dénominateur.

Fractions continues. — Expression de la forme

$$\cfrac{1}{a+\cfrac{1}{b+\cfrac{1}{c+1}}}\quad \text{etc.}$$

où *a*, *b*, *c*, sont des nombres entiers.

fractionnaire [*frak-si-o-né-re*] adj. *Arith.* Qui a la forme d'une fraction. *Expression fractionnaire*, fraction dont le numérateur est supérieur au dénominateur, V. FRACTION. *Nombre fractionnaire*, composé d'un nombre entier et d'une fraction. ANT. **Entier, total.**

fractionnement [*frak-si-o-ne-man*] n. m. Action de fractionner. Résultat de cette action.

fractionner [*frak-si-o-né*] v. a. (du lat. *frangere*, supin *fractum*, briser). Diviser par fractions.

fracto-cumulus n. m. (du lat. *fractus*, brisé, et de *cumulus*). Nuage venteux.

fracturant [*ran*], **e** adj. Qui est de nature à fracturer.

fracture n. f. (lat. *fractura*). Rupture avec effort : *la fracture d'une porte*. Solution de continuité qui en résulte : *les fractures de l'écorce terrestre. Chir.* Rupture violente d'un os ou d'un cartilage dur : *les fractures se traitent par l'immobilisation des parties blessées*.

— ENCYCL. *Chir.* On divise les fractures d'après la cause qui les produit en fractures *directes* par violence extérieure ; *indirectes* par contre-coup et par *contraction musculaire*. On doit y ajouter les *fractures spontanées*.

La fracture est *complète* ou *incomplète*, suivant que l'os est, ou non, complétement divisé en deux fragments au moins ; *compliquée*, quand elle s'accompagne d'autres désordres.

Les signes des fractures sont : la douleur vive au point de fracture par pression exercée sur ce point, l'impuissance du membre, le gonflement des parties molles, l'épanchement sanguin, la déformation ou la mobilité anormale du membre, etc.

L'examen *radioscopique* ou *radiographique* rend généralement le diagnostic plus facile et plus précis.

La réunion des os s'opère par un tissu de nouvelle formation, désigné sous le nom de *cal*.

Le traitement consiste à remettre les fragments dans leur position normale ; à *réduire* la fracture ; puis à placer le membre dans un appareil plâtré et dans une position convenable. Dans les fractures de cuisse, le maintien en bonne position des fragments ne peut s'obtenir que par la traction continue.

De plus en plus on tend à diminuer la période d'immobilisation, et on recourt au massage pour hâter la consolidation.

— *Art vétér.* Les fractures chez les grands animaux sont en général un arrêt de mort ; car la valeur pécuniaire de la bête est souvent inférieure aux frais que nécessiterait un long traitement, et, d'autre part, après la guérison, l'animal aurait perdu la plus grande partie de sa valeur primitive.

fracturer [*ré*] v. a. (de *fracture*). Casser, briser, forcer : *fracturer un coffre-fort*.

Fra Diavolo (*Frère Diable*), de son vrai nom *Michel* PEZZA, célèbre chef de brigands italiens. Il devint un des chefs bourboniens et lutta contre la domination des Français à Naples. Pris en 1806, il fut pendu sur l'ordre du colonel Hugo.

Fra Diavolo, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber (1830) ; livret tiré de l'histoire du brigand Fra Diavolo ; partition élégante, fertile en motifs charmants.

fragaria n. m. Nom scientifique du genre *fraisier*.

fragiforme adj. (du lat. *fragum*, fraise, et de *forme*). Qui présente l'apparence d'une fraise.

fragile adj. (lat. *fragilis ;* de *frangere*, briser). Aisé à rompre, sujet à se casser : *le verre est très fragile. Fig.* Sujet à succomber : *nature fragile*. Mal assuré : *santé, fortune fragile*. ANT. **Solide, durable.**

fragilement [*man*] adv. Avec fragilité.

fragilité n. f. (de *fragile*). Disposition à être brisé : *la fragilité du verre. Fig.* Instabilité : *la fragilité des choses humaines*. Facilité à succomber : *la fragilité de l'homme*.

fragment [*man*] n. m. (lat. *fragmentum ;* de *frangere*, briser). Morceau d'un objet qui a été brisé, rompu : *fragment de porcelaine*. Ce qui reste d'un ouvrage ancien : *il ne nous reste que des fragments de l'œuvre de Ménandre*. Morceau extrait d'un livre, d'un discours. *Fig.* Partie d'une chose, par rapport au tout : *connaître la vérité par fragments*.

Fragment d'un journal intime, ouvrage posthume de Henri-Frédéric Amiel, publié en 1883 ; impressions, notées au jour le jour, d'une âme incapable d'action et dévorée par l'excès d'analyse.

fragmentable [*man*] adj. Susceptible de se réduire en fragments.

fragmentaire [*man-tè-re*] adj. Divisé par fragments, par lambeaux.

fragmentairement [*man-tè-re-man*] adv. Par fragments. Progressivement.

fragmentation [*man-ta-si-on*] n. f. Action de partager en fragments.

fragmenter [*man-té*] v. a. Partager en fragments : *fragmenter un Etat, une compagnie*.

fragmenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] adj. Qui résulte d'une réunion de fragments.

fragmentisme [*man-tis-me*] n. m. *Fam.* Auteur qui n'écrit que des fragments.

fragon n. m. Genre de liliacées, comprenant de petits arbrisseaux de France : *le fragon épineux ou petit houx a des baies rouges comestibles*.

Fragonard [*nar*] (Jean-Honoré), peintre et graveur français, né à Grasse, m. à Paris (1732-1806) ; auteur de peintures charmantes, mais souvent licencieuses, dans la manière galante du XVIIIe siècle. Principales œuvres : *le Serment d'amour, l'Heure du berger, le Verrou, la Chemise enlevée*, etc. — Son fils, ALEXANDRE-EVARISTE, né à Grasse, m. à Paris (1780-1850), élève de David, fut peintre et sculpteur.

Fragonard.

fragrance n. f. (de *fragrant*). Odeur agréable.

fragrant [*gran*], **e** adj. (lat. *fragrans*). Odorant, parfumé.

Fraguier [*ghi-é*] (abbé Claude-François), érudit français, né et m. à Paris (1666-1728) ; un des rédacteurs du *Journal des savants*.

frai [*frè*] n. m. Action de frayer. Temps où a lieu la ponte chez les poissons et les batraciens : *la pêche est interdite pendant le frai*. Ces œufs mêmes. Petits poissons pour peupler : *jeter du frai dans un étang*.

frai [*frè*] n. m. Diminution du poids d'une monnaie, par suite du frottement et de l'usage.

fraîche adj. et n. f. V. FRAIS.

fraîchement [*frè-che-man*] adv. Au frais : *être logé fraîchement*. Récemment : *tout fraîchement arrivé. Fam.* Avec peu d'empressement, de cordialité : *être reçu fraîchement*.

fraîcheur [*frè*] n. f. (de *frais*). Frais, agréable. Froid, froidure : *la fraîcheur du soir*. Maladie, douleur causée par un froid humide : *attraper une fraîcheur. Fig.* Brillant, éclat agréable des fleurs, du teint : *visage, tableau plein de fraîcheur*. Vivacité agréable de ce qui est encore à son début : *la fraîcheur des impressions*. Caractère de ce qui est simple, pur : *la fraîcheur des sentiments*. Vent très faible.

fraîchir [*frè*] v. n. (de *frais*). *Mar.* Se dit du vent qui devient plus fort : *la brise fraîchit*. Devenir plus frais, en parlant de la température. V. imp. : *il fraîchit*.

fraie [*frè*] ou **fraieson** [*frè-zon*] n. f. Temps du frai des poissons.

fraînte n. f. *Techn.* V. FREINTE.

Fraipont [*frè-pon*], comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), près de la Vesdre ; 1.640 h. Fabrique d'armes ; tanneries ; zinc.

Fraipont (Gustave), peintre et graveur belge, né à Bruxelles en 1849. Il a donné de belles lithographies, des aquarelles, des pastels, etc. ; et publié des traités relatifs à l'art, illustrés par lui-même.

frairie [*frè-ri*] n. f. (du bas lat. *fratria*, société). Partie de divertissement, de bonne chère. Fête patronale de village. Fête populaire.

frais, fraîche [*frè, frè-che*] adj. (de l'anc. haut allem. *frisc*). Légèrement froid : *brise fraîche*. Qui ne tient pas chaud : *la toile est fraîche*. Qui a de l'éclat, de la fraîcheur : *teint frais*. Qui n'est pas fatigué ou qui a recouvré ses forces : *troupes fraîches, chevaux frais. Ironiq.* Qui est dans un fâcheux état : *si votre mère l'apprend, vous voilà fraîche !* Se dit des choses sujettes à se sécher ou à se corrompre et qui n'ont point encore souffert d'altération : *pain frais, poisson frais, œufs frais. Fig.*

Récent : *nouvelles de fraîche date. Argent frais*, récemment reçu ou envoyé. *Mar. Vent frais*, brise assez forte. *Bon frais*, bonne brise. *Grand frais*, forte brise. N. m. Froid agréable : *prendre le frais*. Ce qui est frais : *demander du frais*. Lieu frais : *mettre du vin au frais*. Par plaisant., *mettre au frais*, en prison. Autref., fresque : *peindre à frais*. N. f. Moment du jour où il fait frais : *sortir à la fraîche. A la fraîche!* cri par lequel les marchands de coco, etc., invitent les passants à se désaltérer. Faible vent de terre ou du large, qui souffle le matin ou le soir. Prairie bien arrosée. Adv. : *boire frais*. Récemment (varie par euphonie) : *fleur fraîche cueillie. De frais* loc. adv. Depuis peu : *peint de frais; rasé de frais*. ANT. **Blême, hâve. Défraîchi, foncé.**

frais [*frè*] n. m. pl. (de l'anc. haut allem. *fridu*, paix, dans le sens de *amende*). Dépense, dépens : *faire de grands frais*. Dépenses qu'occasionne un procès : *les frais sont à la charge de la partie qui succombe. Faux frais*, petites dépenses imprévues. *Frais de représentation*, sommes supplémentaires allouées à certains fonctionnaires pour réceptions, etc. *Les frais de la guerre*, au fig., ce qu'il y a d'onéreux, de pénible en quelque chose : *les gouvernants s'amusent et le contribuable paye les frais de la guerre. Se mettre en frais*, dépenser plus que de coutume. *En être pour ses frais*, dépenser, se donner du mal, sans retirer de profit. *Faire ses frais*, retirer d'une affaire, d'une entreprise, etc., juste ce qu'elle avait coûté, sans bénéfice ni perte. *Fig.* Déployer : *se mettre en frais de coquetterie. A peu de frais* loc. adv. Sans beaucoup de peine, sans dépenser beaucoup : *briller, voyager à peu de frais*.

— ENCYCL. *Dr. Frais de dernière maladie*. On désigne ainsi les sommes dues aux médecins et pharmaciens à l'occasion de la maladie dont le débiteur est mort. Les frais de dernière maladie, qui sont une dette de communauté, sont privilégiés, et ce privilège s'exerce après ceux des frais de justice et des frais funéraires.

Frais funéraires. Ce sont les dépenses occasionnées par les formalités et cérémonies qui accompagnent l'inhumation ou la crémation d'une personne. Les frais funéraires sont privilégiés immédiatement après les frais de justice.

Frais de justice. Justice civile. Les frais de justice comprennent les droits perçus par le Trésor (timbre, enregistrement des actes de procédure, à l'exception des actes d'avoués) et les émoluments des officiers ministériels, lesquels sont établis d'après des tarifs déterminés par des décrets ou des lois. Indépendamment de ces émoluments, les avoués et huissiers ont l'usage de compter des honoraires. Les honoraires de l'avocat sont à la charge de son client et ne font pas partie des frais de justice. Le jugement indique par qui les frais doivent être payés. En principe, la partie qui succombe supporte les dépens. Les frais de justice sont l'objet d'un privilége.

Justice criminelle. Les frais sont à la charge du condamné ; l'administration de l'enregistrement en fait l'avance, sauf le cas où la poursuite se fait par requête de parties civiles, celles-ci étant obligées de verser préalablement la somme présumée nécessaire. Qu'elles succombent ou non, les parties en sont personnellement tenues, sauf recours contre les personnes civilement responsables. V. TAXE.

fraisage [*frè-za-je*] n. m. Action de fraiser.

Fraisans, comm. du Jura, arr. et à 23 kil. de Dôle, sur le Doubs ; 2.380 h. Fonderies, forges.

fraise [*frè-ze*] n. f. (lat. *fragum*). Fruit du fraisier. Accident de la peau, nævus, qui imite une fraise. V. FRAISIER.

— ENCYCL. La fraise est un aliment rafraîchissant, laxatif, mais un peu difficile à digérer ; elle provoque souvent l'urticaire. La petite fraise des bois est moins indigeste que toute autre. Les fraises crues se mangent soit saupoudrées de sucre et arrosées de bon vin ou de champagne, de rhum ou de kirsch, jus de citron, etc., soit encore mélangées à de la crème fraîche. On en fait aussi des gelées, des compotes, des sirops, des beignets, etc.

fraise [*frè-ze*] n. f. (bas lat. *frassa*). Membrane qui enveloppe les intestins du veau, de l'agneau, etc. Collet plissé qui, par sa forme, avait quelque ressemblance avec la fraise de veau : *la fraise s'est portée au* XVIe *et au* XVIIe *siècle*. Chair rouge et plissée, qui pend sous le bec des dindons. Partie de la tête du cerf, du daim, du chevreuil, située immédiatement au-dessus de la fraise. Sorte de palissade presque horizontale, au sommet d'une escarpe. Nom donné aux pieux battus autour d'une pile de pont.

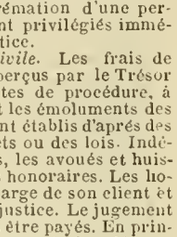

Fraise.

fraise [*frè-ze*] n. f. Outil d'acier, en forme de cône renversé et servant à évaser l'orifice d'un trou. Petite roue dentée, en acier, qui sert à couper les bois, les métaux. (On dit aussi FRASE.)

— ENCYCL. *Techn*. La fraise est un outil de forme conique ou cylindrique et qui extérieurement est creusée de dents hélicoïdales. Cet outil se manœuvre

Fraise : 1. A feuillures ; 2. A moulures ; 3. Pour toupies ; 4, 5. A métaux.

à la main ou mécaniquement et est doué d'un mouvement de rotation en produisant une empreinte dans laquelle vient se loger une saillie de même forme (*vis à tête fraisée*). Il existe deux sortes de fraises : celles *de forme* et les *fraises cylindriques*. Avec les premières, on obtient un profil déterminé, la taille d'engrenages droits ou hélicoïdaux, etc. Ces fraises ont le profil de l'objet à exécuter ; elles sont simples ou combinées avec d'autres ; leur axe est inamovible (*machine à tailler les engrenages*), ou amovible (*machine à tailler les bois de fusil*). Dans ce dernier cas, l'axe se déplace sous l'action d'un *gabarit type*, modèle de l'objet à reproduire.

Les fraises cylindriques sont taillées sous forme d'hélices ; l'inclinaison des dents et leur nombre ont une très grande importance. Pratiquement, on calcule le nombre des dents à l'aide de la formule : $N = \frac{d - 20}{5} + 7$. d est le diamètre de la fraise, N le nombre de dents de l'engrenage.

fraisement [*frè-ze-man*] ou **fraisage** [*frè-za-je*] n. m. Action de fraiser un trou.

fraiser [*frè-zé*] v. a. Plisser en fraise : *fraiser des manchettes*. Evaser l'orifice d'un trou dans lequel une vis ou un objet quelconque doit être inséré. Travailler, entailler le bois ou les métaux. Entourer de pieux ou pilots une pile de pont.

fraiser [*frè-zé*] v. a. Rouler de la pâte sous la paume de la main pour la rendre lisse. Humecter de ebaux et en former des boules qu'on emploie dans la savonnerie.

fraiserat [*frè-ze-ra*] n. m. Nom vulgaire du fraisier stérile.

fraisette [*frè-zè-te*] n. f. *Cost*. Petite fraise.

fraiseuse [*frè-zeu-ze*] n. f. Machine-outil à fraiser.

— ENCYCL. *Techn*. La fraiseuse remplace souvent la mortaiseuse et la raboteuse ; elle est *verticale* ou

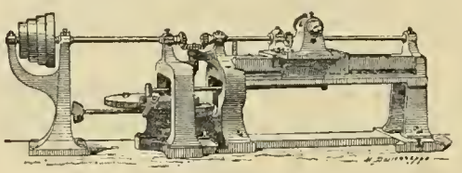

Fraiseuse.

horizontale. En principe, elle consiste en un arbre vertical ou horizontal, doué d'un rapide mouvement de rotation. L'objet à fraiser est fixé sur un plateau circulaire, se mouvant circulairement et transversalement.

fraisier [*frè-zi-é*] n. m. Genre de rosacées, dont le fruit est la fraise : *le fraisier se multiplie par marcottes*.

— ENCYCL. Le fraisier est une plante à feuilles trifoliées, à fleurs blanches, des régions tempérées ; le fruit est composé d'un réceptacle charnu, sur lequel sont insérés les fruits qui sont des akènes. On connaît cinq à six espèces de fraisiers, dont la culture a tiré une infinité de variétés, que l'on classe généralement en deux groupes : les *petites fraises*, la plupart remontantes, et dont le type est la fraise des *quatre saisons* ou de *tous les mois*; et les *grosses fraises*, dont il existe de très nombreuses variétés, parmi lesquelles il faut citer les fraises *ananas, Héricard*, etc.

Fraisier : a, fruit.

Les fraisiers se multiplient par semis et surtout par coulants ; une bonne plantation peut durer trois ans. Par le forçage, on peut les faire fructifier en toute saison. L'ennemi le plus redoutable des fraisiers est la larve du hanneton.

fraisière [*frè-zi*] n. f. Terrain planté de fraisiers : *des fraisières productives*.

fraisiériste [*frè-zi-é-ris-te*] n. m. Horticulteur qui se spécialise dans la culture du fraisier.

fraisil [*frè-zil*] n. m. Cendre du charbon de terre.

fraisoir [*frè-zoir*] n. m. Vilebrequin à fraiser.

fraisse [*frè-se*] n. f. Nom vulgaire du *hêtre*.

Fraisse, comm. de la Loire, arr. et à 11 kil. de Saint-Etienne, non loin de l'Ondaine ; 2.370 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille.

fraissine [*frè-si-ne*] n. f. Terrain planté de fraisses.

fraisure [*frè-zu-re*] n. f. Evasement pratiqué à l'orifice d'un trou.

Fraize [*frè-ze*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 46 kil. de Saint-Dié, sur la Meurthe ; 4.330 h. — Le cant. a 10 comm. et 19.360 h.

framboise [*fran-boi-ze*] n. f. Fruit rouge ou blanc du framboisier. *Anat*. Se dit de certains tissus mamelonnés comme des framboises.

— ENCYCL. La framboise, de saveur agréable, est un fruit adoucissant, rafraîchissant, de digestion facile. Crue, elle se mange ordinairement mélangée aux fraises ou aux groseilles. On en fait aussi de la gelée, de la confiture, un ratafia et un vin estimés, mais surtout du sirop.

Framboisier.

framboisé [*fran-boi-zé*], **e** adj. Qui a le parfum de la framboise.

framboisement [*fran-boi-ze-man*] n. m. Etat de certains tissus disposés en saillies mamelonnées.

framboiser [*fran-boi-zé*] v. a. Aromatiser avec du jus de framboise.

framboisier [*fran-boi-zi-é*] n. m. Genre de rosacées, comprenant des sous-arbrisseaux qui produisent les framboises.

— ENCYCL. Le framboisier est une espèce du genre ronce ; sa souche, souterraine et vivace, produit des tiges aériennes bisannuelles. Les fleurs sont blanches et réunies en grappes, les fruits sont ordinairement rouges. On rencontre le framboisier dans toute l'Europe, principalement sur les sommets pierreux et humides. Le fruit est alimentaire, les feuilles sont astringentes.

framboisière [*fran-boi-zi-è-re*] n. f. Terrain planté de framboisiers.

framée [*mé*] n. f. (lat. *framea*). Sorte de javeline, qui fut l'arme favorite des anciens Francs.

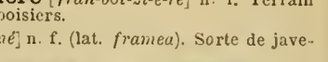

Framée mérovingienne.

Frameries [*rî*], v. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) : 12.000 h. Houillères, corderie.

franc [*fran*] n. m. Nom de plusieurs anciennes monnaies françaises. Unité monétaire dans le système décimal français. Pièce d'argent monnayée du poids de 5 grammes. (V. OR, ARGENT, TITRE, et la planche SYSTÈME MÉTRIQUE.) *Au marc le franc*, mode de répartition ou de payement fait à chacun en proportion de sa créance ou de ses intérêts dans une affaire.

— ENCYCL. *Métrol*. Le franc fut, à l'origine, l'équivalent de la livre (20 sols). Les premiers francs, qui étaient d'or fin, furent fabriqués pour la première fois sous le roi Jean ; on les nomma *francs à cheval*, parce que le roi y était représenté à cheval. Charles V fit battre des *francs* à pied. Henri III fit fabriquer des francs d'argent. Louis XIII y substitua des louis d'argent. Le franc cessa alors d'être une monnaie réelle, mais demeura monnaie de compte, comme synonyme de *livre* (tiers de l'écu, 20 sols tournois).

La Révolution, ayant établi un nouveau système monétaire, rendit l'existence au franc en donnant son nom à la pièce d'argent de 5 grammes au titre de 900 millièmes, qui valait sensiblement une livre tournois.

franc [*fran*], **franche** adj. (du lat. *Francus*, Franc, n. de peuple). Libre, affranchi : *le clergé était franc d'impôts; marchandise franche de tout droit; villes franches. Fig*. Loyal, sincère : *personne franche*. Fait ou dit sans détours : *une réponse franche*. Net, précis : *une situation franche*. Vrai (devant le nom) : *franc libertin*. Complet : *assigner à huit jours francs*. Se dit d'un arbre fruitier provenant du semis des graines d'un arbre déjà amélioré par la culture. (Substantiv. : *on greffe beaucoup plus sur franc que sur sauvageon*.) Se dit d'une plante venue sur bouture, ou d'un individu représentant le type pur d'une espèce. *Franc archer*, V. ARCHER. *Franc comme l'or, comme l'osier*, d'une franchise extrême. *Avoir son franc parler*, ne déguiser nullement sa pensée, avoir ou prendre le droit de parler en toute liberté. *Avoir ses coudées franches*, être libre d'agir à sa guise. *Carte franche*, carte qui ne peut plus être prise. *Cheval franc du collier*, cheval tirant de lui-même. *Lettres franches de port*, lettres pour le port desquelles il n'y a rien à payer. *Terre franche*, terre végétale qui n'est mêlée ni de sable ni de caillou. *Arg. milit. C'est franc!* on ne risque rien. Adv. Ouvertement, sans détour : *je vous parle franc*. — L'adjectif *franc*, dans *franc de port*, est invariable lorsqu'il précède le nom : *j'envoie franc de port les lettres*. Placé après le nom, il peut être variable : *j'envoie les lettres franches de port*. Mais l'expression *franc de port* étant, en somme, une locution adverbiale, on peut l'employer toujours invariablement. ANT. **Faux, hypocrite, sournois, dissimulé.**

Francs [*fran*], peuple germain, qui habitait anciennement près du Rhin. *Francs saliens, ripuaires. Un Franc, une Franque*. Nom générique des Européens, dans les ports du Levant. Adj. *Langue franque*, langue composée de français, d'espagnol, d'italien, etc., usitée dans le Levant.

— ENCYCL. Les Francs étaient des peuplades germaniques, divisées en tribus indépendantes (Bructères, Chérusques, Sicambres, Saliens, etc.) ayant chacune son gouvernement, ses coutumes. Leur nom apparaît pour la première fois en 241. C'étaient des guerriers redoutables ; ils pratiquaient le culte d'Odin et pensaient que le courage qui les enrichissait, en ce monde, était seul capable de leur assurer après la mort le séjour du *Walhalla* (paradis). Ils élevaient et rattachaient sur le sommet du front leurs cheveux d'un blond roux, qui formaient une espèce d'aigrette et retombaient par derrière en queue de cheval. Leur visage était rasé, à l'exception de deux longues moustaches. Ils avaient pour arme l'épée, une hache appelée *francisque* et une arme de trait qu'ils nommaient *hang*. Après avoir vaincu plusieurs fois les Romains, ils devinrent leurs alliés ; mais, fatigués de cette alliance, ils la rompirent, envahirent la Gaule (447) et s'y établirent. A la chute de l'empire d'Occident, ils étaient divisés en deux grandes tribus ; les Francs saliens, établis en Flandre et dans les pays de Liége, et les Francs ripuaires, établis sur les bords du Rhin. Les premiers devaient faire la conquête de la Gaule et donner leur nom à notre pays. (V. MÉROVINGIENS, CAROLINGIENS, FRANCE.)

Guerrier franc.

Francs (*Histoire ecclésiastique des*), ouvrage de Grégoire de Tours, écrit dans un style barbare, mais qui est le monument capital de l'histoire mérovingienne.

Franc (Martin **Le**), poète français, né dans le comté d'Aumale vers 1410, m. en 1461 ; auteur de deux très longs poèmes : *le Champion des dames* et *l'Estrif* (combat) *de Fortune et de Vertu*.

Français, e [*sè, è-ze*], habitant ou originaire de France : *les Français*. Adjectiv. : *gloires françaises*. N. m. La langue française : *apprendre le français. Fam. Parler français*, au *fig*., s'exprimer d'une façon claire, nette. *Parler français comme une vache espagnole* (corruption probable de : *comme un Basque espagnol*), parler très mal le français. *Fam. Entendre le français*, comprendre une menace, un avis. *Le Français*, la Comédie-Française. Loc. adv. :

En bon français, nettement, sans ménagement. *A la française*, conformément aux mœurs, aux habitudes des Français. *Habit à la française*, habit long, ouvert par devant à partir de la ceinture, et se terminant en arrière par deux longues basques. PROV. : **Le mot « impossible » n'est pas français**, parole de Napoléon Ier, exprimant que rien n'est impossible aux Français. ALLUS. HIST. : **Il n'y a qu'un Français de plus**, mots prêtés au comte d'Artois. Lorsqu'il rentra en France en 1814, quinze jours avant Louis XVIII, il prononça quelques paroles émues, mais insignifiantes. Ce fut vraisemblement le comte Beugnot qui envoya au « Moniteur » la version officielle qui fit fortune : « *Il n'y a rien de changé en France ; il n'y a qu'un Français de plus.* »

— ENCYCL. *Dr. Acquisition de la qualité de Français.* La jouissance des droits civils est attachée à la qualité de Français. On est Français par la naissance, par le bienfait de la loi, par la naturalisation, par annexion.

Français de naissance. Sont Français à ce titre :

1° Tout individu né d'un Français, en France ou à l'étranger.

2° Tout individu né en France, de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue.

3° Tout individu né en France, de parents étrangers, dont l'un y est lui-même né, sauf la faculté pour lui, si c'est la mère qui est née en France, de décliner dans l'année qui suivra sa majorité la qualité de Français.

Français par la naturalisation. V. NATURALISATION.

Français par le bienfait de la loi ou *naturalisation de faveur :*

1° Est Français, tout individu né en France d'un étranger et qui, à l'époque de sa majorité, est domicilié en France ; à moins que, dans l'année qui suit sa majorité, telle qu'elle est réglée par la loi française, il n'ait décliné la qualité de Français et prouvé qu'il a conservé la nationalité de ses parents par une attestation en due forme de son gouvernement, laquelle demeurera annexée à la déclaration, et qu'il n'ait en outre produit, s'il y a lieu, un certificat constatant qu'il a répondu à l'appel sous les drapeaux, conformément à la loi militaire de son pays, sauf les exceptions prévues aux traités.

2° Tout individu né en France d'un étranger et qui n'y est pas domicilié à l'époque de sa majorité peut, jusqu'à l'âge de vingt-deux ans accomplis, faire sa soumission de fixer en France son domicile, et, s'il l'y établit dans l'année à compter de l'acte de soumission, réclamer la qualité de Français par une déclaration qui est enregistrée au ministère de la justice. S'il est âgé de moins de vingt et un ans accomplis, la déclaration est faite en son nom par son père ; en cas de décès, par sa mère ; en cas de décès du père et de la mère, d'exclusion de la tutelle ou d'absence légale, par le tuteur autorisé par délibération du conseil de famille. Il devient également Français si, ayant été porté sur le tableau de recensement, il prend part aux opérations de recrutement sans opposer son extranéité.

3° Lorsque l'individu est né en France ou à l'étranger de parents dont l'un a perdu la qualité de Français, il peut réclamer cette qualité à tout âge, à moins que, domicilié en France et appelé sous les drapeaux lors de sa majorité, il n'ait revendiqué la qualité d'étranger.

4° L'étrangère qui épouse un Français devient Française et conserve cette qualité si elle devient veuve ou divorcée.

5° Quand un territoire étranger est annexé à la France, les nationaux de ce territoire deviennent Français, sauf les exceptions prévues par les traités, qui peuvent, par exemple, stipuler un droit d'option pendant un temps déterminé.

Perte et recouvrement de la nationalité française. On perd la qualité de Français : 1° par l'acquisition volontaire de la qualité d'étranger ; 2° par la répudiation de la qualité de Français dans les cas où la loi l'autorise ; 3° par le fait de conserver des fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger, malgré l'ordre de les résigner donné par le gouvernement français ; 4° par le fait d'avoir pris du service militaire à l'étranger sans y avoir été autorisé par le gouvernement français. Dans le cas du mariage d'une Française avec un étranger, la femme suit la nationalité de son mari.

— *Linguist.* La langue française est le latin lui-même, modifié par une évolution d'une vingtaine de siècles. Le latin populaire (assez différent du latin classique), transporté en Gaule par les légionnaires romains (surtout par ceux de César, 58-51 av. J.-C.), puis par les fonctionnaires et les colons, avait complètement triomphé, au IVe siècle apr. J.-C., de la langue gauloise, de laquelle il ne conserva qu'un petit nombre de mots. Au cours des IVe et Ve siècles, cette langue fut notablement modifiée par l'apport d'un grand nombre de mots germaniques, particulièrement empruntés aux Francs Saliens. Dès le VIIe siècle, le gallo-roman se distinguait non moins nettement du latin écrit que des idiomes germaniques. Aux IXe et Xe siècles, des textes de plus en plus nombreux rendent possible l'étude de la langue française. Du XIe au XIVe siècle s'étend la période de l'ancien français : la langue littéraire se confond alors avec le dialecte de l'Ile-de-France (qui peu à peu prévaudra sur les autres dialectes de la langue d'oïl, puis sur ceux de la langue d'oc [v. oc et oïl]) ; c'est déjà une langue souple et riche, qui a produit des chefs-d'œuvre. La période du moyen français (XIVe-XVe s.) est caractérisée par l'enrichissement du vocabulaire. Au XVIe siècle, la langue montre ses qualités pratiques : elle se hausse jusqu'à la spéculation philosophique et politique ; mais elle s'encombre d'éléments empruntés aux langues anciennes ou étrangères. Épurée par Malherbe, l'Académie, l'hôtel de Rambouillet, Vaugelas, elle devient la langue précise, ferme et noble de l'époque classique (XVIIe et XVIIIe s.). Chateaubriand, puis les romantiques renouvellent le vocabulaire, en même temps que le rythme et le style. Le progrès des sciences et l'infiltration des littératures et des arts des pays voisins ont versé dans la langue une foule de mots étrangers ou savants. V. FRANCE (*littérature*).

Français (*Histoire des*), par Sismondi ; ouvrage beaucoup plus estimé pour l'érudition que pour le style (1821-1843).

Français de Nantes (Antoine), homme d'Etat et littérateur français, né à Beaurepaire (Isère), m. à Paris (1756-1836.) Il fut président de la législative en 1792, et, sous l'Empire, directeur général des Droits réunis.

Français [*sé*] (François-Louis), peintre paysagiste français, né à Plombières (Vosges), m. à Paris (1814-1897). Parmi ses œuvres, d'une admirable justesse de composition et de coulcur, citons : *la Grand'route à Combs-la-Ville*, *l'Etang de Clisson*, *Vue du bord du lac de Némi*, etc.

Français.

franc-alleu [*fran-ka-leu*] n. m. Alleu affranchi de toute servitude. V. ALLEU, FÉODALITÉ.

francatu n. m. Variété de pomme de garde.

franc-bord n. m. Espace de terrain qui borde une rivière ou un canal, au delà des digues ou du chemin de halage. Bordage extérieur de la coque d'un navire, de la quille à la première préceinte. Pl. des *francs-bords*.

franc-bourgeois n. m. *Féod.* Celui qui, dépendant d'un seigneur, ne participait pas aux charges municipales. Pl. des *francs-bourgeois*.

franc-canton n. m. *Blas.* Canton occupant la cinquième partie de l'écu, toujours à dextre et en chef. Pl. des *francs-cantons*.

Franc-Comtois, e [*kon-toi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Franche-Comté : *les Francs-Comtois*. Adjectiv. : *histoire franc-comtoise*.

France, grand Etat de l'Europe occidentale ; capit. *Paris*.

I. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. La France est située par 42°20′ et 51°5′ de lat N., 7°9′ de long. O. et 5°55′ de long. E. Elle est bornée au N. par la Manche, le Pas de Calais et la mer du Nord ; au N.-E., par la Belgique et l'Allemagne ; à l'E., par l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, au S., par la Méditerranée et l'Espagne ; à l'O., par l'Atlantique ; au N.-O., par la Manche. Superficie totale : 536.408 kil. carr. Longueur du méridien, de Zuydcoote, un peu au N. de Dunkerque, jusqu'au col d'Arrès, au S. de Prats-de-Mnlo (Pyrénées-Orientales), 975 kil.

Relief. Le trait essentiel de la géographie physique de la France est l'existence, au centre du pays, d'un vaste plateau granitique de 800 à 1.100 mètres d'altitude, dit Plateau Central, dont les Cévennes les chaînes du Vivarais, du Lyonnais et du Beaujolais forment le talus oriental, mais qui s'incline en pentes plus douces vers l'O. (caussses calcaires du Rouergue et du Quercy, plateaux du Limousin, de la Marche, de Combrailles), supportant un certain nombre de soulèvements volcaniques (monts du Velay, Aubrac, Cantal, chaîne des puys d'Auvergne), dont le point le plus élevé se dresse à 1.886 mètres au puy de Sancy. Au N.-O., le Plateau Central se relie par la Gâtine aux monts de Bretagne (montagne Noire et mont d'Arrée) et aux collines normandes (Perche et Maine). Au N.-E., le soulèvement granitique du Morvan, la côte d'Or, les plateaux de Langres et des Faucilles le rattachent aux Vosges et au plateau de Lorraine.

Sur le pourtour du Plateau Central se distribuent, à l'O., les dépressions du *bassin de Paris*, que draine la Seine, les plaines de la Loire et de ses affluents (Berry, Sologne, Poitou, Touraine), la plaine de la Garonne, en Aquitaine, et, à l'E., les vallées, plus étroites, où coulent la Saône (Franche-Comté et Bresse) et le Rhône (Lyonnais, Dauphiné, Provence).

Au S. et à l'E., deux hautes chaînes de montagnes limitent le sol français : les Pyrénées, mur abrupt, dont les crêtes se dressent de 2.800 à 3.400 mètres d'altitude, et les Alpes, dont les échelons successifs atteignent 4.810 mètres au Mont-Blanc ; au N.-O. des Alpes, se développent en arc de cercle les crêtes du Jura (1.600 à 1.800 m.), qui vient finir au S. de la trouée de Belfort.

Côtes. Elles présentent les aspects les plus variés. Sur la mer du Nord et la Manche, les dunes de Dunkerque font place aux falaises du Boulonnais (cap Gris-Nez), auxquelles succèdent les atterrissements de la baie de Somme, les magnifiques falaises calcaires du pays de Caux (cap de la Hève), les récifs littoraux du Calvados, dans la baie de Seine, puis les rochers de la presqu'île du Cotentin (pointe de Barfleur et cap de la Hague), les mille dentelures de la côte bretonne (baie du Mont-Saint-Michel, cap Fréhel, baie de Saint-Brieuc, pointe Saint-Mathieu, rade de Brest, baie de Douarnenez, pointes prolongées par les îles d'Ouessant et de Sein, presqu'île de Quiberon, en face de Belle-Ile, pointes du Croisic et de Saint-Gildas). Plus au S., la côte vendéenne (îles d'Yeu et de Noirmoutier) devient plus basse et moins variée. Les îles de Ré et d'Oléron isolent presque de la haute mer les golfes peu profonds de l'Aunis et de la Saintonge. Déjà apparaissent les dunes, jadis mouvantes (et qui ont longtemps menacé de leur envahissement l'arrière-pays), mais aujourd'hui fixées par des plantations de pins, et qui se poursuivent au S. de l'embouchure de la Garonne (Gironde), interrompues seulement par le bassin d'Arcachon, jusqu'à l'embouchure de l'Adour. Ports principaux : *Dunkerque*, *Calais*, *Dieppe*, *Le Havre*, *Cherbourg*, *Granville*, *Saint-Malo*, *Brest*, *Lorient*, *Saint-Nazaire*, *La Rochelle*, *Rochefort*, *Bordeaux*.

Sur la Méditerranée, la côte du Roussillon et du Languedoc, parfois rocheuse aux abords de la frontière espagnole (cap Cerbère), est en général basse, sablonneuse, bordée d'étangs (Leucate, Sigean, Thau, Berre, Valcarès, dans l'île de la Camargue, formée par le delta du Rhône) ; mais, après le delta du Rhône, la côte redevient accidentée, et s'indente de profondes baies, souvent bordées d'îles (étang de Berre, caps Couronne, Sicié, rade de Toulon, presqu'île de Giens, îles d'Hyères, cap Croisette, golfe de la Napoule, îles de Lérins, golfe Jouan, cap d'Antibes, rade de Villefranche, cap Ferrat, etc.). C'est la *côte d'Azur*, au climat délicieux, aux nombreuses stations hivernales. Ports principaux : *Port-Vendres*, *La Nouvelle*, *Cette*, *Marseille*, *Toulon*, *Cannes Antibes*, *Nice*, *Villefranche*, etc.

Cours d'eau. Ils sont inégalement partagés entre l'Océan, qui en reçoit, directement ou indirectement, la majeure partie, et la Méditerranée.

A l'Océan, vont : 1° la *Seine*, grossie de l'Yonne, de l'Eure, de l'Aube, de la Marne et de l'Oise (qui reçoit le tribut de l'Aisne) ; 2° la *Loire*, grossie de l'Allier, du Cher, de l'Indre, de la Vienne (qui reçoit le tribut de la Creuse) et de la Maine (formée par le Loir, la Sarthe et la Mayenne) ; 3° la *Garonne*, grossie du l'Ariège, du Tarn, du Lot, de la Dordogne, du Gers et de la Baïse. Vont aussi à l'Océan plusieurs *fleuves côtiers* : la Somme, l'Orne, la Vire, la Rance, l'Aulne, le Blavet, la Vilaine, la Sèvre Niortaise, la Charente, la Leyre, l'Adour.

La Méditerranée ne reçoit qu'un grand fleuve, le *Rhône*, grossi de la Saône, de l'Ain, de l'Isère, de la Drôme, de la Durance, de l'Ardèche, et plusieurs *fleuves côtiers* : la Tet, l'Aude, l'Orb, l'Hérault, l'Argens et le Var.

Climat. La France fait partie de la zone dite *tempérée ;* mais de notables différences dans la répartition de la chaleur et de l'humidité dues à la plus ou moins grande proximité de l'Océan ont permis de distinguer sept grandes régions climatériques :

1° Le climat *breton*, très doux et humide ; 2° le climat *parisien*, modérément froid et humide pendant l'hiver, assez chaud pendant l'été ; 3° le climat *vosgien*, aux hivers durs et neigeux, aux étés chauds et secs ; 4° le climat *rhodanien*, inégal comme le précédent, mais généralement plus sec ; 5° le climat *aquitain*, aux hivers tempérés, aux étés très chauds et orageux ; 6° le climat *auvergnat*, dur, humide et brumeux ; enfin, le climat *méditerranéen*, aux hivers d'une grande douceur, aux étés chauds et très secs.

Répartition des climats en France.

II. — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. La France est, par excellence, un pays agricole. Deux treizièmes seulement du sol restent incultivés. Les grands produits du sol sont : les céréales (Beauce, Brie, Picardie, etc.), le vin (Bordelais, Bourgogne, Champagne, Languedoc, Roussillon, Touraine, Anjou, Charentes [eaux-de-vie de Cognac] et Armagnac [eaux-de-vie d'Armagnac], les pommes de terre (Bretagne, Limousin), la betterave (Picardie, Artois, Ile-de-France), les plantes fourragères, les gazons et foins, etc., plus ce que rapportent neuf à dix millions d'hectares de forêts, taillis et brousses. Les vignobles, à peu près complètement ravagés par le phylloxéra, ont été reconstitués presque entièrement. Les populations rurales pratiquent l'élève du cheval (Boulonnais, Perche, Normandie, région tarbaise, etc.), du bœuf (Nivernais, Limousin, Normandie, Bretagne, Salers, vallée de la Garonne), des moutons (Brie, Champagne, Berri, Causses, etc.), des porcs (Limousin), des oiseaux de basse-cour (races de poules, oies, pigeons, très estimées) et des abeilles (miel du Gâtinais, de Narbonne, etc.). Le renouvellement de l'outillage, la formation de syndicats permettent de soutenir la concurrence étrangère. Quelques culturcs industrielles, telles que celle de la betterave, se sont sensiblement développées, et l'exploitation de nos richesscs souterraines est en pleine activité. La houille est exploitée dans le Nord (Anzin), le Centre (Blanzy, Commentry, Saint-Etienne), le Midi (Decazeville, Alais), etc. Le fer est abondant (Meurthe-et-Moselle, etc.). L'industrie est développée surtout dans le Nord (métallurgie, tissages, machines), dans l'Est (métallurgie) et dans la région parisienne (machines, produits chimiques, etc.). Notre commerce intérieur est favorisé par un réseau convenablement développé de lignes ferrées et de canaux.

III. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE. *Anciennes provinces.* Avant 1789, la France était divisée en 33 gouvernements ou provinces :

Alsace, cap. *Strasbourg.*	Guyenne et Gascogne, cap. *Bordeaux* et *Auch.*
Anjou, cap. *Angers.*	Ile-de-France, cap. *Paris.*
Artois, cap. *Arras.*	Languedoc, cap. *Toulouse.*
Aunis, cap. *La Rochelle.*	Limousin, cap. *Limoges.*
Auvergne, cap. *Clermont-Ferrand.*	Lorraine, cap. *Nancy.*
Béarn, cap. *Pau.*	Lyonnais, cap. *Lyon.*
Berry, cap. *Bourges.*	Maine, cap. *Le Mans.*
Bourbonnais, cap. *Moulins.*	Marche, cap. *Guéret.*
Bourgogne, cap. *Dijon.*	Nivernais, cap. *Nevers.*
Bretagne, cap. *Rennes.*	Normandie, cap. *Rouen.*
Champagne, cap. *Troyes.*	Orléanais, cap. *Orléans.*
Corse, cap. *Bastia.*	Picardie, cap. *Amiens.*
Dauphiné, cap. *Grenoble.*	Poitou, cap. *Poitiers.*
Flandre, cap. *Lille.*	Provence, cap. *Aix.*
Foix (comté de), cap. *Foix.*	Roussillon, cap. *Perpignan.*
Franche-Comté, cap. *Besançon.*	Saintonge et Angoumois, cap. *Saintes* et *Angoulême.*
	Touraine, cap. *Tours.*

Le comtat Venaissin (cap. *Avignon*) ne fut annexé à la France qu'en 1791 ; la Savoie (cap. *Chambéry*) et le comté de Nice (cap. *Nice*) en 1860.

Anciennes divisions. Quatre divisions coexistaient en France avant la Révolution :

1° La division ecclésiastique, qui reflétait le plus exactement les groupements originaires de la Gaule ;

2° La division militaire en *gouvernements*, que l'on désigne couramment, mais à tort, sous le nom de *provinces*;

3° La division administrative en *généralités* ou *intendances*;

4° La division judiciaire en *bailliages* ou *sénéchaussées*.

Constitutions. Avant 1789, la France n'avait aucune constitution, à moins que l'on ne veuille donner ce nom à un ensemble de traditions et d'institutions que le roi, chez qui se confondaient tous les pouvoirs, était libre de modifier à son gré. Depuis 1789, huit constitutions se sont succédé dans notre pays : 1° la Constitution de 1791, qui établissait la monarchie constitutionnelle et une Assemblée législative; 2° la Constitution de 1793, qui ne fut jamais appliquée; 3° la Constitution de l'an III (1795), instituant le Directoire, le conseil des Anciens et le conseil des Cinq-Cents; 4° la Constitution de l'an VIII, établissant le Consulat, modifiée par le sénatus-consulte organique de l'an X et le sénatus-consulte organique de l'an XII qui établissait l'empire; 5° la Charte de 1814, modifiée par l'acte additionnel de Napoléon Ier en 1815 (v. NAPOLÉON), et en 1830 par la monarchie de Juillet; 6° la Constitution de 1848, instituant la république, le suffrage universel et une Assemblée législative; 7° la Constitution de 1852, qui fut plusieurs fois modifiée pendant le second Empire; 8° la Constitution de 1875. Aux termes de cette dernière, la France est une République constitutionnelle et unitaire : le pouvoir exécutif est exercé par un président, assisté de ministres responsables; le pouvoir législatif par le Sénat et la Chambre des députés. Le territoire français est réparti, au point de vue administratif, en 86 départements, sans compter le territoire de Belfort. Chaque département, qui a à sa tête un *préfet*, est divisé en *arrondissements* ou *sous-préfectures*, subdivisés à leur tour en *cantons* et en *communes*. Le préfet est assisté d'un conseil général, élu au suffrage universel à raison d'un conseiller par canton : le sous-préfet est assisté d'un conseil d'arrondissement. L'administration de chaque *commune* est confiée à un maire, assisté d'un conseil municipal. Il existe en France 362 arrondissements, 2.911 cantons, 36.222 communes et 39.252.250 h.

La justice est rendue dans chaque canton par un juge de paix, dans chaque arrondissement par un tribunal de 1re instance. Dans chaque département siège, chaque trimestre, une cour d'assises. Il y a 26 cours d'appel (v. TRIBUNAL), pour juger à nouveau les affaires des tribunaux de 1re instance. La Cour de cassation, qui siége à Paris, juge en droit et non en fait, c'est-à-dire qu'elle juge les jugements, et les casse, s'il y a lieu, pour vice de forme.

Des tribunaux spéciaux rendent la justice administrative, et le *tribunal des conflits* statue sur les déclinatoires d'incompétence.

Sous le rapport de l'instruction publique, la France est divisée en 16 *académies* (v. ACADÉMIE), administrées par des recteurs. Chaque académie a dans son ressort plusieurs départements, où le recteur est représenté par un inspecteur d'académie.

Colonies. Le domaine colonial de la France comprend :

EN AFRIQUE : l'Algérie et ses dépendances sahariennes, la Tunisie (protectorat), l'ensemble administratif désigné sous le nom d'*Afrique-Occidentale française* (v. à son ordre alphab. AFRIQUE-OCCIDENTALE FRANÇAISE), le Congo français et ses dépendances, la Réunion, Madagascar, les Comores, la Côte des Somalis.

EN ASIE : l'*Inde française* (Pondichéry, Mahé, Chandernagor, Karikal, Yanaon); l'*Indo-Chine française* (Cochinchine, Tonkin, Annam, Cambodge, Laos).

EN AMÉRIQUE : Saint-Pierre-et-Miquelon, la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances, la Guyane.

EN OCÉANIE : la Nouvelle-Calédonie et les établissements français de l'Océanie (Taïti, Marquises, Loyalty, les îles Tuamotou et Wallis). Un *condominium* franco-anglais existe en outre sur les Nouvelles-Hébrides.

Armée. L'organisation militaire de la France repose sur le principe du service personnel, obligatoire pour tous. Tout citoyen validé est incorporé successivement dans : 1° l'armée active; 2° la réserve de l'armée active; 3° l'armée territoriale; 4° la réserve de l'armée territoriale. (V. SERVICE *militaire*.)

L'effectif est réparti en vingt corps d'armée. (V. ARMÉE.) La défense du domaine extérieur de la France est assurée par une *armée coloniale* stationnée partie en France, partie dans les possessions d'outre-mer.

Marine. Au point de vue maritime, le littoral français est partagé en cinq *arrondissements*, commandés chacun par un vice-amiral préfet maritime, qui réside dans un des grands ports militaires : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. La flotte française de guerre comprend : des cuirassés d'escadre, des croiseurs cuirassés et croiseurs protégés, des torpilleurs, des contre-torpilleurs et des sous-marins. Les équipages sont recrutés au moyen de l'inscription maritime.

IV. — HISTOIRE. *La Gaule*. En Gaule, comme dans d'autres contrées, l'humanité a passé par des périodes ou âges que l'on distingue par les outils dont l'homme se servait : l'âge de la pierre taillée, où l'homme vivait dans les cavernes, à côté des grandes espèces animales aujourd'hui disparues ou émigrées vers d'autres climats; l'âge de la pierre polie (cités lacustres, dolmens, menhirs); l'âge du bronze; l'âge du fer.

Les hommes qui, dans ces temps reculés, peuplèrent notre patrie, ne nous sont connus que par les découvertes géologiques. Notre histoire nationale commence avec les Gaulois, dont le nom fut donné dans la suite à tout le pays (Gaule).

La Gaule était plus étendue, à l'est et au nord, que la France actuelle; elle n'était pas tout à fait inculte et comptait environ 6 millions d'habitants : Gaulois ou Celtes, Ibères ou Aquitains, Ligures, Grecs, Belges. V. GAULOIS.

Au IVe siècle av. J.-C., la nation gauloise formait un vaste Etat, qui englobait la plus grande partie de l'Europe centrale, l'Angleterre, le nord de l'Espagne et de l'Italie. Les Gaulois cisalpins s'emparèrent de la ville de Rome en 390 av. J.-C.; mais les Romains grandirent peu à peu, formèrent un Etat puissant et soumirent à leur tour les Gaulois; puis ils passèrent les Alpes et s'établirent dans la Narbonnaise (121 av. J.-C.).

Une fois dans le pays, les Romains ne voulurent plus le quitter, et, l'an 58 av. J.-C., Jules César en commença la conquête et mit huit ans pour l'achever. Après la chute d'Alésia (52 av. J.-C.), la Gaule ne fut plus qu'une dépendance de l'Etat romain.

Les Romains étant plus civilisés que les Gaulois, ceux-ci ne tardèrent pas à adopter la religion, les mœurs, la langue de leurs vainqueurs. Notre pays se couvrit de monuments. Grâce à la construction de routes larges et commodes, le commerce prit un essor rapide. Des écoles furent fondées; la Gaule eut ses poètes et ses orateurs. Quelques révoltes eurent lieu, mais elles furent promptement étouffées. Les plus célèbres sont celles de Florus et Sacrovir (21 apr. J.-C.), et celles de Civilis et Sabinus (69-70). Les Gaulois convertis à la civilisation romaine étaient appelés Gallo-Romains.

Dans la seconde moitié du IIe siècle, le christianisme fut prêché en Gaule. Malgré les persécutions, il y fit de rapides progrès. Saint Hilaire, saint Martin, saint Didier en assurèrent le triomphe.

Un jour vint où les empereurs romains, n'ayant plus assez de soldats pour protéger leurs frontières, prirent à leur solde des Barbares. Trois peuples barbares, entrés d'abord en Gaule comme alliés de l'Empire, réussirent à y fonder au Ve siècle des établissements durables : les Wisigoths, les Burgondes, les Francs. Les Gallo-Romains ne possédèrent plus que le centre du pays. V. FRANC.

Les Mérovingiens. Les Francs étaient gouvernés par des rois ou chefs militaires élus. Ils se réunissaient une fois par an pour les grandes revues militaires, dites *champs de mars*; les affaires du royaume étaient décidées par des assemblées où ne figuraient que les grands et les fonctionnaires royaux. Les Francs Saliens, d'où sortirent les Mérovingiens, avaient un code de lois appelé *Loi salique*.

En 428, sous Clodion, les Francs s'avancèrent jusqu'à la Somme. Sous Mérovée, ils s'unirent aux Gallo-Romains et aux Wisigoths pour repousser l'invasion d'Attila, qu'ils vainquirent dans les Champs catalauniques, entre Troyes et Sens (451).

Clovis, successeur de son père Childéric, battit les Romains à Soissons (486) et repoussa les Alamans à Tolbiac (496); il se convertit ensuite au christianisme, religion de sa femme Clotilde. Sa conversion lui valut l'amitié des évêques, et ceux-ci lui conseillèrent d'attaquer les Burgondes et les Wisigoths, qui étaient ariens. Il vainquit les premiers près de Dijon (500), les seconds près de Vouillé (507) et régna sur presque toute la Gaule.

Les fils de Clovis se partagèrent son héritage : il y eut en Gaule quatre rois francs au lieu d'un seul jusqu'en 558. A cette date, Clotaire Ier régna seul, mais il mourut en 561, et le royaume fut l'objet d'un nouveau partage.

Bientôt éclata une sanglante rivalité entre l'Austrasie, où régnait Brunehaut, et la Neustrie, où dominait Frédégonde; elle fut signalée par une foule de crimes, et, en 613, par le supplice de Brunehaut, ordonné par Clotaire II, fils de Frédégonde.

A la faveur des divisions qui affaiblissaient la dynastie mérovingienne, le pouvoir échappa peu à peu aux rois francs pour passer à leurs intendants ou *maires du palais*.

En 687, la longue rivalité de la Neustrie et de l'Austrasie, ravivée par Ebroïn et saint Léger, se termina, à Testry (687), par le triomphe des leudes austrasiens. Dès lors, la dynastie mérovingienne, dont Dagobert et saint Eloi avaient un instant arrêté la décadence, fut représentée par des rois incapables, des *rois fainéants*, et finalement renversée par la famille austrasienne d'Illéristal.

Un membre de cette famille, Charles-Martel, avait repoussé, entre Tours et Poitiers (732), l'invasion des Arabes. Fort de cette victoire éclatante, le fils de Charles-Martel, Pépin le Bref, soutenu par le clergé, déposa le Mérovingien Childéric III et fonda la dynastie des Carolingiens (751).

Les Carolingiens. Reconnaissant envers le clergé, qui avait favorisé son avènement au trône en 751, Pépin fit la guerre aux Lombards, ennemis de la papauté, et donna au saint-siège une partie de leurs terres; ce fut l'origine du pouvoir temporel.

Ses deux fils, Charles et Carloman, lui succédèrent en 763; Carloman mourut trois ans après, et Charles, qui régna seul jusqu'en 814, mérita, par les grandes choses qu'il accomplit, d'être appelé Charles le Grand ou Charlemagne.

Charlemagne acheva la soumission de l'Aquitaine, déjà conquise par Pépin le Bref. Il renversa Didier, roi des Lombards et ennemi du saint-siège, se proclama roi à sa place (774), et resserra ainsi les liens qui unissaient la monarchie franque à la papauté. Après trente-trois ans de guerre (772-805), il réduisit les Saxons, dont le chef Witikind consentit enfin à recevoir le baptême. Il alla aussi en Espagne pour faire la guerre aux Arabes (778).

Maître de la Gaule, de la Germanie et de l'Italie, aussi puissant en Europe que l'avaient été autrefois les Romains, Charlemagne fut couronné empereur d'Occident (800). Il gouverna ses Etats avec une grande sagesse, publia des lois ou Capitulaires, chargea des envoyés royaux de surveiller l'administration des provinces, et fonda de nombreuses écoles.

Les successeurs de Charlemagne étaient trop faibles pour continuer son œuvre. Louis le Débonnaire (814-840) n'avait pas d'autorité sur les guerriers francs; ses fils mêmes se révoltèrent contre lui; puis, réconciliés après la bataille de Fontanet (841) par le serment de Strasbourg (842), ils signèrent le traité de Verdun (843), qui démembrait l'empire de Charlemagne. Il n'y eut plus d'empire carolingien, mais trois royaumes indépendants : l'Italie, la Germanie, la partie de la Gaule qui devait bientôt prendre le nom de France. La France échut à Charles le Chauve (843-877).

A partir de Charles le Chauve, la royauté carolingienne s'affaiblit progressivement au profit des seigneurs; cet affaiblissement se trouve hâté par les Capitulaires de Mersen (847) et de Kierzy-sur-Oise (877). Les invasions des pirates normands achevèrent de déconsidérer la royauté, qui ne sut pas les repousser et laissa ce soin aux ducs de France. Les Normands étant venus assiéger Paris (886), la ville fut défendue par Eudes, fils de Robert le Fort. Charles le Gros (884-887), qui avait lâchement acheté la retraite des Normands, fut déposé dans une assemblée tenue par les grands à Tribur (887), et remplacé par Eudes. Une multitude de petits Etats seigneuriaux s'établirent sur les ruines de l'ancien empire carolingien.

Les Carolingiens reprirent la couronne sous Charles le Simple (898-922). Les Normands reçurent de ce prince, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911), le duché qui, de leur nom, s'appela *Normandie*, et le royaume n'eut plus à souffrir des invasions des pirates scandinaves.

Les derniers Carolingiens, malgré la résistance qu'ils opposèrent aux ducs de France, se virent définitivement supplantés par eux en 987. A cette époque, Hugues Capet fonda la troisième dynastie de nos rois, celle des Capétiens.

Les Capétiens directs. La royauté était très faible à l'avènement de Hugues Capet. La France vivait sous le régime féodal, c'est-à-dire que le pouvoir, au lieu d'appartenir à un souverain unique, était partagé entre les possesseurs de fiefs.

Celui qui possédait un fief était le vassal de celui qui le concédait, c'est-à-dire du suzerain. V. FÉODALITÉ.

Le roi de France n'était qu'un seigneur plus honoré que les autres, parce qu'il n'était le vassal de personne. Quand on dit que la monarchie a fondé l'unité française, cela signifie que les rois ont enlevé peu à peu aux seigneurs féodaux leurs droits de souveraineté, qu'ils ont centralisé ces droits entre leurs mains et substitué un pouvoir unique au pouvoir divisé de l'époque féodale.

Les premiers Capétiens, dominés, mais soutenus par l'Eglise, portèrent les premiers coups à la féodalité. Robert le Pieux (996-1031), successeur de Hugues Capet (987-996), fut excommunié par l'Eglise, toute-puissante sous les premiers Capétiens, et, sous Henri Ier, fut instituée la Trêve de Dieu. Sous Philippe Ier (1060-1108), les luttes féodales ruinaient le pays : l'Eglise, pour en atténuer les effets, fit de la *chevalerie* une institution religieuse.

Pendant la minorité de ce roi, Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, s'empara de l'Angleterre : il remporta sur le roi de ce pays, Harold, la victoire d'Hastings et fut proclamé à sa place (1066).

Les *croisades*, commencées sous Philippe Ier en 1096 et terminées sous Louis IX en 1270, eurent entre autres résultats celui de rapprocher les nobles des roturiers, et, en éloignant les seigneurs, elles favorisèrent indirectement les progrès de la royauté et de la bourgeoisie. (V. CROISADES.)

Pour résister aux excès des seigneurs, les bourgeois des villes s'associèrent : ils arrachèrent par la force ou obtinrent à prix d'argent des chartes donnant aux communes une certaine autonomie. (V. COMMUNE.) Les communes étaient dans une situation analogue à celle des fiefs : elles étaient vassales du seigneur qui leur octroyait une charte, mais elles jouissaient, à leur tour, de droits souverains.

Louis le Gros (1108-1137), secondé par Suger, assit sa domination sur les vassaux de son domaine, et ses successeurs eurent un point d'appui solide pour résister aux ennemis de la royauté.

Louis VII (1137-1180), qui entreprit la seconde croisade (1147-1149), commit la faute de répudier Eléonore de Guyenne. Celle-ci se remaria avec Henri II Plantagenet, qui devint roi d'Angleterre et lui apporta en dot l'Aquitaine, le Périgord, le Limousin, le Poitou et l'Angoumois. Ce fut l'origine de longues guerres entre la France et l'Angleterre, car les rois de ce dernier pays devenaient vassaux des rois de France.

Philippe Auguste (1180-1223) entreprit sans succès la troisième croisade, et ne prit aucune part à la quatrième (1202-1204); mais, sous son règne, une croisade fut décidée par les catholiques contre les *cathares* ou *albigeois*.

A l'intérieur, Philippe Auguste affirma pour la première fois la puissance de la monarchie capétienne en remportant la victoire de Bouvines sur les grands vassaux coalisés avec l'empereur d'Allemagne (1214). Il fortifia la royauté en enlevant à l'Angleterre d'importantes provinces, en favorisant l'émancipation des communes, en réduisant les grands vassaux à l'obéissance, en créant les baillis et les prévôts pour rendre la justice au nom du roi, en s'efforçant de rendre les guerres privées moins fréquentes par l'institution de la Quarantaine le Roi. Il fonda l'université de Paris et embellit sa capitale.

Louis VIII (1223-1226) ne fut roi que trois ans. Son fils Louis IX ou saint Louis (1226-1270) régna d'abord sous la régence de Blanche de Castille, qui tint en respect les seigneurs. Il entreprit la septième croisade.

De retour en France, il eut une administration réparatrice et bienfaisante, rendit le Parlement sédentaire, diminua l'influence des seigneurs en augmentant le nombre des fonctionnaires royaux, se montra très jaloux des prérogatives royales. De mauvaises nouvelles étant arrivées de Terre sainte, il entreprit la huitième croisade et mourut de la peste à Tunis (1270).

Philippe III le Hardi (1270-1285) conclut une trêve avec les musulmans. Il intervint en Aragon pour venger le massacre des Vêpres siciliennes, mais il échoua et mourut de maladie à Perpignan.

Philippe IV le Bel (1285-1314) fut constamment l'ennemi du pouvoir féodal. Il fit la guerre au roi d'Angleterre, suzerain de la Guyenne, et intervint dans les affaires de Flandre : vainqueur à Courtrai (1302), il prit sa revanche à Mons-en-Puelle (1304).

Excommunié par le saint-siége pour avoir voulu, pendant la guerre de Flandre, lever des subsides sur le clergé, il prétendit que le pape n'avait pas à intervenir dans les affaires intérieures de la France, et il convoqua pour la première fois les états généraux, qui lui donnèrent raison.

Continuant l'œuvre de ses prédécesseurs, il améliora l'organisation du Conseil du roi (Parlement, Chambre des comptes, Grand Conseil) et dépouilla les seigneurs d'un grand nombre de privilèges. Malheureusement, il se procura de l'argent par des moyens iniques et envoya les templiers au supplice pour s'emparer de leurs richesses.

Philippe le Bel laissa trois fils, qui régnèrent successivement : Louis X le Hutin (1314-1316), Philippe V le Long (1316-1322), Charles IV le Bel (1322-1328). A la mort de Louis X et à la mort de Charles IV, les états généraux déclarèrent les femmes inhabiles à succéder au trône. Cette déclaration ne s'appuyait pas sur la Loi salique. — Avec Charles IV s'éteignit la branche des Capétiens directs, et avec Philippe VI commença celle des Valois (1328).

Les Capétiens-Valois. La guerre de Cent ans. (V. CENT ANS.) Les rois d'Angleterre possédaient des fiefs en France : ils étaient donc vassaux des rois de France. Il en résulta une rivalité qui aboutit

ANGLETERRE
BELGIQUE
MANCHE
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
ESPAGNE
ITALIE
EMPIRE ALLEMAND
SUISSE
PAS-DE-CALAIS
Douai
NORD
Amiens
SOMME
SEINE-INFÉRIEURE
Rouen
OISE
AISNE
ARDENNES
Caen
CALVADOS
EURE
PARIS
SEINE
SEINE-ET-OISE
MARNE
MEUSE
Nancy
MEURTHE-ET-MOSELLE
FINISTÈRE
CÔTES-DU-NORD
ILLE-ET-VILAINE
ORNE
MAYENNE
SARTHE
EURE-ET-LOIR
Rennes
MORBIHAN
Orléans
LOIRET
AUBE
VOSGES
HTE-MARNE
LOIRE-INFÉRE
Angers
MAINE-ET-LOIRE
LOIR-ET-CHER
YONNE
HTE-SAÔNE
CÔTE-D'OR
Dijon
Besançon
DOUBS
Bourges
CHER
NIÈVRE
VENDÉE
DEUX-SÈVRES
Poitiers
VIENNE
INDRE
SAÔNE-ET-LOIRE
JURA
ALLIER
CREUSE
Limoges
HTE-VIENNE
CHARENTE
Riom
PUY-DE-DÔME
LOIRE
RHÔNE
AIN
HTE-SAVOIE
Lyon
Chambéry
ISÈRE
SAVOIE
CORRÈZE
DORDOGNE
CANTAL
HTE-LOIRE
Grenoble
Bordeaux
GIRONDE
LOT
LOZÈRE
ARDÈCHE
DRÔME
HTES-ALPES
LOT-ET-GARONNE
AVEYRON
TARN-ET-GARONNE
LANDES
Agen
GARD
Nîmes
VAUCLUSE
BSES-ALPES
ALPES-MAR.
GERS
TARN
Montpellier
HÉRAULT
Toulouse
BASSES-PYRÉNÉES
HTE-GARONNE
Pau
BOUCHES-DU-RHÔNE
Aix
VAR
Bastia
CORSE
AUDE
HTES-PYRÉNÉES
ARIÈGE
PYRÉNÉES-ORES
FRANCE
DIVISIONS JUDICIAIRES
Nancy Siège de la Cour d'Appel
Limites du ressort des 26 Cours d'Appel

ANGLETERRE
BELGIQUE
MANCHE
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
ESPAGNE
ITALIE
EMPIRE ALLEMAND
SUISSE
Lille
PAS-DE-CALAIS
NORD
SOMME
SEINE-INFÉRIEURE
AISNE
ARDENNES
OISE
Caen
CALVADOS
EURE
PARIS
SEINE
SEINE-ET-OISE
SEINE-ET-MARNE
MARNE
MEUSE
Nancy
MEURTHE-ET-MOSELLE
FINISTÈRE
CÔTES-DU-NORD
ILLE-ET-VILAINE
ORNE
MAYENNE
SARTHE
EURE-ET-LOIR
Rennes
MORBIHAN
AUBE
VOSGES
HTE-MARNE
LOIRET
YONNE
HTE-SAÔNE
LOIRE-INFÉRE
LOIR-ET-CHER
MAINE-ET-LOIRE
CÔTE-D'OR
Dijon
Besançon
DOUBS
NIÈVRE
CHER
VENDÉE
DEUX-SÈVRES
Poitiers
VIENNE
INDRE
SAÔNE-ET-LOIRE
JURA
ALLIER
CREUSE
Clermont-Ferrand
AIN
HTE-SAVOIE
CHARENTE
HTE-VIENNE
PUY-DE-DÔME
LOIRE
RHÔNE
Lyon
Chambéry
ISÈRE
SAVOIE
CORRÈZE
DORDOGNE
CANTAL
HTE-LOIRE
Grenoble
Bordeaux
GIRONDE
LOT
ARDÈCHE
DRÔME
HTES-ALPES
LOZÈRE
LOT-ET-GARONNE
AVEYRON
TARN-ET-GARONNE
LANDES
GARD
VAUCLUSE
BSES-ALPES
ALPES-MAR.
GERS
TARN
Toulouse
Montpellier
HÉRAULT
BASSES-PYRÉNÉES
HTE-GARONNE
BOUCHES-DU-RHÔNE
Aix
VAR
CORSE
Académie d'Aix
AUDE
HTES-PYRÉNÉES
ARIÈGE
PYRÉNÉES-ORES
FRANCE
DIVISIONS UNIVERSITAIRES
Dijon Chef-lieu d'Académie
Limites des 16 Académies

1 Ain
2 Aisne
3 Allier
4 Alpes (Basses)
5 Alpes (Hautes)
6 Alpes (Maritimes)
7 Ardèche
8 Ardennes
9 Ariège
10 Aube
11 Aude
12 Aveyron
13 Bouches-du-Rhône
14 Calvados
15 Cantal
16 Charente
17 Charente (Inférieure)
18 Cher
19 Corrèze
20 Corse
21 Côte-d'Or
22 Côte-du Nord
23 Creuse
24 Dordogne
25 Doubs
26 Drôme
27 Eure
28 Eure-et-Loir
29 Finistère
30 Gard
31 Garonne (Haute)
32 Gers
33 Gironde
34 Hérault
35 Ille-et-Vilaine
36 Indre
37 Indre-et-Loire
38 Isère
39 Jura
40 Landes
41 Loire-et-Cher
42 Loire
43 Loire (Haute)
44 Loire (Inférieure)
45 Loiret
46 Lot
47 Lot-et-Garonne
48 Lozère
49 Maine-et-Loire
50 Manche
51 Marne
52 Marne (Haute)
53 Mayenne
54 Meurthe-et-Moselle
55 Meuse
56 Morbihan
57 Nièvre
58 Nord
59 Oise
60 Orne
61 Pas-de-Calais
62 Puy-de-Dôme
63 Pyrénées (Basses)
64 Pyrénées (Hautes)
65 Pyrénées (Orientales)
66 Rhin (Haut)
67 Rhône
68 Saône (Haute)
69 Saône-et-Loire
70 Sarthe
71 Savoie
72 Savoie (Haute)
73 Seine
74 Seine-et-Marne
75 Seine-et-Oise
76 Seine (Inférieure)
77 Sèvres (Deux)
78 Somme
79 Tarn
80 Tarn-et-Garonne
81 Var
82 Vaucluse
83 Vendée
84 Vienne
85 Vienne (Haute)
86 Vosges
87 Yonne
LÉGENDE
CHEF-LIEU de departement
Chef-lieu d'arrondissement
Canton de plus de 3000 habitants
Autre ville importante
56 Renvoi aux noms de département
Col et sommet
Limite de la France
Limite de département
Échelle
0 20 40 60 80 100 120 K
MANCHE
OCÉAN ATLANTIQUE
Golfe de Gascogne
ANGLO-NORMANDES
Guernesey
Jersey
Cherbourg
Valognes
Coutances
St-Lô
Bayeux
Falaise
Vire
Granville
St-Malo
St-Brieuc
Lannion
Morlaix
Brest
Guingamp
Dinan
Fougères
Monts de Bretagne
Loudéac
Châteaulin
Pontivy
Quimper
Quimperlé
Lorient
Ploërmel
Vitré
Mayenne
Laval
Rennes
Châteaubriant
Redon
Vannes
Belle-Ile
St-Nazaire
Paimbœuf
Nantes
Ancenis
Segré
Angers
La Flèche
Saumur
Cholet
Bressuire
Parthenay
La Roche-s-Yon
Les Sables d'Olonne
Fontenay
Niort
La Rochelle
Rochefort
Saintes
Cognac
Jonzac
Barbezieux
Libourne
Bordeaux
La Réole
Bazas
Lesparre
Blaye
Pauillac
Arcachon
La Teste
Mont de Marsan
Dax
St-Sever
Bayonne
Orthez
Pau
Oloron
Mauléon
Tarbes
Lourdes
Argelès
Jaca
Pampelune
Vitoria
Bilbao
Saint-Sébastien
Tolosa
Irun
Guernica
Santander
Oviedo
Gijon
Santoña
Laredo
Torrelavega
Burgos
Logroño
Haro
Miranda
Salinas
Vergara
Amurrio
Durango
Azpeitia
Reinosa
Villarcayo
Cervera
Sedano
Briviesca
Villadiego
Castrogeriz
Lerma
Salas
Arnedo
Calahorra
Torrecilla
Belorado
Najera
Sto Domingo
Villacarriedo
Ramales
Valmaseda
Castro Urdiales
Vivero
Luarca
Pravia
Villaviciosa
Ribadesella
Llanes
Cudillero
Avilés
C. de Peñas
Candás
C. Lizard
Land's End
Iles Scilly
Falmouth
Penzance
St Ives
Truro
Fowey
Newquay
Padstow
Launceston
Tavistock
Wadebridge
Bodmin
Plymouth
Devonport
Torquay
Exmouth
Dartmouth
Kingsbridge
Start Pt
Portland
Weymouth
Dorchester
Bridport
Yeovil
Exeter
Tiverton
Stratton
Ringwood
Southampton
Christchurch
Portsmouth
Brighton
Lewes
Hastings
Dungeness
I. de Wight
Cap de la Hague
I. d'Aurigny
Equeurdreville
Tourlaville
St Vaast la Hougue
Pte de Barfleur
Le Havre
Honfleur
Trouville
Dives
Isigny
Carentan
Les Sept Iles
Les Minquiers
Perros-Guirec
Tréguier
Paimpol
I. de Batz
Roscoff
St Pol-de-Léon
Lesneven
I. d'Ouessant
Le Conquet
Pte St Mathieu
Plougastel
Landerneau
Morlaix
Brest
Crozon
Douarnenez
Pte du Raz
I. de Sein
Audierne
Pont-l'Abbé
Pte de Penmarch
I. de Glénans
I. de Groix
Presq. de Quiberon
Belle-Ile
Noirmoutier
Pte St Gildas
Pornic
Machecoul
Challans
St Jean-de-Mts
I. d'Yeu
St Hilaire
St Gilles
Les Sables d'Olonne
I. de Ré
Pertuis Breton
Pertuis d'Antioche
I. d'Oléron
Marennes
La Tremblade
Royan
Tour de Cordouan
Pte de Grave
Pauillac
Lesparre
Blaye
St Laurent
St Médard
St Andre
Libourne
Arcachon
La Teste
Sanguinet
Pessac
Salles
Langon
Bazas
Parentis
Mimizan
Landes
Morcen
Roquefort
Mont de Marsan
Vieux Boucau
Soustons
Dax
St Sever
Cap Breton
Hagetmau
Pouillon
Aire
Bayonne
Biarritz
Adour
Orthez
Pau
Oloron
Mauléon
Tarbes
Lourdes
Argelès
Jaca
Pampelune
Vitoria
Bilbao
Saint-Sébastien
Tolosa
Irun
Guernica
Santander
Oviedo
Gijon
Santoña
Laredo
Torrelavega
Burgos
Logroño
Haro
Miranda
Salinas
Vergara
Amurrio
Durango
Azpeitia
Reinosa
Villarcayo
Cervera
Sedano
Briviesca
Villadiego
Castrogeriz
Lerma
Salas
Arnedo
Calahorra
Torrecilla
Belorado
Najera
Sto Domingo
Villacarriedo
Ramales
Valmaseda
Castro Urdiales
Vivero
Luarca
Pravia
Villaviciosa
Ribadesella
Llanes
Cudillero
Avilés
C. de Peñas
Candás
C. Lizard
Land's End
Iles Scilly
Falmouth
Penzance
St Ives
Truro
Fowey
Newquay
Padstow
Launceston
Tavistock
Wadebridge
Bodmin
Plymouth
Devonport
Torquay
Exmouth
Dartmouth
Kingsbridge
Start Pt
Portland
Weymouth
Dorchester
Bridport
Yeovil
Exeter
Tiverton
Stratton
Ringwood
Southampton
Christchurch
Portsmouth
Brighton
Lewes
Hastings
Dungeness
I. de Wight
Cap de la Hague
I. d'Aurigny
Equeurdreville
Tourlaville
St Vaast la Hougue
Pte de Barfleur
Le Havre
Honfleur
Trouville
Dives
Isigny
Carentan
Les Sept Iles
Les Minquiers
Perros-Guirec
Tréguier
Paimpol
I. de Batz
Roscoff
St Pol-de-Léon
Lesneven
I. d'Ouessant
Le Conquet
Pte St Mathieu
Plougastel
Landerneau
Morlaix
Brest
Crozon
Douarnenez
Pte du Raz
I. de Sein
Audierne
Pont-l'Abbé
Pte de Penmarch
I. de Glénans
I. de Groix
Presq. de Quiberon
Belle-Ile
Noirmoutier
Pte St Gildas
Pornic
Machecoul
Challans
St Jean-de-Mts
I. d'Yeu
St Hilaire
St Gilles
Les Sables d'Olonne
I. de Ré
Pertuis Breton
Pertuis d'Antioche
I. d'Oléron
Marennes
La Tremblade
Royan
Tour de Cordouan
Pte de Grave

Dunkerque
Furnes
GAND
Malines
HASSLET
Cologne
Mülheim
Deutz
Siegburg
Siegen
Marbourg
Herstelt
Hunfeld
Tann
Meiningen
Calais
Gravelines
Ypres
Audenarde
Louvain
MAESTRICHT
Aix-la-Chapelle
Stolberg
Düren
Aachen
Eupen
Euskirchen
Wied
Altenkirchen
Dauterbach
Alsfeld
Giessen
Vogels B.
Fulda
Mellrichstadt
S'Omer
Courtrai
BRUXELLES
Tongres
Wesel
Xanten
Clèves
Crefeld
Neuss
Bonn
Andernach
Neuwied
Montabaur
Wetzlar
Schlüchtern
Schlotten
Neustadt
Hazebrouck
Tournai
LIÈGE
Verviers
Arnheim
Arnhem
Nimègue
Nimwegen
Kleve
Gladbach
Rheydt
Düsseldorf
Elberfeld
Barmen
Remscheid
Solingen
Lennep
Siegen
Westerwald
Wetzlar
Montabaur
Limburg
Friedberg
Marburg
Lauterbach
Schlüchtern
Neustadt
Etaples
Berck s/M.
Lille
Seclin
Carvin
Haubourdin
Armentières
Fourmies
Waterloo
NAMUR
Meuse
Huy
Spa
Malmédy
Montjoie
Adenau
Andernach
Neuwied
Ems
Lahn
Limburg
Friedberg
Kissingen
Montreuil
Bethune
Lens
Lievin
Douai
Valenciennes
Mouscron
Quesnoy
Maubeuge
Namur
Charleroi
Thuin
Dinant
Philippeville
Coblenz
Lahnstein
Francfort
Hanau
Offenbach
Aschaffenbourg
Hammelbg
Schweinfurt
Brückenau
Königshofen
Saale
Saales
Somme
Peronne
Bapaume
Cambrai
Avesnes
Marienbourg
Givet
St Hubert
Rochefort
Marche
Wiesbaden
Mayence
Diebourg
Wertheim
Würzbg
Abbeville
Albert
Doullens
ARRAS
Le Cateau
Le Catelet
Vervins
Chimay
Fumay
Wittlich
Zell
Bingen
Kreuznach
Oppenheim
Nahe
Marckthéiden
Gerolzhofen
Kitzingen
Steigerw.
Ochsenfurt
Neustadt
Ansbach
Rothenburg
Hall
Crailsheim
Ellwangen
Nordlingen
Aalen
Gmünd
Lannstatt
Ludwigsburg
Marbach
Besigheim
Pforzheim
Calw
Nurtingen
Göppingen
Bellingen
Danube
Günzbg.
Neu Ulm
Krumbach
Illertissen
Bibérach
Memmingen
Saulgau
Waldsee
Ravensburg
Kempten
Lindau
Bregenz
Constance
Friedrichshafen
Radolfzell
Stockach
Pfullendorf
Donaueschingen
Hechingen
Hohenzollern
Tübingen
Reutlingen
Ulm
Alp
Rauhe
Iller
Albert
Péronne
Bohain
Fixecourt
Corbie
Amiens
St Quentin
Roisel
Ham
Marcuil
Roye
Montdidier
Chauny
Noyon
Soissons
Laon
Rethel
Mouzon
Longwy
Montmédy
Sedan
Carignan
Arlon
Libramont
Bouillon
Neufchâteau
Bastogne
Diekirch
Echternach
Luxembourg
Sarrebourg
Merzig
Sierck
Thionville
Metz
Trèves
Birkenfeld
Kusel
Kaiserslautern
Sarrelouis
Saarbrücken
Forbach
Saarlouis
Saargemünd
Sarreguemines
Wissembourg
Landau
Bruchsal
Spire
Neustadt
Palatinat
Mannheim
Odenwald
Mosbach
Heidelberg
Wimpfen
Necharsulm
Heilbronn
Crailsheim
Ansbach
Rothenburg
Mergentheim
Weissenburg
Wörth
Haguenau
Rastatt
Karlsruhe
Pforzheim
Besigheim
Marbach
Ludwigsburg
Cannstatt
Gmünd
Aalen
Nordlingen
Stuttgart
Göppingen
Ball

FRANCE ÉCONOMIQUE ET CANAUX
Canaux
Bassins houillers
Echelle
0 100 200 K
ANGLETERRE
MANCHE
OCÉAN ATLANTIQUE
ESPAGNE
PYRÉNÉES
MER MÉDITERRANÉE
ITALIE
ALLEMAGNE
BELGIQUE
SUISSE
CORSE
Paris
Lille
Roubaix
Bruxelles
Cologne
Francfort
Strasbourg
Le Havre
Rouen
Reims
Metz
Nancy
Dijon
Lyon
Marseille
Nice
Toulouse
Bordeaux
Nantes
Brest
Milan
Turin
Gênes

FRANCE
CHEMINS DE FER
Gdes Lignes (Trains express)
Echelle
0 50 100 200 K
ESPAGNE
MÉDITERRANÉE
ITALIE
ALLEMAGNE
BELGIQUE
SUISSE
Paris
Lille
Bruxelles
Cologne
Francfort
Strasbourg
Le Havre
Rouen
Reims
Metz
Nancy
Dijon
Lyon
Marseille
Nice
Toulouse
Bordeaux
Nantes
Brest
Milan
Turin
Gênes

FRANCE

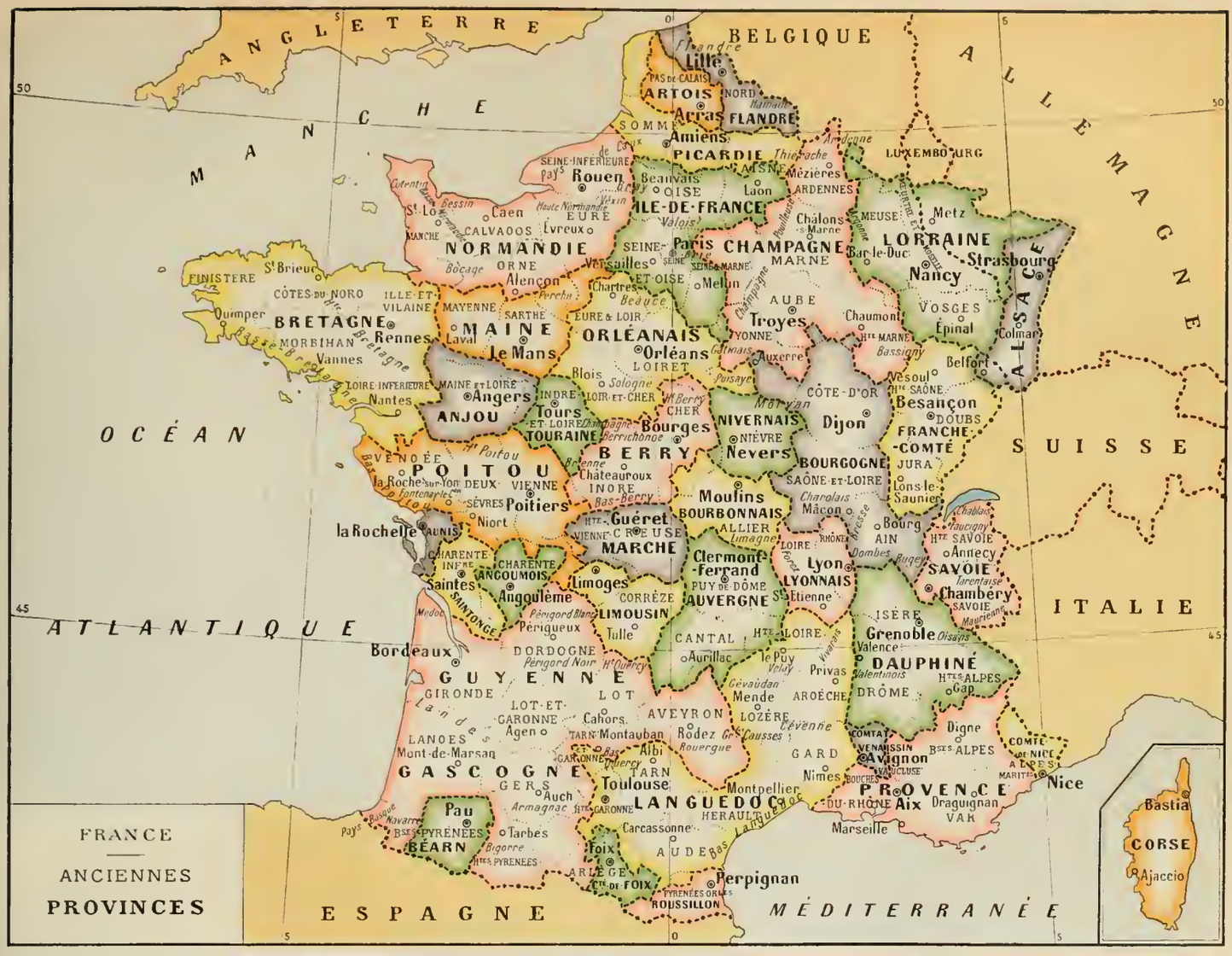
ANGLETERRE
BELGIQUE
ALLEMAGNE
MANCHE
OCÉAN
ATLANTIQUE
SUISSE
ITALIE
ESPAGNE
MÉDITERRANÉE
LUXEMBOURG
Lille
Flandre
PAS-DE-CALAIS
ARTOIS
NORD
Arras
FLANDRE
Hainaut
SOMME
Amiens
PICARDIE
Thiérache
Ardenne
SEINE-INFÉRIEURE
Pays de Caux
Rouen
Beauvais
OISE
Laon
ARDENNES
Mézières
MEUSE
Metz
Caux
Bessin
Pays d'Auge
Lieuvin
EURE
ILE-DE-FRANCE
Vexin
Valois
Poulmentois
Châlons
Marne
Haute Normandie
St-Lô
Caen
CALVADOS
Évreux
MANCHE
NORMANDIE
SEINE-ET-OISE
Versailles
Paris
SEINE
SEINE-ET-MARNE
CHAMPAGNE
Champagne
Bar-le-Duc
LORRAINE
Strasbourg
Nancy
FINISTÈRE
St-Brieuc
CÔTES-DU-NORD
Bocage
ORNE
Alençon
Perche
Chartres
Beauce
Melun
AUBE
Troyes
Chaumont
VOSGES
Épinal
Colmar
ALSACE
Quimper
BRETAGNE
ILLE-ET-VILAINE
MAYENNE
SARTHE
EURE-ET-LOIR
Rennes
MAINE
Laval
Le Mans
ORLÉANAIS
Orléans
LOIRET
Gâtinais
Auxerre
YONNE
Bassigny
Belfort
MORBIHAN
Vannes
Basse Bretagne
Haute Bretagne
Blois
Sologne
Puisaye
Vesoul
HTE-SAÔNE
LOIRE-INFÉRIEURE
MAINE-ET-LOIRE
Angers
INDRE
LOIR-ET-CHER
Berry
CÔTE-D'OR
Nantes
ANJOU
Tours
INDRE-ET-LOIRE
Touraine
CHER
Bourges
NIVERNAIS
Dijon
Besançon
DOUBS
FRANCHE-COMTÉ
Berrichonne
NIÈVRE
Nevers
BERRY
Poitou
VENDÉE
Bas-Poitou
Bocage
Brenne
Châteauroux
INDRE
BOURGOGNE
JURA
Lons-le-Saunier
SAÔNE-ET-LOIRE
Charolais
Mâconnais
Moulins
BOURBONNAIS
Mâcon
Bresse
Chablais
Faucigny
POITOU
La Roche-sur-Yon
DEUX-SÈVRES
VIENNE
Poitiers
Loudunais
Fontenay-le-Comte
Ste
Niort
Guéret
HTE-VIENNE
CREUSE
ALLIER
Limagne
Bourg
AIN
HTE-SAVOIE
Annecy
La Rochelle
AUNIS
MARCHE
Clermont-Ferrand
LOIRE
RHÔNE
Forez
Dombes
Bugey
Lyon
LYONNAIS
SAVOIE
Tarentaise
Chambéry
CHARENTE
CHARENTE-INFÉRIEURE
ANGOUMOIS
Saintes
Angoulême
Limoges
PUY-DE-DÔME
St-Étienne
Maurienne
Médoc
Périgord Blanc
CORRÈZE
AUVERGNE
LIMOUSIN
Périgueux
Tulle
CANTAL
HTE-LOIRE
Grenoble
ISÈRE
Oisans
Bordeaux
DORDOGNE
Périgord Noir
Aurillac
Le Puy
Vivarais
Valence
DAUPHINÉ
Privas
Valentinois
HTES-ALPES
Gap
GUYENNE
GIRONDE
Landes
LOT-ET-GARONNE
LOT
Quercy
Cahors
AVEYRON
Mende
Gévaudan
AROÈCHE
DRÔME
LOZÈRE
Cévennes
Causses
Rouergue
Agen
TARN-ET-GARONNE
Montauban
Rodez
COMTAT-VENAISSIN
Avignon
Digne
BSES-ALPES
COMTÉ DE NICE
ALPES-MARITIMES
LANDES
Mont-de-Marsan
Albi
TARN
GARD
Nîmes
Vaucluse
Bouches-du-Rhône
GASCOGNE
GERS
Auch
Armagnac
Toulouse
Montpellier
PROVENCE
Aix
Draguignan
VAR
Nice
Pau
Basque
Navarre
Pays
BSES-PYRÉNÉES
Tarbes
Bigorre
HTES-PYRÉNÉES
BÉARN
Carcassonne
Foix
AUDE
Bas-Languedoc
HÉRAULT
LANGUEDOC
Marseille
ARIÈGE
Cté de FOIX
Perpignan
PYRÉNÉES-ORIENTALES
ROUSSILLON
Bastia
CORSE
Ajaccio
FRANCE
ANCIENNES
PROVINCES

ANGLETERRE
BELGIQUE
ALLEMAGNE
MANCHE
OCÉAN
ATLANTIQUE
SUISSE
ITALIE
ESPAGNE
MÉDITERRANÉE
LUXEMBOURG
Dunkerque
St-Omer
LILLE
Béthune
Valenciennes
Douai
Maubeuge
Arras
Abbeville
Avesnes
Cambrai
Givet
Hirson
Rocroi
Sedan
AMIENS
Cherbourg
Péronne
Mézières
Le Havre
ROUEN
Beauvais
II
St-Quentin
Laon
Ch.-de-Villers
Longwy
la Fère
Noyon
Soissons
Vouziers
Stenay
Caen
III
Compiègne
Reims
Verdun
les Andelys
Vernon
Senlis
Lisieux
Bernay
Épernay
Ste-Menehould
St-Lô
Falaise
Évreux
PARIS
St-Germain
St-Denis
Meaux
VI
Granville
St-Malo
Argentan
CHÂLONS-s-M.
Bar-le-Duc
NANCY
St-Mihiel
Mousson
Guingamp
Brest
Dinan
Dreux
Rueil
Versailles
Coulommiers
Provins
Étampes
Vitry-le-F.
Commercy
Toul
Lunéville
Nancy-les-Port
Baccarat
St-Brieuc
Domfront
Alençon
Bombon
Fontainebleau
Neufchâteau
Rambervillers
Fougères
Mayenne
Chartres
Melun
Bruyères
Quimper
RENNES
Mamers
Vitré
IV
Châteaudun
Montargis
Sens
Troyes
XX
Épinal
Remiremont
Pontivy
Lorient
Vannes
Laval
LE MANS
Vendôme
ORLÉANS
V
Auxerre
Langres
Chaumont
Vesoul
Belfort
la Flèche
Joigny
Lure
Héricourt
Gray
Montbéliard
Ancenis
Angers
Blois
NANTES
TOURS
Cosne
Dijon
Auxonne
BESANÇON
Saumur
Cholet
IX
BOURGES
VIII
XI
Issoudun
Nevers
Beaune
Dôle
VII
Châtellerault
Autun
Lons
la Roche-s-Yon
Parthenay
Châteauroux
le Blanc
Chalon-s-Saône
le Saunier
Fontenay-le-C.
St-Maixent
Poitiers
Moulins
Mâcon
Montluçon
Vichy
Bourg
Magnac-Laval
la Rochelle
Niort
Bellac
Guéret
Riom
Roanne
Belley
Annecy
le Château
Marennes
Albertville
Chambéry
Saintes
LIMOGES
CLERMONT-F.
Bourgoin
Angoulême
XII
Tulle
XIII
Montbrison
Vienne
St-Étienne
GRENOBLE
Périgueux
Brive
Romans
XIV
Libourne
Bergerac
le Puy
Valence
Briançon
Aurillac
BORDEAUX
Privas
Montélimar
Embrun
XVIII
Marmande
Mende
Gap
Agen
Cahors
Rodez
Pt-St-Esprit
Digne
Mt-de-Marsan
Montauban
Albi
Orange
Nîmes
Avignon
TOULOUSE
Tarascon
Nice
Menton
Villefranche
Auch
Castres
XVI
Lodève
Lunel
Aix
XV
Grasse
Antibes
Bastia
Bayonne
Mirande
XVII
MONTPELLIER
Béziers
MARSEILLE
Pau
Tarbes
St-Gaudens
Castelnaudary
Agde
Toulon
Ajaccio
Pamiers
Carcassonne
Narbonne
Foix
Perpignan
Bonifacio
FRANCE
Circonscriptions militaires
CHEF-LIEU de Corps d'Armée
Chef-lieu de Subdivision de région
Autre ville de garnison

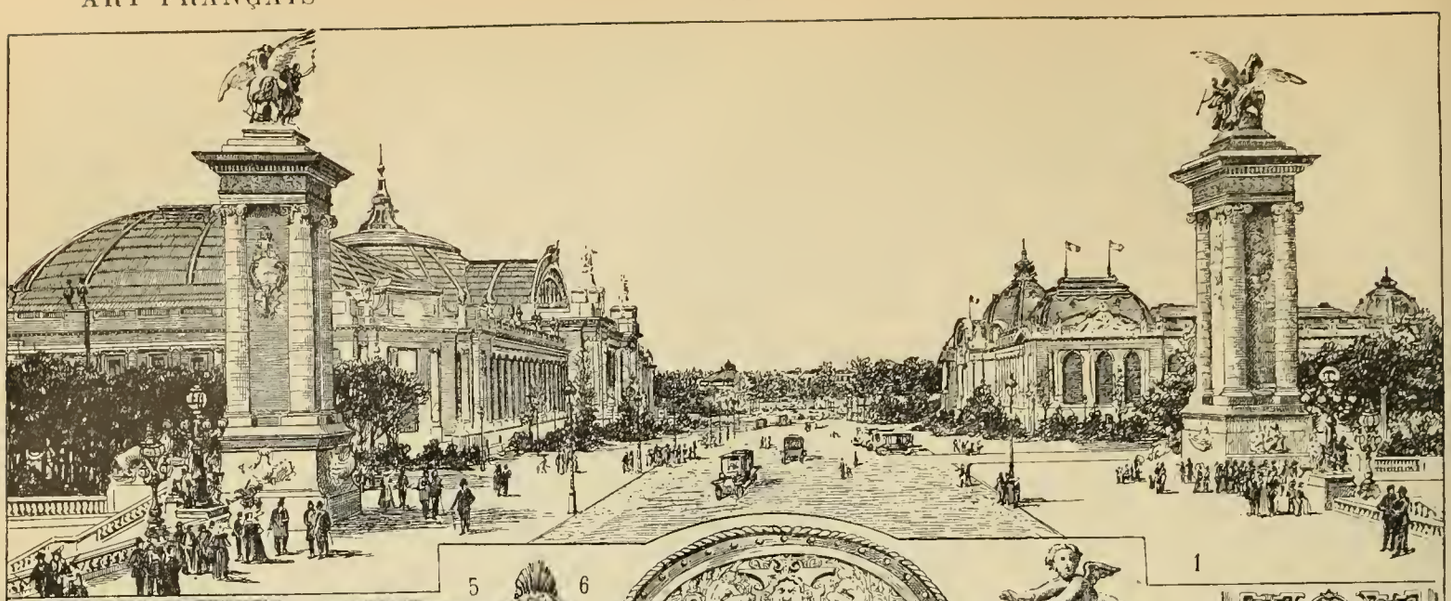

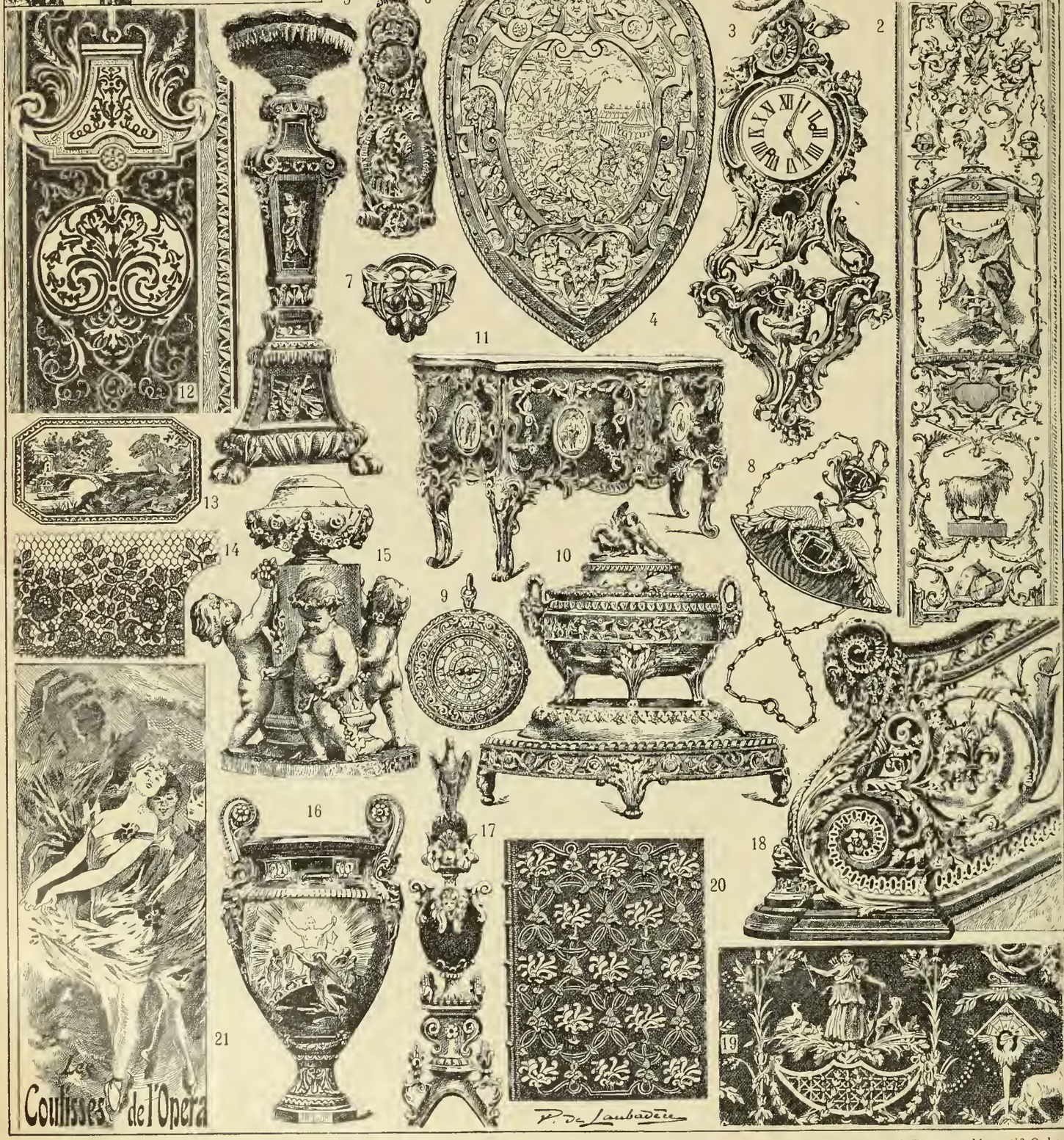

ART FRANÇAIS. — ARCHITECTURE : 1. Pont Alexandre-III et avenue Nicolas-II, Grand et Petit Palais, à Paris (art moderne). — TAPISSERIE : 2. Panneau décoratif, Gobelins (XVIIe s.). — CISELURE : 3. Cartel en bronze doré (XVIIIe s.); 4. Bouclier de Henri II (XVIe s.); 5. Torchère en plomb (XVIIe s.); 6. Râpe à tabac (XVIIe s.). — JOAILLERIE : 7, 8. Bijoux (art moderne); 9. Montre (XVIIIe s.). — ORFÈVRERIE : 10. Légumier en argent (XVIIIe s.). — MEUBLE : 11. Médaillier (XVIIIe s.); 12. Panneau de marquetterie (XVIIe s.). — MINIATURE : 13. Couvercle de tabatière (XVIIIe s.). — DENTELLE : 14. Point de Chantilly. — CÉRAMIQUE : 15. Groupe en pâte de Sèvres (XVIIIe s.); 16. Vase en porcelaine de Sèvres (art moderne); 17. Epi de faîtage en faïence (XVIe s.). — FERRONNERIE : 18. Rampe d'escalier, à Chantilly (art moderne). — TISSUS : 19. Toile peinte de Jouy (XVIIIe s.). — 20. RELIURE (art moderne). — 21. AFFICHE, par Chéret (art moderne). — V. GOTHIQUE, ROMAN, RENAISSANCE, LOUIS (*styles*), HENRI (*style*), EMPIRE, etc.

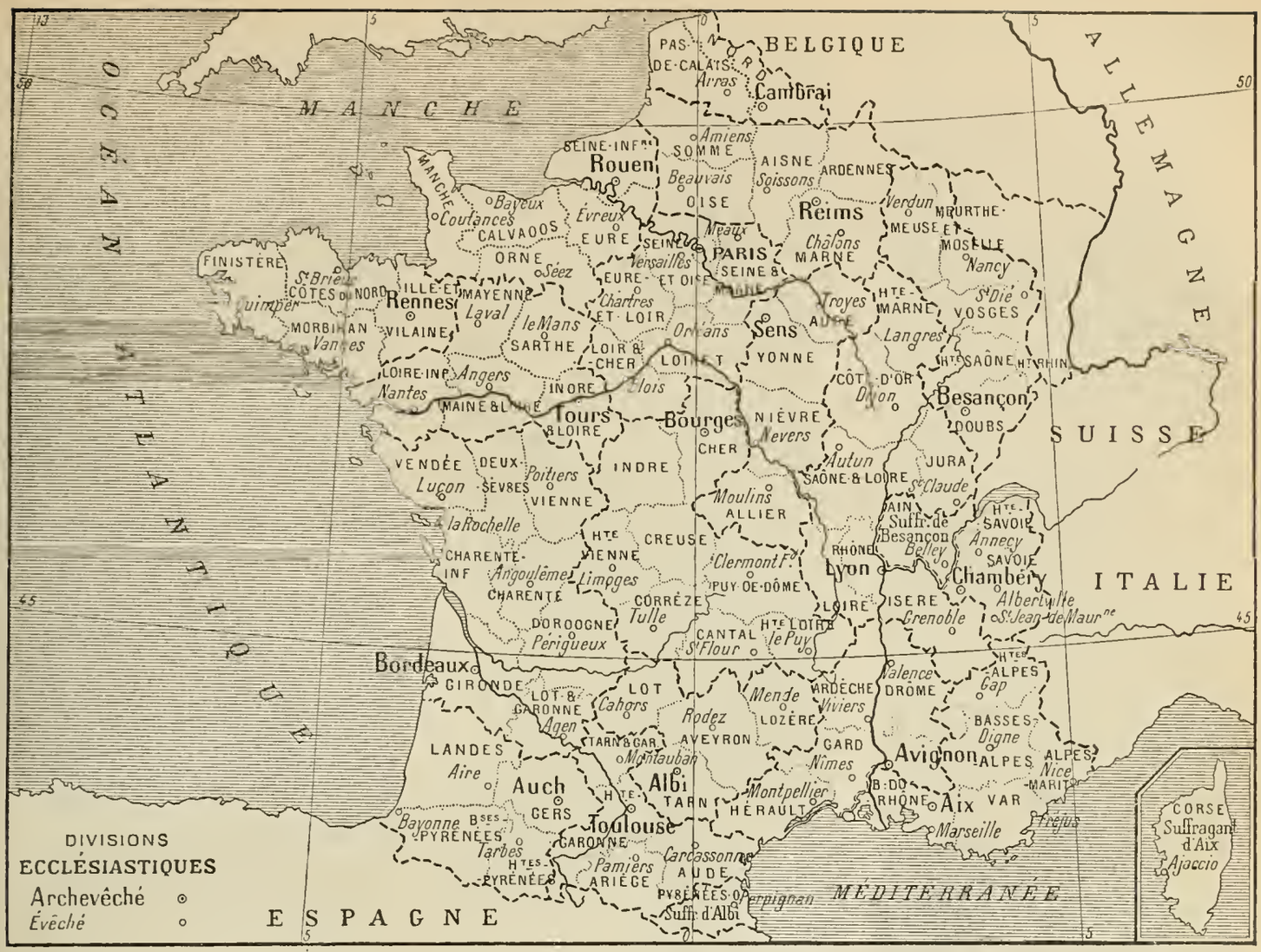

Divisions ecclésiastiques de la France (culte catholique), au moment de la loi de séparation des Eglises et de l'État (9 décembre 1905). V. archevêché, diocèse.

Tableau chronologique des souverains et chefs d'État de la France.

PREMIÈRE RACE. MÉROVINGIENS.

Clodion	vers 428-448
Mérovée	448-458
Childéric Ier	458-481
Clovis	481-511

Premier partage (511).

Austrasie.

Thierry Ier	511-534
Théodebert Ier	534-547
Théodebald	547-553

Orléans.

Clodomir	511-524

Paris.

Childebert Ier	511-558

Neustrie.

Clotaire Ier (Seul roi de 558 à 561.)	511

Deuxième partage (561).

Paris.

Caribert	561-567

Orléans et Bourgogne.

Gontran	561-593

Neustrie.

Chilpéric Ier	561-584
Clotaire II (Seul roi de 613 à 628.)	584-628
Dagobert Ier	628-638

Austrasie.

Sigebert	561-575
Childebert II (Roi de Bourgogne depuis 593.)	575-596
Théodebert II	596-612

Bourgogne.

Thierry II	596-613

Austrasie.

Sigebert II	638-656
Childéric II (Seul roi depuis 670.)	656-673
Dagobert II	674-679

Neustrie et Bourgogne.

Clovis II (Seul roi en 656.)	638-656
Clotaire III	656-670
Thierry III	670-691
Clovis III	691-695
Childebert III	695-711
Dagobert III	711-715
Chilpéric II, désigné par les Neustriens	715-720
Clotaire IV, désigné par Charles-Martel	717-720
Thierry IV	720-737
Interrègne	737-742
Childéric III	742-751

DEUXIÈME RACE. CAROLINGIENS.

Pépin le Bref	751-768
Charlemagne (avec Carloman jusqu'en 771)	768-814
Louis Ier, le Débonnaire	814-840
Charles II, le Chauve	840-877
Louis II, le Bègue	877-879
Louis III et Carloman	879-884
Carloman seul	882-884
Charles le Gros	884-887
Eudes (famille capétienne)	887-898
Charles III, le Simple (Il partage le trône avec Eudes de 893 à 898 et fut seul roi de 898 à 923.)	893-923
Robert Ier (famille capétienne) : opposé à Charles le Simple	922-923
Raoul	923-936
Louis IV, d'Outre-mer	936-954
Lothaire	954-986
Louis V	986-987

TROISIÈME RACE. CAPÉTIENS

1° *Capétiens directs.*

Hugues Capet	987-996
Robert II, le Pieux	996-1031
Henri Ier	1031-1060
Philippe Ier	1060-1108
Louis VI, le Gros	1108-1137
Louis VII, le Jeune	1137-1180
Philippe II, Auguste	1180-1223
Louis VIII	1223-1226
Louis IX (saint Louis)	1226-1270
Philippe III, le Hardi	1270-1285
Philippe IV, le Bel	1285-1314
Louis X, le Hutin	1314-1316
Jean Ier (posthume)	1316
Philippe V, le Long	1316-1322
Charles IV, le Bel	1322-1328

1° *Valois (issus de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel).*

Philippe VI, de Valois	1328-1350
Jean II, le Bon	1350-1364
Charles V, le Sage	1364-1380
Charles VI	1380-1422
Charles VII	1422-1461
Louis XI	1461-1483
Charles VIII	1483-1498

Valois-Orléans (issus de Louis d'Orléans, frère de Charles VI). Première branche, issue du 1er fils de Louis d'Orléans.

Louis XII	1498-1515

Seconde branche (Orléans-Angoulême), issue du 3e fils de Louis d'Orléans.

François Ier	1515-1547
Henri II	1547-1559
François II	1559-1560
Charles IX	1560-1574
Henri III	1574-1589

3° *Bourbons (issus de Robert, comte de Clermont, 6e fils de saint Louis).*

Henri IV	1589-1610
Louis XIII	1610-1643
Louis XIV	1643-1715
Louis XV	1715-1774
Louis XVI (Décapité en 1793.)	1774-1792

RÉVOLUTION.

République proclamée en	1792
Assemblée nationale constituante	1789-1791
Assemblée législative	1791-1792
Convention	1792-1795
Directoire	1795-1799
Consulat	1799-1804

PREMIER EMPIRE.

Napoléon Ier, empereur	1804-1814
Louis XVIII (1re Restauration)	1814-1815
Les Cent-Jours	1815

Bourbons.

Louis XVIII (2e Restauration)	1815-1824
Charles X	1824-1830

Bourbons-Orléans.

Louis-Philippe Ier	1830-1848

DEUXIÈME RÉPUBLIQUE.

République	1848
Assemblée constituante	1848-1849
Assemblée législative	1849-1851

SECOND EMPIRE.

Napoléon III, empereur	1852-1870

TROISIÈME RÉPUBLIQUE.

République (4 septembre)	1870
Thiers (président)	1871-1873
Mac-Mahon	1873-1879
Jules Grévy	1879-1887
Sadi Carnot	1887-1894
Casimir-Perier	1894-1895
Félix Faure	1895-1899
Emile Loubet	1899-1906
Armand Fallières	1906

à la guerre de Cent ans (1337-1453). La lutte éclata à l'occasion de l'avènement de Philippe VI de Valois (1328-1350), qui écarta Edouard III du trône de France, lorsque s'éteignit la race des Capétiens directs.

En 1346, Edouard III, après alliance avec les Communes flamandes, écrasa à Crécy l'armée française et s'empara de Calais. A sa mort (1350), Philippe VI laissa la France épuisée ; cependant, le domaine royal s'accrut sous ce règne du Dauphiné et de la baronnie de Montpellier.

Sous Jean le Bon (1350-1364), la France fut attaquée de nouveau par l'Angleterre et vaincue à Maupertuis, près Poitiers (1356). Jean, fait prisonnier, fut conduit à Londres.

Pendant sa captivité, Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, s'insurgea contre le dauphin Charles, lui opposa le roi de Navarre, Charles le Mauvais, et fit massacrer les maréchaux de Normandie et de Champagne. Mais les bourgeois de Paris ne voulurent pas recevoir le roi de Navarre, allié des Anglais, et Marcel périt assassiné. — La révolte des *Jacques* contre la noblesse, coïncidant avec la révolte de Marcel, fut sévèrement réprimée.

Jean le Bon recouvra la liberté par le traité de Brétigny (1360) : le roi d'Angleterre renonçait à ses prétentions sur la couronne de France moyennant une forte rançon, mais il gardait l'Aquitaine, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et la ville de Calais.

Jean le Bon avait laissé à Londres un de ses fils en otage. Celui-ci ayant pris la fuite, Jean revint se constituer prisonnier en Angleterre, où il mourut en 1364.

Le dauphin Charles devint roi sous le nom de Charles V (1364-1380). La France était démembrée par le traité de Brétigny, accablée par une dette énorme, déchirée par les factions, ravagée par les Grandes Compagnies. Charles V, roi prudent et habile, fut servi par un vaillant capitaine, Du Guesclin.

Du Guesclin ruina les espérances de Charles de Navarre par la victoire de Cocherel, et délivra la France des Grandes Compagnies en les conduisant faire la guerre en Espagne.

Profitant du mécontentement soulevé par la tyrannie des Anglais dans les provinces qu'ils occupaient, Du Guesclin les attaqua. Ses succès furent si décisifs qu'en 1378 les Anglais ne possédaient plus que Calais, Bordeaux et Bayonne.

La succession du duc de Bretagne, Jean III (mort en 1341), fut disputée entre : 1° Charles de Blois, marié à Jeanne de Penthièvre, nièce du défunt ; 2° Jean de Montfort, frère cadet de Jean III. Charles fut soutenu par les Français, Jean par les Anglais. Après des alternatives de succès et de revers, la guerre de la succession de Bretagne se termina en 1365, par le traité de Guérande, au profit de la maison de Montfort.

Charles V fortifia le pouvoir royal, s'entoura de conseillers sages et prudents, fixa à 13 ans la majorité des rois et décida que les apanages seraient constitués en argent. Il favorisa les travaux de l'intelligence et fonda au Louvre une bibliothèque.

Charles VI (1380-1422), arrivé à sa majorité, congédia ses oncles, qui étaient de mauvais conseillers. Malheureusement, il devint subitement fou (1392) ; ses oncles revinrent au pouvoir, la France fut désolée par la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons. Les Anglais, à la faveur de la guerre civile, remportèrent la victoire d'Azincourt (1415), et, en vertu du traité de Troyes (1420), un roi d'Angleterre fut proclamé roi de France à la mort de Charles VI.

Charles VII (1422-1461), exclu du trône par le traité de Troyes, ne possédait que quelques villes des bords de la Loire, et la France allait devenir anglaise lorsque apparut Jeanne d'Arc. Jeanne délivra Orléans (1429), conduisit Charles VII à Reims pour le faire sacrer roi de France, ne put s'emparer de Paris, et, prise à Compiègne par les Bourguignons, fut livrée aux Anglais, qui la brûlèrent vive à Rouen (1431).

La mort de Jeanne d'Arc ne ralentit pas l'élan que l'héroïne avait donné à la défense nationale ; un sentiment nouveau, le patriotisme, naquit dans les cœurs, et, en 1453, les Anglais ne possédaient plus que Calais. — Quand Charles VII eut conquis son royaume, il comprit qu'il avait le devoir de le rendre fort, et il dota la France d'une armée permanente.

Temps modernes. Guerres d'Italie. Louis XI gouverna despotiquement et se montra sans scrupules sur le choix des moyens, mais son œuvre fut féconde. Il porta aux grandes maisons féodales un coup dont elles ne se relevèrent plus, et, dans sa lutte contre la haute noblesse, il prit son point d'appui dans la bourgeoisie.

Dès son avènement, les nobles mécontents formèrent la ligue du Bien public, et, trois ans après la bataille de Montlhéry (1465), il dut faire la paix à Péronne avec Charles le Téméraire, marcher même contre ses alliés secrets, les Liégeois, qui s'étaient révoltés contre le duc de Bourgogne.

En 1472, le duc de Berry, frère du roi de France, mourut empoisonné. Charles le Téméraire prit prétexte de cette mort tragique pour déclarer la guerre à Louis XI, qu'il accusa de n'y être pas demeuré étranger. Il se jeta sur la Picardie, mais échoua devant Beauvais, et Louis XI détacha de lui le roi d'Angleterre (traité de Picquigny, 1475).

Charles le Téméraire s'éloigna et entreprit la conquête de la Suisse. Vaincu à Granson et à Morat (1476), il périt sous les murs de Nancy. Débarrassé de ce redoutable adversaire, Louis XI écrasa impitoyablement ses derniers adversaires. Il annexa la Bourgogne, l'Artois, la Franche-Comté, la Provence, l'Anjou, le Maine.

Avec Louis XI, finit le moyen âge et commencent les temps modernes. L'ère des guerres privées est close, et les rois, de plus en plus puissants dans leurs royaumes, n'auront plus à lutter contre les grands vassaux : ils se disputeront la domination de l'Europe.

La fin du moyen âge fut hâtée aussi par plusieurs découvertes d'une extrême importance : 1° l'emploi des armes à feu changea les conditions de la guerre ; 2° l'imprimerie, inventée par Gutenberg (1436), favorisa la propagation des connaissances en permettant l'impression des livres à un nombre infini d'exemplaires ; 3° la découverte de l'Amérique donna une vive impulsion au commerce maritime.

C'est la bourgeoisie surtout qui profita de ces trois grandes découvertes. Comme les seigneurs dédaignaient le commerce, la bourgeoisie s'enrichit de l'œuvre de Colomb ; comme ils dédaignaient l'instruction, la découverte de l'imprimerie profita principalement à la classe moyenne ; enfin, l'emploi des armes à feu porta un coup mortel à la chevalerie.

Charles VIII (1483-1498) régna d'abord sous la tutelle d'Anne de Beaujeu, qui triompha d'une révolte des grands (Guerre folle, bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, 1488). Il épousa Anne de Bretagne, héritière du riche duché de ce nom, et commença les guerres d'Italie. Il conquit le royaume de Naples, sur lequel il prétendait avoir hérité des droits de Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Mais une ligue se forma contre lui. Vainqueur à Fornoue (1495), il put regagner la France, où il mourut trois ans après, sans laisser d'enfants.

Louis XII, cousin de Charles VIII et duc d'Orléans, mérita le surnom de *Père du peuple* (1498-1515), par la douceur de son administration. Il épousa la veuve du dernier roi et rattacha ainsi la Bretagne à la couronne. Belliqueux comme Charles VIII, il envoya ses armées au delà des Alpes, conquit le duché de Milan en trois semaines ; puis, il s'entendit avec le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, pour s'emparer du royaume de Naples, mais les alliés ne purent tomber d'accord sur le partage de leur conquête et se déclarèrent la guerre. Vaincus par les Espagnols à Seminara et Cérignoles (1503), les Français durent signer les traités de Blois (1505), que les états généraux ne voulurent pas approuver.

Louis XII commit une faute en concluant la ligue de Cambrai contre les Vénitiens (1508), car il fut bientôt abandonné de ses alliés, qui formèrent contre lui la Sainte-Ligue ; et, malgré la victoire de Ravenne, où périt Gaston de Foix (1512), l'Italie fut perdue pour nous après la bataille de Novare.

Héritier des prétentions de son cousin germain Louis XII sur le Milanais, François Ier (1515-1547) descendit en Italie et gagna la sanglante bataille de Marignan (1515) sur les Suisses au service du duc de Milan. A la suite de cette victoire, il fut l'un des princes les plus puissants de l'Europe.

L'empereur d'Allemagne étant mort, sa couronne fut revendiquée à la fois par François Ier et par Charles-Quint, roi d'Espagne. Ce dernier l'ayant emporté, alors commença entre la France et l'Autriche une longue rivalité.

Elle fut signalée d'abord par la perte du Milanais et par la bataille de Pavie, où le roi de France fut fait prisonnier. François Ier n'ayant pas voulu se soumettre à la paix de Madrid, la guerre recommença jusqu'au jour où les deux monarques épuisés durent signer la paix de Cambrai (1529), suivie, après de nouvelles hostilités, de la paix de Crespy (1544).

François Ier mourut en 1547 à Rambouillet. Il avait gouverné despotiquement son royaume.

Sous Henri II, les Français s'emparèrent des Trois-Evêchés, obligèrent Charles-Quint à lever le siège de Metz, et reprirent Calais à l'Angleterre. La paix de Cateau-Cambrésis mit fin aux guerres d'Italie : la France conservait Calais, Metz, Toul et Verdun, mais renonçait à ses prétentions au delà des Alpes (1559).

Les règnes de François Ier et Henri II furent signalés par une Renaissance artistique et littéraire : pendant les guerres d'Italie, les Français subirent l'influence de l'art et de la littérature des Italiens et, d'autre part, sous l'influence de la Flandre, la France avait eu des artistes remarquables à Tours et à Dijon. Il y avait eu une Renaissance flamande et une Renaissance italienne : il y eut aussi une Renaissance française, qui eut son originalité propre. V. RENAISSANCE.

Les guerres de religion. La Réforme fut une révolution à la fois religieuse et politique ; elle eut pour résultat de faire reconnaître par les souverains le principe de la liberté de conscience. Elle est inséparable de la Renaissance : elle ne s'expliquerait pas, elle n'aurait pas abouti si la Renaissance et l'imprimerie n'avaient habitué les esprits à la discussion et propagé les connaissances.

La Réforme, dont Luther donna le signal, fut prêchée en France par Calvin ; elle donna lieu, entre catholiques et protestants, à une longue série de guerres connues sous le nom de *guerres de religion*.

Déjà, sous François Ier et sous Henri II, des persécutions avaient été dirigées contre les non-catholiques : extermination des vaudois, supplices d'Etienne Dolet, d'Anne du Bourg. Sous François II (1559-1560), la lutte ouverte éclata entre les catholiques et les protestants ; les premiers s'appuyèrent sur l'Espagne, les seconds sur l'Angleterre. La lutte fut envenimée par la rivalité des Bourbons et des Guises, qui se disputaient le pouvoir.

François II avait épousé Marie Stuart, nièce de François de Guise et du cardinal de Lorraine. Ceux-ci, soutenus par la reine mère, Catherine de Médicis, exercèrent une puissante influence sur l'esprit du jeune roi. Ils l'emportèrent d'abord sur les protestants, dont beaucoup furent mis à mort, après la conjuration d'Amboise (1560).

Sous Charles IX (1560-1574), les efforts de L'Hospital pour réconcilier les protestants et les catholiques ne furent pas secondés par Catherine de Médicis. Le colloque de Poissy n'aboutit pas, et le massacre des protestants de Wassy, par les gens du duc de Guise, fit éclater les hostilités (1562).

Les guerres de religion ensanglantèrent la France durant les règnes de Charles IX (1560-1574), de Henri III (1574-1589) et le commencement du règne de Henri IV (1589-1610). V. RELIGION (*guerres de*).

Henri III, mort assassiné, eut pour successeur Henri IV ; mais ce ne fut qu'après cinq ans de lutte que ce dernier put entrer dans sa capitale, et promulgua l'édit de Nantes (1598), qui mit fin aux guerres de religion.

— *Les Capétiens-Bourbons.* La France pacifiée fut régénérée par Henri IV et par son ministre Sully. Le commerce, l'industrie, l'agriculture furent encouragés, les finances rétablies, et Henri IV se disposait à attaquer la maison d'Autriche, quand il fut assassiné par Ravaillac.

La monarchie absolue. Louis XIII (1610-1643), fils de Henri IV et de Marie de Médicis, n'avait que neuf ans lors de l'assassinat de son père. Régente du royaume, Marie de Médicis, abandonnant la politique du roi défunt, maria son fils à l'infante d'Espagne Anne d'Autriche. Elle confia le pouvoir à l'Italien Concini, qui fit une fortune scandaleuse, et les grands, relevant la tête, dilapidèrent les économies amassées par Sully.

Louis XIII, déclaré majeur, disgracia Concini, mais donna toute sa confiance à Albert de Luynes, qui n'avait d'autre talent que celui de dresser des oiseaux de proie. Les protestants se soulevèrent, comme les nobles. La situation de la royauté était fort embarrassée, lorsque le cardinal de Richelieu, protégé de la reine mère, devint ministre de Louis XIII (1624).

Richelieu consacra toutes les forces de son génie : 1° à fortifier le pouvoir royal en abaissant les grands et en enlevant aux protestants tout reste de pouvoir politique ; 2° à abaisser la maison d'Autriche pour établir l'hégémonie de la France en Europe. (Il continua donc la politique de Henri IV et prépara celle de Louis XIV.)

Les grands seigneurs intriguèrent sans cesse contre l'autorité royale. Richelieu punit sans pitié les conspirateurs, ainsi que les duellistes.

L'édit de Nantes avait garanti aux protestants la liberté de conscience ; mais les protestants voulurent avoir en outre une certaine indépendance politique. Richelieu assiégea et prit La Rochelle, dernier boulevard du protestantisme ; il laissa aux vaincus la liberté de conscience, mais leur influence politique fut à jamais ruinée (1628).

Pour abaisser la maison d'Autriche, Richelieu intervint secrètement d'abord (subsides aux princes protestants d'Allemagne et au roi de Suède Gustave-Adolphe), puis directement dans la guerre de Trente ans. Les armées françaises prirent l'Artois, la Picardie, l'Alsace, le Roussillon ; mais Richelieu mourut avant d'avoir pu assister au triomphe final de sa politique (1642). Louis XIII le suivit peu après dans la tombe.

Louis XIV (1643-1715) succéda à son père Louis XIII, sous la régence d'Anne d'Autriche, qui continua la guerre contre la maison d'Autriche. Condé battit les Espagnols à Rocroi (1643), à Fribourg (1644), à Nordlingen (1645) ; puis, trois ans après, il acheva de les écraser dans la plaine de Lens. Toutes ces victoires amenèrent la paix de Westphalie (1648), par laquelle l'empereur d'Allemagne nous cédait définitivement les Trois-Evêchés et l'Alsace, moins Strasbourg. L'Espagne refusa de traiter et resta en guerre avec la France.

Pendant que nos armées se couvraient de gloire, des troubles civils éclataient à Paris. Le Trésor étant épuisé, Mazarin voulut lever de nouveaux impôts, mais le Parlement refusa d'enregistrer les édits. Mazarin, ayant fait arrêter trois conseillers, Paris se souleva, et le Parlement eut gain de cause sur la Cour (paix de Rueil, 1649).

A la Fronde parlementaire succéda la Fronde des princes, à la tête desquels fut Condé, brouillé avec la Cour, et qui passa aux Espagnols. Mazarin, qui avait dû s'exiler à Cologne, rentra tout-puissant à Paris. Grâce à la victoire remportée par Turenne aux Dunes, près de Dunkerque, sur Condé et les Espagnols (1658), il obligea l'Espagne à signer la paix des Pyrénées (1659). La France obtenait l'Artois et le Roussillon, et Louis XIV épousait l'infante Marie-Thérèse. Condé rentra en grâce.

A la mort de Mazarin (1661), Louis XIV annonça sa volonté de gouverner désormais par lui-même, sans premier ministre. Il commença par briser la puissance du surintendant Foucquet et prit réellement les rênes du pouvoir. Il fut secondé par des administrateurs comme Colbert et Louvois, des diplomates comme Hugues de Lionne, des généraux comme Condé, Turenne, Luxembourg, Villars, des marins comme Duquesne, Duguay-Trouin, Jean Bart, Tourville, des ingénieurs militaires comme Vauban, des magistrats comme Lamoignon et d'Aguesseau.

Louis XIV, absolu en tout, tendit sans mesure les ressorts de la monarchie : à l'intérieur, il fit tout plier sous sa volonté ; à l'extérieur, il voulut rompre, à son profit, l'équilibre de l'Europe, et il fut entraîné dans des guerres qui épuisèrent la France.

Guerre de dévolution ou *guerre de Flandre* (1667-1668). Quand Philippe IV d'Espagne mourut, Louis XIV réclama le Brabant au nom de sa femme Marie-Thérèse. Ses prétentions n'ayant pas été admises sur-le-champ, il envahit la Flandre à la tête de son armée, que commandait Turenne (1667). L'année suivante, Condé fit en quinze jours la conquête de la Franche-Comté. Craignant une coalition européenne, Louis XIV consentit à signer le traité d'Aix-la-Chapelle, qui nous donna presque toutes les villes conquises en Flandre (1668).

Guerre de Hollande (1672-1678). La Hollande s'était prononcée contre la France pendant la guerre de Flandre. Louis XIV lui déclara la guerre, et, malgré la coalition de la Hollande avec l'Angleterre, l'Espagne, l'Empereur, il imposa à ses ennemis la paix de Nimègue, qui nous donna la Franche-Comté (1678).

Guerre de la ligue d'Augsbourg (1686-1697). Après le traité de Nimègue, Louis XIV abusa de sa toute-puissance : il révoqua l'édit de Nantes (1685), et il annexa des territoires en pleine paix. Le roi d'Angleterre, Guillaume III, forma contre lui la ligue d'Augsbourg (1686), et bientôt éclata une guerre signalée par les victoires de Fleurus, de Steinkerque, de Nerwinde, et par l'échec de La Hogue. La paix fut signée à Ryswick (1697).

Guerre de succession d'Espagne (1701-1713). Le roi d'Espagne, Charles II, n'avait pas d'enfants. Il désigna pour lui succéder Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, à la condition toutefois que les couronnes de France et d'Espagne ne seraient jamais réunies sur la même tête. Louis XIV accepta ces conditions, mais l'Europe sut qu'il ne s'y conformerait pas et lui déclara la guerre (1701).

Les généraux ennemis, Marlborough et le prince Eugène, vainquirent Vendôme à Oudenarde, et Villars à Malplaquet. Les rigueurs du terrible hiver de 1709 aggravèrent encore la misère publique. Louis XIV voulut traiter ; mais les alliés exigèrent qu'il détrônât lui-même son petit-fils. Les hostilités continuèrent. Cette fois, la fortune seconda nos armes : Vendôme et Philippe d'Anjou vainquirent les Impériaux à Villaviciosa (1710), Villars remporta la brillante victoire de Denain (Nord) [1712], et les traités d'Utrecht (Hollande) [1713] et de Rastadt (Allemagne) 1714] terminèrent cette guerre désastreuse.

Louis XIV mourut à Versailles en 1715, après être resté soixante-douze ans sur le trône. Aucun genre de gloire n'a manqué à son règne ; pourtant, il laissa la royauté ébranlée et le royaume épuisé. Monarque absolu, considérant les rois comme comptables de leurs actes devant Dieu seul, il ne souffrit aucune remontrance et réduisit la noblesse à un rôle d'apparat. Son absolutisme s'étendit même aux choses

de la conscience, puisqu'il révoqua l'édit de Nantes (1685). La royauté n'a plus de contrepoids : l'Etat se confond avec la personne du monarque.

Louis XV (1715-1774) régna d'abord sous la régence de son cousin, le duc Philippe d'Orléans, qui subit l'influence néfaste du cardinal Dubois et appuya les projets financiers de l'Ecossais John Law. En 1723, le roi fut déclaré majeur ; Philippe conserva le pouvoir avec l'indigne Dubois nommé premier ministre, mais tous deux moururent cette même année.

Le duc de Bourbon devint alors premier ministre. Au risque de rallumer la guerre avec l'Espagne, il renvoya à Madrid l'infante Marie-Anne, qui était élevée à Versailles et fiancée à Louis XV, pour faire épouser au jeune monarque Marie Leczinska, fille de l'ancien roi de Pologne Stanislas (1725).

Fleury fit bientôt chasser le duc et prit le pouvoir (1726). Il avait soixante-treize ans, et sa politique se ressentit de son âge. Cependant, il dut soutenir les prétentions au trône de Pologne de Stanislas, alors que l'Autriche et la Russie appuyaient Auguste III. La guerre de succession de Pologne se termina par la paix de Vienne (1738) : Stanislas renonça à ses prétentions et reçut la Lorraine, qui, à sa mort, fut annexée à la France.

L'empereur d'Allemagne, Charles VI, laissa à sa fille Marie-Thérèse une couronne qui fut disputée par plusieurs princes européens. Le roi de Prusse, Frédéric II, convoitait la Silésie : il l'envahit. Marie-Thérèse fut assez habile pour gagner l'Angleterre, la Hollande et même la Prusse, satisfaite d'avoir occupé la Silésie, et la France, qui avait pris parti contre l'impératrice, se trouva aux prises avec une coalition formidable. Nos soldats furent chassés de la Bohême et des Pays-Bas autrichiens. Bientôt, Frédéric II craignit de voir Marie-Thérèse reconquérir la Silésie avec l'appui des Russes ; il se rapprocha de la France et envahit la Bohême. Grâce à cette diversion, Maurice de Saxe gagna la bataille de Fontenoy (1745).

Sur mer, la guerre nous fut fatale. Aux Indes, Dupleix allait chasser les Anglais de la péninsule, quand fut signée la paix d'Aix-la-Chapelle (1748).

La guerre de la succession d'Autriche fut profitable à la domination maritime de l'Angleterre et favorisa les progrès de la Prusse.

L'Angleterre, jalouse du relèvement de notre marine, nous déclara une nouvelle guerre, qui dura sept ans ; elle eut la Prusse pour alliée, et la France soutint l'Autriche. Les Français, commandés par Soubise, furent battus à Rossbach par le roi de Prusse. Toutefois, ils remportèrent la victoire de Clostercamp, où se distingua le chevalier d'Assas.

Aux colonies, la France n'essuya que des désastres, malgré l'héroïsme de Montcalm au Canada et de Lally-Tollendal aux Indes. Le traité de Paris (1763), qui termina la guerre de Sept ans, acheva la ruine de nos colonies et assura définitivement à l'Angleterre l'empire des mers.

Choiseul, devenu ministre pendant cette guerre, avait négocié le Pacte de famille, par lequel les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples, s'engageaient à se soutenir mutuellement (1761). La paix conclue, il s'efforça de relever notre armée et notre marine. Il annexa la Corse, qu'il se fit céder par les Génois (1768).

Il négocia le mariage du fils du Dauphin (plus tard Louis XVI) avec Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse, voulant ainsi consolider l'alliance autrichienne.

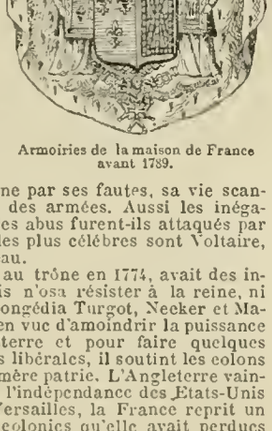

Armoiries de la maison de France avant 1789.

Malheureusement, il fut disgracié sans raison et, après lui, Mcaupou, Terray et d'Aiguillon formèrent une sorte de triumvirat, qui ne sut ni empêcher le partage de la Pologne, ni éviter la banqueroute, ni punir les honteux spéculateurs du Pacte de famine.

Les guerres de Louis XIV avaient épuisé la France, et son absolutisme avait détaché le peuple de la royauté. Louis XV acheva de discréditer la couronne par ses fautes, sa vie scandaleuse et les revers des armées. Aussi les inégalités, les privilèges, les abus furent-ils attaqués par des philosophes, dont les plus célèbres sont Voltaire, Montesquieu, Rousseau.

Louis XVI, arrivé au trône en 1774, avait des intentions droites, mais n'osa résister à la reine, ni aux privilégiés, et il congédia Turgot, Necker et Malesherbes. Pourtant, en vue d'amoindrir la puissance coloniale de l'Angleterre et pour faire quelques concessions aux idées libérales, il soutint les colons américains contre la mère patrie. L'Angleterre vaincue fut reconnaître l'indépendance des Etats-Unis et, par le traité de Versailles, la France reprit un certain nombre des colonies qu'elle avait perdues pendant la guerre de Sept ans (1783).

Ni Calonne, ni Brienne ne purent décider les privilégiés à renoncer à leurs privilèges. Le déficit augmenta et, pour le combler, Louis XVI, après avoir rappelé Necker, convoqua les états généraux.

Comme la noblesse et le clergé auraient pu s'opposer aux réformes, Necker fit décider que les députés du tiers état seraient aussi nombreux que les députés des deux autres ordres réunis.

La Révolution. L'Assemblée nationale constituante. Les états généraux se réunirent à Versailles le 5 mai 1789. Le tiers état demandait le vote par tête, la noblesse et le clergé le vote par ordre. La Cour ayant soutenu les privilégiés, le tiers état prêta, au Jeu de Paume, le serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France (20 juin). De là le nom d'Assemblée nationale constituante, pris par les états généraux.

Le renvoi de Necker et l'hostilité de la Cour furent le signal d'une insurrection, qui aboutit à la prise de la Bastille (14 juillet). Le peuple s'organisa en garde nationale, avec La Fayette pour commandant ; Bailly devint maire de Paris, et Louis XVI dut arborer la cocarde tricolore. L'agitation gagnait la province ; pour la faire cesser, la noblesse renonça à ses privilèges dans la nuit mémorable du 4 août 1789.

Après les journées des 5 et 6 octobre, le roi et l'Assemblée vinrent à Paris. Le jour de la fête de la Fédération (14 juillet 1790), Louis XVI prêta serment à la Constitution ; mais, circonvenu par Marie-Antoinette, il essaya de passer à l'étranger : il fut arrêté à Varennes et ramené à Paris. Il accepta encore une fois la Constitution, et la Constituante fit place à l'Assemblée législative.

L'Assemblée constituante consigna ses principes dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle proclama l'admissibilité de tous aux emplois, l'égalité des Français devant la loi, la liberté du travail, des croyances et des opinions, et remplaça la division de la France en provinces par une nouvelle division en départements.

L'Assemblée législative. Lorsque se réunit la Législative, la situation était grave : Marie-Antoinette et les émigrés conspiraient avec l'étranger pour rétablir la royauté absolue, et la France était menacée d'une invasion étrangère. La Législative prit les devants : la guerre fut déclarée à l'Autriche et à la Prusse ; elle nous fut d'abord défavorable, et nos revers entraînèrent la chute de la royauté (journées du 20 juin et du 10 août 1792).

L'intervention armée de l'étranger fit passer le pouvoir aux républicains avancés, car la Gironde, qui avait conseillé la guerre, s'était trouvée atteinte par le début malheureux des opérations militaires. La patrie fut déclarée en danger, les volontaires vinrent en foule emplir les cadres presque vides de l'ancienne armée, et le jour même où se réunissait la Convention, la victoire de Valmy (22 sept. 1792) délivrait la France de l'invasion prussienne.

La Convention. La Convention, qui remplaçait la Législative, proclama la République et vota la mort de Louis XVI. L'exécution du roi creusa un abîme entre la France et les monarchies européennes. La Convention se trouva bientôt aux prises avec une coalition dirigée par l'Angleterre.

A la guerre étrangère et aux insurrections royalistes (Lyon, Vendée, Bretagne), la Convention répondit par la création du comité de Salut public et du Tribunal révolutionnaire. Après la mort des girondins, commença le régime violent de la Terreur, qui dura jusqu'au 9 Thermidor (27 juillet 1794), date de la chute de Robespierre.

La Convention vint à bout de ses ennemis intérieurs et extérieurs. Carnot dirigea le mouvement des armées, qui furent commandées par Hoche, Marceau, Jourdan. Les victoires de Hondschoote, de Wattignies, de Fleurus, amenèrent la dissolution de la coalition, et la paix de Bâle marqua le premier triomphe diplomatique de la Révolution (1795).

Les violences que l'on reproche à la Convention ne doivent pas faire oublier qu'elle s'est honorée par des institutions utiles et qu'elle a, par son énergie, délivré la France de l'invasion. Elle a organisé l'enseignement public, décrété l'unité des poids et mesures, aboli l'esclavage dans les colonies.

Le Directoire. La Convention fit place à un Directoire de cinq membres, assisté de deux assemblées législatives : le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens. Les traités de Bâle n'avaient pas rétabli la paix générale : la France avait encore à combattre l'Autriche et l'Angleterre. Bonaparte, passant en Italie, isola d'abord les Autrichiens des Sardes, leurs alliés. Il vainquit ensuite les Autrichiens à Lodi, à Arcole, à Rivoli, etc., et leur imposa la paix de Campo-Formio (1797).

L'Angleterre seule continuant à nous tenir tête, Bonaparte résolut de la frapper en Egypte, clef du commerce des Indes. Il partit de Toulon à la tête d'une armée excellente, avec Kléber et Desaix pour lieutenants.

Débarqué à Alexandrie, Bonaparte entra au Caire après la bataille des Pyramides, mais la défaite de la flotte française à Aboukir l'obligea à se jeter un moment sur la Syrie. A son retour, il vainquit précisément à Aboukir les Turcs et les Anglais (1799).

L'Angleterre prit alors l'initiative d'une coalition contre la France, qui se trouva menacée d'une invasion étrangère. Bonaparte revint à Paris, et, profitant des embarras du Directoire, fit le coup d'Etat du 18-Brumaire (9 novembre 1799).

Le Consulat. Sous le Consulat, la France imposa la paix de Lunéville (1801) à l'Autriche, vaincue à Hohenlinden par Moreau et à Marengo par Bonaparte. L'année suivante, le Premier Consul signa la paix d'Amiens avec l'Angleterre (1802).

Du Consulat datent la Constitution de l'an VIII, l'organisation administrative et judiciaire, la Banque de France, le Concordat, le Code civil, la Légion d'honneur.

Après la paix d'Amiens, la France était en paix avec toute l'Europe. Fort de sa gloire militaire, Bonaparte se fit déférer le Consulat à vie, avec la faculté de désigner son successeur (1802) ; c'était un acheminement vers l'Empire, qui fut proclamé le 18 mai 1804.

Premier Empire. Aussitôt après la proclamation de l'Empire, l'Angleterre forma avec l'Autriche et la Russie une troisième coalition (1805). Napoléon, abandonnant son projet de descente en Angleterre, quitta le camp de Boulogne, écrasa à Austerlitz les empereurs d'Autriche et de Russie, et imposa à l'Autriche la paix de Presbourg (1805). Sur mer, la flotte française avait subi le désastre de Trafalgar, au début de la campagne.

Rompant la neutralité qu'elle gardait depuis 1795, la Prusse se joignit à l'Angleterre et à la Russie. Napoléon la vainquit à Iéna, à Auerstaedt (1806), et, de Berlin, décréta le blocus continental. Accourant alors sur la Vistule, il écrasa les Russes à Eylau et à Friedland (1807), après quoi il se rapprocha du tsar à l'entrevue de Tilsit (1807).

Napoléon ayant placé son frère Joseph sur le trône d'Espagne, tout le pays s'insurgea, et, pendant cinq années consécutives, la Péninsule dévora ses meilleures troupes. Le général Dupont dut capituler à Baylen, et Saragosse ne se rendit à Lannes qu'après un siège héroïque (1809).

L'intrépide résistance des Espagnols produisit en Europe une profonde impression : l'Angleterre en profita pour entraîner de nouveau l'Autriche. Napoléon entra à Vienne, gagna les batailles d'Essling et de Wagram, et imposa la paix de Vienne, qui marque l'apogée de la puissance impériale (1809).

A ce moment, en effet, Napoléon Ier est vraiment le maître de l'Europe ; il a cinquante millions de sujets ; ses Etats comptent cent trente départements et s'étendent du Tibre à l'Elbe ; son autorité est obéie dans les royaumes de Naples, d'Espagne, de Wurtemberg, de Bavière, de Westphalie, où régnent ses parents ou ses protégés. Il n'a qu'une ennemie, l'Angleterre, et le pape est son prisonnier. La centralisation administrative est complétée et étendue, les grands corps de l'Etat perdent toute indépendance.

Enfin, il répudie Joséphine de Beauharnais pour épouser Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche (1810).

Armoiries de la France, sous le premier et le second Empire.

Mais l'ambition de Napoléon finit par le perdre et perdit la France avec lui. Prévoyant la rupture de l'alliance franco-russe, l'empereur déclara la guerre au tsar Alexandre Ier : après la victoire de Borodino, sur les bords de la Moskova (1812), il s'établit à Moscou ; mais cette ville fut incendiée par le gouverneur, et la Grande Armée dut à l'approche de l'hiver opérer une retraite désastreuse, dont l'épisode le plus douloureux est le passage de la Bérézina. — Dans le même temps, les troupes françaises épuisées devaient évacuer l'Espagne (1813).

Les désastres des armées françaises en Russie et en Espagne furent le signal d'une coalition générale. Napoléon, vainqueur à Lutzen, à Bautzen et à Dresde, perdit la bataille de Leipzig (1813), et la France fut envahie (1814).

Dans cette crise formidable, Napoléon déploya un génie extraordinaire. A Champaubert, à Montmirail, à Montereau, il frappa des coups décisifs mais Paris dut capituler, et Napoléon, obligé d'abdiquer par le traité de Fontainebleau (1814), s'embarqua pour l'île d'Elbe.

Les Bourbons montèrent sur le trône avec Louis XVIII, qui octroya aux Français la Charte de 1814. La France avait besoin de repos, mais la première Restauration dura peu. L'entourage du roi rendit le nouveau régime si impopulaire que Napoléon revint en France, pendant que Louis XVIII se réfugiait à Gand. L'Empire rétabli dura cent jours (du 20 mars au 28 juin 1815).

Les Alliés refusèrent de négocier avec Napoléon, et, vaincu à Waterloo, l'empereur dut abdiquer pour la seconde fois (1815). Il mourut en 1821 à Sainte-Hélène, prisonnier des Anglais.

Période contemporaine. Restauration. Dès le début de la Restauration, les royalistes se livrèrent à des excès connus sous le nom de Terreur blanche, et la première Chambre des députés élue après le second retour de Louis XVIII mérita le surnom ironique de Chambre introuvable.

Louis XVIII lui-même, effrayé de son zèle ultra-royaliste, en prononça la dissolution (1816) ; il appela au pouvoir des hommes modérés, comme le duc de Richelieu et Decazes. Mais les ultras revinrent en majorité après les élections de 1821, et le comte de Villèle, appelé au ministère, subit l'influence du comte d'Artois.

Pendant les six ans que dura son règne, Charles X personnifia sur le trône les idées les plus excessives de l'ancien régime. Après les élections de 1827, il dut appeler au pouvoir un libéral, de Martignac, mais, deux ans plus tard, la constitution du cabinet de Polignac parut un défi à l'opinion publique, et la révolution de 1830 mit sur le trône Louis-Philippe d'Orléans.

Bourbons-Orléans. La monarchie de Juillet, qui dut se défendre contre les légitimistes, contre les républicains et contre Louis-Napoléon Bonaparte, eut pour principaux ministres Casimir Périer, Guizot et Thiers. Guizot avait la majorité dans les Chambres, mais non dans le pays, à qui il refusa, d'accord avec le roi, l'extension du droit de suffrage. Son obstination sur ce point détermina la révolution de 1848 et la proclamation de la République.

La conquête de l'Algérie, commencée sous Charles X par la prise d'Alger (1830), fut achevée en grande partie sous Louis-Philippe, après la reddition de l'émir Abd-el-Kader (1847).

Seconde République. Après la chute de Louis Philippe et la proclamation de la République, un gouvernement provisoire se constitua, décréta le suffrage universel et convoqua une Assemblée constituante. Mécontents des idées modérées qui dominaient dans cette Assemblée, les ouvriers se soulevèrent (juin 1848). Le prince Louis-Napoléon, élu président de la République, ne tarda pas à entrer en conflit avec l'Assemblée législative, qui ne comprenait guère que deux cents républicains.

Second Empire. Le président tenta avec succès, le 2 décembre 1851, un coup d'Etat contre la République. Il réprima la résistance de ceux qui s'insurgèrent au nom du droit violé, et, le 2 décembre 1852, vit l'Empire héréditaire rétabli.

La politique intérieure du second Empire se divise en deux périodes. Pendant la première, qui s'étend jusqu'en 1860, les libertés publiques sont suspendues. Pendant la seconde, que l'on désigne sous le nom d'Empire libéral, certaines garanties légales sont accordées au pays.

En faisant des concessions à l'opinion publique, Napoléon III espérait enrayer les progrès de l'opposition et atténuer le mécontentement croissant causé par les résultats de sa politique extérieure. Napoléon, malgré la parole fameuse : « l'Empire, c'est la paix, » ne cessa, en effet, de faire la guerre.

La première guerre de Napoléon fut dirigée contre le tsar : l'empereur des Français s'entendit avec l'Angleterre pour défendre la Turquie attaquée par les Russes, et les alliés, maîtres de Sébastopol imposèrent à la Russie le traité de Paris (1856).

Fort de ces victoires, Napoléon voulut faire triompher en Europe le principe des nationalités sacrifié par les traités de 1815 ; il ne réussit qu'à créer sur nos frontières deux ennemis : l'Italie et l'Allemagne. Et il arriva que l'Empire succomba précisément sous les coups de l'Etat prussien, dont il avait inconsciemment ou maladroitement favorisé les progrès.

La guerre d'Italie eut lieu en 1859. Napoléon III prit le parti du Piémont contre l'Autriche. La guerre fut marquée par les victoires de Montebello, de Palestro, de Magenta et de Solferino, et l'Autriche céda la Lombardie à Napoléon, qui la remit à Victor-Emmanuel. Le Piémont donna en retour à la France Nice et la Savoie.

En même temps, Napoléon intervenait en Syrie pour soutenir les chrétiens contre les musulmans, en Chine et en Annam pour protéger les missionnaires, au Mexique pour y placer sur le trône Maximilien. Ces guerres affaiblissaient ses armées.

Aussi, lorsque éclata la guerre franco-allemande de 1870, les troupes françaises, mal préparées, essuyèrent une succession de défaites, et l'empereur capitula à Sedan. La République fut proclamée à Paris (4 sept. 1870).

Rien n'arrêtait plus les armées allemandes, et Paris fut investi. Le gouvernement de la Défense nationale improvisa sur la Loire des régiments, qui vainquirent les Prussiens à Coulmiers ; mais la capitulation de Metz permit à l'ennemi d'accourir avec des forces nouvelles. Malgré plusieurs sorties et des souffrances sans nombre, Paris dut capituler. La paix de Francfort coûta à la France cinq milliards, l'Alsace et une partie de la Lorraine (1871).

Troisième République. L'Assemblée nationale, réunie à Bordeaux pour se prononcer sur la question de la paix ou de la guerre, proclama la déchéance de Napoléon et confia à Thiers le pouvoir exécutif. Thiers chargea le maréchal de Mac-Mahon de réprimer la Commune. Il fut remplacé en 1873 par le maréchal de Mac-Mahon, et l'Assemblée vota en 1875 une Constitution républicaine. Les élections de 1876 ayant été défavorables aux monarchistes, le maréchal forma un cabinet républicain ; il le congédia brusquement le 16 mai 1877, mais les élections furent de nouveau favorables à la République, et le maréchal se retira (1879). Il eut pour successeurs : Jules Grévy, de 1879 à 1887 ; Sadi Carnot, de 1887 à 1894 ; Casimir-Perier, du 27 juin 1894 au 15 janvier 1895 ; Félix Faure, du 17 janvier 1895 au 16 février 1899 ; Emile Loubet, élu le 18 février 1899 ; Armand Fallières, élu le 18 février 1906.

Armoiries de la France, sous la troisième République.

Depuis 1871, la troisième République, régie par la Constitution de 1875, s'est efforcée de reconstituer les forces vives du pays, de lui donner une armée et une marine assez fortes pour que son alliance pacifique et son amitié fussent recherchées en Europe (alliance russe, d'agrandir son domaine colonial en Algérie, en Tunisie, Afrique occidentale, au Congo, à Madagascar, en Indo-Chine ; de garantir l'instruction obligatoire qui, seule, forme des citoyens dignes de ce nom ; d'assurer enfin aux classes laborieuses le bénéfice des principes de stricte solidarité humaine, qui sont le legs le plus précieux de la Révolution.

V. — Littérature. Les plus anciennes œuvres en langue d'oïl furent composées par des clercs (*Cantilène de sainte Eulalie, Poème sur la Passion, Poème de saint Léger*) [IXe et Xe s.]. Ils ont un intérêt plus philologique que littéraire (v. français). Dès l'origine de la langue, on peut constater l'existence d'une poésie lyrique dont il ne nous est rien resté, et d'une poésie épique qui s'épanouit surtout sous Charlemagne.

Dans la brillante période qui va de 1060 à 1270, se développe l'épopée nationale (v. Chansons *de geste*), sincère et vivante dans les œuvres du début, dont le type est la *Chanson de Roland* (XIe s.), mais où, dès la fin du XIIe siècle, se manifeste la décadence du genre, peu à peu supplanté par les contes merveilleux venus d'Armorique et d'Angleterre, les romans de Bretagne et les romans arthuriens, et par un cycle inspiré de l'antiquité grecque, latine et même byzantine. Aux XIIe et XIIIe siècles apparaissent les *fabliaux*, petits récits d'inspiration souvent triviale ou ordurière ; les *isopets*, recueils de fables ; du XIIe au XIVe siècle, le *Roman de Renart*, ouvrage satirique dont les personnages sont des animaux. Le nord de la France posséda une poésie lyrique originale ; mais, vers le milieu du XIIe siècle, elle céda devant une imitation servile de la poésie artificielle des troubadours. La poésie didactique est représentée par des ouvrages d'historiographie en langue vulgaire, par des récits des croisades, tels que celui de Villehardouin, par des ouvrages religieux et ascétiques émanés des clercs.

La période qui s'étend de 1270 à 1453 (de la mort de saint Louis à la fin de la guerre de Cent ans) est marquée par la décadence des genres d'imagination et la prédominance des genres didactique et dramatique. La poésie narrative est toujours abondante ; mais la vie s'en retire, l'intérêt se porte sur les œuvres historiques en prose : les *Mémoires de Joinville*, les *Chroniques de saint Denis*, et à la fin du XIVe siècle, les *Chroniques de Froissart*. Parmi les poètes lyriques, Rutebeuf, et, au XIVe siècle, Machaut, Charles d'Orléans sont à citer. Dès le XIIIe siècle, le goût des connaissances précises se répand de plus en plus ; on commence à écrire non plus en latin mais en français les traités de jurisprudence et de politique et les compilations scientifiques. Cette tendance se manifeste dans le *Roman de la Rose*, d'abord poème allégorique, avec Guillaume de Lorris, qui devient dans sa seconde partie, avec Jean de Meung, une sorte d'encyclopédie morale et scientifique. Le théâtre prend dans cette période un rapide accroissement. Dès la fin du XIIe siècle, on représentait dans les églises de petites scènes, étroitement subordonnées à la liturgie, mais qui, en se développant, donnèrent naissance aux miracles et aux mystères. Les confréries dramatiques se multiplièrent. La verve comique s'épanchait dans les farces, soties et moralités.

La fin du XVe siècle et le commencement du XVIe siècle forment une époque de paix (de 1453 à 1515), pendant laquelle domine un esprit de fine raillerie et d'observation pénétrante, qui se répand dans les nouvelles d'Antoine et de La Salle, les poésies de François Villon, l'histoire de Comines.

Les guerres d'Italie révèlent aux esprits la beauté des lettres antiques, désormais profondément comprises et interprétées avec art. C'est l'époque de la Renaissance. En même temps, la Réforme rêve de rétablir le christianisme primitif. Le poète Clément Marot marque la première étape de la Renaissance, qui trouve sa plus vigoureuse expression dans Rabelais. Calvin est le porte-parole de la Réforme.

Il était réservé à la Pléiade, à Ronsard et à Du Bellay de créer une poésie à la fois artistique et savante et de donner aux modernes la possibilité d'égaler les anciens. Desportes, Mathurin Régnier, Du Bartas, d'Aubigné relèvent plus ou moins de la Pléiade. Un prosateur de génie, Montaigne, est l'homme de la seconde partie de la Renaissance. La prose se fait éloquente et grave avec Du Vair, précise avec Olivier de Serres, riante et fleurie avec François de Sales.

Le XVIIe siècle n'offre d'abord qu'une confusion extrême. On distingue simultanément un courant de libertinage, une renaissance catholique, qui a d'illustres représentants, particulièrement à Port-Royal, une épuration du goût et des manières à l'hôtel de Rambouillet, la recherche de la préciosité, les influences italienne et espagnole. Mais l'art classique s'organise peu à peu sur le double principe de l'observation morale et de la régularité formelle, d'abord avec l'aide de la philosophie cartésienne. La langue, épurée par Malherbe, achève de se fixer par le travail de l'Académie et de Vaugelas.

Dans la poésie agonise l'inspiration lyrique. Malherbe est combattu par Théophile, suivi par Racan. Le roman est pastoral avec d'Urfé, historique sans vérité avec La Calprenède et Mlle de Scudéry, réaliste chez Sorel, burlesque chez Scarron. Le théâtre s'organise et donne des chefs-d'œuvre. Mairet apporte la règle des trois unités. Corneille fonde la tragédie française et pose l'intérêt dramatique dans le conflit des caractères. La prose est réglée par Balzac, Descartes, et conduite à sa perfection par Pascal.

L'art classique achève de s'organiser dans la période (1660-1715) qui commence en même temps que le gouvernement personnel de Louis XIV ; un petit groupe de grands écrivains ramène la littérature à la raison, à la vérité, à la nature, dont ils trouvent la plus pure expression chez les anciens. La Fontaine se place bien au-dessus de tous les lyriques de son temps par sa poésie si riche et si souple. Boileau crée la véritable critique et formule les lois de l'art classique. Molière fonde une comédie de mœurs et de caractères d'un comique puissant, bien supérieur à ses successeurs : Regnard, Dancourt et Lesage. Dans la tragédie, Racine, sans changer la forme tragique de Corneille, arrive par la peinture de l'amour à un pathétique touchant. Le roman devient psychologique avec Mme de La Fayette, en attendant que Lesage, à la fin du siècle, donne ses premières études de mœurs. Les moralistes sont La Rochefoucauld, Pascal, La Bruyère. L'éloquence religieuse s'épanouit avec Bossuet, plus poète et plus philosophe ; Bourdaloue, plus moraliste ; Fénelon, plus spontané, et encore avec l'élégant Fléchier et l'harmonieux Massillon. La *Correspondance de Mme de Sévigné* et les *Mémoires de Saint-Simon* prennent place parmi les chefs-d'œuvre du siècle.

La querelle des anciens et des modernes marque la fin du grand art classique. Un nouvel esprit menace à la fois la religion et l'imitation de l'antiquité. Fontenelle introduit la science dans la littérature. Bayle fait de son *Dictionnaire* un arsenal de raisons de douter.

Ce qui caractérise la littérature du XVIIIe siècle, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme considéré surtout comme membre d'une communauté politique ; elle a un caractère actif et militant, mais dans les genres purement littéraires, elle est bien inférieure au siècle précédent. Au théâtre, Voltaire achemine la tragédie vers le drame. Dans la comédie, Destouches et Gresset ne donnent que des œuvres assez froides. Mais Marivaux crée la comédie d'analyse sentimentale, et Beaumarchais une nouvelle forme de comédie, vive et spirituelle. La poésie lyrique ne produit que des œuvres secondaires, jusqu'à ce que A. Chénier vienne à la fin du siècle renouveler la poésie française en remontant aux sources antiques. La critique s'en prend à tout, et Voltaire s'exerce dans tous les genres. Au contraire, Montesquieu se borne à être un historien politique. L'œuvre de Buffon est animé d'une sorte de naturalisme panthéistique. Diderot est le représentant le plus ardent de la philosophie matérialiste de ce temps ; d'Alembert l'aide dans l'élaboration de l'*Encyclopédie*. J.-J. Rousseau s'oppose à son siècle ; c'est un révolutionnaire, un sensitif, qui renouvelle la sensibilité française. La Révolution fait fleurir l'éloquence politique avec Mirabeau, Vergniaud, Danton.

La première partie du XIXe siècle est occupée, jusque vers 1830, par le romantisme, qui procède de Rousseau. Les initiateurs en furent Chateaubriand, qui restaura le christianisme, et Mme de Staël, qui exalta les littératures étrangères et la vie sentimentale. La nouvelle génération se distingue d'abord et surtout dans le lyrisme, avec Lamartine, avec Victor Hugo, le chef de l'école, le rénovateur de la langue et de la versification, Vigny, Musset, Théophile Gautier. Au théâtre, Hugo, Vigny, Dumas père inaugurent le drame romantique, où la comédie se mêle avec la tragédie. Le genre romanesque se développe dans tous les sens avec G. Sand, Stendhal, Balzac, Mérimée, Dumas père. L'histoire prend un éclat jusqu'alors inconnu dans les œuvres d'Augustin Thierry, Michelet, Guizot, Thiers. La critique est représentée par Sainte-Beuve.

Une seconde période, celle du naturalisme, est caractérisée par une réaction contre le lyrisme et par le goût exclusif du réel. La critique devient prépondérante ; elle est essentiellement positive chez ses deux principaux représentants, Taine et Renan. L'école de 1830 conserve des disciples comme Th. de Banville ; mais en général la poésie se dégage du subjectivisme romantique. Leconte de Lisle affecte l'impassibilité ; après lui le Parnasse (Coppée, Sully Prudhomme, Heredia) se signale par son respect de la forme. La mysticité sensuelle de Baudelaire annonce longtemps à l'avance le symbolisme. Au théâtre, Augier et Dumas fils s'attachent à saisir la réalité contemporaine, tandis que Labiche exploite le pur comique vaudevillesque. Le roman devient un instrument d'enquête pour Flaubert, les Goncourt, Zola, chef et théoricien du naturalisme, Alph. Daudet, Maupassant.

Dans le dernier quart du XIXe siècle, de nouvelles tendances se sont fait jour. Il se produit une renaissance du roman psychologique. Les poètes, symbolistes et décadents, inventent une forme d'art plus musicale que pittoresque, éminemment propre à suggérer ce qui ne peut se définir. L'histoire s'efforce de devenir de plus en plus objective. Les auteurs dramatiques, plus que jamais en possession de la faveur du public, mêlent au naturalisme l'analyse morale. Dans la critique, le dogmatisme classique et l'impressionnisme sont simultanément défendus. Le caractère le plus significatif de cette époque est l'abolition de toute discipline. Parmi les principaux noms, sont à signaler encore les historiens Fustel de Coulanges et A. Sorel ; les critiques F. Brunetière, J. Lemaître, E. Faguet ; les romanciers et conteurs P. Bourget, Loti, A. France, M. Barrès, Theuriet, R. Bazin ; les poètes J. Richepin, Verlaine ; les auteurs dramatiques Sardou, Meilhac et Halévy, Ilervieu, Rostand, Lavedan, Donnay, etc.

L'éloquence française au XIXe siècle compte les noms du général Foy, de Thiers, Montalembert, Lachaud, Berryer, J. Favre, Gambetta, J. Simon, Waldeck-Rousseau, etc., et, dans la chaire, ceux des P.P. Lacordaire, Ravignan, Monsabré, etc.

— *Sciences.* Après la décadence qui suivit l'invasion des barbares, la France reçut son éducation scientifique grâce aux Arabes, par lesquels elle reçut d'abord l'héritage de la science grecque. Durant tout le moyen âge, l'alchimie jouit d'une grande vogue, et, malgré le caractère chimérique de ses recherches, ne fut pas sans préparer les voies à la chimie moderne. Les médecins juifs, chassés d'Espagne, s'établirent dans le midi de la France. Au XIIIe siècle, Arnauld de Villeneuve fit connaître différents acides minéraux, l'essence de térébenthine et l'alcool. Au siècle suivant, Guy de Chauliac restaura l'anatomie. La découverte de l'imprimerie servit la renaissance scientifique. Finé ramena le goût de la géométrie. Viète édifia l'algèbre moderne. Avec Ambroise Paré, l'art chirurgical se perfectionna. La géologie s'essayait utilement avec Bernard Palissy. A la suite de Christophe Colomb, plusieurs naturalistes allèrent explorer le nouveau monde. L'agronomie prenait un vigoureux essor avec Charles Estienne et Olivier de Serres. La France marche à la tête du prodigieux mouvement scientifique du XVIIe siècle. Descartes imagina la géométrie analytique. Fermat et Pascal s'illustrèrent par les découvertes du calcul des probabilités ; et le dernier découvrait en outre les lois de la pesanteur de l'air et de l'équilibre des liquides. Charles Perrault construit l'Observatoire de Paris (1668). Denis Papin invente la machine à vapeur (1690). Enfin la fondation du « Journal des savants » (1665) et de l'Académie des sciences (1666) favorisèrent la diffusion de ces conquêtes. Les sciences naturelles et médicales furent également cultivées en France du XVIIe à la fin du XVIIIe siècle. La classification botanique était établie par Tournefort et les trois de Jussieu. Parmentier enseignait la culture de la pomme de terre et Brémontier fixait à l'aide de plantations de pins les dunes de Gascogne. Réaumur étudiait les mœurs des insectes et Buffon popularisait l'histoire naturelle. Aidée par l'analyse, la mécanique théorique s'établit sur de nouvelles bases, avec d'Alembert, Lagrange. Cependant Maupertuis, Borda, Méchain, Delambre et les Cassini exécutaient de remarquables travaux géodésiques. Les voyageurs Bougainville et La Pérouse enrichissaient la géographie. Jouffroy appliquait la vapeur à la navigation (1776) et les frères Montgolfier lançaient dans les airs un aérostat. Dufay, Nollet, Dalibard, Coulomb commençaient l'étude de l'électricité. En 1793, la Convention décréta l'adoption du système métrique ; en 1794, Chappe inaugure son télégraphe aérien. Lavoisier, Guyton de Morveau, Fourcroy, Berthollet édifient la chimie moderne. Au XIXe siècle, la géométrie prit un nouvel essor. Monge inventa la géométrie descriptive. Laplace perfectionna le calcul des probabilités. Legendre, Poncelet, Cauchy, Galloïs illustrent les mathématiques. Delambre, Puiseux, Tisserand, Le Verrier précisèrent les méthodes astronomiques. La physique dut de notables progrès à Malus, Fresnel, Foucault, Arago, Biot, Fizeau, Ampère. Niepce et Daguerre inventent la photographie ; Lebon, le gaz d'éclairage. Oberkampf établit la première manufacture de toiles peintes. Chaptal trouve des procédés pour fabriquer l'alun et le salpêtre. Gay-Lussac et Proust formulèrent les lois de la combinaison des corps. Citons encore les chimistes Courtois, Balard, Chevreul, qui isola les corps gras. Gerhart et Laurent, qui édifièrent la théorie atomique, et leurs continuateurs Würtz, Friedel, Grimaux, Pelletier et Caventou, Berthelot, qui fonda la thermochimie et la synthèse artificielle des composés organiques, Frémy, Moissan. Le premier Empire a vu naître la cristallographie avec Haüy. Cuvier créa la paléontologie. Lamarck et Geoffroy Saint-Hilaire affirmèrent la variabilité des espèces. Brongniart, Elie de Beaumont, Broca, de Quatrefages illustrèrent la géologie et l'anthropologie. Les sciences biologiques et médicales parcoururent, pendant le siècle, des étapes immenses, depuis Bichat, Flourens, Claude Bernard, Dareste, Laënnec, Trousseau, Pinel, Duchenne de Boulogne, Charcot, qui établit la pathologie du système nerveux, Pasteur, à qui l'on doit l'antisepsie chirurgicale et la guérison de la rage, Roux, à qui l'on doit celle de la diphtérie. La science française contemporaine se trouvait encore représentée par les mathématiciens Hermite et Poincaré, les astronomes Janssen et Faye, le physicien Lippmann, le botaniste Van Tieghem, le zoologiste Lacaze-Duthiers, le physiologiste Marey, le médecin électricien d'Arsonval, le physicien Branly, le géologue de Lapparent.

VI. — Beaux-arts. *Architecture.* L'histoire de l'architecture en France embrasse sept époques principales : 1° l'époque *antéhistorique*, à laquelle se rapportent les monuments celtiques ou druidiques, et quelques monuments grecs et phéniciens ; 2° l'époque *romaine* ou *gallo-romaine*, qui va de la conquête des Gaules par César à l'avènement de Clovis ; 3° l'époque *latine*, dont les monuments ne furent que des altérations de la construction romaine ; 4° l'époque *romane* (v. roman) ; 5° l'époque *ogivale*, seule vraiment française, improprement appelée *gothique* (v. gothique) ; 6° l'époque de la *Renaissance*, pendant laquelle l'art de bâtir revient aux modèles de

l'antiquité (Pierre Lescot, Philibert Delorme, Pierre Chambiges, les Ducerceau). 7° l'époque *contemporaine*, qui, après une réaction exagérée de classicisme gréco-romain, aboutit, à la suite de la révolution romantique, à l'éclectisme actuel. Citons, au XVIIe siècle : Salomon de Brosse, François Mansard, Jules Hardouin-Mansard, Claude Perrault, Libéral Bruant, au XVIIIe siècle, les Boffrand, Gabriel, Louis, Rousseau, Ledoux, Blondel, Soufflot, Servandoni ; au XIXe, Fontaine, Percier, Lapere, Bronguiart, Vignon, Chalgrin, Viollet-le-Duc, Vaudoyer, Duc, Ballard, Visconti, Lefuel, Hittorf, Belgrand, Labrouste, Duban, Ch. Garnier, Esperandieu, Vaudremer, Ballu, Dutert, Girault.

— *Sculpture*. Les sculptures des monuments gallo-romains n'ont en général qu'un intérêt archéologique. Sous les rois de la première race, la ciselure d'orfèvrerie produit surtout des objets servant au culte. A la fin du XIe siècle, apparaissent les premières œuvres de la sculpture française, où les influences byzantines se mêlent aux traditions gallo-romaines, mais, dès le XIIe siècle, la statuaire s'éloigne de plus en plus de l'hiératisme byzantin pour s'appliquer à l'étude de la nature. Le XIIIe siècle est une époque d'épanouissement artistique, où les sculpteurs recherchent la reproduction naïve de la vie. Au XIVe siècle, on voit la sculpture, jusque-là limitée à l'ornementation des églises, se répandre de plus en plus dans les édifices civils, et la polychromie s'ajoute à l'art de la pierre. La région de la Loire voit se former une école de sculpture dont le principal représentant est Michel Colomb. Vers 1530, l'art italien vient supplanter les traditions nationales, sous l'influence du Rosso, fondateur de l'école de Fontainebleau, et du Primatice. Dès lors, la sculpture française a été partagée entre deux tendances : l'instinct national et la tradition italienne ou académique. Citons, au XVIe siècle : Jean Goujon, Germain Pilon, Barthélemy Prieur, Jean de Bologne ; au XVIIe siècle, le puissant Pierre Puget, les deux frères François et Michel Anguier, qui subirent l'influence de Lebrun, Jacques Sarrazin, Antoine Coysevox, Girardon, puis les deux frères Nicolas et Guillaume Coustou ; Michel-Ange Slodtz, Bouchardon, Falconet, Pigalle, Pajou, Allegrain, Caffiéri, Houdon et Clodion. L'école de David, dont l'influence ne se fit pas moins sentir dans la sculpture que dans la peinture, marque un recul violent vers l'antiquité. Mais le romantisme secoue cette discipline étroite. Pradier, David (d'Angers), Rude inaugurèrent la sculpture moderne, qui compte de nombreux artistes de mérite : Simart, Etex, Clesinger, Crauk, Guillaume, Préault, A. Millet, Carpeaux, Barrias, Chatrousse, Cain, Frémiet, Barye, Saint-Marceaux, Barrias, Perraud, Chapu, Paul Dubois, Mercié, Marqueste, Coutan, Falguière, Dalou, Rodin.

— *Peinture*. Après la chute de la domination romaine, la peinture continua d'être cultivée dans les Gaules : les premiers rois et les évêques firent orner de peintures les églises et les monastères. Pendant la période carolingienne, l'art de peindre en miniature fit de grands progrès. Là comme dans la peinture murale, on reconnaît l'influence du style byzantin. Mais, à partir du XIIIe siècle, les artistes français reviennent à l'imitation de la nature : leurs œuvres gagnent en vigueur et en éclat. Les artistes du moyen âge peignirent non seulement à la fresque, mais encore à la colle, à l'œuf, à l'huile, sur verre, en mosaïque. Au XVe siècle, Jean Perréal et Jean Bourdichon sont des artistes de mérite ; Jean Fouquet, puis les Clouet portèrent l'art de la miniature et du portrait à sa perfection ; Jean Cousin se distingue dans la peinture sur verre. Mais les artistes appelés d'Italie : Andrea del Sarto, Cellini, le Primatice, importèrent en France la manière de leur pays, qui nuisit à l'originalité nationale. Au commencement du XVIIe siècle, ce fut le tour des peintres flamands d'être fort goûtés en France. Puis l'école française revient à l'éclectisme italien, avec Vouet. Poussin est un artiste que son originalité place au-dessus des écoles. C'est de l'atelier de Vouet que sortent Mignard, Lesueur et Lebrun. Le Flamand Philippe de Champaigne est bien Français par son talent. Les frères Lenain cultivent la peinture de genre, Claude Lorrain le paysage. Sous Louis XIV s'épanouit un art noble et académique dont le maître est Lebrun. Largillière et Rigaud sont des portraitistes de premier ordre. Citons encore Jouvenet et Santerre, les successeurs de Lebrun, et le peintre des guerres royales : Van der Meulen. Au XVIIIe siècle, la grande peinture a encore ses adeptes : Lemoyne, Detroy, les Coypel, Vanloo. Watteau a inauguré un art plus libre, mais Boucher, par son exécution lâchée et sa négligence de la vraie nature, précipite la décadence de ce style charmant, qui compte encore les noms de Natoire, Pater, Lancret, Fragonard, les portraitistes Nattier, Tocqué, Drouais, Mme Vigée-Lebrun, le pastelliste Latour. Chardin est le peintre exquis des intérieurs et Greuze, le peintre des scènes d'un pathétique bourgeois. Par réaction contre la peinture de Boucher, et sous l'influence des découvertes des érudits, a lieu la réaction classique et archéologique de David, qui domine la peinture de l'époque révolutionnaire : à sa suite viennent Girodet, Gros, Gérard, Isabey, Léopold Robert, Schnetz, Couder. A la même époque appartiennent Regnault et son élève Guérin Lethière, Prud'hon. L'école de David, par ses excès, provoqua à son tour, vers 1830, la réaction romantique, éprise de coloris, de fantaisie et de modernité, avec Géricault, puis Delacroix, que suivront Boulanger, Deveria, Ary Scheffer, Decamps et les orientalistes Léopold Robert. Une école adverse, plus soucieuse du dessin, s'éleva avec Ingres en face de l'école romantique : elle compte aussi Hippolyte Flandrin, Chassériau, Léon Cogniet, Heim. En dehors des luttes de doctrine, Horace Vernet et Paul Delaroche inaugurèrent un genre moyen. Dans le paysage se distinguent Corot, Huet, Th. Rousseau, Diaz, Dupré, Troyon, Chintreuil, Daubigny, Millet, Rosa Bonheur. Courbet fonda l'école réaliste, après lui, les diverses écoles, impressionnisme issu de Manet, le symbolisme, etc., eurent successivement ou simultanément leurs fidèles. Parmi les principaux peintres du siècle, rappelons encore les noms de Bonvin, Daumier, Fantin-Latour, Th. Ribot, Puvis de Chavannes, Meissonier, P. Baudry, Henner, Fromentin, Bonnat, Hébert, Cormon, Bouguereau, Cabanel, Luminais, Gérome, Lefebvre, J.-P. Laurens, L.-O. Merson, Gust. Moreau, Carolus-Duran, De Neuville, Detaille, H. Regnault, J. Breton, Chaplin, Lhermite, A. Morot, Humbert, Flameng, Dagnan-Bouveret, etc.

— *Musique*. Les origines de la musique française restent obscures jusqu'à ce qu'on arrive à l'époque du plain-chant, venu d'Italie, et qu'on trouve établi en France dès le VIIe siècle. Peu à peu, au chant liturgique se mêlent des mélodies populaires ; en même temps, la musique profane est cultivée par les musiciens ambulants : elle s'épanouit brillamment au XIIIe siècle dans les œuvres des trouvères et des troubadours, d'un art parfois naïf, parfois raffiné. Le théâtre profane est, comme le théâtre religieux, accompagné de musique. Avec le XVe et le XVIe siècle s'épanouit la grande école franco-belge, nombreuse et féconde, qui compte les noms de Josquin Deprès, Jannequin, Goudimel, Roland de Lassus. Préparé par les ballets de cour, par les tragédies à machines et l'exemple des opéras italiens, le véritable opéra français est fondé en 1671 par Pierre Perrin et Cambert, les auteurs de la *Pastorale*, et par leurs successeurs, le littérateur Quinault et le musicien Lulli. Les trois grands noms de l'opéra français sont alors Lulli, Campra, Rameau. Bientôt, sous l'influence du répertoire des chanteurs bouffes italiens, se crée l'opéra-comique avec Monsigny, Philidor, Grétry, Martini, Dalayrac. Gluck, auquel on essaya en vain d'opposer l'Italien Piccini, introduit un nouveau système dramatique et réduisit le plus possible la convention théâtrale. A l'époque de la Révolution, les théâtres Favart et Feydeau rivalisent dans l'opéra-comique (jusqu'à leur fusion en 1801 sous le nom d'Opéra-Comique). En 1795, la Convention fonde le Conservatoire. Dès lors, la musique française ne cesse d'affirmer sa personnalité, surtout avec Auber et Meyerbeer. L'opéra-comique est illustré par Boieldieu, Nicolo, Hérold, Félicien David, Victor Massé, Adam, Rossini, Donizetti, Halévy, Ambroise Thomas. Citons encore, parmi les grands compositeurs du XIXe siècle : Berlioz, Gounod, Reyer, Bizet, Saint-Saëns, Massenet, Benjamin Godard, Delibes, Lalo, Paladilhe, César Franck, Théodore Dubois, Lenepveu, G. Fauré, Charpentier, Vincent d'Indy, X. Leroux. La musique gaie et légère de l'opérette a pour principaux, représentants : Offenbach, Charles Lecocq, Audran, etc.

France (*Recherches sur la*), de Pasquier, ouvrage d'un style confus, riche en aperçus intéressants sur l'histoire, les institutions et la littérature de la France (1560).

France (*Histoire de*), par Mézeray, livre écrit dans une langue originale et expressive. Les inexactitudes scientifiques sont rachetées par la pénétration de l'analyse et du jugement. C'est la première histoire de France vraiment digne de ce nom (1643).

France (*Histoire littéraire de la*), immense travail d'érudition, répertoire général de tout ce qui a été écrit sur le sol français depuis l'origine de la nation, commencé par les bénédictins en 1733, continué depuis 1800 par l'Académie des inscriptions. Le tome XXXII, paru en 1898, atteint le premier tiers du XIVe siècle.

France (*Histoire de*), depuis les origines jusqu'à nos jours, publiée sous la direction de E. Lavisse. Cet ouvrage considérable tient compte des plus récents travaux de l'érudition et constitue un tableau remarquable de la vie nationale aux diverses époques (1903 et an. suiv.) [Paris].

France (*Considérations sur la*), par Joseph de Maistre (1796), où l'auteur regarde la Révolution française comme une expiation, une vengeance de Dieu, mais qui doit rajeunir les races européennes.

France (*Observations sur l'histoire de*), le principal ouvrage de l'abbé Mably (1765-1788), qui eut un grand retentissement à la veille de la réunion des états généraux, dont il demandait la convocation.

France littéraire (*la*), grand ouvrage de bibliographie, par Quérard. Ce vaste répertoire, où la critique est sacrifiée à la biographie, a été continué sous le titre de *Littérature française contemporaine* (1826-1842).

France (*Lettres sur l'histoire de*), par Aug. Thierry; études critiques et politiques, d'une grande profondeur de vues. L'examen de la révolution communale du moyen âge, là où elle prit une forme violente, y est particulièrement intéressant (1827).

France (*Histoire de*), le chef-d'œuvre de Michelet, rempli d'aperçus neufs et de profondes recherches. C'est une merveilleuse « résurrection » de notre histoire nationale, où se rencontrent malheureusement beaucoup d'hypothèses un peu hasardées (1830-1867).

France (*Histoire de*), par Henri Martin ; œuvre consciencieuse, trois fois reprise et perfectionnée par son auteur ; travail utile et complet, mais aujourd'hui dépassé par les résultats de la science (1833-1864).

France (*Histoire de la civilisation en*), étude des origines et du développement des institutions politiques de la France, par Guizot (1830). Ce fut, en son temps, une œuvre originale et féconde, mais dont les résultats ont été souvent contestés par l'érudition contemporaine.

France (*Histoire de l'administration monarchique en*), par Chéruel ; ouvrage consciencieux, qui s'étend de l'avènement de Philippe Auguste à la mort de Louis XIV, et qui est encore très utile à consulter, surtout pour les périodes postérieures aux Capétiens (1855).

France (*Histoire des institutions politiques de l'ancienne*), par Fustel de Coulanges ; étude critique de premier ordre sur les éléments constitutifs du système féodal et de l'ancien régime, où Fustel retrouve de préférence l'empreinte des institutions romaines (1875-1878). C'est un monument de composition bien ordonnée, aux vues un peu exclusives.

France contemporaine (*les Origines de la*), ouvrage de H. Taine, qui y étudie les bouleversements successifs (Révolution, premier Empire), d'où est sortie la France actuelle. L'érudition y est considérable, mais les vues souvent systématiques à l'excès (1875-1888). L'auteur part de ce point de vue que la Révolution est née de l'esprit classique, qui, d'après Taine, ne pouvait engendrer que des abstractions, d'où le retour à la monarchie, d'abord sous sa forme administrative, puis sous sa forme dynastique.

France protestante (*la*), par les frères Haag ; recueil biographique des protestants les plus célèbres (1846-1859).

France (ÎLE DE). V. MAURICE.

France (DUCHÉ DE), domaine primitif des Capétiens, entre la Seine et la Loire.

France (Anatole-François THIBAULT, dit), poète et littérateur français, né à Paris en 1844, membre de l'Académie française en 1896. Esprit souple et complexe, il est un écrivain de premier ordre. Ses meilleures œuvres, d'une délicate ironie, d'un style merveilleusement clair et nuancé, sont : *le Crime de Sylvestre Bonnard, la Rôtisserie de la reine Pédauque, les Opinions de Jérôme Coignard, Thaïs, le Lys rouge, l'Histoire contemporaine, Vie de Jeanne d'Arc*, etc.

Francesca (Pierre BORGHÈSE, dit della), peintre italien, né à Borgo San Sepolcro vers 1416, m. en 1492 ; artiste remarquable par la netteté, la finesse et la noblesse de son style : *Résurrection du Christ, Sainte Famille, le Duc d'Urbin, Battista Sforza*

Francescas [*sès-kass*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 13 kil. de Nérac, non loin de la Baïse ; 860 h. Eaux-de-vie. — Le cant. a 7 comm., et 4 590 h.

Franceschi (Jules), sculpteur français d'origine italienne, élève de Rude, né à Bar-sur-Aube, tué à Magenta (1825-1893). Ses principales œuvres sont : *le Réveil, Kanienski*, etc.

Franceschini [*sès-ki*] (Baldassere), dit *il Volterrano*, peintre italien, né à Volterra, m. à Florence (1611-1689) ; auteur d'*Elie enlevé au ciel*, de *la Sainte Trinité recevant la Vierge dans le paradis*, etc.

franc-étable (de) loc. adv. *Mar.* De façon que les éperons des deux navires s'entre-choquent violemment.

Franceville, station du Congo français, sur l'Ogooué. Mission catholique du Congo.

franc-fief n. m. Héritage noble, féodal ou allodial. Fief exempt d'hommage. Taxe due au roi par un roturier possédant un fief noble. Pl. des *francs-fiefs*.

franc-filin n. m. Cordage de premier brin, non goudronné. (On dit aussi FRANC-FUNIN.) Pl. des *francs-filins*.

Francfort-sur-le-Mein [*frank-for, min*], v. de Prusse (prov. de Hesse-Nassau), anciennement ville libre et siège de la Diète de la Confédération germanique, sur la rive dr. du Mein ; 335.000 h. (*Francfortois*). Cuirs, tissus, soieries, importantes banques. — A Francfort fut signé, le 20 mai 1871, le traité qui mettait fin à la guerre franco-allemande, et enlevait à la France l'Alsace et la Lorraine.

Francfort-sur-l'Oder [*frank-for, dèr*], v. de Prusse (prov. de Brandebourg) ; 64.290 h. (*Francfortois*). Toiles, soieries, pelleteries.

franc-funin n. m. *Mar.* Syn. de FUNIN et de FRANC-FILIN. Pl. des *francs-funins*.

Franche-Comté, anc. province de l'est de la France, bourguignonne, puis espagnole, réunie à la couronne sous Louis XIV, par la paix de Nimègue (1678) ; capit. *Besançon*. Elle a formé les départements de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura et une partie de l'Ain. (Hab. *Francs-Comtois*.)

Armes de la Franche-Comté.

franchement [*man*] adv. (de *franc*). Sincèrement : *avouer franchement ses fautes*. Sans hésitation : *cheval qui saute franchement*.

Franches-Montagnes (en allem. **Freibergen**), hauts plateaux du Jura, formant un district du canton de Berne (Suisse). Pays de pâturages et de forêts, à climat rude et inégal. Ch.-l. *Saignelégier*. Industrie ; horlogerie à domicile.

Francheville (Pierre de), dit *Francavilla*, sculpteur, peintre et architecte français, né à Cambrai, m. à Paris (1548 — vers 1618) ; élève en Italie de Jean de Bologne, il devint sculpteur de Louis XIII ; auteur de bas-reliefs pour le piédestal de l'ancienne statue de Henri IV sur le Pont-Neuf.

franchipane n. f. V. FRANGIPANE.

franchipanier n. m. V. FRANGIPANIER.

franchir v. a. (de *franc*). Sauter, passer en sautant par-dessus quelque chose : *franchir un fossé*. Aller au delà, ne pas être arrêté par : *franchir les difficultés, les bornes du devoir*. *Fig.* Surmonter : *franchir les obstacles*. V. n. *Mar.* En parlant du vent, devenir régulier, favorable. ALLUS. HIST. V. RUBICON.

franchise [*chi-ze*] n. f. (de *franc*). Autref., condition libre. Immunité, exemption : *les franchises communales étaient inscrites dans une charte*. Exemption en matière de taxes et d'impôts : *marchandises qui voyagent en franchise*. Droit d'asile attaché à certains lieux ; ces lieux mêmes. *Fig.* Sincérité, loyauté : *la franchise ne consiste pas à dire tout ce qu'on pense, mais à penser tout ce qu'on dit*. *Littér.* et *bx-arts*. Qualité de ce qui est franc, hardi : *la franchise de la plume, du ciseau, du dessin. Franchise postale*, gratuité du transport par la poste. ANT. Fausseté, hypocrisie, dissimulation.

franchissable [*chi-sa-ble*] adj. Qui peut être franchi : *rivière difficilement franchissable*.

franchissement [*chi-se-man*] n. m. Action de franchir.

franc-homme [*fran-ko-me*] n. m. *Féod.* Possesseur d'un fief noble ou roturier franc de toute servitude. Pl. des *francs-hommes* (fran-zo-me).

Francia (José-Gaspar-Thomas-*Rodriguez*), dictateur du Paraguay, né au Brésil en 1756, m. en 1840.

Francia. *Biogr.* V. RAIBOLINI.

Franciade (*la*), poème épique inachevé, de Ronsard, en vers décasyllabes, sur le modèle de l'*Enéide* et de la *Pharsale* (1572). Le sujet en est fourni par les aventures de Francus, fils légendaire d'Hector, ancêtre supposé de la race française. L'œuvre manque d'originalité et d'envolée lyrique.

Francillon, comédie en trois actes, d'Alexandre Dumas fils ; œuvre vive, rapide et brillante. L'auteur a prétendu y montrer que l'infidélité du mari était aussi grave que l'infidélité de la femme. Francillon, qui apprend que son mari a revu une ancienne maîtresse, lui fait croire qu'elle l'a trompé en revanche. Une séparation en résulterait, si la jeune femme ne se trouvait amenée malgré elle à avouer qu'elle est restée pure (1877).

francin n. m. Parchemin de qualité supérieure. (Vx.)

Francion (*la Véritable Histoire comique de*), roman de Charles Sorel de Sauvigny (1622); œuvre curieuse, un des rares romans réalistes du XVIIe siècle.

francique (*si-ke*) adj. Qui a rapport aux Francs. N. m. Ancien idiome des Francs. *Spécialem.* langue des compagnons de Clovis.

Francis (*siss*) (Marie-François-Denis LEROI, baron D'ALBARDE, dit), auteur dramatique français, né à Besançon en 1778, m. vers 1840; auteur d'amusants et spirituels vaudevilles (*les Chevilles de Maître Adam*).

francisation (*za-si-on*) n. f. *Dr.* Action de reconnaître comme français. *Gramm.* Action de revêtir de la forme française.

— ENCYCL. *Dr.* Pour acquérir ou conserver la francisation, un navire doit appartenir par moitié au moins à des Français résidant en France, dans les colonies ou possessions françaises; ou bien encore à des Français qui, tout en résidant à l'étranger, peuvent prouver qu'ils ont conservé leur nationalité et qu'ils sont associés d'une maison de commerce française faisant le commerce en France ou dans une possession française. Les droits de francisation se calculent sur le tonnage net. Les navires construits à l'étranger doivent, préalablement à leur francisation, payer un droit d'importation calculé par tonneau de jauge brute.

L'acte de francisation, délivré au nom du président de la République, est signé par le ministre des finances.

franciscain (*sis-kin*) n. et adj. m. (du lat. *Franciscus*, François). Religieux de l'ordre fondé par saint François d'Assise : *les franciscains étaient communément appelés en France* cordeliers.

Franciscain.

— ENCYCL. *Hist.* Saint François d'Assise appela *minoristes* ou *frères mineurs* les religieux qui embrassèrent sa règle; on les désigne plus souvent sous le nom de *franciscains*. En France, avant la Révolution, on les appelait *cordeliers*. D'après leur règle, approuvée en 1215 par Innocent III et confirmée par Honorius III en 1223, les franciscains doivent observer une pauvreté absolue, vivre d'aumônes et prêcher l'évangile aux pauvres. Vêtus d'une robe grise, ou plus ou moins foncée, suivant les observances, ceints à la taille d'une corde munie de nœuds, ils portent un manteau de même étoffe que leur robe, ne sont chaussés que de sandales et vont nu-tête. L'ordre est gouverné par un *ministre général;* chaque province par un *ministre provincial;* chaque couvent par un *gardien*. Dès 1223, saint François réunit 5.000 moines; en 1264, ils comptaient 8.000 maisons. Il se produisit dans l'ordre de nombreuses scissions. On distinguait autrefois les *observants*, les *réformés*, les *déchaussés* ou *alcantarins*, les *récollets*, tous soumis au même général. Léon XIII ramena ces observances à une unité complète, sous le nom de *frères mineurs*. A côté de cet ordre, il faut citer les *capucins*, les *conventuels*, le *tiers ordre régulier*, communautés qui ont chacune leur autonomie et leur chef.

Franciscaine.

franciscaine (*sis-kè-ne*) n. et adj. f. Religieuse de l'ordre de Saint-François d'Assise.

—ENCYCL. Fondé en 1212 par sainte Claire, cet ordre reçut sa règle de saint François d'Assise. Les franciscaines prirent aussi le nom de *damianistes* et de *clarisses*, et se partagèrent en trois branches: *urbanistes, capucines* et *clarisses* proprement dites.

franciser (*zé*) v. a. Donner le caractère français, les manières françaises. Donner une terminaison, une inflexion française à un mot d'une autre langue : London, *francisé, donne* Londres.

francisme (*sis-me*) n. m. Nom ancien du gallicisme.

Francisque.

francisque (*sis-ke*) n. f. (lat. *francisca*). Hache de guerre, en usage chez les anciennes tribus germaniques, en particulier chez les Francs.

franc-juge n. m. Membre d'un tribunal secret d'Allemagne, aux XIVe et XVe siècles : *le tribunal secret des francs-juges s'appelait la sainte Vehme.*

Franck (Adolphe), philosophe spiritualiste français, né à Liocourt (Meurthe), m. à Paris (1809-1893); auteur d'un utile *Dictionnaire des sciences philosophiques.*

Franck ou **Francken** (*kèn*), famille de peintres anversois des XVIe et XVIIe siècles, qui mêlèrent inégalement le goût italien et le génie flamand. Elle ne compte pas moins de trente membres, dont les principaux furent : JÉRÔME *le Vieux* (1540-1610); FRANZ Ier *le Vieux* (1542-1616), son frère; AMBROISE *le Vieux* (1544-1618), frère des précédents; FRANZ *le Jeune* (1581-1642), fils de Franz Ier.

César Franck.

Franck (César), compositeur, né à Liége, m. à Paris (1822-1890); auteur des *Béatitudes, Rébecca, Ghisèle*, musicien de grand talent, mais quelquefois plus savant que réellement inspiré.

franc-maçon et par abrév. **maçon** n. m. Membre d'une société de franc-maçonnerie. Pl. des *francs-maçons.*

franc-maçonnerie et par abrév. **maçonnerie** n. f. Société secrète, répandue dans différentes contrées du globe. *Fig.* et *fam.* Entente secrète : *la franc-maçonnerie des femmes.*

— ENCYCL. Les francs-maçons se considèrent comme frères et doivent s'entr'aider en quelque lieu qu'ils se trouvent, à quelque nation, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent. On n'est admis dans l'ordre qu'après certaines cérémonies initiatrices; les adeptes jurent de ne rien révéler des secrets de l'ordre.

Quelques érudits font sortir la franc-maçonnerie des mystères de l'Égypte ou de la Grèce; on l'a même fait remonter jusqu'à la construction du temple de Jérusalem, sous Salomon, en lui donnant pour fondateur et premier grand maître Hiram, architecte de ce temple. Mais le plus grand nombre pensent, avec plus de raison, que l'institution maçonnique doit son existence à une confrérie de maçons constructeurs, qui, au VIIIe siècle, voyagèrent en Europe et construisirent les basiliques gothiques. Cette société perdit avec le temps son caractère primitif; des personnes étrangères à l'architecture y furent admises, cependant, les noms et les instruments de l'art de construire ont été conservés comme symboles.

Les procédés des francs-maçons, longtemps tenus secrets, furent divulgués peu à peu. Les associations maçonniques se transformèrent en sociétés purement mutualistes philanthropiques et politiques, et conservèrent, en souvenir du passé, des signes et des emblèmes, comme le tablier, l'équerre, le compas. En 1772, fut fondé le *Grand Orient de France;* en 1801, le *Rit écossais*. Ces deux rits prédominent en France; ils sont aussi, avec le rit anglais, les plus répandus dans le monde. Pour les francs-maçons, la *loge* ou l'*atelier* est le lieu des assemblées maçonniques. Le président est dit *vénérable*. La hiérarchie maçonnique est très étendue et ne compte pas moins de trente-trois grades ou degrés, depuis ceux d'apprenti, de compagnon et de maître, jusqu'à celui de souverain grand inspecteur général (33e degré). Les réunions périodiques de la franc-maçonnerie française se nomment *convents*.

franc-maçonnique adj. Qui a rapport à la franc-maçonnerie : *signes franc-maçonniques.*

franc-maçonniquement adv. A la manière des francs-maçons.

franc-mariage n. m. *Féod.* Mariage entre personnes libres, par opposition au *mariage servile.*

franc-mitou n. m. Autref., mendiant qui contrefaisait le malade.

franco adv. (mot ital.). Sans frais : *recevoir un paquet franco de port.*

franco (du lat. *Francus*, Franc), mot à terminaison euphonique, qui entre en composition avec certains autres noms de peuples : *traité franco-italien.*

Francœur (Louis-Benjamin), mathématicien français, né à Paris, m. à Fontainebleau (1773-1849).

François Régis (saint). V. RÉGIS.

François d'Assise (saint), fondateur de l'ordre monastique des franciscains, né et m. à Assise (Ombrie) [1182-1226]. Il alla prêcher la foi en Égypte, où il fut reçu avec de grands honneurs. La légende de François d'Assise est une des plus belles de l'hagiographie. Son goût pour la pauvreté, sa douceur, sa bonté avec les animaux, le miracle des stigmates, tels sont les principaux traits qui ont inspiré ses biographes et un grand nombre d'œuvres d'art. Fête le 4 octobre.

Saint François Xavier.

François d'Assise recevant les stigmates (*Saint*), tableau de Giotto (Louvre).

François de Paule (saint), fondateur de l'ordre des minimes, né à Paola (Calabre), m. à Plessis-lez-Tours (1416-1508). Louis XI l'appela à son lit de mort. Fête le 2 avril.

François Xavier (*soi-ghza-vi-é*) (saint), surnommé *l'Apôtre des Indes*, ami et disciple d'Ignace de Loyola, né au château de Xavier (Navarre), m. près de Canton (1506-1552); célèbre par ses nombreuses missions dans l'Asie orientale et le Japon. Fête le 3 décembre.

François Caracciolo (saint), fondateur de l'ordre des clercs réguliers mineurs, né à Santa Maria (Abruzzes), m. à Agone (1563-1608). Fête le 4 juin.

Saint François de Sales.

François de Sales (saint), évêque de Genève, né au château de Sales, près d'Annecy, m. à Lyon (1567-1622). Il est l'auteur du *Traité de l'amour de Dieu* et de la célèbre *Introduction à la vie dévote*. Il fonda, avec sainte Françoise de Chantal, l'ordre de la Visitation. Son style aimable et fleuri reflète les qualités charmantes de son âme. Fête le 29 janvier.

François Ier, roi de France, né à Cognac en 1494, m. à Rambouillet en 1547, fils de Charles d'Orléans et de Louise de Savoie. D'abord comte d'Angoulême et duc de Valois, il monta sur le trône en 1515, succédant à son cousin Louis XII, dont il avait épousé la fille, Claude de France. Chevaleresque, dominé par la passion de la gloire, il reprit les projets de Louis XII sur le nord de l'Italie. Il passa les Alpes, vainquit les Suisses à Marignan et conquit le Milanais. Il disputa ensuite la couronne impériale d'Allemagne à Charles-Quint d'Espagne, et de cette rivalité sortirent les guerres signalées au début par la trahison du connétable de Bourbon et la malheureuse journée de Pavie, où le roi de France fut fait prisonnier, et, après un an de captivité, contraint à signer le traité de Madrid (1526). A peine remis en liberté, François Ier protesta contre le traité, négocia, avec Henri VIII et les Etats d'Italie, des conventions contre Charles-Quint; la guerre recommença aussitôt et se termina par la paix de Cambrai (1529). François Ier, veuf de Claude de France, épousa Eléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles-Quint. Désormais, l'Italie appartenait à l'empereur. — Pour maintenir l'*équilibre européen* contre l'ambition de Charles-Quint, qui rêvait une monarchie universelle, François Ier, dans un temps où semblable alliance paraissait antichrétienne, s'unit aux Turcs et aux protestants de l'Allemagne, ennemis naturels de Charles-Quint. Ce n'était que de la bonne politique. Charles, irrité, se vengea en envahissant la Provence; mais il trouva le pays désolé grâce au patriotisme des habitants, qui détruisirent les vivres et les munitions. Son armée, affamée, fut obligée de repasser les monts, et il dut conclure à Nice un nouveau traité de paix, ou plutôt une trêve (1538). — Dans ce temps, la ville de Gand se révolta. Charles-Quint demanda le passage par la France pour aller châtier les Gantois et l'obtint, moyennant certaines conditions, qu'il se garda bien de tenir. Une nouvelle guerre éclata. Malgré la victoire de Cérisoles, François Ier dut signer la paix de Crespy avec Charles-Quint (1544)); mais il eut à lutter encore deux ans contre Henri VIII, allié de l'empereur. Il eut pour successeur son fils Henri II.

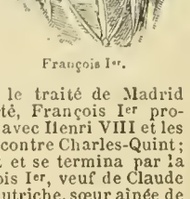
François Ier.

De son règne datent d'importantes innovations : le gouvernement provincial, la rédaction en français des jugements et actes notariés, et la tenue régulière par les curés des registres de naissance et de décès (ordonnance de Villers-Cotterets, 1535). François Ier essaya, non sans succès, de reconstituer une armée nationale et permanente. De son règne date aussi vraiment la vie de cour. Le rival de Charles-Quint, doué de brillantes qualités et de défauts parfois séduisants, courageux, téméraire, galant et quelque peu libertin (il en mourut, s'il faut en croire la légende de la belle Ferronnière, v. ce mot), a mérité les titres glorieux de *Père* et *Restaurateur des lettres*. Il a secondé le mouvement de la *Renaissance* en protégeant et en appelant en France des artistes italiens : Vinci, Cellini, le Titien, qui fit de lui un magnifique portrait (Louvre). On lui doit le haut enseignement du Collège de France et notre Imprimerie nationale. Malheureusement, le gouvernement de François Ier fut absolu. Son règne fut celui du *bon plaisir*, et son administration financière fut déplorable. Il inaugura la persécution contre les protestants par les massacres des vaudois.

François Ier (*Tombeau de*), dans la basilique de Saint-Denis, une des œuvres les plus parfaites de la Renaissance. Les plans en furent tracés par Philibert Delorme; les sculptures sont dues à Bontemps, Germain Pilon, Perret, Chantrel, Galles et Jean de Bourges.

François Ier et de Charles-Quint (*Rivalité de*), par Mignet, ouvrage d'une science et d'une profondeur de vue remarquables (1875).

François II, roi de France, fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Fontainebleau en 1544, roi en 1559, m. à Orléans en 1560. Epoux de Marie Stuart, nièce des Guises, il subit complètement l'influence de ces derniers, qui réprimèrent avec une extrême cruauté la conjuration d'Amboise. Mort à seize ans, sans enfant, il eut pour successeur son frère Charles, duc d'Orléans (Charles IX).

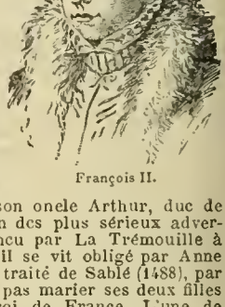
François II.

François Ier, duc de Bretagne de 1442 à 1450, né à Vannes en 1414; — FRANÇOIS II, dernier duc de Bretagne, né en 1435, m. en 1488. Il recueillit la succession de son oncle Arthur, duc de Bretagne (1469), et fut l'un des plus sérieux adversaires de Louis XI. Vaincu par La Trémouille à Saint-Aubin-du-Cormier, il se vit obligé par Anne de Beaujeu de signer le traité de Sablé (1488), par lequel il s'engageait à ne pas marier ses deux filles sans la permission du roi de France. L'une de celles-ci, Anne, épousa successivement Charles VIII et Louis XII.

François Ier, empereur d'Allemagne, né à Nancy, m. à Vienne (1708-1765), époux de Marie-Thérèse, père de Marie-Antoinette. Il régna de 1745 à 1765, et lutta avec succès contre les Turcs; — FRANÇOIS II, fils de Léopold II, né à Florence, m. à Vienne (1768-1835), empereur d'Allemagne (1792), puis d'Autriche (1801). Il lutta sans succès contre la Révolution française et contre Napoléon Ier, auquel il dut accorder la main de sa fille Marie-Louise. D'une intelligence médiocre, il laissa le gouvernement à son ministre Metternich.

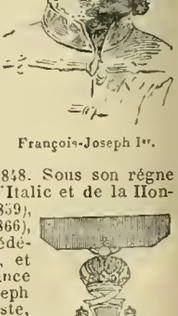
François-Joseph Ier.

FrançoisIer, roi des Deux-Siciles de 1825 à 1830, né en 1777; — FRANÇOIS II, dernier roi des Deux-Siciles de 1859 à 1860; né en 1836, m. en 1894.

François d'Assise (Marie-Ferdinand), roi d'Espagne, mari de la reine Isabelle, né à Aranjuez, m. à Epinay-sur-Seine (1822-1902).

François-Joseph Ier, empereur d'Autriche et roi de Hongrie, petit-fils de François II d'Allemagne, né à Vienne en 1830, monté sur le trône en 1848. Sous son règne eurent lieu le soulèvement de l'Italie et de la Hongrie (1849), la guerre d'Italie (1859), la guerre austro-prussienne (1866), qui exclut l'Autriche de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et la constitution de la triple alliance (1878). A l'intérieur, François-Joseph a dû accepter le régime dualiste, c'est-à-dire le partage du pouvoir entre l'Autriche et la Hongrie, d'où une agitation constante des autres nationalités de l'Empire, en particulier des Tchèques de Bohême, auquel il a dû faire d'importantes concessions.

Ordre de François-Joseph.

François-Joseph (*ordre de*), ordre de chevalerie autrichien, fondé le 2 décembre 1849 par l'empereur François-Joseph Ier, pour récompenser les services de tout genre. Modifié en 1856, cet ordre comprend trois classes. Le ruban en est rouge foncé.

François-Joseph (ARCHIPEL), archipel polaire, découvert à l'E. du Spitzberg par des navigateurs autrichiens en 1872-1873.

François de Neufchâteau (Nicolas-Louis), littérateur et poète français, homme d'Etat, né à Saffais (Meurthe), m. à Paris (1750-1828). Ministre de l'intérieur sous le Directoire, il fut président du Sénat sous le premier Empire. Sa précocité est légendaire. Il était, à treize ans, membre de plusieurs académies de province.

François le Champi, roman de George Sand, histoire d'un enfant trouvé; pittoresque et attachante étude de mœurs berrichonnes (1849).

François les Bas-Bleus, opérette en trois actes, paroles d'Em. Dubreuil, Eug. Humbert et Paul Burani musique posthume de Firmin Bernicet, terminée par A. Messager (1883).

Françoise (sainte), dame romaine, fondatrice des oblates, née à Rome (1384-1440). Fête le 9 mars.

francolin n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, voisin des perdrix, répandus en Afrique, dans les régions désertiques.

Francolin.

Franconi, célèbre famille d'écuyers italiens, qui ont longtemps séjourné en France (XVIIIe et XIXe s.). — Le plus fameux, VICTOR **Franconi**, m. en 1897, avait longtemps dressé les chevaux de Napoléon III.

Franconie [*nî*], contrée de l'Allemagne (Bavière), divisée en trois districts : la Haute, la Basse et la Moyenne-Franconie, avec *Bayreuth, Anspach* et *Wurtzbourg* pour ch.-l.; 2 millions d'h. (*Franconiens*). Montagnes calcaires, couronnées de superbes forêts.

Franconien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Franconie : *les Franconiens*. Adject. : *population franconienne*.

Franconville, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 13 kil. de Pontoise, dans la vallée de Montmorency; 2.190 h. Ch. de f. N.

francophile adj. et n. (de *Franc*, et du gr. *philos*, ami). Ami de la France et des Français.

francophobe adj. et n. (de *Franc*, et du gr. *phobos*, crainte). Qui a en horreur la France et les Français.

franc-parler n. m. Franchise de langage. Absence de déguisement dans les paroles. *Avoir son franc-parler*, se permettre de dire toute la vérité.

franc-quartier n. m. *Blas.* Carré occupant le quart de l'écu et mouvant de l'un quelconque des angles. Pl. des *francs-quartiers*. (V. la planche BLASON.)

franc-réal n. m. Sorte de poire. Pl. des *francs-réals*.

franc-salé n. m. *Féod.* Droit d'acheter et de vendre du sel sans payer la taxe.

franc-saure n. m. Hareng fortement salé et séché. Pl. des *francs-saures*.

franc-servant n. m Homme de condition libre, jouissant d'importants privilèges. Pl. des *francs-servants*.

franc-taupin n. m. (ital. *franopino*). Franc archer. Milicien régional au moyen âge. Sorte d'épée de la famille des estocs. Pl. des *francs taupins*. (L'Acad. écrit des FRANCS TAUPINS, forme que rien ne justifie.)

Franc-tireur (1870).

franc-tenancier n. m. *Dr. féod.* Tenancier qui avait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits. Pl. des *francs-tenanciers*.

franc-tillac n. m. *Mar.* Pont léger dans certains bateaux du XVIIe siècle. Dans les actes de commerce, pont supérieur : *le capitaine répond des objets placés sous franc-tillac*. Pl. des *francs-tillacs*.

franc-tireur n. m. Soldat qui, sans faire partie de l'armée régulière, reçoit une commission pour la durée d'une guerre. Pl. des *francs-tireurs*.

Francus [*kuss*] ou **Francion,** dans la légende du moyen âge, fils d'Hector et père de la nation française. Les aventures de Francus ont inspiré à Ronsard un poème épique, la *Franciade*. (V. ce mot.)

frange n. f. (lat. *fimbria*). Tissu d'où pendent les filets, servant à orner les meubles, les vêtements, etc. *Fig.* Objet découpé ou pendant comme une frange : *les franges des cils*. Ce qui est au bord : *robe qui a une frange de boue*. — ENCYCL. *Manuf.* La frange est un ornement pour les draperies, les meubles et les vêtements; c'est un tissu à filets retombants. On tisse les franges l'une après l'autre en réservant un espace qui laisse libres les fils de chaîne, coupés ensuite dans le milieu de l'espace pour former la frange. La *frange latérale*, autre sorte, est faite à l'aide de fils de trame libres entre chacun des bords de l'étoffe, que l'on coupe dans leur milieu.

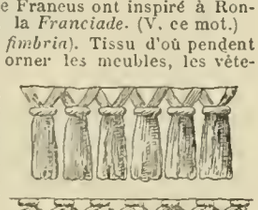
Franges.

frangé, e adj. Orné de franges : *rideaux frangés*. *Corps frangés*, bandelettes médullaires du cerveau, qui naissent de la voûte à trois piliers.

frangeon [*jon*] n. m. Petite frange

franger [*jé*] v. a. (Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il frangea, nous frangeons*.) Garnir de franges : *franger un tapis*. Border de bandes découpées comme des franges : *une lueur rose frangeait l'horizon*.

franger n. f. *Techn.* V. FRANOIER.

frangeuse [*jeu-ze*] n. et adj. f. Ouvrière qui fait des franges : *frangeuse en châles*.

frangibilité n. f. Qualité de ce qui est frangible.

frangible adj. (du lat. *frangere*, briser). Qui est susceptible d'être rompu ou brisé.

frangier [*ji-é*], **ère** ou **franger** [*jé*], **ère** n. et adj. Ouvrier, ouvrière qui fait la frange.

frangin n. m. *Arg.* Frère.

frangine n. f. *Arg.* Sœur.

frangipane n. f. (de *Frangipani*, n. pr.). Sorte d'arome d'origine italienne, qui servait à parfumer les peaux à gants. Crème épaisse, parfumée aux amandes. Pâtisserie garnie de cette crème. Fruit du frangipanier. Variété de poires.

frangipanier [*ni-é*] n. m. Genre d'apocynacées, voisin des lauriers-roses. — ENCYCL. Les frangipaniers sont des arbres et des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, à grandes feuilles alternes et à belles fleurs groupées en cymes terminales. On en connaît quarante espèces, parmi lesquelles le frangipanier à fleurs rouges, le frangipanier à fleurs blanches, etc., qui sont cultivés dans les serres européennes.

Frangipanier.

frangule n. f. *Bot.* Nom scientifique de la *bourdaine*.

franguline n. f. Glucoside que l'on extrait de l'écorce de la bourdaine : *la franguline est une matière colorante jaune, soluble dans l'alcool, la benzine, l'essence de térébenthine, mais insoluble dans l'eau*.

Frangy, ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 22 kil. de Saint-Julien, sur le ruisseau des Usses; 1.180 h. — Le cant. a 13 comm., et 6.280 h.

Frankenberg, v. d'Allemagne (roy. de Saxe), sur un affluent de la Mulde; 13.358 h. Ville industrielle.

Frankenstein [*kèn*], v. de Prusse (Silésie); 8.410 h. Lignite.

frankenthal [*kèn*] n. m. Cépage noir, à chair ferme et juteuse.

Frankenthal [*kèn*], v. d'Allemagne (Bavière); 18.200 h. Fabrication d'instruments aratoires.

frankiste [*kis-te*] n. m. Membre d'une secte juive fondée en Allemagne par Jacob dit *Frank* (1720-1791), qui, dans un ouvrage appelé *Zohar*, attaqua les opinions des rabbins sur le Talmud.

Franklin.

Franklin (Benjamin), homme d'Etat et publiciste américain, né à Boston, m. à Philadelphie (1706-1790). Il est l'inventeur du paratonnerre, l'auteur du livre populaire intitulé : *la Science du bonhomme Richard*, d'intéressants *Mémoires*. Philosophe et moraliste éminent, il fut aussi un des fondateurs de l'indépendance américaine, et vint en France négocier l'alliance de Louis XVI avec la nouvelle république (1777).

Franklin (John), navigateur anglais, né à Spilsby, mort dans un voyage d'exploration au pôle nord (1786-1847). C'est aux tentatives faites par des navigateurs de toutes les nations pour trouver les traces de sa mission que l'on doit la découverte du passage du Nord-Ouest.

John Franklin

franklinisation [*za-si-on*] n. f. Traitement médical par l'électricité statique ou de frottement. — ENCYCL. Les machines employées à la franklinisation sont du genre de celles de Carré et de Wimshurst, et sont dites *machines statiques*. Les formes sous lesquelles on peut employer la franklinisation sont : le *bain*, où le malade placé sur un tabouret dont les pieds sont en verre est relié par un conducteur à l'un des pôles de la machine, l'autre pôle communiquant avec la terre; la *douche* (*vent* ou *souffle* électrique) produite par un ensemble de pointes par où s'échappe le fluide électrique, qui vient frapper la région malade; l'*effluve*, souffle avec une seule pointe; l'*étincelle*, que l'on fait jaillir en approchant du malade une boule en communication avec le sol. La franklinisation relève la pression artérielle; elle agit sur les nerfs et est indiquée sous forme de bains et de douches dans la neurasthénie, l'hystérie et les maladies nerveuses. Sous forme d'effluves, d'étincelles, elle produit de la révulsion et s'emploie dans la sciatique, l'eczéma, les rhumatismes musculaires.

franklinite n. f. Ferro-manganite naturel de zinc et de fer.

franquette [*kè-te*] n. f. (de *franc*). N'est usité que dans cette phrase familière : *à la bonne franquette*, franchement et sans façon.

Franqueville (Amable-Charles FRANQUET de), administrateur français, membre de l'Académie des sciences morales, né à Paris en 1840; auteur de travaux estimés sur le droit public et administratif de l'Angleterre.

Frapié (Léon), romancier et auteur dramatique français, né à Paris en 1863; auteur de : *la Maternelle, les Obsédés*, etc. C'est un observateur exact et précis, au style serré.

Frappa (José), peintre français, né à Saint-Etienne, m. à Paris (1854-1904); peintre de sujets ecclésiastiques, d'un talent agréable, et qui ne manque ni d'observation ni de verve.

frappage [*fra-pa-je*] n. m. Action de frapper. Résultat de cette action : *le frappage de la monnaie*.

frappant [*fra-pan*], **e** adj. Qui fait une vive impression sur l'esprit : *preuves frappantes*. Qui saute aux yeux : *ressemblance frappante*. N. m. Ce qui produit une forte impression : *auteur qui recherche le frappant*.

frappart [*fra-par*] n. m. Celui qui frappe, qui aime à frapper. (Vx.) *Frère Frappart*, moine libertin.

frappe [*fra-pe*] n. f. Action de frapper la monnaie : *la frappe de la monnaie est réservée à l'Etat*. Empreinte que le balancier fait sur les monnaies ou sur les médailles. Assortiment de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie.

frappé [*fra-pé*], **e** adj. Saisi, surpris : *être frappé d'une chose*. Congelé ou simplement mis à rafraîchir dans la glace : *champagne frappé; carafe frappée. Vers bien frappés*, où il y a de la force, de l'énergie. *Ouvrage frappé au bon coin*, bon ouvrage. *Etoffe bien frappée*, étoffe forte et serrée. *Imagination frappée*, remplie d'une chose, de terreur, par exemple. *Musiq. Temps frappé* ou subst. *frappé*, temps de la mesure que l'on marque en frappant un coup qui produit quelque bruit.

frappe-devant n. m. invar. Gros marteau à long manche, à l'usage des forgerons.

frappe-main n. m. Un des noms du jeu de la main chaude.

frappement [*fra-pe-man*] n. m. Action, manière de frapper.

Frappement du rocher (*le*), miracle de Moïse faisant jaillir d'un rocher une source d'eau vive pour désaltérer les Israélites errant dans le désert. Cette scène a souvent inspiré de grands peintres. Parmi les plus célèbres il faut citer : Raphaël (Vatican), N. Poussin (musée de l'Ermitage, Saint-Pétersbourg), Bassan (Louvre).

frappe-plaque n. m. Plaque de fer en usage chez les orfèvres pour donner le contour à une pièce.

frapper [*fra-pé*] v. a. Donner un ou plusieurs coups : *frapper la terre du pied*. Blesser : *Louis XV fut frappé d'un coup de canif par Damiens*. Donner une empreinte à : *frapper de la monnaie*. Atteindre par une décision juridique, administrative, etc. : *jugement frappé d'appel; frapper une marchandise d'un impôt*. *Fig.* Faire périr : *la mort frappe tous les hommes*. Faire retentir : *frapper l'air de ses cris*. Sonner : *l'horloge frappe douze heures*. Produire de l'effet : *frapper un grand coup*. Tomber sur : *la lumière frappe les objets*. Faire impression sur : *frapper les yeux, l'imagination*. Congeler au moyen de la glace : *frapper de l'eau, une carafe, du champagne. Frapper comme un sourd*, très fort. *Mar.* Assujettir (un cordage). V. n. *Frapper à la porte de quelqu'un*, le solliciter. *Frapper à toutes les portes*, avoir recours à un grand nombre de personnes. Se frapper v. pr. S'émotionner, prendre peur devant un danger : *malade qui se frappe beaucoup*. ALLUS. HIST. : **Soldat, frappe au visage,** cri de César, avant la bataille de Pharsale, en voyant la brillante cavalerie pompéienne. Les jeunes patriciens qui la composaient s'enfuirent pour ne pas être défigurés. On applique ce mot à un adversaire, que l'on veut frapper à l'endroit sensible. V. THÉMISTOCLE et POMPÉE.

frappeur, euse [*fra-peur, eu-ze*] n. Qui frappe. N. m. Ouvrier forgeron qui emploie le marteau. Adjectiv. *Esprit frappeur*, esprit des morts, qui, selon les spirites, se manifeste par des frappements sur les meubles, les murs, etc.

frarachaux [*chô*] n. m. pl. *Dr. anc.* Cohéritiers ou autres communistes possédant par indivis. (On disait aussi FRARÉCNEURS.)

fraracher [*ché*] v. a. (de *frère*). *Dr. féod.* Partager de façon que l'aîné doive foi et hommage au seigneur pour la totalité du fief. (On disait aussi FRARÉCHER.)

frareuseté [*ze-té*] n. f. *Dr. anc.* Possession d'un héritage par indivis.

Frary (Raoul), publiciste français, né en 1842, m. à Plessis-Bouchard en 1892. Il a écrit : *le Péril national, la Question du latin, Manuel du démagogue*), etc.

fras (*fra*) n. m. (orig. inconn.) Région du corps du bœuf ou du veau, comprise entre l'extrémité inférieure et antérieure de la cuisse et la partie postérieure du ventre. Syn. de GRASSET, HAMPE, etc.

frasage [*za-je*] n. m. Action de fraser la pâte.

Frascati, l'ancienne *Tusculum*, v. d'Italie, près de Rome; 6.300 h. Nombreuses villas.

frase [*fra-ze*] n. f. Action de fraser la pâte. Racloir en acier pour racler le pétrin.

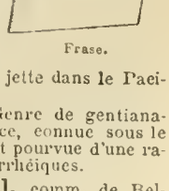
Frase.

fraseau [*zô*] n. m. Tige d'acier verticale, sur laquelle tournent les roues de l'ourdissoir.

fraser [*zé*] v. a. *Pâtiss.* Syn. de FRAISER.

Fraser [*zèr*] (*le*), fleuve de la Colombie britannique, qui sort des montagnes Rocheuses et se jette dans le Pacifique; cours 1.300 kil.

frasère [*zè-re*] n. f. *Bot.* Genre de gentianacées d'Amérique, dont une espèce, connue sous le nom de *colombo d'Amérique* est pourvue d'une racine douée de propriétés antidiarrhéiques.

Frasnes-les-Buissenal, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath); 4.100 h. Toiles, serges.

Frasnes-les-Gosselies, bourg de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi); 2.770 h.

frasnien [*fras-ni-in*] n. m. Etage géologique formant la base du système dévonien supérieur.

frasque [*fras-ke*] n. f. (ital. *frasca*). Tour malin. Extravagance avec éclat : *frasques de jeunesse*.

frassinelle [*fra-si-nè-le*] n. f. Pierre dure, qui sert pour polir l'émail et affûter certains outils.

frater [*tèr*] n. m. (m. lat. signif. *frère*). *Fam.* Frère lai, religieux illettré. Garçon chirurgien. Barbier. Pl. des *fraters*.

fraternel, elle [*tèr-nèl, è-le*] adj. (lat. *fraternus*; de *frater*, frère). Qui est propre à des frères. Qui convient entre frères. Qui a lieu entre personnes unies comme des frères : *amitié fraternelle*.

fraternellement [*tèr-nè-le-man*] adv. D'une manière fraternelle.

fraternisant [*tèr-ni-zan*], **e** adj. Qui fraternise.

fraternisation [*tèr-ni-za-si-on*] n. f. Action de fraterniser.

fraterniser [*tèr-ni-zé*] v. n. Faire acte de fraternité, de concorde : *troupes qui fraternisent*. Contracter une union politique.

fraternitaire [*tèr-ni-tè-re*] adj. Conforme à la fraternité.

fraternité [*tèr*] n. f. (de *fraternel*). Relation de frère à frère. *Fig.* Union intime, solidarité entre les hommes, entre les membres d'une société : *la fraternité est actuellement une noble chimère. Votre Fraternité*, titre que se donnaient autrefois entre eux les rois, les évêques, etc. *Fraternité d'armes*, liens qui unissaient autrefois deux chevaliers qui avaient juré de s'entr'aider toujours et partout ; auj., liens unissant ceux qui ont combattu pour la même cause.

fraticelles [*sè-le*] n. m. pl. (de l'ital. *fraticelli*, de *frate*, frère). Sectaires qui exagéraient la règle de saint François d'Assise. S. un *fraticelle*.

— Encycl. Vers 1294, un certain nombre de franciscains ayant obtenu du pape Célestin V la permission de sortir de leurs couvents, où le relâchement s'était introduit, et parcoururent l'Italie, ne vivant que d'aumônes. Exaltés par les prédications d'Herman Pongipolo de Ferrare et d'Hubert de Casal, les *fraticelles*, ou *frérots*, s'imaginèrent constituer une Eglise spirituelle et invisible, bien supérieure à l'Eglise visible. Ils prétendaient que les péchés les plus graves ne pouvaient les souiller. Condamnés par Boniface XIII (1302), excommuniés par Jean XXII (1317), ils ne cessèrent d'agiter l'Eglise pendant le XIVe siècle.

fratricide adj. (du lat. *frater, tris*, frère, et *cædere*, tuer). Relatif au meurtre d'un frère, d'une sœur : *tuttes fratricides*. N. m. Ce meurtre lui-même. N. Qui commet ce crime : *Caïn fut le premier des fratricides*.

fratrie n. f. *Ethol.* V. PHRATRIE.

fraudatoire [*frô*] adj. Qui procède de la fraude.

fraude [*frô-de*] n. f. (lat. *fraus, dis*). Tromperie, acte de mauvaise foi. Contrebande, tromperie au préjudice du fisc : *faire la fraude*. *En fraude* loc. adv. Frauduleusement.

— Encycl. *Dr.* La fraude dans la vente des marchandises et les falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles sont réprimées par la loi du 1er août 1905 (emprisonnement et amende). L'infraction peut porter sur la nature, l'espèce, l'origine, la quantité où l'identité de la chose livrée. Les tribunaux peuvent ordonner l'affichage des jugements de condamnations, aux frais du condamné, à la porte de ses magasins et domicile. En cas de récidive dans les cinq ans, l'affichage et l'emprisonnement sont toujours prononcés. Les objets falsifiés sont confisqués, les faux poids et mesures détruits.

Le prélèvement des échantillons, les méthodes d'analyse, la détermination des autorités compétentes pour rechercher les infractions sont l'objet d'une réglementation minutieuse. En tout état de cause, le maire a le devoir d'assurer dans sa commune la fidélité du débit.

frauder [*frô-dé*] v. a. Frustrer par quelque fraude : *frauder la douane*. V. n. Commettre des fraudes : *frauder dans un examen*.

fraudeur, euse [*frô-deur, eu-ze*] n. et adj. Qui fait la fraude.

frauduleusement [*frô, ze-man*] adv. D'une manière frauduleuse : *objets frauduleusement soustraits*.

frauduleux, euse [*frô-du-leû, eu-ze*] adj. Enclin à la fraude : *esprit frauduleux*. Entaché de fraude : *marché frauduleux ; banqueroute frauduleuse*.

Frauenfeld [*èn-fèld*], v. de la Suisse, ch.-l. du cant. de Thurgovie, sur la Murg ; 7.840 h. Filatures.

Frauenhofer [*èn-ho-fèr*] (Joseph de), opticien et physicien allemand, né à Straubing (Bavière), m. à Munich (1787-1826), célèbre par ses études sur le spectre solaire.

fräulein n. f. Mot allemand qui signifie *mademoiselle*, et qu'on emploie souvent, absolument, dans les familles françaises, pour désigner l'institutrice, la gouvernante allemande qui s'occupe des enfants.

fraxiné, e [*frak-si*] adj. (du lat. *fraxinus*, frêne). Qui ressemble ou qui se rapporte au frêne.

fraxinelle [*frak-si-nè-le*] n. f. *Bot.* Syn. de DICTAME.

fraxinicole [*frak-si*] adj. Qui vit sur le frêne.

fraxinus [*frak-si-nuss*] n. m. Nom scientifique du *frêne*.

frayant [*frè-ian*], **e** adj. Qui occasionne des frais. (Vx.)

Fray-Bentos ou **Independencia**, petite ville de l'Uruguay, sur l'Uruguay ; .500 h. environ. Fabrication importante d'extrait de viande.

fraye [*frè-i*] n. f. Petite rainure que les couteliers tracent au bord du dos d'une lame de couteau. *Dialect.* Nom vulgaire de la grive.

frayement [*frè-ie-man*] n. m. Erythème causé par le frottement chez les animaux.

— Encycl. Pour éviter la mortification de la peau frayée, il faut supprimer immédiatement le corps étranger cause du frottement, puis traiter la lésion par des lotions fréquentes d'eau de Goulard.

frayer [*frè-ié*] v. a. (du lat. *fricare*, frotter. — Se conj. comme *balayer*.) Tracer, pratiquer : *frayer un sentier*. *Fig.* Préparer les voies : *frayer à quelqu'un le chemin des honneurs*. Frôler : *la roue m'a frayé la cuisse*. *Frayer des pièces d'or*, les user par le frottement. *Vétér.* Excorier par frottement. *Vén.* Frotter contre quelque chose : *le cerf fraye sa tête aux arbres*. V. n. En parlant des poissons, déposer les œufs, s'il s'agit de la femelle ; les féconder, s'il s'agit du mâle. *Fig.* Avoir des relations suivies : *ne frayez pas avec les médisants*. **Se frayer** v. pr. S'ouvrir : *se frayer un passage*.

frayère [*frè-iè-re*] n. f. Lieu où les poissons frayent.

— Encycl. Quand un cours d'eau, un étang, renferme suffisamment de plantes aquatiques, il n'y a pas lieu de se préoccuper du frai du poisson, sinon pour en éloigner les ennemis naturels ; mais quand, au contraire, le cours d'eau ou l'étang sont dépourvus de végétations aquatiques, il faut préparer de place en place des frayères artificielles par le moyen de semis ou de plantations.

frayeur [*frè-ieur*] n. f. (du lat. *fragor*, bruit). Crainte vive, grande peur causée par l'image d'un mal véritable ou apparent : *la frayeur de la mort*.

frayeuse [*frè-ieu-ze*] n. f. Nom vulgaire du rouge-gorge.

frayeux [*frè-ieû*] n. m. Pièce de fonte, servant de point d'appui aux ringards employés comme leviers.

frayoir [*frè-ioir*] n. m. (de *frayer*). Marques qui restent sur les baliveaux contre lesquels le cerf a frotté son bois nouveau.

frayon [*frè-ion*] n. m. Pièce de bois formant chapeau sur le gros fer d'un moulin. Pièce métallique fixée sur le manchon d'une meule, et qui, agitant l'auget, fait tomber le grain dans l'œillard de cette meule. *Didact.* Ecorchure produite par la monte, l'équitation, etc.

frayonne [*frè-io-ne*] n. f. Nom vulgaire de la cornelle à mantelet.

Frayssinous [*frè-si-nouss*] (Denis de), prédicateur français, évêque d'Hermopolis et ministre des affaires ecclésiastiques, précepteur du duc de Bordeaux, né à Curières (Aveyron), m. à Saint-Geniez (Aveyron) [1765-1841] ; auteur de la *Défense du christianisme et des libertés gallicanes*, etc.

frayure [*frè-iu-re*] n. f. Action du cerf qui frotte sa tête contre les arbres pour la brunir.

Fréchette (Louis-Honoré), poète canadien français, né à Levis, près de Québec, m. à Montréal (1839-1908) ; auteur de : *Mes loisirs, les Oiseaux de neige. Fleurs boréales*.

Pierre tombale de Frédégonde.

fredaine [*dè-ne*] n. f. *Fam.* Folie de jeunesse.

Frédégaire [*ghè-re*], nom probablement fictif d'un chroniqueur franc des temps mérovingiens, auquel on attribue une *Chronique* qui est la source la plus importante pour l'histoire de la monarchie franque au VIe siècle.

Frédégonde, femme de Chilpéric Ier. D'abord servante d'Audovère, première femme de Chilpéric, roi de Neustrie, mais belle et ambitieuse, elle ne recula devant aucun crime pour arriver au trône. Après avoir fait étrangler la douce Galswinthe, deuxième femme de Chilpéric Ier, elle la remplaça. Ce meurtre fut le prélude des crimes et des atrocités qui marquèrent la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut, sœur de Galswinthe. Elle fit assassiner son mari, mettre à mort l'archevêque de Rouen, Prétextat, et gouverna la Neustrie au nom de son jeune fils, Clotaire II, dont elle assura la suprématie (vers 545-597).

frédéric [*rik*] n. m. Ancienne monnaie d'or de Prusse, à l'effigie de Frédéric II, et, *par extens.*, monnaie d'or prussienne, valant 20 fr. 80 c.

Frédéric [*rik*] (saint), apôtre des Frisons, tué en 838. Fête le 18 juillet.

Frédéric Ier, Barberousse, né vers 1123, empereur d'Allemagne de 1152 à 1190. Il fit de nombreuses expéditions contre l'Italie et détruisit Milan (1162), mais il dut, après sa défaite à Legnano (1176), reconnaître les prétentions des villes lombardes. Parti pour une croisade en Orient (la troisième), il se noya dans le Selef, en Cilicie. Son souvenir est resté populaire en Allemagne.

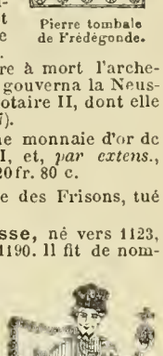

Frédéric Ier.

Frédéric II, né à Iési en 1194, m. à Fiorentino (1194-1250) ; roi (1211), puis empereur (1220) d'Allemagne. Brouillé d'abord avec le pape Grégoire IX, il prit part ensuite à la 6e croisade.

Frédéric III, né à Innsbruck en 1415, empereur d'Allemagne de 1440 à 1493. C'est lui qui avait adopté la fameuse devise qui fut le programme de Charles-Quint : A. E. I. O. U. (*Austriæ est imperare orbi universo*).

Frédéric-Guillaume, grand électeur de Brandebourg, né à Berlin, m. à Potsdam en 1688. Il monta sur le trône en 1640, accrut son royaume par de nombreuses annexions, organisa l'armée prussienne, et accueillit avec faveur, en 1685, les protestants français.

Frédéric Ier, premier roi de Prusse, fils du précédent, né à Kœnigsberg, m. à Berlin (1657-1713). Il protégea les sciences et les arts, et agrandit Berlin.

Frédéric-Guillaume Ier, surnommé *le Roi-sergent* à cause de son application aux détails, de ses violences, et de son intempérance, né en 1688, roi de Prusse de 1713 à 1740. Il dota la Prusse des ressources militaires dont devait profiter Frédéric II.

Frédéric-Guillaume.

Frédéric II, le Grand, fils du précédent, roi de Prusse, né à Berlin, m. à Potsdam (1712-1786). Après une jeunesse orageuse, il monta sur le trône en 1740. Illustre guerrier, administrateur habile, il fonda la grandeur de la Prusse. Il s'empara de la Silésie pendant la guerre de succession d'Autriche et, allié avec l'Angleterre, il résista avec succès, pendant la guerre de Sept ans, aux efforts combinés de la France, de l'Autriche et de la Russie, puis réorganisa avec une merveilleuse persévérance ses Etats épuisés par la guerre. Politique sceptique et sans scrupules, il prépara le premier partage de la Pologne, qui agrandit ses Etats. Ami des lettres, bon écrivain et se piquant de philosophie, il attira en Prusse, autour de sa résidence de Sans-Souci, Voltaire et de nombreux savants et philosophes français. Il a laissé une volumineuse *Correspondance*, où, dans un style tout à fait personnel, il caractérise hommes et choses d'un trait net et précis.

Frédéric II.

Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, neveu du précédent (1744-1797). Il prit part aux derniers partages de la Pologne, aux coalitions contre la France révolutionnaire, mais dut lui céder, à la paix de Bâle (1795), la rive gauche du Rhin.

Frédéric-Guillaume III, né en 1770, m. en 1840 ; roi de Prusse de 1797 à 1840. Adversaire malheureux de Napoléon en 1806, il vit après Iéna ses domaines démembrés à la paix de Tilsit (1807), et ne les recouvra que par les traités de Vienne.

Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse en 1840, mort fou en 1861, frère de Guillaume Ier, empereur d'Allemagne.

Frédéric III, roi de Prusse et empereur d'Allemagne, fils de Guillaume Ier et père de Guillaume II, né et m. à Potsdam (1831-1888). Il se distingua pendant les guerres austro-prussienne et franco-allemande ; appelé au trône en 1888, mais atteint d'un cancer à la gorge, il mourut après trois mois d'un règne qui avait donné les meilleures espérances au parti libéral.

Frédéric-Auguste, roi de Saxe, allié fidèle de Napoléon, né à Dresde, m. à Bremshul (Tyrol) (1750-1827).

Frédéric-Auguste II, roi de Saxe, né à Dresde en 1797, m. en 1854 ; monta sur le trône en 1836.

Frédéric-Auguste III, roi de Saxe, fils du roi Georges Ier et de Marie-Anne de Portugal, né en 1865. Il succéda à son père en 1904.

Frédéric-Charles, prince prussien, neveu de Guillaume Ier, empereur d'Allemagne, né à Berlin, m. à Potsdam (1828-1885) ; un des généraux prussiens les plus réputés en 1866 et 1870. Il combattit à Sadowa, dans les batailles sous Metz et contre Chanzy. C'était un chef énergique et habile, mais, type du soudard, il s'est signalé par son vandalisme et son inhumanité.

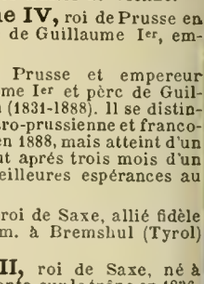

Frédéric-Charles.

Frédéric Ier, roi de Danemark et de Norvège de 1523 à 1533, né à Copenhague en 1471 ; — FRÉDÉRIC II, roi de Danemark et de Norvège, de 1558 à 1588, né en 1534 ; — FRÉDÉRIC III, roi de Danemark et de Norvège de 1648 à 1670, né en 1609 ; — FRÉDÉRIC IV, roi de Danemark et de Norvège de 1699 à 1730, né en 1671 ; il fut l'ennemi de Charles XII ; — FRÉDÉRIC V, roi de Danemark et de Norvège de 1746 à 1766, né en 1723 ; ce fut un excellent administrateur ; — FRÉDÉRIC VI, né en 1768, roi de Danemark et de Norvège de 1808 à 1814, et du Danemark seul de 1814 à 1839, souverain libéral, fut l'allié de Napoléon Ier ; — FRÉDÉRIC VII, roi de Danemark de 1848 à 1863, né en 1808 ; — FRÉDÉRIC VIII, roi de Danemark, né à Copenhague en 1843, monté sur le trône en 1906 à la mort de son père Christian IX. Il a épousé en 1869 la princesse Louise de Suède, née en 1851, qui lui a donné huit enfants, dont le second est monté sur le trône de Norvège en 1905 (Haakon VII).

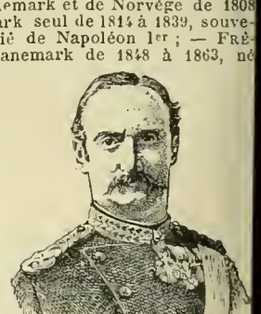

Frédéric VIII.

Frédéric Ier, roi de Suède (1676-1751), successeur de Charles XII. Il dut signer avec la Russie, en 1743, le désastreux traité d'Abo.

Frédéric Ier, d'Aragon, roi de Sicile de 1296 à 1337 ; — FRÉDÉRIC II, D'ARAGON, roi de Sicile de 1355 à 1377 ; — FRÉDÉRIC III, D'ARAGON, roi des Deux-Siciles de 1496 à 1501.

Frédéric Ier, roi de Wurtemberg, né en 1754, m. en 1816. Il succéda à son père en 1797 comme duc de Wurtemberg, et son duché fut érigé en royaume (1806).

Frédéric (*ordre de*), ordre wurtembergeois, fondé le 1er janvier 1830 par le roi Guillaume Ier. Il comprend cinq classes ; le ruban est bleu ciel.

Frédéric Ier, grand-duc de Bade, né en 1826, m. en 1907 ; — FRÉDÉRIC II, grand-duc de Bade, né en 1857. Il succéda à son père en 1907.

Ordre de Frédéric de Wurtemberg.

Fredericia, v. forte de Danemark (Jutland) ; 13.000 h. Victoire des Danois sur les Prussiens (1849).

Frederiksborg, village du Danemark (Seeland) ; célèbre par son château royal.

Frederikshaab [*rik-sob*], établissement danois, sur la côte est du Groenland ; 1.000 h.

Frederikshald, v. de Norvège, sous les murs de laquelle Charles XII fut tué en 1718 ; 12.000 h.

fredon n. m. Agrément de chant où la voix fait plusieurs notes sur une syllabe à la cadence, au refrain. *Par ext.* Chanson, refrain. *Jeux.* Réunion de trois cartes de même valeur et semblables : trois as, trois rois, etc. *Fig.* Réunion de trois personnes.

fredonnement [*do-ne-man*] n. m. Action de fredonner ; chant de celui qui fredonne.

fredonner [*do-né*] v. a. et n. Faire des fredons. (Vx.) Chanter à demi-voix : *fredonner un air.*

fredonneur, euse [*do-neur, eu-ze*] n. et adj. Qui aime à fredonner.

Fredro (Alexandre), auteur dramatique polonais, né à Suchorov, m. à Lemberg (1793-1876) ; auteur de comédies remarquables.

fredum [*fré-dom'*] n. m. *Hist.* Dans les lois barbares du moyen âge, partie de l'amende qui revenait au fisc, indépendamment des dommages que recevait l'offensé.

Freeman [*fri-man'*] (Edward-Augustin), historien anglais, né à Harborne, m. à Alicante (1823-1892) ; auteur de l'*Histoire de la conquête normande*, de la *Géographie historique de l'Europe*. Il soutient, contrairement à Aug. Thierry, que la conquête normande fut un bien pour la race anglo-saxonne, que les vainqueurs adoptèrent la politique des vaincus et qu'il y eut fusion des deux races.

freesie [*fri-zi*] n. f. Genre d'iridées, originaires de l'Amérique du Sud, voisines des ixia, et qui sont cultivées dans les serres d'Europe pour leurs fleurs.

free-trade [*fri-trèd*] n. m. Syn. angl. de LIBRE-ÉCHANGE.

frégataire [*té-re*] n. m. Portefaix maritime sur la côte barbaresque. (Vx.)

frégate n. f. (ital. *fregata*). Bâtiment à voiles de l'ancienne marine. Vaisseau cuirassé à une seule batterie couverte et ayant moins de 60 bouches à feu : *les frégates ont été remplacées par les croiseurs. Capitaine de frégate,* officier de marine, du rang de lieutenant-colonel. Genre d'oiseaux palmipèdes, habitant les mers tropicales, remarquablement légers, à ailes immenses et à puissance de vol considérable.

— ENCYCL. *Mar.* La frégate, dans l'ancienne marine de guerre, était un bâtiment léger, rapide, peu

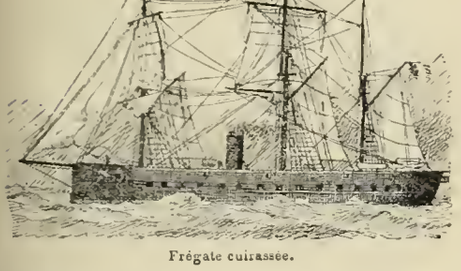

Frégate cuirassée.

armé relativement, et dont on se servait comme éclaireur et comme navire de croisière, en station lointaine. Les frégates tenaient admirablement la mer, manœuvraient avec aisance, et étaient surtout redoutables dans la poursuite des vaisseaux marchands. Leur gréement se composait de trois mâts carrés ; elles avaient deux batteries, une couverte, l'autre barbette. A partir du XIXe siècle, on eut des frégates à vapeur, d'un type plus petit que celui des vaisseaux de ligne, et même, depuis 1860, des frégates cuirassées. De nos jours, leur rôle est tenu par les *croiseurs.*

— *Ornith.* On ne connaît que deux espèces de frégates : la *grande frégate,* mesurant 1 mètre de long et 2m,30 d'envergure, et qui est de toutes les mers, et la *petite frégate,* qui est propre à l'océan Indien. Ce sont des oiseaux voraces, vivant de poissons, nichant sur les rochers ; ils n'ont qu'un seul œuf par couvée.

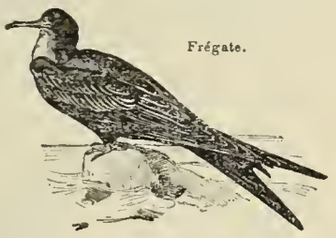

Frégate.

frégate-école n. f. Bâtiment français, sur lequel les aspirants de 2e classe font leur stage d'un an de mer. Pl. des *frégates-écoles.*

frégater [*té*] v. a. Donner à un vaisseau l'apparence d'une frégate en rendant ses formes fines.

frégaton n. m. Petit bateau de pêche à deux proues sans mâture. *Fam.* Capitaine de frégate.

Fregosi, nom d'une célèbre famille plébéienne de Gênes, qui fournit à cette ville plusieurs doges et des citoyens illustres. — Le plus fameux, FEDERIGO **Fregoso,** m. à Gubbio (1460-1541), archevêque de Salerne et cardinal, fut un humaniste distingué.

Fréhel (CAP), cap du littoral breton, à l'E. de la baie de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Curieuses grottes. Phare.

Freiberg, v. d'Allemagne (roy. de Saxe) ; 31.000 h. Industrie métallurgique importante.

Freidank, poète allemand du XIIIe siècle, m. à Trévise (1208) ; auteur d'un poème satirique et moral : *Bescheidenheit.*

Freienwalde, v. d'Allemagne (Prusse [Brandebourg]) ; 8.340 h. Mines de lignite. Source minérale.

Freigné, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 27 kil. de Segré, sur l'Erdre ; 1.970 h. Monuments mégalithiques.

Freiligrath (Ferdinand), poète allemand, né à Detmold, m. à Stuttgart (1810-1876) ; auteur de poésies satiriques et sociales.

frein [*frin*] n. m. (lat. *frenum*). Mors, partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le diriger. Ce qui bride ou retient un organe : *frein de la langue.* Appareil au moyen duquel on peut ralentir ou même arrêter complètement le mouvement d'une machine, d'une voiture, etc. *Fig.* Ce qui retient dans les bornes du devoir : *le frein de la loi. Anat.* Ce qui bride ou retient quelque partie : *le frein de la langue. Artill.* Organe destiné à limiter le recul des bouches à feu. *Ronger son frein,* au fig., dévorer son dépit, supporter impatiemment une chose. PROV. : **A vieille mule, frein doré** : 1° Les femmes mûres ont besoin des artifices de la toilette. 2° Il faut parer les objets détériorés dont on veut se défaire. ALLUS. LITTÉR. :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Dans *Athalie,* de Racine, réponse du grand prêtre à Abner, effrayé des projets sinistres d'Athalie.

— ENCYCL. *Mécan.* et *techn.* Le frein le plus ancien, dit *frein à sabot,* est constitué par un fragment de cercle en bois ou en fer, qu'un système de tringles filetées serre très fortement contre les roues. Le *frein à corde,* composé d'une corde s'enroulant autour du moyeu d'une roue, s'oppose à tout mouvement de rotation de cette roue.

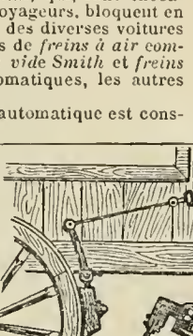

Frein à corde.

Les freins des véhicules sur les chemins de fer ont consisté longtemps en sabots de bois et de fonte qui venaient s'appliquer sur le bandage des roues, et que les agents du train manœuvraient. Aujourd'hui, les freins le plus souvent employés sont les *freins continus,* qui, sans inconvénients pour la sécurité des voyageurs, bloquent en cas de besoin toutes les roues des diverses voitures du train. Ils prennent les noms de *freins à air comprimé Westinghouse, freins à vide Smith* et *freins électriques ;* les uns sont automatiques, les autres non.

Le frein Westinghouse non automatique est constitué par un réservoir à air comprimé placé sur la locomotive, et qui peut être mis en communication, à l'aide d'un robinet, avec une conduite générale s'étendant sur toute l'étendue du train, et reliée sous chaque véhicule à des appareils dits *cylindres à frein* contenant un piston mobile, dont la tige agit en se déplaçant sur les tringles des sabots en les appliquant contre les bandages ou en les éloignant dès que la conduite est mise en communication avec l'air extérieur. Avec le frein automatique Westinghouse, la pression de l'air comprimé existe dans la conduite ; en faisant communiquer cette conduite avec l'atmosphère, les sabots se serrent automatiquement. Le *frein Smith* comprend une conduite générale dans laquelle l'air circule librement. Le *cylindre à frein* est formé d'une sorte de soufflet. Lorsque le mécanicien fait fonctionner un *éjecteur,* lançant un jet de vapeur au dehors, l'air de la conduite et du soufflet est aspiré ; le soufflet en se comprimant tire sur les tringles des sabots du frein. Avec le frein automatique Smith, le vide existe à l'intérieur de la conduite et du soufflet. En faisant communiquer cette conduite avec l'air atmosphérique, les sabots se serrent.

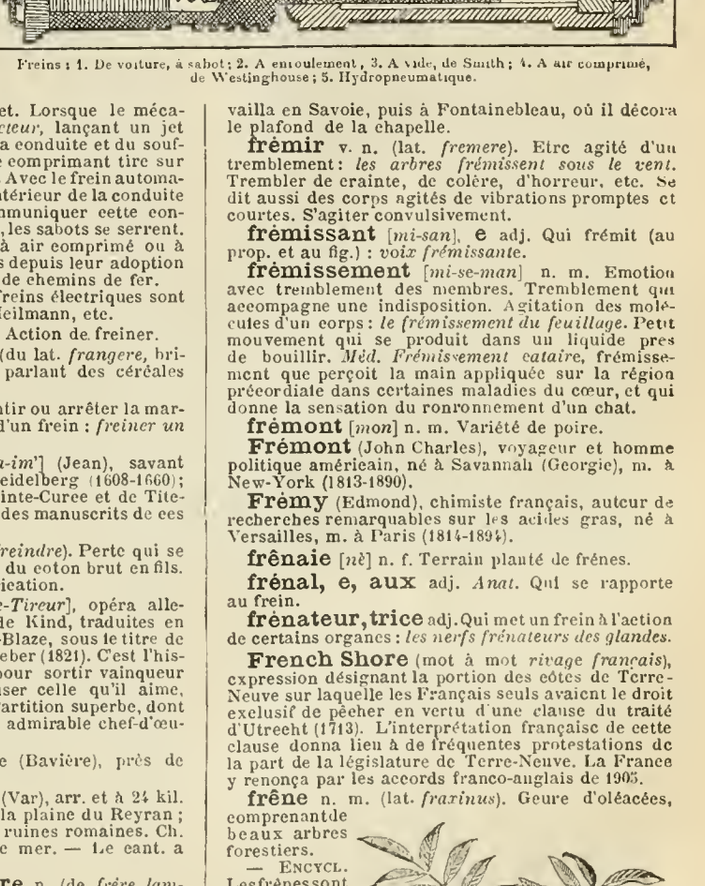

Freins : 1. De voiture, à sabot ; 2. A enroulement ; 3. A vide, de Smith ; 4. A air comprimé, de Westinghouse ; 5. Hydropneumatique.

Ces divers types de freins à air comprimé ou à vide ont été très perfectionnés depuis leur adoption par les compagnies françaises de chemins de fer.

Les principaux systèmes de freins électriques sont dus à Achard, Brotherhood, Heilmann, etc.

freinage [*frè-na-je*] n. m. Action de freiner.

freindre [*frin-dre*] v. n. (du lat. *frangere,* briser). Diminuer de volume (en parlant des céréales engrangées).

freiner [*fré-né*] v. a. Ralentir ou arrêter la marche d'une machine au moyen d'un frein : *freiner un automobile.*

Freinsheim [*fra-ins'-ha-im'*] (Jean), savant philologue, né à Ulm, m. à Heidelberg (1608-1660) ; auteur des *Suppléments* de Quinte-Curce et de Tite-Live, où il combla les lacunes des manuscrits de ces deux auteurs.

freinte [*frin-te*] n. f. (de *freindre*). Perte qui se produit dans la transformation du coton brut en fils. Perte de sucre pendant la fabrication.

Freischütz (*der*) [*le Franc-Tireur*], opéra allemand en trois actes, paroles de Kind, traduites en français par Sauvage et Castil-Blaze, sous le titre de *Robin des Bois,* musique de Weber (1821). C'est l'histoire d'un jeune garde qui, pour sortir vainqueur d'un concours de tir et épouser celle qu'il aime, emploie des balles magiques. Partition superbe, dont l'ouverture est à elle seule un admirable chef-d'œuvre (1821).

Freising, v. d'Allemagne (Bavière), près de l'Isar ; 13.530 h. Brasseries.

Fréjus [*juss*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 24 kil. de Draguignan, au-dessus de la plaine du Reyran ; 4.200 h. (*Fréjussiens*). Evêché ; ruines romaines. Ch. de f. P.-L.-M. Ancien port de mer. — Le cant. a 5 comm., et 14.510 h.

frelampier [*lan-pi-é*], **ère** n. (de *frère lampier,* frère chargé d'allumer les lampes dans un couvent). Personne de rien, inutile. (Vx.)

frelatage, frelatement [*man*] n. m. ou **frelaterie** [*ri*], **frelatation** n. f. Action de frelater.

frelater [*té*] v. a. (du holl. *verlaten,* transvaser). Falsifier une substance en y mêlant des substances étrangères : *frelater du vin. Fig.* Altérer, dénaturer : *des plaisirs frelatés.*

frelateur n. m. Celui qui frelate. (Peu us.)

frêle adj. (lat. *fragilis*). Fragile : *tige frêle. Par ext.* Faible : *frêle appui. Fig.* Impuissant, vain : *notre frêle raison.*

frêlement [*man*] n. m. Germe ou blanc des abeilles.

Frelinghien, comm. du Nord, arr. et à 19 kil. de Lille, sur la Lys ; 2.380 h.

freloche n. f. Filet pour capturer les papillons. Epuisette pour pêcher les insectes aquatiques.

frelon n. m. Sorte de grosse guêpe d'Europe.

Frelon.

— ENCYCL. Le frelon d'Europe est ordinairement roux et jaune et atteint trois centimètres de long. Son nid, grossier, irrégulier, massif, est établi dans les vieux arbres. Les piqûres du frelon sont très douloureuses et causent souvent des accès de fièvre. On les traite : 1° en enlevant l'aiguillon ; 2° en appliquant ensuite des compresses d'eau fraîche, ou trempées dans une solution *étendue* d'alcool ou d'ammoniaque.

frelon n. m. Poil qui apparaît hors des narines du faucon adulte.

freluche n. f. Petite houppe de soie. Fil de la vierge. *Fig.* Chose frivole.

freluquet [*ké*] n. m. *Fam.* Jeune homme léger, frivole et sans mérite. Léger contrepoids qui tend le fil de chaîne dans le tissage.

Frémiet (Emmanuel), sculpteur animalier français, neveu et élève de Rude, d'un talent savant et vigoureux, membre de l'Académie des beaux-arts, né à Paris en 1824. Principales œuvres : *Pan et un ours, Jeanne d'Arc, Gorille enlevant une femme, Saint-Georges, l'Homme de l'âge de pierre,* etc.

Frémin (René), sculpteur français, né et m. à Paris (1672-1744) ; auteur de la *Samaritaine.* Il fut appelé en Espagne par Philippe V.

Fréminet (Martin FRÉMINET, dit de), peintre, né à Paris, m. à Fontainebleau (1567-1619). Il travailla en Savoie, puis à Fontainebleau, où il décora le plafond de la chapelle.

frémir v. n. (lat. *fremere*). Etre agité d'un tremblement : *les arbres frémissent sous le vent.* Trembler de crainte, de colère, d'horreur, etc. Se dit aussi des corps agités de vibrations promptes et courtes. S'agiter convulsivement.

frémissant [*mi-san*], **e** adj. Qui frémit (au prop. et au fig.) : *voix frémissante.*

frémissement [*mi-se-man*] n. m. Emotion avec tremblement des membres. Tremblement qui accompagne une indisposition. Agitation des molécules d'un corps : *le frémissement du feuillage.* Petit mouvement qui se produit dans un liquide près de bouillir. *Méd. Frémissement cataire,* frémissement que perçoit la main appliquée sur la région précordiale dans certaines maladies du cœur, et qui donne la sensation du ronronnement d'un chat.

frémont [*mon*] n. m. Variété de poire.

Frémont (John Charles), voyageur et homme politique américain, né à Savannah (Georgie), m. à New-York (1813-1890).

Frémy (Edmond), chimiste français, auteur de recherches remarquables sur les acides gras, né à Versailles, m. à Paris (1814-1894).

frênaie [*nè*] n. f. Terrain planté de frênes.

frénal, e, aux adj. *Anat.* Qui se rapporte au frein.

frénateur, trice adj. Qui met un frein à l'action de certains organes : *les nerfs frénateurs des glandes.*

French Shore (mot à mot *rivage français*), expression désignant la portion des côtes de Terre-Neuve sur laquelle les Français seuls avaient le droit exclusif de pêcher en vertu d'une clause du traité d'Utrecht (1713). L'interprétation française de cette clause donna lieu à de fréquentes protestations de la part de la législature de Terre-Neuve. La France y renonça par les accords franco-anglais de 1905.

frêne n. m. (lat. *fraxinus*). Genre d'oléacées, comprenant de beaux arbres forestiers.

Frêne (a, fleur ; b, graine).

— ENCYCL. Les frênes sont des arbres à feuilles opposées, à bourgeons noirs, d'écorce grisâtre : leurs fruits sont des samares. On en connaît un grand nombre d'espèces, des régions tempérées de l'hémisphère boréal. La plus connue est le *frêne élevé,* qui peut atteindre trente-cinq mètres de

haut et trois mètres de tour. Il fournit un bois blanc, dur, résistant, susceptible de polissage. Les lances de guerre avaient jadis leur hampe en frêne. Les feuilles passent pour purgatives, l'écorce est tonique et fébrifuge.

Les *frênes à la manne* croissent dans la région méditerranéenne. V. MANNE.

Freneau (Philippe), poète et journaliste américain, né à New-York, m. à Freehold (1752-1832).

frénésie [*zi*] n. f. (du gr. *phrenesis*, trouble, agitation). Délire furieux. *Fig.* Excès dans une passion : *se livrer au jeu avec frénésie.* Enthousiasme excessif : *applaudir avec frénésie.*

frénétique adj. et n. Atteint de frénésie. Furieux : *transport frénétique.* Au fig. : *applaudissements frénétiques.*

frénétiquement [*ke-man*] adv. D'une manière frénétique : *applaudir frénétiquement.*

Freppel (Charles-Emile), prélat et homme politique français, né à Obernai (Bas-Rhin), m. à Angers (1827-1891), évêque d'Angers, député de Brest en 1880 ; orateur distingué, auteur du *Cours d'éloquence sacrée* (*les Pères apostoliques, les Apologistes chrétiens au IIe siècle, etc.*).

Mgr Freppel.

fréquemment [*ka-man*] adv. Souvent.

fréquence [*kan-se*] n. f. (lat. *frequentia*). Réitération fréquente. *Fréquence du pouls*, vitesse des battements. *Electr.* Dans les courants alternatifs, nombre de périodes complètes accomplies dans une seconde. ANT. Rareté.

— ENCYCL. *Physiq.* Les fréquences employées pour l'éclairage électrique, les fours électriques, les transports d'énergie, varient entre 40 et 120 périodes par seconde. En médecine, on emploie des courants de 1.000 périodes et au-dessus ; ce sont des *courants de haute fréquence.* On emploie aussi ces derniers pour la télégraphie sans fil.

fréquencemètre [*kan-se*] n. m. (de *fréquence*, et du gr. *metron*, mesure). *Physiq.* Appareil permettant de mesurer la fréquence dans un courant alternatif.

fréquent, **e** [*kan*] adj. (lat. *frequens*). Qui arrive souvent. *Pouls fréquent*, pouls qui bat très vite. ANT. Rare, exceptionnel, unique.

fréquentable [*kan-ta-bl*] adj. Que l'on peut fréquenter : *les envieux sont difficilement fréquentables.*

fréquentatif, ive [*kan*] n. et adj. Se dit d'un verbe qui marque une action fréquemment répétée, comme *clignoter, crachoter, criailler.*

fréquentation [*kan-ta-si-on*] n. f. Communication habituelle avec quelqu'un : *éviter les mauvaises fréquentations. Fréquentation des sacrements*, usage fréquent des sacrements.

fréquenter [*kan-té*] v. a. (lat. *frequentare*). Visiter fréquemment, aller souvent dans un lieu : *fréquenter une maison, une personne. Mar.* Longer de près. *Relig. Fréquenter les sacrements*, user souvent des sacrements de pénitence et d'eucharistie. V. n. Aller fréquemment chez ou dans : *fréquenter chez quelqu'un ; pâtisserie où fréquente le beau monde.* PROV. V. HANTER.

frequin [*kin*] n. m. Futaille qui sert au transport des sucres, des sirops, etc. Variété de pomme.

frérage n. m. *Féod.* Droit de mouvance des fiefs échus aux puînés.

frère n. m. (lat. *frater*). Né du même père et de la même mère, ou seulement de l'un des deux : *Caïn et Abel étaient frères. Fig.* Se dit de tous les hommes, comme étant sortis du même père : *on doit toujours secourir ses frères.* Se dit de choses qui ont entre elles un lien naturel : *les vices sont frères.* Nom que se donnent les religieux entre eux, ou que l'on joint au nom de certains ordres religieux. Nom que se donnent les francs-maçons et qu'ils écrivent ainsi : F.·. au sing., et FF.·. au plur. *Frère germain*, frère né du même père et de la même mère. *Frère consanguin*, frère né seulement du même père. *Frère utérin*, frère né seulement de la même mère. *Frères jumeaux*, frères nés d'un même accouchement. *Frères de lait*, l'enfant de la nourrice et celui qu'elle a nourri du même lait. *Frères d'armes*, guerriers qui combattent ensemble. *Faux frère*, celui qui trahit une société dont il fait partie. *Les frères ennemis*, nom sous lequel on désigne souvent Etéocle et Polynice. *Frères et amis*, formule en usage pendant la Révolution et que les royalistes tournèrent en dérision. *Frères de la côte*, V. FLIBUSTIER. ALLUS. LITTÉR. :

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère,

vers de La Fontaine, dans *le Loup et l'Agneau*. On le rappelle pour indiquer à quelqu'un que, s'il n'est pas l'auteur d'un acte, il en est au moins le complice.

Un frère est un ami donné par la nature,

vers que prononce Caïn, dans la *Mort d'Abel*, tragédie de Legouvé père. On en fait surtout des variantes pour plaisanter : *Un père est un banquier donné par la nature, Un oncle est un caissier*, etc. V. CAÏN.

— ENCYCL. *Hist. relig. Frères de la vie commune.* Cette congrégation eut pour fondateur un théologien de Deventer, nommé Gérard Groot, et fut approuvée, en 1376, par le pape Grégoire XI. Erasme fut le plus célèbre de ses élèves.

Frères du libre amour (en angl. *Free Lovers*). Cette congrégation fut fondée en 1854, dans l'Etat de New-York, par William Allen. Les frères du libre amour pratiquent la communauté des femmes et ne prohibent même pas les unions entre frères et sœurs. Au demeurant, ils sont très austères.

Frères pontifices, c'est-à-dire « faiseurs de ponts ». On appelait ainsi, au moyen âge, les membres de diverses associations qui s'étaient établis dès le XIe siècle, en France et en Italie, pour bâtir des ponts sur les rivières et élever des hôpitaux. Ils construisirent en France un grand nombre de ponts.

Frères cordonniers et *frères tailleurs*. On appelait ainsi des congrégations d'ouvriers qui gardaient le célibat, sans toutefois prononcer des vœux.

Frères de l'Ave Maria ou *de l'Annonciade*, ou encore *servistes* ou *serfs de la Vierge*. Ces différents noms ont été portés par un ordre des religieux augustins. Le costume variait suivant les pays ; en France, il était blanc (blancs-manteaux). Ils furent supprimés par le concile de Lyon, en 1274.

Frères des écoles chrétiennes, congrégation religieuse, fondée en 1680 par J.-B. de La Salle, pour l'instruction des garçons.

Frère-Orban.

Frères mineurs. V. FRANCISCAINS.

Frère-Orban (Hubert-Joseph-Walther), homme d'Etat belge, chef du parti libéral doctrinaire, né à Liège, m. à Bruxelles (1812-1896). Président du conseil de 1878 à 1884, il organisa la neutralité confessionnelle des écoles publiques et rompit avec Rome.

Frèret [*ré*] (Nicolas), érudit français, né et m. à Paris (1688-1749). Il fut, en 1743, nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions ; auteur d'un curieux *Mémoire sur l'origine des Français.*

Fréron (Elie-Catherine), critique célèbre, né à Quimper, m. à Paris (1718-1776) ; ennemi de Voltaire et des philosophes. Voltaire, dans sa satire *le Pauvre Diable*, et dans plusieurs épigrammes, ne l'a point ménagé :

L'autre jour, au fond d'un vallon,
Un serpent mordit Jean Fréron.
Que pensez-vous qu'il arriva ?
Ce fut le serpent qui creva !

Fréron.

Fréron, critique imbu des traditions classiques, était loin d'être sans talent. Il fonda l'*Année littéraire*, qui parut de 1754 à 1790. — Son fils, LOUIS-MARIE-STANISLAS, conventionnel, né à Paris, mort à Saint-Domingue (1754-1802), se signala par ses violences à Marseille et à Toulouse.

frerot [*ro*] n. m. *Fam.* Petit frère ; frère.

frésange [*zan-je*] n. f. (lat. *friscinga*). *Féod.* Droit que percevaient quelques seigneurs sur les porcs nourris ou vendus dans l'étendue de leur territoire.

Fresenius (Charles-Remi), chimiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Wiesbaden (1818-1897) ; auteur de nombreux ouvrages de chimie analytique.

frésillon [*zi, ll* mll.] n. m. Nom vulgaire du troène.

Fresnais (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 17 kil. de Saint-Malo, non loin de la baie de Cancale ; 2.100 h. Ch. de f. O. Volailles.

Fresnay-sur-Sarthe [*frè-né*], autref. **Fresnay-le-Vicomte**, ch.-l. de c. de la Sarthe, arr. et à 28 kil. de Mamers ; 2.550 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 12 comm., et 11.840 h.

Fresnaye-sur-Chédouet [*frè-nè, dou-è*] (La), ch.-l. de c. de la Sarthe, arr. et à 14 kil. de Mamers ; 1.090 h. — Le cant. a 13 comm., et 4.720 h.

Fresnel [*frè-nèl*] (Augustin-Jean), physicien français, né à Broglie (Eure), m. à Ville-d'Avray (1788-1827) ; auteur de beaux travaux sur la lumière. Il inventa les phares lenticulaires.

Fresnel.

Fresnel (Fulgence), arabisant français, né à Mathieu (Calvados), m. à Bagdad (1795-1855).

Fresnes [*frè-ne*], comm. du dép. du Nord, arr. et à 14 kil. de Valenciennes ; 6.720 h. Ch. de f. N. Industrie active.

Fresnes ou **Fresnes-lès-Rungis**, comm. de la Seine, arr. et à 4 kil. de Sceaux, près de la Bièvre ; 2.810 h. Prisons construites en remplacement de Mazas, de la Roquette et de Sainte-Pélagie.

Fresne-Saint-Mamès [*frè-ne-sin-ma-mèss*], ch.-l. de c. de la Haute-Saône, arr. et à 31 kil. de Gray ; 520 h. — Le cant. a 23 comm., et 14.560 h.

Fresnes-en-Woëvre [*frè-ne-an-vo-è-vrc*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 20 kil. de Verdun ; 670 h. Patrie du général Marguerittc. — Le cant. a 38 comm., et 9.540 h.

Fresnoy-le-Grand, comm. de l'Aisne, arr. et à 16 kil. de Saint-Quentin ; 3.410 h. Ch. de f. N. Houblon, forges.

fresque [*frès-ke*] n. f. (de l'ital. *fresco*, frais). Art de peindre avec des couleurs détrempées dans de l'eau de chaux, sur une muraille fraîchement enduite : *peindre à fresque.* Tableau ainsi peint : *Raphael décora d'admirables fresques la chapelle Sixtine.*

— ENCYCL. De création ancienne (on en trouve des vestiges dans les temples égyptiens), la peinture à fresque est de tous les procédés de peinture le plus grandiose, le plus prompt et le plus durable. La durée de la fresque dépend de l'enduit des murs. La peinture à la fresque se faisait sur un enduit frais, ce qui excluait les retouches : elle n'admet ni les couleurs composées, ni les couleurs artificielles, elle s'accommode surtout des terres naturelles. L'antiquité nous a laissé des fresques remarquables : celles d'Herculanum sont célèbres. Les premiers peintres italiens ne peignirent qu'à fresque ou en détrempe ; et, après l'invention de la peinture à l'huile, la fresque ne perdit en rien de sa vogue. Un grand nombre de fresques furent anéanties ou mutilées, comme la *Cène* de Léonard de Vinci. Cependant, la plupart des fresques des grands maîtres du genre (le Corrège, Carrache, le Guide, le Dominiquin, l'Albane, Masaccio, Jules Romain, Raphaël, Michel-Ange, etc.) sont demeurées intactes. C'est abusivement qu'on appelle *fresque*, dans la langue usuelle, toute décoration murale, et que l'on dit, par exemple, les *fresques de Puvis de Chavannes*, alors qu'il s'agit d'œuvres peintes sur toile, puis marouflées sur le mur : au sens propre, depuis le XVIIe siècle, on a rarement peint à fresque.

Fresquel, riv. de France, affl. de l'Aude, et qui prête sa large vallée au canal du Midi ; cours 65 kil.

fresquiste [*frès-kis-te*] n. et adj. Se dit d'un peintre de fresques.

Fresse, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 18 kil. de Lure, sur un affluent de l'Ognon ; 2.510 h. Tissages, plomb, cuivre.

Fresselines, comm. de la Creuse, arr. et à 27 kil. de Guéret, près du confluent de la Grande et de la Petite Creuse ; 1.790 h.

Fressenneville, comm. de la Somme, arr. et à 21 kil. d'Abbeville ; 2.000 h. Ch. de f. N. Serrurerie.

Fresse-sur-Moselle, comm. des Vosges, arr. et à 25 kil. de Remiremont ; 2.230 h. Ch. de f. E. Tissages.

fressure [*frè-su-re*] n. f. Le cœur, la rate, le foie et les poumons d'un animal, pris ensemble : *une fressure de veau.*

fret [*frè*] n. m. (bas all. *fracht*). Louage d'un bâtiment pour prendre la mer. Prix du louage d'un bâtiment. Cargaison d'un navire de commerce. *Prendre du fret*, charger un navire : *fret d'aller, fret de retour. Faux fret*, cargaison qui ne procure aucun bénéfice. (On dit aussi NOLIS et NOLISEMENT ou NOLISSEMENT.) V. AFFRÈTEMENT.

frètement [*man*] n. m. Action de fréter.

fréter [*té*] v. a. (de *fret*. — Se conj. comme *accélérer.*) Donner ou prendre un vaisseau à louage. Le charger, l'équiper.

fréteur n. m. Celui qui donne un navire à loyer. — L'*affréteur* est celui qui prend le navire à loyer, et le prix du loyer s'appelle *fret*. Le contrat est désigné sous le nom d'*affrètement* (Océan) ou de *nolissement* (Méditerranée), et l'écrit constatant le contrat est dit *charte-partie.*

Fréteval, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 18 kil. de Vendôme, sur le Loir ; 960 h. Défaite de Philippe Auguste par Richard Cœur de Lion (1194). Combats, les 14, 15, 16 décembre 1870, entre les Allemands et les troupes de Chanzy.

frétillage n. m. Syn. de FRÉTILLEMENT.

frétillant, [*ll* mll., *an*], **e** adj. Qui frétille : *poissons frétillants.* Vif, remuant.

frétillard, e adj. Syn. anc. de FRÉTILLANT.

frétillement [*ll* mll., *e-man*] ou **frétillage** [*ll* mll.] n. m. Mouvement de ce qui frétille.

frétiller [*ll* mll., *é*] v. n. S'agiter par des mouvements vifs et courts : *frétiller de joie.*

frétillet [*ll* mll., *è*] n. m. *Hortic.* Nom vulgaire du *pauliot.*

frétilleur [*ll* mll.] n. et adj. m. Celui qui frétille.

frétillon [*ll* mll.] n. *Fam.* Personne qui ne cesse de s'agiter.

fretin n. m. Menu poisson : *rejeter à l'eau le fretin. Fig.* Chose, personne de nulle valeur.

Fretin, comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Lille, près de la Mareq ; 2.210 h. Ch. de f. N.

frettage [*frè-ta-je*] n. m. Action de fretter : *le frettage d'une roue.* Ensemble des frettes d'un canon.

frette [*frè-te*] n. f. Cercle de fer qui entoure un morceau de bois pour l'empêcher de se fendre, et principalement le moyeu des roues. Cercle en acier ajusté autour d'un canon, pour le renforcer.

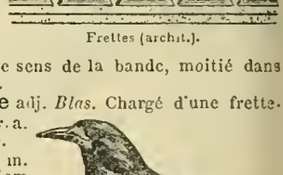

Frettes (archit.).

frette [*frè-te*] n. f. *Archit.* Demi-baguette ronde ou plate, dessinant des lignes brisées sur une moulure plate. *Blas.* Meuble d'armoiries fait de six cotices entrelacées, moitié dans le sens de la bande, moitié dans le sens de la barre.

frettè [*frè-té*], **e** adj. *Blas.* Chargé d'une frette.

fretter [*frè-té*] v. a. Garnir d'une frette.

freux [*freû*] n. m. (anc. allem. *kwoh*). Nom vulgaire d'une espèce de corbeau noir brillant, à reflets pourprés.

Freux.

Frevent, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Saint-Pol, sur la Canche ; 4.760 h. Fonderies, filatures.

Frey (Jean-Jacques), graveur suisse, né à Lucerne, m. à Rome (1681-1752). Ses œuvres d'après Raphaël, Carlo, Maratta, Guerchin, le Dominiquin valent par un art égal, naïf et suave.

Freycinet [*frè-si-nè*] (Louis-Claude DE SAULSES de), navigateur français, né à Montélimar, m. à Freycinet, près de Loriol (Drôme) [1779-1842] ; auteur d'un *Voyage autour du monde.*

Freycinet (Charles DE SAULSES de), ingénieur, homme d'Etat français, membre de l'Académie française, né à Foix en 1828. Il fut, en 1870, l'auxiliaire de Gambetta dans l'organisation de la défense nationale, et reçut, plusieurs fois, par la suite, les portefeuilles de la guerre, des affaires étrangères et la présidence du conseil. Intelligence ouverte et souple ; argumentation fine et servie par une éloquence insinuante et claire.

Freyja [*frè-i-ia*], déesse scandinave de l'amour, symbole de la passion violente et agitée.

Freytag [*tagh*] (Georges-Guillaume-Frédéric), orientaliste allemand, né à Lunebourg, m. à Bonn (1788-1861) auteur d'un grand dictionnaire arabe (*Lexicon arabico-latinum*).

Freytag (Gustave), romancier et auteur dramatique allemand, né à Kreuzbourg (Silésie), m. à Wiesbaden (1816-1895) ; auteur du célèbre roman *Doit et Avoir*, et du *Manuscrit perdu*, etc.

frèze n. f. Redoublement d'appétit après chaque mue, chez les vers à soie.

friabilité n. f. Caractère, nature de ce qui est friable : *la friabilité de la craie.*

friable adj. (lat. *friabilis*). Qui peut être aisément réduit en poudre : *roche, terre friable.*

friand [*fri-an*], **e** adj. (de *frire*). Qui aime les morceaux délicats et qui s'y connaît. Qui aime beaucoup : *l'ours est friand de miel.* Délicat, en parlant des mets : *morceau friand. Fig.* Appétissant, qui inspire le désir. Substantiv. Personne friande : *les friands sont difficiles. Friand de la lame* adj. et n. qui aime à se battre en duel. N. m. Sorte de pâtisserie faite de pâte feuilletée, garnie d'un hachis de viande, de champignons, etc.

friandement [*man*] adv. D'une manière friande.

friandise [*di-ze*] n. f. Goût pour les mets fins et délicats. Pl. Chose délicate à manger ; sucrerie : *donner trop de friandises à un enfant.*

Friant [*fri-an*] (Louis, comte), général français, né à Villers-Morlancourt (Somme), m. à Gaillonnet, près de Meulan (1758-1829). Il se distingua pendant les guerres de l'Empire.

Friant (Emile), peintre français, né à Dieuze en 1863, auteur de : *la Toussaint, Douleur, Soir d'été.*

Fribourg [*bour*], v. de Suisse, ch.-l. de c. du même nom, sur la Sarine ; 19.500 h. (*Fribourgeois*). Université fondée en 1889. Brasseries ; chocolateries ; fabrique de machines. Beau pont suspendu. — Le cant. a 128.000 h.

Armes du canton de Fribourg.

Fribourg-en-Brisgau, v. du grand-duché de Bade, sur la Dreisam ; 76.300 h. Université.

fricadelle [*dè-le*] n. f. Boulette de hachis frite à la casserole.

fricandeau [*dô*] n. m. Morceau de viande ou de poisson lardé, qui se sert comme entrée de table : *un fricandeau de veau au jus, à l'oseille.*

— Encycl. *Art culin. Fricandeau de veau.* Garnir le fond d'une braisière d'une bande de lard, d'un morceau de beurre, de quelques lames de carottes et d'un ou deux oignons en rondelles ; poser la tranche de noix de veau sur cette litière ; saler (très peu à cause du lard), poivrer et fermer bien la braisière, afin que la buée ne sorte pas. C'est cette buée qui blanchit le veau, fait tomber le suc des légumes, forme sauce. Arroser de temps en temps avec du vin blanc et du bouillon. Après une heure et demie environ de cuisson (selon le poids de la pièce), on enlève le veau, on passe la sauce ; puis on met le veau dans la braisière avec un morceau de beurre, et on le laisse dorer un peu sec.

fricassée [*ka-sé*] n. f. Viande fricassée : *une fricassée de poulet.* Ancienne danse à figures irrégulières. *Fig.* et *fam.* Mélange confus de choses diverses. Destruction soudaine et désordonnée. Râclée. *Pêch.* Usine où l'on prépare les sardines. (On dit aussi FRITURE.) *Pop. Fricassée de museaux,* embrassades.

— Encycl. *Art culin. Fricassée de poulet.* Dépecer un poulet jeune, le mettre à dégorger dans l'eau froide pendant un quart d'heure, puis égoutter sur un linge. On place dans une casserole, sur un bon morceau de beurre, les morceaux du poulet, du sel, du poivre, et l'on fait partir à feu vif, en retournant souvent les morceaux, afin qu'ils se dorent également. Les morceaux dressés, on met dans la casserole du beurre et un peu de bouillon. On hache finement du persil, des échalotes, des champignons, qu'on ajoute au bouillon ; on poivre ; on presse le jus d'un citron ; cette sauce est alors versée sur le poulet.

fricasser [*ka-sé*] v. a. Accommoder dans une sauce de la viande coupée par morceaux. *Fig.* et *fam.* Consumer promptement : *il a fricassé tout son bien. Ironiq. On t'en fricasse,* ce n'est pas pour toi.

fricasseur [*ka-seur*] n. m. Celui qui fricasse. Mauvais cuisinier.

fricatif, ive adj. (du lat. *fricare*, frotter). *Gram.* Se dit des consonnes dont l'articulation peut être prolongée par une sorte de frottement de l'air contre les lèvres et les dents.

fricfrac, onomatopée pour exprimer le bruit d'une chose qui se déchire. *Arg.* Effraction. Cambrioleur.

friche n. f. Etendue de terrain qu'on ne cultive pas et où ne croissent que des herbes, des broussailles : *laisser une terre en friche. Fig.* Etat de ce qui est dépourvu de culture intellectuelle.

— Encycl. Plutôt que d'appliquer aux terres pauvres le système de culture dit *semi-pastoral,* consistant à leur faire produire quelques récoltes de sarrasin, seigle, avoine ou pommes de terre, pour les laisser se reposer ensuite une ou plusieurs années, il est préférable de les améliorer par l'apport d'engrais ou d'amendements, ou bien encore de les boiser : le profit sera toujours plus grand.

frichti n. m. *Arg. milit.* Fricot.

fricot [*ko*] n. m. *Pop.* Ragoût de viande fricassée. *Arg. milit.* Mets en général.

fricotage n. m. *Arg. milit.* Action de fricoter ; son résultat.

fricoter [*té*] v. n. *Pop.* Se régaler. *Arg. milit.* Solliciter ou occuper un emploi qui dispense du service ordinaire. V. a. Accommoder en ragoût : *fricoter un lapin. Fig.* Dépenser en plaisir : *fricoter sa fortune.* Se procurer des bénéfices illicites.

fricoteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui fricote (au pr. et au fig.)

fricotier [*ti-é*] n. m. *Pop.* Nom ancien des traiteurs et restaurateurs.

friction [*frik-si-on*] n. f. (lat. *frictio*). Frottement que l'on fait sur quelque partie du corps. *Par ext.* Nettoyage de la tête avec une eau aromatique : *une friction à la quinine. Pharm.* Liniment préparé pour faire une friction.

— Encycl. Les frictions régularisent les fonctions de la peau, activent la circulation. Elles sont *sèches* ou *humides.* Les premières se font avec les mains, une brosse, de la flanelle, un gant ou une lanière de crin. Les secondes se pratiquent avec des liniments, des huiles, des préparations alcooliques, des onguents, etc.

frictionner [*frik-si-o-né*] v. a. Faire des frictions : *frictionner un malade, un bras.*

frictomètre [*frik-to*] n. m. (de *friction,* et du gr. *metron,* mesure). Appareil servant à mesurer la valeur lubrifiante des huiles, etc.

Frida (Emile Bohuslaw), dit **Jaroslaw Vrchlicky,** poète et auteur dramatique tchèque, né à Lnuw (Bohême) en 1853. Il a traduit en langue tchèque les œuvres des poètes français.

Friedel [*fri-dèl*] (Charles), chimiste et minéralogiste français, né à Strasbourg, m. à Paris (1832-1899).

Friedenau, v. d'Allemagne (Brandebourg) ; 18.000 h.

Friedlænder (Louis), philologue allemand, né à Kœnigsberg en 1824 ; auteur des *Tableaux des mœurs romaines depuis Auguste jusque sous les Antonins.*

Friedland [*fri-ed-lan*] v. de la Prusse-Orientale, où Napoléon remporta, le 14 juin 1807, une victoire sur les Russes, commandés par Benningsen ; le résultat de cette victoire fut la paix de Tilsit ; 3.400 h.

Friedland (*bataille de*), tableau d'Horace Vernet, au musée de Versailles (1836) ; peinture où tout est indiqué avec adresse, netteté, mais sans assez d'émotion ; — tableau d'Eug. Bazin (1838).

Friedlingen (*bataille de*), nom donné à la bataille livrée avec succès, en 1702, par Villars aux Impériaux dans le *Friedlinger feld,* en face de Huningue, sur la rive badoise du Rhin.

Friedrichsfelde, v. d'Allemagne (Brandebourg), sur un affluent de la Sprée ; 14.000 h.

Friedrichsthal, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane) ; 12.000 h.

frigard [*ghar*] n. m. Hareng demi-cuit et mariné.

Frigga, divinité scandinave, femme d'Odin.

frigidarium [*ri-om*] n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Partie des thermes où l'on prenait des bains froids.

frigidement [*de-man*] adv. Froidement.

frigidité n. f. (du lat. *frigidus,* froid). Etat de ce qui est froid : *la frigidité cadavérique. Pathol.* Etat d'une personne impuissante.

frigorifère n. m. (du lat. *frigus, oris,* froid, et *ferre,* porter). Chambre de froid, dans les appareils frigorifiques.

frigorification [*si-on*] n. f. Action de frigorifier.

frigorifier [*fi-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Produire le froid au moyen d'appareils frigorifiques.

frigorifique adj. (du lat. *frigus, oris,* froid, et *facere,* faire). Qui produit le froid : *on utilise des appareils frigorifiques pour la conservation de la viande.*

— Encycl. On nomme *appareil frigorifique* ou *réfrigérant* un appareil qui utilise le froid pour la conservation de denrées alimentaires en anniliant l'action des ferments putrescibles contenus dans ces denrées.

Ces appareils sont utilisés aussi pour l'exécution de travaux dans les terrains aquifères, qui sont ainsi congelés et traités comme des terrains résistants. Ils servent encore à la congélation des cadavres, pour les expériences médico-légales ; ils ont été appliqués à ces expériences par le Dr Brouardel.

frigothérapie [*pi*] n. f. (du lat. *frigus, oris,* froid, et du gr. *therapeia,* traitement). Application thérapeutique des basses températures.

frigousse [*ghou-se*] n. f. *Pop.* Fricot, mets, repas.

frigousser [*ghou-sé*] v. a. et n. *Pop.* Faire la cuisine, faire des frigousses.

frileux, euse [*leû, eu-ze*] adj. et n. (lat. *frigorosus*). Où le froid se fait sentir : *un temps frileux.* Fort sensible au froid. N. m. et f. Un des noms du *rouge-gorge* N. f. Coiffure féminine en laine tricotée.

friller [*ll* mll., *é*] v. a. *Dialect.* Brûler superficiellement, roussir. Geler légèrement : *givre qui a frillé la vigne.*

frilosité [*zi*] n. f. Qualité d'une personne frileuse. (Peu us.)

frimaire [*mè-re*] n. m. (rad. *frimas*). Troisième mois du calendrier républicain (du 21 nov. au 20 déc.).

frimas [*ma*] n. m. (germ. *hrim*). Brouillard froid et épais, qui se glace en tombant. Au pl. L'hiver.

frime n. f. *Pop.* Démonstration qui n'est que pour l'apparence. Chose qui n'a rien de sérieux.

frimer [*mé*] v. a. et n. *Pop.* Regarder. Feindre. *Frimer bien, mal,* avoir bon, mauvais air.

Frimont (Jean-Marie de), général autrichien, né à Fénétrange (Lorraine), m. à Vienne (1759-1831). Il réprima, non sans dureté, après 1815, les soulèvements italiens.

frimousse [*mou-se*] n. f. *Fam.* Figure, face : *frimousse chiffonnée* (en mauv. part).

Bataille de Friedland, d'après Horace Vernet.

fringale n. f. (corrupt. de *faim valle*). Faim subite et violente.

fringant [*ghan*], **e** adj. (de *fringuer*). Qui est vif, alerte, fort éveillé : *cheval fringant.* Substantiv. : *faire le fringant.*

fringille [*ji-le*] n. m. Nom scientifique du genre *pinson.*

fringillidès [*jil-li-dé*] n. m. pl. Famille de passereaux conirostres, comprenant un grand nombre d'oiseaux, dont le pinson est le type. S. un *fringillidé.*

fringue [*frin-ghe*] n. f. *Pop.* Vêtement.

fringuer [*ghé*] v. n. Danser, sautiller. Etre fringant, en parlant d'un cheval. V. a. *Pop.* Habiller.

frinson n. m. Nom vulgaire du *verdier.*

friod [*fri-o*] n. m. (anagr. de *froid*). *Pop.* Froid : *il fait friod.*

frioler [*lé*] v. a. Frire. (Vx.)

friolerie [*ri*] n. f. Friandise. (Vx.)

friolet [*lè*] n. m. Pâtisserie légère.

frion n. m. Tige de fer en forme de lame émoussée, placée sur le côté d'une charrue et qui sert à maintenir le versoir en place.

Frioul, ancien pays compris partie dans les Etats autrichiens, avec villes principales : *Trieste* et *Goritz ;* partie dans le royaume d'Italie, avec ville principale *Udine.* (Hab. *Frioulens.*)

fripe n. f. Chiffon. (Vx.) *Pop.* Tout ce qui peut s'étaler sur le pain (beurre, fromage, compote, confitures, etc.). *Faire la fripe,* faire la cuisine.

friper [*pé*] v. a. (de *fripe*). Chiffonner, user, gâter : *friper une robe, ses habits.* Manger goulûment. Dissiper : *friper son patrimoine.*

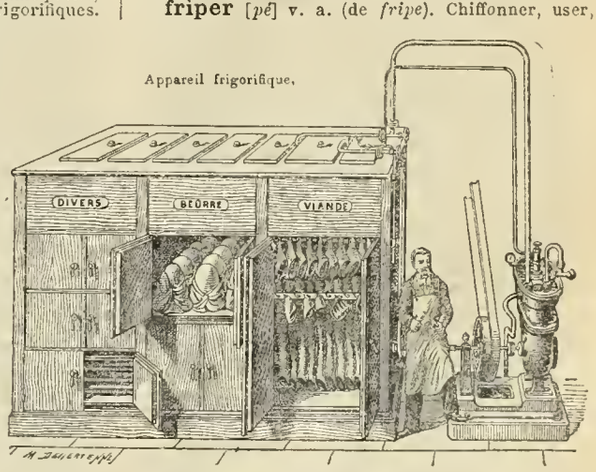

Appareil frigorifique.

Frileuse.

friperie [*rî*] n. f. (de *fripe*). Vêtements, meubles usés. Commerce qu'on en fait. Lieu où l'on en vend. *Fig.* Chose usée, sans valeur. Hangar sous lequel on dépose les cannes à sucre avant de les porter au moulin.

fripe-sauce n. m. invar. *Fam.* Goinfre. Mauvais cuisinier.

fripeur, euse [*eu-ze*] adj. Qui fripe, qui use.

fripier [*pi-é*], **ère** n. (*de fripe*). Personne qui vend des marchandises d'occasion, vieux meubles, vieux habits, etc. Adjectiv. : *marchand fripier.*

fripière n. f. Coquille habitée par un mollusque qui y agglutine toutes sortes de corps étrangers.

fripon, onne [*o-ne*] adj. (de *friper*). Qui trompe adroitement ; fourbe, escroc, filou : *financiers fripons.* Egrillard, gai, espiègle : *minois, sourire, yeux fripons.* Substantiv. : *les fripons ; une petite friponne.* N. f. Boîte de bois blanc, ronde et plate, dans laquelle on mettait du cotignac. Jupe de dessous, portée par les dames vers 1650. ANT. **Honnête, probe.** ALLUS. LITTÉR. V. CHAT.

friponneau [*po-nô*] n. m. (diminut. de *fripon*). *Fam.* Petit fripon. Jeune galant.

friponner [*po-né*] v. a. et n. Escroquer, dérober avec adresse. (Peu us.)

friponnerie [*po-ne-rî*] n. f. Action de fripon. ANT. **Honnêteté, probité.**

fripouille [*pou, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Canaille, voyou : *une fameuse fripouille.*

friquet [*kè*] n. m. Freluquet. (Vx.) Moineau de petite espèce.

frire v. a. défect. (lat. *frigere. — Je fris, tu fris, il frit,* sans pl. *Je frirai, nous frirons. Je frirais, nous fririons.* Impér. *fris.* sans pl. *Frit, e.* Les autres formes sont inusitées ; pour y suppléer, on emploie le verbe *faire,* suivi de l'infin. *frire.*) Faire cuire dans une poêle avec du beurre, de l'huile, ou du saindoux bouillant. V. n. Se cuire dans la poêle : *le poisson frit. Fig.* et *fam. Il n'y a rien à frire,* rien à manger, rien à gagner.

frisage [*za-je*] n. m. Action de friser : *le frisage des cheveux.*

frisant [*zan*], **e** adj. Qui frise ; qui est naturellement frisé. *A jour frisant,* de telle sorte que la lumière ne fasse qu'effleurer les objets.

frise [*fri-ze*] n. f. (ital. *fregio ;* du lat. *phrygium* [*opus*], travail phrygien). *Archit.* Partie de l'entablement entre l'architrave et la corniche : *sur les frises du Parthénon est représentée la procession des Panathénées.* (V. ORDRE.) Surface plane formant une bande continue. *Théâtr.* Bande de toile placée au cintre pour figurer le ciel. Traverse horizontale au-dessus de la portière d'une voiture fermée.

— ENCYCL. La frise est la partie la plus ornée de l'entablement. Dans l'ordre dorique, elle représente l'espace occupé par les solives posées sur l'architrave et supportant le plancher : sa surface y est divisée en compartiments carrés appelés *métopes* et par des saillies triangulaires appelées *triglyphes ;* chaque *triglyphe,* simulant l'extrémité d'une solive, devait être représenté au-dessus de l'axe de la colonne. Les espaces intermédiaires ou *métopes* étaient garnis de bas-reliefs. Dans l'ordre ionique et l'ordre corinthien, la frise est plate, les bouts de solives figurés par les triglyphes, et les intervalles ou métopes ne sont pas représentés.

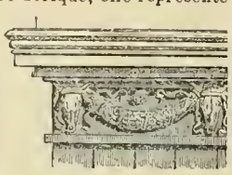
Frise décorée.

frise [*fri-ze*] n. f. Etoffe de laine à poil frisé. Gros feutre pour calfater les navires. Machine à friser, à ratiner les étoffes de laine.

frise [*fri-ze*] n. f. (de *Frise,* n. géogr.). Toile venant de Frise. *Fortif. Cheval de frise,* v. CHEVAL.

Frise, région de l'Europe occidentale, sur la mer du Nord, partagée entre la Hollande, où elle forme la province de Frise (597.000 h.), ch.-l. *Leeuwarden ;* et l'Allemagne (anc. prov. de *Frise-Orientale*). Hab. *Frisons.*

frisé [*zé*], **e** adj. Tortillé, contourné en tire-bouchon, crépu : *cheveux, poils frisés. Chou frisé,* dont la feuille est toute crépée. ANT. **Lisse, plat.** *Race frisée,* variété de gallinacés à plumage hérissé.

frise-beurre n. m. invar. Fourchette pleine et à stries, pour faire des dessins sur le beurre, ou en détacher des coquilles.

friselée [*ze-lé*] ou **frisolée** [*zo-lé*] n. f. Maladie de la pomme de terre, qui en recroqueville les feuilles et les tiges.

friselis [*ze-li*] n. m. Frémissement doux et faible : *le friselis des feuilles.*

friser [*zé*] v. a. Crêper, mettre en boucles : *friser ses cheveux. Fig.* Raser, effleurer : *la balle lui a frisé le visage.* Etre prêt d'atteindre, manquer de peu : *friser la quarantaine, la corde.* V. n. Etre frisé, se mettre en boucles : *ses cheveux frisent naturellement.* Se dit d'une corde dont les vibrations sont contrariées, des caractères typographiques qui papillotent et paraissent imprimés deux fois. **Se friser** v. pr. Se dit d'un cheval qui touche le pied qui pose sur le sol avec celui qu'il a encore levé. ANT. **Défriser.**

frisette [*zè-te*] n. f. Petite boucle de cheveux frisés : *avoir de jolies frisettes.*

friseuse [*zeu-ze*] n. f. Machine à ratiner.

Frislande, nom sous lequel les anciens géographes désignaient les îles Féroë.

frisoir [*zoir*] n. m. Instrument pour friser les cheveux. Table de la machine à ratiner les étoffes de laine. Outil de fourbisseur.

frison [*zon*] n. m. (de *friser*). Boucle d'une frisure. Sorte d'étoffe de laine. Déchets de cocons de vers à soie. Rebut de chiffon. Doublage dans l'impression typographique. Ondulation en couleur sur le papier que l'on marbre.

Frison, onne [*zon, o-ne*], habitant ou originaire de la Frise : *les Frisons.* N. m. Langue parlée par les habitants de la Frise : *le frison est plus voisin de l'anglo-saxon que de l'allemand.* Pot de terre ou de métal pour conserver la boisson à bord des navires. Ancienne mesure pour les liquides. Adjectiv. : *mœurs frisonnes. Race frisonne,* race de chevaux que l'on rencontre dans les Pays-Bas, la Belgique, le nord de la France, l'Angleterre, l'Allemagne, etc., et dont les individus, d'aspect lourd et trapus, sont employés au gros charroi.

frisotter [*zo-té*] v. a. et n. Friser légèrement. *Impr.* Se dit d'un tirage défectueux dans lequel l'impression se double.

frisque [*fris-ke*] adj. Vif, pimpant. (Vx.)

frisquet, ette [*fris-kè, è-te*] adj. Qui approche du froid : *bise frisquette.* Adv. *Pop. : il fait frisquet.*

frisquette [*fris-kè-te*] n. f. Châssis d'imprimerie garni en papier et posé sur la feuille, pour garantir les marges et les blancs.

frissement [*fri-se-man*] n. m. Sifflement d'une flèche. (Vx.)

frisson [*fri-son*] n. m. (lat. *frictio*). Sensation de froid, accompagnée d'une crispation de la peau et d'un certain tremblement : *la fièvre est souvent précédée de frissons. Fig.* Saisissement qui vient de la peur ou de quelque passion violente.

— ENCYCL. Le frisson est un des symptômes qui marquent le début de la fièvre et de la plupart des phlegmasies. C'est un symptôme du début de la pneumonie aiguë.

Quand les phlegmasies passent à la suppuration, on observe aussi des frissons irréguliers. Souvent, le frisson est l'indice d'un abondant foyer de suppuration. Enfin, le frisson par saccade museulaire permet, dans certains cas, à l'organisme surpris par le froid de relever sa température interne ; il ne doit pas, par suite, être toujours considéré comme un symptôme de maladie.

frissonnant [*fri-so-nan*], **e** adj. Qui frissonne.

frissonnement [*fri-so-ne-man*] n. m. Léger frisson.

frissonner [*fri-so-né*] v. n. Avoir le frisson. *Fig.* Etre fortement ému : *frissonner d'horreur.*

Fritellino.

frisure [*zu-re*] n. f. Façon de friser. Chevelure frisée. Petit grain que l'on forme sur les étoffes de laine.

frit [*fri*], **e** adj. Cuit dans la friture : *poisson frit. Fig.* et *fam.* Ruiné, perdu. N. f. *Pop.* Pomme de terre frite : *manger des frites.*

friteau [*tô*] ou **fritot** [*to*] n. m. Gâteau, sorte de beignet. Façon d'apprêter certains mets en les faisant frire après les avoir entourés de pâte et saupoudrés de farine : *un friteau de poulet.*

Fritellino, masque de la comédie italienne, qui a eu, en Italie, au XVIe siècle, un succès égal à celui qu'Arlequin eut au siècle suivant.

friteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui vend des comestibles frits.

Fritigern [*ghèrn*], chef des Goths ariens, qui battit l'empereur Valens en 378 ; m. en 393.

Fritillaire.

fritillaire [*til-lè-re*] n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, voisines des tulipes, dont les fleurs sont réunies en couronne au sommet de la tige. (On en connaît une trentaine d'espèces ; la *fritillaire impériale* ou *couronne impériale* est souvent cultivée dans les jardins.)

friton n. m. Résidu frit, que l'on obtient en faisant fondre par petits morceaux la graisse d'oie ou de porc. SYN. de RILLON ou ORILLON.

frittage [*fri-ta-je*] n. m. Action de soumettre à une vitrification préparatoire les matières premières pour faire disparaître certaines substances. Calciuation des matières basiques.

fritte [*fri-te*] n. f. Mélange de sable et de soude dont on fait le verre. Cuisson de ce mélange. Scoric.

fritter [*fri-té*] v. a. et n. Griller les matières premières qui servent à faire le verre.

fritteux, euse [*fri-teû, eu-ze*] adj. Propre aux frittes.

frittier [*fri-ti-é*] n. m. Ouvrier qui fritte le verre.

frittole [*fri-to-le*] n. f. Sorte de gâteau de froment et de raisin de Corinthe, frit dans l'huile de noix.

friture n. f. Action et manière de frire. Huile, beurre, graisse servant à frire. Aliment frit, et surtout poisson frit : *friture de goujons.* Endroit où l'on fait frire légèrement les sardines avant de les mettre en boîtes. Sorte de grésillement qui se produit par moments dans les appareils téléphoniques.

— ENCYCL. *Art culin.* Pour réussir la friture, on doit surprendre la pièce par une vive chaleur. On emploie indifféremment le beurre, le saindoux, la graisse de bœuf, de veau, d'oie, et l'huile. Le poisson se frit à l'huile de préférence ; la pomme de terre gagne à être frite aux graisses de bœuf et de porc (saindoux) mélangées. Les pâtisseries sont meilleures et mieux dorées dans les graisses de veau et d'oie, mélangées par moitié.

Pour conserver longtemps une friture (huile ou graisse), il faut éviter de la laisser brûler ; pour cela, la retirer du feu aussitôt qu'on en a sorti la substance frite, la passer à travers un linge, et nettoyer le poêlon. C'est le dépôt qui se précipite au fond du poêlon qui fait brûler la friture.

friturier [*ri-é*], **ère** n. Marchand de friture.

Friville-Escarbotin, comm. de la Somme, arr. et à 24 kil. d'Abbeville ; 3.120 h. Serrurerie.

frivole adj. (lat. *frivolus*). Vain, léger, futile, sans importance : *plaisirs frivoles.* Qui a du goût pour les choses futiles : *Marie-Antoinette avait le caractère frivole.* N. m. Ce qui est frivole : *le goût du frivole.* ANT. **Grave, sérieux.**

frivolement [*man*] adv. Avec frivolité.

frivolet, ette [*lè, è-te*] adj. Diminutif de FRIVOLE.

frivoliste [*lis-te*] n. et adj. Se dit d'une personne se plaisant aux choses frivoles.

Froc.

frivolité n. f. Caractère de ce qui est frivole : *la frivolité des femmes.* Chose frivole : *les frivolités du premier âge. Comm.* Sorte de dentelle de coton. Broderie composée de petites fleurs faites sans aiguille ni crochet.

Froben [*bèn*] Jean), humaniste et imprimeur allemand, né à Hammelburg, m. à Bâle, où il était établi (1460-1527). Il était l'ami d'Erasme.

Frobisher ou **Forbisher** (sir Martin), navigateur anglais, né à Duncaster, m. à Plymouth (1535-1594). Il contribua à la destruction de l'*Invincible Armada.*

froc [*frok*] n. m. Partie de l'habit monacal qui couvre la tête et tombe sur les épaules. Vêtement de moine en général. Sorte de lainage grossier. *Fig.* Profession monacale : *prendre le froc. Jeter le froc aux orties,* quitter les ordres.

frocaille [*ka, ll* mll., *e*] n. f. *Par dénigr.* Gens de froc, les moines.

frocard [*kar*] n. m. *Pop.* Moine.

Frochot [*cho*] (Nicolas-Thérèse-Benoît, comte), homme politique français, né à Dijon, m. à Etuf (1761-1828).

Fœbel (Frédérie), pédagogue allemand, né à Oberweissbach, m. à Marienthal (1782-1852). Créateur des kindergarten.

Fœschviller [*fesch-vi-lèr*], comm. d'Alsace-Lorraine, près de Reichshoffen et de Wœrth ; 600 h. Bataille du 6 août 1870, gagnée par les Allemands, commandés par le prince royal de Prusse, et trois fois supérieurs en nombre, sur les Français, commandés par Mac-Mahon. Elle fut illustrée par le dévouement des cuirassiers français des généraux Michel et Bonnemains.

Frohsdorf, château situé en Autriche. Il devint en 1841 la résidence du comte de Chambord, qui y mourut (1883).

froid [*froi*], **e** adj. (lat. *frigidus*). Privé de chaleur : *le sang des reptiles est froid.* Qui communique le froid, ou n'en garantit pas : *le coton est plus froid que la laine.* Refroidi : *viandes froides. Fig.* Flegmatique, sérieux, posé, réservé : *homme froid.* Qui manque de chaleur, de sensibilité, d'ardeur : *orateur, style froid. Humeurs froides,* scrofules. *Saison froide,* l'hiver. Loc. adv. : *A froid,* sans mettre au feu : *infusion à froid. Fig.* Sans passion, sans sincérité : *enthousiasme à froid.* PROV. : **Froides mains, chaudes amours,** ou **Mains froides, cœur chaud,** la froideur des mains indique un tempérament amoureux. ANT. **Chaud, bouillant, ardent, torride.**

froid [*froi*] n. m. (de *froid* adj.). Absence de chaleur : *le froid polaire peut congeler le mercure.* Sensation que font éprouver l'absence, la perte, la diminution de la chaleur : *le froid très violent produit l'effet du feu. Fig.* Indifférence. Air sérieux et composé : *il est d'un froid glacial.* Affaiblissement des sentiments mutuels : *il y a du froid entre eux. Battre froid à quelqu'un,* lui faire moins bon accueil. Gêne : *proposition qui jette un froid.* Manque de chaleur, de vivacité, d'intérêt : *le froid du style. Froid noir,* très vif. *Prendre froid,* subir les conséquences morbides d'un refroidissement. *Fig.* et *fam. Cela ne fait ni chaud ni froid,* c'est indifférent. *Souffler le chaud et le froid,* parler, agir de façons contradictoires. *N'avoir pas froid aux yeux,* être déterminé, énergique. ANT. **Chaleur.** V. TEMPÉRATURE.

Froid-Chapelle, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 1.900 h. Machines agricoles. Bonneteries ; toiles.

froidement [*man*] adv. De manière à avoir froid : *être vêtu froidement. Fig.* Avec froideur : *accueillir froidement.* Sans vivacité : *écrire froidement.* ANT. **Chaudement.**

froideur n. f. Etat de ce qui est froid : *froideur du marbre. Pathol.* Impuissance, stérilité. *Fig.* Défaut d'ardeur. Indifférence. Mécontentement réciproque : *collègues entre lesquels il y a de la froideur.* Défaut d'animation : *froideur de style.* ANT. **Ardeur, chaleur.**

froidir v. n. Devenir froid. (Vx.) V. a. Rendre froid : *le vent froidit les liquides.* (Peu us.)

froidure n. f. Froid répandu dans l'air. L'hiver : *au retour de la froidure.*

froidureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui amène la froidure. Qui craint le froid. (Vx.)

froissable [*froi-sa-ble*] adj. Qui peut être froissé.

froissage [*froi-sa-je*] n. m. Action de froisser.

Froissart [*froi-sar*] (Jean), chroniqueur français, né à Valenciennes en 1338, m. après 1404. Ses chroniques, qui vont de 1325 à 1400, sont des récits sans ordre, mais écrits avec grâce et naïveté ; l'impartialité n'en est pas toujours absolue. Les descriptions sont des peintures saisissantes du monde féodal et chevaleresque au XIVe siècle. On les a comparées à une suite d'immenses tapisseries où se déroule la vie de la noblesse du moyen âge à l'heure de son déclin.

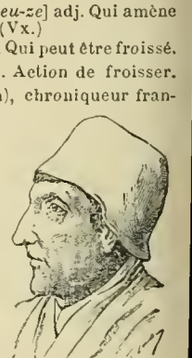
Froissart.

froissement [*froi-se-man*] n. m. Action de froisser : *le froissement d'une étoffe.* Bruit sec qui résulte de cette action : *le froissement de la soie. Méd.* Contusion légère des tissus. *Fig.* Atteinte portée ; offense : *les froissements des intérêts ; le froissement de l'amour-propre.*

froisser [*froi-sé*] v. a. (lat. pop. *frustiare ;* de *frustum,* morceau). Meurtrir par une pression violente : *se froisser un membre.* Chiffonner : *froisser du drap. Fig.* Blesser, choquer : *froisser les opinions de quelqu'un. Froisser une artère,* la comprimer avec des pinces pour arrêter une hémorragie. **Se froisser** v. pr. Etre froissé. *Fig.* Etre blessé, offensé : *se froisser d'une plaisanterie.*

froisseur, euse [*froi-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui froisse, sert à froisser : *cylindre froisseur.*

froissis [*froi-si*] n. m. Bruit de choses froissées : *un froissis des os.* (Vx.)

froissure [*froi-su-re*] n. f. Impression qui demeure à un corps qui a été froissé.

Froissy, ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 33 kil. de Clermont ; 530 h. — Le cant. a 17 comm., et 5.490 h.

frôle n. f. Nom vulgaire : 1° du chèvrefeuille des Alpes ; 2° de l'arbousier commun.

frôlement [*man*] n. m. Action de frôler. Son résultat : *bruit causé par le frôlement des branches.*

frôler [*lé*] v. a. Toucher légèrement en passant.

frôleur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui frôle.

from, onomatopée qui exprime l'action de passer ses doigts sur les cordes d'un instrument.

from ou **fromgi** n. m. *Arg.* Fromage.

fromage n. m. (pour *formage ;* de *forme*). Aliment obtenu par la fermentation du caillé, après coagulation du lait. *Fromage d'Italie,* hachis de foie de veau ou de cochon, de lard et de panne. *Fromage de cochon,* chair de porc fraîche, accommodée d'une certaine manière. Couennes de lard, tête, pieds de porc cuits longtemps et qu'on laisse prendre en gelée dans des moules. *Fig. Entre la poire et le fromage,* à la fin du repas, lorsque la gaieté et la liberté sont plus grandes. *Fromage des arbres,* cham-

pignon blanc qui vient sur les arbres. ALLUS. LITTÉR. : **Se retirer dans un fromage,** locution empruntée à La Fontaine (*Le Rat qui s'est retiré du monde*) et devenue proverbiale. On l'applique à ceux qui s'isolent dans leur bonheur, etc., sans plus se soucier des autres.

— ENCYCL. Les fromages sont obtenus de diverses manières, mais en général par la coagulation du lait, qui donne le caillé; c'est des préparations secondaires que subit celui-ci que l'on part pour établir les catégories suivantes : *fromages frais, fromages fermentés à pâte molle, fromages fermentés à pâte résistante, fromages de Roquefort* ou *analogues*. Les fromages frais sont faits simplement de caillé égoutté et mélangé ou non de crème. Dans la catégorie des fromages fermentés à pâte molle se rangent les fromages de Brie, Coulommiers, Camembert : le caillé ne subit aucune cuisson, mais on le produit à une température relativement basse, qui a pour effet de le laisser spongieux et mou; il offre ainsi un champ favorable au développement des moisissures, qui lui font subir ses transformations et le mûrissent. Les fromages de la troisième catégorie, dont le gruyère est le type (emmenthal, cantal, parmesan, hollande, port-salut, etc.), sont obtenus d'un caillé préparé à température élevée, et que l'on fait chauffer ou même cuire avant de le soumettre à une pression énergique, puis de le descendre en cave, où il achève sa fermentation. Enfin, les roqueforts et analogues (fromage d'Auvergne, gorgonzola) sont préparés à peu près comme les précédents, à la différence près qu'on incorpore à la masse du caillé des spores d'une moisissure spéciale (*penicillum glaucum*), qui se développent peu à peu et produisent les marbrures vertes que l'on connaît.

fromageon [*jon*] n. m. Fromage blanc de lait de brebis, que l'on fabrique dans le midi de la France.

fromager [*jé*] n. m. Genre d'arbres des régions tropicales, appelés scientifiquement *bombax*, dont les fruits sont couverts d'un duvet analogue au coton.

fromager [*jé*], **ère** n. et adj. Qui fait, vend des fromages. N. m. Vase percé pour égoutter le fromage. (On dit aussi FROMAGIER.) N. f. En Auvergne, petite table à pétrir le lait caillé.

fromagerie [*ri*] n. f. Endroit où l'on fait, où l'on garde, où l'on vend les fromages : *les fromageries de Roquefort sont creusées dans le calcaire*.

fromageux, euse [*jeû, eu-ze*] adj. Qui tient de la nature du fromage.

fromagier [*ji-é*], **ère** n. et adj. Syn. de FROMAGER.

Fromelennes, comm. des Ardennes, arr. et à 42 kil. de Rocroi, sur un affl. de la Meuse; 1.200 h. Marbre; métallurgie.

froment [*man*] n. m. (lat. *frumentum*). Autre nom du *blé*. *Par ext.* Le grain de froment qui sert à faire du pain. V. BLÉ.

fromentacé, e [*man-ta-sé*] adj. Se dit des plantes qui ont du rapport avec le froment, comme le *chiendent*, le *froment des haies*, etc. N. f. pl. Groupe de plantes ayant pour type le froment. S. une *fromentacée*.

fromentage [*man*] n. m. *Dr. féod.* Contribution en nature, que le seigneur prélevait sur les cultures de froment.

fromental, e, aux [*man*] adj. Qui a rapport au froment.

fromental [*man*] n. m. Espèce d'avoine, employée surtout comme fourrage. Champ producteur du froment. (Vx.)

— ENCYCL. Le fromental est une graminée vivace, qui se plaît particulièrement dans les terres saines et substantielles. Il peut fournir plusieurs coupes d'un fourrage abondant et de bonne qualité. On l'associe en général aux légumineuses.

Fromental, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 33 kil. de Bellac, non loin de la Semme; 1.450 h. Ch. de f. Orl.

fromenté, e [*man*] adj. Se dit d'une robe du bœuf qui a la couleur du hanneton, appelé *fromentée*, c'est-à-dire qui est alezan fauve.

fromenteau [*man-tô*] n. m. *Vitic.* Un des noms du pineau de Bourgogne.

fromentée [*man-té*] n. f. Bouillie faite avec de la farine de froment. Espèce de petit hanneton fauve.

Fromentin.

fromenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] ou **fromentier** [*man-ti-é*], **ère** adj. Abondant en froment; qui produit du froment.

Fromentin [*man*] (Eugène), peintre, critique d'art et romancier français, né et m. à La Rochelle (1820-1876). Il a peint dans ses tableaux et décrit dans des livres tels que : *un Eté dans le Sahara, une Année dans le Sahel*, avec un grand charme et une remarquable vérité d'expression, le monde oriental et saharien. Son ouvrage *les Maîtres d'autrefois* est un modèle de critique d'art, et son roman, *Dominique*, est un chef-d'œuvre de fine psychologie et révèle la nature délicate de l'auteur.

Fromentine (OUOLET DE), entre Noirmoutier et la côte.

Froment-Meurice (François-Désiré), habile orfèvre, né et m. à Paris (1802-1855).

Fromont jeune et Risler aîné, roman d'Alph. Daudet, une de ses œuvres les plus émouvantes; peinture d'une femme coquette et vicieuse, qui sème la ruine et le déshonneur autour d'elle (1874).

Fronces.

fronce n. f. Chacun des plis faits à une étoffe. Pli défectueux dans le papier.

froncement [*man*] n. m. Action de froncer, de rider, surtout en parlant des sourcils et du front.

froncer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il fronça, nous fronçons*.) Resserrer, en parlant des sourcils. Rider, en parlant du front. Plisser : *froncer une robe*.

LAR. P. TOUS.

froncis [*si*] n. m. Ensemble des plis faits à une robe, à une chemise, etc.

fronçure n. f. Action de froncer; état de ce qui est froncé. Pli, ride.

frondaison [*dé-zon*] n. f. (du lat. *frons, dis*, feuillage). Époque où paraissent les feuilles. Le feuillage lui-même : *une abondante frondaison*.

frondant [*dan*], **e** adj. Qui a l'habitude de fronder : *avoir l'humeur frondante*.

fronde n. f. (lat. *frons*). Se dit du thalle aplati de certaines algues. Pousse des feuilles au printemps. Feuillage.

fronde n. f. (lat. *funda*). Instrument fait d'un morceau de cuir et de deux bouts de corde, avec lequel on lance des pierres ou des balles : *les frondes des anciens tuaient un homme à plus de 400 pas*. Jouet d'enfant servant au même usage. *Chir.* Baudage à quatre chefs employé pour les fractures et luxations de la mâchoire.

Fronde : A, projectile.

Fronde, nom donné à la guerre civile qui eut lieu en France pendant la minorité de Louis XIV, entre le parti de la cour (Anne d'Autriche et Mazarin) et le Parlement (1648-1653). L'origine de ce mot vient du jeu de la *fronde*, auquel les enfants s'amusaient à cette époque dans les fossés de Paris. La police défendit ces amusements; mais les enfants résistaient souvent à l'autorité et poursuivaient la garde à coups de fronde. Un plaisant compara les adversaires de Mazarin à ces *frondeurs;* l'allusion fut trouvée heureuse, et le mot resta.

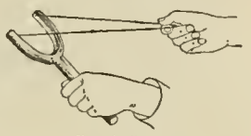

Fronde (jouet).

La Fronde, causée surtout par la mauvaise politique financière de Mazarin, eut deux phases : la première, dite *Vieille Fronde* ou *Fronde parlementaire*, où le parlement, allié à Condé et au cardinal de Retz, joua le principal rôle. Les incidents les plus notables en furent l'arrestation du conseiller Broussel, l'édification des barricades par le peuple de Paris et la retraite de la cour à Saint-Germain. Dans la seconde, dite *Jeune Fronde* ou *Fronde des Princes*, Condé, Beaufort et Mme de Longueville, avec l'appui secret de l'Espagne, engagèrent une véritable campagne contre les troupes royales, que Turenne commandait (combats de Bléneau, bataille de la Porte Saint-Antoine). La *Vieille Fronde* agita Paris de 1648 à 1649, et la *Jeune Fronde* de 1649 à 1653. Les troubles de la Fronde, qui sont à la fois le commencement d'une révolution et l'échec d'une politique d'intrigues, eurent leur contre-coup dans certaines provinces.

frondée [*dé*] n. f. Espace que peut embrasser un jet de fronde.

fronder [*dé*] v. a. Lancer avec la fronde : *fronder des pierres*. Poursuivre à coups de fronde : *fronder les passants*. *Fig.* Blâmer, critiquer : *fronder le pouvoir*.

fronderie [*ri*] n. f. Mouvement, tumulte de la Fronde.

frondescence [*dès-san-se*] n. f. (de *frondescent*). Expansions foliiformes des polypiers.

frondescent [*dès-san*], **e** adj. (du lat. *frondescere*, se couvrir de feuilles). Qui se couvre de feuillage : *arbres frondescents*.

fronde super viridi, mots lat. signif : *Sur le vert feuillage*. Tityre, dans la 1re églogue de Virgile (v. 80), offre en ces termes une hospitalité rustique à Mélibée.

frondeur n. m. Qui lance des pierres avec une fronde : *les frondeurs baléares étaient célèbres dans l'antiquité*. Partisan de la Fronde. *Fig.* Qui aime à critiquer, à contredire, à blâmer.

frondibale n. m. (de *fronde*, et du gr. *ballein*, lancer). *Art milit. anc.* Machine de jet; fronde gigantesque analogue aux balistes. (On dit aussi FUNDIBALLE.)

frondicole adj. (du lat. *frons, frondis*, feuillage, et *colere*, cultiver). Qui vit ou croît sur les feuilles.

frondifère adj. (du lat. *frons, frondis*, feuillage, et *ferre*, porter). Feuillu, qui porte des expansions foliacées : *arbre très frondifère*.

frondiforme adj. (du lat. *frons, frondis*, feuillage, et de *forme*). Qui a l'apparence d'une feuille.

frondipare adj. (du lat. *frons, frondis*, et *parere*, produire). Se dit des fleurs et des fruits qui, par une anomalie, d'ailleurs peu commune, émettent un rameau.

frondule n. m. (du lat. *frons, frondis*, feuillage). Ensemble des frondes ou feuilles des mousses.

fronron n. m. Brosse de cartier pour savonner les cartes avant de les lisser. Syn. de FROTTON.

Fronsac [*sak*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 2 kil. de Libourne, sur la Dordogne; 1.404 h. (*Fronsadais*). Port de rivière, vins renommés. Ch. de f. Et. — Le cant. a 18 comm. et 10.570 h.

Front (saint), premier évêque de Périgueux. Fête le 25 octobre. C'est sous son invocation qu'est placée la belle cathédrale, style roman à coupoles, de Périgueux (XIIe s.).

front [*fron*] n. m. (lat. *frons, frontis*). Partie supérieure du visage, depuis la naissance des cheveux jusqu'aux sourcils : *un front haut et bombé dénote souvent une grande intelligence*. (V. la planche HOMME). *Fig.* Tout le visage considéré quant à son expression : *montrer un front serein*. La tête : *courber, relever le front*. Le devant : *le front d'un bataillon*. Partie supérieure et antérieure : *le front d'une montagne*. Hardiesse, impudence : *vous avez eu le front de... Front d'airain*, extrême impudence, complète insensibilité. *Front de bataille*, ligne que présente une troupe en face, de manière à tenir tête à l'attaque. *Murcher à front découvert*, sans rien dissimuler, parce qu'on n'a rien à se reprocher. *Marcher le front levé*, ne montrer ni honte ni embarras. *De front* loc. adv. Par devant : *attaquer de front*. Côte à côte : *aller de front*. En même temps : *mener deux affaires de front*. Sans ménagement : *heurter de front les opinions, les préjugés de quelqu'un*. ALLUS. HIST. : **Marque au front de Caïn,** dans la Bible, sceau de réprobation que Dieu imprime au front de Caïn. On le rappelle à propos des assassins, des traîtres. ALLUS. LITTÉR. 1° V. EXPLOIT. 2° :

Ont su se faire un front qui ne rougit jamais,

dans la Phèdre de Racine (III, 3), paroles de l'hèdre déclarant qu'elle n'est pas « de ces femmes hardies qui, goûtant dans le crime une tranquille paix, ont su se faire un front qui ne rougit jamais ». Se rappelle pour caractériser les grandes impudiques, etc.

— ENCYCL. Le front, chez l'homme, présente une surface extérieure courbe ayant la forme d'un quart de sphère; il est constitué par l'os frontal, le muscle frontal et la peau.

La peau est nue à sa partie inférieure, couverte de cheveux dans la partie supérieure. La partie dénudée, plus ou moins lisse, est sillonnée particulièrement dans la vieillesse de plis ou stries plus ou moins profondes, appelées *rides*. La forme générale du front donne à la physionomie un aspect tout particulier; un front haut, bombé, avec des bosses frontales accusées, semble l'indice en général d'une grande capacité cérébrale; il accuse un angle facial très ouvert. Le front est le siège de prédilection d'un grand nombre d'affections : la névralgie frontale, la migraine y sont très communes; l'acné sébacée y est fréquente, etc.

frontal ou **frontail** [*ta, l* mll.] n. m. Partie de la têtière du cheval qui passe en avant de la tête et au-dessus des yeux. Pièce qui couvre le front d'un cheval caparaçonné. V. HARNAIS.

frontal, e, aux adj. Qui concerne le front : *veine frontale*. N. m. Os frontal. Bandeau ou topique qu'on applique sur le front. Instrument de torture fait d'une corde à nœuds, avec laquelle on serrait le front du patient. Outil de luthier pour faire des ornements à la partie antérieure des touches. Bourrelet d'enfant.

— ENCYCL. *Muscle frontal*. On nomme ainsi un muscle médian large, mince, irrégulièrement quadrilatéral, qui couvre l'os frontal jusqu'aux sourcils.

Nerf frontal. C'est la branche du nerf ophtalmique qui passe à la partie supérieure de l'orbite, puis se divise en deux rameaux; l'un passe par le trou orbitaire supérieur, le second au-dessous de la poulie du muscle grand oblique.

Os frontal. Cet os, placé à la partie antérieure du crâne, s'articule avec les pariétaux, les temporaux et le sphénoïde; il forme la paroi supérieure de l'orbite et presque toute la cloison osseuse nasale. C'est sur cet os que l'on trouve les bosses frontales, si développées chez les jeunes enfants, et qui sont constituées par le développement des sinus frontaux.

frontalier [*li-é*] n. m. Celui dont la propriété est sur la frontière d'un Etat.

fronteau [*tô*] n. m. Bandeau de toile, que les religieuses portent sur le front. Petite boîte de cuir contenant des passages du *Pentateuque*, et que les israélites s'appliquent sur le front pendant la prière du matin. Frontail de cheval. Guidon de certaines armes à feu. Petit fronton au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre.

Frontenac [*nak*] (Louis DE BUADE, comte DE PALLUAU et **de**), gouverneur et organisateur du Canada, né à Saint-Germain-en-Laye, mort à Québec (1620-1698).

Frontenay [*nè*] ou **Frontenay-Rohan-Rohan,** ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 10 kil. de Niort; 1.870 h. (*Frontenaysiens*). — Le cant. a 9 comm., et 7.430 h.

frontière n. f. (de *front*). Limite qui sépare deux Etats : *la frontière franco-espagnole suit la crête des Pyrénées. Frontière naturelle*, celle qui suit un accident géographique, rivière, montagne, etc. *Frontière artificielle* ou *conventionnelle*, celle qui est tracée sans tenir compte de la topographie. *Fig.* Bornes, limites : *les frontières des vertus et des vices*. Adjectiv. Qui est limitrophe : *place frontière*.

frontignan n. m. Vin muscat, récolté près de Frontignan : *un verre de frontignan*.

Frontignan, ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 20 kil. de Montpellier, sur le canal des Etangs; 4.670 h. (*Frontignanais*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins muscats. — Le cant. a 6 comm., et 9.500 h.

Frontin (Sextus Julius), écrivain latin; né vers 40, m. vers 103. Auteur de traités de tactique et d'hydrologie.

Frontin, un des valets de l'ancienne comédie, effronté et spirituel. Le meilleur spécimen de l'espèce figure dans le *Turcaret* de Le Sage.

fronti nulla fides, mots lat. signif. : *Il ne faut avoir aucune foi au front de l'homme*. Expression par laquelle Juvénal (*Sat.* II, 8) flétrissait les hypocrites de son temps qui se donnaient l'apparence de philosophes, et qu'on cite souvent dans le sens du proverbe français : *Il ne faut pas juger les gens sur la mine*.

frontispice [*tis-pi-se*] n. m. (lat. *frons, frontis*, front, et *aspicere*, regarder). Face principale d'un monument : *le frontispice du Panthéon*. Titre imprimé d'un livre avec vignettes. Gravure placée en regard du titre d'un livre. *Fig.* Prélude.

fronto-conchien [*chi-in*] adj. m. Se dit d'un muscle de l'oreille externe, qui va de l'os frontal à l'angle supérieur de l'oreille.

fronton n. m. (ital. *frontone;* de *fronte*, front). Ornement triangulaire d'architecture, quelquefois semi-circulaire, au-dessus de l'entrée d'un édifice; *le fronton du Parthénon représentait la naissance d'Athéna*. Partie sculptée du couronnement d'un vaisseau. Toit élevé par le milieu. Espace cimenté, de 65 mètres de long sur 12 de large, sur lequel on joue à la pelote basque.

— ENCYCL. Ornement établi au-dessus de l'entrée d'un bâtiment, d'une porte, d'une fenêtre, le fronton a généralement la forme d'un triangle ouvert : il repose sur la corniche de l'entablement qui constitue sa base, et il se compose des corniches formant ses côtés inclinés et du tympan compris entre ces dernières et la base. Le fronton est une des parties caractéristiques de l'architecture religieuse des Grecs. Sous l'empire romain, l'usage des frontons devint général pour orner les portes, fenêtres, niches des édifices. Au moyen âge, le fronton fut remplacé par le *gable* ou *pignon*. Les proportions du fronton varient suivant l'ordre auquel il appartient. Les mo-

difications de forme ont donné naissance à de nombreuses variétés : *fronton à jour, à pans, brisé, circulaire double, entrecoupé, par enroulement, sans*

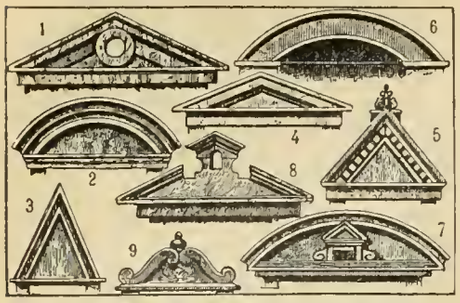

Fronton : 1. A jour ; 2. Circulaire ; 3. Surmonté ; 4. Surbaissé ; 5. Triangulaire ; 6. Sans base ; 7. Doublé ; 8. Entrecoupé ; 9. Par enroulement.

base, glissant, surbaissé, surmonté, triangulaire, etc. Le tympan est le plus souvent rempli de figures tantôt peintes, tantôt sculptées en bas-relief.

Fronton, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 26 kil. de Toulouse ; 2.030 h. (*Frontonais*). Vins. — Le cant. a 18 comm., et 10.500 h.

Fronton (Marcus Cornelius), rhéteur latin, qui fut le maître de Marc-Aurèle ; né à Cirta (Afrique), m. vers 175. Ses discours sont en général assez vides de pensées.

frontoyer [*toi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) *Mar.* Syn. de CÔTOYER.

froquer [*ké*] v. a. Revêtir d'un froc ; faire moine.

Frosinone, ville d'Italie (prov. de Rome) ; 9.600 h. Vins estimés.

Frossard [*fro-sar*] (Charles-Auguste), général français, m. à Châteauvillain (Haute-Marne) [1807-1875]. Il perdit, en 1870, la bataille de Forbach.

Frossay, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 16 kil. de Paimbœuf, non loin de la Loire ; 2.820 h.

frottade [*fro-ta-de*] n. f. Coups, mauvais traitements, physiques ou moraux. (Vx.)

frottage [*fro-ta-je*] n. m. Travail de celui qui frotte ; résultat de ce travail.

frottant [*fro-tan*], **e** adj. Qui sert à frotter ; qui exerce un frottement : *surfaces frottantes.*

frotté [*fro-té*], **e** adj. (de *frotter*). *Fig.* Qui a une teinte superficielle de : *un ignorant frotté de littérature.* N. m. *Peint.* Syn. de FROTTIS.

Frotté (Maric-Pierre-Louis, comte de), chef de la chouannerie normande, né à Alençon, fusillé à Verneuil (Eure), après qu'il avait fait sa soumission au général Hédouville (1766-1800).

frottée [*fro-té*] n. f. *Pop.* Volée de coups : *donner, recevoir une frottée.* Tartine frottée d'ail et de beurre : *manger une frottée.*

frottement [*fro-te-man*] n. m. Action de deux corps qui se frottent : *le frottement engendre la chaleur. Fig.* Contact, effet de l'action habituelle. *A frottement,* se dit d'une manière d'ajuster une pièce dans une autre, de manière que l'une ne soit mobile sur l'autre qu'avec un frottement plus ou moins grand.

frotter [*fro-té*] v. a. Passer à plusieurs reprises, et en appuyant, un corps sur un autre : *frotter ses mains l'une contre l'autre.* Enduire de cire : *frotter un parquet.* Frictionner. *Fig.* et *fam.* Battre, maltraiter : *on l'a frotté d'importance. Frotter la toile à voile,* y produire des plis distincts. *Peint.* Couvrir d'une teinte transparente : *frotter une esquisse.* V. n. Produire un frottement. N. m. Action de frotter : *le fer s'embellit par le frotter. Fam.* **Se frotter à** v. pr. S'attaquer à. Loc. prov. : *Qui s'y frotte s'y pique,* celui qui s'y risque s'en repent.

frotterie [*fro-te-ri*] n. f. Action de faire disparaître les barbes des caractères typographiques, au sortir du moule.

frotteur [*fro-teur*], **euse** n. Qui frotte les parquets. Pièce d'une machine qui frotte sur une autre.

frottis [*fro-ti*] n. m. Couche de couleur légère et transparente.

frottoir [*fro-toir*] n. m. Linge, brosse, etc., outil pour frotter. Chacun des coussins entre lesquels tourne le plateau d'une machine électrique. Outil pour aplatir les plis dans les coutures des voiles. Brosse pour frotter les parquets. Petit coussin pour lustrer les chapeaux. Tissu de crin pour frotter les cordes à boyau. Outil de relieur pour faire pénétrer la colle dans l'endossure. Linge ou ustensile de caoutchouc, sur lequel le barbier essuie son rasoir.

Frottoir de barbier.

frotton [*fro-ton*] n. m. Tampon pour colorier les cartes à jouer.

frotture [*fro-tu-re*] n. f. Couche de bois mort qui se produit à un endroit meurtri d'un arbre, et qui se recouvre d'une nouvelle écorce.

Frouard [*ar*], comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 10 kil. de Nancy, sur la Moselle ; 4.180 h. Mines de fer, fonderies, fort.

Froude (James Anthony), historien anglais, né à Dartington, m. à Salombe (1818-1894) ; ami de Carlyle, il a subi son influence. Son style a de l'éclat, mais il est partial et haineux.

frouée [*frou-é*] n. f. Sifflement de l'oiseleur qui imite le cri de la chouette pour attirer les oiseaux.

frouement [*frou-man*] n. m. Action de frouer.

frouer [*frou-é*] v. n. (onomatopée). Imiter à la pipée le vol et le cri de la chouette pour attirer les oiseaux.

frou-frou ou **froufrou** n. m. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le froissement des feuilles, des étoffes, etc. : *le frou-frou d'une robe de soie. Faire du frou-frou,* au fig., étaler un grand luxe. Pl. des *frou-frous* ou *froufrous.*

Froufrou, comédie en cinq actes, de Meilhac et Halévy. Fine et spirituelle analyse d'une âme de coquette et de Parisienne, dialogue alerte et scintillant, dénouement émouvant. C'est le chef-d'œuvre des deux collaborateurs (1869).

froufroutant [*tan*], **e** adj. Qui fait du frou-frou. Syn. FROUFROUTEUX, EUSE.

froufrouter [*té*] v. n. Faire du frou-frou.

froussard [*frou-sar*], **e** adj. et n. *Pop.* Se dit de celui, de celle qui a la frousse. Poltron.

frousse [*frou-se*] n. f. *Pop.* Peur extrême.

Froyennes [*fro-iè-ne*], comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut ; 1.360 h. Tanneries.

fructidor [*fruk*] n. m. (du lat. *fructus,* fruit, et du gr. *dôron,* don). Douzième mois de l'année républicaine (du 18 août au 17 sept.).

Fructidor (18-), coup d'Etat exécuté le 4 septembre 1797 par le Directoire contre le conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents. Les royalistes avaient triomphé dans les élections de l'an V ; Barthélemy venait d'entrer au Directoire, et Pichegru était président du conseil des Cinq-Cents. Les directeurs Barras, Larevellière et Rewbell, songèrent à un coup d'Etat pour se tirer de la difficulté. Sans prévenir leurs deux autres collègues, Carnot et Barthélemy, qu'ils suspectaient de tendances royalistes, ils firent cerner par les troupes d'Augereau la salle et la garde des conseils ; Augereau arrêta députés et journalistes, dont quelques-uns furent déportés à Sinnamari (Guyane).

fructidoriser [*zé*] v. a. Rendre victime d'un coup d'Etat (comme celui de fructidor).

fructifère [*fruk*] adj. (du lat. *fructus,* fruit, et *ferre,* porter). Qui produit des fruits : *rameau fructifère.* (On dit aussi FRUGIFÈRE.)

fructifiant [*fruk-ti-fi-an*], **e** adj. Productif : *plante fructifiante. Fig.* Fécond en résultats avantageux : *industries fructifiantes.*

fructificateur, trice [*fruk-ti*] n. et adj. Qui fait fructifier.

fructification [*fruk-ti, si-on*] n. f. Formation du fruit. Ensemble des organes reproducteurs, chez les cryptogames. Époque où se produisent les fruits. *Fig.* Résultats, effets utiles.

— ENCYCL. *Arbor.* V. MISE *à fruit.*

fructifier [*fruk-ti-fi-é*] v. n. (lat. *fructus,* fruit, et *facere,* faire. — Se conj. comme *prier.*) Rapporter du fruit. *Fig.* Produire un résultat avantageux : *cette somme a fructifié.*

fructiforme [*fruk-ti*] adj. Qui a l'apparence d'un fruit.

fructigène adj. (du lat. *fructus,* fruit, et du gr. *gennân,* engendrer). Qui naît et croît sur les fruits : *champignon fructigène.*

fructuaire [*fruk-tu-è-re*] adj. Relatif au fruit. N. m. *Dr. rom.* Usufruitier.

fructueusement [*fruk-tu-eu-ze-man*] adv. Avec fruit, utilement. ANT. **Infructueusement.**

fructueux, euse [*fruk-tu-eû, eu-ze*] adj. (lat. *fructuosus*). Profitable : *travail fructueux.* ANT. **Infructueux, improductif, stérile.**

fructule [*fruk-tu-le*] n. m. Chacun des fruits particuliers qui concourent à la formation d'un fruit composé.

fructuosité [*fruk-tu-o-zi-té*] n. f. Qualité de ce qui est fructueux.

frugal, e, als (ou mieux **aux**) adj. (lat. *frugalis ;* de *frux, gis,* fruit). Qui se contente de peu pour sa nourriture : *les Spartiates étaient très frugaux.* Qui n'est pas recherché, en parlant des aliments ; *vie frugale.*

frugalement [*man*] adv. D'une manière frugale : *déjeuner frugalement.*

frugalité n. f. (de *frugal*). Sobriété. ANT. **Intempérance.**

Fruges, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 32 kil. de Montreuil ; 3.020 h. (*Frugeois*). Ch. de f. N. — Le cant. a 25 comm., et 11.220 h.

frugifère adj. (du lat. *frux, frugis,* fruit, et *ferre,* porter). Qui porte ou produit des fruits : *plantes frugifères.*

frugivore adj. (du lat. *frux, gis,* fruit, et *vorare,* manger). Qui se nourrit de végétaux et, en général, de fruits : *l'écureuil est frugivore.* N. : un *frugivore.*

fruit [*fru-i*] n. m. (lat. *fructus*). Production des végétaux qui succède à la fleur, et qui contient la semence : *les fruits ne doivent pas être mangés trop verts.* Partie du repas où l'on mange les fruits : *sortir au fruit.* (Vx en ce sens.) *Fruits légumiers,* fruits produits par des plantes herbacées (melon, courge, tomate, aubergine, etc.). *Fig.* Enfant par rapport à sa mère : *le fruit d'un amour illégitime. Fruit sec,* fruit sans pulpe ; *fig.,* élève d'une grande école qui, ayant échoué à l'examen de sortie, se trouve sans situation ; homme qui n'a pas réussi dans sa carrière. *Fruit défendu,* fruit de l'arbre de vie auquel Adam et Eve avaient reçu l'ordre de ne pas toucher (*Bible*) ; *fig.,* objet dont il n'est pas permis d'user. *Fruit nouveau,* au *fig.,* production nouvelle ; chose inusitée, extraordinaire. Produit : *les fruits de la chasse.* Profit, avantage : *le fruit du travail, de l'étude.* Résultat mauvais : *la misère est le fruit de la paresse. Sentir son fruit,* au *fig.,* se dit d'une personne en qui tout rappelle son origine. (Se dit aussi du poisson et du gibier avancés.) Pl. Toutes les productions de la terre : *les fruits de la terre. Dr.* Produits, revenus d'une terre, d'un immeuble, d'une charge, d'un fonds quelconque. *Fruits pendants par les racines,* récoltes encore sur pied. *Fruits pendants par branches,* fruits qui viennent des arbres et qui ne sont pas encore récoltés.

— ENCYCL. *Bot.* Le fruit est l'ensemble de la graine, de l'ovaire et de ses enveloppes venus à maturité. Il est formé de deux parties : 1° le *péricarpe,* servant d'enveloppe aux graines, et divisé lui-même en *épicarpe, mésocarpe* et *endocarpe,* et 2° la *graine.* Suivant la forme qu'ils affectent, les fruits reçoivent différents noms (drupe, drupéole, baie, akène, gousse, silique, caryopse, pyxide, capsule, samare, strobile.) V. aussi la planche PLANTE.

La plupart des fruits servant à l'alimentation de l'homme sont fournis par des végétaux ligneux ; un

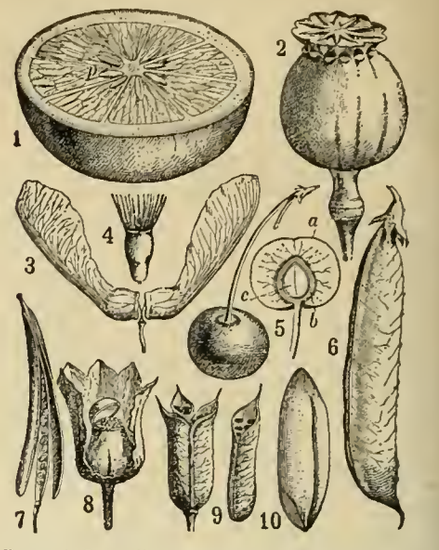

Fruit : 1. Coupe d'orange (p, pépin) ; 2. Capsule de pavot ; 3. Samare de l'érable ; 4. Akène de bleuet ; 5. Drupe : cerise et coupe (a, mésocarpe ; b, noyau ; c, amande) ; 6. Gousse du pois ; 7. Silique de giroflée ; 8. Pixide de jusquiame ; 9. Follicule d'aconit ; 10. Caryopse du blé.

petit nombre seulement proviennent de plantes herbacées.

On distingue dans les pays tempérés : les *fruits à pépins* (poire, pomme, coings, sorbes) ; *à noyaux* (abricot, cerise, pêche, prune), *à osselets* (nèfle, cornouille), *baies* (raisins, groseilles, framboises, fraises, ronces, épine-vinette, busserole), les fruits *secs* ou *non pulpeux* (noix, noisette, amande, châtaigne, faine). [Pour les variétés principales des fruits de France, v. le tableau de la page 722].

Les pays chauds fournissent les grenades, oranges, citrons, mandarines, figues, dattes, ananas, anones, noix de coco, bananes, goyaves, kakis, physalis, litchis, sapotille, caroubes, jambosa, etc.

— *Econ. dom.* Les fruits mûrs constituent une alimentation agréable et saine, sauf lorsqu'ils sont pris avec excès. Ils ne doivent jamais être qu'un dessert, car leur valeur nutritive est très faible. Il faut consommer cuits les fruits non mûrs ou verts. Il est prudent de débarrasser les fruits drupacés de leur noyau, car ceux-ci peuvent provoquer des occlusions intestinales ou des appendicites.

Indépendamment de la durée qu'on peut leur assurer en les tenant en des locaux frais et secs, les fruits peuvent encore être conservés dans l'alcool ou le sucre. On prépare les *fruits à l'eau-de-vie* en jetant à l'eau bouillante, où ils séjournent dix minutes, pommes, poires, pêches, prunes, abricots, noix, cerises, raisins, oranges, etc., convenablement choisis ; une fois égouttés, on les plonge dans de l'eau-de-vie. Pour obtenir les fruits au sucre ou fruits confits, on pèle les fruits choisis, puis on les fait cuire à l'eau ; après quoi, on les plonge dans un sirop de sucre épais, et on fait recuire le tout ; on retire et on fait sécher lentement.

— *Dr.* Les fruits, au sens légal du mot, sont tous les produits réguliers et périodiques que les choses donnent d'après leur destination et sans altération de leur substance. Les produits extraordinaires, tels que ceux des mines et carrières ouvertes sur un sol destiné à ce genre d'exploitation, ceux de coupes de hautes futaies non aménagées, n'ont pas le caractère de fruits.

On distingue : les fruits *naturels* (produits spontanés de la terre, croît des animaux), les fruits *industriels* (produits obtenus par le travail ou la culture), et les fruits *civils* (loyers des maisons, baux à ferme, arrérages des rentes, intérêts des sommes exigibles).

Les fruits appartiennent, comme les autres produits, au propriétaire de la chose, mais ils peuvent aussi appartenir à d'autres personnes. Ainsi, le droit aux fruits est contenu dans le droit que l'usufruitier tient du titre constitutif de l'usufruit ou de la loi ; il est contenu aussi dans le droit personnel qui appartient au locataire en vertu du contrat de louage. Enfin, le *possesseur de bonne foi* (celui qui possède comme propriétaire en vertu d'un titre de propriété dont il ignore les vices) conserve les fruits, même lorsqu'il est obligé de restituer la chose au véritable propriétaire. Le *possesseur de mauvaise foi* doit rendre les fruits perçus, et même tenir compte de ceux qu'il a négligé de percevoir.

Les fruits naturels, industriels ou civils, appartiennent au propriétaire par droit d'*accession,* mais celui-ci doit rembourser aux fermiers, usufruitiers, etc., les frais de travaux et semences. L'acheteur est propriétaire des fruits dès l'instant de la vente.

Les fruits *naturels* et *industriels* sont acquis au fur et à mesure de leur perception ; les fruits *civils,* jour par jour, et appartiennent à l'usufruitier à proportion de la durée de son usufruit : il faut donc considérer ici le nombre réel des jours écoulés.

fruit [*fru-i*] n. m. Inclinaison donnée au côté extérieur des murailles d'une construction, la surface intérieure restant verticale.

fruitage n. m. Fruits comestibles. (Vx.)

fruité, e adj. Se dit de l'huile d'olive qui a conservé le goût du fruit vert. *Blas.* Se dit d'une plante représentée avec des fruits d'un émail particulier.

fruiter [*té*] v. n. Produire du fruit : *arbre qui fruite facilement.*

fruiterie [*rî*] n. f. Lieu où l'on conserve le fruit. (Syn. FRUITIER.) Commerce du marchand fruitier ; sa boutique.

FRUITS

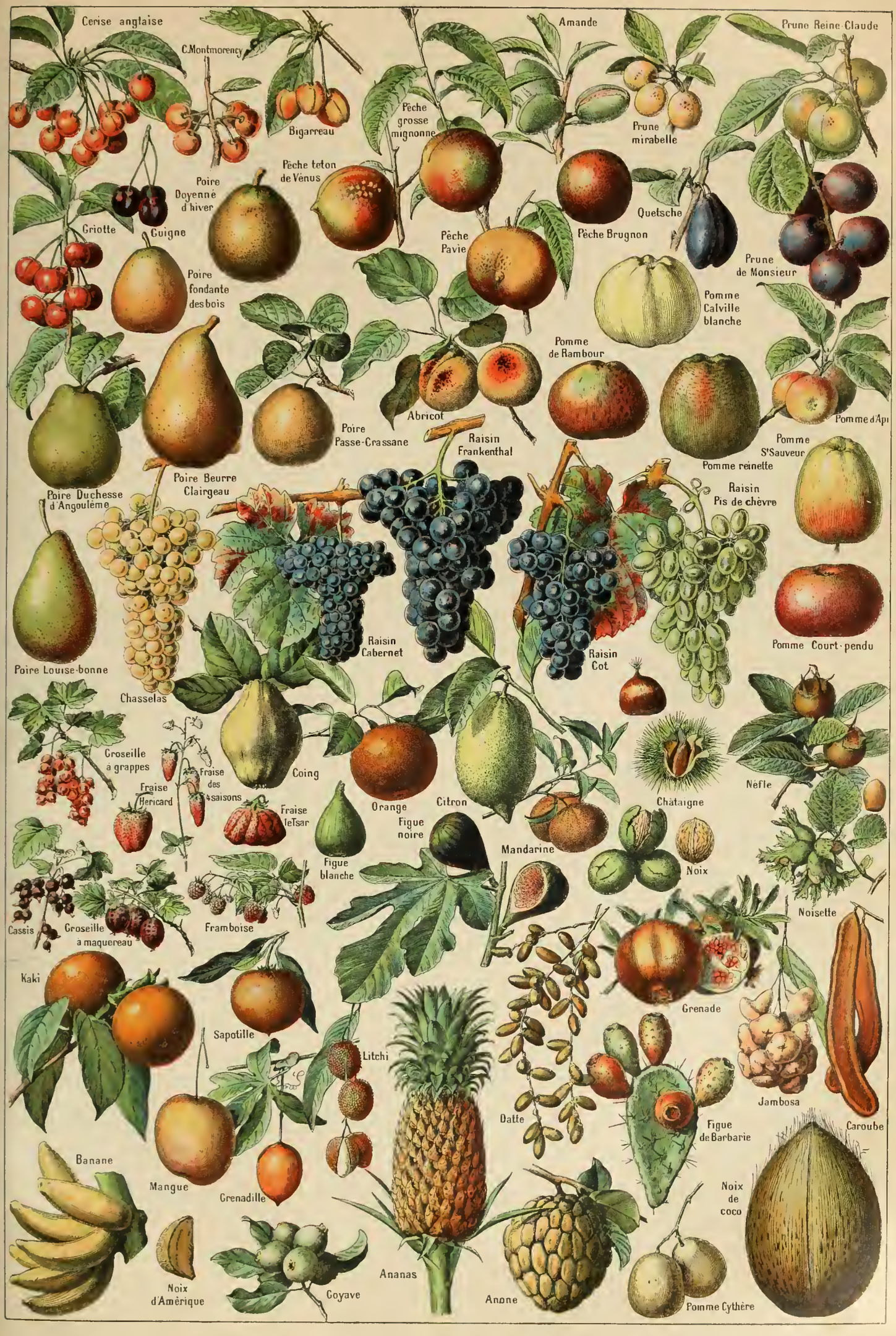

Cerise anglaise
C.Montmorency
Bigarreau
Pêche grosse mignonne
Amande
Prune mirabelle
Prune Reine-Claude
Pêche teton de Vénus
Poire Doyenné d'hiver
Griotte
Guigne
Pêche Pavie
Pêche Brugnon
Quetsche
Prune de Monsieur
Poire fondante des bois
Pomme Calville blanche
Pomme de Rambour
Abricot
Poire Passe-Crassane
Raisin Frankenthal
Pomme d'Api
Pomme St Sauveur
Pomme reinette
Poire Beurre Clairgeau
Poire Duchesse d'Angoulême
Raisin Pis de chèvre
Raisin Cabernet
Raisin Cot
Pomme Court-pendu
Poire Louise-bonne
Chasselas
Groseille à grappes
Fraise Hericard
Fraise des 4 saisons
Coing
Orange
Citron
Châtaigne
Nèfle
Fraise le Tsar
Figue noire
Figue blanche
Mandarine
Noix
Noisette
Cassis
Groseille à maquereau
Framboise
Kaki
Grenade
Sapotille
Litchi
Jambosa
Datte
Figue de Barbarie
Caroube
Banane
Mangue
Grenadille
Noix de coco
Noix d'Amérique
Goyave
Ananas
Anone
Pomme Cythère

FRUITS DE FRANCE ET LEURS PRINCIPALES VARIÉTÉS

Abricotier

(Se greffe sur prunier et se cultive en plein vent ou en espaliers orientés à l'E. ou au S.)

Commun.	Beaugé.
Desfarges.	Blanchet.
Précoce d'Espéren.	Souvenir d'Amie.
Liaband.	Saint-Ambroise.
Luizet.	Alexandre (albergier).
Abricot-pêche de Nancy.	Alexis —
Royal.	Catherine —
De Versailles.	Nicolas —

Amandier

(Se greffe sur amandier de semis ou sur prunier et se cultive en plein vent dans les régions chaudes.)

A gros fruits.	A la dame.
A trochets.	Princesse.
Grosse sultane.	Marie Dupuy.

Arbousier

(Cultivé en plein vent dans le midi de la France où il est appelé communément fraisier en arbre *ou* arbre aux fraises.*)*

Cassis. V. GROSEILLIER.

Cerisier

(Se greffe sur cerisier Sainte-Lucie pour arbres à basse tige, sur merisier pour arbres à haute tige et se cultive en plein vent.)

CERISES PROPREMENT DITES

Anglaise (ou May-duke ou Royale hâtive).	Impératrice Eugénie.
Belle de Choisy.	Reine Hortense.
Belle de Châtenay (ou de Sceaux ou de Spa ou Belle Magnifique).	Gloire de France.
	Duchesse de Palluau.
	Saint-Médard.
	Montmoreney.

BIGARREAUX

Gros Cœuret.	Napoléon.
De Mézel.	Jaboulay.
D'Espéren.	Reverchon.

GUIGNES

Précoce de mai.	Belle d'Annonay.
Early rivers.	Toupie.
Belle d'Orléans.	Noire hâtive.

Châtaignier

(Se propage de semis faits au printemps et que l'on transplante, après deux à cinq ans de pépinière, en terrain léger sur sous-sol argileux. Se cultive en plein vent, en côteaux et montagne; d'élévation moyenne.)

Vulgaire.	Nouzillarde.
Marron de Lyon.	Verte du Limousin.
— d'Agen.	Du Luc.

Cognassier

(Se greffe sur sujet de buttage ou sur poirier et se cultive en haute tige, baisson ou cône.)

Du Portugal.	Champion.
Bourgeaut.	Bereky.

Cornouiller

(Le cornouiller mâle, très rustique, est cultivé dans les massifs surtout pour l'effet décoratif. Son fruit, qui ne peut être consommé que blet, est assez goûté de certains amateurs.)

Figuier

RÉGION DU MIDI

(En plein vent, en touffe basse, terrain frais.)

Bourjassotte ou barnissotte.	De Lipari.
	Courcourelle.
Bellone.	Col de dame.
Marseillaise.	Aubique.
Blanche du Midi.	Veluc.
Madeleine.	Mouissonne.

RÉGION DE PARIS ET DU NORD

(Planter en mars, dans terrain riche, frais et bien exposé au midi, conduite en touffes basses.)

Barbillonne.	Blanche d'Argenteuil.
Dauphine.	Violette de la Frette.
Œil de perdrix.	Blanche de Versailles.
Angélique.	De la Saint-Jean.

Fraisier

(Se multiplie de graines sélectionnées ou de coulants et se cultive en terres saines, fertiles, neures et chaudes. Couches maintenues humides par des bassinages.)

VARIÉTÉS A GROS FRUITS

Marguerite Lebreton.	Belle Lyonnaise.
Edouard Lefort.	Général Chanzy.
Vicomtesse Héricart de Thury.	La France.
	Cyrano de Bergerac.
Docteur Morère.	Victoria.
Louis Gauthier.	Jeanne d'Arc.
Saint-Joseph.	Sensation.
St-Antoine-de-Padoue.	Constante féconde.
Ananas.	Reine d'Août.
Jucunda.	Professeur Battanchon.

DES QUATRE SAISONS

Des Alpes.	Merveilleuse.
Gaillon.	Généreuse.
Belle de Meaux.	Merveille de Caen.
Galande.	Belle du Mont-d'Or.
Goliath.	Baptistine Vidal.

Framboisier

(Se multiplie par semis ou par rejets et se plante en sol frais et ombrage. Couper chaque année les tiges mortes.)

NE FRUCTIFIANT QU'UNE FOIS

Commun.	Champlain.
Falstaff.	Golden Queen.
Hornet.	Clarke.
Hollande.	Sucrée de Metz.

VARIÉTÉS REMONTANTES

Merveille des quatre-saisons.	Victoria.
	Perpétuelle Levavasseur.
Belle de Fontenay.	
Rouge d'Anvers.	Surpasse Falstaff.
Surprise d'Automne.	Surpasse Merveille.

Grenadier

(Se cultive dans le Midi, et il lui faut une exposition abritée et chaude pour mûrir ses fruits.)

Groseillier

(Cépée ou buisson; en sol de consistance moyenne et contenant du calcaire.)

CASSIS

Goliath.	Géant de Boskoop.
Noir ordinaire.	De Naples.
Noir de Dijon.	Merveille de la Gironde.

GROSEILLES A GRAPPES, ROUGES ET BLANCHES

Cerise.	Impériale.
Hâtive de Bertin.	Blanc de Bar-le-Duc.
Versaillaise.	Comète.
Hollandaise.	Prolifique de Fay.
Chenonceaux.	Gloire des Sablons.

GROSEILLES ÉPINEUSES OU « A MAQUEREAU », ROUGES ET BLANCHES

Conquering hero.	Ronde velue.
Grosse rouge.	Jaune ambrée.
Prince régent.	White Smith.
Winham's Industry.	Keepsake.
Britannia.	May-duke.

Mûrier

(Se multiplie de boutures ou marcottes, et se plante en sols secs et chauds de préférence.)

Noir d'Espagne.	New-American.
Blanc.	Pleureur.

Néflier

(Se greffe sur aubépine, et s'accommode de presque tous les sols.)

Commun.	A gros fruits.
Monstrueux de Hollande.	Royal d'Angleterre.
	Nottingham.

Noisetier

(Se multiplie par marcottes ou drageons et se cultive en terrain léger et frais.)

Franc.	Merveille de Bollwiller.
Aveline ronde.	Du Béarn.
Aveline longue.	Bergerie.
De Provence.	De Barcelone.

Noyer

(Se multiplie par semis ou par greffes et se cultive en sol profond et en plein air.)

Commun.	A coque tendre.
Mayette.	Bijon.
Parisienne.	De la Saint-Jean.
Franquette.	Chaberte.

Olivier

(Se multiplie par rejetons et boutures et se cultive, dans le Midi, en plein vent, sur côteaux bien exposés.)

Bonquetier.	A fruits doux.
A petits fruits.	Des deux saisons.
A fruits blancs.	De tous les mois.
A fruits longs.	Verdale.
A bec.	Plant de Salon.
Caillet blanc.	Agouldeau.
Royale de Provence.	Picholine.

Oranger

(Se propage par semis ou par greffe. On greffe souvent sur sujets provenant de pépins de citrons. Se cultive en plein vent sur le littoral de la Provence.)

De Nice.	De Grasse.
De Gênes.	Mandarinier.
De Malte.	Chinois (se cueille vert pour être confit).
De Portugal.	

Pêcher

(Se greffe sur prunier ou amandier.)

PÊCHES

Pavie.	Lepère.
Alexander.	Teton de Vénus.
Amsden.	Reine des vergers.
Grosse mignonne.	Admirable jaune.
Précoce de Hale.	Belle de Paris.
Noire de Montreuil.	La France.
Belle impériale.	Galande.
Belle de Vitry.	Baltet.
Belle de Douai.	Chevreuse.
Blondeau.	Vilmorin.
Bonouvrier.	Madeleine.

Pêcher *(Suite).*

BRUGNONS

Lord Napier.	De Felignies.

NECTARINES

Violette.	Précoce de Croncels.

Poirier

(Se greffe sur franc que l'on appelle égrain s'il provient d'un semis de pepins, et sauvageon quand c'est un rejet d'arbre non cultivé. On greffe parfois aussi sur cognassier. Se cultive en toutes formes.)

Doyenné de juillet.	Beurré Bachelier.
Citron des Carmes.	Nouveau Poiteau.
André Desportes.	Soldat Laboureur.
Beurré Giffard.	Conférence.
Brandiwine.	Jeanne d'Arc.
Epargne ou cuisse-madame.	Beurré Diel.
	Beurré Six.
Clapp's favorite.	Triomphe de Jodoigne.
Souvenir du Congrès.	Comtesse de Paris.
Beurré de Mortillet.	Général de Villebois-Mareuil.
Beurré d'Aulanlis.	
Beurré Hardy.	Amiral Gervais.
Bon chrétien William's.	Virginie Baltet.
Docteur Jules Guyot.	Passe-Colmar.
Joyau de septembre.	Beurré d'Arenberg ou d'Hardenpont.
Beurré superfin.	
Seigneur Espéren.	William's d'hiver.
Louise-bonne d'Avranches.	Général Gallieni.
	Président Drouard.
Beurré Dumont.	Passe-Crassane.
Beurré Durondeau.	Belle Angevine (beau fruit d'ornement, mais sans saveur).
Baronne de Mello.	
Beurré gris.	Joséphine de Malines.
Conseiller à la cour.	Triomphe de Tournaye.
Eugène Thiriot.	Doyenné d'Alençon.
La France.	Doyenné d'hiver.
Duchesse d'Angoulême.	Olivier de Serres.
Doyenné du Comice.	Bergamote fortunée
Le Lectier.	Bergamote Espéren.
Bési.	

A cuire.

Curé.	Beurré Bretonneau.
Catillac.	Beurré Capiaumont.
Messire Jean.	Beurré d'Angleterre.
Bon chrétien d'hiver.	Martin sec.

Pommier

(Se greffe sur franc, comme le poirier, pour les variétés à haute tige, sur doucin *ou* paradis *pour les variétés en espaliers, cordons, gobelets, etc., et se cultive en toutes formes.)*

Api rose.	Xavier de Bavay.
Astrakan rouge.	Calville blanche d'hiver.
Favorite de William.	Fenouillet gris.
Borowitsky.	Reinette du Canada.
Rambour franc.	Reinette rousse.
Grand Alexandre.	Belle fleur jaune.
Reinette jaune hâtive.	Royale d'Angleterre.
Calville grand-duc Frédéric de Bade.	Court pendu rosa.
	Pourprée d'Espagne.
Reinette Burchardt.	Gendreville.
Belle Joséphine ou ménagère.	Reinette franche.
	Cramoisie de Gascogne.
Transparente de Croncels.	Croquet franc.
	Belle de Boskoop.
Newton Wonder.	Court pendu plat.
Double belle fleur.	Pigeon rouge d'hiver.
Moyeuvre.	Reinette grise d'hiver.
Rambour d'hiver.	Reinette de Saintonge.
Barry.	Reinette de Caux.
Reinette à côtes.	Reinette Clochard.
Calville rouge d'hiver.	Sans Pareille
Reine des reinettes.	Belle de Tours.

A cidre.

Belle fille.	Argile nouvelle.
Châtaignier.	Doux amer.
Reinette du Mans.	Muscadet.
De jaune.	Médaille d'or.
Fleuritard.	Bramtot.
Barré.	Bédan.
Blanc mollet.	De Vérité.

Prunier

(Se greffe sur sujet provenant de semis et se conduit en plein vent ou en espalier.)

Prune pêche.	Jefferson.
Bleue de Belgique	D'Agen.
Decaisne.	Sainte-Catherine.
Fertile précoce.	Reine des Mirabelles.
Monsieur.	Quetsch.
Précoce favorite.	Reine-Claude d'Athann.
Mirabelle de Metz.	Reine-Claude d'Oullins.
Mirabelle de Nancy.	Reine-Claude violette.
Reine-Claude.	Goutte d'or.
Reine-Claude diaphane.	Reine-Claude de Bavay.
Kirke's.	Gloire d'Epinay.
Perdrigon violet.	Kelsey.

Vigne

(Se multiplie par marcottes en panier ou par chevrelées et se cultive en espaliers exposés au sud ou au sud-est).

Madeleine royale.	Chasselas duc de Malakoff.
Madeleine noire.	Chasselas rose.
Précoce blanc de Malingre.	Frankenthal.
	Malvoisie rose.
Chasselas gros Goulard.	Muscat blanc ou de Frontignan.
Tokay rose.	Muscat rouge ou de Madère.
Chasselas doré ou de Fontainebleau.	Portugais bleu.

fruitier [*ti-é*], **ère** adj. Qui porte des fruits : *arbre fruitier*.

fruitier [*ti-é*], **ère** n. Qui vend des fruits, des légumes. Personne qui fabrique des fromages dans la Franche-Comté et le Jura. Adjectiv. : *marchand fruitier*. N. m. Local sec et frais, où l'on conserve les fruits. Etagère portant des rayons à claire-voie et sur lesquels on dispose les fruits. N. f. Association pour la fabrication et la vente du fromage, dans la Franche-Comté et le Jura. Local où se fabriquent ces fromages.

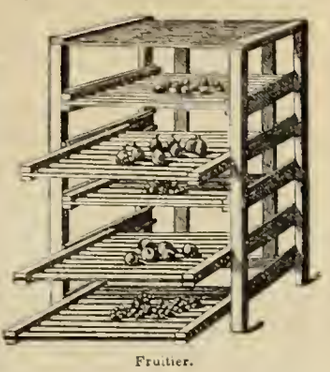
Fruitier.

fruitif, ive adj. (du lat. *frui*, jouir). Qui donne la jouissance : *union fruitive*. (Vx.)

fruition [*si-on*] n. f. (de *fruitif*). Action de jouir de : *la fruition de la vie*. (Vx.)

frumentacé, e [*man*] adj. *Bot.* Se dit de toutes les graminées cultivées pour leurs grains.

frumentaire [*man-tè-re*] adj. (du lat. *frumentum*, froment). Qui se rapporte au blé. *Lois frumentaires*, lois d'un caractère démocratique et parfois démagogique qui réglaient la distribution gratuite et à prix réduits du blé aux citoyens romains.

frumental, e, aux [*man*] adj. Qui appartient aux blés. (Vx.)

Frundsberg ou **Fronsberg** [*bèrgh*] (Georges), général allemand, né et m. à Mindelheim (1473-1528). Il commanda en 1527 l'expédition des luthériens contre Rome.

frusquer [*frus-ké*] ou **frusquiner** [*frus-ki-né*] v. a. *Pop.* Habiller, vêtir.

frusques [*frus-ke*] n. f. pl. *Pop.* Vieux effets d'habillement, de mobilier.

frusqueur [*frus-keur*] ou **frusquineur** [*frus-ki-neur*] n. m. *Pop.* Tailleur.

frusquin [*frus-kin*] n. m. *Pop.* Tout ce qu'un homme a d'argent, de nippes, etc. (On dit plus souvent SAINT-FRUSQUIN.)

fruste [*frus-te*] adj. (ital. *frusto*). Se dit d'une médaille ou d'une sculpture usée par le temps. Presque effacé : *le souvenir fruste*. *Fig. Style fruste*, style rude, non poli. N. m. Caractère de ce qui est fruste.

frustrable [*frus-tra-ble*] adj. Qui peut être frustré.

frustrané, e [*frus-tra*] adj. (du lat. *frustra*, en vain). *Hist. nat.* Vain, inutile, sans effet : *naissances frustranées*.

frustrateur, trice [*frus-tra*] n. et adj. Personne qui frustre.

frustratif, ive [*frus-tra*] adj. Frustratoire.

frustration [*frus-tra-si-on*] n. f. Action de frustrer.

frustratoire [*frus-tra*] adj. Fait dans l'intention de frustrer : *clause frustratoire*.

frustratoirement [*frus-tra, man*] adv. D'une manière frustratoire.

frustrer [*frus-tré*] v. a. (lat. *frustrari*). Priver quelqu'un de ce qui lui est dû : *frustrer un associé de sa part de bénéfice*. *Fig.* Décevoir, tromper : *frustrer les espérances des siens*.

frustule [*frus-tu-le*] n. m. (lat. *frustulum*). Corpuscule libre ou soudé des algues diatomées.

frutescent [*tès-san*], **e** adj. (du lat. *frutex, icis*, arbrisseau). *Bot.* A tige ligneuse, comme un arbrisseau.

fruticuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. (du lat. *frutex, icis*, arbrisseau). Qui a l'aspect d'un arbrisseau.

Frutigen, comm. de Suisse (cant. de Berne), non loin de la jonction de l'Engstligenbach avec la Kander ; 4.000 h. Agriculture, fabriques d'allumettes, ardoisières, polissage de pierres fines.

frutille [*ll* mll., *e*] n. f. (espagn. *frutilla*). Fruit du frutillier.

frutillier, frutilier [*ti-li-é*] ou **frutiller** [*ti, ll* mll., *é*] n. m. Fraisier du Chili.

frutiqueux, euse adj. Syn. de FRUTESCENT.

f. s. a. Abréviation qui, en pharmacie, signifie : *fac secundum artem*. (Faites selon les règles de l'art.)

Fuad-Mehemed-pacha, homme d'Etat turc, né à Constantinople, m. à Nice (1814-1869). Il fut ministre des affaires étrangères, président du *Tanzimet* ou gouvernement de réformes (1857), et se signala par l'habileté de son administration.

Fualdès [*dèss*], magistrat français, assassiné à Rodez en 1817. Le proces criminel eut un immense retentissement et donna matière à une complainte longtemps célèbre.

fucacé, e adj. *Bot.* Qui ressemble au varech (*fucus*).

fucacées [*sé*] n. f. pl. Famille d'algues phéophycées, qui a le *fucus* pour type. S. une *fucacée*.

— ENCYCL. On connaît vingt-six genres et plus de trois cents espèces de fucacées ; ce sont des algues à thalle pluricellulaire, avec des parties cylindriques analogues à des tiges et des parties aplaties analogues à des feuilles. Ce thalle se fixe aux rochers par des crampons rameux. Les fucacées se reproduisent par des œufs ; la fécondation s'effectue en dehors du thalle dans l'eau de mer, où de nombreux anthérozoïdes entourent une oosphère et la font tourner jusqu'à ce que l'un d'eux se confonde avec elle. Les principaux genres sont : *himanthalie, fucus* ou *varech, pelvétie, sargasse*, etc.

Fuchs [*foukss*] (Léonard), savant botaniste et médecin suisse, né à Membdingen, m. à Tubingue (1501-1566).

fuchsia [*fuk-si-a*] n. m. (de *Fuchs*, bot. allem.). Genre de plantes de la famille des onagrariacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs pendantes, rouges, roses, violettes ou blanches.

— ENCYCL. Les fuchsias sont des plantes ligneuses, qui habitent les lieux humides et ombragés de l'Amérique. Ils ont été introduits en Angleterre et en France vers 1830, et depuis, on en cultive un grand nombre d'espèces et de nombreuses variétés.

Fuchsia.

fuchsine [*fuk-si-ne*] n. f. Matière colorante qui teint en rouge.

— ENCYCL. On prépare la fuchsine en oxydant, par la nitrobenzine, des mélanges d'aniline, d'orthotoluidine et de paratoluidine. Elle a été découverte en 1858 par le chimiste Verguin, de Lyon, et fut l'origine du mouvement industriel d'où sortit la fabrication des colorants artificiels.

La fuchsine est la matière première de toute une classe de colorants bleus, les bleus d'aniline, que l'on obtient par l'action de l'aniline sur la fuchsine et les phénylrosanilines obtenues en traitant ces bleus par l'acide sulfurique. Les violets Hofmann, vert méthyle, vert à l'iode, que l'on obtenait jadis en partant de la fuchsine, sont préparés aujourd'hui par des procédés plus commodes ou moins onéreux.

fuchsiné, e [*fuk-si*] adj. Se dit des vins dans lesquels on a mis de la fuchsine pour les colorer.

fuciforme adj. Qui a la forme d'un fucus.

fucoïde ou **fucoïdé, e** adj. *Bot.* Qui ressemble aux varechs ou fucus.

fucus [*kuss*] n. m. Nom scientifique du *varech*.

— ENCYCL. Les fucus comprennent les algues, dont les espèces les plus connues sont : le *varech vésiculeux*, le *varech denté*, le *varech platycarpe*, etc. On emploie les fucus pour la nourriture du bétail, ou comme engrais. Leur incinération fournit une cendre riche en potasse.

Fuégien, enne [*ji-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Terre de Feu : *les Fuégiens*. Adjectiv. : *population fuégienne*.

— ENCYCL. D'une taille un peu inférieure à la moyenne, les Fuégiens ont la peau d'un brun rougeâtre, les cheveux noirs, rudes et abondants, la tête très développée, la face large, de forts sourcils, les pommettes saillantes, les yeux légèrement bridés, le nez un peu déprimé et les lèvres épaisses ; ils se rapprochent physiquement des populations mongoliques. Ils sont d'un caractère doux, s'occupent de chasse, de pêche, de la récolte des mollusques ou de végétaux sauvages.

Fuentes (don Pedro DE AZEVENO, comte de), général espagnol, né à Zamora, m. à Milan (1535-1610), rude soldat et politique sans scrupules ; il fut gouverneur des Pays-Bas et de Milan.

fuériste [*ris-te*] adj. Qui a rapport aux fueros : *l'agitation fueriste*. Subst. Partisan des fueros : *les fueristes sont toujours restés nombreux en Aragon*.

fuero [*fou-é*] n. m. (m. esp.). Ancienne loi espagnole, garantissant les privilèges d'une ville, d'un pays ; *beaucoup de pays du nord de l'Espagne ont conservé leurs fueros* (ross).

— ENCYCL. Le plus ancien fuero est le *Forum judicum*, compilation barbare des lois romaine et gothique, qui remonte au VIIe siècle et resta la loi générale des chrétiens, même après la conquête arabe. Les rois d'Espagne, notamment Philippe II et ses successeurs, s'efforcèrent de restreindre l'application des fueros, provoquant ainsi parfois des révoltes des régions septentrionales de l'Espagne, notamment de l'Aragon, où l'autonomie administrative est toujours restée assez étendue, sous le nom de *Fuero-Juzgo*. (Une traduction espagnole du *Forum judicum* a été faite au XIIIe s.)

Fuga (Ferdinand), architecte italien, né à Florence (1699-1780). Architecte des papes Clément XII et Benoît XIV, puis du roi de Naples, il a construit de nombreux édifices, remarquables par la solidité et la bonne distribution, mais laissant à désirer pour la beauté des profils.

fugace adj. (lat. *fugax* ; de *fugere*, fuir). Qui disparaît aussitôt après s'être montré : *parfum fugace*. Au fig. : *couleur fugace*.

fugacité n. f. Caractère de ce qui est fugace.

fugato n. m. (m. ital.). Morceau de musique ou passage écrit dans le genre de la fugue.

Fugère (Lucien), chanteur scénique français, à la fois chanteur de goût et comédien de talent, né à Paris en 1848.

Fugger (les), famille de marchands et banquiers allemands, qui furent à l'apogée de leur puissance sous Charles-Quint. Ils obtinrent un moment, en 1535, le droit de battre monnaie (XIVe, XVe et XVIe s.).

fugit ad salices et se cupit ante videri, mots lat. signif. : *Elle s'enfuit vers les saules, mais elle brûle d'être auparavant aperçue*, vers de Virgile (*Egl.* III, 66) parlant des coquetteries de la bergère Galatée avec le berger Damœtas. Ce vers est devenu la devise de la coquetterie agaçante, de la beauté qui fuit pour qu'on la poursuive.

fugitif, ive n. et adj. (lat. *fugitivus* ; de *fugere*, fuir). Qui fuit : *recueillir un fugitif*. *Fig.* Qui passe rapidement : *ombre fugitive*. Peu durable : *espoir fugitif*. *Poésies fugitives*, petites pièces de vers simples et courtes (madrigal, épigramme, chanson, etc.). ANT. **Durable, permanent.**

fugit irreparabile tempus, mots lat. signif. : *Le temps fuit sans retour*. Fin d'un vers de Virgile (*Géorgiques*, III, 284). Le poète se gourmande lui-même de se laisser aller à des digressions. Se cite pour marquer la fuite du temps.

fugitivement [*man*] adv. D'une manière fugitive.

fugue [*fu-ghe*] n. f. (lat. *fuga*). *Musiq.* Morceau où les différentes parties se succèdent en répétant le même motif ou sujet, avec des variations adaptées à la nature de chaque instrument ou de chaque voix. *Fam.* Escapade, disparition momentanée : *faire une petite fugue à la campagne*.

fugué [*ghé*], **e** adj. *Musiq.* Qui est en forme de fugue.

fuie [*fu-i*] n. f. (du lat. *fuga*, fuite). Petit colombier dont les boulins vont jusqu'à terre.

fuir v. n. (lat. *fugere*. — *Je fuis, nous fuyons. Je fuyais, nous fuyions. Je fuis, nous fuîmes. Je fuirai, nous fuirons. Je fuirais, nous fuirions. Fuis, fuyons, fuyez. Que je fuie, que nous fuyions. Que je fuisse, que nous fuissions. Fuyant. Fui, fuie.*) S'éloigner rapidement pour échapper : *fuir à travers champs*. S'éloigner avec rapidité : *le ruisseau fuit dans la vallée*. S'écouler avec rapidité : *l'hiver a fui*. Etre incliné en arrière : *front qui fuit*. Laisser échapper : *ce tonneau fuit*. V. a. Eviter en s'éloignant : *fuir le danger*. **Se fuir** v. pr. S'éviter réciproquement. ALLUS. HIST. : **Fuir en Parthe.** V. FLÈCHE.

Fuissé, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 6 kil. de Mâcon ; 490 h. Vins blancs renommés.

fuite n. f. Action de fuir : *prendre la fuite*. Echappement d'un liquide, d'un gaz. Fissure par laquelle s'échappe un gaz, un liquide : *rechercher une fuite*. *Fig.* Moyen dilatoire : *user de fuites*. Disparition de documents ; indiscrétions.

La Fuite en Égypte, d'après Rubens.

Fuite en Égypte (*la*), tableau de Cl. Lorrain, musée de l'Ermitage ; — de Rubens (Madrid) ; — du Titien (Bâle) ; — du Guide (Naples, Bruxelles).

fuitif, ive adj. Fugitif : *pauvres brebis fuitives*. (Vx.)

Fulbert [*bèr*], évêque de Chartres, né vers 960, m. en 1028 ; auteur de *Lettres* précieuses pour l'histoire de son temps, car il eut une réelle action sur la marche des affaires publiques. Il reconstruisit la cathédrale de Chartres, incendiée.

Fulbert, chanoine de Paris, oncle d'Héloïse (XIe s.). V. ABÉLARD.

fulcracé, e adj. (de *fulcrum*). *Bot.* Se dit des bourgeons dont les écailles sont formées par l'amortissement de pétioles bordées de stipules (prunier).

fulcré, e adj. (de *fulcrum*). *Bot.* Se dit de tiges d'où partent de longues racines qui vont gagner la terre et s'y implanter ; *les branches fulcrées du banian*.

fulcrum [*krom'*] n. m. (mot lat.). *Bot.* Mot employé pour désigner tous les organes appendiculaires (vrilles, crampons, stipules, poils, etc.).

Fulda, v. de Prusse (Hesse-Cassel), sur la *Fulda* ; 14.000 h. Cotonnades, lainages. Abbaye jadis célèbre, fondée par Sturm, disciple de saint Boniface, et devenue au moyen âge un des centres religieux et intellectuels les plus importants.

Fulda (Louis), poète dramatique allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1862, auteur de comédies gracieuses et élégantes : les *Droits de la femme*, *le Talisman*, etc.

Fulgence [*jan-se*] (saint), évêque d'Afrique (468-533). Fête le 1er janvier.

Fulgence (Fabius Planciades), grammairien et mythographe latin et chrétien du VIe siècle, né en Afrique, m. vers 550.

fulgore n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant de grands et beaux papillons de l'Amérique tropicale : *le fulgore porte-lanterne* (fulgora laternaria) *est ainsi nommé parce qu'on l'a cru longtemps lumineux comme le ver luisant*.

Fulgore.

fulgural, e, aux adj. (lat. *fulguralis*). Qui concerne la foudre, ou la divination par la foudre.

fulgurant [*ran*], **e** adj. (du lat. *fulgur*, éclair). Qui lance des éclairs : *Jupiter fulgurant*. *Au fig.* : *regard fulgurant*. *Méd.* Se dit de certaines douleurs intenses et rapides.

fulgurateur n. m. (du lat. *fulgur*, éclair). Devin étrusque, qui enseignait les moyens de se préserver de la foudre.

fulguration [*si-on*] n. f. (de *fulgurer*). Eclair qui n'est pas accompagné de tonnerre. *Fig.* et *philos.* Emanation soudaine.

fulgurer [*ré*] v. n. (du lat. *fulgur*, éclair). Briller, être plein d'éclat.

fulgurite n. m. Nom par lequel on désigne les vitrifications produites par la foudre dans les sables siliceux.

fulguromètre n. m. (du lat. *fulgur*, éclair, et du gr. *metron*, mesure). *Physiq.* Instrument destiné à mesurer l'intensité du fluide électrique dans l'atmosphère.

fuligine n. f. (du lat. *fuligo, inis*, suie). *Méd. anc.* Vapeur noirâtre, qu'on croyait exister dans l'organisme.

fuligné, e adj. *Bot.* Qui ressemble à un fuligo.

fuligineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *fuligo, inis*, suie). Qui a la couleur de la suie. *Pathol.* Se dit des lèvres, des dents, de la langue quand elles sont couvertes d'un enduit noirâtre par l'effet de quelque maladie.

fuliginosité [*no-zi*] n. f. *Pathol.* Enduit muqueux noirâtre, qui se dépose sur la langue, les lèvres et les gencives dans les maladies typhoïdes.

fuligo n. m. Genre de champignons myxomycètes : *le fuligo tache les feuilles des plantes.*

fuligule n. m. Genre d'anatidés, comprenant des canards sauvages de l'Europe méridionale. (Certains naturalistes réunissent en un seul genre les fuligules et les fulix.)

fuligulinés [*né*] n. m. pl. Tribu de la famille des anatidés, comprenant des canards dont le morillon (*fulix*) et le fuligule (*fuligula*) sont les types principaux. S. un *fuliguliné.*

fulix [*liks*] n. m. Genre d'anatidés, dont le type est le canard morillon. V. MORILLON.

full [*foul*] n. m. (m. angl. signif. *plein*). Se dit, au poker, de la réunion d'un brelan et d'une paire entre les mains d'un joueur. Syn. PLEIN.

full-choke [*foul-tchôk*] adj. et n. m. (m. angl.). Se dit d'un fusil dont le rétrécissement à la bouche du canon est fortement prononcé.

Fully, comm. de Suisse (cant. du Valais), dans la vallée du Rhône; 1.500 h. Viticulture; pèlerinage à Saint-Symphorien.

fulmar n. m. Genre de pétrels, dont l'espèce type est le pétrel glacial des mers du nord.

fulmicoton n. m. V. COTON-POUDRE.

fulminabilité n. f. (du lat. *fulmen, inis*, foudre). Disposition à être frappé de la foudre.

fulminaire [*né-re*] adj. Qui a rapport à la foudre : *tube, pierre fulminaire.* Syn. de FULGURITE.

fulminal, e, aux adj. Qui a rapport à la foudre : *phénomènes fulminaux* (rare).

fulminant [*nan*], **e** adj. (de *fulminer*). Qui lance la foudre : *Jupiter fulminant. Fig.* Qui éclate en menaces : *homme toujours fulminant. Chim.* Qui produit une détonation : *poudre fulminante.*

fulminate n. m. *Chim.* Sel produit par la combinaison de l'acide fulminique avec une base : *le fulminate de mercure sert à la fabrication des amorces.*

— ENCYCL. Tous les fulminates sont de puissants explosifs. Le *fulminate de mercure* est celui qui est le plus employé; on le prépare en ajoutant peu à peu une solution nitrique de nitrate de mercure à une certaine quantité d'alcool. Il fait explosion sous l'action d'une percussion ou d'une friction; on l'emploie pour les amorces des fusils. Le *fulminate d'argent* est employé pour les bonbons fulminants et autres artifices.

fulminaterie [*ri*] n. f. Usine, atelier où l'on fabrique du fulminate.

fulmination [*si-on*] n. f. Détonation d'une substance fulminante. (Peu us.) Action de fulminer.

fulminatoire adj. Qui fulmine : *sentence fulminatoire.*

fulminer [*né*] v. n. (du lat. *fulminare;* de *fulmen, inis*, foudre). Faire explosion. *Fig.* Eclater en menaces : *fulminer contre quelqu'un.* V. a. Lancer avec certaines formalités religieuses : *fulminer une excommunication. Fig.* Formuler avec véhémence : *fulminer des imprécations.*

Fulton.

fulminifère adj. (du lat. *fulmen, inis*, foudre, et *ferre*, porter). Qui porte la foudre.

fulminique adj. (de *fulminer*). *Chim.* Se dit d'un acide non isolé, dont la combinaison avec certains métaux donne des sels détonants.

Fulton (Robert), mécanicien américain, né à Little Britain, m. à New York (1765-1815). Le premier il réalisa pratiquement (1807) la propulsion des bateaux par la vapeur, problème déjà abordé par Denis Papin en 1690, et en partie résolu par le marquis de Jouffroy d'Abbans en 1783.

fulverin n. m. Couleur que l'on emploie en détrempe pour glacer les bruns.

Fulvie [*vî*], femme de Marc-Antoine. Cicéron, dans ses *Philippiques*, l'avait violemment attaquée. Au moment des proscriptions, lorsqu'on apporta à son mari la tête de Cicéron, elle en perça, dit-on, la langue avec un poinçon; m. en 40 av. J.-C.

fumade n. f. Amélioration du terrain, aux endroits où les bêtes à cornes ont été parquées pendant la nuit.

fumage n. m. Action de donner une fausse couleur d'or à l'argent, en l'exposant à la fumée de certaines compositions. Exposition de certains aliments à la fumée pour les mieux conserver : *jambons soumis au fumage.*

— ENCYCL. Le fumage des viandes (porc, bœuf, etc.) est de pratique courante en certaines régions montagneuses, où les rigueurs de l'hiver font une nécessité de s'approvisionner pour de longs jours. Dans le Jura, par exemple, la plupart des maisons villageoises possèdent une pièce spacieuse (fumoir), dont une vaste cheminée occupe tout un côté; on suspend sous le manteau de cette cheminée les quartiers de viande à fumer et, durant tout l'hiver, on entasse dans le foyer des branches de sapin qui crépitent, tandis que les gens de la maison se groupent autour du foyer, devenu pour un temps le centre de la vie active.

fumage n. m. ou **fumaison** [*mè-zon*] n. f. Action de répandre le fumier sur les champs. V. FUMURE.

fumagine n. f. Maladie des plantes, caractérisée par des croûtes noires qui se développent sur les feuilles.

— ENCYCL. La fumagine est causée par un champignon qui se développe à la surface des feuilles des végétaux, principalement chez ceux qui sont visités par les pucerons (oliviers, citronniers, pêchers, ormes, bouleaux, tilleuls, chênes, saules, noisetiers, vignes). Les plantes envahies par ces insectes sont partiellement couvertes d'une sécrétion sucrée, qui constitue le milieu où se développe le champignon, et d'où il tire sa substance.

Il n'y a guère de remède efficace à cette maladie; mais il est bon, pour en arrêter la propagation, de détruire d'abord les pucerons par des fumigations ou des injections de jus de tabac; on nettoie les organes attaqués à la brosse ou à l'éponge; le meilleur traitement préventif est encore de chauler les arbres à la fin de l'automne ou en hiver.

fumago n. m. Champignon qui cause la fumagine.

fumaison n. f. V. FUMAGE.

fumant [*man*], **e** adj. Qui émet de la fumée : *cendre fumante.* Qui émet de la vapeur : *potage fumant. Fumant de sang*, souillé de sang fraîchement versé. *Fig.* Bouillonnant : *fumant de colère.*

fumariacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, ayant pour type la *fumeterre* (fumaria). S. une *fumariacée.*

fumarine n. f. Base organique contenue dans la fumeterre.

fumarique adj. Se dit d'un acide se sublimant à 200° sans fondre, de formule chimique $C^4H^4O^4$, que l'on retire de la fumeterre, et qui prend aussi naissance dans l'action de la chaleur sur l'acide malique. Syn. ÉTHYLÈNE-DICARBONIQUE, BUTÈNE-DIOÏQUE.

fumart [*mar*] n. m. Nom vulgaire du putois.

fumat [*ma*] n. m. *Ichtyol.* Nom vulgaire d'une espèce de raie.

fumature n. f. Syn. de FUMADE.

Fumay [*mè*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 17 kil. de Rocroi, dans une presqu'île de la Meuse; 5.840 h. (*Fumaciens*). Ch. de f. E. Ardoisières, fonderies. — Le cant. a 7 comm. et 15.170 h.

fumé n. m. Empreinte d'un caractère d'imprimerie récemment fondu et noirci à la fumée. Epreuve en noir d'une gravure, qu'on tire pour voir si elle est bien venue.

fume-cigare, fume-cigarette n. m. V. PORTE-CIGARE, PORTE-CIGARETTE.

fumée [*mé*] n. f. (de *fumer*). Mélange de gaz, de vapeur d'eau et de particules plus ou moins ténues, qui se dégagent des corps en combustion : *la fumée d'une torche. Par ext.* Vapeur, exhalaison : *la fumée qui sort des narines d'un cheval.* Fumet. *Fig.* Choses vaines : *la fumée de la gloire.* Pl. Excitation produite au cerveau par les boissons alcooliques : *les fumées du vin, de l'ivresse.* Passion qui trouble l'âme : *fumée de l'orgueil.* Taches qui diminuent la transparence des diamants. *S'en aller en fumée*, disparaître sans résultat, sans profit. *Se repaître de fumée*, se nourrir d'illusions. ALLUS. LITTÉR. : **Manger son pain à la fumée du rôti**, se contenter, faute de mieux, d'un plaisir imaginaire. Allusion à l'histoire (*Pantagruel*, III, 37) du faquin qui, ayant mangé son pain en respirant les fumées de la boutique d'un rôtisseur, se vit sommer par celui-ci de les payer. Il s'acquitta en faisant sonner un tournois à l'oreille du rapace commerçant. Loc. prov. : *Pas de fumée sans feu*, pas d'effet sans cause; quand un bruit court, il y a presque toujours un peu de vrai au fond; quand on est animé d'une passion vive, il est difficile de ne pas le laisser paraître.

— ENCYCL. La fumée est un mélange de gaz, de vapeur d'eau et de particules solides légères, qui se dégagent pendant la combustion. Lorsqu'on vient de charger une grille de combustible frais, elle ne laisse passer qu'une quantité insuffisante d'air; le combustible éprouve une véritable distillation sans combustion; c'est alors que la fumée est le plus épaisse. V. FUMIVORE.

Fumel [*mèl*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 28 kil. de Villeneuve, sur le Lot; 4.150 h. Ch. de f. Orl. Forges. — Le cant. a 7 comm. et 9.780 h.

fumeler [*lé*] v. a. (de *fumelle*, pour *femelle*. — Double la lettre *l* quand la terminaison commence par un *e* muet : *je fumelle*). *Dialect.* Débarrasser du chanvre femelle.

fumer [*mé*] v. n. (lat. *fumare*). Emettre de la fumée : *cheminée qui fume.* Exhaler des vapeurs : *les prés fument au printemps. Fig.* et *fam.* Eprouver du dépit, de la colère. V. a. Exposer à la fumée pour faire sécher : *fumer des jambons.* Brûler du tabac, ou une autre matière, en aspirant la fumée : *fumer du tabac, de l'opium. Verre fumé*, verre noirci avec de la fumée, ou couleur de fumée, pour protéger la vue contre une lumière trop vive. *Pop. Etre fumé*, être attrapé, perdu. **Se fumer** v. pr. : *cigare qui se fume bien.*

fumer [*mé*] v. a. Amender, engraisser avec du fumier : *fumer une terre. Fig.* et *fam. Fumer ses terres*, se dit d'une personne noble et pauvre qui épouse une personne roturière, mais riche. Etre enterré sur sa propriété.

fumerie [*ri*] n. f. Habitude de fumer du tabac. Lieu où l'on fume : *fumerie d'opium.*

fumerolle [*ro-le*] ou **fumerole** n. f. (ital. *fumarola*). Emission de gaz qui se produit dans les voleans ou à leurs abords immédiats : *les fumerolles dégagent souvent du gaz sulfhydrique.*

— ENCYCL. En considérant la température, la composition et le point d'émission des fumerolles, on a pu distinguer : les *fumerolles anhydres*, c'est-à-dire privées de vapeur d'eau, ou *fumerolles sèches*, se dégageant en fumées blanches des coulées en fusion (leur température dépasse +500°, et elles sont très fortement chargées de chlorure de sodium); les *fumerolles acides*, qui contiennent en outre de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfureux; les *fumerolles alcalines* ou *ammoniacales*, qui contiennent le *chlorhydrate d'ammoniaque;* les *fumerolles froides* ou *sulfhydriques*, etc.

Fumeterre.

fumeron n. m. Bois non entièrement carbonisé, qui s'enflamme et jette de la fumée. *Agric.* Petit tas de fumier disposé de place en place dans un champ que l'on va fumer.

fumet [*mè*] n. m. Arome des viandes, des vins : *le fumet d'un rôti.* Odeur émanant du gibier, et qui révèle sa présence.

fumetereau [*ró*] n. m. *Agric.* Syn. de FUMERON.

fumeterre [*té-re*] n. f. Genre de fumariacées comprenant des herbes amères, dépuratives, à feuilles très découpées, à fleurs d'un blanc rosé, et qui sont répandues dans les régions tempérées.

Le Fumeur, d'après Teniers.

— ENCYCL. Les fumeterres dégagent, quand on les froisse, une odeur que l'on a comparée à celle de la suie ou de la fumée. On prépare un sirop et un extrait qui entre dans le sirop dit « de chicorée ».

fumeur, euse [*eu-ze*] n. Qui fume habituellement du tabac, de l'opium, etc.

Fumeur (*le*), tableau de Teniers (Louvre); toile peinte dans sa manière argentine, douce et harmonieuse.

Fumeuse.

fumeuse [*meu-ze*] n. f. Siège sur lequel on s'assied à califourchon, et dont le dossier est muni d'un coffret à cigares, etc., servant aussi d'appui-bras.

fumeusement [*ze-man*] adv. D'une manière fumeuse.

fumeux, euse [*meû, eu-ze*] adj. Qui répand de la fumée : *lampe fumeuse. Fig.* Qui envoie des vapeurs à la tête : *vin fumeux.* Peu clair : *idées fumeuses.*

fumier [*mi-é*] n. m. (b. lat. *femarium;* de *fimus*, fumier). Litière des bestiaux mêlée avec leur fiente, que l'on emploie comme engrais pour la terre : *fumier de cheval, de bœuf.*

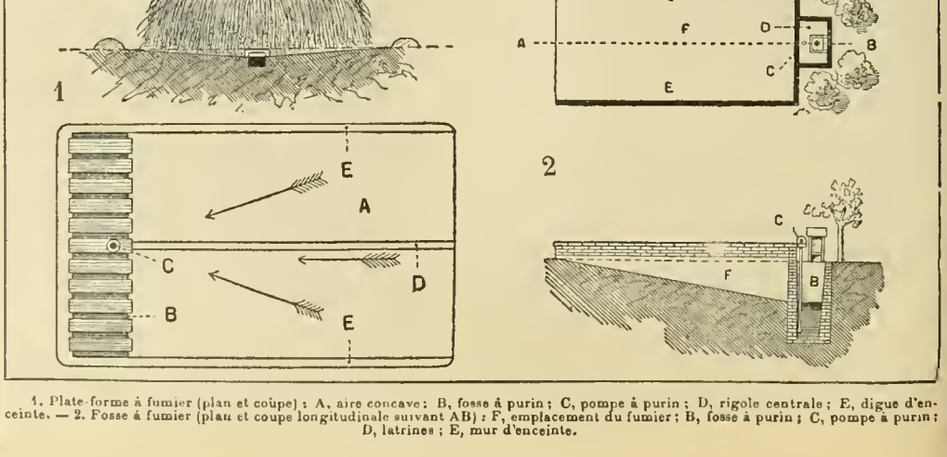

1. Plate-forme à fumier (plan et coupe) : A, aire concave; B, fosse à purin; C, pompe à purin; D, rigole centrale; E, digue d'enceinte. — 2. Fosse à fumier (plan et coupe longitudinale suivant AB) : F, emplacement du fumier; B, fosse à purin; C, pompe à purin; D, latrines; E, mur d'enceinte.

Fig. Objet vil, méprisable. Ramassis de choses sans valeur. (V. Ennius.) Situation honteuse. *Perle dans un fumier*, personne, chose de grande valeur dans un milieu méprisable. *Mourir sur le fumier*, dans une extrême misère. (V. Job.) *Etre hardi comme un coq sur son fumier*, se sentir fort parce qu'on se sent chez soi.

— Encycl. *Econ. rur.* La valeur fertilisante du fumier dépend de son état de conservation et de la quantité d'azote, potasse, acide phosphorique, chaux, etc., qu'il contient et qui est variable d'ailleurs avec les animaux eux-mêmes dont il provient. En général, les fumiers des chevaux et des moutons sont plus riches à poids égal et d'une décomposition plus rapide que ceux des étables et des porcheries. On emploie les fumiers soit à l'état frais, soit fermentés. Dans ce dernier état, ils sont d'ua enfouissement plus facile et d'une action plus rapide; mais la fermentation à l'air libre dans la cour des fermes a pour résultat une perte notable d'azote, qu'on ne peut guère éviter. Il faut, à l'étable ou à l'écurie, que les litières soient un peu épaisses pour absorber les liquides et retenir les gaz; une excellente précaution est de leur ajouter de la terre ou de la tourbe. Le sol de l'étable doit être imperméable pour éviter les infiltrations.

L'emplacement destiné au fumier doit être autant que possible une aire résistante en béton, avec fosse à purin; de forme concave, cette aire peut comprendre deux plates-formes, dont l'une reçoit le fumier frais, l'autre le fumier que la fermentation a transformé en *beurre noir*. Il faut de temps à autre arroser le tas avec le purin ou, à défaut, avec de l'eau et le recouvrir de terre, qui s'oppose à la déperdition de l'azote. Les fosses en maçonnerie sont commodes, mais assez coûteuses.

fumière n. f. Tas de fumier.

fumifuge adj. (du lat. *fumus, fumi*, fumée, et *fugare*, mettre en fuite). Qui chasse la fumée.

fumigateur n. m. Celui qui donne les fumigations. Préparation combustible (pastille, papier, cigarette) pour les fumigations. Appareil employé par les horticulteurs pour souffler de la fumée de tabac sur certaines plantes visitées par des pucerons.

Fumigateur à tabac.

fumigation [*si-on*] n. f. Action de produire une fumée qui purifie l'air ou qui se répand sur une partie malade.

— Encycl. Pour faire une fumigation, le moyen le plus simple est de mettre la partie malade au-dessus d'ua vase contenant une infusion chaude; la vapeur qui se dégage se dépose sur l'endroit malade. Quand on veut faire une fumigation des voies respiratoires, on se recouvre la tête d'une serviette et l'on respire largement la bouche ouverte. On a fabriqué une quantité d'appareils qui permettent une meilleure fumigation, mais leur usage est encore peu répaadu. On emploie les fumigations dans le traitement des maladies de la peau, les laryngites, les coryzas aigus ou chroniques, l'asthme, etc. On en fait aussi usage pour la désinfectioa au moyen du formol et de ses dérivés.

Manière de prendre une fumigation.

fumigatoire adj. Qui a rapport aux fumigations : *appareil fumigatoire, papier fumigatoire.* N. m. Médicament administré en fumigation.

fumiger [*jé*] v. a. (du lat. *fumigare*, enfumer. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il fumigea, nous fumigeons.*) Exposer à la fumée. (Peu us.) **Se fumiger**, v. pr. Etre exposé à des fumigations : *certaines viandes se fumigent pour être mieux conservées.*

fumiste [*mis-te*] n. et adj. m. (de *fumée*). Celui dont le métier est d'entretenir les cheminées en bon état, de fabriquer les appareils de chauffage. *Fig.* et *fam.* Mystificateur, mauvais plaisant.

fumisterie [*mis-te-ri*] n. f. Profession, commerce du fumiste. *Fam.* Plaisanterie grotesque, mystification.

fumivore adj. (du lat. *fumus, fumi*, fumée, et *vorare*, dévorer). Qui consume la fumée : *appareil fumivore.* Substantiv. : *un fumivore.*

— Encycl. Les *appareils fumivores* destinés à consumer la fumée se classent en trois catégories : 1° les foyers à introduction d'air au-dessus de la grille; 2° ceux où l'on a recours à un courant d'air forcé ou de vapeur; 3° enfin, ceux pour lesquels on fait usage de plusieurs grilles ou d'une grille mobile, avec distributeur automatique de combustible sur le foyer. Les fumivores les plus employés sont ceux de Thierry, de Courbebaisse, de Turck, de Kœrting, de Chodzkè, etc.

Fumivore : 1. De cheminée; 2. De lampe.

fumivorité a. f. (de *fumivore*). Actioa de consumer la fumée.

fumoir n. m. Local où l'on fume le poisson, la viande. Pièce où l'on se réunit pour fumer.

fumosité [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est fumeux.

fumure n. f. Engrais. Enfouissement du fumier dans le sol. (Syn. FUMAGE, FUMAISON.)

— Encycl. La fumure se fait par épaadage du fumier et enfouissage à la charrue. Le fumier est ameaé dans les champs et disposé en petits tas (fumerons) distants d'environ 7 mètres les uns des autres, et qui, autant que possible, ne doivent pas séjourner trop longtemps en place. On épand à la fourche et l'on divise le plus possible, puis on enfouit à une profondeur qui varie avec la nature même du sol, l'abondance normale des pluies et le genre de culture que l'on a en vue.

Fumure verte. On appelle ainsi l'enfouissement de certaines plantes à l'état vert (lupins, pois, vesce, luzerne, sainfoin, etc.) pour redonner au sol l'azote qui lui manque et que ces plantes ont puisé dans l'atmosphère au cours de leur développement. On sème soit en automne pour enfouir en avril ou mai, soit au printemps pour enfouir en août ou septembre.

funaire [*nè-re*] n. f. Genre de mousses de la famille des bryacées : *la funaire hygrométrique est commune sur les aires où l'on a fait du charbon de bois.*

funambule [*nan*] n. (du lat. *funis*, corde, et *ambulare*, marcher). Danseur, danseuse de corde. Adjectiv. : *singe funambule.*

Funambules (*théâtre des*), théâtre qui était situé à Paris, sur l'ancien boulevard du Temple. Créé en 1816 par un certain Bertrand pour y jouer le vaudeville et surtout la pantomime, il devint célèbre avec les Pierrots : Gaspard et Charles Debureau, Paul Legrand, etc. Il fut démoli en 1862.

funambulesque [*nan-bu-lès-ke*] adj. Qui a rapport aux funambules. *Fig.* Bizarre.

funambulie [*nan-bu-lî*] n. f. Art de danser sur la corde, art du funambule.

funambuliser [*nan, zé*] v. n. Faire le funambule.

Funchal, capitale et port de l'île Madère; 23.000 h.

Funck-Brentano (Théodore), philosophe et sociologue français, né à Luxembourg, m. à Montfermeil [Seine-et-Oise] (1830-1906). — Son fils Frantz, né au château de Münsbach (Luxembourg) en 1862, est l'auteur d'intéressants travaux historiques : *Légendes de la Bastille; le Drame des poisons; l'Affaire du collier; la Mort de la reine; Mandrin;* etc.

Fundy (baie de), baie de l'Atlantique (Canada). Marées d'une extraordinaire ampleur.

fune n. f. (lat. *funis*). *Mar.* et *pêch.* Cordage.

funèbre adj. (lat. *funebris*). Qui a rapport aux funérailles : *pompes funèbres. Fig.* Triste, lugubre : *image funèbre. Pompes funèbres,* v. pompes.

funèbrement [*man*] adv. (de *funèbre*). D'une manière sombre, triste.

funer [*né*] v. a. *Mar.* Garnir de manœuvres, gréer.

funérailles [*ra, ll* mll., *e*] n. f. pl. (lat. *funeralia*). Ensemble des cérémonies qui s'accomplissent à l'occasion de la sépulture d'une personne : *la France fit à Victor Hugo des funérailles nationales. Par ext.* La mort elle-même. *Fig.* Ruine, destruction : *assister aux funérailles de la liberté.* Allus. hist. : **Funérailles d'Alexandre.** En mourant, le héros macédonien prédit que ses généraux lui feraient de *sanglantes funérailles* (en se disputant son empire). On fait allusion à ce mot, presque toujours par plaisanterie, à propos d'un héritage âprement contesté.

Les Premières funérailles, d'après Barrias.

— Encycl. *Ethol.* Dans tous les temps et chez tous les peuples, le culte des morts a été consacré par la religion, la morale et les lois. Les cérémonies par lesquelles ce culte se manifestait ont varié, selon les temps, l'état de la civilisation et des idées. Certaines sectes hindoues abandonnent les corps des morts, ou les jettent aux crocodiles. La croyance à une âme distincte du corps a fait conserver les corps. En Egypte, ils étaient préservés de la corruption par l'embaumement, qui les réduisait à l'état de momies. Chez les Grecs, le mort était brûlé sur un bûcher et les ossements ou les cendres recueillis par les parents et les amis. A Rome, les funérailles ne différaient pas beaucoup de celles de la Grèce; tout au plus se distinguaient-elles par un luxe plus grand. Depuis l'avènement du christianisme, l'inhumation est devenue la règle et l'embaumement l'exception. Cependant, la crémation a été autorisée en France en 1886.

— *Dr.* Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner et le mode de sa sépulture.

En cas de contestation sur les conditions des funérailles, il est statué, dans le jour, sur la citation de la partie la plus diligente, par le juge de paix du lieu du décès, sauf appel devant le président du tribunal civil, qui doit statuer dans les vingt-quatre heures. La décision est notifiée au maire, chargé d'en assurer l'exécution.

Celui qui donne aux funérailles un caractère contraire à la volonté du défunt ou à la décision judiciaire est puni d'amende, d'emprisonnement en cas de récidive, de détention en cas de seconde récidive.

Funérailles (*les Premières*), groupe de Barrias (Hôtel de ville de Paris). Adam s'avance portant le cadavre d'Abel; Eve se penche sur le corps de son fils et l'embrasse. Œuvre pleine de naturel et d'élégance.

funéraire [*rè-re*] adj. Qui concerne les funérailles : *frais funéraires.* Qui rappelle la mort de quelqu'un : *pierre funéraire. Colonne funéraire*, colonne qui porte une urne contenant des cendres, ou qui surmonte un monument funèbre. *Drap funéraire*, grand drap dont on recouvre le cercueil des morts. *Frais funéraires*, v. frais.

funéral, e, aux adj. Qui appartient aux funérailles : *cérémonies funérales.*

funeste [*nès-te*] adj. (lat. *funestus*). Qui apporte la mort : *recevoir le coup funeste.* Nuisible, pernicieux : *passions funestes au bonheur.* Triste, affligeant : *un funeste spectacle.* Malheureux, sinistre, désolant : *guerre funeste.* Ant. Favorable, propice.

funestement [*nès-te-man*] adv. D'une manière funeste.

funester [*nès-té*] v. a. Rendre funeste. (Peu us.)

funeur n. m. Celui qui met des funins à un vaisseau.

Funfkirchen ou **Pecs**, ville de Hongrie; 49.500 h. Nombreuses industries; célèbre fabrique de faïence. Vins mousseux.

fungible, fungique, fungus, etc. V. fongible, etc.

funiculaire [*lè-re*] adj. (du lat. *funiculus*, petite corde). Qui est composé de cordes : *appareil funiculaire. Bot.* Qui a rapport au funicule. *Chemin de fer funiculaire* ou subst. *funiculaire*, chemin de fer destiné à gravir de fortes rampes, et dont les convois sont mus par un câble.

Funiculaire de Lyon : A, tambour, B, contrepoids; C, câble.

— Encycl. *Ch. de f.* Il existe trois sortes de funiculaires : *à câble sans fin, à câble à deux bouts* et *à câble à deux bouts avec crémaillère centrale.* Le premier emploie un câble d'acier sans fin, qu'une machine fixe fait continuellement mouvoir. Ce câble, guidé par des galets, glisse dans un tube fendu par le haut et formant une ornière dans laquelle pénètre une pince fixée sous la voiture, et qui vient serrer le câble. Celui-ci entraîne le véhicule dans son mouvement de translation. Lors des arrêts, le mécanicien fait ouvrir les mâchoires de la pince et bloque son frein. (Funiculaires de Belleville et de Montmartre, à Paris.)

Le second système utilise un câble tournant autour d'un gros tambour et portant à chacune de ses extrémités une voiture, l'une montante, l'autre descendante, lorsque le moteur met le tambour en mouvement. Les véhicules sont munis de freins automatiques puissants, en cas de rupture du câble. (Funiculaire de la Croix-Rousse, à Lyon.)

Le troisième type (dont le premier échantillon est celui qui fonctionne aux chutes du Giessbach, en Suisse), a pour moteur l'eau. Les deux brins du câble soutiennent chacun une voiture, dont l'une monte quand l'autre descend, et pourvues toutes deux d'un réservoir, qu'on emplit d'eau pour faire descendre le véhicule et qui se vide quand la voiture est descendue au point le plus bas. Une crémaillère est située au milieu de la voie; elle est saisie en cas de besoin par une pince automatique en forme de crochet, ce qui supprime tout danger si le câble vient à se rompre.

funicule n. m. (du lat. *funiculus*, cordon). *Bot.* Fil qui relie la graine au placenta. *Zool.* Ensemble des articles de l'antenne chez les insectes, compris entre le premier (scape) et la massue.

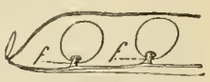

f, f, funicules (Bot.).

funiculé, e adj. *Bot.* Pourvu d'un funicule.

funiculite n. f. Inflammation du cordon testiculaire.

funifère adj. (du lat. *funis*, corde, et *ferre*, porter). *Hist. nat.* Qui porte des appendices semblables à des cordes.

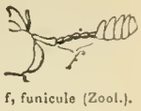

f, funicule (Zool.).

funiforme adj. (du lat. *funis*, corde, et de *forme*.) Qui a la forme d'un cordon.

funin ou **franc-funin** n. m. (du lat. *funis*, cordon). *Mar.* Cordage non goudronné. Pl. des *funins* ou *francs-funins.*

Funny.

funkie [*fon-kî*] n. f. Genre de liliacées de la Chine et du Japon, cultivées dans les serres d'Europe comme plantes ornementales.

funny [*feu-né*] n. m. (mot angl.). Bateau à un rameur; sorte de skiff.

fur n. m. (lat. *forum*). Usité seulement dans cette locution : *au fur et à mesure, à fur et mesure*, successivement. (Ne pas dire *au fur et mesure.*)

Furens [*rinss*], riv. torrentielle de France, affl. dr. de la Loire; 40 kil. Née dans les Cévennes, cette rivière arrose le grand district minier et métallurgique de Saint-Etienne.

furet [*rè*] n. m. (du lat. *fur*, voleur). Petit mammifère carnivore, dont on se sert pour la chasse au lapin de garenne. *Fig.* Personne curieuse, toujours en quête de découvertes. Jeu de société. V. la partie encycl.

— Encycl. *Zool.* Le furet paraît être une variété albinos du *putois*, dont il diffère par un pelage blanc ou jaunâtre, plus foncé sur le ventre, et par ses yeux rouges. Il semble avoir été domestiqué de

toute antiquité; on l'employait jadis dans les maisons pour détruire les rats; aujourd'hui, on l'utilise pour la chasse au lapin.

Furet.

— *Jeux.* Le jeu de furet est très ancien. Le nombre de joueurs est illimité; assis en rond, ils posent les mains sur une cordc sans fin, sur laquelle ils font courir secrètement un anneau dit *le furet.* Un joueur, chargé de le découvrir, se tient au milieu du cercle; il doit deviner dans quelles mains l'anneau se trouve et le saisir. Lorsque le détenteur du furet est découvert, il prend la place du chercheur. Les joueurs chantent: *Il court, il court, le furet,* etc.

furetage n. m. Chasse au lapin avec le furet. *Fig.* Action de fureter. Mode d'exploitation, appliqué surtout aux taillis de hêtre.

fureter [*té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il furette.*) Chasser au furet. *Fig.* Fouiller, chercher avec soin. V. a. Chasser au furet dans : *fureter un terrier. Fureter un bois,* en couper çà et là les arbres qui ont l'âge de la coupe.

Furetière.

fureteur, euse [*eu-ze*] n. Qui chasse au furet. *Fig.* Qui cherche, qui fouille partout: *un fureteur de bibliothèques.* Adjectiv. : *des yeux fureteurs.*

Furetière (Antoine), écrivain français, né et m. à Paris (1619-1688); auteur du *Roman bourgeois* et d'un *Dictionnaire universel,* qui fut utilisé dans la confection du célèbre *Dictionnaire de Trévoux.* Cette œuvre lui attira de vifs démêlés avec l'Académie, contre laquelle il écrivit de vigoureux factums.

fureur n. f. (lat. *furor*). Colère violente, frénétique : *entrer en fureur.* Transport, déchaînement ; *les fureurs de l'amour.* Passion démesurée : *la fureur du jeu. Fig.* Violence : *la fureur des vents.* Inspiration, exaltation poétique: *fureur poétique. Faire fureur,* jouir d'une grande vogue. Loc. adv. : *A la fureur,* extrêmement, passionnément. ANT. **Calme, douceur, modération.**

Fureye (*rè-ie*) n. f. Sorte de bêche très légère, dite *bêche de Gascogne.*

furfuracé, e adj. (du lat. *furfur,* son). Qui a l'apparence du son : *dartre furfuracée.*

furfure n. f. ou **furfur** n. m. (du lat. *furfur,* son). Petites écailles qui se détachent de la peau, dans certaines dermatoses.

furfurol n. m. Composé très répandu dans les alcools industriels et provenant soit de la cuite des moûts, soit de l'action des acides employés en saccharification : *le furfurol, poison violent, donne aux alcools de grains mal rectifiés un grand pouvoir toxique.*

furia francese, mots ital. signif. : *La furie française.* Expression dont les Italiens se servirent, à partir de la bataille de Fornoue, pour caractériser l'impétuosité des Français.

furibond [*bon*] **e** n. et adj. (lat. *furibundus*). Furieux, en proie à de grands emportements de fureur : *fuir un furibond.* Adj. Qui exprime la fureur : *regards furibonds.* ANT. **Calme, doux, paisible.**

furibonder [*dé*] v. n. Devenir furibond. (P. us.)

furie [*ri*] n. f. (du lat. *furia*). Grand emportement de colère, rage, fureur extrême : *entrer en furie. Fig.* Femme très méchante et emportée. Ardeur, impétuosité de courage : *les Italiens, à Fornoue, furent décontenancés par la furie française.* Ancienne étoffe de soie des Indes, où étaient représentées des figures hideuses. Espèce de chauve-souris de l'Amérique du Sud, assez grande, d'un gris bleuâtre et remarquable par l'aspect hideux de sa face. *Pathol. Furie infernale,* maladie observée en Suède et caractérisée par une violente éruption furonculaire.

furière n. f. Ouverture ménagée dans un four à briques pour le passage de l'air extérieur.

Furies [*ri*]. *Myth.* V. ÉRINNYES, FURIE.

furieusement [*ze-man*] adv. D'une manière furieuse : *s'emporter furieusement. Fam.* A l'excès : *il est furieusement riche.*

furieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui est en furie, en fureur : *un tigre furieux.* Qui trahit la colère : *regards furieux.* Extrêmement violent : *une passion furieuse.* Atteint d'une folie qui pousse à des actes de violence : *fou furieux.* (Substantiv. : *enfermer un furieux, une furieuse.*) *Fig.* Impétueux : *vent furieux. Fam.* Excessif : *avoir une furieuse faim.* ANT. **Calme, modéré, tranquille, doux.**

furin n. m. *Mar.* Pleine mer. *Mener en furin,* conduire hors du port.

furina n. f. Genre de reptiles ophidiens de l'Australie, de taille médiocre, à tête petite, à livrée jaunâtre variée de noir : *les furinas sont des serpents venimeux.*

Furina ou **Furrina.** *Myth.* Divinité primitive des Romains, appartenant au monde infernal, dont on a fait quelquefois une déesse de voleurs et pour laquelle on célébrait à Rome des fêtes (*furinales*) le 25 juillet.

Furini (François), peintre italien, né à Florence (1600-1649); il mérita par la grâce de ses compositions le surnom de l'*Albane* et du *Guide de l'école florentine.* A quarante ans il entra dans les ordres.

furioso [*zo*] adj. (mot ital.). *Musiq.* Qui a un caractère violent, furieux : *allegro furioso.* Adverbialem. : *exécuter un morceau furioso.*

Furka (COL DE LA), col des Alpes centrales (Suisse), près duquel le Rhône prend sa source; 2.436 m. d'altitude. Il relie la vallée du Rhône à celle de l'Urseren, affluent de la Reuss.

furlong [*longh*] n. m. Ane. mesure anglaise de longueur (201m,1644).

furmint [*min*] n. m. Cépage blanc de Hongrie, fournissant le vin de tokay. (On l'appelle aussi TOKAYER ZAPFNER, etc.)

Furnes, ville de Belgique (Flandre-Occidentale), sur plusieurs canaux et non loin de la mer du Nord; 5.970 h. Tanneries, étoffes de lin. Robert d'Artois y vainquit en 1297 les Flamands, commandés par le comte de Flandre Gui de Dampierre.

furolle [*ro-le*] n. f. (de *furir*). Feu follet.

furon n. m. Petit du furet.

furoncle n. m. (lat. *furunculus*). Tumeur produite par une inflammation du tissu cellulaire sous-cutané, et qu'on appelle vulgairement *clou.*

— ENCYCL. Le furoncle débute par une petite élevure semblable à un bouton d'acné; puis, peu à peu il grossit, se durcit et devient rouge tendre. Du cinquième au huitième jour, le sommet s'ulcère et donne passage à du pus et à une masse dite *bourbillon.* La guérison s'opère alors en trois ou quatre jours. On observe des furoncles sur toutes les parties du corps, mais principalement au cou, aux cuisses et aux fesses; ils surviennent à la suite d'une contagion et sous l'influence de grattages. La constipation, la vie sédentaire, le diabète, l'arthritisme sont des causes prédisposantes.

Le traitement consiste *dès le début* en applications de teinture d'iode, puis, si l'on n'a pu prévenir ainsi l'évolution, en pansements antiseptiques, et plus tard, dans l'ouverture au bistouri.

On se trouvera bien de prendre des purgatifs et de la levure de bière.

— *Art vétér.* V. JAVART *cutané.*

furonculaire [*lè-re*] adj. Qui est de la nature du furoncle.

furonculeux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au furoncle; qui ressemble à un furoncle : *tumeur furonculeuse.* Qui est atteint de furoncles, de furonculose.

furonculose [*lô-ze*] n. f. Maladie caractérisée par des éruptions de furoncles.

furonique adj. Se dit d'une aldéhyde et d'un acide dérivés du furfurol.

Furst (Walter), patriote qui, selon la légende, contribua, avec Guillaume Tell, au nom du canton d'Uri, à fonder la liberté de la Suisse; m. vers 1317.

Furstenberg [*furs-tèn-bèrgh*], ane. principauté d'Allemagne (Souabe).

Furstenberg, nom de deux frères: FRANÇOIS EGON (1625-1685) et GUILLAUME EGON (1629-1704), successivement princes-évêques de Strasbourg, et qui favorisèrent la politique française en Alsace, sous le règne de Louis XIV.

Furstenbund, coalition des princes de Saxe, Hanovre, etc., formée sur l'initiative de Frédéric II (1785), et destinée, sous prétexte de protéger la liberté des coalisés, à contenir les ambitions de l'Autriche contre la Prusse.

Furtado-Heine (Cécile-Charlotte), née à Paris, m. à Rocqueneourt (1821-1896). Fille et femme de banquiers, elle consacra la plus grande partie de son immense fortune à la fondation d'œuvres de bienfaisance.

Furth, v. de Bavière (Moyenne-Franconie), au confluent de la Pegnitz et de la Regnitz; 60.650 h. Manufacture de tabac; fabrication de glaces, instruments d'optique, etc.

furtif, ive adj. (du lat. *furtivus,* même sens). Qui se fait à la dérobée, en cachette, comme on ferait un vol : *glisser une main furtive; jeter des regards furtifs.* ANT. **Ostensible, patent, public.**

furtivement [*man*] adv. (de *furtif*). A la dérobée. ANT. **Ostensiblement, publiquement.**

Furtwængler (Adolphe), archéologue et professeur allemand, né à Fribourg-en-Brisgau, m. à Athènes (1853-1907). Il a laissé de remarquables travaux d'archéologie grecque et latine.

fusain [*zin*] n. m. (lat. *fusago, inis;* de *fusus,* fuseau). Genre de plantes de la famille des célastracées. Charbon fait de ses branches, pour dessiner. Dessin fait avec ce charbon : *Decamps a laissé de merveilleux fusains.*

Fusain.

— ENCYCL. *Bot.* Les fusains (*evonymus*) sont des arbustes à feuilles souvent persistantes, qui sont originaires des régions montagneuses de l'Asie. On emploie le *fusain du Japon* comme plante ornementale. Le *fusain d'Europe,* vulgairement appelé *bonnet de prêtre,* à cause de la forme de son fruit, possède un bois très dense et très dur, employé en tournage et en marqueterie, et qui fournit un charbon léger pour le dessin et la fabrication de la poudre.

— *Bx-arts.* On se sert du fusain pour les dessins de grande dimension, pour les cartons de vitraux, d'ornements décoratifs, pour les dessins qu'on veut achever rapidement, qu'on exécute d'imagination. On emploie le fusain comme un crayon (pour les hachures) ou comme un pastel (pour obtenir les tons). Pour faire reparaître le blanc du papier ou diminuer la vigueur d'un ton, il n'y a qu'à passer légèrement de la mie de pain fraîche, mais non tendre, à laquelle on donne la forme d'un cône. Quand le dessin est achevé, il reste à le fixer, si l'on veut le conserver.

fusainiste [*zé-nis-te*] ou **fusiniste** [*zi-nis-te*] n. Se dit de l'artiste qui fait des dessins au fusain.

fusaïole [*za-i-o-le*] n. f. (ital. *fusaiolo*). *Archéol.* Petit disque percé d'un trou central, destiné à recevoir l'extrémité du fuseau servant à filer le lin.

fusant [*zan*], **e** adj. Qui fuse : *couleurs fusantes. Pyrotechn. Composition fusante,* composition qui, au lieu de détoner, brûle plus ou moins rapidement, en produisant un jet de gaz enflammé.

fusarolle ou **fusarole** [*za*] n. f. (ital. *fusaruola*). *Archit.* Collier à grains un peu allongés, au-dessus de l'axe du chapiteau.

fuscine [*fus-si-ne*] n. f. (lat. *fuscina*). *Antiq. rom.* Fourche à trois dents, dont se servaient les pêcheurs, et emblème du dieu de la mer : *chaque gladiateur rétiaire était armé d'une fuscine.*

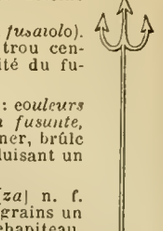
Fuscine.

fuseau [*zô*] n. m. (dimin. lat. *fusellus,* de *fusus,* m. sens). Petit instrument de bois, renflé vers le milieu, pour filer à la quenouille, pour faire de la dentelle, etc. Broche conique, autour de laquelle on enroule le fil de coton, de soie, etc. (*Fig.* Le métier, les occupations de la femme.) Piquant du pore-épic. Chacun des taquets du cabestan. Chacune des chevilles d'un pignon à lanterne de moulin, d'un pignon d'horlogerie, etc. Essieu sur lequel tourne la meule des épingliers. Broche de fer dont se servent les potiers de terre pour faire des trous à leurs ouvrages. Long bâton pour arrêter les trains de bois. *Bot.* Champignon du genre agaric. *Zool.* Genre de mollusques gastéropodes comprenant des animaux marins à coquille longue et pointue. *Géom.* Partie de la surface d'une sphère, comprise entre deux demi-grands cercle ayant un diamètre commun : *le fuseau est à la surface de la sphère, comme l'angle de ce fuseau est à quatre angles droits.* (Dans la fig. ci-contre, la partie ABFCA est un fuseau, et l'angle BOC est l'angle de ce fuseau. Un fuseau est droit, aigu ou obtus selon que son angle est droit, aigu ou obtus.) V. les planches SURFACES, SOLIDES.) *Myth. Fuseau des Parques,* fuseau sur lequel elles filent la vie de chaque homme. *Jambes en* (ou *de*) *fuseau,* jambes très grêles.

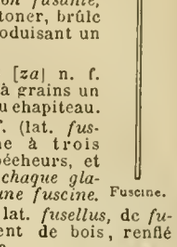
Fuseaux : 1. De dentellière; 2. De quenouille.

Fuseau.

fusée [*zé*] n. f. (lat. pop. *fusata;* de *fusus,* fuseau). Fil enroulé sur le fuseau. Pièce de feu d'artifice de forme cylindrique faite en carton et remplie de matières inflammables qui brûlent en fusant et éclatant en l'air : *fusée volante ; les fusées servent souvent de signaux marins. Milit.* Dispositif fixé dans les projectiles et servant à les faire éclater. *Fusée à la Congrève,* fusée très meurtrière, employée surtout pendant les sièges. Petit cône cannelé, autour duquel s'enroule la chaîne d'une montre. Chacune des extrémités de l'essieu d'une voiture qui entrent dans les moyeux des roues. La partie du fleuret, de l'épée, qui pénètre à l'intérieur de la poignée. Pièce centrale d'un cabestan. Arbre tournant du pressoir. *Chir.* Trajet fistuleux. *Musiq.* Trait diatonique, qui unit deux notes séparées par un grand intervalle. Trait de plume qui indique la place d'une correction sur une épreuve d'imprimerie. *Blas.* Meuble en forme de losange allongé. *Fig.* Succession rapide : *fusée de rires, de mots spirituels.*

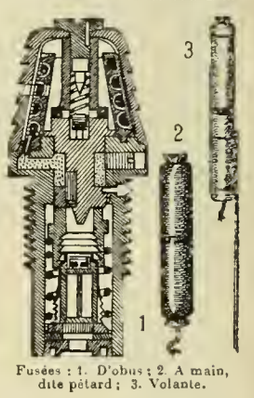
Fusées : 1. D'obus; 2. A main, dite pétard; 3. Volante.

fuséen [*zé-in*] n. m. De la Restauration à 1872, soldat d'artillerie chargé de lancer des fusées de guerre.

fuselé [*ze-lé*], **e** adj. Taillé, disposé en fuseau : *colonne fuselée. Fig.* : *doigts fuselés. Blas.* Couvert de fusées de deux émaux alternés.

fuseler [*ze-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant un *e* muet : *je fuselle.*) Tailler en fuseau : *fuseler une colonne.*

fuselier [*ze-li-é*] n. m. Celui qui fait des fuseaux.

fusement [*ze-man*] n. m. Action de fuser : *le fusement des nitrates.*

fuser [*zé*] v. n. (du lat. *fusum,* supin de *fundere,* fondre). Se répandre peu à peu : *des couleurs qui fusent.* Se fondre par l'action de la chaleur : *cette bougie fuse trop vite.* Se dit de sels qui, placés sur des charbons ardents, se décomposent en éclatant avec une légère crépitation. Se dit de la poudre, quand elle brûle sans détoner.

fuserolle [*ze-ro-le*] n. f. Brochette de fer que l'on introduit avec l'époulin dans la poche de la navette.

fusibilité [*zi*] n. f. Qualité, nature de ce qui est fusible; disposition à fondre : *tous les métaux ne possèdent pas un même degré de fusibilité.*

fusible [*zi-ble*] adj. (du lat. *fusus,* fondu). Qui peut être fondu, liquéfié : *l'étain est le plus fusible des métaux usuels. Pierre fusible,* pierre qui devient transparente par l'action du feu. ANT. **Infusible, réfractaire.**

fusiforme [*zi*] adj. Qui a la forme d'un fuseau à filer : *coquille fusiforme.*

fusil [*zi*] n. m. (lat. pop. *foeile;* de *focus,* foyer). Arme à feu longue et portative, consistant en un tube métallique, monté sur un fût de bois. *Fig.* Soldat, chasseur armé du fusil : *convier d'excellents fusils; une compagnie à l'effectif de guerre compte*

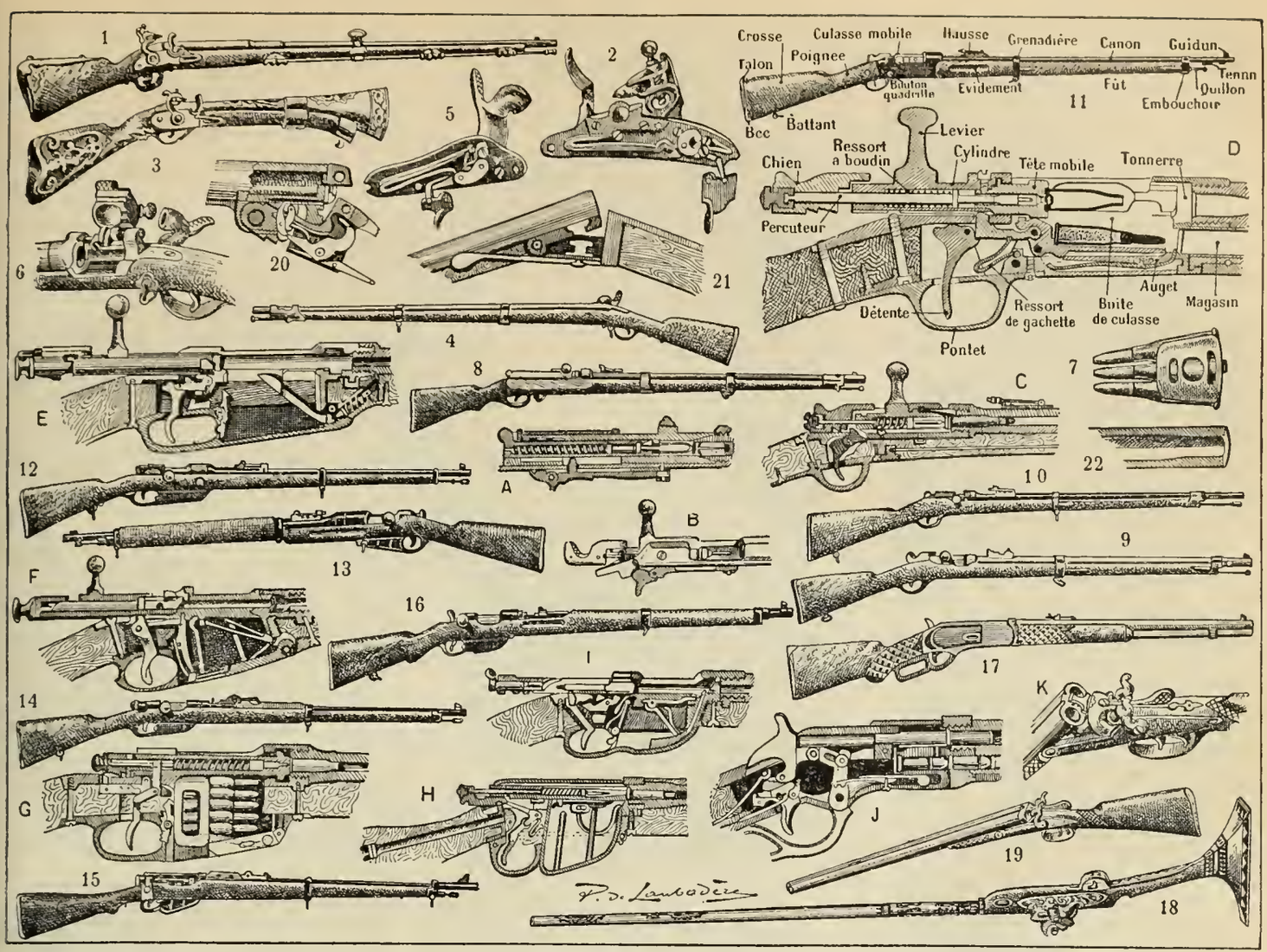

Fusil : 1. A silex (1777) ; 2. Mécanisme de la platine à silex ; 3. Tromblon (1802) ; 4. A percussion (1840) ; 5. Mécanisme de la platine à percussion ; 6. Fusil à tabatière ; 7. Chargeur actuel (mousqueton) ; 8. A, fusil à aiguille ; 9. B, chassepot ; 10. C, Gras ; 11. D, Lebel ; 12. E, Fusil allemand ; 13. F, Russe ; 14. G, Italien ; 15. H, Anglais ; 16. I, Autrichien ; 17. J, Carabine Winchester ; 18. Fusil arabe. — Fusils de chasse : 19. K, A percussion centrale ; 20. Hammerless (corps du mécanisme) ; 21. Coupe de la fermeture Lefaucheux ; 22. Coupe d'un canon choke-bored.

environ deux cents fusils. Briquet pour tirer du feu d'un caillou. *Pierre à fusil,* silex qui, frappé par le fusil, produit des étincelles. Pièce d'acier recouvrant le bassinet des anciennes armes à feu, contre laquelle venait se heurter le silex. Morceau de fer ou d'acier dont se servent les bouchers pour aiguiser leurs couteaux. *Fig.* et *fam. En coup de fusil,* long et étroit : *logement en coup de fusil. Recevoir, donner un coup de fusil,* faire, faire faire un mauvais repas. *Changer son fusil d'épaule,* changer d'opinion. *Pop.* Estomac. *Fusil de toile,* besace, bissac des mendiants. *Ecarter du fusil,* lancer de la salive en parlant.

Fusil à affiler.

— Encycl. *Fusil de guerre.* Le nom de *fusil* a été donné, pour la première fois, vers 1640, aux *mousquets* (v. ce mot) dans lesquels l'inflammation de la charge était produite non plus par une platine à rouet ou à mèche, mais par une étincelle jaillie du choc d'un silex et d'un briquet d'acier, et tombant sur la poudre d'un bassinet disposé au-dessus de la lumière. Dès 1692, la moitié de l'effectif des fantassins étaient armés de *fusils à pierre.* En 1703, grâce à Vauban, l'arme fut pourvue d'une baïonnette à douille. Sauf de légères modifications, elle fut employée dans les armées européennes jusque vers 1840. Sa portée ne dépassait pas 250 mètres.

Vers 1830, le fusil à pierre fut remplacé par le fusil à piston, où l'inflammation était produite par une capsule. Bientôt, l'invention des rayures, appliquées d'abord aux carabines, permit d'augmenter la portée. Enfin, en 1841, la Prusse adopta le chargement par la culasse dans son célèbre fusil à aiguille, dont le succès, pendant la guerre de 1866, amena toutes les puissances à renouveler leur armement. En France, le fusil à aiguille fut dépassé par le fusil Chassepot, créé en 1866, puis par le fusil Gras, qui servit à l'armement de nos troupes à partir de 1874. La portée du chassepot était de 1.200 mètres, celle du fusil Gras de 1800, pour un calibre de 11 millimètres.

Vers la fin du XIXe siècle, le fusil de guerre a subi une transformation nouvelle par la mise en service des *fusils à répétition.* Le calibre a été abaissé, et varie de 6 à 8 millimètres ; de même le poids de l'arme ; par contre, l'invention des poudres sans fumée, d'une énergie exceptionnelle, a permis de donner à la balle une trajectoire très allongée, et de rendre ainsi le tir plus meurtrier. Le mécanisme à répétition varie selon les puissances. Dans le *fusil Lebel,* arme actuelle de l'infanterie française, le magasin est logé dans le fût de l'arme. Dans le fusil Mannlicher, il est placé dans la crosse. Dans les systèmes les plus récents (carabine Lebel de la cavalerie française), on utilise un chargeur spécial, qui permet d'introduire en une seule fois plusieurs cartouches dans le magasin. En France, une arme nouvelle, duc au colonel Daudeteau, réalise des progrès considérables en portée (4.000 m.), en légèreté (3 kil. 75), en même temps que la vitesse de la balle augmente et que s'abaisse la flèche de sa trajectoire.

Fusil de chasse. Le fusil de chasse a suivi tous les progrès exécutés en arquebuserie moderne. A l'antique fusil *à silex* a succédé tout d'abord le fusil *à piston, à marteau* ou *à chien.* C'est Lefaucheux qui a, le premier, transformé l'arme en une autre se chargeant par la culasse et devenant le fusil *à broche* ou *à culasse.* Est venu ensuite le fusil *à percussion centrale,* différant du précédent en ce que le marteau heurte un percuteur reposant sur la tête d'une capsule fulminante qui occupe le centre du culot de la cartouche. A l'origine, le culot jouait le rôle d'obturateur entre la culasse du canon et la crosse, tout en assurant la fermeture à l'aide d'une simple ou d'une double clef. On ne tarda pas à lui substituer la fermeture à double, à triple et quadruple verrou, qui donnait un serrage absolu entre la culasse et la crosse. La position extérieure et saillante des chiens étant cause d'accidents, on a songé à supprimer ces organes apparents en créant le fusil *hammerless,* fusil sans chiens, dans lequel ceux-ci se trouvent à l'intérieur de l'arme.

Puis on a cherché à augmenter la puissance de pénétration de la charge, d'où l'origine du fusil *choke-bored,* dont le canon est rétréci sur quelques centimètres de longueur près de la bouche.

Parallèlement à ces types de fusils de chasse, on doit mentionner le fusil *à répétition Winchester,* le fusil *à vent* et enfin le fusil *Giffard* portant un tube-magasin en acier contenant de l'acide carbonique liquide. A l'aide d'une détente, on ouvre une soupape, qui laisse échapper une faible quantité de liquide ; celui-ci se vaporise instantanément et projette au dehors la charge de plomb.

fusilien [*li-in*] n. m. *Dr. cout.* Recors envoyé par un receveur de tailles à un collecteur de paroisses, pour la perception de l'impôt.

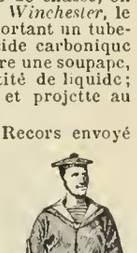
Fusilier marin.

fusilier [*zi-li-é*] n. m. Soldat armé d'un fusil. *Fusilier marin,* matelot breveté, exercé au maniement du fusil et aux manœuvres de l'infanterie : *les fusiliers marins forment le noyau des compagnies de débarquement.*

fusilière adj. f. Se dit d'une pierre grise ou noire, dont on se sert pour les bassins de fontaine.

fusillade [*zi, ll* mll.] n. f. Décharge de plusieurs fusils. Echange de coups de feu entre deux troupes qui se battent. Exécution militaire par le moyen d'une décharge de coups de fusil.

fusillement [*zi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de fusiller. (Peu us.)

fusiller [*zi, ll* mll., *é*] v. a. Tuer à coups de fusil, passer par les armes ; *Ney fut fusillé en 1815. Fam.* Accabler d'attaques sans cesse renouvelées : *fusiller quelqu'un de bons mots.*

fusillette [*zi, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite fusée.

fusiniste n. m. Syn. de fusainiste.

fusion [*zi-on*] n. f. (lat. *fusio*). Passage d'un corps solide à l'état liquide, par l'action du feu : *la température reste constante pendant toute la durée de la fusion. Fig.* Réunion, mélange : *la fusion des partis.* Ant. **Coagulation, solidification, concrétion.**

— Encycl. *Physiq.* Tous les corps solides fondent à une température plus ou moins élevée. Certains corps, comme la cire, le verre, ne deviennent liquides qu'en passant par une série d'états plus ou moins pâteux. Le phénomène de la fusion est soumis aux deux lois suivantes : 1° sous une même pression, un même corps entre toujours en fusion à la même température (*point de fusion*) ; 2° la température demeure invariable pendant tout le temps que dure la fusion.

La plupart des corps, en passant à l'état liquide, augmentent de volume ; toutefois, la glace, le bismuth, la fonte de fer font exception à cette règle.

La pression influe sur la température de fusion ; un accroissement de pression élève ou abaisse la température de fusion, suivant que le volume du corps augmente ou diminue par la fusion.

Voici les températures de fusion (*points de fusion*), en degrés centigrades, de quelques corps simples et composés :

Acide acétique. .	17	Eau	0
Acide azotique monohydraté .	— 47	Eau de mer . . .	— 2,5
Acide cyanhydrique	— 13,8	Etain	226
Acide sulfureux.	— 79	Fer doux	1.600
Acier. . . . . vers	1.400	Fonte grise. . . .	1.220
Alcoolate de chloral . . vers	57	Gaz ammoniac .	— 75
Alliage de Darcet.	94	Glycérine	17
Aluminium	625	Hydrate de chloral	57
Anhydride carbonique	— 77	Iode	113,5
Anhydride sulfurique.	16	Iridium.	2 500
Antimoine. . . .	440	Laiton	1.015
Argent.	1.040	Magnésium	750
Arsenic	410	Mercure	— 38,5
Benzine	6	Naphtaline	79
Bismuth	265	Nitrobenzine . . .	3
Brome	— 7,3	Or fin.	1.045
Bromure de silicium	— 15	Or au 900/1.000 .	1.118
Bronze. . . . vers	900	Peroxyde d'azote	— 9
Cadmium	320	Phénol.	42
Chlorure d'argent.	451	Phosphore	44,2
Chlorure de zinc.	262	Platine . . . vers	2.000
Cuivre	1.093	Plomb	335
		Protoxyde d'azote	— 99
		Sodium	96
		Soufre	113,6
		Sulfure de carbone	— 110
		Zinc.	412

fusionien, enne [*zi-o-ni-in, è-ne*] n. Membre d'une secte politique et religieuse, fondée en 1845 par L.-J.-B. de Tourreil. Adj. : *religion fusionienne.*

fusionnement [*zi-o-ne-man*] n. m. Action de fusionner. (Peu us.)

fusionner [*zi-o-né*] v. a. Réunir en une seule association, en un seul parti. V. n. S'unir par la fusion : *deux partis qui fusionnent.*

fusionnisme [*zi-o-nis-me*] n. m. Système politique qui consiste à rapprocher plusieurs partis d'opinions différentes pour une action commune.

fusionniste [*zi-o-nis-te*] adj. Qui tient à un système de fusion politique ou industrielle. N. Partisan de cette fusion.

fusot [*zo*] n. m. Espèce de bois jaune très tendre.

Fust (Jean), orfèvre allemand, né et m. à Mayence (1410-1465). Il s'associa, probablement comme bailleur de fonds, avec Gutenberg, et plus tard avec Schœffer. C'est de ses presses que sortit la célèbre *Bible de Mayence* (1457).

Evzone vêtu de la fustanelle.

fustanelle [*fus-ta-nè-le*] n. f. (du turc *fystan*, n. d'un vêtement de femme). Sorte de jupon court, à plis, évasé, s'arrêtant aux genoux, qui fait partie du costume national grec.

fuste [*fus-te*] n. f. (ital. *fusta*). *Mar.* Bâtiment long et à bas bord, qui marchait à la voile ou à la rame.

Fustel de Coulanges (Numa-Denis), historien français, né à Paris, m. à Massy (1830-1889); auteur de la *Cité antique* et d'une très remarquable *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, œuvre grave, majestueuse, qui honore la science française. V. CITÉ, FRANCE.

Fustel de Coulanges.

fuster [*fus-té*] v. n. *Oiscll.* Eviter le piège ou s'en échapper, en parlant d'un oiseau.

fustereau [*fus-te-rô*] n. m. Petit bateau qui sert à transporter d'une rive à l'autre.

fusterie [*fus-te-ri*] n. f. Profession de fustier. (*Dialect.*).

fustet [*fus-té*] n. m. (m. provenç.) Nom vulgaire du sumac des teinturiers.

— ENCYCL. Le fustet est un arbrisseau qui atteint jusqu'à 3 mètres de hauteur. Il possède de nombreuses fleurs stériles, dont les pédicelles, en s'allongeant, se recouvrent d'un duvet soyeux et rougeâtre (d'où le nom d'*arbre à perruques*). Le fustet habite les Antilles, la Suisse, l'Italie et le sud-est de la France. On le cultive parfois dans les parcs sous le nom de *coquecigrue*. Son bois est employé pour teindre en jaune orangé les laines et les cuirs : l'écorce est un succédané de la quinine.

Fustet : a, fleur ; b, fruit.

fustibale [*fus-ti*] ou **fustiballe** [*ba-le*] n. f. (b. lat. *fustibalus*). *Archéol.* Fronde emmanchée au bout d'un bâton et que l'on maniait à deux mains. (On se servait de la fustibale au moyen âge, et jusqu'au XVIe siècle, pour lancer des grenades et des projectiles, qu'on pouvait envoyer à trois cents mètres.)

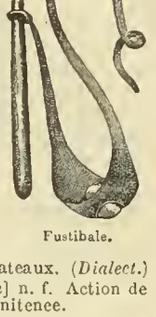

Fustibale.

fustier [*fus-ti-é*] n. m. Charpentier qui construit des bateaux. (*Dialect.*)

fustigation [*fus-ti-gha-si-on*] n. f. Action de fustiger. *Fig.* Châtiment, peine, pénitence.

— ENCYCL. La fustigation fut en usage dans toutes les armées de l'antiquité, mais particulièrement chez les soldats romains, auxquels elle était infligée pour les fautes graves : désertion, vol, etc. Ce supplice entraînait en général la mort du coupable. La fustigation fut longtemps employée dans les armées françaises et ne disparut réellement qu'en 1789. Elle existe encore chez certains peuples orientaux, où elle fait partie de l'arsenal pénal.

fustiger [*fus-ti-jé*] v. a. (lat. *fustigare ;* de *fustis*, bâton. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il fustigea, nous fustigeons.*) Battre à coups de verge, de bâton, de fouet, etc. *Fig.* Châtier, reprendre vivement : *Molière a fustigé l'hypocrisie.* **Se fustiger** v. pr. Se donner à soi-même des coups de fouet, de verge, de lanière. Se donner l'un à l'autre des coups de fouet, de verge, de lanière.

fustigeur, euse [*fus-ti-jeur, eu-ze*] n. Personne qui fustige.

fustine n. f. Principe colorant du fustet, qui se présente en petits cristaux jaunâtres, solubles dans l'alcool et l'éther.

fustoc ou **fustok** [*fus-tok*] n. m. Syn. de FUSTET.

fusule [*zu-le*] n. f. Petit appendice formé de deux articles, terminant la filière des araignées et donnant passage à la soie.

fusuline n. f. *Paléont.* Genre de foraminifères, comprenant des coquilles calcaires, poreuses, en fuseau, dont on connaît une dizaine d'espèces, fossiles dans le calcaire carbonifère et le dyas de l'hémisphère boréal.

fût [*fû*] n. m. (du lat. *fustis*, bois). Bois sur lequel est monté le canon d'une arme à feu. Tonneau pour mettre le vin, l'eau-de-vie, etc. *Archit.* Partie de la colonne comprise entre la base et le chapiteau : *le fût est généralement renflé.* Carcasse d'une malle, d'un coffre. Bois qui forme le corps d'une charrue, d'un rabot. Bois de la raquette. Monture de la girouette d'un navire. Baguette de l'archet d'un violon. Buffet d'orgue. Carcasse d'une malle. Planchette sur laquelle s'attachent les cardes. Caisse cylindrique d'un tambour. Outil de fer du marbrier, sur lequel il monte des mèches de diverses grosseurs.

Fût.

— ENCYCL. *Archit.* Le fût est la tige d'une colonne comprise entre sa base et son chapiteau. Le fût n'est point cylindrique ; il diminue vers le haut d'un sixième environ et même peut être renflé, de sorte que le plus grand diamètre de la colonne se trouve au tiers de la hauteur à partir d'en bas. Le fût est circulaire, quadrangulaire ou octogonal ; il est lisse, à pans coupés, ou à cannelures. Le demi-diamètre du fût étant pris pour unité ou module, voici, en modules, les hauteurs respectives des fûts, suivant l'ordre auquel ils appartiennent : dorique grec, 23 mètres, 03 ; dorique romain, 15 mètres, 05 ; toscan, 16 mètres ; ionique, 18 mètres ; corinthien, 19 mètres ; composite, 20 mètres. V. COLONNE.

— *Econ. rur.* Les fûts ont une capacité variable avec les régions qui les emploient. Les plus couramment utilisés sont : pour les vins, le tonneau (900 litres dans le Bordelais), la barrique bordelaise (225 litres) ; la queue (456 litres) et la pièce, de Bourgogne (228 litres) ; la charge, du Roussillon (118 litres), le muid, de la même région (700 litres). Pour mesurer la capacité d'un fût on procède de diverses manières. (V. TONNEAU.)

futaie [*té*] n. f. (de *fût*). Forêt dont on exploite les arbres quand ils sont arrivés à une grande dimension. *Par ext.* Arbre de grande dimension. *Haute futaie,* celle qui est parvenue à toute sa hauteur (de 120 à 200 ans). *Jeune haute futaie,* bois de 60 à 120 ans. *Demi-futaie,* bois de 40 à 60 ans. *Futaie sur taillis,* bois de 40 ans.

— ENCYCL. *Sylvic.* Dans l'aménagement en futaie, la régénération du massif forestier repose entièrement sur les jeunes plants venus de graine ou *brins de semence.* Aussi, dans ce mode d'exploitation, on favorise autant que possible le réensemencement naturel et la pousse des jeunes sujets : 1° en évitant toute interruption dans le massif ; 2° en opérant des *coupes de régénération* pour desserrer le massif ; 3° en pratiquant, plus tard, des *coupes d'amélioration,* pour favoriser la croissance des sujets plus précieux ou plus vigoureux. L'aménagement en futaie, qui peut conserver indéfiniment un massif forestier, ne fournit en revanche qu'un faible revenu annuel. Ce régime, qui convient particulièrement aux forêts domaniales, est rarement adopté par les communes, et exceptionnellement par les particuliers. Il est le seul possible pour les bois résineux qui ne rejettent pas de souche.

futaille [*ta, ll* mll, *e*] n. f. (rad. *fût*). Tonneau. Collection de fûts, de boucauts, etc. : *embarquer la futaille.*

futailler [*ta, ll* mll., *é*] n. m. Tonnelier. (Vx.)

futaillerie [*ta, ll* mll., *e-ri*] n. f. Bois pour futailles.

futaine [*tè-ne*] n. f. (de *Fostat,* faubourg du Caire). Etoffe pelucheuse, de fil et de coton ou de coton et de soie croisée : *la futaine devint de fabrication courante, en Europe, au moment des croisades.*

futainier [*tè-ni-é*] n. m. Celui qui fabrique ou vend de la futaine.

futé, e adj. (de *fût,* baton). Harassé (Vieux). *Fam.* Fin, rusé, plein de malice et d'intelligence : *un petit garçon alerte et futé.* ANT. **Nigaud, benêt.** *Blas.* Se dit des armes de jet ou d'hast, quand leur fût est d'un émail particulier.

futée [*té*] n. f. (de *fût*). Mastic de colle forte et de sciure de bois, qui sert à boucher les fentes d'une pièce de bois.

fûtier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui assemble les ais des malles, des coffres.

futile adj. (lat. *futilis*). Qui a peu de conséquence, de valeur, d'importance : *des raisons futiles.* Qui attache de l'importance à des choses qui n'en ont pas : *un esprit futile.* ANT. **Sérieux, grave, important.**

futilement [*man*] adv. D'une manière futile.

futilité n. f. Caractère, nature de ce qui est futile : *la futilité d'un esprit, d'une objection.* Chose futile, discours futile : *aimer les futilités ; dire des futilités.*

futur, e adj. (du lat. *futurus*, qui sera). Qui sera dans un temps à venir : *la vie future.* N. Celui, celle qu'on doit épouser bientôt. N. m. Avenir, temps futur. *Philos. Futur contingent,* fait futur qui n'est pas posé dans sa cause, et qui, partant, peut être ou ne pas être, comme sont les événements dépendant de la libre volonté. *Gram.* Temps du verbe qui indique qu'une chose sera ou se fera : *il y a dans les verbes français deux temps pour exprimer le futur : le futur simple et le futur antérieur.* (Le futur simple indique que la chose sera ou se fera dans un temps à venir, comme *j'aimerai.* Le futur antérieur, relatif ou passé, indique que la chose sera ou se fera antérieurement à une autre chose, comme *j'aurai aimé.*) ANT. **Passé.**

futurition [*si-on*] n. f. Qualité d'une chose en tant que future : *celui qui n'a aucune possibilité n'a aucune futurition.*

Fuveau, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 13 kil. d'Aix ; 2.540 h.

Fux ou **Fuchs** (Jean-Joseph), compositeur allemand, né à Hirtenfeld, m. à Vienne (1660-1741) ; auteur d'opéras, de messes et du *Gradus ad Parnassum,* ouvrage didactique de premier ordre.

Fuxien, enne [*ksi-in, è-ne*], habitant ou originaire de Foix : *les Fuxiens.* Adjectiv. : *population fuxienne.*

fuyant [*fui-ian*], **e** adj. Qui fuit, qui s'enfuit, qui s'éloigne rapidement : *ombre fuyante.* Qui disparaît, qui cesse d'être : *l'heure fuyante.* Qui se perd, qui s'enfonce, qui paraît s'éloigner par l'effet de la perspective : *horizon fuyant.* Qui s'incline rapidement : *jour fuyant.* Qui est tourné d'une façon tout à fait oblique, de manière à se dérober presque entièrement au regard : *un front fuyant ; un profil fuyant.* N. m. Ligne fuyante, perspective : *le fuyant des cimes.*

fuyard [*fui-iar*], **e** adj. et n. Qui s'enfuit, qui se sauve, qui a l'habitude de fuir : *troupe fuyarde.* N. m. Plus particulièrem., soldat qui prend la fuite pendant le combat : *rallier les fuyards.*

Fuzelier [*li-é*] (Louis), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1611-1752) ; fournisseur assidu des théâtres de la Foire.

fy n. m. Espèce de lèpre qui attaque les animaux.

fyeux, euse [*fi-eu, eu-ze*] adj. *Art vétér.* Qui est attaqué du fy : *cheval fyeux.*

Fyt ou **Feydt** [*fè-it'*] (Jean), peintre d'animaux flamand, né et m. à Anvers (1611-1661), doué d'un sens exact du modelé.

G [*jé* ou *gheu*] n. m. Septième lettre de l'alphabet et cinquième des consonnes : *un* G *majuscule, un g minuscule.* — Le *g* est doux devant *e, i,* et se prononce comme un *j* : *genre, gilet.* Il est dur devant *a, o, u* et se prononce comme *gh* : *gare, golfe, guide.* Le groupe *gn* représente ordinairement la consonne *n* mouillée : *agneau. Abrév.* G. signifie Grâce ou Grandeur : *S. G., Sa Grâce; V. G., Votre Grandeur. Fr.-maçonn.* G., probablement initiale du mot anglais *God* (Dieu), est la lettre sacrée que les maçons inscrivent au milieu de l'*étoile flamboyante* à cinq branches. *Numism.* G., sur les monnaies françaises, était la marque des monnaies frappées à Poitiers. Il indique *Genève* sur les monnaies suisses et *Stettin* sur les monnaies prussiennes.

Ga, symbole chimique du *gallium.*

Gaarden, bourg d'Allemagne (Slesvig-Holstein), faubourg de Kiel : 11.000 h.

gab n. m. (du scand. *gabb,* moquerie). Plaisanterie, jeu d'esprit. (Vx.)

Gabaa, v. de la Palestine ancienne (tribu de Benjamin), patrie de Saül. Le crime que commirent ses habitants envers la femme d'un jeune lévite de la montagne d'Ephraïm motiva la destruction presque complète, par les autres tribus, de la tribu de Benjamin. David défit les Philistins près de la ville.

Gabaon, v. de Palestine (tribu de Benjamin); auj. *El-Djib.* Victoire de Josué sur les Chananéens. (Hab. *Gabaonites.*)

gabare n. f. (ital. *gabarra*). Grande embarcation à voiles et à rames, transportant les marchandises sur les cours d'eau, ou servant à charger et à décharger les navires. *Pêch.* Sorte de grande senne.

— Encycl. *Navig. fluv.* Les gabares étaient des bâtiments de charge, servant soit dans la marine de l'Etat, soit dans la marine de commerce, qui leur a encore donné ce nom de nos jours. Dans la marine de guerre, les gabares étaient des bateaux de 300 à 600 tonnes, mâtés en trois-mâts et armés de dix-huit à vingt canons.

gabarer v. n. Syn. peu us. de godiller.

gabaret [*rè*] n. m. Senne plus petite que la gabare.

Gabaret [*rè*] (Jean de), marin français, né dans l'île de Ré, m. à Rochefort (1620-1697); un des meilleurs lieutenants de Tourville. Il se distingua à la Hogue et fut gouverneur de la Martinique.

gabari n. m. V. gabarit.

gabariage n. m. Action de faire un gabarit, ou de comparer un objet au gabarit.

gabarier [*ri-é*] n. m. Patron, conducteur ou déchargeur de gabares.

gabarier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Tailler sur la forme d'un gabarit. Vérifier si les dimensions d'un objet sont conformes au gabarit.

gabarieur n. et adj. m. Ouvrier qui trace, taille et construit les gabarits.

gabarit [*ri*] ou **gabari** n. m. (provenç. *gabarrit*). Modèle en vraie grandeur, sur lequel on façonne certaines parties dans la construction des navires ou des pièces d'artillerie. Nom générique de divers appareils pour mesurer. *Ch. de f.* Arceau en bois ou en fer sous lequel on fait passer les wagons chargés, pour vérifier si leurs dimensions ne dépassent pas la règle admise.

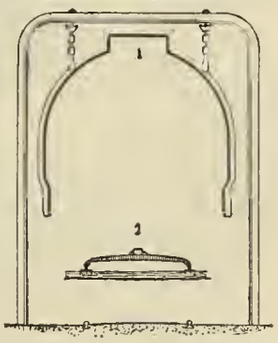
Gabarits : 1. De wagon ; 2. De voie.

gabarot [*ro*] n. m. ou **gabarotte** [*ro-te*] n. f. *Mar.* Petite gabare non pontée, en usage sur la Loire.

Gabarret [*rè*], ch.-l. de c. des Landes, arr. et à 42 kil. de Mont-de-Marsan, sur la Gélise; 1.320 h. Eau-de-vie. — Le cant. a 15 comm. et 8.000 h.

gabatine n. f. Sorte de tour de cartes. Tromperie, fourberie. (Vx.)

gabbro n. m. Roche basique granitoïde.

gabegie [*jî*] n. f. Fourberie, affaire peu claire.

gabelage n. m. Temps pendant lequel le sel devait demeurer dans les greniers avant d'être vendu. Paille que les commis des greniers mettaient dans le sel pour reconnaître s'il était sel de grenier ou de faux saunage.

gabelant [*lan*] n. m. Celui qui était tenu d'acheter du sel à la gabelle.

gabeler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je gabelle.*) Faire sécher le sel dans les greniers de la gabelle.

gabeleur n. m. Employé de la gabelle.

gabelier [*li-é*] n. m. Officier de la gabelle.

gabelle [*bè-le*] n. f. (prov. *gabela*). Impôt sur le sel. Administration chargée de percevoir cet impôt. Impôt analogue sur d'autres denrées. Grenier public où l'on déposait le sel.

— Encycl. *Hist.* Le mot *gabelle,* primitivement appliqué à diverses sortes d'impôts (gabelles de vins, de draps, etc.), désigne plus spécialement l'impôt sur le sel. Il existait dès Louis IX et devint permanent sous Philippe le Bel. En 1340, Philippe VI fit de la vente du sel un monopole au profit du Trésor. Des greniers à sel furent créés dont l'administration fut confiée à des gabeliers. Un certain nombre de provinces, à des titres divers, étaient d'ailleurs entièrement exemptées de la gabelle. Les nombreuses vexations auxquelles donnait lieu la levée de la gabelle, les fraudes innombrables que commettaient les faux sauniers occasionnèrent à maintes reprises des troubles graves, notamment en Guyenne, en 1542. Cet impôt, impopulaire et décrié, ne fut pourtant supprimé qu'en 1790.

gabelou n. m. *Par dénigr.* Autref., employé de la gabelle. Auj., douanier, commis de l'octroi ou des contributions indirectes.

gaber [*bé*] v. a. (de *gab*). Plaisanter, se moquer. (Vx.)

gaberie [*ri*] n. f. Plaisanterie.

Gabès [*bèss*], v. de Tunisie, port sur le *golfe de Gabès;* 12.000 h. Oasis très bien cultivée : alfa, dattes, laines, sont les principales matières exportées.

gabet [*bè*] n. m. Girouette placée au sommet d'un mât. Pinnule d'un instrument qui sert à prendre les hauteurs. Gros ver que l'on rencontre dans la peau du cerf, du daim, du chevreuil.

gabeur n. m. Railleur, moqueur. (Vx.)

gabiage n. m. Ouvrage de gabier.

gabian n. m. Nom vulgaire du *goëland commun.*

Gabian, comm. de l'Hérault, arr. et à 23 kil. de Béziers; 1.070 h. Ch. de f. Midi. Eau-de-vie ; source ferrugineuse.

gabie [*bî*] n. f. (ital. *gabbia*). *Mar.* Demi-hune en caillebotis, placée au sommet des mâts à antennes.

gabien [*bi-in*] n. m. Outil de cordier, employé pour le commettage.

gabier [*bi-é*] n. m. (de *gabie*). Matelot de la spécialité de la manœuvre, attaché au service des hunes.

Diane de Gabies.

— Encycl. Les gabiers sont les matelots chargés à bord de tout ce qui concerne la mâture, le gréement, les embarcations, les ancres. Ils forment ce qu'on appelle la « spécialité de la manœuvre », qui a des quartiers-maîtres de manœuvre, des seconds maîtres de manœuvre et des premiers maîtres, appelés *maîtres d'équipage.* Malgré la suppression des mâtures, le gabier est resté l'homme du bord par excellence.

Gabies [*bî*], v. du pays des Volsques, prise par Tarquin le Superbe. (Hab. *Gabiens.*) On y a trouvé une belle statue antique de Diane, connue sous le nom de *Diane de Gabies.*

gabieu n. m. Outil de cordier, dit aussi *toupin.*

Gabinius [*uss*], tribun du peuple à Rome. Il contribua à l'exil de Cicéron (100-48 av. J.-C.).

gabion n. m. (ital. *gabbione*). Panier cylindrique

Gabion.

sans fond, employé dans l'artillerie et le génie pour établir rapidement des parapets de terre. Grand pa-

nier à deux anses pour transporter du fumier, des terres. Tonneau près d'une mare, hutte au bord d'une pièce d'eau, dans lesquels se cache le chasseur de canards ou autre gibier aquatique.

— Encycl. *Art milit.* On distingue le gabion du génie (0m,60 de diamètre extérieur, 0m,80 de hauteur de clayonnage) et le gabion de l'artillerie (0m,56 et 1 mètre). Ils sont surtout destinés aux revêtements des parapets, des épaulements et, posés debout, permettent aux hommes qui entreprennent de creuser une tranchée d'être protégés contre les premiers coups de l'ennemi.

Gabion.

gabionnade [*o-na-de*] n. f. Retranchement, abri fait de gabions.

gabionnage [*o-na-je*] n. m. Action de faire ou poser des gabions.

gabionner [*o-né*] v. a. Couvrir par des gabions : *gabionner une batterie.*

gabionneur [*o-neur*] n. m. Celui qui fait, pose ou utilise des gabions.

Gabiot (Jean-Louis), auteur dramatique français, né à Salins, m. à Paris (1759-1811); célèbre surtout par sa jalousie, ses plagiats et ses intrigues.

gable ou **gâble** n. m. (bas lat. *gabulum*). Fronton triangulaire, servant à masquer la pente de combles et à terminer les ogives des portails. Triangle formé par les deux arbalétriers d'une lucarne.

Gable en charpente.

Gable.

— Encycl. Les gables de l'école romane servent à masquer les combles et n'offrent qu'une surface plane terminée par une croix. Les gables gothiques sont couronnés de bouquets ou de fleurons et décorés de crochets sur leurs côtés.

Gablentz ou **Gablenz** (Louis-Charles-Guillaume, baron de), général autrichien, né à Iéna, m. à Zurich (1814-1874). Il se distingua à Custozza, à Solférino, pendant la guerre contre la Russie en 1866, et se suicida à la suite de spéculations malheureuses.

gablet [*blè*] n. m. Petit gable qui décore les niches et les dais.

Gabon (le), fleuve de l'Afrique tropicale, qui se jette dans l'Atlantique par un magnifique estuaire, dans lequel se trouve Libreville.

Gabon, colonie française de l'Afrique équatoriale, sur l'estuaire homonyme et sur le grand fleuve Ogôoué ; elle fait partie du groupe *Congo français et dépendances*, mais a son autonomie. (Hab. *Gabonais.*) Ch.-l. *Libreville.* V. la carte Afrique.

gabord ou **galbord** [*bor*] n. m. Bordage inférieur de la carène d'un navire.

Gaboriau [*ri-ô*] (Emile), romancier populaire français, né à Saujon, m. à Paris (1835-1873); auteur de romans judiciaires et policiers : *Monsieur Lecoq, le Crime d'Orcival, le Dossier n° 113*, etc.

gabot [*bo*] n. m. Petit poisson employé comme amorce. Syn. oabut.

Gabriel, archange qui annonça à la Vierge qu'elle serait mère du Sauveur (*Nouveau Testament*). Suivant la tradition musulmane, il dicta le Coran à Mahomet.

Gabriel, célèbre famille d'architectes français. Le plus connu, Jacques IV Ange, né et m. à Paris (vers 1700-1782), restaura la colonnade du Louvre, édifia l'Ecole militaire, les deux corps de bâtiments qui bordent la place de la Concorde, et qui sont le spécimen le plus remarquable du style Louis XVI, ainsi que le Petit Trianon, à Versailles.

Gabriel.

gabriélite n. m. Membre d'une secte d'anabaptistes, fondée en Poméranie en 1530 par Gabriel Scherling.

Gabrielle, comédie en cinq actes, par E. Augier (1849). Un mari, à force de générosité, ramène au devoir sa femme près de faiblir et l'amant qui l'avait détournée du droit chemin. Bonne comédie, qui présente une grave leçon à l'aide d'un sujet très simple.

Gabrova, v. de Bulgarie, sur la Iantra, affl. du Danube; 9.000 h. Fabrication de draps.

gaburon n. m. *Mar.* Enveloppe de planches dont on entoure la partie inférieure d'un bas-mât.

gaburonner [*ro-né*] v. a. Fortifier à l'aide de gaburons.

Gacé, ch.-l. de c. de l'Orne, arr. et à 27 kil. d'Argentan, sur la Touques; 1.650 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 14 comm., et 5.370 h.

Gace Brulé, chevalier et trouvère français du moyen âge, mort après 1212; auteur de chansons imitées des Provençaux, et qui, malgré leurs défauts, font de lui un des meilleurs poètes lyriques.

gâchage n. m. Action de gâcher du plâtre, etc. Action de faire sans soin, de gaspiller.

Gachard [*char*] (Prosper-Louis), historien belge, né à Paris, m. à Bruxelles (1800-1885); auteur de remarquables publications sur Philippe II et son temps.

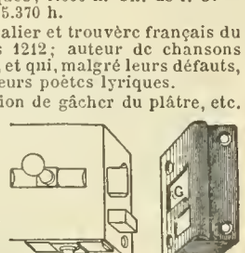
Gâche.

gâche n. f. Pièce fixée au chambranle d'une porte, et dans laquelle entre le pêne d'une serrure.

gâche n. f. Outil de maçon servant au gâchage. Spatule de cuisinier, de pâtissier.

gâcher [*ché*] v. a. Délayer du plâtre, du mortier. *Fig.* Faire grossièrement, négligemment quelque chose. *Gâcher le métier,* travailler à bon marché.

gâchet [*chè*] n. m. Hirondelle de mer à tête noire.

gâchette [*chè-te*] n. f. (de *gâche*). Dans un fusil, un pistolet, pièce du mécanisme de détente terminée par une languette de fer sur laquelle on agit pour faire partir le coup. (V. fusil.) Petite pièce d'une serrure qui se met sous le pêne et l'arrête.

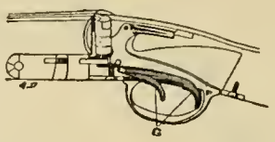
G, gâchette.

— Encycl. *Armur.* La gâchette maintient le chien à l'*armé*, grâce à une sorte de tête ou *bec de gâchette*, qui entre dans un cran correspondant du chien. Un ressort, le *ressort de gâchette*, fait que celle-ci conserve cette position, qu'elle perd quand le tireur presse la *détente*. La gâchette, en s'abaissant, rend libre le chien, qui est poussé en avant par un ressort.

gâcheur n. et adj. m. Qui gâche le plâtre. Qui gaspille faute de soin.

gâcheux, euse [*cheû, eu-ze*] adj. Bourbeux, détrempé : *chemin gâcheux.*

gâchis [*chi*] n. m. Mortier de plâtre, de sable, etc. Ordure, saleté causée par quelque liquide. Chose, situation confuse, embrouillée : *le gâchis politique.*

Gachnang, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie); 1.370 h. Viticulture ; apiculture.

gâchoir n. m. Cuve où l'on mélange la matière première des pâtes à poterie.

Gacilly (La), ch.-l. de c. du Morbihan, arr. et à 60 kil. de Vannes, sur l'Aff; 1.660 h. — Le cant. a 9 comm., et 12.960 h.

Gacon (François), poète satirique français, né à Lyon, m. près de Royaumont (Oise) [1667-1725]. Auteur du *Poète sans fard.* Il gâta les réelles qualités de son esprit par le cynisme de ses expressions et la crudité de son style.

Gad, nom d'une des douze tribus des Hébreux, dans le pays de Galaad. *Jabbès* était sa ville principale.

Gadara ou **Gazer,** v. de la Palestine ancienne, tribu de Manassé. Elle fut détruite par Vespasien.

Gaddi (Gaddo), peintre et mosaïste italien, né à Florence (1260-1332), élève des byzantins et ami de Cimabué. — Son fils Tandeo, né à Florence (vers 1300-1366), élève de Giotto, fut peintre de fresques et architecte; talent expressif, mais exagéré. — Le fils de celui-ci, Agnolo, né à Florence (1333-1396), peignit des tableaux à l'huile dans le genre de Giotto.

gade ou **gadus** [*duss*] n. m. Genre de *gadidés*, comprenant des poissons caractérisés par un barillon à la mâchoire inférieure, comme la *morue*, l'*aiglefin*, etc.

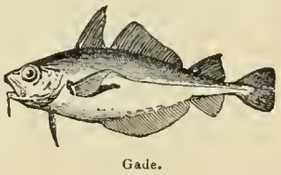
Gade.

— Encycl. On connaît de nombreuses espèces de gades, dont quatre habitent les mers européennes. Les plus connus sont : le *capelan* et le *gade tacanot*, dit aussi *gade* et *morue borgne.* D'une façon générale, on désigne sous ce nom les merlans, les morues et les gades proprement dits.

Gade (Niels Wilhelm), compositeur danois, né et mort à Copenhague (1817-1890).

gadelier [*de-li-é*] ou **gadellier** [*dè-li-é*] n. m. *Dialect.* Groseillier à fruits rouges.

gadelle [*dè-le*] n. f. *Dialect.* Groseille rouge.

Gadès [*dèss*], v. de l'ancienne Hispanie, auj. *Cadix.* (Hab. *Gaditains, aines.*)

gadidés [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons, comprenant les *morues, merlans, lottes,* etc. S. un *gadidé.*

Gadifer de La Salle, aventurier et colonisateur français, né près de Thouars, m. vers 1415. Il accompagna Béthencourt aux Canaries, puis Boucicaut devant Gênes.

gadille [*ll* mll., *e*] n. f. Nom vulgaire du *rougegorge.*

gadoïdes n. m. pl. Anc. nom des *gadidés.* S. un *gadoïde.*

gadouard [*ar*] n. m. *Pop.* Vidangeur.

gadoue [*doû*] n. f. Matière fécale servant d'engrais. Engrais constitué par les ordures ménagères. *Pop.* Prostituée de bas étage.

— Encycl. *Econ. rur.* Les ordures ménagères constituent de bons engrais; on les emploie sans les laisser fermenter (gadoues vertes), ou bien seulement après qu'elles ont subi une fermentation plus ou moins prolongée (gadoues noires). Vertes ou noires, les gadoues ont un pouvoir fertilisant à peu près équivalent à celui du fumier de ferme normal ; toutefois, les gadoues noires ont une action plus rapide, en raison de leur état de décomposition.

gaduine n. f. Substance tirée de l'huile de foie de morue.

gaélique adj. Qui a rapport aux Gaëls : *les coutumes gaéliques.* N. m. Se dit d'un des dialectes de la langue celtique.

— Encycl. Le gaélique comprend l'*irlandais*, l'*écossais* (ou *erse*) et le *manrois* ou dialecte de l'île de Man. Il ne faut pas confondre le *gaélique* et le *gallois.* Cette dernière langue appartient au second groupe celtique : le *brittonique* (auquel appartiennent le *bas breton* des départements français de l'Ouest, et l'ancien *cornique* de la Cornouailles anglaise). L'ancien *gaulois*, parlé par nos pères, se rattachait au groupe brittonique.

Gaëls [*gha-èl*], nom des Celtes parlant le dialecte gaélique.

Gærtner [*ghèr-tnèr*] (Joseph), botaniste allemand, né à Calw, m. à Tubingue (1732-1791); auteur de belles recherches sur l'hybridation.

Gaëtan (saint), fondateur de l'ordre des théatins (1480-1547). Fête le 7 août.

Gaétani, famille romaine, qui a fourni un pape, Boniface VIII, et divers princes souverains.

Gaète, port d'Italie, sur la Méditerranée; 17.600 h. (*Gaétans*). C'est là que Pie IX se réfugia en 1848. Nombreux sièges, notamment en 1861.

gaffe [*gha-fe*] n. f. *Mar.* Perche à pointe métallique, munie d'un ou de deux crocs latéraux, servant pour accrocher, accoster, aborder, etc. : *gaffe de sauvetage.* Sorte de crochet utilisé pour tirer hors de l'eau les gros poissons. *Tenir à longueur de gaffe*, ne pas laisser quelqu'un vous aborder, se familiariser. *Se tenir à longueur de gaffe*, à distance. *Avaler sa gaffe*, mourir. *Fig.* et *pop.* Maladresse : *faire une gaffe.*

Gaffes.

gaffe [*gha-fe*] n. m. Vase servant à transporter le sel dans les salines.

gaffeau [*gha-fô*] n. m. Petite gaffe.

gaffel [*gha-fèl*] n. m. Bâtiment de charge hollandais, à peu près semblable à la cague.

gaffer [*gha-fé*] v. a. Accrocher avec une gaffe. V. n. *Pop.* Commettre une gaffe.

gaffeur, euse [*gha-feur, eu-ze*] n. *Fam.* Personne qui commet des gaffes.

gaffier [*ga-fi-é*] n. m. Celui qui manie une gaffe.

Gafsa, v. et oasis prospère de la Tunisie méridionale ; 5.000 h.

gaga n. et adj. *Fam.* Personne tombée en enfance.

gagate n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des siluridés, comprenant des poissons des fleuves de l'Inde.

gage n. m. (germ. *wadjo*). Contrat par lequel un créancier reçoit, pour garantir sa créance, un objet mobilier ; la chose même qui est donnée en garantie : *lorsque le gage est immobilier, il porte le nom d'*antichrèse. Objet que deux personnes en contestation consignent entre les mains d'un tiers, en attendant la terminaison du litige. Ce qu'on dépose à certains jeux de société quand on a commis une faute et qu'on ne peut reprendre qu'en accomplissant une pénitence. *Chevaler.* Gant que l'on jetait à quelqu'un pour le provoquer au combat. *Fig.* Garantie morale d'un fait à venir. *Laisser pour gage*, perdre. Témoignage, assurance : *gage d'amitié.* Pl. Salaire des domestiques. *A gages*, payé, salarié. *Casser aux gages*, priver de son traitement, de son emploi.

— Encycl. *Dr.* La remise d'une chose à un créancier pour sûreté de sa dette s'appelle *nantissement.* Le nantissement d'une chose mobilière est dit *gage*; le nantissement d'une chose immobilière, *antichrèse.* (V. antichrèse.) Le gage peut être donné par un tiers pour le débiteur.

Le contrat de gage fait naître sur l'objet, au profit du créancier *gagiste*, un droit réel : celui de se faire payer sur le gage par privilège et par préférence aux autres créanciers.

Ce privilège ne s'exerce qu'autant qu'il y a un acte public ou sous seing privé, dûment enregistré. La rédaction de l'acte par écrit et son enregistrement ne sont néanmoins prescrits que si la dette ou le gage excède la valeur de 150 francs. Le gage ayant pour objet des titres au porteur ne peut être valablement constitué au regard des tiers, en matière civile, que par un acte écrit et enregistré. Si le gage est une créance, le privilège ne s'établit que par acte public ou sous seing privé, enregistré, et en outre signifié au débiteur de la créance donnée en gage.

Le créancier qui, à défaut de payement, veut disposer du gage, doit à peine de nullité provoquer un jugement portant que le gage lui demeurera en payement jusqu'à due concurrence.

Le débiteur ne peut, à moins que le détenteur du gage n'en abuse, en réclamer la restitution qu'après avoir entièrement payé.

Ces dispositions en matière commerciale ont été simplifiées. Le gage constitué soit par un commerçant, soit par un individu non commerçant, pour un acte de commerce, se constate à l'égard des tiers comme à l'égard des parties contractantes, c'est-à-dire par acte public ou sous seing privé, bordereau ou arrêté d'agent de change ou courtier, signé par les parties, facture acceptée, correspondance, livre des parties, preuve testimoniale si le tribunal l'admet. Pour les meubles corporels et les titres au porteur, tous les modes de preuve sont admis, même si la valeur du gage ou de la créance excède 150 francs ; pour les titres à ordre (effets de commerce), le gage peut en outre être établi par un endossement régulier indiquant que les valeurs ont été remises en garantie (endossement *pignoratif*).

A défaut de payement à l'échéance, le créancier peut, huit jours après une simple signification au débiteur (ou au tiers bailleur de gage), faire procéder à la vente publique par le ministère des agents de change ou des courtiers.

gagée [*jé*] n. f. Genre de liliacées, comprenant des herbes bulbeuses, dont on connaît une vingtaine d'espèces d'Europe et d'Asie.

gage-mort n. m. *Dr.* V. mort-gage.

gager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il gagea, nous gageons.*) Parier, promettre comme payement en cas d'un pari perdu. Donner des gages à un domestique. *Meubles gagés*, meubles saisis en garantie d'une dette.

gagerie [*rt*] n. f. Saisie. Ne se dit plus que dans la locution *saisie-gagerie*, saisie des effets et des fruits que le propriétaire ou locataire principal peut faire opérer sur le locataire ou sous-locataire pour loyers et fermage échus.) V. saisie.

Gagern (Auguste de), homme d'Etat allemand, né à Bayreuth, m. à Darmstadt (1799-1880). Président du parlement de Francfort en 1849, il fit offrir à Frédéric-Guillaume II de Prusse la couronne impériale.

gageur, euse [*eu-ze*] n. Qui gage ou est dans l'habitude de gager : *un gageur perpétuel.*

gageure [*ju-re*] n. f. Promesse de payer telle chose si l'on perd un pari : *tenir une gageure.* Chose gagée. *C'est une gageure*, cela est si étrange qu'on dirait que cela ne se fait que parce qu'on a gagé qu'on le ferait.

Gageure imprévue (*la*), comédie en un acte, en prose, de Sedaine ; pièce agréable, empruntée à une nouvelle de Scarron : *la Précaution inutile* (1768).

gagiste [*jis-te*] n. Qui reçoit des gages sans être un domestique : *les gagistes d'un théâtre.* Musicien militaire, non enrôlé comme soldat. Adjectiv. : *musicien gagiste.* N. et adj. *Dr.* Qui détient un gage : *créancier gagiste.*

gagnable adj. Que l'on peut gagner : *un pari gagnable.* ANT. **Perdable.**

Gagnac, comm. du Lot, arr. et à 54 kil. de Figeac, sur la Cère ; 1.210 h. Ch. de f. O.

gagnage n. m. Lieu où vont paître les bestiaux. Champs voisins des bois où le gibier va prendre sa nourriture.

gagnant [*gnan*], **e** n. et adj. Qui gagne au jeu, à la loterie : *numéro gagnant.* ANT. **Perdant.**

gagne n. f. Action de gagner. *Acheter à la gagne,* acheter en s'acquittant à mesure qu'on gagnera.

gagne-denier n. m. Celui qui gagne sa vie au jour le jour, sans avoir d'art spécial. Pl. des *gagne-deniers.*

gagne-pain n. m. invar. Outil à l'aide duquel on gagne sa vie : *le rabot est le gagne-pain du menuisier.* Celui qui assure la vie à d'autres : *le père est le gagne-pain de ses enfants.*

gagne-petit n. m. invar. Rémouleur ambulant.

gagner [*gné*] v. a. (anciennement *guadagnier,* de l'anc. allem. *waidanjan*). Faire un gain. *Gagner sa vie,* gagner ce qu'il faut pour subsister. Remporter après lutte : *Scipion gagna la bataille de Zama. Fig.* et *fam. Avoir ville gagnée,* avoir vaincu une difficulté, triomphé. Obtenir par hasard : *gagner un lot.* Mériter : *il l'a bien gagné. Fig.* et *fam. Gagner son avoine,* bien travailler. Corrompre : *gagner des témoins.* Atteindre : *Gagner la frontière. Gagner du terrain,* avancer : au *fig.,* progresser. *Gagner pays* ou *du pays,* s'enfuir. *Fig.* Conquérir : *gagner l'affection.* Attraper : *gagner un rhume. Gagner le ciel,* vivre pieusement. *Gagner du temps,* différer, quand on n'est pas prêt. *Gagner le vent, au vent,* prendre le dessus du vent. V. n. Paître, brouter : *le lapin gagne.* S'améliorer : *le vin gagne en bouteilles.* Croître en estime, etc. : *gagner à être connu.* S'étendre : *le feu gagne de proche en proche. Gagner au pied,* partir rapidement. PROV. : **N'est pas marchand qui toujours gagne,** il faut, dans toutes les positions, s'attendre à des déboires. **Se gagner** v. pr. Être acquis : *l'argent se gagne avec peine.* Être contracté : *la phtisie se gagne aisément.* ANT. **Perdre.**

gagnerie [*ri*] n. f. En Bretagne, métairie.

gagneur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui gagne : *un gagneur d'argent ; Napoléon était un gagneur de batailles.*

Gagny, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 43 kil. de Pontoise, non loin de la Marne ; 4.950 h. Ch. de f. E. Plâtrières, produits réfractaires.

gagui [*ghi*] n. f. *Pop.* Femme d'un grand embonpoint.

Gaguin [*ghin*] (Robert), chroniqueur et diplomate français, né à Calonne (Pas-de-Calais), m. à Préavin, près Hazebrouck (1425-1502).

Gahard, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 23 kil. de Rennes ; 1.580 h.

gai [*ghè*], **e** adj. Qui a de la joie. Enjoué, jovial : *homme gai.* Qui inspire la joie, dispose à la gaieté : *les pièces de Labiche sont très gaies.* Qui en marque : *visage gai.* Qui a une légère pointe de vin. *Avoir le vin gai,* être de belle humeur quand on est ivre. *Gaie science* ou *gai savoir,* poésie des troubadours et des trouvères. *Couleur gaie,* vive et fraîche. *Techn.* Qui joue facilement : *tenon trop gai dans sa mortaise.* Interj. Courage, de l'entrain : *allons, gai!* ANT. **Triste.**

Gaïa ou **Villa Nova de Gaia,** bourg du Portugal (prov. d'Entre-Douro-et-Minho), sur le Douro ; 8.000 h. Forges, constructions de machines. Grand commerce des vins de Porto.

gaïac [*gha-ï-ak*] n. m. Genre de zygophyllacées d'Amérique, à bois très dur et résineux : *la résine de gaïac est utilisée en médecine. Chim. Bleu de gaïac,* matière colorante tirée de la résine de gaïac.

— ENCYCL. L'espèce la plus connue est le *gaïac officinal* des Antilles et de l'Amérique centrale ; c'est un petit arbre à fleurs bleues et à fruits coriaces. On en extrait la *résine de gaïac,* qui donne par distillation le *gaïacol* et le *gaïacène.*

gaïacène n. m. Hydrocarbure obtenu par distillation de la résine de gaïac.

gaïacol n. m. Ether monométhylique de la pyrocatéchine, extrait de la résine de gaïac.

— ENCYCL. Le gaïacol est employé contre la phtisie en injections sous-cutanées ; il abaisse la température, mais il provoque souvent des abcès. On emploie en ingestions de préférence le carbonate de gaïacol.

Gaidoz (Henri), archéologue et mythologue français, né à Paris en 1842, fondateur de la *Revue celtique* et du recueil *Mélusine.*

gaiement ou **gaîment** [*ghè-man*] adv. Avec gaieté : *marcher gaiement à la mort.*

gaieté ou **gaîté** [*ghé*] n. f. Joie, belle humeur. *Par ext.* Caractère de ce qui est gai, enjoué, qui dispose à la joie. Loc. adv. : *De gaieté de cœur,* de propos délibéré et sans sujet. ANT. **Tristesse.**

Gaignières (François-Roger **de**), collectionneur et généalogiste français, né à Entrains-sur-Nohain (Nièvre), m. à Paris (1642-1715). Il fit don à la bibliothèque du roi d'un précieux recueil de parchemins, estampes, costumes.

Gaïkovar, Etat maharate de l'Inde anglaise, sur le golfe de Cambay ; 700.000 h. Ch.-l. *Baroda.*

Gail [*gha, l* mll.] (Jean-Baptiste), savant helléniste français, né et m. à Paris (1755-1829).

Gailhard [*gha, l* mll., *ar*] (Pierre), chanteur français, né à Toulouse en 1848. Il fut directeur de l'Opéra de Paris en 1884, puis de 1893 à 1907.

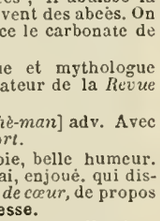

Armes de Gaillac.

Gaillac [*gha, ll* mll., *ak*], ch.-l. d'arr. du Tarn, sur le Tarn, à 21 kil. d'Albi ; ch. de f. Orl. ; 7.540 h. (*Gaillacois*). Vins blancs. Patrie de dom Vaissète. — L'arr. a 8 cant., 76 comm., 52.700 h. ; le cant. a 12 comm., et 14.140 h.

Gaillac-Toulza, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 30 kil. de Muret, sur le Calers, affl. de l'Ariège ; 1.410 h.

Gaillan, comm. de la Gironde, arr. et à 2 kil. de Lesparre ; 1.580 h. Ch. de f. Médoc. Vignoble.

gaillard [*gha, ll* mll., *ar*] n. m. Chacune des

Gaillard d'arrière.

Gaillard d'avant.

parties extrêmes du pont supérieur d'un navire, à l'avant et à l'arrière.

gaillard [*gha, ll* mll., *ar*], **e** adj. Joyeux, hardi : *mine gaillarde.* En bonne santé : *frais et gaillard.* Un peu libre : *une fille bien gaillarde ; des propos gaillards.* Légèrement pris de vin. *Vent gaillard,* un peu frais. Substantiv. Personne vigoureuse, déterminée. Personne malicieuse, gaie, libre. *Une gaillarde,* femme trop libre, légère.

Gaillard, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 15 kil. de Saint-Julien ; 1.290 h.

Gaillard [*gha, ll* mll., *ar*] (Gabriel-Henri), historien français, né à Ostel (Aisne), m. à Saint-Firmin (1726-1806), auteur d'ouvrages narratifs, dépourvus de critique.

Gaillard (Claude-Ferdinand), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1834-1887) ; auteur d'un *saint Sébastien* et de remarquables gravures d'après Raphaël.

gaillarde [*gha, ll* mll.] n. f. Caractère d'imprimerie d'environ huit points. Ancienne danse. Air sur lequel on la dansait.

gaillardement [*gha, ll* mll., *ar-de-man*] adv. D'une manière gaillarde.

gaillardet [*gha, ll* mll., *ar-dè*] n. m. *Mar. anc.* Flamme ou girouette triangulaire.

Gaillardet (Frédéric), auteur dramatique et journaliste français, né à Auxerre, m. à Plessis-Bouchard (1808-1882) ; auteur, avec Dumas père, de la *Tour de Nesle.*

gaillardie [*gha, ll* mll., *ar-dî*] n. f. Genre de composées asiatiques, cultivées dans les jardins.

— ENCYCL. Les gaillardies sont des herbes à feuilles alternes, à grands capitules jaunes ou pourpres. Elles sont originaires de l'Amérique et sont cultivées dans les jardins.

Gaillardin (Claude-Joseph-Casimir), historien français, né à Doullens, m. à Paris (1810-1880) ; auteur d'une estimable *Histoire de Louis XIV.*

gaillardise [*gha, ll* mll., *i-ze*] n. f. Caractère de ce qui est gaillard. Parole, geste un peu libre : *dire des gaillardises.*

Gaillefontaine, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 16. kil. de Neufchâtel, sur la Béthune ; 1.500 h. Ch. de f. N.

gaillet [*gha, ll* mll., *è*] n. m. (lat. *galium*). Genre de rubiacées, des régions tempérées.

— ENCYCL. Les gaillets ou *caille-lait* sont des herbes annuelles ou vivaces, à fleurs de couleur blanche, jaune ou verdâtre. On en connaît cent cinquante espèces, des régions tempérées ; les plus répandues sont : la *croisette,* le *gaillet jaune,* la *mollugine* et le *gratteron.* On leur attribue la propriété, très contestable, de faire cailler le lait.

gailleterie [*gha-ï, ll* mll., *e-te-rî*] n. f. Charbon tout en gros morceaux, après le triage.

gailleteux, euse [*gha, ll* mll., *e-teû, eu-ze*] adj. Qui contient des gaillettes. N. m. : *le gailleteux.*

gailletin [*gha, ll* mll.] n. m. Charbon de terre en petits morceaux. Syn. TÊTE DE MOINEAU.

gaillette [*gha, ll* mll., *è-te*] n. f. Houille en morceaux après le triage.

Gaillon [*gha, ll* mll., *on*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 14 kil. de Louviers, sur la Seine ; 2.480 h.

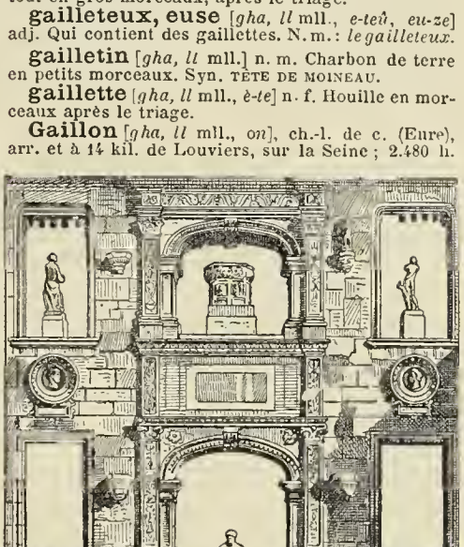

Portique de Gaillon.

Ch. de f. O. Colonie agricole. Meubles, briqueteries. Autrefois, magnifique château Renaissance du cardinal d'Amboise, dont il ne reste que des fragments : une fontaine (Louvre), un portique qui décore la cour de l'Ecole des beaux-arts, à Paris. — Le cant. a 24 comm., et 10.180 h.

gaîment adv. V. GAIEMENT.

gain [*ghin*] n. m. (de *gagner*). Avantage, succès : *le gain d'une bataille.* Profit, bénéfice : *réaliser des gains énormes.* Avantage remporté sur un adversaire. *Obtenir gain de cause,* l'emporter. *Dr. Gains nuptiaux* ou *de survie,* avantages qu'un contrat de mariage assure à l'époux survivant. ANT. **Perte.**

gain [*ghin*] n. m. Rose nouvelle venue de semis et consacrée par deux greffes successives.

Gaïnas, général d'origine gothique, à la solde de l'Empire, m. en 400. Stilicon le chargea de faire assassiner Rufin (395). Il fut commandant général des troupes, et tué par les Huns après avoir été chassé de Constantinople.

gaine [*ghè-ne*] n. f. (lat. *vagina*). Toute espèce d'étui, et notamment l'étui d'un couteau, d'un poignard, etc. Enveloppe résistante qui protège un organe, mais lui laisse la liberté des mouvements. Base élargie des feuilles enveloppant la tige. *Gaine aponévrotique,* aponévrose qui enveloppe un muscle. *Gaine tendineuse,* membrane qui recouvre les tendons. Organe cylindrique, dans lequel s'insère la base de l'urne des mousses. Suçoir corné des insectes suceurs. Support en forme de pyramide quadrangulaire sur lequel on pose une statuette, un objet d'art.

Gaine.

gainer [*ghè-né*] v. a. Faire une gaine à.

gainerie [*ghè-ne-rî*] n. f. Fabrique de gaines. Art, commerce et ouvrages du gainier.

gainier [*ghè-ni-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique des gaines, fourreaux, écrins, etc.

gainier [*ghè-ni-é*] n. m. Genre de légumineuses, comprenant diverses espèces ornementales.

— ENCYCL. Les gaïniers sont des césalpiniées à fleurs roses, dont on connaît quatre espèces. La plus répandue est l'*arbre de Judée* (*cercis siliquastrum*), cultivé comme ornemental dans les parcs et les jardins.

Gainier : a, fruit.

gainière [*ghé*] n. f. Variété d'abeilles.

Gainsborough, v. d'Angleterre (Lincoln), sur le Trent ; 13.000 h. Brasseries.

gainsborough [*ghèns-bo-ro*] n. m. Chapeau féminin en feutre, à larges bords, comme celui de la duchesse de Devonshire dans le portrait de Gainsborough.

Gainsborough (Thomas), peintre anglais, né à Sudbury (Suffolk), m. à Londres (1727-1788) ; auteur de portraits d'une grâce incomparable. Principales œuvres : *Familles de pêcheurs, la Porte de la chaumière,* etc.

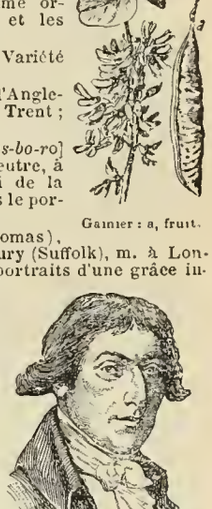

Gainsborough.

gainule [*ghé*] n. f. *Bot.* Petite gaine.

gaïol ou **gayol** [*gha-ï-ol*] n. m. Composé obtenu par la distillation sèche de la résine de gaïac.

Gais, comm. de Suisse (cant. d'Appenzell), sur le Rothbach ; 2.860 h. Mousselines.

Gaiserwald, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 2.500 h.

gaîté n. f. V. GAIETÉ.

Gaîté (*théâtre de la*), un des plus anciens de Paris, fondé en 1759 au boulevard du Temple et transporté en 1852 au square des Arts-et-Métiers.

Gaïus [*gha-ï-uss*], jurisconsulte romain, auteur d'*Institutes* qui ont servi de base aux *Institutes* de Justinien (ne s.).

gaize [*ghè-ze*] n. f. Dans l'Ardenne, argile siliceuse, tendre et légère. *Min.* Couche extrêmement dure que les mineurs rencontrent dans les forages.

Gaj (Ljudewit), poète et publiciste croate, né à Krapina, m. à Agram (1809-1872). Il prit une part active aux mouvements nationalistes des Slaves du Nord et du Sud.

gal n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes propres aux mers chaudes. (Les gals sont des poissons comprimés latéralement, avec des nageoires prolongées en longs filaments.)

gala n. m. (mot ital.). Grande fête, accompagnée de quelque chose d'officiel : *soirée de gala.* Repas d'apparat.

Galaad, pays montagneux de la Palestine ancienne, entre le Jourdain et le désert Arabique.

galacanthe n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, qui habitent les grands fonds de l'Océan.

galactagogue adj. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *agôgos,* qui amène). Qui provoque ou accroît la sécrétion du lait.

— ENCYCL. Les galactagogues principaux sont : le sirop ou l'infusion de galega, le cumin, les semences d'anis, de fenouil, les graines de cotonnier, etc.

galactangioleucite n. f. (du gr. *gala, aktos,* lait, *aggeion,* vaisseau, et *leukos,* blanc). *Pathol.* Inflammation des vaisseaux lymphatiques du sein et lymphangite du sein.

galactate n. m. *Chim.* Syn. de LACTATE.

galactidensimètre n. m. Syn. de GALACTOMÈTRE.

galactie [*ktî*] n. f. Genre de légumineuses phaséolées, des régions chaudes.

galactique adj. *Chim.* Syn. de LACTIQUE.

galactite n. f. *Chim.* Composé que l'on extrait des graines du lupin jaune. Silicate hydraté naturel d'alumine et de soude.

galactocèle n. m. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *kêlê,* tumeur). Tumeur produite par un épanchement de lait.

— ENCYCL. Le galactocèle ou *kyste laiteux* est une affection assez rare, consistant en une poche renfermant du lait ou des substances dérivant du lait. Le traitement consiste dans l'ablation.

galactodendron [*din*] n. m. Genre d'urticacées, comprenant de grands arbres de l'Amérique tropicale, qui laissent échapper d'incisions faites à leur

écorce un suc laiteux très estimé, qui leur a fait donner les noms de *urbre à lait* ou *arbre à la vache*.

galactologie [*ji*] n. f. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *logos*, traité). Traité sur le lait.

galactologique adj. Qui appartient à la galactologie.

galactomètre n. m. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *metron*, mesure). Instrument pour apprécier la qualité (densité) du lait, nommé aussi *pèse-lait*.

galactométrie [*trî*] n. f. (de *galactomètre*). Procédés employés dans l'analyse du lait. (On dit aussi GALACTOSCOPIE.)

— ENCYCL. Les procédés pour déterminer les produits constitutifs d'un lait sont les uns empiriques et fondés sur l'emploi d'appareils à lecture directe, donnant tout de suite à l'aide de tables la richesse en beurre ; les autres sont des procédés de laboratoire et comportent la plus grande précision.

Pour bien connaître un lait, il faut : mesurer sa densité, évaluer sa crème, doser son eau, peser l'extrait sec, le beurre, le sucre, la caséine et faire l'analyse bactériologique. Une bonne analyse demande au moins 24 heures.

galactométrique adj. Qui se rapporte à la galactométrie.

galactopèèse [*è-ze*] n. f. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *poiein*, faire). Propriété qu'ont les mamelles de fabriquer du lait.

galactopèètique adj. (de *galactopèèse*). Qui a la propriété de produire le lait, d'exciter la production du lait.

galactophage adj. et n. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *phagein*, manger). Qui a l'habitude de se nourrir de lait : *les anciens Scythes étaient très galactophages*.

galactophagie [*ji*] n. f. (de *galactophage*). Habitude de se nourrir de lait.

galactophore adj. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *phoros*, qui porte). Qui conduit le lait, qui l'amène au dehors : *vaisseaux galactophores* ou *chylifères*. *Méd.* Qui active la sécrétion du lait. N. m. Bout de sein artificiel, employé par les nourrices dont le mamelon est ulcéré ou peu développé.

galactophorite n. f. Inflammation des vaisseaux galactophores.

galactopoièse n. f. Syn. de GALACTOPÉÈSE.

galactopoiètique adj. Syn. de GALACTOPÉÈTIQUE.

galactorrhée [*to-ré*] n. f. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *rhein*, couler). Écoulement laiteux, survenant en dehors de la lactation.

— ENCYCL. La galactorrhée se guérit par la compression des seins longtemps prolongée ; elle est souvent très tenace.

galactose n. f. Syn. de LACTOSE.

galacturie n. f. *Pathol.* Syn. de CHYLURIE.

galago n. m. Genre de mammifères carnassiers et nocturnes, de la famille des nycticébidés.

— ENCYCL. Les galagos sont à peu près de la taille d'un petit lapin, et habitent les régions tropicales de l'Afrique.

Galam, contrée du Sénégal. *Beurre de Galam*, matière grasse fournie par les graines d'une sapotacée de l'Afrique tropicale.

galamment [*la-man*] adv. D'une manière galante. Avec grâce : *vers tournés galamment*. De bonne grâce. En homme brave et poli. Habilement et lestement : *se tirer galamment d'affaire*.

Galan, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 23 kil. de Tarbes, entre la Baïse et la Baïsolle ; 960 h. — Le cant. a 10 comm., et 4.140 h.

galandage n. m. (pour *garlandage*). Cloison en briques, posées de champ l'une à côté de l'autre. (On dit aussi GALANDISE n. f.)

galande n. f. Variété d'amande. Variété de pêche à peau jaune.

galane n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant de belles plantes à fleurs en épis, dont on connaît cinq ou six espèces, de l'Amérique du Nord : *la galane barbue à fleurs écarlates, parfois blanches, est très cultivée dans les jardins*.

galanga n. m. *Bot.* Genre de zingibéracées de la Chine, dont les rhizomes possèdent des propriétés stimulantes. *Pharm.* Racine de cette plante.

— ENCYCL. *Pharm.* Le *petit galanga, galanga vrai, galanga de la Chine,* est fourni par l'*alpina officinarum,* cultivé à Hainan. Ce sont des petits rhizomes ramifiés. On en extrait de l'essence et une résine. Ses propriétés sont analogues à celles du gingembre ; il entre dans la préparation du baume de Fioravanti. Il est, dit-on, antiodontalgique.

galant [*lan*], **e** adj. (de l'anc. fr. *galler*, se réjouir). Empressé auprès des dames. De bonne compagnie. Qui cherche à plaire. Élégant, correct dans sa mise et sa conduite. Inspiré par des sentiments tendres : *des propos galants*. Gracieux, de bon goût : *un costume galant. Galant homme,* homme qui joint une conscience délicate à une grande générosité : *agir, se conduire en galant homme. Femme galante,* femme qui vit de la galanterie. N. m. L'homme qui courtise une femme : *écrire à son galant*. Homme hardi ou égrillard. *Vert galant,* homme entreprenant auprès des femmes, malgré un certain âge : *Henri IV mérita d'être surnommé le Vert-Galant*. Nœud de ruban que les femmes portaient en coiffure au XVIIe siècle.

galantement [*man*] adv. D'une façon galante. En galant homme. (Vx.)

galanterie [*rî*] n. f. Politesse dans l'esprit et dans les manières. Empressement auprès des dames. Monde des femmes galantes. Petits soins, cadeaux.

galanthe ou **galanthus** [*tuss*] n. m. *Bot.* Genre d'amaryllidacées, dont une espèce (*galanthus nivalis*) est appelée communément *perce-neige*.

galantin n. m. Galant ridicule.

galantine n. f. (anc. fr. *galatine*). Mets composé de viande hachée de porc, veau, volaille, gibier, que l'on place dans un cochon de lait, un poulet désossé, etc. et que l'on cuit dans sa gelée.

— ENCYCL. *Art culin.* La galantine peut se faire avec des viandes de porc, de veau, de volailles, de perdrix.

Galantine ordinaire de volaille. Cette galantine est confectionnée avec des volailles que l'on désosse. On coupe les plus beaux morceaux en lardons ou en dés ; on ajoute une égale quantité de filets mignons de veau, taillés aussi en lardons ; de la langue écarlate, des truffes et des pistaches. La farce de cette galantine se compose de lard frais, graisse de volaille et de rognon de veau, veau maigre et foies de volailles assaisonnés de sel, farine, poivre blanc, épices fines, auxquels on ajoute des œufs frais et du vin vieux de Madère. La cuisson de la galantine demande environ deux heures.

galantiser [*zé*] v. a. Faire le galant ; courtiser : *galantiser les dames*. (Vx.)

Galaor, héros célèbre des romans espagnols de chevalerie, modèle du paladin courtois, intrépide.

Galapagos [*ghôss*] (ILES), archipel volcanique du grand Océan, à l'O. de la république de l'Equateur, à qui elles appartiennent. Très peu habitées.

galapiat [*pi-a*] n. m. (mot auvergnat). *Pop.* Vaurien.

Galata, faubourg de Constantinople, habité surtout par des négociants européens.

Galate, habitant ou originaire de la Galatie : *les Galates*. Adjectiv. : *population galate*.

Galatée [*té*], nymphe aimée par Polyphème, mais qui lui préféra le berger Acis ; le géant, les ayant surpris, écrasa son rival sous un rocher.

Galatée, héroïne d'une des églogues de Virgile, type gracieux de la coquetterie féminine. (V. FUGIT.)

Galatée, pastorale de Cervantes ; œuvre brillante et purement écrite (1584), imitée par Florian (1783).

Galatée, opéra-comique en deux actes, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de V. Massé (1852). Le sculpteur Pygmalion a fait une statue (Galatée) dont il devient amoureux. A sa prière, Vénus l'anime ; mais, fatigué bientôt de ses caprices, il supplie de nouveau Vénus de lui rendre sa première forme. Partition élégante, pleine de mélodies gracieuses.

galathée [*té*] n. f. Genre de crustacés, comprenant des animaux marins qui atteignent parfois 20 centimètres de long. (Ils cachent leur abdomen dans les coquilles vides.)

Galatie [*sî*], anc. contrée de l'Asie Mineure, occupée par les Gaulois en 278 av. J.-C. et réduite en province romaine en 25 av. J.-C. V. pr. *Ancyre*. (Hab. *Galates*.)

Galatina, v. d'Italie (Apulie) ; 12.000 h. Huile.

Galatz [*lats*], v. de la Roumanie. Port de commerce très actif sur le Danube, au confluent du Sereth ; 64.000 h.

galax [*laks*] n. m. Genre d'éricacées, comprenant des herbes vivaces, à petites fleurs blanches réunies en grappe.

Galaxie [*lak-sî*], nom donné autrefois à la *voie lactée*.

galazyme n. m. (du gr. *gala*, lait, et *zumê*, ferment). Lait fermenté, formant une boisson gazeuse et alcoolisée. (On dit aussi GALACTOZYME.)

Galba, empereur romain, né à Terracine en 3 av. J.-C. Il succéda à Néron, et régna sept mois, de 68 à 69. D'un caractère austère et inflexible, il fut assassiné par les prétoriens, dont il refusait de satisfaire les caprices. « J'enrôle mes soldats, disait-il, mais je ne les achète pas. » Tacite a porté sur lui cet admirable jugement : « Supérieur à la condition privée, tant qu'il y resta, il aurait été jugé par tous digne de l'empire, s'il n'eût été empereur. »

Galba.

galbanifère adj. (de *galbanum*, et du lat. *ferre*). Qui produit du galbanum.

galbanoner [*né*] v. a. Nettoyer des vitres avec de la craie.

galbanum [*nom*] n. m. Sorte de résine, à odeur balsamique, extraite d'une ombellifère.

— ENCYCL. *Pharm.* On récolte le galbanum en coupant ou incisant les tiges et en recueillant le suc qui s'en écoule. On connaît dans le commerce deux sortes de galbanum, le *galbanum mou* ou *du Levant* et le *galbanum dur* ou *de Perse*. Il entre dans la composition du baume de Fioravanti et sert à préparer des emplâtres.

galbe n. m. (ital. *garbo*). *Archit.* L'ensemble des contours d'un dôme, d'une statue, d'un vase, etc. : *vase, chapiteau d'un beau galbe. Par ext.* Contour, profil d'une figure ou d'un corps humain. Profil chantourné d'une pièce de menuiserie.

galbé, e adj. A fût renflé vers le milieu, en parlant d'une colonne. *Feuilles galbées*, feuilles ébauchées, sans ornement.

galber [*bé*] v. a. Donner du galbe à.

galbeux, euse [*beû, eu-ze*] adj. Qui a du galbe. *Fam.* Joli, élégant, éminent, etc.

galbule n. m. *Bot.* Cône globuleux des cyprès.

galbulidés n. m. pl. Famille de passereaux lévirostres, comprenant des oiseaux américains, voisins des guêpiers. S. un *galbulidé*.

gale n. f. Affection de la peau, caractérisée par de petites vésicules et accompagnée d'une vive démangeaison. *Fig.* et *fam.* Personne très médisante, de mauvais caractère : *une méchante gale. N'avoir pas la gale aux dents,* manger beaucoup.

— ENCYCL. *Pathol. méd.* La gale est une maladie contagieuse de la peau, causée par la présence d'un arachnide microscopique, l'*acarus* ou *sarcopte*. Elle débute par un prurit très incommode, puis apparaissent des vésicules dans l'intervalle des doigts et aux poignets, puis sur tout le corps. Elle ne se termine jamais spontanément. Elle peut se propager par les vêtements, mais surtout par les draps de lit ayant servi aux galeux. Le meilleur traitement est la *frotte* : 1° savonnage pendant une demi-heure au savon noir ; 2° bain simple d'une demi-heure ; 3° friction avec la pommade d'Helmerich (axonge 8 ; soufre 2 ; potasse 1). On stérilise les habits du malade. Deux heures suffisent pour la guérison.

— *Art vétér.* Les gales des animaux domestiques sont nombreuses ; on les guérit par la tonte, des savonnages nombreux et des frictions à la pommade d'Helmerich. Chez les poules, la gale des pattes guérit bien avec du pétrole.

galéasse [*lé-a-se*] ou **galéace** n. f. (de l'anc. fr. *galée*, galère). Navire à voiles et à rames, plus fort et plus lourd que la galère, usité jusqu'au XVIIe siècle.

— ENCYCL. *Mar.* La différence principale entre la galère et la galéasse consiste en ce que la première avait sa chambre de nage à ciel ouvert, tandis que la seconde l'avait recouverte et surmontée d'un pont à jour formé de caillebotis, qui servait à la manœuvre des voiles, mais alourdissait le navire. L'artillerie, assez faible et mal disposée, comprenait trente-quatre canons et dix pierriers.

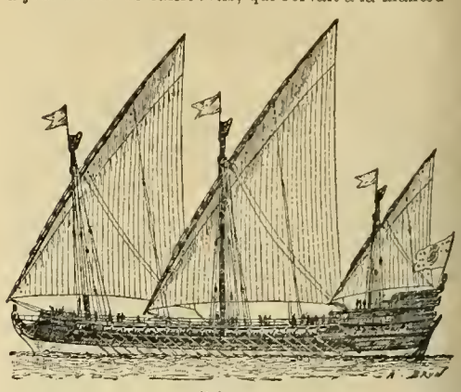

Galéasse.

galée [*lé*] n. f. (gr. *galaia*). *Impr.* Planche à rebords, où le compositeur met ses lignes à mesure qu'il les compose. *Mar. anc.* Galère plus petite que la galéasse.

Galée (typogr.).

galefretier [*ti-é*] n. m. Va-nu-pieds.

galéga n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des plantes fourragères, qui sont employées aussi en teinture.

— ENCYCL. L'espèce la plus connue est la *rue des chèvres,* herbe vivace méditerranéenne ; c'est une plante fourragère, employée en teinture sous le nom de *faux indigo*, et qui passait autrefois pour sudorifique et antisyphilitique.

galéiforme adj. (du lat. *galea*, casque, et de *forme*). *Bot.* Qui a la forme d'un casque : *pétales galéiformes*.

galéjade n. f. Raillerie, plaisanterie avec une intention de mystification (expression provençale).

galène n. f. (gr. *galênê*). Sulfure naturel de plomb : *la galène est le plus commun des minerais de plomb*.

— ENCYCL. La galène est d'un gris bleuâtre et laisse sur le papier un trait analogue à celui que laisse le graphite ; sa densité est 7,5 environ. C'est un minerai assez répandu ; on en trouve de nombreux dépôts en France. La galène renferme souvent du sulfure d'argent ; le plomb argentifère qu'elle fournit, dit *plomb d'œuvre,* est soumis au pattinsonage pour extraire l'argent. La galène pulvérisée ou liquéfiée au feu sert aussi à imperméabiliser les poteries communes, l'enduit jaune qu'elle produit peut d'ailleurs être coloré en vert par des battitures de cuivre, ou en brun par du peroxyde de manganèse.

galénique adj. Qui a rapport à la méthode de Galien : *la doctrine galénique*.

galénisme [*nis-me*] n. m. (de *Galenus*, n. lat. de Galien). Doctrine médicale de Galien.

— ENCYCL. *Méd.* Le galénisme repose sur une hypothèse physiologique bien antérieure à Galien ; on supposait que l'état de santé était dû à la juste coction et à la crase ou mélange bien proportionné des quatre humeurs (sang, bile, pituite et atrabile). L'état de maladie résultait d'une coction imparfaite ou du manque d'équilibre de ces humeurs.

galéniste [*nis-te*] n. m. Partisan des doctrines médicales de Galien.

galénite n. m. Membre d'une secte anabaptiste fondée en 1664 par le Dr Galenus de Haen, et qui adopta la plupart des idées des sociniens.

Galenstock, montagne des Alpes Bernoises, au N. du col de la Furka (3.597 m.).

galéode n. f. Genre d'arachnides, comprenant des araignées souvent venimeuses, assez communes dans les régions chaudes et arides de l'ancien monde.

Galéode.

galéopithèque [*té-ke*] n. m. Genre de mammifères insectivores, intermédiaires entre les lémuriens et les roussettes.

— ENCYCL. Les galéopithèques ont un large repli cutané, qui réunit les membres et la queue. Cette membrane leur permet de décrire en l'air une vaste parabole et de se porter ainsi de branche en branche. Ils sont nocturnes et on n'en connaît qu'une seule espèce, répandue de Madagascar aux îles de la Sonde et jusqu'en Indo-Chine.

galéopse ou **galéopside** n. m. Genre de labiées.

— ENCYCL. Les galéopses (*galeopsis*) sont des herbes à feuilles blanches ou roses, dont on connaît une douzaine d'espèces des régions tempérées de l'ancien continent. Ce sont de mauvaises herbes, dont les plus connues sont : le *galeopsis tetrahit,* le *galeopsis ladanum* ou *ortie rouge,* le *galeopsis velouté* ou *ortie jaune,* etc.

galéote n. m. Genre de reptiles sauriens, comprenant des iguanes de l'Inde et de la Malaisie, dont l'espèce la plus commune est le *galéote changeant* de Ceylan.

galer [*lé*] v. a. Frotter, battre. (Vx.) V. n. Danser, se réjouir. (Vx.)

galère n. f. (ital. *galera*). Ancien navire de guerre ou de commerce, long et de bas bord, allant à la voile et à la rame : *il y eut jusqu'au* XVIIe *siècle un amiral des galères de France*. Loc. fam. : *Vogue la galère !* poussons notre pointe, et arrive que pourra

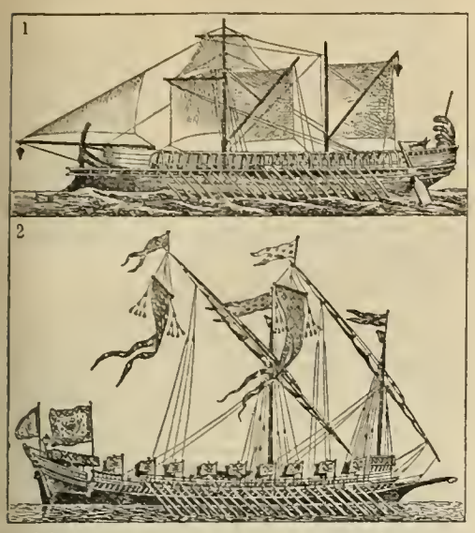

1. Galère athénienne (IVe s. av. J.-C.); 2. Galère réale (XVIIe s.).

Pl. Autref., peine des criminels condamnés à ramer sur les galères de l'Etat. (S'emploie quelquefois aujourd'hui, familièrement, pour désigner les travaux forcés.) *Fig.* Etat, condition où l'on a beaucoup à travailler, à souffrir : *c'est une vraie galère.* Fourneau en briques réfractaires. Tombereau de maçon. Rôtissoire à roulette. Gros rabot à deux poignées. ALLUS. LITTÉR. : **Que diable allait-il faire dans cette galère !** V. FOURBERIES DE SCAPIN.

— ENCYCL. *Mar.* La galère était un bâtiment employé surtout dans la Méditerranée et construit d'après les mêmes principes que la trirème antique. Les galères, de formes fines et élancées, possédaient vingt-six avirons de chaque bord. Le gréement consistait en deux ou trois mâts. Les galères étaient décorées superbement. Leurs équipages changèrent souvent de condition : tantôt ce furent des condamnés, tantôt des hommes levés en faisant la presse, c'est-à-dire enrôlés de force, quand il n'y avait pas assez de condamnés ; mais en France, ce fut la chiourme qui en fournit la presque totalité. Sur les galères des pirates et des Turcs, on soumettait à ce pénible labeur les chrétiens emmenés en captivité. Les galères furent supprimées en France, à la fin du XVIIIe siècle.

Galère, empereur romain, né à Sardique (Dacie), gendre de Dioclétien et d'abord César ; il régna avec le titre d'Auguste de 306 à 311. Il persécuta les chrétiens.

galéricule n. m. (du lat. *galerus*, bonnet). *Antiq. rom.* Tour de tête en cheveux ; perruque de femme.

galerie [*rî*] n. f. (b. lat. *galeria*). Pièce longue et couverte. Corridor. Balcon couvert. Riche collection de tableaux, objets d'art, curiosités, etc. : *vendre sa*

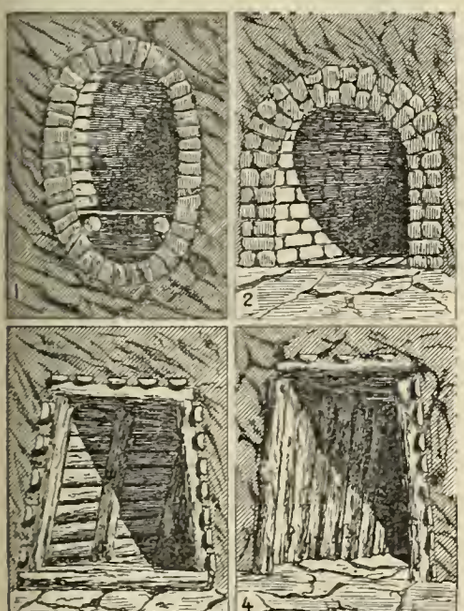

Galeries de mine : 1. Muraillée complètement ; 2. Muraillée sans radier ; 3. Boisée avec semelle ; 4. Boisée sans semelle.

galerie. Lieu où elle est réunie. Balcon d'un théâtre, avec banquettes pour les spectateurs. Balcon en saillie, à l'arrière des anciens navires. Toute réunion de personnes qui en regardent d'autres jouer, etc. : *consulter la galerie sur un coup douteux. Poser,* etc., *pour la galerie,* viser à l'effet pour le public. *Travailler pour la galerie,* exécuter un travail qui ne peut être profitable qu'à autrui. Chemin couvert, pratiqué pour s'approcher d'une place. Route que pratiquent les ouvriers des mines pour découvrir et exploiter les filons. Galerie souterraine où l'on place les tuyaux de distribution d'eau. Ornement formant rebord au sommet d'un meuble. Bande de métal qu'on place devant une cheminée, entre les chenets.

— ENCYCL. *Galerie de mine.* Les galeries de mine se creusent au fond du puits, en différents points de sa hauteur ou sur le flanc des montagnes. Suivant la nature du sol et leur durée prévue, elles sont muraillées en tout ou en partie, boisées avec ou sans semelle. Une galerie horizontale, qui suit la direction générale du gîte, s'appelle *galerie d'allongement, de direction, costeresse, de chassage,* etc. Si la galerie se dirige transversalement au gîte, elle devient : *travers-banc, bossette, traverse, en roche, galerie de recherche,* etc. La galerie inclinée qui suit le gîte prend les noms de *galerie inclinée, descenderie, enlevure, montagne, vallée, montage,* etc. Quand cette galerie est très inclinée, c'est une *fendue* ou *cheminée ;* cette inclinaison augmente-t-elle, c'est un *plan incliné.* On distingue plusieurs catégories de galeries ; celle limitant un étage à la partie inférieure est la *voie de fond* ou de *roulage.* Quand elle embrasse tout ou une partie du gîte, elle devient *galerie de traçage.* Si elle sert à l'écoulement des eaux, on a la *galerie d'écoulement.* Celle qui amène l'air atmosphérique dans tous les coins de la mine est la *galerie d'aérage* ou *retour d'air.* V. MINE.

Galerie des Machines, immense hall, tout en fer, qui, lors de l'Exposition universelle de 1889, à Paris, fut construit au Champ-de-Mars, d'après les plans de Dutert et Contamin. (Hauteur 45 mètres, sur 420 mètres de long et 115 mètres de large.)

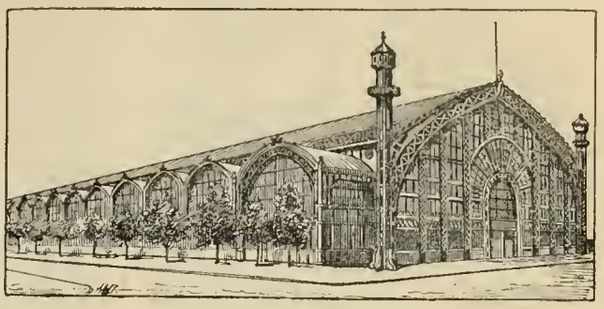

Galerie des Machines.

galérien [*ri-in*] n. m. Autref., criminel condamné aux galères. Auj., condamné aux travaux forcés. *Fig. Vie de galérien,* vie extrêmement dure. *Travailler comme un galérien,* exécuter un travail long et fatigant.

galerne [*lèr-ne*] n. f. (celtique *gwarbarn*). Nom donné, sur les côtes françaises de l'Atlantique, au vent d'ouest-nord-ouest.

galéruque n. f. Nom vulgaire sous lequel on désigne divers insectes coléoptères.

— ENCYCL. Toutes les galéruques sont des insectes mous, de taille petite ou médiocre. On en connaît d'innombrables espèces, répandues surtout près de l'équateur, et qui vivent en groupe sur divers végétaux (saule, osier, etc.).

galet [*lè*] n. m. (du vx fr. *gal,* caillou). Caillou arrondi par le frottement, que l'on trouve sur le bord de la mer et dans le lit des torrents : *plage de galets. Par ext.* Plage couverte de galets. Petite roulette fixée entre deux surfaces parallèles, aux pieds des lits, des tables, etc.. Bouée indiquant la position d'un filet.

— ENCYCL. *Mécan.* Un galet est une petite roue cylindrique ou conique, servant de support ou d'appui à une pièce mécanique, et assurant en même temps la direction de son mouvement, tout en diminuant son frottement. Il existe deux types de galets : le *galet, simple* qui roule dans une rainure, et le *galet à gorge,* placé entre deux montants qui pénètrent dans le creux de ses joues.

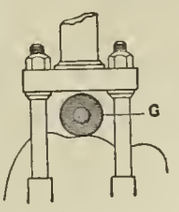

G, galet (mécan.).

Les plaques tournantes de chemin de fer, les ponts tournants, roulent sur des galets simples coniques. Les galets simples cylindriques sont ceux interposés entre un arbre vertical et le collier destiné à en assurer la stabilité. Dans le métier à tisser, le galet est une poulie à gorge prise dans la griffe de la fourchette.

galetage n. m. Dans la fabrication de la poudre, opération qui consistait à former la galette destinée à être réduite en grains.

galetas [*ta*] n. m. (de *Galata* [tour de], édifice de Constantinople). Logement sous les combles. *Par ext.* Logement misérable.

galète n. f. *Hist. nat.* Prolongement de la mâchoire, chez les insectes orthoptères.

galetière n. f. Dans les poudreries, machine qui broie la pâte composée de charbons et de soufre.

galette [*lè-te*] n. f. (de *galet*). Gâteau plat, de pâte feuilletée ou non, fait ordinairement de farine, de beurre et d'œufs. Crêpe de farine de sarrasin. Biscuit distribué aux marins. *Pop.* Personne faible, plate. Pâte de salpêtre et de charbon, qui entre dans la composition de la poudre. Plaque de blanc de champignon de couche, que l'on introduit dans une meule pour obtenir une récolte. Carcasse de chapeau en toile et en carton, destinée à recevoir la peluche. Filoselle que l'on tire des cocons percés. *Arg.* Argent.

— ENCYCL. *Pâtiss. Galette feuilletée.* V. FEUILLETAGE.

galetteux, euse [*lè-teû, eu-ze*] adj. *Arg.* Fortuné.

galettoire [*lè-toi-re*] n. f. Poêle peu profonde où l'on fait frire les galettes de sarrasin.

galeux, euse [*leû, eu-ze*] n. et adj. Qui a la gale. *Fig. Brebis galeuse,* personne corrompue, dont la fréquentation est dangereuse. *Verre galeux,* verre d'une vitrification impure. PROV. : **Il ne faut qu'une brebis galeuse pour infester un troupeau,** une seule personne vicieuse peut corrompre toute la société qu'elle fréquente. ALLUS. LITTÉR. :

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.

V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

galfâtre n. m. Propre à rien.

Galgacus [*kuss*], chef des Calédoniens, vaincu par Agricola (84 apr. J.-C.). Tacite (*Vie d'Agricola*) lui prête un magnifique discours contre les excès de la domination romaine.

galgal n. m. (du gaélique *gal,* caillou). Tumulus de terre et de cailloux, qui renferme une crypte.

Galgala, v. de Judée, tribu de Benjamin, où séjourna longtemps l'arche d'alliance.

Galgenen, comm. de Suisse (cant. de Schwyz) ; 1.410 h. Agriculture, apiculture.

Galgon-et-Queyrac, comm. de la Gironde, arr. et à 10 kil. de Libourne ; 1.210 h. Ch. de f. Et. Tonnellerie ; bons vins.

galhauban [*lô*] n. m. *Mar.* Longue manœuvre dormante, étayant latéralement les mâts de hune et de perroquet.

Galhegos (Manoel), poète portugais, né et m. à Lisbonne (1597-1665) ; auteur de comédies, de poésies épiques et lyriques.

galiacé, e adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au caille-lait ou gaillet. N. f. pl. Division de la famille des rubiacées, comprenant le *caille-lait* ou *gaillet,* la *garance,* et en général tous les genres qui ont des feuilles verticillées et qui croissent en Europe. S. une *galiacée.*

galianconisme [*nis-me*] n. m. Atrophie et raccourcissement du bras, dus à une lésion ancienne de l'humérus.

Galiani (Ferdinand, l'abbé), littérateur, économiste et philosophe italien, né à Chieti, m. à Naples (1728-1787). Il devança l'école historique moderne, en combattant les théories trop absolues des physiocrates. On lui doit un remarquable traité *De la monnaie,* des *Dialogues sur le commerce des blés* et une spirituelle *Correspondance.*

Galiani.

Galibier (COL DU), dans les Alpes françaises, entre les vallées de la Guisanne et de la Maurienne, reliant Briançon et Saint-Jean-de-Maurienne. Route stratégique très importante.

Galibis, population de la Guyane française : *un, une Galibi.* Adj. (d'un seul genre). Qui appartient aux Galibis : *la langue galibi.* N. m. Langue parlée par les Galibis : *le galibi.*

galibot [*bo*] n. m. Manœuvre, enfant attaché en qualité d'aide au service des voies, dans les galeries des houillères.

galice n. f. *Pêch.* Dans le Sud-Ouest, sardine.

Galice, anc. prov. d'Espagne ; ch.-l. *Saint Jacques-de-Compostelle.* Divisée aujourd'hui en quatre provinces : *la Corogne, Pontevedra, Orense* et *Lugo.* (Hab. *Galiciens.*)

Galicie [*si*], anc. royaume, actuellement province slave des Etats autrichiens ; 7.316.000 h. (*Galiciens*). Ch.-l. *Lemberg.* Sol très fertile ; céréales. Puissantes ressources minérales.

Galicien, enne [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Galice (Espagne) ou de la Galicie (Autriche-Hongrie) : *les Galiciens.* Adj. : *la langue galicienne.*

galictis [*lik-tiss*] n. m. Genre de mammifères carnassiers d'Amérique, rangés dans la famille des mustélidés.

galidictis [*dik-tiss*] n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des viverridés, propre à Madagascar.

Galien [*li-in*], médecin grec, né à Pergame, m. à Rome ou à Pergame (131-201). Les maladies résultent pour lui d'un manque d'équilibre entre les éléments et les esprits du corps. V. HIPPOCRATE.

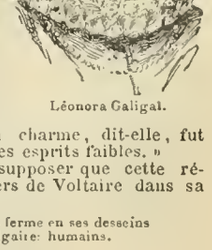

Léonora Galigaï.

Galigaï (Léonora DORI, dite), née à Florence, vers 1580, favorite de Marie de Médicis, femme de Concini. Capricieuse et cupide, elle fut enveloppée dans la disgrâce de son mari et brûlée comme sorcière, en place de Grève, à Paris, en 1617. Ses juges lui ayant demandé de quel charme elle s'était servie pour dominer l'esprit de Marie de Médicis : « Mon charme, dit-elle, fut celui des âmes fortes sur les esprits faibles. »

On peut sans témérité supposer que cette réponse a inspiré ces deux vers de Voltaire dans sa tragédie de *Mahomet* :

Le droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

Galignani (William), éditeur et philanthrope anglais, naturalisé Français, né à Londres, m. à Paris (1798-1882). Il a fondé à Neuilly (boulevard Bineau) une maison de retraite, qui porte son nom, pour les libraires, imprimeurs, savants, hommes de lettres et artistes.

galilée [*lé*] n. m. En Angleterre, porche, chapelle extérieure annexée à une église abbatiale, où se tenaient les personnes, qui pour divers motifs, n'étaient pas admises dans le sanctuaire.

Galilée, anc. province de la Palestine, principal théâtre des prédications de Jésus-Christ V. pr. : *Nazareth, Ptolémaïs, Sephoris, Cana, Béthulie, Capharnaüm.* Elle fait aujourd'hui partie de la Turquie d'Asie (vilayet de Syrie). [Hab. *Galiléens.*]

Galilée (Galileo GALILEI, dit), illustre mathématicien, physicien et astronome italien, né à Pise, m. à Arcetri (1564-1642). Il est le vrai fondateur de la science expérimentale en Italie. Un jour qu'il assistait à un office dans la cathédrale de Pise, se-

yeux se fixèrent sur une lampe suspendue qui se balançait lentement; il remarqua que les oscillations, tout en diminuant peu à peu d'amplitude, duraient toujours le même temps et découvrit ainsi la loi de l'isochronisme des petites oscillations d'un pendule, loi qu'il songea tout de suite à utiliser pour la régularisation des horloges. Il inventa le thermomètre et la balance hydrostatique, découvrit les lois de la pesanteur, posa les principes de la dynamique moderne et construisit en 1609, à Venise, la première lunette astronomique au moyen de laquelle il découvrit les libraisons de la lune. Ses observations le rallièrent au système du monde proposé par Copernic. Il proclama donc que le Soleil et non la Terre est le centre du monde planétaire, et que la Terre tourne autour de lui, comme les autres planètes qui réfléchissent sa lumière. La profession de cette vérité souleva contre lui l'animadversion des scolastiques et de la cour de Rome et, pour l'atteindre, on dénonça comme hérétique le système de Copernic. Galilée, sommé de ne plus professer cette doctrine, promit tout ce qu'on voulut; mais, revenu à Florence, il réunit dans un livre (1632) toutes les preuves de la vérité du système. Ce bel ouvrage ayant été déféré à l'Inquisition, Galilée, âgé de 70 ans, dut abjurer à genoux devant ce tribunal sa prétendue hérésie (1633). Après cette abjuration par laquelle il avait évité le bûcher, il fut gardé quelque temps dans une demi-captivité et resta toujours sous l'étroite surveillance de l'Inquisition. Il mourut aveugle. V. E PUR SI MUOVE.

Galilée.

Galilée devant le Saint-Office, tableau de T. Robert-Fleury (1847). L'artiste a représenté Galilée se relevant après avoir abjuré sa découverte les mains sur l'Evangile et au moment même où, suivant la légende, il s'écrie en frappant la terre du pied : « Et pourtant, elle se meut. » (*E pur si muove.*)

Galiléen, enne [*lé-in, è-ne*], habitant ou originaire de Galilée : *les Galiléens.* Nom donné par les païens à Jésus-Christ, parce qu'il fut élevé à Nazareth en Galilée, puis aux premiers chrétiens. N. Membre d'une secte juive, qui se forma dans les premières années du Ier siècle. Nom des partisans de Judas de Galilée. Adjectiv. : *Saint Pierre était un pêcheur galiléen.*

Galimafré (Auguste GUÉRIN, dit), pitre qui eut une grande vogue sous l'Empire et la Restauration et qui, avec son ami Bobèche, devint populaire par ses cocasseries et ses jeux de mots extravagants. V. BOBÈCHE.

galimafrée [*fré*] n. f. Ragoût de restes de viande. Mets mal préparé.

Galimard [*mar*] (Nicolas-Auguste), peintre français, né à Paris, m. à Montigny-les-Cormeilles (1813-1880).

galimatias [*ti-a*] n. m. Discours embrouillé et confus : *les précieuses parlaient un véritable galimatias. Galimatias double,* discours inintelligible, même pour celui qui le tient. Affaire peu claire.

Galin (Pierre), musicien français, né à Samatan (Gers), m. à Paris (1786-1821); inventeur d'une méthode d'enseignement musical dite parfois *Méthode Galin-Paris-Chevé*, et qui est fondée sur le remplacement des signes par des chiffres dans la notation musicale.

galion n. m. (du vx fr. *galée*, galère). Bâtiment qui servait à transporter en Espagne les produits des mines d'argent et d'or du Pérou, du Mexique : *un convoi de galions fut coulé en rade de Vigo, en 1770.* Loc. fam. : *Les galions sont arrivés,* on a reçu un important envoi d'argent.

Galion.

— ENCYCL. *Archéol.* A l'origine (XIIe s.), on désignait sous le nom de *galion* une petite galère à un seul rang de rames. Plus tard, ce vocable s'appliqua aux grands et puissants navires à voiles qui faisaient les voyages d'Amérique. Les galions servaient particulièrement à l'envoi en Espagne des chargements d'or venus des mines du Mexique, de l'Amérique du Sud. Les galions de commerce s'appelaient *vaisseaux de registre;* ils étaient gros, courts et larges de fond.

galioniste [*nis-te*] n. m. Négociant espagnol, faisant son commerce par les galions. (Se disait par opposition à *flottiste,* nom de celui qui commerçait par les flottilles d'Amérique.)

galioscope [*os-ko-pe*] n. m. (du gr. *gê*, terre, *liazein*, se mouvoir, et *skopein*, observer). Appareil de physique, consistant en une sphère représentant la terre, et qui permet de répéter l'expérience de Foucault, c'est-à-dire la démonstration du mouvement de la terre par le pendule.

galiote n. f. (de *galée*). Petite galère légère. Cabotcur hollandais à fond plat. Long bateau couvert, dont on se servait pour voyager sur les canaux et les rivières. Barre qui maintient les panneaux de fermeture des écoutilles.

— ENCYCL. La galiote était primitivement un petit navire léger et rapide, tenant le milieu entre la felouque et la galère. Elle fut employée surtout par les pirates barbaresques. Les Hollandais donnèrent ce nom à leurs bâtiments de charge de 50 à 300 tonneaux, plats de fond, et qui étaient ronds de l'avant et de l'arrière. Le gréement se composait d'un grand mât, d'un beaupré à l'avant et d'un petit mât à l'arrière. Les galiotes ont disparu au XVIIIe siècle.

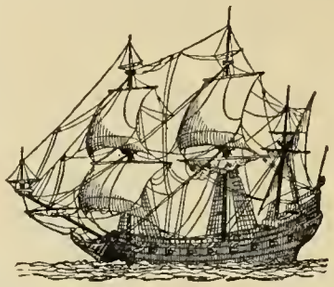

Galiote.

galipée [*pé*] n. f. Genre de plantes de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. L'écorce de la galipée officinale (*galipea cusparia* ou *officinalis*) est amère et aromatique. On l'appelle *écorce d'angusture.* La pharmacopée en a presque abandonné l'usage, parce qu'on peut la confondre avec l'écorce toxique d'un strychnos (fausse angusture).

galipette [*pè-te*] n. f. *Pop.* Gambade, cabriole : *les galipettes d'un poulain. Fam.* Cocasserie : *les galipettes d'un acteur.*

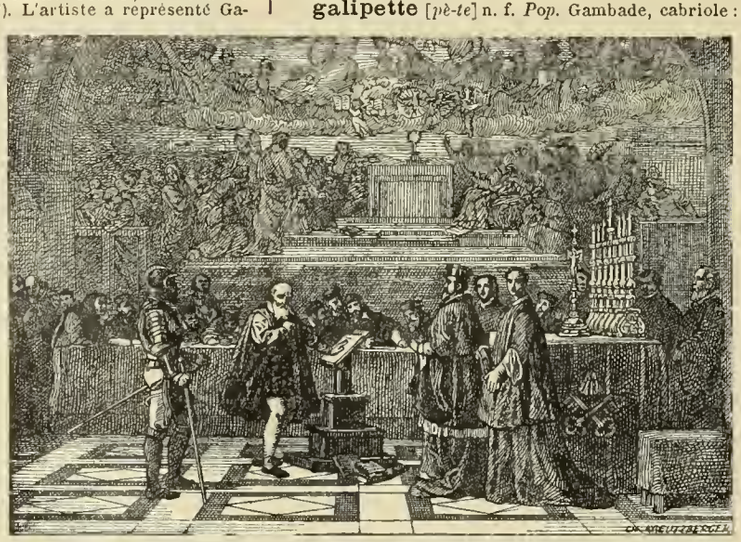

Galilée devant le Saint-Office, d'après Robert Fleury.

galipot [*po*] n. m. Résine tirée du pin maritime et communément nommée *térébenthine de Bordeaux.*

— ENCYCL. Le galipot, que l'industrie utilise pour la fabrication des vernis, est une résine très pauvre en essence de térébenthine, qui s'écoule en hiver des incisions faites au pin maritime. Cette résine se dessèche promptement sur le tronc, sous forme de larmes friables et blanches; c'est le *galipot en larmes,* à peu près pur et soigneusement choisi. On appelle *galipot en sorte* la résine récoltée telle qu'elle sort de l'arbre et impure.

galipoter [*té*] v. a. Enduire de galipot : *galipoter un navire.*

galipoteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. *Pop.* Sale, dégoûtant.

galis [*li*] n. m. Endroit où le chevreuil a gratté la terre avec le pied.

Galitzine, famille russe, qui descend des grands princes de Lithuanie. Elle a fourni un grand nombre de généraux, d'hommes d'Etat et de littérateurs distingués : ALEXANDRE, feld-maréchal (1718-1783), se distingua contre les Turcs; AUGUSTIN, littérateur, né à Saint-Pétersbourg, m. à Paris (1823-1875).

galium [*om'*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du *gaillet.*

Gall (saint), disciple irlandais de saint Colomban et fondateur du monastère de son nom, en Suisse (551-646). Fête le 16 octobre.

Gall (François-Joseph), médecin allemand, né à Tiefenbrünn, m. à Paris (1758-1828); inventeur de la phrénologie. Ses travaux, tombés dans l'oubli, ont pourtant attiré l'attention des anatomistes sur la structure et les fonctions du cerveau.

Gallait [*gha-lè*] (Louis), peintre belge, né à Tournai, m. à Bruxelles (1810-1887); auteur de tableaux d'histoire remarquables par leur exactitude, par les qualités du dessin et du coloris (*Abdication de Charles-Quint,* etc.).

Galland [*gha-lan*] (Antoine), savant orientaliste français, né à Rollot (Somme), m. à Genève (1646-1715); traducteur souvent infidèle, mais simple et naturel, des *Mille et une Nuits.*

Galland (Pierre-Victor), peintre et décorateur français, né à Genève, m. à Paris (1822-1892); auteur de plafonds, frises, cartons de tapisserie.

Gallardon, comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 16 kil. de Chartres, sur la Voise; 1.450 h. Ch. de f. O.

Gallas [*gha-lass*], peuple de la Nubie, au S. de l'Abyssinie, croisement d'Ethiopiens et de nègres. Ils sont nomades, guerriers et cruels. — Un *Galla.*

Gallas.

Gallas (*gha-lass*) (Matthias de), général autrichien, né à Trente, m. à Vienne (1584-1647); il se distingua pendant la guerre de Trente ans et découvrit à l'empereur les projets ambitieux de Wallenstein. Il battit à Nordlingen le comte Bernard de Saxe-Weimar, mais fut moins heureux contre Torstenson.

gallate n. m. *Chim.* Sel de l'acide gallique.

Gallatin (Abraham), homme d'Etat américain, né à Geneve, m. à Astoria (1761-1849); un des premiers financiers de son temps.

galle [*gha-le*] n. f. (lat. *galla*). Excroissance qui vient sur les feuilles de certains végétaux, en général à la suite de la piqûre faite par un insecte qui y pose ses œufs. *Noix de galle,* la galle du chêne.

— ENCYCL. *Bot.* Les galles, dites aussi *cécidies,* peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuilles, fleurs); elles sont extrêmement variables de dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, généralement du genre *cynips.* Les *noix de galle* se développent sur les feuilles et les jeunes pousses de quelques espèces de chênes. Elles sont très riches en tanin, surtout si elles sont recueillies avant la sortie de l'insecte. On utilise les galles en médecine pour leurs propriétés astringentes, dans l'industrie pour la teinture ou le tannage des peaux.

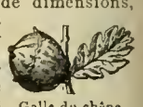

Galle du chêne.

galle [*gha-le*] n. m. (lat. *gallus,* gr. *gallos*). *Antiq.* Prêtre de Cybèle, en Phrygie.

Galle (Pointe-de-). V. POINTE-DE-GALLE.

Galle, famille de graveurs hollandais, dont les plus fameux sont PHILIPPE (1537-1612) et CORNEILLE (1576-1630), auteur du *Banquet des musiciens.*

Galle (André), graveur en médailles français, né à Saint-Etienne, m. à Paris (1761-1844).

Gallé (Emile), verrier et ébéniste d'art français, né et m. à Nancy (1846-1904). Ses verreries, ses cristaux et ses meubles sont parmi les meilleures productions de l'art nouveau.

gallegada [*lé*] n. f. Danse espagnole, particulière surtout à la province de Galice.

gallérie [*ghal-lé-ri*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, qui font de grands ravages dans les ruches.

— ENCYCL. La gallérie de la cire (*galleria cereana*), ou fausse teigne, est un papillon gris, qui pond sur les gâteaux de cire. De ses œufs sortent des larves qui, aussitôt nées, creusent de longues et tortueuses galeries à travers les cellules, détruisant ainsi le couvain ou causant l'écoulement du miel. Il faut surveiller attentivement les ruches et détruire par le feu tous les rayons où les chenilles de la fausse teigne se sont chrysalidées, sous peine de voir les abeilles abandonner le travail commencé.

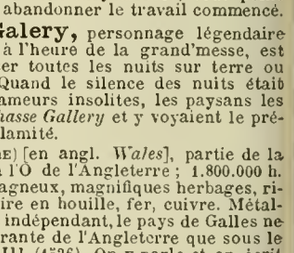

Gallérie de la cire et sa larve.

Gallery ou **Galery,** personnage légendaire qui, ayant chassé à l'heure de la grand'messe, est condamné à chasser toutes les nuits sur terre ou dans les nuages. Quand le silence des nuits était troublé par des clameurs insolites, les paysans les attribuaient à la *chasse Gallery* et y voyaient le présage de quelque calamité.

Galles (PAYS DE) [en angl. *Wales*], partie de la Grande-Bretagne à l'O de l'Angleterre; 1.800.000 h. (*Gallois*). Sol montagneux, magnifiques herbages, richesse extraordinaire en houille, fer, cuivre. Métallurgie active. Jadis indépendant, le pays de Galles ne devint partie intégrante de l'Angleterre que sous le règne de Henri VIII (1536). On y parle et on écrit encore une langue celtique, le *gallois,* appelé *welsh* par les Anglais et *cymraeg* par les Gallois contemporains. V. pr. *Caernarvon, Cardignan, Cardiff.*

Galles (prince de), titre que prend en Angleterre l'héritier présomptif du trône.

Galles du Sud (Nouvelle-). V. NOUVELLE-GALLES DU SUD.

Gallet [*gha-lè*] (Louis), littérateur français, né à Valence (Drôme), m. à Paris (1835-1898); auteur d'un grand nombre de livrets d'opéra (*le Roi de Lahore, le Cid, Thaïs, l'Attaque du Moulin,* etc.).

Gallia christiana (*la Gaule chrétienne*), histoire ecclésiastique de la France, savant ouvrage entrepris par les bénédictins, notamment Scévola et Louis de Sainte-Marthe (XVIIe et XVIIIe s.).

galliambe [*gha-li-an-be*] n. m. (de *galle,* et *iambe*). Vers que chantaient les galles, prêtres de Cybèle (tétramètre catalectique ionique mineur).

galliambique [*gha-li-an-bi-ke*] adj. Qui concerne le galliambe.

gallica [*gha-li*] n. f. *Antiq.* Galoche gauloise et romaine. Sandale de capucin.

gallican, e [*ghal-li*] adj. (lat. *gallicanus*). Se dit de l'Eglise française, considérée comme ayant certaines libertés vis-à-vis de l'autorité pontificale; et de ce qui la concerne : *Bossuet défendit les libertés gallicanes.* N. Partisan, défenseur de ces libertés : *un gallican.* ANT. **Ultramontain.**

gallicaniser [*ghal-li, zé*] v. a. Donner les opinions, les usages des gallicans à. (Peu us.)

gallicanisme [*ghal-li-ka-nis-me*] n. m. Doctrine des gallicans.

— ENCYCL. Le mot *gallicanisme* s'emploie pour désigner l'ensemble des franchises et des libertés, ainsi que des maximes de conduite à l'égard du saint-siège, que l'Eglise de France, tout en restant

sincèrement attachée à la foi catholique, a longtemps conservées de son organisation primitive. Les doctrines gallicanes placent l'infaillibilité non dans le pape seul, mais dans le corps épiscopal tout entier, uni à son chef ; elles proclament l'autorité suprême des conciles généraux et celle des saints canons dans le gouvernement de l'Eglise ; elles établissent hautement une distinction entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle. Ces doctrines ont été résumées dans la déclaration du clergé de France, en 1682, rédigée par Bossuet et dite *déclaration des Quatre Articles* (indépendance temporelle des rois, supériorité des conciles généraux sur le pape, soumission du pape aux canons de l'Eglise, subordination de l'infaillibilité du pape au consentement de l'Eglise). Le gallicanisme poussé jusqu'à ses extrêmes conséquences inspira en 1790 la constitution civile du clergé.

Dans la première moitié du XIXe siècle, on vit se produire contre les opinions et les tendances gallicanes un mouvement des plus vifs, auquel contribuèrent J. de Maistre, Lamennais et, plus tard, Louis Veuillot. Le clergé français se trouva divisé en deux partis ardents : les gallicans, avec lesquels se confondirent ordinairement les catholiques libéraux, et les ultramontains. En 1870, la définition par le concile du Vatican du dogme de l'infaillibilité pontificale porta un coup mortel au gallicanisme. On donne, par opposition, le nom d'*ultramontains* à ceux qui, ne partageant pas ces doctrines, prétendent que le pape est supérieur aux conciles généraux.

gallicisme [*ghal-li-sis-me*] n. m. (du lat. *gallicus*, gaulois). Construction propre à la langue française, contraire aux règles ordinaires, mais autorisée par l'usage, comme : *il vient de mourir. Si j'étais* que de *vous*, etc. Construction particulière à la langue française et transportée dans une autre langue.

— ENCYCL. Les idiotismes de la langue française sont appelés *gallicismes*. Il y a des gallicismes de mots ou de figure, quand les mots sont pris dans une acception éloignée du sens primitif et naturel : *monter sur ses grands chevaux*. Les gallicismes de syntaxe ou de construction proviennent souvent d'une ellipse, d'un pléonasme ou d'une inversion. Ex. : *C'est ici que je demeure*, au lieu de : *Je demeure ici*.

gallicole [*ghal-li*] adj. (de *galle*, et du lat. *colere*, habiter). Se dit des insectes qui vivent dans les galles : *cynips gallicole*.

Gallien [*li-in*], empereur romain, né en 235. Fils de Valérien, il régna de 260 à 268. Lettré et philosophe, il montra une grande faiblesse et laissa un certain nombre de provinces se donner des empereurs particuliers. Une conjuration des meilleurs généraux de l'Empire se forma contre lui, et il fut assassiné.

Gallien.

Gallieni [*li-é*] (Joseph-Simon), général et administrateur français, né à Saint-Béat en 1849. Après s'être distingué au Sénégal en imposant un traité à Ahmadou, roi de Ségou (1881), puis en continuant la politique d'expansion vers le haut fleuve inaugurée par Faidherbe, il reçut un commandement au Tonkin, et fut envoyé à Madagascar, où il déposa la reine Ranavalo et organisa la nouvelle colonie.

Galliera (*musée*), établi dans un joli édifice construit dans le style de la Renaissance italienne et donné à la Ville de Paris par la duchesse Galliera. Il contient des tapisseries, des sculptures, des objets d'art décoratif. Plusieurs de ses salles sont affectées à des expositions provisoires.

gallifère [*ghal-li*] adj. *Bot.* Qui porte des excroissances appelées *galles* : *chêne gallifère*.

Galliffet [*fè*] (Gaston-Alexandre-Auguste **de**), général français, né et m. à Paris (1830-1909). Il se distingua à la journée de Sedan, à la tête des chasseurs d'Afrique, et fut ministre de la guerre en 1901.

Galli-Marié (Mme), cantatrice française distinguée, née à Paris, m. à Venee, aux environs de Nice (1840-1905) ; créatrice de *Mignon* et de *Carmen*.

Gallina (Giacinto), auteur dramatique italien, né et m. à Venise (1852-1897). Ses comédies, écrites en dialecte vénitien, valent par la vérité et la gaieté.

gallinacé, e [*ghal-li*] adj. (du lat. *gallina*, poule). Qui se rapporte à la poule, au paon, au dindon, etc. : *un oiseau gallinacé*. N. m. pl. Ordre d'oiseaux ayant pour types le *coq domestique* et le *faisan*. S. un *gallinacé*.

— ENCYCL. Les gallinacés sont des oiseaux terrestres, ordinairement de taille forte ou moyenne, trapus, à bec vigoureux, à pattes emplumées, avec les doigts réunis en avant par une courte membrane. Les mâles ont souvent la tête et le cou nus, avec des caroncules. Le plumage est harmonieusement nuancé. Ce sont des oiseaux polygames, nichant en règle sur le sol ; leur chair excellente en fait les meilleurs gibiers, comme les meilleurs oiseaux de basse-cour. Originaires de l'Inde, ils sont répandus sur tout le globe. On les divise en cinq familles : *mégapodidés, pénélopidés* ou *cracidés, phasianidés, ptéroclidés* et *tétraonidés*.

galline [*ghal-li-ne* adj. f. (du lat. *gallus*, coq). *L'espèce galline*, les poulcs et les coqs.

gallinsecte [*ghal-lin-sèk-te*] n. m. Nom vulgaire des cochenilles.

gallinule [*ghal-li*] n. f. Nom scientifique de la poule d'eau. (Ce genre comprend plus de vingt espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées.)

gallinulidés [*ghal-li, dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, ayant pour type la *gallinule*. S. un *gallinulidé*.

Gallion (Julius Anneus Novatus), frère de Sénèque, proconsul en Achaïe. Il refusa de juger saint Paul, que les Juifs lui amenaient, estimant l'affaire sans intérêt.

Galliot ou **Galiot de Genouilhac** (Jacques), grand maître de l'artillerie française sous François Ier, né au château d'Assier (1466-1546). Il se distingua à Marignan.

Gallipoli, v. de la Turquie d'Europe, sur le détroit du même nom, qui fait partie des *Dardanelles* ; 30.000 h.

Gallipoli, v. d'Italie (prov. de Lecce), au bord du golfe de Tarente et sur un ilot rocheux ; 10.000 h. Pêche active du thon. Huile d'olive.

gallique [*ghal-li-ke*] adj. (lat. *gallicus*). Qui concerne les anciens Gaulois : *les peuples galliques*. (Peu us.)

gallique [*ghal-li-ke*] adj. Particulier à la noix de galle. Se dit d'un acide qui se développe dans une infusion de noix de galle exposée à l'air : *l'acide gallique est le résultat de la décomposition du tanin au contact de l'atmosphère*.

— ENCYCL. *Chim.* L'acide gallique se trouve également dans le thé chinois, dans certains vins rouges, etc. Il peut remplacer le tanin dans la fabrication de l'encre.

gallisation [*ghal-li-za-si-on*] n. f. ou **gallisage** [*ghal-li-za-je*] n. m. (de *Gall*, inventeur du procédé). Fabrication de vin de seconde cuvée, par adjonction de sucre et d'eau au marc de raisin : *la gallisation est réglementée par une loi*. (V. SUCRAGE.)

gallisme [*ghal-lis-me*] n. m. Système cranioscopique de Gall.

galliste [*ghal-lis-te*] n. m. Partisan du gallisme.

gallium [*ghal-li-om'*] n. m. Corps simple métallique, très rare, qui a beaucoup d'analogie avec le zinc.

— ENCYCL. *Chim.* Le gallium est un métal rare ayant, au point de vue chimique, beaucoup d'analogie avec le zinc. Il a pour densité 5,9 et fond à 30°. Il n'a pas jusqu'ici d'utilisation pratique.

gallo-belge [*ghal-lo*] adj. Qui appartient à la fois aux Français et aux Belges.

Galloche (Louis), peintre d'histoire français, né et m. à Paris (1670-1761), élève de Louis Boullongne. Son chef-d'œuvre est la *Translation des reliques de saint Augustin*.

gallois, e [*gha-loi, oi-ze*], habitant et originaire du pays de Galles : *les Gallois*. Adj. : *population galloise*. N. m. Langue galloise.

Gallois [*loi*] (Léonard), historien français, né à Monaco, m. à Paris (1789-1851). Il fut, sous la deuxième Restauration, un des chefs de l'opposition libérale.

gallomane [*ghal-lo*] adj. et n. (du lat. *Gallus*, Gaulois, et de *manie*). Qui admire passionnément les Français.

gallomanie [*ghal-lo-ma-nî*] n. f. (de *gallomane*). Admiration passionnée pour la nation française.

gallon [*gha-lon*] n. m. Mesure de liquides, en Angleterre (4 lit. 54).

gallon [*gha-lon*] n. m. Excroissance de la cupule du gland du chêne rouvre.

gallophobe [*ghal-lo*] adj. et n. (du lat. *Gallus*, Gaulois, et du gr. *phobos*, aversion). Qui a les Français en horreur, en aversion.

gallophobie [*ghal-lo-fo-bî*] n. f. (de *gallophobe*). Horreur des Français.

Gallo-Romain, e [*ghal-lo, min, é-ne*]. Gaulois conquis et soumis à la civilisation romaine. Adj. Qui appartient à la fois aux Gaulois et aux Romains.

Galloway [*oué*], presqu'île du sud-ouest de l'Ecosse, granitique et montagneuse.

Galluppi (Pascal), philosophe italien, kantiste éclectique, né à Tropea, m. à Naples (1770-1846).

gallus n. m. Syn. de GALLE (n. m.).

Gallus [*lus*] (C. Cornelius), poète latin, ami de Virgile, qui lui a dédié la dixième *Eglogue* (66-26 av. J.-C.). Ayant encouru la disgrâce d'Auguste et l'exil, il se tua.

Gallus (C. Vibius), empereur romain, né en 194 ou 206. Il régna de 251 à 253, et périt dans une révolte de ses soldats.

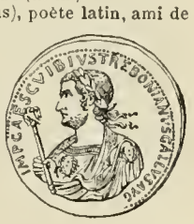
C. Vibius Gallus.

Gallus (Flavius Constantinus), César romain, né en 325, m. en 354, demi-frère de Julien l'Apostat. Créé César en 351 par Constance II, qui le fit mettre à mort pour le punir de ses cruautés.

Galluzo, v. d'Italie (Toscane, prov. de Florence), sur un affluent de l'Arno ; 15.000 h.

galochage n. m. Action de galocher.

galoche n. f. (gr. *kalopous*). Soulier de cuir, à semelle de bois, pour garantir de l'humidité. *Fam. Menton de galoche*, menton pointu et recourbé. *Jeux.* Grosse toupie analogue au sabot. *Mar.* Poulie ouverte transversalement sur une de ses faces. Coin de la presse du doreur.

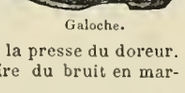
Galoche.

galocher [*ché*] v. n. Faire du bruit en marchant avec des galoches.

galochier [*chi-é*] n. m. Ouvrier qui fait des galoches.

Galois (Evariste), mathématicien français, né à Bourg-la-Reine, tué en duel à Paris (1811-1832).

galon n. m. Ruban épais d'or, d'argent, de soie, etc., que l'on met sur les vêtements, rideaux, etc., pour les protéger ou les orner. *Milit.* Signe distinctif des grades : *le caporal porte deux galons de laine. Arroser ses galons*, régaler les camarades quand on est promu à un grade. Bande de toile que l'on coud sur une couture de voile pour la fortifier. Boîte ronde pour confitures sèches, sucreries, etc. PROV. : **Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre,** *par iron.*, à tant faire, on ne saurait trop profiter d'une occasion, s'attribuer un titre trop élevé.

Galons militaires.

— ENCYCL. *Milit.* Pour les caporaux, brigadiers, tambours, clairons et soldats de première classe, les galons sont en laine, et de couleur variable selon l'arme et l'emploi. Les galons d'or ou d'argent sont de la façon dite *à lézardes* pour les galons de grade des sous-officiers, et larges de 22 millimètres. Les officiers portent des galons de grade, d'or ou d'argent, de 6 millimètres de large, circulaires, et qui font le tour du parement de la manche. Les galons du képi ou les galons en trèfle sont proprement des *tresses* ou des soutaches.

galonner [*lo-né*] v. a. Mettre un galon, donner des galons : *galonner un chapeau, un habit*.

galonnier [*lo-ni-é*] n. m. Fabricant de galons.

galop [*lo*] n. m. Allure la plus rapide du cheval : *grand galop, petit galop. Galop de chasse*, galop modéré dans lequel le cheval déploie librement ses membres. (V. la planche CHEVAL.) *Au galop !* Sonnerie de trompette ordonnant aux cavaliers de prendre le galop. *Fig.* Marche, course très rapide. *Fam.* Réprimande, gronderie vive : *donner, recevoir un galop. Chorégr.* Danse très vive, à deux temps ; air sur lequel elle s'exécute : *beaucoup de quadrilles se terminent par un galop*. ALLUS. LITTÉR. V. NATUREL.

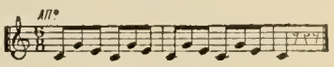
Au galop (trompette).

— ENCYCL. *Milit.* On distingue, dans l'instruction militaire, le *galop ordinaire* (340 m. à la minute) ; le *galop allongé* (440 m. à la minute) ; le *galop de charge*, où l'on demande au cheval son maximum de vitesse pendant les 80 ou 100 derniers mètres de la charge. D'une façon générale, le galop est une allure beaucoup plus fatigante que le trot, et ne doit être employée qu'en cas de nécessité.

galopade n. f. Course au galop : *une longue galopade*. Galop un peu ramassé et très enlevé de devant. Distance, chemin qu'un cheval ordinaire peut parcourir en galopant.

galopant [*pan*], **e** adj. Qui galope. *Méd. Phtisie galopante*, dont la marche est très rapide.

galope n. f. Outil employé par les relieurs.

galoper [*pé*] v. n. Aller le galop. *Fig.* et *fam.* Marcher, courir très vite. Avoir une extrême activité : *imagination qui galope*, ou un mouvement trop rapide : *montre qui galope*. Faire quelque chose avec précipitation : *galoper en lisant. Galoper après*, poursuivre avec ardeur. *galoper après la fortune*. Danser le galop. V. a. Faire courir au galop : *galoper un cheval*.

galopeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui danse ou qui aime à danser le galop.

galopin, e (le fém. est peu usité) n. Jeune commissionnaire. Jeune marmiton. Petit garçon effronté. Enfant en général. Homme méprisable. *A la galopine*, à la façon d'une femme débauchée. N. m. Ancienne mesure de capacité, valant un demi-setier. Adjectiv. : *des airs galopins*.

galopiner [*né*] v. n. Se conduire comme un galopin.

galoubet [*bè*] n. m. (m. provenç.). Flageolet champêtre, particulier au Languedoc et surtout à la Provence.

Galoubet.

— ENCYCL. La forme du galoubet se rapproche de celle du flageolet ; il est construit en buis, en ébène et en grenadille ; il est percé de trois trous et possède une étendue de trois octaves pleines. Le galoubet, toujours en *ré*, est le plus aigu des instruments à vent et sonne une octave plus haut que la petite flûte.

galoubille [*ll* mll., *e*] n. f. Petit bateau sur la Loire.

Galswinthe ou **Galeswinthe,** fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne, sœur ainée de Brunehaut et deuxième femme de Chilpéric Ier ; elle périt étranglée dans son lit à l'instigation de Frédégonde, en 568.

galuchat [*cha*] n. m. (du n. de l'inventeur). Peau de raie, de squale, etc., préparée pour la gainerie. *Fam.* Ouvrier gainier.

galuchatise [*ti-zé*], **e** adj. Verdâtre et rugueux comme le galuchat.

galurin n. m. *Arg.* Chapeau.

Galvam ou **Galvao** (Duarte), historien portugais, né à Evora, m. dans l'île de Camarao (1435-1517). Il fut secrétaire d'Alphonse V, Jean II et Emmanuel, et laissa d'intéressantes chroniques. — Son fils ANTOINE, surnommé *l'Apôtre des Moluques*, fut gouverneur de ces îles, où il se ruina, et mourut disgracié à Lisbonne en 1557.

Galvani (Louis), célèbre physicien et médecin, né et m. à Bologne (1737-1798). Le hasard le mit sur la trace d'une des plus belles découvertes de la physique moderne. V. GALVANISME.

Galvani.

galvanique adj. Qui a rapport au galvanisme : *expériences galvaniques*.

galvaniquement [*ke-man*] adj. D'une façon galvanique. Par les effets du galvanisme.

galvanisateur [*za*] n. m. Syn. de GALVANISEUR.

galvanisation [*za-si-on*] n. f. Action de galvaniser : *la galvanisation du fer le protège contre l'oxydation*. Son résultat.

— ENCYCL. *Thérap.* La galvanisation médicale ou traitement par les courants continus s'effectue au moyen d'*électrodes* d'étain ou de charbon, ayant des formes diverses, depuis le tampon jusqu'à la large plaque. On place l'une de ces électrodes au point malade, c'est l'électrode *active ;* une autre dite *passive* en un point plus ou moins éloigné. C'est tantôt l'électrode positive ou, au contraire, l'électrode négative qui est active suivant la réaction que l'on cherche. L'ionisation n'est qu'une galvanisation spéciale. L'intensité ordinaire employée est 30 milli-ampères ; mais on va facilement jusqu'à 100.

En gynécologie, le pôle positif est généralement intra-utérin et est constitué par des hystéromètres métalliques.

galvaniser [*zé*] v. a. (de *Galvani*, n. pr.). Soumettre à la pile voltaïque. *Galvaniser le fer*, le plonger dans un bain d'oxyde de zinc, pour le recouvrir d'une couche de zinc métallique. *Fig.* Donner une

vie, une énergie passagère : *galvaniser une société morte.*

galvaniseur [*zeur*] n. et adj. m. Qui galvanise.

galvanisme [*nis-me*] n. m. (de *galvaniser*). Moyen de développer de l'électricité dans les substances animales, en faisant communiquer entre eux les muscles et les nerfs, au moyen de conducteurs métalliques.

— ENCYCL. En 1789, Galvani, professeur d'anatomie à Bologne, ayant disséqué plusieurs grenouilles pour en étudier le système nerveux, les suspendit à un balcon en *fer*, au moyen de petits crochets de *cuivre* qui passaient par les nerfs lombaires. Toutes les fois que, dans le mouvement de balancement que le hasard leur imprimait, ces nerfs touchaient le fer, il arrivait que les grenouilles, mortes et mutilées, éprouvaient de vives convulsions. Galvani attribua ce phénomène au développement d'un fluide particulier. Mais bientôt Volta, s'emparant de cette découverte, démontra que le prétendu fluide nerveux n'existait pas, et que l'on se trouvait en présence de phénomènes électriques. Pour le prouver, il construisit la pile dite *de Volta* ou *galvanique*, instrument composé de disques métalliques, zinc et cuivre, réunis deux à deux et séparés par une rondelle de drap humectée d'eau acidulée.

galvano n. m. (abrév. de *galvanoplastie*). Cliché d'imprimerie, obtenu par la galvanoplastie : *un galvano de cuivre.*

galvanocaustie [*kôs-ti*] n. f. (de *galvanisme*, et du gr. *kaustos*, brûlé). Cautérisation lente par le courant électrique.

— ENCYCL. La galvanocaustie est une galvanisation dans laquelle on cherche une cautérisation lente en prenant comme pôle positif une électrode étroite en charbon ou en métal. On l'utilise surtout en gynécologie, pour le traitement des fibromes, des métrites, de l'aménorrhée.

galvanocaustique [*kôs-ti-ke*] adj. Qui se rapporte à la galvanocaustie. N. f. S'emploie quelquefois comme syn. de GALVANOCAUSTIE.

galvanocautère [*kô*] n. m. (de *galvanisme*, et *cautère*). Instrument électrique de chirurgie, servant à couper, avec cautérisation immédiate de la plaie.

— ENCYCL. La forme du galvanocautère varie suivant l'effet à produire (fil arrondi, anse, lame tranchante, pointe, plateau, etc.). Le fil de platine est supporté par un manche qui permet de faire passer ou d'interrompre à volonté le courant. Le galvanocautère est surtout employé pour la cautérisation des cavités de l'organisme.

galvanocérame n. m. (de *galvano*, et du gr. *keramos*, porcelaine). Vase de porcelaine ou de faïence garni d'une couche de cuivre, par la galvanoplastie.

galvanoglyphie [*fi*] n. f. (de *galvano*, et du gr. *gluphê*, ciselure). Procédé électrotypique permettant d'obtenir pour l'impression des planches gravées en relief.

galvanographe n. (de *galvanisme*, et du gr. *graphein*, écrire). Personne qui écrit sur le galvanisme.

galvanographie [*fi*] n. f. Traité sur le galvanisme. Procédé électrographique, au moyen duquel on obtient des planches qui imitent tous les genres de gravure. Estampe imprimée par ce procédé.

galvanomagnétique adj. *Physiq.* Qui a rapport au galvanomagnétisme.

galvanomagnétisme [*tis-me*] n. m. Ensemble des effets à la fois galvaniques et magnétiques. Syn. de ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

galvanomètre n. m. (de *galvanisme*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument qui sert à mesurer l'intensité des courants, par l'observation des déviations imprimées à une aiguille aimantée.

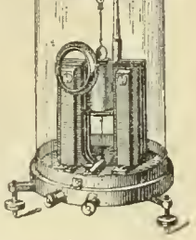
Galvanomètre.

— ENCYCL. Il existe de nombreux modèles de galvanomètres, tant dans les laboratoires que dans l'industrie ; ces derniers sont appelés *voltmètres* et *ampèremètres*. Tous ces appareils sont fondés sur l'expérience d'Œrsted : *Quand une aiguille aimantée mobile est soumise à l'action d'un courant, le pôle austral de cette aiguille est dévié à gauche du courant ; la gauche du courant étant celle d'un observateur traversé par le courant des pieds à la tête, et regardant l'aiguille.*

galvanométrique adj. Qui a rapport au galvanomètre.

galvanoplaste [*plas-te*] n. m. Celui qui pratique la galvanoplastie. *Spécialem.* Ouvrier faisant des clichés de cuivre pour la reproduction typographique.

galvanoplastie [*plas-ti*] n. f. (de *galvanisme*, et du gr. *plastês*, qui forme). Opération par laquelle on fait déposer sur un objet quelconque servant de moule une couche de métal préalablement dissous dans un liquide, en faisant agir un courant électrique sur cette dissolution métallique.

— ENCYCL. Si l'on plonge les deux électrodes d'un circuit dans une dissolution d'un sel métallique, ce sel est décomposé, et l'on constate les phénomènes suivants : à l'électrode positive se dégage de l'oxygène, avec mise en liberté de l'acide qui avait servi à former le sel, tandis qu'à l'électrode négative se dépose le métal lui-même.

Dans le cas de la galvanoplastie du cuivre, on fait usage d'une dissolution acide de sulfate de cuivre ; mais, pour ne pas affaiblir cette dissolution, on prend pour électrode positive une plaque de cuivre. Quand passe le courant, l'anode est décomposée ; l'acide sulfurique, mis en liberté, attaque la plaque de cuivre pour redonner du sulfate de cuivre ; à la cathode, le cuivre métallique se dépose sur l'objet à recouvrir.

Au point de vue technique, la galvanoplastie comprend la fabrication des moules, souvent difficile, et la mise au bain. Les moules sont faits en cire, gutta-percha, etc., et, pour les rendre conducteurs, on enduit leur surface tout entière d'une couche de plombagine.

Les applications de la galvanoplastie sont multiples : cuivrage, aciérage, argenture, dorure, nickelage, qui constituent aujourd'hui des industries importantes.

galvanoplastique [*plas-ti-ke*] adj. Qui concerne la galvanoplastie. Obtenu par la galvanoplastie.

galvanopuncture [*ponk-tu-re*] n. f. Syn. de ÉLECTROPUNCTURE.

galvanopuncturer [*ponk-tu-ré*] v. n. Pratiquer la galvanopuncture.

galvanoscope [*nos-ko-pe*] n. m. (de *galvanisme*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument qui rend sensibles à la vue les effets galvaniques.

galvanoscopique [*nos-ko*] adj. Qui a rapport au galvanoscope.

galvanotaxie [*tak-si*] n. f. (de *galvanisme*, et du gr. *taxis*, arrangement). Influence exercée par le courant galvanique sur les mouvements d'ensemble des êtres unicellulaires, qu'il faut distinguer du galvanotropisme.

galvanothérapie [*pi*] n. f. (de *galvanisme*, et du gr. *thérapeia*, traitement). Traitement par les courants galvaniques ou continus. V. ÉLECTROTHÉRAPIE.

galvanotropique adj. Qui a rapport au galvanotropisme.

galvanotropisme [*pis-me*] n. m. Influence des courants électriques sur les êtres vivants, qui n'a été encore observée que sur les infusoires.

galvanotyper [*pé*] v. a. Action de reproduire par les procédés électrolytiques des gravures en relief, des caractères d'imprimerie, etc., pour obtenir une planche métallique dite *galvano*.

galvanotypie [*pi*] n. f. Action de galvanotyper ; son résultat.

galvardine ou **gavardine** n. f. Sorte de caban espagnol, du moyen âge au XVIIe siècle.

galvaudage [*vô*] n. m. Action de galvauder.

galvauder [*vô-dé*] v. a. Réprimander avec aigreur. (Vx.) Mettre en désordre, gâcher : *galvauder un travail. Fig.* et *fam.* Avilir, déshonorer : *galvauder son nom.*

galvaudeux, euse [*vô-deû, eu-ze*] n. Personne déréglée, qui vagabonde. N. m. Portefaix qui décharge les pièces de vin.

Vasco de Gama.

Galveston, port des Etats-Unis (Texas), dans l'*île de Galveston* et à l'entrée de la baie du même nom, formée par le golfe du Mexique : 40.000 h. Exportation de coton.

Galway [*ouè*], comté d'Irlande (prov. de Connaught), près de la *baie de Galway* ; 215.000 h. Ch.-l. *Galway*, 20.000 h.

Gama (Vasco de), célèbre navigateur portugais, né à Sines, m. à Cochin (Inde) [1469-1524]. Il découvrit en 1498 la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, fonda les établissements de Mozambique, Sofala, Cochin, revint dans sa patrie en 1503, et, après vingt et un ans d'inaction forcée, fut nommé vice-roi des Indes, mais mourut à peine arrivé à Cochin. V. ADAMASTOR.

gamache n. f. (de l'esp. *guadamaci*, cuir de Gadamès). Jambière ou chaussse, qui se portait au XVIe siècle pour protéger les chausses. Fauvette à tête noire. Variété de pomme.

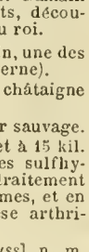
Gamache.

Gamache (*noces de*), allusion à un épisode du célèbre roman de *Don Quichotte*. Le chevalier de la Manche, accompagné de son fidèle Sancho, assiste au repas de noces d'un riche paysan nommé Gamache, repas qui peut soutenir la comparaison avec le plus copieux menu de Gargantua, et qui a passé en proverbe pour désigner un festin pantagruélique, où l'abondance dégénère en profusion.

Gamaches, ch.-l. de c. de la Somme, arr. et à 26 kil. d'Abbeville, au confluent de la Vimeuse et de la Bresle ; 2.250 h. Ch. de f. N. Industrie textile. — Le cant. a 20 comm., et 11.650 h.

Gamain [*min*] (François), serrurier de Louis XVI, né et m. à Versailles (1751-1795). Louis XVI lui avait fait construire une armoire de fer pour y cacher des papiers importants. Gamain révéla le secret à Roland, et les documents, découverts, contribuèrent à la condamnation du roi.

Gamaliel, Juif, membre du sanhédrin, une des lumières du rabbinisme (1er s. de l'ère moderne).

gamande n. f. Dans le Dauphiné, châtaigne sauvage.

gamandier [*di-é*] n. m. Châtaignier sauvage.

Gamarde, comm. des Landes, arr. et à 15 kil. de Dax ; 1.230 h. Eaux sulfurées calciques sulfhydratées (14-15°), qu'on emploie dans le traitement des affections catarrhales, des rhumatismes, et en général des manifestations de la diathèse arthritique.

gamase [*ma-ze*] ou **gamasus** [*zuss*] n. m. Genre d'acariens, comprenant de petits animaux aveugles, que l'on trouve sur le corps de divers insectes : *les gamases ne vivent pas en parasites sur les insectes, mais ils s'en servent comme de véhicules pour se faire transporter sur les substances organiques dont ils font leur nourriture.*

gamay ou **gamet** [*mè*] n. m. Cépage noir, cultivé surtout dans la Côte-d'Or. (Il existe aussi une variété à fruits blancs.)

gambade [*ghan*] n. f. (ital. *gambata* ; de *gambe*, jambe). Bond vif où l'on agite les jambes sans art.

gambader [*ghan-ba-dé*] v. n. Faire des gambades : *gambader de joie.*

gambadeur, euse [*ghan, eu-ze*] n. et adj. Qui gambade. (Peu us.)

Gambara (Jean-François), littérateur italien, né à Monticelli d'Ongina, m. à Brescia (1771-1848).

gambe [*ghan-be*] n. f. (de l'ital. *gamba*, jambe). *Mar.* Chacun des cordages en double qui prennent de chaque bord, depuis le trélingage des bas haubans jusqu'au bord des hunes. *Musiq. anc. Viole de gambe*, sorte de violoncelle, qu'on tenait entre les jambes quand on en jouait. Jeu d'orgue qui imite cet ancien instrument.

Gambetta [*ghan*] (Léon), avocat et homme politique français, né à Cahors, m. à Ville-d'Avray (1838-1882). Il se mit en relief, à la fin de l'Empire, dans les rangs du parti républicain, par son éloquente et courageuse plaidoirie dans l'affaire de la souscription Baudin, et fut nommé député de Paris en 1869. Membre du gouvernement de la Défense nationale, il quitta Paris en ballon, montra en province une activité inlassable, organisa des armées, réprima les troubles de Lyon et du Midi, transporta de Tours à Bordeaux le siège du gouvernement. Après la guerre, son éloquence enflammée, son ardent patriotisme lui valurent une autorité incontestable dans le parti républicain. Partisan d'une république sage et conciliatrice, il fut président de la Chambre en 1879, et président du conseil en 1881. Il avait attaché son nom à la politique dite *opportuniste*, et s'était ainsi aliéné l'extrême gauche. Ses funérailles, faites aux frais de l'Etat, furent imposantes.

Gambetta.

Gambetta (*Monument de*), élevé à Paris, place du Carrousel, par le sculpteur Aubé et l'architecte Boileau (1888).

gambette [*ghan-bè-te*] n. m. Espèce de chevalier, oiseau très répandu sur les rivages maritimes.

gambéyer [*ghan-bé-ié*. — Se conj. comme *grasseyer*] ou **gambier** [*ghan-bi-é*. — Se conj. comme *prier*] v. a. *Mar.* Changer de bord une voile à bourcet par rapport au grand mât.

Gambie [*ghan-bi*] (la), fleuve de l'Afrique occidentale, tributaire de l'Atlantique ; cours 1.700 kil. Son estuaire forme un large bassin d'accès facile.

Gambie, colonie anglaise, sur le fleuve homonyme ; 90.000 h. ; ch.-l. *Sainte-Marie de Bathurst*. Commerce de la cire, des arachides, etc.

gambier [*ghan-bi-é*] n. m. Arbrisseau de la famille des rubiacées, qui produit le gambir.

gambier v. a. *Mar.* V. GAMBÉYER.

gambier [*ghan-bi-é*] n. m. Outil employé dans la fabrication des glaces pour soutenir la cuiller pleine de verre fondu. *Pipe Gambier*, pipe en terre portant le nom de son premier fabricant. *Pop. Tête* ou *moule à Gambier*, tête de pipe. (Se dit d'une personne à figure grotesque.)

Gambier (ÎLES), archipel de la Polynésie, com-

Iles Gambier.

prenant une dizaine d'îlots ; 500 h. Il appartient à la France et dépend du gouverneur de Taïti.

Gambier [*ghan-bi-é*] (lord James), amiral anglais. Il exécuta l'affreux bombardement de Copenhague en 1807, et détruisit, en 1809, près de l'île d'Aix, une partie de la flotte française (1756-1833).

gambillard [*ghan-bi, ll* mll., *ar*] n. m. Boiteux.

gambiller [*ghan-bi, ll* mll., *é*] v. n. (ital. *gambeggiare*). *Fam.* Agiter ses jambes pendantes. *Pop.* Danser.

gambilleur, euse [*ghan-bi, ll* mll., *eu-ze*] n. Celui, celle qui gambille.

gambir [*ghan*] n. m. Gomme-résine qu'on extrait des feuilles du gambier, et qui remplace le cachou.

gambison, gambeson ou **gamboison** [*ghan, zon*] n. m. *Archéol.* Vêtement ajusté, fait d'étoffe rembourrée et piquée, et qu'on portait au moyen âge.

gambit [*ghan-bi*] n. m. (ital. *gambitto*). Coup, aux échecs, qui consiste à pousser de deux cases le pion du roi ou de la reine, puis de deux cases aussi le pion du fou du roi ou du fou de la reine, pour dégager le jeu. Pion sacrifié en ce cas.

Gambon (*vache à*), expression courante à la fin du second Empire. Gambon, ancien député, prêcha en 1869 le refus de l'impôt et laissa vendre par le fisc une de ses vaches... qui ne trouva pas d'acquéreur. Les journaux de l'opposition s'emparèrent de l'incident.

game ou **gamme** [*gha-me*] n. m. Goitre du mouton.

gamelle [*mè-le*] n. f. (ital. *gamella*). Grand récipient métallique qui, dans l'armée et la marine, sert à faire la cuisine, à préparer la soupe, etc. Petite écuelle métallique, dans laquelle chaque homme reçoit sa portion individuelle. *Par ext. Mar.* Table commune des officiers. *Chef de gamelle*, officier qui préside aux dépenses de la table. Dans les salines, sorte d'écuelle à manche, servant à vérifier l'état de cuisson de l'eau salée dans les poêles.

— Encycl. *Art milit.* La gamelle individuelle d'infanterie, confectionnée en tôle emboutie et étamée, a la forme d'un cylindre légèrement tronconique. Le couvercle, également en tôle, est relié à la gamelle par une chaînette. Le tout pèse environ 400 grammes, pour une contenance de 1 litre. La gamelle de cavalerie est un peu plus lourde et un peu plus grande. Enfin, les *gamelles de campement* d'infanterie servent pour quatre hommes et contiennent environ 5 litres pour un poids de 1 kilogramme.

Gamelle.

gamelon n. m. Petite gamelle.

gamelot [*lo*] n. m. *Mar.* Petit seau.

gamet [*mè*] n. m. V. gamay.

gamètes n. m. pl. (du gr. *gamos*, mariage). Eléments sexuels mâles et femelles. S. un *gamete*.

— Encycl. *Bot.* Les gamètes présentent des variations considérables dans le règne animal et le règne végétal. Dans le cas le plus simple (champignons), les gamètes mâles et femelles sont identiques (isogamie); le plus souvent, il y a différence de taille: le *microgamète* est l'élément mâle, et le *macrogamète* l'élément femelle. Plus on monte dans la série des êtres, plus l'élément mâle devient petit, comparé à l'élément femelle.

Chez les animaux, le microgamète est le *spermatozoïde*, et le macrogamète l'*ovule*. Chez les végétaux, le microgamète est l'*anthérozoïde*, et le macrogamète est l'*oosphère*.

gamin, e n. Enfant qui passe son temps dans les rues: *Gavroche est le type du gamin de Paris. Par ext.* Petit espiègle. Enfant en général. Jeune garçon employé comme aide par les maçons, les verriers, etc. Adjectiv.: *fillette très gamine.*

gaminer [*né*] v. n. Faire le gamin.

gaminerie [*rî*] n. f. Action, parole, espièglerie de gamin. Action, parole digne d'un gamin.

gamma [*gham'-ma*] n. m. Troisième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre *g* dur. V. grec.

gammare [*gham'-ma-re*] n. m. Genre de crustacés, vulgairement appelés *puces d'eau*, qui vivent dans les touffes d'algues des eaux douces et salées.

gammaridés [*gham'-ma*] n. m. pl. Famille de crustacés, dont le genre *gammare* est le type. S. un *gammaridé*.

gamme [*gha-me*] n. f. (de *gamma*, nom d'une lettre de l'alphabet grec). *Musiq.* Série de huit notes disposées dans l'ordre naturel des sons (*do, ré, mi, fa, sol, la, si, do*). *Gamme ascendante*, gamme allant du grave à l'aigu. *Gamme descendante*, gamme allant de l'aigu au grave. *Fig.* Série d'objets classés par gradation naturelle: *la gamme des saveurs, des couleurs. Fam. Chanter sa gamme à quelqu'un*, lui dire des vérités dures. *Changer de gamme*, changer de ton, de conduite.

— Encycl. *Musiq.* Les gammes se divisent en *gammes diatoniques* et en *gammes chromatiques*. (V. diatonique, chromatique.) Il y a deux sortes de gammes diatoniques: la *gamme majeure* et la *gamme mineure*.

Gamme majeure. La gamme majeure se compose de cinq tons et de deux demi-tons disposés ainsi:

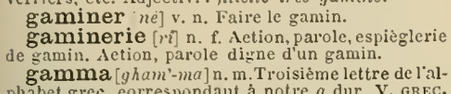
1 ton 1 ton 1/2-ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2-ton

On divise cette gamme en deux séries semblables de quatre notes chacune. Chaque série porte le nom de *tétracorde*. Le premier tétracorde, dit *tétracorde inférieur*, est formé de quatre notes graves; le second, *tétracorde supérieur*, de quatre notes aiguës. Les deux tétracordes sont séparés entre eux par une seconde majeure (un ton).

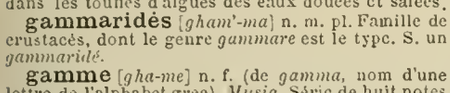

Gamme mineure. Pour faire comprendre ce qu'est une gamme mineure, nous prenons pour exemple la gamme suivante en *la* mineur, relative (une tierce au-dessous) de la gamme en *do* majeur:

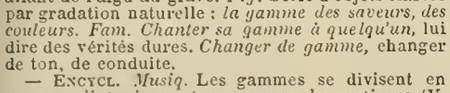
1 ton 1/2-ton 1 ton 1 ton 1/2-ton 1 ton 1 ton

Cette gamme était employée dans tous les airs, antérieurement au XVIe siècle. On y recourt encore aujourd'hui, lorsque l'on veut imiter la vieille musique. Mais, comme elle est dure à l'oreille, on l'a modifiée par l'introduction de la note sensible, c'est-à-dire qu'on a haussé d'un demi-ton la septième note, qui ne se trouve plus ainsi qu'à un demi-ton de l'octave. La gamme mineure, ainsi modifiée, est celle que l'on emploie le plus généralement aujourd'hui. Elle se compose, en montant, de trois tons, d'un ton et demi et de trois demi-tons ainsi disposés:

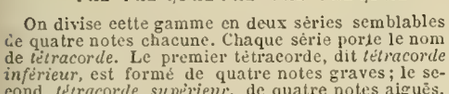
1 ton 1/2-ton 1 ton 1 ton 1/2-ton 1 ton 1/2 1/2-ton

Dans la gamme descendante, il est préférable, selon la méthode allemande, de conserver l'altération:

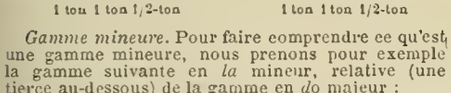
1/2-ton 1 ton 1/2 1/2-ton 1 ton 1 ton 1/2-ton 1 ton

Dans la gamme ascendante, l'intonation de *fa* à *sol*, qui constitue une seconde augmentée, est d'une exécution difficile. Aussi, pour rendre la gamme plus chantante, supprime-t-on quelquefois cet intervalle dissonant en haussant le *fa* (sixième note) d'un demi-ton. C'est la méthode italienne, et l'on a une gamme ainsi construite:

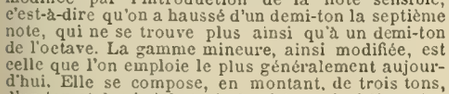
1 ton 1/2-ton 1 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2-ton

En descendant, on supprime les deux altérations. *Gammes diatoniques majeures* et *mineures*. Toutes les gammes prennent le ton de la note par laquelle elles commencent. Il y a quinze gammes diatoniques majeures: celle de *do* majeur, sept gammes avec dièses et sept gammes avec bémols. Il y a quinze gammes diatoniques mineures: celle de *la* mineur, sept gammes avec dièses et sept gammes avec bémols. V. degré.

gammé [*gha-mé*], **e** adj. Se dit de la croix symbolique, dont les branches sont coudées en forme de gamma vers la droite (*svastika*) ou vers la gauche (*sauvastika*).

Gammerages, comm. de Belgique (Brabant), sur la Mareq; 2.500 h. Draps.

gamo (du gr. *gamos*, mariage, union), préfixe indiquant la concrescence des pièces d'un même verticille floral.

gamocarpelle [*pè-le*] adj. *Bot.* Se dit d'un pistil à carpelles concrescents.

gamodesme [*dès-me*] adj. (de *gamo*, et du gr. *desmos*, lien). *Bot.* Se dit d'un organe dont les faisceaux libéro-ligneux sont concrescents.

gamogastre [*ghas-tre*] adj. (de *gamo*, et du gr. *gastêr*, ventre). *Bot.* Se dit d'une fleur à un seul pistil, à gynécée formant une seule masse.

gamologie [*ji*] n. f. (de *gamo*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur le mariage.

gamomanie [*nî*] n. f. (de *gamo*, et de *manie*). *Pathol.* Monomanie du mariage.

gamon n. m. Fête annuelle de la naissance de Mahomet, chez les musulmans du Sénégal. Jeu de trictrac anglais.

gamopétale adj. Se dit des fleurs à pétales unis, concrescents.

gamopétalie [*lî*] n. f. Caractère des corolles gamopétales.

gamophylle [*fi-le*] adj. (de *gamo*, et du gr. *phullon*, feuille). *Bot.* Se dit des involucres et des calices formés de plusieurs folioles soudées en un seul corps.

gamophyllie [*fi-lî*] n. f. *Bot.* Caractère des organes gamophylles.

gamosépale adj. Se dit des fleurs à sépales unis, concrescents.

gamosépalie [*pa-lî*] n. f. Caractère des calices gamosépales.

gamostèle [*mos-tè-le*] adj. Se dit d'un organe dont les stèles sont concrescentes.

gamostémone [*mos-té*] adj. (de *gamo*, et du gr. *stémôn*, trame). *Bot.* Se dit d'un androcée à étamines concrescentes.

gamostyle [*mos-ti-le*] adj. Se dit des fleurs dont les styles sont soudés en un seul corps.

Gams, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall); 2.160 h. Broderies.

gamute n. m. Fil tiré du palmier des Moluques et employé pour la confection des cordages, des sparteries.

Gan, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 7 kil. de Pau, sur le Nées; 2.660 h. Ch. de f. M. Carrières, source ferrugineuse. Bons vins rouges.

ganache n. f. (ital. *ganascia*). Rebord postérieur de la mâchoire inférieure du cheval (v. la planche cheval): *les ganaches sont minces chez les chevaux de race. Pop.* Mâchoire de l'homme. *Fig.* et *fam.* Personne incapable, peu intelligente. Adjectiv.: *homme un peu ganache. Théâtr.* Rôle de vieillard imbécile et crédule. Chaise capitonnée, sans bois apparent.

ganaderia [*dé*] n. f. (m. espagn., de *ganado*, troupeau). En Espagne, nom des pâturages et pares où se fait l'élevage des taureaux de combat, et, *par ext.*, nom de tous les animaux appartenant à un même propriétaire: *les plus vastes ganaderias sont situées en Nouvelle-Castille, Andalousie, Navarre et aux environs de Séville.*

ganadero [*dé*] n. m. Gardien de troupeau, dans les ganaderias *les ganaderos, dont la vie se passe au grand air et toujours à cheval, sont d'une adresse et d'une agilité remarquables.*

gancette n. f. V. gansette.

Gand [*ghan*], ville de Belgique, ch.-l. de la Flandre-Orientale, au confluent de l'Escaut et de la Lys; 164.000 h. (*Gantois*). Evêché, cour d'appel. Grand béguinage. Beaux monuments. Ville commerçante et manufacturière. Filatures, tissages, métallurgie. Port de rivière très actif. Patrie de Charles-Quint, des frères d'Artevelde, de Quételet, etc. Statue de Jacques d'Artevelde.

Armes de Gand.

Gand (*boulevard de*), nom donné par ironie au boulevard des Italiens, à Paris, en 1815, parce qu'il servait de lieu de rendez-vous aux partisans de Louis XVIII, réfugié à Gand pendant les Cent-Jours.

Gandar (Eugène), professeur et littérateur français, né à Neufour (Meuse), m. à Paris (1825-1868); auteur de *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare*, et de *Bossuet orateur.*

Ganderax (Louis), littérateur, critique et auteur dramatique français, né à Paris en 1855.

Gandillot (Léon), auteur dramatique français, né à Paris en 1862, auteur de vaudevilles d'une réelle gaieté: *les Femmes collantes, Ferdinand le Noceur, le Sous-préfet de Château-Buzard*, etc.

gandin n. m. (du n. d'un acteur). Jeune élégant ridicule. Agneau de quinze à dix-huit mois.

gandinerie [*rî*] n. f. ou **gandinisme** [*nis-me*] n. m. Habitudes de gandin, de jeune dandy.

gandol n. m. Plioir autour duquel les pêcheurs bretons enroulent leur ligne.

Gandoura.

gandoura n. f. Vêtement en usage en Orient et en Afrique, et qui consiste en une sorte de blouse sans manches.

Ganeça, dieu indien à tête d'éléphant, dieu de la science et de la littérature, fils de Géva et de Parvarti.

Ganelon, nom d'un personnage légendaire, qui figure dans les épopées carolingiennes. Il trahit Roland dans la vallée de Roncevaux. Son nom a passé dans la langue comme synonyme de *traître.*

ganelonnerie [*lo-ne-rî*] n. f. Trahison, action perfide. (Peu us.)

ganer [*né*] v. n. A l'hombre, demander ou accepter *gano*, c'est-à-dire laisser aller la main.

ganga n. m. Genre de gallinacés, dont une espèce (gélinotte des Pyrénées) habite le midi de la France.

Ganganelli, nom de famille de Clément XIV.

Gange (le), fleuve d'Asie, dans l'Hindoustan; 3.100 kil. Il descend de l'Himalaya, reçoit la Djemna à Allahabad, arrose Bénarès et Patna, et se jette par un vaste et malsain delta dans le golfe du Bengale.

Ganges, ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 39 kil. de Montpellier, sur l'Hérault; 4.300 h. (*Gangeois*). Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de soie. — Le cant. a 9 comm. et 9.070 h.

gangétien, enne [*ti-in, è-ne*] adj. Qui concerne l'étage géologique appelé *gangétien*. N. m. Base du système triasique.

gangétique adj. Qui appartient, qui se rapporte au Gange: *l'Inde gangétique.*

gangliforme adj. (de *ganglion*, et *forme*). *Anat.* Qui a la forme d'un ganglion: *plexus gangliforme.*

ganglioma n. m. Tumeur des ganglions lymphatiques. (Vx.)

ganglion n. m. (gr. *gagglion*). *Anat.* Renflement, qui résulte d'un entrelacement de vaisseaux ou de filets nerveux, et se rencontre en certains points des vaisseaux lymphatiques et des nerfs.

— Encycl. On doit distinguer les ganglions lymphatiques et les ganglions nerveux. Les *ganglions lymphatiques* sont des renflements des vaisseaux lymphatiques du volume d'une lentille ou d'une noisette. Ils sont généralement placés au niveau du pli des grandes articulations. Ils constituent des centres de formation des globules blancs et des filtres ou centres de résistance empêchant les infections de se propager à tout l'organisme. Ce dernier rôle provoque des hypertrophies avec formation d'abcès. (V. adénite.)

Les *ganglions nerveux* sont de petits renflements situés sur un trajet nerveux. Ce sont de petits centres nerveux, des neurones, dont les prolongements s'imbriquent en tous sens.

ganglionite n. f. Syn. de adénite.

ganglionnaire [*o-né-re*] adj. Qui concerne les ganglions: *le système ganglionnaire.*

ganglionné [*o-né*], **e** adj. Qui a des renflements semblables à des ganglions.

gangrène n. f. (du gr. *gaggraïna*, pourriture). Destruction complète de la vie organique dans une partie molle, avec tendance à se propager aux parties voisines: *la gangrène est fréquente dans les hôpitaux militaires de campagne. Bot.* Maladie des arbres, qui détruit l'écorce et le bois. *Fig.* Corruption; cause de destruction progressive: *le vice est la gangrène de l'âme.*

— Encycl. La gangrène est la mortification limitée des tissus. Elle se caractérise par l'arrêt de la vitalité, de la circulation et de la sensibilité. Le mot *sphacèle* s'applique aux gangrènes étendues; la *nécrose* est la gangrène osseuse.

La gangrène siège surtout aux extrémités des membres. Elle peut être due à une cause directe: traumatisme, froid intense, brûlure, ou à une cause indirecte par troubles de la circulation: diabète, syphilis.

La *gangrène sèche* est due à l'oblitération des artères et n'a pas d'odeur, tant qu'elle n'est pas infectée. La gangrène d'origine veineuse dégage au contraire une odeur infecte. Souvent, la douleur est vive. Le traitement consiste à: 1° conserver ou rendre la gangrène aseptique; 2° remonter l'état général; 3° faciliter la chute de l'escarre.

gangrené, e adj. Atteint de la gangrène: *couper un membre gangrené. Fig.* Corrompu: *avoir le cœur gangrené.*

gangrener [*né*] v. a. (Se conj. comme *amener.*) Causer la gangrène à. *Fig.* Corrompre, souiller de quelque vice. **Se gangrener** v. pr. Se corrompre, être atteint par la gangrène.

gangrenescence [*nès-san-se*] n. f. *Pathol.* Tendance d'un tissu à se gangrener. (Peu us.)

gangreneux ou **gangréneux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. De la nature de la gangrène: *plaie gangreneuse.*

Gangri, région montagneuse du Tibet méridional (Asie centrale), prolongement du Kara-Korum.

gangue [*ghan-ghe*] n. f. (de l'allem. *gang*, filon). Partie terreuse qui enveloppe un minerai, une pierre précieuse. *Fig.* Milieu brut, dans lequel se trouve un objet précieux: *la gangue de l'ignorance.*

— Encycl. *Minér.* Il existe des gangues terreuses et des gangues métalliques. Pour débarrasser le minerai précieux de sa gangue, on a recours quelquefois au lavage, mais le plus souvent à la fusion avec des fondants (fluorine ou barytine). Dans le dernier cas, les gangues fondues se séparent du métal par différence de densité. Dans certains cas, enfin, on a recours au broyage, et le minerai recherché est isolé par différents moyens.

gangui [*ghan-ghi*] n. m. Grand filet en forme de poche, avec deux ailes que réunit une vergue.

ganivelle [*vè-le*] n. f. Douve pour tonneau. Merrain pour les petits tonneaux.

Gannal (Jean-Nicolas), pharmacien et chimiste français, né à Sarrelouis, m. à Paris (1791-1852); auteur du système d'embaumement par injection d'une solution de sel d'alumine.

Gannat [*gha-na*], ch.-l. d'arr. de l'Allier, sur l'Andelot, affl. de l'Allier, à 58 kil. de Moulins; 5.130 h. (*Gannatois*). Cuirs, fruits conservés. Ch. de f. P.-L.-M. et Orl. — L'arr. a 5 cant., 66 comm., 59.600 h.; le cant. a 12 comm., et 11.430 h.

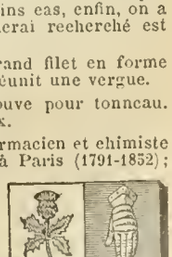
Armes de Gannat.

Ganne (Louis), compositeur français, né à Bruxières-les-Mines (Allier) en 1862; auteur de chansons, danses, ballets, opérettes, etc.

gano n. m. (m. esp. signif. : *je gagne*). *Jeux.* A l'hombre, action d'avoir la main, d'avoir le roi dans son jeu.

ganoïdes [*no-i-de*] n. m. pl. Groupe de poissons, comprenant les esturgeons, lépidostées, et de nombreuses formes fossiles. (Les ganoïdes actuels sont en général des poissons cartilagineux ou osseux, pourvus d'écailles émaillées et striées ou de plaques dermiques ou osseuses.) S. un *ganoïde*.

ganse n. f. (provenç. *ganso*). Cordonnet ou ruban de fil, de soie, d'or, etc., employé dans l'industrie du costume, de l'ameublement, etc. Premier enroulement du cordage qu'on noue. *Mar.* Estrope ou quarantenier.

ganser [*sé*] v. a. Garnir d'une ganse.

gansette [*sè-te*] n. f. Petite ganse. Maille de filet. Ficelle d'aboutement de la chaîne du tisserand.

Ganshoren, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 3.300 h.

gansin n. m. *Mar.* Maillon, quand on lève une ancre par les pattes.

gant [*ghan*] n. m. (anc. h. all. *want*). Partie de l'habillement, sorte d'étui fait de peau ou d'étoffe, qui couvre la main et chaque doigt séparément. *Gant de crin,* gant tissé en crin et employé pour activer la circulation du sang. *Gants fourrés,* garnis

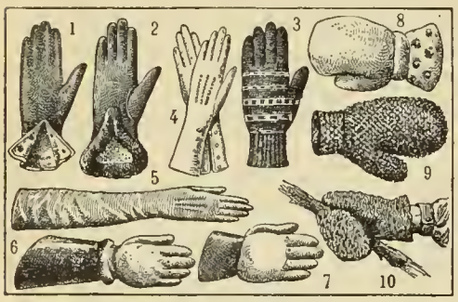

Gant : 1. D'homme, en peau ; 2. Fourré ; 3. Tricoté ; 4. De femme, en peau ; 5. De femme ; 6. D'escrime au sabre ; 7. D'escrime à l'épée ; 8. De boxe ; 9. De crin ; 10. De vigneron.

à l'intérieur d'une matière qui les rend plus chauds. *Gant d'arboriculteur* ou *de vigneron,* gant de mailles, qu'on emploie pour écorcer les arbres, arbustes, et, en particulier, les ceps de vignes. *Fig. Gant-jaune,* a été synonyme de *gandin, cocodès,* etc. *Jeter le gant,* défier. *Relever le gant,* accepter un défi. *Souple comme un gant,* qui se plie aisément. *Aller comme un gant,* être parfaitement approprié. *Prendre des gants,* des ménagements. *Se donner des gants,* s'attribuer le succès d'une affaire. *Avoir les gants de quelque chose,* en avoir le profit. *Donner des gants* ou *pour les gants,* faire un cadeau en argent en plus du prix convenu. (Vx.)

— Encycl. Les gants sont faits de fil ou de peau : les premiers sont *découpés* (soie, cachemire, fil) au gabarit et assemblés, ou bien *tissés* au métier (soie, laine, coton, fil) et ne présentent alors aucune trace de couture. Les gants de peau sont découpés dans des peaux d'agneau, de chevreau, de mouton, qui sont *mégies,* ou de daim, de chien, de castor, de chamois, qui sont *chamoisées.* Les gants glacés proviennent de peaux mégies, de même que les gants de Suède, mais pour celles-ci, on met la chair en dehors. Les principaux centres de fabrication des gants de peau sont, en France : Grenoble, Paris, Annonay, Chaumont, Millau, Niort.

Ganteaume [*tô-me*] (Honoré), amiral français, né à La Ciotat, m. à Aubagne (1755-1818). Il se distingua contre les Anglais pendant les guerres de la Révolution et du premier Empire, fut blessé à Aboukir et commanda les forces navales en Egypte. Il fut pair de France sous la Restauration.

gantelé, e adj. Muni, couvert d'un gantelet.

gantelée [*lé*] ou **ganteline** n. f. Nom vulgaire de diverses plantes dont les fleurs ont plus ou moins la forme d'un doigt de gant (campanule, digitale, ancolie).

gantelet [*lè*] n. m. Gant couvert de lames de fer, et qui faisait partie de l'armure. (V. la planche armures.) Morceau de cuir avec lequel les relieurs, cordonniers, chapeliers, etc., protègent la paume de leur main droite. (Syn. manique.) Bandage chirurgical qui engaine les doigts.

Gantelet (xvᵉ s.).

ganter [*té*] v. a. Mettre des gants à : *ganter un enfant.* Avoir comme pointure, en gants : *ganter du six.* Habiller la main : *ces gants me gantent bien. Fig.* et *fam. Cela me gante,* me convient. **Se ganter** v. pr. Aller à la main, en parlant de gants. Être ganté. Mettre des gants, ses gants. *Se ganter de,* se couvrir de, en parlant des mains : *mains qui se gantent de hâle.* Ant. Déganter.

ganterie [*ri*] n. f. Profession, travail, commerce, marchandise du gantier. Endroit où l'on fabrique, ou vend des gants : *aller à la ganterie.*

gantier [*ti-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des gants.

gantière n. f. Boîte à gants. (Vx.)

Ganties, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 15 kil. de Saint-Gaudens, dans un agréable paysage; 600 h. Eaux minérales bicarbonatées calciques, ferrugineuses.

Ganymède, prince troyen, fils de Tros et de la nymphe Callirhoé. Zeus, ayant pris la forme d'un aigle, l'enleva et le transporta dans l'Olympe, pour y remplacer Hébé, comme échanson des dieux. (*Myth.*) N. m. *Par antonom.,* mignon, infâme complaisant. *Astr.* L'un des satellites de Jupiter.

Ganymède.

Gao, v. et poste français, sur le Niger. C'est l'ancienne capitale de l'empire songhaï.

gaolian ou **gaolia** n. m. Nom du sorgho, dans la Chine septentrionale.

Gaorisankar. *Géogr.* V. Gaurisankar.

Gap, ch.-l. du dép. des Hautes-Alpes, à 768 kil. de Paris, sur la Luye, affl. de la Durance ; 10.820 h. (*Gapençais* ou *Gapençois*). Distillerie. Ch. de f. P.-L.-M. Evêché. — L'arr. a 14 cant., 123 comm., 56.480 h.; le cant. a 7 comm., et 13.500 h.

Armes de Gap.

gape n. f. (m. angl. signif. *bâillement*). Maladie des faisans, perdrix et oiseaux de basse-cour.

— Encycl. La gape est causée par des petits vers rouges, qui s'établissent dans la trachée et étouffent l'oiseau. Celui-ci bâille souvent et cherche en toussant à se débarrasser de ces hôtes encombrants. Ce ver (*synyamus trachealis*), qui a causé parfois des dommages considérables dans les faisanderies, est appelé vulgairement *ver fourchu.* Il faut, pour le combattre, mêler aux pâtées des oiseaux des anthelminthiques, mettre les malades dans des appareils spéciaux, où on les soumet à des fumigations phéniquées; enfin, désinfecter avec soin le sol des parquets en y semant du sel dénaturé.

Garabit (viaduc de), célèbre viaduc en fer, sur la ligne de Béziers à Clermont, au-dessus de la Truyère; édifié par Eiffel en 1885. Sa longueur totale est de 564ᵐ,65 et la hauteur de l'arche médiane est de 122ᵐ,20.

garage n. m. Action de mettre en gare des wagons, des navires. *Voie de garage,* voie destinée à garer des wagons de chemin de fer. (V. la planche chemin de fer.) Lieu où l'on remise des bicyclettes, des automobiles, etc.

garaie [*rè*] n. f. Action de faire entrer un bateau dans une gare pour en laisser passer un autre.

garais [*rè*] ou **garas** [*ra*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de l'arbrisseau appelé fusain.

Garamantes, anc. peuple de l'Afrique, dans la Libye intérieure, renommé pour sa férocité. Il avait pour capitale *Garama,* auj. *Gherma.*

garamond [*mon*] n. m. *Typogr.* Ancien caractère d'imprimerie, semblable au petit romain, créé par le fondeur Claude Garamond (m. en 1561).

garançage n. m. Action de teindre à la garance. Immersion dans un bain de garance.

garance n. f. Genre de rubiacées, dont les racines donnent une belle teinture rouge, dite *garance.* Racine de cette plante. Couleur fournie par cette racine : *la garance, aujourd'hui remplacée industriellement par l'alizarine artificielle, était surtout cultivée en Provence.* Adjectiv. et invar. Teint en rouge garance ; qui a une couleur pareille à celle que fournit la garance : *draps garance, pantalon garance.* Pantalon rouge, porté par l'infanterie de ligne en France.

Garance : a, fleur.

— Encycl. *Bot.* Les garances (*rubia*) sont des herbes quelquefois frutescentes à la base, des régions tempérées des deux mondes. La garance des teinturiers a des rhizomes rampants, rouges, chargés de longues racines, et des tiges aériennes quadrangulaires. Ses parties souterraines contiennent une matière colorante rouge.

— *Chim.* La garance a été employée comme substance tinctoriale dès la plus haute antiquité; d'abord cultivée en Orient, elle fut introduite en Flandre, puis, à l'époque de la Révolution, sa production fut développée en Alsace et dans le comtat d'Avignon. A partir de 1869, l'alizarine artificielle ruina peu à peu l'industrie de la garance. Les principales substances colorantes extraites de la garance sont : l'*alizarine,* rouge orangé ; la *purpurine,* rouge pourpre ; la *pseudo-purpurine,* rouge brique ; la *xantho-purpurine,* jaune. Aujourd'hui, ces tons s'obtiennent avec l'alizarine artificielle dont, à poids égal, le pouvoir tinctorial est près de cent fois celui de la racine.

garancer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et o : *il garança, nous garançons.*) Plonger dans une teinture de garance.

garancerie [*ri*] n. f. Lieu où l'on opère le garançage des étoffes. Action de garancer.

garanceur n. et adj. m. Ouvrier chargé de garancer.

garanceux [*seû*] n. m. Matière colorante, extraite des résidus des teintures de garance.

garancière n. f. Champ semé en garance. Lieu où l'on teint les étoffes avec la garance.

garancine n. f. Matière colorante obtenue en traitant la garance par l'eau et l'acide sulfurique.

garancinier [*ni-é*] n. m. Celui qui fabrique la garance.

garannier [*ra-ni-é*] n. m. Nom vulgaire de la giroflée jaune.

garant [*ran*], **e** n. et adj. (anc. h. all. *werento*). Qui répond de son propre fait ou du fait d'autrui : *se porter garant du payement d'une dette.* Personne dont le témoignage et l'autorité appuient les assertions d'autrui : *ne rien avancer que sur de bons garants.* N. m. Garantie : *l'intérêt est un bon garant du zèle. Mar.* Bout de cordage qui s'allonge après avoir garni un palan.

garanti, e adj. Dont la bonne qualité est affirmée sous peine de résolution d'un contrat de vente : *montre garantie pour cinq ans.* N. Personne dont les droits sont garantis par une autre.

garantie [*tî*] n. f. (de *garant*). Obligation que contracte le vendeur d'assurer à l'acquéreur la possession paisible de la chose vendue et de la lui livrer exempte de défauts secrets ou de vices rédhibitoires : *vente avec garantie.* Ce qui assure l'exécution ou la possession : *donner des garanties.* Moyen de protection : *une garantie contre l'arbitraire.* Constatation légale du titre des matières et ouvrages d'or et d'argent. *Sans garantie du gouvernement* (en abrégé S. G. D. G.), formule qui avertit le public que l'Etat, tout en accordant un brevet, ne garantit pas la qualité, la priorité, etc., d'un remède, d'une invention, etc.

— Encycl. *Monn.* Des *contrôleurs à la garantie,* agents de l'administration des contributions indirectes, sont chargés, dans chacun des bureaux de la garantie, de faire l'essai des ouvrages d'or et d'argent et d'appliquer, sur ces ouvrages, le *poinçon* ou *marque* du bureau et le signe indicatif du *titre* dont ils doivent être revêtus, v. poinçon. Les principaux bureaux de garantie sont établis à Paris, Bellegarde, Marseille, Besançon, Pontarlier, Montbéliard, Nancy, Lyon.

Le droit de garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent, perçu au profit du Trésor, est fixé à 30 francs par hectogramme d'or; 1 fr. 60 par hectogramme d'argent, non compris les frais d'essai. La totalité des droits est restituée lorsque ces objets sont exportés.

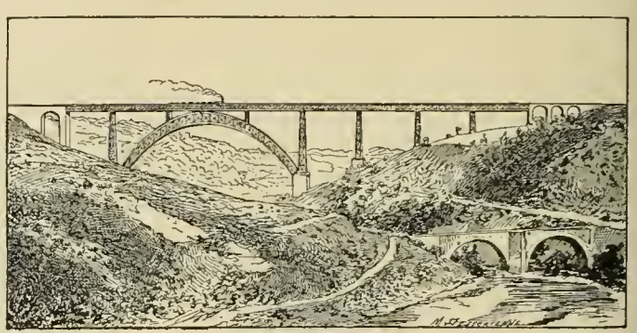

Viaduc de Garabit.

Les fabricants et marchands de bijoux et autres objets d'or et d'argent doivent, avant d'exercer leur profession, faire une déclaration à la préfecture du département et à la mairie de leur commune.

Il y a trois titres légaux pour les ouvrages d'or, et deux pour les ouvrages d'argent, savoir : pour l'or, le premier, de 920 millièmes (ou 22 carats, 2 trente-deuxièmes et 1 demi environ); le second, de 840 millièmes (20 carats, 5 trente-deuxièmes et 1 huitième); le troisième, de 750 millièmes (18 carats); pour l'argent, le premier, de 950 millièmes (11 deniers, 9 grains, 7 dixièmes); le second, de 800 millièmes (9 deniers, 11 grains et demi).

Pour la fabrication des boîtes de montres en or, il existe un quatrième titre légal à 583 millièmes.

— *Dr.* La garantie est une obligation accessoire, qui assure l'exécution de l'obligation principale.

On distingue la garantie *de droit* ou *légale,* qui existe en dehors de toute stipulation, et la *garantie conventionnelle* ou *de fait,* qui résulte des conventions.

La *demande en garantie* est l'acte par lequel le garant est mis hors de cause par le *garanti.*

L'exception dilatoire (v. exception) de garantie donne droit à un délai de huit jours (plus un jour par 5 myriamètres) pour appeler le garant, qui a un délai pareil pour appeler le sous-garant, etc.

Contrats de garantie. On entend sous ce nom les contrats qui ont pour but de procurer à un créancier une *sûreté* en garantie de l'engagement pris par le débiteur. Tel est le *cautionnement,* contrat par lequel un tiers, appelé *caution,* est tenu de payer à défaut du débiteur. Tel est aussi le *nantissement,* par lequel le débiteur remet une chose à son créancier pour sûreté de sa dette. Le nantissement d'une chose mobilière s'appelle *gage;* celui d'une chose immobilière s'appelle *antichrèse.* Tels sont surtout les *privilèges* et les *hypothèques.*

Taxe pour fonds de garantie. La loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail détermine les responsabilités pécuniaires qui incombent aux chefs d'entreprise par suite des accidents dont les ouvriers peuvent être victimes dans leur travail. A défaut, par les chefs d'entreprise débiteurs ou par les sociétés d'assurances et syndicats de garantie, d'acquitter au moment de leur exigibilité les indemnités mises à leur charge à la suite d'accidents ayant entraîné la mort ou une incapacité permanente de travail, le payement en est assuré aux intéressés par les soins de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, au moyen d'un fonds spécial de *garantie,* dont la gestion est confiée à ladite caisse, et qui est alimenté par des centimes additionnels à la contribution des patentes.

garantir v. a. (de *garant*). Assurer, sous sa responsabilité, l'exécution de : *garantir un traité.* Assurer la possession de : *garantir la liberté.* Concourir efficacement à l'exécution de : *habileté qui garantit le succès des entreprises.* Affirmer sous sa responsabilité : *garantir une nouvelle.* Préserver contre : *la laine garantit du froid.* Affirmer la bonté d'un objet vendu et accepter le fait contraire comme clause résolutoire de la vente : *garantir une pendule pendant cinq ans.*

garantissement [*ti-se-man*] n. m. Action de garantir.

garantisseur [*ti-seur*] n. m. Celui qui garantit une chose.

garas [*ra*] ou **garat** [*ra*] n. m. Grosse toile blanche de coton, fabriquée à Surate.

Garasse (le Père François), jésuite, né à Angoulême, m. à Poitiers (1585-1631), célèbre par la violence de ses polémiques littéraires et philosophiques.

Garat [*ra*] (Dominique-Joseph, comte), homme politique français, né à Bayonne, m. près d'Ustaritz (1749-1833); ministre de la justice après Danton, puis de l'intérieur, sénateur sous l'Empire et membre de l'Institut.

Garat (Dominique-Pierre-Jean).

Garat (Dominique-Pierre-Jean), chanteur français, neveu du précédent, né à Ustaritz, m. à Paris (1762-1823). Baryton ténorisant, il avait une voix d'un registre très étendu.

garatisme [*tis-me*] n. m. Sous le Directoire, grasseyement mis à la mode, parmi les incroyables, par le chanteur Garat.

garauguet [*ró-ghè*] n. m. Jeu dérivé du trictrac.

garaveau [*vó*] n. m. Ancienne mesure de capacité (2 lit. environ) du midi de la France.

garbaud ou **garbaut** [*bó*] n. m. Noms vulgaires du chevesne. (On dit aussi GARBOTEAU, GARBOTIN.)

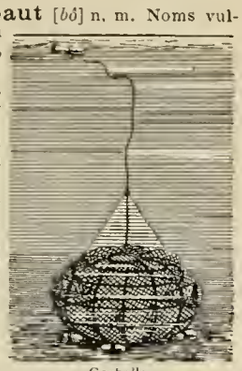

Garbelle.

garbelle [*bè-le*] n. f. Nasse des pêcheurs méditerranéens.

garbin n. m. Dans le Midi, petit vent du sud-ouest.

garbon n. m. *Fauconn.* Mâle de la perdrix.

Garborg (Arne), écrivain norvégien, né à Thime en 1851, nouvelliste, romancier, poète. Tempérament d'apôtre, artiste vibrant.

garbure n. f. Dans le sud-ouest de la France, soupe faite ordinairement avec des choux, du salé d'oie, du jambon et du lard.

garce n. f. (anc. fém. de *gars*). Fille nubile. Fille en général. (Vx.) *Pop.* et *bas.* Fille de mauvaise vie. *Fig.* (suivi de *de* et d'un nom fém.) Mauvais, fâcheux : *cette garce de fièvre.*

garcette [*sè-te*] n. f. (de *garce*). Petite fille. (Vx.) *Mar.* Petite tresse faite de vieux cordages détressés, qui servit longtemps à châtier mousses et matelots.

Garcette (coiffure).

garcette [*sè-te*] n. f. (de l'esp. *garceta*, aigrette). Ancienne coiffure féminine espagnole, dans laquelle on rabattait les cheveux sur le front, et qui fut portée en France sous le règne d'Anne d'Autriche.

garcette [*sè-te*] n. f. (de l'ital. *garzetta*, charbon). Petite pince pour épinceter le drap.

Garches, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 7 kil. de Versailles, non loin de la Seine; 3.850 hab. Ch. de f. O.

Garchizy, comm. de la Nièvre, arr. et à 12 kil. de Nevers, sur la Loire; 1.840 h. Métallurgie.

Garcia y Parades (Diego), homme de guerre espagnol, né à Trujillo (1466-1530), dont le souvenir est resté populaire dans les légendes militaires de l'Espagne.

Garcia, dans Othello.

Garcia (Manuel del Popolo Vicente), chanteur et compositeur espagnol, père de Mme Malibran et de Mme Viardot, né à Séville, m. à Paris 1775-1832). — Son fils, MANUEL, chanteur et théoricien espagnol, né à Madrid, m. à Cricklewood (1805-1906).

Garcia Gutierez [*rèz*] (Antonio), auteur dramatique espagnol, né à Chiclana, m. à Madrid (1813-1884), à qui l'on doit des drames romantiques de grande valeur : *le Trouvère, Simon Bocaneyra,* etc.

Garcia (Calixto), général et patriote cubain, né à La Havane, m. à Washington (1832-1898). Il ne cessa d'organiser des insurrections contre la domination espagnole et, en 1898, se joignit aux forces des Etats-Unis devant Santiago, dont la prise marqua la défaite de l'Espagne.

Garcilaso de La Vega (Sébastien), un des *conquistadores* du Pérou, né à Badajoz, m. à Cuzco (1500-1559). Il se fit remarquer par son humanité à l'égard des indigènes. — Son fils, né à Cuzco, m. à Valladolid (1535-1568); historien espagnol, qui a laissé de précieux travaux sur le Pérou.

Garcilaso de La Vega, homme de guerre et poète espagnol, né à Tolède, m. à Nice (1503-1536); auteur de *canciones* d'une grâce pure et mélancolique, imitateur des Italiens.

Garcin de Tassy (Joseph), orientaliste français, né à Marseille, m. à Paris (1794-1878); auteur d'une *Histoire de la langue et de la littérature hindoues et hindoustanies.*

garcinie [*nî*] n. f. Genre de plantes de la famille des clusiacées, comprenant des arbres et arbrisseaux dont une espèce donne la gomme-gutte.

garçon n. m. (ital. *garzone,* esp. *garzon*). Enfant mâle. Jeune homme. Célibataire : *rester garçon.* Homme : *un garçon habile.* Celui qui sert dans un café, un restaurant, etc. : *appeler le garçon.* Celui qui travaille chez un patron : *garçon tailleur, Garçon de bureau,* employé chargé du soin matériel des bureaux, de l'introduction des visiteurs, etc. *Mon garçon,* appellation familière adressée à un enfant, à un jeune homme. *Brave garçon,* jeune homme aimable et de bonne conduite. *Bon garçon,* jeune homme sans malice, gai et difficile à mécontenter. *Petit garçon,* homme de peu d'importance relative. *Grand garçon,* qui a droit par son âge à certains égards, à une certaine indépendance. *Ménage de garçon,* intérieur de célibataire, généralement mal tenu. *Vie de garçon,* libre, indépendante. *Garçons d'honneur,* jeunes gens qui, dans un mariage, sont chargés d'assister les mariés pendant une cérémonie. — ENCYCL. *Hist. Mauvais garçons.* On nommait ainsi des bandes d'aventuriers qui dévastèrent, au début du règne de François Ier, l'Ile-de-France et l'Orléanais. Le sire de Barbesouze et le capitaine de la Lime étaient leurs chefs. Poursuivies sur les ordres du roi, traquées impitoyablement, elles furent massacrées par les troupes royales et les paysans, et disparurent au milieu du XVIe siècle.

garçonnaille [*so-na, ll* mll., *e*] n. f. Ramassis de garçons *(péjoratif).*

garçonner [*so-né*] v. n. Se conduire en garçon. Jouer avec les garçons, en parlant d'une fille.

garçonnet [*so-né*] n. m. Petit garçon.

garçonnier [*so-ni-é*], **ère** adj. Qui appartient, qui convient aux garçons : *des habitudes garçonnières.* Qui a des goûts, ou des habitudes de garçon, en parlant d'une fille. N. f. Appartement de garçon.

garçonnisme [*so-nis-me*] n. m. Employé seulement dans la locution familière *bon garçonnisme,* caractère, qualité de bon garçon.

Gard [*ghar*] (le), riv. de France, affl. du Rhône (r. dr.); cours 113 kil. Il est franchi par le magnifique aqueduc romain dit *pont du Gard.*

Gard (DÉPART. DU), département formé d'une partie du Languedoc oriental; préf. *Nîmes;* sous-préf. *Alais, Uzès, Le Vigan;* 4 arr., 40 cant., 351 comm.; 421.200 h. 15e région militaire; cour d'appel et évêché à Nîmes. Il doit son nom à la rivière du *Gard,* qui l'arrose. Les vignobles et les oliviers des bords du Rhône, la sériciculture, les gisements de houille du bassin d'Alais sont ses ressources principales.

CAUSSE DE SAUVETERRE
Mts DE LA LOZÈRE
ARDÈCHE
DRÔME
FLORAC
LOZÈRE
CAUSSE MÉJAN
Génolhac
Barjac
Bessèges
Pont St Esprit
Bagnols-s-Cèze
Lussan
Alais
Vézénobres
Roquemaure
Uzès
Villeneuve les Avignon
AVIGNON
St Chaptes
St Rémy
Aramon
Beaucaire
Tarascon
Arles
NIMES
Quissac
St Mamert du Gard
Marguerittes
Sommières
Lunel
Vauvert
St Gilles
Aigues-Mortes
MONTPELLIER
LODÈVE
Le Vigan
Ganges
Sumène
St Hippolyte du Fort
Lasalle
St André de Valborgne
Valleraugue
Trèves
Anduze
Durfort
Corconne
Pompignan
Vauvert
Camargue
Étang de Vaccarès
Golfe d'Aigues-Mortes
GOLFE DU LION
Pinède de la Crau
Le Salin de Giraud
Les Saintes Maries
Le Grau du Roi
Gard
Hérault
Vidourle
Vistre
Rhône
Lez
Ardèche
Berre
Tarn
Jonte
Dourbie
Aigoual
Mont Bougès
Mont Lozère
Mont Aigoual
Mont Duplan
Mont Fenouillet
Mont Saint-Clair
Mont Cordes
Mont Ventoux
Mont Luberon
Mont Saint-Victor
Mont Saint-Loup
Mont Saint-Baudille
Mont Saint-Bruno
Mont Saint-Pierre
Mont Saint-Jean
Mont Saint-Martin
Mont Saint-Paul
Mont Saint-Jacques
Mont Saint-Antoine
Mont Saint-Michel
Mont Saint-Nicolas
Mont Saint-Roch
Mont Saint-Sébastien
Mont Saint-Vincent
Mont Saint-Germain
Mont Saint-Honoré
Mont Saint-Denis
Mont Saint-Eustache
Mont Saint-Gervais
Mont Saint-Jean
Mont Saint-Laurent
Mont Saint-Marcel
Mont Saint-Médard
Mont Saint-Merri
Mont Saint-Nicolas
Mont Saint-Paul
Mont Saint-Pierre

reur, la transforma en garde impériale. *Garde impériale,* créée par Napoléon Ier en 1804 et composée de soldats d'élite. (Son effectif, de 10.000 hommes à l'origine, s'élevait à 120.000 en 1814. Licenciée sous Louis XVIII, la garde impériale fut reformée en 1815; supprimée de nouveau par la seconde Restauration, elle reparut en 1854, sous Napoléon III et disparut en 1870.) *Garde nationale,* organisée en 1790 et formée d'abord de tous les citoyens valides de seize à soixante ans. (A partir de 1812, elle fut composée d'hommes de vingt à soixante ans; et, en 1852, le service y fut rendu obligatoire pour les Français entre vingt-cinq et cinquante ans. Supprimée pendant le second Empire, elle ne fut

Garde consulaire.

Garde impériale : Premier Empire : 1. Voltigeur; 2. Grenadier; 3. Chasseur. — 2. Second Empire : 4. Cuirassier; 5. Grenadier; 6. Voltigeur.

appelée à l'activité qu'en 1870-1871, puis disparut définitivement.) *Garde nationale mobile* ou *garde mobile,* partie de la garde nationale mobilisée, sous la Révolution et le premier Empire, pour la défense du territoire, ou, en 1848, pour le maintien de l'ordre à l'intérieur. (Le titre fut repris dans le système d'organisation militaire dû au maréchal Niel, en 1868. La garde mobile, composée alors de tous les jeunes gens valides qui ne faisaient pas partie de l'armée active, était bien imparfaitement organisée quand elle prit part à la guerre de 1870.)

Garde nationale (1830).

Garde municipale de Paris ou *garde républicaine,* v. GENDARMERIE. *Garde civique,* nom donné, en Belgique, à la garde nationale. *Fig.* et *fam. Vieille garde,* femme galante âgée. *Armur.* Rebord protecteur, placé entre la poignée et la lame d'une arme blanche. *Escr.* Manière de poser son corps, de tenir son arme : *tomber en garde; avoir la garde basse.* (V. la planche ESCRIME.) *Librair.* Feuillet blanc ou de couleur, ménagé au commencement et à la fin d'un livre. Bande de parchemin ou de toile, que les relieurs collent au dos d'un livre. Pl. *Serrur.* Pièces placées à l'intérieur d'une serrure pour empêcher tout mouvement d'une clef étrangère. *Mar.* Palans qui maintiennent à poste fixe les cornes des goélettes. *Milit. Garde à vous!* Avertissement militaire qui signifie : Prenez garde, faites attention. Sonnerie de clairon, de trompette correspondant à ce commandement. ALLUS. LITTÉR. V. LOUVRE.

Garde mobile (1870).

garde n. m. Surveillant, homme qui fait partie de la garde militaire : *garde national, républicain. Garde noble,* soldat de la garde noble. Dépositaire : *garde des archives. Garde champêtre,* agent municipal, préposé à la garde des propriétés rurales. *Garde messier,* agent local qui garde les moissons, les récoltes,

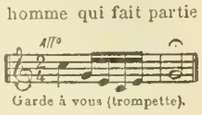

Garde à vous (trompette).

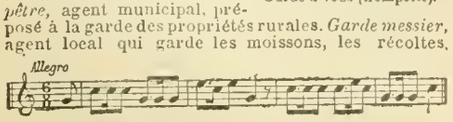

Garde à vous (clairon).

Garde forestier, agent chargé de la police des bois et forêts soumis au régime forestier. *Garde général,* celui qui est chargé de la direction locale dans chaque district forestier, et dont le grade est immédiatement inférieur à celui d'inspecteur adjoint. *Garde particulier,* garde assermenté, agréé par l'administration et qui est chargé de la conservation des biens d'un particulier. *Garde des sceaux,* ministre chargé de la garde des sceaux de l'Etat et de l'administration de la justice : *le secrétaire d'Etat au département de la justice prend indifféremment le titre de garde des sceaux ou celui de ministre de la justice. Garde de navigation,* v. NAVIGATION.

Gardes du corps (Louis XVI).

Gardes du corps, soldats de famille noble, chargés de la garde personnelle du roi. (Créés sous Philippe Auguste en 1192, ils furent supprimés en 1792.) *Gardes de la manche,* corps de vingt-

Garde de la manche (1786). Garde de la porte (1786). Garde suisse (Louis XVI).

quatre gentilshommes qui ne quittaient pas le roi. (Créés par Charles VII, ils furent supprimés en 1792. Rétablis par Louis XVIII, ainsi que les gardes du corps, ils disparurent avec eux en 1830.) *Gardes de la porte,* soldats qui gardaient les portes intérieures de la résidence royale. (Les gardes de la porte, tous gentilshommes, furent supprimés sous la Révolution. Rétablis en 1815, ils disparurent en 1830.) *Gardes suisses,* soldats suisses qui formaient un corps spécial attaché à la maison du roi de France. (Leur origine remonte à Louis XI. Ils disparurent sous la Révolution, furent rétablis par la Restauration et disparurent en 1830.) *Gardes d'honneur,* corps faisant partie de la garde impériale de Napoléon Ier. (Créés en 1813 et recrutés parmi les fils de famille riches, ils formaient quatre régiments. Ils furent licenciés en 1814.) *Gardes de la marine* ou *gardes-marine,* officiers de marine créés par Colbert et remplacés aujourd'hui par les aspirants.

Garde d'honneur (1813).

— ENCYCL. *Garde champêtre.* L'institution des gardes champêtres est facultative pour les communes.

Ils sont nommés par le maire; ils doivent être agréés et commissionnés par le sous-préfet ou par le préfet dans l'arrondissement du chef-lieu. Ils prêtent serment devant le juge de paix du canton.

Le garde champêtre est à la fois : 1° agent municipal et placé sous la dépendance du maire, du sous-préfet et du préfet; 2° officier de police judiciaire et agent de la force publique : à ce titre, il est sous les ordres du procureur de la République.

Agent municipal, il est chargé de la police rurale et de la recherche, dans le territoire pour lequel il est assermenté, des contraventions aux règlements et arrêtés de police municipale.

Les gardes champêtres, comme officiers de police judiciaire, sont chargés de rechercher, chacun dans le territoire pour lequel ils ont été assermentés, les délits et les contraventions de police qui portent atteinte aux propriétés rurales et forestières.

Ils dressent des procès-verbaux pour constater les contraventions et les délits, mais non les crimes, ni les faits ne donnant lieu qu'à une action civile. Ces procès-verbaux doivent être affirmés dans les vingt-quatre heures devant le juge de paix, le maire ou le commissaire de police. Ils ne font foi que jusqu'à preuve contraire.

Garde champêtre.

Garde forestier. Les gardes forestiers se divisent en *gardes domaniaux, communaux* ou *mixtes,* selon qu'ils surveillent des bois de l'Etat ou des bois communaux, ou des bois de ces deux catégories.

Ils forment avec les brigadiers le cadre des *préposés forestiers,* la dénomination d'*agents forestiers* étant réservée au personnel supérieur.

Les gardes domaniaux ou mixtes sont nommés par le ministre de l'agriculture. Les gardes forestiers des communes et des établissements publics sont nommés par le préfet, sur la proposition du conservateur des forêts.

Les agents et préposés forestiers prêtent serment devant le tribunal de première instance.

Les brigadiers et gardes forestiers sont, comme officiers de police judiciaire, sous les ordres du procureur de la République. Leurs procès-verbaux font foi jusqu'à inscription de faux si l'infraction n'est pas punie d'une amende et de dommages-intérêts de plus de 100 francs.

Garde forestier.

Garde particulier. Toute personne investie d'un droit de propriété ou de jouissance sur un domaine a le droit de faire surveiller ce domaine par un garde particulier. La demande tendant à faire agréer ce garde est déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture. A l'expiration du délai d'un mois, le propriétaire qui n'a pas obtenu de réponse peut se pourvoir devant le ministre. Le préfet peut, par décision motivée (le propriétaire et le garde entendus ou dûment appelés), rapporter les arrêtés agréant les gardes particuliers.

Les gardes particuliers prêtent serment devant le tribunal civil. Ils peuvent, sur les propriétés de leur maître, constater les délits et contraventions et en dresser des procès-verbaux. Ils peuvent remplir les attributions du garde champêtre ou celles du garde forestier, ou cumuler ces deux attributions.

garde n. f. (abrév. de *garde-malade*). Femme dont la profession est de surveiller et de soigner les malades.

Garde (LAC DE), lac du nord de l'Italie, entre les prov. de Brescia et de Vérone; 300 kil. carrés. Le Mincio sort de ce lac. Beaux paysages.

Garde (La), comm. du Var, arr. et à 8 kil. de Toulon, non loin de la Méditerranée; 2.960 h. Ch. de f. P.-L.-M.

garde-barrière n. Personne préposée à la surveillance d'un passage à niveau, sur une voie ferrée. Pl. des *gardes-barrières* ou *gardes-barrière.*

Garde-barrière.

garde-bœuf n. m. Sous-genre de petits hérons qui se perchent sur les bœufs et les buffles pour manger les larves parasites de la peau de ces ruminants. Pl. des *gardes-bœuf* ou *gardes-bœufs.* Adjectiv : *héron garde-bœuf.*

garde-bois n. m. invar. Syn. peu us. de GARDE FORESTIER.

garde-bonnet n. m. Coiffe de toile dont on couvre les bonnets d'enfants pour les conserver propres. Pl. des *garde-bonnets* ou *bonnet.*

garde-boue n. m. invar. Syn. de GARDE-CROTTE.

garde-bourgeoise n. f. *Dr. anc.* Tutelle organisée au profit des mineurs non nobles.

garde-boutique n. m. invar. Objet que le marchand a depuis longtemps dans sa boutique et qu'il ne peut vendre.

garde-bras n. m. invar. Partie du brassard d'une armure qui habillait l'arrière-bras.

garde-canal n. m. Agent des ponts et chaussées, qui veille à la conservation des canaux et constate les délits de pêche. Pl. des *gardes-canal* ou *gardes-canaux.*

garde-cendre ou **garde-cendres** n. m. Plate-bande métallique que l'on place devant un foyer pour empêcher les cendres ou le charbon de tomber dans l'appartement. Pl. des *garde-cendre* ou *cendres.*

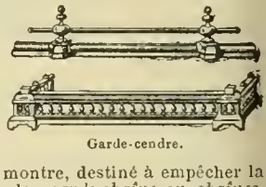

Garde-cendre.

garde-chaîne n. m. Mécanisme de montre, destiné à empêcher la chaîne de casser. Pl. des *garde-chaîne* ou *chaînes.*

garde-charrue n. m. Nom vulgaire du traquet motteux. Pl. des *gardes-charrues* ou *garde-charrues.*

garde-chasse n. m. Garde particulier chargé de veiller à la conservation du gibier et de réprimer les dommages causés aux propriétés dont la garde lui est confiée. (Le propriétaire qui veut faire agréer un garde-chasse par le préfet procède comme s'il s'agissait de faire agréer un garde particulier.) Pl. des *gardes-chasses* ou *gardes-chasse.*

garde-chiourme n. m. Ancien nom des surveillants des forçats. Auj., nom des surveillants militaires. Pl. des *gardes-chiourme* ou *chiourmes.*

Garde-corps (XIVe s.).

garde-corps n. m. invar. Parapet pour empêcher de tomber d'un lieu élevé. Ensemble des cordages permettant aux gabiers d'aller sur le beaupré. Syn. de RAM-

BADE. Vêtement du moyen âge, porté par les deux sexes, et qui était une robe de dessous, assez large, garnie ou non de manches.

garde-côte ou **garde-côtes** n. et adj. m. Autref., soldat d'une milice particulièrement chargée de la garde des côtes. (Pl. des *gardes-côte* ou *gardes-côtes*.) Bâtiment armé pour protéger les côtes. Petit bateau chargé de la surveillance de la pêche sur les côtes. (Pl. des *garde-côte* ou *garde-côtes*.)

— ENCYCL. *Mar.* On désigne sous le nom de *garde-côtes* des navires cuirassés de moyen échantillon dépassant rarement 6 mètres de tirant d'eau et ayant très peu d'œuvres mortes. Leur force militaire consiste en deux pièces de gros calibre conjuguées en tourelle tournée à l'avant, ou en tourelles barbettes placées l'une devant, l'autre derrière. Ne possédant pas de petite artillerie, tirant lentement, dépassant difficilement 13 nœuds et n'ayant presque pas de charbon à bord, ces navires ne rempliraient plus les conditions nécessaires pour la guerre moderne : aussi abandonne-t-on ce type de bâtiments.

garde-crotte n. m. invar. Bande de cuir ou de métal placée au-dessus des roues d'une voiture, d'une bicyclette, etc., pour garantir de la boue.

garde-cuisse n. m. Pièce d'armure fixée à la selle pour garantir la cuisse.

garde-feu n. m. Grille, plaque qu'on met devant la cheminée pour éviter les accidents. Pl. des *garde-feu* ou *feux*.

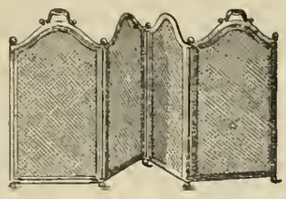

Garde-feu.

garde-filet n. m. *Astron.* Boîte de cuivre qui contient le fil à plomb et qui est suspendue librement à un quart de cercle mobile. Pl. des *garde-filets* ou *filet*.

garde-fou n. m. Balustrade ou barrière que l'on met au bord des quais, des ponts, des terrasses, etc., pour empêcher de tomber. Pl. des *garde-fous*.

garde-fourneau n. m. Aide du fondeur. Pl. des *gardes-fourneaux* ou *fourneaux*.

garde-fraisil n. m. invar. Plaque de fer qui entoure l'âtre d'une forge et en retient le fraisil.

garde-française n. m. Soldat des gardes françaises : *la révolte des gardes-françaises*.

— ENCYCL. *Hist.* Créé en 1563, sous le nom de *gardes à pied*, par le roi Charles IX encore mineur, puis supprimé à la demande des huguenots, le corps des gardes-françaises fut bientôt rétabli et casernè à Paris, dans divers faubourgs, avec mission d'assurer la garde du roi, de la reine, de la famille royale, et, en cas de guerre, de faire le service des troupes d'élite. En temps de paix, les gardes-françaises faisaient un service de police, qui les mit en contact avec la population et les acquit, à la fin du XVIIIe siècle, aux idées révolutionnaires. Ils participèrent à la prise de la Bastille et formèrent les cadres de la jeune armée de la Révolution.

Garde-française (Louis XVI).

garde-frein n. m. Employé de chemin de fer, chargé de manœuvrer le frein d'un convoi. Pl. des *gardes-frein* ou *freins*.

garde-infant n. m. invar. ou **garde-infante** n. f. invar. Au XVIIe s., pièce de dessous du costume féminin, qui était un vaste bourrelet circulaire placé autour des hanches et sur lequel se bombaient les jupes au-dessus de la taille.

Garde-infant.

garde-jambe n. m. Au XVe et au XVIe siècle, pièce de l'armure de joute, empêchant les jambes du cavalier d'être froissées contre la barrière. Pl. des *garde-jambes* ou *jambe*.

garde-lait n. m. invar. Ustensile au moyen duquel on empêche le lait que l'on fait bouillir de monter et de s'échapper du vase.

garde-ligne n. m. Agent qui surveille une voie ferrée. Pl. des *gardes-ligne* ou *lignes*.

garde-magasin n. m. Surveillant d'un magasin, dans les corps de troupes, les arsenaux, etc. Pl. des *gardes-magasin* ou *magasins*.

garde-main n. m. Papier qu'on place sous la main, en écrivant, en dessinant, etc., pour ne pas salir son papier. Partie de la garde des rapières, estramaçons des XVIe et XVIIe siècles, et qu'on retrouve dans les sabres d'abordage. Pl. des *garde-main* ou *mains*.

garde-malade n. Qui garde les malades. Pl. des *gardes-malades*.

garde-manche n. m. Manche mobile qu'on passe pour préserver son vêtement pendant le travail. Pl. des *garde-manche* ou *manches*.

garde-manger n. m. invar. Petite armoire fixe ou mobile, formée ordinairement de châssis garnis de toile métallique ou autre, pour conserver les aliments.

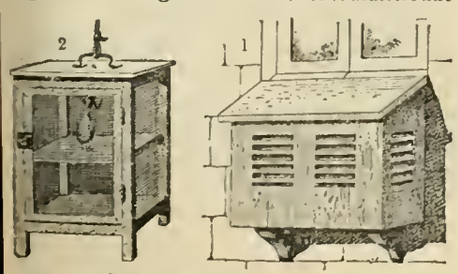

Garde-manger : 1. Fixe; 2. Portatif.

garde-marge n. m. Garniture en bois ou en carton, qui sert dans une presse typographique ou dans celle du relieur à préserver les marges d'un livre de toute souillure. Pl. des *garde-marges* ou *marge*.

garde-marine n. m. Jeune gentilhomme qui, avant 1789, remplissait les fonctions dévolues aujourd'hui aux aspirants. Pl. des *gardes-marine*.

garde-marteau n. m. Autrefois, employé qui veillait sur une certaine étendue de bois, et qui avait la garde du marteau à marquer. Pl. des *gardes-marteaux* ou *marteau*.

garde-ménagerie n. m. *Mar.* Matelot chargé du soin des animaux vivants. (Auj., on dit plutôt *bouvier*.) Pl. des *gardes-ménagerie* ou *ménageries*.

garde-meuble n. m. Lieu où l'on garde les meubles de l'Etat ou des particuliers. Pl. des *garde-meuble* ou *meubles*.

garde-mines n. m. Auxiliaire des ingénieurs des mines, appelé aujourd'hui contrôleur des mines. Pl. des *gardes-mines*.

garde-nappe n. m. Petit plateau sur lequel on pose les plats. Pl. des *garde-nappe* ou *garde-nappes*.

gardénia n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbrisseaux ou des arbres des régions chaudes de l'ancien monde, dont quelques-uns sont cultivés en serre chaude sous le climat de Paris, pour leurs belles fleurs blanches. *Fam.* S'est dit pour homme à la mode, à cause de l'habitude prise par les élégants de porter un gardénia à la boutonnière.

Gardénia.

garde-noble n. m. Droit qu'avait le suzerain de jouir des biens d'un mineur noble, son vassal, jusqu'à ce que celui-ci eût atteint un âge déterminé, à charge d'assurer son entretien complet.

garde-notes n. m. Porte-feuille dans lequel on serre les notes. (Pl. des *garde-notes*.) Notaire, tabellion. [Vx.] (Pl. des *gardes-notes*.)

garden-party [*dèn'*] n. f. (mot angl.). Fête mondaine, kermesse privée ou officielle donnée dans un jardin, un parc. Pl. des *garden-parties*.

garde-pêche n. m. Agent chargé de la police de la pêche. (Pl. des *gardes-pêche*.) Bateau chargé du même service. (Pl. des *garde-pêche*.)

— ENCYCL. *Dr.* La surveillance, la police et l'exploitation de la pêche dans les cours d'eau navigables et flottables non canalisés qui se trouvent dans les limites de la pêche maritime, ainsi que la surveillance et la police de la pêche dans les cours d'eau non navigables ni flottables, sont exercées par l'administration des eaux et forêts. La surveillance et la police de la pêche, dans les autres cours d'eau, ressortissent à l'administration des travaux publics.

Les gardes-pêche prêtent serment devant le tribunal de première instance.

Les procès-verbaux revêtus de toutes les formalités prescrites, et qui sont dressés et signés par deux agents ou gardes-pêche, font preuve, jusqu'à inscription de faux, des faits matériels relatifs aux délits qu'ils constatent, quelles que soient les condamnations auxquelles ces délits peuvent donner lieu.

garde-place n. m. Petit cadre fixé au-dessus de chaque place d'un compartiment de chemin de fer, et dans lequel on glisse un ticket numéroté dont le talon est remis au voyageur qui a ainsi retenu sa place. Pl. des *garde-places*.

garde-platine n. m. Pièce de bois, de métal ou de cuir, qui sert à couvrir la platine d'un fusil. Pièce du métier de bonneterie qui met les platines à l'abri du contact de la presse.

garde-port n. m. Agent qui reçoit et place les marchandises dans les ports des rivières. Pl. des *gardes-port* ou *ports*.

garde-queue n. m. Partie du harnachement du cheval qui habillait la racine de la queue. Pl. des *garde-queue* ou *queues*.

garder [*dé*] v. a. (anc. h. all. *wartan*). Conserver sans altération : *garder fidèlement un dépôt*. Retenir pour soi : *je vous garde; garder le double d'un acte*. Surveiller : *garder un enfant*. Veiller sur les animaux : *garder les moutons*. Empêcher de fuir : *garder des prisonniers*. Soigner : *garder un malade*. Défendre : *garder une porte*. Protéger : *Dieu vous garde!* Ne pas révéler : *garder un secret*. Rester à, dans le : *garder les arrêts, la chambre*. Observer : *garder le silence; garder son sérieux*. Accomplir : *garder les commandements de Dieu*. Réserver : *garder une poire pour la soif*. (V. POIRE.) Maintenir : *garder son rang*. *Jeux. Carte gardée*, accompagnée d'une ou plusieurs cartes de sa couleur. *Dieu garde!* souhait que l'on fait qu'une chose n'arrive pas. *Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une affaire!* un homme qui n'a qu'une idée en tête est très fatigant. *Garder à vue*, de manière à ne jamais perdre de vue. *Dr.* Se dit de celui qui fait paître des bestiaux, en les gardant, dans le champ d'autrui. *En donner à garder à quelqu'un*, lui en faire accroire. V. n. Empêcher, éviter : *gardez qu'on ne vous soupçonne*. (Vx.) **Se garder** v. pr. S'abstenir soigneusement de : *gardez-vous de mentir*. Se préserver : *gardez-vous du froid, de la chaleur*. *Se garder à carreau*, préserver une grosse carte de carreau par une autre. *Fig.* et *pop.* Prendre ses précautions.

garde-reins n. m. invar. Partie de l'armure, dépendant de la dossière et protégeant le séant.

garderie [*rî*] n. f. Etendue de bois que surveille un seul garde forestier. Petite école privée pour tout jeunes enfants.

garde-rivière n. m. Agent chargé de la police des rivières. Pl. des *gardes-rivière* ou *rivières*.

garde-robe n. f. Chambre, grande armoire destinée à renfermer les habits, le linge. Tous les vêtements à l'usage d'une personne : *une riche garde-robe*. Ensemble des officiers préposés à la garde des vêtements du roi. Lieu où l'on met la chaise percée. Fauteuil percé. Cabinet d'aisances : *aller à la garde-robe*. N. f. pl. *Méd.* Matières fécales. N. m. Tablier pour préserver la robe. Pl. des *garde-robes*.

Garde-robe.

garde-robier [*bi-é*] n. m. Officier qui avait soin de la garde-robe royale.

garde-rôle n. m. Officier de chancellerie, qui gardait les rôles des oppositions faites à la résignation des offices de ceux qui ont des créanciers. Pl. des *gardes-rôle* ou *gardes-rôles*.

garde-roue n. m. Syn. de GARDE-CROTTE. Tambour qui entoure en partie les roues à palettes d'un bateau à vapeur. Pl. des *garde-roue* ou *roues*.

garde-sacs n. m. Officier de la chancellerie, préposé à la garde des rôles des oppositions. Pl. des *gardes-sacs*.

garde-salle n. m. Prévôt du maître dans une salle d'armes.

garde-scel n. m. Officier chargé de sceller les expéditions des actes de chancellerie. Pl. des *gardes-scels*.

garde-scellés n. Personne nommée pour garder des scellés. Pl. des *gardes-scellés*.

garde-temps n. m. invar. *Physiq.* Chronomètre d'une grande précision.

gardeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui garde des animaux : *Sixte-Quint avait été gardeur de pourceaux*. Qui conserve : *un gardeur d'écus*.

garde-vaisselle n. m. Officier de la maison du roi, préposé à la surveillance de la vaisselle d'or et d'argent. Pl. des *gardes-vaisselle*.

garde-vente n. m. *For.* Garde particulier à qui un adjudicataire de coupes de bois a la faculté d'en confier l'exploitation. (Le garde-vente est assermenté devant le juge de paix et agréé par l'administration forestière.) Pl. des *gardes-vente*.

garde-voie n. m. Syn. de GARDE-LIGNE. Pl. des *gardes-voie* ou *voies*.

garde-vue n. m. invar. Visière pour garantir la vue de l'impression de la lumière. Sorte d'abat-jour que l'on place sur une lampe pour en rabattre la lumière au-dessous des yeux.

gardien, enne [*di-in, é-ne*] n. Qui garde quelqu'un ou quelque chose : *gardien de prison*. Protecteur, conservateur : *un gardien des antiques coutumes*. Supérieur, dans certains couvents. *Gardien de la paix* (à Paris), agent de police. *Gardien judiciaire*, celui qui est préposé, au nom de la justice, à la garde d'objets saisis, séquestrés, etc. Adjectiv. Qui protège : *ange gardien*.

Gardiens de la paix.

gardiennage [*di-é-na-je*] n. m. Emploi, office de gardien. *Mar.* Ensemble de mesures prises pour la conservation de certains objets dans un port : *le gardiennage des tonneaux*. Service des gardiens du port.

gardiennat [*di-é-na*] n. m. Office de gardien, dans une communauté religieuse.

gardiennesse [*di-è-né-se*] ou **gardiennerie** [*di-è-ne-ri*] n. f. Chambre des canonniers à bord d'un navire de guerre.

Gardiner [*nèr*] (Stephen), prélat et grand chancelier d'Angleterre, un des plus rudes adversaires de la Réforme, né entre 1483 et 1490, m. à Whitehall en 1550.

Gardiner (Samuel-Rawson), historien anglais, né à Ropley (1829-1902), auteur d'une magistrale *Histoire d'Angleterre*, de 1603 à 1660.

gardoir n. m. ou **gardoire** n. f. Lieu où l'on garde quelque chose.

gardon n. m. Genre de cyprins, comprenant des poissons blancs qui vivent dans les eaux douces.

— ENCYCL. Le gardon commun (*leuciscus rutelus*) est le type de ce genre, dont les représentants fréquentent toutes les eaux douces de l'Europe. Verdâtre en dessus, avec des reflets rosés, il a le ventre argenté, les nageoires grises ou roses, et peut atteindre 0m,30 de long et un poids de 1 kilogr. On le désigne vulgairement sous les noms de *roche rousse, rossette, blanchet*, etc.

Gardon.

Le gardon se pêche avec une ligne très fine, et l'on se sert comme appât de blé cuit, asticots, cherfaix, vers de vase, vers rouges, pain, pâte, etc. On le pêche également au filet.

gardon n. m. Dans le Gard, petit torrent qui descend des Cévennes.

gardoquie [*ki*] n. f. Genre de labiées de l'Amérique méridionale, que l'on cultive dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

gardy n. m. Troisième chambre de la madrague.

gare n. f. (subst. verb. de *garer*). *Ch. de f.* Bâtiment où se tiennent les voyageurs jusqu'au moment du départ du train, où l'on dépose les marchandises. Ensemble des voies avoisinantes où se font les manœuvres des trains : *gare de voyageurs, de marchandises*. (V. la planche CHEMIN DE FER.) Lieu où se garent les bateaux et les navires sur les cours d'eau, les canaux, etc.

Chef de gare.

— ENCYCL. *Ch. de f.* Les gares *terminus* ou

de tête de ligne sont situées à chaque extrémité de la ligne. La *gare d'embranchement* ou *de bifurcation* est celle où une ou plusieurs lignes secondaires venant de diverses directions viennent se relier à la ligne principale. Dans la *gare de passage* ou *station*, la plupart des trains de voyageurs et de marchandises s'arrêtent. Les *gares de triage* sont celles où s'opèrent le triage des wagons de marchandises et la formation de trains secondaires expédiés dans diverses directions. On procède à l'échange de train à train de marchandises légères ou messageries, et aussi de voyageurs, dans les *gares de transit*. Les *gares maritimes* ont leurs voies poussées jusque sur les quais du port et servent à embarquer les voyageurs sur les navires, ou à les recevoir à leur descente du bateau.

gare interj. pour avertir de se ranger, de prendre garde à soi. *Sans crier gare*, sans avertir. *Fam. Gare la bombe !* attendez-vous à une explosion de colère, etc.

Garengeot (René-Jacques Croissant **de**), chirurgien français, né à Vitré, m. à Cologne (1688-1759). Il a donné son nom à un instrument de dentiste (*clef de Garengeot*), dont on se sert pour l'extraction des grosses molaires.

garenne [*rè-ne*] n. f. (bas lat. *warenna*, d'orig. germ.). Domaine contenant une réserve de gibier et où l'on ne pouvait entrer sans l'agrément du propriétaire. (Vx.) Lieu où vivent les lapins à l'état sauvage. Endroit d'une rivière où la pêche est réservée. N. m. *Pop. Un garemme*, un lapin de garenne.

— Encycl. *Econ. rur.* Les garennes sont *libres* ou *privées* (on dit aussi *forcées*). Les premières consistent en une plus ou moins grande étendue de terrain sablonneux et inculte ou boisé et généralement à flanc de colline, où les lapins se plaisent et se multiplient. Les secondes sont entourées de murs, fossés remplis d'eau, haies épineuses, etc. On y fait l'élevage du lapin en liberté.

garenné [*rè-né*], **e** adj. Qui est défendu, en parlant de la pêche dans certaines parties de la rivière.

garennier [*rè-ni-é*] n. m. Celui qui a la garde d'une garenne.

garer [*ré*] v. a. Faire entrer dans une gare, sur une voie de garage : *garer un train*. Mettre dans un abri pour préserver : *garer ses récoltes. Fam. Être garé des voitures*, être rangé, prudent. **Se garer** v. pr. Se mettre à l'écart, à l'abri.

Garfield [*fild'*] (James Abraham), président des Etats-Unis, né à Orange (Ohio), m. à Long-Branch (1831-1881), assassiné par un fanatique.

Gargamelle, femme de Grandgousier et mère de Gargantua, dans le livre de Rabelais, d'une grosseur monstrueuse et d'un appétit extraordinaire.

Gargantua (*la Vie très horrifique du grand*) [1535], ouvrage formant le premier livre du grand roman de Rabelais, qui se continue dans les quatre livres suivants par l'histoire de Pantagruel. (V. ce nom.) Dans ce livre, Rabelais a mis tout son esprit, une raillerie mordante et son scepticisme moqueur. Il raconte la naissance, l'enfance et l'éducation du géant Gargantua, la guerre de Grandgousier, son père, contre Picrochole, et la fondation de l'abbaye de Thélème. — Gargantua, dans lequel des commentateurs ont voulu voir une caricature de François Ier, est resté un nom populaire, et l'on dit un *Gargantua* pour désigner un homme à l'appétit insatiable.

gargantuesque [*tu-ès-ke*] adj. Digne de Gargantua : *des ripailles gargantuesques*.

gargare n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, comprenant une seule espèce de petits insectes sauteurs, qui vivent en Europe et que l'on trouve fréquemment sur les genêts.

gargariser [*zé*] **(se)** v. pr. (gr. *gargarizein*). Se rincer la bouche et l'arrière-bouche avec un liquide qu'on y agite en chassant l'air. *Fig.* et *fam.* Se délecter d'une chose. *Pop.* Boire. *Musiq.* Faire des gammes au piano. Rouler les *r* en chantant ou en récitant.

gargarisme [*ris-me*] n. m. (gr. *gargarisma*). Liqueur faite pour se gargariser.

— Encycl. Un gargarisme est une solution aqueuse de divers principes médicamenteux, édulcorée à l'aide de miel, de sirop, de glycérine, etc. On les emploie froids ou chauds. Les plus employés sont ceux au chlorate de potasse (20 p. 100). On préfère aujourd'hui les badigeonnages et les pulvérisations.

Gargilesse, comm. de l'Indre, arr. et à 37 k. de La Châtre ; 750 h. Eglise du XIIe s. Illustré par certains romans de G. Sand.

gargoine [*ghoi-ne*] n. f. *Arg.* Gorge, gosier, visage.

gargot [*gho*] n. m. Entrepreneur d'abatage, qui vend des porcs tués aux charcutiers. *Pop.* Gargote.

gargotage n. m. Cuisine mauvaise ou malpropre.

gargote n. f. Petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix. *Fig.* Tout lieu où l'on mange mal ou malproprement.

gargoter [*té*] v. n. (de l'anc. fr. *gargate*, gosier). Faire de la cuisine mauvaise ou malpropre.

gargoterie [*ri*] n. f. Mauvaise cuisine de gargote.

gargotier [*ti-é*], **ère** n. Qui tient une gargote. *Fig.* Mauvais traiteur ou cuisinier.

gargouillade [*ghou, ll* mll.] n. f. Ancienne danse du théâtre. *Fam.* Série de vocalises sans goût.

gargouille [*ghou, ll* mll., *e*] n. f. (du bas lat. *gargula*, gosier). Endroit d'une gouttière, d'un tuyau, par où l'eau tombe : *les gargouilles de Notre-Dame de Paris sont curieusement sculptées*. Dalle, tuyau pour l'écoulement des eaux. Anneau qui termine les branches d'un mors. Entaille pratiquée au pied d'un poteau de cloison, pour recevoir le bout d'une solive. Figure monstrueuse, que l'on promenait processionnellement à Rouen.

Gargouille.

— Encycl. L'emploi des conduits dits *gargouilles* date du commencement du XIIe siècle. La variété de leurs formes est très grande ; elles représentent, pour la plupart, des êtres fantastiques, démons et êtres malfaisants. Les gargouilles ayant l'inconvénient de faire séjourner l'eau au pied des murs, on y a renoncé et, dans les temps modernes, on a établi, pour l'écoulement des eaux, des tuyaux de descente que l'on fait déboucher dans des caniveaux. Dans les villes, ces caniveaux (appelés aussi *gargouilles*) sont le plus souvent en fonte moulée, scellée dans le trottoir, et ont à leur partie supérieure une fente étroite qui facilite le curage.

gargouillée [*ghou, ll* mll., *é*] n. f. Chute d'eau s'échappant d'une gargouille.

gargouillement [*ghou, ll* mll., *e-man*] n. m. Bruit analogue à celui de l'eau dans une gargouille. Bruit que fait quelquefois un liquide ou un gaz dans la gorge, dans l'estomac et dans les entrailles.

— Encycl. *Path.* Le gargouillement, observé à l'auscultation, n'est que le râle caverneux à un plus haut degré d'intensité ; il indique une caverne pulmonaire. Le gargouillement intestinal est produit par le mélange des gaz et des liquides de l'intestin ; on l'observe dans les maladies avec tranchées. Le gargouillement stomacal indique une dilatation de l'estomac.

gargouiller [*ghou, ll* mll., *é*] v. n. Faire entendre un gargouillement. Barboter dans l'eau. *Techn.* Syn. peu usité de égriser.

gargouillis [*ghou, ll* mll., *i*] n. m. Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

Gargoulette.

gargoulette [*lè-te*] ou quelquef. **gargouillette** [*ghou, ll* mll., *è-te*] n. f. Vase poreux où l'eau se rafraîchit par évaporation.

gargousse [*ghou-se*] n. f. (corrupt. de *cartouche*). Enveloppe, sac cylindrique contenant la charge de poudre d'un canon.

— Encycl. *Milit.* Le mode de confection des gargousses a beaucoup varié selon la nature des canons appelés à les utiliser. Le sac contenant la charge fut successivement en parchemin, en fort papier, en serge, en toile amiantine, etc. L'adoption des canons à tir rapide a conduit à l'emploi de cartouches entièrement métalliques, où la douille et le culot, entièrement en métal, sont d'une seule pièce, et auxquelles le projectile est rattaché, de manière à constituer une véritable cartouche à canon.

Gargousse.

gargoussier [*ghou-si-é*] n. m. ou **gargoussière** [*ghou-si-é-re*] n. f. Boîte en bois, en cuir ou en zinc, où l'on met les gargousses.

Garibaldi (Joseph), patriote italien, né à Nice, m. à Caprera (1807-1882). Il prit part à l'insurrection républicaine du Rio-Grande contre le gouvernement brésilien (1839), puis retourna dans sa patrie, et combattit pour l'unification de l'Italie, d'abord contre l'Autriche, puis contre le royaume de Naples (expédition des Mille) et la papauté, vint en 1870-1871 mettre son épée au service de la France, et combattit avec succès les Allemands à Dijon. Il a laissé des romans et des mémoires. On lui a élevé de nombreux monuments en Italie et en France (Nice, Dijon, Paris).

Garibaldi.

Garibaldi (Menotti), général italien, fils aîné du précédent, né à Mostardas (Rio-Grande), m. à Rome (1840-1903). Il servit sous les ordres de son père, et fut député au Parlement italien.

garibaldien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à Garibaldi. N. m. Volontaire, partisan de Garibaldi ; *spécialem.*, celui qui fit campagne sous les ordres de Garibaldi de 1860 à 1862. N. f. Camisole de flanelle rouge.

garidelle [*dè-le*] n. f. Genre de renonculacées, voisines des ellébores, et que l'on rencontre dans le midi de la France.

gariès [*ès*] n. m. (pour *garics*, chênes, dans le Midi) Nom vulgaire du chêne rouvre.

Garigliano (le), fleuve d'Italie, qui se jette dans le golfe de Gaète ; cours 158 kil. Sur ses bords, Gonzalve de Cordoue battit les Français (1503), et Bayard, pour protéger la retraite des Français, y défendit seul un pont contre toute une avant-garde espagnole.

garigue ou **garrigue** [*gha-ri-ghe*] n. f. (prov. *garriga*). Lande, terre inculte ou, dans le Midi, couverte de taillis peu épais de chênes, chênes verts, etc. : *les garrigues couvrent le flanc sud-est des Cévennes*.

garite n. f. *Mar.* V. guérite.

garlandage n. m. Rebord de la hune.

Garlande (*pays de*), ancien nom du pays Latin, ou quartier des écoles (en l'honneur d'Etienne de Garlande, archidiacre de Paris, et protecteur de l'Université) [XIIe s.].

Garlin, ch.-l. de c. des Basses-Pyrénées, arr. et à 29 kil. de Pau, non loin du Lées ; 1.260 h. — Le cant. a 19 comm., et 6.040 h.

garnache n. f. (b. lat. *garnachia*). *Archéol.* Manteau sans manche, ordinairement fourré.

Garnache (La), comm. de la Vendée, arr. et à 50 kil. des Sables-d'Olonne, 3.470 h. Ch. de f. Et.

Garneau (François-Xavier), historien canadien, né et m. à Québec (1809-1866), auteur d'une bonne *Histoire du Canada*.

garnement [*man*] n. m. Mauvais sujet, vaurien : *un méchant garnement*.

Garneray [*rè*] (Jean-François), peintre français, né à Paris, m. à Auteuil (1755-1837). Il dessina le portrait de Charlotte Corday avant son exécution. — Son fils, Louis, peintre de marine, né à Rouen, m. à Paris (1783-1857).

garni, e adj. Muni, pourvu : *machine garnie de ses accessoires*. Spécialem. Muni de meubles : *chambre garnie. Blas.* Se dit d'une épée dont la poignée est d'un émail particulier. *Choucroute garnie*, accompagnée de jambon, saucisses, etc. N. m. Maison, chambre qui se loue toute meublée : *habiter un garni, en garni*.

— Encycl. *Dr. Logeur en garni.* Les logeurs en garni sont tenus d'inscrire tout de suite et sans aucun blanc, sur un registre coté et paraphé par un officier municipal ou un commissaire de police, les noms, qualités, domicile habituel, dates d'entrée et de sortie de toute personne qui aurait couché ou passé une nuit dans leurs maisons.

Dans la plupart des villes, toute personne qui veut exercer la profession de logeur en garni est tenue d'en faire préalablement la déclaration à la mairie et de la renouveler toutes les fois qu'elle change de domicile. A Paris, cette déclaration est faite à la préfecture de police.

La jurisprudence exempte de ces obligations ceux qui louent en garni à des personnes sédentaires les chambres ou appartements de leurs maisons excédant leurs besoins, les propriétaires qui louent accidentellement un appartement meublé, les sages-femmes qui prennent des pensionnaires.

Les logeurs en garni sont imposables à la patente et à la licence. La régie des contributions indirectes dispense, en pratique, de ce dernier droit ceux qui fournissent habituellement des aliments et des boissons à leurs locataires, et l'administration des contributions directes accorde l'exemption de la patente à ceux qui se restreignent dans leur habitation personnelle pour en louer une partie pendant un court laps de temps, une saison balnéaire, la durée d'une foire, par exemple, ou encore les personnes qui s'absentent pour un voyage et louent pendant ce temps leur appartement en garni.

Garnier de Pont-Sainte-Maxence, poète français du XIIe siècle, auteur d'une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, un des plus anciens ouvrages écrits dans le dialecte de l'Ile-de-France.

Garnier [*ni-é*] (Robert), poète tragique français, né à La Ferté-Bernard (Sarthe), m. au Mans (1534-1590) ; auteur de nombreuses tragédies qui ne sont pas sans mérite : *Porcie, Hippolyte, Marc-Antoine*, etc.

Garnier (Germain, comte **de**), économiste français, né à Auxerre, m. à Paris (1754-1821), pair de France et ministre d'Etat sous la Restauration.

Garnier (Adolphe), philosophe spiritualiste français, né à Paris, m. à Jouy-en-Josas (1801-1864). On lui doit un remarquable *Traité des facultés de l'âme*.

Garnier (Clément-Joseph), économiste français de l'école libre-échangiste, né à Beuil (Alpes-Maritimes), m. à Paris (1813-1882). — Son frère, Jean-Joseph, dit *Jules*, chimiste distingué, né à Beuil, m. à Turin (1816-1881).

Garnier (Jean-Louis-*Charles*), architecte français, né et m. à Paris (1825-1898). Son chef-d'œuvre est l'Opéra de Paris.

Charles Garnier.

Garnier (Francis), marin français, né à Saint-Etienne, tué à Hanoï en combattant les pirates tonkinois (1839-1873) ; explorateur du Mékong (1869). Il paya de sa vie la conquête du delta du Tonkin, préparant ainsi l'établissement de la France dans cette partie de l'Indo-Chine.

Garnier (Jules), peintre français, né et m. à Paris (1847-1889). Il s'adonna à la peinture de genre, choisissant dans l'histoire des sujets anecdotiques, pittoresques (*le Droit du Seigneur, Borgia s'amuse*, etc). Il a illustré Rabelais.

Francis Garnier.

Garnier-Pagès (*jèss*] (Etienne-Joseph-Louis), homme politique français, né à Marseille, m. à Paris (1801-1841), chef du parti républicain sous Louis-Philippe.

Garnier-Pagès (Louis-Antoine), frère du précédent, né à Marseille, m. à Paris (1803-1878), membre du gouvernement provisoire en 1848, et, en 1871, du gouvernement de la Défense nationale ; auteur d'une *Histoire de la Révolution de 1848*.

Garnier-Pagès.

garnir v. a. (germ. *warnian*). Fournir des choses nécessaires. *Garnir un cheval*, lui mettre ses harnais. Orner : *garnir un bonnet de dentelles*. Renforcer : *garnir une place de guerre*. Remplir un espace : *une foule de curieux garnissaient la rue. Garnir un fauteuil*, le rembourrer. *Mar. Garnir un cordage*, l'entourer de caret. *Garnir le cabestan*, y passer les barres. *Garnir une vergue*, y mettre le gréement. *Garnir un plat*, le munir d'accessoires (persil, champignons, truffes, etc.), soit comme assaisonnement, soit comme ornement. *Garnir un chapeau*, le munir d'une coiffe. *Garnir un drap*, en faire venir le poil au moyen du chardon. **Se garnir** v. pr. Se remplir : *la salle se garnit*. Se munir ; se prémunir. Ant. **Dégarnir**.

garnisaire [*zè-re*] n. m. (de *garnison*). Homme que l'on mettait jadis en pension, en *garnison* chez les contribuables en retard, jusqu'à ce qu'ils se fussent acquittés envers le fisc.

garnison [*zon*] n. f. Troupe séjournant dans une ville. Cette ville : *changer de garnison. Techn. Pièce de garnison*, pièce soudée au corps d'un objet d'orfèvrerie. *Doré par garnison*, se dit d'un ouvrage doré par places, les autres parties restant blanches.

— Encycl. *Milit.* Les corps de troupes stationnés dans une même ville relèvent, pour tout ce qui peut les mettre en rapport, du commandant d'armes, qui est l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé (sauf pour les officiers de gendarmerie et les assimilés) qui se trouve dans la garnison. S'il est d'un grade supérieur à celui de chef de bataillon, il est assisté par un *major de la garnison*, par des

adjudants de garnison, et dispose également d'un certain nombre de sous-officiers.

garnisonnaire n. m. Syn. de GARNISAIRE.

garnissage [*ni-sa-je*] ou **garnissement** [*ni-se-man*] n. m. Action de garnir. Son résultat.

garnisseur, euse [*ni-seur, eu-ze*] n. et adj. Personne qui garnit un meuble, une robe, etc. *Mar.* Ouvrier qui travaille aux agrès. (Syn. GARNITURIER.) N. f. Cylindre muni de chardons et servant à étirer le poil des draps.

garniture n. f. Ce qui est mis pour garnir, compléter, orner une chose : *les garnitures d'une robe. Garniture de cheminée,* une pendule et deux candélabres ; bronzes, etc. Accessoires que l'on ajoute à un plat pour l'assaisonner ou le parer : *garniture de persil.* Assortiment complet : *garniture de boutons.* Caoutchouc, cuir, métal, etc., qui entoure quelque chose. Ce qui sert à garnir un toit, comme plomb, tuiles, lattes, etc. *Impr.* Pièces de métal, quelquefois de bois, qui séparent les pages dans une forme et représentent les marges. Ensemble des pièces qui servent à consolider une forme. *Mar.* Gréement d'un mât, d'une vergue, etc. Remplissage en bois de la membrure. Action de les gréer. *Garniture d'une pompe,* ensemble des objets mobiles dont se compose une pompe.

— ENCYCL. *Mécan.* Autrefois, on se servait, pour les garnitures, de chanvre ou de caoutchouc. Ces matières se consumaient rapidement, et les garnitures devenaient inefficaces. Actuellement, on a recours à des garnitures métalliques, sortes d'anneaux en *métal antifriction,* maintenus par des ressorts : les plus usitées sont celle de Duterne et celle de Pile.

garniturier n. m. Syn. de GARNISSEUR.

garno n. m. *Pop.* Syn. de GARNI (logement).

Garo, héros de la fable de La Fontaine *le Gland et la Citrouille.* Garo désigne l'homme ignorant, mais prétentieux, qui juge les choses sur l'apparence et les critique à tort et à travers.

garochoir n. m. Cordage dont les torons sont tortillés dans le même sens que les fils. Syn. de MAINTIERCE.

Garofalo (le). *Biogr.* V. TISI.

garonnais, e adj. *Race garonnaise,* nom d'une catégorie de bovidés, variété de la race pyrénéenne, qui peuplent les régions arrosées par la Garonne et la Gironde : *les bœufs garonnais sont robustes et vigoureux et peuvent fournir une longue carrière de travail; après quoi, ils sont engraissés.*

Garonne (la), fleuve de France, qui naît dans le val d'Aran (Pyrénées espagnoles) et se jette dans l'Atlantique; cours 650 kil. La Garonne arrose les départements suivants : Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde et Charente-Inférieure, et passe à Saint-Gaudens, Muret, Toulouse, Agen, Tonneins, Marmande, La Réole, Langon, Castets, Bordeaux, Blaye. Elle reçoit sur la rive droite le Salat, l'Ariège, l'Hers, le Tarn grossi de l'Aveyron, le Lot, la Dordogne grossie de l'Isle; sur la rive gauche, la Save, la Gimone, le Gers et la Baïse. Elle est navigable un peu en aval de Saint-Gaudens, et, depuis Castets, accessible à la navigation maritime. Elle est sujette à de redoutables inondations au début de l'été. A partir du Bec d'Ambès, la Garonne s'élargit en un estuaire appelé *Gironde.* — On connaît cette périphrase : *les Enfants de la Garonne,* c'est-à-dire les Gascons; on l'applique quelquefois à ceux qui ont l'habitude d'exagérer les choses. V. GIRONDE.

Garonne (CANAL LATÉRAL À LA), de Toulouse à Castets (Gironde); cours 193 kil.

Garonne (DÉPARTEMENT DE LA **Haute-**), dép. formé d'une partie de la Gascogne et du Lauraguais, petit pays du Languedoc; préf. *Toulouse;* sous-préf. *Muret, Saint-Gaudens, Villefranche-de-Lauraguais;* 4 arr., 39 cant., 588 comm., 442.000 h. 17e région militaire; cour d'appel et archevêché à Toulouse. Ce département doit son nom à sa position dans le bassin de la *Garonne.* Il tire ses principales ressources de l'agriculture, de l'élevage, des vignobles; il possède de nombreuses sources thermales.

garou n. m. Arbrisseau du genre daphné, commun dans le midi de la France, et vulgairement appelé *bois gentil, coquenaudier, sainbois : l'écorce du garou a des propriétés rubéfiantes et vésicantes.*

garou n. m. Loup-garou. V. LOUP-GAROU.

garouage n. m. (de *garou*). Recherche des aventures nocturnes.

garoube ou **garousse** n. f. Nom vulgaire de la gesse cultivée.

garouenne [*rou-è-ne*] n. f. Pièce de bois qui soutient et porte une poulie.

garouille [*rou, ll* mll., *é*] n. f. Nom vulgaire du chêne kermès, dans le midi de la France.

Garrick.

Garrick (David), acteur anglais, né à Hereford, m. à Londres (1717-1779); il triompha dans les plus beaux rôles de Shakspeare.

garrière [*gha-ri*] n. f. Petite rigole où l'on cache le ressort ou la corde d'un filet à prendre les oiseaux.

Garrigues [*ri-ghe*] (MONTS), ramification des Cévennes dans le dép. de l'Hérault (300 à 450 m. d'alt.). Végétation de chênes verts, oliviers.

garron [*gha-ron*] n. m. Mâle de la perdrix.

garrot [*gha-ro*] n. m. Partie du corps des grands quadrupèdes, située au-dessus de l'épaule et terminant l'encolure. V. la planche CHEVAL.

— ENCYCL. *Art vétér.* Chez les animaux domestiques, et en particulier chez le cheval, le garrot a pour base les apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales. Sec et saillant, il est plus beau que bas et empâté. Comme point d'appui de la fourche de l'arçon de la selle, il peut être le siège de blessures graves qui intéressent les parties ligamenteuses et osseuses (mal de garrot), et dont la guérison réclame souvent une intervention chirurgicale. Il faut donc veiller tout particulièrement à maintenir cette région exempte de toute blessure et recourir aux soins du vétérinaire dès qu'elle est atteinte.

garrot [*gha-ro*] n. m. Morceau de bois que l'on passe dans une corde, pour la serrer en la tordant : *le garrot d'une scie.* Bâton placé de manière à forcer une branche à prendre une direction. Lien serré avec un bâtonnet, et qui servait à comprimer une artère. Syn. de GARROTTE.

garrot [*gha-ro*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, comprenant des canards trapus, essentiellement nageurs, qui habitent les régions froides et descendent en hiver jusqu'au nord de l'Europe.

garrottage [*gha-ro-ta-je*] n. m. Action de garrotter.

garrotte [*gha-ro-te*] n. f. (esp. *garrote*). Supplice par strangulation, usité en Espagne : *condamner à la garrotte.* Instrument de ce supplice : *faire périr par la garrotte.*

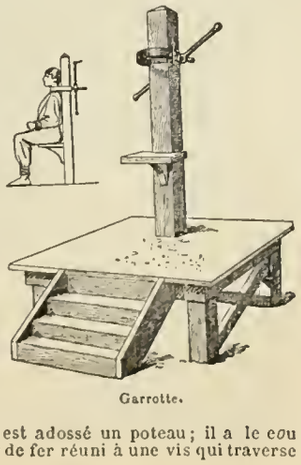

Garrotte.

— ENCYCL. Le condamné est assis sur une plate-forme à laquelle est adossé un poteau; il a le cou pris par un collier de fer réuni à une vis qui traverse le poteau. Quelques tours de vis, en ramenant le collier vers le poteau, déterminent la strangulation.

garrotté [*gha-ro-té*], e adj. Blessé au garrot.

garrotter [*gha-ro-té*] v. a. (de *garrot*). Lier étroitement et fortement : *garrotter un prisonnier.* Tenir sous sa dépendance : *les préjugés qui garrottent les hommes.*

garrulité [*gha-ru*] n. f. (du lat. *garrire,* bavarder). Envie constante de bavarder.

garrulus [*gha-ru-luss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre geai.

gars [*ghâ*] n. m. (anc. cas-sujet de *garçon*). *Fam.* Garçon, jeune homme. Homme vigoureux résolu. (L'orthographe *gas* est une faute.)

Garsonnet (Jean-Baptiste-Eugène), jurisconsulte français, né à Caen, m. à Feignies (Belgique), (1841-1899); auteur d'un remarquable *Traité de procédure civile.*

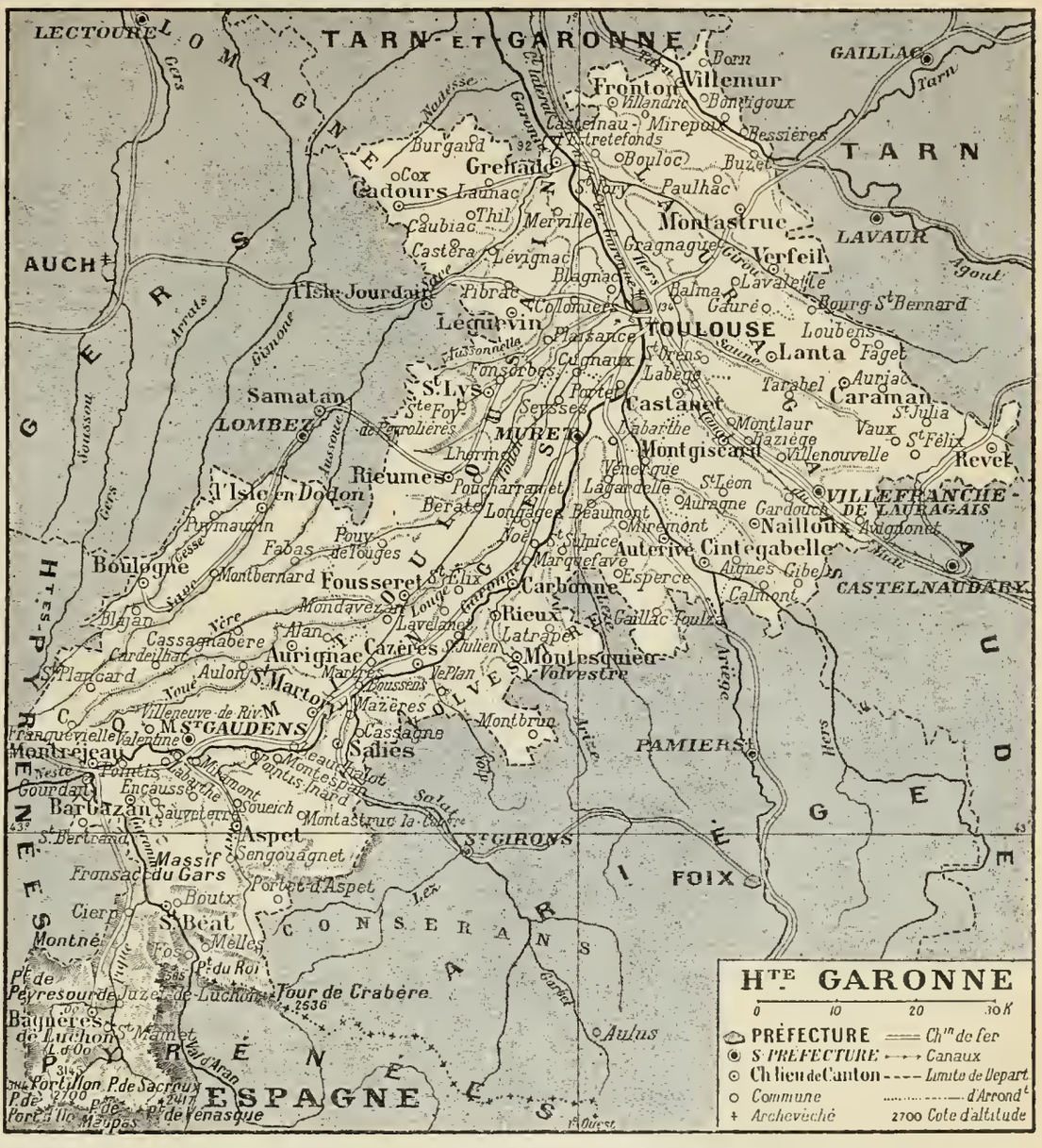

Gartempe [*tan-pe*] (la), riv. de France, affl. g. de la Creuse, passe à Montmorillon; cours 190 kil.

garuche n. f. Jeu d'écoliers, dans lequel l'un d'eux poursuit les autres en les frappant avec un mouchoir roulé. (On dit aussi MÈRE GARUCHE, ANGUILLE.)

garum [*rom'*] n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Sauce très relevée, composée des intestins et d'autres parties de certains poissons, que l'on faisait macérer dans le sel.

garus [*russ*] n. m. (du n. de l'inventeur). Elixir composé de cannelle, de safran, de muscade, etc., employé contre les maux d'estomac.

Garve (Christian), philosophe allemand, né et mort à Breslau (1742-1798). Ses travaux de logique sont encore appréciés. Il exerça quelque influence sur Kant et Schiller, et il fut, dans une certaine mesure, le précurseur de Hegel.

garzette [*zè-te*] n. f. Espèce de héron de l'ancien monde.

— ENCYCL. La garzette, qui appartient au groupe des aigrettes, est caractérisée par son plumage blanc, des pattes et un bec noirs. Les plumes du dos, chez les mâles, servent en plumasserie.

garzotte ou **garsotte** n. f. Nom vulgaire de la *sarcelle commune.*

Gascogne, anc. prov. de France, qui avait *Auch* pour chef-lieu. Elle comprenait : les Landes, le pays basque, la Chalosse, le Condomois, l'Armagnac, le Comminges, le Couserans, la Lomagne, l'Astarac, le Bigorre, une partie du Bordelais et du Bazadais. Après avoir été longtemps gouvernée par des ducs indépendants, elle fut définitivement conquise par Charles VII en 1453, et réunie presque tout entière à la couronne. Une partie ne fut annexée qu'à l'avènement de Henri IV. Son territoire a formé les départements des Hautes-Pyrénées, du Gers, des

Landes et une partie de ceux des Basses-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne. (Hab. *Gascons.*)

Gascogne (GOLFE DE), formé par l'Atlantique, entre la France et l'Espagne.

Gascoigne (William), magistrat anglais, né vers 1350, mort en 1419; célèbre par sa résistance au prince de Galles, plus tard IIenri V.

Gascoigne (George), poète anglais, né dans le comté d'Essex vers 1536, mort à Stamfort en 1577; auteur de la première comédie anglaise écrite en prose : *les Supposés.*

Gascon, onne [*ghas-kon, o-ne*], originaire ou habitant de la Gascogne : *les Gascons.* Adjectiv. : *l'accent gascon. Chien gascon,* chien courant de taille moyenne, au museau allongé, qui est excellente bête de chasse. *Race gasconne,* variété de bovidés issue de la race pyrénéenne et qui peuple les pâturages du Gers. Variété de moutons de la même région : *les bœufs et moutons gascons sont d'excellents animaux de boucherie.* N. m. Patois de la Gascogne : *parler le gascon. Par ext.* N. et adj. Fanfaron, hâbleur, malin, plaisant, moqueur. *En Gascon,* par un détour habile : *se tirer en Gascon d'un mauvais pas. Lessive de Gascon,* action de retourner son linge au lieu de le changer.

— ENCYCL. *Ling.* On donne le nom de *gascon* au dialecte parlé entre la Garonne, l'Océan et les Pyrénées. Ce dialecte se présente sous six formes principales : le *béarnais,* le *landais,* le *bigourdan,* le *girondin,* l'*armagnagais* et le *commingeois.* Le gascon paraît avoir exercé sur la langue française littéraire, dans le courant du XVIe siècle, une certaine influence dont les résultats furent détruits ou à peu près par Malherbe et les grammairiens. *Cadet, capulet, goujat,* sont des mots purement gascons. On doit aussi au gascon le sens transitif de certains verbes neutres : *sortir, tomber* quelqu'un, etc.

gasconiser v. n. Syn. de GASCONNER.

gasconisme [*ghas-ko-nis-me*] n. m. Locution, prononciation propre aux Gascons.

gasconnade [*ghas-ko-na-de*] n. f. Fanfaronnade, vanterie, comme on en prête aux Gascons.

gasconner [*ghas-ko-né*] v. n. Parler avec l'accent gascon. Dire des gasconnades.

Gaskell (Elisabeth), romancière anglaise, née à Londres, m. à Holyborne (1810-1865). Elle peignit avec émotion et vérité les mœurs de la classe ouvrière (*Mary Barton, Cranford,* etc.).

Gaspard (saint), d'après la tradition, l'un des trois mages que l'étoile miraculeuse conduisit d'Orient au berceau du Sauveur.

Gasparin (Thomas-Augustin **de**), conventionnel, né et m. à Orange (1754-1793), membre du comité de Salut public. Il se signala au siège de Toulon, où il approuva les projets de Bonaparte. — Son fils ADRIEN, agronome, né et m. à Orange (1783-1862), fut ministre de l'intérieur sous Louis-Philippe. — Son petit-fils AGÉNOR, publiciste, né à Orange, m. à Genève (1810-1871), a écrit de nombreuses brochures d'actualité sur les questions religieuses et sociales.

gasparot [*ghas-pa-ro*] n. m. Espèce de hareng salé, moins estimé que le hareng commun.

gaspillage [*ghas-pi, ll* mll.] n. m. Action de gaspiller. Son résultat : *le gaspillage vient à bout des plus solides fortunes.*

gaspiller [*ghas-pi, ll* mll., *é*] v. a. Dépenser follement, dissiper : *gaspiller du linge, sa fortune. Fig.* : *gaspiller son temps.* ANT. **Economiser, épargner.**

gaspilleur, euse [*ghas-pi, ll* mll., *eu-ze*] adj. et n. Qui gaspille : *enfant très gaspilleur.*

Gasq (Paul-Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Dijon en 1860, élève de Jouffroy, Falguière et Mercié. Principales œuvres : *Héro et Léandre, Médée,* etc.

gasquet [*ghas-kè*] n. m. Fez fabriqué en France.

Gasquet (Amédée), historien et administrateur français, né à Clermont-Ferrand en 1852; auteur d'un estimable *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France* (1885).

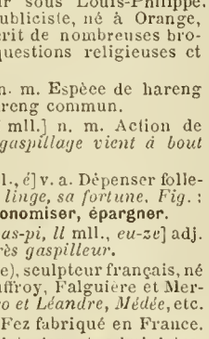

Gassendi.

Gassendi [*sin*] (l'abbé Pierre GASSEND, dit), mathématicien et philosophe matérialiste français, né à Champtercier (Basses-Alpes), m. à Paris (1592-1655). Il fut le plus illustre des *libertins* du XVIIe siècle. Il entreprit de résumer la doctrine d'Epicure et se rendit fameux par ses attaques contre la philosophie d'Aristote. Son sensualisme est le point de départ de l'empirisme moderne. Il a résumé sa doctrine dans son *Syntagma philosophicum.*

Gassendi (J.-J. Basilien **de**), général français de la famille du précédent, né à Digne, m. à Nuits (1748-1828). Il se distingua à Marengo, et fut pair de France sous la Restauration.

gassendisme [*gha-sin-dis-me*] n. m. Système de Gassendi.

gassendiste [*gha-sin-dis-te*] adj. Relatif au gassendisme. N. m. Partisan de Gassendi.

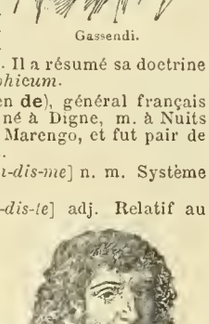

Gassion.

Gassion (Jean **de**), maréchal de France, né à Pau (1609-1647). Il apprit la guerre à l'école de Gustave-Adolphe, auquel il sauva la vie à Ingolstadt, se distingua à Rocroi, et fut blessé mortellement à l'attaque de Lens.

Gassner [*nèr*] (Jean-Joseph), curé et thaumaturge suisse, né à Bratz (Tyrol), m. à Bondorf (1727-1779).

Gastein, bourg d'Austro-Hongrie (prov. de Salzbourg); 1.500 h. Sources minérales. L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse y signèrent, en 1865, une convention relative au condominium des deux puissances sur le Slesvig et le Holstein, et dont la violation provoqua la guerre de 1866.

gaster [*ghas-tèr*] n. m. (gr. *gastêr*). Le ventre, et quelquefois l'estomac.

Gaster [*ghas-tèr*] (*Messer*), personnage créé par Rabelais, dans *Pantagruel,* et qui personnifie le *ventre,* l'*estomac.* Messer Gaster figure aussi dans la fable de La Fontaine *les Membres et l'Estomac.*

gastérectomie [*rèk-to-mî*] n. f. (du gr. *gastêr,* estomac, et *ectomê,* amputation). Résection de tout ou d'une partie seulement de l'estomac.

gastéromycètes [*ghas-té*] n. m. pl. Ordre de champignons, comprenant tous ceux dont les spores se forment à l'intérieur d'une enveloppe close et ne sont mises en liberté que par la déchirure ou la destruction complète de cette enveloppe. (Le lycoperdon est un genre de gastéromycète.) S. un *gastéromycète.*

gastéropodes [*ghas-té*] n. m. pl. (du gr. *gastêr,* ventre, et *pous, podos,* pied). Classe de mollusques, comprenant ceux qui rampent sur un pied élargi en disque charnu : *les escargots, les limaces sont des gastéropodes.* S. un *gastéropode.*

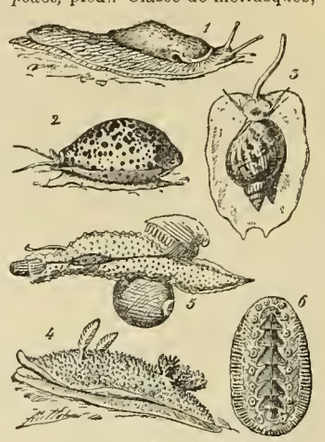

Gastéropodes : 1. Limace; 2. Porcelaine; 3. Buccin; 4. Doris; 5. Carinaire; 6. Oscabrion.

— ENCYCL. Les gastéropodes se caractérisent essentiellement par leur tête plus ou moins distincte, munie d'une langue et d'un appareil dentaire et par leur manteau entier qui produit une coquille plus ou moins contournée.

Ces mollusques sont très nombreux et varient énormément d'aspect. Leur régime est varié; le plus grand nombre est phytophage, une bonne quantité carnassière. Ils sont répandus sur tout le globe. Beaucoup sont comestibles. On les répartit en quatre ordres : *prosobranches, hétéropodes, pulmonés, opisthobranches.*

gasterosteus [*sté-ross-té-uss*] n. m. Nom scientifique du genre *épinoche.*

gastérostome [*sté-ros-to-me*] n. m. Genre de vers trématodes, comprenant des formes dont la bouche en ventouse est située au milieu du ventre, et qui vivent en parasites dans l'intestin de certains poissons.

Gastibelza, personnage créé par Victor Hugo, dans une ballade restée populaire; musique de Monpou.

gastine n. f. Anc. forme de GÂTINE.

Gaston de Foix. V. FOIX.

gastralgie [*ghas-tral-jî*] n. f. (du gr. *gastêr, tros,* estomac, et *algos,* douleur). Névralgie de l'estomac.

— ENCYCL. La gastralgie est l'ensemble des phénomènes douloureux ayant pour siège l'estomac sans lésions organiques, c'est-à-dire ne relevant que du système nerveux. C'est une névrose stomacale. La douleur, constituée par une sorte de crampe, siège au niveau de l'estomac, mais avec des irradiations diverses. Elle survient à divers moments de la journée, *sans influence des repas.* On rencontre la gastralgie chez les chlorotiques, les hystériques, les neurasthéniques, etc. Le traitement consiste à prendre l'opium et ses dérivés, mais en prenant garde à la morphinomanie. La belladone, l'extrait de chanvre indien donnent de bons résultats. On est parfois obligé d'associer à cette médication le repos au lit.

gastralgique [*ghas-tral*] adj. Qui a le caractère de la gastralgie : *douleur gastralgique.*

gastricisme [*ghas-tri-sis-me*] n. m. Etat particulier dans lequel tous les accidents de l'économie amènent un trouble des fonctions de l'estomac.

gastricité [*ghas-tri*] n. f. Etat saburral des premières voies digestives.

gastrique [*ghas-tri-ke*] adj. (du gr. *gastêr, tros,* ventre). Qui a rapport à l'estomac : *veines, artères gastriques. Suc gastrique,* liquide sécrété dans l'estomac, et qui est un des principaux agents de la digestion.

— ENCYCL. Le suc gastrique est un liquide incolore, à saveur acide et un peu nauséeuse; il est produit en grande quantité pendant la digestion. A jeun, l'estomac ne contient pas de suc gastrique.

On trouve dans le suc gastrique 1 à 2 pour 1.000 d'acide chlorhydrique libre, de la pepsine (3 p. 1.000), des sels minéraux et de l'eau.

L'analyse du suc gastrique a pris une grande importance dans le traitement des maladies de l'estomac. On l'extrait trois heures après un *repas d'épreuve* (sans graisse) au moyen d'une sonde.

gastrite [*ghas-tri-te*] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd.). Inflammation de la membrane interne de l'estomac : *la gastrite est fréquente chez les alcooliques.*

— ENCYCL. On divise les gastrites d'après leur marche en *gastrite aiguë* et en *gastrite chronique.*

La *gastrite aigue,* dont la cause est mal connue, sauf chez les alcooliques, se manifeste par une douleur vive au creux épigastrique, douleur *exagérée* par la pression; la langue est sèche, blanchâtre; la soif est vive, la température peu élevée. Le traitement consiste en diète absolue, glace sur le creux épigastrique, lavements, purgatifs salins et plus tard régime lacté.

La *gastrite chronique,* qui succède à la gastrite aiguë, se manifeste par des ballonnements, des renvois, des aigreurs, du pyrosis; la langue est blanche. Le traitement consiste : 1° en la suppression de la cause (alcool, épices, etc.); 2° on donnera des alcalins s'il y a hyperchlorhydrie; des acides s'il y a hypochlorhydrie.

gastro [*ghas-tro* — du gr. *gastêr, tros,* ventre] préfixe indiquant l'estomac et le ventre.

gastrocèle n. f. (de *gastro,* et du gr. *kêlê,* tumeur). Hernie de l'estomac.

gastrochène [*ghas-tro-kè-ne*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, que l'on rencontre dans toutes les mers du globe.

gastrocnémien [*ghas-tro-kné-mi-in*] adj. m. Se dit des muscles jumeaux de la jambe qui forment la saillie du mollet.

gastrocôlique adj. Qui appartient à l'estomac et au côlon.

gastrodiaphanie [*ghas-tro, nî*] ou **gastrodiaphanoscopie** [*ghas-tro, sko-pî*] n. f. Exploration de l'estomac au moyen du gastrodiaphanoscope.

gastrodiaphanoscope [*gas-tro, nos-ko-pe*] n. m. (de *gastro,* du gr. *dia,* à travers, et *skopein,* examiner). Instrument dont l'organe essentiel est une sonde œsophagienne, terminée par une petite lampe électrique, et qui sert à l'examen de la cavité stomacale.

gastro-duodénite n. f. Inflammation de l'estomac et du duodénum.

gastrodynie n. f. (du préf. *gastro,* et du gr. *odunê,* douleur). Douleur névralgique de l'estomac.

gastro-ectasie n. f. (de *gastro,* et *ektasis,* extension). Dilatation stomacale avec stase permanente.

— ENCYCL. La dilatation stomacale nécessite une vie réglée avec des repas à heure fixe, puis le traitement de l'affection causale (hyperchlorhydrie, ulcère ou cancer).

gastro-entéralgie n. f. Névralgie de l'estomac et de l'intestin.

— ENCYCL. La gastro-entéralgie provient d'une viciation de la nervo-motricité de l'estomac et de l'intestin par spasme ou atonie. En général, la douleur survient une demi-heure après le repas; le malade éprouve un gonflement, de la pesanteur stomacale et abdominale. Le traitement consiste, s'il y a diarrhée (spasme), à donner de l'opium; s'il y a atonie, de la belladone. On y joindra tous les calmants du système nerveux avec l'hydrothérapie et l'électricité.

gastro-entérique adj. Qui a rapport à la gastro-entérite.

gastro-entérite n. f. Inflammation simultanée de la muqueuse de l'estomac et de celle des intestins. Pl. des *gastro-entérites.*

— ENCYCL. La gastro-entérite est souvent causée par l'ingestion de caustiques ou de poisons, ou par l'abus des boissons alcooliques.

Les symptômes sont le plus souvent ceux de l'entérite; le traitement est celui de cette affection.

La *gastro-entérite des nourrissons* est l'indice d'une affection gastro-intestinale; elle se caractérise par des selles verdâtres très abondantes. On doit mettre l'enfant au sein, ou à la diète aqueuse, ou au bouillon de légumes pendant 24 à 48 heures.

gastro-épiploïque adj. Qui appartient à l'estomac et à l'épiploon.

gastro-épiploïte n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

gastro-hépatique adj. Qui appartient à l'estomac et au foie.

gastro-hépatite n. f. Gastrite compliquée d'hépatite.

gastro-intestinal, e, aux adj. Qui concerne l'estomac et l'intestin.

gastrolâtre [*ghas-tro*] adj. et n. (du gr. *gastêr, tros,* ventre, et *latreuein,* adorer). *Fam.* Qui fait un dieu de son ventre.

gastrolâtrie [*ghas-tro-lâ-trî*] n. f. (de *gastrolâtre*). Passion pour la bonne chère poussée jusqu'au culte.

gastrolâtrique adj. Qui a rapport à la gastrolâtrie.

gastrologie [*jî*] n. f. (de *gastro,* et du gr. *logos,* discours). Science de l'art culinaire.

gastrologique adj. Qui se rapporte à la gastrologie.

gastromalacie [*sî*] n. f. (de *gastro,* et du gr. *malakos,* mou). Ramollissement de la muqueuse stomacale.

gastromane [*ghas-tro*] n. Personne possédée de la gastromanie.

gastromanie [*ghas-tro-ma-nî*] n. f. (de *gastro,* et de *manie*). Amour excessif de la bonne chère.

gastronome [*ghas-tro*] n. m. (de *gastro,* et du gr. *nomos,* loi). Celui qui connaît et pratique l'art de faire bonne chère : *Lucullus fut un célèbre gastronome.*

gastronomie [*ghas-tro-no-mî*] n. f. (de *gastronome*). Art de faire bonne chère : *Brillat-Savarin a laissé un poème sur la gastronomie.*

Gastronomie (*la*) ou *l'Homme des champs à table,* poème en quatre chants, par Berchoux (1800), dans lequel il faut voir moins un traité didactique qu'un badinage spirituel et facile. C'est dans cet ouvrage que se trouvent ces vers souvent cités :

Un dîner sans façon est une perfidie.
Rien ne doit déranger l'honnête homme qui dîne.

gastronomique [*ghas-tro*] adj. Qui a rapport à la gastronomie : *prescriptions gastronomiques.*

gastropathe [*ghas-tro*] n. et adj. Qui est atteint d'une maladie de l'estomac ou des voies digestives.

gastropathie [*ghas-tro-pa-tî*] n. f. (de *gastro,* et du gr. *pathos,* souffrance). Maladie de l'estomac.

gastro-péritonite n. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du péritoine.

gastrorragie [*tro-ru-jî*] n. f. (de *gastro,* et du gr. *rhagê,* rupture). Hémorragie de l'estomac.

— ENCYCL. La gastrorragie est un symptôme d'une lésion stomacale : ulcère, cancer, anévrisme des vaisseaux. Elle apparaît en outre dans le scorbut, la fièvre jaune et chez la femme lors de l'insuffisance des règles. Elle se caractérise par un vomissement (hématémèse) *noir de suie* ou par des selles *noir de café.* Les symptômes sont ceux de toutes les hémorragies, syncope, pouls petit et fréquent, etc.

gastrorraphie [*tro-ra-fî*] n. f. (de *gastro,* et du gr. *raphê,* suture). Suture d'une plaie de l'estomac.

gastrorrhée [*ghas-tro-ré*] n. f. (de *gastro,* et du gr. *rhein,* couler). Vomissement muqueux qui survient surtout le matin, au lever, et que l'on appelle vulgairement pituite.

gastrosténose [*ghas-tros-té-nô-ze*] n. f. (de *gastro,* et *sténos,* étroit). Rétrécissement de l'estomac.

gastrostomie [*ghas-tros-to-mî*] n. f. (de *gastro,* et du gr. *stoma,* bouche). Opération qui consiste à établir à travers les parois de l'abdomen et de l'estomac une ouverture permanente, sorte de bouche

stomacale par laquelle doivent être nourris les individus atteints d'un rétrécissement de l'œsophage.

gastrotomie [*mi*] n. f. (de *gastro*, et du gr. *tomê*, section). Opération qui consiste à inciser l'estomac pour en extraire un corps étranger.

— Encycl. La gastrotomie exige au préalable l'ouverture de la cavité abdominale ou *laparotomie*. C'est une opération qui permet de débarrasser l'estomac de corps étrangers qui risquent de provoquer une perforation. On la pratique aussi avec succès dans le cas de tumeurs malignes.

gastro-vasculaire adj. *Anat.* Qui appartient au tube digestif et aux vaisseaux.

gastrula [*ghas-tru-la*] n. f. Forme larvaire initiale, commune à tous les métazoaires.

— Encycl. Tout animal provient d'un œuf par des bipartitions successives. La segmentation donne par une série d'étapes une sphère creuse, formée d'une seule couche de cellules qui porte le nom de *blastula*. Au bout de quelque temps, l'un des pôles de la blastula s'invagine dans l'autre et donne naissance à une *gastrula*.

gastrulation [*ghas-tru-la-si-on*] n. f. Phénomène par lequel la larve provenant de la segmentation de l'œuf devient une gastrula.

Gastyne (Jules Benoît, dit **Jules de**), littérateur français, né à Sanxay (Vienne) en 1847 ; auteur de romans : *l'Amour et l'Argent*, *l'Abandonnée*, *Divorcés*, etc., et de pièces de théâtre : *les Petites Voisines*, *le Nom fatal*, etc.

gat [*gha*] n. m. Escalier sur une côte escarpée ou d'un quai à la mer.

gât [*gha*], **e** adj. Se dit d'anciens marais salants, envahis par les eaux douces.

Gata (sierra de), massif montagneux, sauvage et désert, du sud-ouest de l'Espagne, s'achevant au *cap de Gata*, à l'E. d'Almeria.

Gatchina, v. de Russie (gouv. de Saint-Pétersbourg) ; 15.000 h. Résidence impériale.

gâté, e adj. Détérioré : *fruits gâtés*. Fig. *Enfant gâté*, enfant pour lequel on est trop indulgent. Personne légère et capricieuse comme un enfant gâté ; personne exceptionnellement favorisée : *enfant gâté de la fortune, des dames*.

gâté n. m. Partie gâtée d'une chose.

gâteau [*tô*] n. m. Pâtisserie faite avec de la farine ou de la fécule, du beurre et des œufs : *gâteau aux amandes*, *gâteau feuilleté*. Matière solide qui affecte la forme d'un gâteau : *gâteau de plomb, de marc d'olives*. Hachis en terrine : *gâteau de lièvre*. Morceau de cire ou de terre, dont les sculpteurs remplissent l'intérieur du moule. Masse de métal qui se fige dans le fourneau pendant la fusion. *Gâteau des Rois*, gâteau contenant une fève ou une figurine de faïence, et dont on tire les parts au sort le jour des Rois. Gaufre où les abeilles font leur miel. *Fig. Partager le gâteau*, partager le profit. (Se dit le plus souvent en mauv. part.) *Papa, maman gâteau*, parents, grands-parents qui gâtent leurs enfants. *Trouver la fève au gâteau*, être favorisé par la chance dans une affaire.

gâte-bois n. m. *Fam.* Mauvais menuisier qui gâte le bois. Papillon (*cossus ligniperda*), dont la chenille creuse des galeries dans divers arbres.

gâte-cuir n. m. *Fam.* Mauvais cordonnier.

gâte-maison ou **gâte-ménage** n. m. Domestique qui, au jugement de ses camarades, gâte le service en le faisant trop bien.

gâte-métier n. m. Qui travaille à trop bon marché. Pl. des *gâte-métier* ou *métiers*.

gâte-papier n. m. invar. Mauvais écrivain.

gâte-pâte n. m. invar. Mauvais boulanger ou pâtissier. *Fig.* Celui qui fait mal quelque chose.

gâter [*té*] v. a. (du lat. *vastare*, ravager). Endommager, détériorer : *gâter un tableau en le peignant trop hâtivement*. Oter le charme de, troubler : *gâter le plaisir*. Putréfier, corrompre, pourrir : *viande que la chaleur a gâtée*. *Fig. Gâter le métier*, travailler, vendre à trop bas prix. *Gâter du papier*, écrire beaucoup et mal. *Gâter la main*, la rendre moins légère, moins sûre ; faire perdre une aptitude. *Gâter un enfant*, lui donner des défauts ou les augmenter par trop d'indulgence. V. n. Dans le langage des hôpitaux, lâcher inconsciemment les urines et les selles : *malade qui gâte*. Ant. **Améliorer, amender, Conserver, préserver.**

gâterie [*ri*] n. f. Action de gâter. Indulgence excessive, friandise, etc., par laquelle on gâte.

gâte-sauce [*sô-se*] n. m. Mauvais cuisinier. Marmiton. Pl. des *gâte-sauce* ou *sauces*.

Gateshead, v. d'Angleterre (Durham), sur la Tyne, en face de Newcastle, dont c'est pour ainsi dire un faubourg ; 115.000 h. Métallurgie.

gâteur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Celui qui gâte par trop de tendresse, d'indulgence, etc.

gâteuse [*teu-ze*] n. f. Redingote très ample, qui ressemble à une capote d'hôpital.

gâteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. et n. Malade qui fait sous lui sans en avoir conscience. *Fam.* Personne à l'intelligence affaiblie : *vieillard gâteux*.

Gatien [*si-in*] (saint), 1er évêque de Tours, martyr (250). Fête le 18 décembre.

Gatien-Arnoult (Adolphe-Félix), philosophe et homme politique français, né à Vendôme, m. à Mont-de-Marsan (1800-1886).

Gâtinais [*nè*], anc. pays de France, divisé en Gâtinais orléanais, ch.-l. *Montargis*, et Gâtinais français, ch.-l. *Nemours*. Il correspond à une grande partie des dép. de Seine-et-Marne et du Loiret. Plateau fertile en grains, coupé par le Loing. Apiculture ; miel, safran.

gâtine n. f. (de *gâter*). Terre imperméable, marécageuse et stérile : *les gâtines sont communes en Vendée*. Terme géographique désignant un certain nombre de petits pays de l'ancienne France.

gâtisme [*tis-me*] n. m. Etat de celui qui est ou paraît gâteux. Etat d'un esprit qui semble retombé en enfance.

gaton n. m. Bâton dont on se sert pour faciliter le commettage des gros cordages.

Gattamelata (Stefane Giovanni), condottiere italien, né à Narni, m. à Venise en 1443. Venise, dont il avait sauvé l'armée, lui fit élever à Padoue, par Donatello, une magnifique statue équestre.

gatte [*gha-te*] n. f. (provenç. *gata*). Emplacement à l'avant du navire, où se lavent les chaînes et câbles, à mesure de leur rentrée par les écubiers.

Gatteaux [*gha-tô*] (Jacques-Edouard), sculpteur et graveur-médailleur français de mérite, né et m. à Paris (1788-1881).

Gatteville, comm. de la Manche, arr. et à 26 kil. de Cherbourg, à 2 kil. de Barfleur ; 1.070 h. Petite plage (rocailleuse), dans l'anse de Guillemare. Phare.

gattilier [*gha-ti-li-é*] n. m. Genre de verbénacées, des pays chauds et tempérés.

Gattinara (Mercurino de), magistrat et diplomate bourguignon, conseiller de Charles-Quint ; cardinal en 1529 (1465-1530).

gattine [*gha-ti-ne*] n. f. Maladie épidémique des vers à soie, qui s'oppose à leur développement normal.

gau [*ghô*] n. m. Estomac de la morue, dans le langage des pêcheurs.

Gau (François-Chrétien), architecte, naturalisé français, né à Cologne, m. à Paris (1790-1853). On lui doit les plans de Sainte-Clotilde.

Gaube (lac de), dans les Hautes-Pyrénées, à 1.789 mètres d'altitude. Alimenté par le glacier septentrional de Vignemale.

Gaubil [*ghô*] (Antoine), savant missionnaire, né à Gaillac, m. à Pékin (1689-1759), très versé dans la connaissance de la littérature chinoise.

Gaubretière (La), comm. de la Vendée, arr. et à 40 kil. de La Roche-sur-Yon, non loin de la Crume, affl. g. de la Sèvre Nantaise ; 2.110 h.

gauche [*ghô-che*] adj. (de *gauchir*). En parlant de l'homme et des animaux, qui est situé du côté où se font sentir les battements du cœur : *côté, œil gauche*. *Abusiv.* Qui correspond à ce côté pour un spectateur placé en face : *l'aile gauche d'un tableau*. Se dit de la rive d'un fleuve située du côté gauche de l'homme qui en suivrait le cours. Dévié, par rapport à un plan de comparaison : *quadrilatère gauche*, dont tous les côtés ne sont pas dans un même plan. *Fig.* Emprunté, gêné : *attitude gauche*. *Fig.* Maladroit : *homme gauche en tout ce qu'il fait*. Ant. **Droit, adroit, dextre, habile.** *Mariage de la main gauche*, autref., mariage d'un noble avec une roturière. (Le mari donnait à son épouse la main gauche au lieu de la droite. Il ne communiquait ni à elle ni à ses enfants son rang et sa condition.) Auj., union libre. N. m. Maladresse, gaucherie : *apporter avec soi tout le gauche de sa province*. N. f. La main gauche, le côté gauche : *prendre la gauche*. *Fam. Jusqu'à la gauche*, jusqu'à la fin, jusqu'au dernier, tant qu'on peut. Partie d'une assemblée siégeant à la gauche du président : *les partis libéraux forment la gauche*. *Extrême gauche*, la partie la plus avancée de l'assemblée. *A gauche* loc. adv. Du côté gauche. *Milit. Gauche ! A gauche !* Commandement de tourner à gauche. Sonnerie de trompette pour exprimer ce commandement aux cavaliers. *Donner à gauche*, se tromper ; se mal conduire ; prendre les choses autrement qu'il ne faut. *A droite et à gauche*, de tous côtés. *Fam. Passer l'arme à gauche*, mourir. Prov. évangél. : **Que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite,** faites le bien sans ostentation. Ant. **Droite.**

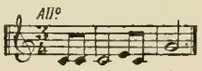

A gauche (trompette).

Gaucher [*ghô-ché*] (saint), ermite normand, né à Meulan, m. à Aureil (1060-1140). Fête le 9 avril.

Gaucher de Châtillon, connétable de France, un des fidèles serviteurs de Philippe le Bel, tué à la bataille de Cassel (1250-1328).

gauchement [*ghô-che-man*] adv. D'une manière gênée, maladroite.

gaucher [*ghô-ché*], **ère** n. et adj. Qui se sert ordinairement de la main gauche au lieu de la droite. Ant. **Droitier.**

gaucherie [*ghô-che-rî*] n. f. *Fam.* Mouvement sans aisance : *la gaucherie d'une débutante*. Maladresse : *ne commettre que des gaucheries*. Ant. **Adresse, dextérité.**

gauchir [*ghô*] v. n. (du germ. *wenkjan*, fléchir). Se contourner, perdre sa forme : *cette planche gauchit*. Se détourner pour éviter un coup. Dévier de sa route. *Fig.* Dévier de la voie de l'honneur. Ne pas parler avec franchise, biaiser. V. a. Eviter en se détournant : *gauchir un obstacle*. (Vx.) Rendre gauche : *gauchir une planche*.

gauchis [*ghô-chi*] n. m. Défaut du verre à vitre qui n'est pas plan.

gauchissage [*ghô-chi-sa-je*] n. m. Déformation d'une pièce de poterie.

gauchissement [*ghô-chi-se-man*] n. m. Action de gauchir. Son résultat.

gaucho n. m. Berger chargé de la conduite et de la surveillance des grands troupeaux des pampas de la

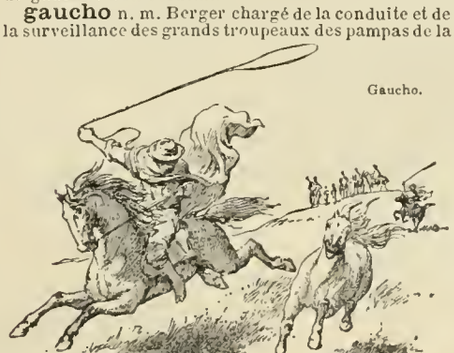
Gaucho.

république Argentine : *excellents cavaliers, les gauchos gardent leurs troupeaux à cheval et prennent au lazzo les bêtes qui cherchent à s'enfuir*.

Gaucourt (Raoul de), grand maître de France, un des grands capitaines de son temps, se distingua à Nicopolis contre les Turcs (vers 1374-1442).

gaudage [*ghô*] n. m. Action de teindre une étoffe dans la gaude.

gaude [*ghô-de*] n. f. (germ. *walda*). Plante du genre réséda, qui donne une belle teinture jaune. N. f. pl. Bouillie faite avec de la farine de maïs.

— Encycl. *Bot.* La gaude, dite aussi *réséda des teinturiers, herbe aux juifs*, est une herbe bisannuelle, habitant les lieux sablonneux de l'Europe. En France, elle est cultivée dans l'Hérault ; desséchée, elle fournit une décoction jaune, appréciée des teinturiers.

gaudé [*ghô*] n. m. (du lat. *gaude*, réjouis-toi). Petite oraison commençant par *gaudete*, réjouissez-vous : *réciter des gaudés*. Sorte de Noël.

gaudeamus [*ghô-dé-u-muss*] n. m. (mot lat. signif. *réjouissons-nous*). Chant religieux ou réjouissance. Repas joyeux.

gaudebillaux [*gô-de-bi, ll* mll., *ô*] n. m. pl. Dans Rabelais, tripes à la mode de Caen.

Gauden (John), évêque anglais, né à Maglan, m. à Worcester (1605-1662). Il écrivit, pour défendre Charles Ier, l'*Eikôn basilikè* (l'Image royale).

Gaudence (saint), évêque de Brescia, né vers 340, m. en 427. Fête le 25 octobre.

gaudents [*ghô-dan*] n. m. pl. Membres d'un ordre de chevaliers, constitués en 1204 par des nobles polonais et approuvé par le pape Urbain IV.

Gaudenzdorf [*ghô*], v. d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), sur la Wien ; sources sulfureuses ; 13.000 h.

gauder [*ghô-dé*] v. a. Tremper dans un bain de gaude (une étoffe de soie ou de laine).

Gaudez (Adrien-Etienne), sculpteur français, né à Lyon en 1845 ; élève de Jouffroy.

Gaudin [*ghô*] (Martin-Michel-Charles), habile financier français, né à Saint-Denis, m. à Gennevilliers (1756-1841) ; auteur du système actuel de contributions directes et exécuteur du cadastre. Il fut nommé duc de Gaëte en 1809.

gaudir [*ghô*] v. n. (lat. *gaudere*). Manifester sa joie : *il se remettait à gaudir*. (Ste-Beuve.) **Se gaudir** v. pr. Se réjouir. Se moquer. (Vx.)

gaudissart [*ghô-di-sar*] n. m. (du n. d'un personnage de Balzac). Personnage d'une gaieté bruyante, triviale et encombrante.

Gaudissart [*ghô-di-sar*], type le plus achevé et le plus amusant de cette variété du commerçant qu'on nomme commis voyageur. Créé par H. de Balzac dans son roman *l'Illustre Gaudissart* (*Scènes de la vie de province*). Il a écrit aussi *Gaudissart II* (*Scènes de la vie parisienne*.)

gaudisserie [*ghô-di-se-rî*] n. f. Action de se gaudir. Moquerie, raillerie. (Vx.)

gaudisseur, euse [*ghô-di-seur, eu-ze*] n. Personne qui aime à se gaudir.

gaudriole [*ghô*] n. f. Propos gai, plaisanterie un peu libre : *dire des gaudrioles*.

gaudrioler [*ghô-dri-o-lé*] v. n. Faire, dire des gaudrioles.

Gaudry (Albert), géologue et paléontologiste français, né à Saint-Germain-en-Laye, m. à Paris (1827-1908). Membre de l'Académie des sciences en 1882.

gaufrage [*ghô*] n. m. Action de gaufrer ; son résultat.

— Encycl. *Techn.* Le gaufrage a pour but de reproduire en relief des dessins ou ornements sur la surface du cuir, du papier, de feuilles métalliques ou de tissus. On fait passer les objets à gaufrer entre des cylindres dont l'un porte gravés en creux, et l'autre gravés en relief, les dessins que l'on veut reproduire. Dans le gaufrage des tissus, on fait usage de machines opérant une sorte de tondage partiel, reproduisant des dessins variés. Parfois, on insère dans les tissus de laine des fils de coton formant dessins ; on plonge le tissu dans un bain de soude caustique, qui fait se contracter le coton, tandis que la laine s'allonge : d'où inégalité de tension et production de boursouflures, de ballonnements d'un agréable effet.

gaufre [*ghô-fre*] n. f. (bas all. *wafel* ; allem. *wabe*). Gâteau formé d'alvéoles de cire que fabriquent les abeilles : *manger une gaufre de miel*. Pâtisserie mince et légère, cuite entre deux fers. *Fam. Etre la gaufre*, être la victime dans une affaire. *Pop. Moule à gaufres*, visage marqué de la petite vérole.

— Encycl. La gaufre est une pâtisserie cuite entre deux fers chauds, dont la surface présente des dessins quadrillés en relief, comparables aux dessins de la *gaufre* (rayon de miel). Voici une formule pour la confection des gaufres ordinaires : Prendre (en grammes) : sucre en poudre, 250 ; farine, 250 ; beurre, 150 ; un zeste de citron ; 2 œufs ; lait et eau de fleur d'oranger. Mettre dans une terrine le sucre, le zeste et l'eau de fleur d'oranger ; mouiller avec le lait, ajouter peu à peu les œufs et la farine de façon à ne pas laisser former de grumeaux ; ajouter le beurre fondu, et du lait jusqu'à ce que la pâte soit liquide ; laisser reposer pendant une demi-heure. Mettre une cuillerée de pâte entre les deux fers beurrés et chauffés et faire cuire des deux côtés.

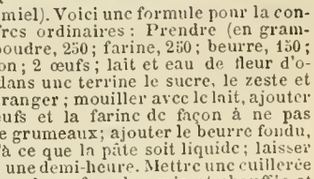
Gaufres.

gaufrer [*ghô-fré*] v. a. Imprimer, au moyen de fers chauds ou de cylindres gravés, des figures sur des étoffes ou du cuir.

gaufrette [*ghô-frè-te*] n. f. Petite gaufre.

gaufreur, euse [*ghô, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui gaufre les étoffes. N. f. Machine pour gaufrer le papier, le cuir, le velours, etc.

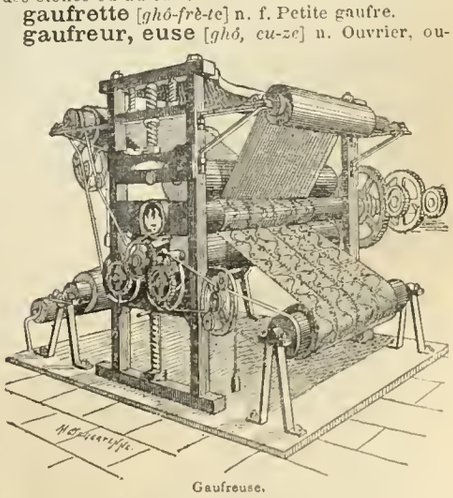
Gaufreuse.

gaufrier [*ghô-fri-é*] n. m. Fer creux et quadrillé, dans lequel on cuit des gaufres.

Gaufrier.

gaufroir [*ghô*] n. m. Fer pour gaufrer le cuir, les étoffes.

gaufrure [*ghô*] n. f. Empreinte que l'on fait sur une étoffe en la gaufrant. Façon que l'on donne aux fleurs artificielles.

Gaugain (Jean-Mathée), physicien français, né à Sully (Calvados), m. à Saint-Martin-des-Entrées, près de Bayeux (1810-1880). On lui doit de nombreux travaux sur l'électricité.

gaulade [*ghô*] n. f. Coups de gaule. (Vx.)

gaulage [*ghô*] n. m. Action de gauler. Son résultat : *le gaulage des noix.*

gaule [*ghô-le*] n. f. Longue perche. Canne à pêche. Houssine de cavalier. Levier au moyen duquel on fait mouvoir le piston de la pompe. Mât de pavillon.

Gaule [*ghô-le*]. Les anciens désignaient sous ce nom deux régions particulières : la *Gaule cisalpine* (en deçà des Alpes, par rapport aux Romains), comprenant l'Italie septentrionale, qui fut longtemps occupée par des tribus gauloises, et la *Gaule transalpine* (au delà des Alpes), vaste contrée située entre les Alpes, les Pyrénées, l'Océan et le Rhin. Habitée par un grand nombre de peuplades belliqueuses rivales, Celtes ou Gaulois, Ibères, Ligures, etc., beaucoup plus boisée qu'elle ne l'est aujourd'hui, cette contrée, à la veille d'être envahie par les premières invasions germaines, fut soumise par César de 58 à 50 av. J.-C., malgré la résistance de Vercingétorix, et divisée par Auguste en quatre provinces : *Narbonnaise, Aquitaine, Lyonnaise* et *Belgique*. La préfecture des Gaules était la plus importante de l'empire. La Gaule jouit, pendant tout le temps de la domination romaine, d'une réelle prospérité. Les Romains la protégèrent longtemps contre les invasions germaines, y développèrent les travaux publics, et de grandes villes s'y créèrent : Lyon, Arles, Toulouse, Bordeaux, Cenabum *Orléans*), Lutèce, etc. Elle fut envahie au ve siècle par les Wisigoths, les Burgondes et les Francs, qui en restèrent les principaux possesseurs ; la France, la Belgique, la Suisse et une partie de l'Allemagne occupent aujourd'hui le territoire de l'ancienne Gaule transalpine. V. FRANCE.

Guerriers gaulois.

Gaule romaine (*Géographie de la*), par A. Desjardins, travail important de géographie historique (1876-1893).

Gaule (*Géographie de la*), au vie siècle, par A. Longnon. L'auteur identifie avec une grande perspicacité les noms de lieux mentionnés par les chroniqueurs avec les noms actuels (1878).

gaulée [*ghô-lé*] n. f. Action de gauler les arbres. Ce qu'on a abattu à la gaule. Coups de gaule.

gauler [*ghô-lé*] v. a. Battre un arbre avec une gaule, pour en faire tomber les fruits : *gauler un noyer.*

gaulette [*ghô-lè-te*] n. f. Petite gaule.

gaulis [*ghô-li*] n. m. Massif forestier dont les brins sont devenus gaules. Ces brins eux-mêmes.

Gaulois, e [*ghô-loi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Gaule : *les Gaulois étaient de race celte.* V. CELTES. Adj. : *le sol gaulois.* Qui a rapport, qui est propre à la Gaule, à ses habitants : *la bravoure gauloise.* D'une gaieté un peu libre : *tenir des propos gaulois.* N. m. Langage des Gaulois. Loc. adv. *A la gauloise,* à la manière des Gaulois.

Gaulois (*Histoire des*), par Amédée Thierry, ouvrage estimable, où l'on remarque de l'érudition, beaucoup de recherches, mais bien vieilli (1828).

gauloisement [*ghô-loi-ze-man*] adv. Avec une gaieté un peu libre.

gauloiserie [*ghô-loi-ze-rî*] n. f. Plaisanterie vive et un peu libre : *les gauloiseries abondent dans Brantôme.*

gault [*ghôlt*] n. m. Argile crétacée du sud-est de l'Angleterre.

gaulthérie [*ghôl-té-rî*] n. f. Genre d'éricacées, de l'Amérique septentrionale.

— ENCYCL. Les gaulthéries sont des arbrisseaux toujours verts, à feuilles alternes. Le *thé du Canada* (*gaultheria procumbens*) a des feuilles astringentes et aromatiques, employées en guise de thé dans l'Amérique du Nord. A la distillation, ces feuilles donnent la *gaulthériline,* improprement appelée *essence de wintergreen.*

Gaultier [*ghô-ti-é*] (l'abbé Camille), pédagogue français, né à Asti, m. à Paris (1745-1818). Il contribua à propager l'enseignement mutuel.

Gaultier de Claubry (Charles-Emmanuel-Simon), médecin français, né et m. à Paris (1785-1855). — Son frère, HENRI-FRANÇOIS, né et m. à Paris (1792-1878), chimiste et toxicologue.

Gaultier-Garguille [*ghô-ti-é-ghar-ghi, ll* mll.. *e*] (Hugues GUÉRU, dit), bouffon français, de la bande de Turlupin, né à Caen, m. à Paris (1574-1634). Il fut autorisé à jouer ses farces à l'hôtel de Bourgogne.

Gaumâta [*ghô*], mage perse qui, après la mort de Cambyse, se donna pour Smerdis, frère de Cambyse (vie s. av. J.-C.).

Gaume (Jean-Joseph), théologien et écrivain français, né à Fuans, m. à Paris (1802-1879). Il proposa de remplacer, dans l'enseignement des littératures anciennes, les auteurs classiques païens par les auteurs sacrés.

gaupe [*ghô-pe*] n. f. Femme malpropre et désagréable. Prostituée de bas étage.

gauperie [*ghô-pe-rî*] n. f. Paroles, façons de gaupe.

gaur [*ghôr*] n. m. Espèce de bœuf sauvage de l'Inde.

— ENCYCL. Le gaur (*bibos gaurus*) est un grand animal qui mesure jusqu'à 2 mètres de hauteur au garrot, à peine relevé en bosse. Il a les oreilles longues, les cornes relevées en croissant. Il est domestiqué par certaines tribus hindoues et compte parmi les ancêtres de différentes races bovines asiatiques et européennes.

Gaur.

gaura [*ghô-ra*] n. m. Genre d'onagrariées.

— ENCYCL. Les gauras sont des herbes dont on connaît une vingtaine d'espèces de l'Amérique du Nord. On cultive dans les jardins le *gaura bisannuel,* à calice rouge, à corolle rouge, puis blanche lors de l'épanouissement, et le *gaura de Lindheimer,* annuel, à fleurs blanches en dedans, rouge carmin à l'extérieur.

Gaultier-Garguille.

gaure [*ghô-re*] n. m. Nom donné en Orient aux sectateurs de Zoroastre.

Gaure, ancien pays du bas Armagnac (Gers); capit. *Fleurance.*

Gauriac, comm. de la Gironde, arr. et à 8 kil. de Blaye, non loin de la Gironde; 1.340 h.

BRITANNIA
OCEANUS GERMANICUS
GERMANIA
OCEANUS BRITANNICUS
BELGICA
LUGDUNENSIS
AQUITANIA
GAULE NARBONNAISE
ROY. DE CISALPINE
LIGURIA
OCEANUS ATLANTICUS
MARE INTERNUM
MARE CANTABRICUS
HISPANIA
Sinus Gallicus
Alpes Cottiæ
Alpes Maritimæ
Pyrenæi Montes
Britannia
Silures
Dobuni
Trinobantes
Dumnonii
Durotriges
Regni
Cantii
Belgæ
Menapii
Morini
Batavi
Noviomagus
Sicambres
Chatti
Treveri
Eburones
Arduenna Silva
Nervii
Tungri
Ubii
Colonia Agrippina (Cologne)
Aduatuca (Tongres)
Castellum (Cassel)
Taruenna (Thérouanne)
Atrebates
Nemetacum (Arras)
Bagacum (Bavay)
Ambiani
Augusta (St-Quentin)
Augusta Treverum (Trèves)
Turones
Teneteri
Caletes
Samarobriva (Amiens)
Juliobona (Lillebonne)
Ratumagus (Rouen)
Cæsaromagus (Beauvais)
Augusta (Soissons)
Durocortorum (Reims)
Divodurum Mediomatrici (Metz)
Nemetes
Vangiones
Triboci
Rauraci
Vosagus M.
Cruciatonum
Noviomagus
Aragenuæ (Lisieux)
Lexovii
Vorganium
Osismi
Curiosolitæ
Redones
Ingena (Carentan)
Mediolanum (Evreux)
Lutetia (Paris)
Autricum (Chartres)
Latinum (Meaux)
Tullum (Toul)
Vadicasses
Eburovices
Carnutes
Tricasses
Leuci
Vangiones
Mosella
Senones
Agedincum (Sens)
Augustobona (Troyes)
Andematunnum (Langres)
Alesia
Ædui
Lingones
Sequani
Rhenus fl.
Helvetii
Augusta (Augst)
Vesontio (Besançon)
Aventicum (Avenches)
Lacus Lemanus
Colonia Equestris (Nyon)
Octodurum (Martigny)
Lepontii
Salassi
Taurini
Segusiani
Segusio (Suse)
Darantasia (Moutiers)
Cularo (Grenoble)
Vienna
Allobroges
Ceutrones
Graioceli
Caturiges
Vocontii
Ebrodunum (Embrun)
Vediantii
Ingauni
Genua
Segodunum (Rodez)
Alba (Alps)
Tricastini (Vaison)
Vasio (Vaison)
Arausio (Orange)
Carpentorate (Carpentras)
Avenio (Nîmes)
Apta
Cabellio (Cavaillon)
Heii
Nicæa (Nice)
Herculis Monœci portus (Monaco)
Antipolis (Antibes)
Forum Julii (Fréjus)
Aquæ Sextiæ
Arelate (Arles)
Nemausus
Massalia (Marseille)
Baterræ (Béziers)
Narbo (Narbonne)
Carcaso (Carcassonne)
Tolosa (Toulouse)
Lugdunum (St-Bertrand)
Ruscino (Roussillon)
Convenæ
Ausci
Tarbelli
Aquæ (Dax)
Augusta (Auch)
Aginum (Agen)
Cossium (Bazas)
Burdigala (Bordeaux)
Vesunna (Périgueux)
Bituriges Vivisci
Santones
Mediolanum (Saintes)
Augustoritum (Limoges)
Limonum (Poitiers)
Pictavi
Lemovices
Bituriges Cubi
Avaricum (Bourges)
Cæsarodunum (Tours)
Turones
Condivicnum (Nantes)
Juliomagus (Angers)
Namnetes
Andes
Condate (Rennes)
Darioritum (Vannes)
Venetes
Curiosolitæ
Redones
Diablintes
Abrincatui
Noviodunum (Jublains)
Suindinum (Le Mans)
Cenomanni
Cenabum (Orléans)
Ligeris fl.
Sena
Agrippa M.
Augusta (Aoust)
Aventicum (Avenches)
Augustodunum (Autun)
Bibracte (Beuvray)
Dubius fl.
Arar fl.
Ligeris fl.
Duranius
Oltis
Vasates
Nitiobroges
Garumna fl.
Tarnus
Rutheni
Lucterius
Lutevia (Lodève)
Augusta (Toulouse)
Tolosa
Ausci
Convenæ

Gauss (Charles-Frédéric), astronome et mathématicien allemand, né à Brunswick, m. à Gœttingue (1777-1855). Il fut un des premiers à signaler la possibilité de transmettre les signaux au moyen des courants galvaniques.

gausse [*gô-se*] n. f. *Pop.* Mensonge plaisant, farce. (Vx.)

gausser [*gô-sé*] **(se)** v. pr. Se moquer : *se gausser d'un maladroit.* **Gausser** v. a. Railler. (Peu us.)

gausserie [*gô-se-ri*] n. f. Moquerie.

gausseur, euse [*gô-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui se gausse : *un Marseillais gausseur.*

Gaussin (Jeanne-Catherine **Gaussem**, dite), tragédienne du Théâtre-Français, née et m. à Paris (1711-1767). Elle excellait dans les rôles tendres.

Gausson, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 19 kil. de Loudéac, non loin du Lié ; 1.740 h.

Gautama, nom de famille du fondateur du bouddhisme, plus souvent désigné par le titre de Çakya-mouni (*le Solitaire de la famille Çakya*).

gautereau [*gô-te-rô*] n. m. Nom vulgaire du *geai.*

Gautherin (Jean), statuaire français, né à Ouroux (Nièvre), m. à Paris (1850-1890). Principales œuvres : statues de *Diderot,* de *Clotilde de Surville, le Travail.*

Gauthier [*ti-é*], dit **Sans-Avoir,** gentilhomme bourguignon, qui dirigea l'avant-garde de la 1re croisade et périt avec la plus grande partie de ses bandes indisciplinées dans une bataille, près de Nicée (1097).

gautier [*gô-ti-é*] n. m. Vanne ou arrêt pratiqué dans les rivières où l'on flotte à bois perdu.

Gautier (Théophile), poète et critique français, né à Tarbes, m. à Paris (1811-1872). Dans son œuvre très considérable, très variée, et où il se montre l'apôtre convaincu du romantisme, en même temps qu'un écrivain merveilleusement habile, il faut citer ses poésies : *Emaux et camées,* ses romans : *le Capitaine Fracasse, le Roman de la Momie,* et parmi ses livres de critique, *les Grotesques* et ses feuilletons dramatiques ; enfin ses pittoresques récits de voyage. Il fut par son existence brillante, un peu factice, par le mystère d'art dont il aimait à s'entourer, une des physionomies les plus originales de son temps. — Sa fille, JUDITH **Gautier,** née à Paris en 1850, a composé de jolies romans exotiques.

Th. Gautier.

Gautier (Léon), paléographe français, né au Havre, m. à Paris (1832-1897) ; auteur de la *Chevalerie,* d'une édition classique de la *Chanson de Roland,* des *Epopées françaises.*

Gautier (Armand), médecin et chimiste français, né à Narbonne en 1837 ; auteur de travaux remarquables sur les alcaloïdes.

gautiers [*gô-ti-é*] n. m. pl. *Hist.* Nom donné à des bandes de paysans du Perche qui se soulevèrent en 1587 pour défendre leur pays contre les brigandages des gens de guerre. S. un *gautier.*

Gauvain, héros des romans de la Table Ronde. Il est le type du parfait chevalier, valeureux et courtois, et possède la réputation de n'avoir jamais été vaincu.

gavache n. m. (esp. *gavacho*). Homme lâche, méprisable ; homme sale et mal vêtu.

gavage n. m. Action de gaver. Son résultat.

— ENCYCL. *Méd. Gavage chez les enfants.* Lorsque le *nouveau-né* est trop faible pour teter, on le gave au moyen d'une sonde urétrale en caoutchouc, que l'on introduit dans son estomac. A mesure que l'enfant progresse, on alterne les tétées et le gavage, pour cesser complètement ce dernier lorsque l'enfant est assez robuste.

— *Econ. rur.* C'est par le gavage que l'on provoque l'engraissement rapide des volailles de basse-cour. On gave les volatiles, soit au moyen de pâtons qu'on leur introduit de force dans le bec et que l'on pousse avec le doigt, soit en employant un entonnoir dont le tube pénètre jusqu'au fond du gosier ; mais, dans les exploitations où le nombre des oiseaux à engraisser est important, on utilise des *gaveuses mécaniques,* qui permettent de doser la nourriture (composée le plus souvent de farines d'orge, de sarrasin, maïs, avoine, de son, pommes de terre cuites, etc.). On soumet les canards et les oies au gavage dans le but d'augmenter le volume de leur foie, qui peut atteindre, chez les premiers, 300 grammes, chez les secondes, jusqu'à 2 kilogrammes.

Gavarni (Sulpice-Guillaume CHEVALIER, dit), dessinateur français, né et m. à Paris (1804-1866). Collaborateur au *Charivari,* peintre spirituel et mordant de la société du temps de Louis-Philippe. Il excelle à dessiner la femme et ses toilettes. Ses légendes sont célèbres par leur verve et leur fantaisie.

Gavarnie [*ni*], comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 55 kil. d'Argelès-Gazost, près du *cirque de Gavarnie,* formé de rochers aux parois verticales, d'où le gave de Pau se précipite d'une hauteur de 450 m. ; 300 h.

Gavarni.

Gavault (Paul), auteur dramatique et vaudevilliste français, né à Paris en 1867.

gave n. m. Gosier. (Vx.) *Pop.* Gésier des oiseaux.

gave n. m. Dans les Pyrénées, torrent : *le gave de Pau forme la cascade de Gavarnie.*

— ENCYCL. *Géol.* Les gaves descendent du cœur de la montagne, dont ils franchissent, en de nombreuses chutes, les gradins successifs, coulant sur des pentes rapides. A leur arrivée dans la plaine, ils ont creusé au milieu des alluvions glaciaires qui bordent la chaîne des vallées souvent incertaines, où ils ont plus d'une fois déplacé leur lit. Ils sont soumis, au moment de la fonte des neiges, à de rapides et dangereuses crues. Les principaux de ces cours d'eau torrentiels sont : le *gave de Pau,* qui naît au Mont-Perdu, tombe dans le cirque de Gavarnie par une cascade de 450 mètres de hauteur, arrose Argelès, Lourdes, Pau, Orthez et se jette dans l'Adour (riv. g.) ; 160 kil. de cours. Le *gave d'Oloron,* qui, après avoir arrosé Oloron, va se jeter dans le gave de Pau (riv. g.) à Peyrehorade ; cours 120 kil.

gaveau [*vô*] ou **gavot** [*vo*] n. m. Compagnon de liberté, membre de la société du devoir de liberté, par opposition à *dévoirant. Par extens.* Membre d'une association d'ouvriers.

Gaveaux (Pierre), chanteur et compositeur français, né à Béziers, m. à Paris (1761-1825) ; auteur d'opéras-comiques écrits dans un style aisé et gracieux, mais manquant quelquefois de vigueur.

gavée [*vé*] n. f. Action de manger beaucoup ou de faire manger beaucoup.

gaver [*vé*] v. a. Bourrer par force de nourriture des animaux de basse-cour : *on gave les jeunes poulets pour les mettre en chair.* Faire manger beaucoup, gorger : *gaver un enfant.* Au fig. : *gaver un écolier de connaissances confuses.* **Se gaver,** v. pr. Manger avec excès.

Gavere, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur l'Eseaut ; 1.970 h. Briqueterie. Philippe le Bon y battit les Gantois en 1453.

Gaveston (Pierre **de**), comte de Cornouailles, favori du roi d'Angleterre Edouard II, mis à mort par ordre de Warwick (1312).

gavette [*vè-te*] n. f. (ital. *gavetta*). Lingot d'or ou d'argent, préparé pour être passé à la filière.

gaveur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui gave les volailles. N. f. Appareil utilisé pour le gavage des volailles.

— ENCYCL. Les gaveuses mécaniques, dont il existe différents systèmes, sont cependant conçues à peu près toutes sur le même plan : un réservoir reçoit la pâtée et un système de pistons et de leviers mus à l'aide d'une pédale par le gaveur permet de distribuer une quantité déterminée de nourriture à chaque volatile. L'oiseau que l'on engraisse reçoit sa nourriture sans sortir du compartiment de l'épinette ; ou bien, on le pose et le maintient sur une planchette fixée à la gaveuse.

gavial n. m. Genre de reptiles, type de la famille des *gavialidés.* Pl. des *gavials.*

— ENCYCL. Les gavials sont de grands crocodiles élancés, atteignant jusqu'à 6 m. de longueur, à museau long et fin, terminé en dessus par une protubérance spongieuse. On en connaît deux espèces : le *gavial du Gange,* de l'Inde, et le *gavial de Schlégel,* très rare, mal connu et qui est répandu de Bornéo à l'Australie. Le gavial paraît ne pas s'attaquer à l'homme, et vit seulement de cadavres d'animaux.

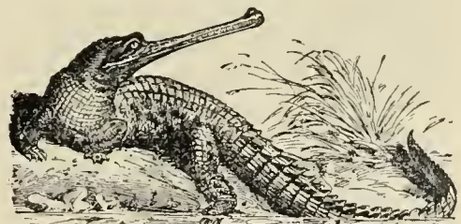

Gavial.

gavialidés [*dé*] n. m. pl. Famille de reptiles hydrosauriens, comprenant les *gavials* et genres voisins. S. un *gavialidé.*

gavian n. m. Espèce de manette.

gavion ou **gaviot** [*vi-o*] n. m. *Pop.* Gosier.

gaviteau [*tô*] n. m. Corps flottant, tenant lieu de bouée.

gavon n. m. Chambre ou division de la cale des galères du XVe au XVIIIe s. (Le *gavon de poupe* servait de chambre à coucher au capitaine et de magasin pour les armes des officiers ; le *gavon de proue* était la partie de la cale des galères, où l'on serrait le charbon destiné à la cuisine.)

gavot, otte, sobriquet donné dans le Midi aux habitants des départements alpins.

gavot n. m. V. GAVEAU.

gavotte [*vo-te*] n. f. (prov. *gavoto*). Anc. danse, sur un air à deux temps. Cet air : *jouer une gavotte.*

Gavray [*vrè*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 18 kil. de Coutances, sur la Sienne ; 1.260 h. (*Gavrians*). Toiles, draps. — Le cant. a 15 comm., et 8.630 h.

Gâvre (Le), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 49 kil. de Saint-Nazaire, sur un affluent de l'Izac ; 1.550 h. Ch. de f. Ouest.

Gâvres, comm. du Morbihan, arr. et à 5 kil. de Lorient, sur la *pointe sablonneuse de Gâvres,* qui ferme à l'E. la rade de Lorient ; 1.320 h. Conserves. Champ de tir de la marine.

Gavr'inis [*niss*], île du golfe du Morbihan. Célèbre tumulus ou *galgal,* auquel on accède par une belle allée couverte.

Gavroche, personnage des *Misérables,* de Victor Hugo. C'est le gamin de Paris, spirituel, moqueur, mais plein de bravoure et de générosité. Son nom est passé dans la langue et l'on dit couramment *un gavroche.*

Gay [*ghè*] (John), poète et fabuliste anglais, né à Barnstable, m. à Londres (1688-1732). Citons de lui : *Plaisirs champêtres, la Semaine du berger, Fables,* etc

Gay (Sophie NICHAULT DE LAVALETTE, dame), écrivain français, née et m. à Paris (1776-1852), mère de Delphine Gay [Mme de Girardin] (V. GIRARDIN). On lui doit des romans intéressants pour la connaissance de la société du Directoire et de l'Empire : *Laure d'Estell, un Mariage sous l'Empire.*

Gaya, v. de l'Inde (prov. de Patna), sur le Phalgou, affl. du Gange ; 71.000 h. Soieries.

gayal [*gha-i-al*] n. m. Espèce de bœuf sauvage de l'Inde.

— ENCYCL. Le gayal (*bibos frontalis*) est un puissant animal, caractérisé par un garrot relevé en bosse, et de grosses cornes courtes, très larges à la base, coniques et presque droites. Sa robe est noire. Le gayal s'apprivoise bien et constitue un bétail dans certaines régions de l'Inde.

Gayal.

Gayant, personnage légendaire dont on promène chaque année la statue d'osier dans la ville de Douai.

gayapin [*gha-ia*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de genêt.

gayaver [*gha-ia-vèr*] n. m. Substance tinctoriale, analogue à celle donnée par le gaïac.

Gay-Lussac [*ghè-lu-sak*] (Joseph-Louis), physicien et chimiste français, né à Saint-Léonard-le-Noblat (Limousin), mort à Paris (1778-1850). En sortant de l'Ecole polytechnique, il s'attacha au laboratoire de Berthollet et découvrit la loi de dilatation des gaz connue en physique sous le nom de *loi de Gay-Lussac.* En 1804, il fit deux ascensions en ballon (la première avec Biot, la deuxième seul), pour vérifier la diminution d'intensité du couple magnétique terrestre à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère. Bientôt après, il énonça les lois de la combinaison des gaz. En collaboration avec Thénard, il montra que le chlore, appelé jusque-là acide muriatique oxygéné, est un corps simple.

Gay-Lussac.

gaz n. m. invar. (mot créé par Van Helmont). *Physiq.* et *chim.* Corps aériforme, qui reste tel à la température et à la pression ordinaires : *les gaz sont éminemment compressibles.* Vapeurs qui se développent dans l'estomac, dans les intestins. *Gaz permanents,* se disait des gaz que l'on n'était pas encore parvenu à liquéfier : *il n'y a plus de gaz permanents. Gaz d'éclairage,* gaz (hydrogène bicarboné) employé pour l'éclairage. *Gaz pauvre, gaz à l'eau,* gaz obtenu par la dissociation de l'eau sur un corps incandescent, et qu'on utilise pour actionner des moteurs ou pour l'éclairage. *Gaz naturel,* gaz combustible qui s'échappe de certaines couches géologiques. *Gaz rares,* nom générique sous lequel on désigne les gaz découverts par Ramsay, et qui accompagnent l'argon dans l'atmosphère (néon, hélium, crypton, xénon).

— ENCYCL. *Physiq.* et *chim.* Les gaz, comme tous les corps, sont pesants ; ce fait fut démontré pour la première fois par Galilée ; ils ont, avec les liquides, un certain nombre de propriétés communes. Ce qui les en différencie, c'est l'absence de toute cohésion apparente et, d'autre part, leur grande compressibilité. Les gaz ont un grand nombre d'applications dans l'industrie où on les utilise pour l'*éclairage* (acétylène, gaz à l'eau, gaz d'éclairage, etc.), comme *agents calorifiques* (fours de verrerie, de métallurgie ; chalumeau oxhydrique, étuves, etc.) ; comme *agents moteurs* (moteur à air comprimé, poste pneumatique) ; comme *réfrigérants* (les gaz liquéfiés produisent de très grands froids par détente brusque) ; comme *agents chimiques* (les gaz servent en métallurgie à effectuer la conversion des oxydes en métaux, ou l'inverse s'il y a lieu). On s'en sert aussi dans la fabrication du sucre, etc. Certains gaz sont employés en médecine comme anesthésiques (protoxyde d'azote) ou comme désinfectants (ozone, aldéhyde formique, etc.). Enfin, le gaz d'éclairage et l'hydrogène sont employés pour le gonflement des ballons, le gaz carbonique pour la fabrication des boissons gazeuses, etc.

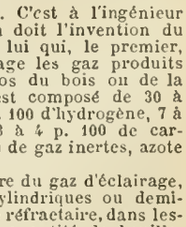

Bec de gaz.

— *Industr. Gaz d'éclairage.* C'est à l'ingénieur français Ph. Lebon, que l'on doit l'invention du gaz d'éclairage. C'est en effet lui qui, le premier, songea à utiliser pour l'éclairage les gaz produits par la distillation en vase clos du bois ou de la houille. Le gaz de houille est composé de 30 à 40 p. 100 de formène, 45 à 50 p. 100 d'hydrogène, 7 à 13 p. 100 d'oxyde de carbone, 3 à 4 p. 100 de carbures supérieurs, et 2 à 3 p. 100 de gaz inertes, azote et acide carbonique.

Dans la fabrication ordinaire du gaz d'éclairage, on fait usage de récipients cylindriques ou demi-cylindriques (cornues), en terre réfractaire, dans lesquels on charge une certaine quantité de houille. Les cornues sont chauffées au rouge cerise, dans des fours spéciaux en maçonnerie. Au sortir des cornues et après avoir abandonné une bonne partie du goudron dans le barillet, le gaz subit l'épuration, qui le sépare des produits qui diminueraient son pouvoir éclairant et vicieraient l'atmosphère des appartements. L'épuration est physique et chimique : dans une série de tubes dits *jeu d'orgue,* refroidis par un courant d'eau, le gaz dépose des carbones lourds (naphtaline), puis il subit un lavage à l'eau dans une colonne à coke, pour éliminer les sels ammoniacaux, et ensuite on le fait passer sous pression à travers une tôle finement perforée, qui retient le goudron. Enfin, l'épuration chimique (passage à travers des claies chargées d'un mélange de sulfate de chaux, de protoxyde de fer et de sciure de bois) le débarrasse de l'ammoniaque, de l'acide carbonique et de l'hydrogène sulfuré. Une fois épuré, le gaz se rend dans un vaste réservoir ou *gazomètre.* Des conduites de distribution le transportent aux lieux de consommation. Les produits secondaires de la distillation de la houille ne sont pas négligeables. Le *coke,* que l'on extrait des cornues après la distillation de la houille, est utilisé comme combustible. Les eaux de dépuration, très chargées de sels ammoniacaux,

sont utilisées par les fabricants de produits chimiques. Le goudron, distillé à son tour, donne les substances les plus diverses. (V. GOUDRON.) Le mélange d'épuration chimique est traité pour donner du soufre.

Gaz d'huile. On l'obtient en distillant des huiles lourdes, qui proviennent elles-mêmes de la distillation des pétroles et des huiles de schiste. Il a reçu le nom de *gaz riche*, en raison de son grand pouvoir éclairant.

Gaza (auj. **Ghazzeh**), v. maritime de la Palestine, célèbre dans l'histoire des Juifs; 20.000 h. (*Gazéens*).

Gaza (Théodore), helléniste du début de la Renaissance italienne, auteur d'une *Grammaire grecque* célèbre, né à Thessalonique, m. en Calabre (1398-1478).

gazage n. m. Action de couvrir d'une gaze.

gazage n. m. Action de griller les tissus au gaz pour les égaliser.

gazanie [*ni*] n. f. Genre de plantes de la famille des composées, originaires du cap de Bonne-Espérance.

— ENCYCL. On cultive dans les jardins d'Europe la *gazanie pectinée*, à fleurs en capitules très grands, blancs en dessous, jaune orange en dessus, et la *gazanie éclatante*, à fleurs d'un jaune orange très vif.

gaze n. f. (de *Gaza*, v. de Syrie, d'où cette étoffe est originaire). Etoffe légère et transparente, de soie, de lin, etc. : *porter une robe de gaze. Fig.* Circonlocution qui voile la pensée. *Méd. Gaze stérilisée*, bande de gaze rendue antiseptique par du salol, de l'iodoforme, etc., et qui remplace aujourd'hui la charpie.

gazé n. m. Nom vulgaire d'un papillon du groupe des piérides.

— ENCYCL. Le gazé (*leuconea*) est un papillon tout blanc, avec les nervures noires, pouvant mesurer jusqu'à 6 centimètres d'envergure. La chenille, noire, avec des poils jaunes et blancs, vit sur l'aubépine, le prunier et le prunellier. Le gazé est commun en juillet dans toute la France.

gazéifiable adj. Qui peut se convertir en gaz.

gazéificateur n. m. Appareil d'éclairage alimenté par des vapeurs de pétrole ou d'huile minérale avec, dans la flamme, un courant d'air.

gazéification [*si-on*] n. f. Action de gazéifier.

gazéifier [*fi-é*] v. a. (de *gaz*, et du lat. *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Faire passer à l'état gazeux. Faire dissoudre du gaz carbonique dans un liquide : *gazéifier une eau minérale.*

gazéiforme adj. Qui est à l'état de gaz : *fluide gazéiforme*

gazéité n. f. Propriété des corps d'exister à l'état gazeux; nature gazeuse.

gazelle [*zè-le*] n. f. (ar. *ghazal*). Genre d'antilopes, qui habitent les déserts de l'ancien monde. *Poét. Yeux de gazelle*, grands yeux doux.

Gazelles.

— ENCYCL. Les gazelles comprennent des formes gracieuses et légères, à hautes pattes fines, à grands yeux, à cornes arquées en lyre et existant dans les deux sexes. Elles habitent les steppes et les déserts de l'ancien monde. On en connaît une quarantaine d'espèces; la plus connue est la *gazelle Dorcas*, répandue du Sahara algérien à la Nubie.

gazéol n. m. Préparation pharmaceutique composée d'ammoniaque, acétone, benzine, naphtaline et goudron, et que l'on a employée parfois dans le traitement de la coqueluche.

gazer [*zé*] v. a. Couvrir d'une gaze. *Fig.* Dissimuler : *gazer ses vices.* Déguiser ce qui serait trop libre dans le discours : *gazer un récit.*

gazer [*zé*] v. a. Passer à la flamme du gaz les fils dont on veut enlever le duvet.

gazetier [*ti-é*] n. m. Qui publie une gazette : *Renaudot fut le premier des gazetiers.* (VX.)

gazetin n. m. ou **gazetille** [*ti, ll* mll., *e*] n. f. Petite gazette. (VX.)

gazette [*zè-te*] n. f. (ital. *gazzetta*). Journal : *lire un événement dans les gazettes. Fig.* Personne très bavarde. Commérage, bavardage. *Vieille gazette*, chose sans intérêt. *Lire la gazette*, regarder les autres manger sans avoir rien devant soi.

— ENCYCL. Le titre de *gazette* a été donné à diverses publications, dont les plus célèbres, outre celle de Théophraste Renaudot, sont les journaux ou pamphlets publiés par des réfugiés français à Amsterdam et à Leyde pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Telles étaient la « Gazette d'Amsterdam », la « Gazette de Leyde » (continuée jusqu'en 1814), la « Gazette de Rotterdam », la « Gazette d'Utrecht ». Ces feuilles vivaient surtout de médisances et de calomnies.

Gazette de France (*la*), ou primitivement, **la Gazette**, journal fondé par Théophraste Renaudot, en 1631, sous le patronage de Richelieu. La « Gazette » de Théophraste Renaudot était sous Louis XIII l'organe officiel du gouvernement. En 1762, elle prit le titre de « Gazette de France » et devint bihebdomadaire. Après le 10-Août, elle devint quotidienne. Cette feuille, la première qui soit sortie des presses françaises, existe encore aujourd'hui et représente les principes royalistes.

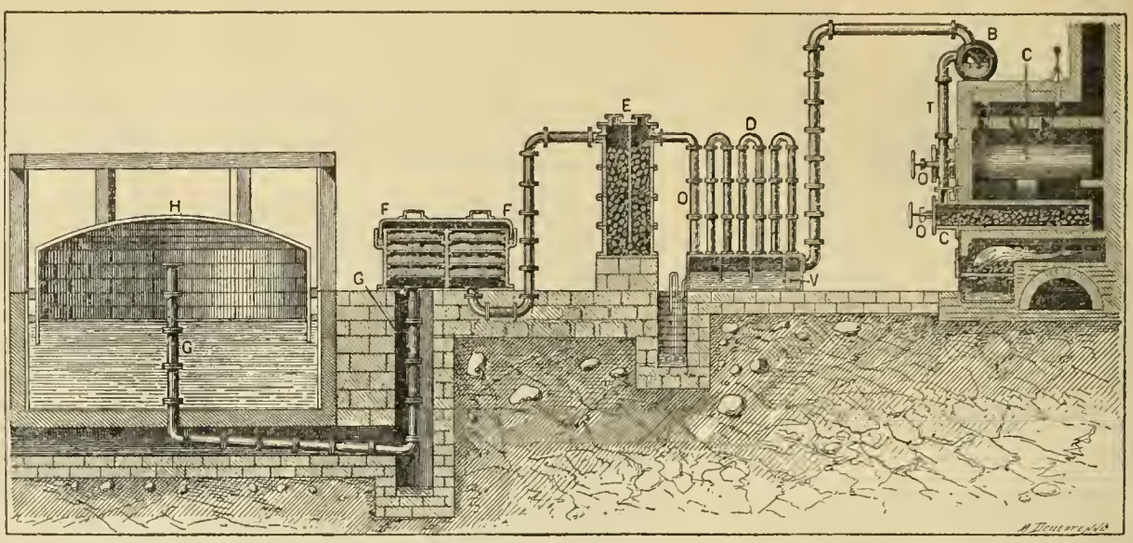

USINE A GAZ : C, cornues; O, obturateurs des cornues; T, tube adducteur du gaz dans le barillet B; V, réservoir d'eau avec diaphragmes, dans lequel barbote le gaz; D, tubes réfrigérants; E, épurateur à coke; F, caisses d'épuration chimique du gaz; G, tuyau de conduite du gaz épuré sous le gazomètre H.

gazeur n. m. *Fam.* Celui qui sait gazer, voile ses expressions.

gazeuse [*seu-ze*] n. f. Ouvrière qui, dans la dentelle d'Alençon, fait les remplissages des fleurs et des feuilles.

gazeux, euse [*zeû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du gaz : *fluide gazeux. Eau gazeuse*, celle qui contient du gaz carbonique dissous. N. f. Limonade gazeuse.

gazier [*zi-é*] n. m. Employé d'une compagnie d'éclairage par le gaz.

gazier [*zi-é*], **ère** adj. Qui se rapporte à l'éclairage par le gaz : *l'industrie gazière.*

gazier [*zi-é*], **ère** n. Ouvrier, ouvrière en gaze.

Gazier (Louis-Auguste-Léon), professeur et littérateur français, né à Paris en 1844; auteur de travaux d'histoire littéraire, politique et religieuse.

gazifère adj. Qui sert à la fabrication du gaz.

gazillon [*ll* mll.] n. m. Léger tissu de gaze.

Gaznévides. *Ethnol.* V. GHAZNÉVIDES.

gazochimie [*mi*] n. f. Partie de la chimie qui traite des gaz.

gazochimique adj. Qui concerne la gazochimie.

gazofacteur [*fak*] n. m. Appareil propre à gazéifier la houille.

gazogène adj. (de *gaz*, et du gr. *gennân*, engendrer). Se dit de tout appareil qui sert à fabriquer de l'eau de Seltz artificielle.

N. m. : *un gazogène.*

Gazogène de Briet.

— ENCYCL. Un gazogène se compose de divers éléments : le *générateur*, dans lequel la combustion se fait incomplètement avec production d'oxyde de carbone et d'hydrogène carboné; les *carneaux à gaz*, dirigeant les gaz du générateur au jour, pour être brûlés; le *récupérateur de chaleur*, ensemble de conduites où l'air qui alimente la combustion se chauffe; les *brûleurs*, orifices par où s'échappent les gaz destinés à chauffer le four, tout en se mélangeant avec l'air du récupérateur. Il existe divers types de gazogènes, tels que ceux de Siemens, de Radot, de Ponsard, etc. Ils diffèrent par les dispositions des récupérateurs.

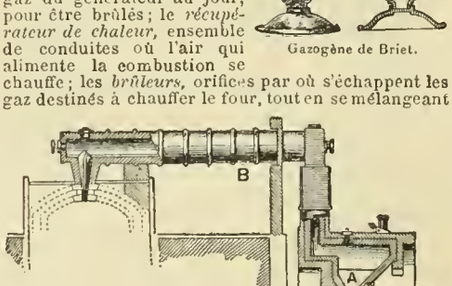

Gazogène pour fours à récupération : A, générateur; B, récupérateur.

gazolène n. m., **gazoléine** ou **gazoline** n. f. Ethers liquides de pétrole.

gazolyte adj. Susceptible de se résoudre en gaz.

gazomètre n. m. (de *gaz*, et du gr. *metron*, mesure). Grand appareil pour recevoir le gaz et lui donner, pendant la consommation, une pression régulière.

Gazomètre.

— ENCYCL. Un gazomètre est une vaste cloche en tôle et étanche; sa partie inférieure plonge dans de l'eau que contient une grande cuve en maçonnerie. La cloche monte ou descend, guidée dans ses mouvements par une série de montants métalliques entre lesquels elle glisse. Deux tuyaux articulés plongent dans la cloche : l'un y amène le gaz de l'usine, le second fait passer ce gaz dans les conduites de distribution.

gazométrie [*tri*] n. f. (de *gazomètre*). Art de mesurer les volumes des gaz.

gazométrique adj. Qui appartient à la gazométrie.

gazon n. m. (anc. h. all. *wabo*). Herbe courte et menue : *semer du gazon.* La terre qui en est couverte : *danser sur le gazon. Arg.* Cheveux; perruque.

— ENCYCL. On comprend sous cette appellation l'herbe des pelouses et des prairies tant qu'elle n'atteint qu'une faible hauteur. Les plantes les plus propres à former le gazon sont les graminées à feuillage fin (ray-grass, pâturins, agrostides, flouves, fétuques, crételle), auxquelles on adjoint parfois du trèfle blanc. On sème (au printemps ou à l'automne) le gazon en faisant varier la proportion des graines de chaque sorte avec la nature du terrain : on ensemence en plusieurs fois et l'on nivelle la surface de la terre, puis on la recouvre d'une couche de terreau; on passe le rouleau et l'on arrose en pluie fine. Dans la culture des jardins, pour obtenir rapidement un beau gazon, on procède d'une autre manière : on découpe des carrés dans un gazon bien venu et on les dépose les uns à côté des autres sur l'endroit que l'on veut gazonner; on les tasse un peu, et un arrosage léger en assure la reprise rapide.

gazonnage n. m. Syn. de GAZONNEMENT.

gazonnant [*zo-nan*], **e** adj. Se dit des plantes qui forment un gazon.

gazonnée [*zo-né*] n. f. Terrain couvert de gazon.

gazonnement [*zo-ne-man*] n. m. Action de gazonner : *le gazonnement prévient l'entraînement des terres par les pluies.*

gazonner [*zo-né*] v. a. Revêtir de gazon : *gazonner un parterre.*

gazonneux, euse [*zo-neû, eu-ze*] adj. Qui offre l'aspect du gazon : *prairie gazonneuse.*

gazoscope [*zos-ko-pe*] n. m. Appareil destiné à déceler la présence des gaz inflammables dans les mines.

gazouillant [*zou, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui gazouille : *la troupe gazouillante des oiseaux.*

gazouillement [*zou, ll* mll., *e-man*] n. m. Petit bruit que font les oiseaux en chantant, les ruisseaux en coulant, etc. *Au fig.*, murmure doux : *le gazouillement des enfants.*

gazouiller [*zou, ll* mll., *é*] v. n. Produire un gazouillement : *oiseau qui gazouille.* Se dit de l'eau qui produit un murmure, des enfants, des jeunes filles qui parlent avec douceur. *Arg.* Puer. V. a. Dire en gazouillant : *gazouiller un compliment.*

gazouillis [*zou, ll* mll., *i*] n. m. Léger gazouillement; murmure : *le gazouillis des oiseaux.*

Gazza ladra (*la*) [*la Pie voleuse*], opéra italien en deux actes, paroles de Gherardini (trad. en franç. par Blaze), musique de Rossini (1817), pleine d'inspiration et abondant en détails ingénieux.

G.-C. Abréviation de *grand-croix.*

gé n. m. Au jeu de gille ou gilet, réunion dans la main du même joueur de deux cartes semblables.

geai [*jè*] n. m. Genre de passereaux conirostres d'un plumage bigarré, et auxquels on peut apprendre à parler. ALLUS. LITTÉR. V. PAON.

Geai.

— ENCYCL. Les geais (*garrulus*) sont des oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des corvidés, comprenant des formes robustes, à bec crochu vers son extrémité, à grosse tête garnie d'une huppe mobile, à pattes fortes, à livrée variée de bleu clair, de roux, de gris et de blanc. On en connaît une douzaine d'espèces, d'Europe et d'Asie. Le geai commun de France est un oiseau criard, qui vit de gros insectes et de petits passereaux; il s'apprivoise facilement.

géant [*jé-an*], **e** n. et adj. (gr. *gigas, antos*). *Antiq.* V. TITANS. Dans les contes, être de forme humaine, souvent difforme, mais de grande taille,

et très méchant. Se dit d'une personne, d'un animal, d'un végétal, etc., qui excède de beaucoup la stature ordinaire : *un géant ; femme géante ; bois géants.* *Fig.* Personne qui dépasse de beaucoup ses semblables par le génie, etc. *A pas de géant,* par une progression très rapide. Adjectiv. Très grand, colossal : *fourmi géante.* *Fig.* Très considérable. ANT. Nain.

— ENCYCL. Des ossements énormes trouvés jadis dans les roches granitiques provenant d'animaux fossiles, ainsi que la science l'a démontré depuis, ont fait croire d'abord qu'il avait existé autrefois des hommes d'une stature colossale. La science a fait justice de cette erreur, et il est reconnu aujourd'hui qu'il n'existe point de différence sensible entre la taille de nos ancêtres les plus éloignés et la nôtre. Les géants, comme les nains, ne sont que des exceptions, mais ces exceptions sont souvent curieuses. On cite parmi les géants remarquables un nègre du Congo dont la taille atteignait 2m,60. L'empereur Maximin avait, dit-on, 2m,50 de haut ; ce devait être également la taille du fameux Goliath, dont parle l'Ecriture, et du roi des Teutons, Teutoboechus. Plus récemment, on a pu observer l'Anglais Charles Byrne (2m,35) ; lady Amma (2m,35) ; l'Allemand Hérold (2m,35) ; les Français Charles Frenet (2m,15, à seize ans), Jean-Pierre de Montastrue (2m,20) ; le Suisse Constantin (2m,60) ; le Russe Machnov (2m,85). En général, chez ces individus exceptionnels, ni l'intelligence, ni le courage, ni même la force ne répondent à la taille. Ils vieillissent rapidement et meurent avant l'époque ordinaire de la caducité.

géantin, e adj. Qui tient du géant.

géantisme n. m. Syn. de GIGANTISME.

Géants [*jé-an*] (MONTS DES) ou **Riesengebirge,** massif montagneux granitique d'Allemagne et d'Austro-Hongrie, entre la Silésie et la Bohême, où l'Elbe prend sa source (1.601 m.). Gisements métallifères.

géastre [*jé-as-tre*] n. m. Genre de champignons gastéromycètes, famille des lycoperdacées, caractérisé par une double enveloppe sporifère. La plus extérieure est épaisse et se divise en plusieurs calices, qui s'ouvrent plus ou moins suivant l'état hygrométrique de l'air [*géastre hygrométrique*] ; la plus interne, très mince, se déchire facilement.)

Geaune [*jô-ne*] ch.-l. de c. des Landes, arr. et à 24 kil. de Saint-Sever, non loin du Bas ; 690 h. Carrières. — Le cant. a 17 comm., et 6.740 h.

géauxisme [*ôk-sis-me*] n. m. (du gr. *gê*, terre, et *auxê*, croissance). *Bot.* Propriété que possède un organe de voir sa croissance augmentée ou diminuée par l'influence de la pesanteur.

Gebenstorf, comm. de Suisse (cant. d'Argovie), près de la Reuss ; 1.570 h. Agriculture, élève de bétail, filature et tissage de coton.

Gebhart [*ghé-bar*] (Emile), littérateur français, né à Nancy en 1839, m. à Paris en 1908 ; membre de l'Académie française. Auteur érudit et spirituel de travaux sur l'Italie de la Renaissance, l'*Italie mystique.* Citons de lui : *Rabelais, la Renaissance et la Réforme, les Origines de la Renaissance en Italie,* etc.

gécarcin n. m. Genre de crustacés, comprenant des crabes vulgairement appelés *tourlourous,* et qui habitent les Antilles.

— ENCYCL. Les gécarcins sont de taille moyenne, rougeâtres, jaunes et violacés ; ils se rencontrent sur les montagnes parfois très éloignées du bord de la mer. Cependant, une fois par an, de février à avril, ils viennent pondre sur le rivage et regagnent ensuite l'intérieur des terres. Ils sont comestibles.

gecko [*jè-ko*] n. m. Genre de reptiles sauriens, qui habitent les régions chaudes du globe.

Gecko.

— ENCYCL. Les geckos, vulgairement *margouillats,* sont des animaux plats, à large tête, dont les doigts sont munis en dessous de lamelles ou de pelotes adhésives, qui leur permettent de courir le long des murs ou des plafonds. Ils sont répandus dans les régions tropicales et le bassin méditerranéen. Intelligents et familiers, ils sont nocturnes et détruisent les insectes. Leur cri guttural leur a fait donner suivant les pays les noms de *gecko* en Europe, *tokai* en Indo-Chine.

geckonidés [*jé-ko-ni-dé*] n. m. pl. Famille de reptiles sauriens crassilingues dont le genre gecko est le type. S. un *geckonidé.*

Gédéon, cinquième juge des Hébreux, au XIIe siècle av. J.-C. D'après la Bible, Dieu lui ordonna de choisir les guerriers qui prendraient de l'eau du Jourdain dans le creux de leur main sans plier le genou. Il s'en trouva 300, avec lesquels il vainquit les Madianites. Gédéon laissa 70 fils, qui furent tous tués, sauf Joatham, par Abiméleeh, leur frère naturel.

Gédoyn (l'abbé Nicolas), savant écrivain français, traducteur de Quintilien et de Pausanias, né à Orléans, m. près de Beaugency (1667-1744).

Gédrosie [*zi*], contrée de la Perse ancienne, appelée aujourd'hui *Mekran.*

Geestmünde, v. d'Allemagne (Hanovre), sur la *Geeste,* affl. du Weser ; 23.630 h. Fonderies, ateliers métallurgiques.

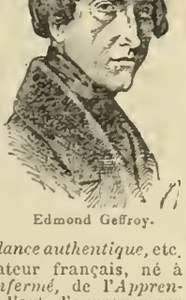
Edmond Geffroy.

Geet-Betz, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 2.130 h.

Geffroy (Edmond-Aimé-Florentin), artiste dramatique français, né à Maignelay (Oise), m. à Saint-Pierre-les-Nemours (1804-1895). Il fut en même temps un peintre de valeur, auteur du *Foyer des Français.*

Geffroy (Mathieu-Auguste), historien français, né à Paris, m. à Bièvre (1820-1895). Citons de lui : *Gustave III et la Cour de France, Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique,* etc.

Geffroy (Gustave), littérateur français, né à Paris en 1855, auteur de l'*Enfermé,* de l'*Apprentie,* etc., et d'études de critique d'art, d'ouvrages sur les grands musées ; administrateur des Gobelins.

Gefle, v. de Suède, sur la *Gefleå* ; 31.000 h. Métallurgie. — La province ou *län de Gefle* ou *Gefleborg* a 248.000 h.

gehenne [*jè-é-ne*] n. f. (hébr. *gehinnom*). Enfer, dans le langage biblique. Torture de la question : *mettre quelqu'un à la gehenne.* *Fig.* Grande douleur : *tout homme a sa gehenne.*

— ENCYCL. C'est dans le lieu appelé *gehenne* (*Gueben Hinnom,* vallée du fils de Hinnom), que les Chananéens et, plus tard, les Israélites, brûlaient les enfants devant la statue du dieu Moloch. Le roi Josias renversa l'idole et ordonna qu'à l'avenir, en signe de mépris, les immondices de la ville seraient déposées dans cette vallée. Depuis cette époque, la gehenne devint pour les Juifs un objet d'horreur, et son nom fut même donné à l'*enfer.*

gehenner [*jé-é-né*] v. a. Mettre à la gehenne, à la torture. *Fig.* Questionner, mettre sur la sellette.

Geibel [*bèl*] (Emmanuel **de**), poète lyrique et auteur dramatique allemand, né et m. à Lübeck (1815-1884). Ses vers sont harmonieux et purs.

geignant [*jè-gnan*], **e** adj. Qui geint, qui a l'habitude de geindre : *une geignante commère.*

geignard [*jè-gnar*], **e** adj. *Pop.* Qui a l'habitude de se plaindre, de pleurnicher sans cesse.

geignement [*jè-gne-man*] n. m. Action de geindre. Plainte.

geigneur, euse [*jè-gneur, eu-ze*] n. Personne qui a l'habitude de geindre.

geigneux, euse [*jè-gneû, eu-ze*] adj. Plaintif.

Geiler von Kaisersberg (Jean), prédicateur populaire allemand, né à Schaffhouse, m. à Strasbourg (1445-1510).

geindre [*jin-dre*] n. m. V. GINDRE.

geindre [*jin-dre*] v. n. (lat. *gemere.* — Se conj. comme *craindre.*) Gémir en travaillant. (Se dit du boulanger, du bûcheron, etc.) *Fam.* Se plaindre souvent sans motif suffisant : *qu'a-t-il à geindre ?*

géine n. f. *Chim.* Syn. de HUMINE.

Geispolsheim, bourg d'Alsace-Lorraine, sur l'Ehn, affl. de l'Ill ; 2.150 h.

Geissler [*gha-is-lèr*] (Henri), physicien allemand, né à Igelshieb, m. à Bonn (1814-1879) ; auteur de travaux remarquables sur les phénomènes de décharge électrique dans l'air raréfié (*tubes de Geissler*).

Geissler (TUBES DE). V. TUBE.

gel [*jèl*] n. m. Gelée des eaux, temps où il gèle : *le gel fait éclater les roches des montagnes.*

Géla, v. de la Sicile ancienne, colonie de Rhodes, prise et pillée par Amilcar.

gelable adj. Susceptible de se congeler.

gélada n. m. Genre de singes cynocéphales.

— ENCYCL. Le gélada, qui peut atteindre la taille d'un homme, est le plus grand spécimen du groupe des cynocéphales. Il vit en troupes dans les hautes régions de l'Abyssinie ; il est herbivore et fuit devant l'homme.

Gélase Ier (saint), pape de 492 à 496. Il établit le canon des livres saints reçus par l'Eglise. — GÉLASE, pape de 1118 à 1119.

gélasime [*zi-me*] n. m. Genre de crustacés décapodes, comprenant de petits crabes à pinces inégales, qui vivent dans les régions tropicales.

— ENCYCL. Les gélasimes ou *crabes appelants* sont ainsi nommés parce qu'ils agitent toujours leur grosse pince comme s'ils faisaient signe à quelqu'un ; ils habitent les mers tropicales et se creusent des terriers au bord de la mer.

gélasin [*zin*], **e** adj. Qui a rapport au rire. (VX.) *Dents gélasines,* celles qu'on montre en riant.

gélatine n. f. (du lat. *gelatus,* gelée). *Chim.* Substance ayant l'aspect d'une gelée de fruits et que l'on retire des tissus fibreux des animaux : *la gélatine sert à la fabrication des colles.*

— ENCYCL. *Chim.* La gélatine animale est la substance que l'on obtient quand on soumet à l'action prolongée de l'eau bouillante des produits d'origine animale, tels que les os, les cartilages, la peau, etc. ; par refroidissement, on obtient une gelée qui contient 18 p. 100 d'azote environ ; elle est très soluble dans l'eau. Celle obtenue au moyen de cartilages se nomme *chondrine.* La gélatine animale (gelée des charcutiers) est employée dans l'industrie pour la préparation des plaques photographiques, la clarification des bières et vins, le glaçage du papier, la fabrication des colles, etc.

La *gélatine végétale* ou *colle végétale* s'obtient en faisant bouillir certaines algues dans l'eau. On l'emploie dans la fabrication de la baudruche et des étoffes imperméables, pour la clarification des sirops, etc.

On distingue commercialement diverses sortes de gélatine : la *grenétine,* la *gélatine de Bouxviller,* toutes deux comestibles ; les *gélatines* ou *colles de Hollande,* de *Givet,* de *Cologne,* et enfin celles de *Paris,* de *Souabe, d'Allemagne.* C'est Papin qui, le premier, en 1680, a proposé les *applications industrielles* de la gélatine.

gélatiné, e adj. Enduit de gélatine.

gélatineur n. et adj. m. Fabricant de gélatine.

gélatineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. De la nature de la gélatine, qui lui ressemble : *consistance gélatineuse.*

gélatinifiable adj. Qui peut être gélatinifié.

gélatinifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Réduire en gélatine.

gélatiniforme ad). Qui a la nature ou l'aspect de la gélatine : *cancer gélatiniforme.*

gélatinisation [*za-si-on*] n. f. Passage d'un corps à l'état de gélatine.

gélatino-bromuré, gélatino-chlorure n. m. *Photogr.* Composition formée d'un sel d'argent (bromure ou chlorure) en suspension dans la gélatine : *le gélatino-bromure forme la couche impressionnable des plaques photographiques.*

gélatinographie [*fi*] n. f. (de *gélatine,* et du gr. *graphê,* écriture). Procédé industriel de reproduction employant la gélatine bichromatée. (On l'a appelé aussi *albertypie, héliotypie, autotypie* et l'on dit plus ordinairement aujourd'hui *photocollographie.*)

Gelboé, montagne de la Palestine, où la Bible place la défaite et la mort de Saül (auj. *Djilbo*).

gelée [*lé*] n. f. (de *geler*). Abaissement de la température au-dessous de zéro, à la suite duquel l'eau se convertit en glace : *les gelées tardives brûlent les fleurs et les bourgeons.* Sue de viande congelé et clarifié : *jambon à la gelée.* Jus de fruits cuits avec du sucre, et qui par le refroidissement prend l'apparence de la gelée de viande : *gelée de groseilles. Gelée blanche,* congélation de la rosée, fréquente surtout en avril et en mai. *Gelée de mer,* nom vulgaire des méduses, des rhizostomes.

— ENCYCL. *Physiq.* et *agric.* La gelée consiste dans l'abaissement de la température au-dessous de zéro du thermomètre centigrade. (V. GLACE.) La moins forte des gelées est la *gelée blanche,* qui se produit durant les nuits étoilées, au printemps et à l'automne ; l'absence de nuages augmente l'émission de chaleur de la terre vers les espaces célestes, et le refroidissement est suffisant pour faire condenser sur le sol et les végétaux la vapeur d'eau contenue dans les couches inférieures de l'atmosphère ; ce dépôt constitue la *rosée* et, si le refroidissement est suffisant, les gouttelettes se congèlent et donnent la *gelée blanche.* D'autre part, les jeunes bourgeons laissent transsuder leur eau et les premiers rayons du soleil en les frappant les brûlent ; d'où l'expression de *bourgeons grillés.* Les gelées de printemps dont les effets désastreux ont été longtemps attribués à la lune rousse sont redoutables pour tous les végétaux ; mais la vigne y est particulièrement sensible et leurs atteintes lui sont souvent plus funestes que celles des gelées d'hiver, car elles peuvent compromettre toute la récolte future en détruisant les jeunes bourgeons en voie d'éclosion. Pour parer au désastre, il faut protéger les bourgeons du soleil du matin, et l'on s'est ingénié à inventer, pour obtenir ce résultat, des systèmes de paillassons, abris, etc., qui présentent l'inconvénient d'être toujours coûteux. Un procédé moins onéreux consiste, quand le vignoble est situé dans une vallée, à allumer de distance en distance des matières résineuses donnant d'épais nuages de fumée (nuages artificiels), que le soleil ne parvient pas à percer.

— *Art culin. Gelée de viande.* Elle se fait avec du trumeau de bœuf, du jarret de veau, des abatis de volaille, des couennes de lard frais, un ou deux pieds de mouton. On met le tout dans une braisière, avec des rondelles de carottes, une gousse d'ail, un oignon piqué de deux clous de girofle, un bouquet garni. On ferme la braisière, et l'on fait suer sur feu vif pendant cinq minutes ; après quoi, on mouille d'un verre de vin blanc sec et on laisse réduire. Couvrir avec 2 litres d'eau, et, quand l'ébullition commence, saler un peu ; baisser le feu, de façon que le bouillon moutonne seulement pendant cinq ou six heures. D'autre part, on passe à la passoire fine un litre de bon jus, puis on prend deux blancs d'œufs, on fouette le tout, et l'on verse lentement le jus par-dessus. On remet, en remuant doucement jusqu'à ébullition ; on laisse moutonner. Dès que les blancs d'œufs montent à la surface, on les retire ; on presse dans le jus le suc d'un citron et on passe dans une serviette. Le jus de viande doit être limpide, doré clair.

Gelée de groseille. Prendre, pour 1 kilogr. de groseilles rouges, 1/4 de groseilles blanches ; les égrapper. Mettre un peu d'eau dans le fond de la bassine, ajouter les groseilles, les écraser avec une spatule pendant qu'elles vont à feu très doux. Quand elles ont mijoté un instant, retirer la bassine et verser les groseilles dans un tamis, presser légèrement, filtrer le suc à travers une serviette. Mettre le suc extrait avec le même poids de sucre concassé dans la bassine, sur un feu vif. On essaye la gelée en en mettant une goutte sur une assiette. La retirer alors, l'écumer et la mettre en pots. Si l'on se sert de vases en cuivre, éviter d'y laisser séjourner trop longtemps les gelées.

Gelée (Claude), peintre français. V. LORRAIN (le).

geler [*lé*] v. a. (lat. *gelare.* — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *il gèlera.*) Transformer en glace, durcir par le froid : *geler du lait, du sirop,* etc. Désorganiser par l'action du froid : *alpiniste dont le froid a gelé le nez. Fam.* Causer un grand froid : *porte ouverte qui gèle l'assistance. Fig.* Repousser par un accueil glacial : *millionnaire dont l'abord gèle les quémandeurs.* V. n. Se congeler : *l'esprit-de-vin ne gèle pas.* Être désorganisé, détruit par la gelée : *vignes qui ont gelé.* Souffrir d'un grand froid : *salle où l'on gèle.* V. impers. : *il gèle. Il gèle à pierre fendre,* il fait un froid excessif.

geleur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui amène la gelée.

gélide n. m. ou **gélidie** [*di*] n. f. Genre d'algues floridées, abondantes dans les mers chaudes et tempérées et que, dans certaines contrées de l'Asie, on emploie comme aliment ou condiment. (Les nids de salangane, dont les Chinois sont si friands, sont construits avec des gélides agglutinées par la salive de l'oiseau.)

gélif, ive adj. Se dit des pierres, des arbres, etc. atteints de gélivures, fendus ou susceptibles de se fendre par la gelée : *arbre gélif, pierre gélive. Huile gélive,* huile comestible qui gèle facilement.

gélification [*si-on*] n. f. *Bot.* Modification de la cellulose des membranes des cellules végétales.

gélifier (se) v. pr. (Se conj. comme *prier.*) Se dit des cellules qui subissent la gélification.

Gélimer [*mèr*], dernier roi des Vandales d'Afrique, de la race de Genséric, vaincu par Bélisaire en 534, à la bataille de Trieamarum, après deux ans de règne. Conduit prisonnier à Constantinople, il fut bien traité par Justinien. Il mourut obscurément.

gelinage n. f. (de *géline*). Redevance féodale d'une poule par an.

geline n. f. (lat. *gallina*). Poule. (Vx.)

géline n. f. Composé qu'on trouve dans les os et dans certains tissus, et qui, par l'ébullition, produit la gélatine.

gelinette [*nè-te*] n. f. Nom vulgaire, suivant les pays, de la poule d'eau ou de la gelinotte.

Gelinotte.

gelinier [*ni-é*] n. m. *Dialect.* Poulailler.

gelinotte [*no-te*] n. f. (de *géline*). Genre d'oiseaux gallinacés, d'Europe et d'Asie, à chair délicate.

— ENCYCL. Les gelinottes, qui vivent dans les bois, comprennent deux espèces, l'une européenne (*bonasia betulina*), l'autre asiatique (*bonasia Severtzowi*). La *gelinotte commune,*

dite aussi *poule des bois*, est rougeâtre, tachée de roux, de blanc, de gris et de noir. Ses mœurs sont celles des tétras ou coqs de bruyère.

gélis, isse adj. Syn. de GÉLIF.

gélissure n. f. Syn. de GÉLIVURE.

gélivité n. f. Défaut de ce qui est gélif.

gélivure n. f. Gerçure des arbres, des pierres, etc., causée par de fortes gelées.

— ENCYCL. *Arboric.* Pour préserver les arbres des gélivures, on les entoure de paillassons, de cordelettes de paille, etc., ou bien encore on les soustrait à l'action des vents de l'ouest et du sud-ouest au moyen d'abris ou de haies élevées.

Gellert [*ghè-lèrt'*](Christian), fabuliste et moraliste allemand, né à Hainichen, m. à Leipzig (1715-1769); auteur de fables, de contes et de cantiques spirituels très estimés.

Gelles, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 18 kil. de Clermont; 1.640 h. Minerai argentifère.

Gélon, tyran de Géla et de Syracuse de 484 à 478 av. J.-C., vainqueur des Carthaginois à Himère; il réussit à dominer la presque totalité de la Sicile.

Gèlons [*lon*], ancien peuple de la Sarmatie, d'origine grecque ou à demi hellénisé.

Gelos [*loss*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 2 kil. de Pau, sur le gave de Pau; 1.610 h. Vignoble compris dans la région qui fournit le jurançon.

gélose [*lô-ze*] n. f. Substance gélatineuse, employée dans les recherches de mierographie.

geloso [*djé*] n. m. (mot ital. signif. *jaloux*). Membre d'une troupe de comédiens italiens qui vinrent en France en 1576, y implantèrent la *commedia dell' arte* et y demeurèrent jusqu'en 1604. Leur tradition fut reprise par les *fedeli*. Pl. des *gelosi*.

gelsémine [*jèl*] n. f. Genre d'apocynacées comprenant des plantes toxiques de l'Amérique du Nord et de la Chine. (On en extrait un alcaloïde également appelé gelsémine).

Gelsenkirchen v. d'Allemagne, en Prusse (Westphalie); 147.000 h. Houillères, fonderies, ateliers mécaniques.

Gelterkinden, comm. de Suisse (cant. de Bâle-Campagne); 2.000 h. Tissage de rubans.

gémara [*jé*] n. f. Deuxième partie du Talmud.

gembin [*jan*] n. m. Nasse cylindrique à deux ouvertures opposées, et toutes en osier. Syn. GOMBIN.

Gembloux, v. de Belgique (prov. de Namur), sur un affluent de la Sambre; 4.000 h. Victoire des Français sur les Autrichiens en 1794.

gémeau [*mô*], **gémelle** [*mè-le*] n. et adj. (lat. *gemellus*). Jumeau : *deux gémelles; deux princes gémeaux*. (Vx.)

Gémeaux [*mô*] (les), troisième signe du zodiaque, correspondant au mois de mai. Constellation

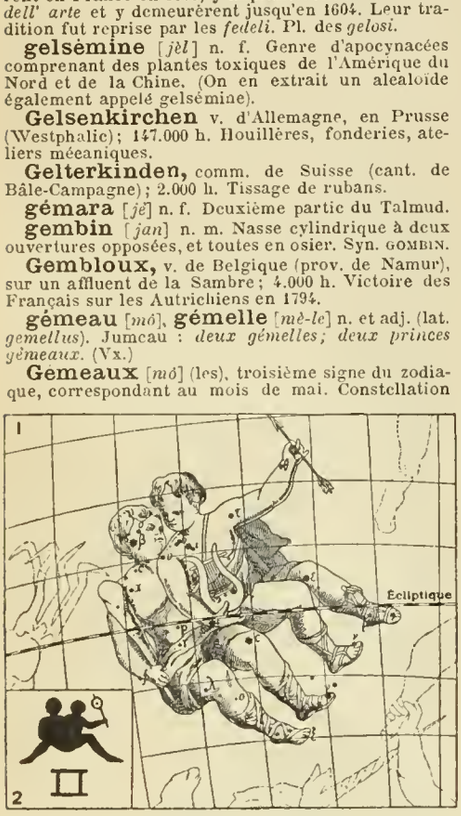

1. Les Gémeaux, constellation, d'après l'atlas de Flamsteed. 2. Les Gémeaux, signe du zodiaque.

zodiacale de 85 étoiles, qui doit son nom à ses deux principales (Castor et Pollux).

gémellaire [*mél-lè-re*] adj. (du lat. *gemellus*, jumeau). Qui se rapporte aux jumeaux.

gémellé, e adj. Syn. de JUMELÉ.

gémelliflore [*mél-li*] ou **géminiflore** adj. Dont les fleurs sont disposées deux à deux.

gémellipare [*mél-li*] adj. Qui accouche de jumeaux : *femelle gémellipare*.

Gémenos, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 20 kil. de Marseille, au pied de la Sainte-Baume; 1.510 h. Huilerie.

Gemert, v. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur la Dièze, affl. de la Meuse; 6.000 h. Toiles.

Gémier (Firmin), acteur français, né en 1865; artiste d'un talent solide et sûr.

gémination [*si-on*] n. f. (de *géminé*). Etat de ce qui est disposé par paires. *Rhét.* Figure de mots, consistant dans la répétition d'un mot.

géminé, e adj. (du lat. *geminus*, double). Se dit des parties disposées deux à deux : *colonnes géminées*.

gémir v. n. (lat. *gemere*). Exprimer sa peine, sa douleur par des sons plaintifs : *blessé qui gémit*. Se dit aussi du cri de la tourterelle, de la colombe. *Fig.* Souffrir : *gémir sous le joug, dans les fers*. Se dit aussi des choses : *le vent gémit; l'enclume gémit sous le marteau*. *Fam. Faire gémir la presse*, se faire imprimer. V. a. Faire entendre en gémissant : *gémir une plainte, une complainte*.

gémissant [*mi-san*], e adj. Qui gémit.

gémissement [*mi-se-man*] n. m. Plainte douloureuse inarticulée : *pousser de longs gémissements*. Plainte en général, lamentation.

gémisseur, euse [*mi-seur, eu-ze*] n. *Ironiq.* et *fam.* Qui gémit souvent.

Gémiste (Georges), surnommé **Plèthon,** philosophe, né à Constantinople vers 1350, m. vers 1450. Platonicien, adversaire de la scolastique, il fut un des promoteurs de la renaissance littéraire en Europe.

gemmacé, e [*jèm-ma*] adj. Qui a l'apparence d'une gemme ou d'un bouton.

gemmage [*jèm-ma-je*] n. m. Action de gemmer les pins, pour en recueillir la résine.

— ENCYCL. Le gemmage se pratique de deux façons différentes : ou bien l'arbre sur lequel on l'exécute est très âgé, et on lui fait donner, dans les dernières années de sa vie, tout le sue résineux qu'il est susceptible de fournir (*gemmage à mort*), ou bien il est en pleine croissance, et l'on prend des ménagements pour ne pas nuire à sa vigueur (*gemmage à vie*). L'opération elle-même consiste à ouvrir à la base du fût de l'arbre une entaille (quarre) d'un centimètre de profondeur,

Gemmage des pins.

d'une largeur un peu supérieure, et qui monte verticalement sur 10 centimètres de long en s'amincissant. Un godet disposé au bas de l'entaille reçoit la résine qui en découle. De temps à autre, on ravive l'écoulement en enlevant un copeau à la partie supérieure de l'entaille, qui croît ainsi d'un mètre environ par année. On commence le gemmage sur le pin maritime quand il atteint l'âge de trente ans. Dans le gemmage à mort, on fait autant d'entailles que le permet la circonférence de l'arbre.

gemmaire [*jèm-mè-re*] adj. *Bot.* Qui résulte de la prolongation des parties nouvelles sortant de l'intérieur des anciennes.

gemmal, e, aux [*jèm-mal*] adj. *Bot.* Qui tient au bourgeon d'une plante.

gemmation [*jèm-ma-si-on*] n. f. Epoque, développement des bourgeons. *Zool.* Développement par le moyen de gemmes.

gemme [*jè-me*] n. f. (lat. *gemma*). Pierre précieuse quelconque. Adjectiv. : *pierre gemme. Sel gemme*, sel fossile : *les mines de sel gemme de Vielicza*. (V. SEL.) *Biol.* Particule élémentaire de cellule vivante. *Bot.* Partie susceptible de reproduire un végétal. Cellule des mousses. Suc résineux qui coule des pins par les entailles.

— ENCYCL. *Sylvic.* La gemme est le résultat de la transformation que l'air fait subir au liquide que laissent exsuder les conifères (oléorésine). On la recueille par le gemmage, et l'on en tire un grand nombre de produits industriels : essence de térébenthine, colophane, poix, résine, goudron, brai gras, etc.

gemmé, e [*jèm-mé*] adj. Orné de pierres précieuses. Se dit des pins entaillés pour déterminer l'écoulement de la résine.

Gemmenich, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers); 2.300 h. Carrières de pierre calcaire.

gemmer [*jèm-mé*] v. n. Pousser des bourgeons. V. a. Inciser des pins pour recueillir la résine. V. GEMMAGE.

gemmeur [*jèm-meur*] n. et adj. m. Se dit de celui qui gemme les pins.

Gemmi, col des Alpes Bernoises, au N.-O. de Loueche-les-Bains, entre les cantons du Valais et de Berne et faisant communiquer les vallées de la Kander et de la Dala; 2.329 m. d'alt. Célèbre sentier muletier.

gemmifère [*jèm-mi*] adj. Qui contient des pierres précieuses. Qui porte des bourgeons.

gemmiflore [*jèm-mi*] adj. *Bot.* Dont les fleurs sont enfoncées dans des bourgeons.

gemmiforme [*jèm-mi*] adj. Se dit des fleurs entourées de feuilles de telle manière qu'elles ressemblent à un bourgeon.

gemmipare [*jèm-mi*] adj. Se dit des végétaux et de certains animaux, tels que les polypes, qui émettent des bourgeons aptes à les reproduire.

gemmiparie [*jèm-mi, ri*] ou **gemmiparité** [*jèm-mi*] n. f. Reproduction des êtres par des gemmes ou bourgeons.

— ENCYCL. *Biol.* La gemmiparie est un mode de reproduction asexuée, dans lequel l'individu parent ne semble perdre aucunement de sa substance et, en tout cas, conserve exactement tous ses organes; il se produit simplement en un point une excroissance des tissus, qui progressivement devient un individu semblable au premier. Le plus souvent, le nouvel individu reste adhérent au premier; il se forme une colonie.

gemmulation [*jèm-mu-la-si-on*] n. f. Développement de la gemmule.

gemmule [*jèm-mu-le*] n. f. Premier bourgeon de la plante; rudiment de la tige. *Biol.* Particule représentative des caractères cellulaires, dans la théorie de l'hérédité de Darwin.

— ENCYCL. *Biol.* Une gemmule serait une particule infiniment petite qui représenterait tous les caractères de la cellule qui lui a donné naissance et qui, en se combinant avec une autre cellule inerte, donnerait à cette dernière toutes les propriétés de la première. Dans l'œuf, il y aurait des gemmules représentant toutes les cellules du père et de la mère. Cette théorie des gemmules ou *pangénèse* est inexacte; il est aussi difficile de l'admettre que d'admettre immédiatement l'hérédité.

gémonien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux gémonies.

gémonies [*ni*] n. f. pl. (lat. *gemoniæ*). *Antiq. rom.* Escalier qui descendait sur le flanc nord-ouest du mont Capitolin, et où l'on exposait les cadavres des suppliciés jusqu'à ce qu'on les jetât dans le Tibre. *Fig. Traîner quelqu'un aux gémonies*, le couvrir publiquement d'opprobre.

Gémozac [*zak*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 20 kil. de Saintes; 2.610 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 16 comm., et 12.610 h.

génal, e, aux adj. (du lat. *gena*, joue). *Anat.* Qui appartient aux joues : *muscles génaux*.

gênant [*nan*], e adj. Qui gêne, incommode : *objection gênante*.

génappe [*na-pe*] n. m. Fil de laine retors, lissé et grillé au gaz.

Genappe, v. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur la Dyle; 2.050 h. Tissus. Patrie d'Aune de Beaujeu.

Genas, comm. de l'Isère, arr. et à 23 kil. de Vienne; 1.770 h.

Gençay [*jan-sè*], ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 27 kil. de Civray; 1.190 h. — Le cant. a 10 comm., et 12.000 h.

gencival, e, aux adj. *Anat.* Syn. de GINGIVAL.

gencive [*jan*] n. f. (lat. *gingiva*). Tissu rougeâtre, qui entoure les deuts à leur base.

— ENCYCL. Le tissu qui constitue les gencives se distingue du reste de la muqueuse buccale par son adhérence intime au périoste et par son épaisseur. Les gencives fixent la dent en enserrant son collet; elles ont une coloration plus ou moins rosée. Les gencives sont le siège d'inflammations dites *gingivites* (v. ce mot) et de tumeurs en général bénignes.

gencivite [*jan*] n. f. Syn. de GINGIVITE.

Genck, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt); 2.700 h.

gendarme [*jan*] n. m. (pour *gens d'armes*). Gentilhomme d'une cavalerie d'élite, créée par Charles VII (1445). Soldat faisant partie de la gendarmerie : *gendarmes à pied, à cheval*. *Fam.* Homme bourru et très brusque. En parlant d'une femme, virago. Adjectiv. : *avoir le ton, les manières gendarme*. Petit défaut qui diminue la valeur d'une pierre précieuse. Pièce de fer de la charrue, servant à arrêter les herbes qui se prendraient dans les jambettes. *Pop.* Hareng saur. Flammèche qui sort du feu en pétillant. Petite tache dans l'œil. Moisissure sur le vin. *Fam. Dormir en gendarme*, faire semblant de dormir. V. GENDARMERIE, CAVALERIE, INFANTERIE.

gendarmer [*jan, mé*] v. a. (de *gendarme*). Exciter, mettre en colère : *gendarmer l'opinion contre les abus*. **Se gendarmer,** v. pr. S'emporter mal à propos. Protester vivement contre une proposition, etc.

gendarmerie [*jan, ri*] n. f. Autref., corps des gendarmes. Auj., force instituée pour veiller à la sûreté publique, au maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Bâtiment où sont logés des gendarmes : *se constituer prisonnier à la gendarmerie*.

— ENCYCL. Les divers éléments qui composent la gendarmerie sont :

1° La gendarmerie départementale de l'intérieur, répartie par brigades de cinq à sept hommes, à

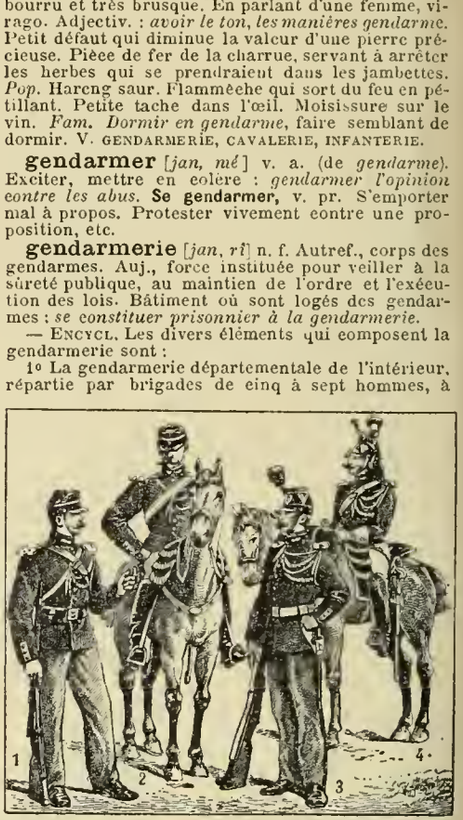

Gendarme. 1. A pied; 2. A cheval; 3, 4. Garde républicaine (Paris).

pied ou à cheval. Les brigades d'un arrondissement forment une section, commandée par un officier. Les sections de chaque département forment une compagnie, commandée par un chef d'escadron; enfin, les compagnies des départements d'un même corps d'armée sont groupées en *légions*.

2° La garde républicaine, stationnée à Paris. Elle compte trois bataillons d'infanterie et quatre escadrons de cavalerie, et est placée sous les ordres d'un colonel.

3° La gendarmerie coloniale, stationnée aux colonies. Aux armées, le service de gendarmerie prend le nom de *prévôté*.

La gendarmerie se recrute soit parmi les militaires de toutes armes en activité de service, soit parmi les hommes de la réserve ayant au moins trois ans de service, libérés depuis moins de trois ans, d'une taille égale ou supérieure à 1m,66, sachant lire et écrire, et justifiant d'une bonne conduite. Les lieutenants et capitaines de toutes armes peuvent se faire admettre dans la gendarmerie en passant un examen.

— *Admin.* La surveillance exercée par la gendarmerie est destinée à assurer la sécurité des campagnes et des voies de communication.

Le corps de la gendarmerie est une partie intégrante de l'armée. Placé sous les ordres du ministre de la guerre, il dépend aussi, en raison de la nature de ses fonctions, des ministres de l'intérieur, de la justice, de la marine et des colonies.

Les officiers de gendarmerie et commandants de brigade de tous grades sont officiers de police judiciaire auxiliaires du procureur de la République.

La fonction habituelle des brigades est de faire des tournées, courses ou patrouilles sur les routes, chemins, communes, hameaux de leur circonscription. Chaque commune doit être visitée au moins deux fois par mois de jour et une fois de nuit.

Hors le cas de flagrant délit défini, la gendarmerie ne peut s'introduire dans une maison malgré la volonté du maître.

Une des principales obligations de la gendarmerie étant de veiller à la sûreté individuelle, elle doit assistance à toute personne qui réclame son secours dans un moment de danger.

Les emplois de gendarme sont réservés aux militaires ayant accompli au moins quatre ans de service.

gendarmeux, euse [*jan-dar-meû, eu-ze*] adj. Se dit d'une pierre précieuse où l'on rencontre des gendarmes, c'est-à-dire des taches, des paillettes, etc.

gendelettre [*jan-de-lé-tre*] n. m. *Fam.* Homme de lettres. Pl. des *gendelettres*.

gendre [*jan-dre*] n. m. (lat. *gener*). Époux de la fille, par rapport au père et à la mère de celle-ci. Prov. et loc. prov. : **Quand la fille est mariée, il y a assez de gendres,** une affaire terminée, on trouve souvent des occasions de la conclure plus avantageusement. **Amitié de gendre,** soleil d'hiver. **Faire d'une fille deux gendres,** promettre la même chose à deux personnes à la fois.

Gendre de M. Poirier (*le*), spirituelle comédie en quatre actes et en prose, d'Emile Augier et Jules Sandeau, où les auteurs montrent la bourgeoisie ambitieuse aux prises avec les traditions nobiliaires (1854).

Gendrey [*jan-drè*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 22 kil. de Dôle ; 520 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 14 comm., et 3.100 h.

Gendringen, v. des Pays-Bas (Gueldre) ; 6.000 h.

gêne n. f. (contract. de *géhenne*). Situation pénible et incommode. *Fig.* Contrainte fâcheuse : *éprouver de la gêne en face de quelqu'un.* Manque d'argent : *vivre dans la gêne.* Autref., aveu arraché par la torture. Torture, instrument pour la donner. *Sans gêne,* sans s'inquiéter de l'opinion ou de la commodité d'autrui. N. m. Personne sans gêne : *les Anglais sont généralement des sans gêne.* Procédé, manière de faire des sans gêne : *le sans gêne se confond souvent avec la grossièreté.* Prov. **Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir,** il ne faut pas se gêner si l'on veut être heureux. (Se dit le plus souvent par ironie, à propos d'une personne qui en prend trop à son aise, qui prend ses aises sans s'occuper des autres.) Ant. **Aisance.**

gêné, e adj. Serré, mal à l'aise : *être gêné dans ses habits. Fig.* Qui éprouve de l'embarras : *être gêné dans un salon.* Dépourvu d'argent.

génagénèse n. f. (du gr. *genea,* génération, et *genesis,* naissance). Développement dissocié, dans lequel l'être se divise en un nombre plus ou moins grand d'individus distincts.

— Encycl. On peut dire qu'il y a *génagénèse* toutes les fois qu'une multiplication agame succède à une génération sexuée. Par exemple les pucerons, qui, pendant toute la bonne saison, se multiplient par *parthénogénèse,* donnent un cas de génagénèse, puisque l'individu fécondé, donne naissance, sans fécondation nouvelle, à un grand nombre d'individus différents. Chez certains êtres comme les tuniciers, les trématodes, etc., la génagénèse est le processus normal de multiplication.

génagénétique adj. *Bot.* Qui est le résultat d'une genèse sans génération, c'est-à-dire qui provient de marcottes, greffes ou boutures.

généalogie [*jî*] n. f. (du gr. *genea,* génération, et *logos,* discours). Suite, dénombrement des ancêtres de quelqu'un : *la généalogie des rois de France.*

— Encycl. *Hist.* Sous l'ancien régime, il fallait faire preuve d'un certain nombre de quartiers de noblesse pour prétendre aux dignités de cour, d'Eglise ou d'armée. Le candidat devait alors présenter une généalogie établissant sa filiation aussi loin qu'il était nécessaire. André Duchesne (1584-1640) fut le vrai fondateur de la généalogie scientifique. Après lui vinrent d'Hozier, le P. Anselme, etc.

généalogique adj. Qui appartient à la généalogie. *Arbre généalogique,* tableau de la filiation d'une famille représentant un arbre dans lequel la ligne directe forme le tronc, et les lignes collatérales les branches et les rameaux.

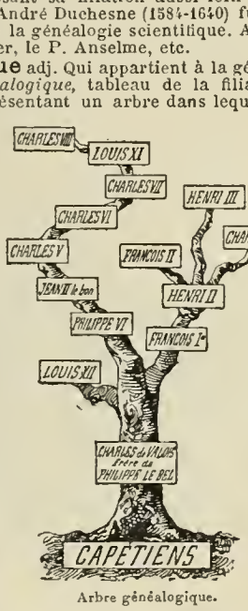

Arbre généalogique.

— Encycl. *Zootechn.* Les livres généalogiques sont destinés à faire connaître d'une manière précise et rigoureuse les ascendances des animaux de prix. En France (à l'imitation des Anglais), on désigne ces livres sous le nom de *Stud Book* (livre de haras), quand il s'agit de chevaux, et de *Herd Book* (livre de troupeau), quand il s'agit d'animaux de l'espèce bovine. La rédaction du Stud Book des chevaux pur sang et demi-sang, celle du Herd Book des races françaises de Durham sont confiées au ministère de l'agriculture.

généalogiquement [*ke-man*] adv. D'une manière généalogique. (Peu us.)

généalogiste [*jis-te*] n. m. Qui dresse les généalogies : *les d'Hozier furent de distingués généalogistes.*

Génelard, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Charolles, non loin de la Bourbince ; 1.690 h. Ch. de f. P.-L.-M.

génépi ou **génipi** n. m. Nom générique de plusieurs plantes aromatiques des Alpes appartenant aux genres armoise, achillée, etc.

génépistase [*pis-ta-ze*] n. f. (du gr. *genos,* race et *epistasis,* arrêt). Arrêt dans la variation d'un groupe d'individus qui expliquerait la possibilité de la formation d'espèces distinctes par descendance d'une même espèce primitive.

génequin [*kin*] adj. m. Se dit d'une sorte de coton filé de qualité inférieure.

gêner [*jé*] v. a. (de *gêne*). Contraindre les mouvements du corps : *un corset trop serré gêne les mouvements.* Obstruer : *les étalages gênent la circulation. Fig.* Tenir en contrainte : *les droits de douane trop élevés gênent l'industrie.* Empêcher d'agir, de parler : *le souvenir du bienfait ne gêne pas l'ingrat.* Causer une pénurie d'argent : *la maladie, le chômage gênent continuellement le prolétaire. Fam. N'être pas gêné,* agir avec sans gêne. *Ne vous gênez pas,* invitation polie de se mettre à l'aise, etc. ; se dit aussi ironiquement à qui prend des libertés trop grandes. Autref., mettre à la torture. Prov. : **On ne se gêne pas avec les amis,** on agit sans contrainte, sans façon, avec ses amis.

genera [*jé-né-ra*] n. m. (mot. lat. ; pl. de *genus, eris,* genre). Ouvrage d'histoire naturelle, où sont décrits les genres d'animaux ou de plantes.

Genera plantarum, traité de botanique, par Jussieu ; ouvrage qui a fait, selon Cuvier, la même révolution dans les sciences d'observation que la *Chimie* de Lavoisier dans les sciences expérimentales. (1789).

Générac, comm. du Gard, arr. et à 12 kil. de Nîmes ; 2.110 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins.

général, e, aux adj. (lat. *generalis*). Qui s'étend à un ensemble de personnes ou de choses : *consentement général.* Qui est le résultat d'une généralisation : *les idées générales.* Vague, indécis : *parler en termes généraux.* Se dit d'un administrateur dont l'autorité s'exerce sur les fonctionnaires chargés seulement d'un service particulier : *inspecteur, directeur général.* Loc. adv. : *En général,* d'une manière générale. Le plus souvent. N. m. Se dit des principes généraux, par opposition aux particuliers : *conclure du particulier au général.* Ant. **Particulier, individuel, spécial.**

général n. m. Officier qui commande une armée, un corps d'armée, une arme spéciale : *général de brigade, de division, d'artillerie.* Supérieur, dans quelques ordres religieux : *le général des jésuites.*

— Encycl. *Milit.* Le cadre des officiers généraux français comporte deux sections : la première, dite *d'activité,* qui comprend 110 généraux de division et 220 de brigade ; la seconde, dite *de réserve,* qui comprend tous les officiers généraux atteints par la limite d'âge (65 ans pour les divisionnaires, 62 ans

Général (grande et petite tenue).

pour les brigadiers) ou classés par anticipation dans cette section, soit sur leur demande, soit pour raison de santé. Sont maintenus sans limite d'âge au cadre d'activité les généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi.

Les officiers généraux portent, comme insignes distinctifs, deux ou trois étoiles métalliques sur les manches du dolman, les épaulettes et à la dragonne de l'épée, ou deux rangs de broderie d'or au képi, et en grande tenue, le chapeau galonné d'or garni de plumes d'autruche noires ou blanches.

généralat [*la*] n. m. Grade, dignité de général : *arriver au généralat.*

générale n. f. Femme d'un général. Supérieure générale de certains ordres de femmes. Batterie de

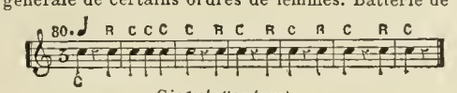
Générale (tambour).

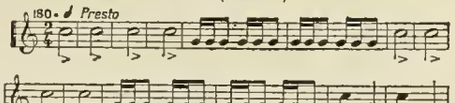
Générale (clairon).

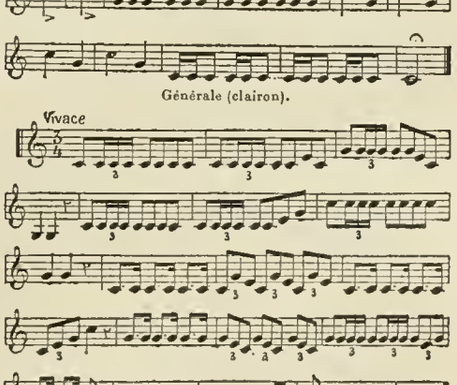
Générale (trompette).

tambour, sonnerie de clairon, de trompette, pour avertir les troupes dans un danger quelconque et les rassembler : *battre, sonner la générale.*

généralement [*man*] adv. D'une manière générale : *généralement parlant.* Le plus souvent : *l'enfant est généralement menteur.*

Généralife, palais des rois maures, à Grenade (Espagne), près de l'Alhambra, curieux spécimen d'architecture arabe. Magnifiques jardins.

généralisable [*za-ble*] adj. Qu'on peut généraliser : *proposition aisément généralisable.*

généralisant [*zan*], **e** adj. Qui a la propriété de généraliser.

généralisateur, trice [*za*] adj. Qui généralise, qui aime à généraliser : *esprit généralisateur.*

généralisation [*za-si-on*] n. f. Action de généraliser. Son résultat : *une généralisation hâtive.*

— Encycl. *Philos.* La généralisation est l'opération par laquelle l'esprit forme des idées générales. La généralisation suppose deux opérations déjà effectuées : 1° une abstraction. Par exemple, d'un cheval nous abstrayons les caractères de quadrupède, de solipède, etc. ; 2° une comparaison : nous voyons que ces caractères sont identiques pour tous les chevaux que nous comparons au premier. Enfin, une troisième opération constitue la généralisation proprement dite : ces caractères abstraits sont considérés comme le type d'une classe et forment l'idée générale de cheval. La généralisation simplifie la connaissance ; elle rend le langage possible, car, sans la généralisation, il faudrait un nom propre pour tout objet individuel ; enfin, elle est la condition de la science, car il n'y a de science que du général.

généraliser [*zé*] v. a. Rendre général : *généraliser une idée, une méthode. Absol.* Exprimer dans une idée les rapports de similitude qui existent entre les êtres ou les faits. Ant. **Particulariser.**

généralisme [*lis-me*] n. m. Dictature militaire.

généralissime [*li-si-me*] n. m. (lat. *generalissimus,* superlat. de *generalis,* général). Général en chef. Chef suprême : *Alexandre se fit nommer généralissime des Grecs contre les Perses.*

généralité n. f. Qualité de ce qui est général : *la généralité nuit souvent à l'intérêt.* Le plus grand nombre : *dans la généralité des cas. Admin. anc.* Division financière, comprenant la juridiction d'un bureau de trésoriers de France, avant 1789. Pl. Discours qui n'ont pas un rapport direct au sujet : *des généralités banales.*

— Encycl. *Hist.* Les généralités furent créées vers la fin du XIVe siècle, lorsque la royauté dépouilla peu à peu les baillis de leurs attributions les plus importantes. Leur nombre alla croissant ; au XVIIe siècle, la circonscription des généralités se confondit avec celle des intendances. Dans chaque généralité, se trouvaient cinq trésoriers généraux, dont la réunion formait le *bureau des finances,* dont l'intendant était président.

générateur, trice adj. Qui engendre : *force génératrice. Fig.* Qui produit : *l'amour est un principe générateur du dévouement.* N. m. *Mécan.* Chaudière, dans laquelle s'engendre la vapeur qui met en mouvement une machine. *Générateur d'électricité,* tout appareil qui transforme une forme quelconque d'énergie, en énergie électrique. N. f. *Géom.* Ligne dont le mouvement engendre une surface.

générationisme [*si-a-nis-me*] n. m. *Théol.* Système d'après lequel l'âme est transmise par la voie de la génération.

génératif, ive adj. Qui a rapport à la génération : *la vertu générative.*

génération [*si-on*] n. f. (lat. *generatio ;* de *generare,* engendrer). Fonction par laquelle les êtres organisés se reproduisent. *Génération spontanée,* génération qui aurait lieu sans germe, suivant certains naturalistes. Chaque filiation ou descendance de père à fils : *de génération en génération.* Ensemble d'hommes, d'êtres qui vivent dans le même temps, qui sont à peu près du même âge. *Fig.* Production, action de créer : *la génération des idées. Géom.* Formation d'une ligne, d'une figure, d'un solide, que l'on suppose due au mouvement de points ou de lignes. *Génération d'un accord,* production d'un accord par le son fondamental accompagné de ses harmoniques

— Encycl. Un être vivant ne pouvant être produit que par un autre être vivant de même espèce, le mot *génération* est synonyme de *reproduction.*

Il y a deux modes de génération : la génération asexuelle ou agame et la génération sexuelle.

Dans le premier mode, un seul individu suffit à produire ses descendants par : *scissiparité, gemmiparité, sporulation, parthénogénèse.*

Dans le second mode, il faut deux individus différents, construits sur deux types différents ou sexes. Quel que soit le mode suivant lequel se produit la génération, il y a transmission aux descendants des caractères du ou des parents.

générationnel, elle [*si-o-nèl, è-le*] adj. Qui tend à conserver l'espèce par voie de génération.

génération [*man*] adv. Par voie de génération.

générer [*ré*] v. a. (lat. *generare.* — Se conjug. comme *accélérer.*) Engendrer, produire : *les diabétiques génèrent du sucre.*

généreusement [*ze-man*] adv. D'une manière noble, courageuse : *se sacrifier généreusement pour son pays.* Avec libéralité : *payer généreusement.* Ant. **Mesquinement.**

généreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. (lat. *generosus*). Libéral : *patron généreux.* D'un naturel noble : *ennemi généreux.* Courageux : *de généreux soldats.* Fertile : *terre généreuse.* Qui donne largement : *un maître généreux.* Donné sans parcimonie : *une généreuse aumône. Vin généreux,* fort, de bonne qualité. *Coursier généreux,* ardent. Substantiv. Personne généreuse : *les généreux sont rares. Faire le généreux,* faire le magnanime, le libéral, généralement hors de propos. Ant. **Avare, chiche, égoïste, mesquin, vil.**

générique adj. (du lat. *genus, eris,* genre). Qui appartient au genre : *caractère générique.* Ant. **Spécifique, spécial, individuel.**

génériquement [*ke-man*] adv. D'une manière générique. (Peu us.)

générosité [*zi-té*] n. f. Noblesse de sentiment : *la générosité est la vertu des grandes âmes.* Dispositions à donner avec libéralité. Pl. Dons, bienfaits. Ant. **Avarice, ladrerie, égoïsme. Bassesse, lâcheté.**

Gênes, v. d'Italie, ch.-l. de province. Port sur le *golfe de Gênes* que forme la Méditerranée ; 235.000 h. (*Génois*). Aspect magnifique et imposant, port très commerçant, superbes palais ; musées contenant des œuvres d'art d'un prix inestimable. Fondée par les Ligures, Gênes fut au moyen âge la capitale d'une république qui lutta honorablement contre la prépondérance commerciale de Venise. Elle fut bombardée par ordre de Louis XIV en 1684, devint en 1798 capitale de la république Ligurienne et fut incorporée à l'Empire français en 1805. En 1800, Masséna y soutint un siège mémorable contre les Anglais et les Autrichiens. — La *prov. de Gênes* est peuplée de 991.000 h.

Genès ou **Genest** (saint), martyr à Rome en 286 ou 303. L'histoire de ce mime, qui se déclara chrétien dans une représentation en présence de Dioclétien, a inspiré la tragédie de Rotrou : *le Véritable saint Genest*. Fête le 26 août.

Gênesareth (LAC DE). V. TIBÉRIADE.

genèse [*né-ze*] n. f. (gr. *genesis*). Système cosmogonique. Ensemble des faits ou des éléments qui ont concouru à la formation de quelque chose : *la genèse d'un drame*.

Genèse (du gr. *genesis*, génération), le premier livre du Pentateuque et de la Bible, comprenant le récit de la création et l'histoire primitive jusqu'à la mort de Joseph et à la naissance de Moïse.

Genèse (saint), évêque de Clermont, fondateur de nombreux monastères et hôpitaux ; m. vers 662. Fête le 3 juin.

génésiaque [*zi-a-ke*] adj. Qui se rapporte à la Genèse, à une genèse : *le récit génésiaque d'Hésiode*.

génésiologie [*zi, jî*] n. f. (du gr. *genesis*, génération, et *logos*, traité). Étude descriptive et expérimentale des divers modes évolutifs des êtres.

Genesios (Joseph), historien byzantin du xe siècle, auteur d'une *Histoire des empereurs*, qui va de 813 à 886.

génésique [*zi-ke*] adj. (du gr. *genesis*, génération). Qui a rapport à la génération : *instinct génésique*.

génésiquement [*zi-ke-man*] adv. Au point de vue de la genèse.

Genest (saint). V. GENÈS.

Genest (l'abbé Charles-Claude), littérateur français, né et m. à Paris (1639-1719). On lui doit des tragédies assez médiocres, et des *Principes de philosophie*, où il a essayé de mettre en vers la doctrine de Descartes.

genestade [*nès-ta-de*] n. f. Indisposition qui affecte parfois les moutons ayant mangé du genêt.

genestrelle [*nès-trè-le*] ou **genestrolle** [*nès-tro-le*] n. f. Espèce de genêt qui sert à teindre en jaune.

genet [*né*] n. m. (esp. *jinete*). Cheval de taille médiocre de la race des barbes, qui venait surtout d'Espagne.

genêt [*né*] n. m. (lat. *genista*). Genre de légumineuses papilionacées d'Europe.

— ENCYCL. Les genêts (*genista*) sont des arbustes à branches souvent junciformes, à fleurs blanches ou jaunes. Le *genêt des teinturiers*, vulgairement *genestrelle*, a été préconisé comme évacuant et antirabique ; le *genêt à balais* ou *genêt commun* ou *genêt d'or* est un puissant diurétique ; le *genêt d'Espagne* (*genista juncea*) est cultivé comme ornemental.

Genêt : a, coupe de la fleur.

genétaire [*tè-re*] n. m. (de *genet*). Cavalier armé à la légère, qui portait une petite lance et un cimeterre, et qui servait dans les armées espagnoles des XVe et XVIe s.

geneter [*té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Courber vers le haut les extrémités d'un fer à cheval.

généthliaque adj. (du gr. *genethlê*, naissance). *Astrol.* Relatif à l'horoscope. *Littér.* Composé à l'occasion de la naissance d'un enfant.

généthliologie ou **généthliographie** n. f. Art de tirer les horoscopes.

genêtière n. f. Terrain couvert de genêts.

genétin ou **genêton** n. m. Variété de pomme d'excellente qualité.

génétique adj. (du gr. *gennêtikos*). Se dit d'une définition qui explique l'objet défini par la manière dont il est produit.

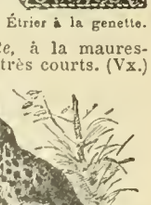
Étrier à la genette.

Genêts, comm. de la Manche, arr. et à 10 kil. de Coutances, non loin de la mer (baie du Mont-Saint-Michel) ; 610 h. Bains de mer (plage de sable couverte seulement à marée haute).

genette [*ne-te*] n. f. (de *genet*). Mors dont la gourmette a la forme d'un anneau. *Monter à la genette*, à la mauresque, c'est-à-dire avec des étriers très courts. (Vx.)

genette [*nè-te*] n. f. (esp. *jineta*) Espèce de civette, qui vit en Afrique et dans l'Europe méridionale.

Genette.

— ENCYCL. On connaît six espèces de genettes, répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde, surtout en Afrique. Une seule habite les régions tempérées : c'est la *genette vulgaire*, de couleur gris fauve. Elle se nourrit de petits animaux, d'oiseaux, et s'apprivoise facilement. Sa forte odeur de musc en fait un hôte peu agréable ; sa fourrure est recherchée.

gêneur, euse [*eu-ze*] n. Importun, fâcheux.

Genève, v. de Suisse, ch.-l. du cant. de ce nom, sur le Léman et sur le Rhône, à sa sortie du lac, à 626 kil. de Paris ; 145.000 h. (*Genevois*). Université fondée par Calvin ; bibliothèques, musées, industrie active : horlogerie, école d'horlogerie, fabriques d'instruments de précision, boîtes à musique. Belles promenades. Patrie de J.-J. Rousseau, Necker, Tœpffer, Sismondi, de Candolle, Pradier. — Le cant. a 160.000 h.

Armes de Genève.

Genève (*Convention de*). V. CONVENTION.

Genève (LAC DE) ou **Léman,** au sud-ouest de la Suisse, entre les Alpes de Savoie et le Jura, traversé par le Rhône. Situé à 375 mètres d'altitude, il a une longueur de 70 kil., sur une largeur moyenne de 12 kil. et 152 kil. de pourtour ; sa plus grande profondeur est de 330 m. Ses rivages sont célèbres par la beauté des sites (Coppet, Nyon, Morges, Ouchy, Cully, Vevey, Montreux, etc., sur la côte suisse ; Yvoire, Thonon, Evian, Meillerie, Saint-Gingolphe, sur la rive française).

Geneviève (sainte), née à Nanterre, m. à Paris (420-512), patronne de Paris. On a dit qu'elle donna aux habitants de cette ville (alors *Lutèce*) l'assurance qu'ils n'auraient rien à souffrir de la part d'Attila, et que sa parole se réalisa. On sait

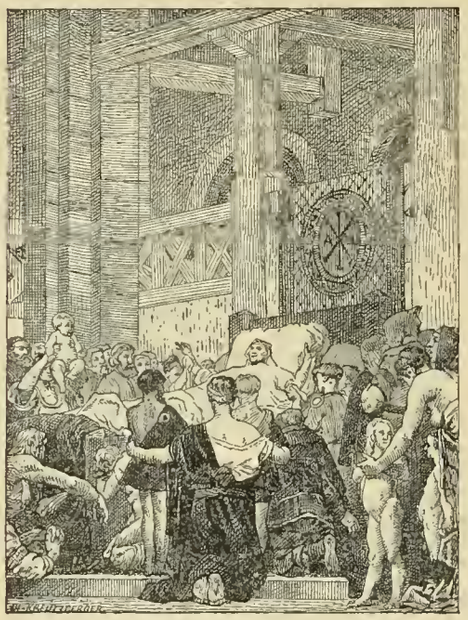
Mort de sainte Geneviève, d'après J.-P. Laurens.

seulement qu'elle réussit à sortir de Paris affamé par un long siège et à y ramener des vivres. Elle n'était sans doute pas bergère, mais fille de gens aisés. Ses reliques, déposées dans l'abbaye Saint-Pierre-et-Saint-Paul, qui, au IXe siècle, prit le nom de Sainte-Geneviève, furent brûlées en 1793. La pierre de son tombeau, conservée à l'église voisine Saint-Etienne-du-Mont, attire encore de nombreux pèlerins. Fête le 3 janvier.

Geneviève (*l'Enfance de sainte*), remarquables fresques de Puvis de Chavannes, au Panthéon (1876).

Geneviève (*abbaye* **Sainte-**). En 508, Clovis fonda sur une colline au sud de Paris une abbaye qui, dédiée alors à saint Pierre et à saint Paul, prit dans la suite le nom de Sainte-Geneviève.

Geneviève (*montagne* **Sainte-**), haute colline au sud de Paris, qui reçut son nom de l'abbaye Sainte-Geneviève et sur les flancs de laquelle s'élèvent encore la Sorbonne, le Collège de France, le Panthéon, etc.

Geneviève (*ordre de* **Sainte-**), ordre religieux. V. GÉNOVÉFAINS.

Geneviève de Brabant, héroïne d'une vieille légende répandue dans l'Europe entière, et qu'on trouve racontée pour la première fois par Jacques de Voragine (XIIIe s.). Siegfried, palatin de Trèves, dut quitter sa femme, fille du duc de Brabant, pour aller à la guerre. Il la confia à la garde de son intendant Golo. Celui-ci chercha vainement à la séduire. Il l'accusa d'adultère, la fit condamner à mort par Siegfried, et chargea des sicaires d'exécuter la sentence. Ceux-ci eurent pitié de Geneviève et l'abandonnèrent avec son enfant dans une forêt où elle vécut plusieurs années de fruits et de racines. Son enfant fut nourri du lait d'une biche qu'elle avait apprivoisée. Un jour, Siegfried suivit cette biche à la chasse, retrouva sa femme, qui lui prouva son innocence, et condamna Golo à être écartelé. La princesse affaiblie par les privations, mourut peu après. Cette légende a donné naissance à une complainte très populaire. Le sujet tragique de Geneviève de Brabant, symbole de l'innocence injustement accusée et miraculeusement protégée, a inspiré plusieurs écrivains français et allemands.

Geneviève de Brabant, opérette burlesque, en 3 actes et 6 tableaux, paroles d'Hector Crémieux et Trèfeu, musique de J. Offenbach (1859). C'est une parodie grotesque de la légende de Geneviève de Brabant.

genevoise [*voi-ze*] n. f. Sauce réputée, qui sert à accompagner le poisson d'eau douce.

— ENCYCL. Cuire de la farine à blanc dans une casserole, mouiller avec un peu du court-bouillon, qui doit être au vin blanc, faire réduire une demi-heure et, au moment de servir, lier copieusement avec des jaunes d'œufs et du beurre frais, saler, poivrer la sauce, puis la passer à l'étamine.

Genèvre (COL DU MONT), col des Alpes Cottiennes, entre Briançon et Suse, entre les vallées de la Durance et de la Doire Ripaire ; 1.860 m. Annibal, César, Charles VIII y ont passé.

genévrette ou **genevrette** [*vrè-te*] n. f. Boisson fabriquée avec des fruits sauvages et aromatisée avec du genièvre.

genévrier [*vri-é*] n. m. Genre de conifères, comprenant des arbrisseaux à feuilles aromatiques : *le genévrier habite l'Europe et le nord de l'Asie*.

Genévrier : a, fleur mâle ; b, fleur femelle.

— ENCYCL. Les genévriers (*juniperus*) sont des arbres ou des arbustes à feuilles persistantes, des régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal. Le *genévrier ordinaire* habite l'Europe ; son fruit globuleux, charnu, bleu noirâtre, à saveur sucrée et aromatique, est employé comme stimulant et diurétique. (V. GENIÈVRE.) L'oxycèdre (*juniperus oxycedrus*) fournit l'*huile de cade*, goudron parasiticide employé en dermatologie. Le *genévrier à l'encens* fournit l'*encens femelle* ou *en sorte*.

genévrière n. f. Terrain couvert de genévriers.

Gengis-Khan [*jin-jiss*] conquérant tartare, né dans la Tartarie, m. dans le Tankgout (1154-1227). Il conquit la Mongolie, la Chine, la Perse, ravageant tout sur son passage. Il fut le fondateur du premier empire mongol, auquel il donna une administration remarquable.

gèni adj. (du gr. *geneion*, menton). *Anat.* Nom donné à quatre petits tubercules irréguliers que présente, sur la ligne médiane et à la partie inférieure, la face postérieure du maxillaire inférieur.

génial, e, aux adj. Qui a du génie : *poète génial*. Qui marque le génie : *idée géniale*.

génialement [*man*] adv. D'une manière géniale. (Peu us.)

genialité n. f. Qualité de ce qui est génial.

géniculation [*si-on*] n. f. Courbure en forme de genou.

géniculé, e adj. (lat. *geniculum*, petit genou). Se dit de tous les organes fléchis sur eux-mêmes et formant un angle : *tige géniculée*.

géniculiflore adj. (de *géniculé*, et du lat. *flos, oris*, fleur). Qui a des fleurs sessiles naissant dans l'angle des rameaux contigus.

génie [*nî*] n. m. (du lat. *genius*, démon favorable). Esprit, bon ou mauvais, qui, dans l'opinion des anciens, présidait à la vie de chacun : *on jurait par son génie*. Lutin, gnome, sylphe : *les génies des eaux, des bois*. Personne, chose exerçant une influence bonne ou mauvaise sur la destinée de quelqu'un : *l'ambition fut le mauvais génie de Napoléon*. Être métaphorique présidant à quelque chose : *le génie des arts, de la liberté*. Représentation de cet être métaphorique : *le génie de la Bastille*. Talent, goût, penchant naturel pour une chose : *le génie des affaires, de l'intrigue*. Le plus haut degré auquel puissent arriver les facultés humaines : *avoir du génie*. Personne ainsi douée : *les génies de la France*. Caractère propre et distinctif : *le génie d'une race, d'une langue*. Art de fortifier, d'attaquer et de défendre des places. Corps de troupes affecté à cet art : *officier du génie ; il y a en France 7 régiments de génie. Génie civil*, art des constructions. Corps des ingénieurs. Loc. adv. : *De génie*, d'inspiration ; *vers faits de génie*.

— ENCYCL. *Art milit.* Le corps du génie, constitué par la réunion en une seule arme, à la date de 1759,

Soldats du génie.

des *ingénieurs* et des sapeurs, comprend aujourd'hui 7 régiments, dont un de chemins de fer, et un cadre d'officiers et d'officiers d'administration employés dans les commandements, *directions* et *chefferies du génie*. Le service des ponts de bateau, de la télégraphie et de l'aérostation militaires sont dans ses attributions.

Le corps des officiers se recrute par l'Ecole polytechnique ou au moyen de sous-officiers admis à suivre les cours de l'Ecole d'application de Versailles.

— *Mythol.* Le génie, dans la mythologie romaine, est une représentation de l'âme ou du principe vital. Les génies semblent être ce qu'il y a de divin dans la vie et le développement d'un être, sans se confondre ni avec la créature, ni avec la divinité proprement dite. On rendait un culte, à Rome, aux génies individuels et aux génies locaux. — Dans les traductions françaises des légendes orientales, on parle souvent de génies ; le mot désigne alors des divinités fantastiques, ou plutôt des êtres surnaturels qui obéissent ponctuellement au possesseur d'un talisman.

Génie des Arts (*le*), belle sculpture de haut-relief, d'Antonin Mercié (guichet du Louvre), en face du pont des Saints-Pères. V. HAUT-RELIEF.

Génie du christianisme (*le*), ouvrage célèbre de Chateaubriand, qui a pour objet de démontrer que la religion chrétienne est « la plus poétique, la plus favorable à la liberté, aux arts et aux lettres....

qu'il n'y a rien de plus divin que sa morale ; rien de plus aimable, de plus pompeux que ses dogmes, sa doctrine et son culte ». Outre son action religieuse, cette œuvre a exercé une influence littéraire considérable (1802).

génien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. (du gr. *geneion*, menton). *Anat.* Qui appartient au menton, qui fait partie du menton : *apophyse génienne*.

génieux [*ni-eû*] n. m. Casserole en faïence ou en poterie, avec un fond concave et une longue queue.

genièvre n. m. (lat. *juniperus*). Nom vulgaire du genévrier. Sa graine. Liqueur alcoolique qu'on en fait.

— Encycl. Les fruits de genévrier (appelés communément *baies* ou *grains de genièvre*) sont employés en thérapeutique sous diverses formes, comme stimulants et diurétiques ; ou les utilise dans la cuisine pour assaisonner certains gibiers, comme la grive, et donner du parfum à la choucroute. L'eau-de-vie dite *genièvre* est fabriquée dans les régions du Nord ; elle est fournie par la distillation de certaines céréales (orge, froment, maïs, seigle, avoine, sarrasin). Autrefois, on mélangeait au moût des baies de genièvre, qui fermentaient et passaient à la chaudière avec la masse tout entière ; aujourd'hui, on saccharifie du malt de blé et de seigle cuits en le touraillant fortement, ce qui développe par torréfaction un arome spécial.

La liqueur dite *genièvre* est un mélange d'eau-de-vie de grains et de sirop de sucre.

genièvrerie [*rî*] n. f. Fabrique de genièvre.

Genillé, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Loches, sur l'Indroie : 2.100 h. Ch. de f. dép.

Génin (François), savant philologue français, né à Amiens, m. à Paris (1803-1856.) On lui doit un très intéressant *Lexique comparé* de la langue de Molière et des écrivains du XVIIe siècle.

génioglosse adj. et n. m. (du gr. *geneion*, menton, et *glossa*, langue). Se dit d'un muscle qui occupe toute la longueur de la langue et s'insère à l'os hyoïde d'une part, aux apophyses géniennes supérieures de l'autre.

génio-hyoïdien adj. et n. m. *Anat.* Se dit d'un muscle de la langue qui souleve l'os hyoïde pendant la déglutition.

génio-pharyngien adj. et n. m. Se dit d'une partie du muscle du pharynx, qui s'étend du menton au pharynx.

génioplastie [*plas-tî*] n. f. (du gr. *geneion*, menton, et *plassein*, former). *Chir.* Restauration du menton par l'autoplastie.

génipape n. m. Fruit du génipayer, à pulpe aigrelette servant à préparer des boissons rafraîchissantes.

génipayer [*pè-i-é*] n. m. Genre de rubiacées.

— Encycl. Les génipayers sont des arbres à fleurs blanches ou jaunâtres, dont le fruit (*génipape*) est une baie charnue comestible. On en connaît plusieurs espèces des régions chaudes du continent américain et de l'Inde.

génipi n. m. *Bot.* V. GÉNÉPI.

génisse [*ni-se*] n. f. (lat. *junix*). Jeune vache qui n'a pas encore vêlé. *Poétiq.* Vache en général.

génisté [*nis-té*], **e** adj. (du lat. *genita*, genêt). Qui ressemble à un genêt.

génital, e, aux adj. (lat. *genitalis*, même sens). Relatif à la reproduction sexuée des animaux : *organes génitaux, parties génitales*.

génitalité n. f. Propriété d'être engendré au moyen des organes génitaux.

géniteur n. et adj. m. (lat. *genitor*). Celui qui engendre.

génitif n. m. (lat. *genetivus*). Dans les langues à flexion, cas du nom qui est complément indirect d'un autre nom, ce qui est marqué en français par la préposition *de* : *le livre* **de** *Pierre*.

génito-crural, o, aux adj. *Anat.* Qui appartient aux parties génitales et à la cuisse.

génitoires n. m. pl. (lat. *genitalia*). Testicules, organes essentiels de la génération dans les mâles.

génitorragie [*to-ra-jî*] n. f. (de *génital*, et du gr. *rhagé*, rupture). Hémorragie des organes génitaux de la femme.

génitorrhée [*to-ré*] n. f. (de *génital*, et du gr. *rhein*, couler). Écoulement blanchâtre des organes génitaux de la femme.

génito-spinal, e, aux adj. Qui concerne les organes génitaux et la moelle épinière.

génito-urinaire adj. Qui a rapport aux organes génitaux et urinaires : *organes génito-urinaires*.

géniture n. f. (lat. *genitura* ; de *genitus*, engendré). Enfant, par rapport au père et à la mère. (Vx.)

genius loci, mots lat. signif. *génie du lieu*, dieu ou démon familier, génie protecteur d'un lieu.

Genlis [*jan-liss*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 17 kil. de Dijon ; 1.160 h. Ch. de f. P.-L.-M. Distillerie. — Le cant. a 27 comm., et 9.030 h.

Genlis (Mme Stéphanie-Félicité DU CREST DE SAINT-AUBIN, comtesse **de**), née à Champcéri, près d'Autun, m. à Paris (1746-1830). Institutrice des enfants du duc d'Orléans, Philippe-Egalité, auteur d'ouvrages estimés sur l'éducation : *Adèle et Théodore, les Veillées du château, les Leçons d'une gouvernante*, etc. Ses Mémoires présentent un réel intérêt.

Mme de Genlis.

Genly, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 1.200 h.

Gennes, ch.-l. de cant. (Maine-et-Loire), arr. et à 8 kil. de Saumur, près de la Loire : 1.500 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 11 comm., et 7.040 h.

Gennes, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 17 kil. de Vitré ; 1.200 h.

Gennevilliers, comm. de la Seine, arr. et à 4 kil. de Saint-Denis, dans la presqu'île homonyme, qui sert de champ d'épandage pour les eaux des égouts de Paris ; 11.600 h. Cultures maraîchères. Produits chimiques.

génocyte n. m. (gr. *genos*, race et *kutos*, cellule). Élément histologique, équivalant morphologiquement à un élément sexuel. Syn. GAMÈTE.

génoise [*noi-ze*] ou **génovine** n. f. Petit gâteau de dessert, fait avec des œufs, de la farine, du beurre, du sucre, du sel et des amandes.

Génolhac [*lak*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 37 kil. d'Alais, près de la Gardonnette ; 1.210 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant a 11 comm., et 10.440 h.

genope n. f. Amarrage servant à réunir entre eux deux cordages. Nom du cordage servant à genoper.

genoper [*pé*] v. a. Attacher ensemble avec une genope, en parlant de deux cordages.

genoplastie [*jè-no-plas-sti*] n. f. (du gr. *geneion*, menton, et *plassein*, fabriquer). *Chir.* Restauration de la joue par autoplastie.

genou n. m. (lat. *geniculum*). *Anat.* Partie du corps où la jambe se joint à la cuisse. Empreinte qui déforme un pantalon à l'endroit des genoux. Chez le cheval, articulation des os carpiens et métacarpiens avec le radius. *A genoux*, les genoux ou un genou sur le sol. *Fig. Etre aux genoux de quelqu'un*, avoir pour lui un amour, un dévouement sans bornes. *Fléchir le genou*, s'humilier : *embrasser les genoux de quelqu'un*, le supplier. *Mécan.* Partie articulée d'un instrument lui permettant de tourner. *Mar.* Pièce courbe, employée à unir la varangue avec l'allonge. Enveloppe de cuir dont certains ouvriers garnissent leur genou pour le garantir. Charnière mobile, servant à monter les instruments de mathématiques. Bout de tuyau coudé et mobile. *Fam.* Crâne entièrement chauve. *Avoir la tête comme un genou*, être très chauve. *Faire du genou*, frôler secrètement la jambe d'une femme avec son genou. *Couper comme un genou*, ne pas couper du tout.

Genou (mécan.).

— Encycl. *Anat.* Le genou est l'articulation de la cuisse avec la jambe ; on le divise en deux parties : l'une postérieure ou *creux poplité*, dans laquelle passent les vaisseaux et les nerfs ; l'autre antérieure ou *région rotulienne*. C'est une articulation qui permet la flexion et l'extension, mais non les mouvements de latéralité.

Le genou peut être le siège des diverses lésions traumatiques ou organiques dont sont atteintes les autres articulations. L'arthrite sèche et l'arthrite tuberculeuse (tumeur blanche) y sont surtout fréquentes.

Genoude (Antoine-Eugène GENOUD, puis **de**), publiciste catholique français, né à Montélimar, m. aux îles d'Ilyères (1792-1849) ; directeur de la *Gazette de France*. Il entra dans les ordres en 1835 ; traducteur de la Bible

Genouilhac. *Biogr.* V. GOURDON.

genouillade [*nou, ll* mll.] n. f. Génuflexion. (Vx.)

Genouillat, comm. de la Creuse, arr. et à 24 kil. de Boussac ; 1.830 h.

genouillé [*nou, ll* mll., *é*], **o** adj. *Anat. Corps genouillés*, saillies olivaires de la partie postérieure de la couche optique cérébrale.

genouiller [*nou, ll* mll., *é*] n. m. Ornement des évêques, abbés, etc., dans l'Eglise d'Orient.

genouillère [*nou, ll* mll.] n. f. Partie de l'armure qui couvrait le genou. Partie des bottes qui recouvre le genou. Articulation de deux pièces mécaniques.

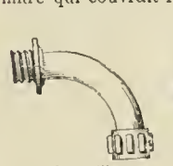

Genouillère de tuyau.

Genouillère de bitumier.

Genouillère de cheval.

genouilleux, euse [*nou, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. *Bot.* Se dit des plantes dont les raciues ont des nœuds d'où partent des prolongements.

Genouilly, comm. du Cher, arr. et à 42 kil. de Bourges ; 1.340 h. Vinaigrerie.

génovéfain [*fin*] n. m. (du lat. *Genovefa*, Geneviève). Chanoine de l'ordre de Sainte-Geneviève.

— Encycl. On appelait vulgairement *génovéfains* les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, ou, comme on disait encore, de la Congrégation de France. Les génovéfains devinrent vers le milieu du XVIIe siècle, le corps le plus important de l'université de Paris. Leur bibliothèque était riche, surtout en incunables : c'est cette bibliothèque qui, confisquée en 1791, a été ensuite ouverte au public sous le nom de bibliothèque Sainte-Geneviève. — Il y avait aussi à Paris une congrégation de *génovéfines* ou filles de Sainte-Geneviève. Leur principal établissement, situé quai des Tournelles, subsista jusqu'à la Révolution.

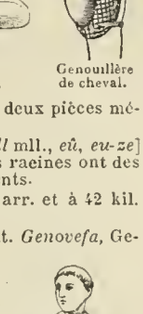

Genovefain.

genre [*jan-re*] n. m. (lat. *genus*). Collection d'êtres qui ont entre eux des ressemblances importantes et constantes : *le genre humain*. Sorte, espèce : *genre de vie*. En peinture, ce qui n'est ni portrait, ni paysage, ni marine, ni tableau d'histoire : *peintre de genre, tableau de genre*. Partie de l'art oratoire tel que l'entendaient les anciens : *genre démonstratif, judiciaire*. Mode, goût de bon aloi : *robe d'un bon genre*. *Hist. nat.* Catégorie d'êtres composée d'espèces qui elles-mêmes se décomposent immédiatement en variétés et en individus : *le loup est une espèce du genre chien*. *Gramm.* Forme que reçoivent les mots pour indiquer le sexe : *genre masculin, féminin, neutre*. *Musiq.* Division du tétracorde, considéré dans les intervalles des quatre sons qui le composaient. *Dans son genre*, dans le genre dont il fait partie ou dans lequel on le considère. *Faire, se donner du genre*, avoir des manières affectées. *Avoir du genre*, avoir de l'élégance, de la distinction. ALLUS. LITTÉR. : **Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux**, phrase de Voltaire, qui se trouve dans la préface de l'*Enfant prodigue*.

— Encycl. *Philos.* Le genre est l'idée générale qu'on obtient en considérant ce que les différentes espèces ont de commun. A son tour, un genre donné peut devenir espèce par rapport à un genre supérieur. De genre en genre, on s'élève progressivement vers des notions de plus en plus générales, jusqu'à ce qu'on parvienne à l'idée la plus étendue, mais aussi la plus pauvre de toutes, à l'idée d'*être* en général, appelée par les anciens logiciens *summum genus* ou genre suprême.

— *Hist. nat.* Le genre est un groupe conventionnel qui n'est pas susceptible d'une définition absolue comme l'*espèce*. On doit chercher, pour les réunir dans un même genre, les espèces qui ont le plus possible de caractères communs, et qui ne diffèrent que par des caractères secondaires. Tous les individus d'un genre portent un même nom (celui du genre) auquel vient s'ajouter celui de l'espèce particulière à laquelle appartient chacun d'eux. Ex. : le genre *felis* comprend : *felis leo*, le lion ; *felis tigris*, le tigre ; *felis domestica*, le chat domestique, etc.

— *Littér.* On est d'accord aujourd'hui pour admettre la séparation des genres littéraires. On admet encore que chacun d'eux, comme un être vivant, naît, grandit, atteint sa perfection, décline et enfin meurt, ou plutôt se transforme en un autre genre, qui le continue sous une nouvelle forme, ou enfin qu'un genre nouveau se forme des débris de plusieurs autres (*évolution des genres*). On distingue les genres de la poésie et les genres de la prose. — Il y a cinq genres de poésie : le genre *lyrique*, le genre *épique*, le genre *dramatique*, le genre *didactique*, le genre *pastoral* ou *bucolique*. Il y a cinq genres de prose : le genre *oratoire*, le genre *historique*, le genre *didactique* et *philosophique*, le genre *romanesque*.

genreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. et n. *Fam.* Se dit d'un poseur, d'une personne qui fait du genre. Se dit aussi des choses : *une pipe genreuse*.

gens (*jan.* — L's se fait sentir devant une voyelle) n. pl. (anc. pl. de *gent* ; lat. *gens*, — V. pour le genre gramm. la note ci-dessous.) Personnes en général : *les gens de bien*. Soldat, domestique au service de quelqu'un : *appeler, sonner ses gens*. Domestiques : *gens de maison. Gens de sac et de corde*, capables de tout. *Gens du monde*, personnes riches qui mènent une vie élégante. *Petites gens, gens de peu, gens de rien*, autrefois roturiers ; aujourd'hui, personnes sans considération ou sans position dans la société. *Bonnes gens*, personnes simples et douces. *Gens d'épée*, nobles, soldats. *Gens d'église*, prêtres, moines, etc. *Gens de mer*, marins. *Gens de robe*, magistrats, avocats. *Gens de lettres*, écrivains. Ceux du même parti : *nos gens donnèrent l'assaut*. Nations : *droit des gens. Se moquer des gens*, avancer des choses insoutenables, agir comme si on tournait les autres en dérision. *Droit des gens* ou *droit des nations* (*jus gentium*), nom primitivement donné au droit international.

— Encycl. *Gramm. Gens* veut au masculin les adjectifs qui le précèdent, ainsi que ceux qui le suivent : **tous** *les gens* **vertueux** *sont* **heureux**. Cependant, si un adjectif est placé immédiatement avant *gens*, cet adjectif et tous ceux qui peuvent le précéder se mettent au féminin : **voilà** *de* **bonnes** *gens ;* **toutes** *les* **vieilles gens,** à moins que l'adjectif qui précède immédiatement *gens* ne soit terminé au masculin par un *e* muet. Alors, on rentre dans la règle générale : **tous** *les* **braves** *gens ; les* **vrais honnêtes** *gens*.

Gens de lettres (*Société des*), association fondée en 1838 par L. Desnoyers, et dont le but principal est de protéger la propriété littéraire, notamment en percevant des droits de reproduction. Ses membres titulaires remplissant certaines conditions d'âge et de présence ont droit à une pension de retraite.

gens [*jinss*] n. f. (mot lat.). Famille romaine, issue d'une souche commune : *la gens Fabia*.

— Encycl. *Hist. rom.* Les membres de la *gens* (groupe formé de familles se rattachant à un ancêtre commun d'origine ingénue) avaient un culte, commun et sacrifiaient aux mânes de leurs ancêtres. Ils étaient tenus, les uns envers les autres, de devoirs étroits de solidarité : poursuivre de concert le meurtrier de l'un d'eux, racheter ceux qui avaient été faits prisonniers, etc. Les terres mêmes, primitivement, étaient la propriété collective de la *gens*.

Cette communauté d'intérêts et d'action entre les membres de la *gens* les obligeait à avoir un conseil commun, dont les décisions étaient obligatoires pour tous. Mais, à l'époque historique, la *gens*, qui n'avait plus de chef unique, tomba en décadence ; au IIe siècle de notre ère, il n'existait plus que des familles indépendantes.

Gensac, comm. de la Gironde, arr. et à 28 kil. de Libourne ; 1.220 h. Vignobles. Restes d'un château et de remparts du XVe siècle.

Gensan, v. et port de Corée, dans la partie orientale et septentrionale de la péninsule ; 20.000 h.

Genséric [*jin-sé-rik*], roi des Vandales. Il conquit l'Afrique, où il fonda un vaste empire de 428 à 477. Il s'empara de Rome en 455, malgré les supplications du pape saint Léon, et la livra au pillage.

Gensonné.

Gensonné [*jin*] (Armand), conventionnel girondin, né à Bordeaux, m. sur l'échafaud à Paris (1758-1793). Président de la Convention en 1793.

gent [*jan*] n. f. (lat. *gens, gentis*). Nation, race. *La gent marécageuse*, les grenouilles. *La gent moutonnière*, les moutons ; au *fig.*, les imitateurs.

gent [*jan*], **e** adj. (lat. *genitus*, né, bien né). Joli, gentil. (Vx).

Gentbrugge, ville de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur l'Escaut ; 12.000 h.

gentiane [*jan-si-a-ne*] n. f. (lat. *gentiana*). Genre de *gentianacées*, comprenant des herbes des régions tempérées et montueuses de l'hémisphère boréal : *la grande gentiane à fleurs jaunes est un amer franc, dont on emploie la racine comme apéritif et tonique.*

Gentiane.

gentianées [*jan-si-a-né*] n. f. pl. *Bot.* Famille de dicotylédones gamopétales supérovariées, qui a la *gentiane* pour type. S. une *gentianée.*

gentil [*jan-ti*] n. m. (lat. *gentilis*, de gens). Pour les Hébreux, étranger. Pour les chrétiens, païen. *Apôtre des gentils*, saint Paul.

gentil [*jan-ti; l* mll. devant une voyelle], **ille** [*ll* mll., *e*] adj. (du lat. *gentilis*, de famille distinguée). Noble. (Vx.) Auj. Joli, mignon, gracieux. Substantiv. : *faire le gentil, la gentille*, affecter des manières agréables. ANT. **Disgracieux, laid, vilain.**

Gentil (Emile), explorateur et administrateur colonial français, né en 1866. Il s'est distingué dans l'Afrique centrale et au Congo.

Gentil-Bernard [*jan*] (Pierre-Auguste BERNARD, dit), poète français, né à Grenoble, m. à Choisy-le Roi (1708-1775), auteur de l'*Art d'aimer.*

Gentil-Bernard.

gentilé [*jan*] n. m. Nom des habitants d'un pays, d'une ville : Français *est le gentilé de* France. (Vx.)

gentilhommaille [*jan-ti, l* mll., *o-ma ll* mll., *e*], n. f. *Par dénigr.*, ramassis de gentilshommes.

gentilhomme [*jan-ti, l* mll., *o-me*] n. m. Homme noble de race : *un homme anobli n'était pas gentilhomme, mais ses fils naissaient gentilshommes. Vivre en gentilhomme*, sans rien faire. *Gentilhomme à lièvre*, gentilhomme campagnard et peu riche. *Gentilhomme de la chambre*, qui servait le roi quand il mangeait dans sa chambre. Pl. des *gentilshommes* [pron. *jan-ti-zome*].

— ENCYCL. Les feudistes et les jurisconsultes distinguaient plusieurs sortes de gentilshommes : le *gentilhomme de parage, de haut parage, de bas parage*, le *gentilhomme de ligne* ou *de sang*, le *gentilhomme de quatre lignes*, le *gentilhomme de quatre races et d'extraction*, le *gentilhomme de nom et d'armes.* Sous l'ancienne monarchie, on employait aussi le mot *gentilhomme* pour désigner des nobles attachés à la personne des princes. C'est ainsi qu'il y avait des gentilshommes servants, qui avaient pour fonction de servir le roi à table ; des gentilshommes de la garde, qui précédaient le roi dans les grandes cérémonies ; des gentilshommes ordinaires du roi chargés de porter les ordres du roi aux états généraux, aux parlements, etc. On appelait gentilshommes verriers les nobles qui exerçaient le métier de verrier ; ils le pouvaient sans déroger.

L'insigne héraldique des gentilshommes est un casque taré de profil et surmonté d'un tortil or et argent. Le heaume est d'argent bruni à cinq barreaux pour les anciens gentilshommes ; d'acier poli, la visière relevée et laissant voir trois barreaux pour les gentilshommes nouvellement anoblis. V. HEAUME.

Gentilshommes de Vérone (*les Deux*), comédie en cinq actes de Shakspeare. Œuvre de jeunesse, d'un lyrisme joyeux et coloré.

gentilhommeau n. m. Syn. anc. de GENTILÂTRE.

gentilhommer [*jan-ti, l* mll., *o-mé*] v. a. *Fam.* Faire le gentilhomme.

gentilhommerie [*jan-ti, l* mll., *o-me-rî*] n. f. *Fam.* Qualité de gentilhomme. Les gentilshommes d'un pays.

gentilhommesque [*jan-ti, ll* mll., *o-mès-ke*] adj. Qui appartient aux gentilshommes.

gentilhommière [*jan-ti, l* mll., *o-mi-è-re*] adj. Propre aux gentilshommes : *bravoure gentilhommière.* (Vx.) N. f. Maison de petit gentilhomme, à la campagne.

gentilice [*jan*] n. et adj. (lat. *gentilitius*). Qui appartient à la *gens*, à une *gens* romaine. N. m. Membre d'une *gens* romaine.

gentilisme [*jan-ti-lis-me*] n. m. Religion des gentils, paganisme.

gentilité [*jan*] n. f. (de *gentil* n. m.). Ensemble des nations païennes.

gentillâtre [*jan-ti, ll* mll.] n. m. *Fam.* Gentilhomme pauvre, ou de petite noblesse.

gentillefemme [*jan-ti, ll* mll., *e-fa-me*] n. f. Femme d'un gentilhomme. (On écrit aussi GENTILFEMME.)

gentillesse [*jan-ti, ll* mll., *è-se*] n. f. Caractère de ce qui est gentil. Saillie agréable, spirituelle : *cet enfant nous a dit mille gentillesses.*

gentillet, ette [*jan-ti, ll* mll., *è, è-te*] adj. (dim. de *gentil*). Assez gentil. *Fam.* Petit et gentil.

Gentilly [*jan-ti, ll* mll., *i*], comm. du dép. de la Seine, près de Paris, arr. et à 5 kil. de Sceaux, sur la Bièvre ; 8.420 h. (*Gentillions*). Tanneries.

gentiment [*jan-ti-man*] adv. D'une manière gentille, convenable : *causer, être mis gentiment.*

Gentioux [*jan-si-ou*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 32 kil. d'Aubusson, sur le *plateau de Gentioux* ; 1.250 h. — Le cant. a 8 comm., et 7.120 h.

gentleman [*djèn'-tle-man'*] n. m. (m. angl.). Homme bien élevé, de bonne compagnie ; galant homme. Pl. des *gentlemen.*

gentleman-rider [*djèn-tle-man'-raï-dèr*] n. m. Jockey amateur, qui monte un cheval dans les courses. Pl. des *gentlemen-rider.*

gentry [*djèn-tri*] n. f. (m. angl.). Classe bourgeoise, en Angleterre (par opposition à *nobility*, noblesse, et à *people*, peuple). *Par ext.* Les gens comme il faut.

Gentz (Frédéric de), publiciste et diplomate prussien, ennemi acharné de la France, né à Breslau, m. à Weinhaus (1764-1832). Il fut un des principaux rédacteurs des congrès de Vienne, de Laibach et de Vérone. Sa correspondance avec les hospodars de Valachie a été inspirée par Metternich.

Termes géographiques.

Geoffroi ou **Geoffroy** (saint), évêque d'Amiens en 1104, m. en 1115. (On écrit aussi GODEFROY.) Fête le 8 novembre.

Geoffroi Ier, duc de Bretagne de 992 à 1008. — GEOFFROI II, duc de Bretagne de 1171 à 1186.

Geoffroi Ier, *Grisegonelle*, duc d'Anjou, de 958 à 987 ; — GEOFFROI II, *Martel*, comte d'Anjou de 1040 à 1060 ; — GEOFFROI III, *le Barbu*, comte d'Anjou de 1060 à 1068 ; — GEOFFROI IV, *Plantagenet*, duc d'Anjou de 1129 à 1151 et duc de Normandie en 1144, gendre de Henri d'Angleterre.

Geoffroy (Etienne-François), médecin et chimiste français, né et m. à Paris (1672-1731) ; auteur d'un précieux *Tractatus de materia medica.*

Geoffroy (Julien-Louis), critique français, né à Rennes, m. à Paris (1743-1814) ; critique théâtral du *Journal des Débats* de 1806 à 1814, auteur d'un célèbre *Cours de littérature dramatique.*

Geoffroy (Jean-Marie-Michel), acteur français, né et m. à Paris (1813-1883) ; une des illustrations du Gymnase et surtout du Palais-Royal.

Geoffroy Saint-Hilaire (Etienne), illustre naturaliste français, né à Etampes, mort à Paris (1772-1844). Nommé à vingt et un ans professeur de zoologie au Muséum, il y ouvrit le premier cours professé en France sur cette science. Il créa la ménagerie du Jardin des plantes, enrichit les collections par voie d'échanges avec l'étranger et fit partie de la commission scientifique qui accompagna Bonaparte en Egypte. Ses nombreux travaux se rattachent tous à une même idée, l'unité de composition organique, conception qui le conduisit à découvrir un véritable système dentaire chez les oiseaux, à signaler les analogies entre les squelettes de tous les vertébrés, à considérer la tête comme formée d'un ensemble de vertèbres. Il créa enfin l'embryologie et sut retrouver dans les formes bizarres des monstres les parties constituantes des êtres normaux. — Son fils ISIDORE, né et m. à Paris, a continué les travaux et l'enseignement de son père (1805-1861).

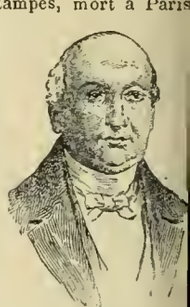
Et. Geoffroy St-Hilaire.

géogène adj. (de *géo*, et du gr. *genos*, naissance). Qui croît sur la terre.

géogénie [*nî*] n. f. de *géo*, et du gr. *genesis*, naissance). Hypothèse sur la formation du globe terrestre.

géogénique adj. Qui a rapport à la géogénie : *théorie géogénique.*

géoglosse n. f. Genre de champignons discomycètes, ayant une fructification en forme de massue à long pied.

géognosie [*ghno-zî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *gnósis*, connaissance). Science qui traite des diverses roches composant le globe terrestre.

géognoste [*ghnos-te*] n. m. Spécialiste en géognosie.

géognostique [*ghnos-ti-ke*] adj. Qui se rapporte à la géognosie. (On dit aussi GÉOGNOSIQUE.)

géogonie n. f. V. GÉOGÉNIE.

géogonique adj. V. GÉOGÉNIQUE.

géographe n. m. Qui sait la géographie, qui l'enseigne, qui dresse des cartes géographiques. Adjectiv. : *ingénieur géographe.*

géographie [*fî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *graphein*, décrire). Description de la terre sous le rapport du sol, du climat, etc. (*géographie physique*) des productions du sol (*géographie économique*) sous celui des races, des langues, des limites des peuples, des institutions (*géographie politique*) ; par rapport à l'histoire (*géographie historique*) ; relativement à la figure du globe, au rang qu'il occupe dans le système planétaire, etc. (*géographie mathématique*). Ouvrage qui traite d'un sujet géographique : *la Géographie de Strabon.*

— ENCYCL. La géographie est proprement la science présente de la terre, par opposition à la *géologie*, qui est la science du passé de la planète. Elle se propose essentiellement l'étude des aspects de la vie à la surface du globe, et particulièrement des rapports entre le sol et l'homme.

La composition et la disposition du sol, qui sont l'objet de la *géographie physique*, ne déterminent pas seules la répartition de la vie et des ressources sur le globe. Les considérations climatologiques, botaniques, zoologiques, ne doivent pas être non plus né-

Mme Geoffrin.

géodésie [*zî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *daiein*, diviser). Science qui a pour but de mesurer la surface ou une partie de la surface de la terre, ou quelque distance prise sur cette surface : *les frères Cassini furent les fondateurs de la géodésie française.*

géodésien [*zi-in*] n. m. Savant en géodésie.

géodésigraphe [*dé-zi*] n. m. (de *géodésie*, et du gr. *graphein*, écrire). Instrument d'arpentage, qui se manœuvre comme le graphomètre.

géodésimétrie [*zi-mé-trî*] n. f. (de *géodésie*, et du gr. *métron*, mesure). Arpentage d'après les méthodes géodésiques.

géodésique [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à la géodésie : *opération géodésique.*

géodésiquement [*zi-ke-man*] adv. D'après les règles de la géodésie ; par la géodésie.

géodésiste [*zis-te*] n. Personne qui s'occupe de géodésie.

géodique adj. Qui a la forme d'une géode.

géodynamique adj. Qui a rapport aux modifications de la terre sous l'influence d'agents extérieurs et intérieurs.

Geoffrin [*jo-frin*] (Marie-Thérèse RODET, Mme), femme célèbre par son esprit, née et m. à Paris (1699-1777). Elle était fille d'un valet de chambre de la Dauphine, et femme d'un riche et très ignorant bourgeois. Dépourvue d'instruction elle-même, mais spirituelle et intelligente, elle tint, dans la rue Saint-Honoré, un salon très fréquenté par les philosophes.

gligées par le géographe, non plus que l'action de l'homme même sur le milieu où il vit. C'est de la combinaison de tous ces éléments multiples et divers, de leur modification les uns par les autres, que résulte la caractéristique d'une contrée, et c'est l'art du géographe, comme le propre même de la géographie, de démêler dans l'étude qu'il fait de chaque pays l'importanec relative des divers phénomènes. V. GÉOLOGIE.

Géographie de Strabon, grand ouvrage historique, descriptif et statistique, sur le monde ancien, particulièrement sur le monde méditerranéen (1er siècle ap. J.-C.).

Géographie de Ptolémée. C'est l'œuvre de géographie mathématique la plus importante que nous ayons conservée de l'antiquité.

Géographie de Karl Ritter (1822-1859), ouvrage fondamental, où a été pour la première fois marquée, dans un vaste tableau d'ensemble, la connexion intime qui existe entre les deux ordres de faits physiques et humains.

Géographie universelle, par Elisée Reclus (1875-1891). Véritable monument géographique ; l'auteur étudie à la fois la constitution du sol, ses productions et les mœurs des habitants de chaque pays.

géographier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Décrire au point de vue géographique. Représenter sur une carte géographique.

géographique adj. Qui appartient à la géographie, la concerne : *vue géographique ; termes, expressions géographiques.*

— ENCYCL. *Service géographique de l'armée.* Le service géographique de l'armée, créé en 1887 pour remplacer le dépôt de la guerre, a pour objet la revision permanente de la carte de France, la publication et la mise en vente de cartes destinées à l'armée et au public, la confection des plans-reliefs employés pour l'instruction dans les écoles militaires, etc. A sa tête est un officier général ou un colonel, placé lui-même comme sous-chef sous les ordres du chef d'état-major général.

géographiquement [*ke-man*] adv. Par la géographie. D'une manière géographique.

géohydrographe n. m. Celui qui s'occupe de géohydrographie.

géohydrographie [*fi*] n. f. (du gr. *gê*, terre, *hudôr*, eau, et *graphein*, décrire). Description de la terre et des eaux terrestres.

géohydrographique [*fi-ke*] adj. Qui se rapporte à la géohydrographie.

géoïde n. m. (du gr. *gê*, terre, et *eidos*, forme). Surface de niveau du globe terrestre.

Geok-Tépé ou **Gheuk-Tépé**, v. du Turkestan russe, au pied du Kopet-Dagh ; 30.000 h. Prise par Skobeleff en 1881.

geôlage [*jô*] n. m. Droit qu'on payait au geôlier, à l'entrée et à la sortie de chaque prisonnier. (Vx).

geôle *jô-le*] n. f. (lat. pop. *caveola ;* de *cavea*, cage). Prison. Demeure du geôlier.

geôlier [*jô-li-é*] n. m. Concierge, surveillant d'une prison. *Fig.* Personne qui surveille la conduite d'une autre.

geôlière [*jô*] n. f. Femme du geôlier.

géologie [*ji*] n. f. (de *gêo*, et du gr. *logos*, discours). Science qui a pour objet l'étude des matériaux composant le globe, de leur nature, de leur situation et des causes qui ont déterminé cette situation : *Ch. Lyell a renouvelé la géologie.*

— ENCYCL. *Géol.* La géologie poursuit un double but : l'étude de la structure actuelle de l'écorce du globe, et la recherche des causes qui ont présidé à sa formation et à son évolution à travers les âges.

C'est à la lumière des *phénomènes actuels* que l'on doit reconstituer le mécanisme des phénomènes du passé. Les phénomènes actuels nous révèlent l'importance, pour l'établissement du modelé terrestre des agents météoriques d'érosion, particulièrement de l'eau, qui, à l'état solide ou liquide, se précipite des hauteurs de l'atmosphère sous forme de pluie, de glace ou de neige. (V. ÉROSION.) Après l'eau, le vent est le plus actif des agents de transport et de dépôt. (V. DUNES.)

Les organismes jouent eux-mêmes un rôle des plus considérables ; certains dépôts, et des plus importants, tels que la craie, sont dus à l'accumulation des débris d'êtres microscopiques ; d'autres sont dus à l'agglomération d'êtres plus élevés, comme les coraux, ou de végétaux, comme la houille.

Dans le domaine de la dynamique interne, la contraction de l'écorce terrestre donne naissance à des plissements montagneux (v. MONTAGNE), et les dislocations du sol livrent place sur certains points à des émissions volcaniques. (V. VOLCANS.) D'une façon générale, les influences tectoniques ou internes tendent à donner à l'écorce un relief plus tourmenté ; les influences subaériennes, au contraire, tendent à la niveler.

Le rôle du géologue consiste, étant donnée la variété des couches qui se succèdent des profondeurs à la surface du sol, à reconnaître pour chacune : 1° sa nature (il y parvient par l'analyse chimique) ; 2° son âge, qu'indiquent nettement les *fossiles* qu'elle renferme (v. PALÉONTOLOGIE) ; 3° son mode de formation, igné ou sédimentaire, et dans l'explication duquel il doit, comme il a été dit, recourir à la lumière des phénomènes actuels.

L'ensemble des terrains ou série géologique, représentant des âges successifs a dû être divisé. Il en est résulté des classifications évidemment un peu arbitraires, mais dans lesquelles on peut tenir pour établie, au-dessus des terrains archéens et ignés, la subdivision de la série sédimentaire en grandes *ères* primaire, secondaire, tertiaire, quaternaire, partagées à leur tour en *systèmes* et en *étages*. Nous avons indiqué, dans le tableau suivant, pour chacune des ères et pour chaque système, les formations françaises les plus caractéristiques ou les plus connues.

ÈRES	SYSTÈMES	FORMATIONS CARACTÉRISTIQUES	ÉLÉMENTS ORGANIQUES
Quaternaire	PLÉISTOCÈNE.	Plages, dunes, alluvions et moraines actuelles.	*Homme.*
Tertiaire	NÉOGÈNE : *Pliocène*	Marnes d'Ilauterives (Drôme). ; Faluns de la Dixmerie (Loire-Inférieure).	*Règne des mammifères.*
	Miocène.	Calcaires à ossements de Sansan. ; Faluns de Touraine ; Sables do Sologne et de l'Orléanais.	
	ÉOGÈNE : *Oligocène.*	Calcaire et meulière de Beauce. ; Sables de Fontainebleau. ; Calcaire et meulière de Bric ; Phosphorites du Quercy.	
	Éocène	Gypse parisien. ; Sables du Soissonnais, de Beauchamp ; Argile plastique de Paris	
Secondaire	CRÉTACÉ : *Supérieur.*	Craie blanche de Normandie. ; Craie de Champagne ; Craie tuffeau de Touraine. ; Sables du Perche et du Maine	*Oiseaux reptiliens.*
	Inférieur.	Sables verts ou *gault* de Champagne. ; Calcaires du Pont-d'Arc (Ardèche).	*Règne des dinosauriens.*
	JURASSIQUE : *Supérieur*	Dolomie du Jura ; Argiles de Honfleur. ; Calcaire lithographique de Meuse. ; Roches noires de Trouville.	*Règne des sauriens, premiers mammifères.*
	Moyen.	Calcaire ruiniforme des Causses. ; Calcaire à entroques du Jura. ; Oolithe blanche du Calvados	
	Inférieur ou Lias.	Oolithe ferrugineuse de Meurthe-et-Moselle. ; Calcaire à gryphées ; Grès infraliasique de Lorraine.	
	TRIASIQUE	Marnes à sel gemme de Lorraine ; Grès des Vosges.	
Primaire	PERMIEN	Grès rouge de Brive	*Règne des labyrinthodontes amphibies.*
	CARBONIFÈRE	Bassin houiller de la Loire et du Nord. ; Calcaire carbonifère ; Marbres du Boulonnais.	
	DÉVONIEN.	Calcaire de Givet. ; Grès du Cotentin	*Trilobites et poissons.*
	SILURIEN	Ardoises d'Angers ; Grès armoricain.	
	PRÉCAMBRIEN	Phyllades de Saint-Lô. ; Ardoises de Parennes	*Traces douteuses.*
PRIMITIF OU ARCHÉEN		*Gneiss, micaschiste.*	

géomancien, enne [*si-in, è-ne*] n. et adj. Qui pratique la géomancie.

géomantique adj. Qui a rapport à la géomancie : *divination géomantique.*

géométral, e, aux adj. Qui donne les dimensions en vraie grandeur ou en grandeur proportionnelle, sans tenir compte de la perspective : *plan géométral.* N. m. Le plan géométral.

géométralement [*man*] adv. D'une manière géométrale. (Peu us.)

géomètre n. m. Qui sait la géométrie, qui s'en occupe.

géomètre n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géométres comprenant de belles phalènes de l'Europe et de l'Asie boréale. (En France, les *geometra vernaria* et *papilionaria* volent au crépuscule dans les lieux humides.)

Géomètre.

géomètres n. f. pl. Sous-ordre d'insectes lépidoptères, comprenant les papillons vulgairement appelés *phalènes*, dont les chenilles sont dites *arpenteuses*. (Genres principaux : *larentie, géomètre, eupithécie, hibernie, fidonie*, etc.) S. une *géomètre.*

géométrie [*trî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *metron*, mesure). Science qui a pour objet l'étendue considérée sous ses trois aspects : la *ligne*, la *surface* et le *volume*. Traité de géométrie.

— ENCYCL. Nos conceptions géométriques ont évidemment pour origine l'observation des objets qui nous entourent. C'est par une série d'abstractions sur les formes de ces objets que nous pouvons envisager les figures géométriques et leurs éléments (points, lignes, surfaces), qui ne sont, somme toute, que des conceptions idéales.

La géométrie n'a pas été étrangère aux peuples primitifs, et l'on dit que cette science fut introduite en Grèce par Thalès et son disciple Pythagore. Platon, puis Euclide, Archimède, Apollonius, Hipparque, l'inventeur de la trigonométrie, Ménélaüs, Ptolémée, etc., donnèrent, en Grèce, un essor considérable à la géométrie.

En Europe, ce n'est que vers le milieu du XVIe siècle que nous voyons apparaître la géométrie avec Viète, l'immortel inventeur de l'algèbre, puis Képler, Descartes, Fermat, Roberval, Desargues, Pascal, Huyghens, etc. ; ensuite est apparue la *géométrie analytique*, la *géométrie descriptive* avec Monge, etc. Le dernier terme du progrès accompli par la géométrie au XIXe siècle réside dans les magnifiques travaux de Michel Chasles.

Géométrie élémentaire. C'est la géométrie des anciens : elle comprend la *géométrie plane*, qui étudie les figures formées dans les plans, et la *géométrie dans l'espace*, qui traite des positions relatives des droites et des plans et des propriétés du cylindre, du cône et de la sphère.

Géométrie supérieure. Elle comprend un ensemble de théories, *homographie, homologie, involution, inversion*, constituant de fécondes méthodes de recherches.

Géométrie analytique. Elle a pour but de donner un caractère systématique à l'application de l'algèbre à la géométrie ; elle montre que toutes les propriétés géométriques peuvent se traduire par des relations numériques. Dans la géométrie analytique, les points sont déterminés à l'aide de coordonnées ; à une courbe quelconque correspond une relation entre les coordonnées de chacun de ses points ; cette relation constitue l'*équation de la courbe.*

Géométrie descriptive. Elle a pour but de représenter les figures de l'espace à l'aide de figures planes ; pour cela, on emploie le système de projections sur deux plans, l'un vertical, l'autre horizontal. La géométrie descriptive est surtout destinée à la *charpente* et à la *stéréotomie.*

géométrique adj. Qui appartient à la géométrie : *science, figure géométrique. Fig.* Régulier : *les villes américaines sont bâties sur un plan géométrique.* Comme une figure de géométrie.

géométriquement [*ke-man*] adv. D'une manière géométrique.

géométriser [*zé*] v. a. Rendre géométrique, rapporter à la géométrie.

géométrisme [*tris-me*] n. m. *Philos.* Manière de penser, qui ramène tout aux formes et à la méthode de la géométrie.

géométrographie [*fi*] n. f. Art des constructions géométriques.

géomores n. m. pl. (gr. *geomoroi*). Classe de propriétaires fonciers, dans un certain nombre de cités de la Grèce ancienne. S. un *géomore.*

géomorphie [*fi*] n. f. Partie de la géodésie qui a trait plus particulièrement à la recherche de la forme de la terre.

géomorphogénie [*ni*] n. f. (de *géo*, du gr. *morphê*, forme, et *genos*, origine). Étude de la formation du relief terrestre.

géomyidés [*dé*] n.m.pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les *géomys* et genres voisins. S. un *géomyidé.*

géomys [*miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, comprenant des animaux américains qui ressemblent à des rats, avec des abajoues, la queue ronde et nue.

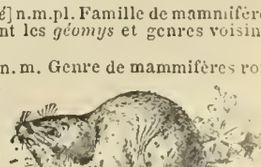

Géomys.

géonémie [*mî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *nemein*, habiter). Étude de la distribution géographique des organismes.

gèonome n. m. Genre de palmiers, tribu des arécinées, comprenant des arbres à tige grêle, rappelant celle des roseaux. (On en connaît une trentaine d'espèces, dont plusieurs cultivées dans les serres d'Europe.)

géonomie [*mî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *nomos*, loi). Etude des lois qui président aux changements opérés dans la forme superficielle de la terre.

géonomique adj. Qui a rapport à la géonomie.

géophage n. m. (de *géo*, et du gr. *phagein*, manger) adj. et n. Qui mange de la terre : *certaines peuplades malaises sont géophages.*

géophagie [*jî*] n. f. (de *géophage*). Habitude de manger de la terre.

géophile n. m. Genre de myriapodes, comprenant des mille-pieds très étroits et plats, à anneaux très nombreux, qui sont surtout nocturnes. (Ils habitent les terrains humides, et certains émettent une lueur phosphorescente.)

géophilidès [*dé*] n. m. pl. Famille de myriapodes chilopodes, comprenant les *géophiles* et genres voisins. S. un *géophilidé.*

géophysique [*zi-ke*] n. f. Science qui traite de la physique du globe.

géoponie [*nî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *ponos*, travail). Culture de la terre ; agriculture.

géoponique adj. Qui a rapport aux travaux de l'agriculture. N. f. Ensemble des connaissances relatives à la culture des champs.

Géoponiques, ouvrage divisé en vingt livres, écrits à Constantinople, probablement sous les auspices de Constantin Porphyrogénète, et qui est une compilation, œuvre d'un écrivain habile plus que d'un véritable agronome.

georama n. m. (de *géo*, et du gr. *ôrama*, vision). Représentation sur une grande échelle de la totalité de la surface terrestre. Pl. des *géoramas.*

George Dandin ou *le Mari confondu*, comédie en trois actes et en prose, de Molière (1668). C'est dans cette pièce si amusante que le grand comique met en relief la folie que commet un homme en épousant une femme d'une condition supérieure à la sienne. Le personnage de George Dandin est devenu proverbial pour caractériser un homme qui est obligé de souffrir patiemment toutes les extravagances de sa femme. Les écrivains rappellent souvent aussi cette réflexion qu'il s'adresse à lui-même : *Vous l'avez voulu, George Dandin, vous l'avez voulu*, pour faire entendre qu'on ne doit s'en prendre qu'à soi-même d'une faute qu'on s'est obstiné à commettre malgré tous les conseils.

George Ier, né et m. à Osnabruck (1660-1727), roi d'Angleterre de 1714 à 1727, le premier de la dynastie de Hanovre, encore aujourd'hui régnante. Ce fut un prince impopulaire. Il fit enfermer au château d'Alsen, pendant trente-deux ans, sa femme Sophie de Zell, qu'il soupçonnait d'infidélité ; — GEORGE II, né à Hanovre, m. à Kensington (1683-1760), fils et successeur du précédent, roi d'Angleterre à partir de 1727 ; sous son règne eurent lieu la guerre de succession d'Autriche et la guerre de Sept ans, qui fondèrent la puissance coloniale anglaise, au détriment de la France ; — GEORGE III, petit-fils et successeur du précédent, né à Londres, m. à Windsor (1738-1820), roi d'Angleterre à partir de 1760 ; c'est sous son règne que l'Angleterre perdit ses colonies d'Amérique (1783) ; — GEORGE IV, né à Londres, m. à Windsor (1762-1830), fils et successeur du précédent ; il fut régent en 1810, lorsque son père fut atteint d'une maladie mentale, et devint roi en 1820 ; ce fut un souverain incapable et peu considéré.

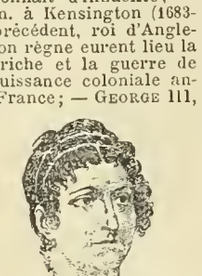

Mlle George.

George (Mlle), tragédienne française, née à Bayeux, morte à Paris (1787-1867). Elle se distingua à la Comédie-Française dans le répertoire tragique classique et les premiers drames romantiques.

Georges [*jor-je*] (saint), prince de Cappadoce, martyrisé sous Dioclétien en 303, honoré surtout

Saint Georges, d'après Raphaël.

en Angleterre et en Russie. Fête le 23 avril. — Un tableau célèbre de Raphaël (Louvre) représente *saint Georges vainqueur du dragon.* Citons encore le beau *saint Georges*, de Donatello ; le magnifique groupe de Frémiet.

Georges (*ordre de* **Saint-**), ordre russe, fondé en 1769 par Catherine II pour récompenser le mérite militaire. Le ruban est à sept raies égales : quatre jaunes et trois noires.

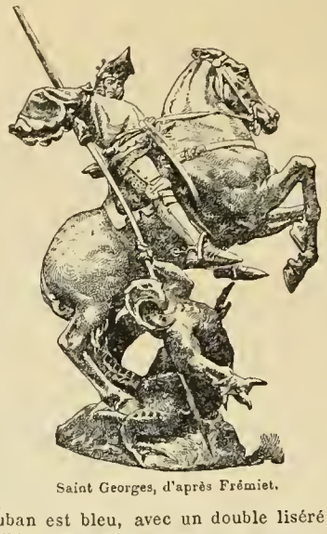

Saint Georges, d'après Frémiet.

Georges (*ordre de* **Saint-**), ordre de chevalerie bavarois, institué par Charles-Albert, duc de Bavière, en 1729, revisé en 1827 et en 1871. Le grand maître est le roi de Bavière. Six classes ; le ruban est bleu, avec un double liséré noir et blanc sur chaque bord.

Ordre de Saint-Georges (Russie).

Ordre de Saint-Georges (Bavière).

Georges Ier, roi de Grèce, fils de Christian IX de Danemark, né à Copenhague en 1845, monté sur le trône en 1863, après le renversement du roi Othon.

Georges Ier, roi de Saxe, né et m. à Pilnitz (1832-1904). Fils cadet de Jean de Saxe et de la princesse Amélie de Bavière, il monta sur le trône en 1902, succédant à son père Albert.

Georges Ier de Grèce.

Georges Scholarios, humaniste byzantin du XVe siècle. Nommé patriarche de Constantinople après la prise de cette ville par Mahomet II, il occupa ces fonctions pendant cinq ans sous le nom de *Gennadios.* Il se montra opposé à tout projet d'union avec les latins.

Georges de Trébizonde, humaniste byzantin, traducteur de la *Rhétorique* d'Aristote, né en Crète, m. à Rome (1396-1486).

Georgetown [*djor-je-ta-oun*] ou **Demarara,** capit. de la Guyane anglaise ; 52.000 h.

Georgey (Arthur), général hongrois, né en 1818, général en chef de l'armée hongroise en 1848. Malgré une série de victoires remportées sur Windischgrætz, il dut signer la capitulation de Villagos.

Georgie, un des Etats de l'Amérique du Nord ; 2.444.000 h. Capit. *Atlanta.* Grande production de coton. (On écrit à tort *Géorgie.*)

Georgie (DÉTROIT DE), séparant Vancouver de la Colombie britannique.

Géorgie, pays dépendant de la Russie, au S. de la chaîne du Caucase. Pays montagneux, mais coupé de vallées fertiles, et habité par la plus belle race humaine qui soit au monde ; 1 million d'h. (*Géorgiens*). L'ancien royaume de Géorgie, que les Russes possèdent depuis 1802, a formé les gouvernements de Tiflis, Koutaïs et Batoum. Les Géorgiens appartenaient à la famille indo-européenne.

Géorgien, enne [*jî-in, è-ne*], habitant ou originaire de Géorgie : *les Géorgiens.* Adjectiv. : *la langue géorgienne.*

géorgique adj. (de *géo*, et du gr. *ergon*, ouvrage). Qui concerne les travaux de l'agriculture : *poème géorgique.* N. f. pl. Poème sur les matières qui se rapportent à l'agriculture : *les* Géorgiques *de Virgile, de Delille.*

Géorgiques (*les*) ou *les Travaux de la terre*, poème didactique en quatre chants, par Virgile ; ouvrage d'économie rurale, où l'on admire une perfection littéraire continue, une infinie variété de formes, la richesse des descriptions, une sensibilité pénétrante qui anime toute la nature (Ier s. av. J.-C.). Les *Géorgiques* ont été traduites par Delille.

géorysse [*ri-se*] n. m. Genre de coléoptères clavicornes, comprenant de petits insectes qui vivent enfouis au bord des eaux douces, dans les régions tempérées.

géosaure [*jé-o-sô-re*] ou **géosaurus** [*jé-o-sô-russ*] n. m. Genre de sauriens, comprenant des crocodiles fossiles.

géosauriens [*so-ri-in*] n. m. pl. Nom employé parfois pour désigner les sauriens vivant sur la terre, par opposition aux *hydrosauriens.* S. un *géosaurien.*

géoscope [*jé-os-ko-pe*] n. m. Qui pratique la géoscopie.

géoscopie [*jé-os-ko-pî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *skopein*, examiner). Divination par l'examen des colorations que prend la terre à l'aurore et au crépuscule et qu'il ne faut pas confondre avec la *géomancie.*

géosphérique [*jé-os-fé-ri-ke*] adj. Qui représente le globe terrestre : *machine géosphérique.*

géostatique [*jé-os-ta-ti-ke*] adj. Statique du globe terrestre.

géosynclinal, e, aux adj. Syn. de SYNCLINAL.

géotactisme [*tak-tis-me*] n. m. *Bot.* Mot créé pour désigner les phénomènes de mouvement que présentent certains protoplasmes. (Le géotactisme est positif quand le mouvement suit la direction de la pesanteur, négatif quand il suit la direction inverse.)

géothermal, e, aux [*tèr*] adj. Se dit des sources chaudes qui prennent leur température dans les profondeurs de la terre.

géothermie [*tèr-mî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *thermos*, chaleur). Chaleur interne de la terre.

géothermique [*tèr-mi-ke*] adj. Qui a rapport à la géothermie. N. f. Se dit de tout ce qui se rattache à la chaleur interne du globe.

géotrie [*tri*] n. f. Genre de poissons cyclostomes, comprenant des lamproies de l'Australie et de l'Amérique du Sud.

géotropique adj. Qui a rapport aux phénomènes du géotropisme.

géotropisme [*pis-me*] n. m. (de *géo*, et du gr. *trepein*, tourner). Propriété que possèdent certains organes, notamment les racines et les tiges, de prendre une direction déterminée, sous l'influence de la pesanteur.

géotrupe n. m. Genre d'insectes coléoptères des régions froides et tempérées, qui vivent dans les matières stercoraires.

gèphyriens [*ri-in*] n. m. pl. Classe de vers, comprenant les spirONcles et les formes voisines. S. un *géphyrien.*

— ENCYCL. Les géphyriens sont des animaux marins, vivant dans la vase et le sable. Ce sont des annélides arrivés à un état de dégradation qui les rend méconnaissables.

Gèpides, peuple germain, qui fit partie des bandes d'Attila avant de s'établir en Dacie. Les Gépides furent, à l'instigation de Justinien, exterminés par les Lombards, après plusieurs années de guerre (VIe siècle).

Ger [*jèr*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 25 kil. de Pau ; 1.290 h. Champ de tir.

Ger, comm. de la Manche, arr. et à 14 kil. de Mortain, non loin de l'Egrenne ; 1.820 h. Papeterie, filature.

Ger (PIC DE), pic des Pyrénées, situé au S.-E. d'Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées) ; 2.612 m.

Gera, v. d'Allemagne (principauté de Reuss), sur l'Elster Blanche ; 47.000 h. Etoffes, faïencerie.

Gérace, v. d'Italie (Calabre) ; 10.000 h. Eaux minérales sulfureuses.

gèranate n. m. Sel de l'acide géranique.

gérance n. f. Fonction de gérant. Temps que dure cette fonction.

Gérando (Joseph-Marie, baron **de**), érudit et philosophe français, de l'école de Condillac, né à Lyon, m. à Paris (1772-1842). Son principal ouvrage est une *Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines.*

géraniacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones supérovariées, qui a le *géranium* pour type. S. une *géraniacée.*

géraniol n. m. Alcool bouillant à 232°, insoluble dans l'eau, que l'on trouve dans les essences de rose et de géranium.

géranique adj. m. Se dit d'un acide obtenu en oxydant le géraniol.

géranium [*ni-om'*] n. m. (du gr. *genaros*, grue). Genre de *géraniacées*, que l'on cultive dans les jardins à cause de la beauté de ses fleurs, et dont le fruit figure un bec de grue.

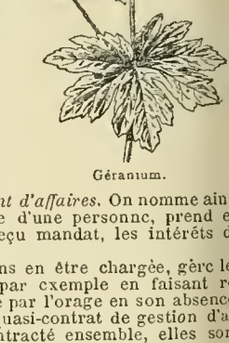

Géranium.

— ENCYCL. Les géraniums sont des herbes, souvent cespiteuses et noueuses à la base. Ce sont des plantes à odeur forte, due à des essences volatiles. On en connaît une centaine d'espèces des pays tempérés, très cultivées comme plantes ornementales. On désigne souvent improprement sous le nom de *géranium* des espèces du genre pélargonium.

gérant [*ran*], **e** n. Qui gère, qui administre les affaires d'autrui : *le gérant d'un journal, d'un café, d'un immeuble.* Adjectiv. : *avoué gérant.*

— ENCYCL. *Dr. Gérant d'affaires.* On nomme ainsi celui qui, en l'absence d'une personne, prend en main, sans en avoir reçu mandat, les intérêts de cette personne.

Si une personne, sans en être chargée, gère les intérêts d'une autre, par exemple en faisant réparer sa maison abîmée par l'orage en son absence, il y a entre elles un quasi-contrat de gestion d'affaires. Sans avoir contracté ensemble, elles sont pourtant obligées l'une envers l'autre, comme si elles l'avaient fait : c'est un *quasi-contrat.*

Le gérant est tenu des mêmes obligations que le mandataire.

Celui dont l'affaire a été gérée est présumé avoir donné mandat d'agir pour le bien de ses intérêts : le gérant peut donc lui réclamer le montant de dépenses par lui payées avec les intérêts du jour des avances.

La gestion d'affaires est très importante en pratique : elle est admise aussi bien pour faire acquérir un droit à autrui que pour lui conserver un bien qu'il possède.

Gérard [*rar*] (Balthasar), fanatique qui assassina le prince d'Orange en 1584. Né en 1558 à Vuilafans (Franche-Comté), supplicié à Delft.

Gérard (Michel), dit *le Père Gérard*, cultivateur, né à Saint-Martin (Ille-et-Vilaine), m. à Mont

germont (1757-1815). Il fut député à la Constituante. Sa bonhomie lui valut une grande popularité, et Collot d'Herbois publia l'*Almanach du père Gérard*, où le député breton était censé exposer à ses amis les principes nouveaux.

Baron Gérard.

Gérard (le baron François), peintre d'histoire français, né à Rome, m. à Paris (1770-1837). C'est un artiste vigoureux et correct. Ses chefs-d'œuvre sont : *Psyché, la Bataille d'Austerlitz, Corinne au cap Misène, l'Entrée de Henri IV à Paris*, etc. Ses portraits sont cités pour leur perfection et leur exactitude.

Gérard (Etienne-Maurice, comte), maréchal de France, né à Damvillers, m. à Paris (1773-1852). Il se distingua à Ligny (1815) et prit Anvers (1832). Il fut sous Louis-Philippe, ministre de la guerre, président du conseil et grand chancelier de la Légion d'honneur. Napoléon III le nomma sénateur.

Mal Gérard.

Gérard (Jules), dit *le Tueur de lions*, officier de spahis, né à Pignans (Var), m. dans le Sierra-Leone (1817-1864).

Gérard de Nerval (Gérard Labrunie, dit), poète et littérateur français, né et m. (par suicide) à Paris (1808-1855); auteur d'œuvres originales et charmantes : *les Filles du feu, Voyage en Orient*, etc.

Gérard de Nerval.

gérardie [*dî*] n. f. Genre de polypes, comprenant des colonies monoïques ou dioïques, dont l'espèce type est la *gerardia Lamarcki*, qui vit sur des gorgones.

Gérardmer [*rar-mé*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 29 kil. de Saint-Dié, dans la vallée de la Vologne; 10.400 h. (*Géromois*). Ch. de f. E. Fabrication de fromage dit *géromé*. A l'O. se trouve le joli *lac de Gérardmer*, formé par la Vologne. — Le cant. a 2 comm., et 10.600 h.

gerbage [*jèr*] n. m. Action de mettre le blé en gerbes. Action de gerber.

gerbe [*jèr-be*] n. f. (allem. *garbe*). Botte d'épis, de fleurs, etc., coupés de manière que toutes les têtes soient du même côté : *une gerbe de blé, de fleurs. Arg.* Année. Pièce composée de plusieurs fusées qui s'élancent en gerbe. *Gerbe d'eau*, gerbe formée de plusieurs jets d'eau qui s'élèvent ensemble.

Gerbe de blé.

gerbée [*jèr-bé*] n. f. Botte de paille où il reste encore quelques épis. Fourrage composé de céréales et de légumineuses récoltées un peu avant la maturité.

gerber [*jèr-bé*] v. a. Mettre en gerbes : *gerber le blé*. Placer des tonneaux les uns sur les autres. *Arg.* Condamner. V. n. Produire de nombreuses gerbes : *blés qui gerbent bien*. Imiter la forme d'une gerbe : *fusées, jets d'eau qui gerbent bien*.

Gerberge, reine d'Austrasie, femme de Carloman, le frère de Charlemagne (750-774).

Gerberge, reine de France, femme de Louis d'Outre-mer (913-969).

gerberie [*jèr-be-rî*] n. f. Lieu où l'on renfermait les gerbes. Prestation en gerbes. (Vx.)

Gerberon (Gabriel), bénédictin et érudit français, né à Saint-Calais, m. à Saint-Denis (1628-1711).

Gerbert [*bèr*], V. Sylvestre II.

Gerbet [*jèr-bè*] (Mgr Philippe-Olympe), prélat et écrivain ecclésiastique français, ami de Lacordaire et de Montalembert, évêque de Perpignan, né à Poligny, m. à Perpignan (1798-1864).

gerbeur, euse [*jèr-beur, eu-ze*] adj. Qui sert au gerbage : *cric gerbeur*. N. m. Ouvrier qui opère le gerbage.

gerbeuse [*jèr-beu-ze*] n. f. Appareil de levage, au moyen duquel on peut facilement entasser les futailles les unes sur les autres.

Gerbéviller [*jèr-bé-vi-lé*], ch.-l. de c. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 13 kil. de Lunéville; 1.580 h. — Le cant. a 20 comm., et 7.470 h.

gerbier [*jèr-bi-é*] n. m. Syn. de meule. Autref., construction mobile destinée à protéger un tas de gerbes. Monceau isolé dans les champs.

— Encycl. Les gerbiers étaient des constructions mobiles à claire-voie, sous lesquelles on abritait les gerbes jusqu'au moment du battage. Tant que celui-ci n'est effectué au fléau, les gerbiers avaient leur raison d'être : ils étaient, en effet, moins coûteux à établir qu'une grange et abritaient suffisamment les gerbes; mais le battage mécanique se répandant de plus en plus, les gerbiers sont aujourd'hui d'un usage très restreint.

Gerbier-de-Jonc [*jèr-bi-é-de-jon*], sommet volcanique du Vivarais, au pied duquel la Loire prend sa source; 1.554 m.

gerbière [*jèr*] n. f. Gros gerbier. Charrette servant à transporter les gerbes.

gerbiforme [*jèr*] adj. Qui a la forme d'une gerbe.

gerbille [*jèr-bi, ll* mll., *e*] n. f. Genre de mammifères rongeurs, voisin des gerboises.

gerbillon [*jèr, ll* mll.] n. m. Petite gerbe.

Gerbillon [*jèr, ll* mll.] (Jean-François), jésuite et missionnaire en Chine, né à Verdun, m. à Pékin (1654-1707).

gerboise [*jèr-boi-ze*] n. f. (ar. *yerbo*). Genre de mammifères rongeurs et sauteurs, habitant l'Afrique. (On dit aussi gerbo n. m.)

Gerboise.

— Encycl. On connaît une dizaine d'espèces de gerboises. L'espèce type (*dipus sagitta*) se rencontre en Europe et s'étend jusqu'en Asie centrale; elle est roux jaunâtre, couleur de sable, avec le ventre blanc, et est de la taille d'un écureuil.

gerce [*jèr-se*] n. f. (de *gercer*). Fente produite par la dessiccation dans une pièce de bois. Crevasse dans la peau : *le froid produit des gerces sur la peau*. (On dit mieux gerçure.) Teigne qui attaque les étoffes et les papiers.

gercement [*jèr-se-man*] n. m. Action de gercer. Son résultat.

gercer [*jèr-sé*] v. a. (du lat. pop. *carptiare;* de *carpere*, déchirer. — Prend une cédille sous le e devant *a* et *o* : *il gerça, nous gerçons.*) Faire de petites crevasses : *le soleil gerce la terre*. V. n. : *la peau gerce à l'air sec*. **Se gercer** v. pr. *Arg. anc.* Se blesser. *Arg. boulevard.* Devenir, paraître vieux, couvert de rides.

gerçure [*jèr*] n. f. Petite fente de l'épiderme. Petite fente dans l'écorce d'un arbre.

— Encycl. *Pathol.* La plupart des gerçures sont très bénignes; elles s'observent aux mains chez certains ouvriers, aux pieds chez d'autres, à l'abdomen pendant la grossesse. Les plus douloureuses sont celles du mamelon chez les nourrices. Le traitement consiste en lavages à l'eau boriquée ou à l'eau oxygénée faible, suivis d'onctions à la vaseline ou à la glycérine neutre.

gerçuré, e [*jèr*] adj. Se dit d'un arbre ou d'un arbuste qui a des gerçures.

Gerdil (Hyacinthe-Sigismond), cardinal et philosophe savoisien, né à Samoens (Haute-Savoie), m. à Rome (1718-1802).

gérer [*ré*] v. a. (du lat. *gerere*, faire, porter. — Se conj. comme *accélérer*.) Administrer, régir pour le compte d'un autre : *gérer une tutelle, un domaine*. **Se gérer** v. pr. *Dr.* Se porter : *se gérer créancier*.

géreur n. m. Chef d'une exploitation coloniale.

gerfaut [*jèr-fô*] n. m. (orig. germ.). Oiseau de proie du genre faucon.

Gerfaut.

— Encycl. Le genre gerfaut est caractérisé par le bec crochu très courbe, les tarses emplumés aux deux tiers, la queue longue et très étroite. On en connaît six espèces, propres à l'hémisphère boréal; ce sont les plus grands des faucons. C'était le gerfaut qui était jadis estimé le plus en fauconnerie, et il n'était guère employé que par les princes; sa valeur variait entre 16.000 et 25.000 francs.

Gergovie [*jèr-gho-vî*], v. de la Gaule, dans le pays des Arvernes, sur un plateau voisin de Clermont-Ferrand. Vercingétorix la défendit avec succès contre César (52 av. J.-C.).

Gergy [*jèr-ji*], comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 14 kil. de Chalon-sur-Saône; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M. Port sur la Saône. Vignobles.

Gerhardt [*jé-rar*] (Charles-Frédéric), savant chimiste français, né et m. à Strasbourg (1816-1856).

Géricault [*kô*] (J.-L.-A.-Théodore), peintre français, né à Rouen, m. à Paris (1791-1824); auteur du *Radeau de la Méduse*. Ses ouvrages inaugurent le mouvement romantique en peinture, par la fougue de l'exécution, la hardiesse du coloris et le pathétique de l'expression.

Géricault.

Gering [*ghé-rin'gh*] (Ulric), imprimeur, né en Suisse, m. à Paris, où il avait installé la première imprimerie dans la Sorbonne (1440-1510).

Gerlach [*ghèr-lak*] (Ernest-Louis de), homme politique allemand, né et m. à Berlin (1795-1877); chef du parti piétiste et fondateur de la *Gazette de la Croix*.

Gerlach (François-Dorothée), philologue et historien allemand, né à Wolfsbehringen, m. à Bâle (1793-1876); auteur d'excellentes éditions critiques de Salluste et de Tacite.

Gerlache (Etienne-Constantin, baron de), magistrat et homme politique belge, né à Biourge, m. à Bruxelles (1785-1871). Il fut un des premiers chefs du parti catholique.

Gerlache [*jèr*] (Adrien de), marin belge, né à Hasselt en 1866, explorateur des mers antarctiques.

Gerle [*jèr-le*] (dom Christophe-Antoine), chartreux, né en Auvergne en 1740, m. en 1801 ou 1805; député de la Constituante, esprit inquiet et déséquilibré.

gerlon [*jèr*] n. m. Cuve qui, dans la fabrication du papier, sert au premier mouillage des chiffons triés.

germain, e [*jèr-min, è-ne*] adj. (lat. *germanus*). *Cousins germains, cousines germaines*, issus des deux frères, des deux sœurs, ou les uns du frère, les autres de la sœur. *Frères germains, sœurs germaines*, issus du même père et de la même mère, par opposition aux frères *utérins*, qui ont la même mère, mais un père différent, et aux frères *consanguins*, qui ont le même père, mais une mère différente. Substantiv. *Cousins issus de germains*, se dit des personnes qui sont nées de deux cousins germains.

Germain, e [*jèr-min, è-ne*] n. De la Germanie : *les Germains*. Adjectiv. : *tribus germaines*.

— Encycl. Les Germains appartenaient à la race aryenne; mais ils représentaient un état de civilisation moins avancé que les Grecs et les Latins. Leur religion était naturaliste, et dans leur organisation sociale l'individu jouissait d'une assez grande liberté. Une partie de leurs coutumes se retrouve dans les usages de la monarchie franque. V. Franc.

Germain [*min*] (saint), évêque d'Auxerre, né à Auxerre, m. à Ravenne (390-448). Il consacra à Dieu sainte Geneviève. L'église *Saint-Germain-l'Auxerrois*, à Paris, lui a été dédiée. Fête le 31 juillet.

Germain (saint), évêque de Paris, né à Autun (494-576). Fête le 28 mai.

Germain-l'Auxerrois (*église de* **Saint-**), église de Paris, dont l'origine remonte au VIe siècle. Elle s'appelait alors Saint-Germain-le-Rond. Brûlée par les Normands, elle fut reconstruite sous le roi Robert et reçut alors son surnom d'*Auxerrois*. De style gothique, décorée jadis de magnifiques peintures, elle fut ravagée en 1831, à la suite d'une manifestation populaire; elle a été depuis restaurée. Dégagée des maisons qui la masquaient, elle fait aujourd'hui face à la colonnade du Louvre. Une tour gothique, de construction récente, la raccorde à la mairie du Ier arrondissement, construite dans le même style. Une des cloches de l'église donna le signal de la Saint-Barthélemy (1572).

Germain-des-Prés (*ancienne abbaye* et *église de* **Saint-**), abbaye célèbre, dont l'église, une des plus anciennes de Paris, est seule debout aujourd'hui; fondée par Childebert Ier en 558. Cette église (romane, avec quelques parties gothiques) est surtout remarquable par sa tour de façade, précieux reste de l'architecture religieuse du XIe siècle. On y voit de belles fresques d'Il. Flandrin.

Germain-des-Prés (*foire de*), une des plus anciennes et des plus célèbres de Paris. Elle se tenait, à la fin de l'ancien régime, au mois de février, sur le terrain où s'élève aujourd'hui le marché Saint-Germain.

Germain (Sophie), mathématicienne française, née et m. à Paris (1776-1831).

Germaine (sainte) [Germaine Cousin], née à Pibrac, près de Toulouse (1579-1601). Son tombeau est devenu un but de pèlerinage.

germandrée [*jèr-man-dré*] n. f. (gr. *khamaedrys*). Genre de plantes labiées.

— Encycl. Les germandrées sont des plantes herbacées, dont la corolle a un limbe unilabié. On en connaît une centaine d'espèces, la plupart du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique. La *germandrée sauvage* est réputée dans les campagnes comme apéritive et vulnéraire.

Germanicus [*kuss*], général romain de la famille d'Auguste, vainqueur d'Arminius en Germanie. Soldat énergique et vertueux, il mourut prématurément en l'an 19 de notre ère, peut-être empoisonné par Pison. Il fut le père d'Agrippine, épouse de Claude et mère de Néron.

Germanicus.

Germanie [*jèr-ma-nî*], vaste contrée de l'Europe ancienne, auj. Allemagne. (Hab. *Germains.*)

Germanie (royaume de), fondé en 843 d'une partie de l'empire carolingien. Louis le Germanique en fut le premier roi. Il subsista jusqu'en 1024.

Germanie (*la*), nom sous lequel on désigne le *De situ, moribus et populis Germaniæ*, ouvrage historique et tableau d'une exactitude frappante, par Tacite (IIe s.).

germanique [*jèr*] adj. Qui appartient à la Germanie, à l'Allemagne, ou à leurs habitants : *Napoléon créa une confédération germanique*.

— Encycl. *Linguist.* On donne le nom de *germaniques* aux langues en usage chez les peuples que les Romains appelaient *Germains*. On divise ordinairement les langues germaniques en trois sections : 1° germanique oriental (gothique); 2° germanique septentrional (islandais, norvégien, danois et suédois); 3° germanique occidental (anglo-saxon et anglais moderne, frison, bas allemand, bas franconien et hollandais, haut allemand). Le haut allemand se divise en ancien, moyen et moderne. Le haut allemand moderne n'est autre que l'allemand actuel.

Germanique (*confédération*). V. confédération.

germanisant [*jèr, zan*], **e** adj. Qui germanise, qui étudie la langue, la littérature, le droit germaniques.

germanisation [*jèr, za-si-on*] n. f. Action de germaniser. Son résultat : *la germanisation de la Pologne est encore incomplète*.

germaniser [*jèr, zé*] v. a. Rendre allemand. Imposer une administration allemande : *germaniser un pays*. V. n. Commettre des germanismes.

germanisme [*jèr-ma-nis-me*] n. m. Façon de parler propre à la la langue allemande.

germaniste [*jèr-ma-nis-te*] n. et adj. Qui s'occupe spécialement des langues ou du droit germaniques.

germanium [*jèr-ma-ni-om'*] n. m. Corps simple métallique, qui se rapproche beaucoup du bismuth.

germant [*jèr-man*], **e** adj. Qui germe.

germe [*jèr-me*] n. m. (lat. *germen*). Matière organique, dont le développement doit donner lieu à un être vivant : *tout être vivant est issu d'un germe*. Partie de la semence qui doit former la plante. Première pointe qui sort d'une graine. *Fig.* Principe, source, origine de quelque chose : *les eaux malpropres véhiculent le germe de la fièvre typhoïde*.

germen [*jèr-mèn'*] n. m. Ensemble des éléments reproducteurs d'un être vivant.

germer [*jèr-mé*] v. n. (lat. *germinare*). Se dit des grains, des semences qui commencent à pousser leur germe. *Fig.* Commencer à se développer, à fructifier : *la cruauté germa au cœur de Néron*. V. a. Faire germer : *que la terre germe l'herbe verte. Graine germée*, graine qui commence à montrer sa radicule.

Germer [*jèr-mèr*] (saint), un des patrons du Beauvaisis, né à Vardes, m. à Faix (605-658).

Germersheim, v. forte d'Allemagne (Bavière), au confluent du Rhin et du Queich; 6.200 h.

germification [*jèr, si-on*] n. f. Transformation, conversion en germe.

germinal, e, aux [*jèr*] adj. (du lat. *germen, inis*, germe). Qui se développe en place de la graine, en parlant d'une feuille : *feuille germinale*. N. m. Septième mois, dans le calendrier républicain (du 21 mars au 16 avril) : *12 germinal*.

Germinal an III (*journée du 12*), nom sous lequel on désigne le soulèvement des faubourgs parisiens contre la Convention, après la réaction thermidorienne (1er avr. 1795).

Germinal, roman d'E. Zola (le quatorzième de la série des Rougon-Macquart), étude puissante de la vie des mineurs, où l'on trouve un saisissant tableau d'une grève (1885). Malgré la crudité des détails et la luxuriance parfois excessive du style, ce roman est une des œuvres les plus fortes de Zola.

germinant [*jèr-mi-nan*], **e** adj. Qui est en état de germination. *Fig.* Qui germe.

germinateur, trice [*jèr*] adj. Qui a la faculté de faire germer.

germinatif, ive [*jèr*] adj. Qui a rapport à la germination : *le blé conserve très longtemps son pouvoir germinatif*.

germination [*jèr, si-on*] n. f. (de *germe*). Phénomène par lequel la plante sort de la graine : *la germination exige un minimum de chaleur et d'humidité. Par ext.* Passage à l'état de vie active d'un organe dont la vie a été jusque-là très ralentie. *Fig.* : *la germination des idées*.

— Encycl. On peut définir la germination de la graine : le passage de cet organe de l'état de vie ralentie à celui de vie active. Parmi les conditions relatives à ce passage, les unes doivent être réalisées par la graine, les autres par le milieu extérieur.

La graine doit être mûre; jetée à l'eau, elle doit tomber au fond. Pour germer, elle doit recevoir du milieu extérieur une quantité suffisante d'eau, une quantité suffisante d'oxygène, enfin être portée à une température minimum, variable avec la graine. Si la température est trop élevée, la germination n'est pas possible. Quand les conditions sont remplies, la graine gonfle, le tégument se soulève et se déchire au niveau du micropyle. Par l'ouverture passe la première racine; puis la graine est soulevée par l'allongement de la tigelle, le tégument se distend de plus en plus, se détache et tombe sur le sol. La gemmule s'épanouit à son tour, s'allonge et ébauche la partie de la tige située au-dessus des cotylédons.

Germinie Lacerteux, roman des frères de Goncourt (1865), ouvrage d'un réalisme violent, où les auteurs ont voulu « donner la clinique de l'amour » et les désordres de l'hystérie. — De ce roman, E. de Goncourt a tiré un drame (1889).

germinipare [*jèr*] adj. (du lat. *germen, inis*, germe, et *parere*, enfanter). Qui se reproduit par des germes.

germiniparie [*jèr, ri*] n. f. (de *germinipare*). Reproduction par des germes.

germiplasomes [*jèr*] n. m. pl. Eléments ultimes de la constitution du *plasma germinatif*. S. un *germiplasome*.

germoir [*jèr*] n. m. Cellier de brasserie, où l'on fait germer l'orge. Caisse, pot destinés à recevoir les graines qu'on veut faire germer.

germon [*jèr*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de thon.

— Encycl. Le germon est un poisson de un mètre de long, à grandes nageoires pectorales, au dos bleu foncé, au ventre d'un gris bleuâtre. Il est très commun sur les côtes françaises de l'Atlantique. Sa chair est très fine et on le vend sous le nom de *thon*.

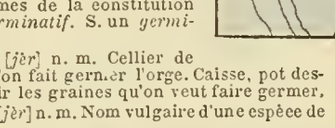

Germon.

germure [*jèr*] n. f. Germanisation. (Vx.)

Gero, margrave allemand de la Marche orientale (900-965). Il apparaît dans les *Nibelungen* comme le héros de son temps.

géromé n. m. (corrupt. de *Gérardmer*). Fromage qui vient de Gérardmer (Vosges).

Gérome (Jean-Léon), peintre et sculpteur français, né à Vesoul, m. à Paris (1824-1904). Parmi ses peintures, nombreuses et remarquables, citons : *la Sortie du bal masqué, la Mort de César*, et ses scènes d'Orient; parmi ses sculptures : *le Bréviaire, Tunagra*, etc.

Gérome

géromorphisme [*fis-me*] n. m. (du gr. *gerôn*, vieillard, et *morphê*, forme). Aspect de vieillard que prennent certains individus sous l'influence de troubles nutritifs d'origine morbide ou psychique.

gérondif n. m. (lat. *gerundivum*; de *gerere*, faire). Forme verbale particulière au latin, et qui exprime l'action comme « devant être faite ».

géronte n. m. (du gr. *gerôn*, vieillard). Chacun des membres du sénat à Lacédémone, qui devaient être âgés de soixante ans au moins. Juge des chrétiens grecs. Littér. V. l'art. suiv.

Géronte, nom habituel du père ou du personnage grave de la pièce de notre ancienne comédie. Les premiers *Gérontes* n'eurent sur la scène aucune teinte de ridicule; mais, à mesure que le respect pour la vieillesse alla s'affaiblissant, Géronte se vit peu à peu déchu de son rôle, et son nom ne désigna bientôt plus qu'un vieillard dur, avare, rabâcheur, entêté, d'un esprit très borné, crédule à l'excès et facile à tromper. C'est sous ce nom de Géronte, devenu ridicule, que Molière a raillé sur la scène, en les exagérant, les faiblesses, les travers ordinaires à la vieillesse. — Le nom de *Géronte* a passé dans la langue, où il désigne toujours un vieillard faible et crédule. (Dans ce cas, s'écrit avec une minuscule.)

géronterie [*rî*] n. f. Caractère de géronte.

gérontisme [*tis-me*] n. m. (de *géronte*). *Fam.* Faiblesse sénile d'esprit.

gérontocomie [*mî*] n. f. (du gr. *gerôn, ontos*, vieillard, et *komein*, soigner). Hygiène spéciale des vieillards.

gérontocratie [*sî*] n. f. (du gr. *gerôn, ontos*, vieillard, et *kratos*, pouvoir). Gouvernement confié à des vieillards.

gérontocratique adj. Qui a rapport à la gérontocratie.

gérousie [*zî*] n. f. (gr. *gerousia*). Nom donné au sénat de diverses villes grecques (Lacédémone, Corinthe, etc.).

Gerpinnes, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi); 2.200 h. Filature.

Gerresheim, v. d'Allemagne (Prov.-Rhénane); 14.500 h. Distillerie, verrerie; commerce de bétail.

gerrhonote [*jè-ro*] n. m. Genre de sauriens brévilingues, comprenant des lézards du continent américain.

gerrhosaure [*jè-ro-zô-re*] n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, comprenant des animaux à pattes courtes, ordinairement bruns ou verdâtres, dont on connaît une dizaine d'espèces africaines.

gerris [*jèr-riss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant des formes très sveltes, qui courent à la surface des eaux.

Gers [*jèr*] (le), riv de France, qui naît sur le plateau de Lannemezan, arrose Auch, Fleurance, Lectoure, et se jette dans la Garonne (riv. g.), après un cours de 178 kil., non navigable.

Gers (département du), département formé par la Gascogne; préf. *Auch*; s.-préf. *Condom, Lectoure, Lombez, Mirande*. 5 arr., 29 cant., 466 comm.; 231.000 h. 17e région militaire, cours d'appel d'Agen, archevêché à Auch. Ce département doit son nom au *Gers*, qui le traverse. L'agriculture et la fabrication des eaux-de-vie d'Armagnac sont de beaucoup ses principales ressources.

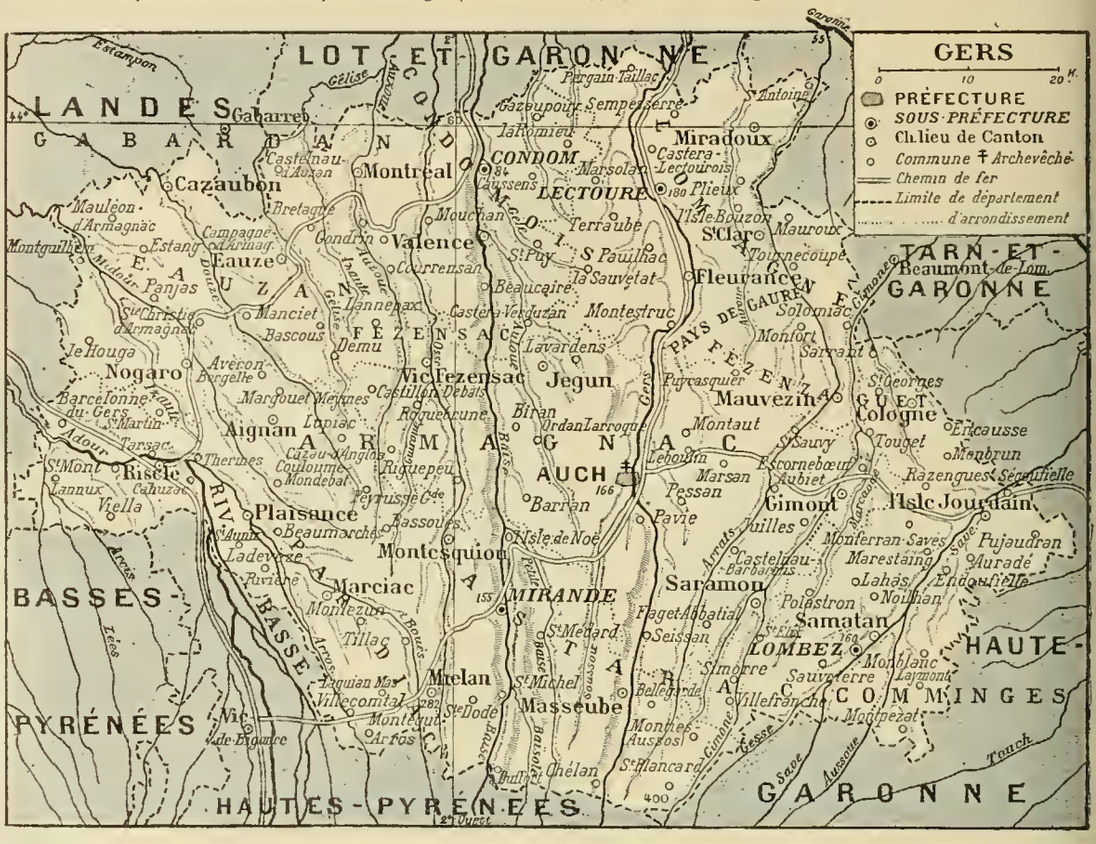

Gersau, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), sur le lac des Quatre-Cantons, au pied du Righi; 1.890 h.

gerseau [*jèr-sô*] n. m. *Mar.* Corde qui renforce une poulie.

gersée [*jèr-sé*] n. f. Sue de racine d'arum, autrefois employé par les Italiennes pour se blanchir la peau.

Gerson (Jean Charlier, dit **Jean de**), né à Gerson, près de Réthel, m. à Lyon (1362-1428). Chancelier de l'Université, théologien, un des grands docteurs de son siècle, à qui longtemps fut attribuée, d'ailleurs à tort, l'*Imitation de Jésus-Christ*, il fut, avec son ami Pierre d'Ailly, l'âme du concile de Constance, qui termina le Grand Schisme, et l'admiration de ses contemporains lui décerna le surnom de *Docteur très chrétien*.

Gerson.

Gertrude (sainte), abbesse de Nivelle, en Brabant, née en Saxe, fille de Pépin de Landen. Fête le 15 novembre.

Gertruydenberg [*dèn-bèrgh*], v. de Hollande (Brabant-Septentrional), à l'embouchure de la Donge; 2.000 h. Dans cette ville furent tenues, en 1710, des conférences célèbres entre les envoyés de Louis XIV et les diplomates hollandais, qui abusèrent cruellement de la détresse de la France.

Geruzez [*zèz*] (Nicolas-Eugène), critique littéraire français, né à Reims, m. à Paris (1799-1865).

Gervais [*vè*] et **Protais** [*tè*] (saints), frères qui moururent martyrs à Milan, sous Néron. Saint Ambroise a raconté qu'une vision lui découvrit leurs reliques, avec la relation de leur martyre. Fête le 19 juin.

Gervais (*église de* **Saint-**), à Paris, dont la façade (1616) est l'œuvre de Salomon de Brosse, et l'intérieur est du XVe siècle.

Gervais (Paul), zoologiste français, né et m. à Paris (1816-1879); auteur d'une bonne *Histoire générale des mammifères*.

Gervais (Alfred-Albert), vice-amiral français, né à Provins en 1837, un des premiers artisans de l'alliance franco-russe, à la fin du XIXe siècle.

Gervais (Paul-Jean), peintre français, né à Toulouse en 1859; auteur de : *le Jugement de Pâris, Doña Maria de Padilla, la Folie de Titaniu*.

Gervex [*vèks*] (Henri), peintre français d'histoire et de genre, né à Paris en 1852. Principales œuvres : *le Retour du bal, le Bureau de bienfaisance, Séance du jury de peinture*, etc.

Gervinus [*ghèr-vi-nuss*] (Georges-Godefroy), historien et homme politique allemand, né à Darmstadt, m. à Heidelberg (1805-1871); auteur d'une excellente *Histoire du XIXe siècle depuis les traités de Vienne*. Il fut en 1848, au parlement de Francfort, un des chefs de l'opposition libérale.

Géryon, un des géants de la mythologie grecque, lequel avait un triple corps et passait pour le plus fort des hommes. Il fut tué par Hercule.

géryonie [*nî*] n. f. Genre de méduses hydroïdes, comprenant des formes à six rayons, que l'on rencontre dans diverses mers.

Géryville, fort et comm. mixte, dans l'extrême sud de la province d'Oran; 35.000 h. Climat très sain.

Gerzat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 6 kil. de Clermont, sur le Bedat; 2.100 h. Ch. de f. P.-L.-M. Bitume.

gerzeau [*jèr-zô*] n. m. Nom vulgaire de la *nielle des blés*.

gésier [*zi-é*] n. m. (lat. *gigerium*). Estomac proprement dit des oiseaux. *Pop.* Estomac, gosier.

— Encycl. Le gésier est une poche, toujours assez vaste, museuleuse, à parois plus ou moins épaisses, suivant le régime de l'oiseau. Chez les granivores, ces parois museulaires sont très puissantes et peuvent, à l'aide de petites pierres que certains avalent, broyer des noyaux.

gésine [*zi-ne*] n. f. (de *gésir*). Etat d'une femme qui est en couche. (Vx.) Salle destinée aux femmes en couche, dans certains hôpitaux.

gésir [*zir*] v. n. (du lat. *jacere*, être étendu [usité seulement dans : *Il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent. Je gisais, tu gisais, il gisait, nous gisions, vous gisiez, ils gisaient. Gisant*, e.]) Etre couché : *il gisait sur le sol*. Consister : *là gît la difficulté*. Se trouver : *les minéraux qui gisent dans le sol. Ci-gît*, ici repose, formule ordinaire des épitaphes.

Gesner ou **Gessner** [*ghèss-nèr*] (Conrad), naturaliste et philologue suisse, né et m. à Zurich (1516-1565).

Gesner (Jean-Mathias), philologue allemand né à Roth, m. à Gœttingue (1691-1761). Il réédita le *Thesaurus* d'H. Estienne.

gesnériacées ou **gesnéracées** [*jès-né, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales supérovariées, dont le type est la *gesnérie*. S. une *gesnériacée* ou *gesnéracée*.

gesnérie [*jès-né-ri*] n. f. Genre de gesnériacées, comprenant des herbes, dont on connaît une trentaine d'espèces. (Plusieurs sont cultivées dans les jardins ou les serres chaudes, et ont donné naissance à de nombreux hybrides.)

Gespunsart [*pon*], comm. des Ardennes, arr. et à 10 kil. de Mézières, sur la Goutelle; 1.750 h. Minerai de fer.

Gesse.

gesse [*jè-se*] n. f. (provenç. *geissa*). Genre de légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les gesses (*lathyrus*) sont des herbes de l'hémisphère boréal, assez voisines des vesces, dont les feuilles composées-pennées, pourvues de grandes stipules foliacées, transforment une partie de leurs folioles en vrilles. On en connaît près de cent espèces, dont quelques-unes sont cultivées comme fourrage. Leurs graines servent parfois à l'alimentation, mais elles peuvent causer des accidents paralytiques (*lathyrisme*).

Gessen [*ghès-sèn*] ou **Goshen** [*gho-chèn*] (pays de), contrée de la basse Egypte, qui fut le séjour des immigrants israélites jusqu'à l'exode.

Gessenay, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la Sarine; 3.800 h. Bestiaux. Fromages.

gessette n. f. Syn. de gesse.

Gessi [*djé-si*] (Francesco), peintre italien, né à Bologne (1588-1623).

Gessler [*ghèss-lèr*] (Hermann), bailli qui exerça un pouvoir tyrannique sur les Suisses au nom du duc d'Autriche et qui, selon la tradition, fut tué par Guillaume Tell. V. Guillaume Tell.

Gessner (Salomon), poète et paysagiste suisse, né et m. à Zurich (1730-1788); auteur d'*Idylles* d'une sentimentalité fade, mais avec des détails charmants, et de la *Mort d'Abel*.

gesta [*jès-ta*] n. m. pl. (m. lat. signif. *choses faites*). Ensemble des actes physiologiques du corps ou d'une partie du corps.

Gesta Dei per Francos, recueil de chroniques et de documents historiques sur les croisades, formé par l'érudit J. Bongars (1611), qui en a emprunté le titre à Guibert de Nogent.

gestation [*jès-ta-si-on*] n. f. (lat. *gestatio*). Etat d'une femelle qui porte son fruit. Temps que dure cet état. *Fig.* Travail latent de quelque chose qui couve : *la société est en gestation de l'avenir.*

— Encycl. La durée de la gestation est différente suivant les espèces d'animaux, et ces variations ne sont soumises à aucune loi qui les ferait dépendre du volume, du degré de perfection ou du genre de vie des animaux.

Pour l'espèce humaine, la gestation dure 270 jours et s'appelle *grossesse*.

gestatoire [*jès-ta*] adj. (du lat. *gestare*, porter). Qui sert à porter : *chaise gestatoire.*

geste [*jès-te*] n. m. (du lat. *gestus*, fait). Mouvement du corps, surtout de la main, des bras : *déclamer avec de grands gestes.*

geste [*jès-te*] n. m. (lat. *gesta*). Action d'éclat, exploit. *Faits et gestes de quelqu'un,* sa conduite. N. f. Poème épique ou héroïque du moyen âge : *la geste de Roland.* (On dit souvent *chanson de geste* ou *de gestes.*) V. chanson.

Gesté, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 25 kil. de Cholet; 2.180 h. Toiles de fil.

gesticulaire [*jès-ti-ku-lè-re*] adj. Qui a rapport aux gestes, se fait par gestes.

gesticulateur, trice [*jès-ti*] n. Qui fait trop de gestes. (Peu us.)

gesticulation [*jès-ti, si-on*] n. f. Action de gesticuler.

gesticulé, e [*jès-ti*] adj. Exprimé par gestes.

gesticuler [*jès-ti-ku-lé*] v. n. (lat. *gesticulare*). Faire beaucoup de gestes en parlant.

gestion [*jès-ti-on*] n. f. (lat. *gestio*). Action de gérer, administration : *le mari a la gestion des affaires de la communauté. Fin.* Période pendant laquelle un comptable public exécute les services financiers dont il est chargé.

— Encycl. *Fin.* La gestion embrasse l'ensemble des actes d'un comptable, soit pendant l'année, soit pendant la durée de ses fonctions; elle comprend, en même temps que les opérations qui se règlent par exercice, celles qui s'effectuent pour des services de trésorerie ou pour des services spéciaux.

Gestion d'affaires, v. gérant d'affaires.

gestionnaire [*jès-ti-o-nè-re*] adj. Relatif à une gestion : *compte gestionnaire.* N. m. Gérant.

Gesu (le) [abrév. de *Ecclesia del Gesu,* église du Jésus], principale église des jésuites à Rome, construite au xvie siècle par Vignole et Giac. della Porta, restaurée au xviie par le cavalier Bernin avec une grande richesse. *Par ext.*, les jésuites.

Gesves, comm. de Belgique prov. et arr. de Namur); 2.040 h. Marbre.

Gesvres, comm. de la Mayenne, arr. et à 39 kil. de Mayenne; 1.220 h.

Géta (P. Septimius), empereur romain, frère de Caracalla, né à Milan en 189. Il partagea le pouvoir avec son frère, qui le fit mettre à mort à Rome en 212.

Gètes, peuple scythe de l'ancienne Europe sud-orientale, apparenté aux Daces, puis confondu avec les Goths. — Un, une *Gète.*

Gétigné, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 27 kil. de Nantes; 2.190 h. Tissus de laine.

gétique adj. Qui a rapport aux Gètes.

Gethsémani [*jèt*], village près de Jérusalem, où était le jardin des Oliviers.

Gétules, peuple berbère de l'Afrique ancienne, habitants de la Gétulie, et dont descendraient, a-t-on cru, les Kabyles actuels. — S. un, une *Gétule.*

Gétulie, ancienne contrée de l'Afrique, au sud de l'Atlas, entre la Numidie et la Mauritanie, auj. *Biled-ul-Djerid* (pays des dattes), partie sud du Maroc. (Hab. *Gétules.*)

Geulincx, philosophe belge, né à Anvers, m. à Leyde (1621-1669); un des principaux propagateurs du cartésianisme en Hollande.

Gevaert [*ghé-vart'*] (Auguste), compositeur belge, directeur du conservatoire de Bruxelles, né à Huysse (Belgique) en 1828, m. à Bruxelles en 1908; compositeur habile, auteur de *Quentin Durward;* savant musicographe, auquel on doit une *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité.*

Gévaudan [*vô*], ancien pays de France, dans le dép. de la Lozère, entre la Margeride et l'Aigoual. C'est dans les forêts profondes du Gévaudan que, vers l'année 1765, apparut cet animal féroce connu sous le nom de *la bête du Gévaudan* (probablement un loup de grande taille), dont toute la France s'occupa pendant quelque temps. (Hab. *Gabalitains.*)

Gevelsberg, bourg d'Allemagne (Prusse), sur l'Eunepe, affl. de la Ruhr; 16.000 h. Brasseries; distilleries.

Gevezé, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 14 kil. de Rennes, sur la Flume; 1.740 h.

Gevrey-Chambertin [*vré-chan*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 12 kil. de Dijon, au pied de la côte d'Or; 1.630 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins renommés (*chambertin*). — Le cant. a 32 comm., et 8.270 h.

Gévrier ou **Cran-Gévrier,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 1 kil. d'Annecy, sur le Thiou; 1.450 h. Carrières.

gévuin n. m. Genre de protéacées du Chili, comprenant des arbres et arbustes, cultivés parfois dans les serres d'Europe, pour leur fruit analogue à la noisette.

Armes de Gex.

Gewandhaus, ancienne et célèbre société de concerts de l'Allemagne (fondée en 1781).

Gex [*jèks*], ch.-l. d'arr. (Ain), sur le Journan, affl. du Rhône, à 108 kil. de Bourg; 2.730 h. (*Gessiens*). Ch. de f. P.-L.-M. Tanneries, fromages. Patric d'Emery, de Girod de l'Ain. — L'arr. a 3 cant., 31 com., 21.000 h.; le cant., 11 comm., et 7.670 h.

— Le *pays de Gex* fit partie de l'ancien duché de Savoie avant d'être rattaché à la généralité de Bourgogne par Henri IV (1601).

geyser [*jé* ou *ghé-zèr*] n. m. (m. island.). Source jaillissante intermittente d'eau chaude : *les geysers sont nombreux en Islande.*

— Encycl. Les geysers sont des sources chaudes, essentiellement jaillissantes, avec dégagements sulfureux. Ils dégagent une quantité considérable de vapeur d'eau; leur jet est intermittent, et leurs eaux abandonnent un dépôt minéral calcaire ou siliceux, très abondant. Les geysers sont particulièrement nombreux en Islande, en Nouvelle-Zélande, au Yellowstone, etc., toutes régions essentiellement volcaniques, et la relation paraît évidente entre leur présence et la permanence de l'activité interne.

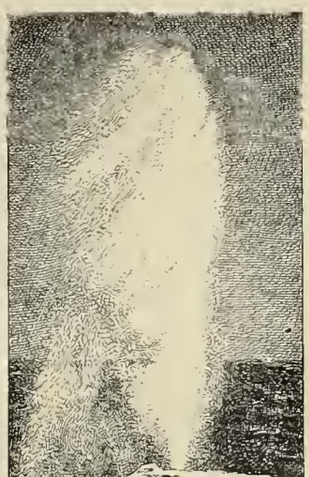
Geyser.

geysérien, enne [*jé-zé-ri-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux geysers : *manifestations geysériennes.*

Geyza, nom de deux rois hongrois : Geyza Ier, de la maison arpadienne, régna de 1075 à 1077; — Geyza II, roi de 1141 à 1161. Il vainquit les Russes et les Grecs. Sous son règne de nombreuses colonies saxonnes s'établirent en Hongrie.

Ghadamès ou, selon la prononciation arabe, **Rhadamès** [*mèss*], v. et oasis, aujourd'hui déchus, du Sahara tripolitain; 7.000 h.

Ghât [*ghât'*], oasis du Sahara, au S. de Ghadamès; 4.000 h. Les Turcs y ont une petite garnison.

Ghâtes, chaînes de montagnes du Deccan, près de la mer d'Oman (Ghâtes occidentales) et du golfe du Bengale (Ghâtes orientales); 1.200 à 2.000 m. d'alt.

Ghawâzî, nom donné, en Egypte, aux bohémiens ou tsiganes.

Ghazali (el), philosophe musulman, né et m. à Tous (Khorassan) [1058-1111]. Il essaya de combiner l'islamisme avec les doctrines du soufisme.

Ghazan-khan (Mahmoud), empereur mongol de la Perse, né à Sultan-Douvin (1271-1304). Ses Etats s'étendirent depuis l'Oxus jusqu'à l'Euphrate.

ghazel n. m. Mot arabe désignant, dans la poésie turque et persane, une pièce de vers consacrée généralement à chanter l'amour et l'ivresse.

ghâzî (m. ar. signif. *victorieux*). Titre honorifique dans l'armée turque.

Ghazipour, v. de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest), sur le Gange; 20.000 h.

Ghaznévides ou **Gaznévides,** dynastie d'origine turque, qui régna sur le Khorassan, la Perse et le nord de l'Inde, de 995 à 1145. Elle avait établi sa capitale à *Gazna* ou *Ghazna* (Afghanistan).

ghee ou **ghy** [*ghi*] n. m. Dans l'Inde, espèce de beurre qu'on obtient en faisant bouillir préalablement le lait.

Gheel, v. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout); près de la Nèthe; 13.800 h. Tanneries, draps, fabrique de bougies.

Gheluvelt, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres); 1.600 h.

Gheluwe, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres); 4.800 h. Fil, dentelle, toile.

Gherardi (Evariste), littérateur et comédien italien, né à Prato (Toscane) vers 1670, m. près de Paris en 1700; auteur du précieux recueil : *le Théâtre italien.*

Gheta.

ghesha ou **geisha** [*ghé-cha*] n. f. Danseuse et chanteuse japonaise.

gheta [*ghé*] n. f. Chaussure en bois des Japonais.

ghetto [*ghèt-to*] n. m. (m. ital.). Autref., en Italie, quartier où les juifs d'une ville étaient tenus de résider : *les ghettos furent généralement établis au* xvie *siècle.*

Ghiberti (Lorenzo), sculpteur et architecte florentin, né et m. à Florence (1378-1455). Il dirigea les travaux du dôme de Florence et exécuta deux des trois magnifiques portes en bronze du baptistère de Florence.

Ghica ou **Ghika,** famille d'origine albanaise, qui a donné de nombreux princes et hommes d'Etat aux pays moldo-valaques du xviie au xxe siècle.

Ghilan, prov. septentrionale de la Perse, sur la mer Caspienne; 250.000 h. Capit. *Recht.*

ghilde n. f. *Hist.* V. guilde.

Ghirlandajo (Domenico Currado, dit), peintre de Florence, né et m. à Florence (1449-1498); un des plus remarquables parmi les primitifs italiens : *Visitation de sainte Anne à Marie, Massacre des Innocents.*

Ghirlandajo.

Ghisoni, ch.-l. de c. de la Corse, arr. et à 38 kil. de Corte; 1.840 h. — Le cant. a 4 comm., et 4.410 h.

Ghistelles, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ostende); 3.700 h.

Ghlin, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons); 6.300 h. Verrerie.

Ghoy, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies); 2.000 h. Dentelles.

Ghyvelde, comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Dunkerque, non loin de la mer du Nord; 1.670 h. Ch. de f. du N.

Giac [*ji-ak*] (Pierre de), favori et ministre de Charles VII, célèbre par ses crimes (1380-1427). Le connétable de Richemont le fit arrêter à Issoudun, enfermer dans un sac et jeter à la rivière, à Dun-le-Roi.

Giacomelli (Hector), peintre et graveur français, né Paris, m. à Menton-Caravan (1822-1904). Principales œuvres : *un Bâton de cage; Farniente; la Jeunesse de l'Amour.*

Giacosa (Giuseppe), auteur dramatique italien, né et m. à Colleretto-Parella (1847-1906); auteur de : *Comme les feuilles, le Plus fort.*

Giafar, vizir de la famille des Barmécides, longtemps favori du calife Haroun-al-Raschid, qui pourtant le fit mettre à mort. Giafar paraît souvent dans les *Mille et une nuits.*

Gia-Long, empereur d'Annam (vers 1750-1820). Il négocia en 1787, par l'intermédiaire de Pigneaux de Béhaine, évêque d'Adran, une alliance avec Louis XVI.

Giangurgolo, type calabrais des capitans, dans la comédie italienne.

Giangurgolo.

Giannone (Pierre), historien italien, né à Ischitella, m. à Turin (1676-1748). Son principal ouvrage est une *Histoire civile du royaume de Naples.*

giaour n. m. (m. persan signif. *homme au veau d'or, païen*). Nom de mépris donné par les Turcs à tout homme qui n'est pas musulman, en particulier aux chrétiens.

Giaour (*le*), poème de Byron, œuvre passionnée, qui a réveillé la sympathie de l'Europe pour la Grèce opprimée (1813). Il a inspiré des tableaux d'A. Scheffer, H. Vernet, E. Delacroix.

Giard (Alfred-Mathieu), biologiste français, né à Valenciennes, m. à Orsay (Seine-et-Oise) [1846-1908], membre de l'Académie des sciences et auteur de la *Castration parasitaire.*

Giarre, comm. d'Italie (Sicile, prov. de Catane), près de la mer Ionienne; 21.000 h.

Giat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 68 kil. de Riom; 2.180 h. Ch. de f. Orl.

gibbeux, euse [*jib-beû, eu-ze*] adj. (lat. *gibbosus;* de *gibba,* bosse). Bossu, renflé.

gibbifère [*jib-bi*] adj. (du lat. *gibbus,* bosse, et *ferre,* porter). Qui porte des bosses. (Se dit de certains organes de la fleur.)

gibbon [*jib-bon*] n. m. Genre de grands singes à bras excessivement développés, qui vivent dans les forêts indo-malaises et chinoises.

Gibbon.

— Encycl. Les gibbons, les plus doux et les plus intelligents de tous les singes, s'apprivoisent facilement, mais sont d'un tempérament délicat. Assez grands, ils sont noirs, gris ou blancs. Leur face est nue, plutôt plate, et leur crâne est celui qui se rapproche le plus du crâne de l'anthropopithèque. On en connaît 9 espèces.

Gibbon (Edouard), historien anglais, né à Putney, m. à Londres (1737-1796); auteur d'une remarquable *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain.*

Gibbons (James), prélat américain, cardinal, né à Baltimore en 1834. Il s'est efforcé d'adapter le catholicisme à la démocratie.

gibbosifolié, e [*jib-bo-zi*] adj. *Bot.* Dont les feuilles sont bosselées.

gibbosité [*jib-bo-zi-té*] n. f. (rad. *gibbeux*). Bosse de l'épine dorsale.

gibecier [*si-é*] n. m. Celui qui fait des gibecières.

gibecière n. f. (de *gibier*). Bourse de ceinture. (Vx.) Auj., sac, ordinairement de peau, pour chasseurs, bergers, écoliers, etc. Sac des escamoteurs. *Tour de gibecière,* escamotage.

Gibecière d'écolier.

gibèle n. f. Poisson d'eau douce, qui est une variété du carassin commun, spéciale à l'Europe centrale et aux cours d'eau de la France orientale. (On l'appelle ordinairement *carpe dorée.*)

gibelet [*lé*] n. m. Petit foret pour percer les barriques.

Gibelet.

gibelin, e n. (de *Conrad Weibelingen,* empereur d'Allemagne). Nom donné, en Italie, aux partisans des empereurs d'Allemagne, par opposition aux *guelfes,* partisans des papes et de l'indépendance italienne. Adjectiv. : *la faction gibeline.* V. GUELFES.

gibelot [*lo*] n. m. *Mar.* Pièce de bois placée entre les deux plats-bords de l'étrave. Pièce de bois fourchue qui lie les lisses de l'éperon à l'extrémité de la guibre.

gibelotte [*lo-te*] n. f. (de *gibier*). *Art culin.* Fricassée de lapin, etc., au vin blanc.

— ENCYCL. *Gibelotte de lapin.* Mettre dans une casserole un bon morceau de beurre, du lard coupé en morceaux et le lapin également coupé. Faire revenir jusqu'à bonne couleur; saupoudrer de farine; laisser roussir un peu. Mouiller avec vin blanc et bouillon par moitié; ajouter un bouquet garni, sel, poivre et champignons; laisser cuire environ une demi-heure. Pendant ce temps, faire dorer à la poêle, avec du beurre, des petits oignons d'égale grosseur; les couvrir un instant, pour qu'ils cuisent un peu. Puis finir à feu vif jusqu'à ce qu'ils soient de belle couleur brune; les saupoudrer alors d'une cuillerée à café de sucre en poudre; les mettre dans votre gibelotte. Déglacer la poêle avec un peu de bouillon et verser ce déglaçage dans la sauce. Servir sur des croûtons frits.

giberne [*bèr-ne*] n. f. (ital. *giberna*). Boîte à cartouches des soldats. Boîte à cartons des musiciens. *Pop.* Bas du dos. *Fam. Avoir son bâton de maréchal dans sa giberne,* se dit pour exprimer que depuis 1789 un simple soldat peut arriver aux plus hauts grades.

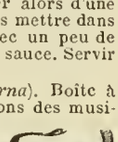
Giberne.

gibernerie [*bèr-ne-rî*] n. f. Commerce ou fabrication des gibernes.

gibet [*bé*] n. m. Appareil où l'on pend : *Enguerrand de Marigny fut pendu au gibet de Montfaucon.* Fourches patibulaires. Endroit où se trouvent dressés ces instruments de supplice. Bois de la croix.

Gibet.

gibier [*bi-é*] n. m. Nom générique des animaux que l'on chasse : *gibier à poil, à plumes; gibier d'eau. Gros gibier,* cerf, daim, chevreuil, sanglier, etc. *Fig. Gibier de potence,* mauvais sujet.

— ENCYCL. *Hyg.* Le gibier constitue une viande noire, généralement contre-indiquée dans toutes les dermatoses prurigineuses. Il est encore interdit dans les entérites et les maladies du foie, des reins, de la vessie. Même lorsque cet aliment est bien supporté, il ne faut pas en abuser et, malgré l'avis des gourmets, il est préférable de le manger frais.

— *Dr. Vente et transport du gibier.* Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'y est pas permise. Une exception est généralement admise en faveur des conserves de gibier.

Cependant, les préfets sont autorisés à admettre l'importation sous plomb de douane à travers les départements où la chasse d'un gibier déterminé a été l'objet d'une clôture spéciale, à destination des départements où elle est encore ouverte. Ils peuvent également permettre la circulation du gibier jusqu'au surlendemain de la clôture à midi.

Le gibier d'eau et les oiseaux de passage peuvent être vendus et transportés pendant le temps où la chasse en est permise par les arrêtés des préfets, lors même que la chasse et par conséquent la vente et le transport du gibier ordinaire seraient interdits. Des autorisations de transporter du gibier vivant destiné à la reproduction peuvent être accordées par les préfets ou par le ministre de l'agriculture.

Les agents de la force publique, les employés d'octroi, et certains fonctionnaires des finances sont chargés de veiller à l'exécution de ces prescriptions. La loi du 3 mai 1844 leur donne le droit de rechercher le gibier au domicile des aubergistes, des marchands de comestibles et dans les lieux ouverts au public, mais ils ne peuvent, sous aucun prétexte, intervenir à cet effet chez les simples particuliers.

Le gibier vendu ou colporté en temps prohibé est saisi et immédiatement livré à l'établissement de bienfaisance le plus voisin, en vertu, soit d'une ordonnance du juge de paix si la saisie a eu lieu au chef-lieu de canton, soit d'une autorisation du maire si le juge de paix est absent ou si la saisie a été faite dans une commune autre que celle du chef-lieu. Toutefois, lorsque l'établissement de bienfaisance est éloigné du lieu de la saisie et s'il y a danger que le gibier ne se corrompe, le juge ou le maire peuvent décider que le gibier sera distribué aux pauvres de la commune.

Indépendamment de la saisie, le vendeur, l'acheteur ou le transporteur de gibier en temps prohibé sont punis d'une amende de 50 à 200 francs, et peuvent, en outre, l'être d'un emprisonnement de six jours à deux mois.

gible n. m. Ensemble des briques arrangées dans le four pour être cuites.

Gibles, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 15 kil. de Charolles, entre le Sornin et l'Ozelette; 1.340 h. Ch. de f. P.-L.-M.

giboudot [*do*] n. m. Cépage cultivé dans la côte chalonnaise.

giboulée [*lé*] n. f. Pluie soudaine, de peu de durée et souvent accompagnée de neige, de grêle : *les giboulées de mars. Fig.* et *fam.* Irruption soudaine et abondante. *Pop.* Volée de coups.

giboyer [*boi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) Chasser. (Vx.)

giboyeur [*boi-ieur*] n. m. Grand amateur de chasse. (Peu us.)

giboyeux, euse [*boi-ieû, eu-ze*] adj. Abondant en gibier : *plaine giboyeuse*

gibraltar n. m. Sorte de gros pâté.

Gibraltar, v. forte, sur le détroit du même nom, à l'extrémité méridionale de l'Espagne. Elle fut prise par les Anglais en 1704, et elle est restée depuis lors en leur possession; 28.000 h. Puissantes batteries creusées dans le roc.

Gibraltar (DÉTROIT DE), entre l'Espagne et le Maroc, par lequel la Méditerranée communique avec l'Atlantique (15 kil. de large, 450 m. de profondeur). Gibraltar, à l'Angleterre, et Ceuta, à l'Espagne, en défendent les abords.

gibus [*buss*] n. m. (du n. de l'inventeur). Chapeau haut de forme, monté sur ressorts qui permettent de l'aplatir. Adjectiv. : *chapeau gibus.*

giclement [*man*] n. m. Action de gicler.

gicler [*klé*] v. n. Jaillir en éclaboussant.

gicleur n. m. Tube par lequel arrive l'essence en jet très fin dans le carburateur d'un moteur.

Gicquel des Touches (Pierre-Guillaume), navigateur français, né à Dinard, m. à Saint-Malo (1770-1824). — Son neveu, ALBERT-AUGUSTE, amiral, né à Brest, m. à Versailles (1818-1901), fut ministre de la marine en 1877.

Gié (Pierre DE ROHAN, sire **de**), maréchal de France, né à Montiercrolles, m. à Paris (1451-1513), un des meilleurs généraux de Louis XI et de Charles VIII, qu'il sauva à Fornoue.

Gien [*ji-in*], ch.-l. d'arr. (Loiret), sur la Loire; ch. de f. P.-L.-M., à 64 kil. d'Orléans; 7.920 h. (*Giennois*). Patrie du conventionnel Ysabeau. Faïences célèbres. — L'arr. a 5 cant., 49 comm., 57.200 h.; le cant. a 12 comm., et 17.270 h.

Armes de Gien.

Giens [*ji-in*] (PRESQU'ÎLE DE), presqu'île rocheuse du dép. du Var, au N.-O. de Porquerolles.

Gier, rivière de France, affl. du Rhône (riv. dr.); cours 44 kil. Les centres industriels de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier se trouvent dans la vallée.

Gierle, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout); 1.250 h.

Giers (Nicolas **de**), diplomate russe, né à Radzivilof, en Finlande, m. à Saint-Pétersbourg (1820-1895).

De Giers.

Giessbach (le), torrent célèbre du canton de Berne (Suisse), qui se jette dans le lac de Brienz après avoir formé des cascades magnifiques.

Giessen, v. d'Allemagne, ch.-l. de la Hesse supérieure; 25.500 h. Tanneries; liqueurs. Université.

Gièvres, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 12 kil. de Romorantin, sur le canal du Berry; 1.340 h.

Giffard (Henri), ingénieur français, né et m. à Paris (1825-1882). Il a imaginé l'injecteur qui porte son nom pour l'alimentation des chaudières. — Son frère, PAUL, ingénieur français, né à Paris, m. à Nice (1837-1897), inventa un fusil à acide carbonique liquéfié.

Gifford (William), poète et publiciste anglais, né à Ashburton, m. à Londres (1757-1826). Il fonda la *Quarterly Review.*

Giffre, torrent de la Haute-Savoie. Il baigne Samoëns, Taninges, et se jette dans l'Arve (r. dr.), après un cours de 50 kil.

gifle n. f. Jeue. (Vx.) Coup avec la main ouverte sur la joue : *recevoir, donner une gifle.*

gifler [*flé*] v. a. Donner une gifle à.

gifleur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui a l'habitude de donner des gifles.

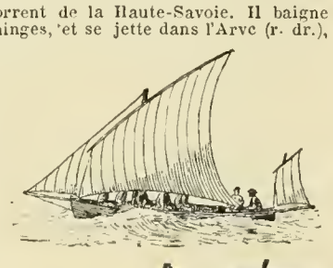
Gig (embarcation et cabriolet).

gig [*ghig*] n. m. (m. angl.) Petite embarcation très légère. Cabriolet bourgeois. Voiture de chasse.

gigadou n. m. Gabarit dont les charpentiers et les menuisiers se servent pour prendre des mesures.

gigantesque [*tès-ke*] adj. (ital. *gigantesco;* de *gigante,* géant; gr. *gigas, antos,* géant). Qui tient du géant : *taille gigantesque. Fig.* De proportions énormes : *le percement du canal de Panama est une entreprise gigantesque.* N. m. : *n'aimer que le gigantesque.* ANT. Infime, minime.

gigantesquement [*tès-ke-man*] adv. D'une façon gigantesque. (Peu us.)

gigantin, e adj. Syn. peu us. de GIGANTESQUE.

gigantisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *gigas, antos,* géant). Exagération du développement du corps en général, ou de certaines de ses parties.

gigantographe n. m. Celui qui écrit sur les géants.

gigantographie [*fi*] n. f. (du gr. *gigas, antos,* géant, et *graphein,* décrire). Traité sur les géants.

gigantographique adj. Qui se rapporte à la gigantographie.

gigantologie [*ji*] n. f. (du gr. *gigas, antos,* géant, et *logos,* discours). Traité sur les géants.

gigantomachie [*chi*] n. f. (du gr. *gigas, antos,* géant, et *maché,* combat). Combat fabuleux des géants contre les dieux. Description qu'en ont faite quelques poètes.

Gigantomachie (*la*), [c'est-à-dire *le combat des géants*], grande frise sculptée du IIe siècle av. J.-Ch., découverte à Pergame en 1878, représentant le combat des dieux et des géants; œuvre maîtresse de l'école de Pergame.

Gigantomachie (*la*), épopée de Claudien, dont il ne reste que le début et qui paraît être une brillante amplification sur les thèmes mythologiques fournis par la Grèce.

gigantomachique adj. Qui appartient à la gigantomachie.

gigantosité [*to-zi-té*] n. f. Etat, condition d'un être gigantesque.

gigartine n. f. Genre d'algues floridées, dont certaines espèces donnent à l'ébullition une sorte de gélatine (*agar-agar*), qui convient pour préparer des milieux solides, destinés à la culture des bactéries.

Gignac [*gnak*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 23 kil. de Lodève; 2.550 h. Ch. de f. de l'Hérault. Patrie de Claparède. — Le cant. a 2 comm., et 15.370 h.

Gignac, comm. du Lot, arr. et à 37 kil. de Gourdon; 1.230 h. Ch. de f. Orl.

gigogne n. f. Personnage du théâtre des marionnettes, dont le nom est adopté dans l'expression de *mère Gigogne,* femme qui a beaucoup d'enfants. Adj. *Table gigogne,* table abritant une série d'autres tables rentrant les unes dans les autres, et qui, lorsqu'elles sont réunies, ne tiennent la place que d'une seule.

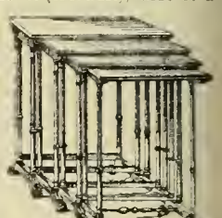
Table gigogne.

gigolette [*ji-gho-lé-te*] n. f. (peut-être de *gigue,* grande fille ou femme qui se tient mal). Primitivement, jeune fille à marier. Auj., fille de mauvaise vie dans les bas quartiers; fille des rues.

gigolo [*gho*] n. m. Maseulin de *gigolette.*

gigot [*gho*] n. m. Cuisse de mouton, d'agneau ou de chevreuil, coupée pour la table et rôtie. *Manche de gigot,* os rond du gigot. *Manche à gigot,* instrument qui emboîte et serre l'os du gigot quand on le découpe ce dernier. Partie supérieure, bouffante, d'une manche de robe : *manches à gigot.* Jambe de derrière du cheval. *Par plaisant.* Cuisse, jambe d'une personne.

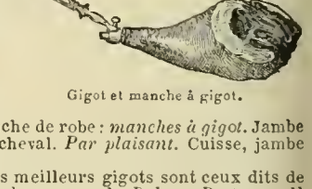
Gigot et manche à gigot.

— ENCYCL. Les meilleurs gigots sont ceux dits de *pré-salé,* des *Ardennes* ou de *Dol en Bretagne.* Il est bon de faire mortifier deux ou trois jours.

Gigot rôti. Le battre pour l'attendrir; le mettre à la broche, à feu vif; l'arroser de temps en temps. Ne saler qu'après avoir débroché. — *Gigot jardinière.* Ne jamais désosser le gigot, le piquer d'ail. Placer au fond de la braisière une couenne de lard, un gros morceau de beurre arrosé d'un peu d'eau et une branche de thym; poser le gigot sur ce lit, faire cuire trois ou quatre heures à feu très doux, en ajoutant de temps en temps un peu d'eau, retourner une ou deux fois le gigot. Pendant que le gigot se braise, on fait cuire, à l'eau bouillante et salée, carottes, haricots verts, choux-fleurs, petits pois, asperges, pommes de terre nouvelles. Quand le gigot est à point, on retire le jus, et l'on s'en sert pour sauter séparément les légumes. — *Gigot à l'anglaise.* Dans 5 ou 6 litres d'eau, on met 50 grammes de sel, une ou deux gousses d'ail, un bouquet garni. On enveloppe le gigot avec un linge et, quand l'eau bout, on l'y plonge. Se sert accompagné de pommes de terre nouvelles cuites à l'eau salée et d'une sauce au beurre et aux câpres.

gigoté, e adj. Qui a les cuisses faites d'une certaine façon : *un cheval bien gigoté.*

gigoter [*té*] v. n. En parlant d'un lièvre, donner des coups de jarret en mourant. *Fam.* Remuer sans cesse les jambes.

Gigoux [*ghou*] (Jean), peintre d'histoire français, né à Besançon, m. à Paris (1806-1894). Son chef-d'œuvre est *la Mort de Léonard de Vinci.* Il est encore plus estimé comme dessinateur, lithographe et illustrateur (*Gil Blas* de Lesage).

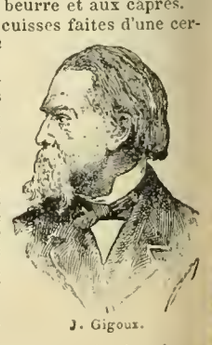
J. Gigoux.

gigue [*ji-ghe*] n. f. Cuisse de chevreuil. *Pop.* Jambe. *Grande gigue,* fille, femme grande et maigre, de mauvaise tenue.

gigue [*ji-ghe*] n. f. (angl. *jig*.) *Musiq.* Danse vive et bizarre, d'origine anglaise : *la gigue n'est guère dansée que par des matelots.* Air sur lequel on l'exécute. Ancien instrument de musique à cordes frottées par un archet.

giguer [*ji-ghé*] v. n. Gambader. (Vx.)

Gijon, v. d'Espagne (prov. d'Oviedo), sur une petite presqu'île de l'Atlantique; 47.500 h. Bassin houiller. Pêche active.

Gil y Zarate (Antonio), auteur dramatique et littérateur espagnol, né à l'Escurial, m. à Madrid (1786-1861); auteur de : *Don Alvarez de Luna, Blanche de Bourbon.*

Gila (la), rivière qui arrose, aux Etats-Unis, le Nouveau-Mexique et l'Arizona et se jette dans le Colorado (riv. g.); cours 800 kil.

Gilbert ou **Kingsmill** (îles), archipel madréporique de la Polynésie, au S.-E. des Marshall, partagé entre l'Allemagne et l'Angleterre.

Gilbert [*bèr*] (saint), moine, né en Auvergne vers 1060, m. en 1152. Il accompagna Louis VII à la croisade. Fête le 3 octobre.

Gilbert (Nicolas-Joseph-Laurent), poète français, né à Fontenay-le-Château (Vosges), m. à l'Hôtel-Dieu, à Paris, des suites d'une chute de cheval, mais non dans la misère, comme on le dit (1751-1780). Il est l'auteur de satires et les strophes de ses *Adieux à la vie* sont devenues classiques. En voici la strophe la plus souvent citée :

Gilbert.

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs ;
Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Gilbert-Martin (Charles), caricaturiste et journaliste français, né à Pleine-Selve (Gironde) en 1839.

Gil Blas de Santillane (*Histoire de*), roman de Le Sage, un des plus parfaits ouvrages que nous offre le genre picaresque (1715-1745). Gil Blas fait tous les métiers et sert une quinzaine de maîtres de conditions diverses, tantôt laquais, tantôt favori d'un premier ministre. Gil Blas n'est ni un héros ni un malhonnête homme : il a l'intelligence vive mais bornée à l'intérêt présent; il garde un fond bourgeois solide et paisible. Parmi les épisodes de *Gil Blas* auxquels les écrivains font aussi de fréquentes allusions, il faut citer en premier lieu celui de l'archevêque de Grenade. V. ARCHEVÊQUE.

Gildas (saint), fondateur du monastère de *Saint-Gildas de Rhuis* (Morbihan), m. en 565. Fête le 26 octobre.

gilde [*ghil-de*] n. f. Nom donné à des associations de mutualité formées au moyen âge entre les corporations d'ouvriers, puis de marchands ou d'artistes. Ces gildes se sont développées surtout dans le nord de la France, les Pays-Bas et l'Angleterre. Elles ont contribué, au moyen âge, à la formation des communes. (On dit aussi GHILDE ou GUILDE.)

Gileppe, rivière de Belgique, s.-affl. de la Meuse, par la Vesdre et l'Ourthe; cours 200 kil.

gilet [*lè*] n. m. (de *Gille,* personnage de comédie). Vêtement court et sans manches, qui se porte sous l'habit, la redingote. Sorte de camisole de laine, de coton, etc., qui se porte sur la peau : *gilet de flanelle.* Sorte de brelan qui se joue à quatre.

— ENCYCL. *Cost.* Le gilet n'est qu'une veste sans basques. C'est l'habit à la française, paru au temps de Louis XIV, qui donna naissance au gilet plus ou moins richement brodé de soie, d'argent ou d'or, et dont la forme, à travers les nombreuses vicissitudes de la mode, s'est conservée à peu près intacte jusqu'à nos jours. On le faisait en drap, en velours, en soie, en bouracan, etc. Le luxe des gilets fut très grand au XVIIIe siècle. Sous la Révolution, la déesse Raison, la Liberté, les attributs révolutionnaires figurèrent sur les boutons de gilet, grands comme des écus de six livres. De nos jours, le gilet est revenu à de plus modestes proportions.

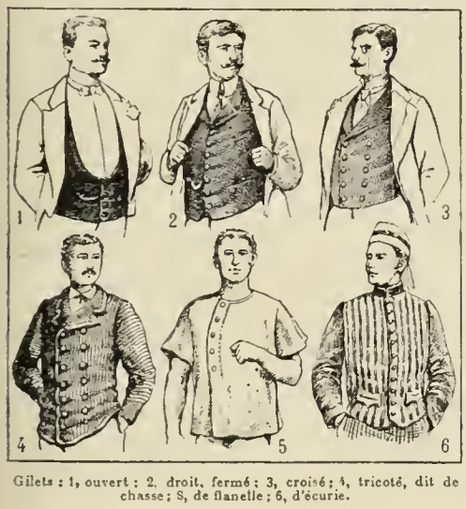

Gilets : 1, ouvert ; 2, droit, fermé ; 3, croisé ; 4, tricoté, dit de chasse ; 5, de flanelle ; 6, d'écurie.

gileter [*té*] v. a. (Double le *t* devant une syllabe muette : *je gilette, il gilettera.*) Vêtir d'un gilet.

giletier [*ti-é*], **ère** n. et adj. Qui confectionne des gilets. N. f. Chaîne de montre qui s'agrafe à l'une des boutonnières du gilet.

gilie [*lî*] n. f. Genre de polémoniacées, comprenant des herbes à fleurs fort belles, bleues, blanches ou rouges, disposées en cymes. (On en connaît une quarantaine d'espèces de l'Amérique boréale; quelques-unes sont cultivées dans les jardins d'Europe.)

gill [*ghil*] n. m. (m. angl.) Petit peigne d'acier établi entre les cylindres fournisseurs et les cylindres étireurs des machines à étirer la laine, le chanvre, etc.

Gill (Louis-Alexandre GOSET DE GUINES, dit **André**), caricaturiste français, né à Paris, m. à Charenton (1840-1885). Son crayon spirituel, ingénieux, frappe par l'imprévu et la vérité. Atteint de la monomanie des grandeurs, il mourut fou.

Gill.

gill-box [*boks*] n. m. Machine employée, dans les filatures de chanvre, de lin et de laine pour l'étirage de ces textiles. Pl. des *gills-boxes,*

gille [*ji-le*] n. m. (de *Gille* ou *Gilles*). Personnage des théâtres de la foire. *Fig.* Homme naïf, niais : *jouer les gilles. Faire gille,* s'enfuir, faire banqueroute. (Vx.)

Gille ou **Gilles,** un des types de la comédie bouffonne, sorte de Pierrot niais et poltron, que Watteau a représenté dans un remarquable tableau (Louvre).

gille [*ji-le*] n. m. *Pêch.* Epervier de grande taille chargé en plomb.

— ENCYCL. Le gille est retenu en partie au bord du bateau, et la portion immergée pend verticalement dans l'eau; une corde fixée à l'extrémité inférieure permet de relever l'engin dès qu'on le suppose chargé de poisson. Ce filet se tend en travers de la rivière, que le bateau parcourt d'une rive à l'autre, perpendiculairement au courant.

Gille (Philippe), auteur dramatique, critique d'art et littérateur français, né et m. à Paris (1831-1901). On lui doit notamment les pièces : *les Charbonniers, Ma camarade,* etc., les livrets de *Manon,* de *Lakmé,* etc.

gillénie [*ji-lé-ni*] n. f. Genre de rosacées, tribu des spirées, comprenant des plantes vivaces des Etats-Unis.

giller [*ji-lé*] v. n. Faire gille. (Vx.)

gillerie [*ji-le-ri*] n. f. *Pop.* Action de gille.

gilles n. m. *Jeux.* V. GILET.

Gilles (saint) [en lat. *Ægidius*], ermite qui vécut en Provence au VIe ou au VIIIe s. Fête le 1er septembre.

Gillet (Claude-Casimir), botaniste français, né à Dormans (Marne), m. à Alençon (1806-1896).

Gillet de La Tessonière ou **de La Tessonnerie,** conseiller à la Cour des monnaies et auteur dramatique (1620-1660).

Gillingham [*dji-lin'-gham*], v. d'Angleterre (Kent), sur le Medway; 30.000 h.

gillon [*ji-lon*] n. m. Nom vulgaire du *gui.*

gillotage [*ji-lo*] n. m. (du n. de l'inventeur *Firmin Gillot* [1820-1872]). Syn. de ZINCOGRAPHIE.

Gillray (James), caricaturiste politique anglais, né à Chelsea, m. à Londres (1757-1815).

Gilly, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi); 25.000 h. Houille.

Gilolo ou **Halmahera,** la plus grande des Moluques, située à l'E. de Célèbes; 125.000 h. A la Hollande.

Gil-Pérès (Jules-Charles-Pérès JOLIN, dit), acteur français, né à Paris, m. à Vanves (1827-1882); il fut un des meilleurs comiques de son temps.

gimblette [*jin-blè-te*] n. f. (provenç. *gimbeleto*). Petite pâtisserie sèche ou bonbon en pâte de fruit, qui a la forme d'un anneau.

— ENCYCL. *Gimblette à la cerise.* Prendre 250 grammes de sucre en poudre, 250 grammes d'amandes mondées, un zeste d'orange, et des blancs d'œufs. Piler les amandes avec des blancs d'œufs, ajouter le sucre et faire une pâte. Laisser reposer un instant, abaisser la pâte et découper des couronnes de la grosseur d'une pièce de 2 francs. Faire cuire sur des plaques et mettre ensuite au milieu une cerise. On fait aussi les gimblettes en pâte de fruits, saupoudrées de sucre de couleur.

Gimone, rivière de France, née dans les Hautes-Pyrénées. Elle descend du plateau de Lannemezan, traverse Gimont, Beaumont de Lomagne et se jette dans la Garonne (riv. g.), après un cours de 133 kil. Le canal de la Neste assure la régularité de son débit en été.

Gimont [*mon*], ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 26 kil. d'Auch, sur la Gimone; 2.590 h. (*Gimontois*). Ch. de f. M. Bestiaux. — Le cant. a 11 comm., et 7.230 h.

gin [*djin*] n. m. (m. angl.). Eau-de-vie de grains (orge, blé, avoine), fabriquée en Angleterre et en Écosse. Abusiv., syn. de GENIÈVRE.

gindre ou **geindre** [*jin-dre*] n. m. (pour *joindre;* du lat. *junior,* plus jeune). Ouvrier boulanger qui pétrit le pain.

Ginestas [*nès-tass*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 16 kil. de Narbonne, non loin de l'Aude; 1.150 h. — Le cant. a 15 comm., et 14.840 h.

gingas [*ghâ*] n. m. Toile à matelas.

Gingelon, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt); 1.300 h. Sucre.

gingembre [*jan-bre*] n. m. (gr. *ziggiberis*). Genre de zingibéracées d'Asie, à saveur brûlante et aromatique.

Gingembre : a, fleur.

— ENCYCL. Les gingembres sont des herbes vivaces, odorantes, à fleurs vivement colorées. Le *gingembre officinal,* originaire d'Afrique, est l'espèce la plus connue; son rhizome est un stimulant aromatique et s'emploie comme condiment.

gingeole [*jo-le*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *jujube.*

gingeolier [*jo-li-é*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire du *jujubier.*

gingeon [*jon*] n. m. *Dialect.* Canard siffleur.

ginger-beer [*djin'-djer'-bir*] n. m. (m. angl., signif. *bière de gingembre*). Boisson gazeuse, aromatisée de gingembre et de poivre.

ginger-bread [*djin'-jèr'-brèd*] n. m. (m. angl. signif. *pain de gingembre*). Pain d'épice anglais, fait de mélasse aromatisée avec du gingembre.

gingibrine n. f. Nom donné à la poudre de gingembre.

gingival, e, aux adj. (du lat. *gingiva,* gencive). Qui appartient aux gencives.

gingivite n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Inflammation des gencives.

— ENCYCL. La gingivite est un des symptômes, quelquefois le symptôme dominant, de plusieurs maladies de la bouche. Les causes en sont : la dentition, la carie dentaire, la malpropreté de la bouche, l'abus du tabac, des mets épicés, la stomatite érythémateuse, la stomatite mercurielle, le muguet, etc.

Le traitement consiste à faire des lavages fréquents et à la brosse avec des solutions antiseptiques faibles : eau boriquée, chlorate de potasse, eau oxygénée. On traitera la cause et, s'il est nécessaire, on fera des attouchements à la teinture d'iode ou au nitrate d'argent.

ginglard [*glar*] n. m. *Arg.* Petit vin acide et vert. (On dit aussi *reginglard.*)

ginglyme n. m. (gr. *gigglumos*). Articulation permettant des mouvements analogues à ceux d'une charnière : *le genou est un ginglyme.*

ginglymoïdal, e, aux [*mo-i*] adj. Se dit des articulations de la nature du ginglyme.

gingol n. m. Gros fusil cochinchinois, qu'on charge jusqu'à la gueule de lingots de fer.

Ginguené (Pierre-Louis), littérateur français, né à Rennes, m. à Paris (1748-1816); auteur d'une *Histoire littéraire de l'Italie.*

ginguer [*ghé*] v. n. Sauter, folâtrer. Ruer, en parlant des bêtes de somme ou de labour.

ginguet, ette [*ghè, é-te*] adj. *Fam.* Qui est un peu aigre : *vin ginguet.* (Substantiv. : *du ginguet.*) Qui a peu de valeur : *robe ginguette.*

Ginisty (Paul), littérateur français, né à Paris en 1855. Il fut directeur de l'Odéon de 1896 à 1906.

ginkgo n. m. Genre de conifères de Chine, cultivées comme ornementales.

— ENCYCL. Le ginkgo est un bel arbre de Chine, à fleurs dioïques, et dont l'amande crue ou grillée fournit un aliment très estimé. On n'en connaît qu'une espèce, qui réussit bien dans les pays tempérés comme arbre d'ornement.

ginouscle [*nous-kle*] n. f. *Dialect.* Nom vulgaire de l'*euphorbe* ou *épurge.*

ginseng [*sèngh'*] n. m. Nom vulgaire d'une drogue d'origine chinoise.

— ENCYCL. *Pharm.* Le ginseng est la racine d'une espèce du genre *panax.* Les Chinois la considéraient comme un tonique. On en connaît une nouvelle espèce, originaire du Canada et qui paraît jouir de la même propriété.

Gioberti [*bèr*] (Vincenzo), philosophe et homme politique italien, né à Turin, m. à Paris (1801-1852). Ses ouvrages historiques, où il s'est montré très hostile à la France, ont beaucoup contribué à la formation de l'unité italienne.

giobertite [*bèr*] n. f. (de *Giobert,* n. d'un chim. ital.). Carbonate naturel de magnésie.

Giocondo (Fra Giovanni), architecte et philologue italien, né à Vérone, m. à Venise (vers 1435-vers 1515). Il séjourna en France, où il édifia la façade orientale du château de Blois, et le pont Notre-Dame, à Paris. Il devint architecte de Saint-Pierre de Rome, dont il consolida les fondations.

Giordano.

giocoso adj. (m. ital.) *Musiq.* Gai, joyeux, léger.

Gioia ou **Gioja** (Flavio), navigateur légendaire du XIVe siècle, originaire, disait-on, d'Amalfi, et qui fut regardé longtemps comme l'inventeur de la boussole, déjà connue des Chinois.

giol n. m. Nom vulgaire de l'*ivraie.*

Giolitti (Giovanni), homme d'Etat italien, plusieurs fois président du conseil, né à Cuneo en 1844.

Giordano (Luca), peintre napolitain, dit *il Fa presto;* né et m. à Naples (1632-1705); peintre élégant et habile, mais à qui fit tort sa trop grande rapidité d'exécution. Son style est brillant, mais incorrect. Il travailla en Espagne de 1692 à 1702.

Giorgione.

Giorgione (Giorgio BARBARELLI, dit le), un des meilleurs peintres de l'école vénitienne, né à Castelfranco, m. à Venise (1478-1511). On trouve chez lui la science, l'harmonie et un coloris chaud et puissant. Il faut citer, parmi ses chefs-d'œuvre : le *Concert champêtre* et *saint Nicolas et saint Georges apaisant la tempête.*

giorno (à) [*dji-or-no*] loc. adv. (loc. ital.). Se dit d'un éclairage si brillant qu'il peut remplacer l'éclat du jour : *jardins éclairés à giorno.*

Giotto.

Giotto (Ambrogio ou Angiolotto DI BONDONE, dit), peintre florentin, né à Colle, m. à Florence (1266-1336); élève de Cimabué.

ami de Dante, un des plus vaillants génies qui aient illustré l'art. Il introduisit dans la peinture l'expression, la passion, la vie, la grâce, le mouvement, le naturel; auteur des fresques de l'*Arena*, à Padoue.

Giovanni.

Giovanni da Fiesole, surnommé **Fra Angelico** ou *le Peintre des anges*, peintre et dominicain toscan, né à Vicchio, m. à Rome (1387-1455). Ses œuvres brillent par une suavité d'inspiration et de coloris inimitable (*Couronnement de la Vierge, Descente de croix*).

Giovanni Fiorentino (Ser), conteur italien du XIVe siècle, auteur de *il Pecorone* (la Grosse Bête), recueil de nouvelles pleines de verve.

gipon n. m. V. OUIPON.

gipsy n. Nom anglais des bohémiens : *un, une gipsy*. Pl. des *gipsies*.

girafe n. f. (ar. *zourafa*). Genre de mammifères ruminants d'Afrique : *les girafes s'apprivoisent facilement*. *Pop.* Femme grande et maigre. *Cou de girafe*, cou très long.

— ENCYCL. Les girafes (*cameleopardalis*) ont le cou très long et rigide (elles n'ont, en effet, que sept vertèbres cervicales); leur train de derrière est déprimé, leur front garni de deux cornes poilues. Leur pelage fauve rosé clair, blanc en dessous, est marqué de larges taches brunes; elles atteignent les feuilles des arbres à 6 mètres de haut et ne peuvent brouter les plantes à terre qu'en écartant les pattes de devant. Elles vivent par troupes, vont l'amble et marchent rapidement. On en connaît plusieurs espèces, qui, toutes, habitent le continent africain.

Girafes.

girafeau [*fô*] n. m. Petit de la girafe.

Giralda (la), tour carrée de Séville, érigée entre 1184 et 1196, pour servir de minaret à une mosquée aujourd'hui détruite. Haute de 94 mètres, elle tire son nom de la statue de la Foi qui la surmonte et qui sert de girouette (*girardillo*). C'est un des bijoux de l'architecture arabe en Espagne.

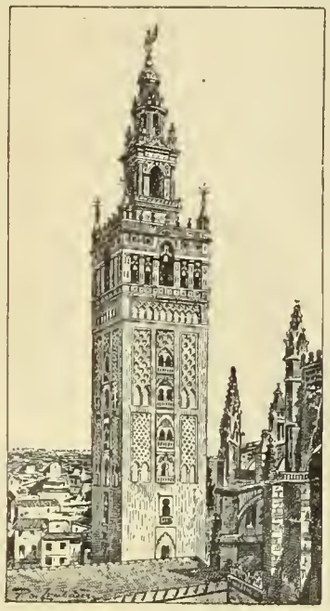
La Giralda de Séville.

Giralda ou *la Nouvelle Psyché*, opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'A. Adam; Le livret est un épisode invraisemblable, mais amusant, des amours de la jeune Espagnole Giralda, qui finit par épouser don Manoël qu'elle aime. La partition est gracieuse et habile (1850).

girande n. f. (ital. *giranda*). Faisceau de jets d'eau ou de fusées pyrotechniques.

girandole n. f. (ital. *girandola*). Girande. Chandelier à plusieurs branches. Assemblage de diamants, etc., formant pendants d'oreilles.

Girandole.

Girard [*rar*] (l'abbé Gabriel), grammairien français, né et m. à Montferrand [Puy-de-Dôme] (1677-1748).

Girard (Jean-Baptiste), en religion *le Père Grégoire*, pédagogue suisse, né et m. à Fribourg (1765-1850), ami de Pestalozzi et partisan de l'enseignement mutuel.

Girard (Pierre-Simon), ingénieur français, né à Caen, m. à Paris (1765-1836). Il dirigea les travaux du canal de l'Ourcq.

Girard (Philippe de), né à Lourmarin (Vaucluse), m. à Paris (1775-1845). Il inventa d'abord les lampes hydrostatiques à niveau constant et les globes dépolis. Napoléon ayant, en 1810, proposé un prix pour la création de la meilleure machine à filer le lin, Philippe de Girard résolut le problème en quatre mois, mais le prix ne fut pas décerné. L'Empire tomba et l'inventeur, ruiné, fut un moment mis en prison pour dettes. Louis XVIII ne sut pas réparer cette injustice, et Philippe de Girard dut accepter les propositions du tsar Alexandre Ier. Il installa près de Varsovie une filature, et fut nommé ingénieur en chef des usines de Pologne.

Girard (*Jules*-Augustin), helléniste français, né à Paris, m. à Cannes (1825-1902); auteur de bonnes *Etudes sur l'éloquence attique*, et sur le *Sentiment religieux en Grèce*.

Girardet [*dé*] (Karl), peintre suisse, né au Locle, m. à Paris (1810-1871). A sa famille appartiennent plusieurs peintres distingués, qui ont travaillé en France : EDOUARD-HENRI, né à Neuchâtel, m. à Paris (1819-1880); — EUGÈNE, né et m. à Paris (1853-1907); — JULES, né à Paris en 1856.

Émile de Girardin.

Girardin (Xavier, comte de), général et administrateur français, né à Lunéville, m. à Paris (1765-1827); — ALEXANDRE, général français, frère du précédent, premier veneur de Louis XVIII, né et m. à Paris (1776-1855).

Girardin (Emile de), publiciste français, né et m. à Paris (1806-1881). Polémiste de talent et très au courant des affaires, il contribua à transformer le journalisme en fondant la *Presse*, en abaissant le prix des journaux et en faisant d'eux de grands organes de publicité. — Sa femme, née à Aix-la-Chapelle, m. à Paris (1804-1855), se fit d'abord connaître sous son nom de jeune fille : DELPHINE GAY. On lui doit des poésies spirituelles, des romans d'un grand talent et des comédies de valeur : *Lady Tartufe; La joie fait peur;* etc.

Mme de Girardin.

Girardon (François), sculpteur français, né à Troyes, m. à Paris (1628-1715); un des maîtres de la statuaire décorative et monumentale. On lui doit, notamment, le *Tombeau de Richelieu*, à la Sorbonne, et la statue équestre de *Louis XIV* (place des Victoires, Paris).

Girart de Roussillon, célèbre chanson de geste du XIIe siècle. Elle offre une des peintures les plus dramatiques et les plus vraies de l'âge féodal.

girasol n. m. (ital. *girasole*). Sorte de pierre précieuse chatoyante, variété de quartz hyalin. Tournesol.

giration [*si-on*] n. f. Mouvement giratoire.

giratoire adj. (du lat. *gyrare*, tourner). Se dit d'un mouvement circulaire : *les cyclones sont animés d'un mouvement giratoire.*

Girardon.

Giraud [*rô*] (Charles), jurisconsulte et homme d'Etat français, né à Pernes, m. à Paris (1802-1881).

Giraud (Pierre-François-Eugène), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1806-1881); auteur de portraits, de scènes d'Espagne et d'Orient.

Giraudet (Alfred-Auguste), artiste lyrique français, né à Etampes en 1845. Première basse à l'Opéra et professeur au Conservatoire de Paris, il a publié : *Mimique, physionomie et gestes.*

Girault [*rô*] (Charles), architecte français, né à Cosne en 1851; auteur du *Petit Palais* des Champs-Elysées, à Paris.

Girault-Duvivier [*vi-vi-é*] (Charles-Pierre), grammairien français, né et m. à Paris (1765-1832); auteur d'une bonne *Grammaire des grammaires*.

giraumont [*rô-mon*] ou **giraumon** [*rô*] n. m. Variété de courge des Antilles, dont le fruit, vert ou blanc, a une chair ferme, épaisse et sucrée. Son fruit.

girelle [*rè-le*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, comprenant de jolis poissons oblongs, de couleurs vives et brillantes. Ils abondent dans les mers chaudes.

Girgèh [*jé*] ou **Girgueh,** v. d'Egypte (Haute-Egypte), chef-lieu de moudirièh, sur le Nil; 18.000 h.

Girgenti, v. de Sicile, l'*Agrigente* des anciens; 22.000 hab. Exportation de soufre.

girie [*rî*] n. f. *Pop.* Plainte hypocrite ou sans sujet. Manières affectées.

Girod de l'Ain (Louis-Gaspard-Amédée), magistrat et homme politique franç. né à Gex, m. à Paris (1781-1847). Il fut, sous la monarchie de Juillet, président de la Chambre des députés, et ministre de l'instruction publique.

Girodet-Trioson [*dè*] (Anne-Louis GIRODET DE ROUSSY, dit), peintre français, né à Montargis, m. à Paris (1767-1824). Parmi ses œuvres, d'un dessin pur, d'un coloris brillant, il faut citer : *le Sommeil d'Endymion, le Déluge, l'Inhumation d'Atala*, etc.

Girodet.

girofle n. m. (gr. *karuophullon*). Bouton floral du giroflier, dit aussi *clou de girofle*.

— ENCYCL. *Econ. dom.* Le clou de girofle est employé en cuisine pour relever la saveur de certains mets; on l'associe généralement à la cannelle dans la préparation des fruits à l'eau-de-vie; il entre aussi dans la confection des eaux dentifrices (eau de Botot, etc.).

giroflée [*flé*] n. f. (de *girofle*). Genre de plantes de la famille des crucifères, très cultivées comme ornementales. Sa fleur. *Pop. Giroflée à cinq feuilles*, soufflet laissant la marque des cinq doigts. Adjectiv. *Cannelle giroflée*, écorce de giroflier employée aux mêmes usages que la cannelle.

Giroflée.

— ENCYCL. Les giroflées, ou *violiers*, sont des plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, à fleurs jaunes ou pourpres, réunies en grappes lâches. Il en existe 12 espèces, des régions tempérées, dont la plus connue est la giroflée jaune.

On donne aussi le nom de *giroflée* aux matthioles, dont l'espèce la plus commune est la *quarantaine*.

Giroflé-Girofla, opérette bouffe en trois actes, paroles de Leterrier et Vanloo, musique de Ch. Lecocq (1874); aventures de deux sœurs jumelles, *Giroflé* et *Girofla*, filles d'un noble Espagnol; partition pleine de gaieté et d'entrain.

giroflier [*flié*] n. m. Espèce du genre eugénier.

— ENCYCL. Le giroflier (*eugenia aromatica* ou *caryophyllus aromaticus*) est un arbre originaire des Moluques. Les quatre pétales de la fleur recouvrent les nombreuses étamines dans le bouton floral, qu'on appelle *clou de girofle*.

Giroflier : a, bouton floral.

giroline n. f. Ornement ou cordonnet, en forme de crête, pour rideaux.

girolle [*ro-le*] ou **girole** n. f. Nom vulgaire des champignons du genre *chanterelle*.

Giromagny, ch.-l. de c., territoire et à 13 kil. de Belfort, sur la Savoureuse; 3.610 h. (*Giromagniens*.) Fort. Ch. de f. E. Filatures de coton. — Le cant. a 19 comm., et 6.000 h.

giron n. m. (anc. h. allem. *gero*). Partie qui s'étend de la ceinture aux genoux, quand on est assis. *Fig. Le giron de l'Eglise*, communion des fidèles de l'Eglise catholique : *hérétique repentant, qui rentre dans le giron de l'Eglise.* Partie horizontale d'une marche d'escalier. Enveloppe d'une manivelle de treuil. *Blas.* Triangle régulier, dont le sommet occupe le centre de l'écu. Chacune des pièces du gironné. (V. la planche BLASON.)

giron [*ron*], **e** adj. *Arg.* Beau, gentil, mignon.

Gironde (la). nom que prend la Garonne, après sa réunion avec la Dordogne, au bec d'Ambez.

Gironde (DÉPART. DE LA), départ. formé principalement par la Guyenne; préf. *Bordeaux;* sous-préf. *Bazas, Blaye, Lesparre, Libourne, La Réole;* 6 arr., 50 cant., 554 comm., 824.000 h. (*Girondins*). 18e région militaire; cour d'appel et archevêché à Bordeaux. Ce département doit son nom au fleuve qui le baigne. Le mouvement commercial du port de Bordeaux, les vignobles des bords de la Gironde et de la Dordogne, l'agriculture, l'exploitation des sapins des dunes de Gascogne, etc., lui assurent une réelle prospérité économique.

Gironde, comm. de la Gironde, arr. et à 4 kil. de La Réole; 1.110 h. Vignobles.

Girondin, e, habitant ou originaire de la Gironde : *les Girondins.* Adjectiv. : *les vignobles girondins.* Qui appartient au parti politique des girondins.

girondins n. m. pl. Célèbre parti politique pendant la révolution de 1789. S. un *girondin*.

— ENCYCL. Les girondins, appelés aussi *brissotins*, du nom de l'un d'eux, Brissot, occupaient la droite

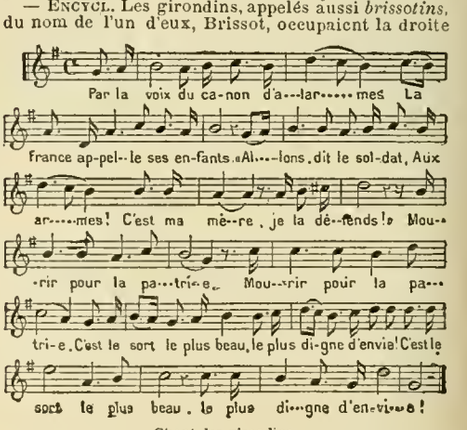

Chant des girondins.

de l'Assemblée; les *montagnards*, le sommet de la gauche; la *plaine* ou le *marais* comprenait les indécis ou les neutres. Vergniaud, Guadet, Gensonné, Louvet, Isnard, Barbaroux, Pétion, presque tous députés du Midi, formaient ce groupe, éminent par son talent. D'abord hostiles à la royauté, ils parvinrent au pouvoir en 1792, avec Roland, Clavière et Servan, et poussèrent à la déclaration de guerre contre l'Autriche. Mais, après la chute de la royauté, ils s'élevèrent contre les massacres de Septembre et

l'influence des sections parisiennes, refusèrent en général de voter la mort du roi, et, opposés aux excès commençants de la Terreur, firent mettre Marat en jugement. Une émeute, dirigée par les sections de Paris (31 mai 1793), arracha leur mise hors la loi à la Convention; la plupart périrent sur l'échafaud, le 31 octobre suivant.

Girondins (*Histoire des*), par Lamartine (1847); narration brillante, mais incomplète et souvent romanesque, des événements auxquels furent mêlés les girondins.

Girondins (*les*), tableau de P. Delaroche (1856), qui représente le banquet, d'ailleurs légendaire, des girondins.

Girondins (*Chant des*), chant patriotique français, composé en 1847 par le chef d'orchestre Varney, sur des paroles du *Chevalier de Maison Rouge*, d'Alex. Dumas. Du théâtre, le *Chant des Girondins* passa dans la politique, et la révolution de 1848 en consacra le succès.

Les Girondins, d'après Delaroche.

Girone (en espagn. **Gerona**), v. forte d'Espagne, ch.-l. de la province homonyme, sur l'Ona; 16.000 h. La ville fut prise par Philippe le Hardi en 1285. — La province est peuplée de 300.000 h.

gironnage [*ro-na-je*] ou **gironnement** [*ro-ne-man*] n. m. Action de gironner.

gironné [*ro-né*] adj. et n. m. *Blas.* Se dit de l'écu divisé en huit parties triangulaires, égales entre elles et d'émaux alternés. (V. la pl. BLASON.)

gironner [*ro-né*] v. a. Arrondir au marteau un ouvrage d'orfèvrerie, de chaudronnerie.

girouette [*é-te*] n. f. (du lat *gyrare*, tourner). Plaque légère, de forme variable (flèche, drapeau, etc.), placée de champ et mobile en un lieu élevé,

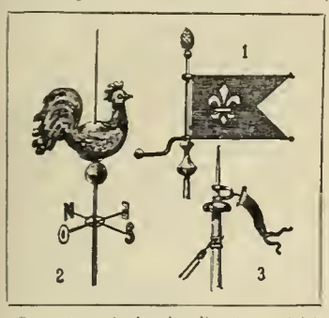

Girouette : 1. de chevalier (XVe siècle); 2. ordinaire; 3. marine.

autour d'un axe vertical, pour indiquer la direction du vent : *les nobles avaient seuls jadis le droit de mettre des girouettes sur leurs habitations.* Bande d'étamine au haut d'un mât. *Fig.* Homme qui change souvent d'opinion : *les girouettes de la politique.*

girouetter [*rou-è-té*] v. n. Tourner comme une girouette.

girouetterie [*rou-è-te-ri*] n. f. *Fam.* Disposition à tourner comme une girouette.

Giroussens, comm. du Tarn, arr. et à 11 kil. de Lavaur, près de l'Agoût; 1.360 h.

Giry (Arthur), érudit français, né à Trévoux, m. à Paris (1848-1899); auteur d'un remarquable *Manuel de diplomatique* et de travaux importants sur les institutions municipales au moyen âge.

gisant [*zan*], **e** adj. (de *gésir*). Couché, étendu. Sans mouvement.

gisant [*zan*] n. m. Partie du brancard qui porte directement sur l'essieu.

Giscon, général carthaginois, mis à mort en 241 par les mercenaires de Carthage révoltés. Cet épisode a fourni à G. Flaubert le sujet de *Salammbô*.

Gisèle, fille de Charles le Simple, née vers 908. On a prétendu, à tort, qu'elle aurait été donnée en mariage à Rollon, duc des Normands.

Gisèle, première reine de Hongrie, épouse de saint Etienne, et qui mourut religieuse.

giselle [*zé-le*] n. f. Mousseline imitant la guipure.

gisement [*ze-man*] n. m. Disposition des couches minérales dans le sein de la terre. Masse de minéraux : *gisement de houille, de fer. Mar.* Situation des côtes; leur direction par rapport à un point fixe.

— ENCYCL. *Minér.* On distingue : 1° les *gisements en couche*, stratifiés, et dont la formation s'est opérée au sein de l'eau; 2° les *gisements en filons* (V. FILON), qui sont des failles remplies de matière utile; 3° enfin, les *gisements en amas, amas debout* ou *amas couché*, dont le profil est généralement ovoïde.

Gisors [*zor*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 30 kil. des Andelys, sur l'Epte; 4.890 h. (*Gisorciens*). Ch. de f. O. et N. Draps, indiennes, verreries, métallurgie. C'est l'ancien chef-lieu du Vexin. — Le cant. a 20 comm., et 11.200 h.

Gisors (Henri-Alphonse-Guy **de**), architecte français, né et m. à Paris (1796-1866); auteur de remaniements considérables au palais du Luxembourg.

Giswil, comm. de Suisse (cant. d'Unterwalden), entre les lacs de Sarnen et de Lungern; 1.720 h. Elevage.

gît [*ji*], 3e pers. sing. du prés. de l'ind. de *gésir*.

gîtage n. m. Dernière eau que l'on donne aux étoffes foulées, dans l'opération du lainage.

gitana n. f. V. GITANE.

gitane n. ou, en esp., **gitano** n. m., et **gitanelle** [*nè-le*] n. ou, en esp., **gitanello** [*nèl-lo*] n. m. et **gitanella** [*nèl-la*] n. f. Petit ou petite gitane.

gîte n. m. (de *gésir*). Lieu où l'on demeure, où l'on couche ordinairement ou par hasard : *rentrer à son gîte. Gîtes d'étapes*, localités jalonnant les routes à la distance d'une journée de marche, et où les troupes trouvaient des approvisionnements. (Vx.) Lieu que le lièvre aménage pour dormir; lieu où il

Gitanes.

se retire provisoirement. Masse de minéraux en leur gisement. Pièce de bois, autour de laquelle pivote un pont tournant. Solive d'un plancher. Meule fixe d'un moulin. Partie fixe d'un soufflet. Table du pressoir à raisin. *Artill.* Poutrelles qui soutiennent les madriers d'une plate-forme. *Bouch. Gîte à la noix*, morceau de la cuisse du bœuf. PROV. : **Un lièvre va toujours mourir au gîte,** après bien des voyages, on se retire en son pays natal. **Il faut attendre le lièvre au gîte,** pour rencontrer une personne, il faut l'attendre chez elle. N. f. Place qu'occupe sur le fond un navire échoué.

gîter [*té*] v. n. Demeurer, coucher : *les premiers hommes gîtèrent dans des cavernes.* Etre au gîte : *le lièvre gîte assez près des maisons. Mar.* Donner de la bande. V. a. Loger : *gîter un voyageur.*

giton, onne [*o-ne*] n. Mulet ou mule qui n'a pas un an.

giton n. m. (n. d'un personnage de Pétrone). Mignon.

Gits, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers); 3.530 h. Huileries.

Giubiasco, comm. de Suisse (cant. du Tessin); 1.730 h. Vignoble; usine électrique.

Giuliano in Campagna, comm. d'Italie (Campanie); 12.500 h.

Giunta de Pise, peintre italien du XIIIe siècle, auteur de fresques dans la basilique d'Assise.

Giurgevo, v. forte de Roumanie, sur le Danube; 16.000 h. Elle a été le théâtre de plusieurs batailles et sièges entre les Turcs et les Russes.

Giusti (Giuseppe), poète satirique et patriote toscan, né à Monsunimano, m. à Florence (1809-1850).

Givaros [*ross*]. *Ethnogr.* V. JIVAROS.

Givenchy-en-Gohelle, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 11 kil. d'Arras, près de la Souchez; 1.880 h. Houille.

Givet [*vè*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 39 kil. de Rocroi, sur la Meuse; 7.470 h. (*Givetois*). Métallurgie, crayons. Ch. de f. N. et E. Patrie de Méhul. — Le cant. a 12 comm., et 14.100 h.

Givors [*vor*], ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 21 kil. de Lyon, sur le Rhône; 12.310 h. (*Givordins*). Ch. de f. P.-L.-M. Forges, houilles, verreries, poteries. — Le cant. a 10 comm., et 19.000 h.

givre n. m. Couche de glace qui s'attache aux arbres, aux buissons, etc. Cristaux blancs d'acide benzoïque, qui se déposent à la surface de la vanille.

— ENCYCL. Le givre, qu'il ne faut pas confondre avec la *gelée blanche,* provient de la cristallisation, au contact d'un corps solide, des gouttelettes d'eau, extrêmement ténues, qui constituent les nuages et les brouillards. Il est formé par des feuillets plats, parallèles à la direction du vent et séparés par des couches d'air extrêmement minces. C'est à cette structure feuilletée que les dessins réguliers du givre doivent de miroiter au soleil.

givré, e adj. Couvert de givre : *plantes givrées. Vanille givrée,* vanille dont les gousses portent des efflorescences blanches.

givrée [*vré*] n. f. Couche de verre blanc pilé.

givreux, euse [*vreû, eu-ze*] adj. Rempli, couvert de givre. Se dit aussi d'une pierre précieuse qui présente des traces d'éclat.

givrure n. f. Sorte de nuage produit sur le diamant par l'outil du lapidaire.

Givry, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 9 kil. de Chalon-sur-Saône; 2.420 h. Bons vins. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 18 comm., et 13.100 h.

Givry, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons); 1.900 h.

Gizèh ou **Gisèh** [*zè*], v. d'Egypte, sur le Nil, en face le Vieux-Caire, près des grandes pyramides et des ruines de Memphis; 17.000 h. Riche musée d'archéologie égyptienne.

Gl. Symbole chimique du *glucinium.*

glabelle [*bè-le*] n. f. *Anat.* Espace nu, compris entre les sourcils.

Glaber [*bèr*] (Raoul), chroniqueur bourguignon de la fin du Xe siècle, né à Auxerre, m. en 1050. Sa *Chronique,* qui va de 900 à 1046, est d'un style incorrect, et manque de critique.

glabre adj. (du lat. *glaber,* chauve). Dépourvu de poils : *figure glabre; feuille glabre.*

glabreité n. f. Etat de ce qui est glabre.

glabrescent [*brès-san*], **e** adj. *Bot.* Se dit d'un organe qui devient glabre, qui perd spontanément ses poils.

glabrifolié, e adj. *Bot.* Dont les feuilles sont glabres.

glabrisme [*bris-me*] n. m. *Bot.* Etat d'une plante qui naît dépourvue de poils, ou qui vient de les perdre.

glaçage n. m. Action de glacer (le papier, l'étoffe, la peinture, etc.).

— ENCYCL. *Techn.* Le glaçage des tissus s'opère au moyen d'un galet de métal tournant sur lui-même et doué d'un mouvement de va-et-vient. Le tissu qui est soumis à un mouvement continu d'appel présente toute sa surface à la pression du galet. On emploie aussi pour cette opération deux cylindres, l'un creux chauffé à la vapeur, l'autre plein et recouvert de papier. Les cylindres, en tournant, entraînent le tissu, qui est fortement pressé entre eux, et le glacent.

glaçant [*san*], **e** adj. Qui glace, au prop. et au fig. : *vent, accueil glaçant.*

glace n. f. (lat. *glacies*). Eau ou autre liquide congelé : *la glace est plus légère que l'eau.* Température à laquelle l'eau pure se congèle : *le thermomètre est à la glace. Ferré à glace,* se dit d'un cheval dont les fers sont retenus par des clous pointus pour l'empêcher de glisser sur la glace, et *au fig.,* d'une personne qu'il est impossible de surprendre ou d'embarrasser en quelque matière. *Fig.* Grande froideur : *un accueil de glace. Etre de glace,* insensible. *Rompre la glace,* faire cesser la contrainte. *Fondre la glace,* toucher, émouvoir une personne jusque-là insensible. Lame de verre poli dont on fait des miroirs, des vitrages, etc. : *Colbert favorisa en France la fabrication des glaces.* Miroir, verre ainsi obtenu : *se regarder dans la glace; briser les glaces d'un magasin. Fam. Passer devant la glace,* perdre les consommations au café. Vitre à châssis mobile : *baisser les glaces d'un coupé.* Tache dans une pierre précieuse. Jus de viande réduit qu'on étend sur une pièce piquée. Vernis de blanc d'œuf sur les gâteaux. Croûte de sucre à la surface des fruits confits. Rafraîchissement formé d'une crème sucrée, aromatisée et congelée : *glace au café.* V. GLACIÈRE. *Glace noire,* verglas qui recouvre le roc dans les hautes montagnes. *A la glace,* loc. adv. Préparé avec de la glace. Extrêmement froid. *Fig.* Sans vie, sans feu.

— ENCYCL. *Phys.* et *Météor.* La glace est transparente et fond à 0° sous la pression de 760 mm. de mercure. En se solidifiant, l'eau augmente de volume, de sorte que la glace a une densité 0,91 moindre que l'unité. La glace flotte donc sur l'eau.

— *Hyg.* Les boissons dans lesquelles entre la glace provoquent une sensation buccale très agréable, mais n'apaisent pas la soif aussi rapidement que les infusions chaudes. Ces boissons glacées provoquent facilement des congestions et surtout des gastrites.

Les *glaces* (sirops ou crèmes glacés) doivent être prises tout de suite après le repas ou à la fin de la digestion.

— *Thérap.* On se sert de la glace administrée en petits fragments pour calmer la soif, lorsque l'introduction des liquides dans l'estomac est interdite (opérations graves, péritonite, etc.). On l'emploie surtout pour combattre l'inflammation en refroidissant la partie de l'organisme atteinte : c'est ainsi que l'on applique des vessies de glace sur l'abdomen, dans les cas d'appendicite et de péritonite.

— *Comm.* La glace, qui rend d'innombrables services, est conservée dans des glacières que l'on approvisionne en hiver, ou fabriquée artificiellement. Les appareils employés pour cette fabrication sont ceux d'Edmond Carré, utilisant le refroidissement produit par la vaporisation de l'eau dans une atmosphère raréfiée; de Ferdinand Carré, reposant sur la propriété qu'a une solution ammoniacale concentrée de produire un froid très vif, quand, après sa vaporisation, elle se condense de nouveau; de Giffard, qui produit le froid par une brusque détente d'air comprimé au préalable; de Vincent, qui fait usage d'un éther de chlorure de méthyle entrant en ébullition à — 24° à la pression atmosphérique; de Pictet, qui emploie le gaz sulfureux liquide, en le laissant évaporer lentement.

— *Verrer.* Primitivement, les glaces étaient soufflées, mais leurs dimensions actuelles obligent à les couler, quitte à les débiter ensuite. Les matières entrant dans leur composition sont : la silice pure, le sulfate de chaux, le carbonate de soude, l'oxyde de manganèse, l'acide arsénieux et le charbon en proportions variables. Ce mélange est versé dans des creusets rectangulaires, que l'on range côte à côte dans des fours de fusion Siemens ou Boetius. Dès que la masse est fondue, on l'*écrème* en faisant disparaître les scories (*fiel de verre*) qui flottent à sa surface. La matière en fusion est versée sur une table dite *de coulée,* dont la face supérieure est chauffée et garnie de tringles limitant la largeur de la glace. Un lourd rouleau s'appuie sur ces tringles et permet, en le faisant progresser, de donner à la masse une épaisseur uniforme. Dès que la glace est coulée et étalée, on amène la table à l'entrée d'un *four à recuire,* la *carcaise,* où la glace se refroidit lentement. Au sortir de ce four, la glace est équarrie, doucie et polie.

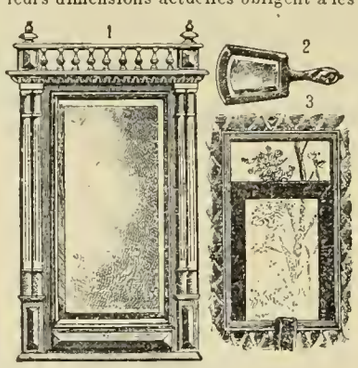

Glace : 1. D'appartement; 2. A main; 3. Sans tain (portière de wagon).

Les glaces destinées à servir de miroirs sont *étamées, argentées* (V. AROENTURE) ou *platinées.* L'étamage se fait au moyen d'un amalgame d'étain étalé sur une table inclinée. On fait glisser la glace avec précaution sur cet amalgame, afin d'éviter une interposition de bulles d'air. On charge ensuite la glace afin de chasser l'excédent de mercure, et on la soulève lorsque le tain est sec.

Le platinage transforme la glace en miroir si celle-ci est éclairée par devant, mais la métallisation disparaît si l'éclairage se fait par transparence.

— *Dr.* Les glaces d'un appartement sont immeubles par destination, lorsqu'elles ont été fixées à perpétuelle demeure et ne peuvent être enlevées sans détérioration pour la boiserie ou le mur avec lequel elles font corps. Cependant, l'usufruitier a le droit de reprendre celles qui lui appartiennent, à charge de rétablir les lieux dans leur premier état.

glacé, e adj. Durci par le froid : *terre glacée.* Très froid : *avoir les mains glacées.* Lustré, luisant : *gants glacés. Fig.* Qui manque de feu, de passion : *cœur glacé.* Qui marque des dispositions hostiles, ou du moins indifférentes : *air glacé; accueil glacé.* N. m. Petit bâton de sucre aromatisé et croquant. Apparence d'un objet glacé, verni, etc. : *papier, ruban, d'un beau glacé.*

glacer [*sé*] v. a. (de *glace.* — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il glaça, nous glaçons.*) Solidifier un liquide par le froid : *glacer un sirop.* Abaisser beaucoup la température de : *glacer du champagne.* Causer une vive impression de froid : *le vent du Nord nous glace. Fig.* Faire perdre ou diminuer soit la chaleur animale, soit l'ardeur des sentiments : *l'âge glace le sang, le cœur.* Paralyser par l'émotion, la crainte : *la pensée de la mort nous glace d'effroi.* Couvrir d'une croûte de sucre : *glacer des marrons.* Lustrer, donner de l'apprêt : *glacer une étoffe.*

glacerie [*ri*] n. f. Art et commerce du glacier-limonadier. Usine, commerce du fabricant de glaces et cristaux.

glaceur adj. et n. m. Celui qui glace les étoffes ou les papiers : *ouvrier glaceur.*

glaceux, euse [*seû, eu-ze*] adj. Qui a des glaces, des taches, en parlant d'une pierre précieuse.

glaciaire [*si-é-re*] adj. Qui concerne les glaces, les glaciers. *Période glaciaire,* partie de l'époque pléistocène, durant laquelle se serait produite une extension prodigieuse des glaciers.

— ENCYCL. *Géol.* On entend par *époque glaciaire* une période de l'histoire de la terre pendant laquelle les glaciers, partis des principaux centres montagneux de l'Europe et de l'Amérique du Nord, ont recouvert des espaces infiniment plus considérables qu'aujourd'hui, couvrant par exemple, dans l'ancien monde, une portion importante de la plaine allemande et russe, où se retrouve aujourd'hui, répandue sur d'immenses espaces, une couche de matériaux morainiques, cailloutis glaciaires, surfaces polies et striées.

Il est probable que la cause de cette expansion glaciaire doit être cherchée dans un abaissement rapide de la température, coïncidant avec une période de grandes précipitations atmosphériques. En France, la période glaciaire paraît correspondre à ce que l'on a appelé l'*âge du renne.*

glaciairiste [*è-ris-te*] ou **glaciériste** [*ris-te*] n. Personne qui étudie les glaciers.

glacial, e, als adj. Extrêmement froid : *vent glacial. Fig.* : *abord glacial. Style glacial,* sans vie, ennuyeux. *Zone glaciale,* la plus rapprochée des pôles. *Bot. Anémone glaciale,* anémone qui croît dans la région des glaces.

glacialement [*man*] adv. D'une manière froide, glaciale.

glaciation [*si-a-si-on*] n. f. Action de transformer en glace.

glacier [*si-é*] n. m. Grand amas de glace sur les montagnes, qui résulte de la transformation de la neige en glace.

— ENCYCL. Les glaciers se forment, en montagne, au-dessus de l'altitude des neiges éternelles, et au pied des talus rocheux, souvent en forme de cirque, où la neige s'amasse pour constituer des *nevés,* qui sont proprement l'origine du glacier et la zone dans laquelle il s'alimente au moyen des précipitations atmosphériques. On distingue les *glaciers encaissés,* qui occupent le fond des hautes vallées qu'ils ont creusées, et les *glaciers suspendus,* logés dans les anfractuosités des hautes pentes.

Les glaciers sont soumis à un mouvement de progression vers l'aval. Ce mouvement a pour cause, outre le propre poids du glacier, les alternatives de gel et de dégel des eaux de fusion, qui produisent un effort de pression latéral sur les parois des crevasses ;

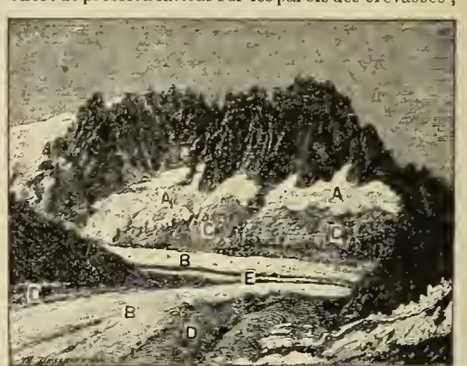

A, glaciers suspendus; B, glaciers encaissés; C, parties moutonnées par le glacier; D, moraines latérales; E, moraines médianes.

le mouvement est plus rapide au milieu que sur les bords, à la surface qu'au fond. C'est en raison de cette progression que l'on a pu retrouver au front des glaciers des débris presque intacts de catastrophes qui s'étaient produites à des altitudes très élevées.

Le mouvement de progression du glacier est en quelque sorte compensé par l'*ablation,* qui fait entrer en fusion, aux basses altitudes, la glace extrême. Selon l'importance comparée de l'alimentation et de l'ablation, l'extrémité du glacier se trouve avancer ou reculer sur la pente de la vallée.

Les glaciers sont des agents d'érosion énergiques; ils rabotent et burinent leur lit montagneux, où ils creusent des gorges escarpées, et les détritus qu'ils entraînent à leur surface sous forme de *moraines* (dites *frontales, médianes* ou *latérales* selon leur position) vont s'accumuler à l'issue de leurs vallées.

glacier [*si-é*] n. m. Limonadier qui prépare et vend des glaces, des sorbets, etc. Celui qui fabrique des vitres, miroirs, etc.

glacière n. f. Lieu souterrain, appareil où l'on conserve de la glace. Appareil à produire artificiellement de la glace, ou à fabriquer des glaces, ou à réfrigérer les liquides, les viandes, etc. Petit appareil domestique et moules destinés à fabriquer des glaces ou sorbets. *Fig.* Lieu très froid.

— ENCYCL. *Econ. dom.* Les glacières sont des réservoirs de différentes formes, dans lesquels on place

1. Coupe d'une glacière; 2, 3. Glacières de ménage; 4. Moules pour glaces ou sorbets.

les substances (viandes, légumes, fruits, etc.) que l'on veut conserver ou les vases contenant des liquides que l'on veut rafraîchir. Hermétiquement closes, ces glacières sont pourvues de récipients dans lesquels on place de la glace qui entretient dans l'appareil une température constante et basse.

glaciologie [*jî*] n. f. Science qui traite des glaciers.

glaciologiste [*jis-te*] n. m. Savant qui étudie les glaciers.

glacis [*si*] n. m. Talus d'une faible pente. *Fortif.* Pente douce qui part de la crête du chemin couvert ou du fossé et la raccorde au sol. *Peint.* Couleur claire et transparente, appliquée sur une couleur sèche. Pente de la surface supérieure d'une cimaise, pour laisser écouler les eaux pluviales. Plan de maçonnerie, sur lequel les raffineurs font sécher les pains de sucre au soleil. Evasement ajouté à la partie supérieure d'une chaudière pour en augmenter la capacité. Surface qu'occupe la sole du pied d'un cheval.

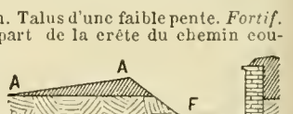

A, glacis; F, fossé.

glaçoire n. f. Boîte cylindrique en fer-blanc, avec couvercle percé de trous, servant à saupoudrer de sucre les pâtisseries destinées au glaçage.

glaçon n. m. Morceau de glace : *rivière qui charrie des glaçons. Fig.* et *fam.* Personne très froide.

glaçure n. f. Enduit vitrifiable, que l'on applique sur certaines poteries, pour leur donner de l'éclat, les rendre imperméables.

Gladbach ou **München-Gladbach,** v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur la Niers, affl. de la Meuse ; 61.000 h.

gladiateur n. m. (lat. *gladiator;* de *gladius,* glaive). Celui qui combattait dans les jeux du cirque, à Rome, contre un autre homme ou contre une bête féroce.

— Encycl. Les gladiateurs étaient soit des condamnés à mort, soit des esclaves dressés à cet effet, soit des prisonniers de guerre, soit encore des barbares enrôlés volontairement. Leur profession était regardée comme infâme, mais le spectacle de leurs luttes dans l'arène était un des plus goûtés des Romains. L'empereur assistait à ces jeux, et, en passant devant sa loge, les gladiateurs disaient : *ave, Cæsar, morituri te salutant* (salut, César, ceux qui vont mourir te saluent). Ils combattaient dans les funérailles, dans les festins et surtout au cirque. On en distinguait plusieurs catégories : les *cavaliers,* les *essédaires,* qui combattaient en char ; les *rétiaires* et les *mirmillons,* qui luttaient deux par deux, les *ternaires* qui luttaient par groupes, les *bestiaires,* qui avaient pour adversaires des bêtes féroces. Quand le gladiateur s'avouait vaincu, le peuple décidait, en baissant ou en étendant le pouce, de sa mort ou de

Gladiateurs.

sa vie. Après le combat, morts et mourants étaient enlevés de l'arène et l'on achevait les seconds. Les combats de gladiateurs ne prirent fin qu'après l'empereur Honorius.

Dans l'histoire, le plus célèbre des gladiateurs est Spartacus, qui, en soulevant les esclaves, mit Rome à deux doigts de sa perte.

Gladiateur combattant (*le*), statue antique, au Louvre ; figure d'athlète plutôt que de gladiateur ; mouvement hardi, exécution fine et savante. La statue, trouvée à Antium au XVIIe siècle, est l'œuvre du sculpteur grec Agasias, élève ou imitateur de Lysippe.

Gladiateur mourant (*le*), statue antique, au Capi-

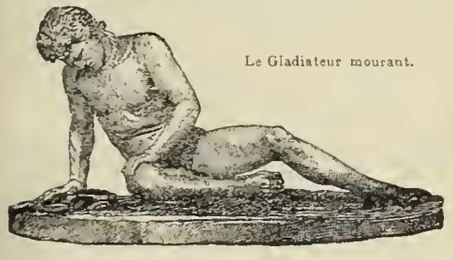

Le Gladiateur mourant.

tole ; figure d'une vérité saisissante, que la plupart des critiques croient représenter un soldat gaulois ou germain.

gladiatorial, e, aux ou **gladiatoire** adj. Qui a rapport aux gladiateurs.

gladié, e adj. *Bot.* Comprimé en forme de glaive, en arête vive. (On dit aussi ENSIFORME.)

gladiolé, e adj. *Bot.* Qui ressemble au glaïeul.

gladius [*uss*] n. m. *Zool.* Lame chitineuse affectant la forme d'un fer de lance, qui, dans les calmars et autres céphalopodes du même groupe, représente l'osselet calcaire des seiches.

Gladstone (William-Ewart), homme politique anglais, chef des libéraux, né à Liverpool, m. à Hawarden (1809-1898). Il fit les efforts les plus louables pour améliorer le sort de l'Irlande et montra un remarquable talent d'orateur. Sincère admirateur de la France, il fut un des plus méritants serviteurs de la cause de la liberté au XIXe siècle.

Gladstone.

glæosporium [*glé-os-po-ri-om*'] ou **glæosporion** n. m. Genre de champignons pyrénomycètes, qui se développent sous l'épiderme des tiges ou des feuilles des végétaux et dont une espèce cause l'anthracnose de la vigne. (V. ANTHRACNOSE.)

Glageon, comm. du Nord, arr. et à 14 kil. d'Avesnes ; 3.000 h. (*Glageonnais*). Ch. de f. N. Marbre ; brasserie.

glagolitique adj. Se dit d'une écriture usitée dans les premiers monuments de la littérature slave.

— Encycl. Le mot *glagolitique* désigne un alphabet slave particulièrement employé aujourd'hui chez les Slaves catholiques des bords et des îles de l'Adriatique. Des érudits font dériver cette écriture d'un ancien alphabet albanais ; d'autres, de l'écriture cursive grecque du VIIe ou VIIIe siècle. Les papes proscrivaient l'alphabet cyrillique, qu'ils considéraient comme schismatique. Ils toléraient, au contraire, l'alphabet glagolitique. L'Evangéliaire de Reims, sur lequel les rois de France prêtèrent serment jusqu'à la Révolution, est divisé en deux parties, l'une cyrillique, l'autre glagolitique.

glai [*glè*] n. m. Glaïeul. (Vx.)

glaie [*glé*] ou **glaise** [*glè-ze*] n. f. Voûte d'un four de verrerie.

glaïeul [*gla-i-eul*] n. m. (lat. *gladiolus,* dimin. de *gladius,* glaive). Genre d'iridacées, à feuilles longues, étroites et pointues, dont il existe de nombreuses espèces cultivées comme ornementales.

Glaïeuls : a, commun, b, de Gand.

— Encycl. Les glaïeuls (*gladiolus*) sont des herbes vivaces, dont on connaît environ quatre-vingt-dix espèces de l'Europe moyenne et méditerranéenne et du Cap. En France, on rencontre le *glaïeul commun* et le *glaïeul des moissons,* réputé emménagogue. Le *glaïeul à grandes fleurs* ou *de Gand,* originaire du Cap, a donné naissance à de nombreuses variétés, cultivées comme ornementales.

Glain, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège) ; 2.700 h.

glairage [*glè*] n. m. Action de glairer.

glaire [*glè-re*] n. f. (du lat. *clarus,* clair). Matière blanchâtre et gluante, sécrétée par les membranes muqueuses. Matière visqueuse. Blanc de l'œuf non cuit. Blanc d'œuf battu, dont se servent les relieurs.

Glaire (l'abbé Jean-Baptiste), orientaliste et exégète français, né à Bordeaux, m. à Issy (1798-1879) ; traducteur de la *Bible.*

glairer [*glé-ré*] v. a. *Rel.* Frotter de glaire ou blanc d'œuf la couverture d'un livre pour lui donner un certain éclat ou la préparer à recevoir la dorure.

glaireux, euse [*glè-reû, eu-ze*] adj. De la nature de la glaire : *liquide glaireux.*

glairine n. f. *Chim.* Syn. de BARÉGINE.

glairure n. f. *Rel.* Syn. de GLAIRE.

Glais-Bizoin (Alexandre-Olivier), homme politique français, né à Quintin (Côtes-du-Nord), m. à Lamballe (1800-1877) ; membre, en 1871, du gouvernement de la Défense nationale.

Glais-Bizoin.

glaise [*glè-ze*] n. f. V. GLAIE.

glaise [*glè-ze*] n. f. (du lat. *glis, glitis,* terre tenace). Terre grasse et compacte, très argileuse, que l'eau ne pénètre point, et dont on fait les tuiles et la poterie : *les sculpteurs modèlent dans la glaise l'ébauche de leurs statues.* Adjectiv. : *terre glaise.*

— Encycl. *Agric.* La glaise, ou *terre glaise* pour les agriculteurs, est la terre argileuse imperméable à l'eau et sur laquelle il est imprudent de bâtir, parce qu'elle est glissante. La glaise peut être employée comme amendement. (V. ARGILE.) Les terrains qui en contiennent en trop forte proportion peuvent aussi être amendés par l'adjonction de sable, calcaire, etc.

glaiser [*glè-zé*] v. a. Enduire de terre glaise : *glaiser un bassin.* Amender avec de la glaise : *glaiser un champ.*

glaiseux, euse [*glè-zeû, eu-ze*] adj. De la nature de la glaise.

glaisière [*glé-zi-è-re*] n. f. Endroit, carrière d'où l'on tire la glaise.

glaiteron n. m. Syn. de GRATERON OU BARDANE.

glaive [*glè-ve*] n. m. (lat. *gladius*). Epée tranchante. *Fig.* La guerre. *Tirer le glaive,* déclarer, faire la guerre. Le droit de vie et de mort : *le glaive des lois.* Puissant moyen d'action : *le glaive de l'éloquence. Le glaive de Dieu,* sa justice, sa puissance. *Le glaive spirituel,* le pouvoir qu'a l'Eglise d'excommunier, etc.

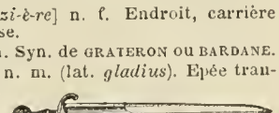

Glaive.

Glaive (*Par le*), drame en cinq actes, en vers, de Jean Richepin, épisode de l'histoire de Ravenne, traité dans une belle forme dramatique et avec une réelle puissance d'émotion (1892).

Glaize (Auguste-Barthélemy), peintre français d'histoire et de genre, né à Montpellier, m. à Paris (1807-1893). Citons, parmi ses œuvres : *Dante écrivant son poème sous l'inspiration de Béatrix et de Virgile, le Pilori,* etc.

Glamorgan, comté d'Angleterre (pays de Galles) ; 478.000 h. Ch.-l. *Cardiff.* Grande production de houille.

glanage n. m. Action de glaner.

— Encycl. *Dr.* L'art. 471, 10°, du Code pénal punit d'une amende de 1 franc à 5 francs « ceux qui auront glané, râtelé ou grappillé dans les champs non encore entièrement dépouillés et vidés de leurs récoltes, ou avant le moment du lever ou après celui du coucher du soleil ». La peine de l'emprisonnement pendant trois jours au plus pourra en outre être prononcée, et elle le sera obligatoirement en cas de récidive.

Sous les réserves de l'art. 471, le droit de glanage, de râtelage et de grappillage est licite ; mais l'autorité municipale peut en limiter l'exercice, par exemple aux indigents, aux vieillards, etc.

Le glanage, le râtelage et le grappillage sont interdits dans tout enclos.

Gland.

gland [*glan*] n. m. (lat. *glandis*). Fruit du chêne : *certaines espèces de chênes produisent des glands doux. Pop. Bossignol à gland,* le cochon. Ouvrage de bois, de passementerie, etc., destiné à rester pendant, et qui a plus ou moins la forme d'un gland : *gland de cordon de rideau. Anat.* Extrémité de la verge, du clitoris. *Techn.* Pinee ou mâchoiro en bois, dont se servent les parcheminiers et les fabricants de peignes.

— Encycl. Le gland est un akène contenant une grosse graine ; il est enveloppé à sa base d'une cupule formée par un bourrelet émané du pédicelle. Les glands torréfiés entrent dans la composition du *racahout* arabe.

Gland : A, coupe ; g, graine ; c, cupule.

glandage n. m. Lieu où l'on recueille le gland. Droit de ramasser des glands ou de faire séjourner les porcs dans une forêt, pour qu'ils y mangent des glands. *Art vétér.* Hypertrophie du ganglion sous-glossien : *le glandage est un des caractères de la morve.*

glandaire [*dè-re*] adj. *Anat.* Qui a l'aspect la forme et la texture d'une glande. *Pathol.* Qui affecte les glandes.

glande n. f. (lat. *glandula*). Organe dont la fonction est de produire une sécrétion : *glandes salivaires.* Vulgairem. ganglion lymphatique, enflammé et tuméfié, du cou, de l'aisselle, etc.

— Encycl. Les glandes sont des dérivés épithéliaux, dont les cellules ont pour fonction d'élaborer des produits spéciaux. Les glandes sont dites *tubuleuses* (glandes sudoripares), *composées* ou *en grappes* (estomac), *acineuses,* etc. On les distingue aussi en *ouvertes,* si elles ont un conduit excréteur, et *fermées,* si leur sécrétion passe directement dans le sang ; *excrémentitielles,* quand la sécrétion débarrasse l'organisme de divers déchets (rein) ; *récrémentitielles,* quand leur produit est réabsorbé par l'organisme (estomac). Le rôle des glandes est très important ; c'est dans leur intérieur que s'effectuent les phénomènes principaux de l'organisme, tant au point de vue de l'*absorption* qu'à celui de l'*élimination.*

glandé, e adj. (de *glande* ou *gland*). *Vétér.* Se dit d'un cheval qui a les glandes lymphatiques et la ganache tuméfiées.

glandée [*dé*] n. f. Récolte de glands : *aller à la glandée.* Syn. de GLANDAGE.

— Encycl. *Dr.* Les adjudications de glandées sont faites par les soins de l'administration des forêts. Si elles ne donnent pas de résultats, les glands sont délivrés aux indigents. Il est défendu d'abattre, de ramasser ou d'emporter des glands, faines ou autres fruits, sous peine d'amende.

glander [*dé*] **(se)** v. pr. *Vétér.* Devenir glandé.

glandifère adj. *Bot.* Qui porte, qui produit des glands.

glandiforme adj. *Hist. nat.* Qui a la forme d'un gland.

glandivore adj. Qui se nourrit de glands.

glandulaire [*lè-re*] ou **glanduleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui a l'aspect et la texture d'une glande : *corps glandulaire.*

glandule n. f. (lat. *glandula*). Petite glande.

glandulifère adj. *Bot.* Qui porte de petites glandes.

glanduliforme adj. *Bot.* Qui a la forme d'une petite glande.

glandulocilié, e adj. Se dit d'une partie d'une plante dont chaque cil se termine par une petite glande.

glane n. f. (de *glaner*). Poignée d'épis glanés. Groupe de petites poires rangées autour d'une branche, d'oignons ou d'aulx attachés à une torche de paille.

Glaneuse, d'après J. Breton.

glanée [*né*] n. f. Piège à prendre les canards sauvages, avec du blé pour appât.

glanement [*man*] n. m. Action de glaner.

glaner [*né*] v. a. (lat. *glenare*). Ramasser les épis qui traînent après la moisson. *Fig.* Trouver des restes, de petits profits, là où d'autres ont fait une ample moisson.

glaneur, euse [*eu-ze*] n. Qui glane.

Glaneuse (*la*), tableau de Jules Breton, musée du Luxembourg (1877).

Les Glaneuses, d'après Millet.

Glaneuses (*les*), tableau de François Millet (1857) ; peinture réaliste et cependant pleine de lumière et de poésie.

glanure n. f. Ce que l'on glane après la moisson.

glape adj. Se dit, chez les chamoiseurs, de l'huile qui, adhérant fortement aux peaux, en sort difficilement par la pression ou la torsion. (Se dit par opposition à *huile surge.*)

glaphique [*fi-ke*] adj. (du gr. *glaphein,* tailler). Se dit d'une variété de talc qui sert aux Chinois pour la fabrication de leurs figurines.

glapir v. n. (lat. *glattire*). Crier, en parlant des renards et des tout petits chiens. *Fig.* Crier d'une voix aigre. Activ. : *glapir des injures.*

glapissant [*pi-san*], **e** adj. Qui glapit : *voix glapissante.*

glapissement [*pi-se-man*] n. m. Cri des renards et des petits chiens, des personnes criardes, etc. *Fig.* Réclamations criardes.

glaréole n. f. Genre d'oiseaux échassiers, dits aussi *hirondelles de marais, poules des sables, perdrix de mer,* et qui vivent sur les plages de sable et les terrains salés.

glaréolidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'échassiers, dont le type est la *glaréole.* S. un *glaréolidé.*

Glaris [*riss*], v. de Suisse, ch.-l. du c. de ce nom, sur la Linth ; 5.000 h. (*Glaronais*). Etoffes. — Le cant. a 32.500 h.

Glaris (Alpes de) ou **Glaronaises,** chaîne de montagnes de Suisse qui fait partie des Alpes centrales, et dont les plus hauts sommets dépassent 3.600 mètres. (Tœdi, 3.623 m.)

Armes du canton de Glaris.

glas [*gla*] n. m. (du lat. *classicum,* sonnerie de trompette). Tintement d'une cloche qui annonce l'agonie ou la mort d'une personne : *le glas funèbre.* Salve d'artillerie, que l'on tire aux funérailles d'un souverain ou d'un militaire élevé en grade.

Glaser [*zèr*] (Christophe), chimiste suisse, né à Bâle (deuxième moitié du XVIIe s.). Il vécut longtemps à Paris. On lui doit la découverte du sulfate de potasse.

Glasgow ou **Glascow,** v. d'Ecosse, sur la Clyde ; 761.000 h. Port des plus actifs. Industrie et commerce très considérables ; université célèbre.

Glasson (Ernest), jurisconsulte et historien français, né à Noyon (Oise), m. à Paris (1839-1907) ; auteur d'une *Histoire du droit et des institutions de la France,* d'une *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre,* et de divers ouvrages de droit.

Glatigny (Joseph-Albert), poète français, né à Lillebonne, m. à Sèvres (1839-1873) ; auteur de : *les Vignes folles, les Flèches d'or,* œuvres d'improvisation, légères et brillantes.

glatir v. n. (lat. *glattire*). Glapir. (Vx.) Se dit de l'aigle qui crie.

Glattfelden, comm. de Suisse (cant. de Zurich), non loin du confluent de la Glatt et du Rhin ; 1.600 h. Agriculture, viticulture. Fabrique de tissus de coton.

Glatz, v. forte de Prusse (Silésie), sur la Neisse ; 16.000 h. Tanneries, draps.

Glauber [*gló-bèr*] (Jean-Rodolphe), médecin et chimiste allemand, né à Carlstadt, m. à Amsterdam (1604-1668). On lui doit la découverte du sulfate de soude, appelé souvent *sel de Glauber,* et qui est employé comme purgatif.

glaubérite [*gló*] n. f. (de *Glauber,* n. pr.). Sulfate naturel de soude et de chaux que l'on trouve dans les salines.

glaucescence [*gló-sès-san-se*] n. f. Propriété des végétaux ou de leurs organes d'affecter la couleur glauque.

glaucescent [*gló-sès-san*], **e** adj. *Bot.* Qui tire sur la couleur glauque.

Glauchau, ville industrielle de la Saxe, sur la Mulde ; 24.600 h.

Glaucia (Servilius), préteur et agitateur romain, m. en 100 av. J.-C., lapidé par le peuple après l'assassinat de Memmius, son concurrent au consulat.

glaucier [*gló-si-é*] n. m. ou **glaucière** [*gló*] n. f. Genre de papavéracées, comprenant des herbes dont l'espèce la plus connue est le pavot cornu (*glaucium flavum*), qui croît dans les lieux maritimes et sablonneux d'Europe. (Ses fleurs sont jaune d'or ; ses graines fournissent une huile analogue à celle des pavots et de même usage ; c'est aussi une plante ornementale.)

glaucine [*gló*] n. f. Alcaloïde extrait des feuilles de la glaucière. *Méd.* Nom donné au cowpox, à cause de la teinte gris bleu des vésicules.

glaucique [*gló*] adj. Se dit d'un acide extrait de la glaucière.

glaucomateux, euse [*gló, teû, eu-ze*] adj. Affecté de glaucome.

glaucome [*gló*] n. m. (du gr. *glaukos,* vert). *Méd.* Trouble de nutrition de l'œil.

— Encycl. Cette affection se manifeste par la dureté du globe de l'œil, la dilatation et l'immobilité de la pupille, la diminution de l'acuité et du champ visuels, l'anesthésie de la cornée, les battements artériels insolites, etc. Souvent, le champ pupillaire prend une teinte verdâtre, qui a valu son nom à l'affection. Le glaucome, exceptionnel avant quarante ans, est d'un pronostic grave.

glauconie [*gló-ko-ni*] n. f. Silicate hydraté naturel de fer et de potasse, que l'on rencontre sous forme de grains verts dans certains calcaires.

glaucophylle [*gló*] adj. (du gr. *glaukos,* glauque, et *phullon,* feuille). *Bot.* Qui a des feuilles glauques.

Glaucos [*gló-koss*], pêcheur béotien, qui fut changé en dieu marin. (*Myth.*)

Glaucos, fils de Sisyphe et père de Bellérophon. Il fut dévoré par ses chevaux pour avoir méprisé la puissance de Vénus. (*Myth.*)

glauque [*gló-ke*] adj. (gr. *glaukos*). De couleur verte tirant sur le bleu : *mer glauque.*

glaux [*gló*] n. m. Genre de primulacées.

— Encycl. Les glaux sont de petites plantes à feuilles minces. Le *glaux maritima,* à fleurs blanches tachées de pourpre, est très commun dans les prairies maritimes ; on lui attribuait, à tort, la propriété d'augmenter la sécrétion lactée.

glaviau [*vi-ó*] n. m. Nom vulgaire de la *clavelée.*

glaviot [*vi-o*] n. m. *Pop.* Crachat.

glayeul n. m. Autre orthogr. de glaïeul.

Glazounov (Alexandre), compositeur russe, né à Saint-Pétersbourg en 1865 ; auteur de symphonies, mélodies, cantates d'une rare puissance de composition.

glèbe n. f. (du lat. *gleba,* motte de terre). Motte de terre. Sol en culture. *Féod.* Fonds de terre auquel étaient attachés des serfs : *serfs de la glèbe. Droits de la glèbe,* droits de patronage, de justice, etc.

glébé, e adj. *Féod.* Qui a rapport à la glèbe.

gléchome [*ko-me*] ou **glecome** n. m. Genre de plantes, de la famille des labiées, qu'on appelle aussi *lierre terrestre, herbe de Saint-Jean,* etc. (Il comprend des plantes vivaces, communes en Europe dans les lieux humides, les buissons, le long des murs.)

glée [*glé*] n. m. (m. angl.) Composition à trois voix sans accompagnement, d'où se détache parfois une des voix en solo.

Glè-Glé, roi du Dahomey de 1858 à 1889 et père de Behanzin. Après avoir cédé Kotonou à la France, il voulut reprendre ce territoire, et ce fut l'origine du conflit qui se termina par la conquête du Dahomey en 1894.

Gleiwitz, v. d'Allemagne (Prusse, Silésie), sur la Klodnitz, affl. de l'Oder ; 61.300 h. Métallurgie, filatures.

Gleize (La), comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 1.250 h.

Gleizé, comm. du Rhône, arr. et à 2 kil. de Villefranche, près du Morgon ; 1.700 h. Vignobles.

glen [*glèn*] n. m. En Ecosse, vallée de peu d'étendue.

Glénan (îles), petit archipel de neuf îles, sur la côte du Finistère (comm. de Fouesnant).

glène n. f. (gr. *glénè*). Cavité d'un os, dans laquelle s'emboîte un autre os.

glène n. f. (prov. *glena*). Rond d'un cordage roulé sur lui-même.

glèner [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) *Mar.* Ployer un cordage en rond sur lui-même.

glénoïde ou **glénoïdal, e, aux** [*no-i*] adj. Se dit de toute cavité servant à l'emboîtement d'un os dans un autre. N. f. : *la glénoïde* ou *glénoïdale de l'humérus.*

glénoïdien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui appartient ou qui se rapporte aux cavités glénoïdes.

glessin [*glé-sin*] n. m. Au Croisic, petit poisson qui ressemble à l'anchois.

glette [*glè-te*] n. f. *Chim.* Oxyde de plomb, litharge employée pour l'affinage de la fonte.

gleucomètre n. m. Syn. de glucomètre.

Gleyre [*glè-re*] (Gabriel-Charles), peintre français, d'origine suisse, né à Chevilly (Vaud), m. à Paris (1808-1874) ; d'un talent très pur, souvent symbolique, et plein d'élévation. Citons de lui : *les Illusions perdues, Hercule aux pieds d'Omphale,* etc.

gliadine n. f. Gélatine végétale, que l'on extrait du gluten en faisant bouillir celui-ci avec beaucoup d'eau, puis en faisant évaporer le liquide obtenu.

gline n. f. Panier couvert, où les pêcheurs mettent les poissons qu'ils ont pris.

Glinka (Michel-Ivanovitch), fondateur de l'école musicale russe moderne, né à Novospaskoié, m. à Berlin (1803-1857). On lui doit le célèbre opéra *la Vie pour le tsar.*

Glinka.

gliôme n. m. Tumeur du tissu nerveux. (Sa structure se rapproche de celle de la névroglie ; elle se développe dans le cerveau et provoque de l'hémiplégie.)

glirien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Qui ressemble au loir.

gliron n. m. (du lat. *glis, gliris,* loir). *Dialect.* Loir.

glissade [*gli-sa-de*] n. f. Action de glisser. Sentier de glace, sur lequel les enfants glissent. *Chorégr.* Coupé que l'on fait pour aller de côté. *Fig.* Faiblesse, faux pas, faute.

glissage [*gli-sa-je*] n. m. Opération consistant à faire descendre par des *glissoirs,* le long des montagnes, les bois abattus.

glissant [*gli-san*], **e** adj. Sur quoi l'on glisse facilement : *le verglas rend le sol glissant. Fig. Terrain, sentier glissant, pente glissante,* affaire hasardeuse ; circonstance délicate et difficile.

glissé [*gli-sé*] n. m. *Chorégr.* Syn. de glissade.

glissement [*gli-se-man*] n. m. Action de glisser. Mouvement de ce qui glisse.

glisser [*gli-sé*] v. n. (anc. h. all. *glitan*). Se déplacer, parfois involontairement, en coulant sur une surface lisse : *chaise qui glisse sur le parquet.* Jouer à la glissade : *savoir glisser.* Passer furtivement, marcher sans bruit. *Fig.* Passer légèrement sur un sujet : *glissez, n'appuyez pas.* Passer sans entamer : *coup de sabre glissant sur la cuirasse.* S'avancer comme en glissant : *le cygne glisse sur l'eau. Glisser des mains,* échapper. V. a. Couler, mettre légèrement une chose en un lieu : *glisser une lettre à la poste. Fig.* : *glisser quelque chose dans l'esprit de quelqu'un.*

glissette [*gli-sè-te*] n. f. *Géom.* Se dit quelquefois de la courbe engendrée par un point d'une courbe mobile qui roule en glissant sur une courbe fixe.

glisseur, euse [*gli-scur, eu-ze*] n. Celui, celle qui glisse sur la glace.

glissière [*gli-si*] n. f. Pièce métallique qui retient au moyen d'une rainure une autre pièce que le mouvement ferait dévier.

glissoir [*gli-soir*] n. m. Petit coulant mobile, dans lequel passe une chaîne. Couloir ménagé sur le penchant d'une montagne pour faire descendre le bois coupé.

glissoire [*gli-soi-re*] n. f. *Jeux.* Syn. de glissade. Pièce d'un mécanisme qui se meut avec frottement dans une glissière.

Glisson (Francis), philosophe et médecin anglais, né à Rampisham, m. à Londres (1596-1677). On lui doit la découverte de l'enveloppe fibreuse du foie, dite *capsule de Glisson.*

Globe de lampe.

globaire [*bè-re*] adj. Formé de globules.

global, e, aux adj. Pris en bloc : *le revenu global d'une terre ; impôt global sur le revenu.*

globalement [*man*] adv. En bloc.

globba [*glo-ba*] ou **globbée** [*glo-bé*] n. f. Genre de zingibéracées de l'Asie et de la région malaise.

globe n. m. (lat. *globus*). Corps sphérique : *le globe de l'œil.* Enveloppe sphéroïdale de verre, que l'on place sur un objet pour le préserver de la poussière, sur une lampe pour atténuer la lumière, etc. *Le globe terrestre, notre globe,* la terre. *Globe terrestre, céleste,* globe sur lequel est dessinée une carte de la terre, du ciel.

Globe de pendule.

Globe (*théâtre du*), théâtre de Londres, fondé en 1599. Shakspeare était un des actionnaires de ce théâtre.

Globe (*le*), un des principaux journaux conservateurs anglais, fondé en 1811.

Globe (*le*), recueil philosophique, politique et littéraire français, fondé en 1824 avec la collaboration de Thiers, Rémusat, Sainte-Beuve, Mignet, Ampère, etc. Il fut, après 1830, l'organe du saint-simonisme, en même temps qu'un journal d'opposition. Il disparut en 1832.

globe-trotter [*tro-teur*] n. m. (mot angl.). Qui voyage à travers le monde. Pl. des globe-trotters.

globeux, euse [*beû, eu-ze*] adj. Arrondi en globe : *ovaire globeux ; capsule globeuse.*

globicéphale n. m. Genre de mammifères cétacés, famille des delphinidés.

— Encycl. Les globicéphales habitent les mers du nord ; ce sont de grands dauphins à tête bombée. Le *globicéphale grinde* ou *épaulard* est très commun, il vit par bandes ; un seul individu peut donner une tonne d'huile.

globiceps [*sèpss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères comprenant de petites formes élancées, dont on connaît une douzaine d'espèces de la région paléarctique. (Le *globiceps flavo-maculatus* vit sur les chênes de France.)

globiflore adj. *Bot.* Qui a des fleurs globuleuses.

globiforme adj. Qui a la forme d'un globe.

globigérine n. f. *Moll.* Genre de foraminifères, dont les débris accumulés constituent les argiles des grands fonds marins.

globulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *globulus,* petit globe). Qui est en forme de globe.

globulaire [*lè-re*] n. f. Genre de dicotylédones, comprenant des herbes à fleurs bleues, très communes en Europe, qui jouissent de propriétés purgatives. (On en connaît douze espèces, parmi lesquelles la plus répandue est la *globulaire vulgaire,* des coteaux stériles de l'Europe.)

globule n. m. (lat. *globulus*). Très petit corps sphérique : *globule d'air, d'eau. Physiol.* : *on trouve des globules dans le sang* (globules rouges, globules blancs), *dans la lymphe* (globules blancs), *dans le lait, dans le pus,* etc. *Pharm.* Très petite pilule.

— Encycl. *Anat.* Le globule est une cellule demi-solide, de forme variable, ordinairement circulaire ou elliptique, quelquefois aplatie. Il n'y a généralement pas de noyau. On trouve des globules dans le sang, la lymphe, le pus, le lait, etc.

Globules : 1. Du sang de l'homme (A, rouges, B, blancs ; C, rouges empilées) ; 2. De pigeon ; 3. Du protée (A, rouges ; B, blancs) ; 4. Elliptiques (du chameau) ; 5. Des invertébrés.

Globules du sang. On distingue les globules rouges (*hématies*) et les globules blancs (*leucocytes*). La forme des globules rouges est variable avec l'espèce animale que l'on considère. Chez l'homme, il y a en moyenne 5.600.000 globules rouges par millimètre cube ; leur nombre, leur forme, leurs propriétés varient avec les maladies.

— *Pharm.* Les médicaments homéopathiques sont souvent administrés sous la forme globulaire. Pour préparer les globules médicamenteux, on prend des globules inertes formés de sucre, puis on les arrose peu à peu en les remuant de l'une des dilutions alcooliques du médicament que l'on veut avoir en globules. Quand toute trace de liquide a disparu, on les enferme dans des flacons bien bouchés.

globuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Composé de globules. En forme de globule.

globulicide adj. (de *globule,* et du lat. *cædere,* tuer). Se dit des substances capables de détruire le globule rouge, soit par action physique (liquides non isotoniques), soit par action chimique (bicarbonate de soude, quinine), soit par action biologique (hématozoaires du paludisme).

globuliforme adj. En forme de globule.

globulin n. m. Résidu de globules blancs, qui se présente dans le sang et la lymphe sous forme d'un noyau entouré d'une mince couche de protoplasma.

globuline n. f. Matière albuminoïde qui existe dans les globules sanguins, le cristallin de l'œil et dans certaines urines pathologiques.

globulinurie [*ri*] n. f. (de *globuline*, et du gr. *ouron*, urine). Albuminurie dans laquelle l'albumine donne les réactions de la globuline.

globulolyse [*li-ze*] n. f. (de *globule*, et du gr. *lusis*, dissolution). Destruction des globules rouges ou hématies sous l'influence d'un sérum globulicide.

Glocester ou **Gloucester** [*sès-tèr*], v. d'Angleterre, ch.-l. de comté ; 48.000 h. Port actif sur la Severn. Manufactures. — Le comté a 400.000 h.

Glocester (comte et duc de), titre porté en Angleterre par plusieurs personnages historiques, dont le plus célèbre est le duc de Gloucester, plus tard Richard III. V. Richard.

glochide n. f. (du gr. *glôkhis*, pointe). *Bot.* Nom donné aux doubles crochets qui terminent les prolongements des massules contenues dans les microsporanges de certaines cryptogames.

glockenspiel [*glo-kèn'-spil*] n. m. (mot all., signif. *jeu de cloches*). Petit carillon à main.

Glogau, v. et place forte de Prusse (Silésie), sur l'Oder ; 23.500 h. Etoffes. Les Français, commandés par Vandamme, la prirent en 1806.

gloire n. f. (lat. *gloria*). Honneur, éclat acquis par les vertus, les talents, etc. : *gloire littéraire, artistique*. Prix qu'on attache à la réputation. *Elliptiq.* Hommage : *gloire au vainqueur !* Etat de la grandeur : *la gloire du siècle de Louis XIV*. Béatitude céleste dont jouissent les élus après leur mort. *Peint.* Cercle de lumière autour de la tête des saints. *Rendre gloire à la vérité*, la proclamer hautement. *Fam. Travailler pour la gloire*, pour rien, sans profit. Allus. littér. V. vaincre. Ant. **Déshonneur, infamie, honte, ignominie.**

Gloire (*ordre de la*), ordre de chevalerie turc et tunisien. V. Nicuan-Iftikuar.

Gloire du paradis (*la*), chef-d'œuvre du Tintoret, palais ducal de Venise. Cette composition gigantesque ne comporte pas moins de 400 figures ; elle a 24 mètres de large sur 7m,50 de haut.

glome n. m. Chez les solipèdes, chacune des deux plaques cornées, qui se prolongent pour former le périople après avoir coiffé les talons.

Glomel, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 53 kil. de Guingamp ; 4.030 h. Elevage.

glomérides n. m. pl. Famille de myriapodes chilognathes, dont le genre *glomeris* est le type. S. un *glomérid*.

glomériflore adj. *Bot.* Qui a des fleurs agglomérées en glomérules.

glomeris [*riss*] n. m. Genre de myriapodes, comprenant des arthropodes qui ressemblent aux cloportes, peuvent se rouler en boule et vivent dans la terre et sous les pierres : *les glomeris se nourrissent de débris végétaux*. (On en connaît une vingtaine d'espèces d'Europe.)

glomérocarpe adj. Se dit des végétaux dont la fructification est composée de glomérules externes et nus.

glomérule n. m. (du lat. *glomus, eris*, peloton). Petit amas de corps de même nature. *Bot.* Agrégation compacte et irrégulière de fleurs ou de fruits.

— Encycl. *Anat.* Le terme *glomérule*, en anatomie, convient aux pelotons vasculaires et glandulaires, ou à la fois vasculaires et glandulaires, dont les types principaux se retrouvent dans la rate (*glomérules de Malpighi*), les glandes sudoripares et les reins. V. rein.

glomérulé, e adj. Se dit des organes réunis en glomérule.

Glommen [*mèn*] (le), le plus grand fleuve de Norvège, qui se jette dans le Skager-Rack ; cours 567 kil.

Glons, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Geer ; 2.020 h. Vannerie.

gloria n. m. (mot lat. signif. *gloire*). *Liturg.* Hymne que l'on chante à la messe et qui commence par les mots *Gloria in excelsis Deo* (Gloire à Dieu au plus haut des cieux) : *chanter un gloria*. *Pop.* Café ou thé sucré, mêlé d'eau-de-vie. Tissu formé d'une chaîne en organsin et d'une trame de fil.

Gloria patri (mots lat. signif. : *Gloire au Père*) ou par abrév. **Gloria**, verset qui commence ainsi, et par lequel l'Eglise catholique termine le chant de tous les psaumes.

Gloria victis, mots lat. signif. : *Gloire aux vaincus*, antithèse de la locution latine *Væ victis*.

Gloria victis, beau groupe en bronze de A. Mercié, à Paris (1875). L'artiste a représenté la Gloire emportant vers l'immortalité un humble soldat frappé à mort, qu'elle vient de relever sur le champ de bataille.

Gloria victis, d'après Mercié.

gloriette [*ri-é-te*] n. f. Pavillon, cabinet de verdure. Petite chambre derrière un four. Cage à oiseaux, en forme de pavillon.

glorieuse [*eu-ze*] n. f. Genre de liliacées.

— Encycl. Les glorieuses sont des plantes grimpantes à fleurs solitaires très belles, de couleur jaune ou orangée. On en connaît trois espèces d'Asie et d'Afrique, cultivées dans les serres chaudes d'Europe.

Glorieuses (Iles), petit archipel français de l'océan Indien, au N. du cap d'Ambre (Madagascar).

glorieusement [*ze-man*] adv. D'une manière glorieuse : *Léonidas et ses Spartiates périrent glorieusement aux Thermopyles*.

glorieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. (lat. *gloriosus*). Qui s'est acquis de la gloire : *de glorieux soldats*. Qui procure de la gloire : *victoire glorieuse*. Qui jouit de la gloire éternelle : *le glorieux saint Georges*. Qui se fait honneur : *être glorieux de son enfant*. Vain, superbe : *esprits glorieux*. N. Vaniteux : *les glorieux se font hatr. Arg. Le glorieux*, le soleil. N. f. *Les trois Glorieuses*, les trois journées des 27, 28, 29 juillet 1830. Prov. : **Il fait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas**, un homme vain, plutôt que de se plaindre, endure les affronts qu'on lui infligc. Ant. **Déshonorant, infamant, ignominieux.**

Glorieux (*le*), comédie en cinq actes et en vers, une des meilleures pièces de Destouches (1732). Le comte de Tufière est une bonne peinture de l'homme qui s'impose à force d'orgueil. C'est dans cette comédie que l'on trouve les deux vers souvent cités :

La critique est aisée, et l'art est difficile...
Chassez le naturel, il revient au galop...

glorifiable adj. Qui mérite d'être glorifié.

glorificateur, trice n. Personne ou chose qui glorifie.

glorification [*si-on*] n. f. (de *glorifier*). Action de rendre gloire à quelqu'un ou à quelque chose. Elévation à la gloire éternelle : *la glorification des élus*.

glorifiement [*fi-man*] n. m. Etat de ce qui est glorifié. (Vx.)

glorifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *gloria*, gloire, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Honorer, rendre gloire à : *on glorifie trop aisément le succès*. Appeler à la béatitude céleste. **Se glorifier** v. pr. Se faire gloire de quelque chose. Ant. **Humilier, rabaisser.**

gloriole n. f. (lat. *gloriola*, dimin. de *gloria*). Vanité qu'on tire de petites choses : *la gloriole est une forme de l'amour-propre*.

glose [*glô-ze*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue). Explication d'un texte obscur par des mots plus intelligibles : *les gloses des Pères de l'Eglise sur l'Ecriture*. *Fam.* Critique, interprétation maligne : *les gloses des commères*.

gloser [*glo-zé*] v. n. Faire des commentaires critiques : *gloser sur les lois*. V. a. Censurer, critiquer : *gloser un auteur*.

gloseur, euse [*glô-zeur, eu-ze*] n. (de *glose*). Qui interprète tout en mal. (Peu us.)

glossaire [*glo-sè-re*] n. m. (lat. *glossarium* ; du gr. *glôssa*, langue). Dictionnaire expliquant les mots vieillis ou peu connus d'une langue : *Du Cange a laissé un précieux glossaire de la latinité*. Simple nomenclature des mots d'une langue.

Glossaire des écrivains de la moyenne et de la basse latinité, par Du Cange, vaste monument d'érudition, indispensable à consulter pour l'étude du moyen âge à tous les points de vue (1678). Le même auteur a publié un *Glossaire des écrivains de la moyenne et basse grécité*.

glossalgie [*glo-sal-ji*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue et *algos*, douleur). Douleur à la langue.

glossalgique adj. Qui appartient à la glossalgie.

glossanthrax [*glo-san-traks*] n. m. Charbon ayant pour siège la langue et qui était assez commun autrefois chez les grands ruminants.

glossateur [*glo-sa*] n. m. Auteur d'une glose. *Les glossateurs*, nom donné aux anciens jurisconsultes qui, notamment à Bologne, commentèrent magistralement le droit romain.

glosse [*glo-se*] n. f. Langue de certains insectes hyménoptères ou diptères.

glossien, enne [*glo-si-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui appartient à la langue : *muscle glossien*.

glossine [*glo-si-ne*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des muscidés.

— Encycl. Le type de ce genre est la mouche *tsé-tsé*, qui rend impraticables aux chevaux et aux bestiaux les régions marécageuses de l'Afrique centrale. V. tsé-tsé.

glossite [*glo-si-te*] n. f. (du gr *glôssa*, langue). Inflammation de la langue.

glossocatoche [*glo-so*] n. m. (du gr. *glôssa*, langue et *katochè*, action de retenir). Abaisse-langue muni d'une petite ampoule électrique, qui, par le moyen d'un réflecteur, éclaire l'arrière-bouche au moment même où l'instrument appuie sur la langue.

glossocèle [*glo-so-sè*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *kèlè*, tumeur). Saillie de la langue gonflée, hors de la bouche.

glossodynie [*glo-so-di-ni*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue et *adunè*, douleur). Douleur rhumatismale de la langue ; névralgie linguale.

glosso-épiglottique adj. *Anat. Muscles glosso-épiglottiques*, petits muscles qui rattachent l'épiglotte à la base de la langue.

glossographe [*glo-so*] n. m. (du gr. *glôssa*, langue, et *graphein*, inscrire). Celui qui recueille et explique les mots anciens ou obscurs d'une langue. Instrument qui a pour objet de reproduire la parole en utilisant les mouvements de la langue.

glossographie [*glo-so-gra-fi*] n. f. (de *glossographe*). Description anatomique de la langue. Etude des mots anciens ou obscurs d'une langue.

glossographique [*glo-so*] adj. Qui appartient à la glossographie.

glossoïde [*glo-so*] adj. Qui a la forme d'une langue.

glosso-labio-pharyngé, e [*glo-so*] adj. Qui appartient à la langue, aux lèvres et au pharynx : *paralysie glosso-labio-pharyngée*.

glossolale [*glo-so*] n. Personne qui possède la glossolalie.

glossolalie [*glo-so-la-li*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *latein*, parler). *Hist. ecclés.* Don des langues.

glossologie [*glo-so, ji*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *logos*, traité). Etude des affections de la langue.

glossologique [*glo-so*] adj. Qui appartient à la glossologie.

glossomètre [*glo-so*] n. m. (du gr. *glôssa*, langue, et *metron*, mesure). Instrument utilisé par les apiculteurs pour mesurer la longueur de la trompe des abeilles et se rendre compte des aptitudes mellifères de celles-ci.

Glossop, v. d'Angleterre (Derby), dans la vallée de l'Etherop ; 22.500 h. Fonderies.

glosso-palatin, e [*glo-so*] adj. Qui appartient à la langue et au palais.

glosso-pétale [*glo-so*] adj. Qui a des pétales ligulés.

glossopètre [*glo-so*] n. m. Dent fossile de poisson : *Bernard Palissy fit connaître la vraie nature des glossopètres*.

glossophage [*glo-so*] n. m. Genre de mammifères chiroptères, comprenant des chauves-souris américaines à langue très longue, munie de papilles.

glosso-pharyngien, enne [*glo-so*] adj. Qui a son origine au pharynx et se termine à la langue : *nerf glosso-pharyngien*. N. m. : *le glosso-pharyngien*.

glossoplégie [*glo-so-plé-ji*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue et *plègè*, choc). Paralysie de la langue.

glosso-staphylin [*glo-so*] adj. m. Se dit de deux muscles appelés aussi *glosso-palatins*, et qui s'étendent des parties latérales et postérieures de la langue au voile du palais.

glossotomie [*glo-so-to-mi*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *tomè*, section). Amputation de la langue.

glossotomique [*glo-so*] adj. Relatif à la glossotomie.

glotte [*glo-te*] n. f. (du gr. *glôtta*, langue). Orifice du pharynx, circonscrit par les deux cordes vocales inférieures.

glottique [*glo-ti-ke*] adj. Qui a rapport à la glotte : *orifice glottique*.

glottite [*glo-ti-te*] n. f. Inflammation des cordes vocales inférieures.

glottorant [*glo-to-ran*], **e** adj. Qui imite le cri de la cigogne.

glottorer [*glo-to-ré*] v. n. Crier comme la cigogne.

glouglou n. m. (onomat.). Bruit d'un liquide s'échappant d'une bouteille. Cri du dindon. Roucoulement du pigeon.

glouglouter ou **glougloter** [*té*] v. n. Crier, en parlant du dindon.

gloussant [*glou-san*], **e** adj. Qui glousse.

gloussement [*glou-se-man*] n. m. Cri de la poule qui appelle ses petits.

glousser [*glou-sé*] v. n. (lat. *glocire*). Se dit de la poule qui appelle ses petits, ou qui annonce par son cri qu'elle veut couver.

gloussète ou **gloussette** [*glou-sè-te*] n. f. Nom vulgaire de la poule d'eau commune ou *petite foulque*.

glout [*glou*], **e** n. Glouton, gloutonne. (Vx.)

glouteron n. m. Nom vulgaire de la *bardane* et du *gaillet*.

glouton, onne [*o-ne*] adj. et n. (lat. *glutto*). Qui mange beaucoup et avec avidité : *enfant glouton*. Ant. **Sobre, tempérant.** N. m. pl. Impuretés dans le grain.

glouton n. m. Genre de mammifères carnivores, répandus dans la région arctique.

— Encycl. Le glouton est un fort animal brun châtain, qui atteint un mètre de long ; sa fourrure, peu estimée, est souvent noire. Jadis, il vivait dans

Glouton attaquant un renne.

toute l'Europe ; aujourd'hui, il se rencontre tout à fait au Nord ; il est très chassé, car il commet de nombreux dégâts parmi les provisions et les troupeaux. Quoique n'attaquant pas l'homme, il se défend courageusement contre lui.

gloutonnement [*to-ne-man*] adv. D'une manière gloutonne : *manger gloutonnement*.

gloutonnerie [*to-ne-ri*] n. f. Vice du glouton : *la gloutonnerie porte en soi son châtiment*. Ant. **Sobriété, tempérance.**

glouze n. f. Affaissement dans un banc de sable imbibé d'eau.

gloxinie [*glok-si-ni*] n. f. Genre de gesnériacées.

— Encycl. Les gloxinies sont des herbes vivaces, des régions tropicales américaines. On en connaît douze espèces, cultivées dans les serres pour leurs fleurs à corolle en tube largement ventru ou campanulé.

Gloxinie.

glu n. f. (du lat. *glus, glutis*, colle). Matière visqueuse et tenace, obtenue principalement en pilant l'écorce intérieure du houx épineux, et qui sert surtout à prendre les oiseaux. *Glu marine*, sorte de colle pour les bois, formée de caoutchouc, d'huile de goudron et de gomme laque. *Fig.* Ce qui séduit, captive, retient : *le plaisir est une glu. Fam. Coller*

comme la glu, très importun. *Avoir de la glu aux doigts*, être très maladroit; garder quelque chose des fonds que l'on manie.

— Encycl. La glu se fabrique avec l'écorce extérieure du houx épineux bouillie dans l'eau et formant une pâte qui, abandonnée à elle-même, se transforme en glu à la suite d'un commencement de putréfaction. On obtient aussi ce produit en faisant bouillir de l'huile de lin à l'abri de l'air. Enfin, les tiges de gui peuvent aussi fournir de la glu.

gluant [*glu-an*], **e** adj. Qui colle comme la glu : *liquide gluant*. Visqueux. *Fig.* Tenace, persistant : *la pauvreté est gluante*. *Pop.* Importun. N. m. *Arg.* Enfant à la mamelle.

gluau [*glu-ó*] n. m. Branchette frottée de glu, pour prendre les oiseaux. *Arg.* Piège; arrestation. *Pop.* Crachat.

— Encycl. *Chass.* Les gluaux sont destinés à capturer de petits oiseaux en toute saison. On les confectionne au moyen de brindilles de bois, que l'on enduit de glu, et que l'on place sur le sol. On a aussi recours à des épis de blé également englués et disposés comme les brindilles. On sème de menus grains autour et à proximité de ces brindilles ou de ces épis. Les petits oiseaux viennent pour picorer les graines, mais leurs plumes se prennent aux gluaux en rendant toute fuite impossible. La loi de protection des petits oiseaux interdit cette chasse.

glucine n. f. Oxyde de glucinium, que l'on extrait de l'émeraude.

glucinium [*ni-om'*] n. m. Corps simple métallique, que l'on extrait de la glucine.

Gluck.

— Encycl. Le glucinium est un métal inaltérable à l'air sec; sa densité est 1,73; il brûle avec éclat dans l'oxygène quand il est divisé. On peut l'unir à divers métaux pour former des alliages.

glucique adj. *Chim.* Se dit d'un acide que l'on obtient en déshydratant le glucose.

Gluck (Christophe-Willibald) [*gluck*], célèbre compositeur allemand, né à Weidenwang, m. à Vienne (1714-1787), auteur des opéras : *Orphée, Alceste, Iphigénie en Aulide, Armide, Iphigénie en Tauride*, etc., Il réforma l'opéra français, dont il fit un drame plein de force et d'émotion. Génie puissant et un peu fruste, Gluck, par la simplicité antique et l'élévation magnifique de son style, est un des plus grands compositeurs dramatiques de tous les temps.

gluckisme [*glu-kis-me*] n. m. Opinion des gluckistes.

gluckiste [*glu-kis-te*] n. et adj. Partisan de la musique de Gluck, par opposition à *piccinniste*, partisan de Piccinni lors de la querelle qui mit aux prises, sous Louis XVI, les amis respectifs des deux compositeurs.

Gluckstadt, v. de Prusse (prov. de Slesvig-Holstein), anc. capitale du Holstein, sur l'Elbe; 6.200 h.

glucomètre n. m. (du gr. *glukus*, doux, et *metron*, mesure). Aréomètre destiné à évaluer la quantité de sucre que renferme un moût. Syn. gleucomètre, pèse-mout.

glucose ou rarement **glycose** [*kô-ze*] n. f. d'après l'Aead.; n. m. d'après les chimistes (du gr. *glukus*, doux). Sucre de raisin, de fécule. Terme général par lequel on désigne les sucres qui ont pour type le glucose ordinaire ou sucre de raisin.

— Encycl. Le glucose proprement dit se trouve dans le miel, les fruits; il se forme dans la transformation de l'amidon, de la dextrine sous l'influence des acides minéraux, dans l'hydratation du sucre de canne, ou *interversion*, en même temps d'ailleurs qu'une partie égale de cellulose. Le glucose est soluble dans l'eau bouillante en toute proportion; il fond à 145°. Le glucose est employé dans la fabrication de la bière, dans celle de l'alcool, dans la préparation des conserves de fruits, des liqueurs, des confitures, etc.

glucoserie [*ze-rî*] n. f. Etablissement industriel, où l'on fabrique le sucre de fécule.

glucoside [*zi-de*] n. m. Nom générique donné à chacun des composés du glucose, que l'on rencontre dans de nombreux végétaux.

gluer [*glu-é*] v. a. Enduire de glu. Poisser : *les confitures gluent les mains.*

glui n. m. Paille de seigle dont on couvre les toits, ou dont on fait les liens. Paille longue avec laquelle on emballe le poisson.

Gluiras, comm. de l'Ardèche, arr. et à 13 kil. de Privas, non loin de l'Erieux; 2.520 h.

Glukhov ou **Gluchov,** v. de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigov); 16.500 h. Draps.

glumacé, e adj. Dont le fruit est pourvu d'une glume.

glume n. f. (lat. *gluma*). Enveloppe des fleurs des graminées.

glumé, e adj. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont entourés de glumes.

glumelle [*mè-le*] n. f. Une des deux bractées verdâtres qui enveloppent les fleurs des graminées.

glumellule [*mé-lu-le*] n. f. Une des paillettes, presque incolores et transparentes, ordinairement au nombre de deux, qui paraissent représenter les rudiments d'un périanthe dans une fleur de graminée.

glute ou **gluta** n. f. Genre de térébinthacées de l'archipel Indien et de Madagascar, dont une espèce a une écorce résineuse qu'on utilise pour faire des torches.

gluten [*tèn*] n. m. (m. lat. signif. *colle*). Substance qui colle ensemble les parties des corps solides. Matière visqueuse qui reste dans la farine des céréales, après qu'on a retiré l'amidon.

— Encycl. *Chim.* La nature des blés influe considérablement sur leur rendement en gluten. La nature de celui-ci se reconnaît à l'aide de l'*aleuromètre*. Le gluten est une substance très alimentaire; on en fabrique du pain destiné aux diabétiques.

glutier [*ti-é*] n. m. Nom vulgaire des *sechium*.

glutinatif, ive adj. Syn. de agglutinatif.

glutination [*si-on*] n. f. *Chir.* Action de joindre les parties divisées, comme le bord des plaies.

glutinatoire adj. Qui colle, qui agglutine.

glutineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. De la nature du gluten. Qui en contient. Gluant, visqueux : *sue glutineux*.

glutinosité [*zi*] n. f. (de *glutineux*). Nature de ce qui est visqueux, gluant. (Peu us.)

glycémie [*mî*] n. f. (du gr. *glukus*, doux, et *haima*, sang). *Pathol.* Sang sucré par une aberration de la nutrition. (La glycémie se produit lorsque les aliments féculents passent dans le torrent de la circulation.)

glycérat [*ra*] n. m. Médicament à base de glycérine. Syn. de glycéré ou glycérolé.

glycère ou **glycera** [*sé*] n. f. Genre d'annélides, renfermant des vers marins cylindriques et composés de nombreux segments.

glycérides n. m. pl. Nom générique des éthers de la glycérine. S. un *glycéride*.

glycérie [*ri*] n. f. Genre de graminées, ordinairement aquatiques.

— Encycl. Les glycéries sont des herbes vivaces, dont on connaît une trentaine d'espèces. La *glycérie flottante* vit au bord des étangs; c'est un fourrage très estimé quand il est encore tendre. Ses graines sont consommées en Pologne, d'où son nom de *manne de Pologne*.

glycérine n. f. (du gr. *glukeros*, doux). Liquide incolore, sirupeux.

— Encycl. La glycérine s'obtient par la saponification des corps gras, dans les fabriques de savons et de bougies stéariques. Cette saponification se fait par la chaux ou mieux par un courant de vapeur d'eau à 300°. Dans le premier cas, les acides du corps gras se trouvent engagés avec la chaux dans une combinaison insoluble; la glycérine reste en dissolution. Dans le second cas, le corps gras est décomposé; l'acide gras et la glycérine sont entraînés par la vapeur d'eau; l'acide se solidifie à la surface du liquide obtenu. La glycérine est un liquide incolore, soluble dans l'eau ou l'éther; elle bout à 275° en se décomposant; sa densité est 1°,28 à 15°. Elle dissout l'iode, la potasse, la chaux, beaucoup d'essences, de matières colorantes, etc. Elle sert en pharmacie à préparer les glycérolés; elle entre aussi dans la composition d'un grand nombre d'encres, de couleurs; elle est utilisée pour la préparation de la nitroglycérine et de la dynamite. En thérapeutique, elle est employée comme antiseptique; elle assouplit la peau, prévient les crevasses et les gerçures.

glycériner [*né*] v. a. Enduire de glycérine.

glycérique adj. *Acide glycérique*, acide obtenu en oxydant la glycérine par l'acide azotique.

glycérolé n. m. Syn. de glycérat.

glycérophosphate [*fos-fa-te*] n. m. Sel dérivant de l'acide glycérophosphorique.

— Encycl. Les glycérophosphates, par leur facile assimilation, sont très employés dans toutes les maladies par ralentissement de la nutrition. Bien entendu, il y a contre-indication dans le diabète, l'obésité, l'azoturie, etc.

glycérophosphorique [*fos-fo-ri-ke*] adj. Se dit d'un acide obtenu par la combinaison de l'acide phosphorique et de la glycérine.

glycin [*sin*] n. m. Phénol obtenu en faisant réagir de l'acide chloro-acétique sur l'amidophénol. (C'est une matière pulvérulente brillante, que l'on emploie comme révélateur en photographie.)

glycine n. f. (du gr. *glukus*, doux). Genre de légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les vraies glycines, voisines des haricots, sont des herbes volubiles, à fleurs en grappes. La *glycine de Chine* est voisine des *galegas*; c'est elle que l'on cultive comme ornementale. Ses fleurs apparaissent d'avril à mai; elle gèle facilement.

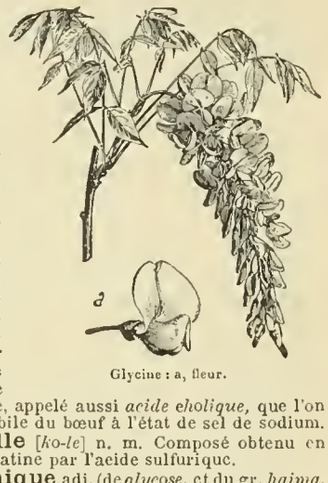
Glycine : a, fleur.

glyciné, e adj. Qui ressemble ou se rapporte au genre *glycine*.

glycinium n. m. *Chim.* Syn. de glucinium.

glycique adj. *Chim.* Syn. de glucique.

glycocholique [*ko-ko*] adj. Se dit d'un acide, appelé aussi *acide cholique*, que l'on extrait de la bile du bœuf à l'état de sel de sodium.

glycocolle [*ko-le*] n. m. Composé obtenu en traitant la gélatine par l'acide sulfurique.

glycoémique adj. (de *glycose*, et du gr. *haima*, sang). *Méd.* Qui concerne, qui cause la présence de la glycose dans le sang.

glycogène n. m. (de *glucose*, et du gr. *gennân*, engendrer). Matière organique ayant la composition de l'amidon, et découverte (1856) par Claude Bernard dans le foie des animaux.

glycogénèse [*nè-ze*] ou **glycogénie** [*nî*] n. f. Production du glycogène dans le foie.

— Encycl. La glycogénie est une fonction régulière et normale du foie; elle forme, dans cet organe, une réserve nutritive, où l'organisme puise selon ses besoins. La formation du glycogène est surtout abondante dans l'alimentation par les hydrocarbones. Pour utiliser cette réserve, le foie transforme, au moyen d'un ferment diastasique, le glycogène en glycose, qui passe dans le sang.

glycogénique adj. Qui a rapport à la glycogénie : *fonction glycogénique*.

glycol n. m. Alcool organique biatomique dérivant de l'éthane.

glycolique adj. Se dit d'un acide dérivant de l'acide acétique, et qui s'obtient en faisant réagir du glycocolle sur l'acide azoteux.

glycolyse [*li-ze*] n. f. (de *glucose*, et du gr. *lusis*, dissolution). Destruction intra-organique du glucose.

glycolytique adj. *Ferment glycolytique*, enzime ou ferment soluble capable de dédoubler ou de détruire la molécule de glucose.

glycomètre n. m. Syn. de glucomètre.

Glycon, statuaire grec établi à Rome; auteur de l'*Hercule Farnèse*.

glyconien [*ni-in*] ou **glyconique** adj. m. *Métriq. gr.* et *lat.* Se dit d'un vers composé d'une base, d'un dactyle, d'un trochée et d'une syllabe indifférente.

glycose [*kô-ze*] n. f. V. glucose.

glycosurie [*zu-rî*] n. f. (de *glucose*, et du gr. *ouron*, urine). Emission de sucre par les urines.

— Encycl. La glycosurie peut être alimentaire, due à une ingestion considérable de sucre, ou d'origine nerveuse, due à des lésions traumatiques du cerveau. Elle est alors transitoire; quand elle est persistante, elle devient un des principaux symptômes du diabète.

glycosurique [*zu-ri-ke*] n. et adj. Qui se rapporte à la glycosurie. Qui est affecté de glycosurie : *un glycosurique*.

glycyrrhiza [*si-ri*] n. m. Nom scientifique du genre *réglisse*.

glycyrrhizine [*si-rî*] n. f. Matière sucrée de la réglisse.

glycyrrhizite [*si-ri*] n. f. Réglisse sucrée d'Amérique.

Glykas (Michel), chroniqueur byzantin du XIIe siècle; auteur d'une *Chronique* d'un caractère populaire.

glyphe n. m. (du gr. *gluphê*, ciselure). Trait gravé en creux, dans un ornement quelconque.

glyphisodon [*fi-zo*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes propres aux mers chaudes, et dont on connaît de nombreuses espèces.

glyphocrangon n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant des formes à carapace rugueuse, qui vivent à d'assez grandes profondeurs dans les océans Pacifique et Indien.

glyphographie [*fi*] n. f. (gr. *gluphê*, ciselure, et *graphê*, action de tracer). Nom donné à divers procédés galvanoplastiques, qui permettent d'obtenir des planches gravées en relief et propres à l'impression.

glyphorhynque [*rin-ke*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant des formes de taille médiocre, élancées, roussâtres ou grises, qui habitent l'Amérique du Sud.

glyptique n. f. (gr. *gluptikê*). Art de graver sur les pierres fines : *la glyptique, connue des Egyptiens et des Chaldéens, fut pratiquée par les Grecs, puis par les artistes de la Renaissance.*

— Encycl. Avant de graver une pierre, on lui donne soit la forme ronde, soit la forme ovale. Cette dernière est la plus fréquente. La surface affecte la forme concave ou convexe. Pour graver, l'artiste place devant lui son modèle en cire, ou bien, afin de se guider pour le relief du camée, il plonge dans un liquide le modèle qu'il veut reproduire et copie la partie qui dépasse la surface de l'eau. C'est au moyen de la poudre de diamant qu'il fait le tracé de son dessin; puis, après avoir enchâssé la pierre sur un morceau de bois, il présente successivement à la bouterolle les différentes faces qu'il veut user à l'extrémité.

glyptodon ou **glyptodonte** n. m. Genre de mammifères édentés, comprenant des animaux gigantesques, fossiles dans le quaternaire américain.

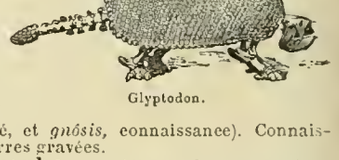
Glyptodon.

glyptognosie [*zî*] n. f. (du gr. *gluptos*, gravé, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance des pierres gravées.

glyptographe n. m. (du gr. *gluptos*, gravé, et *graphein*, écrire). Celui qui s'occupe de glyptographie.

glyptographie [*fi*] n. f. (de *glyptographe*). Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des pierres gravées antiques.

glyptographique adj. Qui appartient à la glyptographie.

glyptolépis [*piss*] n. m. Genre de poissons crossoptérygiens fossiles, comprenant des formes courtes qui habitaient les Etats-Unis.

glyptologie [*ji*] n. f. Traité sur les pierres gravées antiques.

glyptologique adj. Qui concerne la glyptologie.

glyptosterne [*stèr-ne*] n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant des silures à bouche ouverte très en dessous. (Les glyptosternes sont propres aux torrents ou aux rapides des montagnes de l'Inde et de Malaisie.)

glyptothèque n. f. (du gr. *gluptos*, gravé, et *thêkê*, boîte). Cabinet de pierres gravées. Musée de sculpture : *la glyptothèque de Munich*.

Glyptothèque de Munich (la), musée de sculpture, fondé à Munich par Louis Ier (1816), et dont la collection renferme surtout les œuvres antiques d'Assyrie, d'Egypte, de Grèce et de Rome.

Gmelin, célèbre famille de savants allemands du XVIIIe siècle. — Le plus fameux, Jean-Georges, né et m. à Tubingue (1709-1855), accomplit plusieurs voyages dans l'Asie orientale.

Gmünd, v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur la Rems, affl. du Neckar; 20.500 h. Bijouterie, cotonnades.

gnaf [*gn* mll.] n. m. *Pop.* Savetier.

gnaffer [*gn* mll., *a-fé*] v. a. *Pop.* Saveter, rapetasser.

gnafle [*gn* mll.] n. f. Mauvais coup de dés : *faire une gnafle*.

gnan-gnan ou **gnangnan** [*gn* mll.] n. et adj. invar. Mou et lent dans ses mouvements et dans ses actions : *une personne gnangnan; un gnangnan*.

gnaphale ou **gnaphalium** [*ghna-fa-li-om'*] n. m. Genre de composées, comprenant des plantes dont les organes sont couverts d'un duvet tomenteux blanchâtre : *l'edelweiss appartient au genre gnaphale.*

gnaphose [*ghna-fó-ze*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, renfermant de grosses araignées qui vivent sous les pierres et dans les bois, sous la mousse. (On en connaît plus de cinquante espèces, de l'hémisphère boréal.)

Gnari Khorsoum, partie occidentale du Tibet chinois, plateau désolé et sauvage.

gnathocère [*ghna*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant des cétoines africaines de taille médiocre, d'un jaune cireux, dont on connaît six espèces.

gnathophore [*ghna*] adj. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *phoros*, qui porte). Se dit des mollusques qui possèdent des mâchoires : *la bulime est gnathophore.*

gnathopode n. m. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *pous, podos*, pied). Appendice des crustacés, plus ordinairement appelé *patte-mâchoire.*

gnathorragie [*ghna-to-ra-ji*] n. f. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *rhagé*, rupture). Hémorragie de la paroi interne de la joue.

gnathothèque [*ghna*] n. f. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *thèkê*, boîte). Segment de la mâchoire inférieure des oiseaux.

Gnaton, c'est-à-dire *le Glouton, le Parasite,* personnage des comédies de Térence, dont le nom indique assez le caractère.

gnatophausie [*ghna-to-fó-zi*] n. f. Genre de crustacés schizopodes, comprenant des formes phosphorescentes qui habitent les grands fonds de l'océan.

Gneisenau (Auguste, comte NEITHARDT de), feld-maréchal prussien, né à Schildau, m. à Posen (1760-1831). Il se signala comme chef d'état-major de Blücher, pendant les campagnes de 1813 et de 1815.

gneiss [*ghnèss*] n. m. (m. all.). Roche primitive, composée de feldspath, de mica en paillettes et de quartz, avec structure schisteuse.

gneisseux, euse [*ghné-seu, eu-ze*] ou **gneissique** [*ghnè-si-ke*] adj. Qui est de la nature du gneiss.

Gneist (Rodolphe), jurisconsulte et homme politique allemand, né et m. à Berlin (1816-1895).

Gnesen, v. de Prusse (prov. de Posen), dans une région marécageuse ; 22.000 h. Etoffes.

gnétacées [*ghnè-ta-sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de gymnospermes, à fleurs unisexuées. S. une *gnétacée.*

gnète [*ghnè-te*] n. f. Genre de gnétacées.

— ENCYCL. Les gnètes (*gnetum*) sont des arbrisseaux grimpants, dont on connaît une quinzaine d'espèces de l'Asie et de l'Amérique tropicales. Le *gnète gnemon*, de Java, est cultivé pour ses graines comestibles.

Gnide. *Géogr.* V. CNIDE.

gnidie [*di*] n. f. Genre de thymélées.

— ENCYCL. Les gnidies sont des arbrisseaux du Cap. On en connaît une soixantaine d'espèces, cultivées généralement dans les serres pour leur beau feuillage vert et leurs fleurs à odeur d'héliotrope.

gnocchi [*gn* mll., *o-ki*] n. m. pl. Petites pâtes italiennes, faites de farine, œufs, fromage, que l'on fait cuire au lait bouillant, puis gratiner au four.

gnognote [*gn* mll.] n. f. *Pop.* Chose sans valeur : *c'est de la gnognote.*

gnole [*gn* mll.] n. f. *Pop.* Eraflure faite à une toupie par une autre toupie. Coup. (Syn. GNON.)

Fam. Imbécile, niais.

gnome [*ghno-me*] n. m. (m. inventé par Paracelse). Nom donné à des nains difformes et surnaturels, qui, d'après les cabalistes juifs, habitent le sein de la terre, où ils gardent des trésors.

gnomide [*ghno*] n. f. Femelle d'un gnome.

gnomique [*ghno*] adj. (du gr. *gnômé*, sentence). Sentencieux, qui contient des maximes : *poésie gnomique.* N. m. Poète qui compose des ouvrages sentencieux.

— ENCYCL. *Littér.* La poésie gnomique a été florissante chez les Grecs, surtout au VIe siècle avant notre ère. Elle prit alors son véritable caractère : celui d'une philosophie morale et familière, qui, sous la forme métrique, prétend résumer l'expérience et donner à tous des conseils pratiques. Les principaux représentants de cette littérature ont été Théognis, Phocylide, Solon. Les Latins eurent les *Sentences* de Publius Syrus, et les *Distiques* de Dionysus Caton. Sous la Renaissance, la poésie gnomique fut représentée par les quatrains moraux de Pibrac.

gnomologie [*ghno, ji*] n. f. (du gr. *gnômé*, sentence, et *logos*, discours). Recueil de sentences.

gnomologique [*ghno*] adj. Qui appartient à la gnomologie.

gnomon [*ghno*] n. m. (du gr. *gnômôn*, indicateur). Instrument quelconque, marquant les heures ou les hauteurs du soleil par la direction de l'ombre qu'il projette sur un plan ou sur une surface courbe.

gnomonique [*ghno*] n. f. (de *gnomon*). Art de tracer des cadrans solaires : *l'invention de la gnomonique est attribuée aux Chaldéens.* Adjectiv. Qui a rapport à la gnomonique.

gnomoniste [*ghno-mo-nis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de l'art de construire des gnomons.

gnon [*gn* mll.] n. m. *Pop.* Coup : *recevoir des gnons.*

gnophos [*ghno-foss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des phalènes de taille médiocre, dont on connaît une trentaine d'espèces européennes.

gnorime [*ghno*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant des formes carrées, dont on connaît cinq espèces européennes. (Le *gnorisme commun* de France abonde en été sur les fleurs de sureau.)

gnose [*ghnó-ze*] n. f. (du gr. *gnôsis*, connaissance). Nom donné à la doctrine des gnostiques. Haute théologie. Philosophie des mages. Syn. de GNOSTICISME.

gnosimaque [*ghno-zi-ma-ke*] n. m. (du gr. *gnôsis*, science, et *makhê*, combat). Sectaire des premiers siècles chrétiens, qui combattait la science, prétendant que Dieu ne demande que de bonnes œuvres.

gnosticisme [*ghnos-ti-sis-me*] n. m. (de *gnostique*). Système de philosophie religieuse, dont les partisans prétendaient avoir une connaissance complète et transcendante de la nature et des attributs de Dieu : *le gnosticisme se rapproche à la fois du platonisme et du manichéisme.*

— ENCYCL. Suivant les gnostiques, d'un « dieu » ineffable, dont rien ne peut être affirmé, est sorti par émanation le monde où nous sommes. Il a commencé par des esprits purs de tout mélange. Puis est venue la matière, principe du mal. De là la condamnation absolue de la vie, du mariage et aussi de la propriété des choses matérielles. Le gnosticisme se tirait des difficultés pratiques de ces formules par des détours où bien des sectes l'ont suivi. La chair et la matière sont mauvaises ; mais, ajoutait-il, il n'y a qu'à les mépriser en esprit, tout en y cédant en fait.

gnostique [*ghnos-ti-ke*] n. m. (gr. *gnôstikos*). Partisan du gnosticisme. Adjectiv. : *école gnostique.*

gnôthi seauton [*sé-ô-ton'* — m. gr. signif. : *Connais-toi toi-même*]. Maxime qui était gravée au fronton du temple de Delphes, et que Socrate avait adoptée. On la cite souvent sous sa forme latine : *Nosce teipsum.*

Gnou.

gnou [*ghnou*] n. m. Genre d'antilopes d'Afrique.

— ENCYCL. Les gnous sont à peu près de la taille d'un âne ; leur pelage est foncé ; ils sont très farouches et vivent en troupes. On en connaît trois espèces, toutes africaines, recherchées pour leur chair tendre et succulente.

go (tout de) loc. adv. *Pop.* Librement, sans obstacle, immédiatement.

G. O. Abréviation de *grand officier.*

Goa, ch.-l. des possessions portugaises de l'Hindoustan, dans une île ; 24.000 h. Commerce d'huile de coco et de coprah. — Le *territoire de Goa* a près de 500.000 h.

go ahead [*go-eu-èd'*] loc. angl. signif. : *Marchons !...* ou : *Allez en avant !*

Goajires ou **Gohahiros,** Indiens de l'Amérique du Sud, sur la limite de la Colombie et du Venezuela.

gobbe [*go-be*] ou **gobe** n. f. Boulette pour engraisser la volaille ou pour empoisonner les animaux nuisibles.

gobe-goujons n. Celui, celle qui fait maigre chère. (Vx.)

Gobel (Jean-Baptiste-Joseph), évêque constitutionnel de Paris, né à Thann, décapité à Paris avec les hébertistes (1727-1794).

gobelet [*lé*] n. m. Vase à boire rond, avec ou sans anse, ordinairement sans pied, plus haut qu'une tasse. Petit vase de fer-blanc, qui sert à faire des tours d'escamotage. Petit vase tronconique, en cuir, servant à lancer les dés à jouer. *Fig. Joueur de gobelets,* fourbe. Office consistant dans l'administration du pain, du vin et du fruit de la bouche du roi. Fleur dont la corolle est en forme de gobelet. Taille de certains arbres fruitiers, dans laquelle le bas est extérieurement aussi large que le haut.

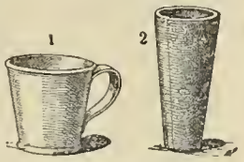

Gobelet : 1. à boire ; 2. à dés.

gobeleterie [*rî*] n. f. Fabrication et commerce de gobelets.

gobeletier [*ti-é*] n. et adj. m. Qui fabrique ou vend des gobelets.

gobelin n. m. (gr. *kobalos*). Démon, lutin.

Gobelins (*manufacture des*), célèbre manufacture de tapisseries, située à Paris et fondée au XVe siècle par les *Gobelin*, teinturiers de Reims, qui lui ont donné leur nom. Elle prit sous Louis XIV, qui l'acheta, un grand accroissement, fut négligée pendant la Révolution, se releva ensuite sous l'Empire, et a conservé depuis une réputation universelle pour la tapisserie de haute lice. — On y adjoignit en 1825 les ateliers de tapis de la Savonnerie.

gobelottage [*lo-ta-je*] n. m. *Pop.* Action de gobeloter.

gobelotter [*lo-té*] ou **gobeloter** [*té*] v. n. *Fam.* Boire souvent et à petits coups. Festiner.

gobelotteur, euse. [*lo-teur, eu-ze*] n. et adj. *Pop.* Personne qui aime à gobeloter.

gobe-moucherie [*rî*] n. f. Nature de gobe-mouches.

gobe-mouches n. m. invar. *Ornith.* Nom vulgaire de divers passereaux, qui se nourrissent d'insectes volants. *Bot.* Nom donné à certaines plantes adaptées à la capture des insectes, telles que la dionée. *Fig.* Badaud, niais, homme crédule.

— ENCYCL. *Ornith.* Les gobe-mouches sont de taille petite, avec le bec aplati. Ils habitent surtout l'ancien monde, et sont principalement insectivores. En France, on rencontre le *gobe-mouches gris*, le *gobe-mouches noir* et le *gobe-mouches rougeâtre.*

Gobe-mouches.

gober [*bé*] v. a. (orig. celt.). Avaler lestement et sans mâcher : *gober une huître. Fig.* et *fam.* Croire sans examen : *le gogo gobe tout.* Saisir à l'improviste : *gober un cambrioleur à sa sortie. Pop. Gober une personne, une chose,* l'apprécier, l'aimer. **Se gober** v. pr. *Pop.* Etre très satisfait, très infatué de soi-même.

goberge [*bèr-je*] n. f. Perche servant à tenir pressé un ouvrage de menuiserie, etc. Petit ais qui, en travers sur un fond de lit, soutient la paillasse. Planchette de laytier.

goberge [*bèr-je*] n. f. Morue sèche, merluche.

goberger [*bèr-jé*] **(se)** v. pr. (Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il se gobergea, nous nous gobergeons*). S'amuser de quelqu'un. (Vx.) Faire bombance.

Gobert [*bèr*] (baron Napoléon), philanthrope français, mort au Caire (1807-1833), fils d'un général tué à Baylen, en 1808. Il fonda deux prix, de 10.000 francs chacun, destinés aux auteurs des meilleurs ouvrages sur l'histoire de la France, et décernés par l'Institut.

gobet [*bé*] n. m. *Fam.* Morceau que l'on gobe. *Fig.* Homme crédule. *Pop.* Vaurien. (Peu us.)

gobetage n. m. Action de gobeter.

gobeter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant un *e* muet : *il gobettera.*) Jointoyer un mur. Faire un gobetis. Battre le terreau.

gobetis [*ti*] n. m. Plâtre gâché clair.

gobette [*bè-te*] n. f. *Pop.* Petite mesure de vin, que délivrent les cantines des prisons.

gobeur, euse [*eu-ze*] n. Qui gobe. Crédule.

Gobi ou **Chamô,** grand désert de Mongolie, entre la Sibérie et la Mandchourie. C'est une haute dépression, au climat terriblement inégal.

gobichonnade [*cho-na-de*] n. f. *Pop.* Repas copieux, partie de plaisir.

gobichonner [*cho-né*] v. n. *Pop.* Festiner, festoyer.

gobichonneur, euse [*cho-neur, eu-ze*] n. *Pop.* Personne qui aime à gobichonner.

gobie [*bî*] n. m. Genre de poissons des fleuves et des mers, à chair estimée, dont on connaît plusieurs centaines d'espèces, parmi lesquelles dix-huit françaises.

gobier [*bi-é*] n. m. Canal par où l'eau de mer entre dans la saline.

gobiésoce n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes à grosse tête, qui habitent les mers chaudes.

gobillard [*ll* mll., *ar*] n. m. Planche préparée pour faire des douves de cuve.

gobille [*ll* mll., *e*] n. f. Bille. *Spécialem.* bille servant aux jeux d'enfants.

gobin n. m. (ital. *gobbino*). Bossu. (Vx.)

gobineau [*nô*] n. m. Pièce de céramique, employée pour le raccordement d'un carrelage.

Gobineau [*nô*] (comte Joseph-Arthur de), diplomate et écrivain français, né à Bordeaux, m. à Turin (1816-1882). Le principal de ses ouvrages a pour titre : *Essai sur l'inégalité des races humaines.* Fondé sur l'idée de la *race* comme facteur fondamental de l'histoire, il est nettement antidémocratique. Il eut une grande influence sur les idées de Wagner.

gobinien, enne [*ni-in, é-ne*] adj. Qui se rapporte à Gobineau ou au gobinisme.

gobinisme [*nis-me*] n. m. Doctrine du vicomte de Gobineau.

gobio n. m. *Ichtyol.* Nom scientifique du genre *goujon.*

gobisson [*bi-son*] n. m. Etoffe matelassée qu'on mettait entre le plastron et le haubert, pour amortir les coups de lance.

Goblet [*blé*] (René), homme politique français, un des chefs du parti radical, né à Aire (Pas-de-Calais), m. à Paris (1828-1905). Il fut ministre de l'intérieur en 1882 et en 1886, de l'instruction publique en 1885 et des affaires étrangères en 1888.

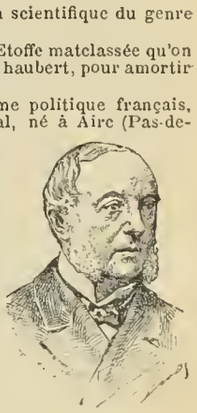
R. Goblet.

gobo n. m. Variété de bardane du Japon, à racine comestible.

gobriole n. f. Morceau de bois sur lequel on monte les principales parties d'un treillage.

Gobryas, satrape perse, lieutenant de Cyrus, et un des sept conjurés contre le faux Smerdis.

Gobseck, titre et principal personnage d'un roman de H. de Balzac. Gobseck est devenu le type de l'usurier sans cœur et sans scrupule.

Gocong ou **Go-Kong,** v. de la Cochinchine française (prov. de Mytho), dans le delta du Mékong ; 10.000 h. Riz.

godage n. m. Faux pli de ce qui gode.

godaille [*da, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Action de godailler, ribote, débauche de table. Syn. GODAILLERIE.

godailler [*da, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Faire de côté et d'autre des débauches de table.

godailleur, euse [*da, ll* mll., *eu-ze*] n. *Fam.* Qui godaille.

godan ou **godant** [*dan*] n. m. Conte. Tromperie, piège : *donner dans le godant.* (Vx.)

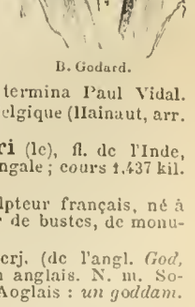
B. Godard.

Godard [*dar*] (Benjamin), musicien français, né à Paris, m. à Cannes (1849-1895) ; compositeur distingué et agréable, auteur de *Jocelyn* et de la *Vivandière.* Frappé par la phtisie, il laissa inachevée cette dernière partition, que termina Paul Vidal.

Godarville, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi ; 1.820 h.

Godavery ou **Godavéri** (le), fl. de l'Inde, qui se jette dans le golfe du Bengale ; cours 1.437 kil. Nombreux rapides.

Godbeski (Cyprien), sculpteur français, né à Méry-sur-Cher en 1835 ; auteur de bustes, de monuments funéraires.

godam [*god'-dam'*] interj. (de l'angl. *God*, Dieu, et *damn*, damne). Juron anglais. N. m. Sobriquet donné en France aux Anglais : *un goddam.* Pl. des *goddem.*

Godeau [*dô*] (Antoine), évêque de Grasse et poète français, né à Dreux, m. à Vence (1605-1672) ; il fréquenta l'hôtel de Rambouillet. Il est l'auteur de

poésies aimables et, sur la fin de sa vie, d'un ouvrage de mérite sur la *Morale chrétienne*.

Godecharle (Guillaume), sculpteur belge, né à Bruxelles (1750-1835); auteur du fronton du palais du gouvernement.

Godefroy [*froi*] **de Bouillon,** duc de Basse-Lorraine, chef de la première croisade, premier roi de Jérusalem (1058-1100), dont la légende a exagéré et poétisé le rôle. Il assista à la prise de Nicée, à la bataille de Dorylée, au siège d'Antioche, et, après la prise de Jérusalem, fut proclamé roi. Le Tasse en a fait le héros de sa *Jérusalem délivrée*.

Godefroy (Denis), jurisconsulte français, né à Paris, m. à Strasbourg (1549-1621). — Son fils THÉODORE, né à Genève, m. à Munster (1580-1649), historiographe de France et jurisconsulte.

Godefroy (Frédéric-Eugène), littérateur français, né à Paris, m. à Lestelle [Basses-Pyrénées] (1826-1897); auteur d'un dictionnaire de l'ancienne langue française du IXe au XVe siècle.

Godeheu, administrateur français, né en Bretagne, gouverneur de l'Inde après Dupleix, dont il ruina l'œuvre. Il signa avec les Anglais un traité désastreux (1754).

godelé, e adj. Qui présente des saillies ou des divisions lobées : *un bassin godelé*.

godelureau [*ró*] n. m. Jeune homme qui fait l'agréable, le galant auprès des femmes.

godenot [*no*] n. m. Petite figure de bois ou d'ivoire qui représente un homme et dont se servent les escamoteurs pour certains tours de passe-passe. *Fig.* et *fam.* Homme petit et mal fait.

goder [*dé*] v. n. Faire des faux plis en bombant : *robe qui gode; le papier mal collé gode*.

Goderville, ch.-l. de c. de la Seine-Inférieure, arr. et à 28 kil. du Hâvre; 1.490 h. Ch. de f. O. Grains, bestiaux. — Le cant. a 23 comm., et 11.630.

Godescard [*dès-kar*] (Jean-François), savant ecclésiastique et hagiographe français, né à Rocquemont, près de Rouen (1728-1800).

godet [*dé*] n. m. Petit vase à boire, sans pied ni anse. Auget attaché à une roue hydraulique ou à une chaîne sans fin (*noria*). Petit récipient pour recevoir l'huile qui tombe d'un quinquet, d'un coussinet de graissage, etc. Petit vase dans lequel on délaye les couleurs. Fourneau d'une pipe. Faux pli, élévation d'une étoffe ou d'un papier qui gode.

— ENCYCL. *Mécan.* Les godets entrent dans la construction de machines motrices et élévatoires comme les *roues à godets* ou *augets* et les *chaînes à godets*. Les premières sont constituées par deux couronnes parallèles que réunissent des compartiments fermés et étanches par le bas et ouverts au-dessus. L'eau y pénètre tangentiellement à la roue ou perpendiculairement à la surface du réservoir, suivant le cas. Quelquefois, aussi, l'eau arrive en avant ou sur le côté; elle est alors versée sur la roue au moyen d'une buse fixée sur le réservoir. Le rendement de ces moteurs est en général faible; ils nécessitent de grandes chutes.

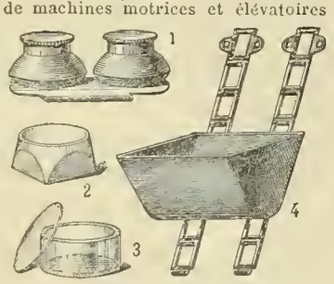

Godets (Peint.) : 1. De peintre, inversable ; 2. A pans coupés ; 3. En verre et à couvercle. — (Mécan.); 4. De roue hydraulique.

Les *chaînes à godets* sont des chaînes sans fin, munies à chacun de leurs maillons d'un godet. Elles sont montées sur deux tambours parallèles, situés, l'un au niveau du *bief d'aval*, l'autre à celui du *bief d'amont*, dans lequel l'eau se déverse.

Godewaersvelde, comm. du Nord, arr. et à 15 kil. d'Hazebrouck; 1.900 hab.

godiche n. et adj. Benêt, maladroit, niais, sot.

godichon, onne [*o-ne*] n. et adj. *Fam.* Naïf, maladroit, gauche.

godille [*di, ll* mll., *e*] n. f. Aviron placé à l'arrière d'un canot et auquel on imprime des mouvements hélicoïdaux : *avancer à la godille*.

Godille.

— ENCYCL. *Mar.* La godille est fondée sur le principe du mouvement des poissons et en représente la queue. En Europe, l'aviron se place dans une engoujure pratiquée à la partie supérieure du tableau de l'arrière. En Chine, on fait porter l'aviron sur la tête d'un clou rond. Cette façon de ramer a l'avantage de n'exiger pour passer que la largeur du bateau, et les Chinois godillent même en travers à 4, 6, 8, 10 rameurs. On dit qu'une embarcation *va à la godille* ou qu'*on la conduit à la godille*.

godiller [*di, ll* mll., *é*] v. n. Faire avancer une embarcation en se servant de la godille.

godilleur [*di, ll* mll.] n. m. Celui qui godille.

godillot [*di, ll* mll., *o*] n. m. (du n. de l'inventeur). Chaussure militaire sans tige. Gros soulier.

Godillot.

Godin (Louis), astronome français, né à Paris, m. à Cadix (1704-1760). Il fit partie, avec La Condamine et Bouguer, de la commission envoyée au Pérou pour mesurer le degré du méridien.

Godin des Odonais (Jean), voyageur français, né et m. à Saint-Amand (Cher) [1713-1792].

Godin (Jean-Baptiste-André), homme politique et socialiste français, né à Esquehéries (Aisne), m. à Guise (1817-1888); fondateur du familistère de Guise.

godinette [*nè-te*] n. f. Fille galante. (Vx.)

Godiva (lady), femme de Léofric, comte de Chester (XIe s.). Pour obtenir de son mari qu'il diminuât les impôts qui écrasaient la ville de Coventry, elle consentit à traverser la ville entière toute nue, sur un cheval. Cette légende a fait l'objet d'une belle toile de Jules Lefebvre.

godiveau [*vô*] n. m. Boulette de hachis de viande, pochée au bouillon. Farce à quenelles.

— ENCYCL. *Godiveau à la parisienne.* Hacher très fin 1 kilogramme de graisse de rognon de bœuf avec 50 grammes de farine. Hacher et piler au mortier 500 grammes de veau dénervé et dégraissé; ajouter la graisse et ajouter peu à peu en pilant quatre œufs frais; descendre à la cave et repiler le lendemain en incorporant par petits morceaux 150 grammes de glace. Etendre ensuite le godiveau sur une table farinée, en faire des quenelles, que l'on fait pocher au moment de servir.

Godjam ou **Gojam** [*jam'*], région montagneuse de l'Abyssinie méridionale.

Godolphin (Sidney), homme d'Etat anglais, premier lord de la Trésorerie sous la reine Anne, m. à Saint-Alban (1645-1712).

Godounof (Boris), tsar de Russie. Ministre du tsar Fédor Ier, il remplaça celui-ci après l'avoir empoisonné (1552-1605).

Godoy [*do-i*] **y Alvarez de Faria** (don Manuel de), prince DE LA PAIX, né à Badajoz, m. à Paris (1767-1851), Ministre et favori de Charles IV d'Espagne et de la reine Marie-Louise, il joua un grand rôle dans les affaires d'Espagne, pendant la Révolution et le premier Empire.

godron n. m. (anc. fr. *goderon*). Ornement renflé ou creux en forme d'olive aux bords de la vaisselle d'argent ou sur d'autres ouvrages, notamment d'architecture. Pli rond, tuyau qu'on fait aux fraises, aux jabots. Fer qui sert à faire ces plis.

Godrons.

godronnage [*dro-na-je*] n. m. Action de godronner. Résultat de cette action : *le godronnage de la vaisselle*.

godronné [*dro-né*], **e** adj. Plissé en godron.

godronner [*dro-né*] v. a. Faire des godrons sur : *godronner de l'argenterie, une coiffe*.

godronneur, euse [*dro-neur, eu-ze*] n. Celui, celle qui fait des godrons.

godronnoir [*dro-noir*] n. m. Molette pour former des godrons sur une pièce d'argenterie.

God save the king! (*Dieu sauve le roi*) ou, **the queen !** (*la reine*), chant national anglais, paroles

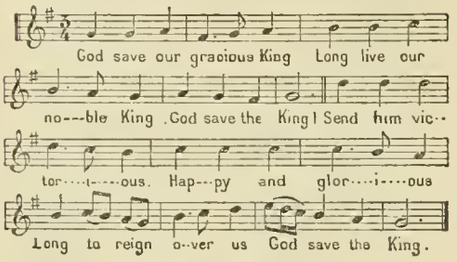

God save the king.

et musique de Henry Carey, qui le chanta pour la première fois en 1740. La mélodie du *God save the king* est aussi, avec paroles appropriées, l'air national allemand.

godure n. f. Défaut de ce qui gode.

Godwin (William), littérateur et romancier anglais, né à Wisbeach, m. à Londres (1756-1836); auteur des *Aventures de Caleb Williams*, roman qui eut un prodigieux succès. — Sa femme, *Mary* WOLLSTONECRAFT, née à Epping, m. à Londres (1759-1797), est l'ancêtre des féministes contemporains. Sa fille fut la femme du poète Shelley.

Goéland.

goéland [*lan*] n. m. (bas bret. *gwélan*). Nom vulgaire des grosses mouettes, oiseaux de mer dont les plumes de la tête ne forment pas capuchon.

goélette [*lè-te*] n. f. Petit bâtiment à deux mâts : *les goélettes sont des navires rapides*. Voile aurique de ce bâtiment. Hirondelle de mer.

— ENCYCL. Les goélettes sont de petits bâtiments aux formes fines et élancées, très en usage en Angleterre et en Amérique, où l'on est arrivé à leur

donner de bonnes vitesses. Beaucoup de yachts sont gréés en goélette : c'est une voilure gracieuse et maniable. Les deux mâts inclinés sur l'arrière portent des voiles auriques, et un beaupré permet de hisser deux ou trois focs. D'autres navires à voile dérivent de la goélette : le brick-goélette; la goélette à huniers. Le trois-mâts-goélette est un bâtiment qui ne porte à aucun de ses mâts de voile carrée fixe. En Amérique, on trouve souvent des goélettes à quatre et cinq mâts, comprises dans la classe générale des clippers.

goémon n. m. (bas bret. *gwémon*). Nom donné aux herbes marines, varech, algues, que la mer rejette sur le rivage.

— ENCYCL. Les goémons appartiennent au genre *fucus* (varech) et à d'autres genres d'algues brunes ou rouges. Les populations riveraines de l'Océan et de la Manche l'utilisent comme engrais. Le *goémon-épave* appartient à celui qui le recueille; le goémon de fond est celui qui s'accumule sur les îles désertes, et dont la pêche, toujours permise, ne peut être faite que par des inscrits maritimes. Enfin, le goémon de la côte appartient aux communes riveraines, et sa récolte est autorisée une fois l'année, après l'éclosion du frai.

Le goémon s'emploie à l'état frais (après égouttage) ou après qu'on l'a laissé fermenter. On le répand à la dose de 60 à 80 mètres cubes à l'hectare; c'est un engrais assez riche en azote et en potasse; en tout cas, il constitue pour les terrains des bords de la mer un amendement d'autant plus précieux qu'il ne coûte pas grand'chose.

Gœneutte (Norbert), peintre et graveur français, né à Paris, m. à Auvers-sur-Oise (1854-1894). Il a représenté les aspects de la rue parisienne.

Gœppingen, v. du Wurtemberg, sur le Fils; 21.000 h. Poteries, toiles.

Gœrgey (Arthur), général hongrois, né en 1818. Pendant la révolution de 1848, il résista à Windischgrætz, reprit Bude, mais se rendit aux Russes quand il vit perdue la cause nationale.

Gœrlitz [*gheur-lits*], v. de Prusse (Silésie), sur la Neisse, affl. de l'Oder; 83.700 h. Importants tissages.

Gœrres [*gheu-rèss*] (Jacob-Joseph), publiciste allemand, né à Coblentz, m. à Munich (1776-1848); défenseur du catholicisme et de l'unité allemande.

Gœrtz [*gheurts*] (Georges-Henri), ministre de Charles XII, né en Franconie, m. à Stockholm (1668-1719) Il fut un des plus fidèles serviteurs de Charles XII, mais, après la mort de ce prince, il fut condamné à mort et exécuté.

Gœrtz (Jean-Eustache), comte DE SCHLITZ, diplomate prussien, né à Schlitz (Hesse), m. à Ratisbonne (1737-1821). Il a écrit des Mémoires.

Goes [*ghouss*] (Hugo **Van der**), peintre flamand, né à Gand, m. au couvent de Rouge-Cloître, près de Soignies (vers 1420-1482). Son chef-d'œuvre est une *Adoration des bergers*.

Gœthe [*gheu-te*] (Johann Wolfgang), le plus célèbre des poètes de l'Allemagne, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Weimar (1749-1832); auteur de *Faust*, de *Werther*, d'*Hermann et Dorothée*, des *Années d'apprentissage de Wilhem Meister*, d'*Iphigénie*, etc. Ses premières productions lui ayant valu l'amitié de Charles-Auguste, duc de Weimar, il parcourut avec lui la Suisse et l'Italie, le suivit en France lors de l'invasion de 1792, et devint son conseiller, puis son ministre d'Etat. Il fut aussi l'ami de Schiller. Gœthe est le plus grand poète de l'Allemagne moderne. Sa carrière offre l'image d'un développement continu et harmonieux. La pureté et l'élégance du style se rencontrent chez lui à côté de l'imagination la plus étendue et des idées les plus profondes. Il fut aussi un savant de grande valeur et annonça ou pressentit plusieurs des grandes découvertes contemporaines.

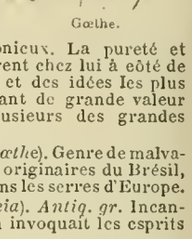
Gœthe.

gœthée [*gheu-té*] n. f. (de *Gœthe*). Genre de malvacées, comprenant des arbustes originaires du Brésil, et dont certains sont cultivés dans les serres d'Europe.

goétie [*sî*] n. f. (gr. *goêteia*). *Antiq. gr.* Incantation lugubre, par laquelle on invoquait les esprits malfaisants.

goétique adj. Qui concerne la goétie : *magie goétique*.

Gœttingue [*geu-tin-ghe*] (allem. **Göttingen**), v. de Prusse (Hanovre), sur la Leine; 34.000 h. Université célèbre.

Gœtz de Berlichingen, drame de Gœthe, suite de tableaux épisodiques, dont le principal personnage est le héros de la guerre des paysans (1773). V. BERLICHINGEN.

goffe adj. (ital. *goffo*). Mal fait; maladroit. (Vx.)

Gog, nom donné par Ezéchiel au roi de la terre de Magog. V. MAGOG.

gogaille [*gha, ll* mll., *e*] n. f. Repas joyeux.

gogo n. m. Personne crédule, facile à tromper, surtout dans les spéculations. (V. l'art. suiv.)

Gogo (*Monsieur*), personnage de *Robert Macaire*, type devenu populaire sous le règne de Louis-Philippe. Il personnifie l'actionnaire crédule, toujours prêt à mordre à l'appât que lui présentent les faiseurs d'entreprises et de spéculations.

gogo (à) loc. adv. *Fam.* A souhait, dans l'abondance : *avoir tout à gogo*.

Gogol-Janovski (Nicolas), poète, auteur dramatique et romancier russe, né à Sorotschinzy, m. à Moscou (1809-1852). Ses chefs-d'œuvre sont un poème en prose, dont le sujet est puisé dans l'histoire des cosaques : *Tarass Boulba;* un roman naturaliste : *les Ames mortes*, et une comédie : *le Reviseur*.

gogue [*gho-ghe*] n. f. Joie, liesse. (Vx.)

goguelin [*ghe*] n. m. Etre fantastique des légendes de matelots.

goguelu, e [*ghe*] adj. Content de soi. (Vx.)

goguenard [*ghe-nar*], **e** adj. et n. Mauvais plaisant, railleur : *ton goguenard*.

goguenarder [*ghe-nar-dé*] v. n. Faire le goguenard; railler.

goguenarderie [*ghe, ri*] ou **goguenardise** [*ghe, di-ze*] n. f. Raillerie.

goguenot [*ghe-no*] ou **gogueneau** [*ghe-nô*] n. m. Cône de potcrie servant à soutenir un bétonnage. Pot à cidre. *Pop.* Vase de nuit. Latrines.

goguette [*ghè-te*] n. f. (de *gogue*). *Fam.* Propos joyeux. *Etre en goguette* ou *en goguettes*, être gai pour avoir un peu bu. Festin où règne la liberté. A Paris, société chantante. *Cuis.* Mets composé de porc

frais haché et épicé. *Ironiq. Chanter goguette* ou *goguettes à quelqu'un*, l'injurier, lui faire des reproches.

Gohier [*i-é*] (Louis-Jérôme), membre de l'Assemblée législative, puis du Directoire, né à Semblançay, m. à Montmorency (1746-1830).

goignon [*gn* mll.] n. m. Cheville d'assemblage.

goinfrade n. f. Repas de goinfre.

goinfre n. m. Qui mange beaucoup, avidement et salement. Adjectiv. Qui dénote ce défaut : *air goinfre*. ANT. **Sobre, tempérant.**

goinfrer [*fré*] v. n. *Fam.* Manger en goinfre.

goinfrerie [*ri*] n. f. Défaut du goinfre. ANT. **Sobriété, tempérance.**

Goislard (Anne-Louis), comte DE RICHEBOURG et DE MONTSABERT, magistrat français, né près d'Angers, m. à Paris (1760-1813). Il protesta avec Duval d'Epremesnil contre la prétention de la royauté à limiter les droits du Parlement.

Goïto, v. d'Italie (prov. de Mantoue), sur le Mincio; 6.000 h. Défaite des Autrichiens par les Piémontais (1848).

goitre n. m. (du lat. *guttur*, gosier). Tumeur qui se forme au devant de la gorge. Expansion cutanée, qui pend sous le cou de plusieurs sauriens.

—ENCYCL. Le goitre est une hypertrophie bénigne du corps thyroïde, qui est commune dans certains pays montagneux. Souvent, le goitre reste stationnaire, puis il s'hypertrophie et provoque des troubles de la respiration, par compression de la trachée, pouvant aboutir à la mort. Le traitement médical consiste en potions à l'iodure de potassium et injections d'iode dans la tumeur.

goitreux, euse [*treû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du goitre. N. Qui a un goitre. *Fig.* et *fam.* Imbécile, idiot.

goitrogène adj. (de *goitre*, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui cause le goitre.

Golbery (Aimé de), érudit français, né à Colmar, m. à Kienzheim (1786-1854). Il a étudié spécialement les antiquités gallo-romaines.

Golconde, anc. ville de l'Hindoustan (Deccan), ruinée par Aureng-Zeb. Les sultans de Deccan y avaient rassemblé un nombre incroyable de pierres précieuses, et l'on fait quelquefois allusion, en littérature, aux *trésors de Golconde*.

Goldach, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall); 2.280 h. Broderies à la mécanique. Marbre.

Goldau, comm. de Suisse (cant. de Schwyz); 1.650 h. Sériciculture.

Goldoni (Charles), poète comique italien, né à Venise, m. à Paris (1707-1793). Il substitua aux bouffonneries, souvent indécentes, de la comédie italienne de son époque, la peinture des mœurs du temps. Citons, parmi ses principales œuvres : *l'Homme accompli, la Femme de tête, le Bourru bienfaisant* (cette dernière pièce écrite en français), etc.

Goldsmith.

gold-point n. m. Cours des changes à partir duquel l'or tend à rentrer ou à sortir d'un pays. Cours des lettres de change au-dessus duquel il serait préférable d'acquitter une dette en envoyant de l'or.

Goldsmith (Olivier), littérateur anglais, né à Pallas, m. à Londres (1728-1774). Génie simple, naturel, facile, auteur du poème *le Village abandonné* et du roman, resté jeune par sa grâce naïve, *le Vicaire de Wakefield*.

Golèa (El-). V. EL-GOLÉA.

golette [*gho-lè-te*] n. f. Soie de qualité médiocre, qu'on tire des cocons percés.

golf n. m. Sport national écossais, qui se pratique sur un terrain très étendu, à l'aide d'une balle et de maillets.

— ENCYCL. On joue au golf sur un vaste terrain coupé d'obstacles ou *hasards* (ruisseaux, bois, murailles, etc.). Sur ce terrain, un certain nombre de trous ou *holes*, profonds de 10 centimètres environ, et généralement au nombre de 9 à 18, sont creusés à des distances irrégulières, variant de 100 à 500 mètres. Ils sont disposés de manière que le dernier soit à proximité du premier, afin que les joueurs, après avoir parcouru la série des trous, reviennent au point de départ. Le joueur, armé d'une crosse appelée *club*, doit, avec ce club, mettre successivement dans chaque trou une petite balle de caoutchouc durci.

Golf : 1. Balle; 2, 3. Crosses dites « clubs ».

golfe n. m. (du gr. *kolpos*, sein). Partie de mer qui s'enfonce dans les terres : *l'Adriatique est un golfe de la Méditerranée*.

golfeur n. m. Joueur de golf.

golfier [*fi-é*] n. m. Nom donné aux pêcheurs du golfe formé par la côte ouest de Terre-Neuve (par opposition à *banquiers* ou pêcheurs du grand banc).

Golfe : 1. Élévation; 2. Représenté sur une carte.

Golgotha. V. CALVAIRE.

goliard [*li-ar*] n. m. (du nom d'un certain évêque *Golias*, à qui l'on attribuait des poésies hardies et des tours pendables). Nom donné, au moyen âge, à des clercs ou moines défroqués, qui couraient le monde en faisant ordinairement le métier de ménestrels ou de jongleurs.

— ENCYCL. On désignait sous le nom de *goliards*, au XIIIe siècle, les clercs de mauvaises mœurs, sortes de bouffons d'église, plus adonnés à la bonne chère et à la débauche que respectueux de la discipline ecclésiastique. La littérature goliardique roule sur toutes sortes de sujets : la boisson, l'amour et même les exhortations morales. Ces poèmes, toujours écrits en latin, ont été recueillis en grande partie par Edelestand du Méril (*Poésies latines populaires du moyen âge* et *Poésies inédites du moyen âge*). Le nombre de ces fantaisies poétiques s'accroît tous les jours par des publications incessantes, surtout dans les revues d'érudition allemandes; les poésies goliardiques sont même encore chantées de nos jours par les étudiants d'Allemagne, qui en ont fait imprimer des recueils spécialement pour leur usage (*Carmina clericorum*, Heilbronn, 1877).

goliardique adj. Qui se rapporte aux goliards.

Goliath, géant philistin, tué par David d'un coup de pierre au front. (*Bible.*) *Par anal.* N. m. Homme très grand.

golille [*ll* mll., *e*] n. f. (de l'esp. *gola*, gorge). *Archéol.* Fraise à l'espagnole serrant très fort le cou.

golmelle [*mè-le*], **golmette** [*mé-te*] ou **golmotte** [*mo-te*] n. f. Noms vulgaires de deux espèces de champignons comestibles, l'ammanite rougeâtre, et la lépiote vulgaire. (La fausse golmelle est l'*ammanite panthère*, vénéneuse.) V. la planche CHAMPIGNONS.

Golo (le), le principal fleuve de la Corse; il finit sur la côte est de l'île; cours 75 kil.

Golo, nom du traître, dans la légende de Geneviève de Brabant. V. GENEVIEVE DE BRABANT.

golok n. m. Coutelas malais.

Goltz (Colmar von der), général et écrivain prussien, né à Bielkenfeld (Prusse-Orientale) en 1843; auteur d'un remarquable livre sur *la Nation armée*.

Goltzius [*uss*] ou **Goltz** (Henri), peintre hollandais, né à Muhlbrecht, m. à Harlem (1558-1616), d'un talent un peu maniéré; surtout estimé comme graveur.

Goltzius.

Goluchowski (comte Agénor), homme politique autrichien, né en Galicie (1812-1875). — Son fils, AGÉNOR, né en 1849, diplomate et premier ministre en Austro-Hongrie de 1895 à 1905.

Gomar (François), théologien protestant, l'un des chefs du calvinisme rigide, né à Bruges, m. à Groningue (1563-1641). Les partisans de sa doctrine, qui était un calvinisme des plus rigides (*gomarisme*), furent appelés *gomaristes*.

gomarisme [*ris-me*] n. m. Doctrine protestante de Gomar sur la prédestination.

gomariste [*ris-te*] ou **gomarien, enne** [*ri-in, è-ne*] n. et adj. Partisan de Gomar.

gombaud [*ghon-bô*] ou **gombo** [*ghon*] n. m. Nom vulgaire d'une ketmie comestible (*hibiscus esculentus*), malvacée d'origine indienne, que l'on cultive dans les régions chaudes du globe : *les peuples des régions tropicales utilisent le fruit du gombo comme condiment*.

Gombauld [*ghon-bô*] (Jean OGIER de), poète français, né à Saint-Just, m. à Paris (1570-1666); écrivain précieux et fade, commensal de l'hôtel de Rambouillet; auteur d'*Endymion*, romau à clef, de tragédies, de sonnets, etc.

Gomberville [*ghon-bèr*] (Marin LE ROY de), littérateur français, né et m. à Paris (1600-1674). Il fut un des premiers membres de l'Académie, et écrivit des romans (*Caritie, Polexandre*), dont le succès fut très vif.

Gombette (*loi*), code de lois que la tradition attribue à Gondebaud, roi de Bourgogne (Ve s.), et qui, en vertu des principes de la personnalité des lois, était applicable aux seuls Burgundes, les Gallo-Romains conservant leur statut personnel.

gombo n. m. V. GOMBAUN.

Gomel, v. de Russie (gouv. de Mohilev), au confl. de l'Ipout et du Soj, affl. du Dnieper; 26.000 h. Distillerie; papeterie.

gomène n. f. Câble qui recevait l'ancre d'une galère.

Gomes Leal (Antonio Duarte), poète portugais, né à Lisbonne en 1848, auteur de l'*Antechrist*.

Gomez [*mèz*] (Sébastien), dit *le Mulâtre de Murillo*, peintre espagnol, esclave, puis élève et imitateur de Murillo, mort en 1680.

gomila n. m. (m. dalmate). Monticule de pierre servant de sépulture en Dalmatie. Pl. des *gomilen*.

gommage [*gho-ma-je*] n. m. Action de gommer : *le gommage des étoffes*. Son résultat.

gommart [*gho-mar*] n. m. Genre de burséracées.

— ENCYCL. Les gommarts sont des arbres balsamiques, à suc gommo-résineux, à fleurs groupées en grappes, dont on connaît une cinquantaine d'espèces de l'Amérique tropicale. Le gommart vrai, des Antilles, donne une résine assez analogue à l'élémi et dite *chibou* ou *cachibou*.

gommate n. m. *Chim.* Syn. de GUMMATE.

gomme [*gho-me*] n. f. (lat. *gummis*). *Bot.* Substance mucilagineuse qui découle de certains arbres. *Gomme arabique*, gomme qui provient des différentes espèces d'acacias et fut d'abord récoltée en Arabie. *Gomme élastique*, petit bloc de caoutchouc servant à effacer des traits de crayon, de plume. *Gomme laque*, v. LAQUE. *Arbor.* Maladie des abricotiers et des pêchers, se traduisant par des ulcérations et des écoulements visqueux. *Pathol.* Accidents tardifs de la syphilis. *Arg. boulev.* Classe des gommeux : *fréquenter la haute gomme*.

— ENCYCL. *Arbor.* La gomme se produit d'une façon constante et normale, au moment de la maturation des fruits, ou bien c'est l'indice d'un état pathologique. Les principales gommes sont : la *gomme adragante* (extraite de l'astragale), la *gomme ammoniaque* (de certaines ombellifères), la *gomme arabique* (de divers acacias), la *gomme-gutte* (d'une clusiacée), etc. Les *gommes-résines* sont des mélanges d'une résine et de gomme soluble dans cette résine, comme l'encens, la myrrhe, la gomme ammoniaque, l'assa-fœtida, l'opopanax, la gomme-gutte, la scammonée, etc.

gommé [*gho-mé*], **e** adj. Enduit de gomme. *Eau gommée*, eau contenant de la gomme en dissolution.

Gommegnies, comm. du Nord, arr. et à 25 kil. d'Avesnes, près de l'Honnelle; 3.270 h. Ch. de f. N. Passementerie.

gomme-gutte [*gho-me-ghu-te*] n. f. Gomme-résine, latex jaune d'une clusiacée, employée comme couleur jaune en peinture, et comme purgatif en médecine. Pl. des *gommes-guttes*.

gommeline [*gho-me*] n. f. Sorte de gomme artificielle, employée dans l'industrie pour apprêter l'indienne, et qui est de la dextrine desséchée et moulée, ou le résultat de l'action de l'acide lactique sur la farine, le sagou, l'amidon, etc.

gommement [*gho-me-man*] n. m. Action de gommer.

Gommené, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 24 kil. de Loudéac, non loin du Niniau; 1.230 h.

gommer [*gho-mé*] v. a. Enduire de gomme : *gommer les bords d'une enveloppe*. Mêler avec de la gomme.

gomme-résine n. f. V. GOMME.

gommeur [*gho-meur*] n. m. Ouvrier chargé du gommage des tissus.

gommeux, euse [*gho-meû, eu-ze*] adj. Qui jette de la gomme : *arbre gommeux*. Qui est de la nature de la gomme : *suc gommeux*. N. Élégant, élégante un peu ridicule.

gommier [*gho-mi-é*] n. m. Nom de diverses plantes (acacias, mimosas, etc.), qui fournissent des gommes.

gommifère [*gho-mi*] adj. (de *gomme*, et du lat. *ferre*, porter). Qui produit de la gomme : *arbuste gommifère*.

gommique adj. *Chim.* Syn. de GUMMIQUE.

gommite [*gho-mi-te*] n. f. *Chim.* Gomme proprement dite. N. f. pl. Nom générique sous lequel on désigne tous les corps gommeux. S. une *gommite*.

gommoir [*gho-moir*] n. m. Récipient à gomme.

gommo-résineux, euse adj. Qui tient de la gomme-résine.

gommose [*gho-mô-ze*] n. f. Production exagérée de la gomme, chez les arbres fruitiers à noyaux.

gomor n. m. Mesure de capacité pour les matières sèches chez les Hébreux et chez les Egyptiens (de 1 à 3 litres).

Gomorrhe, anc. ville de Palestine, détruite avec Sodome par le feu du ciel. (*Bible.*) (Hab. *Gomorrhéens.*)

Gomperz (Théodore), philologue allemand, né à Brünn en 1832. Il s'est rendu célèbre par le déchiffrement des textes d'Epicure trouvés à Herculanum; auteur d'une *Histoire de la philosophie antique*.

gomphe [*ghon-fe*] ou **gomphus** [*ghon-fuss*] n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, comprenant de petites libellules d'Europe.

gomphose [*gon-fô-ze*] n. f. (du gr. *gomphos*, cheville). *Anat.* Articulation immobile par laquelle les os sont emboîtés l'un dans l'autre.

gomphrène [*ghon*] n. f. Genre d'amarantacées.

— ENCYCL. Les gomphrènes sont voisines des amarantes; leurs fleurs fugaces sont accompagnées de bractées sèches et colorées, dont la réunion présente l'aspect d'une fleur qui se conserve très longtemps, ce qui leur a valu le nom populaire d'*immortelles*. On cultive ces plantes dans les jardins; on en connaît 80 espèces de l'Amérique, de l'Asie et de l'Australie tropicale.

gonagre n. f. (du gr. *gonu*, genou, et *agra*, prise). *Pathol.* Goutte du genou.

Gonaïves (Les), v. maritime de la république d'Haïti (ch.-l. de la prov. d'Artibonite), dans la *baie des Gonaïves*; 20.000 h. Port actif.

gonalgie [*jî*] n. f. (du gr. *gonu, gonatos*, genou, et de *algos*, douleur). Douleur du genou.

gonalgique adj. Qui appartient à la gonalgie.

gonange n. m. Sac de nature chitineuse, dans lequel sont renfermés les bourgeons reproducteurs des colonies de polypes hydroïdes.

gonce ou **goncier** [*si-é*] n. m. *Arg.* Individu en général. Homme facile à duper.

Goncelin, ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 27 kil. de Grenoble; 1.350 h. Ch. de f. P.-L.-M. Mûriers, scieries. — Le cant. a 12 comm., et 9.350 h.

Goncourt [*kour*] (Edmond HUOT de), né à Nancy, m. à Champrosay (1822-1896), et son frère JULES, né et m. à Paris (1830-1870), romanciers naturalistes français; auteurs de *Germinie Lacerteux, Renée Mauperin, Madame Gervaisais*, et d'études très fouillées sur l'art et la société en France au XVIIIe siècle. Leur style, d'une nervosité un peu morbide, est souple, pittoresque, et excelle à rendre la vie.

Edmond de Goncourt.

Jules de Goncourt.

Goncourt (*académie des*). Par son testament (1896), Edmond de Goncourt créa une académie libre composée de dix membres, à qui une rente serait servie pour assurer leur indépendance, et qui seraient chargés de récompenser chaque année la plus remarquable œuvre en prose.

gond [*ghon*] n. m. (du gr. *gomphos*, cheville). Morceau de fer coudé et rond, sur lequel tournent les pentures d'une porte. *Fig.* et *fam. Sortir, être mis, jeté hors des gonds*, être dans une grande colère.

— Encycl. *Tcchn.* Le gond comprend trois parties : la *tête*, le *corps* et la *pointe*. La tête cylindrique est prise à la forge sur le fer constituant le gond ; elle est parfois rapportée ; elle est toujours à

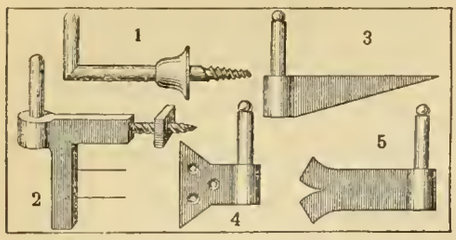

Gond : 1. A vis et embase ; 2. A écrou ; 3. A pointe ; 4. A pattes ; 5. A scellement.

angle droit avec le corps. La partie opposée, ou pointe, est pointue, à pas de vis ou fourchue suivant l'usage auquel le gond est destiné. Il en existe divers types, parmi lesquels : le *gond à patte*, ceux *à scellement*, *à pointe*, *à écrou*, *à repos*, *à vis*, etc.

Gondar, v. d'Abyssinie ; 8.000 h. Ce fut longtemps la résidence du négus.

Gondebaud [*bô*], roi de Bourgogne, m. à Genève en 516. Oncle de Clotilde, qui épousa Clovis et le détermina à faire la guerre à Gondebaud, meurtrier du père de Clotilde. Clovis le vainquit à Dijon (500). Gondebaud est l'auteur de la loi *gombette*.

Gondecourt, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Lille, non loin de la Deûle canalisée ; 2.180 h. Brasserie, huileries.

Gondegisile, frère de Gondebaud, qui l'assassina à Vienne en 501.

Gondemar, fils de Gondebaud, vainqueur de Clodomir, roi d'Orléans, à Vézéronce (524) et vaincu à Autun par Childebert et Clotaire (532).

gonder [*dé*] v. a. Munir de gonds : *gonder une porte*.

Gondi, noble famille originaire de Florence, à laquelle appartenait Paul de Gondi, cardinal de Retz. V. Retz.

Gondicaire [*ké-re*], roi des Bourguignons, tué en combattant contre Attila (436).

Gondinet [*nè*] (Edmond), auteur dramatique français, né à Laurière, m. à Paris (1828-1888) ; auteur d'amusants vaudevilles et de jolies comédies légères : *le Homard*, *Gavaut*, *Minard et Cie*, *le Panache*, etc.

Gondokoro, v. de la région du haut Nil, près de la rive dr. du Nil. Commerce actif par caravanes.

gondolage n. m. Action de gondoler, de se déjeter : *le gondolage est un effet de l'humidité*.

gondolant [*lan*], e adj. *Pop.* Qui fait rire à se tordre.

gondole n. f. (ital. *gondola*). Long bateau plat, à rames, surtout en usage à Venise. Voiture publique qui faisait le service des environs de Paris. *Siège en gondole*, à dossier arrondi. Vase à boire, en forme de nacelle. Petite coupe ovale, servant à baigner les yeux. Rigole pavée.

— Encycl. Les gondoles vénitiennes ont conservé le caractère qu'elles avaient dans les siècles passés.

Gondole.

Ces barques ont 10 mètres de long en moyenne, 1m,30 de large et sont terminées en pointe aiguë. L'avant se relève au moyen d'un large fer en forme de hache ou de cou-de-cygne ; l'arrière se termine en volute recourbée. Le « carrosse », ou chambre destinée aux passagers, était autrefois richement décoré. Il est aujourd'hui uniformément peint en noir.

gondoler [*lé*] v. n. Se dit d'un navire dont les bouts se relèvent comme ceux d'une gondole : *ce brick gondole*. **Se gondoler** v. pr. Se gonfler, se déjeter, se bomber : *certains vernis se gondolent*. *Pop.* Rire au point de se tordre.

gondolerie [*ri*] n. f. Ensemble des gondoliers. Tout ce qui regarde les gondoliers.

gondolette [*lè-te*] n. f. Petite gondole.

gondolier [*li-é*] n. m. Batelier qui conduit une gondole : *les gondoliers vénitiens*.

Gondovald, fils naturel de Clotaire Ier (550-586) Chassé par Sigebert Ier, roi d'Austrasie, rappelé par les grands de la Gaule méridionale (580), il fut écrasé par la coalition des rois d'Austrasie et de Bourgogne et assassiné à Comminges.

Gondrecourt [*kour*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 30 kil. de Commercy, sur l'Ornain ; 1.420 h. Ch. de f. E. Brasserie. — Le cant. a 23 comm., et 7.870 h.

Gondreville, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 6 kil. de Toul, sur la Moselle ; 1.260 h.

Gondrin, comm. du Gers, arr. et à 15 kil. de Condom, non loin de la Losse ; 1.540 h. Ch. de f. M. Tonnellerie, eaux-de-vie.

Gondulich, poète sud-slave (1588-1638) ; auteur de l'épopée *Osman*.

Gondvana, région de l'Inde, au N. du Godavery, habitée par une population probablement autochtone, les *Gonds*.

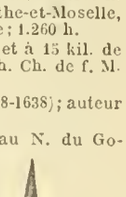
Gonfalon.

gonelle n. f. *Archéol.* V. gonne.

Gonesse, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 23 kil. de Pontoise, sur le Crould ; 2.900 h. Ch. de f. N. Patrie de Philippe Auguste. — Le cant. a 13 comm., et 15.140 h.

gonfalon ou **gonfanon** n. m. (anc. h. all. *guntfano*). Bannière de guerre, à trois ou quatre pièces pendantes : *le gonfalon devint l'étendard des seigneurs ecclésiastiques*.

gonfalonier [*ni-é*] ou **gonfanonier** [*ni-é*] n. m. Porteur de gonfalon. Avoué d'un évêché, d'une abbaye, sous le régime féodal. Magistrat municipal de certaines républiques italiennes au moyen âge, particulièrement de Florence et de Sienne.

gonfle n. f. Boursouflure dans le fil de métal tiré à la filière.

gonflé, e adj. Rempli : *gonflé d'orgueil*. Accablé : *cœur gonflé de chagrin*. *Avoir le cœur gonflé*, être prêt à pleurer.

gonflement [*man*] n. m. Action de gonfler : *le gonflement des aérostats se fait au moyen d'hydrogène ou de gaz d'éclairage*. Etat de ce qui est gonflé.

gonfler [*flé*] v. a. (ital. *gonfiare*, du lat. *conflare*). Distendre, faire enfler : *gonfler un ballon*. Grossir le volume, le débit : *la pluie gonfle les torrents*. *Fig.* Remplir de quelque émotion : *gonfler de colère*, *d'orgueil*. V. n. Devenir enflé : *le bois gonfle à l'humidité*. **Se gonfler** v. pr. Devenir enflé. *Fig.* S'enorgueillir. Ant. **Dégonfler.**

gong [*ghongh*] n. m. (onomatopée). En Extrême-Orient, disque de métal dont on tire des vibrations retentissantes en le frappant d'une baguette garnie d'un tampon : *le son du gong est analogue à celui d'une cloche*. *Mar.* Instrument du même genre, employé comme signal sur les phares et les bateaux-feux.

gongonner [*gho-né*] v. n. *Fam.* Se dit des vêtements qui font des plis et vont mal : *corsage qui gongonne*.

Gongora y Argote (Louis), poète espagnol, né et m. à Cordoue (1561-1627) ; auteur des *Solitudes*, de *Pyrame et Thisbé*, dont le style précieux, accumulation de métaphores incohérentes, d'inversions forcées, etc., fit école sous le nom de *gongorisme*.

gongorisme [*ris-me*] n. m. (de *Gongora*, auteur esp.). Affectation, préciosité contournée dans le style.

gongoriste [*ris-te*] adj. Qui appartient au gongorisme. N. Partisan de Gongora.

gongrone n. f. Tubercule rond et fongueux, qui se forme sur le tronc des arbres.

gongsa n. f. Instrument de musique javanais, composé de bassins de métal renversés sur des cordes tendues.

gongylaire [*lè-re*] adj. *Bot.* Se dit d'un mode de reproduction dit aussi gemmipare ou scissipare.

gongyle n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, comprenant des formes allongées, répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde, surtout en Afrique.

goniasmomètre [*as-mo*] n. m. (du gr. *gôniasmos*, disposition en angle, et *metron*, mesure). Instrument de topographie servant à la mesure des angles.

gonichon n. m. Cornet couvrant la tête d'un pain de sucre.

gonidie [*dî*] n. f. Nom des cellules vertes que renferme le thalle d'un lichen, et qui représentent l'algue dans l'association lichénique.

gonie [*nî*] n. f. Genre d'insectes brachycères, comprenant des mouches de forte taille, dont on connaît 30 espèces. (La *gonia capitata* habite la France.)

gonin n. m. (du n. d'un personnage burlesque). Employé dans la locution : *Maître Gonin*, fripon adroit et rusé.

goniocidaris [*riss*] n. m. Genre d'oursins des mers australes. (V. la planche Océan.)

goniomètre n. m. (du gr. *gônia*, angle, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer les angles sur le terrain.

— Encycl. *Goniomètre d'arpenteur*. Il est formé de deux cylindres emboîtés bout à bout de telle façon que, le cylindre intérieur étant fixé, le cylindre supérieur puisse tourner à frottement doux sur la rainure qui les joint. Les deux cylindres portent des fenêtres et des pinnules ; ils sont gradués sur leur ligne de jonction de 0° à 360°, ce qui permet de mesurer, par une simple rotation du cylindre supérieur, l'angle que font entre eux deux rayons visuels partant de l'œil de l'observateur.

Goniomètre.

— *Minér.* Les goniomètres que l'on emploie en minéralogie servent à déterminer les angles dièdres qui forment les faces d'un cristal. Le plus ancien et le plus simple (*goniomètre d'application*) a été imaginé en 1783, par Carangeot ; il comprenait deux lames d'acier, mobiles autour d'un axe qui pouvait lui-même être déplacé à l'aide de rainures pratiquées dans les lames. On appliquait les deux lames sur les faces de l'angle dièdre à mesurer, et un rapporteur fixé au système donnait la valeur de l'angle.

Ce goniomètre, perfectionné par Brongniart, ne donnait quand même que des mesures très défectueuses ; il a été remplacé par le *goniomètre à réflexion*, imaginé par Charles, perfectionné par Malus, puis par Babinet.

goniométrie [*trî*] n. f. (de *goniomètre*). Mesure des angles.

goniométrique adj. Qui appartient à la goniométrie.

gonion n. m. Point de la face qui est situé au sommet de l'angle de la mâchoire.

goniosome n. m. Genre de poissons physostomes, famille des salmonidés, comprenant des formes marines dites *argentines*. (L'espèce type est l'argentine vulgaire, *pêt d'argent* de Cette, *argent* de Nice, qui est pêchée pour le beau pigment nacré de son corps et de sa vessie, employé pour la fabrication des fausses perles.)

goniosperme [*os-pèr-me*] adj. Qui a des semences anguleuses.

gonne [*gho-ne*] ou **gonelle** [*gho-nè-le*] n. f. *Archéol.* Robe plus ou moins longue, portée par les deux sexes au moyen âge.

Gonne (XIVe s.).

gonne [*gho-ne*] n. f. Futaille. Baril à goudron.

Gonnehem, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 8 kil. de Béthune, sur la Clarence ; 1.730 h.

Gonnelieu (Jérôme de), jésuite français, né à Soissons, m. à Paris (1640-1715) ; prédicateur et écrivain ascétique, traducteur de l'*Imitation*.

gonnelle [*gho-nè-le*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, dits aussi *pupillons de mer*, dont une espèce fréquente les côtes de France.

gonocèle n. f. (du gr. *gonos*, semence, et *kêlê*, tumeur). Tumeur formée par l'accumulation morbide du sperme dans les vaisseaux séminifères.

gonococcie [*kok-sî*] n. f. Nom sous lequel on désigne l'ensemble des affections provoquées par le gonocoque comme : blennorragie, métrite, ophtalmie et arthrites blennorragiques.

gonocoque n. m. Microbe pathogène, en forme de diplocoque, qui fut découvert en 1879 par Nusser, et qui paraît spécifique de la blennorragie.

gonolobe n. f. Genre d'asclépiadacées, comprenant des plantes herbacées, dont on connaît 70 espèces américaines. (La racine du *gonolobe condurango*, du Pérou, fournit une écorce amère et tonique.)

Gonon (Eugène), sculpteur et fondeur français, né et m. à Paris (1814-1892).

gonophore n. m. *Bot.* Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil.

gonoptère n. m. Genre d'insectes lépidoptères, dont on ne connaît qu'une espèce qui vit en France, et vole en automne dans les prairies où croissent les saules et les peupliers.

gonorrhée [*no-ré*] n. f. (du gr. *gonos*, semence, et *rhein*, couler). Ancien nom de la blennorragie. (V. ce mot.)

gonorrhéique [*no-ré-i-ke*] adj. Qui a rapport à la gonorrhée.

gonotome adj. et n. m. Qualification sous laquelle on désigne plus particulièrement le parasite embryonnaire, dont la présence dans l'hôte détermine la castration de celui-ci.

gonotomie [*mî*] n. f. (du gr. *gonos*, semence, et *tomê*, section). Castration naturelle, et plus particulièrement parasitaire.

Gonse (Louis), critique d'art français, né à Paris en 1846 ; auteur de l'*Art gothique*, l'*Art japonais*, de la *Sculpture française depuis le* XIVe *siècle*, etc.

Gontaut [*tô*], noble et ancienne famille de l'Agenais. V. Biron.

Gontcharov (Ivan Alexandrovitch), romancier russe, né à Symbirsk, m. à Saint-Pétersbourg (1812-1891) ; auteur de *Oblomof* et *le Précipice*.

Gonten, comm. de Suisse (cant. d'Appenzell) ; 1.600 h. Etablissement thermal.

Gontenswil, comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 1.650 h. Bains aux environs. Polissage de pierres pour l'horlogerie. Agriculture.

Gontran, fils de Clotaire Ier, né vers 525 ; roi de Bourgogne et d'Orléans de 561 à 593. Il joua un rôle pacificateur et conclut en 587, avec Childebert, le traité d'Andelot, ensemble des dispositions éventuelles contre les leudes.

gonys [*niss*] n. m. Région du bec des oiseaux. (Chez les oiseaux, la mandibule inférieure est formée par les deux branches du sous-maxillaire inférieur, qui se soudent en avant et constituent une pointe nommée *dille* ou *myxa* ; le bord inférieur de l'angle du menton jusqu'à la dille porte le nom de *gonys*.)

Gonzague, famille princière d'Italie, qui a régné sur Mantoue de 1328 à 1708.

Anne de Gonzague.

Gonzague (Louise-Marie de), reine de Pologne, née vers 1612, m. à Varsovie en 1667. Fille de Charles de Gonzague, duc de Mantoue, elle inspira une vive passion à Cinq-Mars ; elle épousa Ladislas II, roi de Pologne, puis son frère et successeur Jean-Casimir.

Gonzague (Anne de), sœur de la précédente, et femme d'Edouard de Bavière, prince palatin du Rhin, m. à Paris (1616-1684). Célèbre par son esprit et sa beauté, connue sous le nom de *princesse Palatine*, elle joua pendant la Fronde un rôle actif à la cour d'Anne d'Autriche. Bossuet a prononcé son oraison funèbre.

Gonzalès (Louis-Emmanuel), romancier populaire français, né à Saintes, m. à Paris (1815-1882) ; auteur de *les Frères de la côte*, *les Francs Juges*, etc.

Gonzalez-Vélasquez, nom de trois peintres espagnols, les trois frères don Louis (1715-1764) ; don Alexandre (1719-1772) ; don Antonio (1729-1793), nés et morts à Madrid, décorateurs des églises et palais de Madrid.

Gonzalez ou **Gonzalo de Berceo,** le premier poète castillan connu, né à Berceo vers 1198, m. vers 1266 ; auteur de neuf grands poèmes religieux.

Gonzalve de Cordoue.

Gonzalez (Estebanillo), littérateur espagnol du XVIIe siècle, auteur d'un roman picaresque : *Vie et hauts faits d'Estebanillo Gonzalez*, qui est sa propre biographie ; imité par Lesage.

Gonzalve de Cordoue, général espagnol, surnommé *le Grand Capitaine*, né à Montilla, m. à Grenade (1453-1515). Il prit part à la conquête de Grenade. Envoyé en Italie, il gagna sur le duc de Nemours la bataille de Cérignola et combattit avec succès les Maures d'Espagne ; il organisa l'armée espagnole.

gonze n. m. *Arg.* V. gonce.

gonzesse [*zè-se*] n. f. *Arg.* Femme, en général. Maîtresse.

goodyère [*ghou-di*] n. f. Genre d'orchidées, des régions tempérées de l'hémisphère boréal.

Goole, v. d'Angleterre (comté d'York), au confluent de l'Ouse et du Don ; 17.000 h. Excellent port. Fabrique d'engrais, d'alun.

go on [*gho-on'*], loc. angl. signif. *va sur*. Exclamation pour exciter, encourager. Crique pousse le starter, sur les hippodromes français, en donnant le départ.

goptage n. m. Action de gopter.

gopter [*gop-té*] v. a. Etendre une terre formée de sable, de débris de coquilles, de fragments calcaires, à la surface du fumier qui forme les meules pour la culture du champignon de couche.

Gorakpour, v. de l'Inde, sur le Rapti, ch.-l. de province ; 64.000 h.

goral n. m. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope indienne, répandue dans l'Himalaya, du Sikkim au Cachemire et appelée *bouquetin du Népaul*.

gord [*ghor*] n. m. (b. lat. *gordum*). Pêcherie formée de deux rangs de perches convergentes dans le fond d'une rivière, et dont l'angle intérieur est fermé par un verveux.

Gordes, ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 19 kil. d'Apt ; 1.450 h. (*Gordiens*). — Le cant. a 8 comm., et 4.780 h.

Gordien (*nœud*). V. GORDIOS.

Gordien [*di-in*], nom de trois empereurs romains : GORDIEN Ier, *l'Ancien*, empereur pendant deux mois en 238 ; — GORDIEN II, *le Jeune*, fils du précédent, mort la même année ; — GORDIEN III, dit *le Pieux*, empereur de 238 à 244.

Gordios [*di-oss*], laboureur phrygien qui devint roi pour avoir accompli un oracle promettant la royauté à celui qui entrerait le premier dans le temple de Jupiter, à Gordium. Son fils Midas consacra au dieu le char qui l'avait aidé à remporter cette victoire. Le nœud qui rattachait le joug au timon était si artistement formé qu'on ne pouvait en découvrir les deux extrémités. Cependant, un ancien oracle promettait l'empire de l'Asie à celui qui parviendrait à le dénouer. Après plusieurs tentatives infructueuses, Alexandre trancha le nœud mystérieux avec son épée, éludant ainsi plutôt qu'il n'accomplissait l'oracle. — Dans l'application, ces mots : *trancher le nœud gordien*, expriment une manière prompte et vive de résoudre une difficulté.

Gordium [*di-om'*], anc. ville de Phrygie. Sur son acropole s'élevaient le palais du roi Gordios et le temple de Zeus, où Alexandre trancha le *nœud gordien*.

gordius [*di-uss*] n. m. Genre de vers nématodes, comprenant des formes étroites et longues, qui atteignent plus de 1 mètre. (Ils vivent dans le corps de divers animaux, notamment des insectes ; ils existent souvent dans l'eau, où ils se tiennent entrelacés par paquets, d'où leur nom [*nœud gordien*].)

gordon n. m. Chien d'arrêt, variété de setter.

gordon n. m. ou **gordonie** [*ni*] n. f. Genre de ternstrœmiacées, dont les fleurs ressemblent au camélia, et qui, originaires de l'Amérique et de l'Asie, sont cultivées dans les jardins d'Europe.

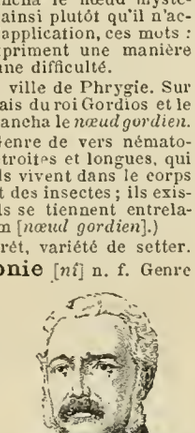
Gordon-Pacha.

Gordon (John Patrick), homme de guerre, né dans le comté d'Aberdeen (1635-1699). Il entra au service de la Russie et fut le précepteur militaire de Pierre le Grand.

Gordon (Charles-Georges) ou **Gordon-Pacha,** explorateur et officier anglais, né à Woolwich (1833-1885). Il fut d'abord au service de la Chine et commanda l'armée qui battit les Taï-Pings. Gouverneur du Soudan, il périt lors de la prise de Khartoum par les soldats du mahdi.

Gordyène, nom donné dans l'antiquité à la région montagneuse entre le Kurdistan et le lac de Van.

gore n. m. Trou réservé au fond d'une pièce d'eau et où se réfugie le poisson quand on la vide.

Gorée, île française de l'Atlantique (Sénégal). Ch.-l. *Gorée* ; 1.500 h. (*Goréens*).

gorenflot [*ran-flo*] n. m. Entremets sucré, qui se prépare avec une pâte de savarin parfumée aux noyaux, au kirsch ou à l'absinthe.

Gorenflot, type créé par A. Dumas père. C'est un moine épais de corps et d'esprit, gourmand, ivrogne, poltron, et dont se joue le malicieux Chicot. On le trouve dans la *Reine Margot*, dans la *Dame de Montsoreau* et dans les *Quarante-cinq*.

goret [*rè*] n. m. (de l'anc. franç. *gore*, truie). Jeune cochon : *une truie et ses gorets*. *Fam.* Homme, petit garçon malpropre.

Mar. Appareil formé de petits balais fixés sur des planches, et à l'aide duquel on nettoie la carène des navires.

Gorfou.

goreter [*té*] v. a. (de *goret*. — Double le *t* devant un *e* muet : *je gorette*.) Nettoyer avec un goret la carène d'un navire.

gorfou n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, comprenant de grands manchots des régions boréales.

gorge n. f. (du lat. *gurges*, gouffre). Partie antérieure du cou *saisir quelqu'un à la gorge*. Gosier : *avoir une arête dans la gorge*. Le haut de la poitrine.

Fig. Prendre à la gorge, se dit d'une odeur forte, d'un goût désagréable, qui affecte les voies respiratoires. *Mettre à quelqu'un le couteau, le poignard, le pistolet, le pied sur la gorge*, le contraindre à faire ce qu'on veut. *Rire, crier à gorge déployée, à pleine gorge*, de toutes ses forces. *Faire rentrer à quelqu'un les mots dans la gorge*, l'obliger à se taire, à se rétracter. *Faire des gorges chaudes*, se moquer ouvertement. *Rendre gorge*, vomir, et *fig.*, restituer. Bâton tourné sur lequel on roule une carte de géographie. Cannelure demi-circulaire, qui règne sur la circonférence d'une poulie. *Gorge d'un bastion, d'un redan*, espace compris entre les extrémités de ce bastion, de ce redan. Passage entre deux montagnes. Espèce de moulure concave, arrondie vers sa partie inférieure. Pièce d'une serrure destinée à faciliter l'action de la clef sur l'arrêt du pêne. *Mal de gorge*, nom vulgaire de diverses inflammations qui souvent existent simultanément : amygdalite, angine, pharyngite, laryngite, etc.

A, gorge.

gorge-blanche n. f. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette. Pl. des *gorges-blanches*.

gorge-bleue n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant six espèces des régions froides et tempérées de l'ancien monde. (Les *gorges-bleues* se plaisent au bord des eaux douces dans les marais et tourbières et vivent d'insectes.)

gorge-de-pigeon adj. invar. Se dit d'une couleur à reflets changeants comme celle de la gorge des pigeons. N. m. : *le gorge-de-pigeon*.

gorgée [*jé*] n. f. (subst. particip. de *gorger*). Ce qu'on peut avaler de liquide en une seule fois : *une gorgée de vin*.

gorge-fouille ou **gorge-fouillée** n. f. Instrument en bec-de-corbin, dans lequel l'extrémité du fer, retournée et arrondie, peut servir à la fois de racloir et de curoir. Pl. des *gorges-fouille* ou *gorges-fouillée*.

gorger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il gorgea, nous gorgeons*.) Faire manger avec excès une personne ou un volatile : *on gorge les volailles pour les engraisser*. *Fig.* Combler, remplir : *gorger de biens*.

Gorgerette (1520).

gorgere n. f. Partie concave de la guibre et du taillemer.

gorgeret [*rè*] n. m. Instrument à gorge, à canal étroit, employé autrefois dans l'opération de la taille d'une fistule.

gorgerette [*rè-te*] n. f. Collerette. Bride qui attache un bonnet d'enfant.

gorgerin n. m. Partie inférieure d'un casque fermé, qui couvrait la gorge et le cou d'un guerrier.

Gorges, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 22 kil. de Nantes, près de la Sèvre Nantaise ; 1.740 h.

gorget [*jè*] n. m. Sorte de rabot de menuisier, pour faire les moulures appelées *gorges*. Moulure concave, plus petite que la gorge.

Gorgias [*ji-ass*], sophiste grec, né à Leontium, en Sicile, m. à Larissa (485-380 av. J.-C.). Il fut le maître de Thucydide.

Gorgias (*le*), dialogue de Platon, traitant surtout de la rhétorique et mettant en scène la doctrine de Socrate et celle des sophistes, au grand désavantage de ces derniers (IVe s. av. J.-C.).

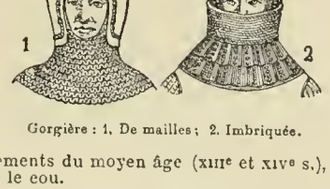

Gorgière : 1. De mailles ; 2. Imbriquée.

gorgière n. f. Partie des adoubements du moyen âge (XIIIe et XIVe s.), qui protégeait le cou.

Gorgones, monstres de la Fable. Elles étaient trois sœurs : Méduse, Euryale et Sthéno. Elles avaient le pouvoir de changer en pierre tous ceux qui les regardaient ; cette puissance était particulièrement attribuée à Méduse. S. une *Gorgone*. — En littérature, les Gorgones personnifient une puissance redoutable, une sorte de mélange de noirceur, de méchanceté, de cruauté et d'horreur.

Gorgone.

gorgonie [*ni*] n. f. Genre de polypiers, qui ressemblent à des arbrisseaux, et que l'on rencontre dans presque toutes les mers du globe.

gorgonzola n. m. Fromage italien qui ressemble au roquefort, et qui est fabriqué à Gorgonzola (Lombardie).

Gorgue (La), comm. du Nord, arr. et à 18 kil. d'Hazebrouck, sur la Lys ; 4.200 h. Ch. de f. N. Amidonneries ; filatures.

gorille [*ll* mll., *e*] n. m. Genre de singes anthropoïdes, de l'Afrique équatoriale.

— ENCYCL. Le gorille est le plus grand de tous les singes ; sa taille dépasse celle de l'homme, mais il est plus massif, avec des bras longs et énormes. Sa face, projetée en avant, continue son crâne dolichocéphale ; la robe est noire, avec un poil long et rude. Il habite les forêts humides et impénétrables de l'Afrique équatoriale. C'est un animal craintif, peu intelligent, vivant par couples et essentiellement frugivore. S'il n'attaque pas l'homme, il se défend quand il est blessé, avec une sauvage énergie et déploie dans la lutte une force herculéenne. Il tend à disparaître.

Gorille.

Goriot (*le Père*), titre et personnage d'un roman de Balzac. Le père Goriot est le type du père faible qui se sacrifie pour ses filles, indignes de ses bontés.

Goritz ou **Gœrz** [*gheurts*], v. d'Autriche (prov. du Littoral), sur l'Isonzo ; 22.000 h. Charles X y mourut en 1836.

Goritz-et-Gradiska, comté d'Austro-Hongrie. V. pr. *Goritz* et *Gradiska*.

Gorki (Alexei Maximovitch PECHKOV, dit *Maxime*), littérateur russe, né à Nijni-Novgorod en 1869. Il s'est fait connaître par des *Récits* où il peint avec un réalisme puissant la vie des vagabonds.

Gorkum [*koum'*] ou **Gorinchem,** v. de Hollande (Hollande-Méridionale), sur le Waal ; 12.000 h. Fabriques de machines, de savon.

Gornergrat, chaîne des Alpes Bernoises, dont les principaux sommets sont : le Stockhorn (3.534 m.), le Scheinigeplattengrat (3.450 m.), le Hohthäligrat (3.289 m.) et le Gornergrat (3.136 m.). Ce dernier est très fréquenté par les touristes. On y découvre un panorama grandiose.

gorodovoï n. m. Agent de police, dans les villes de Russie.

Gorron, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 32 kil. de Mayenne, sur le Colmont ; 2.380 h. Scieries, tannerie. — Le cant. a 11 comm., et 12.010 h.

Gorsas Antonin Joseph), conventionnel et publiciste français né à Limoges, m. à Paris (1752-1793). Député de Seine-et-Oise à la Convention, il siégea sur les bancs de la Gironde et fut guillotiné.

Gortschakov (Alexandre, prince), diplomate russe, m. à Baden-Baden (1798-1883). Il présida au relèvement de son pays après la guerre de Crimée, siégea au congrès de Berlin et, après la guerre de 1870, se montra sympathique à la France, notamment pendant la grande crise de 1875.

Gortschakov.

Gortyne, v. de l'anc. Crète, au pied du mont Ida. Les *lois de Gortyne*, dont le texte a été retrouvé en 1884, sont précieuses pour l'histoire du droit grec.

goryte n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des animaux fouisseurs, dont on connaît une trentaine d'espèces. (Le *gorytes mystaceus* est commun en France.)

Gorze, bourg d'Alsace-Lorraine (cercle de Metz), près de la Moselle ; 2.000 h. Aqueduc romain.

Goschen (Georges-Joachim), homme d'Etat anglais, né et m. à Londres (1831-1907). Il prit part en Egypte à l'établissement du condominium franco-anglais (1876), se sépara de Gladstone après 1880 pour fonder le parti libéral-unioniste, et revint au pouvoir dans les ministères conservateurs.

gosier [*zi-é*] n. m. Partie intérieure du cou, par où les aliments passent de la bouche dans l'estomac : *avoir une arête dans le gosier*. *Fig.* et *fam. Avoir le gosier pavé, ferré*, etc., pouvoir impunément manger, boire très chaud ou très épicé, etc. *Avoir une éponge dans le gosier*, boire beaucoup. Canal par où sort la voix, et qui sert à la respiration. Organe de la voix : *un gosier harmonieux. Chanter, crier à plein gosier*, de toutes ses forces. *Coup de gosier*, émission d'un son d'un seul coup de voix. Tuyau de l'orgue par lequel le vent passe du soufflet dans le porte-vent. Partie d'un soufflet de forge par où le vent passe de la caisse à la buse.

gosiller [*zi, ll* mll., *é*] v. n. Se dit de l'eau-de-vie qui, dans la distillation, passe mêlée de vin.

Goslar, v. de Prusse (Hanovre), sur la *Gose* ; 18.000 h. Papeterie, teinturerie.

Gosport [*ghos-port*], v. d'Angleterre (comté de Hants) ; 25.500 h. Etablissement maritime.

Gossau, bourg de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 6.100 h. Broderie. — Bourg du cant. de Zurich ; 2.340 h. Tissage de la soie ; broderie.

gosse [*gho-se*] n. *Pop.* Jeune garçon, jeune fille. Maîtresse.

gosse [*gho-se*] n. f. *Mar.* Anneau de fer garni de cordages pour que les câbles ne se coupent pas en passant au travers.

gosse [*gho-se*] n. f. Raillerie, mensonge badin : *conter des gosses*.

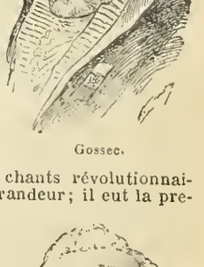
Gossec.

Gosse (Edmund William), littérateur anglais, né à Londres en 1849, poète d'une inspiration élevée, auteur dramatique et critique judicieux : *De Shakespeare à Pope ; Histoire de la littérature*, XVIIIe s.

Gossec [*gho-sek*] (François-Joseph), compositeur français, né à Vergnies (Hainaut), m. à Paris 1733-1829) ; un des créateurs de la symphonie. Il écrivit de nombreux chants révolutionnaires, pleins d'énergie et de grandeur ; il eut la première idée du Conservatoire.

Gosselies, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 10.000 h. Houille, fonderies.

Gosselin (Léon-Athanase), chirurgien français, né et m. à Paris (1815-1887).

gosseline [*gho-se*] n. f. *Pop.* Petite fille ; jeune fille.

Gossellin (P.-F.-Joseph), géographe français, né à Lille, m. à Paris (1751-1830) ; auteur d'un remarquable ouvrage sur la *Géographie des Grecs*.

gossypium [*gho-si-pi-om'*] n. m. Nom scientifique du genre cotonnier.

Got.

Got [*gho*] (François-Jules), artiste dramatique français, né et m. à Paris (1822-1901). Il se distingua dans les rôles comiques du répertoire classique contemporain.

Göta ou **Götha** (le), fl. de Suède, émissaire du lac Venern. Il se jette dans le Cattégat ; cours 669 kil.

Göteborg ou **Gothebourg,** v. de Suède, ch.-l. du dép. du même nom, sur le *Göta;* 170.000 h. Excellent port.

Gotha, v. d'Allemagne, capit. du duché de Saxe-Cobourg-Gotha; 37.000 h. Librairie. Institut géographique, fondé par Justus Perthes.

Gotha (*Almanach de*). V. ALMANACH.

Gothard (saint), ermite dans les Alpes. Il a donné son nom au massif que les anciens appelaient Adula. On l'honore à Milan le 15 février.

Gothie [*tî*] ou **Götaland,** nom donné à la partie méridionale de la Suède.

gothique adj. Qui appartient aux Goths : *langue gothique. Fam.* Très ancien : *habillement gothique. Ecriture gothique,* écriture à formes anguleuses qui, vers la fin du XIIe siècle, succéda à l'écriture romaine et fut remplacée au XVe par l'italique : *l'écriture gothique donna naissance au caractère gothique, encore usité*

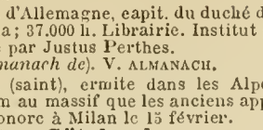

Gothique (minuscules).

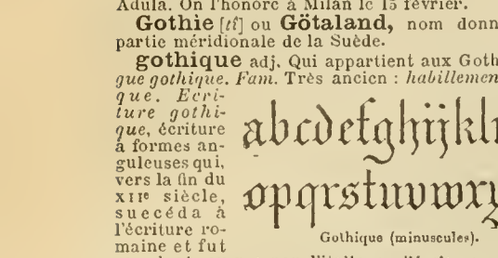

Gothique (majuscules).

dans les ouvrages allemands. Se dit d'un genre d'architecture dit aussi *ogival : l'architecture dite gothique est d'origine française.* N. m. L'architecture gothique. La langue gothique. N. f. L'écriture gothique.

— ENCYCL. *Art gothique.* L'art improprement appelé *gothique* (puisqu'il n'a rien de commun avec les Goths) ou *ogival,* et qui serait plus justement appelé *art français,* puisqu'il est originaire de l'Ile-de-France, a fleuri en Europe du XIIe au XVIe siècle. Son principe générateur réside, non comme on l'a dit longtemps, dans la courbe brisée des ares, mais dans la structure ogivale de la voûte : elle découle tout entière, y compris l'arc-boutant, de la découverte de la *voûte sur nervures* ou *croisée d'ogive.* Cette découverte, nécessitée par l'agrandissement des églises et la poussée croissante des voûtes, entraîna l'emploi de l'arc brisé et des arcs-boutants, destinés à en augmenter la stabilité. L'enthousiasme religieux de cette époque éleva les magnifiques basiliques de Sens, Laon, Noyon, Senlis, Paris, Rouen, Soissons, Bourges, Reims, Auxerre. La sculpture monumentale qui ornait si richement les cathédrales, la peinture appliquée aux édifices, étaient uniquement appropriées aux besoins architecturaux. L'Eglise donnait les thèmes, les idées directrices, et les artistes interprétaient constamment avec docilité. Les arts du mobilier, l'orfèvrerie, etc., reflétaient la même pensée directrice.

— *Ling.* Le gothique est la langue que parlaient les Goths christianisés de la province de Mésie et qui représente le rameau oriental des idiomes germaniques. Il nous est connu surtout par une traduction de la Bible faite au IVe siècle par l'évêque Ulfilas, et dont il nous reste de longs fragments (notamment les quatre Evangiles). L'écriture allemande dite *gothique* n'est qu'une transformation de l'alphabet latin et n'a rien de commun avec celle des Goths. La grammaire du gothique est très claire, malgré la richesse des formes.

gothisme [*tis-me*] n. m. Temps où régnait l'art gothique.

Goths [*gho*], ancien peuple de la Germanie. D'abord cantonné à l'embouchure de la Vistule, il occupa plus tard le sud-est de l'Europe. Les *Ostrogoths* (Goths de l'Est) se trouvaient au IIIe siècle en Pannonie et en Mésie; les Goths de l'Ouest ou *Wisigoths* avaient pour chef Alaric et envahirent l'empire romain en 410. V. OSTROGOTHS, WISIGOTHS.

Goths (*Histoire des*), par Jornandès ou Jordanis (VIe s.), faite d'après des sources romaines.

goto ou **gotto** [*gho-to*] n. m. Instrument de musique japonais, long de deux mètres et muni de treize cordes de soie. (On en joue au moyen de petits dés, terminés par un ongle d'ivoire.)

goton n. f. Fille de campagne. Femme dissolue.

goton n. m. Anneau de fer plat, muni de dents et servant à accrocher le timon.

Gottfried ou **Godefroy de Strasbourg,** l'un des trois grands maîtres de la poésie épique allemande (XIIe-XIIIe s.); auteur de *Tristan.*

Gottland ou **Gotland,** île de Suède, dans la mer Baltique; 53.000 h, Ch.-l. *Wisby.* Agriculture.

Gottschalk [*ghot-chalk*] ou **Gotescalc,** hérétique allemand, né près de Mayence (808-867).

Gottschall (Rodolphe **de**), auteur dramatique, romancier et critique allemand, né à Breslau en 1823.

Gottsched [*ghot'-ched'*] (Jean-Christophe), littérateur allemand, né près de Kœnigsberg, m. à Leipzig (1700-1766). Critique dont l'influence fut considérable, il s'efforça d'épurer la littérature allemande et surtout le théâtre au moyen de l'imitation française.

gouache n. f. (de l'ital. *guazzo,* lavage). Préparation faite avec des substances colorantes détrempées avec de l'eau mêlée de gomme, rendues pâteuses par une addition de miel, etc. : *employer de la gouache.* Tableau peint de cette manière : *de jolies gouaches.*

— ENCYCL. La gouache diffère de l'aquarelle en ce sens que l'on pose d'abord les tons foncés pour finir par les plus clairs, alors qu'on opère de façon inverse dans l'aquarelle. Tandis que celle-ci donne des aplats, la gouache permet de revenir plusieurs fois sur un même ton et de lui donner de la vigueur et du relief. On utilise quatre couleurs principales : blanc, jaune, rouge et vert. La gouache est difficile à conserver dans sa fraîcheur : elle jaunit et noircit souvent à la longue; mais elle permet de jeter rapidement sur un album une impression passagère de couleur et, à ce titre, elle est précieuse. Les artistes du XVIIIe siècle (Cochin, Moreau) relevaient souvent leurs dessins de gouache.

gouaché, e adj. Qui tient de la gouache.

gouailler [*a, ll* mll., *é*] v. a. *Fam.* Railler. V. n. Dire des plaisanteries.

gouaillerie [*a, ll* mll., *e-rî*] n. f. *Fam.* Raillerie, plaisanterie, moquerie.

gouailleur, euse [*a, ll* mll., *eu-ze*] adj. *Fam.* Qui gouaille : *les Parisiens sont souvent gouailleurs.* Qui marque la gouaillerie : *ton gouailleur.* N. : *un gouailleur.*

gouais n. m. v. GOUET.

goualante n. f. *Arg.* Chanson.

goualer [*lé*] v. a. et n. *Arg.* Chanter. Avouer.

goualeur, euse [*eu-ze*] n. Chanteur, chanteuse.

Goualior, une des plus fortes villes de l'Inde anglaise, capit. de l'Etat de Sindia; 104.000 h.

gouanie [*nî*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, dont le type est un petit poisson allongé, à tête courte et museau obtus, roussâtre, pointillé de rouge, qui vit dans la Méditerranée.

gouape n. f. *Pop.* V. GOUAPEUR.

gouaper [*pé*] v. n. Ne rien faire, fréquenter les cabarets, les mauvaises sociétés, etc.

gouapeur, euse [*eu-ze*] n. ou **gouape** n. f. Personne qui gouape.

Gouarec [*rèk*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 37 kil. de Loudéac, sur le Blavet; 810 h. — Le cant. a 8 comm., et 8.550 h.

Goubaux [*bô*] (Prosper), littérateur et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1795-1859); collaborateur de Ducange, Dumas père, Eugène Sue, fondateur du collège Chaptal.

Gouda ou **Ter-Gouw,** v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), sur un bras navigable du Lek; 24.000 h. Fabrique de savon. Commerce de fromages.

Goudchaux [*chô*] (Michel), financier et homme politique français, né à Nancy, m. à Paris (1797-1862); ministre des finances en 1848.

Goudelin, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Guingamp, non loin du Leff; 1.890 h. Miroiteries.

Goudimel (Claude), musicien français, né à Besançon, massacré à Lyon au moment de la Saint-Barthélemy (1505-1572); auteur d'un grand nombre de compositions religieuses. Il fut le maître de Palestrina.

Goudjerat, Goujerat, Gujerat, Gouzarat ou **Guzarat,** région de l'Hindoustan occidental (presqu'île de Kattiavar), sur le golfe d'Oman; environ 9 millions d'hab.

Goudjranvalla, v. de l'Inde (Pendjab); 15.000 h.

Goudjrat [*ra*], v. de l'Inde (Pendjab), près du Tchninab; 16.000 h. En 1849, victoire des Anglais sur les Sikhs.

goudron n. m. (ar. *gatran*). Substance résineuse, résidu de la distillation de différents bois. Résidu de la distillation de la houille : *on a extrait du goudron de houille de merveilleuses couleurs.* Mélange de goudron végétal, d'huile ou de suif, servant à enduire les cordages, les bâtiments, etc., pour les préserver de l'humidité. *Goudron minéral,* sorte d'asphalte ou de bitume.

— ENCYCL. Le goudron est le produit de la distillation sèche d'un grand nombre de matières organiques. Il est liquide, huileux et visqueux, de couleur brune ou noire; son odeur est empyreumatique; sa densité est supérieure à 1 et il est insoluble dans l'eau. Il brûle avec une flamme fumeuse.

Le *goudron de houille* est le produit secondaire de la fabrication du gaz d'éclairage. Au sortir des appareils de purification, il est mélangé à des eaux ammoniacales, dont on le sépare par décantation. On rectifie alors ce goudron brut dans un alambic. Le liquide se dédouble et donne, suivant la température, de la benzine et des résidus appelés *brais;* si l'on continue à chauffer, on obtient les *huiles lourdes.* Outre la benzine et les huiles (employées à l'éclairage), le goudron fournit encore des produits utilisés à la fabrication de l'acide picrique et des colorants très variés; sous le nom de coaltar, il est employé à divers usages industriels et thérapeutiques (v. COALTAR). On l'utilise encore dans la fabrication des agglomérés, pour imperméabiliser le carton de toiture, etc.

Le *goudron de bois* ou *goudron végétal* s'obtient par la carbonisation des bois ou par leur distillation. Le premier est noir, assez liquide; il renferme de la naphtaline et laisse par distillation un résidu fusible. Le second est clair, un peu visqueux, et renferme de la paraffine. La nature de ces goudrons varie suivant l'espèce de bois employé et les procédés d'extraction.

Le goudron végétal est employé en thérapeutique sous forme d'*eau de goudron* (5 gr. de goudron par litre d'eau), de *sirop de goudron,* de *pommade de goudron.* On considère ces préparations comme béchiques et expectorantes.

D'autres goudrons, ceux des *fours à coke,* de *métallurgie,* de *tourbe,* de *lignite,* de *schistes,* etc., reçoivent aussi des applications industrielles.

goudronnage [*dro-na-je*] n. m. Action de goudronner, de recouvrir de goudron des cordages, des toiles, des planches, etc., pour les préserver de l'humidité. *Goudronnage des routes,* opération consistant à répandre sur les routes et les chaussées macadamisées du goudron liquide (à chaud ou à froid) pour empêcher le soulèvement de la poussière.

goudronner [*dro-né*] v. a. Enduire de goudron : *on goudronne les cordages pour les empêcher de pourrir par l'humidité.*

goudronnerie [*dro-ne-rî*] n. f. Lieu où l'on prépare, où l'on conserve le goudron.

goudronneur [*dro-neur*] n. m. Ouvrier qui prépare ou qui emploie le goudron.

goudronneux, euse [*dro-neû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du goudron.

goudronnier [*dro-ni-é*] n. m. Fabricant ou marchand de goudron.

goudronnière [*dro-ni-è-re*] n. f. Emplacement où l'on fait le goudron dans les bois. Appareil destiné à produire des émanations de goudron.

Gouesnou, comm. du Finistère, arr. et à 7 kil. de Brest, près de la Penfeld; 1.390 h. Tannerie.

gouet [*ghou-è*] n. m. Grosse serpe à l'usage des bûcherons, vignerons, etc. Variété de cépage de la Savoie, dit aussi GOUAIS. Nom vulgaire de l'*arum.*

Gouézec, comm. du Finistère, arr. et à 12 kil. de Châteaulin; 2.290 h. Ardoise.

Gouffé (Armand), chansonnier et vaudevilliste français, né à Paris, m. à Beaune (1775-1845).

Gouffier [*fi-é*] (Adrien **de**), grand aumônier de François Ier; mort en 1523.

gouffre [*ghou-fre*] n. m. (de *golfe*). Abîme, précipice : *tomber dans un gouffre.* Tournoiement d'eau : *le gouffre du Maelstrom. Fig.* Cause de malheurs ou de ruine : *le gouffre du jeu.* Centre vaste et absorbant : *Paris est un véritable gouffre. Gouffre d'argent,* dissipateur.

gouge [*ghou-je*] n. f. (lat. *gubia*). Ciseau de menuisier, de sculpteur, etc., creusé en canal et muni à son extrémité d'un taillant courbe. Tranchet courbe pour creuser les talons des chaussures. Ciseau à tranchant demi-circulaire, qui sert à ruginer les os et à enlever les exostoses. Sorte d'épieu, en usage au moyen âge.

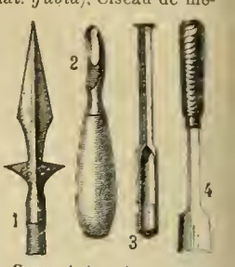

Gouge : 1. Arme (XVe s.); 2. De chirurgien; 3. De menuisier; 4. De maçon.

gouge [*ghou-je*] n. f. (provenç. *goujo*). Dans le Midi, servante; fille, femme. (Ailleurs, ne se dit qu'en mauv. part.)

gougelhof n. m. Gâteau alsacien fait en forme de couronne, avec de la farine, des œufs, du beurre, du lait, des raisins, etc. On écrit aussi GUGELOPF.

gouger [*jé*] ou **goujer** [*jé*] v. a. (*Gouger* prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il gougea, nous gougeons.*) Travailler le bois à la gouge.

gougère n. f. Gâteau fait avec du fromage blanc, des œufs et de la mie de pain

Gouges (Olympe **de**), dame AUBRY, femme de lettres et révolutionnaire, née à Montauban, guillotinée à Paris, pour avoir écrit une lettre injurieuse à Robespierre (1748-1793).

gougette [*jè-te*] n. f. Petite gouge.

Gough (sir Hugh), feld-maréchal anglais, né et m. à Sainte-Hélène (Irlande) [1779-1869]. Il écrasa en 1849 les révoltes des Mahrattes et des Sikhs.

gouin n. m. Mauvais garnement. Matelot qui se conduit mal.

gouine n. f. *Pop.* Femme de mauvaise vie.

goujat [*ja*] n. m. Valet d'armée. (Vx.) Apprenti maçon. Homme sale et grossier, ou sans mœurs.

goujaterie [*rî*] n. f. Caractère, action de goujat.

goujatisme [*tis-me*] n. m. Caractère de goujat.

Goujet (l'abbé Claude-Pierre), littérateur et oratorien français, n. et m. à Paris (1697-1767); auteur d'une précieuse compilation : *la Bibliothèque française.*

goujon n. m. (de *gouge*). Cheville de fer servant à lier certaines pièces de construction, de machines, etc. Goupille de fer qui réunit les deux portions d'une charnière. Petite gouge à l'usage des sculpteurs.

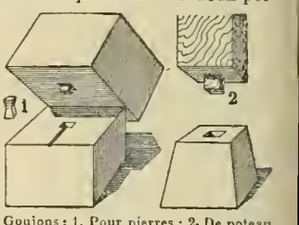

Goujons : 1. Pour pierres; 2. De poteau.

— ENCYCL. Les goujons employés dans la construction des machines sont des pièces taraudées aux deux bouts. La partie intermédiaire, pour faciliter le serrage, est carrée ou hexagonale. On emploie ces pièces pour fixer une partie mobile et peu épaisse à une autre fixe et de plus grande épaisseur. Souvent, ces pièces reçoivent un écrou, dont une face presse la partie que l'on veut fixer. Les couvercles de cylindres sont reliés à ce dernier par des goujons à écrou; il en est de même des couvercles de tiroirs, des foyers de locomotives, etc.

goujon n. m. (lat. *gobio*). Genre de petits poissons des rivières limpides et sablonneuses d'Europe : *la chair du goujon est très délicate. Pop.* Jeune souteneur. *Avaler le goujon,* mourir. *Faire avaler le goujon à quelqu'un,* le duper.

— ENCYCL. Le type du genre est le goujon commun (*gobio fluviatilis*), répandu dans les eaux douces de toute l'Europe et du nord de l'Asie. Le goujon atteint rarement 15 centimètres; c'est un joli petit poisson, dont le dos offre des reflets jaunes, bruns ou bleus. Il fréquente les fonds sablonneux, et sa pêche est assez facile. La meilleure amorce à employer est le ver de vase ou le ver de terreau; on se sert d'une ligne très fine (un seul crin). On le pêche aussi à la *carafe* (v. ce mot) et à la *balance,* deux hameçons montés sur crin et fixés à chaque extrémité d'une petite fourche en fil de laiton.

Goujon.

Goujon (Jean), célèbre sculpteur et architecte français de la Renaissance, né à Paris en 1515. Il est l'auteur de la fontaine des Innocents, et participa à la décoration du Louvre et du château d'Ecouen. Ses œuvres sont modernes par le sentiment, antiques par le caractère et la sobriété de l'expression. Il est établi aujourd'hui qu'il était mort en Italie, à Bologne, entre 1566 et 1568, c'est-à-dire bien avant la Saint-Barthélemy, où la légende voulait qu'il eût péri.

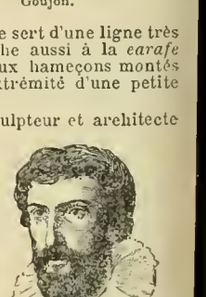

Jean Goujon.

Goujon (Alexandre), conventionnel français, un des derniers montagnards, né à Bourg, m. à Paris (1766-1795). Condamné à mort pour avoir pris part à l'insurrection du 1er prairial, il se poignarda, pour ne pas monter sur l'échafaud.

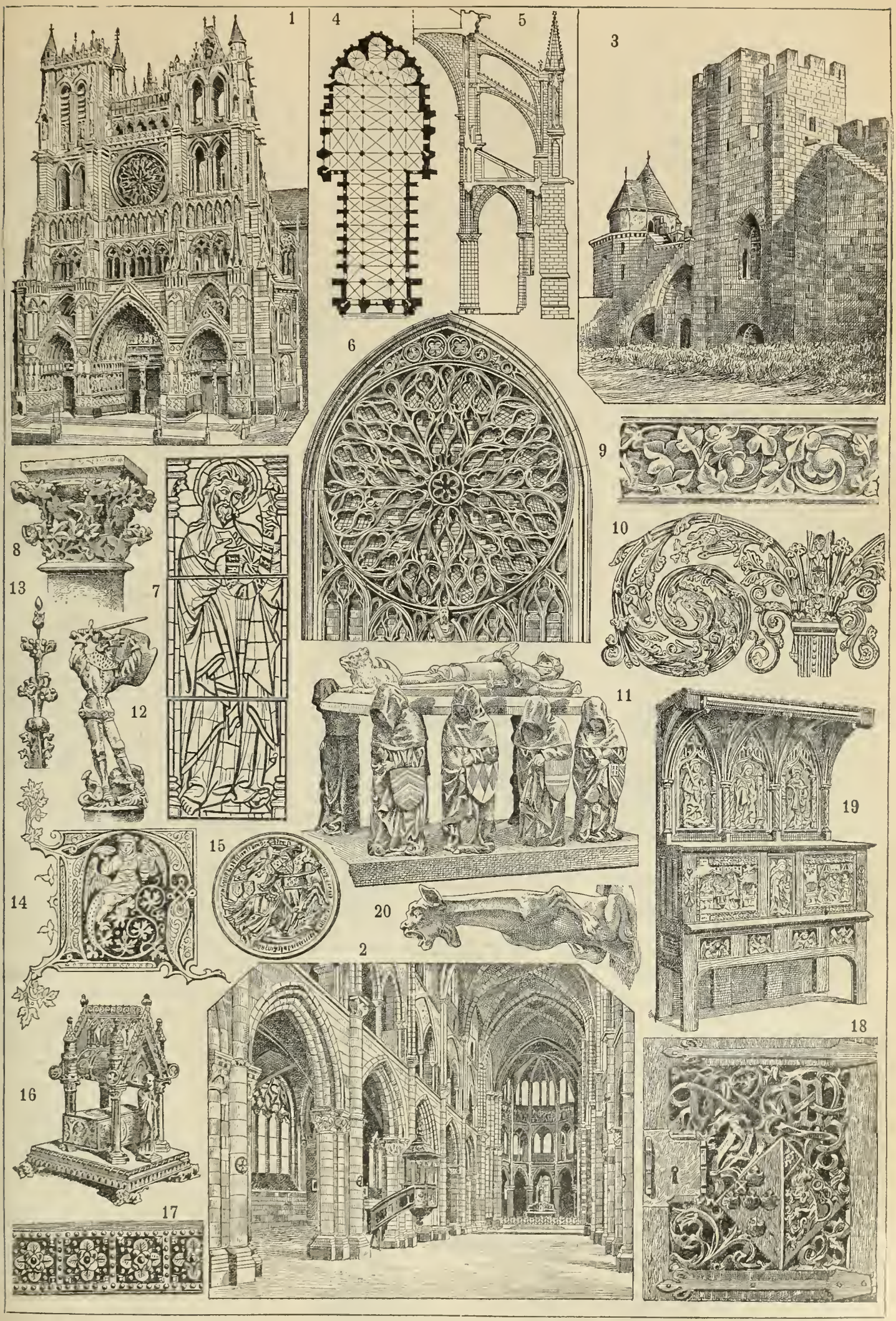

Art gothique : 1. Cathédrale d'Amiens. — 2. Intérieur de la cathédrale de Chalon-sur-Saône. — 3. Cité de Carcassonne, tour Saint-Nazaire (XIIIe s.). — 4, 5. Plan et coupe d'une église gothique (Reims). — 6. Rosace. — 7. Vitrail. — 8. Chapiteau. — 9 Frise. — 10. Penture en fer forgé. — 11. Tombeau. — 12. Statuette en bois. — 13. Épi en plomb. — 14. Lettre ornée. — 15. Sceau. — 16. Reliquaire. — 17. Bande d'orfroi. — 18. Panneau de boiserie. — 19. Dressoir. — 20. Gargouille.

goujonner [*jo-né*] v. a. Fixer par des goujons.

goujonnier [*jo-ni-é*] n. m. Sorte d'épervier (filet) à mailles très serrées, pour la pêche au goujon.

goujonnière [*jo-ni*] adj. f. *Perche goujonnière*, nom vulgaire d'un petit poisson des rivières françaises, la *grémille commune*.

goujonnoir [*jo-noir*] n. m. Outil de tonnelier, sorte de crapaudine servant à supporter le travail qu'il exécute.

goujure n. f. Cannelure destinée à recevoir les garnitures des poulies.

goulach n. m. *Art culin.* V. GOULYAS.

gouldie [*dî*] n. f. Genre de passereaux ténuirostres, comprenant de jolis petits colibris de l'Amérique tropicale.

goule n. f. (lat. *gula*). *Pop.* Bouche, gueule.

goule n. f. (ar. *ghoul*). Sorte de vampire, à forme de jeune femme, qui, dans les superstitions orientales, suce le sang des vivants et dévore les cadavres pendant la nuit.

goulée [*lé*] n. f. (de *goule*). *Fam.* Grosse bouchée. PROV. : **Brebis qui bêle perd sa goulée**, quand on parle à table, on n'a pas le temps de manger.

goulet [*lè*] n. m. Entrée étroite d'un port, d'une rade : *le goulet de Brest*. Passage étroit dans les montagnes. Chacune des ouvertures coniques garnissant l'intérieur des verveux, et par où le poisson pénètre, sans pouvoir ensuite ressortir.

goulette n. f. V. GOULOTTE.

Gouletto (La), v. de Tunisie, à 12 kil. de Tunis, sur le canal qui va de Tunis à la mer ; 4.000 h. Belle rade, jadis active. Plage de bains.

gouliafre n. m. (du lat. *gula*, gueule). *Pop.* Grand glouton.

goulleh [*lè*] n. f. Alcarazas d'Egypte, en terre grise et poreuse.

goulot [*lo*] n. m. Cou de tout vase dont l'entrée est étroite : *le goulot d'une carafe*.

gouloterie [*rî*] n. f. Articles de commerce faits en verre.

goulotte [*lo-te*] ou **goulette** [*lè-te*] n. f. Petite rigole pour l'écoulement des eaux.

goulu, e n. et adj. (du lat. *gula*, gueule). Qui mange avec avidité. Glouton, goinfre. *Pois goulu* ou *gourmand*, dont on mange aussi les cosses vertes et tendres. *Tenailles goulues*, tenailles de serrurier à longues mâchoires. ANT. **Sobre, tempérant.**

goulu n. m. Nom vulgaire de l'anguille et de l'anchois, en certaines régions de la France.

goulûment [*man*] adv. D'une façon goulue.

goulyas, goulach, goulache ou **goulaff** n. m. Bœuf à la hongroise, c'est-à-dire préparé avec des oignons hachés, poivre rouge, ail, grains de cumin, marjolaine, muscade, etc., et cuit pendant 3 à 4 heures.

goum [*ghoum'*] n. m. (m. ar.). Famille, tribu, chez les Arabes. En Algérie et dans le Haut-Niger, contingent armé, fourni par une tribu, et qui, conduit par des officiers français, fait le service d'éclaireurs.

Gounod.

goumier [*mi-é*] n. m. Cavalier faisant partie d'un goum.

Gounabad, v. de Perse (Khorassan) ; 30.000 h.

Gounod [*nô*] (Charles), compositeur français, né à Paris, m. à Saint-Cloud (1818-1893) ; auteur des opéras : *la Reine de Saba*, *Faust*, *Mireille*, *Roméo et Juliette*, *Philémon et Baucis*, *Sapho*, etc., et de belles compositions religieuses. C'est un mélodiste d'une inspiration élevée, d'un style sobre et soigné, et aussi un lettré délicat, à qui l'on doit une étude remarquable du *Don Juan* de Mozart.

goupie [*pî*] n. f. Genre de célastracées, comprenant des arbres américains à feuilles astringentes employées contre les ophtalmies.

goupil [*pil'*] n. m. (lat. *vulpecula*). Renard. (Vx.)

goupillage [*pi, ll* mll.] n. m. Action de placer des goupilles.

goupille [*pi, ll* mll.] n. f. Petite cheville de métal, qui sert à assembler deux pièces d'horlogerie, d'armurerie, etc.

goupiller [*pi, ll* mll., *é*] v. a. Fixer avec des goupilles.

goupillon [*pi, ll* mll., *on*] n. m. (du vx fr. *goupil*, renard, le goupillon étant fait autref. d'une queue de renard). Tige garnie de poils ou baguette métallique surmontée d'une boule creuse à petits trous, qui sert à l'église pour faire des aspersions d'eau bénite. Brosse ronde à manche pour nettoyer les canons, les verres de lampes, les bouteilles, etc. Sorte de fléau d'armes, à plusieurs chaînes, en usage autrefois.

Goupillon : 1. D'armes (XVe siècle) ; 2. Aspersoir ; 3. A bouteilles.

goupillonner [*pi, ll* mll., *o-né*] v. a. Nettoyer avec un goupillon.

goupillonnure [*pi, ll* mll., *o-nu-re*] n. f. Etat de faiblesse de la vigne, provenant de la mauvaise nature du sous-sol. Syn. GOUPILLURE.

gour (plur. de *gara*) n. m. pl. Nom donné dans le Sahara à des buttes de terre isolées, débris, le plus souvent, d'un plateau disparu, et surmontées d'une sorte de chapiteau de tuf calcaire, parfois surplombant.

goura n. m. Genre de colombidés, vulgairement appelés *pigeons couronnés*.

— ENCYCL. Les gouras habitent la Nouvelle-Guinée et le nord de l'Australie ; leur chair, fine, est recherchée ; ils se reproduisent difficilement en captivité.

Goura.

Gourara, vaste oasis du Sahara algérien ; 16.000 h. La principale agglomération est *Timimoun*.

gourari adj. invar. Se dit, dans le sud de l'Algérie et dans les oasis sahariennes soumises à la France, des pièces d'argent de différents types, qui ont servi, jusqu'en 1906, de monnaie d'appoint dans les payements.

Gouray (Le), comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 33 kil. de Loudéac ; 1.780 h. Granit.

gourbet [*bè*] n. m. Nom du roseau des sables, dans le Médoc (*arundo arenaria*).

gourbi n. m. Cabane, hutte de branchages, de clayonnage, utilisée par des Arabes.

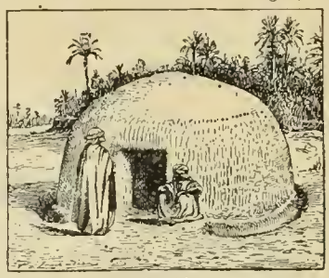
Gourbi.

— ENCYCL. Les gourbis sont d'habitude enterrés partiellement, de façon à n'avoir besoin d'autre charpente que celle de leur toiture, conique ou formée de deux pans appuyés à une faîtière. Dans les murailles, formées de clayonnage, on ménage une porte et une fenêtre. Le sol est établi en pente légère. Les gourbis ont l'avantage d'être chauds l'hiver et frais l'été.

gourbillage [*bi, ll* mll., *a-je*], ou **gourbiage** [*je*], n. m. Action de gourbiller.

gourbiller [*bi, ll* mll., *é*] v. a. *Mar.* Evaser l'entrée d'un trou pour y loger une tête de clou ou de cheville.

gourd [*ghour*], **e** adj. (du lat. *gurdus*, lent, paresseux). Engourdi par le froid. (Ne se dit que dans : *avoir les doigts gourds, les mains gourdes.*) N. et adj. f. *Pop.* Imbécile : *faut-il être gourde !*

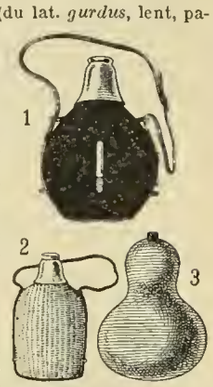
Gourde : 1. Garnie de cuir ; 2. Clissée ; 3. Naturelle.

gourde n. f. (lat. *cucurbita*). Espèce de cucurbitacées. (Les fruits renflés de cette espèce servent de bouteille quand ils sont séchés et vidés.) Flacon métallique ou clissé, servant au même usage. Nom peu usité de la *piastre*.

— ENCYCL. *Bot.* La gourde (*lagenaria vulgaris*) est une plante annuelle herbacée, dont le fruit mûr prend dans sa partie externe la consistance du bois et contient intérieurement une pulpe fongueuse. On cultive en France comme ornementale cette plante originaire des Indes ; on se sert du fruit pour confectionner des bouteilles.

gourde n. f. Coup qui engourdit. (Vx.)

gourdement [*man*] adv. *Pop.* Bêtement. *Arg.* Beaucoup.

gourdin n. m. (ital. *cordino*). Gros bâton court.

gourdiner [*né*] v. a. Donner des coups de gourdin à.

Gourdon, ch.-l. d'arr. (Lot), à 43 kil. de Cahors, au-dessus du Bleu ; 4 260 h. (*Gourdonnais*). Pâtés truffés. Commerce de noix et cerneaux, huiles, truffes. Ch. de f. Orl. — L'arr. a 9 cant., 79 comm., 60.800 h. ; le cant. a 10 comm. et 9.210 h.

Armes de Gourdon.

Gourdon de Genouillac (Nicolas-Jules-Henri), littérateur, vaudevilliste et héraldiste français, né et m. à Paris (1826-1898).

Gourdon de Genouillac.

goure n. f. (de l'ar. *gharr*, tromper). Se dit de toute drogue falsifiée. *Fig.* Duperie.

goureau [*rô*] n. m. Variété de grosse figue.

gourer [*ré*] v. a. (de *goure*). Falsifier des drogues. *Fig.* et *pop.* Tromper, duper. (Peu us.)

gouret [*ré*] n. m. Sorte de jeu de mail.

goureur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Celui ou celle qui falsifie les drogues. *Par ext.* Trompeur.

gourgandine n. f. Corsage de femme laissant voir la chemise. (Vx.) Auj., femme de mauvaise vie.

gourgandiner [*ghan, né*] v. n. (de *gourgandine*). *Fam.* Fréquenter les filles.

gourgane n. f. Petite fève de marais.

Gourgaud [*ghô*] (Gaspard, baron), général français, né à Versailles, m. à Paris (1783-1852). Il accompagna à Sainte-Hélène l'empereur Napoléon Ier, dont il écrivit les *Mémoires* et revint en France en 1818.

Gourgaud.

gourgouran n. m. Etoffe de soie des Indes unie et à bandes formées d'armures diverses.

Gourin, ch.-l. de cant. (Morbihan), arr. et à 55 kil. de Pontivy ; 5.050 h. Ardoises, minerai de fer. — Le cant. a 5 comm., et 14.520 h.

Gourko (Joseph-Vladimirovitch), général russe, m. à Tver (1828-1901). Il fit la guerre de Crimée et se distingua en 1877-1878 pendant la guerre d'Orient ; vainqueur de Chefket pacha, puis de Soliman pacha, il arriva en vue de Constantinople. Gouverneur général de Saint-Pétersbourg. Très favorable à l'alliance française.

gourmade n. f. Coup de poing, coup sur la figure : *recevoir une gourmade*.

gourmand [*man*], **e** n. et adj. Qui mange avec excès les bons morceaux, les mets fins. Adj. *Fig.* Avide : *gourmand de louanges*. *Pois gourmands*, v. GOULU. *Bot. Branche gourmande* ou n. m. *gourmand*, rameau inutile, rameau qui pousse au-dessous d'une greffe ou d'une branche à fruit : *il est bon d'ébourgeonner soigneusement les gourmands*. ANT. **Tempérant, frugal, sobre.**

gourmander [*dé*] v. a. Dominer, régenter : *gourmander ses passions*. Réprimander ou traiter avec dureté : *gourmander un écolier paresseux*.

gourmandiller [*di, ll* mll., *é*] v. a. Faire de légers reproches.

gourmandise [*di-ze*] n. f. Vice du gourmand : *la gourmandise est un des sept péchés capitaux*. Mets friand : *les enfants aiment les gourmandises*. PROV. : **La gourmandise tue plus de monde que l'épée,** les excès de table font périr plus de gens que la guerre.

gourmas [*mass*] n. m. Dans les marais salants de l'Ouest, canal souterrain.

gourme n. f. *Art vétér.* Ecoulement nasal, qui attaque surtout les poulains. *Méd.* Eruption squameuse, particulière aux enfants : *la gourme se montre de préférence à la figure et au cuir chevelu. Fig. Jeter sa gourme*, faire des folies de jeunesse.

— ENCYCL. *Pathol.* La *gourme* ou *impétigo larvé*, vulgairement appelée *croûte de lait*, est une maladie cutanée, auto-inoculable, caractérisée par des vésico-pustules, qui donnent un liquide séchant en croûtes jaunâtres, mais ne laissent pas de cicatrice.

Cette maladie, fréquente chez les enfants, est contagieuse ; elle se montre généralement sur la face ou le cuir chevelu, mais peut s'étendre à tout le corps.

On la traite par les soins de propreté les plus minutieux. On empêche les grattages en enveloppant les mains, et on calme les démangeaisons par des poudres. Enfin on a recours aux toniques, si l'enfant n'est pas au sein.

C'est une dermatose bénigne.

— *Art vétér.* La gourme est une maladie microbienne contagieuse, particulière aux jeunes chevaux. Elle est caractérisée par des abcès sous-glossiens, un jetage abondant et floconneux, et peut se compliquer de bronchite, de pneumonie, de pleurésie, etc. Simple, elle se termine par résolution ou guérison naturelle ; mais il faut tenir l'animal dans un local à température égale et moyenne, le nourrir de barbotages tièdes, déterger les abcès après ponction, au moyen de liquides antiseptiques, et enfin lui faire des fumigations de vapeurs tièdes pour faciliter le jetage. Dans les formes graves avec fièvre intense, on donne de la quinine, du borax, de l'antipyrine, que l'on mélange aux boissons.

gourmé, e adj. Qui affecte un maintien composé et trop grave : *diplomate gourmé*.

gourmer [*mé*] v. a. Battre à coups de poing. Mettre la gourmette à un cheval. **Se gourmer** v. pr. Se battre. Prendre un maintien grave.

gourmet [*mè*] n. m. Qui se connaît en vins, en bonne chère : *Lucullus est resté le type des fins gourmets*. Dégustateur.

gourmette [*mè-te*] n. f. Chaînette qui fixe le mors dans la bouche d'un cheval en réunissant les deux branches après avoir passé sous la ganache. Chaîne de montre, bracelet dont les mailles sont disposées comme celles de la gourmette. Chaînette en mailles d'acier pour polir.

Gourmette.

gournable n. f. Cheville de chêne employée dans la construction des bateaux.

gournabler [*blé*] v. a. Fixer avec des gournables : *gournabler des bordages*.

gournablerie [*rî*] n. f. Lieu où l'on fabriquait les gournables. (Vx.)

gournablier [*bli-é*] n. et adj. m. Qui fait des gournables. (Vx.)

gournay [*nè*] n. m. Fromage fermenté à pâte molle, fabriqué à Gournay (Seine-Inférieure).

Gournay [*nè*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. de Neufchâtel, prés des sources de l'Epte ; 4.200 h. Ch. de f. O. et N. Beurre, fromages. — Le cant. a 16 comm., et 10.540 h.

Gournay (*race de*), race française de gallinacés, originaire du *pays de Gournay*. Les poules de cette race sont très rustiques et s'accommodent de presque tous les climats.

Mlle de Gournay.

Gournay (Marie LE JARS de), femme auteur, née et m. à Paris (1566-1645), et disciple enthousiaste de Montaigne, dont elle publia l'édition posthume de 1595. Elle a défendu l'école de Ronsard contre celle de Malherbe. Elle a laissé des vers, des œuvres de morale, etc.

Gournay (Vincent de), économiste français, né à Saint-Malo (1712-1759). Il professa le premier la fameuse maxime des physiocrates : *laissez faire, laissez passer*.

gourou n. m. Dans l'Inde, chef religieux d'un village. Missionnaire chrétien.

Gourounsi, région et cercle du Soudan français, entre les deux branches de la Volta. Ch.-l. *Saï*.

gourse n. m. Petite embarcation pointue à l'avant et à l'arrière, dont on se sert en Provence et en Italie.

Gourville (Jean HÉRAULT **de**), administrateur français, né à La Rochefoucauld, m. à Paris (1625-1703). Il fut enveloppé dans la disgrâce de Fouquet et se retira à Bruxelles. Il fut rappelé en 1690. Il a écrit d'intéressants *Mémoires*.

gouspin [*ghous-pin*] ou **goussepain** [*ghouse-pin*] n. m. *Pop.* Gamin, petit vaurien.

goussaut [*ghou-sau*] n. m. Cheval court de reins, et dont l'encolure et la conformation dénoteut de la vigueur. Chien lourd et trapu. Faucon de vol lourd. Adjectiv. : *un cheval goussaut* ou *goussant*. (La forme *goussant* est due à une erreur typogr.)

gousse [*ghou-se*] n. f. Enveloppe des graines d'une plante légumineuse : *gousse de pois*. (V. la planche PLANTE.) Partie d'une tête d'ail ou d'échalote. *Gousses de plomb*, plombs qui servent à maintenir les filets au fond de l'eau.

goussepain n. m. V. GOUSPIN.

gousset [*ghou-sé*] n. m. Creux de l'aisselle. Petite pièce d'une manche de chemise, à l'endroit de l'aisselle. Petite poche placée en dedans de la ceinture d'un pantalon. Pochette d'un corset de femme. Poche du gilet. *Avoir le gousset vide*, être sans argent. Petite console pour soutenir des tablettes. *Blas.* Pièce honorable qui est un pairle plein. (V. la planche BLASON.)

Gousset [*ghou-sè*] (Thomas-Marie-Joseph), prélat et théologien français, né à Montigny-lès-Cherlieu (Haute-Saône), m. à Reims (1792-1866) ; auteur d'un traité de *Théologie morale*.

goussette [*ghou-sè-te*] n. f. Petite gousse monosperme, telle que celle du trèfle.

goût [*ghoû*] n. m. (lat. *gustus*). Sens par lequel on discerne les saveurs : *la langue et le palais sont le siège du goût*. Saveur : *mets d'un goût exquis*. *Pop.* Odeur : *goût de pourri*. Appétence des aliments, etc. : *n'avoir goût à rien*. *Fig.* Faculté d'apprécier les défauts ou les qualités dans les œuvres d'art : *critique pleine de goût*. Prédilection, penchant particulier : *goût pour la peinture*. Grâce, élégance : *être mis avec goût*. Opinion, préférence, manière de voir, de dire, de faire : *dans le goût du* XVIIIe *siècle*. *De haut goût*, se dit d'une préparation, et, *au fig.*, d'une œuvre, très épicée, très salée. *Prendre goût à quelque chose*, commencer à s'y plaire. *Pop. Faire passer le goût du pain à quelqu'un*, le faire mourir. PROV. : **Morceau avalé n'a plus de goût**, une mauvaise affaire une fois passée, l'impression n'en subsiste pas ; ou : on ne se souvient pas des bienfaits. **Tous les goûts sont dans la nature**, il ne faut reprocher son goût à personne. V. COULEUR.

— ENCYCL. *Physiol.* L'organe principal du goût est la langue, dont les papilles sont les appareils de perception. On peut classer les saveurs perçues en *salées, sucrées, acides* et *amères*. L'exercice du goût s'accompagne de sensations : olfactives (*fumet* des viandes, *bouquet* des vins), tactiles (saveurs âcres, astringentes, gommeuses), thermiques (fraîches, chaudes), etc.

— *Œnol.* Le vin peut contracter différents goûts qui en altèrent la saveur ou en diminuent la qualité : les bouchons de qualité défectueuse donnent un goût désagréable (*goût de bouchon*) ; abandonné dans un fût en vidange, il contracte le *goût de moisi* ou *de fût* ou le *goût de piqué* quand il commence à subir l'action du *mycoderma aceti*. On peut, dans une certaine mesure, corriger ces goûts défectueux en mélangeant au vin de l'huile d'olive et en agitant vigoureusement le mélange. Après repos, on soutire dans des futailles propres.

Le *goût de terroir* est causé par la nature du terrain, dont certaines parcelles arrivent dans la cuve de fermentation ; le même traitement peut être appliqué dans les cas précités ; on peut, en outre, pour les vins blancs, utiliser le charbon de bois.

goûter [*té*] v. a. (lat. *gustare*). Discerner les saveurs par le goût : *le cuisinier goûte les mets*. *Fig.* Approuver : *goûter un projet*. Aimer, estimer : *goûter la musique*. Éprouver, jouir de : *goûter le bonheur*. V. n. Essayer : *goûter d'un métier*. Manger en petite quantité : *goûter d'un mets*. *Absolum.* Faire le repas du goûter. *Goûter de* ou *goûter à*, consommer pour la première fois ou en petite quantité : *goûter d'un mets exotique*. *Fig.* Essayer, connaître : *quand on a goûté de Paris, on ne veut plus de la province*. **Se goûter** v. pr. Être goûté. S'apprécier mutuellement.

goûter [*té*] n. m. Légère collation dans l'après-midi.

goûte-vin n. m. invar. Petit cylindre creux, terminé en forme d'entonnoir. (On plonge cet instrument dans un tonneau rempli de vin. Le liquide monte à l'intérieur et on l'empêche de retomber en posant le pouce sur l'orifice supérieur.)

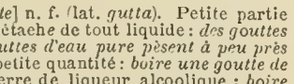

Goûte-vin.

Gouthière, ciseleur, bronzier et fondeur français, né à Troyes vers 1740, m. en 1806. Collaborateur de Riesener et de Clodion, il personnifie le style Louis XVI avec un goût raffiné.

Goutroux, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 1.250 h.

gouttant [*ghou-tan*], **e** adj. Qui dégoutte, s'égoutte.

goutte [*ghou-te*] n. f. (lat. *gutta*). Petite partie sphérique, qui se détache de tout liquide : *des gouttes de pluie ; vingt gouttes d'eau pure pèsent à peu près un gramme*. Très petite quantité : *boire une goutte de vin*. *Fam.* Petit verre de liqueur alcoolique : *boire la goutte*. Mucosité liquide, qui reste suspendue au bout du nez. Petite quantité de métal précieux en fusion, qu'on prélève pour en faire l'essai. *Archit.* Petit ornement conique, dans un plafond dorique ou sous les triglyphes. *Blas.* Chacun des pendants du lambel. (Syn. GOUTTELETTE.) *N'avoir pas une goutte de sang dans les veines*, se dit d'une personne saisie d'effroi, etc. *Pop. Donner la goutte*, donner à teter. *Boire la goutte*, manquer de se noyer. (V. EAU.) N. f. pl. Nom donné à certains remèdes liquides qui ne s'administrent qu'à de très faibles doses. Adverbialem. *Ne... goutte*, pas du tout : *ne voir, n'entendre goutte*. Loc. adv. *Goutte à goutte*, goutte après goutte ; *au fig.*, petit à petit.

Goutte de lait (*la*), nom donné à diverses sociétés philanthropiques, destinées à diminuer la mortalité infantile dans la classe ouvrière, en préservant la première enfance des maladies causées par une mauvaise alimentation. Les nourrissons y sont pesés à de fréquents intervalles ; on distribue aux mères, et à un prix réduit, du lait stérilisé.

goutte [*ghou-te*] n. f. (du précéd.). Affection diathésique, caractérisée par des troubles viscéraux et articulaires, avec dépôts d'urates : *la goutte se traite par un régime alimentaire sévère*. *Goutte sciatique*, V. SCIATIQUE. *Goutte sereine*, V. AMAUROSE. *Goutte militaire*, blennorragie chronique.

— ENCYCL. *Pathol.* La goutte se caractérise par des poussées de douleur et des gonflements articulaires ; elle paraît liée à des troubles de la nutrition ou à une altération des procédés d'oxydation. L'oxydation incomplète des matières azotées s'arrête à l'acide urique, qui, peu soluble, s'accumule sous forme d'urate de soude dans certaines parties de l'organisme et provoque la crise.

La goutte est héréditaire et frappe de préférence les personnes qui se livrent à des excès alimentaires, sans faire des exercices physiques suffisants ; c'est une des formes de la diathèse arthritique. On note : gros foie, intermittences cardiaques, vertiges, névralgies, etc. La douleur se fixe sur une articulation, ordinairement le gros orteil, et débute le plus souvent la *nuit*. Les régions atteintes s'œdématient et sont douloureuses ; la fièvre apparaît, les urines se chargent d'acide urique et sont parfois albumineuses.

Le traitement de la goutte est surtout hygiénique et prophylactique ; pendant la crise, il réside dans la diète lactée ; on peut ordonner l'eau de Vichy, le salicylate de soude et les préparations de colchique ; exceptionnellement, on fera des injections de morphine. On pourra aussi faire envelopper d'ouate la partie douloureuse après une onction de pommade ou de baume chloroformé.

Dans l'intervalle des accès, le traitement consiste à suivre un régime sévère, d'où sont exclus gibier, charcuterie, mets épicés, truffes, crudités, alcool, etc. ; l'exercice est indispensable.

goutte-d'eau n. f. Outil de menuisier servant à creuser une sorte de larmier dans une fenêtre, pour l'écoulement des eaux. Pl. des *gouttes-d'eau*.

goutte-de-suif n. f. *Télégr.* Petit bouton de cuivre rouge, qui sert d'appui à la manette mobile du commutateur à manivelle. Pl. des *gouttes-de-suif*.

gouttelette [*ghou-te-lè-te*] n. f. Petite goutte.

gouter [*ghou-té*] v. n. Laisser tomber des gouttes : *les feuilles des arbres goutteut après la pluie*.

gouttereau [*ghou-te-rô*] adj. m. Couronné de gouttières : *mur gouttereau*.

gouteux, euse [*ghou-teû, eu-ze*] n. et adj. Atteint de la goutte. Qui se rapporte à la goutte.

gouttier [*ghou-ti-é*], **ère** adj. Qui tombe comme par une gouttière : *des eaux gouttières*.

gouttière [*ghou-ti*] n. f. Petit canal en zinc, etc., qui reçoit les eaux du toit. Le toit lui-même. *Fam. Lapin de gouttière*, chat. Appareil en fil de fer, employé dans les lésions articulaires et les fractures. Rainure à la surface d'un os. Plaie de la tige d'un arbre qui laisse écouler un liquide sanieux. Évidement allongé dans les âmes des armes blanches. Rainure dans la feuillure d'une pièce d'appui de croisée pour conduire l'eau. Tranche concave d'un livre relié opposée au dos. Sillon qui se trouve le long de la perche du merrain de la tête du cerf ou du chevreuil.

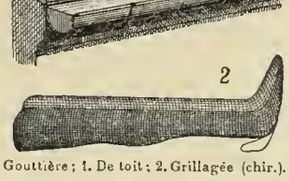

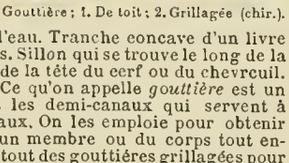

Gouttière ; 1. De toit ; 2. Grillagée (chir.).

— ENCYCL. *Chir.* Ce qu'on appelle *gouttière* est un appareil rappelant les demi-canaux qui servent à l'écoulement des eaux. On les emploie pour obtenir l'immobilisation d'un membre ou du corps tout entier. On emploie surtout des gouttières grillagées pour le traitement des arthrites ; pour les fractures, on préfère des gouttières plâtrées moulées sur le malade.

— *Dr.* Lorsque l'égout des toits n'est pas dirigé sur la voie publique, il doit avoir lieu sur le terrain même du propriétaire du toit ; mais l'eau en provenant peut ensuite s'écouler sur le fonds du voisin en suivant la pente du sol, pourvu que cette pente soit naturelle.

Le propriétaire d'un toit ne peut pas, en principe, faire déverser les eaux pluviales sur un mur mitoyen ou sur un terrain indivis entre lui et un tiers.

Le droit de verser les eaux des toits sur le fonds voisin s'acquiert néanmoins par titre ou par prescription, mais le propriétaire du fonds grevé d'une servitude de *gouttière* peut apporter à l'état des lieux, pour faciliter l'écoulement des eaux, telles modifications qui n'ont pas pour conséquence de restreindre l'exercice de cette servitude.

Il appartient aux maires de réglementer l'exercice du droit qu'ont les propriétaires riverains de la voie publique de faire écouler les eaux pluviales sur cette voie.

A Paris et dans toutes les villes où le décret-loi du 26 mars 1852 a été rendu applicable, toute construction dans une rue pourvue d'égout doit être disposée de manière à y conduire les eaux pluviales.

Gouvea (André **de**), érudit portugais, né à Beja, m. à Coïmbre (1497-1547) ; il fut recteur de l'université de Paris en 1533. — Son frère ANTONIO, jurisconsulte et écrivain portugais, né à Béja, m. à Turin (vers 1505-1566), professa le droit à Toulouse, Cahors, Grenoble ; défenseur d'Aristote contre Ramus.

Gouvea (François-Antoine **de**), moine, historien et voyageur espagnol, né à Béja, m. à Mançanarés de Membrilla (1575-1628).

gouvernable [*vèr*] adj. Qu'on peut gouverner.

gouvernail [*vèr-na, l* mll.] n. m. (lat. *gubernaculum*). Appareil qui plonge dans l'eau à l'arrière d'un navire, etc., et qui sert à le gouverner. *Fig.* Direction, gouvernement : *tenir le gouvernail de l'État*. Queue d'un moulin à vent, longue poutre qui sert à amener les ailes sous l'action du vent. Fil de fer qui sert à régler la longueur de la languette des tuyaux d'anche. Barre de fer à forger qui, dans un paquet, est plus longue que les autres.

— ENCYCL. *Mar.* Les principales pièces d'un gouvernail sont : le safran, pièce plate sur laquelle agit le courant de l'eau (ou qui agit sur l'eau). Le safran fait corps avec une *mèche* ou axe, qui repose par un talon ferré sur une savate ou semelle fortement fixée à la quille. Des sauvegardes en chaîne le maintiennent à l'arrière, pour le cas où le gouvernail viendrait à être arraché de ses points d'appui. Quand un navire perd son gouvernail, il existe diverses constructions, appelées *gouvernails de fortune* : tels sont les gouvernails Olivier, Packenham, Bassière, Foulque, etc., de confection assez compliquée. Sur les torpilleurs, qui ont besoin d'évoluer très vite, on a disposé, dans un puits situé sur l'avant, un gouvernail qui peut s'immerger ou se relever et dont les mouvements sont liés à ceux du gouvernail arrière.

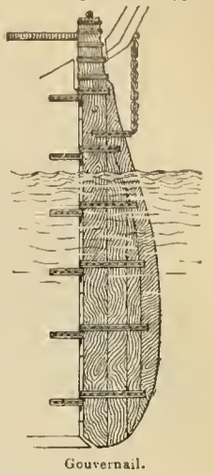

Gouvernail.

gouvernance [*vèr*] n. f. Sous l'ancien régime, nom des juridictions royales ordinaires de Lille, Douai, Arras, et Béthune.

gouvernant [*vèr-nan*], **e** adj. Qui gouverne : *le parti gouvernant*. N. f. Femme d'un gouverneur. Femme à laquelle est confiée l'éducation d'un ou plusieurs enfants. Femme qui a soin du ménage, de la maison d'un homme veuf ou célibataire. N. m. pl. Ceux qui gouvernent un État : *ce n'est guère la peine de changer de gouvernants*.

gouverne [*vèr-ne*] n. f. Action de diriger une embarcation. Règle de conduite : *je vous dis cela pour votre gouverne*.

gouverneau [*vèr-nô*] ou **gouverneur** n. m. *Papet.* Ouvrier chargé de faire pourrir les chiffons.

gouvernement [*vèr-ne-man*] n. m. Action de diriger, d'administrer. Constitution politique : *gouvernement républicain, monarchique*. Ceux qui gouvernent un État : *les amis du gouvernement*. Fonction de gouverneur d'une colonie, d'une province, etc. : *être nommé au gouvernement de la Guyane*. Hôtel du gouverneur : *incendier le gouvernement*. *Hist.* Nom des circonscriptions militaires de France avant la Révolution.

— ENCYCL. On distingue deux formes essentielles de gouvernement : 1° le gouvernement *absolu*, où l'exercice du pouvoir n'est soumis à aucune règle ; 2° le gouvernement *légal*, où le souverain est tenu de conformer ses décisions à des règles précises, à des prescriptions constitutionnelles.

On distingue, à un autre point de vue, le gouvernement *direct*, où le souverain exerce le pouvoir par lui-même, et le gouvernement *représentatif*, dans lequel l'exercice du pouvoir est délégué à des représentants : le gouvernement monarchique affecte la forme directe, le gouvernement parlementaire est représentatif.

gouvernemental, e aux [*vèr-ne-man*] adj. Qui appartient au gouvernement : *système gouvernemental*. Qui soutient les gouvernants : *député gouvernemental*.

gouvernementalisme [*vèr-ne-man-ta-lisme*] n. m. Système politique qui rapporte tout au gouvernement. (Peu us.)

gouvernementiste [*vèr-ne-man-tis-te*] n. Personne qui soutient le gouvernement, approuve les actes des ministres.

gouverner [*vèr-né*] v. a. (lat. *gubernare*). Diriger, conduire : *gouverner un vaisseau*. Administrer : *Louis XII gouverna sagement*. *Fam. Gouverner sa barque*, conduire ses affaires. Élever, instruire un enfant. *Gramm.* Régir : *verbe qui gouverne l'accusatif*. V. n. Obéir au gouvernail : *bâtiment qui ne gouverne plus*. Faire évoluer un navire ; diriger : *gouverner sur un cap*. ALLUS. HIST. V. RÉGNER.

gouverneur [*vèr*] n. m Qui gouverne une colonie, une province, une place forte, un grand établissement public : *le gouverneur général de l'Algérie ; le gouverneur de la Banque de France*. Celui qui est chargé de l'éducation d'un prince, d'un jeune homme de distinction. Ouvrier papetier chargé de faire pourrir les chiffons, de les couper, de les mettre en piles, etc. *Papet.* Syn. de GOUVERNEAU.

— ENCYCL. *Dr.* Les fonctionnaires placés à la tête de nos établissements d'outre-mer portent le nom de *gouverneurs généraux*, de *gouverneurs* ou de *résidents supérieurs*.

Les *gouverneurs généraux* ont la haute administration d'un groupe de colonies, à qui ils donnent la direction d'ensemble ; ils ont sous leurs ordres des *lieutenants gouverneurs*.

Les colonies formant une unité administrative distincte sont administrées par un gouverneur, exception faite de Saint-Pierre-et-Miquelon, où le pouvoir appartient à un simple *administrateur*.

En Indo-Chine, le gouverneur général a sous ses ordres des *résidents supérieurs*.

Les gouverneurs généraux sont assistés d'un conseil supérieur ou d'un conseil de gouvernement ; les gouverneurs, d'un conseil privé ou d'un conseil d'administration ; les résidents supérieurs d'un conseil du protectorat.

— *Milit.* Les généraux placés à la tête des commandements militaires de Paris et de Lyon portent le titre officiel de *gouverneur*.

L'officier qui doit diriger en temps de guerre la défense d'une place porte le titre de *gouverneur*, s'il est en fonction dès le temps de paix, ou de *gouverneur désigné*, s'il ne doit exercer le commandement de la place qu'en temps de guerre.

Gouverneur des colonies.

— *Hist. Gouverneurs de province*. Les premiers véritables gouverneurs de provinces furent nommés par Charles VI. Ils étaient, à la fin du XVIIe siècle, au nombre de 39.

Avant le XVIIe siècle, leur autorité était surtout militaire. Le plus souvent, ils avaient pouvoir de convoquer et présider les parlements, les états provinciaux, les corps municipaux. Leur rôle fut de beaucoup diminué par la création des intendants,

fonctionnaires civils infiniment plus dociles aux ordres du roi, et, à la fin de l'ancien régime, leur rôle était tout de représentation.

gouvernorat [*vèr-no-ra*] n. m. Dignité de gouverneur.

Gouvieux, comm. de l'Oise, arr. et à 14 kil. de Senlis, sur la Nouette ; 2.820 h. Filatures.

Gouville, comm. de la Manche, arr. et à 10 kil. de Coutances ; 1.510 h. Bains de mer. Plage de sable.

gouvion n. m. Cheville de fer, servant à assembler les pièces de grosse charpente.

Gouvion-Saint-Cyr.

Gouvion-Saint-Cyr (Laurent), maréchal de France, né à Toul, m. à Hyères (1764-1830). Il se distingua à Novi, à Hohenlinden, en Prusse, en Catalogne en Russie, où il fut fait maréchal de France, à Dresde (1813). Ministre de la guerre sous Louis XVIII, il fit voter en 1818 la loi sur le recrutement de l'armée. On lui doit des *Mémoires*.

Gouy, comm. de l'Aisne, arr. et à 19 kil. de Saint-Quentin, sur l'Escaut ; 1.330 h. Ch. def. du Cambrésis.

Gouy-lez-Pieton, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 3.910 h. Coutellerie.

Gouzeaucourt, comm. du Nord, arr. et à 17 kil. de Cambrai, non loin de l'Escaut ; 2.010 h. Ch. de f. N. Tissus.

Gouzon, comm. de la Creuse, arr. et à 19 kil. de Boussac ; 1.700 h.

Goven, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 47 kil. de Redon ; 2.030 h.

Gower (John), poète anglais, né vers 1325, m. à Londres en 1408 ; auteur de trois longs poèmes : *Speculum meditantis* (en franç.) ; *Vox clamantis* (en lat.) ; *Confessio amantis* (en angl.), abstraits et artificiels

Goya.

Goya [*gho-ia*] **y Lucientes** (Francisco de) peintre espagnol, né à Fuente de Todos, m. à Bordeaux (1746-1828). Auteur d'un grand nombre d'œuvres de tout genre, remarquables par la hardiesse du dessin, l'originalité et la variété des types et l'éclat de la couleur (*la Famille royale, Loge au cirque de taureau*, etc.) Ses eaux fortes : *les Courses de taureaux, les Caprices*, etc., ont mérité une réputation universelle.

Goyana, v. du Brésil (prov. de Pernambouc), sur le fleuve côtier homonyme ; 15.000 h.

goyard ou **goyart** [*gho-iar*] n. m. Croissant de jardinier, servant à couper les grosses branches mortes.

goyau [*gho-ió*] n. m. Partie d'un puits de mine, divisé en deux sections verticales parallèles, qui sert à la descente et à la montée des ouvriers.

Goyau (V.-L.-Th.-George), publiciste catholique français, né à Orléans en 1869, auteur de travaux d'histoire religieuse et de polémique. Il a épousé, en 1903, Lucie Faure, fille du président de la République Félix Faure, femme de lettres, née au Havre en 1867.

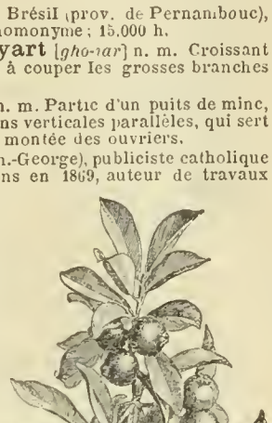
Goyavier.

goyave [*gho-ia-ve*] n. f. Fruit du goyavier.

goyavier [*gho-ia-vi-é*] n. m. Genre de myrtacées de l'Amérique centrale et des Indes orientales.

— Encycl. Les goyaviers sont des arbres, des arbustes ou des plantes sufrutescentes, dont le fruit (goyave) est une grosse baie, à graines très nombreuses, sucrée et rafraîchissante. On la mange crue ; on en fait des gelées, de la pâte, des compotes, des confitures. Les fruits verts et l'écorce sont astringents.

Goyaz [*gho-iaz'*], v. du Brésil, ch.-l. de l'Etat de même nom, au pied du plateau d'Estreito, sur la rivière Vermelho ; 9.000 h. — L'*Etat de Goyaz* a 256.000 h.

Goyck, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 3.250 h.

goye [*gho-ie*] ou **goï** [*gho-i*] n. m. (mot hébreu signif. *peuple*). Nom donné par les juifs aux peuples étrangers à leur culte, aux chrétiens. (On dit au fém. une GOYA ou GOÏA, et au plur. des GOÏM, GOHIM, GOYM ou GOYIM.)

Goyer, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 1.380 h.

goyon [*gho-ion*] n. m. Mines. Syn. de GOYAU.

Gozée, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 1.710 h. Instruments aratoires.

Gozlan (Léon), journaliste et littérateur français, né à Marseille, m. à Paris (1803-1866) ; esprit inégal et brillant, auteur de spirituelles comédies : *une Tempête dans un verre d'eau*, etc.

Gozlin ou **Goslin,** évêque de Paris, abbé de Saint-Germain-des-Prés, m. en 886. Il se signala dans la défense de Paris contre les Normands.

Gozzi (Carlo), poète dramatique italien, né et m. à Venise (1722-1806). Il s'inspira surtout des vieilles légendes italiennes et créa la comédie *fiabesque* ou féerique.

Gozzoli (Benozzo), peintre italien, né à Florence, m. à Pise (1420-1498) ; auteur du *Triomphe de saint Thomas d'Aquin* (Louvre), des fresques d'Orvieto, et d'une partie de la décoration du Campo Santo de Pise (*Histoire de Noé, Abraham, Jacob, Joseph, Moïse, David*, etc.).

Gr. Abréviation de *gramme*.

Graaf (Régnier de), physiologiste hollandais, né à Schonhoven, m. à Delft (1641-1673) ; auteur de remarquables travaux sur l'ovaire, le suc pancréatique, etc.

Graal (le) ou **Saint-Graal,** dans les croyances du moyen âge, vase d'émeraude qui aurait servi à Jésus-Christ pour la cène avec ses disciples, et où Joseph d'Arimathie aurait recueilli le sang que le centurion fit couler en perçant le flanc de Jésus crucifié.

— Encycl. Il est souvent question du Graal dans les poèmes de chevalerie. Les légendes relatives au vase sacré doivent être de peu postérieures au christianisme ; toutefois, on n'en trouve aucune trace avant la fin du XIIe siècle. Porté en Angleterre, le Graal y aurait été caché pendant des siècles et, finalement, retrouvé par le héros gallois Perceval (c'est le sujet de la trilogie de Robert de Boron). De ce poème dérivent les formes ultérieures de la légende. Chrétien de Troyes et ses continuateurs français s'occupent surtout des aventures de Perceval ; Wolfram d'Eschenbach, en revanche, dans son *Parzival*, fait du Graal le centre d'imaginations mystiques compliquées. De nos jours, Wagner en a fait le sujet de son *Parsifal*.

grabat [*ba*] n. m. (lat. *grabatus*). Lit misérable. Lit de malade. *Fig. Etre sur le grabat*, être ruiné.

grabataire [*tè-re*] n. *Fam.* Malade, alité.

Grabbe (Christian Dietrich), poète dramatique allemand, né et m. à Detmold (1801-1836) : *Don Juan, Faust, les Hohenstaufen, Napoléon*, etc.

grabeau [*bô*] n. m. Fragment de drogue.

grabelage n. m. Action de grabeler.

grabeler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je grabelle.*) Séparer d'une substance médicamenteuse les petits fragments inutilisables.

grabeleur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Se dit de celui, de celle qui grabelle.

Grabs, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), dans la plaine du Rhin ; 4.410 h. Broderie mécanique. Agriculture.

grabuge n. m. (ital. *garbuglio*). *Fam.* Bruit, querelle : *il y a partout du grabuge.* Jeu de cartes.

Graçay [*sè*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 51 kil. de Bourges, sur le ruisseau de Fouzon ; 2.750 h. — Le cant. a 6 comm., et 6.270 h.

Gracchus [*kuss*], nom de deux frères, tribuns et orateurs célèbres à Rome, fils de Cornélie : TIBERIUS, tué l'an 133, et CAÏUS, assassiné dans une émeute en l'an 121 av. J.-C. Ils avaient essayé, en proposant des lois agraires, de mettre un frein à l'avidité de l'aristocratie romaine, qui s'était emparée de la majeure partie des terres conquises sur l'ennemi. V. AGRAIRES (*lois*). On les appelle souvent les *Gracques*. Deux tragédies célèbres ont été composées sur *Caïus Gracchus* : l'une par M.-J. Chénier, l'autre par l'Italien Monti.

grâce n. f. (lat. *gratia*). Faveur qu'on fait sans y être obligé : *accorder une grâce. Trouver grâce devant quelqu'un, aux yeux de quelqu'un*, lui plaire, lui agréer ; *Esther trouva grâce devant Assuérus. Etre en grâce auprès de quelqu'un*, avoir sa bienveillance, sa protection. *Heure, demi-heure, quart d'heure de grâce*, délai supplémentaire que l'on accorde à quelqu'un. *Bonnes grâces*, accueil favorable, bienveillance. *Demander en grâce*, demander instamment, comme une grande faveur. Pardon : *demander grâce*. Remise d'une peine : *le président de la République a le droit de grâce*. Remerciement : *je vous rends grâce* (ou *grâces*). Aide que Dieu accorde en vue du salut : *rien n'est impossible à la grâce.* Agrément, attrait de celui ou de ce qui a quelque chose de doux et d'aimable, ou de simple et d'harmonieux : *marcher, chanter, danser avec grâce. Avoir de la grâce dans le style. Mauvaise grâce*, tournure, manières déplaisantes. *Avoir mauvaise grâce, n'avoir pas bonne grâce à*, faire ou ne pas faire une chose contre la raison, contre les convenances, etc. : *celui qui fut aidé à mauvaise grâce à refuser son aide aux autres. Action de grâces*, remerciement à Dieu. *De bonne grâce*, sans répugnance. *Grâce* (ou dans le style élevé, *grâces*) *à Dieu*, par la bonté de Dieu, heureusement. *Fam. Par la grâce de Dieu*, pour rien, à titre gracieux, avec désintéressement. *Coup de grâce*, qui achève de donner la mort, et *au fig.*, de perdre, de ruiner. *Interject. Grâce !* cri par lequel on demande d'être épargné. *De grâce* loc. adv. Formule de supplication, employée parfois ironiquement. Titre d'honneur, en Angleterre : *Sa Grâce le duc de...* (En ce sens, prend une majuscule.) Pl. Prière après le repas : *dire ses grâces. Jeu de grâces*, exercice dans lequel deux joueurs se lancent un léger cerceau, à l'aide de deux baguettes.

— Encycl. *Dr.* La grâce est la remise totale ou partielle faite par le chef de l'Etat à un condamné de la peine qu'il a encourue. La loi constitutionnelle donne le droit de grâce, sans conditions, au président de la République. Ce droit, qui s'applique à toutes les peines corporelles ou pécuniaires résultant de condamnations définitives, s'exerce par *remise* intégrale, par *réduction* ou par *commutation* (substitution à la peine prononcée d'une peine d'un degré inférieur).

A la différence de l'amnistie, la grâce anéantit ou modifie la peine, mais elle laisse subsister la condamnation et ses conséquences légales : le condamné gracié peut être frappé des peines de la récidive, en cas de nouveau délit.

L'instruction des recours en grâce est faite : 1° par le ministre de la justice lorsqu'il s'agit de condamnations émanant des tribunaux judiciaires ou de condamnations prononcées pour contraventions aux règlements sur la pêche maritime et côtière ; 2° par le ministre des travaux publics pour les condamnations prononcées par les conseils de préfecture en matière de voirie et pour celles concernant la pêche fluviale ; 3° par le ministre de la guerre pour les condamnations prononcées par les conseils de guerre ; 4° par le ministre de la marine pour les condamnations prononcées par les tribunaux maritimes ; 5° par le ministre des finances (administration de l'enregistrement) pour les contraventions résultant de l'emploi de timbres mobiles ayant déjà servi ; 6° par le ministre de l'agriculture pour les condamnations forestières et les délits de chasse en forêt et pour les contraventions à la police des irrigations ; 7° par le ministre chargé de l'administration des postes et télégraphes pour les contraventions postales.

— *Théol.* On distingue la grâce *habituelle* et sanctifiante, qui réside dans l'âme d'une manière permanente. La grâce est *actuelle* quand elle intervient dans le jeu de nos facultés comme un trait de lumière qui découvre la vérité à notre esprit, ou une émotion sainte qui fait tressaillir notre cœur, ou une force cachée qui s'insinue dans notre volonté.

— *Jeu.* Le jeu de grâces, passe-temps de jeunes filles, peut se jouer à deux, trois ou quatre partenaires. Chaque joueur tient deux baguettes croisées, sur lesquelles se trouve posé un cerceau qu'il s'agit de faire parvenir au second joueur. Pour ce faire, tenant bien rigide le bâtonnet de gauche, on amène avec celui de droite le cerceau jusqu'à l'extrémité du premier bâtonnet et, d'un mouvement sec, on projette avec le bâtonnet le cerceau en avant ; il doit être reçu par le partenaire sur les deux baguettes croisées.

Jeu de grâces.

Grâces (les) ou, en grec, **Charites,** divinités païennes, qui étaient la personnification de ce qu'il y a de plus séduisant dans la beauté. On en compte trois : *Aglaé, Thalie* et *Euphrosine*.

Grâces (*les Trois*), tableau de Titien (galerie Borghèse) ; — de Raphael ; — groupe en marbre, de Germ. Pilon (Louvre) ; — de Pradier (palais de Versailles).

Les trois Grâces, d'après Germain Pilon.

Grâce de Dieu (*la*), pathétique mélodrame en cinq actes, par d'Ennery et G. Lemoine, le type le plus achevé du drame populaire (1841).

Grâce-Berleur, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège) ; 5.400 h. Charbonnages. Machines.

Grâces, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 3 kil. de Guingamp ; 1.320 h.

Gracia, v. d'Espagne (prov. de Barcelone), au pied du Tibidabo ; 45.000 h. C'est un faubourg de Barcelone. Filatures.

graciable adj. Digne de pardon.

Gracian (Balthazar), jésuite et écrivain espagnol, né à Calatayud (Aragon), m. à Tarragone (1584-1658) ; auteur d'une sorte de code du cultisme : *Finesse et art du bel esprit* (1642).

graciant [*si-an*], **e** adj. Qui gracie.

gracier [*si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire grâce à un criminel, lui remettre sa peine : *gracier un condamné.*

gracieusement [*ze-man*] adv. D'une manière gracieuse : *saluer gracieusement.*

gracieuser [*zé*] v. a. *Fam.* Faire à quelqu'un des démonstrations d'amitié, de bienveillance.

gracieuseté [*ze*] n. f. Civilité, affabilité. Gratification.

gracieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. Qui est rempli d'agrément, d'élégance : *prendre une pose gracieuse.* Aimable, affable : *accueil gracieux.* Gratuit : *obliger quelqu'un à titre gracieux.* Qui ne suppose pas de contestation entre parties : *la juridiction gracieuse s'oppose à la juridiction contentieuse.* N. m. *Le gracieux*, le genre gracieux. Ce qui est gracieux. ANT. **Disgracieux.**

gracilaire [*lè-re*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de petites teignes dont les larves rongent les feuilles du peuplier, du lilas, etc. (On en connaît une quarantaine d'espèces, dont la plupart habitent la France.)

gracile adj. (lat. *gracilis*). Grêle.

gracilie [*li*] n. f. Genre de coléoptères longicornes, dont on ne connaît qu'une espèce européenne. (La gracilie vit dans les maisons et sa larve ronge les vieux paniers d'osier, les cercles des tonneaux, etc.)

graciliflore adj. Qui a des fleurs grêles.

gracilifolié, e adj. Qui a des feuilles grêles.

gracilité n. f. Caractère de ce qui est gracile.

Graciosa, île du groupe des Açores ; 14.000 h. Ch.-l. *Santa-Cruz.*

gracioso [*zo*] n. m. (m. ital.). Bouffon de la comédie espagnole : *jouer les graciosos.* Adj. m. *Musiq.* Gracieux : *andante gracioso.* Adv. Gracieusement.

Gracques (les). V. GRACCHUS.

Grad (Charles), écrivain et homme politique alsacien, né à Turckheim, m. à Logelbach (1842-1890). Il se signala, après l'annexion de 1871, par son attachement à la France, et fut un des chefs du parti protestataire au Reichstag ; auteur de : *l'Alsace ; le Peuple allemand, ses forces et ses ressources.*

Gradasse, un des héros de l'armée d'Agramant, dans le *Roland furieux* de l'Arioste. Il se fait redouter des plus vaillants chevaliers chrétiens, mais il lutte en vain contre Renaud, et périt de la main de Roland. Il est monté sur la fameuse jument appelée *Alphane.*

gradatif, ive adj. Qui va par gradation.

gradation [*si-on*] n. f. (lat. *gradatio ;* de *gradus*, degré). Accroissement ou décroissement progressif : *gradation de la chaleur. Musiq* Passage insensible d'un ton à un autre. *Rhét.* Figure qui consiste à disposer plusieurs mots ou pensées suivant une progression ascendante ou descendante : *les mots* va, cours, vole *forment une gradation ascendante.*

grade n. m. (du lat. *gradus*, degré). Chacun des degrés d'une hiérarchie : *grade de capitaine. Grade universitaire*, diplôme de bachelier, de licencié, de docteur. *Géom.* Chacune des parties d'un quadrant divisé en cent parties égales : *une circonférence comprend 400 grades.*

— Encycl. *Milit.* Il convient de distinguer soigneusement l'*emploi* du *grade*. Le grade est la propriété de l'officier ; et il ne peut en être privé que pour des motifs nettement spécifiés et selon une procédure strictement définie par la loi. L'emploi au contraire est à la disposition du président de la République et du ministre de la guerre ou de la marine.

gradé adj. et n. m. Qui a un grade dans l'armée. (Ne se dit que des sous-officiers, caporaux et brigadiers.)

Gradenigo, nom de trois doges de Venise, du parti aristocratique. — Le premier, Pierre, doge de 1289 à 1311, fonda l'aristocratie vénitienne par la création du *Livre d'or*, et institua le conseil des Dix.

grader [*dé*] v. a. Conférer un grade à ; *grader un militaire.*

gradient [*di-an*] n. m. Gradation de pression barométrique, qui s'établit entre le centre et les bords d'un cyclone.

Gradignan, comm. de la Gironde, arr. et à 9 kil. de Bordeaux, près de la Maye ; 2.950 h. Fruits, faïencerie, vignobles.

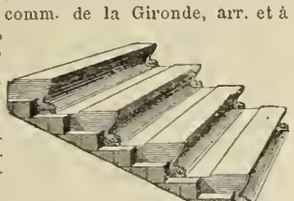

Gradins.

gradille [*ll* mll., *é*] n. f. Denticule formant ornement architectural.

gradin n. m. (ital. *gradino*). Petite marche formant étagère sur un autel, un meuble, etc. Chacun des bancs superposés d'un amphithéâtre.

gradine n. f. (ital. *gradina*). Ciseau de sculpteur et de maçon, à coupant dentelé.

gradiner [*né*] v. a. Travailler avec la gradine.

Gradisca, v. d'Austro-Hongrie (prov. du Littoral), sur l'Isonzo ; 3.400 h. Voisine de Goritz, avec laquelle elle partage le rang de capitale de la principauté de *Goritz-et-Gradisca.*

gradomètre n. m. (du lat. *gradus*, degré, et du gr. *metron*, mesure). *Chir.* Instrument servant à mesurer la grosseur des sondes et des bougies urétrales.

gradualité n. f. Caractère de ce qui est graduel. Progression graduelle.

graduateur n. m. Pièce destinée à faire varier l'intensité du courant dans les appareils d'induction.

graduation [*si-on*] n. f. Action de graduer : *la graduation d'un thermomètre.* Opération qui consiste à faire subir un commencement de concentration à l'eau des marais salants.

gradué, e adj. Divisé en degrés : *échelle graduée.* Qui va progressivement : *exercices gradués.* N. m. Celui qui est revêtu d'un grade universitaire.

graduel, elle [*él, è-le*] adj. (lat. *gradualis ;* de *gradus*, degré). Qui va par degrés : *diminution graduelle.* N. m. *Liturg.* Verset qui se dit à la messe entre l'épître et l'évangile. Livre qui contient tout ce qu'on chante au lutrin pendant la messe.

graduellement [*è-le-man*] adv. Par degrés. Ant. Brusquement, d'un seul coup.

graduer [*du-é*] v. a. (du lat. *gradus*, degré). Diviser en degrés : *graduer une règle.* Augmenter par degrés : *graduer des exercices de grammaire.* Conférer des grades universitaires à ; *se faire graduer à Montpellier.*

gradus [*duss*] n. m. (abrév. de *gradus ad Parnassum*, mots lat. signif. *degré pour monter au Parnasse*). Dictionnaire de prosodie, d'expressions poétiques, pour aider à faire des vers latins.

Gradus ad Parnassum ou simplem. **Gradus.** V. l'art. précéd.

græcum est, non legitur, mots lat signif. : *C'est du grec, cela ne se lit pas.* Axiome du moyen âge, où le grec était si peu en crédit qu'on passait ce qui, dans les livres, était en grec. S'emploie pour dire : *Ne vous mêlez pas d'une chose où vous n'entendez rien.*

Grænichen, comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 2.800 h. Agriculture, manufacture de chaussures.

Grætz (Henri), historien allemand, né à Xion en 1817 ; auteur d'une remarquable *Histoire des Juifs.*

Grævius [*gré-vi-uss*] Jean-Georges Graef, dit), philologue et archéologue allemand, né à Naumbourg, m. à Utrecht (1632-1703).

Graf (Arthur), poète et philologue italien, né à Athènes en 1848 ; auteur de poèmes dont l'inspiration, longtemps pessimiste, s'est adoucie à la fin.

Grafigny ou **Graffigny** (Mme Françoise d'Issennourg d'Happoncourt, dame **de**), femme auteur, née à Nancy, m. à Paris (1695-1758) ; auteur des *Lettres péruviennes.* Elle tint à Paris un salon littéraire dont la réputation fut considérable.

graffite [*gra-fi-te*] ou, en ital., **graffito** n. m. (pl. **graffiti**) [m. ital.]. Dessin tracé à la main par les anciens, sur les monuments : *les graffiti de Pompéi sont d'un grand intérêt pour la connaissance des mœurs romaines. Fam.* Dessins que des visiteurs mal inspirés gravent ou crayonnent sur les murs des monuments publics. (On dit aussi sgraffite.)

grafigner [*gn* mll., *é*] v. a. (de *grafin*). *Pop.* Ramasser des chiffons.

grafin n. m. *Pop.* Chiffonnier.

grage n. m. Espèce de râpe de cuivre, dont on se sert aux Antilles et à la Guyane pour râper le manioc.

grageoir [*joir*] n. m. Pilon pour écraser le gros sel.

grager [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il gragea, nous grageons.*) Râper avec la grage : *grager du manioc.*

gragne [*gra-gne*] n. f. Filet qui porte une racloire pour détacher les huîtres.

Graham [*am*] **de Claverhouse** (John, vicomte Dundee, lord), né vers 1649, m. à Killicrankie en 1689 ; célèbre par sa cruelle répression des covenantaires. Un des héros des *Puritains d'Ecosse* de W. Scott.

Graham (Georges), habile horloger et mécanicien anglais, né à Horsgill, m. à Londres (1675-1751). Il inventa le *pendule compensateur.*

Grahamstown, v. de la colonie du Cap ; 11.000 h. Commerce de diamants, or.

graïer [*grè-ié*] ou **grayer** [*gra-ié*] n. m. Autref., officier des eaux et forêts.

graille [*gra, ll* mll., *e*] n. f. Nom vulgaire de la *corneille.*

graillement [*gra, ll* mll., *e-man*] n. m. Son enroué de la voix.

grailler [*gra, ll* mll., *é*] v. n. (de *graille*, corneille, mot dialectal ; lat. *gradula*). Parler d'une voix enrouée. Sonner du cor d'une certaine façon pour rappeler les chiens.

graillon [*gra, ll* mll., *on*] n. m. Débris d'un repas. Odeur de graisse brûlée. Rognure d'un bloc de marbre.

graillon [*gra, ll* mll., *on*] n. m. *Pop.* Crachat très épais.

graillonner [*gra, ll* mll., *o-né*] v. n. Contracter une odeur de graillon.

graillonner [*gra, ll* mll., o-*né*] v. n. *Pop.* Tousser pour expulser souvent des crachats épais, des graillons.

graillonneur, euse [*gra, ll* mll., o-*neur, eu-ze*] n. *Pop.* Personne qui tousse pour expectorer.

graillonneur, euse [*gra, ll* mll., o-*neur, eu-ze*] n. Personne qui vend les restes de table. N. f. Mauvaise cuisinière.

Grailly [*gra, ll* mll., *i*] (Jean **de**), dit *le Captal de Buch*, capitaine du XIVe siècle, fort attaché au parti anglais et que Du Gueselin défit à Cocherel (1364) ; mort en 1376.

grain [*grin*] n. m. (lat. *granum*). *Bot.* Tout fruit ou semence qui ne présente qu'un petit volume : *grain de blé, de raisin, de poivre*, etc. *Les grains*, les céréales en tant que marchandises : *les grains sont en hausse. Poulet de grain*, poulet nourri avec du grain, pour la table. *Séparer l'ivraie du bon grain* (Ecriture), distinguer les bons des méchants, le bon du mauvais. Allus. littér. V. affaire, et sable. Petite parcelle : *grain de sable.* Petit corps sphérique : *les grains d'un chapelet.* Verroterie de couleur. Inégalité à la surface de la peau, d'un cuir, etc. : *le grain d'une étoffe. Fig.* Très petite quantité : *un grain d'esprit. Grav.* Effet produit par les tailles diversement croisées. Ancien petit poids, environ la vingtième partie d'un gramme. Averse. *Mar.* Coup de vent momentané, orage passager ; *recevoir un grain. Méd.* Pustule. *Grain d'orge*, syn. de orgelet. *Pharm.* Petite pilule. *Fig.* et *fam. Veiller au grain*, prévoir et prévenir le danger. *Grain de beauté*, petite tache noire ou brune, ainsi dite parce qu'elle fait paraître la peau plus blanche. *Fam. Avoir un grain*, être un peu fou. *Avoir son grain*, être un peu gris.

— Encycl. *Agric.* Le terme de *grains* s'applique principalement aux semences comestibles des céréales et de certaines légumineuses (haricot, pois, lentille, féveroles, etc.). Après le battage, les grains des céréales sont nettoyés et débarrassés des poussières, glumes, des semences étrangères et des pierres qu'ils contiennent par le passage dans les tarares et les épierreurs. Au grenier, on effectue de fréquents pelletages pour aérer les tas de grains et les mettre à l'abri de l'attaque des insectes et des moisissures. Pour les ensemencements, on utilise des grains de choix, que l'on soumet au chaulage avant de les confier à la terre.

— *Dr.* La loi punit d'un emprisonnement de six jours à deux mois « quiconque aura coupé des grains ou des fourrages qu'il savait appartenir à autrui ». L'emprisonnement est de vingt jours à quatre mois s'il a été coupé des grains verts, et le maximum de la peine est toujours prononcé si le fait a été commis pendant la nuit.

grainage, grainaille, grainailler, grainaison, grainasse, etc. V. grenage, grenaille, etc.

Graincourt-lès-Havrincourt, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 30 kil. d'Arras, près de l'Escaut canalisé ; 1.310 h.

grain-d'orge n. m. Sorte de burin dont la tranche a la forme d'un grain d'orge. Pl. des *grains-d'orge.*

Graindorge (*Vie et opinions de M. Frédéric-Thomas*), notes sur Paris, par H. Taine. C'est une suite de tableaux de la vie mondaine, tracés d'une plume ironique et spirituelle, mais dont les conclusions dénotent un idéal austère de la vie morale (1867).

graine [*grè-ne*] n. f. (lat. *granum*). *Bot.* Organe résultant de la fécondation de l'ovule chez les phanérogames, et qui est apte à reproduire un nouvel individu : *le vent transporte au loin les graines. Monter en graine*, se développer jusqu'à la production des graines. *Fig. Fille montée en graine*, fille qui commence à dépasser l'âge où d'ordinaire les filles se marient. *Zool. Graine de vers à soie* ou *graine*, œufs de vers à soie. *Fig. Mauvaise graine*, mauvais sujet. *Graine de niais*, chose qui ne peut tromper que les gens simples ; personne niaise. *Frange, épaulette, gland à graines d'épinards*, frange, etc., dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards : *dans l'armée française, les épaulettes à graines d'épinards indiquent un grade supérieur.*

— Encycl. *Bot.* La graine est portée à nu par une écaille chez les gymnospermes, et enfermée au contraire dans un fruit clos chez les angiospermes. Le nombre des graines contenues dans un fruit est fort variable (de un à plusieurs milliers). La forme de la graine est, en général, plus ou moins arrondie. Elle comprend une enveloppe et une amande, dont

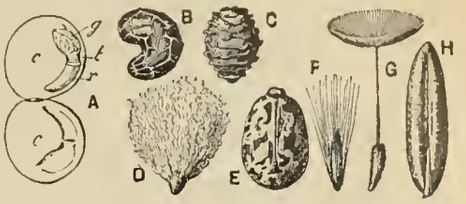

Graines : 1. De pois, ouverte (c, cotylédons ; g, gemmule ; t, tige ; r, racine) ; 2. De coquelicot ; 3. De dauphinelle ; 4. De ricin ; 5. De cotonnier ; 6. De saule ; 7. De pissenlit ; 8. De dattier.

la partie essentielle est l'*embryon.* Mûre, la graine peut être disséminée grâce à la déhiscence du fruit, puis elle attend, à l'état de vie ralentie, des conditions favorables à sa germination.

Certaines graines sont alimentaires ; d'autres fournissent de l'huile ; quelques-unes sont utilisées comme condiments.

graineler, graineter, grainu, e, etc. V. greneler, greneter, grenu, e, etc.

graineterie [*grè-ne-te-ri*] n. f. Commerce, magasin du grainetier. Anciennem., office de juge au grenier à sel.

grainetier [*grè-ne-ti-é*], **ère** n. et adj. Qui vend des graines. Anciennem., officier, juge au grenier à sel.

grainier [*grè-ni-é*], **ère** n. et adj. Qui vend des graines. N. m. Collection de graines.

Graisivaudan ou **Grésivaudan** [*gré-zi-vô*], nom donné à la vallée de l'Isère, au pied du massif de la Grande-Chartreuse, entre le confluent de l'Arc et la plaine de Grenoble.

graissage [*grè-sa-je*] n. m. Action de graisser. Action de tourner en graisse, en liquide huileux : *graissage du vin.*

graissane [*grè-sa-ne*] n. f. Variété de figue.

graisse [*grè-se*] n. f. (lat. pop. *crassia ;* de *crassus*, gras). Substance onctueuse, facile à fondre, qui se trouve sur l'homme et l'animal (cette dernière servant, pure ou mélangée, à préparer les aliments, à oindre les organes des machines, etc.). *Prendre de la graisse*, devenir gras. *Pop.* Argent. *La graisse ne l'étouffe pas, ne l'empêche pas de courir*, il est maigre. Altération qu'éprouvent certains vins, cidres ou bières, et qui leur donne un aspect huileux. *Graisse de bitume*, bitume purifié.

— Encycl. *Chim.* Les corps gras sont des substances neutres, d'une consistance variable, sans odeur ni saveur bien prononcées, qui brûlent avec une flamme peu colorée, en répandant une fumée plus ou moins épaisse. Suivant leur degré de fusibilité, on peut distinguer les matières grasses en *huiles*, liquides à la température ordinaire, en *beurres, graisses* et *suifs*, solides, mous, fondant entre 25 et 50 degrés et en *cires*, dures et cassantes, qui ne fondent qu'à partir de 60 degrés. On désigne plus spécialement sous le nom de *graisses* ou *suifs* les corps gras provenant des animaux, qui sont insolubles dans l'eau, solubles dans l'éther, les essences et le sulfure de carbone ; les alcalis les transforment en savons. Les matières grasses existent chez l'animal dans presque tous les tissus et toutes les cellules, surtout lorsqu'elles vieillissent et dégénèrent ; les graisses normales sont en réserve dans le tissu adipeux, elles sont enveloppées de tissus cellulaires et de membranes. On obtient la graisse en chauffant le suif en branches ; les membranes qui enveloppent la graisse se déchirent et le suif coule : c'est la *fonte aux cretons ;* on peut aussi chauffer le suif dans une chaudière à double fond de vapeur avec de l'eau acidulée par l'acide sulfurique : c'est la *fonte à l'acide ;* enfin on peut remplacer l'eau acidulée par la soude étendue : c'est la *fonte aux alcalis.*

Industriellement, on utilise les graisses pour la fabrication des chandelles, des bougies stéariques et des savons ; on les emploie aussi pour lubrifier les organes de machines doués d'un mouvement de rotation ou de glissement, les fusées des essieux de voitures, de wagons, de locomotives, etc.

— *Econ. rur.* La graisse des vins est une maladie d'origine microbienne ; elle atteint plus souvent les vins blancs que les vins rouges et leur donne un aspect filant et une saveur fade. Pour guérir un vin de la graisse, il faut lui ajouter du tanin, à la dose de 15 à 20 grammes en solution alcoolique par hectolitre de vin, coller, puis soutirer le liquide. Pour prévenir la graisse, on peut pasteuriser les vins, l'opération de la pasteurisation ayant pour effet de tuer les microbes que le vin tient en suspension ; mais il convient encore de tanier.

Les cidres peuvent également tourner à la graisse ; on les en guérit par l'adjonction d'un peu de tanin et le soutirage dans des fûts méchés.

— *Econ. dom.* L'enlèvement des taches de graisse est chose facile ; il suffit de frotter les taches avec un chiffon propre, imprégné de benzine, ou d'un peu d'ammoniaque étendue d'eau, en prenant toutefois des précautions pour les étoffes de couleur tendre.

graisser [*grè-sé*] v. a. Frotter, oindre de graisse : *graisser les rouages d'une machine.* Souiller de graisse, tacher. S'altérer, devenir huileux : *ce vin graisse. Fig.* et *fam. Graisser ses bottes*, se préparer : 1° à partir ; 2° à mourir. *Graisser les bottes à quelqu'un*, lui administrer l'extrême-onction. *Graisser la patte*, corrompre avec de l'argent. *Graisser le marteau*, donner de l'argent au portier pour entrer. Prov. : **Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle**, rendez service à un rustre, il le niera. Ant. **Dégraisser.**

graisserie [*grè-se-ri*] n. f. Boutique de graissier. Commerce du graissier.

Graissessac [*grè-sè-sak*], comm. de l'Hérault, arr. et à 50 kil. de Béziers ; 2.100 h. Bassin houiller.

graisset [*grè-sè*] n. m. Nom vulgaire de la *reinette verte.*

graisseur, euse [*grè-seur, eu-ze*] adj. Qui graisse ; *robinet graisseur.* N. m. Ouvrier ou appareil qui opère le graissage.

— Encycl. *Techn.* Les graisseurs ont des formes variant à l'infini. Ils doivent être simples, maniables et d'un volume suffisant pour qu'on ne soit pas obligé de les remplir trop souvent d'huile. Ils ne doivent débiter que la quantité de matière lubrifiante suffisante pour s'opposer à l'échauffement et au grippement des pièces de machines en contact.

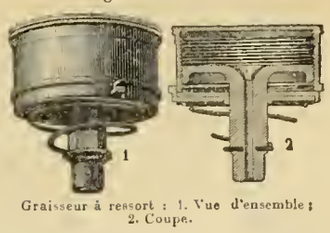

Graisseur à ressort : 1. Vue d'ensemble ; 2. Coupe.

graisseux, euse [*grè-seû, eu-ze*] adj. De la nature de la graisse : *tissu graisseux.* Taché de graisse : *habit graisseux.*

graissier [*grè-si-é*], **ère** n. et adj. Qui vend de la graisse : *marchand graissier.*

graissin [*grè-sin*] n. m. Sorte d'écume qui surnage au-dessus de l'eau, dans les endroits où frayent un grand nombre de poissons.

graissoir [*gré-soir*] n. m. Tampon de linge pour graisser.

graisson [*grè-son*] n. m. Nom vulgaire du *hareng commun.*

grallaire [*gral-lè-re*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant des fourmiliers roux ou gris, à ventre jaunâtre, tacheté de brun ou de blanc. (On en connaît 30 espèces de l'Amérique du Sud.)

gralles n. m. pl. (du lat. *gralla,* échasse). Nom ancien des échassiers. S. un *gralle.*

gram [*ghram'*] n. m. Solution iodo-iodurée. (On l'emploie en bactériologie pour colorer les microbes et établir parmi eux, après un lavage à l'alcool, deux grandes catégories : ceux qui restent colorés ou qui *prennent le gram,* et ceux qui se décolorent ou *ne prennent pas le gram.*)

Gramat [*ma*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 38 kil. de Gourdon, sur le *causse de Gramat ;* 2.740 h. (*Gramatois*). Eaux minérales. — Le cant. a 11 comm., et 8.390 h.

gramen [*men*] n. m. (m. lat.). Nom générique des plantes de la famille des graminées, des gazons, etc.

graminées [*né*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones. S. une *graminée.*

— Encycl. La famille des graminées est une des plus nombreuses du groupe des monocotylédones (plus de 300 genres avec 3.500 espèces). Ce sont des herbes généralement annuelles ; leur tige est un *chaume ;* leurs feuilles sont distiques, à limbe étroit ; leurs fleurs sont groupées en épillets ; le fruit est un caryopse, contenant une graine pourvue d'un albumen amylacé. A cette famille appartiennent les céréales, les herbes des prairies, les bambous, la canne à sucre, etc.

graminicole adj. (du lat. *gramen, inis,* gazon, et *colere,* habiter). Qui vit sur les chaumes ou les céréales : *le rat des moissons est graminicole.*

graminifolié, e adj. (lat. *gramen,* gazon, et *folium,* feuille). Qui a les feuilles analogues à celles des graminées.

graminiforme adj. (lat. *gramen,* gazon, et *forme*). Qui ressemble à une graminée.

graminologie [*ji*] n. f. (lat. *gramen,* gazon, et *logos,* discours). Histoire des plantes graminées.

grammaire [*gram'-mè-re*] n. f. (lat. *grammatica,* gr. *grammatikè*). Art qui enseigne à parler et à écrire correctement. Ensemble des règles d'une langue. Livre qui contient les règles de cet art. *Classes de grammaire,* classes qui, dans les lycées, précèdent les humanités. *Gammaire comparée,* science qui étudie les ressemblances, les différences des diverses langues comparées entre elles. *Grammaire historique,* qui étudie l'origine et l'histoire de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe. *Grammaire générale,* ensemble des règles communes à toutes les langues. *Classes de grammaire,* classes qui, dans les lycées, précèdent les humanités (6e, 5e et 4e).

— Encycl. On distingue dans la grammaire d'une langue trois parties correspondant aux trois éléments du discours : *phonétique* ou étude des sons et des signes qui les représentent ; *morphologie* ou étude de la forme des mots ; *syntaxe* ou étude des relations entre les mots. Les études grammaticales remontent à une antiquité assez haute. Les recherches précises des grammairiens hindous sont à bon droit célèbres (Pânini, ive s. av. J.-C.). La grammaire occidentale a été fondée par les Grecs, et leur enseignement a exercé une influence extraordinaire sur toute la littérature grammaticale. Les Romains traduisirent en latin la terminologie des Grecs et s'adonnèrent à la grammaire avec passion, mais sans originalité. Au xvie siècle et au commencement du xviie siècle, les grammairiens français furent presque uniquement des puristes, ignorants de l'histoire de la langue et imbus de préjugés philosophiques. La syntaxe française leur doit la plus grande partie de ses contradictions et de ses subtilités. Avec la « grammaire de Port-Royal » commence la série des grammaires générales, dont les auteurs se piquent de découvrir les principes communs à tous les idiomes. A la fin du xviiie siècle, se produisit un événement capital dans l'histoire de la grammaire : la découverte du sanscrit.

La grammaire générale fut alors détrônée par la grammaire historique et comparative. Trois linguistes éminents se consacrèrent à ces nouvelles études : François Bopp (langues indo-européennes) ; Jacob Grimm (langues germaniques) ; Frédéric Diez (langues romanes). La grammaire est aujourd'hui une science précise, voisine à la fois de la psychologie, de l'histoire et de l'histoire naturelle.

Grammaire générale de Port-Royal, ouvrage célèbre par sa méthode, composé par Arnauld et Lancelot (1660).

Grammaire, de Condillac, ouvrage bien écrit et bien conçu, chef-d'œuvre d'analyse (1756).

grammairien, enne [*gram'-mè-ri-in, è-ne*] n. Qui sait, enseigne la grammaire, ou qui a écrit sur la grammaire. *Antiq.* Philologue.

grammatical, e, aux [*gram'-ma*] adj. Qui concerne la grammaire : *exercices grammaticaux.* Conforme aux règles de la grammaire : *tournure grammaticale. Analyse grammaticale,* analyse des parties du discours.

grammaticalement [*gram'-ma, man*] adv. Selon les règles de la grammaire.

grammatici certant, mots lat. signif. : *Les grammairiens discutent.* Commencement d'un vers d'Horace (*Art poetique,* 78), qui se complète par : *et adhuc sub judice lis est.* V. adhuc.

grammatiste [*gram'-ma-tis-te*] n. m. *Antiq. gr.* Celui qui apprenait aux enfants à lire et à écrire. Grammairien. Auj., mauvais grammairien. Pédant.

grammatite n. f. *Minér.* Syn. de trémolite.

grammatologie [*gram'-ma, ji*] n. f. Traité grammatical.

grammatologique [*gram'-ma*] adj. Qui concerne la grammatologie.

gramme [*gra-me*] n. m. (du gr. *gramma,* scrupule [poids]). Unité de poids de notre système métrique : *le gramme représente le poids d'un centimètre cube d'eau distillée, prise à son maximum de densité.* — Les multiples du gramme sont : le *décagramme,* l'*hectogramme,* le *kilogramme* et le *myriagramme* (v. quintal, tonne) ; les sous-multiples sont : le *décigramme,* le *centigramme* et le *milligramme.* (V. métrique [*système*].

gramme [*gra-me*] n. f. Machine dynamo-électrique du système de Gramme. V. induction.

— Encycl. Dans la machine Gramme construite pour les laboratoires, un aimant en fer à cheval agit par influence sur un anneau circulaire de fer doux placé entre ses deux pôles et détermine une aimantation dans chacun des demi-anneaux. Autour de l'anneau sont enroulés en spirales des fils métalliques disposés de façon que les courants développés par induction dans ces fils donnent, lorsqu'on imprime un mouvement de rotation à l'anneau de fer doux, un courant unique qui conserve la même intensité et le même sens pendant toute la durée

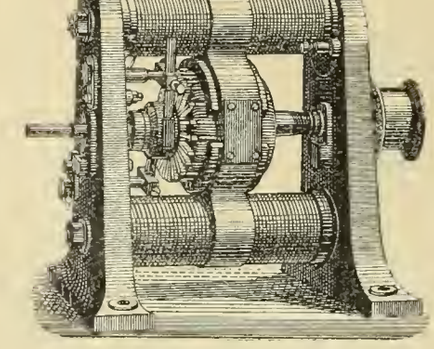
Machine de Gramme.

de la rotation. Pour les besoins industriels, on remplace l'aimant en fer à cheval par des électro-aimants très puissants, qui fournissent des forces beaucoup plus considérables.

La machine industrielle Gramme est donc un *générateur* d'électricité, mais elle peut aussi servir de *moteur ;* si l'on fait passer un courant dans la série de fils en spirales qui entourent l'anneau mobile, celui-ci se met à tourner. On comprend donc comment de telles machines peuvent servir au transport de l'énergie. Cependant, avec ces machines à courants continus, on ne peut faire un transport d'énergie qu'à quelques kilomètres ; au delà, il est indispensable d'employer des machines à courants alternatifs (dynamos).

Gramme (Zénobe), électricien, né à Jehay-Bodegnee (Belgique), m. à Bois-Colombes (Seine) [1826-1901]. Il a construit des machines employées comme force motrice et pour la lumière électrique.

grammitis [*gram'-mi-tiss*] n. m. Genre de fougères, abondantes sur les rochers des régions tropicales, et caractérisées par leurs frondes simples.

grammomètre [*gram'-mo*] n. m. (du gr. *grammè,* ligne, et *metron,* mesure). Diviseur dont se servent les dessinateurs.

Grammont, ville de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 13.000 h. Toiles, dentelles, allumettes.

Grammont (Jacques-Philippe Delmas **de**), général et homme politique français (1792-1862). Le 2 juillet 1850, il fit voter la loi protectrice des animaux, qui porte son nom, *loi Grammont,* qui punit d'une amende de 5 à 15 francs et d'un emprisonnement de 1 à 5 jours ceux qui auront exercé, publiquement et abusivement, des mauvais traitements envers les animaux domestiques.

Antoine de Gramont.

Gramont [*mon*] (Antoine III, duc **de**), maréchal de France, né en 1604, mort à Bayonne en 1678. Il défendit avec distinction Mantoue en 1630. On lui doit des *Mémoires* intéressants. — Son frère consanguin, Philibert, comte **de Gramont,** servit d'abord dans les armées du roi, puis, à la suite d'une aventure galante, se réfugia à la cour d'Angleterre, où il épousa la sœur de Hamilton. Il fut un des plus spirituels personnages du temps, mais un type accompli de *libertin* (1621-1707). [V. l'art. suiv.]

Gramont (*Mémoires du comte de*), par Hamilton, chronique enjouée et agréable de la vie frivole des cours de France et d'Angleterre au xviie siècle (1713).

Gramont (Armand **de**). V. Guiche.

Gramont (Agénor, prince de Bidache, duc de Guiche et **de**), homme politique français, né et m. à Paris (1819-1880). Il était ministre des affaires étrangères lors de la déclaration de guerre à la Prusse en 1870.

Duc Agénor de Gramont.

gramophone ou **grammophone** [*gra-mo*] n. m. (du gr. *gramma,* caractère écrit, et *phônè,* voix.) Espèce de phonographe, reproduisant les sons au moyen de disques. V. phonographe.

grammoptère [*gra-mo*] n. m. Genre d'insectes longicornes, famille des cérambycidés, comprenant de petites formes élégantes, qui vivent sur les fleurs.

Grampians [*gran-pi-an*] (monts), chaîne de montagnes d'Ecosse. Lacs nombreux, torrents. Pâturages.

grampus [*gran-puss*] n. m. Genre de mammifères cétacés denticctes, famille des delphinidés, communs dans l'Atlantique et la Méditerranée.

Gran, v. d'Austro-Hongrie, ch.-l. de comitat, sur le Danube ; 10.000 h. Céréales.

granaté, e adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au grenadier.

granatique adj. Qui contient des grenats.

Grancey [*sè*] (Jacques **de**), maréchal de France, célèbre par son intrépidité (1603-1680). En 1636, nouveau Bayard, il arrêta seul un escadron d'Impériaux au pont de Spoy. — Son petit-fils, Jacques-Léonor, né à Chalancey, près de Langres, m. à Paris (1665-1725), fut aussi maréchal de France.

Grancey-le-Château [*sè, tô*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. de Dijon ; 360 h. — Le cant. a 11 comm., et 1.700 h.

Grancher (Jacques-Joseph), médecin français, né à Felletin, m. à Paris (1843-1907). On lui doit de belles recherches sur la tuberculose et les maladies des enfants.

grand [*gran*], **e** adj. (lat. *grandis*). Qui est fort étendu dans ses dimensions : *les grandes forêts du Brésil. Le grand Océan,* l'océan Pacifique. *Les grandes Indes,* les Indes orientales. De taille élevée : *enfant très grand pour son âge. Plus grand que nature,* se dit des représentations ou images plus grandes que l'objet représenté. Intense, violent : *un grand vent ; un grand bruit. Grand jour,* pleine lumière du soleil. *Grand air,* air qu'on respire au dehors. Emphatique : *les grands mots ne prouvent rien.* Qui excelle par la naissance, la fortune, le talent, etc. : *grand seigneur, grand poète.* Magnanime, courageux : *Annibal se montra grand dans l'adversité.* Surnom de princes ou de personnages illustres : *Louis le Grand.* Titre donné aux premiers dignitaires d'un ordre : *grand maître de l'Université, grand prêtre,* etc. *Grand Seigneur* ou *Grand Turc,* le sultan des Turcs. Placé devant certains noms féminins, l'adjectif *grande* remplace l'e final par une apostrophe : *grand'mère, grand'route, grand'peine, grand'messe,* etc. Cet adjectif entre en outre dans une foule d'expressions : *grand chemin, grande dame, grand Dieu, grande fille,* etc. (V. au substantif.) *Grand mât,* mât principal. *Grand'voile, grand'vergue,* voile, vergue du grand mât. N. m. Personne adulte : *cet ouvrage est utile aux petits et aux grands.* Elève relativement âgé : *la cour des grands.* Personnage de haute naissance ou élevé en dignité : *les grands de la terre.* Membre de la plus haute noblesse d'Espagne : *les grands d'Espagne restent couverts devant le roi.* Ce qui est noble, sublime : *le grand abonde dans Bossuet.* Loc. adv. *En grand,* de grandeur naturelle. *Faire une chose en grand,* au fig., sans rien ménager. *Faire grand,* donner à ce que l'on fait un caractère de grandeur. *Travailler en grand,* dans de vastes proportions. *Tout grand ouvert, tout grand,* aussi ouvert que possible. Ant. **Petit, exigu, mesquin.**

Grande Armée (la), armée que Napoléon Ier avait organisée au camp de Boulogne en 1804, et qui, d'abord destinée à l'invasion de l'Angleterre, fut employée à faire les campagnes de 1805 et 1806. (Après 1806, elle prit le nom d' « armée du Rhin ».) Le même nom fut donné à l'armée qu'en 1812 Napoléon conduisit en Russie, où elle trouva son tombeau.

Grands jours, nom donné, au moyen âge, aux juridictions féodales. Ultérieurement, on appelait *Grands jours* des sessions extraordinaires tenues par des délégations du parlement dans les provinces où les méfaits et les brigandages s'étaient multipliés et couraient risque de rester impunis par suite de l'influence des familles et en raison de la fortune ou du rang des coupables. Fléchier a laissé d'une de ces réunions une relation très curieuse : *les Grands Jours d'Auvergne,* publiée seulement en 1844.

Grand-Auverné, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 16 kil. de Châteaubriant ; 1.390 h. Ardoise.

Grand-Bassin, vaste région déprimée, et par endroits désertique, de l'Amérique du Nord occidentale, dans l'intérieur du massif des montagnes Rocheuses. Le plateau d'Utah et le Grand Lac Salé en sont les accidents géographiques les plus connus.

grand-beau n. m. Perle factice, soufflée avec du cristal coloré.

Grand-Bornand (**Le**), comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 23 kil. d'Annecy ; 2.080 h.

Grand-Bourg [*gran-bour*] (**Le**), ch. l. de c. (Creuse), arr. et à 17 kil. de Guéret, non loin de la Gartempe ; 3.180 h. — Le cant. a 7 comm., et 9.870 h.

Grand-Bourg ou **Marigot,** ch.-l. de l'île française de Marie-Galante, sur la mer des Antilles ; 7.000 h.

Grandcamp-les-Bains, comm. du Calvados, arr. et à 32 kil. de Bayeux, non loin de l'embouchure de la Vire ; 1.840 h. Ch. de f. O. Pêche, bains de mer.

grand'chambre n. f. *Dr.* Principale chambre d'un parlement. (On dit aussi *chambre du plaidoyer* ou *chambre dorée.*) Pl. des *grand'chambres.*

grand-chambrier n. m. Membre d'une grand'chambre. Pl. des *grands-chambriers.*

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

Echelle

0 50 100 150 200 K

Chemins de fer ═══ Canaux ═══

Les chefs-lieux de comtés sont en caractères droits

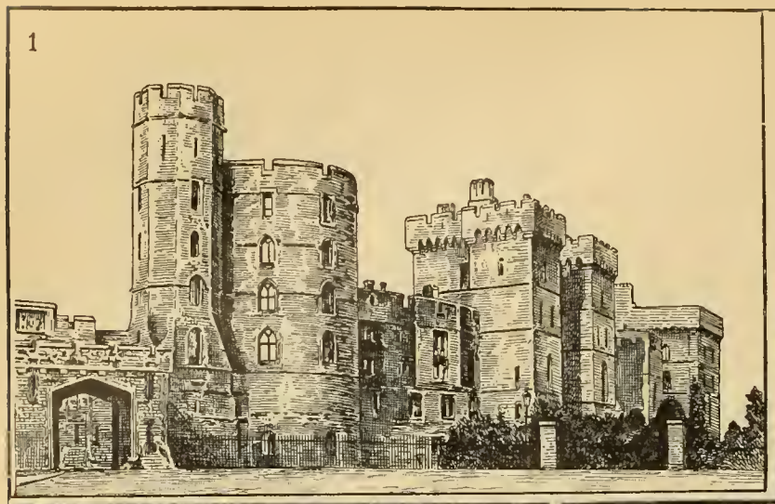
1

2

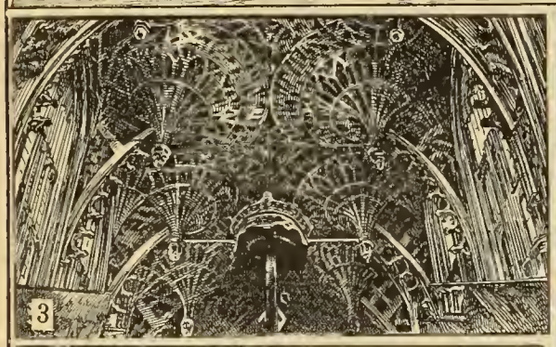
3

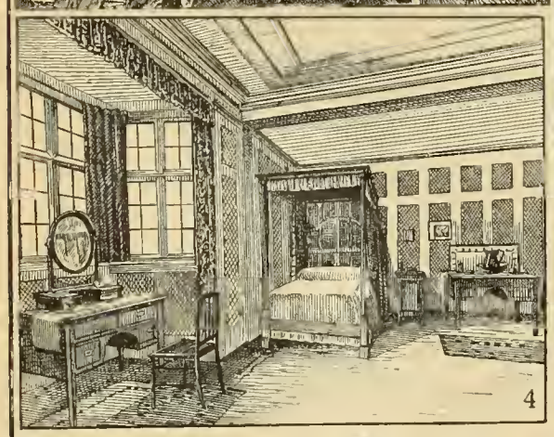
4

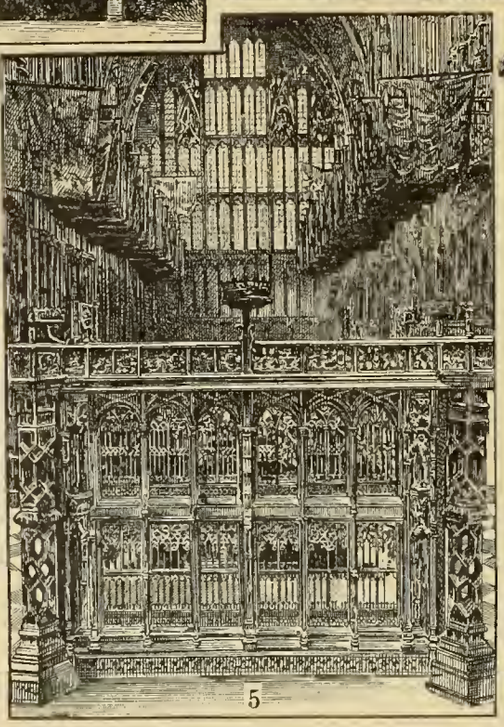
5

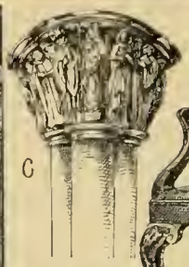
6

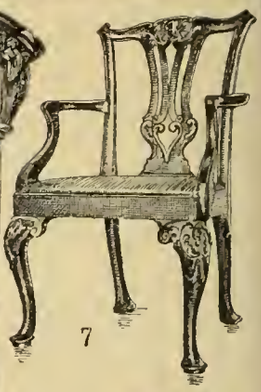
7

8

9

10

11

12

13

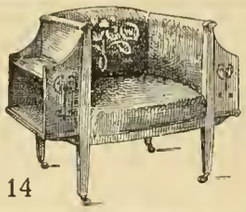
14

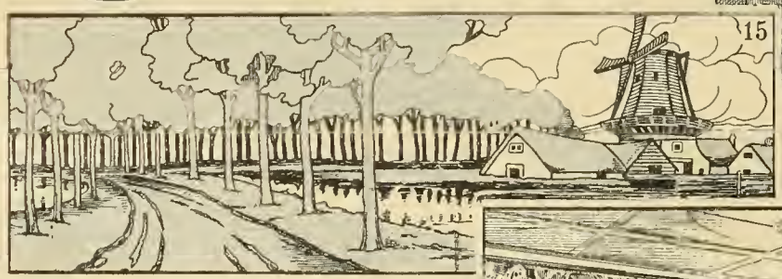
15

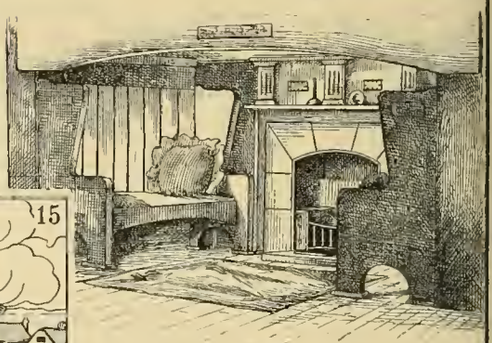
16

17

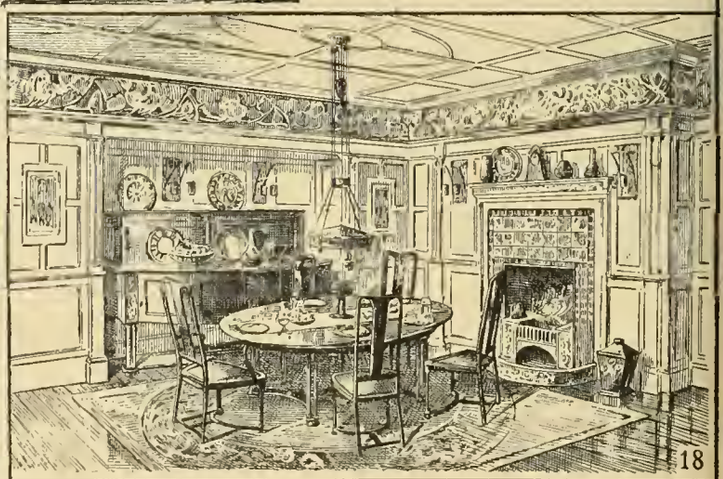
18

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE. — *Art anglais :* 1. Château de Windsor. — 2. Auberge du Faucon, à Chester. — 3. Clefs de voûte de la chapelle de Henri VII, à Westminster Abbey (style Tudor). — 4. Chambre à coucher (modern style). — 5. Chapelle et tombeau de Henri VII à Westminster Abbey. — 6. Chapiteau de la cathédrale d'Ely. — 7. Fauteuil (modern style). — 8. Cruche à bière (XVIIIe s.). — 9. Assiette en porcelaine de Chelsea (XVIIIe s.). — 10. Broc en grès blanc de Staffordshire dit « broc de Shakspeare ». — 11. Théière à alcool (modern style). — 12. Chandelier en faïence (XVIIe s.). — 13. Théière en étain (modern style). — 14. Fauteuil (modern style). — 15. Frise de papier peint (modern style). — 16. Inglenook. — 17. Cottage. — 18. Salle à manger (modern style).

Grand-Champ [*gran-chan*], ch. de c. (Morbihan), arr. et à 13 kil. de Vannes; 3.170 h. — Le cant. a 8 comm., et 10.280 h.

Grandchamps, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 16 kil. de Nantes, sur le Hocmard ; 1.710 h.

grand-chantre n. m. Dignitaire d'une cathédrale, qui avait les petites écoles sous sa juridiction. Pl. des *grands-chantres.*

grand'chose [*gran-cho-ze*] n. S'emploie avec la négation dans le sens de *pas beaucoup, pas cher, pas bon,* etc., *cela ne vaut pas grand'chose. Un, une, des pas grand'chose,* des gens qui ne méritent guère de considération.

Grand'Combe [*gran-kon-be*] (La), ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 14 kil. d'Alais ; 11.300 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houillères importantes. — Le cant. a 6 comm., et 17.510 h.

Grand-Couronne, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 12 kil. de Rouen ; 1.390 h. (*Couronniers*). Ch. de f. O. Tulles, deutelles. — Le cant. a 10 comm., et 21.600 h.

grand'croix n. f. invar. Principal grade dans les ordres de chevalerie : *la grand'croix de l'ordre de Malte.* Grade le plus élevé dans la Légion d'honneur.

grand-croix n. m. Dignitaire décoré de la grand'croix. Pl. des *grands-croix.* (On dit aussi GRAND CORDON.)

grand-duc n. m. Titre de quelques princes souverains : *le grand-duc de Bade.* Prince de la famille impériale russe. Pl. des *grands-ducs.*

grand-ducal, e, aux adj. Qui concerne un grand-duc ou un grand-duché : *dignité grand-ducale.*

grand-duché n. m. Pays gouverné par un grand-duc : *le grand-duché de Luxembourg.* Pl. des *grands-duchés.*

Grande (RIO), fleuve de la Sénégambie, tributaire de l'Atlantique ; cours 400 kil.

Grande del Norte (RIO), fleuve de l'Amérique du Nord, qui sépare pendant une partie de son cours le Mexique des Etats-Unis, et se jette dans le golfe du Mexique ; cours 2.500 kil.

Grande-Bretagne et **Irlande** (ROYAUME-UNI DE), Etat de l'Europe occidentale, capit. *Londres.* Le Royaume-Uni comprend quatre parties principales : l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande, qui forment les îles Britanniques. Superficie 314.380 kil. carr. ; pop. 43 millions d'h. (*Anglais*).

I. GÉOGRAPHIE. L'Angleterre, montagneuse dans sa partie occidentale, mais généralement plate dans sa partie orientale, est arrosée par la Tamise, la Severn, l'Ouse, etc. L'Ecosse, séparée de l'Angleterre par les monts Cheviot et couverte de montagnes boisées et pittoresques, est baignée par la Clyde, et coupée de longues dépressions parallèles, où s'allongent des lacs profonds ; la principale de ces vallées livre passage au *canal Calédonien,* etc. L'Irlande, moins accidentée, contient aussi des lacs en grand nombre : le Shannon est le principal des nombreux cours d'eau qui l'arrosent. Partout le climat est humide, les brouillards fréquents, mais les hivers d'une réelle douceur eu égard à la latitude. Les îles Britanniques, qui produisent peu de céréales, possèdent en revanche de riches pâturages et fournissent abondamment à l'industrie du fer et de la houille ; leur commerce est le plus important du monde, et leurs colonies (355 millions d'h.) disséminées sur tout le globe, et dont les principales sont l'Inde, l'Australie et le Canada, en font la première puissance économique et maritime. L'Angleterre, y compris le pays de Galles, se divise en 52 comtés, capit. *Londres ;* l'Ecosse en 33 comtés, groupés en 8 divisions géographiques, capit. *Edimbourg ;* l'Irlande compte 4 provinces, subdivisées en 32 comtés, capit. *Dublin.*

Armoiries de la Grande-Bretagne.

II. HISTOIRE. Lorsque les Romains conquirent la *Bretagne* (Angleterre), elle était occupée par des Celtes et par des aborigènes peu civilisés (1er s. av. J.-C.) ; les habitants de la *Calédonie* (haute Ecosse), connus sous le nom de Pictes et de Scots, opposèrent aux légions une invincible résistance, et Hadrien dut élever contre eux une muraille fortifiée. Attaqués par les Calédoniens au ve siècle, les Bretons appelèrent à leur secours les pirates angles et saxons, qui les subjuguèrent au lieu de les aider, et fondèrent dans le sud de l'Angleterre l'heptarchie anglo-saxonne, qui ne tarda pas à devenir une monarchie, dont Alfred le Grand fonda solidement la puissance. De 1017 à 1042, les Danois soumirent l'Angleterre. Edouard III le Confesseur réussit bien à rétablir la dynastie anglo-saxonne, mais la victoire d'Hastings donna finalement le royaume aux Normands. A la faveur des guerres entre la dynastie des Plantagenets et les Capétiens, les seigneurs normands et saxons se coalisèrent pour obtenir du pouvoir royal la Grande Charte (1215) et les statuts d'Oxford (1258), sources des institutions politiques libérales encore en vigueur chez nos voisins. L'intervention des Anglais en France pendant la guerre de Cent ans forme l'une des pages les plus douloureuses de notre histoire ; elle rappelle les désastres français de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt et surtout le traité de Troyes (1422), qui livrait la France à la domination anglaise. A la fin du xve siècle, la guerre des Deux-Roses donna la couronne à la dynastie des Tudors (1485), qui favorisa la Réforme, fonda la puissance maritime de la Grande-Bretagne et essaya d'établir l'absolutisme royal. A la mort d'Elisabeth, les couronnes d'Angleterre et d'Ecosse furent réunies sous le sceptre de Jacques Ier (Jacques VI d'Ecosse), fils de Marie Stuart. Renversés par la révolution de 1648 et remplacés par le gouvernement de Cromwell, les Stuarts furent rétablis en 1660, mais pour être détrônés en 1688, au profit de la maison d'Orange, par une coalition des whigs et des tories. Guillaume d'Orange étant mort sans héritier, la reine Anne lui succéda, et, à la mort de cette souveraine, la maison de Brunswick-Hanovre monta sur le trône. A la faveur de ces changements de dynastie, les libertés parlementaires anglaises n'ont cessé de se développer. La politique extérieure de l'Angleterre, depuis le xviie siècle, a toujours eu pour objet l'extension de son domaine colonial et la possession de l'empire des mers. C'est à ce titre que le cabinet de Londres est toujours intervenu dans les guerres européennes, qu'il a combattu la Révolution et l'Empire, et qu'il a, chaque fois que s'est réveillée la question d'Orient, pris le parti de la Turquie, maîtresse des détroits. Ainsi s'est créé, par

Soldats de la Grande-Bretagne : 1. Artillerie (volontaire); 2. Régiment de Leicestershire ; 3. Scots guards ; 4. Coldstream guards (tenue de campagne) ; 5. Troupes de l'Inde; 6. Hussard ; 7. Horse guard ; 8. Lancier ; 9. Volontaire.

une série d'efforts poursuivis sur tous les points du globe, l'*impérialisme* britannique, dont la dernière manifestation a été l'annexion du Transvaal et de la république d'Orange. Mais l'Angleterre n'en reste pas moins aux prises avec de réelles difficultés intérieures, nées surtout de la question d'Irlande. Ce malheureux pays, après avoir été victime des persécutions et des spoliations de ses maîtres et réduit à la plus affreuse misère par l'absentéisme, lutte désespérément pour obtenir son autonomie. Mais ses efforts, malgré la bonne volonté d'hommes d'Etat tels que Gladstone, sont jusqu'ici restés vains : le parti libéral-unioniste, avec, à sa tête, des radicaux comme Chamberlain, devenus les alliés des conservateurs, s'est opposé de toutes ses forces à la solution gladstonienne de la question du *home rule.*

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande forme une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif y appartient au roi ; le pouvoir législatif à deux Chambres : la Chambre des lords (ou Chambre haute) et la Chambre des communes (ou Chambre basse).

— *Littér.* L'histoire de la littérature anglaise ne commence qu'après la conquête normande. Elle ne compte d'abord que des ballades populaires ou des

A	B	C	D	E	F	G
é	*bi*	*ci*	*di*	*i*	*éffe*	*dji*
H	I	J	K	L	M	N
étche	*aï*	*djé*	*ké*	*èlle*	*èmme*	*ènne*
O	P	Q	R	S	T	
o	*pi*	*kyou*	*âre*	*èsse*	*ti*	
U	V	W	X	Y	Z	
you	*vi*	*deubl' you*	*èkse*	*ouaï*	*zèdde*	

Alphabet anglais (nom des lettres).

imitations de trouvères français. C'est au xive siècle que la langue vulgaire conquiert droit de cité avec le poème de William Langland, les *Contes de Canterbury* du poète Chaucer, la traduction de la *Bible* par Wiclef. Dans la suite, la production est peu féconde jusqu'au siècle d'Elisabeth, qui est l'âge d'or de la littérature anglaise. L'écrivain précieux Lily, le romancier Philippe Sidney, le poète Edmond Spenser, de nombreux poètes lyriques, et le philosophe François Bacon, illustrèrent cette époque. Mais elle est surtout féconde en auteurs dramatiques : Marlowe, le grand William Shakspeare, Ben Jonson, Beaumont et Fletcher, etc. Puis, dans la première partie du xviie siècle, se distinguent, parmi les prosateurs, les moralistes Burton, Browne, Walton, et le chaudronnier Bunyan, le grand mystique de l'Angleterre protestante ; et, parmi les poètes, le puritain John Milton. Après la Restauration (1660), que caractérise l'influence du goût français, les plus notables écrivains sont les auteurs dramatiques Dryden, Otway, Wicherley, Farquhar, Congreve, le poète Samuel Butler, les philosophes Hobbes et Locke. Le goût français continue à prédominer pendant la première moitié du xviiie siècle avec Pope, J. Gay, Prior, Edw. Young. Mais l'originalité de la race se manifeste avec les essayistes Addison et Steele, les humoristes Swift et Sterne, les romanciers De Foe, Richardson, Fielding, Smolett, Goldsmith, le critique Samuel Johnson, les orateurs Pitt, Fox, Burke, les philosophes Adam Smith, Reid, Hume, les historiens Gibbon et Robertson, l'auteur dramatique Sheridan. Dans la seconde moitié du siècle, le goût se porte vers les origines de la littérature nationale, d'où les pseudo-poèmes de Macpherson (Ossian) et de Chatterton. L'amour de la nature s'éveille chez les descriptifs : Thomson, Thomas Gray, l'Ecossais Robert Burns, William Cowper. Il s'affirme au début du xixe siècle chez les trois *lakistes :* Wordsworth, Coleridge et Southey. La génération romantique compte les noms des grands lyriques Byron, Shelley, Keats, des romanciers : W. Scott, Godwin, A. Radcliffe, Lewis; de l'essayiste Lamb, du critique Hazzlitt. Le règne de Victoria n'a pas été moins fécond : citons les romanciers Disraeli, Bulwer-Lytton, Dickens, Thackeray, G. Eliot; les poètes Elisabeth Browning, D. G. Rossetti, Tennyson, Swinburne, Meredith ; les historiens Macaulay, Hallam, Carlyle, le critique d'art Ruskin.

— *Bx-arts. Archit.* On peut distinguer deux grandes périodes dans l'architecture anglaise : 1° la période romane ; 2° l'architecture ogivale. Dans la période romane, la forme allongée du plan, les grandes coupures horizontales des élévations, le style tranchant de l'ornement, imprimant à l'architecture un caractère militaire plutôt que monastique. Les cathédrales anglaises d'époque normande ont été, en général, remaniées plus tard. Avec l'ogive, l'Angleterre réussit à créer un style national. Le plan ogival se modifie : les nefs se réduisent à trois au maximum. Le chœur s'allonge tellement que souvent il égale la nef. La cathédrale de Cantorbéry représente le style primaire ogival anglais. Le xive siècle vit naître le style orné (*decorated*). Le xve siècle a vu l'avènement du style *perpendiculaire,* avec ses broderies étonnantes (chapelle de Henri VII). Dans la seconde moitié du xvie siècle, naquit le style lourd et brillant qu'on appelle le *style Elisabeth.* En 1621, Inigo Jones impose à l'architecture de son pays le style réglé de Palladio, qu'il avait étudié à Vérone. De nos jours l'influence de Ruskin et de l'architecte Pugin a amené une renaissance du gothique anglais.

— *Sculpt.* L'Angleterre n'est pas un pays de sculpture. En 1519, un Italien, Pietro Torrigiano, apporte l'habileté de son pays (monument de Henri VII, à Westminster). Cette tradition continua quelque temps, mais on n'a jamais pu dire, même de nos jours, qu'il y eût une sculpture anglaise. Il est juste, toutefois, de citer : Flaxman, Chantrey, Thornycroft, Westmacott, et, plus tard, Gilbert, Leighton, Foley, etc.

— *Peint.* Henri VIII fut, au point de vue de la peinture, le François Ier de l'Angleterre. Il fit venir à sa cour des Italiens : Jeronimo di Trevisi, Luca Penni ; des Flamands (Corvus, Horrebout) ; enfin, Hans Holbein le Jeune, de Bâle. Toutefois, jusqu'à Charles Ier, de tels exemples ne parvinrent pas à créer des peintres anglais. Charles Ier retint auprès de lui Rubens et Van Dyck. — Le premier représentant de l'art indigène est William Thornhill, peintre d'histoire. La véritable école anglaise limitée, mais profondément originale, a pour point de départ la *galerie Shakspeare,* fondée par John Boydell, et commence véritablement au xviiie siècle avec cet artiste si pénétrant et si expressif : William Hogarth. Après lui, on voit paraître les grands portraitistes : Reynolds, Gainsborough, Romney. Benj. West et Copley représentent, avec des tableaux d'histoire, la rénovation classique. Au xixe, on peut distinguer trois périodes : la première (de 1800 à 1851), est illustrée par le triomphe de l'école du portrait, avec Thomas Lawrence, Raeburn, Hoppner, et du paysage, avec Constable et Turner, tandis que la peinture de genre est cultivée par Leslie, Mulready, D. Wilkie, Landseer. La seconde période qui se développe de 1851 à 1882, est caractérisée par la lutte des préraphaélites contre le classicisme et contre l'art de la Renaissance, par le culte des primitifs et une esthétique conforme à l'esprit anglo-saxon. Le préraphaélitisme est fondé par les peintres Holman Hunt, Millais, Dante-Gabriel Rossetti ; il est encore illustré par Burne-Jones, Ford Madox Brown ; à la même école on peut rattacher Watts Leighton, Poynter, Orchardson, A. Moore, Alma Tadema, Herkomer, Fr. Walker. Le mouvement préraphaélite fut accompagné d'une remarquable renaissance de l'art décoratif, conduite par William Morris et Walter Cranc. La troisième période, de 1882 à 1890, est caractérisée par l'individualisme des artistes, et aussi par l'influence de l'art continental. Citons les portraitistes Shannon, Greiffenhagen. Lavery, Guthrie, Sargent ; les paysagistes David Murray, Waterloo, A. East, Julius Olsson, Wilfrid Ball, Moffat Lindner, A. Hartley, Charles Eastlake, J.-L. Henry, J. Edward Stott, Adrian Stokes, Arnesby Brown, Bertram Priestman, William Padget ; les peintres ruraux Clausen et La Thangue ; les peintres de genre Brangwyn, Stanhope, Forbes, etc.

— *Musiq.* La musique anglaise n'offre aucun caractère d'originalité et n'est qu'un reflet affaibli de l'art musical de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. Les origines de l'art musical en Angleterre sont très obscures. Le premier traité important de musique, le *De speculatione musicæ,* remonte au xiiie siècle et est dû à Walter Odington, moine bénédictin d'Evesham. Henri VII et Henri VIII encouragèrent l'art musical. Henri Purcell (xviie s.) est le premier qui ait écrit des opéras anglais et le plus grand compositeur de son temps. C'est surtout à Hændel que l'Angleterre doit ses plus grands progrès dans la musique. Il fit, en effet, connaître aux Anglais l'oratorio et la véritable musique dramatique. Quant à l'opéra anglais, il n'a jamais été que secondaire, bien que certains musiciens nationaux s'y soient exercés. La musique religieuse surtout est cultivée avec prédilection par les Anglais, mais en imitant de près Hændel et Mendelssohn. V. GOD SAVE THE KING.

grande-duchesse [*chè-se*] n. f. Souveraine d'un grand-duché. Femme d'un grand-duc. Pl. des *grandes-duchesses*

Grande-duchesse de Gérolstein (*la*), opéra bouffe en trois actes et quatre tableaux, paroles de Meilhac et L. Halévy, musique d'Offenbach, œuvre amusante et d'une verve endiablée. Episode bouffon d'un simple soldat, Fritz, qui devient le favori de la grande-duchesse, est élevé aux plus grandes dignités et perd la faveur de la souveraine en épousant une petite paysanne (1867).

Grande-Grèce, nom donné, au ve siècle avant notre ère, à la partie méridionale de l'Italie, où les colonies grecques étaient nombreuses. Les plus fameuses étaient : Sybaris, Rhegium, Elée, Héraclée, Thurii, etc.

grandelet, ette [*lé, è-te*] adj. Déjà un peu grand : *enfant grandelet.*

grandement [*man*] adv. Beaucoup : *se tromper grandement.* Avec noblesse. Avec générosité.

grande mortalis ævi spatium, mots lat. signif. *grand espace de la vie d'un homme.* Expression par laquelle Tacite (*Vied'Agricola,* ch. III) désigne les quinze années du règne de Domitien. (On n'applique pas toujours ces mots au même laps de temps que Tacite.)

grande-rose n. f. Sorte de linge damassé qui se fabrique en Flandre et dans la basse Normandie. Pl. des *grandes-roses*. Syn. de GRANDE-VENISE.

Grandes-Dalles (Les), plage de la Manche. V. DALLES.

Grandes-Rousses, massif des Alpes françaises, entre l'Arc et la Romanche ; 3.514 m. d'altitude.

grandesse [*dè-se*] n. f. Dignité de grand d'Espagne.

Grandes-Ventes, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 21 kil. de Dieppe ; 1.670 h. Clouterie.

Grandet [*dè*] (le père), personnage d'un roman de H. de Balzac, le type de l'avare. (V. EUGÉNIE GRANDET.)

grandeur n. f. (de *grand*). Etendue en hauteur, longeur, largeur ; ce qui peut être augmenté ou diminué. Titre d'honneur qu'on donne à un évêque (dans ce sens, prend une majuscule) : *Sa Grandeur l'évêque de...* *Fig.* Sublimité : *grandeur de caractère.* Enormité : *grandeur d'un crime.* Autorité, puissance, majesté : *la grandeur souveraine.* Dignités, honneurs : *naître au sein des grandeurs.* *Fig. Du haut de sa grandeur,* avec orgueil, dédain. ANT. **Petitesse, exiguïté, mesquinerie.**

Grandeur et décadence des Romains. V. ROMAINS.

Grand-Fort-Philippe, comm. du Nord, arr. et à 24 kil. de Dunkerque, à l'entrée du chenal de l'Aa ; 3.500 h.

Grandgagnage (François-Charles-Joseph), jurisconsulte et littérateur belge, né à Namur, m. à Embourg (1797-1877).

Grand-Gallargues, comm. du Gard, arr. et à 19 kil. de Nimes ; 1.750 h. Ch. de f. P.-L.-M.

grand'garde n. f. Troupe qui fournit les avant-postes et les sentinelles avancées : *être de grand'garde.* Pl. des *grand'gardes.*

Grandgousier [*gran-ghou-zi-é*], père de Gargantua, un des personnages du livre de Rabelais, dont le nom indique assez le caractère. C'est la personnification de la gloutonnerie.

Grand-Halleux, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne) ; 1.250 h. Carrières.

grand-haut n. m. Troisième lit de bois empilé dans les fours pour y être transformé en charbon.

Grandidier [*di-é*] (Alfred), voyageur et naturaliste français, né à Paris en 1836. Il s'est consacré à l'exploration de Madagascar, dont il a publié une magnifique *Histoire naturelle et politique.*

Grandier [*di-é*] (Urbain), curé de Loudun, né près de Sablé, brûlé vif à Loudun (1590-1634). Accusé d'avoir jeté dans la possession démoniaque les religieuses de Loudun, il fut jugé avec une inexcusable partialité par Laubardemont, et envoyé au supplice.

grandiflore adj. Qui a de grandes fleurs.

grandifolié adj. Qui a de grandes feuilles.

grandiloquence [*kan-se*] n. f. Emploi affecté de grands mots, de grandes phrases.

grandiloquent [*kan*], **e** ou **grandiloque** [*lo-ke*] adj. (du lat. *grandis,* grand, et *loqui,* parler). Emphatique, hyperbolique : *orateur, style grandiloquent.*

grandiose [*ô-ze*] adj. (ital. *grandioso*). Imposant par l'aspect, l'étendue, la noblesse, l'élévation. N. m. Ce qui a ce caractère : *le grandiose d'un spectacle.* ANT. **Médiocre, mesquin.**

grandiosement [*o-ze-man*] adv. D'une manière grandiose.

grandir v. n. Devenir grand : *enfant qui a grandi très vite.* V. a. Rendre ou faire paraître plus grand, plus gros : *le microscope grandit les petits objets.* *Fig.* : *la peur grandit le péril.* Donner de la grandeur morale : *l'adversité grandit Louis XVI.* ANT. **Atténuer, amoindrir, diminuer, rapetisser.**

grandirostre [*ros-tre*] adj. (du lat. *grandis,* grand, et *rostrum,* bec). Qui a un grand bec.

grandissant [*di-san*], **e** adj. Qui va croissant : *pouvoir sans cesse grandissant.*

grandissement [*di-se-man*] n. m. Action de devenir ou de rendre plus grand.

grandissime [*di-si-me*] adj. *Fam.* Très grand : *arriver au grandissime galop.*

Grandisson (*sir Charles*), héros et titre d'un roman épistolaire de Richardson (1753), où l'auteur a voulu créer le type idéal d'un homme vertueux, qui obtiendrait l'admiration par son esprit, sa figure, son rang, ses talents, son élégance et les qualités qui constituent l'homme pieux et le bon citoyen.

Grand-Jonction, canal d'Angleterre. Il réunit la Tamise au canal d'Oxford ; cours 145 kil.

Grand-Jouan, hameau de la Loire-Inférieure (comm. de Nozay) ; 100 h. Ecole pratique d'agriculture.

Grand-Lac-Salé (VILLE DU) [en angl. *Salt Lake City* et primitivem. *Great Salt Lake City*], v. des Etats-Unis (Utah), à l'extrémité du Grand Lac Salé, auquel elle doit son nom ; 50.000 h., mormons pour la plupart. Céréales, filatures.

Grand-Leez, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur l'Orneau ; 2.000 h. Coutellerie.

Grand-Lemps [*lan*] **(Le)**, ch.-l. de (Isère), arr. et à 24 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.840 h. Filatures de soie. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 13 comm., et 11.400 h.

Grand-Lieu (LAC DE), lac poissonneux, situé près de Nantes ; 7.000 hectares ; peu de profondeur. Il est alimenté par les rivières Boulogne, Ognon et Tenu.

grand-livre n. m. Se dit de la liste qui contient tous les créanciers de l'Etat, tous les éléments de la Dette publique, et qui a été imaginée par Cambon. (On dit aussi et on écrit sans trait d'union : *le grand livre de la dette publique.*) Pl. des *grands-livres.* (En T. de comptabilité, l'expression *grand livre,* employée par opposition à celle de *journal,* s'écrit sans trait d'union. [V. LIVRE].)

Grand-Lucé (Le), ch.-l. de c. (Sarthe) arr. et à 24 kil. de Saint-Calais, au-dessus de la Veuve ; 1.960 h. Huiles, chiffons. — Le cant. a 8 comm. et 8.590 h.

grand'maman n. f. Grand'mère, dans le langage des enfants. Pl. des *grand'mamans.*

grand'mère n. f. La mère du père ou de la mère. Pl. des *grand'mères.* Vieille femme. *Conte de grand'mère,* conte naïf.

Grandmesnil [*gran-mé-nil'*] (Jean-Baptiste FAUCHARD **de**), comédien français, né et m. à Paris (1737-1816). Il excellait dans les pièces de Molière.

grand'messe [*mé-se*] n. f. Messe chantée. Pl. des *grand'messes.*

Grand Mogol (*le*), opérette bouffe en quatre actes, paroles de Chivot et Duru, musique d'Ed. Audran, partition aimable et pleine d'entrain (1877). C'est l'aventure d'une petite saltimbanque de Paris, qui débarque aux Indes et finit par épouser un des plus opulents rajahs de ces contrées.

grand-oncle n. m. Le frère du grand-père ou de la grand'mère. Pl. des *grands-oncles.*

Grand-Orient, bâtiment situé à Paris, rue Cadet, et où se réunit le conseil suprême et symbolique, dit *Grand Orient,* de la franc-maçonnerie du rit français.

grandoul n. m. Nom vulgaire de la gelinotte.

Grand-Ours (LAC DU) ou **Grand Lac de l'Ours,** situé dans l'Amérique anglaise (Canada). Il s'écoule dans l'océan Glacial par le Mackenzie.

grand-papa n. m. Grand-père, dans le langage enfantin. Pl. des *grands-papas.*

grand-père n. m. Père du père ou de la mère. Pl. des *grands-pères.*

Grandpré, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 17 kil. de Vouziers, sur l'Aire, et près d'un des défilés les plus importants de l'Argonne ; 1.030 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 19 comm., et 6.502 h.

Grand-Pressigny (Le) ou **Pressigny-le-Grand,** ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 31 kil. de Loches ; 1.570 h. Ch. de f. Orl. Carrières. — Le cant. a 9 comm. et 8.060 h.

Grand-Quevilly, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 5 kil. de Rouen, non loin de la Seine ; 2.210 h. Ch. de f. O. Filature.

Grandreng, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 1.800 h. Carrières.

grand'repasse n. f. Couverture de lit, de voyage, etc., marquée de dix barres. Pl. des *grand'repasses.*

Grandrieu, ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 31 kil. de Mende, au-dessus du *Grandrieu ;* 1.030 h. — Le cant. a 19 comm., et 6.500 h.

Grandris, comm. du Rhône, arr. et à 27 kil. de Villefranché, près de l'Azergues ; 1.740 h. Toiles.

Grand-Serre (Le), ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 46 kil. de Valence ; 1.380 h. Ch. de f. de la Drôme. Soie. — Le cant. a 12 comm., et 11.000 h.

Grandson ou **Granson,** petite ville de Suisse (cant. de Vaud), sur le lac de Neuchâtel ; 1.800 h. Charles le Téméraire y fut vaincu par les Suisses, en 1476.

grands-parents n. m. pl. Le grand-père, la grand'mère, l'aïeul, l'aïeule, etc., le grand-oncle, la grand'tante.

Grands-Rapids, v. des Etats-Unis (Michigan), sur la Grande Rivière ; 65.000 h. Minoteries, fonderies.

grand'tante n. f. La sœur du grand-père ou de la grand'mère. Pl. des *grand'tantes.*

grand-teint n. m. Teinture de première qualité.

Grandvillars, comm. du territoire et à 14 kil. de Belfort, sur l'Allaine ; 2.970 h. Ch. de f. E. Tréfilerie. Apiculture.

Grandville (Jean-Ignace-Isidore), célèbre dessinateur français, né à Nancy, m. à Paris (1803-1847). Il a excellé à traduire, dans la représentation des figures d'animaux, les passions et les vices de l'humanité. Il a illustré La Fontaine, Swift, Cervantes, etc.

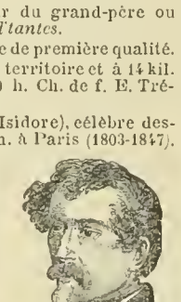

Grandville.

Grandvilliers [*li-é*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 30 kil. de Beauvais ; 1.690 h. Brosses, chandelles, machines agricoles. — Le cant. a 23 comm., et 8.140 h.

Grane, comm. de la Drôme, arr. et à 36 kil. de Die, sur la Grenette, affl. de la Drôme ; 1.570 h. Filature et moulinage de soie.

Granet [*nè*] (François-Marius), peintre français, né et m. à Aix (1775-1849). Il s'est attaché aux effets de lumière, qu'il a rendus avec une netteté saisissante, surtout dans des scènes et vues d'Italie.

grange n. f. (du lat. *granum,* grain). Bâtiment où l'on emmagasine les céréales en gerbes.

Grangé (Pierre-Eugène BASTÉ, dit *Eugène*), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1810-1887), auquel on doit des vaudevilles, opéras-comiques, etc. : *la Mariée du Mardi gras ; La consigne est de ronfler.*

grangeaje [*ja-je*] n. m. *Cout. anc.* Affermage d'une terre au prix de la moitié de ses fruits.

grangée [*jé*] n. f. Contenu d'une grange pleine.

granger [*jé*], **ère** ou **grangier** [*ji-é*], **ère** n. *Dialect.* Fermier, métayer. Personne qui rentre le blé en grange.

grangerie [*rî*] n. f. Syn. peu us. de MÉTAIRIE. Profession de granger.

Granges, comm. des Vosges, arr. et à 29 kil. de Saint-Dié, sur la Vologne ; 3.830 h. Ch. de f. E. Cretonnes.

Granges-de-Plombières, comm. des Vosges, arr. et à 16 kil. de Remiremont ; 1.260 h. Carrières.

Granier de Cassagnac. V. CASSAGNAC.

Granier (Jeanne), actrice française, née à Paris en 1852. Après avoir chanté l'opérette avec un très grand succès, elle abandonna le chant pour la comédie, où elle fit preuve de grand talent.

granifère adj. Se dit du calice de certaines fleurs qui porte un grain ou granule.

graniforme adj. Qui a la forme et le volume d'un grain de blé.

Granique, petite riv. de l'Asie Mineure ; victoire d'Alexandre sur Darius (334 av. J.-C.).

Granique (*le Passage du*), tableau de Ch. Lebrun

Le Passage du Granique, d'après Lebrun.

(Louvre) ; grande et intéressante composition, qui fait partie des *Batailles d'Alexandre.*

granit [*ni* ou *nit'*] n. m. (de l'ital. *granito,* qui a du grain). *Minér.* Roche primitive très dure, à coloration variée, composée de feldspath, de mica et de quartz : *colonne de granit rose.* *Fig. Cœur de granit,* personne insensible, impitoyable.

— ENCYCL. Le granit est une roche dure, d'origine ignée, composée essentiellement de feldspath, de quartz et de mica. Celui-ci est remplacé quelquefois par l'amphibole. Dans le granit, le quartz est disposé en petites masses grises et vitreuses ; le feldspath en cristaux blancs et rosés ; le mica en paillettes brillantes.

L'altération du granit donne une roche extrêmement meuble, qui est l'arène.

Les nombreuses variétés de granit sont couramment employées dans la construction ; à Paris, on s'en sert pour les dallages et les bordures des trottoirs.

granitaire [*tè-re*] adj. Qui est de la nature du granit.

granite n. m. et adj. *Confis.* Se dit d'une glace plus granulée et moins sucrée que les autres.

granité, e adj. Qui présente des graines comme le granit. N. m. Etoffe de laine à gros grains.

granitelle [*té-le*] n. m. (ital. *granitello*). Variété de granit à petits grains.

graniter [*té*] v. a. Peindre de façon à imiter le granit : *graniter des stucs.*

graniteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui contient du granit : *roche graniteuse.*

granitier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui travaille le granit.

granitique adj. De la nature du granit : *sol granitique.*

granitoïde [*to-i-de*] adj. Qui a l'apparence du granit : *structure granitoïde.*

granivore adj. et n. (du lat. *granum,* grain, et *vorare,* manger). Qui se nourrit de graines : *oiseaux granivores.*

Granja (La), ville d'Espagne (prov. de Ségovie) ; 3.600 h., où se trouve le *Palais royal de la Granja,* résidence d'été des rois d'Espagne, construit, près de Ségovie, par Philippe V, sur le modèle de Versailles.

Grans, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 35 kil. d'Aix, à la lisière de la Crau, sur la Touloubre ; 1.770 h. Ch. de f. P.-L.-M. Huileries.

Gran Sasso, sommet de l'Apennin (Abruzzes), point culminant de l'Italie péninsulaire ; 2.921 m.

Grant [*grant'*] (Francis), peintre anglais, né à Edimbourg, m. à Londres (1803-1878) ; auteur estimé de chasses et de portraits.

Grant (Jame Augustus), voyageur écossais, né et m. à Nairn [Ecosse] (1827-1892). Il fit, avec Speke, un célèbre voyage d'exploration aux sources du Nil.

Gal Grant.

Grant (Ulysses Simpson), général américain, né à Mount-Pleasant, m. à Mount-Mac-Gregor (1822-1885). Il remporta de nombreux succès sur les Sudistes pendant la guerre de Sécession, et fut président de l'Union de 1868 à 1876.

Grantham, v. d'Angleterre (Lincoln), sur le Witham ; 18.000 h.

granulage n. m. Action de granuler : *le granulage de la poudre.* Son résultat.

granulaire [*lè-re*] adj. Qui se compose de petits grains : *roche granulaire.*

granulateur n. m. Sorte de broyeur servant à granuler la poudre à canon.

granulation [*si-on*] n. f. Réduction en petits grains. Agglomération en petits grains. Lésion organique consistant en de petites tumeurs qui se forment sur les muqueuses ou à la surface des plaies. *Granulations grises,* productions tuberculeuses de la phtisie aiguë.

— Encycl. Les granulations sont d'origine tuberculeuse ; elles ont pour caractère essentiel de posséder des cellules géantes. Lorsque ces granulations sont confluentes, elles forment les tubercules proprement dits.

granulatoire n. m. Instrument qui sert à réduire les métaux en grenaille.

granule n. m. (du lat. *granulum,* petit grain). Petit grain. Très petite pilule.

granulé, e adj. Qui présente des granulations. *Teigne granulée,* impétigo du cuir chevelu.

granuler [*lé*] v. a. Mettre en granules : *granuler du plomb.*

granuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Divisé en petits grains : *terre granuleuse. Méd.* Qui est composé de petits grains : *tumeur granuleuse.*

granulie [*li*] n. f. Tuberculose généralisée à marche rapide : *la granulie est généralement mortelle.*

— Encycl. La granulie est une tuberculose miliaire aiguë, à forme de fièvre typhoïde, qui se traduit anatomiquement par une généralisation de la tuberculose à tous les viscères, avec prédominance dans les poumons. Les symptômes sont ceux de la fièvre typhoïde, mais c'est surtout l'appareil respiratoire qui est en souffrance. La durée est de cinq semaines environ ; la terminaison est la mort par asphyxie ou adynamie, ou la méningite.

granuliforme adj. En forme de granule.

granulo-graisseux adj. *Méd.* Se dit d'une dégénérescence des éléments cellulaires, avec formation de granulations grasses.

granulome n. m. Nom de certaines tumeurs du larynx et du nez, de structure analogue à celle des polypes de ces organes.

granulose [*lô-ze*] n. f. Une des deux substances constitutives de l'amidon.

Granvelle (Nicolas Perrenot de), homme d'Etat, né à Ornans (Doubs), m. à Augsbourg (1468-1550) : ministre de Marguerite d'Autriche et de Charles-Quint. — Son fils, Antoine, né à Besançon, m. à Madrid (1517-1586), cardinal, ministre de Charles-Quint et de Philippe II, fut adjoint à Marguerite d'Autriche dans le gouvernement des Pays-Bas, qu'il abandonna après le soulèvement des *gueux* (1563). Diplomate et administrateur émérite. On a publié ses *Papiers d'Etat* et sa *Correspondance.*

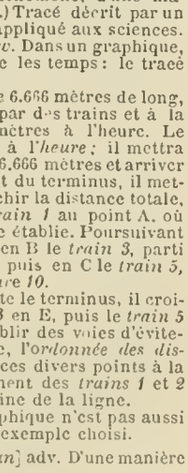

Cardinal Granvelle.

Granville, ch.-l. de c. (Manche), arr. d'Avranches ; port sur la Manche, à l'embouchure du Bosq. Ch. de f. O., à 328 kil. de Paris ; 12.000 h. (*Granvillais*). Exportation de primeurs. Grande pêche. Bains de mer (plage de sable). Patrie de Letourneur. — Le cant. a 8 comm., et 17.500 h.

Granville (George Leweson Gower), homme d'Etat anglais, né et m. à Londres (1815-1891). Il fut un des chefs du parti whig.

grapette [*pè-te*] n. f. Truble sans manche pour pêcher la crevette.

graphie [*fi*] n. f. (du gr. *graphê,* action d'écrire). Suffixe signifiant *description, dessin,* etc., et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots : cosmo**graphie,** géo**graphie,** etc.

graphie [*fi*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Système d'écriture, emploi de signes déterminés pour exprimer les idées. (On dit aussi graphisme n. m.)

graphique adj. (de *graphie*). Se dit de tout ce qui a rapport à l'art de représenter les objets par les lignes ou des figures : *dessin graphique. Signes graphiques d'une langue,* les caractères, l'écriture de cette langue. N. m. *Géom.* et *sciences.* Tracé linéaire de la marche d'un phénomène, d'une machine, etc. (Syn. de diagramme.) Tracé décrit par un appareil enregistreur. Dessin appliqué aux sciences.

— Encycl. *Ch. de f.* et *tramw.* Dans un graphique, le tracé horizontal représente les temps : le tracé vertical, les distances.

Supposons une voie ferrée de 6.666 mètres de long, parcourue dans les deux sens par des trains et à la vitesse uniforme de 40 kilomètres à l'heure. Le *train 1* quitte la tête de ligne à l'*heure ;* il mettra 10 minutes pour parcourir les 6,666 mètres et arriver au terminus. Si un *train 2* part du terminus, il mettra aussi 10 minutes pour franchir la distance totale, mais, en chemin, croisera le *train 1* au point A, où une *voie d'évitement* devra être établie. Poursuivant sa marche, le *train 2* croisera en B le *train 3,* parti à l'*heure 5* de la tête de ligne, puis en C le *train 5,* quittant la tête de ligne à l'*heure 10.*

Si à l'*heure 5,* un *train* quitte le terminus, il croisera le *train 1* en F, le *train 3* en E, puis le *train 5* en D, points où l'on devra établir des voies d'évitement. Par une simple lecture, l'*ordonnée des distances* donnera la distance de ces divers points à la tête de ligne. Ainsi, le croisement des *trains 1* et *2* se fera à 3.300 mètres de l'origine de la ligne.

En réalité, le tracé d'un graphique n'est pas aussi simple que semble l'indiquer l'exemple choisi.

graphiquement [*ke-man*] adv. D'une manière graphique.

graphisme [*fis-me*] n. m. Manière d'écrire les mots d'une langue.

graphitation [*si-on*] n. f. Préparation industrielle du graphite.

graphite n. m. (du gr. *graphein,* écrire). *Minér.* Carbone naturel presque pur. Syn. plombagine.

graphiter [*té*] v. a. Convertir en graphite.

graphiteux, euse [*teû, eu-ze*] ou **graphitique** adj. Qui contient du graphite : *roche graphiteuse.*

graphium [*fi-om'*] n. m. (du gr. *graphein,* écrire). *Antiq.* Poinçon pour écrire sur les tablettes enduites de cire.

graphiure n. m. Genre de mammifères rongeurs, comprenant des loirs africains.

grapholithe n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de petits papillons marqués de raies métalliques. (On en connaît plus de cent espèces européennes, dont les chenilles attaquent les graines, les bourgeons et les feuilles de toutes sortes d'arbres.)

graphologie [*ji*] n. f. (du gr. *graphê,* écriture, et *logos,* traité). Art de reconnaître le caractère d'une personne d'après l'examen de son écriture.

— Encycl. La graphologie est fondée sur la relation qui existe entre le cerveau, siège de la pensée et de la volonté, et la main, qui matérialise et fixe le concept par l'écriture. La courbe exprime des sentiments calmes, paisibles et doux, la ligne droite dénote la rigidité et l'absolutisme du caractère. L'angle traduira, suivant le cas, la fermeté et l'énergie ou la dureté et l'entêtement. D'autres analogies entre la forme et l'étendue des lettres, la disposition des lignes, etc., sont interprétées dans le même esprit symbolique. Pour soumettre une écriture à un examen graphologique sérieux, il faut, autant que possible, opérer sur plusieurs spécimens, appartenant à des époques diverses. Le portrait graphologique est la résultante de tous les signes déduits d'un autographe. Créée par l'Italien Baldo (1622), la graphologie a été cultivée par Cagliostro, l'abbé Michon, Crépieux-Jamin, etc.

graphologique adj. Qui concerne la graphologie : *examen graphologique.*

graphologue [*lo-ghe*] n. et adj. Qui s'occupe de graphologie.

graphomètre n. m. (du gr. *graphê,* écriture, et *metron,* mesure). Instrument d'arpentage, sorte d'équerre d'arpenteur, pour mesurer les angles dans le lever des plans.

— Encycl. Le graphomètre se compose d'un demi-cercle de cuivre (*limbe*) divisé dans les deux sens, comme un rapporteur, en 180 degrés subdivisés en demi-degrés et souvent muni d'un vernier. Il porte deux règles (*alidades*) recourbées à angle droit à leurs extrémités ; ces extrémités sont percées de fenêtres rectangulaires (*pinnules*), dans lesquelles un fil très fin est tendu longitudinalement, ce qui le rend perpendiculaire au plan du limbe. L'une des alidades est fixe, et sa ligne de visée correspond à la ligne de foi du rapporteur ; l'autre alidade est mobile et peut tourner autour du centre du limbe, et de façon que son plan de visée puisse faire un angle quelconque avec celui de l'alidade fixe. Le limbe est porté par une tige terminée par une sphère s'engageant entre deux coquilles, dont l'une est mobile et peut se desserrer à l'aide d'une vis ; la coquille fixe se termine par une douille qui peut être emmanchée sur une tige placée au sommet d'un pied à trois branches.

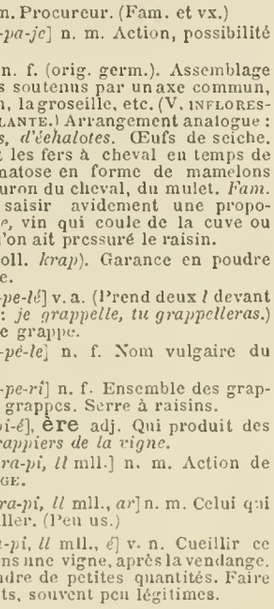

Graphomètre.

graphométrique adj. Relatif au graphomètre.

graphophone n. m. (du gr. *graphê,* écriture, et *phônê,* voix). Phonographe particulier, reproduisant, au moyen de cylindres, des chants, des morceaux d'orchestre, etc. V. phonographe.

grapignan n. m. Procureur. (Fam. et vx.)

grappage [*gra-pa-je*] n. m. Action, possibilité de grappiller.

grappe [*gra-pe*] n. f. (orig. germ.). Assemblage de fleurs ou de fruits soutenus par un axe commun, comme dans le raisin, la groseille, etc. (V. inflorescence et la planche plante.) Arrangement analogue : *des grappes d'oignons, d'échalotes.* Œufs de seiche. Clous dont on garnit les fers à cheval en temps de verglas. *Vétér.* Dermatose en forme de mamelons tassés autour du paturon du cheval, du mulet. *Fam. Mordre à la grappe,* saisir avidement une proposition. *Vin de grappe,* vin qui coule de la cuve ou du pressoir avant qu'on ait pressuré le raisin.

grappe n. f. (holl. *krap*). Garance en poudre destinée à la teinture.

grappeler [*gra-pe-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je grappelle, tu grappelleras.*) Disposer en forme de grappe.

grappelle [*gra-pè-le*] n. f. Nom vulgaire du grateron.

grapperie [*gra-pe-ri*] n. f. Ensemble des grappes. Production des grappes. Serre à raisins.

grappier [*gra-pi-é*], **ère** adj. Qui produit des grappes : *les yeux grappiers de la vigne.*

grappillage [*gra-pi, ll* mll.] n. m. Action de grappiller. V. glanage.

grappillard [*gra-pi, ll* mll., *ar*] n. m. Celui qui a la manie de grappiller. (Peu us.)

grappiller [*gra-pi, ll* mll., *é*] v. n. Cueillir ce qui reste de raisin dans une vigne, après la vendange. V. a. et n. *Fig.* Prendre de petites quantités. Faire de petits gains secrets, souvent peu légitimes.

grappilleur, euse [*gra-pi, ll* mll., *eu-ze*] n. et adj. Qui grappille.

grappillon [*gra-pi, ll* mll.] n. m. Petite grappe. Partie d'une grappe.

grappin [*gra-pin*] ou **grapin** n. m. Petite ancre à plusieurs pointes recourbées. Crochet d'abordage, dont on se servait pour accoster deux navires. Outil de fer pour racler les impuretés du verre. Fer recourbé du ramoneur pour racler la suie. Crochet qu'on se fixe aux pieds pour monter sur les arbres. *Fig.* et *fam. Jeter, mettre le grappin sur quelqu'un,* se rendre maître de son esprit.

— En vcl. *Mar.* Le grappin est l'ancre des petites embarcations ; c'est aussi l'ancre à jet des bateaux de faible tonnage. Très maniable, lacle à mouiller avec un youyou, il rend les plus grands services aux canots à vapeur et chaloupes. On mouille le grappin en le jetant à bout de bras à l'eau ; un cordage amarré sur son organeau permet de tirer dessus et de se tenir au mouillage choisi.

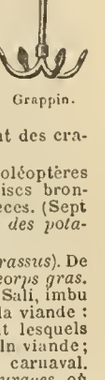

Grappin.

grappiner [*gra-pi-né*] v. a. Accrocher avec un grappin.

grappineur [*gra-pi-neur*] n. m. Ouvrier qui grappine.

grappu [*gra-pu*], **e** adj. Chargé de grappes : *treille grappue.*

grapse ou **grapsus** [*suss*] n. m. Genre de crustacés décapodes, comprenant des crabes des mers chaudes.

graptodère n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant de grandes altises bronzées, dont on connaît de nombreuses espèces. (Sept ou huit habitent la France ; la *graptodère des potagers* attaque toutes sortes de plantes.)

gras, grasse [*gra, gra-se*] adj. (lat. *crassus*). De la nature de la graisse : *le beurre est un corps gras.* Qui a beaucoup de graisse : *un porc gras.* Sali, imbu de graisse : *chapeau gras.* Fait avec de la viande : *bouillon gras. Jours gras,* ceux pendant lesquels l'Eglise catholique permet de manger de la viande ; *spécialem.,* les trois derniers jours de carnaval. *Terre grasse,* argileuse et fertile. *Gras pâturages,* où l'herbe est abondante. *Plante grasse,* à feuilles épaisses et charnues : *l'aloès est une plante grasse. Dormir la grasse matinée,* se lever fort tard. *Toux grasse,* toux accompagnée d'expectorations abondantes. *Chim. Corps gras,* substances neutres comprenant les huiles, beurres, graisses, suifs, cires. (V. graisse.) N. m. Partie grasse d'une viande. *Faire gras,* manger de la viande. *Gras de la jambe,* mollet. *Techn. Avoir du gras,* avoir des dimensions plus fortes qu'il n'est nécessaire. *Fig.* Gravelure : *cause grasse.* Adv. D'une manière grasse. *Parler gras,* grasseyer. *Pop. Il y a gras,* il y a beaucoup à gagner. Ant. **Maigre, décharné, étique.**

Gras (Félix), poète provençal, romancier et conteur, né à Malemort, m. à Avignon (1844-1901), un des fondateurs du félibrige ; auteur des épopées *li Carbounié* et *Toloza.*

gras-double n. m. Membrane comestible de l'estomac du bœuf. Pl. des *gras-doubles.*

— Encycl. *Art culin.* Quand le gras-double est lavé abondamment, à l'eau bouillante, puis à l'eau claire et qu'il a trempé quelques heures dans de l'eau fraîche fréquemment renouvelée, on le fait bouillir à l'eau assaisonnée, et, pour qu'il reste blanc, on ajoute à cette eau un peu de farine. On prépare le gras-double de différentes façons : *gras-double à la sauce blanche,* avec assaisonnement de câpres, de cornichons, etc. ; *gras-double lyonnaise,* sauté à la poêle dans un mélange de beurre et d'huile où l'on a fait dorer quelques oignons coupés en tranches ; on saupoudre d'une persillade et l'on arrose d'un jus de citron avant de servir. V. tripe.

gras-cuit adj. Se dit du pain qui n'est pas levé, qui est pâteux faute de cuisson.

gras-fondu n. m. Atteint de gras-fondure. *Par ext.* Gras-fondure.

gras-fondure n. f. Inflammation du bas-ventre des chevaux.

Grasse, ch.-l. d'arr. (Alpes-Maritimes), à 40 kil. de Nice ; 20.310 h. (*Grassois*). Ch. de f. P.-L.-M. Culture de fleurs ; fabriques d'essences pour la parfumerie. Patrie de Fragonard, d'Isnard. — L'arr. a 9 cant., 60 comm., 108.000 h. ; le cant. a 3 comm., et 21.500 h.

Armes de Grasse.

Grasse (François-Joseph-Paul, comte de), marin français, né au Bar (Provence), m. à Paris (1722-1788) ; lieutenant général des armées navales pendant la guerre de l'Indépendance, en Amérique.

Comte de Grasse.

grassement [*gra-se-man*] adv. Confortablement : *vivre grassement.* Généreusement : *payer grassement.*

grasset [*gra-sè*] n. m. Région du membre postérieur des solipèdes, qui a pour base la rotule et les parties molles environnantes. (V. la planche cheval.)

grasset, ette [*gra-sé, è-te*] adj. Un peu gras.

Grasset (Joseph), médecin français, né à Montpellier en 1849, professeur de clinique interne. Il s'est surtout occupé des maladies du système nerveux.

Grasset (Eugène), peintre et décorateur français, né à Lausanne en 1850. Il a remarquablement illustré les *Quatre fils Aymon.*

grassette [*gra-sè-te*] n. f. Genre de plantes, famille des utriculariées.

— Encycl. Les grassettes sont des plantes vivaces, dont on connaît une douzaine d'espèces, des régions marécageuses de l'Europe et de l'Amérique du Nord. La *grassette commune* passe pour vulnéraire.

grasseyement [*gra-sè-ie-man*] n. m. Prononciation d'une personne qui grasseye : *le grasseyement est commun à Paris.*

grasseyer [*gra-sè-ié*] v. n. (Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous grasseyions, que vous grasseyiez,* et conserve partout l'*y.*) Prononcer de la gorge la lettre *r.*

grasseyeur, euse [*gra-sè-ieur, eu-ze*] n. Personne qui grasseye.

Grassot [*gra-so*] (Paul-Louis-Auguste), acteur français, né et mort à Paris (1800-1860). Son jeu excentrique, sa voix enrouée et sa pantomime bouf-

fonne en firent un des comiques les plus applaudis de Paris.

grassouillet, ette [*gra-sou, ll* mll., *è, é-te*] adj. Potelé : *enfant grassouillet.*

grat [*gra*] n. m. Endroit d'une basse-cour où la volaille a gratté.

gratairon [*tè*] n. m. En Savoie, fromage de chèvre qui durcit très vite.

grateron n. m. (pour *gleteron*). Nom vulgaire de quelques espèces de caille-lait et de diverses plantes accrochantes.

gratia Dei n. f. (m. lat. signif. *grâce de Dieu*). Nom donné à quelques plantes réputées fébrifuges, comme la *gratiole officinale.*

graticulation [*si-on*] n. f. Action de graticuler un dessin.

graticule n. m. (ital. *graticola*). Châssis pour graticuler.

graticuler [*lé*] v. a. (ital. *graticolare*). Partager un dessin en carrés que l'on reproduit en nombre égal, mais de dimensions plus faibles, sur le graticule.

Gratien [*si-in*] (saint), martyr en Picardie vers l'an 287. Fête le 23 octobre.

Gratien (Flavius), empereur romain de 375 à 383. Empereur d'Occident avec Valentinien II; devenu empereur d'Orient, il s'adjoignit Théodose; tué dans la révolte de Maxime.

Monnaie de Gratien.

Gratien, moine italien du XIIe siècle, auteur d'une compilation connue sous le nom de *Décret,* et qui est le premier recueil méthodique des Décrétales des papes.

gratienne [*si-è-ne*] n. f. Toile de lin de Bretagne.

gratification [*si-on*] n. f. Libéralité faite à quelqu'un en sus de ce qui lui est dû : *recevoir une gratification.*

gratifier [*fi-é*] v. a. (lat. *gratificare ;* de *gratus,* agréable, et *facere,* faire. — Se conj. comme *prier.*) Accorder une récompense, une faveur.

gratin n. m. (de *gratter*). Partie de certains mets, qui reste attachée au fond du poêlon. Manière d'apprêter certains mets en les couvrant avec de la chapelure de pain et en les faisant cuire entre deux feux : *sole au gratin.* Mets ainsi préparé. *Arg.* Tape. *Arg. boulevard.* Classe des élégants; société choisie.

gratiner [*né*] v. a. Faire cuire de manière à former du gratin : *gratiner du macaroni.* V. n. S'attacher au vase pendant la cuisson, rissoler. *Arg. boulevard.* Appartenir au monde élégant ou gratin ; le fréquenter.

gratiole [*si*] n. f. Genre de scrofulariacées, dont une espèce constitue un purgatif énergique.

Gratiolet [*si-o-lè*] (L. Pierre), physiologiste français, né à Sainte-Foy (Gironde), m. à Paris (1815-1865); auteur de remarquables travaux sur le cerveau.

gratioline [*si-o*] n. f. Glucoside extrait de la gratiole.

gratis [*tiss*] adv. (m. lat.; de *gratia,* grâce). *Fam.* Gratuitement, sans qu'il en coûte rien. N. m. Spectacle gratuit : *le public des jours de gratis.* Personne qui va pour rien au théâtre : *les gratis sont nombreux.* Adjectiv. Gratuit; *des spectacles gratis.*

gratis pro Deo mots lat. signif. : *gratuitement, pour l'amour de Dieu ; travailler gratis pro Deo.*

gratitude n. f. (lat. *gratitudo ;* de *gratus,* reconnaissant). Reconnaissance affectueuse.

graton n. m. Sorte de râble en fer à long manche pour racler le verre.

Gratry (le P. Auguste-Joseph-Alphonse), théologien et oratorien français, philosophe et moraliste, membre de l'Académie française, né à Lille, m. à Montreux (1805-1872). On lui doit : *les Sophistes et la Critique; les Sources.*

grattage [*gra-ta-je*] n. m. Action de gratter. Résultat de cette action.

gratte [*gra-te*] n. f. Outil dont on se sert pour sarcler. *Fam.* Petit profit illégitime : *faire de la gratte.*

gratteau [*gra-tô*] n. m. Ciselet d'acier des doreurs sur métaux et fourbisseurs.

gratte-boëssage [*bo-é-sa-je*] n. m. invar. Action ou manière de gratte-boësser.

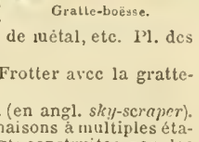
Gratte-boësse.

gratte-boësse n. f. Brosse de fil de laiton ou de verre filé, dont les doreurs se servent pour étaler l'amalgame d'or, brosser les pièces de métal, etc. Pl. des *gratte-boesses.*

gratte-boësser v. a. Frotter avec la gratte-boësse.

gratte-ciel n. m. invar. (en angl. *sky-scraper*). Nom donné par dérision aux maisons à multiples étages (quelquefois plus de vingt) construites par les Américains.

gratte-cul n. m. invar. Nom vulgaire du fruit de l'églantier et du rosier.

gratte-culasse n. m. Goupillon en fils d'acier, servant au nettoyage des culasses de canon et de fusil. Pl. des *gratte-culasse* ou *culasses.*

gratte-dos n. m. invar. Baguette portant à l'une de ses extrémités une main d'ivoire, d'os, etc., et qui sert à se gratter le dos.

gratte-fond n. m. Grattoir à dents de fer pour le ravalement des façades. Pl. des *gratte-fonds.*

gratteler [*gra-te-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je grattelle.*) Gratter légèrement une plaque de métal, de marbre, etc., pour la polir.

gratteleux, euse [*gra-te-leû, eu-ze*] adj. Qui a la grattelle.

grattelle [*gra-tè-le*] n. f. (rad. *gratter*). Nom vulgaire de la gale et de la blépharite ciliaire.

grattement [*gra-te-man*] n. m. Action de gratter.

gratte-paille n. f. invar. Nom vulgaire de la *fauvette d'hiver* ou *mouchet.*

gratte-papier n. m. invar. *Par dénigr.* Copiste, clerc, mauvais écrivain.

gratter [*gra-té*] v. a. (orig. germ.). Racler avec les ongles : *gratter sa jambe.* Racler avec un outil : *gratter un mur.* Remuer, éparpiller : *les poulcs grattent le fumier.* Effacer avec un grattoir, un outil quelconque : *gratter une inscription. Par ext.* Faire éprouver la sensation que procurerait un grattement : *vin qui gratte le gosier. Fig.* Flatter les faiblesses de quelqu'un : *il le gratte par où il se démange.* (Mol.) *Pop.* Dépasser : *cycliste qui gratte ses concurrents.* Loc. div : *Gratter la terre, gratter la terre avec ses ongles,* se résigner à ce qu'il y a de plus pénible. *Gratter du pied,* montrer de l'ardeur. *Gratter le papier,* faire des écritures. Faire un petit bénéfice, souvent clandestin : *place où il n'y a rien à gratter.* PROV. et LOC. PROV. V. ASINUS (où *frotte* est mis pour *gratte*). V. n. Heurter doucement : *gratter à la porte. Gratter d'un instrument à cordes,* en jouer (souv. en mauv. part). *Pop. En gratter,* faire une chose très bien, l'aimer beaucoup.

gratterie [*gra-te-ri*] n. f. Action, habitude de se gratter.

gratteur [*gra-teur*] n. m. Celui qui gratte. *Gratteur de papier,* scribe, médiocre écrivain.

grattoir [*gra-toir*] n. m. Canif à large lame pour effacer l'écriture en grattant le papier. Charrue à soc court, pour gratter seulement le sol. Instrument de formes très diverses, qui sert aux mouleurs, plombiers, menuisiers, maçons, tourneurs, etc.

Grattoirs : 1. De maçon ; 2. De cordonnier; 3. De plombier; 4. De tourneur; 5. Triangulaire ; 6. De bureau ou de dessinateur.

grattoire [*gra-toi-re*] n. f. Instrument de serrurier pour gratter les surfaces creuses.

grattons [*gra-ton*] n. f. pl. Rillettes et rillons (*dialect*). Résidus secs et gras restant au fond du pressoir après l'extraction du saindoux. Syn. FRITONS.

gratture [*gra-tu-re*] n. f. Débris provenant du grattage : *des grattures de cuivre.*

gratuit [*tu-i*], **e** adj. (lat. *gratuitus*). Qu'on fait ou donne gratis : *médecin qui donne des soins gratuits à ses malades. Ecole gratuite,* où les élèves ne payent rien. *Aliénation à titre gratuit,* donation. *Fig.* Sans motif : *méchanceté gratuite. Supposition gratuite,* sans fondement. ANT. **Coûteux, cher.**

— ENCYCL. *Dr.* La loi distingue entre le contrat *à titre gratuit* (ex. : la donation), dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit, et le contrat *à titre onéreux* (par ex. : la vente), dans lequel l'intérêt de chacune des parties est en cause.

gratuité n. f. Caractère de ce qui est gratuit : *la troisième République a établi la gratuité de l'enseignement primaire.*

gratuitement [*man*] adv. D'une manière gratuite. ANT. **Chèrement, coûteusement.**

Gratz [*grats*] (en slave **Gradac** ou **Hradec**), v. d'Autriche, ch.-l. de la Styrie, sur la Mur, affl. de la Drave ; 120.000 h.

grau [*gró*] n. m. Dans le Midi, chenal par lequel un étang ou une rivière débouche dans la mer. Défilé montagneux. Petit lac saumâtre.

Graudenz, v. d'Allemagne (Prusse), sur la Vistule ; 36.000 h. Métallurgie.

Grau-du-Roi (Le), comm. du Gard, arr. et à 37 kil. de Nîmes, à l'embouchure du canal de la Grande Roubine dans la Méditerranée ; 1.290 h. Vignobles, bains de mer.

Graulhet [*grô-lè*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 19 kil. de Lavaur, sur le Dadou ; 8.380 h. Filatures, tanneries. — Le cant. a 7 comm., et 11.930 h.

grauwacke [*gró-va-ke*] n. f. Grès schisteux plus ou moins décalcifié par les eaux d'infiltration.

Graux [*gró*] (Charles), helléniste et paléographe français, né à Vervins, m. à Paris (1852-1882).

gravatier [*ti-é*] n. m. Voiturier qui charrie les gravats.

gravatif, ive adj. (du lat. *gravare,* alourdir). *Méd.* Accompagné d'un sentiment de pesanteur : *douleur gravative.*

gravats [*va*] n. m. pl. Syn. de GRAVOIS.

grave adj. (lat. *gravis*). *Physiq.* Pesant : *les corps graves. Fig.* Posé, sérieux : *homme grave; contenance grave.* Important : *affaire grave.* Dangereux : *maladie grave. Mus.* Bas : *ton grave; notes graves. Gram.* Surmonté d'un accent grave : *a grave* : e *grave. Accent grave,* v. ACCENT. N. m. Ton grave : *le l'aigu au grave.* Pensées, style graves : *passer du grave au doux.* ALLUS. LITTÉR. :

Heureux qui, dans ses vers, sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère,

vers de Boileau. (*Art poét.*, liv. Ier, v. 76.) On rappelle surtout le second, pour indiquer qu'une heureuse variété est toujours agréable. ANT. **Bouffon, comique. Frivole, futile. Aigu.** V. UTILE DULCI.

grave n. f. S'est dit autref. pour *grève.*

— n. f. pl. Nom donné, dans la Gironde, à des terrains tertiaires formés d'un mélange de cailloux siliceux, de sables et autres éléments, et dont le sous-sol variable (argileux, calcaire, sablonneux) contient un élément ferrugineux, l'*alios,* ou des cailloux coagulés nommés *arènes : les graves abondent sur la rive gauche de la Garonne.* Ces terrains, considérés comme région géographique (dans ce sens prend une majuscule) : *les Graves de Bordeaux.* — Par métonymie. N. m. Vin récolté dans ces vignobles : *une bouteille de graves.*

— ENCYCL. Les Graves du Bordelais sont situées sur la rive gauche de la Garonne, au sud de Bordeaux et sur environ 45 kilomètres de longueur. Cette région se divise en *Graves de Bordeaux,* où l'on récolte principalement des vins rouges, dont certains se classent à côté des grands crus du Médoc (château Haut-Brion) et aussi quelques vins blancs, et en *secondes Graves,* où l'on récolte principalement des vins blancs qui sont d'excellente qualité.

Grave (POINTE DE), petit cap à l'embouchure de la Gironde (dép. de la Gironde), en face de Royan.

Grave (La) ou **La Grave-en-Oisans,** ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 39 kil. de Briançon, sur la Romanche ; 1.000 h. Altitude : 1.520 m. — Le cant. a 2 comm., et 1.310 h.

gravé, e adj. Marqué de petite vérole.

gravelage n. m. Action de graveler : *le gravelage d'une route.* Son résultat.

gravelée [*lé*] n. f. Cendre de lie de vin. Adjectiv. : *cendre gravelée.*

graveler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je gravelle.*) Couvrir de gravier.

gravelet [*lè*] n. m. Nom vulgaire d'un poisson, la *vandoise,* et d'un oiseau, le *grimpereau.*

graveleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Mêlé de gravier. Atteint de la gravelle. (Substantiv. : *un graveleux.*) *Fig.* Très libre, licencieux : *tenir des propos graveleux.*

gravelin n. m. Nom vulgaire du *chêne à grappes.*

Gravelines, ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 20 kil. de Dunkerque, sur l'Aa ; 6.290 h. (*Gravelinois*). Bains de mer (plage à Petit-Fort Philippe). Défaite des Français par les Espagnols du comte d'Egmont (1558). — Le cant. a 5 comm., et 13.340 h.

gravelle [*vé-le*] n. f. (de *grève*). Maladie produite par des concrétions, semblables à de petits graviers, qui se forment dans les reins, la vessie. Tartre : lie de vin desséché.

— ENCYCL. *Pathol.* On désigne sous ce nom les petits graviers *urinaires* qui s'éliminent presque sans douleur par les voies normales, les *calculs* nécessitant au contraire une intervention. Les symptômes sont ceux très atténués de la lithiase, mais surtout la présence des graviers dans l'urine. Le traitement est celui de la lithiase. (V. ce mot.)

Gravelotte, village de Lorraine, près de Metz ; 700 h. Théâtre d'une bataille entre 123.000 Français et 230.000 Allemands. Bazaine, resté maître du plateau de Rezonville, ne sut pas ou ne voulut pas transformer en victoire décisive cette sanglante journée, qui coûta 18.000 hommes à chacune des deux armées (16 août 1870).

gravelure n. f. Propos graveleux.

gravement [*man*] adv. D'une manière grave.

gravenche [*van-che*] n. f. Espèce de poisson propre aux grands fonds du lac de Genève, et qui appartient au genre *corégone.*

graver [*vé*] v. a. (anc. h. allem. *graban*). Tracer une figure, des caractères, sur un métal (cuivre, acier, etc.), ou sur du bois, avec le burin, sur le marbre ou la pierre avec le ciseau. *Graver des caractères, des médailles,* etc., graver les poinçons destinés à la frappe. *Fig.* Empreindre fortement : *graver dans sa mémoire, dans son cœur.* ALLUS. LITTÉR. V. EXPLOIT.

Graves (les). *Géogr.* et *vitic.* V. GRAVE.

Gravesande (Jacob, **'S**), savant hollandais, né à Bois-le-Duc, m. à Leyde (1688-1742) ; la physique et l'optique lui doivent un certain nombre d'appareils ingénieux.

Gravesend [*sèn'd'*], v. et port d'Angleterre (comté de Kent), à l'embouchure de la Tamise ; 24.000 h. Fabriques de ciment, huiles, papiers. Chantiers de constructions.

Graveson, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 27 kil. d'Arles ; 1.750 h. Ch. de f. P.-L.-M. Liqueurs, huiles.

gravette [*vé-te*] n. f. Ver que l'on trouve dans le sable des plages, et qui sert d'appât pour la pêche au merlan. Huître des dépôts naturels du bassin d'Arcachon, non parquée.

graveur n. m. Dont la profession est de graver.

gravide adj. (lat. *gravidus*). Se dit de l'utérus lorsqu'il contient un embryon ou un fœtus.

gravidisme [*dis-me*] n. m. Ensemble des conditions physiologiques que présente la femme enceinte ou la femelle pleine.

gravidité n. f. Syn. de GROSSESSE.

gravier [*vi-é*] n. m. (de *grève*). Gros sable, mêlé de très petits cailloux. Concrétion qui se forme dans les reins.

gravière n. f. Lieu où l'on extrait le gravier.

Graville-Sainte-Honorine, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 5 kil. du Havre ; 13.270 h. (*Gravillais*). Ch. de f. O. Verrerie, huilerie.

gravimètre n. m. (du lat. *gravis,* lourd, et du gr. *metron,* mesure). Instrument destiné à mesurer la densité gravimétrique de la poudre à canon.

gravimétrique adj. Qui se rapporte au gravimètre.

Gravina (Jean-Vincent), écrivain et jurisconsulte italien né à Boggiano, m. à Rome (1664-1718) ; un des fondateurs de la célèbre académie des Arcades.

Gravina (D. Carlos, duc **de**), amiral espagnol, né à Palerme, blessé mortellement à Trafalgar (1756-1806).

Amiral de Gravina.

gravir v. a. et n. (du lat. *gradi,* marcher). Monter avec effort : *gravir une montagne, sur un roc.*

gravisset [*vi-sè*], **gravisseur** [*vi-seur*] et **gravisson** [*vi-son*] n. m. Nom vulgaire du *grimpereau.*

gravitant [*tan*], **e** adj. Qui gravite.

gravitatif, ive adj. Qui produit la gravitation.

gravitation [*si-on*] n. f. Force en vertu de laquelle tous les corps s'attirent réciproquement en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance : *Newton formula le premier la loi de la gravitation universelle.* V. ATTRACTION.

gravité n. f. (lat. *gravitas*). *Acoust.* Caractère d'un son musical relativement bas. Pesanteur des corps. *Centre de gravité,* point d'application de la résultante des actions de la pesanteur sur toutes les molécules du corps : *le centre de gravité d'un corps est indépendant de la position du corps. Fig.* Qualité de celui, de ce qui est grave, sérieux : *la gravité d'un magistrat, du maintien.* Importance : *gravité d'une faute, gravité d'un sujet.* Caractère dangereux : *la gravité d'une blessure.*

graviter [*tè*] v. n. *Physiq.* Tendre vers un point central, en vertu des lois de la pesanteur. *Fig.* Tendre, se porter incessamment vers.

gravivolumètre n. m. (du lat. *gravis*, pesant, *volumen*, volume, et du gr. *metron*, mesure). Compte-gouttes formé d'un siphon laissant écouler goutte à goutte le liquide qu'il contient, et dont on veut prendre un poids rigoureusement exact.

gravoir n. m. Instrument à graver.

gravoire n. f. Bâtonnet de bois, d'os, d'ivoire, etc., dont on se servait autrefois pour faire la raie des cheveux et qui servait d'épingle à cheveux.

gravois [*voi*] ou **gravats** [*va*] n. m. pl. (de *grève*). Partie grossière du plâtre, qui ne traverse pas le crible. Menus décombres de démolition.

gravure n. f. Art de graver : *apprendre la gravure sur bois, en taille-douce, à l'eau-forte.* Ouvrage du graveur. Image, estampe tirée sur une planche gravée : *acheter des gravures.* Ornements architecturaux formés d'entailles peu profondes. Rainure que le cordonnier pratique dans une semelle pour y cacher des points. Ecusson d'une vache.

— Encycl. L'invention de la gravure remonte au xve siècle, et il est probable qu'elle a eu pour berceau les Pays-Bas. Le mode de gravure le plus ancien est la gravure sur bois, d'où sont issues la gravure en relief sur métaux et la gravure en creux. Les procédés les plus employés aujourd'hui sont : la gravure sur métaux par les procédés mécaniques (*photogravure, héliogravure, zincogravure*), la gravure *à l'eau-forte*, la gravure *en taille-douce*, la gravure *à la pointe sèche*, la gravure *à la manière noire* ou *mezzo-tinte*, la *chalcographie*, etc.

— *Dr.* La publication, l'exposition ou la mise en vente des gravures et des dessins sont entièrement libres, depuis la loi du 29 juillet 1881 sur la presse. Toutefois, l'indication du nom et de la demeure de l'imprimeur est nécessaire, et, en outre, il est exigé un dépôt de trois exemplaires, destinés aux collections nationales.

D'autre part, les gravures obscènes ou contraires aux bonnes mœurs font l'objet des prévisions des lois des 2 août 1882 et 16 mars 1898, qui assurent la répression des outrages aux bonnes mœurs.

Gray [*grè*] (Thomas), poète anglais, ami de Walpole, né à Londres, m. à Cambridge (1716-1771). Ses poésies élégiaques (*Elégie sur un cimetière de village*, etc.) sont pleines de mélancolie et d'élégance.

Gray, ch.-l. d'arr. (Haute-Saône), port de rivière très actif sur la Saône. Ch. de f. P.-L.-M., à 59 kil. de Vesoul; 6.700 h. (*Grayois*). Patrie de Cournot. — L'arr. a 8 cant., 165 comm., 59.000 h.; le cant., 23 comm. et 14 560 h.

Armes de Gray.

Grazac, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 11 kil. d'Yssingeaux, près du Lignon Vellave; 1.650 h. Dentelles.

Graziani (Antoine-Marie), historien italien, né à Borgo San Sepolcro, m. à Amelia (1537-1611).

Graziella, un épisode des *Confidences*, récit touchant et poétique d'un amour de sa jeunesse, par Lamartine (1849).

grazioso [*zo*] adv. (mot ital.). *Mus.* Avec grâce.

Grazzini (Antoine-François), dit **Il Lasca,** poète et conteur italien, né et mort à Florence (1503-1585); auteur d'un recueil de spirituelles nouvelles : *le Cene.*

grè n. m. (du lat. *gratum*, chose agréable). Volonté, caprice : *agir à son gré; dériver au gré du vent. Savoir gré, bon gré, mauvais gré à quelqu'un,* être satisfait ou mécontent de ses paroles, de son procédé. Loc. adv. : *De gré à gré,* à l'amiable : *vente de gré à gré. De gré ou de force,* ou *bon gré mal gré,* volontairement ou par contrainte.

greage n. m. Action de gréer un navire.

Grèard [*ar*] (Octave), professeur, pédagogue et administrateur français, vice-recteur de l'académie de Paris, membre de l'Académie française, né à Vire, m. à Paris (1828-1904); auteur de travaux sur Mme de Maintenon, sur l'éducation des jeunes filles; etc. Il a pris part à la réforme de l'enseignement sous la 3e République.

Greard.

great attraction [*grè-ta-trak-cheun'*], mots angl. signif. : *grande attraction*, et employés à propos d'un spectacle, d'une fête où une foule se porte.

Great Eastern, célèbre vaisseau, long de 110 mètres, qui jaugeait 25.000 tonneaux, construit en 1838 à Blackwall pour servir en 1865-1866 à l'immersion du premier câble télégraphique entre l'Europe et l'Amérique.

Grèban (Arnould), poète dramatique français, né au Mans, m. vers 1471; auteur d'un important *Mystère de la Passion,* où les morceaux lyriques sont nombreux et de belle allure.

grèbe n. m. Oiseau palmipède, qui nage, plonge et vole très bien, à plumage d'un blanc argenté, et dont l'épais duvet est très estimé.

Grebe.

— Encycl. Les grèbes ont le cou long, le bec pointu, la tête ornée, chez les mâles, d'un sorte de coiffe épanouie en collerette. Ils habitent les mares, les lacs, et y construisent leurs nids flottants. Le *grèbe huppé* et le *grèbe castagneux* sont communs en France.

grebiche ou **grebige** n. f. Rcliure volante, munie de fils tendus le long du dos. Ligne d'une publication où se retrouve le nom de l'imprimeur. Numéro d'ordre d'un manuscrit destiné à l'impression.

ALPHABET GREC

IMPRIMERIE	ÉCRITURE (grec moderne)	APPELLATION (grec ancien)	IMPRIMERIE	ÉCRITURE (grec moderne)	APPELLATION (grec ancien)
Α α	*A a*	*a* alpha	Ν ν	*N v*	*n* nu
Β 6, β	*B b*	*b* béta	Ξ ξ	*Ξ ξ, ȝ*	*x* ksi
Γ γ	*Γ γ*	*gh* gamma	Ο ο	*O o*	*o* omicronn
Δ δ	*D, Δ δ*	*d* delta	Π π	*Π ϖ, ϖ*	*p* pi
Ε ε	*E ε*	*é* epsilonn	Ρ ρ	*P ρ*	*r* rô
Ζ ζ	*Z ȝ*	*dz* dzéta	Σ σ, ς	*Σ σ, s*	*s* sigma
Η η	*H n*	*é* éta	Τ τ	*T, Τ l, z*	*t* tau
Θ θ	*Θ θ*	*th* théta	Υ υ	*V v*	*u* upsilonn
Ι ι	*I ι*	*i* iota	Φ φ	*Φ φ*	*ph* phi
Κ κ	*K u, x*	*k* kappa	Χ χ	*X x*	*hh* khi
Λ λ	*Λ ȝ*	*l* lambda	Ψ ψ	*Ψ ψ, ȳ, ȳ*	*ps* psi
Μ μ	*M μ*	*m* mu	Ω ω	*Ω ω*	*ó* oméga

Nota. — Dans le grec moderne, le *b* se prononce *v*; l'*é*, l'*u* se prononcent *i*.

Grec [*grèk*], **Grecque** [*grè-ke*], habitant ou originaire de la Grèce : *les Grecs.* Adjectiv. : *les mœurs grecques. Profil grec,* visage ayant le nez et le front en ligne droite. *Calotte grecque,* fez des Grecs, des Turcs, etc., et *par ext.*, sorte de bonnet à gland. *Eglise grecque,* Eglise schismatique d'Orient (grecs de Turquie et d'Asie Mineure, Russes), qui n'est pas soumise au pape, par opposition à *Eglise romaine* ou *d'Occident. Empire grec* ou *byzantin* Empire romain d'Orient. N. m. La langue grecque : *apprendre le grec moderne. Grec ancien* ou *littéral,* langue des habitants de la Grèce ancienne. *Grec vulgaire* ou *moderne,* langue parlée aujourd'hui dans le royaume de Grèce et dans une partie de la Turquie. Chose, langage impossible à comprendre : *tout cela c'est du grec pour moi.* (V. grÆcum.) *Fig.* Autref., personne sachant le grec. *Par ext.* et *fam.* Savant, même roué, en quelque chose : *l'amour, j'y suis grec.* (Th. Corn.) Fripon, escroc, surtout au jeu : *expulser les grecs d'un cercle. Hist. eccl.* Membre de l'Eglise grecque : *les rites des grecs. Grecs-unis,* v. à son ordre alph. N. f. *Archit.* V. grecque. *A la grecque,* à la manière des Grecs. Allus. littér. : **Pour l'amour du grec,** allusion à un passage des *Femmes savantes,* de Molière, où Philaminte embrasse Vadius parce qu'il sait le grec et où Henriette refuse de se laisser embrasser, parce que, dit-elle, elle n'entend pas le grec.

— Encycl. Le grec appartient au groupe des langues indo-européennes. Il comprenait des centaines de dialectes, répartis en quatre groupes principaux : 1° dialectes *éoliens;* 2° dialectes *doriens;* 3° dialectes *ioniens;* 4° dialecte *attique.* — Depuis la fin du ive siècle, le domaine du dialecte attique s'étend dans tous les sens. Mais il perd de sa pureté, devient la *langue commune* de l'époque alexandrine et gréco-romaine.

Pendant toute la durée de l'empire romain, le grec resta le langage commun à tout l'Orient. Après la prise de Constantinople, en 1453, il se maintint sous la domination turque. Aujourd'hui encore, il est parlé dans tout le royaume de Grèce et dans une foule de villes de Turquie ou d'Egypte. Il présente de nombreux dialectes, qu'on désigne sous le nom générique de *grec moderne* ou *romaïque,* et qui, tous, dérivent plus ou moins directement de la *langue commune* des Alexandrins ou de l'empire romain. Le vocabulaire y est encombré de mots d'origine étrangère.

grécage n. m. Opération de reliure, consistant à faire sur le dos d'un volume, avec une scie à main, les entailles également espacées, pour y cacher les cordelettes ou nerfs qui servent à soutenir la couture.

grécaliser [*zé*] v. n. *Mar.* Etre porté vers le nord-est, direction d'où souffle le vent grec.

Grèce, un des Etats de la péninsule des Balkans.

I. Géographie. La Grèce est une péninsule montagneuse de l'Europe orientale, qui forme l'extrémité méridionale de la grande péninsule des Balkans. Elle est baignée à l'E. par la mer Egée ou Archipel, au S. par la Méditerranée, à l'O. par la mer Ionienne. Ses côtes sont découpées en golfes nombreux, dont l'un, celui de Corinthe ou de Lépante, fermé par les îles Ioniennes (Zante, Céphalonie, Leucade), isole la presqu'île de Morée ou Péloponèse du reste du pays. Le Péloponèse est rattaché au continent par l'isthme de Corinthe percé aujourd'hui par un canal. La chaîne hellénique ou Pinde, qui traverse le Grèce du N. au S., projette de nombreuses ramifications calcaires, tantôt boisées, tantôt sèches et dénudées, qui forment les massifs de l'Othrys et de l'Olympe, et se continuent au S.-E., en des presqu'îles longues et étroites (Attique, Argolide), prolongées elles-mêmes par des rangées d'îles : Eubée, Sporades (Skopelos, Skyros, etc.), Cyclades (Andros, Naxos, Tinos, etc.); les cours d'eau sont de peu d'importance. Les plus importants sont le Salemvria, qui traverse la fertile plaine de Thessalie, l'Aspropotamo, le Sperchios, etc. Le climat, chaud et sec, est salubre, sauf le long des côtes. L'insuffisance des bras, des capitaux et des voies de communication est le principal obstacle au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Les raisins secs constituent le grand produit d'exportation de la Grèce.

La Grèce forme une monarchie constitutionnelle. Le roi est le chef du pouvoir exécutif; le pouvoir législatif est aux mains d'une Chambre des députés élue au suffrage universel. Sous le nom de *nomarchies* ou *nomes, éparchies* et *dèmes,* les Grecs divisent leur pays en départements, arrondissements et communes. Il y a 16 nomarchies. La superficie du royaume, y compris les Cyclades et les autres îles, est de 65.000 kil. carr.; la population de 2.434.000 h. (*Grecs*). Capit. *Athènes.* Les Grecs se donnent le nom d'*Hellènes* et à leur pays celui de *Hellas.* Le mot Grèce est d'origine latine.

II. Histoire. La Grèce propre a porté divers noms, suivant les époques; elle s'est appelée successivement *Pélasgie* ou terre des Pélasges; *Achaïe,* du nom d'une des tribus dominantes à l'époque héroïque; *Hellade,* du nom des Hellènes, l'une des races principales dont se forma sa population; elle fut enfin appelée par les Romains *Græcia,* du nom des Grækes, une tribu d'Illyrie, l'une des premières qu'ils aient connues. Elle devint ensuite la province romaine d'*Achaïe.* Elle forme aujourd'hui, sous le nom de *Hellas,* un royaume indépendant.

La Grèce primitive n'a pas connu cet âge d'or dont rêvaient plus tard ses poètes. Les premiers habitants vivaient dans des cavernes, taillaient dans le silex leurs instruments et leurs armes. Plus tard, ils apprirent à travailler les métaux. Des marins aventureux et pillards, Cariens, Léléges, Minyens, Crétois, Tyrrhéniens, commencèrent de bonne heure à ébranler l'Archipel. A l'époque homérique, se dessine déjà la physionomie des premières tribus historiques : Ioniens, Eoliens, Achéens. Ces peuples

Anciens Grecs.

nomades et remuants s'éveillèrent au contact de l'Orient, des Egyptiens ou des Phéniciens. De cette fermentation de tant de races est sortie la civilisation dite *mycénienne.* La Grèce de ces premiers temps avait une organisation patriarcale ou féodale, avec sa hiérarchie de familles, de phratries et de tribus, ses rois ou chefs militaires assistés d'hétaires et d'un conseil d'anciens, ses châteaux forts ou camps de *refuge,* son goût des aventures, ses religions encore imprégnées de naturalisme. Les temps *héroïques* de la Grèce sont signalés par l'expédition des Argonautes, la guerre de Troie, etc.

L'invasion des Doriens (viiie s.), en jetant une foule de Grecs sur des côtes lointaines, ébranla tout le système des monarchies achéennes et du royaume patriarcal. Dans les diverses régions de la Grèce, les conquérants durent se grouper en un corps homogène, capable de tenir sous le joug les périèques, les serfs et les esclaves. En même temps, le progrès du commerce, de la richesse mobilière, l'invention de l'écriture émancipèrent les classes inférieures. Partout prévalut une nouvelle organisation sociale, qui eut pour principe la *cité.* Monarchique au début, la cité s'achemina, à travers les révolutions, vers le régime républicain, d'abord aristocratique, puis démocratique. Lycurgue donna des lois à Sparte, Dracon et Solon à Athènes; chaque législation nouvelle consacra quelque conquête des classes inférieures.

La Grèce, du viie au ive siècle, se partageait entre deux grandes races : les Doriens et les Ioniens, dont les rivalités dominent toute l'histoire du temps. Les deux races s'unirent dans la première moitié du ve siècle, pour défendre leur indépendance et la civilisation grecque contre un retour offensif de l'Orient. C'est le temps des guerres médiques. A cette époque, se précise le sentiment de

l'unité nationale, rendue sensible par de vastes confédérations, des institutions commerciales, la rencontre de tous les Hellènes dans les sanctuaires et les Grands Jeux.

Mais la constitution de l'unité nationale fut rendue impossible par l'âpre rivalité des principaux Etats : Sparte, Athènes et Thèbes. La guerre du Péloponèse, puis les guerres de la première moitié du IVe siècle affaiblirent peu à peu la Grèce. Sparte, Thèbes et Athènes, en s'épuisant l'une l'autre, avaient jeté toutes ces cités aux pieds de la Perse. Lysias et Isocrate prêchèrent en vain l'union contre l'ennemi traditionnel ; cette union se fit, mais aux dépens de la liberté des Hellènes : Philippe, malgré les efforts de Démosthène, fut le maître de la Grèce, après la bataille de Chéronée.

Son fils Alexandre conduisit à la conquête de l'Asie les Hellènes confédérés, ses alliés de nom, ses sujets de fait.

Pendant les deux siècles suivants, soumise successivement aux rois de Macédoine, d'Asie Mineure, de Syrie ou d'Egypte, la Grèce ne conservait plus guère que des libertés municipales, et le droit de flatter ses maîtres. Quelque temps, elle parut reprendre un peu de force, sous la direction des chefs énergiques de la ligue Achéenne ou de la ligue Etolienne. Mais l'opposition et les luttes armées de ces deux ligues, qui toutes deux appelèrent à leur aide l'étranger, finirent par donner à la Grèce le coup de mort. En 146 avant J.-C., elle devenait, sous le nom d'Achaïe, province romaine.

— *La Grèce sous la domination romaine.* Si, politiquement, la Grèce avait perdu toute importance, son influence morale, intellectuelle, littéraire, reçut, au contraire, un accroissement nouveau. Ses artistes, ses grammairiens, ses philosophes, apportèrent à Rome le génie grec. La Grèce garda ses jeux, où l'on vit Néron concourir, et ses écoles. Cette prospérité ne décrut qu'après la fondation de Constantinople.

— *Grèce byzantine (395-1460).* Le commencement du moyen âge fut pour la Grèce une période désastreuse. Demeurée en grande partie païenne, elle inquiétait et mécontentait les empereurs chrétiens. Justinien ordonna la fermeture des écoles d'Athènes. Les invasions barbares achevèrent la ruine de la Grèce : successivement, elle vit passer les Wisigoths d'Alaric (396), les Avares (VIe s.), les Slaves (VIe et VIIe s.). Vers le milieu du VIIIe siècle, le nombre des colonies slaves était considérable, particulièrement dans le Péloponèse, tandis que de nombreuses portions de territoire et les grandes villes restaient aux mains de la race grecque, réfugiée dans les places du littoral. Insensiblement, d'ailleurs, les Slaves se grécisèrent au contact des vaincus et s'assimilèrent de plus en plus à l'hellénisme.

La quatrième croisade fit de la Grèce « une France nouvelle ». Une civilisation brillante mit un rayon de gloire à cette fin du moyen âge hellénique. Mais, bientôt, les prétentions des rois de Naples à la suzeraineté de l'Achaïe, la désastreuse bataille du lac Copaïs (1311), qui livra Athènes à la compagnie catalane et à la suzeraineté des rois d'Aragon (1311-1394), l'ambition des Vénitiens établis dès 1206 à Coron et à Modon, et qui augmentèrent leurs possessions au cours du XIVe siècle, les discordes intérieures de la principauté d'Achaïe, tout cela favorisa en Morée une reprise d'offensive des Byzantins. En 1349, les Cantacuzènes se constituèrent une principauté, le despotat de Mistra, et les Paléologues, qui gouvernèrent de 1384 à 1460, étendirent leur autorité sur presque tout le Péloponèse. Athènes, sous les ducs florentins de la maison des Acciajuoli (1394-1458), montra une dernière splendeur. La conquête turque, en 1458, mit fin à ces Etats affaiblis.

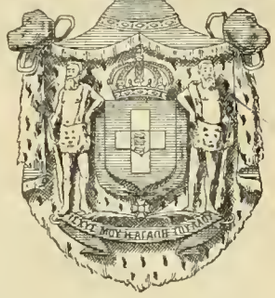

Armoiries de la Grèce.

— *La Grèce sous la domination turque (1460-1821).* La nation grecque fut comme décapitée par la conquête. Ecrasée d'impôts, la nationalité hellénique semble disparaître sous l'afflux des colonies valaques et albanaises. Et, tandis que la haute Eglise, d'une valeur morale médiocre, se reconstitue sous la protection ottomane, tandis que l'aristocratie laïque du Phanar songe surtout à ses intérêts, le peuple se résigne à la servitude.

Toutefois, la race hellénique persistait, dans les classes commerçantes des villes et parmi les paysans des campagnes éloignées. La reprise de la Morée et d'une partie de la Grèce du Nord par François Morosini (1684-1687), l'établissement en Grèce d'une domination vénitienne de quelque durée (1684-1718) hâtèrent le réveil du sentiment national. En même temps, l'action de la Russie, le grand mouvement de la Révolution française, enfin, surexcitaient les espérances des patriotes, au moment même où l'empire turc entrait en décadence.

— *Histoire contemporaine (depuis la guerre de l'Indépendance jusqu'à nos jours).* C'est en 1821 que commença l'insurrection des Grecs contre la Turquie. Le 13 janvier 1822, une Assemblée nationale proclama l'indépendance et institua un gouvernement composé de cinq membres, dont la présidence fut confiée à Mavrocordato. Dans la nuit du 18 au 19 juin 1822, Canaris détruisit la flotte turque dans le détroit de Chio. Les puissances, poussées par l'opinion publique en Europe, se décidèrent à intervenir et à exiger par la force (bataille de Navarin, expédition du maréchal Maison) l'évacuation du pays par les Turcs. Le protocole du 3 février 1830 déclarait la Grèce royaume souverain. Enfin, le traité du 7 mai 1832, conclu entre la Grèce, la Bavière et les trois puissances protectrices, désignait le prince Othon, fils du roi de Bavière Louis Ier, comme roi de Grèce.

Depuis cette époque, la politique grecque a toujours tendu à réaliser l'idée panhellénique en enlevant à la Turquie les territoires habités par des Grecs que cette puissance détient encore. Pendant la guerre de Crimée (1853-1854), pendant la guerre d'Italie, des mouvements nationalistes se produisirent dans le jeune royaume. Le roi, pour des motifs de politique internationale, n'ayant pas cru pouvoir les favoriser, fut bientôt renversé par une révolution, et l'Assemblée nationale élut comme nouveau roi le prince Georges de Danemark. Après la guerre russo-turque de 1878-1879, la Grèce obtint un agrandissement de territoire du côté de l'Epire et de la Thessalie. Un commencement de soulèvement national fut, en 1885, étouffé par les puissances, qui bloquèrent les côtes helléniques. En 1897, à la suite d'un envoi officiel de secours aux insurgés de Crète, une guerre avec la Turquie éclata, où la Grèce eut le dessous. Mais les puissances ont obtenu de la Turquie l'autonomie de la Crète sous le gouvernement du prince Georges de Grèce, et la Grèce a depuis lors tenté un courageux effort pour se relever.

Grèce : 1. Infanterie (tenue de campagne en hiver) ; 2. Infanterie (tenue de campagne, en été) ; 3. Evzone (soldat d'infanterie légère) ; 4. Génie ; 5. Marin ; 6. Ecole des cadets ; 7. Cavalerie ; 8. Officier d'artillerie.

III. Littérature. — *Littérature grecque ancienne.* Pendant bien des siècles, la Grèce n'a eu que des poètes. Une poésie héroïque et religieuse paraît s'être développée de bonne heure en Thrace (Orphée, Linos, Musée, Eumolpe), en Thessalie et à Delphes autour du sanctuaire d'Apollon (Olen), en Béotie. Déjà se dessinaient des cycles poétiques, inspirés par quelque grand événement historique. De tout cela sortit la poésie épique, dont il nous est resté deux grands poèmes : l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Du VIIIe au VIe siècle, la poésie épique ou cyclique est restée florissante.

Presque en même temps que l'épopée, s'était développée, dans la Grèce centrale, une poésie didactique : généalogies, mythes moraux et apologues, sentences. Le plus célèbre représentant de cette poésie fut Hésiode, auteur des *Travaux et jours*, de la *Théogonie*.

Au VIIe et au VIe siècle, se constituèrent les divers genres de la poésie lyrique : les nomes, avec Olympos, Terpandre et Clonas ; la poésie élégiaque, avec Callinos, Archiloque, Tyrtée, Mimnerme, Solon, Théognis, Phocylide ; la poésie iambique, avec Archiloque, Simonide d'Amorgos, Hipponax ; la chanson, avec Alcée, Sappho, Anacréon ; le lyrisme choral, avec Aleman, Arion, Stésichore, Ibycos, Simonide de Céos, Bacchylide, Corinna, Pindare ; enfin, les oracles, les poésies orphiques, les épopées mystiques.

Dans le courant du VIe siècle se dessinent l'apologue avec Esope, la philosophie avec les Sept Sages, avec les Ioniens (Thalès, Anaximandre, Anaximène), avec Pythagore, avec les Eléates (Xénophane, Héraclite, Parménide), et les philosophes indépendants (Empédocle, Diogène d'Apollonie).

Le Ve et le IVe siècle sont par excellence l'âge classique, celui des grands chefs-d'œuvre. Sous sa double forme, sérieuse et bouffonne, le théâtre sort des fêtes de Dionysos, du dithyrambe et du kômos. La tragédie se dessine à Athènes avec Thespis, Chœrilos, Pratinas, Phrynichos : elle se perfectionne et produit ses chefs-d'œuvre avec Eschyle, Sophocle, Euripide et leurs contemporains. La comédie s'esquisse dans les farces doriennes de Mégare et de Sicile, dans les parades des bourgs de l'Attique, puis dans les pièces d'Epicharme et les mimes de Sophron. A Athènes, se succèdent la comédie ancienne ou politique (Cratinos, Cratès, Phérécrate, Eupolis, Phrynichos, Aristophane) ; la comédie moyenne ou intermédiaire (Antiphane, Eubule, Alexis) ; la comédie nouvelle ou de mœurs (Ménandre, Philémon, Diphile). Le dithyrambe et le nome, l'élégie, la poésie légère ou satirique sont aussi représentés.

La prose littéraire apparaît à la fin du VIe siècle avec les chroniqueurs ; elle se perfectionne avec les orateurs, les savants et les médecins (Hippocrate), les rhéteurs et les sophistes (Protagoras, Gorgias, Prodicos).

Trois grands genres en prose poursuivent alors leur développement. L'histoire s'illustre avec Hérodote, Thucydide, Xénophon, Ctésias, Philistos, Ephore, Théopompe. La philosophie prend dans la littérature une place de plus en plus grande avec Démocrite, Anaxagore, Socrate et ses disciples, Phédon et l'école d'Elis, Euclide et l'école de Mégare, Antisthène et l'école cynique, Aristippe et l'école de Cyrène, Platon et l'académie, Aristote et le lycée. L'éloquence est représentée, à chaque génération, par de grands orateurs : d'abord Antiphon, Andocide et Lysias ; puis Isée et Isocrate ; enfin, Démosthène, ses contemporains et ses rivaux, Eschine, Hypéride, Lycurgue, Démade, Hégésippe, Dinarque. Athènes est devenue peu à peu le centre littéraire de tout le monde grec.

— *Littérature alexandrine.* On appelle alexandrine la littérature grecque du temps d'Alexandre et de ses successeurs jusqu'au Ier siècle av. J.-C. Grâce à la conquête macédonienne, l'hellénisme s'étend sur tout l'Orient. A côté d'Athènes apparaissent de nouvelles capitales littéraires : Alexandrie, Antioche, Tarse, Pergame, Syracuse. L'érudition envahit tous les genres. La philosophie reste vivante et brillante : ancienne académie (Speusippe, Xénocrate, Polémon, Cratès, Crantor) ; lycée (Théophraste, Aristoxène, Dicéarque, Straton, Lycon, Ariston, Critolaos) ; école cynique (Diogène, Ménippe) ; stoïcisme (Zénon, Cléanthe, Chrysippe, Panætios, Posidonios) ; Epicure et ses disciples ; Pyrrhon et le scepticisme ; moyenne et nouvelle académie (Arcésilas, Carnéade). Les rhéteurs sont nombreux encore. L'histoire est brillamment représentée par de nombreuses chroniques et surtout par la grande histoire de Polybe. Citons encore les géographes Néarque, Mégasthène, Pythéas, Polémon, Eratosthène ; les philologues Zénodote, Callimaque, Aristophane de Byzance, Aristarque ; les mathématiciens, physiciens ou astronomes, Euclide, Archimède, Héron d'Alexandrie, Hipparque ; les *Contes milésiens* et les premiers essais de roman. Enfin, l'âge alexandrin a produit la poésie savante de Théocrite, Léonidas de Tarente, Callimaque, Aratos, Apollonios de Rhodes, Lycophron, les premiers poètes de l'*Anthologie*.

— *Epoque romaine.* Pendant la longue période de six siècles de la domination romaine (de César à Justinien), les écrivains grecs sont innombrables ; mais la valeur des œuvres est rarement en rapport avec le nombre. La plupart des auteurs sont des grammairiens, de lourds érudits ou de maladroits compilateurs. Pourtant, les œuvres intéressantes ne manquent pas. Citons les historiens Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Joséphe, Dion Cassius, Hérodien, Zosime ; le géographe Strabon et le voyageur Pausanias ; les philosophes stoïciens ou néo-platoniciens, Epictète, Marc-Aurèle, Philon le Juif, Diogène Laërce, Plotin et ses disciples, Porphyre, Jamblique, Proclos ; les philosophes de l'école d'Athènes ; les poètes Oppien, Quintus de Smyrne, Nonnos, Coluthos ; les romanciers Jamblique, Xénophon d'Ephèse, Héliodore, Longus, et les innombrables rhéteurs : Dion Chrysostome, Plutarque, Hérode Atticus, Maxime de Tyr, Lucien de Samosate, Alciphron, Hermogène, Philostrate, Elien, Longin, Libanios, l'empereur Julien. Depuis le IIe siècle se développe, pleine de sève, une littérature chrétienne de langue grecque. D'abord les apologistes : Aristide, Justin, Tatien, Ariston, Miltiade, Irénée, Hermias. Clément d'Alexandrie ; puis les polémistes : Hippolyte, Origène, Athanase ; les historiens : Julius Africanus, Eusèbe de Césarée, Socrate, Sozomène, Théodoret ; enfin, les grands docteurs du IVe siècle : Basile, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome ; après eux, l'évêque de Cyrène, Synésios, et une foule de théologiens ou de polémistes.

— *Littérature byzantine.* La littérature byzantine a duré plus de huit siècles, du VIe au XVe. Elle a produit d'innombrables chefs-d'œuvre et beaucoup de fatras. Mentionnons seulement une série presque ininterrompue d'historiens ou de chroniqueurs : Procope, Agathias, Jean Malalas, Syncelle, Constantin Porphyrogénète, Pachymère, Jean IV Cantacuzène, Doucas, etc. ; quelques philosophes : Jean Damascène, Michel Psellos ; beaucoup d'érudits et de compilateurs, parmi lesquels Hésychios, Zonaras, Photios, Tzetzès, Eustathe, Planude, Suidas ; un grand nombre d'œuvres poétiques, parfois intéressantes ; les hymnes de Romanos ; des drames chrétiens ; une tragédie sur *la Passion du Christ* ; les poèmes divers de Théodore Prodrome, de Constantin Manassès ; des épopées nationales et des romans.

— *Littérature grecque moderne.* Elle comprend deux périodes distinctes : 1° du XVe siècle au début du XIXe ; 2° de la guerre de l'Indépendance à nos jours.

Après la conquête turque et l'émigration vers l'Occident d'une grande partie des savants grecs, le grec resta en usage chez presque tous les chrétiens d'Orient. Mais, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les seules œuvres qui présentent quelque intérêt sont des poésies populaires ou des romans de chevalerie. Au XVIIIe siècle, des Grecs lettrés s'efforcent, par un compromis entre la langue populaire et le grec classique, de reconstituer une langue littéraire. La littérature grecque du temps ne comprend guère que des traductions, des ouvrages de science ou d'érudition. A la fin du XVIIIe siècle ou aux premières années du XIXe appartiennent le poète Rhigas ; Lambros Photiadès, Néophyte Doukas, Chrestary de Janina, Daniel Philippidis, Vardalachos, Ypsilanti et le célèbre Adamantios Coray (1748-1833).

Depuis 1821, la guerre de l'Indépendance a donné une vie nouvelle à cette littérature. La poésie, le plus souvent lyrique, mais parfois dramatique ou satirique, a eu pour principaux représentants, après Rhigas, Athanase Christopoulos, Rizos, Rangabé, George Zalokostas, Orphanidis, Panagiotis et Alexandre Soutzos, Denys Salomos, Aristote Valaoritis, Zambélios, Vlachos, Bernardakis, Vasiliodis, Mauromichalis, Coromilas, etc. Parmi les écrivains en prose, citons les historiens Schinas et Paparrigopoulos, le critique Rizés Néroulos, les érudits Minoïde Minas et Constantin Sathas, les romanciers Xenos et Bikélas, les archéologues Sakellarios, Pittakis, Koumanoudis, Karapanos, Kavvadias, etc.

IV. Beaux-arts. — *Architecture.* L'art grec proprement dit ne commence qu'à la fin du VIIIe siècle avant notre ère. Pendant les siècles antérieurs se sont succédé, dans les pays grecs, une première civilisation indigène, dite *proto-hellénique*, et une civilisation à moitié orientale, dite *mycénienne*.

Aux VIIIe-VIIe siècles avant notre ère, commencent à se dessiner les *ordres* grecs, dont les deux premiers au moins ont emprunté bien des éléments à l'Orient, mais qui n'en sont pas moins grecs par l'agencement logique et le sens des proportions, l'ordre *dorique*, l'ordre *ionique*, l'ordre *corinthien*.

Les trois ordres grecs ont été appliqués avant tout à la construction des temples. Les principaux temples dont il existe encore des ruines importantes sont : pour l'ordre dorique, les vieux temples de Pœstum, de Sélinonte, le temple de Zeus, à Olympie ; les temples d'Egine, de Delphes, de Délos, d'Eleusis, etc. ; enfin, le Parthénon d'Athènes. Pour l'ordre ionique, l'Erechtheion et le temple de la Victoire Aptère, à Athènes ; et pour l'ordre corinthien, le temple de Bassæ, œuvre d'Ictinos ; le monument de Lysicrate, à Athènes ; etc.

En dehors des temples, l'architecture grecque a produit bien d'autres œuvres. Rappelons seulement les portes monumentales (propylées d'Athènes) ; les portiques de tout genre ; les gymnases ; les *trésors* d'Olympie ou de Delphes ; les théâtres (Athènes,

GRÈCE

GRÈCE ANCIENNE
Échelle
0 50 100 150 K
ILLYRIE
MACÉDOINE
PROPONTIDE
GRANDE GRÈCE
ADRIATIQUE
EPIRE
THESSALIE
Mts du Pindus
PETITES CYCLADES
Phrygie
Mysi
Troie
Lemnos
Thasos
Samothrake
Imbros
Chersonèse
Kerkyra
Ephyra
Dolopie
Mt Pélion
I Lesbos
Pergame
ASIE MINEURE
Phocée
Smyrne
Lydie
Sardes
I Skyros
MER ÉGÉE
Leukas
Kephallenia
Ithaque
Delphes
Thèbes
Eubée
Chios
Téos
Ephèse
Colophon
Athènes
Andros
Samos
Icarie
Zakynthos
Corinthe
Olympie
Argos
Ténos
Milet
Halicarnasse
Carie
PELOPONESE
Sparte
(Lacédémone)
Paros
Naxos
Amorgos
Kos
Mélos
Astypalée
Rhodes
Thera
C. Malée
C. Ténare
Cythère
CYCLADES
SPORADES
MER DE CRÈTE
MER INTÉRIEURE
MER IONIENNE
Carpathos
Kydonia
CRÈTE
I. Casos
Mt Ida
Præsos
Gortyne
MER DE CARPATHOS

GRÈCE MODERNE
0 50 100 k
Chemin de fer
TURQUIE
ARCHIPEL
ILES IONIENNES
MER IONIENNE
CORFOU
EPIRE
ARTA
THESSALIE
Mts du Pindus
Trikala
Larissa
Mt Ossa
Mt Pélion
SPORADES
Skiathos
Skopélos
Lamia
ACARNANIE & ÉTOLIE
PHTHIOTIDE
PHOCIDE
EUBÉE
Chalkis
Mt Delphi
Leucade
Ithaque
Missolonghi
CÉPHALONIE
Argostoli
Patras
ACHAÏE & ÉLIDE
ZANTE
Zante
ARCADIE
Tripolis
Nauplie
ARGOLIDE
CORINTHIE
ATHÈNES
Mt Parnès
BÉOTIE & ATTIQUE
Skyros
SEPTENTRION
MER ÉGÉE
Andros
Samos
Tinos
Mykonos
Syra
Hermoupolis
Thermia
I. Poros
Hydra
Sériphos
Siphnos
Paros
Naxos
Amorgos
Milos
Sikinos
Nios
Polykandros
Santorin (Théra)
Anaphi
Astypalæa
Nisyros
Kalymnos
Kos
Leros
Patmos
Lipsos
MÉRIDIONALES
CYCLADES
MESSÉNIE
LACONIE
Sparte
Kalamata
C. Matapan
C. Malée
Cérigo
Cérigotto
MER DE CANDIE
MÉDITERRANÉE
CRÈTE
la Canée
Candie
Mt Ida
Mt Lassithi
C. Sidéro
Kasos
Karpathos
I. Gaudos
C. Lithinos
Myrtos
Hierapetra
Lemnos
Ténédos
Mytilène
I. Chio
Smyrne
Samos
Patmos
Lipsos
Leros
Kalymnos
Kos
Nisyros
Astypalæa
Santorin (Théra)
Anaphi
Karpathos
Kasos

ART GREC : 1. Cavaliers de la frise nord du Parthénon. — 2. Peinture de vase (Louvre). — 3. Le portique des cariatides à l'Erechthéion d'Athènes. — 4. Fragment d'une base en marbre (Athènes). — 5. Restes du théâtre de Dionysos, à Athènes. — 6. Terre cuite de Tanagra (Louvre). — 7. Tétradrachme d'Alexandre. — 8. Héraklès combattant, fronton du temple d'Athéna à Egine. — 9. Masque en marbre. — 10. Le Discobole, musée du Vatican. — 11. Cache-oreille, provenant d'Olbia (Louvre). — 12. Athéna, gemme d'Aspasios, musée de Vienne. — 13. Victoire de Samothrace. — 14. Mercure au repos, musée de Naples. — 15. L'Hercule Farnèse, musée de Naples. — 16. Bas-relief d'Eleusis. — 17. Vénus de Milo, musée du Louvre. — 18. Œnochoé de style corinthien, cabinet des Médailles. — 19. Rhython, cabinet des Médailles. — 20. Le Parthénon. — 21. Antéfixe en brique peinte. — 22. Frise peinte. — 23. Athéna Parthénos, medaillon en or, musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. — 24. Frise peinte. — 25. Antéfixe en terre cuite.

Delphes, Délos, Epidaure, etc.): les stades (Athènes, Corinthe, Olympie, Delphes, etc.); les fortifications; les ports; les tombeaux (céramique d'Athènes, mausolée d'Halicarnasse).

L'architecture grecque déclina après la conquête d'Alexandre. Elle vise surtout au colossal. L'ordre corinthien fait place à un ordre composite, où se perd le sens des proportions. Sous l'empire romain, on s'en tiendra à l'ordre composite.

— *Sculpture.* La sculpture grecque proprement dite ne commence vraiment qu'au VIIe siècle avant notre ère. La plastique eut d'abord un caractère tout religieux. Elle représentait les dieux, à l'origine, par de simples symboles : des cônes, des colonnes, des piliers. Puis elle s'efforça de leur donner une forme humaine. Dans la seconde moitié du VIIe siècle et dans la première moitié du VIe, apparaissent, nombreux déjà, de vrais artistes, chez lesquels se développe la science de la technique. On exécute alors pour Olympie les premières statues d'athlètes, les métopes de Sélinonte.

Pendant la période suivante, dite *de l'archaïsme avancé* (milieu du VIe s.-milieu du Ve), la plastique grecque commence à produire des chefs-d'œuvre. Les écoles doriennes deviennent de plus en plus fécondes : écoles de Sparte, d'Egine, d'Argos, de Sicyone. L'école attique est représentée par Endoios, Callonidès, Epistemon, Anténor, Critias et Nesiotès, Hégias. A cette période appartiennent les frontons d'Egine et la plupart des sculptures de Delphes.

Vers le milieu du Ve siècle s'ouvre l'ère des grands chefs-d'œuvre. C'est le temps de Calamis, de Myron, de Pythagoras de Rhégion, puis de Polyclète et de Phidias, Pæonios, Crésilas, Agoracrite, Alcamène, etc. Cette période est représentée pour nous par un admirable ensemble d'œuvres originales : marbres d'Olympie, Victoire de Pæonios; métopes, frontons et frises du Parthénon; frise et balustrade du temple d'Athéna Nikè; cariatides et frise de l'Erechtheion; etc. Athènes est alors le grand centre de la plastique.

Les artistes du IVe siècle cherchent des voies nouvelles; ils sacrifient la sévérité de l'art au raffinement. Scopas, Praxitèle, Lysippe créent cependant encore des chefs-d'œuvre.

Au temps d'Alexandre, commence l'art hellénistique, qui dure jusqu'au Ier siècle avant notre ère. Bon nombre d'artistes créent un art nouveau, moins harmonieux, mais violent et puissant. C'est l'œuvre des écoles de Pergame, de Rhodes, de Tralles.

A l'époque romaine, les sculpteurs grecs conservent leur habileté technique, mais sans rien créer de nouveau. Ils multiplient les copies des anciens chefs-d'œuvre.

— *Peinture.* La peinture grecque proprement dite n'est plus représentée, aujourd'hui, que par quelques débris de fresques. Pour reconstituer l'histoire de cet art, on doit recourir aux indications fournies par les textes, aux peintures de vases, aux fresques gréco-romaines d'Herculanum et de Pompéi.

La peinture hellénique, comme les autres arts, commence réellement au VIIe siècle avant notre ère. Sa grande époque a été le Ve siècle, qui marque aussi le triomphe de l'école attique avec Polygnote, Micon et Panænos. Vers la fin du Ve siècle, se dessine en Asie Mineure une école ionienne, dont les principaux représentants, Zeuxis, Parrhasios, visent surtout à la perfection technique.

Au IVe siècle, l'école de Sicyone est, par excellence, l'école du dessin. Dans la Grèce centrale, l'école thébano-attique se préoccupe plus de la couleur et de l'expression. Au temps d'Alexandre brillent deux grands artistes : Protogène de Caunos, vigoureux et consciencieux; Apelle de Colophon, souple et fécond.

Dans l'âge hellénistique et surtout dans la période gréco-romaine se précipite la décadence. Le goût du temps portait surtout les artistes vers les sujets de genre et la peinture décorative. C'est des peintres alexandrins que relèvent les fresques de Pompéi.

— *Arts industriels.* Les arts industriels : 1° *céramique* (vases peints); 2° *terres cuites* (plaques estampées, figurines); 3° *mosaïque*; 4° *numismatique*; 5° *glyptique* (intailles, camées); 6° *bronzes*; 7° *orfèvrerie*, ont été également prospères chez les Grecs.

— *Art byzantin.* V. BYZANTIN.

— *Art de la Grèce moderne.* L'art de la Grèce moderne relève presque entièrement de l'art byzantin. Dans les couvents de l'Athos, de la Grèce continentale ou des îles, on continue à copier les vieilles fresques byzantines. Pourtant, quelques peintres contemporains, formés dans les écoles françaises, ont inauguré une peinture nouvelle.

— *Musique.* La musique occupait une place importante dans la civilisation grecque. Les Grecs ne connurent pas l'harmonie, et leur musique était purement mélodique et rythmique. Même leur mélodie n'était qu'une sorte de mélopée asservie à la poésie, à laquelle elle était toujours associée, ainsi qu'à la danse. Les chants étaient à l'unisson, et les instruments, flûtes ou lyres, ne servaient qu'à soutenir les voix.

Les Grecs employaient le ton, le demi-ton et même le quart de ton, et possédaient trois genres : le diatonique, le chromatique et l'enharmonique. Ils avaient sept gammes ou tons, qu'ils nommaient *modes : dorien, phrygien, lydien, mixo-lydien, hypodorien, hypophrygien, hypolydien.*

Le procédé de notation était formé au moyen de lettres de l'alphabet modifiées de diverses façons. Les instruments les plus importants étaient la lyre, la cithare et l'aulos (flûte à bec).

— *Chant national grec.* Le poète Denys Salomos

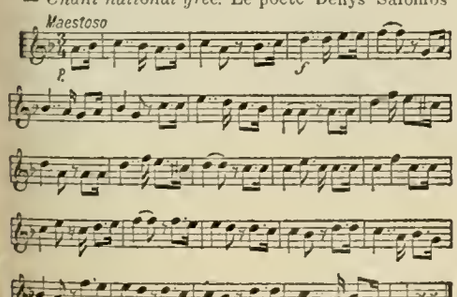

Hymne national grec.

avait publié, dès 1823, une *Ode à la Liberté.* Plus tard, le compositeur Nicolas Mantzaros fit avec l'hymne de Salomos une sorte de grande cantate. C'est le premier des vingt-quatre chœurs que comprend la composition de Mantzaros qui fut choisi comme hymne officiel.

Grèce (*Histoire de*). L'histoire grecque a été écrite par Grote (1846-1856), Curtius (1857-1867), V. Duruy (1887-1889).

Grèce contemporaine (*la*), pamphlet historique par Edmond About (1851), malicieuse satire de la Grèce vers 1850.

grécisant [*zan*] n. m. Celui qui s'attache aux habitudes grecques, aux façons de parler grecques, etc.

graciser [*sé*] v. a. Donner une forme grecque aux mots d'une autre langue : *le médecin Sans-Malice grécisa son nom en « Akakia ».*

grécité n. f. Caractère d'un mot qui est grec.

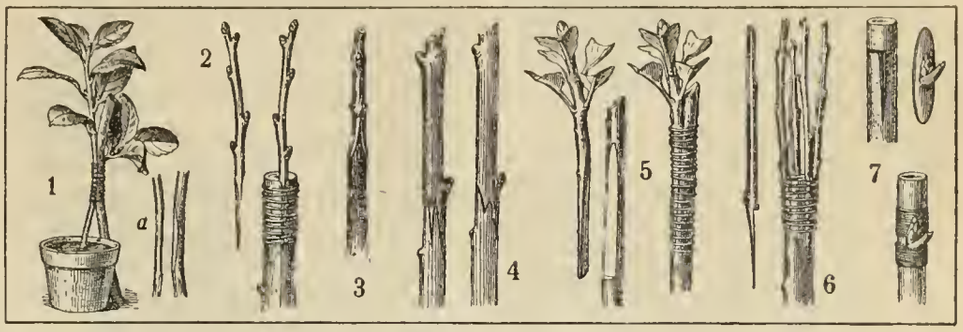

Greffes : 1. Par approche (a, préparation des deux rameaux); 2. En fente; 3. En fente, à cheval; 4. En fente anglaise; 5. En placage; 6. En couronne; 7. En écusson.

Haute grécité, langue grecque de l'époque classique. *Basse grécité,* grec en usage après Alexandre.

Greco (il ou le), peintre. V. THEOTOCOPULI.

grèco-latin, e adj. Qui tient à la fois du grec et du latin : *les langues gréco-latines.*

grécomanie [*ni*] n. f. Manie d'imiter les mœurs, la langue des Grecs.

gréco-romain, e adj. Commun aux Grecs et aux Romains : *architecture gréco-romaine.*

grèco-slave adj. Qui se rapporte à la fois aux Grecs et aux Slaves.

grécostase [*sta-ze*] n. m. Lieu découvert du Forum, près de la Curie, où les ambassadeurs étrangers attendaient les audiences du sénat romain.

Grécourt [*kour*] (J.-B.-Joseph WILLART de), abbé et poète français, épicurien; né et m. à Tours (1683-1743); auteur de contes, épîtres, chansons, fables, œuvres aimables, mais trop souvent licencieuses.

grecque [*grè-ke*] n. f. Ornement consistant en une suite de lignes revenant sur elles-mêmes, toujours à angle droit. Scie de relieur pour grecquer. Suite d'encoches faites au dos des livres pour loger les ficelles ou nerfs. Coiffe féminine.

Grecques.

grecquer [*grè-ké*] v. a. *Rel.* Entailler à l'aide de la grecque (scie).

grecs-unis n. m. pl. Chrétiens orientaux qui, après avoir fait cause commune avec les grecs schismatiques, sont rentrés à différentes époques en communion avec le saint-siège.

gredin, e n. Sorte de petit pagneul anglais.

gredin, e n. Personne vile, criminelle.

gredinerie [*ri*] n. f. Acte de gredin. Abjection.

gredinette [*nè-te*] n. f. *Fam.* Jeune femme rusée, coquine.

Gredos (SIERRA DE), massif montagneux de l'Espagne, prolongeant la sierra de Guadarrama, entre les vallées du Tage et du Douro; 2.592 mètres d'altitude, au maximum.

gréement ou **grément** [*man*] n. m. Ensemble de tous les accessoires nécessaires à un bâtiment, à un mât, etc. (poulies, cordages, voiles, etc.).

Green (John Richard), historien anglais, né à Oxford, m. à Menton (1837-1883); auteur d'une très remarquable *Histoire du peuple anglais,* traduite en français par G. Monod.

Greenaway (Kate), femme dessinateur anglaise, née et m. à Londres (1846-1901). Elle a créé d'amusants types enfantins, vêtus de costumes anciens.

greenback [*grin'*] n. m. (en angl. *dos vert*). Billet de certaines banques des Etats-Unis, émis de 1861 à 1865, souvent de couleur verte, et qui donnèrent lieu à de nombreuses fraudes.

Greenock [*grî-nok*], v. d'Ecosse (comté de Renfrew), sur le golfe de la Clyde; 63.000 h. Port actif. Construction de navires.

Greenwich [*grî-nitch*], v. d'Angleterre, près de Londres; 57.000 h. Sur la Tamise. Hôpital de la marine. Observatoire par lequel passe le méridien de base des cartes anglaises.

gréer [*gré-é*] v. a. (anc. holl. *gereiden*). Garnir un bâtiment, un mât, de voiles, poulies, cordages, etc. : *gréer un navire en goélette.* Avoir pour gréement : *navires qui gréent des cacatois.*

grées n. f. pl. Ensemble du gréement d'un bâtiment.

Grées ou **Graies** (ALPES). V. ALPES.

Grées (en gr. *graïai*, les oreilles). Filles de Phorcys et de Céto, et sœur des Gorgones. Elles vinrent au monde avec des cheveux blancs.

gréeur n. m. Celui qui grée les navires.

Grèez-sur-Roc, comm. de la Sarthe, arr. et à 42 kil. de Mamers, près de la Braye; 1.310 h. Marbre.

greffage [*grè-fa-je*] n. m. Action ou manière de greffer. Son résultat : *le greffage a permis d'améliorer considérablement les espèces fruitières.*

greffe [*grè-fe*] n. m. (du gr. *graphein*, écrire). Lieu où sont déposées les minutes des jugements, où se font les déclarations, les dépôts concernant la procédure.

greffe [*grè-fe*] n. f. (du gr. *graphion*, stylet). *Arboric.* Œil, branche ou bourgeon, détaché d'une plante pour être inséré sur une autre appelée *sujet.* (Syn. GREFFON.) L'opération elle-même. *Physiol. Greffe animale,* action de rattacher au corps d'un animal des parties qui en sont détachées ou qui ont été prises sur un autre individu.

— ENCYCL. *Arbor.* La greffe a pour but de reproduire ou de multiplier les arbres ou arbustes à fleurs et à fruits; c'est le rapprochement de parties de plantes (différentes quelquefois) dont une (sujet) puise dans le sol les sucs nécessaires au développement de la nouvelle plante et l'autre ou les autres (greffon) assure la conservation des caractères qu'on a en vue de développer. Ce rapprochement se fait de manières très diverses, et l'on greffe de deux cents façons différentes; toutefois, il existe trois types classiques de greffes, dont les autres ne sont que des modifications : 1° La *greffe par approche* se pratique en juxtaposant deux branches entaillées latéralement sur la même longueur, en maintenant le contact par une ligature solide et en séparant du pied mère le rameau qui doit servir de greffon. 2° La *greffe par rameau détaché* comporte de nombreuses variétés : *greffe en fente* (on coupe la tige du sujet horizontalement et l'on pratique dans la section obtenue une incision où l'on introduit l'extrémité amincie d'un rameau de l'année muni de deux ou trois yeux; on ligature avec du raphia ou de toute autre manière pour favoriser la soudure); la *greffe en fente double,* la *greffe Berlembroise,* la *greffe par côté,* la *greffe en fente pleine* dite *à cheval,* la *greffe anglaise,* etc., sont des modifications de la greffe en fente; la greffe anglaise est, de tous les systèmes, le plus employé pour le greffage de la vigne (sujet et greffon sont taillés en sifflet et rapprochés après avoir été incisés pour que les deux parties s'emboîtent parfaitement); la *greffe en placage* s'effectue en enlevant latéralement sur le sujet une lanière d'écorce et de bois et en appliquant sur la plaie un greffon de mêmes dimensions; la *greffe en couronne* se distingue de la greffe en fente, en ce que le greffon est introduit entre le bois et l'écorce du sujet. 3° Enfin, la *greffe par œil* ou *bouton* emploie comme greffon un œil (*greffe en écusson*) ou plusieurs yeux (*greffe en flûte*) que l'on introduit sous l'écorce du sujet dont on a, par une double incision en T, soulevé l'écorce.

— *Physiol.* V. AUTOPLASTIE.

greffer [*grè-fé*] v. a. Faire une greffe, enter : *greffer un pommier. Fig.* Ajouter, faire pénétrer : *greffer des lois nouvelles sur les anciennes lois.*

greffeur [*grè-feur*] n. m. Qui greffe.

greffier [*grè-fi-é*] n. m. (b. lat. *graphiarius*; de *graphium*, greffe). Fonctionnaire public chargé, près les cours et tribunaux, de tenir la plume pour la rédaction des arrêts, jugements et autres actes du juge, d'en garder les minutes en un lieu appelé *greffe* et d'en délivrer des expéditions. *Pop.* Chat.

— ENCYCL. *Dr.* Les greffiers sont nommés par décret, mais ils sont autorisés à présenter leur successeur au ministre de la justice. Le candidat ne peut être parent ni allié, jusqu'au degré d'oncle ou de neveu inclusivement, d'un membre de la cour ou du tribunal. Il doit être âgé de vingt-cinq ans au moins.

Il y a un greffier près de chaque juridiction.

Les greffiers de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, des cours d'appel, ont le titre de *greffier en chef;* ceux du conseil d'Etat, des conseils de préfecture, des conseils de prud'hommes portent le nom de secrétaires.

Le greffier peut présenter à l'agrément du tribunal un ou plusieurs *commis-greffiers,* qui prêtent serment et le suppléent, mais il reste responsable de leurs actes.

Lorsque le juge d'instruction se transporte sur les lieux, il est toujours accompagné du procureur de la République et du greffier du tribunal.

greffière [*grè-fi*] n. f. Femme du greffier.

greffoir [*gre-foir*] n. m. Couteau pour greffer.

greffon [*grè-fon*] n. m. Bourgeon ou jeune rameau destiné à être greffé sur un sujet.

Greffoir : 1, 2. D'horticulteur; 3. De vigneron.

grégaire [*ghè-re*] adj. (lat. *gregarius*). Se dit des animaux qui vivent en troupes, des plantes qui croissent en grand nombre au même lieu. Syn. GRÉGARIEN.

grégalade ou **gréalade** n. f. **grégal, grégaly, gregou** ou **grégau** [*ghô*] n. m. Coup de vent de nord-est, sur la Méditerranée.

grégarien, enne adj. Syn. de GRÉGAIRE.

grégarine n. f. Genre de protozoaires, renfermant des animalcules qui vivent dans le tube digestif des animaux articulés.

grégarisme [*ris-me*] n. m. Tendance de certains animaux à vivre en troupes. Etat des animaux qui vivent en troupes.

grège adj. f. (ital. *greggia*). Se dit de la soie telle qu'on l'a tirée de dessus le cocon et des fils que l'on fait avec cette soie.

grégé, e adj. Expression normande qui signifie frippé, chiffonné, ratatiné.

grégeois [*joi*] adj. m. (anc. forme du m. *grec*). *Feu grégeois,* v. FEU.

Grégoire le Thaumaturge (saint), théologien de l'Eglise grecque, né vers 215, m. vers 270. Il fut l'élève d'Origène, qui le convertit au christianisme, devint évêque de Néocésarée, assista au concile d'Antioche et opéra de nombreuses conversions. Fête le 17 novembre.

Grégoire l'Illuminateur (saint), apôtre et premier patriarche de l'Arménie (257-331). Fête le 30 septembre.

Saint Grégoire de Nazianze.

Grégoire de Nazianze (saint), théologien, né près de Nazianze (Cappadoce), m. à Nazianze (328-389); Père de l'Eglise grecque, ami de saint Basile. Il étudia à Alexandrie, à Césarée et à Athènes, et devint évêque de Sasima, de Nazianze, puis de Constantinople, où il présida le premier concile œcuménique (381). En butte aux attaques d'ennemis puissants, délaissé par Théodose, il se retira dans la solitude, où il écrivit les œuvres, notamment les *homélies* et les poèmes, qui l'ont immortalisé. Il est, de tous les écrivains de l'antiquité chrétienne, celui qui se rapproche le plus de la perfection classique. Fête le 1er janvier.

Grégoire de Nysse (saint), l'un des Pères de l'Eglise grecque (vers 330 - vers 400), frère de saint Basile et évêque de Nysse. Il eut à lutter contre les ariens, assista aux conciles d'Antioche, de Constantinople, et se fit remarquer comme logicien. Fête le 9 mars.

Grégoire de Tours, évêque de Tours, théologien et historien, né à Clermont-Ferrand en 538 ou 539; m. à Tours en 594. Il défendit Gontran, Mérovée et l'évêque Prétextat contre Chilpéric et Frédégonde, et affirma le droit d'asile de son église en refusant au même Chilpéric de lui livrer des fugitifs réfugiés dans la basilique de Saint-Martin. Son principal ouvrage: *Histoire des Francs*, renferme une foule de précieux documents sur l'époque mérovingienne; mais le style en est souvent lourd et barbare.

Grégoire de Tours.

Grégoire Ier, le Grand (saint), né à Rome vers 540, pape de 590 à 604. On lui doit la liturgie de la messe et le *rit grégorien*. Il fut un des esprits les plus vigoureux et un des souverains les plus énergiques du moyen âge; — GRÉGOIRE II (saint), pape de 715 à 731. Il combattit les iconoclastes et excommunia Léon l'Isaurien; — GRÉGOIRE III (saint), pape de 731 à 741, prit possession de l'exarchat de Ravenne; — GRÉGOIRE IV, pape de 827 à 843 ou 844, soutint, dans leur révolte, Lothaire et Louis le Germanique; — GRÉGOIRE V, pape de 996 à 999, excommunia le roi de France Robert, qui avait épousé sa cousine Berthe; — GRÉGOIRE VI, pape en 1044, abdiqua en 1046; — GRÉGOIRE VII [saint] (Hildebrand), né à Soana (Toscane), vers 1013, pape de 1073 à 1085, un des plus grands pontifes romains, célèbre par ses luttes contre l'empereur d'Allemagne Henri IV, qu'il humilia à Canossa (querelle des investitures) et par les nombreuses mesures de discipline ecclésiastique qu'il prit (célibat des prêtres, etc.); — GRÉGOIRE VIII, pape en 1187, m. la même année; — GRÉGOIRE IX, pape de 1227 à 1241, auteur d'une remarquable collection de *Décrétales;* — GRÉGOIRE X (Visconti), pape de 1271 à 1276; — GRÉGOIRE XI (Roger de Beaufort), pape à Avignon de 1370 à 1378, condamna les sectateurs de Raymond Lulle et les béguards; — GRÉGOIRE XII (Corrario), pape de 1406 à 1415; — GRÉGOIRE XIII (Buoncompagno), pape de 1572 à 1585, réforma le calendrier; — GRÉGOIRE XIV (Sfoudrats), pape de 1590 à 1591, soutint énergiquement, en France, le parti ligueur; — GRÉGOIRE XV (Ludovisi), pape de 1621 à 1623, fonda la congrégation de la Propagande; — GRÉGOIRE XVI (Capellari), né à Bellune en 1765, pape de 1831 à 1846, gouverna avec fermeté ses Etats et combattit sans relâche l'esprit révolutionnaire.

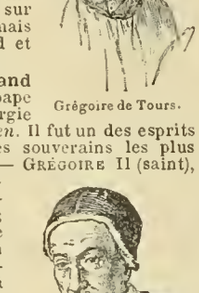
Grégoire le Grand.

Grégoire VII.

Grégoire-le-Grand (*ordre de* Saint-), ordre pontifical, créé en 1831 par Grégoire XVI et modifié en 1834. Il comprend trois classes; le ruban est rouge, avec un filet orange sur chaque bord.

Ordre de Saint Grégoire-le-Grand.

Grégoire (Henri), prêtre français, né à Vého (Meurthe), m. à Paris (1750-1831), membre de la Convention et évêque constitutionnel de Blois. Il fut sénateur sous l'Empire, et la Restauration l'exclut de l'Institut.

Gregoras (Nicéphore), historien byzantin, né à Héraclée-en-Pont, auteur d'une célèbre *Histoire romaine* (1295-1359).

grégorien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. *Rit grégorien,* rit attribué au pape Grégoire Ier, pour la célébration des offices et l'administration des sacrements. *Chant grégorien,* le plain-chant, tel qu'il fut réglé par le pape Grégoire Ier. *Calendrier grégorien.* le calendrier Julien réformé par Grégoire XIII en 1582.

— ENCYCL. *Liturg. Rit grégorien.* Le manuel des cérémonies du rit grégorien est contenu dans le *Sacramentaire de saint Grégoire.* Il se trouve dans la collection des ouvrages de ce pape. Toutes les Eglises n'adoptèrent pas le *Sacramentaire grégorien.* L'Eglise de Milan retint le Sacramentaire ambrosien et le suit encore; celles d'Espagne demeurèrent attachées à la liturgie retouchée par Isidore de Séville, nommée ensuite *mozarabique.*

Grégory (Jacques), savant écossais, né à Aberdeen, m. à Edimbourg (1638-1675); inventeur d'un télescope à réflexion.

grégou n. m. V. GRÉGALADE.

grègue [*grè-ghe*] n. f. (pour *grecque*). Haut-de-chausses (Vx.—Ne s'emploie guère qu'au plur.) *Mettre de l'argent dans ses grègues,* s'enrichir. *Tirer ses grègues,* s'enfuir au plus vite.

Grègues (1560).

grèguer [*ghé*] v. a. Emporter. (Vx.)

Grehant (Louis-François-Nestor), physiologiste français, né à Laon en 1838.

Greifswald, v. de Prusse (Poméranie); 23.800 h. Salines.

greignard [*grè-gnar*] adj. m. Se dit d'un fil de lin qui, saisi trop rapidement par l'eau chaude, se crispe en sortant du bac du métier à filer.

Greiz, v. d'Allemagne, cap. de la princip. de Reuss ligne aînée, sur l'Elster; 23.200 h. Draps.

grêlage n. m. Action de grêler la eire.

grêlant [*lan*], **e** adj. Dans lequel, pendant lequel il grêle : *contrée, année grêlante.*

grêlasse n. f. Averse de grosse grêle.

grêle adj. (lat. *gracilis*). Long et menu : *jambes grêles.* Aigu et faible : *voix grêle. Intestin grêle,* portion étroite de l'intestin, de l'estomac au cæcum.

grêle n. f. Pluie congelée qui tombe par grains. *Fig.* Grande quantité d'objets qui tombent très dru : *une grêle de pierres, de traits. Méchant comme la grêle,* hargneux, très désagréable.

— ENCYCL. *Météor.* Dans les climats tempérés, la grêle tombe généralement au printemps et en été, au moment le plus chaud de la journée, et rarement la nuit. Elle est annoncée par la formation de nuages fortement électrisés, gris cendré, bas, accompagnés d'un roulement particulier qui paraît dû au frottement des grêlons, animés d'un mouvement tourbillonnaire très rapide. Les grêlons, ovoïdes, et dont le poids peut atteindre plusieurs centaines de grammes, sont constitués par un noyau neigeux opaque, recouvert par des couches alternatives de neige et de glace.

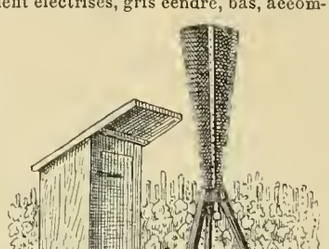
Canon contre la grêle.

— *Econ. rur.* La grêle, si redoutable aux récoltes, est un fléau contre lequel on a, de tout temps, cherché à les protéger; on a préconisé l'emploi de divers systèmes, et celui qui a donné les meilleurs résultats (sans, toutefois, que ceux-ci aient satisfait tout le monde) est l'usage des *canons* ou des *fusées paragrêle,* dont la détonation provoque au sein des nuages une perturbation qui modifie l'état physique de ceux-ci et les fait se résoudre en pluie.

grêle n. f. Lame d'acier pour gréler les dents d'un peigne.

grêlé, e adj. Abîmé par la grêle. Qui a des marques de petite vérole : *visage grêlé.*

grêleau [*lô*] n. m. Petit baliveau.

grêler [*lé*] v. impers. Se dit quand il tombe de la grêle : *il grêle.* Loc. prov. : *Grêler sur le persil,* exercer sa critique, passer sa colère sur des gens ou des choses qui ne le méritent pas. V. a. Gâter par la grêle : *l'orage a grêlé nos vignes.* Criblé de cicatrices de petite vérole : *personne que la petite vérole a grêlée.*

grêler [*lé*] v. a. Arrondir les dents d'un peigne. Réduire la cire en rubans à l'aide du grêloir.

grelet [*lè*] n. m. Marteau de maçon à panne allongée. Syn. de GURLET.

grelet, ette [*lé, é-te*] adj. Un peu grêle.

grelette [*lè-te*] n. f. Lime à longue queue et sans manche.

grêleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui a la nature ou l'apparence de la grêle. (Se dit d'un temps, d'une saison, où la grêle est à redouter.)

grêlier [*li-é*] n. m. Ancienne pièce d'artillerie, que l'on chargeait de balles, de ferraille.

grêlifuge adj. (de *grêle,* et du lat. *fugare,* mettre en fuite). Se dit des appareils, engins (*canons*) ou pièces d'artifice (*fusées*), employés pour lutter contre la grêle et protéger les récoltes sur pied.

grelin n. m. *Mar.* Petit câble, autref. formé d'aussières, auj. presque toujours de fils de fer.

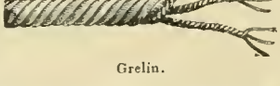
Grelin.

grêloir n. m. ou **grêloire** n. f. Vase de fer-blanc percé de trous, avec lequel on grêle la eire en grains, avant de procéder à son blanchiment.

Coupe de grêlons.

grêlon n. m. Grain de grêle; *de gros grêlons.*

grelot [*lo*] n. m. Boule métallique, creuse et percée, contenant un morceau de métal qui la fait résonner dès qu'on la remue. *Fig. Attacher le grelot,* prendre l'initiative. (V. ATTACHER.) *Faire sonner son grelot,* attirer l'attention. *Mettre une sourdine à son grelot,* se modérer. Gaieté un peu folle (allusion à la marotte des fous) : *les grelots du carnaval.*

Grelot.

grelotière n. f. Courroie garnie de grelots, qui se place sous la ganache du cheval.

grelottant [*lo-tan*], **e** adj. Qui grelotte.

grelotter [*lo-té*] v. n. Trembler de froid. Sonner comme un grelot.

grelotteux, euse [*lo-teû, eu-ze*] n. Pauvre errant, sans abri.

grelou, grelouage n. m., **grelouer** v. a. *Techn.* V GRÉLOIR, GRÉLAGE, GRÉLER.

greluchon n. m. Amant de cœur d'une femme entretenue.

greluchonne ou **grelichonne** [*cho-ne*] n. f. Truelle de maçon pour le mortier.

greluchonner [*cho-né*] v. n. Faire le greluchon

Grembergen, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde); 3.200 h. Huile, machines agricoles.

grément n. m. V. GRÉEMENT.

grémial n. m. (du lat. *gremium,* giron). Morceau d'étoffe qu'on met sur les genoux d'un prélat officiant, quand il est assis. Pl. des *grémiaux.*

grémil [*mil*] n. m. Genre de borraginacées médicinales et tinctoriales, comprenant l'*herbe aux perles* et l'*orcanette.*

grémille ou **gremeuille** [*ll* mll., *e*] n. f. Genre de poissons, de la famille des percidés, commun dans les eaux douces d'Europe. (La grémille [*acerina cernua*] est encore appelée *perche goujonnière, perche goujonnée, chagrin,* etc.; c'est un petit poisson dépassant rarement 0m,15 de long. Sa chair est très délicate.)

Grémille.

grenache n. m. Cépage noir, à gros grains, du Languedoc et du Roussillon (Banyuls, Rivesaltes, Collioure, etc.). Vin de liqueur, tonique, recherché pour la préparation des vins de quinquina, etc., fait avec ce raisin : *une bouteille de grenache.*

Grenade de képi.

grenade n. f. (lat. *granatum*). Fruit du grenadier : *l'écorce de la grenade est astringente. Artill.* Petit globe creux, plein de poudre, muni d'une mèche, et qu'on lance à la main, ou au mortier, pour qu'il éclate au milieu des ennemis. Ornement militaire, représentant une grenade allumée. *Grenade extinctrice,* nom donné à des récipients de verre mince, emplis d'une substance impropre à la combustion, et qui, brisés sur les foyers d'incendie, en déterminent l'extinction. Fil de soie, formé de deux autres fils tordus. Toile dont la chaîne est de lin et la trame de coton.

Grenade extinctrice.

Grenade (en esp. **Granada**), v. d'Espagne (Andalousie), ch.-l. de prov., sur le Genil; 75.000 h. (*Grenadins*). Archevêché, université; superbe cathédrale renfermant les tombeaux de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle; palais de l'Alhambra. Patrie de Mendoza. Grenade, fondée au xe siècle près des ruines de l'antique *Illiberis,* fut la capitale d'un petit Etat musulman de 1235 à 1492, époque à laquelle elle fut prise sur Boabdil après un long siège par Ferdinand le Catholique. — La *province de Grenade* a 520.000 h.

Grenade, ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 14 kil. de Mont-de-Marsan, sur l'Adour; 1.320 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 10 comm., et 6.430 h.

Grenade, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 23 kil. de Toulouse, sur la Save et la Garonne; 3.610 h. Patrie de Cazalès. Vins, chapellerie. — Le cant. a 13 comm., et 9.360 h.

Grenade (Nouvelle-). V. COLOMBIE.

Grenade (la), une des Antilles anglaises; elle compte avec les *Grenadines,* petites îles ses voisines, 60.000 h. (*Grenadins*). Capit. *Georgetown.*

Grenade (Louis de), écrivain espagnol, né à Grenade, m. à Lisbonne (1505-1588), le plus grand orateur religieux de l'Espagne, et l'un de ses meilleurs écrivains; auteur de *la Guide des pécheurs.*

grenadier [*di-é*] n. m. Genre de myrtacées, qui porte des grenades.

— ENCYCL. Le grenadier a une écorce cendrée, des rameaux opposés, des feuilles fasciculées, des fleurs grandes, d'un rouge vif; le fruit, coriace, contient des graines nombreuses, d'une saveur aigrelette agréable, entourées d'une pulpe transparente, qui est alimentaire. Le grenadier est cultivé dans la région méditerranéenne et les pays chauds et tempérés pour ses fruits. L'écorce de la racine est un bon ténifuge.

Grenadier : A, coupe du fruit.

grenadier [*di-é*] n. m. Soldat chargé de lancer des grenades. Soldat des régiments d'élite, sous Louis XV, sous le Consulat, l'Empire, la Restauration et le second Empire : *il y eut sous le premier Empire et sous la Restauration des grenadiers*

à cheval. Fig. et *fam.* Homme, et surtout femme de haute taille, aux allures viriles et hardies. *Pop.* Pou.

Grenadier : 1. Au XVIIIe siècle ; 2. Sous Louis XVI ; 3. Sous le premier Empire (à cheval) ; 4. Sous le second Empire (à pied).

grenadière n. f. Giberne à grenades. Bague métallique allongée, qui réunit le canon au fût des armes portatives. V. FUSIL.

Port de l'arme à la grenadière.

Porter l'arme à la grenadière, à la façon d'un grenadier (en bandoulière avec la bretelle détendue).

grenadille [*ll* mll., *e*] n. f. Plante vulgairement appelée *fleur de la Passion*, et dont le fruit, comme forme et comme goût, rappelle la grenade. Bois des îles, dur et pesant, employé en tabletterie.

grenadin n. m. Petit fricandeau. Volaille farcie. *Ornith.* Espèce de pinson africain. *Bot.* Variété de l'œillet des fleuristes, dite aussi *œillet à ratafia* et recherchée pour la confiserie et la parfumerie.

grenadin, e adj. (de *grenade*). *Sirop grenadin*, sirop contre la toux, fait avec du jus de grenades. N. f. Fil de soie formé de deux bouts d'abord peu montés, mais réunis ensuite par une forte torsion, qu'on emploie dans la fabrication des effilés et des dentelles. Sirop de grenade.

Grenadines ou **Grenadilles,** chaîne d'îles et d'îlots, entre Saint-Vincent et la Grenade (Antilles anglaises). Sucre, café.

grenage n. m. Action de réduire en grains la poudre à canon. Etat du sucre pris en cristaux. Suite des opérations ayant pour objet la récolte des œufs (graine) de ver à soie. (On dit aussi GRAINAGE.)

grenaille [*na*, *ll* mll., *e*] n. f. Métal réduit en menus grains : *grenaille de plomb*. Rebut de graine, qu'on jette aux volailles. Menus grains de plomb, que l'on fabrique pour la chasse. V. PLOMB.

grenaillement [*na*, *ll* mll., *e-man*] n. m. Réduction en grenailles.

grenailler [*na*, *ll* mll., *é*] v. a. Réduire, mettre un métal en grenailles.

grenailleur [*na*, *ll* mll.] n. m. Celui qui grenaille les métaux. Celui qui sépare la farine du son.

grenaison [*nè-zon*] n. f. Formation des grains dans les céréales.

grenasse [*na-se*] n. f. *Mar.* Petit grain.

grenat [*na*] n. m. (lat. *granatum*). Pierre précieuse d'une couleur rouge de grenade, employée dans la bijouterie. Adj. invar. D'un rouge de grenat : *des robes grenat*.

— ENCYCL. Les grenats cristallisent dans le système cubique. Ils fondent à la flamme du chalumeau et donnent un verre transparent. Le grenat se trouve dans une foule de roches, de granits, de gneiss, etc.

grenatique adj. Se dit d'une roche qui contient des grenats.

Grenchen ou **Granche,** comm. de Suisse (cant. de Soleure) ; 5.200 h. Centre horloger important.

grené, e adj. Réduit en petits grains : *poudre grenée*. Qui offre de nombreux points très rapprochés : *dessin grené*. N. m. Etat d'une surface, partie d'une gravure présentant ces petits grains ou points.

greneler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant un *e* muet : *je grenelle*.) Marquer, orner de petits points très rapprochés un papier, une peau, etc.

Grenelle, anc. comm. de la Seine, annexée à Paris en 1860. (Son nom vient de *garanella*, petite garenne.)

Grenelle (*puits artésien de*), puits artésien de 547 mètres de profondeur, creusé à Paris, au centre de la place de Breteuil, de 1834 à 1841. La statue de Pasteur, par Falguière, a été érigée sur l'emplacement du monument en fer qui le surmontait, et qui a été démoli en 1904.

Grenelle (*fontaine de la rue de*), à Paris, élevée en 1739, sur les dessins de Bouchardon. Une statue drapée représente Paris, et de chaque côté sont figurées la Seine et la Marne ; quatre bas-reliefs, représentant les *Saisons*, figurent dans la partie demi-circulaire.

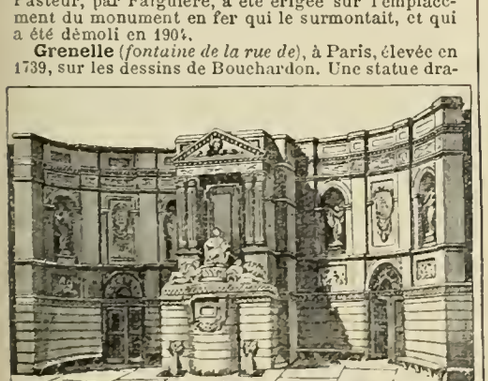

Fontaine de la rue de Grenelle.

Grenelle (*camp de*). Le 23 fructidor an V, une tentative révolutionnaire fut faite contre le Directoire : on l'a appelée *conspiration du camp de Grenelle*, parce que ses promoteurs avaient cherché à soulever les troupes campées dans la plaine de Grenelle.

grener [*né*] v. n. (Prend un *e* ouvert devant une syllabe muette : *il grènera*.) Produire de la graine, en parlant des céréales. Produire des œufs, en parlant des papillons de vers à soie. V. a. Réduire en petits grains : *grener de la poudre*. Rendre grenu : *grener un cuir*.

grènerie [*rî*] n. f. Lieu où l'on serre les grains.

Grenet-Dancourt (Ernest), auteur dramatique français, né à Paris en 1854 ; auteur de petites comédies et de vaudevilles pleins de bonne humeur : *Trois femmes pour un mari ; les Mariés de Mongiron*, etc.

greneté n. m. Travail d'orfèvrerie, où la surface du métal a un aspect grenu.

greneter [*té*] v. a. (Prend un *è* grave devant une syllabe muette : *je grenète, il grenètera*.) Produire des grains sur du cuir, du métal, etc.

grèneterie [*rî*] n. f. **grènetier** [*ti-é*], **ère** n. et adj. V. GRAINETERIE et GRAINETIER.

grénetine n. f. Gélatine très pure, en feuilles minces, longues, blanches et transparentes, employée à divers usages culinaires ou pharmaceutiques.

grènetis [*tî*] n. m. Ensemble de petits grains en relief, placés au bord des médailles, des monnaies, pour empêcher de les rogner.

grènetoir n. m. Outil servant à faire le grènetis sur les monnaies. Outil pour grener les peaux. (On écrit aussi GRAINETOIR.)

grenette [*né-te*] n. f. Petite graine. Petits grains fabriqués avec la poudre des baies de nerprun et donnant une couleur jaune.

grèneture n. f. Ensemble de petits grains sur une pièce d'orfèvrerie.

greneur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui fait produire des graines, ou œufs de vers à soie. Ouvrier qui donne le grain aux pierres ou aux plaques de zinc destinés à l'impression lithographique. N. f. Machine employée par les corroyeurs pour grener le cuir.

grenier [*ni-é*] n. m. (lat. *granarium ;* de *granum*, grain). Partie la plus haute d'un bâtiment, destinée à serrer les grains, fourrages, etc. Se dit aussi du plus haut étage d'une maison, sous le comble : *être logé au grenier. Greniers publics* ou *greniers d'abondance*, magasins publics organisés par la Convention, où l'on tenait en réserve les grains pour les années de disette. *Fig.* Pays fertile d'où l'on tire beaucoup de blé : *la Beauce est le grenier de la France. Mar. En grenier*, se dit de la manière de charger un navire en entassant les marchandises dans la cale. *Fig. Aller de la cave au grenier*, au *fig.*, tantôt monter, tantôt descendre, ne pas écrire droit ; parler avec incohérence. ALLUS. LITTÉR. : **Dans un grenier, qu'on est bien à vingt ans !** refrain d'une charmante chanson de Béranger (1829), passé en proverbe. Il est vrai qu'on le cite presque toujours par ironie.

— ENCYCL. Les greniers servent en général à loger les grains. Dans les petites exploitations, le grenier est la partie haute de la maison d'habitation ; dans les grandes, il occupe les combles des granges ou des hangars. Quand il recèle le foin, on l'appelle plus communément *fenil*. Ordinairement, le plancher des greniers est pourvu d'une trappe pour le passage des sacs de grains ; un treuil ou une poulie aident à la montée ou à la descente des charges. On conserve les grains en sacs ou en tas ; dans ce dernier cas, il faut aérer la masse par des pelletages fréquents. En tout cas, des fenêtres doivent être disposées de loin en loin pour assurer de temps à autre le renouvellement de l'air et l'accès de la lumière.

— *Hist. Grenier à sel.* On appelait ainsi les lieux clos où l'on faisait sécher le sel avant de le vendre. Le même nom désignait une juridiction établie en 1342, pour juger en première instance des contestations survenues au sujet de la gabelle ; les appels, s'il y avait lieu, étaient portés devant la cour des aides.

Grenoble, ch.-l. du dép. de l'Isère, sur l'Isère et le Drac ; ch. de f. P.-L.-M., à 633 kil. de Paris ; 73.000 h. (*Grenoblois*). Evêché, cour d'appel ; académie, université (facultés de droit, des sciences et des lettres) ; quartier général du 14e corps d'armée. Ganterie, ciment, carrosserie. — L'arr. a 20 cant., 213 comm., 235.100 h. ; le cant. Est a 10 comm. et 25.800 h. ; le cant. Nord, 8 comm. et 25.630 h. ; le cant. Sud, 9 comm. et 40.000 h. Grenoble fut longtemps la capitale du Dauphiné. Patrie de Ilugues de Lionne, du cardinal de Tencin, de Condillac, de Vaucanson, de Barnave, de Mounier, de Casimir Perier, etc.

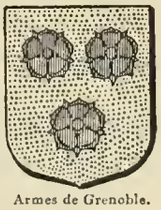

Armes de Grenoble.

Grenoble (*conduite de*). V. CONDUITE.

grenoir n. m. Crible, atelier où l'on passe la poudre à canon.

grenouillard [*nou, ll* mll., *ar*] n. m. Nom vulgaire du *busard*. *Pop.* Buveur d'eau. Amateur de bains froids.

grenouille [*nou, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *ranula*). Genre de batraciens anoures, famille des ranidés, qui vivent sur tout le globe ; *la grenouille passe par l'état de têtard*. (V. BATRACIEN et planche REPTILES.) *Fig.* et *pop.* Caisse, fonds commun. *Manger la grenouille*, se dit du dépositaire infidèle qui vole ou dilapide les fonds qu'on lui a confiés. *Arg. paris.* Nom générique de la menue population galante. *Mar.* Dé servant de garniture, au milieu d'un réa de poulie. ALLUS. LITTÉR. : **Les grenouilles qui demandent un roi,** titre d'une fable de La Fontaine (III, 4). Ces grenouilles figurent les peuples en général, et aussi les bonnes gens qui ne sont jamais contents de leur situation.

Grenouilles A, rousse ; B, agile.

— ENCYCL. *Zool.* Les grenouilles ont le corps assez élancé, les membres postérieurs longs ; elles sautent avec agilité et nagent bien. Leur jeune âge se passe dans les eaux dormantes, sous forme de têtard ; quand elles ont acquis quatre pattes, perdu leur queue, leurs branchies, leur vie devient terrestre et elles sont obligées, quand elles sont dans l'eau, de revenir respirer à la surface. Les grenouilles vivent d'insectes. On en connaît 117 espèces, réparties sur tout le globe. Trois espèces sont communes en France : la *grenouille verte*, la *grenouille rousse* et la *grenouille agile*. La plus grande grenouille est la *grenouille-taureau* des Etats-Unis, qui atteint 50 centimètres de long.

— *Pêch.* La grenouille, dont les membres postérieurs, dépecés, constituent un mets délicat, se pêche pendant la nuit : on fait usage d'une lanterne ou d'une torche, dont la lueur éblouit les bestioles, qui ne cherchent pas à fuir, et qui se laissent prendre à la main. On peut aussi pêcher la grenouille dans la journée en se servant d'une ligne constituée par un simple fil fixé au bout d'une baguette flexible ; l'hameçon (8 à 12) est pourvu d'une plombée, puis d'un petit morceau de drap rouge, que l'on agite sur l'eau, dans les herbes, pour attirer les grenouilles, et sur lequel elles sautent avec avidité. On pêche aussi la grenouille à la lance.

Grenouilles (*les*), comédie d'Aristophane, violente satire littéraire dirigée contre le théâtre d'Euripide, que le grand poète accuse d'avoir dépravé les mœurs (405 av. J.-C.).

grenouiller [*ll* mll., *é*] v. a. *Mar.* Munir d'une grenouille, d'un dé : *grenouiller une poulie*. V. n. *Fam.* Barboter dans l'eau. Boire de l'eau.

grenouillère [*nou, ll* mll.] n. f. Marécage à grenouilles. *Fig.* Lieu humide, malsain. *Fam.* Bain d'eau courante peu profonde, où barbotent ceux qui ne savent pas nager.

grenouillette [*nou, ll* mll., *è-te*] n. f. Renoncule des marais. (On dit aussi GRENOUILLET n. m.) Tumeur qui se forme sous la langue.

grenu, e adj. Qui a beaucoup de grains : *épi grenu*. Couvert de saillies arrondies : *cuir grenu*. N. m. Ensemble des petits grains dont un objet est parsemé : *le grenu d'une roche*.

grenure n. f. Action de grener les ombres d'une gravure ; son résultat. Etat d'une étoffe, d'un cuir, d'un métal grenés.

Grenville [*grèn*] (George), homme d'Etat anglais, dont la politique imprudente provoqua le soulèvement des colonies américaines (1712-1770).

Grenville - Murray (Eustace Clare), littérateur anglais, né à Naples, m. à Paris (1819-1881) ; auteur d'intéressantes études sur la société française, allemande, etc.

Gréoux [*ou*], comm. des Basses-Alpes (cant. de Valensole), arr. et à 47 kil. de Digne, sur le Verdon ; 1.100 h. Eaux sulfureuses iodurées, chaudes (37°5), employées dans les dermatoses, l'arthritisme.

grès [*grè*] n. m. (allem. *gries*). Roche composée de petits grains de quartz agglomérés : *grès rouge, grès vosgien ; pavé de grès*. Poudre de grès servant à récurer. Vase, etc., de grès. *Grès flammés* ou *flambés*, poteries de grès vitrifiées et colorées au feu par des oxydes métalliques.

— ENCYCL. *Géol.* Les grès sont des roches primitivement déposées à l'état de sable, mais dont les éléments meubles ont été soudés par un ciment siliceux, calcaire ou ferrugineux. Dans certains types, l'agglomération est si parfaite que la cassure présente un aspect luisant (grès lustrés). Les grès siliceux ont une grande dureté, et sont couramment employés pour le pavage des rues.

grésage [*za-je*] n. m. Action de gréser.

gréser [*zé*] v. a. Polir avec le grésoir.

gréserie [*ze-rî*] n. f. Fabrique de poteries de grès.

gréseux, euse [*zeû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du grès : *les roches gréseuses constituent une partie de l'ossature des Vosges*.

Gresham (Thomas), financier anglais, né à Londres (1519-1579) ; grand financier de la couronne, il construisit, en 1564, le *Royal Exchange* ou Bourse du commerce.

grésier [*zi-é*] n. m. Ouvrier qui extrait le grès des carrières.

grésière [*zi*] ou **gréserie** [*ze-ri*] n. f. Carrière de grès.

grésiforme [*zi*] adj. Qui a l'apparence du grès.

grésil [*zi* ou *zil*, *l* mll.] n. m. (de *grès*). Menue grêle, très blanche et fort dure. Verre pulvérisé.

grésillement [*zi, ll* mll., *e-man*] n. m. (de l'anc. fr. *grésillon*, grillon). Cri du grillon.

grésillement [*zi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de grésiller. Etat de ce qui est grésillé. Bruit analogue à celui du grésil qui tombe : *le grésillement d'un jet d'eau*.

grésiller [*zi, ll* mll., *é*] v. impers. Se dit du grésil qui tombe : *il grésille*. V. a. Rétrécir, racornir par la chaleur : *le feu a grésillé ce parchemin*. Façonner (les bords d'une pièce de verre) avec le grésoir.

grésillin [*zi, ll* mll., *in*] n. m. Goutte de pluie qui s'est gelée pendant sa chute.

grésillon [*zi, ll* mll., *on*] n. m. Charbon en petits morceaux. Farine grossière.

grésis [*zi*] n. m. *Mar.* Novice qui ignore la manœuvre.

Grésivaudan [*zi-vô*]. *Géogr.* V. GRAISIVAUDAN.

Gresle (La), comm. de la Loire, arr. et à 21 kil. de Roanne ; 1.910 h.

grésoir [*zoir*] n. m. Instrument de fer, fendu ou entaillé à ses deux bouts, avec lequel les vitriers rognent les pointes du verre à vitre.

gresserie [*grè-se-rî*] n. f. Carrière d'où l'on tire du grès. Pierres de grès mises en œuvre. Poterie en grès.

Gresset.

Gresset [*grè-sè*] (Jean-Baptiste-*Louis*), poète français, né et m. à Amiens (1709-1777) ; auteur malicieux et spirituel du charmant poème de *Ver Vert* et d'une excellente comédie, *le Méchant*.

Grésy-sur-Aix, comm. de la Savoie, arr. et à 19 kil. de Chambéry, non loin du lac du Bourget ; 1.130 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Grésy-sur-Isère, ch.-l. de cant. (Savoie), arr. et à 14 kil. d'Albertville; 910 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 11 comm., et 6.420 h.

gretchen (dimin. fam. de *Grete*, dim. allem., de *Margareta*, Marguerite) n. f. Nom donné, en France, aux jeunes filles ou femmes allemandes qui sont l'objet de sentiments amoureux.

Gretna-Green ou **Graitney,** premier village d'Ecosse, qu'on trouve sur la route de Londres à Edimbourg (comté de Dumfries), célèbre par les mariages qui s'y célébraient au XVIIIe siècle, non pas, comme le prétend la légende, devant un forgeron, mais selon la loi romaine, sans conditions de domicile ni de publicité.

Grétry.

Grétry (André-Ernest-Modeste), compositeur, l'une des gloires de l'opéra-comique français, né à Liége, m. à l'ermitage de Montmorency (1741-1813). Ses operas se font remarquer par le naturel, l'expression et un sentiment très juste de la scène. Il est l'auteur des *Deux Avares*, de *Zémire et Azor*, et surtout de *Richard Cœur de Lion*. Il acheta l'ermitage de J.-J. Rousseau à Montmorency, où il mourut.

greul n. m. Nom vulgaire du *loir*.

Greuze (Jean-Baptiste), célèbre peintre français, né à Tournus (Saône-et-Loire), m. à Paris (1725-1805). Ses tableaux, très habilement composés, sont de véritables drames, où il règne parfois un réel sentiment pathétique, mais auxquels on peut reprocher leur caractère artificiel et un peu déclamatoire. Il a plus de charme et de grâce dans des scènes familières et dans ses portraits. Principales œuvres : *l'Accordée de village, la Malédiction paternelle, le Fils puni, l'Oiseau mort, la Cruche cassée*, etc. Il mourut à peu près dans la misère.

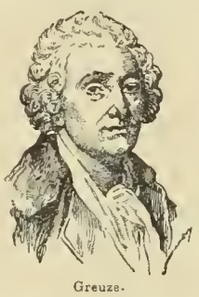
Greuze.

grève n. f. Jambière d'armure. (Vx.)

grève n. f. (bas lat. *grava*). Plage de sable et de gravier. Banc de sable mobile. Gros sable avec lequel on fait du mortier. Ligue légale de personnes qui se coalisent pour faire cesser le travail, et qui refusent de le reprendre si l'on ne satisfait pas à leurs réclamations : *se mettre en grève; faire grève.*

— Encycl. *Dr.* Au point de vue juridique, les employeurs ont, comme les employés, pleine et entière faculté de combiner entre eux une grève et, à cette occasion, ils se trouvent, en principe, à l'abri de toutes poursuites. L'article 416 du Code pénal punissait de la prison et de l'amende les ouvriers ou les patrons qui, à l'aide d'amendes, défenses, mises à l'index prononcées par suite d'un plan concerté, auraient porté atteinte à la liberté du travail. Cette disposition ayant été abrogée par la loi du 22 mars 1884 sur les syndicats professionnels, le Code pénal ne vise plus (art. 414) que les grèves ou tentatives de grève concertées et accompagnées de menaces, voies de fait, violences ou manœuvres frauduleuses. Mais, si la mise à l'index échappe aux juridictions répressives, elle peut, d'après la jurisprudence, motiver une condamnation à des dommages-intérêts.

Place de Grève, au XIVe siècle.

Afin d'éviter ou d'abréger les grèves, la loi du 27 décembre 1892 a organisé la conciliation et l'arbitrage en matière de différends entre patrons et ouvriers ou employés.

Grève (*place de*), depuis 1806 place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris. C'est là qu'avait lieu l'exécution des criminels. On l'appelait de ce nom parce qu'elle s'étendait jusqu'au bord de la Seine.

Greve, comm. d'Italie (Toscane), sur la rivière homonyme, affl. de l'Arno : 12.800 h. Soie. Vigne, mûriers.

grever [*vé*] v. a. (lat. *gravare; de gravis*, lourd. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je grève.*) Soumettre à des charges : *héritage grevé de nombreuses dettes.* Ant. **Dégrever.**

gréviculteur n. m. Celui qui cultive, qui organise ou entretient les grèves.

gréviculture n. f. Action de cultiver, d'entretenir les grèves.

grévière n. f. Morceau de peau de mouton que les élagueurs s'attachent autour des jambes.

Gréville, comm. de la Manche, arr. et à 14 kil. de Cherbourg; 370 h. Bains de mer (plage de sable); belles falaises.

Gréville (Henry), pseudonyme d'*Alice* Fleury, Mme Durand, romancière française, née à Paris, m. à Boulogne-sur-Mer (1842-1902); auteur d'œuvres attachantes : *Dosia, Céphise, le Vœu de Nadia*, etc., dont l'action se passe souvent en Russie.

Grévin (Jacques), médecin et poète français, né à Clermont en Beauvaisis, m. à Turin (1538-1570); auteur de tragédies et de comédies estimables : *Jules César, la Trésorière, les Ebahis.*

Grévin (Alfred), dessinateur et littérateur français, né à Epineuil (Yonne), m. à Saint-Mandé (1827-1892). Ses œuvres sont le produit d'une fine observation et d'une inspiration humoristique.

Grévin (*musée*), créé à Paris, en 1882, boulevard Montmartre; célèbre galerie de figures de cire.

greviste [*vis-te*] n. et adj. Se dit des personnes qui sont en grève, qui font partie d'une grève.

Alfred Grévin.

Grévy (Jules), avocat et homme politique, né et m. à Mont-sous-Vaudrey (1807-1891), troisième président de la République française, il succéda au maréchal de Mac-Mahon en 1879, fut réélu en 1885 et donna sa démission en 1887. — Son frère, Albert, né et m. à Mont-sous-Vaudrey (1822-1899), fut gouverneur général de l'Algérie.

J. Grévy.

grewie [*vi*] n. f. Genre de tiliacées.

— Encycl. Les grewies sont des arbrisseaux à fleurs en ombelles, et dont le fruit est une baie. On en connaît cinquante espèces, des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique. Les fruits de quelques espèces sont employés comme astringents et antisyphilitiques.

Grey [*grè*] (Jane), princesse anglaise, petite-fille de Marie, sœur de Henri VIII (1537-1554). Après avoir reçu une éducation des plus brillantes (elle savait le grec et même l'hébreu), elle fut, malgré elle, portée au trône d'Angleterre par l'ambition de son beau-père, le duc de Northumberland. Elle tomba entre les mains de Marie Tudor, qui la fit décapiter. Jane mourut à dix-sept ans. « Quand on m'éleva au trône, dit-elle, je voyais l'échafaud derrière. »

Jane Grey.

Grey (*la Mort de Jane*), tableau de Paul Delaroche (1834); œuvre impressionnante, d'une composition un peu théâtrale, mais d'un grand effet.

Grey (lord Charles Howick, comte), homme d'Etat anglais, né à Fallocoden (1764-1845). En 1832, chef d'un ministère whig, il fit passer le bill célèbre de réforme parlementaire.

Grez-Doiceau, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur un affluent de la Dyle; 2.810 h.

Grez-en-Bouère, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 14 kil. de Château-Gontier; 1.450 h. Ch. de f. O. Carrières. — Le cant. a 12 comm., et 9.020 h.

grianneau [*gri-a-nô*] n. m. Nom vulgaire du jeune coq de bruyère.

grias [*ass*] n. m. Genre de myrtacées de l'Amérique tropicale, à fruits charnus, que l'on mange confits sous le nom de *poires d'anchois.*

gribane n. f. Barque normande à fond plat.

Gribeauval [*bô*] (Jean-Baptiste Vaquette **de**), général d'artillerie, né à Amiens, m. à Paris (1715-1789); créateur d'un système de bouches à feu et organisateur de l'artillerie de la première République.

Gribeauval.

griblette [*blè-te*] n. f. Mince morceau de viande enveloppé de lard, qu'on fait griller.

Griboïedov (Alexandre Sergievitch), diplomate et auteur dramatique russe, né à Moscou, m. à Téhéran (1793-1829); auteur de la tragédie : *la Nuit géorgienne* et de la comédie : *le Malheur d'avoir trop d'esprit.*

gribou n. m. *Mar. Faire gribou,* se dit de l'embarcation qui chavire sur une barre.

gribouillage [*bou, ll* mll.] n. m. *Fam.* Mauvaise peinture. Ecriture mal formée.

Gribouille, nom populaire, qui tire sans doute son origine de *gribouilleur* (qui confond tout). On nomme ainsi l'homme d'un esprit brouillon, sans ordre, qui fait toutes choses à contretemps, et se jette dans l'eau quand il craint d'être mouillé par la pluie.

gribouiller [*bou, ll* mll., *é*] v. n. et a. *Fam.* Faire du gribouillage.

gribouillette [*bou, ll* mll., *è-te*] n. f. Jeu consistant à jeter un objet au milieu d'enfants qui cherchent à l'attraper. *A la gribouillette,* à l'aventure.

gribouilleur, euse [*bou, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Personne qui gribouille.

gribouillis [*bou, ll* mll., *i*] n. m. Ecriture illisible.

gribouri n. m. Lutin. (Vx.) Nom vulgaire du *bromius* ou *adoxus vitis,* appelé encore *eumolpe* ou *écrivain.*

gridelin, e adj. De la couleur grise du lin. (Vx.)

grièche adj. V. pie-grièche.

grief [*gri-èf*], **ève** adj. (lat. *gravis*). Grave, dangereux : *faute grièvе; grièvе maladie.* (Peu us.)

grief [*gri-éf*] n. m. (du lat. *gravis*, fâcheux). Dommage que l'on subit. (Vx en ce sens.) Plainte qu'on en fait : *formuler ses griefs.*

Grieg [*grigh*] (Edouard Hagerup), compositeur norvégien, né et m. à Bergen (1843-1907); auteur de la musique de *Peer Gynt* et de nombreux lieders d'une remarquable couleur locale.

Griesbach [*gris-bak*], village d'Allemagne (gr.-duché de Bade); 850 h. Sources minérales froides, ferrugineuses, gazeuses, dont l'une agit sur l'hématose.

Grieg.

grieu n. m. *Mines.* Syn. de *grisou.*

grièvement [*man*] adv. D'une manière grièvе : *grièvement malade.*

grièveté n. f. (de *grief*, adj.). Gravité. (Vx.)

griffade [*gri-fa-de*] n. f. Coup de griffe.

griffage [*gri-fa-je*] n. m. Action de griffer des baliveaux, dans une coupe de bois. Action de gaufrer les fleurs artificielles.

griffe [*gri-fe*] n. f. (anc. h. all. *grifan*, saisir). Ongle crochu et pointu de certains animaux (tels que le tigre, le lion, le chat, etc.), ou d'un oiseau de proie (comme l'épervier, le faucon, etc.). *Fig.* et *fam.* Domination injuste, cruelle : *enfant qui est dans les griffes d'une marâtre. Coup de griffe,* attaque, critique vive. Empreinte imitant une signature. Instrument qui sert à mettre cette empreinte. *Bot.* Nom donné aux racines de certaines plantes : *griffes d'asperge, de renoncule,* etc. *Archit.* Au moyen âge, appendice ou renfort en pierre à la base des colonnes. *Techn.* Crampons d'émondeur. Outil de formes très diverses servant aux doreurs, plombiers, maçons, tapissiers, forestiers, etc. Prov. : **A la griffe, on reconnaît le lion,** traduction française du proverbe latin *Ex ungue leonem,* et que notre langue rend aussi dans cette forme : *A l'œuvre on connaît l'artisan.* Allus. littér. : **Le lion qui se laisse rogner les griffes,** allusion à une fable de La Fontaine, *le Lion amoureux* (IV, 1). Se dit de toute personne qu'une passion a mise dans l'impossibilité de se défendre ou d'attaquer.

Nœuds de griffes.

griffe [*gri-fe*] n. et adj. Se dit d'un individu né d'un nègre ou d'une négresse et d'une personne qui est mulâtre.

griffer [*gri-fé*] v. a. Saisir avec les griffes. Donner un coup de griffe, égratigner. Marquer de jeunes baliveaux avec une griffe de forestier.

griffet [*gri-fè*] n. m. Hirondelle de cheminée.

Griffet (le P. Henri), théologien et historien français, né à Moulins, m. à Bruxelles (1698-1771).

griffon [*gri-fon*] n. m. (lat. *gryphus*). Papier blanc, portant comme empreinte l'image d'un griffon. Chien d'arrêt, à poil long et rude au toucher. (V. chien.) Nom vulgaire de différents oi-

Griffon.

Mort de Jane Grey, d'après Delaroche.

seaux de proie (*vautour fauve*, etc.), du *martinet noir.* *Myth.* Animal fabuleux représenté avec le corps du lion, la tête et les ailes de l'aigle, les oreilles du cheval et, au lieu de crinière, une crête de nageoires de poisson.

— Encycl. *Zool.* Les griffons qui appartiennent à la catégorie des barbets, doivent être considérés comme des épagneuls. Ce sont des chiens fort intelligents, qui varient de taille et de pelage suivant les races.

Griffon (*ordre du*), ordre du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, fondé en 1884 par Frédéric-François III, et qui comprend quatre classes ; le ruban est jaune, avec liséré rouge.

Ordre du Griffon.

griffon n. m. Ilameçon à deux branches. Lime dentelée et plate du tireur d'or.

griffon n. m. (provenç. *grifo*). Endroit où jaillit une source minérale.

Griffon ou **Grippon,** troisième fils de Charles-Martel (726-753) ; célèbre par ses luttes contre Pépin le Bref et ses fils. Il souleva un moment l'Aquitaine, et fut tué dans une bataille en Maurienne.

griffonnage [*gri-fo-na-je*] n. m. Action de griffonner. Ecriture peu lisible.

griffonnement [*gri-fo-ne-man*] n. m. *Bx-arts.* Ebauche, modèle de cire ou de terre.

griffonner [*gri-fo-né*] v. a. Ecrire peu lisiblement : *griffonner des notes.* Composer sans soin. Dessiner à la hâte : *griffonner un dessin.*

griffonneur, euse [*gri-fo-neur, eu-ze*] n. Qui griffonne.

griffonnier [*gri-fo-ni-é*], **ère** n. Syn. anc. de GRIFFONNEUR, EUSE.

griffonnis [*gri-fo-ni*] n. m. Pochade à la plume. Gravure imitant une pochade de ce genre.

griffu [*gri-fu*], **e** adj. Armé de griffes. (Peu us.)

griffure [*gri-fu-re*] n. f. Coup de griffe. Egratignure, chez les graveurs à l'eau-forte.

Grignan, ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 36 kil. de Montélimar 1.470 h. Château, aujourd'hui ruiné, où mourut Mme de Sévigné. Truffes, toile, sériciculture. — Le cant. a 14 comm., et 8.270 h.

Grignan (François DE CASTELLANE-ADHÉMAR DE MONTEIL, comte **de**), lieutenant général en Languedoc et en Provence, né et m. à Grignan (1629-1714). Il avait épousé, en 1669, la fille de Mme de Sévigné, *Françoise-Marguerite* NE SÉVIGNÉ (1646-1705), belle, spirituelle et instruite, mais froide et orgueilleuse. La séparation de la mère et de la fille nous a valu la plus grande partie de la correspondance de Mme de Sévigné.

grignard [*gnar*] n. m. Gypse confusément cristallisé, qu'on rencontre dans la pierre à plâtre. Grès dur, employé dans les constructions.

grigne n. f. (de *grigner*). Plissement. Inégalité dans le feutre. Fente en long du pain. Couleur dorée du pain bien cuit. Inégalité d'une terre forte, que ne brise pas bien la charruc.

grigner [*gné*] v. n. (ane. h. all. *grignan*). Plisser les lèvres en grinçant des dents. Godcr : *corsage qui grigne.*

Grignols [*gnolss*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 15 kil. de Bazas, entre la Garonne et le Ciron ; 1.510 h. (*Grignolais*). Vins. — Le cant. a 10 comm. et 4.590 h.

grignon n. m. Morceau de pain du côté le plus cuit, et que l'on peut grignoter. Rognures de biscuit. Tourteau de marc d'olives.

Grignon, bameau de la comm. de Thiverval (Seine-et-Oise, cant. de Poissy) ; 300 b. Ecole d'agriculture. V. ÉCOLES.

grignotement [*man*] n. m. Action de grignoter.

grignoter [*té*] v. a. Manger en rongeant. *Fig.* et *fam.* Gagner, s'approprier : *habile homme qui trouve toujours à grignoter quelque chose.*

grignoteur, euse [*eu-ze*] n. et adj Qui grignote.

grignotis [*ti*] n. m. Taille en traits courts du graveur, pour représenter les corps rugueux.

Grigny, comm. du Rhône, arr. et à 17 kil. de Lyon, sur le Rhône ; 2.490 h. Ch. de f. P.-L.-M. Porcelaines.

grigou adj. et n. *Pop.* Avare, ladre.

gri-gri n. m. (onomat.). Nom vulgaire du toucan, du grillon, etc. V. GRIS-GRIS.

Grijalva (Jean **de**), navigateur espagnol, né à Cuellar vers 1490, tué à Nicaragua en 1527. Il explora Cuba et le Yucatan.

gril [*gri*] n. m. (lat. pop. *graticulum*, pour *craticulum*). Ustensile de cuisine à tiges métalliques parallèles, pour faire cuire sur le charbon la viande, le poisson. *Fig.* et *fam. Etre sur le gril,* être très anxieux ou très impatient (allusion à saint Laurent). Claire-voie en amont d'une vanne. Chantier horizontal de carénage. Plancher à claire-voie au-dessus du cintre d'un théâtre, pour la manœuvre des décors.

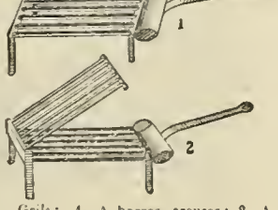

Grils : 1. A barres creuses ; 2. A barres doubles.

grillade [*ll* mll.] n. f. Cuisson sur le gril. Viande grillée : *manger une grillade de porc.*

grillage [*ll* mll.] n. m. Action de griller ; son résultat. Action de passer le minerai par plusieurs feux, avant de le fondre. Action de passer les étoffes sur la flamme pour les débarrasser de leurs déchets.

— Encycl. *Techn.* Le grillage des étoffes se pratique au moyen de divers procédés : le *grillage au cylindre,* dû à J. Schultz de Mulhouse ; le *grillage à la flamme de coke,* employé surtout en Angleterre, ainsi que le *grillage à la plaque ;* le *grillage au gaz,* inventé par Tulpin de Rouen et perfectionné par Blanco de Puteaux ; le *grillage à l'alcool,* dû à Decroisilles de Rouen, etc.

grillage [*ll* mll.] n. m. (de *grille*). Treillis de fil de fer aux fenêtres, aux portes à jour, etc. Assemblage de charpentes croisées que l'on place dans les fondations quand on bâtit dans des terrains marécageux.

grillager [*ll* mll., *a-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il grillagea, nous grillageons.*) Munir de grillages : *grillager un soupirail.*

grillagerie [*ll* mll., *a-je-ri*] n. f. Ouvrage ou métier de grillageur.

grillageur [*ll* mll.] n. m. Celui qui fait, pose des grillages.

grille [*ll* mll., *e*] n. f. (lat. *craticula*). Assemblage de barreaux fermant une ouverture ou séparant des parties d'un édifice : *grille de bois, grille de fer, grille d'un parloir.* Châssis métallique, qui soutient le charbon dans un fourneau. Coquille à houille, coke, pour cheminée. Carton à jours conventionnels, pour la lecture des correspondances secrètes. Parafe en forme de barreaux croisés que les secrétaires du roi mettaient devant leur signature. Treillis de fer placé à la visière d'un heaume pour protéger les yeux de l'homme de guerre. V. HEAUME.

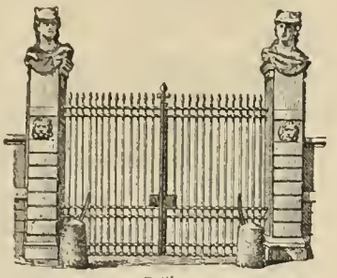

Grille.

— Encycl. *Mécan.* La grille, dans un générateur de vapeur, est à claire-voie et constitue la partie inférieure du foyer, immédiatement au-dessus du cendrier. La grille est faite à l'aide d'un cadre en fer ou en fonte, sur les bords duquel s'appuient les extrémités des *barreaux.* Ceux-ci sont plus larges en haut qu'en bas, généralement en fer, et fixes ou mobiles. Les grilles sont horizontales ou inclinées suivant les types de générateurs ; quelques-unes sont à gradins. On construit aussi des grilles en forme de chaînes sans fin qui, chargées de combustible, progressent lentement dans le foyer et se débarrassent ensuite, au delà, des cendres et scories.

grille-marron ou **grille-marrons** n. m. Boîte de tôle à double fond, percée de trous et munie d'un couvercle, pour faire rôtir les marrons. Poêle percée de trous pour faire griller les marrons. Pl. des *grille-marrons.*

grille-pain n. m. invar. Gril vertical servant au grillage des tartines de pain.

griller [*ll* mll., *é*] v. a. Fermer avec une grille : *griller une fenêtre.* Enfermer : *griller un malfaiteur.*

griller [*ll* mll., *é*] v. a. Rôtir sur le gril : *griller un bifteck.* Chauffer plusieurs fois des minerais avant de les fondre, pour les dégager des matières étrangères. Chauffer trop fort. Torréfier : *griller du café.* Dessécher, racornir par un excès de chaleur ou de froid : *la gelée grille les bourgeons. Fam.* Brûler : *griller un hérétique, griller une sèche. En griller une,* fumer une cigarette. V. n. *Fam.* Etre exposé à une chaleur très ou trop forte : *l'été on grille. Fig.* Désirer vivement : *je grille de le voir.* Se consumer : *je grille d'impatience.*

grillet [*ll* mll., *é*] n. m. Ampoule causée par une brûlure. Stomatite aphteuse.

grillet [*ll* mll., *è*] n. m. ou **grillette** [*ll* mll., *è-te*] n. f. Sonnette attachée au cou du chien et aux jambes des oiseaux de proie dressés pour la chasse.

grilleté, e [*ll* mll.] adj. Muni d'un grillet ou d'une grillette : *faucon grilleté.*

grilleur, euse [*ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Celui, celle qui fait griller : *grilleur de marrons, de café.*

grilloir [*ll* mll.] n. m. Fourneau pour griller les poils des étoffes. Lieu où se fait cette opération.

grillon [*ll* mll.] n. m. (lat. *gryllus*). Genre d'insectes orthoptères sauteurs.

— Encycl. Le genre grillon comprend des animaux à grosse tête et à élytres plus ou moins courts,

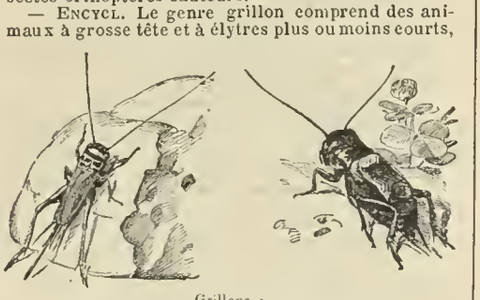

Grillons : Domestique (femelle). Champêtre (mâle).

laissant souvent dépasser les ailes. Les mâles possèdent un appareil stridulatoire puissant.

Ces insectes omnivores vivent dans des terriers ; on connaît de nombreuses espèces distribuées sur tout le globe. Le *grillon domestique,* jaune, niche volontiers près des cheminées et abonde dans les boulangeries ; le *grillon des champs,* noir, est commun en France.

grillon [*ll* mll.] n. m. Pile verticale de bois scié, qui soutient des bûches empilées provenant d'une coupe. (On dit aussi ROSEAU.)

grillot [*ll* mll., *o*] n. m. Perche de bois pour maintenir les glaces dans le four à recuire.

grilloter [*ll* mll., *o-té*] v. n. Faire un petit bruit de grelots.

grillotis [*ll* mll., *o-ti*] n. m. Petit bruit produit par de menus objets qui s'entre-choquent.

Grillparzer [*tsèr*] (Franz), poète dramatique autrichien, né et m. à Vienne (1791-1872). Imagination ardente et raisonnement lucide, pureté classique et idéalité des types, telles sont ses principales qualités. Citons, parmi ses œuvres : *la Toison d'or, Ottokar,* etc.

grill-room [*gril' roum*] n. m. (m. angl. signif. *salle du gril*). Salle de restaurant où les viandes et poissons sont grillés sous les yeux des consommateurs.

grilse n. m. Nom du saumon après sa première migration dans la mer.

grimaçant [*san*], **e** adj. Qui grimace : *visage grimaçant. Par ext.* Qui fait de mauvais plis : *robe grimaçante. Fig.* Disparate : *style grimaçant.*

grimace n. f. Contorsion du visage : *les grimaces des clowns amusent les enfants. Fig.* Accueil froid, malveillant, hostile : *faire la grimace à une proposition.* Feinte, dissimulation : *les politesses ne sont souvent que grimaces.* Mauvais pli : *ce collet fait la grimace.* Figure grotesque, sculptée sur les sièges des stalles d'église, surtout au XVe siècle. Boîte de pains à cacheter, dont le dessus est une pelote à épingles. Pl. Mines affectées : *les grimaces d'une coquette.*

grimacer [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il grimaça, nous grimaçons.*) Faire des grimaces. *Fig.* Manquer de naturel, faire des façons. Faire des faux plis. V. a. Feindre en grimaçant : *grimacer un sourire.*

grimacerie [*ri*] n. Action de grimacer.

grimacier [*si-é*], **ère** n. et adj. Qui fait ordinairement des grimaces : *enfant grimacier. Fig.* Qui a des façons minaudières : *femme grimacière.*

Grimaldi, antique et illustre famille génoise, à laquelle appartinrent, jusqu'en 1715, les princes de Monaco. A cette époque, la maison de Goyon-Matignon (branche aînée) fut substituée aux Grimaldi, dont elle prit le nom et les armes.

Grimarest (Jean-Léonor LE GALLOIS **de**), littérateur français, né à Paris, où il mourut vers 1715 ; auteur d'une *Vie de Molière* anecdotique.

grimaud [*mô*], **e** adj. Qui a l'humeur chagrine, maussade. N. m. Ecolier ou artiste des basses classes. (Vx.) Mauvais écrivain.

Grimaud (GOLFE DE), nom donné quelquefois au golfe de Saint-Tropez.

Grimaud [*mô*] ch.-l. de c. (Var), arr. et à 20 kil. de Draguignan ; 1.150 h. Ch. de f. M. Plomb argentifère, huiles, sériciculture. — Le cant. a 5 comm., et 7.350 h.

grimaudage [*mô*] n. m. et **grimauderie** [*mô-de-ri*] n. f. Verbiage de pédant, radotage.

Grimaux [*mô*] (Edouard), chimiste français, né à Rochefort, m. à Paris (1835-1900). On lui doit des travaux remarquables sur la chimie organique.

Grimberghen, v. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur le Molenbeek ; 4.250 h. Fabrique de bougies.

grime n. m. (de l'ital. *grimo,* ridé). Rôle de vieillard ridé et ridicule. Acteur qui joue ce rôle. Mauvais écolier. Adjectiv. : *père grime.*

grimelin n. m. Petit écolier. (Vx.) Adj. Mesquin.

grimelinage n. m. Action de grimeliner. (Vx.)

grimeliner [*né*] v. n. Jouer mesquinement. Se ménager de petits gains. (Vx.)

grimer [*mé*] v. a. Mettre des rides à. Maquiller : *grimer une actrice.* **Se grimer** v. pr. Vieillir sa physionomie par des rides artificielles. Se maquiller.

Grimm (Frédéric-Melchior, baron **de**), célèbre littérateur et critique allemand, né à Ratisbonne, m. à Gotha (1723-1807), ami de Mme d'Epinay. Il a laissé un recueil de lettres adressées de 1753 à 1790 à des souverains étrangers, et publié, sous le titre de *Correspondance littéraire, philosophique et critique,* des lettres d'un grand intérêt.

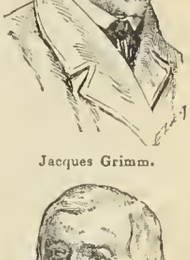

Jacques Grimm.

Grimm (*Jacques*-Louis-Charles), philologue allemand, né à Hanau, m. à Berlin (1785-1863) ; fondateur de la philologie germanique par sa *Grammaire allemande.* Avec sa collaboration, son frère, GUILLAUME-CHARLES, né à Hanau, m. à Berlin (1786-1859), publia les célèbres *Contes populaires de l'Allemagne.* Charles Grimm est le fondateur du folklore.

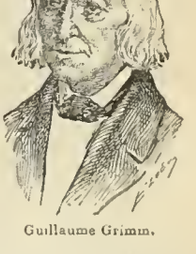

Guillaume Grimm.

Grimma, v. d'Allemagne (roy. de Saxe), sur la Mulde ; 11.200 h. Bonneterie.

Grimmelshausen (Jean-Jacques-Christophe **de**), romancier allemand, né entre 1620 et 1625, m. à Renchen en 1676 ; auteur du roman réaliste : *Vie de l'aventurier Simplicius Simplicissimus* (1669).

Grimoald, maire du palais d'Austrasie, sous le règne de Sigebert II, successeur de son père Pépin le Vieux ; les chefs austrasiens se révoltèrent contre lui et le livrèrent à Clovis II, roi de Neustrie, qui le fit mettre à mort (656).

Grimoard (Philippe-Henri **de**), historien militaire, né à Verdun, m. à Paris (1753-1815).

Grimod de La Reynière (Laurent), gastronome et mystificateur français, né à Paris, m. à Villiers-sur-Orge (1758-1838) ; auteur du fameux *Almanach des gourmands.*

grimoire n. m. (de *grammaire*). Formulaire à l'usage des sorciers et des magiciens. *Fig.* Discours obscur. Livre peu intelligible. Ecriture illisible : *les grimoires des hommes de loi.*

grimpant [*grin-pan*] **e** adj. Qui grimpe. Se dit des plantes qui, comme le lierre, montent le long des corps voisins.

— Encycl. La tige des plantes grimpantes, incapable par elle-même de prendre la direction verticale, peut s'appuyer sur les corps voisins de diverses manières : soit en s'enroulant elle-même autour du support (*liseron, houblon*), soit à l'aide des pétioles des feuilles (*clématite*), accrochés au support, soit à l'aide de racines adventives (*crampons du lierre*), soit enfin à l'aide d'organes préhensiles spéciaux appelés *vrilles,* qui peuvent être des rameaux (*vigne*) ou des feuilles (*papilionacées*) adaptés à ce rôle.

grimpart [*grin-par*] n. m. Nom vulgaire du *grimpereau.*

grimpée [*grin-pé*] n. f. *Fam.* Montée d'une côte.

grimper [*grin-pé*] v. n. (de *gripper*). Gravir en s'aidant des pieds et des mains. Monter sur un point élevé. En parlant des plantes, monter le long des corps voisins : *le lierre grimpe le long des murs.*

grimpereau [*grin-pe-rô*] n. m. Oiseau du genre passereau, qui grimpe le long des arbres.

— Encycl. Les grimpercaux sont petits, allongés, avec le bec recourbé, fin et pointu, les plumes de la queue terminées par une pointe ; leur livrée rappelle le ton des écorces des arbres, contre lesquels ils s'accrochent pour faire la chasse aux insectes. On en connaît cinq espèces de l'hémisphère boréal ; le *grimpereau familier* est commun en France.

grimpeur, euse [*grin-peur, eu-ze*] n. et adj. Se dit des personnes et des animaux qui aiment à grimper. N. m. pl. Ordre d'oiseaux qui grimpent, comme le *pic*, le *coucou*, le *perroquet*, etc. S. un *grimpeur*.

Grimsby ou **Great Grimsby,** v. et port d'Angleterre (Lincoln), sur l'Humber ; 63.000 h. Constructions navales.

Grimsel [*grim'-sèl*], col des Alpes Bernoises, qui fait communiquer les vallées du Rhône et de l'Aar, entre les cantons de Berne et du Valais ; 2.172 m.

grincement [*man*] n. m. Action de grincer.

grincer [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *e* devant *a* et *o* : *il grinça, nous grinçons.*) Produire un certain bruit strident : *des roues qui grincent. Grincer des dents,* les frotter avec bruit les unes contre les autres par rage, menace ou douleur. Activ. : *bruit qui fait grincer les dents.*

grinchage n. m. *Arg.* Vol.

grinche adj. *Pop.* Acariâtre. N. m. *Arg.* Voleur.

grincher [*ché*] ou **grinchir** v. a. *Arg.* Voler.

grincheux, euse [*cheû, eu-ze*] adj. et n. Susceptible, revêche : *un chien grincheux.*

grindélie [*lî*] n. f. Genre de composées astérées.

— Encycl. La grindélie (*grindelia robusta*), originaire de Californie, porte une grande fleur jaune analogue au soleil jaune vulgaire. On en retire un extrait à odeur de térébenthine, qu'on a utilisé dans le traitement des bronchites catarrhales.

Grindelwald [*grin'-dél-vald'*], comm. de Suisse (cant. de Berne), dans la vallée du même nom, sur la Lutschine Noire ; 3.350 h. Station d'été très fréquentée, et d'où l'on peut faire l'ascension du massif de la Jungfrau. Beaux glaciers.

gringalet [*gha-lè*] n. m. Homme grêle, chétif, faible de corps. (Du nom de *Gringalet*, fareeur du XVIIIe siècle, compagnon de Guillot-Gorju, et qui était petit, maigre, efflanqué.) *Fig.* Homme sans valeur.

gringette [*jè-te*] n. f. Nom vulgaire de la *perdrix grise.*

Gringoire, charmante et fine comédie en un acte, en prose, de Th. de Banville, dans laquelle l'auteur donne au poète famélique Gringoire (Gringore) une physionomie amusante et originale. Sur la promesse d'un dîner, Gringoire récite à Louis XI, qu'il ne connaît pas, la *Ballade des pendus,* très satirique à l'endroit du roi. Celui-ci veut d'abord le faire pendre, puis pardonne (1866).

gringolé, e adj. *Blas.* Se dit des pièces de longueur terminées par deux têtes de serpents.

Gringore et non **Gringoire** (Pierre), poète dramatique et satirique français, né probablement à Caen, m. en Lorraine (1475-vers1538). Il composa entre autres farces le *Jeu du prince des Sots et de mère Sotte,* représenté avec un grand succès aux Halles de Paris, le mardi gras 1512. Louis XII lui avait demandé cette pièce, dirigée contre les prétentions de Jules II.

gringotter [*gho-té*] v. n. Gazouiller, en parlant des oiseaux. Fredonner. Activ. : *gringotter un air.* (Peu us.)

gringuenaude [*ghe-nô-de*] n. f. *Pop.* Petite ordure qui s'attache aux émonctoires et ailleurs, par malpropreté. Petit reste bon à manger.

Grinnell (terre de), terre polaire arctique dans la mer de Baffin, sur le canal Kennedy.

griot [*gri-o*] n. m. Recoupe du blé.

griot, otte [*gri-o, o-te*] n. Sorte de sorcier en Sénégambie, au Soudan, en Guinée, au Dahomey, etc. (Historiens, poètes, musiciens, sorciers, les griots forment une caste spéciale et jouent souvent le rôle de conseillers des princes.)

griotte [*o-te*] n. f. (pour *agriote ;* de *aigre*). Cerise à courte queue. Marbre tacheté de rouge et de brun.

griottier [*o-ti-é*] n. m. Variété de cerisier qui produit les griottes.

grip n. m. *Fauconn. Oiseau de grip,* faucon, autour qui, au lieu de chasser franchement, détournent la proie et la dévorent.

grip n. m. (m. angl.). Pièce servant à relier un wagon de chemin de fer funiculaire au câble qui doit l'entraîner.

grippage [*gri-pa-je*] ou **grippement** [*gri-pe-man*] n. m. Effet produit par l'adhérence de deux surfaces métalliques qui frottent l'une contre l'autre.

grippe [*gri-pe*] n. f. (de *gripper*). Maladie infectieuse épidémique, caractérisée généralement par un catarrhe naso-bronchique. (Syn. influenza.) *Fig.* Antipathie : *prendre quelqu'un en grippe.*

— Encycl. *Pathol.* La grippe ou influenza est une maladie fébrile, contagieuse, endémique dans certains pays (Russie). L'incubation varie de quelques heures à un ou deux jours ; l'invasion est quelquefois brusquc, signalée par un violent mal de tête, des frissons, de la défaillance ; plus souvent, il y a un léger coryza avec courbature générale. La durée est de quatre ou cinq jours, s'il n'y a pas de complication.

Les complications atteignent tantôt le système nerveux (névralgie, dyspnée, délire) ; tantôt l'appareil respiratoire, tantôt l'appareil gastro-intestinal. On note souvent de la néphrite ou un ensemble d'accidents rappelant les symptômes de la fièvre typhoïde.

Le traitement consiste dans le repos avec diète et boissons chaudes, puis on traite la fièvre par la quinine, les infections intestinales par un purgatif, les formes pulmonaires par un vomitif.

grippé [*gri-pé*], **e** adj. Atteint de la grippe.

grippe-argent n. m. invar. Celui qui a l'habitude de gripper de l'argent.

grippe-chair n. m. invar. Agent de police ; celui qui arrête les gens.

grippe-coquin n. m. *Par plaisant.* Gendarme, policier. Pl. des *grippe-coquins.*

grippe-fromage n. m. et adj. Qui grippe le fromage : *le chat grippe-fromage.* Pl. des *grippe-fromage* ou *fromages.*

grippeler [*gri-pe-lé*] **(se)** v. pr. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je me grippelle.*) Se froncer, se créper : *étoffes qui se grippellent.*

grippement n. m. V. grippage.

grippeminaud [*gri-pe-mi-nô*] n. m. (de *grippe,* voleur, et *minaud,* chat). Homme fin et hypocrite.

Grippeminaud, personnage créé par Rabelais dans *Pantagruel.* C'est l'archiduc des chats fourrés, c'est-à-dire le premier président du parlement de Paris. La Fontaine a surtout popularisé Grippeminaud, *le bon apôtre, bien fourré, gros et gras,* dans sa délicieuse fable *le Chat, la Belette et le Petit Lapin,* où il met les plaideurs d'accord « *en croquant l'un et l'autre* ».

gripper [*gri-pé*] v. a. (bas allem. *gripan*). Attaquer subitement avec les griffes. Saisir : *gripper un voleur. Par ext.* Dérober : *gripper de l'argent à quelqu'un.* V. n. Adhérer fortement l'une contre l'autre, en parlant de deux pièces métalliques. Se froncer.

gripperie [*gri-pe-rî*] n. f. Volerie, pillerie.

grippe-sou n. Avare qui fait de petits gains sordides. Pl. des *grippe-sou* (ou *sous*).

grippeur, euse [*gri-peur, eu-ze*] n. et adj. Qui grippe. (Peu us.)

grippure [*gri-pu-re*] n. f. Conséquence du grippement de deux pièces de machine.

Gripsholm, château royal de Suède, sur une des îles du lac Mælar. Il servit longtemps de prison d'Etat.

Griqualand [*ka-lan'd'*], région de la Cafrerie habitée par les Griquas, race croisée de Boers et de Hottentots, et qui appartient aujourd'hui aux Anglais (colonie du Cap). On distingue le Griqualand occidental (84.000 h.), et le Griqualand oriental (153.000 h.). Riches gisements diamantifères.

gris, e [*gri, i-ze*] adj. (anc. h. allem. *gris*). Qui est d'une couleur formée d'une fusion de blanc et de noir : *robe grise. Temps gris,* couvert et froid. *Grise mine,* méchante mine. *Papier gris,* épais et fait de chiffons non blanchis. A moitié ivre, entre la raison et l'ivresse. N. m. Couleur grise. *Gris de perle,* ou *gris perle,* couleur grise qui a un certain éclat blanc, comme les perles. N. f. pl. *En faire voir de grises à quelqu'un,* lui jouer de mauvais tours.

grisage [*za-je*] n. m. (de *gris*). Couleur grise, donnée industriellement aux textiles.

grisaille [*za, ll* mll., *e*] n. f. (de *gris*). Genre de peinture imitant la sculpture, et dans laquelle on n'emploie que des tons gris. Mélange de cheveux blancs et de cheveux bruns, dans la confection des perruques. Etoffe mélangée de noir et de blanc ou à petits carreaux noirs et blancs. Nom vulgaire du *peuplier.*

grisailler [*za, ll* mll., *é*] v. a. Barbouiller de gris. Peindre en grisaille. V. n. Devenir grisâtre.

grisant [*zan*], **e** adj. Qui fait perdre la raison : *boissons, louanges grisantes.*

Grisar (Albert), compositeur belge, né à Angers, m. à Asnières (1808-1869) ; auteur d'opéras-comiques d'une forme élégante et châtiée : *les Porcherons, Gilles ravisseur, le Carillonneur de Bruges, Bonsoir, Monsieur Pantalon,* etc.

grisard [*zar*], **e** adj. Qui est d'un gris foncé. N. m. Nom vulgaire du *blaireau,* du *goéland rayé,* du *peuplier gris* ou *blanc.*

grisâtre [*zâ-tre*] adj. Qui tire sur le gris : *teinte grisâtre.*

grisbock n. m. Nom vulgaire d'une antilope de l'Afrique australe, le raphicère.

grisé [*zé*] n. m. Teinte grise donnée à un tableau, à une gravure, etc.

grisé [*zé*], **e** adj. *Pièce grisée,* pièce de serrure ou autre, qui n'a subi qu'un seul limage grossier.

Grisebach (Auguste-Henri-Rodolphe), naturaliste allemand, né à Hanovre, m. à Gœttingue (1814-1879) ; auteur d'un remarquable traité de géographie botanique : *la Végétation de la terre.*

Grisélidis, Grisla ou **Griselda,** marquise de Saluces, héroïne d'une touchante légende, dont se sont inspirés Boccace, Pétrarque, Ch. Perrault, type des vertus conjugales. On place sa vie au début du XIIe siècle. Grisélidis est une bergère que le marquis de Saluces épouse pour sa beauté. Puis, pour éprouver sa fidélité, il la soumet aux pires douleurs, dont triomphe la patience angélique de la jeune femme.

Grisélidis, mystère en trois actes et en vers d'Armand Silvestre et Eugène Morand (1891). De la légende de Grisélidis, marquise de Saluces, les auteurs ont tiré un conte lyrique en trois actes, avec un prologue, musique de Massenet (1901).

griser [*zé*] v. a. Donner une teinte grise : *griser une couleur.* Rendre à moitié ivre : *le vin nouveau grise facilement. Fig.* Exalter. Faire perdre la raison ; causer une ivresse morale : *le succès grise l'homme.* Couvrir la surface d'une gravure, etc., d'une teinte grise obtenue au moyen de traits parallèles. **Se griser** v. pr. *Fam.* S'enivrer et, *au fig.,* savourer quelque chose avec exaltation : *se griser de popularité.*

griserie [*ze-rî*] n. f. Demi-ivresse. *Fig.* : *la griserie de l'espérance.*

griset [*zè*] n. m. Jeune chardonneret encore gris. *Ichtyol.* Genre de grands requins, assez communs dans la Méditerranée.

grisette [*zè-te*] n. f. Etoffe légère et commune. Jeune fille vêtue de cette étoffe. Ouvrière coquette, de mœurs accueillantes, mais non vénale. Nom vulgaire de la *fauvette grise,* etc.

gris-farineux [*neû*] ou **gris-farinier** [*ni-é*], n. m. Nom vulgaire d'un agaric comestible.

gris-gris [*gri-gri*] n. m. Sur la côte occidentale d'Afrique, amulette protectrice. Personnage qui, au moyen d'un fétiche de ce genre, jouit d'un pouvoir surhumain.

Grisi (Giuditta), cantatrice dramatique italienne, née à Milan, m. à Crémone (1805-1840). — Sa sœur, Giulia **Grisi,** née à Milan, m. à Berlin (1811-1869), fut une cantatrice de premier ordre ; elle épousa le ténor Mario. — Leur cousine, Carlotta **Grisi,** née à Visineda, m. à Saint-Jean (1869-1899), danseuse italienne, inspira à Théophile Gautier une passion profonde et durable.

Gris-Nez [*gri-né*], cap de France, sur le Pas de Calais. Phare. Belles falaises jurassiques. Station balnéaire (Gris-Nez-Plage).

grisoir n. m. *Techn.* V. grésoir.

grisollement [*zo-le-man*] n. m. Action de grisoller.

grisoller ou **grisoler** [*zo-lè*] v. n. (onomatopée). Chanter, en parlant de l'alouette.

Grisolles, ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. de Castelsarrasin, près de la Garonne ; 2.030 h. (*Grisollais*). Ch. de f. M. Poterie, tonnellerie, vins. — Le cant. a 11 comm., et 6.970 h.

grison, onne [*zon, o-ne*] adj. De couleur grise : *poil grison.* Qui a les cheveux gris. N. m. *Fam.* Qui a les poils gris : *un grison.* Valet vêtu de gris, chargé de communications secrètes : *épié par des grisons.* Ane, baudet : *monté sur un grison.* Sorte de grès calcaire.

Grison, onne [*zon, o-ne*], habitant ou originaire du canton des Grisons, en Suisse : *les Grisons.* Adjectiv. : *pâturages grisons.*

grisonnant [*zo-nan*], **e** adj. Qui grisonne : *cheveux grisonnants.*

grisonnement [*zo-ne-man*] n. m. Action de teindre en gris ou de devenir gris. (Peu us.)

grisonner [*zo-né*] v. n. Devenir gris.

Grisons [*zon*], cant. de la Suisse, à l'extrémité orientale ; 105.000 h. ; ch.-l. *Coire.* Hautes montagnes, beaux pâturages.

Armes du canton des Grisons.

grisou [*zou*] n. m. (m. wallon). Gaz inflammable qui se dégage dans les mines de houille. Adjectiv. : *feu grisou.*

— Encycl. Le grisou, éminemment inflammable, est du *méthane,* plus ou moins mélangé d'azote, d'acide carbonique et d'air atmosphérique. On l'appelle encore *moffette, mauvais air,* etc. Il s'est formé dans les pores de la houille, par décomposition des matières végétales et de la même manière que le gaz des marais ; et il s'accumule dans les poches naturelles qui existent au toit des couches. Lorsque le pic du mineur crève une de ces poches, il se produit une émission de grisou, ou soufflard, et par suite, avec l'air ambiant, un mélange détonant, que la simple flamme d'une lampe peut faire exploser.

Les mineurs ne pouvant travailler dans les houillères sans le secours d'une lampe, on comprend les dangers auxquels ils sont continuellement exposés. En 1815, Davy inventa une lampe dite *de sûreté.* Elle se compose d'une lampe à huile ordinaire, enveloppée dans une espèce de cage en toile métallique, dont les mailles sont excessivement serrées. Si le mineur muni de cette lampe se trouve dans un milieu inflammable, l'explosion n'a lieu qu'à l'intérieur de la lampe, parce que la toile métallique refroidit assez la flamme produite par l'explosion, pour qu'elle ne se propage pas au dehors. Cette invention a fait de Davy un des bienfaiteurs de l'humanité. V. mine.

grisoumètre [*zou*] n. m. Appareil pour déterminer la quantité de grisou qui se trouve dans une mine.

grisouteux, euse [*zou-teû, eu-ze*] adj. Qui contient du grisou : *mine grisouteuse.*

grisse [*gri-se*] ou **grissin** [*gri-sin*] n. m. (ital. *grissino*). En Piémont et en Savoie, pain très friable en forme de baguette.

Gritti (André), doge de Venise et général distingué (1454-1538). Il organisa une ligue générale des Etats chrétiens contre le sultan Soliman.

grive n. f. (anc. adj. *grive,* fém. de *griu,* grec). Passereau dentirostre du genre merle, dont le plumage est mêlé de blanc et de brun : *la grive est un oiseau chanteur. Soûl comme une grive,* très soûl. Prov. : **Faute de grives on mange des merles,** à défaut de mieux, il faut se contenter de ce que l'on a.

Grive.

— Encycl. Les grives sont des oiseaux de taille moyenne, élancés, roux, gris et ardoisés. On en connaît une vingtaine d'espèces, de l'ancien monde. L'espèce type est la *grive viscivore* ou *draine* des forêts d'Europe, qui émigre en hiver dans la région méditerranéenne. La grive des vignes est un peu plus petite. La chair des grives, au moment des vendanges, est très estimée.

Grivegnée, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur l'Ourthe ; 11.000 h. Métallurgie, houille.

grivelage n. m. Action de griveler.

grivelé, e adj. Tacheté, mêlé de gris et de blanc, comme le ventre de la grive.

grivelée [*lé*] n. f. Profit illicite d'un fonctionnaire. (Vx.)

griveler [*lé*] v. a. (Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *il grivèle.*) Gagner d'une manière illicite, dans des fonctions publiques. Consommer dans un café, un restaurant, sans avoir de quoi payer. V. n. Faire des profits illicites.

grivèlerie [*rî*] n. f. Action de griveler, de prendre un repas, une consommation, sans avoir de quoi payer.

griveleur n. m. Celui qui grivèle.

grivelure n. f. Nuance mi-partie brune et grise.

grivet [*vè*] n. m. Espèce de guenon gris verdâtre, avec le menton et le ventre blancs, et qui était connu des anciens (*singe de Saba*). [Il est très commun en Arabie, dans l'Inde et en Afrique.]

grivette [*vè-te*] n. f. Petite grive ; sorte de merle.

grivière n. f. Volière où l'on élève des grives.

grivois [*voi*] n. m. Soldat allemand au service de la France. (Vx.)

grivois, e [*voi, oi-ze*] n. Personne trop hardie, trop libre dans ses propos. Adj. Se dit de ce qui est libre, hardi, leste : *chanson grivoise.*

grivoise [*voi-ze*] n. f. (pour *rivoise;* de l'all. *reibeisen*). Tabatière munie d'une râpe à tabac, en usage autrefois chez les soldats.

grivoiser [*voi-zé*] v. a. Râper avec une grivoise : *grivoiser du tabac.*

grivoiserie [*ze-ri*] n. f. Action ou parole grivoise : *dire des grivoiseries.*

grizzli n. m. Ours des montagnes Rocheuses.

Grobbendonck, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Petite Nèthe; 1.690 h. Cordes.

Grodno, v. de Russie, ch.-l. du gouvernement du même nom, sur le Niémen; 40.000 h. Tanneries. — Le gouvernement a 1.600.000 h.

Groenland [*in-lan*], vaste contrée insulaire au N. de l'Amérique, dont la masse triangulaire reste, sauf au voisinage des côtes, couverte d'un épais manteau de glace (*inlandsis*). Le territoire libre de glaces a 90.000 kil. carr. et environ 10.000 h. (*Groenlandais* ou *Esquimaux*). Sur le littoral, établissements danois, dont les principaux sont *Godhavn* et *Godthaab*. V. PÔLE, PLANISPHÈRE.

Groenlandais, e [*gro-in* (ou *in'*), *lan-dè, è-ze*], habitant ou originaire du Groenland : *les Groenlandais.* Adjectiv. : *population groenlandaise.*

grog [*grogh'* n. m. (mot angl.). Boisson composée d'eau chaude sucrée, d'eau-de-vie et de citron.

grognant [*gnan*], **e** adj. Qui grogne.

grognard [*gnard*], **e** adj. Qui a l'habitude de grogner : *femme grognarde.* Propre aux personnes de ce caractère : *air grognard.* Substantiv. Personne qui a l'habitude de grogner : *une grognarde insupportable.* N. m. Soldat de la vieille garde, sous le premier Empire. Vieux soldat en général.

grognasser [*gna-sé*] v. n. *Pop.* Grogner d'une façon habituelle et fatigante.

grognasserie [*gna-se-ri*] n. f. *Pop.* Action de grognasser. Grognerie habituelle et fatigante.

grogne n. f. *Fam.* Mécontentement qu'on témoigne en grognant.

grognement [*man*] n. m. (de *grogner*). Cri du cochon, ou cri qui ressemble à celui du cochon : *le grognement de l'écureuil.* Murmure mécontent.

grogner [*gné*] v. n. (lat. *grunnire*). Crier à la façon du cochon : *l'ours grogne. Fig.* Manifester son mécontentement par un grondement sourd : *grogner contre le pouvoir.* V. a. Murmurer entre ses dents : *grogner une plainte.*

grognerie [*ri*] n. f. Murmure, expression d'une mauvaise humeur. (Peu us.)

grogneur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui grogne souvent.

grognon n. et adj. Qui grogne, qui a l'habitude de grogner : *un insupportable grognon.* Maussade : *homme, femme grognon.* (*Grognon* s'emploie dans les deux genres; cependant, on trouve quelquef. le fém. *grognonne.*)

grognonner [*gno-né*] v. n. *Fam.* Grogner à la manière des pourceaux. Etre grognon sans motif.

grognonnerie [*gno-ne-ri*] n. f. *Fam.* Action de grognonner. Paroles d'un grognon.

groin n. m. (lat. pop. *grunnium*). Museau du cochon et du sanglier. *Fig.* et *fam.* Visage bestial.

groinson n. m. Craie réduite en poudre, que les mégissiers emploient pour préparer les parchemins.

groiser, groisil, groisillon. V. GRÉSER, GRÉSIL, GRÉSILLON.

Groix [*groi*] (ÎLE DE), île de l'Atlantique, dépendant du canton de Port-Louis (Morbihan); 5.510 h. (*Groizillons* et *Grésillons*). Pêche. Ecole de navigation.

grole ou **grolle** [*gro-le*] n. f. (lat. *gracula*). Nom vulgaire du *choucas,* du *freux.*

gromie [*mi*] n. f. Animal unicellulaire, comprenant une masse protoplasmique munie de pseudopodes très fins. (C'est un rhizopode réticulé.)

grommelant [*gro-me-lan*], **e** adj. Qui grommelle, qui a l'habitude de grommeler.

grommeler [*gro-me-lé*] v. n. (anc. all. *grummeln*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il grommellera.*) Murmurer, se plaindre entre ses dents. Activ. : *grommeler des injures.*

grommellement [*gro-mè-le-man*] n. m. Action de grommeler. Ce que l'on grommelle.

grondable adj. Qui peut ou qui doit être grondé.

grondant [*dan*], **e** adj. Qui gronde.

grondée [*dé*] n. f. Réprimande.

grondement [*man*] n. m. Son de ce qui gronde; bruit sourd et prolongé : *les grondements du canon, du tonnerre. Fig.* : *le grondement de la colère.*

gronder [*dé*] v. n. (lat. *grundire*). Faire entendre un bruit sourd et menaçant : *dogue qui gronde.* Murmurer entre ses dents. *Fig.* Faire entendre un bruit sourd et prolongé : *le tonnerre, la mer, le canon gronde. Fig.* S'annoncer d'une manière éclatante; être près d'éclater : *révolution qui gronde à l'horizon.* V. a. Réprimander : *gronder un écolier paresseux.*

gronderie [*ri*] n. f. Réprimande.

grondeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui aime à gronder. Adj. Propre au grondeur, à la grondcrie : *voix grondeuse.*

Grondeur (*le*), comédie en trois actes et en prose de Brueys et Palaprat; intéressante étude de caractère (1691).

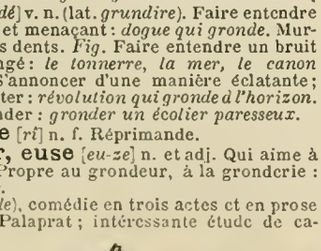

Grondin.

grondin n. m. Nom vulgaire des poissons du genre *trigle.*

— ENCYCL. Les grondins portent des noms très divers : le grondin *barbarin,* dit aussi *rouget* ou *morrude,* est le *trigla cucculus;* le grondin *gris* ou *gourneau* est le *trigla gurnardus;* le grondin *rouge* est le *trigla pini;* le *rouget grondin* ou *perlon* est le *trigla hirundo;* toutes ces espèces sont très estimées pour leur chair fine et délicate.

Groningue, v. de Hollande, ch.-l. de la *prov. de Groningue;* 71.000 h. — La province a 351.000 h.

Gronovius [*uss*] (Jean-Frédéric GRONOV, dit), savant professeur et critique hollandais, né à Hambourg, m. à Leyde (1611-1671).

groom [*groum'*] n. m. (mot angl.). Petit laquais.

Groote (Gérard de), réformateur et mystique néerlandais, né et m. à Deventer (1340-1384); fondateur d'une des premières congrégations de chanoines réguliers.

Grooms.

Grootenberge, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 1.330 h.

gros, grosse [*grô, grô-se*] adj. (bas lat. *grossus*). Volumineux : *une grosse citrouille.* Epais, grossier : *gros drap.* Foncé, en parlant d'une couleur : *robe gros bleu.* Enflé : *avoir la joue grosse d'une fluxion. Fig.* Important : *un gros bourg; une grosse somme. Fam. Gros bonnet,* et *pop. Gros légume,* personnage influent. Qui dépasse ou semble dépasser la mesure ordinaire : *une grosse lieue; une grosse heure. Jouer gros jeu,* risquer beaucoup. Dangereux, violent : *une grosse fièvre.* Agité, orageux *la mer est grosse. Gros temps,* très mauvais. *Grosse voix,* voix forte. Riche : *gros bourgeois.* Pesamment armé : *grosse cavalerie. Arg. milit. Gros frères,* soldats de grosse cavalerie. *Gros bétail,* de l'espèce bovine. *Grosse viande,* viande de boucherie. *Gros gibier,* gros animaux de chasse (cerfs, daims, etc.). *Fig. Avoir le cœur gros,* avoir du chagrin. *Faire les gros yeux,* donner à son regard une expression menaçante. *Gros sel,* saillie plus gaie que délicate. *Gros mots,* mots grossiers, jurons. *Faire le gros dos,* se dit du chat irrité qui relève son dos en bosse; *au fig.,* faire l'important. Adj. f. Enceinte : *femme grosse.* N. m. La partie la plus importante : *le gros de l'armée. Mar. Gros de l'eau,* pleine mer au moment des nouvelles et des pleines lunes. Principal : *le gros d'une affaire.* Vente ou achat par grandes quantités : *commerce de gros.* Huitième partie de l'once. *Gros de Naples, de Tours,* étoffe de soie faite originairement à Naples, à Tours. Ecriture en grosses lettres : *écrire le gros.* (V. GROSSE.) Adverbialem. Beaucoup : *coûter gros. Il y a gros à parier que,* on a de fortes raisons de croire que. *Gros comme le bras,* largement; avec emphase ou obséquiosité : *appeler un rustre* « monsieur » *gros comme le bras.* Loc. adv. : *En gros,* par grande quantité : *acheter en gros;* sans détails : *raconter une affaire en gros. Tout en gros,* tout compris : *dépenser vingt francs tout en gros.* PROV. et LOC. PROV. : **Il a coûté plus qu'il n'est gros,** on a beaucoup dépensé pour lui. **Les gros poissons mangent les petits,** les puissants oppriment les faibles.

Gros.

Gros [*gro*] (Antoine-Jean, baron), peintre français, né à Paris, m. par suicide à Meudon (1771-1835); auteur des *Pestiférés de Jaffa,* et du *Champ de bataille d'Eylau,* peintures pleines de mouvement et de chaleur, et qui, sans que d'ailleurs l'artiste le voulût, donnèrent le branle au romantisme.

gros-argentin n. m. Nom vulgaire d'un grand poisson de la Méditerranée, le *trachyptère faux.* Pl. des *gros-argentins.*

gros-bec [*gro-bèk*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, à bec gros et court. Pl. des *gros-becs.*

Gros-bec.

— ENCYCL. On connaît une douzaine d'espèces de gros-becs, toutes de l'hémisphère boréal. Le *gros-bec commun* se rend nuisible en attaquant les cerises.

gros-blanc n. m. Mastic fait de craie et de colle employé par les doreurs.

Grosbreuil, comm. de la Vendée, arr. et à 14 kil. des Sables-d'Olonne, sur la Vertonne; 1.680 h.

groschen [*gro-chèn'*] n. m. Monnaie allemande, qui vaut 10 pfennigs.

groseille [*zè, ll* mll., *e*] n. f. (de l'allem. *kraus,* frisé, et *bere,* baie). Petit fruit rouge ou blanc, qui vient par grappes. *Fam.* Sirop fait avec ce fruit : *boire une groseille. Groseille à maquereau,* variété de groseille de couleur verte ou rougeâtre, plus grosse que les groseilles ordinaires et ainsi appelée parce qu'on l'emploie verte dans une sauce usitée pour le maquereau. Adjectiv. Qui a la couleur de la groseille : *des rubans groseille.*

— ENCYCL. Les groseilles ont une saveur acide, agréable; on les mange fraîches, saupoudrées de sucre, seules ou avec des framboises, etc., mais on en fait souvent des confitures, des gelées et un sirop. En médecine, la groseille est astringente, tonique, rafraîchissante, diurétique; on l'emploie contre les embarras gastriques, les vomissements.

— *Econ. dom. Confiture de groseilles,* V. CONFITURE. *Gelée de groseilles,* v. GELÉE. Outre la préparation des confitures et gelées, les groseilles servent encore à fabriquer des sirops : de groseilles seules ou de groseilles et framboises; de groseilles, cerises et framboises; de la tisane de groseilles; du vin de groseilles; une liqueur dite *ratafia des quatre fruits* (groseilles, framboises, cerises, cassis). La groseille noire sert à faire la liqueur appelée *cassis.* En Angleterre, on conserve la groseille à maquereau pour en faire des tartes.

groseillier [*zè, ll* mll., *é*] n. m. Genre de saxifragacées d'Europe.

— ENCYCL. Les groseilliers (*ribes*) sont des arbustes dont on connaît une cinquantaine d'espèces des régions tempérées et boréales. Le *groseillier à grappes* est cultivé dans toute la France; il croît spontanément dans toute l'Europe septentrionale; le groseillier noir ou *cassis,* ainsi que le *groseillier épineux* ou *à maquereau,* donne aussi des baies estimées.

Groseillier : a, coupe de la fleur.

gros-guillaume [*gro-ghi, ll* mll., *ô-me*] n. m. Pain grossier pour la nourriture des valets de ferme.

Gros-Guillaume [*gro-ghi, ll* mll., *ô-me*] (Robert GUÉRIN, dit), acteur des anciennes farces, et qui, dans son jeu, prenait le ton grave et sentencieux; né vers 1554, mort en 1634. Gautier-Garguille et Turlupin lui donnaient la réplique. Il joua à l'hôtel de Bourgogne.

Gros-Guillaume.

Gros-Jean [*gro-jan*], nom emprunté au langage populaire, pour désigner un homme mal partagé au point de vue de la forme ou des qualités de l'esprit, ou bien encore pour désigner un homme, type de la niaiserie pédante. On le trouve surtout dans ces expressions proverbiales : 1° *Etre Gros-Jean comme devant,* voir ses illusions se dissiper et ne pas se trouver en meilleure situation qu'auparavant. (Le sens s'est vulgarisé surtout depuis la fable de La Fontaine, *la Laitière et le Pot au lait.*) 2° *C'est Gros-Jean qui veut en remontrer à son curé;* pour : C'est un ignorant qui veut apprendre à un autre ce que celui-ci sait mieux que lui.

Groslay, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 22 kil. de Pontoise; 1.700 h. Ch. de f. N. Pépinières.

gros-miaulard n. m. Goéland à mantelet gris, dont le cri rappelle celui du chat.

Gros-Morne, bourg de la Martinique, arr. de Fort-de-France; 8.000 h. (*Gros-Mornais*).

gros-noir [*gro*] n. m. Raisin noir à gros grain. Pl. des *gros-noirs.*

Gros-René, personnage du *Dépit amoureux,* de Molière. C'est un de ces types de valet insouciant, joyeux, et ami plûtôt que serviteur de son maître.

Gross-Aspern. *Géogr.* V. ASPERN.

grosse [*gro-se*] n. f. Douze douzaines de certaines marchandises : *une grosse de boutons.* Expédition écrite en plus gros caractères que la minute, d'un contrat ou d'un jugement revêtu de la *formule exécutoire.* Cette large écriture : *écrire la grosse. Plume de grosse,* plume à bout arrondi pour écrire la grosse.

— ENCYCL. *Dr. Contrat à la grosse.* On nomme ainsi un contrat réel par lequel on prête une somme d'argent sur des objets exposés à des risques maritimes moyennant un profit considérable, qui vient s'ajouter au remboursement.

Le contrat *à la grosse,* ou *à la grosse aventure,* peut être à ordre et fait avant ou après le départ du navire. (Dans ce dernier cas, le prêteur le plus récent est préféré aux prêteurs les plus anciens.) Il se forme par acte authentique ou sous seing privé et doit énoncer notamment les objets sur lesquels l'emprunt est gagé, ainsi que la date du remboursement et le montant du *profit maritime* stipulé. La somme empruntée ne doit pas être supérieure à la valeur des objets.

grosse-de-fonte n. f. *Typogr.* Caractère employé pour les affiches. Pl. des *grosses-de-fonte.*

grossement [*gro-se-man*] adv. En gros, sans s'attacher au détail.

Grossenhain, v. d'Allemagne (Saxe), sur l'Elster Noire; 12.000 h. Filatures.

grosserie [*gro-se-ri*] n. f. Gros ouvrage des taillandiers. Commerce de gros. Vaisselle d'argent.

grossesse [*gro-sé-se*] n. f. Etat d'une femme enceinte. Durée de cet état.

— ENCYCL. *Gynécol.* La grossesse dure chez la femme 270 jours environ, mais souvent plus; cependant, elle ne dépasse jamais 300 jours. Les symptômes sont : suppression des règles, gonflement et sensibilité des seins, troubles gastriques, pigmentation du visage (masque), etc. La certitude ne s'obtient que si l'on constate les mouvements du fœtus (4 mois et demi) ou si l'on entend les bruits du cœur.

— *Hyg.* La femme enceinte doit faire de bonne heure appel à un médecin ou à une sage-femme, qui examinera les urines et, en cas d'albuminurie, donnera le régime nécessaire pour prévenir l'éclampsie. Le corset sera supprimé ou remplacé par une ceinture souple et élastique; la constipation sera surveillée. La femme fera des exercices non violents, prendra des bains tièdes et n'usera des injections vaginales qu'à la fin de sa grossesse.

grosset, ette [*gro-sè, è-te*] adj. *Fam.* Un peu gros. (Peu us.)

Grosseto, v. d'Italie, ch.-l. de province, sur l'Ombrone; 4.000 h. — La province a 130.000 h.

grossette [*gro-sè-te*] n. f. Retour des chambranles dans les portes et fenêtres.

grosseur [*gro-seur*] n. f. Circonférence, volume : *grosseur d'un arbre.* Tumeur : *avoir une grosseur à la gorge.*

grossier [*gro-si-é*], **ère** adj. (de *gros*). Epais, qui n'est pas fin : *drap grossier.* Commun : *nourriture grossière.* Qui n'est pas délicatement fait : *travail grossier. Fig.* Rude, impoli : *peuple grossier.* Incivil : *parole grossière.* Choquant : *erreur grossière.* Qui vend en gros : *marchand grossier.* (Vx.) Substantiv. Personne incivile : *un grossier, une grossière.* N. m. Ce qui est grossier. ANT. Fin, poli, courtois, délicat

grossièrement [*gro-si-è-re-man*] adv. D'une manière grossière, sans délicatesse : *répondre, peindre grossièrement. Fig.* D'une façon maladroite, impudente : *laver grossièrement.* D'une manière décelant l'ignorance : *se tromper grossièrement.* D'une manière imparfaite : *esquisser grossièrement un plan.*

grossièreté [*gro-si*] n. f. Caractère de ce qui est grossier : *grossièreté des traits.* Parole ou action grossière : *répondre des grossièretés.* ANT. **Délicatesse, distinction, politesse.**

grossir [*gro-sir*] v. a. Rendre gros : *la fonte des neiges grossit les fleuves.* Faire paraître gros : *les lentilles biconvexes grossissent les objets.* Exagérer : *la peur grossit tout.* V. n. Devenir gros : *le raisin grossit sous les pluies de septembre. La mer grossit,* devient houleuse. ANT. **Diminuer, rapetisser.**

grossissant [*gro-si-san*], e adj. Qui devient plus grand ou plus nombreux : *foule grossissante.* Qui augmente les dimensions apparentes : *verres grossissants.*

grossissement [*gro-si-se-man*] n. m. Action de grossir. Son résultat : *calculer le grossissement d'un microscope.*

— ENCYCL. Pour les instruments d'optique comme la loupe, le microscope, qui sont destinés à observer les petits objets, le grossissement est le rapport des diamètres apparents de l'image et de l'objet supposés placés tous deux à la même distance de l'œil (distance minimum de vision distincte). Pour les instruments d'optique comme la lunette astronomique, le télescope, qui sont destinés à observer les objets très éloignés, le grossissement est le rapport des angles sous lesquels on voit l'objet avec l'instrument et à l'œil nu.

grosso modo, mots lat. signif. : *D'une manière grossière.* Locution en bas latin, employée dans le sens de : *sommairement ; en gros ; par à peu près.*

grossoyer [*gro-soi-è*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Faire la grosse d'un acte, d'un jugement : *grossoyer un arrêt.*

grossulaire [*gro-su-lè-re*] n. f. Nom donné autrefois au genre groseillier, et qui aujourd'hui est réservé à une espèce de ce genre, le groscillier (*ribes grossularia*).

grossulariées [*gro-su-la-ri-é*] n. f. pl. Tribu de saxifragacées, qui renferme les groseilliers. S. une *grossulariée.*

Grosswangen, comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 2.040 h. Elève du bétail ; arbres fruitiers ; fromageries.

Grosswardein. V. NAGY-VARAD.

Grote (George), historien et homme politique anglais, né à Clayhill, m. à Londres (1794-1871) ; auteur d'une très remarquable *Histoire de la Grèce.*

Grote (Nicolaï Jakovlevitch), philosophe et professeur russe, né à Saint-Pétersbourg, m. à Moscou (1852-1899).

grotesque [*tès-ke*] adj. (ital. *grottesco ;* de *grotta,* grotte). Qui contrefait et rend risibles la nature, le naturel : *dessins grotesques. Fig.* Ridicule, extravagant : *idée grotesque.* N. Personne grotesque : *un grotesque, une grotesque.* N. m. Ce qui est dans le genre grotesque. N. m. pl. Arabesques, dessins bizarres : *peintre de grotesques.*

— ENCYCL. *Arts décoratifs.* Au sens précis du mot, les grotesques sont des figures capricieuses, représentant des personnages, des animaux, des objets réels ou imaginaires, entourés et entrelacés d'ornements et d'arabesques de fantaisie. Lors des fouilles faites à Rome aux XVe et XVIe siècles, on appela *grottes* les chambres antiques enfouies et retrouvées sous terre, et *grottesche* les ornements qui les décoraient. Les grotesques furent introduits dans l'art français par l'école du Primatice et passèrent même de l'architecture dans le mobilier.

Grotesques (*les*), par Th. Gautier (1844), défense spirituelle et imagée d'écrivains oubliés appartenant surtout au XVIIe siècle.

grotesquement [*tès-ke-man*] adv. D'une manière grotesque. (Peu us.)

Grotius [*si-uss*] (Hugues VAN GROOT, dit), jurisconsulte et diplomate hollandais, né à Delft, m. à Rostock (1583-1645) ; auteur du célèbre ouvrage *Du droit de guerre ou de paix.* Il défendit contre les Anglais le principe de la liberté des mers dans son *Mare liberum.*

Grotius.

grotte [*gro-te*] n. f. (ital. *grotta*). Caverne creusée par l'art ou la nature : *les premiers hommes ont habité les grottes.*

— ENCYCL. Les grottes sont généralement forées dans des terrains calcaires (causses, karst illyrien, etc.). Elles représentent des cassures naturelles du sol, corrodées et agrandies par l'action dissolvante des eaux d'infiltration, qui se réunissent pour y circuler en de véritables cours d'eau. Ceux-ci suivent ordinairement de longs couloirs recoupés souvent par des puits verticaux, qui provoquent la chute des eaux dans des cavernes inférieures. Certaines grottes présentent ainsi plusieurs étages successifs. Les stalactites et les stalagmites des grottes résultent de la dissolution des couches calcaires par les eaux d'infiltration. Parmi les grottes les plus remarquables, il faut citer celles de Padirac (Lot), de Dargilan (Lozère), de Han (en Belgique), du Chien (v. CHIEN), de Fingal (v. FINGAL), etc.

grou n. m. ou **grouette** [*grou-è-te*] n. f. Terrain cailloutcux propre à la culture de la vigne (*dialect.*).

Grouchy (Emmanuel, marquis de), maréchal de France, né au château de Villette (Seine-et-Oise), m. à Paris (1766-1847). Il fit la guerre en Vendée, commanda l'expédition d'Irlande, servit avec distinction sous l'Empire, mais chargé, à la veille de Waterloo, de poursuivre les Prussiens défaits à Ligny, les laissa se dérober et rejoindre les Anglais, tandis que lui-même restait éloigné du champ de bataille. Son indécision presque criminelle lui fut justement et sévèrement reprochée.

grouetteux, euse [*grou-è-teû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du grou ou grouette.

grouillant [*grou, ll* mll., *an*], e adj. Qui grouille : *foule grouillante.*

grouillement [*grou, ll* mll., *e-man*] n. m. Mouvement et bruit de ce qui grouille : *le grouillement de la foule dans une foire.*

grouiller [*grou, ll* mll., *é*] v. n. Fourmiller, s'agiter ensemble et en grand nombre : *le peuple grouille dans les rues.* Produire un bruit confus : *ventre qui grouille. Pop.* **Se grouiller** v. pr. Agir, intriguer, se hâter : *pour réussir, il faut se grouiller.*

grouiner [*né*] v. n. S'est dit du grognement du cochon.

groulard [*lar*] n. m. Nom vulgaire du *bouvreuil* et du *traquet.*

group [*group'*] n. m. (ital. *gruppo*). Sac d'argent cacheté, qu'on expédie d'un lieu à un autre.

groupage n. m. Réunion de colis envoyés par un même expéditeur à un même destinataire.

— ENCYCL. Chacun des colis groupés ne doit pas peser plus de 50 kil. L'intérêt du groupage est d'éviter le payement des droits supplémentaires qui frappent les colis encombrants.

groupe n. m. (ital. *groppo*). Réunion de gens, d'objets tellement rapprochés, que l'œil les embrasse tous à la fois : *un groupe de badauds.* Ensemble de personnes ayant les mêmes opinions, les mêmes intérêts, etc. : *les groupes politiques de la Chambre.* Classe d'êtres, d'objets de même nature : *un groupe de mammifères. Bx-arts.* Personnes, objets formant un ensemble : *le groupe de Laocoon. Artill.* Unité tactique, correspondant au bataillon et à l'escadron.

groupement [*man*] n. m. Action de grouper. Etat des choses groupées.

grouper [*pé*] v. a. Mettre en groupe : *grouper des soldats.* Réunir, assembler en vertu d'un lien commun : *grouper des faits.* ANT. **Disséminer, séparer.**

groupeur n. m. Commissionnaire qui groupe les colis pour les expédier ensemble.

groupure n. f. Défaut des étoffes provenant du groupement anormal de plusieurs fils.

grous ou **groux** [*grou*] n. m. En Bretagne, bouillie de sarrasin très épaisse.

grouse [*grou-ze*] n. f. Nom anglais du *lagopède d'Ecosse,* appelé aussi *petit coq de bruyère* ou *tétras : la grouse fréquente les tourbières et, au contraire de ses congénères, ne prend pas le plumage blanc en hiver.*

Grousset [*grou-sè*] (Paschal), journaliste et homme politique français, né à Corte (Corse), m. à Saint-Mandé (1845-1909). Il a écrit sous divers pseudonymes ; sous celui de PHILIPPE DARYL : *la Vie partout, le Yacht ;* sous celui d'ANDRÉ LAURIE : *La Vie de collège dans tous les pays, le Capitaine Trafalgar,* etc.

Grove (William), physicien anglais, né à Swansea, m. à Londres (1811-1896) ; auteur de travaux estimés sur l'électricité.

gru n. m. Anc. nom du *gruau.*

gruau [*gru-ô*] n. m. (orig. germ.). Grains de céréales, dépouillés de leur enveloppe corticale par une mouture incomplète. Farine d'orge ou d'avoine séchée au four. Tisane faite avec ces grains : *boire du gruau. Pain de gruau,* fait de fleur de farine.

gruau [*gru-ô*] ou **gruon** n. m. Petit de la grue. *Techn.* Petite grue.

gruauter [*ô-té*] v. a. Réduire en gruau les grains de diverses céréales.

Gruchet-le-Valasse, comm. de la Seine-Inférieure arr. et à 35 kil. du Havre ; 1.750 h. Ch. de f. O Filature.

grue [*grû*] n. f. (lat. *grus*). Gros oiseau voyageur de la famille des échassiers. *Fig. Faire le pied de grue,* attendre longtemps à la même place, et sur ses pieds. *Techn.* Appareil servant à alimenter d'eau les locomotives. *Mécan.* Machine pour mouvoir de lourds fardeaux. *Arg.* Femme vénale.

Grues : 1. Couronnée ; 2. De paradis.

— ENCYCL. *Zool.* Les grues sont de grands échassiers à bec fort, pointu, à longues pattes. On en compte une douzaine d'espèces, répandues sur le globe ; elles se plaisent dans les marais, voyagent par grandes troupes et émigrent en hiver vers le sud. La *grue cendrée* est la seule qui vienne en France.

— *Mécan.* Les grues, appareils de levage, se classent en plusieurs catégories. Dans la première, la grue se compose d'un arbre vertical, le *fût,* tournant autour de son axe ; d'une pièce oblique, la *flèche,* et d'une autre pièce reliant le sommet de la flèche à celui du fût : on l'appelle *volée.* Cet appareil sert dans les ateliers de construction. Les grues de la seconde catégorie ont le pied du fût solidement encastré dans le sol, sans être relié à la partie supérieure de la flèche ; le pied du fût pivote ou est fixe. La troisième catégorie comprend les *grues locomobiles,* montées sur des wagons plats, pouvant circuler sur les rails. Ces appareils sont munis de chaudières à vapeur et de machines motrices. Un contrepoids placé à la partie opposée de la flèche équilibre le système. On les appelle *grues dynamométriques,* quand, en soulevant les fardeaux, elles les pèsent. Enfin, la quatrième classe comprend les *grues-tourelles, treuils* et *ponts roulants ;* ce sont des appareils très puissants. V. TREUIL, PONT.

— *Ch. de f.* La *grue d'alimentation,* ou *grue hydraulique,* est faite d'une colonne creuse en fonte, munie vers le haut d'un tuyau horizontal pivotant,

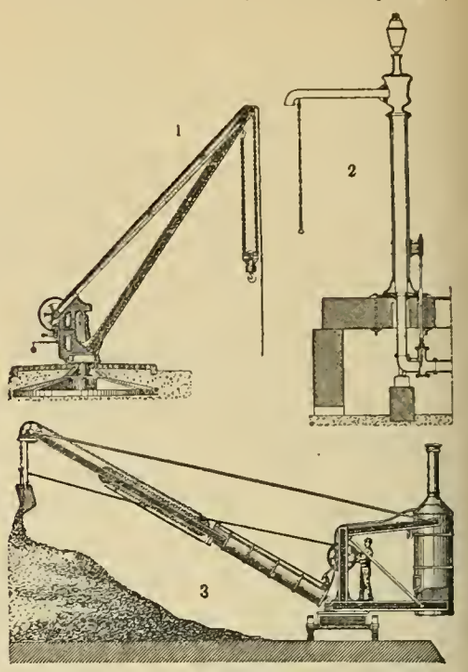

Grues : 1. A pivot, à bras ; 2. D'alimentation ; 3. A vapeur.

et qui s'adapte sur le réservoir du tender par une manche en toile. Dès que l'alimentation est achevée, le bras horizontal est poussé en dehors de la voie et parallèlement ; l'appareil se vide alors, et la gelée est sans effet sur lui.

gruer [*gru-é*] v. a. Réduire en gruau (des grains de blé, d'avoine, etc.).

gruerie [*gru-ri*] n. f. (de *gruyer*). *Féod.* Juridiction connaissant en premier ressort de ce qui concerne le bois. Privilège du roi et de certains seigneurs sur les bois.

gruerie [*grû-ri*] n. f. *Pop.* Ensemble de femmes galantes. *Fam.* Balourdise.

Grues, comm. de la Vendée, arr. et à 44 kil. de Fontenay-le-Comte, près du Lay ; 1.240 h.

grue-tourelle n. f. Appareil de levage très puissant, utilisé dans les ports pour charger, décharger les navires, et dans les usines où l'on doit mouvoir de très lourds fardeaux. Pl. des *grues-tourelles.*

grueur n. m. Celui qui fabrique des gruaux.

Gruey-lès-Surance, comm. des Vosges, arr. et à 25 kil. d'Epinal ; 1.230 h. Féculerie.

grugeoir n. m. V. GRÉSOIR.

grugeon [*jon*] n. m. Gros morceau de sucre compact.

gruger [*jé*] v. a. (du holl. *gruizen,* écraser. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il grugea, nous grugeons.*) Briser avec les dents. Manger : *gruger du sucre. Fig.* Vivre, s'enrichir aux dépens de quelqu'un : *gruger un naïf.*

grugerie [*ri*] n. f. Action de gruger.

grugeur, euse [*eu-ze*] n. *Fam.* Qui gruge.

gruidés n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, dont la *grue commune* est le type. S. un *gruidé.*

Gruissan, comm. de l'Aude, arr. et à 15 kil. de Narbonne, près de l'*étang de Gruissan ;* 1.720 h. Ch. de f. M. Petit port de pêche. Soude.

grume n. f. (du lat. *gluma,* peau). Ecorce laissée sur le bois coupé. *Bois de grume* ou *en grume,* bois coupé qui a encore son écorce. En Bourgogne, grain de raisin.

grumeau [*mô*] n. m. (lat. *grumus*). Petite portion de matière caillée et gluante ; petit grain d'une matière quelconque : *grumeau de sang, de lait.*

grumel [*mèl*] n. m. Fleur d'avoine employée dans le foulage des étoffes.

grumeler [*lé*] **(se)** v. pr. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il se grumellera.*) Se mettre en grumeaux : *le lait tourné se grumelle.*

grumeleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui est composé de grumeaux. Qui a de petites inégalités dures, au dedans ou au dehors : *poire grumeleuse.*

grumelure n. f. Petit trou accidentel dans la masse d'une pièce de métal fondu. *Vén.* Petites fumées mêlées avec les autres qui décèlent un vieil animal.

grumillon [*ll* mll] n. m. Petit fragment qui se détache des maquettes que l'on forge.

Grün (Antoine-Alexandre, comte D'AUERSPERG, connu sous le pseudonyme de *Anastasius*), poète lyrique et homme politique autrichien, né à Laibach m. à Gratz (1806-1876).

Grünberg, v. de Prusse (Silésie), près de l'Oder ; 21.630 h. Vins blancs mousseux.

Grünewald (Mathias), peintre allemand, né en 1470 ou 1480, probablement à Aschaffenbourg, m. après 1529 ; auteur des peintures du maître-autel de l'église des Antonins d'Isenheim (musée de Colmar).

Gruningen, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.210 h. Tannerie mécanique ; agriculture et élève de bétail.

gruon n. m. Petit de la grue.

gruotte n. f. *Vén.* Morceau de chevreuil.

gruppetto [*grou-pèt'-to*] n. m. (mot ital. signif. *petit groupe*). *Musiq.* Notes d'agrément composées de trois ou quatre petites notes ascendantes ou descendantes. (Pl. des *gruppetti.*) — On l'indique le plus souvent par le signe ∾.

— Encycl. La valeur du gruppetto se prend en avant de la note qui en est affectée, quelquefois sur la note même souvent après :

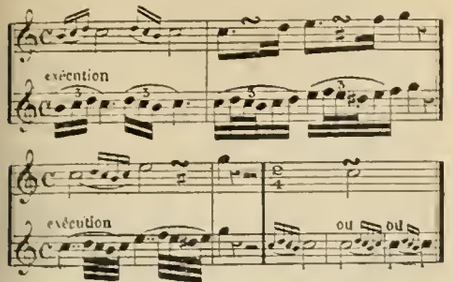

Le *demi-gruppetto* se compose de deux petites notes brodant une note principale. Il peut être considéré comme une appogiature double.

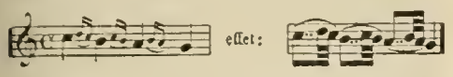

grurin n. m. Nom des fromagers, dans le Doubs.

Grury, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 53 kil. d'Autun; 1.310 h.

Grütli ou **Rütli** (le), petite prairie de la Suisse, sur la partie sud-est du lac des Quatre-Cantons, célèbre par le serment légendaire qui fut prêté par Guillaume Tell et ses amis.

gruyer [*gru-ié*] n. m. (orig. germ.). *Féod.* Officier préposé à une gruerie. Adjectiv. Qui jouit d'un droit de gruerie : *seigneur gruyer.*

gruyer, ère [*gru-ié*] adj. Qui a rapport à la grue. Qui lui ressemble. *Faucon gruyer,* qui peut chasser la grue. N. m. Oiseau dressé à la chasse aux grues.

gruyère [*gru-iè-re*] n. m. Fromage de lait de vache cuit, que l'on fabriquait autrefois exclusivement dans la Gruyère, mais que l'on fait aussi aujourd'hui dans le Jura et les Vosges.

Gruyère (la), district du canton de Fribourg (Suisse), arrosé par la Sarine. Elevage d'un bétail très estimé; fabrication de fromages; importantes fabriques de chocolat et de lait condensé.

Gruyère ou **Gruyères,** bourg de Suisse (cant. de Fribourg), entre l'Albeuve et la Sarine; 1.380 h. Fabrique de lait condensé.

gryllidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, dont le *grillon* est le type. S. un *grylidé.*

Gryphe ou **Gryphius** (Sébastien), imprimeur lyonnais, né en Souabe, m. à Lyon (1491-1556). C'est lui qui imprima pour la première fois le *Gargantua* et le *Pantagruel* de Rabelais.

gryphée [*fé*] n. f. Sous-genre d'huitres des mers d'Europe, dont une espèce est comestible sous le nom d'*huître portugaise.*

Gryphius (André), poète allemand, né et m. à Gross-Glogau (Silésie) (1616-1664). Il fut l'initiateur du drame régulier dans la littérature allemande.

grypose n. f. Syn. de ONGLE HIPPOCRATIQUE.

grypus [*puss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres.

— Encycl. Les *grypus* sont les plus grands oiseaux-mouches; ils atteignent parfois la taille d'une hirondelle. Ils habitent le Brésil.

Gua (Le), comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 17 kil. de Marennes, sur le *Gua;* 1.590 h. Salines.

guacharo [*gou-a*] n. m. Genre de passereaux fissirostres, comprenant des engoulevents de grande taille, qui vivent dans les grandes cavernes au Venezuela et à la Trinité. (A certaines époques, les naturels du pays capturent les jeunes au nid et les écrasent pour en tirer une graisse ou huile, dite *huile de guacharo.*)

guacine [*gou-a*] n. f. Substance résineuse et amère, extraite du guaco.

guaco [*gou-a*] n. m. *Bot.* Nom indigène d'une espèce d'aristoloche. (On dit aussi KUACO et HUACO.) Nom péruvien d'une espèce de spilanthe. Nom de diverses lianes de l'Amérique du Sud. (Les feuilles du *mikania guaco* sont antivenimeuses.)

Guadalajara, v. d'Espagne, ch.-l. de la province du même nom, sur le Hénarès; 11.000 h. — La province est peuplée de 207.000 h.

Guadalajara, v. du Mexique, capit. de l'Etat de Jalisco, sur le Santiago; 101.000 h. Papeterie, poterie.

Guadalaviar, fleuve d'Espagne, qui passe près de Teruel, baigne la plaine de Valence et se jette dans la Méditerranée; cours 300 kil.

Guadalete (le), fleuve d'Espagne (Andalousie), qui passe près de Xérès, dans la plaine qui vit en 714 la défaite de Rodrigue par les Arabes. Il finit dans la baie de Cadix.

Guadalquivir [*goua-dal-ki-vir*] (le), fleuve d'Espagne, qui passe à Cordoue, à Séville, et se jette dans l'Atlantique; cours 579 kil.

Guadalupe [*ghou-a-da-lou-pé*] (SIERRA DE), chaîne de montagnes du centre de l'Espagne; 1.558 mètres.

Guadarrama [*ghou-a*] (SIERRA DE), chaîne de montagnes d'Espagne, entre le Tage et le Douro; 2.405 mètres.

Guadeloupe [*ghou-a*] (la), une des petites Antilles françaises, composée de deux îles : la *Basse-Terre* et la *Grande-Terre,* que sépare un bras de mer, la rivière Salée; 158.000 h. (*Gouadeloupéens* ou *Guadeloupiens*). Ch.-l. *La Basse-Terre;* ville la plus importante, *La Pointe-à-Pitre.* Terre volcanique, accidentée. Canne à sucre, café, cacao. Découverte par Christophe Colomb en 1493, elle fut à plusieurs reprises occupée par les Anglais, mais redevint française en 1816. Patrie des poètes Léonard, Campenon; des auteurs dramatiques Delrieu, Dumanoir; du peintre Lethière; de Privat d'Anglemont, d'Armand Barbès, etc.

Guadet [*ghu-a-dè*] (Marguerite-Elie), conventionnel girondin, né à Saint-Emilion, mort sur l'échafaud à Bordeaux (1758-1794). Après le 2 juin

La Guadeloupe.

1792, il s'enfuit dans le Calvados et chercha à soulever le pays. Mis hors la loi et découvert plus tard à Saint-Emilion, il fut exécuté.

Guadiana [*ghou-a*] (le), fleuve d'Espagne et du Portugal, qui arrose Mérida, Badajoz et se jette dans l'Atlantique; cours 640 kil.

Guadix [*ghou-a-diks*], v. d'Espagne (prov. de Grenade), sur le *Guadix;* 12.000 h. C'est l'antique *Acci.*

Guagno, comm. de Corse, arr. et à 71 kil. d'Ajaccio; 830 h. Sources thermales sulfurées sodiques, employées en boisson, bains, douches.

guais [*ghè*] adj. m. Se dit d'un hareng qui n'a ni laite ni œufs.

Gualtieri (Luigi), romancier et auteur dramatique italien, né à Bologne en 1825, auteur des *Mystères d'Italie,* composition d'un romantisme échevelé.

guanaco [*gou-a*] n. m. Espèce de lama qui vit à l'état sauvage dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud.

Guanajuato [*gou-a*], v. du Mexique, capit. de l'Etat de ce nom; 42.000 h. Mines d'argent. — L'Etat a 1.100.000 h.

Guanches [*ghou-an-chèss*], nom donné à la population primitive de l'archipel des Canaries. Les Guanches, de mœurs simples et pastorales, menaient la vie troglodytique. Leurs descendants sont aujourd'hui tout à fait assimilés à la population espagnole.

guané [*gou-a-né*], **e** adj. Engraissé de guano : *des champs guanés.*

guanier [*gou-a-ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport au guano, où l'on trouve du guano : *îles guanières.*

guanine [*gou-a*] n. f. Matière azotée du guano.

guano [*gou-a*] n. m. (péruv. *huano*). Engrais composé des excréments d'oiseaux.

— Encycl. Le guano, dont les gisements les plus riches sont situés sur le littoral américain du Pacifique (Chili, Pérou, Equateur, Colombie, etc.), mais que l'on rencontre encore ailleurs (Afrique australe, Asie) est une matière onctueuse et jaunâtre, plus légère que l'eau. Quand il provient de régions où les pluies sont rares, il est riche en acide phosphorique et en azote, et c'est un engrais qui compte parmi les meilleurs. Tiré des régions où les pluies sont abondantes, le guano renferme une moindre proportion d'azote, mais plus d'acide phosphorique (*guanos phosphatés* ou *phospho-guanos*). On utilise aussi le *guano de poissons* (provenant de poissons non comestibles auxquels on fait subir un traitement spécial), le *guano de chauves-souris* (que l'on trouve en abondance dans certaines grottes), le *guano de viande* (fabriqué avec des résidus et débris de viandes dont on a extrait les sucs), etc.

Guaporé (le) ou **Itinez,** grande rivière du Brésil et de la Bolivie, qui baigne Villa-Bella, et forme avec le Mamoré une des branches du Madeira; 1.200 kil.

guaracha [*gou-a-rat-cha*] n. f. Danse espagnole analogue au *zapateado,* et qui ne s'exécute plus guère qu'au théâtre.

guarana [*gou-a*] n. m. Nom brésilien d'une liane du genre paullinie, dont les graines contiennent un alcaloïde analogue à la caféine : *les graines de guarana, desséchées et pulvérisées, sont employées comme médicaments astringents.*

Guaranis [*ghou-a-ra-niss*] ou **Toupis** [*piss*], peuple indien de l'Amérique méridionale (Brésil, Bolivie, etc.), encore à demi sauvage. S. un *Guarani.*

— Encycl. De taille au-dessous de la moyenne, les Guaranis ont le teint d'un jaune rouge, de gros cheveux noirs, une tête ronde et la face large. Ils habitent des cabanes faites de troncs d'arbres, de bambous et de feuilles de palmier, et sont à peine vêtus d'un pagne étroit. Ils vivent de chasse et de pêche.

Guardafui [*ghu-ar*] ou **Gardafui,** cap à l'extrémité est de l'Afrique, à l'entrée du golfe d'Aden.

Guardi (Francesco), peintre italien, n. et m. à Venise (1712-1793); auteur d'intéressantes vues de Venise.

Guarini [*ghou-a*] **de Vérone,** le plus ancien helléniste italien de la Renaissance, né à Vérone, m. à Ferrare (1370-1460).

Guarini (Jean-Baptiste), poète italien, né à Ferrare, m. à Venise (1537-1612); auteur du *Pastor fido,* tragi-comédie pastorale.

Guarino ou **Favorinus,** bénédictin et érudit italien, né à Fanora (1450-1537); auteur de travaux de lexicographie grecque.

Guarnerius [*ghu-ar-nè-ri-uss*] ou **Guarneri,** célèbre famille de luthiers de Crémone (XVIIe et XVIIIe s.).

guarouba [*gou-a*] n. m. Nom marchand de diverses perruches de l'Amérique méridionale.

Guaspre (le). *Biogr.* V. DUGHET (Gaspard).

Guastalla [*ghou-as-ta-la*], v. d'Italie (Emilie, prov. de Reggio), sur le Pô; 10.500 h. Commerce de vins, fruits; filatures et tissage de soie. Victoire du maréchal de Coigny sur les Impériaux (1734). Capitale d'un comté, puis d'un duché, elle appartint successivement au duc de Mantoue, à l'Autriche, au duc de Parme, fit partie de la république Cisalpine, puis du royaume d'Italie. Les traités de 1815 réunirent le duché de Guastalla à celui de Parme, pour constituer un apanage à Marie-Louise; en 1859, le duché de Guastalla fut annexé au royaume d'Italie.

Guatemala [*ghou-a*], république de l'Amérique centrale, au S.-E. du Mexique; superf. 165.000 kil. carr.; 1.883.000 h., dont les deux tiers d'Indiens. Capit. *Guatémala;* 80.000 h. (*Guatémaltèques*). Sol montagneux, volcanique. Cochenille, cacao, café, indigo, maïs, céréales, bois précieux. Les habitants se livrent surtout à l'agriculture.

Armoiries du Guatémala.

Guatimozin, dernier empereur indien du Mexique. Il défendit courageusement Mexico contre les Espagnols, et fut pendu en 1522, par ordre de Cortez. Avant son exécution, il fut étendu sur des charbons ardents pour que la souffrance le contraignit à indiquer l'endroit où il avait caché ses trésors. Comme son ministre partageait ce supplice et qu'il demandait d'un regard suppliant à son maître la permission de révéler le secret qu'exigeait l'avidité des bourreaux : « Et moi, lui dit Guatimozin, suis-je sur un lit de roses ? » Ces mots se rappellent pour faire entendre à quelqu'un qu'il n'est pas seul à supporter les ennuis, les fatigues, la responsabilité d'une commune entreprise.

Guayaquil, v. de l'Equateur, port sur le Pacifique; 60.000 h. Marché important.

Guayra (La), v. et port du Venezuela, sur la mer des Antilles; 20.000 h. Commerce actif avec l'Europe : café, cacao, indigo.

guazuma [*gou-a*] n. m. Genre de buttnériacées, renfermant des arbres de l'Amérique tropicale, dont le bois, blanc et mou, se travaille facilement. (On en fait des barriques destinées à contenir le sucre brut qu'on expédie en Europe; des fruits on tire une boisson fermentescible.)

Gubbio, v. d'Italie (Ombrie), au pied de l'Apennin, dans la vallée de Camignano; 24.000 h. Dans la maison commune, sont conservées les famcuses tables Eugubines.

Guben, v. de Prusse (Brandebourg), sur la Neisse; 37.000 h. Filatures, fabriques de draps.

gubernateur, trice adj. (lat. *gubernator, trix*). Qui gouverne : *le dieu gubernateur.* (Dider.)

Gubernatis (Angelo **de**), écrivain et polygraphe italien, né à Turin en 1840. Il a écrit des ouvrages sur la littérature de l'Inde, sur le folklore (*Mythologie Zoologique, Mythologie des plantes*), dirigé diverses revues et publié un *Dictionnaire biographique des écrivains contemporains.*

Gudin de La Sablonnière (Etienne), général français, né à Montargis (1768-1812); un des héros d'Auerstædt, blessé mortellement à la bataille de Voloutina.

Gudin (Théodore), peintre de marines, né à Paris, m. à Boulogne-sur-Seine (1802-1880) : *l'Incendie du Kent; Retour des pêcheurs.*

Gudrun, célèbre épopée allemande du XIIIe siècle, que l'on place à la suite des *Nibelungen.*

Gudule (sainte), patronne de Bruxelles, où une remarquable église gothique lui a été dédiée. Fête le 8 janvier.

gué [*ghé*] interj. Corruption de *gai,* dans certaines chansons : *la bonne aventure, ô gué!*

Carte du Guatémala.

gué [*ghé*] n. m. (lat. *vadum*). Endroit d'une rivière où l'on peut passer sans nager : *passer un cours d'eau à gué.*

Gué (*le*), tableau remarquable de Claude Lorrain (Louvre).

guéable [*ghé*] adj. Qu'on peut passer à gué : *cours d'eau difficilement guéable.*

Guèbres, appelés aussi **Parsis,** descendants des Perses, vaincus par les Arabes au VIIe siècle, et qui, restés dans leur patrie, ont continué à suivre la religion de Zoroastre. Adj. Qui se rapporte aux Guèbres : *les croyances guèbres.* N. m. : *S'exprimer en guèbre.*

Guébriant [*ghé-bri-an*] (Jean-Baptiste, comte de), maréchal de France, né à Plessis-Budes, blessé mortellement au siége de Rothweil (1602-1643). Il battit les Impériaux à Wolfenbuttel et à Kempen. — Sa femme, *Renée* NU BEC, née vers 1605, m. à Périgueux en 1659, a écrit des *Lettres* intéressantes sur la cour de Pologne.

Guebwiller [*ghèb-vi-lèr*], v. d'Alsace-Lorraine (Alsace), sur la Lauch ; 13.500 h.

Guebwiller (BALLON DE), ballon des Vosges, au sommet dénudé et arrondi, point culminant du système, prés de la ville de même nom ; 1.426 m.

guède [*ghè-de*] n. f. (germ. *wada*). Nom vulgaire du pastel des teinturiers, qui donne une couleur bleue.

guéder [*ghé-dé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Teindre avec la guède. *Pop.* Faire manger avec excès : *guéder un enfant. Fig.* Rassasier, saturer.

Le Gué, d'après Claude Lorrain.

guéderon, guédron ou **guédon** n. m. Ouvrier qui dirige l'atelier des guèdes.

guédoufle n. f. Huilier formé de deux flacons arqués, dont les becs courbes sont croisés et soudés côte à côte, de manière qu'on puisse vider l'un sans vider l'autre.

Guédoufle.

guéer [*ghé-é*] v. a. Passer à gué : *guéer une rivière.* Laver, baigner dans l'eau courante : *guéer du linge ; guéer des chevaux.*

Guégon, comm. du Morbihan, arr. et à 18 kil. de Ploërmel ; 3.140 h.

Guehenno, comm. du Morbihan, arr. et à 21 kil. de Ploërmel ; 1.240 h. Minoterie.

gueldre [*ghèl-dre*] n. f. *Pêch.* Appât préparé avec du poisson ou des crevettes.

Gueldre [*ghèl-dre*], prov. de la Hollande ; 620.000 h. (*Gueldrois*). Ch.-l. *Arnheim.* Agriculture florissante.

Gueldre, v. de Prusse (prov. du Rhin), sur la Niers ; 6.600 h. Bonneterie.

guelfe [*ghèl-fe*] n. m. (allem. *welf*). Partisan des papes en Italie, ennemi des gibelins, qui étaient partisans de l'empereur d'Allemagne. (Leurs querelles ensanglantèrent les villes de la Péninsule depuis le XIIe siècle jusqu'à l'invasion française de 1494.) Ces noms se donnent encore à des ennemis acharnés : *ils s'accordent entre eux comme guelfes et gibelins.* Adjectiv. : *prince guelfe.*

Guelma [*ghu-èl-ma* ou *ghèl-ma*], v. d'Algérie (Constantine), ch.-l. d'arr., à 100 kil. de Constantine, près de la Seybouse ; 9.800 h. (*Guelmois*). Ch. de f. Grand marché de bestiaux. — L'arr. a 150.000 h.

guelte [*ghèl-te*] n. f. (de l'allem. *geld,* argent). Primitivem., boni accordé au commis de magasin qui écoulait un « rossignol ». Auj., tantième accordé à un employé au prorata des ventes qu'il opère.

guelter [*ghèl-té*] v. a. Mettre une guelte sur certaines marchandises.

Guéméné [*ghé*] ou **Guéméné-sur-Scorff,** ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 21 kil. de Pontivy ; 2.030 h. Patrie de l'enseigne Bisson. — Le cant. a 8 comm., et 15.100 h.

Guéméné-Penfao, ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 57 kil. de Saint-Nazaire ; 6.760 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 5 comm., et 12.770 h.

Guéneau de Montbéliard [*nô, ar*] (Philibert), naturaliste français, né et m. à Semur (1720-1785). Il collabora aux ouvrages d'histoire naturelle de Buffon.

Guéneau de Mussy (Noël), médecin français, né à Paris (1813-1885) ; auteur d'une excellente *Clinique médicale.*

Guénée [*ghé-né*] (l'abbé Antoine), écrivain et controversiste français, né à Etampes, m. à Fontainebleau (1717-1803) ; célèbre par ses vives polémiques avec Voltaire, dont il essaya de réfuter les attaques contre la Bible.

Guénégaud [*ghé-né-ghô*] (Henri **de**), comte DE MONTBRISON, m. à Paris (1609-1676), secrétaire d'Etat et garde des sceaux sous Louis XIV. Tombé en disgrâce en 1669, il eut Colbert pour successeur.

Guengat, comm. du Finistère, arr. et à 9 kil. de Quimper ; 1.510 h. Ch. de f. Orl.

Guenièvre, femme du roi Artus, dans les romans de la *Table Ronde ;* célèbre par ses amours avec Lancelot du Lac.

guénif [*ghé*] n. m. Jeu d'écoliers, emprunté de la garuche.

guenille [*ghe-ni, ll* mll., *e*] n. f. Vêtement en lambeaux, haillon, chiffon : *un mendiant couvert de guenilles. Fig.* Chose misérable : *notre corps, cette guenille. Pop.* Syn. de OUENIPE. Pl. Vieux habits. ALLUS. LITTÉR. :

Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère.

C'est de son propre corps que parle ainsi le bonhomme Chrysale, regrettant que sa femme l'oblige à renvoyer une excellente cuisinière. (Mol., *les Femmes savantes,* II, 7.) On rappelle ce trait pour indiquer qu'il faut accorder leur juste place aux satisfactions matérielles.

guenilleux, euse [*ghe-ni, ll* mll., *eû, eu-ze*] n. et adj. Couvert de guenilles. (Peu us.)

guenillon [*ghe-ni, ll* mll., *on*] n. m. Petite guenille

Guénin, comm. du Morbihan, arr. et à 20 kil. de Pontivy ; 2.070 h.

guenipe [*ghe*] n. f. *Pop.* Femme malpropre, maussade, ou débauchée.

guenon [*ghe*] n. f. Espèce du genre cercopithèque. *Vulgairem.* Femelle du singe. *Par ext.* Femme très laide.

Guenrouet, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 39 kil. de Saint-Nazaire, sur l'Isac ; 3.610 h.

guenuche [*ghe*] n. f. Petite guenon. *Fam.* Petite femme très laide.

guépard [*ghé-par*] n. m. Quadrupède du genre chat, plus petit que la panthère, qui vit en Asie et en Afrique : *le guépard est utilisé dans l'Inde pour chasser la gazelle.* — ENCYCL. Les guépards forment la transition entre les chats et les chiens. La seule espèce connue est le *guépard à crinière,* répandu dans toute l'Asie moyenne. Ces animaux élégants sont connus de toute antiquité ; au moyen âge, on les appelait *onces ;* ils sont assez doux et s'apprivoisent facilement.

Guépard.

guêpe [*ghé-pe*] n. f. (lat. *vespa*). Genre d'insectes hyménoptères, dont la femelle est pourvue d'un aiguillon : *les piqûres de la guêpe sont très douloureuses. Fig.* Femme maligne, qui pique ; homme importun, qui harcèle. *Taille de guêpe,* très fine. PROV. :

Où la guêpe a passé, le moucheron demeure.

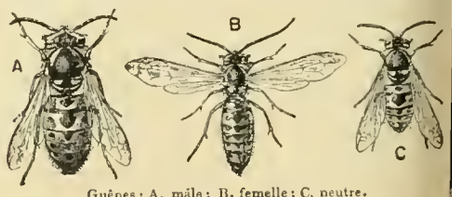

Guêpes : A, mâle ; B, femelle ; C, neutre.

vers de La Fontaine dans la fable *le Corbeau voulant imiter l'aigle.* Il signifie que, là où les puissants réussissent, les faibles échouent.

— Encycl. *Entom.* Les guêpes sont des insectes hyménoptères porte-aiguillon; on en connaît de nombreuses espèces, répandues sur tout le globe. On les dit *sociales* pour les distinguer des eumén*i*dés, qui sont appelés souvent *solitaires*. Audacieuses, portant un dard venimeux, elles sont redoutables pour leurs piqûres, mais n'attaquent guère que lorsqu'on menace les nids (guêpiers). Leurs mœurs sont identiques à celles des abeilles, mais elles sont nuisibles à l'homme parce qu'elles attaquent les fruits, les viandes et tous les comestibles.

— *Méd. Piqûres de guêpe.* Les piqûres de guêpe produisent du gonflement, de la rougeur, quelquefois une véritable inflammation. Elles sont dangereuses quand elles sont multiples. Il faut tout d'abord retirer l'aiguillon en évitant de comprimer la poche à venin qui parfois y reste adhérente; puis appliquer des compresses d'eau fraîche, d'alcool ou d'ammoniaque étendue; on peut aussi appliquer en guise de compresse des pétales de roses froissés.

Guêpes (*les*), comédie d'Aristophane, satire philosophique, représentée à Athènes vers 422 av. J.-C.; imitée par Racine dans les *Plaideurs*. L'auteur y raille l'humeur processive des Athéniens et l'organisation des tribunaux.

Guêpes (*les*), petite revue aristophanesque pleine d'esprit et de bon sens, par Alph. Karr (1839).

guêpier [*ghé-pi-é*] n. m. Nid de guêpes. *Fig.* Position difficile, situation embarrassante dont on ne sortira sans doute pas indemne : *tomber dans un guêpier.*

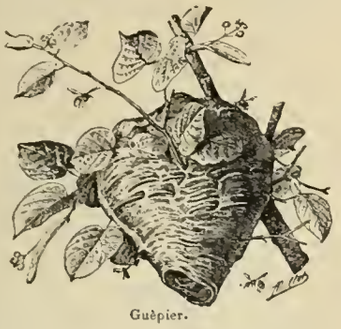
Guêpier.

Piège destiné à prendre les guêpes. *Ornith.* Oiseau qui se nourrit de guêpes.

—Encycl. *Entom.* Les guêpiers sont souterrains ou aériens; d'autres sont mixtes, tels ceux du frelon établis dans les creux d'arbres, les cheminées, etc. Les guêpiers souterrains ne communiquent avec le dehors que par une étroite ouverture; les guêpiers aériens sont composés en général d'une enveloppe boursouflée, de nature cartonneuse, abritant une infinité de cellules hexagonales, disposées par étages; ils sont disposés de telle façon que la pluie n'y puisse pénétrer.

— *Ornith.* Les guêpiers sont des oiseaux allongés, de taille médiocre, de couleurs vives et variées, à long bec. On connaît une vingtaine d'espèces de ces jolis oiseaux, propres surtout aux régions chaudes. La seule espèce européenne est le *guêpier commun*, bleu, vert, jaune, avec des taches noires.

Guêpier.

guêpin, e [*ghè*] adj. Qui a le caractère, la méchanceté de la guêpe.

Guer [*ghèr'*] ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 26 kil. de Ploërmel, près de l'Aff; 3.470 h. — Le cant. a 6 comm., et 8.910 h.

Guérande [*ghé*]. ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 19 kil. de Saint-Nazaire; 6.850 h. (*Guérandais*). Carrières, mines d'étain; conserves. Ch. de f. O. Remparts granitiques du XIVe siècle. Marais salants. Traité de paix entre Jean de Montfort et Charles V, qui termina la guerre de la succession de Bretagne ou *guerre des Deux-Jeannes* (1365). — Le cant. a 7 comm., et 17.720 h.

Guéranger [*ghé-ran-jé*] (dom Prosper), bénédictin français, abbé de Solesmes, né au Mans, m. à Solesmes (1805-1875); restaurateur de l'ordre de Saint-Benoît en France, auteur des *Institutions liturgiques* et de l'*Année liturgique*.

Dom Guéranger.

Guérard [*ghé-rar*], comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 11 kil. de Coulommiers, sur le Grand Morin; 1.200 h. Ch. de f. Est.

Guerche [*ghèr-che*] (La), comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 42 kil. de Loches, sur la Creuse; 360 h. Dans l'église, tombeau d'Agnès Sorel.

Guerche-de-Bretagne [*ghèr-che*] (La), ch.-l. de c. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 22 kil. de Vitré; 3.150 h. (*Guerchais*). Ch. de f. O. Tanneries, minoteries. — Le cant. a 12 comm., et 13.590 h.

Guerche-sur-l'Aubois [*ghèr-che-sur-lô-boi*] (La), ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 51 kil. de Saint-Amand; 3.230 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 9 comm., et 11.160 h.

Guerchin [*ghèr*] (Jean-François Barbier, dit le), peintre italien, né près de Bologne, m. dans cette ville (1591-1666); auteur de nombreuses toiles remarquables par le coloris et la science du clair-obscur. (*Sainte Pétronille, Saint Guillaume*, etc.). Sa facilité tenait du prodige : il peignit en une nuit, aux flambeaux, son tableau du *Père éternel*.

Guerchin.

guerdon [*ghèr*] n. m. (orig. germ.). Salaire, récompense. (Vx.)

guerdonner [*ghèr-do-né*] v. a. Récompenser.

guère [*ghé-re*] adv. (anc. h. all. *weigœro*). Sans négation, signif. beaucoup : *il a disparu sans que l'on sache guère ce qu'il est devenu.* Avec la négation, peu, pas beaucoup : *la méchanceté ne diminue guère avec le progrès.* (En poésie, on peut écrire *guères.*)

guéret [*ghé-rè*] n. m. (lat. *vervactum*). Terre labourée et non ensemencée. Terre laissée en jachère : *lever, relever les guérets.* Labourer une terre qu'on a laissée reposer. Pl. *Poét.* Champs et moissons.

Armes de Guéret.

Guéret [*ghé-rè*] ch.-l. du dép. de la Creuse. Ch. de f. Orl.; à 403 kil. de Paris; 8.100 h. (*Guérétois*). Commerce de bestiaux. — L'arr. a 7 cant., 76 comm., 96.560 h.; le cant. 13 comm., et 19.230 h.

guéreter [*ghé-re-té*] v. a. (Double le *t* devant un *e* muet : *je guérette, il guérette.*) Mettre en guérets, labourer : *guéreter une jachère.*

Guericke [*ghé*] (Otto de), physicien allemand, né à Magdebourg, m. à Hambourg (1602-1686); inventeur de la machine pneumatique.

guéridon [*ghé*] n. m. (du n. d'un personnage de comédie). Table ronde, à pied central unique. *Mar.* Ecope pour vider l'eau d'une embarcation.

Guéridon.

Guérigny [*ghé*], comm. de la Nièvre, arr. et à 11 kil. de Nevers, sur la Nièvre; 3.730 h. Ch. de f. P.-L.-M. Forges de la Chaussade.

guerilla [*ghé-ri, ll* mll., *a*] n. f. (de l'esp. *guerrilla*, petite guerre). Guerre de partisans : *la guerre de l'Espagne entreprise par Napoléon Ier fut une perpétuelle guerilla.* Troupe plus ou moins régulière pour faire cette guerre : *les guerillas mexicaines.*

guerillero [*ghé-ri, ll* mll., *e-ro*] n. m. Soldat d'une guerilla. Pl. des *guerilleros.*

Guérin [*ghé*] (Gilles), sculpteur français, né et m. à Paris (1606-1678). Il travailla à la décoration du Louvre. Il a exécuté le médaillon de Descartes à Saint-Etienne-du-Mont.

Guérin (Pierre-Narcisse, baron), peintre d'histoire français, né à Paris, m. à Rome (1774-1833); auteur de *Marcus Sextus, Clytemnestre, Didon et Enée.*

Guérin (Jules-René), chirurgien français, né à Boussu (Belgique), m. à Hyères (1801-1886).

Guérin (Georges-Maurice de), écrivain français, né et m. au Cayla (Tarn) (1810-1839); auteur d'un magnifique poème antique en prose, inachevé, *le Centaure.* — Sa sœur, Eugénie, née et m. au Cayla (1805-1848), a laissé des *Lettres* et un *Journal*, qui révèlent une âme chrétienne singulièrement élevée.

Eugénie de Guérin.

Guérin (Honoré-Victor), archéologue français, né et m. à Paris (1821-1891); auteur de fructueuses fouilles en Grèce et en Palestine

guérir [*ghé*] v. a. (anc. h. all. *warjan*). Rendre la santé à : *guérir un malade.* Détruire un mal physique : *guérir une fièvre.* Délivrer quelqu'un d'un mal moral, etc. : *guérir la vanité est difficile; le temps nous guérit de nos illusions. L'art de guérir*, la médecine. *Fig.* et *fam. Etre guéri du mal de dents, de tous les maux*, être mort. V. n. Recouvrer la santé : *guérir lentement.* Prov. : **Médecin, guéris-toi toi-même**, il faut se corriger avant de reprendre les autres. Allus. littér. : **Je le pansai, Dieu le guérit**, formule que Ambroise Paré employait quand il relatait par écrit la cure d'un blessé. On la rappelle, sérieusement ou par plaisanterie, à propos de celui qui fait preuve ou étalage de modestie.

guérison [*ghé-ri-zon*] n. f. Suppression d'un mal physique ou moral : *la guérison de cette maladie a été très lente.*

guérissable [*ghé-ri-sa-ble*] adj. Qu'on peut guérir : *la passion du jeu est difficilement guérissable.* Ant. **Inguérissable, incurable.**

guérisseur, euse [*ghé-ri-seur, eu-ze*] n. Qui guérit : *les guérisseurs des campagnes sont souvent d'audacieux charlatans.* (S'emploie souv. en mauv. part.) Adjectiv. : *médecin guérisseur.*

Guérite.

guérite [*ghé*] n. f. Refuge. (Vx.) *Gagner la guérite*, se mettre par la fuite en lieu sûr. (Vx.) Siège à capote, généralement en osier. Abri en bois d'une sentinelle. *Mar.* Partie évasée d'une manche à vent. Rebord d'une hune.

Guérite de factionnaire.

guerlande [*ghèr*] n. f. Pièce qui fortifie la proue d'un navire et en forme la rondeur.

Guerlesquin, comm. du Finistère, arr. et à 22 kil. de Morlaix, près du Guic; 1.850 h.

Guern, comm. du Morbihan, arr. et à 15 kil. de Pontivy, près du Sar; 2.860 h.

Guernesey [*ghèr-ne-zé*], île de la Manche, à l'Angleterre; 50.000 h. (*Guernesiais*). Capit. *Saint-Pierre-Port.*

Guéroult (Pierre-Claude-Bernard), humaniste français, né à Rouen, m. à Paris (1744-1821). Il fut directeur de l'Ecole normale supérieure.

Guéroult [*ghé-rou*] (Adolphe), journaliste et homme politique français, né à Radepont (Eure), m. à Vichy (1810-1872).

Guerrazzi (François-Dominique), homme politique et littérateur italien, né à Livourne, m. à la Chiquantina (1804-1873). Il fut un des premiers apôtres de l'unité italienne et l'auteur de romans (*le Siège de Bénévent*) et de drames (*Blancs et Noirs*) historiques.

guerre [*ghè-re*] n. f. (anc. h. all. *werra*). Lutte à main armée entre deux peuples ou deux partis de même nationalité : *guerre étrangère; guerre civile.* Art de bien diriger cette lutte : *étudier la guerre. Gens de guerre*, militaires. Se dit aussi des animaux, des choses morales : *faire la guerre aux loups, à ses passions. Petite guerre*, manœuvres et simulacres de combat entre des troupes amies. *Guerre sainte*, v. croisade. *Guerre de religion*, v. religion. *Fig. Bonne guerre*, guerre faite loyalement. *Guerre ouverte*, inimitié déclarée. *Etre à la guerre*, désirer la guerre; la faire prévoir. *Partir en guerre*, commencer une lutte contre. *De guerre lasse*, renoncer à la lutte après une longue résistance. *Honneurs de la guerre*, conditions honorables que l'on fait à une garnison assiégée en lui permettant de sortir de la place avec armes et bagages. *Nom de guerre*, faux nom que l'on prend dans certaines circonstances (acteurs, écrivains, etc.). *Foudre de guerre*, grand capitaine. *Bureaux de la guerre*, et par abrév. *la guerre*, ministère de la guerre. *Conseil de guerre*, v. conseil. Prov. et loc. prov. : **A la guerre comme à la guerre**, il faut accepter philosophiquement les incommodités qu'imposent les circonstances. **Qui terre a guerre a**, dès que l'on est propriétaire de quelque chose, on est exposé à des procès, à des luttes, etc. **La guerre nourrit la guerre**, le butin fait en campagne doit suffire à l'entretien de l'armée. **Si tu veux la paix, tiens-toi prêt à la guerre**, si tu ne veux pas être attaqué, sois toujours bien armé pour te défendre. (On dit souvent en latin : *Si vis pacem, para bellum.*) Ant. **Paix.**

— Encycl. *Dr. intern.* L'état de guerre existe à partir de la *déclaration de guerre* ou des actes ou faits équivalents. Il interrompt les relations commerciales entre les sujets des puissances belligérantes; il entraîne aussi la rupture des relations diplomatiques et l'extinction de certains traités; mais les sujets de l'Etat ennemi peuvent, en principe, continuer à résider paisiblement dans le territoire sous la protection des lois; leurs biens ne sont pas confisqués.

En France, le président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable de la Chambre des députés et du Sénat. La déclaration de guerre donne aux Etats en lutte la qualité de *belligérants* et les facultés spéciales que le droit international attache à cette qualité.

Les lois de la guerre sont dominées par deux idées essentielles : idée de nécessité, par laquelle on justifie l'emploi de la violence et de la ruse, et l'idée d'humanité, qui défend tout ce qui excède le but de la guerre.

Le respect de l'existence, de la liberté et de la propriété des habitants paisibles, des citoyens non-combattants, est un principe admis de nos jours par tous les publicistes. Mais les habitants peuvent être astreints à des *contributions* en argent, à des *réquisitions* d'objets en nature ou à des *prestations* personnelles, et même il est licite de saisir la propriété privée à usage de guerre.

Il est, dans la guerre maritime, certains moyens particulièrement meurtriers et cependant autorisés, comme les torpilles. Le *blocus* des ports militaires et des ports de commerce de l'ennemi est parfaitement licite. Tout belligérant peut détruire ou capturer les vaisseaux de guerre ou transports de son adversaire, et les navires qui, affrétés par cet adversaire, concourent aux opérations de la guerre. La coutume permet aussi de capturer le navire de commerce de l'ennemi et la marchandise ennemie dont il est chargé. Mais, d'après la déclaration de Paris du 16 avril 1856, *le pavillon couvre la marchandise*, c'est-à-dire que la marchandise ennemie est inviolable sous pavillon neutre, et la propriété neutre doit être respectée sous pavillon ennemi.

Tandis que sur terre la guerre est légitimement faite par des corps francs dûment autorisés, sur mer la guerre ne peut se faire par des *corsaires*, c'est-à-dire par des particuliers porteurs de lettres de marque délivrées par l'Etat : la déclaration de Paris du 16 avril 1856 a en effet interdit la *guerre de course.*

Les vaisseaux de guerre chargés de capturer les navires de commerce ennemis ont le droit d'exercer, à bord des navires qu'ils rencontrent, ce qu'on appelle la *visite.* La visite a pour but d'établir la nationalité ennemie du navire, et, si celui-ci est neutre, de s'assurer qu'il ne commet pas une violation de la neutralité. Toute prise doit être jugée par un tribunal de capture, dit *tribunal des prises.*

La guerre a pour conséquence de faire naître certains devoirs et certains droits chez les Etats demeurés spectateurs des hostilités. Ces devoirs et ces droits constituent ce qu'on appelle pour ces Etats la *neutralité.*

L'état de guerre est suspendu par l'*armistice* : il disparaît par le rétablissement des relations antérieures d'amitié entre les Etats, la soumission absolue de l'un des Etats à l'autre, la conclusion d'un *traité de paix* formel.

Les *francs-tireurs* sont considérés comme combattants réguliers, pourvu qu'ils aient à leur tête un chef responsable, qu'ils aient adopté un signe distinctif, qu'ils portent les armes ouvertement, qu'ils se conforment aux lois et coutumes de la guerre.

Il ne faut pas confondre le *personnel non combattant* avec le *personnel neutralisé*, déterminé par la convention de Genève du 22 août 1864, et qui ne comprend que les hommes affectés au service de santé. Les combattants blessés ou faits prisonniers doivent être soignés et respectés.

Les Sociétés de la Croix-Rouge, dont les membres secondent le personnel des hôpitaux et ambulances militaires, arborent, à côté du drapeau national, un drapeau portant une croix rouge sur un fond blanc.

L'usage des moyens barbares, des armes propres à causer des douleurs inutiles est interdit depuis la déclaration de Saint-Pétersbourg (11 déc. 1868).

— *Admin.* L'administration centrale de la guerre comprend : d'abord, le cabinet du ministre, auquel se rattache son état-major particulier. Puis vient l'état-major de l'armée, placé sous les ordres directs du chef d'état-major général de l'armée, assisté de

trois sous-chefs d'état-major, dont l'un dirige le service géographique de l'armée; puis viennent : la direction du contrôle (un service spécial et trois bureaux); la direction du contentieux (un service spécial et deux bureaux : le premier pour la justice militaire, le second pour les pensions et gratifications de réforme); ensuite, le service intérieur. Enfin, les directions d'armes et services : infanterie : cavalerie; artillerie; génie; intendance; poudres et salpêtres; service de santé.

Le ministre de la guerre, chargé de la défense du pays, assure le recrutement de l'armée, veille à son instruction militaire et à son entretien.

— *Conseil supérieur de la guerre.* En sont membres de droit, le ministre de la guerre, président; le chef d'état-major général de l'armée, rapporteur permanent; membres titulaires, nommés par décret, les généraux désignés pour commander des armées en temps de guerre. Les membres titulaires sont pourvus, en temps de paix, d'un commandement de corps d'armée ou de gouvernement militaire, et affectés, en principe, à l'un des corps à eux destinés en temps de guerre. Le membre titulaire auquel est attribuée la vice-présidence est maintenu à Paris à la disposition du ministre. Les membres titulaires désignés pour commander des armées en temps de guerre reçoivent, comme délégués du ministre, dès le temps de paix, des lettres de service leur faisant connaître les corps d'armée qu'ils doivent commander.

Guerre folle, courte et vaine révolte des grands contre le gouvernement d'Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, régente de France, pendant la minorité de son frère Charles VIII. Le duc d'Orléans (plus tard Louis XII) et François II, duc de Bretagne, furent les chefs de la révolte. Vaincus par La Trémoille, à Saint-Aubin-du-Cormier (1488), ils firent leur soumission, et le duc de Bretagne donna sa fille en mariage à Charles VIII.

Guerre franco-allemande. Elle fut la conséquence de l'unification allemande, achevée en 1866 par la défaite de l'Autriche. Le ministre Bismarck, qui la désirait, eut l'habileté, peu scrupuleuse sur le choix des moyens (v. BISMARCK), de la faire déclarer par Napoléon III, à propos de l'accès possible au trône d'Espagne d'un prince de Hohenzollern. Les armées françaises, très inférieures en nombre, mal pourvues d'artillerie, médiocrement commandées, furent d'abord écrasées à Wissembourg, à Reichshoffen et à Forbach. Les meilleurs éléments, placés sous le commandement du maréchal Bazaine, furent, par l'impéritie et la négligence criminelles de leur chef, cernés dans Metz, après les glorieuses, mais stériles batailles de Borny, de Gravelotte et de Saint-Privat. Une armée de secours organisée sous le commandement de Mac-Mahon, était à son tour, après une série de manœuvres trop lentes et hésitantes, défaite à Beaumont, cernée à Sedan, et devait capituler, laissant les Prussiens libres d'investir Paris.

La chute de l'Empire fut la conséquence de ces revers (4 septembre). Le gouvernement de la Défense nationale, immédiatement organisé, s'il ne put délivrer le pays de l'invasion prussienne, sauva du moins l'honneur national. Gambetta, Freycinet, Le Flô, etc., organisèrent en province des armées nouvelles, au moyen desquelles ils essayèrent de débloquer la capitale, tandis que l'armée de Paris, aux journées de Champigny, du Bourget et de Buzenval, tentait sans succès de rompre l'investissement. Mais l'armée de la Loire, victorieuse à Coulmiers, devait bientôt, après l'échec de Loigny, battre en retraite, sous Chanzy, vers le Mans et la Normandie; l'armée de l'Est, qui eut son jour de gloire à Villersexel, échouait devant Héricourt et devait se réfugier en Suisse; l'armée du Nord, sous Faidherbe, après les succès de Bapaume et de Pont-Noyelles, était écrasée à Saint-Quentin. Après la capitulation de Paris, le gouvernement de la Défense était réduit à déposer les armes et à demander un armistice. Le traité de Francfort, que nos désastres nous contraignaient à signer, imposa à la France une contribution de guerre de cinq milliards, et la perte de l'Alsace (moins Belfort) et d'une partie de la Lorraine.

Guerre et la Paix (*la*), célèbre roman de Tolstoï (1876), qui présente un tableau complet de la société russe pendant les premières années du XIXe siècle et donne une narration saisissante de la campagne de Russie.

Guerre [*ghè-re*] (Martin), gentilhomme gascon, né à Hendaye, au XVIe siècle. Marié à une jeune fille, Bertrande de Rols, il disparut peu après son mariage, et un nommé Arnaud Du Thill, qui lui ressemblait étonnamment, se présenta à sa femme, qui ne reconnut pas la supercherie. Il eut d'elle deux enfants. Mais l'arrivée inopinée du vrai Martin Guerre fit condamner à mort l'imposteur (1560).

Guerrero [*ghé-ré-ro*], Etat du Mexique; 479.000 h. Ch.-l. *Tixtla.*

Guerrero (Francesco), compositeur espagnol, né et m. à Séville (1528-1599); auteur d'un grand nombre de poèmes religieux.

Guerrero (Vicente), esclave mulâtre mexicain, né à Tixtla, qui prit part à l'insurrection contre l'Espagne, devint le chef des révoltés, et se fit élire président de la république Mexicaine en 1827. Renversé et fait prisonnier, il fut fusillé à Cuilpa en 1831. On lui doit l'abolition de l'esclavage au Mexique.

Guerrero (Maria), actrice espagnole, née en 1868; artiste réputée par sa science de comédienne, son charme et son jeu classique.

guerrier [*ghé-ri-é*], **ère** adj. Qui appartient à la guerre : *exploit guerrier.* Qui aime la guerre : *nation guerrière.* N. m. Celui qui fait la guerre, et *poétiq.*, soldat. ANT. Pacifique.

guerroyant [*ghé-roi-ian*], **e** adj. Qui aime à guerroyer : *être d'humeur guerroyante.*

guerroyer [*ghé-roi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) Faire la guerre : *aimer à guerroyer.* Activ. : *guerroyer son vassal.*

guerroyeur [*ghè-roi-ieur*] n. et adj. m. Qui aime la guerre : *Charles le Téméraire fut guerroyeur.*

Guesde [*ghè-de*] (Mathieu-Basile, dit *Jules*), homme politique français, un des chefs du parti socialiste, né à Paris en 1845.

Gueslin [*ghès-lin*] n. m. Câble de moyenne grosseur, qui sert à remorquer les navires.

guet [*ghé*] n. m. Langue du ghetto.

guet [*ghè*] n. m. (de *guetter*). Action d'épier : *faire le guet.* Autref., troupe chargée de faire la police pendant la nuit. Surveillance nocturne dans les places de guerre. *Mot du guet,* mot d'ordre des gens du guet. *Chevalier du guet,* commandant des archers du guet.

guet-apens [*ghè-ta-pan*] n. m. (de l'anc. fr. *guet apensé,* guet prémédité). Embûche dressée pour assassiner, dévaliser, outrager : *le guet-apens est une circonstance aggravante du crime. Fig.* Tout dessein prémédité de nuire. Pl. des *guets-apens.*

— ENCYCL. *Dr.* Le guet-apens consiste à attendre plus ou moins de temps, dans un ou divers lieux, un individu, soit pour lui donner la mort, soit pour exercer sur lui des actes de violence.

Le guet-apens est une circonstance aggravante : 1° du meurtre; 2° des coups et blessures. Il implique et suppose essentiellement la préméditation. Par suite, une déclaration du jury, affirmative sur le guet-apens et négative sur la préméditation, serait nulle comme entachée de contradiction.

guêtrage [*ghè*] n. m. Action de guêtrer.

guêtre [*ghè-tre*] n. f. Pièce du vêtement couvrant le bas de la jambe et le dessus de la chaussure. *Fam. Tirer ses guêtres,* s'en aller. *Traîner ses guêtres,* flâner, errer oisivement. *Laisser ses guêtres quelque part,* y mourir.

— ENCYCL. La guêtre a fait très anciennement partie du costume militaire français. Confectionnée en toile ou en drap, elle montait d'abord jusqu'aux genoux. Ce n'est guère qu'après 1830 que s'introduisit l'usage des guêtres basses recouvertes par le pantalon, mais qui, dans la tenue de campagne, se portaient encore par-dessus celui-ci. L'adoption du brodequin au lieu du soulier a fait d'abord supprimer les guêtres; puis un modèle nouveau a été expérimenté, qui doit se porter avec cette dernière chaussure. La création des zouaves et tirailleurs algériens a fait adopter de nouveaux modèles de guêtres (guêtres-jambières) en toile ou en drap mince. Des *guêtres-jambières* en toile imperméable ont été affectées aux vélocipédistes militaires.

Guêtres : 1. Militaire (1650); 2. Militaire, en cuir; 3. Militaire, en toile; 4. De chasse, en cuir; 5. De paysan, en drap; 6. Demi-guêtre, en drap.

guêtrer [*ghè-tré*] v. a. Mettre des guêtres à quelqu'un.

guêtrier [*ghè-tri-è*], **ère** n. Celui, celle qui fait des guêtres.

guêtron [*ghè*] n. m. Guêtre non montante.

Guettard [*ghé-tar*] (Jacques-Etienne), savant naturaliste français, né à Etampes, m. à Paris (1715-1786). On lui doit des travaux remarquables de paléontologie.

guettarde [*ghè-tar-de*] n. f. *Bot.* Genre de rubiacées.

— ENCYCL. Les guettardes sont des arbrisseaux américains et asiatiques. On en connaît quinze espèces, dont la plus connue est la *guettarde superbe* ou *arbre de Saint-Thomé* de la Jamaïque, qui a de belles fleurs odorantes et dont l'écorce est employée en décoction pour les ulcères.

guette [*ghé-te*] ou **guête** n. f. Action de guetter. Personne qui fait le guet.

guette ou **guête** [*ghè-te*] n. f. Demi-croix de Saint-André, posée en contre-fiche dans les pans d'une charpente.

guette-chemin [*ghè-te*] n. m. invar. Voleur de grand chemin.

guetter [*ghè-té*] v. a. (anc. h. all. *wahte*). Epier pour surprendre : *guetter l'ennemi.* Attendre quelqu'un au passage. *Guetter l'occasion,* se tenir prêt pour le moment favorable.

guetteur [*ghè-teur*] n. m. Qui guette. Autref., veilleur qui, du haut d'un beffroi, sonnait l'alarme.

guettron [*ghè-tron*] ou **guêtron** n. m. Petite guette servant à exhausser un châssis de fenêtre, un chambranle, etc.

Gueugnon [*gheu*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 28 kil. de Charolles, sur l'Arroux; 4.120 h. — Le cant. a 9 comm., et 9.740 h.

gueulard [*gheu-lar*], **e** n. et adj. *Pop.* Personne qui a l'habitude de parler beaucoup et très haut. Gourmand.

gueulard [*gheu-lar*] n. m. *Mar.* Porte-voix. Ouverture supérieure d'un haut fourneau, par laquelle on introduit le charbon et le minerai. Pistolet à gueule évasée. Bouche d'égout. Buire en forme de casque renversé.

gueulardise [*gheu-lar-di-ze*] n. f. *Pop.* Gourmandise. Friandise.

gueule [*gheu-le*] n. f. (lat. *gula*). Bouche des animaux carnassiers, de quelques autres quadrupèdes, des poissons et de certains gros reptiles. *Pop.* Grande bouche humaine; face. *Par anal.* Ouverture béante : *gueule d'un four, d'un tunnel,* etc. *Tonneau à gueule bée,* défoncé par un bout. *Fig.* et *fam. Etre fort en gueule,* parler beaucoup et indiscrètement; employer un langage grossier. *Mots de gueule,* paroles grossières. *N'avoir que de la gueule,* crier plus qu'on n'agit. *Avoir la gueule pavée,* manger ou boire très chaud, très épicé. *La gueule enfarinée,* avec une extrême confiance, un grand espoir. *Pop. Faire sa gueule,* bouder, faire le dédaigneux. *Faire une gueule,* montrer une mine stupéfaite ou très mécontente. *Fermer sa gueule,* se taire. Elliptiq. : *Ta gueule!* tais-toi! *Donner un coup de gueule,* chanter, crier. *Rincer la gueule,* payer à boire. *Avoir la gueule de bois,* avoir, à la suite de trop fortes libations, la gorge sèche et la tête lourde. PROV. : **La gueule tue plus de gens que le glaive,** les excès de table font périr plus de gens que la guerre. *Archit. Gueule droite,* partie concave d'une cimaise. *Gueule renversée,* partie convexe d'une cimaise.

gueule-bée n. f. Décharge d'un réservoir où les filets fluides sortent de l'orifice parallèlement à eux-mêmes. Pl. Des *gueules-bées.*

gueule-de-four n. f. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. Pl. Des *gueules-de-four.*

gueule-de-loup [*gheu-le-de-lou*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire du muflier, nommé aussi GUEULE-DE-LION. *Carross.* Tirant d'avant-train, dans une voiture à quatre roues. *Techn.* Coude de tuyau placé au haut d'une cheminée sur un pivot, et tournant de

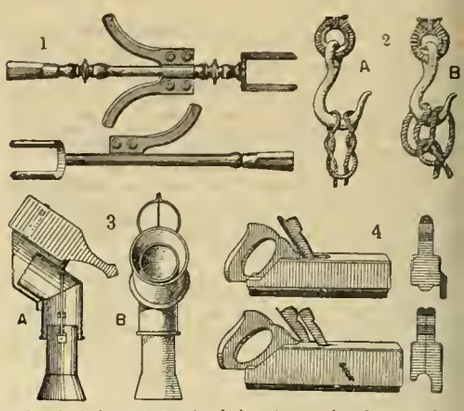

Gueule-de-loup : 1. Gueules-de-loup (carross.). — 2. A, gueule-de-raie; B, gueule-de-loup (mar.). — 3. Gueules-de-loup : A, coupe; B, élévation (techn.). — 4. Gueules-de-loup (techn.).

façon que la fumée ne soit pas refoulée. Grosse filure en demi-cercle et concave, pratiquée dans un battant, pour recevoir la filure entaillée en sens inverse de l'autre battant. Entaille circulaire et concave pratiquée dans l'extrémité d'une pièce de bois, pour embrasser une partie circulaire et convexe taillée à l'extrémité d'une autre pièce. Outils (sorte de rabot) servant à faire des gueules-de-loup dans un battant. *Mar.* Espèce de nœud. Pl. des *gueules-de-loup.*

gueule-de-raie [*gheu-le-de-rè*] n. f. *Mar.* Nom d'une espèce de nœud. Pl. Des *gueules-de-raie.*

gueulée [*gheu-lé*] n. f. *Pop.* Grosse bouchée. Mots grossiers.

gueuler [*gheu-lé*] v. n. *Pop.* Parler beaucoup et très haut, crier. Activ. : *gueuler des chansons.*

gueules [*gheu-le*] n. m. (du pers. *ghul,* rose). Un des émaux du blason. (Il est rouge, et figuré dans le dessin par des traits verticaux. — V. la planche BLASON.)

gueuleton [*gheu*] n. m. *Pop.* Repas copieux.

gueuletonner [*gheu-le-to-né*] v. n. *Pop.* Faire un gueuleton.

gueulette [*gheu-lè-te*] n. f. *Verr.* Syn. de OUVREAU.

Gueulette [*gheu-lè-te*] (Thomas-Simon), littérateur et magistrat français, né à Paris, m. à Charenton (1683-1766); auteur de farces et de contes qui furent longtemps populaires.

gueusaille [*gheu-za, ll* mll., *e*] n. f. *Fam.* Troupe de gueux.

gueusailler [*gheu-za, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Vivre en gueux. Fréquenter la gueusaille.

gueusant [*gheu-zan*], **e** adj. Qui gueuse.

gueusard [*gheu-zar*], **e** n. *Fam.* Grand gueux, coquin.

gueusat [*gheu-za*] n. m. Petite gueuse de fonte.

gueuse [*gheu-ze*] n. f. (de l'allem. *guss,* fonte). Masse de fonte, coulée en saumon. Moule pratiqué dans le sable pour recevoir cette fonte.

gueuse [*gheu-ze*] n. f. *Cost.* Petit camelot de laine ou de soie. Dentelle blanche de bas prix.

gueuser [*gheu-zé*] v. a. Faire le gueux. Mendier. *Pop.* Activ. : *gueuser sa vie ; gueuser une place.*

gueuserie [*gheu-ze-ri*] n. f. Caractère, habitudes de gueux. Misère, mendicité. Chose vile.

gueuset [*gheu-zè*] n. m. *Métall.* Syn. de GUEUSAT.

gueusette [*gheu-zè-te*] n. f. Godet où les cordonniers mettent la couleur dont ils teignent les empeignes.

gueux, euse [*gheû, eu-ze*] n. et adj. Indigent, nécessiteux, réduit à mendier : *on peut être pauvre sans être gueux. La Gueuse,* terme injurieux par lequel les partisans des anciens régimes désignent la République. Chose dont on a à se plaindre : *une gueuse de fièvre.* Coquin, fripon. PROV. : **Un avare est toujours gueux,** celui qui se prive du nécessaire reste pauvre dans la richesse.

gueux [*gheû*] n. m. Pot de grès, servant de chaufferette.

Gueux [*gheû*], nom que prirent les révoltés des Pays-Bas contre Philippe II, dans la guerre de l'Indépendance. Ils furent écrasés par le duc d'Albe.

Gueux (*Chanson des*). V. CHANSON.

Gueuse parfumée (la), surnom donné à la Provence, peut-être par Godeau, évêque de Vence, et que Paul Arène a choisi comme titre d'un charmant recueil de nouvelles.

Guevara [*ghé*] (Antoine **de**), historien et moraliste espagnol, historiographe de Charles-Quint (1490-1545).

Guevara (Louis VELEZ **de**), auteur dramatique et romancier espagnol, né à Ecija (Andalousie), m. à Madrid (1570-1644). Ses œuvres dramatiques montaient à 400 environ. Son *Diable boiteux,* ingénieuse fiction picaresque, a été imité par Le Sage.

Gueydon (Louis-Henri), amiral français, né à Granville, m. à Kermalec (1809-1886). Il fut gouverneur général de l'Algérie.

Guggisberg, comm. de Suisse (cant. de Berne), au-dessus de la Singine; 2.810 h. Agriculture et élève de bétail.

gui [*ghi*] n. m. (lat. *viscum*). Genre de loranthacées, vivant en parasites sur les branches de certains arbres : *le guiétait, pour les Gaulois, une plante sacrée. Gui l'an neuf*, cérémonie de la récolte du gui, chez les Gaulois.

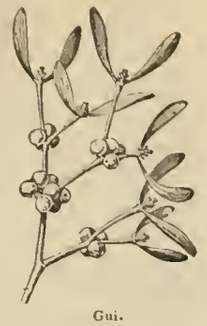
Gui.

— Encycl. *Bot.* Le gui (*viscum album*) vit sur les branches de beaucoup d'arbres (surtout sur le pommier, rarement sur le chêne). Ses tiges divergent en simulant une dichotomie ; les fruits sont des baies monospermes, globuleuses et blanches. Le gui, toujours vert, vit en symbiose sur les arbres, mais cependant, s'il est trop abondant sur un arbre, il l'épuise : il y a donc intérêt à le récolter, d'autant qu'il peut être donné en pâture aux vaches laitières.

— *Relig.* La cueillette du gui était, dans le culte druidique, l'objet d'une solennité, le premier jour du mois lunaire. Les Celtes pratiquaient le culte des arbres et des plantes, et la perpétuelle verdeur du gui, où ils voyaient le symbole de l'immortalité de l'âme, explique l'attribution à cette plante de vertus extraordinaires. On le distribuait en grande cérémonie, et la cueillette était suivie de sacrifices.

gui [*ghi*] n. m. (orig. provenç.). *Mar.* Vergue qui s'appuie horizontalement, par un croissant ou mâchoire, au bas du mât d'artimon, et sur laquelle se borde la brigantine.

Gui [*ghi*], empereur d'Occident et roi d'Italie de 889 à 894.

Gui ou **Guido d'Arezzo,** bénédictin italien, né aux environs de Paris vers 995, m. à Avellino vers 1050. Il a donné aux notes de la gamme le nom qu'elles ont conservé.

guib [*ghib'*] n. m. Nom vulgaire de quelques antilopes du genre *tragelaphus*, qui est très répandu dans l'Afrique moyenne.

Guibert (saint), moine de Gorze, près de Metz (892-962). Fête le 23 mai.

Guibert [*ghi-bèr*], antipape sous le nom de Clément III en 1080 ; m. en 1100.

Guibert (Hippolyte **de**), officier et écrivain militaire français, né à Montauban, m. à Paris (1743-1780). C'est à lui qu'est adressée la correspondance si passionnée de Mlle de Lespinasse.

Guibert (Joseph-Hippolyte), cardinal et archevêque de Paris, né à Aix, m. à Paris (1802-1886).

guibolle [*ghi-bo-le*] n. f. *Pop.* Jambe. *Jouer des guibolles*, s'enfuir.

guibre [*ghi-bre*] n. f. Construction ayant pour but de fournir au gréement de beaupré des points d'appui en saillie de l'étrave.

— Encycl. La guibre donne appui aux sous-barbes du beaupré, lesquelles sont fixées sur le taille-mer. Elle est réunie à l'étrave au moyen de la courbe de capucine et, pour la soutenir contre les efforts des focs, on la consolide au moyen de deux grands arcs-boutants et de jottereaux.

Guichardin [*ghi*] (François), historien et publiciste italien, né et m. à Florence (1482-1540). Auteur d'une *Histoire d'Italie* (de 1492 à 1530) très remarquable, mais où il se montre en politique de l'école sceptique de Machiavel.

guichart [*ghi-char*] n. m. Petite bande d'étoffe qui retient la robe d'une religieuse sur le côté. *Jeu.* Syn. de BÂTONNET.

guiche [*ghi-che*] n. f. (lat. pop. *vitica* ; de *vitis*, vigne). Courroie pour suspendre un bouelier. Bande d'étoffe de chaque côté de la robe des chartreux. (Syn. GUICHART.) *Arg. La guiche*, l'ensemble des souteneurs. *Duc de Guiche*, guichetier. *Jeux.* Syn. de JEU DE BÂTONNET.

Guiche, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 25 kil. de Bayonne, sur la Bidouze ; 1.370 h. Ch. de f. M. Carrières.

Guiche (La), ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 22 kil. de Charolles ; 960 h. — Le cant. a 11 comm., et 6.520 h.

Guiche (Armand DE GRAMONT, comte **de**), général français, m. à Kreutznach (1638-1673) ; fils du maréchal de Gramont, aussi célèbre par ses talents militaires que par ses intrigues galantes.

Cte de Guiche.

Guichen [*chin*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 45 kil. de Redon ; 3.430 h. Source ferrugineuse. — Le cant. a 8 comm., et 15.200 h.

Guichen (Luc-Urbain DU BOUEXIC **de**), marin français, né à Fougères, m. à Morlaix (1712-1790). Il se distingua contre les Anglais pendant la guerre d'Amérique.

guichet [*gui-chè*] n. m. (orig. scand.) Petite porte pratiquée dans une plus grande : *guichet d'une prison.* Passage étroit : *les guichets du Louvre.* Petite ouverture pratiquée dans une porte, un mur, etc., à hauteur d'appui : *le guichet d'un bureau de poste, d'un confessionnal.*

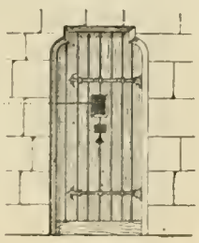
A, guichet.

guichetier [*ghi-chetti-é*] n. m. Valet de geôlier, qui ouvre et ferme les guichets.

Guiclan, comm. du Finistère, arr. et à 12 kil. de Morlaix, près du Penzé ; 3.160 h. Toiles.

guide [*ghi-de*] n. m. (de *guider*). Celui qui accompagne quelqu'un pour lui montrer le chemin : *guide montagnard. Milit.* Soldat ou gradé sur lequel tout le rang doit régler son alignement. Soldat à cheval d'un corps d'élite, sous la Révolution, la seconde République et le second Empire. *Fig.* Qui donne des conseils, des instructions : *un guide éclairé.* Titre de certains livres qui contiennent des renseignements : *le Guide des étrangers à Paris. Mécan.* Organe dirigeant un mouvement. Cordage pour haler un palan

Guides : 1. A cheval (second Empire) ; 2. Montagnards.

d'étai. Balise établie dans une rivière pour marquer le véritable cours de l'eau. Outil d'horloger qui guide le foret. Armature sur laquelle est monté le coulisseau du piston d'une cuvette garde-robe.

— Encycl. *Mécan.* Les guides diffèrent suivant leur usage et le mouvement rectiligne ou circulaire qu'ils dirigent. Outre les *glissières* (v. ce mot), on emploie pour guider la tige du piston d'une machine à vapeur des poulies à gorge roulant sur des montants cylindriques qu'une traverse horizontale rend fixes. On fait aussi usage de galets que porte la tige du piston à sa partie supérieure et qui glissent dans une double rainure verticale.

En filature, on guide le chariot de la *mull-jenny* en le maintenant à l'aide de poulies glissant entre deux cordes parallèles fortement tendues.

Les châssis de scie se guident à l'aide de rainures pratiquées dans des montants parallèles à la direction de mouvement et de languettes liées au châssis ou inversement. On a encore recours à des montants fixes, qu'embrassent des anneaux liés à la pièce mobile. Parfois ces anneaux sont fixes et les montants liés à la partie mobile.

guide [*ghi-de*] n. f. (de *guider*). Lanière de cuir qu'on attache au mors d'un cheval de voiture, pour le conduire. Droit payé pour chaque poste. *Fig. Mener la vie à grandes guides*, façon de vivre large, en dépensant sans retenue sa fortune, sa santé.

Guide des pécheurs (*Le*, ou comme on disait au XVIIe siècle, *La*), traité ascétique espagnol de Louis de Grenade qui obtint un grand succès dans toute l'Europe.

Guide [*ghi-de*] (Guido RENI, dit **le**), peintre italien, né à Calvenzano, m. à Bologne (1575-1642). Il brillait par la grâce, l'expression, le coloris, l'élégance de sa touche et la correction de son dessin. Principales œuvres : *l'Aurore, l'Enlèvement d'Hélène, Tête de Christ.*

Le Guide.

guide-âne n. m. Recueil d'instructions, de règles propres à guider dans un travail. Transparent aidant à écrire droit. Petit livre qui contient l'ordre des fêtes et celui des offices pour chaque fête. Couteau à deux lames dont l'une trace et l'autre découpe les dents du peigne. Pl. des *guide-ânes.*

guideau ou **guide-eau** [*ghi-dô*] n. m. Plale-forme en planches, soutenue dans une position inclinée, pour diriger le courant des chasses d'eau. Filet de pêche en forme de sac. Pl. des *guideaux.*

— Encycl. *Pêche.* Le guideau est un filet conique à large ouverture, que l'on dispose près des chutes d'eau des moulins, les arches d'un pont (l'entrée s'ouvrant dans le sens du fil de l'eau) et dans lequel le poisson est entraîné par le courant.

guide-fil n. m. invar. Appareil qui règle la direction des fils sur les bobines des métiers, des machines, etc.

Guidel, comm. du Morbihan, arr. et à 11 kil. de Lorient, près de la Laïta ; 4.330 h. Fer.

guide-lame n. m. invar. Outil en forme de peigne, qui, dans une faucheuse mécanique, sert à régler le mouvement des lames tranchantes.

guide-lime n. m. invar. Appareil pour apprendre à limer droit. Syn. PRADEL.

guide-main n. m. invar. Barre fixée devant le clavier d'un piano pour habituer les débutants à tenir les poignets droits.

guide-poil n. m. invar. Cadre en fer qui, dans certains métiers à faire les peluches, sert à régler la hauteur du poil.

guider [*ghi-dé*] v. a. (goth. *vitan*). Accompagner quelqu'un pour lui montrer le chemin : *Antigone guida son père aveugle.* Diriger : *guider un automobile. Fig.* Mettre sur la voie. Gouverner.

guiderope [*ghi-de* ou à l'angl. *gha-i-de*] n. m. (m. angl.). Cordage qu'on laisse traîner quand un ballon s'approche de terre, pour diminuer sa vitesse et faciliter la descente.

guidon [*ghi*] n. m. (ital. *guidone*). Etendard de la gendarmerie. Officier qui le portait. (Vx.) Auj., petit drapeau, fanion qui sert pour l'alignement de l'infanterie. Celui qui le porte. *Mar.* Pavillon triangulaire ou à deux pointes, servant souvent d'insigne de commandement. *Arquebus.* Petite saillie, sur le canon d'une arme à feu pour donner, avec la hausse, la ligne de mire. (V. FUSIL.) *Veloc.* Barre à poignées, commandant la roue directrice d'un cycle. Signe de renvoi dans un livre.

Guidons : A, de commandement. — B, de sociétés nautiques : (1. Des yachts français ; 2. Du cercle de la ville de Paris).

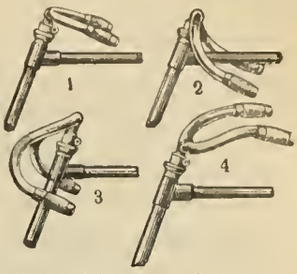
Guidons de bicyclette : 1. Droit ; 2. Cintré en dessous ; 3. Recourbé ; 4. Cintré en dessus.

guidonnage [*do-na-je*] n. m. *Mines.* Ensemble de pièces qui servent à guider les cages d'extraction.

Guiers, rivière de l'Isère et de la Savoie, formée de deux torrents : le *Guiers Vif* et le *Guiers Mort ;* passe à Pont-de-Beauvoisin et se jette dans le Rhône près de Saint-Genès-d'Aoste ; cours 48 kil.

Guieysse (Pierre-Paul), égyptologue et homme politique français, né à Lorient en 1841.

guifette [*ghi-fè-te*] n. f. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer.

guige [*ghi-je*] n. f. Courroie qui servait à porter l'écu ou tout autre bouclier, suspendu au cou ou en sautoir. (Il ne faut pas confondre la guige avec les énarmes.)

guignard [*ghi-gnar*] n. m. Nom vulgaire de deux petits échassiers du genre pluvier.

guignard [*ghi-gnar*], **e** adj. *Fam.* Qui a la guigne, le guignon : *un joueur guignard.*

guigne [*ghi-gne*] n. f. (orig. germ.). Cerise à chair sucrée et à moitié ferme, généralement de couleur pourpre foncé ou noire.

guigne n. f. *Pop.* Guignon. V. ce mot.

guigneaux [*ghi-gnô*] n. m. pl. Pièces de bois qui réunissent et supportent les deux chevrons entre lesquels passe un tuyau de cheminée.

Guignen, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 36 kil. de Redon ; 3.190 h.

guigner [*ghi-gné*] v. n. Regarder du coin de l'œil en fermant à demi les yeux. V. a. Regarder quelqu'un ou quelque chose sans faire semblant. *Fig.* et *fam.* Convoiter : *guigner un emploi.*

Guignes [*ghi-gne*] (Joseph **de**), sinologue français, traducteur du *Chou-King*, né à Pontoise, m. à Paris (1721-1800).

guignette [*ghi-gnè-te*] n. f. Petit sarcloir. Outil en forme de bec-de-corbin, dont se servent les calfats. Genre d'échassiers, de la famille des scolopacidés, et comprenant des petits oiseaux qui fréquentent les rivages. Nom vulgaire du limaçon de mer.

Guigniaut [*ghi-gnô*] (Joseph-Daniel), helléniste et archéologue français, né à Paray-le-Monial, m. à Paris (1794-1876) ; auteur, d'après Creuzer, des *Religions de l'antiquité.*

guignier [*ghi-gni-é*] n. m. Espèce de cerisier qui porte les guignes : *le guignier est productif.*

Guignol [*ghi*], principal personnage des pupazzi français, qui date de la fin du XVIIIe siècle. D'origine lyonnaise, Guignol et son ami Gnafron sont devenus populaires dans toute la France. Maisonnette avec scène, sur laquelle se jouent les

Guignol.

pièces de marionnettes : *repeindre un guignol.* Spectacle de marionnettes : *conduire un enfant à Guignol.* Sorte de case mobile en forme de théâtre de Guignol, dans laquelle se placent auteurs et directeurs pour suivre les répétitions d'une pièce.

guignolant, e adj. V. GUIGNONNANT.

guignole [*ghi-gno-le*] n. f. Bâtonnet auquel on suspend une petite balance.

Guignolé ou **Guénolé** (saint), abbé breton, né vers 455, m. à Landevennec (Finistère) vers 520. Fête le 3 mars.

guignolet [*ghi-gno-lè*] n. m. Liqueur faite avec des guignes.

— Encycl. Pour préparer du guignolet, faire macérer pendant quelques semaines dans l'eau-de-vie 1 kilogr. de guignes sans queues ni noyaux. Faire macérer de même les noyaux pilés, mélanger les deux liquides, filtrer, ajouter 1 kilogr. de sucre mouillé et mettre en bouteilles.

guignon [*ghi-gnon*] n. m. (de *guigner*). Mauvaise chance persistante, surtout au jeu.

guignonnant [*ghi-gno-nan*], **e** ou **guignolant** [*ghi-gno-lan*], **e** adj. *Fam.* Qui a le caractère d'un guignon et qui dépite.

guignot [*ghi-gno*] n. m. Nom vulgaire du pinson.

guiguette [*ghi-ghè-te*] n. f. Ciseau de calfat pour enfoncer l'étoupe dans les joints.

Guil [*ghil*] (le), torrent des Hautes-Alpes, affl. de gauche de la Durance, qui naît dans le massif du mont

Viso, et passe au pied de Château-Queyras ; cours 56 kil. environ.

Guilberville, comm. de la Manche, arr. et à 13 kil. de Saint-Lô ; 1.300 h. Ch. de f. O.

guilboquet [*ghil'-bo-kè*] n. m. Instrument qui sert à tracer des parallèles.

Guildhall [*ghil-dôl*] (*Salle des guildes* ou *gildes*), hôtel de ville de Londres, bâti de 1411 à 1431, et plusieurs fois restauré. On y voit deux colosses en bois, *Gog* et *Magog*, sculptés, en 1708, par Saunders.

guildin ou **guilledin** [*ghi-le*] n. m. Nom ancien des chevaux et haquenées qui allaient l'amble.

guildive [*ghil'*] n. f. *Comm.* Sorte de tafia.

guildiverie [*ghil'-di-ve-rî*] n. f. Industrie des tafias.

guildivier [*ghil'-di-vi-é*] n. m. Fabricant de tafia.

Guilers, comm. du Finistère, arr. et à 7 kil. de Brest, non loin de la Penfeld ; 2.210 h. Eaux ferrugineuses.

Guillac, comm. du Morbihan, arr. et à 7 kil. de Lorient ; 1.520 h. Source minérale. C'est tout près de cette commune qu'eut lieu, en 1351, le *combat des Trente*.

guillage [*ghi, ll* mll., *a-je*] n. m. Action de la bière qui guille.

Guillain (Simon), statuaire français, né et m. à Paris (1581-1658). On lui doit le monument élevé à la gloire de Louis XIII et de Louis XIV, qui figure aujourd'hui au Louvre.

guillant [*ghi, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui jette sa levure, en parlant de la bière.

guillaume [*ghi, ll* mll., *ô-me*] n. m. Rabot pour faire les rainures et les moulures. Rabot des ouvriers ravaleurs pour gratter les pierres. Tamis pour ébaucher le grenage de la poudre. Monnaie frappée par divers souverains du nom de *Guillaume*.

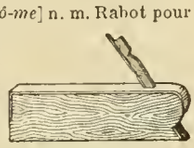

Guillaume (rabot).

Guillaume (saint) **le Grand,** duc d'Aquitaine, m. en 812, fils du comte Thierry ; il battit les Sarrasins. Il fonda, à Gellone (Hérault), le monastère de Saint-Guilhelm-du-Désert.

Guillaume [*ghi, ll* mll., *ô-me*] (saint), abbé de Saint-Bénigne de Dijon, né près de Novare, m. à Dijon (964-1031). Fête le 10 janvier.

Guillaume (saint), archevêque de Bourges, m. dans cette ville (1120-1209). Fête le 10 janvier.

Guillaume Ier, le Conquérant ou **le Bâtard,** duc de Normandie et roi d'Angleterre, né à Falaise en 1027. Il était fils de Robert le Magnifique, et d'Arletta, fille du tanneur Fulbert. Il conquit en 1066 l'Angleterre sur le roi Harold, défait et tué à Hastings, se fit couronner roi à Londres, et sut organiser très solidement son nouveau royaume, en constituant une noblesse militaire très fortement hiérarchisée. Guillaume eut à lutter contre son fils Robert, que soutenait Philippe Ier, roi de France. Il marcha contre ce dernier, mais il mourut des suites d'une chute de cheval qu'il fit à Mantes en 1087. Son cadavre fut inhumé à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen.

Guillaume II, le Roux, second fils du précédent, roi d'Angleterre, né en 1056, m. en 1100. Il battit et tua Malcolm, roi d'Ecosse, acheta la Normandie à son frère aîné Robert ; il périt mystérieusement dans une chasse, sans doute victime de sa tyrannie.

Guillaume III, prince d'Orange, né à La Haye, en 1650, stathouder de Hollande en 1672. Il était fils posthume de Guillaume II de Nassau, stathouder de Hollande, et de Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier. Il reçut le stathoudérat, rétabli après l'assassinat des frères de Witt, au moment où la Hollande était menacée par l'invasion de Louis XIV. Ferme et habile, bon général, il sauva sa patrie de l'invasion française en ouvrant les écluses qui devaient inonder le pays, renversa du trône d'Angleterre son beau-père Jacques II et fut proclamé roi de ce pays en 1689. Il pratiqua avec habileté le gouvernement constitutionnel, fut pendant la guerre d'Augsburg l'ennemi acharné de Louis XIV, qui dut le reconnaître comme roi d'Angleterre au traité de Ryswick ; il mourut à Kensington en 1702.

Guillaume III.

Guillaume IV, roi d'Angleterre et de Hanovre, fils de Georges III, né à Buckingham-House, m. à Windsor (1765-1837). Roi en 1830, il mourut sans enfant légitime ; il laissa le trône à sa nièce Victoria. V. ce nom.

Guillaume Ier, dit **le Mauvais,** roi des Deux Siciles de 1154 à 1166 ; — **Guillaume II,** dit *le Bon*, fils du précédent, roi des Deux-Siciles de 1166 à 1189.

Guillaume le Taciturne.

Guillaume, dit **le Lion,** roi d'Ecosse de 1165 à 1214, fidèle allié de Richard Cœur de Lion.

Guillaume Ier, comte de Nassau, prince d'Orange, surnommé *le Taciturne*, né à Dillenbourg, m. à Delft (1533-1584). Chef incontesté de la noblesse des Pays-Bas, il se rallia au protestantisme et essaya de délivrer la Hollande du joug des Espagnols. Philippe II, ayant mis sa tête à prix, il fut tué d'un coup de pistolet par Balthazar Gérard.

Guillaume II, comte de Nassau, prince d'Orange (1628-1650), vit l'indépendance des Provinces-Unies reconnue par l'Europe en 1648.

Guillaume Ier de Nassau, né à La Haye, mort à Berlin (1772-1843), roi des Pays-Bas en 1815. Il perdit la Belgique en 1830 et régna depuis sur la Hollande ; il abdiqua en 1840. — **Guillaume II,** fils du précédent, roi de Hollande de 1840 à 1849, organisa dans ses Etats le gouvernement parlementaire. — **Guillaume III,** fils du précédent, né en 1817, roi de Hollande en 1849 ; mort en 1890, laissant la couronne à sa fille Wilhelmine.

Ordre de Guillaume des Pays-Bas.

Guillaume (*ordre de*), ordre néerlandais, créé en 1815 par Guillaume Ier d'Orange-Nassau, roi des Pays-Bas. Il comprend quatre classes ; le ruban est moiré orange, avec un filet bleu foncé sur chaque bord.

Guillaume Ier de Hohenzollern (1797-1888), roi de Prusse en 1861, empereur d'Allemagne de 1871 à 1888. Second fils de Frédéric-Guillaume III, il succéda à son frère Frédéric-Guillaume IV. Il gouverna énergiquement, en prenant pour principal ministre le comte de Bismarck, reconstitua sur de très fortes bases l'armée prussienne, se ligua avec l'Autriche pour écraser le Danemark (1864), tourna ensuite ses armes contre son alliée, qu'il battit à Sadowa (1866), et vainquit la France, à laquelle il enleva, au traité de Francfort, l'Alsace et une partie de la Lorraine (1870-1871).

Guillaume Ier.

Guillaume II.

Guillaume II, petit-fils du précédent, roi de Prusse et empereur d'Allemagne, fils de Frédéric III et de l'impératrice Victoria, sœur d'Edouard VII ; né à Berlin en 1859, couronné en 1888. Il se débarrassa de la tutelle du prince de Bismarck, et pratiqua une politique autoritaire, mitigée par un sens très réel des besoins matériels des classes laborieuses. Il a développé le commerce, la marine et les colonies de l'Empire. Dans sa politique, il a montré une inquiétante mobilité d'attitude et de desseins.

Ordre de Guillaume de Hesse.

Guillaume (*ordres de*) : 1° ordre hessois, fondé en 1770 par Louis II, remanié en 1851 ; il comprend 4 classes ; ruban rouge liséré de blanc ; 2° ordre prussien, fondé par Guillaume II en 1896 à l'occasion du 25e anniversaire de l'Empire ; une seule classe, dans laquelle les dames sont admises ; le bijou se porte suspendu à une chaine d'or).

Guillaume *au Court-Nez*, héros d'un des trois grands cycles épiques du moyen âge, dont les traits paraissent avoir été fournis par Guillaume, comte de Toulouse.

Guillaume de Champeaux. V. Champeaux.

Guillaume de Digulleville, moine cistercien et poète français du XIVe siècle, né à Digulleville (Manche) [1330-1355] ; auteur d'un immense poème allégorique divisé en trois parties : *Pèlerinages de la vie humaine, de l'âme, de Jésus-Christ*.

Guillaume de Jumièges, moine de l'abbaye de ce nom (XIe s.), auteur d'une histoire des Normands.

Guillaume de Lorris, poète français, né à Lorris, m. vers 1230 ; auteur de la première partie du *Roman de la Rose*, poème allégorique que, quarante ans plus tard, Jean de Meung continua.

Guillaume de Machaut, poète et musicien français (1303-1377). Il fut attaché au service de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et de sa fille Bonne, reine de France. Il a mis à la mode les formes du rondeau, de la ballade et du lai.

Guillaume de Nangis, moine de Saint-Denis, chroniqueur français du XIIIe siècle ; il a raconté l'histoire de saint Louis et de Philippe III.

Guillaume de Saint-Amour, théologien français, né à Saint-Amour (Franche-Comté) [1210-1273]. Recteur de l'université de Paris, il fut l'adversaire déterminé des moines, qui s'efforçaient d'accaparer l'enseignement de l'Université.

Guillaume de Tyr, historien des croisades, archevêque de Tyr, né probablement à Jérusalem, d'une famille française, vers 1130, m. après 1183. Il prêcha, dit-on, la 3e croisade, après la prise de Jérusalem par Saladin.

Guillaume le Breton, chroniqueur et poète, né en Bretagne vers 1165, m. à Senlis vers 1227. Il fut chapelain de Philippe Auguste, dont il écrivit la vie.

Guillaume (Eugène), sculpteur français, né à Montbard, m. à Rome (1822-1905). Membre de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie française, directeur de l'académie de France à Rome. Citons, parmi ses principales œuvres : *Anacréon, les Gracques*, bustes de *Napoléon*, un buste de *Mgr Darboy*, etc.

Guillaume Tell. V. Tell.

Guillaume Tell, dr. en cinq actes et en vers de Schiller (1804), la plus populaire des pièces de ce poète. C'est la mise en œuvre à peu près exacte de la légende de Guillaume Tell.

Guillaume Tell, opéra en quatre actes, paroles de Hippolyte Bis et Jouy, musique de Rossini. Le livret retrace la fameuse légende du héros suisse ; la partition est un chef-d'œuvre lyrique, l'œuvre la plus complète et la plus dramatique de l'illustre compositeur (1829).

Guillaumes, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 33 kil. de Puget-Théniers, sur le Var ; 1.000 h. Huileries, soufre. — Le cant. a 9 comm., et 4.100 h.

Guillaumet [*ghi, ll* mll., *ô-mè*] (Gustave-Achille), peintre français, né et m. à Paris (1840-1887). Il a surtout traité, avec un réel talent et un sens parfait de la lumière, des scènes algériennes. Citons de lui : *Laghouat, les Palanquins à Laghouat*, etc.

guille [*ghi, ll* mll., *e*] n. f. Dans le Midi, sorte de robinet. Morceau de bois conique.

guilledin n. m. *Manèg.* V. guildin.

guilledou [*ghi, ll* mll.] n. m. *Fam. Courir le guilledou*, fréquenter les mauvais lieux.

guillelmin [*ghi, ll* mll., *èl-min*], **e** adj. Qui a rapport à un personnage historique ou autre du nom de Guillaume : *la branche guillelmine de Bavière. Ordonnance guillelmine*, rendue par François Ier en 1539 à Villers-Cotterets sur la proposition du chancelier Guillaume Royet. Elle institua notamment les registres de baptêmes et de décès.

guillemet [*ghi, ll* mll., *e-mè*] n. m. (de *Guillaume*, imprimeur qui l'inventa). Petit crochet rond et double, qui se met au commencement (*«*) et à la fin (*»*) d'une citation, ou au commencement de chaque ligne de cette citation : *ouvrir, fermer les guillemets*.

Guillemet (Jean-Baptiste-Antoine), paysagiste français, né à Chantilly en 1842. Il a peint des vues de Paris et de la Normandie.

guillemeter [*ghi, ll* mll., *e-me-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il guillemettera.*) Distinguer par des guillemets : *guillemeter une citation*.

Guilleminot [*ghi, ll* mll., *e-mi-no*] (Armand-Charles **de**), général et diplomate français, ambassadeur à Constantinople, né à Dunkerque, m. à Bade (1774-1840).

guillemite [*ghi, ll* mll.] n. m. Membre d'un ordre religieux du XIIe siècle. Syn. ermite de Saint-Guillaume.

— Encycl. Selon l'opinion la plus probable, l'ordre des guillemites ou guillelmites eut pour fondateurs trois saints ermites nommés Guillaume, Albert et Renaud, qui s'étaient retirés dans la vallée de Maleval, à trois lieues de Sienne. Le pape Grégoire IX soumit leurs disciples à la règle de saint Benoît Leurs principaux établissements étaient dans le nord de l'Italie et en Flandre. En 1298, Philippe le Bel leur donna, à Paris, le monastère autrefois occupé par les servites, dits blancs-manteaux ; c'est pourquoi quelques auteurs les ont confondus avec ces derniers.

Guillemot.

guillemot [*ghi, ll* mll., *e-mo*] n. m. Terme général, sous lequel on réunit plusieurs genres d'oiseaux palmipèdes des régions arctiques.

— Encycl. Les guillemots sont des oiseaux plutôt petits, avec le bec court ; ils volent mal, mais nagent et plongent à merveille. Les plus répandus sont le *guillemot à capuchon*, qui descend parfois jusqu'en Normandie, et le *guillemot à miroir*, qui ne quitte jamais le Nord ; ils appartiennent aux genres pingouin et voisins.

guiller [*ghi, ll* mll., *é*] v. n. (anc. holl. *ghilen*). Se dit de la bière en fermentation qui pousse sa levure hors du fût.

Guilleragues [*ghi, ll* mll., *ra-ghe*] (Gabriel-Joseph de Lavergne, comte **de**), diplomate français, né à Bordeaux, m. à Constantinople en 1684. Il s'employa à consolider, comme ambassadeur à Constantinople, l'influence française en Orient.

guilleret, ette [*ghi, ll* mll., *e-rè, è-te*] adj. Vif et gai : *homme guilleret, air guilleret*. Très libre, léger, leste : *propos guillerets*.

guillerettement [*ghi, ll* mll., *e-rè-te-man*] adv. D'une manière guillerette.

guilleri [*ghi, ll* mll.] n. m. Chant du moineau.

Guilleri, surnom donné à trois frères qui, pendant la Ligue, se distinguèrent par leurs brigandages, et dont les aventures ont été le sujet de chansons et de complaintes, notamment celle du *Compère Guilleri*.

Guillestre [*ghi, ll* mll., *è-stre*], ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 20 kil. d'Embrun, au confl. de la Chagne et du Rioubel ; 1.370 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 11 comm., et 2.710 h.

Guilliers, comm. du Morbihan, arr. et à 18 kil. de Ploërmel ; 2.190 h. Minoterie.

Guilliomarc'h, comm. du Finistère, arr. et à 14 kil. de Quimperlé, près du Scorff ; 1.230 h.

guillochage [*ghi, ll* mll.] n. m. Action, manière de guillocher. Son résultat.

guilloche [*ghi, ll* mll.] n. f. Burin pour guillocher.

guilloché [*ghi, ll*, mll.] n. m. Action de guillocher ; ouvrage de guillochis.

guillocher [*ghi, ll* mll., *o-ché*] v. a. Orner d'un guillochis : *guillocher un cadre*.

guillocheur [*ghi, ll* mll.] n. et adj. m. Ouvrier qui guilloche.

guillochis [*ghi, ll* mll., *o-chi*] n. m. Ornement composé de traits ondés, qui s'entrelacent ou se croisent avec symétrie.

guillochure [*ghi, ll* mll.] n. f. Entre-croisement de traits gravés en creux.

guilloire [*ghi, ll* mll.] n. et adj. f. Se dit de la cuve dans laquelle on ajoute au moût cuit en infusion le houblon, puis la levure, afin de parfumer et de faire fermenter la bière.

Guillon [*ghi, ll* mll.], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 16 kil. d'Avallon, sur le Serein ; 780 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant a 16 comm., et 5.300 h.

Guillon, petite comm. du Doubs, arr. et à 9 kil. de Baume-les-Dames ; 110 h. Eaux minérales, ferrugineuses carbonatées et sulfurées calciques.

Guillon (Marie-Nicolas-Silvestre), théologien et prédicateur, né à Paris, mort à Montfermeil (1760-1847). Evêque de Beauvais, il dut démissionner pour avoir administré à l'abbé Grégoire les derniers sacrements.

Guillot, personnage de la fable de La Fontaine : *le Loup devenu berger*, fable dont on cite les deux vers suivants :

Il aurait volontiers écrit sur son chapeau :
C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau,

pour désigner l'homme qui se plaît à afficher ses titres, ses richesses, etc.

Guillot-Gorju (Bertrand Hardouin de Saint-Jacques, dit), farceur français, né à Melun, m. à Paris (vers 1593-1648). Il succéda à Gauthier-Garguille à l'hôtel de Bourgogne.

Guillot-Gorju.

Guillotière [*ghi, ll* mll.] (**La**), faubourg industriel de Lyon.

Guillotin [*ghi, ll* mll.] (Joseph-Ignace), médecin français, professeur d'anatomie à la faculté de Paris, né à Saintes, m. à Paris (1738-1814). En 1789, voulant un unique supplice pour tous ceux qui devaient être livrés au bourreau, il fit adopter l'instrument appelé, de son nom, *guillotine*. Plus tard, il prit une part active au rétablissement de l'Académie de médecine.

guillotine [*ghi, ll* mll.] n. f. (de *Guillotin* n. pr.). Instrument de décapitation pour les condamnés à mort : *la guillotine fut dressée en permanence pendant la Terreur.* Peine de mort. *Fenêtre à guillotine*, fenêtre s'ouvrant au moyen d'un châssis glissant entre deux rainures verticales.

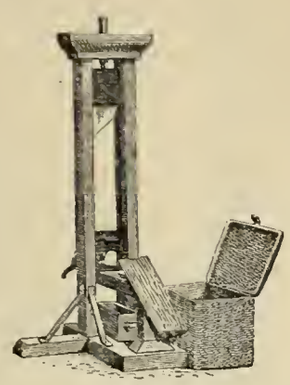
Guillotine.

— Encycl. Guillotin n'a pas inventé la guillotine, bien qu'on ait persisté à donner son nom à cet instrument de supplice, qui était déjà en usage, dès le commencement du XVIe siècle, dans quelques provinces du midi de la France et en Italie, où cette machine se nommait *mannaja*. Présentée à l'Assemblée nationale par le docteur Louis, la guillotine fut adoptée le 20 mars 1792, et fonctionna pour la première fois le 25 avril suivant. L'échafaud se compose essentiellement de deux montants élevés sur des madriers posés en croix sur le sol. Entre les deux montants descend une lame triangulaire, dont la chute est commandée par un simple bouton. Le corps du patient, fixé sur une planche mobile, est amené sous le couteau, de façon que le cou soit pris et maintenu entre deux planches, dont la supérieure est mobile, et qui, au moyen d'un évidement semi-circulaire de chacune d'elles, forment un trou (la lunette).

guillotiné, e [*ghi, ll* mll.] n. et adj. Qui a eu la tête tranchée par la guillotine.

guillotinement [*ghi, ll* mll., *man*] n. m. Action de guillotiner. (Peu us.)

guillotiner [*ghi, ll* mll., *né*] v. a. Trancher la tête au moyen de la guillotine.

guillotineur [*ghi, ll* mll.] n. m. *Fam.* Celui qui fait guillotiner ou guillotine.

Guilloutet (Louis-Adhémar, marquis de), homme politique français, né à Port-Sainte-Marie (1819-1902). Député des Landes au Corps législatif sous le second Empire, il attacha son nom à un amendement à la loi sur la presse aux termes duquel une amende frapperait toute allégation relative à la vie privée, qui, disait-il, doit être *murée*. On fait allusion dans la conversation au *mur de la vie privée*, au *mur Guilloutet*.

Guilvinec (**Le**), comm. du Finistère, arr. et à 34 kil. de Quimper; 4.100 h. Port de pêche. Conserves de poissons.

Guimaëc, comm. du Finistère, arr. et à 15 kil. de Morlaix; 1.380 h.

Guimaraens, v. du Portugal (prov. d'Entre-Douro-et-Minho), près de l'Ave; 8.200 h. Coutellerie, quincaillerie, toiles.

Guimard [*ghi-mar*] (Maric-Madeleine), danseuse célèbre de l'Opéra de Paris, née et m. à Paris (1743-1816).

guimauve [*ghi-mô-ve*] n. f. (lat. pop. *hibiscomalva*, dérivé du gr. *hibiskos*, mauve, et lat. *malva*, mauve). Espèce de mauve qui a la tige plus haute et les feuilles plus petites que la mauve ordinaire.

Guimauve : a, étamines ; b, fruit.

— Encycl. Les guimauves (*althæa*) sont des herbes vivaces, hautes, à fleurs blanc rosé; elles habitent les prés humides. On cultive fréquemment dans les jardins la *guimauve officinale* et la *rose trémière*. Les fleurs, les feuilles et les racines ont des propriétés mucilagineuses et émollientes. On les emploie sous forme de tisanes, de pastilles ou de pâtes.

Guimbal, v. et port des Philippines (île de Panay); 13.000 h. Bois de teinture.

guimbarde [*ghin*] n. f. Chariot à quatre roues, long et couvert. *Pop.* Mauvaise voiture. Petit instrument formé d'une languette d'acier placée entre deux branches métalliques arrondies, puis rapprochées, et dont les enfants jouent en le tenant entre les dents et en faisant vibrer la languette. Danse ancienne. *Fam.* Mauvaise guitare. Petit rabot pour aplanir le fond des creux.

Guimbarde.

guimée [*ghi-mé*] n. f. Bâton d'un étendoir de blanchisseuse, d'un séchoir de papetier.

Guimet [*ghi-mè*] (Jean-Baptiste), chimiste et industriel français, né à Voiron, m. à Lyon (1795-1871); il inventa la fabrication de l'outremer artificiel. — Son fils, Emile-Etienne, industriel, littérateur, compositeur et orientaliste français, né à Lyon en 1836; fondateur, en 1878, du *Musée des religions* ou *musée Guimet*, à Paris, qui renferme des collections remarquables du Japon, de la Chine et des Indes, et dont il fit don à l'Etat en 1884. Comme littérateur, Guimet a donné des récits de ses voyages et des travaux d'érudition : *Plutarque en Egypte, le Dieu Apulée*, etc. Comme compositeur, on lui doit un ballet, un opéra : *Tai-Tsoung*, etc.

Guimiliau, comm. du Finistère, arr. et à 19 kil. de Morlaix; 1.450 h.

guimoisseron ou **guimoisson** [*ghi*] n. m. Nom vulgaire du très jeune saumon.

Guimond de La Touche [*ghi-mon*] (Claude), auteur dramatique français, né à Châteauroux (1723-1760).

guimpe [*ghin-pe*] n. f. (anc. h. all. *wimpal*). Pièce de toile qui couvre la tête des religieuses, leur encadre le visage et leur tombe sur la poitrine. Sorte de fichu en dentelle ou en guipure que portent les dames. Petite chemisette brodée qui paraît hors de la robe et monte jusqu'au cou.

Guimpe.

guimper [*ghin-pé*] v. a. Vêtir de la guimpe. *Fig.* Faire entrer au couvent. (Vx.) *Doucine guimpée*, doucine dont la baguette est plus haute que le bas du talon.

guimperie [*ghin-pe-rî*] n. f. Industrie du guimpier. Fil dont on fait les galons, etc.

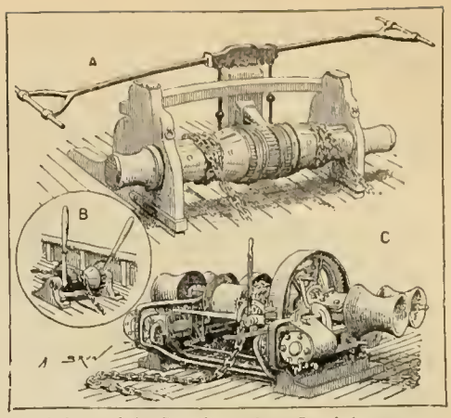
A, guindeau en bois ; B, petit guindeau ; C, guindeau à vapeur.

guinderesse [*ghin-de-rè-se*] n. f. Gros cordage pour guinder un mât.

guinderie [*ghin-de-rî*] n. f. Manières d'une personne guindée.

guindoule [*ghin*] n. f. Appareil servant à décharger les navires.

guindrage n. m. Longueur des écheveaux, dans l'industrie de la soie. (Syn. guindage.)

guindre [*ghin-dre*] n. m. (mot provenç.). Petit métier servant à doubler les soies filées avant de les passer à l'ourdissoir.

guinée [*ghi-né*] n. f. (angl. *guinea*). Monnaie de compte anglaise, valant 26 fr. 48 c. : *la guinée, remplacée par le souverain, n'est plus qu'une monnaie de compte.* Toile de coton fabriquée en Angleterre surtout en vue du commerce avec les nègres de Guinée et, en général, de toute l'Afrique occidentale.

Guinée [*ghi-né*], nom de la partie occidentale de l'Afrique qui s'étend de la Sénégambie au Congo, et que baigne le *golfe de Guinée*. (Hab. *Guinéens.*) On distingue la Guinée française et la Guinée portugaise. La Guinée française, appelée autrefois *Rivières du Sud*, est une des colonies du gouvernement général de l'Afrique-Occidentale; 1.459.000 h. Ch.-l. *Konakry*. Région montagneuse, s'élevant par

guimpier [*ghin-pi-é*] n. m. Fabricant de guimpes.

Guin ou **Dudingen,** comm. de Suisse (cant. de Fribourg); 3.470 h. Elève de bétail; industrie laitière.

guinche n. f. Outil de bois, dont le cordonnier se sert pour polir les talons, les semelles.

guincheur [*ghin*] adj. et n. m. Se dit d'un cheval qui, en approchant de l'écurie, couche les oreilles, frappe du pied, essaye ou feint de chercher à mordre.

guindage [*ghin*] n. m. Action d'élever des fardeaux au moyen d'une machine, ou de hisser un mât. Ensemble des cordages, poulies, etc., qui servent à guinder. Elévation nécessaire pour guinder.

guindal [*ghin*] n. m. Appareil pour soulever les fardeaux sur un navire.

guindant [*ghin-dan*] n. m. *Mar.* Hauteur d'un pavillon. (La longueur se nomme le *ballant.*)

guindas [*ghin-dass*] n. m. (island. *vindass*). *Mar.* Cabestan horizontal.

guinde n. f. (allem. *winde*). Petite presse de tondeur de drap, à moulinet et sans vis. Gruc à bras pour élever les fardeaux.

guindé, e [*ghin*] adj. Affecté. Ampoulé, emphatique : *personnage, style guindé.*

guindeau [*ghin-dô*] n. m. Cabestan horizontal pour lever les ancres des bâtiments de commerce.

guinder [*ghin-dé*] v. a. (anc. all. *windan*). Lever, hisser au moyen d'une grue, d'une poulie, etc. *Fig.* Elever, hausser avec effort : *guinder son style.* Se guinder v. pr. Prendre un ton affecté.

degrés jusqu'au Fouta-Djalon, arrosée par la Grande Scracie, la Mellacorée, le rio Pongo, etc. Caoutchouc, arachides, café. La Guinée portugaise a pour ch.-l. *Boulam.* Circ, huile de palme.

Guinée (Nouvelle-). V. Nouvelle-Guinée.

Guinegatte [*ghi*] (auj. *Enguinegatte*), village du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer; 450 h. Bataille entre les troupes de Louis XI et Maximilien d'Autriche en 1479. Les Français, commandés par le duc de Longueville et le maréchal de La Palice, y furent vaincus (1513) par les Anglais; on appela cette bataille la *Journée des Eperons.*

Guines [*ghi-ne*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 27 kil. de Boulogne, sur le canal homonyme; 4.410 h. (*Guinois*). Ch. de f. N. Brasseries, construction de bateaux; commerce de bois. V. Camp du drap d'or. — Le cant. a 16 comm., et 12.330 h.

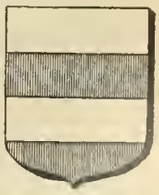
Armes de Guingamp.

Guines ou **Ardres** (*Traité de*), traité entre François Ier et Henri VIII d'Angleterre, qui s'engageait à rétrocéder Boulogne à prix d'argent (1546).

guinette [*ghi-nè-te*] n. f. Nom ancien de la *pintade.*

Guingamp [*ghin-ghan*], ch.-l. d'arr. (Côtes-du-Nord), à 32 kil. de Saint-Brieuc, sur le fleuve côtier Trieux; 9.210 h. (*Guingampois*). Ch. de f. O. Filature de lin, fabrication d'étoffes. — L'arr. a 10 cant., 78 comm., 128.340 h.; le cant. a 8 comm., et 18.430 h.

guingan [*ghin-ghan*] n. m. Toile de coton, fine et lustrée, fabriquée originairement à Guingamp.

guingois [*ghin-ghoi*] n. m. Défaut de rectitude, de régularité, au *pr.* et au *fig.* : *bâtiment, esprit, dans lequel il y a du guingois.* Loc. adv. : *De guingois,* de travers.

guinguenasse [*ghin-ghe-na-se*] n. f. Filet dormant en forme de tramail.

guinguet [*ghin-ghè*] n. m. Camelot d'Amiens, uni ou rayé.

guinguette [*ghin-ghè-te*] n. f. Cabaret de banlieue.

guinguettier [*ghin-ghè-ti-é*] n. m. Individu qui tient une guinguette.

guinguin n. m. Petit panneau de parquet.

guinot [*ghi-no*] n. m. Nom vulgaire du *pinson.*

guiorer [*ghi-o-ré*] v. n. En parlant de la souris, faire entendre son cri.

guipage n. m. Action de guiper. Tresse de chanvre ou de fibre végétale, séparant les fils métalliques.

Guipavas, comm. du Finistère, arr. et à 9 kil. de Brest; 5.240 h. Tanneries, produits chimiques.

guipé [*ghi*] n. m. Dessin de dentelle sur vélin, imitant la guipure.

Guipel, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 20 kil. de Rennes ; 1.500 h. Beurre.

guiper [*ghi-pé*] v. a. (goth. *weipan*). Travailler ou dessiner sur le vélin en façon de guipure. Travailler avec le guipoir : *guiper des franges.*

guipoir [*ghi*] n. m. Outil dont se sert le passementier pour faire des torsades, pour guiper.

guipon [*ghi*] n. m. Gros pinceau fait de morceaux d'étoffe de laine ou d'une brosse servant à étendre le brai sur la carène des navires. Linge attaché au bout d'un bâton et servant à mettre les peaux en chaux.

guipure [*ghi*] n. f. Dentelle de fil ou de soie, à larges mailles et sans fond, dans laquelle il entre de la cartisane. Dessin or, figure rappelant la guipure par sa forme.

— Encycl. Le nom de *guipure* doit être donné à toutes les dentelles antérieures au XVIIIe siècle. (V. dentelle.) Les principales guipures sont : la *guipure de Venise,* la plus belle de toutes, caractérisée par une série de points, où les vides sont remplis de fils lancés et ornés à leur croisement de boucles, de picots, de cœurs ; la *guipure point de rose,* guipure vénitienne, élégante, plus minutieuse, mais moins riche ; la *guipure point Colbert,* composée de points à grands reliefs, avec rinceaux épanouis de fleurs gracieuses ; la *guipure de Cluny,* jolie guipure aux fuseaux, en fil crème ou blanc, qui se fait en Auvergne ; la *guipure du Puy,* guipure d'Auvergne aux fuseaux, faite en soie noire ou en laine ; la *guipure de Flandre,* aux fuseaux et à l'aiguille, recherchée pour la décoration des rideaux, des lits, des toilettes, etc. ; la *guipure d'Irlande,* faite au crochet et qui a rarement un cachet artistique ; la *guipure imitation,* imitation de guipure faite à la mécanique.

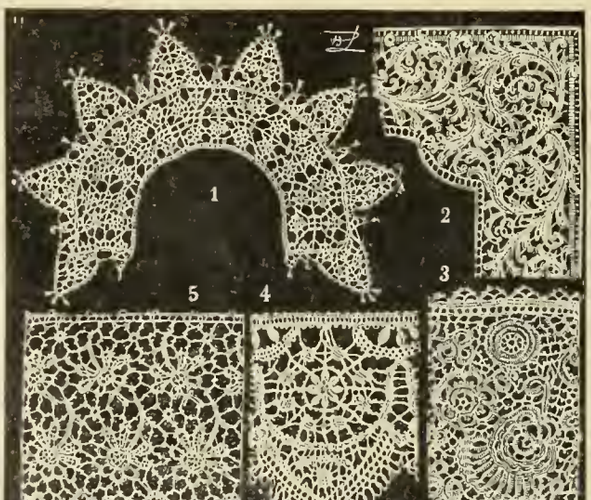

Guipure : 1. De Venise ; 2. De Flandre ; 3. D'Irlande ; 4. De Cluny ; 5. Mécanique.

Guipuzcoa, prov. basque d'Espagne ; 206.000 h. (*Guipuzcoans*). Ch.-l. *Saint-Sébastien.*

Guiraud [*ghi-ró*] (Alexandre), poète français, né à Limours, m. à Paris (1788-1847) ; auteur de l'élégie célèbre : *le Petit Savoyard.*

Guiraud (Ernest), compositeur dramatique français, né à la Nouvelle-Orléans, m. à Paris (1837-1892), musicien savant, au style sobre et coloré ; auteur de *Madame Turlupin,* de *Piccolino* de *Frédégonde,* d'un *Traité pratique d'instrumentation.*

Guiraud (Paul), historien français, né à Cenne-Monestiés, m. à Paris (1850-1907) ; auteur de travaux remarquables sur les institutions de la Grèce ancienne ; membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

guirlande [*ghir*] n. f. (ital. *ghirlanda*). Cordon ornemental de verdure, de fleurs, etc. Série de personnes, d'objets disposés en forme de guirlande. Petite bande de métal façonnée, au bord du pavillon d'une trompette ou d'un cor. Choix de petites poésies. Pièces de liaison de l'avant ou de l'arrière des navires.

Guirlande de Julie (*la*), recueil de madrigaux que le duc de Montausier composa et fit composer en l'honneur de Mlle Julie d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet. La plupart des beaux esprits du temps y avaient collaboré. C'est un manuscrit, chef-d'œuvre de calligraphie, dû à Nicolas Jarry ; mais les miniatures, peintes par Robert, ne valent guère mieux que la poésie, qui, en général, est faible et alambiquée (1641).

guirlander [*ghir-lan-dé*] v. a. Faire des guirlandes, orner de guirlandes.

guirlandeur [*ghir*] n. m. *Fig.* et *fam.* Flatteur.

guisard [*ghu-i-zar*], **e** n. Partisan de la maison de Guise, ligueur.

guisarme [*ghu-i-zar-me*] n. f. Arme d'hast, à fer asymétrique, prolongé en lame de dague, et possédant un ou deux crochets sur le dos.

guisarmier [*ghu-i-zar-mi-é*] n. m. Soldat armé d'une guisarme : *les francs archers furent longtemps appelés guisarmiers.*

Guiscard [*ghis-kar*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 33 kil. de Compiègne ; 1.300 h. Chaux, sucrerie. — Le cant. a 20 comm., et 5.910 h.

Guiscard (Robert). V. Robert.

Guiscrift, comm. du Morbihan, arr. et à 61 kil. de Pontivy, non loin de l'Ellé ; 4.970 h. Beurre.

guise [*ghi-ze*] n. f. (anc. h. allem. *wisa*). Manière, façon d'agir, de parler particulière à quelqu'un ; fantaisie, goût individuel : *vivre à sa guise ; chacun se gouverne à sa guise. En guise de* loc. prép. En place, en manière de : *porter une couverture en guise de châle.*

guise [*ghi-ze*] n. f. Petite cuvette dans laquelle on moule la fonte dure destinée à la fabrication de l'acier. Jeu de bâtonnet.

Guise [*ghu-i-ze*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 23 kil. de Vervins, sur l'Oise ; 7.780 h. (*Guisards*). Ch. de f. N. Carrières, métallurgie. Célèbre familistère Godin. Patrie de Camille Desmoulins. — Le cant. a 21 comm., et 18.910 h.

François de Guise.

Guise [*ghu-i-ze*] (Claude de Lorraine, premier duc de). Il servit François Ier contre Charles-Quint (1496-1550) ; — Jean de Lorraine, dit de Guise, frère cadet du précédent, cardinal (1498-1550) ; — François de Lorraine, duc de Guise, dit *le Balafré,* en raison d'une blessure reçue au siège de Boulogne, fils aîné de Claude et d'Antoinette de Bourbon, né au château de Bar, m. à Saint-Mesmin, près d'Orléans (1519-1563). Homme de guerre habile, il défendit Metz contre Charles-Quint, combattit à la journée du Renty, reprit Calais aux Anglais et assista, en 1562, au massacre de Wassy. Il eut, avec son frère, le cardinal de Lorraine, l'entier maniement des affaires pendant le règne de François II, qui avait épousé sa nièce Marie Stuart, et il devint, au début des guerres de religion, le chef des troupes catholiques ; il fut tué d'un coup de pistolet par Poltrot de Méré, gentilhomme protestant ; — Charles de Guise, cardinal de Lorraine, frère du précédent (1525-1574). Il eut une grande influence au conseil du roi et aurait fait établir l'inquisition en France, sans l'opposition de Michel de L'Hôpital. Il représenta le parti catholique au colloque de Poissy (1561),

Henri de Guise.

où il lutta en éloquence avec Théodore de Bèze ; — Henri Ier, duc de Guise, dit aussi *le Balafré* (en raison d'une estocade reçue à la journée de Dormans), fils aîné de François (1550-1588). Il se signala dans une campagne contre les Turcs, en 1566, combattit à Jarnac et à Moncontour, dirigea le massacre de la Saint-Barthélemy, et entreprit de profiter des services qu'avait rendus sa famille, de sa popularité auprès du peuple parisien et du discrédit où était tombé Henri III, pour prendre la couronne. Mais, après la *journée des Barricades,* qu'il avait provoquée, Henri III réussit à s'enfuir à Blois, où Henri de Guise, qui n'avait pas su profiter de sa victoire, se rendit à son tour. Le roi l'y fit assassiner par la garde fidèle des Quarante-Cinq. On avait essayé de mettre en garde Henri de Guise contre les projets du roi. « Il n'oserait ! » répondit-il avec dédain. Henri III alla après l'assassinat, contempler son cadavre. « Qu'il est grand, s'écria-t-il, plus grand encore mort que vivant » ; — Louis de Lorraine, cardinal de Guise, frère du précédent (1555-1588), surnommé *le Cardinal des bouteilles.* Fin diplomate, mais sans ambition, il songea surtout à bien vivre ; — Charles de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville et duc de Joycuse (1571-1640). — Henri II de Lorraine, duc de Guise, fils du précédent (1614-1664). Esprit brouillon et indiscipliné, il seconda à Naples, en 1647, la révolte des Napolitains et de Masaniello contre l'Espagne.

Guise (*Assassinat du duc de*), tableau célèbre de Paul Delaroche (1835).

guiseau [*ghi-zó*] n. m. Nom vulgaire d'une variété d'anguille à ventre jaunâtre.

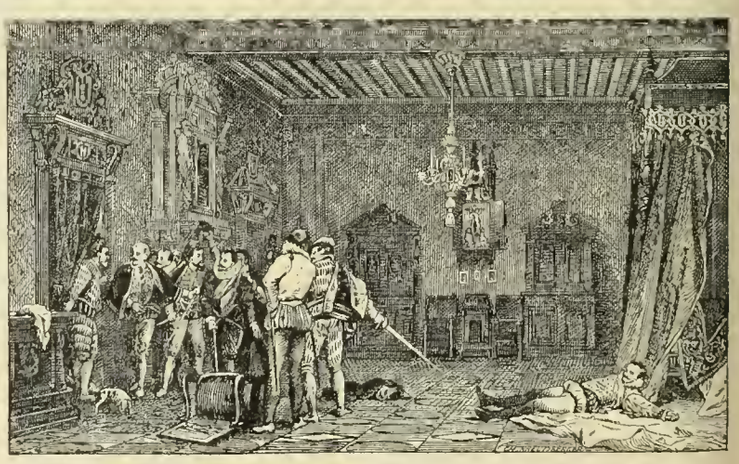
Assassinat du duc de Guise, d'après Delaroche.

Guissény, comm. du Finistère, arr. et à 36 kil. de Brest ; 2.670 h. (*Guisséniens*). Plage de sable. Minoterie.

guitare [*ghi*] n. f. (de l'esp. *guitarra,* du lat. *cithara*). Instrument de musique à six cordes, qu'on pince avec les doigts : *pincer de la guitare. Fig.* et *fam.* Répétition monotone et fatigante : *c'est toujours la même guitare!* Assemblage de pièces de bois courbes servant dans la construction des toits, des lucarnes.

Guitare.

— Encycl. *Musiq.* L'origine de la guitare est orientale, et l'on croit qu'elle fut introduite par les Arabes en Espagne, où elle est devenue en quelque sorte un instrument national. La guitare, qui comprenait autrefois quatre ou cinq cordes doubles, comprend aujourd'hui six cordes simples, accordées ainsi : *mi, la, ré, sol, si, mi.* L'étendue de l'instrument est de trois octaves environ. Les trois premières cordes sont en soie filée de laiton, les trois cordes supérieures sont de boyau. La table supérieure est percée d'une ouverture ronde appelée *rosace.* Le manche, long et large, est divisé, dans sa longueur, en un certain nombre de cases à l'aide de petits sillets qui indiquent la place des doigts.

guitarerie [*ghi, ri*] n. f. *Par plaisant.*, ensemble de gens jouant de la guitare.

guitariser [*ghi-ta-ri-zé*] v. n. Jouer de la guitare.

guitariste [*ghi-ta-ris-te*] n. Qui joue de la guitare.

guitarra n. f. Instrument de musique portugais à six cordes métalliques doubles, que l'on pince avec les ongles ou au moyen de médiators spéciaux fixés à l'extrémité du pouce et de l'index de la main droite.

guiterne [*ghi-tèr-ne*] n. f. Ancienne guitare. *Mar.* Arc-boutant qui soutient une machine à mâter.

guit-guit [*ghu-it'-ghu-it'*] n. m. Genre de passereaux ténuirostres, de forme élégante et aux couleurs vives, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique. Pl. des *guits-guits.*

guiton [*ghi*] n. m. *Mar.* Nom des deux gardes de six heures faites par l'équipage d'un bâtiment, quand il se compose de moins de cinq quarts.

Guiton [*ghi*] (Jean), né et m. à La Rochelle (1585-1654), armateur ; maire pendant le siège de cette ville par Richelieu, il se rendit célèbre par l'énergie de sa résistance. Il avait posé sur la table du conseil un poignard, jurant de l'enfoncer dans la poitrine de quiconque parlerait de se rendre. Richelieu le nomma plus tard capitaine de vaisseau.

guitran [*ghi*] n. m. Goudron dont on enduit les navires.

Guîtres [*ghi-tre*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 16 kil. de Libourne, sur l'Isle ; 1.440 h. (*Guîtrands*). Ch. de f. Et. Vignobles. — Le cant. a 13 comm. et 11.260 h.

Guitry (Lucien-Germain), acteur français, né à Paris en 1860 ; artiste au jeu sobre et naturel.

guivre [*ghi-vre*] ou **givre** [*ji-vre*] n. f. (du lat. *vipera,* vipère). Serpent fantastique, qui, dans les contes, découvre et garde les trésors cachés au fond des vieux châteaux. *Blas.* Serpent dévorant un enfant.

Guizot.

guivré, e [*ghi*] adj. *Blas.* Se dit d'un attribut, d'une pièce se terminant par une tête de guivre.

Guizot [*ghi-zo*] (François), homme d'État et historien français, membre de l'Académie française, né à Nîmes, m. à Val-Richer (1787-1874). Il fut d'abord un des maîtres les plus écoutés de la Sorbonne, puis entra dans la vie politique, et devint ministre sous Louis-Philippe. Il se montra le rival de Thiers et le défenseur des idées conservatrices, en même temps que d'une politique trop timide à l'égard de l'Angleterre. Son refus opposé aux revendications du parti libéral provoqua la révolution de février 1848. (V. Février.) Historien de grand mérite, il a écrit l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre,* l'*Histoire de la civilisation en Europe et en France,* l'*Histoire de France racontée à mes petits enfants,* dont il ne put écrire que les quatre premiers volumes, et qui fut continuée par sa fille, Mme de Witt. Ses *Mémoires* ont un grand intérêt politique. — Sa première femme, *Pauline* de Meulan, née et m. à Paris (1773-1827), est l'auteur d'excellents ouvrages sur l'éducation : *les Enfants, le Journal d'une mère.* Sa seconde femme,

Elisa DILLON, née à Paris (1804-1833), publia des contes, des articles, etc. — MAURICE-GUILLAUME **Guizot**, littérateur français, fils de l'homme d'Etat et de sa seconde femme Elisa Dillon, né à Paris, m. à La Roche-Ferrand (1833-1892), traducteur des *Essais* de Macaulay, auteur d'études sur Ménandre, Montaigne.

Mme Pauline Guizot.

Gujan, comm. de la Gironde, arr. et à 16 kil. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon ; 4.260 h. (*Gujanais*). Ch. de f. M. Ostréiculture.

gujarati [*goudja*] ou **guzarati** n. m. Langue néo-hindoue parlée dans la province de Goudjerat, et adoptée par les Parsis.

Gujerat, autre orthogr. de GOUDJERAT.

gulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *gula*, gueule). Qui se rapporte à la gueule.

Gulf-Stream [*gheulf'-strim'*] (*courant du golfe*), courant chaud de l'Atlantique, qui va du golfe du Mexique à la Norvège, et qui contribue à réchauffer sensiblement le climat maritime de l'Europe occidentale. Il fut découvert, dès 1513, par le navigateur espagnol Alaminos.

Gulistan (*le*) ou *le Jardin des roses,* poème du Persan Saadi, écrit en vers et en prose, traitant de sujets de morale pratique et rempli de raison ; style brillant et gracieux (XIIIe s.).

Gulleghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la Deûle ; 5.020 h.

Gulliver [*vèr*], héros d'un roman de Swift, *le Voyage de Gulliver.* Cet ouvrage, neuf et original dans son genre, satire à peine voilée des vices moraux de l'Angleterre de son temps, offre tout à la fois une fiction soutenue et des contes puérils, des ironies fines et des plaisanteries parfois grossières, une morale sensée et des trivialités révoltantes ; mais, quelle que soit la variété du ton et de la forme, le but final de l'auteur est de faire ressortir l'infirmité de notre nature et de jeter du ridicule sur toutes les institutions qui servent de base à la société, soit qu'il nous conduise au pays de Lilliput et nous montre les passions humaines qui s'agitent dans ces petits corps de 6 pouces de haut, soit qu'il nous fasse aborder à Brobdingnag, où des géants de 60 pieds de haut sont soumis, malgré leur taille et leur force, à toutes les misères des hommes ordinaires (1726).

gulpe n. f. Pièce héraldique qui était un tourteau couleur de gueules. (La gulpe tient le milieu entre le besant, toujours de métal, et le tourteau de couleur.)

Gumbinnen, v. d'Allemagne (Prusse), sur la Pissa ; 13.000 h.

gumène n. f. *Mar. anc.* Câble d'une ancre.

Gumery (Charles-Alphonse), statuaire, né à Paris (1827-1871) ; principales œuvres : *le Retour de l'enfant prodigue, la Danse,* etc.

gummate [*ghom'-ma-te*] n. m. Sel dérivant de l'acide gummique.

gummique [*ghom-mi-ke*] adj. Se dit d'un acide organique dont la gomme arabique serait le sel de chaux, d'après Frémy.

gummifère [*ghom'-mi*] adj. Qui produit de la gomme : *arbre gummifère.*

gundélie [*ghon-dé-li*] n. f. Genre de composées carduées, comprenant des plantes herbacées dont les Orientaux mangent les jeunes pousses en guise d'asperges.

gunnère [*ghun-nè-re*] n. f. Genre d'urticacées, comprenant des plantes des régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique, à feuilles radicales, hérissées de poils. (Toute la plante est gorgée d'un suc aqueux très abondant.)

Gunther (Albert), naturaliste allemand, né à Esslingen en 1830 ; auteur de travaux remarquables d'ichtyologie.

gurgu ou **gurjun** n. m. Baume qui découle de certaines plantes indo-chinoises (diptérocarpe) et qu'on utilise dans la fabrication des vernis.

Gurunhuel, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 14 kil. de Guingamp, non loin du Tricux ; 1.260 h.

gusli [*ghus-li*] n. m. Sorte de cithare russe.

gustatif, ive [*ghus-ta*] adj. (du lat. *gustare*, goûter). Qui a rapport au goût. *Nerf gustatif,* qui transmet la sensation du goût.

gustation [*ghus-ta-sion*] n. f. (de *gustatif*). Action de goûter. Perception des saveurs.

Gustave Vasa.

Gustave Vasa, né à Lindholm en 1496, m. à Stockholm en 1560, seigneur suédois qui, après avoir délivré sa patrie du joug du Danemark, fut proclamé roi en 1523, favorisa la Réforme, mit la main sur les domaines du clergé, développa le commerce et l'industrie nationale et s'allia avec François Ier, roi de France ; — GUSTAVE II ou GUSTAVE-ADOLPHE, dit *le Grand,* fils de Charles IX et de Christine de Holstein-Gottorp, né à Stockholm en 1594, roi de Suède de 1611 à 1632. D'un génie aussi grand que son ambition, il reconstitua l'armée suédoise, intervint avec l'alliance de Richelieu (traité de Berwald), pour soutenir les protestants d'Allemagne pendant la guerre de Trente ans, triompha des Impériaux, commandés par Tilly, à Breitenfeld et au Lech, rêva un moment d'établir la domination suédoise sur l'Allemagne du Nord, mais fut tué au cours de la bataille de Lutzen, qu'il gagna contre Wallenstein. Orateur et poète, il a laissé une *Histoire du gouvernement de Charles IX,* inachevée. Sa fille Christine lui succéda. — GUSTAVE III, né à Stockholm en 1746, roi de Suède de 1771 à 1792. Despote éclairé, il prit l'initiative d'un grand nombre de mesures libérales, réduisit les privilèges de la noblesse, et combattit contre le Danemark et la Russie. Il méditait une intervention en France contre la Révolution naissante, lorsque, à la suite d'une conspiration aristocratique, il fut blessé mortellement d'un coup de pistolet par un de ses officiers, nommé Ankarstrœm, dans un bal masqué à l'Opéra de Stockholm. — GUSTAVE IV, né à Stockholm en 1778, roi de Suède en 1792, manifesta un vif sentiment d'hostilité contre la France, fut déposé en 1809 par Adlerkreutz ; m. à Saint-Gall, en 1837 ; — GUSTAVE V, roi de Suède, né à Drottningholm, près de Stockholm, en 1858, succéda en 1907 à son père Oscar II. Il a épousé en 1881 la princesse Sophie-Maria-Victoria de Bade.

Gustave III.

Gustave V de Suède.

Gustrow [*strov'*], v. d'Allemagne (Mecklembourg-Schwerin), sur la Nebel ; 17.200 h. Distilleries, grand commerce de chevaux.

gustuel, elle [*ghus-tu-èl, è-le*] adj. (du lat. *gustus,* goût). Qui se rapporte au goût. *jouissances gustuelles.*

Gutenberg [*ghu-tin-bèr*] (Jean GENSFLEISCH, dit), célèbre Allemand, né et m. à Mayence (1397-1468). Il n'a pas, comme on le dit souvent, inventé l'imprimerie, connue bien avant sa naissance ; mais, associé à Fust et à Schœfer, il perfectionna la presse et le matériel de l'imprimeur et, en améliorant la typographie, c'est-à-dire le système des lettres mobiles, il a permis à l'imprimerie de prendre un développement considérable. Son existence fut difficile. Dépouillé de son matériel par Fust, en 1455, il fut secouru vers la fin de sa vie par le duc Adolphe de Nassau, qui lui accorda une pension avec le titre de gentilhomme de sa cour. Sa statue, une des plus belles œuvres de David d'Angers, s'élève à Strasbourg ; Gutenberg y est représenté au moment où il vient de retirer de sa presse une feuille où sont imprimés ces mots symboliques : *Et la lumière fut.*

Gutenberg.

gutta-percha ou **perca** [*ghu-ta-pèr-ka*] n. f. (m. angl. tiré du malais). Substance gommeuse, extraite d'un grand arbre de l'île de Sumatra et des autres îles de l'archipel oriental, et qui a beaucoup d'analogie avec le caoutchouc : *la gutta-percha est employée dans la fabrication des câbles télégraphiques sous-marins.*

— ENCYCL. La gutta-percha est extensible sans élasticité, mais plastique à une température inférieure à celle de l'ébullition de l'eau. Elle conduit mal l'électricité et résiste à l'action de presque tous les acides. Elle est soluble dans le sulfure de carbone. Ses propriétés sont les mêmes au-dessous de zéro ; elle devient cassante à l'air. Elle sert de matière isolante dans la fabrication des câbles électriques ; on l'utilise aussi pour les instruments de chirurgie, les robinets, les rouleaux d'imprimerie, etc.

gutte [*ghu-te*] n. f. V. GOMME-GUTTE.

guttier [*ghu-ti-é*] n. m. Genre de clusiacées, comprenant une seule espèce, dont la tige laisse écouler par des incisions un suc visqueux, qui, en séchant, donne une gomme-résine opaque, de couleur jaune.

guttifère [*ghu-ti*] adj. *Bot.* Qui produit de la gomme-gutte. *Minér.* Qui se présente sous forme de larmes, de gouttes : *quartz guttifère.*

guttiforme [*ghu-ti*] adj. *Hist. nat.* Qui a la forme d'une goutte liquide.

guttulaire [*ghu-tu-lè-re*] adj. Qui affecte la forme de grains semblables à de petites gouttes.

guttural, e, aux [*ghu-tu*] adj. (du lat. *guttur,* gosier). Qui appartient au gosier : *artère gutturale.* Qui l'affecte : *angine gutturale.* N. f. et adj. Qui se prononce du gosier comme le *g,* le *k,* le *q* : *consonne gutturale.*

— ENCYCL. Le terme de *consonne gutturale* est assez impropre, bien que communément employé. La seule consonne véritablement gutturale du français est l'*h,* qui tend d'ailleurs à disparaître. La nomenclature courante distingue les gutturales *vélaires,* dont le point d'articulation se trouve près du voile du palais, et les *palatales,* articulées près du palais dur.

Gutzkow (Charles), publiciste, romancier et auteur dramatique allemand, né à Berlin, m. à Sachsenhausen (1811-1878). Il appartenait au parti libéral. Citons, parmi ses meilleures œuvres, d'un esprit libéral : *Uriel Acosta, Presse et épée, Laurier et myrte,* etc.

guy [*ghi*] ou **gouche** n. m. Variété de cépage de la Savoie.

Guy (Georges-Guillaume), acteur français, né à Paris en 1859 ; comique excellent et de ton très juste.

Guy Mannering ou *l'Astrologue,* roman rempli d'intérêt dramatique, par Walter Scott, histoire d'un jeune Ecossais, qui, aidé d'une bohémienne, entre en possession de ses biens, dont l'avait dépouillé un intendant infidèle (1815).

Guyane [*ghui-ia-ne*], contrée de l'Amérique du Sud, en bordure de l'océan Atlantique ; chaude, humide, marécageuse, elle est peu salubre. La pluie y tombe avec violence de décembre à juillet. On y exploite les forêts et les sables aurifères. La Guyane est divisée en :

GUYANE ANGLAISE ; 296.000 h. Capit. *Georgetown* ou *Demerara.* Plantations de canne à sucre, or ;

GUYANE FRANÇAISE ; 100.000 h. Capit. *Cayenne.* Sol montagneux dans la partie sud de la colonie, arrosé par le Sinnamary, le Mana, le Maroni. Cultures tropicales ; exploitation aurifère ; lieu de transportation ;

GUYANE HOLLANDAISE ; 89.000 h. Capit. *Paramaribo,* ou *Surinam.* Sucre, café ;

GUYANE BRÉSILIENNE ; dans le bassin supérieur de l'Oyapock ;

GUYANE VÉNÉZOLANE ; aux confins du Venezuela et de la Guyane hollandaise, belles forêts, mines d'or.

Guyau [*ghui-ió*] (Marie-Jean), philosophe français, né à Laval, m. à Menton (1854-1888) ; auteur de *l'Irréligion,* de *l'Avenir,* d'une *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction,* etc., œuvres très suggestives, fondées sur la solidarité de la vie collective.

Guyenne [*ghui-iè-ne*] l'une des provinces de l'ancienne France, capit. *Bordeaux.* Elle a formé les dép. de la Gironde, du Lot, de Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et de la Dordogne, et en partie ceux des Landes et de Tarn-et-Garonne. Apportée au roi d'Angleterre Henri II par sa seconde femme Eléonore d'Aquitaine (1154), et longtemps disputée entre Anglais et Français, elle fut définitivement annexée à la couronne sous Charles VII, qui la conquit sur les Anglais en 1453, par sa victoire de Castillon. En 1469, elle fut donnée par Louis XI à son frère Charles ; mais, à la mort de ce dernier (1472), elle fit retour définitivement au domaine royal.

Armes de Guyenne.

Guyenne (duc de), frère de Louis XI, empoisonné, dit-on, par ce prince (1446-1472).

Guyon [*ghui-ion*] (Jeanne-Marie BOUVIER DE LA MOTTE, Mme), mystique française, née à Montargis, m. à Blois (1648-1717). Ses doctrines quiétistes séduisirent un moment Fénelon, qui encourut, à ce sujet, après une vive polémique avec Bossuet, le blâme de la cour de Rome. Ses *Œuvres* remplissent trente volumes.

guyonnisme [*ghui-io-nis-me*] n. m. Doctrine de Mme Guyon.

Guyot de Provins, poète français du XIIe siècle, auteur d'un ouvrage didactique appelé *Bible.*

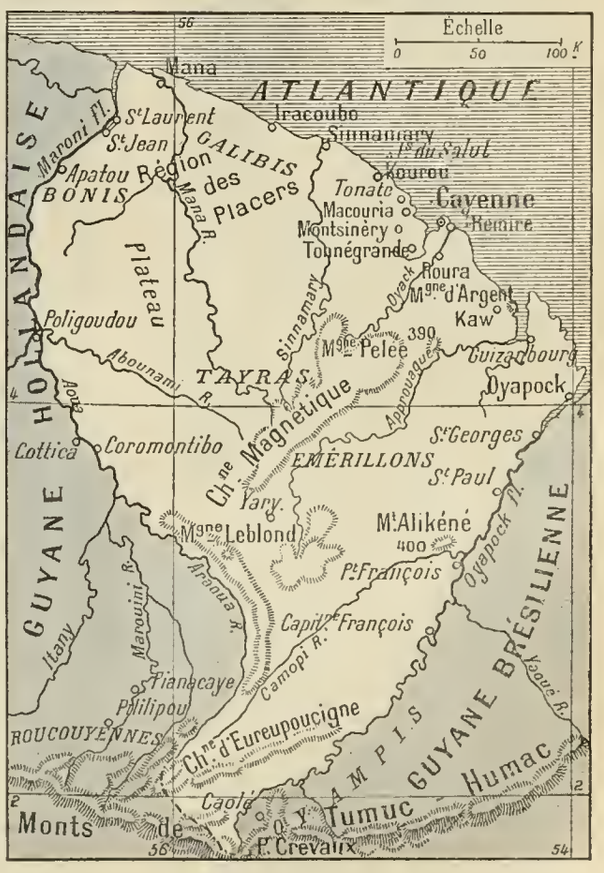

Carte de la Guyane française.

Guyot (Yves), homme politique et économiste français, né à Dinan en 1843. Il fut ministre des travaux publics de 1889 à 1892 ; il a défendu les idées libre-échangistes et combattu la politique d'expansion coloniale.

Guyot-Dessaigne (Jean-François-Edmond), homme politique français, né à Brioude, m. à Paris (1833-1908). Il fut ministre de la justice en 1889 et ministre des travaux publics en 1896 et de nouveau

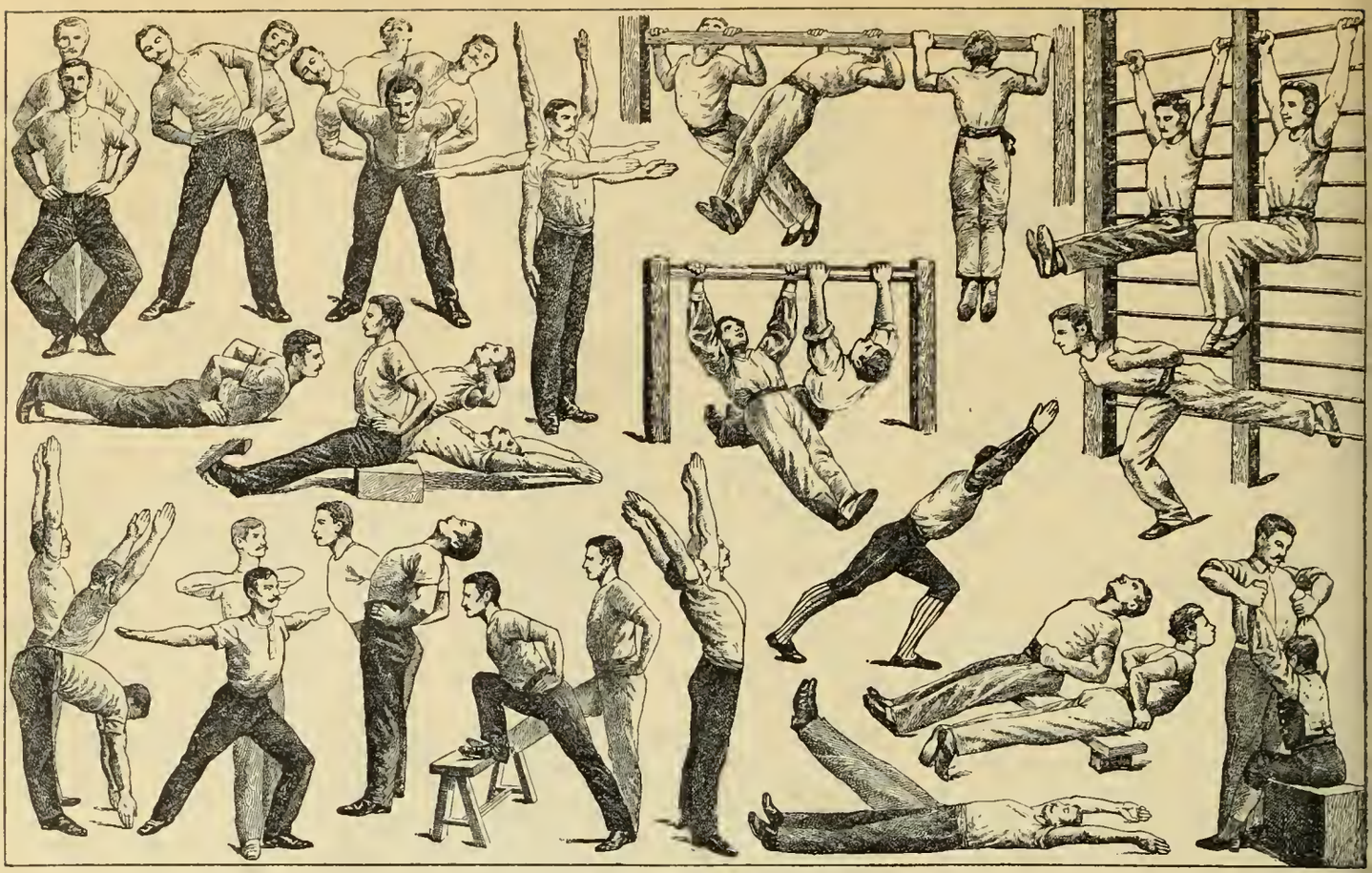

Gymnastique de chambre et gymnastique suédoise.

ministre de la justice, dans le cabinet Clemenceau (1906).

Guys (Constantin), dessinateur français, né à Flessingue (Hollande), m. à Paris (1805-1898), auteur de nombreux croquis sur les mœurs du second Empire.

Guyton de Morveau [*ghi, vô*] (Louis-Bernard), chimiste français, né à Dijon, m. à Paris (1737-1816), membre du comité de Salut public, directeur de l'Ecole polytechnique.

Guyton de Morveau.

guzla n. f. Instrument de musique monocorde, en forme de violon, usité chez les peuples dalmates.

— Encycl. La corde de la guzla est formée d'une mèche de crins pressée; elle n'a pas de diapason fixe; on règle son intonation d'après la voix du chanteur, qu'elle accompagne d'ordinaire à l'unisson.

Guzla.

Guzla (*la*), œuvre de Mérimée, qui constitue l'une des plus curieuses mystifications littéraires du XIXe siècle. C'est un prétendu recueil de chants populaires illyriens serbes. Des critiques slaves comme Pouchkine furent eux-mêmes dupes de cette mystification célèbre (1826).

guzlar n. m. Chanteur ambulant qui s'accompagnait sur la guzla.

Guzman, héros espagnol, dont la valeur a été célébrée en beaux vers par Lope de Vega. — *Guzman ne connaît pas d'obstacles,* premier vers d'une romance de la féerie *le Pied de Mouton,* qui, dans l'application, se dit le plus souvent par plaisanterie.

Guzman d'Alfarache, célèbre roman picaresque de l'Espagnol Mateo Aleman (1599), dont Le Sage a publié en 1732 une remarquable adaptation en français.

Gy, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 21 kil. de Gray; 1.620 h. Ch. de f. E. Vignobles. Fer. Carrières. — Le cant. a 20 comm., et 6.800 h.

Gygès [*jèss*], jeune berger de Lydie, qui, d'après la légende classique, avait en sa possession un anneau d'or magique au moyen duquel il pouvait devenir invisible. Il se rendit à la cour du roi Candaule, dont il devint premier ministre, et qu'il assassina pour régner à sa place. Il fut le fondateur de la dynastie des Mermnades (VIIe s. av. J.-C.).

Gylippe, général spartiate de la fin du Ve siècle av. J.-C. Il triompha devant Syracuse des armées athéniennes de Nicias et de Démosthène. Après la prise d'Athènes, chargé par Lysandre de rapporter à Sparte le butin de la campagne, il fut accusé d'en avoir dérobé une partie et s'exila volontairement.

gymkana n. m. (mot anglo-hindou). Nom donné à une garden-party comportant toute sorte de jeux de plein air, et en particulier des courses d'un caractère excentrique.

gymnase [*jim'-na-ze*] n. m. (gr. *gumnasion;* de *gumnos,* nu). *Antiq. gr.* Etablissement d'éducation, lieu d'exercices athlétiques. Auj., établissement où l'on forme la jeunesse aux exercices du corps. Etablissement d'instruction classique, en Allemagne: *les gymnases correspondent à nos lycées.*

Gymnase-Dramatique, théâtre parisien, construit en 1820 sur le boulevard Bonne-Nouvelle; on y joue la comédie.

gymnasiarque [*jim'-na-zi-ar-ke*] n. m. Chef du gymnase grec. Professeur ou professionnel de gymnastique. (Dans ce sens, on dit aussi GYMNASTE.)

gymnaste [*jim'-nas-te*] n. m. *Antiq.* Maître qui dirigeait les exercices dans les gymnases. Auj., professeur de gymnastique.

gymnastique [*jim'-nas-ti-ke*] adj. Qui a rapport aux exercices du corps: *entraînement gymnastique. Pas gymnastique,* pas de course cadencé. N. f. Art, action d'exercer, de fortifier le corps: *la gymnastique fut très en honneur chez les anciens. Fig.* Art d'assouplir une faculté quelconque: *gymnastique de la mémoire.*

— Encycl. Dans les temps anciens, les Athéniens surtout cherchèrent dans la gymnastique, outre le développement de la force et de la santé, le perfectionnement de la beauté physique, dont les incomparables formes de leur statuaire, discoboles, hercules, coureurs, nous ont donné les modèles. Platon rêvait pour l'homme la double perfection du corps et de l'esprit, que l'on poursuivait en même temps dans les gymnases. A son exemple, les grands pédagogues modernes, Rabelais, Montaigne, Rousseau, se prononcèrent en faveur de l'application rigoureuse des exercices corporels à l'éducation de la jeunesse.

Outre son utilité évidente comme préparation à la vie militaire, la gymnastique apparaît comme un excellent moyen de modifier les constitutions défectueuses et débiles, de créer aux lymphatiques et aux anémiques un tempérament athlétique et musculeux et de prévenir la plupart des maladies issues d'un ralentissement de la nutrition. En France, le colonel Amoros créa à Grenelle un institut de gymnastique qui fut la première ébauche de l'école normale militaire, transférée plus tard à Joinville. En 1868, V. Duruy introduisit l'enseignement de la gymnastique dans les lycées et collèges. Enfin, après les désastres de 1870, se produisit, dans une pensée patriotique, une véritable renaissance de l'éducation physique. — La marche, la course, le saut, les exercices enseignés aux gymnases développent les muscles des jambes. Les mouvements des bras, avec ou sans haltères, développent les muscles des bras et le thorax. Enfin les exercices du trapèze, des anneaux, des échelles et des cordes lisses, de la barre fixe, des barres parallèles, ainsi que les sports: escrime, équitation, natation, vélocipédie, etc., agissent sur tous les muscles de l'économie, simultanément.

Gymnastique suédoise. A la différence des méthodes de gymnastique couramment en usage en France, où sont multipliés les exercices aux appareils, les suspensions, les « tours de force » souvent violents et qui contribuent à développer les extrémités supérieures et les muscles pectoraux souvent aux dépens de la bonne carrure des épaules et de l'extension de la cage thoracique, la gymnastique dite *suédoise,* dont les principes ont été posés par le Dr Ling au commencement du XIXe siècle, tend surtout au perfectionnement réel de tout le corps.

gymnique [*jim'-ni-ke*] n. f. (du gr. *gumnos,* nu). Science des exercices du corps, propres aux athlètes. Adj. Se dit des jeux publics où combattaient les athlètes.

gymno [*jim'*] (du gr. *gumnos,* nu), préfixe qui entre dans la composition de nombreux mots.

gymnoascées [*jim'-no-a-sé*] n. f. pl. Famille de champignons ascomycètes, parasites de divers animaux. S. une *gymnoascée.*

gymnoblastes [*jim'-no-blas-te*] n. f. pl. Groupe de dicotylédonées, possédant un embryon qui n'est pas entouré d'une membrane. Sous-ordre de méduses dites aussi tubulaires ou hydroïdes, comprenant des colonies de polypes qui produisent des méduses libres. — Une *gymnoblaste.*

gymnobranches n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, comprenant des animaux marins nus, qui portent des branchies ou des appendices sur le dos. S. un *gymnobranche.*

gymnocarpe [*jim-no*] adj. (du gr. *gumnos,* nu, et *karpos,* fruit). Se dit des plantes dont les fruits ne sont soudés avec aucun organe accessoire.

gymnoclade n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, originaires de l'Amérique et employées à l'ornementation des jardins.

gymnocorve [*jim'*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, comprenant des corbeaux de la Nouvelle-Guinée, dont la tête est nue en partie, et qui sont de la taille d'une grosse corneille.

gymnodactyle n. m. Genre de reptiles crassilingues, comprenant une douzaine d'espèces des régions chaudes.

gymnoderme adj. (du gr. *gumnos,* nu, et *derma,* peau). *Hist. nat.* Qui a la peau nue.

gymnodontes n. m. pl. Sous-ordre de poissons plectognathes des mers chaudes, comprenant ceux qui ont les mâchoires disposées en bec tranchant non recouvert par la peau. S. un *gymnodonte.*

gymnogène [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos,* nu, et *gennân,* engendrer). *Bot.* Qui a les ovules nus ou non enfermés dans un ovaire.

gymnoglosse [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos,* nu, et *glôssa,* langue). Qui est dépourvu de radules. (Se dit de certains mollusques gastéropodes.)

gymnogyne [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos,* nu, et *gunê,* femelle). Se dit des plantes qui portent des ovaires nus.

gymnolémates [*jim'*] n. m. pl. Ordre de bryozoaires, comprenant des animaux marins ou d'eau douce, à bouche sans épistome. S. un *gymnolémate.*

gymnomyce [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos,* nu, et *mukês,* champignon). Se dit des champignons dont les spires sont à nu.

gymnopleure [*jim'*] n. m. Genre de scarabées, comprenant des bousiers noirs ou métalliques, brillant du plus beau vert ou du rouge rubis, et habitant la région circaméditerranéenne.

gymnorhine [*jim'*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, famille des corvidés, comprenant trois espèces de l'Australie. (Le plus commun est le *gymnorhine flûteur,* qui s'apprivoise bien et imite tous les chants.)

gymnosomes [*jim'*] n. m. pl. Groupe de mollusques ptéropodes, comprenant ceux dont le corps n'est pas renfermé dans une coquille. S. un *gymnosome.*

gymnosophie [*jim'-no-so-fi*] n. f. Doctrine des gymnosophistes.

gymnosophiste [*jim'-no-so-fis-te*] n. m. (du gr. *gumnos,* nu, et *sophos,* sage). Philosophe d'une secte de l'Inde, vouée à l'ascétisme, et dont les membres ne portaient pas, dit-on, de vêtement. S. un *gymnosophiste.*

gymnospermé [*jim'-nos-pèr-mé*], e adj. *Bot.* Qui a les semences à nu.

gymnospermes [*jim'-nos-pèr-me*] n. f. pl. Nom de l'une des deux grandes divisions de l'embranchement des phanérogames, comprenant les plantes chez lesquelles l'ovule est simplement porté à nu par une feuille fertile (cycadées, conifères et gnétacées). S. une *gymnosperme.*

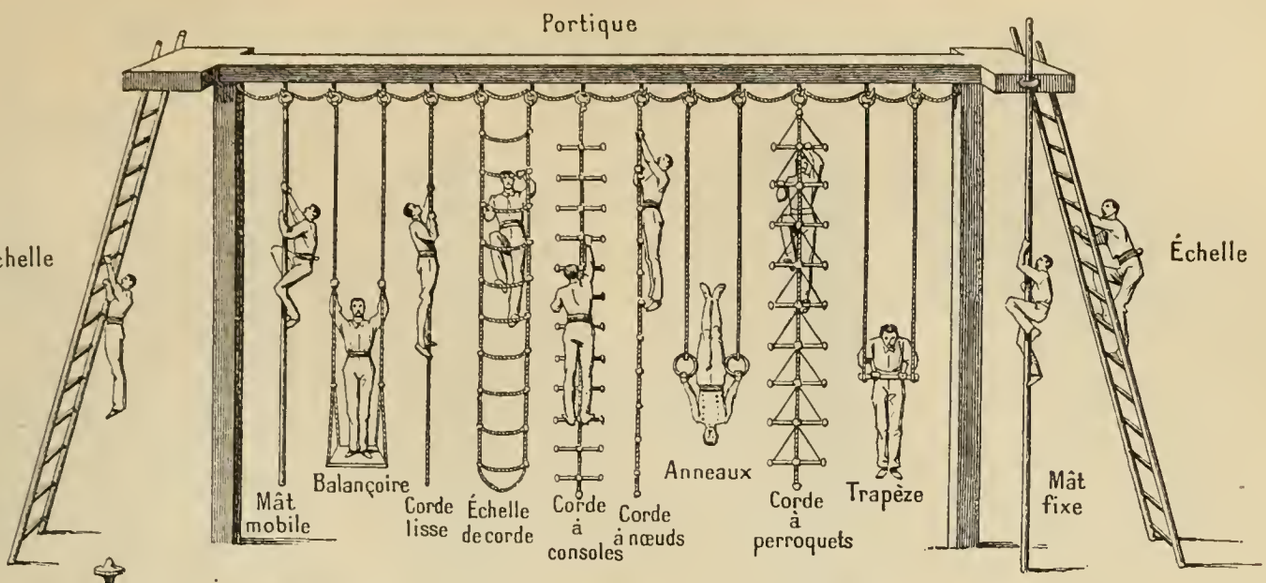
Portique
Échelle
Échelle
Mât mobile
Balançoire
Corde lisse
Échelle de corde
Corde à consoles
Corde à nœuds
Anneaux
Corde à perroquets
Trapèze
Mât fixe

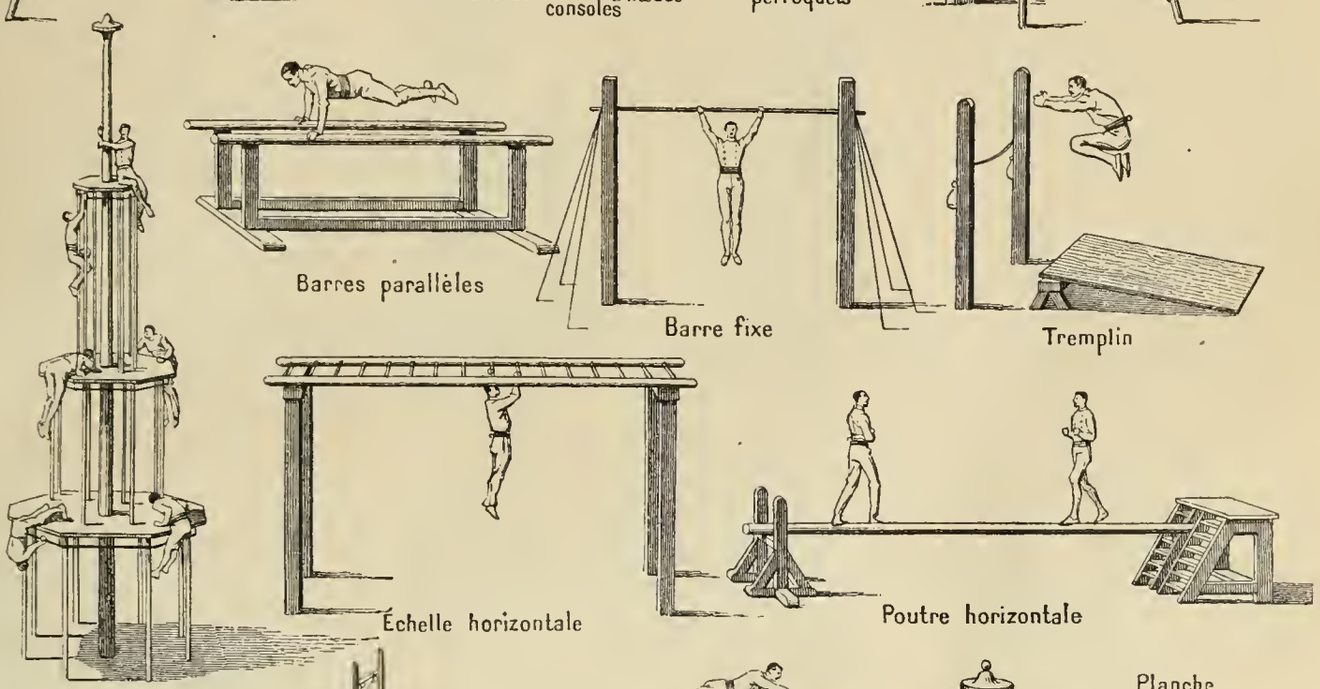
Barres parallèles
Barre fixe
Tremplin
Octogone
Échelle horizontale
Poutre horizontale

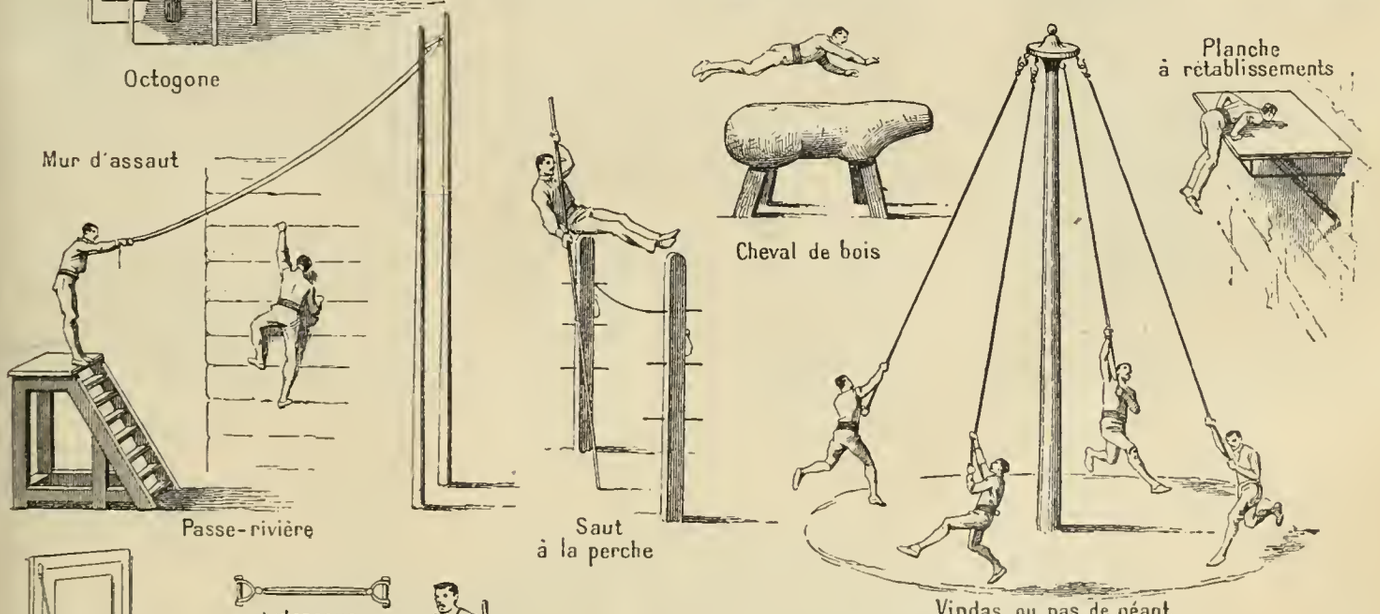
Mur d'assaut
Passe-rivière
Saut à la perche
Cheval de bois
Planche à rétablissements
Vindas ou pas de géant

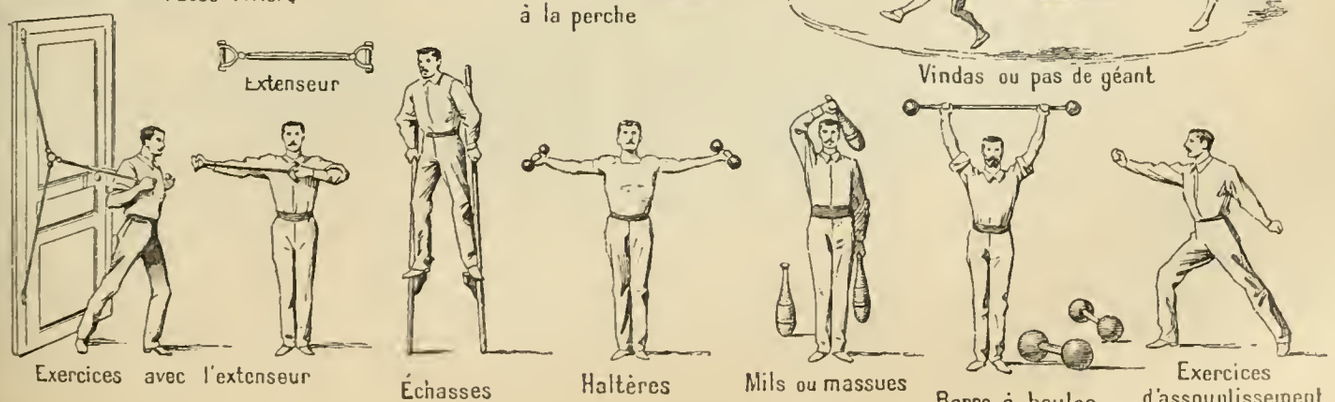
Extenseur
Exercices avec l'extenseur
Échasses
Haltères
Mils ou massues
Barre à boules
Exercices d'assouplissement

gymnospermie [*jim'-nos-pèr-mi*] n. f. Premier ordre d'une classe du système de Linné.

gymnosporange [*jim'-nos-po*] n. m. Genre de champignons parasites, famille des urédinées, qui recouvrent certains arbres d'un stroma gélatineux.

gymnostome [*jim'-nos-to-me*] adj. *Bot.* Dont l'orifice est dépourvu d'appendices.

gymnote [*jim'*] n. m. Genre de poissons physostomes, des rivières de l'Amérique du Nord.

— Encycl. La seule espèce du genre, le *gymnote électrique*, est une grande anguille qui habite les eaux douces de l'Amérique du Sud. Ce poisson peut atteindre 2 mètres de long ; il possède des appareils électriques, au nombre de deux, placés près de la queue. Les décharges se produisent à la volonté du poisson et sont assez fortes pour tuer les poissons dont il se nourrit, mais ne peuvent tuer un homme.

Gymnote.

gymnure n. m. Genre de mammifères insectivores comprenant des animaux propres à la Malaisie et ressemblant à de grandes musaraignes.

gynandre adj. (du gr. *gunê*, femelle, et *anêr, andros*, mâle). Se dit des végétaux qui ont les étamines insérées sur le pistil ou sur l'ovaire.

gynandrie [*drî*] n. f. (de *gynandre*). Disposition de la fleur, dans laquelle les étamines sont soudées en un seul corps avec le pistil.

gynandromorphe n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une espèce européenne, rouge et bleu, répandue dans la France centrale et méridionale.

Gyndes [*jin-dèss*], riv. d'Assyrie, auj. *Kara-Sou*, affluent du Tigre.

gynécée [*sé*] n. m. (du gr. *gunaikeion*, de *gunê*, femme). *Antiq. gr.* et *rom.* Appartement des femmes. *Bot.* Pistil.

gynecocrate n. m. Partisan de la gynécocratie.

gynécocratie [*sî*] n. f. (du gr. *gunê, aikos*, femme, et *kratos*, force). Etat qui est ou peut être gouverné par une femme, comme l'Angleterre.

gynécocratique adj. Qui a rapport à la gynécocratie.

gynecographe n. m. Syn. de gynécologue.

gynécographie n. f. Syn. de gynécologie.

gynécologie [*ji*] n. f. (du gr. *gunê*, femme, et *logos*, discours). Science ou traité des organes sexuels de la femme, de leur physiologie, de leurs maladies.

gynécologue ou **gynécologiste** [*jis-te*] n. m. Médecin qui s'occupe de gynécologie.

gynécomanie [*ni*] n. f. (du gr. *gunê*, femme, et de *manie*). Amour excessif des femmes.

gynécomaste [*mas-te*] n. m. (du gr. *gunê*, femme, et de *mastas*, mamelle). Homme dont les mamelles sont développées comme celles d'une femme.

gynécomastie [*masti*] n. f. (de *gynécomaste*). Développement exagéré des mamelles chez l'homme.

gynécophobie ou **gynéphobie** [*fo-bi*] n. f. (du gr. *gunê*, femme, et *phobos*, crainte). Crainte excessive éprouvée en présence d'une femme.

gynérion n. m. Genre de graminées festucées.

Gynérion.

— Encycl. L'espèce type du genre est le *gynérion argenté*, vulgairement *herbe des pampas* ou *plumet des pampas* ou *panache*. C'est une graminée gigantesque, à feuilles très longues, ensiformes et tranchantes, souvent très rapprochées à la base de la plante. L'inflorescence est une vaste panicule d'un blanc soyeux, portée par une tige qui dépasse souvent 3 mètres de haut. Cette plante, originaire de l'Amérique du Sud, est cultivée dans les jardins d'Europe comme ornementale. Les panicules, séchées et teintes de diverses couleurs, sont employées pour orner les appartements.

gynobase [*ba-ze*] n. f. Portion du réceptacle floral que supporte le pistil.

gynobasique [*zi-ke*] adj. Qui part de la base du pistil.

gynocarpe adj. *Bot.* Qui a des semences ou des sporules nues.

gynocidion n. f. Petit renflement situé à la base du pédoncule de l'urne, chez certaines mousses.

gyno-dioïque adj. Se dit d'une plante ayant des fleurs hermaphrodites et des fleurs femelles sur deux pieds différents.

gyno-monoïque adj. Se dit d'une plante ayant sur le même pied des fleurs hermaphrodites et femelles.

gynophore n. m. (du gr. *gunê*, femelle, et *phoros*, qui porte). Sorte de pédicelle, au sommet duquel est porté le pistil de certaines fleurs (câprier, sterculie, etc.).

gynostème [*nos-tè-me*] n. m. (du gr. *gunê*, femelle, et *stêmôn*, filet). Organe résultant, chez certaines plantes à ovaire infère, d'une concrescence entre une partie de l'androcée et du gynécée.

Gyöngyos, v. de Hongrie, dans le comitat d'Heves, au pied des monts Matra ; 16.440 h. Vins, lainages.

Gyp (Sibylle de Riquetti de Mirabeau, comtesse de Martel de Janville, connue sous le pseudonyme de), femme de lettres française, née à Koetsoal (Morbihan) en 1850. Elle a publié de nombreux ouvrages pleins de fantaisie et de verve, études curieuses de la société parisienne : *Petit Bob, Petit Bleu, le Mariage de Chiffon, le Cœur de Pierrette*, etc. Elle a fait jouer quelques pièces : *Autour du mariage*, etc.

Gypaète.

gypaète n. m. (gr. *gupaietos* ; de *gups*, vautour, et *aetos*, aigle). Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés.

— Encycl. Les gypaètes sont de puissants oiseaux à long bec crochu, à large et longue queue, à ailes très vastes, qui font le passage entre les aigles et les vautours ; ils se rapprochent des derniers par leurs serres faibles, mais ils sont voisins des premiers par leur cou et leur tête munis de plumes en flèche. Brun grisâtre, plus ou moins fauve, le gypaète mesure 2 mètres 60 d'envergure. Son œil fixe, d'un rouge vif, son attitude impassible, lui donnent un aspect effrayant ; mais c'est un oiseau inoffensif et timide. La seule espèce du genre, le *gypaète barbu*, dit aussi *vautour barbu*, est répandu dans les montagnes de l'ancien monde ; il vit surtout de charognes.

gyps n. m. *Ornith.* V. vautour.

gypse [*jip-se*] n. m. (gr. *gupsos*). Pierre à plâtre, qui est un sulfure naturel hydraté de chaux : *le gypse est très commun aux environs de Paris.*

— Encycl. La forme cristalline du gypse dérive d'un prisme rhomboïdal oblique. Les macles y sont très communes, et c'est la macle de deux cristaux lenticulaires qui produit la variété connue sous le nom de *fer de lance*. Le gypse, dont la déshydratation donne le plâtre, forme une importante assise dans la région parisienne.

gypseux, euse [*jip-seû, eu-ze*] adj. De la nature du gypse. Qui en contient : *couche gypseuse.*

gypsier [*jip-si-é*] n. m. Ouvrier qui travaille le plâtre.

gypsies n. m. pl. Nom anglais des bohémiens. S. un, une *gipsy.*

gypsifère adj. Qui contient du gypse.

gypsographie [*fî*] n. f. Procédé pour tirer des estampes sur plâtre.

gypsomètre [*jip-so*] n. m. (du lat. *gypsu*, gypse, et du gr. *metron*, mesure). Appareil permettant de déterminer la teneur des vins en sulfate de potassium.

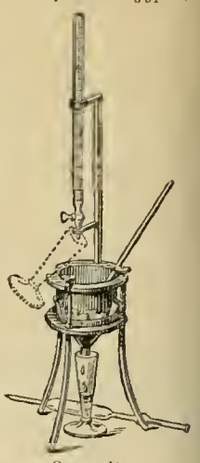
Gypsomètre.

— Encycl. Le gypsomètre employé généralement est celui de Salleron. On opère en versant, dans une quantité déterminée de vin, une solution titrée de chlorure de baryum tant qu'il y a formation de sulfate de baryte.

gypsophile [*jip-so*] n. f. Genre de caryophyllées, dont les racines servent à enlever les taches de corps gras : *certaines espèces de gypsophile sont cultivées dans les jardins.*

Gyptis [*jip-tiss*], personnage légendaire, fille de Nann, chef des Ségobriges qui occupaient l'embouchure du Rhône, lors de la venue des colons phocéens, conduits par Euxène. Elle choisit comme époux Euxène, dont les compagnons fondèrent à cet endroit la ville de Marseille.

gyration n. f. et **gyratoire** adj. V. giration, et giratoire.

gyrète n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores de l'Amérique du Sud, de taille moyenne, velus, à élytres lisses et brillantes, dont on connaît une douzaine d'espèces.

gyrin n. m. Genre d'insectes coléoptères aquatiques de l'hémisphère boréal, dont une dizaine d'espèces habitent les environs de Paris ; la plus connue est le gyrin nageur, bronzé, poli.

gyromancie [*sî*] n. f. (du gr. *guros*, cercle, et *manteia*, divination). Divination qui se pratiquait en lisant, pendant que l'on tournait, des lettres placées sur une circonférence.

gyromancien, enne [*si-in, è-ne*] n. et adj. Qui pratique ou qui concerne la gyromancie.

gyromètre n. m. (du gr. *guros*, tour, et *metron*, mesure). Appareil pour mesurer la vitesse de rotation des machines.

— Encycl. Le gyromètre est un compteur de tours mis en relation continue avec la machine ; deux cadrans se trouvent placés l'un à côté de l'autre, l'un est le cadran d'une horloge indiquant les secondes, l'autre indique le nombre de tours de la roue de la machine.

gyroscope [*ros-ko-pe*] n. m. (du gr. *guros*, tour, et *skopein*, examiner). Appareil inventé en 1752 par Foucault pour fournir une preuve expérimentale de la rotation de la terre.

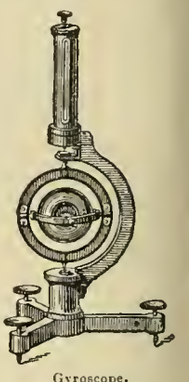
Gyroscope.

gyroscopique [*ros-ko*] adj. Qui ressemble au gyroscope. Qui a rapport au gyroscope : *toupie gyroscopique.*

gyrotrope n. m. Commutateur inverseur, imaginé par Ampère en 1820.

gyrovague adj. (lat. eccl. *gyrovagus*). Vagabond. Moine errant et mendiant.

Gysegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 1.760 h.

Gythium [*ti-om'*] ou **Gythion** ou **Marathonisi**, port de la Laconie (Péloponèse). Elle servait de port à Sparte. Auj. *Polokytia.*

Gyula, v. d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Bekes), sur le Koros Blanc ; 22.500 h.

Gyulay [*ji-u-lè*] (Ignace), général autrichien. Il servit dans toutes les campagnes contre la République et l'Empire français [1763-1831]. — Son parent, François **Gyulay**, général hongrois, feld-maréchal et ministre de la guerre, commandant en chef de l'armée autrichienne en Italie en 1859, fut défait par les Français à Magenta (1798-1868).

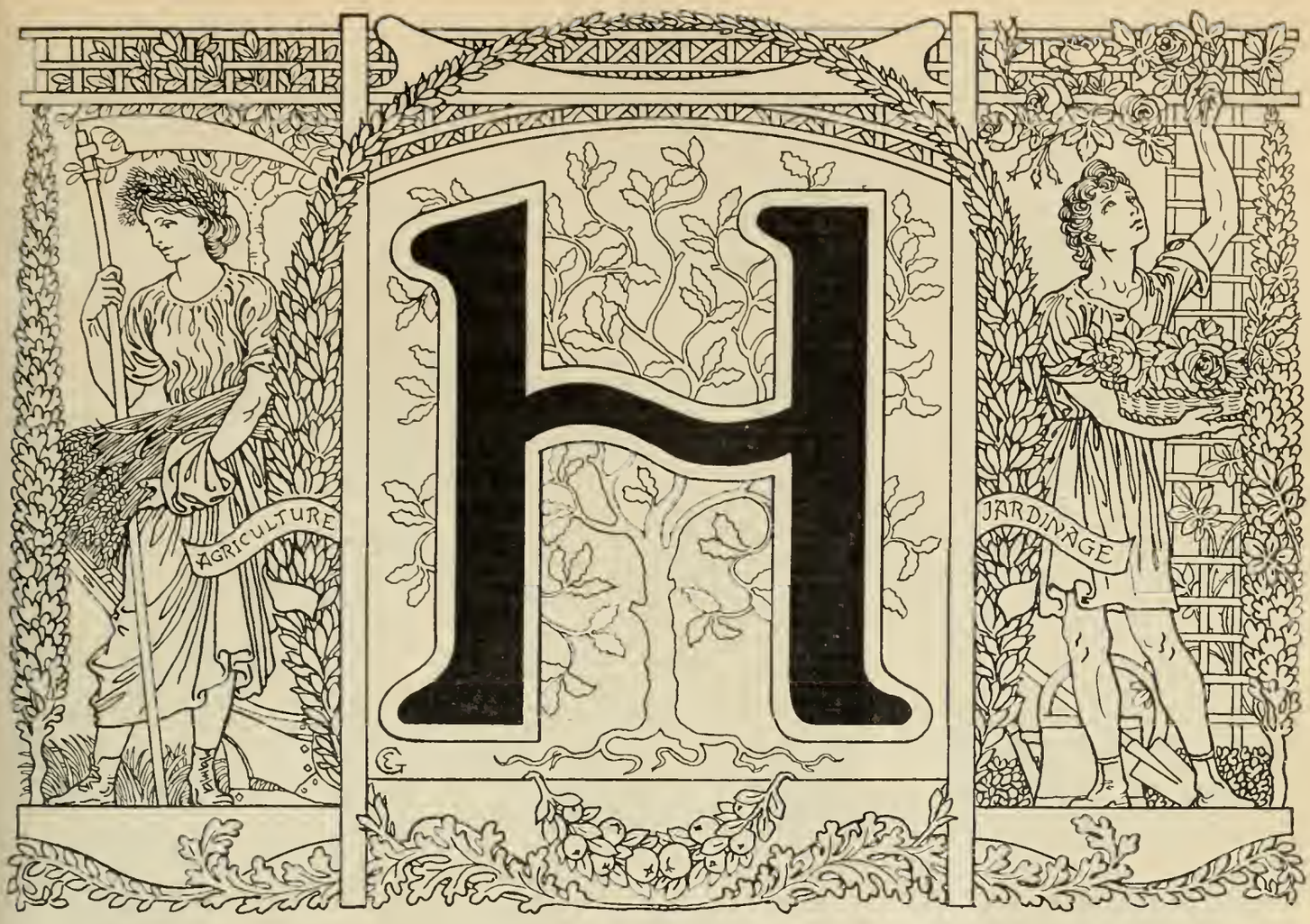

L'astérisque (*) devant un mot indique que l'h initial est aspiré.

H [*a-che* ou *heu*] n. m. Huitième lettre de l'alphabet, et la sixième des consonnes : *un* H *majuscule ; un* h *minuscule.* — L'*h* est muet ou aspiré. Il est muet quand on ne l'entend pas dans la prononciation : *thé, thon, les hommes.* L'*h* est aspiré quand il fait prononcer du gosier la voyelle qui le suit ; il indique l'impossibilité de la liaison ou de l'élision : *les héros, la haine.* Comme abréviation, H signifie Hautesse, Haut, Haute. En chimie, H est le symbole de l'hydrogène. Sur les monnaies de France, H désignait l'hôtel des Monnaies de La Rochelle. Surmonté d'une couronne, il indique que la pièce a été frappée sous Henri III ou Henri IV. Unité thérapeutique des rayons X, déterminée par Holjknecht.

ha, abréviation de *hectare.*

***ha !** Interj. qui marque la surprise ou, répétée, figure le rire : *ha ! monsieur est Persan ? ha ! ha ! ha ! que c'est drôle !* N. m. : *pousser des ho et des ha.*

Haag (Eugène), théologien protestant français, né à Montbéliard, m. à Paris (1808-1868). Il écrivit, en collaboration avec son frère Emile, né à Montbéliard, m. à Paris (1811-1865), la *France protestante,* biographie des protestants illustres de notre pays.

Haakon [*ô-kon*], nom de plusieurs rois de Norvège qui régnèrent de 935 à 1386. — Haakon VII, prince de Danemark, roi de Norvège, né à Charlottenlund, près de Copenhague, en 1872, élu lors de la séparation de la Suède et de la Norvège (1905). Il a épousé en 1896 la princesse Maud, fille du roi d'Angleterre, Edouard VII.

Haakon VII.

Haarlem ou **Harlem** [*lem*], v. de Hollande, ch. l. de la Hollande-Septentrionale, sur la Sparne ; 68.500 h. Rubannerie, tissus de coton. Aux environs, célèbres champs de tulipes. Patrie de Van der Helst, Berghem, Coster, Wouwerman. Haarlem soutint un siège célèbre contre le duc d'Albe, qui s'en empara en 1572.

Haarlem (mer ou lac de), ancien lac qui existait naguère entre Haarlem, Amsterdam, Leyde. Il fut desséché de 1837 à 1840, pour faire place à de fertiles polders.

Haarlemmer-Meer, comm. des Pays-Bas Hollande-Septentrionale, arr. de Haarlem) ; 12.000 h.

Haase (Frédéric), philologue allemand, né à Magdebourg, m. à Breslau (1808-1867) ; auteur de *Leçons de philologie latine.*

Habacuc [*kuk*], le huitième des douze petits prophètes juifs, qui vécut entre 650 et 627 avant notre ère. C'est lui qui, dit-on, visita et nourrit Daniel dans la fosse aux lions.

Habas, comm. des Landes, arr. et à 22 kil. de Dax ; 1.680 h. Ch. de f. M.

Habay, nom de deux comm. de Belgique : Habay-la-Neuve (Luxembourg, arr. de Virton) ; 1.960 h. ; papeteries, forges. Habay-la-Vieille (Luxembourg, arr. de Virton) ; 900 h.

habdallah n. m. Cérémonie par laquelle les juifs, le soir du jour du sabbat, marquent la distinction de ce jour consacré avec le jour profane qui suit.

habeas corpus, mots lat. signif. : *Que tu aies le corps* (sous-entendu *ad subjiciendum,* pour le produire devant la cour). Nom d'une loi célèbre qui, en Angleterre, garantit la liberté individuelle des citoyens anglais, en ce qu'elle ordonne de produire le corps du détenu devant la cour, pour qu'elle statue sur la validité de l'arrestation ; votée sous Charles II en 1679.

habemus confitentem reum, mots lat. signif. : *Nous avons un accusé qui avoue* Locution empruntée à l'exorde du discours de Cicéron en faveur de Ligarius (I, 2), partisan de Pompée, exilé après la victoire de César.

Habeneck (François-Antoine), musicien français, né à Mézières, m. à Paris (1781-1849) ; il a surtout écrit pour le violon.

habent sua fata libelli, mots lat. signif. : *Les livres ont leur destinée.* Aphorisme du poète grammairien Terentianus Maurus. Il est lui-même un exemple de la vérité de sa réflexion, car on ne cite guère de lui que ce fragment de vers, et encore en l'attribuant à un autre.

habile adj. (lat. *habilis*). Adroit, expert : *un habile ouvrier.* Fin, rusé, ingénieux : *la terre n'est pas au plus fort, elle est au plus habile.* Dr. Apte, ayant le droit de : *habile à tester.* Substantiv. Qui a de l'habileté. Intrigant : *les habiles exploitent les naïfs.* Ant. **Inhabile, maladroit.**

habilement [*man*] adv. Avec habileté, d'une façon habile : *se tirer habilement d'un mauvais pas.* Promptement. (Vx.)

habileté n. f. Qualité de celui ou de ce qui est habile : *la plus grande habileté consiste souvent à n'en pas montrer.* (V. habilité.) Ant. **Inhabileté.**

habilitant [*tan*], **e** adj. Qui rend capable de faire un acte.

habilitation [*si-on*] n. f. Action d'habiliter. En Allemagne, acquisition du droit de professer dans les universités.

habilité n. f. Dr. Aptitude légale : *l'habilité à succéder cesse après le douzième degré de parenté.*

habiliter [*té*] v. a. Rendre capable, apte au point de vue légal : *habiliter un mineur, un incapable.* Accorder l'habilitation.

habillable [*ll* mll.] adj. Que l'on peut habiller ; à qui l'on peut faire des vêtements convenables.

habillage [*ll* mll.] n. m. Action d'habiller. Apprêt d'un animal pour le faire cuire : *l'habillage d'une perdrix.* Disposition d'un texte typographique autour d'une illustration ; *l'habillage des gravures. Arboric.* Action de débarrasser un végétal qu'on veut transplanter des racines ou des rameaux qui sont endommagés, ou pourraient nuire à la réussite de la reprise.

— Encycl. *Arboric.* Dans l'habillage, on tâche de couper racines ou rameaux de manière que les eaux de pluie ou les eaux d'infiltration ne puissent séjourner sur les sections. Pour les racines, on doit ménager les radicelles et conserver le plus possible le *chevelu,* masse des poils radicaux.

habillant [*bi, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui habille bien, qui sied : *robe très habillante.*

habillé, e [*ll* mll.] adj. Vêtu : *officier anglais habillé de rouge. Costume, habit habillé,* vêtement de grande toilette. N. m. *Pop. Habillé de soie,* le cochon.

habillement [*bi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'habiller ou de pourvoir d'habits : *l'habillement des troupes.* Ensemble des habits dont on est vêtu : *l'habillement reflète le caractère des époques et des individus.*

habiller [*bi, ll* mll., *é*] v. a. (de *habile,* influencé par *habit*). Vêtir : *habiller un enfant.* Faire ou faire faire des habits : *tailleur qui habille bien ; faites-vous habiller par un bon tailleur.* Aller plus ou moins bien, être seyant : *corsage qui habille bien.* Pourvoir d'habits : *habiller une famille pauvre.* Couvrir de paille, d'une housse, etc. : *habiller une plante délicate.* Préparer une volaille, une viande, un gibier, etc., pour les faire cuire. Entourer une illustration avec du texte. *Fig.* Parer, orner : *habiller de belles phrases une pensée creuse. Habiller quelqu'un, l'habiller de toutes pièces,* dire beaucoup de mal de lui. **S'habiller** v. pr. Se vêtir. Ant. **Déshabiller, dévêtir.**

habilleur, euse [*bi, ll* mll., *eu-ze*] n. Qui aide les acteurs, les actrices à s'habiller.

habillot [*bi, ll* mll., *o*] n. m. Morceau de bois employé pour accoupler les coupons d'un train de bois flotté.

habillure [*ll* mll.] n. f. Point de jonction des bouts des fils d'un treillage.

habin n. m. Dans les carrières de pierre meulière, enfant qui emporte la terre dans des hottes, lorsque l'emploi de la brouette est trop difficile.

habit [*bi*] n. m. (du lat. *habitus,* manière d'être). Ensemble des pièces qui composent un vêtement : *habit complet ; ôter ses habits.* Absolum. Vêtement d'homme, en drap ordinairement noir, et dont les basques, échancrées sur les hanches, sont pendantes par derrière : *l'habit constitue la toilette officielle.* Vêtement de religieux, de religieuse. *Prendre l'habit,* entrer en religion. *Habit à la française,* habit qui consistait, sous Louis XIV, en une tunique à collet droit avec manches à parements. (Plus tard on releva les basques sur le côté, puis on les supprima, et le collet renversé remplaça le collet droit.) *Habit vert,*

Habit : 1. Civil ; 2. D'uniforme.

habit d'académicien et, *par ext.* académicien. PROV. : **L'habit ne fait pas le moine,** ce n'est pas par l'extérieur qu'il faut juger les mœurs, le caractère.

habitabilité n. f. Qualité de ce qui est habitable : *l'habitabilité de la planète Mars.*

habitable adj. Qui peut être habité : *les régions polaires sont difficilement habitables.* ANT. **Inhabitable.**

habitacle n. m. (lat. *habitaculum*). Demeure (*poét.*) : *l'habitacle du Très-Haut. Mar.* Boîte cylindrique, recouverte d'un capot en cuivre, où l'on renferme la boussole, les compensateurs, les fanaux d'éclairage, etc.

habitant [*tan*], **e** n. (de *habiter*). Qui réside habituellement en un lieu. Aux Antilles, planteur. *Les habitants de l'air,* les oiseaux ; *des eaux,* les poissons ; *des bois,* les bêtes sauvages.

habitat [*ta*] n. m. Ensemble des conditions physiques et géographiques dans lesquelles vivent les espèces animales : *les plaines de l'Asie furent le premier habitat du cheval.*

habitateur n. m. Celui qui habite.

habitation [*si-on*] n. f. Lieu où l'on habite; domicile, demeure, logement, maison : *habitations rustique, de plaisance ; les traces d'habitations lacustres sont fréquentes au bord des lacs suisses.* Aux colonies, propriété ruralc.

— ENCYCL. *Ethnogr.* L'habitation correspond au degré de civilisation de ceux qui l'habitent. Les premières habitations des hommes ont été de grossiers abris de branchages, des demeures construites sur pilotis au bord des rivières et des lacs, ou bien des grottes ou des cavernes creusées naturellement au flanc des rochers. Aujourd'hui encore, on retrouve ces différentes sortes d'habitations primitives. C'est ainsi que les habitants des régions sibériennes n'ont pour s'abriter que des huttes bâties avec des perches assemblées par le sommet et couvertes d'écorces d'arbres et de mottes de gazon. La hutte d'hiver est creusée en terre et couverte de gazon. Quelquefois même, elle est faite de blocs de glace et de neige tassée. Les populations nomades vivent dans des habitations primitives (gourbis des Arabes, tentes des Fuégiens, huttes des Indiens). Chez les sauvages de la Nouvelle-Guinée, il existe encore des habitations lacustres, et, en certaines régions on rencontre même des habitations troglodytiques. En Orient, les relations sociales, à cause de la polygamie surtout, furent et sont encore souvent restreintes dans d'étroites limites. D'où les dispositions des maisons. C'est sur une cour intérieure que les appartements prennent l'air et la lumière. A l'extérieur, une seule porte d'entrée, et de rares ouvertures soigneusement grillées.

Au moyen âge, les demeures seigneuriales sont des châteaux forts (v. ce mot); les guerres incessantes obligent les cités à se fortifier ; mais faute de terrain dans l'intérieur des fortifications, on se trouva forcé d'accroître la hauteur des maisons Le rez-de-chaussée fut bâti en pierre, les étages supérieurs le furent en bois et s'avancèrent souvent en encorbellement sur la rue. A partir du XVIIIe siècle, l'influence de plus en plus prépondérante de la classe bourgeoise dans la société éloigna les préoccupations d'art des demeures particulières au profit du confortable. De nos jours, c'est surtout au développement du bien-être et du confort intérieurs, jusque-là un peu délaissés, que les architectes se sont attachés, sans négliger d'ailleurs l'aspect artistique des constructions. V. MAISON.

— *Dr.* Le droit d'*habitation* n'est autre chose que le droit d'usage appliqué à l'habitation ; il s'établit, comme l'usufruit, par la loi ou par la volonté de l'homme. L'article 1570 du Code civil contient un exemple d'habitation *légale* au profit de la veuve, qui peut exiger l'habitation durant l'année à partir de la mort de son mari. Lorsqu'il procède de la volonté de l'homme, c'est par acte entre vifs ou testamentaire que le droit d'habitation est établi.

Un régime de faveur a été institué pour les habitations ouvrières ou à bon marché.

L'*habitation à bon marché* est, au sens légal, la maison construite par un particulier ou une société pour être livrée ou vendue à des personnes n'étant propriétaires d'aucune maison, notamment à des ouvriers ou employés vivant principalement de leur travail ou de leur salaire. C'est aussi celle qu'a construite l'intéressé lui-même pour son usage personnel. L'habitation *individuelle* comprend le jardin qui en est l'annexe ; l'habitation *collective* ou *rurale* comprend l'enclos y attenant, à l'exclusion des terres de culture. Les principaux moyens mis en œuvre sont les suivants : 1° organisation de comités locaux et d'un conseil supérieur des habitations à bon marché ; 2° fondation favorisée de sociétés spéciales ayant pour but les opérations relatives aux habitations à bon marché ; 3° ressources assurant les capitaux nécessaires aux opérations ; 4° accession et transmission de la propriété facilitées, en prémunissant l'ouvrier contre les risques de la vie par l'assurance et en conservant, en cas de mort du père, l'habitation à la famille ; 5° avantages fiscaux.

Un *Conseil supérieur des habitations à bon marché* est institué auprès du ministre du commerce, de l'industrie et du travail, auquel doivent être soumis tous les règlements à élaborer en exécution de la loi et, d'une façon générale, toutes les questions concernant les logements économiques.

Les *comités de patronage* des départements lui adressent chaque année, dans le courant de janvier, un rapport détaillé sur leurs travaux.

habitativité n. f. *Phrénol.* Bosse située au milieu de l'occiput, et qui serait l'indice de l'amour du *home,* de la vie sédentaire et du pays natal.

habiter [*té*] v. a. et n. (lat. *habitare*). Faire sa demeure en un lieu; demeurer : *habiter une jolie maison, dans une jolie maison.* V. n. *Fig.* Exister de façon constante : *le fanatisme et l'égoïté n'habitent pas ensemble. Bibl. Habiter avec,* vivre conjugalement : *Abraham habita avec Agar.*

habituable adj. Que l'on peut habituer.

habituation [*si-on*] n. f. Action d'habituer.

habitude n. f. (lat. *habitudo*). Manière d'être usuelle. Coutume, usage. Disposition acquise par des actes réitérés : *contracter de bonnes habitudes. Pathol.* Aspect, état habituel du corps. LOC. adv. : *D'habitude,* ordinairement. PROV. : **L'habitude est une seconde nature,** la force de l'habitude est irrésistible au point de nous faire agir malgré nous, comme le font nos instincts naturels.

— ENCYCL. *Philos.* L'habitude est une disposition durable et acquise à accomplir certains actes, à subir certaines influences : on distingue en effet des habitudes actives (marcher, danser) et des habitudes passives (fumer, boire). L'habitude naît avec le premier acte ou la première influence subie. L'habitude crée un besoin. Le rôle de l'habitude est considérable, tant au point de vue individuel qu'au point de vue social. Si l'habitude n'économisait pas la dépense d'énergie musculaire et nerveuse, les actes les plus simples, s'habiller, marcher, absorberaient tout notre temps. L'habitude est un admirable instrument de conservation et de progrès.

habitudinaire [*nè-re*] n. *Théol.* Celui qui commet habituellement les mêmes péchés.

habitué, e n. Qui fréquente habituellement un lieu : *les habitués des courses, d'un café.*

habituel, elle [*tu-èl, é-le*] adj. Qui est passé en habitude : *inconduite habituelle.* ANT. **Inaccoutumé, inusité, exceptionnel, anormal.**

habituellement [*é-le-man*] adv. Par habitude. Fréquemment, à l'ordinaire.

habituer [*tu-é*] v. a. Accoutumer, faire prendre l'habitude : *accoutumer un cheval au bruit.* **S'habituer** v. pr. Contracter l'habitude ; se familiariser avec une chose : *s'habituer au bruit.* ANT. **Déshabituer, désaccoutumer.**

habitus [*tuss*] n. m. (m. lat.). Aspect extérieur, manière d'être habituelle du corps.

***hâbler** [*blé*] v. n. (de l'esp. *hablar,* parler). Parler beaucoup, avec vanterie, exagération.

***hâblerie** [*ri*] n. f. (de *hâbler*). Discours plein de vanterie, d'exagération : *les hâbleries des chasseurs.*

***hâbleur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui a l'habitude de hâbler, de se vanter.

***habous** ou **habbous** [*bouss*] n. et adj. m. Institution de droit musulman, d'après laquelle le propriétaire d'un bien le rend inaliénable pour en affecter la jouissance au profit d'une œuvre pieuse ou d'utilité générale. Syn. WAKOUF.

— ENCYCL. Le produit des habous, qui sont de véritables biens de mainmorte, est généralement affecté à l'entretien des mosquées, aux besoins de l'enseignement, à la rémunération des magistrats, etc. C'est ainsi que les trois quarts des immeubles de Turquie appartiennent encore aux mosquées. En Algérie, les biens habous ont été rattachés au Domaine, qui s'est chargé d'assurer les besoins auxquels les habous étaient affectés.

***habousant** [*zan*] n. m. Celui qui jouit d'un habous.

***habousé** [*zé*], **e** adj. Constitué sous forme de habous.

Habra (oued), rivière d'Algérie (prov. d'Oran), qui se joint au Sig pour former la Macta ; cours 240 kil. Sur ses bords, le maréchal Clausel battit Abd-el-Kader (1835).

haborocère n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant de petites formes courtes, dont on connaît deux espèces. (L'une d'elles vit en France, sous les mousses.)

Habsbourg [*bour*] (maison de), ancienne famille d'Allemagne, originaire de la Souabe. Elle tire son nom d'un château fort de Suisse, dans le canton d'Argovie. Elle conquit avec Albert le Riche (1153) des territoires considérables en Suisse et en Alsace, et parvint au trône impérial avec Rodolphe de Habsbourg, dont les descendants forment aujourd'hui la famille régnante d'Autriche-Hongrie.

Habsheim [*ha-im'*], ville d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace) ; 1.800 h. A fait partie du départ. français du Haut-Rhin.

Haccourt, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége); 2.260 h.

Haceldama (en hébr. *Champ du sang*), champ situé aux environs de Jérusalem, acheté, suivant la légende, avec le prix de la trahison de Judas. Il sert de lieu de sépulture pour les étrangers.

***hachage** n. m. Action de hacher. Son résultat : *le hachage des feuilles de tabac.*

***hachard** [*char*] n. m. Cisailles à couper le fer.

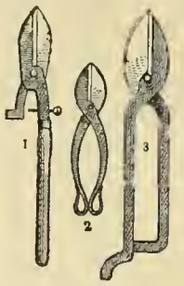

Hachards : 1, 2. De serrurier ; 3. De zingueur.

***hache** n. f. (bas all. *hacke*). Instrument tranchant, qui sert à fendre, à couper, à façonner grossièrement le bois, etc., : *Charles Ier d'Angleterre périt par la hache. Hache d'armes,* hache dont se servaient autrefois les gens de guerre ; hache dont on se servait dans les combats à l'abordage. *Fait, taillé à coups de hache,* fait grossièrement. ALLUS. HIST. : **Ne touchez pas à la hache,** paroles par lesquelles Charles Ier interrompit le discours qu'il prononçait sur l'échafaud, en voyant quelqu'un s'approcher de la hache du bourreau. (On les rappelle à propos d'un objet, d'une institution, etc., qu'il faut entourer d'un respect sacré.) V. TÉNÈS.

— ENCYCL. *Archéol.* La hache a été l'un des premiers outils et l'une des premières armes dont l'homme ait fait usage. Aux temps préhistoriques, les haches étaient de pierre éclatée ou grossièrement taillée. A ces instruments primitifs succédèrent des haches de bronze. Chez les Grecs et les Romains, la hache était à la fois un outil et une arme. La hache d'armes est une arme de main, sorte de cognée à fer simple ou à deux ailes, qui fut en usage à la guerre depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle, et dont l'usage se continue encore en certaines régions indo-persanes. A partir du XVe siècle, les haches ne sont plus employées que par les hommes d'armes ; ce sont des armes d'arçon, à manche court et léger. Les dernières haches dont on s'est servi à la guerre sont celles des sapeurs et des marins ; celles-ci, dites haches d'abordage, ont remplacé les anciens coutelas des gabiers.

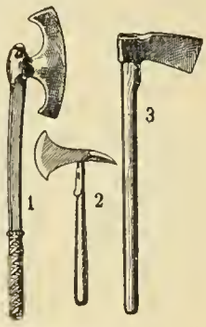

Haches : 1. D'armes (XIIIe siècle) ; 2. D'abordage ; 3. De bûcheron.

***haché, e** adj. Coupé en menus morceaux : *donner de la viande hachée à un malade.* Déchiqueté. *Fig. Style haché,* en phrases coupées très courtes. Couvert de hachures : *dessin haché.*

***hache-bâché, e** adj. Se dit d'une broderie où les plis et les ombres sont imités par de longs poils de soie.

***hache-écorce** n. m. invar. Outil de tanneur, qui sert à couper en petits fragments l'écorce des chênes.

— ENCYCL. *Techn.* Cette machine, destinée à hacher l'écorce de chêne pour l'obtention du *tan,* est constituée par un tambour cylindrique tournant horizontalement à une grande vitesse et garni suivant ses génératrices de lames tranchantes. Il coupe l'écorce placée sur une table métallique. Deux cylindres cannelés, doués aussi d'un mouvement de rotation, pressent et amènent progressivement l'écorce contre les couteaux.

***hache-fourrage** n. m. invar. Instrument employé pour hacher menu le fourrage destiné aux animaux malades.

***hache-légumes** n. m. invar. Instrument pour couper menu les légumes.

***hache-maïs** n. m. invar. Instrument pour hacher le maïs vert.

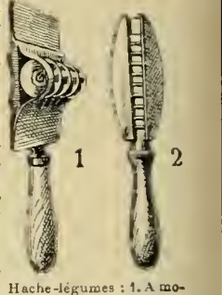

Hache-légumes : 1. A molettes, 2. A couteau.

— ENCYCL. On fait usage de cet instrument pour débiter les tiges de maïs en menus fragments quand il s'agit de les ensiler. Construit à peu près sur les mêmes données que le hache-paille, le hache-maïs est souvent pourvu d'une trémie qui forme élévateur centrifuge et permet de projeter les fragments coupés jusque dans le silo où on les répartit en couches uniformes.

***hachement** [*man*] n. m. Action de hacher. *Blas.* Syn. de LAMBREQUIN.

***hache-paille** n. m. invar. Instrument servant à hacher la paille, le fourrage.

— ENCYCL. Les hache-paille sont constitués par une gouttière horizontale, dont le fond est une toile sans fin glissant sur un double tambour. On dispose dans cette gouttière les pailles, foins, sarments, etc. que l'on veut débiter, et la toile les entraîne lentement. A l'extrémité de cette gouttière, tourne un volant dont les rayons sont munis de lames qui rognent régulièrement ce qui dépasse de paille. Le maniement de ces machines réclame une attention soutenue, en raison des chances d'accident possibles : le manœuvre qui guide la paille vers les couteaux peut être distrait et, sa main s'engageant trop loin, être mutilé. Aussi les hache-paille les plus récents, tout au moins les plus rationnellement construits, sont-ils munis d'un dispositif qui empêche l'ouvrier d'être victime d'accidents de ce genre.

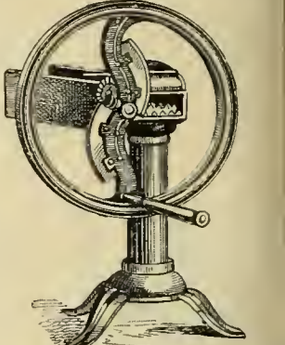
Hache-paille.

***hacher** [*ché*] v. a. (de *hacher*). Couper en petits morceaux : *hacher de la viande.* Découper maladroitement : *hacher un rôti.* Endommager en déchiquetant : *la grêle hache les vignes.* Couvrir de hachures : *hacher un dessin. Fig.* et *fam. Hacher de la paille,* parler allemand; parler avec la prononciation allemande. *Se faire hacher,* se faire tuer jusqu'au dernier. *Fig.* Tout braver, tout subir, plutôt que de céder.

Statue de Jeanne Hachette, à Beauvais.

***hachereau** [*rô*] ou **hacheron** n. m. Petite hache en forme de marteau, munie d'un tranchant d'un côté. Petite cognée.

***hachette** [*chè-te*] n. f. Petite hache. Nom vulgaire de quelques ablettes.

Hachette (Jeanne LAISNÉ, dite *Jeanne*), héroïne française, née à Beauvais vers 1454. Elle est célèbre par la part qu'elle prit à la défense de sa ville natale, assiégée par Charles le Téméraire en 1472; elle renversa d'un coup de *hachette* (d'où son nom) le porte-étendard bourguignon. Une statue en bronze, œuvre du sculpteur Debay, lui a été élevée à Beauvais.

Hachette (Louis-Christophe-François), libraire-éditeur français, né à Rethel, m. à Paris (1800-1864).

Hachette (Jean-Nicolas-Pierre), géomètre français, né à Mézières, m. à Paris (1769-1834).

***hacheur** n. m. Ouvrier qui prépare les laines pour être employées aux tapisseries.

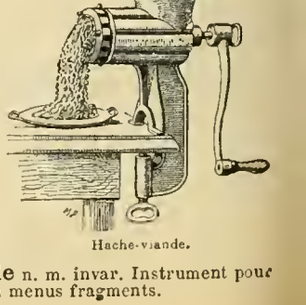
Hache-viande.

***hache-viande** n. m. invar. Instrument pour diviser la viande en menus fragments.

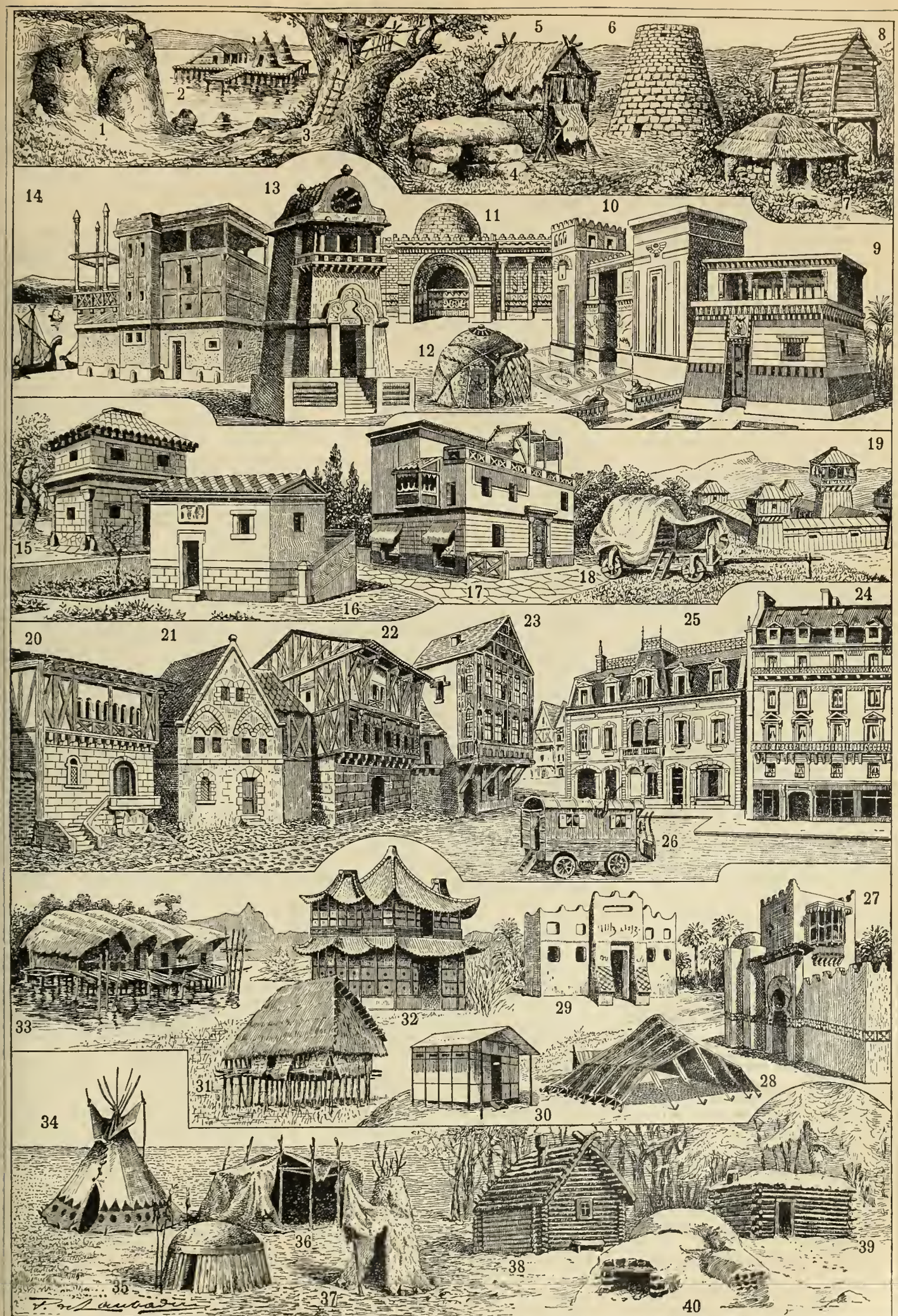

Habitation : 1. Grotte de troglodytes. — 2. Village lacustre. — 3. Abri sur les arbres. — 4. Abri mégalithique. — 5. Maison primitive des Aryas. — 6. Nouraghe primitif. — 7. Habitation gauloise. — 8. Hutte germaine. — 9. Maison égyptienne. — 10. Palais assyrien. — 11. Palais perse. — 12. Tente des Aryas. — 13. Maison hindoue. — 14. Maison phénicienne. — 15. Maison étrusque. — 16. Maison grecque. — 17. Maison romaine. — 18. Tente harbare. — 19. Villa mérovingienne. — 20. Maison du XIIe s. — 21. Maison du XIIIe s. — 22. Maison du XIVe s. — 23. Maison du XVe s. — 24. Maison de rapport moderne. — 25. Hôtel particulier moderne. — 26. Roulotte. — 27. Maison algérienne. — 28. Tente d'Arabes nomades. — 29. Maison soudanaise. — 30. Maison démontable (colonies). — 31. Paillote annamite. — 32. Maison chinoise. — 33. Village lacustre d'Océanie. — 34. Tente d'Indiens du Canada. — 35. Carbet de Peaux-Rouges. — 36. Abri patagon. — 37. Tente fuégienne. — 38. Isba russe. — 39. Hutte de trappeurs canadiens. — 40. Hutte d'Esquimaux.

***hachis** [*chi*] n. m. Mets fait de viande hachée.

***hachisch, haschisch** ou **hachich** [*chich'*] n. m. (m. arabe). Chanvre. Composition qui se tire du chanvre indien et jouit de propriétés excitantes, enivrantes et narcotiques : *les Arabes fument, mâchent le hachisch.*

— Encycl. Très anciennement connu des Orientaux, et encore actuellement absorbé (fumé ou mâché) par certaines populations mulsumanes, le hachisch jouit de propriétés stimulantes et inébriantes : il provoque une torpeur et des sensations agréables, avec, parfois, des hallucinations et plus rarement le délire furieux. Son usage habituel conduit du reste à la folie. Les Arabes en font un extrait gras, avec lequel ils préparent diverses compositions où entrent aussi la pistache, la cannelle, le poivre, la muscade, le sucre, etc. C'est le *dawamesk*, connu dans tout l'Orient. Les propriétés du hachisch sont dues à un alcaloïde, la cannabine. La médecine actuelle l'emploie encore dans certaines affections (asthme, hystérie, chorée, tétanos, etc.).

***hachischin** [*chi-chin*] n. m. (m. arabe dont on a fait *assassin* [V. ce mot.]). Fanatique soumis au Vieux de la montagne. Homme qui consomme du hachisch.

***hachoir** n. m. Table sur laquelle on hache les viandes. Couperet pour hacher.

***hachot** [*cho*] n. m. Petite hache.

***hachotte** [*cho-te*] n. f. Outil de tonnelier pour tailler les douves; de couvreur pour tailler les lattes et les ardoises.

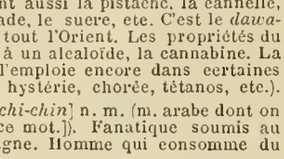

Hachoir : 1. De charcutier; 2 De boucher.

***hachurateur** n. m. Instrument de dessin, servant à tracer des hachures équidistantes.

***hachure** n. f. Traits qui, dans le dessin et la gravure, marquent les ombres, les demi-teintes.

— Encycl. *Topogr.* Les hachures, en topographie, ont pour objet de figurer la forme du terrain et de donner sur les pentes des notions approximatives.

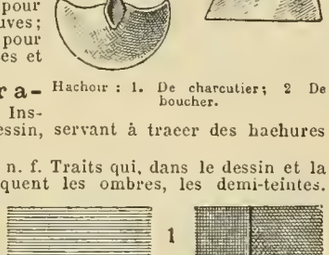

Hachures ; 1. Linéaires ; 2. A main levée ; 3. En topographie.

L'espacement des hachures est en raison inverse de la rapidité des pentes et égal au quart de la distance prise entre deux courbes consécutives (*loi du quart*). Cette règle, particulièrement dans la carte d'état-major au 1/80.000e, n'est d'ailleurs pas toujours appliquée strictement, et on s'attache à donner un figuré expressif plutôt qu'exact du terrain.

Hachy, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. d'Arlon), près de la Semois; 1.840 h.

***hack** [*hak*] n. m. (m. angl.). *Turf.* Cheval de service dont les propriétaires d'écuries de chevaux de courses et les entraineurs se servent pour surveiller le travail de leurs chevaux à l'entrainement.

Hacklænder [*lèn-dèr*] (Frédéric-Guillaume), romancier allemand, né à Burtscheid, m. à Léoni (1816-1877). On lui doit de très vivants *Tableaux de la vie militaire en temps de paix;* de jolis romans : *le Moment du bonheur,* etc.

Hacqueville, hameau de la comm. de Saint-Nicolas (Manche), à 2 kil. de Granville; petite plage pittoresque.

Haddington [*din'-gton*], v. d'Ecosse, ch.-l. de comté, sur la Tyne; 6.000 h. Distillerie. — Le comté a 40.000 h.

***hadela** interj. *Manèg.* Cri par lequel on avertit le cheval de se ranger à droite ou à gauche.

hadène n. f. Genre de lépidoptères, comprenant des noctuelles dont on connaît une soixantaine d'espèces européennes : *les hadènes vivent sur les plantes fourragères et potagères.*

Hadès ou **Adès** [*dèss*], dieu grec des Enfers, époux de Perséphone. Séjour des Morts; les Enfers. Hadès fut identifié plus tard avec le Pluton des Romains. V. Pluton.

Hading (Jeanne-Alfrédine Tréfouret, dite Jane), actrice française, née à Marseille en 1859.

hadit [*dit'*] n. m. Série des traditions relatives à la conduite de Mahomet.

***hadji** n. m. Musulman qui a fait le *hadj,* c'est-à-dire le pèlerinage de La Mecque et de Médine.

hadock ou **hadot** n. m. Syn. de aiglefin.

Hadol, comm. des Vosges, arr. et à 9 kil. d'Epinal; 2.130 h. Féculerie, vinaigrerie.

Hadramaout, région de l'Arabie méridionale, s'étendant le long de la côte du golfe d'Aden.

hadromal n. m. Substance qu'on extrait du bois réduit en poudre et chauffé avec du chlorure stanneux et de l'eau.

Haecht, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la Dyle; 2.710 h.

Haeckel [*hè-kèl'*] (Ernest), biologiste allemand, né à Potsdam en 1834, un des défenseurs les plus hardis du transformisme. Il a essayé de résoudre le problème de la génération spontanée du protoplasma vivant.

Hægendorf, comm. de Suisse (cant. de Soleure); 1.500 h. Carrières.

Hægglingen, comm. de Suisse (cant. d'Argovie); 1.420 h. Agriculture, élève du bétail; fromagerie.

Haelen, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt), près de la Démer; 2.200 h.

Haeltert, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 4.550 h. Filatures.

hæma, hæmo V. héma, hémo.

Hændel [*hèn'-dèl*] (Georges-Frédéric), compositeur allemand, né à Halle (Saxe), mort aveugle et pauvre à Londres (1685-1759). Il s'établit de bonne heure en Angleterre. Il a laissé des opéras en grand nombre, et surtout des oratorios (*Israël en Egypte, Judas Maechabée,* etc.), écrits dans un style plein de noblesse, de puissance et de majesté. L'Angleterre lui fit de magnifiques funérailles.

Hændel.

Hænsel et Gretel, opéra-féerie en trois actes, paroles de Mme Adélaide Wette, musique de Engelbert Humperdinck (1894); musique joyeuse, alerte.

Haeren, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 2.240 h. Engrais, couleurs.

hæret lateri lethalis arundo, mots lat. signif.: *Le trait mortel reste attaché à son flanc.* Virgile (*Enéide,* IV, 73) compare Didon, combattant sa passion pour Enée, à une biche atteinte d'une flèche; elle fuit à travers bois l'ennemi qui la blessa, mais elle ne peut fuir la mort qu'elle emporte avec elle.

Hæring [*hè-rin'gh*] (Guillaume), connu sous le nom de Willibald Alexis, littérateur allemand, né à Breslau, m. à Arnstadt (1798-1871); auteur de poésies, de drames et de romans historiques remarquables : *Cabanis, le Faux Woldemar.*

Haesdonck, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas); 3.150 h. Tisseranderies.

Hafiz [*fiz'*] (Schems Eddin Mohamed), l'un des plus célèbres poètes lyriques de la Perse, né à Chiraz au commencement du xive siècle, m. dans la même ville en 1388 ou 1389.

hafle n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre coryphène.

Hafsah, une des épouses de Mahomet, fille d'Omar, m. après 632. Elle fut répudiée par le Prophète.

Hafsides, dynastie musulmane de l'Afrique du Nord, qui régna non sans éclat sur la Tunisie de 1228 à 1574. — S. un *Hafside.*

***hagard** [*ghar*], **e** adj. (de *haic*). *Fauconn.* Se dit d'un oiseau de fauconnerie qui a été pris après plus d'une mue (s'oppose à *niais*). Farouche, rude : *un fou hagard; œil hagard; mine hagarde.*

***hagardement** [*man*] adv. D'une manière hagarde. (Peu us.)

Hagedorn (Frédéric de), poète allemand, né et m. à Hambourg (1708-1754); auteur de *Fables* et de *Contes* en vers.

Hagen [*ghèn*], v. d'Allemagne (Westphalie), sur la Volme; 77.500 h. Forges, draps, papeteries.

Hagenbach (Pierre de), gouverneur d'Alsace pour Charles le Téméraire, né en Alsace vers 1420, décapité en 1474 par le peuple de Brisach. C'est pour le venger que Charles le Téméraire entreprit son expédition contre les Suisses et les villes alsaciennes.

Hagetmau [*mô*], ch.-l. de c. (Landes), arr. de Saint-Sever, sur le Louts, affl. de l'Adour; 3.220 h. (*Hagetmauciens*). Patrie de P. Duprat. — Le cant. a 18 comm., et 10.770 h.

Haghi ou **Hagi,** v. du Japon (île de Nippon); sur la mer du Japon; 25.000 h.

hagiasme [*as-me*] n. m. (du gr. *hagiasmos,* de *hagios,* saint). Dans l'Eglise grecque, bénédiction de l'eau. Eau bénite. Pain bénit. Sacrement.

hagiographe adj. (du gr. *hagios,* sacré, et *graphein,* écrire). Se dit des livres de l'Ancien Testament, autres que le *Pentateuque* et les *Prophètes.* N. m. Auteur d'un livre hagiographe. Auteur qui raconte la vie des saints : *saint Athanase et Eusèbe sont les plus célèbres des hagiographes grecs.*

hagiographie [*fi*] n. f. (de *hagiographe*). Science, traité des choses saintes. Ecrit sur les saints.

— Encycl. Les écrits sur la vie des saints ont pour source : 1° les relations anciennes, connues sous le nom d'Actes des martyrs; 2° les listes liturgiques des saints conservées dans les *Diptyques,* les *Martyrologes,* les *Menées* ou *Ménologies;* 3° les biographies écrites par des témoins oculaires ou par des témoins contemporains; 4° depuis le xiiie siècle, les enquêtes et les bulles de canonisation. Ces documents n'ont pas tous la même valeur. Parmi les grands hagiographes, ou écrivains de l'histoire des saints, nous citerons dom Ruinart, dom Mabillon, LeNain de Tillemont. Les jésuites flamands Héribert de Roswey et Jean Bolland, et leurs continuateurs, les bollandistes, ont entrepris en 1643 la publication des *Acta Sanctorum,* recueil de vies de saints inachevé, et qui compte aujourd'hui soixante volumes. L'hagiographie a été quelquefois utile à l'histoire profane. Les documents authentiques qu'elle a conservés ont servi souvent à contrôler les récits des chroniqueurs et quelquefois à y suppléer.

hagiographique adj. Qui a rapport à l'hagiographie : *recueil hagiographique.*

hagiologie [*ji*] n. f. (du gr. *hagios,* saint, et *logos,* discours). Ouvrage qui traite des saints ou des choses saintes.

hagiologique adj. Relatif aux choses saintes.

hagiorite [*ji*] adj. *Moines hagiorites,* moines qui habitent la Sainte-Laure, sur le mont Athos.

hagiosidère n. m. (du gr. *hagios,* saint, et *sidéros,* fer). En Turquie, plaque de fer sur laquelle on frappe pour appeler les fidèles à l'église grecque, les cloches étant interdites en Turquie.

Hagonoy, v. des Philippines (Luçon); 19.700 h. Toiles.

***hague** [*ha-ghe*] n. f. (du bas lat. *haga,* haie). *Dialect.* Palissade séparant deux prés, deux champs.

Hague (La), cap à l'extrémité nord-ouest de la presqu'île du Cotentin.

Haguenau [*ghe-nô*], v. d'Alsace (Basse-Alsace), sur la Moder; 18.740 h. Grandes filatures, savonneries.

***haha** n. m. Obstacle inattendu sur le chemin qu'on suit. Saut de loup, fossé au bout d'une allée. (Vx.)

***hahé** interj. Cri pour arrêter les chiens qui prennent le change ou s'emportent trop.

Hahn (Charles-Auguste), philologue allemand, né à Heidelberg, m. à Vienne (1807-1857). Il étudia surtout les *Nibelungen* et le haut allemand du moyen âge.

Hahnemann (Frédérie), médecin allemand (1755-1843); fondateur de l'école homéopathique.

Hahn-Hahn (Ida de), femme de lettres allemande, née à Tresskow, m. à Mayence (1805-1880). On lui doit de nombreux écrits littéraires et religieux.

***hai** [*hè*] interj. Marque la douleur, la surprise. Syn. de hé.

***haï,** autre orthographe du mot hai.

haï n. m. Retour sur elle-même de l'eau d'une rivière, lorsqu'elle se trouve arrêtée par un obstacle.

Haïderabad ou **Hyderabad** [*bad'*], v. de l'empire des Indes, capit. de l'Etat homonyme, sur la Mouci; 415.000 h. (L'Etat de Haïderabad est l'ancien *royaume de Golconde* des xve et xvie siècles; 11.500 h.) — Autre ville de l'Hindoustan (prov. de Bombay), sur l'Indus; 58.000 h. Industrie de la soie; orfèvrerie.

Haïder-Ali, sultan de Mysore, né à Dinavelli m. à Tchitar (1717-1782). Il disputa, souvent avec l'appui des Français, l'Hindoustan aux Anglais de 1761 à 1782. Il fut le père de Tippo-Saïb.

haïdouks ou **heïdiques** n. m. pl. Ancien nom de la milice hongroise qui, jusqu'au xve siècle, défendit surtout la frontière sud.

Haï-Dzuong ou **Haï-Duong,** v. de l'Indo-Chine française (Tonkin), ch.-l. de province, dans le delta du fleuve Rouge; 8.000 h. Grand marché de riz. Les Français s'en emparèrent en 1873.

***haie** [*hè*] n. m. (germ. *haga*). Clôture d'épines, de branchages entrelacés : *prairie bordée de haies. Haie vive,* haie d'épines ou d'autres plantes de même espèce, qui ont pris racine. File d'objets, de personnes imitant une haie : *une haie de baïonnettes, de curieux,* etc. *Former la haie,* être disposé en file. Pièce de bois la plus longue de la charrue. (Syn. de flèche). *Turf. Course de haies,* épreuve dans laquelle les obstacles à franchir consistent en haies alternant avec des claies.

— Encycl. *Agric.* Les haies, destinées à enclore les jardins, les prés, les vergers, sont de deux sortes : *haies vives,* constituées par des arbustes en végétation (épine, aubépine, prunellier, poirier et pommier sauvages, nerprun, mûrier blanc, etc.); *haies sèches,* formées de pieux verticaux et de branchages secs, que l'on dispose le gros bout en haut. Les haies vives sont dites aussi *haies de défense.* Les *haies d'abri* sont destinées à former un rideau qui protège des vents dominants une plantation de jeunes arbres ou les plantes d'un jardin; on emploie à leur construction des essences résineuses. Les *haies d'agrément* qui entourent les jardins de luxe sont constituées par des arbustes à fleurs ou à feuillage ornemental (lilas, syringa, myrte, tamarinier, faux ébénier, etc.). Enfin, on peut encore, dans les jardins rustiques, faire intervenir les arbres fruitiers dans l'établissement des haies.

A, haïk.

— *Dr.* La destruction des haies vives ou sèches est punie des mêmes peines que le comblement des fossés. V. fossés, mitoyenneté.

***haïe!** [*ha-ï*] interj. Cri des charretiers pour animer, faire avancer leurs chevaux.

Haie-Fouassière (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Nantes, près de la Sèvre Nantaise; 1.670 h. Ch. de f. Et.

Haïfa, Khaïfa ou **Caïffa,** v. de la Turquie d'Asie (Syrie), sur la baie de Saint-Jean-d'Acre, au pied du mont Carmel; 5.000 h.

***haïk** n. m. Pièce d'étoffe longue, sans couture, qui recouvre tous les autres vêtements chez les Orientaux.

Haïl, v. de l'Arabie (Turquie d'Asie), capitale du Chomer; 15.000 h.

Haillan (Bernard-Girard du), généalogiste et historiographe, né à Bordeaux, m. à Paris (1535-1610).

***haillon** [*ha, ll* mll., *on*] n. m. (anc. h. all. *hadil*). Vieux lambeau de toile ou d'étoffe. Vêtement dépenaillé : *un mendiant couvert de haillons.*

***haillonneux, euse** [*ha, ll* mll., *o-neû, eu-ze*] adj. Qui tombe en haillons : *habit haillonneux.* Couvert de haillons : *pauvresse haillonneuse.*

***haim** ou **hain** [*hin*] n. m. (lat. *hamus*). Hameçon. (Vx.)

Haïnan ou **Haï-Nan,** île du golfe de Tonkin, dépendante de la Chine (prov. du Kouang-Toung); capit. *Khiong-Tchéou;* 1.700.000 h. Gisements de houille. Exportation de cuirs, sucre, étoffes. Le *détroit d'Haïnan* sépare l'île du continent. (V. carte Indo-Chine.)

Hainaut, anc. pays de l'empire carolingien, arrosé par l'Escaut, la Meuse, l'*Haine* (d'où le nom du pays), le Rhosne, la Dendre, etc. Après avoir été l'apanage d'une famille comtale, il suivit des fortunes diverses, fut rattaché aux Pays-Bas et enfin à la Belgique, dont il forme actuellement une province. (Hab. *Hainuyers.*) — Nom donné également à une province de l'ancienne Flandre, cédée à Louis XIV par le traité des Pyrénées (1659), et qui a contribué à former le département du Nord.

Armes du Hainaut.

Haïnaut [*hè-nô*] (en flam. **Henegouwen**), prov. de Belgique; 1.212.000 h. Ch.-l. *Mons.* Gisements de houille. Céréales, betteraves.

***haine** [*hè-ne*] n. f. (de *haïr*). Passion qui nous porte à faire ou à désirer du mal à quelqu'un : *Marie Tudor poursuivit de sa haine les protestants.* Aversion, antipathie, répulsion : *avoir en haine les procès,*

le vice. Loc. prép. *En haine de*, à cause de la haine éprouvée pour. Ant. **Amour, affection, tendresse.**

Haine-Saint-Paul, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies), sur l'*Haine;* 6.730 h. Forges, charbonnages.

Haine-Saint-Pierre, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur l'*Haine;* 6.380 h. Verrerie, fonderie.

***haineusement** [*hé-neu-ze-man*] adv. Avec haine : *calomnier haineusement un rival.*

***haineux, euse** [*hè-neû, eu-ze*] adj. Naturellement porté à la haine : *un caractère haineux.* Inspiré par la haine : *des sentiments haineux.* Qui trahit la haine : *regards, discours haineux.*

***Hainuyer, ère.** V. Hannuyer.

Haïphong ou **Haï-Phong** [*a-i-fon*], v. du Tonkin, sur l'une des branches du fleuve Rouge; 20.000 h. Ch.-l. de province. Port actif. Savonnerie, forges.

***haïr** [*ha-ir*] v. a. (germ. *hatjan*). Vouloir du mal à quelqu'un; abhorrer, détester, exécrer : *Néron haïssait Britannicus.* Avoir de l'éloignement, de la répugnance pour une chose : *haïr les compliments.* — On écrit sans tréma : *je hais, tu hais, il hait,* et l'impér. sing. *hais* (que l'on prononce *hè*); sans accent circonflexe : *nous haïmes, vous haïtes, qu'il haït.* Ant. **Aimer, affectionner.**

***hair** [*hér*] n. m. Nom, en vénerie, du cerf d'un an.

***haire** [*hè-re*] n. f. (de l'anc. allem. *hara,* poil). Chemise de crin ou de poil de chèvre, qu'on se met sur la peau par esprit de mortification. Grosse étoffe dont sont faits les vêtements de travail des brasseurs. *Drap en haire,* drap qui n'a pas été foulé. *Prendre la haire,* embrasser une vie de pénitence.

***hairement** [*hè-re-man*] n. m. *Tondre un drap en hairement,* lui faire subir pour la première fois l'opération du tondage.

***haireux, euse** [*hè-reû, eu-ze*] adj. Qui gêne comme une haire. *Temps haireux,* temps froid et humide. (Vx.)

***haïssable** [*ha-i-sa-ble*] adj. Qui mérite la haine : *le moi, a dit Pascal, est haïssable.* V. Moi.

***haïssant** [*ha-i-san*], **e** adj. Qui éprouve de la haine.

***haïsseur, euse** [*ha-i-seur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui hait.

Haïti, l'une des grandes Antilles, désignée autrefois sous le nom de *Saint-Domingue;* 1.900.000 h.

Divisée en deux Etats indépendants : 1° la *république d'Haïti,* 28.676 kil., 1.500.000 h. (*Haïtiens*), capit. *Port-au-Prince.* Culture de la canne à sucre et du café; tabac, acajou, bois de campêche; 2° la *république Dominicaine.* V. Dominicaine (*république*). L'île d'Haïti fut découverte, le 6 décembre 1492, par Christophe Colomb, qui lui donna le nom d'*Hispaniola.* Longtemps colonie française, elle fut reconnue indépendante en 1825.

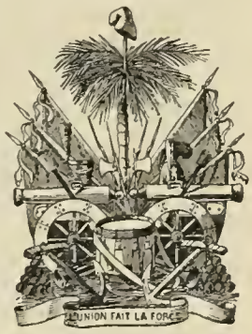

Armoiries d'Haïti.

Haïtien, enne [*a-i-ti* ou *si-in, é-ne*], habitant ou originaire de Haïti : *les Haïtiens.* Adjectiv. : *le patois haïtien.*

***haje** n. m. Serpent très venimeux d'Afrique, du genre naja. (On le nomme vulgairement *aspic* et *serpent à lunettes.*) C'est lui qui, dans la coiffure des anciens pharaons, forme l'ornement dit *uræus.*

Haje; a, uræus de la coiffure égyptienne.

Hakata, v. du Japon, dans l'île de Kiou-Siou; 23.000 h.

hakim [*kim'*] n. m. Chez les musulmans, magistrat en général.

Hakluyt (Richard), géographe anglais, né à Eyton, m. à Wetheringset (1553-1616); auteur d'un recueil de *Voyages célèbres.*

Hakodaté, v. du Japon, dans l'île de Yéso, sur le détroit de Matsumaï; 89.000 h. Pêcheries, port actif. Grand commerce de riz.

Hal, v. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur la Senne; 14.070 h. Papeteries, raffineries de sucre.

***halage** n. m. Action de haler un bateau avec des amarres. *Chemin de halage,* chemin que suivent les personnes, les animaux, les machines qui halent les bateaux le long des cours d'eau. *Cheville de halage,* axe des rouets et dévidoirs de cordier.

— Encycl. *Navig. fluv.* Le halage des bateaux sur les canaux et les rivières se fait au moyen d'une corde

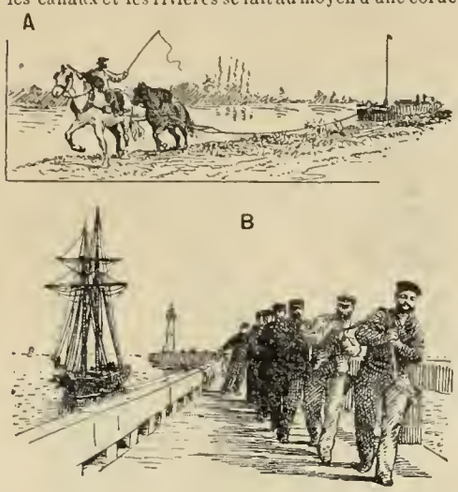

Halage : A, sur les rivières et les canaux; B, dans les ports.

fixée au mât placé dans l'axe du bateau et à l'extrémité de laquelle, soit des hommes, soit des bêtes de somme sont attelés. Le halage par chevaux se fait à la vitesse moyenne de 3 kilomètres à l'heure sur une eau calme et avec une charge effective de 50 à 100 tonnes.

— *Dr.* Les propriétaires riverains des rivières reconnues navigables ou flottables sont tenus de laisser le long de ces rivières un espace libre de 7m,80 de large. Ils ne peuvent se clore de haies ou de murs qu'à une distance de 9m,75 du côté où les bateaux se tirent et de 3m,25 sur le bord opposé. Cette distance peut toutefois être réduite par l'administration.

Halanzy, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. d'Arlon); 2.380 h. Forges.

Halbe (Max), auteur dramatique allemand, né à Güttland en 1865, auteur de pièces réalistes : *Jeunesse.*

Halberstadt, v. de Prusse (Saxe), sur la Holzemme; 45.500 h. Commerce actif.

***halbi** n. m. Boisson normande, faite de pommes et poires fermentées.

***halbourg** [*bour*] n. m. Nom donné par les pêcheurs aux harengs isolés des bancs et que l'on prend en dehors de la saison de pêche.

***halbran** n. m. (allem. *halberent*). Jeune canard sauvage de l'année.

***halbrené, e** adj. (de *halbran*). Qui a les pennes rompues : *faucon halbrené. Fig.* Exeédé de fatigue.

***halbrener** [*né*] v. n. Chasser au halbran. V. a. *Fauconn. Halbrener l'oiseau,* rompre quelques plumes à l'oiseau de proie.

halcyon [*si-on*] n. m. Genre de passereaux lévirostres, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde, et que l'on nomme communément *martins-chasseurs.*

halcyonidés [*dé*] n. m. pl. Famille de passereaux lévirostres, dont le genre *halcyon* est le type.

Haldat du Lys (Alexandre), physicien français, né à Bourmont, m. à Nancy (1770-1852). Il imagina l'appareil qui porte son nom, destiné à vérifier les lois de la pression des liquides sur le fond des vases.

***halde** n. f. (allem. *halde*). Résidu de la gangue et des minerais de rebut.

***hale** n. m. Corde sur laquelle tirent les hommes ou les chevaux pour haler un bateau.

***hâle** n. m. (de *hâler*). Air ou vent sec et chaud, qui brunit la peau de l'homme et dessèche les végétaux.

***hâlé, e** adj. Bruni, bronzé : *teint hâlé.*

***hale-à-bord** ou **hale-dedans** n. m. Petit cordage pour faire rentrer en dedans un objet qu'on hisse.

***hale-avant** n. m. Mitaine de grosse toile, dont se servent les pêcheurs.

***hale-bas** ou **halebas** [*ba*] n. m. Petit cordage fixé sur le point de drisse des voiles auriques et permettant de les amener.

***hale-bouline** n. m. Matelot novice ou maladroit.

***hale-breu** n. m. Petit cordage servant à faire affaler les cargues des goélettes.

***halecret** [*kré*] n. m. *Archéol.* Corps d'armure, articulé pour permettre la flexion du buste.

***hale-croc** n. m. Croc pour tirer à bord le gros poisson.

***hale-dedans** n. m. V. hale-a-bord.

***hale-dehors** n. m. Cordage servant à haler un foc en dehors.

haleine [*lè-ne*] n. f. (lat. pop. *halena;* de *halare,* souffler). Air qui sort des poumons pendant l'expiration : *l'haleine est chargée de vapeur d'eau. Haleine forte,* qui sent mauvais. Faculté de respirer : *perdre haleine. A perdre haleine,* jusqu'à être essoufflé. Faculté de rester longtemps sans respirer : *les plongeurs doivent avoir beaucoup d'haleine.* Se dit du souffle des vents, lorsqu'ils sont personnifiés : *l'haleine du zéphire. Courte haleine,* essoufflement. *Fig. Tout d'une haleine,* sans interruption. *Reprendre haleine,* s'arrêter pour se reposer. *Hors d'haleine,* tout essoufflé, qui a une étendue considérable. *De longue haleine,* qui dure longtemps. Loc. adv. : *En haleine,* dans un état d'entraînement : *tenir un écolier en haleine.*

— Encycl. *Physiol.* Normalement, l'air, chassé des voies respiratoires par l'expiration, est inodore, car il ne renferme que de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau, en dehors des constituants ordinaires de l'air. Cependant, il semble que l'air expiré renferme des ptomaïnes toxiques et volatiles.

Les modifications de l'odeur de l'haleine dépendent de l'âge, des aliments (ail, oignons, etc.), de l'état de la bouche et des dents, enfin des maladies.

Le traitement de l'haleine fétide dépend de la cause : il faudra toujours faire des lavages de la bouche avec de l'eau boriquée. On évitera l'acide phénique.

***halement** [*man*] n. m. Action de haler. Nœud spécial que font les charpentiers autour de plusieurs pièces de bois qu'ils veulent enlever à la fois.

halenée [*né*] n. f. Bouffée d'air expiré, surtout lorsqu'elle est accompagnée d'odeur : *une halenée d'ail.*

halener [*né*] v. n. (Se conj. comme *amener.*) Exhaler son haleine. (Vx.) V. a. Exhaler. (Vx.) Sentir l'haleine de : *halener quelqu'un.* Prendre l'odeur de la bête, en parlant des chiens. *Fig.* Flairer, éventer.

***haler** [*lé*] v. a. Exciter les chiens de chasse à poursuivre une bête.

***haler** [*lé*] v. a. (suédois *hala*). Faire effort en tirant sur : *haler un câble.* Tirer avec force un objet à l'aide d'un cordage, etc. : *haler un chaland.* V. n. *Le vent hale de l'arrière,* il change de direction pour venir de l'arrière.

***hâler** [*lé*] v. a. (du germ. *hal,* desséché). Brunir le teint : *le soleil hâle la peau.* Dessécher les végétaux.

Hales (Stephen), naturaliste et physicien anglais, né à Bekesbourn, m. à Teddington (1677-1761). On lui doit la découverte de l'hydrogène sulfuré.

halésie [*zi*] n. f. Genre de styracacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs blanches, dont on connaît cinq ou six espèces de l'Amérique du Nord, souvent cultivées dans les jardins d'Europe.

***haletant** [*tan*], **e** adj. Essoufflé, hors d'haleine. *Fig.* Avide.

***halètement** [*man*] n. m. Action de haleter. Etat de celui qui halette.

***haleter** [*té*] v. n. (pour *aleter,* battre de l'aile [du lat. *ala,* aile]. Prend deux *t* devant une syllabe muette *je haletterai.*) Respirer précipitamment et avec oppression : *on halette après une longue course.* Emettre un souffle saccadé : *la locomotive halette. Fig.* Aspirer ardemment : *on halette après la fortune.*

***haleur, euse** [*eu-ze*] n. Qui hale un bateau.

Halévy (Fromental), compositeur français, né à Paris, m. à Nice (1799-1862); auteur du *Val d'Andorre, la Juive, Charles VI, l'Eclair, la Reine de Chypre,* etc., œuvres d'un grand sentiment dramatique. Il fut professeur de composition et d'harmonie au Conservatoire. — Son frère Léon, né à Paris, m. à Saint-Germain-en-Laye (1802-1883); poète et romancier au style élégant et facile.

F. Halévy.

Halévy (Ludovic), fils de Léon Halévy, littérateur français, né et m. à Paris (1834-1908). Auteur, avec Meilhac, d'opérettes et de comédies spirituelles : *Orphée aux Enfers, la Belle Hélène, le Petit Duc, Froufrou,* etc. Il a publié seul d'amusantes fantaisies : *Monsieur et Madame Cardinal,* et des romans : *l'Abbé Constantin, Criquette,* etc. Membre de l'Académie française depuis 1884.

Halévy (Joseph), orientaliste français, né à Andrinople en 1827; auteur de travaux de philologie sémitique.

Haliarte, v. de la Grèce ancienne, près du lac Copaïs. Défaite de Lysandre par les Thébains en 371.

halias [*ass*] ou **haliade** n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombycines, dont la seule espèce française est la *pyrale prasinaire* ou *halias quercana,* joli papillon vert qui vit dans les forêts de chênes; sa chenille est verte rayée de jaune.

haliast [illegible] n. m. Genre d'oiseaux rapaces de [illegible] dés, comprenant trois espèces de [illegible] de l'Australie.

Halicarnasse, anc. ville de l'Asie Mineure (Carie), où régnèrent Mausole et Artémise. Patrie des historiens Hérodote et Denys. Auj. *Boudroun.*

Monnaie d'Halicarnasse.

hali-chondrie [*kon-dri*] n. f. Genre d'éponges halichondrines, comprenant des formes qui vivent dans les mers d'Europe.

halichondrines [*kon*] n. f. pl. Sous-ordre d'éponges fibreuses, comprenant six familles. S. une *halichondrine.*

halicoridés n. m. pl. Famille de mammifères siréniens renfermant les dugongs (halicore), et les rhytines ou stellères. S. un *halicoridé.*

halicte n. m. Genre d'insectes hyménoptères, petits, allongés, gris ou roux, répandus surtout dans les régions tempérées ou montagneuses.

halieutée [*té*] n. f. Genre de poissons téléostéens de l'océan Indien : *l'halieutée a beaucoup d'analogie avec la baudroie.*

halieutique adj. (gr. *halieutikos;* de *halieus,* pêcheur). Qui concerne l'art de la pêche : *des connaissances halieutiques.* N. f. Art de la pêche.

Halieutiques (*les*), poème sur la pêche, en cinq livres, par Oppien, dédié à Marc-Aurèle et à Commode (entre 177 et 180).

Halifax [*faks*], v. d'Angleterre (comté d'York), près du Calder; 108.500 h. Mines de houille et de fer. Fabriques de draps, tapis; tréfileries.

Halifax, ch.-l. de la Nouvelle-Ecosse (Canada), sur l'Atlantique; 41.000 h. Port très important. Commerce de céréales, bois, conserves; constructions navales.

Halifax (George Savile, marquis **de**), homme d'Etat et écrivain anglais, né à Thornhill, m. à Londres (1633-1695). Il contribua à l'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre.

Halifax (Charles, comte **de**), poète et homme d'Etat anglais, né à Horton (1661-1715).

halime n. m. Genre de crustacés décapodes, comprenant des crabes ou araignées de mer, épineux, bombés, à longues pattes aplaties, que l'on trouve dans l'océan Indien.

***halin** n. m. Cordage pour haler.

haliotide n. f. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille auriforme, vulgairement appelé *ormier* ou *oreille de mer : l'haliotide de la Manche est comestible.*

haliotidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, dont le genre *haliotide* est le type. S. un *haliotidé.*

haliplancton n. m. (du gr. *hals, halos,* mer, et de *plancton*). *Biol.* Planeton marin.

haliple n. m. Genre de coléoptères carnivores, petits, ovales, roux et jaunâtres, habitant les eaux douces et saumâtres du globe.

haliplidés [*dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères fauves ou jaunâtres, dont le genre *haliple* est le type. S. un *haliplidé.*

halitueux, euse [*tu-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *halitus,* haleine). Moite; qui a rapport à la sueur : *peau halitueuse; odeur halitueuse.*

***hall** [*hôl*] n. m. (mot angl.). Salle de grandes dimensions.

Hall, v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur le Kocher; 9.400 h. Bains fréquentés. Toiles. La *Ligue évangélique* ou *Ligue des Etats luthériens d'Allemagne* y fut renouvelée en 1610.

Hall (Basile), marin et voyageur anglais, né à Edimbourg, m. à Portsmouth (1788-1844).

Hall (Edwin Habert), physicien américain, né à Gorham (Etats-Unis) en 1855. Il a découvert le phénomène qui porte son nom et qui consiste dans une déviation subie par les lignes équipotentielles d'une plaque métallique parcourue par un courant, lorsqu'elle est placée dans un champ magnétique de manière que son plan soit perpendiculaire aux lignes de force.

***hallage** [*ha-la-je*] n. m. Droit que payent les marchands au profit des communes, pour vendre leurs marchandises à la halle.

***hallager** [*ha-la-jé*] n. m. Celui qui percevait le hallage. (Vx.)

hallali [*a-la*] n. m. Cri de chasse ou sonnerie de cor, qui annonce que le cerf est aux abois : *sonner l'hallali.*

Hallam [*lam*] (Henry), historien anglais, né à Windsor, m. à Pickhurst (1777-1859); auteur de remarquables travaux sur le moyen âge, et surtout de l'*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre.*

Hallau, comm. de Suisse (cant. de Schaffhouse); 1.870 h. Vignoble, agriculture.

***halle** [*ha-le*] n. f. (anc. saxon *halla*). Place publique, ordinairement couverte, où se tient un marché : *halle au blé, au poisson. Dames de la halle,*

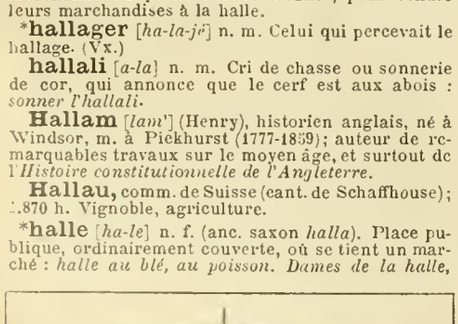
Halle.

marchandes des Halles centrales de Paris. Grande salle vide et mal close. *Le roi des halles,* surnom donné au duc de Beaufort (François de Vendôme).

— Encycl. Au point de vue de la législation, les halles sont soumises au même régime que les foires et marchés. Toutefois, à ce point de vue, se trouvent dans une situation spéciale les différentes halles de Paris : *Halles centrales, Halle aux vins,* etc.

Les halles et marchés de Paris sont placés sous la double surveillance du préfet de la Seine et du préfet de police.

On nomme *facteurs aux halles* des agents spécialement chargés d'effectuer la vente en gros, à la criée, des denrées alimentaires apportées dans les halles et marchés publics

Halle, v. de Prusse (Saxe), sur la Saale; 169.000 h. Université célèbre; commerce actif : salines, draps, savons.

Hallé, nom de trois peintres religieux français : Daniel, né à Rouen, m. à Paris en 1675; son fils, Claude-Gui, né et m. à Paris (1652-1736); le fils de ce dernier, Noël, né et m. à Paris (1711-1781).

Hallé (Jean-Noël), médecin français, créateur de l'enseignement de l'hygiène en France, né et m. à Paris (1754-1822).

***hallebarde** (*ha-le*) n. f. (haut allem. *helmbarte*). Pique dont la pointe surmonte un fer en hache, large et tranchant d'un côté, pointu de l'autre. (V. la planche armes.) *Il pleut des hallebardes,* il pleut à vous transpercer.

Hallebardier (XVIe s.).

— Encycl. La hallebarde est caractérisée par son fer asymétrique, qui s'épanouit d'un côté en large hache ou couperet, tandis que le dos, prolongé en pointe de dague, le plus souvent, porte des crochets recourbés opposés à la hache. La hampe de la hallebarde est un fût de frêne, dont la longueur varie de 1m,80 à 2m,40; l'arme complète peut mesurer jusqu'à 10 pieds. Ce fut une arme de fantassin en usage en Allemagne et en Suisse à partir du XIVe siècle. Les sergents d'infanterie en furent munis jusqu'à la Révolution.

***hallebardier** [*ha-le-bar-di-é*] n. m. Homme de pied, armé de la hallebarde.

— Encycl. On entendait par *hallebardier* un fantassin d'élite portant la hallebarde comme un sergent. En France, les hallebardiers étaient plutôt des gardes d'honneur chez le roi ou les princes. En Suisse, presque tous les piétons étaient munis de hallebardes.

Halle-Boyenhoven, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain); 1.730 h.

***hallebrada** [*ha-le*] n. f. Grande personne mal bâtie.

***hallefessier** [*ha-le-fè-si-é*] n. m. Gueux; flatteur. (Vx.)

Hallencourt [*lan-kour*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 17 kil. d'Abbeville, sur le plateau du Ponthieu; 1.860 h.—Le cant. a 19 comm., et 10.790 h.

Haller.

Haller [*lèr*] (Albert **de**), anatomiste et botaniste suisse, né et m. à Berne (1708-1777). On lui doit de belles recherches sur les phénomènes de la génération et sur les propriétés des tissus.

***hallérie** [*ri*] n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des arbustes du cap de Bonne-Espérance.

Halley [*lé*] (Edmond), astronome anglais, né à Londres, m. à Greenwich (1656-1742); auteur d'admirables travaux sur les comètes.

Halley.

***hallier** [*ha-li-é*] n. m. (orig. germ.). Réunion de buissons touffus : *les sangliers établissent leur bauge dans les halliers. Chass.* Filet pour prendre les cailles et les perdrix. (On écrit aussi allier.)

***hallier** [*ha-li-é*] n. m. Gardien dans une halle. Commerçant qui étale ses marchandises aux halles.

***hallope** n. m. Filet de pêche qu'on traîne sur le fond.

halloysite [*lo-i-zi-te*] n. f. Silicate naturel hydraté d'alumine.

Hallstadt, bourg d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche), sur le lac homonyme; 740 h. On y a découvert des tombeaux préhistoriques du plus grand intérêt.

hallstattien, enne [*als-ta-ti-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la période préhistorique dite « de Hallstatt » : *l'homme hallstattien.*

hallucination [*al-lu, si-on*] n. f. (lat. *hallucinatio*). Sensation morbide, non provoquée par un objet réel : *tout rêve est une hallucination.*

— Encycl. L'*hallucination* diffère de l'*illusion* en ce que, dans ce dernier cas, il y a bien sensation, mais l'évocation de l'image ne correspond plus à la sensation perçue.

Dans l'hallucination, les connexions normales des neurones sont altérées, de telle sorte, par exemple, que les centres qui donnent les sensations lumineuses sont mis en activité par les impressions gustatives. Le sujet *verra* donc des choses qui n'existent pas. Ce qui distingue l'hallucination du rêve, c'est que le phénomène a lieu ici pendant l'état de veille.

Les hallucinations s'observent dans les infections, les fièvres, dans certaines formes de vésanie et de délire, chez les aliénés, etc. La thérapeutique, en dehors des infections, est des plus incertaines.

hallucinatoire [*al-lu*] adj. Qui tient ou vient de l'hallucination : *vision hallucinatoire.*

halluciné, e [*al-lu*] n. et adj. Qui a des hallucinations habituelles.

halluciner [*al-lu-si-né*] v. a. (lat. *hallucinari*). Faire tomber dans l'hallucination.

Halluin, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Lille; 16.160 h. Ch. de f. N. Fonderies, distillerie, brasseries, toiles, tissus de coton.

***hallus valgus** [*ha-luss-val-ghuss*] n. m. Difformité du gros orteil, caractérisée par la déviation en masse en dehors.

halma n. m. (mot gr. signif. *saut*). Jeu qui se joue avec un damier de 256 cases, à deux personnes ayant 19 pions, ou à quatre personnes ayant 13 pions, l'objet de chaque joueur étant de faire avancer ses pions rangés dans un coin du damier de telle sorte qu'ils occupent d'une manière semblable la place opposée dans le coin opposé. (On dit aussi hoppity.)

halmature n. m. Genre de mammifères marsupiaux, comprenant quelques espèces de la Nouvelle-Guinée et de l'Australie. (Ce sont de petits kangourous qui vivent dans les forêts.)

***halo** n. m. (du gr. *halos,* disque). Cercle lumineux qui entoure quelquefois le soleil et la lune. (V. la planche météores.) *Photogr.* Auréole qui entoure l'image photographique d'un point brillant obtenu sur une plaque sensible.

— Encycl. *Astron.* La théorie du halo est analogue à celle de l'arc-en-ciel : le phénomène est

Halo.

produit par la réfraction de la lumière à travers les petits cristaux de glace qui se trouvent en suspension dans les cirrus très élevés. La lumière se trouve décomposée et l'on observe toutes les couleurs du spectre, du rouge au violet, en passant du centre à la périphérie. D'ailleurs, on peut reproduire expérimentalement le halo; il suffit de regarder le soleil ou une flamme à travers une plaque de verre recouverte d'une cristallisation d'alun.

— *Photogr.* Le halo ou solarisation photographique est un phénomène produit par la réflexion totale des rayons lumineux qui frappent sous un certain angle la surface sensible des plaques, traversent l'épaisseur du verre et reviennent sur eux-mêmes pour impressionner à nouveau la surface sensible. Le halo donne autour des grandes lumières une zone brillante, dans laquelle les détails disparaissent; on l'évite en enduisant le dos des plaques d'une préparation spéciale qui absorbe la lumière; il existe d'ailleurs dans le commerce des plaques anti-halo.

***halobate** n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant une quinzaine d'espèces des mers tropicales et australes. (Les halobates, voisins des genis, courent rapidement à la surface des eaux; ils présentent l'unique exemple d'insectes vivant en pleine mer; cependant, on les trouve surtout près des côtes où flottent des algues.)

halobenthos [*bin-toss*] n. m. (du gr. *hals, halos,* mer, et *benthos,* fond de l'océan). Partie de l'halobios, comprenant les organismes animaux et végétaux qui vivent dans le sol marin ou à sa surface.

***halobios** [*bi-oss*] n. m. (du gr. *hals, halos,* mer, et *bios,* vie). *Biol.* Ensemble des organismes animaux et végétaux qui vivent dans la mer.

***halochimie** [*mi*] n. f. Partie de la chimie qui traite des sels.

***halochimique** adj. Qui concerne la chimie des sels.

***halogène** adj. (du gr. *hals, halos,* sel, et *gennân,* engendrer). Se dit d'un quelconque des corps de la famille du chlore (le *fluor,* le *brome,* l'*iode*) : *composé halogène.* N. m. : *un halogène.*

***halogénique** adj. (de *halogène*). Se dit quelquefois de l'un quelconque des résidus que l'on obtient en enlevant l'hydrogène aux acides oxygénés, résidus jouant le même rôle que les composés halogènes dans les sels haloïdes.

***halographe** n. m. (du gr. *hals, halos,* sel, et *graphein,* écrire). Chimiste qui a écrit sur les sels : *un savant halographe.*

***halographie** [*fi*] ou **halologie** [*ji*] n. f. Description, histoire des sels.

***halographique** adj. Se dit parfois d'un composé qui est l'un quelconque des résidus obtenus en enlevant l'hydrogène aux acides oxygénés.

***haloïde** [*lo-i-de*] n. m. et adj. Composé d'un corps halogène avec un métal.

***haloir** ou **hâloir** n. m. (de *hâler*). Lieu où l'on sèche le chanvre.

***halologie** [*ji*] n. f. (du gr. *hals, halos,* sel, et *logos,* discours). Traité des sels.

***halologique** adj. Qui a rapport à la halologie.

***halomètre** ou **halimètre** n. m. Aréomètre servant à doser les sels des matières sucrées.

***halométrie** [*tri*] n. f. Détermination du titre des solutions salines qui sont dans le commerce.

***halométrique** adj. Qui concerne la halométrie : *procédés halométriques.*

***halophile** adj. (du gr. *hals, halos,* sel, et *philein,* aimer). Se dit des plantes qui croissent naturellement dans les terrains imprégnés de sel marin.

***halophyte** n. f. (du gr. *hals, halos,* mer, et *phuton,* plante). Nom général donné aux végétaux halophiles.

***haloragées** [*jé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, réunissant une dizaine de

genres d'herbes ou d'arbrisseaux parfois marins, qui vivent surtout dans les régions méridionales de l'hémisphère sud. S. une *halorage*.

Franz Hals.

***halot** [*lo*] n. m. Trou de lapins dans une garenne.

***halotechnie** [*tèk-ni*] n. f. (du gr. *hals, halos*, sel, et *tekhnè*, art). Partie de la chimie traitant de la préparation des sels industriels.

***halotechnique** [*tèk-ni-k*e] adj. Qui a rapport à la halotechnie.

Hals (Franz), peintre flamand, né probablement à Malines vers 1580, m. à Haarlem en 1666; auteur de portraits et de sujets de genre traités dans une manière large et franche, d'un coloris très hardi et très sûr. Citons de lui : *les Arquebusiers de Saint-Georges*, la bohémienne *Fille Bobe*, etc.

***halte** n. f. (de l'allem. *halten*, s'arrêter). Moment d'arrêt pendant une marche, un voyage : *faire halte dans une clairière*. Lieu où l'on s'arrête :

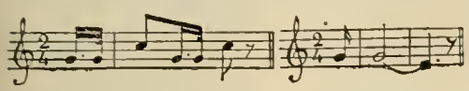
Halte (clairon) Halte (trompette)

arriver à la halte. Sur une ligne ferrée, point d'arrêt pour les voyageurs seulement. *Halte!* interj. pour commander de s'arrêter. Arrêtez. *Fig. Halte-là!* En voilà assez, n'allez pas plus loin.

***halter** [*lé*] v. a. Faire faire halte. (Vx.)

haltère n. m. (gr. *haltêr*). Masse allongée que les sauteurs anciens tenaient à la main. Auj., instrument de gymnastique, formé de deux boulets ou de deux disques réunis par une courte tige et que l'on soulève pour exercer les muscles du bras. (V. la planche GYMNASTIQUE.)

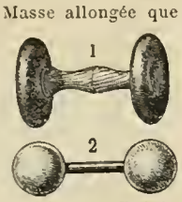
Haltère : 1. En bois; 2. En fonte.

haltérie [*ri*] n. f. Genre d'infusoires, comprenant des animalcules microscopiques des eaux douces.

halticides [*dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères phytophages, comprenant les genres altise (*haltica*) et voisins. S. un *halticidé*.

***halurgie** [*ji*] n. f. (du gr. *hals, halos*, sel, et *ergon*, ouvrage). Art de fabriquer les sels. (Vx.)

***halurgique** adj. Qui concerne la halurgie.

Ham [*ham'*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 20 kil. de Péronne, sur la Somme; 3.230 h. (*Hamois*). Sucreries. Patrie de Vadé, Foy. Les derniers ministres de Charles X, puis Louis-Napoléon (1840), depuis empereur, furent enfermés au fort de Ham. Ce dernier s'en échappa en 1846. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, les généraux Cavaignac, Lamoricière et Bedeau y furent incarcérés. — Le cant. a 21 comm., et 13.290 h.

Hama ou **Amath,** v. de la Turquie d'Asie (prov. de Syrie), sur l'Oronte; 45.000 h.

***hamac** [*mak*] n. m. (orig. caraïbe). Rectangle de toile ou de filet qui se suspend et dont les matelots et certains peuples se servent comme de lit. — ENCYCL. Le hamac est le lit du matelot et de tout passager de bord qui n'a pas de couchette.

Hamac.

C'est un rectangle de toile muni d'une doublure dans laquelle on glisse le matelas. On pend les hamacs aux crocs, le soir, au moment du branle-bas, après les avoir pris aux bastingages, et on les serre le matin pour les remettre à leur poste sur le pont. Pour être plus à son aise, en dormant, on met à la tête et aux pieds un bastet ou bois de hamac qui, fixé entre les deux araignées de droite et de gauche, raidit la toile et rend le sac plus large et moins profond.

***hamada** ou **hammada** [*a-ma*] n. f. Plateau pierreux, dans la région saharienne.

Hamadan, v. de Perse (Irak Adjémi), sur un contrefort du mont Elvena; 30.000 h. (chiffre qui peut atteindre à 100.000, avec la population flottante). Tapis. Vins estimés. C'est l'ancienne *Echatane*.

hamadryade n. f. (du gr. *hama*, avec, et *drus*, chêne). *Myth.* Nymphe des bois qui naissait et mourait avec un arbre qui lui était affecté, et dans lequel on la croyait enfermée. *Zool.* Genre d'insectes lépidoptères, très petits, de couleur noire et qui habitent la région indo-malaise.

hamadryas [*ass*] n. m. Nom d'une espèce de singe du genre cynocéphale. V. CYNOCÉPHALE.

***hamaïde** n. f. *Blas.* Fasce alésée qui ne touche point les flancs de l'écu.

hamamélidées [*dé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, assez voisines des saxifragacées, et dont le genre *hamamelis* est le type. S. une *hamamélidée*.

hamamelis [*mé-liss*] n. m. Genre d'hamamélidées, comprenant une seule espèce américaine (*hamamelis Virginica*), dont l'écorce et les feuilles sont employées en médecine comme vaso-constrictives dans la cure des varices, hémorroïdes, etc. (On l'appelle communément *noisetier de sorcière*.)

***haman** n. m. Toile très fine du Bengale.

***hamaux** [*mô*] n. m. pl. *Pêch.* Nappes de filets à larges mailles entourant, à l'extérieur, la nappe centrale du tramail.

***hambourg** [*han-bour*] n. m. (de *Hambourg*, n. de v.). Petit tonneau où l'on empile les saumons salés. Tonneau à bière.

Hambourg [*han-bour*], v. libre d'Allemagne, sur l'Elbe; 706.000 h. (*Hambourgeois*). Capitale d'un petit territoire indépendant. Commerce et industrie très considérables. C'est le plus grand port de l'Allemagne. Occupée par Mortier (1806), restituée par la paix de Tilsit (1809), et réoccupée par les Russes (1813), elle fut reprise cette même année par Davout.

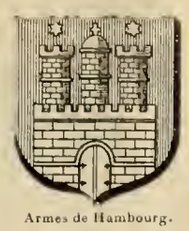
Armes de Hambourg.

***Hambourg** (*race de*), nom d'une race de gallinacés, originaire non pas des environs de Hambourg, mais de la Belgique. Les volailles de Hambourg, assez semblables à celles de la Campine, sont d'excellentes pondeuses.

***hambourgeoise** [*han-bour-joi-ze*] n. f. Sorte de taffetas pour robes et pour rubans, sur lequel est superposé un très petit poil, flottant tantôt dessus, tantôt dessous.

***hameau** [*mô*] n. m. Réunion de quelques maisons rurales, ne formant pas commune.

hameçon n. m. (de *haim*). Petit crochet pointu, d'acier fin, muni d'une entaille rentrante, qu'on place au bout d'une ligne avec un appât, pour prendre du poisson. *Fig.* Piège. *Mordre à l'hameçon*, se laisser prendre à l'apparence.

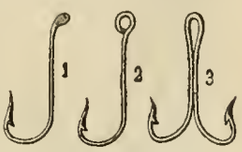
Hameçons : 1. A palette; 2. A anneau; 3. Double.

— ENCYCL. Un hameçon comprend la *hampe* et le *crochet*. La première est droite et munie d'une palette ou d'un œil. Le crochet est droit ou recourbé; on dit dans ce dernier cas que l'hameçon est *à avantage*. Si l'hameçon a deux crochets, on le nomme *bricole*; s'il en a trois ou quatre, c'est un *grappin* ou *harpiau*.

hameçonné [*so-né*], **e** adj. Pourvu d'hameçon ou de fers en forme d'hameçon.

***hamède** n. f. Espèce de mousseline du Bengale.

***hamée** [*mé*] n. f. Hampe.

Hamel (Ernest), publiciste et homme politique, né et m. à Paris (1826-1898); auteur de bons travaux sur l'histoire de la Révolution.

***hamelia** [*mé*] ou **hamélie** [*lî*] n. f. Genre de rubiacées américaines, à belles fleurs rouges, que l'on cultive dans les serres d'Europe comme ornementales.

Hamelin (Ferdinand-Alphonse), amiral français, né à Pont-l'Evêque, m. à Paris (1796-1864). Il commanda l'escadre devant Sébastopol.

Hamerling (Robert), poète autrichien, né à Kirchberg, m. à Gratz (1830-1889); auteur des deux épopées : *Ahasvérus à Rome* et *le Roi de Sion*.

Hamerton (Philippe-Gilbert), critique d'art et romancier anglais, né à Lanesid (Lancastre), m. à Boulogne-sur-Seine (1834-1894). Il a publié de remarquables études sur l'Ecosse et la France.

Hamilton [*ton*'], v. d'Ecosse (comté de Lanark), sur la Clyde, berceau d'une illustre famille écossaise; 28.000 h. Houille, fer, tissus.

Hamilton, v. du Canada (prov. d'Ontario), à l'extrémité du lac Ontario; 52.600 h.

Hamilton (Antoine), gentilhomme, né en Irlande, m. à Saint-Germain-en-Laye (1646-1720). Il suivit les Stuarts en France et écrivit les spirituels *Mémoires du comte de Gramont*, dont il était le beau-frère, et des *Contes*, postichés des *Mille et une nuits*.

Hamilton (Alexander), homme d'Etat américain, né dans l'île de Nevis (Antilles), m. à New-York (1757-1804). Il fut un des collaborateurs les plus fidèles de Washington.

Hamilton (sir William), philosophe écossais, né à Glasgow, m. à Edimbourg (1788-1856). Logicien et psychologue, il fut le principal représentant de l'école écossaise. Sa philosophie procède de Reid et de Kant.

Hamlet [*am'-lè*], prince de Jutland, qui ne nous est connu qu'à travers les données d'une légende racontée par Saxo Grammaticus; il aurait vécu au IIe siècle avant notre ère. Il simula la folie pour venger son père. La pièce de Shakspeare l'a rendu immortel.

Hamlet, drame de Shakspeare, en cinq actes. Sur les remparts d'Elseneur, Hamlet voit apparaître le

Hamlet et les Fossoyeurs, d'après Delacroix.

spectre de son père qui lui apprend qu'il a été assassiné par son frère Claudius, d'accord avec son épouse, et que le coupable lui a ravi à la fois sa femme, la couronne, et la vie. Le jeune prince contrefait le fou pour préparer sa vengeance, délaisse sa fiancée Ophélie, qui devient folle et se noie. Dans un duel avec Laertes, frère d'Ophélie, il est blessé par une épée empoisonnée; mais, avant de mourir, il tue Claudius, tandis que la reine sa mère boit un breuvage empoisonné préparé pour Hamlet.

L'admirable peinture de l'âme d'Hamlet, rêveur, philosophe, contemplatif, succombant sous le rôle que lui assigne la fatalité des circonstances, la touchante esquisse de sa fiancée, Ophélie, font de ce drame un des chefs-d'œuvre de la littérature anglaise (1602). Les écrivains font souvent allusion à la scène si saisissante des *fossoyeurs*, où le néant de l'homme ressort si énergiquement. V. TO BE OR NOT TO BE ET THAT IS THE QUESTION.

Hamlet, opéra en cinq actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, d'après la tragédie de Shakspeare, musique d'Ambroise Thomas; belle œuvre de l'école française. Sentiment mélodique gracieux; orchestration riche et variée (1868).

Hamm, v. d'Allemagne (Prusse-Occidentale), sur la Lippe; 38.400 h. Fonderies, produits chimiques.

Hamma (Le), comm. d'Algérie (dép. et arr. de Constantine); 5.700 h. Eaux thermales abondantes.

***hammam** [*am'-mam'*] n. m. (m. ar.). Etablissement de bains, en Orient. Etablissement analogue dans les autres pays.

Hammam-bou-Hadjar, comm. d'Algérie (départ. et arr. d'Oran); 5.290 h. Eaux alcalines chlorurées sodiques, bicarbonatées magnésiennes.

Hammamet, v. de la Tunisie orientale, sur le *golfe de Hammamet*; 2.000 h. Blé, oliviers. Station d'hiver.

Hammam-Lif, v. de Tunisie, à 16 kil. de Tunis; 800 h. Ch. de f. Sources thermales chlorurées sodiques.

Hammam-Meskoutine, village d'Algérie (dép. de Constantine), arr. et à 16 kil. de Guelma, sur l'oued Bou-Hamdan, affluent de la Seybouse. Eaux thermales sulfatées calciques, arsenicales et ferrugineuses, chlorurées sodiques.

Hammam-Righa, localité d'Algérie (dép. d'Alger); 1.800 h. Eaux thermales ferrugineuses.

Hamme, c. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), sur la Durme, affl. de l'Escaut; 14.430 h.

***hammel** [*ham'-mèl*] n. m. (m. allem. signif. *mouton*). Appareil servant à classer, suivant leur grosseur, les minerais broyés.

Hammerfest [*fèst*], v. de Norvège (Finmark); 2.500 h. C'est le port le plus septentrional de l'Europe.

Hammerich (Pierre-Frédéric-Adolphe), historien danois, né et m. à Copenhague (1809-1877).

hammerless [*am'-mèr-lèss*] n. m. (m. angl. signif. *sans marteau*). Fusil de chasse à percussion centrale et sans chiens apparents.

Hammer-Purgstall (Joseph **de**), orientaliste et historien allemand, né à Gratz, m. à Vienne (1774-1856); auteur d'une *Histoire de l'empire ottoman*.

Hammourabi, roi de Babylone, vers le XXIIe siècle avant J.-C. Il promulga un célèbre code de lois. Ce code, gravé sur une stèle, a été découvert en 1901-1902 par de Morgan; il est très important et permet d'intéressantes comparaisons avec le droit hébreu.

Hamon (Jean-Louis), peintre français, né à Plouha (Côtes-du-Nord), m. à Saint-Raphaël (Var) [1821-1874]; auteur de charmants tableaux de genre : *Ma sœur n'y est pas, Ce n'est pas moi*, etc.

Hamon (Jean), médecin français, né à Cherbourg, m. à Paris (1618-1687), l'un des solitaires de Port-Royal.

Hamont, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck); 3.100 h. Coutellerie.

Hamoun (LAC), grand bassin marécageux, sur la frontière de la Perse et de l'Afghanistan; il reçoit l'Helmend, mais paraît en voie de desséchement.

Hampden [*ham'p-dèn*] (John), patriote anglais, né à Londres (1594-1643), cousin de Cromwell. Son refus de payer la taxe des vaisseaux, sous Charles Ier, et son procès eurent un retentissement énorme (1638). Au début de la guerre civile, il leva à ses frais un régiment et fut tué au combat de Thames.

***hampe** [*han-pe*] n. f. (du lat. *hasta*, sous l'influence du germ. *hand*, main). Bois de hallebarde, de drapeau, etc. Manche d'un pinceau. *Bot.* Axe florifère allongé, terminé par une fleur ou un groupe de fleurs.

***hampe** [*han-pe*] n. f. (orig. germ.). *Vèner.* Poitrine du cerf. *Bouch.* Partie supérieure et latérale du ventre, vers la cuisse, chez le bœuf.

***hampé**, **e** [*han-pé*] adj. Qui est muni d'une hampe : *fer de lance hampé*.

Hampshire ou **Hants,** comté de l'Angleterre méridionale, sur la Manche; 580.000 h. Capit. *Winchester*. L'île de Wight en fait partie.

Hampshire (New-). V. NEW-HAMPSHIRE.

Hampstead [*ham'p-stêd*], v. d'Angleterre, aujourd'hui fondue avec Londres; 70.000 h.

Hampton-Court [*ham'p-ton'-kourt'*], magnifique château situé en Angleterre, près de Londres

Château de Hampton-Court.

(comté de Middlesex); il appartenait dans l'origine au cardinal Wolsey. Henri VIII l'acquit. Il devint

résidence royale et fut considérablement agrandi en 1694. On y a installé aujourd'hui un musée où se trouvent réunies des œuvres précieuses : meubles, tapisseries, tableaux, etc. Beaux jardins.

***hamster** [*ham's-tèr*] n. m. (mot allem.). Genre de mammifères rongeurs.

— Encycl. Les hamsters (*cricetus*), appelés aussi *ascomys*, sont des animaux qui, par leur taille et leur livrée jaune, noire et blanche, rappellent les cochons d'Inde. Ils sont répandus dans toute l'Europe centrale et l'Asie occidentale et pullulent en Allemagne. Ce sont des animaux très nuisibles à l'agriculture, car chaque individu se creuse un terrier, véritable magasin, où il entasse jusqu'à 2 et 3 hectolitres de blé, seigle, pois, lin, vesce, etc. Courageux et féroces, ces petits animaux sont difficiles à détruire. Leur chair est bonne à manger et leur fourrure susceptible d'être employée à divers usages.

Hamster.

Ham-sur-Heure, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur l'*Heure;* 2.220 h. Forges.

Ham-sur-Sambre, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la *Sambre;* 3.350 h. Houille.

hamuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. *Bot.* Qui est garni de petits poils crochus.

***han** n. m. (onomat.). Cri sourd d'un homme qui frappe un coup.

***hanap** [*nap'*] n. m. (orig. germ.). Grand vase à boire, usité pendant tout le moyen âge.

Hanape.

***hanapier** [*pi-é*] n. m. Etui pour les hanaps. Ouvrier qui fabriquait ces étuis.

Hanau, v. d'Allemagne (Hesse-Nassau), sur le Mein ; 31.700 h. Industrie active ; orfèvrerie, étoffes, cuirs. Le 30 octobre 1813, Napoléon y vainquit le général Wrede, commandant l'armée austro-bavaroise, qui voulait lui couper la retraite sur la France.

Hancarville (Pierre-François-Hugues d'), aventurier et antiquaire français, né à Marseille, m. à Venise (1729-1800).

***hanche** n. f. (bas allem. *hancke*). *Anat.* Région qui correspond à la jonction du membre inférieur (ou postérieur) avec le tronc. (V. la planche homme.) *Le poing sur la hanche,* dans une posture provocante. Train de derrière du cheval, depuis les reins jusqu'au jarret. *Zool.* Partie du corselet des insectes qui reçoit la cuisse. *Mar.* Partie de l'arrière d'un navire. Partie arrondie d'un vase, d'un objet.

— Encycl. *Pathol.* La hanche est l'homologue de l'épaule. En haut, elle est limitée par la crête de l'os iliaque, largement évasée en dehors ; en bas sa limite est virtuelle. La charpente osseuse est constituée par l'os iliaque, l'extrémité supérieure du fémur et l'articulation coxo-fémorale.

Les affections de la hanche sont généralement graves. Chez les vieillards, la fracture du col du fémur est fréquente ; chez les enfants, c'est l'arthrite tuberculeuse qui apparaît le plus souvent. V. coxalgie.

Souvent, dès la naissance, il existe une difformité dite *luxation congénitale,* dans laquelle la tête fémorale n'occupe pas la cavité cotyloïde de l'os iliaque. La chirurgie peut beaucoup pour ces affections.

***hancher** [*ché*] v. a. Poser une figure debout sur l'une ou l'autre jambe, de manière à faire saillir une hanche. V. n. Faire des mouvements, des effets de hanche : *les danseuses espagnoles hanchent beaucoup.*

***handicap** [*kap'*] n. m. (mot angl. ; de *hand in cap,* main dans un chapeau). *Sport.* Se dit d'une épreuve, course ou concours, dans laquelle les concurrents reçoivent ou rendent une avance de temps, de distance ou de poids, de manière que les chances de tous paraissent égales.

— Encycl. Le handicap permet d'égaliser les chances de succès de chevaux de seconde ou troisième catégorie contre des chevaux de première, en diminuant les poids affectés aux premiers et en augmentant ceux qui incombent aux seconds. La course semble alors en quelque sorte régularisée. Le plus célèbre des handicaps français est l'*Omnium,* qui se court en automne à Longchamp. En Angleterre, ce sont ceux du *Cesarevitch* et de *Cambridgeshire.*

***handicapage** n. m. Action de handicaper.

***handicaper** [*pé*] v. a. *Turf.* Déterminer le poids que doit porter chaque concurrent, ou la distance à parcourir, dans un handicap.

***handicapeur** n. et adj. m. Se dit du commissaire chargé de handicaper.

Han d'Islande, roman de Victor Hugo, et un de ses premiers essais (1823). C'est un développement en action de la théorie du beau dans le laid, œuvre de jeunesse d'ailleurs fort inégale, dont le héros, Han, est un monstre horrible.

Handzaeme, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 3.230 h. Filatures.

***hane** n. f. Claie de branches de bruyère disposée pour que les vers à soie y filent leurs cocons.

***hanebane** n. f. Nom vulgaire de la jusquiame.

hanéfite ou **hanifite** n. m. Un des quatre rits de l'islamisme, fondé par le grand imam Abou-Hanifa : *le hanéfite est le rit officiel de l'empire turc.* Sectateur, personne qui suit le rit : *les hanéfites sont répandus dans tout le monde musulman, sauf en Afrique occidentale.*

***hanet** ou **hamet** n. m. *Mar.* Bout de ligne servant de garcette.

***hangar** n. m. Construction ouverte sur les côtés et destinée à loger des récoltes, des instruments agricoles, etc.

— Encycl. Les hangars servent à mettre les véhicules aratoires et instruments de toute sorte à l'abri de la pluie et du soleil. On peut les laisser ouverts à tous les vents et se contenter du toit seul comme abri, mais dans les cas où la région est sous le régime d'un vent périodique, il est bon de clore

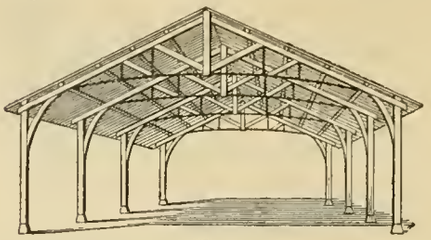
Hangar.

le hangar du côté le plus exposé ; d'autant que cette cloison peut être utilisée pour la mise en place des cordages, échelles, etc. On utilise souvent la partie supérieure des hangars pour en faire des greniers ou des fenils.

Hangest-en-Santerre, comm. de la Somme, arr. et à 14 kil. de Montdidier, sur le plateau de Santerre ; 1.260 h. Ch. de f. N.

Hang-Tchéou, v. de Chine, capit. de la prov. de Tché-Kiang ; 350.000 h. Industries actives de la soie et du coton.

***hanif** n. m. Nom donné par les historiens musulmans antéislamiques aux Arabes monothéistes.

hanifite n. m. V. hanéfite.

Hankéou ou **Hang-Kéou,** v. de la Chine centrale (prov. de Hou-Pé), au confluent du Han-Kiang et du fleuve Bleu ; 530.000 h. Opium, étoffes.

Han-Kiang, grande riv. de Chine, affl. gauche du fleuve Bleu, navigable sur plus de 1.000 kil.

Hanley [*lé*], v. d'Angleterre (Stafford) ; 55.000 h. Porcelaine.

***hannai** [*ha-nè*] n. m. Corde munie de boules qui pend autour des bouées de sauvetage.

***hanneton** [*ha-ne*] n. m. (de l'allem. *hahn,* coq). Genre d'insectes coléoptères, des régions tempérées : *le hanneton vole lourdement. Fig.* et *fam.* Etourdi.

— Encycl. *Entom.* Le genre *hanneton* comprend une vingtaine d'espèces des régions tempérées de l'ancien monde. Ce sont des insectes lourds, ordinairement roux, avec les élytres plus clairs. Essentiellement herbivores, à l'état adulte, ils sont crépusculaires et apparaissent à la fin du printemps ; ils passent le jour engourdis sur les feuilles des arbres.

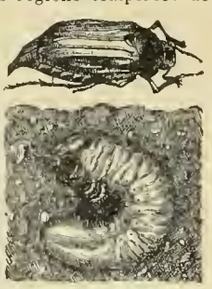
Hanneton et sa larve.

Les larves ou *vers blancs* vivent en terre et dévorent les racines ; elles mettent trois ans à se développer, puis se chrysalident jusqu'à 1m,50 de profondeur et passent deux mois dans cet état ; arrivés à l'état parfait, les hannetons demeurent enfouis en se rapprochant de la surface et sortent au printemps.

— *Econ. rur.* Le hanneton est l'un des insectes les plus nuisibles aux champs ; sa larve (*ver blanc, turc* ou *man*) cause souvent de véritables désastres en dévorant sous terre les jeunes pousses issues des semences. Pour se débarrasser des vers blancs, il faut faire des labours profonds et lâcher derrière la charrue des volailles et des porcs, ou mieux encore faire ramasser les larves, ce qui donne des résultats plus décisifs que le traitement par des cultures de champignons entomophages. (On a préconisé, en effet, l'emploi de cultures d'un champignon, le *botrytis cinerea,* que l'on met en présence d'un certain nombre de vers blancs, sur lesquels il ne tarde pas à se développer : on crée des foyers d'infection en remettant dans la terre les larves attaquées par le champignon, larves qui vont à leur tour contaminer leurs congénères ; toute larve attaquée est vouée à une destruction certaine.)

***hannetonnage** [*ha-ne-to-na-je*] n. m. Action de hannetonner.

— Encycl. On secoue les arbres dès le matin et les insectes qui se laissent tomber sont facilement recueillis. Mieux vaut les incinérer que les enterrer ou les mélanger aux composts. On peut aussi tenter de détruire les larves au moment des labours. (V. nanneton, *écon. rur.*) Pour que le hannetonnage donnât des résultats effectifs, il conviendrait que la pratique en fût, comme pour l'échenillage, imposée aux agriculteurs, et qu'on y procédât à la même époque (c'est-à-dire du 15 avril à la fin de mai).

***hannetonner** [*ha-ne-to-né*] v. a. Détruire les hannetons.

Hannibal ad portas, mots lat. signif. : *Hannibal* [est] *à nos portes.* Cri des Romains après la bataille de Cannes (Cicéron, *De finibus,* IV. 9 ; Tite-Live, 23, 16), que l'on peut rappeler lorsqu'un ennemi nous menace.

Hannon le Grand, général carthaginois du IIe siècle av. J.-C. Il usa de sa grande influence politique de la manière la moins patriotique, et après la défaite d'Annibal, se montra complaisant pour les Romains.

Hannon, navigateur carthaginois du Ve siècle av. J.-C., qui entreprit le périple de l'Afrique. On possède une traduction grecque du *Périple d'Hannon.*

Hannut, comm. de Belgique (Liége, arr. de Waremme) ; 2.110 h.

***Hannuyer** [*a-nui-ié*] ou ***Hainuyer** [*é-nui-ié*], **ère,** habitant ou originaire du Hainaut : *les Hannuyers.* Adjectiv. : *mœurs hannuyères.*

Hanoï, capit. du Tonkin, sur le fleuve Rouge ; 103.000 h. Industrie active, filatures, papeteries, distilleries. Cette ville a été prise par Francis Garnier en 1873, et par le commandant Rivière en 1882.

hanon n. m. Nom vulgaire de l'*anonia ephippium,* mollusque très nuisible dans les parcs à huîtres, où il se développe sur les coquilles des huîtres et les étouffe.

Hanotaux [*tô*] (Gabriel), diplomate, historien et journaliste français, membre de l'Académie française, né à Beaurevoir (Aisne) en 1853 ; auteur d'une *Histoire du cardinal de Richelieu.*

Hanoteau (Louis-Joseph), général et érudit français, né et m. à Decize (1814-1897). Il fit sa carrière en Algérie. Auteur d'importants travaux sur les langues et les mœurs kabyles.

Hanoteau (Hector), peintre français de paysage et de genre, né à Decize, m. à Brest (1823-1890).

Armes de Hanovre.

***hanouard** [*nou-ar*] n. m. Au moyen âge, porteur de sel et de poisson de mer : *les hanouards avaient le privilège de porter le corps du défunt roi jusqu'à la première croix de la route entre Paris et Saint-Denis.*

Hanovre, anc. royaume, actuellem. prov. de Prusse ; 2.760.000 h. (*Hanovriens*) ; sol plat, humide, traversé par l'Ems et l'Haller. Ch.-l. *Hanovre ;* 250.000 h. Sur la Leine, s.-affl. du Weser. Filatures.

Armoiries du Hanovre.

Hanovre (Nouveau-). V. Nouveau-Hanovre.

***Hanovrien, enne** [*vri-in, è-ne*], habitant ou originaire du Hanovre : *les Hanovriens.* Adjectiv. : *coutumes hanovriennes.*

Hanriot [*an-ri-o*] (François), révolutionnaire français, né à Nanterre (1761-1794). Il commandait la force armée et les sections de Paris pendant la Terreur. Exécuté à Paris au 9-Thermidor.

Hanriot.

***hansart** [*sar*] n. m. Dans l'Ouest, couperet ou hachette de boucher.

Hansbeke, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 2.100 h.

***hanse** n. f. (de l'allem. *hansa,* compagnie). Association commerciale entre un certain nombre de villes de l'Europe septentrionale, au moyen âge.

Hanse parisienne, association des marchands d'eau, qui, après avoir eu le monopole des transports entre Paris et Mantes, fut le berceau de la municipalité de Paris.

***hanse** n. f. (de *hanste*). Corps d'épingle sans tête.

***hanséate** n. et adj. Habitant des villes hanséatiques ; qui appartient à ces villes.

***hanséatique** adj. Faisant partie de la hanse : *les villes hanséatiques.*

hanséatiques (*villes*), ligue ou *hanse* des villes commerciales de l'Allemagne du Nord-Ouest, à la tête desquelles était Lubeck. La *Hanse* ou *ligue hanséatique* date de 1241 ; elle avait pour but de protéger le commerce des cités allemandes contre les pirates de la Baltique, et de défendre leurs franchises contre les princes voisins. Hambourg, Brême, Lubeck, Cologne en étaient les principaux centres. Cette confédération politique et commerciale, qui fleurit pendant plusieurs siècles et étendit au loin son commerce, comptait à la fin du XVe siècle soixante-quatre villes, possédait des flottes, une armée, un trésor et un gouvernement particulier. La marine de ces villes avait le monopole du commerce de la Baltique, et la ligue avait des comptoirs depuis l'Angleterre jusqu'à Novgorod en Russie. En décadence dès le XVIe siècle, la Hanse ouvrit ses derniers ports au commerce général en 1723.

***hansgrave** n. m. Nom que portaient certains magistrats dans quelques villes d'Allemagne.

***hansgraviat** [*vi-a*] n. m. Dignité, charge de hansgrave.

hansière n. f. *Mar.* Syn. de haussière.

Hansteen (Christophe), astronome norvégien, né en 1784, m. à Christiania en 1873. Il découvrit les variations diurnes de l'intensité magnétique.

Han-sur-Lesse, comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant) ; 480 h. Perte de la Lesse ; magnifiques grottes creusées dans le calcaire.

Hanswurst (*Jean-Saucisse*), personnage du théâtre allemand représentant l'élément comique trivial.

Han-Tchoung, v. de Chine (Chen-Si), sur le Han-Kiang ; 100.000 h. Houille, marbre.

***hantement** [*man*] n. m. Action de hanter.

***hanter** [*té*] v. a. Fréquenter : *hanter les artistes ; hanter les théâtres. Maison hantée,* visitée par des revenants. Obséder : *malade que hantent des idées de mort.* Prov. : **Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qu'tu es,** on juge souvent les gens d'après leurs fréquentations. V. n. : *hanter chez quelqu'un.*

***hanteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui hante.

***hantise** [*ti-se*] n. f. Action de hanter. Obsession.

Hanvec, comm. du Finistère, arr. et à 46 kil. de Brest ; 2.870 h. Ch. de f. Orl.

Han-Yang, v. de Chine (Hou-Pé), sur le Yang-Tsé ; 100.000 h. Chantiers de construction.

Haourân, nom qu'on donne à la région de la Syrie située à l'E. du Jourdain et au S. de Damas. Plateaux déserts et secs. C'est l'*Auranitide* des anciens, aujourd'hui profondément déchue.

Haoussa, région du Soudan, entre le Bornou, le Niger et le Sahara ; habitée par les Peuls. C'est en partie l'ancien royaume de Sokoto.

***hapalemur** n. m. Genre de mammifères prosimiens, comprenant des makis à fourrure grise, de Madagascar.

Haparanda, v. de Suède (Norbotten), près de l'embouchure de la Tornea ; 1.130 hab. Petit port.

hapax legomenon, mots gr. signif. : *chose dite une fois.* Expression grecque désignant toute expression dont on ne connaît qu'un exemple (se dit surtout à propos des auteurs grecs ou latins).

haphalgésie [-zi] n. f. (du gr. *haphé*, contact, et *algos*, douleur). Paresthésie que l'on observe dans l'hystérie. (Elle consiste dans une sensation douloureuse, produite par l'application sur la peau de certaines substances qui normalement donnent une simple sensation de contact.)

Hâpi. V. Apis.

haplocère n. m. Genre de mammifères artiodactyles cavicornes, comprenant des animaux à long pelage blanc, voisins des chamois, et qui vivent dans les montagnes Rocheuses.

Haplocère.

haplopétale adj. (du gr. *haplous*, simple, et de *pétale*). *Bot.* Se dit des plantes dont la corolle n'est formée que d'un seul pétale.

***happant** [*ha-pan*], **e** adj. Qui happe, qui s'attache à la langue : *argile happante.*

***happe** [*ha-pe*] n. f. Demi-cercle en fer, dont on garnit chaque bout d'un essieu pour en empêcher l'usure. Crampon qui sert à lier deux pierres ou deux pièces de bois. Tenaille de fondeur. Outil de luthier pour saisir les pièces.

Happe de charpentier.

***happeau** [*ha-pô*] n. m. Piège pour les oiseaux.

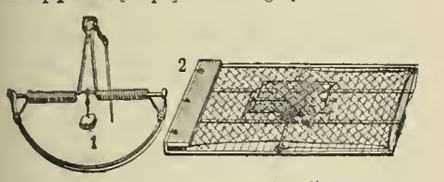

Happeaux : 1. A ressort ; 2. A filet.

***happe-chair** [*ha-pe*] n. m. Agent qui arrête les gens pour les conduire en prison. Fourche à ressort qui est l'ancienne fourche à désarçonner et qui était employée jadis par les policiers allemands pour appréhender les étudiants tapageurs.

***happe-lapin** [*ha-pe*] n. m. Gourmand, fripon.

***happelourde** [*ha-pe*] n. f. (de *happer*, et *lourd*, dans le sens de *attrape-nigaud*). Pierre fausse ayant l'apparence d'une pierre précieuse. Cheval de belle apparence, mais sans vigueur. Personne qui n'a que l'apparence.

***happement** [*ha-pe-man*] n. m. Action de happer. Adhérence de certains objets sur la langue.

***happer** [*ha-pé*] v. a. (du holl. *happen*, mordre). Saisir en ouvrant et refermant brusquement la bouche, la gueule, le bec. *Fig.* Saisir brusquement. V. n. S'attacher à : *l'argile sèche happe à la langue.*

***happeur** [*ha-peur*] n. m. Instrument pour maintenir réunies des notes, des lettres, etc.

haptodère n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, comprenant une quinzaine d'espèces des régions montagneuses boisées.

***haque** n. f. *Harengs à la haque*, harengs salés et préparés pour servir d'appâts.

***haquebute** ou **hacquebute** [*ha-ke*] n. f. Arquebuse primitive (arme de rempart à croc).

***haquebutier** [*ha-ke-bu-ti-é*] n. m. Homme de guerre armé de la haquebute.

***haquenee** (*he-né*) n. f. Jument qui va l'amble, monture de dame autrefois. (Vx.) *Pop.* Femme dégingandée.

***haquet** [*kè*] n. m. Charrette étroite, longue et sans ridelles.

— Encycl. *Econ. rur.* On emploie le haquet pour le transport des tonneaux. Ce véhicule, dont la caisse

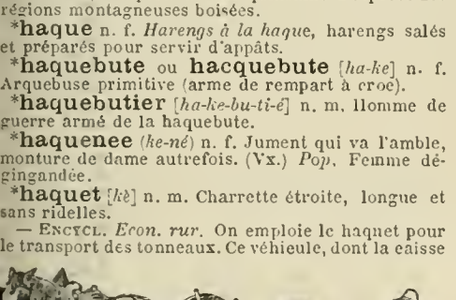

Haquet.

est à claire-voie, a de longs brancards solidaires l'un de l'autre et reliés aux limons par un axe transversal autour duquel peuvent pivoter ces pièces. L'arrière de la voiture s'incline ainsi jusqu'à terre, ce qui permet de monter ou de descendre les tonneaux en enroulant ou déroulant une corde double autour d'un treuil à main.

***haquetier** (*ke-ti-é*] n. m. Conducteur d'un baquet.

hara-kiri n. m. (m. japonais). Mode de suicide propre au Japon, mais aujourd'hui abandonné, et qui consiste à s'ouvrir le ventre.

Harald, nom de plusieurs rois de Danemark, de Suède et de Norvège. Le plus fameux, le roi de Danemark Harald VI, dit *Blataun* (à la dent bleue) [910-987] fut l'allié des Normands ; il envoya dans le bassin de la Seine, en 963, une expédition qui commit de terribles déprédations. — Harald III de Norvège dit *Hardrade* (sévère) [1015-1066], échoua dans sa tentative pour conquérir l'Angleterre avec Tostig, et fut vaincu et tué par Harold à Stanford Bridge.

***haram** [*ram*] n. m. Voile dont les femmes mauresques se couvrent la figure.

***harangue** [*ran-ghe*] n. f. (de l'anc. h. allem. *hring*, assemblée). Discours prononcé devant une assemblée, des troupes, etc. : *la tribune aux harangues d'Athènes s'appelait le Pnyx. Fam.* Discours ennuyeux, réprimande fatigante.

***haranguer** [*ghé*] v. a. Adresser une harangue à quelqu'un : *haranguer une assemblée.*

***haranguet** n. m. V. harenguet.

***harangueur, euse** [*gheur, eu-ze*] n. Qui harangue. (Se dit généralement en mauv. part.)

***haras** [*ra*] n. m. (de l'ar. *faraz*, cheval). Établissement où l'on entretient des étalons et des juments, pour propager et améliorer la race.

— Encycl. Le mot *haras* désignait primitivement les troupeaux d'étalons et de cavales qu'on laisse se reproduire en liberté comme en Arabie, dans l'Ukrnine et le Turkestan. Par extension, le mot s'applique encore à tout domaine ou étendue de pâturages que l'on consacre uniquement à l'élevage du cheval.

On distingue les haras *sauvages*, les haras *parqués* et les haras *privés* suivant le degré de liberté laissée aux animaux. En France, il existe des haras privés pour l'élevage du cheval de course ; mais l'Etat entretient des haras pour l'amélioration des races chevalines.

Au point de vue de l'inspection des haras, la France est divisée en six arrondissements, dans chacun desquels sont des dépôts d'étalons.

Arrondissements d'inspection.

1er arr. Dépôts d'étalons du Pin et de Saint-Lô.
2e arr. Dépôts d'étalons de Blois, de Cluny et d'Annecy.
3e arr. Dépôts d'étalons d'Angers, d'Hennebont, de Lamballe, de Saintes, de La Roche-sur-Yon.
4e arr. Dépôts d'étalons de Libourne, de Villeneuve-sur-Lot, de Pau et de Tarbes.
5e arr. Haras de Pompadour et dépôts d'étalons d'Aurillac, de Rodez, de Perpignan ; stations permanentes d'Ajaccio ; Algérie et Tunisie.
6e arr. Dépôts d'étalons de Besançon, Compiègne, Montier-en-Der, Rosières-aux-Salines.

Dans ces établissements sont élevés des étalons qu'à l'époque de la monte on répartit dans un certain nombre de stations, où ils sont, moyennant redevance, à la disposition des éleveurs.

La jumenterie de Pompadour élève des juments exclusivement consacrées à la production du cheval de sang arabe et anglo-arabe.

L'administration des haras forme une des directions du ministère de l'agriculture.

Le *conseil supérieur des haras* donne son avis dans les questions importantes du service sur lesquelles il est consulté.

Le personnel comprend un directeur-inspecteur général, des inspecteurs généraux, des directeurs de dépôts d'étalons, des sous-directeurs agents comptables, des surveillants, des vétérinaires, des brigadiers-chefs, des brigadiers, palefreniers et élèves palefreniers.

Nul ne peut être nommé *officier des haras* s'il n'a satisfait aux examens de sortie de l'Ecole des haras du Pin. Pour le personnel des palefreniers, une « école de brigadiers » a été également instituée au Pin.

***harassant** [*ra-san*], **e** adj. Qui cause des fatigues continuelles et excessives.

***harasse** [*ra-se*] n. f. Cage en osier ou caisse à claire-voie, servant à emballer le verre, la porcelaine.

***harassement** [*ra-se-man*] n. m. Fatigue extrême.

***harasser** [*ra-sé*] v. a. Lasser, fatiguer à l'excès.

Haraucourt (Edmond), romancier et poète français, né à Bourmont (Haute-Marne) en 1857 ; auteur de *l'Ame nue*, du drame *la Passion*, etc.

Harbonnières, comm. de la Somme, arr. et à 27 kil. de Montdidier ; 1.690 h. Fromages.

Harbourg [*bour*], v. d'Allemagne (Hanovre) ; sur l'Elbe ; 53.700 h. Métallurgie, machines, produits chimiques.

***harcelage** n. m. Action de harceler.

***harcelant** [*lan*], **e** adj. Qui harcèle.

***harcèlement** [*man*] n. m. Action de harceler.

***harceler** [*lé*] v. a. (de *herse*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *il harcèle.*) Importuner, provoquer : *harceler quelqu'un de demandes.* Fatiguer par des attaques réitérées : *les guérillas harcelaient les Français pendant l'expédition d'Espagne.*

***harcèlerie** n. f. Action, habitude de harceler.

***harceleur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Qui harcèle : *des doutes harceleurs.* (Peu us.)

Harchies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath), sur l'Haine ; 1.800 hab. Carrières.

Harcourt [*kour*] (Henri de Lorraine, comte d'), dit *Cadet la Perle*, célèbre capitaine français, qui se distingua en Italie et en Catalogne (1601-1666).

Harcourt [*kour*] (d'), célèbre famille française, comprenant les deux branches de Montgomery et de Beuvron. A cette dernière appartient Henri, maréchal de France, qui se distingua à Nerwinden, puis comme ambassadeur à Madrid (1654-1718).

Henri d'Harcourt.

Hardanger-fjord, un des plus remarquables fjords de la côte méridionale de la Norvège ; 140 kil. de développement dans l'intérieur des terres.

***harde** n. f. (goth. *hairda*). Troupe de bêtes fauves, d'oiseaux de proie : *une harde de cerfs.*

***harde** n. f. (de *hart*). Lien avec lequel on attache les chiens quatre à quatre ou six à six. *Harde de chiens*, réunion de plusieurs couples de chiens.

***hardé** adj. m. *Œuf hardé*, œuf pondu sans coquille.

***hardeau** [*dô*] n. m. Corde qui sert à manœuvrer le frein d'un moulin.

***hardées** [*dé*] n. f. pl. Petites branches des taillis que les cerfs, etc., brisent avec leurs bois en allant viander.

***hardelée** [*lé*] n. f. Paquet attaché au bout d'une corde qui sert à le porter.

***hardelle** [*dè-le*] n. f. *Vénerr.* Mauvaises hardes de chiens courants.

Hardenberg [*dèn-bèrgh*] (prince Charles-Auguste de), diplomate, né à Essenroda (Hanovre), m. à Gênes (1750-1822), au service de la Prusse, qu'il représenta au Congrès de Vienne. Il réforma profondément les institutions prussiennes.

Hardenberg.

Hardenberg (Frédéric baron de). V. Novalis.

***harder** [*dé*] v. a. Attacher les chiens par quatre ou par six, avec la harde. *Harder les peaux*, les adoucir en les faisant passer dans un hart.

***hardes** n. f. pl. (anc. fr. *fardes*). Ensemble des effets, de l'habillement servant à l'usage ordinaire.

***hardi, e** adj. (du goth. *hardus*, dur). Qui n'est point arrêté par le péril, audacieux, courageux, intrépide ; *le grand Condé était un capitaine hardi.* Effronté : *page hardi.* Qui dénote l'assurance : *contenance hardie.* Conçu, exécuté avec audace : *projet hardi. Pensée hardie*, pensée heureuse, quoique en dehors de la règle commune. *Blas.* Attribut du coq représenté avec une patte levée, le bec ouvert et les plumes hérissées. Ant. **Timide, pusillanime.**

***hardi** n. m. Ancienne monnaie qui valait trois deniers.

***hardier** [*di-é*] n. m. En Alsace et en Lorraine, pâtre, berger.

***hardiesse** [*di-è-se*] n. f. Nature d'une personne ou d'une chose hardie. *Fig.* Exécution hardie : *hardiesse de pinceau.* Elévation des pensées, du style. Intrépidité, effronterie, indécence. Ant. **Timidité.**

***hardillier** [*ll* mll., *é*] n. m. Crochet de fer dont on se sert dans la tapisserie de haute lisse.

***hardiment** [*man*] adv. Avec hardiesse : *s'élancer hardiment au danger.* Ant. **Timidement.**

***hard labour** [*ard'-lé-beur*] n. m. (angl. *hard*, dur, et *labour*, travail). En Angleterre, peine afflictive qui consiste dans l'accomplissement forcé des travaux les plus pénibles.

***hardois** [*doi*] n. m. pl. Petites branches d'arbre que le cerf froisse avec son bois.

Hardouin (Jacques), historien et érudit français, né à Tours, m. à Versailles (1686-1766), précepteur des filles de Louis XV.

Hardouin (Jean), savant jésuite, né à Quimper, m. à Paris (1646-1729) ; auteur d'une *Collection des conciles.*

Hardouin (Jules). V. Mansart.

Hardt, massif boisé de la Bavière-Rhénane, qui prolonge les Vosges au N. (680 m. d'alt. maximum). Riches vignobles sur le versant rhénan.

Hardwar [*ou-ar*], v. de l'Inde anglaise (prov. du Nord-Ouest), sur le Gange ; 30.000 h. Célèbre pèlerinage.

Hardy (Alexandre), poète dramatique français, né à Paris (1570-1631). Il composa près de sept cents pièces assez médiocres ; mais en supprimant les chœurs, en fortifiant l'action, il contribua à fixer la forme de la tragédie classique. Citons de lui : *Didon, Marianne*, etc.

***hare** interj. et n. m. Cri que pousse le valet de limier pour exciter son chien.

***harem** [*rèm*] n. m. (de l'ar. *haram*, chose sacrée). Appartement des femmes, chez les musulmans, et, *par ext.*, le palais du Grand Seigneur. Ensemble des femmes qui habitent le harem.

— Encycl. Dans le harem, les femmes vivent dans la claustration la plus absolue, sous la garde d'eunuques ; elles ne sortent guère que pour aller faire visite aux femmes d'un autre harem, ou pour se rendre aux bains ; encore ne peuvent-elles le faire que le visage recouvert d'un voile épais et accompagnées d'un ou plusieurs eunuques. Elles passent leur temps à se parer, fumer le narghileh et surtout à jouer avec leurs enfants comme avec des poupées : encore leur retire-t-on les garçons de bonne heure. Le harem du Grand Seigneur était naguère l'un des plus considérables qui aient jamais existé. Le sultan pouvait avoir de quatre à sept femmes légitimes (*kadin*) et un nombre indéfini de concubines (*odalik*). La kadin dont le fils monte sur le trône devient *validèh sultane* (sultane mère).

***hareng** [*ran*] n. m. (de l'anc. allem. *hering*) Genre de poissons physostomes, de la famille des clupéidés, répandus dans toutes les mers. *Hareng saur*, fumé. *Hareng gai* ou *quais*, qui n'a plus ni œufs ni laitance. *Serrés comme des harengs*, très serrés. *Sec comme un hareng*, long et maigre.

— Encycl. On connaît soixante espèces de harengs (*clupea*) réparties dans toutes les mers ; deux seulement sont des côtes d'Europe : le *hareng commun* et le *hareng de la mer Noire.*

Le hareng commun est bleuâtre, avec les flancs et le ventre argenté. Répandu dans l'Atlantique nord, la Manche, il ne dépasse guère l'embouchure de la Loire. Les harengs adultes apparaissent par *bancs* de millions d'individus, qui semblent se diriger du N. au S. pour pondre dans la Manche vers le milieu de l'hiver. Les migrations dépendent des mouvements du *plancton.* La pêche du hareng est très importante ; elle se pratique sur les côtes de la Grande-Bretagne et dans toute la mer du Nord. Les pêcheurs se servent de longs filets, qu'ils placent sur le passage des bancs de harengs. Les poissons ainsi pêchés sont expédiés dans les ports. On les consomme à l'état frais, ou salés (harengs blancs) ou bien salés et fumés (harengs saurs). La plupart des ports fran-

Hareng.

çais de la Manche arment pour la pêche du hareng, qui se pratique de juin à janvier.

Harengs (*journée des*), combat malheureux, livré par les Français le 12 février 1429, pour arrêter un convoi de harengs destiné aux Anglais qui assiégeaient Orléans et conduit par le capitaine Falstaff.

***harengade** [*ran-gha-de*] n. f. Filet pour prendre le hareng. N. f. pl. Sardines salées et pressées les unes sur les autres dans de petits baquets.

***harengaison** [*ran-ghè-zon*] n. f. Pêche du hareng. Temps où elle a lieu.

***harengère** [*ran*] n. f. Marchande au détail de poisson, de harengs. *Fig.* et *fam.* Femme insolente et grossière : *parler comme une harengère.*

***harengerie** [*ran-je-ri*] n. f. Marché aux harengs.

***haranguet** [*ran-ghè*] ou **haranguet** [*ghè*] n. m. Nom vulgaire d'un petit poisson de la Manche, du genre mclette.

***harengueux** [*ran-gheû*] n. m. Bateau pour la pêche du hareng.

***harenguière** [*ran-ghi*] n. f. Filet pour prendre le hareng.

***harengule** [*ran*] n. f. Genre de poissons physostomes très voisins des harengs, mais plus trapus : *les harengules, abondantes dans la Manche, sont appelées communément* menises *ou* menuises.

***haret** [*rè*] adj. m. Se dit du chat sauvage, et du chat domestique qui vit, qui chasse dans les bois.

Harfang.

***harfang** [*fan*] n. m. Grande chouette blanche des régions boréales.

— Encycl. Le harfang des neiges mesure de 70 à 75 centimètres de long. et 1m,60 d'envergure ; il est d'un gris clair qui tire au blanc chez les vieux individus. Il habite le nord du globe et descend parfois jusqu'en Finlande.

Harfleur, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 10 kilom. du Havre, sur la Lézarde, affluent de l'estuaire dr. de la Seine ; 3.120 h. (*Harfleurtais* ou *Harfleurtois*). Ch. de f. O.

Hargicourt, comm. de l'Aisne, arr. et à 20 kil. de Saint-Quentin ; 1.570 h.

***hargne** ou **hergne** n. f. Hernie. (Vx.)

***hargner** v. n. Etre de mauvaise humeur. (Vx.)

***hargnerie** [*ri*] n. f. Attaque hargneuse. (Peu us.)

***hargneux, euse** [*gneû, eu-ze*] adj. (anc. fr. *hargne*, mauvaise humeur). Qui est d'humeur querelleuse, peu sociable : *caractère hargneux.*

***haricocèle** n. m. (de *haricot*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Nom donné au testicule atteint d'atrophie congénitale due à la syphilis héréditaire, et qui donne à la palpation la sensation d'un haricot.

***haricot** [*ko*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant de nombreuses espèces comestibles et ornementales. *Haricot de mouton,* ragoût de mouton, de navet, de pommes de terre, sans haricots. *Mob. Table haricot,* table dont le dessus rappelle la forme d'un haricot.

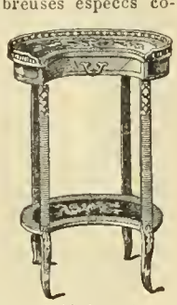
Table haricot.

— Encycl. *Bot.* Les haricots (*phaseolus*) sont des herbes, ordinairement volubiles, à feuilles pennées trifoliolées, pourvues de stipules, à fleurs groupées en grappes axillaires.

On en connaît une soixantaine de bonnes espèces, vivant généralement dans les régions chaudes. Le *haricot commun,* annuel, à fleurs blanches, est cultivé depuis un temps fort ancien ; ses innombrables variétés sont comestibles. Certaines espèces des pays chauds contiennent de l'acide cyanhydrique, que l'ébullition prolongée dans l'eau fait généralement disparaître. Cependant, comme divers cas d'empoisonnement ont été signalés, il est bon de n'utiliser que les haricots indigènes.

Haricot ; a, fleur ; b, gousse.

Le *haricot d'Espagne* porte de nombreuses fleurs rouges ; il est originaire de l'Amérique et est cultivé comme ornemental dans les jardins pour orner les murailles.

— *Art culin.* Les haricots se mangent soit en gousses encore vertes (*haricots verts*), soit en graines imparfaitement mûres (*flageolets*), soit en graines mûres et sèches. Les haricots verts se mangent en salade, à la poulette, à la maître d'hôtel, ou à l'anglaise, c'est-à-dire cuits à grande eau bouillante et salée, puis sautés au beurre. — Les haricots blancs, frais ou secs, se cuisent à l'eau bouillante et salée. Pour les haricots secs, tout consiste dans la cuisson, qui peut produire une grande finesse de pâte et donner un mets savoureux. Les haricots blancs forment un accompagnement exquis au gigot de mouton.

Conservation des haricots verts. 1° Enfiler en chapelet des haricots verts de bonne qualité. Les plonger trois ou quatre minutes dans de l'eau bouillante additionnée d'une pincée de cendre de bois et d'un bouquet de persil. Les retirer et les faire sécher à l'ombre dans un endroit bien aéré en veillant à ce qu'ils ne s'écrasent pas ni ne s'appuient les uns sur les autres. Une fois secs, les serrer dans des sacs de papier. Pour les faire cuire, les plonger d'abord dans l'eau froide pour les faire revenir ; ces légumes ainsi traités, ont conservé toute la qualité des haricots frais.

2° Essuyer d'abord un à un les haricots verts frais. Déposer alors dans un vase de terre une couche de sel gris. Au-dessus disposer un rang de haricots, puis un lit de sel et ensuite de haricots. Procéder de cette manière successivement jusqu'à ce que le récipient soit plein en recouvrant le tout d'une dernière couche de sel et fermer hermétiquement. Lorsqu'on veut manger ces légumes, les faire tremper longtemps dans l'eau froide avant de les faire cuire.

Haricots (*hôtel des*), l'hôtel Darricaud, qui fut la prison de la garde nationale de Paris.

***haricoter** [*té*] v. n. *Pop.* Spéculer sur de petites affaires ; agir mesquinement.

***haricoteur, euse** [*eu-ze*] ou **haricotier** [*ti-é*], **ère** n. *Pop.* Celui, celle qui haricote.

***haridelle** [*dé-le*] n. f. Mauvais cheval maigre.

Hariri (Abou-Mohammed **el**), écrivain arabe, né et mort à Bassorah (1054-1122) ; auteur de cinquante *Séances,* série de tableaux de la vie arabe, en prose mélangée de vers, d'un style précieux.

Harispe (Jean-Isidore), maréchal de France, né à Saint-Etienne-de-Baigorry, m. à Lucarre (Basses-Pyrénées) [1768-1855]. Il battit en 1813 les Anglo-Portugais à Saint-Jean-Pied-de-Port.

***harka** n. f. Au Maroc, coup de main, expédition.

Harlay [*lè*] (Achille **de**), président du parlement de Paris, gendre de de Thou, né à Paris (1536-1619). Il se signala pendant la Ligue par sa résistance au duc de Guise et son dévouement à la royauté.

A. de Harlay.

Harlay de Champvallon (François **de**), archevêque de Paris, né à Paris, m. à Conflans (1625-1695). Il eut une grande part à la révocation de l'édit de Nantes et aux persécutions contre Port-Royal.

Harlay de Sancy. *Biogr.* V. Sancy.

***harle** n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, dont on connaît sept espèces de l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les harles (*mergus*) sont d'assez grande taille ; leur livrée est celle des canards ; trois espèces descendent en hiver dans les régions tempérées. Ils vivent de poissons, de grenouilles et se plaisent aux embouchures des rivières. Leur chair possède un goût détestable.

Harlebeke, v. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la Lys ; 7.840 h. Etoffes de laine, distillerie, tabacs.

Harlem. V. Haarlem.

Harlez (Charles **de**), orientaliste belge, m. à Louvain (1832-1899) ; auteur de travaux sur l'Inde ancienne, le zoroastrisme, les Tartares mandchoux, etc.

Harlingen, v. des Pays-Bas (Frise), sur la mer du Nord ; 10.520 h.

***harlou** interj. Cri du piqueur pour animer les chiens courants, dans la chasse aux loups.

harmale n. f. *Bot.* Variété de rue.

***harmand** [*man*] n. m. Action de couper les poils jarreux que le foulage a fait ressortir.

***harmattan** [*ma-tan*] n. m. Vent de l'Afrique occidentale : *le harmattan, très sec, souffle du désert.*

Harmodios et Aristogiton.

Harmodios [*oss*], Athénien qui conspira avec son ami Aristogiton contre les fils de Pisistrate, Hipparque et Hippias (514 av. J.-C.).

harmonica n. m. (du lat. *harmonicus,* harmonieux). Instrument de musique, composé de lames de verre d'une longueur inégale, donnant des sonorités différentes. *Harmonica chimique,* dispositif constitué par la flamme d'un appareil à hydrogène et un tube de verre ou de porcelaine que l'on fait vibrer en en coiffant la flamme. Pl. des *harmonicas.*

— Encycl. Le premier harmonica, inventé, dit-on, en Allemagne, consistait en une série de gobelets de verre inégalement remplis d'eau, ce qui modifiait leur sonorité, et sur le bord desquels on promenait les doigts après les avoir mouillés, ce qui produisait la résonance. Plus tard, on remplaça les gobelets par des lames de verre et on eut l'harmonica actuel, dont certains facilitèrent le jeu à l'aide d'un clavier.

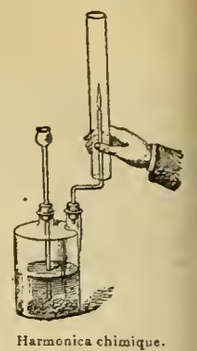
Harmonica chimique.

—*Physig.* L'*harmonica chimique* ou *flamme chantante* fournit un son de qualité différente, suivant le volume de la flamme et sa position dans le tube. Le phénomène a été expliqué par Faraday : le tube est parcouru, de bas en haut, par un courant d'air, dont une partie se mêle à l'hydrogène non encore brûlé dans la proportion nécessaire pour former un mélange détonant. Il se produit ainsi une suite d'explosions provoquant des vibrations continues et, par suite, une continuité de sons.

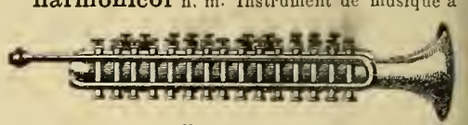
Harmonicor.

harmonicor n. m. Instrument de musique à vent, formé d'une sorte de trompette munie de pistons dont le nombre varie de 3 à 25.

harmonicorde n. m. Nom de deux anciens instruments de musique analogues, l'un à un piano vertical en forme de pyramide, l'autre à un harmonium.

harmonie [*ni*] n. f. (du gr. *harmonia,* arrangement). Concours ou suite de sons agréables : *l'harmonie du chant des oiseaux.* Science des accords : *harmonie consonante, harmonie dissonante. Harmonie du style,* produite par le nombre et la cadence des périodes. *Harmonie imitative,* choix de mots dont les sons imitent quelque chose de l'objet que ces mots représentent ; ex. : *Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes? Fig.* Accord parfait entre les parties d'un tout : *l'harmonie de l'univers.* Accord des sentiments, bonne intelligence : *vivre dans une parfaite harmonie. Le dieu de l'harmonie,* Apollon. Société musicale comprenant tous les instruments de la fanfare, plus les flûtes, hautbois, clarinettes, bassons, la grosse caisse et les cymbales. *Philos.* Etat social dans lequel, d'après Fourier, régnerait l'accord et le bonheur parfait. *Harmonie préétablie,* système philosophique d'après lequel Leibniz suppose qu'il existe une correspondance préétablie par Dieu entre les lois du corps et celles de l'âme.

— Encycl. *Musiq.* Tout groupe de notes peut se faire entendre de deux façons : soit successivement, soit simultanément. S'il se fait entendre successivement, il y a mélodie ; s'il se fait entendre simultanément, il y a harmonie. Pour qu'il y ait forme d'accord, il faut au moins la présence de trois notes, parce que deux notes seulement ne peuvent indiquer une tonalité. Les seuls véritables accords sont ceux de trois, quatre et cinq sons, qui tous, à l'état fondamental, sont composés de tierces superposées. Ils se divisent en accords consonants et en accords dissonants. Sont seuls consonants les accords de trois sons, parce qu'ils ne comprennent que des consonances.

Dans les accords consonants, l'accord type est l'accord parfait majeur, qui comprend une tierce majeure et une quinte juste. Avec les accords de quatre sons, nous entrons dans la série des accords dissonants (accords de septième). Il y a cinq espèces d'accords de septième (majeure, mineure, sensible, dominante, diminuée). Les accords parfaits et les accords de septième ont des renversements, c'est-à-dire qu'une de leurs notes consécutives peut se faire entendre à l'octave supérieure. Les accords parfaits ont deux renversements, les accords de septième trois. Les accords de neuvième, accords de cinq sons, renferment deux dissonances, la septième et la neuvième. La basse chiffrée est l'indication, à l'aide de chiffres, des accords supportés par chacune des notes d'une basse donnée. Ainsi, l'accord parfait se chiffre par 3, 5 ou 8 (tierce, quinte, octave). A la simple lecture d'une basse chiffrée, un accompagnateur exercé fait entendre les accords qu'elle indique avec la correction qu'implique leur succession. L'élève qui apprend l'harmonie commence par réaliser des basses qu'on lui a préalablement chiffrées. On lui donne ensuite des basses à chiffrer. On lui donne enfin des chants, placés à la partie supérieure, dont il lui faut trouver à la fois, avec la basse la plus naturelle, l'harmonie la plus rationnelle et la plus élégante. Chaque accord étant généralement lié à celui qui précède et à celui qui suit et des règles précises résultant de cette dépendance, la science de l'harmonie ne peut s'acquérir que par une étude assidue et assez longue.

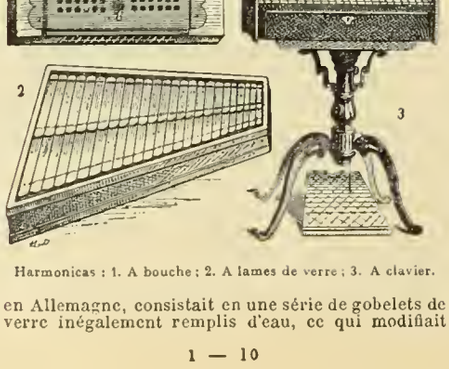

Harmonicas : 1. A bouche ; 2. A lames de verre ; 3. A clavier.

Harmonies de la nature, par Bernardin de Saint-Pierre, sorte d'appendice aux *Etudes* du même auteur, ouvrage qui, comme ce dernier, renferme des pages admirables, mais qui sont plutôt d'un poète et d'un philosophe que d'un naturaliste (1796).

Harmonies économiques, ouvrage de F. Bastiat, où il défend les principes de la liberté économique 1849).

Harmonies poétiques et religieuses, recueil de poésies par Lamartine (1830), composées en Italie. Ce sont des hymnes d'adoration adressées à la Divinité, pleins d'optimisme et d'enthousiasme, où il faut admirer la magnificence des images, l'ampleur du mouvement, la variété et la musique du rythme.

harmonien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Chez les fouriéristes, qui appartient à l'*harmonie.*

harmonier v. a. V. harmoniser.

harmonieusement [*ze-man*] adv. Avec harmonie : *couleurs qui se juxtaposent harmonieusement.*

harmonieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. Qui est plein d'harmonie : *musique harmonieuse.* Qui produit des sons mélodieux : *le chant harmonieux du rossignol.* Dont les parties forment un ensemble bien

proportionné, agréable : *le style des temples grecs est très harmonieux.*

harmoniflûte n. m. Instrument de musique à anche battante et à soufflerie, intermédiaire entre l'harmonium et l'accordéon.

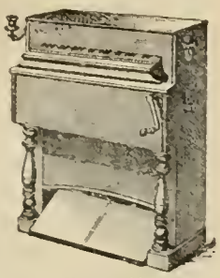
Harmoniflûte.

harmonino n. m. Sorte d'harmonica.

harmonipan n. m. Espèce d'orgue de Barbarie.

harmoniphon ou **harmoniphone** n. m. (de *harmonie*, et du gr. *phonê*, voix). Petit instrument à clavier, inventé par J.-R. Paris, et dont la sonorité était analogue à celle du hautbois.

harmonique adj. (gr. *harmonikos*). Qui appartient à l'harmonie. *Sons harmoniques* ou substant. *harmoniques*, sons accessoires qui se surajoutent à un son principal.

— Encycl. *Arithm. Proportion harmonique.* Trois nombres A, B, C rangés par ordre de grandeur sont en *proportion harmonique* lorsqu'ils sont tels que l'on ait : $\frac{A}{C} = \frac{A-B}{B-C}$.

Ainsi, les nombres 6, 3, 2 sont en proportion harmonique, le nombre intermédiaire 3 est appelé *moyen harmonique*,

— *Géom. Division harmonique. Faisceau harmonique.* Quatre points A, B, C, D pris sur un axe forment une *division harmonique* lorsque les segments déterminés sont tels que l'on ait : $\frac{CA}{CB} = \frac{DA}{DB}$.

Les points C et D sont dits *conjugués harmoniques* par rapport à A et B.

Les quatre droites qui joignent un point quelconque du plan à quatre points formant une division harmonique constituent un *faisceau harmonique*.

— *Algèb. Série harmonique.* On nomme *série harmonique* la série divergente $\frac{1}{1}+\frac{1}{2}+\frac{1}{3}+\frac{1}{4}+\ldots$

— *Physiq.* Lorsqu'une corde vibre dans toute sa longueur, elle rend un son appelé *son fondamental*; si, lorsque la corde est mise en vibration, on la presse légèrement en son milieu, ou à son tiers ou à son quart, on obtient des sons appelés *harmoniques*. Les nombres de vibrations du son fondamental et de ses harmoniques sont entre eux comme les nombres entiers consécutifs. On obtient des harmoniques dans les tuyaux sonores en faisant varier la vitesse du courant d'air.

harmoniquement [*ke-man*] adv. Suivant les lois de l'harmonie ou des mathématiques.

harmonisateur, trice [*za*] n. et adj. Personne qui harmonise.

harmonisation [*za-si-on*] n. f. Action d'harmoniser.

harmoniser [*zé*] ou **harmonier** [*ni-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Mettre en harmonie : *harmoniser des intérêts opposés. Musiq.* Composer des parties, un morceau d'harmonie sur : *harmoniser une mélodie.* **S'harmoniser** v. pr. Se mettre en harmonie.

harmoniste [*nis-te*] n. Personne qui connaît les règles de l'harmonie.

harmonistique [*nis-ti-ke*] n. f. Science qui a pour but de concilier entre eux les passages des Evangiles qui semblent contradictoires.

harmonium [*ni-om'*] n. m. Petit orgue portatif, dans lequel les tuyaux sont remplacés par des anches libres, répondant à un clavier. Pl. des *harmoniums*.

Harmonium.

— Encycl. *Mus.* L'anche libre, qui est le principe sonore de l'harmonium, est connue de temps immémorial en Chine et dans l'Inde, mais son introduction et son usage en Europe sont de date relativement récente. L'étendue de l'harmonium est de cinq octaves pleines. Comme dans l'orgue, chaque touche, au moyen de registres, commande non seulement à des jeux faisant entendre la note écrite, mais aussi à d'autres jeux plus graves ou plus aigus d'une octave. Les jeux de l'harmonium sont moins nombreux que ceux de l'orgue; tous sont divisés en deux demi-jeux. Chaque demi-jeu est commandé par un registre spécial. On fabrique des harmoniums à plusieurs claviers et même avec pédalier.

harmoniumiste [*ni-o-mis-te*] n. Celui, celle qui joue de l'harmonium.

harmonographe n. m. Appareil servant à étudier les lois des vibrations sonores.

harmonométrie [*tri*] n. f. Mesure des rapports harmoniques des sons.

harmonométrique adj. Qui concerne l'harmonométrie.

harmophane adj. Se dit d'un minerai offrant des indices de joints naturels.

harmoste [*mos-te*] n. m. (gr. *harmostês*). Gouverneur militaire établi par les Spartiates dans une ville vaincue.

harmotome n. m. Silicate naturel d'alumine, potasse et baryte et silicate naturel d'alumine, potasse et chaux, qui se présentent en cristaux formant des angles rentrants.

***harnachement** [*man*] n. m. Action de harnacher. Ensemble des harnais. *Fig.* et *fam.* Accoutrement pesant.

— Encycl. *Milit.* On distingue, au point de vue militaire, le harnachement *de selle, de trait* et *de bât*. Le harnachement de selle se compose d'une selle et d'une bride, que complètent un licol de parade ou un collier d'attache.

Le harnachement de trait se divise en garniture de la tête, selle et harnais d'attelage. V. HARNAIS.

***harnacher** [*ché*] v. a. Mettre le harnais à : *harnacher un cheval. Fig.* Accoutrer d'une façon grotesque, lourde.

***harnacherie** [*ri*] n. f. Profession, commerce du harnacheur.

***harnacheur** n. m. Celui qui fait ou vend des harnais, qui harnache un animal.

Harnack (Adolphe), théologien et exégète protestant allemand de l'école libérale, né à Dorpat en 1851, auteur d'un *Traité d'histoire des dogmes*, d'une *Histoire de la littérature chrétienne primitive*, de l'*Essence du christianisme*.

***harnais** [*nè*] et autref. **harnois** [*noi*] n. m. Tout l'équipage d'un cheval de selle ou d'attelage. *Cheval de harnais*, de voiture. Armure de fer que portaient les hommes d'armes (XVe-XVIIe s.). *Fig. Blanchir sous le harnais*, vieillir dans un métier, particulièrement le métier des armes. Attirail de toilette, de chasse, de pêche, etc. Ensemble des pièces d'un métier à tisser.

— Encycl. *Techn.* Pour les chevaux de selle ou de main, le harnais comprend : la selle, le tapis, la sangle, la martingale, la bride et le bridon. Pour les chevaux de trait, le harnais diffère, suivant qu'il s'agit de chevaux de luxe ou de chevaux de force. Le harnais des chevaux de luxe comprend : le poitrail ou un collier fin, les montants, les chaînettes, la bricole, le coussinet, le surdos ou dossière, l'avaloire, les reculements ou bandes de côté, la sous-ventrière, les guides et les traits. Les chevaux de trait proprement dits ont un collier, un licol, une bricole, une sellette, une sous-ventrière, une avaloire, des traits et un palonnier. Pour le gros charroi, le harnais est fait de pièces plus fortes et comporte une dossière qui supporte les brancards du véhicule.

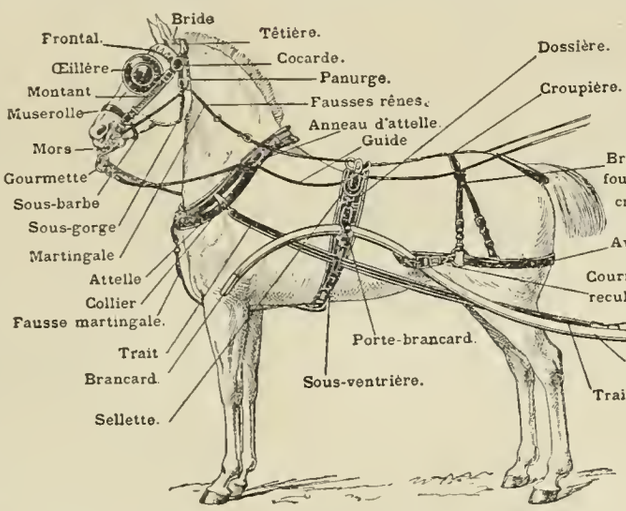

Harnais.

Dans les harnais militaires d'attelage, c'est le harnais d'attelage monté qui est le plus employé. Les deux chevaux (porteur et sous-verge) sont pourvus de bricole, traits, sous-ventrière, avaloire, culeron; les porteurs ont une selle garnie. Pour les postes à guides, on supprime la selle du porteur et la sellette du sous-verge. Enfin, les harnais de bâts sont variables avec leur destination même et suivant que la bête doit porter des munitions, des outils, des armes, des blessés, etc.

Harnes, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 25 kil. de Béthune, sur la Souchez, 5.000 h. Ch. de f. N. Houille. Ateliers de construction.

***harnescar** [*nès-kar*] n. m. Peine usitée au moyen âge et qui consistait à porter sur ses épaules un animal ou un objet, et à parcourir ainsi une distance déterminée.

***haro** n. m. Clameur que devait pousser autrefois la victime d'un attentat et au bruit de laquelle les particuliers et les gens de police étaient tenus devenir lui prêter main-forte : *clameur de haro. Fig. Crier haro sur*, s'élever avec indignation contre.

Haro (don Louis Mennez **de**), diplomate espagnol, neveu du fameux duc d'Olivarès; né à Valladolid, m. à Madrid (1598-1661). Il négocia avec Mazarin la paix des Pyrénées.

Harold, roi saxon d'Angleterre de 1035 à 1040; — Harold II, fils du comte Godwin, roi d'Angleterre en 1066, vaincu et tué la même année à Hastings par Guillaume le Conquérant.

Haroué, ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 24 kil. de Nancy, sur le Madon; 530 h. Lingerie. — Le cant. a 30 comm., et 9.910 h.

***harouelle** [*é-le*] n. f. Grosse ligne de pêche pour morue. Corde garnie de lignes latérales.

Haroun-al-Raschid ou **Haroun-er-Reschid,** calife abbasside de Bagdad, né à Rêï (765-809). Cruel pour les ennemis de sa puissance, mais généreux, instruit, éloquent, il exerça la souveraineté avec grandeur, et eut en vue le bien de ses peuples. Sa cour était remplie de savants, de poètes, de littérateurs. Il est le héros de nombreux contes des *Mille et une Nuits*. Il fut en relations d'amitié avec Charlemagne.

harpacte n. m. Genre d'arachnides aranéides, dont on connaît une vingtaine d'espèces habitant les régions circaméditerranéennes. (Une espèce vit en France sous les écorces des arbres, où elle se tisse un fourreau soyeux.)

harpactor n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant des réduves de l'ancien monde. (*L'harpactor cruentus*, qui vit sous les pierres, est commun en France.)

Harpagon, principal personnage de l'*Avare*, comédie de Molière, dont le nom est employé pour désigner un fesse-mathieu, un ladre consommé. Harpagon a tellement perfectionné la science de l'*économie* domestique, qu'il ne *donne* pas, mais *prête* seulement le bonjour.

***harpail** [*pa, l* mll.] n. m. et **harpaille** [*pa, ll* mll., *e*] n. f. Horde composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

***harpailler** [*pa, ll* mll., *é*] **(se)** v. pr. *Fam.* Se dire de gros mots.

harpale n. m. Genre de coléoptères, type d'une famille dite des *harpalidés*, et comprenant plusieurs centaines d'espèces répandues dans l'ancien monde : *l'harpale bronzé de France est commun en été.*

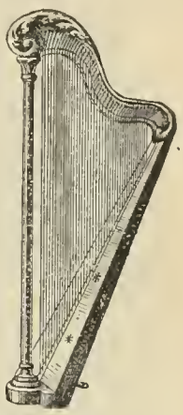
Harpe.

Harpale, un des généraux d'Alexandre, gouverneur de Babylone, où il déroba le trésor des anciens rois, qu'il transporta à Athènes, m. en 324. La disparition d'une partie de ses trésors donna lieu à un procès célèbre, où fut impliqué Démosthène.

***harpaye** [*pè*] n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre busard.

— Encycl. Le harpaye (*circus æruginosus*) ou busard des marais habite l'Europe centrale et méridionale. Il niche dans les roseaux en mai, et vit surtout de reptiles, de grenouilles et d'œufs d'oiseaux. Il a des mœurs crépusculaires.

***harpe** n. f. (germ. *harpa*). Instrument de musique triangulaire, muni de cordes inégales, que l'on pince des deux mains : *le son de la harpe est très harmonieux. Harpe éolienne*, instrument à cordes, monté de manière à rendre des sons harmonieux lorsqu'il est suspendu et qu'il est frappé par le vent. *Poétiq.* La poésie sacrée, par allus. à la harpe de David; la poésie en général. *Zool.* Genre de mollusques marins à belle coquille côtelée, répandus dans l'océan Indien. (V. la planche MOLLUSQUES.)

Harpe (mollusque).

— Encycl. *Musiq.* On trouve la harpe chez les anciens Egyptiens, chez les Hébreux, etc., mais dans un état très imparfait. Ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle que l'invention de la pédale vint transformer l'instrument. La harpe moderne d'Erard est munie de quarante-six cordes; les sept pédales placées à la base de l'instrument peuvent être abaissées et fixées chacune à deux crans différents. Chaque pédale, baissée d'un cran, augmente d'un demi-ton une corde dans toutes les gammes, par exemple les *fa* ♭ deviennent des *fa* naturels. L'instrument est construit en *ut* ♭ majeur (gamme diatonique) et les quatorze modifications qu'apportent à l'instrument les pédales permettent de jouer dans tous les tons, diatoniquement, car le jeu chromatique est très malaisé. On a essayé de nos jours de remédier à cet inconvénient, en joignant à la harpe un second jeu de cordes donnant les demi-tons chromatiques. Jusqu'ici, cet essai semble plutôt nuire à la qualité du son de l'instrument.

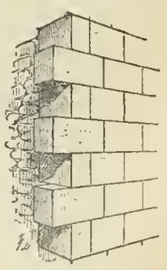
Harpe (maçonnerie).

***harpe** n. f. (gr. *harpê*, objet recourbé). Griffe d'un chien courant. Saillie d'une pierre de taille d'attente devant servir au raccordement du mur d'une maison contiguë. Morceau de fer coudé, servant à relier aux murs les poteaux des pans de bois. (Dans ce cas, on dit aussi HARPON.)

***harpé, e** adj. Se dit d'un lévrier, d'un cheval qui a le ventre bien arqué.

***harpeau** [*pô*] n. m. Grappin d'abordage.

***harper** [*pé*] v. a. Serrer fortement avec les mains. (Peu us.) *Pêch.* Prendre un poisson à travers corps à l'aide du *harpeau*.

***harper** [*pé*] v. n. Jouer de la harpe. (Vx.) Se dit d'un cheval quand il fléchit brusquement le jarret.

***harpeur, euse** n. Syn. de HARPISTE.

***harpiau** n. m. Grappin de pêcheur.

***harpie** [*pî*] n. f. (gr. *harpuia*). *Mythol.* Monstre ailé ayant un visage de femme, le corps d'un vautour, des ongles crochus, et qui personnifiait les tempêtes et la mort. *Fig.* Personne rapace. Femme

Harpie.

trés méchante. *Ornith.* Espèce d'aigle de l'Amérique du Sud. *Entom.* Papillon du groupe des notodontes, qui sont ainsi appelés à cause de leurs chenilles boursouflées, entaillées, se tenant dressées en partie avec de longues pattes grêles. (La harpie du hêtre en est le type.)

Harpie et sa chenille.

— Encycl. *Ornith.* La harpie féroce est le plus grand oiseau de proie de l'Amérique du Sud; elle mesure 2m,50 d'envergure, possède des serres qui atteignent 0m,10 de long et attaque tous les petits animaux (singes, petits cerfs, oiseaux de toutes sortes). Elle vit dans les grandes forêts de l'Amazone.

***harpigner** [*gné*] ou **harpiller** [*pi, ll* mll., *é*] **(se)** v. pr. *Pop.* Se battre. S'attaquer de propos piquants.

Harpignies [*gnî*] (Henri), paysagiste français, né à Valenciennes en 1819. Citons, parmi ses vigoureuses compositions : *Torrent dans le Var, Saut du Loup, les Bords de l'Aumance,* etc.

Harpignies.

***harpin** n. m. Croc de batelier.

Harpin (XVIIe s.).

***harpion** n. m. Gattine, maladie qui fait périr les vers à soie pendant la seconde mue. Ver à soie affecté de ce mal.

***harpiste** [*pis-te*] n. Personne qui joue de la harpe.

Harpocrate, dieu grec du silence, correspondant à l'Horus égyptien.

***harpoire** n. f. Filin auquel est fixé le harpon à baleine.

***harpoise** [*poi-ze*] n. f. (de *harpe,* croc). Fer recourbé qui termine le harpon.

***harpon** n. m. (de *harpe,* croc). Dard barbelé et acéré, emmanché, dont on se sert pour la pêche des gros poissons et surtout de la baleine. Grappin tranchant, dont on se servait pour couper les cordages d'un vaisseau ennemi. Scie à refendre le bois, munie d'une poignée à chaque bout. *Constr.* Morceau de fer coudé. Syn. de HARPE.

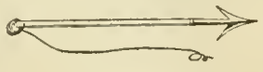

Harpon de pêche.

— Encycl. *Pêch.* Le harpon est fait le plus souvent d'une hampe de bois dur armée à l'extrémité d'un fer en pointe de flèche et se lance à la main (pêche du saumon, de la truite, etc.). A l'instrument est fixée une ligne forte, qui peut se dérouler quand le poisson file, et permet de le ramener au bord. Dans la pêche de la baleine, on fait usage de harpons de fortes dimensions, qu'on lance avec des fusils ou des canons d'un modèle spécial; la ligne est remplacée par une grosse et longue corde, dont le filage rapide est facilité par des galets huilés.

***harponnage** [*po-na-je*] ou **harponnement** [*po-ne-man*] n. m. Action de harponner.

***harponner** [*po-né*] v. a. Acerocher avec le harpon : *harponner une baleine. Fig.* et *fam.* Saisir, arrêter : *harponner un voleur.*

***harponneur** [*po-neur*] n. m. Matelot qui lance le harpon.

***harponnier** [*po-ni-é*] n. m. *Bot.* Un des noms communs de l'églantier. *Zool.* Espèce de héron.

***harpye** [*pi*] n. f. *Entom.* V. HARPIE.

Harrar, v. d'Ethiopie, capit. de la *province de Harrar,* aux confins du pays des Somalis; 42.000 h.; unie à Djibouti par un chemin de fer.

***harrari** n. m. Langue parlée dans le Harrar.

Harrington [*rin'-gton*] (James), publiciste anglais, né à Upton, m. à Londres (1611-1677); auteur de la *République d'Océana,* sorte de théorie du gouvernement républicain idéal.

Harrisburg, v. des Etats-Unis, ch.-l. de l'Etat de Pensylvanie; 50.000 h.

Harrison [*zon'*] (John), mécanicien anglais, né à Foulby, m. à Londres (1693-1776), auquel on doit le pendule appelé *compensateur.*

Harrison (William-Henri), né à Berkeley (Virginie), m. à Washington (1773-1841), général américain, président des Etats-Unis en 1840.

Harrison (Benjamin), président des Etats-Unis de 1889 à 1893, né à North-Bend en 1833, m. à Indianopolis en 1901.

***harrote** n. m. Espèce de faucon autrefois très estimé pour la chasse.

Harrowgate ou **Harrogate,** v. d'Angleterre (comté d'York); 14.000 h. Eaux sulfureuses; observatoire.

***hart** [*har*] n. f. Lien d'osier ou de bois tordu qui sert à lier les fagots. Corde avec laquelle on pendait les criminels : *faire amende honorable la hart au col.* La pendaison même : *être condamné à la hart.* Cheville en fer, recourbée, à laquelle le gantier et le peaussier suspendent les peaux pour les étirer.

Harte (Francis Bret), poète et romancier américain, né à Albany, m. près de Londres (1839-1902); conteur pittoresque et humoristique, auteur du *Chinois paten,* poème, des *Nouvelles condensées,* etc.

Hartford [*hart'-ford*], capit. et port du Connecticut (Etats-Unis), sur le fleuve homonyme; 80.000 h. Bonneterie, armes.

Hartleben (Otto Erie), écrivain et auteur dramatique allemand, né à Clausthal en 1864, m. en 1905; esprit original et audacieux, auteur de : *la Grenouille, les Affranchis.*

Hartlepool, v. d'Angleterre (Durham), port actif, près de l'embouchure de la Tees; 86.000 h.

Hartley [*tlè*] (David), médecin et philosophe angl., né à Illingworth, m. à Bast (1705-1757); un des précurseurs de la psycho-physiologie.

Hartmann (Maurice), poète allemand, né à Duschnik en Bohême, m. à Vienne (1821-1872), auteur de la *Coupe et l'Epée.*

Hartmann (Charles-Robert-Edouard de), philosophe et savant allemand, né à Berlin, m. à Grosslichterfelde (1842-1906); auteur de la *Philosophie de l'Inconscient,* traité de philosophie moniste et pessimiste, suivant lequel l'inconscient est le principe qui réalise et anime le monde, lequel est d'ailleurs mauvais dans son essence.

Hartmann d'Aue. V. AUE.

Hartsoeker [*tsou-kèr*] (Nicolas), physicien hollandais, né à Gouda, m. à Utrecht (1656-1725); perfectionna le microscope.

Hartz. *Géogr.* V. HARZ.

Hartzenbusch [*tsèn*] (Eugenio), auteur dramatique et poète espagnol, né et m. à Madrid (1806-1880); un des meilleurs représentants du romantisme dans le théâtre espagnol (*les Amants de Ternel, la Bouteille enchantée*).

Haruko, impératrice du Japon, née à Kioto en 1850. Elle épousa en 1869 l'empereur Mutsu-Hito.

haruspice n. m. V. ARUSPICE.

Harvard (*université d'*), célèbre université libre à Cambridge (Etats-Unis), fondée en 1638, grâce aux libéralités de John Harvard, et qui embrasse toutes les connaissances humaines.

Harvey [*vé*] (William), médecin anglais, né à Folkestone, m. à Lambeth (1578-1658), célèbre par la découverte de la circulation du sang.

Harvey.

Harwich, v. d'Angleterre (Essex), à l'embouchure du Stour dans la mer du Nord; 10.000 h.

***hary** interj. *Vénerie.* Cri des piqueurs pour rendre les chiens attentifs.

Harz ou **Hartz** [*harts*], petit massif montagneux de l'Allemagne, partagé entre le Hanovre et le Brunswick, sur la rive dr. du Weser. Magnifiques chaos de granits dénudés et sauvages, théâtre de nombreuses légendes germaniques (v. WALPURGIS). La cime culminante, le *Brocken* ou *Blocksberg,* atteint 1.140 m. Grandes richesses minérales.

***hasard** [*zar'*] n. m. Cause fictive supposée aux faits dont on ne connaît pas la cause réelle : *les anciens avaient fait du hasard un dieu.* Cas fortuit : *profiter d'un hasard.* Marchandise d'occasion. *Objet de hasard,* acheté d'occasion. Jeu de dés. (Vx.) Nom donné à diverses combinaisons de dés ou de cartes. *Jeu de hasard,* où le hasard seul décide. Au golf, obstacles naturels qui séparent souvent les trous pratiqués dans le jeu. Loc. adv.: *Au hasard,* à l'aventure; *à tout hasard,* quoi qu'il arrive; *par hasard,* fortuitement. Pl. *Fig.* Risques, périls : *les hasards de la guerre.*

***hasardé** [*zar-dé*], **e** adj. Exposé, risqué : *entreprise hasardée.* Emis légèrement : *proposition hasardée.* Grivois : *mot hasardé.*

***hasardement** [*zar-de-man*] n. m. Action de hasarder. (Vx.)

***hasardément** [*zar-dé-man*] adv. D'une manière hasardée. (Peu us.)

***hasarder** [*zar-dé*] v. a. Exposer au péril, aventurer, risquer : *hasarder sa fortune au jeu. Fig.* Se décider à, tenter : *hasarder une démarche.* Faire émettre avec le danger d'échouer ou de déplaire : *hasarder une démarche, une opinion.* PROV. : **Qui ne hasarde rien n'a rien,** il faut de la hardiesse pour réussir. V. n. *Hasarder de,* s'exposer à : *il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent.*

***hasardeur, euse** [*zar-deur, eu-ze*] n. Celui, celle qui hasarde.

***hasardeusement** [*zar-deu-ze-man*] adv. Avec risque, péril. (Peu us.)

***hasardeux, euse** [*zar-deû, eu-ze*] adj. Qui ne craint pas de s'exposer : *joueur hasardeux.* Qui expose à des pertes, à des revers : *entreprise hasardeuse.*

***hasardise** [*zar-di-ze*] n. f. Action hasardée.

***haschisch** ou **haschich** n. m. V. HACHISCH.

Hasdeu (Bogdan Petriceico), historien et philologue roumain, né à Cristinesti (Bessarabie) 1836; auteur d'une *Histoire critique des Roumains.*

***hase** [*ha-ze*] n. f. (mot allem., signif. *lièvre*). Femelle du lièvre.

Hase (Charles-Benoist), savant helléniste, né à Sulza, en Saxe, m. à Paris (1780-1864); collaborateur de Bindorf dans la nouvelle édition du *Thesaurus* de H. Etienne.

hasi n. m. Nom des bâtonnets dont se servent les peuples de l'extrême Orient pour appréhender les objets et surtout pour manger.

Hasle ou **Hasli,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Emme; 2.390 h., en nombreux villages. Agriculture : fromageries. — Comm. du canton de Zurich; 1.280 h. Elève du bétail.

Haslingden, v. d'Angleterre (Lancastre), sur le canal homonyme; 18.250 h. Etoffes.

Hasparren [*rèn*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 23 kil. de Bayonne, sur un sous-affluent de l'Adour; 5.520 h. (*Hasparrandais*). Tanneries, chocolaterie. — Le cant. a 7 comm., et 9.040 h.

Haspe, v. de Prusse (Westphalie), sur l'Ennepe; 20.000 h. Forges.

Haspres, comm. du Nord, arr. et à 14 kil. de Valenciennes, sur la Selle; 2.840 h. Ch. de f. N. Carrières, filatures de coton.

Hassan-ibn-Sabbah, dit *le Sheik* ou *le Vieux de la Montagne,* né à Rei vers 1056, m. à Alamout en 1124; fondateur de la secte syrienne des Assassins, maître de la citadelle inexpugnable d'Alamout dans le Kouhistan (1090). Ce qu'on a imaginé sur les moyens qu'il employait pour se faire obéir de ses sicaires est du domaine de la légende.

***hassart** [*a-sar*] n. m. *T. rur.* Syn. de HANSART.

Hasse (Jean-Adolphe-Pierre), compositeur de musique allemand, né à Bergdorf, m. à Venise (1699-1783). Il composa plus de cent opéras.

Hasselt [*sèlt'*], v. de Belgique, ch.-l. de la prov. de Limbourg, sur la Demer, affl. de la Dyle; 16.680 h. Eau-de-vie; bétail.

***hast** [*hast'*] n. m. (lat. *hasta*). Ancien nom de la lance. *Arme d'hast,* emmanchée à une hampe, à un fût.

***hastaire** [*has-tè-re*] ou **hastat** [*has-ta*] n. m. (lat *hastarius* ou *hastatus*). Soldat armé de la haste chez les Romains.

***haste** [*has-te*] n. f. (lat. *hasta*). Lance, pique ou javelot. (Vx.) Trait vertical dans la formation de certaines lettres.

***hasté** [*has-té*], **e** adj. (de *haste*). *Bot.* Qui a la forme d'un fer de lance.

Hastenbeck, village d'Allemagne (Hanovre); 450 h. Le maréchal d'Estrées y vainquit les Anglais du duc de Cumberland, le 26 juillet 1757.

***hastifolié, e** [*has-ti*] adj. *Bot.* Dont les feuilles ont la forme d'une lance.

***hastiforme** [*has-ti*] adj. *Bot.* Qui a la forme d'une lance.

Hasting ou **Hastings,** chef de pirates danois du IXe siècle. Il exerça ses pillages en France et en Italie et vainquit et tua en 866 le comte de Paris, Robert le Fort.

Hastings [*as-tin'ghs*"], v. d'Angleterre (Sussex), où le duc de Normandie Guillaume le Conquérant remporta sur le roi Harold une victoire qui lui assura la conquête de l'Angleterre (1066); 52.350 h. Port sur la Manche. Bains de mer, pêcheries, constructions navales.

Hastings (Warren), gouverneur de l'Inde anglaise, né à Churchill, m. à Daylesford (1732-1818). Accusé de malversations pendant l'exercice de son gouvernement, il fut acquitté après un procès retentissant.

***hasture** [*has-tu-re*] n. f. Coude que forme parfois la renversure d'un rouet.

***hâte** n. f. (orig. germ.). Activité, diligence : *se préparer avec hâte au départ.* Impatience : *avoir hâte de partir.* Loc. adv. : *En hâte,* diligemment; *à la hâte,* vite et sans soin ou sans réflexion.

Hâtelets.

***hâte** n. f. Broche à rôtir. Viande rôtie (Vx.)

***hâtée** [*té*] n. f. Barre de fer coudée à une de ses extrémités et ensuite contre-coudée d'équerre.

***hâtelet** [*lè*] n. m. *Cuis.* Petite broche avec laquelle on fixe les grosses pièces sur une grande broche. Petite broche à rôtir les menues pièces.

***hâtelle** [*tè-le*] ou **hâtelette** [*lè-te*] n. f. Menue pièce qu'on rôtit avec le hâtelet.

***hâter** [*té*] v. a. Faire arriver plus tôt : *l'intempérance hâte notre fin.* Presser, accélérer : *hâter le pas.* Faire dépêcher : *hâter quelqu'un.* **Se hâter** v. pr. Se presser. ANT. **Retarder, ralentir.**

***hâtereau** [*rô*] n. m. Boulette de foie de porc, enveloppée d'un morceau de péritoine (toilette).

***hâteur** n. m. Officier des cuisines royales, chargé du rôti : *hâteur de la bouche du roi.*

Hathor ou **Athor,** une des grandes déesses égyptiennes, que les Grecs identifièrent avec Aphrodite.

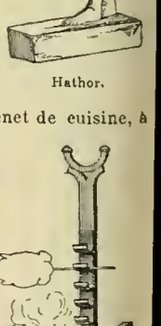

Hathor.

***hathorique** adj. Qui est décoré de la tête de Hathor : *colonne, chapiteau hatorique.*

***hâtier** [*ti-é*] n. m. Grand chenet de cuisine, à crochets, sur lequel on appuie les broches.

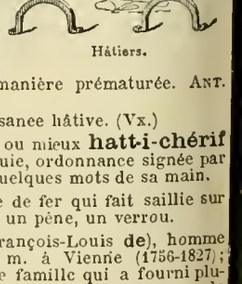

Hâtiers.

***hâtif, ive** adj. Précoce : *fleurs hâtives.* ANT. **Tardif.**

***hatik** n. m. Cheval arabe, né d'un étalon et d'une cavale de charge.

***hâtille** [*ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *hasta,* lance). Morceau de pore frais à rôtir. (Vx.)

***hâtiveau** [*vô*] n. m. Fruit ou légume hâtif.

***hâtivement** [*man*] adv. Avec hâte, diligemment : *entreprise hâtivement préparée.* D'une manière prématurée. ANT. **Tardivement.**

***hâtiveté** n. f. Croissance hâtive. (Vx.)

***hatti-chérif** [*ha-ti*] ou mieux **hatt-i-chérif** n. m. (m. turc). En Turquie, ordonnance signée par le sultan ou contenant quelques mots de sa main.

***hâture** n. f. Plaque de fer qui fait saillie sur une serrure pour arrêter un pêne, un verrou.

Hatzfeld [*fèld*] (François-Louis **de**), homme d'Etat prussien, né et m. à Vienne (1756-1827); appartenant à une noble famille qui a fourni plusieurs personnages remarquables, gouverneur de Berlin en 1806.

***hau** [*hô*] interj. *Vénerie. Hau, il bat l'eau,* cri des piqueurs pour avertir les chiens que le cerf bat l'eau.

***hauban** [*hô*] n. m. (orig. germ.). Nom générique des cordages servant à étayer les mâts des navires;

monter dans les haubans. Gros cordage qui maintient une chèvre, une grue, etc., dressée.

— Encycl. *Mar.* Les haubans sont de forts cordages distribués par paires, formant boucles en leur milieu et capelés sur le tin des mâts, dont ils prennent le nom : *haubans de misaine, haubans de hune*. Sur les nouveaux navires, les haubans sont en fil de fer commis en torons et ridés, comme les haubans ordinaires, avec des rides à caps de mouton ou avec des ridoirs métalliques à vis double, qui sont beaucoup plus minces et moins encombrants que les autres. V. NAVIRE.

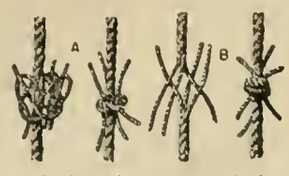

Nœuds de hauban : A, simples; B, doubles.

***haubaner** [*hô-ba-né*] v. a. Fixer au moyen de haubans : *haubaner un mât*.

***haubergeon** [*hô-bèr-jon*] n. m. Petit haubert.

***haubergier** [*hô-bèr-ji-é*] n. m. Armurier qui fabriquait des armures de mailles. Syn. HAUBERGEIER ou HAUBEROINIER.

***haubert** [*hô-bèr*] n. m. (germ. *halsberg*). Chemise de mailles des hommes d'armes, au moyen âge.

— Encycl. *Archéol.* Le haubert est une longue chemise de mailles, qui différe de la broigne en ce qu'elle est formée de mailles unies et rivées, jamais appliquée sur une cotte de tissu ou de peau. Descendant jusqu'à mi-jambe, garni de manches, d'un camail ou d'une coiffe, le haubert est l'adoubement du chevalier, tandis que l'écuyer ne peut porter que le haubergeon. Au milieu du XIVe siècle, le haubert se raccourcit beaucoup et on le porta sous la cuirasse jusque pendant le XVIe siècle. On appelait *fief de haubert* celui dont le titulaire noble devait se présenter à la guerre monté et armé de mailles ou fournir un remplaçant à cheval ainsi armé.

A, haubert.

Haubourdin, ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 7 kil. de Lille, sur la Deûle; 8.830 h. (*Haubourdinais*). Ch. de f. Nord. Raffineries. — Le cant. a 16 comm., et 43.510 h.

haudriette [*ô-dri-è-te*] n. f. Religieuse hospitalière de l'ordre de l'Assomption-de-Notre-Dame, fondé en 1306 par Etienne Haudry, grand panetier de Philippe le Bel.

Hauff (Wilhelm), romancier allemand, né et m. à Stuttgart (1802-1827); auteur du gracieux roman historique *Lichtenstein*.

Haugwitz (comte Henri de), homme d'Etat prussien, né à Peuke (Silésie), m. à Venise (1752-1831). Il dut signer avec la France le traité de Bâle.

Haulchin, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tbuin); 1.230 hab.

Haulchin, comm. du Nord, arr. et à 9 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut; 1.330 hab. Ch. de f. N. Brasseries.

Hauptmann [*ha-oupt'*] (Gerhart), poète et auteur dramatique allemand, né à Salzbrunn (Silésie) en 1862; auteur du *Voiturier Hensehel* et des *Tisserands*, œuvres puissantes et à tendances sociales.

Hauptwil, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), dans un joli site; 1.420 h. Agriculture, fromagerie; teinturerie.

Hauréau (Barthélemy), historien et philosophe français, né et m. à Paris (1812-1896), auteur d'une remarquable *Histoire de la philosophie scolastique*.

Hausen, comm. de Suisse (cant. de Zurich); 1.410 hab. Elève de bétail; tissage de soie.

Hauser (Gaspard), personnage énigmatique qui occupa l'opinion publique vers 1828, et qui mourut en 1833 d'un coup de poignard qu'il s'était peut-être donné lui-même. L'imagination populaire en fit tantôt un fils de Napoléon Ier, tantôt le fruit des amours clandestines de hauts personnages.

***hausse** [*hô-se*] n. f. Ce qui sert à hausser : *les hausses d'un meuble*. Appareil servant au pointage des armes à feu : *mettre la hausse à 1.200 mètres. Par ext.* Enchère. Augmentation de prix : *la hausse des grains*. Progression du cours des valeurs : *jouer à la hausse*. ANT. **Baisse.**

— Encycl. *Armur.* Les hausses sont de deux espèces : celles pour armes portatives et celles destinées à l'artillerie. Les premières se composent en principe d'une lame montée à charnière sur la culasse de l'arme, ce qui permet de la relever ou de l'abattre à volonté. (V. FUSIL.) Cette lame offre soit une fente longitudinale avec graduation sur l'un des bords et curseur à cran de mire, soit une série de trous, dits *fenêtres*, superposés. Dans le premier cas, on dit que la hausse est *continue*, c'est-à-dire donnant la ligne de mire à n'importe quelle distance. Dans le second, elle est *discontinue*, ne possédant qu'un certain nombre de lignes de mire qui correspondent à des distances prévues.

Pour l'artillerie rayée, dans le tir de laquelle il faut corriger la *dérivation*, la hausse est constituée par une lame de bronze verticale, munie d'une *planchette des dérives*, lame de bronze horizontale graduée et portant l'œilleton de visée, mobile le long d'une crémaillère. En faisant mouvoir la planchette le long de la tige, on écarte plus ou moins l'œilleton de celle-ci, de manière à avoir une hausse à inclinaison variable.

***haussé** [*hô-sé*], **e** adj. *Blas.* Se dit du chevron et de la fasce, quand ils occupent une position plus haute que leur position régulière. Se dit aussi de la croix dont la branche inférieure est plus longue que la supérieure. (C'est la croix latine.)

***haussebecquer** [*hô-se-bè-ké*] v. a. (du vx fr. *hausse-bec*, moqueric). Se moquer : *haussebecquer un fat*.

***hausse-col** [*hô-se*] n. m. Autref., pièce métallique qui protégeait le cou, les épaules et le haut de la poitrine des fantassins. Petite plaque de cuivre ou d'argent doré, que les officiers portaient autrefois au-dessous du cou, quand ils étaient de service. Pl. des *hausse-cols*.

A, Hausse-col.

***haussement** [*hô-se-man*] n. m. Action de hausser. Mouvement d'épaules. Mouvement qu'on fait des épaules, pour marquer du mépris, de l'impatience.

***hausse-pied** [*hô-se*] n. m. Marchepied. (Vx.) Morceau de fer fixé près de la douille d'une bêche, et sur lequel on appuie le pied pour enfoncer l'outil en terre. Oiseau de proie qui attaque tout de suite le héron qui a pris son vol. Espèce de sacre qui tient le pied en l'air. *Chass.* Sorte de piège à loups. Pl. des *hausse-pied* ou *pieds*.

***hausse-queue** [*hô-se*] n. m. V. HOCHE-QUEUE.

***hausser** [*hô-sé*] v. a. (lat. pop. *altiare*; de *altus*, haut). Rendre plus haut : *hausser un mur*. Porter en haut : *hausser un store*. Rendre plus fort ou plus aigu : *hausser la voix. Hausser les épaules*, les lever en signe d'indifférence, de mépris, etc. *Fig.* Faire monter, accroître : *hausser ses prétentions. Hausser le ton*, prendre un ton de menace, de supériorité. V. n. Devenir plus haut : *le fleuve hausse*. Augmenter : *le blé hausse*. ANT. **Baisser.**

***hausset** [*hô-sè*] n. m. Pièce de bois qui retient le chevalet d'un coutelier.

Hausset (Mme **du**), première femme de chambre de la duchesse de Pompadour, auteur de *Mémoires* intéressants sur la fin du XVIIIe siècle (vers 1720-vers 1780).

Haussez (Charles **d'**), homme politique français né à Neufchâtel, m. au château de Saint-Saëns (1778-1854), ministre de la marine dans le cabinet Polignac en 1830. Il prépara l'expédition d'Alger.

***haussier** [*hô-si-é*] n. m. Celui qui joue à la hausse sur les fonds publics, sur les marchandises, etc.

***haussière** [*hô-si*] ou **aussière** [*ô-si*] n. f. Cordage commis avec trois ou quatre torons. Nom rural des ridelles de charrettes.

Haussmann (Eugène-Georges), administrateur français, né et mort à Paris (1809-1891), préfet de la Seine sous le second Empire; célèbre par les travaux de voirie qu'il a fait exécuter dans la capitale.

Haussmann.

***haussoir** [*hô-soir*] n. m. ou **haussoire** [*hô-soi-re*] n. f. Planches mobiles que l'on ajoute à la partie supérieure des vannes pour faire monter le niveau de l'eau.

Haussonville (Joseph-Othenin DE CLÉRON, comte **d'**), homme politique et historien français, né et m. à Paris (1809-1884); auteur de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*. — Son fils, GABRIEL-PAUL-OTHENIN, littérateur, membre de l'Académie française, né à Gurcy-le-Châtel en 1843, auteur de *Mme de La Fayette, la Duchesse de Bourgogne et l'Alliance savoyarde*.

Haussy, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Cambrai, sur la Selle; 2.530 h.

***haut** [*hô*], **e** adj. (lat. *altus*, élevé). D'une dimension verticale considérable : *le mont Blanc est le plus haut sommet des Alpes*. Relevé : *marcher le front haut*. Fort, éclatant : *parler à haute voix*. Supérieur : *les hautes sciences*. Arrogant : *ton haut*. Excessif, exagéré : *avoir une haute idée de soi-même*. Agité, ou, en parlant de la marée, en train de monter : *la mer est haute. Le Très-Haut*, Dieu. *Blas. Croix haute*, dont la branche verticale est plus longue que la branche horizontale, sans cependant que ni l'une ni l'autre n'atteigne les bords de l'écu. *Epée haute*, celle qui est représentée verticalement la pointe en l'air. *Géogr.* L'endroit où un cours d'eau est près de sa source : *le haut Rhin*. La partie la plus éloignée de la mer : *la haute Egypte. Hautes latitudes*, régions les plus rapprochées des pôles. *La haute mer*, la pleine mer. *Crime de haute trahison*, qui intéresse la sûreté de l'Etat. *Jeter les hauts cris*, se plaindre bruyamment. *Exécuteur des hautes-œuvres*, le bourreau. *En haut lieu*, dans les régions élevées de la société ou du pouvoir. *Haute lutte*, efforts violents et persévérants. *Haute main*, direction principale, autorité souveraine. *La main haute*, énergiquement, d'une façon impérieuse. *Haute paye*, paye plus élevée que les autres. *Haut en couleurs*, qui a des couleurs très vives et même criardes. N. m. Faîte, sommet : *le haut d'un arbre. Les hauts d'un navire*, les parties qui émergent. Hauteur, élévation : *la tour Eiffel a 300 mètres de haut. Tomber de son haut*, de toute sa hauteur, et, *fig.*, être extrêmement surpris. *Traiter de haut en bas*, avec mépris et hauteur. *Haut du pavé*, la partie de la rue la plus éloignée du ruisseau; *au fig.*, la position la plus honorée. *Haut et bas*, alternatives de bien et mal, etc. : *malade qui a des hauts et des bas. Par haut et par bas*, par la bouche et par le fondement. N. f. *Pop. La haute*, les gens riches, les classes dirigeantes. Adv. A haute voix : *parler haut*. D'une manière élevée : *porter haut la tête*. A une partie élevée : *monter haut*. Loc. adv. : *En haut*, dans un lieu élevé, plus élevé : *il n'est pas ici, il est en haut. Là-haut*, même sens. *Fig.* Au ciel, pour les chrétiens. *Haut la main*, sans effort, d'une manière éclatante. ANT. **Bas.**

***haut-à-bas** [*hô-ta-ba*] n. m. invar. Porte-balle.

haut-à-haut [*hô-ta-hô*] interj. Cri que poussent les piqueurs pour s'appeler entre eux.

***hautain, e** [*hô-tin, è-ne*] adj. (de *haut*). Fier, altier, impérieux, orgueilleux : *mine, princesse hautaine*. Substantiv., personne qui a ce défaut. ANT. **Modeste, humble.** N. m. *Vitic.* V. HAUTIN.

***hautainement** [*hô-tè-ne-man*] adv. D'une manière hautaine. (Peu us.) ANT. **Humblement.**

***hautaineté** n. f. Caractère hautain.

***hautbois** [*hô-boi*] n. m. (de *haut*, et de *bois*). Instrument de musique à vent, en bois, et à anche double, percé de trous et muni de clefs. Celui qui en joue. Jeu d'orgues à anches, qui a pour basse le jeu du basson. *Poétiq.* Poésie pastorale.

— Encycl. *Mus.* Le hautbois, ordinairement en palissandre, en ébène ou en grenadille, est l'un des instruments les plus anciens; il possède un timbre doux et mélancolique quoique un peu nasillard. Les parties de hautbois s'écrivent sur la clef de sol. L'étendue de l'instrument est de deux octaves et une quinte, du *si* ♭ grave au contre-*fa* aigu, avec tous les degrés chromatiques intermédiaires. Dans un orchestre complet, il y a toujours deux parties distinctes de hautbois.

Hautbois : 1. Ancien; 2. Actuel.

***hautboïste** [*hô-bo-is-te*] n. Personne qui joue du hautbois. (On dit aussi HAUTBOIS).

Haut-Brion. V. CHÂTEAU-HAUT-BRION.

***haut-de-chausse** ou **haut-de-chausses** [*hô-de-chô-se*] n. m. Culotte, partie du vêtement qui couvrait le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Pl. des *hauts-de-chausse* ou *hauts-de-chausses*.

Haut-de-chausses : 1. En 1525; 2. En 1600.

Haut-du-Them (Le), comm. de la Haute-Saône, arr. et à 27 kil. de Lure, sur l'Ognon; 1.210 h. Fer. Toiles.

Hautecombe, célèbre abbaye de France, sépulture des princes de l'ancienne maison de Savoie, dans la commune de Saint-Pierre-de-Curtille, arr. et à 20 kil. de Chambéry (Savoie), sur la rive gauche du lac du Bourget.

***haute-contre** [*hô-te*] n. f. *Mus.* Dessus chantant, qui est entre le soprano et le ténor. Celui qui a une voix propre à chanter cette partie : *la haute-contre a disparu depuis plus d'un siècle*. Pl. des *hautes-contre*.

***haute cour** n. f. V. COUR.

Hautefort [*ô-te-for*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 35 kil. de Périgueux; 1.650 h. Minerai de fer. — Le cant. a 13 comm., et 9.050 h.

Hautefort (Marie **de**), fille d'honneur de Marie de Médicis, m. à Paris (1616-1691). Elle fut un moment très en faveur auprès de Louis XIII. Elle intrigua contre Richelieu, puis contre Mazarin; elle épousa, en 1646, le duc de Schomberg.

Haute-Goulaine, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Nantes, dans une contrée marécageuse; 1.620 h.

***haute lice** ou **haute lisse** n. f. V. LICE.

***haute-licier, ère** ou **haute-lissier, ère** [*li-si-é*] n. Artiste qui fait des tapisseries de haute lice. V. LICIER.

***hautement** [*hô-te-man*] adv. Ouvertement, nettement : *se déclarer hautement pour quelqu'un*. Fièrement : *les Romains pensaient hautement*. D'une manière supérieure : *remplir hautement son destin*.

Hautem-Saint-Liévin, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 2.760 h. Toiles, dentelles.

Hauterive (Alexandre-Maurice, BLANC DE LANAUTTE, comte **d'**), diplomate français sous le premier Empire, né à Aspres, m. à Paris (1754-1830).

Hauterives, comm. de la Drôme, arr. et à 45 kil. de Valence, sur la Galaure; 1.730 h. Poterie.

Hautes-Rivières (Les), comm. des Ardennes, arr. et à 11 kil. de Mézières, sur la Semoy; 2.150 h. Forges.

Haute-Rivoire, comm. du Rhône, arr. et à 35 kil. de Lyon; 1.510 h. Houille.

***hautesse** [*hô-tè-se*], titre qu'on donne au sultan : *Sa Hautesse Abd-ul-Hamid*.

***haute-taille** [*hô-te-ta, ll* mll., *e*] n. f. Voix de ténor. (Vx.) Pl. des *hautes-tailles*.

***haute-tige** n. f. Jeune arbre haut de 1 m. au moins. Pl. des *hautes-tiges*.

***hauteur** [*hô*] n. f. (de *haut*). Dimension d'un objet considéré de la base à son sommet : *la hauteur du Gaurisankar est de 8.840 mètres. Tomber de sa hauteur*, de tout son long, et *fig.*, éprouver une surprise extrême. Colline, éminence, point élevé : *gagner les hauteurs*. Elévation au-dessus du sol, du niveau de la mer, etc. : *planer à une grande hauteur. Fig.* Régions supérieures, position élevée : *planer dans les hauteurs*. Elévation : *avoir une grande hauteur de vues, d'idées*. Supériorité : *la hauteur d'un génie*. Fierté, arrogance : *parler avec hauteur. Etre à la hauteur de la situation*, être capable d'y faire face. (On dit populairement : *être à la hauteur* ou *à hauteur*.) *Hauteur du pôle*, son élévation au-dessus de l'horizon. *Hauteur du baromètre*, longueur de la colonne de mercure au-dessus du niveau de la cuvette. *Géom.* Longueur de la perpendiculaire abaissée du sommet sur la base : *la hauteur d'un triangle, d'un parallélogramme, d'un cône. Hauteur du son*, son degré d'acuité ou de gravité. *Astron. Hauteur d'un astre*, angle que fait le rayon visuel allant à l'astre avec l'horizon. *Hauteur apparente d'un astre*, hauteur observée à l'instrument, en supposant corrigées les erreurs instrumentales. ANT. **Profondeur.**

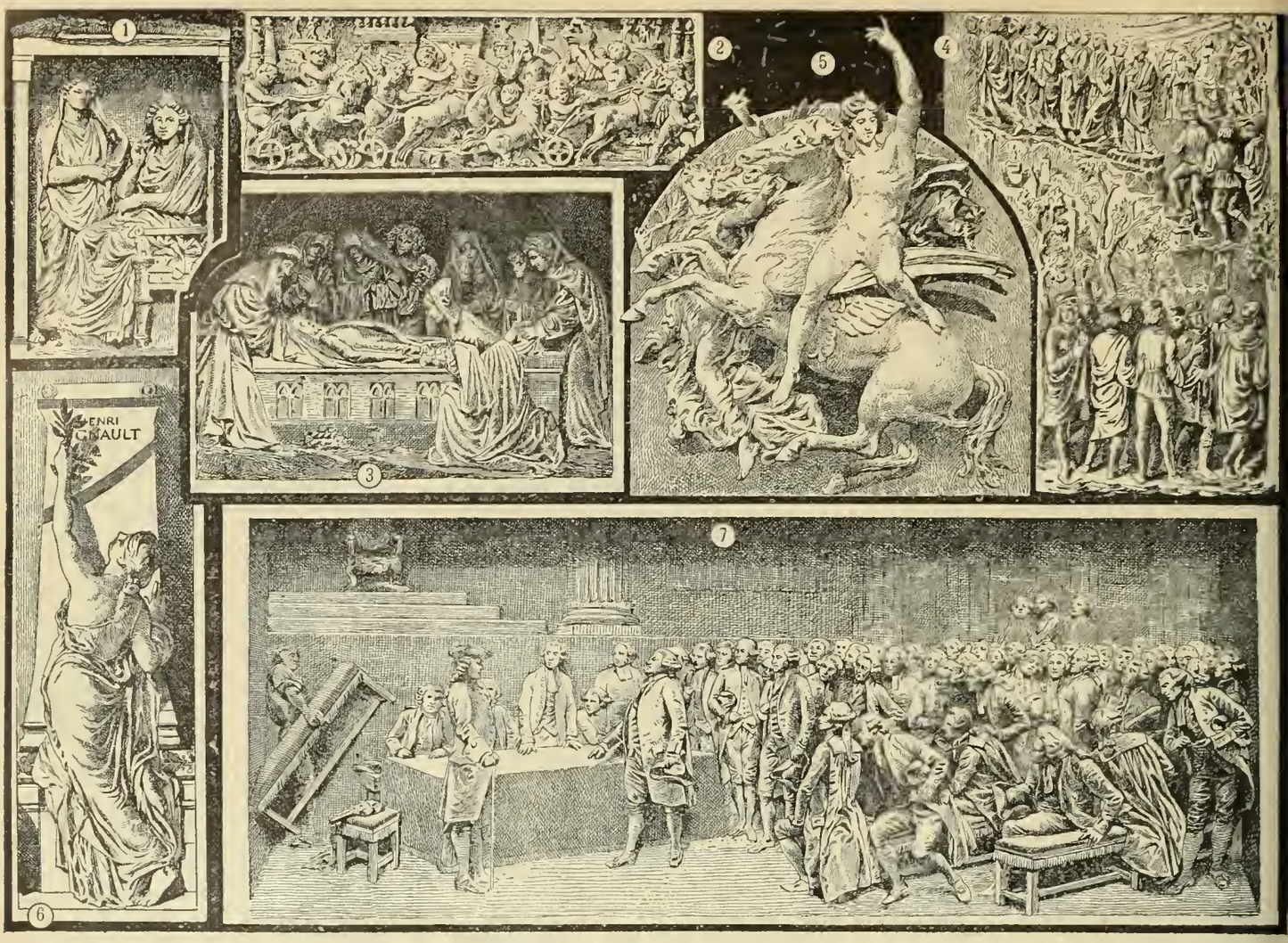

Haut-relief : 1. Stèle funéraire grecque de Demetria et Pamphile. — 2. Sarcophage romain (musée de Naples). 3. La Muse au tombeau (xve, xvie siècle ; église de Xanten). — 4. Bas-relief de la Chartreuse de Pavie. — 5. Le Génie des arts, par Antonin Mercié (Louvre). — 6. La Jeunesse, par Chapu (Ecole des beaux-arts). — 7. Mirabeau répondant au marquis de Dreux-Brézé, par J. Dalou (Palais-Bourbon, Paris).

— Encycl. Les plus grandes montagnes, les monts Himalaya, en Asie, atteignent 8.840 mètres de hauteur ; la plus grande construction des hommes, la tour Eiffel, à Paris, n'a que 300 mètres. L'homme a pu s'élever, en ballon, à plus de 10.000 mètres. Citons les ascensions célèbres de Gay-Lussac (en 1804) ; Tissandier, Sivel, Crocé-Spinelli (1875) ; Glaisher et de Coxwel (1861) ; plus récemment (1900), l'astronome français Jacques Balsan atteignit 8.546 m., et l'Allemand de Berson, qui en 1894, avait dépassé 9.000 m., atteignait 10.300 m. en 1901. Mais ce n'est pas sans péril qu'on arrive plus haut ; car, à mesure qu'on monte, l'air devient plus rare et plus froid. A 7.000 mètres, on respire difficilement ; un peu plus haut, on est en danger de mort. Seuls les grands oiseaux au vol puissant, tels que l'aigle, le condor et le vautour, peuvent vivre dans ces régions élevées.

— *Géom.* La hauteur d'un édifice, d'une montagne se détermine au moyen des instruments de nivellement ou à l'aide du baromètre ; dans le premier cas, on utilise des procédés trigonométriques ; le baromètre est surtout employé pour des excursions sur des montagnes élevées, ou encore pour évaluer l'altitude à laquelle on se trouve dans un voyage en ballon.

Hauteville, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 34 kil. de Belley, non loin de l'Albarine ; 970 h. — Le cant. a 9 comm., et 4.170 h.

***haut-feuillet** [*ll* mll., *è*] n. m. L'une des feuilles de la scie de l'estadon, chez les tabletiers.

***haut-fond** n. m. Nom donné aux endroits où le fond de la mer n'est plus couvert que par très peu d'eau. Pl. des *hauts-fonds*.

***hautin** ou **hautain** [*tin*] n. m. Nom donné aux vignes dont la taille est conduite de telle façon que les branches à fruits soient à une certaine distance du sol : *on rencontre les vignes en hautains dans les départements de l'Ariège, de l'Isère, etc.*

***hautiné, e** adj. Planté de vignes cultivées en hautin.

***haut-le-cœur** [*hô-le-keur*] n. m. invar. Nausée, envie de vomir. *Fig.* Dégoût.

***haut-le-corps** [*hô-le-kor*] n. m. invar. Retraite brusque de la partie supérieure du corps. Bond imprévu d'un cheval.

***haut-le-pied** [*hô-le-pi-é*] n. m. invar. *Milit.* Cheval, mulet de rechange.

Hautmont [*ô-mon*], comm. du Nord, arr. et à 18 kil. d'Avesnes, sur la Sambre ; 13.130 h. Brasseries, sucreries, forges.

Hautot-sur-Mer, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Dieppe ; 1.480 h. Bains de mer à Pourville.

***haut-pendu** [*hô-pan*] n. m. Nuage noir et isolé, d'une marche rapide, qui annonce pluie ou vent. Pl. des *haut-pendus*.

Hautpoul (Jean-Joseph-Ange d'), général français, né à Cahuzac-sur-Vère (Tarn), blessé mortellement à la bataille d'Eylau (1754-1807) ; il s'était particulièrement distingué à Hohenlinden et à Austerlitz.

Hautrage, comm de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 1.880 h.

***haut-relief** [*hô-re-li-èf*] n. m. Morceau de sculpture où les figures se détachent presque complètement de la surface plane qui sert de fond et n'ont, avec elle, que quelques points de contact. Pl. des *hauts-reliefs*.

Haut-Sénégal-Niger, colonie française qui fait partie du gouvernement du Sénégal et de l'Afrique-Occidentale française, et qui comprend les cercles de Kayes, Bammako, etc., ainsi qu'un *territoire militaire*, dit *du Niger* ; ch.-l. *Bammako*.

***hauts-parcs** n. m. pl. Pêcheries formées, en mer, d'un certain nombre de filets établis verticalement.

— Encycl. *Pêch.* Les filets verticaux formant les *hauts-parcs* sont maintenus par des perches enfoncées dans le sable. Ils constituent un barrage droit ou courbé, arrêtant le poisson au passage lors du reflux de la mer. D'autres filets intérieurs, dits *tours*, aident à la capture de ces poissons.

Hautteville-sur-Mer, comm. de la Manche, arr. et à 12 kil. de Coutances ; 520 h. Bains de mer.

***hauturier** [*hô-tu-ri-é*], **ère** adj. *Mar.* Qui sait se diriger loin des côtes : *pilote hauturier. Navigation hauturière,* celle qui s'éloigne des côtes.

Hautvillers, comm. de la Marne, arr. et à 23 kil. de Reims ; 1.020 h. Vignoble. Reste d'une abbaye dont un moine (dom Pérignon) trouva le moyen de faire le champagne mousseux.

Haüy [*a-u-i*] (l'abbé René-Just), minéralogiste français, né à Saint-Just (Oise), m. à Paris (1743-1822). Il a créé la cristallographie.

Valentin Haüy.

Haüy (Valentin), frère du précédent, fondateur de l'institution des Jeunes-Aveugles, né à Saint-Just (1745-1822). C'est lui qui imagina pour l'instruction des aveugles les caractères en relief.

***havage** n. m. Travail de mine, qui consiste à abattre la roche en creusant des entailles parallèles aux couches de stratification.

Armes de La Havane.

***havanais** [*nè*] n. m. Chien de petite taille, à poils longs et soyeux, et généralement blancs.

***havane** n. m. Tabac ou cigare de La Havane : *fumer du havane, des havanes.* Adj. invar. Couleur marron clair : *des robes havane.*

Havane (La), capit. de l'île de Cuba, sur la côte septentrionale, à l'embouchure de la Legida ; 300.000 h. (*Havanais*). Magnifique rade. Tabac et cigares, rhum, café.

Havas (Charles), né à Paris (1785-1858) ; fondateur de la célèbre agence de nouvelles politiques qui porte son nom, à Paris.

***hâve** adj. Pâle, maigre, qui a le visage pâle et décharné : *visage hâve ; enfant hâve.*

***haveau** [*vô*] n. m. Instrument employé dans les salines pour haveler le sable.

Havel (la), riv. d'Allemagne (Mecklembourg et Prusse), affluent de la Sprée ; 320 kil.

Havelange, comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant) ; 1.560 h. Carrières.

***havelée** [*lé*] n. f. Sillon tracé en havelant.

***haveler** [*lé*] v. a. (Double la consonne *l* devant un *e* muet : *je havelle, il havellera.*) Tracer des sillons dans le sable, sur le bord de la mer, pour isoler le sel.

Havelock (sir Henri), général anglais, né à Bischop-Wearmouth, m. à Alumbagh (1795-1857). Il s'illustra par des prodiges de bravoure au cours de la guerre des cipayes dans l'Inde.

***haveneau** [*nô*] ou ***havenet** [*nè*] n. m. (orig. scandin.). Filet en forme de sac ou de manche pour pêcher la crevette.

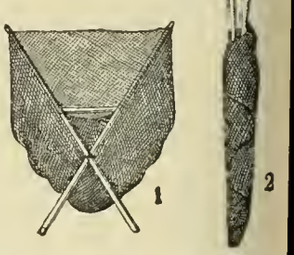
Haveneau : 1. Ouvert ; 2. Fermé.

— Encycl. *Pêch.* On distingue le *petit haveneau* et le *grand.* Le premier, en forme d'épuisette, sert à la pêche de la crevette. Le second est monté sur deux perches qui se croisent et sont maintenues en place par une traverse horizontale les reliant à une faible distance de leur point de croisement. Ce filet s'emploie en bateau et se tient verticalement à l'avant.

***haver** [*vé*] v. a. Exécuter le havage.

Haverhill, v. des Etats-Unis (Massachusetts) ; 35.000 h. Chantiers de constructions navales.

***haveron** n. m. Espèce de folle avoine.

***havet** [*vè*] n. m. (orig. germ.). Au moyen âge, sorte de gaffe employée comme arme d'hast. Grande fourchette de maître coq. Crochet d'ardoisier.

Havet [*vè*] (Ernest), érudit français, né et m. à Paris (1813-1889) ; auteur du *Christianisme et ses origines* et d'une bonne édition des *Pensées* de Pascal. — Son fils Louis, né à Paris en 1849, professeur au Collège de France, s'est spécialisé dans les questions de métrique et de philologie gréco-latines. — Son autre fils, Julien, paléographe français, né à Vitry-sur-Seine, mort à Paris (1853-1893), édita les *Lettres* de Gerbert.

***haveur** n. m. Mineur chargé de pratiquer le havage.

***haveuse** [*veu-ze*] n. f. Machine destinée à opérer le havage.

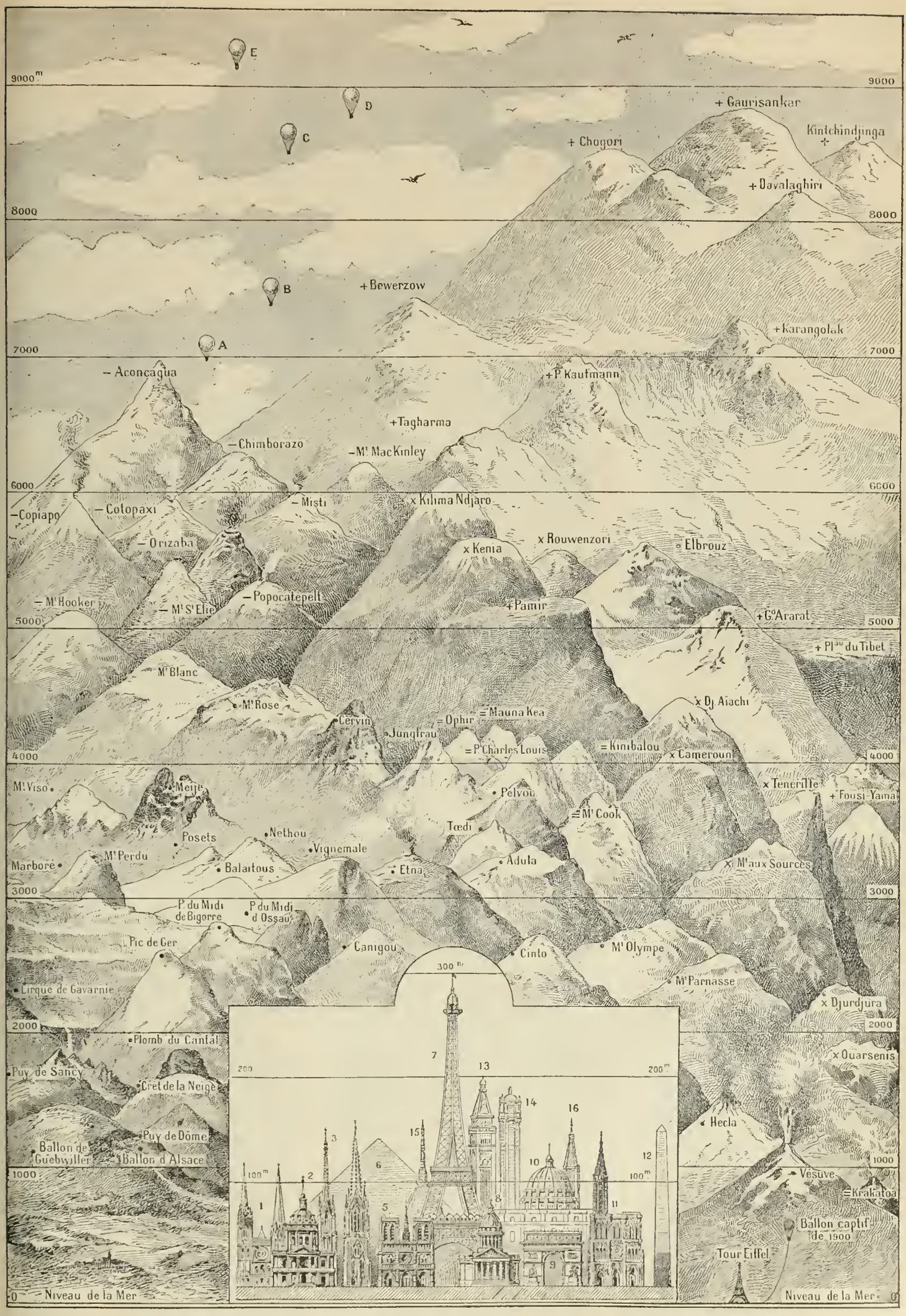

Montagnes. — Le signe ● indique les montagnes d'Europe; le signe +, celles d'Asie; le signe —, celles de l'Amérique; le signe ×, celles de l'Afrique; le signe =, celles de l'Océanie. — Ascensions célèbres : A, Gay-Lussac (1804); B, Sivel et Crocé-Spinelli (1874); C, Tissandier, Sivel et Crocé-Spinelli (1875); D, de Glaisher et de Coxwell (1861); E, de Berson (1894). — Monuments : 1. La cathédrale de Chartres. — 2. Les Invalides à Paris. — 3. La cathédrale de Rouen. — 4. La cathédrale de Cologne. — 5. Notre-Dame de Paris. — 6. La grande Pyramide d'Egypte. — 7. La tour Eiffel. — 8. Le Panthéon, à Paris. — 9. L'arc de triomphe de l'Etoile, à Paris. — 10. Saint-Pierre de Rome. — 11. La cathédrale de Strasbourg. — 12. L'obélisque de Washington. — 13, 14. Gratte-ciel, à New-York. — 15. Le môle d'Antonelli, à Turin. — 16. Tour de la cathédrale d'Ulm.

Havinnes, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 1.210 h.

***havir** v. a. (de *hâve*). Brûler à l'extérieur sans cuire en dedans : *la flamme havit la viande.* V. n. : *la viande havit à la flamme.* (Peu us.)

***havre** n. m. (orig. germ.). Port naturel ou formé par une jetée.

Havre (Le), ch.-l. d'arr. (Seine-Inférieure), à l'embouchure de la Seine. Ch. de f. O., à 89 kil. de Rouen et à 228 kil. de Paris; 132.430 h. (*Havrais*). Ville fondée par François 1er. Port très important, par où se font la plus grande partie des relations entre la France et l'Amérique du Nord. Grand marché de coton, café, sucre. Patrie de Georges et Madeleine Scudéry, Ancelot, Bernardin de Saint-Pierre, Casimir Delavigne, Frédérick Lemaître. — L'arr. a 13 cant., 123 comm. et 271.840 h.; le 1er canton du Havre a 1 comm. et 21.590 h. ; le 2e, 1 comm. et 20.450 h. ; le 3e, 1 comm. et 22.860 h. ; le 4e, 2 comm. et 39.170 h. ; le 5e, 1 comm. et 29.000 h. ; le 6e, 4 comm. et 30.790 h.

Armes du Havre.

Havré, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons); 3.530 h.

***havrer** [*vré*] v. n. Entrer dans un havre. (Vx.)

***havresac** [*sak*] n. m. (de l'allem. *hafer-sack*, sac à avoine). Sac contenant ou supportant tout l'équipement d'un fantassin. Sac où les ouvriers mettent leurs outils, leurs effets, etc.

Havresac.

— Encycl. *Milit.* Le havresac, qui fut donné pour la première fois aux troupes françaises en 1747 par le ministre de la guerre d'Argenson, comprend en général un sac en toile renforcé par un cadre intérieur en bois. Son poids ne doit pas dépasser à vide 1 kil. 750.

Hawaï ou **Sandwich** (îles), archipel de la Polynésie (Océanie), sous la dépendance des Etats-Unis depuis 1898; 80.600 h. (*Hawaïens*). Capit. *Honolulu.* Principales îles : *Oahou, Hawaï, Maoui, Kaouaï, Niihaou, Molokaï, Lanaï, Kahoulaoui.* Grandes cultures de canne à sucre, tabac, vigne.

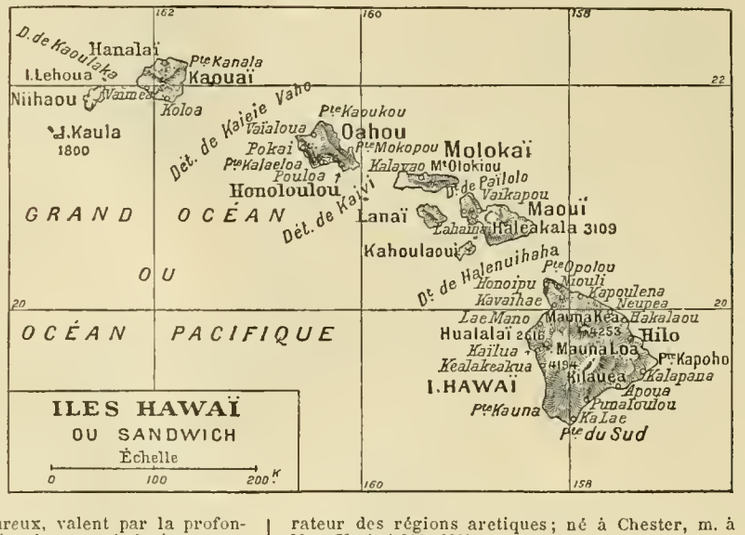

Hawick, v. d'Ecosse (comté de Roxburg), sur le Teviot; 19.000 h. Tapis, lainages.

Hawkins [*ha-ou-kin's*] (John), marin et navigateur anglais, né à Plymouth, m. à Porto-Rico (1520-1595).

Hawthorne (Nathaniel), romancier américain, né à Salem, m. à Plymouth (1804-1864). Ses romans et contes (*Contes dits deux fois, la Maison aux Sept pignons*), d'un pessimisme amer et douloureux, valent par la profondeur et la minutie de l'analyse psychologique.

Haxo [*ak-so*] (François-Nicolas-Benoît), général et ingénieur militaire français, né à Lunéville, m. à Clouzeaux (Vendée); il se signala, en 1832, au siège d'Anvers (1774-1838).

Hayange, comm. d'Alsace-Lorraine (Lorraine), sur le Fensch, affluent de la Moselle; 6.200 h. Mines de fer. Métallurgie.

Haybes, comm. des Ardennes, arr. et à 19 kil. de Rocroi, sur la Meuse; 2.150 h. Ardoisières, produits chimiques.

Haydée ou *le Secret,* opéra-comique en trois actes, livret de Scribe (inspiré par une nouvelle de Mérimée : *la Partie de trictrac*), musique d'Auber. L'amiral vénitien Lorédan a ruiné frauduleusement au jeu son ami Donato, qui s'est tué. Poursuivi par le remords, il cherche à réparer son crime au profit d'Andrea, fils de Donato. Il y réussit, malgré les embûches du traître Malipieri, qui a surpris son secret, et il épouse l'esclave grecque Haydée. Livret vraiment dramatique, forme solide, orchestration ample et corsée (1847).

Haydn.

Haydn [*a-idn'*] (François-Joseph), compositeur de musique allemand, né à Rohrau, m. à Vienne (1732-1809); auteur de symphonies et d'oratorios remarquables : *la Création, les Saisons,* etc.; initiateur par la forme qu'il a su donner à la symphonie. D'une inspiration inépuisable, Haydn avait la grâce, le charme, l'élégance et aussi la grandeur et la vigueur.

Haye (La), v. du royaume des Pays-Bas, résidence des pouvoirs publics, non loin de la mer du Nord ; 230.000 h. Métallurgie, orfèvrerie. En 1701, y fut signé, à l'occasion de la succession d'Espagne, un traité dirigé contre la France par l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche (*Grande-Alliance*). Siège des conférences provoquées à plusieurs reprises (1899-1907) pour l'organisation de l'arbitrage international.

Armes de La Haye.

Haye-Descartes (La), ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 31 kil. de Loches, sur la Creuse; 1.640 h. Ch. de f. Orl. Miel, pruneaux. Patrie de Descartes. — Le cant. a 10 comm., et 8.960 h.

Haye-du-Puits (La), ch.-l. de c. de la Manche, arr. et à 29 kil. de Coutances; 1.450 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 24 comm., et 10.540 h.

Haye-Pesnel (La), comm de la Manche, arr. et à 13 kil. d'Avranches, sur le Tard ; 1.060 h.— Le cant. a 9 comm., et 7.470 h.

***hayer** [*hè-ié*] v. a. Enclore d'une haie : *hayer un jardin.*

Hayes (Rutherford-Birchard), né à Delaware, m. à Frémont (1822-1893); président des Etats-Unis de 1877 à 1881.

Hayes (Isaac-Israël), voyageur américain, explorateur des régions arctiques; né à Chester, m. à New-York (1832-1881).

***hayette** [*hè-ie-te*] n. f. Petite bêche pour biner l'intérieur des haies.

Haynau (Jules-Jacob **de**), feld-maréchal autrichien, né à Cassel, m. à Vienne (1786-1853). Il réprima avec cruauté le soulèvement hongrois.

***hayon** [*hè-ion*] n. m. (de *haie*). Râtelier muni de chevilles, sur lequel on étale les chandelles enfilées. Assemblage de pièces de bois qui ferment l'avant et l'arrière d'une charrette. Claie oblique, servant d'abri aux bergers, aux laboureurs, etc.

Hayter [*hè-ter*] (sir George), peintre angl. d'histoire et de portrait, né et m. à Londres (1792-1871).

***hayve** [*hé-ve*] ou **have** n. f. Sorte de petit filet en relief, parallèle à la tige, que porte le panneton des clefs des serrures bénardes, et qui a pour objet d'empêcher la clef de pénétrer trop avant dans la serrure.

Hazarèh ou **Hazaras,** peuple de race mongole, habitant l'ouest de l'Afghanistan. Environ 600.000 individus.

Hazebrouck, ch.-l. d'arr. (Nord), sur un canal qui va rejoindre la Lys; ch. de f. N., à 47 kil. de Lille; 13.000 h. (*Hazebrouckois*). Tissage de toile de lin; filatures. — L'arr. a 7 cant., 53 comm., 110.950 h.; le cant. Nord a 11 comm., et 19.000 h.; le cant. Sud a 8 comm., et 14.780 h.

Armes d'Hazebrouck.

Hazlitt (William), littérateur et critique anglais, né à Maidstone, m. à Londres (1778-1830). Il a renouvelé les études shakspeariennes en faisant connaître les prédécesseurs et les successeurs du grand dramaturge.

***hé !** interj. qui sert à appeler, à provoquer l'attention, à exprimer la surprise, le regret, et, répétée, le consentement.

***Hearn** (Lafcadio), littérateur anglais naturalisé japonais, né dans l'île de Leucade (1850-1904). Il a écrit d'intéressants ouvrages sur le Japon.

***heaume** [*hô-me*] n. m. (anc. haut allem. *helm*). Casque des hommes d'armes, au moyen âge. Casque surmontant l'écu d'armes.

— Encycl. *Archéol.* Le heaume primitif (xiie s.) est une calotte sphérique, reposant sur les épaules, et dans laquelle la tête peut se mouvoir ; plus tard, il devient plus approprié à la forme de la tête et, en même temps, plus léger. Il varie d'ailleurs de forme avec les époques. Au xive siècle, il est très haut, va en s'effilant vers le haut et ne comporte pas

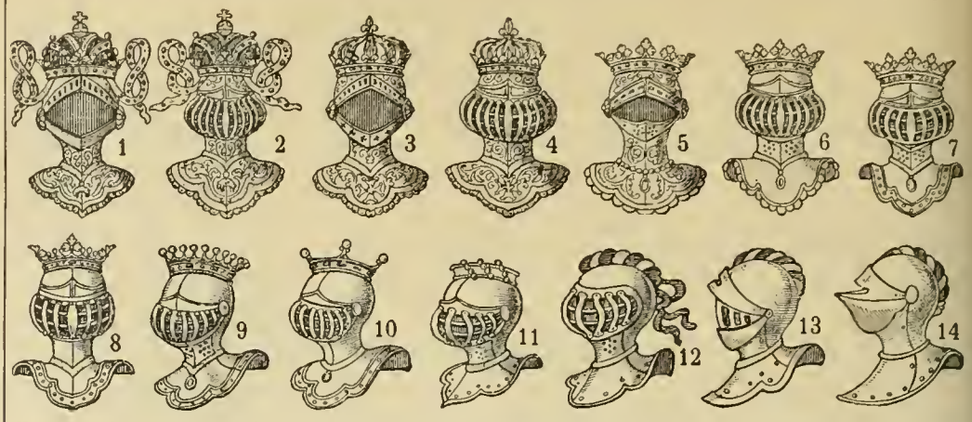

Heaumes : 1, 2. D'empereur ; 3, 4. De roi ; 5, 6. De duc souverain ; 7. De duc non souverain ; 8. De marquis ; 9. De comte ; 10. De vicomte ; 11. De baron ; 12. De gentilhomme ; 13. De gentilhomme de trois races ; 14. De nouvel anobli.

de visière mobile; on ne le mettait que pour charger : un écuyer en avait la garde jusqu'à ce moment. Vers le milieu du xive siècle, il disparaît pour faire place au bassinet.

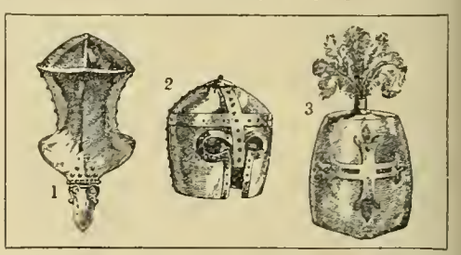

Heaume : 1. De joute ; 2 et 3. D'homme d'armes (xiiie s.).

— *Art hérald.* Les heaumes héraldiques sont des casques du type des armets, dont les tombeaux en Allemagne et en Angleterre ont fourni de nombreux modèles. Ils surmontent l'écu, sont tarés (tournés, présentés) de front ou de profil, suivant le rang du possesseur et généralement ornés de la couronne de celui-ci : dans les armes des rois et empereurs le heaume est d'or, taré de front, sans vantaille grillagée ou avec vantaille à onze barreaux; les princes et ducs souverains le portent de même, mais moins ouvert; d'argent, taré de front à neuf barreaux, avec les pièces du mézail, la bordure et les rivets d'or, il est l'insigne des princes et ducs non souverains, des maréchaux, amiraux et autres grands officiers ; avec sept barreaux, il appartient au marquis; taré de trois quarts, avec le même nombre de barreaux, il désigne les comtes et vicomtes; cinq barreaux, les barons et autres gentilshommes de vieille noblesse; avec trois barreaux seulement, il indique que le propriétaire des armoiries où il figure est un gentilhomme de trois races; enfin, taré de profil et la visière abaissée, il indique un nouvel anobli.

***heaumerie** [*hô-me-rî*] n. f. Art de fabriquer des heaumes, etc. Lieu où l'on en fabriquait.

***heaumier** [*hô-mi-é*] n. m. Fabricant de heaumes : *au* xiiie *siècle les heaumiers formaient une corporation.* (On disait parfois, de la femme du heaumier, *heaumière.* Une ballade célèbre de Villon est dédiée *à la belle qui fut heaumière.*)

héautognosie [*é-o-togh-no-zî*] ou **héautognose** [*togh-no-ze*] n. f. (du gr. *heauton,* de soi-même, et *gnôsis,* connaissance). Connaissance de soi-même par la conscience et par la réflexion.

Heautontimoroumenos (ou *l'Homme qui se punit lui-même*), comédie de Térence, œuvre charmante, d'une philosophie pleine de bonté et d'humanité. Ménédème, par ses rigueurs, a obligé son fils Clinias, amoureux d'Antiphile, la fille de Chrémès, à s'expatrier; il se désespère; mais les ruses de l'esclave Syrus amènent une réconciliation générale. C'est dans cette comédie que se trouve le vers si connu :

Homo sum ; humani nihil a me alienum puto.
(Je suis homme : rien de ce qui est humain ne m'est indifférent.)

Hebbel (Frédéric), poète dramatique allemand, né à Wesselburen, m. à Vienne (1813-1863) ; auteur d'œuvres tendues, mais puissantes : *Geneviève, Marie-Madeleine, les Nibelungen,*

Hebburn [*hèb'-beurn*], v. d'Angleterre (Durham), sur la Tyne; 17.000 h. Produits chimiques, constructions maritimes.

hebdomadaire [*èb, dè-re*] adj. (lat. *hebdomadarius,* du gr. *hebdomas,* semaine). De la semaine, de chaque semaine : *travail, journal hebdomadaire.* V. repos hebdomadaire.

hebdomadairement [*èb, dé-re-man*] adv. Par semaine : *ouvrier payé hebdomadairement.*

hebdomadier [*èb, di-é*], **ère** n. Religieux, religieuse chargés de présider l'office ou de remplir un emploi pendant une semaine.

hebdomatique [*èb*] adj. *Astrol.* Se dit des années qui se succèdent de sept en sept ans à partir de la naissance, et qui sont heureuses ou malheureuses, suivant qu'elles sont régies par une planète bénéfique ou maléfique.

Hébé.

Hébé, déesse de la jeunesse, fille de Jupiter et de Junon. Elle fut chargée par Jupiter de verser aux dieux le nectar et l'am-

broisie jusqu'au jour où Ganymède la remplaça dans cette fonction. Elle épousa Hercule, lorsqu'il fut admis au nombre des dieux.

Hébé, statue en marbre, de Rude (1837); musée de Dijon. — *Hébé endormie,* statue en marbre de Carrier-Belleuse, au musée du Luxembourg.

hébéchet ou **hébichet** [*chè*] n. m. Aux Antilles, grand panier ou crible d'écorce tressée.

Hebel (Jean-Pierre), poète allemand, né à Bâle, m. à Schwetzingen, auteur des *Poésies allemaniques* (1760-1826).

hébéphrénie [*nî*] n. f. (du gr. *hèbé,* puberté, et *phrèn,* esprit). Nom donné à des accès de folie qui surviennent au moment de la puberté, et se caractérisent par des idées ambitieuses et des colères sans cause.

Heberden (NODOSITÉ D'). *Méd.* Epaississement des os des doigts, que l'on observe au niveau de l'articulation de la phalangine et de la phalangette, et qui est symptomatique du rhumatisme chronique.

héberge [*bèr-je*] n. f. (de *héberger. Héberge* avait dans l'anc. langue le sens de logis, auberge et maison). Ligne à partir de laquelle un mur, qui est mitoyen entre deux bâtiments d'inégale hauteur, appartient exclusivement au propriétaire du bâtiment le plus élevé.

hébergeage [*bèr*] n. m. Bâtiment servant à abriter les troupeaux dans une ferme.

hébergement [*bèr-je-man*] n. m. Action d'héberger. (Peu us.)

héberger [*bèr-jé*] v. a. (anc. haut allem. *heribergan;* de *heri,* armée, et *bergan,* protéger. Prend un *e* après le *g,* devant *a* et *o*: *il hébergea, nous hébergeons.*) Recevoir chez soi, loger : *héberger libéralement un hôte.*

hébergeur, euse [*bèr-jeur, eu-ze*] n. Qui héberge. (Peu us.)

Hébert [*bèr*] (Jacques-René), homme politique français, né à Alençon, décapité à Paris (1757-1794). Substitut du procureur de la Commune, rédacteur du *Père Duchesne,* feuille des plus violentes, il fut l'un des instigateurs des massacres de septembre. Il exerça sur la Commune de Paris une influence prépondérante jusqu'à son arrestation et organisa, avec Chaumette et Cloots, le culte de la Raison. Il mourut sur l'échafaud avec plusieurs de ses partisans, dits *hébertistes.*

Hebert.

Hébert (Antoine-Auguste-Ernest), peintre français d'histoire et de portraits, au style aristocratique et fin, né à Grenoble, m. à La Touche (Isère) (1817-1908). Auteur de la *Malaria,* du *Baiser de Judas,* du *Sommeil de l'Enfant Jésus,* et de nombreux portraits, etc.

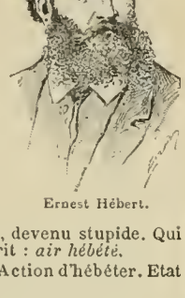
Ernest Hébert.

hébertiste [*bèr-tis-te*] n. et adj. Partisan du révolutionnaire Hébert : *Robespierre fit envoyer les hébertistes à l'échafaud.*

hébétant (*tan*), **e** adj. Qui hébète, rend stupide : *l'action hébétante de l'alcool.*

hébétation [*si-on*] n. f. Défaut de sensibilité organique.

hébété, e adj. et n. Rendu, devenu stupide. Qui annonce l'hébétement de l'esprit : *air hébété.*

hébétement [*man*] n. m. Action d'hébéter. Etat d'une personne hébétée.

hébéter [*té*] v. a. (lat. *hebetare;* de *hebes, etis,* émoussé. — Se conj. comme *accélérer.*) Rendre stupide : *les excès d'alcool hébètent l'homme.*

hébétude n. f. (lat. *hebetudo*). Obtusion des facultés intellectuelles, mais sans délire : *l'hébétude de l'ivresse.*

hébraïque [*bra-i-ke*] adj. (du gr. *hebraios,* hébreu). Qui concerne les Hébreux : *langue hébraïque.* V. HÉBREU.

hébraïquement [*bra-i-ke-man*] adv. A la manière des Hébreux.

hébraïsant [*bra-i-zan*] ou **hébraïste** [*bra-is-te*] n. et adj. m. Savant qui s'attache à l'étude de l'hébreu : *Renan fut un hébraïsant remarquable.*

hébraïser [*bra-i-zé*] v. n. S'adonner à l'étude de la langue hébraïque. Se servir d'hébraïsmes.

hébraïsme [*bra-is-me*] n. m. Façon de parler, propre à la langue hébraïque.

Hèbre, fleuve de Thrace, auj. la *Maritza.*

hébreu adj. m. Qui concerne le peuple de ce nom. (Au fém., on dit seulement HÉBRAÏQUE.) N. m. Langue des Hébreux : *apprendre l'hébreu. Fig.* Chose inintelligible : *c'est de l'hébreu pour lui.*

— ENCYCL. *Linguist.* L'hébreu proprement dit est l'idiome sémitique que parlaient les Hébreux ou Israélites au temps où ils formaient une nation indépendante. L'hébreu rabbinique est la langue parlée par les rabbins lorsque le peuple cessa de parler l'hébreu. Il est mêlé de grec, de latin et de persan. A l'hébreu rabbinique succéda le néo-hébreu. En hébreu, l'élément simple et originel est le pronom; l'article *ha,* toujours placé devant le nom, paraît être dérivé de *hal* (arab. *al*). Le verbe a sept conjugaisons, qui permettent d'exprimer les nuances de sens les plus délicates. Il y a deux temps, le parfait et l'imparfait, ensuite un impératif, un infinitif et un participe, qui servent à établir toutes les autres formes. Le nom a deux genres. Ses différents rapports sont exprimés par des préfixes et des suffixes, ainsi que par une sorte de génitif. La syntaxe est très importante, le sens d'un mot n'étant rigoureusement déterminé que par sa place dans la proposition.

Hébreux [*breû*], nom que portaient primitivement les descendants d'Abraham, qui était issu du patriarche *Heber.* Il fut remplacé par celui d'*Israélites,* du mot *Israel,* surnom de Jacob. Celui de *Juifs* (en lat. *Judæus*) ne date que de la captivité de Babylone. Il prévalut, parce que les habitants du royaume de *Juda* furent subjugués les derniers.

Les Hébreux, dans les récits bibliques, sont issus d'un patriarche de la lignée directe de Noé, Abraham, qui vivait sur les bords de l'Euphrate, puis dans la Syrie méridionale, et dont la race devait pulluler, innombrable et bénie de Dieu comme le patriarche lui-même. Jacob, petit-fils d'Abraham, à qui Dieu donna le nom d'*Israël,* eut douze fils, dont chacun devint l'ancêtre d'une tribu. L'avant-dernier d'entre eux, Joseph, vendu par ses frères en Egypte, y gagna la faveur du pharaon, dont il fut le ministre. Il appela ses frères en Egypte, et d'eux naquit un peuple dont l'accroissement effraya les Egyptiens. Persécutés par un pharaon nouveau, les Hébreux furent délivrés par Moïse, qui leur donna, sur le Sinaï, la loi de Dieu et les conduisit vers la *Terre promise.* Après avoir erré dans le désert sinaïtique, ils s'installèrent dans les contrées à l'E. de la mer Morte et du Jourdain, et par Josué, furent installés entre le Jourdain et la mer. Des juges, puis des rois les gouvernèrent. David établit leur puissance militaire et son successeur Salomon construisit le temple de Jérusalem. Après lui, les tribus se partagèrent entre les deux royaumes d'Israël et de Juda, dont les luttes intestines favorisèrent l'intervention des Assyriens et de l'Egypte. En 587, Nabuchodonosor réduisit la ville de Jérusalem et déporta le roi, le clergé et les plus riches du peuple.

Cette captivité dura jusqu'au règne de Cyrus, qui en 538, l'année même de la chute de Babylone, permit aux exilés de rentrer en Judée et de rebâtir le Temple. Le peuple juif réussit à reconstituer son unité nationale. Après la chute de la domination persane, les Hébreux dépendirent de l'Egypte, contre laquelle ils se soulevèrent avec Judas Macchabée. Après quelques années d'indépendance, le royaume hébreu retomba en 63 sous le joug des Romains, dont les proconsuls ou les procurateurs s'installèrent à Jérusalem. C'est à ce moment qu'eut lieu la mission du Christ. Vers le milieu du premier siècle, une nouvelle révolte des Hébreux devait amener la prise et la destruction de Jérusalem par Titus. Un dernier soulèvement eut lieu sous Bar Casheba, en 130-135. Hadrien ravagea méthodiquement le pays, et bâtit un temple à Jupiter sur l'emplacement du temple de Jehovah. Dès lors les Hébreux n'eurent plus ni unité ni vie politique. Dispersés dans toutes les provinces de l'Empire romain, ils y vécurent en communautés isolées. V. JUIFS.

Hébrides, îles anglaises de l'ouest de l'Ecosse; 100.000 h. Les principales sont : *Lewis, Benbecula,* etc. Terres montagneuses, peu habitées, peu fertiles. Monuments préhistoriques.

Hébrides (Nouvelles-). V. NOUVELLES-HÉBRIDES.

Hébron, v. de Palestine, près de Jérusalem. Elle fut en partie détruite en 1834, par Ibrahim-pacha, à la suite d'une révolte.

hec [*ék*] n. m. Planche que l'on interpose entre la vendange et les gros madriers d'un pressoir. Partie inférieure d'une porte, divisée en deux parties horizontalement.

Hécate, nom répondant à deux divinités assez différentes. L'Hécate simple était une divinité lunaire, confondue souvent avec Artémis. La triple Hécate était une divinité infernale et malfaisante, identifiée fréquemment avec Perséphone. Adorée dans les carrefours et représentée avec trois têtes ou trois corps.

Hécate.

Hécatée de Milet, historien et géographe grec du VIe siècle av. J.-C. Il fit le premier effort pour dégager l'histoire proprement dite des légendes et des mythes.

hécatombe [*ton-be*] n. f. (du gr. *hekaton,* cent, et *bous,* bœuf). Sacrifice solennel de cent bœufs, et, *par ext.,* de cent animaux quelconques, que faisaient les anciens. *Fig.* Mise à mort d'un grand nombre de personnes : *les batailles modernes sont de véritables hécatombes.*

hécatombéon [*ton-bé-on*] n. m. Septième mois des anciens Athéniens.

Hécaton, philosophe grec du IIe siècle av. J.-C., né à Rhodes, appartenant à l'école stoïcienne.

hécatonchires [*ki-re*] n. m. pl. (gr. *hekaton,* cent, et *cheir,* main). *Myth. gr.* Géants fabuleux; au nombre de trois : Cottos, Gyès ou Gygès, Briarée.

hécatonstyle [*tons-ti-le*] n. m. et adj. (du gr. *hekaton,* cent, et *stulos,* colonne). Se dit d'un portique, d'un édifice à cent colonnes.

hèche n. f. Ridelle qui garnit chacun des côtés d'une charrette.

Hechtel, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck); 1.640 h. Tabac.

hechtia [*ék-ti-a*] n. m. Genre de broméliacées, originaires du Mexique et cultivées dans les serres européennes comme ornementales.

Heckel (Edouard-Marie), naturaliste français, né à Toulon en 1843. Il a créé et dirige l'Institut colonial de Marseille.

Hecker (le Père Isaac-Thomas), prêtre catholique américain, fondateur de la congrégation des paulistes; né et m. à New-York (1819-1888).

Hécla ou **Hekla** (MONT), volcan du sud-ouest de l'Islande; 1.557 m. d'altitude.

hect. V. HECTO.

hectare [*ék*] n. m. (du gr. *hekaton,* cent, et de *are*). Mesure de superficie égale à cent ares, ou hectomètre carré, ou dix mille mètres carrés.

hecticité n. f. Syn. de HECTISIE.

hectique [*ék-ti-ke*] adj. (du gr. *hektikos,* continu). Se dit d'une fièvre lente, qui amène un dépérissement graduel.

hectisie [*ék-ti-zî*] ou **hecticité** [*ék-ti*] n. f. Etat de ceux qui ont la fièvre hectique.

hecto [*ék-to*] ou **hect** [*ékt*] devant une voyelle (du gr. *hekaton,* cent), préfixe qui se met devant les unités génératrices du système légal de poids et mesures, pour exprimer qu'on en réunit cent.

ALPHABET HÉBREU

LETTRES	NOM	VALEUR	LETTRES	NOM	VALEUR
א	aleph	*a* (gutturale très faible)	ל	lamed	*l*
ב	beth	*b, bh*	מ ם	mem	*m*
ג	ghimel	*g, gh*	נ ן	nun	*n*
ד	daleth	*d, dh*	ס	samech	*s*
ה	hé	*h* doux, *é*	ע	hgain, aïn, oen	*a, ho* (gutt. forte)
ו	vau	*ou, v, w*	פ ף	pé, phé	*p, ph*
ז	zaïn	*z*	צ ץ	sadi, tsadé	*ts, tz, ç*
ח	heth, eheth	*hh, eh, h* dur	ק	koph	*q, c, khh*
ט	teth	*t*	ר	resch	*r*
י	iod	*i, y*	שׁ	sin, schin	*s, sch*
כ ך	caph	*k, ch*	ת	tau	*th*

hecto n. m. Abréviation de HECTOGRAMME : *quatre hectos de sucre.*

hectocotyle n. m. Bras qui, chez les céphalopodes mâles, se modifie pour former un organe d'accouplement.

hectogramme [*ék-to-gra-me*] n. m. Poids de cent grammes. *Par abrév.* : *un hecto.*

hectolitre [*èk-to*] n. m. Mesure qui contient cent litres.

hectomètre [*ék-to*] n. m. Longueur de cent mètres.

hectométrique [*ék-to*] adj. Relatif à l'hectomètre : *borne hectométrique.*

Hector, le plus vaillant des chefs troyens, un des principaux héros de l'*Iliade,* fils de Priam et d'Hécube et époux d'Andromaque. Il tua Patrocle et fut tué lui-même par Achille, qui traîna son cadavre trois fois autour de Troie, puis le rendit à Priam.

Hector.

hectowatt [*ék-to-ou-at'*] n. m. *Mécan.* Unité de travail équivalant à cent watts.

hectowattheure n. m. Travail effectué pendant une heure par une machine ayant une puissance de 1 hectowatt.

Hécube, épouse de Priam, mère d'Hector, de Paris, de Cassandre. Pendant la guerre de Troie, elle perdit presque tous ses enfants, au nombre de dix-neuf, et vit massacrer sous ses yeux le vieux Priam, son époux, Polyxène, sa fille, et Astyanax, son petit-fils.

Hécube, tragédie d'Euripide, œuvre pathétique et éloquente (424 av. J.-C.).

Hécyre (*l'*) ou *la Belle-Mère,* comédie de Térence. Les caractères des femmes y sont tracés avec une délicatesse charmante.

Hedda Gabler, drame en quatre actes, d'Ibsen (1890), où l'héroïne, esthète détraquée, voit son idéal de domination aboutir au ridicule et à l'absurde.

Hédé, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 21 kil. de Rennes, près du canal d'Ille-et-Rance; 770 h. — Le cant. a 11 comm., et 11.000 h.

hédéracé, e adj. (du lat. *hedera,* lierre). Qui ressemble ou se rapporte au lierre.

hédériforme adj. Qui a la forme du lierre, d'une feuille de lierre.

hédérine n. f. Glucoside extrait du lierre.

hédinge n. m. Dragéon que poussent les pois de primeur cultivés en pleine terre.

Hedjaz, région d'Arabie dont les villes principales sont *Djeddah, La Mecque* et *Médine.*

hédobie [*bî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères d'Europe, dont les larves vivent dans le bois mort.

hédonisme [*nis-me*] n. m. (du gr. *hédoné,* plaisir). *Philos.* Doctrine qui fait du plaisir le but de la vie : *la morale d'Epicure est une forme d'hédonisme.*

hédonistique [*do-nis-ti-ke*] adj. Relatif à l'hédonisme.

Hédouin (Pierre-Edmond-Alexandre), graveur français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1820-1889); il illustra Sterne, Rousseau, Molière.

hédra n. m. Plaie du crâne ne laissant qu'une marque légère sur les os.

Hedwige ou **Avoye** (sainte), fille du duc de Meranie Berthold (1174-1213).

Hedwige, reine de Pologne, née et m. à Cracovie (1371-1399), épouse de Jagellon, grand-duc de Lithuanie. Elle fit faire la première traduction de l'Ecriture sainte en polonais.

hedwigie [*èd-vi-ji*] n. f. Genre de mousses rupicoles, renfermant de nombreuses espèces des régions chaudes et tempérées du globe.

hédysarées [*za-ré*] n. f. pl. Tribu de légumineuses papilionacées, ayant pour type le sainfoin (*hedysarum*). S. une *hédysarée.*

Heemskeerk (Martin VAN VEEM, dit), peintre hollandais italianisant, surnommé *le Raphaël hollandais,* né à Heemskeerk, m. à Haarlem (1498-1574).

Heer (Oswald), paléontologiste suisse, né à Niederutzwyl, m. à Lausanne (1809-1883).

Heeren [*hé-rèn*] (Louis), savant historien allemand, né à Arbergen, m. à Gœttingue (1760-1842); auteur de remarquables études sur la vie économique des anciens, sur les croisades.

Heestert, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai); 2.230 h.

Hegel [*ghél*], philosophe allemand, né à Stuttgart, m. à Berlin (1770-1831). Son ouvrage capital est la *Science de la logique*. Sa philosophie, ou hégélianisme, aux tendances panthéistiques, dérive des doctrines de Kant, Fichte et Schelling, et eut une influence considérable sur l'évolution de l'esprit allemand. V. HÉGÉLIANISME.

hégélianisme [*ghé*, ou *jé-li-a-nis-me*] n. m. *Philos.* Doctrine de Hegel.

— ENCYCL. La philosophie de Hegel a été appelée « idéalisme absolu », parce que, dans ce système, l'absolu est l'Idée, la pensée pure (avant toute chose pensée), l'abstraction logique. Cet absolu n'est pas immuable. Il est d'abord pensée pure et immatérielle; il est ensuite existence extérieure à la pure pensée : c'est la nature. La pensée revient ensuite à elle-même, prend conscience d'elle-même et devient esprit pensant. Tout ce qui est, est rationnel, car il est une manifestation de la logique absolue de l'Idée. L'histoire est le développement de l'idée dans le temps. La force qui triomphe est le symbole du droit, car elle est l'idée, le rationnel manifestés. La force crée donc le droit. Telles sont les doctrines essentielles de l'hégélianisme. Ajoutons que la marche de la pensée (qui reproduit le développement de l'être absolu) procède, chez Hegel, par trois étapes : la thèse, l'antithèse et la synthèse, qui réunit les deux premières (par exemple l'idée, la nature, l'esprit pensant). Hegel applique aux différentes parties de son système, et non sans quelque artifice, cette triple dialectique. — L'influence de cette philosophie panthéiste et conciliatrice des contraires fut énorme; il y eut une droite et une gauche hégélienne; à droite étaient les conservateurs, les catholiques, les orthodoxes; à gauche les humanitaires, les socialistes, tous se réclamant des mêmes doctrines pour justifier les leurs.

hégélien, enne [*ghé*, ou *jé-li-in, e-ne*] n. Partisan de Hegel. Adj. Qui appartient au système de Hegel : *l'école hégélienne.*

hégémonie [*ni*] n. f. (gr. *hégemonia*, de *hégemôn*, chef). Suprématie d'une ville, dans les anciennes fédérations grecques, et, *par ext.*, dans les confédérations modernes : *Sparte et Athènes se disputèrent l'hégémonie de la Grèce; l'hégémonie de la Prusse en Allemagne.*

Hégésias, philosophe grec, de l'école cyrénaïque, qui florissait vers 300 av. J.-C.

Hégésippe (saint), écrivain chrétien du IIe siècle, originaire de Palestine. Fête le 7 avril.

hégire n. f. (de l'ar. *hedjra*, fuite). Ere des mahométans, qui commence en 622, époque à laquelle Mahomet s'enfuit de La Mecque à Médine. V. ÈRE.

hégoumène ou **higoumène** n. m. (gr. *hégoumenos*, qui conduit). Abbé ou supérieur d'un monastère grec.

Heiberg (Jean-Louis), publiciste, philologue et écrivain dramatique danois, né à Copenhague, m. près de Ringsted (1791-1860); il créa le vaudeville danois : *le Roi Salomon, Oui, Non*, etc.

Heidelberg [*ha-i-dèl-bèrgh*], v. du grand-duché de Bade, sur le Neckar; 49.000 h. Université célèbre; château remarquable, mais dévasté par les guerres du XVIIe siècle et incendié par la foudre.

Heiden, comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Extérieures); 3.750 h. Elève du bétail; tissage de la soie; broderie. Station climatérique fréquentée.

Heidenheim, v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur la Brenz, affl. du Danube; 12.200 h. Métiers à tisser.

heiduque (*é-du-ke*] n. m. (hongr. *hajduk*). Fantassin hongrois (V. HAÏDOUKS). Domestique français d'autrefois, vêtu à la hongroise.

Heilbronn [*ha-il*], v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur le Neckar; 40.000 h. Carrières, vignobles, jardins.

Heiltz-le-Maurupt [*èlts-le-mô-ru*], ch.-l. de c. de la Marne, arr. et à 20 kil. de Vitry-le-François : 730 h. — Le cant. a 23 comm., et 6.590 h.

heim interj. V. HEM, et HEIN.

Heim [*èm'*] (François-Joseph), peintre d'histoire français, né à Belfort, m. à Paris (1787-1865). Son chef-d'œuvre est la *Prise du temple de Jérusalem.*

Heimberg, comm. de Suisse (cant. de Berne); 1.220 h.

Heimdal, un des principaux dieux scandinaves, qui garde l'arc-en-ciel, reliant le ciel à la terre. Il est le père du genre humain.

Heimiswil, comm. de Suisse (cant. de Berne); 2.340 h. Agriculture; fromageries.

heimweh [*ha-im'-vé*] n. m. (mot allem.). Nostalgie, mal du pays.

Henri Heine.

hein [*hin*] interj. fam. d'interrogation : *hein? que dites-vous?* de surprise ou de triomphe : *hein! qu'avais-je prédit!*

Heine [*hè-ne*] (Henri), poète allemand, né à Dusseldorf, m. à Paris (1799-1856); auteur de poésies charmantes, d'une mélancolie ironique et douloureuse (l'*Intermezzo*), de tableaux de voyage (*Reisebilder*), écrites avec une verve, un humour pétillants, en allemand et en français. Citons encore : les poèmes *Atta Troll, le Romancero.* Il essaya de créer une alliance intellectuelle entre la France et l'Allemagne. (*De la France, Lutèce, De l'Allemagne.*)

Heinsch, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. d'Arlon); 1.950 h. Couleurs; boisselleries.

Heinsius [*si-uss*] (Daniel), philologue et historien hollandais, né à Gand, m. à Leyde (1580-1665). — Son fils NICOLAS, philologue distingué, né à Leyde, m. à La Haye (1620-1681), a comme lui édité les auteurs anciens.

Heinsius (Antoine), grand pensionnaire de Hollande, né à Delft, m. à La Haye (1641-1720); ennemi implacable de Louis XIV, l'un des auteurs de la *Grande Alliance* de La Haye en 1701.

Antoine Heinsius.

Heissen, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane); 11.500 h. Mine de houille.

Hekelghem, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 2.560 h. Huileries.

Hel, déesse ou géante de la mort, dans la mythologie scandinave.

hélamys [*miss*] n. m. Genre de rongeurs du Cap, voisins des gerboises.

hélarctos [*lark-toss*] n. m. Sous-genre d'ours de la Malésie, désigné plus souvent sous le nom d'*ours des cocotiers* : *l'hélarctos est le plus petit des ours; il est brun et porte un croissant de poils jaunâtres sur la poitrine.*

hélas! [*lass*] (de *hé*, et *las*) interj. de plainte : *hélas! quel malheur!* N. m. *Fam.* : *faire de grands hélas.*

Helchin, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur l'Escaut; 1.330 h.

helcologie [*jî*] n. f. (du gr. *helkos*, ulcère, et *logos*, traité). Traité des ulcères.

helcon n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, comprenant une douzaine d'espèces de l'hémisphère boréal, parasites des larves de divers longicornes.

Helder [*dèr*] (**Le**), v. forte des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur la mer du Nord; 22.000 h. Port militaire; grands établissements maritimes. Tanneries, brasseries.

Heldergem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 1.350 h.

Helena, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat de Montana; 14.000 h. Scieries.

Hélène, princesse grecque, célèbre par sa beauté. Fille de Léda, sœur de Castor et de Pollux, épouse de Ménélas, elle fut enlevée par Pâris, ce qui détermina l'expédition des Grecs contre Troie.

Hélène (*Enlèvement d'*), chef-d'œuvre du Guide (Louvre). Ce tableau a été célébré en vers, en prose

Enlèvement d'Hélène, d'après le Guide.

et en plusieurs langues par une foule d'écrivains contemporains du Guide.

Hélène, tragédie d'Euripide, dans laquelle le poète s'écarte beaucoup de la légende homérique (412 av. J.-C.).

Hélène (sainte), mère du grand Constantin, née vers 247, morte à Rome en 327. Elle contribua pour une grande part à la conversion de son fils. Fête le 18 août.

Hélène, princesse de Monténégro, reine d'Italie, née à Cettigné en 1873, mariée en 1896 à Victor-Emmanuel III.

hélénie [*ni*] n. f. Genre de composées hélianthées, originaires d'Amérique, et que l'on cultive dans les jardins d'Europe comme ornementales.

Hélénus [*nuss*], habile devin troyen, fils de Priam et d'Hécube. Devenu l'esclave de Pyrrhus, il hérita à sa mort du royaume d'Epire et épousa Andromaque.

hélioplancton [*kton*] n. m. (du gr. *heleos*, marais, et de *plancton*). Plancton des étangs, des mares et, en général, des pièces d'eau sans profondeur.

hélépole n. f. (du gr. *helcin*, prendre, et *polis*, ville). Tour de siège des anciens, inventée par Démétrius Poliorcète, et que l'on avançait jusqu'au pied des remparts des villes qu'on assiégeait.

Hélépole.

héler [*lé*] v. a. (de l'angl. *to hail*, appeler. — Se conj. comme *accélérer.*) Appeler, interroger un navire, une embarcation. Appeler de loin, en général : *héler un cocher.*

Helesmes, comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Valenciennes; 1.660 h.

Helfentswil, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall); 1.250 h. Broderies, agriculture, fromageries.

Helgand, moine et historien français de Fleury, m. après 1042; auteur d'un *Abrégé de la vie du roi Robert le Pieux*, son contemporain.

Helgoland [*hèl-gho-lan'd*] ou **Héligoland** [*é, lan*], île allemande, dans la mer du Nord; 2.350 h. Magnifiques falaises calcaires, que la mer ronge incessamment. Appartint aux Anglais jusqu'en 1890.

Héli, juge et grand prêtre des Juifs. Il éleva le jeune Samuel et mourut de douleur en apprenant la prise de l'arche par les Philistins (XIIe s. av. J.-C.).

Héliades (les), filles du Soleil et sœurs de Phaéton, changées toutes trois en peupliers après la mort de leur frère.

hélianthe n. m. (du gr. *hélios*, soleil, et *anthos*, fleur). Genre de composées radiées, à grands capitules jaunes.

Hélianthe.

— ENCYCL. On en connaît une cinquantaine d'espèces, la plupart de l'Amérique du Nord. On cultive en France l'*hélianthe tubéreux* ou *topinambour*, et l'*hélianthe annuel*, appelé communément *soleil* ou *tournesol.*

hélianthées [*té*] n. f. pl. Groupe de la famille des composées, dont le genre hélianthe est le type. S. une *hélianthée.*

hélianthème n. m. (du gr. *hélios*, soleil, et *anthéma*, fleur). Genre de plantes voisines des cistes, à fleurs d'un beau jaune d'or.

hélianthine n. f. Matière colorante, qui prend une coloration orange sous l'influence des alcalis et une coloration rouge sous l'influence des acides : *l'hélianthine sert d'indicateur chimique.*

héliaque adj. (du gr. *hélios*, soleil). Se dit du lever ou du coucher d'un astre, par rapport au lever ou au coucher du soleil : *calendrier héliaque.*

héliaquement [*ke-man*] adv. En même temps que le lever ou le coucher du soleil.

héliaste [*as-te*] n. m. (du gr. *héliastès*, de *Héliaia*, peut-être dérivé de *hélios*, soleil). Membre d'un célèbre tribunal athénien, composé de citoyens, qui tenait ses séances en plein air, au lever du soleil.

— ENCYCL. Les héliastes étaient les juges de l'*héliée* ou tribunal du peuple, composé de citoyens tirés au sort probablement sur une liste de candidats volontaires. Ils étaient partagés en dix tribunaux; et selon la gravité du procès, on exigeait la présence d'une ou plusieurs de ces sections. Les héliastes jugeaient surtout les procès civils ou ceux ayant un caractère politique. Les juges touchaient un salaire de trois oboles par réunion.

hélice n. f. (gr. *helix*; de *helissein*, enrouler). *Géom.* Ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre. Appareil de propulsion formé d'un ou de plusieurs segments d'hélice : *les bateaux à hélice ont presque partout remplacé les bateaux à roues.*

— ENCYCL. *Géom.* Considérons le cylindre *abcd* et soit *cbeh* le rectangle que l'on obtient en développant la surface du cylindre sur un plan (cette surface ayant été sectionnée suivant la génératrice *cb*). Si l'on divise la génératrice *cb* en un certain nombre de parties égales, que l'on trace les droits *jf, ig* parallèles à *be*, lorsqu'on enroulera le rectangle sur le cylindre, les diagonales *bf, jg, ih* des rectangles partiels se transformeront en une courbe continue *bvjminc*, qui est une hélice. Les arcs consécutifs *bvj, jmi, inc* sont les *spires* de l'hélice, l'intervalle constant *bj*, qui est la distance d'un point de l'hélice à un autre situé sur la même génératrice et sur la spire voisine est le *pas de l'hélice.*

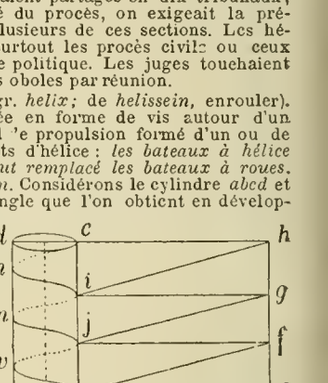

— *Mar.* L'hélice propulsive est formée de surfaces gauches dérivant de la vis, agissant dans le même sens qu'une vis dans son écrou. Les hélices sont à trois ou quatre branches. Les branches sont le plus souvent rapportées et clavetées. Les hélices, autrefois en bronze, se font aujourd'hui en acier moulé. Elles sont au nombre de trois sur les grands navires modernes, une centrale et deux latérales. La vitesse moyenne de rotation des grandes hélices varie de 65 à 85 tours à la minute, mais, sur les navires modernes à hélices jumelles, on arrive à 125 et même 150 tours et, sur les petits navires à marche rapide, on obtient aisément 350 et 400 tours. Les roulis influencent peu la régularité de la rotation, mais le tangage détermine des entraînements très dangereux pour l'appareil moteur; on dit alors que l'hélice s'affole, et la vitesse du navire se trouve considérablement réduite.

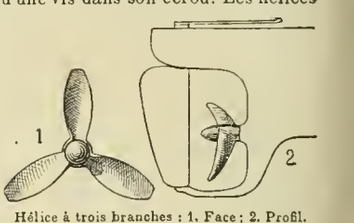

Hélice à trois branches : 1. Face; 2. Profil.

hélice n. f. ou **hélix** [*liks*] n. m. Genre de mollusques, connus vulgairement sous le nom d'*escargots* et de *colimaçons*, et dont on connaît plus de 3.500 espèces.

hélichrysum [*kri-zom'*] n. m. ou **hélichryse** [*kri-ze*] n. f. *Bot.* Nom scientifique du genre *immortelle.*

hélicidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, dont l'escargot (*hélix*) est le type. S. un *hélicidé.*

hélicien, enne [*si-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui appartient à l'hélix : *muscle hélicien.*

héliciforme adj. Qui a la forme d'une coquille d'hélice.

hélicin, e adj. Contourné en hélice.

hélicine n. f. Genre de mollusques hélicinidés, propres aux régions chaudes du globe. *Chim.* Combinaison glycosique de l'hydrure de salicyle, résul-

tant de l'action de l'acide azotique faible sur la salicine. Nom donné quelquefois au sirop d'escargot.

hélicite n. m. Membre d'une association du VIIIe siècle, qui glorifiait Dieu par des danses et des chants, à l'exemple de Moïse et de sa sœur Marie.

hélicoïdal, e, aux [*ko-i*] adj. En forme d'hélice : *engrenage hélicoïdal.*

hélicoïde [*ko-i-de*] adj. En forme d'hélice. N. m. Conoïde engendré par un rayon de cylindre sur lequel est tracée l'hélice.

hélicoïdes n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant les hélices, les limaces et formes voisines. S. un *hélicoïde.*

Hélicon.

hélicomètre n. m. (du gr. *helix*, hélice, et *metron*, mesure). Appareil destiné à mesurer la puissance effective de l'hélice, dans les bateaux à vapeur.

hélicon n. m. Instrument de musique en cuivre, à vent et à pistons, d'un registre grave et de forme circulaire.

Hélicon, mont de la Grèce (Béotie), sur les flancs duquel s'élevait un sanctuaire des Muses; auj. *Palæo-Vouno;* 1.750 m. On le prend souvent comme synon. de Pinde, de Parnasse.

héliconien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'Hélicon.

hélicoptère n. m. (du gr. *helix, ikos*, hélice, et *pteron*, aile). Appareil d'aviation, qui n'a d'ailleurs jamais existé que comme jouet d'enfant. V. AVIATION.

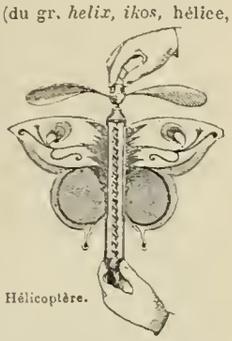
Hélicoptère.

hélicostègue [*kos-tè-ghe*] adj. (du gr. *hélix*, hélice, et *stégè*, toit). Se dit des foraminifères dont la coquille est en spirale.

hélicotrème n. m. (du gr. *hélix*, hélice, et *trêma*, trou). Orifice situé au sommet du limaçon de l'oreille interne.

hélictis [*lik-tiss*] n. m. Genre de mammifères carnassiers de la famille des mustélidés, propres à l'Asie orientale et à ses îles.

hélicule n. f. Petit vaisseau, disposé en spirale.

Hélie (Faustin), jurisconsulte et célèbre criminaliste français, né à Nantes, m. à Paris (1799-1884).

Héliée, tribunal populaire d'Athènes qui siégeait sur une place publique voisine de l'Agora, et dont les membres (*héliastes*) étaient tirés au sort parmi les citoyens. V. HÉLIASTE.

héliocentrique [*san-tri-ke*] adj. Qui a le centre du soleil pour point de départ.

héliochromie [*kro-mî*] n. f. (du gr. *hêlios*, soleil, et *khrôma*, couleur). Terme impropre pour désigner la photographie des couleurs.

héliochromique [*kro-mi-ke*] adj. Qui a rapport à l'héliochromie.

héliocopris [*priss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant une vingtaine d'espèces des régions tropicales de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les héliocopris sont les plus grands des bousiers; ils vivent parmi les excréments des bœufs et des buffles, creusant en terre de vastes trous cylindriques; ils font de grosses boules où se métamorphosent leurs larves.

Héliodore, romancier grec, né à Emèse (IIIe s.), auteur de *Théagène et Chariclée.*

Héliodore, ministre de Séleucus Philopator, roi de Syrie (IIe s. av. J.-C.). Le *Livre des Macchabées* raconte qu'au moment où il tentait d'enlever les trésors du temple de Jérusalem, il en fut empêché par l'intervention de trois anges.

Héliodore chassé du temple, fresque de Raphaël, au Vatican (*Chambres*); — peinture murale de Delacroix, à l'église Saint-Sulpice (Paris).

Héliodore chassé du Temple, d'après Delacroix.

héliodynamique n. f. (gr. *hêlios*, soleil, et *dunamis*, force). Partie de la physique qui a pour but l'utilisation de la chaleur solaire.

Héliogabale.

héliofuge adj. Qui fuit le soleil.

Héliogabale ou **Élagabale,** empereur romain, né à Antioche en 204; il régna de 218 à 222. Il est resté célèbre par ses folies, ses cruautés et ses débauches. Il fut massacré à Rome par les prétoriens révoltés.

héliographe n. m. (du gr. *hêlios*, soleil, et *graphein*, écrire). Appareil télégraphique optique, où l'on utilise les rayons du soleil. (On l'appelle souvent HÉLIOSTAT.)

héliographie [*fî*] n. f. (de *héliographe*). Description du soleil. Art de graver par l'effet des rayons solaires.

héliographique adj. Qui a rapport à l'héliographie.

héliograveur n. m. Ouvrier qui fait de l'héliogravure.

héliogravure n. f. (du gr. *hêlios*, soleil, et de *gravure*). Procédé de photogravure en creux, qui se tire comme la gravure en taille-douce.

héliomètre n. m. (du gr. *hêlios*, soleil, et *metron*, mesure). Lunette dont on se sert pour mesurer le diamètre apparent du soleil et des planètes et les petites distances apparentes entre ces corps.

héliométrique adj. Qui a rapport à l'héliomètre.

héliophane n. m. Genre d'araignées des régions chaudes, comprenant de jolies petites araignées sauteuses, qui font la chasse aux petits insectes en plein soleil sur les plantes.

héliophile adj. (du gr. *hêlios*, soleil, et *philos*, ami). Qui aime la lumière.

héliophile n. f. Genre de crucifères, comprenant des plantes herbacées à fleurs blanches, jaunes, roses ou bleues. (On en connaît 40 espèces, originaires du Cap et cultivées dans les jardins d'Europe.)

héliophotomètre n. m. Instrument destiné à mesurer approximativement l'intensité de la lumière solaire.

hélioplastie [*plas-tî*] n. f. (du gr. *hêlios*, soleil, et *plastês*, qui façonne). Procédé de gravure photographique, avec lequel on obtient des planches gravées en creux ou en relief.

Héliopolis V. BALBECK.

Héliopolis ou **On,** ville de la basse Egypte, auj. ruinée, près du Caire. Kléber, avec 10.000 Français, y mit en déroute une armée turque de 70.000 hommes (1800). (Hab. *Héliopolitains.*)

Héliopolis, comm. d'Algérie (dép. de Constantine, arr. de Guelma); 3.220 h. Eaux minérales carbonatées calciques.

héliornis [*niss*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, dits aussi *grebifoulques,* dont on connaît une seule espèce, des régions chaudes de l'Amérique.

Hélios, divinité grecque, personnification du soleil et de la lumière, souvent confondue avec Phœbus ou Apollon.

héliioscope [*li-os-ko-pe*] n. m. (du gr. *hêlios*, soleil, et *skopein*, examiner). Lunette à verre fumé ou coloré, pour observer le soleil.

héliioscopie [*li-os-ko-pî*] n. f. (de *héliioscope*). Observation du soleil.

héliioscopique [*li-os-ko-pi-ke*] adj. Qui se rapporte à l'héliioscopie.

héliostat [*li-os-ta*] n. m. (du gr. *hêlios*, soleil, et *statos*, arrêté). Instrument qui permet de projeter les rayons du soleil en un point fixe, malgré le mouvement de la terre. *Télégr.* Syn. de HÉLIOGRAPHE.

— ENCYCL. *Phys.* On a construit divers héliostats; on utilise surtout ceux de Silbermann et de Foucault. A l'aide d'un mouvement d'horlogerie, on fait en sorte que le miroir qui réfléchit les rayons solaires se meuve de telle façon que le plan contenant la direction invariable du rayon réfléchi et la normale à la surface au point d'incidence passe constamment par le soleil, et que l'angle d'incidence soit toujours égal à l'angle fixe de réflexion.

héliostatique [*li-os-ta*] adj. Qui a rapport à l'héliostat : *appareil héliostatique.*

héliothérapie [*pî*] n. f. (du gr. *hêlios*, soleil, et *therapeuein*, guérir). Traitement des maladies par la lumière solaire.

héliothis [*tiss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des noctuelles à ailes tachetées, dont les chenilles vivent sur les plantes basses et rongent surtout les fleurs.

héliothrips [*tripss*] n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, comprenant de petits thrips qui vivent sur diverses plantes et occasionnent souvent des dégâts. (On les combat avec du soufre en poudre, de l'eau chargée de jus de tabac.)

Héliotrope : a, fleur.

héliotrope n. m. (du gr. *hêlios*, soleil, et *trepein*, tourner). Genre de borraginacées, généralement intertropicales, mais dont quelques espèces, à fleurs odorantes, habitent les pays tempérés. (On donne aussi ce nom à toutes les plantes dont la fleur se tourne vers le soleil, comme le *tournesol.*)

héliotrope n. m. (même étym. que précéd.). *Physiq.* Instrument propre à renvoyer les rayons solaires à grande distance et utilisé pour faire des signaux.

— ENCYCL. *Phys. Héliotrope de Gauss.* Une lunette OL est dirigée vers la station X d'où le signal doit être aperçu et fixée dans cette position. On amène alors un système de deux miroirs plans exactement rectangulaires entre eux, de façon que les rayons solaires réfléchis par l'un d'eux AB arrivent à l'oculaire de la lunette en suivant la direction de son axe optique, et qu'en même temps l'arête A d'intersection des faces des deux miroirs soit perpendiculaire au plan OLS. On est alors certain que les rayons solaires tomberont sur l'autre miroir AC et iront, après réflexion, se rendre à la station d'où le signal doit être vu.

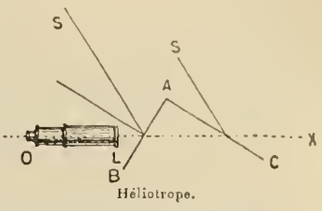

Héliotrope.

héliotropie n. f. *Phys.* Syn. de HÉLIOTROPISME.

héliotropine n. f. Corps composé, d'une odeur analogue à celle de l'héliotrope, qui fond à 37°, bout à 263°, et que l'on prépare en partant de l'essence de sassafras. (On l'appelle aussi PIPÉRONAL n. m.)

héliotropique adj. Qui a rapport à l'héliotropisme : *mouvement héliotropique.*

héliotropisme [*pis-me*] n. m. Phénomène de mouvement et de direction des plantes sous l'influence des rayons solaires.

— ENCYCL. L'héliotropisme s'explique par l'allongement des plantes plus lent du côté éclairé que du côté placé à l'obscurité. La tige s'incline par suite du côté de la lumière.

héliotypie [*pî*] n. f. (du gr. *hêlios*, soleil, et *tupos*, caractère). *Techn.* V. PHOTOCOLLOGRAPHIE.

hélium [*li-om*] n. m. Corps simple gazeux, trouvé dans les gaz extraits d'un minerai d'uranium, la *clévéite.*

— ENCYCL. *Chim.* L'hélium est un gaz très léger, ayant pour densité 0,139, peu soluble dans l'eau et possédant peu d'affinités chimiques. Ramsay, en 1895, signala sa présence dans l'air; sa proportion dans l'air, d'après Ramsay, est 1/245.000e. L'émanation du radium se détruit avec disparition de la radioactivité en donnant de l'hélium. L'actinium produit le même résultat. L'hélium existe, en proportions variables, dans toutes les eaux minérales.

hélix [*liks*] n. m. (gr. *helix*). Repli que forme le tour de l'oreille externe. *Zool.* V. HÉLICE.

Hella ou **Hilla,** v. d'Asie Mineure (Irak-Arabi), sur l'Euphrate inférieur; 20.000 h.

Hellade, nom primitif de la Grèce. Auj., le royaume de Grèce. (Hab. *Hellènes.*)

Hellanicos [*koss*], historien grec du Ve siècle, né à Mitylène, un des derniers et des plus célèbres logographes.

hellanodice [*èl-la*] n. m. (gr. *hellên*, grec, et *dikê*, jugement). Juge aux jeux Olympiques.

Helle (CHENAL DE LA), passe entre l'île d'Ouessant et la côte.

Hellé, fille d'Athamas, roi de Béotie. Enlevée sur le bélier à toison d'or avec son frère Phryxus, elle donna son nom à l'Hellespont, où elle se noya. (*Myth.*)

Hellemmes-Lille, comm. du Nord, arr. et à 4 kil. de Lille; 11.000 h. Filatures, tissus.

Hellène, fils de Deucalion et de Pyrrha, ancêtre et héros éponyme de la race grecque.

Hellène, habitant ou originaire de l'Hellade ou Grèce : *les Hellènes.* Adj. Qui concerne l'Hellade ou Grèce ancienne : *les tribus hellènes.* (On dit mieux HELLÉNIQUE). Se dit aussi de la Grèce moderne.

hellènique [*èl-lè*] adj. (gr. *hellênikos;* de *hellên*, grec). Des Hellènes, de la Grèce ancienne : *langue hellénique.*

Helléniques ou *Histoire de la Grèce,* par Xénophon, continuation de l'ouvrage de Thucydide, récit agréable, mais incomplet, et où l'auteur montre une partialité excessive en faveur de Sparte. Les *Helléniques* vont jusqu'à la bataille de Mantinée (IVe s. av. J.-C.).

hellénisant [*èl-lé-ni-zan*] n. m. Juif idolâtre qui avait adopté le culte des Grecs.

hellénisation [*èl-lé-ni-za-si-on*] n. f. Action de donner le caractère hellénique : *la conquête de la Grèce par Rome fut suivie d'une hellénisation des vainqueurs.*

helléniser [*èl-lè-ni-zé*] v. a. Donner le caractère grec : *la conquête d'Alexandre hellénisa une partie de l'Orient.* V. n. Etudier le grec. Suivre les opinions des Grecs.

hellénisme [*èl-lé-nis-me*] n. m. Expression, tour de phrase particuliers à la langue grecque. « J'admirais si Mathan, etc. » (Racine) est un hellénisme. Civilisation grecque : *l'hellénisme modifia profondément la culture romaine.* Spécialem. Civilisation qui s'est développée hors de Grèce, sous l'influence des idées grecques. Esprit grec.

— ENCYCL. On désigna sous le nom d'*hellénisme* l'ensemble de la civilisation grecque. Au sens plus restreint du mot, l'hellénisme est l'histoire des civilisations complexes, et un peu hétéroclites, qui se sont développées hors de Grèce, sous l'influence des idées grecques. Ce genre d'hellénisme apparaît déjà avec la colonisation grecque, qui eut pour effet de créer sur toutes les côtes de la Méditerranée autant de petites Grèces. Il a joué surtout un grand rôle dans tout l'Orient, pendant la période dite *hellénique,* qui va de la conquête d'Alexandre à la conquête romaine. L'historien allemand Droysen a consacré à cette période une *Histoire de l'hellénisme* (1836-1843). — A mesure que grandit le christianisme, l'hellénisme représenta, de plus en plus, l'esprit païen dans sa résistance contre la religion nouvelle. Sous l'empereur Julien, il devint une véritable religion. A la Renaissance, il conquit tous les esprits distingués, et, de nos jours encore, il a conservé de fidèles disciples.

hellèniste [*èl-lé-nis-te*] n. Savant versé dans la langue grecque : *Paul-Louis Courier fut un helléniste distingué. Antiq. jud.* Juif partisan ou imitateur des Grecs.

hellénistique [*èl-lé-nis-ti-ke*] adj. Se dit de la langue grecque, à partir du IIIe s. av. J.-C. (Syn. LANGUE COMMUNE.) Se dit de la période historique qui va de la conquête d'Alexandre à la conquête romaine.

hellequin [*èl-lc-kin*] n. m. Au moyen âge, bande d'esprits malins ou d'âmes en peine, qui menaient grand bruit pendant la nuit et parfois ravageaient tout.

***heller** [*hè-lèr'*] n. m. Ancienne mesure de poids d'Allemagne. Monnaie divisionnaire d'Autriche-Hongrie. (V. les tableaux des MONNAIES.)

Hellespont [*è-lès-pon*], nom ancien du détroit des *Dardanelles*.

Hellin, v. d'Espagne (prov. d'Albacète), près du Mundo ; 14.000 h. Soufre.

helliot [*é-li-o*] adj. *Faisan helliot*, beau faisan chinois, très rare.

Hello (Ernest), écrivain français, né et m. à Lorient (1828-1885) ; écrivain mystique, au talent satirique et original : *l'Homme, Contes extraordinaires*.

Helmend [*hél-mèn'd'*], fleuve de l'Afghanistan, qui se jette dans le lac Hamoun ; cours 1.100 kil.

Helmholtz (Hermann de), physiologiste et physicien allemand, né à Potsdam, m. à Charlottenbourg (1821-1894) ; auteur de remarquables travaux sur l'optique, l'électricité et l'acoustique.

helminthagogue adj. (du gr. *helmins, inthos*, ver, et *agogos*, qui emporte). Se dit d'un médicament vermifuge.

helminthe [*èl*] n. m. (gr. *helmins, inthos*, ver). Ver intestinal.

helminthiase [*èl, a-ze*] n. f. (de *helminthe*.) Maladie causée par la présence des vers intestinaux.

helminthicide adj. Qui a la propriété de tuer les helminthes.

helminthique [*èl*] adj. Se dit des médicaments employés contre les vers intestinaux. (On dit mieux ANTHELMINTHIQUE.) N. m. : *un helminthique*.

helminthochorton [*èl, kor-ton*] n. m. Nom pharmaceutique de la mousse de Corse.

helminthoïde [*èl*] adj. Qui ressemble à un vers.

helminthologie [*èl, ji*] n. f. (du gr. *helmins, inthos*, ver, et *logos*, traité). Science qui a pour objet l'étude des helminthes.

helminthologique [*èl*] adj. Qui a trait à l'helminthologie.

helminthologiste [*jis-te*] n. et adj. Celui qui s'occupe d'helminthologie.

Helmond, v. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur l'Aa ; 10.000 h. Fabriques de linge de table.

Helmont [*mon*] (Jean-Baptiste **Van**), médecin belge, né à Bruxelles, m. à Vilvorde (1577-1644) ; il découvrit le sue gastrique. Sa physiologie était fondée sur l'existence d'*archées* ou âmes secondaires. — Son fils, FRANÇOIS-MERCURE, né à Vilvorde, m. à Berlin (1618-1699), fut théosophe et alchimiste.

Helmstedt [*stèt'*], v. d'Allemagne (Brunswick) ; 15.400 h. Houille, industrie du coton.

***hélode** n. m. Genre d'insectes coléoptères, commun en France, où il vit au bord des eaux.

hèloderme [*dèr-me*] n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, dont on ne connaît qu'une espèce, qui est le seul exemple d'un saurien venimeux. (L'hèloderme atteint 1 mètre de long ; il habite les montagnes du Mexique.)

Héloïse, nièce du chanoine Fulbert, née à Paris, célèbre par son amour pour Abélard son précepteur, dont elle eut un fils, et qu'elle épousa secrètement ; morte au Paraclet, dont elle était devenue abbesse (1101-1164). La *Correspondance* (en latin) d'Héloïse et Abélard est un mélange extraordinaire de piété, de passion et de scolastique pédantesque. V. ABÉLARD.

Héloïse et Abélard, opérette bouffe en trois actes, paroles de Clairville et William Busnach, musique de H. Litolff (1872) ; partition élégante et gracieuse.

Héloïse (*la Nouvelle*). V. JULIE.

hélophile n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches robustes, brunes, variées de jaune, qui volent sur les fleurs en été. (Leurs larves sont dites *vers à queue de rat* et vivent dans les eaux croupies.)

hélophore n. m. Genre d'insectes coléoptères, dont on connaît un grand nombre d'espèces qui vivent parmi les plantes aquatiques.

hélops [*lopss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant des formes de taille moyenne. (Deux espèces sont françaises et abondent dans la mousse.)

hèlore n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de l'hémisphère boréal. (Ce sont de minuscules parasites.)

Hèlos [*loss*], v. de l'ancienne Laconie ; ses habitants (*Hélotes* ou *Ilotes*) furent réduits en esclavage par les Spartiates.

hélotarse n. m. Genre de rapaces, de la famille des falconidés, répandus dans l'Afrique tropicale. (On les appelle aussi *aigles bateleurs*.)

Helsingborg [*sin'gh-borgh*], v. maritime de la Suède (prov. de Malmöhus), à l'entrée du Sund ; 31.000 h.

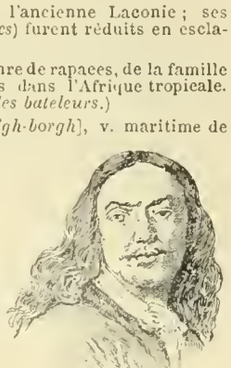

Van der Helst.

Helsingfors [*sin'gh-forss*], v. de Russie, capit. du grand-duché de Finlande, sur le golfe de Finlande ; 100.000 h. Ateliers mécaniques, docks et chantiers maritimes importants. Grand commerce de bois et pâte de bois.

Helst (Barthélemy **Van der**), peintre hollandais, né à Haarlem, m. à Amsterdam (1611 ou 1612-1678). Il s'adonna surtout au portrait. Ses chefs-d'œuvre sont : *le Banquet de la garde civique ; le Jugement du prix de l'arc*, etc.

helvelle [*è-lvè-le*] n. f. Genre de champignons de l'ordre des ascomycètes et de la famille des discomycètes, comestibles, mais peu estimés.

Helvelle.

Helvète, habitant ou originaire de l'Helvétie : *les Helvètes*. Adjectiv. : *la nation helvète*.

Helvètie [*sî*], province orientale de la Gaule, comprenant à peu près le territoire occupé aujourd'hui par la Suisse, à qui l'on donne souvent ce nom. (Hab. *Helvètes* ou *Helvétiens*.)

Helvètien, enne [*èl-vé-si-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Helvétie, de la Suisse : *les Helvètiens*. (On dit mieux *Helvètes*.) Adj. : *monnaie helvétienne*.

Helvétique (CONFÉDÉRATION). V. SUISSE.

helvètique [*èl*] adj. Qui a rapport à l'Helvétie, à la Suisse : *la constitution helvétique*.

helvètisme [*tis-me*] n. m. Façon de parler, propre aux habitants de la Suisse française.

Helvétius [*si-uss*] (Claude-Arien), fermier général, littérateur et philosophe, né et m. à Paris (1715-1771), auteur du livre *De l'esprit*, où il défend le sensualisme absolu. — Sa femme, *Anne-Catherine* LIGNIVILLE D'AUTRICOURT, née à Ligniville (Lorraine) [1719-1800], fonda la première société d'Auteuil, réunion des plus grands esprits du temps.

Helvidius Priscus, stoïcien, né à Terracine, m. vers l'an 75 apr. J.-C., geudre de Thraséas. Vespasien le fit mettre à mort.

***hem** [*hm'*] interj. pour appeler, pour attirer l'attention, pour exprimer un doute moqueur. N. m. invar. Action de faire hem ; mot hem : *appeler l'attention par des hem !*

Hem, comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Lille ; 4.820 h.

hémadynamique n. f. *Physiol.* Syn. de HÉMODYNAMIQUE.

hémagogue [*gho-ghe*] adj. (du gr. *haima*, sang, et *agôgê*, action d'amener). Se disait des substances propres à provoquer les menstrues ou le flux hémorroïdaire.

hémal adj. (gr. *haima*, sang). Qui se rapporte au système vasculaire ou circulatoire.

hémalopie [*pî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *ôps*, œil). Epanchement de sang dans l'œil.

hémanthe n. m. Genre d'amaryllidacées, comprenant des plantes bulbaires, à fleurs en ombelles, d'un rouge vif, originaires du Cap et cultivées dans les jardins d'Europe.

hémaphéine n. f. Matière rouge, découverte par Gubler dans certaines urines et composée surtout de *bilirubine*.

hémaphéique adj. Qui a rapport à l'hémaphéine : *ictère hémaphéique*.

hémaphéisme [*fé-is-me*] n. m. (du gr. *haima*, sang, et *phaios*, brun). Phénomène qui s'observe dans les cas de destruction des globules rouges (empoisonnement, fièvres graves, hémorragies) et qui provoque presque toujours de l'ictère.

hémapophyse [*fi-ze*] n. f. Chacun des deux arcs inférieurs d'une vertèbre entourant par leur réunion les troncs vasculaires sanguins.

hémarthrose [*trô-ze*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *arthron*, articulation). Hémorragie dans une articulation.

hémastatique [*mas-ta*] n. f. Partie de la physiologie qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux.

hématéine n. f. Substance obtenue par l'action de l'ammoniaque sur l'hématine.

hématémèse [*mé-ze*] n. f. (du gr. *haima, atos*, sang, et *emesis*, vomissement). Hémorragie d'origine stomacale.

— ENCYCL. Le sang qui vient de l'estomac est rejeté soit par le vomissement, soit par les selles ; sa couleur est noir de suie. L'hématémèse a pour cause des chutes, des coups sur l'épigastre, ou c'est un symptôme de l'ulcère rond et du cancer.

hématémétique adj. Qui a rapport à l'hématémèse.

hémateux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Relatif au sang : *dermatose hémateuse*.

hématidrose [*drô-ze*] n. f. (du gr. *haima, atos*, sang, et *idrôs*, sueur). Ecoulement d'une sueur rosée.

hématie [*tî*] n. f. Globule rouge du sang.

hématimètre n. m. (du gr. *haima*, sang, et *metron*, mesure). Instrument destiné à la numération des globules rouges.

— ENCYCL. L'hématimètre se compose essentiellement d'une petite cuve dans laquelle on met une solution sanguine à un titre déterminé, une lame de verre mince se place sur la cuve ; un système de lentille projette sur cette lame un quadrillage très fin. En examinant la préparation au mieroscope, on voit les globules sanguins et l'image du quadrillage. On compte les globules situés dans chaque maille du quadrillage ; leur somme donne le nombre de globules contenus dans 1/5e de millimètre cube. Une simple multiplication donne la richesse du sang en globules rouges.

hématimétrie [*tri*] n. f. Numération des globules du sang.

hématine ou **hématosine** [*zi-ne*] n. f. Pigment ferrugineux, dérivant du sang.

hématique adj. Qui a rapport au sang.

hématite n. f. Peroxyde de fer, de couleur rouge ou brune : *l'hématite est un minerai de fer*.

hématoblaste [*blas-te*] n. m. Petit corpuscule du sang, que certains auteurs considèrent comme le premier stade de la formation du globule rouge.

hématocausie [*kô-zî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *kausis*, combustion). Combustion, oxydation du sang dans l'organisme.

hématocèle n. f. (du gr. *haima, atos*, sang, et *kêlê*, tumeur). Tumeur produite par un épanchement de sang dans le tissu cellulaire du scrotum ou de la vulve.

— ENCYCL. L'hématocèle se déclare subitement ; elle est généralement peu douloureuse et se dissipe souvent d'elle-même ; le chirurgien doit rarement intervenir.

hématocrite n. m. (du gr. *haima, atos*, sang, et *krinein*, juger). Petite pipette graduée, qui permet de mesurer, par un volume donné de sang, le volume des globules séparés par centrifugation.

hématocyste [*sis-te*] n. m. (du gr. *haima, atos*, sang, et *kustis*, vésicule). Kyste sanguin.

hématode n. m. Genre de coléoptères de l'Amérique du Sud, qui vivent sur les cadavres. *Anat.* Variété de cancer mou, caractérisé par son apparence fongueuse et de fréquentes hémorragies.

hématogonie [*nî*] n. f. (du gr. *haima, atos*, sang, et *gonos*, origine). *Histol.* Forme première des globules rouges, provenant des cellules géantes du placenta chez divers mammifères.

hématographe n. m. Auteur d'une hématographie.

hématographie [*fî* ; du gr. *haima, atos*, sang, et *graphein*, décrire] ou **hématologie** [*jî* ; du gr. *haima, atos*, sang, et *logos*, discours] n. f. Description du sang.

hématoïde adj. (du gr. *haima, atos*, sang, et *eidos*, aspect). Qui a une couleur analogue à celle du sang : *roche hématoïde*.

hématoïdine n. f. Matière colorante, que l'on rencontre dans les vieux foyers hémorragiques.

hématokolpos [*poss*] n. m. (du gr. *haima, atos*, sang, et *kolpos*, vagin). Kyste sanguin du vagin.

hématologique ou **hematographique** adj. Qui a rapport à l'hématologie.

hématologue [*lo-ghe*] n. m. Savant qui se livre à l'étude du sang.

hématome n. m. (gr. *haima*, sang). Tumeur sanguine, provenant d'une rupture de vaisseaux.

— ENCYCL. Cette dénomination s'étend à toutes les affections ayant pour caractère l'épanchement sanguin. Tels sont : l'hématome céphalique se formant sur la tête de l'enfant pendant l'accouchement, les tumeurs variqueuses et les bosses sanguines, etc. En général les hématomes disparaissent d'eux-mêmes.

hématomphale n. f. (du gr. *haima, atos*, sang, et *omphalos*, nombril). Hernie ombilicale compliquée d'un épanchement de sang.

hématomyélie [*lî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *muelos*, moelle). Hémorragie de la moelle épinière déterminant la paralysie des sphincters, la paraplégie et une mort rapide.

hématophage [*fa-je*] adj. (du gr. *haima*, sang, et *phagein*, manger). Qui se nourrit du sang des animaux vivants.

hématophobe adj. (du gr. *haima*, sang, et *phobos*, crainte). Qui répugne aux opérations sanglantes : *médecin hématophobe*.

hématophobie [*bî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *phobos*, crainte). Répugnance causée par l'effusion du sang.

hématophylle adj. (du gr. *haima*, sang, et *phullon*, feuille). Dont les feuilles sont rouge sang.

hématopinus [*nuss*] n. m. Genre de parasites cutanés, comprenant un grand nombre d'espèces vivant sur les animaux domestiques et sauvages. (On en débarrasse facilement les animaux par des frictions d'une décoction huileuse de tabac en feuilles.)

hématopoïèse [*è-ze*] n. f. (du gr. *haima, atos*, sang, et *poiein*, faire). Action physiologique de la transformation du sang veineux en sang artériel.

hématopoïétique adj. Qui se rapporte à l'hématopoïèse.

hématopote n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des taons de l'hémisphère boréal, qui attaquent les animaux et les hommes, surtout quand le temps est orageux.

hématorrachis [*to-ra-chiss*] n. m. Hémorragie intrarachidienne.

hématosalpinx [*pinks*] n. m. Epanchement de sang dans la trompe utérine.

hématoscope [*tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *haima, atos*, sang, et *skopein*, examiner). Appareil pour mesurer la quantité d'hémoglobine contenue dans le sang.

— ENCYCL. Cet appareil se compose de deux lames de verre se touchant par un seul côté de leurs bords. L'instrument se place sur une plaque de porcelaine, munie de divisions. Pour faire une mesure, on pique le doigt du sujet et on introduit le sang qui s'écoule entre les deux lames de verre : la dernière division de la plaque de porcelaine qui reste visible après l'introduction du sang donne la teneur du sang en hémoglobine.

hématoscopie [*tos-ko-pî*] n. f. Observation du sang.

hématose [*tô-ze*] n. f. (gr. *haimatosis*). Transformation du sang veineux en sang artériel.

hématosé [*to-zé*], **e** adj. Qui a subi l'hématose : *sang hématosé*.

hématoser (s') [*sé-ma-to-zé*] v. pr. Subir l'hématose.

hématosique [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à l'hématose.

hématosperme [*tos-pèr-me*] adj. (du gr. *haima, atos*, sang, et *sperma*, semence). Dont les graines ou les sporules sont couleur de sang.

hématoxyle [*tok-si-le*] n. m. Genre de plantes auquel appartient comme unique espèce l'arbre (*hematoxylon Campechianum*) qui fournit le bois de campêche.

hématoxyline [*tok-si*] n. f. Substance formant la plus grande partie du principe colorant du bois de campêche.

hématozoaire [*zo-é-re*] n. m. (du gr. *haima, atos*, sang, et *zôon*, animal). Animal parasite, qui vit dans les vaisseaux sanguins d'un autre animal.

— ENCYCL. Les principaux hématozoaires sont les filaires, certains vers nématodes, la douve du sang, le parasite de la fièvre paludéenne.

hématozoïde n. m. (de *hématozoaire*, et *eidos*, forme). Corpuscule vivant, qu'on trouve dans les vers à soie atteints de la pébrine.

hématurie [*ri*] n. f. (du gr. *haima, atos*, sang, et *ouron*, urine). Emission de sang par les voies urinaires.

— ENCYCL. L'hématurie se reconnaît à la coloration de l'urine, qui varie du rouge clair au rouge sombre ; quelquefois il y a aussi élimination de caillots. Dans les régions tempérées, l'hématurie est le signe d'une lésion de l'appareil urinaire ; dans les pays chauds, elle indique souvent la présence dans le rein d'hématozoaires.

Frise de l'Hémicycle du palais des Beaux-Arts, d'après Delaroche.

— *Art vétér.* L'hématurie se constate chez les ruminants, le cheval et le chien; il est souvent dû à l'alimentation.

hématurique adj. Qui produit l'hématurie.

Hemberg, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall); 1.350 h. Prairies, élève de bétail; broderies. Station climatique (950 m. d'alt.).

hémélytre ou **hémiélytre** n. m. Aile supérieure des insectes hémiptères hétéroptères.

héméralope n. Personne atteinte d'héméralopie.

héméralopie [*pi*] n. f. (du gr. *hêmera*, jour, et *ôps*, vue). Vision normale dans le jour, mais presque nulle à un faible éclairage.

— Encycl. L'héméralopie est souvent due à des altérations des milieux transparents de l'œil. Quand il n'y a point de lésion, elle guérit par un séjour dans l'obscurité.

héméralopique adj. Qui a rapport à l'héméralopie.

hémérobe n. m. Genre d'insectes névroptères, comprenant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe.

hémérocalle [*ka-le*] n. f. Genre de liliacées bulbeuses, dont on connaît cinq espèces de l'Europe centrale et de l'Asie tempérée. (La plus connue est l'*hémérocalle jaune* ou *lis jaune*, cultivée comme ornementale.)

hémérologe n. m. Traité sur la correspondance des calendriers.

hémérologie [*ji*] n. f. (du gr. *hêmera*, jour, et *logos*, discours). Art de composer des calendriers.

hémérologique adj. Qui concerne l'hémérologie : *science hémérologique.*

hémérologue [*lo-ghe*] n. m. Auteur d'un calendrier.

hémérosphère [*ros-fè-re*] n. m. Petit appareil utilisé pour faire connaître l'heure du lever et du coucher du soleil.

hémi (du gr. *hêmi*, à demi), préfixe qui entre dans la composition de certains mots et signifie *demi.*

hémiachromatopsie [*kro-ma-top-si*] n. f. Achromatopsie dans une moitié du champ visuel, avec persistance de la vision des formes dans toute l'étendue du champ visuel.

hémialbumose [*mô-ze*] n. f. Peptone que l'on trouve dans un grand nombre d'aliments, dans l'estomac, dans le foie, le rein, le poumon, etc., et que l'on prépare par la digestion pepsique de la fibrine.

hémialgie [*ji*] n. f. (préf. *hémi*, et gr. *algos*, douleur). Douleur ressentie dans une moitié du corps seulement.

hémianesthésie [*nès-té-zi*] n. f. Anesthésie portant sur une moitié latérale du corps.

hémiatrophie [*fi*] n. f. Atrophie portant sur la moitié seulement du corps ou d'un organe.

hémichorée [*ko-ré*] n. f. Chorée qui n'affecte qu'une moitié du corps.

hémicirculaire [*lè-re*] adj. Qui a la forme d'un demi-cercle : *surface hémicirculaire.*

hémicycle n. m (du préf. *hémi*, et du gr. *kuklos*, cercle). Tout espace qui a la forme d'un demi-cercle. *Spécialem.*, lieu demi-circulaire, muni de gradins pour recevoir des spectateurs.

Hémicycle.

Hémicycle du palais des Beaux-Arts, salle demi-circulaire du palais des Beaux-Arts, à Paris, ornée d'une peinture murale de Paul Delaroche (1837). Cette compositinn, le chef-d'œuvre de l'auteur, représente les trois grands arts personnifiés par Ictinus, Phidias et Apelle, siégeant à une sorte de tribunal souverain, devant lequel se tiennent debout les quatre figures allégoriques de l'Art grec, de l'Art romain, de l'Art gothique et de l'Art de la Renaissance, entourant la Gloire, qui distribue des couronnes. De chaque côté de ce groupe central sont rassemblés les artistes les plus célèbres de tous les temps.

hémicyclique [*kli-ke*] adj. Qui est relatif à l'hémicycle, à un hémicycle.

hémicylindrique adj. A moitié cylindrique.

hémidactyle n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, très voisins des geckos, et qui habitent les régions chaudes du globe.

hémièdre adj. Qui présente les caractères de l'hémiédrie : *cristal hémièdre.*

hémiédrie [*dri*] n. f. (du préf. *hémi*, et du gr. *edra*, face). Loi d'après laquelle certains cristaux ne présentent des modifications que sur la moitié des arêtes ou des angles semblables.

— Encycl. *Minér.* D'après Haüy, toute modification portant sur une partie quelconque d'un cristal se répète sur toutes les parties géométriquement identiques. Delafosse a montré que cette loi est insuffisante; il est indispensable que ces parties géométriquement identiques soient encore identiques au point de vue physique, c'est-à-dire qu'elles aient même constitution moléculaire.

hémiédrique adj. Se dit d'un cristal présentant l'hémiédrie.

hémifacial, e, aux adj. Qui se rapporte à la moitié de la face.

hémigale n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des viverridés, propres à la Malaisie.

hémiléia n. m. Genre de champignons parasites des régions tropicales, comprenant un petit nombre d'espèces qui vivent sur les feuilles des plantes. (Une espèce est très nuisible au caféier.)

hémilésion [*zi-on*] n. f. Lésion de la moelle épinière, ne dépassant pas la ligne médiane.

hémine n. f. (gr. *hemina*). Mesure de capacité, chez les Grecs et les Romains, valant 0lit,271.

héminée [*né*] n. f. Chez les Romains et les Grecs, étendue de terre pour l'ensemencement de laquelle il fallait une hémine de grains.

hémiobolion ou **hémiobole** n. m. Anc. monnaie de cuivre, valant la moitié d'une obole.

hémioliasme [*as-me*] n. m. *Math.* Rapport de deux quantités dont l'une contient l'autre une fois et demie.

hémione n. m. (du préf. *hemi*, et du gr. *onos*, âne). Ane sauvage de l'Asie occidentale.

— Encycl. On entend sous le nom d'*hémione* un animal qui fait le passage entre l'âne et le cheval par la taille; il habite les steppes aussi bien que les montagnes. On ne peut le domestiquer.

Hémione.

hémiopie [*pi*] n. f. (du préf. *hémi*, et du gr. *ôps*, vue). *Méd.* Etat de la vue, dans lequel on ne distingue que la moitié des objets.

— Encycl. L'hémiopie n'est pas une maladie, c'est un symptôme commun à diverses affections intéressant une moitié du cerveau (hémorragies, ramollissements, tumeurs). Ce symptôme a son explication dans l'entrecroisement incomplet des fibres du nerf optique au niveau du chiasma.

hémiphonie [*ni*] n. f. Impossibilité de parler autrement qu'à demi-voix.

hémiplégie [*ji*] ou **hémiplexie** [*plèk-si*] n. f. (du préf. *hémi*, et du gr. *plessein*, frapper). Paralysie qui ne frappe que la moitié du corps.

— Encycl. Dans l'immense majorité des cas, ce sont les deux membres du même côté qui sont paralysés. Cependant, quelquefois, un membre peut être atteint avec la jambe du côté opposé : l'hémiplégie est alors *croisée.*

L'hémiplégie résulte d'une lésion de l'encéphale et plus rarement d'une lésion de la moelle. Cependant, on connaît des hémiplégies hystériques. V. PARALYSIE.

hémiplégique adj. Qui a rapport à l'hémiplégie : *paralysie hémiplégique.*

hémiplexie n. f. V. HÉMIPLÉGIE.

hémiprismatique [*pris-ma*] adj. Se dit d'un cristal prismatique, mais dont on ne voit que la moitié.

hémiptère n. m. (du préf. *hémi*, et du gr. *pteron*, aile). Se dit de tout insecte dont les élytres sont courts. N. m. pl. Ordre d'insectes, comprenant tous ceux qui ont quatre ailes, un suçoir et ne subissent que des métamorphoses incomplètes, comme les cigales, les punaises les cochenilles, les pucerons. S. un *hémiptère.*

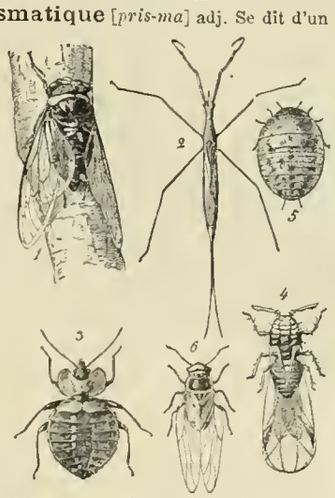

Hémiptères : 1. Cigale ; 2. Punaise ; 3. Puceron ; 4. Cochenille ; 5. Psylle.

— Encycl. Les hémiptères vivent du suc des plantes et du sang des animaux; ils sont essentiellement suceurs. Il en existe plusieurs milliers d'espèces, réparties sur tout le globe. On les divise en : hétéroptères, homoptères, aptères et phytophtires.

hémispasme [*mis-pas-me*] n. m. Spasme limité à un côté du corps.

hémisphère [*mis-fé-re*] n. m. (du gr. *hemisphairion*; de *hémi*, et *sphairion*, sphère). Demi-sphère. Chacune des deux moitiés du globe terrestre ou de la sphère céleste, séparées par l'équateur terrestre ou par l'équateur céleste : *hémisphère nord* ou *septentrional* ou *boréal, hémisphère sud* ou *méridional* ou *austral.* (V. MAPPEMONDE.) *Hémisphères de Magdebourg* (ainsi appelés parce que Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg, en fit le premier l'expérience en 1654), calottes métalliques creuses, demi-sphériques, s'appliquant exactement l'une sur l'autre, et dans lesquelles on fait le vide. (Ne subissant alors plus que la pression de l'air extérieur, elles adhèrent si fortement l'une à l'autre, qu'il faut, si les hémisphères ont une assez grande capacité, la force de plusieurs chevaux pour les séparer.)

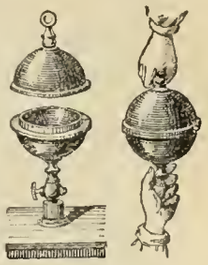

Hémisphères de Magdebourg.

hémisphérique [*mis-fé*] adj. Qui a la forme d'une demi-sphère : *calotte hémisphérique.*

hémisphéroïdal, e, aux [*mis-fé*] adj. Syn. de HÉMISPHÉROÏDE, adj.

hémisphéroïde [*mis-fé-ro-i-de*] n. m. et adj. Qui a la forme d'une moitié de sphéroïde.

hémistiche [*mis-ti-che*] n. m. (du préf. *hémi*, et du gr. *stikhos*, vers). Primitiv., moitié de vers coupé par la césure. *Par ext.*, partie quelconque de vers, coupée par la césure.

hémitriglyphe n. f. *Archit.* Demi-triglyphe.

hémitriptère n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, comprenant des chabots à tête épineuse, de l'Atlantique nord.

Hémitriptère.

hémitrope adj. Se dit des cristaux qui présentent le caractère d'hémitropie.

hémitropie [*pi*] n. f. (du préf. *hémi*, et du gr. *tropê*, tour). Groupement de cristaux de même nature et de même forme.

Hemixem, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers), sur l'Escaut; 6.340 h.

hémochromatomètre [*kro*] n. m. (du gr. *haima*, sang, *khrôma*, *atos*, couleur, et *metron*, mesure). Appareil imaginé par Hayem pour doser l'hémoglobine et compter les globules du sang, mais qui ne donne que des résultats peu précis.

hémochromatose [*kro-ma-tô-ze*] n. f. Coloration bronzée de la peau et des viscères, qui s'observe dans certaines intoxications et particulièrement dans l'alcoolisme.

hémochromomètre [*kro*] n. m. Appareil inventé par Malassez pour doser l'oxyhémoglobine du sang, et qui est basé sur le principe de la calorimétrie.

hémocyanine n. f. Protéide cuprique, extraite du sang des poulpes.

hémodiagnostic [*agh-nos-tik*] n. m. *Méd.* Moyen de diagnostic tiré de l'examen microscopique du sang, du nombre, des altérations des hématies, des hématoblastes, de la nature et des proportions des leucocytes et de tous les autres éléments du sang.

hémodromomètre n. m. (du gr. *haima*, sang, *dromos*, course, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la vitesse du sang dans les vaisseaux.

hémodromométrie [*tri*] n. f. Science qui s'occupe de mesurer la vitesse du sang.

hémodynamique n. f. Science des phénomènes mécaniques de la circulation sanguine et, plus particulièrement, de la circulation artérielle.

hémodynamomètre n. m. Instrument propre à mesurer la pression sanguine. (L'hémodynamomètre est un manomètre à mercure, qu'on fait communiquer par un tube de caoutchouc avec le vaisseau sanguin dont on veut mesurer la pression intérieure ; on lit sur une échelle graduée le déplacement de la colonne de mercure.)

hémodynamométrie [*tri*] n. f. Science qui s'occupe de la pression sanguine.

hémoglobine n. f. (du gr. *haima*, sang, et de *globule*). Matière colorante rouge du sang : *l'oxydation de l'hémoglobine dans les poumons régénère le sang.*

— Encycl. L'hémoglobine est une albumine qui constitue le principe des globules rouges des vertébrés; elle se présente en solution, sous l'aspect d'une belle couleur rouge violet. Elle s'oxyde facilement en présence de l'air, donnant l'oxyhémoglobine; inversement ce composé abandonne facilement son oxygène pour redonner l'hémoglobine. C'est grâce à cette propriété que le sang veineux s'empare de l'air dans les poumons et que les globules rouges abandonnent ce gaz dans les capillaires sanguins donnant lieu à l'hématose.

hémoglobinomètre n. m. Appareil qui sert à mesurer la quantité d'hémoglobine du sang.

hémoglobinurie [*ri*] n. f. (de *hémoglobine*, et du gr. *ouron*, urine). Emission d'hémoglobine dissoute par l'urine.

— Encycl. L'hémoglobinurie est l'indice d'une destruction des globules sanguins; elle s'observe après les brûlures étendues, les refroidissements, les empoisonnements par le chlorate de potasse, etc.

hémoïde [*mo-i-de*] adj. Qui ressemble au sang.

hémolymphe [*lin-fe*] n. f. Sang des invertébrés ne renfermant guère comme éléments figurés, que des leucocytes, d'où son nom.

hémolyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *lusis*, dissolution). Destruction des globules rouges.

— Encycl. Cette destruction peut se faire sous l'action d'agents chimiques (*poisons*) ou d'agents physiques (*colloïdes*) et des hémolysines.

hémolysine [*zi-ne*] n. f. Substance qui détruit les globules rouges comme le sang de certains animaux qui, injecté à d'autres, détruit leurs globules rouges.

hémolytique adj. Qui jouit de la propriété de modifier ou de dissoudre les globules rouges du sang.

Hémon, personnage la tragédie d'*Antigone*. Fils de Créon, roi de Thèbes, il aime Antigone et lorsqu'elle a été mise à mort, il se tue sur son corps.

hémopathie [*tî*] n. f. (du gr. *haima,* sang, et *pathos,* affection). Maladie du sang en général.

hémopathique adj. Qui se rapporte à l'hémopathie.

hémophile n. Sujet atteint d'hémophilie.

hémophilie [*fi-lî*] n. f. (du gr. *haima,* sang, et *philos,* ami). Prédisposition aux hémorragies.

— Encycl. L'hémophilie est souvent congénitale et héréditaire. C'est une diathèse qui affecte presque tous les membres d'une famille. Chez les hémophiles, la moindre plaie donne lieu à une hémorragie difficile à arrêter. Le traitement consiste à vivre au grand air, à prendre des ferrugineux et des sels de chaux.

hémophilique adj. Qui est atteint d'hémophilie.

hémophtalmie [*mî*] n. f. (du gr. *haima,* sang, et *ophthalmos,* œil). Epanchement de sang dans l'intérieur de l'œil.

— Encycl. L'hémophtalmie ou hémorragie du corps vitreux a pour cause un traumatisme du globe oculaire. Elle se résorbe souvent d'elle-même ; mais, si elle a été abondante, elle laisse des opacités gênantes pour la vue.

hémopiésique [*zi-ke*] adj. (du gr. *haima,* sang, et *piezein,* presser). Se dit des substances, comme la caféine, qui provoquent la diurèse en augmentant la pression sanguine.

hémopis [*piss*] n. f. Genre d'hirudinés dont le type est une sangsue très répandue dans les eaux douces d'Europe.

hémoplastie [*plas-tî*] n. f. (du gr. *haima,* sang, et *plassein,* former). Réparation du sang.

hémoplastique [*plas-ti-ke*] adj. Qui fournit les éléments nécessaires à la formation du sang.

hémopronostic [*nos-tik*] n. m. Pronostic qui résulte de l'examen et de l'analyse des différents élements du sang.

hémoptysie [*pti-zi*] n. f. (du gr. *haima,* sang, et *ptusis,* crachement). Crachement de sang : *l'hémoptysie accompagne souvent la tuberculose pulmonaire.*

— Encycl. Le mot *hémoptysie* exprime une expectoration de sang provenant des voies respiratoires. L'hémoptysie est généralement symptomatique de la tuberculose pulmonaire. Le traitement consiste à mettre le malade au repos complet, à lui faire garder le silence. On lui donnera des boissons glacées et des astringents : ratanhia, tanin, et surtout ergotine.

hémoptysique [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à l'hémoptysie : *crise hémoptysique.*

hémorragie [*mo-ra-ji*] n. f. (du gr. *haima,* sang, et *rhagê,* rupture). Perte de sang : *hémorragie nasale.*

— Encycl. Il y a hémorragie, soit que le sang se répande à l'extérieur du corps, soit qu'il s'épanche dans l'épaisseur d'un tissu.

Dans le premier cas, l'hémorragie est *externe,* dans le second cas, *interne.* L'hémorragie interne est quelquefois difficile à diagnostiquer : on la soupçonnera chez des malades ayant des frissons, le pouls petit et fréquent, la face pâle et livide, les traits tirés. Le traitement des hémorragies consiste, suivant les cas, en ligatures des vaisseaux rompus, en compressions, en ingestions de médicaments qui font contracter les vaisseaux (ergotine, antipyrine) et en injections d'eau salée (sérum physiologique).

hémorragique [*mo-ra*] adj. Qui a rapport à l'hémorragie.

hémorrhée [*mo-ré*] n. f. (du gr. *haima,* sang, et *rhein* couler). Hémorragie spontanée.

hémorroïdaire [*mo-ro-i-dè-re*] adj. et n. Qui est affecté d'hémorroïdes.

hémorroïdal, e, aux [*mo-ro-i*] adj. Qui a rapport aux hémorroïdes.

hémorroïdes [*mo-ro-i-de*] n. f. pl. (gr. *haima,* sang, et *rhein,* couler). Varices des veines de l'anus. Petites tumeurs qui se forment autour de l'anus et qui donnent souvent lieu à un écoulement sanguin. S. une *hémorroïde.*

— Encycl. Les hémorroïdes sont des varices des veines sous-muqueuses de l'extrémité inférieure du rectum. Elles apparaissent chez les femmes enceintes, les cavaliers, les personnes constipées, etc. Leur couleur est rouge foncé, et leur volume varie de la grosseur d'un pois à celle d'une orange.

Les hémorroïdes donnent souvent lieu à un écoulement sanguin ; elles sont alors dites *fluentes.* On traite les hémorroïdes par les bains froids, les astringents, ou par la dilatation de l'anus et l'cxérèse. On évitera la constipation.

hémorroïsse [*mo-ro-i-se*] n. f. (du gr. *haima,* sang, et *rhein,* couler). Femme affectée d'un flux de sang. (On dit aussi hémorroïdesse.)

hémoscopie [*mos-ko-pî*] n. f. (gr. *haima,* sang, et *skopein,* examiner). Examen du sang.

hémoscopique [*mos-ko-pi-ke*] adj. Qui a rapport à l'hémoscopie.

hémospasie [*mos-pa-zi*] n. f. Action d'attirer le sang sur diverses parties du corps, en les introduisant dans un récipient où l'on fait le vide.

hémospectroscope [*mos-pèk-tros-ko-pe*] n. m. Appareil permettant de reconnaître la présence de traces de sang dans les liquides par les bandes d'absorption de l'oxyhémoglobine situés dans le jaune du spectre.

hémostase [*mos-ta-ze*] ou **hémostasie** [*mos-ta-zî*] n. f. (du gr. *haima,* sang, et *stasis,* arrêt). *Méd.* Stagnation du sang. Opération qui a pour but d'arrêter une hémorragie, notamment au cours d'une intervention chirurgicale.

— Encycl. On pratique l'hémostase par la compression des artères ou leur ligature et surtout par forcipressure, en utilisant la pince qui fut inventée par Kœberlé et Péan. Ce dernier procédé rend le chirurgien maître de toutes les hémorragies et lui permet de tenter les interventions les plus audacieuses.

hémostatique [*mos-ta*] adj. Propre à arrêter les hémorragies : *remèdes hémostatiques.* N. m. : *un hémostatique.*

— Encycl. Les hémostatiques sont de plusieurs ordres. On peut avoir recours à des procédés mécaniques, à quelques agents physiques, ou bien encore à certaines substances chimiques. Les moyens mécaniques sont : la compression, la suture, la ligature, le pincement, l'écrasement. Les agents physiques sont : la réfrigération ou au contraire la chaleur (cautérisation). Les substances chimiques sont : les astringents, l'ergotine, l'antipyrine, le perchlorure de fer, l'amadou, etc.

hémotachomètre [*ko*] n. m. Appareil pour mesurer la vitesse du sang dans les artères.

hémothérapie [*pî*] n. f. (du gr. *haima,* sang, et *therapeia,* traitement). *Méd.* Méthode de traitement qui consiste à injecter sous la peau du sang défibriné d'homme, de chien ou d'agneau, mais qui a été abandonnée pour les injections d'eau salée.

hémothorax [*raks*] n. m. Epanchement de sang dans la poitrine, entre les feuillets de la plèvre.

hémotoïque adj. *Méd.* Syn. de hémoptysique.

hémotoxie [*tok-sî*] n. f. Empoisonnement du sang.

hémotoxique [*tok-si-ke*] adj. Qui est capable de détruire les globules rouges du sang.

Hems ou **Homs,** v. de la Turquie d'Asie (Syrie), sur le Nahr-el-Asi ; 30.000 h. Soieries, cotonnades.

Hemsterhuis [*hu-iss*] (Tibère), critique et savant hollandais, né à Groningue, m. à Leyde (1685-1766).

Hémus [*muss*], nom ancien des *Balkans.*

Henanbihem, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 3 kil. de Dinan, près du Frémur ; 1.900 h.

Henansal, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 34 kil. de Dinan, sur le Frémur · 1.280 h.

Henares [*rèss*], riv. d'Espagne, s.-affl. du Tage ; il reçoit le Mançanarés, qui baigne Madrid ; cours 150 kil.

Henau, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la Thur ; 4.900 h. Prairies, agriculture, arbres fruitiers.

Hénault [*nô*] (Charles-Jean-François), historien et poète, né et m. à Paris (1685-1770), président au parlement de Paris. Il composa des poésies légères, des tragédies. Son principal titre est un *Abrégé chronologique de l'Histoire de France jusqu'à la mort de Louis XIV.*

Hencke (Charles-Louis), astronome allemand, né à Driesen, m. à Marienwerder (1793-1866).

Hendaye [*an-da-ie*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 30 kil. de Bayonne, sur la Bidassoa ; 3.200 h. (*Hendayais*). Ch. de f. M. Liqueur estimée dite *eau-de-vie d'Hendaye.* Bains de mer.

hendé, e [*an*] adj. (de l'espagn. *hendido,* fendu). *Blas.* Se dit de la croix et autres pièces dont les extrémités sont ancrées en fleur de lis.

hendécagone ou **endécagone** [*in*] n. m. et adj. (gr. *hendeka,* onze, et *gônia,* angle). Polygone composé de onze angles et de onze côtés.

hendécasyllabe ou **endécasyllabe** [*in, sil-la-be*] n. m. et adj. (du gr. *hendeka,* onze, et de *syllabe*). Se dit du vers de onze syllabes.

hendécasyllabique adj. Syn. de hendécasyllabe.

hendiadys [*in, diss*] n. m. (gr. *hen dia duoin,* une chose par deux mots). Figure de grammaire qui consiste à remplacer un substantif accompagné d'un adjectif ou d'un complément au génitif par deux substantifs unis par une conjonction.

***henequen** [*hèn*] n. m. Nom mexicain d'une espèce d'aloès dont on tire une fibre textile : *les fibres du henequen servent à la fabrication de cordages très résistants.*

Hengist, fondateur, avec son frère Horsa, du royaume de Kent, m. en 488.

Hengelo, v. des Pays-Bas (Overyssel) ; 11.000 h. Toiles.

hénicopus [*puss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, comprenant de petites formes très poilues, qui vivent sur les fleurs.

Hénin-Liétard [*tar*], comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 28 kil. de Béthune ; 14.500 h. Ch. de f. N. Batistes renommées. Charbonnages, sucreries.

hénioque [*o-ke*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, dont le nom vulgaire est *eocher.* (Ce sont des formes comprimées, très hautes, avec un aiguillon dans le dos, modifié en long filet délié.)

***henné** [*hèn-né*] n. m. (ar. *hinna*). Genre de lythrariacées.

— Encycl. On ne connaît qu'une seule espèce de henné : le *henné blanc,* à fleurs blanches et d'une odeur suave, qui est originaire de l'Arabie. Ses feuilles, séchées et pulvérisées, fournissent une poudre dont on se sert pour teindre en rouge ou jaune la crinière et la queue des chevaux. Les femmes d'Orient en font usage pour se teindre les cheveux et se peindre les lèvres et les paupières.

Henné : a, fleur.

Hennebont [*bon*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 12 kil. de Lorient ; 9.120 h. (*Hennebontais*). Ch. de f. O. et Orl. Port sur le Blavet. En 1342, Jeanne de Montfort y soutint victorieusement un siège contre Charles de Blois. — Le cant. a 4 comm., et 22.360 h.

Hennequin [*kin*] (Antoine-Marie), avocat français, né à Clichy-la-Garenne, m. à Paris (1786-1840). Il plaida pour la duchesse de Berry.

Hennequin (Philippe-Augustin), peintre et graveur français, né à Lyon, m. à Leuze (Belgique) (1773-1863). — Son petit-fils, Alfred-Néoclès, auteur dramatique français, né à Liège (1842-1887) ; auteur de comédies pleines d'esprit et de mouvement : *le Procès Vauradieux,* etc.

Henner.

Henner [*nèr*] (Jean-Jacques), peintre français, né à Bernwiller (Alsace), m. à Paris (1829-1905) ; auteur d'œuvres remarquables par une entente parfaite de la lumière, et par la gamme des teintes, qui va de l'ivoire clair au brun très sombre ou du roux vénitien à un vert sourd et riche : *le Lévite d'Ephraïm, Christ mort, Saint Sébastien, Madeleine,* etc.

Henneville, comm. de la Manche, arr. et à 6 kil. de Cherbourg, près du Vaubled ; 1.430 h.

Hennezel, comm. des Vosges, arr. et à 38 kil. de Mirecourt ; 1.330 h. Forges.

***hennin** [*hè-nin*] n. m. Coiffure féminine, haute et conique, employée en Occident au XVe siècle et encore aujourd'hui en Orient.

Hennins.

Hennique (Léon), auteur dramatique et romancier français de l'école réaliste, né à La Basse-Terre (Guadeloupe) en 1852. Citons de lui : *Jacques Damour, Esther Brandès,* etc.

***hennir** [autref. *ha-nir ;* on dit mieux auj. *hè-nir*] v. n. (lat. *hinnire*). Se dit du cheval quand il fait entendre son cri.

***hennissant** [*hé-ni-san*], e adj. Qui hennit.

***hennissement** [autref. *ha-ni-se-man ;* auj. on dit mieux *hè-ni-se-man*] n. m. Cri ordinaire du cheval.

Hennuyer. V. Hannuyer.

Hennuyer [*nu-ié*] (Jean **Le**), évêque de Lisieux, né à Saint-Quentin, m. à Lisieux (1497-1578). On a dit qu'il sauva les protestants de son diocèse au moment de la Saint-Barthélemy, mais ce n'est pas à son intervention que fut dû le salut des calvinistes.

Hennuyères, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 1.730 h. Tabac.

hénon n. m. *Zool.* Syn. de bucarne.

henri n. m. Ecu d'or frappé sous Henri II.

— Rem. Dans le style soutenu, l'*h* du mot Henri, nom propre, s'aspire de préférence ; mais l'aspiration se perd dans le ton familier.

Henri Ier, dit *l'Oiseleur,* duc de Saxe, né vers 876, m. à Memleben (Saxe) en 936, élu roi des Saxons et des Francs en 919. Il soumit la Souabe et la Bavière, battit les Hongrois et organisa l'armée fédérale des chevaliers. — Henri II, *le Saint* ou *le Boiteux,* né en 973, m. à Grona, près de Gœttingue, en 1024 ; duc de Bavière, sacré empereur d'Allemagne en 1014. Canonisé avec sa femme Cunégonde en 1146 ; l'Eglise l'honore le 15 juillet. — Henri III, *le Noir,* né en 1017, m. à Bodfeld (Thuringe) en 1056, empereur d'Allemagne en 1039 ; il fit reconnaître sa suprématie aux rois de Bohême et de Hongrie. — Henri IV, fils et successeur du précédent, né en 1050, m. à Liège en 1106, empereur en 1056. Il soutint une lutte terrible contre le pape Grégoire VII pour la question des investitures, et dut venir s'humilier à Canossa (1077). La papauté ayant soulevé ses fils contre lui, il fut trahi par eux et mourut de dénuement et de chagrin. Il avait favorisé le développement de la bourgeoisie des villes. — Henri V, fils et successeur du précédent, né en 1081, m. à Utrecht, en 1125, empereur en 1106. Il conclut avec le pape le concordat de Worms, qui marqua la fin momentanée de la « querelle des investitures ». — Henri VI, dit *le Cruel,* né à Nimègue, en 1165, m. à Messine, en 1197, fils et successeur de Barberousse, empereur en 1190 ; il s'empara de Naples et de la Sicile. — Henri VII, duc de Luxembourg, empereur de 1308 à 1313, né et m. à Buonconvento, près de Sienne (Toscane). Il réussit à assurer la Bohême à son fils Jean.

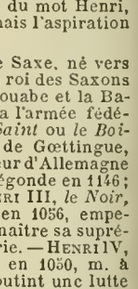
Ordre de Saint-Henri.

Henri (*ordre de* **Saint-**), ordre saxon créé en 1736 par l'électeur Frédéric-Auguste, plus tard roi de Pologne sous le nom d'Auguste III. Réorganisé en 1768, puis en 1829 et en 1870. Il a pour grand maître le roi de Saxe. Quatre classes ; ruban bleu, à bordure jaune.

Henri Ier, fils de Robert II, et de Constance, roi de France de 1031 à 1060. Il se vit disputer la couronne par son frère cadet Robert, qu'il vainquit grâce au secours de Robert le Diable, duc de Normandie. Il pardonna à son frère et lui céda le duché de Bourgogne, fondant ainsi la première maison de Bourgogne dite *capétienne.* Sous le règne de Henri Ier, la famine et les guerres civiles désolèrent la France. Pour mettre fin à ces dernières, l'Eglise recourut à la *paix de Dieu* et à la *trêve de Dieu.* Il épousa, vers 1051, Anne ou Agnès, fille de Jaroslav, duc de Russie.

Henri II, fils de François Ier et de Claude de France, né à Saint-Germain-en-Laye en 1519, roi de France de 1547 à 1559. Henri II, fidèle à la politique de son père, continua la lutte contre Charles-Quint. S'unissant aux protestants, il s'empara facilement des trois évêchés : Metz, Toul et Verdun (1552), et ce fut en vain que l'empereur envoya cent mille hommes pour reprendre Metz : François de Guise força le duc d'Albe à lever le siège. Après l'abdication de Charles-Quint, son fils Philippe II, roi d'Espagne, allié aux Anglais, continua la guerre et prit Saint-Quentin ; mais Henri rappela d'Italie le duc de Guise, qui surprit Calais et en chassa les Anglais (1558).

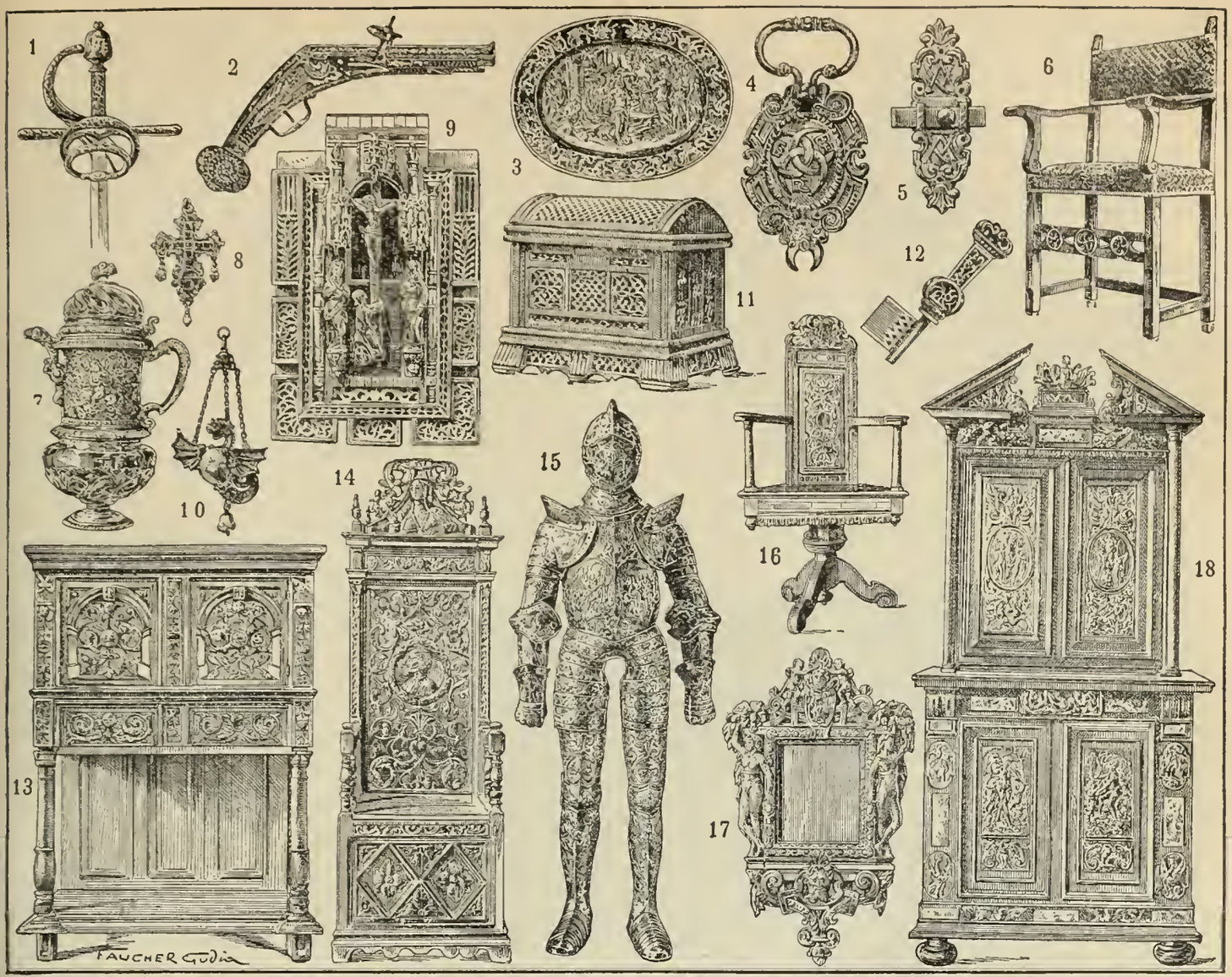

Style Henri II : 1. Poignée d'épée émaillée. — 2. Pistolet damasquiné. — 3. Plat émaillé de Limoges (musée du Louvre). — 4. Heurtoir de porte (musée du Louvre). — 5. Targette (musée du Louvre). — 6. Fauteuil en bois (musée des Arts décoratifs). — 7. Aiguière en cristal de roche et argent émaillé (musée du Louvre). — 8. et 10. Bijoux en or émaillé. — 9. Serrure de chef-d'œuvre (musée du Louvre). — 11. Coffret en buis sculpté (musée du Louvre). — 12. Clef (musée de Cluny). — 13. Crédence (musée des Arts décoratifs). — 14. Siège seigneurial en bois sculpté (musée du Louvre). — 15. Armure en fer repoussé, ayant appartenu à Henri II (musée du Louvre). — 16. Chaise caquetoire (musée du Louvre). — 17. Miroir en bois sculpté et doré. — 18. Buffet à deux corps.

Philippe consentit alors à signer la paix de Cateau-Cambrésis, qui nous laissa définitivement les trois évêchés et Calais. Henri II mourut l'année suivante d'un coup de lance qu'il reçut dans l'œil, en joutant dans un tournoi contre Montgomery. Protecteur des lettres et des arts, comme son père, il eut le tort de favoriser l'influence croissante des Guises, et son administration financière fut déplorable. Il avait épousé Catherine de Médicis en 1533. — Son tombeau, un des chefs-d'œuvre de l'art de la Renaissance, se trouve dans la basilique de Saint-Denis.

Henri II.

Henri II (*style*). Il manifeste ses caractères propres surtout dans l'architecture. Les éléments inspirés par l'architecture antique commencent à tenir une grande place; les tours rondes sont remplacées par des bâtiments carrés; dans les églises, aux voûtes sont substitués des plafonds de pierre légèrement courbés. Dans l'ameublement, les cabinets à l'antique sont en faveur : les vantaux des armoires s'ornent de faibles reliefs. A l'époque de Henri II appartiennent aussi les rustiques figulines de Bernard Palissy, les faïences de Saint-Porchaire, dites d'Oiron, les émaux peints de Limoges, des armures d'une fabrication merveilleuse.

Henri III, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Fontainebleau en 1551, roi de France de 1574 à 1589. Il venait d'être élu roi de Pologne lorsque la mort de son frère Charles IX le rappela en France. Ce prince, plein de vices et de passions mesquines, s'entoura de favoris que l'histoire a flétris du nom de *mignons*. Il fut un des rois les plus incapables et d'ailleurs les moins obéis qu'ait eus la France. En 1575, il épousa Louise, fille du comte de Vaudemont, de la maison de Lorraine. — Les catholiques formèrent entre eux, dès 1576, une association nommée la *Sainte Ligue*. Sous prétexte de défendre la religion, ils méconnurent l'autorité du roi, qui, aux états de Blois, crut faire un coup de maître en se déclarant le chef de la Ligue : il ne le fut que de nom. Le vrai chef de ce dangereux groupement fut Henri de Guise, qui fit excommunier Henri de Navarre comme chef des hérétiques, et organisa le conseil des *Seize*. Le Béarnais, se voyant exclu du trône, commença la guerre des trois Henri et battit Joyeuse à Coutras (1587). Les Seize appelèrent alors dans Paris Henri de Guise, qui y vint malgré la défense du roi. Le peuple de Paris, qui avait fait la Saint-Barthélemy contre les protestant, fit la *journée des Barricades* contre la royauté. Henri III eût été détrôné ce jour-là, si le duc de Guise eût montré plus de décision. Le roi réussit à s'enfuir de Paris à Chartres. Là, il nomma Guise généralissime des armées du royaume, et convoqua les états généraux à Blois, mais il fit assassiner, par ses affidés, son adversaire, qui se voyait déjà maître du trône; le cardinal, frère du duc de Guise, eut le même sort le lendemain. « Je suis redevenu roi de France, dit-il à sa mère, ayant fait tuer le roi de Paris. — C'est bien taillé, mon fils, répondit Catherine; maintenant il faut coudre. » En présence du soulèvement des villes, Henri III appela à son secours le roi de Navarre, se réconcilia avec lui pour venir assiéger Paris, mais il fut assassiné à Saint-Cloud par un moine, fanatique ligueur, Jacques Clément, qui le frappa d'un coup de couteau dans le ventre, et, n'ayant pas d'enfants, il reconnut Henri de Navarre pour son successeur avant de mourir.

Henri III.

Henri III et sa cour, drame historique en cinq actes et en prose, par Alexandre Dumas père. L'action roule sur les amours de la duchesse de Guise avec le mignon Saint-Mégrin. C'est un des premiers essais de drame romantique représentés sur la scène française (1829).

Henri III et le duc de Guise, tableau de P.-C. Comte (Salon de 1835), placé depuis au Luxembourg. L'artiste a représenté le roi se rencontrant avec le duc de Guise au pied du grand escalier du château

Henri III et le duc de Guise, d'après Comte.

de Blois (22 déc. 1588), la veille de l'assassinat du duc. Composition harmonieuse, restitution fidèle des costumes; personnages très observés.

Henri (*guerre des trois*), troubles de la Ligue, ainsi nommée parce que *Henri III* était à la tête des royalistes, *Henri de Navarre* (plus tard Henri IV) à la tête des huguenots, et *Henri de Guise* à la tête de la Ligue.

Henri IV, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, né au château de Pau en 1553, roi de France de 1589 à 1610. Il avait épousé, en 1572, Marguerite de Valois, fille de Henri II, et il avait échappé à grand' peine, au lendemain de son mariage, à la Saint-Barthélemy. Les catholiques refusèrent d'abord de le reconnaître, mais il réussit, grâce à son habileté patiente, sa bravoure, son énergie, sa persévérance, à conquérir peu à peu tout son royaume, après avoir battu à Coutras le duc de Joyeuse (1587). Allié en 1589 à Henri III, vainqueur de Mayenne à Arques (1589) et à Ivry (1590), il vint assiéger Paris; mais les Espagnols joints aux Ligueurs l'obligèrent à lever le siège.

Il alla guerroyer dans les provinces pendant que les Seize dominaient dans la capitale et se perdaient par leurs excès. Mayenne, espérant obtenir la couronne pour lui, se décida enfin à convoquer les états à Paris; mais le jeune duc de Guise et le roi d'Espagne la voulaient aussi pour eux-mêmes. Dans ces conjonctures, les états déclarèrent que la couronne ne pouvait être transférée en des mains étrangères. Ce fut alors que Henri crut pouvoir embrasser la religion des Français; il abjura le protestantisme (1593), et il entra dans Paris l'année suivante. Il vainquit les Espagnols et les restes de la Ligue à Fontaine-Française et prit Amiens. En 1598, il conclut le traité de Vervins avec l'Espagne et promulgua l'édit de Nantes. (V. NANTES.) Peu à peu, il rétablit l'autorité royale sur les provinces, où dominaient encore les grands, et il n'hésita pas à faire exécuter un de leurs chefs, le duc de Biron, qui avait conspiré. — La France pacifiée, il résolut de réparer les maux de quarante ans de guerre civile, de rendre au peuple sa prospérité passée. Il voulut que tout paysan pût « mettre chaque dimanche, la poule au pot ». Il fut aidé avec dévouement par Sully dans la réforme des abus financiers, et, sur les conseils d'Olivier de Serres, il encouragea l'agriculture. Sérieusement occupé d'assurer la grandeur de la France, Henri IV songeait à utiliser ses ressources pour abaisser, avec l'appui des protestants d'Allemagne, la maison d'Autriche, lorsqu'il tomba sous le couteau d'un fanatique, nommé Ravaillac, qui le frappa dans son carrosse, rue de la Ferronnerie, à Paris. Sa mort plongea la France dans une douleur profonde. Les soldats l'appelaient *le Roi des braves*, l'Europe lui donna le surnom de *Grand*. Toutefois l'histoire lui reproche son goût pour les plaisirs; il eut de nombreuses maîtresses, dont les plus connues sont Gabrielle d'Estrées et Henriette d'Entragues. En 1600, Henri IV avait épousé, après son divorce d'avec Marguerite de Valois, Marie de Médicis, qui lui succéda comme régente pendant la minorité de Louis XIII.

Henri IV.

Henri IV (*Histoire de*), par Poirson; ouvrage estimé, monographie complète d'un grand règne (1856).

Henri IV jouant avec ses enfants, tableau d'Ingres (1824). Henri IV joue, devant Marie de Médicis, avec ses enfants; il est à quatre pattes et en porte un sur son dos. L'ambassadeur d'Espagne entre et paraît surpris : « Avez-vous des enfants, monsieur l'ambassadeur ? — Oui, sire. — En ce cas, je puis achever le tour de la chambre. »

Henri IV et ses enfants, d'après Ingres.

Henri V, nom que l'on donne souvent au comte de Chambord, bien qu'il n'ait jamais régné. V. CHAMBORD.

Henri Ier, dit *Beauclerc*, né en 1068, fils de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre de 1100 à 1135. Astucieux, cruel, avare, il fit régner l'ordre en Angleterre; sa fille Mathilde épousa Geoffroi Plantagenet; — HENRI II, fils du précédent, né au Mans en 1133, m. à Chinon, roi d'Angleterre de 1154 à 1189, auteur du meurtre de Thomas Becket. Ses dernières années furent attristées par les révoltes de ses fils Henri et Richard, soutenus par le roi de France Philippe Auguste; — HENRI III, né à Winchester en 1207, m. à Westminster, roi d'Angleterre de 1216 à 1272. Le parlement le força à signer les célèbres provisions d'Oxford; — HENRI IV, né à Bolingbroke en 1367, m. à Westminster, roi d'Angleterre de 1399 à 1413; son règne fut troublé par les continuelles révoltes des barons; — HENRI V, né à Monmouth en 1387, m. à Vincennes, roi d'Angleterre de 1413 à 1422. Prince énergique et habile, il vainquit les Français à Azincourt et se fit reconnaître comme régent et héritier de la couronne de France; — HENRI VI, fils du précédent, né à Windsor en 1421, assassiné dans la Tour de Londres, après la bataille de Barnet, où périt Warwick, roi de 1422 à 1471. Ses armées luttèrent en vain pour conserver les conquêtes de Henri V en France; elles durent évacuer le continent, et du mécontentement de toute la nation anglaise à ce sujet sortit la *guerre des Deux-Roses;* — HENRI VII, né à Pembroke-Castle en 1457, m. à Richmond, roi d'Angleterre de 1485 à 1509, le premier de la dynastie des Tudors. Il mit fin, dans la bataille décisive de Bosworth, à la guerre des Deux-Roses, et grâce à son énergie sombre et soupçonneuse, restaura l'autorité royale en Angleterre; — HENRI VIII, fils du précédent, né à Greenvich en 1491, m. à Westminster, roi d'Angleterre de 1509 à 1547. Il gagna la bataille de Guinegatte sur les Français (1513), se prononça pour Charles-Quint contre François Ier, rompit avec l'Eglise catholique et fonda l'*anglicanisme*. Instruit, aimant les arts, il excellait à tous les exercices physiques; mais, cruel et débauché, il épousa successivement six femmes : Catherine d'Aragon, Anne de Boleyn, Jane Seymour, Anne de Clèves, Catherine Howard, Catherine Parr, et en fit périr deux sur l'échafaud : Anne de Boleyn et Catherine Howard. Son fils Edouard VI lui succéda, et ses deux filles Marie Tudor et Elisabeth régnèrent successivement après la mort de leur frère.

Henri VIII.

Henri IV, drame de Shakspeare en deux parties, un de ses chefs-d'œuvre, où la puissance tragique est mêlée d'une heureuse bouffonnerie, grâce au personnage de Falstaff (1597); — *Henri V,* drame du même (1599); — *Henri VI,* drame du même (1590-1592); — *Henri VIII,* drame du même, joué vers 1613.

Henri VIII, opéra en quatre actes et six tableaux, poème d'Armand Silvestre et Léonce Détroyat, musique de Saint-Saëns. Œuvre mâle et puissante, mais un peu inégale. Elle a pour sujet les amours de Henri VIII et d'Anne de Boleyn (1883).

Henri Ier, roi de Castille de 1214 à 1217. Il se rendit odieux par sa cupidité; — HENRI II, *le Magnifique,* d'abord comte de Transtamare, roi de Castille de 1368 à 1379; il se maintint sur le trône grâce à Charles V et à Du Guesclin, qui l'aidèrent à triompher de son frère et rival, Pierre le Cruel; — HENRI III, *le Maladif,* roi de Castille de 1390 à 1406, souverain énergique, mais maladif; — HENRI IV, *l'Impuissant,* roi de Castille de 1454 à 1474, souverain incapable et débauché.

Henri (*le Jeune*), opéra-comique en deux actes, de Méhul (1797); l'ouverture de cet opéra est une belle symphonie de chasse universellement connue.

Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, né à Ravensburg (1129-1295); célèbre par ses luttes contre Frédéric Barberousse et contre Henri VI.

Henri le Lion (*ordre militaire et civil de*), créé dans le duché de Brunswick en 1834, sous le nom du fondateur de la maison ducale. Cinq classes avec deux sortes de décorations, suivant qu'on l'attribue à des civils ou à des militaires. Ruban rouge, bordé de jaune.

Ordre de Henri le Lion.

Henri le Navigateur, fils de Jean Ier de Portugal, né à Porto, m. à Sagres (1394-1460). Il fut l'instigateur des voyages de découvertes dont s'honorent ses compatriotes dont.

Henri (Frédéric-Louis), prince de Prusse, frère de Frédéric II, se distingua comme général et administrateur. Né à Berlin, m. à Rheinsberg (1726-1802).

Henri de Mecklembourg-Schwerin, prince des Pays-Bas, né à Schwerin en 1876. Il a épousé en 1901 la reine Wilhelmine.

Henriade (*la*), poème épique sur la Ligue et sur Henri IV, par Voltaire; œuvre un peu froide, mais claire, bien versifiée, avec de belles pages d'histoire, composée avec le dessein d'inspirer la haine de l'intolérance (1723).

Henri-Chapelle, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers); 1.430 h.

Henrichemont [*an, mon*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 28 kil. de Sancerre; 3.450 h. Ch. de f. Orl. Tanneries. — Le cant. a 7 comm., et 7.670 h.

henricien, enne [*an-ri-si-in, è-ne*] n. Membre d'une secte d'hérésiarques du XIIe siècle, qui avaient pour chef Henri l'Ermite.

Henriette-Anne d'Angleterre, née à Exeter, m. à Saint-Cloud (1644-1670), fille de Henriette-Marie de France et de Charles Ier d'Angleterre, femme de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. Elle négocia avec son frère Charles II le traité de Douvres. Son oraison funèbre est un des chefs-d'œuvre de Bossuet, qui a tiré de merveilleux effets de sa mort prématurée due, non pas à un empoisonnement, comme l'a dit la légende, mais à une perforation spontanée par ulcère simple de l'estomac.

Henriette d'Angleterre.

Henriette-Marie de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, femme de Charles Ier roi d'Angleterre, et mère de la précédente, née à Paris, m. à Bois-Colombes (1605-1669). Elle encouragea son mari dans la voie de l'autoritarisme. Bossuet prononça son oraison funèbre.

Henriette de France.

Henrion de Pansey [*sé*] (Pierre-Paul-Nicolas), magistrat et jurisconsulte français, né à Tréveray (Meuse), m. à Paris (1742-1829).

Henriquel-Dupont [*kèl-du-pon*] (Louis-Pierre), graveur français, d'un talent correct, simple et d'un art consommé, né et m. à Paris (1797-1892).

Henry (Victor), linguiste français, né à Colmar, m. à Sceaux (1850-1907), auteur de travaux estimés de grammaire comparée.

henry n. m. Unité pratique de self-induction.

Hensies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons), sur l'Haine; 1.890 h.

Henvic, comm. du Finistère, arr. et à 12 kil. de Morlaix, non loin de la Manche; 1.550 h. Ch. de f. O.

héortologie [*jî*] n. f. (du gr. *heortê,* fête, et *logos,* discours). Connaissance et description des fêtes grecques.

hépar n. m. (mot gr. signif. *foie*). Anc. nom des sulfures alcalins.

hépatalgie [*jî*] n. f. (du gr. *hépar, atos,* foie, et *algos,* douleur). Névralgie du foie.

hépatalgique adj. Qui a rapport à l'hépatalgie.

hépatique adj. (du gr. *hêpar, atos,* foie). Se dit, en anatomie et en médecine, de tout ce qui a rapport au foie : *artère, canal hépatique; coliques hépatiques.* N. f. Classe de plantes de l'embranchement des muscinées.

Hépatiques : 1. Pied mâle; 2. Pied femelle; 3. Chapeau entier (femelle); 4. Coupe longitudinale du chapeau.

— ENCYCL. Les hépatiques recherchent les lieux humides. Elles ont une reproduction sexuée; un anthérozoïde féconde l'oosphère. La classe des hépatiques comprend quatre familles : *jungermanniacées, anthocéracées, ricciacées, marchantiacées.*

L'*hépatique des jardins* est une herbe vivace à fleurs bleues, qui se cultive sous le nom d'*anémone hépatique;* on l'employait autrefois contre les maladies du foie.

hépatisation [*za-si-on*] n. f. (du gr. *hêpar, atos,* foie). Lésion d'un tissu, qui lui donne l'aspect et la consistance du foie.

hépatisé [*ti-zé*], **e** adj. Qui est atteint d'hépatisation.

hépatiser [*ti-zé*] **(s')** v. pr. Subir l'hépatisation.

hépatisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *hêpar, atos,* foie). Affection du foie. Doctrine de pathologie générale relative au foie.

hépatite n. f. (du gr. *hêpar, atos,* foie). Inflammation du foie par congestion, cirrhose, etc. Sorte de pierre précieuse de la couleur du foie.

— ENCYCL. *Pathol.* L'hépatite peut être aiguë ou chronique; les formes aiguës sont : la congestion, l'atrophie jaune aiguë et l'abcès du foie. Ses formes chroniques sont les cirrhoses.

La *congestion hépatique* est due à une gêne de la circulation du foie; elle s'observe dans les affections cardiaques, les lésions du poumon, du tube digestif, etc. Elle est fréquente dans les pays chauds. En général, c'est l'ictère qui fait songer à la congestion. Le traitement consiste en saignées, purgatifs (principalement du calomel); une saison à Vichy ou à Vals est toujours indiquée. L'atrophie *jaune aiguë* ou ictère grave s'observe surtout pendant la grossesse; l'usage des boissons alcooliques y prédispose.

Le début ressemble à celui de l'embarras gastrique, puis la température s'élève et l'ictère apparaît. On note des hémorragies, des troubles nerveux, des vomissements; le foie s'atrophie et la mort survient souvent.

L'hépatite suppurée ou abcès du foie s'observe surtout dans les pays chauds; lorsque l'abcès est ouvert, la guérison est la règle.

hépatocèle n. f. (du gr. *hêpar, atos,* foie, et *kêlê,* tumeur). Hernie du foie.

hépatogastrite [*ghas-tri-te*] n. f. Inflammation du foie et de l'estomac.

hépatographie [*fi*] n. f. Description du foie.

hépato-intestinal, e, aux adj. Se dit d'un canal qui, chez les ruminants, va directement du foie au duodenum.

hépatolithe n. f. Calcul biliaire.

hépatologie [*jî*] n. f. (du gr. *hêpar, atos,* foie, et *logos,* traité). Traité sur le foie.

hépatomphale [*ton-fa-le*] n. f. (du gr. *hêpar, atos,* foie, et *omphalos,* nombril). Hernie du foie à travers l'ombilic.

hépatopexie [*pèk-sî*] n. f. (du gr. *hêpar, atos,* foie, et *hexis,* action de fixer). Fixation du foie, à la suite d'une ptose, au moyen d'une opération chirurgicale.

hépatotomie [*mî*] n. f. (du gr. *hêpar, atos,* foie, et *tomê,* section). Incision du foie pour ouvrir un abcès ou un kyste hydatique.

Hèphaistos [*fa-is-toss*], dieu grec du feu et du métal, identifié avec le *Vulcain* des Latins. V. VULCAIN.

Héphestion ou **Ephestion,** général macédonien, favori d'Alexandre le grand; m. en 324 av. J.-C. Lorsque après la bataille d'Issus, Alexandre, accompagné d'Héphestion, alla visiter dans sa tente la mère de Darius, celle-ci adressa le salut à Héphestion qu'à l'éclat de son costume, elle prenait pour Alexandre. Averti de son erreur, elle se jeta aux pieds du héros, qui la releva en lui disant : « Vous ne vous êtes pas trompée, ma mère; celui-ci est aussi Alexandre. »

hephthémimère adj. (du gr. *hepta*, sept, *hemi*, demi, et *meros*, partie). Se dit d'une coupe qui se trouve après le septième demi-pied (dans l'hexamètre, le trimètre iambique grec, le sénaire latin).

hépiale n. m. Genre de lépidoptères, comprenant de nombreuses espèces du globe, dont une dizaine habitent l'Europe.

Heppignies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi); 1.490 h. Mines de fer; carrières.

hepsomètre [*èp-so*] n. m. (du gr. *hepsein* faire cuire, *metron*, et mesure). Appareil thermométrique et manométrique, employé pour régler la cuisson des jus sucrés.

hepsométrie [*èp-so-mé-trî*] n. f. Evaluation du degré de cuisson des jus sucrés.

hepsométrique [*èp-so*] adj. Qui se rapporte à l'hepsométrie.

heptacanthe adj. (du gr. *hepta*, sept, et *akantha*, épine). Qui porte sept épines ou sept aiguillons. (S'emploie surtout en hist. nat.)

heptacorde [*èp-ta*] n. m. et adj. (du gr. *hepta*, sept, et de *corde*). Se dit de la lyre à sept cordes des anciens.

heptade [*èp-ta-de*] n. f. (du gr. *hepta*, sept). Groupe de sept objets.

heptaèdre [*èp-ta*] n. m. et adj. (du gr. *hepta*, sept, et *edra*, surface). Solide fermé par sept faces : *on ne peut pas construire d'heptaèdre régulier.*

heptaédrique [*èp-ta*] adj. Qui a rapport à l'heptaèdre.

heptagonal, e, aux [*èp-ta*] adj. Qui a rapport à l'heptagone.

heptagone [*èp-ta*] n. m. et adj. (gr. *hepta*, sept, et *gônia*, angle). Polygone qui a sept angles et sept côtés.

Heptagone.

heptagyne [*èp-ta*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *gunê*, femelle). Se dit des fleurs qui ont sept styles ou pistils.

Heptaméron ou *Nouvelles de la reine de Navarre* (Marguerite de Valois), contes imités de Boccace et écrits avec facilité (1559).

heptamètre [*èp-ta*] n. m. et adj. (du gr. *hepta*, sept, et *metron*, mesure). Qui a sept pieds : *des vers heptamètres.* (Vx.)

heptanche [*èp-tanche*] n. m. Genre de poisson plagiostomes renfermant des squales dont une espèce fréquente le golfe de Gascogne.

heptandre [*èp-tandre*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *anêr, andros*, mâle). Se dit des fleurs à sept étamines.

heptandrie [*èp-tandrî*] n. f. Classe de Linné, comprenant les plantes à fleurs heptandres.

Heptanomide, nom donné par les Grecs à la moyenne Egypte, qui était divisée en sept nomes ou circonscriptions administratives.

heptarchie [*èp-tarchî*] n. f. (du gr. *hepta*, sept, et *arché*, commandement). Gouvernement simultané ou alternatif de sept personnes.

Heptarchie anglo-saxonne, nom donné aux sept royaumes de Kent, Sussex, Wessex, Essex, Northumberland, Est-Anglie et Mercie, fondée par les Saxons et les Angles au ve et au vie siècle dans la Grande-Bretagne. Les sept royaumes, qui s'épuisèrent en luttes continuelles, furent réunis en un seul (*Angleterre*) sous Egbert (827).

heptarchique adj. Qui a rapport à l'heptarchie.

heptarque [*èp-tar-ke*] n. m. Chacun des sept rois d'une heptarchie.

heptasyllabe [*èp-ta*] adj. Qui a sept syllabes.

heptateuque [*èp-ta-teu-ke*] n. m. (du gr. *hepta*, sept, et *teukhos*, livre). Réunion des sept premiers livres de l'Ancien Testament, c'est-à-dire le *Pentateuque*, avec le livre de *Josué* et celui des *Juges*.

heptylène n. m. Hydrocarbure homologue de l'étylène, ayant pour formule C^7H^{14}.

heptylique [*èp-ti*] adj. Se dit d'un certain nombre de composés organiques, alcools et éthers, dans la formule desquels entre le radical heptyle (C^7H^{15}).

Héra, déesse grecque, reine de l'Olympe, épouse de Zeus, déesse des phénomènes célestes et du mariage, identifiée avec la *Junon* des Latins. V. JUNON.

Héraclée, ville ancienne de l'Asie Mineure Bithynie); auj. *Erekli.* (Hab. *Héracléens.*)

Héraclée, ville ancienne de l'Italie (Lucanie), où Pyrrhus vainquit les Romains (280 av. J.-C.).

héraclées [*klé*] ou **héracléies** [*klé-i*] n. f. pl. Fêtes en l'honneur d'Héraclès, qu'on célébrait tous les cinq ans à Athènes, tous les ans à Rhodes, au mont Œta et à Cos.

héracléonite n. m. Membre d'une secte fondée au IIe siècle par Héracléon, disciple de Valentin.

Héraclès, dieu grec identifié avec l'*Hercule* des Latins. V. HERCULE.

Héraclide du Pont, philosophe grec, disciple de Platon et d'Aristote (ive s. av. J.-C.).

Héraclides, dynasties grecques du Péloponèse, de Corinthe, de Lydie et de Macédoine, qui prétendaient descendre d'Hercule ou Héraclès. Les Héraclides du Péloponèse sont les plus célèbres : unis aux Doriens, ils chassèrent les Achéens du Sud de la Grèce.

Héraclite, philosophe grec, de l'école ionienne, né à Ephèse. Le feu était pour lui l'élément primitif de la matière, qu'il considérait comme soumise à un changement perpétuel et en même temps rationnel (576-480 av. J.-C.).

Héraclius.

Héraclius [*uss*] **Ier,** empereur d'Orient, né vers 575, régna de 610 à 641. Bon général, mais de volonté faible, il laissa l'empire dans l'anarchie. — HÉRACLIUS II, fils du précédent. Il régna après lui pendant trois mois et demi.

Héraclius, *empereur d'Orient*, tragédie en cinq actes et en vers, de P. Corneille sur une donnée presque entièrement romanesque (1647). Œuvre souvent confuse et obscure, où étincellent pourtant quelques beautés. On y trouve ce vers célèbre, que l'on cite presque toujours plaisamment :

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses.

Héraldien, enne [*di-in, é-ne*], habitant ou originaire de Châtellerault (en lat. *Heraldi*) : *les Héraldiens.* Adjectiv. : *coutumes héraldiennes.*

héraldique adj. (du bas lat. *heraldus*, héraut). Qui a rapport au blason : *art héraldique.* N. f. Science héraldique, blason : *étudier l'héraldique.* V. BLASON.

héraldiste [*dis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de science héraldique.

Hérat [*ra*] ou **Hérât,** v. forte de l'Afghanistan, dans le Khoraçan oriental, sur le Héri-Roud; 50.000 h. Soie, tapis.

hérauderie ou **héraulderie** [*rô-de-rî*] n. f. Office de héraut. Connaissance du blason, du cérémonial. Province dont un héraut portait le nom.

Hérault [*rô*], fl. côtier de France. Il descend du massif de l'Aigoual, arrose Pézenas et Agde, et se jette dans la Méditerranée; cours 160 kil.

héraut [*rô*] n. m. (bas lat. *heraldus*). Officier public, dont la fonction était de signifier les déclarations de guerre, de porter les messages, de vérifier les armoiries, d'organiser les tournois, etc., et dont la personne était sacrée.

herbacé, e [*èr*] adj. Qui a l'aspect, la nature de l'herbe. *Plantes herbacées*, plantes frêles, non ligneuses, qui meurent après la fructification.

herbage [*èr*] n. m. Toutes sortes d'herbes des prés : *les lapins se nourrissent d'herbages.* Pâturage permanent : *les climats humides et doux, les sols argileux et marneux sont les plus favorables aux herbages.*

herbagement [*èr, man*] n. m. Action de mettre un cheval ou un bœuf à l'herbage.

herbager [*èr-ba-jé*], **ère** n. (de *herbage*). Qui s'occupe d'engraisser les bœufs.

herbager [*èr-ba-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* ; *il herbagea, nous herbageons.*) Mettre à l'herbage : *herbager les bestiaux.*

herbageux, euse [*èr-ba-jeû, eu-ze*] adj. Couvert d'herbages : *des plaines herbageuses.* (Peu us.)

herbaille [*èr-ba, ll* mll., *e*] n. f. Réunion d'herbes de peu de valeur dans un herbier.

Herbart [*èr-bar*] (Jean-Frédéric), philosophe allemand, né à Oldenbourg, m. à Gœttingue (1776-1841). Il fut l'un des disciples les plus originaux de Kant. Il considère les représentations comme des forces dont l'action réciproque constitue la vie psychique.

Herbault [*bô*], ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 15 kil. de Blois, près de la Cisse; 850 h. — Le cant. a 21 comm., et 13.580 h.

herbaut [*èr-bô*] n. m. Chien courant qui se jette durement sur le gibier.

herbe [*èr-be*] n. f. (lat. *herba*). Plante molle et dont les parties aériennes, y compris la tige, meurent chaque année : *extirper les mauvaises herbes d'un champ. Herbes potagères,* herbes comestibles (chicorée, épinard, oseille, etc.), cultivées dans les potagers. *Fines herbes,* variété des précédentes employée comme assaisonnement : persil, cerfeuil, civette, estragon, etc. *Herbes médicinales* ou *officinales,* employées en pharmacie. *Herbes marines,* algues, goémons, etc. *Mauvaise herbe,* ensemble des plantes parasites, nuisibles à l'agriculture. *Fig.* Vaurien. *En herbe,* non encore mûr. *Fig.* En espérance, en perspective : *avocat, médecin en herbe. Manger son blé* ou *son bien en herbe,* dépenser son revenu avant de l'avoir touché. *Couper l'herbe sous le pied de quelqu'un,* le supplanter en le devançant. *Toutes les herbes de la Saint-Jean,* tous les moyens possibles. (On croyait autrefois que les herbes cueillies à la Saint-Jean possédaient des vertus merveilleuses.) *Avoir marché sur quelque herbe,* être dans un état anormal, en bonne ou en mauvaise part. *Herbe à éternuer,* le bouton d'argent, composée du genre achillée. *Herbe au pauvre homme,* gratiole commune. *Herbe aux ânes,* nom vulgaire des onagraires. *Herbe aux chantres,* sisymbre officinal ou vélar. *Herbe aux chats,* cataire officinale. *Herbe d'amour,* le myosotis. *Herbe de la Saint-Jean,* millepertuis. *Herbe aux gueux,* clématite commune. *Herbe sans couture,* ophioglosse commune. *Herbe aux perles,* le grémil officinal, à fruits gris et luisants, réputés diurétiques. *Herbe aux verrues,* héliotrope d'Europe. *Herbe à la magicienne,* circée. *Pop. Manger l'herbe par la racine,* être enterré. PROV. : **Mauvaise herbe croît toujours,** les enfants mauvais sujets prennent un développement rapide. ALLUS. LITTÉR. **Manger l'herbe d'autrui** et **La faim, l'occasion, l'herbe tendre,** etc. V. ANIMAL. **L'herbe qui verdoie.** V. BARBE-BLEUE.

— ENCYCL. *Destruction des herbes des cours.* 1° Arracher tout d'abord les herbes avec un crochet et les balayer. Verser ensuite entre les joints des pavés une légère couche de goudron de houille.

2° Répandre sur les pavés et les herbes une couche de 2 à 3 centimètres de tan provenant des fosses d'une tannerie.

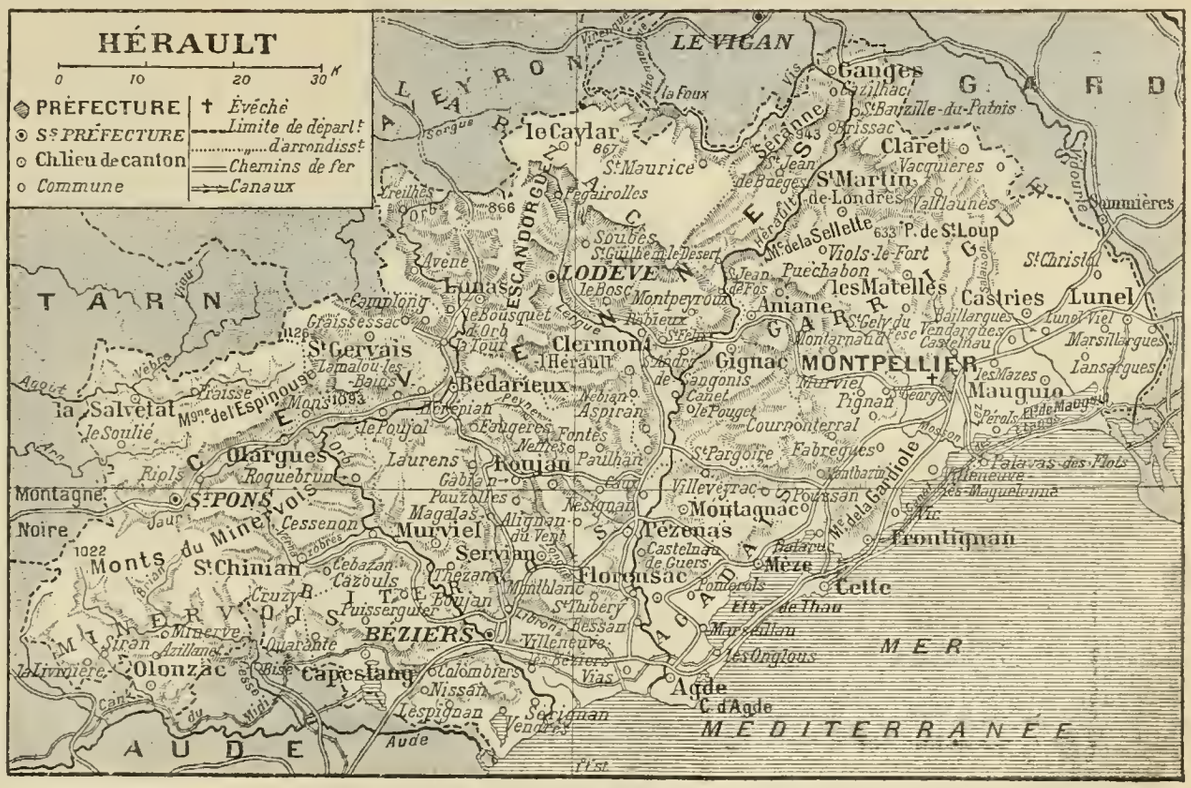
HÉRAULT
0 10 20 30 K
PRÉFECTURE
Sous-PRÉFECTURE
Chef-lieu de canton
Commune
Évêché
Limite de départt
d'arrondisst
Chemins de fer
Canaux
LE VIGAN
Ganges
le Caylar
St Maurice
Claret
St Martin-de-Londres
Vacquières
Vailhauquès
Cournonterral
Pégairolles
Soubès
St Guilhem-le-Désert
LODÈVE
Lunas
le Bosc
Montpeyroux
Clermont-l'Hérault
Gignac
MONTPELLIER
Castries
Lunel
les Matelles
Aniane
St Gély-du-Fesc
Montarnaud
Viols-le-Fort
St Christol
Puechabon
St Bauzille-de-Putois
Ste Croix-de-Quintillargues
Lunel-Viel
Marsillargues
Lansargues
Mauguio
les Mazes
Pignan
Murviel
Fabrègues
St Jean-de-Védas
Villeneuve-les-Maguelonne
Palavas-les-Flots
Frontignan
Mèze
Cette
Florensac
Pomerols
Etangs de Thau
Agde
C. d'Agde
MER MÉDITERRANÉE
Pézenas
Montagnac
Servian
Murviel
Roujan
Laurens
Gabian
Nizas
Paulhan
Aspiran
Lodève
Montpeyroux
Bédarieux
St Gervais
Lamalou-les-Bains
la Salvetat
Mgne de l'Espinouse
Mons 1093
Camplong
Graissessac
le Bousquet d'Orb
Avène
Olargues
Roquebrun
St Pons
Montagne Noire
Monts du Minervois
St Chinian
Cruzy
Puissergues
Béziers
Capestang
Colombiers
Nissan
Lespignan
Vendres
Olonzac
Minerve
Siran
Azillanet
Ouarante
la Livinière
Cazouls-lès-Béziers
Thézan
Montblanc
St Thibery
Villeneuve-les-Béziers
Vias
Bessan
Aude
Orb
Hérault
Libron
Jaur
Vernazobre
Peyne
Thongue
Vis
Séranne
Arre
Salagou
Lac du Salagou
Lac de Vailhauquès
Lac de Viols-le-Fort
Lac de Cournonterral
Lac de Jacou
Lac de Montpezat
Lac de Thau
Lac de Bagnas
Lac de Capestang
Lac de Montady
Lac de Villeneuve-les-Béziers
Lac de Montady
Lac de Vendres
Lac de Sérignan
Lac de Valras
Lac de Vias
Lac de Portiragnes
Lac de Sauvian
Lac de Nissan
Lac de Lespignan

herbeiller [*èr-bé, ll* mll., *é*] v. n. Paître l'herbe, en parlant d'un sanglier.

herbeline [*ér*] n. f. Brebis étique mise au vert.

Herbelot [*lo*] **de Molainville** (Barthelemy d'), savant orientaliste français, né et m. à Paris (1625-1695); auteur d'une précieuse *Bibliothèque orientale*, publiée en 1697, par Galland.

herbemont [*ér-be-mon*] n. m. Cépage noir d'Amérique.

herber [*èr-bé*] v. a. Exposer sur l'herbe de la toile qu'on veut blanchir, etc.

Herberay des Essarts (Nicolas d'), littérateur français, né en Picardie, m. en 1557. Il a traduit de l'espagnol, sur l'ordre de François Ier, les *Huit premiers livres d'Amadis de Gaule*.

herberie [*èr-be-ri*] n. f. Marché aux herbes. Lieu où l'on fait blanchir la cire, les toiles, en les exposant au soleil et à la rosée.

herbette [*èr-bé-te*] n. f. *Fam.* Herbe courte et menue : *danser sur l'herbette*.

Herbeumont, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Neufchâteau), sur la Semois; 1.430 h.

herbeux, euse [*èr-beû, eu-ze*] adj. Où il croît beaucoup d'herbe : *des plaines herbeuses*.

herbicole [*èr*] adj. Qui vit parmi les herbes : *insectes herbicoles*.

herbier [*èr-bi-é*] n. m. Hangar où l'on garde temporairement l'herbe coupée pour les animaux. Panse des ruminants. Dans un étang, un cours d'eau, agglomération d'herbes, où se réfugient les poissons. Collection de plantes desséchées pour l'étude. Collection de dessins représentant des plantes. Ouvrage consacré à la description des plantes.

herbière [*èr*] n. f. Vendeuse d'herbes. Femme qui recueille des herbes pour les bêtes.

Herbiers [*bi-é*] **(Les),** ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 28 kil. de La Roche-sur-Yon, sur la Grande Maine; 3.880 h. — Le cant. a 10 comm., et 16.130 h.

herbifère adj. Qui produit de l'herbe.

herbiforme [*èr*] adj. Qui ressemble à l'herbe.

Herbignac [*gnak*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 26 kil. de Saint-Nazaire, près de la Grande Brière; 4.150 h. Tourbe. — Le cant. a 4 comm., et 10.232 h.

herbivore [*èr*] adj. et n. m. (du lat. *herba,* herbe, et *vorare,* dévorer). Qui se nourrit exclusivement ou principalement d'herbes, de substances végétales : *les ruminants sont tous herbivores*.

— ENCYCL. Les herbivores ont les incisives disposées en ciseaux propres à tondre l'herbe; ils sont souvent dépourvus de canines, et un espace nu de la mâchoire s'étend entre les incisives et les molaires.

Herblay, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 22 kil. de Versailles, près de la Seine; 2.190 h. Ch. de f. N. et O. Plâtre.

herbon [*èr*] n. m. Couteau mousse qui sert au tanneur pour débourrer les peaux.

herborisateur, trice [*èr, za*] n. Personne qui herborise.

herborisation [*èr, za-si-on*] n. f. Action d'herboriser.

herboriser [*er, zé*] v. n. Recueillir dans les champs des plantes pour les étudier.

herboriseur [*èr, zeur*] n. m. Qui herborise.

herboriste [*èr-bo-ris-te*] n. Qui vend des herbes médicinales : *les herboristes doivent être pourvus d'un diplôme spécial*.

herboristerie [*èr-bo-ris-te-rî*] n. f. Commerce, boutique de l'herboriste.

herbu, e [*èr*] adj. Couvert d'herbe : *champ herbu*.

herbue [*èr-bû*] n. f. Terre légère, maigre, bonne seulement pour faire des pâturages. Terre végétale, empruntée aux pâturages pour amender les vignes. Fondant argileux, employé dans le traitement des minerais de fer au haut fourneau. (On écrit aussi ERBUE et on dit encore ARBUE.)

herbule [*èr*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des pyralidès et comprenant plusieurs espèces d'Europe et d'Amérique.

***herchage** [*hèr*] n. m. Travail des hercheurs.

***herche** [*hèr-che*] n. f. Wagon qu'on charge de minerai.

***hercher** [*èr-ché*] v. n. (de *herser*). *Min.* Pousser les wagons chargés de minerai.

***hercheur, euse** [*hér, eu-ze*] n. Qui herche.

Herchies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons); 2.530 h.

Herck-la-Ville, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt); 2.970 h.

Herck-Saint-Lambert, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt); 1.500 h.

hercotectonique [*èr-ko-tèk-to-ni-ke*] n. f. (du gr. *herkos,* enceinte, et *tektonikê,* art de construire). L'art des fortifications.

Herculano de Carvalho e Granjo (Alexandre), poète et historien portugais, né à Lisbonne, m. à Ajuda (1810-1877); auteur d'une *Histoire de Portugal*.

Herculanum [*nom*'], v. de l'Italie ancienne (Campanie), ensevelie sous les cendres du Vésuve l'an 79 et mise à jour depuis 1719. On y a retrouvé notamment d'admirables bronzes.

Herculanum, opéra en quatre actes, paroles de Méry et Hadot, musique de Félicien David (1859); la partition contient des pages remarquables.

hercule [*hèr*] n. m. (du n. d'*Hercule*). Homme très robuste : *c'est un hercule*. Personnage forain qui exécute des tours de force.

Hercule, en gr. **Hêraclès,** le plus célèbre des héros de la mythologie grecque et romaine, fils de Jupiter et d'Alcmène. Junon, irritée contre lui, envoya deux serpents pour le dévorer dans son berceau; l'enfant, déjà robuste, les étouffa dans ses bras. Devenu grand, il se distingua par sa taille et sa force extraordinaires et exécuta, contraint par son frère Eurysthée, les douze œuvres périlleuses suivantes, connues sous le nom des *Douze travaux d'Hercule* : 1° il étouffa le lion de Némée; 2° il tua l'hydre de Lerne; 3° il prit vivant le sanglier d'Erymanthe; 4° il atteignit à la course la biche aux pieds d'airain; 5° il tua à coups de flèches les oiseaux du lac Stymphale; 6° il dompta le taureau de l'île de Crète envoyé par Neptune contre Minos; 7° il tua Diomède, roi de Thrace, qui nourrissait ses chevaux de chair humaine; 8° il vainquit les Amazones; 9° il nettoya les écuries d'Augias en y faisant passer le fleuve Alphée; 10° il combattit et tua Géryon, auquel il enleva ses troupeaux; 11° il enleva les pommes d'or du jardin des Hespérides; 12° enfin il délivra Thésée des enfers. Outre ces douze travaux, il accomplit une foule d'autres exploits, et eut les aventures les plus diverses. Il étouffa dans ses bras le géant Antée, fils de la Terre, extermina le brigand Cacus, délivra Hésione du monstre qui allait la dévorer, sépara les montagnes de Calpé et d'Abyla (appelées depuis les *Colonnes d'Hercule*), délia Prométhée enchaîné sur le Caucase, remporta une victoire sur le fleuve Achéloüs, et enfin tua le centaure Nessus, qui voulait enlever sa femme Déjanire. Cette dernière victoire fut cause de sa mort. Avant d'expirer, le centaure avait remis à Déjanire sa tunique teinte d'un sang empoisonné, en lui disant que ce serait pour elle un talisman de fidélité. Déjanire, se voyant délaissée pour la jeune Iole, envoya au héros le présent fatal. Mais Hercule ne se fut pas plus tôt revêtu de cette robe qu'il se sentit dévoré par d'atroces souffrances. Il dressa alors un bûcher sur le mont Œta, et se jeta dans les flammes. Cette mort tragique se transforma pour lui en apothéose; il fut admis dans l'Olympe, et reçut l'immortalité en épousant Hébé. Avant de mourir, il avait laissé à Philoctète, l'ami et le compagnon de toute sa vie, son arc et ses flèches, qui, ayant été trempées dans le sang de l'hydre de Lerne, faisaient des blessures incurables.

Hercule.

Hercule furieux, tragédie d'Euripide, où l'unité d'action fait défaut (vers 420 av. J.-C.). — Tragédie latine de Sénèque, imitée de la précédente; œuvre de rhéteur, faite surtout pour la lecture (Ier s. apr. J.-C.).

Hercule sur l'Œta, tragédie de Sénèque, œuvre déclamatoire, mais où se rencontrent des vers bien frappés (Ier s. apr. J.-C.).

Hercule Farnèse (*l'*), statue antique, par Glycon d'Athènes, figure imposante, personnification de la douceur et de la modération unies à la force (musée de Naples).

Hercule filant aux pieds d'Omphale, tableau du Dominiquin (musée de Munich).

Hercule, constellation de l'hémisphère boréal.

herculéen, enne [*èr-ku-lé-in, è-ne*] adj. Digne d'Hercule : *force herculéenne*.

Hercynienne (FORÊT), célèbre et immense forêt qui recouvrait l'ancienne Germanie, des monts Hercyniens (aujourd'hui *Erzgebirge*) au Rhin et à l'Ardenne. Il n'en subsiste que des lambeaux, dans la Forêt-Noire, le Taunus, le Harz, etc.

***herd-book** [*heurd-bouk*] n. m. (en angl. *livre de troupeau*). Livre généalogique des races bovines.

— ENCYCL. La commission du herd-book, instituée en 1853, est chargée de recueillir, de coordonner et de reviser tous les renseignements relatifs à la constatation de la généalogie des animaux de l'espèce bovine de la race de Durham et de se prononcer sur l'inscription de ces animaux au *herd-book* français.

Herder [*dèr*] (Jean-Gottfried VON), écrivain et philosophe allemand, né à Mohrungen, m. à Weimar (1744-1803); auteur d'une célèbre *Philosophie de l'Histoire de l'humanité*. Esprit inégal, souvent contradictoire, mais animé de généreux élans.

Herdersem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre; 1.720 h.

***hère** n. m. (peut-être de l'allem. *herr,* seigneur). *Fam.* Homme misérable, sans fortune, sans considération : *un pauvre hère*. Jeune cerf de dix-huit mois à deux ans. Jeu de l'as qui court.

Heredia (José Maria **de**), poète français, né à La Fortuna (Cuba), m. près de Houdan (S.-et-Oise) [1842-1905]; membre de l'Académie française, auteur des *Trophées*, sonnets d'une forme impeccable et noble.

Heredia.

héréditaire [*ère*] adj. Qui se transmet par droit de succession : *noblesse héréditaire*. Qui se communique des parents aux enfants; *maladie héréditaire. Prince héréditaire,* qui héritera de la couronne.

héréditairement [*ère-re-man*] adv. Par droit d'hérédité. En passant du père ou de la mère aux enfants.

hérédité n. f. (lat. *hæreditas;* de *hæres,* héritier). Transmission par voie de succession. Droit de recueillir une succession. V. SUCCESSION. Ensemble des biens laissés par le mort, désigné sous le nom de *de cujus*. Transmission aux descendants des caractères physiques ou moraux des ascendants.

— ENCYCL. La définition de l'hérédité est une des questions les plus importantes de la biologie. Il faut distinguer l'hérédité des *caractères spécifiques,* ou caractères de race, de l'hérédité des *caractères individuels*. Dans la reproduction sexuée, l'hérédité peut avoir lieu dans un seul sens : c'est l'hérédité unilatérale.

Les caractères transmis héréditairement par les parents aux enfants peuvent être de nature physique ou de nature mentale.

Dans les cas de croisement entre des espèces différentes ou des races différentes d'une même espèce, il se produit des phénomènes spéciaux, dits de métissage ou d'hybridation.

Les plus célèbres théories de l'hérédité sont celles de Darwin et de Weismann.

hérédosyphilis [*liss*] n. f. Syphilis qui atteint l'individu par hérédité. (Elle donne lieu à des manifestations spéciales, principalement à des lésions osseuses; quand elle atteint l'enfant dès sa naissance, elle apparaît sous forme de plaques muqueuses buccales, éruption roséoliforme, etc. Elle se traite par le mercure).

hérédosyphilitique adj. Qui est atteint d'hérédosyphilis.

hérédotuberculose [*bèr-ku-lo-se*] n. f. Prédisposition héréditaire à contracter la tuberculose, due à l'existence de cette maladie chez les ascendants.

hereford [*hè-re-ford*'] n. Race bovine anglaise élevée pour la boucherie, et qui est originaire du comté de Hereford : *les herefords sont d'excellents producteurs de viande*.

Hereford [*ford*'], v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de son nom, sur la Wye; 21.000 h. Grand commerce de produits agricoles.

Herennius [*uss*] (Caius Pontius), général samnite, qui vainquit les Romains dans le défilé de Caudium (321 av. J.-C.) et les fit passer sous le joug. V. FOURCHES CAUDINES.

Herent, v. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain); 5.840 h.

Herenthals, v. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Petite Nèthe; 8.380 h. Étoffes, dentelles.

Herenthout, v. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Grande Nèthe; 3.170 h.

Hérépian, comm. de l'Hérault, arr. et à 36 kil. de Béziers, sur l'Orb; 1.280 h. Ch. de f. M.

hérésiarque [*zi-ar-ke*] n. m. Chef d'une secte hérétique : *Arius fut le plus notable des hérésiarques*. Auteur d'une hérésie.

hérésie [*zî*] n. f. (gr. *hairesis ;* de *hairein,* choisir). Doctrine condamnée par l'Eglise catholique : *l'hérésie monophysite fut condamnée au concile de Nicée. Fig.* Opinion opposée à celles qui sont généralement reçues : *une hérésie scientifique*.

— ENCYCL. *Théol.* Les théologiens définissent l'hérésie : une erreur volontaire et opiniâtre, opposée à un dogme révélé et enseigné comme tel par l'Eglise catholique. Par le fait même qu'il devient hérétique, le chrétien encourt l'excommunication majeure, dont l'absolution est réservée au pape; la même censure atteint tous ceux qui l'encouragent et prennent sa défense. En France, sous l'ancien régime, les légistes mettaient l'hérésie au nombre des cas royaux, qui comprenaient les causes les plus graves, comme les crimes de lèse-majesté. Depuis la Révolution, la liberté de conscience ayant été proclamée, les lois ne connaissent pas l'hérésie, dont le nom même ne figure pas dans les codes.

hérésiographe [*zi*] n. m. Qui écrit sur les hérésies. (Peu us.)

hérésiographie [*zi*] n. f. V. HÉRÉSIOLOGIE.

hérésiographique [*zi*] adj. Qui a rapport à l'hérésiographie.

hérésiologie [*zi, ji*] ou **hérésiographie** [*zi, fi*] n. f. Traité sur les hérésies.

hérésiticité n. f. Caractère d'une personne, d'une doctrine hérétique.

hérétique adj. Qui tient de l'hérésie : *proposition hérétique*. N. Qui professe, soutient une hérésie : *l'Inquisition supplicia les hérétiques*.

Herffelingen, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 1.850 h.

Herford [*ford*'], v. d'Allemagne (Prusse, Westphalie), sur la Werra; 29.000 h. Filatures, lainages.

Hergiswil, comm. de Suisse (cant. de Lucerne); 1.940 h. Élève de bétail; fromagerie.

Hergnies, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut; 3.800 h.

héribanⁿ n. m. *Féod.* Proclamation qu'un seigneur faisait faire pour appeler ses vassaux aux armes.

Heric, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 48 kil. de Châteaubriant; 3.900 h. Briqueterie.

héricart [*kar*] n. m. Variété de fraisier à gros fruits. Le fruit lui-même.

Héricart de Thury [*kar*] (François, vicomte), minéralogiste et agronome français, né à Paris, m. à Rome (1776-1854).

Héricourt [*kour*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 24 kil. de Lure, sur la Lisaine; 6.610 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures. Victoire des Suisses sur Charles le Téméraire (1474); bataille entre les Français et les Prussiens (15, 16 et 17 janv. 1871). — Le cant. a 26 comm., et 14.170 h.

Héricy, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 14 kil. de Melun, sur la Seine; 1.100 h. Ch. de f. P.-L.-M.

héridelle n. f. V. HARIDELLE.

hérigotureⁿ n. f. Marque que les chiens ont parfois à leurs pattes de derrière.

hérilité n. f. (du lat. *herus,* maître). Etat de maître; état social qui admet les maîtres.

Hérimoncourt, ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 12 kil. de Montbéliard; 3.750 h. Horlogerie. — Le cant. a 15 comm., et 12.550 h.

Hérin, comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Valenciennes; 2.590 h. Ch. de f. N. Houille.

Herinnes, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur la Marcq; 3.590 h.

Hérinnes, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut; 1.840 h.

Héri-Roud, fleuve d'Afghanistan, qui arrose Hérat; cours 800 kil.

Hérisau, v. de Suisse (cant. d'Appenzell); 13.500 h. Broderie mécanique; ateliers de teinture et d'apprêt; papeterie, fabrique de tapis.

***hérissé, e** [*ri-sé*] adj. Dressé verticalement : *cheveux hérissés*. Couvert de certaines choses droites, saillantes, aiguës : *bataillon hérissé de baïonnettes*.

***hérissée** [*ri-sé*] n. f. Nom vulgaire de la *noctuelle* de l'artichaut.

***hérissement** [*ri-se-man*] n. m. Etat de ce qui est hérissé. (Peu us.)

***hérisser** [*ri-sé*] v. a. (rad. *hérisson*). Dresser les cheveux, le poil : *le lion hérisse sa crinière quand on l'irrite*. Garnir, munir de choses piquantes : *hérisser un bastion de pieux*. Surcharger, embarrasser :

dictée hérissée de difficultés. **Se hérisser** v. pr. Se mettre droit et raide : *cheveux qui se hérissent.*

***hérisson** [*ri-son*] n. m. (lat. *hericius*). Genre de mammifères insectivores. *Fig.* Personne revêche, d'un abord difficile. *Bot.* Nom vulgaire d'un cham-

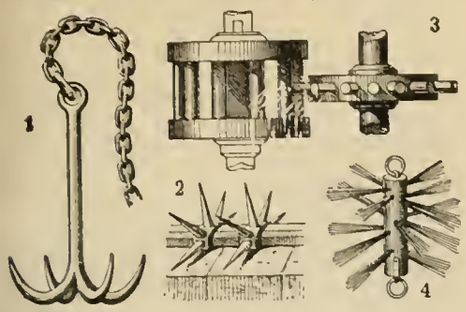

Hérisson : 1. De marine ; 2. Militaire ; 3. Mécanique ; 4. De ramoneur.

pignon comestible qui pousse sur les arbres. *Milit.* Engin formé d'une poutre toute hérissée de pointes de fer. *Mar.* Grappin à quatre becs. *Techn.* Assemblage de briques placées de champ à la partie supérieure d'un mur. Assemblage de pointes de fer destiné à empêcher d'escalader un mur, de franchir une clôture. Morceau de bois sur lequel on fait égoutter la vaisselle. Tige garnie de chevilles pour faire égoutter les bouteilles. Roue dont les dents s'engrènent dans une lanterne. Assemblage autour d'une tige de lames de fer, flexibles, pour ramoner les cheminées.

Hérisson.

— Encycl. *Zool.* Les hérissons, de taille médiocre, ont le dos couvert de piquants aigus, qui leur servent de défense quand ils se roulent en boule. Nocturnes, carnassiers, ils détruisent les souris, les escargots, les hannetons. Le hérisson commun est répandu de l'Europe jusqu'en Chine ; dans certains pays, ils sont recherchés comme comestibles.

Hérisson, ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 24 kil. de Montluçon, au-dessus de l'Amance, affl. du Cher ; 1.610 h. Kaolin. — Le cant. a 18 comm. et 14.860 h.

***hérissonne** [*ri-so-ne*] n. f. *Bot.* Genre de plantes, voisines des genêts et communes dans les Pyrénées. *Entom.* Chenille de divers papillons nocturnes, notamment des écailles.

***hérissonné** [*ri-so-né*], **e** adj. *Blas.* Se dit du hérisson représenté avec ses piquants dressés ; du chat faisant le gros dos et ayant le poil hérissé.

***hérissonnement** [*ri-so-ne-man*] n. m. Etat de ce qui est hérissonné.

***hérissonner** [*ri-so-né*] v. a. Couvrir un mur d'une couche de mortier toute pleine d'inégalités. V. n. Dresser ses plumes, ses piquants : *les faucons hérissonnent quand ils sont malades.*

***hérissonnerie** [*ri-so-ne-ri*] n. f. Etat d'une personne toujours prête à piquer comme un hérisson.

Hérital. *Géogr.* V. Herstal.

héritable adj. Dont on peut hériter. (Vx.)

héritage n. m. Action d'hériter. Biens transmis par voie de succession : *recueillir un riche héritage.* Domaine, maison : *cultiver, réparer son héritage. Fig.* Ce qu'on tient de ses parents, des générations précédentes, qu'on a d'eux ou comme eux : *héritage de gloire.* Prov. : **Promesse des grands n'est pas héritage,** il ne faut pas compter sur les promesses des puissants. **Service des grands n'est pas héritage,** on ne s'enrichit pas toujours au service des grands.

— Encycl. *Dr.* V. succession.

hériter [*té*] v. a. et n. (lat. pop. *hæreditare ;* de *hæres,* héritier). Recueillir une succession. (Hériter est actif quand il a deux compléments ; en ce cas c'est la chose transmise qui forme le complément direct : *il a hérité cent mille francs de son oncle.* S'il n'y a qu'un complément, hériter est neutre : *il a hérité de son oncle.*)

héritier [*ti-é*], **ère** n. Qui hérite ou qui doit hériter de quelqu'un : *l'héritier présomptif de la couronne de France portait le titre de Dauphin.* N. f. Fille à marier, qui a en perspective une riche succession : *une héritière a toutes les qualités.*

— Encycl. *Dr.* Les héritiers qui ont à toucher des prorata de pensions ne dépassant pas 150 francs sont dispensés de fournir l'acte de décès du titulaire quand copie ou extrait de cet acte figure en tête soit du certificat de propriété notarié, lorsque le notaire déclare conserver l'acte en minute, soit du certificat d'hérédité délivré par le maire de la commune où résidait le défunt, si cette commune est celle où l'acte de décès a été dressé.

Herkomer (Hubert), peintre allemand naturalisé anglais, né à Vaal (Bavière) en 1849. Il a exécuté des tableaux de guerre et des portraits d'un talent serré et fouillé.

Hermalle-sous-Argenteau, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse ; 1.600 h. Vannerie.

Hermalle-sous-Huy, comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy), sur la Meuse ; 1.210 h.

Hermance, petite comm. de Suisse (cant. de Genève), dans un joli site au bord du Léman ; 360 h. Vignoble ; source ferrugineuse inutilisée.

Hermandad ou **Sainte-Hermandad,** association formée en Espagne, vers la fin du xve siècle, contre les voleurs et les malfaiteurs, avec une milice pour exécuter ses ordres.

Soldat de la Sainte-Hermandad.

— Encycl. Les premiers vestiges de l'Hermandad remontent à 1282, date à laquelle plusieurs villes d'Aragon formèrent une ligue pour s'opposer aux déprédations des nobles et des malfaiteurs. Les villes de Castille et d'Aragon formèrent en 1295 une semblable association. La Sainte-Hermandad, dont les forces se montèrent jusqu'à 2.000 hommes, poursuivait sans pitié le vol à main armée, le rapt, le viol, la résistance à la justice royale, etc. Elle dura en Castille et en Aragon jusqu'au commencement du xvie siècle, puis fut absorbée par la justice royale, les juges de l'Hermandad ne conservant plus, en quelques localités, que la police des chemins.

Hermann (Johann Gottfried Jakob), philologue allemand, né et m. à Leipzig (1772-1848) ; auteur de savants travaux sur la métrique, la grammaire.

Hermann. V. Arminius.

Hermann et Dorothée, poème célèbre, en 9 chants, d'inspiration idyllique, par Gœthe ; représentation touchante des idées et des mœurs de gens de condition moyenne (1797).

hermannie [*èr-ma-ni*] n. f. Genre de malvacées, comprenant des arbrisseaux originaires du Cap, dont plusieurs sont cultivés en Europe.

Hermannstadt ou **Nagy Szeben,** v. d'Autriche-Hongrie, ch.-l. de la Transylvanie, sur le Cibin ; 29.600 h.

Hermant (Abel), romancier et auteur dramatique, né à Paris en 1862. Ecrivain spirituel, subtil, à l'observation pénétrante. Principales œuvres : *M. Rabosson, le Cavalier Miserey, la Carrière, le Faubourg, les Transatlantiques, les Souvenirs du vicomte de Courpière,* etc.

Hermanville-sur-Mer, petite comm. du Calvados, arr. et à 12 kil. de Caen ; 720 h. Bains de mer (plage de sable).

hermaphrodisme [*èr, dis-me*] n. m. (de *hermaphrodite*). Réunion des caractères des deux sexes chez le même individu. (On dit aussi hermaphronitisme.)

hermaphrodite [*èr*] n. et adj. (de *Hermaphrodite,* n. myth.). Se dit de l'être qui réunit les caractères des deux sexes.

— Encycl. *Biol.* Le mot *hermaphrodite* n'a pas la même signification en botanique et en zoologie. En botanique, il désigne les végétaux qui ont dans *une même fleur* des étamines et un pistil.

En zoologie, on appelle ainsi soit les êtres qui ont une glande génitale mâle et une glande génitale femelle (sangsue), soit les êtres qui ont une glande unique à la fois mâle et femelle (escargot). On a souvent parlé de l'hermaphrodisme humain, mais cette monstruosité n'est qu'apparente, aucun cas d'hermaphrodisme vrai n'étant connu.

Hermaphrodite, être fabuleux qui réunissait les deux sexes. Fils d'Hermès et d'Aphrodite, il fut aimé de la nymphe Salmacis, qui obtint des dieux que son corps fût confondu avec celui de son amant.

Hermas (saint), un des premiers Pères apostoliques (1er s.) ; auteur du *Pasteur,* dialogue célèbre, longtemps regardé comme inspiré, puis écarté du canon des Ecritures par le pape Gélase.

Hermée, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.280 h.

hermelle [*mè-le*] n. f. Genre d'annélides vivant dans des tubes creusés dans le sable. (On en connaît plusieurs espèces, des mers froides et tempérées, dont une des côtes de France.)

Herménault [*mô*] **(L')**, ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 12 kil. de Fontenay-le-Comte, sur la Longève ; 960 h. Fer. — Le cant. a 12 comm., et 11.530 h.

Herménégilde (saint), prince wisigoth. Fils de Léovigilde, roi des Wisigoths d'Espagne, il se révolta, contre son père qui voulait le contraindre à embrasser l'arianisme, et fut mis à mort. Fête le 13 avril.

Herménégilde (*ordre de* **Saint-**), ordre militaire espagnol, fondé en 1814 par Ferdinand VII. Il comprend trois classes. Ruban à trois bandes verticales d'égale largeur, celle du milieu amarante, les deux autres blanches.

Ordre de Saint-Herménégilde.

herméneutique [*èr*] adj. (du g. *hermêneuein,* expliquer). Qui interprète les livres sacrés, les lois anciennes, etc. N. f. Art d'interpréter les textes anciens : *l'herméneutique sacrée.*

Hermengarde, reine de Provence. V. Ermenoarde.

Herment [*man*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 40 kil. de Clermont-Ferrand, près du Sioulet ; 530 h. (*Hermenchois.*) — Le cant. a 6 comm. et 3.040 h.

hermès [*èr-mèss*] n. m. (n. gr. de *Mercure*). Gaine portant une tête de Mercure : *Alcibiade fut accusé d'avoir mutilé les hermès d'Athènes.* Statue de Mercure. V. Mercure. *Buste en hermès,* buste sculpté dont les épaules, la poitrine et le dos sont coupés par des plans verticaux.

Buste en hermès.

Hermès [*èr-mèss*], dieu grec identifié avec le Mercure des Latins.

Hermès (Georges), théologien et philosophe allemand, né à Dreyarwalde, m. à Bonn (1775-1831). Il exposa une nouvelle théorie des rapports de la raison et de la foi, subordonnant la seconde à la première. Ses doctrines furent condamnées par Grégoire XVI (1825). Ses disciples s'appelaient *hermésiens.*

Hermès Trismégiste (*trois fois grand*), nom que les Grecs donnaient au dieu égyptien Toth. On lui attribuait un nombre considérable de livres. Il reste quelques fragments curieux de ces livres.

hermesianisme [*èr-mé-zi-a-nis-me*] n. m. Doctrine des hermésiens.

hermésien [*èr-mé-zi-in*] n. m. Partisan des doctrines du théologien Georges Hermès.

herméticité [*èr*] n. f. Qualité de ce qui est clos ou de ce qui clôt hermétiquement.

hermétique [*èr*] adj. (de *Hermès*). Surmonté d'une tête de Mercure : *colonne hermétique. Alchim.* Qui a rapport au grand œuvre, à la transmutation des métaux et à la médecine universelle. Se dit d'une fermeture parfaite, principalement de celle qu'on obtient en faisant fondre ensemble, à l'aide de la chaleur, les bords du vase et du couvercle, et dont on attribue l'invention à Hermès Trismégiste : *clôture hermétique.*

hermétiquement [*èr, ke-man*] adv. D'une manière hermétique : *porte hermétiquement fermée.*

hermétisme [*èr-mé-tis-me*] n. m. Doctrine occulte qui tire son nom d'Hermès Trismégiste.

hermétiste [*èr-mé-tis-te*] n. m. Qui étudie ou professe l'hermétisme.

hermine [*èr*] n. f. (pour *armine,* arménienne, cette fourrure étant travaillée autref. en Arménie). Petit quadrupède blanc, du genre martre, dont la peau donne une fourrure très précieuse. Peau de cet animal, employée comme fourrure. Bande de cette peau, fixée au costume de certains hauts magistrats. *Blas.* L'une des fourrures héraldiques, que l'on représente par un champ d'argent semé de petites mouchetures noires. (V. la planche blason.) *Fig.* Personne d'une pureté absolue.

Hermine.

— Encycl. *Zool.* L'hermine est une sorte de putois, dont la peau, couverte d'un poil très fin, constitue une fourrure recherchée. Elle habite la France ; son pelage, marron clair en dessus, jaunâtre en dessous, devient presque blanc en hiver. Ce petit animal attaque toutes sortes d'oiseaux et de rongeurs, dont il suce le sang. V. fourrure.

herminé [*èr-mi-né*] **e** adj. Se dit de toute pièce semée de mouchetures d'hermine.

herminer [*èr-mi-né*] v. a. Fourrer d'hermine.

herminette ou **erminette** [*èr-mi-né-te*] n. f. Sorte de hache de charpentier, à tranchant recourbé.

herminie [*èr-mi-ni*] n. f. Genre de lépidoptères d'Europe, dont une espèce vit en France, sur les chênes et les ronces.

Herminie.

Herminie, personnage de la *Jérusalem délivrée,* du Tasse, princesse musulmane éprise de Tancrède, et l'une des plus gracieux types de femmes créés par le poète.

herminite [*èr*] n. f. *Blas.* Champ d'argent semé de mouchetures noires, mêlées de rouge.

herminium [*èr-mi-ni-om'*] n. m. Genre d'orchidacées ophrydées, comprenant quatre espèces européennes. (L'espèce de France est l'*herminium monorchis.*)

hermione [*èr*] n. f. Genre d'annélides néréides, comprenant plusieurs espèces, dont une habite les côtes de France.

Hermione, v. de la Grèce ancienne, dans le Péloponèse, auj. *Kastri.*

Hermione, fille de Ménélas et d'Hélène, femme de Pyrrhus, puis d'Oreste. Elle figure dans l'*Andromaque* d'Euripide et dans l'*Andromaque* de Racine, où elle devient la personnification de la jalousie.

hermitage, hermite. V. ermitage, ermite.

Hermite (Charles), mathématicien français, né à Dieuze, m. à Paris (1822-1901). On lui doit d'admirables travaux sur les fonctions elliptiques et sur la théorie des nombres.

Hermite.

Hermocrate, général syracusain du ve siècle. Il défendit, en 415, sa patrie contre les Athéniens.

Hermogène, rhéteur grec, né à Tarse (n^e^ s. de notre ère).

Hermogène, hérésiarque du n^e^ siècle, qui amalgama les idées stoïciennes avec les dogmes de la foi.

hermogénien [*èr, ni-in*] n. m. Disciple de l'hérésiarque Hermogène.

Hermon ou **Grand-Hermon,** chaîne de montagnes de la Judée, qui prolonge la chaîne de l'Anti-Liban (2.770 m.).

Hermopolis [*liss*] ou **Syra,** v. de Grèce (île de Syra), ch.-l. des Cyclades ; 18.000 h. Port très actif. Huiles, raisins secs.

Hermopolis [*liss*], nom de deux villes de l'ancienne Egypte, où Hermès était particulièrement vénéré.

Hermundures, peuple de l'Allemagne ancienne, qui habitait la Thuringe.

Hernals, ville d'Austro-Hongrie, faubourg de Vienne ; 70.000 h. Produits chimiques, machines.

Hernani ou *l'Honneur castillan,* drame en cinq actes et en vers, de Victor Hugo, remarquable par la magnificence de la forme, la richesse du style, l'éclat du lyrisme. — Doña Sol est aimée du vieux Ruy Gomez, son oncle, du proscrit Hernani et du roi d'Espagne Don Carlos. Hernani vient rejoindre Doña Sol dans le château de Ruy Gomez. Le vieillard les surprend. Mais il refuse de livrer le proscrit au roi, qui emmène Doña Sol. Ruy Gomez permet à Hernani de poursuivre le ravisseur, mais à condition qu'il viendra se remettre à sa discrétion quand il sonnera du cor. Hernani et Ruy Gomez conspirent contre Don Carlos qui brigue la couronne impériale. Charles-Quint est élu et s'empare des conjurés. Il pardonne et unit Doña Sol à Hernani, qui se révèle grand d'Espagne. Mais le son du cor se fait entendre. Hernani et Doña Sol s'empoisonnent et Ruy Gomez à son tour se donne la mort. La première représentation, au Théâtre-Français (25 févr. 1830), fut signalée par une véritable lutte, au parterre, entre les classiques et les

romantiques, et la préface d'*Hernani* est considérée comme le manifeste du drame romantique. V. ERNANI.

Herne, ville d'Allemagne (Prusse, présid. d'Arnsberg); 33.270 h. Houille, machines.

***hernhute** ou ***hernute** [*hèr*] n. m. Membre d'une secte chrétienne, les *frères moraves* (Bohême, Silésie, Lusace).

***hernhutisme** ou ***hernutisme** [*hèr-nu-tis-me*] n. m. Doctrine des hernhutes.

***herniaire** [*ér-ni-è-re*] adj. Qui a rapport aux hernies : *bandage herniaire.*

***herniaire** [*hèr-ni-è-re*] n. f. Genre de paronychiées, comprenant de petites herbes rameuses, dont on connaît huit espèces répandues en Europe, en Asie et en Amérique. (La *herniaire blanche* de France a joué un grand rôle dans le traitement des hernies.)

***hernie** [*hèr-ni*] n. f. (lat. *hernia*). *Pathol.* et *art vétér.* Tumeur molle formée par la sortie totale ou partielle d'un viscère à travers une ouverture de la membrane qui le recouvre : *hernie ombilicale, inguinale. Agric.* Maladie des choux, causée par un champignon, le plasmodiophore : *pour combattre la hernie du chou, il faut brûler tous les pieds contaminés.*

— ENCYCL. *Pathol.* Le plus souvent, la hernie est abdominale. Le ventre est rempli de viscères qui, dans des efforts violents, creusent un effondrement aux points de moindre résistance, comme l'ombilic, l'anneau crural, le canal inguinal. Le péritoine forme le sac de la hernie. On classe les hernies en *hernie de force,* due aux efforts violents, et en *hernie de faiblesse,* due à la laxité des parois. On distingue les hernies qui ne contiennent que de l'intestin (entérocèle), des hernies qui contiennent de l'épiploon (épiplocèle). La hernie est surtout gênante; cependant, elle prédispose le malade à l'étranglement herniaire, dont le traitement consiste dans la *réduction* manuelle ou chirurgicale.

— *Art vétér.* Les animaux domestiques et en particulier le cheval peuvent être affectés des différentes variétés de hernies; le traitement, tout chirurgical, est le même que chez l'homme.

***hernié, e** [*hèr*] adj. Se dit d'une partie qui fait hernie : *intestin hernié.*

***hernier** [*hèr-ni-é*] n. m. *Mar.* Morceau de bois cylindrique, suspendu par une poulie et percé d'un certain nombre de trous dans lesquels passent les petits cordages destinés à soutenir la toile d'une tente.

***hernieux, euse** [*hèr-ni-eû, eu-ze*] adj. Qui est incommodé d'une hernie.

***herniotomie** [*hèr, mî*] n. f. Cure radicale de la hernie.

Herniques, peuple du Latium, soumis par les Romains (486 av. J.-C.).

Hernosand, v. de Suède (Vesternorrland), sur le détroit de Hernosund; 8.300 h.

***hernute, *hernutisme.** V. HERNHUTE, HERNHUTISME.

Héro, prêtresse d'Artémis, à Sestos. Elle fut aimée de Léandre, qui, habitant Abydos de l'autre côté du détroit, traversait la nuit l'Hellespont à la nage toutes les fois que sa maîtresse allumait un signal sur la tour. Une nuit le signal fut éteint par le vent, Léandre se noya, son corps fut jeté sur le rivage et Héro, folle de douleur, se précipita du haut de sa tour.

Héro et Léandre, poème grec, attribué au grammairien Musée; jolie et gracieuse bluette, assez bien conduite et écrite avec pureté, sauf quelque affectation (ve ou vie s.).

Hérodas ou **Hérondas,** poète grec du IIIe siècle av. J.-C., auteur de *Mimes,* petites scènes dramatiques pleines de grâce et de vérité.

Hérode le Grand, roi de Judée, de l'an 39 à l'an 4 av. J.-C.; c'est celui auquel est attribué le *massacre des Innocents;* — HÉRODE ANTIPAS, fils du précédent, tétrarque de Galilée. Il jugea Jésus-Christ, qui lui avait été envoyé par Pilate, et fit mourir saint Jean-Baptiste; il régna de 4 av. J.-C. à 39 apr. J.-C. Caligula le dépouilla de ses États. Il mourut probablement en Espagne; — HÉRODE AGRIPPA Ier, petit-fils d'Hérode le Grand, père de Bérénice, roi de 37 à 44 apr. J.-C.; — HÉRODE AGRIPPA II, roi de Judée de 52 à 68 apr. J.-C.; il assista, du côté des Romains, à la prise de Jérusalem par Titus (70).

Hérodiade, d'après H. Lévy.

Hérodiade, femme d'Hérode Antipas. Elle fit demander la tête de saint Jean-Baptiste par sa fille Salomé.

Hérodiade, opéra en trois actes et cinq tableaux, paroles de Paul Milliet et Henri Grémont, musique de Massenet, une des œuvres les plus parfaites et les plus émouvantes du musicien. Le sujet en est la mort de saint Jean-Baptiste (1881).

hérodianisme [*nis-me*] n. m. Doctrine des hérodiens.

hérodias [*di-ass*] n. m. Nom scientifique d'un sous-genre de hérons, appelés vulgairement *aigrettes.*

hérodien [*di-in*] n. m. Membre d'une secte juive, citée dans les Évangiles.

Hérodien [*di-in*], historien grec, né à Alexandrie (170-240); il a écrit, dans un style sobre et élégant, l'histoire des empereurs romains de Marc-Aurèle à Gordien.

Hérodote.

Hérodien, grammairien d'Alexandrie (IIe s. apr. J.-C.).

***hérodiidés** ou **ardéidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les hérons et formes voisines (aigrette, balæniceps, etc.) S. un *hérodiidé.*

Hérodote, historien grec, né à Halicarnasse, et surnommé *le Père de l'histoire.* Ses *Histoires,* d'une information très sûre (il avait beaucoup voyagé et rapporte, sans y croire d'ailleurs, une grande partie des légendes des peuples qu'il avait visités), forment un des monuments les plus précieux et les mieux conçus de l'antiquité (vers 484-vers 425 av. J.-C.).

Héroët (Antoine), dit *La Maisonneuve,* poète français, né à Paris, où il mourut en 1568; évêque de Digne, auteur de la *Parfaite amie.* Sa poésie, d'inspiration platonicienne, est d'une subtilité extrême.

héroïcité [*ro-i-*] n. f. Qualité de ce qui est héroïque. (Peu us.)

héroï-comique [*ro-i-*] adj. Qui tient de l'héroïque et du comique : *le* Lutrin *est un poème héroï-comique.*

héroïde [*ro-i-de*] n. f. Epître en vers, dans laquelle parle un héros ou un personnage fameux : *les héroïdes de Colardeau.*

Héroïdes (*les*), élégies du poète latin Ovide, plus spirituelles que réellement touchantes.

héroïne [*ro-i-ne*] n. f. Femme d'un grand courage, douée de sentiments nobles et élevés : *Jeanne Hachette est l'héroïne de Beauvais. Fig.* Femme qui est le principal personnage d'une œuvre littéraire.

héroïne n. f. Ether diacétique de morphine, qui est un succédané de la morphine.

héroïque [*ro-i-ke*] adj. Qui appartient au héros : *action héroïque. Temps héroïques,* temps où vivaient les héros, et dont l'histoire est mêlée de fables. *Poésie héroïque,* qui est noble, élevée, et chante les exploits d'un héros. *Vers héroïque,* hexamètre des anciens, alexandrin des modernes. Très puissant, très efficace, auquel on recourt en désespoir de cause : *remède héroïque.* N. m. Genre héroïque : *l'enjoué se mêle à l'héroïque dans le* Lutrin.

héroïquement [*ro-i-ke-man*] adv. D'une manière héroïque : *la garde impériale succomba héroïquement à Waterloo.*

héroïser [*ro-i-zé*] v. a. Revêtir du caractère de héros, chez les Grecs.

héroïsme [*ro-is-me*] n. m. Ce qui est propre au héros. Acte de héros : *un trait d'héroïsme.*

Herold (Louis-Joseph-Ferdinand), compositeur français, né et m. à Paris (1791-1833), musicien original, au style souple, aisé, gracieux, tendre, souvent pathétique, et toujours d'une grande pureté; auteur de nombreux opéras-comiques : *le Muletier, Marie, Zampa, le Pré-aux-Clercs,* etc. — Son fils, FERDINAND, jurisconsulte et homme politique français, né et m. à Paris (1828-1882), fut secrétaire général du gouvernement de la Défense nationale et préfet de la Seine.

Louis Herold.

***héron** n. m. (bas. lat. *hagiro,* de l'anc. allem. *heigir*). Genre d'oiseaux échassiers, comprenant une dizaine d'espèces du globe. ALLUS. LITTÉR. : **Le héron de la fable,** allusion à une fable de La Fontaine (VII, 5), où l'on voit un héron, après avoir dédaigné carpe, brochet, tanche, etc., être tout heureux de rencontrer un colimaçon. On rappelle ce héron pour indiquer qu'il ne faut pas se montrer trop exigeant.

Héron cendré.

— ENCYCL. Les hérons sont des oiseaux élancés, à long bec et à long cou, à pattes hautes. Ils se tiennent au bord des eaux, sont timides et prudents. Leurs nids sont construits dans de vieux arbres et constituent les *héronnières.* En France, on rencontre le *héron cendré* et le *héron pourpré.* Le genre comprend des sous-genres assez nombreux, comme l'aigrette et la garzette (hérodias), le butor, etc.

Héron, dit *Héron l'Ancien,* savant mathématicien et physicien d'Alexandrie (IIe s. apr. J.-C.).

Héron de Villefosse (Antoine-Marie, baron), minéralogiste et ingénieur des mines français, né à Paris, m. à Caen (1774-1852).

Héron de Villefosse (Antoine), érudit français, auteur de travaux d'archéologie romaine, né à Paris en 1845.

***héronneau** [*ro-nô*] n. m. Petit héron.

***héronner** [*ro-né*] v. n. Chasser le héron avec le faucon.

***héronnier** [*ro-ni-é*], **ère** adj. Dressé pour la chasse du héron : *faucon héronnier.* Maigre, sec et long comme un héron : *oiseau héronnier. Fam.* : *femme héronnière.*

***héronnière** [*ro-ni*] n. f. Lieu où les hérons se retirent pour faire leur nid. Endroit où l'on élève les hérons.

hérôon n. m. (m. gr.). En Grèce, sanctuaire où l'on honorait un héros.

***héros** [*ro*] n. m. (gr. *hérôs*). *Myth.* Demi-dieu fils d'un dieu et d'une femme ou d'une déesse et d'un homme. Nom donné par les Grecs aux grands hommes divinisés : *Hercule est le plus illustre des héros.* Celui qui se distingue par des actions extraordinaires, par sa grandeur d'âme. *Fig.* Principal personnage d'une œuvre littéraire ou d'une aventure : *Achille est le héros de l'*Iliade, *et Ulysse le héros de l'*Odyssée. *Le héros du jour,* celui qui attire actuellement l'attention publique. *Le héros d'une fête,* celui à qui on la donne. PROV. : **Il n'y a point de héros pour son valet de chambre,** les grands hommes laissent voir à leurs familiers des misères ignorées du public.

— ENCYCL. Au sens restreint du mot, on appelait *héros* un demi-dieu, fils d'un dieu et d'une mortelle, ou d'un mortel et d'une déesse. Tels étaient Héraklès, Dionysos, Achille, les Dioscures, Hélène, Enée, etc. Mais l'accord des traditions poétiques, les légendes locales ou même des décrets en forme élevèrent au rang de demi-dieu des hommes de guerre comme Léonidas, des législateurs comme Lycurgue, des médecins comme Hippocrate, des poètes comme Homère, des philosophes comme Aristote. On offrait au héros des sacrifices; on célébrait régulièrement sa fête dans les sanctuaires dits *héroon.* Quelques héros, surtout Héraklès, étaient l'objet d'un culte dans la plupart des pays helléniques; mais généralement, cette religion était locale. Chaque cité rendait un culte public à son héros éponyme ou fondateur.

Héros et le Culte des héros (*les*), ouvrage fameux de Th. Carlyle; livre fort curieux, mais paradoxal, où l'auteur a évidemment exagéré la part qui revient aux individus de génie dans l'évolution de l'humanité (1840).

***herpe** [*hèr-pe*] n. f. *Mar.* Lisse courbe du gardecorps, de chaque côté de la guibre. N. f. pl. *Herpes marines,* matières que la mer jette sur ses bords : ambre, coraux, etc. Ancien nom des épaves de mer.

***herpé, e** adj. *Vénet.* V. HARPÉ.

herpès [*ér-pèss*] n. m. (m. gr.). Eruption aiguë qui survient à la peau et consistant en vésicules réunies en groupes sur une base enflammée.

— ENCYCL. On distinguait autrefois un grand nombre de variétés d'herpès, en particulier l'*herpès zoster* ou *zona* (v. ce mot) et l'*herpès tonsurant.* (V. TEIGNE.)

On distingue seulement aujourd'hui l'*herpès fébrile* et l'*herpès génital.*

L'herpès fébrile présente une période de *rougeur,* puis une période de *vésiculation* et se termine par *dessiccation,* vers le troisième ou sixième jour. Il peut siéger sur la peau, les lèvres, la vulve, les muqueuses; il apparaît au cours de diverses maladies fébriles ou nerveuses. Comme traitement, on emploie des lotions antiseptiques légères.

L'*herpès génital* récidivant serait un eczéma génital. Cette variété d'herpès est bénigne, mais désagréable par sa récidivité et sa ténacité. Le traitement consiste en applications de pommade à l'oxyde de zinc ou en attouchements avec l'acide acétique.

herpestes [*èr-pès-tèss*] n. m. *Zool.* Nom scientifique des mangoustes et des ichneumons.

herpétide [*èr*] n. f. *Méd.* Ensemble des éruptions cutanées qui semblent sous la dépendance de l'herpétisme.

herpétique [*èr*] adj. De la nature de l'herpès : *éruption herpétique.*

herpétisme [*èr-pé-tis-me*] n. m. Nom donné à un état constitutionnel, caractérisé par une viciation congénitale et héréditaire de la nutrition du tissu conjonctif et de ses dérivés.

— ENCYCL. Suivant Lancereaux, l'herpétisme serait une névrose vaso-trophique. Bouchard au contraire l'attribue à un ralentissement de la nutrition. L'herpétisme présente deux phases. Dans la première, on note du prurit génital, des névralgies diverses, des migraines, de la dyspepsie, de l'asthme, des palpitations cardiaques, etc. A cette phase, l'herpétique est souvent hypocondriaque. A la deuxième phase on note des eczémas, des ostéites, des varices, de l'athérome, etc. Le traitement consiste surtout dans les arsenicaux et la vie active.

herpétodryas [*ér, dri-ass*] n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, comprenant des serpents arboricoles, non venimeux, qui habitent l'Amérique et Madagascar.

herpétologie n. f. *Zool.* V. ERPÉTOLOGIE.

herpétologique adj. Qui a les caractères de l'herpès.

***herque** [*hèr-ke*] n. f. Râteau de fer pour ramasser le charbon.

Herrade de Landsberg, abbesse de Trutenhausen, savante du XIIe siècle, auteur d'une curieuse encyclopédie : *le Jardin des délices*; m. en 1195.

Herrera (Fernando de), poète lyrique espagnol, né et m. à Séville (1534-1597); auteur de *Canciones,* d'un talent noble et élevé.

Herrera y Tordesillas (Antonio de), né à Cuellar, m. à Madrid (1559-1625); un des meilleurs historiens espagnols.

Herrera (Francisco) *le Vieux,* peintre espagnol, né et m. à Séville (1576-1656); auteur de tableaux d'un réalisme puissant et d'un très chaud coloris (*le Jugement universel; Apothéose de saint Herménégilde*). — Son fils, FRANCISCO *le Jeune,* né à Séville, m. à Madrid (1612-1685), fut aussi un des peintres les plus distingués de son temps dans la fresque et les tableaux de genre.

Herreros, tribus nègres de l'Afrique occidentale allemande. De multiples et sanglantes expéditions ont dû être dirigées contre elles depuis 1903.

Herry, comm. du Cher, arr. et à 18 kil. de Sancerre, près du canal latéral de la Loire; 2.400 h.

Hers, nom de deux rivières du bassin de la Garonne; l'*Hers mort,* affluent de la Garonne, et le grand Hers ou *Hers vif,* affluent de l'Ariège; cours 133 kil.

***hersage** [*hèr*] ou ***hersement** [*hèr-se-man*] n. m. Action de herser.

— ENCYCL. *Agric.* Le hersage est pratiqué tantôt pour égaliser la surface d'une terre labourée et en

effriter les mottes, tantôt pour couvrir un semis, tantôt enfin en guise de sarclage et de binage ; la disposition des dents de la herse permet d'opérer le hersage en présentant les pointes en avant (hersage en acerochant) ou en arrière (hersage en décrochant) ; on dirige l'instrument obliquement (*en biais*), parallèlement (*en long*) ou perpendiculairement (*en travers*) aux sillons du labour. On profite toujours, pour effectuer le hersage, d'un temps sec, pour que les mottes, bien ressuyées, se brisent facilement, et l'on emploie de préférence le cheval au bœuf à cause de la rapidité de l'allure.

Herschel.

Herschel [*chèl*], Frédéric-Guillaume), célèbre astronome, né à Hanovre, m. à Slough, près de Windsor (1738-1822). On lui doit la découverte de la planète Uranus et de ses satellites, et celle des satellites de Saturne. Il est le créateur de l'astronomie stellaire. — Sa sœur, CAROLINE-LUCRÈCE, née et m. à Hanovre (1750-1848), et son fils JEAN-FRÉDÉRIC-WILLIAM, né à Slough, m. à Collingwood (1792-1871), furent aussi des astronomes distingués.

herscher v. a. **herscheur** n. m. V. HERCHER, HERCHEUR.

***herse** [*hèr-se*] n. f. (*lat. hirpex*). Instrument d'agriculture, qui a d'un côté plusieurs rangs de dents. Grille armée de pointes, qu'on abaissait pour fermer l'accès d'une place forte. (V. CHÂTEAU.) *Constr.* Epure d'un comble tracée sur le sol. Candélabre d'église en forme de triangle. *Mar.* Corde qui sert à suspendre les poulies. Barrière en planches en amont d'une écoluse de navigation, pour amortir le courant. Cadre sur lequel on fait sécher les peaux mouillées. Appareil d'éclairage de la scène d'un théâtre.

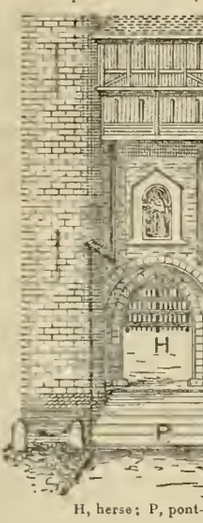

H, herse ; P, pont-levis.

— ENCYCL. *Agric.* Les herses sont constituées soit par un bâti de bois ou de fonte, soit par un tablier métallique, soit encore par un axe rotatif, auxquels sont fixées des dents. Il en existe à de nombreux modèles, herses à dents solidaires et bâti plus ou moins rigide, herses à dents indépendantes du bâti, herses articulées, etc. Il se fait aussi des herses pourvues d'un siège pour le conducteur de l'attelage. V. la planche AGRICULTURE.

Hersé [*sé*]. *Myth. gr.* Personnification de la rosée.

Herseaux [*sô*], comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 4.670 h.

***hersement** [*hèr-se-man*] n. m. Action de herser.

Hersent [*san*] (Louis), peintre français, né et m. à Paris (1777-1860) ; auteur de *Ruth et Booz*.

***herser** [*hèr-sé*] v. a. Passer la herse sur un champ : *herser un semis.*

Herserange, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 14 kil. de Briey, sur la Moulaine, affl. de la Chiers ; 1.500 h. Fer.

***herseur** [*hèr*] adj. et n. m. Qui herse : *rouleau herseur.*

Hersilie, Sabine, qui, après le célèbre enlèvement des Sabines par les Romains, épousa Romulus.

***hersillon** [*hèr-si, ll* mll., *on*] n. m. (de *herse*). *Art milit. anc.* Forte planche garnie de gros clous, à l'aide moyen de laquelle on interdisait le passage d'une brèche, d'un gué, etc.

Hersin-Coupigny, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Béthune, à la source de la Loisne ; 4.660 h. Ch. de f. N. Houille.

Hersselt, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), près de la Grande Nèthe ; 4.530 h.

Herstal ou **Héristal,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse ; 21.060 h. Résidence de Pépin, maire d'Austrasie. Houillères, chaudronnerie.

Herten, v. d'Allemagne (Prusse, Westphalie) ; 5.500 h. Houille, commerce de bois.

Hertford [*ford*], v. d'Angleterre, ch.-l. du *comté de Hertford*, sur la Lea ; 7.300 h. — Le comté de Hertford (Hertfordshire, ou par abrév. Herts) a 200.000 h.

Hertz (Henri-Rudolphe), ingénieur électricien allemand, né à Hambourg, m. à Bonn (1857-1894).

Hertzberg (Ewald Frédéric de), homme d'Etat prussien, né à Lottin, m. à Berlin (1725-1795) ; ministre de Frédéric II.

Hertzberg (Gustave-Frédéric), historien allemand, né et m. à Halle (1826-1907), auteur d'une bonne *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

Hertzen [*tsén*] (Alexandre), littérateur et révolutionnaire russe, né à Moscou, m. à Paris (1812-1870) ; fonda le journal *la Cloche.*

hertzien, enne [*èr-tsi-in, è-ne*] adj. *Physiq.* Qui se rapporte aux ondes électriques, que l'on appelle quelquefois *ondes hertziennes.*

Hérules, peuple germanique, qui, sous la conduite d'Odoacre, détruisit l'empire romain d'Occident en 476.

Herve, v. de Belgique (Liége, arr. de Verviers), près d'un affluent de la Vesdre ; 4.740 h. Fromages, tanneries.

Hervé (Florimond RONGÉ, dit), compositeur français, né à Houdain (Pas-de-Calais), m. à Paris (1825-1892). Il a composé d'amusantes et fantaisistes opérettes : *l'Œil crevé, Chilpéric, le Petit Faust,* etc.

Florimond Hervé.

Hervé (Edouard), publiciste français, né à Saint-Denis (Réunion), m. à Paris. Il fut directeur du *Soleil,* organe orléaniste, et membre de l'Académie française (1835-1899).

Hervieu (Paul-Ernest), romancier et auteur dramatique français, né à Neuilly-sur-Seine en 1857 (*les Tenailles, la Loi de l'homme, l'Enigme, le Dédale, le Réveil*). Son théâtre vaut par la composition, la profondeur de l'observation et de l'analyse, la préoccupation des problèmes sociaux.

Hervilly (Louis-Charles, comte d'), maréchal de camp et émigré français, né à Paris, battu par Hoche à Quiberon (1795), et mort à Londres des suites de ses blessures (1755-1795).

Hervilly (Ernest-Marie d'), littérateur français, né à Paris en 1859. Il a publié des articles, des romans, des nouvelles, des saynètes.

Herwegh (Georges), poète allemand, né à Stuttgart, m. à Lichtenthal (1817-1875) ; adversaire de la Prusse, auteur des *Poésies d'un vivant.*

Héry, comm. de l'Yonne, arr. et à 13 kil. d'Auxerre, près du Serein ; 1.320 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Herz (Henri), pianiste et facteur de pianos, né à Vienne (Autriche), m. à Paris (1806-1888).

Herzeele, comm. du Nord, arr. et à 21 kil. de Dunkerque ; 1.670 h. Ch. de f. des Flandres.

Herzégovine (en turc **Hertzek**), contrée montagneuse de l'Europe orientale, légalement soumise à la Turquie, mais occupée par l'Autriche en vertu du traité de Berlin (1878) ; 220.000 h. (*Herzégoviniens* ou *Herzégovins*). V. pr. *Mostar.* Sol montagneux, dont l'élevage et l'agriculture sont les ressources principales.

Herzele, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.910 h.

Herzogenbuchsee, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.530 h. Fabriques de ciment, briques de ciment, chaussures ; tissage de la soie ; horlogerie.

Hesbaye, pays de Belgique ; hautes plaines ondulées et fertiles, seuil de partage entre les bassins de la Meuse et de l'Escaut.

Hesdin [*é-din*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 24 kil. de Montreuil, sur la Canche ; 2.970 h. (*Hesdinois*). Filatures. Ch. de f. N. Patrie de l'abbé Prévost. — Le cant. a 23 comm., et 11.700 h.

Hésiode, poète grec du IXe ou du VIIIe siècle av. J.-C., né à Asera (Béotie), auteur de poésies à caractère religieux, didactique et moral : *les Travaux et les Jours, la Théogonie,* etc. : ce dernier ouvrage est dû peut-être à quelques-uns de ses disciples.

Hésione, fille de Laomédon, roi de Troie, délivrée par Hercule d'un monstre qui allait la dévorer.

hésitant [*zi-tan*], **e** adj. Qui hésite, qui a de la peine à se décider : *caractère hésitant.* Qui manque d'assurance : *voix, réponse hésitante.*

hésitation [*zi-ta-si-on*] n. f. Action d'hésiter, indécision.

hésiter [*zi-té*] v. n. (lat. *hæsitare ;* de *hærere,* être arrêté). Ne pas trouver facilement ce qu'on veut dire : *hésiter en récitant sa leçon.* Etre incertain sur le parti qu'on doit prendre : *hésiter devant un danger.*

hespéridées [*dé*] n. f. pl. *Bot.* Se dit quelquefois pour *aurantiacées.* S. une *hespéridée.*

Hespérides, filles d'Atlas, au nombre de trois. Elles possédaient un jardin dont les arbres produisaient des pommes d'or. Ces fruits précieux avaient été placés sous la garde d'un dragon à cent têtes. Hercule se transporta dans ce jardin merveilleux, tua le dragon et s'empara des pommes d'or, accomplissant ainsi le onzième de ses travaux.

Hespérides, îles de l'Atlantique, dont les anciens racontaient des merveilles ; c'étaient probablement les Canaries actuelles.

hespérie [*ès-pé-ri*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères renfermant des papillons petits et moyens, dont on connaît une soixantaine d'espèces : *l'hesperia sylvana, très commune en France, est fauve, avec une bordure brune.*

Hespérie, nom que les anciens Grecs donnaient à l'Italie et que les Romains donnaient à l'Hispanie ou Espagne.

hespérophane [*ès-pé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, des régions chaudes de l'ancien monde, et comprenant des formes crépusculaires, qui vivent à l'état larvaire dans les bois ouvrés, les charpentes et les meubles.

hespérornis [*niss*] n. m. Genre d'oiseaux fossiles de la taille du cygne, et dont le bec, assez long, était garni de dents.

Hesperos ou **Hesperus** (lat. *Vesper*). *Myth. gr.* Dieu personnifiant la planète Vénus.

***hesse** [*hè se*] n. f. Nom vulgaire de la *resce.*

Hesse, nom de trois Etats de l'anc. Confédération germanique : l'électorat de Hesse-Cassel et le landgraviat de Hesse-Hombourg, qui furent tous deux annexés à la Prusse en 1866 ; le grand-duché de Hesse-Darmstadt, capit. *Darmstadt,* ville principale *Mayence,* est resté une souveraineté indépendante politiquement, mais faisant partie de l'empire allemand. Le grand-duché est divisé en trois provinces : 1° Starkenbourg (343.000 h.), capit. *Darmstadt ;* 2° Hesse-Supérieure (297.000 h.), capit. *Giessen ;* 3° Hesse-Rhénane (369.500 h.), capit. *Mayence ;* 1.210.000 h. (*Hessois*). Pays montagneux, âpre, exposé aux vents rigoureux de l'est, coupé par de profondes vallées. Les Hessois, obligés de gagner péniblement leur vie, sont les plus malheureux des peuples allemands. De là ce dicton :

Où le Hessois n'a pas son gain,
Nul ne pourra trouver son pain.

Armoiries de Hesse.

Hesse-Nassau, prov. de la Prusse, formée après la guerre de 1866 par la réunion du duché de Nassau et de l'électorat de Hesse-Cassel ; 2.070.000 h. Capit. *Cassel.* Mines, sources minérales. Vins.

Armoiries de Hesse-Nassau.

hessiau [*è-si-ô*] n. m. Toile grossière employée pour les emballages de draps, etc.

Hestia, divinité grecque du foyer, fille de Kronos et de Rhéa, la Vesta des Latins.

Hestre (La), comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 4.220 h. Charbonnage, fabrique de limes.

Hésus. V. ESUS.

hésychiaste [*zi-ki-aste*] n. m. (gr. *hésukhiastés,* de *hésuchia,* repos). Nom donné à des ermites d'Orient qui troublèrent l'Eglise grecque du XIe au XIVe siècle par leur hérésie, consistant dans un quiétisme outré. Syn. OMPHALOPSYQUE.

Hésychius [*ki-uss*] **de Milet,** philologue grec d'Alexandrie (VIe siècle). Il avait composé une *Chronique universelle.*

hétaire [*tè-re*] ou **hètère** n. f. (du gr. *hetaira,* compagne). *Antiq. gr.* Courtisane d'un rang un peu relevé. (Quelques-uns écrivent et prononcent HÉTAÏRE [*ta-ï-re*].)

hétaires [*tè-re*] n. m. pl. (gr. *hetairoi*). Hommes groupés autour des rois de l'époque primitive et constituant sous le nom de *compagnons* leur cortège et leur escorte. (Plus tard, en Macédoine, sous les règnes de Philippe et d'Alexandre le Grand, on a donné le nom d'*hétaires* aux gardes particuliers des souverains, à leurs amis et à la cavalerie nationale.) S. un *hétaire.*

hétairiarque ou **hètériarque** n. m. Celui qui commandait une hétérie.

hetairie [*tè-ri*] ou **hétérie** [*ri*] n. f. (gr. *hetaireia*). *Antiq. gr.* Société politique ; société secrète. Corps de troupes, dans l'armée byzantine. Auj., en Grèce, société politique ou littéraire.

— ENCYCL. Les hétairies, associations plus ou moins secrètes, avaient généralement un caractère politique ; elles furent au service des partis aristocratiques ou oligarchiques de l'ancienne Grèce. Dans la Grèce moderne, ce sont surtout des associations littéraires : l'*hétairie philomuse* et l'*hétairie politique* ont, par l'action littéraire, aidé à l'affranchissement de leur pays en 1829.

hétairisme [*té-ris-me*] ou **hétérisme** [*ris-me*] n. m. *Archéol.* Condition, mœurs des hétaires.

hétairiste [*tè-ris-te*] ou **hètériste** n. m. Membre d'une des hétairies grecques modernes.

hétéradénie [*nî*] n. f. Production de tissu hétéradénique.

hétéradénique adj. (du gr. *heteros,* autre, et *adèn,* glande). Se dit d'un tissu, développé en dehors d'une glande, ayant la structure d'une glande, et qui a une tendance à récidiver quand on en pratique l'ablation.

hétéradénome n. m. Tumeur hétéradénique.

hétérandre adj. (du gr. *heteros,* autre, et *anêr, andros,* mâle). Se dit d'une plante dont les étamines ou les anthères n'ont pas toutes la même forme.

hétéranthe adj. (du gr. *heteros,* autre, et *anthos,* fleur). Se dit d'une plante dont les fleurs ne sont pas toutes disposées de la même manière.

hétéroblastie [*blas-tî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *blastos,* germe). *Biol.* Phénomène consistant dans la formation sur les mêmes points, chez des animaux parents les uns des autres, d'organes équivalents, dont l'origine embryologique est pourtant différente.

hétérobranche n. m. Genre de poissons physostomes, à large tête plate, cuirassée et ciselée, dont on connaît plusieurs espèces des fleuves africains.

hétérocarpe adj. (du gr. *heteros,* autre, et *karpos,* fruit). Qui porte plusieurs espèces de fruits.

hétérocarpien, enne [*pi-in, è-ne*] adj. *Bot.* Se dit d'un ovaire modifié dans sa forme primitive.

hétérocéphale adj. (du gr. *heteros,* autre, et *kephalé,* tête). *Bot.* Se dit des capitules des composées, lorsqu'ils ne contiennent chacun que des fleurons d'un seul sexe, et que les capitules mâles et les capitules femelles sont portés sur le même individu.

hétérocère n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant des formes cylindriques, fouisseuses, etc., qui vivent au bord des eaux.

hétérocerque [*sèr-ke*] adj. (du gr. *heteros,* autre, et *kerkos,* queue). *Hist. nat.* Qui a ses deux lobes inégaux.

hétérocerquie [*sèr-ki*] n. f. Etat d'une nageoire hétérocerque.

hétérochrome [*kro-me*] adj. (du gr. *heteros,* autre, et *khrôma,* couleur). Se dit des capitules des composées, quand les fleurs du centre diffèrent par la couleur de celles de la circonférence.

hétéroclade adj. (du gr. *heteros,* autre, et *klados,* branche). Se dit d'une plante qui porte plusieurs sortes de branches.

hétérocladie [*dî*] n. f. Etat d'un végétal hétéroclade.

hétéroclite adj. (du gr. *heteros,* autre, et *klinein,* fléchir). Qui s'écarte des règles ordinaires de l'analogie grammaticale : *nom hétéroclite ;* ou des règles de l'art : *bâtiment hétéroclite. Fig.* Bizarre. *Maladie hétéroclite,* dont la marche est bizarre.

hétérocrasie [*zî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *crasis,* mélange). Etat du sang qui se trouve mélangé à des substances étrangères.

hétérocrasique [*kra-si-ke*] adj. Qui appartient à l'hétérocrasie.

hétérocrine n. m. Genre de crinoïdes fossiles, dans le silurien américain.

hétérocrinidés n. m. pl. Famille d'échinodermes, crinoïdes fossiles. S. un *hétérocrinidé.*

hétérocyste [*sis-te*] n. m. *Bot.* Gros globule du chapelet des nostocs, qu'on a regardé longtemps et à tort comme des corps reproducteurs.

hétérodactyle [*dak*] n. m. Genre de reptiles sauriens non venimeux, du Brésil.

hétérodon n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant une dizaine d'espèces de serpents non venimeux des régions chaudes.

hétérodonte adj. (du gr. *heteros,* autre, et *odous, odontos,* dent). *Hist. nat.* Dont les dents ou les dentelures diffèrent les unes des autres.

hétérodoxe [*dok-se*] adj. (du gr. *heteros,* autre, et *doxa,* opinion). Contraire à la doctrine catholique : *opinions hétérodoxes.* ANT. **Orthodoxe.**

hétérodoxie [*dok-sî*] n. f. (de *hétérodoxe*). Opposition aux sentiments orthodoxes.

hétérodrome adj. (du gr. *heteros,* autre, et *dromos,* course). *Mécan.* Se dit d'un levier dans lequel le point d'appui est entre la puissance et la résistance, de façon que ces deux forces se meuvent en sens contraire.

hétérodromie [*mî*] n. f. Phénomène par lequel la spire suivant laquelle s'insèrent les feuilles d'un rameau s'enroule en sens opposé à celui de la spire des feuilles que porte la tige mère de ce rameau.

hétérœcie [*sî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *oikia,* maison). Propriété pour une espèce animale ou végétale d'avoir deux ou plusieurs habitats différents, comme le ténia ou la rouille du blé. V. TÉNIA, et ROUILLE.

hétérogame adj. (du gr. *heteros,* autre, et *gamos,* mariage). Se dit surtout des capitules qui renferment deux ou plusieurs sortes de fleurs.

hétérogamie [*mî*] n. f. *Biol.* Conjugaison totale de deux éléments sexuels différents.

— ENCYCL. Le type de l'hétérogamie est la génération sexuelle proprement dite, dans laquelle une masse femelle (ovule) est fécondée par un élément mâle beaucoup plus petit.

hétérogène adj. (du gr. *heteros,* autre, et *genos,* race). Qui est de nature différente : *corps composé d'éléments hétérogènes. Fig.* Dissemblable : *caractères hétérogènes.* ANT. **Homogène.**

hétérogénéité n. f. Caractère de ce qui est hétérogène.

hétérogénèse [*né-ze*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *genesis,* naissance). Cas particulier de la biogénèse, dans lequel des êtres vivants proviendraient d'êtres vivants préexistants, mais différents d'eux-mêmes. (C'est une hypothèse abandonnée.)

hétérogénie [*nî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *gennân,* engendrer). Hypothèse d'après laquelle les êtres vivants proviendraient d'êtres vivants préexistants, mais différents d'eux-mêmes.

hétérogéniste [*nis-te*] n. m. Partisan de l'hétérogénie.

hétérogonie [*nî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *gonos,* origine). Nom donné par Leuckart à une série de générations sexuées de formes différentes, se produisant dans des conditions de régime différentes.

hétérogyne adj. (du gr. *heteros,* autre, et *gunê,* femelle). Qui présente la forme femelle différente de la forme mâle.

hétéroïde adj. (du gr. *heteros,* autre, et *eidos,* forme). *Bot.* Se dit des parties qui, sur le même individu, présentent des formes différentes.

hétéroïque adj. (du gr. *heteros,* autre, et *oikos,* maison). Se dit des êtres vivants qui présentent dans leur cycle évolutif une hétérœcie obligatoire.

hétérolobe adj. *Hist. nat.* Qui se divise en lobes inégaux.

hétérologie [*jî*] n. f. Description des productions hétérologues.

hétérologue adj. (gr. *heteros,* autre, et *logos,* discours). *Chim.* Se dit des corps différents résultant des mêmes corps.

hétéromère adj. (du gr. *heteros,* autre, et *meros,* part). *Zool.* Se dit des insectes coléoptères dont les tarses sont formés, suivant les pattes, d'un nombre différent d'articles. *Bot.* Se dit d'une fleur dans laquelle le nombre des pièces florales varie d'un verticille au suivant.

hétérométrie [*trî*] n. f. *Pathol.* Altération des humeurs et des tissus, produite par des changements de quantité et non de nature des substances.

hétérométrique adj. (du gr. *heteros,* autre, et *metron,* mesure). Qui est de mesure différente : *vers hétérométrique.*

hétéromorphe adj. (du gr. *heteros,* autre, et *morphê,* forme). Qui présente des formes très différentes dans une même espèce.

hétéromorphisme [*fis-me*] n. m. ou **hétéromorphie** [*fî*] n. f. Caractère de ce qui est hétéromorphe.

hétéromorphose [*fô-ze*] n. f. (de *hétéromorphe*). Phénomène de régénération d'un membre coupé.

— ENCYCL. Lorsqu'un membre est coupé à un animal, il se produit soit une cicatrisation, soit une régénération du membre coupé (pattes des crabes). Lœb a montré que l'on pouvait empêcher l'identité de la régénération et il a pu, en un point du corps d'un animal, faire apparaître un membre différent de celui qui y était primitivement.

hétéronome adj. (gr. *heteros,* autre, et *nomos,* loi). *Philos.* Qui reçoit sa loi du dehors, au lieu de la tirer de soi-même. *Minér.* Se dit de certains cristaux dont le signe indique des lois de décroissement qui ne se retrouvent dans aucune autre espèce connue.

hétéronomie [*mî*] n. f. Etat de ce qui est hétéronome.

hétéronyme adj. (du gr. *heteros,* autre, et *onuma,* nom). Se dit d'un ouvrage publié sous le nom d'autrui, d'un auteur qui écrit sous le nom d'une autre personne.

hétéropathie n. f. Syn. de ALLOPATHIE.

hétéropathique adj. Syn. de ALLOPATHIQUE.

hétéropétale adj. Se dit des fleurs dont les pétales diffèrent entre eux.

hétérophone adj. *Méd.* Qui a rapport à l'hétérophonie.

hétérophonie [*nî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *phônê,* voix). Voix anormale.

hétérophtalme n. et adj. Qui a des yeux de deux formes. (Se dit des araignées.)

hétérophtalmie n. f. (de *héterophtulme*). Etat des êtres qui n'ont pas les deux yeux semblables.

hétérophylle adj. (du gr. *heteros,* autre, et *phullon,* feuille). Se dit des plantes dont les feuilles ou les folioles diffèrent entre elles.

hétérophyllie [*fi-lî*] n. f. Caractère des végétaux hétérophylles.

hétéroplasie [*zî*] n. f. *Pathol.* Formation d'un tissu anormal.

hétéroplastie [*plas-tî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *plastês,* qui façonne). Transplantation sur un sujet de parties empruntées à un autre sujet.

hétéroplastique [*plas-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'hétéroplastie.

hétéropode adj. (du gr. *heteros,* autre, et *pous, podos,* pied). Dont les pieds diffèrent les uns des autres. N. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, à sexes séparés et à respiration branchiale. S. un *hétéropode.*

hétéropodie [*dî*] n. f. (de *hétéropode*). Etat d'un monstre dont les deux pieds sont différents.

hétéroptère n. m. et adj. (du gr. *heteros,* autre, et *pteron,* aile). Insecte hémiptère, dont les ailes supérieures sont à demi coriaces.

hétéropyle n. m. (du gr. *heteros,* autre, et *pulê,* porte). Ouverture des téguments de la graine, au niveau de la chalaze, qui permet aux vaisseaux extérieurs de pénétrer jusqu'à la plantule.

hétérosciens [*ros-si-in*] n. m. pl. (du gr. *heteros,* autre, et *skia,* ombre). Peuples qui habitent au delà des deux tropiques, et dont les ombres restent opposées toute l'année. S. un *hétéroscien.*

hétéroscopie [*ros-ko-pî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *skopein,* examiner). Vue anormale.

hétérosporé [*ros-po-ré*], **e** adj. (du gr. *heteros,* autre, et *sporos,* semence). Se dit des cryptogames qui possèdent plusieurs sortes de spores.

hétérostatique [*ros-ta-ti-ke*] adj. *Méthode hétérostatique,* méthode de mesure électrique, dans laquelle on emploie une électrisation auxiliaire indépendante de celle des corps soumis à l'expérience.

hétérostrophes [*ros-tro-fe*] n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches, qui ont les premiers tours du sommet de leur coquille enroulés dans un autre plan que les derniers. S. un *hétérostrophe.*

hétérostrophie [*ros-tro-fî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *strophê,* tournoiement). Disposition particulière de la coquille chez certains mollusques dont les tours du sommet affectent une direction spirale, à l'inverse des suivants.

hétérostylé [*ros-ti-lé*], **e** adj. Qui présente les caractères de l'hétérostylie.

hétérostylie [*ros-ti-lî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *stulos,* colonne). *Bot.* Inégalité de longueur des styles, chez les plantes qui possèdent au moins deux sortes de fleurs.

hétérotaxie [*tak-sî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *taxis,* ordre). Dérangement, avec ou sans altération, des propriétés physiques qui appartiennent à chaque organe.

hétérotome adj. *Bot.* Se dit d'un calice ou d'une corolle dont les divisions alternes sont dissemblables.

hétérotriche n. m. Infusoire dont le corps est revêtu de cils fins, et dont la bouche, entourée de cils longs et rigides, est placée au fond d'un péristome.

hétérotrope adj. (du gr. *heteros,* autre, et *tropos,* action de tourner). Se dit de l'embryon d'une plante, quand il coupe obliquement ou transversalement l'axe de la graine.

Hetman (XVIIIe s.).

hétérotrophie [*fî*] n. f. (du gr. *heteros,* autre, et *trophê,* nourriture). *Biol.* Changement de régime alimentaire, comme par exemple le régime carné imposé à un herbivore.

hétérovalve adj. *Hist. nat.* Se dit des fruits et des mollusques dont les valves sont dissemblables.

Héthéens. V. HITTITES.

hetman [*ét*] ou **ataman** n. m. Chef élu des clans cosaques, à l'époque de leur indépendance : *Mazeppa fut un des derniers hetmans des cosaques.*

hétoudeau [*dô*] n. m. (anc. allem. *hagustalt*). Jeune chapon ou poulet assez gros pour être chaponné.

***hêtraie** [*hè-tré*] n. f. Lieu planté de hêtres.

***hêtre** n. m. (du holl. *heester*). Genre de cupulifères, comprenant de grands arbres forestiers à tronc droit, à écorce lisse : *le hêtre atteint plus de 40 mètres de haut.*

Hêtre : a, chaton de fleurs mâles ; b, chaton de fleurs femelles ; c, fruit.

— ENCYCL. Les hêtres sont des arbres dont la cupule fructifère contient deux ou quatre fruits. On en connaît quinze espèces des régions tempérées ; la seule espèce européenne est le *hêtre commun,* qui fait, avec le chêne, le fond des forêts de la France, surtout dans les montagnes. Ses fruits, appelés *faînes,* contiennent une huile alimentaire. Son bois, blanc et flexible, est utilisé pour la fabrication des meubles de cuisine, des billots de bouchers et autres ustensiles ; le charronnage et la carrosserie en font un grand usage. Débité en feuilles minces, il trouve son emploi dans la boissellerie ; le tournage en fait des manches d'outils, des têtes de maillets, etc. La médecine utilise la créosote du hêtre ; enfin, les copeaux de son bois sont employés dans certaines méthodes de fabrication du vinaigre.

Hetzel [*tsèl*] (Jules), littérateur et éditeur français, né à Chartres, m. à Monte-Carlo (1814-1886). Il écrivit, sous le pseudonyme de P.-J. STAHL, des récits pour l'enfance, pleins d'humour et de spirituelle bonhomie : *le Diable à Paris, Maroussia,* etc.

***heu !** interj. qui marque l'étonnement, le doute, l'indifférence.

***heu** n. m. petit bâtiment caboteur de la Manche et de la mer du Nord.

heuchère n. f. Genre de saxifragacées, originaires de l'Amérique du Nord, et dont certaines espèces sont cultivées en Europe.

Heuchin, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 14 kil. de Saint-Pol, sur la Faux ; 660 h. — Le cant. a 33 comm. et 13.370 h.

Heudicourt, comm. de la Somme, arr. et à 17 kil. de Péronne ; 1.400 h. Ch. de f. N. Tissus.

Heuglin (Théodore de), voyageur allemand, né à Hirschlanden (Wurtemberg), m. à Stuttgart (1824-1876). Il accomplit de fructueux voyages dans le nord-est de l'Afrique.

Heule, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la *Heule,* affl de la Lys ; 5.690 h. Machines.

heup ! interj. Commandement d'exécution dans un exercice de canon à bord.

heur n. m. (lat. *augurium*). Chance quelconque. Chance favorable. PROV. : **Tout n'est qu'heur et malheur en ce monde,** ce qui nuit à l'un profite à l'autre.

heure n. f. (lat. *hora*). Vingt-quatrième partie du jour : *heure décimale, sidérale,* etc. Moment déterminé du jour : *l'heure du dîner.* L'instant, le moment : *j'ai vu l'heure où j'allais tomber.* Signe indiquant la division du temps en heures sur un cadran : *heures en chiffres arabes. Heure avancée,* moment avancé du jour, soit absolument, soit par rapport à ce qu'on veut faire. *Heure indue,* peu convenable. *Une grande heure, une petite heure,* un peu plus, un peu moins d'une heure. *Une heure d'horloge,* une heure bien complète. *Les huit heures,* durée de la journée de travail réclamée par certains ouvriers. *La dernière heure,* moment de la mort. *Fig.* et *fam. Passer un mauvais quart d'heure,* traverser un moment critique, pénible, dangereux. *Le quart d'heure de Rabelais,* le moment où il faut payer, se soumettre à une chose fâcheuse. (Rabelais, dit-on, se trouvant à Lyon sans argent pour payer son hôtellerie, trouva moyen de se faire accuser d'avoir voulu empoisonner le roi et la reine, et se fit ainsi conduire gratuitement à Paris.) Loc. adv. : *Tout à l'heure,* dans un moment. *A cette heure,* en ce moment. *A toute heure,* continuellement. *De bonne heure,* tôt. *Sur l'heure,* à l'instant. *A la bonne heure,* soit, voilà qui est bien. *Heures canoniales,* diverses parties du bréviaire, de l'office liturgique. *Petites heures,* celles qui sont en dehors de l'office principal. *Livre d'heures* ou *Heures,* qui contient ces offices. Loc. prov. : *Chercher midi à quatorze heures,* voir, créer des difficultés, des complications où il n'y en a pas.

— ENCYCL. *Astron. Heure sidérale,* vingt-quatrième partie du jour sidéral, c'est-à-dire du temps que met une étoile à parcourir son cercle diurne. Elle est divisée en 60 minutes sidérales et chaque minute en 60 secondes sidérales : c'est l'heure que marquent les horloges astronomiques.

Heure solaire vraie, vingt-quatrième partie de l'espace de temps qui s'écoule entre deux passages successifs supérieurs du soleil au méridien du lieu. L'heure solaire vraie est donnée par les cadrans solaires.

Heure solaire moyenne, heure que marquent les horloges et les montres ; elle correspond à la vingt-quatrième partie du temps que mettrait un soleil fictif appelé *soleil moyen* pour reproduire, sans inégalité sur l'équateur, le moyen mouvement du soleil vrai. L'heure moyenne est environ de 4 minutes plus longue que l'heure sidérale ; d'ailleurs, cette durée n'est pas constante : c'est pourquoi nous sommes obligés, pour établir l'heure moyenne, d'imaginer un soleil fictif, parcourant l'équateur d'un mouvement uniforme, pendant que le soleil réel parcourt l'écliptique. L'heure solaire vraie peut se déduire de l'heure moyenne à l'aide d'une relation que l'on appelle *équation du temps.*

Heure légale. L'heure légale en France et en Algérie est l'heure temps moyen de Paris. (L. du 15 mars 1891.) A Paris, l'heure légale est celle de l'Observatoire ; dans les départements, c'est celle des cadrans extérieurs des gares de chemins de fer.

Il en est de même pour la Régence de Tunis (déer. du 25 avr. 1891). Dans les autres colonies françaises, on a conservé l'heure locale.

A l'étranger, un certain nombre d'Etats (Allemagne et colonies allemandes, Angleterre et colonies anglaises, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne et colonies espagnoles, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, etc.) ont adhéré au système dit des *fuseaux horaires,* l'origine étant le méridien de Greenwich, qui passe par le milieu du premier fuseau, chaque fuseau étant de 15°. Les lieux situés dans le premier fuseau marquent l'heure de Greenwich (*heure de l'Europe occidentale*), cette heure retarde de $9^m 51^s$ sur l'heure légale de la France. Si l'on compte les fuseaux en allant vers l'Est, pour tous les lieux situés dans le deuxième fuseau, l'heure est en avance de 1 heure sur l'heure de Greenwich ou de $50^m 39^s$ sur l'heure française, c'est *l'heure de l'Europe centrale ;* dans le troisième fuseau, il y a avance de deux heures sur Greenwich ou $1^h 50^m 39^s$ sur l'heure française, c'est *l'heure de l'Europe orientale,* et ainsi de suite jusqu'au douzième fuseau, pour lequel l'heure avance de douze heures sur celle de Greenwich. Si, au contraire, l'on compte les fuseaux en allant vers l'Ouest, l'heure marquée dans chacun des fuseaux que l'on rencontre successivement retarde de 1 h., 2 h., 3 h., etc., sur l'heure de Greenwich.

Heure-le-Romain, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.680 h. Chapeaux, soieries.

Heures, divinités grecques, filles de Zeus et de Thémis, suivantes des grands dieux ou de certains héros, et gardiennes des portes du ciel. On en comptait trois : *Eunomia, Dikê, Erênê,* qu'on appelait à Athènes *Thallo, Carpo, Auxo.*

heurette [*ré-te*] n. f. Nom donné, au XVIIe siècle, à la demi-heure que sonnaient la plupart des horloges.

heureusement [*ze-man*] adv. D'une manière avantageuse : *terminer heureusement une affaire*; *maison heureusement située*. Avec à-propos, bonheur : *expression heureusement trouvée*. Par bonheur : *heureusement, un renfort arriva*. ANT. **Malheureusement.**

heureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. (de *heur*). Content de son sort, qui jouit du bonheur : *les gens heureux sont rares*. Que le hasard favorise : *joueur heureux*. Qui prévient favorablement : *physionomie heureuse*. Qui présage le succès : *un heureux augure*. Qui réussit bien : *un coup heureux*. *Naturel heureux*, bon, distingué. *Répartie heureuse*, vive et spirituelle. *Mémoire heureuse*, fidèle. *Avoir la main heureuse*, réussir ordinairement ce que l'on entreprend. N. Personne heureuse : *faites des heureux*. ANT. **Malheureux.** PROV. : **Heureux au jeu, malheureux en amour**, ceux que le jeu favorise sont rarement heureux en ménage.

heuristique [*ris-ti-ke*] n. f. (du gr. *heuriskein*, trouver). Partie de la science historique qui consiste dans la recherche des documents. Adj. Qui consiste ou qui tend à trouver : *méthode heuristique*. (On écrit aussi EURISTIQUE.)

***heurt** [*heur*] n. m. (de *heurter*). Coup donné en heurtant. Marque que le choc a laissée. Point le plus élevé d'une rue, d'un pont, d'une conduite d'eau, etc.

***heurté, e** adj. *Fig.* Qui contraste violemment : *couleurs heurtées*. *Style heurté*, qui offre des oppositions rudes.

***heurtement** [*man*] n. m. Action de heurter, de se heurter. Hiatus. (Peu us.)

***heurte-pot** n. invar. Dans l'Ouest, niais, maladroit.

***heurtequin** [*kin*] n. m. Saillie en forme d'embase cylindrique d'un essieu de fer, contre laquelle vient buter le moyeu de la roue.

***heurter** [*té*] v. a. (orig. germ.) Choquer rudement : *voiture qui heurte un passant*. *Fig.* Blesser : *heurter l'amour propre de quelqu'un*. *Heurter de front*, contrarier, combattre sans ménagement. V. n. Se cogner : *heurter contre un caillou*. Frapper à une porte. **Se heurter** v. pr. Se cogner contre un obstacle. Se choquer en se rencontrant. *Fig.* Se contrarier mutuellement.

***heurtoir** n. m. Marteau pour frapper à une porte. Chasse-roue établi à côté d'une porte cochère. Pièce de fer limitant la course des battants d'une porte cochère. Extrémité des bajoyers contre laquelle viennent buter les portes d'une écluse. *Ch. de f.* Syn. de BUTOIR.

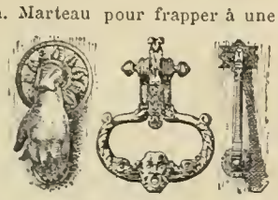
Heurtoir.

Heusden, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur l'Escaut; 3.510 h.; — comm. de la prov. de Limbourg, arr. de Hasselt; 1.870 h.

***heuse** ou ***heusse** n. f. Piston de pompe.

***heuse** [*heu-ze*] n. f. (anc. h. allem. *hosa*). Au moyen âge, botte ou jambière (suivant que la heuse avait un pied ou n'en avait pas).

Heusy, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers); 2.290 h.

Heuzé (Louis-Gustave), agronome français, né à Paris, m. à Versailles (1816-1907). On lui doit de nombreux travaux d'intérêt pratique.

Heuzet [*zé*] (Jean), humaniste français, né à Saint-Quentin (1660-1728); auteur du *Conciones*, du *Selectæ e profanis scriptoribus historiæ*.

Heuzey (Léon), archéologue français, né à Rouen en 1831. On lui doit des travaux estimés sur les terres cuites, et en général sur l'art grec.

***hève** n. f. En Normandie, rocher creux en dessous, où se réfugient crabes, homards, langoustes.

Hève (CAP DE LA), cap de la côte nord-est de la France, au N. de l'estuaire de la Seine. Hautes falaises de craie.

***hévée** [*vé*] n. f. Arbre de la Guyane, dont le suc épaissi forme la gomme élastique ou caoutchouc.

Hévélius [*uss*] (Jean HÖVELKE, dit), astronome allemand pensionné par Louis XIV, né et m. à Dantzig (1611-1687).

Hever, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), près de la Dyle; 1.800 h.

Heverlé, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la Dyle; 7.530 h. Distillerie.

Hévès, v. d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat d'Hévès); 7.000 h. Vignoble.

Hévin (Pierre), jurisconsulte français, né et m. à Rennes (1621-1692).

hex ou **hexa** préfixe grec signif. *six*.

hexacanthe [*ègh-za*] adj. (du gr. *hex*, six, et *akantha*, épine). Qui porte six épines ou stylets. (Se dit surtout des vers cestodes dont l'embryon est muni de six crochets cornés, qui lui servent à perforer les tuniques du tube digestif.)

hexacorde [*ègh-za*] n. m. (du gr. *hex*, six, et de *corde*). Système musical usité au moyen âge et basé sur une gamme de six sons.

hexactinellides n. m. pl. Ordre de spongiaires, comprenant les éponges siliceuses dont le squelette est formé de spicules à six rayons, isolées ou soudées entre elles : *les hexactinellides vivent dans les fonds de 200 à 1.000 mètres*. S. un *hexactinellide*.

hexacycle [*ègh-za*] adj. (gr. *hex*, six, et *kuklos*, cercle). Se dit d'un véhicule à six roues.

hexadactyle [*egh-za*] adj. (du gr. *hex*, six, et *daktulos*, doigt). Qui possède six doigts aux membres antérieurs et postérieurs, ou qui a des nageoires, des ailes divisées en six lambeaux.

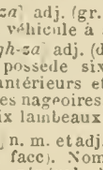
Hexaèdre.

hexaèdre [*egh-za*] n. m. et adj. (gr. *hex*, six, et *edra*, face). Nom donné au cube et, en général, à tout solide ayant six faces.

hexaédrique [*egh-za*] adj. *Math.* Qui se rapporte à l'hexaèdre : *forme hexaédrique*.

hexaéméron [*egh-za*] ou **hexaméron** n. m. gr. *hex*, et *hêmera*, jour. Commentaire sur les six jours de la création. V. HEXAMÉRON.

hexagonal, e, aux [*ègh-za*] adj. Qui a rapport à l'hexagone : *les cellules des rayons de miel sont hexagonales*.

hexagone [*ègh-za*] n. m. (du gr. *hex*, six, et *gônia*, angle). Polygone qui a six angles et six côtés : *le côté de l'hexagone régulier, inscrit dans un cercle, est égal au rayon de ce cercle*. V. APOTHÈME. Adj. : *plan hexagone*. (On dit aussi : *plan hexagonal, surface hexagonale*.)

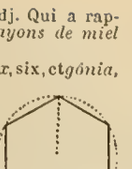
Hexagone.

hexagramme [*ègh-za*] n. m. (du préf. *hexa*, et du gr. *gramma*, caractère). Assemblage de six lettres.

hexagyne [*ègh-za*] adj. (du gr. *hex*, six, et *gunê*, femelle). *Bot.* Qui a six pistils.

Hexaméron, ouvrage élégant et pur, où saint Basile raconte et explique les six jours de la création (IVe s.).

hexamètre [*ègh-za*] n. m. et adj. (gr. *hex*, six, et *metron*, mesure). Se dit d'un vers, grec ou latin, de six pieds, et particulièrement du vers héroïque employé dans l'épopée. *L'art ext.* Alexandriu français.

hexandre [*ègh-zan-dre*] adj. (du gr. *hex*, six, *anêr, andros*, mâle). Qui a six étamines.

hexapétale [*ègh-za*] adj. Qui a six pétales.

hexaphylle [*ègh-za-fi-le*] adj. (du gr. *hex*, six, et *phullon*, feuille). Qui a six feuilles ou six folioles.

Hexaples (du gr. *hexaplos*, sextuple), ouvrage célèbre d'Origène, disposé en six colonnes où il compare le texte hébreu et les différentes versions grecques de l'Ancien Testament.

hexapode [*ègh-za*] adj. (du gr. *hex*, six, et *pous, podos*, pied). Qui a six pattes. N. m. pl. Classe des animaux articulés. (Syn. de INSECTE.) Groupe d'insectes lépidoptères rhopalocéres, comprenant des papillons à six pattes bien développées.

hexapodie [*ègh-za-po-dî*] n. f. *Métriq.* Groupe de six pieds.

Hexapole (du gr. *hex*, six, et *polis*, ville). *Hist. anc.* Pays qui comprenait six villes confédérées, chez les Doriens d'Asie Mineure.

hexaptère adj. (du gr. *hex*, six, et *pteron*, aile). Qui possède six rayons ou six divisions aux nageoires, en parlant des poissons.

hexasépale [*ègh-za*] adj. Qui a six sépales.

hexasperme [*ègh-zas-pèr-me*] adj. Qui renferme six semences.

hexastémone [*ègh-zas-té*] adj. (du gr. *hex*, six, et *stêmôn*, étamine). Se dit des fleurs à six étamines.

hexastique [*ègh-zas-ti-ke*] adj. et n. m. (du préf. *hexa*, et du gr. *stikhos*, vers). Composé de six vers : *un hexastique; poésie hexastique*.

hexastyle [*ehg-zas-ti-le*] n. m. et adj. (du gr. *hex*, six, et *stulos*, colonne). Se dit d'un portique qui a six colonnes de face.

hexasyllabe [*ègh-za*] adj. Qui est composé de six syllabes. N. m. Mot en vers de six syllabes.

hexyle [*ègh-zi--le*] n. m. Radical hydrocarboné univalant C^6H^{13}, n'existant pas à l'état libre.

hexylène [*ègh-zi*] n. m. Hydrocarbure C^6H^{12}, de la fam. de l'éthylène. Syn. CAPROÈNE, CAPROYLÈNE.

hexylique [*ègh-zi*] adj. Se dit des composés qui contiennent le radical hexyle : *alcool hexylique*.

Heyden [*ha-i-dèn*] (Jean **Van der**), peintre hollandais d'architecture et de paysage, né à Gorkum, m. à Amsterdam (1637-1712). Il a exécuté des toiles exquises où l'observation de l'archéologue se mêle au sentiment du paysagiste.

Heyden.

Heyduques. V. HAÏDOUKS.

Heyne [*ha-i-né*] (Christian-Gottlieb), philologue et archéologue allemand, commentateur de Virgile, né à Chemnitz, m. à Gœttingue (1729-1812).

Heyrieux [*é-ri-eû*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 20 kil. de Vienne; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M. Minerai de fer. — Le cant. a 12 comm. et 10.260 h.

Heyse [*ha-i-zé*] (Paul-Louis), poète et romancier allemand, né à Berlin en 1830, auteur de remarquables nouvelles (*la Rabbiuta*), de poésies gracieuses, de romans et de drames.

Heyst, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges), sur la mer du Nord, près du débouché du canal de Bruges à la mer, en face du port de Zeebrugge; 4.480 h.

Heyst-op-den-Berg, v. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), sur la Nèthe; 6.940 h. Tanneries, bestiaux.

Heywood, bourg d'Angleterre (Lancastre), 23.200 h. Filatures.

Hg. Symbole chimique du *mercure*.

hg. Abréviation de *hectogramme*.

***hi, hi, hi** interj. Mimologisme représentant le rire. Substantiv. : *fuire des hi et des ho*, manifester un vif étonnement.

hiatus [*tuss*] n. m. (m. lat.; de *hiare*, être béant). Rencontre sans élision de deux voyelles, dont l'une finit un mot et l'autre commence le mot suivant, comme *il alla avec lui*. (L'hiatus est proscrit en poésie.) *Fig.* Solution de continuité. Lacune. Nom donné à quelques orifices anatomiques.

— ENCYCL. L'hiatus est un son désagréable, produit par la rencontre de deux voyelles : l'une qui finit un mot, si ce n'est pas un *e* muet, l'autre qui commence le mot suivant ou est seulement précédée d'un *h* muet. Jusqu'à Malherbe, l'hiatus a été permis en poésie dans presque tous les cas. Depuis, il est interdit d'une façon à peu près absolue. Toutefois, il y a tendance aujourd'hui à débarrasser ce principe de ce qu'il a de trop étroit.

hibbertie [*i-bèr-ti*] n. f. Genre de dilléniacées océaniennes, cultivées en Europe.

hibernacle [*ber*] n. m. Nom donné par Linné aux bourgeons, bulbes, etc., en un mot à tous les organes protégeant les jeunes pousses pendant l'hiver.

hibernal, e, aux [*bèr*] adj. (lat. *hibernalis*). Qui a lieu pendant l'hiver : *le sommeil hibernal de la marmotte*.

— ENCYCL. Les animaux sujets au sommeil hibernal (marmottes, loirs, hérissons, chauves-souris, blaireaux, ours), se blotissent dans des trous, des crevasses, et tombent dans un engourdissement profond; ils désassimilent leurs graisses et, après s'être endormis très gras, ils se réveillent très maigres.

hibernant [*bèr-nan*], **e** adj. Se dit des animaux, tels que la *marmotte*, le *loir*, etc., qui passent l'hiver dans un état d'engourdissement.

hibernation [*ber-na-si-on*] n. f. Engourdissement de certains animaux pendant l'hiver.

hiberner [*bèr-né*] v. n. (du lat. *hibernare*, passer l'hiver). Passer l'hiver dans un état d'engourdissement : *la marmotte hiberne*.

hibernie [*bèr-nî*] n. f. Genre de lépidoptères, comprenant des papillons de l'hémisphère boréal, qui apparaissent de novembre à mars : *les mâles seuls des hibernies ont des ailes*.

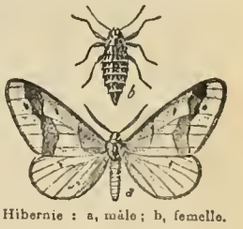
Hibernie : a, mâle; b, femelle.

Hibernie ou **Ivernia** ou **Ierne,** nom que les anciens donnaient à l'Irlande.

hibiscus [*bis-kuss*] n. m. Nom scientifique du genre ketmie.

***hibou** n. m. Nom général et vulgaire des oiseaux de proie nocturnes, particulièrement de ceux qui ont des aigrettes comme les ducs. *Fig.* Homme qui fuit la société, le grand jour.

Hibou.

— ENCYCL. Les hiboux proprement dits se caractérisent par le cercle irrégulier, mais complet, de plumes qui entoure l'œil, et le développement considérable des plumes formant aigrettes au-dessus des oreilles. On en connaît quinze espèces de tout le globe. Le *hibou commun* ou *moyen duc*, jaune roussâtre avec le ventre plus clair, est commun en Europe. Il est très utile, détruisant quantité de rats, mulots et souris; il niche dans les creux d'arbres et ne sort que la nuit.

***hic** [*hik*] n. m. (m. lat. signif. *ici*). *Fam.* Nœud de la question, difficulté : *réussir, voilà le hic!*

hic et nunc, mots lat. signif. : *Ici et maintenant*, sans délai et en ce lieu même : *vous allez me payer hic et nunc*.

hic jacet (*ci-gît*), formule latine usitée pour les inscriptions tumulaires.

hic jacet lepus, mots lat. signif. : *Ici gît le lièvre*. C'est là qu'est la difficulté.

hiccéité [*ik-sé*] n. f. (du lat. *hic*, ici). *Philos. scol.* Existence dans un lieu déterminé.

hickory n. m. Nom donné parfois au carya ou noyer blanc d'Amérique, dont le bois est employé dans la fabrication des cannes à pêche et de certains articles de tabletterie.

Hicks-Beach (sir Michael), homme politique anglais, né à Londres en 1837; chancelier de l'Echiquier en 1885 et en 1895.

hidalgo n. m. (m. esp., contraction de *hijo de algo*, fils de quelque chose). Noble espagnol. Pl. des *hidalgos*.

Hidalgo, Etat du Mexique central; 605.000 h. Ch.-l. *Pachuca*.

Hidalgo y Castillo (dom Miguel), prêtre mexicain, chef du premier mouvement de l'indépendance, né en 1753, fusillé par les Espagnols à Chihuahua en 1811.

***hideur** n. f. Aspect, nature de ce qui est hideux. Laideur extrême.

***hideusement** [*ze-man*] adv. D'une manière hideuse : *visage hideusement contrefait*.

***hideux, euse** [*deu, eu-ze*] adj. (du vx fr. *hide*, frayeur). Difforme à l'excès : *visage hideux*. Horrible à voir, affreux : *spectacle hideux*.

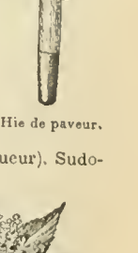
Hie de paveur.

Hidé-Yoshi Toyo-Tomi, plus connu sous le nom de *Taïko Sama*, général et homme d'Etat japonais (1535-1598). Il pacifia le Japon en maîtrisant les daïmios et les bonzes et reçut la charge de vice-empereur.

hidrorrhée [*dro-ré*] n. f. (du gr. *hidrôs*, sueur, et *rhein*, couler). Ecoulement de sueur.

hidrorrhéique [*dro-ré-i-ke*] adj. Qui se rapporte à l'hidrorrhée.

hidrotique adj. (du gr. *hidrôs*, sueur). Sudorifique, qui favorise la transpiration.

***hie** [*hî*] n. f. (bas allem. *heic*). Instrument pour enfoncer les pavés. Syn. DAME et DEMOISELLE. Appareil pour enfoncer les pilotis. Syn. MOUTON et SONNETTE.

hièble ou **yèble** n. f. (lat. *ebulus*). Espèce du genre sureau, dont les fleurs et les baies sont employées en médecine.

Hièble : a, fleur.

— ENCYCL. L'hièble ressemble beaucoup au sureau noir; elle s'en distingue par sa taille moins

élevée. Ses fleurs sont blanches, disposées en larges corymbes. On emploie ses baies pour colorer les tissus en violet.

On se servait jadis en médecine des fleurs et des baies comme purgatives et diurétiques.

hiémal, e, aux adj. (du lat. *hiemalis;* de *hiems*, hiver). Qui appartient à l'hiver. Qui croît en hiver ; *plantes hiémales*.

hiémation [*si-on*] n. f. (de *hiémal*). Action de passer l'hiver. *Bot.* Propriété qu'ont certaines plantes de se développer en hiver.

***hiement** ou **hîment** [*hi-man*] n. m. Action d'enfoncer les pavés avec la hie. Bruit des machines qui élèvent les fardeaux.

Hiempsal, roi de Numidie, petit-fils de Masinissa, au 1er siècle av. J.-C.

hier [*i-èr*] (lat. *heri*) adv. de temps, qui désigne le jour qui précède immédiatement celui où l'on est. Date récente : *sa fortune date d'hier. Fam. Né d'hier*, sans expérience. N. m. *Vous avez eu tout hier pour réfléchir*. A été employé dans le sens de jour : *l'autre hier*.

***hier** [*hi-é*] v. a. Enfoncer avec la hie : *hier des pilotis*. V. n. Produire le bruit appelé *hiement*.

***hiérarchie** [*chi*] n. f. (du gr. *hieros*, sacré, et *archê*, commandement). Ordre et subordination des neuf chœurs des anges. Ordre et subordination des pouvoirs civils, militaires ou ecclésiastiques.

***hiérarchique** adj. Conforme à la hiérarchie : *adresser une réclamation par la voie hiérarchique*.

***hiérarchiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière hiérarchique.

***hiérarchisation** [*za-si-on*] n. f. Action de hiérarchiser. Son résultat.

***hiérarchiser** [*zé*] v. a. Régler d'après un ordre hiérarchique : *Pierre le Grand hiérarchisa la noblesse russe*.

hiératique adj. (du gr. *hieratikos*, sacerdotal, de *hieros*, sacré). Qui appartient aux prêtres, qui a les formes d'une tradition liturgique. *Écriture hiératique*, tracé cursif de l'écriture hiéroglyphique chez les anciens Égyptiens. Dans la peinture, la sculpture, se dit des formes fixées par la tradition religieuse.

hiératiquement [*ke-man*] adv. Dans la forme ou dans le système hiératique.

hiératisme [*tis-me*] n. m. Caractère hiératique ; esprit ou système hiératique.

Hiéroclès [*klèss*], juge à Nicomédie, persécuteur des chrétiens sous Dioclétien. Chateaubriand a fait d'Hiéroclès un personnage des *Martyrs*.

hiérocratie n. f. (du gr. *hieros*, sacré, et *kratos*, pouvoir). Gouvernement exercé par les prêtres.

hiérodrame n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et de *drame*). Drame dont le sujet est tiré de l'histoire sainte ; oratorio.

hiérodule n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et *doulos*, esclave). *Antiq. gr.* Esclave attaché au service d'un temple.

hiéroglyphe n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et *gluphein*, graver). Caractère de l'écriture des anciens Égyptiens. *Fig.* Écriture illisible, grimoire. Tout ce qui est difficile à déchiffrer, à comprendre.

— Encycl. L'écriture des anciens Égyptiens consistait en figures gravées et sculptées, dans les temples et sur tous les monuments publics. Ces signes représentèrent d'abord la chose elle-même, puis simplement un son, de sorte que cette écriture est à la fois symbolique et phonétique. L'écriture hiéroglyphique, après être restée longtemps une énigme, a été déchiffrée par un Français, Champollion.

Tous les systèmes hiéroglyphiques connus jusqu'à présent ont débuté par la peinture des idées. I. Ils ont d'abord représenté le Soleil par un disque centré ⊙, la lune par son croissant ☽, etc. — II. On a eu recours ensuite à des symboles simples ou complexes : le Soleil ⊙ signifia le *jour*, le croissant lunaire accompagné d'une étoile ✶ le mois, etc. — III. Puis, au lieu de représenter l'idée, l'image représenta le *son ;* ainsi le signe ⬭, qui indiquait la bouche, signifia ensuite la syllabe *ra* (nom de la bouche). — IV. Enfin, quatrième phase, de syllabique, l'écriture devint (en partie) alphabétique : ⬭ se traduisit non plus par *ra*, mais par la consonne *r*. Ce qu'on nomme *hiéroglyphes* est justement le mélange de ces quatre écritures (idéographique, I et II ; syllabique, III ; alphabétique, IV).

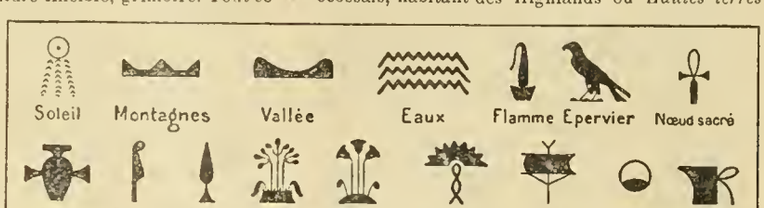

Hiéroglyphes.

hiéroglyphé, e adj. Marqué d'hiéroglyphes.

hiéroglyphique adj. Qui appartient à l'hiéroglyphe : *caractères hiéroglyphiques. Fig.* Énigmatique.

hiéroglyphisme [*fis-me*] n. m. Système d'écriture où l'on emploie des hiéroglyphes.

hiérogrammate [*gram'-ma-te*] ou **hiérogrammatiste** [*gram'-ma-tis-te*] n. m. *Antiq. égypt.* Scribe au service des temples. Prêtre ou docteur qui interprétait les saintes Écritures.

hiérogrammatique [*gram'-ma*] adj. Se dit des caractères propres à l'écriture hiératique.

hiérogramme [*gra-me*] n. m. (gr. *hieros*, sacré, et *gramma*, caractère). Caractère propre à l'écriture égyptienne hiératique.

hiérographe ou **hiérologue** n. et adj. (du gr. *hieros*, sacré, et *graphein*, écrire). Qui écrit sur les choses sacrées ou occultes.

hiérographie [*fi*] ou **hiérologie** [*ji*] n. f. Histoire, description des religions.

hiérographique ou **hiérologique** adj. Qui a rapport à l'hiérographie.

hiérologie [*ji*] n. f. (du gr. *hieros*, sacré, et *logos*, discours). Connaissance des religions. Bénédiction nuptiale, chez les chrétiens grecs et chez les juifs.

hiérologique adj. Qui a rapport à l'hiérologie.

hiéromancie [*si*] n. f. (du gr. *hieros*, sacré, et *manteia*, divination). *Antiq. gr.* Nom générique des modes de divination, surtout de ceux qui se rapportaient à l'observation des victimes.

hiéromancien, enne [*si-in, è-ne*] n. et adj. Qui appartient à l'hiéromancie, qui s'en occupe.

hiéron n. m. (m. gr.). *Antiq. gr.* Enceinte sacrée, où s'élevait un temple ou un autel.

Hiéron, nom de deux tyrans de Syracuse : HIÉRON Ier qui régna de 478 à 467 av. J.-C., s'empara de presque toute la Sicile, lutta victorieusement contre les Carthaginois et les Etrusques. Ami des lettres, il attira à Syracuse Pindare, Simonide, etc. — HIÉRON II, qui régna de 270 à 216 av. J.-C., fut l'allié des Carthaginois lors de la première guerre punique, mais traita en 264 avec les Romains. Il embellit Syracuse.

Hiéron ou *De la tyrannie*, très intéressant dialogue philosophique de Xénophon, dont les interlocuteurs sont Hiéron et Simonide (IVe s. av. J.-C.).

hiéronique n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et *nikê*, victoire). *Antiq. gr.* Vainqueur aux jeux sacrés. Adjectiv. : *jeux hiéroniques*.

hiéronymique adj. Qui se rapporte à saint Jérôme.

hiéronymite n. m. (du lat. *Hieronymus*, Jérôme). Nom générique d'ordres religieux, désignés aussi sous le nom d'*ermites de Saint-Jérôme*.

hiérophante n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et *phainein*, montrer). Prêtre qui présidait aux mystères d'Eleusis. A Rome, grand pontife.

hiérophantide n. f. *Antiq. gr.* Prêtresse de Déméter. Femme de l'hiérophante.

hiéroscopie [*ros-ko-pî*] n. f. (du gr. *hiéros*, sacré, et *skopein*, examiner). *Antiq. gr.* Divination d'après les entrailles des victimes.

Hiérosolymitain, e [*tin, è-ne*], habitant ou originaire de Jérusalem : *les Hiérosolymitains*. Adjectiv. : *coutumes hiérosolymitaines*.

Hiersac [*sak*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 12 kil. d'Angoulême, non loin de la Charente ; 640 h. — Le cant. a 13 comm. et 7.570 h.

Highlander : 1. Soldat ; 2. Officier.

***high church** [*haï-tcheurtch*] n. f. (expr. anglaise). La haute Église, les épiscopaux dans l'Église anglicane.

***highlander** [*haï-lan'-deur*] n. m. Montagnard écossais, habitant des Highlands ou *Hautes terres*.

***Highlands** [*ha-ilan'ds*] (*Hautes terres*), partie montagneuse de l'Ecosse. (Hab. *Highlanders*.)

***high life** [*haï-laïf*] n. m. (mots angl. signif. *Haute vie*). Grande existence, grand monde, fashion : *le high life parisien*.

***hi-han** onomatopée qui exprime le cri de l'âne.

***hilaire** [*lè-re*] adj. *Bot.* Qui a rapport au hile.

Hilaire (saint), évêque de Poitiers, père de l'Église, dialecticien habile, auteur d'un *Traité sur la Trinité*, m. en 367. Fête le 13 janvier. — Archevêque d'Arles, m. dans cette ville en 449. Fête le 5 mai.

Hilaire (saint), pape de 461 à 468 ; présida en 465 le concile de Rome. Fête le 10 septembre.

hilarant [*ran*], **e** adj. Qui provoque le rire. *Gaz hilarant*, ancien nom du protoxyde d'azote.

hilare adj. (lat. *hilaris*). Qui est dans un état d'hilarité.

Hilarion (saint), né près de Gaza, disciple de saint Antoine, instituteur de la vie monastique en Palestine (291-372). Fête le 21 octobre.

hilarité n. f. (lat. *hilaritas ;* de *hilaris*, joyeux). Mouvement subit de gaieté ; explosion de rires : *plaisanterie qui soulève l'hilarité générale*.

hilarodie [*di*] n. f. (du gr. *hilaros*, gai, et *odê*, chant). *Antiq. gr.* Chanson burlesque. Drame burlesque qui a été en honneur à l'époque alexandrine, surtout dans la Grande-Grèce. Syn. HILARO-TRAGÉDIE.

Hildebrand. V. GRÉGOIRE VII.

Hildebrandt (Ferdinand-Théodore), peintre allemand d'histoire et de portraits, né à Stettin, m. à Dusseldorf 1804-1874).

Hildegarde (sainte), abbesse bénédictine, née près de Mayence, fondatrice du monastère de Saint-Rupert, où elle mourut. Elle a laissé des œuvres latines (1098-1179).

Hildegonde (sainte), religieuse, sous des vêtements d'homme, dans l'ordre de Cîteaux, née près de Cologne, m. à Schœnau en 1188.

Hilden, v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Dusseldorf), sur l'Itterbach, affl. du Rhin ; 14.000 h. Tapis.

Hildesheim [*dès-ha-im'*], v. de Prusse (Hanovre), sur l'Innerste ; 47.000 h. Beaux monuments romans.

Hilduin, abbé de Saint-Denis, archichapelain de Louis le Pieux et hagiographe, né vers 770, m. en 840 ; auteur présumé des *Annales regii* (819-829) ; il prit deux fois le parti des fils de Louis le Débonnaire révoltés contre leur père.

***hile** n. m. (du lat. *hilum*, ombilic). Organe de la graine, par lequel pénètrent les sucs nourriciers. *Anat.* Point d'attache d'un vaisseau sur un viscère parenchymateux.

hilifère adj. Se dit de la radicule, quand elle reçoit directement les vaisseaux du funicule.

Hillegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.870 h.

Hillel l'Ancien, docteur juif du 1er siècle av. J.-C., né à Babylone, m. à Jérusalem, chef d'une école plus attachée à l'esprit qu'à la lettre de la loi. — HILLEL *le Jeune*, docteur juif du IVe siècle, inventeur d'un cycle de 19 ans qui conciliait le cours du soleil avec celui de la lune.

Hillion, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 12 kil. de Saint-Brieuc ; 2.470 h. Bains de mer.

hiloire n. f. (esp. *esloria*). Forts bordages qui relient entre elles les différentes pièces du pont d'un navire.

***hilon** n. m. Hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

***hilosperme** [*los-pèr-me*] adj. (de *hile*, et du gr. *sperma*, semence). *Bot.* Dont la graine a un hile très large.

Hilversum, v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale) ; 16.500 h. Fabrique de tapis.

hilote n. m. Syn. de ILOTE.

Himalaya (MONTS), chaîne de montagnes de l'Asie, qui s'étend de l'E. à l'O., entre les vallées de l'Indus et du Brahmapoutra, sépare l'Hindoustan du Thibet et renferme les cimes les plus élevées du globe : Gaurisankar (8.840 m.), Kintchindjinga (8.581 m.), etc. Elle a une longueur de 2.250 kilomètres et n'est coupée que par d'étroites gorges.

Himalayen, enne [*la-i-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Himalaya : *les Himalayens*. Adjectiv. : *les langues himalayennes*.

Himère, v. de la Sicile ancienne, sur la côte nord de l'île. Détruite par Annibal en 408 av. J.-C.

Himerios, sophiste grec, né à Pruse en Bithynie, vers 315 de notre ère, m. à Athènes en 368, secrétaire de l'empereur Julien. Il a laissé des amplifications sur des sujets fictifs.

Himilcon, général carthaginois, fils de Giscon. Il se distingua en Sicile ; m. vers 390 av. J.-C.

Himly (Louis-Auguste), érudit français, né à Strasbourg, m. à Paris (1823-1905) ; auteur d'une *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale*.

himyarique adj. Qui se rapporte aux Himyarites.

Himyarite, nom d'une des plus importantes divisions ethniques et politiques de l'Arabie : *la civilisation des Himyarites atteignit un très haut degré un siècle environ avant l'ère chrétienne*.

Hincmar, archevêque de Reims, m. à Epernay en 882. Il a joué un grand rôle politique sous les successeurs de Charlemagne, envers lesquels il montra une constante fidélité. Auteur d'ouvrages d'une réelle importance historique.

hindî n. m. Idiome parlé dans l'Hindoustan.

Hindou, e, habitant ou originaire de l'Hindoustan : *les Hindous*. Adjectiv. : *coutumes hindoues*.

— Encycl. *Art hindou.* L'art hindou, caractérisé par la richesse des détails, la patience du travail et l'adresse de l'exécution, garde dans ses monuments le souvenir des races et des religions qui se sont succédé dans l'Inde. Les édifices antérieurs au IIIe siècle avant J.-C., construits en bois, ont disparu. Sous l'action du bouddhisme se développe un art nouveau qui subit les influences hellénique ou perse, et qui produit des stoupâs, des lieux de prière, des monastères. Le djaïnisme donne de nouvelles formes à l'art décoratif. L'architecture bindoue se divise en trois styles : *dravidien, chaloukya*, qui règne entre le golfe Persique et le golfe du Bengale, et *septentrional*. Les dynasties musulmanes ont donné à l'Inde un style spécial (mosquées, tombeaux, palais), florissant surtout sous les Mongols. La sculpture hindoue, qui commence avec le bouddhisme, se modifie sous l'influence gréco-bactrienne, puis tombe à la fin dans l'exagération du détail. Les arts industriels ont produit des œuvres d'art célèbres dans le monde entier.

hindouî n. m. Langue néo-hindoue, parlée au moyen âge dans le nord-ouest de la péninsule indienne.

hindouisme ou **indouisme** [*dou-is-me*] n. m. Religion de l'Inde.

— Encycl. L'hindouisme est une sorte de brahmanisme dégénéré, qui s'est constitué, à partir du IIIe siècle environ avant l'ère vulgaire, par le mélange, avec les antiques doctrines brahmaniques, d'idées empruntées au bouddhisme et des croyances grossières des dravidiens et des autres populations anaryennes. La doctrine de l'hindouisme peut se résumer en la formule : Brahma (l'âme universelle) seul existe réellement ; l'existence en apparence distincte de l'univers créé par la Mâyâ de Brahma est une illusion ; l'univers est Brahma, procède de Brahma et se résorbe en Brahma. Au point de vue mythologique, cette religion est caractérisée par la disparition des anciens dieux védiques, réduits à l'état d'entités nominales par le détrônement, en tant que dieu suprême, de Brahma, et son association avec deux dieux nouveaux, Vichnou et Çiva, pour constituer la Trinité indienne ou Trimourti.

Brahma, le créateur, personnifie l'activité ; Vichnou, le conservateur, la bonté ; Çiva, le destructeur, l'obscurité et la passion. Ces dieux eux-mêmes sont adorés dans leurs manifestations plutôt que dans leur propre personne : Vichnou dans ses incarnations (Krichnâ et Rama) ; Çiva dans les personnifications féminines de son énergie (Pârvatî, Prithivi, Kâli, Dourgâ). De là les deux grandes sectes des vichnouïtes et des çivaïtes. Ces dogmes sont exposés dans les livres sacrés, relativement modernes, appelés *Pourânas*. Le culte a été modifié dans le sens de la superstition. Les pratiques d'un mysticisme grossier, qui constituent presque exclusivement la religion des basses classes, sont enseignées dans une série de livres nommés *Tântras*. Quant aux lois morales, elles ont pour sanction la transmigration de l'âme et ses innombrables incarnations dans

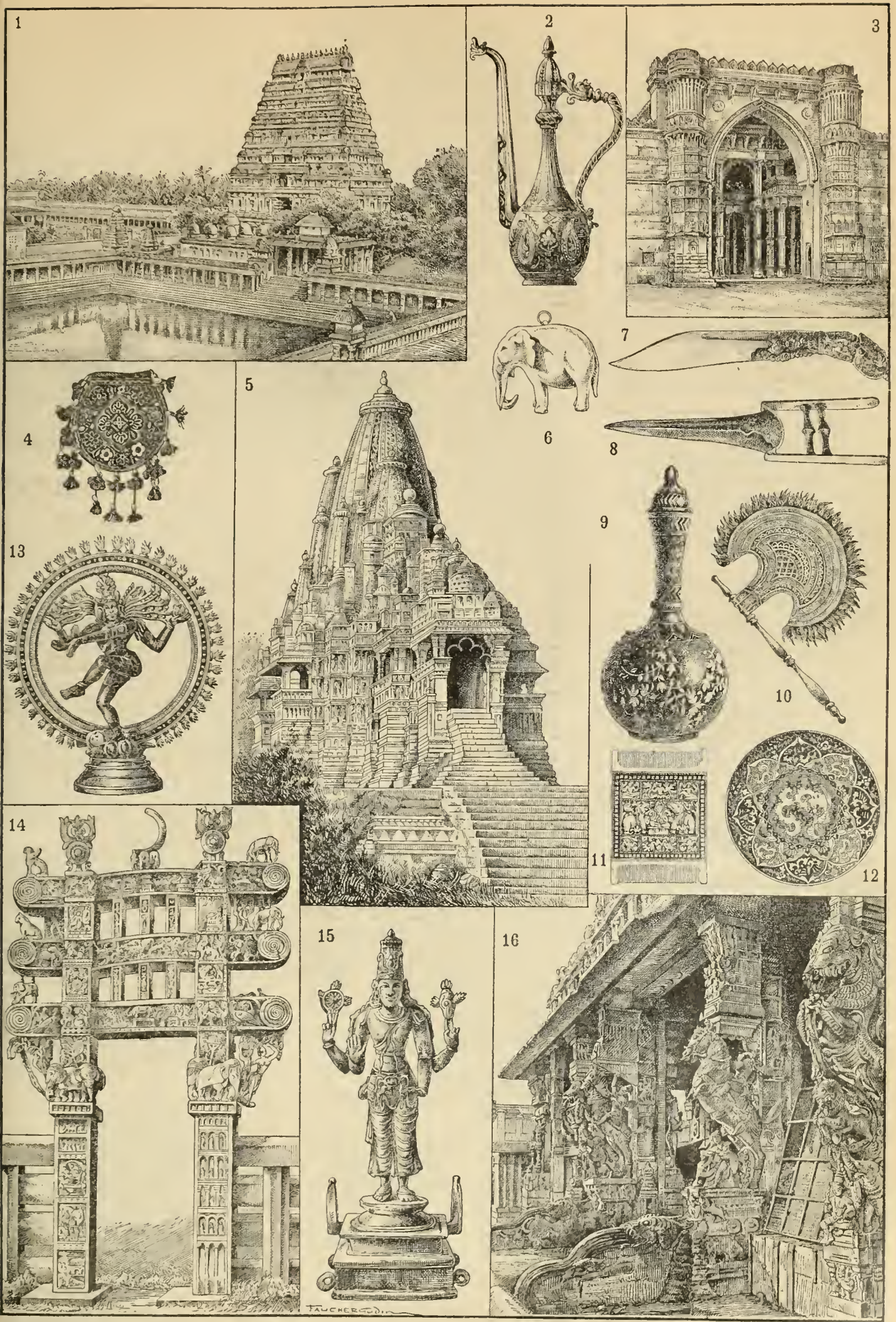

ART HINDOU : 1. Grande pagode de Tandjore. — 2. Aiguière en cuivre. — 3. Mosquée à Ahmedabad. — 4. Bourse brodée (Cachemire). — 5. Temple de Kayraha. — 6. Amulette. — 7. Couteau à bétel (Ceylan). — 8. Kouttar. — 9. Poterie vernissée du Sindh. — 10. Chasse-mouches brodé, travail du Sindh. — 11. Peigne en ivoire (Bombay). — 12. Plateau en émail de Djeïpour. — 13. Çiva (musée Guimet). — 14. Porte nord du grand topé de Sanchî — 15. Vichnou. — 16. Piliers sculptés, à Trichinopoly.

des corps de dieux, d'hommes, d'animaux et de démons.

Hindou-Kouch. V. INDOU-KOH.

Hindoustan, vaste péninsule triangulaire de l'Asie méridionale, bornée au N. par l'Himalaya et baignée par le golfe du Bengale, la mer d'Oman et la mer des Indes. (Hab. *Hindous.*) V. INDE.

hindoustani [*dous-ta*] n. m. Se dit de la langue parlée dans l'Inde, et qui est un dérivé du sanscrit.

hindoustanique [*dous-ta*] adj. De l'Hindoustan : *la faune hindoustanique.*

hindoustaniste [*dous-ta-nis-te*] n. m. Savant qui se livre à l'étude de l'hindoustani.

Hingene, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), près de l'Escaut ; 4.430 h.

***hinguet** [*ghé*] n. m. Pièce de bois servant à arrêter le cabestan lorsqu'il lève un fardeau.

hinnite n. m. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des formes propres aux mers d'Europe et de Californie, ou fossiles dans le tertiaire.

***hinse** n. f. *Mar.* Commandement de hisser, de tirer en haut.

hinterland n. m. (de l'all. *hinter,* derrière, et *land,* terre). Arrière-pays d'une possession coloniale.

Hinwil, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 2.860 h. Elève de bétail ; filature et tissage du coton et de la soie ; broderie.

Hiogo, v. du Japon (Nippon), sur le golfe d'Osaka, à côté de Kobé, à laquelle on la réunit souvent ; 150.000 h.

hipparchie [*i-par-chi*] n. f. (du gr. *hippor,* cheval, et *archê,* commandement). *Antiq. gr.* Division de cavalerie (environ 500 hommes). Commandement d'une division de cavalerie.

hipparion [*i-pa*] n. m. Genre de mammifères périssodactyles, fossiles dans le tertiaire, qui comprend les ancêtres des chevaux actuels.

hipparque [*i-par-ke*] n. m. (gr. *hipparkhos ;* de *hippos,* cheval, et *arkhos,* chef). *Antiq. gr.* Chef d'une hipparchie (division de cavalerie ; environ 500 h.).

Hipparque, fils de Pisistrate. Il gouverna Athènes, à partir de 527, conjointement avec son frère Hippias ; assassiné par Harmodius et Aristogiton, en 514 av. J.-C. Il fit recueillir les poésies homériques et créa une bibliothèque à Athènes.

Hipparque, le plus grand astronome de l'antiquité, né à Nicée. Il découvrit la précession des équinoxes et rectifia la durée de l'année adoptée avant lui (IIe s. av. J.-C.).

hippe n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant des formes ovoïdes, bombées, propres aux mers chaudes. (On les appelle *encornés* dans le sud de l'Inde.)

Hippeau [*pô*] (Célestin), professeur français, né à Niort, m. à Paris (1803-1883), auteur d'ouvrages d'histoire et de pédagogie.

Hippel (Théodore-Théophile de), écrivain allemand, né à Gerdaven, m. à Dantzig (1741-1796) ; auteur de romans humoristiques.

Hippias, tyran d'Athènes (de 527 à 510 av. J.-C.), fils de Pisistrate ; il gouverna soit seul, soit avec son frère Hipparque, dans un sens conciliateur, mais, après la conspiration d'Harmodius et d'Aristogiton, il inaugura un régime terroriste (514). Il dut abdiquer en 510 sous la pression des Alcméonides unis aux Spartiates, se retira auprès de Darius, prit part à l'expédition commandée par Artapherne et périt à Marathon ou à Lemnos (490).

hippiatre [*i-pi*] n. m. (du gr. *hippos,* cheval, et *iatros,* médecin). Vétérinaire qui s'occupe spécialement des chevaux.

hippiatrie [*i-pi-a-tri*] n. f. (de *hippiatre*). Médecine des chevaux. V. HIPPIATRIQUE.

hippiatrique [*i-pi*] adj. Qui a rapport à l'art de guérir les chevaux. N. f. Cet art lui-même. Syn. de HIPPIATRIE.

hippique [*i-pi-ke*] adj. (du gr. *hippos,* cheval). Qui a rapport aux chevaux : *sport hippique.*

hippisme [*i-pis-me*] n. m. Sport hippique, comprenant l'équitation, les courses de chevaux, la conduite des voitures, etc.

hippobosque [*i-po-bos-ke*] n. m. Genre d'insectes diptères, comprenant des mouches fausses, appelées vulgairement *mouches-araignées* et qui s'attachent aux chevaux dont elles sucent le sang.

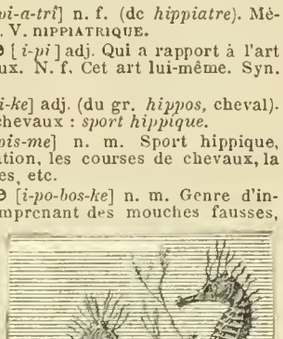

Hippocampes.

hippocampe [*i-po-kan-pe*] n. m. (du gr. *hippos,* cheval, et *kampos,* nom d'un poisson). *Myth.* Cheval marin, monstre moitié cheval, moitié poisson. *Zool.* Genre de poissons de mer, auxquels la forme de leur tête et la courbure de leur corps ont fait donner le nom de *chevaux marins : les hippocampes qui habitent les mers chaudes et tempérées, s'accrochent par leur queue aux herbes et autres corps flottants.*

hippocastanées [*i-po-kas-ta-né*] n. f. pl. Groupe de plantes, de la famille des sapindacées, ayant pour type le *marronnier d'Inde.* S. une *hippocastanée.*

hippocentaure [*i-po-san-tô-re*] n. m. Syn. de CENTAURE.

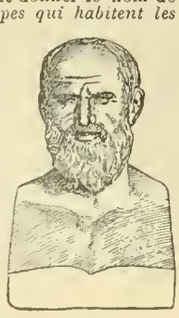

Hippocrate.

Hippocrate, le plus grand médecin de l'antiquité, né dans l'île de Cos vers 460 av. J.-C. Il a fondé la méthode d'observation clinique. Sa renommée s'étant répandue jusqu'en Asie, Artaxerxès l'appela pour s'opposer aux ravages d'une épidémie qui décimait l'armée perse. Hippocrate repoussa les offres magnifiques par lesquelles on voulait le séduire, et répondit au satrape chargé de cette mission que l'honneur lui défendait de secourir les ennemis de sa patrie. Comme les opinions de l'autre grand médecin de l'antiquité, Galien, sont souvent en désaccord avec celles d'Hippocrate, on a formulé ainsi cette sorte d'antagonisme :

Hippocrate dit oui, mais Galien dit non,

vers qu'on cite pour marquer une opposition entre deux doctrines ou deux personnes.

Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès, tableau de Girodet, à l'École de médecine de Paris (1792), toile savante et bien ordonnée.

hippocratée [*i-po-kra-té*] n. f. Genre de célastracées, comprenant des arbustes et des arbrisseaux grimpants des Antilles, dont une espèce, dite *amandier des bois,* donne des grains comestibles.

hippocratique [*i-po*] adj. Qui appartient à Hippocrate : *la méthode hippocratique est celle de l'expectation. Face hippocratique,* expression particulière que prend le visage d'un moribond, et qu'Hippocrate a, le premier, décrite avec exactitude. *Ongles hippocratiques,* ongles altérés et recourbés en griffes, qu'on observe, comme l'a signalé Hippocrate, dans certaines cachexies.

hippocratiser [*i-po-kra-ti-zé*] v. a. Suivre le système d'Hippocrate.

hippocratisme [*i-po-kra-tis-me*] n. m. Doctrine d'Hippocrate.

hippocratiste [*i-po-kra-tis-te*] n. m. Partisan du système d'Hippocrate.

Hippocrène (*Fontaine du Cheval*), fontaine qui jaillissait des flancs de l'Hélicon (Béotie), et qui était consacrée aux Muses. Elle tirait son nom du cheval Pégase, qui l'avait fait jaillir en frappant le rocher d'un coup de pied. (*Myth.*)

hippocrépide [*i-po*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les hippocrépides sont des herbes à fleurs jaunes, disposées en ombelles, dont on connaît une douzaine d'espèces de l'ancien monde. Ces plantes ont une saveur amère ; elles sont astringentes, stomachiques et vulnéraires.

hippocycle n. m. (du gr. *hippos,* cheval, et *kuklos,* cercle.) Sorte de manège de chevaux de bois.

hippodamie [*i-po-da-mi*] n. f. Genre de coléoptères clavicornes de l'hémisphère nord, comprenant des coccinelles allongées, qui vivent sur les plantes aquatiques.

Hippodamie, fille d'Œnomaos, roi de Pise, en Elide, épouse de Pélops, le seul des prétendants qui avait surpassé son père à la course des chars. — Une autre HIPPODAMIE ou DÉIDAMIE, fille d'Adraste et femme de Périthoüs, fut la cause de la querelle des Centaures et des Lapithes, qui commença lors de ses noces.

hippodrome [*i-po*] n. m. (du gr. *hippos,* cheval, et *dromos,* course). *Antiq.* Cirque pour les courses de chevaux ou de chars. Auj. Cirque où l'on voit des exercices équestres. Champ de courses.

— ENCYCL. L'origine des hippodromes remonte aux temps héroïques de la Grèce. Le plus ancien et le plus célèbre était celui d'Olympie, à l'E. de l'Altis. D'autres hippodromes sont mentionnés à Delphes, à l'Isthme, à Ménée, à Athènes, à Délos. Mais un seul est conservé en partie : celui du mont Lycée, en Arcadie.

L'hippodrome byzantin, qui tient une si grande place dans l'histoire de l'empire grec d'Orient, avait été commencé par Septime Sévère et achevé par Constantin. Il se trouvait à l'O. du palais impérial : il mesurait 370 mètres de long sur 60 à 70 mètres de large. Sur trente ou quarante rangs de gradins pouvaient prendre place plus de 30.000 personnes.

L'hippodrome était le véritable centre de la vie byzantine. C'est là que, devant le peuple assemblé, se célébraient les grandes solennités de la vie nationale. A partir du XIIe siècle, l'hippodrome commença à être délaissé, et, quand les Turcs prirent Constantinople (1453), il était délabré et désert.

hippodromie [*i-po, mî*] n. f. Course de chevaux dans les hippodromes. Art de conduire les chevaux. (Vx).

hippoglosse [*i-po-glo-se*] n. m. Nom scientifique des poissons du genre *flétan.*

hippogriffe [*i-po-gri-fe*] n. m. (ital. *ippogrifo ;* du gr. *hippos,* cheval, et de l'ital. *grifo,* griffon). Animal fabuleux, moitié cheval, moitié griffon, qui figure fréquemment dans les romans de chevalerie.

Hippogriffe.

hippolithe [*i-po*] n. m. Pierre jaune qu'on trouve dans la vésicule biliaire et les intestins du cheval, et qu'employait l'ancienne pharmacopée.

hippologie [*i-po-lo-jî*] n. f. (du gr. *hippos,* cheval, et *logos,* discours). Etude, connaissance du cheval.

hippologique [*i-po*] adj. Qui concerne l'hippologie : *thérapeutique hippologique.*

hippologue [*i-po-lo-ghe*] n. m. Qui s'occupe d'hippologie.

Hippolyte, reine des Amazones, en Scythie, vaincue par Hercule, qui la tua, ou, suivant d'autres, la donna pour femme à Thésée.

Hippolyte, fils de Thésée et d'Antiope, ou d'Hippolyte, reine des Amazones, aimé de Phèdre, sa belle-mère, dont il repoussa les avances. Phèdre l'accusa alors d'avoir voulu attenter à son honneur, et Thésée souleva contre lui le courroux de Neptune. Un monstre marin épouvanta les chevaux du char du jeune homme, qui périt sur les rochers de la côte. Le récit de sa mort par Théramène, dans la *Phèdre* de Racine :

A peine nous sortions des portes de Trézène...

est souvent rappelé par les écrivains, qui font également allusion au monstre que Neptune fit sortir de la mer et qui effraya les deux chevaux attelés au char du jeune héros :

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux...
... Le flot qui l'apporta recule épouvanté...
... L'essieu crie et se rompt...

Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès.

Hippolyte porte-couronne, tragédie d'Euripide, qui a inspiré à Racine un autre chef-d'œuvre : *Phèdre* (248 av. J.-C.).

Hippolyte, la meilleure tragédie de Sénèque (Ier s. apr. J.-C.). Elle a fourni à Racine quelques-uns des traits de sa tragédie de *Phèdre.*

Hippolyte (saint), évêque d'Ostie, ami et admirateur d'Origène, martyr (IIIe s.). Fête le 22 août.

hippomancie [*i-po-man-si*] n. f. (du gr. *hippos,* cheval, et *manteia,* divination) n. f. *Antiq.* Chez les Celtes, divination d'après les hennissements et les mouvements de chevaux consacrés.

hippomane [*i-po*] adj. (du gr. *hippos,* cheval, et *mania,* fureur). Qui a la passion des chevaux. N. m. Nom scientifique latin du genre mancenillier.

hippomanie [*i-po-ma-nî*] n. f. Passion des chevaux.

Hippomène, petit-fils de Neptune. Il vainquit Atalante à la course, et l'épousa. V. ATALANTE.

hippomobile [*i-po*] adj. Se dit parfois des voitures dont le cheval est le moteur, par opposition à *automobile.*

hipponactéen [*i-po-nak-té-in*] ou **hipponactien** [*i-po-nak-si-in*] adj. m. (de *Hipponax* n. pr.). Se dit d'un vers iambique, catalectique, tétramètre ou trimètre (*scazon*).

Hipponax [*naks*] **d'Ephèse,** poète satirique grec (IVe s. av. J.-C.), auteur de pièces très violentes et réalistes. Il a créé le vers iambique choliambe.

Hippone, anc. ville de la Numidie, près de Bône. Ruines romaines, tombeau de saint Augustin.

hippopathologie [*i-po*] n. m. Pathologie du cheval.

hippophaé [*i-po*] n. m. Genre de plantes, comprenant des arbrisseaux épineux d'Europe et d'Asie.

— ENCYCL. L'hippophaé, nommé communément *argousier,* est abondant en France dans les vallées chaudes et humides et sur les sables des côtes de la Manche. Ses fruits sont de petites baies jaune orangé, à saveur acidulée.

hippophage [*i-po*] adj. et n. (du gr. *hippos,* cheval, et *phagein,* manger). Qui mange de la viande de cheval.

hippophagie [*i-po-fa-jî*] n. f. (de *hippophage*). Habitude de manger de la viande de cheval.

— ENCYCL. La viande de cheval est saine et nourrissante, et c'est un préjugé qui s'est longtemps opposé à sa consommation. En France, il existe dans toutes les grandes villes des boucheries hippophagiques, où les viandes de cheval, âne et mulet, ne parviennent qu'après avoir subi un examen minutieux à l'abattoir.

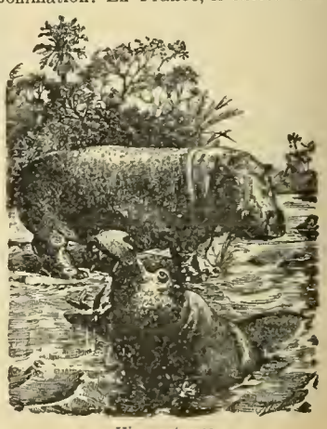

Hippopotames.

hippophagique [*i-po*] adj. Qui a rapport à l'hippophagie : *boucherie hippophagique.*

hippopotame [*i-po*] n. m. (du gr. *hippos,* cheval, et *potamos,* fleuve). Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, que l'on trouve sur les bords des fleuves d'Afrique. *Fig.* et *fam.* Personne énorme.

— Encycl. La seule espèce connue est répandue du Sénégal et de l'Égypte au Natal; elle comprend des animaux énormes, à peau nue, qui peuvent atteindre 4 mètres de long, vivent presque toujours dans l'eau et se nourrissent de plantes aquatiques ou de graminées riveraines. Ces animaux deviennent de plus en plus rares, car ils sont chassés pour l'ivoire de leurs dents plus beau et d'un grain plus fin que celui de l'éléphant. La peau est employée en Afrique pour fabriquer des rondaches. La chair est comestible, mais possède une saveur forte. Une espèce vivait autrefois à Madagascar.

hippopotamidés [*i-po*] n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles, renfermant les hippopotames. S. : un *hippopotamidé*.

hippotechnie [*i-po-ték-ni*] n. f. (du gr. *hippos*, cheval, et *tekhnê*, art). Science de l'élevage et du dressage des chevaux.

hippotigris [*i-po-ti-griss*] n. m. Nom scientifique des équidés à robe rayée (zèbre, daw, etc.).

hippurate [*i-pu*] n. m. Sel de l'acide hippurique.

hippurique [*i-pu*] adj. (du gr. *hippos*, cheval, et *ouron*, urine). Se dit d'un acide que l'on rencontre dans l'urine, principalement des ruminants.

hippurite [*i-pu*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans le crétacé.

hipréau n. m. *Bot.* V. YPRÉAU.

Hiram ou **Chiram** [*ram*], artiste phénicien, qui, envoyé à Salomon par le roi Tyr Hiram ou Hirom (V. HIROM), fondit pour le temple deux chérubins en or, la mer d'airain, etc. L'assassinat d'Hiram par trois de ses compagnons jaloux de son mérite figure parmi les rites des loges maçonniques, lors des cérémonies de réception au grade de maître.

hircin, e adj. (du lat. *hircus*, bouc). Qui vient du bouc, qui le concerne : *odeur hircine*.

hircisme [*sis-me*] n. m. (du lat. *hircus*, bouc). Odeur spéciale, exhalée par la sueur des aisselles de certaines personnes.

hircocerf [*sèrf*] n. m. (du lat. *hircus*, bouc, et *cervus*, cerf). Animal fabuleux, moitié bouc et moitié cerf.

hircus [*kuss*] n. m. Eminence de l'oreille, près des tempes.

Hirel, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 19 kil. de Saint-Malo, sur la baie du Mont-Saint-Michel; 1.640 h. Bains de mer (plage sablonneuse).

Hirn (Gustave-Adolphe), savant français, né à Logelbach, m. à Colmar (1815-1890). On lui doit des travaux remarquables de physique et de mécanique.

Hirom, roi de Tyr, contemporain de Salomon, auquel il fournit les matériaux et les ouvriers nécessaires pour la construction du temple de Jérusalem.

hironde n. f. V. ARONDE.

hirondeau [*dô*] n. m. Petit de l'hirondelle.

hirondelle [*dè-le*] n. f. (lat. *hirundo*). Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, à bec large, à queue fourchue, aux ailes fines et longues. Petit bateau à vapeur employé sur les rivières. *Nid d'hirondelle*, v. SALANGANE. *Hirondelle de mer*, nom vulgaire de divers poissons appartenant aux genres exocet, trigle, etc. *Fig.* et *fam.* *Hirondelle d'hiver*, à Paris, ramoneur, marchand de marrons. PROV. : **Une hirondelle ne fait pas le printemps,** on ne peut rien conclure d'un seul exemple.

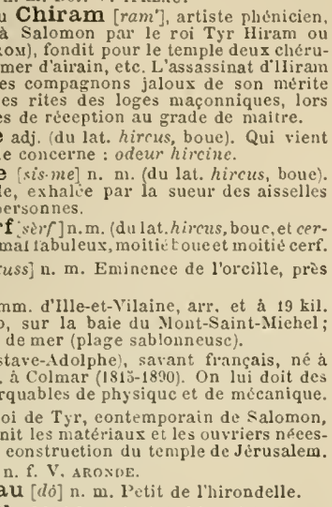

1. Hirondelle; 2. Hirondelle de mer.

— Encycl. Les hirondelles, dont on connaît quatre-vingts espèces, sont élancées, avec la queue longue et fourchue, le bec large et triangulaire, aplati au bout. Ce sont des oiseaux volant avec une étonnante rapidité, et qui vivent d'insectes pris au vol; ils construisent des nids de terre gâchée et se plaisent autour des lieux habités, nichant volontiers dans les maisons, sous les auvents, les rebords des toits. Les espèces d'Europe émigrent aux premiers froids par troupes immenses et vont en Afrique ou en Asie pour ne revenir qu'au printemps. Citons l'hirondelle rustique ou de cheminée, l'hirondelle de fenêtre, plus petite, l'hirondelle de rivage, etc. L'hirondelle de mer est un palmipède, dont le vrai nom est *sterne*.

Hiroshighé Motonaga, peintre dessinateur japonais, né en 1797, m. à Yédo en 1858. Ses recueils d'estampes en couleurs le font regarder comme le plus grand paysagiste de son pays au XIXe s.

Hiroshima [*chi*], v. du Japon (Nippon), près de la mer Intérieure; 92.000 h.

Hiroux (Jean), type créé par Henri Monnier, incarnation du coquin, brutal et cynique au delà de toute mesure, client ordinaire de la cour d'assises, voué d'avance à la guillotine.

Hirson, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 19 kil. de Vervins, sur l'Oise; 8.540 h. Ch. de f. N. et E. Forges, fonderie, ferblanterie. — Le cant. a 13 comm., et 21.600 h.

hirsute adj. (lat. *hirsutus*). Touffu, hérissé : *barbe hirsute. Fig.* Grossier, bourru.

Hirtius [*si-uss*] (Aulus), lieutenant de César pendant la guerre des Gaules, né vers 90 av. J.-C. On lui attribue le huitième livre des *Commentaires* de César.

hirudinées [*né*] n. f. pl. (du lat. *hirudo, inis*, sangsue). Sous-classe d'annélides, ayant la *sangsue* pour type. S. une *hirudinée*.

hirudiniculteur n. m. Eleveur de sangsues.

hirudiniculture n. f. Art d'élever les sangsues.

hirudiniforme adj. Qui a la forme d'une sangsue.

Hispanie, nom ancien de la péninsule qui forme l'Espagne et le Portugal.

hispanique [*is-pa*] adj. De l'Espagne : *péninsule hispanique*.

hispanisme [*is-pa-nis-me*] n. m. (du lat. *hispanus*, espagnol). Locution propre à la langue espagnole.

hispano-américain, e [*is-pa*] adj. et n. De l'Amérique espagnole. Qui a rapport à l'Amérique et à l'Espagne : *la guerre hispano-américaine*.

Hispano-américaine (*guerre*), provoquée entre les Etats-Unis et l'Espagne par la révolte de Cuba, en 1895. La destruction de la flotte espagnole à Manille et le siège de Santiago en furent les principaux incidents. Elle fit perdre à l'Espagne Cuba, Porto-Rico et les Philippines.

hispide [*is-pi-de*] adj. (du lat. *hispidus*, hérissé). *Bot.* Couvert de poils rudes et épais.

hispidité [*is-pi*] n. f. Etat d'une partie qui est couverte de poils.

hispidulé, e [*is-pi*] adj. Qui est un peu hispide, un peu velu et hérissé.

Hissar, v. de la Boukharie orientale (Turkestan russe); 15.000 h.

Hissarlik, bourgade d'Asie Mineure, en Troade, où l'on a cru retrouver le site de la Troie homérique.

***hisser** [*hi-sé*] v. a. (orig. scand.). Hausser, élever : *hisser les voiles*.

***hissoir** [*hi-soir*] n. m. *Mar.* Drisse de l'antenne du trinquet.

histasapage [*is-ta*] n. m. (du gr. *histos*, tissu, et *asapès*, incorruptible). Apprêt donné aux toiles au moyen d'un savon à base de zinc qui les rend incorruptibles.

histasape [*is-ta*] adj. Se dit des toiles ayant subi l'opération de l'histasapage.

histasaper [*is-ta-sa-pé*] v. a. Faire subir l'opération de l'histasapage.

Histaspe. V. HYSTASPE.

hister [*is-tèr*] n. m. Genre d'insectes coléoptères noirs, luisants, répandus sur tout le globe et appelés vulgairement *escarbots* : *les histers vivent dans les cadavres, les fumiers et matières en décomposition*.

histéridés [*is-té-ri-dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères clavicornes renfermant les histers et genres voisins. S. un *histéridé*.

Histiée, tyran de Milet, d'abord allié fidèle de Darius. Il poussa ensuite l'Ionie à la révolte, fut pris et mis en croix par ordre des satrapes Harpage et Artapherne, en 494 av. J.-C.

histiodromie [*mi*] n. f. (du gr. *histion*, voile, et *dromos*, course). Art de la navigation à la voile.

histiologie n. f. V. HISTOLOGIE.

histique [*is-ti-ke*] adj. Qui se rapporte aux éléments des tissus.

histoblaste [*is-to-blas-te*] n. m. (du gr. *histos*, tissu, et *blastos*, bourgeon). Petite masse formée par un repli de l'hypoderme, représentant, dans le corps des larves des insectes, certaines parties futures de l'insecte parfait.

histochimie [*is-to-chi-mi*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et de *chimie*). Etude chimique des tissus organiques par les méthodes histologiques.

histochimique [*is-to*] adj. Qui se rapporte à l'histochimie.

histogène [*is-to*] adj. (du gr. *histos*, tissu, et *gennân*, engendrer). Se dit des substances animales génératrices des tissus vivants.

histogénèse [*is-to-jé-nè-ze*] n. f. Série de phénomènes donnant naissance à de nouveaux tissus. Reconstruction des divers tissus à la fin de la métamorphose des insectes.

histogénie [*is-to-jé-ni*] n. f. Production des tissus organiques.

histogénique adj. Qui concerne l'histogénie.

histographe [*is-to*] n. m. Celui qui s'occupe d'histographie.

histographie [*is-to-gra-fi*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *graphê*, description). Description des tissus organiques.

histographique [*is-to*] adj. Qui se rapporte à l'histographie.

histoire [*is-toi-re*] n. f. (du gr. *historia*, proprement *information, recherche de la vérité*). Récit des événements, des faits dignes de mémoire. *Hérodote a été appelé le père de l'histoire; histoire ancienne, du moyen âge, moderne, contemporaine.* Récit d'aventures particulières : *histoire de Louis XIV*. Description des êtres : *histoire naturelle des plantes, des animaux*, etc. Ouvrages historiques : *parcourir l'histoire. Peintre d'histoire*, qui s'attache à représenter des sujets historiques. Conte, anecdote : *les enfants aiment les histoires*. Récit mensonger : *conter des histoires. Fam.* Embarras, actes affectés : *faire des histoires. Histoire de*, uniquement pour : *histoire de rire. Le plus beau de l'histoire*, ce qu'il y a de plus remarquable, de plus saillant. *C'est toute une histoire*, c'est long à raconter. *C'est une autre histoire*, c'est une chose bien différente. *A ce que dit l'histoire*, d'après ce qu'on raconte. ALLUS. LITT. :

Et voilà justement comme on écrit l'histoire,

vers de Voltaire dans *Charlot*. Il sert à caractériser un récit inexact, infidèle.

— Encycl. L'histoire est la science des événements et des faits qui se déroulent à travers le temps. Quand elle étudie la vie d'un individu, elle devient la *biographie;* elle ne prend vraiment le nom d'« histoire » que lorsqu'elle étudie la vie des sociétés humaines. Selon qu'elle a pour objet une nation ou un groupe de nations, elle est l'histoire nationale ou générale; quand elle englobe dans son étude l'ensemble des sociétés dans tous les temps, elle devient l'histoire universelle. Si elle prétend dégager les lois qui régissent le cours des événements, elle devient la philosophie de l'histoire. L'histoire a à son service des sciences auxiliaires : bibliographie, paléographie, épigraphie, numismatique, sigillographie, diplomatique, chronologie, archéologie.

Les monuments écrits ou figurés ne nous permettent pas de remonter jusqu'à l'origine des sociétés, les premiers hommes n'ayant pas connu l'écriture et n'ayant pu nous transmettre leur histoire. Entre la formation des sociétés et l'aurore des temps historiques, il s'écoule donc une longue période de transition, dont l'étude fait l'objet de la *science préhistorique*, qui n'a d'autres moyens d'investigation que les monuments, armes, tombeaux, etc., qui ont subsisté des premiers âges.

Quant à l'histoire proprement dite, elle commence à des dates variables, selon les peuples. C'est ainsi que l'histoire de la Chine, de l'Inde, de l'Assyrie, sont connues à partir de plusieurs milliers de siècles av. J.-C.; celle de la Germanie, au contraire, est des plus obscures jusqu'à la fin du Ier siècle de notre ère.

Généralement, on divise l'histoire générale en quatre périodes : antiquité, moyen âge, temps modernes, histoire contemporaine.

L'histoire de l'antiquité ou l'histoire ancienne étudie les civilisations des plus anciens peuples connus de l'Orient et de l'Occident : Aryens, Egyptiens, Hébreux, Chaldéens, Phéniciens, Assyriens, Mèdes, Perses, Grecs, Romains, Celtes, etc.

Le *moyen âge*, ou âge intermédiaire entre l'antiquité et les temps modernes, s'étend de 395 à 1453, c'est-à-dire depuis la mort de Théodose et la conversion du monde romain au christianisme, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. Son histoire raconte les invasions des Barbares en Occident, la chute de l'Empire romain, la lutte des chrétiens contre l'islamisme, la constitution du régime féodal, les transformations sociales et politiques qui aboutissent, au XVe siècle, en Europe, à la formation de grands Etats distincts.

On fait commencer la période dite des *temps modernes* après l'établissement des Turcs dans l'Europe orientale (1453). C'est une date purement conventionnelle, qui ne s'applique pas également à tous les pays. En réalité, le moyen âge, dont la civilisation est chrétienne et féodale, se termine lorsque la domination de l'Eglise romaine est ébranlée par la Renaissance et la Réforme, et lorsque prend fin le démembrement des droits régaliens, c'est-à-dire le pouvoir féodal. La période des temps modernes débute par l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique, qui ont pour résultat de changer la face du monde. Un mouvement intellectuel considérable se produit dans le sens du libre examen : il engendre la *Renaissance* et la *Réforme*. De la Renaissance naissent des chefs-d'œuvre artistiques et littéraires; de la Réforme naissent des luttes fratricides, des guerres de religion. L'intolérance, autant que les rivalités dynastiques, furent la cause des luttes qui ensanglantèrent l'Europe durant les temps modernes. A la fin du XVIIIe siècle, une réaction se produisit contre l'intolérance et l'absolutisme : la propagande des philosophes précipite l'avènement de la Révolution, qui inaugure un régime nouveau, où les droits civils et politiques et la liberté des individus sont mieux respectés.

Avec la Révolution commence l'*histoire contemporaine*, qui se fait tous les jours sous nos yeux. De même que le principe monarchique l'a emporté sur le régime féodal, de même le principe démocratique se substitue au monarchique, et la politique des nationalités succède à celle des rivalités dynastiques.

Histoire (*Principes de la philosophie de l'*), par Vico. Selon l'auteur, il y a un type d'évolution que les nations réalisent chacune séparément avec plus ou moins de perfection (1725).

Histoire amoureuse des Gaules, par Bussy-Rabutin. Sorte de chronique scandaleuse, écrite pour divertir Mme de Montglat, et qui valut à son auteur d'être mis à la Bastille, puis exilé en Bourgogne. Tableau exact et fidèle des mœurs du temps (1659-1660).

Histoire ancienne, par Rollin, narration élégante et pure, qui est une traduction presque perpétuelle des auteurs anciens, et par là même une œuvre un peu incomplète au point de vue purement historique (1730-1738).

Histoire Auguste, œuvre collective écrite pour Dioclétien et Constantin, au début du IVe siècle, par un certain nombre d'historiens : Spartianus, Gallicanus, Trebellius Pollion, Vopiscus, Lampridius et Julius Capitolinus. Elle présente un intérêt surtout anecdotique.

Histoire contemporaine, série de romans politiques, par Anatole France. Ce sont : *l'Orme du Mail, le Mannequin d'osier, l'Anneau d'améthyste, Monsieur Bergeret à Paris*. On y trouve une peinture amusante et vraie de la vie provinciale, une philosophie un peu âpre, mais moins sceptique que dans les autres ouvrages d'A. France.

Histoire de France. V. FRANCE.

Histoire de l'humanité (*Philosophie de l'*), par Herder. L'histoire n'est, d'après le philosophe allemand, que l'ensemble des résultats nécessaires produits par l'exercice des facultés humaines au sein des milieux naturels (1704-1791).

Histoire de mon temps, par de Thou, en latin, l'un des premiers et des plus remarquables monuments historiques des temps modernes (1591-1620).

Histoire des animaux, par Aristote. V. ANIMAUX.

Histoire d'un crime, par V. Hugo (1879), réquisitoire indigné et souvent éloquent contre le coup d'Etat du Deux-Décembre.

Histoire ecclésiastique, par Eusèbe, en grec. Source principale, et souvent unique, de nos connaissances sur les trois premiers siècles du christianisme (IVe s.).

Histoire générale, de Polybe, ouvrage en 40 livres, dont il ne reste que les 5 premiers, comprenant les faits accomplis depuis les guerres puniques jusqu'à celles de Macédoine inclusivement; composition exacte, impartiale, judicieuse, très intéressante. Polybe s'est attaché non seulement à raconter des faits, mais surtout à en expliquer les causes profondes, d'ordre politique ou militaire (IIe s. av. J.-C.).

Histoire grecque. V. GRECQUE.

Histoire naturelle, ouvrage précieux de Pline l'Ancien; exposition historique de l'ensemble de la nature, sorte d'encyclopédie, parfois un peu confuse, qui embrasse l'astronomie, la physique, la géographie, l'agriculture, le commerce, la médecine et les arts, aussi bien que l'histoire naturelle proprement dite (1er s.).

Histoire naturelle, ouvrage écrit par Buffon, en collaboration avec Guéneau de Montbéliard, Daubenton et Bexon. Il plaça Buffon au premier rang des écrivains et des savants; on y admire la noblesse et l'harmonie du style et un incomparable talent de description. Au point de vue scientifique, il faut noter l'intuition surprenante avec laquelle Buffon est parvenu à déduire, à l'aide du raisonnement, quelques lois importantes encore admises par les naturalistes (1749 et années suivantes).

Histoire naturelle des animaux sans vertèbres, un des ouvrages les plus importants de l'histoire naturelle moderne, par Lamarck, où l'éminent naturaliste a posé les premiers principes de la doctrine du transformisme (1815-1822).

Histoire romaine, de Tite Live. V. DÉCADES.

Histoires, par Hérodote, ouvrage dans lequel l'auteur montre par mille récits, recueillis au cours de ses voyages, l'opposition du monde oriental et de la Grèce. Suivant une légende rapportée par Lucien, Hérodote lut son œuvre aux jeux Olympiques de 456 av. J.-C., où elle aurait excité un enthousiasme universel. Elle est encore aujourd'hui d'un immense intérêt pour la connaissance du monde ancien, surtout du monde oriental, par la précision et la sûreté de son information. Les *Histoires* sont divisées en neuf livres, dont chacun porte le nom d'une muse.

Histoires (*les*), ouvrage éloquent et profond de Tacite, divisé en 20 livres et comprenant un intervalle de vingt-huit ans, depuis Galba jusqu'à la mort de Domitien. C'est la suite et le digne pendant des *Annales* (100 apr. J.-C.). Tout y est subordonné à l'analyse psychologique et morale des événements et des hommes.

Histoire secrète (en gr. *Anecdota*, pamphlet) de Procope (VIe s. de notre ère), tableau précieux de la cour byzantine au temps de Justinien, qu'il faut compléter par les *Histoires officielles* du même auteur (en grec, *Peri polemôn* [Sur les guerres]).

Histoire universelle, ouvrage intéressant, mais assez partial, du calviniste Agrippa d'Aubigné (1615-1620).

Histoire universelle (*Discours sur l'*), par Bossuet, ouvrage composé pour l'éducation du Dauphin, qui traite successivement : 1° de l'histoire du monde jusqu'à la fondation de l'empire de Charlemagne ; 2° de l'établissement et de la permanence de la religion ; 3° de l'action omnipotente de la Providence sur les révolutions des empires. Narration élégante, style limpide et éloquent, vues souvent profondes à côté d'autres un peu étroites. Bossuet s'y est proposé de montrer partout l'action efficace et présente de la Providence. C'est le premier essai d'une philosophie de l'histoire (1681).

Histoire véritable, roman satirique de Lucien ; c'est une odyssée burlesque, qui tourne en ridicule les mauvais historiens, et qui a fourni à Rabelais et à Swift quelques-unes des idées originales qu'on admire dans *Gargantua* ou dans *Gulliver* (IIe s.).

histologie [*is-to-lo-ji*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie qui traite des tissus organiques. On écrit quelquef. HISTIOLOGIE.

— ENCYCL. L'histologie cherche à découvrir le mécanisme intime des phénomènes vitaux chez les animaux et les plantes. Elle examine les tissus généralement au microscope après une série de transformations qui en rendent la technique difficile.

On distingue l'histologie animale et l'histologie, végétale.

histologique [*is-to*] adj. Qui concerne l'histologie.

histologiquement [*is-to, ke-man*] adv. Au point de vue histologique.

histologiste [*is-to-lo-jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe d'histologie.

histolyse [*is-to-li-ze*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *lusis*, dissolution). Destruction de certains tissus d'un animal vivant, qui se passe principalement chez les insectes au début de la métamorphose.

— ENCYCL. L'histolyse est le phénomène caractéristique de la métamorphose des animaux. Les histologistes pensent que l'histolyse s'opère par *phagocytose*, c'est-à-dire par digestion des éléments musculaires par des éléments migrateurs.

histonomie [*is-to-no-mi*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *nomos*, loi). Histoire des lois qui président à la formation et à l'arrangement des tissus organiques.

histonomique [*is-to*] adj. Qui a rapport à l'histonomie.

histopoièse [*is-to*] n. f. (du gr. *histós*, tissu, et *poiesis*, action de faire). Formation d'un tissu, en particulier quand ce tissu est d'origine pathologique.

historial, e, aux [*is-to*] adj. Qui se rapporte à l'histoire. (Peu us.)

historicité [*is-to*] n. f. Caractère de ce qui est historique : *démontrer l'historicité d'un fait.*

historié, e [*is-to*] adj. Se dit des meubles, objets, tissus, manuscrits, etc., ornés de figurines, de vignettes, etc. : *lettres historiées.*

historien [*is-to-ri-in*] n. m. Qui écrit l'histoire : *Michelet fut un grand historien.*

Historiens des Gaules et de la France (*Recueil des*) [1738-1830], recueil critique de textes, commencé par Dom Bouquet, continué par les bénédictins de Saint-Maur et depuis le XIXe siècle par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

historier [*is-to-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Raconter en détail. (Peu us.) Enjoliver de petits ornements.

historiette [*is-to-ri-é-te*] n. f. Récit plaisant. Anecdote de peu d'importance.

Historiettes, de Tallemant des Réaux, recueil d'anecdotes et de traits recueillis dans tous les mondes sur la société de Henri IV et de Louis XIII (1657, publiées en 1834).

historieur [*is-to*] n. m. Artiste du moyen âge, qui ornait les manuscrits de miniatures.

historiographe [*is-to*] n. m. (du gr. *historia*, histoire, et *graphein*, décrire). Lettré pensionné pour écrire l'histoire de son temps : *Racine et Boileau furent historiographes de Louis XIV.*

— ENCYCL. De tout temps, ou à peu près, il y a eu dans les Etats des rédacteurs officiels, chargés d'écrire pour la postérité les annales du gouvernement. En France, les moines de Saint-Denis étaient chargés, en quelque sorte officiellement, d'écrire l'histoire du regne. C'est à la fin du XVIe siècle qu'apparaît le titre d'historiographe. Citons, parmi les historiographes les plus connus : Claude Fouchet, Pierre Mathieu, les frères Godefroy, d'Ablancourt, Mézeray, Boileau et Racine, dont on a gardé les fragments de l'histoire de la campagne de Hollande.

historiographie [*is-to, fi*] n. f. (de *historiographe*). Art d'écrire l'histoire.

historiographique [*is-to*] adj. Qui concerne l'historiographie.

historiosophie [*is-to, fi*] n. f. (du gr. *historia*, histoire, et *sophia*, sagesse). Philosophie de l'histoire.

historique [*is-to*] adj. Qui appartient à l'histoire : *les erreurs historiques.* Qui est consacré par l'histoire : *faits historiques. Nom historique*, consacré par l'histoire. *Temps historiques*, sur lesquels on possède des notions certaines, par opposition aux *temps fabuleux. Roman, pièce historique*, dont les détails sont inventés, mais dont le sujet, le fond est tiré de l'histoire. *Personnage historique*, qui a réellement existé. N. m. Narration, exposé : *faire l'historique d'une science.* ANT. **Fabuleux, imaginaire.**

historiquement [*is-to, ke-man*] adv. En histoire. Au point de vue historique.

histotaxie [*is-to-tak-si*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *taxis*, place). Classement des plantes d'après leurs tissus.

histotaxique [*is-to-tak-si-ke*] adj. Qui se rapporte à l'histotaxie.

histotome [*is-to*] n. m. (du gr. *histos*, tissu, et *tomé*, section). Instrument pour disséquer les tissus anatomiques.

histotomie [*is-to-to-mi*] n. f. Dissection anatomique des tissus.

histotomiste [*is-to-to-mis-te*] n. m. Celui qui dissèque les tissus.

histotoxique [*is-to-tok-si-ke*] adj. (du gr. *histos*, tissu, et *toxikon*, poison). Se dit du sérum d'un animal qui, ayant été injecté à plusieurs reprises avec un tissu d'un animal d'une autre espèce, est devenu capable de détruire ce tissu.

histotripsie [*is-to-trip-si*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *tripsis*, broiement.) *Méd.* Ecrasement chirurgical des tissus.

histotromie [*is-to-tro-mi*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *tromos*, tremblement). Contraction fibrillaire des muscles, particulièrement de ceux des paupières.

histrion [*is-tri-on*] n. m. (lat. *histrio*). *Antiq. rom.* Acteur bouffon : *la condition d'histrion était considérée comme déshonorante.* Auj. Bateleur, baladin. *Fig.* Homme hypocrite, vil charlatan.

histrionie [*is-tri-o-ni*] n. f. ou **histrionnage** [*is-tri-o-na-je*] n. m. Métier de comédien.

histrionique [*is-tri*] adj. Qui concerne les histrions.

histrionner [*is-tri-o-né*] v. n. Faire le métier d'histrion.

histrionnerie [*is-tri-o-ne-ri*] n. f. Manière, esprit des histrions.

***hit** n. m. Caisse en bois où l'on fait égoutter les formes à sucre.

Hita (Juan RUIZ), [plus souvent surnommé *l'archiprêtre de*], écrivain espagnol, né à Guadalajara ou à Alcala, m. vers 1350, auteur d'un long poème *Libro de cantare*, très varié de sujet et de mètres, et plein de renseignements autobiographiques.

Hittites ou **Hétéens** [*té-in*] ou **Khiti**, peuple de l'antiquité qui, antérieurement à la civilisation phénicienne, fonda un puissant empire en Asie Mineure, avec *Kartemieh* pour capitale. Les Hittites furent soumis par les Assyriens au IXe siècle av. J.-C.

Hittorf (Jacques-Ignace), architecte français, né à Cologne, m. Paris (1792-1867). Il contribua à l'embellissement de Paris et publia de remarquables et de suggestives études sur l'architecture grecque et latine.

hiver [*vèr*] n. m. (du lat. *hibernus*, hivernal). La plus froide des quatre saisons de l'année, commençant au solstice de décembre (le 22) et finissant à l'équinoxe de mars (le 20 ou le 21) : *l'hiver est très doux sur les côtes bretonnes.* Saison froide en général. *Poétiq.* Année : *il compte soixante hivers. L'hiver de la vie*, la vieillesse.

— ENCYCL. *Astron.* L'hiver (v. SAISON), la plus courte des quatre saisons, dure 89 jours 2 heures environ, commençant le 22 décembre (le soleil quitte alors la constellation du Sagittaire pour entrer dans le Verseau) et se terminant le 21 mars, jour de l'équinoxe de printemps (le soleil sort des Poissons pour entrer dans le Bélier). La longueur du jour augmente à partir du solstice d'hiver.

Pendant l'hiver, le soleil est plus rapproché de la terre que pendant l'été ; cependant, c'est la saison la plus froide, car les rayons lumineux et calorifiques frappent la terre plus obliquement et, d'autre part, la durée de la nuit ne diminue pas vite au début ; à partir du mois de février, la durée de la nuit décroît rapidement, ce qui permet à la terre de se réchauffer pendant le jour.

hivernage [*vèr*] n. m. (de *hiver*). Saison des pluies, des tempêtes, dans les régions tropicales. Temps que les navires passent en relâche pendant cette période. Port bien abrité pour les bâtiments pendant la mauvaise saison. Labour donné aux terres avant l'hiver. Régime de stabulation pendant l'hiver pour les animaux de race bovine, ovine et chevaline qui passent la belle saison dans les prairies.

hivernal, e, aux [*vèr*] adj. Qui appartient à l'hiver : *le repos hivernal de la végétation.*

hivernation n. f. Syn. (peu us.) de HIBERNATION.

hivernement [*vèr-ne-man*] n. m. Syn. de HIBERNATION.

hiverner [*vèr-né*] v. n. (de *hiver*). Passer à l'abri la mauvaise saison : *les troupeaux des Alpes hivernent au pied des montagnes.* V. a. Donner aux terres un dernier labour avant l'hiver.

hiverneur, euse [*vèr, eu-ze*] adj. et n. Qui va passer l'hiver dans le Midi, en Algérie, etc. (Peu us.)

Hizen, province du Japon (Kiou-Siou) ; 1.100.000 h. Ch.-l. *Nagasaki*. Riz, gomme, tabac.

hl, abréviation de *hectolitre.*

hm, abréviation de *hectomètre.*

***ho !** interj. qui sert à appeler : *ho ! du canot !*, à témoigner l'étonnement, l'indignation, l'admiration, etc. : *ho ! que me dites-vous là ?* (Dans ce dernier sens, on écrit également OH !.

Hoang-Ho ou **fleuve Jaune**, grand fleuve de la Chine, qui sort du Tibet et se jette dans le golfe du Pétchili ; 3.760 kil. Vallée incomparablement fertile et peuplée.

***hoat-chi** [*ho-at*] n. m. Terre très blanche, que les Chinois emploient à la fabrication de la porcelaine.

***hoazin** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de l'Amérique centrale : *la chair de l'hoazin exhale une odeur insupportable.*

Hobart-Town [*bar'-ta-oun*], capit. de la Tasmanie (île située au sud et dépendante de l'Australie), sur la côte sud-est ; 35.000 h. Port très actif, sur l'estuaire du Derwent.

Hobbema (Meindert), un des plus grands paysagistes hollandais, né et m. à Amsterdam (1638-1709). Il a surtout représenté la nature sous ses aspects riants : *Vue d'une grande route, Vue de Hollande, le Paysage boisé, Vue prise auprès d'un hameau.*

Hobbes (Thomas), philosophe anglais, né à Malmesbury, m. à Hardwick (1588-1679) ; auteur du *Léviathan*, ouvrage bizarre, mais d'une incontestable puissance, où il se déclarait en philosophie pour le matérialisme, en morale pour l'égoïsme, en politique pour le despotisme. Il est le plus grand des disciples de Bacon.

***hobereau** [*ró*] n. m. (orig. germ.). Petit faucon qui ne chasse que les petits oiseaux. *Fig.* et *par dénigr.*, petit gentilhomme campagnard dur et superbe. N. m. pl. Nom donné en Allemagne au parti réactionnaire des agrariens.

Hobereau.

— ENCYCL. *Ornith.* Le hobereau est élancé, léger ; il est noir, avec la tête grise ; les pattes sont jaunes. Il est répandu en Europe et chasse surtout les alouettes ; il a toujours été peu estimé en fauconnerie.

Hoboken, ville de Belgique (prov. et arr. d'Anvers), près de l'Escaut ; 14.400 h.

***hoc** [*hok'*] n. m. (m. lat. qui signifie *ceci*). Jeu dans lequel on peut attribuer à certaines cartes la valeur que l'on veut. *Fig.* Ce qui est assuré à quelqu'un : *cela lui est hoc.*

***hoca** n. m. Ancien jeu de hasard analogue au *biribi*, introduit en France au temps de Mazarin.

hoc caverat mens provida Reguli, mots lat. signif. : *L'âme prévoyante de Régulus y avait pris garde.* On fait de cette pensée d'Horace (*Odes*, III, 5, 13) une application ironique. Nous ne manquons pas de prophètes qui toujours, après un événement, prétendent l'avoir prévu.

***hocco** [*ho-ko*] n. m. Genre de gallinacés de l'Amérique équatoriale, comprenant de curieux oiseaux ventriloques et qui jouent, dans les basses-cours, le rôle du chien de berger : *la chair des hoccos domestiques est bonne à manger.*

Hocco.

hoc erat in votis, mots lat. signif. : *Cela était dans mes vœux. Voilà ce que je désirais.* Mots d'Horace (*Satires*, II, 6, 1), que l'on rappelle en parlant d'un souhait dont la réalisation a comblé tous les désirs.

***hochage** n. m. Action d'abattre les pommes à cidre.

hochat [*cha*] n. m. En Turquie, sirop de raisin sec.

***hoche** n. f. Petite marque faite sur une taille, pour tenir le compte du pain, de la viande qu'on prend à crédit. Entaille en général. Brèche.

***hoche** n. f. Montant de bois scellé dans un mur et sur lequel on fixe des cordeaux tendus, permettant de constater l'épaisseur de ce mur.

Hoche (Lazare), général français, né à Versailles, m. à Wetzlar, près de Coblentz (1768-1797). Sous-officier de l'armée royale il devint, sous la Révolution, général, et fut nommé commandant de l'armée de la Moselle, reprit les lignes de Wissembourg et débloqua Landau. Un moment emprisonné sous la Terreur comme suspect, il fut ensuite chargé de pacifier la Vendée, et enfin mis à la tête de l'expédition tentée contre l'Irlande. Il mourut la même année à l'âge de vingt-neuf ans. Beau soldat, véritable homme de guerre, chef inflexible, mais plein de sollicitude pour ses subordonnés, profondément républicain, il reste une des figures les plus grandes et les plus pures de la Révolution.

Hoche.

***hochement** [*man*] n. m. Action de hocher : *hochement de tête.*

***hochepied** n. m. Syn. de HAUSSE-PIED.

***hochepot** [*po*] n. m. Ragoût de viandes diverses cuites avec des marrons, des navets.

***hochequeue** [*keû*] n. m. Nom vulgaire des *bergeronnettes* ou *lavandières*, qui remuent continuellement la queue. Pl. des *hoche-queues.*

***hocher** [*ché*] v. a. Secouer : *hocher un prunier.* Secouer, faire tomber en secouant : *hocher des pruniers, des prunes. Hocher la tête*, secouer la tête en signe de désapprobation, d'indifférence : *aux enthousiasmes des jeunes, les vieux hochent la tête.*

***hocher** [*ché*] v. a. Faire des entailles sur le bord d'une étoffe, dans les tailles de bois.

***hochet** [*ché*] n. m. (de *hocher*). Jouet de matière dure qu'on donne à l'enfant au temps de la dentition, pour qu'il le presse entre ses gencives. Jouet en général. *Fig.* Chose futile, qui flatte quelque passion : *les décorations, ces hochets de la vanité.*

Hochet.

***hocheur** n. m. Homme qui abat les pommes à cidre. Nom vulgaire de certaines espèces de singes.

Hochfelden [*fél-dén*], bourg d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace), sur la Zoyn ; 2.720 h.

Hochheim, bourg d'Allemagne (Prusse), sur le Taunus, coteau qui domine le Rhin ; 3.800 h. Vins blancs estimés (*hochheimer*).

Hochkirch, village de Saxe, où le maréchal autrichien Daun vainquit Frédéric II (1758).

Hochstetter (Ferdinand de), géologue et voyageur allemand, né à Essling, m. à Oberdabling (1829-1884).

***hockey** [*ho-ké*] n. m. (m. angl. signif. *crosse*). Jeu de balle à la crosse, dont les règles rappellent celles du football.

— Encycl. *Jeu.* Le hockey se joue sur une pelouse horizontale de 90 mètres de long et de 45 mètres de large. Chaque joueur est armé d'une crosse aplatie dans sa partie courbe. Deux équipes de onze joueurs chacune, commandées par un capitaine, forment les camps adverses. Le jeu consiste à faire passer une balle de cuir entre deux poteaux dits *buts,* plantés aux extrémités de la pelouse, à 4 mètres l'un de l'autre, au centre des deux plus petits côtés. Les poteaux sont reliés par une corde, à 2m,10 du sol.

Le camp qui, à l'issue de la partie, a eu le plus grand nombre de buts, gagne. La partie, coupée par un repos, dure une heure. Un arbitre juge les coups douteux.

Balle et crosse de hockey.

hoc opus, hic labor est, mots lat. signif. : *Voilà la difficulté, voilà ce qu'il y a de pénible.* Commencement d'un vers de Virgile (*Enéide,* VI, 129). C'est par ces mots que la sibylle de Cumes explique à Enée la difficulté qu'il y a à revenir des Enfers. On les rappelle pour indiquer le point difficile d'une chose.

Hocquincourt [*o-kin-kour*] (Charles de Monchy, marquis d'), maréchal de France, né en Picardie, tué au siége de Dunkerque (1599-1658). Pendant la Fronde, il gagna sur Turenne, en 1650, la bataille de Rethel.

hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas, mots lat. signif. : *Je le veux, je l'ordonne, que ma volonté tienne lieu de raison.* Vers de Juvénal (*Satires,* VI, 223) qui met ces mots dans la bouche d'une femme impérieuse. Se cite en parlant d'une volonté arbitraire et irréductible.

hodie mihi, cras tibi, mots lat. signif. : *Aujourd'hui à moi, demain à toi.* S'adresse, dans le langage ordinaire, à une personne qui devra bientôt subir une épreuve à laquelle nous venons d'être soumis nous-mêmes.

Hodimont, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers), sur la Vesdre ; 4.330 h. Lainages.

hodomètre, hodométrie, hodométrique. V. odomètre, odométrie, odométrique.

Hœchstædt, v. d'Allemagne (Bavière), sur le Danube ; 2.300 h. Le 20 septembre 1703, Villars y battit les Autrichiens commandés par le comte de Styrum ; le 13 août 1704, le prince Eugène et Marlborough y défirent les Français commandés par Tallart et Marsin ; le 19 juin 1800, Moreau y vainquit les Autrichiens du feld-maréchal Kray.

Hœfer (Jean-Chrétien-Ferdinand), chimiste français, d'origine allemande, né à Dœsehnitz (Thuringe), m. à Brunoy (1811-1878). Il a écrit l'histoire des principales sciences.

Hœfler (Charles-Adolphe-Constantin, chevalier de), historien allemand, né à Memmingen, m. à Prague (1811-1897).

Hœhscheid, v. de Prusse (présid. de Wiesbaden), sur un affluent de la Wupper ; 15.500 h. Métallurgie.

Hœlderlin (Jean-Chrétien-Frédéric), poète allemand, né à Lauffen, m. à Tubingue (1770-1843), auteur de *Poésies lyriques,* d'un ton élégiaque, et d'un roman historique : *Hypérion.*

Hœlty (Louis-Henri-Christophe), poète allemand né à Mariensee, m. à Hanovre (1748-1776), auteur de poésies lyriques.

Hœngg, comm. de Suisse (cant. de Zurich), au-dessus de la Limmat ; 3.100 h. Vignobles ; tissage de soie.

Hœsselt, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 2.520 h.

Hoevenen, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.470 h.

Hoeylaert, c. de Belgique (Brabant), sur la Lasne ; 3.920 h.

Hof ou **Stadt-zum-Hof,** v. de Bavière, sur la Saale ; 36.350 h.

Hofer (André), aubergiste tyrolien, né à Saint-Léonard en 1767. Chef de l'insurrection provoquée par l'Autriche contre la France dans le Tyrol. Pris par les Français, il fut fusillé à Mantoue, par ordre de Napoléon, qui, dit-on, commanda lui-même le feu, en 1810.

Höffding (Harald), philosophe danois, né à Copenhague en 1843. Sa doctrine procède de Kant, de Spinoza et des philosophes anglais ; auteur de *Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience, Histoire de la philosophie moderne.*

Hofhouf ou **Houfouf,** v. de l'Arabie orientale (prov. de Bassorah) ; 25.000 h.

Hoffmann (Frédéric), médecin et chimiste allemand, fondateur de la théorie organiciste, né et m. à Halle (1660-1742).

Hoffmann (François-Benoit), auteur dramatique et critique français, né à Nancy, m. à Paris (1760-1828) ; auteur de nombreux livrets d'opéra (*Ariodant*), critique au *Journal des Débats.*

Hoffmann (Guillaume-Amédée), romancier, musicien et dessinateur allemand, né à Kœnigsberg, m. à Berlin (1776-1822). Doué d'une imagination excentrique en même temps que d'une grande finesse d'observation, il écrivit : *l'Elixir du Diable, les Contes nocturnes, le Chat Murr,* etc.

Hoffmann (Auguste-Henri) dit *de Fallersleben,* poète et philologue allemand, né à Fallersleben, m. à Cowey (1798-1874). Ses poésies ont une forme mélodieuse, mais une inspiration banale et prosaïque.

Hofmann (Auguste-Guillaume), chimiste allemand, né à Giessen, m. à Berlin (1818-1892). On lui doit de très remarquables travaux sur les couleurs.

Hofstade, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 2.930 h. Filatures.

Hofstade, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.500 h.

Hogarth (William), célèbre peintre de mœurs anglais, créateur de la caricature morale, né à Londres, m. à Leicester Fields (1697-1764). Citons, parmi ses principales suites d'estampes : *la Vie d'une courtisane, le Mariage à la mode, les Tribulations de la vie conjugale,* etc.

Hogarth.

Hoggar. V. Ahaggar.

***hogner** [*gué*] v. n. Grogner. (Peu us.)

Hogue (La) ou **La Hougue,** rade au N.-E. du départ. de la Manche, près de laquelle Tourville combattant sur l'ordre exprès du roi malgré l'infériorité de ses cadres (44 vaisseaux contre 100), perdit glorieusement un combat contre les flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande (29 mai 1692). On la confond quelquefois à tort avec le cap de *la Hague.*

Hohenlinden [*ho-èn-lin'-dèn*], village de Bavière, à la source de l'Isen, affl. de l'Inn ; 350 h. Le général Moreau y battit l'archiduc Jean d'Autriche, le 3 décembre 1800.

Hohenlohe [*ho-èn-lo-é*] (Charles, prince), statthalter d'Alsace-Lorraine, puis chancelier de l'empire allemand, né à Rotenbourg, m. à Ragatz (Suisse) [1819-1901]. Il est l'auteur d'intéressants *Mémoires,* dont la publication fit quelque scandale.

Prince de Hohenlohe.

Hohenmauth [*ho-èn'*], ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Lautsehna ; 7.800 h. Sucrerie.

Hohenschwangau, antique manoir féodal de la Bavière, à 3 kilom. de Fuessen, reconstruit en 1832 par le prince royal de Bavière (plus tard Maximilien II), qui en fit un des plus magnifiques monuments de l'Allemagne. En face s'élève le château de Neuschwanstein, que le roi Louis II fit construire.

Hohenstaufen [*ho-èn-chta-ou-fèn*], illustre famille impériale d'Allemagne, originaire du Wurtemberg, dont les membres ont occupé le trône de 1138 à 1250.

Hohenzollern [*ho-én-tsol-lèrn'*], principauté allemande, sur le Danube, berceau de la dynastie régnante de Prusse ; ch.-l. *Sigmaringen ;* cédée à la Prusse en 1849. Elle forme aujourd'hui un district de la Prusse ; 68.280 h.

Hohenzollern (*ordre princier de la maison de*), ordre prussien, fondé en 1842 par Frédéric-Guillaume. Il comprend trois classes ; le ruban est blanc et noir (cinq bandes verticales alternées).

Ordre de Hohenzollern.

Hohneck, un des plus beaux sommets des Vosges, près du col de la Schlucht ; 1.366 mètres.

***hoie** n. f. Sorte de houille.

hoir n. m. (lat. *hæres*). *Dr.* Héritier.

hoirie [*ri*] n. f. (de *hoir*). Héritage : *recevoir une terre en avance d'hoirie.*

— Encycl. *Dr.* On appelle *avancement d'hoirie* l'avance faite à un enfant sous la condition que, lors du partage de la succession, il en sera tenu compte à ses héritiers. V. partage et rapport.

hoirin n. m. *Mar. anc.* Bouée qui marquait la place où l'ancre était mouillée.

Hojeda (Alonzo de), navigateur et conquistador espagnol, né à Cuença, m. à Hispaniola (Haïti) [1470-1515].

Hokkei (Omorya), peintre et graveur sur bois japonais, né en 1780, m. vers 1857, auteur d'estampes représentant des portraits de personnages célèbres.

Hokousaï, dessinateur et graveur japonais, m. à Yeddo (1760-1849). Il a excellé dans tous les genres, et son œuvre est pleine de vie et d'humour.

***holà** interj. dont on se sert pour appeler : *holà! quelqu'un.* Pour arrêter : *holà! plus un mot!* N. m. *Mettre le holà,* rétablir l'ordre, la paix.

holacanthe n. m. Genre de poissons acanthoptères, répandus dans les mers chaudes. (Ce sont de curieux petits poissons à livrée très brillante, et qu'on appelle communément *duchesses, demoiselles, coquettes.*)

Holacanthe.

holantarctique adj. (du gr. *holos,* entier, et de *antarctique*). Qui embrasse toute la région polaire antarctique : *faune holantarctique.*

holarctique adj. (du gr. *holos,* entier, et de *arctique*). Qui embrasse toute la région polaire arctique.

Holbach [*bak*] (Paul-Henri Dietrich, baron d'), philosophe matérialiste et athée, né à Hildesheim, m. à Paris (1723-1789) ; auteur d'un *Système de la nature,* essai de synthèse matérialiste et mécanique du monde physique et moral.

holbachien, enne [*chi-in, è-ne*] ou **holbachique** adj. Qui appartient à la philosophie d'Holbach.

Holbein [*ba-in'*] (Hans), dit *le Vieux,* peintre allemand, né et m. à Augsbourg (1460-1524). Ses œuvres, dans les églises d'Augsbourg, sont pleines de caractère et de couleur.

Holbein (Hans), dit *le Jeune,* fils du précédent, peintre allemand, né à Augsbourg en 1497, m. de la peste à Londres, en 1543. Il passa presque toute sa vie en Angleterre ; auteur du *Christ mort,* de la *Vierge au bourgmestre Meyer* et surtout de nombreux portraits d'une admirable vérité (*Erasme écrivant, le Bourgmestre Meyer, Amerbach, Henri VIII, Thomas Morus,* etc.).

Hans Holbein.

Holberg [*bèrgh*] (baron Louis de), auteur dramatique et poète dano-norvégien, né à Bergen, m. à Copenhague (1684-1754), surnommé *le Plaute du Danemark.* Il a exercé une influence profonde sur la langue et la littérature de son pays.

***hôlement** [*man*] n. m. Cri de la hulotte et d'autres oiseaux nocturnes.

***hôler** [*lé*] v. n. Crier comme la hulotte.

Holguin, ville de Cuba, dans l'est de l'île ; 34.000 h.

Holinshed ou **Hollingshead** (Raphaël), chroniqueur anglais du XVIe siècle, m. vers 1580. Sa *Chronique* est une vaste compilation, où l'on trouve une foule de légendes, et que Shakspeare a utilisée.

Hollain, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut ; 1.500 h. Bateaux.

Holland (Henri Fox, lord), homme d'Etat anglais, père du célèbre orateur Fox, m. près de Kensington (1705-1774).

***Hollandais, e** [*ho-lan-dè, è-ze*], habitant ou originaire de la Hollande : *les Hollandais.* N. m. Langue parlée en Hollande. Adjectiv. : *coutumes hollandaises. A la hollandaise* loc. adv., à la manière, selon la coutume des Hollandais : *morue à la hollandaise. Sauce hollandaise,* sauce obtenue au moyen de jaunes d'œufs, de beurre frais et d'un peu de vinaigre cuit. *Race bovine hollandaise,* race de bovidés que l'on rencontre dans les polders des Pays-Bas, et dont les représentants ont un pelage le plus souvent pie noir et blanc ou rouge et blanc : *les vaches hollandaises sont d'excellentes laitières.*

— Encycl. *Bx-arts. Ecole hollandaise.* Après l'âge des primitifs : Thierry Bouts, Jean de Mabuse, Engelbrechtsz, l'art hollandais subit l'influence italienne avec : Jean Schoorl, Heemskerck, Antonio Moro, Bloemaert, Honthorst, etc. Mais il se forme aussi un art indigène et national. Parmi les peintres d'histoire et de portraits de la grande époque, il faut citer d'abord : Michel van Mierevelt. Rembrandt, le plus grand de l'école, le peintre génial de la lumière et de l'ombre ; ses élèves Bol, Flinck, Fabritius, Van der Helst, qui déploie une vivacité de coloris, une justesse de touche irréprochable, et le fougueux Franz Hals, les peintres de batailles Van de Velde, Palamedes, Wouwerman ; les peintres de scènes populaires : le Bamboche, Brauwer, Van Ostade, J. Steen ; les peintres des intérieurs bourgeois ou mondains Terburg, Metzu, Netscher, Van Miéris, G. Dov, P. de Hooch, Van der Meer, qui sont arrivés à une finesse de rendu extrême. La peinture de paysage est portée à sa perfection par Van Goyen, Wynantsz, Molyn, Van der Meer, Everdingen, surtout par Ruysdaël et Hobbema. Potter, Pynacker, Cuyps se distinguent dans la représentation des animaux. Un certain nombre de paysagistes vont s'inspirer de la nature italienne, comme Weenix, Berchem, Karel Dujardin. Les deux principaux peintres de marine sont Van de Velde le jeune et Backhuyzen. Les plus notables peintres de nature morte sont Jan et Cornelis de Heem, Mignon, Van Huysum.

Avec le XVIIe siècle, l'art hollandais est en décadence. L'école de Gérard de Lairesse s'écarte de la tradition nationale ; les Van der Werff, Verkolie, le petit Van Dyck, etc, sont des peintres sans individualité et sans chaleur. Au début du XIXe siècle, l'influence du peintre français David fait éclore la peinture académique, dont les principaux représentants sont les Kruseman, Davidson, Pieneman. Parmi les peintres modernes, citons Alma Tadema (qui s'est fixé en Angleterre), Josef Israels, Ten Cate, Mesdag, Kæmmerer, etc.

La Hollande n'a pas produit de sculpteurs formant école et leur architecture n'a pas de caractère artistique propre. Les hôtels de ville, sans avoir la beauté de ceux de Flandre, méritent de retenir l'attention. Les plus belles églises sont dans le sud de la Hollande.

La Hollande a eu au XVe siècle d'habiles graveurs sur bois. La gravure au burin y fut pratiquée aussi de bonne heure. Dès le XVIe siècle, les burinistes de Hollande se font remarquer par leur exactitude et leur science de la lumière : Lucas de Leyde, Heemskerk, Crispin de Passe et ses enfants. La plupart des grands peintres du XVIIe siècle ont contribué à porter l'art de l'eau-forte à sa perfection : Rembrandt, Bol, Ruysdael, Van de Velde, Van Goyen, Potter, Cuyp, Berghem, etc., s'y sont distingués. Au XVIIIe siècle l'art de la gravure suit la décadence de la peinture en attendant d'être renouvelée au siècle suivant.

***hollande** [*ho-lan-de*] n. m. Fromage en forme de boule, teintée en rouge à l'extérieur, et dont la pâte est dure. (On l'appelle communément *fromage de Hollande* et, vulgairement, *tête de mort.*) N. f. Toile très fine, qui se fabrique en Hollande. Porcelaine de Hollande. Sorte de pomme de terre à forme allongée, à pulpe légèrement jaunâtre, farineuse et d'excellent goût. Variété de groseille blanche ou rouge à gros grains.

Hollande ou **Nederland.** V. Pays-Bas.

Hollande (*Gazette de*), journaux et libelles que les réfugiés protestants imprimaient en Hollande contre Louis XIV.

Hollande-Méridionale, prov. du royaume des Pays-Bas ; 1.313.000 h. Ch.-l. *La Haye.*

***hollander** [*ho-lan-dé*] v. a. Dégraisser les plumes d'oie, à écrire, dans la cendre chaude.

Hollande-Septentrionale, province du royaume des Pays-Bas ; 1.086.000 h. Ch.-l. *Haarlem.*

***hollandille** [*ho-lan-di, ll* mll., *e*] n. f. Toile de Silésie, contrefaçon de la toile de Hollande.

hollandiser [*zé*] v. a. Transformer de manière à donner le caractère hollandais.

Hollogne-aux-Pierres, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége); 5.370 h. Carrières.

Holmes (Oliver Wendell), médecin et littérateur américain, né à Cambridge (Massachusetts), m. à Boston (1809-1894); auteur de poésies élégiaques d'un charme pénétrant, mais surtout essayiste fécond et plein d'humour.

Holmès [*mèss*] (Augusta), compositeur français, de parents irlandais, née et m. à Paris (1847-1903); auteur de symphonies et de mélodies, etc., d'une inspiration chaude et colorée, et d'un opéra, *la Montagne noire*.

holoblastique [*blas-ti-ke*] adj. (du gr. *holos*, entier, et *blastos*, bourgeon). Se dit des œufs ou des ovules constitués par du vitellus de formation, sans vitellus de nutrition.

holobranches n. m. pl. Famille de poissons osseux, dans laquelle on range ceux qui ont des branchies complètes. S. un *holobranche*.

holocarpe adj. (du gr. *holos*, entier, et *karpos*, fruit). Dont les fruits restent entiers, ne s'ouvrent pas. N. f. pl. Subdivision de mousses, comprenant celles dont l'urne ne se fend point.

holocauste [*kôs-te*] n. m. (du gr. *holocaustos*, brûlé tout entier). Sacrifice (surtout chez les Juifs), dans lequel la victime était entièrement consumée par le feu : *Abraham consentit à offrir son propre fils en holocauste*. La victime ainsi sacrifiée. *Fig.* Offrande entière et généreuse ; sacrifice : *offrir son cœur à Dieu en holocauste*.

holocentre [*san-tre*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes de petite taille, de couleurs vives, qui sont répandues dans toutes les mers chaudes.

holocéphales n. m. pl. Ordre de poissons, comprenant les chimères et genres voisins, généralement de grande taille. S. un *holocéphale*.

holocristallin adj. (du gr. *holos*, entier, et de *cristallin*). Se dit de l'état entièrement cristallin d'une roche.

holoèdre n. m. (du gr. *holos*, entier, et *édra*, siége). Cristal qui a toutes ses troncatures.

holoédrie [*drî*] n. f. Caractère d'un cristal pour lequel la symétrie de la molécule s'accorde entièrement avec la forme géométrique, de sorte que toute modification portant sur une partie quelconque du cristal se reportera sur toutes les parties géométriquement identiques. (Le mot holoédrie est employé par opposition à *hémièdrie* ou à *tétartoédrie*.)

holoédrique adj. Se dit d'un cristal ayant les caractères de l'holoédrie.

holognathe [*gna-the*] adj. (du gr. *holos*, entier, et *gnathos*, mâchoire). Qui a sa mâchoire simple. N. m. pl. Division des mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui ont une mâchoire simple.

holographe, holographier adj. V. OLOGRAPHE, etc.

holométabole adj. Qui a des métamorphoses complètes. (Ne s'emploie qu'en parlant des insectes.)

holomètre n. m. (du gr. *holos*, tout, et *metron*, mesure). Instrument pour prendre la hauteur angulaire d'un point au-dessus de l'horizon.

holométrique adj. Qui a rapport à l'holomètre.

holonerveux, euse [*nèr-veû, cu-ze*] adj. Se dit des feuilles qui ont une nervure médiane d'où partent des nervures latérales très nombreuses.

holonervié, e [*nèr*] adj. Se dit des feuilles qui ont des nervures longitudinales très rapprochées.

holopétalaire [*lè-re*] adj. Se dit des fleurs dont toutes les parties se sont transformées en pétales.

Holopherne, général de Nabuchodonosor, tué durant son sommeil par Judith, aux portes de Béthulie. (*Bible.*)

holophrastique [*fras-ti-ke*] adj. (du gr. *holos*, entier, et *phrasis*, phrase). Se dit des langues où toute une phrase s'exprime par un seul mot : *la langue des Peaux-Rouges est holophrastique*.

holophtalme adj. (du gr. *holos*, entier, et *ophthalmos*, œil). Qui a les yeux entiers, c'est-à-dire non divisés ou profondément échancrés. (Se dit en parlant des insectes.)

holopode adj. (du gr. *holos*, entier, et *pous*, *podos*, pied). Qui a la face plantaire non divisée. (Se dit des mollusques gastéropodes.) N. m. pl. Division des mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont la face plantaire entière.

holostérique [*los-té-ri-ke*] adj. (du gr. *holos*, entier, et *stereos*, solide). *Baromètre holostérique*, syn. de BAROMÈTRE ANÉROÏDE.

holostome [*los-to-me*] adj. (du gr. *holos*, entier, et *stoma*, bouche). Qui a la bouche entière. (Se dit en parlant des mollusques gastéropodes.) N. m. pl. Division des mollusques gastéropodes prosobranches.

holostome [*los-to-me*] n. m. Genre de vers trématodes, comprenant des douves qui vivent dans le foie de certains oiseaux.

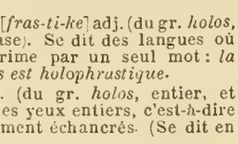

Holothurie.

holothurides n. m. pl. Classe d'échinodermes, renfermant les *holothuries*. S. un *holothuride*.

holothurie [*rî*] n. f. Genre d'échinodermes, comprenant des animaux répandus dans toutes les mers et utilisés comme comestibles en Chine.

holotriches n. m. pl. Ordre d'infusoires, renfermant les formes à corps couverts de cils fins. S. un *holotriche*.

Holsbeck, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain); 1.460 h.

Holstein [*chta-în*] (DUCHÉ DE), anc. Etat de la Confédération germanique, annexé en 1864 à la Prusse, en même temps que le Slesvig ; 600.000 h. (*Holsteinois*). Capit. *Glukstadt*. Pays bas et uniforme. Agriculture, élevage.

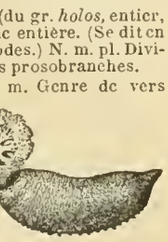

Armes du duché de Holstein.

Holtz (Guillaume), physicien allemand, né à Saalin (Poméranie) en 1836. Il a imaginé la machine électrique qui porte son nom.

Holyhead, v. d'Angleterre (Anglesey) ; 6.800 h. Magnifique rade ; port actif.

Holyrood, ancien palais des rois d'Ecosse, à Edimbourg, qui fut la résidence de Marie Stuart, du prétendant Charles-Edouard, etc. Pendant l'émigration, en 1791, Holyrood servit de résidence au comte d'Artois, plus tard Charles X, qui y revint après 1830.

hom ! [*om'*], exclamation qui exprime le doute, la défiance : *jouer, hom ! c'est bien chanceux*.

Homais [*mè*] (*Monsieur*), type créé par Flaubert dans *Madame Bovary*. Homais, pharmacien et libre penseur, personnifie la sottise bourgeoise teintée de littérature et de voltairianisme : un imbécile compliqué d'un demi-savant.

homalographe n. m. (du gr. *homalos*, uni, et *graphein*, tracer). Instrument destiné à mesurer la distance et l'altitude d'un point.

homalographique adj. Se dit d'une projection de la sphère dans laquelle les parallèles sont rectilignes et les méridiens elliptiques.

homalophylle adj. (du gr. *homalos*, uni, et *phullon*, feuille). Qui a les feuilles plates ou planes.

homalosome n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant des espèces de l'Australie et de la Tasmanie. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des serpents non venimeux de l'Afrique australe.

***homard** [*mar*] n. m. (scand. *humarr*). Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant de grandes formes marines, voisines des écrevisses, et fournissant une chair très appréciée : *la pêche du homard est prospère sur les côtes de Terre-Neuve*.

— ENCYCL. *Zool.* Le genre homard appartient aux crustacés décapodes macroures ; il comprend de grandes formes voisines des écrevisses ; on en connaît deux espèces, une d'Europe et l'autre d'Amérique, également recherchées pour leur chair, moins fine cependant que celle de la langouste.

Homard.

Le homard d'Europe est d'un beau bleu violacé ; il se prend sur les côtes de France, dans des pièges ou casiers, sortes de nasses en osier.

— *Art culin.* Il faut choisir le homard plutôt lourd que gros et le prendre bien vivant. Pour le cuire, on le ficelle en lui attachant les pattes sous le corps et on le met au court-bouillon. On le mange d'ordinaire froid avec une mayonnaise ou une sauce relevée quelconque. On le prépare aussi à l'américaine, en découpant la bête vivante en tronçons que l'on fait sauter dans un mélange d'huile et de beurre, et que l'on assaisonne ensuite avec du cognac, oignon, ail, le rouge de la bête, de la tomate, du vin blanc, de la glace de viande, poivre de cayenne, etc.

***homarderie** [*rî*] n. f. Lieu où l'on élève des homards.

***homardier** [*di-é*] n. m. Barque bretonne dans laquelle un vivier est aménagé pour les crustacés.

Hombeek, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 2.450 h.

Homberg [*bèrgh*] (Guillaume), chimiste hollandais, né à Batavia, m. à Paris (1652-1715). Il a établi l'identité des diverses sortes de phosphore trouvées par Brandt, Balduin, etc.

Hombourg [*bour*], comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 1.430 h.

Hombourg, anc. capitale du landgraviat de Ilesse-Hombourg, annexé à la Prusse ; 13.700 h. Eaux thermales.

hombre [*om-bre*] n. m. (esp. *hombre*, homme). Ancien jeu de cartes, d'origine espagnole.

Hombrechtikon, comm. de Suisse (cant. de Zurich), au bord du lac ; 2.290 h. Viticulture, élève de bétail ; industrie du coton, broderie, tissage.

hombrée [*on-bré*] adj. f. *Bête hombrée*, jeu de cartes qui tient de la bête et de l'hombre.

***home** n. m. (mot angl.) Le chez soi, la vie intime : *l'amour du home*. (On dit aussi *at home*, à la maison, chez soi.)

***home-fleet** [*hom'-flît*] n. f. (m. angl. signif. *flotte de la maison*). Nom que donnent les Anglais à la flotte qui, en cas de guerre internationale, serait chargée de la protection immédiate de la métropole.

homélie [*lî*] n. f. (du gr. *homilia*, conversation). Instruction familière sur la religion, principalement sur l'Evangile : *les homélies de saint Jean Chrysostome. Fig.* Discours sur la morale, affecté et ennuyeux. ALLUS. LITTÉR. : **Homélies de l'archevêque de Grenade,** V. ARCHEVÊQUE DE GRENADE.

Homélies de saint Basile, discours élégants, pleins d'onction évangélique (IVe s.).

Homélies ou *Discours* de saint Grégoire de Nazianze, sermons élégants (IVe s.).

Homélies et Discours de saint Grégoire de Nysse, sermons contre certaines doctrines hérétiques (IVe s.).

Homélies et Discours de saint Jean Chrysostome, écrits éloquents, le modèle du genre (VIe s.).

homéographe n. m. (du gr. *homoios*, semblable, et *graphein*, écrire). Appareil pour reproduire les dessins.

homéokinèse [*nè-ze*] n. f. (du gr. *homoios*, semblable, et *kinèsis*, mouvement). Variété de caryocinèse, caractérisée par l'identité des deux cellules qui en résultent.

homéopathe adj. et n. Partisan de l'homéopathie : *médecin homéopathe*. ANT. **Allopathe.**

homéopathie [*tî*] n. f. (du gr. *homoios*, semblable, et *pathos*, affection). Système thérapeutique, consistant à traiter les malades à l'aide d'agents qui déterminent une affection analogue à celle que l'on veut combattre.

— ENCYCL. Ce système a été créé et propagé en Allemagne par le docteur Hahnemann, dont la devise : *similia similibus curantur* (les semblables se guérissent par les semblables), était entièrement opposée à celle de l'ancienne médecine, qui combat les contraires par les contraires (*contraria contrariis curantur*), c'est-à-dire les inflammations par des rafraîchissants, et *vice versa*. La médecine usuelle, pour se distinguer de l'homéopathie, a pris le nom d'*allopathie* (affection contraire).

homéopathique adj. Qui a rapport à l'homéopathie : *traitement homéopathique*. ANT. **Allopathique.**

homéopathiquement [*ke-man*] adv. D'après l'homéopathie. (Peu us.)

homéostrophe [*os-tro-fe*] adj. (du gr. *homoios*, semblable, et *strophein*, tourner). Qui a le noyau de la coquille enroulé régulièrement. N. m. pl. Division des mollusques gastéropodes prosobranches cénobranches, renfermant ceux qui possèdent ce caractère. S. un *homéostrophe*.

homéotrope adj. (du gr. *homoios*, semblable, et *trepein*, tourner). Qui a le noyau de la coquille enroulé régulièrement. N. m. pl. Division de mollusques gastéropodes prosobranches cénobranches. S. un *homéotrope*.

homéotropie [*pî*] n. f. Méthode d'analyse des liquides basée sur ce fait que, si une goutte d'un liquide déterminé tombe sur la surface d'un autre liquide, il n'y a pas mélange immédiat, mais roulement de la goutte sur le liquide.

Homère, célèbre poète grec, regardé comme l'auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Sept villes se disputaient l'honneur de lui avoir donné naissance. Les titres de Smyrne semblent les plus solides. La tradition le représente vieux et aveugle, errant de ville en ville et récitant des vers. Depuis les discussions soulevées notamment par Vico et Wolf, on a été jusqu'à contester son existence et à affirmer que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne seraient que le résumé des chants les plus populaires des anciens aèdes, mis en ordre par les *diascévastes* du temps de Pisistrate. Des critiques plus modérés admettent au moins, avec les chorizontes de l'antiquité, que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne sont pas du même auteur. Quant aux *Hymnes homériques* et à la *Batrachomyomachie*, on s'accorde à ne pas les considérer comme œuvres homériques. La figure d'Homère domine toute la littérature antique ; presque tous les écrivains grecs et romains se sont inspirés de ses œuvres.

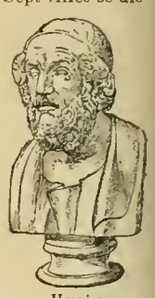

Homère.

Homère (*Apothéose d'*). V. APOTHÉOSE.

homéride n. m. Rapsode qui chantait les poèmes homériques. Membre d'une famille de Chios qui prétendait descendre d'Homère et conservait le dépôt de ses poèmes. Imitateur d'Homère.

homérique adj. Dans le genre d'Homère : *style homérique*. Qui a rapport à Homère : *la légende homérique. Rire homérique*, bruyant et inextinguible, pareil à celui qui soulève les dieux, dans l'*Iliade*, à la vue des mésaventures du boiteux Vulcain.

homérisme [*ris-me*] n. m. Caractère des poèmes homériques.

homériste n. m. Syn. de HOMÉRIDE.

***home rule** [*hom'-roul'*] n. m. (de *home*, chez soi, et *rule*, gouvernement). Nom donné au régime d'autonomie que les Irlandais revendiquent pour leur pays : *le home rule n'a pas encore été autorisé par le parlement britannique*.

***homeruler** [*hom'-rou'-leur'*] n. m. Partisan du home rule. Pl. des *homerulers*.

***homestead** [*om'-stèd*] n. m. (m. angl. signif. *domicile, domaine familial*). Bien rural, spécialement bien de famille, incessible et insaisissable.

— ENCYCL. Le *homestead* a pour objet de fixer la part de bien rural qui, ne pouvant être hypothéquée ou cédée, permet au petit propriétaire de vivre du produit du sol. Cette part doit être, naturellement, réduite au minimum nécessaire.

homicide n. (du lat. *homicida* ; de *homo*, homme, et *cædere*, tuer). Meurtrier d'un être humain : *punir une homicide*. Adj. Qui sert à tuer : *fer homicide*.

homicide n. m. (lat. *homicidium*). Action de tuer un être humain.

— ENCYCL. L'homicide est qualifié de *meurtre* lorsqu'il est commis volontairement, mais sans préméditation ou guet-apens. Il prend le nom d'*assassinat* lorsqu'il y a préméditation ou guet-apens.

Le code pénal réprime comme suit l'homicide par imprudence. Quiconque, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements, aura commis involontairement un homicide ou en aura été involontairement la cause, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 50 francs à 600 francs.

Le meurtre, les blessures et les coups sont excusables et la peine applicable est réduite s'ils ont été provoqués par des coups ou violences graves entre les personnes, ou s'ils ont été commis en repoussant pendant le jour l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs, entrée d'une maison ou d'un appartement habité ou de leurs dépendances.

Il n'y a ni crime ni délit (et par suite aucune peine n'est applicable) lorsque l'homicide, les blessures et les coups ont été ordonnés par la loi et commandés par l'autorité ou par la nécessité actuelle de la légitime défense.

homicider [*dé*] v. a. Commettre un homicide sur. (Vx.) **S'homicider** v. pr. Se suicider. (Vx.)

homilétique n. f. (du gr. *homilétikè* [sous-ent. *tekhnè*], art de converser). Eloquence de la chaire.

homiliaire [*li-è-re*] n. m. Recueil d'homélies.

hominien [*ni-in*] adj. A été accolé au mot *genre* pour désigner le genre humain.

hommage [*o-ma-je*] n. m. (de *homme*). Devoir que le vassal était tenu de rendre au seigneur dont son fief relevait : *on distinguait, selon l'étendue des devoirs qu'ils impliquaient, l'hommage simple et l'hommage lige*. Respect, vénération : *hommage à la vertu*. Don respectueux : *faire hommage d'un livre*. Pl. Devoirs de civilités : *présenter ses hommages à quelqu'un*.

— ENCYCL. L'hommage était l'acte par lequel un seigneur devenait l'*homme* ou le vassal d'un autre seigneur, qui prenait le titre de suzerain. Cet acte exprimait l'état de subordination dans lequel la terre détenue, ou, plus tard, toute valeur inféodée plaçait le vassal. Les formes de l'hommage rappelaient celles du serment de vassalité de la monarchie franque. Le vassal, tête nue, les mains dans celles du suzerain, se reconnaissait l'*homme* de celui-ci ; le suzerain le relevait, l'embrassait sur la

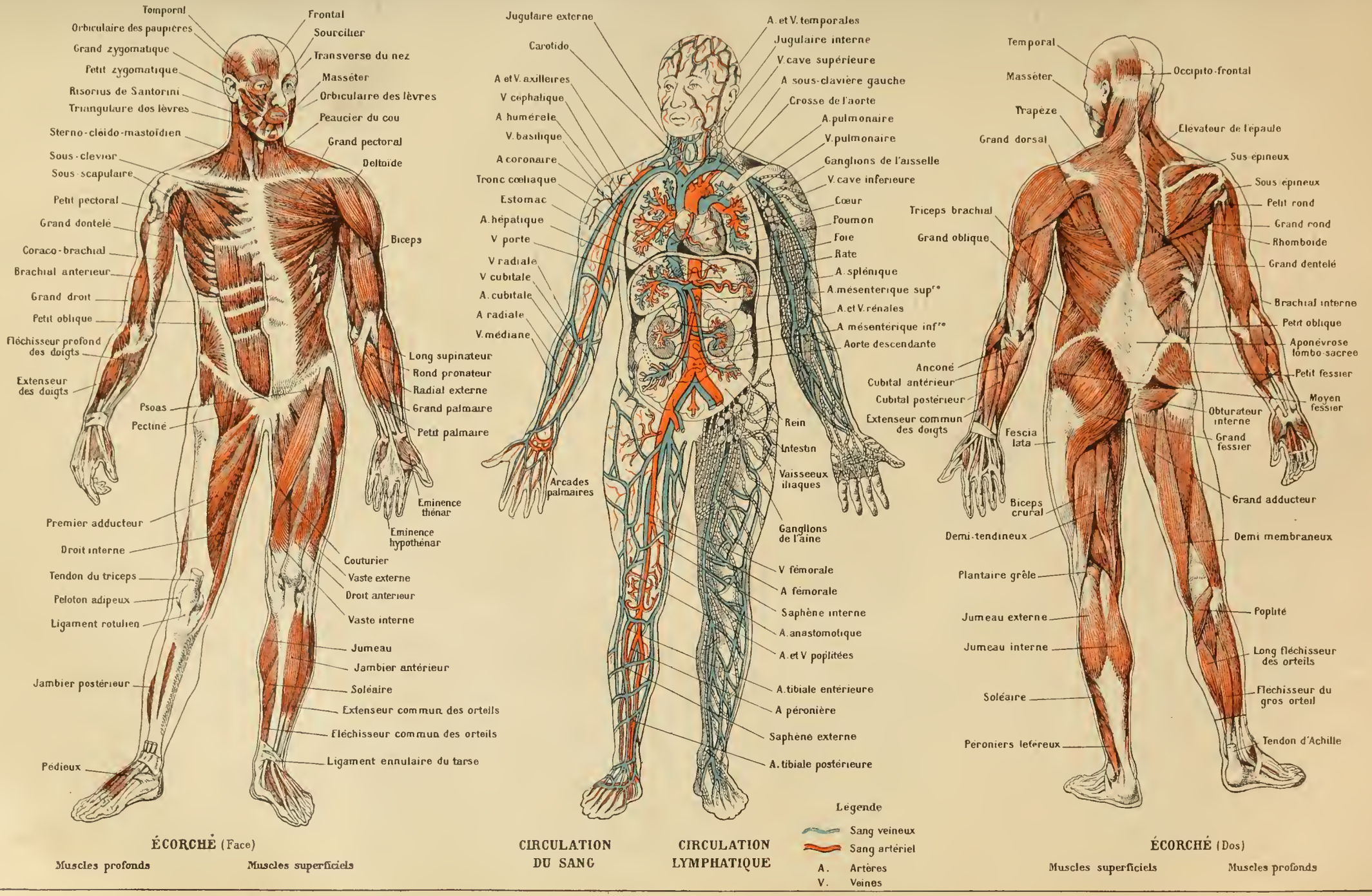

ÉCORCHÉ (Face)

Muscles profonds — Muscles superficiels

CIRCULATION DU SANG

CIRCULATION LYMPHATIQUE

ÉCORCHÉ (Dos)

Muscles superficiels — Muscles profonds

HOMME

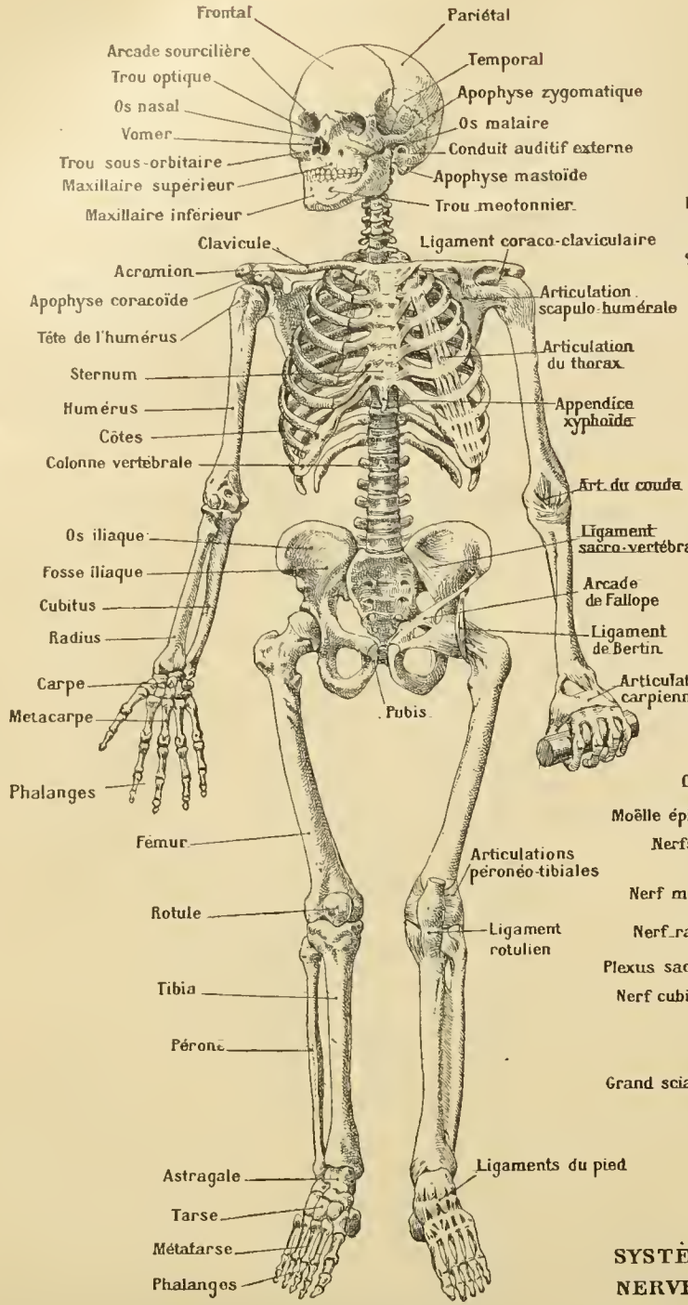

SQUELETTE (Face)

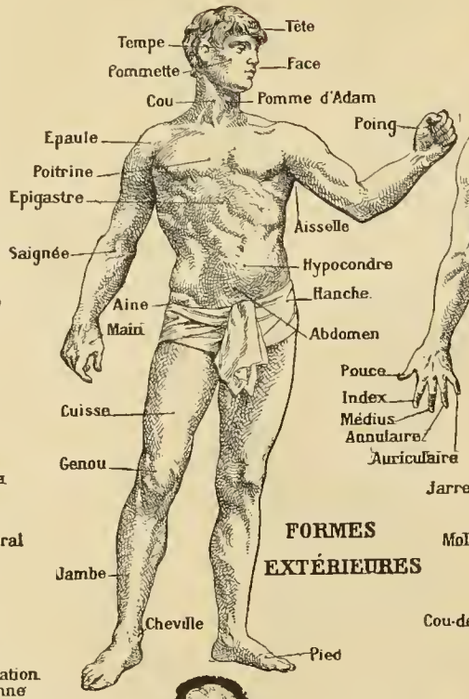

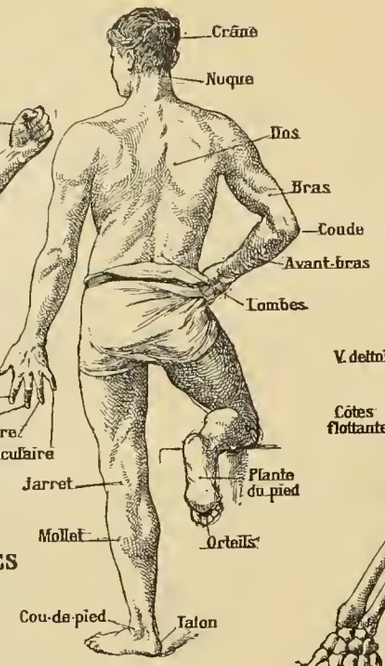

FORMES EXTÉRIEURES

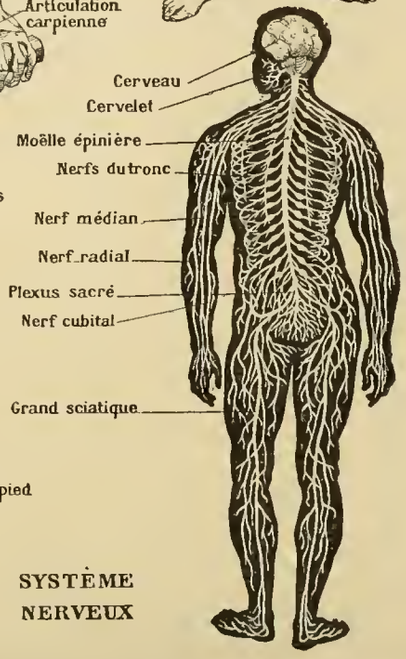

SYSTÈME NERVEUX

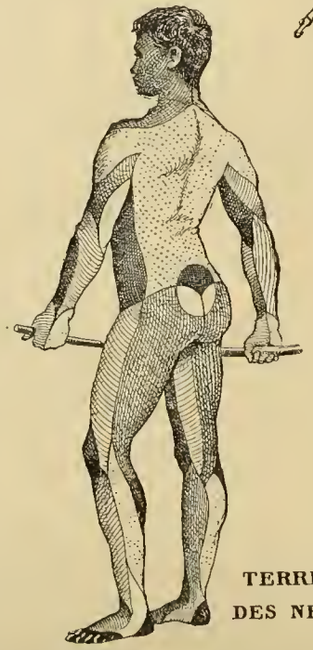

TERRITOIRES DES NERFS CUTANÉS

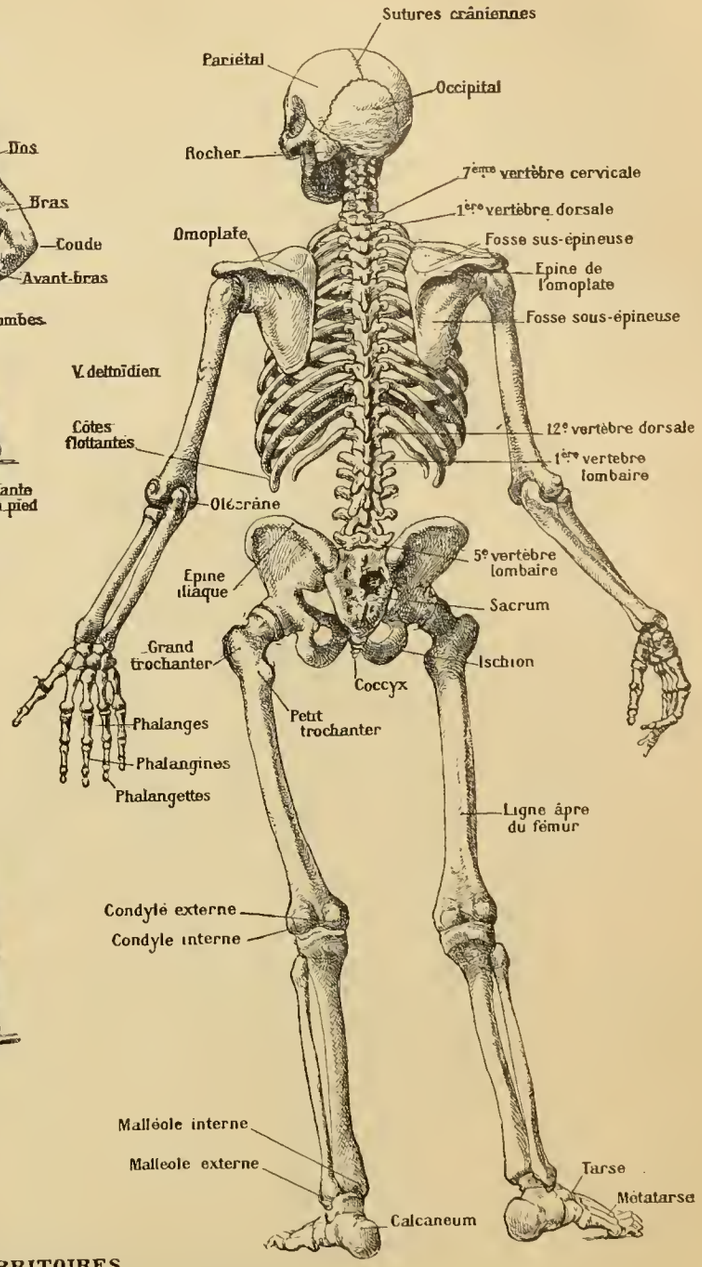

SQUELETTE (Dos)

bouche, et déclarait le recevoir et prendre à homme. L'*hommage lige*, dont la pratique s'est introduite plus tard, paraît avoir été surtout la promesse du vassal de servir le seigneur envers et contre tous.

hommagé, e [*o-ma-jé*] adj. Tenu en hommage : *terre hommagée.*

hommager [*o-ma-jé*] n. et adj. m. Celui qui devait l'hommage. (Vx.)

hommagial, e, aux adj. *Féod.* Qui constitue l'hommage.

Hommaire de Hell (Ignace-Xavier), géologue et voyageur français, né à Altkirch, m. à Ispahan (1812-1848). Il effectua, de concert avec sa femme, Jeanne HÉRIOT (1815-1883), d'intéressants voyages dans la Russie méridionale et aux abords de la mer Caspienne.

hommasse [*o-ma-se*] adj. Se dit d'une femme dont les traits, la voix, la taille, les manières tiennent plus de l'homme que de la femme : *air, tournure hommasse.*

hommassement [*o-ma-se-man*] adv. D'une manière hommasse.

hommasser (s') [*so-ma-sé*] v. pr. S'est dit d'une femme qui prend les manières masculines.

homme [*o-me*] n. m. (lat. *homo*). *Spécialem.* Animal raisonnable, ou d'une manière plus précise, mammifère bimane, à station verticale, doué d'intelligence et de langage articulé : *l'homme n'est ni ange ni bête.* (Pasc.) Le mâle de l'espèce humaine : *l'homme et la femme.* Celui qui est parvenu à l'âge viril : *dans l'enfant, l'homme est en germe.* En général, l'espèce humaine : *l'homme est sujet à la mort.* L'être humain, considéré au point de vue moral : *un brave homme; un méchant homme.* Soldat, ouvrier; *armée de dix mille hommes; équipe de six hommes.* Individu courageux, stoïque : *dans l'adversité, soyez homme. Dépouiller le vieil homme*, se défaire de ses mauvaises habitudes. *Voilà mon homme*, celui qu'il me faut, dont j'ai besoin. *Bon homme*, homme plein de bonhomie. *Pauvre homme*, homme sans intelligence. *Grand homme*, celui que son génie, ses œuvres, ses actions couvrent de gloire, placent très haut. *Le premier homme*, Adam. *Le Fils de l'homme*, Jésus-Christ. *Homme de paille*, prête-nom. *L'homme des bois*, l'orang-outan. *Homme du monde*, qui vit dans la société distinguée, qui en connaît les usages et en a les manières. *Homme de bien*, de bonnes mœurs, charitable. *Homme d'armes*, autrefois cavalier armé de toutes pièces. *Homme de lettres*, écrivain, littérateur. *Homme de qualité*, illustre par sa naissance, qui a des sentiments élevés. *Homme de loi*, magistrat, officier ministériel, avocat, etc.; tout homme instruit dans la jurisprudence. *Homme de robe*, magistrat. *Homme d'épée, de guerre*, militaire. *Homme de cheval*, qui s'occupe d'équitation, de courses. *Homme d'église*, ecclésiastique. *Homme de mer*, marin. *Homme d'Etat*, politique qui dirige l'Etat. *Homme d'affaires*, agent qui s'occupe des intérêts d'autrui; intendant. *Homme d'argent*, homme avide, intéressé. Adjectiv. Qui a des qualités viriles ou humaines : *de tous les rois, le moins roi est le plus homme.* (Volt.) ALLUS. HIST. : **L'homme malade**, le sultan, l'empire turc. (Cette expression fut employée dans le langage diplomatique en 1853, à la veille de la guerre de Crimée.) ALLUS. LITT. :

Ah! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme!

C'est la réponse de Tartufe à Elmire, surprise de l'entendre lui faire des propositions honteuses. (Moli., *le Tartufe*, III, 3).

Et je sais même, sur ce fait,
Bon nombre d'hommes qui sont femmes,

vers de La Fontaine, dans *les Femmes et le Secret* (VIII, 6); il y est question d'un secret qu'une femme est incapable de garder; mais, dans les allusions, on l'applique à des circonstances diverses. (V., en outre, AGITER, MASQUE, ROSEAU, STYLE.) Le mot *homme* entre encore dans nombre de vers souvent cités, tel celui de Molière :

L'homme est, je vous l'avoue, un méchant animal.

ou celui de Lamartine :

L'homme est un dieu tombé, qui se souvient des cieux.

PROV. : **Tant vaut l'homme, tant vaut la terre**, les terres rapportent en proportion du mérite de celui qui les fait valoir. V. DIEU.

— ENCYCL. *Physiol.* Suivant les doctrines, l'homme est un simple genre de l'ordre des primates ou, au contraire, il occupe un rang à part dans la nature. Quoi qu'il en soit, la structure anatomique de l'homme le rapproche des mammifères supérieurs, et ses fonctions physiologiques s'accomplissent de la même façon que chez ces derniers.

Les caractères spécifiques de l'homme sont : la station verticale, les dimensions considérables de son crâne et, par suite, le poids de son cerveau, enfin, le langage articulé. Sa peau est presque dépourvue de poils, ses cheveux sont abondants, ses mains sont dans le prolongement du bras, tandis que ses pieds forment un angle droit avec la jambe. Enfin, ayant l'habitude de se tenir et de marcher debout, il a les muscles fessiers et jumeaux extrêmement développés.

On divise le corps de l'homme en deux régions : la tête et le tronc, cette dernière comprenant le thorax et l'abdomen. Les membres, dépendance du tronc, sont thoraciques (bras), ou abdominaux (jambes).

La taille est variable; elle atteint 1m,40 chez les négritos et dépasse 1m,70 dans d'autres races, sans tenir compte des nains et des géants.

On reconnaît chez l'homme trois sortes de fonctions : de *nutrition*, de *relation*, de *reproduction*. (V. ces mots.)

Homme fossile ou *préhistorique*. L'époque de l'apparition de l'homme sur la terre est difficile à préciser; on a soutenu que nos ancêtres existaient à la fin de la période tertiaire. En tout cas, l'homme vivait en Europe à l'époque quaternaire; on a trouvé des squelettes, des armes, des outils qui ne laissent aucun doute sur ce point. On distingue chez les hommes quaternaires les races de Cannstadt, Cro-magnon, etc.; les principaux gisements qui nous ont livré les témoignages de la civilisation et de l'industrie préhistorique sont ceux de Chelles, de Saint-Acheul, du Moustier, de Solutré, de la Madeleine, etc. Ces hommes ont traversé l'âge de la pierre polie, l'âge de bronze, puis l'âge de fer pour entrer dans la période historique.

Races humaines actuelles. Les populations du globe ont été classées, d'après la couleur de la peau, en trois grandes divisions ou troncs : le tronc *blanc* ou *caucasique*, le tronc *jaune* ou *mongolique*, le tronc *noir* ou *éthiopien*. La race rouge dérive du tronc jaune. Mais ces mots n'ont rien d'absolu; les Hindous de race caucasique sont noirs et certains nègres ont une teinte café au lait.

RACES : 1. Blanche; 2. Nègre (Soudan); 3. Nègre (Ethiopie); 4. Rouge (Peau-Rouge); 5. Jaune (Chinois); 6. Type sémite (Arabe); 7. Type hindou; 8. Type malais.

Le tronc caucasique comprend des races à teint clair, à cheveux fins non laineux, noirs, blonds ou roux. Ces blancs sont brachicéphales ou dolichocéphales; ils habitent l'Europe, le nord de l'Afrique, le sud-ouest de l'Asie, l'Amérique et sont au nombre de 510 millions.

Le tronc mongolique comprend des races à teint variant du blanc au vert olive, mais le jaune dominant toujours; les individus de type mongolique occupent l'Asie, sauf le Sud-Ouest, le nord de l'Amérique, l'Océanie; ils sont au nombre de 556 millions.

Le tronc éthiopien comprend des races à teint variant du brun clair au noir, qui habitent l'Afrique, l'Australie, l'Océanie; on en rencontre aussi en Amérique et en Asie; le tronc éthiopien comprend 136 millions d'individus.

Homme (*Essai sur l'*), célèbre poème anglais, de Pope (1767). Philosophie médiocre, idées disparates; mais le style témoigne d'une incomparable maîtrise.

Hommes illustres (*Vies des*), par Plutarque. V. VIES.

Homme (*Leçons sur l'*), par Carl Vogt; résumé des leçons faites par l'éminent professeur à l'Institut genevois en 1862-1864 sur la place de l'homme dans la création et dans l'histoire de la terre.

Homme qui rit (*l'*) par Victor Hugo (1869), œuvre étrange, dont le fond est une antithèse entre la beauté morale et la difformité physique.

Homme aux quarante écus (*l'*), conte de Voltaire, où le philosophe raille avec une ironie spirituelle et parfois amère les abus de l'ancien régime (1767).

Hommes du Saint-Office (*les*), tableau de J.-P. Laurens, au musée du Luxembourg (1889); scène d'une simplicité pittoresque, où l'on voit dans une salle romane un inquisiteur qui écoute un moine lisant un dossier.

Les Hommes du Saint-Office, d'après J.-P. Laurens.

hommeau [*o-mô*] n. m. *Fam.* Petit homme, pauvre homme.

hommée [*o-mé*] n. f. Etendue de terre qu'un seul ouvrier peut labourer pendant sa journée. Travail produit par un ouvrier pendant une journée.

hommelet [*o-me-lè*] n. m. Petit homme, sans importance ou sans force. (Peu us.)

homocarpe adj. (du gr. *homos*, semblable, et *karpos*, fruit). Se dit des plantes dont les fruits sont semblables.

homocentre [*san-tre*] n. m. Centre commun de plusieurs cercles.

homocentricité [*san*] n. f. Etat homocentrique.

homocentrique [*san*] adj. Syn. peu usité de CONCENTRIQUE.

homocentriquement [*san-tri-ke-man*] adv. Par rapport au même centre.

homocerque [*sèr-ke*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *kerkos*, queue). *Hist. nat.* Qui a ses deux lobes égaux. ANT. **Hétérocerque.**

homocerquie [*sèr-kî*] n. f. Etat d'une nageoire caudale qui est homocerque.

homochrome [*kro-me*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *chrôma*, couleur). Se dit du capitule des corymbifères, quand les fleurs du disque et celles de la circonférence sont de même couleur.

homochromie [*kro-mî*] n. f. Etat des fleurs qui sont homochromes.

homochrone [*kro-ne*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *khronos*, temps). Qui apparaît en même temps.

homodrome adj. (du gr. *homos*, semblable, et *dromos*, course). *Bot.* Se dit d'une spire foliaire ou des appendices floraux qui présentent le phénomène de l'homodromie.

homodromie [*mî*] n. f. Phénomène par lequel la spire suivant laquelle s'insèrent les feuilles d'un rameau s'enroule dans le même sens que la spire des feuilles de tige mère de ce rameau.

homodyname adj. (du gr. *homos*, semblable, et *dunamis*, force). *Biol.* Se dit des parties homologues des divers métamères d'un animal segmenté.

homœogénèse n. f. (du gr. *homoios*, semblable, et *genesis*, engendrement). *Biol.* Similitude du développement, telle que des espèces indépendantes présentent certains caractères morphologiques identiques ou presque identiques.

homœomère [*mé-o*] adj. (du gr. *homoios*, semblable, et *meros*, part). Qui est formé de parties semblables.

homœomèries [*o-mé-o-mé-ri*] n. f. pl. (gr. *homoiomêreiai*). Dans le système d'Anaxagore, éléments primitifs de la matière, semblables entre eux et semblables aussi aux touts qu'elles constituent.

homœoptote [*o-mé-o*] adj. (du gr. *homoios*, semblable, et *ptôtos*, qui tombe). *Rhét.* Emploi de mots qui se correspondent par le temps, le cas, la désinence.

homœose [*o-mé-o-ze*] n. f. (gr. *homoiôsis*). *Rhét.* Figure par laquelle on assimile un objet à un autre.

homœoteleute [*o-mé-o*] n. f. (du gr. *homoios*, semblable, et *teleutê*, fin). *Rhét.* Figure qui consiste à accumuler les mots qui ont des terminaisons semblables.

homœotère [*o-mé-o*] adj. Se dit de la projection de Ptolémée.

homœotherme [*o-mé-o-tèr-me*] adj. (du gr. *homoios*, semblable, et *thermos*, chaleur). Nom sous lequel certains auteurs désignent des animaux à sang chaud, à température moyenne constante, et par conséquent indépendante de celle du milieu ambiant.

homœozoïque [*o-mé-o*] adj. Se dit des terrains contenant les mêmes fossiles.

homofluorescéine [*rès-sé*] n. f. Matière colorante rouge, dont les dérivés sont analogues à ceux de la fluorescéine, et que l'on obtient par l'action du chloroforme sur l'orcine en présence d'un alcali.

homofocal, e, aux adj. (du gr. *homos*, semblable, et lat. *focus*, foyer). Qui a le même foyer : *lentilles homofocales.*

homogame adj. (du gr. *homos*, semblable, et *gamos*, mariage). Se dit des capitules des composés, quand toutes les fleurs sont de même sexe.

homogamie [*mî*] n. f. Etat des fleurs à capitules homogames.

homogène adj. (du gr. *homos*, semblable, et *genos*, race). Qui est de même nature; qui est formé d'éléments de même nature : *substance homogène. Par ext.* Dont les parties sont solidement liées entre elles. ANT. **Hétérogène.**

— ENCYCL. *Algèbr.* Un polynôme est homogène lorsque tous ses termes ont le même degré, qui est appelé degré d'homogénéité :

$$Ax^2 + 2Bxy + C^2y + 2Dxz + 2Eyz + Fz^2$$

est un polynôme homogène du second degré en x, y, z.

homogénéifier [*fi-é*. — Se conj. comme *prier.*) ou **homogénéiser** [*i-zé*] v. n. Rendre homogène : *homogénéifier de la crème.*

homogénéisateur, trice [*i-za*] adj. Se dit d'un appareil servant à l'homogénéisation des liquides. Substantiv. et au masc. : *un homogénéisateur perfectionné.*

homogénéisation [*za-si-on*] n. f. Action de rendre homogène et en particulier de soumettre certains liquides (lait, crème) à un traitement qui empêche dans leur masse la dissociation des éléments constitutifs : *l'homogénéisation mécanique du lait s'obtient en faisant passer sous pression le liquide par une série de trous très fins qui en divisent les molécules.*

homogénéiser [*zé*] v. a. Syn. de HOMOGÉNÉIFIER.

homogénéité n. f. Qualité, caractère de ce qui est homogène.

homogènement [*man*] adv. D'une manière homogène.

homogénèse [*nè-ze*] n. f. Génération du semblable par le semblable.

homogénie [*jé-nî*] n. f. *Physiol.* Mode de génération d'un être qui est produit par un ou deux êtres de même espèce que lui.

homogramme [*gra-me*] n. m. et adj. (du gr. *homos*, semblable, et *gramma*, lettre). Se dit de deux

mots qui s'écrivent de la même manière, mais se prononcent différemment, comme : *nous portions* (*ti-on*) *des portions* (*si-on*).

homographe adj. (du gr. *homos*, semblable, et *graphein*, écrire). Se dit des homonymes qui ont la même orthographe, comme *bière* (boisson) et *bière* (cercueil).

homographie [*fi*] n. f. *Géom.* Dépendance particulière de deux figures géométriques. Etude de l'ensemble des propriétés des figures homographiques. La théorie de l'homographie est due à Chasles.

homographique adj. *Géom.* Se dit de deux figures qui sont dans une dépendance particulière. V. la partie ENCYCL.

— ENCYCL. *Figures homographiques.* Deux figures géométriques sont homographiques lorsqu'on passe de l'une à l'autre par un mode de transformation tel qu'à tout point ou à tout plan de l'une ne corresponde qu'un point ou qu'un plan de l'autre et réciproquement.

La transformation homographique, due à Chasles, renferme comme cas particuliers la perspective, l'homologie, l'homothétie, la similitude, la symétrie.

Divisions homographiques. Etant donné trois points *a*, *b*, *c*, d'une droite D, et trois points quelconques *a'*, *b'*, *c'*, d'une droite D', si l'on fait correspondre à chaque point *m* de la droite D un point *m'* de la droite D' de façon que les rapports anharmoniques (*a*, *b*, *c*, *m*) et (*a'*, *b'*, *c'*, *m'*) soient égaux, ces points forment deux divisions dites homographiques de bases D et D'. Dans deux divisions homographiques, deux groupes de quatre points homologues chacun à chacun ont même rapport anharmonique.

homo homini lupus, mots lat. signif. : *L'homme est un loup pour l'homme.* Pensée de Plaute (*Asinaria*, II, 4, 88), reprise et illustrée par Bacon et Hobbes, et qui revient à dire que l'homme fait souvent beaucoup de mal à ses semblables.

homo-hyoïdien adj. et n. m. Se dit d'un petit muscle fusiforme qui s'insère sur l'omoplate, à la partie supérieure de l'apophyse coracoïde et sur l'os hyoïde.

homoïde adj. (du gr. *homos*, semblable, et *eidos*, forme). *Bot.* Se dit des parties qui ont la même forme que leur enveloppe.

homole n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des formes allongées quadrangulaires, rougeâtres, comestibles, dont on connaît quelques espèces de toutes les mers du globe.

Homolle (Théophile), archéologue français, né à Paris en 1849, directeur de l'école d'Athènes ; a présidé aux fouilles de Délos ; directeur des musées nationaux

homologable [*gha-ble*] adj. Qui peut être homologué : *acte homologable.*

homologatif [*gha-tif*], **ive** adj. Qui produit l'homologation : *arrêt homologatif.*

homologation [*gha-si-on*] n. f. Approbation donnée par la juridiction administrative ou le droit commun, et qui confère à un acte fait par des particuliers la force et la valeur d'un acte fait en justice : *l'homologation d'un concordat.*

— ENCYCL. *Admin.* et *dr.* La loi ordonne qu'un certain nombre d'actes concernant les mineurs, les femmes mariées, les faillis, les établissements publics, les communes soient *homologués* par les tribunaux civils ou administratifs. Les tribunaux de commerce homologuent les concordats. Le ministre des travaux publics homologue les tarifs de chemins de fer.

homologie [*ji*] n. f. Qualité de ce qui est homologue.

homologique [*ji-ke*] adj. Qui a rapport à l'homologie.

— ENCYCL. *Géom. Figures homologiques.* Poncelet a nommé *homologiques* deux figures telles que les points correspondants de l'une et de l'autre soient deux à deux sur des droites concourant au même point, appelé *centre d'homologie*, et que les droites joignant deux points de l'une et les deux points correspondants de l'autre aient leur point d'intersection sur une droite unique appelée *axe d'homologie*, si les figures sont planes, ou sur un plan unique appelé *plan d'homologie*, si les figures sont dans l'espace.

Deux circonférences d'un plan ou deux sphères dans l'espace sont des figures homologiques. Une transformation homologique est une transformation homographique dans laquelle les points de l'axe ou du plan d'homologie sont leurs homologues.

homologiquement [*ji-ke-man*] adv. D'une manière homologique.

homographe n. m. (du gr. *homos*, semblable, *holos*, entier, et *graphein*, écrire). Appareil permettant, à l'aide de simples visées, de déterminer les distances.

homologue [*lo-ghe*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *logos*, discours). *Géom.* Se dit des côtés qui, dans des figures semblables, se correspondent et sont opposés à des angles égaux. *Chim.* Se dit de corps organiques qui remplissent les mêmes fonctions et suivent les mêmes métamorphoses.

homologuer [*ghé*] v. a. (du préf. *homo*, et du gr. *logos*, discours). Approuver par l'autorité judiciaire : *homologuer une sentence arbitrale.*

homomorphe adj. (du gr. *homos*, semblable, et *morphé*, forme). Qui a la même forme. *Bot.* Qui est uniforme. *Zool.* Qui est composé de parties semblables. (Se dit des appendices des animaux articulés.)

homomorphie [*fi*] n. f. *Biol.* Caractère de similitude entre deux espèces différentes, adaptées à des conditions de vie analogues, sans qu'il en résulte aucune parenté.

homoncule n. m. V. HOMUNCULE.

homonyme n. et adj. (du gr. *homos*, semblable, et *onuma*, nom). *Gram.* Se dit des mots qui se prononcent de même, quoique leur orthographe diffère, comme *saint*, *ceint*, *seing* ; ou des mots de même orthographe qui expriment des choses différentes, comme *coin*, qui signifie à la fois un angle, un poinçon, un instrument à fendre du bois, etc. (Ces derniers sont appelés *homonymes homographes.*) N. m. Celui qui porte le même nom qu'un autre : *les deux Rousseau étaient homonymes.*

— ENCYCL. Les *homonymes* sont d'autant plus nombreux dans une langue que cette langue a subi davantage l'altération phonétique due à l'intensité de l'accent tonique. Tel est le cas du français (*père*, *pair*, *paire*, *perds*, *perd*, *pers*). En chinois, les homographes sont très fréquents, la langue monosyllabique ne permettant qu'un nombre restreint de combinaisons de lettres pouvant former un mot.

homonymie [*mi*] n. f. Qualité de ce qui est homonyme.

homopétale adj. Se dit des fleurs dont les pétales se ressemblent tous.

homophone adj. (du gr. *homos*, semblable, et *phônê*, voix). Qui a le même son : *mots homophones.*

homophonie [*ni*] n. f. Caractère de ce qui est homophone. Sorte de symphonie grecque, qui se chantait ou s'exécutait à l'unisson.

homophonographe adj. Syn. HOMOGRAPHE.

homophtalme adj. (du gr. *homos*, semblable, et *ophthalmos*, œil). Qui a les yeux d'une seule et même nature, soit diurnes, soit nocturnes.

homophylie [*lî*] n. f. *Biol.* Caractère morphologique, indiquant une parenté entre deux espèces animales.

homophylle [*fi-le*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *phullon*, feuille). Se dit d'une plante dont les feuilles ou les folioles sont toutes semblables.

homoplastie [*plas-tî*] n. f. (du gr. *homos*, semblable, et *plastos*, façonné). Etude de la détermination de localisations cérébrales physiologiquement identiques chez des animaux différents.

homoplastique [*plas-ti-ke*] adj. Se dit des êtres, généralement primitifs, composés d'une seule et même substance, d'un seul et même tissu.

homoptères n. m. pl. Insectes hémiptères, possédant quatre ailes plus ou moins membraneuses. S. un *homoptère.*

homosexualité [*sèk-su-èl, è-le*] adj. et n. (du gr. *homos*, pareil, et du lat. *sexus*, sexe). Individu, homme ou femme, qui n'éprouve d'affinité sexuelle que pour les personnes de son propre sexe.

homosexuel, elle [*sèk-su-èl, è-le*] adj. et n. Se dit de l'homosexualité.

homostylé, e [*mos-ti-lé*] adj. Se dit des fleurs qui ont toutes des styles de même longueur, par opposition aux fleurs *hétérostylées.*

homo sum : humani nihil a me alienum puto, mots lat. signif. : *Je suis homme, et rien de ce qui touche à l'humanité ne m'est étranger.* Vers de Térence (*l'Homme qui se punit lui-même*, I, 1, 25), exprimant le sentiment de la solidarité humaine.

homothermal, e, aux [*tèr*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *thermos*, chaleur). Qui a constamment la même température, ou qui a la même température dans ses parties.

homotherme adj. Syn. de HOMOTHERMAL.

homothermie [*tèr-mî*] n. f. Etat d'un corps homothermal ou homotherme.

homothétie [*tî*] n. f. (du gr. *homos*, semblable, et *thesis*, position). Etat de deux systèmes de points satisfaisant à certaines conditions géométriques.

homothétique adj. Qui présente l'homothétie : *figures homothétiques.*

homotrope adj. (du gr. *homos*, semblable, et *tropos*, action de tourner). Se dit de l'embryon qui, sans être droit, a la même direction que la graine.

homotype adj. (du gr. *homos*, semblable, et *tupos*, caractère). *Anat.* Se dit des organes qui, dans le même individu, sont les analogues d'autres organes, comme les doigts des pieds par rapport à ceux de la main.

homotypie [*pî*] n. f. *Anat.* Analogie de certains organes, chez le même individu.

homotypique adj. Qui a rapport à l'homotypie.

homotypose [*pô-ze*] n. f. Principe de la prédominance des homotypes.

homousien ou **homoousien** [*zi-in*] n. m. (du gr. *homousia*, consubstantialité). Celui qui considère le Fils de Dieu comme consubstantiel à son père, suivant la définition du concile de Nicée.

Hompesch [*hom'-pèch*] (Ferdinand **de**), dernier grand maître de l'ordre de Malte, né à Dusseldorf, m. à Montpellier (1744-1805) ; il dut abandonner Malte à Bonaparte en 1798, et abdiqua entre les mains de Paul Ier de Russie.

Homs, v. de la Turquie d'Asie (Syrie), près du Nahr-el-Asi ; 25.000 h.

homuncule [*mon*] ou **homoncule** n. m. (dimin. du lat. *homo*, homme). Petit être sans corps, sans pesanteur, sans sexe, et doué d'un pouvoir surnaturel, que les sorciers prétendaient fabriquer. *Fam.* Petit homme.

hon interj. Exprime l'indignation, la menace.

Honan, prov. de Chine, dans le bassin inférieur du Hoang-Ho ; 21 millions d'h. Ch.-l. *Khat-Foung-Fou.*

honchets n. m. pl. Syn. de JONCHETS.

Hondekoeter (Melchior), peintre hollandais, né à Utrecht, m. à Amsterdam (1636-1695). Il a excellé dans la représentation des animaux et surtout des oiseaux.

Hondelange, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. d'Arlon) ; 1.510 h.

Hondo. V. NIPPON.

Hondschoote [*ond'-sko-te*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 20 kil. de Dunkerque ; 3.320 h. Ch. de f. des Flandres. Filatures. Les Français, commandés par Houchard, y battirent en 1793 les Anglais, les Hollandais et les Autrichiens, sous les ordres du duc d'York. — Le cant. a 8 comm., et 12.120 h.

Honduras [*rass*], république de l'Amérique centrale ; 400.000 h. (*Honduriens*). Capit. *Tegucigalpa.* Pays montagneux, bien arrosé, produisant le cacao, le café, le coton, l'indigo, le tabac,

Carte du Honduras.

l'acajou. En 1839, le Honduras se sépara du Guatémala pour former une république indépendante.

Honduras (GOLFE ou BAIE DU), formé par la mer des Antilles, au S. de la presqu'île du Yucatan.

Honduras britannique, colonie anglaise, à l'extrémité du Yucatan ; 40.000 h. Capit. *Belize.* Acajou, bois précieux.

Hondurien, enne [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire du Honduras : *les Honduriens.* Adj. : *armée hondurienne.*

Armoiries du Honduras.

Honesta (*Madame*), femme prude et querelleuse. (Allusion à *Belphégor*, nouvelle de Machiavel, imitée par La Fontaine.) Substantiv. n. f. : *une honesta.*

honest Iago, mots angl. signif. : *Honnête Iago*, mots ironiques de Shakspeare (*Othello*), appliqués à un scélérat. On s'en sert dans le même sens.

Honfleur, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 23 kil. de Pont-l'Evêque ; 9.450 h. (*Honfleurais* ou *Honfleurois*). A l'embouchure de la Seine. Ch. de f. O. Port de commerce, métallurgie, tannerie. — Le cant. a 14 comm., et 16.290 h.

Hong-Kong, ville et île de la baie de Canton ; aux Anglais, depuis 1841 ; 365.000 h. Ile montagneuse et boisée. Grand commerce de transit. Raffineries de sucre ; thé, étoffes.

***hongre** adj. et n. (de *hongrois*). Se dit d'un cheval châtré.

***hongreline** n. f. Justaucorps militaire, porté vers 1640.

***hongrer** [*gré*] v. a. (de *hongre*). *Vétér.* Châtrer un cheval. (Ce procédé est d'invention hongroise.)

***hongreur** n. m. Celui qui hongre les chevaux.

***Hongrie,** royaume faisant partie de l'empire austro-hongrois, entre le Danube et les Karpathes. C'est la plaine de la Tisza et de ses affluents, descendus de la montagneuse Transylvanie ; 19.254.600 h. Elle forme, avec l'Autriche, l'empire d'Autriche-Hongrie. On la désigne sous le nom de *Transleithanie* (au delà de la Leitha), le nom de *Cisleithanie* étant donné à l'Autriche propre. Capit. *Budapest*. Jadis royaume indépendant, habité par les *Hongrois* ou *Magyars*, d'origine asiatique, et venus dans le pays vers le IXe siècle, la Hongrie, d'abord gouverné par les successeurs de saint Etienne, fut réunie à l'Autriche au commencement du XVIe siècle, après la disparition de la dynastie des Jagellons, mais ne cessa de revendiquer son indépendance ; à la suite du soulèvement de 1848, elle a obtenu une large autonomie administrative, sous le *régime dualiste*. V. AUTRICHE-HONGRIE.

Armoiries de Hongrie.

— *Langues* et *littér.* La langue magyare ou hongroise est un idiome ouralo-altaïque du groupe hongro-finnois. C'est une langue agglutinante. Elle a adopté l'alphabet latin.

Les anciens chants magyars ont été conservés dans le peuple. Le fondateur de la prose magyare est l'archevêque-primat de Hongrie Pierre Pazmany, au début du XVIIe siècle. A la même époque paraît le grand poète épique Nicolas Zrinyi. La littérature magyare moderne naît à la fin du XVIIIe siècle : Bessenyei, Kazinczy, les deux Kisfaludy, Csokonai, Berzsenyi, Koelcsei, Michel Vörösmarty. L'ère contemporaine commence avec les romans de Josika, d'Etövös ; puis viennent les poètes lyriques Tompa et Petoefi ; ensuite, sans distinction de genre : Arany, Gyulai, Szasz, Levai, Jokai, Rakosi, Mikszat, Kiss, Berezik.

***hongroierie** [*groi-ri*] n. f. ou **hongroyage** [*groi-ia-je*] n. m. Commerce du hongroyeur.

***Hongrois, e** [*groi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Hongrie : *les Hongrois*. N. m. Langue que parlent les Hongrois. Adjectiv. : *coutumes hongroises*.

Manteau à la hongroise.

***hongroyer** [*groi-ié*] v. a. (de *Hongrie*. — Se conj. comme *aboyer*.) Travailler à la façon des cuirs dits « de Hongrie » : *hongroyer des cuirs*.

***hongroyeur** [*groi-ieur*] n. m. Ouvrier qui façonne les cuirs de Hongrie.

***honguette** [*ghè-te*] n. f. Ciseau de marbrier.

Honnecourt, comm. du Nord, arr. et à 17 kil. de Cambrai, sur l'Escaut ; 1.780 h.

honnête [*o-nè-te*] adj. (lat. *honestus*). Vertueux, probe : *une honnête femme ; un homme honnête*. (*Un honnête homme* prend aussi le sens spécial qu'il avait au XVIIe siècle de : homme accompli suivant les lois de la société de son temps.) Conforme à la probité, à l'honneur, à la décence : *honnête aisance ; habit honnête*. Bienséant, convenable : *récompense honnête*. Civil, poli : *il faut être honnête avec tout le monde*. N. m. Ce qui est honnête, moral, vertueux : *préférer l'honnête à l'utile*. ANT. **Malhonnête, déshonnête.**

honnêtement [*o-nè-te-mun*] adv. D'une manière honnête : *gagner honnêtement sa vie*.

honnêteté [*o-nè*] n. f. (de *honnête*). Probité : *l'honnêteté est essentielle en affaires*. Bienséance, modestie, pudeur : *femme remplie d'honnêteté*. Politesse : *faire mille honnêtetés à quelqu'un*. Bienveillance, obligeance : *l'honnêteté d'un procédé*. ANT. **Malhonnêteté.** ALLUS. LITTÉR. V. LATIN.

honneur [*o-neur*] n. m. (lat. *honor*). Gloire, estime qui suit la vertu et les talents : *acquérir de l'honneur par ses actes*. Probité, vertu : *homme d'honneur*. Considération, réputation : *attaquer l'honneur de quelqu'un*. Démonstration d'estime, de respect : *rendre honneur*. Pudicité, chasteté des femmes : *Lucrèce ne voulut pas survivre à la perte de son honneur. Rendre l'honneur à une femme*, l'épouser après l'avoir eue pour maîtresse. Distinction : *accorder à quelqu'un l'honneur de la présidence*. Considération que l'usage attache à certaines manières d'agir, à certaines convenances : *il y a l'honneur commercial, l'honneur militaire, l'honneur des joueurs, l'honneur des duellistes*, etc. *Fig.* Celui, ce dont on est très fier : *être l'honneur de son pays. Se piquer d'honneur*, faire une chose avec zèle. *Faire honneur à sa famille, à son siècle*, se distinguer par des talents supérieurs. *Faire honneur à sa signature*, remplir ses engagements. *Se faire honneur d'une chose*, se l'attribuer, s'en vanter. *Jeu.* Au whist, l'as, le roi, la dame et le valet d'atout. Nom donné aux atouts, dans certains jeux de cartes. *Mar. Ranger un navire, une terre à l'honneur*, se dit d'un navire qui passe très près d'un autre navire, d'une terre. *Parole d'honneur*, promesse faite, assurance donnée sur l'honneur. *Le champ d'honneur*, le champ de bataille. *Point d'honneur*, chose qui touche à l'honneur. *Affaire d'honneur*, duel. *Dame d'honneur*, attachée au service d'une princesse. *Garçon, demoiselle d'honneur*, qui assistent les mariés le jour de la noce. *Place d'honneur*, réservée, dans une réunion, à une personne qu'on veut honorer d'une distinction particulière. *Légion d'honneur*, v. LÉGION. *Croix d'honneur*, décoration de la Légion d'honneur. ANT. **Déshonneur.** Pl. Charges, dignités : *aspirer aux honneurs*. Saluts, salves, etc., à bord d'un navire de guerre. *Faire les honneurs d'une maison*, y recevoir avec une bienveillante politesse. *Faire les honneurs du pied*, se dit du maître d'équipage qui, en signe d'hommage, offre à un de ses invités le pied droit de devant de la bête que l'on vient de porter bas. *Faire honneur à un repas*, y bien manger. *Honneurs funèbres*, derniers honneurs, cérémonies des funérailles. *Obtenir les honneurs de la guerre*, capituler en obtenant des conditions honorables. ALLUS. HIST. : **Tout est perdu fors l'honneur,** forme concise que l'on a donnée à un passage de la lettre que François Ier adressa à Louise de Savoie, après la bataille de Pavie. PROV. : **A tout seigneur, tout honneur,** il faut rendre honneur à chacun suivant son rang.

— ENCYCL. Les honneurs rendus dans le cérémonial de l'Etat aux fonctionnaires publics et à certains dignitaires sont civils ou militaires. Ils sont réglés par le décret du 16 juin 1907, qui a remplacé celui du 24 messidor an XII. V. PRÉSÉANCE.

Honneur (*médaille d'*). V. MÉDAILLE.

Honneur (*l'*), pièce en quatre actes de Sudermann (1890), bonne peinture satirique des mœurs populaires allemandes.

Honneur et l'Argent (*l'*), comédie en cinq actes, en vers, de Fr. Ponsard : Georges, un jeune homme qui se croit riche, apprend subitement qu'il est ruiné ; tout le monde l'abandonne, y compris sa fiancée Laure, qui épouse un agent de change. Mais il refait sa fortune, et il épouse la sœur de Laure, tandis que le mari de Laure est ruiné à son tour ; œuvre estimable, mais dont la portée morale dépasse la valeur littéraire (1853).

***honnir** [*ho-nir*] v. a. (germ. *haunjan*). Couvrir publiquement de honte. (Vx.) *Honni soit qui mal y pense*, devise de l'ordre de la Jarretière. (Sur l'insigne on trouve : *honi*.) V. JARRETIÈRE.

***honnissement** [*ho-ni-se-man*] n. m. Action de honnir.

***honnisseur** [*ho-ni-seur*] n. m. Celui qui honnit.

Honolulu, capit. des îles Hawaï, dans l'Océanie ; 20.000 h. Port. Sucreries.

honorabilité n. f. Nature de celui, de ce qui est honorable : *homme d'une honorabilité incontestable*.

honorable adj. (lat. *honorabilis ;* de *honor*, honneur). Qui fait honneur : *action honorable*. Digne d'être honoré ; *caractère honorable*. Convenable, suffisant : *fortune honorable. Amende honorable*, v. AMENDE. *Blas. Pièces honorables*, celles qui ont été établies le plus anciennement par les hérauts d'armes et qui peuvent couvrir un tiers de la superficie de l'écu.

honorablement [*man*] adv. D'une manière honorable, avec honneur.

honoraire [*rè-re*] adj. Se dit de celui qui, après avoir exercé longtemps une charge, en conserve le titre et les prérogatives honorifiques : *conseiller honoraire*. Qui porte un titre honorifique sans fonctions : *président, membre honoraire d'une société musicale*. Se dit aussi des choses : *présidence honoraire*. N. m. pl. Rétribution accordée aux personnes qui exercent des professions libérales : *les honoraires d'un médecin, d'un avocat, d'un homme de lettres*, etc.

honorariat [*ri-a*] n. m. Dignité d'un personnage honoraire : *conférer l'honorariat à un magistrat retraité*. Titre accordé, lors de leur admission à la retraite, aux fonctionnaires méritants, qui restent ainsi attachés à l'administration dont ils faisaient partie et prennent rang immédiatement après leurs collègues de même rang restés en activité.

Honorat [*ra*] (saint), évêque d'Arles, né dans la Gaule Belgique, fondateur du célèbre monastère de ce nom dans une des îles de Lérins, qui, depuis, est appelée Saint-Honorat ; m. en 429. Fête le 16 janvier.

honorer [*ré*] v. a. (lat. *honorare ;* de *honor*, honneur). Rendre honneur et respect : *honorez la vertu*. Faire honneur à : *les grands hommes honorent leur pays*. Accorder comme une distinction, une faveur : *honorer une réunion de sa présence*.

honorifique adj. Qui procure des honneurs.

honorifiquement [*ke-man*] adv. D'une manière honorifique. (Peu us.)

Honorius [*uss*], empereur romain d'Occident de 395 à 423, fils de Théodose, né à Constantinople, m. à Ravenne ; un des plus misérables souverains de la décadence. Il laissa gouverner l'énergique Stilicon, puis il le fit tuer, et Alaric put impunément saccager Rome.

Honorius Ier, pape de 625 à 638 ; — HONORIUS II, pape de 1124 à 1130 ; — HONORIUS III, pape de 1216 à 1227 ; — HONORIUS IV, pape de 1285 à 1287.

honos alit artes, mots lat. signif. : *L'honneur nourrit les arts*, maxime de Cicéron (*Tusculanes*, I, 2, 4). L'indifférence est mortelle aux artistes, aux poètes ; c'est la considération dont ils jouissent, l'estime où on les a, qui les payent de leurs efforts.

***honte** n. f. (germ. *haunita*). Opprobre, déshonneur : *les criminels sont la honte de leur famille*. Trouble de l'âme, causé par la crainte du déshonneur, du ridicule, etc. : *avoir honte de sa conduite*. Timidité, embarras : *fillette qui a honte de répondre. Courte honte*, humiliation résultant promptement d'un échec. *Faire honte à*, être un objet de honte pour. *Faire honte de*, reprocher, faire rougir de. *Avoir toute honte bue*, être insensible au déshonneur. ALLUS. LITT. V. ÉCHAFAUD. ANT. **Gloire, honneur.**

***honteusement** [*ze-man*] adv. D'une façon honteuse : *s'enfuir honteusement*.

***honteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui éprouve de la confusion : *honteux de sa conduite*. Timide, embarrassé : *enfant honteux*. Qui cause de la honte, du déshonneur : *fuite honteuse. Pauvre honteux*, celui qui n'ose faire connaître ses besoins. *Anat. Nerfs honteux*, nerfs issus du plexus sacré, qui innervent le périnée et les organes sexuels. *Artères honteuses*, artères issues de la fémorale, qui irriguent le périnée et les régions voisines. Substantiv. Personne honteuse, timide. PROV. : **Il n'y a que les honteux qui perdent,** les gens timides sont toujours mal partagés. ANT. **Glorieux.**

Hontheim [*ha-im*] (Jean-Nicolas), historien et théologien catholique allemand, né à Trèves, m. à Montquintin (Luxembourg) [1701-1790].

Honthorst (Gérard), peintre flamand distingué, né et m. à Utrecht (1590-1656). Il excella dans les effets de nuit.

honveds n. m. pl. (m. hongr. qui signif. *défenseurs de la patrie*). Terme qui désigna, en 1848, les Hongrois organisés militairement pour la défense du pays magyar contre les révoltes des Slaves et des Valaques.

Hooch ou **Hoogh** (Pieter de), peintre hollandais, né vers 1630, m. à Amsterdam après 1677, peintre fin, lumineux et harmonieux des intérieurs.

Hood [*houd*] (Samuel), amiral anglais, né à Butleigh, m. à Bath (1735-1816). Il s'empara de Toulon en 1793.

Hood (Thomas), poète humoristique anglais, né et m. à Londres (1799-1845) ; auteur de la *Chanson de la chemise*.

Hoogeveen, v. des Pays-Bas (Drenthe) ; 12.160 h. Calicots.

Hoogezand, comm. des Pays-Bas (prov. de Groningue) ; 10.130 h. Papeterie.

Hooghlede, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers) ; 4.740 h. Huile ; carrières.

Hoogstraeten, c. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Marck ; 2.770 h. Toiles.

Hooke [*hou-ke*] (Robert), physicien et mathématicien anglais, né dans l'île de Wight, m. à Londres (1635-1703). On lui doit l'invention de l'échappement à ancre.

Hooker [*hou'-kèr*] (sir Josephus Dalton), botaniste anglais, né à Halesworth en 1817 ; auteur d'une remarquable classification systématique des plantes.

Hoorebeke-Sainte-Marie, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.710 h.

Hoorn, ville des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur une baie du Zuyderzée ; 11.100 h.

***hop** [*hop'*] interj. Sert à stimuler ou à faire sauter.

Hope (Thomas-Charles), chimiste anglais, né à Edimbourg (1766-1844) ; auteur de la démonstration du maximum de densité de l'eau.

Hope (Anthony Hope HAWKINS, connu sous le pseudonyme de *Anthony*), écrivain et auteur dramatique anglais, né à Londres en 1863. Il déploie dans ses romans une verve amusante.

hôpital n. m. (du lat. *hospitale ; hospes*, hôte). Autref., établissement où l'on recevait les pauvres, les infirmes. Etablissement où l'on soigne gratuitement les malades indigents ou les autres moyennant une rétribution relativement faible : *les hôpitaux, en France, sont administrés par l'Assistance publique. Maison qui est un hôpital*, où il y a beaucoup de malades, souvent des malades. Abusiv. Hospice, refuge, asile. *Réduire à l'hôpital*, ruiner. ALLUS. LITT. V. PÉGASE. PROV. : **L'hôpital n'est pas fait pour les chiens,** il n'y a aucune honte à aller à l'hôpital.

— ENCYCL. *Admin.* Les hospices et hôpitaux sont créés par décret dans les mêmes conditions que les bureaux de bienfaisance. Du jour de leur création, ils ont une personnalité distincte de celle de la commune.

La direction et la surveillance du service intérieur et extérieur des établissements hospitaliers appartiennent à une *commission administrative*.

Tous les établissements hospitaliers d'une même commune sont administrés par une commission administrative unique.

Les commissions administratives des hospices et hôpitaux et celles des bureaux de bienfaisance sont composées du maire, président, et de six membres renouvelables.

Le service comptable est assuré soit par un receveur spécial, soit par le receveur municipal. La comptabilité est soumise aux règles de la comptabilité des communes. Les comptes du receveur sont donc, selon l'importance des revenus, justiciables de la Cour des comptes ou des conseils de préfecture.

La commission nomme son secrétaire, l'économe, les médecins et chirurgiens, mais elle ne peut les révoquer qu'avec l'approbation du préfet.

Lorsqu'une commune ne possède pas d'hospices ou d'hôpitaux, ou que ces établissements sont insuffisants, le conseil municipal peut traiter avec un établissement privé pour l'entretien des malades et des vieillards.

hoplie [*pli*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant de petits scarabées de couleurs vives, dont on connaît de nombreuses espèces, répandues dans l'ancien monde. (L'*hoplie azuré*, d'un beau bleu naeré, est employé par les plumassiers pour faire des parures.)

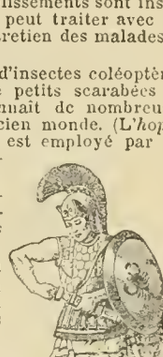

Hoplite grec.

hoplite n. m. (gr. *hoplitès*). *Antiq. gr.* Soldat d'infanterie pesamment armé : *les hoplites athéniens*.

hoplomachie ou **oplomachie** [*chi*] n. f. (du gr. *hoplon*, arme, et *maché*, combat). Combat de gladiateurs armés de toutes pièces.

hoplomaque [*ma-ke*] n. m. (gr. *hoplomakhos*). *Antiq.* Gladiateur armé de toutes pièces.

hoploptère n. m. Genre d'oiseaux échassiers, dont on connaît une dizaine d'espèces d'Afrique et d'Asie, qui ont les mœurs des vanneaux.

***hoquet** [*kè*] n. m. Contraction brusque du diaphragme, accompagnée d'un bruit particulier, dû au passage de l'air dans la glotte.

— ENCYCL. *Physiol.* Le hoquet consiste en une inspiration brusque ; l'air se précipite dans les poumons et fait entrer en vibration les lèvres glottiques. Il se montre chez les nerveux et chez les enfants dont l'estomac est rempli outre mesure. C'est une affection bénigne, qui disparaît par l'ingestion lente d'une boisson. Cependant, on l'observe comme symptôme de certaines affections de l'encéphale et de l'abdomen.

***hoqueter** [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je hoquette, il hoquettera*.) Avoir le hoquet.

***hoqueton** [*ke*] n. m. Veste de grosse toile que portaient les hommes d'armes au moyen âge, et spécialement les archers du grand prévôt. *Par ext.* Archer.

Hoqueton (XVe s.). Hoqueton (XVIIIe s.).

Hor, montagne de l'Arabie Pétrée, 3e station des Israélites dans le désert, lieu où fut enseveli Aaron.

Horace (Quintus Horatius Flaccus), célèbre poète latin, né à Venouse, en Apulie (64-8 av. J. C.), auteur d'*Odes*, d'*Epodes*, de *Satires*, d'*Epîtres* (parmi lesquelles il faut ranger l'*Art poétique*). Ca-

ractère indépendant, sans ambition, Horace, bien qu'il eût combattu naguère dans l'armée de Brutus, devint le commensal d'Auguste et le protégé de Mécène. Il était l'ami de Virgile, et faisait consister le bonheur dans un épicurisme aimable, dans l'usage modéré des biens de la vie. Ses poésies, d'une forme savante et soignée, sont des modèles de délicatesse et de bon goût.

Horaces (Les Trois), nom de trois frères romains qui, sous le règne de Tullus Hostilius, combattirent pour Rome contre les trois Curiaces, champions de la ville d'Albe, en présence des deux armées, pour décider lequel des deux peuples commanderait à l'autre. Au premier choc, deux Horaces tombèrent et les trois Curiaces furent blessés. Le survivant des Horaces, craignant de succomber contre ses trois adversaires réunis, feignit de prendre la fuite afin de les diviser, persuadé qu'ils le suivraient plus ou moins vite, suivant la gravité de leurs blessures. Sa prévision se vérifia en effet. Revenant alors impétueusement sur ses pas, il immola successivement les trois Curiaces et assura ainsi le triomphe de sa patrie. En récompense, il fut absous par le peuple du meurtre de sa sœur Camille, qu'il avait tuée parce que, au lieu de se réjouir de sa victoire, elle pleurait la mort d'un des Curiaces, qui était son fiancé. En littérature, on fait allusion à ce combat héroïque, et surtout au stratagème qu'employa le troisième Horace pour vaincre ses ennemis.

Horace, tragédie de Pierre Corneille, en cinq actes et en vers (1640). Le sujet de cette pièce est le combat si connu des *Horaces* et des *Curiaces* (v. art. précéd.), dramatique épisode de l'antique vertu romaine, s'élevant par l'amour de la patrie au-dessus des plus tendres affections de la famille. C'est dans cette tragédie, magnifique peinture de la famille romaine et du patriotisme romain, que se trouve la réponse sublime du vieil Horace à la femme qui vient lui annoncer que, de ses trois fils, deux sont morts et que le troisième a pris la fuite. L'héroïque vieillard s'abandonne à toute la douleur, que lui cause non pas la mort de ses deux fils, mais la fuite du troisième. C'est alors que cette femme lui dit :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ?

Et le vieil Horace répond :

Qu'il mourût.

Dans cette tragédie se trouvent encore les imprécations de Camille, sœur des Horaces et fiancée à l'un des Curiaces. Camille apprend l'issue fatale du combat, et, à la vue de son frère, couvert de la dépouille sanglante de celui qui devait être son époux, elle exhale sa douleur en imprécations contre le vainqueur et contre Rome même. Horace, indigné des plaintes de sa sœur comme d'un reproche fait à son patriotisme, la perce de son épée.

Horaces (*Serment des*), tableau de Louis David, au Louvre (1785). L'artiste l'a peint à Rome en 1784-85.

horaire [*rè-re*] adj. (lat. *horarius*). *Astr.* Qui a rapport aux heures. *Cercles horaires,* grands cercles de la sphère céleste, passant par les pôles, et marquant les heures du temps vrai. N. m. Tableau indiquant les heures de départ, d'arrivée des trains, etc.

Horatius [*si-uss*] **Coclès** (*le Borgne*), Romain de la *gens* Horatia, qui, d'après la légende, défendit seul l'entrée du pont Sublicius, à Rome, contre l'armée de Porsenna. Il donna ainsi le temps aux siens de couper le pont, puis se jeta à la nage avec ses armes; il perdit un œil dans la bataille, d'où son surnom de *Coclès* (le Borgne).

Le Serment des Horaces, d'après David.

***horde** n. f. (du mongol *ordoû*, camp et cour du roi). Nom donné d'abord aux tribus nomades de Tartarie et appliqué ensuite à toute peuplade errante, à toute troupe indisciplinée, malfaisante : *une horde de brigands.*

***Horde d'Or,** nom du royaume le plus occidental fondé au moyen âge par les Mongols, et qui s'étendait sur la Sibérie méridionale et la partie sud de la Russie. Son premier souverain fut Djoudji, fils de Gengis-Khan. Les derniers vestiges en furent annexés à la Russie par Catherine II en 1783.

Hörde [*heur-dé*], v. d'Allemagne (Prusse), sur l'Emscher; 28.500 h. Filatures.

hordéacé, e adj. (du lat. *hordeum*, orge). Qui ressemble, qui se rapporte à l'orge (*hordeum*).

hordéation [*si-on*] n. f. (du lat. *hordeum*, orge). Fourbure attribuée à l'action de l'orge. (Vx.)

hordéiforme adj. Qui ressemble à l'orge.

hordéine n. f. Substance pulvérulente, obtenue en chauffant l'amidon de l'orge avec de l'eau acidulée.

hordeum [*dé-um*] n. m. Nom scientifique de l'orge.

Horeb [*rèb*], montagne d'Arabie. C'est là que Moïse reçut de Dieu, qui lui apparut au milieu d'un buisson ardent, la première révélation de sa mission. (*Bible.*)

Horgen, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur les bords du lac; 6.880 h. Elève de bétail, industrie florissante, tissage et teinturerie de soie, ateliers mécaniques; mine de lignite.

horion n. m. Coup violent déchargé sur la tête ou sur les épaules : *recevoir des horions.*

Horion-Hozémont, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége); 4.130 h.

horistique [*ris-ti-ke*] adj. (du gr. *horistikos*, qui sert à définir). *Grammaire horistique,* celle qui définit les mots.

horizon n. m. (du gr. *horizôn*, qui borne). Endroit où se termine notre vue, où le ciel et la terre semblent se joindre. *Astron. Horizon rationnel,* grand cercle perpendiculaire à la verticale du lieu et divisant la sphère céleste en deux hémisphères, dont l'un s'appelle l'*hémisphère supérieur* et l'autre l'*hémisphère inférieur. Horizon apparent* ou *visible,* cercle déterminé par les rayons visuels tangents à la surface de la terre. *Horizon réel,* plan perpendiculaire à la verticale du lieu et tangent à la surface de la terre. *Fig.* Etendue d'une action, d'une activité quelconque : *l'horizon de l'esprit s'élargit avec l'instruction.* Perspective de l'avenir : *l'horizon politique. Peint.* Fond du ciel d'un tableau.

horizonner [*zo-né*] v. a. Borner par un horizon.

horizontal, e, aux adj. Parallèle à l'horizon. Perpendiculaire à une direction verticale. *Géom. Ligne horizontale,* v. la planche LIGNES. N. f. *Arg. boulevard.* Femme de mœurs légères.

horizontalement [*man*] adv. Parallèlement à l'horizon.

horizontalité n. f. Caractère, état de ce qui est horizontal : *l'horizontalité d'un plan.*

horloge n. f. (gr. *hôrologion*, de *hôra*, heure, et *legein*, dire). Machine destinée à marquer les heures : *les clepsydres étaient les horloges des anciens. Fam. Réglé comme une horloge,* très régulier dans ses habitudes.

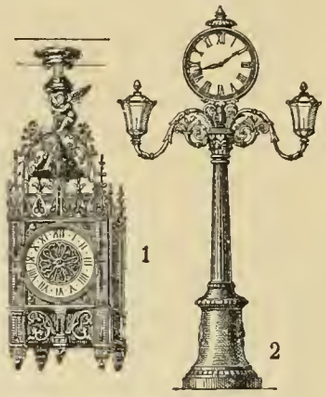

Horloge : 1. Flamande, suspendue (XVIe s.); 2. Pneumatique (réverbère-horloge).

— Encycl. *Mécan.* Une horloge comprend trois parties essentielles : le *moteur,* le *régulateur* rendant le mouvement uniforme, et l'*échappement* donnant une action réciproque au moteur et au régulateur. Le régulateur, dû à Huyghens, est ou le *pendule* ou le *balancier à ressort spiral.* Le premier s'applique surtout aux horloges et pendules, le second aux montres.

Dans une horloge, le moteur est un poids fixé à l'extrémité d'une corde ou d'une chaîne enroulée autour d'un cylindre. Le poids, en descendant, fait tourner le cylindre en exerçant sur lui un effort constant, un contrepoids annihilant le poids de la corde ou chaîne.

Dans les pendules et montres, le moteur est constitué par un ressort qui s'enroule sur un tambour; l'une de ses extrémités se relie à un point fixe, l'autre est rendue solidaire d'un cylindre tournant sur lui-même.

Horloge électrique. C'est Wheatstone qui, le premier, proposa de transmettre électriquement le mouvement d'un régulateur à divers cadrans placés à distance. Le courant était envoyé, dans des électro-aimants, aux armatures animées de mouvements alternatifs, synchrones de ceux du régulateur. Un *interrupteur* placé à proximité de ce dernier produisait des ouvertures et des fermetures de courant. L'interrupteur a été remplacé par Glœsner, puis par Collin-Wagner, par un système magnéto-électrique dépendant du régulateur.

Horloge pneumatique. On obtient, au moyen de l'air comprimé envoyé dans une canalisation, la régularisation des horloges par une horloge type. Ce système, dû à Popp et Resch, a été inauguré à Paris en 1880.

horloger [*jé*], **ère** adj. Qui concerne l'horlogerie : *industrie horlogère.* N. m. Qui fait, répare, vend des horloges, des pendules, des montres.

horlogerie [*ri*] n. f. L'art, le commerce de l'horloger. Son magasin, sa fabrique. Les objets qu'il fabrique : *l'horlogerie de Besançon.*

hormin n. m. Genre de labiées, comprenant des herbes vivaces, à grandes fleurs odorantes, qui croissent sur les montagnes de l'Europe centrale et méridionale, et que l'on cultive souvent dans les jardins comme ornementales.

hormis [*mi*] prép. (de *hors,* et *mis*). Excepté, hors. Loc. conj. *Hormis que,* excepté que.

Hormisdas [*dass*] (saint), pape de 514 à 523. Il proclama l'indéfectibilité de l'Eglise de Romc en matière de foi.

Hormisdas, nom porté par plusieurs souverains de Perse à l'époque sassanide.

hormogonie [*ni*] n. f. (du gr. *hormos,* rangée, et *gonos,* semence). Portion de filament qui, chez certaines algues cyanophycées, se détache de la plante mère, se fixe et reproduit une plante nouvelle.

hormonote n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des serpents inoffensifs de l'Afrique occidentale.

Horn (CAP), promontoire le plus austral de l'Amérique du Sud, à l'extrémité sud de la Terre-de-Feu, formé par une île aux sombres et stériles falaises. Il fut aperçu pour la première fois en 1578 par le navigateur anglais Francis Drake.

Horn (Gustave), un des plus habiles généraux de Gustave-Adolphe, né à Orbyhus, m. à Skara (1592-1657).

Hornaing, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Douai, près de la Scarpe; 1.540 h. Ch. de f. N.

hornblende [*blan-de*] n. f. (de l'allem. *horne,* corne, et *blenden,* brillcr). Amphibole, de couleur vert foncé, que l'on rencontre dans les micaschistes, les gneiss, etc.

hornblendite [*blan*] n. f. Roche granitoïde à amphibole où domine la hornblende.

Hornes (Philippe II DE MONTMORENCY-NIVELLE, comte de), gouverneur de la Gueldre sous Charles-Quint (vers 1520-1568). Pour avoir protesté en faveur des libertés nationales contre la domination espagnole, il fut décapité à Bruxelles, sous Philippe II, par ordre du duc d'Albe, en même temps que le comte d'Egmont.

Hornoy [*noi*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 30 kil. d'Amiens; 870 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 26 comm. et 7.270 h.

***hornpipe** [*horn'-paip'*] n. m. (m. angl.). Sorte de musette ou de cornemuse anglaise. Danse anglaise. Air de cette danse.

Hornu, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons), près de l'Haine; 11.200 h. Houillères.

horodictique adj. (du gr. *hôra,* heure, et *deiktikos,* qui sert à montrer). *Physiq.* Qui sert à trouver l'heure.

horographe n. m. (du gr. *hôra,* heure, et *graphein,* écrire). Celui qui trace des cadrans, qui pratique l'art de la gnomonique.

horographie [*fi*] n. f. Syn. de GNOMONIQUE.

horographique adj. Qui a rapport à l'horographie.

horokilométrique adj. Se rapportant au temps passé et à l'espace parcouru : *compteur horokilométrique.*

horométrie [*trî*] n. f. (du gr. *hôra,* heure, et *metron,* mesure). Art de diviser, de mesurer le temps.

horométrique adj. Qui a rapport à l'horométrie.

horoptère n. m. (du gr. *horos,* borne, et *optêr,* qui voit). *Optiq.* Ligne droite parallèle à la ligne qui joint les centres des yeux, et passant par le point où coïncident les axes optiques.

horoptérique adj. Qui appartient ou qui se rapporte à l'horoptère.

horoptre n. m. Ensemble des points du champ visuel qui peuvent faire leur image en des points correspondants de la rétine.

horoscope [*ros-ko-pe*] n. m. (gr. *hôra,* heure, et *skopein,* examiner). Observation qu'un astrologue faisait de l'état du ciel à l'heure de la naissance d'un enfant, et par laquelle il prétendait connaître à l'avance les événements de sa vie : *tirer un horoscope.* V. ASTROLOGIE. *Par extens.* Prédiction conjecturale.

horoscopie [*ros-ko-pî*] n. f. Art de prédire l'avenir au moyen de l'horoscope.

horoscopique [*ros-ko-pi-ke*] adj. Qui a rapport à l'horoscope.

horoscopiser [*ros-ko-pi-zé*] v. n. Tirer des horoscopes.

horotrope n. m. (du gr. *horos,* limite, et *tropos,* action de tourner). Cercle déterminé par les deux yeux d'un observateur et le point qu'ils regardent.

Horps [*or*] (**Le**), ch.-l. de c. de la Mayenne, arr. et à 17 kil. de Mayenne; 1.250 h. — Le cant. a 10 comm. et 7.820 h.

horresco referens, mots lat. signif. : *Je frémis en le racontant.* Exclamation d'Enée racontant la mort de Laocoon (Virgile, *Enéide,* II, 204). Cependant, ces mots s'emploient presque toujours d'une manière familière et plaisante.

horreur [*or-reur*] n. f. (lat. *horror*). Effroi et frémissement causés par quelque chose d'affreux ou d'extrêmement saisissant : *pâlir d'horreur.* Répulsion, haine violente : *ayez l'horreur du mal.* Ce qui cause ces impressions : *l'horreur d'un crime, d'un cachot; les sublimes horreurs de la tempête.* Action, parole atroce ou orduriére : *dire des horreurs.* Chose très répréhensible : *oublier ses amis, quelle horreur! Fig.* Personne odieuse par ses crimes, ses vices, ou *fam.,* très sale ou très laide : *une horreur d'enfant.* ALLUS. LITTÉR. :

On dit, et sans horreur je ne puis le redire...

vers de Racine dans *Iphigénie* (IV, 6). S'emploie par plaisanterie pour annoncer quelque chose qui choque toutes les idées reçues.

horrible [*or-ri-ble*] adj. (lat. *horribilis*). Qui fait horreur : *crime horrible.* Très mauvais : *temps horrible.* Excessif : *un froid horrible.* N. m. Ce qui est horrible.

horriblement [*or-ri-ble-man*] adv. D'une manière horrible. Extrêmement : *souffrir horriblement.*

horrifier [*or-ri-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Frapper d'horreur. (Peu us.)

horrifique [*or-ri*] adj. Qui cause de l'horreur. (Vx.)

horripilant [*or-ri-pi-lan*], **e** adj. Qui horripile.

horripilation [*or-ri, si-on*] n. f. Frisson et hérissement causés par l'effroi, la répulsion, etc : *on appelle familièrement l'horripilation* chair de poule *ou* petite mort. *Fam.* Agacement extrême.

— Encycl. L'horripilation détermine l'érection des bulbes pileux et donne la sensation de *chair de poule.* Elle est passagère et sans gravité.

horripiler [*or-ri-pi-lé*] v. a. (du lat. *horrere,* se hérisser, et *pilus,* poil). Causer l'horripilation. *Fam.* Mettre hors de soi; impatienter : *ses prétentions m'horripilent.*

Horrues, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies), sur la Senne ; 2.520 h.

***hors** [*hor*] adv. (autre forme de *fors*). A l'extérieur, dehors : *mettre des meubles hors.* (Vx.) Prép. A l'extérieur de, au delà : *demeurer hors barrière.* Excepté : *tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. Etre hors de soi,* violemment agité. *Mettre hors la loi,* déclarer que quelqu'un n'est plus sous la protection des lois. *Hors ligne,* exceptionnel, tout à fait supérieur : *talent hors ligne. Etre hors de danger,* ne plus courir aucun danger. *Etre hors de combat,* ne pouvoir plus combattre, par suite de blessure, fatigue, etc. *Archit. Hors d'œuvre,* en dehors de l'alignement, du corps de bâtiment principal. Interj. *Hors d'ici!* sortez. Loc. conj. *Hors que,* à moins que.

Constructions hors d'œuvre.

***hors-caste** n. Syn. de PARIA.

***hors-d'œuvre** [*hor-deu-vre*] n. m. invar. Morceau qui, dans un ouvrage de l'esprit, une œuvre d'art, etc., n'est pas partie essentielle du tout. *Cuis.* Menus mets (radis, beurre, olives, anchois, saucisson, etc.), que l'on sert au début d'un repas, après le potage et avant le premier service.

— ENCYCL. Les hors-d'œuvre froids les plus en usage sont : le beurre frais, les radis, les saucissons et mortadelles, les olives, les cornichons, les sardines à l'huile, le thon mariné, les anchois, les filets de harengs (salés, fumés ou marinés), le jambon, les artichauts frais, les concombres en salade, les langues fourrées, les rillettes et rillons, les crevettes, les coquillages frais, huîtres, clovisses, oursins, moules, ainsi que les huîtres marinées, le melon, les figues fraîches. Parmi les hors-d'œuvre chauds, nous citerons les bouchées à la reine et autres, les petits pâtés des compositions les plus diverses, les escargots à la bourguignonne, etc.

Horse-guard.

***horse-guard** [*horss-ghard'*] n. m. (m. angl. signif. *garde à cheval*). Militaire du régiment des horse-guards, en Angleterre.

***horseman** ou **horse-man** [*horss-man'*] n. m. (de l'angl. *horse*, cheval, et *man*, homme). Homme de cheval, cavalier.

Horsens [*sèn's'*], v. du Danemark (Jutland), sur le Cattégat ; 22.000 h.

***horse power** [*hor-se-pa-ouer*] n. m. (expr. angl. signif. *cheval-puissance*). Unité de puissance adoptée en Angleterre, et qui vaut 75,9 kilogrammètres par seconde (C'est à peu près le cheval français. Par abrév. HP. ou H. P.)

***horse-pox** [*hors-poks*] n. m. (de l'angl. *horse*, cheval, et *pox*, variole). Variole du cheval.

***hors-ligne** [*hor'*] n. m. invar. Parcelle de terrain restée en dehors de la ligne tracée pour la construction d'une voie.

***hors-texte** n. m. invar. Gravure tirée à part et destinée à être intercalée dans un livre, une brochure, etc.

Hortense de Beauharnais.

Hortense [*tan-se*] (la reine), fille de Joséphine Tascher de La Pagerie (plus tard impératrice) et du comte Alexandre de Beauharnais, née à Paris, m. à Arenenberg (1783-1837). Elle épousa Louis Bonaparte, roi de Hollande, et fut mère de Napoléon III. Ses contemporains jugèrent sévèrement la légèreté de sa conduite, mais elle leur parut plus tard racheter ses fautes par son dévouement maternel.

hortensia [*tan*] n. m. Nom d'une espèce du genre hydrangelle, originaire de la Chine et du Japon.

Hortensia.

— ENCYCL. L'hortensia, originaire de la Chine et du Japon, fut dédié par Commerson à Mme Hortense Lepaute, femme d'un horloger de Paris. C'est un arbrisseau buissonnant, qui, chez les individus cultivés, a toutes les fleurs stériles et disposées en corymbes de couleur rose, lilas, blanche ou bleuâtre. On recherche beaucoup les hortensias pour la beauté des fleurs, durables, mais sans parfum.

Hortensius [*tin-si-uss*] (Quintus), célèbre orateur romain, rival de Cicéron, puis son ami (114-50 av. J.-C.).

Hortensius.

horticole adj. (du lat. *hortus,* jardin, et *colere,* cultiver). Qui se rapporte à la culture des jardins : *la science horticole.*

horticulteur n. m. Qui s'occupe d'horticulture.

horticultural, e, aux adj. Qui se rapporte à l'horticulture.

horticulture n. f. (du lat. *hortus,* jardin, et de *culture*). Art de cultiver les jardins : *l'horticulture est très en honneur en Hollande.*

— ENCYCL. Cette branche de l'agriculture comprend aussi bien la culture des fruits et des légumes que celle des fleurs. Elle exige un sol bien fumé, des arrosages abondants et réclame des soins assidus. Suivant le cas, l'horticulture s'appelle *culture maraîchère, floriculture, arboriculture.* Quand fruits, fleurs ou légumes sont cultivés à contre-saison dans des serres appropriées, l'horticulture devient le *forçage.*

hortillon ou **hortillonneur** [*ll* mll., *o-neur*] n. m. Celui qui cultive un hortillonnage.

hortillonnage [*ll* mll., *o-na-je*] n. m. En Picardie, marais exploité pour la culture des légumes et des fruits. Mode de culture pratiquée dans ces marais.

hortolage n. m. (du lat. *hortus,* jardin). Partie d'un jardin potager qui est occupée par des couches et carreaux de plantes basses et de légumes. *Par ext.* Nom donné à l'ensemble des produits d'un jardin potager, salades, épinards, radis, oseille, etc.

Horus, dieu égyptien, représenté tantôt par un épervier, tantôt par un homme à tête d'épervier.

Horus.

Horvath (Michel), évêque de Czanad, historien hongrois, né à Szentes, m. à Carlsbad (1809-1878), auteur d'une importante *Histoire des Hongrois.*

Horw, comm. de Suisse (cant. de Lucerne), sur le lac des Quatre-Cantons ; 1.750 h. Elève de bétail, industrie laitière.

hosanna [*zan'-na*] n. m. (m. hébr. signif. : *Sauvez, je vous prie*). Prière que les israélites récitent le quatrième jour de la fête des Tabernacles. Hymne qui se chante le jour des Rameaux. *Par ext.* Chant, cri de joie, de triomphe.

Hoseïn, second fils d'Ali et petit-fils de Mahomet, le troisième iman des Chiites, né en 625, assassiné en 680 à Karbéla.

hospes, hostis, mots lat. signif. : *étranger, ennemi,* c'est-à-dire : Tout étranger est un ennemi. Maxime politique, qui est l'exagération d'un patriotisme exclusif.

hospice [*os-pi-se*] n. m. (lat. *hospitium ;* de *hospes, itis,* hôte). Maison où des religieux donnent l'hospitalité aux pèlerins, aux voyageurs : *l'hospice du Mont-Saint-Bernard.* Maison d'assistance, où l'on reçoit les orphelins, les infirmes, les vieillards, etc.

— ENCYCL. Les *hôpitaux* sont des établissements destinés au traitement des malades (services de médecine, de chirurgie, d'accouchement, de consultation externe). Les *hospices* reçoivent des vieillards valides, mais indigents, et des indigents incurables ou infirmes. La législation de 1893 sur l'assistance médicale gratuite et la législation de 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, tiennent compte de cette distinction. V. HÔPITAL.

hospitalier [*os-pi-ta-li-é*], **ère** adj. Qui se rattache aux hôpitaux, aux hospices : *les médecins hospitaliers.* Qui exerce l'hospitalité : *les Ecossais sont très hospitaliers.* Lieu où elle s'exerce : *asile hospitalier.* N. et adj. Se dit des membres de certains ordres établis autrefois pour recevoir les voyageurs et, aujourd'hui, pour soigner les malades : *sœur hospitalière ; une hospitulière.*

Frère. Chevalier. Hospitaliers.

— ENCYCL. D'une manière générale, le nom d'*hospitaliers* désigne les religieux voués au service des voyageurs, des pèlerins ou des malades.

Le premier ordre qui porta ce titre fut celui de Notre-Dame de la Scala, fondé à Sienne au milieu du IXe siècle. A partir des croisades, des congrégations d'hospitaliers furent instituées, en grand nombre, en Palestine et en Europe. Presque toutes adoptèrent la règle de saint Augustin, en la modifiant. Voici les plus célèbres des hospitaliers de la Terre sainte : chanoines et chevaliers du Saint-Sépulcre, hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, chevaliers hospitaliers de Saint-Cosme, chevaliers de Sainte-Catherine du Sinaï, hospitaliers du Temple ou templiers. Presque tous les ordres d'hospitaliers se sont éteints ou ont été supprimés. Parmi ceux qui existent encore, citons les hospitaliers de Saint-Jean de Dieu et les hospitaliers du Mont-Saint-Bernard.

Religieuse hospitalière.

hospitalièrement [*os-pi, man*] adv. D'une façon hospitalière : *accueillir hospitalièrement un voyageur.*

hospitalisation [*os-pi, za-si-on*] n. f. Admission et séjour dans un hôpital.

hospitaliser [*os-pi, zé*] v. a. Faire entrer quelqu'un dans un établissement hospitalier : *hospitaliser un vieillard.*

hospitalité [*os-pi*] n. f. (du lat. *hospitalitas*). Libéralité qu'on exerce envers quelqu'un en le recevant, en le logeant gratuitement : *recevoir, donner l'hospitalité. Par ext.* Refuge, abri, asile.

— ENCYCL. *Hospitalité de nuit.* Les *asiles de nuit* offrent un abri gratuit et temporaire pour la nuit aux hommes sans asile, sans distinction d'âge, de nationalité ni de religion. Chaque soir, les arrivants montrent leurs papiers et sont inscrits sur un registre qui relate leur profession, leurs nom et lieu de naissance. Au réveil, les hôtes se lèvent, font leur lit et partent ; il n'est accordé à chacun que trois nuits, sauf autorisation spéciale. Passé ce délai, ils sont renvoyés et ne doivent plus se représenter avant deux mois.

Beaucoup de municipalités ont rivalisé avec la charité privée pour la création d'asiles de nuit.

hospodar [*os-po*] n. m. (m. slave signif. *prince*). Ancien titre de certains princes vassaux du sultan de Constantinople, principalement en Moldavie et en Valachie.

Hospodar.

hospodarat [*os-po-da-ra*] n. m. Charge d'hospodar.

host [*ost'*] n. m. *Féod.* V. OST.

hostie [*os-ti*] n. f. (lat. *hostia*). *Antiq. hébr.* Animal immolé à Dieu en sacrifice. *Liturg.* Pain mince, sans levain, que le prêtre consacre à la messe.

— ENCYCL. L'hostie est faite d'un pain confectionné avec de la farine de froment, et, dans l'Eglise latine, contrairement à l'usage de l'Eglise grecque, le pain est azyme, c'est-à-dire sans aucun mélange de levain. Pendant la plus grande partie du moyen âge, la fabrication en fut interdite aux laïques et réservée soit aux clercs, soit aux religieux. Depuis le XIVe siècle, elle est tombée dans le domaine du commerce. Les hosties destinées aux fidèles sont beaucoup plus petites que l'hostie qui doit être consommée par le prêtre. On nomme *fers à hostie* les moules dans lesquels on fait les hosties.

hostile [*os-ti-le*] adj. (lat. *hostilis*). Qui annonce, qui caractérise un ennemi : *attitude hostile.* Qui est ennemi de, opposé à : *hostile au progrès.* ANT. **Favorable.**

hostilement [*os-ti-le-man*] adv. D'une manière hostile. (Peu us.)

hostilité [*os-ti*] n. f. Acte d'ennemi. Haine, lutte : *faire acte d'hostilité contre quelqu'un.*

hotchkiss n. m. Nom donné au canon-revolver et à la mitrailleuse inventés par Hotchkiss.

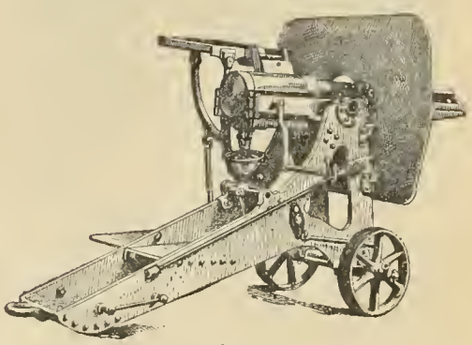
Canon-revolver Hotchkiss.

Hotchkiss (Benjamin Berkely), inventeur et constructeur américain, né à Shaross (Connecticut), m. à Paris (1828-1885). On lui doit l'invention de mitrailleuses et de canons-revolvers perfectionnés.

hôte, hôtesse [*tè-se*] n. (lat. *hospes*). Personne qui donne l'hospitalité gratuitement à quelqu'un : *un hôte généreux.* Personne qui tient un hôtel, une auberge ou un cabaret : *payer son hôte.* Personne qui reçoit une hospitalité gracieuse, ou qui loge, qui mange dans un hôtel, etc. *Table d'hôte,* où l'on mange à heure fixe et à tant par tête. *Fig.* Habitant. *Les hôtes des airs,* les oiseaux ; *de la mer,* les poissons ; etc. PROV. : **Qui compte sans son hôte, compte deux fois** (proprem. Qui fait son calcul sans tenir compte de celui de l'hôtelier), on se trompe dans ses prévisions quand on n'y fait pas entrer l'intérêt des autres.

hôtel [*tèl*] n. m. (lat. *hospitale*). Demeure somptueuse d'un haut personnage : *l'hôtel d'un ambassadeur.* Maison particulière habitée par une seule famille, par opposition à l'appartement. Grand édifice destiné à un service public : *l'hôtel des postes, des monnaies. Hôtel de ville,* maison où siège l'autorité municipale. (Pl. des *hôtels de ville.*) Maison meublée où descendent les voyageurs : *loger à l'hôtel. Maître d'hôtel,* chef du service de la table dans une grande maison, un grand établissement. *Hôtel des ventes,* V. VENTE.

— ENCYCL. *Hôtel de ville.* On nomme *maison commune* l'édifice municipal d'une petite localité, et *hôtel de ville* celui d'une cité importante ; mais, dans le langage ordinaire, le mot de *mairie* est plus usité, surtout dans le premier cas. Les premiers édifices de ce genre qu'on ait construits en France remontent au XIe siècle. Le rez-de-chaussée servait de halle ou de bourse aux marchands ; à l'étage supérieur, se trouvaient la salle du conseil et les salles où l'on célébrait les fêtes publiques. Les hôtels de ville les plus remarquables, au point de

vue architectural, sont ceux des Pays-Bas, du nord de la France et de certaines villes flamandes (Bruxelles, Audenarde, Louvain, etc.).

Hôtel de ville de Paris, célèbre édifice, siège de la municipalité parisienne, situé sur la place du même nom. On a tout lieu de croire que l'architecte en fut un Italien, Dominique de Cortone, dit le *Boccador*. Commencé en 1533, achevé en 1623, restauré et agrandi sous Louis-Philippe, il fut détruit par le feu en 1871 et reconstruit en 1878-1879, sous la direction de Ballu et Deperthes. L'aspect général, élégant et somptueux, est celui de l'ancien édifice, développé en hauteur et en superficie. La façade principale a 143 mètres de long et le campanile central 50 mètres de haut.

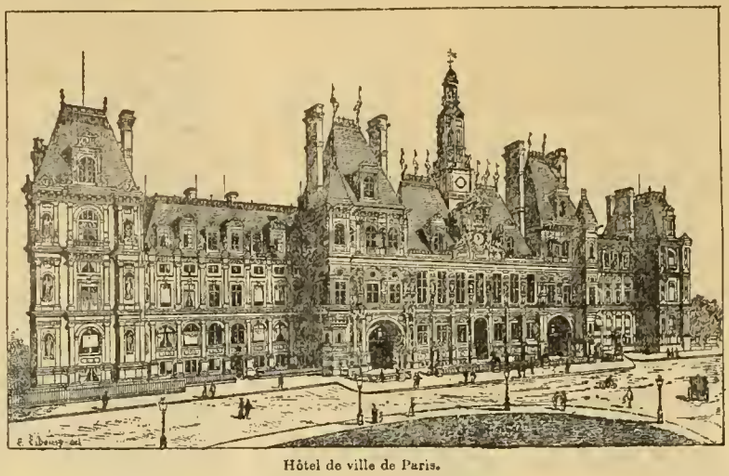

Hôtel de ville de Paris.

hôtelage [*la-je*] ou **hostelage** [*os-te-la-je*] n. m. (de *hôte, hoste*). Redevance qu'on payait au seigneur pour avoir la faculté de demeurer sur ses domaines.

hôtel-Dieu n. m. Principal hôpital, dans plusieurs villes. Pl. des *hôtels-Dieu*. (On lisait autref. *maison-Dieu*.) Absolum. *L'Hôtel-Dieu*, celui de Paris.

Hôtel-Dieu, le plus ancien hôpital de Paris, autrefois situé parvis Notre-Dame, fondé par saint Landry, huitième évêque de Paris. Incendié en 1772, il fut reconstruit sur le même emplacement avec annexe de l'autre côté de la Seine. Un nouvel Hôtel-Dieu a été construit de 1868 à 1878, de l'autre côté de la cathédrale, en remplacement de l'ancien qui tombait en ruine.

hôteler [*lé*] v. a. (de *hôte*. — Double la consonne *l* devant un e muet : *j'hôtelle*.) Loger chez soi. (Vx.)

hôtelier [*li-é*], **ère** n. Personne qui tient une hôtellerie.

— Encycl. *Dr.* La profession d'hôtelier, aubergiste ou logeur, est soumise aux divers impôts et obligations qui atteignent les commerçants en général, à des réglements municipaux et locaux, et à des prescriptions spéciales.

Les aubergistes doivent inscrire de suite et sans aucun blanc, sur un registre tenu régulièrement, les nom, qualités, domicile habituel, dates d'entrée et de sortie de toute personne qui aurait couché ou passé une nuit dans leurs maisons.

L'autorité municipale règle l'heure de la fermeture et l'éclairage extérieur des établissements.

L'hôtelier est libre de ne pas recevoir les voyageurs qui se présentent chez lui.

Les aubergistes sont responsables, comme dépositaires, des effets, voitures, chevaux, marchandises, bijoux, apportés par le voyageur qui loge chez eux, mais la loi enjoint aux déposants d'avoir à remettre directement aux mains des hôteliers les espèces monnayées et valeurs au porteur, à peine de voir restreindre la responsabilité de ces derniers à 1.000 francs au maximum, sauf le cas de négligence de la part du dépositaire.

L'hôtelier doit être déchargé de toute responsabilité lorsque le voyageur a commis une faute ayant eu une influence sur les faits dont il est demandé réparation.

L'hôtelier a un privilège, pour ses fournitures, sur les effets du voyageur transportés dans son hôtel. L'action des hôteliers et traiteurs à raison du logement et de la nourriture qu'ils ont fournis est prescrite par six mois.

Les contestations entre voyageurs et hôteliers sont de la compétence des juges de paix, en dernier ressort jusqu'à 100 francs, en premier ressort jusqu'à 1.500 francs ; au delà de cette somme, elles sont portées devant le tribunal de première instance.

Les effets mobiliers apportés par le voyageur ayant logé chez un aubergiste, hôtelier ou logeur, et par lui laissés en gage pour sûreté de sa dette, ou abandonnés au moment de son départ, peuvent être vendus six mois après le départ du voyageur.

hôtellerie [*tè-le-rî*] n. f. (de *hôtel*). Maison où le public est logé et nourri moyennant rétribution.

hôtesse n. f. V. HOTE.

***hot-flue** n. f. (m. angl. signif. *chaude cheminée*). Chambre chaude de séchage dans une teinturerie. Le procédé de séchage lui-même.

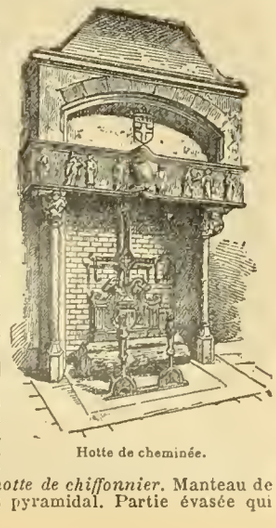

Hotte de cheminée.

Hotman (François), jurisconsulte protestant français, né à Paris, m. à Bâle (1524-1590) ; auteur du *Franco-Gallia*, traité politique, où il essaye de réagir contre les progrès de l'absolutisme, imprudemment favorisé par les légistes.

***hottage** [*ho-taje*] n. m. Transport à la hotte.

***hotte** [*ho-te*] n. f. (orig. germ.). Panier ou cuveau aplati d'un côté, qui se fixe sur le dos à l'aide de bretelles, et qui sert à transporter divers objets : *hotte de chiffonnier*. Manteau de cheminée, évasé et pyramidal. Partie évasée qui termine inférieurement une cheminée de forge, de cuisine, etc. Cuvette qui reçoit les eaux ménagères et les égouts des toits. Louchet d'une drague. *Chass. Porter la hotte,* se dit du lièvre malmené qui est près de ses fins parce qu'il a le dos rond.

— Encycl. La hotte, de forme assez variable, se fabrique en osier ou en bois. Tantôt elle a la forme d'un grand panier, tantôt celle d'une cuve légèrement conique à partir de l'ouverture. La hotte en osier reçoit de nombreuses applications. La hotte en bois, constituée par des douves cerclées, est tout à fait étanche et sert au transport de la vendange, de liquides, etc. Très utile dans les pays de montagne, elle remplace la brouette et se prête

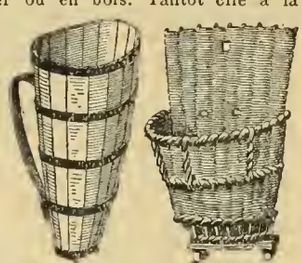

Hotte en bois. Hotte en osier.

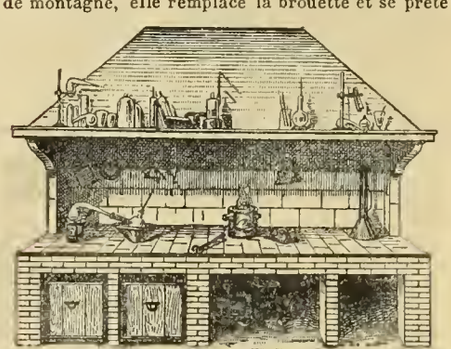

Hotte de laboratoire.

au transport des terres, gravois, légumes, fruits, fumier, litière, etc.

***hottée** [*ho-té*] n. f. Ce que contient une hotte : *une hottée de terre, de fruits, de vin.*

***hottelette** [*ho-te-lè-te*] n. f. Petite hotte.

Hottentots [*ho-tan-to*], **e,** peuple de race nègre qui vit dans la colonie du Cap et le Sud-Ouest africain allemand : *un Hottentot, une Hottentote.* Adj. : *un berger hottentot. Vénus hottentote,* nom donné à un type de femme hottentote conservé à Paris au Muséum du Jardin des plantes. N. m. Idiome des Hottentots : *parler le hottentot.*

— Encycl. Les Hottentots, race de l'Afrique australe, de la famille Khoï-Khoï, comprennent les Hottentots proprement dits, les Namaquas et les Koronas. Ce sont des nègres de taille moyenne, à la peau d'un jaune sale, aux yeux un peu obliques, à la chevelure crépue. Ils élèvent de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres.

Hottentots.

Hottentotie, nom donné autrefois à la région de l'Afrique australe, d'ailleurs très vaguement délimitée, qui était habitée par les Hottentots.

***hotter** [*ho-té*] v. a. Transporter avec une hotte : *hotter la vendange.*

***hottereau** [*ho-te-ró*] ou **hotteret** [*ho-te-rè*] n. m. Petite hotte.

***hotteur, euse** [*ho-teur, eu-ze*] n. Qui porte la hotte : *hotteur des vendanges.*

***hottier** [*ho-ti-é*] n. m. Pêcheur qui transporte à l'aide d'une hotte le poisson du bateau au marché.

Hottinger [*tin'-ghèr*] (Jean-Jacques), historien suisse, né à Zurich, m. noyé dans la Limmat, près de Zurich (1783-1860). Son ouvrage capital a pour titre : *Zwingle et son époque* (1842).

Hotton, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Marche) ; 1.410 h.

hottonie [*o-to-ni*] n. f. Genre de primulacées, comprenant des herbes aquatiques, dont on connaît deux espèces. (L'*hottonie des marais* ou *mille-feuille aquatique,* des fossés et des marais de France, a des fleurs rosées, à gorge jaune.)

***hotu** n. m. *Pêch.* Autre nom du NASE. (V. ce mot.

***hou** interj. Sert à railler, à faire honte, à faire peur : *hou! hou! le vilain!...; hou! hou! voici le loup!* Cri de vénerie pour encourager les chiens.

***houache** ou **houaiche** n. f. (orig. scand.). Sillage d'un navire. Marque placée sur la ligne de loch.

***houage** n. m. Action de houer la terre.

***houakaka** n. m. Poudre faite de macis et de fleur de vanille porphyrisés avec du sucre, avec laquelle on parfumait le café au XVIIIe siècle.

***houari** n. f. Embarcation des mers du nord. *Voile à houari,* voile triangulaire enverguée sur des vergues légères.

Houat, petite île de la côte bretonne, et commune du Morbihan, arr. et à 50 kil. de Lorient ; 320 h. Petit port. Pêche.

***houbara** n. m. Sorte d'outarde à collerette, à livrée jaune, grise et rousse, vivant dans les régions désertiques de l'ancien monde.

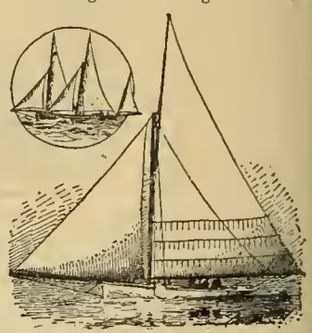

Houari.

Houblî ou **Hublî,** v. de l'Inde anglaise (Deccan) ; 52.600 h. Ville industrielle et commerçante.

***houblon** n. m. (holl. *hop*). Genre de plantes, de la famille des urticacées.

— Encycl. Les houblons sont des herbes grimpantes, volubiles, à fleurs dioïques. On en connaît deux espèces ; la plus intéressante est le *houblon grimpant,* qui atteint trois mètres, et dont les fleurs femelles forment des cônes couverts d'une poussière jaune odorante et amère, le *lupulin.* On le cultive dans les contrées septentrionales, car les cônes sont employés à cause du lupulin pour aromatiser la bière. Les jeunes pousses du houblon, cueillies au printemps, sont comestibles et se consomment à la manière des asperges.

Houblon : a, fleur mâle ; b, fleur femelle.

***houblonnage** [*blo-na-je*] n. m. Action de houblonner.

***houblonner** [*blo-né*] v. a. Mettre du houblon dans une boisson : *houblonner la bière.*

***houblonnier** [*blo-ni-é*], **ère** adj. Qui appartient au houblon, qui en produit : *pays houblonnier.* N. Personne qui cultive le houblon.

***houblonnière** [*blo-ni*] n. f. Champ de houblon.

Houchard [*char*] (Jean-Nicolas), général français, né à Forbach, m. à Paris (1738-1793). Vainqueur, à Hondschoote, des Anglais ; mais, n'ayant pas poursuivi les vaincus, il fut accusé de ménagements envers l'ennemi ; il fut arrêté, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et guillotiné.

Houdain [*din*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 13 kil. de Béthune, sur la Lawe ; 1.800 h. Ch. de f. N. Houille. — Le cant. a 31 comm., et 61.230 h.

Houdan, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 26 kil. de Mantes, au confluent de la Vesgre et de l'Obton ; 2.100 h. (*Houdanais*). Ch. de f. O. Volailles renommées. Machines agricoles. — Le cant. a 30 comm., et 11.550 h.

Houdan (*race de*), race de gallinacés à huppe très fournie, à plumage blanc et noir, originaire du pays de ce nom, et dont les individus, sont très appréciés ; les poules sont bonnes pondeuses.

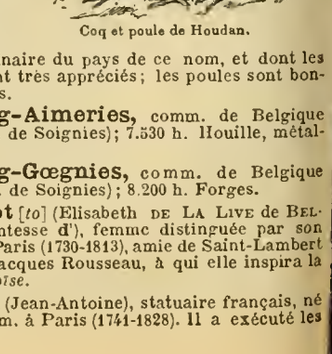

Coq et poule de Houdan.

Houdeng-Aimeries, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 7.530 h. Houille, métallurgie.

Houdeng-Gœgnies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 8.200 h. Forges.

Houdetot [*to*] (Elisabeth DE LA LIVE DE BELLEGARDE, comtesse d'), femme distinguée par son esprit, née à Paris (1730-1813), amie de Saint-Lambert et de Jean-Jacques Rousseau, à qui elle inspira la *Nouvelle Héloïse.*

Houdon (Jean-Antoine), statuaire français, né à Versailles, m. à Paris (1741-1828). Il a exécuté les

bustes d'un grand nombre de personnages célèbres, entre autres, de Voltaire. Ses œuvres sont pleines de naturel et de vérité. Citons : *Écorché, Diane, la Frileuse, Grive suspendue par une patte*, etc.

Houdon.

***houe** [*houe*] n. f. (anc. h. allem. *houwa*). Instrument aratoire dont on se sert pour ameublir le sol. Instrument pour corroyer le mortier. Fer de faïencier pour remuer la glaçure dans les baquets.

— Encycl. Les *houes à main* sont des sortes de pioches fixées à l'extrémité d'un manche et au moyen desquelles on effectue des défoncements peu profonds, comme on le fait avec la bêche ; les *houes à cheval* sont constituées ; par un bâti portant un ou plusieurs petits socs et des mancherons qui permettent à l'ouvrier de guider l'instrument dans les interlignes des cultures ; parfois même, l'arrière du bâti porte une petite herse ; les houes de la deuxième catégorie sont traînées par un cheval ou par un bœuf.

Houe : 1. A main ; 2. A cheval.

Houeillès [*ll* mll., *ès*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 25 kil. de Nérac ; 1.490 h. — Le cant. a 7 comm., et 4.270 h.

Houel (Jean-Pierre-Louis-Laurent), peintre d'histoire et graveur français, né à Rouen, m. à Paris (1735-1813).

***houement** [*houe-man*] n. m. Labour à la houe.

***houer** [*hou-é*] v. a. Labourer avec la houe.

***houerie** [*hou-ri*] n. f. Syn. de houement.

***houette** [*hou-è-te*] n. f. Petite houe.

***houeur** n. m. Celui qui laboure à la houe.

Houffalize, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne), sur l'Ourthe ; 1.540 h. Tanneries.

Houga (Le), comm. du Gers, arr. et à 58 kil. de Condom, non loin de l'Adour ; 1.350 h.

Hougaerde, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 4.350 h. Brasserie.

Hougli, branche occidentale du Gange, qui arrose Chandernagor et Calcutta ; cours 195 kil.

***hougnette** n. f. (ital. *ugnetto*). Ciseau carré de sculpteur et de marbrier. (C'est à tort qu'on écrit parfois *hongnette.*)

***houhou** n. f. Vieille femme décrépite et grondeuse. N. m. Nom vulgaire d'un coucou d'Afrique.

houichepote n. f. Pâte de farine et de fruits cuits à l'eau.

***houillage** [*hou, ll* mll.] n. m. Action de la bouille sur le fer.

***houille** [*hou, ll* mll., *e*] f. (m. wallon). Charbon fossile, vulgairement appelé *charbon de terre,* qui sert de combustible. *Houille compacte,* houille chargée d'hydrogène. *Houille blanche,* nom donné à la force motrice des sources naturelles et chutes d'eau. *Houille verte,* puissance motrice des rivières et cours d'eau. *Houille bleue,* puissance motrice du vent.

— Encycl. *Géol.* L'origine végétale de la houille a été depuis longtemps reconnue : l'aspect très net des

Fossiles de la houille.

empreintes fossiles de tiges, de feuilles (sigillaires, grandes fougères, etc.), suffit à la démontrer. Quant au mode de formation des couches, il est probable qu'il faut y voir un dépôt de matériaux ligneux apportés par les fleuves dans les estuaires. Les principaux gisements houillers sont situés, en général, à la lisière des terrains primitifs ; les plus abondants sont ceux d'Angleterre (Cumberland), des Etats-Unis (Massachusetts, Pensylvanie), d'Allemagne (bassin de la Ruhr), de France (bassin du Nord : Lens, Anzin, et du Centre : Saint-Etienne, Alais, Carmaux, Le Creusot) ; enfin de Belgique (Mons, Charleroi).

On distingue cinq catégories de houille : 1° les houilles grasses maréchales, convenables pour la forge ; 2° les houilles grasses et dures, utilisées pour les hauts fourneaux ; 3° les houilles grasses à longue flamme ; 4° les houilles maigres à longue flamme ; 5° les houilles maigres à courte flamme. On moule la houille menue pour en faire des briquettes, des agglomérés, etc.

— *Indust.* Avant de procéder à l'exploitation d'une mine de houille, on fait d'abord des sondages, afin de reconnaître le gîte et sa direction. On fonce ensuite des puits verticaux ou inclinés, divisant le gîte en massifs distincts, puis on perce des galeries d'allongement et de traverses, qui suivent la direction du gîte ou qui coupent la veine perpendiculairement à cette direction tout en créant ainsi les voies d'aérage, d'abatage, d'assèchement et de roulage. Suivant la direction et la richesse de la couche à exploiter on procède de diverses façons à la *taille* du filon. V. mine.

Le travail de la taille comprend le *havage* et l'*abatage*. (V. havage.) Les mineurs havent, abattent et boisent souvent en même temps. D'autres ouvriers, les *bouteurs* et les *serveurs,* déblayent le charbon ou amènent à pied-d'œuvre les matériaux de boisage. D'autres, encore, les *remblayeurs* et les *reculeurs,* construisent les murs en pierre sèche, entassent les remblais pour soutenir le terrain, tout en ménageant les galeries pour conduire le charbon au puits d'extraction, dans lesquelles les *coupeurs de murs* ou *bossoyeurs* établissent les voies ferrées du roulage.

Si la couche est très inclinée on a recours à l'*abatage par gradins ;* mais, si la veine est peu épaisse, on préfère la méthode dite par *gradins renversés,* qui évite aux ouvriers de travailler en marchant sur la couche même et par suite de la détériorer. Au fur et à mesure de l'avancement, le remblayage a lieu. Au contraire, si la veine est très épaisse, le remblayage ne suffit pas ; on a alors recours au *dépilage.* (V. dépilage.)

Quand l'inclinaison de la couche dite *en plature* est inférieure à 35°, on emploie la méthode des *gradins couchés,* dirigés suivant la direction de la veine. Dans ce cas, les gradins se trouvent couchés, et les mineurs cheminent sur le mur du gîte, au lieu de marcher sur le remblai.

La méthode d'exploitation, par *grandes tailles* se pratique dans les couches d'au moins 1m,50 d'épaisseur. La couche étant divisée en grands massifs, les ouvriers attaquent chacun d'eux de front et remblayent derrière eux, en ménageant trois galeries, dont deux latérales servent à l'aérage ; celle du milieu sert pour le roulage.

Une autre méthode, dite par *petits massifs,* diffère de la précédente en ce que chaque massif est constitué par un prisme de 20 à 25 mètres de longueur sur 10 de large. Ce procédé, appliqué surtout à l'extraction du charbon de peu de valeur, abandonne dans la mine près du tiers de la houille existante.

Lorsque, chose assez fréquente, le feu éclate dans une mine, soit par l'inflammation spontanée des poussiers, soit à la suite d'un coup de grisou (v. grisou), on isole le foyer au moyen de murs épais et solides ; mais, quand l'incendie se propage malgré les précautions ci-dessus, on inonde puits et galeries, sauf à procéder à l'épuisement des eaux dès que le feu est éteint.

— *Dr. Houille blanche.* Toutes les fois que dès la sortie du fonds où elles surgissent, les eaux de source forment un cours d'eau offrant le caractère d'eaux publiques et courantes, la dérivation n'est possible qu'en vertu d'une déclaration d'utilité publique, parce qu'elle a pour effet de modifier le régime du cours d'eau alimenté, de préjudicier aux intérêts des usiniers, agriculteurs riverains et autres usagers.

Lorsqu'il s'agit de travaux communs d'adduction d'eau potable, les communes intéressées doivent s'engager à supporter, pour dommages résultant de la dérivation, les indemnités réclamées par les usagers des eaux issues de la source.

***houilleau** [*hou, ll* mll., *ô*] n. m. Cri des piqueurs et valets de chiens pour faire boire les chiens.

***houiller** [*hou, ll* mll., *é*], **ère** adj. Qui renferme des couches de houille : *le terrain houiller.* Qui a rapport à la houille : *industrie houillère. Période houillère,* période de l'âge primaire, pendant laquelle s'est formée la houille. *Terrain houiller,* étage du système carbonifère, constitué par le *westphalien* et le *stéphanien.*

***houillère** [*hou, ll* mll.] n. f. Mine de houille.

Houilles, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 6 kil. de Versailles, près de la Seine ; 4.950 h. Ch. de f. O.

***houilleur** [*hou, ll* mll.] n. et adj. m. Ouvrier qui travaille aux mines de houille.

***houilleux, euse** [*hou, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui contient de la houille : *roche houilleuse.*

***houillification** [*ll* mll., *si-on*] n. f. Transformation des débris végétaux en houille.

***houillite** [*ll* mll.] n. f. Ancien nom de l'*anthracite,* parce qu'on regardait autrefois cette substance comme une houille imparfaite, de mauvaise qualité.

***houillon** [*ll* mll.] n. m. Marchand de gibier qui ne spécule que sur les bêtes de rebut.

***houka** ou ***houkah** n. m. Pipe persane dans laquelle la fumée traverse une eau parfumée.

Houka.

Hou-Kéou, v. de Chine (Kiang-Si), sur le Yang-tsé-Kiang ; 300.000 h. Grand commerce.

***houle** n. f. (du bas bret. *houl,* vague). Mouvement ondulatoire de la mer après un coup de vent : *c'est la houle qui produit le roulis et le tangage. Fig. : une houle humaine.*

— Encycl. Dans la houle, le transport des ondes n'est qu'apparent, et la forme de l'onde seule se propage ; les creux des ondulations sont moins prononcés que les crêtes ; l'agitation décroît à mesure qu'on s'éloigne de la surface. C'est à la houle qu'il faut attribuer le mouvement du roulis et du tangage des bateaux.

***houl'eau** interj. *Vénér.* V. houilleau.

***houlette** [*lè-te*] n. f. (de l'anc. v. *houler,* lancer). Bâton de berger, terminé à l'extrémité par une plaque de fer servant à lancer des mottes aux animaux qui s'écartent. *Fig.* La profession de berger. Petite bêche de jardinier. *Fig.* Crosse, bâton pastoral d'un évêque. Instrument pour transplanter les oignons, lever les plantes. Pelle de fer avec laquelle les fondeurs de monnaies portent la cuiller pleine de métal fondu. Outil de fer avec lequel le chandelier hache le suif. Cuiller de glacier pour préparer les sorbets.

Houlette.

***houleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Agité par la houle : *mer houleuse. Fig.* Agité, troublé : *assemblée qui devient houleuse.*

Houlgate, comm. du Calvados, arr. et à 20 kil. de Pont-l'Evêque, sur la Manche ; 1.200 h. Ch. de f. Et. Belle plage ; bains de mer.

***houli** n. m. Fête qui se célèbre dans l'Inde, au moment de l'équinoxe du printemps, et à laquelle prennent part les gens de toutes les castes.

***houlice** n. f. Assemblage d'une pièce de bois verticale avec une autre pièce oblique.

Houlme (Le), comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 8 kil. de Rouen, sur le Cailly ; 2.750 h. (*Hulmois*). Tissages.

***houlque** ou ***houque** [*hou-ke*] n. f. Genre de graminées voisin des avoines, dont une espèce, la *houlque laineuse,* constitue un excellent fourrage.

Houlque : a, épillet grossi.

Houmeau-Pontouvre (L'), ou le **Gond-Pontouvre,** comm. de la Charente, arr. et à 4 kil. d'Angoulême, sur la Touvre ; 3.130 h. Bestiaux.

***houmiri** n. m. Genre de linacées, comprenant de grands arbres de l'Amérique tropicale, fournissant un suc balsamique.

Houmt-Souk, port de l'île de Djerba (Tunisie), sur la Méditerranée ; 2.500 h. Commerce d'éponges.

Hou-Nan, prov. de la Chine méridionale ; 15 millions d'h. Ch.-l. *Tchang-Cha.*

Houngouses, nom donné à des bandes pillardes qui circulent dans la Mandchourie septentrionale.

***houp !** [*houp'*] interj. Sert à appeler, à exciter.

Hou-Pé, prov. de la Chine centrale ; 28.300.000 h. Ch.-l. *Ou-Tchang.*

***houpement** [*man*] n. m. Action de houper.

***houper** [*pé*] v. a. Appeler ou exciter en faisant *houp.*

Houplin, comm. du Nord, arr. et à 9 kil. de Lille, sur le canal de Seclin ; 1.930 h. Distillerie.

Houplines, comm. du Nord (arr. et à 12 kil. de Lille), sur la Lys ; 7.630 h. Filatures. Ch. de f. N.

***houppe** [*hou-pe*] n. f. Touffe de brins de laine, de soie, de duvet : *houppe à poudre de riz.* Touffe de cheveux sur le devant de la tête, de plumes sur la tête de certains oiseaux. Cime d'un arbre. Papilles nerveuses terminant certains nerfs. Petit bout de ruban effiloché qui s'échappait du ferret de l'aiguillette. Faisceau de poils qui se trouve parfois aux extrémités de la graine. Toison lavée et préparée pour être filée.

Houppe à poudrer.

***houppée** [*houp-pé*] n. f. Ecume produite par les lames qui s'entre-choquent.

***houppelande** [*houp-pe*] n. f. Ample vêtement

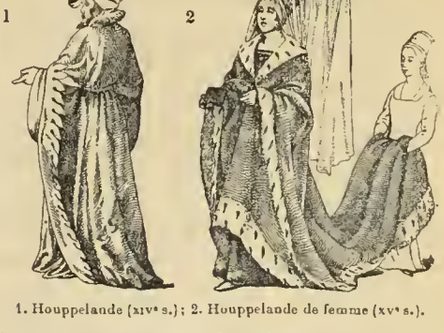

1. Houppelande (XIVe s.) ; 2. Houppelande de femme (XVe s.).

de dessus : *la houppelande fit longtemps partie du vêtement de cérémonie des femmes.*

***houpper** [*houp-pé*] v. a. Faire des houppes. *Houpper de la laine,* la peigner.

Houppertingen, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 1.360 h. Sucrerie.

***houppette** [*houp-pè-te*] n. f. Petite houppe.

***houppier** [*houp-pi-é*] n. m. Celui qui fabrique des houppes. Arbre ébranché auquel on ne laisse que la cime. Maladie qui attaque la cime des arbres.

***houque** n. f. *Bot.* Syn. de houlque.

***houra** n. m. V. hourra.

***houraillement** [*hou-ra, ll* mll., *e-man*] n. m. Grande chasse en battue qui consiste à pousser le gibier dans des enceintes fermées de toiles, en se servant des hourets.

***hourailler** [*hou-ra, ll* mll., *é*] v. n. Chasser avec des hourets.

***houraillerie** [*ra, ll* mll., *e-ri*] n. f. Chasse faite avec des hourets.

***houraillis** [*ra, ll* mll., *i*] n. m. Meute de hourets.

***hource** n. f. Manœuvre courante, servant de bras à la vergue d'artimon.

***hourd** [*hour*] n. m. (anc. h. allem. *hurt*). *Ar-*

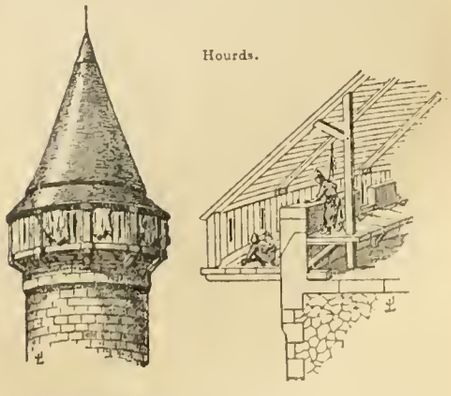
Hourds.

chéol. Echafaud, tour, que l'on dressait pour les spectateurs des tournois. *Fortif.* Au moyen âge,

charpente disposée en encorbellement au sommet des murailles pour permettre à leurs défenseurs d'en battre le pied. (V. la pl. CHÂTEAU FORT.) Tréteau de scieur de long. Echafaud d'ardoisier.

***hourdage** ou ***hourdis** [*di*] n. m. Maçonnage grossier. Couche de gros plâtre sur un lattis.

— ENCYCL. *Constr.* Le hourdage, dans une construction, consiste à étendre une couche horizontale de mortier ou de plâtre sur l'assise. Le long de chacun des parements, on pose sur ce lit les moellons en les amenant successivement dans le plan d'affleurement, tout en garnissant leurs joints verticaux de mortier ou de plâtre. Derrière la queue de ces moellons, on noie dans un bain de mortier ou de plâtre les fragments de pierres que l'on nomme le *blocage*.

***hourde** n. f. Trou percé dans une planche de bateau pour y passer les rames.

***hourder** [*dé*] v. a. Maçonner grossièrement avec des plâtras entre les poteaux d'une cloison.

***hourdis** [*di*] n. m. *Mar.* Lisse ou barre de l'arcasse, dernière pièce de bois qui, placée à l'arrière sert à raffermir la poupe. *Constr.* Syn. de HOURDAGE.

***houret** [*ré*] n. m. Mauvais chien courant, qui n'a pas de nez et crie à tort et à travers.

***houri** n. f. (persan *houry*). Femme du paradis de Mahomet. *Par anal.* Très belle femme.

***houri** n. m. Chasse-marée à misaine carrée, qui navigue dans la Manche.

***hourque** [*hourke*] n. f. Bâtiment de charge hollandais, aux flancs arrondis.

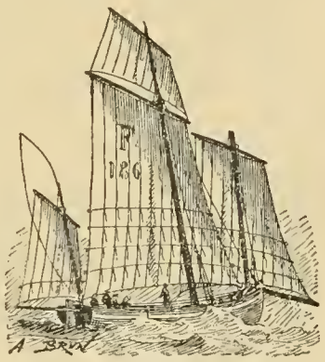

Houri.

***hourra** [*hou-ra*] n. m. (angl. *hurrah*). *Milit.* Cri réglementaire des soldats allemands, anglais, russes, quand ils chargent ou qu'ils montent à l'assaut. *Mar.* Cri réglementaire des matelots rangés sur les vergues et les plats-bords, dans les cérémonies ou les saluts officiels. *Par ext.* Acclamation : *pousser les hourras.* (On écrit aussi HOURA et HURRAH.)

Hourst (Emile-Auguste-Léon), marin et explorateur français, né en 1864. Il accomplit la descente du Niger.

Hourtin ou **Hourtins,** comm. de la Gironde, arr. et à 16 kil. de Lesparre, près de l'étang de *Hourtin et Carcans ;* 1.370 h. Commerce de bois.

***hourvari** n. m. Cri des chasseurs pour rappeler les chiens sur leurs premières voies. Tumulte.

***housard** [*zar*] n. m. Syn. de HUSSARD.

***housche** n. f. Terrain situé derrière la maison d'un paysan, et dans lequel il cultive les plantes qui sont le plus nécessaires.

***houseau** [*zô*] n. m. Espèce de grosse épingle jaune employée pour réunir ensemble plusieurs pièces d'étoffe.

***houseau** [*zô*] n. m. (de l'allem. *hose*, pantalon). Sorte de haute guêtre de toile ou de cuir, formant botte.

— ENCYCL. Autrefois ce terme désignait toute espèce de bottes ou de jambières ; au XVIe siècle, on établit une différence entre les houseaux ordinaires ou bottes à haute tige et les *houseaux sans avoir pied*, qui sont de véritables houseaux au sens moderne du mot. De nos jours les houseaux ont été adoptés dans la cavalerie pour remplacer les basanes.

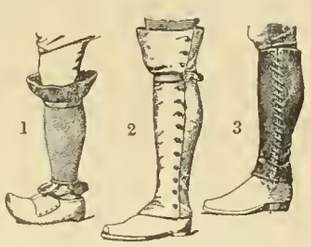

Houseaux : 1. De paysan (XVIe s.) ; 2. Houseau (XVIIIe s.) ; 3. Houseau moderne.

***houser** [*zé*] v. a. Chausser de houseaux. (Vx.)

***housette** [*zè-te*] n. f. *Pop.* Botte.

***houspillement** [*hous-pi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de houspiller.

***houspiller** [*hous-pi, ll* mll., *é*] v. a. (pour *housse peigner*, peigner le manteau). Maltraiter, tirailler, tourmenter quelqu'un.

***houspilleur, euse** [*hous-pi, ll* mll., *eu-ze*] n. Celui, celle qui houspille.

***houspillon** [*hous-pi, ll* mll.] n. m. Demi-verre d'eau que doit boire par pénitence celui qui a commis une faute à certains jeux de société.

***houssage** [*hou-sa-je*] n. m. Action de housser. Fermeture d'un moulin à vent au moyen de bardeaux.

***houssaie** [*hou-sé*] n. f. Lieu planté de houx.

***houssard** n. m. V. HUSSARD.

Houssaye [*hou-sé*] (Arsène HOUSSET, dit), littérateur français, né à Bruyères (Aisne), m. à Paris 1815-1896) ; auteur aimable et spirituel de : *le Quarante et unième fauteuil de l'Académie française, le Roi Voltaire*, etc., et de nombreux ouvrages appartenant à tous les genres littéraires.

Arsène Houssaye.

Houssaye (Henri), historien français, fils du précédent, né à Paris en 1848, membre de l'Académie française ; auteur de remarquables études historiques sur la fin du règne de Napoléon Ier : *1814* et *1815*.

***housse** [*hou-se*] n. f. Couverture qui se met sur la croupe des chevaux de selle. Enveloppe d'étoffe que l'on adapte à un meuble pour le protéger. Couverture du siège d'un cocher. Couverture d'étoffe dont on couvrait le haut d'un carrosse. *Autref.* Manteau couvrant le cou et les épaules.

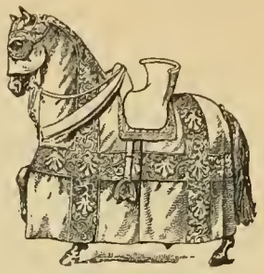

Housse (XVIe s.).

***houssée** [*hou-sé*] n. f. Peau de mouton employée pour faire les housses de colliers et des garnitures diverses.

***housser** [*hou-sé*] v. a. Couvrir d'une housse.

***housser** [*hou-sé*] v. a. Nettoyer avec un houssoir : *housser une tapisserie*.

***housserie** [*hou-se-ri*] n. f. Ensemble des housses, des ornements du cheval d'armes

***houssette** [*hou-sè-te*] n f. ou **housset** [*hou-sè*] n. m. Serrure de sac de voyage, de coffre, qui se ferme toute seule quand on rapproche les deux côtés du sac ou qu'on abaisse le couvercle sur le coffre.

Housse de fauteuil.

***houssière** [*hou-si-ère*] n. f. Partie d'une forêt qui renferme beaucoup de houx.

***houssine** [*hou-si-ne*] n. f. (de *houx*). Baguette flexible de houx ou d'autre bois.

***houssiner** [*hou-si-né*] v. a. Battre avec une houssine : *houssiner des meubles*.

***houssoir** [*hou-soir*] n. m. Balai de houx, de plumes, etc.

***housson** [*hou-son*] n. m. Nom vulgaire du *fragon*.

***houssure** [*hou-su-re*] n. f. Ensemble des harnais d'un cheval.

Houston, v. des Etats-Unis (Texas), sur le canal Buffalo ; 55.000 h.

***housure** [*hou-zu-re*] n. f. *Vén.* Fange laissée par le sanglier aux arbres contre lesquels il se frotte et qui sert à reconnaître sa taille.

Houtain-l'Eveque, comm. de Belgique (Liége, arr. de Waremme) ; 1.330 h.

Houtain-Saint-Simon, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.240 h. Chapeaux, paillassons.

Houthaelen, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck) ; 1.460 h.

Houthem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Furnes) ; 1.490 h.

Houthem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.550 h.

***houvet** [*vé*] n. m. Un des noms vulgaire du gros crabe tourteau des côtes françaises de l'Atlantique

***houx** [*hou*] n. m. (anc. h. allem. *huls*). Genre d'ilicacées, comprenant des arbres toujours verts, dont les feuilles sont luisantes et armées de piquants.

Houx.

— ENCYCL. Les houx sont des arbres ou des arbrisseaux à fleurs blanches, dont on connaît 175 espèces, la plupart d'Amérique. Une seule espèce habite la France : c'est le *houx commun*, qui affectionne les lieux boisés et chauds. Son liber est employé pour la fabrication de la glu ; son bois se polit bien et est utilisé en ébénisterie. On le cultive pour l'ornementation.

Houyet, comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant) ; 1.300 h.

***houzé** interj. que l'on répète trois fois, en signe d'applaudissement, à la suite d'une batterie maçonnique.

Types hovas.

Hovas, l'un des peuples qui habitent l'île de Madagascar : *un, une Hova*. N. m. Idiome des Hovas. Adj. : *homme, femme hova*.

— ENCYCL. D'origine malaise, les Hovas avaient, depuis le XVIIIe siècle, peu à peu conquis l'île, dont ils constituaient, au moment de la conquête française, l'aristocratie. Intelligents, ils avaient tourné toute leur activité vers les choses de la guerre. Ils vivaient sous un régime monarchique et les femmes pouvaient régner. Les Hovas sont de petite taille ; ils ont les cheveux noirs et lisses, la barbe rare, le teint olivâtre, la tête globuleuse, aplatie en arrière, le front large, les lèvres fortes. Ils se nourrissent surtout de riz.

Hove, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.600 h.

hovénie [*ni*] n. f. Genre de rhamnacées, comprenant une seule espèce de l'Asie. (La *hovenia dulcis* est un bel arbre que l'on cultive en France pour son feuillage ornemental, qui rappelle celui du tilleul.)

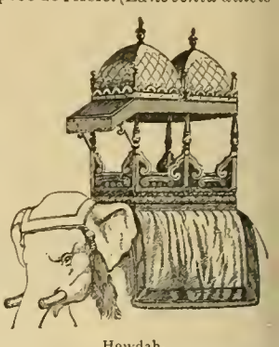

Howdah.

Howard [*ouard*], nom d'une illustre famille d'Angleterre, qui a fourni des généraux, des amiraux, etc., et à laquelle appartenait la cinquième femme de Henri VIII, Catherine Howard, décapitée en 1542. V. CATHERINE.

***howdah** [*haou*] n. m. Nom hindou du pavillon qu'on met sur le dos des éléphants.

Howe (Richard), amiral anglais, né à Londres (1726-1799), il livra en 1794 à Villaret-Joyeuse le fameux combat où périt le *Vengeur*.

E. Howe

Howe (Elias), mécanicien américain, inventeur d'une machine à coudre, né à Spencer, m. à Brooklyn (1819-1867).

Howitt (William), écrivain anglais, né à Hanovre (Derbyshire), m. à Rome (1792-1879) ; auteur d'un manifeste célèbre sur l'*Aristocratie d'Angleterre*.

Howrah ou **Haora,** v. de l'Inde, sur le delta du Gange, faubourg de Calcutta ; 117.000 h.

hoya n. m. Genre d'asclépiadacées, comprenant des sous-arbrisseaux à fleurs disposées en cymes ombelliformes. (On en connaît quelques espèces des régions tropicales.)

Hoyau.

***hoyau** [*hoi-iô*] n. m. Sorte de houe à lame aplatie en biseau : *on se sert du hoyau pour le défonçage des terrains et pour de petits labours*.

***hoyé, e** adj. Se dit du poisson fatigué et meurtri dans le filet.

Hozier [*zi-é*] (Pierre DE LA GARDE d'), généalogiste et juge d'armes, né à Marseille, m. à Paris (1592-1660). Il aida Renaudot à fonder la *Gazette de France*. On lui doit une précieuse *Généalogie des principales familles de France*, en 150 volumes. — Son fils RENÉ, généalogiste, né et m. à Paris (1640-1732). D'autres membres de la même famille se sont distingués dans la même science, et le nom de d'Hozier est devenu une sorte de nom commun pour désigner ceux qui s'occupent de recherches généalogiques.

D'Hozier.

H. P. abréviation de *horse power*.

H. P. C. abrév. de *Hautes parties contractantes*, dans les traités diplomatiques.

Hradschin, château royal de Prague, sur la rive gauche de la Moldau.

Hroswitha ou **Hrotsuit,** religieuse allemande et femme poète, née en Saxe vers 932, morte entre 973 et 983. Elle vécut au monastère de Gandersheim. Outre des *Légendes* en vers et des *Poèmes*, elle a composé également en latin des *Drames* en prose sur des vies de saints.

***huaca** n. m. Tumulus en pierre ou en terre qu'on rencontre fréquemment au Pérou et en Bolivie.

Huaca.

***huage** n. m. Cri poussé pour forcer le gibier.

***huaille** [*hu-a, ll* mll., *e*] n. f. Canaille, cohue.

Hualla-ga, rivière de l'Amérique du Sud, affluent du Marañon ou haut Amazone ; 1.250 kil.

***huanaco** (mot espagn.) n. m. Lama sauvage.

Huancavelica, v. du Pérou, ch.-l. de dép. ; 9.000 h. Mercure.

***huard** [*hu-ar*] n. m. Un des noms de l'*orfraie*. Aigle de mer.

***huau** [*hu-ô*] n. m. (onomat.). Milan. (Vx.) Epouvantail fait avec les ailes d'un milan ou d'une buse.

Hubert [*bèr*] (saint), évêque de Maëstricht et de Liége, l'apôtre des Ardennes, patron des chasseurs. Il aurait vécu au VIIIe siècle. D'après la légende, comme il chassait un vendredi saint, un cerf lui apparut avec une croix lumineuse entre les cornes. Cet épisode a été représenté par Breughel le Vieux. Fête le 3 novembre.

Ordre de Saint-Hubert

Hubert (*ordre de* **Saint-**), ordre bavarois, créé en 1444 par Gérard V, duc de Julius et de Berg, en commémoration d'une victoire remportée le jour de la Saint-Hubert; une seule classe; le ruban est rouge, avec bordure verte.

Saint Hubert, d'après Breughel le Vieux.

Hubertsbourg [*bèrts-bour*], pavillon de chasse, près de Leipzig. Là fut signé, entre la Prusse, l'Autriche et la Saxe, le 15 février 1763, le traité qui mettait fin à la guerre (continentale) de Sept ans. (Le traité de Paris qui terminait la guerre maritime et coloniale avait été signé le 10 février.)

***hublot** [*blo*] n. m. (pour *hulot*). Ouverture ronde ou carrée, percée dans la muraille d'un navire et

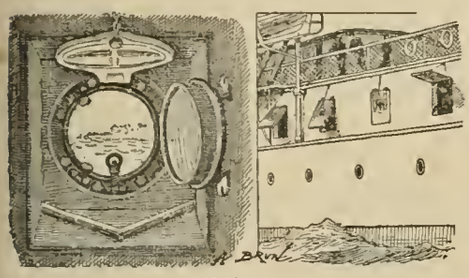

Hublots.

fermée par un verre lenticulaire mobile, pour éclairer et aérer les chambres et les faux ponts.

Hübner [*nèr*] (Alexandre, baron **de**), diplomate et voyageur autrichien, né et m. à Vienne (1811-1892); auteur d'un *Promenade autour du monde*.

Huc [*huk*] (Evariste-Régis), missionnaire français, né à Toulouse, m. à Paris (1813-1860); explorateur de la Chine, de la Tartarie et du Tibet.

***huch** [*huch*] ou ***hucho** [*hu-cho*] n. m. Grand saumon de l'Europe orientale et centrale.

Huchard (Henri), médecin clinicien français, né à Auxon (Aube) en 1844; il a publié un *Traité clinique des maladies du cœur*, deux volumes de *Clinique thérapeutique*, etc.

***huche** n. f. (bas lat. *hutica*). Coffre de bois pour pétrir ou serrer le pain. Coffre où tombe la farine d'un moulin. Grand réservoir où l'on nettoie le minerai.

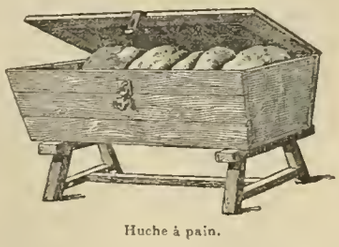

Huche à pain.

***huchée** [*ché*] n. f. Action de hucher, d'appeler en criant ou avec le huchet, à la chasse.

***huchement** [*man*] n. m. Proclamation. Action de hucher. (Vx.)

***hucher** [*ché*] v. a. ou n. (du lat. *huc, huc*, ici, ici). *Vén.* Appeler à haute voix, en sifflant, ou en cornant.

***hucher** [*ché*] ou **huchier** [*chi-é*] n. m. Fabricant de huches.

***hucherie** n. f. Art de faire des huches, des coffres.

***huchet** [*chè*] n. m. (de *hucher*). *Blas.* Cornet de chasseur, muni ou non de son attache.

Hucqueliers [*ke-li-é*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 18 kil. de Montreuil-sur-Mer; 700 h. Brasserie. — Le cant. a 24 comm., et 10.060 h.

Huddersfield [*dèrs-fild*], ville d'Angleterre (York), sur la Colne; 95.400 h.

Hudson [*son*] (Henri), navigateur anglais, qui découvrit le détroit et la baie d'Hudson en 1610.

Hudson, fleuve du nord-est des Etats-Unis, qui arrose Albany et se jette dans l'Atlantique à New-York; cours 500 kil., en pays à peu près désert.

Hudson (BAIE OU MER D'), vaste golfe formé par l'Atlantique au N. de l'Amérique septentrionale; il est pris par les glaces pendant sept mois de l'année. Il ne contient, en dehors de Port-Nelson, aucun havre praticable.

Hudson (DÉTROIT D'), détroit de l'Amérique du Nord, entre la Terre de Baffin et le Labrador, faisant communiquer la baie d'Hudson et l'Atlantique.

***hue!** [*hû*] terme dont se servent les charretiers, les cochers, pour faire avancer les chevaux, et pour les faire tourner à droite. Loc. prov. V. DIA. ANT. **Dia.**

Hué, v. de l'Indo-Chine française, capit. du royaume d'Annam; 50.000 h. Communique par la rivière de *Hué* avec la mer. Prise par l'amiral Courbet en 1883. Scieries.

***huée** [*hu é*] n. f. Bruit qu'on fait dans une battue, soit pour faire lever un loup, soit pour le pousser vers les chasseurs. Cris qui indiquent qu'un sanglier est pris. *Fig.* Cris improbateurs, poussés contre quelqu'un : *accueillir un orateur par des huées.*

Huelgoat [*gho-a*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 40 kil. de Châteaulin; 1.870 h. Plomb argentifère — Le cant. a 8 comm. et 14.870 h.

Huelva, v. d'Espagne, ch.-l. de prov., sur l'Odiel et non loin de l'Océan; 21.000 h. — La prov. de Huelva a 260.000 h. Constructions navales, pêche active. Richesses minérales (Rio-Tinto).

***huer** [*hu-é*] v. a. Crier pour faire fuir dans une certaine direction le gibier, le poisson. Accueillir par des huées : *huer un orateur. Fig.* V. n. Crier comme le hibou.

***huerie** [*hû-ri*] n. f. (de *huer*.) *Dialect.* Action de crier : « Le roi boit ! » à la fête des Rois.

***huéron** n. m. Nom vulgaire de la huppe.

Huerta (Garcia **de La**). V. LA HUERTA.

Huesca, v. d'Espagne, ch.-l. de prov.; près de l'Isnela; 12.600 h. Restes de l'ancien palais des rois d'Aragon. — La prov. a 245.000 h. Climat très sec.

Huescar, v. d'Espagne (prov. de Grenade), sur le Guardal; 8.000 h. Sources minérales.

Huet (Pierre-Daniel), prélat et érudit français, évêque d'Avranches, né à Caen, m. à Paris (1630-1721). Il fut sous-précepteur du dauphin, pour lequel il publia l'édition de classiques *ad usum delphini*. Auteur d'un *Essai sur l'origine des romans* et d'intéressants *Mémoires* (en latin).

Huet (Paul), peintre français, né et m. à Paris (1803-1869); paysagiste romantique, qui eut une grande influence sur ses confrères; auteur de l'*Inondation de Saint-Cloud*, etc.

Huet (François), philosophe spiritualiste français, né à Villeau (Eure-et-Loir), m. à Paris (1814-1869). On lui doit : *le Règne social du christianisme.*

***huette** [*hu-è te*] n. f. Nom vulgaire de la *hulotte*. (On dit aussi HUET n. m.)

***hueur** n. m. Celui qui fait des huées.

Hughes (David), physicien anglais, né à Londres, m. aux Etats-Unis (1831-1900). On lui doit l'invention du microphone, du télégraphe à clavier, etc.

Hugo (Sigisbert, comte), général français, né à Nancy, m. à Paris (1774-1828). Il se signala en Italie, où il détruisit la bande du fameux brigand Fra Diavolo, puis en Espagne.

Hugo (*Victor* Marie), fils du précédent, le plus illustre des poètes français du XIXe siècle, né à Besançon, m. à Paris (1802-1885). Il passa son enfance en Italie et en Espagne, puis à Paris, et dès l'âge de dix ans, il écrivit des vers qui firent prévoir son talent. Ses poésies le placèrent rapidement, par la grandeur des images, la richesse de la rime, l'ampleur du sentiment à la tête de la nouvelle école romantique. Il publia ses premières *Odes* en 1822; le drame de *Cromwell* en 1827; *les Orientales* en 1828; la représentation d'*Hernani* (1830) fixa sa renommée. Membre de l'Académie française (1841) et pair de France (1845), il entra, après la révolution de 1848, à la Constituante et à la Législative, où il se montra l'éloquent défenseur de la démocratie. Il quitta Paris lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, contre lequel il avait essayé d'organiser la résistance. Il vécut en Belgique, puis à Jersey, et ne rentra en France que le 5 septembre 1870; il siégea jusqu'à sa mort dans les assemblées délibérantes. Ses funérailles furent grandioses et ses restes déposés au Panthéon. Nous citerons, parmi ses poésies : *Feuilles d'automne* (1831), *les Chants du crépuscule* (1835), *les Voix intérieures* (1837), *les Rayons et les Ombres* (1840), *les Châtiments* (1853), *les Contemplations* (1856), *la Légende des siècles* (1859-1883); — parmi ses romans : *Notre-Dame de Paris* (1831), *les Misérables* (1862), *les Travailleurs de la mer* (1866); — parmi ses œuvres dramatiques : *Marion Delorme* (1830), *Le roi s'amuse* (1832), *Ruy-Blas* (1838), *les Burgraves* (1843), *Lucrèce Borgia* et *Marie-Tudor* (1833), *Angelo* (1835). Le nombre et l'importance de ses œuvres, leur influence sur son époque font de lui une des plus grandes personnalités du siècle. Il reste le plus merveilleux ouvrier en vers, le poète lyrique le plus puissant, le plus varié et le plus complet que possède la littérature française.

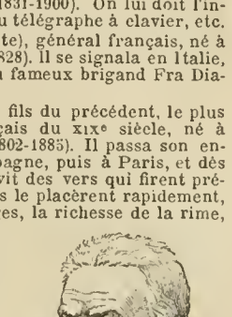

V. Hugo.

Hugo (Charles-Victor), fils du précédent, littérateur et journaliste français, né à Paris, m. à Bordeaux (1826-1871). — Son frère, FRANÇOIS-VICTOR, né et m. à Paris (1828-1873), a composé une remarquable traduction de Shakspeare.

hugolâtre n. et adj. (de *Hugo*, n. pr., et du gr. *latreuein*, adorer). Admirateur outré, exagéré de Victor Hugo.

hugophile n. et adj. (de *Hugo*, n. pr., et du gr. *philos*, ami). Admirateur de Victor Hugo : *écrivain hugophile.*

Huguenet (Félix), acteur français, né à Lyon en 1858; comédien au jeu plein de finesse.

***huguenot** [*ghe-no*], **e** n. et adj. (de l'all. *eidgenossen*, confédérés liés par serment). En mauv. part, protestant partisan de la Réforme : *écrivain huguenot.* Qui a rapport aux calvinistes : *l'autorité huguenote.*

— ENCYCL. Le nom de *huguenot* fut donné aux Genevois révoltés par des partisans du duc de Savoie, et c'est sans doute ce nom qui, généralisé, s'appliqua à tous les protestants.

Huguenots (*les*), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et d'E. Deschamps, musique de Meyerbeer (1836). L'action se passe vers 1572; le sujet : les amours de Raoul de Nangis et de Valentine de Saint-Bris, comtesse de Nevers; le complot contre les huguenots; la Saint-Barthélemy. La partition, colorée, pittoresque, passionnée, est une des œuvres les plus pathétiques qui se soient produites sur la scène lyrique française.

***huguenote** [*ghe*] n. f. Petit fourneau surmonté d'une marmite. Marmite de terre sans pieds ou avec des pieds très bas.

Huguenote.

***huguenoterie** [*ghe, rî*] n. f. Faction des huguenots.

***huguenotique** [*ghe*] adj. Qui appartient aux huguenots.

***huguenotisme** [*ghe-no-tis-me*] n. m. Attachement à la doctrine, au parti des huguenots. (Peu us.)

Hugues (saint), abbé de Cluny, né à Semur (1024-1109). Il fonda la célèbre abbaye de Marcilly. Fête le 29 avril.

Hugues [*hu-ghe*] **le Grand,** comte de Paris, duc de France, père de Hugues Capet; m. en 956. Il obtint de Louis IV d'Outremer, qu'il avait fait élire à la mort de Raoul, le titre de duc des Francs. Sa puissance sous les derniers rois carolingiens facilita l'avènement de son fils.

Hugues Capet, fils du précédent, chef de la dynastie des Capétiens, proclamé roi de France de 987 à 996, avec l'appui d'Adalberon, évêque de Reims, et de la féodalité ecclésiastique. Son règne fut troublé par la révolte de ceux mêmes qui l'avaient porté au trône, et qui refusaient de reconnaître sa suprématie. D'après un passage interpolé d'Adhémar de Chabannes, Hugues aurait envoyé à Adalbert de Périgord, qui refusait de lever le siège de Tours, un message ainsi conçu : « Qui t'a fait comte ? » Adalbert aurait répondu : « Qui t'a fait roi? » Cette légende est apocryphe. Hugues eut la sagesse de faire sacrer ses fils de son vivant, et d'assurer ainsi l'hérédité de sa maison.

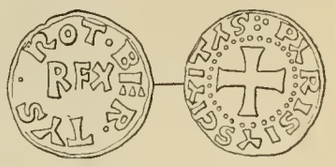

Monnaie de Hugues Capet.

Hugues des Payens ou **de Pains,** chevalier français, né au château de Pains, près de Troyes, vers 1070, m. en Terre sainte en 1136; fondateur de l'ordre des templiers.

Hugues de Saint-Victor, philosophe et théologien flamand, né près d'Ypres, m. à l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, en 1141. Les contemporains l'avaient surnommé *le nouvel Augustin.*

Hugues (Clovis), homme politique et poète français, né à Ménerbes (Vaucluse), m. à Paris (1851-1907); auteur de : *les Soirs de bataille, les Jours de combat*, etc.

***huhau** [*hu-hô*], cri dont se servent les charretiers pour faire aller leurs chevaux à droite. ANT. **Dia.**

hui adv. (lat. *hodie*). Le temps qui sert à marquer le jour où l'on est : *d'hui en un an.* (Vx.)

hui n. m. Pièce de bois que l'on place à la voile de quelques petits bâtiments pour la tenir étendue.

huie n. f. Cri des veneurs pour lancer le loup.

huilage n. m. Action d'huiler : *l'huilage des machines en adoucit les frottements.*

huile n. f. (lat. *oleum*). Liqueur grasse et onctueuse, comestible ou employée à de nombreux usages, qu'on extrait de diverses substances végétales (olives, noix, faînes, œillette, lin, colza, pavot, etc.), ou animales (baleine, phoque, foie de morue, etc.): *les navigateurs filent de l'huile autour d'un vaisseau secoué par la tempête.* Parfum que l'on obtient en faisant macérer des fleurs dans de l'huile fine : *huile de rose. Huile à quinquet*, à brûler. *Les saintes huiles*, celles qui constituent le saint-chrême, particulièrement avec lesquelles on administre l'extrême-onction. *Huile minérale, de pierre*, le pétrole. *Huile lampante*, le pétrole rectifié. *Huiles volatiles, essentielles*, principes volatils et odorants extraits de certaines substances. (Syn. de ESSENCE.) *Huile détonante*, nitroglycérine. *Fig. Verser de l'huile sur les plaies de quelqu'un*, le consoler, l'apaiser. *Jeter de l'huile sur le feu*, exciter des gens déjà très montés; envenimer une querelle. *Faire la tache d'huile*, augmenter d'une façon insensible, mais continue. *Sentir l'huile*, se dit d'un ouvrage produit laborieusement et où l'effort se voit (allusion soit à la lampe du travailleur, soit à l'huile dont les lutteurs antiques s'oignaient le corps). *Fam. Huile de cotret*, coups de bâton. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*, se dit d'une personne qui meurt d'épuisement. *Arg.* Argent. *Pop. Jeter de l'huile*, être mis avec recherche. *Etre dans les huiles*, être en relation avec des

gents puissants. *Huile de bras, de coude, de poignets,* force, efforts musculaires. V. FILAGE.

— ENCYCL. On désigne sous cette appellation générale toutes les matières grasses dont le point de fusion est bas et qui sont liquides à la température ordinaire; les *huiles essentielles* sont des principes volatils extraits de certaines plantes (v. ESSENCE), les *huiles minérales* des hydrocarbures liquides qui peuvent servir à l'éclairage. Les *huiles grasses* insolubles dans l'eau, solubles dans l'éther, la benzine, le sulfure de carbone, sont d'origine végétale ou animale. A la première catégorie appartiennent les huiles d'olive, d'amande, de ricin, de colza, de noix, de navette, de lin, de chènevis, etc.; à la seconde les huiles de pied de bœuf, les huiles de poisson, l'huile de foie de morue, etc.

On extrait les huiles soit par pression, soit par épuisement à l'aide d'un dissolvant. Pour obtenir les huiles par pression, on concasse la substance à traiter, puis on la broie et enfin on la soumet (à chaud le plus souvent) à l'action d'une presse puissante; le résidu est appelé tourteau. Par épuisement, on fait intervenir un dissolvant (sulfure de carbone ou autre) et on soumet le tout à la chaleur dans des appareils appropriés et chauffés à la vapeur; les produits obtenus sont ensuite épurés.

Les huiles ont des applications très nombreuses dans l'économie domestique, l'industrie et la médecine: elles sont employées pour la table (huile d'olive, d'œillette, d'amandes douces, de noix, de navette, huile blanche, etc.), pour la préparation des conserves alimentaires (huile d'olive), pour l'éclairage, la préparation des peintures et vernis, le graissage des machines, la préparation des cuirs. Enfin, outre les huiles qui possèdent par elles-mêmes des propriétés médicamenteuses (huiles de ricin, de croton, de foie de morue), la thérapeutique utilise diverses huiles qui servent de dissolvants à des substances actives (huiles camphrée, de camomille, huile phosphorée, etc.). La parfumerie en fait aussi un grand usage.

— *Econ. domest. Taches d'huile.* 1° *Sur les étoffes.* Délayer de la terre de pipe en poudre dans l'eau. Enduire la tache de cette bouillie pendant quatre ou cinq jours en laissant sécher. Enlever alors la terre de pipe et brosser. Pour les étoffes de soie ou de satin, humecter les deux côtés avec de la benzine, puis saupoudrer de magnésie en gardant humides, pendant trois heures, les parties tachées. Brosser vigoureusement quand l'étoffe est sèche.

2° *Sur les parquets.* Frotter l'endroit taché avec un linge imbibé de pétrole. Laver avec un peu d'eau froide dès que le pétrole est évaporé. Encaustiquer ensuite et cirer. On peut aussi répandre sur la tache de la *terre des Salinelles* (communément désignée sous le nom de *magnésite*) et l'y laisser séjourner une demi-heure environ.

3° *Sur le papier peint.* Mélanger 25 gr. d'alun calciné avec 25 gr. de fleur de soufre. Prendre une petite pincée de cette poudre et en frotter la tache d'huile. Mouiller très légèrement le papier avant de procéder à l'opération.

huilement [*man*] n. m. Action d'huiler.

huiler [*lé*] v. a. Frotter, oindre avec de l'huile : *huiler les rouages d'une machine.* V. n. Suinter l'huile : *plante qui huile.*

huilerie [*ri*] n. f. Fabrique ou magasin d'huile.

huileux, euse [*leû, euze*] adj. Qui est de la nature de l'huile, qui en contient : *l'acide sulfurique est de consistance huileuse.* Gras et comme imbibé d'huile : *peau huileuse. Sauce huileuse,* sauce mal liée, devenue grasse sur le feu. *Arg. boulevard.* Syn. de GOMMEUX. N. f. Machine à faire de l'huile.

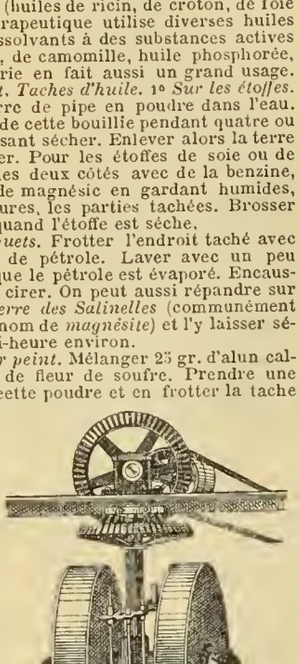
Huileuse.

huilier [*li-é*] n. m. Ustensile de ménage, contenant les burettes d'huile et de vinaigre et souvent les salières, le moutardier, etc. N. et adj. m. Se dit d'un fabricant ou d'un marchand d'huile.

Huilier.

huilière n. f. Vase où l'on conserve l'huile des lampes, sur les navires.

huilure n. f. Maladie des poiriers, dans laquelle les feuilles prennent un aspect brillant.

***huir** v. n. Crier, en parlant du milan.

huis [*u-i*] n. m. (lat. *ostium*). Porte. (Vx.) *A huis clos,* portes fermées, le public n'étant pas admis. *Demander le huis clos,* demander que l'audience ne soit pas publique. (Dans cette locution et les similaires, l'*h* de *huis* est aspiré.)

— ENCYCL. *Dr.* Le grand principe des institutions judiciaires modernes est la publicité des débats. Néanmoins, des considérations d'ordre public ont fait admettre le *huis clos,* lorsque les débats sont de nature à entraîner ou le scandale, ou des inconvénients graves pour l'ordre et les bonnes mœurs. La mesure du huis clos et sa durée sont abandonnées au pouvoir discrétionnaire des cours et des tribunaux, mais le jugement doit toujours être prononcé en audience publique.

Huismes, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 8 kil. de Chinon; 1.440 h. Ch. de f. Et. Pruneaux.

Huisne (l'), riv. de France, affl. g. de la Sarthe; elle arrose Nogent-le-Rotrou; cours 130 kil.

Huisseau-sur-Cosson, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 8 kil. de Blois; 1.260 h. Chaux.

huisserie [*u-i-se-ri*] n. f. Pièce de bois formant l'encadrement d'une porte : *une huisserie soignée.*

huissier [*u-i-si-é*] n. m. (rad. *huis*). Garde de la porte chez un souverain, un haut personnage, pour annoncer, introduire, etc. Celui qui fait le service des séances de certains corps, des assemblées délibérantes, etc. Officier ministériel, chargé de signifier les actes de justice, de mettre à exécution les jugements : *il existe au moins un huissier dans chaque chef-lieu de canton. Huissier audiencier,* celui qui est chargé d'assister les magistrats à l'audience.

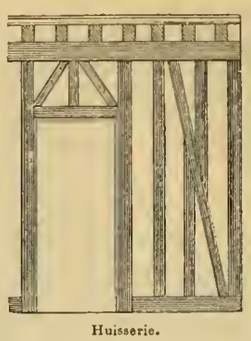
Huisserie.

— ENCYCL. *Dr.* Les huissiers sont nommés par décret, sur la proposition des procureurs et des présidents de cours ou tribunaux et sur la présentation de l'huissier qui cède sa charge, ou de ses héritiers. Ils doivent être âgés de vingt-cinq ans accomplis, avoir travaillé pendant deux ans au moins dans l'étude d'un notaire, d'un avoué ou d'un huissier, ou pendant trois ans au greffe d'une cour d'appel ou d'un tribunal civil. Ils prêtent serment et fournissent un cautionnement. Leurs fonctions sont incompatibles avec toute autre fonction publique salariée et avec la profession d'avocat.

Chaque année, les cours ou tribunaux choisissent parmi les huissiers ceux qu'ils chargent du service intérieur de l'audience, pour y maintenir l'ordre, appeler les causes et exécuter les ordres du président. Ces huissiers, appelés *audienciers,* peuvent seuls faire les significations d'avoué à avoué et le service personnel aux enquêtes et interrogatoires.

Devant la justice de paix, l'huissier ne peut instrumenter pour ses frères, sœurs et alliés au même degré. Devant le tribunal de première instance, il ne peut instrumenter pour ses parents et alliés collatéraux jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement.

Huissignies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath); 1.480 h.

***huit** [*hu-it'; ui* dev. une consonne] adj. num. (lat. *octo*). Nombre composé de deux fois quatre : *huit jours.* Huitième : *Charles huit. En huit,* à pareil jour, la semaine suivante : *de lundi en huit.* N. m. Nombre de sept unités plus une : *huit et huit font seize.* Huitième jour: *le huit du mois.* Chiffre huit : *un huit mal fait.* Carte marquée de huit points : *le huit de cœur.* Accessoire, objet en forme de huit. Bandage en forme de huit. Chignon de femme en forme de huit. *Les trois-huit,* formule résumant la réclamation des ouvriers qui demandent le partage de la journée en 8 heures de travail, 8 heures de loisir, 8 heures de sommeil.

8

Huit.

***huitain** [*tin*] n. m. Pièce de poésie, composée de huit vers. Stance de huit vers, dans un plus long ouvrage.

***huitaine** [*tè-ne*] n. f. Espace de huit jours : *le juge a remis la cause à huitaine.* Assemblage de huit, ou environ : *une huitaine de francs.* Petite pendule que l'on remonte tous les huit jours.

***huitante** adj. num. Quatre-vingts. (Vx.)

***huitelée** [*lé*] n. f. Ancienne mesure agraire, valant 80 à 100 verges de 20 pieds.

***huitième** adj. num. ord. Qui correspond au nombre huit : *août est le huitième mois de l'année.* N. : *être le, la huitième.* N. m. La huitième partie : *les trois huitièmes d'un héritage.* N. f. Classe élémentaire de l'enseignement secondaire, qui est la huitième à partir de la rhétorique : *les élèves de huitième.*

A

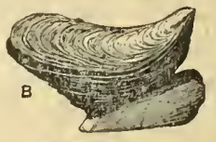
B

C

Huître : A, de Marennes; B, portugaise; C, perlière.

***huitièmement** [*man*] adv. En huitième lieu.

***huit-pieds** n. m. Orgue dont les tuyaux les plus grands ont 8 pieds (2m,66).

huître n. f. (lat. *ostrea*). Genre de mollusques lamellibranches à double coquille, fermant à charnière : *les huîtres les plus estimées sont celles de Cancale et de Marennes. Huître perlière,* celle qui fournit les perles. (V. MÉLÉAGRINE, PERLE.) *Fig.* et *fam.* Personne stupide. *Raisonner, jouer,* etc., *comme une huître,* fort mal.

— ENCYCL. Les huîtres proprement dites se caractérisent par leurs valves à peu près de la même longueur. Le rôle des huîtres dans l'alimentation fut de tout temps considérable et les méthodes actuelles d'ostréiculture (v. ce mot) ne sont que la continuation perfectionnée des pratiques romaines.

Les huîtres sont de deux sortes: 1° *huîtres de drague,* pêchées sur le banc de la Manche (au large de Courseulles, Cancale), dans l'Océan (au large de Lorient) ou dans la Méditerranée (huîtres de Thau); elles n'ont pas les qualités marchandes de la seconde variété. (On pêche dans la Manche des individus âgés de 10 à 15 ans, auxquels leur taille et leur forme a fait donner le nom de *pied-de-cheval*); 2° *huîtres d'élevage;* ces dernières proviennent des bassins d'Arcachon, d'Auray, Locmariaquer, qui les expédient par quantités énormes aux parcs d'engraissement de Belon (Morbihan), Marennes (Charente-Inférieure), Saint-Vaast, Courseulles, etc.: ce sont les plus estimées des huîtres françaises. L'huître s'est popularisée par la variété *portugaise* (sous-genre *gryphée*), dont l'île d'Oléron fait un élevage important.

En Belgique, Ostende est le siège d'une industrie consistant à améliorer les huîtres (expédiées d'Angleterre, de Hollande, de France), par un séjour plus ou moins prolongé dans les claies, pour les réexpédier ensuite. Les huîtres anglaises (de *Burnham, Colchester Whitstable,* sont les plus prisées des gourmets; la variété *red banks* (côtes-rouges), qui provient des côtes d'Irlande, est en voie de disparition. Les Pays-Bas produisent aussi des huîtres très estimées; l'Espagne, le Portugal, l'Italie ont aussi leurs parcs; les huîtres américaines sont surtout consommées cuites.

L'affirmation de la nocivité des huîtres en été (de juin à septembre) a été détruite par les travaux de Bouchon-Brandely, Chantemesse, Giard, qui ont démontré que seuls sont nocifs les mollusques ayant séjourné dans les eaux infestées de microbes pathogènes; il faut dire cependant que les eaux se contaminent plus facilement en été. L'empoisonnement par les huîtres se traite par des vomitifs, des boissons acidulées et des bains.

***huit-reflets** n. m. *Fam.* Chapeau de soie haut de forme, très brillant.

***huit-ressorts** [*u-i-re-sor*] n. m. invar. Voiture suspendue sur huit ressorts. V. RESSORT.

huîtrier [*tri-é*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers de forme trapue, noirs en dessus, blancs en dessous (*hæmatopus*), vulgairement appelés *pies de mer* ou *bécasses de mer,* et répartis sur tout le globe.

Huîtrier.

huîtrier [*tri-é*], **ère** adj. Qui a rapport aux huîtres : *industrie huîtrière.* N. f. Banc d'huîtres. Etablissement où se fait l'élevage des huîtres.

***hulan** n. m. V. UHLAN.

Huldenberg, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain); 1.630 h.

Hulin (*Pierre*-Augustin, comte), général français, né à Genève, m. à Paris (1758-1841). Il était sergent aux gardes-françaises quand éclata la Révolution, et se distingua à la prise de la Bastille; il devint plus tard général. Il présida le conseil de guerre qui condamna le duc d'Enghien.

Hull ou **Kingston-on-Hull,** v. maritime d'Angleterre (York), au confluent du Humber avec la rivière *Hull;* 241.000 h. Port très actif. Exportation de houille; métallurgie, filatures.

***hulot** [*hu-lo*] n. m. *Mar.* Autrefois, trou fait au pont sous lequel était la barre du gouvernail. Echancrure dans le panneau de la fosse aux câbles. V. HUBLOT.

Hulotte.

Hulot (le *baron*), type de vieillard lubrique, créé par Balzac dans les *Parents pauvres.*

***hulotte** [*hu-lo-te*] n. f. (allem. *eule*). Espèce de chouette.

— ENCYCL. La hulotte est le type du genre *syrnium,* qui comprend trente espèces du globe. Elle n'a pas d'aigrette; sa tête est ronde et sa livrée assez claire. La *hulotte de France,* appelée aussi *chat-huant,* commune dans les forêts, niche dans les arbres creux; elle détruit beaucoup de rongeurs : c'est un animal à protéger.

Hulpe (La), comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles); 2.810 h. Papeteries.

***hulse** n. f. Grosse bague de fonte, dans laquelle est passée l'extrémité du manche d'un marteau à soulèvement ou à bascule.

Hulshout, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Ternhout); 1.260 h.

Hulst (Maurice LE SAGE D'HAUTEROCHE d'), prélat et orateur français, recteur de l'Institut catholique de Paris, né et m. à Paris (1841-1896); *Conférences de Notre-Dame, Mélanges oratoires.*

Hulste, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai); 2.570 h. Pannes.

***hululer** [*lé*] v. n. Autre orthogr. de ULULER.

***hum!** [*heum'*] interj. Marque le doute, la réticence, l'impatience.

***humable** adj. Qui peut être humé.

***humage** n. m. Action de humer.

humain, e [*min, è-ne*] adj. (lat. *humanus;* de *homo,* homme). Qui appartient à l'homme, qui le concerne : *le corps humain. Le genre humain,* l'ensemble des hommes. *N'avoir pas* (ou *plus*) *figure humaine,* être difforme, défiguré. Sensible à la pitié, bienfaisant, secourable : *pour être juste, il faut être humain. Respect humain,* contrainte qu'exerce sur nous la peur du qu'en dira-t-on. N. m. *L'humain,* la nature, les forces humaines. N. m. pl. *Poét. Les humains,* les hommes. ALLUS. LITT. V. AMI.

humainement [*mè-ne-man*] adv. En homme. Suivant les forces, les capacités de l'homme. Avec humanité : *on doit traiter humainement les prisonniers de guerre.*

humaniores litteræ, expression latine signif. littéralement : *lettres plus humaines,* et par laquelle les Romains désignaient la haute culture littéraire.

humanisation [*za-si-on*] n. f. Action d'humaniser. Son résultat.

humaniser [*zé*] v. a. Mettre à la portée de l'homme : *humaniser vos discours.* Rendre plus charitable ou plus traitable : *humaniser un sauvage.* **S'humaniser** v. pr. Devenir plus humain, plus doux.

humanisme [*nis-me*] n. m. Doctrine des humanistes de la Renaissance, qui ont remis en honneur les langues et les littératures anciennes. *Philos.* Culte, déification de l'humanité.

— ENCYCL. Le premier centre de l'humanisme a été Florence. Pétrarque devint, grâce aux leçons de Léonce Pilate, un passable helléniste, et fit fonder à Florence, pour son maître, la première chaire de

grec qui ait été établie en Italie. Rome, sous le pontificat de Nicolas V, disputa à Florence la gloire des nouvelles études. Puis, sous Laurent de Médicis, la royauté des lettres fut ressaisie par la grande ville toscane (Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Ange Politien). Les événements politiques transportèrent ensuite le centre de l'humanisme à Venise (Alde Manuce l'Ancien), puis de nouveau à Rome, où l'humanisme italien meurt en 1527 (sac de Rome). De l'Italie, l'humanisme s'était répandu dans toute l'Europe occidentale : en Hollande (Agricola, Erasme); en Allemagne (Jean Reuchlin); en France (Jean Lascaris, Guillaume Budé). L'humanisme ou, pour mieux dire, la Renaissance littéraire, prit pied définitivement en France par l'établissement du Collège de France (1530).

humaniste [*nis-te*] n. m. Partisan de l'humanisme. Homme versé dans la connaissance des langues et des littératures anciennes : *Erasme fut un humaniste de génie.* Celui qui étudie les humanités dans un collège.

humanitaire [*té-re*] adj. Qui intéresse l'humanité : *institutions humanitaires.* N. et adj. Qui s'occupe des intérêts de l'humanité : *un philosophe humanitaire.*

humanitairerie [*té-re-rî*] n. f. Prétention affectée au titre d'humanitaire.

humanitarisme [*ta-ris-me*] n. m. Système philosophique de ceux qui mettent avant toute chose l'intérêt de l'humanité.

humanité n. f. Nature humaine : *les faiblesses de l'humanité.* Genre humain : *Pasteur fut un bienfaiteur de l'humanité.* Bonté, bienveillance : *traiter un vaincu avec humanité.* N. f. pl. Etude des lettres en général. Partie de l'enseignement secondaire qui comprend la troisième, la seconde et la rhétorique : *faire ses humanités.*

***humantin** n. m. Requin des mers françaises appartenant au genre centrine.

humate n. m. Sel de l'acide humique.

humatile adj. Qui a été enfoui dans l'humus.

Humbeek, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 10.960 h.

Humber, estuaire de l'Angleterre orientale, formé par le confluent de l'Ouse et de la Trent.

Humbert [*un-bèr*], dernier dauphin de Viennois, qui vendit en 1343 le Dauphiné à Philippe de Valois (1313-1355).

Humbert Ier, fils de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie en 1878, né à Turin en 1844, assassiné à Monza en 1900. Il se distingua en 1866 à la bataille de Custozza. L'Italie entra, sous son règne, dans la Triple-Alliance, qu'elle forma avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Pendant un séjour à Monza, Humbert Ier fut tué d'un coup de revolver par l'anarchiste Gaetano Bresci. Il eut pour successeur son fils, Victor-Emmanuel III.

Humbert Ier,

Humbert (Jean-Robert-Marie), général français, né à Rouvrois (Meuse), mort à La Nouvelle-Orléans (1755-1823). Il commanda en 1798 le corps français de débarquement en Irlande.

Humbert (Ferdinand), peintre d'histoire, né à Paris en 1842, peintre d'un talent souple et distingué; auteur du *Propatria*, au Panthéon.

humble [*un-ble*] adj. (lat. *humilis;* de *humus*, terre). Qui s'abaisse volontairement : *un homme humble.* Qui marque l'humilité, le respect : *humble requête.* Qui a peu d'apparence, d'éclat, d'importance : *humble condition.* Substantiv. : *les humbles,* ANT. **Orgueilleux, vaniteux.**

Guillaume de Humboldt.

humblement [*un-ble-man*] adv. Avec humilité.

Humboldt (Charles-Guillaume, baron de), savant critique, philologue et homme d'Etat prussien, né à Potsdam, m. au château de Tegel (1767-1835). Diplomate, il prit une grande part aux traités de 1815. Ministre de l'intérieur en 1818. Il a laissé des travaux de linguistique, des études sur Gœthe, etc. — ALEXANDRE, son frère, né et m. à Berlin (1769-1859), naturaliste et savant écrivain, auteur d'un célèbre *Voyage aux régions équinoxiales* (avec Bonpland), et du *Cosmos,* essai d'une description physique du monde. Il fut l'un des créateurs de la géographie botanique.

Alexandre de Humboldt.

***humbug** [*heum'-beug*] n. m. (m. angl.). Charlatanisme, fracas d'annonces; hâblerie.

***humbugger** [*heum'-beu-gheur*] n. m. (m. angl.) Celui qui pratique le humbug.

Hume (David), philosophe et historien anglais, né et m. à Edimbourg (1711-1776), créateur de la philosophie *phénoméniste*; auteur d'une *Histoire d'Angleterre* et du *Traité de la nature humaine.* Sa philosophie est un phénoménisme qui ramène les substances à des rationnels à des collections d'idées fortifiées par l'habitude, et la substance à une collection d'états de conscience.

Hume David.

humea [*mé-a*] ou **humée** [*mé*] n. f. Genre de composées, comprenant des plantes australiennes, dont les fleurs sont groupées en une énorme panicule. (L'*humea élégante* est cultivée dans les jardins d'Europe.)

humectage [*mèk*] n. m. Action d'humidifier les étoffes destinées à être calandrées.

humectant [*mèk-tan*], **e** adj. Se dit des aliments et des boissons qui rafraîchissent. N. m.: *malade qui prend des humectants.*

humectation [*mèk-ta-si-on*] n. f. Action d'humecter; son résultat. Action des humectants.

humecter [*mèk-té*] v. a. (lat. *humectare;* de *humor*, humidité). Rendre humide, mouiller : *humecter du linge.* **S'humecter** v. pr. Devenir humecté. *Pop. S'humecter le gosier,* boire.

humecteur [*mèk-teur*] n. m. Appareil qui dans les meuneries, papeteries, filatures, sert à saturer l'atmosphère d'humidité au moyen de jets d'eau pulvérisés. Appareil qui verse constamment de l'eau sur le rouleau employé pour écraser les pierres.

***humer** [*mé*] v. a. Avaler en retirant son haleine : *humer un œuf à la coque.* Absorber en respirant : *humer l'air. Fig.* : *humer l'encens des louanges.*

huméral, e, aux adj. Qui a rapport à l'humérus ou au bras : *muscle huméral. Artère humérale* ou *brachiale,* artère principale du bras.

huméro (du lat. *humerus,* épaule), préfixe employé dans certains adjectifs servant à désigner des muscles communs à l'épaule et à une autre partie du corps : *huméro-cubital, huméro-métacarpien,* etc.

humérus [*russ*] n. m. (du lat. *humerus,* épaule). L'os du bras, depuis l'épaule jusqu'au coude.

— ENCYCL. L'humérus est le premier segment du squelette du membre thoracique des mammifères. Chez l'homme, le corps de l'os est prismatique triangulaire; son extrémité supérieure s'articule avec l'omoplate; son extrémité inférieure avec le cubitus et le radius (articulation du coude).

Les fractures de l'humérus siègent généralement à la partie moyenne; mais les fractures du coude sont assez fréquentes et causent souvent de l'impotence fonctionnelle.

Humérus : A, tête; B, Trochlée; C, Epitrochlée; D, Epicondyle.

humescent [*mès-san*], **e** adj. Qui devient humide.

humeur n. f. (lat. *humor*). Substance fluide d'un corps organisé, comme le sang, la bile, le pus, etc. *Fig.* Disposition de l'esprit, du tempérament, soit naturelle, soit accidentelle : *humeur chagrine, enjouée; bonne humeur, mauvaise humeur.* Disposition à gronder : *avoir de l'humeur contre quelqu'un. Humeur noire,* mélancolie profonde. N. f. pl. *Humeurs froides,* les écrouelles.

***humeur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui hume.

humeux, euse [*meû, eu-ze*] adj. Qui a les caractères de l'humus.

***hume-vent** n. m. invar. Pauvre diable errant et exposé aux intempéries.

humide adj. (lat. *humidus*). Chargé de liquide ou de vapeur : *linge, temps humide. Yeux humides,* mouillés de larmes. *Poétiq. L'humide élément,* l'eau. N. m. Ce qui est humide : *le sec et l'humide.* ANT. **Sec.**

humidement [*man*] adv. D'une manière humide. (Peu us.)

humidier [*di-é*] v. a. (de *humide.* — Se conj. comme *prier.*) Humecter les peaux pour leur donner une préparation. Humecter les parchemins dont se servent les batteurs d'or.

humidification [*si-on*] n. f. Action d'humidifier. Son résultat.

humidifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre humide. ANT. **Sécher, dessécher.**

humidifuge adj. (de *humide,* et du lat. *fugare,* mettre en fuite). Qui repousse l'humidité : *tissus humidifuges.* (Peu us.)

humidité n. f. Etat de ce qui est humide : *l'humidité de l'air se mesure au moyen de l'hygromètre.* ANT. **Sécheresse.**

— ENCYCL. *Taches d'humidité. Sur les imprimés :* 1° *récentes,* placer la gravure ou chaque page tachée du livre entre deux feuilles de papier blanc. Saupoudrer de chlorure de chaux bien sec la face externe de ces feuilles. Placer ensuite la gravure ou le livre ainsi agencé sous une presse pendant un ou deux jours. Sans attaquer la pâte du papier le chlorure de chaux agit sûrement; 2° *anciennes,* tremper quelques instants dans un litre d'eau de Javel additionné d'une quantité suffisante d'eau les pages de livres ou les gravures tachées d'humidité. Rincer soigneusement à l'eau pure. Ce procédé produit surtout de l'effet quand les taches ne sont pas trop anciennes; 3° *très anciennes,* plonger pendant vingt-quatre heures les livres ou gravures portant des taches d'humidité dans une dissolution composée de 100 grammes d'eau distillée, 50 grammes d'eau oxygénée et 15 grammes d'ammoniaque. Rincer ensuite à l'eau pure et faire sécher entre des feuilles de papier buvard bien propres. Plus les taches sont anciennes, plus il faut prolonger l'immersion des gravures ou des livres.

Les reliures en parchemin ou en vélin se nettoient par le même procédé.

Humières (LOUIS DE CREVANT, duc d'), maréchal de France, m. à Versailles (1628-1694). Favori de Louis XIV, grand maître de l'artillerie, il se distingua à la bataille des Dunes (1658) et à Cassel (1677).

humifuse [*fu-ze*] adj. Se dit des plantes dont les tiges traînent sur le sol, mais sans émettre de racines adventives.

humiliant [*li-an*], **e** adj. Qui est de nature à causer de l'humiliation, de la confusion : *reproche, refus humiliant.*

humiliation [*si-on*] n. f. Action d'humilier ou de s'humilier. Etat d'une personne humiliée. Ce qui humilie, affront : *éprouver, essuyer une humiliation.*

humilier [*li-é*] v. a. (lat. *humiliare;* de *humilis,* humble. — Se conj. comme *prier.*) Abaisser, rabattre : *humilier l'orgueil de quelqu'un.* Rendre confus : *humilier un paresseux.* **S'humilier** v. pr. S'abaisser volontairement.

humilité n. f. (lat. *humilitas*). Vertu qui résulte du sentiment de notre faiblesse ou qui nous le donne : *pratiquer l'humilité.* Acte humble. Grande déférence : *descendre à d'excessives humilités.* En toute humilité, aussi humblement que possible. ANT. **Orgueil, vanité, arrogance.**

humine n. f. La partie constituante de l'humus. Syn. OÉINE.

humique adj. Qui a rapport à l'humus. (Se dit d'un acide existant dans l'humus.)

Hummel (Jean-Népomucène), compositeur et pianiste allemand, né à Presbourg, m. à Weimar (1778-1837); auteur de sonates et ouvertures, d'un style élevé et correct.

Hummel.

humoral, e, aux adj. (du lat. *humor,* humeur). *Méd.* Qui a rapport aux humeurs. Qui est causé par les humeurs. *Théorie humorale,* syn. de HUMORISME.

humorique adj. *Méd.* Se dit d'un son analogue à celui que produit un liquide renfermé dans une cavité dont on percute les parois.

humorisme [*ris-me*] n. m. Doctrine médicale des humoristes : *Galien fut le plus illustre défenseur de l'humorisme.*

humoriste [*ris-te*] n. et adj. Ecrivain qui a de l'humour : *Sterne, Courteline, sont des humoristes.* Se dit des médecins qui attribuent aux humeurs le principal rôle dans les phénomènes vitaux.

humoristique [*ris-ti-ke*] adj. Qui annonce de l'humour : *les dessins humoristiques de Gavarni.*

humour n. m. (m. angl.; du lat. *humor,* humeur. — Se rencontre parfois au fém.). Gaieté qui se dissimule sous un air sérieux et qui est pleine d'ironie, d'imprévu : *Swift est un des meilleurs représentants de l'humour anglais.*

Humperdinck (Engelbert), compositeur allemand, né à Siegbourg-sur-le-Rhin en 1854, auteur de l'opéra *Hænsel et Gretel.*

humulus [*luss*] n. m. Nom scientifique du *houblon.*

humus [*muss*] n. m. (m. lat.). Terre végétale. Matière brune ou noirâtre, qui se forme par la décomposition de la paille, des feuilles, du bois, etc.

— ENCYCL. L'humus provient de la décomposition et de la fermentation des matières organiques entassées sur les plates-formes, dans les fosses à fumier ou formant naturellement des couches plus ou moins épaisses (tourbières, landes, forêts); le plus souvent, ces matières organiques sont d'origine végétale. Tous les sols cultivés contiennent de l'humus, mais en plus ou moins grande quantité. L'humus diminue la plasticité des terres argileuses et donne de la cohésion aux terres légères; chez les unes et les autres, il augmente le pouvoir absorbant vis-à-vis de l'eau et de la chaleur et constitue toujours une précieuse réserve alimentaire.

Hunald, nom de deux ducs d'Aquitaine, dont l'un gouverna de 735 jusque vers 744 et mourut lapidé à Rome après 758, et dont le second tenta vers 769 un effort inutile pour l'indépendance de son pays.

Hundwil, comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Extérieures); 1.520 h. Elève de bétail, industrie laitière, broderie mécanique.

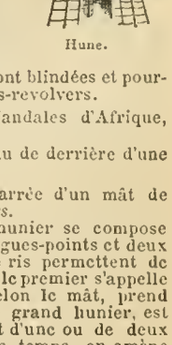

Hune.

***hune** n. f. (island. *hun*). Plate-forme en saillie autour des bas-mâts. *Mât de hune,* mât placé immédiatement au-dessus de la hune d'un bas-mât.

— ENCYCL. La hune est une plate-forme de dimensions variables avec la grandeur de la mâture. Elle a en général la forme d'un demi-cercle, dont la partie rectiligne est tournée vers l'arrière; elle sert à écarter et à rider les haubans de hune, à déposer du matériel; elle sert aussi de lieu de repos. Les hunes prennent le nom des mâts sur lesquels elles sont disposées: Quand elles doivent être utilisées pour le combat, elles sont blindées et pourvues de projecteurs et de canons-revolvers.

Hunéric [*rik*], roi des Vandales d'Afrique, fils de Genséric; m. en 484.

***hunette** [*né-te*] n. f. Panneau de derrière d'une voiture.

***hunier** [*ni-é*] n. m. Voile carrée d'un mât de hune : *carguer les grands huniers.*

— ENCYCL. Le gréement du hunier se compose de deux cargues-fonds, deux cargues-points et deux cargues-boulines; des bandes de ris permettent de réduire la hauteur de la voile, et le premier s'appelle ris de chasse. La verguc, qui, selon le mât, prend le nom de vergue de petit ou de grand hunier, est manœuvrée au moyen de bras et d'une ou de deux drisses. A la mer, par mauvais temps, on amène les huniers sur le chouque pour diminuer l'effort du vent. Quand, au contraire, le hunier est tout haut, on dit qu'il est « en coche » ou « à joindre ».

Huningue, v. d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace), près de la rive gauche du Rhin; 1.800 h. (*Huningois*). La ville a subi trois sièges mémorables : en 1796, Abbatucci s'y défendit glorieusement, pendant trois mois, contre les 25.000 Autrichiens du prince de Furstenberg et sortit de la place avec les honneurs de la guerre. En 1814, le colonel français Chancel y tint quatre mois en échec les Bavarois du général Zoller et quitta la place avec armes et bagages. En 1815, le général français Barbanègre, avec une garnison de 135 hommes, y soutint, durant trois mois, un siège héroïque contre les 25.000 Autrichiens de l'archiduc Jean; il ne quitta la ville, avec les honneurs de la guerre, que lorsqu'elle ne fut plus qu'un monceau de décombres.

Huningue (*la Reddition de*), tableau d'Edouard Detaille, au musée du Luxembourg (1892). L'artiste a représenté le général Barbanègre sortant de la ville bombardée et défilant à la tête de ses cent trente-cinq héros, presque tous portant de glorieuses blessures, devant l'armée ennemie, dont le chef, l'archiduc Jean, saisi d'admiration, voulut embrasser le glorieux défenseur.

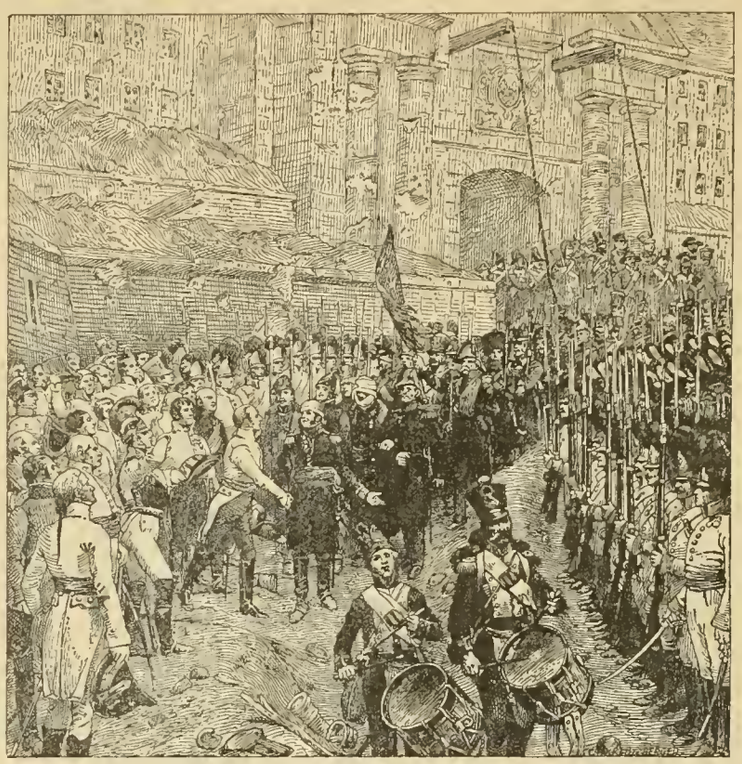

La Reddition de Huningue, d'après Detaille.

***hunnique** [*hun'-ni-ke*] adj. Qui se rapporte aux Huns : *les peuplades hunniques.*

Huns [*un*], peuple barbare de l'Asie, qui inonda l'Europe sous la conduite d'Attila, vers le milieu du ve siècle.

— ENCYCL. Les Huns, dont l'établissement en Asie paraît remonter au XIIe siècle av. J.-C., avaient fondé plusieurs empires. Après avoir longtemps lutté contre la Chine, ils envahirent la Perse, ravagèrent l'Arménie et le Pont et pénétrèrent en Europe. On ne connaît rien de leur langue, de leur écriture et de leur littérature.

Les Huns avaient le corps trapu, la peau jaune, les membres robustes, les pommettes saillantes, le nez épaté, la tête énorme. Ils se nourrissaient de racines sauvages ou de viande crue, et se fabriquaient, avec de la toile ou des peaux de rats des bois, de mauvaises casaques. Ils ne mettaient pied à terre,

Huns.

ni pour boire, ni pour manger. Ils allaient au combat en poussant des cris effrayants et ils étaient d'une férocité incroyable.

Ils envahirent et saccagèrent la Gaule vers 450 de notre ère. Vaincus dans les champs Catalauniques (V. ATTILA), ils franchirent les Alpes, ravagèrent le nord de l'Italie et s'établirent ensuite dans la vallée du Danube, où ils se mêlèrent aux peuples slaves, sarmates, bulgares, etc., et formèrent plus tard des nationalités distinctes.

Hunsruck, plateau montueux et boisé de l'Allemagne occidentale, sur la r. g. du Rhin ; 745 m.

Hunt [*heun't*] (James-Henry LEIGH), poète et critique anglais, né à Southgate, m. à Putney (1784-1859), fonda l'*Examiner ;* un des critiques les plus autorisés de son temps.

Hunt (William Holman), peintre anglais, né à Londres en 1827. Un des fondateurs de l'école des préraphaélites, il s'est surtout distingué dans la peinture religieuse.

***hunter** [*heun-tèr*] n. m. (mot angl.). Cheval de chasse, exercé à franchir les obstacles : *les meilleurs hunters viennent d'Irlande.*

Hunter (John), célèbre médecin anglais, un des fondateurs de la pathologie expérimentale, né à Long Calderwood (1728-1793).

Huntingdon [*heun'-tin'gh'-don*], v. d'Angleterre, ch.-l. de comté, sur l'Ouse ; 7.000 h. Houille ; lainages ; bestiaux ; excellents fromages. — Le comté a 58.000 h.

Hunyadi ou **Huniade,** famille hongroise. L'un de ses membres les plus fameux, JEAN-CORVIN, défendit Belgrade contre les Turcs (vers 1388 1456). — Son fils MATHIEU, dit *Mathias Corvin*, fut roi de Hongrie. V. MATHIAS.

Hunyadi Janos, célèbres sources salines près de Budapest. Eaux sulfatées sodiques et magnésiques et, par suite, purgatives.

Huon de Bordeaux, chanson de geste française de la fin du XIIe siècle, d'une verve alerte et gaie, où l'on voit les personnages d'Esclarmonde et du nain Obéron ou Auberon.

***huot** [o] n. m. Nom vulgaire de la hulotte.

***hupe** n. f. *Mar.* Foyer de pourriture dans une pièce de bois.

***huppe** n. f. (lat. *upupa*). Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la grosseur d'un merle, ayant une touffe de plumes sur la tête : *la huppe vulgaire se trouve en France et vit dans les arbres creux.*

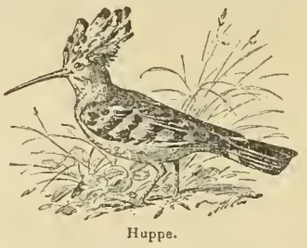

Huppe.

***huppe** [*hu-pe*] n. f. (de *houppe*). Touffe de plumes que certains oiseaux ont sur la tête : *alouette à huppe.*

***huppé, e** [*hu-pé*] adj. Qui a une huppe sur la tête, en parlant des oiseaux. *Fig.* et *fam.* Riche, de haut rang : *un personnage huppé.*

***huppe-col** n. m. Nom anciennement donné à certains oiseaux-mouches à collerette.

***huque** [*hu-ke*] n. f. *Archéol.* Robe courte portée par les hommes au moyen âge, et qui diffère peu du hoqueton primitif.

Huque (XVe s.).

***hurasse** n. f. *Techn.* Syn. de HULSE.

Hurault [*ró*] (Philippe), comte DE CHEVERNY, homme d'Etat français, chancelier de Henri III (1528-1599).

***hurdle race** [*heurdl' rèss*] n. f. (m. angl.) *Hipp.* Course de haies.

***hure** n. f. Tête coupée de sanglier, de saumon, de brochet, etc. Genre d'euphorbiacées, comprenant de grands arbres de l'Amérique tropicale, et dont une espèce, la *hure crépitante* ou *sablier*, donne des fruits qui détonent en s'ouvrant. Brosse ronde munie d'un long manche. Syn. TÊTE DE LOUP.

Hurepoix [*poi*], petit pays de l'Ile-de-France, qui avait pour ch.-l. *Dourdan.*

Huriel, ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 12 kil. de Montluçon, au-dessus de la Magieure ; 2.860 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 14 comm., et 15.150 h.

***hurlade** n. f. Grand cri.

***hurlant** [*lan*], **e** adj. Qui hurle : *chiens hurlants.*

***hurlement** [*man*] n. m. (de *hurler*). Cri prolongé, plaintif ou furieux, particulier au loup et au chien. Cris aigus et prolongés, que l'homme fait entendre dans la douleur, la colère, etc. : *des hurlements d'effroi.* Cri en général. *Poétiq.* Bruit du vent, de la tempête.

Hurleur.

***hurler** [*lé*] v. n. (lat. *ululare*). Faire entendre des hurlements : *hurler de douleur.* Chanter, parler très fort et mal ou d'une manière furieuse. Activ. : *hurler une chanson, des invectives.* PROV. : **Il faut hurler avec les loups,** il faut s'accommoder aux manières violentes ou simplement blâmables des personnes avec qui l'on vit.

***hurlerie** [*rî*] n. f. Bruit fait en hurlant, en criant très fort.

***hurleur, euse** [*eu-ze*] n. Qui hurle. N. et adj. m. Genre de singes platyrrhiniens de l'Amérique, qui possèdent une gorge renflée par le développement de l'os hyoïde et peuvent pousser des cris assourdissants : *l'alouate est le plus commun des hurleurs.*

hurluberlu [*bèr*] n. et adj. Etourdi, écervelé, brusque. N. m. Coiffure de femme en faveur en 1671.

hurlupé, e adj. Hérissé, ébouriffé.

***huron, onne** [*o-ne*] n. m. Langue parlée par les Hurons. Adj. Qui se rapporte aux Hurons : *la langue huronne.* N. et adj. *Fig.* et *fam.* Personne grossière, malotru : *un vrai huron.* Adj. : *la race huronne.*

Hurons.

Huron, lac de l'Amérique du Nord, entre le Canada et les Etats-Unis ; 40.000 kil. carr

Hurons [*ron*], peuple indigène de l'Amérique du Nord, appartenant à la grande famille des Algonquins. Autrefois très puissants, ils furent presque anéantis au XVIe siècle, par leurs proches parents les Iroquois ; à peine en reste-t-il quelques centaines. Grands, robustes, ils ont le crâne allongé, les cheveux noirs et raides, la peau bronzée, les yeux foncés, le nez aquilin et proéminent.

***hurrah** interj. et n. V. HOURRA.

***hurtebiller** [*bi, ll* mll., *é*] v. a. Accoupler (des brebis) avec un bélier.

J. Hus.

Hus ou **Huss** (Jean), réformateur tchèque, né à Husinetz (Bohême), m. à Constance (1369-1415), un des précurseurs de la Réforme. Ayant embrassé les doctrines de Wicleff, il fut excommunié par Alexandre V, puis brûlé vif en exécution d'une décision du concile de Constance, malgré le sauf-conduit que lui avait donné l'empereur Sigismond. Ses partisans, les *hussites*, soutinrent contre les Impériaux de longues guerres, qui ne prirent fin qu'en 1471.

Husnot [*us-no*] (Pierre), botaniste français, né à Cahan en 1840 ; auteur d'intéressantes recherches de bryologie.

***huso** n. m. Variété d'esturgeon répandue dans l'Europe orientale.

***hussard** [*hu-sar*] n. m. (hongr. *huszar*). Soldat de cavalerie légère, dont l'uniforme fut primitivement emprunté aux Hongrois : *les hussards d'Augereau furent célèbres pendant les guerres de la Révolution. Il y a en France 14 régiments de hussards.* (On a dit aussi HOUSARD.) V. CAVALERIE. *Arg. Hussards de la veuve,* le bourreau et ses aides.

Hussard.

***hussarde** [*hu-sar-de*] n. f. Danse d'origine hongroise. Loc. adv. *A la hussarde,* d'une manière brusque, cavalière. *Pantalon à la hussarde,* pantalon très ample sur les cuisses, très étroit aux chevilles.

Pantalon à la hussarde.

Husseïn-ben-Husseïn, dernier dey d'Alger, m. à Alexandrie en 1838. C'est sous son règne (1818-1830) que prit naissance le conflit qui amena la conquête de l'Algérie.

Hussi ou **Husi,** v. de Roumanie (Moldavie), sur la rivière homonyme ; 15.000 h.

Hussigny-Godbrange, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 35 kil. de Briey, près de la frontière du grand-duché de Luxembourg ; 3.210 h.

***hussite** [*hu-si-te*] n. m. Partisan des doctrines religieuses de Jean Hus : *Zizka et Procope furent les principaux chefs des hussites.*

— ENCYCL. Le soulèvement hussite commença presque aussitôt après la mort de Jean Hus, lorsque le pape Martin V eut annoncé son intention de détruire l'hérésie. La défénestration, à Prague, d'un certain nombre de conseillers catholiques, fut le premier acte, et le manifeste des *Quatre articles* le programme des rebelles, qui demandaient la libre prédication de la parole de Dieu, l'administration de la cène sous les deux espèces, l'abolition de la propriété ecclésiastique, etc. Les hussites, d'abord vainqueurs, occupèrent toute la Bohême, et les croisades prêchées contre eux échouèrent. En 1433, le *compactat de Bâle* leur accorda la communion sous les deux espèces. Mais, dès la fin du XVe siècle, ils se fondirent peu à peu dans le catholicisme.

***hussitisme** [*hu-si-tis-me*] n. m. Doctrine des hussites.

***hustings** [*heus-tin'ghss*] n. f. pl. (m. angl.). Plate-forme ou tribune en plein air, d'où les candidats à la Chambre des communes haranguent les électeurs. *Par ext.* Assemblée électorale.

Hutcheson (Francis), philosophe moraliste irlandais, né dans l'Irlande du Nord, à Glasgow (1694-1747). Il attribue nos connaissances à la sensation et à la conscience, et il fonde la morale sur l'altruisme.

Hutchinson (John), théologien anglais, né à Spennithorne, m. à Londres (1674-1737). Sa doctrine reposait sur une interprétation cabbaliste de la Bible.

hutchinsonien, enne [*ni-in, è-ne*] n. Membre de la secte fondée par John Hutchinson.

***hutin** n. et adj. m. Entêté, querelleur. (Vx mot resté comme surnom à Louis X, roi de France : *Louis le Hutin.*)

***hutinet** [*nè*] n. m. Maillet de tonnelier.

***hutte** [*hu-te*] n. f. (allem. *hütte*). Petite loge grossière faite de branchages, de paille, de terre, etc. :

Huttes.

les huttes des Lapons sont creusées sous la neige. Logette creusée dans le sol, qu'on recouvre de gazon, afin de la dissimuler, où le chasseur se tient. V. OABION.

Hutten [*tèn*] (Ulrich de), littérateur et théologien allemand, né à Steckelberg, m. à Pfarrdorf (1488-1523); célèbre par ses virulentes attaques au début de la Réforme, contre le clergé et les moines. Il essaya de soulever contre les princes et les évêques la bourgeoisie et le peuple d'Allemagne.

***hutter** [*hu-té*] **(se)** v. pr. Se faire une hutte; se loger dans une hutte.

***hutteur** [*hu-teur*] ou **huttier** [*hu-ti-é*] n. m. Celui qui chasse en s'abritant dans une hutte.

Huve.

huttins [*u-tin*] n. m. pl. Guirlandes de vigne.

Huttwil, comm. de Suisse (cant. de Berne); 3.920 h. Agriculture et élève du bétail; fabriques de toiles, tricots, etc.

***huve** n. f. Cornette empesée, emboîtant la tête et retombant en plis sur les épaules : *au moyenâge, les femmes portèrent la huve avant de porter le hennin.*

Huxley [*huks-lè*] (*Thomas*-Henri), naturaliste anglais, né à Ealing, m. à Londres (1825-1895). Il s'est montré un des défenseurs du transformisme, et s'est attaché à montrer les affinités qui existent entre l'homme et les singes anthropoïdes. Il est l'auteur d'une remarquable monographie de l'écrevisse.

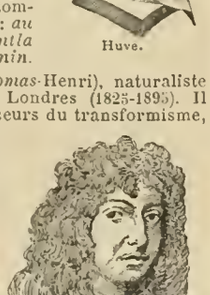

Huyghens.

Huy, v. de Belgique, ch.-l. d'arrond. de la prov. de Liège, sur la Meuse; 14.170 h. Métallurgie. Papeteries. Elle fut prise plusieurs fois par les Français au XVIIe siècle.

Huyghens [*jinss*] (Christian), physicien, géomètre et astronome hollandais, né et m. à La Haye (1629-1695), auteur de belles recherches sur la réfraction. Il inventa le ressort à spirale pour la mise en marche des pendules, etc.

Huysmans (Joris Karl), littérateur français, né et m. à Paris (1848-1907). Romancier réaliste, écrivain subtil et tourmenté, mais coloré, qui, après une période de pessimisme motivé par le spectacle des trivialités de l'existence journalière, est arrivé par une conversion au catholicisme pratique et militant. On lui doit : *A rebours, Là-bas, En route, la Cathédrale, l'Oblat, les Foules de Lourdes,* etc.

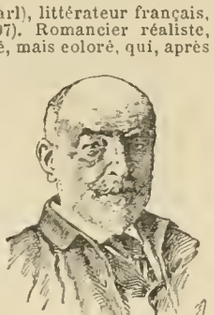

Huysmans.

Huysse, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde), 3.180 h. Tissus de lin et de coton.

Huyssinghen, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 1.670 h.

Huysum (Van), nom d'une famille de peintres hollandais, dont le plus célèbre, JAN, né et m. à Amsterdam (1682-1749), est le plus grand peintre de fleurs et de fruits de l'école hollandaise.

huzvârèche n. m. et adj. Langue iranienne, appelée plus communément PEULVI.

hyacinthe n. f. (gr. *huakinthos*). Ancien nom de la *jacinthe*. Pierre précieuse de couleur jaune rougeâtre.

Hyacinthe (saint), dominicain silésien, né à Sasse (1183-1257). Il mérita le surnom d'*Apôtre du Nord.* — Fête le 16 août.

Hyacinthe (le Père). V. LOYSON.

Hyacinthe. *Myth.* Héros lacédémonien, ami d'Apollon, qui le tua involontairement d'un coup de disque. De son sang naquit une fleur, la jacinthe.

hyacinthine [*sin*] n. f. Variété de grenat et de topaze.

hyade ou **hyas** [*i-ass*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des crabes appelés communément *araignées de mer,* dont une espèce, d'un jaune rougeâtre, se rencontre sur les côtes septentrionales de France.

hyades n. f. pl. *Myth.* Etoiles qui forment le front de la constellation du Taureau. S. une *hyade.*

Hyades, nymphes, filles d'Atlas, qui recueillirent et élevèrent le jeune Apollon. (*Myth.*)

hyalin, e adj. (du gr. *hualos,* verre). Qui a l'apparence du verre, qui est transparent ou diaphane : *quartz hyalin.*

hyalite n. f. Variété transparente d'opale. Verre noir de Bohême. *Méd.* Inflammation du corps vitreux.

hyalogène adj. Se dit de tout corps qui, sous l'influence des alcalis, se transforme en composé azoté, avec perte d'azote et de soufre.

hyalographe n. m. (du gr. *hualos,* verre, et *graphein,* écrire). Instrument dont on se sert pour obtenir les épreuves d'un dessin au moyen d'une glace en verre.

hyalographie [*fi*] n. f. Art de dessiner à l'aide de l'hyalographe.

hyalographique adj. Qui concerne l'hyalographie.

hyaloïde [*lo-i-de*] adj. (du gr. *hualos,* verre, et *eidos,* forme). Qui a la transparence du verre. *Anat. Humeur hyaloïde,* humeur vitrée de l'œil. *Membrane hyaloïde,* membrane qui contient l'humeur hyaloïde.

hyaloïdien, enne [*i-di-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à l'humeur, à la membrane hyaloïde.

hyaloïdite n. f. Inflammation de la membrane hyaloïde.

hyalonème n. f. Genre d'éponges hexactinellides, qui vivent dans les grands fonds marins, généralement en symbiose avec d'autres zoophytes. (V. la planche OCÉAN.)

hyaloplasma [*plas-ma*] n. m. (du gr. *hualos,* verre, et de *plasma*). Partie homogène, amorphe et la plus fluide du protoplasma vivant.

hyalotechnie [*tek-ni*] n. f. (du gr. *hualos,* verre, et *tekhnè,* art). Art de fabriquer et de travailler le verre.

hyalotechnique [*tèk-ni-ke*] adj. Qui se rapporte à l'hyalotechnie. (Peu us.)

hyalurgie [*ji*] n. f. (du gr. *hualos,* verre, et *ergon,* travail). Art de fabriquer le verre.

hyalurgique adj. Qui se rapporte à l'hyalurgie.

hybale n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant une douzaine d'espèces de scarabées, bruns ou roux, petits, trapus, fouisseurs, de la région circaméditerranéenne.

Hybla, nom de trois anciennes villes de Sicile, dont l'une, sur la côte sud-est de l'île, était célèbre par le miel exquis que l'on récoltait aux environs.

hybos [*boss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches allongées, de petite taille, grises et noirâtres, dont on connaît plusieurs espèces. (Certaines sont communes en été dans les prairies françaises.)

hybosore n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant des scarabées bruns, cylindriques, nocturnes, dont quelques espèces se trouvent dans les régions chaudes de l'ancien monde.

hybridation [*si-on*] n. f. Action qui produit un hybride par croisement de deux espèces différentes.

— ENCYCL. *Biol.* L'hybridation n'est en général possible qu'entre espèces voisines; dans beaucoup de cas, elle est mécaniquement irréalisable. Les hybrides diffèrent des métis par un certain nombre de propriétés, dont la principale est celle d'être stériles, tandis que les métis sont féconds.

— *Bot.* L'hybridation est la fécondation naturelle ou artificielle entre deux espèces différentes et le résultat (hybride) est une plante qui participe par ses caractères des deux types producteurs. En général, l'hybridation est toujours réalisable entre les diverses espèces du même genre et à fortiori entre les diverses variétés d'une même espèce; de genre à genre, les résultats sont douteux, et l'opération est sans effet sur des plantes de familles différentes. C'est grâce à l'hybridation qu'on a pu multiplier les variétés aussi bien de fleurs que de fruits. Elle a d'ailleurs joué et joue encore un rôle considérable en viticulture : nombreux ont été les essais visant à produire des types de vignes résistant bien au phylloxéra.

Pour pratiquer l'hybridation, on prive la fleur destinée à la production des graines de ses étamines (castration), et l'on apporte délicatement sur son stigmate le pollen de la plante choisie pour le croisement; on a soin d'isoler pendant un certain temps la fleur castrée pour la soustraire à la visite des insectes qui pourraient la féconder par apport de pollen étranger.

hybride n. m. et adj. (du gr. *hubris,* outrage). Se dit des mots tirés de deux langues, comme *choléra-morbus, bureaucratie;* des plantes, des animaux qui proviennent de deux espèces différentes, comme le mulet.

hybrider [*dé*] v. a. Associer en parlant de deux espèces différentes. **S'hybrider** v. pr. En parlant des plantes, être fécondé par le pollen d'une autre espèce.

hybridité n. f. ou **hybridisme** [*dis-me*] n. m. Qualité, caractère, condition d'hybride.

hydarthrose [*trô-ze*] n. f. (du gr. *hudôr,* eau, et *arthron,* articulation). Accumulation du liquide séreux dans une articulation.

— ENCYCL. L'hydarthrose s'observe à la suite d'une maladie générale (rhumatisme, blennorragie, syphilis, tuberculose), ou est déterminée par des traumatismes (entorse). De préférence, ce sont les grosses articulations qui sont prises (genou). L'articulation atteinte d'hydarthrose est gonflée, douloureuse; au genou on perçoit un choc de la rotule contre le fémur quand on presse la rotule avec le doigt.

Comme traitement, on emploie la révulsion, la compression, le repos et les massages.

— *Art vétér.* Chez les animaux, les hydarthroses se traitent surtout par les révulsifs.

Hydaspe, nom que les anciens donnaient au *Djelem,* riv. de l'Inde.

hydatide n. f. (gr. *hudatis, idos*). Ténia vésiculaire, dont les embryons ont une grosse vésicule caudale.

— ENCYCL. Les hydatides donnent lieu à des affections parasitaires de l'homme et des animaux. Chez l'homme, c'est le kyste hydatique du foie qui est la plus fréquente; chez les animaux, on rencontre les hydatides surtout chez les moutons dans la maladie dite *tournis.*

hydatiforme adj. Qui a la forme d'une vésicule d'eau.

hydatique adj. Qui contient des hydatides : *kyste hydatique du foie.*

hydatique n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant des formes aquatiques, jaunes et noires, dont les nombreuses espèces sont réparties sur tout le globe.

hydatisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *hudatis,* cloche pleine d'eau). *Méd.* Bruit causé par la fluctuation du liquide contenu dans une cavité.

Hyde de Neuville (Jean-Guillaume, baron), homme politique français, né à La Charité-sur-Loire, m. à Paris (1776-1857). Il fut un agent actif de l'émigration en France; ministre de la marine dans le cabiuct Martignac. Il a laissé d'intéressants *Mémoires.*

Hyde Park, une des promenades les plus fréquentées de Londres, dans la partie ouest de la ville.

Hyderabad. V. HAÏDERABAD.

hydne n. m. Genre de champignons comestibles, qui croissent à terre ou sur les arbres. (V. la planche CHAMPIGNONS.)

hydr, hydro, forme francisée du mot grec *hudôr,* eau, et qui entre comme préfixe dans la formation d'un certain nombre de mots français.

Hydra, île grecque de l'Archipel, dans la province d'Argolide-et-Carinthie, vis-à-vis de la presqu'île d'Argolide; 17.000 h. (*Hydriotes*). Ch.-l. *Hydra;* 7.500 h. Port actif.

hydrachne [*drak-ne*] n. m. Genre d'acariens, comprenant de minuscules animaux d'eau douce, parasites de divers insectes et mollusques.

hydrachnidès [*drak-ni-dé*] n. m. pl. Famille d'arachnides dont le genre hydrachne est le type. S. un *hydrachnidé.*

hydracide n. m. (préf. *hydr.* et *acide*). Acide résultant de la combinaison de l'hydrogène avec un corps simple ou composé.

— ENCYCL. Pour nommer les hydracides, on ajoute au nom du corps, autre que l'hydrogène, qui entre dans la composition, la terminaison *hydrique.* Ainsi le chlore, le brôme, etc., donnent avec l'hydrogène, les acides *chlorhydrique, bromhydrique,* etc.

hydragogue [*gho-ghe*] n. m. et adj. (du préf. *hydr,* et du gr. *agôgos,* qui amène). Purgatif violent : *l'aloès est un hydragogue.* Syn. DRASTIQUE.

— ENCYCL. Les hydragogues, ainsi nommés parce qu'on croyait jadis qu'ils faisaient évacuer les sérosités épanchées dans les tissus, sont l'aloès, le jalap, la scammonée, la coloquinte, etc.

hydraire [*drè-re*] adj. Qui a l'apparence, la nature des hydres.

hydralcool n. m. Alcool qui contient de l'eau.

hydralcoolique ou **hydro-alcoolique** adj. Se dit des extraits alcooliques que l'on redissout dans l'eau.

hydramide n. m. Composé résultant de la combinaison de l'ammoniaque avec des aldéhydes aromatiques.

hydramnios [*dram-ni-oss*] n. m. (du préf. *hydr,* et de *amnios*). Hydropisie de l'amnios. Abondance excessive du liquide amniotique.

hydrangelle [*jè-le*] ou **hydrangea** [*jé-a*] n. f. Genre de saxifragacées, comprenant des arbrisseaux et des arbres de l'Asie et de l'Amérique, dont l'*hortensia* est une des espèces les plus connues.

hydrante n. m. Bouche d'eau pour les incendies, sur une chaussée ou un trottoir.

hydranthe n. m. (de *hydre,* et du gr. *anthos,* fleur). Nom donné parfois aux polypes des hydroméduses qui ont vaguement l'aspect d'un bouton floral.

hydrargyre n. m. (du lat. *hydrargyrum,* tiré lui-même du gr. *hudor,* eau, et *arguros,* argent). Nom ancien du mercure.

hydrargyrie [*ri*] n. f. Eruption due à des préparations mercurielles.

— ENCYCL. L'hydrargyrie ou hydrargyrose est une affection vésiculeuse cutanée accompagnée le plus souvent de démangeaisons, de malaises, de desquamations de la peau. Le traitement est le même que celui de l'hydrargyrisme.

hydrargyrique adj. Mercuriel.

hydrargyrisme [*ris-me*] n. m. Intoxication par le mercure.

— ENCYCL. L'hydrargyrisme frappe ceux qui font usage de la médication mercurielle et les ouvriers mineurs, étameurs, bijoutiers, chapeliers, qui extraient ou travaillent le mercure ou ses sels.

On note de la gingivite, des tremblements, des crampes, des paralysies, souvent un érythème cutané (hydrargyrie).

Les accidents de l'hydrargyrisme sont combattus : 1° par la suppression du traitement ou du travail mercuriel; 2° par l'élimination du mercure, par les sudorifiques, les purgatifs, l'acétate d'ammoniaque, le chlorate de potasse, les vomitifs.

On devra recourir aux stimulants s'il y a lieu.

hydrargyrure n. f. Alliage du mercure et d'un autre métal.

hydraste [*dras-te*] n. m. Genre de renonculacées, dont le type est l'*hydrastis Canadensis,* petite plante des lieux humides du Canada et des Etats-Unis, qu'on emploie en médecine comme cholagogue, fébrifuge et diurétique.

hydrastine [*dras-ti-ne*] n. m. Alcaloïde extrait de l'hydraste. (Purgatif à la dose de quelques centigrammes.)

hydratable adj. Susceptible d'être hydraté : *le plâtre est facilement hydratable.*

hydratant [*tan*], **e** adj. Qui produit l'hydratation.

hydratation [*si-on*] n. f. Transformation en hydrate : *l'hydratation de la chaux vive donne la chaux éteinte.*

hydrate n. m. (du gr. *hudôr,* eau). Composé résultant de l'action de l'eau sur un métal (hydrate de potassium, de sodium), ou formé par combinaison directe de l'eau et d'un corps simple ou composé (hydrate de chlorure).

hydraté, e adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Combiné avec l'eau.

hydrater (s') v. pr. Passer à l'état d'hydrate.

hydratique adj. Qui a quelques caractères des hydrates.

hydraulicien [*drô-li-si-in*] n. m. Ingénieur en hydraulique.

hydraulicité [*drô*] n. f. Qualité des mortiers et des ciments hydrauliques.

hydraulico-pneumatique adj. Qui élève l'eau au moyen de l'air.

hydraulique [*drô*]. adj. (gr. *hudraulikos*; de *hudôr*, eau, et *aulos*, tuyau). Qui se rapporte à l'eau, qui fonctionne à l'aide de l'eau : *machine hydraulique. Chaux hydraulique*, silicate de chaux

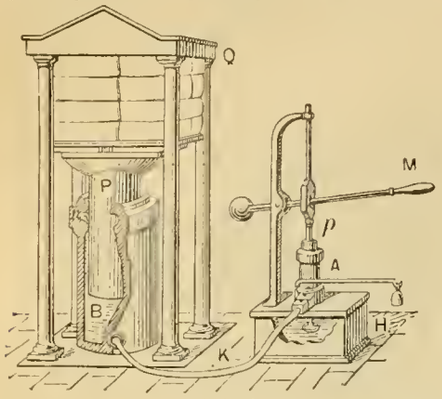

Presse hydraulique.

qui sert à fabriquer le *mortier hydraulique*, mortier qui durcit dans l'eau. *Presse hydraulique*, presse fonctionnant à l'aide d'une pompe à eau.

— Encycl. *Presse hydraulique.* Le principe en est dû à Pascal; le premier appareil fut construit par Bramah à Londres (1796). Elle comprend un corps de pompe B, à parois très résistantes, rempli d'eau et dans lequel peut se mouvoir un piston P terminé à sa partie supérieure par un plateau. Un tuyau de fonte K fait communiquer le corps de pompe B avec une pompe foulante A, à piston plongeur *p*, mû par le levier M. Quand le piston *p* monte, l'eau du réservoir H monte dans le corps de pompe A; quand *p* s'abaisse, le liquide est envoyé dans le corps de pompe B. Si S et s désignent les sections des deux pistons, H et *h* les deux pressions correspondantes, le principe de Pascal relatif à la transmission intégrale des pressions donne :

$$\frac{H}{S} = \frac{h}{s} \text{ ou } H = h\frac{S}{s};$$

H sera proportionnel au rapport $\frac{S}{s}$. Une plate-forme fixe Q permet de presser les objets entre elle et la plate-forme qui termine le piston P.

La presse hydraulique sert à fouler les draps, extraire le jus des betteraves, l'huile des graines oléagineuses, pour éprouver les canons, les projectiles, les chaudières, etc. Les ascenseurs à eau, les accumulateurs hydrauliques sont fondés sur le même principe que la presse hydraulique.

hydraulique [*i-drô*] n. f. Science qui a pour but la direction, l'emploi, l'aménagement des eaux.

— Encycl. L'hydraulique, aujourd'hui science d'application, ne fut, à ses débuts, qu'un art empirique, et les travaux grandioses d'aménagement et d'adduction que nous ont légués l'antiquité et le moyen âge avaient été exécutés d'après des règles transmises par la tradition. Après Archimède, Stevin fait faire les premiers pas à l'hydraulique; plus tard, Torricelli, puis Pascal, Bernoulli, de Prony, etc., réalisent de nombreux progrès dans cette science. L'hydraulique rationnelle repose à la fois sur l'hydrostatique et l'hydrodynamique.

Il y a lieu, dans les liquides, de tenir compte des forces moléculaires, de sorte que, pour étudier par l'analyse les phénomènes hydrauliques, on est obligé d'avoir recours à un certain nombre d'hypothèses sur la constitution et les propriétés des liquides. Dans ces conditions, les formules trouvées ne sont qu'approximatives et, pour compenser les erreurs inhérentes aux hypothèses faites, on est obligé d'introduire dans ces formules certains coefficients qu'on détermine expérimentalement ou empiriquement.

— *Admin. Hydraulique agricole.* La direction de l'hydraulique et des améliorations agricoles (ministère de l'agriculture) comprend deux services ou bureaux : 1° police des eaux, desséchements et assainissements, améliorations agricoles permanentes; 2° canaux d'irrigation et de submersion, affaires générales.

Un personnel spécial constitue le corps des agents des améliorations agricoles.

hydrauliste n. m. Syn. de HYDRAULICIEN.

hydrazine n. f. Gaz très soluble dans l'eau, composé d'azote et d'hydrogène. Composé dérivant de l'hydrogène.

hydrazone n. f. Nom donné à des composés obtenus par la condensation, avec perte d'une molécule d'eau, d'une aldéhyde ou d'une acétone avec une hydrazine : *quelques hydrazones forment des matières colorantes.*

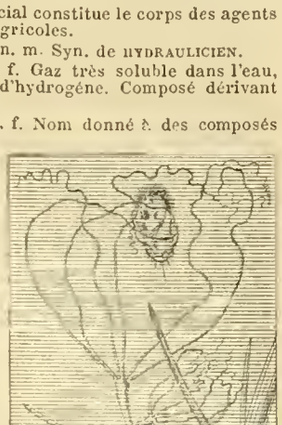
Hydre d'eau douce.

hydre n. f. (du gr. *udôr*, eau). Genre de polypes, à peine visibles à l'œil nu. Nom donné par les anciens aux serpents d'eau douce.

— Encycl. Les hydres sont des organismes allongés, à longs tentacules, vivant fixés sur les plantes aquatiques. Elles sont carnassières et se nourrissent de minuscules crustacés. Si l'on coupe les hydres par morceaux, chaque tronçon devient rapidement un individu. Les hydres d'Europe les plus connues sont l'hydre verte, l'hydre grise et l'hydre brune.

Hydre de Lerne. C'était, selon la Fable, un serpent monstrueux qui habitait les marais de Lerne, en Argolide. Ce monstre avait sept têtes, qui repoussaient à mesure qu'on les coupait, si on ne les abattait toutes d'un seul coup. Hercule attaqua le terrible reptile et abattit les sept têtes d'un seul coup de massue. Il trempa ensuite ses flèches dans le sang vénéneux de l'hydre, et, depuis lors, elles ne firent plus que des blessures mortelles. La destruction de ce monstre fut un des douze travaux d'Hercule; mais, comme la plupart des fictions mythologiques recouvrent une vérité, on pense que l'hydre de Lerne n'était autre chose qu'un marais d'où s'échappaient des miasmes pestilentiels et que les habitants parvinrent à dessécher. En politique, on compare souvent à ce monstre fabuleux, les troubles, les révoltes qui agitent un Etat : *combattre l'hydre de l'anarchie.*

Hydre, nom de deux constellations de l'hémisphère boréal et de l'hémisphère austral.

hydrémie ou **hydrhémie** [*mi*] n. f. (du préf. *hydr*, et du gr. *haima*, sang). Maladie dans laquelle le sang contient un excès de sérum.

— Encycl. *Art vétér.* L'hydrémie est une affection des herbivores, principalement des moutons, qui est due à la consommation de végétaux trop aqueux. C'est une maladie infectieuse, dont le traitement consiste en toniques, bonne hygiène, bonne nourriture, vaccination spécifique. Chez le mouton, on la dénomme *mal rouge de Sologne.*

hydrencèphale [*i-dran*] n. f. Hydrocéphalie aiguë des enfants.

hydrencéphalique [*i-dran*] adj. Qui a rapport à l'hydrencéphale.

hydréole n. m. Machine hydraulico-pneumatique, servant à élever les eaux.

hydrépiplomphale [*plon-fa-le*] n. f. Hernie épiploïque de l'ombilic.

hydrie n. f. (gr. *hudria*). *Antiq. gr.* Grand vase à panse bombée, avec deux anses latérales et une grande anse verticale. Urne funéraire.

hydrion n. m. (gr. *hudrion*). *Antiq. gr.* Petite aiguière, petite cruche. Petite clepsydre.

hydrique, adj. *Diète hydrique*, diète alimentaire dans laquelle l'eau seule est permise.

hydrique, suffixe pour désigner les acides (*hydracides*) formés par la combinaison d'hydrogène et d'un corps simple : *acide chlorhydrique.*

hydro préf. V. HYDR.

hydroa n. m. *Méd.* Eruption entourée de petits boutons contenant de la sérosité.

hydroaérique adj. *Méd.* Se dit du bruit saisi par l'auscultation et la percussion des cavités qui contiennent de l'eau et du gaz.

hydrobascule [*bas-ku-le*] n. f. Appareil pour récupérer l'eau qui se perd dans l'écluse d'un bateau sur un canal.

hydrobie [*bi*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille lisse et pointue, comprenant de petites formes des eaux saumâtres de tout le globe.

hydrocanthare adj. Se dit des coléoptères qui vivent dans l'eau.

hydrocarbonate n. m. Carbonate hydraté.

hydrocarburateur n. m. Appareil employé pour la production à froid du gaz d'éclairage. Syn. CARBURATEUR.

hydrocarbure n. m. Hydrogène carboné. Syn. CARBURE D'HYDROGÈNE.

hydrocèle n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *kélé*, tumeur). Hydropisie du scrotum.

— Encycl. L'*hydrocèle de la tunique vaginale* est congénitale ou acquise. C'est une tumeur ovoïde incolore, fluctuante, translucide, *irréductible.* Elle peut disparaître spontanément, mais le plus souvent on doit faire une ponction pour éliminer le liquide et injecter à la place de celui-ci une solution iodée.

L'*hydrocèle du cordon* forme de véritables kystes et se traite comme la précédente.

hydrocéphale adj. et n. Qui est atteint d'une hydrocéphalie : *un enfant hydrocéphale.*

hydrocéphalie [*lî*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *kephalé*, tête). Hydropisie de la tête. (On dit aussi HYDROCÉPHALE n. f.)

— Encycl. L'hydrocéphalie est le plus souvent congénitale; elle reconnaît comme causes prédisposantes : l'âge avancé des parents, l'alcoolisme, la syphilis. En général, cette affection est mortelle; les enfants qui en sont atteints et qui dépassent cinq ans sont infirmes et inintelligents. L'hydrocéphalie acquise peut se guérir par la ponction.

hydrocérame n. m. (du préf. *hydro*, et du gr. *keramos*, poterie). Alcarazas ou gargoulette.

hydrocéramique adj. Qui est de la nature des hydrocérames.

hydrocharidées [*ka-ri-dé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones aquatiques, dont le genre hydrocaris est le type. S. une *hydrocharidée.*

hydrocharis [*ka-riss*] n. f. Genre d'hydrocharidées, dont la seule espèce est la morrène, qui habite les eaux douces d'Europe.

hydrochélidon [*ké*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, comprenant des sternes ou hirondelles de mer, vulgairement *guiffettes*, à livrée foncée, dont on connaît douze espèces de tout le globe. (En Europe, trois espèces vivent dans les étangs et les marais; ce sont des oiseaux de passage.)

hydrochlorate n. m. Syn. de CHLORHYDRATE.

hydrochlorique adj. Syn. de CHLORHYDRIQUE.

hydrocorises [*ri-ze*] n. f. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant toutes les punaises aquatiques, par opposition aux *géocorises* ou punaises terrestres. S. une *hydrocorise.*

hydrocotyle n. f. Genre d'ombellifères, dont une espèce, l'*hydrocotyle commune*, vulgairement

Hydrocotyle : a, fruit; b, fleur.

appelée *écuelle d'eau*, fleurit en été dans les prés humides et les marais de toute la France.

hydrocyanique adj. *Chim.* Syn. de CYANHYDRIQUE.

hydrocyon n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant une seule espèce africaine, ressemblant grossièrement à un brochet, et dont la chair, quoique pleine d'arêtes, est bonne à manger.

hydrodicte n. m. Genre d'algues vertes, type d'une famille dite des *hydrodictyacées*, caractérisées par leurs cellules toutes semblables, groupées en colonies ou cénobies.

hydrodynamique n. f. (préf. *hydro*, et du *dynamique*). Partie de la physique qui traite du mouvement, de la pesanteur et de l'équilibre des fluides. Adjectiv. Qui a rapport à cette science.

— Encycl. Newton s'occupa le premier de ce sujet au point de vue rationnel, mais ce fut Euler, en 1755, et plus tard Lagrange qui établirent les équations générales de l'hydrodynamique. En 1815, Cauchy ouvrit une nouvelle voie avec sa théorie des rotations moléculaires ou tourbillons, et Poisson, en 1831, étudia le mouvement d'une sphère solide dans un fluide. Plus récemment, Boussinesq s'adonna plus particulièrement à l'étude des liquides visqueux.

hydro-électrique adj. Machine électrique dans laquelle l'électricité est produite par un jet de vapeur d'eau.

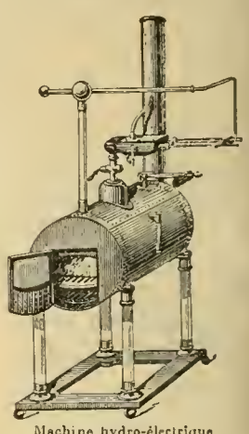
Machine hydro-électrique d'Armstrong.

— Encycl. La machine hydro-électrique, avec laquelle Armstrong fit, en 1841, les premières expériences, se composait essentiellement d'une petite chaudière isolée au moyen de supports en verre, et d'un conducteur formé de quatre rangées de pointes de cuivre, enfermées dans une boîte en zinc, le tout relié par de nombreux tuyaux.

hydro-électromètre n. m. Syn. de HYGRO-ÉLECTROMÈTRE

hydro-extracteur n. m. Appareil analogue aux essoreuses.

hydrofaisan [*fe-zan*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant une seule espèce de l'Asie.

hydrofluorique adj. Syn. de FLUORHYDRIQUE.

hydrofluosilicique adj. *Chim.* Syn. de FLUOSILICIQUE.

hydrofuge adj. (du préf. *hydro*, et du lat. *fugare*, éloigner). Qui garantit de l'humidité, qui chasse l'humidité : *tissu hydrofuge.*

hydrogénation [*si-on*] n. f. Action d'hydrogéner. Etat d'un corps hydrogéné.

hydrogène n. m. (du préf. *hydro*, et du gr. *gennân*, produire). Corps simple, gazeux, qui entre dans la composition de l'eau.

— Encycl. Ce gaz a été ainsi appelé parce qu'en se combinant avec l'oxygène, il forme de l'eau. Cavendish le découvrit en 1781. L'hydrogène est très répandu dans la nature; il existe à l'état gazeux dans les fumerolles qui se dégagent des volcans; il entre dans la composition de l'eau et de toutes les substances organiques animales ou végétales, ainsi que dans une foule de substances inorganiques, en particulier dans les acides.

On le prépare le plus généralement en décomposant l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique, à froid, par le zinc ou le fer. Il est recueilli dans une éprouvette reposant sur une cuve à eau, mais il n'est pas pur et il a une odeur désagréable. On le purifie en le faisant passer dans un tube de verre rempli de tournure de cuivre et maintenu au rouge.

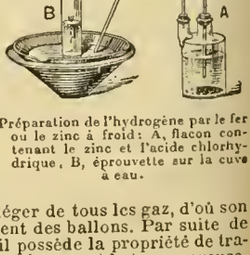

Préparation de l'hydrogène par le fer ou le zinc à froid : A, flacon contenant le zinc et l'acide chlorhydrique, B, éprouvette sur la cuve à eau.

L'hydrogène a pour symbole H, pour poids atomique 1; c'est un gaz incolore, inodore et sans saveur. Un litre de ce gaz pèse 0 gr. 089; c'est le plus léger de tous les gaz, d'où son application au gonflement des ballons. Par suite de son extrême légèreté, il possède la propriété de traverser facilement les membranes et la terre poreuse, ainsi que le fer et le platine lorsque ceux-ci sont portés au rouge. Il est peu soluble dans l'eau et très difficilement liquéfiable; il conduit bien la chaleur et l'électricité.

L'hydrogène préalablement enflammé brûle à l'air en produisant une flamme peu éclairante, mais dont la température est très élevée; un mélange d'oxygène et d'hydrogène dans la proportion de 1 volume du premier pour 2 volumes du second brûle dans l'air en produisant un dégagement de chaleur suffisant pour fondre le platine (v. CHALUMEAU); les deux gaz, réunis dans les proportions indiquées plus haut, se combinent également pour donner de l'eau, sous l'influence de l'étincelle électrique.

La lumière de l'hydrogène qui brûle ne devient éclairante que si l'on place, dans la flamme, une matière solide qui se trouve alors portée à l'incandescence.

L'hydrogène est un corps réducteur, c'est-à-dire qu'il peut enlever l'oxygène aux composés oxygénés pour former de l'eau : ainsi, il réduit la plupart des oxydes.

hydrogéné, e adj. Qui est combiné avec l'hydrogène. Qui contient de l'hydrogène.

hydrogéner [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*). Combiner avec l'hydrogène.

hydrogénique adj. Qui se rapporte à l'hydrogène.

hydrogéologie [*ji*] n. m. Histoire des eaux terrestres.

hydrogéologique adj. Qui concerne l'hydrogéologie.

hydrogéologiste [*jis-te*] n. m. Savant qui s'occupe d'hydrogéologie.

hydrognomonie [*ni*] n. f. (du gr. *hudor*, eau, et de *gnomon*). Art de découvrir les sources au moyen d'une baguette magique.

hydrognosie n. f. Syn. de HYDROGÉOLOGIE.

hydrographe n. m. Qui est versé dans l'hydrographie.

hydrographie [*fi*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *graphein*, décrire). Topographie maritime qui a pour objet de lever le plan des côtes, des îles, etc. Ensemble des eaux courantes ou stables d'une région : *l'hydrographie de la Suède est très riche.* Science qui traite du régime des eaux d'une région.

hydrographier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Décrire au point de vue de l'hydrographie.

hydrographique adj. Qui appartient à l'hydrographie : *carte hydrographique.*

— ENCYCL. *Service hydrographique de la marine.* On nomme ainsi une administration composée d'officiers de marine et d'ingénieurs chargés de collationner, produire et publier les documents intéressant la navigation, les feux, balises, écueils, etc. Il est dirigé par un contre-amiral et comprend deux services annexes : la *météorologie* et les *instructions nautiques.*

hydrohygromètre n. m. Appareil servant à la fois d'hygromètre et de pluviomètre.

hydroïdes [*dro-i-de*] n. m. pl. Ordre de cœlentérés, classe des hydroméduses, renfermant de petits polypes isolés ou réunis en colonies. S. un *hydroïde.*

hydrolactomètre n. m. Instrument servant à mesurer la quantité d'eau contenue dans le lait.

hydrolat [*la*] n. m. (préf. *hydro*). Eau chargée, par distillation, des principes volatils de certaines plantes.

— ENCYCL. Les hydrolats se préparent soit avec des plantes fraîches, soit avec des plantes sèches; les plantes mondées sont divisées en menus fragments, puis arrosées d'une certaine quantité d'eau, qui varie avec les plantes traitées et peut aller jusqu'à quatre et cinq fois leur poids, et l'on soumet le tout à la distillation; les hydrolats sont employés en pharmacie et en parfumerie.

hydrolé n. m. Médicament préparé avec de l'eau tenant en dissolution des principes médicamenteux : *les potions, tisanes, collyres, bains, sont des hydrolés.*

hydrologie [*ji*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la science qui traite des eaux, de leurs différentes espèces, de leurs propriétés.

— ENCYCL. Ce qui caractérise essentiellement les eaux minérales thérapeutiques, c'est la teneur et l'espèce de leur minéralisation et leur thermalité. Au point de vue de la thérapeutique, on distingue les eaux froides (au-dessous de 20°), tièdes (de 20° à 30°), chaudes (de 30° à 40°), très chaudes (au-dessus de 40°). D'après leur minéralisation, on distingue les eaux acidulées gazeuses, les eaux sulfurées (sodiques ou calciques), les eaux chlorurées (sodiques, sulfurées, bicarbonatées, sulfatées), les eaux bicarbonatées, les eaux sulfatées, les eaux ferrugineuses, enfin, les eaux oligométallites (ou à faible minéralisation).

L'action thérapeutique peut être *dynamique* (stimulante ou sédative), *altérante* (diluante, reconstituante, spécifique), *éliminatrice, révulsive.*

hydrologique adj. Qui a rapport à l'hydrologie.

hydrologue [*lo-ghe*] ou **hydrologiste** [*jis-te*] n. et adj. m. Qui s'occupe d'hydrologie.

hydrolysable [*li-za-ble*] adj. Qui est susceptible d'être hydrolysé.

hydrolyse [*li-ze*] n. f. (préf. *hydro*, et gr. *lusis*, dissolution). Dédoublement de la molécule de certains composés organiques, comme les sucres, les glucosides, en présence d'un excès d'eau et d'une très petite quantité d'acide ou de zymase.

hydrolyser [*li-zé*] v. a. Faire subir à un composé le phénomène de l'hydrolyse.

hydromancie [*sî*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *manteia*, divination). *Antiq.* Divination par l'eau.

hydromancien, enne [*si-in, è-ne*] n. Qui pratique l'hydromancie.

hydromécanique adj. Se dit de certains appareils dans lesquels l'eau est employée comme moteur mécanique.

hydroméduses [*du-ze*] n. f. pl. Classe des cœlentérés, comprenant les méduses et les polypes qui les produisent. S. une *hydroméduse.*

— ENCYCL. Dans les hydroméduses, les méduses représentent la génération libre et sexuée, tandis que le polype ne représente plus alors que la nourrice. Cette classe se divise en trois ordres : *hydroïdes, siphonophores, acalèphes.*

hydromel [*mèl*] n. m. (du préf. *hydro*, et du lat. *mel*, miel). Boisson fermentée ou non, faite d'eau et de miel : *l'hydromel était très estimé des anciens.*

— ENCYCL. L'hydromel se prépare en ajoutant à 100 litres d'eau chaude 50 kilogrammes de miel. On fait bouillir le tout en agitant et en écumant, puis, quand le liquide est diminué du quart, on le fait refroidir. Enfin, on le met en tonneaux et on le laisse fermenter pour le soutirer quand la fermentation est achevée.

L'antiquité grecque et romaine fit usage de l'hydromel. Chez les peuples scandinaves, qui lui attribuaient une origine divine, l'hydromel remplaçait le vin. Longtemps, en France, il fut au nombre des boissons usuelles.

hydromellite [*mèl*] ou **hydromellé** [*mèl*] n. m. Mellite préparé avec de l'eau ordinaire ou chargée de principes médicamenteux.

hydrométéore n. m. Météore aqueux.

hydromètre n. m. (du préf. *hydro*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la pesanteur, la densité, la force des liquides. *Zool.* Genre d'insectes.

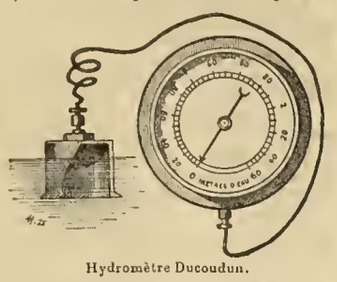
Hydromètre Ducoudun.

— ENCYCL. *Phys. Mesure de la hauteur d'un liquide contenu dans un réservoir.* On peut utiliser l'hydromètre Ducoudun, comprenant une cloche qui renferme de l'air et qui a été descendue au fond du réservoir; la partie supérieure de la cloche communique par l'intermédiaire d'un tube en cuivre avec le mouvement d'horlogerie qui commande une aiguille mobile devant un cadran. Dans ces conditions, l'air de la cloche, plus ou moins comprimé suivant que le niveau de l'eau est plus ou moins élevé dans le réservoir, agit sur l'aiguille, qui indique en mètres la hauteur du liquide.

hydromètre n. f. Genre d'insectes hémiptères comprenant une dizaine d'espèces, réparties sur le globe. (Minces, allongées, possédant des pattes très ténues, les hydromètres marchent lentement sur les plantes aquatiques ou même sur l'eau; une espèce est connue en France.)

Hydromètre.

hydrométrie [*trî*] n. f. (de *hydromètre*). Science qui comprend tout ce qui se rapporte à l'eau.

hydrométrique adj. Qui concerne l'hydrométrie.

hydrominéral, e, aux adj. Qui se rapporte aux eaux minérales.

hydromoteur n. m. Appareil moteur puisant l'énergie motrice dans la poussée ou le poids de l'eau.

hydromphale [*dron-fa-le*] n. m. Tumeur à l'ombilic, pleine de sérosités.

hydromys [*miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs.

— ENCYCL. Les hydromys sont de grands rats à pelage fin, d'un brun luisant nuancé de fauve, avec le ventre et les flancs orangés, à longue queue pointue, à pieds palmés, qui vivent dans l'Australie méridionale et la Tasmanie.

Hydromys.

hydronéphrose [*frô-ze*] n. f. (préf. *hydro*, et gr. *nephros*, rein). Tumeur liquide formée par accumulation d'urine dans les calices et les bassinets du rein.

— ENCYCL. Les causes de l'hydronéphrose sont des tumeurs qui compriment l'uretère, des calculs, la grossesse, etc. C'est une affection toujours sérieuse; tant qu'il n'existe pas de complication, on doit surseoir à toute opération chirurgicale, car il peut y avoir résolution spontanée. Dès que des troubles surviennent, il faut pratiquer une ponction, ou même faire une néphrectomie.

hydropathe adj. et n. (préf. *hydro*, eau, et *pathos*, affection). Qui cherche à guérir uniquement par l'usage interne et externe de l'eau pure.

hydropathie [*tî*] n. f. Système médical des médecins hydropathes.

hydropédèse [*dè-ze*] n. f. (préf. *hydro*, et gr. *pédèsis*, action de jaillir). Sueur abondante.

hydropéricarde n. m. Accumulation, dans le péricarde, d'une sérosité.

hydrophane n. f. (préf. *hydro*, et *phainein*, briller). Substance minérale formée de silice hydratée. Variété d'opale qui devient transparente en se pénétrant d'eau. Adjectiv. : *opale hydrophane.*

hydrophidés n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, dont le genre *hydrophis* est le type. S. un *hydrophidé.*

hydrophile adj. (du préf. *hydro*, et du gr. *philos*, ami). Qui est avide d'eau, qui absorbe l'eau. *Ouate* ou *coton hydrophile*, ouate ou coton absorbant facilement l'eau et les liquides, et que l'on utilise surtout pour le lavage des plaies et dans les opérations chirurgicales, où ils ont remplacé la charpie. (On les prépare en les faisant bouillir dans une lessive de soude à 4 p. 100.)

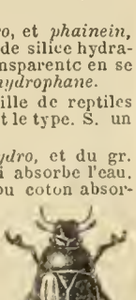
Hydrophile.

hydrophile n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes d'un noir verdâtre, luisant, qui vivent dans les eaux stagnantes.

hydrophilidés n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, dont l'*hydrophile* est le type. S. un *hydrophilidé.*

hydrophis [*fiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, qui atteignent deux mètres de long.

— ENCYCL. Les hydrophis sont gris ou blanchâtres, souvent annelés de noir, avec des liserés bleus, rouges ou jaunes, et nagent admirablement. Extrêmement venimeux, ils sont très redoutés des pêcheurs des côtes de l'Inde. On en connaît une quinzaine d'espèces, des mers chaudes.

hydrophobe n. et adj. (du préf. *hydro*, et du gr. *phobos*, crainte). Qui a l'eau en horreur. *Vulgairem.* Qui est atteint de la rage.

hydrophobie [*bî*] n. f. (de *hydrophobe*). Horreur de l'eau.

— ENCYCL. Le mot *hydrophobie* est employé improprement pour désigner la *rage.* On regarde vulgairement l'*horreur de l'eau* comme un symptôme caractéristique de cette affection, ce qui n'est pas exact; car, dans l'intervalle des accès, le chien enragé boit comme un autre. Souvent, il ne peut pas déglutir l'eau, par suite d'une constriction du larynx. De plus, le reflet brillant de l'eau, frappant les yeux du chien enragé, provoque souvent un accès. V. RAGE.

hydrophobique adj. Qui a rapport à l'hydrophobie.

hydrophone n. m. (préf. *hydro*, et gr. *phônê*, voix). Sorte de microphone, utilisé pour la recherche des fuites dans les canalisations d'eau.

hydrophore adj. (préf. *hydro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Se dit de statues portant des vases d'où l'eau s'écoule.

hydrophtalmie [*mî*] n. f. *Méd.* Distension du globe oculaire par une pression intérieure trop forte.

hydrophyllacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, dont le genre *hydrophylle* est le type. S. une *hydrophyllacée.*

hydrophylle n. f. Genre d'hydrophyllacées, comprenant des herbes à feuilles rudes, dont on connaît cinq espèces de l'Amérique boréale.

hydrophyte n. f. (préf. *hydro*, et du gr. *phuton*, plante). Nom générique sous lequel on désigne les plantes d'eau et, en particulier, les algues d'eau douce.

hydrophytographe n. m. Auteur d'une hydrophytographie.

hydrophytographie [*fi*] n. f. Description des hydrophytes ou plantes aquatiques.

hydrophytologie [*ji*] n. f. Partie de la botanique qui traite de l'étude des hydrophytes ou algues.

hydropique n. et adj. (gr. *hudrôpikos*). Qui est atteint d'hydropisie.

hydropisie [*zî*] n. f. (gr. *hudrôpisis*). Accumulation morbide de sérosités dans quelque partie du corps, notamment dans l'abdomen.

— ENCYCL. L'hydropisie est due à une irritation sécrétoire, un trouble de la circulation ou à une altération du sang. Les diverses hydropisies sont : l'*ascite*, l'*anasarque*, l'*hydarthrose*, l'*hydrocéphalie*, l'*hydropéricarde*, l'*hydrothorax*, etc. (V. ces mots.)

hydropisme [*pis-me*] n. m. Etat du corps affecté d'hydropisie ou de tendance à l'hydropisie.

hydroplane n. m. (préf. *hydro*, et gr. *planês*, errant). Bateau destiné à glisser à la surface de l'eau, et qui réclame un effort de propulsion beaucoup moindre qu'un bateau ordinaire.

hydroplastie [*plas-tî*] n. f. (préf. *hyaro*, et gr. *plastos*, façonné). Action de recouvrir un métal d'une couche d'un autre métal sans employer l'électricité.

hydropneumatique adj. (du préf. *hydro*, et du gr. *pneuma, atos*, air). Qui fonctionne à l'aide de l'eau et d'un gaz comprimé. *Frein hydropneumatique*, frein spécial adapté aux canons de siège et de campagne, et qui est destiné à amortir le recul et à remettre aussitôt après la pièce en batterie.

hydropneumothorax [*raks*] n. m. Epanchement de sérosités et accumulation de gaz dans la poitrine.

— ENCYCL. La présence de gaz est due à une perforation de la plèvre; la cavité pleurale se distend par les gaz contenus dans un organe voisin (poumons) ou par l'air extérieur. Les causes de la perforation sont la tuberculose pulmonaire, la pleurésie, etc. Ses symptômes sont : début brusque, douleurs vives, point de côté, oppression considérable; la mort en est la conclusion généralement rapide.

hydropore n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, petits, bruns ou fauves, marquetés, comprenant plusieurs centaines d'espèces, répandues partout, qui vivent dans les eaux douces et saumâtres, stagnantes et courantes.

hydropote n. et adj. Qui ne boit que de l'eau.

hydropsychè n. f. Genre d'insectes névroptères, comprenant quelques espèces brunes et rousses, de l'hémisphère boréal, dont les larves vivent dans les ruisseaux, renfermées dans des gaines faites de grains de sable agglomérés avec de la soie.

hydropyrique adj. Se dit des volcans qui lancent de l'eau et du feu.

hydroquinone [*ki*] n. f. Diphénol que l'on emploie comme révélateur photographique.

— ENCYCL. L'hydroquinone jaune du commerce s'obtient en faisant cristalliser une solution d'hydroquinone dans le bisulfite de sodium. Réducteur très énergique, l'hydroquinone est employée comme révélateur photographique (amidol, métol, pyrogallol, etc.).

hydrorachis [*chiss*] n. m. (préf. *hydro*, et *rachis*). Collection de liquide céphalorachidien dans la moelle épinière, faisant hernie entre deux vertèbres. (On dit aussi SPINA BIFIDA. [V. ce mot.])

hydrorrhée [*dro-ré*] n. f. (préf. *hydro*, et gr. *rhein*, couler). Ecoulement chronique d'un liquide aqueux.

hydrosalpingite n. f. Hydropisie des trompes de Fallope. Syn. HYDROSALPINX.

— ENCYCL. L'hydrosalpingite résulte de l'atrésie plus ou moins complète des trompes de Fallope. On observe au début les mêmes symptômes que dans les affections de l'ovaire (douleur, pesanteur dans le côté). La tumeur se développe peu à peu, et le seul remède est l'ablation de la trompe malade et de l'ovaire correspondant.

hydrosauriens [*sô-ri-in*] n. m. pl. Division des sauriens, comprenant ceux qui vivent ordinairement dans l'eau, comme les crocodiles (par opposition aux *géosauriens*). S. un *hydrosaurien.*

hydroscope [*dros-ko-pe*] n. m. (du préf. *hydro*, et du gr. *skopein*, observer). Celui qui, à certains caractères, reconnaît la présence de l'eau souterraine.

hydroscopie [*dros-ko-pî*] n. f. Science de l'hydroscope.

hydroscopique [*dros-ko-pi-ke*] adj. Qui appartient à l'hydroscopie.

hydrosilicate n. m. Silicate hydraté.

hydrosiliceux, euse [*seû, eu-ze*] adj. Qui contient de l'eau et de la silice.

hydrostat [*dros-ta*] n. m. Sorte de caisson permettant de travailler sous l'eau.

hydrostatimètre [*dros-ta*] n. m. Appareil indiquant le niveau de l'eau dans un cours d'eau quelconque à l'aide d'un système électrique particulier.

hydrostatique [*dros-ta*] adj. (préf. *hydro*, et *statique*). Qui se rapporte à l'équilibre des liquides et des gaz : *lampe hydrostatique. Balance hydrostatique*, balance imaginée par Galilée pour vérifier le principe d'Archimède (v. ce mot) et déterminer le poids spécifique, la densité des corps.

— Encycl. *Balance hydrostatique.* C'est une balance ordinaire, dans laquelle le fléau *F* peut être abaissé ou élevé à l'aide d'une colonne à crémaillère *A*. Une fourchette *B* empêche le fléau d'exécuter une grande déviation; aux plateaux sont fixés des crochets permettant de suspendre les corps. Lorsqu'on ne se sert pas de la balance, on abaisse le fléau et on le laisse reposer sur la fourchette *C*.

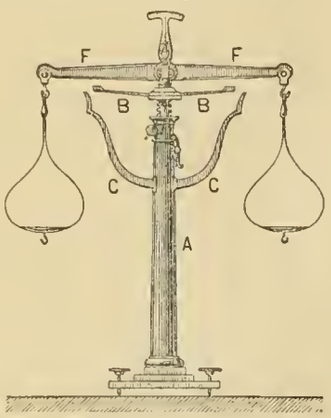

Balance hydrostatique.

hydrostatique [*dros-ta*] n. f. (pour l'étymol. v. ci-dessus). Partie de la mécanique, qui a pour objet l'équilibre des liquides et la pression qu'ils exercent sur les vases : *Archimède créa l'hydrostatique.*

— Encycl. L'hydrostatique est une des branches de l'hydraulique, et c'est la plus vieille en date; il faut remonter à Archimède pour rencontrer les premiers travaux sur l'hydrostatique. (V. Archimède.) Plus tard, Stevin expliqua le *paradoxe hydrostatique* (v. paradoxe), puis Pascal énonça en 1653 le théorème fondamental qui sert de base à toute cette science et que l'on peut énoncer ainsi : *Toute pression exercée sur une portion de la surface d'un liquide enfermé de tous côtés se transmet intégralement à une partie plane de même surface prise sur la paroi ou dans l'intérieur du liquide et orientée de façon quelconque.* C'est pour vérifier expérimentalement ce principe que Pascal imagina la presse hydraulique. (V. hydraulique.) Les lois de l'hydrostatique, dans leurs grandes lignes, s'appliquent aussi aux gaz, et c'est le principe d'Archimède qui explique la théorie des aérostats.

hydrosulfate n. m. Syn. de sulfhydrate.

hydrosulfite n. m. Sel de l'acide hydrosulfureux.

hydrosulfureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en hydrogénant l'acide sulfureux.

hydrosulfurique adj. Syn. de sulfhydrique.

hydrotachymètre [*kî*] n. m. Instrument pour mesurer la vitesse de l'eau.

hydrotechnique [*tèk-ni-ke*] n. f. Partie de la mécanique qui se rapporte à la conduite et à la distribution des eaux.

hydrothèque [*tè-ke*] n. f. (préf. *hydro*, et gr. *thèke*, boîte). Enveloppe chitineuse en forme de calice, dans laquelle sont renfermés les polypes nourriciers ou hydranthes d'une colonie de mollusques hydroïdes.

hydrothérapeutique n. f. Syn. de hydrothérapie.

hydrothérapie [*pî*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *therapeia*, traitement). Traitement des maladies au moyen de l'eau froide.

— Encycl. L'hydrothérapie est connue depuis les temps les plus anciens. De nos jours, Louis Fleury et Brand formulèrent des indications précises. On distingue trois sortes d'applications : 1° ablutions, affusions et tub; 2° enveloppements humides; 3° douches. Les bains constituent une méthode spéciale.

hydrothérapique adj. Qui a rapport à l'hydrothérapie : *traitement hydrothérapique.*

hydrothermal, e, aux [*tèr*] adj. (préf. *hydro*, et *thermal*). Qui se rapporte aux sources d'eaux thermales.

hydrothermique [*tèr*] adj. Qui se rapporte à l'eau et à la chaleur.

hydrothorax [*raks*] n. m. (pr. *hydro*, et *thorax*). Hydropisie de la plèvre.

— Encycl. La lésion consiste dans la présence d'un épanchement de sérosité limpide pouvant aller de quelques centimètres cubes à plusieurs litres.

L'hydrothorax est un symptôme d'un fâcheux pronostic qui survient au cours du mal de Bright ou de l'asystolie. Il diffère de la pleurésie par l'absence de fièvre, de point de côté et par sa bilatéralité. Si la gêne est considérable, on fera une thoracentèse. Le traitement consiste en diurétiques, sudorifiques et purgatifs.

hydrotimètre n. m. (du gr. *hudrotés*, humidité, et *metron*, mesure). Instrument employé pour déterminer la quantité des sels calcaires que contient une eau.

hydrotimétrie [*trî*] n. f. (de *hydrotimètre*). Détermination de la quantité des sels calcaires que contient une eau.

— Encycl. Si une eau renferme des sels terreux, ceux-ci décomposent les acides gras du savon et forment avec eux des composés insolubles et la mousse ne se produira que lorsque toute la chaux et la magnésie contenues dans l'eau auront été neutralisées; en conséquence, si l'on agite une solution alcoolique de savon avec l'eau à étudier, plus la teneur de l'eau en sels alcalino-terreux sera forte, plus il faudra de solution alcoolique de savon pour que la mousse se produise.

hydrotimétrique adj. Qui a rapport à l'hydrotimétrie : *degré hydrotimétrique.*

hydrotropique adj. Qui présente les phénomènes de l'hydrotropisme.

hydrotropisme [*pis-me*] n. m. Courbure produite dans un organe végétal par l'influence de l'eau sur sa croissance.

hydrotypie [*pî*] n. f. Procédé industriel de reproduction, basé sur l'insolubilité de la gélatine bichromatée qui a reçu l'action de la lumière.

hydroxylamine [*drok-si*] n. f. Base organique qui se forme dans la réduction des azotates.

hydrure n. m. (gr. *hudôr*, eau). Composé de l'hydrogène avec un corps simple autre que l'oxygène.

hyémal, e, aux adj. V. hiémal.

hyène n. f. (gr. *huaina*; de *hus*, porc). Genre de mammifères carnassiers, de grande taille, de l'Asie et de l'Afrique. *Fig.* Personne d'un naturel féroce et bas.

— Encycl. Les hyènes, dont on connaît trois espèces des régions chaudes, sont des animaux de grande taille, remarquables par leur train de derrière très surbaissé. Leur pelage est gris ou fauve sale. Les hyènes vivent surtout de charognes et de cadavres qu'elles déterrent. Elles attaquent rarement les hommes. Nocturnes et timides, elles rôdent autour des lieux habités et passent le jour dans les cavernes. On les rencontre surtout en Afrique. L'hyène peut s'apprivoiser, mais son odeur infecte la fait peu rechercher dans les ménageries.

Hyène.

hyénidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, ayant pour type l'*hyène*. S. un *hyénidé*.

Hyères (îles d'), petit archipel français de la Méditerranée, près des côtes du Var, séparant la *baie d'Hyères* de la mer et comprenant *Porquerolles*, *Port-Cros*, l'*île du Levant* et deux îlots. Climat très égal et très doux. Station hivernale très fréquentée.

Hyères, ch.-l. de c. (Var), arr. et à 19 kil. de Toulon, sur une dérivation du Gapeau; 17.800 h. (*Hyérois*). Ch. de f. P.-L.-M. Station hivernale très fréquentée. Culture importante de primeurs. — Le cant. a 4 comm. et 25.930 h.

Hygie, déesse grecque de la santé, fille d'Esculape (*Myth.*).

hygiène n. f. (du gr. *hugiainein*, se bien porter). Partie de la médecine qui traite des milieux où l'homme est appelé à vivre, et de la manière de les modifier dans le sens le plus favorable à son développement : *l'observation des règles de l'hygiène est le moyen le plus sûr de conserver la santé.*

— Encycl. *Méd.* L'hygiène fut d'abord régie par les religions.

L'hygiène se préoccupe de l'individu et de la collectivité; son rôle est de prémunir l'un pour préserver l'autre de la contagion possible des maladies.

L'*hygiène collective* comprend la désinfection obligatoire, la déclaration des maladies contagieuses, etc. Ce sont les données de l'école pasteurienne qui ont bouleversé l'hygiène. En chirurgie ont apparu l'antisepsie puis l'asepsie.

L'*hygiène publique* surveille toutes les mesures prophylactiques destinées à détruire les germes contenus dans les aliments.

L'*hygiène professionnelle* tend à remplacer les substances nuisibles par d'autres inoffensives, à aérer les ateliers, etc.

L'*hygiène alimentaire* comprend non seulement le *régime* (v. ce mot), mais encore tout ce qui est susceptible d'empêcher les contagions ou de prévenir les intoxications et les empoisonnements produits par les aliments ou les ustensiles qui servent à leur cuisson.

— *Hygiène publique.* V. santé.

hygiénique adj. Qui a rapport à l'hygiène : *soins hygiéniques.*

hygiéniquement [*ke-man*] adv. Conformément aux lois de l'hygiène : *maison hygiéniquement construite.*

hygiéniste [*nis-te*] n. Personne qui s'occupe spécialement d'hygiène.

Hygin (saint), né, croit-on, à Athènes, pape de 139 à 142 ou, selon d'autres, de 154 à 158, ou encore de 137 à 149. Fête le 11 janvier.

Hyginus ou **Higinus.** On possède sous ce nom d'auteur un certain nombre d'ouvrages qui ne sont pas sortis de la même plume : entre autres, un *Commentaire sur Virgile*, un recueil de *Fables*, etc.

hygiologie n. f. *Méd.* Histoire de la santé, description du fonctionnement des organes dans l'état de santé.

hygro préf. indiquant l'humidité.

hygrobaroscope [*ros-ko-pe*] n. m. *Physiq.* Syn. de aréomètre.

hygrobié, e adj. (du gr. *hugros*, humide, et *bios*, vie). Qui croît dans les terrains humides ou inondés.

hygro-électromètre n. m. Appareil servant à étudier la longueur des étincelles électriques.

hygrographe n. m. (du préf. *hygro*, et du gr. *graphein*, écrire). Hygromètre enregistreur.

hygrologie [*jî*] n. f. (du préf. *hygro*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur l'eau et les autres fluides.

hygrologue [*lo-ghe*] n. m. Savant qui s'occupe d'hygrologie.

hygroma n. m. (du gr. *hygros*, humide). Inflammation des bourses séreuses.

— Encycl. L'hygroma présente une tuméfaction arrondie, rouge, chaude, douloureuse, fluctuante. Il se termine par résorption, suppuration ou passage à l'état chronique. Comme traitement : immobilité, compression, injection iodée ou antiseptique et, s'il y a suppuration, incision et lavage.

hygromètre n. m. (du préf. *hygro*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à apprécier le degré d'humidité de l'air.

— Encycl. Les hygromètres servent à déterminer l'état hygrométrique de l'air. V. hygrométrie.

Remarquons que l'état hygrométrique de l'air peut encore être défini comme le rapport entre le poids de vapeur d'eau contenu dans un volume déterminé d'air et le poids de la vapeur contenue dans le même volume d'air lorsque celui-ci est saturé.

Il existe quatre classes d'hygromètres :

1° *Hygromètres chimiques.* On fait absorber la vapeur d'eau contenue dans un volume déterminé d'air; l'augmentation de poids de la substance absorbante donne le poids de vapeur d'eau contenue dans la masse d'air considérée. La tension maximum de la vapeur peut être calculée directement; elle est donnée par des tables.

2° *Hygromètres de condensation.* On détermine la température à laquelle il faut abaisser l'air pour le saturer de vapeur d'eau, ce que l'on constate par le dépôt de rosée qui se forme lorsque cette température est très légèrement dépassée. La tension de la vapeur d'eau contenue dans l'air est alors la tension maximum à la température obtenue. Elle est donnée par les tables, ainsi que la tension maximum à la température ambiante.

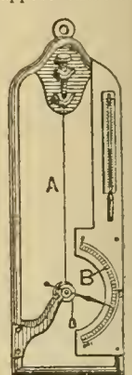

Hygromètre à cheveu : A, cheveu; B, poulie munie d'un contrepoids.

3° *Hygromètres d'absorption.* Ce sont des hygroscopes; ils sont fondés sur le changement de longueur ou de volume que la vapeur d'eau fait subir à certaines substances (v. hygroscope). Dans l'hygromètre de Saussure, une aiguille enregistre les variations de longueur d'un cheveu; dans celui de Richard on emploie la corne, etc.

4° *Psychromètres.* V. ce mot.

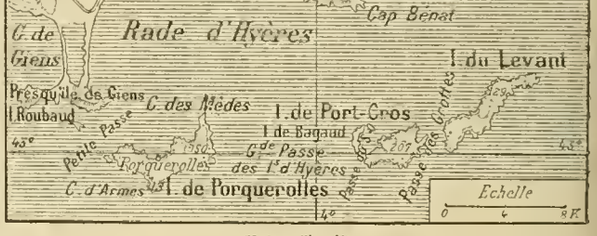

Hyères (îles d').

hygrométricité n. f. Etat hygrométrique d'un corps. (Peu us.)

hygrométrie [*trî*] n. f. (de *hygromètre*). Science qui a pour but de déterminer l'état d'humidité de l'atmosphère.

— Encycl. Lorsque l'air reste en présence d'eau pendant un temps suffisant, il se sature, et la quantité de vapeur qu'il contient ne dépend que de la température et de la masse d'air saturé, mais l'air peut ne pas être saturé. Dans un cas comme dans l'autre, la pression atmosphérique se compose de la pression de l'air augmentée de la pression ou tension de la vapeur. Cette dernière, dans le cas de la saturation, est la *tension maximum de la vapeur à la température considérée.* La quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air se définit par l'*état hygrométrique de l'air* : *c'est le rapport entre la tension de la vapeur d'eau contenue dans l'air et la tension maximum de la vapeur à la même température.*

hygrométrique adj. Qui a rapport à l'hygrométrie : *l'état hygrométrique de l'air.*

hygrométriquement [*ke-man*] adv. D'une manière hygrométrique.

hygronome n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, noirs, avec les élytres en partie fauves, comprenant une seule espèce européenne, qui vit dans les marécages de France.

hygrophile adj. (du préf. *hygro*, et du gr. *philein*, aimer). Se dit d'une plante qui recherche l'humidité.

hygrophile n. f. Genre d'acanthacées, comprenant des herbes à tiges quadrangulaires, dont on connaît plus de vingt espèces des régions chaudes de l'Amérique, de l'Inde orientale et de l'Australie, qui habitent le bord des fleuves ou les lieux marécageux.

hygrophobie [*bî*] n. f. (du préf. *hygro*, et du gr. *phobos*). Aversion pour les liquides.

hygroscope [*gros-ko-pe*] n. m. (du préf. *hygro*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument indiquant approximativement la plus ou moins grande humidité de l'air.

— Encycl. Les hygroscopes sont des hygromètres d'absorption (v. hygromètre), qui ne servent qu'à donner des indications sur la plus ou moins grande quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air, sans donner la mesure de l'état hygrométrique. Il en existe de nombreuses variétés, fondées sur les déformations de certaines substances en présence de la plus ou moins grande quantité de vapeur d'eau. On utilise, pour les construire, le boyau, la corne, le chlorure de cobalt, qui passe du bleu au rose lorsque l'air, d'abord anhydre, devient de plus en plus chargé de vapeur d'eau. L'appareil le plus connu représente un capucin, dont le capuchon mobile s'abaisse ou se relève sur sa tête, suivant que l'air est sec ou humide. Le mouvement est obtenu par une corde de boyau tordu, qui se détend et, par suite, s'allonge quand l'air est humide.

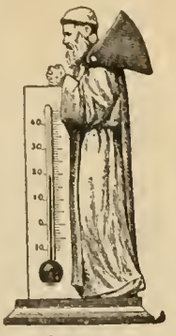
Hygroscope.

hygroscopicité [*gros-ko*] n. f. Faculté d'absorber l'humidité.

hygroscopie [*gros-ko-pî*] n. f. *Physiq.* Syn. de hygrométrie.

hygroscopique [*gros-ko*] adj. Qui se rapporte aux hygroscopes ou à l'hygroscopie; qui indique le degré d'humidité de l'air.

hygrote n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant de petites formes ovales, courtes, tachetées de jaune ou de fauve, propres aux eaux stagnantes, et qui sont répandues sur tout le globe.

hygrusine [*zi-ne*] n. f. Partie fine des huiles essentielles.

Hyksos. V. pasteurs.

Hylas [*lass*], fils de Theiodamas, roi des Dryopes. Hercule, après avoir tué son père, le prit pour compagnon et l'emmena dans l'expédition des Argonautes. Chargé d'aller puiser de l'eau, Hylas fut entraîné dans la source par les nymphes qu'avait séduites sa beauté. Hercule le chercha vainement. Cet épisode a inspiré Théocrite et Apollonius de Rhodes.

hylaste [*las-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, comprenant de petits scolytes de France, qui attaquent le trèfle, les pins.

hylécète n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, allongés, mous, bruns ou roux, comprenant une dizaine d'espèces du globe, dont quelques-unes, de France, attaquent les bois de chênes et les autres arbres des forêts montagneuses.

hylésine [*zi-ne*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, petits, cylindriques, bruns ou roux, nuisibles aux frênes et aux oliviers.

hylidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'amphibiens anoures, comprenant les rainettes (*hyla*) et genres voisins. S. un *hylidé*.

hylobates [*tèss*] n. m. Nom scientifique du genre gibbon.

hylobie [*bi*] n. m. Genre de coléoptères rynchophores, bruns et jaunes, dont le plus connu en France est le *charançon du pin* (hylobius abietis).

hylobien [*bi-in*] n. m. (du gr. *hulé*, bois, et *bios*, vie). Philosophe hindou qui se retirait dans les bois pour contempler la nature.

hylocharis [*ka-riss*] n. m. Genre de passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant des colibris de l'Amérique tropicale, appelés autrefois *saphirs*.

hylotome n. m. Genre d'insectes hyménoptères communs en France, ordinairement noirs, et dont les larves, semblables à des chenilles, dévorent les feuilles de toutes sortes d'arbustes et de plantes, particulièrement des rosiers.

hylozoïque adj. Qui a rapport à l'hylozoïsme.

hylozoïsme [*zo-is-me*] n. m. (du gr. *hulé*, matière, et *zoé*, vie). *Philos.* Système qui attribue à la matière une existence nécessaire et douée de vie : *l'hylozoïsme épicurien*.

— Encycl. Pas de matière sans vie, pas de vie sans matière vivante : tel est l'hylozoïsme. La métaphysique entière est engagée dans cette question. On peut distinguer deux sortes d'hylozoïsmes. Le premier accorde à chaque parcelle de matière une vie indépendante (Démocrite, les épicuriens); le second fait de l'univers un seul être vivant, constitué par une infinité d'éléments participant à la vie commune (premiers philosophes grecs, stoïciens).

hylozoïste [*zo-is-te*] n. Philosophe qui professe l'hylozoïsme.

hylurge [*ghe*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant deux espèces qui sont nuisibles aux pins. (L'hylurge de France [*hylurgus ligniperda*], d'un brun roussâtre, commet souvent d'importants ravages dans les forêts de pins françaises.)

hymen [*mèn*] ou **hyménée** [*né*] n. m. (du n. d'une divinité qui présidait au mariage). *Anat.* Membrane qui ferme en partie, chez la plupart des vierges, l'orifice externe du vagin. *Poét.* Mariage. *Allumer le flambeau de l'hymen*, se marier. *Les fruits de l'hymen*, les enfants. *Fig.* Assemblage. Union morale : *l'hymen de la force et de la ruse*.

Hymen.

Hymen [*mèn*] ou **Hyménée**, dieu du mariage, fils d'Apollon.

hyménal, e, aux adj. *Anat.* Qui a rapport à la membrane hymen.

hyménéen, enne [*né-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'hymen, au mariage.

hyménial, e, aux adj. Qui a rapport à l'hyménium.

hyménium [*ni-om*] n. m. Membrane des champignons dans laquelle se trouvent les éléments fertiles.

hyménographe n. et adj. Qui s'occupe d'hyménographie.

hyménographie [*fî*] n. f. (du gr. *humèn*, membrane, et *graphein*, décrire). Description des membranes.

hyménographique adj. Qui se rapporte à l'hyménographie.

hyménologie [*jî*] n. f. Traité des membranes.

hyménomycètes n. m. pl. Groupe de champignons ayant un hyménium, et qui comprend la plupart des grandes espèces (orouges, bolets, mousserons, girolles, russules, lactaires, etc.). S. un *hyménomycète*.

hyménophore n. m. *Bot.* Organe qui porte l'hyménium.

hyménophylle n. f. Genre de fougères des régions chaudes et tempérées, dont une espèce de France croît parmi les mousses, au pied des arbres, sur les rochers du littoral atlantique.

hyménophyllées [*fil-lé*] n. f. pl. Famille de fougères dont le genre *hyménophylle* est le type. S. une *hyménophyllée*.

hyménoptères n. m. pl. (du gr. *humèn*, membrane, et *pteron*, aile). Ordre d'insectes caractérisés

Hyménoptères : 1. Abeille; 2. Guêpe; 3. Fourmi; 4. Ichneumon et 5, sa larve; 6. Tenthrède et 7, sa larve; 8. Chalcis.

surtout par quatre ailes membraneuses. S. un *hyménoptère*.

— Encycl. On divise les hyménoptères, suivant qu'ils possèdent un aiguillon venimeux à l'extrémité de l'abdomen ou un oviducte en tarière, en *porte-aiguillon* et *térébrants*. Les espèces d'hyménoptères se comptent par milliers, réparties sur tout le globe. Beaucoup vivent en société et élèvent d'immenses nids de terre, de cire, etc. (abeilles, guêpes, fourmis). Certains pondent leurs œufs dans le corps de diverses larves et chenilles (ichneumons).

hyménoptérologie [*jî*] n. f. Partie de l'entomologie qui se rapporte aux hyménoptères.

hyménoptérologue [*lo-ghe*] n. m. Entomologiste qui s'occupe spécialement d'hyménoptérologie.

hyménorrhize [*no-ri-ze*] adj. (du gr. *humèn*, membrane, et *rhiza*, racine). Se dit de certaines plantes qui possèdent des racines membraneuses.

hyménotome n. m. (du gr. *humèn*, hymen, et *tomé*, section). Instrument servant à inciser les membranes.

hyménotomie [*mî*] n. f. Incision de l'hymen, en cas d'imperforation.

hyménotomique adj. Qui a rapport à l'hyménotomie.

Hymette, montagne de l'Attique, au S. d'Athènes, renommée pour son excellent miel et ses carrières de marbre.

hymnaire [*im'-nè-re*] n. m. Recueil d'hymnes.

hymne [*him'-ne*] n. m. (du gr. *humnos*, chant). Cantique en l'honneur de la Divinité : *les hymnes sacrés*. Chez les anciens, poème en l'honneur des dieux ou des héros. Chant national. *Fig.* Manifestation d'enthousiasme, du ravissement de l'âme. Objet qui la provoque : *les hymnes de l'amour*. N. f. *Liturg. cathol.* Poème religieux, divisé en strophes, que l'on chante à l'Eglise.

— Encycl. *Hist.* et *litt.* Le chant en l'honneur des divinités ou des héros, ou des gloires nationales, est la première forme qu'ait revêtue la poésie. Ces divers aspects de l'hymne se présentent déjà dans les Védas et les grandes épopées de l'Inde, dans le Zend-Avesta, et dans la Bible. En Grèce, on finit par réserver le nom d'hymne au chant religieux par excellence, composé spécialement pour le culte. L'hymne grec s'exécutait avec accompagnement de cithare et d'évolutions cadencées. Les chants des saliens, les chants des arvales étaient des hymnes religieux. Dans les temps modernes, apparaissent les hymnes nationaux : *Marseillaise*, *Chant du départ*, *God save the king*, etc.

— *Liturg.* Les plus anciennes des hymnes chantées dans les églises catholiques ne sont pas antérieures au IVe siècle; le plus grand nombre ont été composées entre le IXe et le XIIIe siècle. Citons, parmi les principaux auteurs d'hymnes : saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise, les papes saint Damase et saint Grégoire le Grand, Prudence, Fortunat, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin (hymnes du Saint-Sacrement), Thomas de Celano, Jacopone da Todi. La valeur littéraire des hymnes liturgiques a été, suivant les époques, diversement appréciée, et les humanistes du XVIe siècle leur firent les plus sévères reproches. En 1629, le pape Urbain VIII chargea quatre jésuites, les PP. Strada, Galluzzi, Sarbiewski et Petrucci d'effacer des anciennes hymnes les fautes de quantité et de style. La liturgie parisienne, même depuis l'adoption en France du rit romain (1840), a conservé quelques hymnes dues à Santeul et à Coffin, notamment celles des offices de saint Louis et de saint Denis.

Hymnes homériques, nom de trente-quatre fragments épiques, qui ont la forme d'une invocation à une divinité, dont cinq sont de véritables compositions épiques. Ces poèmes ne sont pas de la même main que l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

Hymnes orphiques, nom sous lequel on désigne toute la littérature mystique des Grecs, spécialement celle qui s'est développée autour du sanctuaire d'Eleusis. Elle comprenait des hymnes proprement dits, des théogonies, etc. On l'attribuait à de vieux poètes légendaires : Orphée, Linos, Musée. Parmi les fragments qui nous sont parvenus, quelques-uns remontent au VIe siècle, mais la plupart sont plus récents.

hymnique [*im'-ni-ke*] adj. Qui est de la nature de l'hymne.

hymnographe [*im'-no*] n. m. Celui qui compose des hymnes.

hymnographie [*im'-no-gra-fî*] n. f. Art de composer des hymnes.

hymnographique [*im'no*] adj. Qui a rapport à l'hymnographie.

hymnologie [*im'-no-lo-jî*] n. f. Traité sur les hymnes. Récitation des hymnes.

hyodon n. m. Genre de poissons physostomes, de taille médiocre, d'un blanc d'argent uniforme, qui vivent dans les eaux douces des États-Unis.

hyoglosse [*glo-se*] adj. *Muscles hyoglosses*, muscles asymétriques de la langue.

hyoïde [*i-o-i-de*] adj. et n. m. (du gr. *huoeidés*, de la voyelle *u*, et de *eidos*, forme). Se dit d'un os en fer à cheval, qui forme la base de la langue.

hyoïdien, enne [*i-o-i-di-in, è-ne*] adj. Qui est en rapport avec l'os hyoïde.

Hyon, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons); 1.680 h. Houille.

hyopharingien, enne [*ji-in, è-ne*] adj. (de *hyoïde*, et *pharyngien*). Se dit du muscle moyen constricteur du pharynx.

hyopotame n. m. Genre de mammifères artiodactyles, fossiles dans les terrains éocène et miocène.

hyoscyamées [*o-si-a-mé*] n. f. pl. Tribu de la famille des solanées, ayant pour type la *jusquiame*. S. une *hyoscyamée*.

hyoscyamine n. f. Alcaloïde extrait des semences de la jusquiame (*hyosciamus*).

hyothyroïdien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Se dit de la région, de la membrane et du muscle qui s'étendent de l'os thyroïde au cartilage thyroïde.

hypalgie [*jî*] n. f. Douleur peu intense. (Peu us.)

hypallage [*i-pa-la-je*] n. m. (du gr. *hupallagé*, changement). *Gram.* Figure par laquelle on attribue à certains mots de une phrase ce qui convient à d'autres mots de la même phrase, sans qu'il soit possible de se méprendre, comme : *enfoncer son chapeau dans sa tête*, pour *sa tête dans son chapeau*.

hypanartie [*si*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères des régions tropicales de l'ancien monde, couprenant des vanesses de taille moyenne, ordinairement fauves, flambées de noir et de brun.

hypanthe n. m. (du gr. *hupo*, sous, et *anthos*, fleur). *Bot.* Partie inférieure du calice. Mode d'inflorescence que présente le figuier.

hypanthé, e adj. *Bot.* Dont le calice et la corolle s'insèrent sous l'ovaire.

Hypatia [*ti-a*] ou **Hypatie** [*tî*], femme célèbre qui professa la philosophie à Alexandrie et fut massacrée par des chrétiens fanatiques (370-415).

hypène n. f. Genre d'insectes lépidoptères des régions froides et tempérées, comprenant des papillons gris et bruns, à longues pulpes, dont les chenilles vivent dans les lieux frais et ombragés, sur les saules, les orties.

hyper (du gr. *huper*, sur, au delà) préfixe qui marque l'excès.

hyperacousie [*pé-ra-kou-zî*] n. f. (du préf. *hyper*, et du gr. *akousis*, ouïe). Sensibilité excessive de l'oreille, qui est parfois douloureuse et se rencontre dans certaines maladies cérébrales et l'hystérie.

hyperaspis [*pè-ras-piss*] n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, des régions tempérées du globe, comprenant de petites coccinelles ovales, à livrée noire et luisante, avec des taches orangées ou rouges.

hyperbate [*pèr*] n. f. (du préf. *huper*, et *baïnein*, aller). *Gram.* Figure de grammaire qui consiste à renverser l'ordre naturel des mots, comme : *là coule un clair ruisseau*, au lieu de *un clair ruisseau coule là*.

hyperbole [*pèr*] n. f. (du gr. *huperbolé*, de *huper*, au delà, et *ballein*, jeter). Figure de rhétorique, qui consiste à exagérer pour impressionner l'esprit : *un géant*, pour *un homme de haute taille*; *un pygmée*, pour *un petit homme*. (L'hyperbole est le contraire de la litote). *Géom.* Courbe qui est le lieu des points dont les distances à deux points fixes appelés *foyers* ont une différence constante.

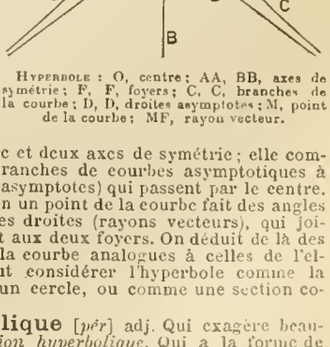

Hyperbole : O, centre; AA, BB, axes de symétrie; F, F, foyers; C, C, branches de la courbe; D, D, droites asymptotes; M, point de la courbe; MF, rayon vecteur.

— Encycl. *Géom.* L'hyperbole possède un centre et deux axes de symétrie; elle comprend deux branches de courbes asymptotiques à deux droites (asymptotes) qui passent par le centre. La tangente en un point de la courbe fait des angles égaux avec les droites (rayons vecteurs), qui joignent ce point aux deux foyers. On déduit de là des propriétés de la courbe analogues à celles de l'ellipse. On peut considérer l'hyperbole comme la perspective d'un cercle, ou comme une section conique.

hyperbolique [*pèr*] adj. Qui exagère beaucoup : *expression hyperbolique*. Qui a la forme de l'hyperbole : *miroir hyperbolique*.

hyperboliquement [*pèr, ke-man*] adv. D'une manière hyperbolique : *parler hyperboliquement.*

hyperboliser [*pèr, zé*] v. n. Employer souvent l'hyperbole. (Peu us.)

hyperbolisme [*per-bo-lis-me*] n m. Emploi abusif de l'hyperbole. (Peu us.)

hyperboloïde [*pèr-bo-lo-i-de*] adj. *Physiq.* Qui ressemble à une hyperbole. N. m. Surface engendrée par la révolution d'une hyperbole autour d'un de ses axes.

— Encycl. *Hyperboloïde de révolution.* On l'obtient en faisant tourner une hyperbole autour d'un de ses axes ; si l'axe fixe est l'axe transverse, on obtient un *hyperboloïde à deux nappes ;* si l'axe fixe est l'axe non transverse, on obient un hyperboloïde à une nappe. L'hyperboloïde à une nappe est une surface réglée ; il admet deux systèmes de droites qui se trouvent entièrement sur la surface : cette surface peut être considérée comme engendrée par une génératrice rectiligne d'un des systèmes s'appuyant sur trois génératrices de l'autre système.

hyperborée [*pèr-bo-ré*] ou **hyperboréen, enne** [*pèr-bo-ré-in, é-ne*] adj. (lat. *hyperboreus*). Se dit des mers, des peuples, des pays situés tout à fait au nord ; *les anciens prêtaient aux peuples hyperboréens une félicité surnaturelle.*

— Encycl. Les mythographes et même les plus anciens géographes supposaient l'existence, dans le nord de l'Europe, au delà d'une chaîne de montagnes imaginaires, de peuples bienheureux, vivant sous un climat toujours égal, où l'année comprend six mois de jour et six mois de nuit. Apollon et Persée avaient, racontait-on, émigré dans ce pays. La légende des monts Hyperboréens ou Riphées a fausse jusqu'au xvᵉ siècle la construction des cartes de l'Europe.

hyperchlorhydrie [*pèr-klo-ri-dri*] n. f. Trouble de la fonction sécrétoire de l'estomac, caractérisé par une augmentation d'acide chlorhydrique dans le suc gastrique.

— Encycl. L'hyperchlorhydrie se manifeste par une douleur survenant plus ou moins longtemps après l'ingestion des repas, puis par des vomissements alimentaires. Le traitement consiste à prendre du bicarbonate de soude et à éviter les légumes verts, les alcools et les mets excitants.

hypercinésie [*i-pèr-si-né-zi*] n. f. (de *hyper*, et du gr. *kinesis*, mouvement). Irritabilité nerveuse portée à son plus haut degré.

hypercrise [*pèr-kri-ze*] n. f. (de *hyper*, et *crise*). Crise exceptionnellement violente.

hypercritique [*pèr*] n. m. Critique rigoureux. N. f. Science de la critique la plus minutieuse.

hypercycle [*pèr-si-kle*] n. m. (de *hyper*, et du gr. *kuklos*, cercle). *Math.* Figure fictive de l'hyperespace, qui correspond à la circonférence du cercle dans le plan et à la sphère dans l'espace.

hyperdulie [*pèr-du-li*] n. f. (du préf. *hyper*, et du gr. *doulos*, esclave). Culte que les catholiques rendent à la sainte Vierge, par opposition au culte de *dulie*, rendu aux saints.

hyperémie [*pé-ré-mi*] ou **hyperhémie** [*pé-ré-mi*] n. f. (du préf. *hyper*, et du gr. *haima*, sang). Congestion sanguine, dans un organe.

— Encycl. On provoque l'hyperémie en paralysant les nerfs vaso-constricteurs ou en excitant les nerfs vaso-dilatateurs. Quand un organe est hypérémié, il y a d'abord congestion, puis sclérose de l'organe ; il en résulte des troubles fonctionnels divers. L'hyperémie est due à des altérations des vaisseaux ou des capillaires, à des compressions, par des tumeurs, etc. Depuis peu, on provoque l'hyperémie dans les tissus enflammés pour hâter la guérison : c'est la méthode de Bier.

hyperémier ou **hyperhémier** [*pé-ré-mi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Produire une hyperémie.

hyperespace [*pé-rès-pa-se*] n. m. (de *hyper*, et de *espace*). *Math.* Abstraction qui désigne un espace fictif à quatre dimensions.

hyperesthésie [*pé-rès-té-zi*] n. f. (du préf. *hyper*, et du gr. *aisthêsis*, sensation). *Méd.* Sensibilité exagérée.

— Encycl. L'hyperesthésie est le plus souvent localisée à la peau ; elle s'observe dans les maladies cutanées, les névroses, les intoxications. On ne doit pas la confondre avec la douleur. On traite l'hyperesthésie par les analgésiques et les anesthésiques.

hyperesthétique [*ès-té*] adj. Relatif à l'hyperesthésie.

hyperfocal, e, aux [*pèr*] adj. *Distance hyperfocale*, la plus petite distance à laquelle on doit placer un objet d'un appareil photographique pour que celui-ci en donne une image nette.

hypergénèse [*pèr-jé-nè-ze*] n. f. (du préf. *hyper*, et du gr. *genesis*, génération). Développement anormal d'un élément anatomique.

hypergénétique [*pèr*] adj. Qui a rapport à l'hypergénèse.

hypergéométrique [*pèr*] adj. Se dit d'une série dont les termes se déduisent les uns des autres, suivant une loi plus compliquée que dans la progression géométrique.

hyperglobulie [*pèr, li*] n. f. Augmentation du nombre des globules rouges du sang.

hypéricacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées. S. une *hypéricacée.*

— Encycl. Les hypericacées ont la tige et la racine remplies de canaux sécréteurs oléifères et la feuille criblée de poches sécrétrices, auxquelles les mille-pertuis doivent leur nom. Les genres principaux sont : *mille-pertuis, cratoxyle, vismie*, etc.

Hypéride, orateur athénien, contemporain et émule de Démosthène. Adversaire implacable de la Macédoine, il fut mis à mort (322 av. J.-C.) par ordre d'Antipater. Nous avons conservé de lui de remarquables discours.

hypériodate n. m. Sel de l'acide hyperiodique.

hypériodique adj. Se dit d'un acide IO^4H, $2II^2O$ fondant à 130°.

Hypérion, titan, fils d'Ouranos et de Gæa, père d'Hélios (le soleil), avec lequel il est souvent confondu.

hyperionien [*pèr, ni-in*] adj. (de *hyper*, et *ionien*). *Mus. anc.* Se disait d'un mode qui était d'une quarte au-dessus de l'ionien.

hypermétamorphose [*fó-ze*] n. f. Mode de développement postembryonnaire de beaucoup d'insectes, qui passent par des états plus nombreux que ceux du commun de ces êtres. (Tous les insectes sujets à l'hypermétamorphose sont parasites.)

hypermètre adj. (du préf. *hyper*, et du gr. *metron*, mesure). *Métr. anc.* Se dit de vers qui ont en apparence une syllabe de trop, mais qui, en réalité, élident leur voyelle finale sur celle qui commence le premier mot du vers suivant.

hypermètrope [*pèr*] n. m. Celui qui est atteint d'hypermétropie.

hypermétropie [*pèr, pi*] n. f. (du préf. *hyper*, et du gr. *metron*, mesure, et *ôps*, œil). Etat de l'œil dans lequel les rayons lumineux parallèles à l'axe forment leur foyer *au delà* de la rétine.

hypermnésie [*pèr-mné-zi*] n. f. (du préf. *hyper*, et du gr. *mnêsis*, mémoire). Excitation anormale de la mémoire.

Hypermnestre, une des cinquante Danaïdes, la seule qui épargna son époux, Lyncée (*Myth.*).

hyperoodon n. m. Genre de cétacés, comprenant de grands animaux des mers du nord, ayant deux dents permanentes à la mâchoire inférieure.

— Encycl. L'hyperoodon est activement chassé par les baleiniers, parce que sa graisse peut se mélanger avec le spermaceti ou blanc de baleine. Il mesure plus de 8 mètres de long, et ne vit que de céphalopodes tels que les calmars.

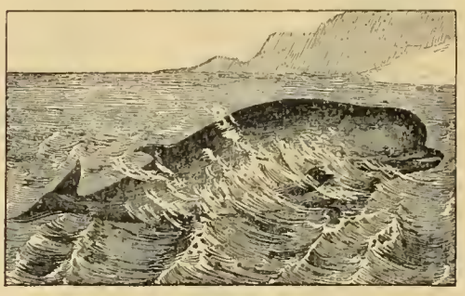

Hyperoodon.

hyperorganisme [*pè-ror-gha-nis-me*] n. m. Nom donné par certains sociologues aux corps sociaux, pour marquer à la fois leurs analogies et leurs différences avec les organismes biologiques.

hyperostose n. f. Syn. de exostose.

hyperoxyde [*pè-rok-si-de*] n. m. *Chim.* Se dit quelquefois de l'oxyde d'une série qui contient le plus d'oxygène.

hyperphysique [*pèr*] adj. Surnaturel, métaphysique.

hyperplasie [*pèr-pla-zi*] n. f. (du préf. *hyper*, et du gr. *plasis*, action de façonner). Prolifération excessive d'un élément anatomique.

hypersécrétion [*pér, si-on*] n. f. Sécrétion d'une abondance anormale.

hypersthène [*pèrs-tè-ne*] n. m. *Minér.* Variété de pyroxène.

hypersthénie [*pèrs-té-ni*] n. f. (du préf. *hyper*, et du gr. *sthenos*, force). Fonctionnement exagéré de certains tissus ou appareils.

— Encycl. L'hypersthénie, qui était opposée autrefois à l'*asthénie* et à l'*adynamie*, ne s'applique plus aujourd'hui qu'aux dyspepsies dans lesquelles il y a exagération des fonctions sécrétoires.

hypersthénique [*pér-sté-ni-ke*] adj. Qui est atteint d'hypersthénie.

hypertension [*pèr-tan*] n. f. Augmentation de la tension artérielle, qui se rencontre généralement dans l'artériosclérose.

hyperthermie [*pèr-tèr-mi*] n. f. (du préf. *hyper*, et de *thermos*, chaleur). Augmentation de la température normale. Syn. de fièvre.

hyperthermique [*pèr-tèr*] adj. Qui est atteint d'hyperthermie.

hypertonie [*pèr-to-ni*] n. f. Excès de tonicité dans les terres.

hypertrophie [*pér-tro-fi*] n. f. (du gr. *huper*, au delà, et *trophê*, nourriture). Accroissement anormal du tissu d'un organe : *hypertrophie du cœur.*

— Encycl. L'hypertrophie reconnaît des causes mécaniques, comme un rétrécissement urétral, qui provoque l'hypertrophie de la vessie ; une irritation locale, comme dans les fractures ; la stase veineuse, etc. Tous les tissus peuvent s'hypertrophier : le cœur, le corps thyroïde (goitre), le foie, la rate, la prostate, etc. Après l'hypertrophie vient souvent l'*atrophie.*

hypertrophié, e [*pèr*] adj. Atteint d'hypertrophie : *organe hypertrophié.*

hypertrophier [*pèr-tro-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*). Produire l'hypertrophie.

hypertrophique [*pèr*] adj. Qui a les caractères de l'hypertrophie ; qui s'accompagne d'hypertrophie.

hypèthre adj. et n. m. (du gr. *upaithros*, découvert). *Archéol.* A ciel ouvert, sans toit, en parlant d'un édifice : *des temples hypèthres.*

hyphe n. m. (du gr. *huphos*, tissu). Nom donné aux filaments dépourvus de chlorophylle qui constituent l'élément fondamental du corps d'un champignon ou d'un lichen.

hyphémie [*mi*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *haima*, sang). Diminution de la masse du sang.

hypholome n. m. Genre de champignons vénéneux, de la famille des agaricinées, qui poussent sur les vieux troncs d'arbres coupés.

hyphomycètes n. m. pl. Groupe de champignons formés de filaments rampants ou dressés et constituant ce qu'on appelle vulgairement les moisissures. (Ils vivent sur les écorces d'arbres, les objets exposés à l'humidité, les feuilles, et causent diverses maladies aux végétaux.)

hypnal n. m. Combinaison du chloral et de l'antipyrine, qui s'emploie comme hypnotique à la dose de 1 à 2 grammes.

hypne n. f. *Bot.* Genre de mousses.

— Encycl. Les hypnes sont des bryacées pleurocarpées, qui croissent sur la terre, les rochers, les troncs d'arbres. L'*hypne triquetre*, la plus commune et la plus élégante des mousses de France, sert pour emballer les objets fragiles et garnir les jardinières des appartements.

hypnogène adj. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *gennân*, engendrer). Qui produit le sommeil.

hypnologie [*ji*] n. f. Traité du sommeil.

hypnologique adj. Qui concerne l'hypnologie.

Hypnos, dieu grec du sommeil, fils de l'Erèbe et de la Nuit. (*Myth.*)

hypnose [*ip-nó-ze*] n. f. (du gr. *hupnos*, sommeil). Sommeil provoqué par des moyens artificiels. V. hypnotisme.

hypnosie [*ip-no-zi*] n. f. Maladie du sommeil. V. sommeil.

hypnotique adj. Qui a rapport à l'hypnose : *sommeil hypnotique.* Se dit des médicaments qui provoquent le sommeil. N. m. : *un hypnotique.*

hypnotiser [*zé*] v. a. Endormir par les procédés de l'hypnotisme.

hypnotiseur [*zeur*] n. m. Celui qui hypnotise.

hypnotisme [*tis-me*] n. m. (de *hypnotique*). Ensemble des phénomènes qui constituent le sommeil artificiel provoqué : *l'hypnotisme favorise la suggestion.*

— Encycl. Depuis Mesmer et surtout depuis James Braid, qui a donné au mesmérisme et au magnétisme animal son nom moderne, l'hypnotisme a fait des progrès considérables. L'école de la Salpêtrière, avec Charcot, Richet, Féré, etc., a établi en étudiant la suggestion, une classification et une explication scientifiques de tous les faits recueillis.

On distingue le grand hypnotisme ou hypnose hystérique et le petit hypnotisme. Dans le grand hypnotisme, on observe d'abord trois phases : la *léthargie*, la *catalepsie* et le *somnambulisme provoqué.* Le sommeil hypnotique est provoqué par la fixation du regard, l'occlusion des paupières, etc., tandis que la catalepsie est provoqué par la projection subite d'une lumière vive ou par un bruit intense.

L'hypnotisme a donné lieu à de nombreuses applications thérapeutiques ; il a surtout été employé avec succès dans le traitement des maladies mentales. La pratique de l'hypnotisme est loin d'être sans danger.

hypnotiste [*tis-te*] n. et adj. Se dit d'une personne qui s'occupe d'hypnotisme.

hypo, forme francisée de la préposition grecque *hupo* (au-dessous), entrant dans la formation d'un certain nombre de mots français, et qui, en chimie, indique un composé d'un degré inférieur aux composés désignés par le reste du mot.

hypoazoteux adj. Se dit d'un acide AzO^2H découvert en 1871 par Divers. (Il réduit le permanganate de potassium et décolore une dissolution d'iode.)

hypoazotique adj. *Acide hypoazotique*, se disait d'un composé oxygéné de l'azote appelé aujourd'hui *peroxyde d'azote.*

hypoazotite n. m. Sel de l'acide hypoazoteux.

hypoblaste [*blas-te*] n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *blastos*, germe). *Zool.* Couche entodermique de la cavité gastrique d'un embryon. *Bot.* Cotylédon dorsal des graminées.

hypocarpe n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *karpos*, fruit). Partie sur laquelle le fruit repose.

hypocauste [*kôs-te*] n. m. (gr. *hupokauston*). *Antiq.* Fourneau souterrain pour chauffer les bains ou les chambres. Chambre voûtée qui renfermait un fourneau. Salle ou chambre qu'il chauffait.

hypocéphale n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *kepalê*, tête). Sorte de disque plat, que les Egyptiens plaçaient sous la tête de leurs momies.

hypochloreux [*klo-reû*] adj. m. *Anhydride hypochloreux*, composé de chlore et d'oxygène. *Acide hypochloreux*, composé de chlore, d'hydrogène et d'oxygène.

hypochlorhydrie [*klo-ri-dri*] n. f. Diminution de l'acidité normale du suc gastrique.

— Encycl. L'hypochlorhydrie se rencontre dans l'atonie gastrique, avec lésion inflammatoire de la muqueuse gastrique. Les malades éprouvent une sensation de gonflement, des renvois gazeux, etc. Le diagnostic ne se précise que par l'analyse du suc gastrique. Le traitement consiste à prendre après les repas 2 à 4 gouttes de teinture d'ipéca et, plus tard, de l'acide chlorhydrique.

hypochlorique [*klo*] adj. *Acide hypochlorique*, se disait d'un composé oxygéné du chlore appelé aujourd'hui *peroxyde de chlore.*

hypochlorite [*klo*] n. m. *Chim.* Sel de l'acide hypochloreux.

hypocondre n. m. (préf. *hypo*, et gr. *khondros*, cartilage). Chacune des parties latérales de la région supérieure du bas-ventre. N. et adj. Syn. peu usité de hypocondriaque.

hypocondriaque adj. et n. Qui est atteint d'hypocondrie. *Fig.* Se dit d'une personne triste, capricieuse, toujours inquiète sur sa santé.

hypocondrie [*dri*] n. f. (de *hypocondre*). Affection nerveuse, qui rend bizarre et morose.

— Encycl. L'hypocondrie ou *maladie des hypocondres* était autrefois considérée comme dépendant à la fois du cerveau et de l'abdomen. Aujourd'hui, on la considère comme une névrose voisine de la lypémanie, de la mélancolie et de la neurasthénie. On la soigne comme toutes les névroses, en particulier par l'hypnotisme et le traitement psychique.

hypocoristique [*ris-ti-ke*] adj. (gr. *hupokoristikos*). *Gramm.* Se dit d'un mot qui atténue, d'un diminutif.

hypocrane n. m. Abcès situé entre le crâne et la dure-mère.

hypocranien, enne [*ni-in, é-ne*] adj. Situé sous le crâne.

hypocras [*krass*] n. m. (de *Hippocrate* n. pr.). Boisson tonique faite avec du vin sucré, où l'on a fait infuser de la cannelle, etc.

— Encycl. L'hypocras, surtout estimé au moyen âge, se servait dans les grands festins, et l'on regardait alors comme une merveille d'avoir réuni la force du vin à la douceur du miel et au parfum des aromates. On n'en consomme plus guère aujourd'hui, mais il est facile à fabriquer : on broie au mortier 8 grammes de cannelle, 4 grammes de girofle et 15 grammes de vanille ; on mélange à 60 grammes de sucre blanc pulvérisé et l'on délaye le tout dans 3 litres de vin blanc léger. Après quinze jours de contact, on filtre à la chausse et l'on met en bouteilles ; on cachette ces bouteilles et on les conserve dans une cave fraîche.

hypocratériforme ou **hypocratérimorphe** adj. Se dit d'une corolle gamopétale régulière, tubulée, dont le tube se continue par un limbe plan ou peu concave. (Telle est la perveuche.)

hypocrisie [*zi*] n. f. (du gr. *hupokrisis*, rôle joué). Vice qui consiste à affecter une vertu, un sentiment louable qu'on n'a pas : *on a dit de l'hypocrisie qu'elle était un hommage rendu par le vice à la vertu.* Ant. **Franchise, loyauté.**

hypocrite adj. et n. (du gr. *hypocritês*). Qui a de l'hypocrisie. Adj. Qui marque l'hypocrisie : *air hypocrite.* Ant. **Franc, loyal.**

hypocritement [*man*] adv. D'une manière hypocrite : *sourire hypocritement.* Ant. **Franchement, loyalement.**

hypocycloïdal, e, aux adj. *Mécan.* Se dit d'un engrenage dans lequel une roue roule à l'intérieur d'une roue plus grande : *engrenage hypocycloïdal.*

hypocycloïde n. f. Syn. Épicycloïde.

hypocypte [*sip-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant plusieurs espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal : *les hypocyptes sont petits, courts et larges, bruns, roux ou rougeâtres et brillants.*

hypoderme n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal. (Les hypodermes sont des mouches épaisses, velues, grises ou noires jaunâtres, dont les larves vivent sous la peau de divers ruminants.)

hypoderme [*dèr-me*] n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *derma*, peau). *Bot.* Tissu particulier qui existe dans certaines tiges ou feuilles au-dessous de l'épiderme.

hypodermien, enne [*dèr-mi-in, è-ne*] adj. Qui croît sous l'épiderme.

hypodermique [*dèr*] adj. (du préf. *hypo*, et du gr. *derma*, peau). Se dit d'une méthode thérapeutique, qui consiste à administrer les médicaments par la voie sous-cutanée : *injection hypodermique de morphine.*

— Encycl. C'est le Dr Lafargue, de Saint-Emilion, qui, en 1838, eut l'idée d'introduire les médicaments sous la peau, mais c'est seulement depuis l'invention de la seringue de Pravaz que la méthode hypodermique a pu entrer dans la pratique médicale. On injecte à la dose de 1 à 2 centimètres cubes les alcaloïdes, la morphine, la caféine, la cocaïne, la quinine, l'atropine, l'éther, etc., à la dose de 5 à 10 centimètres cubes certaines huiles ; pour les sérums, on injecte de 30 centimètres cubes à 1 litre.

Il faut opérer avec une seringue stérilisée, des liquides stériles et avoir soin de rendre la peau aseptique par des lavages à l'alcool et à l'éther.

Si les précautions sont mal prises, on provoque souvent des abcès.

hypodermiquement [*dèr-mi-ke-man*] adv. D'après le procédé hypodermique.

hypodermothérapie [*pi*] n. f. Traitement par la méthode hypodermique.

hypoesthésie [*ès-té-zi*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *aisthêsis*, sensation). Sensibilité diminuée, qui se rencontre dans certaines névroses.

hypogastre [*ghas-tre*] n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *gastèr*, ventre). Partie inférieure du ventre. Ant. **Epigastre.**

hypogastrique [*ghas-tri-ke*] adj. Qui appartient à l'hypogastre : *douleurs hypogastriques.*

hypogastrocèle [*ghas-tro*] n. f. Hernie développée dans la région hypogastrique.

hypogé, e adj. *Bot.* Se dit des cotylédons qui restent sous la terre lors de la germination.

hypogée [*jé*] n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *gê*, terre). Excavation ou construction souterraine de toute sorte, carrières, cryptes des temples, caveaux des maisons, etc. *Spécial.* Tombeau souterrain, chez les anciens.

— Encycl. *Hist. anc.* Les vestiges des sépultures souterraines sont nombreux dans presque tous les pays où se sont développées les civilisations antiques.

L'hypogée comprenait toujours une ou plusieurs chambres sépulcrales, où reposait le mort sur un lit funèbre ou dans un sarcophage. Mais l'aménagement de ces tombeaux souterrains a varié beaucoup. Souvent l'hypogée est un simple caveau creusé dans le sol ; parfois, on a utilisé d'anciennes carrières ; d'autres hypogées ont été creusés dans le tuf ou dans le roc. En certaines contrées, les parois des chambres funéraires sont décorées de fresques représentant des scènes de la vie ou de l'autre monde ; ailleurs, la décoration intérieure est simple. Enfin, de nombreux hypogées sont entièrement construits en pierre.

hypoglobulie [*li*] n. f. Diminution du nombre des globules rouges du sang.

hypoglosse [*glo-se*] adj. (du préf. *hypo*, et du gr. *glôssa*, langue). Se dit de certains nerfs placés sous la langue.

hypoglossite [*glo-si-te*] n. f. Inflammation de la partie inférieure de la langue.

hypogone n. m. (du pr. *hypo*, et du gr. *gonê*, semence). *Bot.* Partie membraneuse qui se trouve au-dessous des organes de la fructification.

hypogyne adj. (du préf. *hypo*, et du gr. *gunê*, femelle). Se dit d'une partie de la fleur insérée directement sur le réceptacle au-dessous de l'ovaire.

hypogynie [*nî*] n. f. Etat des plantes à étamines hypogynes.

hypogynique adj. Se dit du mode d'insertion des étamines hypogynes.

hypohémie [*mî*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *haima*, sang). Circulation sanguine défectueuse et lente, caractérisée par la pâleur des tissus ou de la peau.

hypope n. m. Forme larvaire de certains acariens et notamment des tyroglyphes.

hypophosphate [*fos-fa-te*] n. m. Sel de l'acide hypophosphorique.

hypophosphite [*fos-fi-te*] n. m. Sel de l'acide hypophosphoreux.

hypophosphoreux, euse [*fos-fo-reû, eu-ze*] adj. (préf. *hypo*, et *phosphoreux*). Se dit du composé le moins oxygéné du phosphore.

hypophosphorique [*fos-fo*] adj. Se dit d'un acide qui se forme par l'oxydation du phosphore à l'air humide.

hypophyse [*fi-ze*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *phusis*, production). Organe qui dérive du cerveau intermédiaire et du pharynx primitif, et qui se trouve placé à la face inférieure du cerveau. (Les lésions de l'hypophyse amènent de l'apathie, de la faiblesse musculaire, des spasmes et la mort.)

hypopyon n. m. Dépôt de matière purulente dans la chambre antérieure de l'œil du cheval après une kératite.

hyporchème [*ké-me*] n. m. (gr. *huporchêma* ; de *hupo*, sous, et *orcheisthai*, danser). *Littér. gr.* Chant choral qui était consacré à Apollon ou à Artémis, plus tard à d'autres dieux, et qui était accompagné de danses imitatives, légères et joyeuses.

hyporrythme [*po-rit-me*] n. m. (de *hypo*, et de *rythme*). Vers hexamètre sans césure.

hyposcénium [*pos-sé-ni-om*] n. m. (gr. *hupo*, sous, et *skênê*, scène). *Antiq. gr.* Mur qui soutenait la scène d'un théâtre au-dessus de l'orchestre. Partie de l'orchestre située devant ce mur.

hypospadias [*pos-pa-di-ass*] n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *spân*, déchirer). Vice de conformation dans lequel l'urètre s'ouvre au-dessous de la verge.

hypostaminé, e [*pos-ta*] adj. Qui a rapport à l'hypostaminie.

hypostaminie [*pos-ta-mi-nî*] n. f. Caractère des plantes dont les étamines sont insérées sous l'ovaire.

hypostase [*pos-ta-ze*] n. f. (gr. *hypostasis* ; du préf. *hypo*, et *stasis*, action de se tenir). *Théol.* Personnalité distincte : *il y a en Dieu trois hypostases.*

hypostatique [*pos-ta*] adj. (de *hypostase*). *Théol.* Qui forme une seule personne : *union hypostatique du Verbe avec la nature humaine.*

hypostatiquement [*pos-ta-ti-ke-man*] adv. D'une manière hypostatique.

hyposthénie [*pos-té-nî*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *sthenos*, force). Fonctionnement diminué de certains tissus ou appareils, principalement des appareils sécrétoires.

hyposthénique [*pos-té-ni-ke*] adj. Qui a rapport à l'hyposthénie.

hyposthénisant [*pos-té-ni-zan*], **e** adj. Qui abat les forces.

hyposthénisation [*pos-té-ni-za-si-on*] n. f. Affaiblissement, abattement des forces.

hyposthéniser [*pos-té-ni-zé*] v. a. Procurer l'hyposthénie.

hypostyle [*pos-ti-le*] adj. (gr. *hupostulos* ; du préf. *hypo*, et de *stulos*, colonne). *Archit.* Se dit d'une salle dont le plafond est soutenu au moyen de colonnes de style quelconque.

Salle hypostyle du temple de Carnac.

hyposulfate n. m. Sel de l'acide hyposulfurique.

hyposulfite n. m. Sel de l'acide hyposulfureux.

— Encycl. Les hyposulfites se préparent soit par oxydation du soufre en présence des bases, soit par réduction des sulfites. Ils dissolvent les chlorure, bromure et iodure d'argent. C'est pourquoi on les emploie en photographie pour fixer l'image ; ils sont encore utilisés comme mordants dans la teinture sur calicot.

hyposulfureux [*reû*] adj. m. *Acide hyposulfureux*, composé de soufre et d'oxygène.

hyposulfurique adj. m. *Acide hyposulfurique*, composé de soufre et d'oxygène en plus grande proportion que pour l'acide hyposulfureux.

hypotensif [*tan-sif*], **ive** adj. Qui diminue la tension sanguine : *les courants de haute fréquence sont hypotensifs.*

hypotension [*tan*] n. f. Diminution de la tension sanguine qui généralement est égale à 15 centimètres de mercure : *le bain statique combat l'hypotension.*

hypoténuse [*nu-ze*] n. f. (du préf. *hypo*, et gr. *teinein*, tendre). Côté opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle : *le carré de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés.*

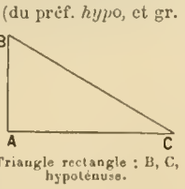

Triangle rectangle : B, C, hypoténuse.

hypothécable adj. Qui peut être hypothéqué.

hypothécaire [*kè-re*] adj. Qui a ou donne droit d'hypothèque : *créancier, dette hypothécaire. Caisse hypothécaire*, qui prête aux propriétaires moyennant hypothèque sur leurs immeubles.

hypothécairement [*kè-re-man*] adv. Avec hypothèque : *créance garantie hypothécairement.*

hypothénar adj. invar. Se dit d'une éminence, d'une saillie que forment à la partie interne de la paume de la main les trois muscles courts, moteurs du petit doigt. V. la planche Homme.

hypothèque n. f. (du gr. *hupothêkê*, gage). Droit réel dont est grevé un immeuble pour garantir le payement d'une créance.

— Encycl. Il y a deux catégories de créanciers : 1° les créanciers chirographaires (v. Créance), entre lesquels l'actif du débiteur est réparti proportionnellement au marc le franc (v. Contribution) ; 2° les créanciers privilégiés, ou hypothécaires, au profit desquels il existe des « causes légitimes de préférence », savoir : les *privilèges* et les *hypothèques*, et le droit de *rétention*. V. Privilège, Rétention.

L'hypothèque est un droit accessoire, qui suit le sort de la créance principale ; elle est pour les immeubles ce qu'est le gage pour les meubles.

L'hypothèque n'oblige pas le débiteur à faire la remise des objets hypothéqués ; mais, faute de payement, elle donne au créancier le droit d'exiger la tradition effective de l'immeuble, et de le revendiquer même contre les tiers. Cette revendication faite, elle autorise encore le créancier à ne se dessaisir qu'après le payement de la créance, et, en cas de vente de fonds, elle lui attribue : 1° un *droit de préférence* sur le prix, c'est-à-dire qu'il sera payé avant tous les autres créanciers qui n'ont pas une hypothèque antérieure en date à la sienne ; 2° un *droit de suite*, c'est-à-dire le droit de forcer le détenteur de l'immeuble, à quelque titre que ce soit, d'abandonner l'immeuble ou d'en subir l'expropriation, s'il ne préfère acquitter le montant intégral de la dette

Le créancier ne peut toutefois exercer le droit de suite s'il n'a pas pris *inscription* avant que l'acte par lequel le débiteur a aliéné l'immeuble hypothéqué ait été *transcrit* ; car, à partir de la transcription, les créanciers privilégiés ou hypothécaires ne peuvent prendre utilement inscription sur le précédent propriétaire.

La loi déclare seuls susceptibles d'hypothèque les immeubles placés dans le commerce et leurs accessoires immobiliers, ainsi que l'usufruit de ces biens et accessoires, savoir : 1° les immeubles par nature, y compris les mines concédées ; 2° les immeubles par destination qui ne peuvent être hypothéqués séparément du fonds dont ils dépendent ; 3° l'usufruit de ces immeubles ; 4° les actions de la Banque de France immobilisées.

Mais l'hypothèque ne peut frapper les meubles, sauf les navires, ni les servitudes, indépendamment des immeubles dont elles sont l'accessoire.

Le Code civil divise les hypothèques en *hypothèques légales, judiciaires* et *conventionnelles.*

Les hypothèques *légales* sont celles qui résultent directement de la loi : 1° celle des femmes mariées sur les biens de leur mari ; 2° celle des mineurs et interdits sur les biens de leur tuteur ; 3° celle de l'Etat, des communes et des établissements publics sur les biens des comptables ; 4° celle des légataires sur les immeubles de la succession ; 5° enfin, les privilèges dégénérés en simple hypothèque pour n'avoir pas été inscrits dans les délais fixés par la loi. Les deux premières espèces des hypothèques légales sont dispensées de la formalité de l'inscription.

L'hypothèque *judiciaire* résulte des jugements soit contradictoires, soit par défaut, définitifs ou provisoires, en faveur de celui qui les a obtenus. Elle résulte aussi des reconnaissances ou vérifications, faites en jugement, des signatures apposées à un acte obligatoire sous seing privé.

L'hypothèque *conventionnelle* dépend des contrats et de leur forme extérieure. L'hypothèque ne peut être consentie que par ceux-là qui sont capables de contracter une obligation. Les mineurs, les interdits, les femmes mariées, ne pouvant disposer librement de leurs biens, ne peuvent non plus contracter une hypothèque. De plus, l'hypothèque présente le caractère de l'aliénation ; dès lors elle ne peut être consentie que par une personne capable d'aliéner, et celui qui n'est pas propriétaire ne peut hypothéquer. Les immeubles des mineurs, des interdits et des absents ne peuvent être hypothéqués qu'en vertu d'un jugement et en se conformant aux formalités établies par la loi. La loi permet cependant de consentir une hypothèque par acte sous seing privé ; mais il faut pour cela que le sous-seing soit déposé par les deux parties chez un notaire, et la constitution d'hypothèque doit être renouvelée dans l'acte même du dépôt.

La forme extérieure à laquelle est assujettie la convention d'hypothèque est un acte authentique devant deux notaires ou devant un notaire et deux témoins.

La préférence est donnée à l'hypothèque qui a reçu la première la publicité légale par une inscription régulière sur les registres du conservateur. La loi n'admet d'exception qu'en ce qui concerne : 1° les hypothèques légales des mineurs et des interdits sur les immeubles appartenant à leur tuteur à raison de sa gestion ; 2° l'hypothèque légale de la femme sur les biens de son mari. Dans le premier cas, l'hypothèque prend date du jour de l'acceptation de la tutelle ; dans le second, du jour de la célébration du mariage.

Le *conservateur des hypothèques* est le fonctionnaire chargé de l'exécution des formalités prescrites pour la conservation des hypothèques et la consolidation des mutations de propriétés immobilières, ainsi que de la perception des droits établis au profit du Trésor public pour chacune de ces formalités. L'inscription a lieu au bureau du conservateur de l'arrondissement où sont situées les propriétés, et si elle porte sur des biens placés dans le ressort de divers bureaux, elle doit être inscrite autant de fois qu'il y a de bureaux différents.

Les inscriptions doivent, pour conserver leurs effets, être renouvelées tous les dix ans ; sinon, elles seraient primées par les inscriptions prises avant le renouvellement.

Les créanciers qui ont le privilège ou hypothèque sur un immeuble le suivent en quelque main qu'il passe, afin d'être payés suivant l'ordre de leurs créances ou inscriptions. Le tiers détenteur, à quelque titre que ce soit, du bien aliéné demeure obligé, par l'effet seul des inscriptions, à toutes les dettes privilégiées ou hypothécaires. Il a toutefois le droit de choisir entre ces trois partis : 1° s'obliger au payement de toutes les dettes, auquel cas il jouit des termes et délais accordés au débiteur originaire ; 2° faire, au greffe de la situation des biens le délaissement de l'immeuble qu'il détient, auquel cas il cesse d'être tenu vis-à-vis des créanciers ; 3° purger les privilèges ou hypothèques, c'est-à-dire

conserver l'immeuble, à la charge seulement de payer aux créanciers, en ordre de recevoir, le prix de son acquisition ou la valeur qu'il offre de l'immeuble qui lui a été donné. Faute par le détenteur de recourir à un de ces trois moyens, il est exproprié de l'immeuble hypothéqué.

La loi indique quatre modes d'extinction des hypothèques; ce sont : 1° l'extinction de l'obligation principale, c'est-à-dire de la créance dont l'hypothèque n'est que l'accessoire ; 2° la renonciation du créancier à l'hypothèque ; 3° la prescription ; 4° l'accomplissement par le tiers détenteur des formalités et conditions prescrites pour la *purge*.

Les ventes forcées ou adjudications par autorité de justice opèrent par elles-mêmes la purge des priviléges et hypothèques par la simple transcription du jugement.

Lorsque l'hypothèque disparaît du consentement des parties capables ou en vertu d'un jugement, ce consentement doit être constaté par un acte authentique dont expédition est déposée au bureau du conservateur.

Taxes hypothécaires. Outre le droit de 1 fr. 50 pour 100 dû sur tous les actes transcrits, toutes les transcriptions, sauf celles des saisies, sont soumises à une taxe de 0 fr. 25 pour 100 du prix ou valeur des immeubles ou des droits. La même taxe frappe les inscriptions hypothécaires; elle est assise sur le capital de la créance inscrite. Dans certains cas, les taxes hypothécaires sont réduites.

Hypothèque maritime. V. MARINE.

hypothéquer [*ké*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Soumettre à l'hypothèque : *hypothéquer une terre*. Garantir par une hypothèque : *hypothéquer une créance*. *Fig*. Engager, lier : *hypothéquer l'avenir*. *Pop*. *Mal hypothéqué*, très malade ou très embarrassé.

hypothermie [*tèr-mî*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *thermos*, chaleur). Diminution de la température normale du corps : *l'hypothermie est de règle chez les diarrhéiques*.

hypothèse [*tè-ze*] n. f. (du gr. *hypothesis;* du préf. *hypo*, et *tithémi*, je place). Supposition que l'on fait d'une chose possible ou non, et dont on tire une conséquence : *hypothèse hasardeuse*.

hypothétique adj. Qui est fondé sur une hypothèse : *raisonnement hypothétique*. Douteux, incertain : *succès hypothétique*.

hypothétiquement [*ke-man*] adv. Par hypothèse.

hypotonie n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *tonos*, tension). Pression ou tension au-dessous de la normale.

— ENCYCL. L'*hypotonie* est un état dystrophique, soit héréditaire, soit acquis, caractérisé par un relâchement de la peau, des modifications de ses glandes donnant lieu à de l'érythrose ou au contraire à une couleur ivoirine de la peau, puis aux ptoses viscérales. Le traitement sera surtout reconstituant (préparations phosphorées).

hypotonique adj. *Sérum hypotonique*, sérum dont la concentration moléculaire est inférieure à celle du sang. Il a été recommandé dans le coma diabétique; il est composé d'une solution de bicarbonate de soude à 5 p. 1.000.

hypotrophie [*fi*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *trophos*, nourriture). Nutrition insuffisante ou amoindrie.

hypotypose [*pô-ze*] n. f. (du gr. *hupotupôsis;* du préf. *hupo*, et *tupos*, figure). Figure de rhétorique, qui peint les choses dont on parle avec des couleurs si vives qu'on croit les voir.

hypsipète n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, dont la livrée, la taille et les mœurs sont celles des cincles : *les hypsipètes habitent Madagascar et les Mascareignes*.

Hypsipyle, fille de Thoas, roi de Lemnos. Lors du massacre général des Lemniens par leurs femmes, elle sauva son père. Elle eut deux enfants de Jason. Elle devint l'esclave de Lycurgue, roi de Némée.

hypsogoniomètre n. m. (du gr. *hupsos*, hauteur, *gônia*, angle, et *metron*, mesure). Appareil utilisé en planimétrie et nivellement.

hypsographie [*fi*] n. f. (du gr. *hupsos*, hauteur, et *graphê*, description). Description des lieux élevés, des montagnes.

hypsomètre n. m. (du gr. *hupsos*, hauteur, et *metron*, mesure). *Physiq*. Instrument qui permet de mesurer l'altitude d'un lieu en déterminant la température à laquelle l'eau bout en ce lieu.

Hypsomètre.

— ENCYCL. On sait que la température à laquelle l'eau entre en ébullition varie dans le même sens que la pression extérieure; elle diminue, par suite, avec l'altitude. L'hypsomètre n'étant qu'un thermomètre de précision, des tables ont été construites, qui font connaître la température d'ébullition au lieu d'observation; il suffit donc de consulter ces tables pour connaître l'altitude.

hypsométrie [*trî*] n. f. (de *hypsomètre*). Science de la mesure des hauteurs. Relief.

hypsométrique adj. Qui se rapporte à l'hypsométrie : *courbe hypsométrique*.

Hyrcan Ier, souverain pontife des Juifs de 136 à 106 av. J.-C., successeur de son père Simon Maccabée; — HYRCAN II, souverain pontife et roi des Juifs de 79 à 38 av. J.-C., successeur de son père Alexandre Jannée, tué en l'an 30.

Hyrcanie, contrée de l'ancienne Perse, au S. et au S.-E. de la mer Caspienne, que l'on appelait aussi *mer Hyrcanienne*. Elle était autrefois célèbre par ses tigres et la rudesse sauvage de ses habitants.

Hyrcanien, enne [*ni-in, é-ne*], habitant ou originaire d'Hyrcanie : *les Hyrcaniens*. Adjectiv. : *population hyrcanienne*.

Hyrcanienne (MER), partie méridionale de la Caspienne, chez les anciens.

hysope [*zo-pe*] n. f. (gr. *hussopos*). Genre de labiées aromatiques. *Fig*. Par souvenir du langage de la Bible, on se sert quelquefois du mot *hysope* dans le sens de chose petite, sans importance : *les intérêts de l'individu sont de l'hysope auprès des cèdres de l'intérêt général. Depuis le cèdre jusqu'à l'hysope*, du plus grand au plus petit.

Hysope : a, coupe de la fleur.

— ENCYCL. *Bot*. Les hysopes (*hyssopus*), dont on connaît un assez grand nombre d'espèces de l'Europe et de l'Asie, sont de petits arbrisseaux à fleurs bleues.

On emploie l'*hysope officinale* comme aromatique, stimulante et béchique.

Hystaspe ou **Hystaspès** [en perse *Vishtaçpa*], satrape perse, père de Darius Ier.

hystéralgie [*is-té-ral-jî*] n. f. (du gr. *hustera*, matrice, et *algos*, douleur). Névralgie utérine. V. HYSTÉRIE.

hystéralgique [*is-té*] adj. Qui a rapport à l'hystéralgie ou qui la caractérise.

hystéranthe [*is-té*] adj. (du gr. *husteros*, postérieur, et *anthos*, fleur). Se dit des plantes dont les fleurs paraissent après les feuilles.

hystérectomie [*is-té-rèk-to-mî*] n. f. (du gr. *hustera*, matrice, et *ektomê*, ablation). Ablation de l'utérus.

— ENCYCL. On pratique l'hystérectomie soit par les voies naturelles (vagin), soit par l'abdomen (laparatomie). C'est une opération bénigne qui permet l'ablation des cancers, des tumeurs, etc.

hystérésie [*is-té-ré-zî*] n. f. (du gr. *husteros*, postérieur). Etat d'un échantillon de fer qui a déjà subi l'aimantation et que l'on soumet à une nouvelle action magnétisante.

hystéricisme [*is-té-ri-sis-me*] ou **hystérisme** [*is-té-ris-me*] n. m. Hystérie peu intense, état nerveux analogue à l'hystérie.

hystérie [*is-té-rî*] n. f. (du gr. *hustera*, matrice). Névrose caractérisée par des troubles passagers de l'intelligence, de la sensibilité et du mouvement, ainsi que par des signes ou stigmates permanents.

— ENCYCL. L'hystérie est une névrose très répandue, qui a existé de tout temps. Dans l'antiquité, on considérait les hystériques comme les porte-parole des dieux; au moyen âge, ils furent regardés comme des possédés.

Pinel et Esquirol fournirent la théorie caractérisée par l'expression de *fureur utérine* et, par suite, la représentèrent comme un trouble génésique, apanage exclusif des femmes. Ce fut Charcot qui décrivit scientifiquement l'hystérie.

Pour Charcot, l'hystérie est un état pathologique du système nerveux, commun aux deux sexes, entraînant des troubles intellectuels, des paralysies, des contractures, des convulsions et présentant des signes particuliers permanents dits *stigmates de l'hystérie*. Le point de départ est une idée fixe et obsédante. Les troubles sont multiples. On note une impressionnabilité excessive, de la simulation, des hyperesthésies, de la névralgie utérine, des anesthésies généralisées ou par plaques, des congestions pouvant aboutir à des hémorragies cutanées, des spasmes du pharynx (boule hystérique), des tics, des contractures, des paralysies. Enfin, parfois, il y a des convulsions d'une intensité et d'une fréquence variables.

L'attaque hystérique est précédée d'un phénomène, l'*aura*, caractérisé par la sensation de strangulation; puis le malade tombe, a des convulsions toniques, cloniques, des contorsions avec des mouvements en *arc de cercle*, puis des attitudes passionnelles, enfin, du délire.

L'hystérie est une maladie de longue durée, mais elle est loin d'être inguérissable. On emploie surtout l'hydrothérapie, l'électrothérapie et la suggestion. Les distractions, le travail intellectuel sont aussi indiqués. Dans le régime alimentaire, on forcera les aliments riches en phosphore, comme les jaunes d'œufs, les cervelles, les poissons.

hystériforme [*is-té*] adj. Qui ressemble à l'hystérie : *troubles hystériformes*.

hystérique [*is-té*] adj. Qui a rapport à l'hystérie. N. et adj. Qui est atteint d'hystérie.

hystérocèle [*is-té*] n. f. (du gr. *hustéra*, matrice, et *kêlê*, tumeur). Hernie de la matrice.

hystérogène [*is-té*] adj. (du gr. *hustéron*, derrière, et *gennân*, engendrer). Né, engendré postérieurement.

hystéromane [*is-té*] adj. et n. f. Se dit d'une femme atteinte d'hystéromanie.

hystéromanie [*is-té, nî*] n. f. [du gr. *hustéra*, matrice, et *mania*, fureur). Fureur utérine, appétit furieux et maladif des plaisirs vénériens chez la femme.

hystéromètre [*is-té*] n. m. (du gr. *hustéra*, matrice, et *métron*, mesure). Instrument employé pour sonder et redresser l'utérus.

hystéron-protéron n. m. (deux mots grecs signifiant : *dernier* et *premier* [de deux]). Figure de rhétorique qui consiste à renverser l'ordre naturel de deux termes.

hystérotome [*is-té*] n. m. Instrument servant à pratiquer l'hystérotomie.

hystérotomie [*is-té, mi*] n. f. (du gr. *hustéra*, matrice, et *tomê*, section). Incision pratiquée sur l'utérus pour faciliter un accouchement laborieux. Nom donné quelquefois à l'opération césarienne.

hystrix [*is-triks*] n. m. Nom scientifique du genre porc-épic.

I, n. m. Neuvième lettre de l'alphabet et la troisième des voyelles : *un* I *majuscule ; un* i *minuscule. Droit comme un I,* très droit. *Mettre les points sur les I,* s'expliquer d'une manière claire et minutieuse, ou bien sans ménagements. *I consonne,* la lettre J, qu'autrefois on ne distinguait pas de l'I. *I grec,* v. y. Sur les monnaies, I indiquait autrefois l'Hôtel des monnaies de Limoges.

I, symbole chimique de l'*iode.*

Iablonoï (MONTS), chaîne de montagnes granitiques, boisées, de la Sibérie orientale (Transbaïkalie). Long. 650 kil. ; point culminant, 1.450 m.

Iago, un des principaux personnages de l'*Othello* de Shakspeare. C'est lui qui provoque, grâce à la jalousie qu'il éveille dans l'âme d'Othello, le meurtre de Desdémone. Il est resté le type du scélérat sceptique et cynique, qui fait le mal avec une cruauté froide et raffinée. On rappelle souvent le qualificatif d'une ironie méprisante que lui applique Shakspeare : « *Honest Iago!* »

Iakoutes.

Iakoutes ou **Yakoutes,** indigènes du nord-est de la Sibérie.

— ENCYCL. Les Iakoutes ont le teint jaunâtre, les cheveux noirs et rudes, le crâne court, la face large et plate, les pommettes saillantes, les yeux noirs et bridés ; ils se livrent à la chasse et à l'élevage des chevaux et des bêtes à cornes.

Iakoutsk ou **Yakoutsk,** v. de la Sibérie, ch.-l. de gouv., sur la Léna ; 6.000 h. Grandes foires. Pelleteries. — Le gouv. a 270.000 h.

Ialomitza, riv. de Roumanie, affl. dr. du Danube ; cours 240 kil.

ïambe [*i-an-be*] n. m. (lat. *iambus,* gr. *iambos*). Dans la poésie ancienne, pied de vers composé d'une brève et d'une longue. Vers qui contenait des ïambes, employé surtout dans la satire. Aujourd'hui au pl., pièce satirique écrite sur un ton acerbe et violent, en vers de douze pieds, alternant avec des vers de huit pieds : *les Ïambes d'André Chénier, de Barbier.*

Ïambes et poèmes, recueil des poésies de Barbier, comprenant de célèbres satires morales et politiques, remarquables par l'énergie et le mordant d'un vers âpre jusqu'au cynisme. Ces ïambes, renouvelant le mètre et la tradition d'André Chénier, rappellent la verve brutale de Juvénal. Quelques pièces sont restées classiques : *la Curée, l'Idole, Quatre-Vingt-Treize,* etc. (1830-1831).

ïambélégiaque [*i-an*] adj. et n. m. Vers grec et latin qui se compose d'un dimètre ïambique et de la deuxième moitié d'un pentamètre élégiaque.

ïambique [*i-an*] adj. Composé d'ïambes. N. m. Vers ïambique : *l'ïambique sénaire.*

ïambographe [*i-an-bo-gra-fe*] n. m. (de *ïambe,* et du gr. *graphein,* écrire). Écrivain grec ou latin qui s'est servi de vers ïambiques.

ïambo-trochaïque adj. Vers tétramètre ïambique qui a perdu le premier demi-pied du second dimètre ; employé par les comiques grecs.

Ianina ou **Janina,** v. de la Turquie d'Europe, ch.-l. de prov., sur le lac homonyme ; 20.000 h. Commerce de tissus et de céréales. (Autref. *Dodone.*) — Le gouv. est peuplé de 527.000 h.

Ianitza ou **Ienidje-Vardar,** v. de Turquie (prov. de Salonique), dans la vallée du Vardar ; 10.000 h. Tabac.

ianthin, e adj. (gr. *ianthinos*). Violet.

Iapygie [*ji*], contrée de l'Italie ancienne (Apulie), en grande partie colonisée par les Grecs. (Hab. *Iapyges.*)

Iarbas [*bass*], roi des Gétules, fils de Jupiter Ammon. Il voulut épouser Didon, qui préféra se donner la mort (*Myth.*).

iarl ou **jarl** n. m. Titre de comte, au moyen âge, chez les Danois et les Scandinaves, équivalant au earl anglais.

Iaroslav, grand-duc de Russie de 1015 à 1054. Il reprit aux Polonais une partie de la Russie que ceux-ci avaient occupée, et maria sa fille Anna au roi de France Henri Ier.

Iaroslav ou **Yaroslav,** v. de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur le Volga ; 70.000 h. Industries importantes. Filatures de soie et de coton. — Le gouv. a 1.100.000 h.

Iassy ou **Jassy,** v. de la Roumanie, anc. capit. de la Moldavie, sur le Bahlui, sous-affl. du Pruth ; 78.500 h. Céréales, bestiaux.

iatralipte n. m. (du gr. *iatraleiptès ;* de *iatros,* médecin, et *aleiphein,* oindre). *Antiq.* Médecin qui traitait par des frictions ou des onctions.

iatraliptique adj. Qui a rapport aux frictions, aux onctions médicales. N. f. Partie de la thérapeutique qui concerne les frictions et onctions.

iatrique adj. Qui a rapport à l'art du médecin.

iatrochimie n. f. Syn. de CHIMIATRIE.

iatromathématicien [*si-in*] n. m. Médecin partisan de l'iatromathématique.

iatromathématique n. f. Théorie mathématique des phénomènes vitaux.

iatromécanicien [*si-in*] n. m. Partisan de l'iatromécanisme.

iatromécanisme [*nis-me*] n. m. (du gr. *iatros,* médecin, et de *mécanisme*). Système qui ramène tous les phénomènes vitaux et la thérapeutique à des actions mécaniques : *l'iatromécanisme a été défendu par Boerhaave.*

iatrophysique n. f. (du gr. *iatros,* médecin, et de *physique*). Système qui attribue tous les phénomènes de la vie à des applications des lois physiques.

Iaveh. V. JÉHOVAH.

Iaxarte [*iak-sar-te*] ou **Iaxartes** [*tèss*], fleuve de l'Asie, tributaire du lac d'Aral ; auj. *Syr-Daria.*

Iazyges, peuple sarmate établi vers le Ier siècle av. J.-C. en Scythie, entre le Tanaïs et le Borysthène.

Ibach, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), sur la Muota ; 1.480 h. Commerce de bois et de bétail.

ibacus [*kuss*] n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant de nombreuses espèces des mers chaudes et qui atteignent 25 centimètres de long.

Ibadan [*dan*], v. de l'Afrique occidentale (colonie anglaise du Lagos) ; 100.000 h.

Ibagué, v. de Colombie, capit. de l'Etat de Tolima ; 16.000 h. Cultures tropicales.

ibalie [*li*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (L'*ibalia cultellator* de France, brune avec abdomen rougeâtre, vit dans les troncs des pins.)

Ibañez (Vicente Blasco), homme politique et romancier espagnol, né à Valence en 1867 ; auteur de romans réalistes : *Boue et roseaux, la Cathédrale.*

Ibarra, v. de l'Equateur, ch.-l. de la prov. d'Imbabura, sur le rio Ajavi ; 10.000 h.

Ibea. V. AFRIQUE-ORIENTALE ANGLAISE.

Ibères, peuple de l'antiquité, le plus ancien dont l'histoire fasse mention dans l'Europe occidentale. Les Ibères, partagés en petites républiques, peuplèrent l'Espagne, la Gaule méridionale et les côtes de l'Italie du Nord. On a voulu voir dans les Ibères les ancêtres des Basques actuels.

Iberg, nom de deux communes de Suisse (cant. de Schwyz) ; *Ober-Iberg* à 1.127 m. d'altitude (700 h.) ; industrie laitière, et *Unter-Iberg* à 930 m. (1.410 h.) ; élève de bétail, tissage de soie.

ibéride n. f. Genre de crucifères répandues dans les jardins, sous les noms de *thlaspis* ou *téraspics.*

Ibérie [*ri*], anc. nom de l'Espagne. (Hab. *Ibères.*) — Anc. pays d'Asie, au S. du Caucase, arrosé par le Cyrus.

Ibérien, enne [*ri-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Ibérie : *les Ibériens.* (On dit mieux IBÈRES.) Adjectiv. : *population ibérienne.* (On dit mieux IBÉRIQUE.)

ibidem [*dèm'*] adv. lat. Au même endroit. (On écrit par abréviation : *ibid.,* ou *ib.*)

ibididés n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les ibis et genres voisins. S. un *ibididé.*

ibidorhynque [*rin-ke*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, répandus dans l'Inde : *l'ibidorhynque est un courlis répandu surtout dans l'Himalaya.*

ibijau [*jô*] n. m. Genre de passereaux fissirostres, famille des caprimulgidés.

— ENCYCL. Les ibijaux (*nyctibius*) ont le bec très large et crochu ; ce sont les plus grands des engoulevents : ils mesurent jusqu'à 1m,30 d'envergure et sont répandus dans l'Amérique du Sud.

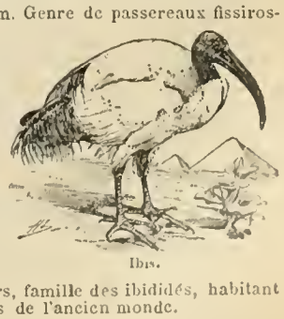
Ibis.

ibis [*biss*] n. m. (du gr. *ibis*). Genre d'oiseaux échassiers, famille des ibididés, habitant les régions chaudes de l'ancien monde.

— Encycl. Les ibis sont de grands oiseaux blancs, avec la tête, le cou et la queue noirs; ils étaient adorés par les anciens Egyptiens, parce qu'ils détruisent les reptiles qui infestent les bords du Nil. Ils sont abondants en Nubie et se rencontrent surtout dans la haute Egypte.

Ibiza, Iviza ou **Iviça,** île de l'archipel des Baléares (îles Pityuses); 25.000 h.; ch.-l. *Ibiza;* 7.500 h. Vignobles, figuiers, oliviers.

ibn, mot arabe signifiant *fils.* (S'écrit aussi *ebn* ou *ben.*) Pl. beni ou beno.

Ibn Khaldoun, surnommé *Hadrami* et *Ishbili,* le plus grand des historiens musulmans, né à Tunis, mort au Caire (1332-1406); auteur d'une immense chronique: le *Kitab-el-ibar.*

Ibrahim [*im'*], sultan ture de 1640 à 1648. Il abandonna le pouvoir à son grand vizir Kara Mustapha.

Ibrahim-pacha.

Ibrahim-Bey [*im'-bè*], né dans le pays des Tcherkesses, m. à Dongolah (1735-1817). Chef des Mameluks d'Egypte, lors de l'expédition de Bonaparte (1798), il fut chassé par Méhémet-Ali, en 1811.

Ibrahim-pacha, fils de Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte (1789-1848); habile guerrier et bon administrateur, mais fourbe et cruel. Il se distingua dans la lutte contre la Grèce, puis se révolta contre les Turcs, et conquit la Syrie, qu'une intervention européenne le força à évacuer.

Ibsamboul, village d'Egypte (Nubie), sur la rive gauche du Nil. Restes magnifiques d'un temple du temps de Ramsès II, creusé dans le roc. Bas-reliefs, entre la première et la 2e cataracte; auj. *Abou-Simbel.*

Ibsen [*sèn*] (Henrik), écrivain norvégien, né à Skien, mort à Christiania (1828-1906); auteur de drames à tendances philosophiques et sociales, où il exalte l'individualisme: *Maison de poupée, les Revenants, Hedda Gabler, Solness le Constructeur, le Canard sauvage,* etc. Ses œuvres sont fortement construites et souvent très émouvantes.

Ibsen.

ibsénien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui est dans le goût, dans l'esprit d'Ibsen. Subst. Admirateur d'Ibsen.

ibsénisme [*nis-me*] n. m. Ensemble des idées d'Ibsen.

ibum [*bom'*] n. m. Disposition de la loi juive, d'après laquelle la femme veuve sans enfant devait épouser de préférence le frère de son mari défunt.

ibycter ou **ibicter** [*ktèr*] n. m. Genre de rapaces de la famille des falconidés, assez semblables aux milans, propres à l'Amérique du Sud: *les ibicters ont la livrée sombre.*

Ibycus [*kuss*], poète lyrique grec du VIe s. av. J.-C. On rappelle souvent les *grues d'Ibycus,* par allusion à une troupe de grues que le poète Ibycus, assassiné par des brigands au milieu d'une forêt, avait prises à témoin du crime. Quelque temps après, l'un des meurtriers, assistant aux jeux Olympiques et voyant passer en l'air une troupe de grues, s'écria imprudemment: *Voilà les témoins d'Ibycus,* mots qui occasionnèrent ainsi la découverte des coupables. Les *grues d'Ibycus* sont devenues proverbiales, pour caractériser les témoins imprévus qui viennent parfois miraculeusement en aide à la justice.

Ica, v. du Pérou, ch.-l. de dép., sur la rivière homonyme; 8.000 h. Jadis célèbre par la fabrication de ses poteries. — Le département, du même nom a 90.000 h.

icacinacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, dont le genre *icaquier* est le type. S. une *icacinacée.*

icaque [*ka-ke*] n. f. Nom vulgaire de l'icaquier et de son fruit.

icaquier [*ki-é*] n. m. Genre de rosacées chrysobalanées.

— Encycl. Les icaquiers sont des arbrisseaux de l'Amérique tropicale à fleurs blanchâtres. Le type de ce genre est l'icaque (*chrysobalanus icaco*), dont le fruit, jaune, blanc, rouge ou violet, vulgairement appelé *prune d'icaque, des anses, de coton* ou *de coco,* est d'une saveur agréable. On retire de l'amande une huile employée en pharmacie.

Icaquier: a, coupe de la fleur.

Icare, fils de Dédale, avec lequel il s'enfuit du labyrinthe de l'île de Crète, au moyen d'ailes attachées avec de la cire. S'étant trop approché du soleil, la cire se fondit, ses ailes se détachèrent, et l'imprudent fut précipité dans la mer Egée, qui prit le nom de *mer Icarienne.* Dans l'application, on compare à Icare ceux qui sont victimes de projets trop ambitieux.

icarie [*ri*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant de nombreuses espèces de guêpes, petites, rousses ou orangées, des régions tropicales de l'ancien monde.

Icarie [*ri*], île turque de l'Archipel, sur la côte occidentale de l'Anatolie; auj. *Nikaria.*

Icarie (*Voyage en*), roman fantaisiste, exposant un système de bonheur imaginaire, fondé sur l'intervention de l'Etat en toutes choses, par Et. Cabet (1842).

Icarien, enne [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire d'Icarie: *les Icariens.* Adjectiv. Qui se rapporte à l'Icarie. Qui se rapporte à Icare: *l'audace icarienne.*

iceberg [*bèrgh'*] n. m. (suéd. *is,* glace, et *berg,* montagne). Masse de glace détachée de la banquise ou d'un glacier polaire: *les icebergs sont dangereux pour*

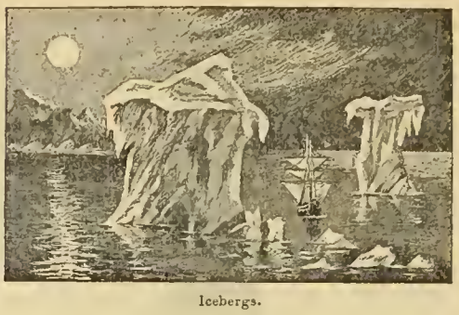
Icebergs.

la navigation. (De forme variée dans les mers arctiques, les icebergs affectent une forme tabulaire très caractérisée dans les eaux antarctiques.)

icelui, icelle [*sè-le*]; pl. **iceux, icelles** [*sé-le*] adj. et pr. démonstr. (du lat. *ecce ille,* voici lui). Celui-là, celle-là. (Ne s'emploie qu'en style de pratique ou par plaisanterie: *icelle dame; la maison d'icelui.* Vx.)

Ichim [*chim'*] v. de Sibérie (Tobolsk), sur la rivière homonyme (1.675 kil.), sous-affl. de l'Obi par l'Irtych; 8.000 h. Foires fréquentées. C'est une des places les plus anciennes de la Sibérie.

ichneumon [*ik-neu*] n. m. (gr. *ikhncumôn*). *Entom.* Insecte qui a quatre ailes et un aiguillon, comme les abeilles, et dont la larve est parasite d'autres insectes nuisibles. *Mamm.* Espèce de mangouste de la taille d'un chat.

Ichneumon.

— Encycl. *Entom.* Les ichneumons sont appelés aussi *mouches vibrantes.* A l'état d'insecte parfait, comme la plupart des hyménoptères, ils vivent du suc des fleurs; mais leurs larves sont de précieux auxiliaires pour l'agriculture; la femelle de l'ichneumon, à l'aide d'une tarière dont est muni son abdomen, dépose dans les chenilles et larves de toute sorte des œufs qui, à l'éclosion, donnent naissance à une larve qui vit aux dépens de son hôte et finit par le détruire. Ce sont donc des insectes utiles.

Ichneumon.

— *Mamm.* L'ichneumon ou rat de Pharaon, répandu en Afrique et très commun en Egypte, passait pour détruire les serpents et les œufs de crocodile et, de ce fait, était l'objet d'un culte; les prêtres conservaient leurs cadavres, embaumés, dans les temples.

ichneumonidés [*ik-neu*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères ayant pour type l'*ichneumon.* S. un *ichneumonidé.*

ichnographe [*ik-no*] n. m. Celui qui s'occupe d'ichnographie.

ichnographie [*ik-no-gra-fi*] n. f. (du gr. *ikhnos,* trace, et *graphein,* décrire). Représentation en plan géométral et horizontal d'un édifice. Ant. **Stéréographie.**

ichnographique [*ik-no*] adj. Relatif à l'ichnographie: *dessin, plan ichnographique.*

ichor [*i-kor*] n. m. (gr. *ikhôr*). Le sang des dieux, dans les poèmes homériques. *Méd.* Sanie, liquide purulent.

ichoreux, euse [*ko-reû, eu-ze*] adj. Qui tient de l'ichor: *humeur, plaie ichoreuse.*

Ichteghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ostende); 5.470 h. Fabrique de toile.

ichthys [*ik-tiss*] n. m. Transcription en caractères romains du monogramme grec du Christ, qui est composé des premières lettres des mots: *Iésous Christos Theou Uios Sôtêr* (Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur). — Ces initiales, réunies, forment le mot grec ΙΧΘΥΣ, qui signifie *poisson;* de là vient que le *poisson* est souvent pris comme symbole du Christ.

ichtyocaude [*ik-ti-o-kô-de*] n. f. (du gr. *ikhthus,* poisson, et du lat. *cauda,* queue). Engin analogue à une queue de poisson, servant de propulseur à certains navires.

ichtyocolle [*ik-ti-o-ko-le*] n. f. (du gr. *ikhthus,* poisson, et de *colle*). Colle de poisson fabriquée avec la vessie natatoire de différents poissons cartilagineux, principalement de l'esturgeon.

ichtyodonte [*ik-ti-o*] n. f. (du gr. *ikhthus,* poisson, et *odous, ontos,* dent). Dent fossile de poisson.

ichtyoïde [*ik-ti-o-i-de*] adj. (du gr. *ikhthus,* poisson, et *eidos,* aspect). Qui ressemble à un poisson.

ichtyol [*ik-ti*] n. m. (du gr. *ikhthus,* poisson). Huile sulfureuse obtenue par la distillation d'une roche bitumineuse constituée par des dépôts de poissons fossiles.

— Encycl. L'ichtyol est employé dans le traitement des maladies de la peau, en particulier du psoriasis.

ichtyolithe [*ik-ti*] n. m. (du gr. *ikhthus,* poisson, et *lithos,* pierre). Poisson fossile.

ichtyologie [*ik-ti-ji*] n. f. (du gr. *ikhthus,* poisson, et *logos,* discours). Partie de la zoologie qui traite des poissons.

— Encycl. L'ichtyologie est d'origine française; au XVIe siècle, le médecin Rondelet, professeur à Montpellier, écrivit la première histoire des poissons. Linné régularisa la nomenclature; enfin, c'est Cuvier qui, dans son *Histoire des poissons,* décrivit le premier et classa toutes les espèces connues de son temps. Depuis, il y eut de nombreuses publications allemandes, anglaises et françaises.

ichtyologique [*ik-ti*] adj. Qui appartient à l'ichtyologie: *traité ichtyologique.*

ichtyologiste [*ik-ti, jis-te*] n. m. Qui s'occupe d'ichtyologie.

ichtyomorphe [*ik-ti*] adj. Qui a la forme d'un poisson.

ichtyophage [*ik-ti*] n. m. adj. et (du gr. *ikhthus,* poisson, et *phagein,* manger). Qui se nourrit principalement de poisson: *les anciens connaissaient plusieurs peuplades ichtyophages.*

Ichtyophages [*ik-ti*] (*mangeurs de poissons*), nom donné par les anciens à divers peuples des bords du golfe Persique et de la côte ouest d'Afrique.

ichtyophagie [*ik-ti, ji*] n. f. (de *ichtyophage*). Habitude de se nourrir principalement de poisson.

ichtyophagique [*ik-ti*] adj. Qui se rapporte à l'ichtyophagie.

ichtyosaure [*ik-ti-o-só-re*] n. m. (du gr. *ikhthus,* poisson, et *sauros,* lézard). Genre de reptiles gigan-

Ichtyosaure.

tesques fossiles, de l'époque secondaire: *l'ichtyosaure du lias et du jurassique atteignait 10 mètres de long.*

ichtyose [*ik-ti-ô-ze*] n. f. (du gr. *ikhthus,* poisson). Maladie congénitale de la peau, caractérisée par une altération de la fonction cornée, la sécheresse des téguments, la formation d'écailles et la desquamation continue de l'épiderme.

— Encycl. L'ichtyose est une maladie bénigne, mais tenace; on utilise les bains suivis d'onctions à la vaseline ou le glycérolé d'amidon, etc. On prescrira les exercices physiques et on ordonnera les préparations arsenicales et ferrugineuses.

ichtys n. m. V. ichthys.

ici adv. de lieu (lat. pop *ecce hic*). En ce lieu-ci. *Par ext.* Au moment présent: *d'ici à demain.* S'oppose à *là,* pour désigner un lieu ou un fait déterminés ou nom: *ici l'on rit, là on pleure; ici est la vérité, là est l'erreur. Ici-bas,* dans ce bas monde. Allus. hist.: **Ici on danse,** inscription que l'on avait placée, lors de la fête de la Fédération (14 juill. 1790), sur les ruines de la Bastille.

icica n. f. Autre nom de l'élémi, sorte de résine que fournit l'*iciquier.*

Icilius (Spurius), l'un des chefs plébéiens de Rome, qui, en entraînant le peuple sur le mont Sacré, fit instituer le tribunat (495 av. J.-C.).

Icilius (Lucius), tribun du peuple, l'an 456 av. J.-C., fiancé de Virginie. Il aida le père de l'infortunée jeune fille à soulever le peuple contre les décemvirs. Il obtint pour le peuple le droit de s'établir sur l'Aventin et celui de décerner les honneurs du triomphe.

iciquier [*ki-é*] n. m. Genre de burcéracées.

— Encycl. Le genre iciquier comprend des arbres à fleurs petites et blanches, qui croissent dans les forêts de la Guyane. On en tire un suc balsamique, connu sous le nom d'*élémi,* qu'on brûle dans les appartements pour les parfumer et dont l'odeur rappelle celle du citron.

icoglan n. m. (turc *itchoglan*). Officier du palais du sultan attaché à un des services intérieurs.

icone n. f. (gr. *eikôn,* image). Se dit, en russe et dans toute l'Eglise grecque, des images peintes représentant la Vierge et les saints.

iconique adj. Qui forme une image semblable au modèle: *statue iconique.*

Iconium [*om'*], nom ancien de la ville actuelle de *Konieh* (Turquie d'Asie).

iconoclasme [*klas-me*] n. m. ou **iconoclasie** [*zi*] n. f. Doctrine des iconoclastes.

iconoclaste [*klas-te*] n. et adj. m. (du gr. *eikôn,* image, et *klazein,* briser). Membre d'une secte religieuse du VIIIe siècle, qui proscrivait le culte des images. *Par ext.* Personne qui détruit, proscrit des images. Adjectiv.: *persécution iconoclaste.*

— Encycl. Les iconoclastes brisaient les images des saints et voulaient détruire le culte qu'on leur rendait. Cette hérésie commence avec l'empereur Léon III l'Isaurien, qui ordonna la destruction des images dans tous les édifices sacrés, et continua avec son fils, Constantin Copronyme. Approuvée par le concile de Constantinople en 754, condamnée par le second concile œcuménique de Nicée (787), et par plusieurs autres, cette hérésie a disparu au IXe siècle; mais elle s'est reproduite plus tard chez les hussites, les vaudois et les albigeois. La doctrine catholique sur les images avait été fixée en 787 par le second concile de Nicée, dont les canons avaient été acceptés bientôt par l'Eglise d'Occident.

iconoclastie [*klas-ti*] n. f. Disposition à être iconoclaste.

iconogène n. m. Sel obtenu par l'action de l'acide amido-β-naphto-β-sulfonique sur le sodium et employé comme révélateur photographique. On le mélange pour cet usage à un sulfite alcalin et à un alcali caustique ou carbonaté.)

iconographe n. m. Personne qui est versée dans l'iconographie.

iconographie [*fi*] n. f. (du gr. *eikôn,* image, et *graphein,* écrire). Science des images produites par la peinture, la sculpture et les autres arts plastiques. Ouvrage où sont reproduites des œuvres de ce genre: *Visconti a établi une riche iconographie romaine.*

iconographique adj. Qui appartient, qui a rapport à l'iconographie: *document iconographique. connaissances iconographiques.*

iconolâtre n. (du gr. *eikôn,* image, et *latreuein,* adorer). Adorateur d'images.

iconolâtrie [*trî*] n. f. (de *iconolâtre*). Adoration des images.

iconolâtrique adj. Qui a rapport à l'iconolâtrie : *culte iconolâtrique.*

iconologie [*ji*] n. f. (du gr. *eikón, onos*, image, et *logos*, discours). Explication des images, des monuments anciens.

iconologique adj. Relatif à l'iconologie.

iconologiste [*jis-te*] ou **iconologue** [*lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe d'iconologie.

iconomane n. et adj. Qui a la manie des estampes.

iconomanie [*nî*] n. f. (du gr. *eikón*, image, et de *manie*). Manie des estampes, des gravures.

iconomaque [*ma-ke*] n. m. (du gr. *eikón, onos*, image, et *makhê*, combat). Celui qui combat le culte des images.

iconomètre n. m. (du gr. *eikón*, image, et *metron*, mesure). *Phot.* Appareil permettant de déterminer la distance focale de l'objectif photographique, susceptible de donner en dimensions données l'image d'un sujet.

iconométrie [*trî*] n. f. Mesure par l'image ou de l'image.

iconophile n. et adj. (du gr. *eikón*, image, et *philos*, ami). Qui aime les estampes, les images, etc.

iconoscope [*nos-ko-pe*] n. m. (du gr. *eikón*, image, et *skopein*, examiner.) *Phot.* Instrument montrant, à l'échelle réduite, l'image d'un site que l'on se propose de photographier, et permettant ainsi de choisir le point de vue convenable.

iconostase [*nos-ta-ze*] n. f. (du gr. *eikón, onos*, image, et *stasis*, station). Grand écran à trois portes, couvert d'images de saints, derrière lequel le prêtre grec fait la consécration.

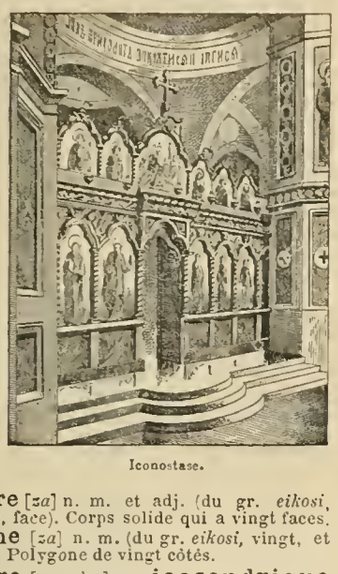

Iconostase.

iconostrophe [*nos-tro-fe*] n. m. (du gr. *eikón*, image, et *strophein*, tourner). Instrument d'optique, renversant les objets et dont se servent les graveurs pour copier leurs modèles.

icosaèdre [*za*] n. m. et adj. (du gr. *eikosi*, vingt, et *edra*, face). Corps solide qui a vingt faces.

icosagone [*za*] n. m. (du gr. *eikosi*, vingt, et *gônia*, angle). Polygone de vingt côtés.

icosandre [*zan-dre*] ou **icosandrique** [*zan*] adj. (du gr. *eikosi*, vingt, et *anêr, andros*, mâle). Qui a vingt étamines ou plus.

icosandrie [*zan-dri*] n. f. Classe de Linné, comprenant les plantes à fleurs icosandres.

icosigone [*zi*] n. m. (du gr. *eikosi*, vingt, et *gônia*, angle). Qui a vingt angles.

ictère [*ik*] n. m. (gr. *ikteros*). Coloration jaune de la peau, des tissus et des liquides de l'organisme. Syn. JAUNISSE.

— ENCYCL. L'ictère est caractérisé par une teinte jaune de la peau, des muqueuses et de la conjonctive oculaire. L'urine présente une teinte brun acajou, des reflets verdâtres et donne avec l'acide azotique les réactions caractéristiques de la bile. L'ictère est dû à une rétention de la bile par un obstacle à son écoulement. Le diagnostic symptomatique est facile, mais il est parfois très difficile d'en connaître la cause. On songera tout d'abord à une oblitération des voies biliaires, puis à une hépatite, à une tumeur, etc. Le traitement dépendra du diagnostic pathogénique; dans tous les cas, on cherchera à rétablir le cours normal de la bile par les cholagogues; on activera l'élimination rénale par les diurétiques et par de grands lavements froids. L'ictère des nouveau-nés est bénin et disparaît sans médication.

ictérin, e [*ik*] adj. Qui ressemble à l'ictère.

ictérique [*ik*] adj. Qui a rapport à l'ictère : *teint ictérique.*

Ictinos [*noss*], architecte grec du ve s. av. J.-C. Il construisit notamment le Parthénon d'Athènes et le temple d'Apollon à Phigalie.

ictus [*ik-tuss*] n. m. (m. lat.). *Métriq.* Coup frappé marquant le temps fort d'un pied. *Mus.* Notes très accentuées, au premier et au dernier temps forts d'un rythme. *Pathol.* Affection subite; qui frappe comme un coup.

id V. IDEM.

Ida, nom de deux chaînes de montagnes, l'une en Mysie (Asie Mineure), voisine de la plaine de Troie, et où la légende plaçait l'enlèvement de Ganymède, le jugement de Pâris, etc.; l'autre en Crète, où, suivant la légende, Jupiter fut élevé par les Corybantes.

Idaho, un des Etats du nord-ouest des Etats-Unis; 162.000 h. Sol montagneux et boisé. Grandes richesses minérales : or, argent, cuivre, mercure, apit. *Boisé-City.*

Idalie ou **Idalium** [*om*], anc. ville de l'île de Chypre, consacrée à Vénus.

Idanthyrse, roi de Scythie (vie s. av. J.-C.), au temps de Darius, auquel il refusa sa soumission.

Iddergem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 1.230 h.

ide n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des cyprinidés, comprenant une espèce d'Europe. (C'est un grand gardon à dos noirâtre, qui atteint 30 centimètres de long, et que l'on appelle encore *able jesse, mélanote*, etc. Il se rencontre dans la Somme, la Meuse, la Moselle.)

idéable adj. Qui peut être compris, qui est intelligible, qui peut être le sujet d'une idée.

idéal, e, aux adj. Qui n'existe que dans l'idée : *personnage idéal.* Qui possède la suprême perfection : *beauté idéale.* N. m. Perfection suprême ou typique qui n'existe que dans l'imagination : *l'artiste doit viser à l'idéal.* Pl. des *idéals* ou *idéaux.*

idéalement [*man*] adv. D'une manière idéale : *les vierges de Raphael sont idéalement belles.*

idéalisateur, trice [*li-za*] n. Celui, celle qui idéalise.

idéalisation [*za-si-on*] n. f. Action d'idéaliser.

idéaliser [*zé*] v. a. Donner un caractère idéal à une personne, à une chose : *peintre qui a idéalisé son modèle.*

idéalisme [*lis-me*] n. m. Doctrine philosophique qui nie la réalité individuelle des choses distinctes du « moi » et n'en admet que l'idée : *l'idéalisme kantien.* Poursuite de l'idéal dans les œuvres d'art : *l'idéalisme s'oppose au réalisme.*

— ENCYCL. L'idéalisme est la théorie philosophique qui nie l'existence du monde extérieur. Les premiers idéalistes appartiennent à l'école d'Elée (Xénophane, Parménide, Zénon). Descartes peut être considéré comme le fondateur de l'idéalisme moderne. Après Descartes, l'idéalisme suit deux directions : l'une empirique, l'autre rationaliste. L'idéalisme empirique (qui critique la perception externe) est représenté par Berkeley, Hume, Stuart Mill, l'idéalisme rationaliste (qui critique la raison) par Kant et ses successeurs, Fichte, Schelling, Hegel.

idéaliste [*lis-te*] n. Qui professe l'idéalisme. Adjectiv. : *philosophie idéaliste.*

idéalistique [*lis-ti-ke*] adj. Se dit de ce qui a rapport à l'idéalisme.

idéalité n. f. Caractère de ce qui n'a pas de réalité, qui n'existe que dans l'idée : *l'idéalité s'oppose à la réalité.*

idéation [*si-on*] n. f. Formation de l'idée.

idée [*dé*] n. f. (du gr. *idea*, aspect, image). Représentation d'une chose dans l'esprit : *l'idée du beau, du bien.* Type éternel de ce qui existe, dans la philosophie platonicienne. Manière de voir : *les idées politiques de Rousseau.* Intention arrêtée : *changer d'idée.* Conception littéraire ou artistique : *poète qui brille par l'expression et pèche par l'idée.* Esquisse, ébauche : *jeter une idée sur le papier; une idée de tableau.* L'esprit qui conçoit : *avoir quelque chose en l'idée.* Image, souvenir : *évoquer une idée chère.* Imagination : *être heureux en idée.* Visions chimériques : *ce ne sont que des idées. Pop.* Très petite quantité; *boire une idée de rhum; obliquer une idée à gauche. Idée fixe,* pensée dominante, dont on est obsédé. *Idée creuse,* chimère. *Avoir idée, une idée, l'idée de,* penser, connaître, se représenter. *On n'a pas idée de,* c'est une chose extraordinaire, choquante. *Fam. Donner des idées à quelqu'un,* lui inspirer des pensées amoureuses.

— ENCYCL. L'idée ou concept se distingue de la perception des objets concrets et même de l'« image générale », sorte de photographie composite obtenue par élimination des traits distinctifs et conservation des traits communs. La perception externe nous donne l'image d'une table, l'abstraction seule peut nous donner l'idée générale de table. Une idée peut être *nécessaire* (espace, temps) ou *contingente* (par exemple l'idée d'une table); une idée nécessaire est toujours *universelle,* une idée contingente est toujours *particulière* (en ce sens qu'elle varie suivant les esprits, les temps et les lieux). L'idée nécessaire et universelle s'appelle aussi idée *absolue;* l'idée contingente et particulière s'appelle aussi idée *relative.*

Idées de Mme Aubray (*les*), comédie en cinq actes, par A. Dumas fils; œuvre humaine et généreuse pour la défense des filles qu'une faute passagère a égarées, mais qu'une prudente indulgence peut ramener au bien (1867).

idéen, enne [*dé-in, è-ne*] adj. Qui appartient au mont Ida, en Crète.

idéer [*dé-é*] v. a. Concevoir l'idée de.

idem [*dèm*] adv. Mot latin signifiant *le même,* qu'on emploie pour éviter les répétitions et qu'on abrège ainsi : *id.*

identification [*dan, si-on*] n. f. Action d'identifier : *l'identification d'un accusé.*

identifier [*dan-ti-fi-é*] v. a. (lat. *idem,* le même, et *facere,* faire. — Se conj. comme *prier.*) Rendre ou déclarer identique : *identifier deux genres. Identifier un nom de lieu,* trouver le nom moderne qui correspond au nom ancien. Trouver l'identité de : *l'anthropométrie permet d'identifier avec certitude les criminels.*

identique [*dan*] adj. (du lat. *idem,* le même). Qui ne fait qu'un avec un autre, ou qui est compris sous la même idée : *propositions identiques.* ANT. **Différent, dissemblable.**

identiquement [*dan-ti-ke-man*] adv. D'une manière identique.

identité [*dan*] n. f. (lat. *identitas*). Ce qui fait qu'une chose est la même qu'une autre : *l'identité de deux propositions.* Etat d'une chose qui demeure toujours la même : *l'identité de la personne humaine. Dr.* Ensemble des circonstances qui font qu'une personne est bien telle personne déterminée : *découvrir l'identité d'un criminel, produire une pièce d'identité. Math.* Egalité dont les deux membres sont identiquement les mêmes. *Milit. Plaque d'identité,* plaque en maillechort que tout militaire doit porter en temps de guerre, suspendue au cou sous ses effets, et qui donne toutes les indications permettant de l'identifier. Plaque en métal qui doit être fixée à tout vélocipède ou machine analogue.

Plaque d'identité : 1. recto; 2. verso.

idéogénie [*nî*] n. f. (du gr. *idea,* idée, et *gennân,* engendrer). Origine et formation des idées.

idéogénique adj. Qui a rapport à l'idéogénie.

idéogramme [*gra-me*] n. m. (du gr. *idea,* idée, et *gramma,* caractère). Signe qui exprime l'idée et non les sons du mot qui représenterait cette idée : *les anciens caractères égyptiens étaient des idéogrammes.*

idéographie [*fî*] n. f. (du gr. *idea,* idée, et *graphein,* décrire). Représentation directe des idées par des signes qui en figurent l'objet : *l'idéographie s'oppose au phonétisme, où les signes représentent les sons.*

idéographique adj. Qui concerne l'idéographie : *écriture idéographique.*

idéographiquement [*ke-man*] adv. D'une manière idéographique.

idéographisme [*fis-me*] n. m. Système d'écriture consistant à se servir d'idéogrammes.

idéologie [*ji*] n. f. (du gr. *idea,* idée, et *logos,* discours). Science des idées. Système qui considère les idées prises en elles-mêmes, abstraction faite de toute métaphysique.

idéologique adj. Qui a rapport, qui appartient à l'idéologie.

idéologue [*lo-ghe*] n. m. Partisan de la philosophie idéologique : *Cabanis et Destutt de Tracy étaient des idéologues.* En mauv. part, personne qui s'occupe de rêveries philosophiques, d'abstractions : *Napoléon raillait les idéologues.*

ides n. f. pl. (lat. *idus*). Quinzième jour du mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, treizième jour des autres mois, dans le calendrier romain : *César fut assassiné aux ides de mars.*

Ideville (Henry, comte d'), diplomate et publiciste français, né à Saulnat (Puy-de-Dôme), m. à Paris (1830-1887).

idiacanthe n. m. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des stomiatidés.

— ENCYCL. Les idiacanthes sont de curieux poissons des abysses, à corps long, mince et serpentiforme; de couleur noire, ils possèdent de nombreux organes lumineux, disséminés le long des flancs. Leur bouche, largement fendue, est munie de longues et nombreuses dents.

idie [*i-di*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des petites mouches noires de France.

idioélectricité n. f. Qualité de ce qui est idioélectrique.

idioélectrique adj. Se disait des corps mauvais conducteurs que l'on peut électriser directement par frottement.

idiomatique adj. Qui a rapport aux idiomes.

idiome n. m. (gr. *idiôma; de idios,* propre). Langue propre à une nation : *l'idiome français.* Langage particulier à une région plus ou moins étendue : *l'idiome provençal. Théol. Communication des idiomes,* doctrine d'après laquelle il est permis d'affirmer de la personne unique du Verbe incarné tout ce qui appartient en propre, soit à sa nature divine, soit seulement à sa nature humaine.

idiomographie [*fî*] n. f. Science qui décrit les idiomes.

idiomographique adj. Qui a rapport à l'idiomographie.

idiopathie [*tî*] n. f. (du gr. *idios,* propre, et *pathos,* maladie). Maladie qui a son existence propre et n'est point la conséquence d'une autre affection.

idiopathique adj. Qui a rapport à l'idiopathie : *maladie idiopathique.*

idiostatique [*os-ta*] adj. (du gr. *idios,* propre, et de *statique*). *Méthode idiostatique,* méthode dans laquelle l'effet est produit par l'électrisation des corps que l'on expérimente sans avoir recours à une électrisation auxiliaire.

idiosyncrasie [*sin-kra-zî*] n. f. (du gr. *idios,* propre, *sun,* avec, *et krasis,* tempérament). Tempérament. Réaction individuelle propre à chaque homme.

idiosyncrasique [*sin-kra-zî-ke*] adj. Qui a rapport à l'idiosyncrasie : *les caractères idiosyncrasiques varient d'homme à homme.*

idiot [*di-o*], **e** n. et adj. (du gr. *idiotés,* homme particulier, ignorant). Atteint d'idiotie. Stupide, dépourvu de sens, d'intelligence. Qui marque la stupidité : *rire idiot.*

idiotement [*man*] adv. D'une façon idiote.

idiotie [*sî*] n. f. (de *idiot*). Arrêt de développement mental, lié à des lésions cérébrales généralement héréditaires. *Par ext.* Absence complète d'intelligence.

— ENCYCL. L'idiotie est l'état des enfants dont les centres psychiques ne paraissent pas fonctionner; il y a donc une différence entre l'*idiot,* qui n'a jamais eu d'intelligence, le *dément,* qui l'a perdue, et l'*imbécile,* qui n'a jamais eu qu'une intelligence rudimentaire. L'idiotie est héréditaire ou accidentelle. Cette dernière est provoquée chez les jeunes enfants par les convulsions, l'épilepsie, la méningite, les fièvres graves, les coups ou les chutes sur la tête. L'idiotie héréditaire est congénitale; elle a pour cause diverses tares des parents : alcoolisme, tuberculose, syphilis, épilepsie, hystérie, etc.

Les stigmates physiques de l'idiot sont l'aspect repoussant, la microcéphalie ou la macrocéphalie, diverses malformations (bec-de-lièvre), etc. En général, l'idiot meurt vers vingt-cinq ans.

L'idiotie est modifiable par l'éducation, l'hygiène, etc.

idiotique adj. Qui est particulier à un idiome : *tournure idiotique.*

idiotiser [*ti-zé*] v. a. Rendre idiot, hébété.

idiotisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *idios,* particulier). Syn. de IDIOTIE. *Gram.* Construction particulière à un idiome : **Je l'ai échappé belle** *est un idiotisme français.*

— ENCYCL. Un idiotisme est une locution qui ne peut se traduire littéralement dans une autre langue que celle où il a cours. C'est ainsi que pour dire : « Comment va votre santé? » le Français dit : « Comment vous portez-vous? » l'Allemand : « Comment se trouvent-ils? » et l'Anglais : « Comment faites-vous faire? » Ce sont trois idiotismes; le premier est un *gallicisme,* le second un *germanisme,* et le troisième un *anglicisme.* De la même façon, il y a des *hellénismes,* des *latinismes,* des *hébraïsmes,* etc. — On distingue les idiotismes de figure, par exemple : *être sur les dents,* et les idiotismes de syntaxe, par exemple : *l'échapper belle.*

Idistavisus Campus [*zuss-kan-puss*], plaine de Germanie, près du Weser, où Germanicus battit les Chérusques d'Arminius l'an 16.

idocrase [*kra-ze*] n. f. Pierre précieuse du genre grenat.

idoine adj. (lat. *idoneus*). Convenable, propre à quelque chose. (Vx.)

idolâtre adj. et n. (du gr. *eidôlon*, image, et *latreuein*, servir). Qui adore les idoles : *un culte idolâtre, convertir les idolâtres. Fig.* Qui aime avec excès : *mère idolâtre de ses enfants.*

idolâtrement [*man*] adv. Avec idolâtrie.

idolâtrer [*tré*] v. a. (de *idolâtre*). Aimer avec passion : *idolâtrer ses enfants.* V. n. Adorer les idoles. (Vx.)

idolâtrie [*trî*] n. f. (de *idolâtre*). Adoration des idoles. (V. POLYTHÉISME.) *Fig.* Amour excessif.

— ENCYCL. *Théol.* Dans le langage de la théologie catholique, le mot *idolâtrie* désigne l'acte de rendre aux créatures le culte souverain dû à Dieu seul. La forme la plus grossière de l'idolâtrie est le *fétichisme* ou adoration des objets matériels. Le culte des astres ou *sabéisme* était propre à l'Arabie et à la Chaldée. Le culte du feu tenait le premier rang en Perse, tandis que l'adoration des animaux sacrés était pratiquée surtout en Egypte. A l'anthropolâtrie ou adoration de l'homme se rattachent les cultes rendus aux rois (Egypte et Chaldée), aux héros (Grèce), aux empereurs (Rome), aux morts (Grecs et Romains). Enfin, l'adoration des esprits bons ou mauvais, supérieurs à l'homme, était pratiquée par les Perses, à qui les Grecs et les Romains l'ont peut-être empruntée.

idolâtrique adj. Qui a rapport à l'idolâtrie : *culte idolâtrique.* (Peu us.)

idole n. f. (gr. *eidôlon*; de *eidos*, forme, image). Figure, statue représentant une divinité et exposée à l'adoration. *Fig.* Personne ou chose à laquelle on prodigue les honneurs, les louanges, les flatteries, ou que l'on aime avec une sorte de culte : *Alcibiade fut longtemps l'idole du peuple athénien.*

Idoménée, roi de Crète, petit-fils de Minos, un des héros de la guerre de Troie. A son retour de Troade, assailli par une tempête, il aurait fait vœu, s'il échappait, de sacrifier à Poseidon le premier être qui se présenterait à lui sur le rivage de Crète. Ce fut son fils qui vint le premier à sa rencontre, et Idoménée dut accomplir l'horrible sacrifice. Mais une épidémie éclata, dont on le rendit responsable. Il se réfugia alors dans l'Italie méridionale, où il fonda Salente. (*Myth.*)

Bataille d'Iena, d'après Horace Vernet.

Idoménée, roi de Crète, opéra italien en trois actes, paroles de l'abbé Varesco, musique de Mozart (1781), une des plus belles et des plus nobles partitions du grand musicien.

idonéité n. f. (du lat. *idoneus*, apte). Aptitude. (Vx.)

idotée [*té*] n. f. Genre de crustacés isopodes, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les mers chaudes.

Idrac (Jean-Antoine-Marie), sculpteur français, né à Toulouse, m. à Paris (1849-1884); auteur de *Mercure inventant le caducée, Salammbo.*

Idria, v. d'Austro-Hongrie (Carniole), sur l'*Idria*; 4.000 h. Mines de mercure.

idrialite n. f. Variété de cire fossile, que l'on trouve dans les gisements de mercure d'Idria.

Idumée ou **Edom** [*dom'*], pays comprenant le sud de la Judée et une partie du nord de l'Arabie Pétrée. (Hab. *Iduméens* ou *Edomites.*)

Iduméen, enne [*mé-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Idumée : *les Iduméens.* Adjectiv. : *coutumes iduméennes.*

idylle [*di-le*] n. f. (gr. *eidullion*). Petit poème, presque toujours amoureux, du genre bucolique ou pastoral : *les idylles de Théocrite. Fig.* Amour tendre et naïf : *la touchante idylle de Paul et Virginie.*

— ENCYCL. L'idylle fut loin d'être, chez les Grecs, exclusivement un poème du genre pastoral. Le mot s'appliquait à de courts poèmes, à de petits tableaux, de sujets très divers. C'est ainsi qu'il y a, dans les idylles de Théocrite, des peintures de la vie bourgeoise, des peintures de mœurs populaires. Mais, comme ses idylles pastorales furent longtemps les plus goûtées, on a pris l'habitude de réserver le nom d' « idylles » à de courtes poésies d'inspiration champêtre. Virgile, Ausone ont traité cette forme de poésie. La pastourelle est l'idylle du moyen âge. Parmi les poètes qui ont cultivé ce genre gracieux, citons Sannazar et Vida (en latin), Ronsard, Vauquelin de La Fresnaye, Segrais, Mme Deshoulières, Fontenelle, Berquin, André Chénier, qui, remontant aux sources grecques, a retrouvé la fraîcheur et la beauté de l'idylle antique, etc.; en Allemagne, Gessner et Voss.

Idylles, de Théocrite, poésies d'une allure souvent libre, mais qui se distinguent par des grâces simples, un dialogue naturel et vif, une fraîcheur inimitable qui en font les modèles du genre (IIIe s. av. J. C.).

Idylles du roi, poèmes anglais, par A. Tennyson (1859 et suiv.), où le poète fait revivre, sous une forme discrètement archaïque, les légendes d'Arthur et de la Table Ronde.

idyllique [*di-li-ke*] adj. Propre à l'idylle : *un style idyllique.*

idylliste [*di-lis-te*] n. m. Auteur d'idylles.

iède n. m. *Bot.* Syn. de NIÈBLE.

Iéisk ou **Yéisk,** v. de Russie (Kouban), sur la mer d'Azov; 26.000 h. Filatures.

Iékatérinenbourg ou **Ekatérinenbourg** [*bour*], v. de Russie (gouv. de Perm), au pied des monts Ourals; 52.000 h. Mines.

Iékatérinodar ou **Ekatérinodar,** v. de Russie (Kouban), sur le Kouban; 65.000 h. Bestiaux.

Iékatérinoslav ou **Ekatérinoslav,** v. de la Russie d'Europe, ch.-l. de gouvernement, sur le Dniéper; 136.000 h. Commerce important de céréales et de pelleteries; usines métallurgiques. — Le gouv. a 2.113.000 h.

Iékil-Irmak, fleuve de la Turquie d'Asie, né dans le Kor-Dagt; il baigne Amasia et se jette dans la mer Noire; 400 kil.

Iéletz ou **Eletz,** v. de Russie (gouv. d'Orel), au confluent de l'Ieltchik et de la Loutchka; 38.000 h. Fonderies.

Iélisavetgrad ou **Elisabethgrad,** v. de Russie (gouv. de Kherson), sur l'Ingoul; 75.000 h. Grandes foires annuelles.

Iélisavetpol ou **Elisabethpol,** v. de la Russie d'Asie, ch.-l. de gouv., sur le Gandja Tchaï; 85.000 h. Vignobles, sériciculture. — Le gouv. a 278.000 h.

Iéna, v. d'Allemagne (Saxe-Weimar), sur la Saale; 26.350 h. (*Iénois*). Fabrication d'instruments de précision. Célèbre université. Près de là, le 14 octobre 1806, Napoléon remporta une éclatante victoire sur les Prussiens commandés par le prince de Hohenlohe, le jour même où Davout les taillait en pièces à Auerstedt.

Iéna (PONT D'), pont de Paris qui unit le Champ-de-Mars à la rive droite de la Seine, construit de 1808 à 1810, et qui prit son nom de la bataille d'Iéna. En 1814, lors de l'invasion, l'armée prussienne, commandée par Blücher, voulut détruire ce pont, qui lui rappelait une défaite. Louis XVIII l'en empêcha.

Iéna (*Bataille d'*), tableau d'Horace Vernet. Salon de 1835. (Versailles).

Iénikaleh ou **Iénikalé,** forteresse de Crimée; 500 h. Naphte. Sur le *détroit d'Iénikaleh* ou *de Kertch* (anc. *Bosphore Cimmérien*), qui fait communiquer la mer Noire et la mer d'Azof.

Iénisséi, fleuve de la Sibérie, qui naît dans la Mongolie septentrionale, passe à Minousinsk, Iénisséisk, reçoit les trois Toungouska et se jette dans l'océan Glacial par un large estuaire; cours 4.300 kil. Eaux rapides et abondantes.

Iénisséisk, v. de la Sibérie orientale, sur l'Iénisséi; ch.-l. de gouvernement; 8.000 h. — Le gouv. a 560.000 h. Grandes forêts, cuivre, fer, plomb.

Iermak ou **Ermak** (Timovéev), hetman des Cosaques du Don, qui franchit l'Oural et fit la conquête d'une partie de la Sibérie au XVIe siècle.

Iezdegerd, nom de trois souverains sassanides de Perse. IEZDEGERD III, né en 617, m. en 651, vaincu par les Arabes, fut le dernier roi de Perse de sa dynastie.

if [*if*] n. m. (orig. celt. ou germ.). Genre d'arbres de la famille des conifères. Pièce triangulaire de charpente, sur laquelle on pose des lampions aux jours d'illuminations. Instrument où l'on met les bouteilles pour les faire égouter.

If : a, fleur mâle ; b, fleur femelle ; c, fruit.

— ENCYCL. *Bot.* Les ifs habitent les régions tempérées de l'hémisphère nord; l'if commun peut atteindre 12 mètres de haut; il croît dans les régions montagneuses. On le cultive dans les jardins, où, par la taille on lui donne les formes les plus variées. La persistance de son feuillage le fait rechercher comme plante funéraire. Son bois est très dur et se prête à différents emplois en ébénisterie.

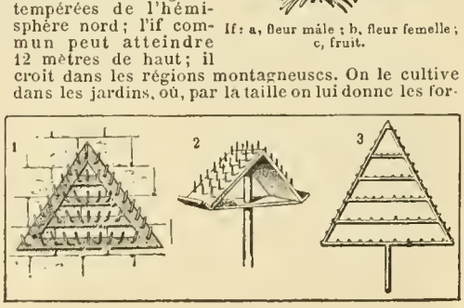

Ifs. 1. A bouteilles ; 2. D'église ; 3. D'illumination.

If, îlot fortifié de la Méditerranée, à 3 kil. de Marseille; long de 300 mètres, large de 200. Château fort bâti par François Ier, et qui servit de prison d'Etat.

Iffendic, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 6 kil. de Montfort, sur le Meu; 4.040 h. (*Iffendicois*). Féculerie.

Iffland (Auguste-Guillaume), acteur et auteur dramatique allemand, né à Hanovre, m. à Berlin (1759-1814). Il a surtout pris pour sujet de ses drames (*les Célibataires, les Chasseurs*) la vie bourgeoise.

ifreteau [*tô*] n. m. Nom vulgaire de l'if commun.

Igis, comm. de Suisse (cant. des Grisons), dans la vallée du Rhin; 1.200 h. Elève du bétail; viticulture, fabrique de cellulose, fonderie, papeterie.

Iglau [*gla-ou*], v. d'Austro-Hongrie (Moravie), sur l'Iglawa; 24.000 h. Commerce actif.

Iglésias [*zi-ass*], v. d'Italie (Sardaigne); 21.000 h. Mines de plomb, zinc.

Iglésias de La Casa (José), poète espagnol, né et m. à Salamanque (1748-1791). On lui doit des idylles, des romances et surtout des poésies satiriques d'un réel mérite.

Igli, oasis du Sahara septentrional, près de l'oued Ghir. Occupée par la France en 1900.

Ignace (saint), Père de l'Eglise, patriarche de Constantinople, célèbre par ses démêlés avec l'empereur Photius (789-878). Fête le 23 oct.

Ignace de Loyola (saint), fondateur de l'ordre des jésuites, né au château de Loyola (Guipuzcoa), m. à Rome (1491-1556). Il fut officier dans l'armée espagnole. Gravement blessé au siège de Pampelune, les lectures qu'il fit pendant sa convalescence déterminèrent sa conversion. C'est après un voyage en Terre sainte qu'il commença à organiser l'ordre célèbre des *Clercs de la compagnie de Jésus,* il est l'auteur des *Exercices spirituels.* Fête le 31 juillet.

Ignace de Loyola.

ignacien [*si-in*] n. m. Nom quelquefois donné aux jésuites, disciples de saint Ignace de Loyola.

igname [*igh-na . me*] n. f. (m. d'orig. caraïbe). Genre de dioscoracées.

— ENCYCL. Les ignames sont des plantes grimpantes à tubercules charnus en forme de massues; on en connaît plusieurs espèces de Chine. Les tubercules ont une chair féculente; ils sont amers et vénéneux quand ils sont frais; mais, cuits à l'eau ou rôtis, ils deviennent un légume précieux.

Igname : a, fleur mâle ; b, fleur femelle ; c, fruit ; d, tubercules.

ignare n. et adj. (lat. *ignarus*). Ignorant, sans instruction : *un homme ignare.*

ignarerie [*rî*] n. f. Qualité de celui qui est ignare.

ignatie [*si*] n. f. Genre de loganiacées strychnées, comprenant des arbrisseaux dont le fruit vénéneux est nommé *fève de Saint-Ignace.*

Ignatiev (Nicolas-Paulovitch), général et diplomate russe, né à Saint-Pétersbourg en 1828. Il fut longtemps ministre à Constantinople.

igné, e [*igh-né*] adj. (lat. *igneus*; de *ignis*, feu). Qui est de feu, qui a les qualités du feu. Produit par l'action du feu : *les laves sont des roches ignées.*

ignescence [*igh-nès-san-se*] n. f. Etat d'un corps ignescent. (Peu us.)

ignescent [*igh-nès-san*], **e** adj. (du lat. *ignis*, feu). Qui s'enflamme. (Peu us.)

ignicole [*igh-ni*] n. m. (du lat. *ignis*, feu, et *colere*, adorer). Adorateur du feu.

ignicolore [*igh-ni*] adj. (du lat. *ignis*, feu, et *color*, couleur). Qui a la couleur du feu.

ignifère [*igh-ni*] adj. (du lat. *ignis*, feu, et *ferre*, porter). Qui transmet le feu.

ignifugation [*igh-ni, si-on*] n. f. ou **ignifugeage** [*ja-je*] n. m. Action d'ignifuger une substance. Son résultat.

— ENCYCL. On diminue l'inflammabilité des matières organiques de toute sorte et, partant, les chances d'incendie, en immergeant ces matières dans des solutions spéciales ou en les recouvrant d'enduits ignifuges.

Cette question de l'ignifugation est surtout importante pour les matériaux (bois, étoffes, etc.) employés à l'édification des locaux destinés à contenir un nombreux public. Elle n'est pas indifférente en ce qui concerne les maisons d'habitation et, si l'ignifugation des matériaux de construction n'est pas d'une pratique courante, c'est qu'on a souvent peine à vaincre la routine. Elle est en tout cas obligatoire pour tous les décors de théâtre. On ignifuge le bois en les plongeant pendant un certain temps dans des bains à base de phosphate d'ammoniaque et d'acide borique, ou en les badigeonnant d'un enduit composé d'amiante, eau, borax et gomme laque; les toiles à décors sont plongées dans des solutions de sulfate d'ammoniaque, acide borique et borate de soude. Pour les usages domestiques, le phosphate d'ammoniaque en dissolution (100 gr. de phosphate et 10 gr. d'acide borique pour un litre d'eau par exemple) est un ignifuge efficace et d'un emploi facile.

ignifuge [*igh-ni*] adj. (du lat. *ignis*, feu, et *fugare*, mettre en fuite). Propre à rendre ininflammables les objets naturellement combustibles. N. m. : *le silicate de potasse est un ignifuge.*

ignifuger [*igh-ni-fu-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il ignifugea, nous ignifugeons*

Rendre ininflammable : *les décors de théâtre doivent être ignifugés.*

ignipuncture [*igh-ni-ponk-tu-re*] n. f. *Méd.* Cautérisation par un cautère que termine une aiguille longue et fine qu'on fait rougir à blanc.

ignition [*igh-ni-si-on*] n. f. (du lat. *ignis*, feu). Etat des corps en combustion : *l'oxygène active l'ignition des corps.* Etat d'un métal porté au rouge.

ignivome [*igh-ni*] adj. (lat. *ignis*, feu, et *vomere*, vomir). Qui vomit du feu : *cratère ignivome.* (Peu us.)

ignivore [*igh-ni*] adj. (du lat. *ignis*, feu, et *vorare*, dévorer). Qui mange du feu ou qui feint d'avaler des matières enflammées : *charlatan ignivore.*

ignobilité n. f. (lat. *ignobilitas*). *Antiq. rom.* Caractère de celui qui n'était pas noble. Caractère de ce qui est ignoble.

ignoble adj. (lat. *ignobilis ;* pour *innobilis*, qui n'est pas noble). Non noble, indigne d'un noble. (Vx.) Bas, infâme : *langage, conduite ignoble.* Sale, rebutant : *loques ignobles.* N. m. Qui est ignoble : *Goya a le sentiment de l'ignoble.*

ignoblement [*man*] adv. D'une manière ignoble.

ignominie [*ni*] n. f. (lat. *ignominia ;* de *in*, sans, et *nomen*, nom). Infamie, grand déshonneur : *fille tombée dans l'ignominie.* Honte, affront : *chasser quelqu'un avec ignominie.*

ignominieusement [*ze-man*] adv. Avec ignominie : *être chassé ignominieusement.*

ignominieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. Qui cause de l'ignominie : *la pendaison était un supplice ignominieux.*

ignorable adj. Qui peut être ignoré. (Peu us.)

ignoramment [*ra-man*] adv. Avec ignorance. (Peu us.)

ignorance n. f. (lat. *ignorantia*). Défaut général de connaissances, de savoir : *l'ignorance perpétue les abus.* Défaut de connaissance d'un objet déterminé : *l'ignorance de l'histoire. Ignorance crasse*, absolue. *L'ignorance du premier âge*, l'innocence des enfants. ANT. **Instruction.**

ignorant [*ran*], **e** n. et adj. Qui n'a point de savoir : *on trouve encore des hommes si ignorants qu'ils ne savent pas lire.* Qui n'est pas instruit de certaines choses : *nous sommes ignorants de notre destinée.* Substantiv. *Faire l'ignorant*, feindre de ne pas savoir ce dont il s'agit. ANT. **Savant, instruit, lettré.**

ignorantifiant [*fi-an*], **e** adj. *Par plaisant.* Qui produit l'ignorance ou des ignorants.

ignorantifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Fam.* Rendre ignorant.

ignorantin adj. et n. m. Nom que prenaient par humilité les frères de Saint-Jean-de-Dieu à l'époque où ils ne soignaient que les pauvres. Nom donné en mauvaise part aux frères des écoles chrétiennes.

ignorantisme [*tis-me*] n. m. (de *ignorant*). Système de ceux qui repoussent l'instruction comme nuisible.

ignorantissime [*ti-si-me*] adj. *Fam.* Très ignorant.

ignorantiste [*tis-te*] n. et adj. Qui est partisan de l'ignorance.

ignorer [*ré*] v. a. (lat. *ignorare ;* de *in*, non, et *gnarus*, qui connaît). Ne pas savoir : *ignorer ce qui se passe.* Ne pas connaître : *nul n'est censé ignorer la loi.* Ne pas connaître par expérience : *nul n'ignore la douleur.* Neutral., dans la forme négative ou subjonctive : *afin qu'il n'en ignore.* **S'ignorer** v. pr. N'avoir pas conscience de soi, ne pas se connaître soi-même. Ne pas se connaître les uns les autres. ANT. **Savoir, connaître.**

ignoti nulla cupido, mots lat signif. : *On ne désire pas ce qu'on ne connaît pas.* Aphorisme d'Ovide (*Art d'aimer*, III, 397). L'indifférence naît de causes diverses, le plus souvent de l'ignorance : *ignoti nulla cupido.*

Igny, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 11 kil. de Versailles, sur la Bièvre ; 1.690 h. Ch. de f. Grande Ceinture.

Igualada [*i-ghou-a*], v. d'Espagne (prov. de Barcelone), sur la Noza ; 11.000 h. Draps.

iguane [*i-ghou-a-ne*] n. m. (m. caraïbe). Genre de reptiles crassilingues, de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les iguanes sont des animaux brillamment colorés de bleu, de vert, de jaune, de fauve ; ils atteignent près de 2 mètres et vivent dans les arbres au bord des fleuves. On les chasse pour leur chair comestible et leurs œufs.

Iguane.

iguanidés [*i-ghou-a-ni-dé*] n. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour type le genre *iguane.* S. un *iguanidé.*

iguanodon [*ghou-a*] n. m. Genre de reptiles gigantesques fossiles dans le crétacé.

Iguanodon : a, dent.

igue [*i-ghe*] n. f. Dans les causses du Lot, puits naturel aboutissant à un cours d'eau souterrain. (On dit aussi *cloup* ou *aven* n. m.)

Iguerande, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 36 k. de Charolles ; 1.710 h.

Iholdy, ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 40 kil. de Mauléon, près d'un affl. de la Joyeuse ; 750 h. (*Iholdyens*). — Le canton a 14 comm., et 6.830 h.

I-H-S, abréviation du lat. *Iesus, hominum salvator* (Jésus, sauveur des hommes), que l'on écrit aussi **J. H. S.**

il (lat. *ille*) pron. pers. masc. de la 3e pers. Pl. *ils.*

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, proverbe en un acte, en prose d'A. de Musset (1848) ; conversation amoureuse entre deux personnages, d'un charme fin et délicat

Il ne faut jurer de rien, comédie en trois actes, en prose, d'A. de Musset (1848). Valentin, qui ne veut pas se marier, offre de séduire en huit jours Cécile de Mantes, qu'on lui destine pour femme. Mais c'est lui qui, dans une scène exquise, est conquis par le charme de la jeune fille. Les personnages sont des créations pleines de fantaisie et d'esprit.

ilang-ilang [*i-lan-i-lan*] n. m. Nom vulgaire d'une plante des Moluques, dont les fleurs possèdent une odeur suave, qui les fait rechercher pour la parfumerie. (On écrit aussi YLANG-YLANG.)

Ildefonse ou **Alphonse** (saint), archevêque de Tolède (607-667). Fête le 23 janv.

île n. f. (lat. *insula*). Espace de terre entouré d'eau de tous côtés : *la Sicile est une île. Par anal.* Objet isolé : *les oasis sont les îles du désert. Ile de maisons*, groupe de maisons isolé ou considéré à part.

— ENCYCL. Les îles formées par les fleuves sont au milieu de leur cours, soit à leur embouchure (deltas) ne sont que des atterrissements. Elles restent en général basses, souvent marécageuses et sujettes à de dangereuses inondations.

Ile : 1. Élévation ; 2. Représentation sur une carte géographique.

Quant aux îles marines ou pélagiques, on peut en distinguer au moins trois catégories :

1° Celles qui ont été créées par l'effort de l'érosion marine s'exerçant sur un littoral formé de roches d'inégale résistance : ainsi les îles de la côte de Bretagne ;

2° Celles qui sont dues à des effondrements de régions au relief tourmenté dont les hautes terres émergent seules aujourd'hui (îles des côtes de Norvège, d'Ecosse, les Cyclades) ou à des exhaussements des fonds marins ; parfois, il arrive que l'effort de surrection des fonds marins est aidé par les constructions calcaires des colonies animales (*atolls*).

3° Celles qui sont d'origine volcanique : simples cratères émergés, souvent d'une façon temporaire, et dont la forme change sans cesse sous l'action des flots ; ainsi l'archipel de Santorin.

— *Dr.* Les îles, îlots et atterrissements qui se forment dans le lit des cours d'eau navigables ou flottables appartiennent à l'Etat, s'il n'y a titre ou prescription contraire. Ils appartiennent aux propriétaires riverains des cours d'eau non navigables : entièrement, s'ils sont formés d'un seul côté ; à partir de la ligne qu'on suppose tracée au milieu de la rivière, si la formation n'a pas eu lieu d'un seul côté.

Ile Bouchard [*char*] (**L'**), ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 17 kil. de Chinon, sur la Vienne ; 1.450 Ch. h. de f. Et. — Le cant. a 16 comm., et 9.160 h.

île de France, ancien nom de l'île Maurice.

Ile-de-France, pays de l'anc. France, capit. *Paris*, constitué en province au XVe s., et qui est compris dans les départements actuels de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, et d'une partie de la Somme.

Armes de l'Ile-de-France.

Ile-d'Elle (**L'**), comm. de la Vendée, arr. et à 23 kil. de Fontenay, au-dessus du marais Poitevin ; 1.940 h.

Ile-d'Yeu (**L'**), ch.-l. de c. de la Vendée, arr. et à 19 kil. des Sables-d'Olonne, dans l'*île d'Yeu* ; 3.990 h. Constructions navales. — Le cant. ne comprend que la commune homonyme.

iléite n. f. Inflammation de l'iléon.

iléo-cæcal, e, aux [*sé*] adj. *Anat.* Qui appartient à l'iléon et au cæcum : *valvule iléo-cæcale.*

iléo-côlique adj. Qui appartient à l'iléon et au côlon : *artère iléo-côlique.*

iléo-lombaire adj. Qui appartient à l'iléon et à la région lombaire : *ligament iléo-lombaire.*

iléon ou **iléum** [*om*'] n. m. (lat. *ilium*). Longue portion de l'intestin grêle, faisant suite au jéjunum.

Ile-Rousse (**L'**), ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 24 kil. de Calvi ; 1.790 h. (*Isolani*). Petit port. Fabrique de cigares. — Le cant. a 6 comm., et 4.920 h.

iles n. m. pl. (lat. *ilia*). Parties latérales et inférieures du bas-ventre : *les os des îles forment les hanches.*

Iles du Vent, nom donné par les marins à la chaîne d'îlots et d'îles qui réunissent Porto-Rico (Antilles) à la côte du Venezuela, et d'où paraît souffler constamment, pour le navigateur qui fait voile vers le Mexique, l'alizé du nord-est.

Iles sous le Vent, petit archipel français d'Océanie, au N.-O. de Tahiti.

îlet [*lè*] n. m. Très petite île.

îlette [*lè-te*] n. f. Petite île.

iléus [*uss*] n. m. *Méd.* Obstruction de l'intestin par lui-même.

— ENCYCL. L'iléus, plus connu vulgairement sous le nom de *colique de miserere*, d'*étranglement interne*, d'*invagination intestinale* se produit lorsqu'une partie de l'intestin pénètre dans la portion suivante. L'inflammation se déclare et, si la guérison n'est pas obtenue immédiatement, la péritonite se déclare. On note : de la douleur, de la constipation, du ballonnement, des vomissements. On intervient chirurgicalement dès le diagnostic établi, et l'on se gardera surtout d'administrer des purgatifs.

ilex [*lèks*] n. m. Nom scientifique du *houx.*

Ilfracombe, v. d'Angleterre (Devon), port sur le canal de Bristol ; 7.700 h. Bains de mer.

Ili, rivière de l'Asie centrale (Dzoungarie), tributaire du lac Balkhach ; cours 1.500 kil.

ilia n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des crabes à pattes-mâchoires très fines ; on en connaît deux espèces de la Méditerranée.

Iliade (*l'*), poème d'Homère, en vingt-quatre chants, le chef-d'œuvre de la poésie épique. C'est le récit des combats livrés devant Troie par les Grecs pendant la retraite d'Achille sous sa tente. La peste dans le camp grec, la colère d'Achille à qui Agamemnon a pris son esclave Briséis, la mort de Patrocle, tué par Hector, le réveil d'Achille, dont les armes ont été prises sur le cadavre du héros son ami, la description du bouclier d'Achille ; l'entrevue d'Hector et d'Andromaque, le combat entre Hector et Achille, qui triomphe du dernier soutien de Troie, promène son cadavre autour des remparts, mais le rend au vieux Priam suppliant, pour qu'il lui soit fait de magnifiques funérailles, tels sont les principaux épisodes de ce poème. Récits proprement dits, portraits, descriptions, batailles, discours, comparaisons, tout y est d'une vie intense. C'est un tableau complet de l'antique civilisation grecque.

iliaque adj. (du lat. *ilia*, les flancs). Qui est en rapport avec les flancs, les îles. *Os iliaque*, os de la saillie de la hanche.

— ENCYCL. *Artères iliaques.* Elles résultent de la bifurcation de l'artère-aorte au niveau de la 4me vertèbre lombaire, et elles se divisent chacune en iliaque interne et en iliaque externe. Ces artères irriguent tout le membre inférieur et le petit bassin.

Os iliaque appelé aussi os des îles, os coxal. C'est un os pair très irrégulier, constituant la saillie de la hanche et formant la partie antéro-latérale du bassin. Il s'articule en arrière avec le sacrum. Il est formé par la soudure de trois os, l'ilion, le pubis et l'ischion. (V. la planche HOMME.)

iliaque adj. *Hist.* Qui a rapport à Ilion ou Troie : *bas-relief iliaque.*

ilicacées [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, ayant pour type le *houx* (*ilex*). S. une *ilicacée.*

ilicine n. f. Substance cristallisable, extraite des feuilles de houx.

ilio-costal adj. et n. m. Se dit du muscle carré des lombes.

ilio-lombaire adj. Qui va de l'ilion à la région lombaire : *artère ilio-lombaire.*

ilion n. m. La plus grande des trois pièces qui constituent l'os iliaque.

Ilion, un des noms de *Troie.*

Ilissus [*suss*], ruisseau de l'Attique, qui sortait du mont Hymette et se perdait dans le Céphise.

Ilithyie. *Myth. gr.* Déesse des accouchements. A Rome, elle se confondit avec Junon Lucina.

Ill, riv. d'Alsace-Lorraine. Elle descend du Glassberg, arrose Mulhouse, Schlestadt, Strasbourg, et se jette dans le Rhin (r. g.) ; 205 kil. Elle communique avec le Rhin, à la hauteur de Strasbourg, par le *canal de l'Ill au Rhin.*

illabourable adj. Qui ne peut être labouré. ANT. **Labourable.**

illacérable adj. Qui ne peut être lacéré.

illatif, ive adj. (lat. *illativus*). Se dit d'un cas qui, dans certaines langues, exprime la tendance vers un lieu.

illation [*si-on*] n. f. (lat. *illatio*). Action d'inférer. *Dr. can.* Apport des biens d'une personne qui entre comme novice dans une maison religieuse.

Illats, comm. de la Gironde, arr. et à 34 kil. de Bordeaux ; 1.340 h. Vignoble. Carrière de pierre.

Ille, petite rivière de France, affluent de la Vilaine à Rennes (riv. dr.) ; cours 45 kil.

illec [*lèk*] n. m. (lat. *illic*). Là, en ce lieu-là. (Vx.)

Ille-et-Rance (CANAL D'), canal de France (Bretagne), long de 85 kilomètres, faisant communiquer l'Ille et la Rance, Rennes et Saint-Malo.

Ille-et-Vilaine [*lé-ne*], département maritime du nord-ouest de la France ; préf. *Rennes*, s.-préf., *Fougères, Montfort, Redon, Saint-Malo, Vitré ;* 6 arr., 43 cant., 360 comm., 612.000 h. 10e région militaire ; cour d'appel et évêché à Rennes. Ce dép. doit son nom à l'*Ille* et à la *Vilaine*, qui se rencontrent à Rennes. L'élevage, l'agriculture, le commerce de la laiterie, du beurre et des œufs constituent ses ressources principales. Il existe des gisements de galène, de pyrites argentifères, d'importantes forges, et, sur la baie du mont Saint-Michel, de nombreux parcs à huitres.

illégal, e, aux [*il-lé*] adj. Qui est contraire à la loi : *ordonnance illégale.* ANT. **Légal.**

illégalement [*il-lé, man*] adv. D'une manière illégale : *accusé détenu illégalement.*

illégalité [*il-lé*] n. f. Vice de ce qui est illégal. Acte illégal. ANT. **Légalité.**

illégitime [*il-lé*] adj. Qui n'a pas les conditions requises par la loi : *union illégitime.* Né hors du mariage : *enfant illégitime.* Injuste, déraisonnable : *conclusion illégitime.* ANT. **Légitime.**

illégitimement [*il-lé, man*] adv. D'une manière illégitime. (Peu us.) ANT. **Légitimement.**

illégitimité [*il-lé*] n. f. Défaut de légitimité.

illettré [*il-lè-tré*], **e** adj. Ignorant en littérature. Qui ne sait ni lire ni écrire : *le nombre des illettrés diminue chaque jour.* ANT. **Lettré.**

illicite [*il-li*] adj. (lat. *illicitus*). Qui est défendu par la morale ou par la loi : *gain illicite.* ANT. **Licite.**

— ENCYCL. *Dr.* Le Code civil exige, pour qu'une convention soit valable, que la cause de l'obligation soit *licite* : est nulle l'obligation qui repose sur une cause illicite, c'est-à-dire qui porte atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou aux lois. Les conditions contraires aux lois ou aux mœurs insérées dans une donation ou dans un testament sont réputées non écrites : la libéralité continue d'exister comme si elle avait été faite purement et simplement

illicitement [*il-li, man*] adv. D'une manière illicite. (Peu us.) ANT. **Licitement.**

illico [*il-li*] adv. (mot lat.). *Fam.* Sur-le-champ, immédiatement : *se rendre illico à une convocation.*

Illiers [*li-é*], ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 25 kil. de Chartres, sur le Loir; 3.040 h. (*Isliériens*). Ch. de f. Et. Chaux; chevaux. — Le cant. a 21 comm. et 9.730 h.

Illies, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Lille; 1.380 h. Distillerie.

Illifaut, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 37 kil. de Loudéac, près de l'Ivel; 1.500 h

illimitable [*il-li*] adj. Qui ne peut être renfermé dans les limites. ANT. **Limitable.**

illimitation [*il-li, si-on*] n. f. Etat de ce qui est illimité. ANT. **Limitation.**

illimité, e [*il-li*] adj. Sans limites : *ambassadeur qui reçoit des pouvoirs illimités.* ANT. **Limité.**

Illinois, un des Etats unis de l'Amérique du Nord; 5.418.000 h. Ch.-l. *Springfield,* v. pr. *Chicago.* Immense production de céréales.

illisibilité [*il-li-zi*] n. f. Caractère de ce qui est illisible. ANT. **Lisibilité.**

illisible [*il-li-zi-ble*] adj. Qu'on ne peut lire : *écriture illisible.* Dont on ne peut supporter la lecture : *le fatras illisible d'un compilateur.* ANT. **Lisible.**

illisiblement [*il-li-zi-ble-man*] adv. D'une manière illisible : *écrire illisiblement.*

Illnau, comm. de Suisse (cant. de Zurich); 2.770 h. Filature de coton, tissage de la soie, fabrique de chaussures.

illogicité [*il-lo*] n. f. Caractère de ce qui est illogique. (Peu us.)

illogique [*il-lo*] adj. Qui n'est pas conforme à la logique. Qui manque d'esprit de suite. ANT. **Logique.**

illogiquement [*il-lo-ji-ke-man*] adv. D'une manière illogique. ANT. **Logiquement.**

illogisme [*il-lo-jis-me*] n. m. Caractère de ce qui est illogique.

illuminable [*il-lu*] adj. Qui peut être illuminé.

illuminant [*il-lu-mi-nan*], **e** adj. Qui illumine.

illuminateur [*il-lu*] n. m. Celui qui illumine.

illuminatif, ive [*il-lu*] adj. Qui illumine. Terme mystique. (Peu us.)

illumination [*il-lu, si-on*] n. f. Action d'illuminer. Lumières disposées avec symétrie à l'occasion d'une fête. Lumière subite dans l'esprit. *Relig.* Lumière soudaine et extraordinaire que Dieu répand quelquefois dans l'âme.

illuminé, e [*il-lu*] adj. et n. Visionnaire en matière de religion. Nom des membres de différentes sectes hérétiques, spécialement de la secte fondée en 1776 par Weisshaupt, professeur de droit canonique à Ingolstadt.

illuminer [*il-lu-mi-né*] v. a. (lat. *illuminare;* de *lumen, inis,* lumière). Eclairer subitement et vivement : *l'éclair illumine la nue.* Orner d'illuminations : *illuminer sa maison.* Rendre la vue à : *illuminer les aveugles. Fig.* Eclairer l'esprit, l'âme, d'une lumière intellectuelle : *saint homme que le ciel illumine.* Jeter de l'éclat sur : *visage qu'illumine la joie.*

illuminisme [*il-lu-mi-nis-me*] n. m. Opinions chimériques des illuminés.

illuministe [*il-lu-mi-nis-te*] n. m. Partisan de l'illuminisme.

illusion [*il-lu-zi-on*] n. f. (lat. *illusio;* de *illudere,* tromper). Erreur des sens ou de l'esprit, qui fait prendre l'apparence pour la réalité : *le mirage est une illusion de la vue.* Pensée chimérique : *se nourrir d'illusions.* Tour de prestidigitation. *Faire illusion à,* tromper. *Se faire illusion,* s'abuser. *Tulle illusion,* tulle de soie très fin.

Illusions perdues (*les*), roman de Balzac (1837). Le héros, le journaliste Lucien de Rubempré, est le type de l'homme qui, grisé de ses premiers succès, croit pouvoir aider le talent par le savoir-faire et, de chute en chute, tombe dans les capitulations de conscience auxquelles l'ambition conduit les gens peu scrupuleux.

Illusions perdues (*les*) ou *le Soir,* célèbre tableau de Gleyre, au Louvre; touchante et gracieuse allégorie du poète abandonné par ses illusions, que symbolise un essaim de jeunes femmes dans une barque (1842).

illusionner [*il-lu-zi-o-né*] v. a. Produire de l'illusion. **S'illusionner** v. pr. Se faire illusion.

illusionniste [*il-lu-zi-o-nis-te*] n. m. Syn. de PRESTIDIGITATEUR.

illusoire [*il-lu-zoi-re*] adj. (lat. *illusorius*). Qui tend à abuser : *proposition illusoire.*

illusoirement [*il-lu-zoi-re-man*] adv. D'une façon illusoire.

illustrant [*il-lus-tran*], **e** adj. Qui illustre.

illustrat [*il-lus-stra*] n. m. Dignité d'illustre.

illustrateur [*il-lus-tra*] n. m. Artiste qui dessine des illustrations d'ouvrages : *Gustave Doré fut un illustrateur de premier ordre.*

illustration [*il-lus-tra-si-on*] n. f. Etat de ce qui est illustre. Personnage illustre. Figures gravées et intercalées dans le texte d'un livre, d'un journal : *illustration soignée.*

Illustration (*l'*), journal hebdomadaire illustré, fondé à Paris, en 1843, par Paulin, A. Joanne et E. Charton.

illustre [*il-lus-tre*] adj. (lat. *illustris*). Qui est d'un mérite, d'un renom éclatant; fameux, célèbre : *Charlemagne est le plus illustre des souverains du moyen âge.* Substantiv : *les illustres de l'Académie.* Haut fonctionnaire des derniers temps de l'empire romain et des premiers temps de la monarchie française.

illustré, e adj. Orné de gravures : *le Nouveau Larousse illustré.*

illustrement [*il-lus-tre-man*] adv. D'une manière illustre.

illustrer [*il-lus-tré*] v. a. (lat. *illustrare*). Rendre illustre : *la découverte de la vaccine a illustré Jenner.* Orner un texte de gravures : *illustrer les fables de La Fontaine.* Eclaircir par des commentaires, des citations : *illustrer un texte obscur.*

illustrissime [*il-lus-tri-si-me*] adj. (du lat. *illustrissimus,* très illustre). Titre qu'on donne par honneur à certaines personnes élevées en dignité.

illutation [*il-lu-ta-si-on*] n. f. Action d'illuter.

illuter [*il-lu-té*] v. a. (lat. *in,* dans, et *lutum,* boue). Baigner dans une boue médicinale. Traiter par l'application d'une boue.

Illyrie, anc. contrée montagneuse de l'empire d'Autriche, sur la côte orientale de l'Adriatique, formant auj. trois pays : *Carniole, Carinthie, Trieste.* (Hab. *Illyriens.*) — Le congrès de Vienne, en 1816, fit de l'Illyrie un royaume, qui subsista jusqu'en 1849.

Illyrien, enne [*il-li-ri-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Illyrie. Adj. : *îles illyriennes.*

illyrisme [*il-li-ris-me*] n. m. Nom donné au mouvement d'abord littéraire, puis politique, qui unit les Slaves du Sud dans le second quart du XIXe siècle.

Ilmen [*mèn*], lac de la Russie (gouv. de Novgorod); 918 kil. carr.

Ilo, v. du Soudan français, sur la rive dr. du Niger; environ 10.000 h. Commerce important de kola, gomme, ivoire.

Ilorin, v. de l'Afrique-Occidentale anglaise (Lagos); 70.000 h.

îlot [*î-lo*] n. m. Petite île : *Napoléon fut relégué dans un îlot perdu au milieu de l'Océan.* Groupe de maisons soldes des autres.

ilote n. m. (gr. *eilôtès*). Nom donné aux serfs de l'Etat, chez les Spartiates. *Fig.* Homme réduit au dernier degré d'abjection.

— ENCYCL. Les ilotes formaient la classe inférieure de la population de la Laconie. Leur nom vient peut-être de celui de la ville d'Hélos, dont les habitants furent réduits en servitude par les Spartiates. En tout cas, la condition des ilotes fut une conséquence de la conquête dorienne. Les ilotes étaient proprement les serfs de l'Etat; ils étaient attachés à la terre, portaient un costume spécial; on les tenait constamment dans la plus dégradante abjection. A certaines époques, on toléra et peut-être même organisa-t-on de véritables massacres d'ilotes. On leur faisait la chasse assez régulièrement, pour exercer les jeunes Spartiates aux ruses de la guerre. Les ilotes se révoltèrent souvent : la troisième guerre de Messénie fut en réalité leur œuvre.

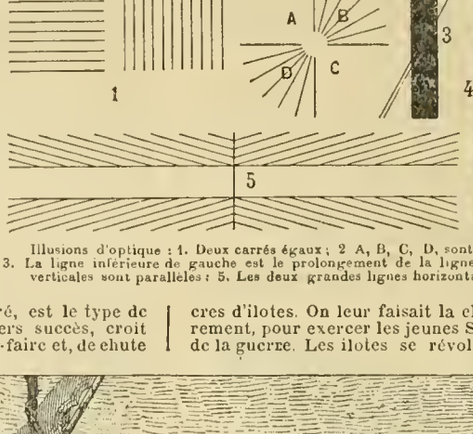

Illusions d'optique : 1. Deux carrés égaux; 2 A, B, C, D, sont quatre angles égaux; 3. La ligne inférieure de gauche est le prolongement de la ligne droite; 4. Les bandes verticales sont parallèles; 5. Les deux grandes lignes horizontales sont parallèles.

Les Illusions perdues, d'après Gleyre.

ilotie n. f. V. ILOTISME.

ilotier [*ti-é*] n. m. Agent de police, chargé de la surveillance d'un îlot de maisons.

ilotisme [*tis-me*] n. m. Condition d'ilote. *Fig.* Etat d'abjection et d'ignorance. Syn. ILOTIE n. f.

Ilus [*luss*], roi légendaire de Troie, petit-fils de Dardanus, fondateur d'Ilion.

ilybie (*bi*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant une vingtaine d'espèces, qui vivent dans les eaux stagnantes.

im préfixe qu'on emploie au lieu de *in* quand la lettre suivante est un *b*, un *p*, ou un *m*.

image n. f. (lat. *imago*). Représentation de quelque chose en peinture, en sculpture, en dessin, etc. Représentation de la Divinité, des saints, etc. : *les iconoclastes s'élevèrent contre le culte des images.* Petite estampe, représentant un sujet religieux ou autre. Ressemblance : *Dieu, raconte la Genèse, fit l'homme à son image.* Symbole, figure : *la chasse est l'image de la guerre.* Objet répété dans un miroir; dans l'eau : *voir son image dans une fontaine.* Représentation, impression des objets dans l'esprit : *cette image me suit en tous lieux.* Métaphore par laquelle on rend les idées plus vives, en prêtant à l'objet une forme plus sensible : *le langage des Orientaux est rempli d'images. Fam. Sage comme une image,* retenu, posé, tranquille.

imagé, e adj. Où il se rencontre beaucoup de figures, en parlant d'une composition littéraire : *le style imagé de La Fontaine.*

imager [*jé*] v. a. (Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il imagea, nous imageons.*) Charger d'images, de métaphores : *imager son style.*

imager [*jé*], **ère** n. Pour IMAGIER, ÈRE. (Vx.)

imagerie [*ri*] n. f. Fabrique, commerce d'images : *l'imagerie fut florissante à Epinal.*

imagier [*ji-é*], **ère** adj. Qui concerne les images : *industrie imagière.* N. Qui fabrique, vend des images. Autref., peintre et sculpteur.

imaginable adj. Qui peut être imaginé. ANT. **Inimaginable.**

imaginaire [*né-re*] adj. Qui n'est que dans l'imagination : *se forger des contrariétés imaginaires.* Qui est fictif : *le pays imaginaire des Lilliputiens. Malade imaginaire,* qui se croit malade sans l'être. *Espaces imaginaires,* dans le système d'Aristote, espaces au delà des sphères et n'admettant ni corps, ni lieu, ni vide. *Math.* Symbole algébrique, comprenant un radical du second degré portant sur un nombre négatif. ANT. **Réel.**

imaginal adj. *Biol.* Qui a rapport à la construction de l'image.

imaginant [*uan*], **e** adj. Qui imagine.

imaginateur n. m. Celui qui imagine.

imaginatif, ive adj. Qui imagine aisément : *esprit imaginatif.*

imagination [*si-on*] n. f. (lat. *imaginatio*). Faculté de se représenter les objets par la pensée : *l'imagination est la sensation continuée.* Faculté d'inventer, de créer : *Dumas père est un conteur plein d'imagination.* Chose imaginée; idée, conception : *une bizarre imagination. Fig.* Opinion sans fondement : *c'est une pure imagination.*

— ENCYCL. *Philos.* On distingue l'imagination *reproductrice,* que l'on appelle quelquefois *passive,* et l'imagination *créatrice,* dite aussi *active.* La première ne paraît pas se distinguer de la mémoire. L'imagination créatrice est la faculté de construire avec les données fournies par l'imagination reproductrice des représentations nouvelles. Elle a pour condition une certaine liberté à l'égard de l'expérience, le pouvoir d'abstraire et de comparer. L'imagination joue un grand rôle dans la vie de l'homme. Elle est l'origine des moindres inventions, comme des plus hautes. Elle suggère les hypothèses et inspire l'art.

imaginative n. f. Faculté, puissance par laquelle on imagine : *avoir de l'imaginative.*

imaginer [*né*] v. a. (lat. *imaginari;* de *imago,* image). Se représenter quelque chose dans l'esprit : *imaginer une sphère.* Inventer, combiner, créer : *Torricelli imagina le baromètre.* Penser, croire. **S'imaginer** v. pr. Se figurer une chose sans beaucoup de fondement. Croire, se persuader.

imago n. f. Forme définitive de l'insecte sexué. — ENCYCL. L'imago est la forme adulte des insectes à *métamorphoses complètes.* Cette forme atteinte, l'insecte ne peut plus grandir et il est mâle ou femelle, c'est-à-dire sexué.

iman ou **imam** [*mam*] n. m. (de l'ar. *imam,* chef). Ministre de la religion mahométane.

imanat [*na*] ou **imamat** [*ma*] n. m. Dignité d'iman : *l'imanat de Mascate.*

imaret [*rè*] n. m. (de l'ar. *amaret,* habitation) Etablissement turc, où l'on distribue gratuitement des vivres aux nécessiteux.

Imari, v. et port du Japon, dans l'île de Kiou-Siou (prov. de Hizen), sur la mer de Chine; 7 000 h. Commerce des porcelaines de la région.

Imbabura, célèbre volcan de boue de la république de l'Equateur, dans les Andes.

imbattable [*in-ba-ta-ble*] adj. Qui ne peut être battu : *cheval de course imbattable.* ANT. **Battable.**

imbécile [*in*] adj. etn. (du lat. *imbecillis,* faible). Faible d'esprit : *un malade imbécile.* Sot, stupide : *les paroles d'un imbécile.* Qui marque l'imbécillité : *rire imbécile.* ANT. **Intelligent, spirituel.**

imbécilement [*in, man*] adv. Avec imbécillité.

imbécillité [*in-bé-si-li*] n. f. Faiblesse d'esprit. Sottise. Acte d'imbécile. ANT. **Intelligence.**

— ENCYCL. L'imbécillité est un état mental caractérisé par un arrêt de développement de l'intelligence, qui est et reste rudimentaire. L'imbécile se distingue de l'*idiot* par l'absence de tout stigmate physique. L'imbécile est capable de posséder certaines aptitudes, un goût prononcé pour la musique et le dessin, une mémoire très active, une disposition spéciale pour le calcul, aptitudes, du reste, presque toujours inutilisables.

imberbe [*in-bèr-be*] adj. (lat. *inberbis;* du préf. *in,* et lat. *barba,* barbe). Qui est sans barbe. *Fig.* Très jeune. ANT. **Barbu.**

Imbert [*in-bèr*] (Barthélemy), poète français, né à Nîmes, m. à Paris (1747-1790); écrivain gracieux et facile (*le Jugement de Pâris,* poème).

Imbert de Saint-Amand (Arthur-Léon), diplomate et littérateur français, né et m. à Paris, 1834-1900); auteur d'intéressantes études sur les femmes de la Révolution, du premier Empire et de la Restauration.

imbiber [*in-bi-bé*] v. a. (lat. *imbibere*). Mouiller, pénétrer d'un liquide : *imbiber d'eau une éponge.*

imbibition [*in, si-on*] n. f. Action d'imbiber, de s'imbiber.

imblessable [*in-blè-sa-ble*] adj. Syn. peu us. de INVULNÉRABLE.

imblocation [*si-on*] n. f. (du préf. *in,* et de *bloquer*). Mode de sépulture, qu'on pratiquait à l'égard des excommuniés, et qui consistait à recouvrir leurs corps de terre ou de pierres au milieu des champs.

imboire [*in*] v. a. Autre forme de EMBOIRE.

Imbriani (Paolo Emilio), littérateur et homme politique italien, né et m. à Naples (1808-1877). — Son fils VITTORIO (1840-1886) a laissé de nombreux écrits sur la littérature populaire italienne.

imbriaque [*in-bri-a-ke*] adj. (du lat. *ebriacus,* ivrogne). Ivre; fou; stupide. (Vx.)

imbricatif, ive [*in*] adj. (du lat. *imbrex,* tuile). Se dit des feuilles encore renfermées dans le bourgeon, lorsqu'elles se recouvrent les unes les autres, en formant plus de deux séries. Se dit aussi de l'estivation quand les pièces du périanthe sont verticillées sur deux ou plusieurs rangs.

imbrication [*in, si-on*] n. f. Etat des choses qui se recouvrent mutuellement, à la façon des tuiles d'un toit : *l'imbrication des écailles d'un poisson.*

imbrifuge [*in*] adj. (du lat. *imber, bris,* pluie, et *fugare,* mettre en fuite). Imperméable à la pluie.

imbrim [*in-brim*] n. m. Nom vulgaire du grand plongeon, oiseau palmipède.

imbriquant [*in-bri-kan*], **e** adj. Qui recouvre une autre partie, à la manière des tuiles d'un toit.

imbriqué [*in-bri-ké*], **e** adj. (lat. *imbricatus*). Se dit des choses qui se recouvrent en partie les unes les autres, comme les tuiles, les ardoises, etc., d'un toit. Se dit en histoire naturelle des organes (écailles, bractées, etc.), placés les uns sur les autres comme les tuiles d'un toit. N. f. Sorte de préfloraison dans laquelle certaines pièces sont entièrement recouvertes, d'autres recouvrantes.

Tuiles imbriquées.

imbriquer [*in-bri-ké*] v. a. Disposer de la même manière que les tuiles d'un toit.

imbrisable [*in-bri-za-ble*] adj. Qui ne peut être brisé.

imbroglio [*in-bro-i-li-o*] n. m. (m. ital.). Confusion, embrouillement : *démêler un imbroglio.* Pièce de théâtre, dont l'intrigue est très compliquée. Pl. des *imbroglios.*

Imbros [*in-bross*] ou **Imbro,** île de la mer Egée (Turquie), non loin des Dardanelles; 6.000 h.

imbrûlable [*in*] adj. Qui ne peut pas être brûlé.

imbu, e [*in*] adj. (de *imboire*). Rempli, pénétré : *imbu de préjugés.*

imbuccation [*in-bu-ka-si-on*] n. f. (du lat. *in,* dans, et *bucca,* bouche). Action d'introduire dans la bouche.

imbuvable [*in*] adj. Qu'on ne peut pas boire. Qui est mauvais à boire : *vin imbuvable.* ANT. **Buvable.**

Imérèthie [*tî*], pays d'Asie, annexé à la Russie en 1810, et faisant partie du gouv. de Koutaïs. C'est proprement la vallée du Rion, tributaire de la mer Noire.

Imerina. *Géogr.* V. EMYRNE.

imide n. m. *Chim.* Solide stable, dérivant d'un acide par déshydratation.

imitable adj. Qui peut, qui doit être imité. ANT. **Inimitable.**

imitateur, trice adj. et n. Qui imite : *esprit imitateur.* Qui est porté à imiter : *le singe est imitateur.*

imitatif, ive adj. Qui est de la nature de l'imitation : *harmonie imitative.*

imitation [*si-on*] n. f. Action d'imiter : *imitation servile.* Objet produit en imitant : *fabriquer des imitations.* Matière ouvrée qui simule une matière plus riche : *bronze d'imitation; bijoux en imitation. Mus.* Répétition, dans une partie, d'un chant précédemment entendu dans une autre partie. *Théâtr.* Reproduction du jeu d'un autre artiste : *exceller dans les imitations. A l'imitation de* loc. prép. Sur le modèle de.

Imitation de Jésus-Christ (*l'*), célèbre livre de piété, contenant un ensemble de conseils utiles pour la vie spirituelle du chrétien, écrit dans un latin clair, vigoureux, très original. L'auteur en est inconnu. On a attribué l'*Imitation* au chancelier de l'université de Paris, Jean Gerson, au moine Thomas a Kempis, à un autre Gerson, évêque de Verceil, etc.

imiter [*té*] v. a. (lat. *imitari*). Faire ou s'efforcer de faire exactement ce que fait une personne, un animal : *imiter une signature.* Prendre pour modèle : *imiter ses ancêtres.* Chercher à prendre le style, la manière d'un auteur, d'un peintre, etc. : *Boileau a heureusement imité Horace.* Avoir un faux air de : *le cuivre doré imite l'or.*

immaculé, e [*im'-ma*] adj. (préf. *in,* et *maculé*). Sans tache : *blancheur immaculée. Fig.* Sans souillure morale : *innocence immaculée. Théol. Immaculée conception.* V. CONCEPTION.

immanence [*im'-ma-nan-se*] n. f. (de *immanent*). *Philos.* Existence du sujet dans le sujet; état d'une cause qui agit sur elle-même. *Relig. Méthode de l'immanence,* méthode qui consiste à établir la vérité religieuse par les aspirations, les exigences et les énergies propres à l'âme humaine. ANT. **Transcendance.**

immanent [*im'-ma-nan*], **e** adj. (lat. *immanens;* de *in,* dans, et *manere,* rester). Qui existe, réside, agit en soi-même. S'oppose à TRANSITIF.

immangeable [*in* ou *im'-man-ja-ble*] adj. Qui ne peut être mangé. ANT. **Mangeable.**

immaniable [*in* ou *im'-ma*] adj. Impossible ou difficile à manier. ANT. **Maniable.**

immanœuvrable [*in* ou *im'-ma*] adj. Qu'on ne peut manœuvrer : *navire immanœuvrable.*

immanquable [*in* ou *im'-man-ka-ble*] adj. Qui ne peut manquer d'arriver.

immanquablement [*in* ou *im'-man-ka-ble-man*] adv. Infailliblement.

immarcescible [*im'-mar-sès-si-ble*] adj. (lat. *immarcescibilis*). Qui ne peut se flétrir : *la couronne immarcescible des élus.*

immariable [*im'-ma*] adj. Qui ne peut être marié. Difficile à marier. ANT. **Mariable.**

immatérialiser [*im'-ma, zé*] v. a. Rendre une chose immatérielle par la pensée ou le raisonnement. ANT. **Matérialiser.**

immatérialisme [*im'-ma, lis-me*] n. m. Système des philosophes qui nient l'existence de la matière. ANT. **Matérialisme.**

immatérialiste [*im'-ma, lis-te*] adj. Qui se rapporte à l'immatérialisme : *philosophie immatérialiste.* N. m. Partisan de l'immatérialisme. ANT. **Matérialiste.**

immatérialité [*im'-ma*] n. f. Qualité, état de ce qui est immatériel : *l'immatérialité de l'âme.*

immatériel, elle [*im'-ma-té-ri-él, è-le*] adj. Qui n'a pas de consistance matérielle : *l'esprit est immatériel.* ANT. **Matériel.**

immatériellement [*im'-ma-té-ri-è-le-man*] adv. D'une manière immatérielle.

immatriculation [*im'-ma, si-on*] n. f. Action d'immatriculer. Etat de ce qui est immatriculé.

immatricule [*im'-ma*] n. f. Enregistrement sur un registre public, dit *matricule.* Inscription d'un huissier au nombre de ceux qui instrumentent près d'un tribunal.

immatriculer [*im'-ma, lé*] v. a. (lat. *in,* dans, sur, et *matricule*). Enregistrer sur la matricule, sur un registre quelconque.

immaturité [*im'-ma*] n. f. Etat de ce qui n'est pas mûr, au prop. et au fig.

immédiat [*im'-mé-di-a*], **e** adj. Qui est ou se fait, qui agit sans intermédiaire : *cause immédiate; successeur, prédécesseur immédiat.* Instantané, qui arrive sans l'intervalle de temps : *éprouver un soulagement immédiat.*

immédiatement [*im'-mé, man*] adv. D'une manière immédiate. A l'instant même.

immédiateté [*im'-mé*] n. f. Qualité de ce qui est immédiat. (Peu us.)

immédité, e [*im'*] adj. Qui n'a pas été médité.

immémorable [*im'-mé*] adj. Syn. de IMMÉMORIAL. ANT. **Mémorable.**

immémorant [*im'-mé, ran*], **e** adj. Qui perd ou qui a perdu le souvenir.

immémoré, e [*im'-mé*] adj. Dont on n'a pas conservé la mémoire. (Peu us.)

immémorial, e, aux [*im'-mé*] adj. Qui remonte à une époque sortie de la mémoire, à cause de son ancienneté : *usage immémorial.*

immémorialement [*im'-mé, mal*] adv. Depuis un temps immémorial. (Peu us.)

immense [*im'-man-se*] adj. (lat. *immensus*). Qui est presque sans bornes, sans mesure : *la mer immense.* Très considérable : *fortune immense.* ANT. **Petit, minuscule, microscopique.**

immensément [*im'-man-sé-man*] adv. D'une manière immense.

immensité [*im'-man*] n. f. Caractère de ce qui est immense. Grandeur infinie : *l'immensité des cieux.* Très vaste étendue : *navire perdu dans l'immensité des flots.*

immensurable [*im'-man*] adj. Qui ne peut être mensuré, qui dépasse toute mesure. ANT. **Mensurable.**

immergent [*im'-mèr-jan*], **e** adj. Se dit d'un rayon lumineux qui pénètre un milieu.

immerger [*im'-mèr-jé*] v. a. (du lat. *immergere,* plonger dans; de *in,* dans, et *mergere,* plonger. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il immergea, nous immergeons.*) Plonger dans un liquide. Particulièrement, laisser tomber dans la mer : *immerger le corps d'un matelot décédé en cours de route.*

immérité, e [*im'-mé*] adj. Que l'on n'a pas mérité : *reproches immérités.* ANT. **Mérité.**

imméritoire [*im'*] adj. Qui n'est pas méritoire.

Immermann (Karl Lebrecht), écrivain et auteur dramatique allemand, né à Magdebourg, m. à Dusseldorf (1796-1841); auteur de drames, de comédies, de romans, de poésies lyriques.

immersif, ive [*im'-mèr*] adj. Qui se fait par immersion.

immersion [*im'-mèr*] n. f. (lat. *immersio;* de *immergere,* plonger). Action de plonger un corps dans un liquide. *Astr.* Entrée d'une planète dans l'ombre d'une autre planète.

immesurable [*im-me-zu*] adj. Qu'on ne peut mesurer. ANT. **Mesurable.**

immeuble [*im'-meu-ble*] adj. (du lat. *immobilis,* immobile). Qui n'est pas meuble, ou que la loi ne considère pas comme tel : *un bien immeuble.* N. m. Bien qui n'est pas meuble, comme terres, maisons, etc. Maison : *vendre un immeuble de rapport.* ANT. **Meuble.**

— ENCYCL. V. BIENS, VENTES, etc.

immigrant [*im'-mi-gran*], **e** n. et adj. Qui vient de l'étranger dans un pays pour l'habiter : *les immigrants irlandais sont nombreux aux Etats-Unis.* ANT. **Emigrant.**

immigration [*im'-mi-gra-si-on*] n. f. Action de venir dans un pays pour l'habiter : *l'immigration européenne a transformé les deux Amériques.*

immigré, e [*im'-mi*] adj. et n. Se dit des personnes qui se sont établies quelque part par immigration.

immigrer [*im'-mi-gré*] v. n. (lat. *in,* dans, et *migrare,* voyager). Venir dans un pays pour s'y fixer. ANT. **Emigrer.**

imminemment [*im'-mi-na-man*] adv. D'une manière imminente. (Peu us.)

imminence [*im'-mi-nan-se*] n. f. Qualité de ce qui est imminent : *se troubler devant l'imminence du danger.*

imminent [*im'-mi-nan*], **e** adj. (lat. *imminens;* de *in,* sur, et *manere,* rester). Qui menace pour un avenir prochain : *ruine, disgrâce imminente.*

immiscer [*im'-mis-sé*] v. a. (du lat. *in,* dans, et *miscere,* mêler. — Prend une cédille sous le *c* de-

vant *a* et *o*: *il immisça, nous immisçons.*) Mêler, faire entrer: *immiscer quelqu'un dans ses affaires.* **S'immiscer** v. pr. Se mêler, s'ingérer sans droit ou mal à propos: *s'immiscer dans les affaires d'autrui.*

immiscibilité [*im'-mis-si*] n. f. Qualité de ce qui ne peut être mêlé. ANT. **Miscibilité.**

immiscible [*im'-mis-si-ble*] adj. Qui ne peut être mêlé. ANT. **Miscible.**

immisération [*im'-mi-zé*] n. f. Défaut de miséricorde. ANT. **Miséricorde.**

immisérieusement [*im'-mi-zé, man*] adv. Sans miséricorde.

immisérieux, euse [*im'-mi-zé, diè, eu-ze*] adj. Qui n'est pas miséricordieux.

immixtion [*im'-miks-ti-on*] n. f. (lat. *immixtio*). *Dr.* Action d'immiscer, de s'immiscer. Action de s'immiscer dans une succession.

immobile [*im'-mo*] adj. Qui ne se meut pas: *les anciens croyaient que la terre est immobile. Fig.* Ferme, inébranlable: *calme et immobile dans le danger.* ANT. **Mobile.**

immobilement [*im', man*] adv. D'une manière immobile.

immobilier [*im'-mo-bi-li-é*], **ère** adj. Qui est composé de biens immeubles: *biens immobiliers. Saisie immobilière*, qui a pour objet un immeuble.

immobilièrement [*im'-mo, man*] adv. D'une manière immobilière, comme immeuble.

immobilisation [*im'-mo, za-si-on*] n. f. Action d'immobiliser: *on traite les fractures par l'immobilisation du membre blessé. Dr.* Action de la loi, en vertu de laquelle des biens meubles sont déclarés immeubles et soumis par suite à la législation des droits réels immobiliers: *l'immobilisation des actions de la Banque de France.*

— ENCYCL. *Méd.* L'immobilisation du corps ou d'un membre, qui se pratique au moyen de gouttières, de bandages ou d'appareils divers, etc., a pour but, soit d'empêcher la douleur, soit de favoriser la réunion des parties séparées (fractures, luxation, entorse), soit de provoquer l'ankylose d'une articulation malade.

— *Dr.* L'utilité de l'immobilisation est d'assurer aux meubles et valeurs mobilières certains des avantages et des protections attachés aux immeubles, notamment en les rendant moins facilement aliénables ou saisissables. Les principaux cas d'immobilisation sont les suivants : immobilisation de valeurs ou titres de rentes par déclaration au siège social des sociétés ou établissements de crédit (actions de la Banque de France, rentes sur l'Etat); immobilisation par contrat de mariage, excluant de la communauté des meubles qui y entreraient sans cela; immobilisation par destination du propriétaire qui attache à un fonds, pour son agrément ou son utilité, des objets ou des animaux.

immobiliser [*im'-mo, zé*] v. a. Rendre immobile. Priver des moyens d'agir: *le froid immobilisa la Grande Armée autour de Moscou.* Donner à un objet mobilier la qualité d'immeuble. ANT. **Mobiliser.**

immobilisme [*im'-mo-bi-lis-me*] n. m. Opposition systématique à tout progrès, à toute innovation.

immobiliste [*im'-mo-bi-lis-te*] n. m. Partisan de l'immobilisme.

immobilité [*im'-mo*] n. f. Etat d'une chose qui ne se meut point: *l'immobilité d'une statue.* Etat de ce qui est stationnaire : *l'immobilité politique.* Maladie du cheval, caractérisée par une sorte d'assoupissement permanent, l'animal restant toujours dans la même position où on le met: *l'immobilité est un vice rédhibitoire.* ANT. **Mobilité.**

immodération [*im'-mo, si-on*] n. f. Défaut de modération. (Peu us.) ANT. **Modération.**

immodéré, e [*im'-mo*] adj. Qui n'a pas de modération. Excessif, outré (en parlant des choses): *l'usage immodéré de la morphine entraîne de graves accidents.* ANT. **Modéré.**

immodérément [*im'-mo, man*] adv. D'une manière immodérée; avec excès. ANT. **Modérément.**

immodeste [*im'-mo-dès-te*] adj. Qui manque de modestie, de pudeur: *une femme immodeste.* En parlant des choses, qui blesse la modestie, la pudeur : *tenue immodeste.* ANT. **Modeste, pudique.**

immodestement [*im'-mo-dès-te-man*] adv. D'une manière immodeste. ANT. **Modestement.**

immodestie [*im'-mo-dès-ti*] n. f. Manque de modestie, de bienséance, de pudeur. Acte ou parole qui blesse la pudeur. ANT. **Modestie.**

immodifiable [*im-mo*] adj. Qui ne peut être modifié. ANT. **Modifiable.**

immolateur [*im'-mo*] n. m. Celui qui immole.

immolation [*im'-mo-la-si-on*] n. f. Action d'immoler. Meurtre. *Fig.* Sacrifice.

immoler [*im'-mo-lé*] v. a. (lat. *immolare*). Offrir en sacrifice. Tuer, massacrer. *Fig.* Sacrifier, renoncer à: *Agamemnon immola sa fille à l'intérêt général des Grecs.*

immonde [*im'-mon-de*] adj. (préf. *in*, et lat. *mundus*, propre). Sale, impur : *les bêtes immondes. L'esprit immonde*, le démon. *Fig.* Ignoble, dégoûtant.

immondice [*im'-mon*] n. f. (de *immonde*). Boue, ordures entassées dans les rues, dans les maisons. *Fig.* Impureté, au point de vue religieux. (S'emploie surtout au plur.)

— ENCYCL. *Dr.* « Ceux qui ont jeté des immondices sur quelque personne » sont passibles de 1 franc à 5 francs d'amende. L'amende est de 6 francs à 10 francs si les immondices ont été jetées sur des maisons, enclos, jardins, ou bien volontairement sur des personnes et l'emprisonnement (cinq jours au plus) est toujours prononcé en cas de récidive.

immondicité [*im'-mon*] n. f. Etat de ce qui est immonde. (Peu us.)

immoral, e, aux [*im'-mo*] adj. Contraire à la morale : *ouvrage immoral.* ANT. **Moral.**

immoralement [*im'-mo, man*] adv. D'une manière immorale. ANT. **Moralement.**

immoralisme [*im-mo-ra-lis-me*] n. m. Doctrine ceux qui nient la valeur des théories morales.

immoralité [*im'-mo*] n. f. Opposition aux principes de la morale: *J.-J. Rousseau accusait le théâtre d'être une école d'immoralité.* Absence de ces principes. ANT. **Moralité.**

immortalisation [*im'-mor, za-si-on*] n. f. Action d'immortaliser.

immortaliser [*im'-mor, zé*] v. a Rendre immortel. Rendre immortel dans la mémoire des hommes. **S'immortaliser** v. pr. Se rendre immortel.

immortalisme [*im-mor-ta-lis-me*] n. m. Système philosophique qui a pour principe fondamental l'immortalité de l'individu.

immortaliste [*im-mor-ta-lis-te*] n. m. Adepte de l'immortalisme.

immortalité [*im'-mor*] n. f. Qualité, état de ce qui est immortel : *l'immortalité de l'âme.* Vie perpétuelle dans le souvenir des hommes : *aspirer à l'immortalité. Blas.* Nom donné au bûcher sur lequel est représenté le phénix.

— ENCYCL. La croyance en l'immortalité semble bien appartenir à toutes les formes de religion. Les doctrines philosophiques qui admettent l'immortalité de l'âme invoquent deux catégories d'arguments : les arguments métaphysiques fondés sur l'immatérialité, la simplicité et l'unité de l'âme et les arguments moraux. Descartes fonde l'affirmation de la vie future sur l'unité de la substance pensante. Des raisons d'ordre purement moral se sont ajoutées, dès le platonisme, aux considérations ontologiques. Kant a donné à l'argument moral, sous forme de postulat, sa forme la plus rigoureuse. L'idée du bien suprême, c'est-à-dire l'accord du bonheur et de la vertu, s'impose à la conscience. L'une des conditions qui rendent possible le bien suprême est la parfaite conformité de la volonté à la loi morale, c'est-à-dire la sainteté. Or celle-ci ne peut être atteinte par l'homme que dans un progrès infini, et, pour que celui-ci soit possible à son tour, il faut admettre pour l'individu une existence personnelle infinie, c'est-à-dire l'immortalité.

immortel, elle [*im'-mor-tèl, è-le*] adj. Qui n'est point sujet à la mort : *l'âme immortelle. Par ext.* Qui dure très longtemps : *haine immortelle. Fig.* Qui vivra perpétuellement dans la mémoire des générations futures : *les chefs-d'œuvre immortels du génie humain.* N. m. Ce qui est immortel; l'immortalité. *Fam.* Membre de l'Académie française. N. m. pl. *Les immortels*, les dieux du paganisme. Les gardes des anciens rois de Perse. ANT. **Mortel.**

Immortel (*l'*), roman, par A. Daudet (1888), dans lequel l'auteur a voulu réunir autour d'un académicien, d'un *immortel*, toutes les intrigues qui se machinent dans les milieux académiques.

immortelle [*im'-mor-tè-le*] n. f. Nom vulgaire des plantes dont l'involucre ne change pas avec le temps.

Immortelle.

— ENCYCL. L'*immortelle jaune*, bien connue, cultivée en grand sur les côtes de Provence, est l'*helichryse orientale*, l'immortelle de la Malmaison est l'*helichrysum brueteutum*, etc.; beaucoup d'espèces appartiennent au genre xéranthème. On donne parfois aussi le nom d'*immortelle des Alpes* ou *des neiges* à l'*edelweiss* (*gnaphalium leontopodium*).

immortellement [*im'-mor-tè-le-man*] adv. D'une manière immortelle.

immortification [*im'-, si-on*] n. f. Etat d'une personne qui n'est pas mortifiée.

immortifié, e [*im'-mor*] adj. Qui n'est point mortifié.

immotif, ive [*im'-mo*] adj. *Bot.* Qui se fait sans que l'épiderme se déplace.

immotivé, e [*im'-mo*] adj. Qui n'est pas motivé.

immouvable [*in*] adj. Qui ne peut pas être ému.

immuabilité [*im'-mu*] n. f. Syn. de IMMUTABILITÉ. ANT. **Muabilité.**

immuable [*im'-mu*] adj. Qui n'est point sujet à changer : *les lois humaines ne sont pas immuables.* ANT. **Muable.**

immuablement [*im'-mu, man*] adv. D'une manière immuable.

immunisant [*im-mu-ni-zan*], **e** adj. Qui immunise : *sérum immunisant.*

immunisation [*im'-mu-ni-za-si-on*] n. f. Procédé au moyen duquel on immunise un animal, on le rend réfractaire à une maladie infectieuse donnée.

immuniser [*im'-mu-ni-zé*] v. a. (du lat. *immunis*, exempt). Rendre réfractaire à une maladie.

immunité [*im'-mu*] n. f. (lat. *immunitas*; de *immunis*, exempt). Exemption d'impôts, de devoirs, de charges, etc. : *les immunités féodales.* Propriété d'un organisme vivant d'être à l'abri d'une maladie déterminée : *une première atteinte d'une maladie infectieuse confère souvent ensuite une immunité plus ou moins longue.*

— ENCYCL. *Dr.* La règle que les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire français comporte quelques exceptions. Les membres de la Chambre des députés et du Sénat jouissent de l'*immunité parlementaire*. V. DÉPUTÉ.

Le président de la République française n'est responsable, au point de vue politique, qu'en cas de haute trahison : il peut être mis en accusation par la Chambre des députés, et il appartient au Sénat seul de le juger.

Au nom du principe de la souveraineté des Etats et de leur indépendance réciproque, les agents diplomatiques échappent à la juridiction de l'Etat où ils exercent leurs fonctions. V. EXTERRITORIALITÉ.

Pour les magistrats. V. PRIVILÈGE.

— *Biol.* L'immunité peut être naturelle ou acquise. Elle est naturelle quand une espèce animale ne peut prendre la maladie d'une autre espèce. Le chien est réfractaire à la syphilis. L'immunité acquise a une durée limitée; elle survient à la suite d'une atteinte de la maladie considérée ou après une *vaccination* contre cette maladie.

Jenner donna l'immunité à la variole par le vaccin; Pasteur, par sa méthode d'*atténuation des virus*, posa les règles de la sérothérapie. L'explication de l'immunité n'est pas encore bien déterminée.

immuration [*im'-mu-ra-si-on*] n. f. Séquestration d'une personne dans un lieu clos de murs de toutes parts.

immutabilité [*im'-mu*] n. f. Qualité de ce qui est immuable. (On dit aussi IMMUABILITÉ.) ANT. **Mutabilité.**

Imôchagh, nom donné à l'ensemble des Touareg du Sud.

Imohagh. Ensemble des Touareg du nord.

Imola, v. d'Italie (Emilie), sur le Santerno, affl. du Pô; 30.250 h. Filatures, verrerie, faïencerie.

imo pectore. V. AB IMO PECTORE.

impact [*in-pakt'*] n. m. (du lat. *impactus*, heurté). *Point d'impact*, l'endroit où un projectile vient frapper.

impaction [*im-pak-si-on*] n. f. (lat. *impactio*). Rupture d'un os avec enfoncement d'un côté et saillie de l'autre.

impair [*in-pèr*], **e** adj. (lat. *impar.*) Qu'on ne peut pas diviser en deux nombres entiers égaux : *trois est un nombre impair. Organes impairs*, ceux qui n'ont pas de symétrique (estomac, foie, etc.). N. m. *Fam.* Maladresse: *commettre un impair.* ANT. **Pair.**

impairement [*in-pè-re-man*] adv. Avec rapport à un nombre impair : *un nombre est impairement pair quand chacune de ses moitiés est un nombre impair.* ANT. **Pairement.**

impalpabilité [*in*] n. f. Qualité de ce qui est impalpable.

impalpable [*in*] adj. Si fin, si délié qu'il ne fait aucune impression sensible au toucher : *le talc se réduit en poudre impalpable.* ANT. **Palpable.**

impaludisme [*in, dis-me*] ou **paludisme** [*dis-me*] n. m. (du lat. *palus, udis*, marais). Infection qui se produit surtout dans les pays marécageux, et qui a pour caractère principal la fièvre intermittente : *les piqûres des moustiques transmettent l'impaludisme.*

— ENCYCL. L'impaludisme est dû à la présence dans le sang de l'*hématozoaire de Laveran.* Ce parasite n'apparaît dans la circulation qu'au cours des accès fébriles; dans les intervalles, il reste dans la rate : il se propage par les piqûres de moustiques. L'impaludisme existe dans toutes les régions marécageuses. Son principal accident est la fièvre, qui présente plusieurs types : rémittente, intermittente, pseudo-continue, fièvres pernicieuse, bilieuse, etc. L'impaludisme, quand il passe à l'état chronique, aboutit à la *cachexie palustre.*

impanateur [*in*] n. m. Partisan de la doctrine de l'impanation.

impanation [*in, si-on*] n. f. (du lat. *in*, dans, et *panis*, pain). Opinion des luthériens qui croient à l'existence simultanée du pain et du corps du Christ dans l'Eucharistie.

impané, e [*in*] adj. Qui est uni au pain : *suivant les luthériens, le corps du Christ est impané dans l'Eucharistie.*

impardonnable [*in-par-do-na-ble*] adj. Qui ne mérite pas de pardon : *erreur impardonnable.* ANT. **Pardonnable, excusable.**

imparfait [*in-par-fè*], **e** adj. Incomplet, qui n'est pas achevé : *maison imparfaite.* Qui a des défauts : *ouvrage imparfait.* N. m. Ce qui est incomplet, inachevé. *Gram.* Temps du verbe qui exprime une action passée, comme contemporaine d'une autre action passée : *je lisais quand vous êtes entré. Il y a deux imparfaits : l'imparfait de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif.* ANT. **Parfait.**

imparfaitement [*in-par-fè-te-man*] adv. D'une manière imparfaite. ANT. **Parfaitement.**

imparisyllabe [*in, sil-la-be*] ou **imparisyllabique** [*in, sil-la*] adj. Se dit des noms grecs ou latins qui ont au génitif singulier une ou deux syllabes de plus qu'au nominatif, comme *virgo, virginis*, vierge. N. m. : *un imparisyllabe.*

imparité [*in*] n. f. (lat. *imparitas*). Caractère de ce qui est impair. Inégalité. ANT. **Parité.**

impartable [*in*] adj. Qui ne peut être partagé dans une succession.

impartagé [*in, jé*], **e** adj. Qui n'est point, qui n'a pas été partagé.

impartageable [*in, ja-ble*] adj. Qui ne peut être partagé. ANT. **Partageable.**

impartial [*in-par-si-al*], **e, aux** adj. Qui ne sacrifie point la justice, la vérité à des considérations particulières : *juge, historien impartial.* ANT. **Partial.**

impartialement [*in-par-si-a-le-man*] adv. Sans partialité : *juger impartialement.* ANT. **Partialement.**

impartialité [*in, si-a*] n. f. Caractère, action de celui qui est impartial : *l'impartialité est le premier devoir du magistrat.* ANT. **Partialité.**

impartir [*in*] v. a. (lat. *impartiri*). Accorder : *impartir un délai.*

impasse [*in-pa-se*] n. f. (préf. *in*, et *passer*). Rue sans issue. *Fig.* Position dont il est impossible de sortir heureusement : *être dans une impasse.*

impassibilité [*in-pas-si*] n. f. Qualité de celui qui est impassible : *garder son impassibilité.*

impassible [*in-pas-si-ble*] adj. (lat. *impassibilis*). Qui n'est pas susceptible de souffrance. Insensible à la douleur ou aux émotions : *rester impassible en présence du danger.* ANT. **Susceptible, impressionnable.**

impassiblement [*in-pas-si-ble-man*] adv. Avec impassibilité.

impastation [*in-pas-ta-si-on*] n. f. (lat. *in*, dans, et *pasta*, pâte). Composition faite de substances broyées et mises en pâte : *le stuc est une impastation.* Action d'amener à l'état de pâte pharmaceutique.

impatiemment [*in-pa-si-a-man*] adv. Avec impatience : *souffrir impatiemment le joug de l'étranger.* ANT. **Patiemment.**

impatience [*in-pa-si-an-se*] n. f. (lat. *impatientia*). Manque de patience : *mouvement d'impatience.* Sentiment d'inquiétude qui naît de la souffrance d'un mal ou de l'attente de quelque bien. Pl. Espèce d'irritation nerveuse : *avoir des impatiences.* ANT. **Patience.**

impatiens [*in-pa-si-ins*] n. f. Genre de balsamines, dont le fruit éclate dès qu'on y touche.

— ENCYCL. Les impatiens ou balsamines sont des herbes à belles fleurs pourprces, jaunes, roses ou blanches. Le fruit est une capsule. Lors de sa maturité, le moindre contact le fait s'ouvrir brusque-

ment en cinq valves qui s'enroulent en spirales et lancent la graine au loin. Cette propriété lui a fait donner son nom. L'*impatiens noli me tangere* (ne me touchez pas) croît dans les bois humides de France; on a utilisé les feuilles comme diurétiques.

Impatiens : a, fruit mûr.

impatient [*in-pa-si-an*], **e** adj. (lat. *impatiens*). Qui manque de patience : *caractère impatient*. Qui ne peut supporter : *impatient de tout joug*. Qui désire avec un empressement inquiet : *impatient de partir*. Qui trahit l'impatience : *geste impatient*. Substantiv. Personne impatiente. ANT. **Patient.**

impatientant [*in-pa-si-an-tan*], **e** adj. Qui impatiente : *monotonie impatientante*.

impatiente n. f. *Bot.* Syn. de IMPATIENS.

impatienter [*in-pa-si-an-té*] v. a. Faire perdre patience. ANT. **Patienter.**

impatronisation [*in, za-si-on*] n. f. Action d'impatroniser ou de s'impatroniser.

impatroniser [*in, zé*] v. a. (préf. *in*, et *patron*). Introduire avec une autorité de maître. **S'impatroniser** v. pr. S'établir, s'imposer en maître. *Fig.* S'introduire, se faire accepter : *une coutume qui s'impatronise*.

impavidum ferient ruinæ, mots lat. signif. : *Les ruines* [du monde] *le frapperaient sans l'émouvoir*. Pensée d'Horace, dans l'ode célèbre (III, 3, 8) où il caractérise l'inébranlable fermeté de l'homme juste.

impayable [*in-pè-ia-ble*] adj. Qu'on ne peut trop payer à cause de sa valeur inappréciable : *service impayable*. Ridicule ou comique : *aventure impayable*.

impayé [*in-pè-ié*], **e** adj. Qui n'a pas été payé : *traite impayée*. ANT. **Payé.**

impeccabilité [*in-pé-ka*] n. f. Etat de celui qui est incapable de pécher, de faillir. ANT. **Peccabilité.**

impeccable [*in-pè-ka-ble*] adj. (du préf. *in*, et du lat. *peccare*, pécher). Incapable de pécher, de faillir. Sans défaut : *vers d'une forme impeccable*. ANT. **Peccable.**

impécunieux, euse [*in, ni-eû, eu-ze*] adj. Qui a peu d'argent.

impedimenta [*in-pé-di-min*] n. m. pl. (mot lat.). Charrois, convois de bagages, etc., qui retardent la marche d'une armée. D'une manière générale, qui entrave l'activité, par exemple des bagages en trop grand nombre. (On dit quelquef. en français IMPÉDIMENTS [*in, man*].)

impénétrabilité [*in*] n. f. (de *impénétrable*). Propriété en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu dans l'espace : *l'impénétrabilité est une des propriétés de la matière*. *Fig.* Caractère de ce qui ne peut être connu, deviné. ANT. **Pénétrabilité.**

impénétrable [*in*] adj. Qui ne peut être pénétré : *cuirasse impénétrable*. *Fig.* Caché, inexplicable : *mystère impénétrable*. Dont il est impossible de pénétrer les sentiments : *diplomate impénétrable*. ANT. **Pénétrable.**

impénétrablement [*in, man*] adv. D'une manière impénétrable. (Peu us.)

impénétré, e [*in*] adv. Qui n'a pas été pénétré.

impénitence [*in, tan-se*] n. f. Endurcissement dans le péché. *Impénitence finale*, dans laquelle on meurt. *Fig.* Persistance dans l'erreur. ANT. **Pénitence.**

impénitent [*in-pè-ni-tan*], **e** adj. Qui est endurci dans le péché : *pécheur impénitent. Fam.* Qui persiste dans ses errements : *un buveur impénitent*. ANT. **Pénitent.**

impenne [*in-pè-ne*] adj. (préf. *in*, et *penna*, plume). Qui a les ailes rudimentaires et dépourvues de rémiges : *les manchots sont des oiseaux impennes*. (On dit aussi IMPENNÉ, E.)

impensable [*in-pan*] adj. Qui ne peut être pensé ou saisi par la pensée.

impense [*in-pan-se*] n. f. (lat. *impensa*). *Dr.* Dépense pour l'entretien ou l'amélioration d'un bien. (S'emploie surtout au plur.)

— ENCYCL. *Dr.* Le Code civil distingue : les *impenses nécessaires*, faites pour la conservation de la chose ; les *impenses utiles*, destinées à en augmenter la valeur ; les *impenses voluptuaires* ou *de simple agrément*, qui ont pour objet de l'embellir.

Le défendeur qui succombe dans l'action de revendication, ou toute personne qui est obligée de restituer une chose détenue, a toujours le droit de réclamer les impenses nécessaires. Celui qui fait des impenses utiles enlève les ouvrages faits, s'ils peuvent l'être sans dégradation ; à défaut, il en est dû récompense jusqu'à concurrence de la plus-value, même au possesseur de mauvaise foi. Quant aux impenses voluptuaires, le remboursement n'en est pas dû au détenteur.

impératif, ive [*in*] adj. (lat. *imperativus* ; de *imperare*, commander). Qui a le caractère du commandement : *ton impératif. Mandat impératif*, obligation qui serait imposée par les électeurs au représentant qu'ils nomment, d'avoir à voter de telle ou telle façon sur certaines questions déterminées : *le mandat impératif n'est pas admis par le droit public français*. N. m. et adj. *Gram.* Mode et temps du verbe, exprimant le commandement, l'exhortation, la prière : *l'impératif, en français, n'a ni de première ni de troisième personne du singulier, ni de troisième personne du pluriel*. Dont le verbe est à l'impératif : *proposition impérative*. N. m. *Philos. Impératif catégorique*, la loi morale dans la philosophie de Kant.

impérativement [*in, man*] adv. D'une manière impérative : *parler impérativement*.

impératoire [*in*] n. f. Plante de la famille des ombellifères, comprenant des plantes vivaces, des régions centrales et méridionales de l'Europe : *la racine de l'impératoire jouissait autrefois d'une grande réputation en médecine*.

Impératoire : a, fleur isolée.

imperator [*in-pé*] n. m. (m. lat.). Chez les Romains, chef revêtu de l'imperium, vulgairement empereur. V. IMPERIUM.

imperatoria brevitas, mot lat. signif. : *Brièveté impériale*, expression par laquelle Tacite désigne la brièveté de langage d'un homme qui, investi de la toute-puissance, ne se perd pas en explications oiseuses. Il s'agit du discours de Galba à son armée pour lui faire savoir qu'il associe Pison à l'empire. (*Hist.* I, 18.)

impératoriat [*in, ri-a*] n. m. Titre ou fonction d'*impevator*.

impératrice [*in*] n. f. La femme d'un empereur : *l'impératrice Marie-Louise*. Celle qui gouverne un empire : *Catherine II, impératrice de Russie*.

imperceptibilité [*in-pèr-sèp*] n. f. Caractère de ce qui est imperceptible. ANT. **Perceptibilité.**

imperceptible [*in-pèr-sèp*] adj. Qui ne peut être aperçu, comme les animalcules. A peine visible : *sourire imperceptible*. Qui échappe à notre attention : *progrès imperceptible* ANT. **Perceptible.**

imperceptiblement [*im-pèr-sèp, man*] adv. D'une manière imperceptible. ANT. **Perceptiblement.**

imperdable [*in-pèr*] adj. Qui ne peut se perdre : *pari imperdable*. ANT. **Perdable.**

imperfectibilité [*in-pèr-fèk*] n. f. Etat de ce qui est imperfectible. ANT. **Perfectibilité.**

imperfectible [*in-pèr-fèk*] adj. Qui ne peut se perfectionner. ANT. **Perfectible.**

imperfectiblement [*man*] adv. Sans perfectionnement possible.

imperfection [*in-pèr-fèk-si-on*] n. f. Etat de ce qui est resté incomplet, inachevé : *imperfection d'un travail*. ANT. **Perfection.**

imperforation [*in-pèr, si-on*] n. f. *Méd.* Etat d'une partie naturelle qui devrait être ouverte, et qui est fermée.

imperforé, e [*in-pèr*] adj. *Méd.* Qui n'est pas percé, ouvert, et qui devrait l'être.

impérial, e, aux [*in*] adj. (lat. *imperialis* ; de *imperium*, empire). Qui appartient à un empereur ou à un empire : *couronne impériale*. (V. COURONNE.) *Bonaparte se fit décerner la dignité impériale. Bot. Couronne impériale*, la fritillaire. N. m. pl. *Les Impériaux*, soldats des empereurs d'Allemagne qu'on appela ainsi de la fin du XVe siècle jusqu'en 1806.

Impérial (CANAL), grand canal de l'empire Chinois, qui permet de traverser par eau la Chine.

impériale [*in*] n. f. Dessus d'une diligence, d'un omnibus, d'un tramway, d'un wagon. Petit bouquet de barbe sous la lèvre inférieure, mis à la mode par Napoléon III. Sorte de jeu de cartes qui se joue ordinairement à deux, avec un jeu de trente-deux cartes. *Impériale* ou adjectiv. *Série impériale*, série de l'as, du roi, de la dame et du valet de la même couleur. Au billard, action de faire tomber régulièrement les quatre quilles blanches (poule à cinq quilles) ou les trois quilles placées sur la ligne médiane dans d'autres jeux à la quille.

Impériale.

impérialement [*in, man*] adv. En empereur, d'une façon impériale.

impérialisme [*in, lis-me*] n. m. Opinion favorable au gouvernement impérial. Doctrine politique visant à resserrer les liens qui unissent l'Angleterre à ses colonies, et à l'expansion de la puissance britannique : *l'impérialisme anglais s'est particulièrement manifesté à la fin du XIXe siècle*.

— ENCYCL. L'impérialisme anglais est sorti d'une réaction contre l'école du « laisser faire » en matière économique et coloniale. Il a eu pour principaux défenseurs sir Charles Dilke, Secley, Disraeli, Chamberlain, etc., qui ont tous proclamé la nécessité de créer un lien plus étroit, au point de vue militaire, maritime et économique, entre l'Angleterre et les communautés politiques issues d'elle. Le couronnement de la reine Victoria comme impératrice des Indes a été la première manifestation de cette idée, et la réunion périodique de conférences intercoloniales tend à la réalisation de ce vaste dessein, qui se heurte cependant à la diversité des intérêts économiques de l'Angleterre et de ses principales colonies.

impérialiste [*in, lis-te*] adj. Favorable au gouvernement impérial, à l'impérialisme : *opinions, tendances impérialistes*. Subst. : *les impérialistes*.

Impériaux. V. IMPÉRIAL. adj.

impérieusement [*in, ze-man*] adv. D'une manière impérieuse : *exiger impérieusement une concession*.

impérieux, euse [*in-pé-ri-eû, eu-ze*] adj. (lat. *imperiosus* ; de *imperium*, commandement). Hautain ; qui commande avec orgueil : *les enfants ont souvent le caractère impérieux. Fig.* Irrésistible ; pressant : *nécessité impérieuse*.

impériosité [*in, zi-té*] n. f. Caractère impérieux.

impérissable [*in-pé-ri-sa-ble*] adj. Qui ne saurait périr. *Par exagér.* Qui dure très longtemps : *gloire impérissable*. ANT. **Périssable.**

impérissablement [*in-pé-ri-sa-ble-man*] adv. D'une manière impérissable. (Peu us.)

impéritie [*in, si*] n. f. (lat. *imperitia* ; du préf. *in*, et de *peritus*, habile). Inhabileté. Ignorance de ce qu'on doit savoir dans sa profession : *l'impéritie de La Feuillade fit perdre Turin à la France*. ANT. **Capacité, habileté.**

imperium [*in-pé-ri-om'*] n. m. (m. lat. signif. *pouvoir*). Nom donné, à Rome, à l'autorité la plus haute que pouvaient exercer les magistrats.

— ENCYCL. On distinguait l'*imperium domi*, religieux et politique, exercé successivement par des rois et des consuls, et l'*imperium militiæ*, exercé sans limites au dehors par les chefs militaires. La réunion de toutes les formes d'*imperium* à titre permanent dans les mains d'un seul (imperator) constitua le pouvoir impérial.

imperium in imperio, mots lat. signif. : *Un Etat dans l'Etat*. Locution qu'on emploie pour faire entendre qu'une classe particulière de citoyens échappe, ou veut échapper, à la loi commune.

impermanence [*in-pèr-ma-nan-se*] n. f. Qualité, de ce qui n'est pas permanent.

impermanent [*in-pèr-ma-nan*], **e** adj. Qui n'est pas permanent.

imperméabilisation [*in-pèr, za-si-on*] n. f. Action d'imperméabiliser : *le caoutchouc sert à l'imperméabilisation des étoffes*.

— ENCYCL. *Imperméabilisation des tissus.* Quel que soit le genre de tissu, on arrive à empêcher l'eau de pluie de traverser l'étoffe, sans, pour cela, s'opposer au passage de la transpiration.

1° Plonger le tissu à imperméabiliser dans un bain contenant 100 litres d'eau, 140 grammes de savon de Marseille et 240 grammes de silicate de soude. Laisser le tissu immergé un quart d'heure, et le laisser sécher à l'air. Dès que le séchage est achevé, sans que l'étoffe ait été tordue, plonger le tissu de coton ou de laine dans un second bain contenant 100 litres d'eau et 3 litres d'acétate d'aluminc marquant 14° Baumé, puis de nouveau laisser sécher.

Pour un tissu mélangé soie et coton ou soie et laine, employer, pour 100 litres d'eau, la moitié des poids de savon, de silicate de soude et d'acétate d'aluminc.

2° Dans un baquet d'eau bouillante, mettre 1.500 grammes d'alun. Dans un deuxième baquet, faire de même avec 1.500 grammes d'acétate de plomb. Mélanger les deux liquides et y plonger pendant quatre heures l'étoffe à imperméabiliser. Laisser sécher, puis laver à l'eau froide plusieurs fois.

imperméabiliser [*in-pèr, zé*] v. a. Rendre imperméable : *imperméabiliser un tissu*.

imperméabilité [*in-pèr*] n. f. Qualité de ce qui est imperméable. ANT. **Perméabilité.**

imperméable [*in-pèr*] adj. Se dit des corps qui ne se laissent point traverser par l'eau : *la toile cirée, le caoutchouc sont imperméables*. ANT. **Perméable.**

imperméablement [*in-pèr, man*] adv. D'une manière imperméable.

impermutabilité [*in-pèr*] n. f. Etat de ce qui est impermutable. ANT. **Permutabilité.**

impermutable [*in-pèr*] adj. Qui ne peut être permuté, échangé contre une autre chose. ANT. **Permutable.**

impersonnalité [*in-pèr-so-na*] n. f. Caractère de ce qui est impersonnel, qui manque d'originalité : *l'impersonnalité du style*. ANT. **Personnalité.**

impersonnel, elle [*in-pèr-so-nèl, è-le*] adj. Qui n'a pas de personnalité ; *les panthéistes conçoivent un Dieu impersonnel*. Qui ne s'applique à personne en propre. Qui manque d'originalité, banal : *style impersonnel. Gram.* Se dit d'un verbe qui ne se conjugue qu'à la 3e pers. du sing., comme : *il faut, il pleut, il neige, il tonne*, etc. (On dit aussi UNIPERSONNEL.) *Modes impersonnels*, l'infinitif et le participe, ainsi nommés parce qu'ils n'ont pas d'inflexions pour marquer les personnes. ANT. **Personnel.**

impersonnellement [*in-pèr-so-nè-le-man*] adv. D'une manière impersonnelle.

impersuasible [*in-pèr, zi-ble*] adj. Qui ne peut être persuadé. ANT. **Persuasible.**

impertinemment [*in-pèr-ti-na-man*] adv. Avec impertinence : *répondre impertinemment*.

impertinence [*in-pèr-ti-nan-se*] n. f. Caractère de ce qui est déplacé, insolent, outrecuidant. Parole, action offensante : *dire, faire des impertinences*. ANT. **Politesse, courtoisie.**

impertinent [*in-pèr-ti-nan*], **e** n. et adj. Irrévérencieux, fat, outrecuidant : *bonne impertinente ; faire taire un impertinent*. Se dit aussi des choses : *prendre un ton impertinent. Dr.* Qui ne se rapporte pas à la cause : *un article impertinent*. ANT. **Respectueux, poli, courtois.**

imperturbabilité [*in-pèr*] n. f. Etat de ce qui est imperturbable. (Peu us.)

imperturbable [*in-pèr*] adj. (préf. *in*, et lat. *perturbare*, troubler). Que rien ne peut troubler, ébranler, émouvoir : *garder un calme imperturbable*.

imperturbablement [*in-pèr, man*] adv. D'une manière imperturbable : *candidat qui répond imperturbablement à toutes les questions*.

impesé [*in-pe-zé*], **e** adj. Qui n'a pas été pesé.

impétigineux, euse [*in, neû, eu-ze*] adj. Qui ressemble ou qui a les caractères de l'impétigo.

impétigo [*in*] n. m. *Méd.* Eruption cutanée, caractérisée par des pustules qui, en se desséchant, forment des croûtes épaisses.

— ENCYCL. L'impétigo attaque les petits enfants, les jeunes gens ou les débilités.

L'*impétigo larvé*, connu chez les enfants sous le nom de *gourme*, occupe le cou, la face, la nuque ; l'*impétigo figuré* est prurigineux et occupe la face ; citons encore l'*impétigo disséminé*, l'*impétigo érysipélateux*, etc. Le meilleur moyen de combattre l'impétigo est l'hygiène et la propreté. De simples lotions à l'eau bouillie suffisent généralement.

impétrabilité [*in-pé*] n. f. Qualité de ce qui est impétrable.

impétrable [*in-pé*] adj. (de *impétrer*). Qu'on peut obtenir.

impétrant [*in-pé-tran*], **e** n. Celui ou celle qui obtient une charge, un diplôme, un titre, etc.

impétration [*in, si-on*] n. f. (de *impétrant*). Action par laquelle on obtient une grâce, un bénéfice.

impétrer [*in-pé-tré*] v. a. (du lat. *impetrare*, accorder. — Se conj. comme accélérer.) Obtenir. (Peu us.)

impétueusement [*in, ze-man*] adv. Avec impétuosité : *s'élancer impétueusement sur l'ennemi*.

impétueux, euse [*in-pé-tu-eû, eu-ze*] adj. (lat. *impetuosus*; de *impetus*, impulsion). Qui se meut d'un mouvement violent et rapide : *veut, torrent impétueux*. *Fig.* Vif, emporté, fougueux : *caractère impétueux*. ANT. **Calme, mou.**

impétuosité [*in, zi-té*] n. f. Caractère de ce qui est impétueux : *l'impétuosité d'une attaque*. *Fig.* Vivacité extrême, fougue : *l'impétuosité d'une passion*. ANT. **Mollesse, calme.**

impeuplé, e [*in*] adj. Qui n'est pas peuplé.

impie [*in-pi*] adj. et n. (lat. *impius*; de préf. *in*, et du lat. *pius*, pieux). Qui n'a point de religion : *voulez-vous faire des impies? montrez-vous fanatique et intolérant*. Contraire à la religion : *discours, ouvrage impie*. Qui outrage la morale, la justice : *une obéissance impie*. Qui appartient à l'impie : *une bouche, des mains impies*. ANT. **Pieux.**

impiété [*in*] n. f. (de *impie*). Mépris pour les choses de la religion : *accuser un livre d'impiété*. Action, discours impie : *faire, dire des impiétés*. Mépris de ce qui mérite d'être respecté : *l'impiété d'un fils ingrat*. ANT. **Piété.**

impieusement [*in, ze-man*] adv. D'une manière impie. ANT. **Pieusement.**

impitié [*in*] n. f. Défaut de pitié. ANT. **Pitié.**

impitoyable [*in-pi-toi-ia-ble*] adj. Qui est sans pitié : *Zoïle était un critique impitoyable. Fam.* Que rien ne peut arrêter : *un bavard impitoyable*. ANT. **Bon, clément.**

impitoyablement [*in-pi-toi-ia-ble-man*] adv. Sans pitié : *à Sparte, les enfants contrefaits étaient impitoyablement mis à mort*. ANT. **Pitoyablement.**

implacabilité [*in*] n. f. Caractère d'une personne, d'une chose implacable. ANT. **Placabilité.**

implacable [*in*] adj. (du préf. *in*, et du lat. *placare*, apaiser). Qui ne peut être apaisé : *une haine implacable divisait Atrée et Thyeste*. ANT. **Placable.**

implacablement [*in, man*] adv. D'une manière implacable.

implantation [*in, si-on*] n. f. Action d'implanter ou de s'implanter. ANT. **Transplantation.**

implanter [*in-plan-té*] v. a. Planter une chose dans une autre. *Fig.* Etablir, introduire : *implanter de nouveaux usages*. **S'implanter** v. pr. S'établir, se fixer. ANT. **Transplenter.**

impliable [*in*] adj. Qui ne peut être plié. ANT. **Pliable.**

implication [*in, si-on*] n. f. Action d'impliquer. Etat d'une personne impliquée dans une affaire criminelle. *Logiq*. Etat de ce qui implique contradiction.

implicite [*in*] adj. (lat *implicitus*; de *in*, dans, et *plicare*, plier). Contenu dans une proposition, non pas en termes formels, mais de telle sorte qu'on l'en tire naturellement : *la liberté est la condition implicite de la responsabilité morale. Foi implicite*, foi qui se donne sans examen préalable. *Volonté implicite*, celle qui se manifeste par des actes plus que par des paroles. *Proposition implicite*, celle dans laquelle le sujet, le verbe et l'attribut sont compris dans un seul terme : *soit! Venez!* etc. ANT. **Explicite.**

implicitement [*in-pli, man*] adv. D'une manière implicite : *proposition implicitement contenue dans une autre*. ANT. **Explicitement.**

impliquer [*in-pli-ké*] v. a. (lat. *implicare*; de *in*, dans, et *plicare*, plier). Engager, envelopper : *impliquer quelqu'un dans une accusation*. Renfermer (et alors se dit de la contradiction qui existe entre deux idées incompatibles, dont l'une détruit essentiellement l'autre) : *aimer un enfant et le gâter, cela implique contradiction.*

implorant [*in-plo-ran*], **e** adj. Qui implore.

implorateur, trice [*in*] n. Personne qui implore.

imploration [*in, si-on*] n. f. Action d'implorer.

implorer [*in-plo-ré*] v. a. (lat. *implorare*). Demander humblement et avec instance : *la reine d'Angleterre Philippa de Hainaut implora la grâce des bourgeois de Calais*. ANT. **Insensible, indifférent.**

imploreur n. m. Syn. de IMPLORATEUR.

imployable [*in-ploi-ia-ble*] adj. Qui ne peut être ployé. ANT. **Ployable.**

impluviosité [*in, zi-té*] n. f. Absence de pluies : *l'impluviosité des déserts*.

impluvium [*in, om*] n. m. (mot. lat.). Dans l'atrium des maisons romaines, espace découvert et garni d'un bassin (*compluviam*), où se réunissaient les eaux de pluie.

impolarisable [*in, za ble*] adj. Qui ne peut être polarisé. ANT. **Polarisable.**

impoli, e [*in*] n. et adj. Qui manque de politesse : *visiteur impoli*. ANT. **Poli.**

impolicé, e [*in*] adj. Qui n'est pas policé. ANT. **Policé.**

impoliment [*in, man*] adv. Avec impolitesse. ANT. **Poliment.**

impolitesse [*in, tè-se*] n. f. Manque de politesse. Action, parole impolie. ANT. **Politesse.**

impolitique [*in*] adj. Contraire à une politique habile et opportune : *mesure impolitique*.

impolitiquement [*in, ke-man*] adv. D'une manière impolitique.

impollué [*in-pol-lu-é*], **e** ou quelquef. **impollu** [*in-pol, lu*], **e** adj. Non souillé, resté pur.

impondérabilité [*in*] n. f. Qualité de ce qui est impondérable : *l'impondérabilité de la lumière*. ANT. **Pondérabilité.**

impondérable [*in*] adj. (du préf. *in*, et de *pondérable*). Se dit de toute substance qui ne produit aucun effet sensible sur la balance la plus délicate. (Tels le calorique, la lumière, le fluide électrique et le fluide magnétique.) ANT. **Pondérable.**

impondéré, e [*in*] adj. (du préf. *in*, et du lat. *pondus, eris*, poids). Qui manque de poids, de mesure : *caractère impondéré*. ANT. **Pondéré.**

impopulaire [*in, lè-re*] adj. Qui n'est pas conforme aux désirs, aux intérêts du peuple : *loi impopulaire*. Qui déplait au peuple : *Polignac fut un ministre impopulaire*. ANT. **Populaire.**

impopularité [*in*] n. f. Etat de ce qui est impopulaire. ANT. **Popularité.**

importable [*in*] adj. Qu'il est permis ou possible d'importer : *marchandise importable*. ANT. **Exportable.**

importance [*in*] n. f. Ce qui fait qu'une chose est considérable, soit par elle-même, soit par les suites qu'elle peut avoir : *affaire de haute importance*. Autorité, crédit, influence : *sa place lui donne beaucoup d'importance dans le monde*. Vanité, haute opinion de soi-même. *Se donner des airs d'importance, faire l'homme d'importance*, vouloir passer pour avoir du crédit, de la considération. *D'importance* loc. adv. Extrêmement, très fort : *rosser quelqu'un d'importance*.

important [*in-por-tan*], **e** adj. Qui est considérable, de conséquence : *avis important*. Qui a de l'influence, du crédit : *un personnage important*. Infatué de soi : *beaucoup de sots marchent solennels, importants*. Substantiv. *Faire l'important, l'importante*, se donner pour une personne ayant du crédit, etc. N. m. Le point essentiel : *l'important est de remplir son devoir*. ANT. **Insignifient.**

importants (*Cabale des*), nom donné à la conspiration de cour qui se forma contre Mazarin à la mort de Louis XIII, parmi les anciens amis d'Anne d'Autriche. Beaufort et le duc de Guise en étaient les chefs. Le ministre, à qui la reine resta fidèle, eut rapidement raison de la cabale en envoyant Beaufort au donjon de Vincennes.

importateur, trice [*in*] n. et adj. Qui fait le commerce d'importation : *négociant importateur*.

importation [*in, si-on*] n. f. Action d'importer : *en France, les importations balancent à peu près les exportations*. ANT. **Exportation.**

importer [*in-por-té*] v. a. (du lat. *in*, dans, et de *porter*). Introduire dans un pays des choses provenant des pays étrangers : *la France importe des vins aux Etats-Unis. Fig.* : *importer une mo. e.* ANT. **Exporter.**

importer [*in-por-té*] v. n. (Ne s'emploie qu'à l'infin. et aux 3es pers.) Etre d'importance, présenter de l'intérêt : *faire vite et bien, voilà ce qui nous importe*. V. impers. *Il importe que*, il est important que. *Qu'importe?* de quel intérêt est-il que. *Il n'importe, peu importe, n'importe*, cela est indifférent. *N'importe quoi*, une chose quelconque : *l'homme pressé mange n'importe quoi.*

importun, e [*in*] adj. et n. (lat. *importunus*). Fâcheux, incommode : *éloigner un importun; une plainte importune.*

importunément [*in, man*] adv. D'une manière importune. (Peu us.)

importuner [*in, né*] v. a. Fatiguer, incommoder : *importuner un ministre de ses sollicitations*.

importunité [*in*] n. f. Action d'importuner : *obtenir une chose par importunité*. Action, assiduité importune : *assaillir quelqu'un de ses importunités*.

imposable [*in-po-za-ble*] adj. Qui peut être imposé, qui est soumis aux droits : *la matière imposable*.

imposance [*in-po, zan-se*] n. f. Caractère imposant; apparence imposante.

imposant [*in-po-zan*], **e** adj. Qui impose, qui est propre à attirer des égards, du respect : *figure imposante*. Qui élève l'âme : *cérémonie imposante. Forces imposantes*, forces militaires considérables.

imposé, e [*in*] adj. et n. Frappé de l'impôt.

imposer [*in-po-zé*] v. a. (lat. *imponere*; de *in*, sur, et *ponere*, placer). Mettre dessus (ne se dit que dans cette phrase : *imposer les mains*, en conférant les sacrements). *Fig.* Mettre un impôt sur : *imposer une commune; imposer le sacre*. Obliger à quelque chose de dur, de fâcheux : *Napoléon, après Iéna, imposa de dures conditions à la Prusse. Imposer silence*, faire taire. *Impr.* Disposer dans un châssis les pages composées, de manière que, la feuille étant tirée et pliée, les pages puissent se lire dans l'ordre ordinaire. V. n. Inspirer du respect, de la crainte : *sa fermeté impose, m'impose. En imposer*, tromper, en faire accroire. (Les meilleurs classiques ont employé indifféremment *imposer* et *en imposer*, mais aujourd'hui l'Académie assigne aux deux expressions les nuances indiquées.)

imposeur [*in-po-zeur*] n. et adj. m. Ouvrier typographe, chargé de l'imposition.

imposition [*in-po-zi-si-on*] n. f. Action d'imposer : *imposition des mains. Absol.* Contributions : *payer ses impositions. Impr.* Arrangement méthodique des pages dont se compose une feuille d'impression.

— ENCYCL. *Typogr.* L'imposition est le travail qui consiste à disposer les pages (caractères mobiles ou clichés) sur le marbre, de telle façon qu'au pliage des feuilles imprimées, elles tombent dans la succession normale des chiffres de pagination. Le groupe de pages qui commence par la page 1 est dit *côté de première*, celui de la page 2 *côté de seconde* (la feuille étant imprimée des deux côtés). C'est le format du papier qui détermine le mode d'imposition à adopter. Chaque feuille une fois pliée constitue un *cahier*; la première page de chaque cahier est pourvue d'un chiffre (signature), qui permet le collationnement pour la brochure ou la reliure. Sur le marbre, les pages sont encadrées par un châssis et garnies de façon que les blancs soient répartis comme il convient en tête et en pied des pages ainsi que dans les marges. On impose en *in-folio* (4 pages au cahier, 2 pour chaque côté, en *in-quarto* (8 pages au cahier), en *in-octavo* (16 pages), *in-douze* (24 pages), *in-16* (32 pages), *in-18* (36 p.), etc.

impossession [*in-po-sè-si-on*] n. f. Condition de celui qui ne possède rien. ANT. **Possession.**

impossibilité [*in-po-si*] n. f. Caractère de ce qui est impossible : *l'impossibilité de la quadrature du cercle*. Chose impossible : *surmonter des impossibilités*. ANT. **Possibilité.**

impossible [*in-po-si-ble*] adj. Qui ne peut être, qui ne peut se faire : *le mouvement perpétuel est impossible à réaliser. Par ext.* Qui est très difficile : *il est impossible aux femmes de se taire. Fam.* Bizarre, extravagant : *avoir des goûts, tenir des discours impossibles*. N. m. Ce qui est impossible : *tenter l'impossible. Par impossible* loc. adv. Par un cas peu probable ou impossible. ALLUS. HIST. : **Impossible n'est pas français,** mot célèbre de Napoléon Ier pour faire entendre que les Français peuvent accomplir les choses les plus difficiles. (V. POSSIBLE.) PROV. : **A l'impossible nul n'est tenu,** principe de droit naturel d'après lequel personne n'est tenu de faire ce qu'il lui est impossible de faire. **A cœur vaillant, rien d'impossible,** devise de Jacques Cœur : les braves, les forts surmontent tous les obstacles. ANT. **Possible.**

impossiblement [*im-po-si-ble-man*] adv. D'une manière impossible, au point d'être impossible.

imposte [*in-pos-te*] n. f. (ital. *imposta*). *Archit.* Pierre ordinairement en saillie, couronnant un

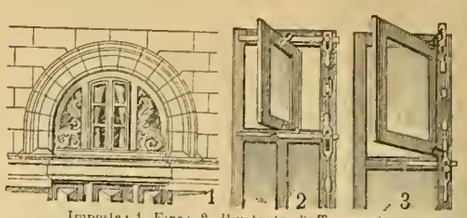

Imposte : 1. Fixe ; 2. Pivotante ; 3. Tournante.

pied-droit et sur laquelle repose le cintre d'une arcade. *Menuis.* Partie, fixe ou non, qui surmonte la partie mobile d'une porte, d'une croisée.

imposteur [*in-pos-teur*] n. m. (lat. *impostor*; de *imponere*, supin *impostum*, tromper). Homme qui cherche à en imposer par de fausses apparences, par des mensonges, ou qui cherche à se faire passer pour un grand personnage : *le Tartufe de Molière est resté le type des imposteurs*.

imposture [*in-pos-ta-re*] n. f. Action, intention ou habitude d'en imposer, de mentir pour tromper : *toute imposture est déloyale. Fig.* Ce qui cause des illusions ou des erreurs : *les impostures de la politique*.

impôt [*in-pô*] n. m. (lat. *impositum*). Contribution exigée des citoyens pour assurer le service des charges publiques : *payer l'impôt. Impôts directs, indirects*, v. ENCYCL. *Pur ext.* Charge quelconque incombant à un citoyen pour le service de l'Etat. *Impôt du sang*, obligation du service militaire.

— ENCYCL. *Fin.* On appelle *impôt* la somme que chaque citoyen doit annuellement payer à l'Etat, parce que le payement de cette somme lui est *imposé*. Elle est destinée à subvenir aux dépenses des services publics. L'impôt doit être voté par le pouvoir législatif. On distingue deux grandes classes d'impôts : les impôts *directs* et les impôts *indirects*. Les impôts *directs* frappent nominativement et individuellement le contribuable. Ce sont :

1° La contribution foncière ; 2° la contribution personnelle mobilière ; 3° la contribution des portes et fenêtres ; 4° les patentes imposées aux industriels et commerçants.

Les impôts *indirects* ne sont ni nominatifs ni individuels, mais frappent le contribuable à raison de la consommation ; de telle sorte que celui qui ne consommerait ni vin, ni alcool, ni sel, etc., ne payerait pas l'impôt établi sur ces denrées.

L'Etat se réserve les produits de certains monopoles, qu'il exploite lui-même ou dont il cède l'exploitation moyennant une forte redevance (tabac, allumettes). Il trouve là une source de revenus qui viennent s'ajouter au produit des impôts.

Le recouvrement des impôts indirects est fait par trois grandes administrations publiques : *Contributions indirectes; Douanes; Enregistrement, domaines et timbre*, qui assoient ou recouvrent l'impôt, tandis que les contributions directes sont assises et recouvrées par un personnel distinct. Au chef-lieu de chaque département, un *trésorier-payeur général* centralise tous les revenus et toutes les dépenses publiques. Au chef-lieu d'arrondissement, le *receveur particulier* sert d'intermédiaire entre le trésorier-payeur général et les *percepteurs*.

Certains impôts sont perçus au profit des départements et des communes.

impotence [*in-po-tan-se*] n. f. Etat de l'homme impotent. (Peu us.)

impotent [*in-po-tan*], **e** adj. et n. (lat. *impoteus*). Estropié, perclus, privé de l'usage d'un membre. Qui ne se meut qu'avec difficulté : *une impotente, un vieillard impotent*. ANT. **Valide, ingambe.**

impourvu [*in*] adj. A quoi l'on a pas pourvu. *A l'impourvu*, à l'improviste. (Vx.)

impraticabilité [*in*] n. f. Caractère de ce qui est impraticable. ANT. **Praticabilité.**

impraticable [*in*] adj. Qui ne peut se faire, s'exécuter : *projet impraticable. Chemin impraticable*, par où l'on ne passe qu'avec beaucoup de difficultés. ANT. **Praticable.**

impratiqué, e [*in, ké*] adj. Qui n'est pas pratiqué.

imprécateur, trice [*in*] adj. et n. Personne qui profère des imprécations. (Peu us.)

imprécation [*in, si-on*] n. f. (lat. *imprecatio*; de *in*, contre, et *precari*, prier). Malédiction. *Rhét.* Figure qui consiste à souhaiter des malheurs à ceux à qui ou de qui l'on parle : *Horace punit sa sœur Camille des imprécations qu'elle avait lancées contre Rome*.

imprécatoire [*in*] adj. Qui a la forme d'une imprécation : *formule imprécatoire*.

imprécis, e [*in-pré-si, i-ze*] adj. Qui manque de précision : *un signalement trop imprécis*. ANT. **Précis.**

imprécision [*in, zi-on*] n. f. Manque de précision : *rester volontairement dans l'imprécision*. ANT. **Précision.**

imprégnable [*in*] adj. Qui peut être imprégné.

imprégnation [*in, si-on*] n. f. Action d'imprégner. Etat qui en résulte.

imprégné, e [*in*] adj. Imbu : *être imprégné de préjugés*.

imprégner [*in-pré-gné*] v. a. (du lat. *impregnare*, féconder. — Se conj. comme *accélérer*.) Faire que les molécules d'une substance se répandent dans un corps : *imprégner une étoffe de teinture. Fig.* Produire une impression intime sur : *imprégner une âme de vanité*.

imprenable [*in*] adj. Qui ne peut être pris ou qui est très difficile à prendre, en parlant des villes, des places fortes : *Cronstadt est considérée comme une citadelle imprenable*. ANT. **Prenable.**

impresario [*in-pré-za*] n. m. (m. ital. ; de *impresa*, entreprise). Celui qui dirige une entreprise théâtrale. Pl. des *impresarios* ou, en ital., des *impresarii*.

imprescriptibilité [*in-près-krip*] n. f. Qualité de ce qui est imprescriptible. ANT. **Prescriptibilité.**

imprescriptible [*in-près-krip*] adj. Non susceptible de prescription : *le domaine public est inaliénable et imprescriptible*. Au fig. : *la liberté de conscience est un droit imprescriptible*. ANT. **Prescriptible.**

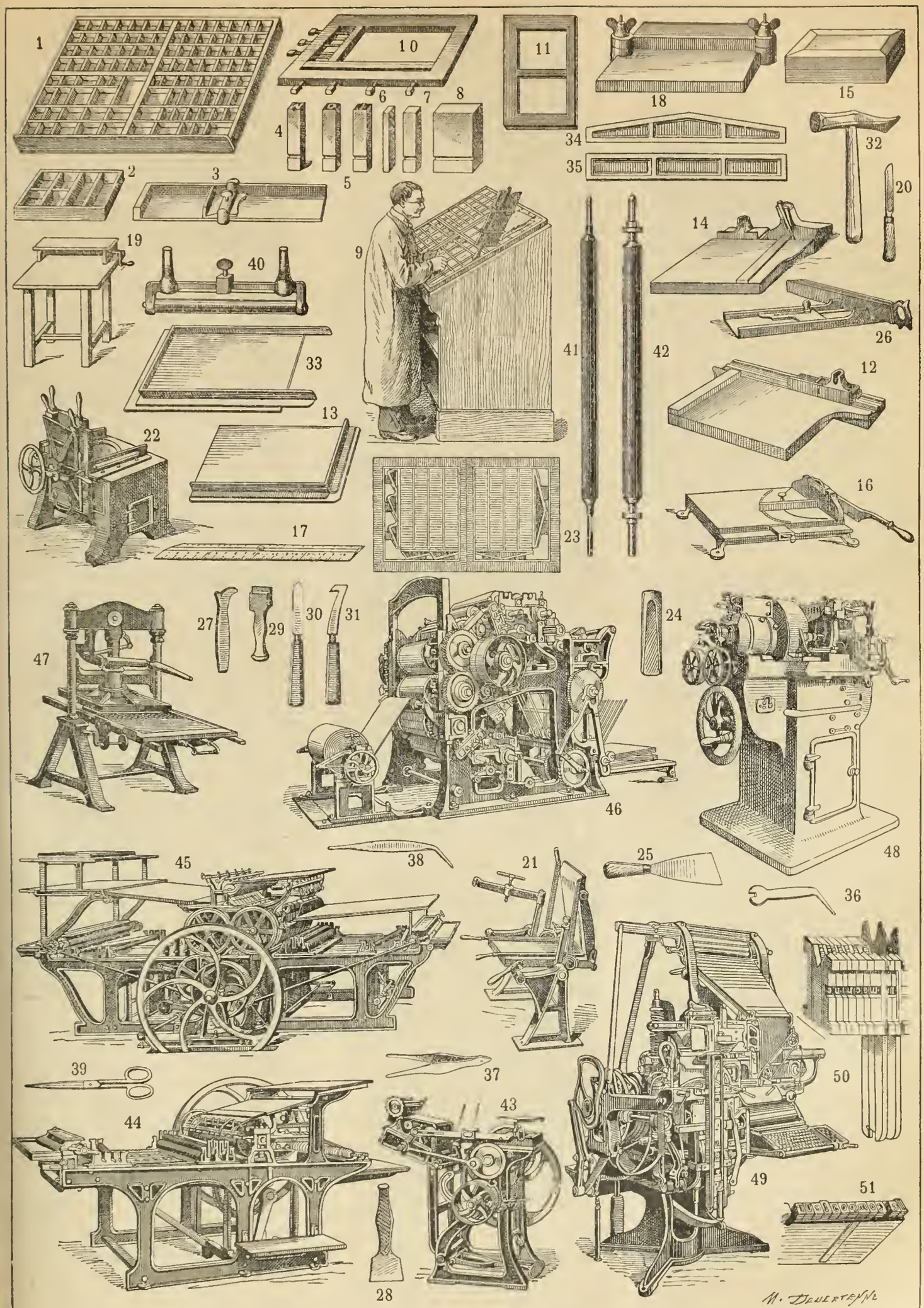

Imprimerie : 1. Casse. — 2. Boîte à corrections. — 3. Composteur. — 4, 5. Caractères. — 6. Espace. — 7. Cadratin. — 8. Cadrat. — 9. Ouvrier typographe. — 10. Châssis à serrage à vis (clicherie). — 11. Châssis. — 12. Rabot (clicherie). — 13. Galée. — 14. Rabot à biseauter (clicherie). — 15. Taquoir. — 16. Coupoir avec rabot. — 17. Typomètre. — 18. Pont-calibre. — 19. Table à encrer, pour presse à bras. — 20. Couteau à plomb. — 21. Moule à bascule (clicherie). — 22. Fourneau-moule à clicher. — 23. Forme (serrage à coins métalliques). — 24. Décognoir en bois. — 25. Spatule à encre. — 26. Scie à coulisse. — 27. Décognoir en fer. — 28. Chasse-page. — 29. Chasse-griffe. — 30. Couteau à découpage. — 31. Gratte-filet. — 32. Marteau. — 33. Galée à double équerre ou « plateau ». — 34, 35. Cales en fonte pour machines. — 36. Clef. — 37. Pince de compositeur. — 38. Broche. — 39. Ciseaux à découpage. — 40. Roulcau à bras. — 41, 42. Rouleaux pour machines. — *Presse à imprimer :* 43. A pédale. — 44. En blanc. — 45. A retiration. — 46. Rotative. — 47. A bras. — 48. Monotype. — 49. Linotype. — 50. Linotype (matrices et espaces). — 51. Ligne composée et fondue à la linotype.

impresse [*in-prè-se*] adj. f. (du lat. *impressus*, gravé). *Philos. Idée impresse*, idée imprimée en nous par la sensation.

impressible [*in-pré-sible*] adj. Impressionnable. (Rare.)

impressif [*in-prè-sif*], **ive** adj. Propre à causer des impressions.

impression [*in-prè-si-on*] n. f. (lat. *impressio*; de *imprimere*, emprcindre). Action d'un corps qui en presse un autre; effet de cette action : *impression d'un cachet sur la cire.* Action d'imprimer ; *l'impression d'un livre.* Effet produit sur les organes par l'action des objets extérieurs : *impression de froid. Fig.* Effet produit sur les sens, le cœur, l'esprit : *ressentir une vive impression. Techn.* Couche de couleur dont on recouvre une toile avant de la peindre. Teinte plate, dans la peinture en bâtiment.

— Encycl. *Techn. Impression des tissus.* On imprime en couleurs les tissus soit à la main, soit mécaniquement. Quel que soit le mode usité, on procède de diverses manières : 1° on applique sur les endroits du tissu à colorier les couleurs, épaissies à la colle ou au vernis ; 2° on enduit de mordant (v. MORDANT) les points à imprimer ; 3° on plonge les étoffes dans la teinture en recouvrant les endroits qui doivent rester blanes avec des matières appropriées ; 4° on enduit de mordant toute la surface du tissu ou on teint uniformément cette surface, puis on détruit le mordant ou la teinture aux points voulus, avec des *oxydants* ou *rongeants.* Ce travail s'exécute dans une *chambre à oxyder.*

Dans l'impression mécanique, on se servait jadis de la *colonne à vaporisation*, remplacée aujourd'hui par la *cuve à vaporisation.* C'est un bâti creux circulaire, chauffé à la vapeur. Les tissus s'enroulent sur des rouleaux variant en nombre suivant les quantités de couleurs à imprimer. La coloration obtenue, dite *vapeur*, est terne et peu fixe. On soumet alors le tissu à l'*apprêt*, qui donne l'éclat et la fixité nécessaires. Pour le coton, l'apprêt est la fécule, l'amidon, associés à l'alun, le savon, le blanc de haleine, etc. La soie s'apprête avec la gomme mélangée de dextrine ; la solution d'alun s'emploie pour la laine.

Enfin, on procède au *calandrage* ou *cylindrage*, afin d'étendre uniformément le tissu. Cette opération se fait avec deux rouleaux, l'un en cuivre ou fonte, chauffé à la vapeur, l'autre en bois ou carton, entre lesquels le tissu est pressé.

Impressions de théâtre, par J. Lemaître. Chroniques théâtrales, pleines de finesse, de légéreté, et aussi d'esprit pratique et de bon sens français (1888-1898).

Impressions de voyage, par A. Dumas père, suite de narrations très animées, intéressantes, où s'épanouit la personnalité du grand conteur. Elles comprennent une vingtaine de volumes, parus de 1833 à 1859. Les plus connues sont les *Impressions de voyage en Suisse, le Caucase, De Paris à Cadix*, etc.

impressionnabilité [*in-prè-si-o-na*] n. f. Caractère de ce qui est impressionnable. ANT. **Insensibilité, indifférence.**

impressionnable [*in-prè-si-o-na-ble*] adj. Qui ressent facilement, vivement, les impressions : *les femmes sont plus impressionnables que les hommes.* ANT. **Insensible, indifférent.**

impressionnant [*in-prè-si-o-nan*], **e** adj. Qui impressionne.

impressionner [*in-prè-si-o-né*] v. a. Produire une impression matérielle : *la lumière impressionne le bromure d'argent. Fig.* Toucher, émouvoir.

impressionnisme [*in-prè-si-o-nis-me*] n. m. Forme d'art, de littérature, qui consiste à rendre purement l'impression telle qu'elle a été matériellement ressentie.

impressionniste [*in-prè-si-o-nis-te*] n. m. Peintre, écrivain qui fait de l'impressionnisme. Adjectiv. : *école impressionniste.*

— Encycl. Les impressionnistes descendent des peintres naturalistes, Corot, Courbet et Manet, qui ont poussé fort loin l'étude du plein air et des moindres nuances des couleurs. A ce que les impressionnistes tenaient de leurs devanciers est venue s'ajouter l'influence de l'exotisme, et notamment de l'art japonais. Les chefs de l'école impressionniste furent Claude Monet, Sisley, Degas, Renoir. A ces noms, il faut joindre ceux de Guillaumin, Caillebotte, Pissaro, Seurat et Signac. Les trois derniers ont adopté un pointillement qui donne des diversités extraordinaires de nuances.

imprévisibilité [*in-pré-vi*] n. f. Caractère de ce qui est imprévisible. (Peu us.).

imprévisible [*in, zi-ble*] ou **imprévoyable** [*in-pré-voi-i-x-ble*] adj. Qui ne peut être prévu : *l'avenir est presque entièrement imprévisible.*

imprévision [*in, zi-on*] n. f. Manque de prévision. ANT. **Prévision.**

imprévoyable [*in*]adj. Qui ne peut être prévu.

imprévoyance [*in-pré-voi-ian-se*] n. f. Défaut de prévoyance. ANT. **Prévoyant.**

imprévoyant [*in-pré-voi-ian*], **e** adj. Qui manque de prévoyance : *Calomne était un ministre imprévoyant.* ANT. **Prévoyance.**

imprévu, e [*in*] adj. Qu'on n'a pas prévu. N. m. Ce qui n'est pas prévu : *gurder une réserve en cas d'imprévu.* ANT. **Prévu.**

imprimable [*in*] adj. Qui mérite d'être imprimé, qui peut l'être.

imprimage [*in*] n. m. Action du batteur d'or qui passe une fois le fil dans la filière appelée *prégaton.*

imprimant [*in-pri-man*], **e** adj. Qui imprime : *cylindre imprimant.*

imprimatur [*in*] n. m. invar. (en latin : *qu'il soit imprimé*). Permission d'imprimer, surtout en parlant d'un livre ecclésiastique : *obtenir l'imprimatur.*

imprimé [*in* n. m. Livre, papier imprimé.

imprimer [*in-pri-mé*] v. a. (lat. *imprimere*; de *in*, sur, et *premere*, presser). Faire une empreinte sur quelque chose : *imprimer ses pas dans la neige.* Appliquer par la pression des couleurs ou des dessins : *imprimer des indiennes; imprimer une lithographie.* Empreindre sur du papier avec des planches gravées, des caractères enduits d'encre : *imprimer un livre.* Couvrir d'un enduit particulier une toile, un panneau qu'on doit peindre. Communiquer : *imprimer un mouvement à une machine. Fig.* Faire impression dans l'esprit, le cœur : *imprimer la cruinte, le respect.*

imprimerie [*in, ri*] n. f. Art d'imprimer des livres. Etablissement où l'on imprime. Ensemble du matériel qui sert à imprimer. Personnel de l'établissement où l'on imprime.

— Encycl. La xylographie, ou impression à l'aide de planches ou de caractères gravés en bois, en usage chez les Chinois dès le VIe siècle, fut connue en Europe dès le XIIe et se développa surtout au XVe. Mais l'imprimerie ne date vraiment que du jour où Gutenberg de Mayence, vers 1436, inventa les caractères mobiles en métal. Il s'associa avec Fust (1450), puis avec Pfister. Fust eut lui-même pour associé Pierre Schœffer, qui apporta quelques améliorations à l'art nouveau. Les Hollandais ont prétendu que Gutenberg était redevable de ses perfectionnements essentiels à Laurent Coster, de Harlem. La première imprimerie parisienne fut fondée en 1469 par Ulrich Gering, Martin Krantz et Michel Friburger. A la fin du XVe siècle, la plupart des grandes villes possédent leur imprimerie. A Venise, les Alde, à Florence les Junte, à Bâle Jean Froben, à Paris Henri Estienne impriment des éditions très recherchées aujourd'hui. Plus tard, Plantin, puis les Elzévir donnent un vigoureux essor à l'imprimerie, qui depuis n'a fait que se développer pour arriver à ce qu'elle est aujourd'hui.

— *Techn.* L'imprimerie typographique utilise des caractères mobiles, que le *compositeur* prend dans une *casse*, assemble en mots, lignes et pages, et que l'on réunit dans une *forme*, soit pour procéder directement au tirage, soit pour en obtenir un cliché sur lequel on fera le tirage. L'*imposition* faite, les formes sont placées sur une machine et l'on procède au tirage. On fait usage aujourd'hui de machines dites *linotypes*, qui, par la manœuvre d'un clavier, fondent et assemblent les lettres par lignes. Quant aux machines à imprimer, dont le véritable nom est *presses*, il en existe de nombreux modèles, depuis la presse à bras jusqu'aux rotatives. (V. PRESSE.) Le tirage est précédé d'une *mise en train* pour régulariser l'encrage et le foulage. Quand on a obtenu une *bonne feuille*, on continue le tirage jusqu'à concurrence du nombre voulu d'exemplaires, en séparant les feuilles par des *déoharges* (feuillcs de papier non collé), destinées à sécher l'encre. Le tirage terminé, les caractères mobiles sont *distribués*, c'est-à-dire replacés dans leurs cassetins respectifs.

— *Dr.* La loi du 29 juillet 1881 sur la presse a proclamé la liberté presque complète de l'imprimerie ; elle exige simplement que tout imprimé porte le nom et l'adresse de l'imprimeur. V. DÉPÔT LÉGAL.

Imprimerie nationale, à Paris, affectée à l'impression des actes officiels du gouvernement et aux divers ouvrages publiés pour le compte de l'Etat et de quelques particuliers autorisés. Elle fut établie d'abord rue Vieille-du-Temple, dans les vastes bâtiments de l'ancien hôtel du cardinal de Rohan, dit *hôtel de Strasbourg*, puis on se décida à la transférer rue de la Convention. Sa fondation remonte à François Ier.

— Encycl. L'Imprimerie nationale, à la tête de laquelle se trouve un directeur nommé par le ministre de la justice, et ayant sous ses ordres un nombreux personnel administratif et ouvrier, grave et fond elle-même les caractères français et étrangers dont elle a les types. Elle possède des ateliers de photographie, de phototypie, héliogravure, gravure sur bois, gravure en taille douce, gravure en relief sur cuivre et zinc, etc. L'Imprimerie nationale est autorisée à prêter aux imprimeurs les caractères étrangers qui se trouvent en petit nombre dans les manuscrits dont l'impression leur est confiée. Elle exécute aussi des travaux pour le compte des particuliers autorisés par le ministre de la justice.

imprimeur [*in*] n. et adj. m. Qui dirige une imprimerie. Ouvrier d'imprimerie, et particulièrement ouvrier pressier : *ouvrier imprimeur.*

imprimeuse [*in-pri-meu-ze*] n. f. Machine à imprimer.

imprimure [*in*] n. f. Enduit que le cartier passe sur une feuille de papier fort. Cette feuille elle-même. Enduit qu'on étend sur un panneau, sur une toile, avant de commencer à peindre.

improbabilité [*in*] n. f. Qualité de ce qui est improbable. ANT. **Probabilité.**

improbable [*in*] adj. Qui n'a point de probabilité : *événement très improbable.* ANT. **Probable.**

improbablement [*in, man*] adv. D'une manière improbable. ANT. **Probablement.**

improbant [*in-pro-ban*], **e** adj. Qui n'est pas probant. ANT. **Probant.**

improbateur, trice [*in*] adj. Qui désapprouve : *geste improbateur.* ANT. **Approbateur.**

improbatif, ive [*in*] adj. Qui marque de la désapprobation. ANT. **Approbatif.**

improbation [*in, si-on*] n. f. (de *improbatif*). Action de ne pas approuver : *exprimer sans ménagements son improbation.* ANT. **Approbation.**

improbe [*in*]adj. Qui n'est pas probe. ANT. **Probe.**

improbité [*in*] n. f. Défaut de probité : *s'enrichir par de constantes improbités.* ANT. **Probité.**

improductibilité [*in*] n. f. Caractère de ce qui est improductible. ANT. **Productibilité.**

improductible [*in*] adj. Qui ne peut pas être produit. ANT. **Productible.**

improductif [*in-pro-duk-tif*], **ive** adj. Qui ne produit point : *les jachères sont des terres improductives.* ANT. **Productif.**

improductivement [*in-pro-duk-ti-ve-man*] adv. D'une manière improductive. ANT. **Productivement.**

improductivité [*in-pro-duk-ti*] n. f. Etat de ce qui est improductif. ANT. **Productivité.**

impromptu [*in-pronp-tu*] adv. (du lat. *in promptu*, sur-le-champ). Sur-le-champ, sans préparation : *parler impromptu.* Adj. inv. Fait sur-le-champ, sans préméditation : *festin impromptu.* N. m. Petite pièce de vers improvisée. Pl. des *impromptus.*

Impromptu de Versailles (*l'*), comédie en un acte, en prose, de Molière (1663). Molière y répond, par ordre du roi, aux attaques jalouses qui avaient été dirigées contre lui après le succès de l'*Ecole des femmes*, et prend à partie Boursault et les comédiens de l'hôtel de Bourgogne.

impromptuaire [*in-pronp-tu-è-re*] n. Personne qui fait des impromptus.

imprononçable [*in*] adj. Qui ne peut être prononcé. ANT. **Prononçable.**

impropère [*in*] n. m. (du lat. *improperium*, reproche). Versets que l'Eglise chante le vendredi saint, et qui contiennent les reproches que Jésus adresse aux Juifs.

impropice [*in*] adj. Qui n'est pas propice. (Peu us.) ANT. **Propice.**

improportionnalité [*in, si-o-na*] n. f. Etat de ce qui n'est pas proportionnel. ANT. **Proportionnalité.**

improportionnel, elle [*in, si-o-nèl, è-le*] adj. Qui n'est pas proportionnel. ANT. **Proportionnel.**

improportionnellement [*in, si-o-né-le-man*] adv. D'une manière qui n'est pas proportionnelle. (Peu us.) ANT. **Proportionnellement.**

improposable [*in, za-ble*] adj. Qui ne peut être proposé. ANT. **Proposable.**

impropre [*in*] adj. Qui n'est pas propre à : *conserit impropre au service.* Qui n'exprime pas exactement : *expression impropre.* ANT. **Propre, apte.**

improprement [*in, man*] adv. D'une manière impropre : *s'exprimer improprement.* ANT. **Proprement.**

impropriété [*in*] n. f. Qualité de ce qui est impropre, en parlant du langage : *critiquer l'impropriété d'une locution.* ANT. **Propriété.**

improspère [*in-pros-pé-re*] adj. Qui n'est pas prospère. ANT. **Prospère.**

improtégé, e [*in*] adj. Qui n'a aucune protection. ANT. **Protégé.**

improuvable [*in*] adj. Qui ne peut être prouvé. (Peu us.) ANT. **Prouvable.**

improuver [*in-prou-vé*] v. a. (préf. *in*, et lat. *probare*, approuver). Désapprouver. (Peu us.)

improvisade n. f. Syn. de IMPROVISATION. *A l'improvisade*, en improvisant.

improvisateur, trice [*in, za*] n. Qui improvise.

improvisation [*in, za-si-on*] n. f. Action d'improviser : *négligences de style échappées dans le feu de l'improvisation.* Vers, discours, etc., qu'on improvise : *les éloquentes improvisations de Gambetta.*

improviser [*in, zé*] v. a. et n. (ital. *improvvisare;* du lat. *improvisus*, imprévu). Faire sur-le-champ et sans préparation des vers ou un discours sur un sujet donné.

improviste [*in-pro-vis-te*] **(à l')** loc. adv. D'une façon inattendue, subitement : *survenir à l'improviste.*

imprudemment [*in-pru-da-man*] adv. Avec imprudence. ANT. **Prudemment.**

imprudence [*in-pru-dan-se*] n. f. (lat. *imprudentia*). Défaut de prudence : *homicide par imprudence.* Action contraire à la prudence : *malade qui commet des imprudenees.* ANT. **Prudence.**

— Encycl. *Dr.* L'effet d'un acte imprudent, qui a causé à autrui un dommage, est d'en rendre pécuniairement responsable celui à qui il est imputable. D'autre part, indépendamment des condamnations pécuniaires, l'imprudence peut exposer à des peines répressives, prison ou amende : il en est ainsi dans les cas de coups et blessures, d'homicide ou d'incendie occasionnés par imprudence.

Enfin, certains faits d'imprudence, alors même qu'ils n'ont causé aucun dommage, sont réprimés comme contraventions et frappés des peines de simple police ; tel est le fait de jeter par la fenêtre des objets de nature à nuire par leur chute.

imprudent [*in-pru-dan*], **e** n. et adj. Qui manque de prudence ; *nageur imprudent.* ANT. **Prudent.**

impubère [*in*] adj. (lat. *impubes*). Qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté. ANT. **Pubère.**

impuberté [*in-pu-bèr-té*] n. f. Etat des personnes impubères. ANT. **Puberté.**

— Encycl. *Dr.* L'impuberté constitue temporairement, relativement au mariage, une incapacité naturelle. La loi a fixé à dix-huit ans révolus pour les hommes, et à quinze ans révolus pour les filles, l'âge où il est permis de contracter mariage.

impubliable adj. Qu'on ne peut ou qu'on ne doit pas publier.

impudemment [*in-pu-da-man*] adv. Avec impudence : *mentir impudemment.*

impudence [*in-pu-dan-se*] n. f. (lat. *impudentia*). Effronterie sans pudeur. Action, parole impudente.

impudent [*in-pu-dan*], **e** n. et adj. (lat. *impudens;* du préf. *in*, et du lat. *pudere*, avoir honte). Effronté, éhonté, sans pudeur.

impudeur [*in*] n. f. Manque de pudeur, de retenue. Impudence extrême. ANT. **Pudeur.**

impudicité [*in*] n. f. Vice contraire à la chasteté. Caractère impudique. Acte ou parole impudique. ANT. **Pudicité.**

impudique [*in*] n. et adj. (lat. *impudicus*). Adonné à l'impudicité. Qui blesse la chasteté : *gestes impudiques.* ANT. **Pudique.**

impudiquement [*in, ke-man*] adv. D'une manière impudique. ANT. **Pudiquement.**

impugnation [*in, si-on*] n. f. Action de discuter les articles d'un compte. (Vx.) Accusation, calomnie. (Vx.)

impugner [*in*] v. a. (lat. *impugnare*). Attaquer par des arguments. (Vx.)

impuissance [*in-pu-i-san-se*] n. f. Manque de force, de moyens pour faire une chose : *réduire à l'impuissanee au criminel.* Incapacité physique d'accomplir l'acte d'accouplement. ANT. **Puissance.**

— Encycl. *Méd.* On confond souvent les mots *impuissance* et *stérilité.* L'impuissance, c'est l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coït ; la stérilité, c'est l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée. L'impuissance peut tenir à des malformations organiques, à des lésions du système nerveux, à une maladie de la nutrition. Lorsqu'elle est due à la fatigue, on la combat par l'hydrothérapie.

— *Dr.* Dans le droit canon, l'impuissance constitue un empêchement dirimant au mariage, ou peut amener sa nullité. Dans le droit civil, l'impuissance soit naturelle, soit accidentelle, n'est pas au nombre des causes de nullité du mariage. Mais, si le mariage de l'impuissant reste valable, l'impossibilité physique de la cohabitation entre les époux dans le temps légal de la conception peut être une cause de désaveu lorsqu'elle est l'effet de quelque accident.

impuissant [*in-pu-i-san*], e adj. Qui manque de force pour faire une chose : *l'argot fut impuissant à réformer les abus de l'ancien régime.* Qui ne peut produire son effet : *des cris impuissants.* Physiquement incapable d'accomplir l'acte d'accouplement. ANT. **Puissant.**

impulser [*in-pul-sé*] v. a. Pousser, diriger dans un certain sens.

impulseur [*in*] n. m. Celui qui donne une impulsion.

impulsif, ive [*in*] adj. Qui donne ou produit l'impulsion : *force impulsive de la poudre.* Qui agit comme sous la poussée d'une force irrésistible, en l'absence de toute volonté réfléchie. Substantiv. : *les impulsifs sont souvent irresponsables de leurs actes.*

impulsion [*in*] n. f. (du lat. *impulsio*). Mouvement communiqué par le choc d'un corps solide ou la dilatation d'un fluide : *donner l'impulsion à une machine. Fig.* Force qui pousse à faire un acte. *Mécan. Impulsion d'une force constante*, produit de cette force par le temps que dure son action. *Pathol.* Propension violente, irraisonnée et parfois irrésistible, à accomplir un acte anormal.

impulvérisé [*in, ri-zé*], e adj. Qui n'est pas réduit en poudre. ANT. **Pulvérisé.**

impunément [*in, man*] adv. Sans subir une punition ou une conséquence fâcheuse : *malade qui ne sortira pas impunément.*

impuni, e [*in*] adj. Qui demeure sans punition : *trop de crimes restent impunis.* ANT. **Puni.**

impunissable [*in-pu-ni-sa-ble*] adj. Qui n'est point passible d'une punition. ANT. **Punissable.**

impunité [*in*] n. f. (de *impuni*). Manque de punition : *l'impunité rend hardi.*

impur, e [*in*] adj. (lat. *impurus*). Qui n'est pas pur, qui est altéré par quelque mélange : *plomb impur. Fig.* Infâme, criminel. Impudique, immoral : *mœurs impures.* ANT. **Pur.**

impurement [*in, man*] adv. D'une manière impure. ANT. **Purement.**

impureté [*in*] n. f. Etat de ce qui est impur : *impureté de l'eau.* Ce qui altère la pureté d'une substance. *Fig.* Souillure morale ; impudicité : *vivre dans l'impureté.* Parole, action obscène : *pièce pleine d'impuretés.* ANT. **Pureté.**

impurifié, e [*in*] adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été purifié. ANT. **Purifié.**

imputabilité [*in*] n. f. Caractère de ce qui est imputable. Responsabilité morale.

imputable [*in*] adj. (de *imputer*). Qui peut, qui doit être attribué : *la misère du paresseux n'est imputable qu'à lui seul.* Qui doit être prélevé : *somme imputable sur une réserve.*

imputatif, ive [*in*] adj. Qui doit ou peut être imputé.

imputation [*in, si-on*] n. f. (lat. *imputatio*). Inculpation fondée ou non : *relever une imputation calomnieuse.* Action par laquelle on applique exactement une dépense au chapitre du budget qui doit régulièrement la supporter : *les fausses imputations constituent des virements. Imputation de payement*, application d'un payement à l'une des dettes contractées envers le même créancier, lorsque la somme payée ne suffit pas pour les acquitter toutes. V. PAYEMENT.

imputer [*in-pu-té*] v. a. (du lat. *imputare*, porter en compte). Attribuer à quelqu'un une chose blâmable : *imputer un crime à un innocent.* Faire entrer dans le compte de : *imputer une dépense sur un chapitre du budget. Imputer à, pour*, reprocher comme : *imputer à crime.*

imputeur [*in*] n. m. Celui qui impute.

imputrescibilité [*in-pu-très-si*] n. f. Qualité de ce qui est imputrescible. ANT. **Putrescibilité.**

imputrescible [*in-pu-très-si-ble*] adj. Qui ne peut se putréfier : *des injections de créosote rendent le bois imputrescible.* ANT. **Putrescible.**

imsak [*im'-sak'*] n. m. Repas nocturne que font les musulmans pendant le jeûne du Ramadan.

in (lat. *in*), préfixe privatif qui indique soit suppression ou négation, soit mélange, position inférieure ou supérieure. Se change en *il* devant un radical commençant par un *l* ; en *im*, devant un *b*, un *m* ou un *p* ; en *ir*, devant un *r*.

In. *Chim.* Symbole de l'*indium*.

inabordable [*i-na*] adj. Où l'on ne peut aborder : *côte inabordable. Fig.* De difficile accès : *ministre inabordable.* Se dit d'un prix très élevé qui éloigne le consommateur : *denrées d'un prix inabordable.* ANT. **Abordable.**

inabordé, e [*i-na*] adj. Qui n'a pas été abordé : *îlots inabordés.*

inabrité, e [*i-na*] adj. Qui n'est point protégé par un abri : *mouillage inabrité.* ANT. **Abrité.**

inabrogé, e [*i-nu*] adj. Qui n'a pas été abrogé.

inabrogeable [*i-na-bro-ja-ble*] adj. Qui ne peut être abrogé : *les lois naturelles sont inabrogeables.* ANT. **Abrogeable.**

in abstracto, mots lat. signif. : Dans l'abstrait : *beaucoup de principes élaborés in abstracto ne se vérifient pas dans la réalité des faits.*

inaccentué, e [*i-nak-san*] adj. Qui n'est pas accentué.

inacceptable [*i-nak-sèp-ta-ble*] adj. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter : *refuser une proposition inacceptable.* ANT. **Acceptable.**

inacceptation [*i-nak-sèp-ta-si-on*] n. f. Refus d'accepter. ANT. **Acceptation.**

inaccessibilité [*i-nak-sè-si*] n. f. Etat de ce qui est inaccessible. ANT **Accessibilité.**

inaccessible [*i-nak-sè-si-ble*] adj. Dont l'accès est impossible : *la cime du mont Blanc fut longtemps inaccessible. Fig.* Que l'intelligence ne peut atteindre : *le mystère de la création est inaccessible à l'esprit humain.* Qui n'est point atteint par certains sentiments : *inaccessible à la pitié.* ANT. **Accessible.**

inacclimatable [*i-na-kli*] adj. Qui ne peut être acclimaté. ANT. **Acclimatable.**

inacclimaté, e [*i-na-kli*] adj. Qui n'est pas acclimaté. ANT. **Acclimaté.**

inacclimatement [*i-na-kli, man*] n. m. Etat de ce qui n'est pas acclimaté.

inaccommodable [*i-na-ko-mo*] adj. Qui ne se peut accommoder : *querelle, affaire inaccommodable.* ANT. **Accommodable.**

inaccompli, e [*i-na-kon*] adj. Qui n'a pas été accompli. ANT. **Accompli.**

inaccomplissement [*i-na-kon-pli-se-man*] n. m. Défaut d'accomplissement. ANT. **Accomplissement.**

inaccordable [*i-na-kor*] adj. Qu'on ne peut accorder : *demande, grâce inaccordable.* Qu'on ne peut mettre d'accord : *cuructères inaccordables.* ANT. **Accordable.**

inaccostable [*i-na-kos-ta-ble*] adj. Qu'on ne peut accoster. ANT. **Accostable.**

inaccoutumance [*i-na-kou*] n. f. Défaut d'habitude. (Vx.)

inaccoutumé, e [*i-na-kou*] adj. Qui n'est pas habitué à : *inaccoutumé au travail.* Qui n'a pas coutume de se faire, d'arriver : *honneur inaccoutumé.* ANT. **Accoutumé.**

inaccusable [*i-na-ku-za-ble*] adj. Qui ne peut être accusé. ANT. **Accusable.**

inachevé, e [*i-na*] adj. Qui n'a point été achevé : *Virgile laissa son Enéide inachevée.* ANT. **Achevé.**

inachèvement [*i-na, man*] n. m. Etat de ce qui n'est pas achevé. ANT. **Achèvement.**

Inachos [*koss*], dieu-fleuve d'Argolide et premier roi légendaire d'Argos, fils de l'Océan et de Téthys.

inachus [*kuss*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des petites araignées de mer, qui vivent au voisinage des côtes à une grande profondeur.

inacquérable [*i-na-ké*] adj. Qui ne peut être acquis.

inacquittable [*i-na-ki-ta-ble*] adj. Qui ne peut être acquitté. ANT. **Acquittable.**

inacquitté [*i-na-ki-té*], e adj. Qui n'a pas été acquitté. ANT. **Acquitté.**

inactif [*i-nak-tif*], **ive** adj. Qui n'a point d'activité : *Grouchy resta inactif pendant la journée de Waterloo.* ANT. **Actif.**

inaction [*i-nak-si-on*] n. f. (de *inactif*). Absence de toute action : *les forces humaines s'émoussent dans l'inaction.* ANT. **Action.**

inactivement [*i-nak-ti-ve-man*] adv. D'une façon inactive. ANT. **Activement.**

inactivité [*i-nak-ti*] n. f. Défaut d'activité. Etat de repos, d'inaction : *fonctionnaire qui demande un congé d'inactivité.* ANT. **Activité.**

in actu, mots lat. signif. en acte : *puissance qui se révèle in actu.*

inadéquat [*i-na-dé-kou-a*], e adj. Qui n'est pas adéquat. ANT. **Adéquat.**

inadhérent, e [*i-na-dé-ran*] adj. Qui n'est pas adhérent. ANT. **Adhérent.**

inadmis, e [*i-nad-mi, i-ze*] adj. Qui n'est pas admis. ANT. **Admis.**

inadmissibilité [*i-nad-mi-si*] n. f. Etat de ce qui ne peut être admis. ANT. **Admissibilité.**

inadmissible [*i-nad-mi-si-ble*] adj. Qu'on ne saurait recevoir, admettre : *prétention inadmissible.* ANT. **Admissible.**

inadmission [*i-nad-mi-si-on*] n. f. Refus d'admission. ANT. **Admission.**

inadvertance [*i-nad-vèr*] n. f. Défaut d'attention : *pécher par inadvertance.* Action faite par inattention.

inadvertant [*vèr-tan*], e adj. Qui a de l'inadvertance.

in æternum, mots lat. signif. Pour toujours : *s'engager in æternum par des vœux religieux.* (On dit aussi *in perpetuum.*)

inaffectueusement [*i-na-fèk-tu-eu-ze-man*] adv. D'une manière inaffectueuse.

inaffectueux, euse [*i-na-fèk-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas affectueux. ANT. **Affectueux.**

inaffligé, e [*i-na-fli*] adj. Qui n'est pas affligé.

inaguerri [*i-na-ghé-ri*], e adj. Qui n'est pas aguerri : *troupes inaguerries.* ANT. **Aguerri.**

inaliénabilité [*i-na*] n. f. Qualité de ce qui est inaliénable. ANT. **Aliénabilité.**

— ENCYCL. *Dr.* La faculté d'aliéner étant d'ordre public, l'inaliénabilité n'est que l'exception. Un propriétaire ne peut renoncer à exercer la faculté d'aliéner, et l'inaliénabilité imposée par un donateur ou un testateur au donataire ou au légataire est, en général, inefficace. Cependant, les futurs époux peuvent, par contrat de mariage, rendre inaliénables les immeubles de la femme ou certains d'entre eux, en les soumettant aux règles de la dotalité. V. DOT.

Les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles.

inaliénable [*i-na*] adj. Qui ne peut s'aliéner. ANT. **Aliénable.**

inaliénablement [*i-na, man*] adv. D'une manière inaliénable.

inaliénation [*i-na, si-on*] n. f. Etat de ce qui n'est pas aliéné. ANT. **Aliénation.**

inaliéné, e [*i-na*] adj. Qui n'a pas été aliéné : *droit inaliéné.* ANT. **Aliéné.**

inalliabilité [*i-na-li*] n. f. Qualité de ce qui est inalliable.

inalliable [*i-na-li*] adj. Se dit des métaux qu'on ne peut allier l'un avec l'autre. *Fig.* Qui ne peut être associé, uni : *idées inalliables.* ANT. **Alliable.**

inalpage [*i-nal*] n. m. En Savoie, ascension aux chalets : *la saison de l'inalpage.*

inalpin, e adj. Situé dans les Alpes.

inaltérabilité [*i-nal*] n. f. Qualité de ce qui est inaltérable. ANT. **Altérabilité.**

inaltérable [*i-nal*] adj. Qui ne peut être altéré : *l'or est inaltérable. Fig.* : *amitié inaltérable.* ANT. **Altérable.**

inaltération [*i-nal, si-on*] n. f. Etat de ce qui n'a pas été altéré. ANT. **Altération.**

inaltéré, e [*i-nal*] adj. Qui ne subit aucune altération. ANT. **Altéré.**

inamendable [*i-na-man*] adj. Qui ne peut être amendé. ANT. **Amendable.**

inamicalement [*i-na, man*] adv. D'une manière qui n'est pas amicale.

inamissibilité [*i-na-mi-si*] n. f. Qualité de ce qui est inamissible. ANT. **Amissibilité.**

inamissible [*i-na-mi-si-ble*] adj. (préf. *in*, et *amissible*). *Théol* Qui ne peut se perdre : *grâce inamissible.* ANT. **Amissible.**

in ambiguo, mots lat. signif. : Dans le doute : *malgré les discussions, la question demeure in ambiguo.* (Dans le même sens, on dit *in dubio.*)

inamovibilité [*i-na*] n. f. Qualité de ce qui est inamovible. Prérogative dont jouissent les magistrats de ne pouvoir être révoqués ni déplacés, tant qu'ils n'ont pas atteint la limite d'âge fixée par la loi : *l'inamovibilité des magistrats est une garantie de leur indépendance.* V. JUSTICE. ANT. **Amovibilité.**

inamovible [*i-na*] adj. Qui ne peut être destitué de son poste par voie administrative : *la magistrature française est inamovible.* Dont on ne peut être destitué : *fonction inamovible.* ANT. **Amovible.**

in angulo (ou **in angello**) **cum libello,** mots lat. signif. : *Dans un coin* (ou *un petit coin*), *avec un petit livre*), devise attribuée à Thomas Kempis, et qui exprime le parfait bonheur de celui qui aime à lire et à méditer dans une retraite paisible.

inanalysable [*i-na-na-li-za-ble*] adj. Qu'il est impossible d'analyser. ANT. **Analysable.**

inanimable [*i-na*] adj. Qui ne peut être animé ; à qui l'on ne peut donner de l'âme ou de l'animation : *artiste froid et inanimable.*

in anima vili, mots lat. signif. : *Sur un être vil.* Locution qui s'emploie à propos des expérimentations scientifiques faites d'ordinaire sur des animaux : *essayer un poison in anima vili.*

inanimé, e [*i-na*] adj. Qui n'a jamais eu ou qui n'a plus de vie : *corps inanimé.* Privé de feu, de vivacité : *des regards inanimés. Monnaie ou médaille inanimée*, sans légende. ANT. **Animé.**

inanisation n. f. V. INANITIATION.

inanité [*i-na*] n. f. [du lat. *inanitas ;* de *inanis*, vide). Inutilité, vanité : *inanité des choses d'ici-bas.*

inanitiation [*si-a-si-on*] ou **inanisation** [*za-si-on*] n. f. (du lat. *inanis*, faible). Alimentation insuffisante tenant à ce que la quantité des aliments est trop faible.

inanition [*i-na-ni-si-on*] n. f. (lat. *inanitio ;* de *inanis*, vide). Faiblesse causée par défaut de nourriture : *mourir d'inanition.*

— ENCYCL. On peut distinguer l'*inanition d'emblée* dans laquelle le sujet est privé complètement de nourriture, et l'*inanition progressive* chez les individus qui reçoivent des aliments en quantité insuffisante ; cette dernière résulte souvent d'un état de *misère physiologique.*

Un individu sain ne peut guère dépasser plus de dix jours sans prendre de nourriture ; s'il prend des boissons, il peut résister plus longtemps. V. JEÛNE.

inapaisé [*i-na-pè-zé*], e adj. Qui n'a pas été ou qui ne s'est pas apaisé. ANT. **Apaisé.**

inapaisement [*i-na-pé-ze-man*] n. m. Etat d'un esprit qui n'est pas apaisé. ANT. **Apaisement.**

inapercevable [*i-na-pèr*] adj. Qu'on ne peut apercevoir. (Peu us.) ANT. **Apercevable.**

inapercevance [*pèr-se-van-se*] n. f. Fait de ne pas apercevoir. ANT. **Apercevance.**

inaperçu, e [*i-na-pèr*] adj. Qui passe sans qu'on le remarque : *passer inaperçu dans une foule.* ANT. **Aperçu.**

inapparent [*i-na-pa-ran*], e adj. Qui n'est pas apparent. (Peu us.) ANT. **Apparent.**

inappétence [*i-na-pé-tan-se*] n. f. Défaut d'appétit, dégoût pour les aliments. ANT. **Appétence.**

inapplicabilité [*i-na-pli*] n. f. Etat de ce qui ne peut être appliqué. ANT. **Applicabilité.**

inapplicable [*i-na-pli*] adj. Qui ne peut être appliqué : *abroger une loi devenue inapplicable.* ANT. **Applicable.**

inapplication [*i-na-pli-ka si-on*] n. f. Défaut d'application, d'attention. ANT. **Application.**

inappliqué [*i-na-pli-ké*], e adj. Qui n'a point d'application : *écolier inappliqué.* ANT. **Appliqué.**

inappréciable [*i-na-pré*] adj. Qui ne peut être apprécié à cause de sa petitesse : *différence inappréciable. Fig.* Qu'on ne saurait trop estimer : *talent, faveur inappréciable.* ANT. **Appréciable.**

inappréciablement [*i-na-pré, man*] adv. D'une manière inappréciable.

inapprécié, e [*i-na-pré*] adj. Qui n'est pas apprécié.

inapprenable [*i-na-pre*] adj. Que l'on ne peut apprendre.

inapprêté, e [*i-na-prè*] adj. Qui n'est point recherché : *langage inapprêté.* ANT **Apprêté.**

inapprivoisable [*i-na-pri-voi-za-ble*] adj. Qui n'est pas apprivoisable : *le tigre est inapprivoisable.* ANT. **Apprivoisable.**

inapprivoisé [*i-na-pri-voi-zé*], e adj Qui n'a pas été apprivoisé. ANT. **Apprivoisé.**

inapprouvé, e [*i-na-prou*] adj. Qui n'a pas été approuvé : *une démarche inapprouvée.* ANT. **Approuvé.**

inapte [*i-nap-te*] adj. Qui manque d'aptitude, de capacité : *personne inapte aux affaires.* ANT. Apte.

inaptitude [*i-nap-ti*] n. f. Défaut d'aptitude à quelque chose. ANT. **Aptitude.**

inarrachable [*i-na-ra*] adj. Qu'on ne peut arracher.

inarrangeable [*i-na-ran-ja-ble*] adj. Qui ne peut être arrangé ; *une affaire inarrangeable.* ANT. **Arrangeable.**

inarticulable [*i-nar*] adj. Qui ne peut être articulé ; *mots inarticulables.*

inarticulation [*inar, si-on*] n. f. Impuissance à articuler. Absence d'articulations.

inarticulé, e [*i-nar*] adj. Qui n'est point articulé : *cris inarticulés.* ANT. **Articulé.**

in articulo mortis, mots lat. signif. : A l'article de la mort : *se confesser, faire son testament in articulo mortis.* Même application que *in extremis.*

inartificieux, euse [*i-nar, si-eû, eu-ze*] adj. Simple, sans artifice. ANT. **Artificieux.**

inassermenté, e [*i-na-sèr-man*] adj. Syn. de INSERMENTÉ. ANT. **Assermenté.**

inasservi, e [*i-na-sèr*] adj. Qui n'a pas été asservi : *les populations inasservies de l'Afrique centrale.* ANT. **Asservi.**

inassiduité [*i-na-si*] n. f. Défaut d'assiduité. ANT. **Assiduité.**

inassiégeable [*i-na-si*] adj. Qui ne peut être assiégé.

inassignable [*i-na-si*] adj. Que l'on ne peut assigner, déterminer. ANT. **Assignable.**

inassimilable [*i-na-si*] adj. Qui ne peut être assimilé. ANT. **Assimilable.**

inassisté [*i-na-sis-té*], **e** adj. Que l'on n'assiste pas : *pauvres inassistés.* ANT. **Assisté.**

inassociable [*i-na-so*] adj. Qui ne peut être associé à un autre.

inassortissable [*i-na-sor*] adj. Qui ne peut être assorti.

inassoupi, e [*i-na-sou*] adj. Qui n'est pas assoupi.

inassouvi, e [*i-na-sou*] adj. Qui n'est point assouvi : *désir inassouvi.* ANT. **Assouvi.**

inassouvissable [*i-na-sou-vi-sa-ble*] adj. Qui ne peut être assouvi. ANT. **Assouvissable.**

inassouvissement [*i-na-sou-vi-se-man*] n. m. Etat de ce qui n'est pas ou ne peut pas être assouvi.

inassujetti, e [*jè-ti*] adj. Qui n'est point assujetti.

inattaquable [*i-na-ta-ka-ble*] adj. Qu'on ne peut attaquer : *droit inattaquable.* ANT. **Attaquable.**

inattaqué [*ké*], **e** adj. Qui n'est point ou n'a point été attaqué.

inattendu, e [*i-na-tan*] adj. Qu'on n'attendait pas : *recevoir une visite inattendue.* ANT. **Attendu.**

inattentif, ive [*i-na-tan*] adj. Qui ne prête pas attention : *gardien inattentif.* ANT. **Attentif.**

inattention [*i-na-tan-si-on*] n. f. Défaut d'attention. ANT. **Attention.**

inaudible [*i-nô*] adj. (lat. *inaudibilis*). Qui n'impressionne pas l'oreille : *vibrations inaudibles.*

inaugural, e, aux [*i-nô*] adj. Qui concerne l'inauguration, un début : *séance inaugurale d'un congrès.*

inaugurateur, trice [*i-nô*] n. Personne qui inaugure.

inauguration [*i-nô, si-on*] n. f. Cérémonie religieuse au couronnement d'un souverain. Action de livrer pour la première fois aux regards, à l'usage du public, un monument, un établissement quelconque.

inaugurer [*i-nô-gha-ré*] v. a. (du lat. *inaugurare*, prendre les augures en commençant un acte). Faire l'inauguration d'un monument, d'un établissement, etc. : *inaugurer une statue.* Marquer le début : *événement qui inaugurera une ère de troubles.*

inauration [*i-nô-ra-si-on*] n. f. Action de dorer.

inauthenticité [*i-nô-tan*] n. f. Manque d'authenticité : *démontrer l'inauthenticité d'un acte.* ANT. **Authenticité.**

inauthentique [*i-nô-tan*] adj. Qui n'est pas authentique : *texte inauthentique.* ANT. **Authentique.**

inautorisé [*i-nô, zé*], **e** adj. Non autorisé.

inaverti, e [*in-a-vèr*] adj. Qui n'a point été averti. ANT. **Averti.**

inavouable [*i-na*] adj. Qui ne peut être avoué, honteux : *mœurs inavouables.* ANT. **Avouable.**

inavoué, e [*i-na*] adj. Qu'on n'a pas avoué : *un crime inavoué.*

in bocca chiusa non entrò mai mosca (*En bouche close, jamais n'entra mouche*), proverbe italien dont le sens général est que, pour obtenir, il faut demander.

incaguer [*ghé*] v. a. (ital. *incagare*). Couvrir d'excréments. *Fig.* Braver avec mépris. (Vx.)

incalcinable adj. Qui ne peut être calciné.

incalculable adj. Qu'on ne peut calculer : *le nombre des étoiles est incalculable. Fig.* Dont on ne peut calculer l'importance : *la bataille de Waterloo eut des conséquences incalculables.* ANT. **Calculable.**

incalculablement [*man*] adv. D'une manière incalculable.

incalomniable [*lom'-ni*] adj. Qui ne peut être calomnié : *nul, hélas ! n'est incalomniable.*

incamérateur n. m. Qui fait une incamération.

incamération [*si-on*] n. f. Action d'incamérer.

incamérer [*ré*] v. a. (ital. *incamerare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Se dit de la décision du pape, qui avait pour effet d'annexer une terre au domaine de la chambre ecclésiastique.

incandescence [*dès-san-se*] n. f. (du lat. *incandescere*, devenir blanc). Etat d'un corps chauffé jusqu'à devenir blanc. *Fig.* Effervescence : *l'incandescence des passions. Electr. Lampe à incandescence,* V. LAMPE.

incandescent [*dès-san*], **e** adj. Qui est en incandescence. *Fig.* Qui est dans l'ardeur de la passion.

incantateur, trice n. et adj. Se dit de la personne qui fait des incantations.

incantation [*si-on*] n. f. (lat. *incantatio*; de *incantare*, enchanter). Emploi de paroles magiques.

incapable adj. et n. Qui n'est pas capable de faire une chose : *prince incapable de gouverner. Absol.* Qui manque de capacité, de talent : *que d'incapables se mêlent de légiférer.* Celui que la loi prive de l'exercice de certains droits : *les femmes, les mineurs sont des incapables.* Se prend aussi en bonne part : *incapable de lâcheté.* ANT. **Capable.**

— ENCYCL. *Dr.* V. INCAPACITÉ.

incapacité n. f. Défaut de capacité : *en fait de gouvernement, l'incapacité est une trahison.* Etat d'une personne que la loi prive de certains droits : *incapacité juridique. Incapacité de travail,* impossibilité de travailler résultant d'un état d'infériorité temporaire ou permanent. ANT. **Capacité.**

— ENCYCL. *Dr.* Le mot *incapacité* s'emploie le plus ordinairement par rapport aux personnes qui, possédant tous leurs droits, n'en ont pas le libre exercice, comme les mineurs et les interdits. Toute personne peut contracter, si elle n'est pas déclarée incapable par la loi. L'incapacité est une situation exceptionnelle. Elle est naturelle et réelle pour les fous et les mineurs ; elle est l'œuvre de la loi pour d'autres personnes : condamnés à certaines peines, femmes mariées, prodigues. Les mineurs, les interdits et les femmes mariées sont frappés d'une incapacité générale de contracter ; les prodigues et faibles d'esprit qui ont un conseil judiciaire sont frappés d'une incapacité spéciale. Les incapables ne font pas les actes par eux-mêmes, ou bien ils sont soumis à des formalités habilitantes. L'incapacité peut s'appliquer aux droits civils ou aux droits politiques. V. FEMME, MINORITÉ, INTERDICTION, ALIÉNÉ, etc.

Incapacité de travail. L'individu qui a volontairement fait des blessures ou porté des coups d'où il est résulté une incapacité de travail personnel ou une maladie de plus de vingt jours est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 16 francs à 2.000 francs. V. ACCIDENT.

incarcérable adj. Qui peut être incarcéré.

incarcérateur n. et adj. m. Celui qui met, fait mettre un débiteur en prison.

incarcération [*si-on*] n. f. Action d'incarcérer : *l'incarcération d'un criminel.* Etat de celui qui est incarcéré.

incarcérer [*ré*] v. a. (du lat. *in,* dans, et *carcer,* prison. — Se conj. comme *accélérer.*) Mettre en prison : *incarcérer préventivement un inculpé.*

incarnadin, e adj. (lat. *incarnatino*). D'une couleur plus faible que l'incarnat ordinaire : *soie incarnadine.* Substantiv. : *ruban d'un bel incarnadin.*

incarnat [*na*], **e** adj. (ital. *incarnato ;* de *carne,* chair). D'une couleur entre celle de la cerise et celle de la rose : *velours incarnat.* N. m. Cette couleur : *l'incarnat des joues d'un petit campagnard.* Sorte de trèfle, appelé aussi *farouch.*

incarnatif, ive adj. (lat. *in,* dans, et *caro, carnis,* chair). *Méd.* Qui favorise la reproduction des chairs dans une plaie. N. m. : *les incarnatifs.*

incarnation [*si-on*] n. f. (de *incarner*). Action par laquelle Dieu se fait homme, en unissant la nature divine à la nature humaine : *le mystère de l'Incarnation.* (Dans ce sens, prend une majuscule.) *Fig.* Manifestation extérieure et visible : *les faits humains sont l'incarnation des idées.*

— ENCYCL. *Relig. cathol.* « Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. » Tel est, en quelques mots, le dogme de l'Incarnation, clef de la voûte de tout l'édifice catholique. D'après cette doctrine, l'Incarnation est l'union en Jésus-Christ de la deuxième personne de la sainte Trinité avec une nature humaine, union hypostatique, dans laquelle les deux natures, divine et humaine, sans se confondre, sans se mêler, sans perdre aucune de leurs propriétés, ni de leurs opérations, subsistent dans la personne du Verbe divin. — Le dogme de l'Incarnation a été attaqué en sens divers par de nombreuses hérésies, principalement par celles d'Apollinaire, de Nestorius et d'Eutychès. C'est la fête de Noël qui rappelle le mystère de l'Incarnation. Mais, en outre, l'Eglise catholique fait lire tous les jours à ses ministres, à la fin de la messe, le célèbre passage de l'Evangile de saint Jean.

incarner [*né*] v. a. (lat. *incarnare ;* de *in,* dans, et *caro,* chair). Unir à la chair, à la nature humaine, en parlant d'un être surnaturel ; *Dieu incarna son fils pour les hommes. Fig.* Donner une forme matérielle à : *magistrat qui incarne la justice.* **S'incarner** v. pr. Prendre un corps de chair, en parlant de la Divinité.

incarné, e adj. *Ongle incarné,* ongle qui s'enfonce dans les chairs, surtout au pied, et y détermine une plaie. *Fam. Démon, diable incarné,* personne très méchante.

— ENCYCL. L'*onyxis chronique latéral* ou *ongle incarné* s'observe chez les adolescents lymphatiques. Mais la cause la plus fréquente de cette lésion est la compression exercée sur le pied par une chaussure mal faite. Au début, il est possible d'enrayer le mal en soulevant doucement l'ongle et en introduisant au-dessous un petit tampon d'ouate hydrophile. La lésion peut donner naissance à de la suppuration, de la lymphangite, etc. On doit, dès le début, cautériser ou débrider les fongosités, etc., et, dans les cas graves, pratiquer l'ablation. Comme moyen prophylactique, couper toujours l'ongle à angle droit, et surtout éviter les chaussures trop étroites.

Inca.

incartade n. f. Insulte brusque et inconsidérée : *faire une incartade à quelqu'un.* Folie, extravagance : *les incartades de la jeunesse.* Ecart, en parlant d'un cheval.

Incas, nom d'une tribu indienne, à laquelle appartenait la famille royale qui, avant la conquête espagnole, avait établi sa domination sur la plupart des tribus de langue quichua, formant ainsi le *royaume des Incas* ou *des incas.* N. m. Titre du souverain lui-même, appelé aussi *inca-capak.* Adj. Qui se rapporte aux Incas : *conquérants incas.* N. m. Langue parlée par les Incas : *l'inca était un dialecte quichua.*

— ENCYCL. Au moment de la conquête espagnole, le royaume des Incas comprenait tout le territoire actuel de l'Equateur, du Pérou et une partie de la Bolivie. Les plus fameux des souverains incas furent Vira-Cocha, Rupac-Inca-Yupan et Huayna Capac. Leur empire était fortement organisé et une très curieuse civilisation s'y était développée.

Incas (*les*), poème en prose de Marmontel, où l'on remarque des beautés littéraires de premier ordre, que la déclamation dépare trop souvent. C'est surtout un plaidoyer en faveur de la tolérance (1778).

incasique [*zi-ke*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux Incas : *les institutions incasiques.*

incassable [*ka-sa-ble*] adj. Qui ne peut se casser : *poupée incassable.* ANT. **Cassable.**

in cauda venenum, mots lat. signif. : *Dans la queue, le venin.* Comme le venin du scorpion est renfermé dans sa queue, les Romains tirèrent de cette circonstance le proverbe *in cauda venenum.* On l'applique à la dernière partie d'une lettre, d'une visite, etc., débutant d'une manière bénigne, mais pour finir d'une manière dangereuse ou désagréable.

Ince-in-Makerfield [*kèr-fild'*], v. d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 19.250 h. Houille.

incendiaire [*san-di-é-re*] n. Auteur volontaire d'un incendie. Adj. Destiné à causer un incendie : *bombe incendiaire. Fig.* Séditieux, propre à enflammer les esprits : *écrivain, écrit incendiaire.*

incendie [*san-di*] n. m. (lat. *incendium ;* de *incendere,* brûler). Embrasement total ou partiel d'un édifice, d'une forêt, d'une récolte, etc. : *l'incendie volontaire d'une maison habitée est passible de la peine de mort. Fig.* Bouleversement dans un Etat : *la France sortit rajeunie de l'incendie révolutionnaire.*

— ENCYCL. L'eau est le moyen le plus communément employé pour combattre les incendies. A l'aide de pompes aspirantes et refoulantes à fort débit, on arrose abondamment le foyer. On utilise aussi les *extincteurs, grenades extinctrices,* qui émettent des gaz ou répandent des liquides s'opposant à la combustion. Dans les théâtres, il existe des postes et installations fixes, auxquels on a recours en cas d'incendie ; la scène est pourvue d'un rideau de fer, qui peut l'isoler complètement de la salle. D'autre part, l'emploi se répand de plus en plus des peintures et enduits ininflammables pour les décors, rideaux, etc. On ignifuge les bois, et les chances d'accidents se trouvent considérablement diminuées.

Dans les grandes villes, le veilleur de nuit a été remplacé par des *avertisseurs* installés sur la voie publique et reliés téléphoniquement aux postes des pompiers. V. AVERTISSEUR, POMPIER, EXTINCTEUR.

On éteint facilement les feux de cheminée en obturant complètement l'ouverture de la cheminée avec un drap mouillé, ou en jetant dans l'âtre de la fleur de soufre qui s'enflamme et donne d'abondantes vapeurs d'acide sulfureux qui arrêtent l'incendie.

— *Dr.* On donne le nom de *risque locatif* à l'obligation de responsabilité civile à laquelle le locataire est tenu au cas d'incendie des lieux donnés à bail.

S'il s'agit d'une maison habitée par un seul locataire, celui-ci ne peut dégager sa responsabilité qu'en prouvant les trois faits suivants : 1° que l'incendie est arrivé par un cas fortuit ou force majeure ; 2° ou qu'il a eu lieu par suite d'un vice de construction ; 3° ou que le feu a été communiqué par une maison voisine.

On peut assurer non seulement le *risque locatif,* mais aussi le *recours des voisins,* c'est-à-dire l'obligation qui peut incomber à la personne chez laquelle éclate un incendie, de payer une indemnité à ses voisins à l'occasion du dommage qu'ils auraient souffert par la communication du feu, et le *recours des locataires contre les propriétaires,* c'est-à-dire les effets de la responsabilité encourue par ces derniers pour dommages causés aux mobiliers et marchandises des premiers dans le cas prévu de vices ou défaut d'entretien ou de construction.

L'assurance ne peut jamais être une cause de bénéfice pour l'assuré ; elle ne lui garantit que l'indemnité des pertes réelles qu'il a éprouvées.

S'il survient un sinistre, l'assuré doit, sous peine d'être déchu de tous ses droits : 1° aviser immédiatement le directeur de la compagnie ; 2° faire à ses frais, si la police le stipule, la déclaration du sinistre devant le juge de paix du canton, ou sur timbre au maire de la commune, si l'indemnité réclamée n'est pas supérieure à 200 francs ; 3° envoyer une expédition de cette déclaration, ainsi qu'un état détaillé estimatif, certifié par lui, des objets incendiés ou sauvés.

Les dommages sont évalués de gré à gré, par deux experts ou par deux arbitres amiables compositeurs, choisis par les parties.

Si l'incendie est la conséquence d'une faute, non pas simplement légère, mais grave et lourde, commise par l'assuré, l'assureur n'est tenu à aucun payement d'indemnité.

Celui qui exagère sciemment le montant des dommages, celui qui suppose détruits par le feu ou l'explosion des objets qui n'existaient pas au moment du sinistre, celui qui dissimule ou soustrait tout ou partie des objets sauvés, celui qui emploie comme justification des moyens ou documents mensongers ou frauduleux, celui enfin qui a causé volontairement le sinistre des objets assurés, est entièrement déchu de tous droits à une indemnité.

Lorsqu'il a été occasionné par imprudence, l'incendie des propriétés mobilières ou immobilières est un délit puni d'une amende de 50 francs à 500 francs.

Lorsque, au contraire, il a été commis volontairement, l'incendie devient crime. Le Code pénal établit à ce propos une série de distinctions : la peine de mort est applicable en cas d'incendie de lieux d'habitation, toutes les fois que le crime a causé la mort d'une ou de plusieurs personnes ; puis, suivant la nature des objets incendiés et suivant les circonstances, la peine est tantôt des travaux forcés (à perpétuité ou à temps), tantôt celle de la réclusion.

D'autre part, la menace, écrite ou verbale, d'incendier une habitation ou toute propriété est assimilée à la menace d'assassinat.

Tout individu requis de prêter son concours en cas d'incendie est passible, s'il le refuse, d'une amende de 6 francs à 10 francs.

Incendie du Bourg (*l'*), fresque de Raphaël (1517), au Vatican (*Chambres*), où l'artiste a représenté l'incendie de *Borgo Nuovo*, quartier voisin du Vatican, en 847; beaux groupes désolés, physionomies expressives, excellente perspective, superbes effets de lumière.

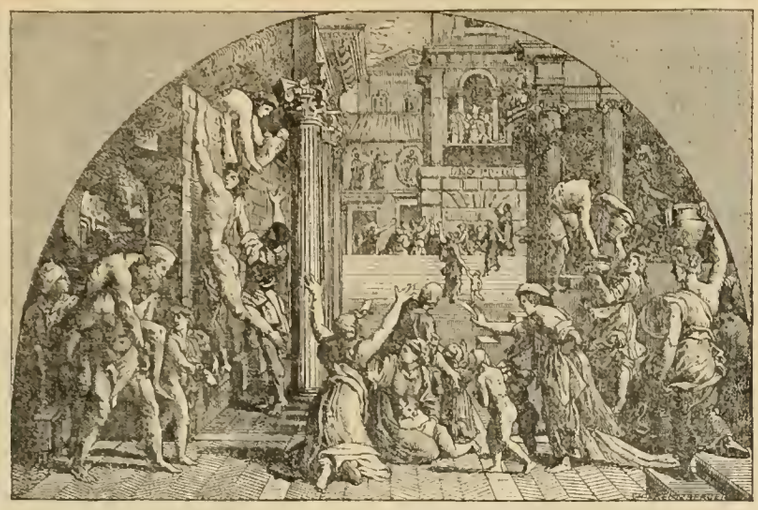

L'incendie du Bourg, d'après Raphaël.

incendié, e [*san*] adj. et n. Détruit par un incendie; *maison incendiée*. Personne dont la propriété a été la proie de l'incendie : *accorder des secours aux incendiés*.

incendier [*san-di-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Brûler, consumer par le feu : *les Russes incendièrent eux-mêmes Moscou en 1812*. *Fig.* Livrer aux troubles, à la guerre, etc. Enflammer : *livre qui incendie l'imagination*.

incensurable [*san*] adj. Qui ne peut être censuré. ANT. **Censurable.**

in-cent-vingt-huit [*san-vin-tu-it*] adj. et n. m. invar. Se dit d'une feuille d'impression formant 128 feuillets ou 256 pages et du format obtenu avec cette feuille.

incération [*si-on*] n. f. (du préf. *in*, et du lat. *cera*, cire). *Chim.* Action d'incorporer la cire à une autre substance.

incérer [*ré*] v. a. (du préf. *in*, et du lat. *cera*, cire. — Se conj. comme *accélérer*). Mêler de cire. Amener à la consistance de la cire.

incertain, e [*sèr-tin, è-ne*] adj. (préf. *in*, et *certain*). Douteux : *succès incertain*. Variable : *temps incertain*. Qui n'est pas fixé, déterminé : *l'heure incertaine de notre mort*. Qui est irrésolu : *être incertain de ce qu'on doit faire*. N. m. Ce qui est incertain : *ne quittez pas le certain pour l'incertain*. ANT. **Certain.**

incertainement [*sèr-tè-ne-man*] adv. D'une manière incertaine. (Peu us.) ANT. **Certainement.**

incertitude [*sèr*] n. f. Etat d'une personne irrésolue, incertaine : *être dans l'incertitude*. Défaut de certitude : *l'incertitude d'une nouvelle*. Variabilité : *incertitude du temps*. Inconstance : *l'incertitude de la fortune*. ANT. **Certitude.**

incertum opus, loc. lat. signif. : *Ouvrage incertain*, et désignant en construction un appareil formé de grands blocs irréguliers, mais taillés de façon à s'enchâsser sans laisser de vide.

incessamment [*sè-sa-man*] adv. Sans délai, au plus tôt : *Venez me voir incessamment*. Sans cesse : *l'avare amasse incessamment*.

incessant [*sè-san*] **e,** adj. Qui ne cesse pas : *soins incessants*. ANT. **Cessant.**

incessibilité [*sè-si*] n. f. *Dr.* Qualité de ce qui est incessible : *l'incessibilité d'un droit*. ANT. **Cessibilité.**

— ENCYCL. *Dr.* Le droit d'usage, le droit d'habitation ne peuvent être cédés. Les pensions à la charge du Trésor public sont incessibles et en principe insaisissables.

incessible [*sè-si-ble*] adj. (préf. *in*, et *cessible*). Qui ne peut être cédé : *les pensions sont incessibles*. ANT. **Cessible.**

inceste [*sès-te*] n. m. (lat. *incestus ;* de *in* priv., et *castus*, chaste). Commerce charnel entre proches parents. N. Qui s'est rendu coupable d'inceste : *autrefois les incestes étaient punis de mort*. Adj. Incestueux : *Œdipe fut incestueux et parricide*.

— ENCYCL. *Dr.* La loi ne prohibe les alliances entre parents et alliés que jusqu'au troisième degré, et le chef de l'Etat peut accorder des dispenses pour les parents au troisième degré et les alliés au deuxième. Mais l'inceste n'est puni que lorsqu'il est commis par un ascendant sur la personne d'un mineur non émancipé par le mariage, cas où il rentre dans la classe des attentats à la pudeur consommés ou tentés sans violence sur des mineurs, avec cette circonstance que le crime existe même lorsque la victime est âgée de plus de treize ans.

Les enfants incestueux ne peuvent être ni reconnus, ni légitimés, ni admis à la recherche soit de la paternité, soit de la maternité. Ils n'ont aucun droit de succession sur les biens de leur père ou mère décédés ; la loi leur accorde seulement des aliments.

incestueusement [*sès-tu-eu-ze-man*] adv. D'une manière incestueuse.

incestueux, euse [*sès-tu-eû, eu-ze*] n. et adj. Coupable d'inceste : *couple incestueux*. Entaché d'inceste : *union incestueuse*. Qui provient d'un inceste : *enfant incestueux*.

In-Chan, chaîne de montagnes de l'empire chinois. C'est le rebord sud-oriental du plateau de Mongolie.

inchangé, e adj. Qui n'a subi aucun changement.

inchantable adj. Qui ne peut être chanté : *musique, chanson inchantable*.

incharitable adj. Qui n'est pas charitable. ANT. **Charitable.**

inchâtié, e adj. Qui n'a pas été châtié.

Inchbald (Elisabeth SIMPSON, Mrs.), femme de lettres et actrice anglaise, née à Stanningfield, m. à Kensington (1753-1821) ; auteur de comédies et d'un roman de mérite : *Simple histoire*.

inchoatif, ive [*ko-a*] adj. (du lat. *inchoare*, commencer). *Gram.* Se dit d'un verbe qui exprime un commencement d'action, comme *vieillir, s'endormir*, etc.

Inchy, comm. du Nord, arr. et à 17 kil. de Cambrai, sur l'Erclin ; 1.510 h. Ch. de f. Nord.

incicatrisable [*za-ble*] adj. Qui ne peut être cicatrisé. (Peu us.) ANT. **Cicatrisable.**

incidemment [*da-man*] adv. D'une manière incidente. Accessoirement.

incidence [*dan-se*] n. f. (de *incident*). *Mécan.* Se dit de la direction suivant laquelle une ligne, un corps en rencontre, en frappe un autre. *Angle d'incidence*, compris entre un rayon incident CI sur un plan réfléchissant *x y* et la perpendiculaire menée au plan du point I d'incidence : *l'angle d'incidence* A *est égal à l'angle de réflexion* B, *formé par le rayon réfléchi* ID. *Point d'incidence*, le point de rencontre du rayon incident et de la surface.

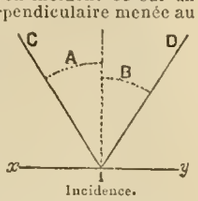

Incidence.

— ENCYCL. *Incidence de l'impôt*. On nomme ainsi la détermination de la catégorie de contribuables qui supportent réellement et en définitive la charge de l'impôt, bien que la loi ne les frappe pas directement.

incident [*dan*], **e** adj. (du lat. *incidere*, tomber sur). Qui tombe sur une surface : *rayon incident*. *Gram. Proposition incidente*, proposition accessoire dans la phrase, rattachée par un pronom relatif à l'un des mots de la proposition principale pour en compléter la signification : *le fer, qui est un métal précieux, est tiré du sein de la terre*. *Pratiq.* Qui survient au cours d'une affaire : *question incidente*.

— ENCYCL. *Procéd.* Dans son sens restreint, le mot *incident* s'applique à une demande nouvelle faite par l'une des parties ou par un tiers dans le cours d'une instance et se rattachant au fond de la demande primitive. Les demandes incidentes prennent différents noms, suivant les personnes qui les forment : on appelle *demande additionnelle* celle formée par le demandeur originaire ; *demande reconventionnelle*, celle formée par le défendeur ; *demande en intervention*, celle formée par un tiers. Toutes ces demandes sont dites *incidentes ;* cependant, cette qualification s'applique plus spécialement aux deux premières.

On appelle *faux incident* un moyen de procédure que l'on prend pour faire déclarer fausse ou falsifiée, et rejeter de la cause, une pièce signifiée, communiquée ou produite dans le cours de l'instruction ou de la procédure. Si le procès est engagé au civil, il prend le nom de *faux incident civil ;* si le procès est engagé au criminel, le faux qui se poursuivra incidemment à la procédure criminelle sera un *faux incident criminel*.

incident [*dan*] n. m. (même étymol. que ci-dessus). Fait accessoire qui survient au cours d'un fait principal : *incident heureux, fatal. Pratiq.* Contestation accessoire qui survient au cours d'une action judiciaire. *Littér.* Fait ou récit accessoire qui interrompt l'action principale : *les romans populaires comportent une infinité d'incidents*.

incidentaire [*dan-tè-re*] adj. Qui fait naître des incidents juridiques.

incidentel, elle [*dan-tel, è-le*] adj. Qui a le caractère d'un incident.

incidenter [*dan-té*] v. n. Faire naître des incidents juridiques. Elever de mauvaises difficultés.

incidis in Scyllam, cupiens vitare Charybdin. (*Tu tombes dans Scylla en voulant éviter Charybde*). Vers de l'*Alexandréide* (V. 5, 301), de Gautier de Lille, équivalent à la locution française *tomber de Charybde en Scylla*. V. CHARYBDE.

incinérateur n. m. Appareil où l'on brûle les immondices.

incinération [*si-on*] n. f. Action de réduire en cendres : *les Romains pratiquaient l'incinération des morts*. Etat de ce qui est réduit en cendres.

— ENCYCL. *Admin.* La mise en usage des appareils crématoires doit être autorisée par le préfet, après avis du conseil d'hygiène. Le maire du lieu du décès délivre le permis d'incinérer.

Toute incinération doit être préalablement autorisée par l'officier de l'état civil du lieu du décès, qui ne peut donner cette autorisation que sur le vu des pièces suivantes : 1° une demande écrite du membre de la famille ou de toute autre personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ; 2° un certificat du médecin traitant, affirmant que la mort est le résultat d'une cause naturelle ; 3° le rapport d'un médecin assermenté commis par l'officier de l'état civil pour vérifier les causes du décès.

incinérer [*ré*] v. a. (du lat. *incinerare* de *; in*, en, et *cinis*, cendre — Se conj. comme *accélérer*.) Réduire en cendres : *incinérer un cadavre*.

incipit [*pit*] n. m. (en lat. : *il commence*). Premiers mots d'un ouvrage : *catalogue d'incipit*.

incirconcis, e [*si, i-ze*] n. et adj. Qui n'est pas circoncis. ANT. **Circoncis.**

incirconcision [*zi-on*] n. f. Etat de celui qui n'est pas circoncis. ANT. **Circoncision.**

incirconscriptible [*kons-krip*] adj. Qui ne peut être circonscrit.

incirconscrit [*kons-kri*], **e** adj. Qui n'est pas circonscrit.

incise [*si-ze*] n. f. (du lat. *incisus*, coupé). Petite phrase formant un sens à part, et jetée souvent au

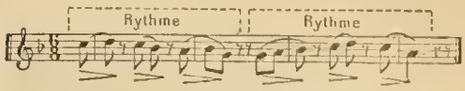

milieu d'une autre, plus importante : *l'argent*, dit le sage, *ne fait pas le bonheur*. *Musiq.* Groupe de notes formant un fragment d'un rythme.

inciser [*zé*] v. a. (lat. *incidere*). Faire une incision.

inciseur [*zeur*] n. m. Outil d'arboriculture, en forme de sécateur, et au moyen duquel on pratique l'incision annulaire. Instrument qui sert à faire des incisions chirurgicales.

Inciseur pour vigne.

incisif [*zif*], **ive** adj. Qui incise. *Fig.* Pénétrant, mordant : *critique incisive*. N. et adj. f. *Incisive, dents incisives*, dents de devant, qui coupent les aliments.

incision [*zi-on*] n. f. (lat. *incisio*). Coupure. Taillade faite par un instrument tranchant : *faire une incision avec un bistouri*. *Arboric. Incision annulaire*, opération consistant à enlever un anneau d'écorce à une branche à fleur ou à fruit.

— ENCYCL. *Arboric.* Les fleurs étant des rameaux avortés, la floraison et la fructification sont consécutives au ralentissement de la végétation feuillue, et l'on conçoit que certaines opérations pratiquées sur des rameaux, dans le but d'en diminuer la vigueur en en troublant les fonctions, auront pour effet de les faire fleurir ou fructifier dans de meilleures conditions. C'est le but que l'on poursuit en effectuant l'incision annulaire. Au moyen d'une serpette, ou mieux d'un inciseur, on enlève un fragment circulaire, une bague d'écorce ; la partie du rameau située au-dessus de l'incision (c'est-à-dire du côté opposé aux racines) augmente de diamètre, le bois s'endurcit, la floraison y est plus abondante.

A, incision annulaire.

Cette opération est pratiquée couramment sur les arbres fruitiers ; en viticulture, elle rend de grands services contre la coulure ; on fait l'incision sur les rameaux juste au-dessous des grappes de fleurs.

— *Chir.* L'incision peut être indiquée pour ouvrir un abcès, une collection kystique, ou bien c'est le premier temps d'une opération grave. Les instruments que l'on emploie sont : le bistouri, les ciseaux, le thermocautère, etc.

incisivement [*zi-ve-man*] adv. D'une manière incisive.

incitabilité n. f. Caractère de ce qui est incitable.

incitable adj. Qui peut être incité.

incitant [*tan*], **e** adj. *Méd.* Qui donne du ton. N. m. : *un incitant*.

incitateur, trice n. et adj. Qui incite.

incitation [*si-on*] n. f. Action d'inciter.

Incitatus, nom du cheval de Caligula que cet empereur dément voulait associer au consulat.

inciter [*té*] v. a. (lat. *incitare ;* de *in*, dans, et *citare*, pousser). Pousser à : *inciter à la révolte*.

incito-moteur adj. Se dit de l'action des centres nerveux, qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs moteurs.

incito-motricité n. f. Action incito-motrice.

incivil, e adj. Qui manque de civilité : *homme, langage incivil*. ANT. **Civil, courtois, poli.**

incivilement [*man*] adv. D'une manière incivile. (Peu us.) ANT. **Civilement.**

incivilisable [*za-ble*] adj. Qui ne peut être civilisé. ANT. **Civilisable.**

incivilisé, e [*zé*] adj. Qui n'est point civilisé. ANT. **Civilisé.**

incivilité n. f. Manque de civilité. Action ou parole incivile : *commettre une incivilité*. ANT. **Civilité.**

incivique adj. Qui manque de civisme. ANT. **Civique.**

inciviquement [*ke-man*] adv. D'une manière incivique.

incivisme [*vis-me*] n. m. Absence de civisme. ANT. **Civisme.**

inclairvoyance [*voi-ian-se*] n. f. Défaut de clairvoyance. ANT. **Clairvoyance.**

inclairvoyant [*voi-ian*], **e** adj. Qui n'est pas clairvoyant. ANT. **Clairvoyant.**

inclassable [*kla-sa-ble*] adj. Qui ne peut être classé.

inclémence [*man-se*] n. f. Défaut de clémence : *l'inclémence d'un roi*. *Fig.* Rigueur : *l'inclémence de la température*. ANT. **Clémence, indulgence, bonté.**

inclément [*man*], **e** adj. Qui n'a pas de clémence : *juge inclément*. *Fig.* Rigoureux : *saison inclémente*. ANT. **Clément, bon.**

inclinaison [*nè-zon*] n. f. Etat de ce qui est incliné : *inclinaison d'un terrain*. Obliquité de deux lignes, de deux surfaces ou de deux corps l'un par rapport à l'autre. *Astron.* Angle formé par le plan de l'orbite d'une planète avec le plan de l'écliptique. *Inclinaison magnétique*, angle que forme une aiguille aimantée avec l'horizon.

inclinant [*nan*], **e** adj. m. Se dit d'un cadran dont le plan n'est ni vertical ni horizontal, mais oblique à l'horizon.

inclination [*si-on*] n. f. (de *incliner*). Action de pencher la tête ou le corps en signe d'acquiescement ou de respect. *Fig.* Disposition, penchant

naturel à quelque chose : *inclination vicieuse*. Affection, amour : *mariage d'inclination*. *Fam.* La personne qu'on aime : *épouser son inclination*.

inclinement [*man*] n. m. Action d'incliner.

incliner [*né*] v. a. (lat. *inclinare ;* de *in*, vers, et *clinare*, pencher). Baisser, pencher ; *incliner la tête*. *Fig.* Soumettre : *incliner sa volonté devant un ordre*. Rendre enclin à : *l'expérience nous incline à l'indulgence*. V. n. Aller en penchant : *mur qui incline*. *Fig.* Avoir une tendance pour : *incliner à la miséricorde, à la paix*. **S'incliner** v. pr. Se pencher par respect, par crainte. *Fig.* : *s'incliner devant une noble douleur*.

inclinomètre n. m. (du rad. de *inclinaison*, et du gr. *metron*, mesure). *Physiq.* Sorte d'inductomètre destiné à mesurer la valeur de l'inclinaison au moyen des courants induits dans un circuit mobile par le champ terrestre.

inclure v. a. (du lat. *includere*). Renfermer, insérer : *inclure une note dans une lettre*. (Ne s'emploie guère qu'au participe passé : *inclus, incluse*, ordinairement précédé du mot *ci* : *les lettres ci-incluses*.) ANT. **Exclure.**

inclus, e [*klu, u-ze*] adj. Enfermé, contenu dans. *Ci-inclus*, enfermé, inséré ici. v. JOINT (adj.). ANT. **Exclus.**

inclusif [*zif*], **ive** adj. Qui renferme en soi : *propositions inclusives l'une de l'autre*. ANT. **Exclusif.**

inclusion [*zi-on*] n. f. Action d'inclure. Etat d'une chose incluse. ANT. **Exclusion.**

inclusive [*zi-ve*] n. f. Introduction dans le conclave d'un cardinal arrivé après les délais fixés par le règlement.

inclusivement [*zi-ve-man*] adv. Y compris. ANT. **Exclusivement,**

incoagulable adj. Qui ne se coagule pas. ANT. **Coagulable.**

In cœna Domini (*bulle*), bulle pontificale commençant par ces mots, et qu'on lisait autrefois (avant 1773) à Rome, le jeudi saint. Elle était dirigée contre les hérétiques et contre tous ceux qui chercheraient à restreindre la juridiction ecclésiastique.

incoercibilité [*ko-ér*] n. f. Caractère de ce qui est incoercible. ANT. **Coercibilité.**

incoercible [*ko-èr*] adj. Qu'on ne peut comprimer : *flaide incoercible*. Qu'on ne peut pas contenir : *vomissements incoercibles*. ANT. **Coercible.**

incogitance n. f. Etat d'esprit dans lequel on ne pense pas à telle ou telle chose.

incognito [*gn* mll.] adv. (mot ital. dérivé du lat. *incognitas*, inconnu). Sans être connu. Sous un nom supposé : *les souverains voyagent soavent incognito*. Secrétement. N. m. *Garder l'incognito*, ne vouloir pas être connu.

incognoscible [*kogh-nos-si-ble*] adj. (du lat. *in*, non, et *cognoscere*, connaître). Qui est inaccessible à l'intelligence humaine.

incohérence [*ko-é-ran-se*] n. f. Etat de ce qui est incohérent. *Fig.* : *l'incohérence des idées*. ANT. **Cohérence.**

incohérent [*ko-é-ran*], **e** adj. Qui manque de cohérence : *assemblage incohérent*. *Fig.* Qui manque de liaison, d'accord : *mots incohérents*. ANT. **Cohérent.**

incohésion [*ko-é-zi-on*] n. f. Défaut de cohésion. ANT. **Cohésion.**

incolat [*la*] n. m. (du lat. *incola*, habitant). Indigénat.

incoloration [*si-on*] n. f. Etat de ce qui est incolore. ANT. **Coloration.**

incolore adj. Qui n'est point coloré : *l'alcool pur est incolore*. *Fig.* Qui manque d'éclat : *style incolore*. ANT. **Coloré.**

incomber [*kon-bé*] v. n. (du lat. *incumbere*, peser sur). Peser sur, revenir à : *cette tâche lui incombe*.

incombustibilité [*kon-bus-ti*] n. f. Qualité de ce qui est incombustible. ANT. **Combustibilité.**

incombustible [*kon-bus-ti-ble*] adj. Qui ne peut être brûlé : *l'amiante est incombustible*. ANT. **Combustible.**

incomestible [*més-ti-ble*] adj. Qui ne peut être mangé. ANT. **Comestible.**

income-tax [*in-ko-me-taks'*] n. m. (de l'angl. *income*, revenu, et *tax*, impôt). En Angleterre, impôt sur le revenu.

— ENCYCL. L'income-tax, établi en Angleterre depuis la fin du XIIIe siècle, frappe les revenus, même ceux provenant du travail personnel, ainsi que les appointements des fonctionnaires de l'Etat. Il a pour assiette la déclaration du contribuable, vérifiée soit directement, soit indirectement. Le refus de déclaration entraîne une amende et un triple droit.

incommensurabilité [*kom'-man*] n. f. Caractère, état de ce qui est incommensurable. ANT. **Commensurabilité.**

incommensurable [*kom'-man*] adj. *Géom.* Se dit de deux grandeurs qui n'ont point de mesure commune : *la circonférence du cercle est incommensurable avec son diamètre*. D'une étendue, d'une grandeur considérable : *espace incommensurable*. ANT. **Commensurable.**

— ENCYCL. *Mathém.* Deux grandeurs de même espèce sont incommensurables lorsqu'elles n'ont pas de commune mesure, c'est-à-dire lorsqu'il n'existe pas d'autre grandeur de même espèce qui soit contenue un nombre exact de fois dans chacune d'elles. La diagonale et le côté d'un carré sont incommensurables.

Nombre incommensurable, v. NOMBRE.

incommensurablement [*kom'-man, man*] adv. D'une manière incommensurable.

incommisération [*kom'-mi-zé-ra-si-on*] n. f. Défaut de commisération.

incommodant [*ko-mo-dan*], **e** adj. Qui gêne, incommode : *l'odeur incommodante du phénol*. ANT. **Accommodant.**

incommode [*ko-mo-de*] adj. (lat. *incommodus*). Dont on ne peut se servir avec facilité : *outil incommode*. Qui cause du malaise, de la fatigue, de l'ennui : *chaleur, bruit incommode*. Fâcheux : *voisin incommode*. *Etablissements incommodes, insalubres et dangereux*, établissements industriels dont le fonctionnement et le voisinage présentent des inconvénients, et qui sont, par suite, soumis à une réglementation administrative spéciale. ANT. **Commode.**

incommodé, e [*ko-mo*] adj. Un peu malade.

incommodément [*ko-mo-dé-man*] adv. Avec incommodité : *être assis incommodément*. ANT. **Commodément.**

incommoder [*ko-mo-dé*] v. a. (lat. *incommodare*). Causer de l'incommodité, du malaise. Rendre un peu malade : *son rhume l'incommode*. *Fig.* Gêner, être à charge. ANT. **Accommoder.**

incommodité [*ko-mo*] n. f. Gêne, malaise, défaut de commodité, légère indisposition. Infirmité : *la vieillesse entraîne d'inévitables incommodités*. ANT. **Commodité.**

incommodo. V. COMMODO.

incommuable [*ko-mu*] adj. Qui ne peut être commué. ANT. **Commuable.**

incommunicabilité [*ko-mu*] n. f. Caractère de ce qui ne peut pas être communiqué.

incommunicable [*ko-ma*] adj. Qu'on ne peut communiquer. Dont on ne peut faire part : *des honneurs, des droits incommunicables*. ANT. **Communicable.**

incommunqué [*ko-mu-ni-ké*], **e** adj. Qui n'est pas ou n'a pas été communiqué.

incommutabilité [*ko-mu*] n. f. *Dr.* Qualité de ce qui est incommutable.

incommutable [*ko-mu*] adj. *Dr.* Qui ne peut être légitimement dépossédé. Qui ne peut changer de propriétaire : *propriété incommutable*. ANT. **Commutable.**

incommutablement [*ko-mu, man*] adv. De manière à ne pouvoir être dépossédé. (Peu us.)

incomparabilité [*kon*] n. f. Qualité de ce qui est incomparable.

incomparable [*kon*] adj. A qui ou à quoi rien ne peut être comparé : *éclat incomparable*. ANT. **Comparable.**

incomparablement [*kon, man*] adv. Sans comparaison.

incomparé [*kon*], **e** adj. Qui n'est pas ou n'a pas été comparé.

incompassion [*kon-pa-si-on*] n. f. Manque de compassion. ANT. **Compassion.**

incompatibilité [*kon*] n. f. (du préf. *in*, et de *compatible*). Antipathie de caractères : *incompatibilité d'humeur*. Différence essentielle qui fait que deux choses ne peuvent être associées. Impossibilité légale d'exercer à la fois certaines fonctions : *il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles de préfet*. *Alg. Incompatibilité des équations*, cas où des équations ne peuvent être vérifiées par un même système de valeurs des inconnues. ANT. **Compatibilité.**

— ENCYCL. *Dr.* Le principe de la séparation des pouvoirs a amené le législateur, dans presque tous les pays, à rendre incompatibles l'exercice simultané de certaines fonctions ou de mandats électifs et d'une fonction publique.

Il y a incompatibilité entre les fonctions administratives, judiciaires ou militaires. Un préfet ne peut être administrateur d'un département et juge ou général. Il y a incompatibilité entre les mandats législatifs et les fonctions rétribuées sur les fonds de l'Etat, à l'exception des suivantes : ministre, sous-secrétaire d'Etat, ambassadeur, ministre plénipotentiaire, préfet de la Seine ou de police, premiers présidents des cours de cassation, des comptes, d'appel de Paris ; procureurs généraux près les cours de cassation, des comptes et d'appel de Paris ; professeurs nommés au concours ou sur la présentation des corps où la vacance s'est produite.

A l'inverse de l'inéligibilité, qui vicie l'élection, l'incompatibilité oblige seulement l'élu à l'option, dans un délai variable avec les nouvelles fonctions électives.

— *Pharm.* Il existe des *incompatibilités* physiques : c'est ainsi que l'eau et les corps gras ne peuvent être mélangés directement ; il faut les émulsionner en ajoutant certaines substances. Les incompatibilités chimiques rendent inexécutables certaines formules médicales et peuvent donner, par réaction de plusieurs corps inoffensifs des composés toxiques. Par exemple, du calomel, mélangé à de l'eau de laurier-cerise donne du cyanure de mercure toxique.

incompatible [*kon*] adj. Qui empêche deux personnes de s'accorder : *caractères incompatibles*. Se dit des maladies qui ne peuvent coexister chez le même sujet. Se dit en pharmacie des substances qu'on ne peut mélanger sans inconvénient. Qui ne peut exister simultanément dans un même objet. Se dit de fonctions qui ne peuvent être réunies aux mains d'une même personne. *Alg. Equations incompatibles*, équations qui présentent le caractère d'incompatibilité. ANT. **Compatible.**

incompatiblement [*kon, man*] adv. D'une manière incompatible.

incompatissant [*kon-pa-ti-san*], **e** adj. Qui n'a pas de compassion. ANT. **Compatissant.**

incompensable [*kon-pan*] adj. Qui ne peut être compensé. ANT. **Compensable.**

incompense [*kon-pan*] adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été compensé.

incompétemment [*kon-pé-ta-man*] adv. Sans compétence. Par un juge incompétent.

incompétence [*kon-pé-tan-se*] n. f. Etat d'un juge ou d'un tribunal qui n'a pas le pouvoir de statuer sur la contestation qui lui est soumise : *réclamer l'incompétence d'un tribunal*. Inaptitude à décider, à faire quelque chose. ANT. **Compétence.**

— ENCYCL. *Dr.* L'incompétence est de deux sortes : l'incompétence *matérielle* (*ratione materiæ*), ou à raison de la matière, existe lorsque le tribunal saisi n'est pas institué pour en connaître (par exemple, lorsqu'une affaire d'assassinat est soumise à un tribunal correctionnel) ; l'incompétence est *personnelle* (*ratione personæ*), ou à raison de la personne, lorsque le défendeur est cité devant un autre tribunal que celui qui doit connaître de la cause en raison de la qualité de la partie. S'il s'agit d'un fait *personnel*, l'affaire doit être portée devant le tribunal du domicile du défendeur ; si l'affaire est *réelle*, elle doit être portée devant le tribunal du lieu où l'objet litigieux est situé ; si l'affaire est *mixte*, devant le tribunal du domicile du défendeur, ou devant celui de la situation de l'objet litigieux.

incompétent [*kon-pé-tan*], **e** adj. Qui n'est pas compétent : *tribunal qui se déclare incompétent*. Qui n'a pas l'autorité ou les connaissances nécessaires pour se prononcer sur une chose, pour élaborer un travail. ANT. **Compétent.**

incomplaisance [*kon-plè-zan-se*] n. f. Manque de complaisance. ANT. **Complaisance.**

incomplaisant [*kon-plè-zan*], **e** adj. Qui manque de complaisance. ANT. **Complaisant.**

incomplet [*kon-plè*], **ète** adj. (lat. *incompletus*). Qui n'est pas complet : *ouvrage incomplet*. *Bot.* Se dit d'une fleur dépourvue de quelque organe. ANT. **Complet.**

incomplètement [*kon, man*] adv. D'une manière incomplète. ANT. **Complètement.**

incomplexe [*kon-plèk-se*] adj. Qui est simple, qui n'est pas complexe. *Gram.* Qui n'a pas de complément : *sujet, attribut incomplexe*. ANT. **Complexe.**

incomplexité [*kon-plè-ksi*] n. f. Qualité de ce qui n'est pas complexe. ANT. **Complexité.**

incomposé, e [*kon*] adj. Qui n'est pas composé. ANT. **Composé.**

incompossible [*kon-po-si-ble*] adj. Se dit des idées qui ne peuvent subsister ensemble.

incompréhensibilité [*kon-pré-an*] n. f. Etat de ce qui est incompréhensible. ANT. **Compréhensibilité.**

incompréhensible [*kon-pré-an*] adj. Qu'on ne peut comprendre : *raisonnement incompréhensible*. Impossible à expliquer : *texte incompréhensible*. Bizarre : *homme, caractère incompréhensible*. ANT. **Compréhensible.**

incompréhensiblement [*kon-pré-an, man*] adv. D'une manière incompréhensible. (Peu us.)

incomprenable [*kon*] adj. Syn. peu us. de INCOMPRÉHENSIBLE.

incompressibilité [*kon-près-si*] n. f. Qualité de ce qui est incompressible. ANT. **Compressibilité.**

incompressible [*kon-près-si-ble*] adj. Qui ne peut être réduit à un moindre volume par une pression quelconque : *l'eau est à peu près incompressible*. ANT. **Compressible.**

incomprimé, e [*kon*] adj. Qui n'est pas comprimé. ANT. **Comprimé.**

incompris, e [*kon-pri, i-ze*] n. et adj. Qui n'est point compris. Qui n'est pas apprécié à sa valeur : *poète incompris*. ANT. **Compris.**

incomptable [*kon-ta-ble*] adj. Que l'on ne peut compter. ANT. **Comptable.**

inconcessible [*kon-sè-si-ble*] adj. Que l'on ne peut concéder. ANT. **Concessible.**

inconcevabilité n. f. Qualité de ce qui ne peut être conçu.

inconcevable adj. Qu'on ne peut concevoir, comprendre. *Par exagér.* Surprenant, extraordinaire : *une méprise inconcevable*. Dont la conduite est étrange : *homme inconcevable*. ANT. **Concevable.**

inconcevablement [*man*] adv. D'une manière inconcevable.

inconciliabilité n. f. Caractère des choses qui sont inconciliables.

inconciliable adj. Qu'on ne peut concilier : *des plaideurs inconciliables*. Se dit des choses qui s'excluent mutuellement : *la charité et l'égoïsme sont inconciliables*. ANT. **Conciliable.**

inconciliablement [*man*] adv. D'une manière inconciliable.

inconciliant [*li-an*], **e** adj. Qui n'est pas conciliant. ANT. **Conciliant.**

inconciliation [*si-on*] n. f. Refus de se laisser concilier : *procès-verbal d'inconciliation*. Etat de ce qui n'est pas concilié. ANT. **Conciliation.**

inconcilié, e adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été concilié.

inconcluant [*an*], **e** adj. Qui n'est pas concluant : *raison inconcluante*. ANT. **Concluant.**

inconcrescible [*krès-si-ble*] adj. Qui n'est pas concrescible. ANT. **Concrescible.**

inconçu, e adj. Qui n'est pas conçu.

inconditionné [*si-o-né*], **e** adj. Qui n'est pas soumis à une action restrictive. Absolu. ANT. **Conditionné.**

inconditionnel, elle [*si-o-nèl, è-le*] adj. Qui n'est point conditionnel. ANT. **Conditionnel.**

inconditionnellement [*si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière inconditionnelle. ANT. **Conditionnellement.**

inconducteur, trice [*dak*] adj. *Physiq.* Qui n'est pas conducteur de la chaleur ou de l'électricité.

inconduite n. f. Défaut de moralité dans la conduite ; mauvaise conduite.

inconfessé [*fè-sé*], **e** adj. Qui ne s'est pas confessé : *mourir inconfessé*. On a dit INCONFÈS, ESSE.

inconfiance n. f. Défaut de confiance. ANT. **Confiance.**

inconfiant [*fi-an*], **e** adj. Qui manque de confiance. ANT. **Confiant.**

inconformité n. f. Défaut de conformité. ANT. **Conformité.**

inconfortable adj. Qui manque de confortable.

incongédiable adj. Que l'on ne peut congédier. ANT. **Congédiable.**

incongelable adj. Qui ne peut être congelé.

incongelé, e adj. Qui n'a pas été congelé.

incongru, e adj. (lat. *incongruus*). Qui pèche contre les règles du savoir-vivre, de la bienséance : *réponse incongrue*. ANT. **Congru.**

incongruité n. f. Caractère de ce qui est incongru. Action, parole contraire à la bienséance : *dire des incongruités ; faire une incongruité*. ANT. **Congruité.**

incongrûment [*man*] adv. D'une manière incongrue. ANT. **Congrûment.**

inconjugable adj. Qui ne peut être conjugué. ANT. **Conjugable.**

inconjugal, e, aux adj. Qui n'est pas conjugal. ANT. **Conjugal.**

inconnaissable [*ko-nè-sa-ble*] adj. Qui ne peut être connu : *la raison dernière du monde est inconnaissable*. N. m. Ce qui ne peut être connu. ANT. **Connaissable.**

inconnaissance [*ko-nè-san-se*] n. f. Défaut de connaissance. ANT. **Connaissance.**

inconnexe [*kon'-nèk-se*] adj. Qui n'est pas connexe.

inconnexion [*kon'-nèk-si-on*] ou **inconnexité** [*kon'-nèk-si*] n. f. Défaut de connexion ou de connexité.

inconnu, e [*ko-nu*] adj. Qui n'est point connu : *pays inconnu*. Qui n'a pas de notoriété : *artiste inconnu*. Qu'on n'a point encore éprouvé : *sensations inconnues*. N. Personne qu'on ne connaît pas. N. m. Chose qu'on ignore : *passer du connu à l'inconnu*. N. f. *Math.* Quantité cherchée dans la solution d'un problème : *la*

lettre x *désigne l'inconnue d'une équation.* ANT. **Connu.** ALLUS. HIST. V. DEO IGNOTO.

inconquérable [*ké*] adj. Qui ne peut être conquis.

inconquis, e [*ki, i-ze*] adj. Qui n'a pas été conquis. ANT. **Conquis.**

inconsciemment [*kon-si-a-man*] adv. D'une manière inconsciente : *se vendre inconsciemment complice d'une vilenie.* ANT. **Consciemment.**

inconscience [*kon-si-an-se*] n. f. Etat de celui qui est inconscient.

inconscient *kon-si-an*], **e** adj. Qui n'est pas conscient, qui n'a pas conscience de ses actes. Dont on n'a pas conscience : *beaucoup de phénomènes physiologiques importants sont inconscients.* N. : *une inconsciente.* N. m. Ce dont on n'a pas conscience. ANT. **Conscient.**

— ENCYCL. Un phénomène est inconscient lorsqu'il se produit chez un être sans que cet être en soit immédiatement prévenu. Un phénomène psychologique inconscient semble à première vue contradictoire, le phénomène psychologique étant essentiellement un phénomène connu par la conscience. Il existe cependant des faits psychologiques inconscients. C'est ainsi que le bruit de la mer est constitué par l'addition des bruits non perçus que font en se choquant deux gouttes d'eau, et la mémoire est due à l'accumulation de faits psychologiques qui sont en nous à notre insu. Constatant la place considérable qu'occupe l'inconscient, certains philosophes ont voulu voir en lui le principe même du monde. Pour Hartmann, l'inconscient désigne l'ensemble des causes inconnues qui produit successivement tous les êtres sans avoir conscience du but poursuivi.

inconséquemment [*ka-man*] adv. Avec inconséquence. ANT. **Conséquemment.**

inconséquence [*kan-se*] n. f. Défaut de conséquence dans les idées, dans les actions. Chose dite ou faite sans conséquence dans les idées. ANT. **Conséquence.**

inconséquent [*kan*], **e** adj. Qui n'est pas conforme à la logique : *conduite inconséquente.* Dont on ne calcule pas les suites : *démarche inconséquente.* Qui se contredit dans sa conduite et ses discours : *homme inconséquent. Femme inconséquente,* qui oublie par légèreté les bienséances de son sexe. ANT. **Conséquent.**

inconservable [*sèr*] adj. Que l'on ne peut conserver.

inconsidération [*si-on*] n. f. Défaut d'attention, de réflexion. Etat d'une personne qui n'est pas considérée. Manque d'égards, d'estime. (VX.)

inconsidéré, e adj. Etourdi, imprudent. Fait ou dit avec irréflexion : *proposition inconsidérée.*

inconsidérément [*man*] adv. Etourdiment : *s'engager inconsidérément dans une spéculation.*

inconsistance [*sis-tan-se*] n. f. Défaut de consistance : *inconsistance de la vase. Fig.* Manque de suite, d'ensemble : *l'inconsistance des idées.* ANT. **Consistance.**

inconsistant [*sis-tan*], **e** adj. Qui manque de consistance, de fermeté. Au pr. et au fig. : *Louis XVI était d'un caractère inconsistant.* ANT. **Consistant.**

inconsolable adj. Qui ne peut être consolé : *Artémise fut une veuve inconsolable.* ANT. **Consolable.**

inconsolablement [*man*] adv. De manière à ne pouvoir être consolé.

inconsolé, e adj. Qui n'est pas consolé : *mère inconsolée.* ANT. **Consolé.**

inconsommable [*so-ma-ble*] adj. Qui ne peut être consommé. ANT. **Consommable.**

inconsommé [*so-mé*], **e** adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été consommé. ANT. **Consommé.**

inconstamment [*kons-ta-man*] adv. Avec inconstance. (Peu us.) ANT. **Constamment.**

inconstance [*kons-tan-se*] n. f. Facilité à changer d'opinion, de résolution, de conduite : *inconstance en amour. Fig.* Instabilité : *l'inconstance du temps, de la fortune,* etc. ANT. **Constance, fidélité.**

inconstant [*kons-tan*], **e** n. et adj. (lat. *inconstans*). Volage, sujet à changer : *inconstant dans ses amitiés.* En parlant des choses, instable, mobile : *saison inconstante.* ANT. **Constant, fidèle, persévérant.**

inconstitué, e [*kons-ti*] adj. Qui n'est pas constitué. ANT. **Constitué.**

inconstitutionnalité [*kons-ti-tu-si-o-na*] n. f. Etat de ce qui est inconstitutionnel. ANT. **Constitutionnalité.**

inconstitutionnel, elle [*kons-ti-tu-si-o-nèl, é-le*] adj. Contraire à la constitution. ANT. **Constitutionnel.**

inconstitutionnellement [*kons-ti-tu-si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière inconstitutionnelle. ANT. **Constitutionnellement.**

inconsulté, e adj. Qui n'est pas ou n'a pas été consulté.

inconsumé, e adj. Qui n'est pas consumé.

incontable adj. Qui ne peut être conté.

incontaminé, e adj. Non contaminé. ANT. **Contaminé.**

incontestabilité [*tès-ta*] n. f. Qualité de ce qui est incontestable. ANT. **Contestabilité.**

incontestable [*tès-ta-ble*] adj. Qui ne peut être contesté : *vérité incontestable.* ANT. **Contestable.**

incontestablement [*tès-ta-ble-man*] adv. D'une manière incontestable.

incontesté, e [*tès-té*] adj. Qui n'est point contesté : *droit incontesté.* ANT. **Contesté.**

incontinemment [*na-man*] adv. Par incontinence ; avec incontinence.

incontinence [*nan-se*] n. f. (lat. *incontinentia*). Vice opposé à la vertu de continence. *Incontinence de langage,* manque de modération dans les discours. *Méd.* Emission involontaire de l'urine, des matières fécales, etc. ANT. **Continence.**

— ENCYCL. *Méd.* Il peut y avoir incontinence du sperme (spermatorrhée), incontinence des matières fécales et surtout incontinence d'urine, c'est-à-dire absence ou perte de la faculté de retenir les urines dans la vessie. Cette infirmité existe chez les enfants et disparaît par l'hydrothérapie et par l'usage de certains médicaments (belladone, antipyrine). Chez les adultes, elle est due à une paralysie du sphincter vésical ou à l'hypertrophie de la prostate.

incontinent [*nan*], **e** adj. (lat. *incontinens*). Qui n'est pas chaste. Qui manque de modération dans ses propos, sa conduite. ANT. **Continent.**

incontinent [*nan*] adv. (lat. *in continenti* [sous-entend. *tempore*]). Aussitôt. Sur-le-champ : *dorre de déguerpir incontinent.*

incontingent [*tin-jan*], **e** adj. Qui n'est pas contingent. ANT. **Contingent.**

incontinu, e adj. Qui n'est pas continu. ANT. **Continu.**

incontinuité n. f. Défaut de continuité. ANT. **Continuité.**

incontradiction [*dik-si-on*] n. f. Absence de contradiction. Accord dans la manière de penser. ANT. **Contradiction.**

incontrit [*tri*], **e** adj. Qui n'est pas contrit.

incontrôlable adj. Qui ne peut pas être contrôlé : *assertion incontrôlable.* ANT. **Contrôlable.**

incontrôlé, e adj. Qui n'est pas ou n'a pas été contrôlé.

incontroversable [*vèr*] adj. Qui ne peut être controversé. ANT. **Controversable.**

incontroversé, e [*vèr*] adj. Qui n'est pas controversé.

inconvaincu, e [*vin-ku*] adj. Qui n'est pas convaincu. ANT. **Convaincu.**

inconvenable adj. Qui n'est pas convenable. ANT. **Convenable.**

inconvenablement [*man*] adv. D'une manière inconvenable. ANT. **Convenablement.**

inconvenance n. f. Caractère de ce qui est inconvenant. Action ou parole contraire aux convenances : *commettre une inconvenance.* ANT. **Convenance.**

inconvenant [*nan*], **e** adj. Qui blesse les convenances : *propos inconvenants.* ANT. **Convenant, convenable, bienséant.**

inconvénient [*ni-an*] n. m. (du préf. *in*, et du lat. *conveniens*, qui convient). Ce qu'une affaire, une résolution prise produit de fâcheux. Désavantage attaché à un acte.

inconversible [*vèr*] adj. *Logiq.* Se dit d'une proposition dont la réciproque est fausse.

inconverti, e [*vèr*] adj. Qui n'est pas converti.

inconvertible [*vèr*] ou **inconvertissable** [*vèr-ti-sa-ble*] adj. Qu'on ne peut convertir à la religion. (VX.) Qui ne peut être converti en autre chose : *papier-monnaie inconvertible en espèces.* ANT. **Convertible.**

inconviction [*vik-si-on*] n. f. Défaut de conviction. ANT. **Conviction.**

incoordination [*si-on*] n. f. Absence de coordination : *l'incoordination des mouvements accompagne souvent les lésions du cervelet.* ANT. **Coordination.**

incoordonné, e adj. Qui manque de coordination. ANT. **Coordonné.**

incorporable adj. Qui peut être incorporé.

incoporalité n. f. Qualité des êtres incorporels. ANT. **Corporalité.**

incorporant, e [*ran*] adj. Qui incorpore.

incorporation [*si-on*] n. f. Action d'incorporer, de s'incorporer : *l'incorporation des recrues dans un régiment.* Etat des choses incorporées.

incorporéité n. f. Etat d'un être incorporel.

incorporel, elle [*rèl, é-le*] adj. Qui n'a point de corps, qui ne tombe pas sous les sens. *Dr.* Se dit des choses qui ne tombent pas sous les sens et sont cependant susceptibles d'appropriation : *le droit d'usufruit est un bien incorporel.* ANT. **Corporel.**

incorporer [*ré*] v. a. (lat. *incorporare ;* de *in*, dans, et *corpus, oris*, corps). Faire qu'une chose fasse corps avec une autre : *incorporer de l'huile dans de la cire.* Faire entrer dans un corps de troupes : *incorporer un conscrit.*

incorrect, e [*kor-rèkt'*] adj. Qui n'est pas correct : *tenue incorrecte.* ANT. **Correct.**

incorrectement [*kor-rèk-te-man*] adv. D'une manière incorrecte : *s'exprimer incorrectement en français.* ANT. **Correctement.**

incorrection [*kor-rèk-si-on*] n. f. Défaut de correction : *incorrection de style.* Violation d'une règle, d'un usage : *incorrection dans les manières, dans la tenue.* Endroit incorrect d'un ouvrage. Action incorrecte. ANT. **Correction.**

incorrigé [*ko-ri-jé*], **e** adj. Qui n'est ou n'a pas été corrigé. ANT. **Corrigé.**

incorrigibilité [*ko-ri*] n. f. Défaut de celui qui est incorrigible.

incorrigible [*ko-ri*] adj. Qu'on ne peut corriger : *un paresseux incorrigible.* ANT. **Corrigible.**

incorrigiblement [*ko-ri, man*] adv. D'une manière incorrigible.

incorrompable [*ko-ron*] adj. Se disait pour *incorruptible.* (VX.).

incorrompu, e [*ko-ron*] adj. Qui n'est pas corrompu. ANT. **Corrompu.**

incorruptibilité [*ko-rup*] n. f. Qualité de ce qui ne peut se corrompre. Qualité de celui qui est incorruptible : *l'incorruptibilité d'un juge.* ANT. **Corruptibilité.**

incorruptible [*ko-rup*] adj. Qui ne se corrompt pas : *le bois goudronné est presque incorruptible.* Incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir : *magistrat incorruptible.* ANT. **Corruptible.**

incorruptiblement [*ko-rup, man*] adv. D'une manière incorruptible.

incorruption [*ko-rup-si-on*] n. f. Etat de ce qui ne se corrompt pas. ANT. **Corruption.**

incrassant [*kra-san*], **e** adj. Propre à épaissir le sang ou les humeurs : *médicaments incrassants.* (VX.)

increable adj. Qui ne peut être créé.

incrédibilité n. f. Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose. ANT. **Crédibilité.**

incrédule adj. Qui ne croit que difficilement : *convaincre un auditeur incrédule.* Qui ne croit pas aux mystères de la foi. N. : *un incrédule.* ANT. **Crédule, croyant.**

incrédulement [*man*] adv. D'une manière incrédule. ANT. **Crédulement.**

incrédulité n. f. Répugnance à croire, défiance : *nouvelle accueillie par une incrédulité générale.* Manque de foi. ANT. **Crédulité.**

increé, e adj. Qui existe sans avoir été créé. *La sagesse increée,* le Verbe éternel, fils de Dieu.

incrément [*man*] n. m. (lat. *incrementum*). Accroissement, développement. *Math.* Syn. de DIFFÉRENTIEL. *Physiol.* Sécrétion interne.

increscent [*krès-san*], **e** adj. (du lat. *increscere*, se développer). *Bot.* Se dit des organes qui croissent graduellement avec l'âge.

incriminable adj. Qui peut être incriminé.

incrimination [*si-on*] n. f. Action d'incriminer. Accusation.

incriminer [*né*] v. a. (lat. *in*, dans, et *crimen, inis*, accusation). Accuser d'un crime. *Fig.* Faire un crime de : *incriminer une démarche, une action.*

incristallisable [*kris-ta-li-za-ble*] adj. Qui n'est pas susceptible de se cristalliser. ANT. **Cristallisable.**

incritiquable [*ka-ble*] adj. Qui ne peut être critiqué. ANT. **Critiquable.**

incrochetable adj. Qui ne peut être crocheté ; *serrure incrochetable.* ANT. **Crochetable.**

incroyable [*kroi-ia-ble*] adj. Qui ne peut être cru ou qui est difficile à croire : *récit incroyable.* Se dit d'une chose si extraordinaire qu'on a peine à y ajouter foi : *bonheur incroyable.* N. Nom donné sous le Directoire à des jeunes gens qui mettaient une grande affectation dans leur habillement, leurs manières. ANT. **Croyable.**

Incroyable.

— ENCYCL. *Hist.* Les incroyables, qui constituaient une des forces de l'opposition royaliste, se distinguaient surtout par leur prononciation, leur costume et par leurs allures mystérieuses de conspirateurs. En parlant, ils supprimaient les *r* et usaient d'expressions recherchées. Ils portaient des habits vert bouteille ou rayés, ornés de larges boutons, avec de longues basques qui recouvraient à moitié une culotte plissée ; se chaussaient de bas d'une couleur voyante et de petits souliers à bouts pointus. En outre, leur cou était engoncé dans une haute cravate de mousseline ; ils portaient perruque en oreilles de chien, un chapeau à deux cornes et étaient toujours armés d'un bâton noueux. Ils devaient leur surnom à l'affectation avec laquelle ils répétaient à chaque instant : *c'est incoyable, ma paole d'honneu.*

incroyablement [*kroi-ia-ble-man*] adv. D'une manière incroyable : *un homme incroyablement riche.*

incroyance [*kroi-ian-se*] n. f. Etat de celui qui ne croit pas. (Peu us.) ANT. **Croyance.**

incroyant [*kroi-ian*], **e** n. et adj. Qui n'est pas croyant. ANT. **Croyant, crédule.**

incrustant [*krus-tan*], **e** adj. Qui a la propriété de couvrir les corps d'une croûte minérale, formée généralement de carbonate de chaux : *les sources incrustantes de Saint-Alyre, près de Clermont-Ferrand, sont célèbres.*

incrustation [*krus-ta-si-on*] n. f. Action d'incruster. Ouvrage incrusté : *incrustations d'or.* Enduit pierreux qui se forme autour des corps ayant séjourné dans une eau chargée de sels calcaires. Dépôt de sel calcaire dans les chaudières à vapeur.

— ENCYCL. *Techn.* L'incrustation des chaudières à vapeur est un dépôt sur les parois de matières salines (sels de calcium, de magnésie), dissoutes dans l'eau d'alimentation et constituant ce que l'on nomme communément tartre. Cette incrustation constitue un matelas isolant qui empêche les échanges de calorique entre le foyer et l'eau, et provoque des brûlures de la tôle ou même l'explosion du générateur.

On tente de s'opposer à la formation de ces dépôts au moyen d'agents chimiques dits *désincrustants, détartreurs, épurateurs,* etc., obtenus en mélangeant à l'eau d'alimentation certains produits (glycérine, pommes de terre, argile, etc.) empêchant l'adhérence des sels sur la tôle. Le remède le plus pratique consiste à épurer préalablement les eaux, en les soumettant, avant leur admission dans le générateur, à une élévation progressive de température, qui fait précipiter les sels.

incrustement [*krus-te-man*] n. m. Reprise faite à une construction en pierre déjà existante et qui consiste à rapporter des parties d'assises ou des assises entières.

incruster [*krus-té*] v. a. (lat. *incrustare ;* de *in*, sur, *crusta*, croûte). Insérer une substance sur une surface, pour y former des dessins, etc. : *incruster de la nacre dans l'ébène.* Couvrir d'une couche pierreuse : *des eaux qui incrustent des tuyaux.* **S'incruster** v. pr. Adhérer fortement à une surface. Se couvrir d'une couche pierreuse. *Fig.* Se graver d'une façon durable : *préjugés qui s'incrustent dans l'esprit.*

Meuble incrusté.

incrusteur, euse [*krus-teur, eu-ze*] n. Personne qui fait des incrustations.

incubateur, trice adj. Qui opère une incubation artificielle : *appareils incubateurs.* N. m. Syn. de COUVEUSE.

incubation [*si-on*] n. f. (lat. *incubatio ;* de *in*, sur, et *cubare*, être couché). Action des oiseaux et de certains ovipares qui couvent leurs œufs. *Incubation artificielle,* action de faire éclore des œufs par des procédés artificiels. *Méd.* Temps qui s'écoule entre l'introduction dans l'organisme d'un principe morbifique et l'apparition des symptômes de la maladie : *l'incubation de la typhoïde dure une ou deux semaines.*

— Encycl. *Econ. rur.* Pour que les œufs éclosent, il faut non seulement qu'ils aient été fécondés, mais encore qu'ils subissent, pendant un nombre de jours variable avec les espèces, une température de 38 à 40 degrés. Si la chaleur nécessaire à l'éclosion est assurée par la mère, c'est l'*incubation naturelle;* si, au contraire, on a recours pour l'obtenir à des appareils spéciaux, c'est l'*incubation artificielle.*

Le tableau ci-dessous indique la durée moyenne de l'incubation pour quelques oiseaux :

Passereaux	15 à 18 jours.
Pigeon	18 —
Poule	21 —
Faisan	25 à 26 —
Canard	28 —
Pintade	28 à 30 —
Dindon, oie, paon	30 —
Cygne	40 à 45 —
Autruche	50 à 60 —

Dans le cas d'incubation naturelle, il convient d'aménager une pièce spéciale (couvoir), où les couveuses ne seront pas dérangées et pourront être surveillées facilement. On proportionne le nombre des œufs à la taille de la couveuse (14 à 18 pour une poule) ; quand les couveuses sont des dindes, on doit prendre le soin de les lever chaque jour pour qu'elles mangent et se vident, autrement elles resteraient constamment sur leurs œufs. Il ne faut mettre à couver que des œufs frais, ramassés depuis huit à dix jours.

Dans le cas d'incubation artificielle, on fait usage d'appareils appelés *couveuses artificielles.* (V. couveuse.) Au sortir de l'œuf, les jeunes sont placés dans de petits parquets où la nourriture leur est distribuée méthodiquement.

— *Méd.* Toutes les maladies ont une période d'incubation : quelques jours pour la pneumonie, un à huit jours pour l'érysipèle, quatre à huit jours pour la scarlatine et la rougeole, six à quinze jours pour la variole, vingt-cinq à quarante-cinq jours pour la syphilis.

incube n. m. (lat. *incubus*). Sorte de démon masculin, qui, dans les superstitions du moyen âge, abuse des femmes pendant leur sommeil. (Le démon féminin était dit *succube.*) Adjectiv. : *esprit incube.*

incuber [*bé*] v. a. Opérer l'incubation de.

incuisable [*sa-ble*] adj. Qu'on ne peut cuire.

inculcation [*si-on*] n. f. Action d'inculquer.

inculpabilité n. f. Absence de culpabilité.

inculpable adj. Que l'on peut inculper.

inculpation [*si-on*] n. f. Action d'attribuer une faute à quelqu'un : *accusé arrêté sous l'inculpation d'assassinat.* Ant. **Disculpation.**

inculpé, e n. Personne accusée de quelque faute, et spécialem., personne traduite devant les tribunaux.

— Encycl. *Dr.* Si l'inculpé est renvoyé devant la cour d'assises, on le qualifie d'*accusé.* S'il est renvoyé devant les tribunaux correctionnels ou de simple police, on le qualifie de *prévenu.*

inculper [*pé*] v. a. (lat. *inculpare ;* de *in,* dans, et *culpa,* faute). Accuser quelqu'un d'une faute : *Bazaine fut inculpé de haute trahison.* Ant. **Disculper.**

inculquant [*kan*], **e** adj. Qui inculque.

inculquer [*ké*] v. a. (du lat. *inculcare,* de *in,* sur, et *calcare,* fouler aux pieds). Imprimer une chose dans l'esprit de quelqu'un à force de la répéter.

inculte adj. (lat. *incultus*). Qui n'est point cultivé : *laisser une terre inculte. Fig.* Peu soigné : *barbe inculte.* Sans culture intellectuelle ou morale : *esprit, nature inculte.* Ant. **Cultivé.**

incultivable adj. Qui ne peut être cultivé. Ant. **Cultivable.**

incultivé, e adj. Qui n'est pas cultivé. Ant. **Cultivé.**

inculture n. f. Absence de culture. Etat de ce qui est inculte. (Peu us.) Ant. **Culture.**

incunable adj. (du lat. *incunabulum,* berceau). Se dit des ouvrages qui datent de l'origine de l'imprimerie et qui sont antérieurs à l'année 1500. N. m. : *les incunables sont la passion des bibliophiles.*

incurabilité n. f. Etat de ce qui est incurable. Ant. **Curabilité.**

incurable adj. Qui ne peut être guéri, en parlant d'un mal ou d'une maladie : *la tuberculose n'est pas incurable. Fig.* : *vice incurable.* N. : *l'assistance aux incurables, aux indigents est une charge publique.* N. m. pl. Hôpital d'incurables : *entrer aux Incurables.* Ant. **Curable.**

Incurables (*hospice des*). En 1634, le cardinal de La Rochefoucauld fit construire rue de Sèvres un hospice pour les incurables. Depuis 1869, les incurables sont installés à Ivry, et l'hôpital Laënnec occupe l'emplacement de leur ancien hospice de la rue de Sèvres.

incurablement [*man*] adv. D'une manière incurable : *être incurablement paresseux.*

incurie [*ri*] n. f. (lat. *incuria,* du préf. *in,* et lat. *cura,* soin). Défaut de soin, négligence : *incurie administrative.*

incurieusement [*ze-man*] adv. D'une manière incurieuse. Ant. **Curieusement.**

incurieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas curieux. Ant. **Curieux.**

incuriosité [*zi-té*] n. f. Insouciance d'apprendre ce qu'on ignore. (Vx.) Ant. **Curiosité.**

incursif, ive adj. Qui constitue une incursion.

incursion n. f. (lat. *incursio ;* de *in,* dans, et *currere,* courir). Invasion de gens de guerre en pays ennemi : *la Gaule fut désolée par les incursions des Normands.* Voyage que l'on fait dans un pays par curiosité. *Fig.* Travaux que l'on fait en dehors de sa spécialité habituelle : *faire une incursion dans le domaine de l'art.* Ant. **Excursion.**

incurvabilité n. f. Qualité de ce qui est incurvable.

incurvable adj. Qui peut s'incurver.

incurvation [*si-on*] n. f. Action d'incurver. Etat de ce qui est incurvé.

incurver [*vé*] v. a. (du lat. *incurvus,* courbé). Courber de dehors en dedans. Adj. *Bot.* Qui a des feuilles incurvées.

incuse [*ku-ze*] adj. et n. f. (lat. *incusa*). Se dit d'une médaille qui, par un vice de fabrication, se trouve gravée en creux, au lieu de l'être en relief.

inde n. m. Couleur bleue extraite des feuilles de l'indigotier. *Inde* ou *bois d'Inde,* bois de campêche.

Inde, vaste péninsule de l'Asie méridionale, divisée par le Gange en deux grandes régions : Inde cisgangétique ou Hindoustan et Inde transgangétique, appelée plus couramment Indo-Chine. V. ce mot.

I. Géographie. L'Inde cisgangétique est séparée du Tibet par les monts Himalaya, au pied desquels circulent en de larges vallées déprimées, au travers du Pendjab, de l'Oude et du Bengale, le Gange et l'Indus ; elle est sillonnée par les monts Vindhyâ et les Ghâtes ; elle est arrosée par le Brahmapoutra, le Gange et ses affluents, le Sind ou Indus. La partie centrale de la péninsule, qui est un haut plateau granitique et volcanique, porte le nom de Deccan : le Radjpoutana, le Bérar, le Mysore, etc., en sont les régions principales. Climat très chaud, particulièrement sur les côtes, alternances régulières de la *mousson* sèche et de la *mousson* pluvieuse. L'Inde, dont les ressources économiques sont aussi variées que considérables (riz, céréales, graines oléagineuses, épices, jute, coton, tabac, thé, bois précieux, nombreux gisements métallifères, pierres rares, etc.), appartient pour la plus grande partie à l'Angleterre, mais le Portugal et la France y ont aussi quelques établissements. (Hab. *Hindous* ou *Indous.*)

Types de l'Inde : 1. Type dravidien ; 2. Négrito du Gondvana ; 3. Hindou Radjpout ; 4. Thibétain de l'Himalaya ; 5. Prêtre de Vichnou ; 6. Birman ; 7. Djâth ; 8, 9. Homme et femme du Deccan méridional ; 10. Charmeur de serpents (Delhi).

Au point de vue ethnologique, l'Inde comprend les types les plus divers, descendant des *Negritos* (nègres de petite taille) des Dravidiens, des Kolariens, des Mongols, et surtout des Aryens (race blanche) etc., qui ont successivement occupé le pays. Le brahmanisme, le bouddhisme, le parsisme et l'islam sont les religions dominantes.

L'Inde anglaise ou empire des Indes comprend un certain nombre de provinces directement administrées et d'assez nombreux Etats indigènes tributaires et protégés (Nizam, Mysore, Baroda, etc.). En y ajoutant la Birmanie (Indo-Chine), les possessions anglaises de l'Inde comprennent 5.036.000 kil. c. et 295.000.000 d'h. — Le *Boutan* et le *Népaul* forment encore deux Etats indépendants de l'Angleterre.

Les Indes portugaises comprennent les territoires de *Goa,* de *Damao* et de *Diu ;* 3.658 kil. c. ; 500.000 h.

L'Inde française ou établissements français dans l'Inde (*Pondichéry, Chandernagor, Yanaon, Karikal, Mahé*) a 509 kil. c. et 276.000 h. L'administration en est confiée à un gouverneur, assisté d'un conseil privé et d'un conseil général. Une cour d'appel siège à Pondichéry.

Les établissements français dans l'Inde, qui sont représentés au Parlement métropolitain par un député et par un sénateur, sont dotés d'un conseil général et en outre d'un conseil local par établissement. Les aldées ou villages sont groupés en communes avec des conseils municipaux. Les indigènes non renonçants à leur nationalité restent soumis aux coutumes du droit hindou. Il y a une cour d'appel à Pondichéry, trois tribunaux de 1re instance à Pondichéry, Karikal, Chandernagor, etc. L'instruction publique est donnée dans un collège d'enseignement secondaire et dans des écoles primaires. Les brevets de l'enseignement primaire et le diplôme de bachelier peuvent être obtenus sur place.

II. Histoire. A une époque très reculée, les Aryas, cantonnés dans le voisinage du plateau de Pamir, émigrèrent et se dirigèrent les uns vers le plateau de l'Iran (*Iraniens*), les autres dans la vallée de l'Indus (*Indous*), où ils vainquirent les *Dasyous.* Alors commença la première période de l'histoire de l'Inde, dite période *védique,* parce qu'elle nous est connue par les hymnes du Rig-Véda, et à laquelle succéda la période *brahmanique.* Le formalisme excessif et stérile des brahmanes amena une réaction, qui aboutit au triomphe du *bouddhisme* (ive s. av. J.-C.). Darius, roi de Perse, avait fait du pays entre le Paropamisus et l'Indus une satrapie de son empire. A leur tour, les armées d'Alexandre assurèrent aux Grecs la domination de l'Inde ; mais, après la mort du conquérant, Séleucus, roi de Syrie, reconnut l'indépendance de Sandracotos (Tchandra-Goupta). A la fin du ier siècle av. J.-C., l'Inde fut envahie par plusieurs poussées de peuples asiatiques venus du Nord, et partagée en plusieurs Etats. Elle tomba ensuite au pouvoir des Arabes (viie s.), qui furent supplantés par les Afghans (xiie s.), puis par les Mongols de Tamerlan (xive s.), qui fondèrent l'importante dynastie des Babérides, puissante pendant trois siècles. Mais bientôt la colonisation européenne prit l'Inde pour objectif. Au xve s., les Portugais s'étaient établis dans l'Inde ; ils y furent suivis par les Hollandais, les Français et les Anglais. Ces derniers, malgré les efforts de Dupleix, de La Bourdonnais, de Lally-Tollendall, restèrent en fin de compte maîtres de presque toute la péninsule que gouverna la *Compagnie des Indes.* Mais à la suite de la terrible révolte des cipayes, qu'elle eut à réprimer en 1857, la compagnie céda tous ses droits à la Couronne, et l'Inde fut depuis lors administrée par un vice-roi. En 1877, la reine Victoria fut solennellement proclamée impératrice des Indes. La Birmanie a été, en 1886, annexée à l'Inde.

III. Religions. A côté des cultes autochtones et dravidiens, qui sont encore représentés aujourd'hui dans quelques districts, l'Inde ancienne a eu une religion nationale appelée *védisme,* du nom de ses livres sacrés, les *Védas ;* c'était une croyance naturaliste, ayant pour dieux : Dyôs, Aditi, Agni, Soma-Indra, Varouna, etc. Au védisme succéda le *brahmanisme,* évolution philosophique et ritualiste du précédent, qui institua les castes et donna à la religion une forme nettement polythéiste. Enfin, par une évolution nouvelle, se produisit ce polythéisme panthéiste que l'on nomme *hindouisme,* qui constitue la religion de la grande masse du peuple indien. L'Inde a encore des religions étrangères, comme le *djaïnisme,* qui n'a plus qu'un million de sectateurs ; le *bouddhisme,* doctrine philosophique, qui, après avoir dominé dans l'Inde du iie siècle av. J.-C. au ve siècle après J.-C., n'a plus de fidèles qu'à Ceylan ; le *parsisme,* appelé encore *zoroastrisme* ou *mazdéisme,* apporté par les Persans et dont le centre est à Bombay ; l'*islamisme,* qui compte environ 50 millions d'adhérents ; le *christianisme,* pratiqué par un million et demi d'Européens.

Linguist. On divise les langues parlées actuellement dans l'Inde en trois grands groupes : 1° les langues *aryennes,* comprenant le *sanscrit,* langue littéraire et religieuse ; le *prâkrit* ou plutôt les langues prâkritiques, anciens idiomes populaires ; puis les dialectes vulgaires de l'Inde moderne : l'*hindoui,* l'*hindoustani* ou *ourdou,* le *pandjabi,* le *sindhi,* le *gujarati,* le *maharatti,* le *bengali,* etc. ; 2° les langues *dravidiennes,* dont les principales sont le *tamoul,* le *télougou,* le *kanara,* le *malayâla,* le *toubou ;* 3° les langues *kolariennes.*

IV. Littérature et beaux-arts. Au début, on trouve les recueils des *Védas,* contenant les hymnes et les formules du rituel du culte brahmanique ; à leur suite, les traités de métaphysique et les dissertations grammaticales. Le sanscrit produit ensuite deux belles épopées, le *Mahabarata* et le *Ramayana* de Valmiki. Viennent ensuite les *Pouranas,* qui, à l'origine, traitaient de la création et de la destruction des mondes, et devinrent par la suite des recueils de contes édifiants et de méditations. Tout un groupe d'érudits se présente à la suite de Panini, le grand grammairien : Katyayana et Patanjali posent les principes de la langue. On voit alors paraître des écrivains de premier ordre : Calidasa, l'auteur de *Çakountala ;* Soudraka, l'auteur du *Chariot de terre cuite,* et des recueils de fables comme le *Panchatantra* et l'*Hitopadésa.* La philosophie indienne comprend six grands systèmes : le *Samkhya,* de Kapila ; le *Yoga,* de Patanjali ; le *Nyaya,* de Gotama ; le *Vaiséchika,* de Kanada ; enfin le *Vedanta,* de Vyasa Badarayana et de Sankara. Les recueils de lois (*Dharma Sastras*) représentent l'organisation de l'idéal social brahmanique : les lois de Manou sont les plus anciennes.

Le bouddhisme apporte sa contribution à la littérature sanscrite. Puis vinrent les littérateurs prakritiques, et enfin la littérature des divers dialectes populaires parmi lesquels ce sont l'hindoui et le bengali qui ont produit les œuvres les plus nombreuses et les plus remarquables. En dernier lieu, il convient de signaler le développement de l'étude de l'anglais parmi les natifs.

Beaux-arts. L'Inde garde dans ses monuments le souvenir des races et des religions qui tour à tour l'ont dominée, tout en conservant ses caractères propres : la richesse des détails et l'adresse de l'exécution. De l'antique architecture en bois, il n'a rien subsisté. L'architecture bouddhique subit l'influence de l'art hellénique et de l'art persan : elle a produit des piliers, des stoupas, des lieux de prières, des monastères. Le djaïnisme fournit de nouvelles formes à l'art décoratif. Il faut distinguer le style dravidien, le style établi par la dynastie Chaloukya, et le style septentrional, sans oublier le style musulman particulier à l'Inde, qui s'est surtout développé sous la dynastie mongole. L'histoire de la sculpture ne commence vraiment qu'avec le bouddhisme : après avoir subi l'influence gréco-bactrienne, cet art aboutit à une fantaisie délirante, qui multiplia les bras, les jambes, les têtes et chercha à frapper par l'abondance des détails. De riches peintures devaient décorer les palais, mais les spécimens qui en subsistent sont assez rares. L'art pictural indien ne se retrouve que dans les miniatures des manuscrits. Les arts industriels : joaillerie, tissus, mobilier ont été cultivés dans l'Inde avec une habileté qui les a rendus fameux dans le monde entier.

Indes (mer des). V. Indien (*océan*).

Inde Française. V. Inde.

Inde Portugaise. V. Inde.

Indes Néerlandaises ou **Indes Orientales,** nom sous lequel on désigne les colonies hollandaises des îles de la Sonde (Asie sud-orientale) ; 1.915.500 kil. c. ; 38 millions d'h.

Indes Occidentales, nom donné tout d'abord à l'Amérique, parce que Christophe Colomb, en y abordant, trompé par l'idée trop faible qu'il se faisait des dimensions de la terre, s'imagina d'abord n'avoir découvert qu'un prolongement de l'Inde.

EMPIRE DES INDES
Limites d'Etats
id. de Provinces
Capitale d'Etat
Chef lieu de Presidence
id. de Province
Chemins de fer à l'Angleterre (A) à la France (Fr.) au Portugal (P.)
Echelle
0 10 300 500 Kil.
AFGHANISTAN
BELOUTCHISTAN
PENJAB
RADJPOUTANA
SIND
PROVINCES CENTRALES
BERAR
HAIDARABAD
BOMBAY
MYSORE
MADRAS
CEYLAN
BENGALE
CALCUTTA
BIRMANIE
Etats Chans
Mandalay
Rangoun
SIAM
BANGKOK
CAMBODGE
SAIGON
COCHINCHINE
TONKIN
HANOI
Haïphong
HUE
CAMBOUL
Hérat
Kandahar
Quetta
Lahore
Amritsa
Delhi
Agra
Jaïpour
Jodhpour
Haïderabad
Karatchi
Ahmadabad
Baroda
Surate
Nagpour
Bombay
Haidarabad
Bangalore
Mysore
Madras
Colombo
Calcutta
Allahabad
Lucknow
Cawnpour
Bénares
Patna
Darjiling
Katmandou
Lhassa
Shillong
Dacca
Akyab
Moulmein
Tavoy
Mergui
Victoria
Singapour
Malacca
Penang
Sumatra
Iles Andaman
Iles Nicobar
Iles Laquedives
Iles Maldives
OCÉAN INDIEN
GOLFE DU BENGALE
MER D'OMAN
Himalaya
Ghates
Indus
Gange
Brahmapoutre
Mékong
Irraouaddi
Salouen
Menam
Tropique du Cancer

Indes (*Compagnie française des*), fondée par la fusion, en 1719, de la fameuse *Compagnie d'Occident*, de Law, avec l'ancienne *Compagnie des Indes orientales*, organisée par Colbert. Elle lutta souvent avec bonheur, avec Dupleix et La Bourdonnais, contre les Anglais dans l'Inde, mais, mal soutenue par le gouvernement français, elle dut se dissoudre en 1770. Ce fut la dernière compagnie privilégiée de l'ancien régime.

Ordre de l'Empire des Indes.

Indes (*Compagnie des*), nom donné à la compagnie anglaise qui a fait la conquête presque entière de l'Hindoustan. Elle avait été fondée à Londres en 1599.

Indes (*ordre de l'Empire des*), ordre britannique de chevalerie, fondé le 1er janvier 1878 par la reine Victoria, remanié en 1886 et 1887. Une seule classe de chevaliers : ruban pourpre (porté en sautoir).

Indes (*ordre de l'Etoile des*). V. ETOILE DES INDES.

Ordre des Indes Britanniques.

Indes (*ordre impérial de la Couronne des*). V. COURONNE.

Indes Britanniques (*ordre des*) ou **de l'Inde anglaise**, ordre de chevalerie, fondé par la reine Victoria en 1837, accordé par le gouverneur général de l'empire des Indes à deux cents officiers de l'armée active des Indes. Deux classes : décoration en or portée en sautoir, attachée à un ruban bleu ciel.

indébattu [*ba-tu*], **e** adj. Qui n'a point été débattu.

indébrouillable [*brou, ll* mll.) adj. Qui ne peut être débrouillé : *écheveau indébrouillable*. ANT. **Débrouillable.**

indébrouillé [*brou, ll* mll., *é*], **e** adj. Qui n'a pas été débrouillé.

indécachetable adj. Qu'on ne peut décacheter : *lettre indécachetable*.

indécemment [*sa-man*] adv. D'une manière indécente. ANT. **Décemment.**

indécence [*san-se*] n. f. Caractère de ce qui est indécent. Action, discours contraire à la décence. ANT. **Décence.**

indécent [*san*], **e** adj. (lat. *indecens*). Qui est contraire à la décence, l'honnêteté, la bienséance : *posture indécente*. ANT. **Décent.**

indéchiffrable [*chi-fra-ble*] adj. Qu'on ne peut lire, déchiffrer. *Fig.* Inexplicable, inintelligible : *les inscriptions étrusques sont encore indéchiffrables*. ANT. **Déchiffrable.**

indéchiffrablement [*chi-fra-ble-man*] adv. D'une manière indéchiffrable.

indéchiffré [*chi-fré*], **e** adj. Qui n'a point été déchiffré.

indéchirable adj. Qui ne peut être déchiré.

indéchiré, e adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été déchiré.

indécis, e [*si, i-ze*] adj. (lat. *indecisus ; préf. in*, et *decisus*, tranché). Irrésolu : *homme indécis*. Douteux, incertain : *question, victoire indécise*. Vague, difficile à reconnaître : *formes indécises*. ANT. **Résolu, décidé. Net, précis.**

indécisif [*zif*], **ive** adj. Qui n'est point décisif.

indécision [*zi-on*] n. f. Etat, caractère d'une personne indécise. Caractère de ce qui est mal défini, peu prononcé. ANT. **Décision, résolution. Précision, netteté.**

indécisivement [*zi-ve-man*] adv. D'une manière qui n'est pas décisive. ANT. **Décisivement.**

indéclinabilité n. f. Qualité de ce qui est indéclinable.

indéclinable adj. Qu'on ne peut décliner, éviter : *loi indéclinable*. *Gram.* Qui ne se décline pas, invariable : *mot indéclinable*. ANT. **Déclinable.**

indécollable [*ko-la-ble*] adj. Qu'il est impossible de décoller.

indécomposable [*kon-po-za-ble*] adj. Qui ne peut être décomposé : *les corps simples sont indécomposables*. ANT. **Décomposable.**

indécomposé [*kon-po-zé*], **e** adj. Qui n'est pas décomposé. ANT. **Décomposé.**

indécousable [*za-ble*] adj. Qui ne peut se découdre.

indécouvrable adj. Qui ne peut être découvert.

indécrit [*kri*], **e** adj. Qui n'est, qui n'a point été décrit.

indécrottable [*kro-ta-ble*] adj. Qu'on ne peut décrotter : *chaussures indécrottables*. *Fig.* Incorrigible : *c'est un paresseux indécrottable*.

indédoublable adj. Qui ne peut être dédoublé.

indéfectibilité [*fèk-ti*] n. f. Qualité de ce qui est indéfectible : *les théologiens catholiques affirment l'indéfectibilité de l'Eglise*. ANT. **Défectibilité.**

indéfectible [*fèk-ti-ble*] adj. Qui ne peut défaillir ou cesser d'être. ANT. **Défectible.**

indéfectiblement [*fèk-ti-ble-man*] adv. D'une manière indéfectible.

indéfendable [*fan*] adj. Qui ne saurait être défendu : *théorie indéfendable*. ANT. **Défendable.**

indéfendu, e [*fan*] adj. Qui n'est pas défendu.

indéfié, e adj. Qui n'a pas reçu de défi.

indéfiguré, e adj. Qui n'est pas défiguré.

indéfini, e adj. (du lat. *indefinitus*). Dont on ne peut assigner les limites : *la série des nombres premiers est indéfinie*. Qui reste indéterminé : *sensation indéfinie*. *Gram. Passé indéfini*, temps composé de l'indicatif, qui exprime ce qui a eu lieu dans une période de temps complètement écoulée ou non : *j'ai reçu une lettre hier et une autre aujourd'hui*. *Adjectifs indéfinis*, ceux qui déterminent le nom d'une manière vague ; tels sont : *aucun, autre, certain, chaque, maint, même, nul, plusieurs, quel, quelconque, quelque, tel, tout*. *Pronoms indéfinis*, ceux qui représentent les êtres ou les choses d'une manière vague, générale ; tels sont : *on, chacun, personne, quiconque, quelqu'un, rien, autrui, l'un, l'autre, l'un et l'autre*. (Il faut ajouter : *aucun, certain, nul, plusieurs, tel, tout*, qui sont pronoms et non adjectifs, quand ils représentent le nom au lieu de le déterminer.) *Bot.* N. m. Ce qui est indéfini. ANT. **Défini.**

indéfiniment [*man*] adv. D'une manière indéfinie : *ajourner indéfiniment une solution*. *Gram.* Dans un sens indéfini.

indéfinissable [*ni-sa-ble*] adj. Qu'on ne saurait définir : *couleur indéfinissable*. *Fig.* Se dit des choses qu'on ne peut s'expliquer, dont on ne peut se rendre compte : *trouble indéfinissable*. ANT. **Définissable.**

indéfinité n. f. Qualité de ce qui est indéfini.

indéformable adj. Qui ne peut être déformé.

indéfrichable adj. Qu'il est impossible de défricher : *sol indéfrichable*. ANT. **Défrichable.**

indégonflable adj. Qui ne peut se dégonfler.

indéhiscence [*dé-is-san-se*] n. f. *Bot.* Etat de ce qui est indéhiscent. ANT. **Déhiscence.**

indéhiscent [*dé-is-san*], **e** adj. *Bot.* Qui ne s'ouvre pas spontanément, en parlant des fruits. ANT. **Déhiscent.**

inde iræ, mots lat. signif. : *De là les colères*. Mot de Juvénal (*Satires*, I, 168). Se rappelle pour dire : *tels sont les motifs de son irritation*.

indélébile adj. (lat. *indelebilis*). Ineffaçable : *encre indélébile*. *Fig.* Qui n'est pas détruit par le temps : *la gloire indélébile des écrivains de génie*. ANT. **Délébile.**

indélébilement [*man*] adv. D'une manière indélébile.

indélébilité n. f. Caractère de ce qui est indélébile. (Peu us.)

indélégable [*gha-ble*] adj. Qui ne peut être délégué.

indélibération [*si-on*] n. f. Absence de délibération. ANT. **Délibération.**

indélibéré, e adj. Fait sans délibération, sans réflexion : *acte indélibéré*. ANT. **Délibéré.**

indélibérément [*man*] adv. D'une manière indélibérée. ANT. **Délibérément.**

indélicat [*ka*], **e** adj. Qui manque de délicatesse : *homme indélicat*. Qui est fait ou dit sans délicatesse : *procédé indélicat*. ANT. **Délicat.**

indélicatement [*man*] adv. Sans délicatesse : *agir indélicatement*. ANT. **Délicatement.**

indélicatesse [*tè-se*] n. f. Manque de délicatesse. Action indélicate : *domestique congédié pour indélicatesse*. ANT. **Délicatesse.**

indemne [*dèm-ne*] adj. (du lat. *indemnis*, préf. *in*, et lat. *damnum*, dommage). Qui n'a pas éprouvé de dommage : *sortir indemne d'une affaire délicate*.

indemnisable [*dèm-ni-za-ble*] adj. Qui peut ou doit être indemnisé : *tout propriétaire exproprié pour cause d'utilité publique est indemnisable*.

indemnisation [*dèm-ni-za-si-on*] n. f. Action d'indemniser.

indemniser [*dèm-ni-zé*] v. a. Dédommager des frais, des pertes : *indemniser un sinistré*.

indemnitaire [*dèm-ni-tè-re*] n. Personne qui reçoit une indemnité.

indemnité [*dèm-ni*] n. f. (du lat. *indemnitas*). Ce qu'on alloue à quelqu'un pour le dédommager d'un préjudice. Allocation non soumise à retenue allouée à un fonctionnaire. *Indemnité parlementaire*, émoluments des députés et des sénateurs : *l'indemnité parlementaire a été portée de 9.000 à 15.000 fr. en 1907*.

— ENCYCL. *Dr.* L'indemnité attribuée par un jugement prend ordinairement le nom de *dommages-intérêts ;* mais, tandis que les dommages-intérêts résultent d'un délit ou d'un quasi-délit, l'indemnité n'est pas la conséquence d'une faute : elle est une compensation, un simple dédommagement.

— *Fin.* En matière de comptabilité publique, on distingue les traitements et les indemnités fixes ou variables attachés à l'exercice de divers emplois en raison de circonstances locales ou extraordinaires ou temporaires. En principe, les indemnités sont affranchies des retenues pour le service des pensions.

indémontrable adj. Qui ne peut être démontré. ANT. **Démontrable.**

indémontré, e adj. Qui n'est point démontré.

indéniable adj. Qu'on ne peut dénier : *preuve, témoignage indéniable*. ANT. **Déniable.**

indénoncé, e adj. Qui n'a point été dénoncé.

indénouable adj. Qui ne peut être dénoué.

indentation [*dan-ta-si-on*] n. f. Echancrure, comme les dents en produisent dans un objet que l'on mord : *les indentations de la côte bretonne*.

indenté [*dan-té*], **e** adj. *Géogr.* Qui présente des indentations.

indenter [*dan-té*] v. a. Déterminer une indentation.

indenture [*dan*] n. f. Enfoncement, coupure géographique.

indépendamment [*pan-da-man*] adv. D'une manière indépendante. Sans égard à. Outre, par-dessus : *indépendamment de ces avantages*.

indépendance [*pan*] n. f. Etat d'une personne indépendante : *la France aida les Etats-Unis à conquérir leur indépendance*. Caractère indépendant : *montrer beaucoup d'indépendance*. ANT. **Dépendance, sujétion.**

Indépendance (*guerre de l'*), nom donné à la lutte que soutinrent les colonies anglaises de l'Amérique du Nord contre leur métropole, et qui amena la fondation des Etats-Unis (1775-1782).

Indépendance belge (*l'*), journal international fondé à Bruxelles en 1831, sous le titre : *l'Indépendant ;* organe du libéralisme.

Indépendance (*ordre de l'*). V. DANILO (*ordre de*).

indépendant [*pan-dan*], **e** adj. Qui ne dépend de personne : *moins on a de besoins, plus on est indépendant*. Qui aime à ne dépendre de personne : *caractère indépendant*. Se dit d'une chose qui n'a point de rapport avec une autre : *point indépendant de la question*. Substantiv. : *le chat est un indépendant*. ANT. **Dépendant.**

indépendantisme [*pan-dan-tis-me*] n. m. Doctrine des sectaires anglais, dits « indépendants ».

indépendants n. m. pl. Secte politique et religieuse anglaise, qui apparut sous le règne d'Elisabeth, avec le pasteur Brown.

— ENCYCL. Les indépendants, appelés plus spécialement *congrégationnalistes*, rejetaient toute autorité en matière de culte et de foi, et appelaient de tous leurs vœux une révolution démocratique. Ils furent un moment dispersés par la persécution, mais ils reparurent sous Charles Ier et se montrèrent les ardents auxiliaires de Cromwell. Ils se répandirent en Hollande et surtout aux Etats-Unis.

indéracinable adj. Qu'on ne peut déraciner. *Fig.* Qu'on ne peut détruire : *préjugés indéracinables*. ANT. **Déracinable.**

indéraillable [*ra, ll* mll., *a-ble*] adj. Qui ne peut dérailler.

indescriptible [*dès-krip*] adj. Qui ne peut être décrit : *joie indescriptible*. ANT. **Descriptible.**

indescriptiblement [*dès-krip, man*] adv. D'une manière indescriptible.

indésirable [*zi-ra-ble*] adj. Qui n'est point désirable. ANT. **Désirable.**

indestituable [*dès-ti*] adj. Qui ne peut être destitué.

indestructibilité [*dès-truk*] n. f. Qualité de ce qui est indestructible. ANT. **Destructibilité.**

indestructible [*dès-truk*] adj. Qui ne peut être détruit : *l'imprimerie a rendu indestructibles les chefs-d'œuvre de l'esprit humain*. ANT. **Destructible.**

indestructiblement [*dès-truk, man*] adv. D'une manière indestructible.

indéterminabilité [*tèr*] n. f. Caractère de ce qui est indéterminable.

indéterminable [*tèr*] adj. Qui ne peut être déterminé. ANT. **Déterminable.**

indétermination [*tèr, si-on*] n. f. Caractère de ce qui est indéterminé. Manque de décision, de volonté. *Math.* Qualité de ce qui est indéterminé : *l'indétermination d'un problème*.

indéterminé, e [*tèr*] adj. Qui n'est pas déterminé : *espace, temps indéterminé*. Qui n'a pas pris de décision. *Math. Problème indéterminé*, celui qui admet une infinité de solutions. *Quantité indéterminée*, quantité que l'on fait entrer dans un calcul sans lui assigner tout d'abord une valeur déterminée. ANT. **Déterminé.**

indéterminément [*tèr, man*] adv. D'une manière indéterminée. ANT. **Déterminément.**

indéterminisme [*tèr-mi-nis-me*] n. m. Système philosophique, d'après lequel la volonté humaine n'est pas strictement déterminée par les mobiles des actes. ANT. **Déterminisme.**

indéterministe [*tèr-mi-nis-te*] n. m. Partisan de l'indéterminisme. Adjectiv. : *école indéterministe*.

indéveloppable [*lo-pa-ble*] adj. Qui ne peut être développé. ANT. **Développable.**

indévidable adj. Qui ne peut être dévidé.

indevinable adj. Qui ne peut être deviné. ANT. **Devinable.**

indeviné, e adj. Qui n'a pas été deviné.

indévorable adj. Qui ne peut être dévoré.

indévot [*vo*], **e** adj. Qui n'a point de dévotion. ANT. **Dévot.**

indévotement [*man*] adv. D'une manière indévote. ANT. **Dévotement.**

indévotion [*si-on*] n. f. Manque de dévotion. ANT. **Dévotion.**

index [*dèks*] n. m. (m. lat. signif. *indicateur ;* de *in*, vers, et *dicere*, dire). Doigt le plus proche du pouce, appelé aussi *indicateur*. (V. MAIN.) Table alphabétique d'un livre. Catalogue des livres dont l'autorité pontificale défend la lecture. *Fig. Mettre à l'index*, signaler comme dangereux, exclure. Aiguille, objet mobile sur une division et fournissant des indications.

— ENCYCL. *Admin. ecclés.* L'Index (*Index librorum prohibitorum*, indicateur des livres défendus) est une liste officielle des ouvrages prohibés, publiée régulièrement à Rome. Elle est établie par la *Congrégation de l'Index*, composée de cardinaux, assistés de consulteurs. Pour les ouvrages mis à l'index expurgatoire, la prohibition est retirée après correction. De nombreuses et très sévères censures étaient prononcées autrefois contre ceux qui enfreignaient les lois de l'Index. Le pape Pie IX les a réduites à deux : une excommunication générale contre tous ceux qui traitent des choses sacrées sans l'approbation de l'évêque du diocèse, et une excommunication spécialement réservée au souverain pontife, contre les lecteurs de livres prohibés.

indextérité [*dèks-té*] n. f. Manque de dextérité. ANT. **Dextérité.**

Indiana, un des Etats unis de l'Amérique du Nord, au S. du lac Michigan ; 2.711.000 h. Capit. *Indianapolis*. Elevage ; grande production de céréales.

Indiana, roman de G. Sand (1832), par lequel elle conquit la notoriété ; critique indignée du mariage au nom de la passion romantique.

Indianapolis [*biss*], v. des Etats-Unis, capit. de l'Indiana, sur le White-River ; 219.160 h. Grand commerce de céréales ; forges.

indian game n. m. (de l'angl. *indian*, indien, et *game*, jeu, partie). Variété de gallinacés, obtenue, en Angleterre, de croisements entre combattants et autres races.

indianisme [*nis-me*] n. m. Caractère indien. Idiotisme propre aux langues de l'Inde. Science de la langue et de la civilisation hindoues : *Fr. Schlegel fut un des créateurs de l'indianisme*.

indianiste [*nis-te*] n. m. Savant versé dans l'indianisme : *Max Müller fut un savant indianiste*.

indianologie [*ji*] n. f. Etude sur les Peaux-Rouges.

indican n. m. *Méd.* Substance qui existe dans l'indigo, et aussi dans les urines à l'état normal. (L'indican donne par putréfaction les urines *bleues, violettes* ou *verdâtres.*)

indicanurie [*ri*] n. f. (de *indican*, et du gr. *ouron*, urine). Présence de l'indican dans l'urine.

indicateur, trice adj. (lat. *indicator, trix*). Qui indique, qui fait connaître. N. m. Livre ou brochure qui sert de guide : *l'indicateur des rues de Paris*. Appareil indiquant la direction, la pente, la distance, le nivcau, etc. Appareil qui sert à indiquer le travail effectué ou l'état de tension de la vapeur. L'index. Dénonciateur, policier. Genre d'oiseaux grimpeurs de l'Afrique et de l'Asie, qui se nourrissent du miel des abeilles sauvages. N. f. *Géom.* V. la partie encycl.

— Encycl. *Mécan.* Les indicateurs, dans une chaudière à vapeur, sont soit des appareils de sûreté, comme les *soupapes*, *robinets de jauge*, *sifflets d'alarme*, *niveaux d'eau*, soit des appareils mesurant le travail de la vapeur dans les cylindres ou *indicateurs dynamométriques*.

Le chauffeur a encore à sa disposition, pour constater les fluctuations du niveau de l'eau dans la chaudière, un *indicateur magnétique*. Ce dernier est constitué par un aimant fixé à l'extrémité de la tige verticale d'un flotteur et se mouvant de haut en bas ou réciproquement dans une boîte en cuivre. A l'extérieur de la boîte est appuyée une aiguille en fer qui, attirée par l'aimant, monte ou descend avec lui.

Les *manomètres* (v. ce mot) sont des indicateurs servant à mesurer la pression de la vapeur à l'intérieur d'une chaudière. L'indicateur de Watt, perfectionné par Garnier, mesure le travail de la vapeur dans les cylindres.

— *Ornith.* Les indicateurs sont de petits coucous gris, dont on connaît douze espèces d'Afrique et d'Asie. Leur nom vient de l'habitude qu'ils ont d'attirer par leurs cris l'attention de l'homme pour l'entraîner vers les nids d'abeilles sauvages, afin de profiter du miel qui restera dans le nid après qu'on aura fait la récolte.

— *Géom. Indicatrice.* Si l'on considère un plan tangent à une surface et un plan parallèle infiniment voisin, on démontre que ce dernier donne sur la surface une section qui, limitée à des distances infiniment petites du point de contact, peut être regardée comme une conique. Cette courbe, considérée pour la première fois par Dupin, a reçu le nom d'*indicatrice* de courbure de surface au point considéré. Si l'indicatrice en un point d'une surface est un cercle, le point correspondant est appelé *ombilic* de la surface.

indicatif, ive adj. Qui indique, annonce : *symptôme indicatif*. N. m. *Gram.* Celui des cinq modes du verbe qui exprime l'état, l'existence ou l'action d'une manière certaine, positive, absolue.

— Encycl. *Gram.* L'indicatif exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur. Comme l'indicatif ne possède point de signification propre dans laquelle il s'oppose aux autres modes, de même la série de formes qu'il embrasse ne possède point, dans les langues indo-européennes, de caractéristique analogue à celles du subjonctif ou de l'optatif. Le français possède, à l'indicatif, un présent, un imparfait, un parfait défini, un parfait indéfini, un plus-que-parfait, un parfait antérieur, un futur simple et un futur antérieur. On doit employer le présent de l'indicatif à la place de l'imparfait pour exprimer une action qui a lieu dans tous les temps, une chose qui est toujours vraie : *les anciens ne savaient pas que la terre* tourne (*tournait* serait une faute).

indication [*si-on*] n. f. Action par laquelle on indique. Renseignement : *donner une fausse indication*. Ce qui indique, fait connaître.

indicatoire adj. Qui sert à indiquer. (Vx.)

indice n. m. (lat. *indicium*). Signe apparent et probable qu'une chose est : *des indices trompeurs*. *Math. Indice d'un radical*, chiffre que l'on place entre les branches pour indiquer le degré de la racine. Signe distinctif que l'on donne à une lettre. *Physiq. Indice de réfraction*, rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction. *Anat.* Rapport entre deux dimensions d'une partie du squelette.

indice n. m. Syn. de INDEX. (Peu us.)

indicible adj. Qu'on ne saurait exprimer par la parole : *joie indicible*.

indiciblement [*man*] adv. D'une manière indicible.

indict n. m. Syn. de INDICTION. (Vx.)

indiction [*dik-si-on*] n. f. (lat. *indictio*). Convocation à jour fixe d'un concile : *bulle d'indiction*. Prescription pour un jour déterminé : *indiction d'un jeûne*. *Indiction romaine*, période de quinze ans qui à Rome, depuis Constantin, séparait deux levées extraordinaires d'impôt. (Cette manière de compter est encore en usage dans les bulles de la papauté. La première indiction commença le 1er janvier 313.)

indicule n. m. (lat. *indiculum*). Petit index. Lettre d'avis, de notification.

Indien, enne [*di-in, é-ne*], originaire ou habitant de l'Inde. Nom sous lequel Colomb, croyant aborder aux Indes, désigna les peuples indigènes de l'Amérique. (Auj. pour éviter toute confusion, on appelle *Hindous* les habitants de l'Inde.) Adjectiv. : *peuplade indienne*.

Indien [*di-in*] (TERRITOIRE), ancien territoire des Etats-Unis où étaient compris un certain nombre de tribus de race rouge. Il a été en 1906 rattaché à l'Oklahoma.

Indien (OCÉAN) ou **mer des Indes**, mer située au S. de l'Inde, et qui va des côtes d'Afrique à l'Australie. L'océan Indien est caractérisé par son régime climatique et par l'alternance des moussons d'été et d'hiver. C'est la mer Erythrée des anciens, qui, au temps de Ptolémée, connaissaient déjà la route maritime de la Chine.

Indien (*ordre*) **pour le mérite** ou **pour la valeur**, ordre fondé par la reine Victoria pour récompenser les aborigènes de l'Inde. Trois classes, bijou en or, ou en argent, suspendu à un ruban bleu à bordure rouge.

Ordre Indien.

Ind en (ARENIPEL) ou **Insulinde**. V. MALAISIE.

indiennage [*di-è-na-je*] n. m. Imprimerie d'indienne.

indienne [*di-è-ne*] n. f. Etoffe de coton peinte ou imprimée, que l'on a fabriquée primitivement dans l'Inde, mais que l'on fabrique aujourd'hui partout en France et en particulier à Rouen.

— Encycl. *Techn.* La fabrication des *indiennes*, toiles de coton peintes, remonte à la plus haute antiquité. Les Orientaux excellaient dans cette fabrication, dont nombre de procédés sont encore usités. Les indiennes anciennes étaient peintes à la main (*pinceautage*). L'impression à la cire lui a succédé. On répand sur le tissu de la cire fondue dans laquelle on trace les dessins. En plongeant le tissu dans un bain de teinture, celle-ci imprègne les parties non recouvertes de cire. Le procédé dit *au gabarit* consiste à découper le dessin dans un carton, que l'on applique ensuite sur le tissu, après quoi on étend la peinture à la brosse. L'*impression à la planche* s'obtient en recouvrant le tissu avec une planche gravée et encrée.

On utilise aujourd'hui l'électrolyse pour la peinture des étoffes en coton. Un courant galvanique fixe les colorants sur les fibres ; on ronge ensuite ces colorants afin d'avoir des dessins blancs sur fond uni, ou l'on forme des dessins d'une autre couleur, tout en empêchant l'oxydation de ces couleurs pendant l'opération de l'impression.

indiennerie [*di-è-ne-rî*] n. f. Fabrication de toiles dites *indiennes*. Les indiennes elles-mêmes.

indienneur, euse [*di-è-neur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui travaille dans les indiennes.

indifféremment [*di-fé-ra-man*] adv. Avec indifférence, avec froideur : *accueillir indifféremment une nouvelle*. Sans faire de différence : *manger de tout indifféremment*. ANT. **Différemment.**

indifférence [*di-fé-ran-se*] n. f. Etat d'un corps indifférent au repos ou au mouvement. Etat d'une personne qui ne se soucie pas plus d'une chose que de son contraire. Froideur, insensibilité. *Indifférence religieuse*, état d'une personne qui nie qu'aucune religion soit préférable aux autres.

Indifférence en matière de religion (*Essai sur l'*), ouvrage célèbre de Lamennais, écrit dans un style plein de force et de noblesse, mais dont l'Eglise a repoussé en partie la doctrine (1817-1823).

indifférent [*di-fé-ran*], **e** adj. Qui ne présente aucun motif de préférence : *ce chemin ou l'autre m'est indifférent*. Qui touche peu ; dont on ne se soucie point : *cela m'est indifférent*. Sans intérêt : *parler de choses indifférentes*. Que rien ne touche, n'émeut : *homme indifférent*. *Physiq.* Qui n'a aucun penchant propre au mouvement ou au repos. *Equilibre indifférent*, v. ÉQUILIBRE. N. : *faire l'indifférent*. N. m. pl. *Les indifférents*, les personnes indifférentes.

indifférentisme [*di-fé-ran-tis-me*] n. m. Indifférence érigée en système, en politique ou en religion.

indifférentiste [*di-fé-ran-tis-te*] n. Personne indifférente en matière politique ou religieuse.

indifférer [*di-fé-ré*] v. n. (Se conj. comme *accélérer*.) *Par plaisant.* Laisser indifférent, insensible : *hors ses propres affaires, tout indiffère à l'égoïste*.

indigénat [*na*] n. m. Qualité, état d'indigène. Ensemble des indigènes d'un pays. Spécialement en Algérie, condition juridique des indigènes musulmans. Droit de citoyen dans un Etat.

indigence [*jan-se*] n. f. (de *indigent*). Grande pauvreté : *tomber dans l'indigence*. *Fig.* Privation d'une chose : *indigence d'idées*. Ceux qui sont dans la pauvreté : *secourir l'indigence*. ANT. **Fortune, richesse.**

— Encycl. *Admin.* Les extraits des registres de l'état civil, les actes de notoriété, de consentement, de publications, de délibérations du conseil de famille, les certificats de libération du service militaire, les dispenses pour cause de parenté, d'alliance ou d'âge, les actes de reconnaissance des enfants naturels, les actes de procédure, les jugements et arrêts dont la production est nécessaire dans le cas de mariage des indigents ou de légitimation de leurs enfants naturels sont visés pour timbre et enregistrés gratis. L'obligation du visa pour timbre n'est pas applicable aux publications civiles, ni au certificat constatant la célébration civile du mariage.

Les indigents ne sont pas imposables à la contribution personnelle mobilière ni à la contribution des patentes. Les mandats de secours à eux alloués sont exempts du timbre-quittance.

Les indigents qui voyagent à pied reçoivent, comme secours de route, 15 centimes par 4 kilomètres. Ces secours sont accordés aux indigents dans chaque commune, gîte d'étape, par les soins de la municipalité, qui est remboursée de ses avances par le département.

indigène n. et adj. (lat. *indigena*). Originaire du pays : *plante indigène*. Etabli dans un pays depuis un temps immémorial : *les indigènes de la Tasmanie ont complètement disparu*. ANT. **Exotique.**

indigénéité n. f. Qualité d'indigène.

indigent [*jan*], **e** n. et adj. (lat. *indigens* ; de *egere*, avoir besoin). Très pauvre : *distribuer des secours aux indigents*. ANT. **Riche.**

indigéré, e adj. Qui n'a pas digéré : *convive indigéré*. Qui n'a pas été digéré : *homard indigéré*.

indigérer [*ré*] **(s')** v. pr. (Se conj. comme *accélérer*.) Se donner une indigestion. (Peu us.)

indigeste [*jès-te*] adj. (du préf. *in*, et du lat. *digestus*, digéré). Difficile à digérer : *le homard, le foie gras sont indigestes*. *Fig.* Confus, mal ordonné, mal digéré : *compilation indigeste*.

indigestibilité [*jès-ti*] n. f. Qualité de ce qui est indigestible. (Peu us.) ANT. **Digestibilité.**

indigestible [*jès-ti-ble*] adj. Qui ne peut être digéré. (Peu us.) ANT. **Digestible.**

indigestion [*jès-ti-on*] n. f. Indisposition provenant d'une digestion qui se fait mal. *Fig.* Satiété extrême. *Fam. Avoir une indigestion d'une chose*, en avoir trop, jusqu'au dégoût.

— Encycl. La vieillesse, le nervosisme, les excès, les émotions, le froid, l'ingestion d'aliments de mauvaise qualité, etc., peuvent provoquer l'indigestion.

En général, quelques heures après le repas le malade ressent de la douleur épigastrique ; il a des nausées, des sueurs froides, etc., puis surviennent des éructations, des vomissements, de la diarrhée fétide, etc. Le traitement consiste à provoquer le vomissement, puis à administrer une purgation ; on mettra le malade à la diète aqueuse ou lactée. On ordonnera les boissons chaudes.

— *Art vétér.* L'indigestion, chez les animaux domestiques, est due soit à l'ingestion d'eau froide ou d'aliments lourds, soit à l'absorption d'une trop grande quantité de nourriture. Chez le cheval, l'indigestion stomacale par absorption d'eau froide est assez fréquent. Quand l'indigestion a pour cause la surcharge alimentaire, elle peut être suivie de rupture d'estomac. En général, il faut combattre cette affection en faisant absorber à l'animal des boissons chaudes et excitantes, et, en cas de météorisation, en pratiquant une ponction dans le flanc droit. Chez le bœuf, l'indigestion peut se produire dans la panse, le feuillet ou la caillette ; dans la panse, elle produit la météorisation (v. ce mot) ; dans le feuillet, c'est une affection grave qu'il faut combattre rapidement par des boissons adoucissantes et mucilagineuses et un régime de fourrage vert. Dans la caillette, l'indigestion est une maladie des veaux ; elle provoque une dysenterie qu'il faut arrêter le plus tôt possible, si l'on veut éviter la mort de la bête.

indigestionner [*jès-ti-o-né*] v. a. Donner une indigestion à.

indigète adj. (lat. *indiges, etis*). Nom donné par les Romains aux dieux indigènes, patrons ou ancêtres mythiques d'une race, d'une ville.

Indighirka, fl. de la Sibérie orientale, tributaire de l'océan Glacial ; 1.500 kil. Vaste delta.

indigitamenta [*min*] n. m. pl. (mot lat.). *Antiq. rom.* Formules et invocations populaires servant à adjurer la multitude des petites divinités populaires qui présidaient à tous les phénomènes physiques et à toutes les circonstances de la vie humaine.

indignation [*si-on*] n. f. (lat. *indignatio*). Sentiment de colère et de mépris qu'excite un outrage, une action injuste : *exprimer son indignation*.

indigne adj. (lat. *indignus*). Qui n'est pas digne, qui ne mérite pas : *mardire indigne de vivre*. Qui n'est pas convenable : *toute fraude est indigne d'un honnête homme*. Méchant, odieux : *traitement indigne*. Qui déshonore : *conduite indigne*. *Communion indigne*, sans les dispositions requises. Substantiv. *Dr.* Personne indigne : *les enfants d'un indigne*. ANT. **Digne.**

indigné, e adj. Qui éprouve de l'indignation, outré.

indignement [*man*] adv. D'une manière indigne : *traiter indignement un prisonnier*. ANT. **Dignement.**

indigner [*gné*] v. a. (lat. *indignari* ; de *indignus*, indigne). Exciter l'indignation. **S'indigner** v. pr. Eprouver de l'indignation.

indignité n. f. Caractère d'une personne, d'une chose indigne. Méchanceté, noirceur, énormité. Outrage, affront : *on lui a fait mille indignités*. ANT. **Dignité.**

— Encycl. *Dr.* Le code civil déclare « indignes » de succéder et, comme tels, exclus des successions : 1° celui qui serait condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt ; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse ; 3° l'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'a pas dénoncé à la justice ». Le défaut de dénonciation ne peut être opposé aux proches parents ou alliés du meurtrier. L'indignité doit être prononcée par les tribunaux civils.

indigo n. m. (m. esp.). Matière colorante fournie par l'indigotier, et qui sert à teindre en bleu.

— Encycl. Les Egyptiens et les Phéniciens se servaient déjà de l'indigo pour teindre les étoffes ; les Grecs et les Romains l'employaient uniquement pour la peinture. En France, on planta d'abord le pastel (*isatis tinctoria*) ; mais cette plante fut définitivement remplacée par l'indigotier (*indigofera tinctoria*) vers 1730. On extrait la matière colorante en faisant macérer et fermenter la plante dans de grandes cuves ; le liquide est soutiré, agité à l'air, puis, après repos, décanté. Le produit obtenu est chauffé, égoutté, découpé en petits pains et mis à sécher à l'air.

L'indigo naturel, d'un bleu foncé avec reflets violacés ou rougeâtres, est inaltérable à l'air ; il est insoluble dans l'eau, et l'on doit, pour l'employer à la teinture des textiles, le mélanger à diverses substances.

indigocarmine n. f. Carmin d'indigo.

indigoterie [*rî*] n. f. Terre où l'on cultive l'indigo. Usine où l'on fabrique l'indigo.

indigotier [*ti-é*] n. m. Fabricant d'indigo, ouvrier qui fabrique l'indigo. Genre de légumineuses papilionacées, des régions chaudes du globe, et des feuilles duquel on extrait une matière colorante bleue, dite *indigo* ; *l'indigotier est surtout exploité dans l'Inde anglaise*.

Indigotier : a, fleur ; b, fruit.

— Encycl. Les indigotiers sont des herbes ou des arbrisseaux couverts de poils, à fleurs roses ou rouges. On en connaît plus de deux cent cinquante espèces des régions chaudes du globe, dont la plupart sont cultivées pour l'indigo qu'on extrait de leurs feuilles. L'espèce la plus productive est l'*indigofera tinctoria*.

indigotine n. f. Principe colorant de l'indigo.

— Encycl. L'indigotine a l'aspect d'une poudre bleu foncé, se sublimant en prismes de couleur pourpre à l'éclat métallique. On peut en faire la synthèse à partir de la naphtaline ; elle n'a ni saveur ni odeur, toutefois, les vapeurs ont une odeur agréable. Elle se décompose à 290° ; on la rencontre parfois dans les urines putréfiées de l'homme.

indigotique adj. Nom donné par Gerhardt à tous les dérivés de l'indigotine.

indiligemment [*ja-man*] adv. D'une manière indiligente. ANT. **Diligemment.**

indiligence [*jan-se*] n. f. Défaut de diligence. ANT. **Diligence.**

indiligent [*jan*], **e** adj. Qui n'est pas diligent : *écolier indiligent*. ANT. **Diligent.**

indique-fuites n. m. invar. Petit manomètre servant à constater l'existence des fuites dans les conduites de gaz.

indiquer [*ké*] v. a. (lat. *indicare*). Montrer, désigner une personne ou une chose : *indiquer quelqu'un du doigt.* Enseigner à quelqu'un ce qu'il cherche : *indiquer une rue. Fig.* Dénoter : *cela indique une grande méchanceté.* Esquisser légèrement : *indiquer simplement les lointains d'un tableau.*

indirect [*rèkt'*], **e** adj. Qui n'est pas direct : *chemin indirect,* et *fig.* : *critique, louange indirecte. Contributions indirectes,* v. CONTRIBUTIONS. *Gram. Complément indirect,* mot (nom, pronom, verbe à l'infinitif), sur lequel l'action du verbe tombe indirectement : *l'exilé songe à sa* patrie ; *contez-moi l'histoire ; je travaille pour* vivre. *Proposition complétive indirecte,* celle qui, dans la phrase, remplit le rôle de complément indirect : *chaque jour nous avertit* que la mort approche. *Discours indirect,* discours où l'on rapporte les paroles de quelqu'un en les rattachant, sous forme de propositions subordonnées, à un verbe principal signifiant *dire.* ANT. **Direct.**

indirectement [*rèk-te-man*] adv. D'une manière indirecte, détournée. ANT. **Directement.**

indirection [*rèk-si-on*] n. f. Défaut de direction. ANT. **Direction.**

indirigeable adj. Qui ne peut être dirigé. ANT. **Dirigeable.**

indiscernabilité [*di-sèr*] n. f. Caractère de ce qui ne peut être discerné.

indiscernable [*di-sèr*] adj. Qu'on ne peut distinguer d'une autre chose. N. m. Objet qu'on ne peut discerner d'un autre. ANT. **Discernable.**

indiscernement [*di-sèr, man*] n. m. Absence de discernement. ANT. **Discernement.**

indisciplinabilité [*di-si*] n. f. Etat de ce qui n'est pas disciplinable.

indisciplinable [*di-si*] adj. Indocile, qu'on ne peut discipliner. ANT. **Disciplinable.**

indiscipline [*di-si*] n. f. Manque de discipline : *l'indiscipline d'une armée est une cause certaine de sa défaite.* ANT. **Discipline.**

indiscipliné, e [*di-si*] adj. Qui n'observe aucune discipline : *écolier indiscipliné.* ANT. **Discipliné.**

indiscipliner (s') [*di-si-pli-né*] v. pr. Devenir indiscipliné. ANT. **Se discipliner.**

indiscret [*dis-kré*], **ète** adj. Qui manque de retenue, de discrétion : *question indiscrète.* Qui ne sait pas garder un secret. Entaché d'indiscrétion : *parole, zèle indiscret.* N. : *c'est un indiscret.* ANT. **Discret.**

indiscrètement [*dis-krè-te-man*] adv. D'une manière indiscrète. ANT. **Discrètement.**

indiscrétion [*dis-kré-si-on*] n. f. Manque de retenue, de mesure : *manger avec indiscrétion.* Action indiscrète. Manque de secret, révélation d'un secret : *commettre une indiscrétion.* ANT. **Discrétion.**

indiscutabilité [*dis-ku*] n. f. Etat de ce qui est hors de toute discussion.

indiscutable [*dis-ku*] adj. Qui n'est pas susceptible d'être discuté. ANT. **Discutable.**

indiscutablement [*dis-ku, man*] adv. D'une manière indiscutable.

indiscuté [*dis-ku-té*], **e** adj. Qui n'a pas été discuté : *supériorité indiscutée.* ANT. **Discuté.**

indispensabilité [*dis-pan*] n. f. Etat de ce qui est indispensable.

indispensable [*dis-pan*] adj. Dont on ne peut se dispenser : *devoir indispensable.* Dont on ne peut se passer : *outil indispensable.* N. m. Ce qui est indispensable. ANT. **Inutile, superflu.**

indispensablement [*dis-pan, man*] adv. Nécessairement.

indispersé, e [*dis-pèr*] adj. Qui n'est pas dispersé. ANT. **Dispersé.**

indisponibilité [*dis-po*] n. f. Etat de ce qui est indisponible. ANT. **Disponibilité.**

indisponible [*dis-po*] adj. et n. Dont on ne peut pas disposer légalement : *biens indisponibles.* Dont on ne peut pas disposer pour le service : *soldats indisponibles.* ANT. **Disponible.**

indisposer [*dis-po-zé*] v. a. Altérer légèrement la santé : *la chaleur indispose les personnes sanguines. Fig.* Prévenir contre, fâcher : *les lenteurs de l'administration indisposent contre elle le public.*

indisposition [*dis-po-zi-si-on*] n. f. Altération légère de la santé : *la grande chaleur cause des indispositions. Fig.* Disposition peu favorable envers quelqu'un. (Vx.)

indisputabilité [*dis-pu*] n. f. Qualité de ce qui est indisputable.

indisputable [*dis-pu*] adj. Qui n'est pas disputable. ANT. **Disputable.**

indisputablement [*dis-pu, man*] adv. D'une manière indisputable.

indisputé, e [*dis-pu*] adj. Qui n'est pas disputé. ANT. **Disputé.**

indissolubilité [*dis-so*] n. f. Qualité de ce qui est indissoluble : *l'indissolubilité du mariage religieux.* ANT. **Dissolubilité.**

indissoluble [*dis-so*] adj. Qui ne peut être dissous : *métal indissoluble.* (On dit mieux, dans ce sens, INSOLUBLE.) *Fig.* Qui ne peut être délié : *attachement indissoluble.* ANT. **Soluble.**

indissolublement [*dis-so, man*] adv. D'une manière indissoluble.

indissous [*di-sou*], **oute** adj. Qui n'est pas dissous. ANT. **Dissous.**

indistinct [*dis-tinkt'*], **e** adj. Qui n'est pas bien distinct : *voix indistinctes.* ANT. **Distinct.**

indistinctement [*dis-tink-te-man*] adv. D'une manière peu distincte : *prononcer indistinctement.* Sans faire de différence : *on les tua tous indistinctement.* ANT. **Distinctement.**

indistinction [*dis-tink-si-on*] n. f. Etat de ce qui est indistinct et de ce qui n'est pas distingué. ANT. **Distinction.**

indistingué [*dis-tin-ghé*], **e** adj. Qui n'est pas distingué ANT. **Distingue.**

indistinguible [*dis-tin-ghi-ble*] adj. Qu'on ne peut distinguer.

indium [*di-om'*] n. m. Métal blanc que l'on retire des blendes de Freiberg (Saxe).

— ENCYCL. L'indium (In) est un métal blanc ayant l'éclat de l'argent, de densité 7,4 à 16, mou et ductile. Il fond à 176° ; son poids atomique est 113,4 ; il est trivalent. Pour le retirer de la blende, on pulvérise celle-ci, puis on la grille pour transformer les métaux en sulfates. Ces sulfates sont dissous dans l'eau froide, puis traités par le zinc ; les métaux, indium, cuivre, cadmium, etc., se déposent ; on sépare l'indium par l'hydrogène sulfuré ou l'ammoniaque. On peut aussi extraire l'indium du zinc provenant des blendes de Freiberg.

individu n. m. (du lat. *individuus,* indivisé). Chaque être, soit animal, soit végétal, par rapport à son espèce. Personne considérée isolément par rapport à une collectivité : *aujourd'hui, les collectivités sont tout ; les individus, rien. Fam.* Homme indéterminé, qu'on ne veut pas nommer ou dont on parle avec mépris : *quel est cet individu ? Son individu,* sa propre personne : *soigner son individu.* (Vulg.)

individu, e adj. Qui ne peut être divisé : *la Trinité individue.* (Vx.)

individualisation [*za-si-on*] n. f. Action d'individualiser. Résultat de cette action. Etat d'un être individualisé. *Dr. Individualisation de la peine,* application à chacun des coupables d'une même infraction, non de la même peine, mais d'une peine tenant compte de leur individualité respective. ANT. **Généralisation.**

individualiser [*zé*] v. a. Considérer, présenter individuellement : *la femme individualise plus qu'elle ne généralise ses jugements.* ANT. **Généraliser.**

individualisme [*lis-me*] n. m. Système d'isolement des individus dans la société ; existence individuelle : *les cités antiques n'ont guère connu l'individualisme.* ANT. **Association.**

ENCYCL. Théoriquement, l'individualisme est la subordination de l'intérêt général et collectif à l'intérêt personnel et particulier. Il n'est donc pas compatible avec la vie en société, mais, si l'acquiescement des volontés et des libertés individuelles est nécessaire au fonctionnement de l'Etat, les attributions de ce dernier ne doivent pas absorber intégralement la vie individuelle. L'étatisme, qui tend à cette fin, est aussi peu pratique que l'individualisme intégral, qui aboutit à l'anarchisme.

Types de l'Indo-Chine : 1. Négrito de Malacca ; 2. Siamois ; 3, 4, 5. Tonkinois ; 6. Femme annamite ; 7. Portefaix annamite ; 8. Laotien ; 9. Cambodgien ; 10. Bonze cambodgien.

individualiste [*lis-te*] adj. Qui appartient à l'individualisme : *les théories individualistes.* N. m. Partisan de l'individualisme.

individualité n. f. Ce qui constitue l'individu : *chaque race a son individualité.* Originalité propre qui distingue une personne ou une chose : *il ne faut ni trop ni trop peu d'individualité.* Individu isolé : *les résistances des individualités aux tyrannies des masses.*

individuant [*du-an*], **e** adj. *Scolast.* Se dit du principe qui individualise.

individuation [*si-on*] n. f. *Philos. Principe d'individuation,* caractère intrinsèque, qui fait qu'un individu diffère de tout autre individu.

individuel, elle [*èl, èl-le*] adj. Qui appartient à l'individu : *qualité individuelle.* Qui concerne une seule personne. Qui est fait par une seule personne : *réclamation individuelle*

individuellement [*é-le-man*] adv. D'une manière individuelle,

individuer [*du-é*] v. a. Déterminer, caractériser comme individu.

individuité n. f. *Scolast.* Ce qui caractérise l'individu.

indivis, e [*vi, i-ze*] adj. (du préf. *in,* et du lat. *divisus,* divisé). Qui n'est pas divisé : *succession indivise.* Qui possède une propriété non divisée : *héritiers indivis. Par indivis* loc. adv. Sans partage, en commun : *maison possédée par indivis.* ANT. **Divis.** V. INDIVISION.

indivisé [*zé*], **e** adj. Qui n'est point divisé : *les éléments sont des corps divisibles, mais indivisés.* ANT. **Divisé.**

indivisément [*zé-man*] adv. Par indivis.

indivisibilité [*zi*] n. f. Qualité de ce qui ne peut être divisé. Caractère des obligations qui, par leur nature, ne peuvent être exécutées partiellement et auxquelles chacun des obligés est tenu pour le tout. ANT. **Divisibilité.**

— ENCYCL. *Dr.* Les obligations, qui en général sont divisibles, cessent de l'être : 1° lorsqu'elles portent sur une chose qui dans la livraison, ou un fait qui, dans l'exécution, n'est pas susceptible de division matérielle ou intellectuelle ; 2° lorsque le rapport sous lequel la dette est considérée dans l'obligation ne la rend pas susceptible d'exécution partielle ; 3° lorsque l'intention des contractants a été que la dette ne pût s'acquérir partiellement (art. 1221). Chacun des débiteurs est alors tenu pour le tout, sauf à mettre en cause ses codébiteurs. Il en est de même à l'égard des héritiers.

Il ne faut pas confondre l'indivisibilité, qui consiste dans l'impossibilité matérielle ou conventionnelle d'une exécution partielle, avec la solidarité, qui résulte du titre. V. SOLIDARITÉ.

indivisible [*zi-ble*] adj. Qui n'est pas divisible : *les atomes sont indivisibles. République une et indivisible,* qualification donnée à la première République et destiné à rendre inconstitutionnelle toute tentative fédéraliste. ANT. **Divisible.**

indivisiblement [*zi-ble-man*] adv. D'une manière indivisible.

indivision [*zi-on*] n. f. Etat d'une chose possédée par indivis. Etat des propriétaires indivis : *nul n'est tenu de rester dans l'indivision.*

— ENCYCL. *Dr.* L'indivision ou communauté est l'état de plusieurs personnes copropriétaires d'une même chose. Tant que dure l'indivision, chacun des copropriétaires a le droit de jouir de cette chose, mais non d'en disposer sans le consentement de tous. Des obligations naissent entre copropriétaires, si la chose commune est gérée par l'un d'eux sans mandat. On sort de l'indivision par le partage ou par des actes équivalents. En dehors des cas de société et de communauté entre époux, et de l'indivision forcée, nul n'est tenu de rester dans l'indivision, et le partage peut toujours être provoqué par l'un des cohéritiers. (V. PARTAGE.) Les copropriétaires peuvent cependant convenir qu'ils resteront dans l'indivision pendant un délai ne pouvant excéder cinq ans, et cette convention est renouvelée.

indivulgable [*gha-ble*] adj. Qui ne peut pas être divulgé.

in-dix-huit [*in-di-zu-it'*] n. m. et adj. invar. Format d'un livre dont chaque feuille d'impression est pliée en 18 feuillets, formant 36 pages. Ce livre lui-même.

indo-arabe adj. Qui appartient à l'Inde et à l'Arabie. Substantiv. : *les Indo-Arabes.*

Indo-Chine, grande presqu'île située entre l'Hindoustan et la Chine, arrosée par l'Iraouaddy, le Sittang, la Salouen, le Ménam, le Mékong, le fleuve Rouge. Elle comprend la Birmanie, le Siam, le Cambodge, la Cochinchine française, l'Annam, le Tonkin, le Laos et Malacca. (V. ces mots.) [Hab. *Indo-Chinois*].

Indo-Chine française, nom officiel du gouvernement sous lequel sont réunies les colonies françaises du Cambodge, du Laos, de la Cochinchine, de l'Annam et du Tonkin. (V. ces mots.) Le gouverneur général a sa résidence à Saïgon, et il est assisté d'un conseil supérieur, d'un lieutenant gouverneur pour la Cochinchine et de résidents généraux pour les autres pays de l'Union. L'Indo-Chine française est constituée en union douanière et possède un budget général ; 663.700 kil. carr., 15.859.000 h. environ. C'est une des colonies les plus prospères de la France.

indo-chinois, e [*noi, oi-ze*] adj. et n. de l'Indo-Chine : *les populations indo-chinoises.*

indocile adj. (lat. *indocilis*). Qui n'est pas docile : *enfant indocile.* ANT. **Docile, obéissant.**

indocilement [*man*] adv. Avec indocilité. ANT. **Docilement.**

indocilité n. f. Caractère de celui qui est indocile. ANT. **Docilité, obéissance.**

indocte [*dok-te*] adj. Ignorant, non lettré. ANT. **Docte, savant, instruit.**

indoctement [*dok-te-man*] adv. D'une manière qui annonce peu de science. ANT. **Doctement.**

Indocti discant et ament meminisse periti, mots lat. signif. : *Que les ignorants apprennent, que ceux qui savent, aiment à se ressouvenir.* Vers du président Hénault, placé comme épigraphe en tête de son *Abrégé chronologique.* Il sert d'épigraphe à une foule d'ouvrages ou de travaux didactiques.

indo-européen, enne [*pé-in, è-ne*] adj. et n. Commun à l'Europe et à l'Asie. *Langues indo-européennes,* nom donné à un groupe de langues du type flexionnel, qui semblent être des modifications diverses, suivant les lieux et suivant les temps, d'une même langue parlée à une époque préhistorique et dont l'écriture n'a jamais fixé les traits (sanscrit, persan, kurde, arménien, grec, albanais, langues italistes, germaniques et slaves). *Race indo-européenne* ou *Indo-Européens,* nom donné à une famille de peuples qui parlent ou ont parlé une langue indo-européenne, auxquels on donna pour ancêtres communs les *Aryas,* et qui se sont répandus entre l'Inde et l'extrémité de l'Europe : *Hindous, Iraniens, Grecs, Italiotes, Celtes, Germains* (Allemands, Anglo-Saxons, Scandinaves, etc.), *Slaves.*

indo-germanique adj. et n. Mot employé en Allemagne comme synonyme de INDO-EUROPÉEN.

indol n. m. Composé obtenu dans la réduction de l'indigo.

indolemment [*la-man*] adv. Avec indolence : *se balancer indolemment dans un hamac.* ANT. **Activement, vivement, ardemment.**

indolence [*lan-se*] n. f. (de *indolent*). Insensibilité morale. Nonchalance, indifférence, apathie. *Méd.* Insensibilité physique : *indolence d'une tumeur.* ANT. **Activité, vivacité.**

indolent [*lan*], **e** adj. (lat. *indolens*). Insouciant, nonchalant, apathique : *une créole indolente.* Substantiv. : *un indolent, une indolente. Méd.* Insensible : *tumeur indolente.* ANT. **Actif, vif, ardent.**

indolore adj. (du préf. *in,* et du lat. *dolor,* douleur). Qui ne cause aucune douleur : *tumeur indolore.* ANT. **Douloureux.**

Indo-Malaisie. V. MALAISIE.

indomanation [*si-on*] n. f. (du préf. *in,* et de *domaine*). Annexion au domaine de l'Etat : *l'indomanation d'une forêt.*

INDO-CHINE

CHINE
Yunnan
Tchouhsiung
Tchingtong
Tshounning
Mienning
Tchenkiang
Tien Tché
Singchin
Kouangsi
Hsu Hien Hou
Nintchéou
Cheping
Hing gni
Hong chou
Kingyuen
Pinglo
Ssétchen
Liéoutchéou
Ksuannam
Pé Sé
Tropique du Cancer
Si kiang
Talang
Linngan
Arntcheou
Kaihoa
KOUANG-SI
Sengan
Tsuntchéou
Couenlo
Poueul
Mongtse
Rivière Claire
Tchennganan
You kiang
Sséméo
Manhao
Longpo
Hagiang
Nanning
Houantchéou
Mékong
M.Pang
Trinh Thuong
Bao Lac
Cao bang
Taiping
Muonghoutaï
Laichau
Fleuve Rouge
Lao kay
Yuling
M.Lem
M.Nahin
Xienghong
TONKIN
Longtchéou
Dongdang
Chang Sse
Tou chang
Rivière Noire
Rivière Claire
Backan
Langson
KOUANG TOUNG
King Tchéou
Kaotchéou
H.Yao
P.Kouot
Tuyenquang
Lien tchéou
Yen bay
Thainguyen
Mui Lok
M.Pa
Dien bien Phu
Phu-Tho
Phulang th.
Moncay
Pak hoi
Vanbu
Vietri
Xieng kueng
M.Poung
Hung hoa
Bac ninh
Kebao
Baie de Kouang tchéou (F.)
Muong sing
M.Koua
Sontay
Quangyen
Ile de la Table
Louei tchéou
BIRMANIE
HANOI
Haidong
Haiphong
Baie d'Along
Presq. de Louei tchéou
Tsou
Pouki
M.La
M.Ngoi
M.Het
Hoa binh
Cho bo
Hung yen
Thulien
Daibinh
Golfe du Tonkin
Det de Hainan
Pou Hao
Tangho
HAUT LAOS
Muongson
Phuly
Nam hou
Xiengkong
Pak seng
Pou Loi
M.Sang
Ninh binh
Nauding
Xieng
Xieng hai
P.Sam Pan Sok
N.Suong
M.Hua Muong
M.Sam Tai
C.Pingmar
Kiongtchéou
Pakou
M.You
M.Lan
S.Chu
LOUANG PRABANG
M.Khang
M.Mat
Thanhoa
Dam Tiao
M.Poun
M.Khat
Xieng kouang
Quephong
HAI NAN
M.Len
Thinh gia
Phu Dien
Sanghoï
Lok Houi
M.Kassy
2000
M.Sang
Song Ca
Vinh
Mt Limou
1660
Mt Etna
1514
Quantcheou
Pte Sifa
M.Nan
M.Soum
M.Leuk
M.Liep
M.Tourakhom
M.Borikan
M.Patchoum
1280
Anh son
Don Tien
Hatrai
Pte S.Ouest
Leung Tou
Ngai Tsiou
M.Sa
C.de Hon ham
M.Kham Kheut
Hatinh
C.Mui dong
C.Bastion
Pak Lay
P.Dou
Mékong
N.Teun
VIEN TIAN
Nongkhay
Ron
P.Hac
Kentao
Saniabouri
Pakhinboun
Quangbinh (Donghoi)
Outaradit
M.Leui
M.Nonghan
Lakhon
M.Pouhoua
Dansai
B.Nong-kon
Kompou Ouapi
M.Sakon Lakon
C.Laï
M.Panhom
M.Chan
Dent du tigre
Quangtri
Pitsanoulok
M.Pou vieng
M.Kalassim
M.Savannaket
Namnao
Col des Nuages
M.Pou kiou
M.Kossoum
M.Bang-Mouk-dahan
Song-kon
HUE
C.Tourane
Petchaboun
Tchénobot
M.Kemmarat
Pou Atouat
Tourane
M.Tchatourat
M.Lakonpeng
Culao Cham
SIAM
Paksang
Saravan
Fai Fo
Nakon Savan
M.Nassonthon
Souvanapoum
K.Ya Peut
Nongsan
M.Sisalalaio
Kamtongtai
Plateau des Boloven
Binh ha
M.Chettorach
M.Oubon
Bong Miu
1500
Quangngaï
M.Boua Soum
Se Moun
Pak Moun
Pn Padang
Ban Muang
M.San
Korat
M.Sisaket
Attopeu
Langban
2500
Naman
M.Det
Bassac
Sarabouri
Souren
M.Dom
M.Sangkéa
Mt Coprá
Khao Kampeng
Dang Rek
Moula Pourmok
Kon Toum
Kon Yai
Ayoutia
Hum
M.Siempang
Phu My
Pekim
N.Kabin
Khong
Rapide Khong
B.Pi
Binh Dinh
Quinhon
M.Tchonkan
Melouprey
B.Takik
Khao Tano
Srakeo
Watana
Sisophon
Tatchin
Pak Nam
BANGKOK
Angkor
Stung treng
Song cau
Mahaut
Ouan
Bangpra
Battambang
M.Sien Réap
Rapide Preapatang
Cong Son
Phuyen
Tonlé Sap (Grand Lac)
Pr.Prea
Sambor
Ban Methuot
C.Varella
Rayong
Chantaboun
Kompong Thom
Mokab
Ja Mère et l'Enfant
C.Liant
Pak Nam
Pursat
Kratié
Crauchmar
Ninh hoa
Ile de Hon Coé
GOLFE DE SIAM
Koh Chang
Kompong Chuang
Kompong Cham
Plaine de Lang Bian
1600
Khanh hoa
Nha trang
CAMBODGE
Koh Kut
Thépong
Oudong
M.Djambra
Dang hia
M.Bang Gia
1650
Ile de Cam ranh
PNOM PENH
Prévent
Ninh Thuan
Phan Rang
C.Padaran
Kompong Speu
Banam
Tayninh
Djiring
Soai Rieng
Binh Thuan
Samit
Sre Umbel
Ta-kéo
Thudaumot
Bienhoa
Phan Ry
Phantiet
Koh Rong
Kampot
Chaudoc
Cholon
SAIGON
Pte Kéga
Tanan
Mytho
Baria
Poulo Cécir de Mer
Hatien
Koh de Phu quoc
Long-Xuyen
Sadec
Go-Cong
C.St Jacques
Rach-Gia
Vinh Long
Bentré
Cantho
Travinh
Bouches du Mékong
Soc trang
COCHINCHINE
Bac-Lieu
Camau
Poulo Condore
Pte de Camau
Poulo Obi
MER DE CHINE
INDO-CHINE
FRANÇAISE
CAPITALE d'Etat | Muong, Xieng, Ville
Chef-lieu de province | Phu, Chau, Prefecture
Localité importante | Mé, Fleuve
Chemins de fer | Stung, Nam, Se, Ng, Song, Riviere
Pnom, Khao, Pou Montagne | Koh, Poulo, Ile
Echelle
0 100 200 300 k

indomptabilité [*don-ta*] n. f. Qualité de ce qui est indomptable.

indomptable [*don-ta-ble*] adj. Qu'on ne peut dompter : *caractère indomptable.* ANT. **Domptable.**

indomptablement [*don-ta-ble-man*] adv. D'une manière indomptable.

indompté, e [*don-té*] adj. Qu'on n'a pu encore dompter : *Branchaut fut attaché à la queue d'un cheval indompté. Fig.* Qu'on ne peut contenir, réprimer : *courage, orgueil indompté.* ANT. **Dompté.**

Indonésie, nom donné quelquefois à l'archipel Indien ou Malais. (Hab. *Indonésiens.*)

Indonésien, enne [*zi-in, è-ne*], nom donné à une race qu'on retrouve dans l'intérieur d'une partie des îles de l'archipel Malais, et qui forme des groupes isolés au milieu des populations de l'Indo-Chine ; *les Dayaks de Bornéo sont des Indonésiens.*

indophane n. m. Matière colorante violette, que l'on obtient par l'action du cyanure de potassium sur le binitronaphtol.

indophénine n. f. Matière colorante bleue que l'on obtient dans la combinaison de l'isatine et de la benzine en présence de l'acide sulfurique concentré.

indophénol n. m. *Chim.* Matière colorante violette ou bleue.

— ENCYCL. On obtient les indophénols en faisant agir un phénate alcalin sur une diamine. Si l'on prend le naphtol, l'on a une substance d'un bleu foncé. Les indophénols dérivés du tanin, de l'acide gallique constituent la matière colorante appelée *violet solide.*

Indore, v. de l'Inde centrale, capit. de la principauté de Holkar ; 92,500 h. Filatures de coton, commerce de céréales.

Indou, Indoustan, Indoustani. V. HINDOUSTAN, etc.

Indou-Koh ou **Hindou-Kouch,** massif montagneux de l'Asie méridionale, entre le Pamir et les monts Kouen-Loun ; 6.000 m. d'alt. Grands glaciers.

indouloureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas douloureux. ANT. **Douloureux.**

in-douze [*in*] n. m. et adj. invar. Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 12 feuillets et forment 24 pages. Ce livre lui-même.

Indra, dieu de l'atmosphère, l'un des trois termes de la Trinité védique. C'est le roi des dévas, maître de la foudre, dispensateur de la pluie fécondante et protecteur des Aryas.

Indre, riv. de France, affl. g. de la Loire. Elle arrose La Châtre, Châteauroux, Châtillon-sur-Indre, etc. ; 266 kil. Non navigable.

Indre (DÉP. DE L'), formé par le Berry, l'Orléanais, la Marche, la Touraine ; préf. *Châteauroux* ; sous-préf. *Le Blanc, La Châtre, Issoudun* ; 4 arr., 23 cant., 245 comm., 299.220 h. 9e région militaire ; cour d'appel et évêché de Bourges. Ce département doit son nom à l'*Indre,* qui l'arrose. On y élève des moutons renommés, qui, avec les vignobles et l'agriculture, constituent ses principales ressources.

Indre ou **Basse-Indre,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 8 kil. de Nantes, sur la rive dr. de la Loire ; 3.870 h. Forges, aciéries, ateliers et chantiers de construction.

Indre-et-Loire (DÉP. D'), dép. formé de la Touraine et de parties très minimes de l'Anjou, du Poitou et de l'Orléanais ; préf. *Tours* ; sous préf. *Chinon, Loches* ; 3 arr., 24 cant., 282 comm., 338.000 h. 9e région militaire ; cour d'appel d'Orléans ; archevêché à Tours. Ce dép. doit son nom à la *Loire* et à l'*Indre,* qui le traversent. Il est surtout agricole : céréales, betteraves, vignobles renommés, mais contient aussi d'importantes usines (tanneries, porcelaines, fonderies, chaux hydraulique, ciment, etc.).

Indret [*drè*], île de la Loire, à 8 kil. de Nantes, et qui fait partie de la comm. de la Basse-Indre. Usines de l'Etat pour la construction des machines de la flotte.

indri n. m. Genre de grands lémuriens propres à Madagascar.

indu, e adj. Qui est contre la règle, l'usage, la raison : *rentrer chez soi à une heure indue.* Qui n'est point dû : *somme indue.* N. m. Ce qui n'est point dû : *réclamer la restitution de l'indu.* ANT. **Dû.**

indubitable adj. Dont on ne peut pas douter. Assuré : *succès indubitable.*

indubitablement [*man*] adv. Certainement, assurément.

inductance [*duk-tan-se*] n. f. *Electr.* Dans un circuit parcouru par un courant alternatif, produit de la vitesse angulaire du circuit par le coefficient de self-induction. (L'unité pratique est le *henry.*)

inducteur, trice [*duk*] adj. *Physiq.* Qui induit : *circuit, courant inducteur.* N. m. : *un inducteur.*

inductif, ive [*duk*] adj. *Philos.* Qui procède par induction : *méthode inductive.*

inductile [*duk*] adj. Qui n'est pas ductile. ANT. **Ductile.**

inductilité [*duk*] n. f. Absence de ductilité. ANT. **Ductilité.**

induction [*duk-si-on*] n. f. (lat. *inductio ;* de *in*, dans, et *ducere*, conduire). Action de rattacher une proposition à une autre comme sa conséquence. Manière de raisonner, qui consiste à tirer de faits particuliers une conclusion générale : *l'induction joue un rôle fondamental dans les sciences expérimentales.* *Dr.* Conclusion tirée d'un fait établi, mais non directement prouvé. Ant. **Déduction.** *Electr.* Production de courants dits *courants induits* dans un circuit, sous l'influence d'un aimant ou d'un courant. *Bobine d'induction.* V. bobine.

— Encycl. *Electr.* Si l'on approche un aimant d'un morceau de fer, celui-ci, par influence, se comporte lui-même comme un aimant : c'est le phénomène d'*induction magnétique*.

Si un circuit se déplace dans un champ magnétique, ou si l'on fait varier un champ magnétique dans lequel se trouve un circuit, il naît dans celui-ci des

A, B, Bobines ; P, Pile ; G, galvanomètre.

courants : c'est le phénomène d'*induction magnéto-électrique*, l'origine des machines magnéto et dynamo-électriques, des bobines, des transformateurs pour courants alternatifs, etc.

Prenons deux bobines A et B, dont l'une A peut entrer dans l'autre et peut être traversée par un courant. On relie les deux extrémités du fil de B à un galvanomètre, puis on place la bobine A dans B. En fermant le circuit, on constate dans B la production d'un courant momentané, en ouvrant le circuit, il se produit dans B un nouveau courant momentané de sens contraire au premier. D'ailleurs les mêmes phénomènes se produisent si, le circuit étant fermé sur A, on y introduit la bobine ou qu'on l'éloigne. Ces courants momentanés sont des *courants d'induction*. On peut remplacer dans ces expériences la bobine A par un aimant, qu'on introduit dans la bobine B ou qu'on en retire. Les mêmes phénomènes se manifestent : ce sont des phénomènes d'*induction par les aimants*. V. gramme (*machine*).

Si l'on déplace un circuit de façon qu'il coupe le champ terrestre, il s'y produit également des courants dits *telluriques* : c'est l'*induction par la terre*. Enfin, si l'on fait varier l'intensité d'un courant, on obtient l'induction d'un circuit sur lui-même ; c'est l'*auto-induction* ou *self-induction*. L'unité pratique de self induction est le *henry*.

— *Logiq.* L'induction est l'opération au moyen de laquelle on passe de la constatation de quelques rapports particuliers semblables, ou même d'un seul rapport particulier à l'énonciation d'une loi. L'induction est donc le procédé logique grâce auquel on va de l'*expérience* à la *loi*. Bacon, dans son *Novum Organum*, a traité d'une façon presque définitive de l'expérimentation et de l'induction. Il réclame du savant l'emploi de « tables de présence, d'absence et de degrés ». Une loi énonce non seulement que deux phénomènes nous apparaissent liés par un rapport de cause à effet, mais encore qu'il *doit* en être ainsi. Cette dernière affirmation est-elle légitime ? C'est là le problème du fondement de l'induction.

inductivité [*duk*] n. f. *Electr.* Nom que l'on donne quelquefois au coefficient d'induction (mutuelle ou de self-induction).

inductomètre [*duk*] n. m. Appareil destiné à mesurer les courants d'induction. Appareil qui mesure l'inclinaison du champ magnétique terrestre.

inductophone [*duk*] n. m. Appareil de transmission de la parole basé sur les courants d'induction.

induire v. a. (du lat. *inducere*, conduire dans). Pousser, conduire : *induire quelqu'un au mal, à mal faire. Induire en erreur*, tromper, faire tomber dans l'erreur. Conclure : *d'où j'induis que...* Raisonner par induction. *Electr.* Produire les effets de l'induction.

induit [*du-i*] adj. *Courant induit*, courant électrique produit sous l'influence d'un aimant ou d'un courant inducteur. *Fil induit*, fil dans lequel passe le courant induit. N. m. Se dit pour *circuit induit*, circuit dans lequel passe un courant induit.

indulgemment [*ja-man*] adv. D'une manière indulgente. Ant. **Sévèrement.**

indulgence [*jan-se*] n. f. (de *indulgent*). Facilité à pardonner les fautes d'autrui : *l'indulgence envers les enfants ne doit pas dégénérer en faiblesse.* Grâce que fait l'Eglise en remettant totalement ou partiellement la peine des péchés : *gagner des indulgences. Indulgence plénière*, par laquelle on obtient la rémission de toute la peine temporelle, due au péché. Ant. **Sévérité, vigueur.**

— Encycl. *Théol.* On distingue, dans tout péché, l'offense faite à Dieu et la peine, soit éternelle, soit temporelle, méritée par le pécheur. L'offense et la peine éternelle sont remises par le sacrement de pénitence ; mais, même absous de sa faute, le pécheur peut avoir à souffrir des châtiments, soit en ce monde soit dans l'autre. Ce sont ces châtiments dont l'Eglise donne soit une diminution, soit la remise totale en puisant dans le trésor des mérites surabondants acquis par Jésus-Christ et par les saints. On distingue les indulgences partielles et les indulgences plénières. La théologie admet que les indulgences peuvent être appliquées aux âmes du Purgatoire.

Indulgences (*querelle des*), conflit qui s'éleva, au début du xvie siècle, entre deux grands ordres religieux, les augustins et les dominicains, à l'occasion de la vente des indulgences que le pape Léon X avait accordées à tous ceux qui contribueraient de leurs deniers à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre de Rome. Le moine dominicain Tetzel, chargé de les prêcher en Allemagne, fut violemment attaqué par Luther, et de cette polémique sortit l'affichage, sur les portes de la cathédrale de Wittemberg, de 95 propositions hostiles à la doctrine des indulgences. Ce fut le premier acte de la Réforme.

indulgencier [*jan-si-é*] v. a (Se conj. comme *prier.*) Attacher une indulgence à un objet de piété : *indulgencier un chapelet.*

indulgent [*jan*], **e** adj. (du lat. *indulgere*, pardonner). Porté à l'indulgence : *une mère est toujours indulgente.* Qui marque l'indulgence : *applaudissements indulgents.* Substantiv. : *les indulgents.* Ant. **Sévère.**

induline n. f. Matière colorante bleue, dérivée de l'aniline, et appelée industriellement *bleu coupier*.

— Encycl. Outre le bleu coupier, on donne le nom d'*indulines* à toutes les matières colorantes bleues ou violettes résultant de l'action des composés azoïques sur les sels d'aniline à température élevée ou encore des bases aromatiques sur la nitrobenzine. Elles sont employées dans la teinturerie et la fabrication des encres de couleur.

indult [*dult*] n. m. (lat. eccl. *indultum*). Privilège accordé par le pape et conférant des pouvoirs en dehors des règles ordinaires.

indultaire [*tè-re*] n. m. Celui qui avait droit à un bénéfice en vertu d'un indult.

indûment [*man*] adv. D'une manière indue : *procéder indûment contre quelqu'un.* Ant. **Dûment.**

indupliqué [*ké*], **e** adj. *Bot.* Se dit des pétales et des sépales quand leurs bords se replient en dedans.

induration [*si-on*] n. f. *Méd.* Durcissement anormal d'un tissu. Partie indurée.

indurer [*ré*] v. a. (lat. *indurare*). Rendre dur : *la vieillesse indure tous les tissus.*

Indus [*duss*] ou **Sind,** fleuve de l'Inde, né sur le plateau tibétain. Il traverse le Pendjab, et se jette dans la mer d'Oman en formant un vaste delta ; cours 2.900 kil.

induse [*du-ze*] ou **indusie** [*zi*] n. f. *Entom.* Fourreau fossile de larve de phrygane.

indusie [*zi*] n. f. *Bot.* Repli formé par une feuille de fougère pour protéger les groupes de sporanges.

indusié [*zi-é*], **e** adj. *Bot.* Protégé par une indusie.

industrialisation [*dus-tri, za-si-on*] n. f. Application des procédés de l'industrie.

industrialiser [*dus-tri, zé*] v. a. Donner le caractère industriel. **S'industrialiser** v. pr. Prendre le caractère industriel.

industrialisme [*dus-tri-a-lis-me*] n. m. Système qui consiste à considérer l'industrie comme le principal but de l'homme en société. Prédominance sociale de l'industrie : *l'industrialisme anglais.*

industrialiste [*dus-tri-a-lis-te*] adj. Qui appartient, qui a rapport à l'industrialisme.

industrie [*dus-tri*] n. f. (lat. *industria*). Dextérité, adresse, intelligence : *avoir de l'industrie.* Profession, métier : *exercer une industrie.* Toutes les opérations qui concourent à la transformation des matières premières et à la production des richesses : *l'industrie agricole, manufacturière. Fig.* Savoir-faire blâmable : *vivre d'industrie. Chevalier d'industrie*, homme qui vit d'expédients.

— Encycl. *Econ. polit.* L'économie politique appelle *industrie* l'ensemble des entreprises de toute sorte dont le but est de produire ou de faire circuler la richesse. Les professions dites « libérales » ne sont pas considérées comme se rattachant à l'industrie.

On divise les différentes industries en cinq groupes fondamentaux : 1° l'*industrie extractive* (récolte des fruits naturels, chasse, pêche, exploitation des bois et pâturages, mines et carrières) ; 2° l'*industrie agricole* ; 3° l'*industrie manufacturière*, qui utilise et transforme les matières premières fournies par les industries extractive et agricole ; 4° l'*industrie commerciale*, qui a pour but d'assurer par l'échange la répartition des produits créés en vue de la consommation, et dont la banque est le complément logique ; 5° l'*industrie des transports*, qui assure matériellement le transport des hommes et des choses, et qui augmente l'utilité des produits en les rapprochant de ceux qui en ont besoin. Toutes ces industries dépendent les unes des autres.

On oppose la *grande* à la *petite* industrie. La première, mettant en œuvre de gros capitaux, disposant souvent d'un puissant outillage et pouvant pousser très loin la division du travail, est spécialement qualifiée pour poursuivre les grandes entreprises de l'industrie manufacturière. La seconde a une grande importance dans le commerce et surtout dans l'agriculture.

Palais de l'Industrie.

Industrie (*palais de l'*), vaste édifice construit à Paris, sur l'avenue des Champs-Elysées, pour l'Exposition de 1855. Long de 254 mètres, large de 110m,40, il servait depuis aux Salons de peinture, aux concours hippiques, etc. Il fut démoli lors de l'Exposition universelle de 1900, pour faire place au Grand et au Petit Palais.

industriel, elle [*dus-tri-èl, è-le*] adj. Qui concerne l'industrie : *professions industrielles.* Qui provient de l'industrie : *richesses industrielles d'un Etat. Centre industriel*, lieu où règne une grande activité industrielle. N. m. Qui se livre à l'industrie : *un riche industriel.*

industriellement [*dus-tri-è-le-man*] adv. D'une manière industrielle.

industrieusement [*dus-tri-eu-ze-man*] adv. Avec art : *l'araignée travaille industrieusement.*

industrieux, euse [*dus-tri-eû, eu-ze*] adj. Qui a de l'industrie, de l'adresse : *homme industrieux ; l'industrieuse abeille.* Ant. **Inhabile, maladroit.**

indut [*du*] n. m. (lat. *indutus*). Ecclésiastique qui, revêtu de l'aube et de la tunique, sert à la grand'messe le diacre et le sous-diacre.

Indutiomare [*si*], chef des Trévires, célèbre par sa résistance contre César ; tué dans une bataille malheureuse contre les troupes de Labienus, en 54 av. J.-C.

induvial, e, aux adj. *Bot.* Qui concerne l'induvie, qui ressemble à une induvie.

induvie [*vi*] n. f. (du lat. *induvium*, enveloppe). Cupule membraneuse, écailleuse ou charnue, qui enveloppe un ou plusieurs fruits.

induvié, e adj. *Bot.* Protégé par une induvie.

Indy (Vincent d'), compositeur français, né à Paris en 1851. On lui doit des drames lyriques : *le Chant de la cloche, Fervaal*, etc., qui témoignent d'une science profonde de l'harmonie.

inébranlabilité [*i-né*] n. f. Qualité de ce qui ne peut être ébranlé. (Peu us.)

inébranlable [*i-né*] adj. Qui ne peut être ébranlé : *monument inébranlable. Fig.* Constant, ferme : *Rome montra pendant la deuxième guerre punique un courage inébranlable.* Ant. **Ebranlable.**

inébranlablement [*i-né, man*] adv. Fermement, d'une manière inébranlable.

inébranlé [*i-né*], **e** adj. Qui n'est point ébranlé.

inébriant [*i-né-bri-an*], **e** ou **inébriatif, ive** [*i-né*] adj. (du lat. *inebriare*, enivrer). Qui produit l'ivresse : *médicaments inébriants.*

inéchangeable [*i-né-chan-ju-ble*] adj. Qui ne peut être échangé : *marchandise inéchangeable.* Ant. **Echangeable.**

inéclairci [*i-né-klèr*], **e** adj. Qui n'a pas été éclairci ; qui reste obscur.

inéclairé [*i-né-klè-ré*], **e** adj. Qui n'est pas éclairé. Ant. **Eclairé.**

inécouté [*i-né*], **e** adj. Qui n'est pas écouté Ant. **Ecouté.**

inécroulable [*i-né*] adj. Qui ne peut s'écrouler.

inédit [*i-né-di*], **e** (lat. *ineditus*). adj Qui n'a pas été imprimé, publié : *poème inédit. Fam.* Nouveau, inusité : *spectacle inédit.* N. m. : *de l'inédit.* Ant. **Publié, connu.**

inéditable [*i-né*] adj. Qu'on ne peut éditer. Ant. **Editable.**

inéducation [*i-né, si-on*] n. f. Absence d'éducation. Ant. **Education.**

ineffabilité [*i-nè-fa*] n. f. Impossibilité d'exprimer une chose par des paroles.

ineffable [*i-nè-fa-ble*] adj. (lat. *ineffabilis ;* de *in* priv., et *fari*, parler). Qui ne peut être exprimé par la parole : *joie ineffable.*

ineffablement [*i-nè-fa-ble-man*] adv. D'une manière ineffable.

ineffaçable [*i-né-fa-sa-ble*] adj. Qui ne peut être effacé : *caractères ineffaçables. Fig.* Qui ne peut être détruit : *impression ineffaçable.* Ant. **Effaçable.**

ineffaçablement [*i-nè-fa, man*] adv. D'une manière ineffaçable : *souvenir ineffaçablement gravé dans la mémoire.*

ineffacé [*i-né-fa-sé*], **e** adj. Qui n'a point été effacé. Ant. **Effacé.**

ineffectif [*i-né-fèk*], **ive** adj. Qui n'est pas effectif ; non suivi d'effet.

ineffectué [*i-né-fèk*], **e** adj. Qui ne s'est point effectué. Ant. **Effectué.**

inefficace [*i-nè-fi*] adj. Qui ne produit point d'effet : *remède, moyen inefficace.* Ant. **Efficace.**

inefficacement [*i-nè-fi, man*] adv. D'une manière efficace. Ant. **Efficacement.**

inefficacité [*i-né-fi*] n. f. Manque d'efficacité. Ant. **Efficacité.**

inégal, e, aux [*i-né*] adj. Qui n'est point égal : *lignes inégales.* Qui n'est point uni, raboteux : *terrain inégal.* Qui n'est pas régulier ; *mouvement inégal. Fig.* Qui n'est pas soutenu : *style inégal.* Changeant, bizarre : *humeur inégale.* Ant. **Egal.**

inégalé [*i-né*], **e** adj. Qui n'a pas été égalé. Ant. **Egalé.**

inégalement [*i-né, man*] adv. D'une manière inégale : *membres inégalement développés.* Ant. **Egalement.**

inégaliser [*i-né, zé*] v. a. Rendre inégal. Ant. **Egaliser.**

inégalitaire [*i-né, tè-re*] adj. Qui n'est pas égalitaire.

inégalité [*i-né*] n. f. Caractère de ce qui n'est pas égal à autre chose : *l'inégalité des aptitudes.* Bizarrerie, humeur changeante : *inégalité de caractère.* Irrégularité d'une surface : *inégalité du sol. Astron.* Irrégularité observée dans la marche des astres. *Math.* Expression dans laquelle on compare deux quantités inégales, que l'on sépare par le signe > (plus grand que) ou < (plus petit que). Ant. **Egalité.**

Inégalité parmi les hommes (*Discours sur l'origine et les fondements de l'*), sorte de roman de la nature et de la société, que l'auteur, J.-J. Rousseau, a su embellir des plus brillantes couleurs. Rousseau y défend cette thèse que c'est le développement de la vie sociale qui a produit chez l'homme le sentiment de l'inégalité, ainsi que les misères qui en découlent (1755). C'était un sujet mis au concours par l'académie de Dijon. Le prix fut remporté par l'abbé Talbert ; mais le *Discours* de Rousseau était bien supérieur à l'ouvrage couronné, peut-être moins par le fond même des idées que par l'imagination qui inspire son éloquence passionnée.

inélastique [*i-né-las-ti-ke*] adj. Dépourvu d'élasticité. Ant. **Elastique.**

inélégamment [*i-né-lé-gha man*] adv. Sans élégance : *s'habiller inélégamment.* ANT. **Élégamment.**

inélégance [*i-né-lé-ghan-se*] n. f. (de *inélégant*). Défaut d'élégance. ANT. **Élégance.**

inélégant [*i-né-lé-ghan*], **e** adj. Qui manque d'élégance : *mise inélégante.* ANT. **Élégant.**

inéligibili'é [*i-né*] n. f. Qualité de la personne inéligible : *la qualité d'étranger est une cause d'inéligibilité.* ANT. **Eligibilité.** V. ÉLECTION (tableaux de la législation électorale).

inéligible [*i-né*] adj. Qui n'a pas les qualités requises pour être élu : *candidat inéligible. Un préfet est inéligible comme député dans le département qu'il administre.* ANT. **Eligible.**

inéloquent [*i-né-lo-kan*], **e** adj. Dépourvu d'éloquence. ANT. **Eloquent.**

inéluctable [*i-né-luk*] adj. (du préf. *in*, et du lat. *luctari*, lutter). Contre quoi on ne peut lutter. Qui ne peut être empêché, évité : *mort, malheur inéluctable.* ANT. **Evitable.**

inéluctablement [*i-né-luk, man*] adv. D'une manière inéluctable : *navire inéluctablement perdu.*

inéludable [*i né*] adj. Qui ne peut être éludé. ANT. **Eludable.**

inemployé [*i-nan-ploi-ié*], **e** adj. Qui n'a pas été, qui n'est pas employé : *forces inemployées.* ANT. **Employé.**

inénarrable [*i-né-nar-ra-ble*] adj. Qui ne peut être raconté : *merveilles inénarrables.*

inénarrablement [*i-né-nar-ra-ble-man*] adv. D'une façon inénarrable.

inénarré [*i-né-nar-ré*], **e** adj. Qui n'a pas été narré. ANT. **Narré, raconté.**

inengendré [*i-nan-jan*], **e** adj. Qui n'est point engendré.

inensemencé, e [*i-nan-se-man-sé*] adj. Qui n'est pas ensemencé : *guérets inensemencés.* ANT. **Ensemencé.**

inentamé, e [*i-nan*] adj. Qui n'est pas entamé. ANT. **Entamé.**

inentendu [*i-nan-tan*], **e** adj. Qui n'a pas été entendu. ANT. **Entendu.**

inenvié [*i-nan*], **e** adj. Qui n'est point envié : *honneurs inenviés.* ANT. **Envié.**

inéprouvé, e [*i-né*] adj. Qui n'a pas été mis à l'épreuve ; qui n'a pas été ressenti. ANT. **Eprouvé.**

inepte [*i-nèp-te*] adj. (lat. *ineptus ;* de *in* priv., et *aptus*, apte, propre). Sans aptitude. Incapable, inhabile : *candidat inepte.* Qui prouve l'ineptie, la sottise : *réponse inepte.* ANT. **Capable, apte.**

ineptement [*i-nèp-te-man*] adv. D'une manière inepte. (Peu us.) ANT. **Intelligemment.**

ineptie [*i-nèp-sî*] n. f. (lat. *ineptia*). Caractère de ce qui est inepte. Action ou parole inepte : *dire des inepties.* ANT. **Capacité, finesse.**

inépuisable [*i-né-pui-za-ble*] adj. Qu'on ne peut épuiser. *Fig.* : *bonté inépuisable.* ANT. **Epuisable.**

inépuisablement [*i-né-pui-za-ble-man*] adv. D'une manière inépuisable.

inépuisé [*i-né-pui-zé*], **e** adj. Qui n'est point épuisé : *des trésors inépuisés.* ANT. **Epuisé.**

inépuré, e [*i-né*] adj. Qui n'a pas été épuré : *huile inépurée.* ANT. **Epuré.**

inéqualifolié, e [*i-né-kou-a*] adj. *Bot.* Qui a des feuilles inégales.

inéquilatéral, e, aux [*i-né-ku-i*] adj. *Hist. nat.* Dont les deux côtés ne sont pas égaux. On dit aussi INÉQUILATÈRE.

inéquitable [*i-né-ki*] adj. Qui n'est pas équitable : *répartition inéquitable des impôts.* ANT. **Equitable, juste.**

inéquitablement [*i-né-ki, man*] adv. D'une façon inéquitable. ANT. **Equitablement.**

inerme [*i-nèr-me*] adj. (du lat. *inermis*, sans armes). *Bot.* Qui n'a ni aiguillon ni épines. *Zool.* Sans crochet : *ténia inerme.*

inerrance [*i-né-ran-se*] n. f. (lat. *inerrantia*). Qualité attribuée par les théologiens à la Bible et qui consiste à ne pas renfermer d'erreur.

inerte [*i-nèr-te*] adj. (lat. *iners*, préf. *in*, et lat. *ars, artis*, art, moyen). Sans activité, sans mouvement propre : *corps inerte. Fig.* Sans ressort et sans activité intellectuelle ou morale : *esprit inerte.* ANT. **Remuant.**

inertie [*i-nèr-sî*] n. f. (du lat. *inertia*). Etat de ce qui est inerte. *Fig.* Manque d'activité, d'énergie intellectuelle ou morale. *Force d'inertie*, résistance que les corps, grâce à leur masse, opposent au mouvement. *Fig.* Résistance passive, qui consiste surtout à ne pas obéir. ANT. **Activité, ardeur.**

— ENCYCL. *Mécan. Principe d'inertie.* C'est l'un des principes fondamentaux de la mécanique. On l'énonce ainsi : « Tout point matériel en repos ne peut se mettre en mouvement sans l'intervention d'une cause externe et, s'il est en mouvement sans qu'aucune cause externe agisse sur lui, son mouvement est rectiligne et uniforme. »

Moment d'inertie. Le moment d'inertie d'un point par rapport à un axe est le produit de la masse du point par le carré de sa distance à l'axe. Le moment d'inertie d'un système par rapport à un axe est la somme des moments d'inertie des points matériels qui le composent par rapport à cet axe.

Inès de Castro, née en Castille, femme célèbre par sa beauté et ses malheurs, épouse de l'infant Pierre de Portugal, assassinée à Coïmbre en 1355 par des courtisans jaloux de son influence, mais cruellement vengée par son époux devenu roi, qui fit arracher le cœur à ses meurtriers. Une tradition veut que le roi ait obligé les courtisans à rendre les honneurs souverains au cadavre exhumé d'Inès.

Inès de Castro, tragédie du Portugais Ferreira, une des premières compositions régulières qui aient paru sur le théâtre moderne (XVIe s.). Le même sujet a été traité en France, non sans talent, par Lamotte (1730).

inescomptable [*i-nès-kon-ta-ble*] adj. Qui ne peut être escompté : *billet inescomptable.* ANT. **Escomptable.**

inespérable [*i-nès-pé*] adj. Qu'on ne saurait espérer. ANT. **Espérable.**

inespéré [*i-nès-pé-ré*], **e** adj. Inattendu, qu'on n'espérait pas : *chance inespérée.* ANT. **Espéré.**

inesperément [*i-nès-pé-ré-man*] adv. Contre toute espérance. (Peu us.)

inessayé [*i-né-sé-ié*], **e** adj. Qui n'a point été essayé. ANT. **Essayé.**

inestimable [*i-nès-ti*] adj. Qu'on ne peut assez estimer : *la franchise est une qualité inestimable.*

inétendu, e [*i-né-tan*] adj. Qui n'a point d'étendue : *le point géométrique est inétendu.* ANT. **Etendu.**

inétirable [*i-né*] adj. Qui ne peut être étiré. ANT. **Etirable.**

inétonnable [*i-né-to-na-ble*] adj. Qui ne peut être étonné. ANT. **Etonnable.**

inétudié, e [*i-né*] adj. Qui n'a point été étudié. ANT. **Etudié.**

inévidence [*i-né-vi-dan-se*] n. f. Manque d'évidence. ANT. **Evidence.**

inévident [*i-né-vi-dan*], **e** adj. Qui n'est pas évident. ANT. **Evident.**

inévitabilité [*i-né*] n. f. Qualité de ce qui est inévitable.

inévitable [*i-né*] adj. Qu'on ne peut éviter : *danger inévitable.* ANT. **Evitable.**

inévitablement [*i-né, man*] adv. D'une manière inévitable.

inévité, e [*i-né*] adj. Qui n'a pas été évité. ANT. **Evité.**

inexact [*i-nègh-zakt*], **e** adj. Qui contient des erreurs, faux : *calcul inexact ; nouvelle inexacte.* Qui manque de ponctualité : *employé inexact.* ANT. **Exact.**

inexactement [*i-nègh-zak-te-man*] adv. D'une manière inexacte : *rapporter inexactement un entretien.* ANT. **Exactement.**

inexactitude [*i-nègh-zak*] n. f. Manque d'exactitude. Faute, erreur commise par défaut d'exactitude : *les inexactitudes d'un récit.* ANT. **Exactitude.**

inexaminable [*i-nègh-za*] adj. Qui ne peut être examiné. ANT. **Examinable.**

inexaucé [*i-nègh-zô-sé*], **e** adj. Qui n'a pas été exaucé : *vœu inexaucé.* ANT. **Exaucé.**

inexcitabilité [*i-nèk-si*] n. f. Qualité de ce qui est inexcitable. ANT. **Excitabilité.**

inexcitable [*i-nék-si*] adj. *Physiol.* Qui ne peut être excité : *tissu inexcitable.* ANT. **Excitable.**

inexcusable [*i-nèks-ku-za-ble*] adj. Qui ne peut être excusé : *faute inexcusable.* ANT. **Excusable.**

inexcusablement [*i-nèks-ku-za-ble-man*] adv. D'une manière inexcusable.

inexécutable [*i-nègh-zé*] adj. Qui ne peut être exécuté : *projet inexécutable.* ANT. **Exécutable.**

inexécuté, e [*i-nègh-zé*] adj. Qui n'a point été exécuté. ANT. **Exécuté.**

inexécution [*i-nègh-zé-ku-si-on*] n. f. Manque d'exécution : *l'inexécution d'un contrat peut donner lieu au paiement de dommages-intérêts.* ANT. **Exécution.**

inexécutoire [*i-nègh-zé*] adj. Qui n'est pas exécutoire. ANT. **Exécutoire.**

inexercé, e [*i-nègh-zér-sé*] adj. Qui n'est point exercé : *les soldats de la Défense nationale étaient braves, mais inexercés.* ANT. **Exercé.**

inexigé [*i-nègh-zi*], **e** adj. Qui n'est pas exigé. ANT. **Exigé.**

inexigibilité [*i-nègh-zi*] n. f. Qualité de ce qui est inexigible. ANT. **Exigibilité.**

inexigible [*i-nègh-zi*] adj. Qui ne peut être présentement exigé : *dette présentement inexigible.* ANT. **Exigible.**

inexistant [*i-nègh-zis-tan*], **e** adj. Qui n'existe pas. ANT. **Existant.**

inexistence [*i-nègh-zis-tan-se*] n. f. Défaut d'existence. ANT. **Existence.**

inexorabilité [*i-négh-zo*] n. f. Etat de ce qui est inexorable : *l'inexorabilité du sort.*

inexorable [*i-négh-zo*] adj. (lat. *inexorabilis ;* de *in*, priv., et *exorare*, obtenir par prière). Qui ne peut être fléchi, spécialement par les supplications : *juge inexorable. Fig.* Dur, trop sévère : *les lois inexorables de Dracon.* ANT. **Exorable.**

inexorablement [*i-négh-zo, man*] adv. D'une manière inexorable.

inexpédient [*i-nèks-pé-di-an*], **e** adj. Qui n'est pas expédient. ANT. **Expédient.**

inexpérience [*i-nèks, an-se*] n. f. Manque d'expérience : *l'inexpérience de la jeunesse.* Faute, erreur due au manque d'expérience : *pièce remplie d'inexpérience.* ANT. **Expérience.**

inexpérimenté, e [*i-nèks, man*] adj. Qui n'a point d'expérience : *ouvrier inexpérimenté.* Dont on n'a pas fait l'expérience : *procédé inexpérimenté.* ANT. **Expérimenté.**

inexpert [*i-nèks-pèr*], **e** adj. Qui manque d'habileté acquise : *orateur inexpert.* ANT. **Expert.**

inexpiable [*i-nèks*] adj. Qui ne peut être expié : *crime inexpiable.* ANT. **Expiable.** *Guerre inexpiable,* nom donné à la lutte de Carthage contre ses mercenaires révoltés après la première guerre punique.

inexpié, e [*i-nèks*] adj. Qui n'a pas été expié. ANT. **Expié.**

inexplicabilité [*i-nèks*] n. f. Qualité de ce qui est inexplicable.

inexplicable [*i-nèks*] adj. Qui ne peut être expliqué : *énigme inexplicable.* Bizarre, étrange : *homme, caractère inexplicable.* ANT. **Explicable.**

inexplicablement [*i-nèks, man*] adv. D'une manière inexplicable.

inexplicite [*i-nèks*] adj. Qui n'est pas explicite. ANT. **Explicite.**

inexpliqué [*i-nèks-pli-ké*], **e** adj. Qui n'a pas reçu d'explication satisfaisante : *nombre de faits restent inexpliqués.* ANT. **Expliqué.**

inexploitable [*i-nèks-ploi*] adj. Non susceptible d'être exploité : *gisement minier inexploitable.* ANT. **Exploitable.**

inexploitation [*i-nèks, si-on*] n. f. Etat de ce qui est inexploité. ANT. **Exploitation.**

inexploité, e [*i-nèks*] adj. Qui n'est pas exploité : *mine depuis longtemps inexploitée.* ANT. **Exploité.**

inexplorable [*i-nèks*] adj. Qui ne peut être exploré : *les abords des pôles sont à peu près inexplorables.* ANT. **Explorable.**

inexploré, e [*i-nèks*] adj. Que l'on n'a point encore exploré, visité : *il existe encore en Afrique des régions inexplorées.* ANT. **Exploré.**

inexplosible [*i-nèks-plo-zi-ble*] adj. Qui ne peut faire explosion : *chaudière inexplosible.* ANT. **Explosible.**

inexposable [*i-nèks-po-za-ble*] adj. Qui ne peut être exposé, défini. ANT. **Exposable.**

inexpressible [*i-nèks-prè-si-ble*] n. m. *Fam.* Euphémisme anglais pour culotte, pantalon. On dit aussi INEXPRIMABLE.

inexpressif [*i-nèks-prè-sif*], **ive** adj. Dépourvu d'expression : *physionomie inexpressive.* ANT. **Expressif.**

inexprimable [*i-nèks*] adj. Qu'on ne peut exprimer : *joie inexprimable.* V. INEXPRESSIBLE. ANT. **Exprimable.**

inexprimablement [*i-nèks, man*] adv. D'une manière inexprimable.

inexprimé, e [*i-nèks*] adj. Qui n'a pas été exprimé. ANT. **Exprimé.**

inexpugnabilité [*i-nèks*] n. f. Qualité de ce qui est inexpugnable.

inexpugnable [*i-nèks-pugh-na-ble*] adj. (préf. *in*, et lat. *expugnare*, prendre par force). Qui ne peut être forcé, pris d'assaut : *forteresse inexpugnable. Fig.* Qui résiste à toutes les attaques : *vertu inexpugnable.* ANT. **Expugnable.**

inextensibilité [*i-nèks-tan*] n. f. Qualité de qui est inextensible. ANT. **Extensibilité.**

inextensible [*i-nèks-tan*] adj. Qui ne peut être étendu : *fil inextensible.* ANT. **Extensible.**

in extenso, mots lat. signif. : en entier. *Compte rendu in extenso,* compte rendu sténographique des séances de la Chambre, opposé au *compte rendu analytique.*

inexterminable [*i-nèk-stér*] adj. Qui ne peut être détruit en entier. ANT. **Exterminable.**

inextinguibilité [*i-nèks-tin-ghu-i*] n. f. Qualité de ce qui est inextinguible.

inextinguible [*i-nèks-tin-ghu-i-ble*] adj. Qu'on ne peut éteindre : *feu inextinguible. Fig.* Qu'on ne peut arrêter : *le rire inextinguible des dieux d'Homère.*

inextirpabilité [*i-nèks*] n. f. Etat de ce qui ne peut être extirpé.

inextirpable [*i-nèks*] adj. Qu'on ne peut extirper. ANT. **Extirpable.**

in extremis, mots lat. signif. : Au dernier moment : *se confesser in extremis ; faire son testament in extremis.*

inextricabilité [*i-nèks*] n. f. Etat de ce qui est inextricable.

inextricable [*i-nèks*] adj. (préf. *in*, et lat. *extricare*, tirer d'embarras). Très embrouillé. Qui ne peut être démêlé : *labyrinthe, affaire inextricable.*

inextricablement [*i-nèks, man*] adv. D'une manière inextricable. (Peu us.)

Inf. ou **In-fol.** Abréviation de *in-folio.*

infaillibiliste [*fa, ll* mll., *is-te*] n. m. Partisan de l'infaillibilité pontificale.

infaillibilité [*fa, ll* mll.] n. f. Caractère de ce qui est infaillible : *l'infaillibilité d'un remède.* Impossibilité de se tromper. *Théol.* Privilège par lequel l'Eglise et le pape, dans l'exercice de leur ministère, ne peuvent se tromper en matière de foi : *l'infaillibilité du pape a été proclamée par le concile du Vatican en 1870.* ANT. **Faillibilité.**

— ENCYCL. *Relig. cathol.* L'infaillibilité est proprement l'impossibilité d'enseigner officiellement l'erreur en matière de dogme et de morale. Il est défini que, par suite d'une assistance spéciale de Dieu, ce privilège appartient à l'Eglise et au pape qui la représente. L'infaillibilité doctrinale du pape a été proclamée et placée au nombre des dogmes de la foi par le concile du Vatican (1870). La proclamation de ce dogme a provoqué, en Allemagne et en Suisse, la formation du parti des « vieux-catholiques », qui ne l'admettent pas.

infaillible [*fa, ll* mll.] adj. (préf. *in*, et de *faillible*). Qui ne peut manquer d'arriver : *pronostiquer un succès infaillible.* Qui ne peut se tromper : *nul n'est infaillible.* Qui ne peut tromper : *remède infaillible.* ANT. **Faillible.**

infailliblement [*fa, ll* mll., *man*] adv. Immanquablement, assurément.

infaisable [*fe-za-ble*] adj. Qui ne peut être fait. ANT. **Faisable.**

infalsifiable adj. Qui ne peut être falsifié. ANT. **Falsifiable.**

infamant [*man*], **e** adj. Qui porte infamie : *la peine de réclusion est une peine infamante.* V. AFFLICTIF. ANT. **Honorable, glorieux.**

— ENCYCL. *Peines infamantes.* Les peines criminelles, c'est-à-dire prononcées par les cours d'assises, sont *afflictives et infamantes* ou simplement *infamantes.* La première catégorie comprend la mort, les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux à temps, la détention, la réclusion. Les peines simplement infamantes sont le bannissement et la dégradation civique.

infamation [*si-on*] n. f. Note d'infamie. (Peu us.)

infâme adj. (lat. *infamis ;* de *in*, sans, et *fama*, réputation). Qui est flétri par la loi ou l'opinion publique : *acte infâme.* Avilissant : *trahison infâme.* Sale, malpropre : *infâme taudis.* N. : *c'est un infâme.* ALLUS. HIST. : *Écrasons l'infâme,* mot fameux par lequel Voltaire terminait ses lettres aux encyclopédistes. Par l' « infâme » il n'entendait aucunement une religion déterminée, mais la superstition, l'intolérance et le fanatisme que l'ineptie ou la scélératesse peuvent faire découler de toute religion. ANT. **Honorant, glorieux.**

infâmement [*man*] adv. D'une manière infâme.

infâmer [*mé*] v. a. Rendre infâme. (Vx.)

infamie [*mî*] n. f. (lat. *infamia*). Caractère de ce qui est infâme. Flétrissure imprimée à l'honneur par la loi ou l'opinion publique : *les censeurs romains notaient d'infamie les citoyens de mauvaises mœurs.* Action infâme, action vile : *commettre des infamies.* Pl. Propos injurieux : *dire des infamies de quelqu'un.* ANT. **Honneur, gloire.**

infançon n. m. Simple gentilhomme ou écuyer en Espagne.

infandum, regina, jubes, renovare dolorem, vers de Virgile (*Énéide,* II, 3) signif. Vous m'ordonnez, reine, de renouveler une indicible douleur. C'est par ces mots qu'Enée commence le récit qu'il fait à Didon de la prise de Troie. On le cite, en manière de précaution oratoire, lorsqu'on a à faire quelque confidence plus ou moins douloureuse ; on l'emploie ordinairement par plaisanterie.

Infanterie française : 1. Infanterie de ligne ; 2. Chasseur ; 3. Chasseur alpin ; 4. Infanterie coloniale ; 5. Infanterie de ligne (tenue de jour) ; 6. Vélocipédiste ; 7. Gendarme ; 8. Zouave ; 9. Tirailleur algérien (turco) ; 10. Tirailleur malgache ; 11. Tirailleur annamite ; 12. Tirailleur sénégalais ; 13. Tirailleur dahoméen.

infant [*fan*], **e** n. (esp. *infante* ; du lat. *infans, antis*, enfant). Titre donné aux enfants puinés des rois d'Espagne et de Portugal. N. f. *Par plaisant.* Femme de mœurs légères ; maîtresse.

Infants de Lara (*Les*). V. Lara.

Infantado (Pedro de Silva, duc **de l'**), homme d'Etat espagnol, m. à Madrid (1773-1841). Il fut, sous le règne de Ferdiuand VII, président du conseil, et l'un des chefs du parti absolutiste.

infantelet, ette [*lè, è-te*] n. Jeune enfant. (Vx.)

infanterie [*rî*] n. f. (ital. *infanteria*). Nom donné aux troupes qui marchent et qui combattent à pied : *on a appelé l'infanterie la reine des batailles.* V. ligne.

— Encycl. On ne peut guère faire remonter l'origine de l'infanterie française au delà des francs-archers organisés par Charles VII. François Ier institua des légions provinciales, commandées par des colonels. En 1557, fut créé le premier *régiment*, le régiment de Picardie. (V. régiment.) Modifiée à bien des reprises, l'infanterie française comprend aujourd'hui 163 régiments d'infanterie, 30 bataillons de chasseurs à pied, 4 régiments de zouaves, 4 régiments de tirailleurs algériens, 2 régiments de légion étrangère, 5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 4 compagnies de fusiliers de discipline. L'armée coloniale en outre comprend 24 régiments français, dont deux sont à organiser. Les progrès de la tactique ont fait abandonner dans la pratique la distinction entre l'infanterie de ligne et l'infanterie légère (chasseurs).

infanticide n. m. (lat. *infans, tis*, enfant, et *cædere*, tuer). Meurtre d'un enfant, particulièrement d'un nouveau-né : *l'infanticide est fréquent.* N. Personne coupable du meurtre d'un enfant. (Se dit surtout de la femme.) Adj. : *mère infanticide.*

— Encycl. *Dr.* La mère, auteur principal ou complice, est punie dans le premier cas des travaux forcés à perpétuité, dans le second cas des travaux forcés à temps, mais ses complices ou coauteurs sont passibles des peines applicables à l'assassinat ou au meurtre.

infantile adj. (du lat. *infantilis*). Relatif à l'enfant en bas âge : *les maladies infantiles.*

infantilisme [*lis-me*] n. m. Anomalie consistant dans la persistance, à l'âge adulte, de certains caractères de l'enfance.

infarctus [*fark-tuss*] n. m. (du lat. *infarcire*, farcir dans). Infiltration d'un tissu par un épanchement sanguin.

— Encycl. On appelle spécialement *infaretus* les lésions dues aux hémorragies qui ont lieu dans les reins et les poumons (apoplexie pulmonaire).

infatigabilité n. f. Qualité de ce qui est infatigable.

infatigable adj. Qui ne peut être lassé : *travailleur infatigable.*

infatigablement [*man*] adv. Sans se lasser.

infatuation [*si-on*] n. f. Caractère d'une personne infatuée.

infatuer [*tu-é*] v. a. (lat. *infatuare* ; de *in*, dans, et *fatuus*, sot). Inspirer à quelqu'un un engouement ridicule pour une personne ou pour une chose. (Se dit surtout en ce sens : *être infatué de soi-même.*) **S'infatuer** v. pr. S'engouer, se prévenir follement en faveur de quelqu'un ou de quelque chose.

infavorable adj. Qui n'est pas favorable. Ant. **Favorable.**

infécond [*kon*], **e** adj. Stérile : *femelle infeconde ; les sables infeconds du Sahara. Fig : esprit infécond.* Ant. **Fécond, fertile.**

infécondité n. f. Stérilité. Ant. **Fécondité.**

infect [*fèkt*], **e** adj. (lat. *infectus*). Qui exhale des émanations puantes : *marais infect. Fig.* Répugnant au point de vue moral : *un livre infect.* Ant. **Parfumé ; délicieux, parfait.**

infectant [*fèk-tan*], **e** adj. Qui produit l'infection : *microbe infectant.* Ant. **Désinfectant.**

infecter [*fèk-té*] v. a. (de *infect*). Gâter, corrompre par des exhalaisons empoisonnées. Contaminer : *malade que l'opérateur a infecté. Fig.* Corrompre l'esprit, les mœurs : *lectures qui infectent l'esprit.* V. n. Avoir une odeur repoussante : *ce marais infecte.* Ant. **Désinfecter.**

infecteur [*fèk*] n. m. Celui ou ce qui propage une infection, une contagion.

infectieux, euse [*fèk-si-eû, eu-ze*] adj. Qui produit l'infection : *germe infectieux.* Qui résulte ou s'accompagne d'infection : *la diphtérie est une maladie infectieuse.*

infection [*fèk-si-on*] n. f. (de *infecter*). Action d'infecter. Grande puanteur. Altération produite dans l'organisme sous l'influence de certains parasites dits *agents infectieux. Fig.* Contagion morale. Ant. **Désinfection.**

— Encycl. L'infection se fait par des *agents spécifiques* qui déterminent toujours la même maladie (diphtérie, fièvre typhoïde, etc.), ou par des *agents non spécifiques* provoquant des manifestations très diverses, suivant le terrain sur lequel ils évoluent et la localisation qu'ils affectent (streptocoque, colibacille, etc.). L'agent pathogène peut rester localisé au point où il a pénétré dans l'organisme ; il agit alors par les toxines qu'il sécrète. Il peut envahir l'organisme en entier, provoquant la *septicémie* et la *pyémie*. V. ces mots.

infectionniste [*fèk-si-o-nis-te*] n. m. Médecin qui attribue aux phénomènes d'infection la naissance et la propagation de la plupart des maladies.

infectiosité [*fèk-si-o-zi-té*] n. f. Caractère de ce qui est infectieux.

infélicité n. f. Défaut de félicité, malheur. Ant. **Félicité.**

inféodation [*si-on*] n. f. Contrat par lequel était constitué le rapport féodal entre le suzerain et le vassal.

inféoder [*dé*] v. a. (du préf. *in*. et de *féodal*). Donner une terre pour être tenue en fief : *inféoder une terre.* **S'inféoder** v. pr. Se donner entièrement à : *s'inféoder à un parti.*

inféodé, e adj. *Fig.* Qui est sous le vasselage, dans la dépendance de quelqu'un.

infère adj. (lat. *inferus*). *Bot.* Se dit d'un ovaire situé au-dessous du plan d'insertion des verticilles externes. V. fleur.

inference [*ran-se*] n. f. (angl. *inference*). Raisonnement, et *spécialem.*, raisonnement du particulier au particulier.

inférer [*ré*] v. a. (lat. *inferre* ; de *in*, dans, et *ferre*, porter. — Se conj. comme *accélérer.*) Tirer une conséquence d'un fait, d'un principe ; conclure, induire.

inférieur, e adj. (lat. *inferior*, compar. de *inferus*, qui est en bas). Placé au-dessous : *la mâchoire inférieure de l'homme est seule mobile.* Plus rapproché de l'embouchure d'un fleuve : *la vallée inférieure de la Loire. Fig.* Moindre en dignité, en mérite, en organisation : *rang inférieur ; animal inférieur. Planètes inférieures*, v. planète. *Absol.* De mauvaise qualité : *des produits inférieurs.* Subst. Subordonné : *courtois avec ses inférieurs.* Ant. **Supérieur.**

inférieurement [*man*] adv. Au-dessous. Ant. **Supérieurement.**

infériorité n. f. (de *inférieur*). Désavantage en ce qui concerne le rang, la force, le mérite, etc. Ant. **Supériorité.**

inférité n. f. *Bot.* Etat d'un organe infère.

infermable [*fèr*] adj. Qui ne peut être fermé. Ant. **Fermable.**

infermenté, e [*fèr-man*] adj. Qui n'est pas fermenté. Ant. **Fermenté.**

infermentescible [*fèr-man-tès-si-ble*] adj. Qui n'est pas susceptible de fermenter. Ant. **Fermentescible.**

infernal, e, aux [*fèr*] adj. (lat. *infernalis* ; de *inferni*, enfers). Qui appartient à l'enfer, aux enfers : *les abîmes infernaux. Fig.* Qui a ou annonce beaucoup de méchanceté, de noirceur : *ruse infernale.* Se dit d'un grand bruit : *tapage infernal. Pierre infernale*, azotate d'argent, employé pour cautériser. *Machine infernale*, machine contenant de la poudre et des projectiles, et destinée à faire explosion, à répandre la mort : *Cadoudal prépara contre Bonaparte la machine infernale de la rue Saint-Nicaise.* Ant. **Céleste.**

infernalement [*fèr, man*] adv. D'une manière infernale.

infernalité [*fèr*] n. f. Caractère de ce qui est infernal.

inférovarié, e adj. Se dit des végétaux dans lesquels l'ovaire est infère.

infertile [*fèr*] adj. Qui n'est pas fertile ; qui est stérile, infécond, aride : *les landes infertiles de la Gascogne.* Ant. **Fertile.**

infertilisable [*fèr, za-ble*] adj. Qui ne peut être fertilisé. Ant. **Fertilisable.**

infertilité [*fèr*] n. f. Etat de ce qui est infertile ; stérilité, infécondité, aridité : *l'infertilité des déserts tient au manque d'eau.* Ant. **Fertilité.**

infestation [*fès-ta-si-on*] n. f. Etat de ce qui est infesté.

infester [*fès-té*] v. a. (lat. *infestare*). Ravager, tourmenter par des irruptions, des actes de brigandage : *les Touareg infestent les abords des oasis sahariennes.* Se dit aussi des animaux nuisibles qui abondent dans un lieu : *les rats infestent les maisons.*

infibulation [*si-on*] n. f. Opération par laquelle on réunit, au moyen d'un anneau (*fibule*), les parties dont la liberté est nécessaire à l'acte de la génération.

infibuler [*lé*] v. a. (lat. *infibulare*). Pratiquer l'infibulation.

infidèle adj. (lat. *infidelis*). Qui manque à ses engagements, à la foi promise : *infidèle à ses promesses.* Qui commet des soustractions : *caissier infidèle.* Inexact : *récit infidèle.* Changeant : *victoire infidèle.* N. Qui n'a pas la vraie foi : *convertir les infidèles.* Ant. **Fidèle.**

infidèlement [*man*] adv. D'une manière infidèle : *traduire infidèlement un texte.* Ant. **Fidèlement.**

infidélité n. f. Manque de fidélité, de probité, *l'infidélité d'un dépositaire.* Manque d'exactitude, de vérité : *l'infidélité d'un historien.* Action infidèle : *commettre une infidélité.* Ant. **Fidélité.**

infiguré, e adj. Qui n'a pas de forme déterminée.

infiltration [*si-on*] n. f. Passage lent d'un liquide à travers les interstices d'un corps : *la source du Loiret est alimentée par des infiltrations de la Loire. Méd.* Epanchement interstitiel des humeurs dans l'organisme.

— Encycl. *Méd.* L'infiltration a des causes différentes, suivant qu'elle est séreuse, sanguine, qu'elle provient du pus, de l'urine, de la bile, etc. L'infiltration sanguine ou *infarctus* dérive de lésions vasculaires ; elle prend le nom d'*ecchymose*, quand on l'aperçoit à travers les tissus qui la recouvrent. L'infiltration séreuse est l'*œdème.* (V. ce mot.)

Le traitement de l'infiltration est subordonné à la cause qui lui a donné naissance, mais néanmoins l'évacuation par des procédés opératoires s'impose en certaines circonstances, comme dans l'ascite, les collections purulentes, etc.

— *Ponts et chauss.* Les infiltrations ont une grande importance dans la construction des bassins, des canaux. La quantité d'eau absorbée par infiltration est comptée double de celle due à l'évaporation. Dans un canal construit en remblai, on laboure le sol avant d'y accumuler le remblai pour rendre la liaison plus parfaite et éviter les pertes d'eau. On recouvre d'un enduit hydraulique ou d'un mortier de ciment le fond et les parois, là où la nature du sol fait craindre des infiltrations.

infiltrer [*tré*] **(s')** v. pr. Passer comme par un filtre à travers les pores d'un corps solide. *Fig.* Pénétrer, s'insinuer : *les abus s'infiltrent aisément.*

infime adj. (du lat *infimus*, le plus bas). Qui est le dernier, le plus bas : *les rangs infimes de la société.*

— Encycl. *Infime* étant le superlatif d'*inférieur*, on ne doit pas dire : *plus infime, moins infime.*

infimité n. f. Condition d'une personne infime.

in fine, mots lat. signif. : *A la fin.* A la fin d'un paragraphe ou d'un chapitre : *cette disposition se trouve dans tel article du code, in fine.*

infini, e adj. (lat. *infinitus*). Qui n'a pas de fin : *un supplice infini.* Qui est sans limites : *l'univers est infini. Par ext.* A quoi on ne peut assigner de bornes : *espace infini. Par exagér.* Très grand : *attendre un temps infini.* N. m. Ce qui est sans limites : *l'infini des cieux. A l'infini* loc. adv. Sans bornes, sans fin. Ant. **Fini, borné, limité.**

— Encycl. *Math.* L'infini se représente par le symbole ∞. Quand une quantité variable devient plus grande que toute quantité donnée, celle-ci étant aussi grande que l'on veut, on dit qu'elle devient infinie. Un nombre fixe ne peut pas être infini ; on peut toujours imaginer un nombre plus grand que lui.

infiniment [*man*] adv. Sans bornes. Extrêmement. *Math. Les infiniment petits*, quantités conçues comme moindres qu'aucune quantité assignable.

infinitaire [*tè-re*] n. m. Partisan du calcul infinitésimal.

infinité n. f. Qualité de ce qui est infini. Un très grand nombre : *la vieillesse est sujette à une infinité de maux.*

infinitésimal, e, aux [*zi*] adj. Excessivement petit : *quantité infinitésimale. Géom. Calcul infinitésimal*, partie des mathématiques qui comprend le calcul différentiel et le calcul intégral, et qui a pour objet les infiniment petits.

infinitésimalement [*zi, man*] adv. En quantité infinitésimale.

infinitésime [*zi-me*] adj. Infiniment petit. N. f. L'partie infinitésime.

infinitif, ive adj. (du lat. *infinitus*, indéfini). *Gram.* Qui est de la nature de l'infinitif : *proposition infinitive.* N. m. Mode du verbe qui exprime l'action d'une manière générale, indéterminée.

— Encycl. L'infinitif est beaucoup moins un mode distinct qu'un substantif verbal ; les formes infinitives sont de véritables noms désignant une action. La nature nominale de l'infinitif est démontrée par l'emploi de l'article avec l'infinitif : *le manger, le boire.* L'infinitif français a deux temps, le présent et le parfait : *voir, avoir vu.* L'infinitif s'emploie sans préposition ni sujet avec des verbes de croyance, de sentiment, de mouvement, et après *voici* et *voilà*. Notons en particulier la tournure : *il est honteux de mentir*, où *de* marque l'origine : chose honteuse vient de mensonge.

infinitude n. f. Qualité de ce qui est infini : *infinitude du temps.*

in fiocchi, loc. ital., signif. : *En glands de passementerie.* S'emploie dans le sens de : *en tenue de gala.*

infirmable adj. Que l'on peut infirmer ; *témoignage difficilement infirmable.*

infirmatif, ive adj. *Dr.* Qui infirme : *arrêt infirmatif d'un jugement de première instance.*

infirmation [*si-on*] n. f. Action d'infirmer.

infirme adj. et n. (lat. *infirmus;* du préf. *in,* et de *infirmas,* ferme). Qui a quelque infirmité, faible, maladif. ANT. **Valide, ingambe.**

infirmer [*mé*] v. a. (lat. *infirmare*). *Dr.* Déclarer nul : *infirmer un acte, une sentence. Fig.* Affaiblir, ôter la force : *infirmer un témoignage.* ANT. **Confirmer.**

infirmerie [*ri*] n. f. (de *infirme*). Lieu destiné aux malades dans les communautés, les casernes, les collèges, etc. : *infirmerie régimentaire.*

infirmier [*mi-é*], **ère** n. Qui soigne les malades à l'infirmerie, à l'hôpital.

— ENCYCL. *Milit.* Les infirmiers militaires sont

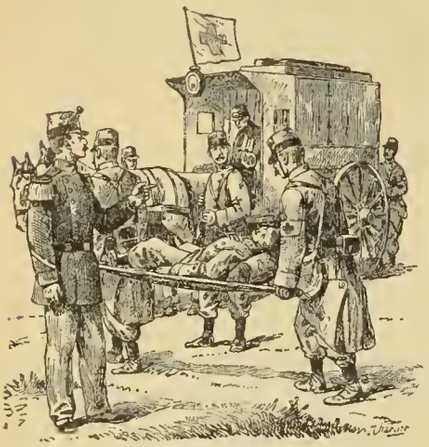

Infirmiers militaires.

constitués d'une façon permanente en vingt-cinq sections, commandées par des officiers d'administration, sous la surveillance d'un médecin.

Dans chaque corps de troupes, il doit exister un certain nombre de soldats comptant dans le rang et placés pour leur service sous les ordres d'un caporal ou d'un sous-officier chargé des détails de l'infirmerie.

infirmité n. f. (de *infirme*). Manque de force. (Vx.) Faiblesse du corps : *l'infirmité de la vieillesse.* Maladie habituelle : *la goutte est une redoutable infirmité.* Affection particulière qui attaque d'une manière chronique quelque partie du corps. *Fig.* Imperfection : *l'infirmité humaine.*

Infirmière.

infixable [*fik-sa-ble*] adj. Qui ne peut être fixé. ANT. **Fixable.**

infixe [*fik-se*] n. m. (du lat. *infixus,* inséré). *Philol.* Elément qui s'insère au milieu des sons composant une racine pour en modifier le sens.

infixer [*fik-sé*] v. a. Donner à un mot ou à une partie de mot le rôle d'infixe.

inflagration [*si-on*] n. f. Etat d'un corps qui prend feu.

inflammabilité [*fla-ma*] n. f. Caractère de ce qui est inflammable : *l'inflammabilité de l'essence de pétrole est la cause de nombreux accidents.* ANT. **Ininflammabilité.**

inflammable [*fla-ma-ble*] adj. Qui s'enflamme facilement : *gaz inflammable. Fig.* Qui se passionne facilement : *cœur inflammable.* ANT. **Ininflammable.**

inflammateur, trice [*fla-ma*] adj. Qui enflamme, qui met le feu. N. m. Appareil qui met le feu.

inflammation [*fla-ma-si-on*] n. f. (du lat. *inflammatio*). Action par laquelle une matière combustible s'enflamme ; son résultat. *Méd.* Réaction organique curative qui s'établit autour d'un corps étranger, généralement microbien, et qui se caractérise par de la chaleur, de la rougeur, de la douleur et de la tuméfaction.

— ENCYCL. On a longtemps considéré l'inflammation comme une maladie déterminée, que l'on reconnaissait aux symptômes : *calor, rubor, dolor, tumor* (chaleur, rougeur, douleur, tuméfaction). On redoutait l'inflammation d'une blessure, tandis qu'on aurait dû redouter l'*infection,* contre laquelle lutte l'inflammation.

Lorsqu'un microbe pénètre en un point de l'organisme, les globules blancs (leucocytes, phagocytes) sont attirés, englobent les éléments microbiens, se transforment en globules du pus, et donnent naissance à un abcès. L'abcès vidé, l'organisme est sauf. L'inflammation est donc un des moyens de défense de l'organisme. V. PHAGOCYTOSE.

inflammatoire [*fla-ma*] adj. Qui tient de l'inflammation, qui se traduit par une inflammation : *fièvre inflammatoire.*

inflation [*si-on*] n. f. *Pathol.* Enflure. (Peu us.)

infléchi, e adj. Courbe de manière à faire le coude : *arc infléchi.*

infléchir v. a. (préf. *in,* et *fléchir*). Courber, incliner : *infléchir un rayon lumineux.* **S'infléchir** v. pr. Se courber, dévier.

infléchissable [*chi-sa-ble*] adj. Qui ne peut être fléchi. (Peu us.)

inflectif, ive [*flèk*] adj. Qui admet des flexions dans les mots. (Rare.)

inflétrissable [*tri-sa-ble*] adj. Qui ne peut être flétri. ANT. **Flétrissable.**

inflexibilité [*flèk-si*] n. f. Caractère de ce qui est inflexible. *Fig.* Extrême fermeté de l'esprit ou du caractère : *l'inflexibilité de Brutus, condamnant ses fils à mort, est restée légendaire.* ANT. **Flexibilité, souplesse.**

inflexible [*flèk-si-ble*] adj. Qui ne fléchit sous aucun effort. *Fig.* Qui ne se laisse point émouvoir. ANT. **Flexible, souple.**

inflexiblement [*flèk-si-ble-man*] adv. D'une manière inflexible.

inflexion [*flèk-si-on*] n. f. (du lat. *inflexio*). Action de plier, d'incliner : *saluer d'une légère inflexion du corps. Inflexion de voix,* changement de ton, d'accent dans la voix. *Gram.* Modification du son d'une voyelle sous l'influence d'une autre voyelle qui est dans la syllabe suivante. Chacune des formes que peut prendre un mot à désinences variables. (Syn. de FLEXION en ce sens.) *Géom. Point d'inflexion d'une courbe,* point simple où cette courbe change de sens : *la tangente au point d'inflexion traverse la courbe. Physiq.* Déviation d'une ligne : *l'inflexion des rayons lumineux.* ANT. **Flexion.**

inflexueux, euse [*flèk-su-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas flexueux. ANT. **Flexueux.**

inflictif, ive adj. *Dr.* Qui a le caractère de l'infliction.

infliction [*flik-si-on*] n. f. (lat. *inflictio*). Action d'infliger. (Vx.)

infliger [*jé*] v. a. (lat. *infligere;* de *in,* sur, et *fligere,* renverser. — Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il infligea, nous infligeons.*) Prononcer, appliquer comme peine : *infliger un châtiment.*

inflorescence [*rès-san-se*] n. f. (lat. *inflorescere,* fleurir). Disposition générale des fleurs sur la tige.

— ENCYCL. D'ordinaire, la tige florifère porte un nombre plus ou moins grand de fleurs, terminant les *pédoncules floraux.* Quand la tige ne se ramifie

Inflorescences : 1. Uniflore (violette); 2. Pluriflore (primevère); 3. Terminale (sedun); 4. Axillaire (lupuline); 5. Grappe simple (groseillier); 6. Grappe composée (vigne); 7. Corymbe (cerisier); 8. Epi (verveine); 9. Chaton (saule); 10. Ombelle simple (lierre); 11. Ombelle composée (cerfeuil); 12. Capitule (marguerite); 13. Cime dichotome (céraiste); 14. Cymescorpioïde (myosotis).

pas, la fleur est dite *solitaire* (inflorescence uniflore); quand la tige se ramifie, l'inflorescence est *groupée* ou *pluriflore.* Si la ramification est à un seul degré, elle est *simple;* si elle est à plusieurs degrés, elle est *composée.* Les inflorescences groupées ou simples peuvent se ramener à deux types principaux : la *grappe* et la *cyme.* Dans la grappe, l'axe d'inflorescence est vigoureux et porte latéralement une série de pédoncules floraux moins développés; de ce type dérivent : le *corymbe,* l'*épi,* le *chaton,* l'*ombelle,* le *capitule,* la *panicule.*

Dans la *cyme,* les pédoncules latéraux sont au contraire plus développés que l'axe d'inflorescence, qui cesse de croître de bonne heure, après s'être terminé par une fleur. Si, à chaque ramification, il naît deux rameaux opposés, la cyme est dichotome ou bipare; s'il en naît un seul, elle est dite unipare.

L'inflorescence composée peut être mixte, suivant l'ordre de ramification que l'on considère; c'est ainsi que l'inflorescence du marronnier est une *grappe de cymes unipares.* Les inflorescences des types de la grappe sont dites *indéfinies,* parce que l'axe continue à croître pendant un temps relativement long; au contraire, les cymes sont des inflorescences définies, parce que les axes successifs se terminent de bonne heure par une fleur, ce qui limite leur croissance.

influençable [*an-sa-ble*] adj. Qui se laisse influencer : *juge difficilement influençable.*

influence [*an-se*] n. f. (du lat. *influentia*). Action qu'une chose exerce sur une autre : *c'est l'influence combinée du soleil et de la lune qui produit les marées.* Ancienn. Action fluidique des astres sur les hommes. *Phys.* Effet produit à distance : *électrisation par influence. Fig.* Crédit, ascendant : *Voltaire exerça une grande influence sur son temps.*

influencer [*an-sé*] v. a. (de *influence.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il influença, nous influençons.*) Exercer une influence sur : *influencer un juge par ses sollicitations.*

influent [*an*], **e** adj. Qui a du crédit, de l'ascendant : *un personnage influent.*

influenza [*flu-an*] n. f. (m. ital.). Sorte de grippe violente et épidémique. V. GRIPPE.

influer [*flu-é*] v. n. (du lat. *in,* sur, et *fluere,* couler). Exercer une action : *l'hygiène habituelle influe beaucoup sur la santé.* Couler dans, servir d'affluent à. (Vx.) V. a. Faire pénétrer dans. (Vx.)

influx [*flu*] n. m. (lat. *influxus*) ou **influxion** [*fluk-si-on*] n. f. Fluide hypothétique, auquel on a attribué certains effets organiques : *influx nerveux.*

in-folio n. m. et adj. invar. (m. lat. signif. *en feuille*). Format d'un livre où la feuille n'est pliée qu'en deux, et ne forme par conséquent que quatre pages. Un livre de ce format. (S'abrége *inf.* ou *in-fol.*)

infondre v. a. Fondre dans, insinuer. (Vx.)

inforçable adj. Qui ne peut être forcé : *position inforçable.*

informant [*man*], **e** adj. Qui informe, qui constitue dans sa forme propre.

in forma pauperum, mots lat. signif. : *Dans la forme des pauvres.* Dans la chancellerie romaine, se dit des rescrits que l'on accorde sans frais aux parties dont l'indigence est attestée.

informateur, trice n. Qui donne des informations : *Saint-Simon est un informateur précieux, mais souvent partial et suspect.*

information [*si-on*] n. f. Acte judiciaire qui contient les dépositions des témoins sur un fait : *ouvrir une information sur un crime. Par ext.* Sorte d'enquête que l'on fait pour constater un fait, s'assurer de la vérité d'une chose. En ce sens, s'emploie ordinairement au pluriel : *prendre des informations sur quelqu'un; aller aux informations.*

— ENCYCL. *Dr.* En général, le mot *information* est considéré comme l'équivalent du mot « instruction », mais, en droit, l'information désigne spécialement les renseignements préalables que, dans les premiers moments d'un crime ou d'un délit, recueillent les officiers de police judiciaire, avant que le juge d'instruction ne soit saisi. D'autre part, le code d'instruction criminelle donne le nom particulier d' « information » à l'une des opérations de l'instruction : l'audition des témoins.

informe adj. (lat. *informis*). Qui n'a pas de forme arrêtée : *bloc informe.* De forme lourde et disgracieuse. *Fig.* A peine ébauché : *ouvrage informe. Dr.* Qui n'est pas dans les formes prescrites : *acte informe.* ANT. **Achevé, parfait.**

informé n. m. Information juridique : *jusqu'à plus ample informé.*

informer [*mé*] v. a. (lat. *informare;* de *in,* en, et *formare,* former). Constituer dans sa forme propre. Avertir, instruire : *informer quelqu'un de ce qui se passe.* V. n. Faire une information, une instruction : *informer contre quelqu'un.* **S'informer** v. pr. S'enquérir.

informité n. f. Etat de ce qui est informe.

informulé, e adj. Qui n'est pas formulé.

in foro conscientiæ, mots lat. signif. : *Au tribunal de la conscience.* Le monde ferme les yeux sur des pratiques qui doivent être condamnées *in foro conscientiæ.*

infortiat [*si-a*] n. m. (lat. *infortiatus*). Nom donné par les glossateurs à la deuxième partie du texte du Digeste.

infortifiable adj. Qu'on ne peut fortifier.

infortune n. f. (préf. *in,* et *fortune*). Revers de fortune, adversité, malheur : *les infortunes d'Œdipe ont été mises à la scène par Sophocle.* Pl. Événements malheureux : *infortunes conjugales.* ANT. **Bonheur, prospérité, félicité.**

infortuné, e adj. Qui est dans l'infortune. ANT. **Heureux.**

infra-axillaire adj. *Bot.* Qui est situé au-dessous et en dehors de l'axe des feuilles.

infra-crétacé, e adj. Se dit de la partie inférieure des terrains crétacés.

infracteur [*frak*] n. m. (du lat. *infrangere,* supin *infractum,* rompre). Qui viole une loi, un traité, etc. (Peu us.)

infraction [*frak-si-on*] n. f. (de *infracteur*). Violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc. : *les infractions aux règlements de police se nomment* contraventions.

— ENCYCL. *Dr.* Au point de vue pénal, l'infraction s'appelle *contravention, délit* ou *crime,* selon qu'elle est passible de peines de simple police, correctionnelles ou criminelles.

L'auteur de l'infraction est dit *inculpé, prévenu* ou *accusé,* selon qu'il s'agit d'une contravention, d'un délit ou d'un crime.

infrajurassique adj. Se dit de la partie inférieure du terrain jurassique.

infralapsaire [*lap-sè-re*] n. m. (lat. *infra,* en dessous, et *lapsus,* tombé). Nom des hérétiques qui enseignaient que Dieu, *après* la chute d'Adam, avait voué un certain nombre d'hommes à la damnation.

infralapsarisme [*ris-me*] n. m. Système des infralapsaires.

infralias [*li-ass*] n. m. Partie inférieure du lias.

infraliasique [*zi-ke*] adj. Qui concerne l'infralias.

infranchissable [*chi-sa-ble*] adj. Que l'on ne peut franchir : *abîme infranchissable.* ANT. **Franchissable.**

infrangible [*ji-ble*] adj. (du préf. *in,* et du lat. *frangere,* briser). Qui ne peut être brisé.

infra-rouge adj. Se dit, dans le spectre, des radiations obscures, moins réfrangibles que le rouge.

infrastructure [*fras-truk*] n. f. Dans les chemins de fer, ensemble des travaux concourant à l'établissement de la plate-forme : remblais, ponts, viaducs, souterrains, passages à niveau, etc.

infraternel, elle [*tèr-nèl*] adj. Non fraternel, indigne d'un frère. ANT. **Fraternel.**

infrayé [*frè-ié*], **e** adj. Qui n'est point frayé : *voie infrayée.* ANT. **Frayé.**

infréquemment [*ka-man*] adv. Peu fréquemment. ANT. **Fréquemment.**

infréquence [*kan-se*] n. f. Caractère de ce qui n'est pas fréquent. ANT. **Fréquence.**

infréquent [*kan*], **e** adj. Qui n'est pas fréquent. ANT. **Fréquent.**

infréquenté, e [*kan*] adj. Qui n'est pas fréquenté : *chemin infréquenté.* ANT. **Fréquenté.**

infriable adj. Qui ne se désagrège pas. ANT. **Friable.**

infructueusement [*fruk-tu-eu-ze-man*] adv. Sans profit. ANT. **Fructueusement.**

infructueux, euse [*fruk-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui rapporte peu ou point de fruits : *champ infructueux. Fig.* Qui ne donne pas de résultat utile : *efforts infructueux.* ANT. **Fructueux.**

infructuosité [*fruk-tu-o-zi*] n. f. Etat de ce qui est infructueux.

infrutescence [*tès-san-se*] n. f. Ensemble des fruits qui remplacent une inflorescence.

infule n. f. (lat. *infula*). *Antiq. rom.* Bandelette sacrée de laine blanche, qui couvrait le front des prêtres et dont on parait les victimes.

infulminabilité n. f. Etat de ce qui ne peut être foudroyé : *on a cru à l'infulminabilité du hêtre.*

infumable adj. Qui ne peut être fumé : *tabac infamable.* ANT. **Fumable.**

infundibuliforme [*fon*] adj. (du lat. *infundibulum*, entonnoir). Qui a la forme d'un entonnoir.

infundibulum [*fon, lom*] n. m. (m. lat. signif. *entonnoir*). *Anat.* Canal situé dans le troisième ventricule cérébral. Toute partie d'organe en forme d'entonnoir.

infus, e [*fu, u-ze*] adj. (lat. *infusus*). Répandu dans l'âme. *Science infuse*, science qu'Adam avait reçue de Dieu. *Fig.* Se dit des connaissances, des vertus que l'on possède naturellement, sans avoir travaillé à les acquérir : *s'imaginer qu'on possède la science infuse.*

infusé [*zé*] n. m. Liquide obtenu par infusion.

infuser [*zé*] v. a. (du lat. *infusum*, supin de *infundere*, verser dans). Mettre une substance dans un liquide chaud, afin qu'il en tire le suc : *infuser du thé dans l'eau bouillante.* Verser, introduire : *infuser du sang dans les veines de quelqu'un.*

infusibilité [*zi*] n. f. Caractère de ce qui est infusible. ANT. **Fusibilité.**

infusible [*zi-ble*] adj. Qu'on ne peut fondre : *il n'est pas de corps réellement infusible.* ANT. **Fusible.**

infusion [*zi-on*] n. f. (lat. *infusio*). Action d'infuser. Produit de cette action : *une infusion de tilleul, de sureau.*

infusoir [*zoir*] n. m. Vase à faire des infusions.

infusoires [*zoi-re*] n. m. pl. (du lat. *infusus*, répandu dans). Animaux unicellulaires de l'embranchement des protozoaires, généralement microscopiques et vivant dans les liquides. S. : un *infusoire.* V. la planche MOLLUSQUES.

— ENCYCL. *Biol.* Les infusoires sont des êtres unicellulaires et mobiles par le moyen d'appareils locomoteurs spéciaux.

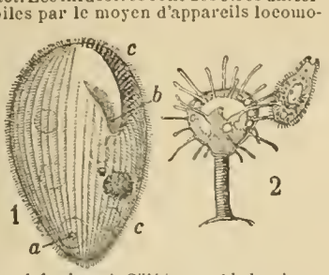

Infusoires : 1. Cilié (a, anus ; b, bouche ; c, cils) ; 2. Tentaculifère.

On les divise en *infusoires ciliés* et *infusoires tentaculifères* ou *acinétudés.*

Les infusoires sont presque tous microscopiques ; les plus gros sont visibles à l'œil nu, mais atteignent difficilement une dimension de 1 millimètre. Ils tirent leur nom de ce qu'on en trouve beaucoup dans les infusions végétales. Un infusoire cilié est une cellule à paroi criblée d'un grand nombre de petits orifices par lesquels le protoplasma fait hernie sous forme de *cils vibratiles.* La paroi du corps présente deux grands orifices : la bouche, ou *cytostome*, et l'anus, ou *cytoprocte*, servant à l'évacuation des matières non absorbables.

Les infusoires ciliés se multiplient par bipartitions successives, souvent très rapides.

infusum [*zom*] n. m. (m. lat. signif. *chose infusée*). Produit d'une infusion. (Peu us.)

inga n. m. Genre de légumineuses mimosées, à fruits comestibles, qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique.

ingagnable [*gha, gn* mll.] adj. Qui ne peut être gagné : *pari ingagnable.* ANT. **Gagnable.**

ingambe [*ghan-be*] adj. (de l'ital. *in gamba*, en jambe). *Fam.* Léger, alerte, dispos, qui a l'usage facile de ses membres. ANT. **Infirme, impotent.**

ingaranti, e adj. Qui n'est point garanti : *marchandises ingaranties* ANT **Garanti.**

Ingeburge ou **Ingelburge,** fille du roi de Danemark Waldemar, femme de Philippe Auguste, que ce prince répudia pour épouser Agnès de Méranie, m. à Corbeil en 1236.

ingélif, ive adj. Qui n'est point gélif.

Ingelmunster, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers), sur le Mandel ; 6.840 h. Tissus, tanneries.

Ingenbohl, comm. de Suisse (cant. de Schwyz) ; 3.070 h.

ingénérabilité n. f. Caractère de ce qui est ingénérable.

ingenérable adj. Qui ne peut être engendré : *Dieu est ingénérable.*

ingénéreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas généreux. ANT. **Généreux.**

ingénérosité [*ro-zi*] n. f. Manque de générosité. ANT. **Générosité.**

Ingenhousz (Jean), chimiste et physicien hollandais, né à Bréda, m. à Bowood (Angleterre) (1730-1799). Il a laissé de beaux travaux sur la chaleur.

ingénier (s') [*ni-é*] v. pr. (du lat. *ingenium*, esprit, adresse. — Se conj. comme *prier.*) Chercher, tâcher de trouver dans son esprit un moyen pour réussir.

ingénieur n. m. (de *s'ingénier*). Homme qui conduit et dirige, à l'aide des mathématiques appliquées, des travaux d'art, comme la construction des ponts, des chemins, des édifices publics, des machines, l'attaque et la défense des places, etc. : *ingénieur civil, des ponts et chaussées, des mines, des poudres et salpêtres. Ingénieur-agronome*, élève diplômé de l'Institut agronomique. *Ingénieur agricole*, élève diplômé des écoles nationales d'agriculture. *Ingénieur-hydrographe*, celui qui est chargé de représenter, dans les cartes marines, la configuration des côtes et des fonds. Pl. des *ingénieurs-hydrographes.*

ingénieusement [*ze-man*] adv. D'une manière ingénieuse : *tourner ingénieusement une difficulté.*

ingénieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. (lat. *ingeniosus*). Plein d'esprit, d'invention, d'adresse : *l'esprit ingénieux d'Ulysse.* Se dit des choses qui témoignent de l'adresse de l'inventeur : *machine ingénieuse.* Qui s'ingénie à : *ingénieux à plaire.* ANT. **Inhabile, maladroit.**

ingéniosité [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est ingénieux : *l'ingéniosité d'un mécanisme.*

ingénu, e adj. (du lat. *ingenuus*, né libre). D'une innocence franche, simple, naïf : *jeune homme ingénu ; air ingénu.* N. Personne ingénue : *l'Agnès de Molière est restée le type des ingénues. Dr. rom.* Personne libre de naissance, par opposition aux affranchis. N. f. *Théât.* Rôle de jeune fille naïve : *jouer les ingénues.* ANT. **Roué, averti.**

Ingénu (*l'*), conte de Voltaire (1767), amusant récit des mésaventures d'un homme qui dit toujours naïvement ce qu'il pense et fait ce qu'il veut. La moralité en est qu'il faut savoir s'accommoder du monde tel qu'il est.

ingénuité n. f. (de *ingénu*). Franchise naturelle. Naïveté, simplicité : *répondre avec ingénuité.* Parole, action ingénue. *Théât.* Rôle d'ingénue. ANT. **Ruse, coquinerie.**

ingénument [*man*] adv. D'une manière ingénue et naïve *tomber ingénument dans un piège.*

ingérence [*ran-se*] n. f. Action de s'ingérer.

ingérer [*ré*] v. a. (lat. *in*, dans, *et gerere*, porter. — Se conj. comme *accélérer.*) Introduire dans l'estomac : *ingérer des aliments.* **S'ingérer** v. pr. S'introduire, s'entremettre : *s'ingérer mal à propos dans les affaires d'autrui.*

ingesta [*jès-ta*] n. m. pl. (m. lat. signif. *choses introduites*). *Méd.* Matières ingérées.

ingestion [*jès-ti-on*] n. f. (lat. *ingestio*). Action d'ingérer, d'introduire dans l'estomac.

inglenook [*in'gl-nouk*] n. m. (m. angl. ; de *ingle*, feu, et *nook*, réduit, coin). Foyer particulier, établi dans un endroit libre de l'habitation. V. GRANDE-BRETAONE (*art anglais*).

in globo, m. lat. signif. *Dans le globe*, loc. adv. En masse, sans examiner le détail : *prendre les choses in globo.*

inglorieusement [*ze-man*] adv. D'une manière inglorieuse. ANT. **Glorieusement.**

inglorieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas glorieux : *victoire inglorieuse.* ANT. **Glorieux.**

inglorifié, e adj. Qui n'est pas glorifié.

Ingoberge, reine de France, femme de Caribert, roi de Paris. Grégoire de Tours a vanté sa sagesse et sa piété.

Ingolstadt, v. d'Allemagne (Bavière), sur le Danube ; 23.500 h. Intéressante cathédrale. Université jadis célèbre.

ingouvernable [*vèr*] adj. Qu'on ne peut gouverner : *peuple ingouvernable.* ANT. **Gouvernable.**

Ingouville, anc. comm. de la Seine-Inférieure, qui fait maintenant partie de la commune du Havre.

Ingoyghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, cant. de Courtrai) ; 1.590 h.

ingracieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. Qui manque de grâce. ANT. **Gracieux.**

ingrain [*grin*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de l'épeautre.

ingrammatical, e, aux adj. Qui n'est pas grammatical. ANT. **Grammatical.**

ingrat [*gra*], **e** n. et adj. (lat. *ingratus*). D'un aspect désagréable : *figure ingrate.* Qui n'a point de reconnaissance : *fils ingrat. Fig.* Stérile, infructueux, qui récompense mal : *sol ingrat.* Qui ne fournit rien à l'esprit : *sujet ingrat. L'âge ingrat*, début de l'adolescence, où les formes sont peu harmonieuses. ANT. **Reconnaissant.**

ingratement [*man*] adv. Avec ingratitude.

ingratitude n. f. Vice de l'ingrat : *les Athéniens montrèrent une profonde ingratitude à l'égard de Phocion.* Action ingrate : *commettre une ingratitude.* ANT. **Reconnaissance, gratitude.**

— ENCYCL. L'ingratitude est une cause de révocation des donations ou des testaments. V. DONATION.

Ingré, comm. du Loiret, arr. et à 5 kil. d'Orléans, non loin de la Loire ; 2.260 h. Ch. de f. Orl. Vinaigrerie.

ingrédient [*di-an*] n. m. (du lat. *ingrediens*, qui entre). Tout ce qui entre dans la composition d'un médicament, d'une boisson, d'un mélange. (S'emploie souvent en mauvaise part.)

Ingres (Jean-Auguste-Dominique), peintre français, né à Montauban, m. à Paris (1780-1867). Élève de David, il s'écarta des traditions de son maître pour étudier et imiter Raphaël. Il se distingua par la perfection du dessin, par la pureté de la ligne, mais sa couleur est grise et en général un peu froide. Ses principales œuvres sont : *Œdipe et le Sphinx, l'Odalisque, la Source, le Vœu de Louis XIII, l'Apothéose d'Homère*, etc. Il a laissé de très remarquables portraits.

Ingres.

ingression [*grè-si-on*] n. f. (lat. *ingressio*). Inversion, incursion. *Géogr.* Envahissement d'une région basse par les eaux marines : *une ingression de la mer du Nord a produit le Zuyderzée.*

Ingrie [*gri*], nom donné à la partie méridionale de la Finlande. Elle appartient à la Russie depuis la paix de Nystadt (1721).

ingriste [*gris-te*] n. m. Partisan du peintre Ingres.

inguéable [*ghé*] adj. Qui ne peut être passé à gué : *cours d'eau inguéable.* ANT. **Guéable.**

inguérissable [*ghé-ri-sa-ble*] adj. Qui ne peut être guéri, incurable : *la lèpre est inguérissable. Fig.* A quoi l'on ne peut remédier : *chagrin inguérissable.* ANT. **Guérissable.**

inguinaire adj. Syn. de INGUINAL.

inguinal, e, aux [*ghu-i*] adj. (du lat. *inguen, inis*, aine). Qui se rapporte à l'aine. Syn. INGUINAIRE.

Inguiniel, comm. du Morbihan, arr. et à 28 kil. de Lorient, près du Scorff ; 2.750 h.

ingurgitation [*si-on*] n. f. Action d'ingurgiter : *des ingurgitations continuelles fatiguent l'estomac.*

ingurgiter [*té*] v. a. (lat. *ingurgitare ;* de *in*, dans, et *gurges, itis*, gouffre). Avaler gloutonnement et en quantité.

Ingweiler, bourg d'Alsace-Lorraine, sur la Moder ; 2.650 h. Filatures.

inhabile [*i-na*] adj. Qui manque d'habileté : *ouvrier inhabile. Dr.* Incapable : *un aliéné est inhabile à tester.* ANT. **Habile.**

inhabilement [*i-na, man*] adv. D'une manière inhabile : *travail inhabilement fait.* ANT. **Habilement.**

inhabileté [*i-na*] n. f. Manque d'habileté, maladresse. ANT. **Habileté.**

inhabilité [*i-na*] n. f. *Dr.* Incapacité légale : *inhabilité à tester.* ANT. **Habileté.**

inhabitable [*i-na*] adj. Qui ne peut être habité : *les contrées polaires sont à peu près inhabitables.* ANT. **Habitable.**

inhabitation [*i-na, si-on*] n. f. Défaut d'habitation ; état de ce qui est inhabité.

inhabité, e [*i-na*] adj. Qui n'est point habité : *désert inhabitable.* ANT. **Habité.**

inhabitude [*i-na*] n. f. Défaut d'habitude. ANT. **Habitude, coutume.**

inhabitué, e [*i-na*] adj. Qui n'est point habitué. ANT. **Habitué.**

inhalant [*i-na-lan*], **e** adj. Qui inhale.

inhalateur, trice [*i-na*] adj. Qui sert à des inhalations. N. m. Appareil inhalateur.

— ENCYCL. Les premiers inhalateurs anesthésiques consistèrent en un ballon imperméable rempli de protoxyde d'azote ; plus tard, un mouchoir plié

Inhalateurs : 1. A protoxyde d'azote ; 2 et 4. A chloroforme et éther ; 3. A vapeurs médicamenteuses.

en forme de cornet servit pour l'anesthésie par le chloroforme et l'éther. On se sert actuellement d'appareils de formes diverses, rappelant toutes celle d'un entonnoir, qui s'adaptent sur le visage. On fait arriver des mélanges définis d'air et de gaz anesthésique.

Les inhalateurs médicamenteux sont destinés à faire pénétrer dans les voies aériennes des vapeurs chargées d'agents divers, destinés à modifier les sécrétions et à tuer ou modifier les micro-organismes.

inhalation [*i-na-la-si-on*] n. f. Absorption par les voies respiratoires. Aspiration. *Bot.* Action par laquelle les plantes absorbent les fluides ambiants.

— ENCYCL. *Méd.* On utilise pour l'inhalation le chloroforme et l'éther, qui donnent la narcose profonde nécessaire aux opérations graves ; les balsamiques, l'ozone contre les bronchites, la tuberculose, la coqueluche ; l'ozone, la térébenthine, le camphre contre les affections des organes respiratoires, les fumées de belladone, de datura, de jusquiame contre l'asthme, etc.

inhaler [*i-na-lé*] v. a. (lat. *in*, dans, et *halare*, souffler). Aspirer, absorber : *inhaler de l'éther.*

inharmonie [*i-nar-mo-nî*] n. f. Défaut d'harmonie. ANT. **Harmonie.**

inharmonieusement [*i-nar, ze-man*] adv. D'une façon inharmonieuse. ANT. **Harmonieusement.**

inharmonieux, euse [*i-nar, eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas harmonieux : *accord inharmonieux.* ANT. **Harmonieux.**

inharmonique [*i-nar*] adj. (de *inharmonie*). Qui manque d'harmonie. ANT. **Harmonique.**

inhérence [*i-né-ran-se*] n. f. Etat de ce qui est inhérent : *toute qualité a son sujet d'inhérence.*

inhérent [*i-né-ran*], **e** adj. (lat. *inhærens ;* de *hærere*, être fixé). Qui, par sa nature, est joint inséparablement à un sujet : *la pesanteur est inhérente à la matière ; l'erreur est inhérente à l'esprit humain.*

inhiber [*i-ni-bé*] v. a. (lat. *inhibere*). *Dr.* Défendre, prohiber. (Peu us.)

inhibition [*i-ni-bi-si-on*] n. f. Défense, prohibition. (Vx.) *Méd.* Phénomène nerveux qui diminue ou supprime l'activité d'une partie de l'organisme.

— ENCYCL. On distingue les *inhibitions centrales*, qui succèdent à une excitation transmise par les nerfs centripètes, et les *inhibitions périphériques*, qui succèdent à une excitation des nerfs centrifuges. V. NERF.

inhibitoire [*i-ni*] adj. Prohibitif. (Vx.)

in hoc signo vinces, mots lat. signif. : *Tu vaincras par ce signe.* Les historiens rapportent que, Constantin allant combattre contre Maxence, une croix se montra dans les airs avec ces mots : *In hoc signo vinces.* Il fit peindre ce signe sur son étendard ou *labarum.* S'emploie pour désigner ce qui, dans une circonstance quelconque, nous fera surmonter une difficulté ou remporter un avantage.

inhonoré, e [*i-no*] adj. Non honoré ; à qui l'on ne rend point d'honneur. ANT. **Honoré.**

inhospitalier [*i-nos-pi-ta-li-é*], **ère** adj. Qui n'exerce point l'hospitalité : *peuple inhospitalier.* Contraire à l'hospitalité : *accueil inhospitalier.* Où les étrangers sont mal accueillis : *terre inhospitalière.* ANT. **Hospitalier.**

inhospitalièrement [*i-nos-pi, man*] adv. D'une façon inhospitalière. ANT **Hospitalièrement.**

inhospitalité [*i-nos-pi*] n. f. Refus d'accueillir les étrangers. (Peu us.) ANT. **Hospitalité.**

inhumain, e [*i-nu-min, è-ne*] adj. Qui n'est pas humain : *l'esclavage est une institution inhumaine.* Barbare, cruel, féroce, impitoyable : *un maître, un cœur inhumain.* N. f. *Pur exag.* Femme qui refuse de répondre à l'amour qu'on lui témoigne : *adorer une inhumaine.* ANT. **Humain.**

inhumainement [*i-nu-mè-ne-man*] adv. D'une manière inhumaine : *traiter inhumainement des prisonniers.* ANT. **Humainement.**

inhumanité [*i-nu*] n. f. Cruauté, barbarie : *l'inhumanité d'un tyran.* Action inhumaine : *souffrir toutes sortes d'inhumanités.* ANT. **Humanité.**

inhumation [*i-nu-ma-si-on*] n. f. Action de déposer un cadavre dans la terre : *inhumation précipitée.* ANT. **Exhumation.**

— ENCYCL. *Régime administratif.* Le décret du 28 prairial an XII avait attribué le monopole des inhumations aux fabriques des églises et aux consistoires ; la loi du 28 décembre 1904 a conféré aux communes le service extérieur des pompes funèbres et laissé au clergé le seul droit de fournir les objets destinés aux funérailles dans les édifices religieux et à la décoration intérieure ou extérieure de ces édifices.

Le service extérieur des pompes funèbres, comprenant *exclusivement* le transport des corps, la fourniture des corbillards, cercueils, tentures extérieures des maisons mortuaires, les voitures de deuil, ainsi que les fournitures et le personnel nécessaires aux inhumations, exhumations et crémations, appartient aux communes, à titre de service public. Tous les objets non compris dans l'énumération ci-dessus sont laissés aux soins des familles.

Les communes peuvent assurer ce service directement ou par entreprise.

Les fournitures et travaux donnent droit à la perception de taxes dont les tarifs sont votés par les conseils municipaux.

Le maire ou, à son défaut, le sous-préfet pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment, sans distinction de culte ni de croyance.

Les droits proprement dits d'inhumation appartiennent intégralement aux communes, à la différence des droits de concession de terrain ou d'ultérieures inhumations, qui doivent être répartis entre les communes et les pauvres.

L'inhumation ne peut être effectuée, en principe, qu'avec autorisation écrite et sans frais de l'officier de l'état civil qui a constaté lui-même le décès ; par exception, à Paris et dans les grandes villes, ce fonctionnaire est remplacé par le médecin vérificateur des décès. L'autorisation est donnée à la suite de la déclaration de décès, qui doit être faite, dans les vingt-quatre heures, par les deux plus proches parents ou voisins de la personne décédée, à l'officier de l'état civil. L'inhumation ne peut être opérée que vingt-quatre heures après la mort, sauf certaines exceptions (putréfaction, maladies contagieuses, exécution capitale, etc.).

inhumectation [*i-nu-mèk, si-on*] n. f. Défaut d'humectation. ANT. **Humectation.**

inhumecté [*i-nu-mèk*], **e** adj. Qui n'est point humecté. ANT. **Humecté.**

inhumer [*i-nu-mé*] v. a. (lat. *inhumare ;* de *in*, dans, et *humus*, terre). Faire l'inhumation d'un cadavre, enterrer. ANT. **Exhumer.**

inia n. m. Genre de mammifères cétacés, comprenant des dauphins propres aux fleuves de l'Amérique du Sud : *les Indiens respectent l'inia, qu'ils considèrent comme un être surnaturel et nomment* bonto.

iniaque [*i-ni-a-ke*] adj. *Anat.* Qui a rapport à l'inion : *région iniaque.*

inimaginable [*i-ni*] adj. Extraordinaire, qui dépasse tout ce qu'on saurait imaginer : *spectacle inimaginable.* ANT. **Imaginable.**

inimaginablement [*i-ni, man*] adv. D'une façon inimaginable.

inimaginé, e [*i-ni*] adj. Qui n'a pas été imaginé. ANT. **Imaginé.**

inimitabilité [*i-ni*] n. f. Qualité de ce qui est inimitable. ANT. **Imitabilité.**

inimitable [*i-ni*] adj. Qui ne peut être imité : *le style de La Fontaine est inimitable.* ANT. **Imitable.**

inimité, e [*i-ni*] adj. Qui n'a point été imité.

inimitié [*i-ni-mi-ti-é*] n. f. (lat. *inimicitia*, de *in*, priv. et *amicitia*). Haine, aversion qui, ordinairement, dure longtemps : *une longue inimitié sépara Athènes de Sparte.* ANT. **Amitié, affection.**

inimprimable [*i-nin*] adj. Qui ne saurait être imprimé. ANT. **Imprimable.**

inimprimé, e [*i-nin*] adj. Qui n'a pas été imprimé. ANT. **Imprimé.**

inindustrieux, euse [*i-nin-dus-tri-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas industrieux. ANT. **Industrieux.**

ininflammabilité [*i-nin-fla-ma*] n. f. Qualité de ce qui n'est pas inflammable. ANT. **Inflammabilité.**

— ENCYCL. V. IGNIFUGATION.

ininflammable [*i-nin-fla-ma-ble*] adj. Qui n'est pas inflammable : *pétrole rendu ininflammable.* ANT. **Inflammable.**

ininflammation [*i-nin-fla-ma-si-on*] n. f. Etat de ce qui reste non inflammé. ANT. **Inflammation.**

ininscription [*i-nins-krip-si-on*] n. f. Défaut d'inscription. ANT. **Inscription.**

ininstruit [*i-nins-trui*], **e** adj. Qui n'est pas instruit. ANT. **Instruit.**

inintelligemment [*i-nin-tèl-li-ja-man*] adv. Sans intelligence. ANT. **Intelligemment.**

inintelligence [*i-nin-tèl-li-jan-se*] n. f. Manque d'intelligence. ANT. **Intelligence.**

inintelligent [*i-nin-tel-li-jan*], **e** adj. Qui manque d'intelligence : *messager inintelligent.* ANT. **Intelligent.**

inintelligibilité [*i-nin-tèl-li*] n. f. Caractère de ce qui est inintelligible. ANT. **Intelligibilité.**

inintelligible [*i-nin-tèl-li-ji-ble*] adj. Qu'on ne peut comprendre ; *parler un langage inintelligible.* ANT. **Intelligible.**

inintelligiblement [*i-nin-tèl-li, man*] adv. D'une manière inintelligible. ANT. **Intelligiblement.**

inintention [*i-nin-tan-si-on*] n. f. Défaut d'intention. ANT. **Intention.**

inintentionnellement [*i-nin-tan-si-o-nè-le-man*] adv. Sans intention. ANT. **Intentionnellement.**

ininterprétable [*i-nin-tèr*] adj. Qui ne peut être interprété. ANT. **Interprétable.**

ininterprétation [*i-nin-tèr, si-on*] n. f. Défaut, absence d'interprétation. ANT. **Interprétation.**

ininterprété, e [*i-nin-tèr*] adj. Qui n'a pas été interprété. ANT. **Interprété.**

ininterrompu, e [*i-nin-tè-ron-pu*] adj. Qui n'est point interrompu : *une série ininterrompue d'insuccès.* ANT. **Interrompu.**

ininterruption [*i-nin-tè-rup-si-on*] n. f. Non-interruption, continuité. ANT. **Interruption.**

inion n. m. Nom scientifique de l'occiput.

inique [*i-ni-ke*] adj. (lat. *iniquus ;* du préf. *in*, et du lat. *æquus*, juste). Qui n'observe pas l'équité : *un juge inique.* Qui blesse l'équité tout en étant parfois conforme au droit : *jugement inique.* ANT. **Juste, équitable.**

iniquement [*i-ni-ke-man*] adv. D'une manière inique. ANT. **Justement, équitablement.**

iniquité [*i-ni-ki*] n. f. Caractère de ce qui est inique : *l'iniquité d'un arrêt.* Action inique. Personnes iniques : *se prosterner devant l'iniquité.* ANT. **Justice, équité.**

inirascibilité [*i-ni-ras-si*] n. f. Caractère de la personne qui n'est pas iraseible. ANT. **Irascibilité.**

inirascible [*i-ni-ras-si-ble*] adj. Qui n'est pas irascible. ANT. **Irascible.**

initial, e, als [*i-ni-si*] adj. (du lat. *initialis, initium*, commencement). Qui se trouve au commencement : *lettre initiale d'un mot.* Qui se trouve au début : *vitesse initiale d'un projectile.* N. f. Première lettre d'un mot. Première lettre d'un nom de personne : *signer une lettre de ses initiales.* ANT. **Final.**

initialement [*i-ni-si-a-le-man*] adv. Au commencement de. ANT. **Finalement.**

initiateur, trice [*i-ni-si*] n. et adj. Qui initie : *la Grèce fut l'initiatrice de Rome dans la voie de la civilisation.*

initiation [*i-ni-si-a-si-on*] n. f. (lat. *initiatio*). Cérémonies par lesquelles on était admis à la connaissance de certains mystères dans les religions anciennes, et qui accompagnent encore l'admission dans différentes sociétés secrètes : *recevoir l'initiation. Par ext.* Action de donner à quelqu'un la connaissance de choses qu'il ignorait.

initiative [*i-ni-si-a*] n. f. (lat. *initiatum*). Action de celui qui propose ou qui fait le premier quelque chose : *prendre l'initiative d'une mesure. Initiative parlementaire,* droit des membres du Parlement de proposer des lois. Qualité de celui qui est porté à agir, à entreprendre spontanément : *l'initiative raisonnée est une qualité précieuse chez un chef militaire.*

initié, e [*si-é*] adj. et n. Se dit d'une personne qui est au courant de certaines pratiques, de quelque secret, instruite dans quelque art.

initier [*i-ni-si-é*] v. a. (lat. *initiare ;* de *initium*, commencement. — Se conj. comme *prier*). Admettre à la participation de certains mystères dans les religions anciennes, et aujourd'hui dans certaines associations. *Fig.* Mettre au fait d'une science, d'un art, d'une profession, etc.

initium sapientiæ, timor Domini, mots lat. signif. : *La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.* Phrase que l'on trouve plusieurs fois dans la Bible (Ps. CX ; *Ecclésiastique,* I, 16), parfois sous une forme un peu différente : *Timor Domini, principium sapientiæ* (*Proverbes,* I, 7, et IX, 10) et qu'on rappelle souvent en remplaçant *Domini* par un autre mot.

Injalbert [*bèr*] (Jean-Antoine), sculpteur français, né à Béziers en 1845. Citons de lui : *le Titan, Hippomène, les Enfants aux lions,* etc. C'est un artiste au talent sobre et nerveux.

injecté, e [*jèk*] adj. Coloré par l'afflux du sang : *face injectée ; yeux injectés.*

injecter [*jèk-té*] v. a. (lat. *injicere ;* de *in*, dans, et *jacere*, supin *jactum*, jeter). Introduire, au moyen d'un instrument, un liquide dans une cavité du corps, soit naturelle, soit accidentelle : *injecter de la créosote dans du bois pour le rendre imputrescible.* **S'injecter** v. pr. Devenir injecté : *une figure qui s'injecte.*

injecteur, trice [*jèk*] adj. Propre aux injections : *seringue injectrice.* N. m. Appareil ou moyen duquel on opère l'injection des liquides. Appareil employé à l'alimentation des chaudières à vapeur.

— ENCYCL. *Hyg.* Les formes des injecteurs sont très différentes, suivant la cavité ou le canal. On se sert d'une seringue pour les conduits lacrymaux, le canal nasal, l'oreille, l'urètre ou de grands récipients pour le vagin, l'utérus, la vessie. On emploie le plus souvent des *bocks*, simples réservoirs cylindriques ou coniques, en métal ou en verre, munis à leur partie inférieure d'une tubulure sur laquelle s'adapte un tube de caoutchouc. La hauteur à laquelle l'instrument est placé règle l'écoulement du liquide. De plus, l'asepsie de ces vases est facile à maintenir.

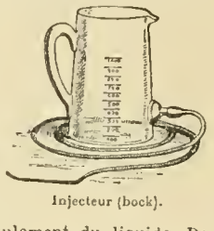

Injecteur (bock).

— *Mécan.* Les injecteurs destinés à alimenter d'eau une chaudière à vapeur, sans avoir besoin de recourir à une pompe, sont très nombreux. Les principaux types d'injecteurs sont ceux de Giffard, de Turck, de Friedmann, de Sellers, de Haswild, de Hamer et Davis, de Mazza, de Chiazzari, de Körting ; etc. Un injecteur se compose essentiellement d'un tuyau qui amène la vapeur de la chaudière à un espace clos, dit *chambre de vapeur ;* d'un second tuyau amenant l'eau d'alimentation dans un deuxième espace séparé du premier et qui est la *chambre à eau ;* enfin, d'une tuyère traversée par la vapeur et qui peut avancer ou reculer au moyen d'une manivelle, augmentant ou diminuant la section de cette tuyère, par le mouvement d'une aiguille appelée *aiguille de réglage.*

Le mélange d'eau et de vapeur se produit dans un tube nommé *convergent,* d'où il est conduit dans la chaudière par un autre tube, le *divergent.* Enfin, un tuyau de trop-plein laisse écouler l'eau à l'air libre.

injection [*jèk-si-on*] n. f. Action d'injecter. Liquide que l'on injecte. Introduction, sous pression, de liquides dans les tissus organiques, vivants ou morts : *injection hypodermique de morphine.*

injonctif, ive [*jonk*] adj. Qui contient une injonction. N. m. Mode du verbe servant principalement à exprimer l'idée de commandement : *l'injonctif indo-européen.*

injonction [*jonk-si-on*] n. f. (lat. *injunctio*). Action d'enjoindre, ordre précis, formel, exprès : *obéir, résister à des injonctions.*

injouable adj. Qui ne peut être joué : *une partie, une pièce injouable.* ANT. **Jouable.**

injudicieusement [*eu-ze-man*] adv. Non judicieusement. ANT. **Judicieusement.**

injudicieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas judicieux. ANT. **Judicieux.**

injure n. f. (lat. *injuria ;* de *in*, contre, et *jus, juris*, droit). Injustice. Tort immérité fait à quelqu'un : *faire injure à quelqu'un.* (Vx en ce sens.) Offense, insulte, outrage : *demander réparation d'une injure. Fig. L'injure des ans,* suites fâcheuses amenées par les années sur la beauté, la santé. *Dr.* Toute expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait. ANT. **Compliment, éloge, louange.**

— ENCYCL. *Dr.* On distingue l'injure *non publique* et l'injure *publique.* A défaut de publicité, l'injure constitue une simple contravention.

Lorsqu'elle est publique, elle devient un délit, mais elle relève de la compétence du tribunal correctionnel ou de celle de la cour d'assises, selon qu'elle s'adresse à un particulier, à un corps constitué ou à un fonctionnaire public.

S'il s'agit d'injure non publique ou d'injure publique à un particulier, la provocation constitue une excuse légale qui fait disparaître la contravention ou le délit.

L'injure adressée à des agents de l'autorité ne relève de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse qu'autant qu'elle s'est produite soit par la voie de la presse, soit au cours de discours tenus dans des réunions publiques (offense) ; en dehors de ces deux cas, elle constitue le délit d'outrages prévu par les articles 222 et suiv. du Code pénal. V. CALOMNIE, DIFFAMATION, OUTRAGE.

L'injure ne met en mouvement l'action publique que par la plainte de la partie lésée.

L'injure grave est une cause de divorce ou de séparation de corps.

L'expédition, par l'administration des postes et télégraphes, d'une correspondance à découvert contenant une diffamation est punie d'un emprisonnement de cinq jours à six mois, et d'une amende de 25 francs à 3.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Si la correspondance contient une injure, l'expédition est punie d'un emprisonnement de cinq jours à deux mois, et d'une amende de 16 francs à 300 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Les délits sont de la compétence des tribunaux correctionnels.

injuriation [*si-on*] n. f. Action d'injurier.

injuridique adj. Qui n'est pas juridique.

injurier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Offenser par des paroles injurieuses : *les héros d'Homère s'injurient avant de combattre.* ANT. **Louer, complimenter, flatter.**

injurieur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui injurie.

injurieusement [*ze-man*] adv. D'une manière injurieuse. ANT. **Elogieusement.**

injurieux, euse [*eû, eu-ze*] adj. Injuste. (Vx.) Outrageant, offensant : *soupçon injurieux.* ANT. **Elogieux.**

injuste [*jus-te*] adj. (lat. *injustus*). Qui n'a point de justice : *homme injuste.* Contraire à la justice, à l'équité : *Socrate fut victime d'une injuste sentence.* N. m. Ce qui est injuste : *l'homme a presque naturellement la notion du juste et de l'injuste.* ANT. **Juste.**

injustement [*jus-te-man*] adv. D'une manière injuste : *être injustement condamné.* Sans raison : *se plaindre injustement.* ANT. **Justement, iniquement.**

injustice [*jus-ti-se*] n. f. (lat. *injustitia*). Manque de justice : *l'injustice des hommes.* Acte contraire à la justice : *réclamer contre une injustice.* ANT. **Justice, équité.**

injustifiable [*jus-ti*] adj. Qu'on ne saurait justifier : *conduite injustifiable.* ANT. **Justifiable.**

injustification [*jus-ti, si-on*] n. f. Défaut de justification. ANT. **Justification.**

injustifié, e [*jus-ti*] adj. Qui n'est pas ou n'a pas été justifié : *méfiance injustifiée.* ANT. **Justifié.**

Inkermann, v. de Crimée, à l'embouchure de la Tchernaïa, sur l'emplacement de l'ancienne colonie grecque de *Calumitu.* Les Russes y furent vaincus par les Français et les Anglais, le 5 novembre 1854.

Inlandsis, nom donné à la calotte glaciaire recouvrant la partie centrale du Groënland et, par extension, à toute grande accumulation de glace reposant sur un fond continental.

inlassable [*la-sa-ble*] adj. Qui ne se lasse pas : *dévouement inlassable.* ANT. **Lassable.**

in limine, mots lat. signif. : Sur le seuil. *Par ext.,* au début : *l'auteur de ce livre a écrit un sonnet in limine.*

in limine litis, mots lat. signif. : *Au seuil du procès.* Au moment où un procès va s'engager devant le tribunal : *opposer in limine litis une fin de non-recevoir.*

inlisible adj. V. ILLISIBLE.

inlouable adj. Qui ne peut être loué. ANT. **Louable.**

in manus (tuas), mots lat. signif. : *Entre vos mains.* Premiers mots de l'exclamation de Jésus mourant (S. Luc, XXIII, 46) : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* (Seigneur, je remets mon âme entre vos mains.) Expression qui s'emploie dans cette phrase : *Dire son in manus,* recommander son âme à Dieu avant de mourir.

in medias res, mots lat. signif. : *Au milieu des choses.* Autrement dit : en plein sujet, au milieu de l'action. Expression d'Horace (*Art poétique,* 148) expliquant qu'Homère jette son lecteur *in medias res.*

in medio stat virtus, mots lat. signif. : *La vertu est au milieu.* C'est-à-dire également éloignée des extrêmes.

in minoribus, m. lat. signif. : *Dans les moindres,* loc. adv. *Dr. can.* Dans les ordres mineurs. *Par ext.* Dans les moindres : *demeurer in minoribus.*

in mitiorem [*si*] (ss. ent. *sententiam*), loc. lat. signif. : Dans l'avis le plus doux (des deux) : *il passe in mitiorem,* c'est-à-dire : *il se range à l'avis le plus doux.*

Inn, riv. d'Allemagne, affl. du Danube (r. dr.). Elle a sa source en Suisse (cant. des Grisons), traverse de pittoresques lacs de montagne, arrose Innsbruck, Muhldorf et Passau; cours 525 kil. Sa vallée supérieure (Engadine) présente d'admirables sites.

innascibilité [*in'-nas-si*] n. f. *Théol.* Caractère d'un être innascible.

innascible [*in'-nas-si-ble*] adj. *Théol.* Qui ne peut naître : *Dieu est innascible.*

in naturalibus, mots lat. signif. : Dans l'état de nudité : *surprendre quelqu'un in naturalibus.*

innaturel, elle [*in, rèl, è-le*] adj. Qui n'est pas naturel. ANT. **Naturel.**

innavigabilité [*in'-na*] n. f. Etat de ce qui n'est pas navigable : *on a essayé de remédier à l'innavigabilité de la Loire.* (Peu us.) ANT. **Navigabilité.**

innavigable [*in'-na*] adj. Où l'on ne peut naviguer : *cours d'eau innavigable.* (Peu us.) ANT. **Navigable.**

inné [*in'-né*], **e** adj. (du lat. *innatus,* né dans). Que nous apportons en naissant : *penchants innés. Philos. Idées innées,* qui ne sont pas acquises par la sensation.

innégociable [*in'-né*] adj. Qui ne peut être négocié : *billet innégociable.* ANT. **Négociable.**

innéité [*in'-né*] n. f. Caractère de ce qui est inné : *on a soutenu l'innéité des principes rationnels dans l'esprit humain.*

innervation [*in'-nèr-va-si-on*] n. f. (du lat. *in,* sur, et *nervus,* nerf). Mode spécial d'action des éléments nerveux. Mode de distribution des nerfs dans une région : *l'innervation de la main.*

innerver [*in'-nèr-vé*] v. a. *Anat.* Fournir de nerfs, en parlant d'un tronc nerveux.

innettoyable [*in'-né-toi-ia-ble*] adj. Qui ne peut être nettoyé. ANT. **Nettoyable.**

innocemment [*i-no-sa-man*] adv. Avec innocence, sans dessein de mal faire : *dire innocemment une énormité.* Avec une sotte simplicité. ANT. **Méchamment, habilement.**

innocence [*i-no-san-se*] n. f. (lat. *innocentia*). Etat de celui qui ne commet point le mal sciemment : *vivre dans l'innocence.* Absence de culpabilité : *accusé qui démontre victorieusement son innocence.* Pureté jointe à l'ignorance du mal : *l'innocence d'Agnès.* Personnes innocentes : *protéger l'innocence.* ANT. **Culpabilité, vice.**

innocent [*i-no-san*], **e** adj. (lat. *innocens;* du préf. *in,* et du lat. *nocens,* qui nuit). Qui n'est pas coupable : *l'accusé fut reconnu innocent.* Qui ignore le mal : *il n'y a point d'homme innocent.* Simple, très naïf : *se moquer des gens innocents.* Dépourvu de malice : *badinage innocent.* Bénin, inoffensif : *remède innocent. Jeux innocents,* petits jeux de société. N. Personne non coupable. Personne naïve. N. m. Tout jeune enfant. N. m. pl. *Les saints innocents* ou *Les innocents,* enfants massacrés en Judée par ordre d'Hérode. (V. art. suiv.) N. f. *Innocente* ou *robe à l'innocente,* robe très ample et sans ceinture, que portaient les femmes, sur la fin du XVIIe siècle. ANT. **Coupable, vicieux.**

Innocents (*Massacre des*), massacre d'enfants que, d'après saint Mathieu, Hérode le Grand, roi des Juifs, ordonna en l'an 4 de l'ère chrétienne. Le roi Hérode, dit l'évangéliste, voyant que ses desseins contre l'enfant Jésus, que les mages avaient traité devant lui d'enfant royal, avaient été déjoués par eux, entra dans une grande colère, et, pour être sûr de ne pas laisser échapper celui que ses adeptes appelaient déjà un roi, il fit périr, à Bethléem et dans les pays d'alentour, tous les enfants âgés de deux ans et au-dessous.

Le Massacre des Innocents, d'après Rubens.

Innocents (*Massacre des*), tableau célèbre de Rubens (Munich); les expressions ont une véhémence, et les attitudes une animation d'une vérité extrême.

Innocent [*san*] **Ier** (saint), pape de 402 à 417. Il s'illustra par sa charité envers le peuple de Rome, pillé par Alaric. Fête le 28 juillet. — INNOCENT II (Grégoire de Papi), pape de 1130 à 1143. Il eut de violents démêlés avec l'antipape Anaclet II. — INNOCENT III (Lotbaire Conti), né à Anagni, pape de 1198 à 1216; souverain actif et énergique, il lutta contre Philippe Auguste, contre Jean sans Terre, et prit l'initiative de la 4e croisade et de l'expédition contre les albigeois. Il a laissé de nombreux écrits. — INNOCENT IV (Fieschi), pape de 1243 à 1254, né à Gênes, m. à Naples; il fut un des premiers juristes de son temps. — INNOCENT V (Pierre de Champagni), né à Moustier, pape en 1276. — INNOCENT VI (Auber), pape de 1352 à 1362. Il résida et mourut à Avignon, où il dut se défendre contre les *grandes compagnies;* — INNOCENT VII (Meliorati), pape de 1404 à 1406, durant le *grand schisme.* Il mourut frappé d'apoplexie ou peut-être empoisonné. — INNOCENT VIII (Cibo), né à Gênes, pape de 1484 à 1492; adversaire du roi de Naples Ferdinand. — INNOCENT IX (Fachinetti), pape en 1591. — INNOCENT X (Panfili), né et m. à Rome, pape de 1644 à 1655; il condamna les cinq propositions de Jansénius. — INNOCENT XI (Odescalchi), né à Côme, pape de 1676 à 1689; il eut de vifs démêlés avec Louis XIV au sujet de la Régale. — INNOCENT XII (Pignatelli), né à Naples, pape de 1691 à 1700; il condamna les *Maximes sur la Vie des saints,* de Fénelon. — INNOCENT XIII (Conti), né à Rome, pape de 1721 à 1724.

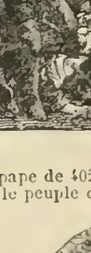

Innocent III.

Innocent X (*Portrait d'*), tableau de Vélasquez (Rome, 1648); cette figure est une merveille d'art.

Innocents (*cimetière, marché, square* et *fontaine des*). L'ancien cimetière des Innocents à Paris, ouvert au XIIe siècle, entouré de charniers en forme de galeries voûtées et voisin de l'église des Innocents, fut supprimé en 1786 et remplacé par un marché, que remplacèrent à leur tour les Halles centrales. La fontaine des Innocents, célèbre monument, par Jean Goujon et Pierre Lescot, jadis encastrée dans l'église, fut reconstruite dans le square du même nom, près des Halles centrales.

innocenter [*i-no-san-té*] v. a. Déclarer innocent : *innocenter un inculpé faute de preuves.* ANT. **Condamner.**

innocuité [*in'-no*] n. f. (lat. *innocuus,* qui n'est pas nuisible). Qualité d'une chose qui n'est pas nuisible. ANT. **Nocuité.**

innombrable [*in'-non*) adj. Qui ne se peut compter : *les astres sont innombrables. Par exagér.* Très nombreux. ANT. **Nombrable, rare.**

innombrablement [*in'-non, man*] adv. D'une manière innombrable. (Peu us.)

innome [*in'-no-mé*], **e** adj. Qui n'a pas encore reçu de nom. *Dr. rom. Contrats innomés,* ceux qui n'avaient pas reçu du droit civil de dénominations particulières. (On écrit aussi INNOMMÉ, E.) ANT. **Nommé, dénommé.**

innominé, e [*in'-no*] adj. (préf. *in,* et lat. *nomen, inis,* nom). Qui n'a pas encore reçu de nom particulier. *Os innominé,* os iliaque.

innommable [*in'-no-ma-ble* adj. Qui ne peut pas être nommé. *Fig.* Vil, bas, dégoûtant : *une mixture innommable.* **Nommable, excellent.**

innommé adj. V. INNOMÉ.

innovateur, trice [*in'-no*] adj. Qui innove, qui tend à innover. N. m. Celui qui innove.

innovation [*in'-no-va-si-on*] n. f. (lat. *innovatio*). Introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, les mœurs, une science, etc. : *les vieillards se défient naturellement des innovations.* Résultat de cette action : *une heureuse innovation.*

innover [*in'-no-vé*] v. n. (lat. *innovare;* de *novus,* nouveau). Faire une innovation. V. a. Faire un changement dans : *on innove tous les jours des modes bizarres.*

Innsbruck ou **Inspruk,** v. d'Autriche-Hongrie, capit. du Tyrol, sur l'Inn; 24.000 h. Université, commerce de bois.

innubile [*in'-nu*] adj. Qui n'est pas nubile. ANT. **Nubile.**

innumérable [*in'-nu*] adj. Qui ne peut être énuméré. ANT. **Numérable.**

innumérablement [*in'-nu, man*] adv. De manière à ne pouvoir être compté.

ino n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, des régions tropicales du globe.

Ino. *Myth.* Fille de Cadmus et d'Harmonie et femme d'Athamas, roi de Thèbes ou d'Orchoménе.

inobéissance [*i-no-bé-i-san-se*] n. f. Défaut d'obéissance. ANT. **Obéissance.**

inobéissant [*i-no-bé-i-san*], **e** adj. Qui résiste aux ordres. ANT. **Obéissant.**

inobligeamment [*i-no-bli-ja-man*] adv. D'une manière inobligeante. ANT. **Obligeamment.**

inobligeance [*i-no-bli-jan-se*] n. f. Manque d'obligeance. (Peu us.) ANT. **Obligeance.**

inobscurci [*i-nobs-kur-si*], **e** adj. Qui n'est pas obscurci. ANT. **Obscurci.**

inobservable [*i-nob-sèr*] adj. Qui ne peut être observé : *comète inobservable; recommandations inobservables.* ANT. **Observable.**

inobservance [*i-nob-sèr*] n. f. Action de ne pas observer des prescriptions morales, médicales, etc. ANT. **Observance.**

inobservation [*i-nob-sèr-va-si-on*] n. f. Inexécution des engagements qu'on a contractés. ANT. **Observation.**

inobservé, e [*i-nob-sèr*] adj. Qui n'a pas été observé : *faits inobservés.* ANT. **Observé.**

inobstrué [*i-nobs-tru-é*], **e** adj. Qui n'est pas obstrué. ANT. **Obstrué.**

inocarpe [*i-no*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbres résineux, dont on connaît plusieurs espèces.

inocarpine [*i-no*] n. f. Matière colorante rouge, tirée de l'inocarpe.

inoccupation [*i-no-ku-pa-si-on*] n. f. Etat d'une personne ou d'une chose inoccupée. ANT. **Occupation.**

inoccupé, e [*i-no-ku*] adj. Qui est sans occupation. Qui n'est point possédé ou habité : *logement inoccupé.* ANT. **Occupé.**

inocérame [*i-no*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans la craie.

in-octavo [*i-nok*] n. m. et adj. inv., que l'on écrit le plus souvent in-8o (lat. *in,* en, et *octavus,* huitième). Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 8 feuillets et forment 16 pages. Un livre de ce format.

inoculabilité [*i-no*] n. f. Qualité de ce qui est inoculable : *l'inoculabilité du virus.*

inoculable [*i-no*] adj. Qui peut être inoculé : *la rage est facilement inoculable.*

inoculateur, trice [*i-no*] n. Qui inocule.

inoculation [*i-no, si-on*] n. f. (lat. *inoculatio*). Introduction dans l'organisme d'un germe vivant, d'un virus, particulièrement celui de la variole : *l'inoculation du vaccin préserve de la petite vérole. Fig.* Transmission d'idées, de doctrines, etc.

— ENCYCL. L'inoculation peut être *accidentelle* : un microbe vient souiller une plaie ou pénètre avec un instrument dans les tissus; c'est un mode fréquent de transmission des infections (rage, tétanos, syphilis). Les inoculations peuvent être préventives lorsqu'elles sont destinées à donner l'immunité à l'égard d'une maladie grave au prix d'une maladie bénigne. En thérapeutique humaine, on ne pratique à cet égard que la vaccination contre la variole; mais, en médecine vétérinaire, on fait des inoculations contre la clavelée, le charbon, etc.

inoculer [*i-no-ku-lé*] v. a. (du lat. *inoculare,* greffer en écusson; de *in,* dans, et *oculus,* œil). Communiquer un virus par inoculation : *inoculer la rage à un chien. Fig.* Transmettre par contagion morale : *inoculer des goûts, une doctrine.*

inoculiste [*i-no-ku-lis-te*] n. et adj. Partisan de l'inoculation.

inodorant [*i-no-do-ran*], **e** adj. Qui n'est pas odorant. ANT. **Odorant.**

inodore [*i-no*] adj. Sans odeur : *gaz inodore.* ANT. **Odorant, odoriférant.**

inodulaire [*i-no-du-lè-re*] adj. Qui appartient à l'inodule.

inodule [*i-no*] n. m. (gr. *inódès,* fibreux, et *oulé,* cicatrice). *Méd.* Tissu qui se forme dans les plaies et en active la cicatrisation.

inoffensif [*i-no-fan-sif*], **ive** adj. Qui est incapable de nuire : *la couleuvre est un animal inoffensif.* ANT. **Dangereux, nuisible.**

inoffensivement [*i-no-fan, man*] adv. D'une manière inoffensive. ANT. **Offensivement.**

inofficiel, elle [*i-no-fi-si-él, é-le*] adj. Non officiel : *communication inofficielle.* ANT. **Officiel.**

inofficiellement [*i-no-fi-si-è-le-man*] adv. D'une manière qui n'est pas officielle. ANT. **Officiellement.**

inofficieusement [*i-no-fi-si-eu-ze-man*] adv. D'une manière inofficieuse. ANT. **Officieusement.**

inofficieux, euse [*i-no-fi-si-eu, eu-ze*] adj. Qui n'est pas officieux. *Dr. Testament inofficieux,* se dit d'un testament qui déshérite ou lèse sans cause l'héritier naturel. *Donation inofficieuse,* se dit d'une donation faite à l'un des enfants au détriment des autres. ANT. **Officieux.**

inofficiosité [*i-no-fi-si-o-zi*] n. f. *Dr. rom.* Se dit de l'action intentée contre une libéralité inofficieuse : *intenter une action d'inofficiosité.*

inomissible [*i-no-mi-si-ble*] adj. Qu'on ne peut omettre : *formalité inomissible.*

inondable [*i-non*] adj. Qui peut être inondé : *les basses plaines de Hollande sont aisément inondables.*

inondation [*i-non-da-si-on*] n. f. Débordement d'eaux qui inondent un pays : *les inondations de la Loire ont dû être contenues par des digues. Fig.* Invasion tumultueuse d'une multitude : *l'inondation des barbares.* Grande multitude d'objets : *l'inondation des usages anglais.*

— ENCYCL. *Dr.* C'est à l'autorité administrative qu'incombe le soin de prendre toutes mesures pour assurer le libre cours des eaux et empêcher les propriétés d'être submergées par la trop grande élévation des barrages. D'autre part, l'Etat accorde aux propriétaires atteints par des inondations des dégrèvements de la contribution foncière et leur alloue des secours spéciaux.

La loi du 28 mai 1858 et le décret du 15 août suivant réglementent les travaux de défense contre les inondations. Il est procédé par l'Etat à l'exécution des travaux, dont les dépenses sont supportées obligatoirement par les départements, les communes et les propriétaires, dans la proportion de leur intérêt respectif.

— *Géol.* La date et l'importance des inondations sont en rapport étroit avec le régime d'alimentation du cours d'eau et la perméabilité de son bassin. Dans les régions montagneuses, les inondations les plus redoutables sont celles des torrents. (V. ce mot.) Pour les fleuves issus des glaciers (Garonne, Rhône), les inondations ont lieu au début de l'été, c'est-à-dire à la fonte des neiges. Enfin, dans le cas le plus fréquent, ce sont les grandes pluies tombant sur un sol imperméable et ruisselant immédiatement vers le thalweg, qui causent de désastreuses inondations : Loire, Yonne, etc. Sur bien des points, il a été nécessaire d'élever aux bords des cours d'eau des digues qui en limitent le lit : en France, les plus connues de ces digues sont les *turcies* de la Loire.

inondé, e n. Se dit des personnes qui ont souffert de l'inondation : *quête pour les inondés.*

inonder [*i-non-dé*] v. a. (lat. *inundare;* de *in,* sur, et *unda,* onde). Submerger un terrain par un débordement d'eaux : *les Hollandais inondèrent leur pays en 1672 pour le soustraire à l'invasion française.* Mouiller, tremper : *les guerres de religion inondèrent la France de son propre sang. Fig.* Envahir, couvrir, remplir : *les Sarrasins inondèrent l'Espagne.*

inopérable adj. Qui ne peut être opéré : *malade inopérable; cancer inopérable.* ANT. **Opérable.**

inopérant [*ran*], **e** adj. Qui est sans effet.

inopine, e [*i-no*] adj. (du lat. *inopinatus*, préf. *in*, et lat. *opinari*, penser). Imprévu, qu'on n'attendait pas : *retour inopiné.* ANT. **Prévu, attendu.**

inopinément [*i-no, man*] adv. D'une manière inopinée : *se rencontrer inopinément.*

inopportun, e [*i-no-por*] adj. Qui n'est pas opportun, à propos : *proposition inopportune.* ANT. **Opportun.**

inopportunément [*i-no-por, man*] adv. D'une manière inopportune : *arriver inopportunément.* ANT. **Opportunément.**

inopportunité [*i-no-por*] n. f. Caractère de ce qui n'est pas opportun. ANT. **Opportunité.**

inopposabilité [*i-no-po-za*] n. f. Caractère de ce qui est inopposable. ANT. **Opposabilité.**

inopposable [*i-no-po-za-ble*] adj. Qui ne peut être opposé : *exception inopposable.* ANT. **Opposable.**

inorganique [*i-nor*] adj. Se dit des corps dépourvus de vie, non organisés, qui ne peuvent s'accroître que par juxtaposition, tels que les minéraux. ANT. **Animal, végétal, vivant.**

inorganisable [*i-nor-gha-ni-za-ble*] adj. Qui ne peut être organisé. ANT. **Organisable.**

inorné, e [*i-nor*] adj. Qui est sans ornements. ANT. **Orné.**

inosculation [*i-nos-ku-la-si-on*] n. f. (du préf. *in*, et du lat. *osculum*, baiser). *Méd.* Anastomose. Abouchement de deux bouts de vaisseaux.

inosite [*i-no-zi-te*] n. f. (du gr. *is, inos*, fibre). Hydrate de carbone qui a été trouvé dans les fibres musculaires.

inostensible [*i-nos-tan*] adj. Qui n'est pas ostensible. ANT. **Ostensible.**

inostensiblement [*i-nos-tan, man*] adv. D'une manière inostensible. ANT. **Ostensiblement.**

inoubliable [*i-nou*] adj. Que l'on ne peut oublier : *une injure inoubliable.* ANT. **Oubliable.**

inoublié, e [*i-nou*] adj. Qui n'est pas oublié. ANT. **Oublié.**

inouï, e [*i-nou-i*] adj. (*in* priv., et *ouï*). Tel qu'on n'a jamais entendu parler de rien de pareil : *prodige inouï.* Etrange, extraordinaire : *cruauté inouïe.* ANT. **Normal, banal.**

inouïsme [*i-nou-is-me*] n. m. *Fam.* Caractère de ce qui est inouï. Etrangeté.

inovulé, e [*i-no*] adj. Se dit d'un pistil dépourvu d'ovules, et, *par ext.*, des plantes chez lesquelles on rencontre cette particularité.

inoxydable [*i-nok-si*] adj. Qui résiste à l'oxydation : *l'or est inoxydable.* ANT. **Oxydable.**

in pace [*in'-pa-sé*] n. m. invar. (m. lat. signif. *en paix.* — Formule souvent gravée sur les tombeaux chrétiens.) Prison, cachot, souterrain d'un couvent, destiné à enfermer, jusqu'à leur mort, des coupables scandaleux.

in partibus (s.-ent. *infidelium*), mots lat. signif. : *Dans les pays occupés par les infidèles.* Se dit de l'évêque dont le titre est purement honorifique, et ne donne droit à aucune juridiction. On dit par ironie : *ministre, ambassadeur*, etc., *in partibus*, pour désigner un fonctionnaire sans fonction.

in perpetuum, mots lat. signif. : *A perpétuité, pour toujours.*

in petto [*in'-pèt-to*] loc. adv. (mot ital. signif. *Dans la poitrine, dans le cœur*). A part soi, intérieurement, en secret : *protester in petto. Cardinal in petto*, cardinal dont le pape ajourne la nomination, quoiqu'elle soit décidée.

in-plano [*in'*] n. m. et adj. invar. (mot lat. signif. *en plan*). Feuille imprimée, ne formant qu'un feuillet ou deux pages. Livre de ce format.

in poculis, mots lat. signif. : *Au milieu des coupes.* En buvant ; le verre en main : *bien des gens ont l'habitude de traiter les moindres affaires in poculis.* (On dit aussi *inter pocula.*)

in præsenti (s.-ent. *tempore*), mots lat. signif. : Dans le temps présent. : *aux uns le souvenir du passé, aux autres les espérances de l'avenir servent de consolation pour les maux qu'ils souffrent in præsenti.*

inqualifiable [*ka*] adj. Qui ne peut être qualifié, indigne : *une inqualifiable agression.* ANT. **Qualifiable.**

in-quarante-huit [*ka-ran-tu-it'*] n. m. et adj. invar. Se dit d'une feuille d'impression formant 48 feuillets ou 96 pages et du format obtenu avec cette feuille.

inquart [*kar*] n. m. **inquartation** [*kar-ta-si-on*] ou **quartation** [*kar-ta-si-on*] n. f. Opération par laquelle on ajoute à l'or allié au cuivre, et qu'on veut passer à la coupelle, trois fois environ son poids d'argent.

inquarter [*kar-té*] v. a. Pratiquer l'inquartation.

in-quarto [*kou-ar*] n. m. et adj. invar. (du lat. *in*, en, et *quartus*, quatrième). Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 4 feuillets et forment 8 pages. Livre de ce format.

in-quatre-vingt-seize [*ka-tre-vin-sé-ze*] n. m. et adj. invar. Se dit d'une feuille d'impression formant 96 feuillets ou 192 pages, et du format obtenu avec cette feuille.

inqueresse [*ke-rè-se*] n. f. Femme qui empile les harengs par les yeux sur des brochettes.

inquiet [*ki-è*], **ète** adj. (du lat. *inquietus ;* préf. *in*, et lat. *quietus*, tranquille). Qui ne trouve pas le repos : *mener une vie inquiète.* Qui est dans une incertitude mêlée de crainte : *armateur inquiet d'un navire.* Qui témoigne de l'inquiétude de l'âme : *regards inquiets. Fig.* Troublé par l'incertitude : *curiosité inquiète. Sommeil inquiet*, sommeil agité, souvent interrompu. ANT. **Calme, tranquille.**

inquiétant [*ki-é-tan*], **e** adj. Qui cause de l'inquiétude : *malade qui se trouve dans un état inquiétant.* ANT. **Rassurant.**

inquiétation [*ki-é, si-on*] n. f. Action d'inquiéter, trouble apporté dans la possession.

inquiètement [*ki-è-te-man*] adv. Avec inquiétude.

inquiéter [*ki-é-té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Rendre inquiet : *cette nouvelle m'inquiète.* Tourmenter, harceler : *inquiéter l'ennemi.* Troubler dans le libre usage de ses biens : *inquiéter un possesseur.* **S'inquiéter** v. pr. S'abandonner à des inquiétudes. ANT. **Rassurer, calmer.**

inquiétude [*ki-é*] n. f. (de *inquiet*). Etat d'une personne qui n'a pas de repos : *vivre dans l'inquiétude.* Trouble, agitation d'esprit : *une inquiétude mortelle.* Appréhension. Pl. Petites douleurs dans les membres, vagues et qui causent de l'impatience : *avoir des inquiétudes dans les jambes.* ANT. **Tranquillité, calme.**

inquiner [*ka-i*] v. a. Souiller. (Vx.)

inquisiteur [*ki-zi*] n. m. Juge de l'inquisition : *les inquisiteurs appartenaient en général à l'ordre de Saint-Dominique.* Adj. Qui se livre à des investigations, scrutateur : *regard inquisiteur.*

inquisitif [*ki-si-tif*], **ive** adj. Qui cherche à connaître : *la philosophie inquisitive.*

inquisition [*ki-zi-si-on*] n. f. (lat. *inquisitio ;* de *inquirere*, rechercher). Recherche, perquisition rigoureuse mêlée d'arbitraire : *toute inquisition est odieuse.* Autrefois, célèbre tribunal ecclésiastique ; membres de ce tribunal : *l'Inquisition sortit en procession.*

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'*inquisition* les tribunaux établis, au moyen âge et dans les temps modernes, dans certains pays, pour la recherche et le châtiment des hérétiques. En ordonnant aux évêques lombards de livrer à la justice les hérétiques qui refuseraient de se convertir, le concile de Vérone (1183) posa les bases de l'inquisition, qui fonctionna dans le Languedoc contre les albigeois, puis s'étendit peu à peu sur presque tout le reste de la chrétienté. L'ordre des dominicains lui fournit ses principaux juges. C'est en France, cependant, que son rôle fut le moins considérable. Le trait principal de sa procédure, qui s'appliqua aussi à la répression des faits d'apostasie, de sorcellerie et de magie, était le secret le plus absolu de l'information judiciaire. Sa juridiction s'étendait même au delà de la tombe : un défunt pouvait être accusé et jugé, et son cadavre exhumé et livré aux flammes. Au XIIIe siècle, cette regrettable institution, qui violait ouvertement la liberté de conscience, existait surtout en Italie et en Espagne. Dans ce dernier pays, où les noms des grands inquisiteurs Torquemada et Ximénés sont restés célèbres, elle laissa de lugubres souvenirs ; elle envoya au bûcher, d'abord par fanatisme, puis dans l'intérêt politique de la monarchie, des milliers de malheureux. Napoléon la supprima en 1808, mais elle fut remise en vigueur de 1814 à 1820. — Jeanne d'Arc fut jugée et condamnée d'après les règles de la procédure inquisitoriale.

inquisitionnaire [*ki-zi-si-o-nè-re*] adj. Qui se rapporte à l'inquisition.

inquisitionner [*ki-zi-si-o-né*] v. a. Soumettre à des inquisitions.

inquisitorial, e, aux [*ki-zi*] adj. Qui a rapport à l'inquisition : *la procédure inquisitoriale était essentiellement secrète.* Qui a le caractère d'une recherche vexatoire : *impôt inquisitorial.*

inquisitorié, e [*ki-zi*] adj. Condamné par l'inquisition.

inquovis [*in'-ko-viss*] n. m. (m. lat., réunion de *in quo vis*, dans celui que vous voulez). Clause spécifiant qu'une assurance maritime est consentie sans désignation de navire, mais que cette désignation sera faite dans un délai déterminé sous peine de résiliation.

inracinable adj. Qui ne peut prendre racine.

inracontable adj. Que l'on ne peut raconter. ANT. **Racontable.**

in re m. lat. signif. : *Dans la chose*, c'est-à-dire réel, positif, effectif.

in rerum natura, mots lat. signif. : Dans la nature des choses : *une hypothèse scientifique qui ne se vérifie pas in rerum natura reste sans portée.*

INRI, inscription mise par Pilate sur la croix. (Elle est composée des initiales des mots latins : *Iesus Nazarenus rex Iudæorum*, Jésus Nazaréen, roi des Juifs. Elle figure souvent sur les croix.)

Inrô.

inrô n. m. Petit coffret à médecine japonais, composé de petites boites superposées, maintenues par un cordonnet.

inruinable adj. Qui ne peut être ruiné.

Ins ou **Anel,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.540 h. Agriculture.

in sacris, mots lat. signif. : *Dans les choses sacrées.* Il ne convient pas de conserver *in sacris* les préoccupations de l'esprit du monde.

in sæcula sæculorum, mots lat. signif. : *Dans les siècles des siècles.* S'emploie figurément pour marquer la longue durée d'une chose. Cette locution, ainsi que *ad vitam æternam*, qui a le même sens, est empruntée à la liturgie latine.

insaisi [*sè-zi*], **e** adj. Qui n'a pas été saisi : *biens insaisis.* ANT. **Saisi.**

insaisissabilité [*sè-zi-sa*] n. f. Caractère de ce qui est insaisissable. ANT. **Saisissabilité.**

insaisissable [*sé-zi-sa-ble*] adj. Qui ne peut être saisi : *les biens du domaine public sont incessibles et insaisissables. Fig.* Qui ne peut être compris, apprécié, perçu : *différence insaisissable. Dr.* Que la loi défend de saisir. ANT. **Saisissable.**

insaisissablement [*sé-zi-sa-ble-man*] adv. D'une manière insaisissable.

In-Salah, groupe d'oasis du Sahara algérien, dans le Tidikelt ; 2.000 h., soumis à la France depuis 1900.

insalissable [*li-sa-ble*] adj. Qui ne peut être sali. ANT. **Salissable.**

insalivation [*si-on*] n. f. Imprégnation des aliments par la salive.

insalubre adj. Malsain, nuisible à la santé : *le voisinage des marais est insalubre.* ANT. **Salubre.**

insalubrement [*man*] adv. D'une manière insalubre. ANT. **Salubrement.**

insalubrité n. f. Etat de ce qui est insalubre. ANT. **Salubrité.**

insalutaire [*tè-re*] adj. Qui n'est pas salutaire. ANT. **Salutaire.**

insalutato hospite, mots lat. signif. : *Sans saluer son hôte.* En toute hâte, sans prendre le temps de dire adieu : *partir insalutato hospite.*

insanité n. f. (du lat. *insanus*, insensé). Absence de raison, de bon sens. Chose déraisonnable : *dire des insanités.*

insapide adj. (préf. *in*, et *sapide*). Qui n'a aucune saveur. (On dit mieux INSIPIDE.) ANT. **Sapide.**

insapidité n. f. Caractère, état de ce qui est insapide. ANT. **Sapidité.**

insaponifiable adj. Qui ne peut être transformé en savon.

insatiabilité [*si-a*] n. f. Caractère de celui qui est insatiable.

insatiable [*si-a-ble*] adj. (lat. *insatiabilis*). Qui ne peut être rassasié. Qui ne peut être assouvi : *faim insatiable. Fig.* Qui ne peut être assouvi, en parlant d'une passion : *soif insatiable de l'or.*

insatiablement [*si-a-ble-man*] adv. D'une manière insatiable.

insatisfait [*tis-fè*], **e** adj. Qui n'est pas satisfait. ANT. **Satisfait.**

insaturable adj. *Chim.* Qui ne peut être saturé : *liquide insaturable.* ANT. **Saturable.**

insaturé, e adj. Qui n'est pas saturé. ANT. **Saturé.**

insciemment [*in-si-a-man*] adv. A son insu, sans le savoir. ANT. **Sciemment.**

inscient [*si-an*], **e** adj. (du préf. *in*, et du lat. *sciens, entis*, qui sait). Inconscient, qui n'a pas conscience de. ANT. **Conscient.**

inscripteur, trice [*ins-krip*] adj. Qui inscrit.

inscriptible [*ins-krip*] adj. Qui peut être inscrit. *Géom.* Que l'on peut inscrire dans un périmètre donné ou une surface donnée, particulièrement dans un cercle : *quadrilatère inscriptible dans un cercle.*

inscription [*ins-krip-si-on*] n. f. (lat. *inscriptio ;* de *inscribere*, inscrire). Action d'inscrire. Caractères gravés sur le marbre, sur la pierre, etc., pour consacrer un souvenir : *l'épigraphie est la science des inscriptions.* Action d'inscrire son nom sur un registre. *Prendre ses inscriptions*, se faire inscrire, au commencement de chaque trimestre, sur le registre de la Faculté dans laquelle on étudie pour prendre ses grades. *Inscription sur le grand-livre*, titre d'une rente perpétuelle due par le Trésor. *Inscription hypothécaire*, mention faite, aux registres du conservateur des hypothèques, de l'hypothèque dont une propriété est dûment grevée. *Inscription de faux*, acte légal par lequel on s'inscrit en faux contre une pièce fournie par la partie adverse. *Inscription maritime*, rôle des marins inscrits et pouvant être appelés au service de l'Etat.

— ENCYCL. *Epigr.* Gravées sur la pierre, le marbre ou les métaux, les inscriptions constituent des monuments précieux pour l'histoire. Certaines inscriptions sont les seuls vestiges que nous possédions de langues aujourd'hui perdues, telles que l'assyrien, l'égyptien, le phénicien, etc. On appelle bilingues ou trilingues les inscriptions rédigées en deux ou trois langues. La transcription, le déchiffrement, l'interprétation des inscriptions constituent l'*épigraphie.* Les inscriptions grecques et romaines comprennent toutes sortes d'actes ; la classe la plus nombreuse est peut-être celle des inscriptions tumulaires. On appelle *graffiti* les inscriptions populaires gravées à la pointe ou crayonnées sur les murs. Les inscriptions sont publiées dans différents recueils : *Corpus inscriptionum semiticarum, Corpus inscriptionum græcarum* (Académie des inscriptions, de France) ; les inscriptions latines sont publiées par l'Académie de Berlin (15 vol.). Il existe en outre d'autres recueils, dus à de Rossi, à Huebner, à Le Blant, à Kraus, etc.

— *Admin. Inscription maritime.* Sont compris dans l'inscription maritime les Français et les naturalisés français qui exercent la navigation sur mer à titre professionnel, c'est-à-dire comme moyen d'existence. Ils sont *inscrits* sur des registres dits *matricules*, tenus dans les bureaux de l'administration maritime, et appartiennent, par suite de leur recrutement, aux équipages de la flotte.

La loi fixe la durée de l'assujettissement militaire de l'inscrit de l'âge de dix-huit ans à celui de cinquante ans ; cette durée est divisée en trois périodes : la première, de dix-huit à vingt ans, pendant laquelle l'inscrit définitif ne peut être levé qu'en temps de guerre ; la seconde, dite période obligatoire, qui est de sept années (dont cinq de service actif et deux de disponibilité), et qui commence à partir du jour où l'inscrit est atteint par la levée permanente, et la troisième, dite période de réserve, pendant laquelle les inscrits peuvent être rappelés pour deux périodes d'exercices de vingt-huit jours.

Tout inscrit qui se déplace pour une durée excédant un mois doit en faire déclaration au syndic des gens de mer ou au chef du service de l'inscription maritime, et, de plus, se présenter, dans les deux mois qui suivent le jour de son départ, à la même autorité dans le lieu d'arrivée.

En retour des obligations qui leur sont imposées, les inscrits jouissent de certaines faveurs. La profession de marin et l'industrie de la pêche, pratiquées par les inscrits, comme le droit de vendre les produits par eux pêchés ou récoltés, ne comportent à leur charge ni droit de patente, ni redevance personnelle d'aucune sorte.

Les inscrits ont droit, sur les fonds de la Caisse des invalides de la marine, à des pensions dites demi-soldes et secours sur la Caisse des invalides ou la Caisse de prévoyance des marins.

Le service de l'inscription maritime est confié aux *administrateurs de l'inscription maritime*, chargés, outre l'administration de l'inscription, de la police de la navigation et du pilotage, des pêches, de la domanialité maritime, des bris et naufrages, des pensions, demi-soldes, secours et autres allocations sur les caisses de l'établissement des invalides, de la comptabilité de cet établissement, de la liquidation des primes à la marine marchande et en général de ce qui constitue le service dans les quartiers.

Le service de l'inscription maritime proprement dit est placé, dans chaque arrondissement maritime, sous la direction supérieure du préfet maritime.

La hiérarchie du corps est la suivante : administrateur général, administrateur en chef, administrateur principal, administrateur de 1re, de 2e, de 3e classe, administrateur stagiaire.

Inscriptions et belles-lettres (*académie des*). V. ACADÉMIE.

INSECTES

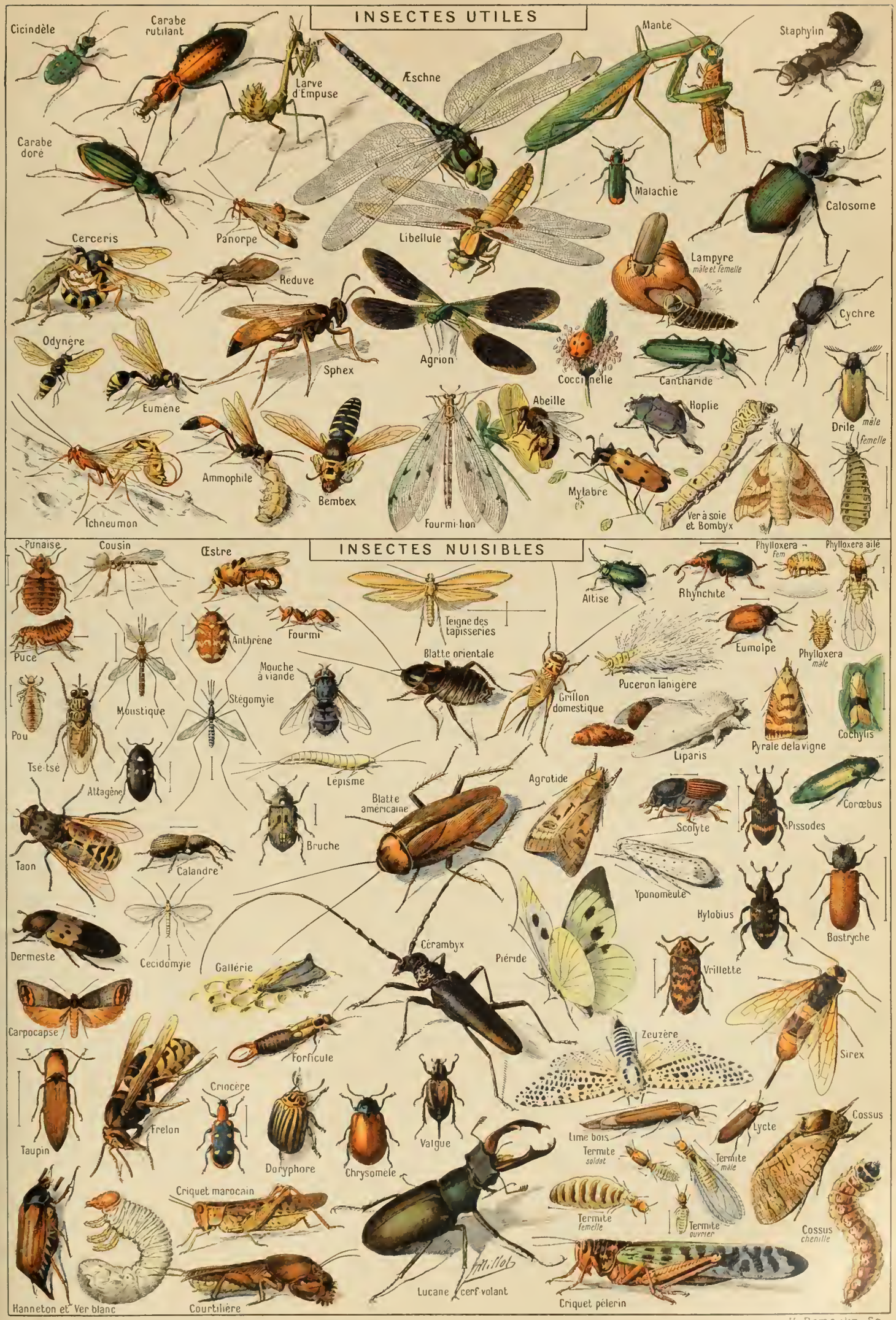

H. Demoulin Sc

inscrire [*ins-kri-re*] v. a. (lat. *inscribere*; de *in*, sur, et *scribere*, écrire. — Se conj. comme *écrire*.) Ecrire, faire mention de quelque chose sur un registre, sur une liste, etc. *Géom.* Tracer une ligne dans l'intérieur d'une autre, sous certaines conditions. *Inscrire un polygone dans un cercle*, tracer un polygone dont les sommets soient sur le cercle. **S'inscrire** v. pr. Ecrire son nom sur un registre, une liste de souscription. *Pratiq. S'inscrire en faux*, soutenir en justice qu'une pièce produite par la partie adverse est fausse, et, *par ext.*, protester, s'élever contre une assertion.

Hexagone inscrit.

inscrit [*ins-kri*], **e** adj. *Math. Polygone inscrit dans un cercle*, celui dont tous les sommets sont situés sur la circonférence du cercle. N. m. : *un inscrit maritime*.

inscrivant [*ins-kri-van*], **e** n. *Dr.* Personne qui requiert l'inscription d'une hypothèque.

inscrutabilité [*ins-kru*] n. f. Caractère de ce qui est inscrutable.

inscrutable [*ins-kru*] adj. Impénétrable, qui ne peut être compris : *les desseins de Dieu sont inscrutables*.

inscrutablement [*ins-kru, man*] adv. D'une manière inscrutable.

inscruté [*ins-kru-té*], **e** adj. Qui n'a pas été scruté.

insculpation [*ins-kul-pa-si-on*] n. f. Action d'insculper. (Peu us.)

insculper [*ins-kal-pé*] v. a. (lat. *insculpere*). Marquer d'un poinçon.

insécabilité adj. Qualité de ce qui est insécable.

insécable adj. (lat. *in*, priv., et *secare*, couper). Qui ne peut être coupé. ANT. **Sécable.**

insecouable adj. Qu'on ne peut secouer.

insecourable adj. Qui ne peut être secouru

insecouru, e adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été secouru.

insecte [*sèk-te*] n. m. (lat. *insectum*). Animal articulé à six pattes, respirant par des trachées et subissant des métamorphoses. *Fig.* et *fam.* Personne méprisable ou nuisible.

— ENCYCL. Les insectes ou hexapodes constituent une classe des arthropodes et se caractérisent essentiellement par leurs membres, qui sont toujours au nombre de six. Les insectes ont une respiration aérienne, qui se fait par des conduits internes ou *trachées*, débouchant par des orifices nommés *stigmates*, disposés le long du corps. Le corps, composé d'anneaux ajustés bout à bout, comprend : la tête, le thorax ou corselet, l'abdomen. La tête porte deux yeux composés ; souvent, aussi, des ocelles et, près des yeux, des antennes. La bouche, est formée d'une lèvre supérieure, ou *labre*, et d'une lèvre inférieure possédant une paire de mandibules et des mâchoires accompagnées de *palpes*.

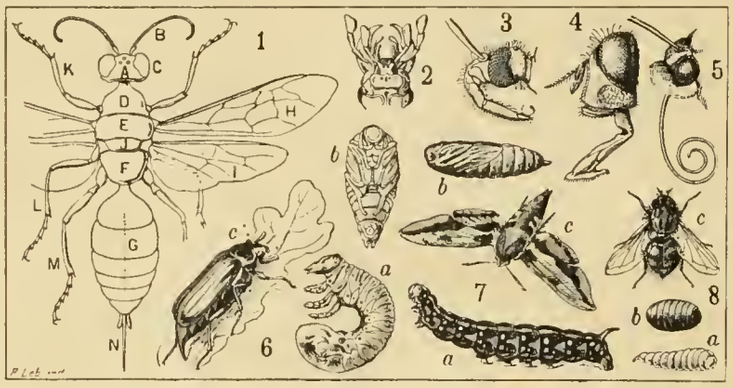

Insecte : 1. Figure d'ensemble (A, tête ; B, antenne ; C, œil ; D, prothorax ; E, mésothorax ; F, métathorax ; G, abdomen ; H, aile supérieure ; I, aile inférieure ; J, écusson ; K, L, M, pattes ; N, tarière) ; 2. Tête de coléoptère carnassier (carabe) ; 3. Tête d'un hémiptère (réduve) ; 4. Tête d'un diptère (mouche) ; 5. Tête d'un lépidoptère (sphinx) ; 6. Métamorphoses d'un coléoptère (hanneton : a, larve, b, nymphe, c, insecte parfait) ; 7. Métamorphoses d'un lépidoptère (sphinx : a, chenille, b, chrysalide ; c, papillon) ; 8. Métamorphoses d'un diptère (mouche : a, larve, b, nymphe, c, insecte parfait).

Le *thorax* se divise en *prothorax*, qui porte une paire de pattes, *mésothorax*, qui porte une paire de pattes et une paire d'ailes, *métathorax*, qui porte une paire de pattes et parfois une paire d'ailes. Les ailes supérieures sont dites *élytres*. L'abdomen, formé d'anneaux (ordinairement au nombre de dix), ne porte jamais de membres, sauf d'infimes exceptions.

L'appareil circulatoire est formé d'un vaisseau dorsal pulsatile ; les organes des sens sont mal connus.

Tous les insectes sont terrestres et respirent dans l'air ; même ceux qui vivent dans l'eau sont obligés de remonter à la surface pour respirer. Les insectes ont toujours leurs sexes séparés. La jeune larve, au sortir de l'œuf, ne ressemble en rien aux parents et il lui faut parcourir un cycle de métamorphoses pour arriver à l'état adulte. (V. MÉTAMORPHOSE.) Par leur intelligence, leur organisation, les insectes sont bien supérieurs aux mollusques et autres invertébrés.

Les insectes sont de petite taille, au grand maximum 0m,30 de long. Certains ont une coloration brillante et variée et luisent autant et plus que les pierres précieuses les mieux taillées. On en compte six cent mille espèces, réparties en huit ordres : *orthoptères*, *névroptères*, *strepsiptères*, *hémiptères*, *diptères*, *lépidoptères*, *coléoptères* et *hyménoptères*. (V. chacun de ces mots.)

Insecte (*l'*), ouvrage plus symbolique que scientifique de Michelet, plaidoyer en faveur des humbles, d'une inspiration délicate et généreuse (1857).

insecticide [*sèk* adj. et n. m. lat. *insectum*, insecte, et *cædere*, tuer]. Qui détruit les insectes : *poudre insecticide*.

insectier [*sèk-ti-é*] n. m. Sorte de casier pour la conservation des insectes.

insectivore [*sèk*] adj. (du lat. *insectum*, insecte, et *vorare*, manger). Qui vit principalement ou exclusivement d'insectes, comme les *gobe-mouches*, les *merles*, les *bergeronnettes*, les *taupes*, les *hérissons*, etc. : *la plupart des oiseaux sont insectivores*. N. m. : *un insectivore*. N. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant les hérissons, musaraignes et autres formes voisines.

insectologie n. f. Syn. peu usité de ENTOMOLOGIE.

insectologique adj. et **insectologiste** n. Syn. inus. de ENTOMOLOGIQUE et ENTOMOLOGISTE.

insécurité n. f. Manque de sécurité. ANT. **Sécurité.**

insécuteur n. m. (lat. *insecutor*). Gladiateur qui combattait les rétiaires.

inséductible [*duk*] adj. Qui ne peut être séduit.

in-seize [*sè-ze*] n. m. et adj. invar. Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 16 feuillets et forment 32 pages. Un livre de ce format.

insénescence [*nès-san-se*] n. f. (du préf. *in*, et du lat. *senescere*, vieillir). Propriété de ne pas vieillir.

insensé, e [*san*] adj. et n. Qui a perdu le sens la raison. Contraire au bon sens ; extravagant, fou *projet insensé*. ANT. **Sensé.**

insensément [*san-sé-man*] adv. D'une manière insensée. (Peu us.) ANT. **Sensément.**

insensibilisateur [*san-si, za-teur*], **trice** adj. Ce qui produit l'insensibilité. N. m. : *le chloroforme est un insensibilisateur*. Appareil destiné à produire l'insensibilité, l'anesthésie. ANT. **Sensibilisateur.**

Insensibilisateur.

insensibilisation [*san-si, za-si-on*] n. f. Abolition de la sensibilité.

insensibiliser [*san, zé*] v. a. Rendre insensible : *insensibiliser un malade qu'on veut opérer*.

insensibilité [*san-si*] n. f. Défaut de sensibilité physique ou morale. ANT. **Sensibilité.**

insensible [*san-si-ble*] adj. Qui ne peut éprouver de sensation : *la matière est insensible*. Qui n'est point touché de pitié : *cœur insensible*. Imperceptible : *progrès, pente insensible*. ANT. **Sensible.**

insensiblement [*san, man*] adv. Peu à peu, d'une manière insensible. ANT. **Sensiblement.**

inséparabilité n. f. Etat de ce qui est inséparable.

inséparable adj. Intimement uni, qui ne peut être séparé, en parlant des choses. *Gram. Particules inséparables*, celles qui ne s'emploient que dans la formation de noms composés. ANT. **Séparable.**

inséparable n. m. ou f. Nom vulgaire d'une petite perruche d'Australie (*melopsittacus undulatus*), qui vit par paires et ne peut se garder seule en captivité.

inséparablement [*man*] adv. De manière à ne pouvoir être séparé : *amis inséparablement unis*.

inséparé, e adj. Qui n'est pas séparé. ANT. **Séparé.**

insérable adj. Qui peut être inséré.

insérer [*ré*] v. a. (lat. *insecere* ; de *in*, dans, et *serere*, semer.— Se conj. comme *accélérer*.) Introduire, faire entrer, ajouter : *insérer un billet dans une enveloppe ; insérer une clause dans un traité. Arith. Insérer des moyens entre deux termes d'une progression*, former une nouvelle progression ayant pour termes extrêmes les deux termes donnés et comprenant comme nombre de termes le nombre des moyens à insérer plus deux.

insermenté [*sèr-man*] adj. m. Se dit des prêtres qui, sous la première République, refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé : *les prêtres insermentés contribuèrent à soulever la Vendée contre la Convention*. Syn. de INASSERMENTÉ. ANT. **Assermenté.**

insertion [*sèr-si-on*] n. f. (lat. *insertio*). Action d'insérer : *réclamer l'insertion d'une protestation dans un journal*. Attache d'une partie sur une autre : *l'insertion des feuilles sur la tige*.

insertité [*sèr*] n. f. Caractère de ce qui n'est pas servile. ANT. **Servilité.**

insexé, e adj. V. INSEXUÉ.

insexue [*sèk-su*], **e** adj. Qui n'a pas de sexe.

insexuel, elle [*sèk-su-èl, é-le*] adj. Dégagé de toute sexualité.

insidiateur, trice n. (du lat. *insidiæ*, embûches). Celui, celle qui tend des embûches. (VX.)

insidiation [*si-on*] n. f. Action de dresser des embûches. (VX.)

insidieusement [*ze-man*] adv. D'une manière insidieuse.

insidieux, euse [*di-eû, eu-ze*] adj. (lat. *insidiosus* ; de *insidia*, embûches). Qui tend des pièges : *questionneur insidieux*. Qui constitue un piège : *caresses insidieuses*. Se dit de certaines maladies graves, malgré la bénignité apparente de leurs débuts.

insigne adj. (lat. *insignis*). Signalé, remarquable (en bonne ou en mauv. part) : *faveur insigne*. ANT. **Insignifiant.**

insigne n. m. (lat. *insigne* ; de *insignis*, remarquable). Signe honorable et caractéristique d'une dignité : *les insignes de la royauté*.

insignifiance n. f. Etat de ce qui est insignifiant.

insignifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui ne signifie rien : *phrase insignifiante*. Sans importance : *homme insignifiant*. ANT. **Important, insigne.**

in silvam non ligna feras insanius, mots lat. signif. : *Porter du bois à une forêt ne serait pas plus insensé*. Vers d'Horace (*Satires*, I. 10, 34). Le proverbe latin : *Porter du bois à une forêt* équivalait exactement au vieux dicton français : *Porter de l'eau à la rivière*.

insimulé, e adj. Qui n'est pas simulé. ANT. **Simulé.**

insincérité n. f. Absence de sincérité. ANT. **Sincérité.**

insinuant [*nu-an*], **e** adj. Qui s'insinue : *fluide insinuant*. Qui a l'adresse et le talent d'insinuer, de s'insinuer : *manières insinuantes*.

insinuateur, trice n. Personne qui fait des insinuations.

insinuatif, ive adj. Qui insinue ou s'insinue.

insinuation [*si-on*] n. f. Action d'insinuer : *insinuation d'une sonde dans une plaie*. Manière subtile de faire accepter ses pensées, ses désirs. Chose que l'on fait entendre sans l'exprimer formellement : *les insinuations agissent sur les esprits faibles*. Rhét. Figure qui consiste à se concilier la faveur des auditeurs par des paroles douces et habiles : *les calomniateurs habiles procèdent surtout par insinuation*.

insinuer [*nu-é*] v. a. (lat. *insinuare* ; de *in*, dans, et *sinus*, sein). Introduire doucement et adroitement quelque chose : *insinuer du coton dans une plaie*. *Fig.* Faire adroitement pénétrer dans l'esprit : *insinuer une calomnie*. **S'insinuer** v. pr. S'introduire avec adresse : *s'insinuer à la cour, dans les bonnes grâces de quelqu'un*.

insipide adj. (lat. *insipidus*). Qui n'a point de saveur, de goût : *l'eau est insipide*. *Fig.* Sans agrément, sans esprit : *raillerie insipide ; style insipide*. ANT. **Savoureux.**

insipidement [*man*] adv. D'une manière insipide.

insipidité n. f. Etat de ce qui est insipide. ANT. **Sapidité, saveur.**

insipience [*pi-an-se*] n. f. (lat. *insipientia*). Défaut de sagesse, folie.

insistance [*sis-tan-se*] n. f. Action d'insister : *réclamer une chose avec insistance*.

insister [*sis-té*] v. a. (lat. *insistere* ; de *in*, sur, et *sistere*, s'arrêter). Faire instance, persévérer à demander une chose. Appuyer : *insister sur un point*

in situ, mots lat. signif. : *Dans l'endroit même*. Locution employée spécialement en minéralogie : *on a découvert des diamants in situ, dans la roche même où ils s'étaient formés*.

insobriété n. f. Défaut de sobriété. ANT. **Sobriété.**

insociabilité n. f. Caractère de celui qui est insociable. ANT. **Sociabilité.**

insociable adj. Avec qui on ne peut vivre ; difficile à fréquenter : *caractère insociable*. ANT. **Sociable.**

insociablement [*man*] adv. D'une manière insociable. (Peu us.) ANT. **Sociablement.**

insocial, e, aux adj. Qui n'est pas social. ANT. **Social.**

in-soixante-quatre [*san-te-ka-tre*] n. m. et adj. invar. Se dit d'une feuille d'impression, formant 64 feuillets ou 128 pages, et du format obtenu avec cette feuille.

insolateur n. m. Appareil destiné à l'utilisation des rayons solaires pour le chauffage.

insolation [*si-on*] n. f. (lat. *insolatio*). Action du soleil qui frappe sur un objet. Action d'exposer quelqu'un ou quelque chose aux rayons du soleil : *insolation d'une photographie*. Maladie provoquée par l'exposition à un soleil ardent, vulgairement appelée « coup de soleil ».

— ENCYCL. *Méd.* L'insolation ou « coup de soleil » est la forme la plus ordinaire du *coup de chaleur*, appellation qui désigne l'ensemble des accidents produits non seulement par le soleil, mais aussi par les milieux surchauffés (chambres de chauffe des bateaux à vapeur, sucreries, fonderies, etc.). On observe l'insolation aussi bien dans les pays tempérés que dans les pays tropicaux. On distingue trois degrés. On note au premier degré : du malaise, de la faiblesse des jambes, de la dyspnée, et parfois la syncope ; au second degré, les phénomènes nerveux dominent avec des vertiges, des convulsions et le coma ; enfin, le troisième degré est caractérisé par la mort foudroyante. On traite l'insolation par la mise au frais, des affusions froides, mais modérées, des frictions légères. Dans les pays tempérés, la guérison est la règle ; dans les pays chauds, la mort survient dans les deux tiers des cas.

insolemment [*la-man*] adv. Avec insolence : *répondre insolemment*. ANT. **Poliment.**

insolence [*lan-se*] n. f. (lat. *insolentia*). Effronterie, hardiesse excessive. Manque de respect. Orgueil offensant. Parole, action insolente : *dire des insolences*. ANT. **Politesse, civilité, humilité.**

insolent [*lan*], **e** adj. (du lat. *insolens*, qui n'est pas dans la coutume). Qui perd le respect : *l'homme insolent est en abomination au Seigneur*. Effronté, impertinent : *insolent comme un page*. Orgueilleux, arrogant : *insolent dans la bonne fortune*. Insolite, extraordinaire : *bonheur insolent*. N. Personne insolente. ANT. **Poli, courtois, humble.**

insoler [*lé*] v. a. (du préf. *in*, et du lat. *sol*, soleil). Exposer au soleil : *insoler une épreuve photographique*.

insolidaire [*dè-re*] adj. Qui n'est pas solidaire. ANT. **Solidaire.**

insolidarité n. f. Etat de ce qui n'est pas solidaire. ANT. **Solidarité.**

insolide adj. Qui n'est pas solide. ANT. **Solide.**

insolidement [*man*] adv. D'une manière qui n'est pas solide. ANT. **Solidement.**

insolidité n. f. Défaut de solidité. ANT. **Solidité.**

in solido, mots lat. signif. : *Dans le solide, dans la masse*. En masse, solidairement : *complices condamnés in solido*.

insolite adj. (lat. *insolitus* ; du préf. *in*, et de *solitus*, accoutumé). Contraire à l'usage, aux règles, à l'habitude : *démarche, bruit insolite*. ANT. **Habituel, normal.**

insolitement [*man*] adv. D'une manière insolite.

insolubiliser [*zé*] v. a. Rendre insoluble.

insolubilité n. f. Etat de ce qui est insoluble. ANT. **Solubilité.**

insoluble adj. (lat. *insolubilis*). Qui ne peut se dissoudre: *la résine est insoluble dans l'eau. Fig.* Qu'on ne peut résoudre : *problème insoluble.* ANT. **Soluble.**

insolublement [*man*] adv. D'une manière insoluble. (Peu us.)

insolution [*si-on*] n. f. Absence de solution. ANT. **Solution.**

insolvabilité n. f. Impossibilité de payer. ANT. **Solvabilité.**

insolvable adj. (du préf. *in*, et du lat. *solvere*, payer). Qui n'a pas de quoi payer : *débiteur insolvable.* ANT. **Solvable.**

insomnie [*som'-ni*] n. f. (lat. *insomnia ;* préf. *in*, et *somnus*, sommeil). Privation de sommeil.

— ENCYCL. *Méd.* L'insomnie s'observe à la suite d'impressions morales très vives, joies ou peines, surmenage, etc., dans la neurasthénie, l'hypocondrie, l'hystérie. Elle se montre également dans toutes les infections. Certaines substances comme le café, le thé, provoquent l'insomnie chez les personnes qui n'y sont pas habituées.

Le traitement est subordonné à la cause. On ordonnera le grand air, les distractions, ou le repos et la solitude. On aura aussi recours aux narcotiques, bromures, chloral, sulfonal, trional, etc., et en dernier lieu aux préparations opiacées.

insondabilité n. f. Caractère de ce qui est insondable.

insondable adj. Qu'on ne peut sonder : *abîme insondable. Fig.* Qu'on ne peut pénétrer : *le mystère insondable de la création.* ANT. **Sondable.**

insonore adj. Qui n'est pas sonore. ANT. **Sonore.**

insonorité n. f. Manque de sonorité. ANT. **Sonorité.**

insouci n. m. Absence de souci. Manque de sollicitude. ANT. **Inquiétude, sollicitude.**

insouciamment [*si-a-man*] adv. D'une manière insouciante. (Peu us.)

insouciance n. f. Caractère de celui qui est insouciant : *l'insouciance de la jeunesse.* ANT. **Prudence, application, préoccupation.**

insouciant [*si-an*], **e** adj. Qui ne se soucie et ne s'affecte de rien. ANT. **Préoccupé, sensible.**

insoucieusement [*ze-man*] adv. D'une manière insoucieuse. ANT. **Soucieusement.**

insoucieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. Qui n'a pas de souci : *vivre insoucieux du lendemain.* ANT. **Soucieux.**

insoudable adj. Qui ne peut être soudé. ANT. **Soudable.**

insouffrable [*sou-fra-ble*] adj. Qui ne peut être souffert.

insoumettable [*mè-ta-ble*] adj. Qui ne peut être soumis. (Peu us.)

insoumis, e [*mi, i-ze*] adj. Non soumis : *peuple insoumis. Soldat insoumis* ou subst. *insoumis*, soldat qui ne se présente pas au corps au jour dit. *Milit.* V. INSOUMISSION. ANT. **Soumis.**

insoumission [*mi-si-on*] n. f. Défaut de soumission. Situation du soldat qui ne répond pas à une convocation régulière de l'autorité militaire. ANT. **Soumission.**

— ENCYCL. *Dr.* L'insoumission est l'état d'un soldat qui n'a pas rejoint son corps dans le délai fixé par l'ordre de route.

En temps de paix, ce délai est d'un mois ; en temps de guerre, de deux jours. L'insoumis est passible d'un emprisonnement d'un mois à un an en temps de paix, de deux ans à cinq ans en temps de guerre ; dans ce dernier cas, il est, à l'expiration de sa peine, envoyé dans une compagnie de discipline. Le condamné pour insoumission est privé de ses droits électoraux.

Les hommes en congé rappelés sous les drapeaux, les réservistes ou les territoriaux convoqués pour des manœuvres, sont, pour la première fois, passibles d'une punition disciplinaire, mais, en cas de récidive, ils sont considérés comme insoumis.

insoupçonnable [*so-na-ble*] adj. Qui ne peut être soupçonné : *honnêteté insoupçonnable.* ANT. **Soupçonnable.**

insoupçonné [*so-né*], **e** adj. Qui n'est pas soupçonné. ANT. **Soupçonné.**

insoutenable adj. Faux, qu'on ne peut soutenir, défendre ; *opinion insoutenable.* Qu'on ne peut supporter : *orgueil insoutenable.* ANT. **Soutenable.**

insoutenablement [*man*] adv. D'une manière insoutenable.

inspectateur [*ins-pèk*] n. m. Celui qui inspecte avec soin.

inspecter [*ins-pèk-té*] v. a. (lat. *inspectare ;* de *in*, sur, et *spectare*, examiner). Examiner comme inspecteur : *inspecter une école.* Examiner avec une grande attention : *inspecter un champ de bataille.*

inspecteur, trice [*ins-pèk*] n. (lat. *inspector, trix*). Se dit d'agents de divers services publics, chargés de certaines fonctions de surveillance et de contrôle : *inspecteur d'armée, de l'instruction publique, des finances,* etc.

inspection [*ins-pèk-si-on*] n. f. (lat. *inspectio*). Action d'examiner : *passer une inspection.* Fonction d'inspecteur : *obtenir une inspection.*

inspectorat [*ins-pèk-to-ra*] n. m. Charge d'inspecteur. Durée de cette charge.

inspirant [*ins-pi-ran*], **e** adj. Qui inspire. Qui est propre à inspirer : *souvenir, exemple inspirant.*

inspirateur, trice [*ins-pi*] adj. et n. Qui sert à l'inspiration : *muscles inspirateurs.* Qui donne l'inspiration intellectuelle : *Catherine de Médicis fut l'inspiratrice de la Saint-Barthélemy.*

inspiration [*ins-pi-ra-si-on*] n. f. (de *inspirer*). Action par laquelle l'air entre dans les poumons. Conseil, suggestion : *agir par l'inspiration de.* Etat où se trouve l'âme lorsqu'elle est directement sous l'influence d'une puissance surnaturelle : *l'inspiration de Moïse, des prophètes,* etc. Enthousiasme créateur : *poète sans inspiration.* Chose inspirée : *les inspirations du génie.*

inspiratoire [*ins-pi*] adj. *Physiq.* Qui sert ou qui se rapporte à l'inspiration.

inspiré [*ins-pi-ré*], **e** adj. et n. Personne qui agit sous l'influence d'une inspiration mystique, poétique. Qui trahit une inspiration de ce genre : *un air inspiré.*

inspirer [*ins-pi-ré*] v. a. (lat. *inspirare ;* de *in*, dans, et *spirare*, souffler). Faire pénétrer dans la poitrine par insufflation : *inspirer de l'air à quelqu'un.* Faire naître un sentiment, une pensée, un dessein : *le patriotisme a inspiré à Gambetta ses plus beaux discours.* Donner de l'enthousiasme. **S'inspirer** v. pr. Prendre son inspiration : *s'inspirer des bons exemples.*

in spiritualibus, mots lat. signif. : Dans les choses spirituelles : *tout trafic in spiritualibus est qualifié* simonie.

instabilité [*ins-ta*] n. f. Défaut de stabilité. *Fig.* Défaut de permanence : *instabilité des choses humaines.* ANT. **Stabilité.**

instable [*ins-ta-ble*] adj. (lat. *instabilis*). Qui manque de solidité, de stabilité : *paix instable.* Soumis au changement. *Chim. Combinaison instable,* celle qui est détruite facilement. *Mécan. Equilibre instable,* v. ÉQUILIBRE. ANT. **Stable.**

instablement [*ins-ta-ble-mun*] adv. D'une manière instable. ANT. **Stablement.**

installateur [*ins-ta-la*] n. m. Celui qui installe un prélat, un curé ; qui établit quelque chose.

installation [*ins-ta-la-si-on*] n. f. Action par laquelle on installe ou on est installé : *procéder à l'installation d'un magistrat.*

installer [*ins-ta-lé*] v. a. (rad. *stalle*). Mettre solennellement en possession d'une dignité, d'un emploi : *installer le président d'un tribunal.* Placer, établir quelqu'un, quelque chose dans un endroit. Mettre en place : *installer une machine.* **S'installer** v. pr. Prendre possession, s'établir.

instaminé [*ins-ta*], **e** adj. *Bot.* Qui n'a pas d'étamines.

instamment [*ins-ta-man*] adv. Avec instance.

instance [*ins-tan-se*] n. f. (lat. *instantia ;* de *instare*, presser vivement). Sollicitation pressante : *joignez vos instances aux miennes.* Insistance : *prier avec instance.* Série des actes d'une procédure ayant pour objet de saisir un tribunal d'une contestation, d'instruire la cause et d'obtenir le jugement : *introduire une instance.* Juridiction. *Tribunal de première instance,* qui connaît des contestations en matière civile, à partir d'une certaine somme : *les tribunaux de première instance siègent aux chefs-lieux d'arrondissement.*

— ENCYCL. *Dr.* L'instance, mise en œuvre de l'*action*, commence avec l'exploit d'ajournement (dit aussi *demande introductive d'instance*) et finit avec le jugement définitif. Dans cet intervalle, le décès de l'une des parties ou la cessation des fonctions de l'un des avoués peut interrompre le cours de l'instance, dont la *reprise* est possible (*reprise d'audience*). D'autre part, l'instance peut être déclarée *périmée*, c'est-à-dire juridiquement anéantie, si le demandeur laisse s'écouler trois ans sans faire aucun acte de procédure : c'est la *péremption d'instance.*

instant [*ins-tan*] n. m. (de *instant* adj.) Moment très court, très petit espace de temps : *s'arrêter un instant.* Elliptiq. : *un instant,* attendez un instant. Loc. adv. : *A l'instant,* à l'heure même. *Dans un instant,* bientôt. *A chaque instant,* continuellement.

instant [*ins-tan*], **e** adj. (du lat. *instans,* qui presse ; de *in*, sur, et *stare*, se tenir). Pressant : *adresser des prières instantes.* Imminent, urgent : *péril instant.*

instantané, e [*ins-tan*] adj. Qui ne dure qu'un instant. Qui se produit soudainement : *mort presque instantanée.* N. m. Epreuve photographique obtenue en une seconde ou une fraction de seconde.

instantanéité [*ins-tun*] n. f. Qualité de ce qui est instantané.

instantanément [*ins-tan, man*] adv. D'une manière instantanée : *obéir instantanément.*

instar de [*ins-tar*] **(à l')** loc. prép. (du lat. *instar*, comme). A la manière, à l'exemple de : *à l'instar des anciens.*

instar montis equum, mots lat. signif. : *Un cheval haut comme une montagne.* Ainsi parle Virgile (*Enéide*, liv. II, v. 15) du fameux cheval de bois qui servit à introduire les guerriers grecs dans les murs d'Ilion.

instar omnium, mots lat. signif. : *Comme tout le monde,* c'est-à-dire : en suivant la façon commune.

instaurateur, trice [*ins-tô*] n. Personne qui élève un monument, fonde une institution : *mériter le titre d'instaurateur de la liberté.*

Instauratio magna, titre choisi par le philosophe anglais F. Bacon, pour désigner l'ensemble de la grande œuvre philosophique qu'il se proposait de composer. De cette *Grande Restauration* (des sciences), il n'a écrit que les deux premières parties, sous les titres de *De dignitate et augmentis scientiarum* et de *Novum Organum.*

instauration [*ins-tô-ra-si-on*] n. f. (de *instaurer*). Etablissement : *l'instauration d'un gouvernement.*

instaurer [*ins-tô-ré*] v. a. (lat. *instaurare*). Etablir, fonder : *instaurer un usage.*

Insterbourg [*tèr-bour*], v. de la Prusse-Orientale, sur la Pregel ; 29.000 h. Filatures ; machines.

instigateur, trice [*ins-ti*] n. (de *instiguer*). Qui incite, qui pousse à faire une chose : *Alberoni fut l'instigateur de la conspiration de Cellamare.* (Se prend le plus souvent en mauv. part.)

instigation [*ins-ti-gha-si-on*] n. f. Incitation : *agir à l'instigation de quelqu'un.*

instiguer [*ins-ti-ghé*] v. a. (lat. *instigare*). Inciter, pousser à faire quelque chose.

instillateur [*ins-ti-la*] n. m. Sonde creuse rigide, percée de trous à son extrémité inférieure, pour écouler goutte à goutte un corps médicamenteux dans l'intérieur du corps.

instillation [*ins-ti-la-si-on*] n. f. Action d'instiller : *laver une plaie par instillation.*

instiller [*ins-ti-lé*] v. a. (lat. *instillare ;* de *in*, dans, et *stilla*, goutte). Verser goutte à goutte. *Fig.* Insinuer, faire pénétrer.

instinct [*ins-tin*] n. m. (lat. *instinctus*). Impulsion naturelle : *l'instinct de la conservation.* Premier mouvement qui précède la réflexion. Sentiment intérieur, indépendant de la réflexion, qui dirige les animaux dans leur conduite : *l'instinct des abeilles les pousse à exécuter des actes très compliqués et qui relèvent presque de l'intelligence. D'instinct, par instinct,* par une sorte d'inspiration, sans le secours de la réflexion.

— ENCYCL. *Philos.* L'instinct des animaux les porte à exécuter certains actes, sans avoir la notion de leur but ; à employer des moyens relativement les mêmes, sans jamais chercher à s'en créer d'autres, ni à connaître les rapports qui existent entre les moyens et le but. L'instinct est une faculté d'accomplir certains actes en vue de certaines fins, sans prévision de ces fins, sans éducation préalable de ces actes. Il diffère de l'*intelligence* en ce que celle-ci réside essentiellement dans la variabilité des moyens qu'elle emploie, tandis que, dans l'*instinct,* tout est aveugle, nécessaire et à peu près invariable ; c'est, pour ainsi dire, une habitude innée et héréditaire. L'homme peut s'instruire et profiter de ce que les autres ont fait avant lui ; les animaux en sont en général incapables ; l'expérience que l'un d'eux pourrait parfois acquérir n'est utile qu'à celui-là seul et ne peut être mise à profit par les autres. Ainsi, une hirondelle fait tout naturellement son nid sans l'avoir jamais appris. Les hirondelles d'aujourd'hui ne font pas mieux leur nid que celles d'autrefois. Les instincts peuvent avoir pour fin la conservation des individus ou la conservation des espèces. Il y a aussi des instincts sociaux, comme le travail de collaboration des fourmis. L'instinct est irréfléchi (l'abeille achève une cellule dont on a percé le fond) ; spécial, c'est-à-dire adapté à un certain objet défini (les abeilles construisent très bien leurs cellules, et rien que leurs cellules) ; spécifique, c'est-à-dire propre à chaque espèce, enfin immuable (les ruches du temps des pyramides d'Egypte sont les mêmes que celles de nos jours).

instinctif [*ins-tink-tif*], **ive** adj. Qui naît de l'instinct : *mouvement instinctif.*

instinctivement [*ins-tink-ti-ve-man*] adv. Par instinct : *se mettre instinctivement en défense.*

instinctivité [*ins-tink-ti*] n. f. Caractère de ce qui est instinctif.

instinctuel, elle [*ins-tink-tu-èl, è-le*] adj. Qui naît de l'instinct.

instinctuellement [*ins-tink-tu-è-le-man*] adv. D'instinct.

instipulé, e [*ins-ti*] adj. *Bot.* Qui n'a point de stipules.

instituer [*ins-ti-tu-é*] v. a. (lat. *instituere ;* de *in*, sur, et *statuere*, établir). Etablir quelque chose qui n'existait pas : *Richelieu institua l'Académie française.* Etablir en charge, en fonction : *instituer un juge. Instituer un héritier,* désigner un héritier par testament. ANT. **Abolir, supprimer.**

institut [*ins-ti-tu*] n. m. (lat. *institutum ; de instituere,* instituer). Règle d'un ordre religieux à sa fondation. Ordre institué par cette règle. Société savante ou littéraire. *L'Institut de France* ou absolum. *l'Institut,* la réunion des cinq académies.

Institut de France. L'article 298 de la constitution de l'an III reconstitua, sous le nom d'*Institut,* les Académies supprimées en 1793. La loi du 3 brumaire an IV (25 oct. 1795) lui donna son organisation définitive, modifiée sur certains points par l'arrêté consulaire du 3 pluviôse an XI (3 janv. 1803) et les ordonnances royales des 21 mars 1816 et 20 octobre 1832. Les cinq Académies (Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences morales et politiques, Académie des sciences, Académie des beaux-arts) se recrutent par l'élection, chaque Académie élisant les candidats qui se présentent à ses suffrages. Les séances hebdomadaires des Académies sont publiques, hormis celles de l'Académie française et de l'Académie des beaux-arts. V. ACADÉMIE.

Les dépenses de l'Institut relèvent du budget de l'instruction publique ; elles comprennent l'entretien de la bibliothèque, le traitement des employés et l'indemnité annuelle de 1.200 francs allouée aux académiciens, les jetons de présence aux séances, dont la valeur varie, suivant le nombre des présents, entre 6 et 20 francs. Par les nombreuses fondations qui lui sont faites, l'Institut a une fortune considérable, dont il dispose selon les volontés des fondateurs. Le duc d'Aumale lui a fait donation, en 1886, du domaine de Chantilly, à charge d'entretenir les collections d'art groupées sous le nom de *musée Condé.* En 1903, Jules Siegfried fit don à l'Institut du château de Langeais.

Chaque académie décerne annuellement, par voie de concours, des prix (*prix de l'Institut*), destinés à récompenser des œuvres scientifiques, littéraires, artistiques et philanthropiques.

Institut (*palais de l'*), palais situé à Paris, à l'extrémité du pont des Arts, rive gauche de la Seine.

Institut de France.

Il fut construit au XVIIe siècle par les architectes Levau, Lambert et d'Orbay, pour y installer le *Collège des Quatre nations,* fondé par Mazarin. Il fut affecté, en 1806, aux diverses classes de l'Institut.

Institut agronomique. V. ÉCOLES.

Institut agricole international de Rome. Fondé à Rome en 1905, sous le patronage du roi Victor-Emmanuel, cet institut est la réalisation d'un projet dont l'idée première appartient à l'Américain Lubin, et il a pour but, en donnant à la classe agricole du monde entier une organisation centrale, de lutter contre les fléaux de toute sorte (maladies des animaux et des plantes); de signaler aux intéressés les moyens les plus propres à préserver leurs récoltes des sinistres; de renseigner les cultivateurs sur les prix atteints par les mêmes denrées sur les divers marchés du monde; de développer la mutualité et la coopérative agricoles; de guider les courants d'émigration, etc. Les grands Etats assurent leur concours financier à cette œuvre bienfaisante, que Victor-Emmanuel a dotée lui-même d'une rente importante.

Institut catholique de Paris, établissement libre d'enseignement supérieur à Paris, rue de Vaugirard. Il comprend trois facultés canoniques, une école supérieure de lettres et une école supérieure de sciences. Il est gouverné par un conseil supérieur de trente-deux archevêques ou évêques, qui en nomment le recteur.

Institut océanographique, v. OCÉANOGRAPHIE.

Institut Pasteur, institut fondé à Paris, rue Dutot, en 1886, pour le traitement de la rage selon la méthode de Pasteur, la préparation des liquides d'inoculation sérothérapique, etc., et le perfectionnement de la chimie biologique. La crypte contient la dépouille de Pasteur.

institutaire [*ins-ti-tu-tè-re*] n. m. Professeur qui explique les *Institutes* de Justinien.

institutes [*ins-ti*] n. f. pl. Nom donné aux ouvrages élémentaires qui renfermaient les principes du droit, et surtout au recueil qui fut rédigé par ordre de Justinien (533).

Institutes de Justinien (*Institutiones Justiniani*), manuel du droit romain, composé en 533 par les jurisconsultes Tribonien, Théophile et Dorothée, sur l'ordre de Justinien.

instituteur, trice [*ins-ti*] n. (lat. *institutor, trix;* de *instituere*, instituer). Qui fonde, qui établit: *l'instituteur de l'ordre des jésuites.* Personne chargée d'instruire un ou plusieurs enfants: *Fénelon fut l'instituteur du duc de Bourgogne.* Qui tient une école: *les termes* instituteur *et* institutrice *ont remplacé, vers 1792, l'ancienne dénomination de* maître *et de* maîtresse d'école.

— ENCYCL. Les instituteurs et institutrices, sortant brevetés de l'école départementale (de préférence aux candidats des autres départements), peuvent, après un stage de deux années et l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique, être nommés titulaires. Ils sont répartis en cinq classes. Les titulaires qui ont le titre de directeur reçoivent une indemnité de direction; ceux qui résident dans une localité dont la population agglomérée dépasse 1.000 habitants reçoivent une indemnité de résidence. Tout le personnel a droit au logement ou à une indemnité représentative. Les mesures disciplinaires à prendre contre les instituteurs: censure, suspension, révocation, etc., doivent être délibérées en conseil départemental, où ils peuvent comparaître assistés d'un avocat.

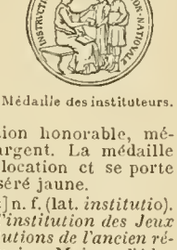

Médaille des instituteurs.

Instituteurs (*médaille des*), décoration créée le 15 juin 1818, modifiée le 18 janvier 1893, et qui est accordée, pour la métropole, par le ministre de l'instruction publique; pour les colonies, par le ministre des colonies. Elle est réservée aux instituteurs primaires et comprend trois classes; mention honorable, médaille de bronze, médaille d'argent. La médaille d'argent donne droit à une allocation et se porte suspendue à un ruban violet, liséré jaune.

institution [*ins-ti-tu-si-on*] n. f. (lat. *institutio*). Action d'instituer, d'établir: *l'institution des Jeux floraux.* Chose établie: *les institutions de l'ancien régime étaient fondées sur l'arbitraire.* Maison d'éducation et d'instruction: *chef d'institution.* Education. (Vx.) *Dr. Institution d'un héritier,* sa nomination. *Dr. can. Institution canonique,* acte par lequel un supérieur ecclésiastique met un clerc en possession d'un office et de la juridiction qui y est attachée.

— ENCYCL. *Dr. rom. Institution d'héritier.* On appelait de ce nom la disposition par laquelle le testateur désignait la personne qui, en qualité d'héritier, devait recueillir ses biens et continuer ses *sacra privata.*

— *Dr. civ. franç. Institution contractuelle.* La donation de biens à venir, de même que le testament, confère aux futurs époux ou à l'un d'eux un droit de succession qui ne s'ouvre qu'à la mort du donateur; c'est une institution contractuelle, puisqu'elle est faite par contrat; elle tient donc tout à la fois du testament et de la donation entre vifs. Elle donne aux époux la garantie de l'irrévocabilité, mais ne dépouille pas le donateur des choses données: il perd seulement le droit d'en disposer à titre gratuit, tout en restant autorisé à faire des libéralités modiques, à titre de récompense ou autrement. L'institution contractuelle peut être faite par toute personne capable de donner par acte entre vifs, d'abord au profit des futurs époux, et en second lieu au profit des enfants à naître; ceux-ci sont donc *substitués vulgairement* à leur père ou à leur mère donataire direct; mais cette substitution tacite et présumée ne peut avoir d'effet que dans le cas où l'époux, donataire direct, meurt avant le donateur. La donation est caduque si le donataire meurt sans postérité, c'est-à-dire sans laisser des enfants nés du mariage en vue duquel l'institution a été faite. Elle est irrévocable en ce sens: 1° que le donateur ne peut pas retirer au donataire le droit de succession qu'il lui a conféré; 2° qu'il n'est pas le maître d'en diminuer l'émolument; mais elle est révocable en ce sens qu'elle lui laisse le droit d'en disposer à titre onéreux, et par conséquent de la dissiper.

Institution oratoire (*l'*), ouvrage de Quintilien, renfermant un plan d'études complet pour former un orateur, et qui est aussi, par certains côtés, un cours d'éducation, de morale et de littérature. Le style est d'une élégance remarquable, et la critique en est fort judicieuse; mais c'est plutôt l'œuvre d'un artiste en langage que le livre d'un pur critique. (IIe s.)

Institution de la religion chrétienne, livre célèbre de Calvin, exposant les doctrines des protestants français. Il fut publié en latin en 1536 et en français en 1541. Dans la pensée du réformateur, le protestantisme n'est ni une philosophie, ni une religion, mais simplement un retour à l'Ecriture, interprétée par la conscience de chacun. Ce livre, par la simplicité vigoureuse du style, l'enchaînement et aussi l'ardeur de la logique, est un des premiers chefs-d'œuvre de la prose française.

Institutions divines, principal ouvrage de Lactance, dirigé contre le polythéisme et la philosophie païenne; écrit avec une grande pureté de style (IVe s.).

instructeur [*ins-truk*] adj. et n. m. (lat. *instructor*). Celui qui instruit. *Officier, sergent instructeur,* chargé de montrer l'exercice. *Juge instructeur,* chargé d'instruire une affaire. V. JUGE *d'instruction.*

instructif [*ins-truk-tif*], **ive** adj. Qui instruit: *conversation, lecture instructive.*

instruction [*ins-truk-si-on*] n. f. (lat. *instructio;* de *instruere*, instruire). Action d'instruire: *se livrer à l'instruction des enfants.* Education, enseignement: *en France, l'instruction primaire est gratuite, laïque et obligatoire.* Savoir, notions acquises: *avoir de l'instruction.* Précepte donné pour instruire: *livre rempli de précieuses instructions.* Renseignements, ordre d'emploi: *l'instruction qui accompagne un appareil.* Pl. Ordres, explications pour la conduite d'une affaire: *se renfermer dans ses instructions. Instruction publique,* instruction donnée par l'Etat. *Instruction judiciaire,* procédure qui met une affaire, un procès en état d'être jugé. *Juge d'instruction,* v. JUGE. Pl. Ordres et renseignements donnés à un ambassadeur, à un envoyé quelconque. ANT. **Ignorance.**

— ENCYCL. *Dr. Instruction criminelle.* L'instruction est l'ensemble des actes et des formalités nécessaires pour élucider une cause et la mettre en état d'être jugée.

On nomme, en matière civile, *instruction par écrit* l'instruction qui a lieu par mémoires. Elle n'intervient qu'exceptionnellement dans certaines affaires spéciales qui, en raison de leur complication, ne peuvent être utilement élucidées par une discussion orale: affaires de généalogie, de reddition de comptes.

En matière criminelle, on distingue l'instruction *préparatoire* ou *préalable,* qui précède la mise en jugement, et l'instruction *définitive, à l'audience,* qui, oralement et publiquement, se fait à l'audience des juridictions chargées de l'application de la loi et aboutit au jugement.

L'instruction préparatoire ou préalable est consignée par écrit et confiée aux efforts combinés de deux magistrats: le procureur de la République et le juge d'instruction, dont le premier requiert, tandis que le second ordonne et assure toutes les mesures propres à la découverte de la vérité. (V. MANDAT.) L'instruction préparatoire ou préalable est nécessaire en cas de crime, facultative en cas de délit et non applicable en matière de contraventions de simple police.

Le magistrat instrueteur, lors de la première comparution de l'inculpé, doit avertir celui-ci qu'il est libre de ne pas répondre aux questions qui lui sont posées. Dès le début de l'instruction, l'inculpé est assisté d'un conseil, qui, à tout moment, a le droit de communiquer librement avec lui, et, en outre, est autorisé à l'accompagner dans le cabinet du juge d'instruction, toutes les fois que l'inculpé doit être interrogé ou confronté. La communication des pièces de la procédure au conseil de l'inculpé, la veille de tout interrogatoire ou de toute confrontation, est obligatoire.

L'instruction préparatoire terminée, le juge d'instruction se prononce soit par une ordonnance de non-lieu, soit par une ordonnance de renvoi au tribunal de simple police, au tribunal correctionnel ou à la chambre des mises en accusation de la cour d'appel. Dans ce dernier cas, la chambre des mises en accusation statue à son tour et décide si l'inculpé doit être renvoyé en état d'accusation devant la cour d'assises.

— *Instruction civique.* Le but de l'instruction civique est de faire connaître: 1° les droits et les devoirs des citoyens; 2° les conditions auxquelles ils jouissent de ces droits; 3° l'organisation des grands pouvoirs de l'Etat.

— *Adm. Instruction publique.* L'enseignement public comporte trois degrés: enseignement supérieur, enseignement secondaire, enseignement primaire. Il est donné dans les établissements publics ou dans les établissements privés, mais l'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit aux congrégations.

Les attributions principales du *ministre de l'instruction publique* sont, en ce qui concerne l'enseignement public: de pourvoir à l'établissement et à l'entretien de tous les établissements d'instruction, des bibliothèques, des écoles spéciales, des observatoires, etc., de nommer le personnel enseignant lorsque la nomination n'est pas déléguée à l'autorité locale, de conférer les grades universitaires; en ce qui touche l'enseignement privé, de contrôler et surveiller les établissements d'instruction libres.

Le ministère comprend notamment trois grandes directions, correspondant aux trois degrés d'enseignement: 1° enseignement *supérieur;* 2° enseignement *secondaire;* 3° enseignement *primaire.*

Le ministre, grand maître de l'université, est assisté par les *directeurs* de ces trois services, par les *inspecteurs généraux* (enseignement primaire et secondaire) et par le *conseil supérieur de l'instruction publique.*

Le service des *beaux-arts* est rattaché au ministère de l'instruction publique.

Le *conseil supérieur de l'instruction publique* représente « les intérêts du corps enseignant, pour lequel il constitue à la fois un conseil d'études et un conseil de discipline ». Ses 57 membres sont les uns élus, les autres nommés par décret. Il comprend une *section permanente.* Il tient deux assemblées ordinaires par an; il statue, à charge d'appel ou en dernier ressort, sur les jugements rendus par les conseils académiques en matière contentieuse et disciplinaire et sur ceux des conseils départementaux de l'enseignement primaire portant interdiction d'enseigner.

Au point de vue universitaire, la France est divisée en 16 circonscriptions, dites *académies,* savoir: Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse.

Chaque académie est administrée par un *recteur,* secondé par des *inspecteurs d'académie* et des *commis d'académie,* et assisté d'un *conseil académique.*

Enseignement supérieur. L'enseignement supérieur est confié à des *facultés* (lettres, sciences, médecine, droit) et aux *écoles supérieures* de pharmacie. Dans chaque académie, la réunion des corps de facultés porte le nom d'*université.*

Les grades, dans chaque faculté, sont au nombre de trois, savoir: le baccalauréat, la licence, le doctorat. Ils sont conférés par les facultés, à la suite d'examens et d'actes publics.

L'Ecole normale supérieure est rattachée à l'Université de Paris.

Le corps formé par la réunion des facultés de l'Etat dans un même ressort académique est investi de la personnalité civile. Il est représenté par le *conseil général de l'Université.*

Les facultés et écoles d'enseignement supérieur sont à la charge de l'Etat. Les écoles de plein exercice et les écoles préparatoires de médecine, de pharmacie, de sciences et de lettres sont à la charge des communes.

A la tête de chaque faculté (ou école) est un *doyen* (ou directeur). Le *conseil de la faculté* délibère sur l'acceptation et l'emploi des dons et legs, fait des règlements scolaires, etc.

Les établissements libres d'enseignement supérieur, comprenant au moins le même nombre de professeurs pourvus du grade de docteur que les facultés de l'Etat qui comptent le moins de chaires, peuvent prendre le nom de *faculté libre des lettres, des sciences, de droit, de médecine,* etc., non celui d'Université; mais les examens et épreuves pratiques qui déterminent la collation des grades ne peuvent être subis que devant les facultés de l'Etat.

A côté des facultés et écoles supérieures de pharmacie, l'Etat pourvoit aux besoins d'établissements spéciaux, dont les uns ont un but essentiellement scientifique, tandis que les autres confèrent des diplômes ou brevets: Ecole normale supérieure, Collège de France, Ecole des langues orientales vivantes, Ecole des chartes, Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, Muséum d'histoire naturelle, Observatoire de Paris, Bureau central météorologique, Observatoire d'astronomie physique de Meudon, Bureau des longitudes, Ecole polytechnique, Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, Institut national agronomique. V. INSTITUT DE FRANCE.

Enseignement secondaire. L'enseignement secondaire s'adresse à ceux qui veulent avoir une culture plus générale et plus profonde que celle que donne l'enseignement primaire: connaître les langues et les littératures étrangères anciennes ou modernes, ou à ceux qui, par l'intermédiaire de l'enseignement supérieur, se destinent aux carrières libérales ou aux emplois élevés dans le commerce et dans l'industrie.

Les établissements publics d'enseignement secondaire, pour les garçons, se divisent en *lycées* et *collèges:* les premiers, fondés, entretenus et dirigés par l'Etat; les seconds, fondés et entretenus par les communes, sous la direction, la surveillance et avec le concours de l'Etat. V. LYCÉE.

L'enseignement secondaire a pour sanction les examens passés en vue de l'obtention du diplôme de bachelier.

L'enseignement secondaire public des jeunes filles a été organisé par la loi du 21 décembre 1880. Un examen passé après la troisième année permet de conférer un *certificat d'études secondaires,* et un *diplôme de fin d'études* est délivré aux jeunes filles qui ont suivi les cours des deux dernières années et passé un examen sur les matières obligatoires et sur certaines matières facultatives qu'elles ont choisies.

Les conditions d'ouverture des établissements d'enseignement secondaire libres sont déterminées par la loi du 15 mars 1850 et le décret du 5 décembre suivant.

Enseignement primaire. La loi du 16 juin 1881 a établi la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques. Celle du 28 mars 1882 a rendu l'instruction obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus.

Il est décerné, après un examen public, aux enfants âgés de onze ans au moins un certificat d'études primaires. (Loi du 28 mars 1882, art. 9.)

Matières de l'enseignement. L'enseignement primaire comprend: l'instruction morale et civique; la lecture et l'écriture; la langue et les éléments de la littérature française; la géographie, particulièrement celle de la France; l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours; quelques notions usuelles de droit et d'économie politique; les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers; les éléments du dessin, du modelage et de la musique: la gymnastique; pour les garçons, les exercices militaires; pour les filles, les travaux à l'aiguille.

Les écoles primaires publiques vaquent un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires. L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées.

Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

L'enseignement primaire est donné:

1° Dans les écoles maternelles et les classes enfantines;

2° Dans les écoles primaires élémentaires;

3° Dans les écoles primaires supérieures et dans les classes d'enseignement primaire supérieur annexées aux écoles élémentaires et dites « cours complémentaires ».

Tout département doit être pourvu d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices suffisantes pour assurer le recrutement de ses instituteurs communaux et de ses institutrices communales.

Les directeurs et directrices d'écoles privées sont libres dans le choix des méthodes, des programmes et des livres non interdits par le conseil supérieur de l'instruction publique.

Aucune école privée ne peut recevoir d'enfants au-dessous de six ans s'il existe dans la commune une école maternelle publique ou une classe enfantine publique, à moins qu'elle ne possède elle-même une classe enfantine. Elle ne peut davantage, sans l'autorisation du conseil départemental, recevoir d'enfants des deux sexes, s'il existe, au même lieu, une école publique ou privée spéciale aux filles.

Dans chaque département, il est institué un *conseil de l'enseignement primaire,* dont les attributions sont pédagogiques, administratives, contentieuses et disciplinaires.

Les dépenses ordinaires de l'enseignement primaire public sont à la charge de l'Etat, des départ

tements et des communes. Sont notamment à la charge de l'Etat les traitements du personnel. Sont à la charge des communes : l'indemnité de résidence ; l'entretien des bâtiments des écoles primaires ; le logement des maîtres ou les indemnités représentatives ; les frais de chauffage et d'éclairage des classes dans les écoles primaires.

Inspection. L'inspection des établissements publics et privés est exercée : 1° par les inspecteurs généraux de l'instruction publique ; 2° par les recteurs et les inspecteurs d'académie ; 3° par les inspecteurs de l'enseignement primaire ; 4° par les membres du conseil départemental, désignés par leurs collègues jusqu'à concurrence d'un tiers ; 5° par le maire et les délégués cantonaux ; 6° dans les écoles maternelles, concurremment avec les autorités précitées, par les inspectrices générales et les inspectrices départementales des écoles maternelles ; 7° au point de vue médical, par les médecins inspecteurs communaux ou départementaux.

Instruction chrétienne (*Frères de l'*), congrégation instituée par l'abbé Jean-Marie-Robert de Lamennais, frère du célèbre écrivain, en 1822, et vouée à la direction des écoles primaires.

instruire [*ins-tru-i-re*] v. a. (du lat. *instruere*, construire. — Se conj. comme *conduire*). Donner des leçons, de la science, des connaissances à : *instruire un enfant.* Servir de leçon : *l'adversité nous instruit.* Dresser : *instruire un cheval.* Informer : *les journaux instruisent de ce qui se passe. Instruire une cause, une affaire*, la mettre en état d'être jugée.

instruisable [*ins-tru-i-za ble*] adj. Qui peut être instruit.

instruisant [*ins-tru-i-zan*], **e** adj. Qui instruit : *une expérience instruisante.* (Peu us.)

instruit [*ins-tru-i*], **e** adj. Qui a de l'instruction : *un professeur instruit.* ANT. **Ignorant.**

instrument [*ins-tru-man*] n. m. (lat. *instrumentum ; de instruere*, construire). Outil, machine, appareil servant à produire un certain travail : *instrument aratoire.* (V. la planche AGRICULTURE.) Appareil propre à produire des sons musicaux : *instrument à vent.* (V. la planche MUSIQUE.) Objet servant à une action quelconque : *instrument tranchant, contondant.* Titre propre à faire valoir des droits : *signer l'instrument de paix. Fig.* Ce qui est employé pour atteindre un résultat : *servir d'instrument à la vengeance de quelqu'un.*

instrumentaire [*ins-tru-man-tè-re*] adj. *Dr. Témoin instrumentaire*, celui qui assiste un officier public dans les actes pour la validité desquels la présence des témoins est nécessaire.

instrumental, e, aux [*ins-tru-man*] adj. Qui sert d'instrument : *les pièces instrumentales d'un procès.* Qui est exécuté par des instruments : *musique instrumentale.* N. m. Cas de l'ancienne déclinaison sanscrite et grecque, qui marquait l'instrument, le moyen employé.

instrumentalement [*ins-tru-man-ta-le-man*] adv. D'une manière instrumentale.

instrumentation [*ins-tru-man-ta-si-on*] n. f. Manière dont la partie instrumentale d'un morceau de musique est disposée. *Dr.* Action d'instrumenter.

— ENCYCL. Instrumenter, ou orchestrer, c'est répartir entre les divers instruments dont se compose un orchestre les différentes parties d'une œuvre orchestrale. Certaines œuvres anciennes doivent être de nouveau orchestrées, parce que quelques instruments (théorbe, viole d'amour, etc.) sont aujourd'hui tombés en désuétude.

L'art de l'instrumentation enseigne les différents instruments, leur nature, leur timbre, les cas où leur emploi est préférable, leur technique, afin d'éviter aux exécutants des difficultés inutiles ou insurmontables. Il est fort recommandé au compositeur d'apprendre, outre la théorie, le maniement effectif d'un instrument de chaque classe d'instruments, cordes, bois et cuivres.

instrumenter [*ins-tru-man-tè*] v. n. Faire des contrats, des procès-verbaux et autres actes publics : *les huissiers doivent instrumenter en personne.* Ecrire la partie instrumentale d'une œuvre qui exige le concours de l'orchestre. (On dit mieux ORCHESTRER.)

instrumentiste [*ins-tru-mun-tis-te*] n. m. Musicien qui joue d'un instrument.

instudieux, euse [*ins-tu-di-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas studieux. ANT. **Studieux.**

insu n. m. (préf. *in*, et *su*). Ignorance d'une chose. *A l'insu de* loc. prép. Sans qu'on le sache.

insuave adj. Qui n'est pas suave. ANT. **Suave.**

insuavité n. f. Défaut de suavité. ANT. **Suavité.**

insubmersibilité [*mèr*] n. f. Qualité de ce qui est insubmersible.

insubmersible [*mèr*] adj. Qui ne peut pas être submergé : *bateau de sauvetage insubmersible.* ANT. **Submarsible.**

insubordination [*si-on*] n. f. Défaut de subordination : *esprit d'insubordination.*

insubordonné, e [*do-né*] adj. Qui a l'esprit d'insubordination, qui manque à la subordination : *soldats, élèves insubordonnés.*

Insubres, peuple de la Gaule Lyonnaise, dont une tribu passa les Alpes et alla fonder Milan, dans la région de l'Italie du Nord appelée plus tard *Insubrie.*

insubstantiel, elle [*subs-tan-si-el, è-le*] adj. Qui manque de consistance, de solidité. ANT. **Substantiel.**

insuccès [*suk-sè*] n. m. Manque de succès, échec : *l'insuccès d'une entreprise.* ANT. **Succès.**

insuffisamment [*su-fi-za-man*] adv. D'une manière insuffisante. ANT. **Suffisamment.**

insuffisance [*su-fi-zan-se*] n. f. Manque de suffisance : *l'insuffisance de la récolte.* Incapacité : *reconnaître son insuffisance. Méd.* Etat des valvules du cœur, qui les met hors d'état de remplir intégralement leurs fonctions. ANT. **Suffisance.**

— ENCYCL. *Méd.* Les valvules du cœur et des artères aorte et pulmonaire sont insuffisantes lorsqu'elles ne ferment plus, par leur adossement, leur orifice et que, par suite, elles laissent refluer le sang dans la cavité d'où celui-ci a été lancé.

L'insuffisance valvulaire succède généralement à une endocardite ; cependant, la syphilis, l'alcoolisme peuvent être incriminés.

Le traitement varie avec la cause ; le repos, les iodures sont indiqués au début. Généralement, l'insuffisance aboutit à l'asystolie.

insuffisant [*su-fi-zan*], **e** adj. Qui ne suffit pas : *nourriture insuffisante.* Qui n'a pas la capacité nécessaire pour remplir les obligations de sa charge : *général insuffisant.* ANT. **Suffisant.**

insufflateur [*su-fla*] n. m. Instrument servant à insuffler dans le larynx et dans les narines de l'air ou des médicaments pulvérulents.

Insufflateurs.

insufflation [*su-fla-si-on*] n. f. Action d'insuffler : *l'insufflation de l'air dans la bouche peut rappeler les noyés à la vie.*

— ENCYCL. On fait, en médecine, des insufflations de poudres comme l'alun, le tanin, etc. Mais, dans certains cas d'asphyxie, on fait des insufflations d'air dans la bouche de l'asphyxié ; il en est de même chez les enfants qui naissent en état de mort apparente. Dans certaines maladies d'oreilles, on fait des insufflations de la trompe d'Eustache par l'insufflateur de Politzer.

insuffler [*su-flé*] v. a. (lat. *insufflare ; de in*, dans, et *sufflare*, souffler). Introduire, à l'aide du souffle, un gaz, une vapeur dans quelque cavité du corps : *insuffler de l'air dans la bouche d'un asphyxié.* Gonfler en soufflant : *insuffler une vessie.*

insulaire [*lè-re*] n. et adj. (du lat. *insularis ; de insula*, île). Habitant d'une île : *les insulaires de Tahiti.*

insularité n. f. Etat d'un pays formant une île ou composé d'îles : *l'insularité de Groenland a été démontrée de nos jours.*

Insulinde, nom donné quelquefois à l'archipel Indien ou Malaisie. V. MALAISIE.

insultable adj. Qui peut être insulté.

insultant [*tan*], **e** adj. Qui insulte, offense : *mépris, propos insultant.*

insulteur (lat. *insultator*) n. m. Celui qui a l'habitude d'insulter.

insultation [*si-on*] n. f. Action d'insulter. (Vx.)

insulte n. f. (subst. verb. de *insulter*). Outrage, offense, affront, injure en actes ou en paroles : *rendre raison d'une insulte.*

insulté, e adj. et n. Personne qui a reçu une insulte : *réconcilier l'insulteur et l'insulté.*

insulter [*té*] v. a. (lat. *insultare ; de in*, sur, et *saltare*, sauter). Offenser par des outrages en actes ou en paroles : *insulter une femme.* Attaquer : *les pirates barbaresques insultèrent longtemps les côtes de la Méditerranée* (Vx.). V. n. Faire une offense outrageante : *insulter aux malheureux, à la raison.*

insulteur n. m. Qui a l'habitude d'insulter. Auteur d'une insulte.

insupportable [*su-por*] adj. Qu'on ne peut supporter, souffrir : *douleur insupportable.* Très importun, ennuyeux : *un enfant insupportable.* ANT. **Supportable.**

insupportablement [*su-por, man*] adv. D'une manière insupportable. ANT. **Supportablement.**

insurgé, e adj. et n. Qui s'est mis en insurrection : *les insurgés vendéens.*

Insurgé (*l'*), célèbre roman autobiographique de J. Vallès, dont le récit de la Commune forme la partie la plus saisissante (1886). Il fait partie d'une sorte de trilogie, avec l'*Enfant* et le *Bachelier.*

insurgence [*jan-se*] n. f. Etat d'insurgé.

insurgents [*jan*] n. m. pl. Nom donné aux Américains qui, dans la guerre de l'Indépendance, prirent parti pour les colonies contre la métropole.

insurger [*jé*] **(s')** v. pr. (lat. *insurgere ; de in*, sur, et *surgere*, se lever. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il s'insurgea, nous nous insurgeons.*) Se soulever contre une autorité, un gouvernement.

insurmontable adj. Qui ne peut être surmonté : *péril insurmontable.* ANT. **Surmontable.**

insurmontablement [*man*] adv. D'une manière insurmontable.

insurpassable [*pa-sa-ble*] adj. Qui ne peut être surpassé. ANT. **Surpassable.** (Peu us.)

insurrecteur, trice [*sur-rèk*] n. et adj. Se dit d'une personne qui excite une insurrection.

insurrection [*sur-rèk-si-on*] n. f. Soulèvement contre le pouvoir établi : *l'insurrection de juillet 1830 renversa Charles X.*

insurrectionnel, elle [*sur-rèk-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui tient de l'insurrection : *mouvement insurrectionnel.*

insurrectionnellement [*sur-rek-si-o-nèle-man*] adv. D'une manière insurrectionnelle.

insusceptible [*su-sèp*] adj. Qui n'est pas susceptible de. Qui n'a pas de susceptibilité.

intact [*takt*], **e** adj. (du lat. *intactus ; préf. in*, et *tactus*, touché). A quoi l'on n'a pas touché, dont on n'a rien retranché : *la somme est encore intacte.* Entier : *édifice intact. Fig.* Qui n'a souffert aucune atteinte morale : *réputation intacte.*

intactile [*tak*] adj. Qui échappe au sens du tact : *la lumière est intactile.* ANT. **Tactile.**

intactilité [*tak*] n. f. Caractère de ce qui est intactile. ANT. **Tactilité.**

intaillable [*ta, ll* mll.] adj. Qui ne peut être taillé : *diamant intaillable.* ANT. **Taillable.**

intaille [*ta, ll* mll., *e*] n. f. (de l'ital. *intaglio*, entamure). Pierre dure gravée en creux : *l'intaille est le contraire du camée.*

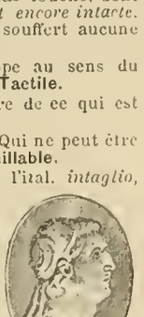
Intaille.

— ENCYCL. L'origine des intailles remonte aux premiers jours de la civilisation. On doit aux Egyptiens quelques curieuses intailles. Les Grecs adoptèrent cette forme d'art et la portèrent, comme toutes les autres, à un haut degré de perfection. Ils furent suivis, mais d'assez loin, par les Romains. Parmi les intailles antiques, une grande partie servait de *sceaux* ou de *cachets.* Elles étaient souvent enchâssées dans le chaton des bagues. Une autre partie servait d'amulettes ou de préservatifs auxquels on attachait des vertus contre certains dangers : morsure des serpents, apparition des démons, etc. Le moyen âge ne produisit que de rares et grossières intailles. A la Renaissance, la glyptique d'intailles redevint en honneur et a toujours été cultivée depuis.

intaillé, e [*ta, ll* mll.] adj. Travaillé à l'intaille : *gemmes intaillées.*

intangibilité n. f. Etat de ce qui est intangible. ANT. **Tangibilité.**

intangible adj. (préf. *in*, et *tangible*). Qui ne peut être touché. ANT. **Tangible.**

intarissable [*ri-sa-ble*] adj. Qui ne peut être tari : *source intarissable. Fig.* Qui ne peut s'épuiser : *imagination, gaieté intarissable.* ANT. **Tarissable.**

intarissablement [*ri-sa-ble-man*] adv. D'une manière intarissable.

integminé [*tègh*] adj. *Bot.* Mot servant à désigner un ovule dont le nucelle est dépourvu de tégument.

intégrabilité n. f. *Math.* Caractère d'une grandeur intégrale.

intégrable adj. *Math.* Qui peut être intégré.

intégral, e, aux adj. (du lat. *integer*, entier). Entier, complet : *instruction intégrale. Math. Calcul intégral*, l'une des parties du calcul infinitésimal qui a pour but, étant donnée une différentielle ou une dérivée, de trouver la fonction d'où elle provient, fonction appelée *intégrale.* N. f. Cette fonction elle-même. ANT. **Incomplet.**

intégralement [*man*] adv. En totalité.

intégralité n. f. (de *intégral*). Etat d'une chose entière, complète.

intégrant [*grun*], **e** adj. (lat. *integrans*). *Partie intégrante*, qui contribue à l'intégralité d'un tout, comme les bras, les jambes, dans le corps humain.

intégrateur n. et adj. m. Se dit d'un appareil qui totalise les indications continues.

intégration [*si-on*] n. f. Action d'intégrer : *l'intégration d'une fonction. Intégration mentale*, formation de la conscience une et continue, qui constitue la personnalité, la mentalité d'un être défini.

intègre adj. (lat. *integer*). D'une probité absolue, incorruptible : *juge, homme intègre.* ANT. **Prévaricateur, malhonnête.**

intègrement [*man*] adv. D'une manière intègre. (Peu us.)

intégrer [*gré*] v. a. (lat. *integrare*. — Se conj. comme *accélérer*.) *Math.* Déterminer l'intégrale d'une quantité différentielle : *intégrer une fonction.*

intégristes [*gris-te*] n. m. pl. Nom donné à un parti politique espagnol fondé par Nocedal, qui se sépara, en 1872, de don Carlos. (Les intégristes demandent la soumission de l'Etat à l'Eglise sans se préoccuper de la forme du gouvernement.)

intégrité n. f. (de *intègre*). Etat d'une chose qui a toutes ses parties : *recouvrer l'intégrité d'un dépôt.* Etat d'une chose sans altération. *Fig.* Vertu, qualité d'une personne intègre : *l'intégrité de Michel de l'Hospital était reconnue même de ses ennemis.* ANT. **Prévarication, improbité.**

intégromètre n. m. Instrument permettant d'obtenir immédiatement des intégrales correspondant au volume d'un solide engendré par une courbe fermée tournant autour d'une axe.

intégument [*man*] n. m. (lat. *integumentum*). Tégument, enveloppe.

intellect [*tèl-tèkt*] n. m. (lat. *intellectus*). Intelligence, entendement.

intellectif, ive [*tèl-tèk-tif*] adj. Qui se rapporte à l'intellect : *faculté intellective.*

intellection [*tèl-tèk-si-on*] n. f. (lat. *intellectio*). Acte par lequel l'esprit conçoit.

intellectualiser [*tel-tèk-tu, zé*] v. a. Elever au rang des choses intellectuelles.

intellectualisme [*tél-tèk, lis-me*] n. m. Doctrine philosophique qui affirme la prééminence de la pensée sur la sensation et la volonté.

intellectualiste [*tèl-tèk, lis-te*] n. et adj. Se dit des partisans de l'intellectualisme.

intellectualité [*tél-tèk*] n. f. Qualité des choses intellectuelles.

intellectuel, elle [*tél-tèk-tu-èl, è-le*] adj. Qui est du ressort de l'intelligence : *faculté intellectuelle.* Spirituel (par oppos. à *matériel*) : *l'âme est une substance intellectuelle. Sens intellectuels*, la vue et l'ouïe, qui nous fournissent le plus grand nombre de représentations du monde extérieur. N. Personne qui a un goût prédominant pour les choses de l'esprit.

intellectuellement [*tèl-tèk-tu-è-le-man*] adv. D'une manière intellectuelle.

intelligemment [*tèl-li-ja-man*] adv. Avec intelligence : *interpréter intelligemment un ordre obscur.* ANT. **Bêtement, stupidement.**

intelligence [*tél-li-jun-se*] n. f. (lat. *intelligentia ; de inter*, entre, et *legere*, choisir). Faculté de connaître, de comprendre : *l'intelligence distingue nettement l'homme des animaux.* Compréhension nette et facile : *avoir l'intelligence vive.* Entente : *avoir l'intelligence des affaires.* Action de comprendre *pour l'intelligence de ce qui va suivre.* Etre intelligent : *la suprême intelligence.* Accord de sentiments, union réciproque : *vivre en parfaite intelligence.* Entente secrète : *avoir des intelligences dans la place.* ANT. **Bêtise, stupidité.**

Intelligence (*De l'*), par Taine, ouvrage philosophique où se trouvent développés le système phénoméniste de l'auteur et ses théories sensationnistes sur la connaissance (1870).

intelligent [*tèl-li-jan*], **e** adj. Pourvu de la faculté intellective : *l'homme est un être intelligent.* Adroit, habile : *domestique intelligent.* ANT. Qui indique l'intelligence : *regard intelligent.* ANT. **Bête, sot, stupide.**

intelligenti pauca, mots lat. signif. : *A qui sait comprendre, peu de mots suffisent.* Devant certaines personnes, on peut parler à demi-mot.

intelligentiel, elle [*tèl-li-jan-si-èl, è le*] adj. Qui appartient, qui a rapport à l'intelligence.

intelligibilité [*tél-li*] n. f. Etat d'une chose intelligible. ANT. **Inintelligibilité.**

intelligible [*tél-li*] adj. Qui peut être facilement entendu ou compris : *parler à haute et intelligible voix ; discours intelligible. Philos.* Qui n'existe qu'en idée : *les réalités intelligibles.* ANT. **Inintelligible.**

intelligiblement [*tèl-li, man*] adv. D'une manière intelligible : *s'exprimer intelligiblement.* ANT. Inintelligiblement.

intempéramment [*tan-pé-ra-man*] adv. D'une manière intempérante.

intempérance [*tan*] n. f. Vice opposé à la tempérance. *Fig.* Excès en tout genre. *Intempérance de langue, de plume,* trop grande liberté qu'on prend en parlant, en écrivant. ANT. **Tempérance.**

intempérant [*tan-pé-ran*], **e** adj. Qui a le vice de l'intempérance : *homme intempérant, langue intempérante.* ANT. **Tempérant.**

intempéré, e [*tan*] adj. Déréglé. ANT. **Tempéré.**

intempérément [*tan-pé-ré-man*] adv. D'une manière intempérée.

intempérie [*tan-pé-ri*] n. f. (du préf. *in,* et du lat. *temperies,* saison tempérée). Dérèglement de l'air, de la température : *les intempéries des saisons.*

intempestif, ive [*tan-pès-tif*] adj. (lat. *intempestivus ;* de *in,* non, et *tempestas,* saison). Qui n'est pas fait dans un moment opportun : *arrivée intempestive.* ANT. **Opportun.**

intempestivement [*tan-pès-ti-ve-man*] adv. D'une manière intempestive. ANT. **Opportunément.**

intempestivité [*tan-pès-ti*] n. f. Etat de ce qui est intempestif. ANT. **Opportunité.**

in temporalibus, m. lat. signif. : Dans les choses temporelles : *la disparition des Etats pontificaux a supprimé le pouvoir des papes in temporalibus.*

in tempore opportuno, m. lat. signif. : En temps convenable : *ce secours m'est venu in tempore opportuno.*

intenable adj. Où l'on ne peut se tenir, se défendre : *position intenable.* ANT. **Tenable.**

intendance [*tan*] n. f. Fonction d'intendant. Charge d'un intendant préposé à un service public. Sous l'ancien régime, division territoriale à laquelle un intendant était préposé. Direction, administration. *Intendance militaire,* corps de fonctionnaires militaires chargés de l'administration et de la comptabilité de la guerre. Bureaux de cette administration.

— ENCYCL. *Milit.* Le corps de l'intendance a remplacé celui des commissaires des guerres et des inspecteurs aux revues. Il comprend des intendants, des sous-intendants et des adjoints. Les intendants (un par corps d'armée) sont assimilés aux généraux de brigade. Le corps se recrute au concours parmi les capitaines et les chefs de bataillon ou d'escadron de toutes armes. Le service de l'intendance comprend ceux de la solde, des subsistances, habillement, harnachement, marches, transports, etc. Ils passent des revues d'effectif, procèdent à des recensements ou inventaires de magasins, etc.

Le personnel d'exécution du service de l'intendance comporte trois catégories d'officiers d'administration : ceux des bureaux de l'intendance, des subsistances, de l'habillement et campement.

intendant [*tan-dan*] n. m. (du lat. *intendens,* qui surveille). Personne qui est chargée de régir des biens, une maison. Fonctionnaire dirigeant un service public. Dans l'ancienne France, délégué civil qui exerçait dans une province l'inspection, au nom du roi, sur les divers services généraux. *Intendant militaire,* fonctionnaire chargé de pourvoir aux besoins de l'armée.

Intendant militaire.

— *Hist.* Les intendants furent au XVIIe et au XVIIIe siècle, les agents les plus directs et les plus efficaces de l'absolutisme monarchique. On rapporte quelquefois à Richelieu le mérite de leur création ; en réalité il faut chercher l'origine de leur création dans les *chevauchées des maîtres des requêtes* organisées par les ordonnances de François Ier et de Henri II. Les maîtres des requêtes avaient commission du roi de régler en son nom et sans appel dans telle ou telle province toutes les questions d'administration, de justice, de finances, etc. Ce sont ces *légats* de l'autorité royale dont Richelieu généralisa l'emploi, et leurs missions, d'abord provisoires, devinrent permanentes sous le règne de Louis XIV, en même temps qu'ils recevaient leur titre officiel d'*intendants de police, de justice et de finances,* qui montre bien l'étendue et la réalité de leurs pouvoirs en face de l'autorité devenue toute décorative des gouverneurs de province. Les intendants correspondaient directement avec les secrétaires d'Etat, levaient les milices, répartissaient la taille, faisaient exécuter les travaux d'intérêt public, dirigeaient la police et la maréchaussée, etc. Certains, au XVIIIe siècle, se firent remarquer par leur habileté administrative et leur sens de l'intérêt général : ainsi Turgot, dans le Limousin ; d'Etigny, dans le Languedoc ; Bertier de Sauvigny, dans l'Ile-de-France ; etc.

intendante [*tan*] n. f. Femme d'un intendant. Supérieure de certains couvents de femmes.

intense [*tan-se*] adj. (lat. *intensus*). Grand, fort, vif, extrême en son genre : *les froids, les chaleurs intenses de l'hiver sibérien.* ANT. **Faible.**

intensif, ive [*tan*] adj. Qui a le caractère de l'intensité. *Culture intensive,* culture qui accumule le travail et le capital sur un terrain relativement restreint. *Gram.* Qui renforce l'idée de l'action : *verbe intensif ; particule intensive.*

intensifier [*tan-si-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre plus intense.

intensité [*tan*] n. f. (de *intense*). Degré d'activité, de puissance : *mesurer l'intensité d'un courant électrique ; intensité d'une force.*

intensivement [*tan, man*] adv. D'une manière intensive.

intenter [*tan-té*] v. a. (lat. *intentare*). Entreprendre, formuler devant la justice : *intenter un procès.*

intention [*tan-si-on*] n. f. (lat. *intentio ;* de *in,* vers, et *tendere,* tendre). Dessein délibéré d'accomplir tel ou tel acte : *l'intention ne suffit pas à créer le délit.* Désir, volonté : *l'intention de votre père est que. A l'intention de* loc. prép. En l'honneur de, pour le profit de. PROV. : **L'intention est réputée pour le fait,** l'action qu'on a voulu faire doit être considérée comme si elle était faite, au point de vue du mérite ou du démérite. **L'enfer est pavé de bonnes intentions,** les bonnes intentions ne suffisent pas quand aucun acte ne les suit ou lorsqu'elles produisent un résultat fâcheux.

— ENCYCL. *Dr.* En matière pénale, l'*intention* se confond avec la volonté, laquelle est un élément constitutif de la culpabilité. Cependant, en ce qui concerne les contraventions de simple police, le fait en lui-même constitue la contravention, abstraction faite de l'intention.

En matière civile, où ne sont en cause que des dommages-intérêts, l'intention n'est pas regardée comme l'élément essentiel de la responsabilité ; mais le fait qui a causé à autrui un dommage entraîne la responsabilité de l'auteur même en dehors de toute intention de nuire. V. QUASI-DÉLIT.

intentionnalité [*tan-si-o-na*] n. f. Caractère intentionnel.

intentionné [*tan-si-o-né*], **e** adj. Qui a une certaine intention : *bien, mal intentionné.*

intentionnel, elle [*tan-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui concerne l'intention, qui révèle une intention : *erreur intentionnelle.* ANT. **Involontaire.**

intentionnellement [*tan-si-o-né-le-man*] adv. Avec intention : *changer intentionnellement d'itinéraire.* ANT. **Involontairement.**

in tenui labor, m. lat. signif. : *Mince est le sujet.* Début du quatrième livre des *Géorgiques,* où Virgile annonce qu'il va parler des abeilles, et il ajoute aussitôt : *at tenuis non gloria,* mais la gloire qui en est le fruit n'est pas petite.

inter [*tèr*] prép. lat. signif. *entre,* et qui est employée comme préfixe dans la composition de certains mots français.

interambulacraire [*tèr-an, krè-re*] adj. Qui se rapporte à un interambulacre.

interambulacre [*tèr-an*] n. m. Espace compris entre deux ou plusieurs rangées d'ambulacres ou entre des plaques ambulacraires.

interars [*tèr-arss*] n. m. Partie du corps d'un cheval placée entre les deux ars.

Inter artes et naturam (*Entre les arts et la nature*) par Puvis de Chavannes, peinture décorative

Inter artes et naturam, d'après Puvis de Chavannes.

du musée de Rouen (1890), où le peintre a voulu synthétiser les aspects de la nature normande et le caractère réfléchi des artistes et penseurs formés au milieu de cette nature.

interarticulaire [*tèr-ar, lè-re*] adj. Qui est dans une articulation ; se dit des cartilages placés sur les surfaces articulaires des os.

interatomique [*té-ra*] adj. Situé entre les atomes : *espaces interatomiques.*

interbranchial, e, aux [*tèr*] adj. Qui est compris entre les branchies.

intercadence [*tèr-ka-dan-se*] n. f. (lat. *inter,* entre, et *cadere,* tomber). *Méd.* Pulsation surnuméraire du pouls, qui se produit entre deux pulsations normales.

intercadent [*tèr-ka-dan*], **e** adj. *Méd.* Se dit du pouls lorsqu'il offre des intercadences.

intercalaire [*tèr-ka-lè-re*] adj. (lat. *intercalaris*). Se dit du jour que l'on ajoute au mois de février, dans les années bissextiles. *Lune intercalaire,* treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans.

intercalateur [*tèr-ka*] n. m. Celui qui fait une intercalation.

intercalation [*tèr, si-on*] n. f. Action d'intercaler. Addition d'un jour, dans le mois de février, aux années bissextiles. *Par ext.* Addition après coup d'un mot, d'une ligne, dans un acte ; d'un article dans un compte ; d'un objet quelconque dans un ensemble, etc.

intercaler [*tèr-ka-lé*] v. a. (lat. *intercalare*). Ajouter un jour au mois de février, de quatre ans en quatre ans. *Par ext.* Ajouter après coup quelque chose à un écrit.

intercapillaire [*tèr-ka-pi-lè-re*] adj. Qui est entre les vaisseaux capillaires.

intercédent [*tèr-sé-dan*], **e** adj. (du lat. *intercedens,* qui vient entre). Se dit d'un pouls qui semble disparaître par intervalle.

intercéder [*tèr-sé-dé*] v. n. (lat. *intercedere ;* de *inter,* entre, et *cedere,* venir. — Se conj. comme *accélérer.*) Intervenir pour obtenir le pardon de quelqu'un : *les vestales pouvaient quelquefois intercéder pour obtenir la grâce des condamnés à mort.*

intercellulaire [*tèr-sè-lu-lè-re*] adj. Qui est placé entre les cellules.

intercepter [*tèr-sèp-té*] v. a. (lat. *intercipere ;* de *inter,* entre, et *capere,* prendre). Arrêter au passage : *les nuages interceptent les rayons du soleil.* S'emparer par surprise de ce qui est envoyé à quelqu'un : *intercepter une lettre.*

interception [*tèr-sèp-si-on*] n. f. (de *intercepter*). Interruption du cours direct d'une chose.

intercesseur [*tèr-sè-seur*] n. m. (lat. *intercessor*). Qui intercède.

intercession [*tèr-sè-si-on*] n. f. (lat. *intercessio*). Action d'intercéder : *l'intercession des tribuns de la plèbe, à Rome, empêchait le vote des lois.*

interchangeable [*tèr, ja*] adj. Se dit des choses qui peuvent être mises à la place les unes des autres : *machine à pièces interchangeables.*

intercident, e adj. Syn. de INTERCADENT, E.

interclaviculaire [*ter, lè-re*] adj. *Anat.* Qui est placé entre les clavicules.

intercolonial, e, aux [*tèr*] adj. Qui a lieu entre les colonies : *commerce intercolonial.*

intercommunion [*tèr-ko-mu*] n. f. Union, relations officielles entre plusieurs églises.

interconfessionnalisme [*tèr-kon-fè-si-o-na-lis-me*] n. m. Union de doctrine entre divers groupes religieux.

interconfessionnel, elle [*tèr-kon-fè-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport à l'interconfessionnalisme.

intercontinental, e, aux [*ter, nan*] adj. Qui a lieu entre deux continents : *câble télégraphique intercontinental.*

intercostal [*tèr-kos-tal*], **e, aux** adj. (lat. *inter,* entre, et *costa,* côte). Qui est entre les côtes : *muscles intercostaux ; névralgie intercostale.*

intercotidal, e, aux adj. Se dit de la zone des côtes marines qui n'est couverte d'eau qu'aux grandes marées.

intercourse [*tèr*] n. f. Droit réciproque accordant aux navires de deux nations la libre pratique de certains ports soumis à la domination de ces puissances.

intercristal [*tèr-kris-tal*] n. m. Cristal incrusté et niellé d'argent.

intercurrence [*tèr-kur-ran-se*] n. f. (de *intercurrent*). Alternatives, variations : *les intercurrences des vents d'est et d'ouest.*

intercurrent [*tèr-kur-ran*], **e** adj. (du lat. *inter,* entre, et *currens,* qui court). Qui survient pendant la durée d'une autre chose. *Méd. Maladie intercurrente,* qui se déclare au cours d'une autre maladie.

intercutané, e [*tèr*] adj. (du lat. *inter,* entre, et *cutis,* peau). Qui se trouve entre la chair et la peau.

interdentaire [*tèr-dan-tè-re*] adj. Qui est entre les dents : *espace interdentaire.*

interdépartemental, e, aux [*tèr, man*] adj. Qui a lieu entre plusieurs départements.

interdépendance [*tèr-dé-pan*] n. f. Situation des Etats dont un droit d'indépendance se trouve limité par suite des exigences de la communauté internationale.

interdiction [*tèr-dik-si-on*] n. f. (lat. *interdictio*). Défense, prohibition : *interdiction d'un genre de commerce. Dr.* Etat d'une personne majeure qui a perdu par suite d'un jugement la libre disposition de ses biens : *demander l'interdiction d'un prodigue. Interdiction légale,* privation de l'exercice des droits civils. ANT. **Permission, autorisation.**

— ENCYCL. *Interdiction civile ou judiciaire.* L'interdiction civile est une mesure de précaution prise dans l'intérêt même de ceux qu'elle frappe.

Peuvent être interdites les personnes qui sont dans un état d'imbécillité, de démence ou de fureur.

Les personnes qui peuvent requérir l'interdiction sont, en général, les membres de la famille, les parents, héritiers présomptifs ou non des malades qu'il s'agit de faire interdire. Le ministère public lui-même doit réclamer l'interdiction quand il s'agit de fous furieux, l'ordre public étant intéressé en pareil cas à ce qu'il soit pris des mesures de sûreté.

Le parent qui provoque l'interdiction doit présenter à cette fin une requête au tribunal de la personne qu'il veut faire interdire.

L'individu frappé d'un jugement d'interdiction est assimilé à un mineur. L'administration de ses biens et la garde de sa personne sont confiées à un tuteur, qui le représente dans tous les actes de la vie civile. Le mari est de droit tuteur de la femme interdite ; la femme peut être nommée tutrice de son mari. Toute personne autre que les époux, les ascendants et les descendants peut se faire décharger de la tutelle au bout de dix ans. L'incapacité de l'interdit est complète et elle vicie tous les contrats quelconques qu'il a pu passer, tout testament qu'il a pu faire, sans qu'il y ait à rechercher si ces contrats l'ont ou non lésé.

L'interdiction cesse avec les causes qui l'ont fait prononcer, à la suite d'une procédure identique. Ce n'est qu'après le jugement ordonnant la mainlevée de l'interdiction que l'interdit reprend l'exercice complet de ses droits.

Quant à la demi-interdiction, qui consiste à donner à une personne un conseil judiciaire, v. CONSEIL *judiciaire.*

Interdiction légale. C'est la privation de l'exercice des droits civils, attachée par la loi aux peines criminelles, à l'exception de celle du bannissement. Elle constitue une peine accessoire. Elle se distingue de l'interdiction judiciaire, notamment en ce que les revenus de l'interdit judiciaire doivent être employés à adoucir son état, tandis que l'interdit légal ne peut disposer d'aucune somme pour atténuer la rigueur de sa condamnation.

Interdiction de séjour. Cette peine a remplacé (loi du 27 mai 1885, sur les récidivistes) le renvoi sous la surveillance de la haute police. Elle consiste dans la défense faite au condamné libéré, sous peine d'emprisonnement, de paraître, sa détention terminée, dans les lieux dont l'interdiction lui est signifiée par le gouvernement.

Interdiction des droits civils, civiques et de famille. V. DROIT, etc.

interdigital, e, aux [*tèr*] adj. Qui est placé entre les doigts : *l'espace interdigital est pourvu d'une membrane chez les palmipèdes.*

interdire [*tèr*] v. a. (lat. *interdicere*. — Se conj. comme *dire*, excepté à la 2e pers. pl. de l'indic. pr. : *vous interdisez*, et de l'impér. : *interdisez*.) Défendre quelque chose à quelqu'un : *le médecin lui a interdit l'usage du vin.* Frapper d'interdiction : *interdire un prêtre.* Défendre la célébration du culte dans certains lieux : *interdire une église.* Oter à quelqu'un la libre disposition de ses biens. Etonner, faire perdre contenance : *la peur l'avait tout interdit.* ANT. Permettre, autoriser.

interdit [*tèr-di*] n. m. (lat. *interdictum*). Sentence défendant à un clerc l'exercice des fonctions de son ordre, ou interdisant l'exercice du culte dans un lieu déterminé : *mettre un prêtre en interdit ; le pape Grégoire V mit en interdit le royaume de Robert le Pieux.* Déclaration faite par le prêteur à l'occasion d'une contestation entre particuliers.

— ENCYCL. *Dr. rom.* Par l'interdit le prêteur ordonnait ou défendait de faire quelque chose. Si les parties s'entendaient pour appliquer le principe posé dans l'interdit, l'affaire en restait là ; dans le cas contraire, la partie lésée s'adressait de nouveau au prêteur pour obtenir une action ordinaire.

— *Rel. cath.* Les canonistes distinguent l'*interdit local*, prononcé contre un lieu, et l'*interdit personnel*, qui frappe les personnes.

Au moyen âge, l'interdit local entrainait la défense de célébrer les offices, d'administrer les sacrements de l'eucharistie, de l'ordre et de l'extrême-onction ; les cloches restaient muettes ; on obstruait avec des amas de broussailles la porte de l'église, etc. A partir du règne du pape Martin V, la rigueur de ces prescriptions fut très atténuée.

L'interdit personnel est la défense pour un laïque d'assister aux offices de l'église, pour un clerc de remplir les devoirs de sa fonction. L'*interdit général* peut frapper tout un clergé, toute une nation. C'est ainsi que la France fut plusieurs fois mise en interdit, notamment sous le règne de Robert, sous Philippe Auguste, sous Philippe le Bel.

L'Interdit, par J.-P. Laurens.

Interdit (*l'*), tableau de J.-P. Laurens (1875), représentant le parvis d'une église interdite, dont le porche, obstrué par des fagots d'épines et de bois mort, a son tympan tendu d'un crêpe. Devant pourrissent deux cadavres en attendant l'heure de la rémission. Œuvre ferme, exacte et sobre.

interdit [*tèr-di*], e adj. Se dit d'une personne qui est sous le coup de l'interdiction : *prêtre interdit.* Personne qui ne sait que dire, qui perd contenance : *demeurer tout interdit.* N. m. : *les interdits sont assimilés aux mineurs.*

interépineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. *Anat.* Se dit des organes situés entre les apophyses épineuses des vertèbres : *muscles interépineux.*

intéressant [*rè-san*], e adj. Qui offre de l'intérêt, digne d'attention : *nouvelle intéressante.* Qui a du charme : *figure intéressante.* Qui inspire de l'intérêt : *personne intéressante. Fam. Etat intéressant, position intéressante,* état d'une femme enceinte. ANT. Insignifiant, ennuyeux.

intéressé [*rè-sé*], e adj. Qui a intérêt à une chose : *être intéressé dans une affaire.* Trop attaché à ses intérêts, égoïste, avare : *un ami intéressé.* Inspiré par un intérêt égoïste : *service intéressé.* N. Personne qui a intérêt à une chose : *prévenir les intéressés.* ANT. Désintéressé.

intéresser [*rè-sé*] v. a. (de *intérêt*). Faire entrer quelqu'un dans une affaire, en lui attribuant une part dans le bénéfice : *intéresser un employé aux bénéfices.* Importer : *cela m'intéresse.* Concerner spécialement : *loi qui intéresse les industriels.* Inspirer de l'intérêt, de la bienveillance, de la compassion : *ce jeune homme m'intéresse ; intéresser le public à un accusé.* Captiver l'esprit, toucher, émouvoir : *cette lecture m'intéresse.* Atteindre, blesser : *coup d'épée qui a intéressé le poumon.* **S'intéresser** v. pr. Prendre intérêt à.

interestidal, e, aux [*tè-rès-ti*] adj. Se dit des côtes ou de la zone qui ne se découvrent qu'aux grandes marées.

intérêt [*rè*] n. m. (du lat. *interest*, il importe). Ce qui importe à l'utilité de quelqu'un : *c'est l'intérêt qui le guide.* Bénéfice qu'on retire de l'argent prêté : *l'intérêt légal ne doit pas dépasser 4 0/0 l'an, en matière civile.* Droit éventuel à des bénéfices : *avoir des intérêts dans une entreprise. Intérêt simple,* intérêt perçu sur un capital fixe, non accru de ses intérêts. *Intérêt composé,* celui qui est perçu sur un capital formé du capital primitif accru de ses intérêts accumulés, et portant eux-mêmes intérêt jusqu'à l'époque de l'échéance. *Fig.* Désir du bonheur de quelqu'un, tendre sollicitude pour lui : *ressentir un vif intérêt pour quelqu'un.* Ce qui, dans un ouvrage, charme l'esprit et touche le cœur : *histoire pleine d'intérêt. Dommages et intérêts,* v. DOMMAGE.

— ENCYCL. *Dr.* Le prêt à intérêt est le prêt à consommation dans lequel le prêteur stipule un dédommagement pour la privation momentanée de sa chose : ce dédommagement s'appelle intérêt. L'usure, c'est l'exagération de l'intérêt.

Le taux de l'*intérêt légal* de l'argent est de 4 p. 100 en matière civile, 5 p. 100 en matière commerciale ; l'*intérêt conventionnel* en matière civile est libre, à la condition de ne pas dépasser le maximum de 5 p. 100. Aucune restriction ne limite le taux de l'intérêt en matière commerciale. La limitation du taux de l'intérêt n'atteint que les prêts d'argent ; le prix des denrées ou autres choses mobilières est donc sous le régime de la liberté absolue ; toutefois, les actes qui ont pour but de déguiser un prêt à intérêt (contrat *pignoratif*) sont soumis à la loi. V. USURE.

Le taux de l'intérêt conventionnel doit être fixé par écrit.

Dans les liquidations d'intérêts, l'année est comptée conformément au calendrier grégorien, c'est-à-dire que chaque jour représente 1/365 du taux de l'intérêt d'un an, ou 1/366 si l'année est bissextile. Le point de départ des intérêts est déterminé par les conventions, jugements et autres actes d'où résultent les droits des créanciers, ou conformément à la loi.

Les intérêts, dus au moins pour une année entière, sont productifs d'intérêts lorsqu'ils résultent d'une convention spéciale ou d'une demande en justice. En matière de fermages, loyers, arrérages de rentes perpétuelles ou viagères, restitution de fruits, intérêts payés par un tiers au créancier en acquit du débiteur, la restriction n'est pas applicable : les revenus échus produisent intérêts du jour de la demande ou de la convention. En matière de compte courant, le solde reporté à nouveau est productif d'intérêts quant au capital et quant aux intérêts qui y sont compris. La capitalisation des intérêts porte le nom d'*anatocisme.* V. ce mot.

Le créancier d'une somme d'argent à droit, en cas de retard, à titre de dommages-intérêts, à des intérêts de retard ou *moratoires* au taux légal, et sans avoir besoin de justifier d'un préjudice subi. Ces intérêts sont dus du jour de la sommation de payer, à moins que la loi ne les fasse courir de plein droit.

Si le débiteur en retard est de mauvaise foi, le créancier peut obtenir, outre les intérêts moratoires, des dommages-intérêts.

S'il n'est pas question d'intérêts dans un acte, les intérêts ne sont pas dus, lors même que le débiteur payerait après l'échéance.

— *Arithm. Intérêts simples. a* désignant le capital placé, *t* le temps (en années ou fraction d'années) pendant lequel il est resté placé, *r* le taux ; c'est-à-dire l'intérêt de 100 francs que l'on suppose placés pendant un an, I l'intérêt produit, on démontre que $I = \frac{art}{100}$; c'est la formule des intérêts simples. Elle permet de résoudre l'un quelconque des quatre problèmes qui peuvent se poser suivant que l'une des grandeurs I, *a*, *r*, *t* est inconnue, les trois autres étant connues.

Intérêts composés. a étant le capital placé, *r* l'intérêt de 1 franc par an, *n* le nombre d'années pendant lesquelles le capital est resté placé, A ce qu'est devenu le capital après ces *n* années, on démontre que $A = a(1+r)^n$; c'est la formule des intérêts composés.

Si le capital reste placé pendant un nombre exact d'années *n* et une fraction $\frac{p}{q}$ d'années, la formule devient : $A = a(1+r)^n\left(1+\frac{pr}{q}\right)$.

interfasciculaire [*tér-fa-si-ku-lè-re*] adj. *Anat.* Qui est situé entre les faisceaux.

interférence [*tèr-fé-ran-se*] n. f. (lat. *inter*, entre, et *ferre*, porter). *Physiq.* Diminution de lumière qui se produit, dans certains cas, lorsque des rayons lumineux viennent à se croiser : *Fresnel a expliqué le phénomène des interférences.*

— ENCYCL. Lorsqu'on met en présence des rayons lumineux émanant de deux sources voisines, il suffit de recevoir la lumière sur un écran pour constater l'existence de franges rectilignes blanches, noires et colorées. Un certain nombre d'appareils permettent de réaliser les conditions nécessaires à la production du phénomène ; les deux mouvements ondulatoires provenant des sources (V. ONDULATION) peuvent, en de certains points, donner un minimum d'intensité lumineuse, en d'autres un maximum ; on dit qu'il y a interférence. Le même phénomène se produit pour certaines ondes sonores qui se propagent simultanément ; il se produit le phénomène de *battement*, c'est-à-dire que l'intensité de son perçue est variable avec le temps.

interférent [*tèr-fé-ran*], e adj. Qui présente le phénomène de l'interférence : *rayons interférents.*

interférentiel, elle [*tèr-fé-ran-si-el, è-le*] adj. Qui a rapport aux interférences.

interférer [*tèr-fé-ré*] v. n. (du lat. *inter*, entre, et *ferre*, porter. — Se conj. comme *accélérer.*) Produire des interférences.

interfibrillaire [*tèr-fi-bril-lè-re*] adj. Qui se trouve entre les fibrilles.

interfoliacé, e [*tèr*] adj. Se dit des fleurs qui naissent alternativement entre chaque couple de feuilles opposées.

interfoliage [*tèr*] n. m. Action d'interfolier un livre.

interfoliaire [*tèr, è-re*] adj. *Bot.* Se dit des organes placés dans l'intervalle des feuilles opposées.

interfolier [*tèr-fo-li-é*] v. a. (du lat. *inter*, entre, et *folium*, feuille. — Se conj. comme *prier.*) Insérer des feuillets blancs entre les pages d'un livre.

interganglionnaire [*tèr, o-nè-re*] adj. Qui est situé entre les ganglions.

interglaciaire [*tèr, è-re*] adj. Se dit des formations apparues entre deux extensions glaciaires.

intérieur, e adj. (lat. *interior*). Qui est au dedans : *cour intérieure. Fig.* Qui se rapporte à l'âme, à la nature morale : *sentiments intérieurs.* N. m. La partie de dedans : *l'intérieur du corps.* Partie d'une diligence, entre le coupé et la rotonde ; partie couverte d'un wagon, d'un omnibus. Partie centrale d'un pays. Pays lui-même, par opposition aux pays étrangers. Domicile privé. Vie de famille : *aimer son intérieur.* ANT. Extérieur.

Intérieur (*ministère de l'*). Appelé à remplacer l'ancien ministère de la maison du roi, le ministère de l'intérieur comprend, en dehors du cabinet du ministre et de l'inspection générale des services administratifs, cinq grandes directions :

1° La direction du personnel, dont relèvent les préfets, sous-préfets, etc., les élections, les affaires politiques proprement dites, les institutions de prévoyance ;

2° La direction de l'administration départementale et communale ;

3° La direction de l'assistance et de l'hygiène publique, qui s'occupe des établissements de bienfaisance et de tous les services sanitaires ;

4° La direction de l'administration pénitentiaire ;

5° Enfin, celle de la sûreté générale.

Auprès de ces directions ont été constitués des conseils et comités : le conseil supérieur de l'assistance publique, le comité supérieur de protection des enfants du premier âge, le comité consultatif d'hygiène publique de France, le comité supérieur des prisons, etc.

intérieurement [*man*] adv. Au dedans : *fruit gâté intérieurement.* Dans l'âme : *se moquer intérieurement des sottises d'un fat.* ANT. Extérieurement.

intérim [*rim*] n. m. (du lat. *interim*, pendant ce temps-là). Espace de temps pendant lequel une fonction est remplie par un autre que par le titulaire. Exercice d'une charge pendant l'absence du titulaire. *Par interim* loc. adv. Provisoirement : *ministre par intérim.*

Intérim d'Augsbourg (l'), règlement de pacification religieuse imposé par Charles-Quint aux catholiques et aux protestants d'Allemagne, promulgué à Augsbourg le 15 mai 1548.

intérimaire [*mè-re*] adj. Qui a lieu, qui s'exerce par intérim : *fonctions intérimaires.* N. Personne qui fait l'intérim. ANT. Titulaire.

intérimairement [*mè-re-man*] adv. D'une manière intérimaire.

intérimat [*ma*] n. m. Etat de celui qui exerce des fonctions par intérim. (Peu us.)

intériorité n. f. Qualité de ce qui est intérieur. ANT. Extériorité.

interjacent [*san*], e adj. Qui est situé entre certains objets.

interjectif [*tèr-jèk-tif*], **ive** adj. Qui tient lieu d'une interjection : *locution interjective.*

interjection [*tèr-jèk-si-on*] n. f. (lat. *interjectio* ; de *interjicere*, jeter entre). *Gram.* Partie du discours comprenant les explications qui servent à exprimer les différents mouvements de l'âme, comme *ah! hélas! chut! bravo!* etc. *Dr.* Action d'interjeter : *interjection d'appel.*

— ENCYCL. L'interjection est un mot invariable, isolé, complet par lui-même, qui n'a aucune espèce de relation avec les autres mots, entre lesquels il est comme *jeté* pour exprimer les mouvements vifs et subits de l'âme. Certains mots peuvent accidentellement devenir interjections : *Alerte! Allons! Ciel! Courage! Dieu! Malheur! Miséricorde! Silence!* etc.

interjectionnel, elle [*tèr-jèk-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a le caractère de l'interjection.

interjectivement [*tèr-jèk, man*] adv. Avec interjection.

interjeter [*tèr-je-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il interjettera.*) Introduire. *Dr. Interjeter appel,* appeler d'un jugement. *Gram.* Introduire sous forme de proposition incidente.

Interlaken, bourg de Suisse, au pied des Alpes Bernoises, entre les lacs de Thoune et de Brienz ; 2.950 h. Station d'été très fréquentée et centre des excursions dans les Alpes Bernoises.

interlignage [*tèr*] n. m. Action ou manière d'interligner.

interligne [*tèr*] n. m. Espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. Ecriture entre ces deux lignes : *la loi interdit les interlignes sur les minutes des actes notariés.* N. f. *Impr.* Lame de métal qui sert à espacer les lignes.

— ENCYCL. *Dr.* Les interlignes sont interdits dans la rédaction des actes authentiques. Les compléments ou redressements font l'objet de renvois en marge, approuvés par le notaire ou par les parties ; les mots supprimés sont déclarés nuls, et le surplus conserve sa validité. Dans les actes sous seing privé, les mots interlignés écrits de la même main que le reste de l'acte ne sont pas nuls.

interligner [*tèr-li-gné*] v. a. Ecrire dans les interlignes. *Impr.* Séparer par des interlignes.

interlinéaire [*tèr, è-re*] adj. Qui est écrit dans l'interligne : *traduction interlinéaire.*

interlinéation [*tèr, si-on*] n. f. Ce qui est écrit entre les lignes.

interlobaire [*tèr, bè-re*] adj. Qui est entre les lobes d'un organe.

interlobulaire [*tèr, lè-re*] adj. Qui est entre les lobes d'un organe.

interlocuteur, trice [*tèr*] n. (du lat. *inter*, entre, et *locutum*, supin de *loqui*, parler). Toute personne conversant avec une autre. Personne qui figure dans un dialogue : *Alcibiade est un des interlocuteurs habituels des* Dialogues *de Platon.*

interlocution [*tèr, si-on*] n. f. (de *interlocuteur*). Discours de personnes qui conversent ensemble. *Dr.* Jugement par lequel on prononce un interlocutoire : *arrêt d'interlocution.*

interlocutoire [*tèr*] n. m. Décision judiciaire qui, avant de statuer sur le fond, ordonne des mesures propres à préparer la solution de l'affaire. Adj. Se dit de la preuve ordonnée : *preuve interlocutoire.*

— ENCYCL. *Dr.* L'appel d'un jugement interlocutoire peut être interjeté avant le jugement définitif. Il est suspensif si le jugement ne prononce pas l'exécution provisoire.

interlocutoirement [*tèr, man*] adv. Dans la forme des décisions interlocutoires.

interlope [*tèr*] adj. (angl. *interloper*). Qui trafique en fraude. Qui se fait en fraude : *navire, commerce interlope. Fig.* Equivoque, suspect : *monde, maison interlope.* N. m. Navire marchand qui trafique en fraude.

interloquer [*tèr-lo-ké*] v. a. (du lat. *interloqui*, interrompre). Soumettre à un interlocutoire. *Fig.* et *fam.* Embarrasser, interdire : *cette réplique l'a interloqué.*

interlude [*tèr*] n. m. (du lat. *inter*, entre, et *ludus*, jeu). Ancienne espèce d'intermède, dramatique ou musical.

interlunaire [*tèr-lu-nè-re*] adj. Qui se rapporte à l'interlune.

interlune [*tèr*] n. m. Temps qui commence un peu avant et finit un peu après la nouvelle lune et pendant lequel l'astre reste invisible.

intermariage [*tèr*] n. m. Mariage entre personnes de la même famille.

intermaxillaire [*tèr-mak-sil-lè-re*] adj. Qui est placé entre les os maxillaires.

intermède [*tèr*] n. m. (ital. *intermedio ;* du lat. *inter*, entre, et *medius*, qui est au milieu). Ce qui est placé entre deux choses et permet à l'une d'agir sur l'autre : *les nerfs sont l'intermède qui unit l'âme au corps. Pharm.* Substance que l'on fait intervenir dans la préparation d'un médicament, soit pour en faciliter la division, soit pour faciliter le mélange de ses composants. Divertissement entre deux pièces d'une représentation théâtrale : *intermède musical.* Anciennem. Petit opéra. *Fig.* Temps, épisode intermédiaire : *l'histoire n'est qu'une suite de scènes guerrières, avec de courts intermèdes.*

intermédiaire [*tèr, è-re*] adj. (du lat. *inter*, entre, et *medius*, moyen). Qui est entre deux : *corps intermédiaire.* N. m. Moyen terme, entremise, personne qui s'interpose : *servir d'intermédiaire.* Ce qui est placé entre deux choses et permet à l'une d'agir sur l'autre. *Phot.* Petit cadre de bois ou de métal que l'on place dans un châssis négatif pour faire usage de plaques de dimensions inférieures à la surface entière du châssis.

Intermédiaire des chercheurs et curieux (*l'*), recueil périodique français, fondé en 1864 par Charles Read, et qui a pour objet de provoquer l'éclaircissement de points obscurs d'érudition.

intermédiairement [*tèr, è-re-man*] adv. D'une manière intermédiaire.

intermédiarité [*tèr*] n. f. Caractère de ce qui est intermédiaire.

intermédiat [*tèr-mé-di-a*], **e** adj. Se dit d'un intervalle de temps entre deux actions, deux termes.

intermenstruation [*tèr-mans-tru-a-si-on*] n. f. Intervalle entre les menstrues.

intermenstruel, elle [*tèr-mans-tru-èl, é-le*] adj. Qui se rapporte au temps compris entre les menstrues.

interminable [*tèr*] adj. Qui ne saurait être terminé. *Par exagér.* Qui dure très longtemps : *procès interminable.*

interminablement [*tèr, man*] adv. D'une manière interminable.

in terminis loc. lat. signif. : En dernier lieu : *décision rendue in terminis,* celle qui met fin à l'instance, au procès.

intermission [*tèr-mi-si-on*] n. f. (lat. *intermissio*). Interruption, discontinuation. (Peu us.)

intermittence [*tèr-mi-tan-se*] n. f. Caractère de ce qui est intermittent : *l'intermittence du pouls.* Intervalle qui sépare deux accès de fièvre.

intermittent [*tèr-mi-tan*], **e** adj. (du lat. *intermittens ;* de *inter*, entre, et *mittere*, mettre). Qui s'arrête et reprend par intervalles : *fontaine intermittente. Fièvre intermittente,* syn. de FIÈVRE PALUDÉENNE. *Pouls intermittent,* pouls dont les pulsations sont à des intervalles inégaux. ANT. **Permanent.**

intermobile [*tèr*] adj. Se dit d'un levier dans lequel le point d'appui est situé entre la puissance et la résistance.

intermonde [*tèr*] n. m. Espace entre les mondes.

intermusculaire [*tèr-mus-ku-lè-re*] adj. Qui est situé entre les muscles.

internat [*tèr-na*] n. m. (de *interne*). Situation d'un élève interne. Ecole d'internes. Régime d'un établissement de ce genre. Ensemble des internes : *l'internat d'un lycée.* Fonctions des internes en médecine, dans les hôpitaux. Durée de ces fonctions. Ensemble des internes en médecine : *à Paris, l'internat se recrute au concours.* ANT. **Externat.**

— ENCYCL. *Pédag.* L'internat existe spécialement dans les lycées de l'Etat, les collèges communaux et dans certains établissements libres. L'internat offre de moins bonnes conditions d'éducation normale que l'externat, qui laisse l'enfant dans la famille, dont le concours est ainsi associé à l'œuvre de l'école. En Angleterre, en Allemagne, en Suisse, on rencontre moins d'internats qu'en France. Les enfants anglais qui font leurs études loin de leurs demeures sont souvent mis en pension dans une famille honorable et parfois dans celles des professeurs attachés à l'établissement dont ils suivent les classes.

internation [*tèr-na-si-on*] n. f. Action d'interner.

international, e, aux [*tèr-na-si*] adj. Qui a lieu, qui se passe entre nations : *l'arbitrage international peut prévenir de nombreux conflits. Droit international,* droit qui régit les rapports entre les Etats : il se divise en droit international public et en droit international privé, selon qu'il règle les rapports des Etats ou ceux des particuliers de nationalité différente.

Internationale, association générale d'ouvriers des diverses nations du globe, unis pour la défense de certaines revendications. (Les statuts furent discutés au Congrès de Genève de 1866. Les principaux chefs furent : Karl Marx, Engels, Bakounine. La guerre de 1870 en arrêta les progrès.)

Internationale (*l'*), chant de ralliement des travailleurs révolutionnaires de tous les pays, unis

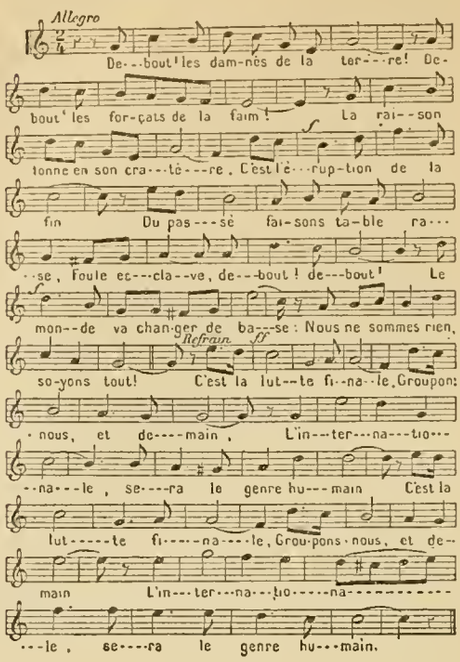

L'Internationale.

pour lutter contre le capital. Le poème est dû à Eugène Pottier (1871) ; la musique à Adolphe Degeyter.

internationalement [*tèr-na-si-o, man*] adj. D'une façon internationale.

internationalisme [*tèr-na-si-o-na-lis-me*] n. m. Pénétration réciproque résultant des relations internationales. Opinion de ceux qui préconisent une alliance internationale des classes sociales, aux dépens de l'idée de patrie.

internationaliste [*tèr-na-si-o-na-lis-te*] n. Personne qui préconise l'entente internationale des classes.

internationalité [*tèr-na-si*] n. f. Etat, caractère de ce qui est international.

interne [*tèr-ne*] adj. (lat. *internus*). Qui est au dedans : *les parois internes d'un vase.* Dont le siège est au dedans du corps : *maladie interne. Géom. Angle interne,* angle formé par une sécante entre deux parallèles. (V. ALTERNE.) N. Elève logé et nourri dans l'établissement. *Méd. Interne des hôpitaux,* élève en médecine, logé et nourri dans un hôpital, où il est chargé de seconder le personnel médical traitant. ANT. **Externe.**

Interne des hôpitaux.

interné, e [*tèr*] adj. et n. Se dit d'une personne enfermée dans un lieu dont elle ne peut sortir : *un aliéné interné ; les internés politiques.*

internement [*tèr-ne-man*] n. m. Action d'interner : *solliciter l'internement d'un aliéné.*

— ENCYCL. *Dr.* L'internement a été une mesure de surveillance politique, édictée sous Napoléon III, par la loi du 27 février 1858, dite « loi de sûreté générale ». Abandonné à la décision du ministre de l'intérieur, l'internement était prononcé contre les suspects politiques. L'interné, confiné dans l'enceinte d'une ville, ne pouvait, sans autorisation ministérielle, s'en éloigner un seul jour ; en cas de contravention, il était appréhendé au corps et s'exposait à être expulsé du territoire français.

L'internement est pratiqué en France à l'égard des étrangers qui viennent chercher un refuge sur son territoire, après avoir pris part, chez eux, à une guerre civile. Cette mesure a été appliquée aux Espagnols ayant participé aux insurrections carlistes.

interner [*tèr-né*] v. a. (de *interne*). Fixer une résidence à quelqu'un que l'on regarde comme dangereux : *le second Empire interna à Lambessa de nombreux républicains.* Importer : *interner des marchandises.* (Peu us. en ce sens.)

internissable [*tèr-ni-sa-ble*] adj. Qu'il est impossible de ternir : *éclat internissable.*

internodal, e [*tèr*] adj. *Bot.* Se dit de l'espace situé entre les nœuds d'une tige de graminée.

internonce [*tèr*] n. m. (de *inter*, et *nonce*). Envoyé du pape dans une cour étrangère, à défaut de nonce.

internonciature [*tèr*] n. f. Office d'internonce.

inter nos, mots lat. signif. Entre nous : *inter nos, ce n'est pas son esprit qui l'a fait arriver là.*

internucléaire [*tèr, klé-é-re*] adj. *Anat.* Qui est situé entre les noyaux.

interocéanique [*tè-ro-sé*] adj. Qui est entre les deux océans : *le canal interocéanique de Panama.* Qui s'étend par delà l'un et l'autre océan.

interoculaire [*tè-ro-ku-lè-re*] adj. (lat. *inter*, entre, et *oculus*, œil). Qui est placé entre les deux yeux : *espace interoculaire.*

interopposition [*tè-ro-po-zi-si-on*] n. f. Situation d'objets entrelacés et opposés.

interosseux, euse [*tè-ro-seû, eu-ze*] adj. Qui est situé entre les os.

interpariétal, e, aux [*tèr*] adj. *Anat.* Qui est placé entre les pariétaux.

interpellant, e [*tèr-pè-lan*] n. Personne qui fait une interpellation.

interpellateur, trice [*tèr-pè-la*] n. Personne qui interpelle.

interpellation [*tèr-pè-la-si-on*] n. f. Action d'interpeller. Demande d'explication adressée à un ministre par un membre du Parlement et sanctionnée par un ordre du jour. Sommation faite par un juge, un notaire, un huissier, d'avoir à dire, à faire quelque chose.

— ENCYCL. *Dr. parl.* Conséquence de la responsabilité ministérielle au regard des parlements, le droit d'interpellation n'a d'autres limites que la Constitution. La demande d'interpellation doit être écrite et son objet mentionné. Le président en donne lecture à l'Assemblée, qui en fixe la date de discussion, après avoir pris l'avis du gouvernement. Cette discussion ne peut être ajournée au delà d'un mois, sauf en matière de politique extérieure, où l'ajournement indéfini peut être prononcé. Le ministre interpellé peut ne pas répondre. A la différence de la *question,* l'interpellation doit être sanctionnée par un ordre du jour.

interpeller [*tèr-pè-lé*] v. a. (du lat. *interpellare,* interrompre). Adresser la parole pour demander quelque chose. Sommer (un ministre) de s'expliquer sur un fait. *Dr.* Sommer.

interpétiolaire [*tèr-pé-si-o-lè-re*] adj. Qui naît entre deux feuilles opposées.

interplanétaire [*tèr, tè-re*] adj. Qui est entre les planètes : *espace interplanétaire.*

inter pocula, loc. lat. signif. : *Au milieu des coupes,* et qui correspond à la locution française : *le verre en main.*

interpolaire [*tèr-po-lè-re*] adj. Qui est entre les pôles d'une pile : *circuit interpolaire.*

interpolateur, trice [*tèr*] n. et adj. Qui interpole.

interpolation [*tèr, si-on*] n. f. Action d'interpoler. Ce qui a été interpolé : *les interpolations sont très nombreuses dans les textes anciens. Math.* Construction d'une formule empirique.

— ENCYCL. *Math.* L'interpolation a pour objet la construction d'une formule empirique propre à représenter exactement les résultats d'expériences faites, et à donner approximativement ceux qui correspondraient aux cas intermédiaires non observés directement.

interpoler [*tèr-po-lé*] v. a. (du lat. *interpolare,* modifier). Introduire dans un ouvrage des passages, des chapitres entiers, qui n'appartiennent pas à la pièce originale : *interpoler une glose dans le contexte. Math.* Faire l'interpolation.

interponctuation [*tèr-ponk-tu-a-si-on*] n. f. Suite de points intercalés dans le discours, pour marquer notamment une rétieence ou une suppression dans le texte.

interposement [*tèr-po-ze-man*] n. m. Action d'interposer. (On dit mieux INTERPOSITION.)

interposer [*tèr-po-zé*] v. a. Placer entre : *interposer une lumière entre deux écrans. Fig.* Faire intervenir : *interposer son autorité.* **S'interposer** v. pr. Se poser, se placer entre. Intervenir comme médiateur : *s'interposer entre deux adversaires.*

interpositif, ive [*tèr-po-zi*] adj. *Bot. Cloisons interpositives,* cloisons qui naissent de deux feuilles opposées.

interposition [*tèr-po-zi-si-on*] n. f. Situation d'un corps entre deux autres. *Fig.* Intervention d'une autorité supérieure. *Dr. Interposition de personnes,* se dit lorsqu'une personne prête son nom à une autre, pour lui faciliter des avantages qu'elle ne pourrait pas obtenir directement : *l'interposition, dûment prouvée, annule les avantages concédés.*

— ENCYCL. *Dr. Interposition de personnes.* Se dit lorsqu'une personne prête son nom à une autre, pour lui faciliter des avantages que cette dernière ne pourrait obtenir directement

Toute disposition au profit d'incapable est nulle, si elle est reconnue avoir été faite sous le nom de personnes interposées. Sont « réputés personnes interposées les pères et mères, les enfants et les descendants, et l'époux de la personne incapable ».

interprétable [*tèr*] adj. Qui peut être interprété : *convention aisément interprétable.*

interprétariat [*tèr-pré-ta-ri-a*] n. m. Carrière, fonction des interprètes. V. JEUNES DE LANGUE.

interprétateur, trice [*tèr*] n. et adj. Qui interprète.

interprétatif, ive [*tèr*] adj. Qui explique : *déclaration interprétative d'un traité.*

interprétation [*tèr, si-on*] n. f. Action d'interpréter, explication : *interprétation d'un songe.* Traduction, commentaire critique : *interprétation audacieuse.* Façon dont une œuvre dramatique ou musicale est jouée : *l'interprétation fait souvent le succès d'une pièce.*

interprétativement [*tèr, man*] adv. D'une manière interprétative. (Peu us.)

interprète [*tèr*] n. (lat. *interpres, etis*). Personne qui rend les mots d'une langue par les mots d'une autre langue : *étrangers qui ne peuvent s'entendre sans le secours d'un interprète.* Qui est chargé de déclarer, de faire connaître les volontés, les intentions d'un autre : *soyez mon interprète auprès de...* Qui interprète une œuvre théâtrale, artistique. Qui commente et explique : *les interprètes de la Bible. Interprète juré,* nommé par les cours ou tribunaux pour traduire les pièces versées aux débats.

interpréter [*tèr-pré-té*] v. a. (lat. *interpretari.* — Se conj. comme *accélérer.*) Expliquer ce qui est obscur : *interpréter une loi.* Traduire d'une langue en une autre : *interpréter un discours de bienvenue.* Deviner, tirer d'une chose quelque induction, quelque présage : *interpréter un songe. Fig.* Prendre en bonne ou en mauvaise part : *mal interpréter les intentions de quelqu'un.* Traduire la pensée d'un artiste : *graveur qui interprète bien un tableau. Interpréter les racines d'une équation,* trouver dans quelles conditions certaines racines d'une équation qui ne constituent pas une solution pour le problème considéré ont été introduites par les calculs.

interradial, e, aux [*tèr*] adj. Qui est entre les rayons.

interrègne [*tèr-rè-gne*] n. m. Intervalle pendant lequel un Etat est sans chef suprême : *le grand interrègne allemand va de 1250 à 1273.*

interrogant [*tè-ro-ghan*], **e** adj. Qui a la manie d'interroger. N. et adj. m. *Typogr.* Point d'interrogation : *point interrogant.* (Vx.)

interrogat [*té-ro-gha*] n. m. Ensemble des questions adressées en justice à l'une des parties.

interrogateur, trice [*tè-ro-gha*] adj. et n. Qui interroge : *jeter un regard interrogateur.* Examinateur : *répondre aux questions des interrogateurs.*

interrogatif, ive [*té-ro-gha*] adj. *Gram.* Qui marque interrogation : *point interrogatif.*

interrogation [*tè-ro-gha-si-on*] n. f. Question, demande : *interrogation indiscrète. Point d'interrogation,* qui marque l'interrogation (?).

interrogativement [*tè-ro-gha, man*] adv. Par interrogation. (Peu us.)

interrogatoire [*tè-ro-gha*] n. m. Questions qu'un magistrat adresse à un accusé et réponses de celui-ci : *interrogatoire serré.* Procès-verbal où sont consignées ces questions et ces réponses : *l'accusé signe son interrogatoire.*

— Encycl. *Proc. civ. Interrogatoire sur faits et articles.* On nomme ainsi l'interrogatoire ayant pour objet d'obtenir d'une partie des aveux sur les faits qui ont donné lieu à une contestation. L'interrogatoire sur faits et articles constitue, avec la comparution personnelle des parties, les deux modes d'instruction prévus par le Code de procédure civile pour obtenir un aveu. V. INSTRUCTION.

Ce mode d'instruction peut être ordonné en tout état de cause par jugement du tribunal. Une des parties est interrogée par le juge à l'audience ou en chambre du conseil, hors la présence de l'autre.

interroger [*té-ro-jé*] v. a. (lat. *interrogare ;* de *inter,* entre, et *rogare,* demander, prier. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il interrogea, nous interrogeons.*) Questionner avec autorité : *interroger un inculpé, un candidat. Fig.* Consulter, examiner : *interroger l'histoire.*

interroi [*tèr-roi*] n. m. (lat. *interrex*). Magistrat romain, chargé d'exercer sous la république une magistrature, en attendant l'installation d'un nouvel élu : *l'interroi était tiré au sort parmi les sénateurs.*

interrompre [*tè-ron-pre*] v. a. (lat. *interrumpere*). Rompre la continuité d'une chose : *interrompre un courant électrique.* Couper la parole à quelqu'un. *Sans vous interrompre,* formule de politesse par laquelle on s'excuse de couper la parole à quelqu'un. *Propos interrompu,* discours sans suite ; jeu de société où l'on tient des propos de ce genre. *Bot.* Se dit de certains corps, dont les parties sont entrecoupées d'espaces vides : *épi interrompu.* **S'interrompre** v. pr. S'arrêter momentanément. Cesser de faire ce qu'on faisait.

interrupteur, trice [*tèr-rup*] adj. et n. Qui interrompt : *des murmures interrupteurs ; faire taire les interrupteurs.* N. m. Appareil qui a pour fonction d'interrompre un courant électrique.

— Encycl. *Physiq.* Le plus simple des interrupteurs est le bouton de sonnerie électrique, qui comprend une pièce métallique fixe et, en regard, une autre pièce métallique mobile tenue écartée de la première par un ressort, mais pouvant être amenée à son contact quand on appuie sur un bouton qui fait fléchir le ressort. Pour les bobines de Ruhmkorff on utilise des interrupteurs puissants, dont les types sont l'interrupteur Ducretet, dans lequel la rupture se fait au moyen d'un électro-aimant, et l'interrupteur Wehnelt, fondé sur la décomposition gazeuse d'un électrolyte, chaque bulle de gaz dégagée sur une électrode produisant une interruption.

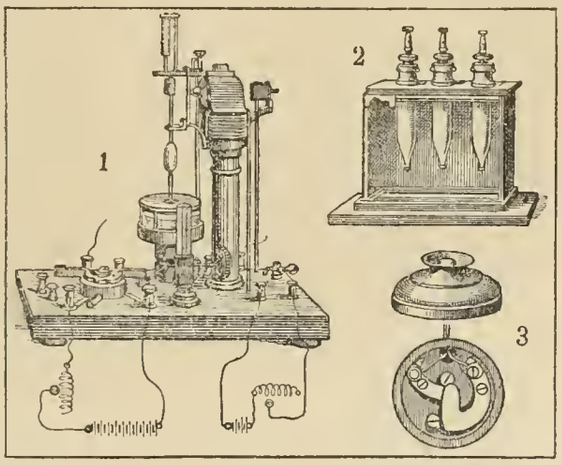

1. Interrupteur Ducretet ; 2. Interrupteur Wehnelt ; 3. Interrupteur (bouton de sonnerie).

interruptif, ive [*tèr-rup*] adj. Qui produit l'interruption : *acte interruptif de prescription.*

interruption [*tèr-rap-si-on*] n. f. Action d'interrompre. État de ce qui est interrompu : *interruption de travaux.* Bruit, exclamation, paroles prononcées pour interrompre : *une véhémente interruption. Rhét.* Suspension, réticence.

interscapulaire [*tèr-ska-pu-lè-re*] adj. Qui est situé entre les deux épaules.

interscapulum [*tèr-ska-pu-lom'*] n. m. Région située entre les deux omoplates ou scapulums.

interscolaire [*tèr-sko-lè-re*] adj. Se dit de ce qui a rapport à plusieurs écoles prises ensemble.

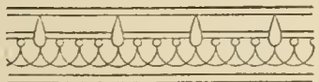
Intersécance.

intersécance [*tèr*] n. f. (du lat. *inter,* entre, et *secare,* couper). Composition ornementale dans laquelle un motif décoratif se produit régulièrement parmi d'autres motifs, mais non d'une façon alternative.

intersécant [*tèr-sé-kan*], **e** adj. Qui produit l'intersécance.

intersecté [*tèr-sèk-té*], **e** adj. *Archit.* Entrelacé, entre-croisé : *arcatures intersectées. Géom.* Coupé : *ligne intersectée.*

Arcatures intersectées.

intersection [*tèr-sèk-si-on*] n. f. *Géom.* Lieu des points où deux lignes, deux plans, deux solides se coupent : *point d'intersection.*

intersession [*tèr-sé-si-on*] n. f. Temps qui s'écoule entre deux sessions d'une assemblée politique.

intersigne [*tèr*] n. m. Lien mystérieux établi entre deux faits qui se produisent simultanément souvent à une grande distance l'un de l'autre, et dont l'un est considéré comme le signe, le pronostic de l'autre.

intersocial, e, aux [*tèr*] adj. Se dit de la partie du droit international qui découle des conventions diplomatiques ayant pour objet les lois d'ordre social.

interstellaire [*tèrs-tèl-lè-re*] adj. *Astr.* Qui est situé entre les étoiles : *espaces interstellaires.*

interstice [*tèrs-ti-se*] n. m. (lat. *interstitium ;* de *inter,* entre, et *stare,* se tenir). Petit intervalle entre les parties d'un tout : *les interstices des muscles, d'un plancher.* Intervalle de temps.

interstitiel, elle [*tèrs-ti-si-èl, è-le*] adj. *Méd.* Qui est dans les interstices d'un tissu.

intertrachélien [*tèr-tra-ké-li-in*] adj. m. *Anat.* Se dit des muscles situés entre les vertèbres du cou.

intertransversaire [*tèr-trans-vèr-sè-re*] adj. *Anat.* Qui est situé entre les apophyses transverses des vertèbres.

intertrigineux, euse [*tèr-tri-ji-neû, eu-ze*] adj. Qui se rapproche de l'intertrigo.

intertrigo [*tèr*] n. m. (mot lat.). *Méd.* Erythème cutané, produit par le frottement répété de la peau.

— Encycl. L'intertrigo se rencontre chez les enfants, les gens obèses et, en général, chez les personnes qui prennent peu de soins de propreté, dans le pli de l'aine, au cou, au ventre, au scrotum, etc. Le meilleur traitement est la propreté rigoureuse du corps. Lorsque l'érythème paraît, on pratique des lotions répétées à l'eau bouillie et l'on poudre avec de l'amidon.

intertropical, e, aux [*tèr*] adj. Qui se rencontre entre les tropiques : *climat intertropical.*

interutriculaire [*tè-ru-tri-ku-lè-re*] adj. Situé entre les utricules. Qui se multiplie par développement de nouvelles utricules entre les anciennes.

inter utrumque tene, medio tutissimus ibis, mots lat. signif. : *Reste entre les deux, au milieu tu chemineras en sûreté.* Vers d'Ovide (*Métam.* II, 137). C'est le conseil par lequel le Soleil, confiant à regret son char à Phaéton, son fils, termine la recommandation qu'il vient de lui faire de n'approcher trop ni du ciel ni de la terre.

intervallaire [*tèr-val-lè-re*] adj. Situé dans l'intervalle qui sépare deux objets.

intervalle [*tèr-va-le*] n. m. (lat. *intervallum*). Espace entre deux points, deux objets : *l'intervalle entre deux murs.* Espace entre deux époques : *l'intervalle entre deux règnes. Fig.* Différence, inégalité : *entre dire et faire, l'intervalle est grand. Musiq.* Distance qui sépare un son d'un autre, soit au grave, soit à l'aigu : *intervalle de seconde, de tierce,* etc. *Par intervalles* loc. adv. De temps à autre.

— Encycl. *Mus.* Les intervalles sont dits *simples* quand ils se trouvent renfermés dans l'étendue d'une octave : il y en a de sept sortes : seconde (*do-ré*), tierce (*do-mi*), quarte (*do-fa*), quinte (*do-sol*), sixte (*do-la*), septième (*do-si*), octave (*do-do*). L'intervalle qui dépasse l'étendue d'une octave est un intervalle *redoublé* : tels sont les intervalles de neuvièmes, de dixièmes, de onzièmes, de douzièmes, etc. Il y a des intervalles consonants et des intervalles dissonants. Les intervalles consonants sont la tierce, la quinte juste, la sixte et l'octave ; les intervalles dissonants sont la seconde et la septième. La quarte tient de l'un et de l'autre genre. Par le renversement (v. ce mot) tout intervalle majeur devient mineur ; tout intervalle augmenté devient diminué et vice versa ; tout intervalle juste reste juste étant renversé. V. DEGRÉ.

intervenant [*tèr-ve-nan*], **e** n. et adj. Qui intervient dans un procès : *se faire recevoir comme partie intervenante au procès.*

intervenir [*tèr*] v. n. (lat. *intervenire.* — Se conj. comme *venir* et prend toujours l'auxil. *être*). Prendre part volontairement : *intervenir dans un conflit.* Se rendre médiateur, interposer son autorité : *intervenir dans une querelle. Dr.* Se rendre partie. Se produire incidemment (à la forme personnelle ou la forme impersonnelle) : *il intervint un jugement* ou *un jugement est intervenu.*

interventeur, trice [*tèr-van*] adj. Qui a rapport à l'intervention : *système interventeur.* Substantiv. Personne qui intervient.

interventif, ive [*tèr-van*] adj. Qui a rapport à l'intervention.

intervention [*tèr-van-si-on*] n. f. (lat. *intervention*). Action d'intervenir dans une affaire, un procès, etc. *Méd.* Traitement actif, opération : *intervention chirurgicale.*

— Encycl. *Proc. civ.* La faculté est réservée en appel à tous ceux qui seraient recevables à former une tierce opposition contre le jugement ; devant le tribunal civil, elle appartient à toute personne qui justifie d'un intérêt même éventuel dans le débat. L'intervention est dite alors *volontaire,* par opposition à l'*intervention forcée,* qui a lieu lorsqu'une des parties engagées dans une instance y appelle un tiers, qui aurait le droit d'attaquer, par voie de la tierce opposition, le jugement à intervenir.

Devant les tribunaux civils l'intervention doit être formée par requête. En matière commerciale, en justice de paix ou devant les arbitres, elle a lieu par exploit d'ajournement, et le délai doit être, à peine de nullité, d'un jour au moins. Le droit d'intervention est admis soit devant le conseil de préfecture, soit devant le conseil d'État. En matière criminelle, il appartient expressément à la partie civile.

interversibilité [*tèr-vèr*] n. f. *Math.* Possibilité d'être interverti : *l'interversibilité des facteurs d'un produit.*

interversion [*tèr-vèr*] n. f. Dérangement, renversement d'ordre : *l'interversion des facteurs d'une multiplication ne change pas le produit. Dr.* Changement survenu dans le titre d'un détenteur précaire, et qui permet la prescription de courir à son profit. V. PRESCRIPTION.

intervertébral, e, aux [*tèr-vèr*] adj. Qui est placé entre les vertèbres.

interverti [*tèr-vèr*] adj. *Chim.* Se dit du sucre incristallisable produit par l'invertine mise dans le sucre de canne, et dont le pouvoir rotatoire présente un signe contraire à celui du sucre primitif. (On dit aussi SUCRE INVERTI.)

intervertir [*tèr-vèr*] v. a. (du lat. *inter,* entre, et *vertere,* tourner). Déranger l'ordre : *intervertir les rôles.*

intervertissement [*tèr-vèr-ti-se-man*] n. m. Action d'intervertir.

intervertisseur, euse [*tèr-vèr-ti-seur, eu-ze*] adj. Personne qui intervertit.

interview [*tèr-vi-ou*] n. f. (mot angl.). Visite à une personne en vue pour l'interroger sur ses actes, ses idées, etc. : *solliciter, prendre une interview.*

interviewer [*tèr-vi-ou-vé*] v. a. Soumettre à une interview : *interviewer quelqu'un.*

interviewer [*tèr-vi-ou-veur*] n. m. (mot. angl.). Celui qui fait l'action d'interviewer.

intestable [*tès-ta-ble*] adj. Qui ne peut tester : *le mineur est intestable.*

intestat [*tès-ta*] adj. et n. (du lat. *intestatus,* qui n'a pas testé). Qui n'a pas fait de testament : *mourir intestat. Ab intestat* loc. prép. (du lat. *ab,* de, et de *intestat*) ; *hériter* ou *héritier ab intestat,* de quelqu'un mort intestat.

intestin [*tès-tin*] n. m. (lat. *intestinum ;* de *intestinus,* intérieur). *Anat.* Viscère abdominal, allant de l'estomac à l'anus, et qui se divise suivant son diamètre en deux parties : l'intestin grêle, dans la partie supérieure, et le gros intestin dans la partie inférieure. V. DIGESTION.

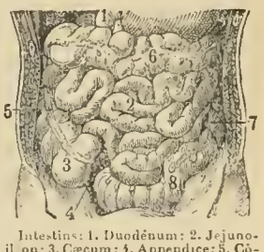

Intestins : 1. Duodénum ; 2. Jéjunoïl on ; 3. Cæcum ; 4. Appendice ; 5. Côlon ascendant ; 6. Côlon transverse ; 7. Côlon descendant ; 8. S iliaque.

— Encycl. L'intestin commence au niveau de la valvule pylorique de l'estomac et finit à l'anus. On le divise en deux parties, suivant son diamètre : l'*intestin grêle* et le *gros intestin.*

L'*intestin grêle* est un canal musculo-membraneux, dont la longueur varie suivant le genre d'alimentation ; très long chez les herbivores, il est court chez les carnivores. Chez l'homme, qui a une alimentation mixte, il a 6 à 8 mètres de long et 2 à 3 centimètres de diamètre. On le divise en deux parties : le *duodénum* et le *jéjuno-iléon.*

Segment de gros intestin : 1, 2, 3. Les trois bandes musculaires du gros intestin.

Le *gros intestin* fait suite à l'intestin grêle, dont il est séparé par la valvule iléo-cæcale. Il a 1m,40 à 1m,70 de longueur, avec 6 à 7 centimètres de diamètre. Il se divise en *cæcum, côlon* et *rectum.*

— *Physiol.* C'est dans l'intestin que se fait l'absorption la plus active des aliments, par les villosités de la muqueuse intestinale.

— *Pathol.* L'intestin est le siège de diverses maladies : *entérites, typhoïde,* etc. Il peut donner lieu à de la diarrhée ou à de la constipation et est le siège d'hémorragies.

intestin [*tès-tin*], **e** adj. (du lat. *intestinus,* intérieur). Qui est à l'intérieur du corps : *chaleur intestine.* Qui se passe dans un corps social, ou dans l'âme : *divisions intestines.*

intestinal, e, aux [*tès-ti*] adj. Qui appartient aux intestins : *canal intestinal. Vers intestinaux,* animaux parasites, *cestodes, nématodes, hématodes,* que l'on trouve dans l'intestin de l'homme et des animaux.

intimation [*si-on*] n. f. Action d'intimer. Sommation. Signification juridique.

intime adj. (lat *intimus,* superlatif de *interior,* intérieur). Intérieur et profond ; qui fait l'essence d'une chose : *nature intime d'un être.* Qui existe au fond de l'âme : *conviction intime.* Qui a, et pour qui l'on a une affection très forte : *ami intime. Secrétaire intime,* qui a toute la confiance de son chef. *Sens intime,* sentiment de ce qui se passe au dedans de nous. N. : *c'est mon intime,* mon ami le plus cher.

intimé, e adj. et n. Cité en justice, particulièrement en appel : *entendre la défense de l'intimé ; déclarer le défendeur bien intimé.*

Intimé (*l'*), un des personnages des *Plaideurs,* comédie de Racine. C'est lui qui plaide si comiquement en faveur du chien Citron, accusé du meurtre d'un chapon du Maine.

Intimes (*Les*), comédie en quatre actes, en prose, par Victorien Sardou ; satire amusante de quelques types bourgeois égoïstes, hypocrites et ridicules (1861).

intimement [*man*] adv. Intérieurement. Profondément : *intimement persuadé ; intimement unis.*

intimer [*mé*] v. a. (du lat *intimare,* introduire, notifier). Signifier avec autorité : *intimer un ordre. Dr.* Signifier légalement. Appeler en justice, assigner devant une juridiction supérieure.

intimidable adj. Que l'on peut intimider.

intimidant [*dan*], **e** adj. Qui intimide : *regard intimidant.*

intimidateur, trice adj. Propre à intimider : *discours intimidateurs ; mesures intimidatrices.*

intimidation [*si-on*] n. f. Action d'intimider. Son résultat : *céder à l'intimidation.*

intimider [*dé*] v. a. (du préf. *in*, et de *timide*). Donner de la crainte, de l'appréhension. ANT. **Encourager.**

intimité n. f. Qualité de ce qui est intime, essentiel. Liaison intime : *vivre dans l'intimité des grands ; l'intimité trahit les défauts de chacun.*

intinction [*tink-si-on*] n. f. (du lat. *intinctus*, trempé dans). Mélange que fait le prêtre, avant la communion, d'une fraction de l'hostie avec le vin consacré.

intine n. f. *Bot.* Couche interne de la membrane du grain de pollen.

intirable adj. Que l'on ne peut tirer.

intisy [*zi*] n. m. Espèce d'euphorbiacées de Madagascar.

— ENCYCL. L'intisy est un petit arbre de 3 à 6 mètres de haut, qui est d'une grande importance économique. Il fournit une des meilleures qualités de caoutchouc de Madagascar. Sa racine forme une série de gros tubercules qui constituent des réserves d'eau et que non seulement les animaux, mais les indigènes mêmes recherchent pour se désaltérer.

intitulation [*si-on*] n. f. Action d'intituler.

intitulé n. m. Titre d'un livre, d'un chapitre, etc. Formule en tête d'une loi, d'un jugement, d'un acte : *l'intitulé d'un acte. Intitulé d'inventaire*, partie de l'inventaire où se trouvent indiqués les noms, professions et demeures des ayants droit et requérants.

intituler [*lé*] v. a. (lat. *intitulare ;* de *in*, sur, et *titulus*, titre). Donner un titre à un ouvrage d'esprit quelconque. *Dr.* Mettre une formule en tête de. **S'intituler** v. pr. Se donner le titre de : *les Capétiens s'intitulaient rois très chrétiens.*

intolérabilité n. f. Caractère de ce qui est intolérable : *l'intolérabilité des prétentions d'un fait.*

intolérable adj. (lat. *intolerabilis.*) Qu'on ne peut tolérer, souffrir : *douleur intolérable. Par ext.* Difficile à supporter, importun : *familiarités intolérables.* ANT. **Tolérable.**

intolérablement [*man*] adv. D'une manière intolérable. ANT. **Tolérablement.**

intolérablement [*ra-man*] adv. Avec intolérance.

intolérance n. f. Défaut de tolérance. Haine, violence contre ceux avec lesquels on diffère d'opinion, de croyance : *l'intolérance de Philippe II souleva les Pays-Bas.* ANT. **Tolérance.**

intolérant [*ran*], **e** adj. et n. (préf. *in*, et *tolérant*). Qui manque de tolérance, qui ne peut souffrir les opinions, les croyances d'autrui, quand elles sont contraires aux siennes : *Marie Tudor fut très intolérante.* ANT. **Tolérant.**

intolérantisme [*tis-me*] n. m. Sentiment, manière de voir des intolérants. ANT. **Tolérantisme.**

intoléré, e adj. Qui n'est pas toléré : *cérémonies intolérées.* ANT. **Toléré.**

intonation [*si-on*] n. f. (lat. *intonare*). Manière d'entonner, soit avec la voix, soit avec un instrument : *intonation fausse.* Ton qu'on prend en parlant, en lisant : *varier ses intonations.*

intondu, e adj. Qui n'est pas tondu. ANT. **Tondu.**

intorsion n. f. *Hist. nat.* Enroulement de dehors en dedans.

intouchable adj. Qui ne peut être touché : *argent intouchable.*

intoxicant [*tok-si-kan*], **e** adj. Qui produit l'empoisonnement : *gaz intoxicant.*

intoxication [*tok-si-ka-si-on*] n. f. Introduction d'un poison dans l'organisme : *l'asphyxie par l'oxyde de carbone est une intoxication.* Empoisonnement : *intoxication saturnine.*

intoxiquer [*tok-si-ké*] v. a. (lat. *intoxicare*). Empoisonner, imprégner de substances toxiques.

intra prép. lat. signif. *Dans l'intérieur de*, qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots français. ANT. **Extra.**

intracé, e adj. Qui n'est pas tracé : *chemin intracé.*

intracellulaire [*sé-lu-lè-re*] adj. Qui se passe à l'intérieur d'une cellule.

intracérébral, e, aux adj. Qui est dans l'intérieur du cerveau.

intracranien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui est ou se passe dans l'intérieur du crâne.

intradermique [*dèr-mi-ke*] adj. Situé dans l'intérieur de la peau.

intrados [*do*] n. m. (du lat. *intra*, du dedans, et de *dos*). Partie intérieure et concave d'une voûte, par opposition à EXTRADOS.

intraduisible [*zi-ble*] adj. Qu'on ne peut traduire : *texte intraduisible.* ANT. **Traduisible.**

intraduit [*du-i*], **e** adj. Qui n'a pas été traduit : *ouvrage intraduit.*

intraitable [*tré*] adj. Avec qui l'on ne peut traiter, et, *par ext.*, d'un commerce difficile, inaccessible au raisonnement, à la conciliation : *créancier intraitable.* Qu'on ne peut traiter. ANT. **Traitable.**

intralobulaire [*lè-re*] adj. *Anat.* Qui est à l'intérieur d'un lobule du foie.

intramarginal, e, aux adj. Qui est placé en dedans de la marge.

intramédullaire [*dul-lè-re*] adj. Qui est au dedans de la moelle.

intramoléculaire [*lè-re*] adj. Qui est au dedans des molécules.

intra-muros [*ross*] loc. adv., formée de deux mots latins signif. *en dedans des murs, dans l'intérieur de la ville.* Adjectiv. : *quartiers intra-muros.*

intramusculaire [*mus-ku-lè-re*] adj. Qui est situé dans l'intérieur d'un muscle.

intransférable [*trans-fé*] adj. Qui ne peut être transféré.

intransigeance [*zi-jan-se*] n. f. Caractère de ce qui est intransigeant.

intransigeant [*zi-jan*], **e** adj. et n. Qui ne transige pas, qui ne fait aucune concession : *parti politique intransigeant.* ANT. **Conciliant, accommodant.**

intransitif, ive [*zi*] adj. (préf. *in*, et *transitif*). *Gram.* Se dit des verbes, appelés aussi *neutres*, qui expriment un état ou une action applicable uniquement au sujet sans porter en outre sur un objet, sur un complément direct, comme *nager, venir, dîner*, etc. : *les verbes intransitifs n'ont pas de complément direct.* ANT. **Transitif, actif.**

intransitivement [*zi, man*] adv. D'une manière intransitive : ANT. **Transitivement.**

intransmissibilité [*trans-mi-si*] n. f. Qualité de ce qui est intransmissible. ANT. **Transmissibilité.**

intransmissible [*trans-mi-si-ble*] adj. Qui ne peut se transmettre. (Peu us.) ANT. **Transmissible.**

intransmuable [*trans-mu*] adj. Qui ne peut être transmué. (On dit aussi INSTRANSMUTABLE.) ANT. **Transmuable ou transmutable.**

intransparence [*trans-pa-ran-se*] n. f. Défaut de transparence. ANT. **Transparence.**

intransparent [*trans-pa-ran*], **e** adj. Qui n'est pas transparent. ANT. **Transparent.**

intransportable [*trans-por*] adj. Qui ne peut être transporté. ANT. **Transportable.**

intrant [*tran*] n. m. (du lat. *intruns, tis*, qui entre). Délégué choisi par chacune des quatre nations de l'ancienne université de Paris, pour l'élection d'un recteur.

intraoculaire [*lè-re*] adj. Qui est situé dans l'intérieur de l'œil.

intrapelvien, enne [*pèl-vi-in, è-ne*] adj. Qui est situé dans l'intérieur du bassin.

intrapétiolaire [*si-o-lè-re*] adj. *Bot.* Qui est situé à l'intérieur du pétiole.

intrapulmonaire [*nè-re*] adj. Qui est ou se passe dans l'intérieur du poumon.

intrarachidien, enne [*di-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui est situé à l'intérieur du rachis.

intrathoracique adj. Qui est dans la cavité du thorax.

intratropical, e, aux adj. Syn. de INTERTROPICAL.

intra-utérin, e adj. Qui est dans l'intérieur de l'utérus.

intravasculaire [*vas-ku-lè-re*] adj. Qui est à l'intérieur des vaisseaux.

intraveineux, euse [*vè-neû, eu-ze*] adj. Qui est ou se fait à l'intérieur des veines.

intraversable [*vèr*] adj. Que l'on ne peut traverser : *déserts intraversables.* ANT. **Traversable.**

intravertébral, e, aux [*vèr*] adj Qui concerne l'intérieur du canal vertébral ou des vertèbres.

in-trente-deux [*tran-te-deû*] n. m. et adj. invar. Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 32 feuillets formant 64 pages. Volume de ce format.

in-trente-six n. m. et adj. invar. Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 36 feuillets formant 72 pages. Volume de ce format.

intrépide adj. (du préf. *in*, et du lat. *trepidus*, tremblant). Qui ne craint point le péril, brave, valeureux, courageux : *Ney était un intrépide soldat. Fig.* Ardent, entreprenant, tenace : *buveur, solliciteur intrépide.* N. *Fam.* : *c'est un intrépide.* ANT. **Lâche.**

intrépidement [*man*] adv. D'une manière intrépide. ANT. **Lâchement.**

intrépidité n. f. (de *intrépide*). Courage, fermeté inébranlable dans le péril : *combattre avec intrépidité.* ANT. **Lâcheté.**

intrication [*si-on*] n. f. (du lat. *intricatus*, enchevêtré). *Hist. nat.* Enchevêtrement.

intrigailler [*gha, ll* mll., *é*] v. n. S'occuper d'intrigues mesquines.

intrigailleur, euse [*gha, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Personne qui intrigaille.

intrigant [*ghan*], **e** adj. (ital. *intrigante*). Qui se mêle d'intrigues : *homme, caractère intrigant.* N. : *la récompense due au mérite est souvent accordée à l'intrigant.*

intrigue [*tri-ghe*] n. f. (ital. *intrigo*). Pratique secrète, qu'on emploie pour faire réussir ou manquer une affaire : *Richelieu déjoua les intrigues des grands.* Différents incidents qui forment le nœud d'un roman, d'une pièce de théâtre : *l'intrigue des dernières pièces de Corneille est souvent embarrassée et obscure.* Commerce secret de galanterie : *avoir une intrigue.*

intriguer [*ghé*] v. n. (ital. *intrigare ;* du lat. *intricare*, embarrasser). Se livrer à des intrigues : *intriguer continuellement.* V. a. Embarrasser. (Vx.) Mettre en souci, en curiosité : *le merveilleux nous intrigue.*

intrigueur, euse [*gheur, eu-ze*] n. Personne qui se livre à des intrigues.

intrinsèque [*sè-ke*] adj. (du lat. *intrinsecus*, intérieurement). Qui est au dedans d'une chose, qui lui est propre et essentiel : *mérite intrinsèque d'un homme. Valeur intrinsèque*, celle qu'ont les objets par eux-mêmes, indépendamment de toute convention : *le platine a une grande valeur intrinsèque.* (En parlant des objets d'orfèvrerie, leur valeur par rapport au poids, abstraction faite du travail artistique.) ANT. **Extrinsèque.**

intrinsèquement [*ke-man*] adv. D'une manière intrinsèque.

intriquer [*ké*] v. n. Forme de *intriguer* au début du XVIIe s.

intro, préfixe latin, signifiant *dedans, en dedans.*

introducteur, trice [*duk*] n. Qui introduit : *l'introducteur des ambassadeurs.* Qui introduit en un endroit une chose qui y était inconnue : *Parmentier fut l'introducteur en France de la pomme de terre. Introducteur des ambassadeurs*, fonctionnaire du ministère des affaires étrangères chargé de présenter les ambassadeurs en audience solennelle, et qui, comme chef du protocole, règle les préséances dans les cérémonies auxquelles assistent le personnel diplomatique ou le chef de l'Etat.

introductif, ive [*duk*] adj. *Dr.* Qui sert de commencement à une procédure : *requête introductive d'instance.*

introduction [*duk-si-on*] n. f. (lat. *introductio.*) Action d'introduire une personne : *introduction d'un ambassadeur à la cour.* Action de faire entrer une chose : *l'introduction d'une sonde dans une plaie.* Ce qui sert de préparation à une étude. Discours préliminaire en tête d'un ouvrage. *Lettre d'introduction*, lettre qui facilite à une personne l'accès auprès d'une personne à qui elle est adressée. *Dr. Introduction d'instance*, formalités nécessaires pour évoquer une affaire devant une juridiction.

Introduction à la Vie dévote, par saint François de Sales (1609). L'auteur s'efforce de faire connaître les règles de la piété à tous ceux qui désirent la pratiquer, tout en restant dans le monde. Le langage en est fleuri et séduisant, autant que la doctrine en est solide.

introductoire [*duk*] adj. Qui a rapport à l'introduction. Qui sert d'introduction : *forme introductoire.*

introduire v. a. (lat. *introducere.* — Se conj. comme *conduire*). Faire entrer quelqu'un : *il l'introduisit dans le cabinet du ministre.* Faire entrer une chose dans une autre : *introduire la sonde dans une plaie. Fig.* Faire adopter : *introduire une mode. Dr. Introduire une instance*, commencer les formalités requises pour évoquer un procès civil. **S'introduire** v. pr. Entrer, pénétrer : *voleurs qui s'introduisent dans une maison.* Se faire recevoir : *il est difficile d'empêcher les abus de s'introduire dans l'administration.* ANT. **Expulser, chasser.**

introït [*tro-it*] n. m. (du lat. *introïtus*, entrée). Prières que récite le prêtre ou que chante le chœur, au commencement de la messe.

intromission [*mi-si-on*] n. f. (du lat. *intromissum*, supin de *intromittere*, introduire dans). Action par laquelle un corps est introduit dans un autre.

introner [*né*] v. a. Mettre sur le trône. (Rare.)

intronisation [*za-si on*] n. f. Action d'introniser : *l'intronisation d'un évêque.*

introniser [*zé*] v. a. (du gr. *enthronizein*, mettre sur le trône). Installer un évêque sur son siège épiscopal, un roi sur son trône, etc. : *introniser une nouvelle dynastie. Fig.* Etablir : *introniser une mode.* **S'introniser** v. pr. S'introduire, acquérir de l'ascendant, du pouvoir.

introrse adj. (lat. *introrsum*, en dedans). *Bot.* Se dit d'une anthère dont les fentes de déhiscence sont tournées du côté de l'intérieur de la fleur. ANT. **Extrorse.**

introrsion n. f. *Bot.* Action de se tourner en dedans.

introspectif [*tros-pèk-tif*], **ive** adj. Qui examine l'intérieur : *psychologie introspective.*

introspection [*tros-pèk-si-on*] n. f. (du préf. *intro*, et du lat. *aspicere*, regarder). Etude de l'âme par elle-même, qui est, pour l'école spiritualiste, le procédé nécessaire de l'information psychologique.

introuvable adj. Qu'on ne peut trouver : *le merle blanc est presque introuvable. Chambre introuvable*, v. CHAMBRE. ANT. **Trouvable.**

introuvé, e adj. Qui n'a pas été trouvé. ANT. **Trouvé.**

intrus, e [*tru, u-ze*] n. et adj. (lat. *intrusus ;* de *in*, dans, et *trudere*, pousser). Celui qui s'introduit dans un lieu, dans une charge, dans une dignité ecclésiastique sans avoir qualité pour y être admis.

intrusif [*zif*], **ive** adj. Qui a le caractère de l'intrusion.

intrusion [*zi-on*] n. f. (de *intrus*). Action de s'introduire, contre le droit ou la forme.

intuitif, ive adj. Que l'on a par intuition. N. Personne dont l'intuition est la qualité maîtresse : *un intuitif.*

intuition [*si-on*] n. f. (lat. *intuitio ;* de *in*, dans, et *tueri*, voir). Connaissance claire, droite, immédiate, de vérités qui, pour être saisies par l'esprit, n'ont pas besoin de l'intermédiaire du raisonnement : *la conscience morale est l'intuition du bien. Par ext.* Pressentiment : *avoir l'intuition de son avenir.*

intuitionniste [*si-o-nis-te*] n. et adj. Partisan d'un système où l'intuition joue un rôle important.

intuitivement [*man*] adv. Par intuition.

intuitivisme [*vis-me*] n. m. Pratique assidue de l'intuition ; faculté propre aux intuitifs.

intumescence [*mès-san-se*] n. f. (de *intumescent*). Action par laquelle une chose s'enfle.

intumescent [*mès-san*], **e** adj. (lat. *intumescens*). Qui commence à se gonfler : *chairs intumescentes.*

intus et in cute, mots lat. signif. : *Intérieurement et sous la peau.* Fragment d'un vers de Perse (*Satires*, III, 30) disant à son contradicteur : « Je te connais à fond et sous la peau) : *se scruter au fond du cœur, intus et in cute.*

intussusception [*tus-sus-sèp-si-on*] n. f. (lat. *intus*, dedans, et *suscipere*, recevoir). Introduction, dans un corps organisé, d'un suc, d'une substance qui sert à son accroissement : *les animaux et les plantes s'accroissent par intussusception.* ANT. **Juxtaposition.**

inulase [*la-ze*] n. f. Diastase qui rend assimilable au moment de son utilisation l'inuline des tissus végétaux.

inulées [*lé*] n. f. pl. Tribu de composées ayant pour type le genre aunée (*inula*). S. une *inulée.*

inuline n. f. *Chim.* Corps composé, voisin de l'amidon, que l'on trouve dans diverses plantes (topinambour, dahlia, etc.).

— ENCYCL. L'inuline se présente sous forme d'une poudre blanche, de densité 1,35, soluble dans l'eau bouillante ; on peut la retirer du rhizome de l'aunée et de diverses autres composées (topinambour, dahlia, etc.).

inurbanité n. f. Manque d'urbanité.

inusable [*za-ble*] adj. Qui ne peut s'user : *tissu, vêtement inusable.* ANT. **Usable.**

inusé [*zé*], **e** adj. Qui n'est point usé. ANT **Usé.**

inusité, e [*zi*] adj. Qui n'est pas usité : *accueillir quelqu'un avec une bienveillance inusitée.* ANT. **Usité.**

inutile adj. (lat. *inutilis*). Qui n'est pas utile : *un homme inutile à la société.* Vain, infructueux : *faire une démarche inutile.* ANT. **Utile.**

inutilement [*man*] adv. D'une manière inutile. ANT. **Utilement.**

Carte des invasions des barbares.

inutilisable [*za-ble*] adj. Qu'il est impossible d'utiliser : *machine inutilisable.* ANT. **Utilisable.**

inutilisé [*zé*], **e** adj. Qu'on n'utilise point. ANT. **Utilisé.**

inutiliser [*zé*] v. a. Rendre inutile : *inutiliser une bouche à feu en l'enclouant.* ANT. **Utiliser.**

inutilité n. f. Manque d'utilité : *reconnaître l'inutilité d'un effort.* Pl. Choses inutiles : *discours rempli d'inutilités.* ANT. **Utilité.**

in utroque jure, mots lat. signif. : *En l'un et l'autre droit.* En droit civil et en droit canon : *un docteur in utroque jure.* (On dit aussi par abréviation *in utroque.*)

invagination [*si-on*] n. f. (du préf. *in*, et du lat. *vagina*, gaine). *Chir.* Reploiement d'une lame de tissu à l'intérieur des autres tissus : *l'invagination de l'intestin cause son occlusion.*

invaginer (*né*) v. a. Joindre par l'invagination.

invaincu, e [*vin*] adj. Qui n'a jamais été vaincu : *héros invaincu.* ANT. **Vaincu.**

invalidable adj. Qui doit ou peut être invalidé.

invalidation [*si-on*] n. f. Action d'invalider : *prononcer l'invalidation d'une élection.* Son résultat. ANT. **Validation.**

invalide adj. (du lat. *invalidus*). Infirme, qui ne peut travailler : *vieillard invalide. Fig.* Qui n'a pas les conditions requises par la loi : *acte, mariage invalide.* N. m. Soldat que l'âge ou les blessures ont rendu incapable de servir, et qui est nourri aux frais de l'Etat à l'hôtel des Invalides. N. m. pl. *Les Invalides*, hôpital pour les militaires invalides. *Etablissement des Invalides de la marine*, établissement ressortissant au ministère de la marine et qui a en particulier dans ses attributions le paiement des pensions dites *demi-solde* aux anciens inscrits maritimes. ANT. **Valide.**

Invalides : 1. Sous Louis XV ; 2. Sous le 1er Empire ; 3. En 1908.

— ENCYCL. *Invalides de la marine. Admin.* L'établissement des Invalides de la marine administre quatre caisses, distinctes les unes des autres, savoir :

1° La *Caisse des prises*, instituée pour recevoir en dépôt et conserver jusqu'au moment de la liquidation les produits des captures faites sur l'ennemi et sur les pirates. Ces produits, après payement des frais de vente et autres, sont répartis entre les équipages des bâtiments capteurs et la Caisse des invalides de la marine.

2° La *Caisse des gens de mer*, chargée de recueillir pour les faire parvenir au domicile des ayants droit : 1° les sommes acquises aux gens de mer non présents au moment de la liquidation de leurs créances ; 2° le montant des successions des personnes décédées en cours de voyage maritime ; 3° le produit de la solde, celui de la vente des effets ou les effets eux-mêmes conservés dans l'intérêt des familles, laissés par les agents de tout grade du département de la marine qui meurent dans nos possessions d'outre-mer ; 4° enfin, les produits de la vente des débris ou des marchandises provenant d'échouements ou de naufrages de navires appartenant à des nationaux ou à des étrangers.

3° La *Caisse des invalides* proprement dite, qui a principalement pour mission de payer : 1° des pensions dites *demi-soldes* ; 2° des gratifications renouvelables ; 3° des secours ; 4° la distribution des revenus provenant de donations et de legs faits à l'établissement des Invalides, etc.

Les pensions dites *demi-soldes* sont accordées aux marins réunissant vingt-cinq années, soit de service pour le compte de l'Etat, soit de navigation sur les bâtiments de commerce. Des pensions dites « dérivées » sont accordées aux veuves de demi-soldiers ou de marins décédés en possession de droits à la demi-solde.

4° La *Caisse de prévoyance des marins*, créée au profit des marins français contre les risques et accidents de leur profession.

Il y a un *trésorier général de l'établissement des Invalides de la marine* à Paris, et des *trésoriers particuliers* dans chacun des ports où il est jugé utile d'en établir.

Invalides (*hôtel des*), célèbre monument, situé à Paris, boulevard et esplanade du même nom. C'est Louis XIV qui, à l'instigation de Louvois, ordonna en 1670 la fondation, à l'extrémité du faubourg Saint-Germain, d'un hôtel royal pour le logement, la subsistance et l'entretien des soldats invalides. Le monument fut entrepris sur les plans de Libéral Bruant, que plus tard Jules Hardouin-Mansard modifia pour agrandir l'église, couronnée par un dôme dont la flèche s'élève à 110 mètres de haut. En 1840, le monument reçut les cendres de Napoléon Ier, qui furent déposées dans un sarcophage de porphyre, placé sous le dôme dans une crypte circulaire, d'après le plan de l'architecte Visconti. L'hôtel des Invalides est le siège du musée d'artillerie, du musée rétrospectif de l'armée et, depuis 1898, du gouvernement militaire de Paris.

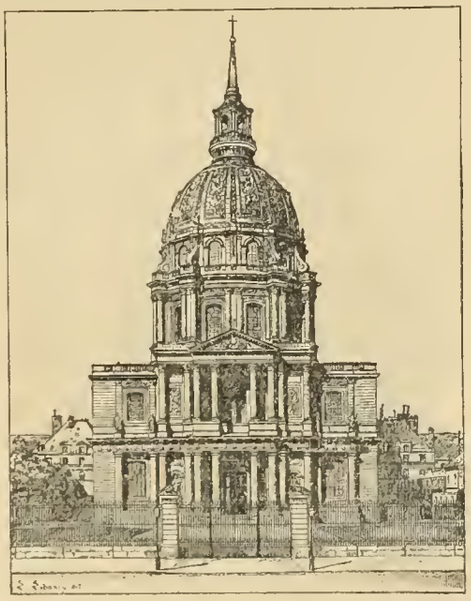

Dôme des Invalides.

invalidement [*man*] adv. D'une manière invalide, nulle : *un homme interdit ne peut traiter de ses intérêts qu'invalidement.* ANT. **Validement.**

invalider [*dé*] v. a. Déclarer nul : *invalider un testament, l'élection d'un député.* ANT. **Valider.**

invalidité n. f. (de *invalide*). Manque de validité : *invalidité d'un contrat, d'un mandat.* ANT. **Validité.**

invar n. m. (abrév. de *invariable*). Acier au nickel, caractérisé par une dilatation infiniment petite.

invariabilité n. f. Etat de ce qui est invariable. ANT. **Variabilité.**

invariable adj. Qui ne change point : *l'ordre invariable des saisons.* Immuable : *homme invariable dans ses idées. Gram.* Se dit des mots dont la terminaison ne subit aucun changement : *les adverbes sont invariables.* ANT. **Variable.**

invariablement [*man*] adv. D'une manière invariable ; toujours, immanquablement. ANT. **Variablement.**

invariant [*ri-an*] n. m. *Math.* Fonction des coefficients ou quantités dépendant des coefficients et des variables d'une fonction algébrique, qui ne changent pas quand on passe d'un système d'axes à un autre.

invasif [*zif*], **ive** adj. Qui consiste, qui sert à envahir : *système invasif ; guerre invasive.*

invasion [*zi-on*] n. f. (lat. *invasio ;* de *in*, dans, et *vadere*, aller). Irruption faite dans un pays à main armée : *les invasions barbares détruisirent l'empire romain.* Troupes qui envahissent. *Fig.* Entrée ou diffusion soudaine : *l'invasion des idées nouvelles. Méd.* Irruption d'une maladie dans une contrée. Début d'une maladie.

— ENCYCL. *Invasion des barbares.* En réalité, le mouvement qui précipitait les barbares (v. ce mot) et particulièrement les tribus germaniques contre l'empire romain commence avec l'expédition des Cimbres et des Teutons (113 av. J.-C.), à grand peine exterminés par Marius près d'Aix, puis dans les plaines de Verceil. Les guerres de César contre Arioviste et les Suèves, d'Auguste contre les Germains, de Trajan contre les Daces, de Marc-Aurèle contre les Marcomans, etc., furent le prélude des grandes luttes postérieures. Au IIIe siècle, les Francs, les premiers, passent le Rhin (256), puis les Burgondes et les Vandales brûlent soixante-dix villes en Gaule avant d'être repoussés par Aurélien et Probus. En 310, Constantin arrête les Francs, qui, sous Constance, s'établissent dans la Belgique.

En 407, commencent les grandes invasions. D'innombrables tribus germaines dévastent la Gaule. Les Alains, les Suèves et les Vandales pénètrent en Espagne, les Alamans s'établissent entre le Rhin et la Gaule, les Burgondes dans la vallée du Rhône.

En 412, Ataulphe, roi des Wisigoths après Alaric, s'empare de la Gaule méridionale, puis passe en Espagne comme auxiliaire de l'Empire contre les autres barbares et reçoit d'Honorius la souveraineté de l'Aquitaine et de Toulouse.

En 438, les Francs, conduits par Clodion, s'emparent, malgré Aétius, des pays entre le Rhin et la Somme. Ils concourent d'ailleurs, en 451, à repousser dans les champs Catalauniques la terrible invasion des Huns d'Attila, puis, après Clovis, dominent sur la totalité de la Gaule.

D'autre part, les peuples de race gothique s'étaient établis les uns en Espagne, les autres dans la Dacie, la Mésie, la Thrace et sur les rives du Danube. En Espagne, les Wisigoths fondèrent un empire qui ne tomba qu'au VIIIe siècle, sous les coups des Arabes. En Afrique, les Vandales, sous la conduite de Genséric, avaient également, après de terribles dévastations, fondé un royaume, que Bélisaire, général de Justinien, détruisit en 533. En Italie enfin, Odoacre, roi des Hérules, avait en 476 renversé l'empire d'Occident, et Théodoric, roi des Ostrogoths, y avait fondé bientôt après (488) une nouvelle monarchie barbare, renversée par Narsès en 554, et remplacée par la domination lombarde.

Les invasions barbares furent de beaucoup facilitées par la mollesse des mœurs de la Gaule et de l'Italie sous la domination des derniers empereurs romains. Elles avaient pour résultat principal de retarder de plusieurs siècles l'épanouissement de la civilisation.

invectif, ive [*vèk*] adj. Qui a le caractère de l'invective (VX) : *Alain Chartier a écrit un quadrilogue invectif.*

invective [*vèk*] n. f. (lat. *invectiva* [s.-ent. *oratio*] ; de *invehere*, supin *invectum*, se déchaîner contre). Parole amère et violente ; expression injurieuse ; apostrophe véhémente : *les invectives de Cicéron contre Antoine causèrent la mort du grand orateur.*

invectiver [*vèk-ti-vé*] v. n. Dire des invectives : *invectiver contre les mœurs du siècle.* V. a. *Fam. : invectiver quelqu'un.*

invendable [*van*] adj. Qu'on ne peut vendre : *marchandise invendable.* ANT. **Vendable.**

invendu, e [*van*] adj. Qui n'a pas été vendu. ANT. **Vendu.**

invengé, e [*van*] adj. Qui n'a point été vengé.

inventaire [*van-tè-re*] n. m. (lat. *inventarium*). Etat, dénombrement par écrit et par articles des biens, meubles, titres, papiers d'une personne : *faire l'inventaire d'une succession.* Evaluation des marchandises en magasin et des diverses valeurs, afin de constater les profits et pertes et d'établir le bilan : *le commerçant est tenu de faire, au moins une fois l'an, son inventaire. Bénéfice d'inventaire,* faculté qu'a un héritier de ne payer les dettes d'une succession que jusqu'à concurrence de la valeur des biens qu'il doit recueillir. *Fig. Par ou sous bénéfice d'inventaire,* dans le cas où l'on y trouverait son compte.

— ENCYCL. *Dr.* L'inventaire est un acte conservatoire, que la loi prescrit formellement en matière de succession, dans le délai de trois mois et quarante jours : 1° lorsqu'il y a des héritiers mineurs, interdits ou absents ; 2° en cas d'acceptation sous bénéfice d'inventaire ; 3° de succession irrégulière ; 4° ou de succession vacante ; 5° d'envoi en possession des biens d'un absent ; 6° de nomination d'un exécuteur testamentaire ; 7° de substitution universelle, ou à titre universel ; 8° de décés d'un des époux communs en biens ; 9° de prorogation de délai à la femme survivante pour prendre parti.

L'inventaire est encore obligatoire : en cas de tutelle pour les biens du mineur, dans les dix jours de la nomination du tuteur ; d'interdiction pour les biens de l'interdit, d'usufruit, de faillite pour les biens du failli, dans les trois jours de la nomination du syndic.

Aux termes de l'article 9 du Code de commerce, le commerçant est tenu de dresser sous seing privé, tous les ans, son inventaire ; sinon il s'expose, en cas de faillite, aux peines de la banqueroute frauduleuse.

inventer [*van-té*] v. a. (du lat. *invenire,* trouver). Imaginer le premier quelque chose de nouveau : *Gutenberg inventa l'imprimerie.* Créer par la force de son imagination : *inventer un expédient.* Imaginer une chose qu'on donne comme réelle : *inventer une fausseté.*

inventeur, trice [*van*] n. (lat. *inventor, trix*). Qui invente : *Edison est l'inventeur du phonographe.* Qui découvre : *inventeur de trésors.*

inventif, ive [*van*] adj. Qui a le génie, le talent d'inventer : *esprit inventif.*

invention [*van-si-on*] n. f. (lat. *inventio*). Faculté, action d'inventer : *l'invention du paratonnerre est due à Franklin.* Chose inventée, fiction : *les inventions des poètes.* Mensonge inventé pour tromper : *des inventions absurdes.* Découverte, surtout en parlant de certaines reliques : *l'invention de la croix. Rhét.* Choix des arguments et des idées dont on peut faire usage pour traiter un sujet.

inventorier [*van-to-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire inventaire de : *inventorier une succession.*

invérifiable adj. Qui ne peut être vérifié : *assertion invérifiable.* ANT. **Vérifiable.**

invérifié, e adj. Qui n'a pas été vérifié.

Inverness, ch.-l. du comté homonyme (Ecosse septentrionale), à l'issue du canal Calédonien, dans le golfe de Murray ; 21.000 h. — Le comté a 90.000 h.

inversable [*vèr*] adj. Qui ne peut verser : *voiture inversable.* ANT. **Versable.**

inverse [*vèr-se*] adj. (du lat. *inversus,* renversé). Qui va dans un sens opposé à la direction actuelle ou naturelle des choses : *les objets apparaissent dans l'eau dans un sens inverse.* Dont les termes sont dans un ordre renversé : *proposition, construction inverse. Raison inverse,* rapport dont un terme croît quand et comme l'autre décroît. N. m. Le contraire : *faire l'inverse.*

— ENCYCL. *Math. Nombres inverses.* Deux nombres inverses ont pour produit l'unité, si l'un est A, l'autre est $\frac{1}{A}$.

Opérations inverses. On nomme ainsi deux opérations telles que, lorsqu'une grandeur les a subies successivement, elle revient à son état primitif.

Figures inverses. On nomme ainsi deux figures dont l'une est déduite de l'autre par inversion. V. VECTEURS *réciproques.*

inversement [*vèr-se-man*] adv. D'une manière inverse : *quantités inversement proportionnelles.*

inverser [*vèr-sé*] v. n. Se dit d'un courant électrique qui prend une direction inverse.

inverseur [*vèr*] n. m. Appareil servant à inverser le sens du courant électrique envoyé dans un appareil quelconque : *les principaux inverseurs sont : l'inverseur à mercure et l'inverseur à manette.* Adjectiv *Levier inverseur,* pièce qui, dans la télégraphie électrique, sert à déplacer la roue des types et à changer la série des caractères imprimés.

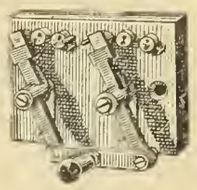

Inverseur à manette.

inversible [*vér-si-ble*] adj. *Bot.* Se dit des feuilles susceptibles de s'appliquer face à face l'une contre l'autre par leur partie supérieure quand on les dirige vers le sommet de la tige.

inversif, ive [*vèr*] adj. *Gram.* Qui a rapport à l'inversion : *construction inversive.*

inversion [*vèr*] n. f. (lat. *inversio*). *Gram.* Figure de construction où l'on donne aux mots un autre ordre que l'ordre direct : *l'interrogation se marque par l'inversion du sujet et du verbe ;* ex. : *Où est-il ?* (L'inversion est aussi appelée HYPERBATE.) *Chim.* Etat du sucre qui est interverti. *Méd.* Déviation d'un organe de sa position naturelle. *Inversion sexuelle,* état d'un individu, homme ou femme, qui n'éprouve d'affinité sexuelle que pour une personne de son propre sexe. *Math.* V. VECTEUR *réciproque. Milit.* et *mar.* Disposition de troupes ou des unités d'une escadre dans un ordre inverse de l'ordre primitivement adopté.

invertase n. f. Syn. de SUCRASE.

invertébré, e [*vèr*] adj. et n. Se dit des animaux qui n'ont point de colonne vertébrale, comme les insectes, les crustacés, etc. ANT. **Vertébré.**

inverti, e [*vèr*] adj. *Chim.* Syn. de INTERVERTI, en parlant du sucre. N. Personne qui éprouve des passions pour une personne du même sexe.

invertine n. f. Diastase accompagnant la levure de bière et capable d'intervertir le sucre de canne, c'est-à-dire de le dédoubler en glucose et en levulose. (Syn. SUCRASE.)

invertir [*vèr*] v. a. (lat. *invertere*). Renverser symétriquement : *invertir le sens d'un courant électrique ; les miroirs invertissent les objets.* Disposer en inversion : *invertir des troupes.*

investigateur, trice [*vès-ti-gha*] n. (du lat. *investigator ;* de *in,* sur, et *vestigium,* trace). Qui fait sur un objet des recherches suivies. Adjectiv. : *jeter des regards investigateurs.*

investigation [*vès-ti-gha-si-on*] n. f. (du lat. *investigatio*). Recherche sur un objet : *poursuivre ses investigations.*

investir [*vès-tir*] v. a. (lat. *investire ;* de *in,* dans, et *vestire,* vêtir). Mettre, avec de certaines formalités, en possession d'un pouvoir, d'une autorité quelconque : *investir quelqu'un d'un fief.* Environner de troupes une place de guerre : *César investit Alésia. Fig. Investir quelqu'un de sa confiance,* se fier à lui entièrement.

investison [*vès-ti-zon*] n. f. Nom donné par les ouvriers mineurs à la masse minérale servant de limite commune à des concessions contiguës.

investissement [*vès-ti-se-man*] n. m. Action d'investir une place.

investiture [*vès-ti*] n. f. Mise en possession d'un fief, d'une dignité ecclésiastique.

investitures (*querelle des*), lutte entre les papes et les empereurs d'Allemagne au sujet de la collation des titres ecclésiastiques, de 1074 à 1122. Elle fut vive surtout sous les règnes du pape Grégoire VII et de l'empereur Henri IV, et aboutit (Concordat de Worms, 1122) au principe de la séparation des deux pouvoirs, l'investiture temporelle relevant du roi seul, et l'investiture spirituelle du pape seul. V. CANOSSA.

invétéré, e adj. (de *invétérer*). Fortifié par le temps, enraciné : *mal invétéré ; scélérat invétéré.*

invétérer [*ré*] **(s')** v. pr. (lat. *inveterare ;* de *in,* dans, et *vetus, eris,* vieux. — Se conj. comme *accélérer.*) Devenir ancien et difficile à guérir. V. n. (et à l'infinitif seulement) : *laisser invétérer une mauvaise habitude.*

inviable adj. Qui n'est pas viable. ANT. **Viable.**

invigilance n. f. Défaut de vigilance. ANT. **Vigilance.**

invigilant [*lan*], **e** adj. Qui n'est pas vigilant : *gardien invigilant.* ANT. **Vigilant.**

invigoration [*si-on*] n. f. (préf. *in,* et lat. *vigor,* vigueur). *Pathol.* Dernier développement des tissus qui complète leur vigueur.

invination [*si-on*] n. f. (préf. *in,* et lat. *vinum,* vin). Fait par lequel, suivant certains hérétiques, le vin consacré deviendrait le sang de Jésus-Christ, tout en gardant la substance du vin.

invincibilité n. f. Caractère de ce qui est invincible.

invincible adj. (lat. *invincibilis*). Qu'on ne saurait vaincre : *une armée invincible. Fig.* Que l'on ne peut détruire : *argument invincible.* Que l'on ne peut maîtriser : *sommeil invincible.*

invinciblement [*man*] adv. D'une manière invincible.

in-vingt-quatre [*in-vint'-ka-tre*] n. m. et adj. invar. Se dit d'une feuille d'impression formant 24 feuillets ou 48 pages et du format obtenu avec cette feuille.

in vino veritas, mots lat. signif. : *La vérité dans le vin.* C'est-à-dire : L'homme est expansif quand il a bu du vin ; la vérité, qu'il ne dirait pas à jeun, lui échappe alors.

inviolabilité n. f. Qualité de ce qui est inviolable : *les députés jouissent de l'inviolabilité pendant les sessions parlementaires, hors le cas de flagrant délit.* ANT. **Violabilité.**

— ENCYCL. *Dr.* L'inviolabilité des représentants du peuple, décrétée dès le 23 juin 1789 par l'Assemblée nationale, a été inscrite dans les articles 13 et 14 de la loi constitutionnelle de 1875. Le Code pénal punit de la dégradation civique les magistrats qui y porteraient atteinte.

Quant à l'inviolabilité des lieux où délibèrent le Sénat et la Chambre, elle est protégée par l'attribution à leurs présidents du droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont ils jugent le concours nécessaire.

L'inviolabilité est, avec l'exterritorialité, le privilège des agents diplomatiques. Elle s'applique à leur personne et à tout ce qui assure l'exercice régulier de leurs fonctions : correspondance, archives, valises, etc.

inviolable adj. (lat. *inviolabilis*). Qu'on ne doit jamais violer, enfreindre : *serment inviolable.* Que la constitution met à l'abri de toute action violente, de toute poursuite : *la personne des ambassadeurs est inviolable.* ANT. **Violable.**

inviolablement [*man*] adv. D'une manière inviolable : *secret inviolablement gardé.*

inviolé, e adj. Qui n'a pas été violé, outragé, enfreint : *sanctuaire inviolé ; loi inviolée.*

inviscant [*vis-kan*], **e** adj. Qui invisque : *le mucilage est inviscant.*

inviscation [*vis-ka-si-on*] n. f. Action d'invisquer.

invisibilité [*zi*] n. f. Etat de ce qui est invisible. ANT. **Visibilité.**

invisible [*zi-ble*] adj. Qui échappe à la vue par sa nature, sa petitesse ou sa distance ; *le plus grand nombre des étoiles est invisible à l'œil nu.* Qui se dérobe et ne veut pas être vu : *un ministre invisible.* ANT. **Visible.**

invisiblement [*zi-ble-man*] adv. D'une manière invisible. ANT. **Visiblement.**

invisquer [*vis-ké*] v. a. (lat. *inviscare*). Engluer, enduire d'une matière grasse, visqueuse.

invita Minerva, mots lat. signif. : *En dépit de Minerve.* Ecrire en dépit de Minerve, rimer malgré Minerve. Expression d'Horace (*Art poétique,* 385). Se dit d'un auteur sans talent, sans inspiration, qui s'obstine à vouloir écrire *quand même.*

invitant [*tan*], **e** adj. Séduisant, engageant.

invitatif, ive adj. Qui invite : *proclamation invitative à la paix.*

invitation [*si-on*] n. f. Action d'inviter : *accepter, refuser une invitation.* Exhortation, incitation : *les invitations des partis.*

invitatoire adj. (lat. *invitatorius*). *Liturg.* Adj. *Antienne invitatoire,* antienne qui se chante à matines, avec le *Venite, exultemus. Lettre invitatoire,* lettre que le pape adresse aux évêques, pour les inviter à venir à Rome, le jour anniversaire de son élévation au trône pontifical. N. f. Lettre invitatoire.

invite n. f. Carte que l'on joue pour indiquer les éléments de son jeu à son partenaire. *Fig.* Ce qui invite à faire quelque chose.

invité, e n. Qui a reçu une invitation.

invitement [*man*] n. m. Action d'inviter. (Vx.)

inviter [*té*] v. a. (lat. *invitare*). Convier, prier de se trouver quelque part, d'assister à : *inviter des amis à dîner. Fig.* Engager, exciter : *le crépuscule invite à la rêverie.* V. n. *Jeu.* Faire une invite. **S'inviter** v. pr. *Fam.* Se rendre, se trouver quelque part sans y avoir été convié : *le parasite s'invite partout.* Se faire réciproquement des invitations.

inviteur n. m. Celui qui invite.

in vitium ducit culpæ fuga, mots lat. signif. : *La crainte d'un défaut fait tomber dans un vice.* Pensée d'Horace (*Art poétique,* 31), à propos des lois de l'esthétique. Boileau a dit presque dans le même sens :

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

in vitro, mots lat. signif. : *Dans le verre.* Expression désignant toute réaction physiologique qui se fait en dehors de l'organisme (dans des tubes, des éprouvettes, etc.) : *constatations faites in vitro.*

in vivo, mots lat. signif. : *Dans l'être vivant.* Expression désignant toute réaction physiologique qui se fait dans l'organisme : *expérimentation in vivo.*

invocabit (*Dimanche de l'*), premier dimanche de carême (parce que l'introït commence par ce mot).

invocateur adj. et n. m. Qui invoque ; enchanteur, sorcier (vx).

invocation [*si-on*] n. f. (lat. *invocatio*). Action d'invoquer : *l'invocation des saints.* Prière que le poète adresse à une divinité, au début d'un ouvrage. *Liturg.* Dédicace, protection : *église sous l'invocation de la Vierge.*

invocatoire adj. Qui appartient à l'invocation : *formule invocatoire.*

involontaire [*tè-re*] adj. Fait sans le consentement de la volonté : *erreur involontaire.* ANT. **Volontaire.**

involontairement [*tè-re-man*] adv. Sans le vouloir. ANT. **Volontairement.**

involucelle [*sé-le*] n. m. Petit involucre.

involucellé [*sè-lé*], **e** adj. Qui est muni d'un involucelle : *ombellule involucellée.*

involucral, e, aux adj. Qui naît sur l'involucre : *épines involucrales.*

involucre n. m. (du lat. *involucrum,* enveloppe). *Bot.* Ensemble de bractées, d'organes foliacés rapprochés autour de la base d'une fleur ou d'une inflorescence, spécialement d'une ombelle ou d'un capitule.

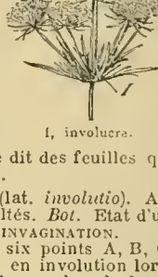

I, involucre.

involucré, e adj. *Bot.* Qui est pourvu d'un involucre : *fleurs involucrées.*

involuté, e adj. *Bot.* Roulé en dedans.

involutif, ive adj. (du lat. *involutus,* enroulé). *Bot.* Se dit des feuilles qui se roulent de dehors en dedans.

involution [*si-on*] n. f. (lat. *involutio*). Assemblage d'embarras, de difficultés. *Bot.* Etat d'un organe involuté. *Biol.* Syn. de INVAGINATION.

— ENCYCL. *Math.* On dit que six points A, B, C, A', B', C', en ligne droite, sont en involution lorsqu'on peut les grouper en trois couples, de façon que l'on ait la relation.

$$\frac{C\,A \times C\,A'}{C\,B \times C\,B'} = \frac{C'\,A \times C'\,A'}{C'\,B \times C'\,B'}$$

involvant [*van*], **e** adj. (lat. *involvens*). *Hist. nat.* Qui enveloppe et protège : *calice involvant.*

invoquer [*ké*] v. a. (lat. *invocare ;* de *in,* dans, et *vocare,* appeler). Appeler à son aide, à son secours : *invoquer les saints, sa muse. Fig.* Citer en sa faveur : *invoquer un témoignage.*

invraisemblable [*vrè-san*] adj. Qui n'est pas vraisemblable : *les premiers événements de l'histoire romaine, tels que les raconte Tite-Live, sont invraisemblables.* N. m. Ce qui est invraisemblable. ANT. **Vraisemblable.**

invraisemblablement [*vrè-san, man*] adv. D'une manière invraisemblable. ANT. **Vraisemblablement.**

invraisemblance [*vrè-san*] n. f. Défaut de vraisemblance : *souligner l'invraisemblance d'un récit.* ANT. **Vraisemblance.**

invulnérabilité n. f. Qualité de ce qui est invulnérable. ANT. **Vulnérabilité.**

invulnérable adj. (lat. *invulnerabilis ;* préf. *in,* et *vulnus, eris,* blessure). Qui ne peut être blessé : *Achille, raconte la Fable, était invulnérable, sauf au talon.* ANT. **Vulnérable.**

invulnérablement [*man*] adv. De manière à être invulnérable. (Peu us.)

Inzinzac, comm. du Morbihan, arr. et à 16 kil. de Lorient, près du Blavet ; 4.870 h. Distillerie

Io, fille d'Inachos, séduite par Jupiter, puis transformée en génisse et gardée par Argus. Junon attacha à ses flancs un taon. Pour fuir ses morsures elle parcourut, dans une course vagabonde, une partie de la Grèce, de la Scythie, etc., et vint aborder en Egypte, où Jupiter lui rendit la forme humaine. (*Myth.*)

Io, d'après le Corrège.

iodate n. m. Sel de l'acide iodique.

iode n. m. (du gr. *iodès*, violet). Corps simple d'un gris bleuâtre, d'un éclat métallique, de densité 4,49, volatil à une température peu élevée, et qui répand, quand on le chauffe, des vapeurs violettes. (On l'extrait des cendres de varech ou des eaux mères des nitrates du Pérou.)

— Encycl. L'iode tache la peau en jaune; il fond à 11³° et bout à 175°; il émet des vapeurs violettes de densité 8,71, même à la température ordinaire. Son symbole chimique est I. Il est soluble dans l'eau, dans l'éther, l'alcool; en solution dans l'alcool à 90° (1/13 de son poids d'iode) constitue la *teinture d'iode*. Il donne avec l'oxygène et l'eau plusieurs composés : l'*acide iodique* IO^3H et l'*acide periodique* IO^4H; il donne avec l'hydrogène l'*acide iodhydrique* HI. Il se combine aux métaux. L'iodure d'argent est employé en photographie; on emploie l'iode en médecine comme révulsif sous la forme de teinture d'iode ou de coton iodé; c'est aussi un bon antiseptique. On l'utilise pour faire avorter un furoncle, une engelure au début, pour tonifier les plaies torpides ou infectées. Dans certains cas, on l'utilise pour provoquer une inflammation curative en l'injectant dans les kystes ou les trajets fistuleux.

Les iodures sont, parmi ses composés, les plus employés. L'iode peut provoquer certains accidents d'*iodisme*, V. ce mot.

Conservation de la teinture d'iode. On conserve toutes ses qualités à la teinture d'iode : 1° en tenant le flacon hermétiquement clos; 2° en plaçant le flacon en pleine lumière au lieu de le maintenir dans l'obscurité, qui altérerait la teinture beaucoup plus rapidement que la lumière vive.

Employer de préférence de la teinture récente au lieu de la teinture vieille, qui s'est partiellement transformée en acide. On reconnaît que la teinture est ancienne lorsqu'en agitant le flacon il se forme un peu d'écume à la surface du liquide.

iodé, e adj. Qui contient de l'iode : *eau iodée.*

ioder [*dé*] v. a. Couvrir ou mêler d'iode : *ioder une plaque de photographie.*

iodeux [*deû*] adj. m. Se dit d'un anhydride I^2O^3 composé oxygéné de l'iode.

iodhydrate [*di*] n. m. Sel de l'acide iodhydrique. (Ce terme s'applique surtout aux composés organiques : *iodhydrate de morphine.*) — Pour les composés minéraux on dit *iodure.*

iodhydrique adj. m. Se dit d'un acide HI formé par la combinaison d'iode et d'hydrogène, et qui se présente sous forme de gaz incolore, d'odeur suffocante, de densité 4,43.

iodifère adj. Qui contient de l'iode : *sel iodifère.*

iodique adj. m. Se dit d'un acide IO^3H produit par l'oxydation de l'iode.

iodisme [*dis-me*] n. m. Intoxication produite par l'abus de l'iode ou de ses dérivés.

— Encycl. C'est principalement l'emploi de l'iodure de potassium ou de l'iodoforme à l'intérieur qui détermine les accidents de l'iodisme. Il y a d'abord de la céphalalgie frontale, du larmoiement, du coryza avec écoulement séreux, de l'irritation de la gorge, de la salivation, etc. Puis on observe des éruptions cutanées, de l'œdème, des éblouissements, des bourdonnements, etc.

Dans les cas graves, on a recours aux vomitifs et au lavage de l'estomac; généralement, il suffit de pratiquer des ingestions d'eau albumineuse et des inhalations de nitrite d'amyle; enfin, le plus souvent, il suffit de cesser d'absorber le médicament.

iodobenzine [*bin*] n. f. Composé dérivant de la benzine lorsque l'hydrogène est remplacé par de l'iode.

iodoforme n. m. Composé CHI^3, que l'on obtient en faisant agir l'iode sur l'alcool, en présence du carbonate de potassium, ou bien en traitant l'acétone par l'iodure et l'hypochlorite de potassium : *l'odeur de l'iodoforme est tenace et désagréable.* (Il est employé surtout comme antiseptique.)

— Encycl. L'iodoforme a été surtout utilisé au début de la période chirurgicale d'antisepsie. On recouvrait alors largement toutes les plaies avec de la poudre d'iodoforme. Depuis l'asepsie, son emploi est devenu très rare, surtout après la découverte de certains dérivés comme le diiodoforme, l'iodol, etc., qui jouissent des mêmes propriétés désinfectantes et n'ont pas son odeur insupportable.

iodoformé, e adj. Qui contient de l'iodoforme : *gaze iodoformée.*

iodophtisie [*fti-zi*] n. f. Cachexie produite par l'abus de l'iode et des iodures. V. IODISME.

iodothérapie [*pi*] n. f. Traitement médical par l'iode.

iodure n. m. Composé résultant de la combinaison de l'iode avec un corps simple : *l'iodure de potassium est d'un usage assez fréquent en thérapeutique.*

— Encycl. Les iodures métalliques sont les sels de l'acide iodhydrique. La thérapeutique en utilise un grand nombre, parmi lesquels les iodures alcalins (iodure de potassium, de sodium, d'ammonium, de strontium) sont les plus usités.

Tous ces iodures sont administrés en potions, solutions ou sirops. L'iodure de potassium s'emploie à la dose de 0 gr. 20 à 1 gramme par 24 heures et, dans certains cas, on ordonne jusqu'à 8 à 10 grammes. Il est utilisé dans toutes les scléroses et s'associe fréquemment au mercure, dans le traitement de la syphilis.

On utilise l'iodure de plomb pour faire des pommades résolutives. Les iodures de mercure sont ordonnés dans la syphilis.

iodure, e adj. Qui contient un iodure : *sirop iodure.* Couvert d'une couche d'iodure : *plaque photographique iodurée.*

Iolcos [*koss*], v. de Thessalie, d'où partirent les Argonautes pour la conquête de la Toison d'or.

Iole, fille d'Eurytos, roi d'Œchalie, enlevée et épousée par Héraclès.

iolite n. f. *Minér.* Variété bleu foncé de cordiérite.

ion n. m. *Chim.* L'un quelconque de deux corps (l'*anion* et le *cation*) qui ont été dissociés par un courant électrique.

Ion, petit-fils d'Hellen, fils d'Apollon et de Créuse, ancêtre mythique des Ioniens.

Ion, poète tragique et historien athénien, né à Chio (ve s. av. J.-C.). Ses pièces, dont il ne reste que des fragments, avaient plus d'élégance que de vigueur.

Ion, tragédie d'Euripide, qui a pour principal personnage le héros précédent. L'intérêt de la pièce est dans la description poétique du temple de Délos et de la vie sacerdotale.

Ionie [*ni*], pays de l'ancienne Asie Mineure, sur la côte, entre les golfes actuels de Smyrne et de Mendelia, habitée par des Grecs émigrés; v. pr. *Milet, Samos, Ephèse, Colophon, Chios.* (Hab. *Ioniens.*) Les Ioniens, les plus intelligents et les plus hardis des Grecs, créèrent de nombreuses colonies dans la mer Egée et dans la mer Noire.

Ionien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. et n. De l'Ionie : *les villes ioniennes. Dialecte ionien,* un des principaux dialectes de la langue grecque, qu'on parlait dans l'Ionie. *Philosophie ionienne,* école de philosophie grecque, qui s'est attachée à ramener toutes choses à un principe unique : l'eau pour Thalès, l'infini pour Anaximandre, l'air pour Anaximène.

Ionienne (MER), partie de la Méditerranée qui s'étend entre l'Italie, la Turquie et la Grèce.

Ioniennes (ÎLES), groupe d'îles situées dans la mer de ce nom, rendues à la Grèce par l'Angleterre en 1864. Pop. 250.000 h. Les principales sont *Corfou, Leucade, Zante, Céphalonie, Théaki* (Ithaque), etc.

ionique adj. De l'Ionie. *Ordre ionique,* un des cinq ordres d'architecture, caractérisé surtout par un chapiteau orné de deux volutes latérales : *colonne ionique, chapiteau ionique.* V. COLONNE, ORDRE.

ionisation [*za-si-on*] n. f. Nom donné quelquefois au phénomène de l'électrolyse. Etat particulier d'une atmosphère rendue conductrice de l'électricité sous l'action de substances radioactives.

ionone n. f. Substance chimique à odeur de violette très prononcée et, pour cette raison, très employée en parfumerie.

io non so lettere, mots ital. signif. : *Je ne connais pas les lettres, Je ne sais pas lire.* Réponse plaisante de Jules II, pape, à Michel-Ange, qui, faisant la statue de ce pontife, lui demandait s'il fallait lui mettre un livre entre les mains : « Mets-moi dans la main une épée, répondit le pape : *je ne sais pas lire.* »

Iophon, poète tragique athénien, fils et successeur de Sophocle (ve s. av. J.-C.): on n'a de lui que des fragments.

Iourte.

Ios [*i-oss*], ou **Nio,** une des Cyclades, entre Naxos et Santorin; 10.000 hab. Commerce de raisins secs.

iota n. m. Neuvième lettre de l'alphabet grec, dont la figure répond à notre *i. Fig. Il n'y manque pas un iota,* il n'y manque rien.

iotacisme [*sis-me*] n. m. (de *iota*). Emploi fréquent du son ou de la lettre *i* dans une langue : *l'iotacisme est commun dans le grec moderne.*

Ioug, riv. de Russie (gouv. de Vologda), une des branches mères de la Dvina du Nord; 439 kil.

iouler [*lé*] v. n. Chanter à la manière tyrolienne, avec des coups de gosier rapides. Syn. JODLER.

iourte n. f. Hutte des Lapons et des Samoyèdes.

Iowa, un des Etats unis de l'Amérique du Nord; 2 millions 206.000 h. Capit. *Des Moines;* 68.000 h. Immense production de céréales.

Ipécacuana : 1. Annelé; 2. Strié; 3. Ondulé.

ipécacuana ou **ipécacuanha** et, par abrév., **ipéca** n. m. Racine vomitive, fournie par diverses rubiacées (céphélis) de l'Amérique du Sud, dont la principale est l'ipécacuana.

— Encycl. L'ipéca nous arrive de l'Amérique du Sud sous forme de racines brunâtres, grosses comme une plume d'oie. L'écorce est seule employée. L'ipéca doit son activité à un alcaloïde, l'*émétine.* L'ipéca entre dans de nombreuses préparations : on en fait une poudre (dose vomitive, 1 gramme à 1 gr. 50), un sirop, un extrait, un infusé, une teinture, etc.

ipécacuanate n. m. Sel de l'acide ipécacuanique.

ipécacuanique adj. Se dit d'un acide extrait de racines d'ipécacuana.

Iphicrate, général athénien. Il imagina un armement nouveau, créa les peltastes, et fut vainqueur des Spartiates en 390; mort en exil, en Thrace, vers 353 av. J.-C.

Iphigénie, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre. Son père, chef des Grecs assemblés contre Troie, ayant voulu, sur les conseils de Calchas, la sacrifier à Diane afin d'obtenir la protection des dieux qui retenaient par des vents contraires la flotte hellène dans le port d'Aulis, la déesse substitua à Iphigénie une génisse et emmena la jeune fille en Tauride, où elle devint sa prêtresse. Là elle était obligée d'immoler à la déesse tous les étrangers surpris dans ce pays. Dans un de ces étrangers, elle reconnut un jour son frère Oreste. Elle s'enfuit avec lui, emportant l'idole d'Artémis.

Iphigénie (*sacrifice d'*). De nombreux tableaux ont été faits sur ce sujet; citons celui de : Ch. de La

Sacrifice d'Iphigénie, d'après Tiepolo.

Fosse (Louvre); de Tiepolo (musée des Offices); de Giaquinto Corrado (Madrid), etc.

Iphigénie à Aulis, tragédie posthume d'Euripide, un des chefs-d'œuvre de ce poète, remarquable par la vérité des sentiments et des caractères (405 av. J.-C.).

Iphigénie en Aulide, tragédie de Rotrou, calquée sur l'œuvre d'Euripide (1640).

Iphigénie en Aulide, tragédie en cinq actes et en vers de Racine, proclamée par Voltaire un des chefs-d'œuvre de la scène française. Racine y imite Euripide, mais il invente le personnage d'Eriphile, vierge éprise d'Achille, et dont la mort sauve Iphigénie (1674).

Iphigénie en Aulide, tragédie-opéra en trois actes, paroles du bailli du Rollet, musique de Gluck (1774), le premier des grands chefs-d'œuvre que le compositeur ait donnés en France.

Iphigénie en Tauride, tragédie d'Euripide, qui a pour sujet la fuite d'Iphigénie avec Oreste (fin du ve s. av. J.-C.).

Iphigénie en Tauride, tragédie lyrique en quatre actes, paroles de Guillard, musique de Gluck (1779); musique d'une pureté et d'un charme inexprimables.

Iphigénie en Tauride, tragédie en prose de Gœthe, chef-d'œuvre de style et de poésie. Gœthe modifie la donnée d'Euripide en substituant aux faits extérieurs les luttes de l'âme; représentée à Berlin en 1786.

iphis [*fiss*] n. m. *Entom.* Genre d'insectes coléoptères de la famille des élatéridés, propre à Madagascar. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des crabes des mers chaudes.

ipomée [*mé*] n. f. Genre de convolvulacées, comprenant des plantes herbacées ou ligneuses des régions chaudes et tempérées du globe. (Le genre comprend une centaine d'espèces, parmi lesquelles le *jalap officinal,* la *patate douce,* le *volubilis des jardins,* le *turbille* sont les plus communes.)

ipréau n. m. V. YPRÉAU.

ips [*ipss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant une trentaine d'espèces répandues sur l'hémisphère boréal : *les ips vivent aux dépens de divers xylophages, sous les écorces des arbres.*

Ipsamboul. *Géogr.* V. IBSAMBOUL.

ipso facto, mots lat. signif. : Par le fait même : *celui qui frappe un prêtre est excommunié ipso facto.*

Ipsus [*suss*], bourg de l'ancienne Phrygie, où fut livrée une grande bataille entre les généraux d'Alexandre le Grand (301 av. J.-C.). Antigone y fut vaincu et tué par Séleucus et Lysimaque.

Ipswich [*ouitch*], v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Suffolk, près de l'Orwell; 67.000 h. Toiles, chantiers de construction.

Iquique, v. maritime du Chili, ch.-l. de la prov. de Tarapaca; 33 000 h. Salpêtre, guano.

Iquitos ou **Yquitos,** v. du Pérou, ch.-l. de la prov. du Bas-Amazone, sur le Marañon; 15.000 h. Très importante station fluviale.

Ir, symbole chimique de l'*iridium.*

iradé n. m. (de l'ar. *iradet,* volonté). Rescrit donné par le sultan de Constantinople.

ira furor brevis est, mots lat. signif. : *La colère est une courte folie.* Maxime d'Horace (*Epîtres* I, 2,62); la colère, comme toute passion violente, est une aliénation momentanée.

iragno [*gn* mll.] n. m. *Pêch.* Nom provençal de la vive.

iragnon [*gn* mll.] n. m. Nom bordelais d'un filet à prendre les oiseaux, semblable au filet de pêche dit *araignée*.

Irak-Adjemi, province centrale de la Perse; v. pr. *Téhéran* et *Ispahan;* 1 million d'h.

Irak-Arabi, région de la Turquie d'Asie, dans le bassin inférieur du Tigre et de l'Euphrate.

Iran, nom donné au vaste plateau, accidenté de hautes montagnes, qui s'étend, en Asie, entre l'Indus, le Tigre, la Caspienne et le golfe Persique. L'Arménie, la Perse, l'Afghanistan et le Béloutchistan y sont compris. Plus spécialement, on a donné à la Perse le nom d'*Iran*.

iranien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. et n. De l'Iran : *les peuples iraniens. Langues iraniennes,* nom sous lequel on désigne le zend et les langues qui en dérivent (persan, kurde, ossète, afghan, etc.).

Iraniens [*ni-in*], habitants de l'Iran; nom d'une branche importante de la famille indo-européenne (Perses, Mèdes, Afghans, etc.).

iranisant [*zan*] n. m. Savant qui étudie la langue, la civilisation des anciens Perses.

Iraouaddy ou **Iraouaddi,** fleuve de l'Indo-Chine, né dans les monts Langtang, prolongement oriental de l'Himalaya. Il arrose la Birmanie, passe à Bhamo et se jette dans l'océan Indien par un vaste delta; 2.000 kil.

irascibilité [*ras-si*] n. f. Disposition à s'irriter. ANT. **Douceur, amabilité.**

irascible [*ras-si-ble*] adj. (lat. *irascibilis;* de *irasci,* se mettre en colère). Prompt à se mettre en colère : *caractère irascible.* ANT. **Calme, doux.**

Irbit [*bit'*], v. de Russie (gouv. de Perm), sur la Nitza; 6.000 h. Forges, mines.

ire n. f. (lat. *ira*). *Poét.* et *vx.* Colère.

Ireland (Jobn), prélat américain, né à Burnchurch (Irlande) en 1838, archevêque de Saint-Paul, dans l'Etat de Minnesota (Etats-Unis). Il a préconisé la conciliation des doctrines de l'Eglise avec les tendances du siècle.

Irène (sainte), vierge et martyre au VIIe siècle, en Portugal, où son culte est très en honneur. Fête le 20 octobre.

Irène, impératrice de Byzance à deux reprises (780-790 et 792-802), née à Athènes vers 752, morte à Lesbos en 803, femme de Léon IV et mère de Constantin VI, à qui elle fit crever les yeux. Elle est célèbre par ses malheurs et par son dévouement à la foi orthodoxe. Renversée en 802, par une révolution de palais, elle fut exilée à Lesbos, où elle fut réduite à filer le lin pour vivre. Mise par l'Eglise grecque au rang des saintes. Fête le 15 août.

Irène, tragédie de Voltaire en cinq actes et en vers, la dernière qu'il ait écrite, et dont la représentation fut l'occasion pour Voltaire d'une ovation enthousiaste (1778).

Irène Ducas, impératrice de Byzance, née vers 1066, m. après 1118. Elle exerça une grande influence sur son mari Alexis Ier Comnène; mais, ayant échoué dans ses vues ambitieuses, elle se retira dans un monastère.

irénée [*né*] n. f. (du gr. *eirenê,* paix). *Hist. gr.* Fonctions des rois de Sparte, en temps de paix.

Irénée (saint), né probablement à Smyrne vers 125, évêque de Lyon, successeur de saint Pothin, martyr vers 200; auteur d'un *Traité contre les hérésies.* Fête le 28 juin.

Ireton [*a-i-re-ton'*] (Henry), général anglais, né dans le comté de Nottingham, m. à Limerik (1611-1651); gendre de Cromwell, un des adversaires les plus acharnés de Charles Ier.

Iriarte (Juan de), érudit et latiniste espagnol, né à Puerto de La Cruz d'Orotava [Ténériffe], m. à Madrid (1702-1771).

Iriarte (Tomas de), littérateur espagnol, né à Puerto de La Cruz d'Orotava, m. à Madrid (1750-1791); auteur d'ingénieuses et spirituelles *Fables littéraires.*

iriartée [*té*] n. f. Genre de palmiers de la tribu des arécinées, des régions tropicales de l'Amérique du Sud.

irichromatine [*kro*] n. f. Mixture (solution benzénique de bitume de Judée) permettant la coloration par irisation du papier, étoffes, soie, etc.

iridacées [*sé*] ou **iridées** [*dé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, dont le type est l'iris, et qui comprend aussi le safran, le colchique, le glaïeul, etc. S. une *iridacée* ou *iridée.*

iridectomie [*dèk-to-mi*] n. f. (de *iris,* et du gr. *ektomê,* excision). *Méd.* Excision d'une partie de l'iris, pour produire une pupille artificielle.

— ENCYCL. On fait au niveau du limbe scléro-cornéen une incision par laquelle, au moyen d'une pince, on entraîne au dehors une portion de l'iris que l'on sectionne. L'iridectomie se pratique dans trois cas : 1° dans un but optique (s'il existe une occlusion pupillaire ou des opacités cornéennes); 2° dans un but antiphlogistique contre l'iritis à répétition; 3° contre l'*hypertonie.* Quelquefois, on la pratique pour l'extraction de la cataracte.

iridectomique [*dèk-to-mi-ke*] adj. Qui a rapport à l'iridectomie.

iridées n. f. pl. V. IRIDACÉES.

iridescent [*dès-san*], **e** adj. Dont les reflets imitent les couleurs de l'iris.

iridié, e adj. Se dit d'un métal auquel l'iridium est allié : *le platine iridié est très peu fusible.*

iridien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'iris.

iridium [*di-om'*] n. m. (du lat. *iris,* arc-en-ciel, à cause de la couleur des dissolutions). Métal contenu dans certains minerais de platine.

— ENCYCL. L'iridium est un métal blanc, très dur, cassant; il fond à 1.950°; sa densité est 22,4; il ne s'oxyde à l'air qu'à la température du rouge sombre. On l'extrait surtout des osmirides d'iridium, que l'on trouve avec le minerai de platine.

L'iridium est surtout employé à l'état d'alliage avec le platine; les alliages de platine iridié conservent la ductilité et la malléabilité du platine, tout en étant plus durs et plus élastiques. Les étalons du mètre et du kilogramme internationaux sont en platine iridié. Le noir d'iridium appliqué sur porcelaine donne des noirs très estimés.

iridochoroïdite [*ko*] n. f. Inflammation simultanée de l'iris et de la choroïde.

iridodialyse [*li-ze*] n. f. Arrachement de l'iris du corps ciliaire, dû généralement à un traumatisme.

iridoscope [*dos-ko-pe*] n. m. (de *iris,* et du gr. *skopein,* examiner). Instrument dont on se sert pour examiner l'intérieur de l'œil, et qui est formé d'une coquille opaque percée d'un trou très petit.

iridosmine [*dos-mi-ne*] n. f. Substance blanche ou grisâtre, qui est de l'osmiure naturel d'iridium.

irien, enne [*in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'iris.

Irigny, comm. du Rhône, arr. et à 4 kil. de Lyon, sur le Rhône; 1.550 h. Ch. de f. P.-L.-M.

iris [*riss*] n. m. (du n. d'une déesse de la Fable). *Poét.* Arc-en-ciel. Couleurs imitant celles de l'arc-en-ciel. *Anat.* Membrane circulaire rétractile, située entre la cornée et la face antérieure du cristallin : *l'iris donne la couleur particulière aux yeux de chaque individu* (V. ŒIL.) *Bot.* Genre type de la famille des *iridacées,* comprenant des herbes rhizomateuses, à fleurs odorantes et ornementales : *les rhizomes de certaines espèces d'iris sont employés en parfumerie.* Poudre de senteur, faite de la racine d'iris. *Pierre d'iris,* pierre qui offre les couleurs de l'arc-en-ciel. *Diaphragme iris,* V. DIAPHRAGME.

Iris.

— ENCYCL. *Anat.* L'iris, situé entre la cornée et la face antérieure du cristallin, divise cet espace en deux parties : la chambre antérieure et la chambre postérieure. Les mouvements de la pupille règlent la quantité de lumière qui doit entrer dans l'œil. Le nerf moteur oculaire commun, par son action sur le sphincter irien, engendre la contraction de la pupille. Quant à sa dilatation, elle est sous la dépendance du sympathique.

— *Bot.* Les iris sont des herbes rhizomateuses, à tige simple ou peu ramifiée, à feuilles engainantes, à fleurs grandes, ornementales, odorantes, de l'Europe, du nord de l'Afrique et de l'Amérique du Nord. On en connaît une centaine d'espèces, parmi lesquelles : l'*iris des marais,* à fleurs jaunes; l'*iris d'Allemagne* (flambe), à fleurs bleues; l'*iris fétide,* à fleurs jaune pâle et à odeur désagréable. Les rhizomes de plusieurs espèces, et en particulier de l'*iris de Florence,* à fleurs blanches, sont employés en parfumerie. On les cultive aux environs de Florence et dans les départements du Var, du Gard et de l'Ain.

Iris.

Iris [*riss*], messagère des dieux, changée par Junon en arc-en-ciel. On la représente avec des ailes aux épaules et quelquefois aux brodequins, un caducée et parfois un message à la main. (*Myth.*). *Poét. Echarpe d'Iris,* arc-en-ciel.

irisable [*za-ble*] adj. Susceptible de prendre l'irisation : *les verres irisables ne sont pas de bonne qualité.*

irisage [*za-je*] n. m. Action d'iriser. Son résultat.

irisation [*za-si-on*] n. f. (de *iris,* arc-en-ciel). Propriété dont jouissent certains corps de refléter des rayons colorés comme l'arc-en-ciel. Reflets ainsi produits.

irisé [*zé*], **e** adj. Se dit de ce qui a les couleurs de l'arc-en-ciel : *verre irisé.*

iriser [*zé*] v. a. Faire apparaître l'irisation, donner les couleurs de l'arc-en-ciel : *la lumière irise les lentilles qui ne sont pas achromatiques.* **S'iriser** v. pr. Se revêtir des couleurs de l'arc-en-ciel.

iritis [*tiss*] n. m. *Méd.* Inflammation de l'iris.

— ENCYCL. Les deux principales causes de l'iritis sont la syphilis et le rhumatisme. Il peut être dû aussi aux maladies infectieuses, à la tuberculose, au diabète, à l'albuminurie. L'iritis est aigu ou chronique. L'iritis aigu se caractérise par des douleurs, de la diminution de l'acuité visuelle, le changement de couleur de l'iris, etc. L'iritis chronique succède, en général, à l'état aigu.

Le traitement consiste en révulsion aux tempes, instillation d'atropine sous les paupières, application de compresses chaudes et humides.

Irkoutsk, v. de la Sibérie orientale, sur l'Angara, ch.-l. du gouvernement de son nom; 75.000 h. Grand commerce de thé et de pelleteries. — Le gouv. a 520.000 h.

Irlandais, e [*dè, è-ze*], habitant ou originaire de l'Irlande. *les Irlandais.* Adjectiv. : *mœurs irlandaises.* N. m. La langue de ce pays.

— ENCYCL. L'irlandais forme, avec le *gaélique* d'Ecosse et le *manx* (man), le rameau gaélique des langues celtiques. C'est en irlandais que nous ont été conservés le plus grand nombre de documents sur les Celtes, mais ces documents ne remontent qu'au VIIe siècle de notre ère et ne doivent être utilisés, par analogie, qu'avec une grande circonspection en ce qui concerne les Celtes primitifs.

Armes de l'Irlande.

Irlande, une des îles Britanniques, limitée par le canal du Nord au N.-E., le canal Saint-George au S.-E et l'océan Atlantique sur les autres points; 4.386.000 h. (*Irlandais*).

Terre granitique, marécageuse, parfois boisée, sous un climat égal et brumeux, réchauffé par le Gulf-Stream. De petits massifs montagneux (plateau d'Antrim, monts de Connemara) y dominent une plaine centrale arrosée de nombreux cours d'eau, dont le principal est le Shannon. Magnifiques pâturages, richesses minérales, mais peu d'industrie : fabrication de toiles, tanneries, etc. L'Irlande, peuplée primitivement par les Celtes et convertie au christianisme pendant le moyen âge, fut conquise par Henri II, roi d'Angleterre, au XIIe siècle et soumise petit à petit dans les siècles suivants. L'Angleterre, ayant embrassé le protestantisme, persécuta, surtout au temps de Cromwell, les Irlandais catholiques et les soumit aux plus choquantes iniquités. La plus grande partie des terres fut confisquée au profit des grands seigneurs anglais, qui exploitèrent avec la plus grande dureté leurs fermiers ou tenanciers. Pendant la Révolution, l'Irlande chercha à tirer parti de l'hostilité de la République et du cabinet de Londres; elle n'y put réussir, et en 1800 l'*acte d'Union,* voté par le Parlement britannique, aggrava la situation déjà si misérable des vaincus. Les Irlandais n'ont cessé de protester contre le joug dont ils souffrent; grâce à O'Connell, à Parnell et à Gladstone, ils ont obtenu quelques concessions, surtout en ce qui concerne le régime foncier, mais ils réclament aujourd'hui un Parlement national et une large autonomie ou *home rule,* que leur refuse le parti libéral unioniste. V. GRANDE-BRETAGNE.

Irlande (MER D'), nom donné au bras de mer formé par l'Atlantique, entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et communiquant avec l'Océan; au N., par le Canal du Nord; au S., par le Canal de Saint-George.

Irlande (Nouvelle-). V. NOUVELLE-IRLANDE.

Irmak, mot arabe, signif. *fleuve,* qui entre dans la composition des noms de différents fleuves d'Asie Mineure et d'Anatolie, dont les principaux sont : le *Kizil-Irmak* et le *Iékil-Irmak.*

Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés de 812 à 817, célèbre par son *Polyptique,* état des biens et revenus de son monastère, document précieux pour l'histoire de l'économie rurale et sociale au IXe siècle, publié par Benjamin Guérard.

Irminsul ou **Irmino,** idole des anciens Saxons, qui lui avaient élevé une statue sur la montagne d'Eresberg, sous les traits d'Arminius.

Irodouer, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Montfort; 1.760 h.

Iroise (CANAL DES IROIS ou IRLANDAIS ou), passage entre les îles de Sein et d'Ouessant. Dangereux et nombreux écueils.

Iron duke (*Duc de fer*), surnom donné au duc de Wellington pour exprimer son endurance et sa ténacité, et aussi son excessive brusquerie.

irone n. f. Cétone à laquelle l'iris doit son odeur : *l'essence des racines d'iris contient 10 à 15 p. 100 d'irone.*

ironie [*ni*] n. f. (gr. *eirôneia*). Raillerie, sorte de sarcasme qui consiste à dire le contraire de ce qu'on veut faire entendre. *Fig.* Contraste fortuit qui ressemble à une moquerie insultante : *ironie du sort. Ironie socratique,* sorte d'enseignement par interrogations, familier à Socrate. *Typogr. Point d'ironie,* signe particulier, peu usité, pour indiquer au lecteur les passages, les phrases ironiques d'un ouvrage, d'un article.

Point d'ironie.

ironique adj. Où il y a de l'ironie : *discours, sourire, geste ironique.* Qui emploie l'ironie : *l'esprit ironique est rarement aimable.*

ironiquement [*ke-man*] adv. Par ironie.

ironiser [*zé*] v. n. Tourner en dérision. V. n. Faire de l'ironie, railler finement en feignant de faire l'éloge.

ironisme [*nis-me*] n. m. Disposition à faire de l'ironie.

ironiste [*nis-te*] n. Qui parle ou qui écrit avec ironie : *Swift est un admirable ironiste.*

Iroquois [*koi*], nom général donné par les Européens à six groupes d'Indiens Peaux-Rouges établis au S.-E. des lacs Erié et Ontario. Les Iroquois, belliqueux et intelligents, s'adonnaient à l'agriculture, fabriquaient des armes, etc. Depuis la guerre de l'Indépendance, leur nombre a décru sous l'action de l'alcoolisme. On en compte encore environ 12.000.

Iroquois.

Iroquois, e adj. Qui se rapporte aux Iroquois. N. m. Langue parlée par les Iroquois. *Fam.* Langage défectueux ou inintelligible. *Fig.* N. Personne qui a des habitudes bizarres : *quel iroquois!*

irraccommodable [*ir-ra-ko-mo*] adj. Qui ne peut pas être raccommodé. ANT. **Raccommodable.**

irrachetable [*ir-ra*] adj. Qu'on ne peut racheter. ANT. **Rachetable.**

irracheté [*ir-ra*], **e** adj. Qui n'a pas été racheté.

irracontable [*ir-ra*] adj. Qui ne peut être raconté : *anecdote irracontable.* ANT. **Racontable.**

irradiant [*ir-ra-di-an*], **e** adj. Se dit de la couronne de la calathide des plantes de la famille des composées, lorsque les fleurs qui la constituent ne sont pas plus longues que celles du disque.

irradiateur, trice [*ir-ra*] adj. Qui lance des rayons.

irradiation [*ir-ra-di-a-si-on*] n. f. (de *irradier*). Emission de rayons lumineux. *Physiq.* Expansion de lumière qui environne les astres et les fait

paraître plus grands qu'ils ne sont. Mouvement qui se propage en s'éloignant d'un centre. Disposition rayonnante de certains vaisseaux.

— Encycl. Les phénomènes d'irradiation sont dus à l'action de la lumière blanche sur notre rétine. Ils constituent les illusions d'optique et on les corrige, en astronomie, par l'emploi des lunettes.

irradier [*ir-ra-di-é*] v. n. (lat. *irradiare ;* de *radius*, rayon. Se conj. comme *prier.*) Se séparer en rayons, se développer d'un point quelconque vers les parties environnantes. **S'irradier** v. pr. Même sens.

irraisonnable [*ir-rè-zo-na-ble*] adj. Qui n'est pas doué de raison : *les animaux sont irraisonnables.* Ant. Raisonnable.

irraisonnablement [*ir-rè-zo-na-ble-man*] adv. D'une manière irraisonnable. (Peu us.) Ant. Raisonnablement.

irraisonné [*ir-rè-so-né*], **e** adj. Qui n'est pas raisonné : *passion irraisonnée.* Ant. Raisonné.

irramenable [*ir-ra*] adj. Qui ne peut être ramené. Ant. Ramenable.

irrassasiable [*ir-ra-sa-zi-a-ble*] adj. Qu'il est impossible de rassasier. (Peu us.)

irrassasié [*i-ra-sa-zi-é*], **e** adj. Qui n'est pas rassasié : *faim irrassasiée.* Ant. Rassasié.

irratifiable [*ir-ra-ti*] adj. Qui ne peut être ratifié : *clause irratifiable.*

irrationalité [*ir-ra-si*] n. f. Caractère de ce qui est irrationnel. Ant. Rationalité.

irrationnel, elle [*ir-ra-si-o-nèl, è-le*] adj. Contraire à la raison : *conduite irrationnelle ; une logique irrationnelle. Math.* Se dit des quantités qui n'ont aucune mesure commune avec l'unité, comme les racines des nombres qui ne sont pas des carrés parfaits. *L'irrationnel* n. m. : *tomber dans l'irrationnel.* Ant. Rationnel.

irrationnellement [*ir-ra-si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière irrationnelle. Ant. Rationnellement.

irréalisable [*ir-ré-a-li-za-ble*] adj. Qui ne peut se réaliser : *projet irréalisable.* Ant. Réalisable.

irréalisme [*ir-ré-a-lis-me*] n. m. Défaut d'esprit qui consiste à n'avoir pas le sens du reel. Ant. Réalisme.

irrecevabilité [*ir-re*] n. f. Qualité de ce qui n'est pas recevable : *l'irrecevabilité d'une demande.* Ant. Recevabilité.

irrecevable [*ir-re*] adj. Qui n'est pas recevable. Qui ne peut être accepté : *déclarer irrecevables des conclusions tardives.* Ant. Recevable.

irrecherchable [*ir-re-chèr*] adj. Que l'on ne peut rechercher, poursuivre.

irrécitable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être récité.

irrécompensable [*ir-ré-kon-pan*] adj. Qui ne peut être compensé. (Vx.) Qu'on ne saurait assez récompenser.

irréconciliabilité [*ir-ré*] n. f. Etat de personnes irréconciliables.

irréconciliable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut se réconcilier : *ennemi irréconciliable.* Ant. Réconciliable.

irréconciliablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irréconciliable.

irréconcilié, e [*ir-ré*] adj. Qui n'est point réconcilié.

irrécouvrable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être recouvré : *créance irrécouvrable.* Ant. Recouvrable.

irrectifiable [*ir-rek*] adj. Qui ne peut être rectifié. Ant. Rectifiable.

irrécupérable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être récupéré. Ant. Récupérable.

irrécusable [*ir-ré-ku-za-ble*] adj. Qui ne peut être récusé : *témoignage irrécusable.* Ant. Récusable.

irrécusablement [*ir-rè-ku-za-ble-man*] adv. D'une manière irrécusable.

irrédentisme [*ir-ré-dan-tis-me*] n. m. Doctrine suivant laquelle l'Italie doit comprendre au delà de ses frontières actuelles tous les pays qui, s'y rattachant par la langue et les mœurs, en sont séparés par la politique. (Ces pays constituent l'*Italia irredenta*, l'Italie *non rachetée* de la domination étrangère, par exemple l'Istrie, le Tessin, le Trentin, Malte, la Corse.)

irrédentiste [*ir-ré-dan-tis-te*] n. et adj. Partisan de l'irrédentisme : *politique irrédentiste.*

irrédimé, e [*ir-ré*] adj. Non racheté.

irréductibilité [*ir-ré-duk*] n. f. Qualité de ce qui est irréductible. Ant. Réductibilité.

irréductible [*ir-ré-duk*] adj. Qui ne peut être réduit : *souscription irréductible.* Qui ne peut être amené à une forme plus simple : *fraction irréductible. Chir.* Qui ne peut être remis en sa place normale : *luxation irréductible.* Ant. Réductible.

irréduit [*ir-ré-du-i*], **e** adj. Qui n'a pas été réduit : *luxation irréduite.* Ant. Réduit.

irréel, elle [*ir-ré-èl, è-le*] adj. Qui n'est pas réel. *Gram. Mode irréel* ou *irréel*, n. m. Qui exprime une action ou un état contraires à la réalité.

irréligible [*ir-ré*] adj. Qui n'est pas rééligible : *député irréligible.* Ant. Rééligible.

irréfléchi, e [*ir-ré*] adj. Qui ne réfléchit pas : *homme irréfléchi.* Qui n'est point réfléchi : *action irréfléchie.* Ant. Réfléchi.

irréflexion [*ir-ré-flèk-si-on*] n. f. Défaut de réflexion, étourderie. Ant. Réflexion.

irréformabilité [*ir-rs*] n. f. Caractère de ce qui est irréformable.

irréformable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être réformé : *arrêt irréformable.* Ant. Réformable.

irréfragabilité [*ir-ré*] n. f. Caractère de ce qui est irréfragable : *l'irréfragabilité d'un témoignage.*

irréfragable [*ir-ré*] adj. (lat. *irrefragabilis*). Qu'on ne peut récuser : *autorité irréfragable.*

irréfragablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irréfragable.

irréfrangible [*ir-ré*] adj. Qui n'est pas réfrangible : *rayons irréfrangibles.* Ant. Réfrangible.

irréfrénable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être réfréné : *passion irréfrénable.*

irréfutabilité [*ir-ré*] n. f. Caractère de ce qui est irréfutable : *l'irréfutabilité des oracles.*

irréfutable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être réfuté : *témoignage irréfutable.* Ant. Réfutable.

irréfutablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irréfutable. (Peu us.)

irréfuté, e [*ir-ré*] adj. Qui n'a pas été réfuté. Ant. Réfuté.

irrégénérable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être régénéré.

irrégularité [*ir-ré*] n. f. Manque de régularité, au prop. et au fig. : *l'irrégularité d'un bâtiment, de la conduite.* Chose faite irrégulièrement : *dénoncer les irrégularités d'une gestion administrative.* Ant. Régularité.

irrégulier, ère [*ir-ré-ghu-li-é*] adj. Qui n'est pas régulier, symétrique : *polygone irrégulier, des traits irréguliers.* Qui agit d'une façon capricieuse : *employé irrégulier.* Non conforme aux règles de la morale : *mener une conduite irrégulière. Gram.* Se dit des mots dont la déclinaison ou la conjugaison s'écartent du type auquel ces mots appartiennent : *noms irréguliers, verbes irréguliers. Pouls irrégulier*, celui dont les pulsations ne sont pas uniformes. *Art milit.* Se dit des partisans qui, lors d'une guerre, se constituent en troupes pour venir en aide à l'armée régulière. (Dans ce sens, ce mot est aussi n. m.) Ant. Régulier.

irrégulièrement [*ir-ré-ghu, man*] adv. D'une façon irrégulière. Ant. Régulièrement.

irréitérable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être réitéré. Ant. Réitérable.

irrelatif, ive [*ir-re*] adj. Qui n'est pas relatif. Ant. Relatif.

irréligieusement [*ir-ré, ze-man*] adv. Avec irréligion. Ant. Religieusement.

irréligieux, euse [*ir-ré-li-ji-eû, eu-ze*] adj. Qui n'a pas de religion : *homme irréligieux.* Contraire à la religion : *discours irréligieux.* Ant. Religieux.

irréligion [*ir-ré*] n. f. Manque de religion.

irréligiosité [*ir-ré, zi-té*] n. f. Caractère irréligieux. Ant. Religiosité.

irremboursable [*ir-ran*] adj. Qui ne peut ou ne doit pas être remboursé. Ant. Remboursable.

irrémédiable [*ir-ré*] adj. A quoi l'on ne peut remédier : *l'expédition de Sicile fut pour les Athéniens un désastre irrémédiable. Fig.* Que l'on ne peut réparer. Ant. Remédiable.

irrémédiablement [*ir-ré, man*] adv. Sans recours, sans remède : *malade irrémédiablement perdu.*

irrémissibilité [*ir-ré-mi-si*] n. f. Etat, caractère de ce qui est irrémissible. Ant. Rémissibilité.

irrémissible [*ir-ré-mi-si-ble*] adj. Qui ne mérite point de pardon : *faute irrémissible.* Ant. Rémissible.

irrémissiblement [*ir-ré-mi-si-ble-man*] adv. Sans rémission, sans miséricorde.

irrémission [*ir-ré-mi-si-on*] n. f. Défaut de rémission, de pardon. Ant. Rémission.

irrémittent [*ir-ré-mit-tun*], **e** adj. Qui ne donne pas de relâche. Ant. Rémittent.

irremplaçable [*ir-ran*] adj. Qui ne peut être remplacé. Ant. Remplaçable.

irréparabilité [*ir-ré*] n. f. Caractère de ce qui est irréparable. (Peu us.)

irréparable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être réparé : *la mort de Turenne fut une perte irréparable.* N. m. Ce qui est irréparable. Ant. Réparable.

irréparablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irréparable.

irréparé, e [*ir-ré*] adj. Qui n'a pas été réparé.

irrepassable [*ir-re-pa-sa-ble*] adj. Qu'on ne peut passer de nouveau.

irréplicable [*ir-ré*] adj. A quoi l'on ne peut répliquer : *arguments irréplicables.*

irrépréhensibilité [*ir-ré-pré-an*] n. f. Qualité de ce qui est irrépréhensible.

irrépréhensible [*ir-ré-pré-an*] adj. Qu'on ne saurait blâmer, où il n'y a rien à reprendre : *conduite absolument irrépréhensible.* Ant. Répréhensible.

irrépréhensiblement [*ir-ré-pré-an, man*] adv. D'une manière irrépréhensible.

irreprésentable [*ir-re-pré-zan*] adj. Qui ne peut être représenté. Ant. Représentable.

irrépressible [*ir-ré-près-si-ble*] adj. Qu'on ne peut réprimer : *force irrépressible.* Ant. Répressible.

irréprimable [*ir-ré*] adj. Qu'il est impossible de réprimer. Ant. Réprimable.

irréprochabilité [*ir-ré*] n. f. Qualité de ce qui est irréprochable.

irréprochable [*ir-ré*] adj. Qui ne mérite point de reproche : *écolier irréprochable.* En quoi il n'y a aucun défaut : *travail irréprochable.* Ant. Reprochable.

irréprochablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irréprochable.

irréproductif, ive [*ir-ré*] adj. Qui n'amène pas une nouvelle production. Ant. Reproductif.

irrésistance [*ir-ré-zis-tan-se*] n. f. Défaut de résistance. Ant. Résistance.

irrésistibilité [*ir-ré-zis-ti*] n. f. Qualité de ce qui est irrésistible. (Peu us.)

irrésistible [*ir-ré-zis-ti-ble*] adj. A quoi on ne peut résister : *la force irrésistible des torrents.*

irrésistiblement [*ir-ré-zis-ti-ble-man*] adv. D'une manière irrésistible.

irrésolu, e [*ir-ré-zo-lu*], **e** adj. Qui n'a pas reçu de solution : *problème irrésolu.* Qui prend difficilement une résolution : *caractère irrésolu.* Ant. Résolu.

irrésoluble [*ir-ré-zo-lu-ble*] adj. Syn. peu us. de insoluble. Qui ne peut être réduit en parties : *nébuleuse irrésoluble.* Ant. Résoluble.

irrésolument [*ir-ré-zo-lu-man*] adv. D'une manière irrésolue. Ant. Résolument.

irrésolution [*ir-ré-zo-lu-si-on*] n. f. Incertitude, état de celui qui demeure irrésolu : *l'irrésolution de Grouchy causa le désastre de Waterloo.* Ant. Résolution.

irrespect [*ir-rès-pé*] n. m. Manque de respect. Ant. Respect.

irrespectueusement [*ir-rès-pèk, ze-man*] adv. D'une manière irrespectueuse. Ant. Respectueusement.

irrespectueux, euse [*ir-rès-pèk-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui manque au respect, qui blesse le respect : *propos irrespectueux.* Ant. Respectueux.

irrespirabilité [*ir-rès-pi*] n. f. Nature de ce qui est irrespirable : *l'irrespirabilité d'un gaz.*

irrespirable [*ir-rès-pi*] adj. Qui ne peut servir à la respiration : *l'oxyde de carbone rend l'air irrespirable.* Ant. Respirable.

irresponsabilité [*ir-rès-pon*] n. f. Etat de celui qui n'est pas responsable : *plaider l'irresponsabilité d'un accusé.* Ant. Responsabilité.

irresponsable [*ir-rès-pon*] adj. Qui n'est pas responsable de ses actes : *les alcooliques sont souvent irresponsables.* Ant. Responsable.

irresponsablement [*ir-rès-pon, man*] adv. D'une manière irresponsable. (Peu us.)

irrétorquable [*ir-ré-tor-ka-ble*] adj. Qui ne peut être rétorqué. Ant. Rétorquable.

irrétractable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être rétracté : *un aveu irrétractable.* Ant. Rétractable.

irrétrécissable [*ir-ré-tré-si-sa-ble*] adj. Qui ne peut être rétréci : *étoffe irrétrécissable au lavage.*

irréussite [*ir-ré-u-si-te*] n. f. Insuccès. Ant. Réussite.

irréveillable [*ir-rè-vé, ll* mll.] adj. Qu'on ne peut réveiller.

irrévelable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être révélé.

irrévéremment [*ir-ré-vé-ra-man*] adv. Avec irrévérence. (Peu us.) Ant. Révéremment.

irrévérence [*ir-ré-vé-ran-se*] n. f. Manque de respect. Parole, action irrévérencieuse.

irrévérencieusement [*ir-ré-vé-ran-si-eu-ze-man*] adv. Avec irrévérence : *il ne faut jamais traiter irrévérencieusement les vieillards.* Ant. Révérencieusement.

irrévérencieux, euse [*ir-ré-vé-ran-si-eû, eu-ze*] adj. Qui manque de respect : *remarque irrévérencieuse.* Ant. Respectueux, révérencieux.

irrévérent, e adj. Syn. de irrévérencieux.

irréversible [*ir-ré-vèr*] adj. *Autom.* Qui ne peut être renversé : *direction irréversible.* Ant. Réversible.

irrévocabilité [*ir-ré*] n. f. Etat de ce qui est irrévocable. Ant. Révocabilité.

irrévocable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être révoqué : *donation irrévocable.* Qui ne peut être rappelé, ramené : *le temps irrévocable.* Ant. Révocable.

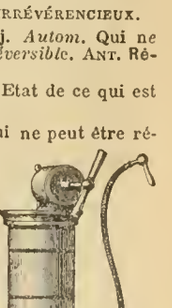

Irrigateur.

irrévocablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irrévocable : *date irrévocablement fixée.*

irrévoqué [*ir-ré-vo-ké*], **e** adj. Qui n'a pas été révoqué.

irrigable [*ir-ri-gha-ble*] adj. Qui peut être irrigué : *vallée facilement irrigable.*

irrigateur [*ir-ri-gha*] n. m. Sorte de pompe portative, pour arroser les cours, les gazons, etc. *Méd.* Instrument servant à donner des lavements et des injections dans diverses cavités de l'organisme.

— Encycl. *Hyg.* On se servait jadis d'appareils avec des pistons, des ressorts, etc., difficiles à entretenir propres. Actuellement, l'injecteur ou *bock*, par sa facilité à être maintenu aseptique, doit remplacer tous les irrigateurs.

irrigation [*ir-ri-gha-si-on*] n. f. (lat. *irrigatio ;* de *irrigare*, arroser). Arrosement des prés, des terres, à l'aide de rigoles ou de saignées : *les canaux d'irrigation établis par les Arabes fertilisent encore l'Andalousie. Méd.* Action d'arroser une partie malade.

— Encycl. *Agric.* L'irrigation a pour but de remédier à la sécheresse et d'enrichir le sol par l'apport de limon.

L'eau une fois recueillie par forage de puits artésiens, captage de sources, dérivation de cours d'eau, création de réservoirs, etc., la distribution peut s'en faire par les systèmes suivants : *par déversement* (on coupe le sol de rigoles horizontales, d'où l'eau se déverse sur le plan incliné situé au-dessous) ; *par planches* (on dispose le sol en gradins successifs, la surface de chacun étant irriguée par déversement) ; *par ados* (le terrain est préparé en planches à deux pentes ; les rigoles versantes sont creusées au sommet des ados, la rigole d'égouttement à l'intersection des ados) ; *par submersion* (l'eau séjourne à la surface des terres un temps plus ou moins long ; on l'y retient par des bourrelets de terre) ; *par infiltration* (l'eau séjourne dans les rigoles, et, par imbibition, gagne les intervalles).

Dans le midi de la France, toutes les cultures sont irriguées ; toutefois, les plantes des prairies, les tubercules et racines (la betterave notamment), le maïs, le chanvre, le lin, le houblon, le tabac et la vigne sont particulièrement sensibles aux effets de l'irrigation. Dans le Nord, on irrigue principalement les prairies.

— *Dr.* Tout propriétaire qui veut se servir pour l'irrigation de ses propriétés des eaux naturelles ou artificielles dont il a le droit de disposer peut obtenir la faculté d'appuyer sur la propriété du riverain opposé les ouvrages d'art nécessaires à sa prise d'eau, à la charge d'une juste et préalable indemnité. Sont exceptés de cette servitude les bâtiments, cours et jardins attenant aux habitations.

Les propriétaires des fonds inférieurs doivent recevoir les eaux qui s'écouleront des terrains arrosés, sauf l'indemnité qui pourra leur être due. Sont également exceptés de cette servitude les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations. La faculté de passage sur les fonds intermédiaires peut être accordée au propriétaire d'un terrain submergé en tout ou en partie, à l'effet de procurer aux eaux nuisibles leur écoulement.

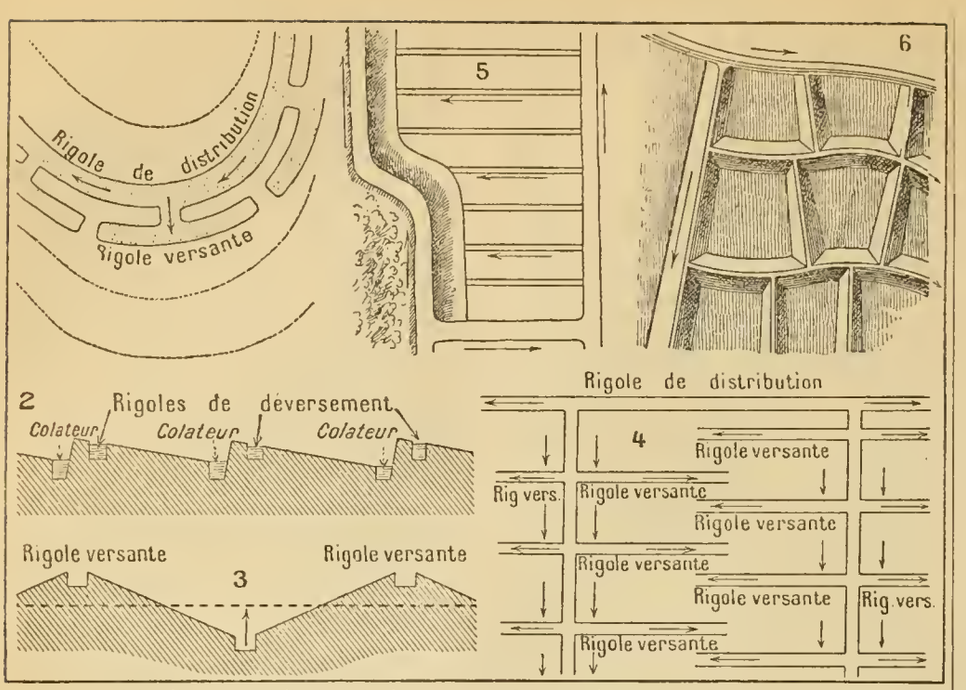

Irrigation : 1. Par déversement, 2. Par demi-planches superposées ; 3. Par planches en ados ; 4. Tracé des rigoles sur terrain de moyenne pente ; 5. Par infiltration ; 6. Par submersion.

Le riverain sur le fonds duquel l'appui est réclamé peut toujours demander l'usage commun du barrage en contribuant pour moitié aux frais d'établissement et d'entretien ; aucune indemnité n'est respectivement due dans ce cas et celle qui aurait été payée devra être restituée. Lorsque cet usage commun n'est réclamé qu'après le commencement ou la confection des travaux, celui qui le demande doit supporter seul l'excédent de dépense auquel donnent lieu les changements à faire au barrage pour le rendre propre à l'irrigation des deux rives.

irrigatoire [*ir-ri-gha*] adj. Qui sert à l'irrigation : *appareil irrigatoire.*

irriguer [*ir-ri-ghé*] v. a. (lat. *irrigare*). Arroser, en parlant des prairies, des terres.

irrision [*ir-ri-zi-on*] n. f. (lat. *irrisio*). Action de se rire de : *l'irrision des vieilles choses.*

irritabilisme [*ir-ri, lis-me*] n. m. Système fondé sur l'hypothèse de l'irritabilité.

irritabiliste [*ir-ri, lis-te*] n. et adj. Partisan de l'irritabilisme.

irritabilité [*ir-ri*] n. f. Etat de ce qui est irritable. *Biol.* Propriété de tout élément anatomique de réagir sous l'influence des excitations extérieures.

irritable [*ir-ri*] adj. Qui s'irrite aisément : *caractère irritable.* Qui est vivement affecté par les impressions reçues : *nerfs irritables. Biol.* Qui est doué d'irritabilité.

irritament [*ir-ri-ta-man*] n. m. Ce qui irrite ; irritation. (Vx.)

irritant [*ir-ri-tan*], **e** adj. (de *irriter*). Qui met en colère : *reproches irritants.* Qui détermine une irritation : *sels irritants.* N. m. Substance irritante, médicament irritant : *employer, proscrire les irritants.* ANT. **Calmant, adoucissant.**

— ENCYCL. *Méd.* On donne le nom de médicaments *irritants* à ceux qui changent rapidement l'état des milieux internes de l'organisme : la potasse, la soude, le borax, la chaux, l'ammoniaque, l'acide sulfurique, le nitrate d'argent, le chlorure de zinc, la moutarde, les cantharides, les euphorbiacés, la térébenthine, etc. Les vésicatoires, les cautères, rentrent dans la médication irritante.

irritant [*ir-ri-tan*], **e** adj. (du lat. *irritus*, vain, nul). *Dr. anc.* Qui annule : *clause irritante. Dr. can. Décret irritant*, clauses insérées dans une bulle, et dont l'inaccomplissement annule la grâce accordée.

irritatif, ive [*ir-ri*] adj. *Méd.* Qui produit l'irritation. (Peu us.)

irritation [*ir-ri-ta-si-on*] n. f. Colère persistante : *être en proie à une vive irritation.* Action de ce qui irrite les organes, les nerfs, etc. : *irritation de la gorge.* Etat qui résulte de cette action.

irriter [*ir-ri-té*] v. a. (lat. *irritare*). Mettre en colère : *irriter un taureau. Fig.* Augmenter, exciter : *irriter les désirs. Méd.* Causer de la douleur dans un organe : *cela irrite l'estomac.* **S'irriter,** v. pr. Se fâcher, se mettre en colère. ANT. **Calmer, apaiser.**

irrorateur [*ir-ro*] n. m. Fontaine de compression à parfumer les appartements, inventée par Brillat-Savarin.

irroration [*ir-ro-ra-si-on*] n. f. (lat. *irroratio ;* de *ros, roris*, rosée). Action d'exposer à la rosée ou à un arrosement par gouttelettes, sous forme de rosée : *bain par irroration.*

irrorer [*ir-ro-ré*] v. a. (lat. *irrorare ;* du préf. *ir*, et *rorare*, pleuvoir). Action de répandre en rosée, en gouttelettes.

irruption [*ir-rup-si-on*] n. f. (du lat. *irruptio ;* de *irrumpere*, entrer brusquement). Entrée soudaine des ennemis dans un pays : *Charlemagne arrêta pour toujours l'irruption des barbares.* Brusque entrée en général : *invités qui font irruption dans un salon. Par ext.* Débordement de la mer, d'un fleuve.

Irtych, riv. de Sibérie, affl. de l'Obi ; 3.712 kil.

Irun, v. d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), sur la Bidassoa ; 10.000 h. Source ferrugineuse ; mines de fer.

Irvillac, comm. du Finistère, arr. et à 24 kil. de Brest ; 2.290 h.

Irvine, v. d'Ecosse (comté d'Ayr), près de la Clyde ; 10.000 h.

Irving [*vin'gh*] (Washington), écrivain américain, né à New-York, m. à Sunnyside (1783-1859) ; auteur d'ouvrages historiques, d'esquisses, nouvelles, etc., d'une haute valeur. Son œuvre principale est le *Livre d'esquisses*, plein de charmantes descriptions. Citons encore : *Histoire de Christophe Colomb, Contes de l'Alhambra.*

W. Irving.

Irving (John *Henry* BRODRIBB, dit), célèbre acteur anglais, né à Keinton en 1838, interprète admirable des drames de Shakspeare.

Irving (Edouard), théologien protestant écossais, né à Annan, m. à Glasgow (1792-1834). Il annonçait comme prochaine la venue du Christ.

irvingianisme [*nis-me*] ou **irvingisme** [*jis-me*] n. m. Secte religieuse anglaise, fondée par Edouard Irving.

irvingie [*jî*] n. f. Genre de plantes de la famille des simarubées, des régions chaudes du globe, dont les fruits renferment une substance oléagineuse appelée *beurre de dika* au Gabon, *beurre de cây cây* en Cochinchine.

Henry Irving.

Isaac, patriarche des Hébreux, fils d'Abraham et de Sara. D'après la Bible, il fut, sur l'ordre de Dieu, exposé à la mort par son père ; un ange le sauva sur le bûcher même. V. ABRAHAM. Il eut, de sa cousine Rébecca, deux fils jumeaux, Esaü et Jacob. Parvenu à une vieillesse avancée, et devenu aveugle, il voulut assurer à son fils aîné Esaü, avec sa bénédiction, l'héritage des promesses divines ; mais une ruse de Rébecca détourna sur Jacob la bénédiction.

Irvingie : a, fleur.

Bx-arts. Le sujet d'*Isaac bénissant Jacob*, qu'on intitule parfois la *Bénédiction d'Isaac*, a été

Isaac bénissant Jacob, d'après G. Flinck.

traité par Rembrandt ; G. Flinck (Amsterdam) ; Ribera (Madrid) ; etc.

Isaac (saint), moine d'Orient, m. vers 380 ; zélé défenseur de l'orthodoxie. Fête le 14 janvier.

Isaac Ier, Comnène, empereur d'Orient de 1057 à 1059. Il s'efforça énergiquement de restaurer l'armée et les finances byzantines ; mais, désespérant de triompher des mécontents qu'il sentait croître autour de lui, il abdiqua en faveur de son ami Constantin X Ducas, et se retira au couvent de Stoudion, où il mourut en 1061 ; — ISAAC II, *l'Ange*, empereur byzantin en 1185. Caractère lâche et dépensier, il écrasa le peuple d'impôts. Son frère Alexis le détrôna en 1195 et le fit aveugler ; mais, à l'appel d'Alexis, fils d'Isaac, les croisés rétablirent celui-ci sur le trône en 1203. Il régna six mois encore et fut renversé par Alexis Ducas (1204).

Isabeau [*bô*] **de Bavière,** reine de France, née en Bavière, m. à Paris (1371-1435). Fille d'Etienne II, duc de Bavière, elle épousa Charles VI et fut plusieurs fois régente pendant la folie de son mari, mais elle se fit haïr rapidement pour son avarice, sa frivolité et le dérèglement de ses mœurs. Après l'assassinat de Louis d'Orléans, elle s'appuya sur les Bourguignons et prit parti contre son fils le dauphin Charles. Le meurtre de Jean sans Peur la jeta dans les bras des Anglais, à qui elle livra la France (traité de Troyes, 1420). Elle mourut méprisée de tous les partis.

Sceau d'Isabeau de Bavière.

isabelle [*i-za-bè-le*] adj. (du n. de l'archiduchesse *Isabelle d'Autriche*, fille de Philippe II, dont le mari, l'archiduc Albert, assiégeait Ostende, et qui fit vœu, dit-on, de ne pas changer de chemise avant la prise de la ville ; celle-ci eut lieu après plus de trois ans, et le nom de la princesse serait resté à la couleur que sa chemise avait prise dans cet intervalle. On a rapporté quelquefois, mais à tort, cette anecdote à Isabelle la Catholique). D'une couleur café au lait. *Cheval isabelle*, de couleur isabelle avec les crins et les extrémités noirs. N. m. Couleur isabelle : *drap d'un isabelle presque blanc.* Cheval de couleur isabelle : *monter un superbe isabelle.*

Isabelle. V. à ELISABETH, pour les personnages qui ne figurent pas ici.

Isabelle ou **Elisabeth** (sainte), sœur de saint Louis, fondatrice du monastère de Longchamp (1224-1270). Fête le 6 septembre.

Isabelle de France, fille de Philippe le Bel ; m. au château de Hertford (1292-1358). Elle épousa Edouard II, roi d'Angleterre, qu'avec l'aide de son amant, Mortimer, elle fit déposer et mettre à mort. Le règne d'Isabelle, qui dura jusqu'en 1329, fut marqué par d'effroyables exécutions. Son fils Edouard III la fit enfermer dans un château et fit pendre Mortimer.

Isabelle la Catholique.

Isabelle de France, seconde fille de Charles VI, née à Paris, m. à Blois (1382-1409), femme de Richard II, roi d'Angleterre, puis de Charles d'Orléans. Elle mourut en mettant au monde une fille qui fut Jeanne d'Orléans.

Isabelle Ire, la Catholique, reine de Castille, née à Madrigal, m. à Medina del Campo (1451-1504). Son mariage avec Ferdinand d'Aragon réunit sous le même sceptre les couronnes d'Aragon et de Castille et facilita la réalisation de l'unité espagnole, qui fut complétée par la chute du royaume maure de Grenade en 1492. Elle gouverna avec énergie et habileté, favorisa l'inquisition et soutint constamment son ministre Ximénès. Elle donna à Christophe Colomb les ressources nécessaires pour découvrir le nouveau monde. V. FERDINAND.

Ordre d'Isabelle la Catholique.

Isabelle la Catholique (*ordre royal d'*), ordre espagnol institué par Ferdinand VII le 24 mars 1815, pour récompenser les sujets espagnols ayant rendu des services dans les colonies d'Amérique ; mais depuis le 26 juillet 1847 il récompense tous les genres de services rendus à la couronne et peut être décerné aux étrangers. Quatre classes ; le ruban est blanc moiré avec bordure jaune.

Isabelle II, d'Espagne.

Isabelle II (Marie-Louise), fille de Ferdinand VII et de Marie-Christine de Naples, née à Madrid, m. à Paris (1830-1904), reine d'Espagne en 1833. Bonne, mais peu instruite, elle fut mariée à un prince sans valeur, François d'Assise ; elle laissa Narvaez et O'Donnell gouverner sous son nom ; elle fut détrônée en 1868 par la guerre civile.

Isabelle II (*ordre militaire d'*), ordre espagnol créé par Ferdinand VII le 19 juin 1833 pour récompenser les services rendus par les armées de terre et de mer. Trois classes ; le ruban est bleu ciel moiré ; le bijou est une croix, d'or pour les officiers, d'argent pour les sous-officiers et soldats.

Ordre militaire d'Isabelle II.

Isabelle d'Autriche (Claire-Eugénie), fille de Philippe II, née au Bois de Ségovie, m. à Bruxelles (1566-1633). Elle épousa son cousin l'archiduc Albert d'Autriche, prit Ostende, mais essaya inutilement de pacifier les Pays-Bas. V. ISABELLE, adj.

Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, née à Evora (1397-1472). Fille de Jean Ier, roi de Portugal, elle épousa Philippe le Bon, qui institua à cette occasion l'ordre de la Toison d'or. Diplomate habile, elle participa au congrès d'Arras et tint une cour très brillante.

Isabelle (*ordre de Sainte-*), ordre portugais institué le 25 avril 1804 et dont la reine de Portugal est grande maîtresse. Il est réservé à 26 dames qui s'engagent à visiter chaque semaine l'hôpital des orphelins. La décoration se porte suspendue à une écharpe rose à liserés blancs.

Ordre de Sainte-Isabelle.

Isabelle de Lorraine, reine de Sicile, femme de René d'Anjou; m. à Launay, près Saumur (1410-1453).

Isabelle, type de la comédie italienne, créé à Paris par une actrice, Isabelle Andreini, et qui se confondit depuis avec l'emploi des amoureuses. On donne encore le nom d'Isabelle à un type de soubrette mystifiant les amoureux, dupant les vieillards; c'était surtout un rôle à travestissement, qui subsista longtemps au Théâtre-Italien de Paris et sur les scènes de la foire.

Isabelle (comédien).

Isabey (Jean-Baptiste), peintre miniaturiste français, né à Nancy, m. à Paris (1767-1855). Il fut le peintre favori et inimitable des *Incroyables* et de la société impériale. — Son fils, Eugène-Louis-Gabriel, né à Paris, m. à Lagny (1804-1886), peintre d'histoire et de paysage et très habile lithographe.

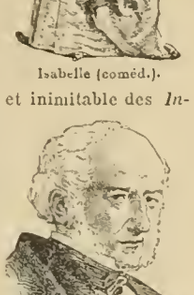

Isabey.

isadelphe [*dèl-fe*] adj. (du gr. *isos,* égal, et *adelphos,* frère). *Térat.* Se dit des monstres doubles chez lesquels les deux individus sont également développés. *Bot.* Qui a ses étamines réunies en deux faisceaux égaux.

isadelphie [*dèl-fi*] n. f. *Bot.* Etat des fleurs isadelphes.

isagogique [*ji-ke*] n. f. (du gr. *eisagôgê,* introduction). Partie d'une science qui en est comme l'introduction.

Isaïe ou **Esaïe,** conseiller du roi d'Israël Ezéchias, le premier des quatre grands prophètes juifs, né vers 774, m. vers 690 av. J.-C.; auteur du *Livre d'Isaïe,* remarquable par la vigueur du style et l'éclat de la poésie.

Isalgue [*zal-ghe*] n. f. *Blas.* Fleur fantastique en forme de cinq trèfles, à queues allongées, dont les bouts traversent un croissant renversé.

Isambert [*i-zan-bèr*] (François-André), jurisconsulte et homme politique français, né à Aunay, m. à Paris (1792-1857); auteur d'un Recueil des anciennes lois françaises de 420 à 1789. — Son fils Gustave-François, né à Châteaudun, m. à Paris (1841-1902), fut journaliste et député en son pays natal.

Isambrun [*zan*] n. m. Etoffe de laine qui servait autrefois à faire des vêtements d'hommes.

isanémone n. f. (du gr. *isos,* égal, et *anemos,* vent). Courbe tracée sur une carte et en tous les points de laquelle le vent a même vitesse moyenne pendant une saison.

isanthe [*zan-te*] adj. (du gr. *isos,* égal, et *anthos,* fleur). *Bot.* Dont toutes les fleurs se ressemblent.

Isar, riv. d'Allemagne, née dans le Tyrol. Elle arrose Munich et se jette dans le Danube (r. dr.); cours 350 kil.

isard [*i-zar*] n. m. Nom du chamois, dans les Pyrénées. (Cependant, l'isard pyrénéen est plus petit que le chamois commun et a le poil plus roux.)

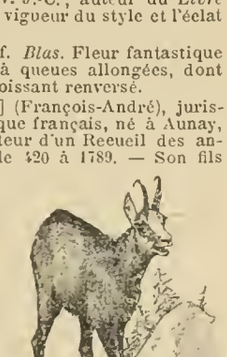

Isard.

isaria, isarie [*za-ri*] ou **isaire** [*zè-re*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes.

— Encycl. Les isarias sont caractérisés par un pédicelle formé de filaments parallèles donnant naissance à de petites spores arrondies; certaines espèces (*isaria densa,* par exemple) vivent et se développent sur les insectes et leurs larves, propriété qu'on a mise à profit pour la destruction des vers blancs.

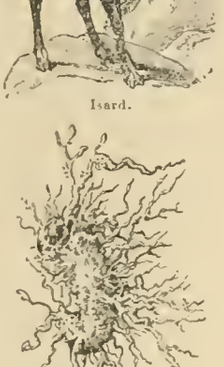

Isaria se développant sur un ver blanc.

isaster [*zas-tèr*] n. m. Genre d'oursins irréguliers, comprenant des formes fossiles dans le crétacé moyen et supérieur. (Les isasters sont des oursins assez grands, ovales, dépourvus de fasciolles.)

Isaster.

isatine [*za*] n. f. Composé obtenu par l'action de l'acide azotique sur l'indigo.

isatis [*i-za-tiss*] n. m. Quadrupède qui tient du renard et du chien.

— Encycl. L'isatis (*vulpes lagopus*) fournit une fourrure très estimée, qui, en été, est d'une couleur grisâtre ou bleu violacé (renard bleu) et qui est blanche dans la livrée d'hiver (renard blanc). Répandu des montagnes de la Norvège au Spitzberg et dans l'Amérique du Nord, l'isatis vit de cadavres et de poissons. (V. pl. fourrures.)

Isatis.

isat.s [*za-tiss*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du pastel.

Isaure [*i-zô-re*] (Clémence), dame toulousaine, qui aurait vécu au xve siècle et aurait fondé les *Jeux floraux.* La critique moderne a démontré la fausseté de cette légende : Clémence Isaure n'a pas existé. Les capitouls, en inventant ce personnage, auraient voulu soustraire au contrôle du Parlement des biens censés légués à la ville de Toulouse par cette prétendue testatrice. Depuis des siècles (1513), l'académie des Jeux floraux fait prononcer l'éloge de Clémence Isaure le 3 mai de chaque année. V. jeux floraux.

Isaurie [*zô-ri*], ancienne contrée de l'Asie Mineure, en Pisidie, dans les montagnes du Taurus. Séleucie fut sa ville principale. (Hab. *Isauriens.*)

Isaurien, enne [*zô-ri-in, è-ne*], qui est né en Isaurie ou qui habite ce pays : *les Isauriens.* Adjectiv. : *prince isaurien. Hist.,* nom généralement donné à la dynastie byzantine fondée par Léon III, et qui occupa le trône de Constantinople de 717 à 802.

isaurique [*zô-ri-ke*] adj. Qui appartient à l'Isaurie; originaire d'Isaurie : *légende isaurique.*

isba [*is*] n. f. Habitation en bois de sapin, particulière à divers peuples du nord de l'Europe et

Isba.

de l'Asie (notamment aux paysans russes). — L'isba consiste généralement en deux maisonnettes reliées entre elles par une cour couverte.

Isbarta, v. de la Turquie d'Asie (prov. de Konieh), sur l'Aléosa; 20.000 h. Vignobles.

Isbergues, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kil. de Béthune, près de la Lys canalisée et du canal d'Aire à La Bassée; 3.040 h. Ch. de f. N. Houille, fonderies, aciéries.

Isboseth, fils de Saül. Après deux ans de règne, il fut trahi par Abner, et tué par Rochab et Baana, que David punit de mort.

Iscariote, surnom donné à l'apôtre Judas, qui était né à Iscarioth. N. m. *Fig.* Traître.

Iscarioth, village de la Palestine, à l'E. de Samarie, patrie de l'apôtre Judas.

ischémie [*is-ké-mi*] n. f. (du gr. *iskhein,* arrêter, et *haima,* sang). *Méd.* Suppression de la circulation du sang dans certaines parties.

ischémier [*is-ké-mi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Pratiquer une ischémie, la provoquer.

ischémique [*is-ké-mi-ke*] adj. Qui se rapporte à l'ischémie : *accident ischémique.*

ischémiser [*is-ké-mi-zé*] v. a. Syn. de ischémier.

ischémon ou **ischème** [*iské*] n. m. Genre de graminées, comprenant des herbes annuelles dont on connaît quelques espèces habitant les régions tempérées du globe.

Ischia [*is-ki-a*], île volcanique d'Italie, à l'entrée du golfe de Naples. Vignobles. — La comm. d'Ischia a 6.600 h. (*Ischiotes*), et l'île 25.000 h. Dévastée par le tremblement de terre du 28 juillet 1883, qui fit plus de 4.000 victimes.

ischiagre n. f. Syn. de sciatique.

ischial [*is-ki-al*], **e, aux** adj. Qui a rapport à l'ischion.

ischialgie [*is-ki-al-ji*] n. f. (de *ischion,* et du gr. *algos,* douleur). *Pathol.* Douleur à la hanche.

ischiaque [*is-ki-a-ke*] adj. *Anat.* Qui appartient à la hanche ou à la région voisine : *veines ischiaques.*

ischiatique [*is-ki-a*] adj. Qui appartient à l'ischion : *artère, tubérosité ischiatique.*

ischio-caverneux [*is-ki*] adj. et n. m. Se dit d'un petit muscle qui concourt à l'érection chez l'homme et la femme.

ischio-coccygien [*is-ki*] adj. et n. m. Se dit d'un muscle de la fosse ischio-rectale.

ischion [*is-ki-on*] n. m. (mot gr.). *Anat.* Un des trois os qui forment l'os coxal, dans lequel la cuisse est emboîtée.

ischiopidite [*is-ki*] n. m. Troisième article, à partir du corps, des membres des crustacés.

Ischl, v. d'Autriche-Hongrie (Haute-Autriche), au confluent de la Traun et de l'*Ischl;* 3.500 h. Ville d'eau fréquentée.

ischnogaster [*isk-no-ghas-tèr*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères comprenant des guêpes des Indes orientales remarquables par leur corps mince et fluet.

ischurétique [*is-ku*] adj. *Méd.* Relatif à l'ischurie : *remèdes ischurétiques.*

ischurie [*is-ku-ri*] n. f. (du gr. *iskhein,* retenir, et *ouron,* urine). Rétention d'urine; impossibilité d'uriner : *ischurie rénale, vésicale, urétrale.*

Isée [*i-zé*], orateur grec, né à Chalcis. Il tint à Athènes une école de déclamation, où il eut pour élève Démosthène (ive s. av. J.-C.).

Iseghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers), sur le Mandel; 13.930 h. Filatures; toiles; dentelles.

Iselin (Henri-Frédéric), statuaire français, né à Clairegoutte (Haute-Saône), m. à Paris (1826-1905). Il se fit une spécialité du portrait sculptural et donna de remarquables bustes en marbre.

Isengrin (du germ. *isan,* fer, et *grim,* masque), nom du loup dans le *Roman de Renart.*

Iseo (lac d') ou **de Sebino,** lac d'Italie, en Lombardie, traversé par l'Oglio, affl. du Pô. Tire son nom de la petite ville d'*Iseo,* sur ses bords (2.500 h.).

Iseran, massif et col des Alpes Grées. Le col (2.679 m.) fait communiquer les vallées françaises de l'Arc et de l'Isère.

Isère, riv. de France, née près de la frontière italienne; elle traverse la Maurienne et le Grésivaudan, arrose Moutiers, Grenoble, et se jette dans le Rhône (riv. g.); cours 290 kil., dont 217 navigables, malgré le régime assez violent de la rivière.

Isère (départ. de l'), dép. formé par divers pays du Dauphiné; préf. *Grenoble;* s.-préf. *Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin, Vienne;* 4 arr., 45 cant., 563 comm., 562.320 h. (*Isérois* ou *Iserans*). 14e région militaire; cour d'appel et évêché à Grenoble. Ce dép. doit son nom à la rivière qui le baigne. Culture des céréales, mûriers; élevage. Richesses minérales considérables (or, argent, fer, plomb, cuivre, houille, marbre, ardoise). Industrie active : papeterie, tanneries, draps, métallurgie.

Iserlohn, v. de Prusse (Westphalie), sur la Baar; 29.600 h. Gisements de fer et de zinc. Métallurgie.

Isernia, v. d'Italie (Molise, prov. de Campo-Basso), près du Volturne; 9.200 h. Eaux minérales.

isernore [*zèr*] n. m. Marbre gris cendré, bleuâtre et spathique, que l'on trouve dans le département de l'Ain.

isertie [*zèr-ti*] n. f. Genre de rubiacées de l'Amérique tropicale.

Iseult ou **Isolde,** héroïne du cycle de la Table Ronde. V. Tristan.

is fecit cui prodest, mots lat. signif. : *Celui-là a fait, à qui la chose faite est utile.* Le coupable est presque toujours celui à qui le délit ou le crime profite. On ne doit se servir qu'avec circonspection de ce vieil axiome de droit.

isiaque [*i-zi-a-ke*] adj. Qui a rapport à Isis : *les mystères isiaques.* N. m. Prêtre d'Isis.

Isidore (saint), martyr au iiie siècle. Il fut précipité dans un puits, dans l'île de Chio, sous le règne de l'empereur Gallus. Fête le 14 mai, dans l'Eglise grecque, et le 15 mai, dans l'Eglise latine.

Isidore d'Alexandrie, philosophe néoplatonicien de la fin du ve siècle ap. J.-C., chef de l'école d'Athènes après Marinus. Fête le 15 janvier.

Isidore de Péluse (saint), né et m. à Péluse, où il dirigeait un monastère (370-450). Il fut un des hommes les plus savants de son temps. Fête le 4 février.

Isidore de Séville (saint), né à Carthagène, évêque de Séville, savant prélat du moyen âge (560-636). Il donna à l'Eglise d'Espagne son organisation définitive. Auteur des *Etymologies,* du traité *Des différences ou de la propriété des mots.* Fête le 4 avril.

Isigny, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 23 kil. de Bayeux; 2.550 h. Ch. de f. O. Beurre renommé. Petit port de cabotage. — Le cant. a 26 comm., et 13.120 h.

Isigny, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 20 kil. de Mortain; 320 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 11 comm. et 4.800 h.

isinglass (m. angl.) n. m. Colle de poisson. *Isinglass végétal,* nom donné en Angleterre à la *gélose,* employée à la fabrication de la baudruche.

Isis [*i-ziss*], déesse des Egyptiens, qui l'appelaient *Saït* ou *Tsît,* sœur et femme d'Osiris, mère d'Horus. Déesse de la médecine, du mariage, de la culture du blé, etc., elle personnifie la première civilisation égyptienne. Aux temps gréco-romains, son culte se répandit en Grèce, en Italie, en Gaule, en Bretagne. Son sanctuaire de Philæ compta des adorateurs jusque sous le règne de Justinien.

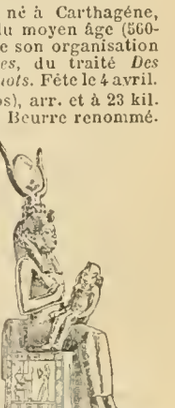

Isis.

Isis, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue de Quinault, musique de Lulli (1677); l'une des meilleures œuvres des deux auteurs.

Iskander-Bey (comte Illinski), général d'origine polonaise, né en Bessarabie, m. à Constantinople (1814-1864). Il servit en Algérie contre Abd-el-Kader. En 1848, il combattit dans les rangs des insurgés hongrois, puis se distingua en Crimée, au service des Ottomans, en 1854-1855.

Iskelib ou **Eskilub,** v. de la Turquie d'Asie (prov. de Kastamouni), non loin de l'Ak-Tchaï; 10.000 h. Tanneries, moulins.

Isla de La Torre y Rajo (José Francisco), écrivain et jésuite espagnol, né à Védanes, m. à Bologne (1703-1781); auteur de l'ingénieux roman satirique *Fray Gerundio de Campazas.*

islam [*is-lam*] n. m. (mot ar. signif. *résignation*). Religion et civilisation des musulmans. Ensemble des pays qui pratiquent cette religion et cette civilisation; le monde musulman.

islamique [*is-la*] adj. Qui appartient à l'islam, à l'islamisme : *la civilisation islamique.*

islamisme [*is-la-mis-me*] n. m. Mahométisme. (On dit aussi islam et mahométisme.)

— Encycl. L'Arabie fut le berceau de l'islamisme; le Coran, œuvre de Mahomet, fut son point de départ. Après la mort du prophète il s'étendit en Asie et sur les rivages de la Méditerranée, des bords de l'Indus aux rivages de l'Atlantique. Théo-

eratique avec les quatre premiers califes orthodoxes, l'islam devient une monarchie militaire avec les Ommiades de Damas et les Abbassides de Bagdad ; mais la constitution de dynasties locales en (Perse Saffarides, Bouïdes, Ghaznévides, Seldjoukides) détruit peu à peu la puissance du califat, qui disparaît en 1242. Chacun des pays musulmans vit désormais indépendant, tandis que l'islam s'étend peu à peu à l'ouest et au sud, sur les confins de la Chine, dans l'Inde, dans l'Afrique centrale. A l'occident, la bataille de Poitiers, gagnée par Charles-Martel, avait arrêté dès 732 les progrès des musulmans; mais ceux-ci ne furent expulsés d'Espagne qu'au xve siècle, tandis que se fondait le puissant empire turc de Constantinople. Depuis ce temps, le domaine de l'islam est resté à peu près stationnaire, offrant les obstacles les plus redoutables, surtout en Afrique, aux progrès de la colonisation européenne.

C'est pour mieux comprendre le texte sacré que les premiers croyants fondèrent la grammaire ; c'est du Coran que sortit la jurisprudence ; c'est enfin dans le Coran que les institutions politiques et sociales trouvèrent le point d'appui de leur développement.

L'organisation de l'Etat musulman était la suivante : au sommet de la hiérarchie, un *calife*, chef des croyants, ayant droit de vie et de mort sur ses sujets, juge suprême dans les questions de dogme; au-dessous, des ministres (dont le premier avait le titre de *vizir*), des *ommâl* pour représenter le chef des croyants dans les provinces, des généraux chargés de le défendre contre les infidèles, des *câdis* pour assurer le bon fonctionnement de la justice, des *imâms* chargés de réciter à la mosquée les cinq prières quotidiennes.

Le droit musulman a une base essentiellement religieuse. Les codes s'occupent de la purification, de la prière légale, des funérailles, de la dîme et de l'aumône, du jeûne légal, du pèlerinage à La Mecque, des transactions commerciales, des successions, du mariage et du divorce, de la foi, des délits, de la justice, du pouvoir temporel et spirituel, des rapports du sujet avec son souverain, etc. Il y a donc, dans ces livres, à la fois des matières civiles et religieuses ; celles-ci pénètrent les premières et les expliquent.

Le monde musulman a eu ses lexicographes, ses grammairiens, ses poètes, ses historiens, ses voyageurs, ses géographes, ses astronomes, ses mathématiciens; seules les sciences physiques, chimiques et naturelles, y demeurèrent sans représentants dignes d'être remarqués.

islamite [*is-la*] n. et adj. Partisan de l'islamisme. Mahométan.

Islandais, e [*is-lan-dè, è-ze*], habitant ou originaire de l'Islande : *les Islandais*. Dans les ports de Bretagne, nom familier des marins qui vont à la pêche de la morue. N. m. La langue islandaise. Adjectiv. : *population islandaise*.

Islande, grande île danoise de l'Europe, dans l'océan Glacial aretique ; 104.785 kil. car. ; 78.500 h. (*Islandais*). Cap. *Reykjavik*. Sol volcanique, accidenté; côtes escarpées et très découpées. Climat humide, très brumeux, peu d'agriculture. Gisements de spath, cuivre, plomb. Volcans (Oroefa, Oskjadja, Hékla) et geysers. Aux environs, pêcheries importantes.

L'Islande, peuplée au IXe siècle de notre ère par les Norvégiens, soumise au Danemark depuis l'Union de Calmar, jouit d'une autonomie administrative presque complète.

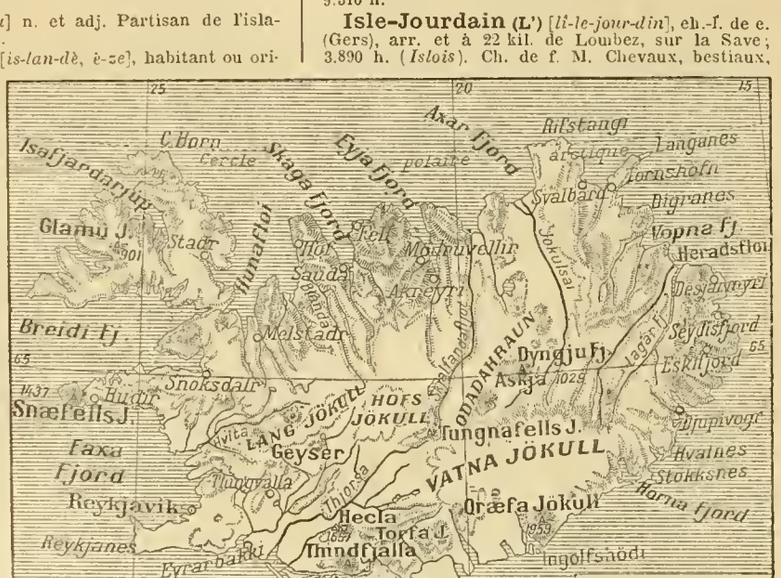

Islay, île de la côte occidentale de l'Ecosse, une des Hébrides. Distilleries.

Isle [*i-le*], riv. de France, qui naît sur les bas plateaux du Limousin, arrose Périgueux, reçoit la Dronne et se jette dans la Dordogne (riv. dr.), à Libourne; cours 235 kil. Navigable depuis Périgueux.

Isle-Adam (L') [*li-la-dan*], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 19 kil. de l'ontoise, sur l'Oise ; 3.790 h. (*Islois*). Ch. de f. N. Patrie de Villiers de l'Isle-Adam. Grande forêt. — Le cant. a 17 comm., et 21.940 h.

Isle-aux-Moines, comm. du Morbihan, arr. et à 13 kil. de Vannes, dans une île du golfe du Morbihan; 1.180 h. Bains de mer.

Isle-en-Dodon (L') [*li-lan*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 40 kil. de Saint-Gaudens, sur la Save; 2.250 h. (*Islois*). — Le cant. a 23 comm., et 9.510 h.

Isle-Jourdain (L') [*li-le-jour-din*], ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 22 kil. de Lombez, sur la Save; 3.890 h. (*Islois*). Ch. de f. M. Chevaux, bestiaux, volailles, céréales. Patrie de saint Bertrand de Comminges, du prédicateur Anselme. — Le cant. a 16 comm., et 9.340 h.

Isle-Jourdain (L'), ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 32 kil. de Montmorillon, sur la Vienne ; 1.120 h. (*Islois*). — Le cant. a 10 comm., et 11.800 h.

Isle-sur-la-Sorgue (L') [*li-le*], ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 22 kil. d'Avignon ; 6.460 h. (*Islois*). Ch. de f. P.-L.-M. Filatures, carrières, primeurs. — Le cant. a 9 comm., et 14.180 h.

Isle-sur-le-Doubs (L') [*li-le, dou*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 26 kil. de Baume-les-Dames, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin ; 2.580 h. (*Islois*). Ch. de f. P.-L.-M. Forges, tréfileries. — Le cant. a 24 comm., et 7.940 h.

Isle-sur-Serein (L') [*li-le, rin*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 15 kil. d'Avallon, sur le *Serein* ; 850 h. (*Islois*). Carrière. — Le cant. a 14 comm., et 5.770 h.

iso (du gr. *isos*, égal) préfixe signifiant *égalité*, qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots techniques ou scientifiques.

isoaxique [*ak-si-ke*] adj. Qui a des axes égaux entre eux : *type isoaxique*.

isobare ou **isobarique** [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *baros*, pesanteur). *Physiq.* D'égale pression atmosphérique. *Lignes isobares*, lignes de points de la terre où la pression est la même à un instant déterminé. (On dit aussi quelquef. ISOBAROMÉTRIQUE.) N. f. Chacune de ces lignes.

isobarométrique [*i-zo*] adj. Syn. de ISOBARE.

isocarde [*i-zo*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, à coquille renflée, communs en France sur les côtes de l'Atlantique.

isocarpé, e [*i-zo*] adj. Se dit des plantes chez lesquelles les divisions du fruit et celles du périanthe sont en nombre égal.

Triangle isocèle.

isocèle ou **isoscèle** [*i-zo-sè-le*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *skelos*, jambe). *Géom.* Qui a deux côtés égaux : *triangle isocèle ; trapèze isocèle*.

isocélie [*i-zo-sé-li*] ou **isocélisme** [*i-zo-sé-lis-me*] n. f. Caractère du triangle isocèle.

isocère [*i-zo*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères petits, ovales allongés, de couleur rousse ou lie de vin, comprenant trois espèces propres à l'Espagne et à l'Algérie.

isochimène [*i-zo-ki*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *cheimainein*, être froid). Qui a la même température moyenne en hiver : *les lignes isochimènes*. N. f. Chacune de ces lignes.

isochromatique [*i-zo-kro*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *khrôma*, couleur). Dont la teinte est uniforme.

isochromie n. f. Syn. de LITHOCHROMIE.

isochrone [*i-zo-kro-ne*] ou **isochronique** adj. (du préf. *iso*, et du gr. *khronos*, temps). *Mécan.* Qui s'exécute dans des temps égaux : *les oscillations isochrones* ou *isochroniques du pendule*.

isochroniquement [*i-zo-kro-ni-ke-man*] adv. D'une manière isochrone ou isochronique.

isochronisation [*i-zo-kro-ni-za-si-on*] n. f. Action d'isochroniser.

isochroniser [*i-zo-kro-ni-zé*] v. a. *Mécan.* Rendre isochrone.

isochronisme [*i-zo-kro-nis-me*] n. m. Qualité de ce qui est isochrone : *l'isochronisme des mouvements du pendule*.

isoclinal [*i-zo*] adj. *Géol.* Plis anticlinaux ou synclinaux qu'un effort latéral a rejetés de côté, de façon à donner à l'ensemble une allure oblique.

isocline [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *klinê*, pente). *Physiq.* Qui a la même inclinaison. (On dit aussi ISOCLINIQUE). *Lignes isoclines*, lignes de points de la terre où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est la même. N. f. Chacune de ces lignes.

isocole [*zo*] adj. *Gram.* Se dit d'une période dont tous les membres ont la même longueur : *période isocole*.

Isocrate, orateur athénien. Il professa l'éloquence à Athènes, prêcha l'union de tous les Grecs contre la Perse, ne reculant même pas devant l'alliance de la Macédoine, dont il ne sentait pas les dangers. Les événements lui ayant donné un cruel démenti, il se laissa mourir de faim après la bataille de Chéronée, pour ne pas survivre à l'asservissement de la Grèce (436-338 av. J.-C.). On lui doit, entre autres discours, un magnifique *Panégyrique* d'Athènes et une harangue *Sur la Paix*.

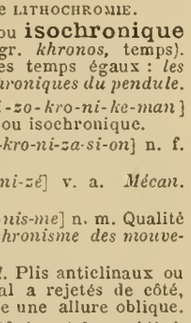
Isocrate.

isodactyle [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *daktulos*, doigt). *Zool.* Dont les doigts sont égaux.

isodonte [*i-zo*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des formes fossiles dans le jurassique. Adj. Dont les dents sont égales ou semblables entre elles.

isodynamie [*i-zo, mi*] n. f. (du préf. *iso*, et du gr. *dunamis*, force). Qualité de certains aliments qu'on peut substituer les uns aux autres dans la ration alimentaire, car ils donnent la même force organique.

isodynamique ou **isodyname** [*i-zo*] adj. *Physiq.* Se dit des aliments qui jouissent de la propriété d'isodynamie. *Ligne isodynamique*, ligne qui contient les points de la terre où la force magnétique est la même.

isoédrique [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *edra*, face). *Minér.* Dont les facettes sont semblables : *chaux carbonatée isoédrique*.

Isoète : a, fleur avec un sporange.

isoète [*i-zo*] n. m. Genre de cryptogames vasculaires, qui habitent le bord des lacs du Jura et des Vosges.

isoétées [*i-zo-é-té*] n. f. pl. Famille de plantes, dont le type est le genre *isoète*. S. une *isoétée*.

isogame (du préf. *iso*, et du gr. *gamos*, mariage) adj. Se dit des végétaux inférieurs, chez lesquels les éléments reproducteurs qui s'unissent pour produire l'œuf sont tous deux semblables.

isogamie [*i-zo-gha-mi*] n. f. Propriété de certains végétaux inférieurs d'être isogames.

isogéotherme [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *gê*, terre, et *thermos*, chaleur). Se dit des points de l'intérieur de l'écorce terrestre qui sont à la même température.

isogone [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *gônia*, angle). A angles égaux. *Ligne isogone*, lieu des points du globe ayant même déclinaison.

isogonique [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *gônia*, angle). Qui décrit des angles égaux. *Ligne isogonique*, syn. de LIGNE ISOGONE.

isographie [*i-zo-gra-fi*] n. f. (préf. *iso*, et gr. *graphê*, inscription). Fac-similé, reproduction exacte de l'écriture d'une personne. (Peu us.)

isohypse [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *hupsos*, hauteur). Qui est de même altitude.

isoire [*zoi-re*] n. f. Pièce de bois du train d'une voiture sur laquelle repose le ressort.

isolable [*i-zo*] adj. Qui peut être isolé : *corps isolable*.

Isolaccio, comm. de Corse, arr. et à 80 kil. de Corte ; 1.680 h.

isolant [*i-zo-lan*], **e** adj. Qui ne conduit pas l'électricité : *support isolant. Langues isolantes*, celles dont les phrases sont formées de mots invariables, ordinairement monosyllabiques, et où les rapports grammaticaux ne sont marqués que par la place des termes : *le chinois, l'annamite, le siamois, le birman et le thibétain sont des langues isolantes*. N. m. : *le verre, la résine sont des isolants*.

— ENCYCL. *Physiq.* Les isolants sont des corps dont la résistance électrique est assez grande pour qu'on puisse les utiliser comme des non-conducteurs. Quand on s'en sert comme milieu séparant deux conducteurs non isolés, on l'appelle l'isolant *diélectrique*, et le système constitué par les deux conducteurs et le diélectrique intermédiaire constitue un *condensateur*. Parmi les isolants employés, citons : le verre, le mica, la porcelaine, la gutta-percha, le soufre, la résine, le caoutchouc, etc.

isolateur, trice [*i-zo*] adj. Se dit des substances ayant la propriété d'isoler. N. m. Appareil

Isolateur : 1. D'entrée de poste ; 2. A cloche simple ; 3. A cloche double ; 4. A crochet ; 5. A tête d'escargot ; 6. A tête fendue.

servant à isoler les corps qu'on veut charger d'électricité, ou les fils métalliques destinés à conduire le courant. V. ISOLOIR

— ENCYCL. Les isolateurs sont généralement en porcelaine émaillée ; la surface doit être bien lisse, sans fissures, afin qu'elle se lave et se sèche rapidement sans retenir l'humidité qui diminue son efficacité. Ils prennent des formes très diverses.

isolatif, ive adj. Syn. de ISOLANT.

isolation [*i-zo-la-si-on*] n. f. Action d'isoler le corps que l'on veut électriser. (Peu us.) Syn. de ISOLEMENT.

Isolde, forme allemande de ISEULT.

isolé, e [*i-zo*] adj. (de l'ital. *isolato*, qui est comme une île). Séparé : *maison isolée*. Peu fréquenté : *site isolé*. Individuel, pris à part : *un cas isolé*. Hors de contact avec un corps bon conducteur de l'électricité.

isolement [*i-zo-le-man*] n. m. Etat d'une personne isolée : *vivre dans l'isolement*. *Phys.* Séparation opérée entre un corps qu'on électrise et les corps environnants. *Archit.* Vide entre deux parties d'une même construction.

isolément [*i-zo-lé-man*] adv. D'une manière isolée ; individuellement, séparément : *agir isolément*.

isoler [*i-zo-lé*] v. a. (de *isolé* adj.). Séparer des objets environnants : *isoler un monument*. Mettre à l'écart des autres hommes : *isoler un malade*. *Fig.* Abstraire, considérer à part : *isoler un phénomène*. *Chim.* Dégager de ses combinaisons. *Physiq.* Oter au corps qu'on électrise tout contact avec ceux qui pourraient lui enlever son électricité. **S'isoler,** v. pr. Etre isolé, séparé : *il y a des corps simples qui s'isolent difficilement*. Se séparer des autres hommes ; se placer dans l'isolement.

isologue [*i-zo-lo-ghe*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *logos*, discours). *Chim.* Se dit des corps ayant une composition analogue.

isoloir [*i-zo*] n. m. Support non conducteur. Tabouret de bois à pieds de verre, sur lequel on met les corps qu'on veut électriser. (On dit aussi ISOLATEUR, TABOURET ISOLANT.)

isomère [*i-zo*] adj. (préf. *iso*, et gr. *meros*, partie). *Chim.* Qui est composé de parties semblables : *substance isomère*.

isomérie [*i-zo-mé-ri*] n. f. Caractère des corps isomères.

isomérique [*i-zo*] adj. Qui appartient à l'isomérie, qui en a le caractère : *constitution isomérique*.

isomérisme [*i-zo-mé-ris-me*] n. m. Condition des corps isomères.

isométrique [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *metron*, mesure). *Minér.* Dont les dimensions sont égales : *cristaux isométriques. Perspective isométrique*, celle dans laquelle les axes de comparaison sont égaux.

isomorphe [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *morphê*, forme). Qui affecte la même forme. *Minér.* Qui cristallise dans le même système : *cristaux isomorphes ; substances isomorphes*.

isomorphie [*fi*] n. f. Syn. de ISOMORPHISME.

isomorphisme [*i-zo-mor-fis-me*] n. m. Etat des corps isomorphes. (On dit aussi ISOMORPHIE.)

— ENCYCL. Les corps isomorphes non seulement cristallisent dans le même système, mais jouissent en outre de la *propriété de pouvoir se remplacer en toute proportion dans un même cristal*. Ainsi, quand deux corps sont isomorphes, on peut porter un cristal de l'un dans une dissolution de l'autre ; le cristal continue à grossir sans modification de formes : tels sont les différents aluns.

ison [*zon*] n. m. *Mus. anc.* Chant ou psalmodie qui ne roule que sur deux sons et ne forme par conséquent qu'un seul intervalle. Se dit d'une tenue sur laquelle le chanteur doit régler son chant.

isonandre [*i-zo*] n. m. *Bot.* Genre de sapotacées de l'Inde et de la Malaisie, dont plusieurs donnent de la gutta-percha.

isonome [*i-zo-no-me*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *nomos*, loi). *Cristaux isonomes*, ceux qui ont des décroissements égaux, tant sur les bords que sur les angles.

isonomie [*i-zo-no-mi*] n. f. (de *isonome*). Etat de ceux qui sont gouvernés par les mêmes lois. Conformité dans le mode de cristallisation.

Isonzo, fl. d'Autriche, qui naît dans le massif alpestre du Terglou, arrose Goritz, Gradiska, et se jette dans le golfe de Trieste ; 180 kil.

isopérimètre [*i-zo*] adj. et n. m. (préf. *iso*, et *périmètre*). Se dit des figures dont les périmètres sont égaux : *polygones isopérimètres. Méthode des isopérimètres*, l'une des méthodes qui permettent de calculer le nombre π.

isopétale [*i-zo*] adj. (préf. *iso*, et *pétale*). *Bot.* Dont les pétales sont égaux : *fleurs isopétales*.

isophylle adj. (préf. *iso*, et gr. *phullon*, feuille). *Bot.* Qui a des feuilles semblables.

isopode [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *pous, podos*, pied). *Hist. nat.* Dont les pattes sont toutes semblables. N. m. pl. Ordre de crustacés possédant ce caractère et qui comprend les éloportes, idotées et formes voisines.

isopolitie [*i-zo, ti*] n. f. (du préf. *iso*, et du gr. *politeia*, gouvernement). Egalité des droits politiques.

isopyre [*i-zo*] n. m. Genre de renonculacées, comprenant des plantes herbacées, annuelles, à fleurs petites, blanchâtres, qui croissent dans les climats tempérés.

Isore, géant légendaire du XIIIe siècle, qui serait venu mettre le siége devant Paris et aurait été tué par Guillaume d'Orange, sur le plateau de Montsouris.

isoscèle adj. V. ISOCÈLE.

isosphérique [*i-zos-fé*] adj. Qui se rapporte à des sphères égales. Qui suppose des sphères égales.

isosporé [*i-zos-po-ré*], **e** adj. (préf. *iso*, et *spore*). Se dit des cryptogames vasculaires qui possèdent des spores d'une seule sorte, comme les fougères, les prêles, les lycopodes.

isostatique [*i-zos-ta*] adj. *Mécan.* Se dit des points où l'équilibre est égal.

isostique [*i-zos-ti-ke*] adj. (préf. *iso*, et du gr. *stikhos*). Se dit de la disposition des radicelles, quand elles se forment exactement en face de faisceaux ligneux de la racine mère.

isosyllabique [*i-zo-sil*] adj. (préf. *iso*, et *syllabique*). Qui a le même nombre de syllabes.

isothécion [*i-zo*] n. m. Genre de pleurocarpées, comprenant des mousses à tige grêle, vivant sur les rochers, la terre humide, dans les régions tempérées : *l'isothécion est commun en France*.

Isothécion : a, fruit.

isothérapie [*pi*] n. f. (du gr. *isos*, égal, et *therapeia*, traitement). *Méd.* Méthode thérapeutique qui, comptant sur les égalités de puissance, d'action, de force, met en jeu les moyens d'amener les éléments, les hommes, les animaux, les végétaux, en un mot les causes qui ont fait la maladie, à faire la guérison.

isothère [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *thcros*, été). *Physiq.* Qui a la même température moyenne en été.

isotherme [*i-zo-tèr-me*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *thermos*, chaleur). Qui a la même température moyenne : *régions isothermes*. N. f. Ligne passant par tous les lieux de la terre qui ont la même température moyenne.

isothermique [*i-zo-tèr*] adj. *Ligne isothermique*, celle dont tous les points ont la même température.

isothermiquement [*i-zo-tèr-mi-ke-man*] adv. En conservant la même chaleur.

isotonie [*i-zo-to-ni*] n. f. (préf. *iso*, et gr. *tonos*, tension). Equilibre moléculaire de deux solutions séparées par une membrane organique, et qui ont le même pouvoir osmotique.

isotonique [*i-zo*] adj. Qui a le même pouvoir osmotique. *Sérum isotonique*, nom donné au sérum artificiel dont la concentration moléculaire est égale à celle du sérum humain ou animal.

isotrope [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *trepein*, tourner). *Physiq.* Qui présente les mêmes propriétés physiques dans toutes directions.

isotropie [*i-zo-tro-pi*] n. f. Distribution homogène des propriétés de l'œuf dans toutes les directions. Qualité d'un corps ou d'un milieu isotrope.

— ENCYCL. La question de l'isotropie a eu comme point de départ l'ancienne théorie de la *préformation*, qui disait que l'œuf contient une image réduite de l'animal qui doit en sortir. Dans ces conditions, la partie qui contenait les pieds était différente de celle qui contenait la tête, et l'œuf n'était pas isotrope.

Ispagnac, comm. de la Lozère, arr. et à 10 kil. de Florac, à l'entrée des gorges du Tarn ; 1.680 h.

Ispahan ou **Isfahan,** v. de la Perse, dont elle fut longtemps la capitale ; 90.000 h. Ch. de la prov. de l'Irak-Adjémi. Tapis, cotonnades, velours, opium.

is pater est, quem nuptiæ demonstrant, mots lat. signif. : *Celui-là est le père, que le mariage légal désigne*. Principe de droit romain, reproduit par notre code : L'enfant conçu pendant le mariage est réputé avoir pour père le mari.

ispravnik n. m. Fonctionnaire russe, placé à la tête de la police d'un district.

Israël (ROYAUME D'), un des deux royaumes qui se formèrent en Palestine après la mort de Salomon, et qui comprenait dix tribus. Il dura 244 ans, de 962 à 718 av. J.-C. V. PALESTINE.

Israël (*Histoire du peuple d'*), par E. Renan (1887-1893). L'auteur a cherché à reconstituer l'histoire politique et sociale du peuple juif à l'aide d'hypothèses hardies et ingénieuses. C'est un admirable monument, d'un art subtil et raffiné.

Israëls.

israélite [*is-ra*] adj. et n. Hébreu, juif.

Israélites, descendants de Jacob ou *Israel*, appelés aussi Juifs ou Hébreux.

israélitisme [*is-ra, tis-me*] n. m. Ensemble des idées religieuses du peuple juif.

Israëls (Joseph), peintre hollandais, né à Groningue en 1824. Il excelle dans la peinture des pauvres gens et des milieux populaires.

Issachar [*kar*], l'un des douze fils de Jacob, qui donna son nom à l'une des douze tribus. (*Bible.*)

issant [*i-san*], **e** adj. (part. prés. de l'anc. v. *issir*, sortir). *Blas.* Se dit de figures d'animaux dont on ne voit que la partie supérieure dans le haut de l'écu, ou qui sortent d'un édifice et qu'on ne voit qu'à demi.

Issarlès, comm. de l'Ardèche, arr. et à 78 kil. de Largentière, non loin de la Loire; 1.720 h. Lac remarquable. Source alcaline.

Issé, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Châteaubriant, sur le Don, affl. de la Vilaine; 2.370 h. Ch. de f. O.

isse [*i-se*] ou **issus** [*i-suss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoridés. (Ce sont de petits insectes sauteurs, à ailes larges, à pattes robustes et épineuses, ordinairement jaunes, bruns et verdâtres, communs en France; ils vivent sur le chêne.)

Isse.

issèro, vent du sud-est, dans le Midi.

Isserpent, comm. de l'Allier, arr. et à 12 kil. de Lapalisse, au-dessus du Morgon; 1.320 h.

Issigeac [*jak*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 18 kil. de Bergerac, sur la Banège, affl. du Drot; 800 h. Ch. de f. Orl. Vignobles. — Le cant. a 20 comm., et 6.360 h.

issik-Koul, grand lac de l'Asie centrale (Turkestan russe); 5.780 kil. carré.

issir v. n. (du lat. *exire*, même sens). Sortir. (Vx.)

Issoire, ch.-l. d'arr. (Puy-de-Dôme), sur la Couze, affl. de l'Allier; ch. de f. P.-L.-M., à 48 kil. de Clermont; 5.600 h. (*Issoriens*). Commerce important de denrées agricoles. Patrie du chancelier Duprat. — L'arr. a 9 cant., 117 comm., 84.400 h.; le cant. a 16 comm., et 13.190 h.

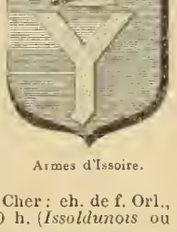

Armes d'Issoire.

issois [*i-soi*] n. m. Variété de chien domestique appelé aussi *quatre-vingts*, et plus souvent *chien d'Artois*. (C'est un triple métis, qui vient du doguin et du roquet.)

Issoudun, ch.-l. d'arr. (Indre), sur la Théols, s.-affl. du Cher; ch. de f. Orl., à 28 kil. de Châteauroux; 13.950 h. (*Issoldunois* ou *Issoudunois*). Pierre lithographique. Filature, tanneries. — L'arr. a 4 cant., 49 comm., 48.920 h.; le cant. Nord a 11 comm., et 13.990 h.; le cant. Sud a 14 comm., et 16.050 h.

Armes d'Issoudun.

issu [*i-su*], **e** adj. (part. pass. de l'anc. v. *issir*). Sorti, venu, descendu, tirant son origine: *les Valois étaient issus d'un fils de saint Louis. Cousins issus de germains*, enfants de deux cousins germains. *Fig.* Qui provient, résulte de: *Que de vices sont issus de l'oisiveté!*

issue [*i-sû*] n. f. (de *issu*). Lieu par où l'on sort: *garder toutes les issues. Fig.* Moyen de sortir d'embarras: *se ménager une issue.* Événement final, résultat: *issue d'un combat. A l'issue de*, loc. prép. Au sortir de. N. f. pl. Ce qui reste des moutures après la séparation de la farine. Abatis et entrailles des animaux de boucherie.

Is-sur-Tille [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. de Dijon; 1.810 h. Ch. de f. P.-L.-M. et E. Filature, fer. Carrières. — Le cant. a 23 comm., et 8.020 h.

Issus [*i-suss*], ancienne ville de l'Asie Mineure (Cilicie), au fond du golfe Issique, où Darius Codoman fut vaincu par Alexandre le Grand en 333 av. J.-C., et où Septime-Sévère battit Pescennius Niger en 194 apr. J.-C.

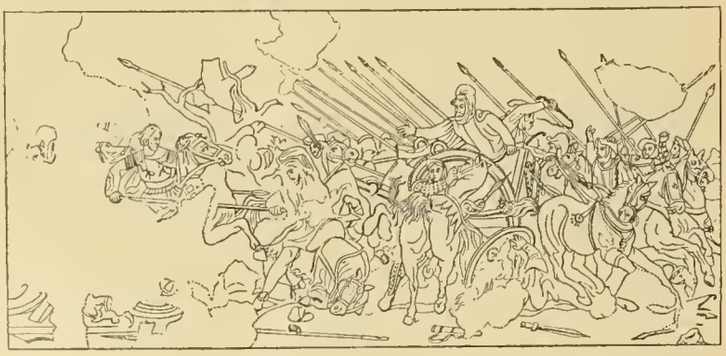

La bataille d'Issus, mosaïque de Pompéi.

Issus (*La bataille d'*), mosaïque antique (musée de Naples), qui permet, mieux que les fresques d'apprécier jusqu'où les peintres grecs avaient poussé l'art de la grande peinture; le dessin, la couleur, la composition, tout est remarquable. Cette mosaïque a été trouvée à Pompéi.

Issy-les-Moulineaux [*nô*], comm. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, sur la Seine; 19.130 h. (*Issisois*). Ch. de f. O. Carrières de *blanc de Meudon*, distillerie: couleurs.

Issy-l'Evêque, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 46 kil. d'Autun; 2.070 h. Commerce de bestiaux. — Le cant. a 7 comm., et 6.280 h.

Istalif, v. d'Afghanistan, sur les flancs du Paghmân oriental; 18.000 h.

Istamboul. V. CONSTANTINOPLE.

Ister [*is-tèr*], nom ancien du Danube.

isthme [*is-me*] n. m. (gr. *isthmos*). Langue de terre, resserrée entre deux mers et réunissant deux terres: *l'isthme de Panama réunit les deux Amériques.*

— ENCYCL. Le mode de formation des isthmes est variable selon les régions. Tantôt, il faut rapporter à l'érosion des eaux marines le rétrécissement de ces seuils terrestres, destinés alors à disparaître pour faire place à des détroits (Gibraltar, Pas de Calais); tantôt, ils sont dus à des fractures inachevées et se rencontrent surtout alors dans les régions tourmentées par le volcanisme et les séismes (isthme de Kra, isthmes de Corinthe, de Panama, etc.).

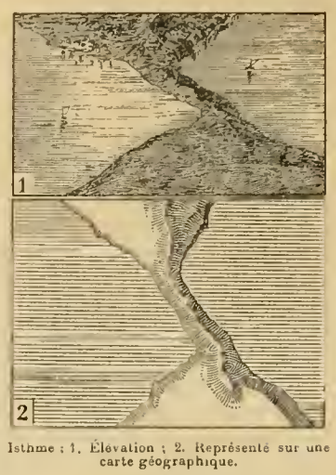

Isthme: 1. Élévation; 2. Représenté sur une carte géographique.

isthmien, enne adj. Syn. peu us. de ISTHMIQUE.

isthmique [*is-mi-ke*] adj. Qui appartient à un isthme.

Isthmiques [*jeux*], jeux solennels de la Grèce, qui se célébraient à l'isthme de Corinthe en l'honneur de Poseidon (Neptune).

Isthmiques, odes de Pindare, consacrées aux vainqueurs des jeux isthmiques.

Istib ou **Chtiplié,** v. de la Turquie d'Europe, en Macédoine, sur un affluent du Vardar; 12.000 h.

Istres, ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 45 kil. d'Aix, sur l'étang de Berre; 3.680 h. (*Istrens*, nu fém. *Istrenques*). Salines, soude. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 4 comm., et 7.640 h.

Istrie, pays d'Autriche, presqu'île triangulaire, au sol calcaire, baigné par l'Adriatique, qui y forme le golfe du Quarnero; 345.000 h. (*Istriens*). V. princip. *Trieste.*

Istrien, enne [*is-tri-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Istrie: *les Istriens.* Adjectiv.: *les grottes istriennes.*

itacisme [*sis-me*] n. m. Système d'après lequel l'êta (η), en grec, se prononce comme un *i* (*îta*): *l'itacisme est en usage chez les Grecs modernes.*

itaciste [*sis-te*] n. et adj. Se dit d'un partisan de l'itacisme.

ita diis placuit, mots lat. signif.: *Ainsi il a plu aux dieux.* Locution que l'on emploie dans le sens de: La chose est faite, accomplie, il n'y a plus à y revenir.

ita est, mots lat. signif.: *Il en est ainsi.* Formule de visa, mise anciennement sur les grosses, pour certifier leur conformité avec la minute.

itague [*ta-ghe*] n. f. Cordage fixé par une de ses extrémités à un objet quelconque et par l'autre à un palan servant à soulever cet objet.

Italia fara da se, mot ital. signif. *l'Italie fera par elle-même.* C'est-à-dire: L'Italie n'a besoin de personne. Dicton favori des Italiens, à l'époque où l'unité de l'Italie était en voie de formation.

Italia irredenta, mots ital. signif. *l'Italie non rachetée.* Expression par laquelle les Italiens désignent les pays de mœurs et de langue italiennes qui sont séparés politiquement de l'Italie (Istrie, Tessin, région de Nice, Corse, Malte.)

Italiam... Italiam... (*L'Italie..., l'Italie*), mots qui se trouvent trois fois répétés dans le passage où Virgile (*Enéide* III, 523), dépeint le bonheur des Troyens conduits par Enée, lorsqu'ils découvrent les rivages de l'Italie, but de leurs courses.

italianisant [*zan*] adj. et n. Qui italianise.

italianisation [*za-si-on*] n. f. Action d'italianiser.

italianiser [*zé*] v. a. Donner des habitudes, des sentiments italiens. Donner une forme, une terminaison italienne. V. n. Affecter des manières d'être ou de parler italiennes.

italianisme [*nis-me*] n. m. Manière de parler, propre à la langue italienne. Goût des choses italiennes: *la Renaissance mit l'italianisme à la mode.*

Italie, royaume de l'Europe méridionale, cap. *Rome.*

I. GÉOGRAPHIE. L'*Italie* a la forme d'une botte, dont la pointe, opposée à la Sicile, serait tournée vers le détroit de Messine. C'est une vaste péninsule bornée au N. par les Alpes, qui la séparent de la France, de la Suisse et de l'Autriche; à l'O., par la Méditerranée; au S., par la mer Ionienne; à l'E., par la mer Adriatique. Elle est arrosée par divers fleuves.

Le plus important de beaucoup est le Pô, dont la fertile vallée forme, au pied des Alpes, la Lombardie. Il faut citer encore l'Adige, descendu des Alpes, et, dans le corps même de la péninsule, l'Arno et le Tibre. Ses principaux lacs sont: les lacs Majeur, de Côme, d'Iseo, de Garde, de Trasimène ou de Pérouse, de Bolsena. Des caps nombreux découpent ses côtes, le long desquelles sont des îles parfois importantes (la Sicile, la Sardaigne, l'île d'Elbe, Ischia, etc.). Les montagnes qui forment le relief de la péninsule sont les Alpes, au N., et les Apennins, qui la sillonnent du N. au S. Ces montagnes la divisent en trois versants principaux: Méditerranée, Adriatique et mer Ionienne. D'une façon générale, l'Italie se trouve partagée en deux régions absolument dissemblables: le Nord, partie continentale, comprend une grande plaine horizontale, la plaine du Pô et de Vénétie, entourée par les Alpes et l'Apennin, et le Sud, constitué par un grand soulèvement bordé de plaines. Le Nord est de beaucoup la région la plus riche: céréales, riz, industrie des plus actives au pied des Alpes. Dans le Sud, les pâturages, les vignobles, l'olivier, les carrières et les mines (fer, soufre, marbre, etc.) forment la richesse principale du pays. La superficie est de 286.680 kil. carr.; la population de 33.440.000 h. (*Italiens*). Le climat est chaud et relativement sec, surtout dans le Midi.

L'Italie est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif appartient au roi et à ses ministres, le pouvoir législatif à deux Chambres. Le royaume est divisé en 69 provinces.

II. HISTOIRE. L'histoire de l'Italie se confond avec l'histoire même de l'Europe (v. ce mot) jusqu'en 395. A cette époque, lors du partage de l'empire par Théodose, l'Occident, dans lequel était enclavée l'Italie, échut à Honorius. Survinrent les invasions barbares: Odoacre se proclama roi de la péninsule en 476, après avoir mis fin à l'empire d'Occident en détrônant Romulus Augustule, le dernier empereur. En 493, Théodoric conquit avec ses Ostrogoths toute l'Italie, mais, à sa mort, la décadence du vaste empire qu'il avait fondé fut rapide. A la domination des Goths succéda celle des empereurs de Byzance, qui se firent représenter en Italie par un exarque siégeant à Ravenne. Dès 568, les Lombards, conduits par Alboïn, envahirent la péninsule et la partagèrent en un certain nombre de duchés, partage qui prépara le régime de la féodalité en Italie. Ce pays comptait alors trois capitales: Pavie, siège de la domination lombarde; Ravenne, siège de l'exarchat byzantin; Rome, résidence des papes. Au VIIIe siècle, grâce à la protection des souverains carolingiens, se constituait l'Etat pontifical. Au XIIe siècle, les papes et les villes lombardes s'unirent contre l'Allemagne, mais lorsque les guelfes eurent triomphé des gibelins, l'Italie, délivrée des empereurs, demeura en proie aux rivalités locales. Florence, Pise, Lucques, Gênes, Venise, républiques puissantes, dominaient en Lombardie. Au S., le royaume de Naples était disputé entre Français, Aragonais et Allemands. Au XVe et au XVIe siècle, pendant les *guerres d'Italie*, la péninsule servit de champ de bataille aux Français, aux Espagnols, aux Allemands; finalement, la France, au traité de Cateau-Cambrésis, renonça à ses prétentions au delà

Armoiries de l'Italie.

Soldats italiens: 1. Infanterie (tenue de campagne); 2. Marin; 3. Bersagliar; 4. Chasseur alpin (tenue de campagne); 5. Ecole de cavalerie; 6. Dragon; 7. Carabinier; 8. Artillerie; 9. Cuirassier.

des Alpes, et les Espagnols, héritiers de Charles-Quint en Italie, restèrent les maîtres, et cela pendant deux siècles. Les efforts des princes étrangers imposés à l'Italie par les traités d'Utrecht (1713), de Rastadt (1714), de Vienne (1738), etc., ne purent lui donner ce qui lui manquait: l'unité. Cependant, il se formait dans le nord de l'Italie une domination plus puissante que les autres, celle des ducs, puis des rois de Savoie, qui étendaient peu à peu leur autorité sur le Piémont, la Lombardie et la Sardaigne. Les guerres de la Révolution, pendant lesquelles Bonaparte dirigea dans l'Italie du Nord deux admirables campagnes, aboutirent, en 1797, à la fondation de la république Cisalpine, qui devint en 1806 le royaume d'Italie, mais les traités de 1815 rendirent la Lombardie à l'Autriche, qui, malgré des tentatives d'insurrection nationale, poursuivies en 1848 et 1849 avec l'appui des rois de Sardaigne, conserva cette conquête jusqu'à ce que Napoléon III la lui enlevât en 1859, à la suite d'une courte guerre, pour la donner au roi de Sardaigne. Cette date marque le début d'une nouvelle période pour l'Italie, dont

ITALIE

SUISSE
AUTRICHE - HONGRIE
TYROL
VÉNÉTIE
CARNIOLE
SLAVONIE
CROATIE
ISTRIE
LOMBARDIE
PIÉMONT
LIGURIE
EMILIE
BOSNIE
HERZÉGOVINE
DALMATIE
TOSCANE
MARCHE
OMBRIE
ABRUZZE ET MOLISE
CAMPANIE
POUILLES
BASILICATE
CALABRE
CORSE
SARDAIGNE
SICILE
MER ADRIATIQUE
MER TYRRHÉNIENNE
MER MÉDITERRANÉE
MER IONIENNE
ITALIE
Chemin de fer
Échelle
0 50 100 k.

SUISSE
AUTRICHE
TYROL
VÉNÉTIE
LOMBARDIE
PIÉMONT
LIGURIE
EMILIE
SAVOIE
VALAIS
TESSIN
ISTRIE
MER ADRIATIQUE
0 25 50 k

ITALIE
SOUS LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE
IIe SIÈCLE AV. J.CHRIST

ITALIE EN 1494

ART ITALIEN : 1. Siège du XVIe siècle (musée de Cluny). — 2. Flambeau en faïence (XVIe siècle). — 3. Pendentif en or émaillé (musée du Louvre). — 4. Dessus de porte en fer forgé du XVIe siècle (palais Orsetti, à Lucques). — 5. Lanterne de procession, XVIIIe siècle (Bologne). — 6. Lampadaire en bronze, dit « lampadaire de Galilée » (cathédrale de Pise). — 7. Porte-évangile, XVIe siècle (musée d'antiquités de Parme). — 8. Pistolet damasquiné d'argent, XVIIIe siècle. — 9. Frise en marbre, cathédrale de Lucques. — 10. Assiette en faïence de Caffaiolo, XVe siècle (musée du Louvre). — 11. Confessionnal, XVIIIe siècle (église Saint-André, à Vercelli). — 12. Coupe en cristal de roche (galerie des Offices à Florence). — 13. Chaire en bois, XVe siècle (musée de Parme). — 14. Fontaine en bronze de la place de la Sainte-Annonciation, à Florence. — 15. Masque d'ornement (musée national de Florence). — 16. Chaise, XVIIe siècle. — 17. Armoire de noce, XVIIe siècle (musée d'antiquités de Parme). — 18. Crochet d'arbalétrier (musée national de Florence). — 19. Buste de la Vierge, par della Robbia (musée national de Florence). — 20. Petit bénitier en bois sculpté, XVIIIe siècle (Bologne). — 21. Bénitier (cathédrale d'Orvieto). — 22. Coffre en bois sculpté, XVIe siècle (musée civique de Milan). — 23. Bureau incrusté d'ivoire, XVIIe siècle (musée de Cluny).

l'unité, préparée par Cavour, presque réalisée par la conquête du royaume de Naples et de l'Etat pontifical par Garibaldi, fut définitivement achevée en 1870 par Victor-Emmanuel, dont les armées occupèrent Rome. Depuis cette date, l'Italie n'a cessé de développer ses ressources économiques et militaires, malgré une tentative malheureuse de colonisation en Abyssinie. Elle est entrée dans la triple alliance, mais le souci de ses intérêts commerciaux l'a de nouveau poussée à se rapprocher de la France.

— *Langue.* L'italien est un rameau de la branche italique des langues indo-européennes. Il est dérivé pour une notable partie du latin populaire, le latin classique ayant fourni le reste avec quelques radi-

A	B	C	D	E	F	G
a	*bi*	*tchi*	*di*	*è*	*èffé*	*dgi*
H	**I**	**J**	**L**	**M**	**N**	**O**
acca	*i*	*i long*	*èllé*	*èmmé*	*ènné*	*o*
P	**Q**	**R**	**S**	**T**	**U**	**V**	**Z**
pi	*cou*	*érré*	*èssé*	*ti*	*ou*	*vi*	*dzeta*

Alphabet italien.

caux gothiques ou lombards. Sa formation commence avant le XIe siècle et s'achève au XIVe. L'italien n'a pas de voyelles muettes ni de voyelles composées; c'est une langue sonore, harmonieuse et cadencée. L'italien possède un grand nombre de dialectes : le vénitien et le napolitain sont les deux principaux.

— *Littér.* Bornée d'abord à l'imitation provençale et française, l'Italie ne produit pas d'œuvre littéraire en langue nationale avant le XIIIe siècle, époque où la poésie italienne apparaît dans les œuvres lyriques de l'empereur Frédéric II, de son fils Enzio, de Pierre des Vignes, Guittone d'Arezzo, Cino da Pistoia, Dante da Majano, Jacopone da Todi, Guido Cavalcanti, et la prose avec des chroniqueurs comme Dino Compagni, avec les recueils de contes comme le *Novellino*. Le XIVe siècle est pour l'Italie un grand siècle littéraire, puisqu'il compte trois noms illustres : Dante, l'auteur de la grandiose trilogie qui forme la *Divine Comédie;* Pétrarque, le poète élégant des *Sonnets* et des *Triomphes*; Boccace, qui donne dans son *Décameron* le modèle de la prose italienne. A ces maîtres, on peut joindre : les poètes Fazzio degli Uberti, Cecco d'Ascoli, Francesco da Barberino, les chroniqueurs Gino Capponi, et les deux Villani, Saint François d'Assise, l'auteur des exquis *Fioretti*, l'écrivain ascétique sainte Catherine de Sienne, les conteurs Sacchetti et Giovanni Fiorentino. Le XVe est un siècle d'érudits et d'humanistes qui écrivent en latin (Pontanus, Sannazar, le Pogge, Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, etc.) : mais c'est en italien que Laurent de Médicis compose ses poésies lyriques, Ange Politien ses *Stances*, Pulci son épopée comique *Morgante*, Savonarole ses sermons, Sannazar son *Arcadie* et que se constitue la *Commedia dell'arte* ou comédie improvisée. Au XVIe siècle, la littérature italienne arrive à la perfection de la forme. La poésie épique est représentée par Bojardo, l'Arioste, le chantre fécond du *Roland Furieux*, Berni, le Tasse, le poète harmonieux de la *Jérusalem délivrée*; la poésie didactique par Rucellaï, Alamanni, Tansillo; la poésie lyrique Bembo, Vittoria Colonna, l'Arétin, le sculpteur par Michel-Ange, Chiabrera. Le théâtre antique est imité de près dans les tragédies de Trissino et de l'Arétin, les comédies du cardinal Bibbiena, de l'Arioste, de Machiavel, l'Arétin, Piccolomini, Bentivoglio et du Ruzzante. Le Tasse (*l'Aminte*) et Guarini (le *Pastor fido*) cultivent la comédie pastorale. Les grands prosateurs du siècle sont l'écrivain politique Machiavel, l'historien Guichardin, B. Castiglione, l'auteur du *Courtisan*, les conteurs Luigi da Porta, Bandello, Firenzuola, Strapparola, Grazzini, les artistes Léonard de Vinci, Benvenuto Cellini et Vasari, le précieux biographe. Le XVIIe siècle, est littérairement un siècle de décadence; il voit pourtant les poètes Marini, Filicaïa, Tassoni, Bracciolini, Salvator Rosa, les historiens Sarpi et Davila : mais les meilleurs écrivains de ce temps furent les savants, comme Galilée et Torricelli. Au XVIIIe siècle, la tragédie se renouvelle avec Gravina, Maffei, Martelli, Conti, Bianchi, Alfieri. Apostolo Zeno et Métastase composent des drames lyriques, Goldoni inaugure la comédie de mœurs, Gozzi la comédie d'intrigue et la comédie *fiabesque* (féerique). Citons les historiens et érudits : Muratori, Tiraboschi, Vico. L'influence française se révèle chez les philosophes Algarotti, Bettinelli, Cesarotti, les Verri, Beccaria, Filangieri; à la fin du siècle paraît un véritable poète, Parini. Au XIXe siècle, les poètes Monti et Ugo Foscolo (celui-ci également prosateur) sont encore des classiques : puis bientôt apparaissent les chefs du mouvement romantique, qui sont mêlés de près au mouvement de l'indépendance : le poète Berchet, Silvio Pellico, l'auteur de *Mes prisons*, Manzoni, le maître du roman historique dans les *Fiancés*, Massimo d'Azeglio, Grossi, Guerrazzi, le grand lyrique pessimiste Leopardi. Par réaction contre le romantisme s'est formée l'école païenne de Carducci et de ses disciples, S. Ferrari, Guido Mazzoni, G. Pascoli. Citons encore les poètes A. Graf et G. d'Annunzio. Parmi les prosateurs se distinguent les historiens ou érudits Botta, Balbo, Gioberti, Cesare Cantu, Rossi, Ascoli, De Sanctis, D'Ancona, De Gubernatis, P. Villari, Rajna, les romanciers Giovanni Verga, fondateur du vérisme, Fogazzaro, d'Annunzio, L. Capuana, Matilde Serao, Grazzia Deledda, le conteur et polygraphe De Amicis; les auteurs dramatiques Giacosa et G. Rovetta.

— *Archit.* Au début de l'ère chrétienne, les basiliques païennes furent appropriées aux nécessités du culte. C'est seulement au VIe siècle que l'architecture byzantine pénètre sur certains points de l'Italie. Du XIe au XIIIe siècle, l'architecture romane se révèle à Pise, à Assise, à Modène, à Parme, à Milan, etc. Au XIIIe siècle, le style gothique entre en lutte avec les traditions romano-byzantines. Mais la forme ogivale n'est adoptée que sur la façade des édifices; à l'intérieur, la voûte romane subsiste.

Avec la Renaissance, c'en est fait de l'architecture gothique. Brunelleschi applique sévèrement les ordres antiques. Bramante inaugure une période nouvelle pour la Renaissance. L'ampleur et la sobriété du style caractérisent ses œuvres, en particulier le plan de Saint-Pierre. Peruzzi, San Gallo furent d'habiles continuateurs de Bramante. Michel-Ange, à qui revient l'honneur de la coupole de Saint-Pierre, Raphaël, Jules Romain, Vignole, Serlio, Palladio, Fra Giocondo, Alessi, Vasari, Sansovino, Giacomo della Porta, etc., emplissent le XVIe siècle de leur gloire. Au XVIIe siècle, le déclin se manifeste avec rapidité par l'étrangeté, l'absence de goût, la prodigalité des ornements. Le XVIIIe et le XIXe siècle ne marquent pas un relèvement sensible de l'architecture. Bornons-nous à nommer Ivara ou Juvara, Salvi, Vanvitelli, Servandoni.

— *Sculpt.* Les sculptures de la période romano-byzantine sont d'une exécution sommaire. Nicolas de Pise, le premier, a eu souci de remonter aux sources antiques. Jean de Pise lui succède. Andrea de Pise sculpte les deux portes du baptistère de Florence. La plupart de ces maîtres sont architectes, sculpteurs et peintres. C'est ce qui explique la tendance générale à ne voir dans la sculpture et la peinture qu'un décor des édifices. L'art statuaire ne sera pratiqué d'une manière indépendante qu'au XVIe siècle. Florence est le centre d'activité le plus remarquable au XVe siècle. Ghiberti s'y inspire de la nature plus que des anciens. Il forme : Desiderio da Settignano, Andrea Verrocchio. Verrocchio sera le maître de Michel-Ange et de Léonard de Vinci. Leopardo, Michelozzi, Luca et Andrea della Robbia, Civitali, Mino da Fiesole, Modanino, etc., appartiennent aussi au XVe siècle. Michel-Ange domine l'école, au siècle suivant. Sansovino fonde une école brillante à Venise; Cellini, Ammanati, Jean Bologne, Francavilla, Merliano da Nola, San Gallo, Lombardi, etc., peuplent Florence, Pérouse, Naples, Orvieto, Lorette de travaux appréciés.

Bernin remplit le XVIIe siècle de sa renommée, mais il tombe dans le pittoresque à outrance, et ses continuateurs au XVIIIe siècle, l'Algarde, Maderno, Rossi, Rusconi, Foggini, sont des artisans de décadence.

Une sorte de relèvement se manifeste au début du XIXe siècle avec Canova, épris de l'antique, et avec Bartolini. Vers le milieu du siècle, l'art fait place au métier. Vers 1878, la sculpture italienne se ressaisit. Barzaghi, Calvi, Belliazzi, Civiletti, et principalement Monteverde donnèrent le signal d'un réveil. Ferrari (Ettore), Gemito, Danielli, Maccagnani, Pereda et Sodini (Dante), Bazzaro, Nono, Salvini, Biondi, Alberti, Apolloni, Astorri, Balzico, d'Orsi, Gallori, Mme Lanceilo-Croce, etc., marquent une régénération sérieuse de la sculpture moderne par l'étude approfondie de la nature.

— *Peint.* Cimabue est l'ancêtre de la peinture en Italie (XIIIe s.). Il rompit avec les traditions byzantines. Mais c'est avec Giotto (1266-1337), son élève, que commence une transformation des types auxquels vont recourir les peintres. Ses disciples ou ses continuateurs sont : Cavallini, le Giottino, Taddeo et Agnolo Gaddi, Buffalmacco, etc. C est Andrea Orcagna qui occupe le premier rang par ses fresques au Campo-Santo de Pise. Bernardo Oreagna, son frère, Simone di Martino, Lippo Memmi, Duccio di Buoninsegna, Pietro et Ambrogio Lorenzetti, etc., travaillent avec éclat au XIVe siècle.

Le siècle suivant s'ouvre avec Fra Angelico da Fiesole, peintre d'une exquise candeur et d'une foi touchante. Son disciple Benozzo Gozzoli est, avec Masaccio, le précurseur de la Renaissance. Uccello, Dello, Castagno, Fra Filippo Lippi, Verrocchio, Pollajuolo, Botticelli, Ghirlandajo, Mantegna, Gentile et Giovanni Bellini, Vivarini, Gentile da Fabriano, etc., assurent le renom de l'école au XVe siècle.

Au XVIe siècle, l'âge d'or de la peinture, les chefs de l'école sont, par ordre de naissance, Leonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Fra Bartolommeo, Andrea del Sarto, Corrège, Titien, Giorgione. A Leonard se rattachent Andrea Solario, Gaudenzio Ferrari, Bernardino Luini. Les suivants de Michel-Ange sont Sebastiano del Piombo, Daniele da Volterra, Vasari, Salviati, le Bronzino, Allori, le Rosso. Raphaël est l'éducateur de Jules Romain, Penni dit « le Fattore », Caldara dit « le Caravage », le Garofalo, Perino del Vaga, etc. Corrège aura pour imitateur le Parmesan. Des innombrables disciples de Titien, les deux plus illustres sont le Tintoret et Véronèse.

Vers la fin du XVIe siècle, les Carraches dominent l'école; à leur suite, viennent le Dominiquin, le Guerchin, Schidone, Lanfranco, le Guide, l'Albane, etc. Avec ces maîtres, nous sommes au milieu du XVIIe siècle, et la décadence s'accentue d'une façon rapide. Au siècle suivant, pourtant Solimena, Tiepolo, Canaletto, Battoni méritent d'être nommés.

Plus pauvre encore est l'école, pendant la première moitié du XIXe siècle. Dans la seconde moitié du siècle, on peut signaler les noms de Appiani, Hayez, Camuccini, Benvenuti, Ussi de Florence, Gastaldi, Miola, Busi, Gordigiani, Pio Joris, de Nittis, Massini, Pasini et Pagliano, Castiglione, Galli, Fontana, Boldini, Bazzaro (Leonardo), Careano, Ciardi, Maccari, Morbelli, Sartorio Segantini, Balestrieri, Joris, Michetti, Morelli, Tito. V. FLORENTIN, ROMAIN, VÉNITIEN.

— *Grav.* La gravure sur bois, en Italie, date de l'application de la typographie. Au XVIe siècle, la plupart des maîtres gravent certaines de leurs compositions. On attribue à Hugo da Carpi la découverte de la gravure en camaïeu, à Maso Finiguerra, la découverte de la gravure sur cuivre. Marc-Antoine Raimondi, disciple de Raphaël, est un merveilleux interprète des œuvres du maître. Augustin Vénitien, Marc de Ravenne, Caraglio, Bonasone constituent la lignée de Marc-Antoine.

Le Parmesan a porté l'eau-forte à un rare degré de perfection. Véronèse, Primatice, Baroche, Farinati, Palma, Fontana de Vérone, Giacomo Franco, Cesare Vecelli, Mazza, Camoccio, etc., s'adonnent avec éclat à ce mode de gravure.

Au XVIIe siècle, les Carraches fixent à Bologne le centre de productions de l'eau-forte. Au XVIIIe siècle, les graveurs ne laissent après eux que des œuvres sans style. Les Tiepolo, Canaletto, Cunego, Volpato, Porporati, Piranesi, Longhi et Raphaël Morghen font toutefois exception. Au XIXe siècle, deux noms sont à retenir : ceux de Calamatta et de Mercury

— *Mus.* C'est par l'église que les premières manifestations musicales se produisirent en Italie. Saint Ambroise régla le mode d'exécution des chants religieux. Plus tard, au VIe siècle, saint Grégoire le Grand compléta son œuvre et organisa l'*Antiphonaire*. Plus tard, au XIe siècle, c'est au moine Guido d'Arezzo qu'on doit une méthode rationnelle d'enseignement de la musique.

A partir de ce moment jusqu'aux approches de la Renaissance, l'Italie compte peu de musiciens nationaux. C'est le temps où les grands contrapontistes de l'école franco-belge visitèrent l'Italie et y firent souche d'élèves : Jean Tinctor, Adrien Willaert, Claude Goudimel. Grâce à leurs leçons surgirent une foule de musiciens remarquables, dont le plus grand est Palestrina, le réformateur de la musique religieuse. L'oratorio commença de fleurir grâce à saint Philippe de Néri.

C'est à Florence qu'un petit cénacle de gentilshommes amateurs, de poètes, de savants, d'artistes, conçut la pensée d'unir les instruments aux voix dans des espèces d'actions scéniques rudimentaires, d'abord à un seul, puis à plusieurs personnages. C'est l'origine de l'opéra. Monteverde perfectionna le système musical en y introduisant l'harmonie dissonante et, par conséquent, la modulation.

Après lui, Francesco Cavalli, son élève, dans l'espace de trente années, de 1639 à 1669, ne fit pas représenter moins de trente-huit opéras. Venise, alors, comptait six théâtres. Ce n'est qu'en 1668 que Naples vit s'ouvrir sa première scène lyrique, en 1778 que Milan inaugura le théâtre de la Scala.

Gregorio Allegri, l'organiste Frescobaldi, le P. Martini, Jean-Paul Colonna, Carissimi et plus tard Porpora, se distinguaient dans le genre de l'oratorio et surtout de la cantate, qui peu à peu s'était substituée au madrigal. Quant à la grande école italienne de violon fondée par Arcangelo Corelli, elle fut illustrée par Geminiani, Locatelli, Lorenzo et Giambattista Somis. C'est aussi à cette époque que l'art de la lutherie prenait tout son essor avec les Amati, les Maggini, les Guarneri, les Bergonzi, les Montagnana et Antonio Stradivari.

De Venise, l'opéra alla s'installer à Naples, d'où il rayonna sur toute l'Italie d'abord, sur l'Europe ensuite. Pendant tout le XVIIIe siècle, l'histoire de la musique en Italie se concentre tout entière dans les exploits de la grande école napolitaine, dont Alessandro Scarlatti doit être considéré comme le chef et l'initiateur. C'est des conservatoires de Naples que sortent Gaetano Greco, Durante, Pergolèse, Duni, Gizzi, Jommelli, Paisiello, Piccinni, Porpora, Fenaroli, Guglielmi, Sacchini, Cimarosa, Leo, Tritto, Sala, Mandanici, Zingarelli, Manfroce, et plus tard Carlo Conti, Mercadante, Bellini.

Dans le reste de l'Italie, on peut citer à la grande époque les compositeurs dramatiques Caldara, Galuppi, Rinaldo de Capoue, Francesco Conti, Marcello de Padoue, Nasolini, Ciampi, Gazzaniga, Storace, Gnecco, Sarti, Mengozzi, et surtout Salieri, et, parmi les compositeurs religieux et les organistes, Benedetto Marcello, le père Mattei, Pitoni, etc.; les violonistes Viotti et Paganini. Nous trouvons, au commencement du XIXe siècle : Valentino Fioravanti, Paër, qui se partage entre la France et l'Italie, Pavesi, les frères Giuseppe et Luigi Mosca, Carlo Coccia, puis deux grands maîtres à qui la France devait donner la gloire : Cherubini et Spontini. Puis vint le plus grand des derniers grands Italiens, Rossini. Presque en même temps, brillaient Bellini et Donizetti.

Autour d'eux on ne voit surgir que de pâles imitateurs : Raimondi, Morlacchi, Carafa, Vaccaj, Coppola, Pacini, Mercadante, les deux frères Luigi et Frederico Ricci. Verdi est le dernier représentant de cet art.

L'école musicale italienne n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir, en dépit de Mascagni, de Leoncavallo, de Puccini, de Giordano, d'Alberto Franchetti, et de don Lorenzo Perosi, qui s'efforce de renouveler le genre de l'oratorio.

— *Marche royale italienne.* Il n'existe pas, à proprement parler, d'hymne national italien, avec pa-

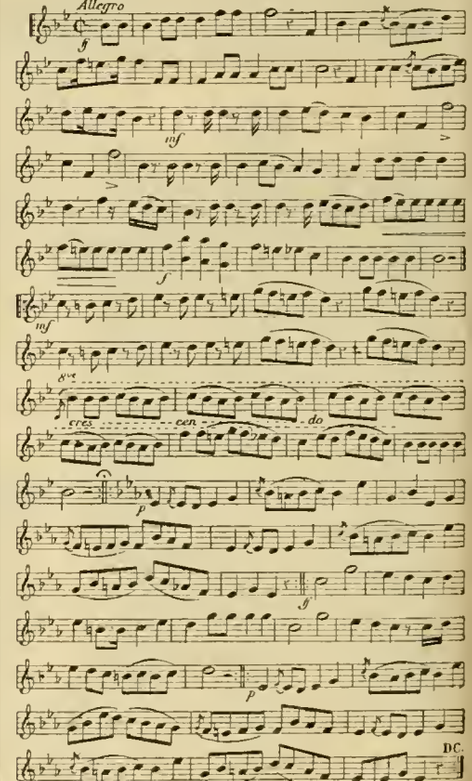

Marche royale italienne.

roles. Une *Marche royale*, composée en l'honneur de la maison de Savoie par Galleotti, en tient la place dans les cérémonies officielles.

Italie (*Histoire d'*), par Guichardin (1561). C'est le récit impartial, et en quelque sorte indifférent, des événements dont l'Italie fut le théâtre de 1490 à 1534.

Italie (*Voyage en*), par H. Taine (1866). Très belles descriptions, dans un style éclatant et concis, parfois un peu tendu.

Italie (*guerres d'*). On comprend sous le nom de *guerres d'Italie* l'ensemble des expéditions et des conflits dont l'Italie a été l'enjeu et le plus souvent le théâtre de 1494 à 1559, et dont les acteurs principaux ont été la France, l'Espagne et l'Empire. La richesse de l'Italie, les querelles intestines des petits Etats et des villes qui se partageaient son sol expliquent les convoitises de l'étranger, ainsi que la durée et la complication de la lutte, dans laquelle on distingue trois périodes :

1° De 1494 à 1521, la France, gouvernée par le chevaleresque Charles VIII, fait valoir sur le royaume de Naples les droits de la maison d'Anjou. Une rapide conquête (1495) livre aux armées françaises le sud de l'Italie; mais bientôt une coalition générale de l'Autriche, de l'Angleterre, de Venise et de l'Aragon, oblige Charles VIII à abandonner son éphémère conquête, et il doit, à la bataille de Fornoue, se frayer un sanglant passage vers la France. Louis XII ajoute un objet nouveau à la lutte, en revendiquant sur le Milanais les droits de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans ; mais il a peine à se défendre contre Ferdinand d'Aragon (batailles de Seminara et de Cerignola), et contre le pape Jules II, qui, après s'être servi de lui pour battre les Vénitiens à Agnadel (1509), se retourne contre la France, et noue contre elle la Sainte Ligue, avec l'Autriche, l'Angleterre et l'Aragon. Malgré la victoire de Ravenne, il doit, après l'échec de Guinegatte, abandonner ses conquêtes aux traités d'Orléans et de Londres (1514). Seule, la mort de Jules II permet au nouveau roi de France, François Ier, de reconquérir le Milanais à la journée de Marignan (1515).

2° De 1521 à 1529, la lutte prend la forme d'un duel entre François Ier et Charles-Quint, dont la redoutable puissance territoriale, enserrant de tous côtés la France, tend à la monarchie universelle. En 1522, la défaite de la Bicoque coûte le Milanais à François Ier. Celui-ci n'a pas su s'assurer, à l'entrevue du camp du Drap d'or, l'alliance de Henri VIII d'Angleterre, ni retenir sur la pente de la trahison le connétable de Bourbon. Lui-même est défait et pris à Pavie (1525), et réduit après un an de captivité, à signer le désastreux traité de Madrid, bientôt désavoué. Mais, en 1529, Charles-Quint, inquiet des progrès de la Réforme, signe avec la France la trêve de Cambrai, qui laisse la Bourgogne à François Ier, et l'Italie à l'Empire.

3° Pendant la troisième période, la lutte s'étend. François Ier cherche partout des alliés : les protestants, coalisés à Smalkalde, la Suède, le sultan Soliman, dont l'intervention sur le Danube oblige l'empereur, après un échec en Provence en 1537, à signer la trêve de Nice (1538), qui dure six ans. En 1544, la reprise des hostilités est marquée par la victoire française de Cérisoles, et terminée par les traités de Crespy et d'Ardres. Après la mort de François Ier (1547), Charles-Quint continue la lutte avec son fils Henri II; mais découragé par son échec devant Metz il signe la trêve de Vaucelles (1556). Enfin, la vaine tentative d'invasion de Philippe II et la reprise de Calais par le duc de Guise amènent le traité de Cateau-Cambrésis (1559), où la France, renonçant à l'Italie, moins Pignerol, gardait Calais et les Trois-Evêchés. C'était un mince résultat pour de si longs efforts. Par ailleurs, la France avait trouvé en Italie l'exemple d'un mouvement intellectuel et artistique dont elle allait largement profiter, mais qui entrava plus de deux siècles le mouvement de la tradition française. V. RENAISSANCE.

Italie (*campagne d'*) [1796]. Ce fut la première des grandes campagnes de Bonaparte, qui, à la tête d'une quarantaine de mille hommes, mal vêtus, mal nourris, eut pour mission de retenir en Italie les forces autrichiennes de Beaulieu, campées dans la vallée de la Bormida, et l'armée sarde de Colli. Le jeune général réussit à séparer les deux adversaires, battant à Montenotte le corps de Beaulieu, puis, à Mondovi, les troupes sardes. L'armistice de Cherasco signé avec la Sardaigne, Bonaparte poursuivait Beaulieu vers le Tyrol, entrait à Milan, puis investissait Mantoue. A quatre reprises, les Autrichiens essayèrent de débloquer la ville. Une première tentative, conduite par Wurmser, échouait aux combats de Lonato et de Castiglione. La seconde, dans laquelle Wurmser essaye à nouveau de se frayer un passage par la vallée de la Brenta, aboutit aux échecs de Primolano et de Bassano. Enfin, deux tentatives malheureuses d'Alvinzi (combats d'Arcole et de Rivoli), amènent la reddition de la place. Bonaparte, s'enfonçant dans le Tyrol, arrivait jusqu'à Léoben, où étaient signés (18 avr. 1797) les préliminaires de la paix de Campo-Formio. Cette campagne avait coûté à l'Autriche quatre de ses meilleures armées, plus de 80.000 prisonniers et de 400 canons.

Italie (*campagne d'*) [1800]. Les forces autrichiennes étaient représentées en Italie, au début de la campagne de 1800, par l'armée du vieux maréchal Mélas, que retenait devant Gênes l'héroïque résistance de Masséna. Bonaparte, se concentrant très habilement à l'entrée du Valais, réussissait à force d'audace à franchir, du 10 au 20 mai, le col du Grand-Saint-Bernard, dépassait le fort de Bard, entrait à Milan, puis marchait sur Plaisance, attaquant ainsi sur sa ligne de retraite l'armée de Mélas, dont Lannes écrasait un corps avancé au combat de Montebello. Le 10 juin, Bonaparte se heurtait à Marengo aux forces autrichiennes, et, après un très pénible combat, les écrasait, grâce à l'appui de la division Desaix, amenée en toute hâte par son chef. Coupé du Tyrol, Mélas devait, par la convention d'Alexandrie, restituer Gênes et se retirer au delà du Mincio. Cette courte et décisive campagne est la plus parfaite peut-être que Napoléon ait dirigée.

Italie (*guerre d'*) [1859]. Entreprise par Napoléon III contre l'Autriche, elle eut pour résultat, sinon pour objet, l'affranchissement de la nation italienne et son unification sous la dynastie de Savoie. L'entrevue de Plombières (sept. 1858) avait décidé de l'alliance franco-italienne. Provoquée par les armements du Piémont, la guerre fut déclarée dès la fin d'avril 1859 par l'Autriche, dont les troupes envahirent ce pays. Les hostilités devaient être courtes. Concentrée dans la plaine d'Alexandrie, l'armée française dégageait aux combats de Montebello et de Palestro le Piémont envahi. Puis, tandis que s'insurgeaient sur la gauche des Autrichiens la Toscane et les Légations, ainsi que Parme et Modène, Napoléon III franchissait en face d'eux le Tessin, résistait assez longtemps près de Buffalora pour permettre à Mac-Mahon de remporter à Magenta un succès sanglant, mais décisif. Milan était occupé, après le combat de Melegnano. Enfin, la ligne du Mincio était conquise à la journée de Solférino.

Cependant, ces succès français alarmaient le patriotisme allemand. La Prusse, se croyant menacée, mobilisait. Devant ces menaces de complications, Napoléon III crut devoir signer avec l'Autriche les préliminaires de Villafranca, qui posa les bases du traité de Zurich. Quelques mois après, la France trouvait le bénéfice de son intervention dans la cession, d'ailleurs approuvée par le vote presque unanime des habitants, de Nice et de la Savoie.

Médaille d'Italie.

Italie (*médaille d'*), décoration commémorative accordée par décret du 11 août 1859 à tous les marins et militaires ayant pris part à la campagne d'Italie. Ruban rouge à six raies verticales blanches.

Italie (la *Jeune*), association fondée en 1831, à Marseille, par Mazzini, avec Bianco et Santi, pour assurer l'indépendance et l'unité de l'Italie sous le régime républicain.

Italien, enne [*li-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Italie : *les Italiens*. Adjectiv. : *coutumes italiennes*. N. m. Langue italienne. Guide extérieure dans les voitures légères à deux chevaux. N. m. pl. Théâtre italien de Paris : *aller aux Italiens*.

— ENCYCL. *Linguist.* V. ITALIE.

Italienne à Alger (*l'*), opéra bouffe, poème d'Arelli, musique de Rossini (1813); partition d'une gaieté franche et vive.

Italiens [*li-in*] (*théâtre des*), ancien théâtre de Paris. V. THÉÂTRE ITALIEN.

Italiotes, nom général qu'on donne aux populations primitives de l'Italie centrale : *Latins, Ombriens, Samnites,* etc.

italique adj. Qui a rapport à l'Italie ancienne : *les langues italiques*. N. m. et adj. *Impr.* Caractère d'imprimerie un peu incliné vers la droite, comme l'écriture ordinaire, et inventé en Italie par Alde Manuce : *un bel italique; des caractères italiques*.

Italique (*école*), nom donné à l'école de Pythagore, qui enseigna longtemps en Italie.

italiqué [*ké*], **e** adj. Imprimé en caractères italiques.

italisme [*lis-me*] n. m. V. ITALIANISME.

Italus ou **Italos.** *Myth.* Roi grec qui passait pour avoir donné son nom à l'Italie.

I-Tchang, v. de la Chine (Hou-Pé), sur le Yang-tsé-Kiang; 40.000 h. Important commerce de cotonnades, opium; port fluvial ouvert aux Européens.

ite et docete, mots lat. signif. : *Allez et enseignez*. Mots de l'Evangile selon saint Matthieu (XXVIII, 19) que Jésus, prenant congé de ses disciples, leur adresse pour leur ordonner d'aller porter la bonne nouvelle chez tous les peuples, et les baptiser au nom du père, du fils et du saint-Esprit.

Iteghem, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), sur la Grande Nèthe; 2.450 h. Huile.

item [*tèm'*] adv. (m. lat.). En outre, de plus. S'emploie surtout dans les comptes, les énumérations.) N. m. invar. : *il y a dans ce compte trop d'item*.

ite missa est, mots lat. signif. : *Allez, la messe est dite*. Formule liturgique de la messe qui précède la bénédiction finale donnée par le célébrant. Moment où ces paroles sont prononcées : *sortir à l'ite missa est*.

itératif, ive adj. (du lat. *iterum*, derechef). Fait ou répété plusieurs fois : *sommation itérative*.

itération [*si-on*] n. f. (de *itératif*). Action de répéter, de faire de nouveau. (Peu us.)

itérativement [*man*] adv. (de *itération*). Pour la seconde, troisième, quatrième fois.

itérer v. a. Syn. aujourd'hui inusité de RÉITÉRER.

ithaginis [*ta-ji-nis*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés très répandus dans l'Inde, et qui ont l'aspect et les mœurs des francolins.

Ithaque, une des îles Ioniennes, aujourd'hui *Thiaki* ou *Théaki*. D'après les poèmes homériques, Ulysse y régnait quand il partit pour le siège de Troie. Après la prise de la ville, il voulut revenir près de Pénélope; mais Neptune, irrité, le tint errant pendant dix ans sur les flots, lui présentant constamment, par une sorte de mirage, l'image de sa chère Ithaque, qui s'éloignait au moment où il espérait y aborder. (V. *Odyssée*.) On compare à Ithaque une chose ardemment désirée, que l'on poursuit et qui échappe au moment où l'on se croit sur le point de la saisir.

Ithome (MONT), mont fortifié, situé en Messénie. Il fut longtemps le siège de la résistance que les Messéniens opposèrent aux Lacédémoniens. Il fut pris par ces derniers en 723.

ithos [*i-toss*] n. m. (du gr. *êthos*, morale). Ancien terme désignant la partie de la rhétorique qui traite des mœurs, par opposition à *pathos*, qui traite des passions.

ithyphalle n. m. (du gr. *ithus*, droit, et *phallos*, pénis). *Antiq. gr.* Phallus en érection qu'on portait aux fêtes de Dionysos.

ithyphallique adj. Qui a rapport à l'ithyphalle : *figure ithyphallique*.

itinéraire [*rè-re*] adj. (du lat. *iter, ineris*, chemin). Qui concerne les chemins. *Mesures itinéraires*, qui servent à indiquer la distance d'un lieu à un autre. N. m. Route à suivre dans un voyage. Livre, ouvrage dans lequel un voyageur fait le récit de ses aventures : *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

Itinéraire de la Grèce, par Pausanias, ouvrage d'un érudit et d'un artiste, le répertoire archéologique le plus utile que l'antiquité nous ait laissé.

Itinéraire de Paris à Jérusalem, ouvrage de Chateaubriand, où il a réuni les impressions d'un voyage qu'il avait entrepris (1806), en Grèce et en Judée, pour rassembler les matériaux des *Martyrs*. Les grands souvenirs de l'antiquité y revivent à chaque instant. Les paysages d'Orient y sont peints avec puissance (1811).

itinérant [*ran*], **e** adj. (du lat. *itinerare*, voyager). Se dit (notamment chez les méthodistes anglais) des prédicateurs qui vont de ville en ville.

Ito Hirobumi (mmrquis), homme d'Etat et amiral japonais, né à une date inconnue de famille obscure. Il s'éleva par son intelligence aux premières fonctions de l'Etat, fut président du conseil (1888), puis président de la Chambre des pairs (1889). Amiral en chef des forces navales engagées contre la Chine, il remporta la victoire du Yalou, coopéra à l'attaque de Port-Arthur, obligea Wei-Hai-Wéi à se rendre (1895) et négocia le traité de Simonosaki. Président du conseil (1900-1901), gouverneur général de la Corée (1905).

Iton, riv. de France, née dans le Perche. Elle arrose Evreux, s'infiltre un moment dans les failles de la craie, et se jette dans l'Eure (riv. g.); cours 118 kil.

itou adv. (anc. fr. *itel*, du lat. *hic talis*). *Pop.* Aussi, de même, également : *et moi itou*.

Ittre, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles); 2.850 h. Papeterie, filatures.

Iturbide (don Agostin), général mexicain, né à Valladolid (Mexique) en 1783. Il se fit proclamer empereur en 1821 et fut fusillé à Padilla en 1824, après avoir été déposé l'année précédente.

Iturée, pays de l'ancienne Asie, au N.-E. de la Palestine. (Hab. *Ituréens*.)

Itzehœ, v. de Prusse (Slesvig), sur la Stor; 16.200 h. Raffinerie, ciment.

iulacé, e adj. *Bot.* Qui a la forme d'un chaton, qui croit sur les chatons.

iule n. m. (gr. *ioulos*). *Bot.* Chaton de certaines fleurs.

iule n. m. Genre de myriapodes, comprenant de nombreuses espèces réparties sur tout le globe.

— ENCYCL. Les iules sont des animaux allongés, cylindriques, à pattes courtes, qui vivent dans les végétaux pourris; au repos ils se tiennent roulés en spirale et exsudent quand on les inquiète une liqueur acide et nauséabonde. Les espèces françaises ne dépassent guère cinq à six centimètres, mais celles des pays chauds atteignent le double.

Iule des sables.

Iule, autre nom d'Ascagne, fils d'Enée, dont la famille Julia, à Rome prétendait descendre.

iulidés n. m. pl. Famille de myriapodes chilognathes, dont le genre *iule* est le type. S. un *iulidé*.

iuliflore adj. Dont les fleurs sont groupées en chatons.

iuliforme adj. *Bot.* Qui a la forme d'un chaton.

Ivan Ier, grand-duc de toutes les Russies de 1328 à 1341, qui choisit Moscou pour sa capitale; — IVAN II, son fils, grand-duc de 1353 à 1359. Il fut le père de Dimitri Donskoï; — IVAN III, grand-duc de Russie, surnommé *le Bon;* il ruina la domination tartare et régna de 1462 à 1505; — IVAN IV, *le Terrible*, prit le premier le titre de tsar, fit la conquête de la Sibérie et mérita le surnom de « *Grand rassembleur de la terre russe* ». Mais il est surtout connu en Russie par les violences qu'il exerça sur ses sujets et sur sa famille; il assomme à coups de bâton plusieurs de ses femmes et tue d'un coup d'épée l'un de ses fils, ce qui lui valut le surnom de *Terrible*. Il régna de 1533 à 1584; — IVAN V, tsar de 1682 à 1689, régna d'abord avec Pierre le Grand. Il est le père de l'impératrice Anna Ivanovna; — IVAN VI, tsar en 1740, détrôné par Elisabeth et mis à mort sous le règne de Catherine II, en 1764.

Ivanhoë, roman historique de Walter Scott, une des plus brillantes compositions du romancier, où est mise en lumière la rivalité entre Saxons et Normands, qui a suivi la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant (1820).

Ivanovo-Vosenensk, v. de Russie (gouv. de Vladimir), sur l'Ouvod; 75.600 h. Tissages de cotonnades et de toiles.

ive n. f. Genre de composées comprenant des herbes vivaces ou annuelles, très voisines des armoises; on en connaît dix espèces américaines. Nom vulgaire d'une germandrée appelée aussi *petit if* ou *ivette*, et qui croit dans les jachères, les lieux incultes secs et pierreux des régions tempérées. (Elle exhale une odeur aromatique, résineuse; on l'a fort vantée comme astringente, apéritive, tonique, céphalique, emménagogue.)

Ive; a, fleuron; b, fleur mâle; c, fleur femelle.

iveteau [*tô*] n. m. *Dialect.* Petit if.

Iviza. V. IBIZA.

ivoire n. m. (lat. *eburneum*; adj. de *ebur, oris*). Substance osseuse, qui constitue les défenses ou dents de l'éléphant et de quelques autres animaux, notamment du rhinocéros, de l'hippopotame. Objets sculptés, fabriqués en ivoire : *le Louvre possède d'admirables ivoires. Fam. Taquiner l'ivoire*, jouer du piano; jouer au billard. *Fig.* Blancheur comparable à celle de l'ivoire : *l'ivoire du cou. Ivoire végétal*, substance intérieure de la semence d'un arbrisseau du Pérou, le *phytéléphas à gros fruits. Noir d'ivoire*, poudre noire très brillante, fabriquée avec du charbon d'ivoire et d'os, de pieds de moutons calcinés.

— ENCYCL. Le commerce distingue plusieurs sortes d'ivoire suivant la provenance du produit; la qualité la plus estimée est l'*ivoire de Siam*; c'est le plus lourd, le plus fin et le plus blanc; vient ensuite l'*ivoire du Gabon* ou *de Guinée* (qui blanchit en vieillissant), l'*ivoire du Cap*, d'un blond mat, mais

qui jaunit à la longue ; enfin, l'*ivoire fossile de Sibérie*, qui est généralement fendu naturellement et moins estimé que les précédents. On comprend d'ailleurs sous la dénomination d'ivoire, et bien que le produit fourni par les défenses de l'éléphant soit le plus employé, la matière fournie par les dents d'hippopotame, les défenses du morse, du mammouth, les cornes de narval et de rhinocéros ; l'*ivoire vert* provient des animaux récemment tués ; l'*ivoire mort* des éléphants morts depuis longtemps.

La marqueterie, la tabletterie font un grand usage de l'ivoire ; on en confectionne toutes sortes d'objets : billes de billard, statuettes et objets de piété, christs, chapelets, puis coffrets, peignes, etc. Les sculpteurs l'emploient aussi, soit seul, soit associé au marbre, à l'argent, à l'or, au bronze, etc. Dans l'antiquité, l'ivoire était d'un emploi courant : les Egyptiens et les Assyriens l'utilisèrent à l'ornementation de leurs demeures, en fabriquèrent de multiples ustensiles et meubles ; les Phéniciens apprirent aux Grecs à le travailler et déjà à cette époque on savait allier l'ivoire à l'or (statues chryséléphantines). Plus tard, les Romains en firent à leur tour grand usage pour décorer leurs temples, leurs palais, leurs meubles, etc. Le moyen âge nous a laissé des diptyques, triptyques, retables, reliquaires, calices, crosses, bénitiers en ivoire sculpté d'un admirable travail. Les Japonais se sont acquis une juste renommée dans la sculpture des petits objets en ivoire (netzkés), qui encore aujourd'hui sont très recherchés des collectionneurs.

— *Econ. dom.* Pour blanchir l'ivoire jauni, on le brosse avec de la pierre ponce calcinée et délayée dans l'eau, puis on renferme l'objet encore humide sous une cloche de verre que l'on expose quelque temps au soleil.

Ivoire (Côte d'). V. Côte d'Ivoire.

ivoirerie [*rî*] n. f. Art du sculpteur en ivoire. Commerce de l'ivoire. Objets d'ivoire.

ivoirier [*ri-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui sculpte, façonne l'ivoire.

ivoirin, e adj. Qui est d'ivoire ou semblable à l'ivoire : *l'éclat ivoirin.*

ivorine n. f. Sorte d'ivoire artificiel, formée de collodion, camphre, essence, alcool méthylique et d'une substance grasse.

Ivory (James), mathématicien anglais, né à Dundee (Ecosse), m. à Londres (1765-1842). On lui doit de remarquables travaux de géométrie.

Ivoy-le-Pré, comm. du Cher, arr. et à 33 kil. de Sancerre, près de la Sauldre ; 2.200 h.

ivraie [*vrè*] n. f. (lat. *ebriaca,* ivre, à cause de la vertu enivrante de cette herbe). Genre de graminées, dont une espèce se mélange aux céréales et y cause de grands ravages. *Fig.* Chose mauvaise, qui se mêle aux bonnes et leur nuit. *Séparer le bon grain de l'ivraie,* séparer les bons des méchants, le bien du mal. (Expression empruntée à l'Evangile.)

Ivraie.

— Encycl. Les ivraies (*lolium*), assez voisines des tritieum, sont des plantes annuelles ou vivaces des régions tempérées. L'ivraie proprement dite (*lolium temulentum*) passe pour vénéneuse ; elle est difficile à extirper, parce que ses graines peuvent garder longtemps en terre leur pouvoir germinatif ; elle est surtout nuisible aux céréales quand elle croît près d'elles en abondance. Le ray-grass ou *fausse ivraie* est très employé pour la confection des gazons et constitue un excellent fourrage.

ivre adj. (lat. *ebrius*). Qui a le cerveau troublé par les fumées du vin, d'une liqueur alcoolique : *tituber comme un homme ivre. Fig.* Troublé par les passions : *ivre de joie, d'orgueil. Ivre mort, ivre morte,* ivre au point d'avoir perdu toute connaissance.

Ivrée, v. d'Italie (prov. de Turin), sur la Doire Baltée, à l'issue d'un des défilés les plus fréquentés des Alpes, la vallée d'Aoste ; 11.000 h. Vins, soie.

ivresse [*vrè-se*] n. f. Ensemble des désordres, surtout cérébraux, déterminés par l'abus de certaines substances toxiques et particulièrement de l'alcool : *les fumées de l'ivresse. Fig.* Transport : *l'ivresse de la joie.* Enthousiasme : *l'ivresse poétique.*

— Encycl. Toutes les substances qui intoxiquent le système nerveux peuvent déterminer des phénomènes d'*ivresse,* c'est-à-dire des troubles de la coordination et de l'accommodation nerveuse, avec vertiges, céphalalgie, hallucination.

La plus connue est l'ivresse alcoolique (v. alcoolisme) produite par l'ingestion de boissons fermentées et de spiritueux ; mais il y a aussi l'ivresse par l'absinthe (*absinthisme*) ; par l'éther (*éthérisme*) ; par la cocaïne (*cocaïnisme*) ; par l'opium (*thébaïsme*) ; par le haschisch, par le tabac, la quinine, etc.

— *Dr.* La loi du 23 janvier 1873 a édicté des dispositions tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme. Elle punit d'une amende de 1 franc à 5 francs inclusivement ceux qui sont trouvés en état d'ivresse manifeste dans les rues, chemins, places, cafés, cabarets ou autres lieux publics. En cas de récidive dans les douze mois qui ont suivi la deuxième condamnation, l'inculpé est traduit devant le tribunal de police correctionnelle et puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 300 francs.

Quiconque ayant été condamné en police correctionnelle pour ivresse, depuis moins d'un an, se sera de nouveau rendu coupable du même délit, pourra être condamné au double du maximum des peines.

Toute personne qui aura été condamnée deux fois en police correctionnelle pour délit d'ivresse manifeste est déclarée par le second jugement incapable d'exercer les droits suivants : 1° de vote et d'élection ; 2° d'éligibilité ; 3° d'être appelée ou nommée aux fonctions de juré ou autres fonctions publiques ou aux emplois de l'administration, ou d'exercer ces fonctions ou emplois ; 4° de port d'armes pendant deux ans, à partir du jour où la condamnation sera devenue irrévocable.

ivrogne n. m. et adj. (rad. *ivre,* avec la finale *ogne*). Qui s'enivre souvent. Adjectiv. : *homme ivrogne.*

ivrogner [*gné*] v. n. Se livrer à l'ivrognerie : *ivrogner dans les cabarets.* **S'ivrogner** v. pr. *Pop.* S'adonner à l'ivrognerie, s'enivrer.

ivrognerie [*rî*] n. f. (de *ivrogne*). Habitude de s'enivrer.

— Encycl. On confond en général l'ivrognerie avec l'alcoolisme : l'ivrogne ne s'enivre qu'avec du vin ; l'ivresse ainsi causée par le vin (du vin naturel, exempt de toute sophistication) est courte, bavarde, exhilarante. Il y a peu de troubles moteurs, pas de délire, pas de dépression consécutive, et les vomissements qui peuvent survenir sont déterminés plus par la quantité du liquide que par sa toxicité. Certains vins agissent par leurs éthers (bourgogne), et donnent à l'ivresse qu'ils provoquent certains caractères passagers de l'ivresse éthérique. L'hérédité des ivrognes de vin pur n'est pas toujours frappée et l'on voit des générations de vignerons se succéder sans tare d'aucune sorte. Au contraire, l'alcoolisme des villes et l'absinthisme sont toujours funestes pour la descendance.

Bataille d'Ivry, d'après Steuben.

ivrognesse [*gnè-se*] n. f. Femme qui a l'habitude de s'enivrer. Adjectiv. : *femme ivrognesse.*

Ivry-la-Bataille, comm. du dép. de l'Eure, arr. et à 36 kil. d'Evreux, sur l'Eure ; 1.140 h. (*Ivryens*). Ch. de f. O. Henri IV y vainquit Mayenne et les Ligueurs en 1590. C'est avant la bataille d'Ivry que Henri IV prononça la harangue célèbre : « Si vous perdez vos enseignes, cria-t-il à ses troupes, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. »

Ivry (*bataille d'*) et *la Clémence de Henri IV après la victoire,* plafond du Louvre, exécuté par Steuben ; peinture solide et vigoureuse, dessin remarquable.

Ivry-sur-Seine, comm. du dép. de la Seine, arr. de Seeaux ; 33.200 h. (*Ivryens*). Ch. de f. Orl. Industries nombreuses et variées ; usines électriques ; hospices d'incurables.

Iwuy, comm. du Nord, arr. et à 9 kil. de Cambrai, sur l'Escaut ; 3.940 h. Ch. de f. N. Brosserie, clouterie, distillerie.

ixa n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant quelques espèces des mers chaudes : *les ixas sont des petits animaux à pattes cylindriques, courtes et fines.*

ixale n. m. Genre de batraciens ou amphibiens anoures comprenant plusieurs espèces de l'Inde et de la Malaisie : *les ixales sont de petites rainettes rousses ou jaunes marbrées de brun.*

Ixelles [*ik-sè-le*], un des faubourgs de Bruxelles ; 73.000 h.

ixeutique [*ik-se-ti-ke*] n. f. Art de prendre les oiseaux à la glu.

ixia [*ik-si-a*] ou **ixie** [*ik-si*] n. f. Genre d'iridées bulbeuses, originaires de l'Afrique australe, et cultivées dans les jardins d'Europe pour leurs belles fleurs.

Ixia.

Ixion [*ik-si-on*], héros thessalien, roi des Lapithes, auquel Jupiter avait accordé un asile dans l'Olympe. Ayant manqué de respect à Junon, il fut précipité par le maître des dieux dans les enfers et condamné à être attaché à une roue enflammée qui devait tourner éternellement. Ixion fut l'ancêtre des Centaures. (*Myth.*)

ixode [*ik-so-de*] n. m. Genre d'acariens terrestres, parasites sur les vertébrés, dont ils sucent le sang, en s'en gorgeant de telle façon que leur abdomen devient dix fois plus volumineux qu'à l'état normal, et ressemble à une graine luisante. (L'ixode ou *tique* ou *ricin des chiens,* comme aussi les autres espèces, se tient sur les plantes basses en attendant le passage des animaux.)

Ixode.

ixora [*ik-so*] n. f. Genre de rubiacées ornementales, qui croissent dans les régions tropicales.

ixos [*ik-sos*] n. m. Oiseau passereau dentirostre, de taille moyenne et roussâtre, qui vit en Chine, en Indo-Chine et dans la Malaisie.

Ixtlan, v. du Mexique (Etat d'Oajaca) ; 26.000 h.

Izé, comm. de la Mayenne, arr. et à 25 kil. de Mayenne ; 1.300 h. Granit.

Izé, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Vitré ; 2.100 h. Fer, métallurgie.

Izeaux, comm. de l'Isère, arr. et à 29 kil. de Saint-Marcellin ; 1.740 h. Ch. de f. P.-L.-M.

ized [*zèd*] n. m. Chacun des esprits aériens qui jouent un rôle considérable dans les doctrines dualistes de la Perse.

Izel, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton), sur la Semois ; 1.880 h. Carrières.

izémien, enne [*mi-in, è-ne*] adj. (du gr. *izema,* action d'aller au fond). Se dit quelquefois des terrains de sédiment.

Izernore, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 10 kil. de Nantua, sur l'Anconnans ; 900 h. Scieries, commerce de bois ; restes gallo-romains ; 760 h. — Le cant. a 14 comm., et 3.990 h.

Izieux, comm. de la Loire, arr. et à 11 kil. de Saint-Etienne, sur le Gier ; 7 400 h. Mine de houille ; fabriques de lacets ; blanchisseries de coton.

Izon, comm. de la Gironde, arr. et à 14 kil. de Libourne, sur le ruisseau de Canteranne ; 1.400 h. (*Izonnais*). Vignobles.

Izoulet-Loubatière (Jean-Bernard-Joachim), sociologue français, né en 1858, professeur au Collège de France, auteur d'un livre original sur la *Cité moderne,* où il cherche à résoudre le problème de l'équilibre, dans l'Etat, de l'élite et de la foule.

J

[*ji* ou *je*] n. m. Dixième lettre de l'alphabet, et la septième des consonnes : *un J majuscule ; un* j *minuscule*. Abréviation des prénoms *Jean, Joseph, Jacques, Jules*, etc.

jà adv. (lat. *jam*). Déjà, maintenant. Certes. (Vx.)

Jabalon, rivière de l'Espagne centrale (prov. de Ciudad Real). Elle naît dans la sierra Morena et se perd dans le Guadiana; cours 155 k.

Jabalpour. *Géogr.* V. DJABALPOUR.

Jabbeke, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges); 2.170 h.

Jabesh [*bèch*], ou **Jabès** [*bèss*] v. de Palestine, dans le pays de Galaad. Assiégée par les Ammonites, elle fut délivrée par Saül.

jabiru n. m. Genre d'oiseaux échassiers, voisin des cigognes.

— ENCYCL. Les jabirus sont de grandes cigognes à bec très fort, vivant dans les marais. On en connaît quatre espèces, des régions chaudes; le *jabiru du Sénégal* atteint la hauteur d'un homme.

Jabiru.

jable n. m. Partie de la douve d'un tonneau, qui dépasse le fond en dehors. Rainure qu'on fait aux extrémités des douves des tonneaux, pour y enchâsser le fond.

jabler [*blé*] v. a. Faire le jable des douves d'un tonneau.

Jablochkov ou **Jablochkof,** physicien russe, né à Serdobsk, m. à Saratov (1847-1894). Il s'est signalé par ses travaux sur la lumière électrique. On lui doit notamment l'invention des *bougies Jablochkov*.

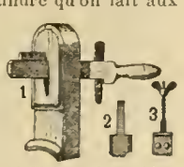

Jabloir : 1. Ensemble; 2, 3. Fers.

jabloir n. m., **jabloire** ou **jablière** n. f. Outil de tonnelier, servant à faire le jable des tonneaux.

Jablonski (Paul-Ernest), théologien et orientaliste allemand, né à Berlin, m. à Francfort-sur-l'Oder (1693-1757).

jaborandi n. m. Remède sudorifique, provenant de plantes diverses (pipéracées, rutacées) et plus particulièrement d'une espèce de *pilocarpe*.

jabot [*bo*] n. m. Poche formée par un renflement de l'œsophage chez les oiseaux. Renflement analogue dans le tube digestif des insectes. Dilatation anormale de l'œsophage chez l'homme, le cheval. Mousseline, dentelle attachée comme ornement à l'ouverture d'une chemise d'homme. *Pop.* Estomac. *Se remplir le jabot,* bien manger. *Fam. Faire jabot,* se rengorger.

Jabot (1730).

— ENCYCL. *Zool.* C'est dans le jabot que les aliments ingérés subissent un premier ramollissement, avant de passer dans le ventricule succenturié. Le jabot est développé surtout chez les oiseaux de proie, les gallinacés, les pigeons et les grimpeurs.

Le jabot des insectes est un renflement qui se trouve entre l'œsophage et le gésier.

J, Jabot (poule domestique).

jabotage n. m. Bavardage.

jaboter [*té*] v. n. et a. *Pop.* Parler sans cesse; jaser, jacasser. Dire des bagatelles.

jaboteur, euse [*eu-ze*] n. *Pop.* Celui, celle qui jabote.

jabotière n. f. Mousseline pour faire des jabots. Variété d'oie sauvage, dite aussi *oie moscovite, oie de Sibérie, de Guinée*.

jaca n. m. *Bot.* Syn. de JAQUIER.

Jaca, v. forte d'Espagne (Aragon, prov. de Huesca), sur l'Aragon; 4.500 h. C'est l'ancienne capitale du royaume de Sobrarbe. Commerce de bétail.

jacamar n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, à livrée bronzée ou vert métallique, dont on connaît de nombreuses espèces de l'Amérique tropicale.

jacana n. m. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant des oiseaux sveltes, élégants, à livrée brillante, à ongles extraordinairement longs, dont on connaît dix espèces, qui habitent les marais des régions chaudes.

jacapucayo [*ka-io*] n. m. Nom vulgaire du *lecythis ollaria*, de la famille des myrtacées, qui habite l'Amérique tropicale et dont le fruit, gros comme une tête d'enfant, vulgairement nommé *marmite de singe*, contient de grosses graines oléagineuses comestibles.

Jacaranda.

jacaranda n. f. Genre de bignoniacées.

— ENCYCL. Les jacaranda ont des feuilles qui rappellent un peu celles des mimosées; leurs fleurs sont violettes ou bleues. On en connaît trente espèces, de l'Amérique tropicale. La *jacaranda mimosæfolia* fournit un bois très recherché de l'ébénisterie et improprement appelé *palissandre*. Le fruit renferme une pulpe alimentaire.

jacare n. m. Nom vulgaire d'une espèce de caïman de l'Amérique du Sud.

jacasse [*ka-se*] n. f. Nom vulgaire de la pie. Femme qui parle beaucoup.

jacasser [*ka-sé*] v. n. Crier, en parlant de la pie. *Par ext.* Bavarder, jaser.

jacasserie [*ka-se-rî*] n. f. Bavardage.

jacasseur, euse [*ka-seur, eu-ze*] n. *Fam.* Bavard.

Jaccoud [*kou*] (François-Sigismond), médecin français, né à Genève en 1830, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine.

jacée [*sé*] n. f. Sorte de centaurée. Nom donné à plusieurs espèces de lychnis ou de violettes.

jacent [*san*], **e** adj. (lat. *jacens*). Se dit d'une succession vacante : *hérédité jacente*. Se dit des biens, d'une succession, dont personne ne revendique la propriété : *biens jacents*.

jachère n. f. (bas lat. *gascaria;* de *jacere*, se reposer). Etat d'une terre labourable, qu'on laisse reposer : *une terre, un champ en jachère; une jachère improductive*. Cette terre elle-même.

— ENCYCL. La jachère a pour but de purger un sol des mauvaises herbes et de lui permettre d'acquérir, en s'ameublissant et en s'aérant, l'état le plus favorable à l'accomplissement des transformations de toutes sortes qui en renouvellent la fertilité. Pendant ce repos, il puise une notable quantité d'azote dans l'air, ses réserves de matières organiques se minéralisent et deviennent assimilables.

La jachère est dite *absolue, complète* ou *annuelle* (on dit aussi *morte* ou improductive) quand sa durée est d'une année entière; la demi-jachère dure de deux à huit mois : celle d'hiver vient après les céréales et précède les plantes sarclées; celle d'été précède les plantations de colza ou les semailles d'automne.

Dans la culture intensive, alors que la terre est abondamment fumée et intelligemment nettoyée, on substitue à la jachère, qui a l'inconvénient de laisser le sol improductif, des cultures de légumineuses (jachère verte), qu'on enfouit en vert.

jachérer [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Opérer un premier labour des terres restées en jachère.

jacinthe n. f. (lat. *hyacinthus*). Genre de liliacées. Nom vulgaire de diverses autres plantes. (La *jacinthe des bois* appartient au genre *endymion;* d'autres, aux genres *muscari, scille*, etc.) La fleur de chacune de ces plantes. Pierre précieuse. Syn. de HYACINTHE.

Jacinthe.

— ENCYCL. *Bot.* Les jacinthes (*hyacinthus*) sont des herbes bulbeuses, à feuilles radicales plus ou moins allongées, dont la hampe florale porte une grappe de fleurs d'un parfum pénétrant. Ce sont des plantes d'ornement, dont on connaît une trentaine d'espèces, originaires du Midi et de l'Orient, et qui, par les soins des horticulteurs, ont donné naissance à d'innombrables variétés plus ou moins précoces, dont les fleurs sont de teintes très variées.

jack n. m. Appareil de filature, différent de la mule-jenny.

jack ou **union-jack** n. m. Partie du pavillon anglais, qui se compose d'une série de bandes de couleurs diverses et qui se voit à l'angle supérieur de sa gaine. V. les planches PAVILLONS.

jack ou **jack-knife** n. m. (mot angl. signif. *couteau de poche*). Commutateur à cheville, employé dans les bureaux téléphoniques pour établir la communication entre deux abonnés.

Jack, roman de mœurs, d'Alphonse Daudet; œuvre vibrante de pitié attendrie. C'est l'histoire d'un enfant naturel, inconsciemment délaissé par sa mère, et qui finit par mourir à l'hôpital de consomption et de désespoir (1876).

Jackson (Andrew), homme d'Etat américain, né à Waxsaw (Caroline du Sud), m. près de Nashville (1767-1845), président des Etats-Unis en 1829 et 1837. Son administration fut habile et énergique. Elle détermina un nouveau classement des partis : les jacksoniens ou démocrates et les wighs.

Jackson Court House, v. des Etats-Unis (Ohio); 35.000 h.

jacksonie [*ni*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées. (On en connaît trente espèces australiennes, dont quelques-unes sont cultivées dans les serres des régions tempérées.)

jacksonien, enne [*jak-so-ni-in, è-ne*] adj. *Epilepsie jacksonienne,* épilepsie limitée à un groupe musculaire sans perte de connaissance et due à des lésions de l'écorce cérébrale.

Jacksonville, v. des Etats-Unis (Floride), sur le Saint-John; 20.000 h.

jaco n. m. V. JACQUOT.

Jacob, patriarche hébreu, fils d'Isaac et de Rébecca, père de douze fils, qui ont fondé les douze tribus d'Israël. Il dépouilla par ruse son frère Esaü de son droit d'aînesse, après le lui avoir acheté au prix d'un plat de lentilles. Obligé de fuir devant la colère de son frère, il résolut de se réfugier chez son oncle Laban. Comme il s'y rendait, il arriva dans un lieu désert; il s'endormit et vit une échelle dont le pied s'appuyait sur la terre et dont le haut touchait au ciel. Des anges montaient et descendaient le long de cette échelle, et, en même temps, Dieu prédisait à Jacob que sa postérité serait nombreuse comme les grains de poussière de la terre. Il servit sept années Laban pour obtenir de lui sa seconde fille Rachel; mais son oncle lui donna sa fille aînée, Lia. Il dut le servir encore sept années pour obtenir Rachel. Au bout de quatorze ans, il revint en Chanaan et, chemin faisant, il eut à soutenir, contre un ange, un combat dont il sortit vainqueur; il reçut alors le nom d'*Israël*. Il finit ses jours en Egypte, où son fils Joseph était devenu ministre du pharaon (*Bible*). — En littérature, les allusions à l'échelle de Jacob sont fréquentes et son combat contre l'esprit céleste sert à exprimer, dans l'ordre moral, une lutte opiniâtre, où le courage et la constance finissent par triompher des obstacles.

Jacob (LE NIHILOPHILE). V. LACROIX Paul.

jacobée [*bé*] n. f. Espèce de seneçon, qu'on appelle aussi *herbe de Saint-Jacques*.

Jacobi (Jean-Georges), littérateur et poète allemand, ami de Gœthe, né à Dusseldorf (1740-1814). On lui doit de remarquables *Essais poétiques*.

Jacobi (Frédéric-Henri), frère du précédent, philosophe spiritualiste allemand, né à Dusseldorf (1743-1819). Il essaya de compléter par la foi le système spinoziste, et place dans le sentiment la source du bien et du beau.

Jacobi (Charles-Gustave-Jacob), mathématicien allemand, né à Potsdam, m. à Berlin (1804-1851); auteur de travaux de premier ordre sur les fonctions elliptiques.

jacobin, e n. Nom donné autrefois en France à des religieux et religieuses de la règle de Saint-Dominique, dont le premier couvent était placé sous le vocable de saint Jacques. N. m. Membre d'une association politique pendant la Révolution : *les jacobins se signalèrent par leur ardeur révolutionnaire*. Dans la polémique courante, partisan autoritaire et violent de la démocratie, par opposition aux libéraux. N. f. Nom vulgaire de la corneille mantelée, et des colibris du genre *heliotrix*.

Jacobins (*club des*), fameux club révolutionnaire qui tenait ses séances dans l'ancien couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré, à Paris. Les jacobins furent parmi les plus exaltés des révolutionnaires, et soutinrent jusqu'au bout le comité de Salut public et Robespierre. Supprimée en 1794 après le 9-Thermidor, restaurée sous diverses formes, mais impuissante désormais, la société des Jacobins fut définitivement dissoute en 1799.

Insigne des Jacobins.

jacobinière n. f. Par mépris, club des jacobins, réunion de violents démocrates.

jacobiniser [*zé*] v. n. Adopter les opinions des jacobins. V. a. Amener à partager les opinions des jacobins.

jacobinisme [*nis-me*] n. m. Doctrine des jacobins. *Par ext.* (et dans la langue politique courante), opinion démocratique avancée, par opposition au *libéralisme*.

jacobite n. m. (de *Jacobus*, forme lat. de *Jacques*). Membre d'une secte monophysite de Syrie et de Mésopotamie, fondée au VIe siècle par Jacques Baradée, évêque d'Edesse. *Hist.* Partisan de Jacques II et des Stuarts. Adj. : *soulèvement jacobite*.

— ENCYCL. On donna, en Angleterre, le nom de *jacobites,* après la révolution de 1688, aux légitimistes partisans de Jacques II et de la maison des Stuarts qui s'opposaient à la maison de Hanovre. Les principales tentatives jacobites furent celle de Jacques II en Irlande, qui s'acheva par la défaite de la Boyne (1689), celle de Mar et de Jacques III en Ecosse, qui finit par le désastre de Sheriffmuir; enfin, en 1746, celle du prétendant Charles-Edouard, qui échoua à la journée de Culloden.

Jacobites (*les*), drame historique en cinq actes et en vers, de Fr. Coppée (1885). C'est un épisode du soulèvement de 1746. (V. art. précéd.) Le pathétique des situations valut à ce drame un vif succès.

Jacobs (Chrétien-Frédéric-Guillaume), philologue allemand, né et m. à Gotha (1764-1847); auteur de belles *Recherches de littérature ancienne* et d'une édition célèbre de l'*Anthologie grecque*.

jacobus [*buss*] n. m. (mot lat.). Anc. monnaie d'or d'Angleterre, frappée sous Jacques Ier et valant une guinée environ.

jaçoit que loc. conj. (de *jà, soit,* et *que*) Bien que, quoique. (Vx.)

Jacolliot (Louis), écrivain français, né à Charolles, m. à Saint-Thibault-les-Vignes (1837-1890). On lui doit d'attrayants romans d'aventures et de voyages : *les Mangeurs de feu, les Coureurs de jungles; les Ravageurs de la mer,* etc.

Jacometti (Pietro Paolo), sculpteur, architecte et peintre italien, né à Ricanati (1580-1655).

jaconas [*na*] n. m. Etoffe de coton, fine, légère, intermédiaire entre la mousseline et la percale.

Jacopone da Todi (Jacopo Benedetti), ascète et poète italien, né à Todi, m. à Collazone (1230-1306); auteur de strophes d'un mysticisme enflammé et aussi de poésies satiriques contre Célestin V et contre Boniface VIII, qui le fit jeter en prison.

Jacotot [*to*] (Jean-Joseph), instituteur français, né à Dijon, m. à Paris (1770-1840). Il créa la méthode d'*enseignement universel,* dite aussi *méthode Jacotot*.

Jacquand [*ja-kan*] (Claudius), peintre d'histoire français, né à Lyon, m. à Paris (1805-1878). Citons de lui : *Thomas Morus, Cinq-Mars et de Thou,* etc.

jacquard [*ja-kar*] n. m. Métier à tisser, inventé par Jacquard.

— ENCYCL. *Techn.* Le jacquard permet de fabriquer des tissus impossibles à obtenir avec le métier ordinaire. Avec le jacquard, on a la levée automatique des lisses des fils de la chaîne.

Dans ce métier, les lisses, munies de fils ayant la même fonction, sont réunies et reliées à une corde, l'*arcade,* et l'on fait passer chacune d'elles dans un trou correspondant de la *planche d'arcade* pour l'attacher ensuite, après l'avoir enfilée dans une autre traverse percée de trous, la *planche à collets,* à une aiguille verticale. Chacune de ces aiguilles est, à sa partie supérieure, accrochée à une lame un peu inclinée, de sorte que le moindre effort transversal la décroche. Ces aiguilles ont, en outre, à leur partie inférieure des crochets permettant de soulever la lisse qui doit manœuvrer les fils pairs ou impairs aux endroits n'ayant pas de dessins.

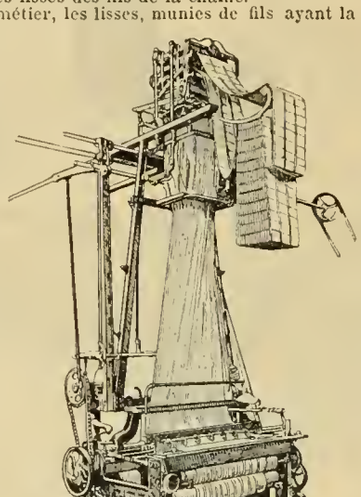
Métier Jacquard.

Chacune des aiguilles verticales passe dans une sorte d'œil que portent d'autres aiguilles horizontales leur correspondant une à une et qui se terminent à l'une de leurs extrémités par un ressort à boudin poussant les autres bouts contre des cartons perforés. Ces cartons s'enroulent en formant une chaîne sans fin autour d'un prisme cubique tournant sur lui-même et entraînant progressivement les cartons. L'ensemble des trous des cartons constitue le dessin du tissu que transmettent à la chaîne et à la trame, par l'entraînement des lisses, les aiguilles solidaires les unes des autres.

Jacquard [*kar*] (Joseph-Marie), mécanicien français, né à Lyon, m. à Oullins (1752-1834); inventeur de la machine à tisser qui porte son nom, une des plus belles inventions de la mécanique industrielle. Son invention fut d'abord mal accueillie par les ouvriers; plus tard, il refusa obstinément de la vendre à l'étranger.

Jacquard.

jacquardé, e [*ja-kar*] adj. Auquel on applique le système Jacquard. Etoffe fabriquée à l'aide du métier Jacquard.

Jacque (Charles), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1813-1894); auteur de peintures et d'excellentes eaux-fortes, dont les sujets sont pris en général dans la vie des champs, dans la basse-cour ou parmi les troupeaux.

Jacqueline, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, née à La Haye, m. à Teilingen (1401-1436). Elle abandonna en 1428 ses Etats au duc de Bourgogne.

Jacquemart [*ja-ke-mar*] (Jules-Ferdinand), graveur français, né à Paris, m. à Nice (1837-1880). — Son fils HENRI-ALFRED, sculpteur animalier, né et m. à Paris (1824-1895).

Jacquemont [*ja-ke-mon*] (Victor), voyageur et naturaliste français, né à Paris, m. à Bombay (1801-1832); célèbre surtout par l'exploration qu'il a faite de l'Inde anglaise et du Tibet et par les lettres intéressantes qu'il écrivit pendant ses voyages.

Jacquerie [*ja-ke-ri*] (de *Jacques,* sobriquet du paysan français). Association et révolte des paysans français contre les nobles pendant la captivité du roi Jean. N. f. *Par ext.* Soulèvement des classes pauvres contre les classes riches : *une terrible jacquerie dévasta les provinces baltiques en 1905.*

— ENCYCL. La Jacquerie fut le soulèvement des paysans ou *Jacques* de l'Ile-de-France contre l'oppression des seigneurs et des gens de guerre français, anglais et navarrais. Elle éclata le 28 mai 1358, jour de la Fête-Dieu, à la suite des misères de l'invasion anglaise pendant la captivité du roi Jean. La misère des Jacques était extrême, et les Grandes Compagnies, non contentes de les dépouiller, brûlaient leurs cabanes.

De l'Ile-de-France, la révolte se propagea dans la direction du Nord et de l'Est. Armés de couteaux et de bâtons ferrés, les Jacques se jetèrent sur les châteaux, dont ils massacrèrent les habitants et auxquels ils mirent le feu, comme on avait mis le feu à leurs chaumières. Dans plusieurs villes, la bourgeoisie se joignit aux paysans, dont l'insurrection coïncidait avec la tentative révolutionnaire d'Etienne Marcel. Celui-ci envoya au secours des Jacques un contingent sous la conduite de Jean Vaillant, prévôt des monnaies.

Etourdie d'abord et consternée, la noblesse se ravisa bientôt : Anglais, Navarrais et Français s'unirent pour venir à bout des Jacques, que Charles de Navarre écrasa près de Meaux (1358). On les massacra sans pitié, on brûla leurs villages, on mit l'Ile-de-France à feu et à sang. Le chef des Jacques, un paysan de Mello, nommé Guillaume Cale ou Karle, venu en parlementaire au camp du roi de Navarre, fut décapité avec ses compagnons, après avoir été couronné d'un trépied de fer rougi au feu.

Le mot de *jacquerie,* un peu détourné de son véritable sens historique, sert à caractériser toute révolte où les exécutions sanglantes et arbitraires jouent le principal rôle, et, par extension, toute tentative d'affranchissement dans l'industrie, les arts, etc., par des moyens prompts et violents.

jacquerotte [*ja-ke-ro-te*] ou **jacquerette** [*ja-ke-rè-te*] n. f. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

Jacques [*ja-ke*], sobriquet du paysan français. (V. JACQUES BONHOMME.) Membre de la Jacquerie. *Pop.* Imbécile : *quel Jacques! Faire le Jacques,* faire le niais. *Maître Jacques,* personnage de l'*Avare,* de Molière, à la fois cocher et cuisinier d'Harpagon, type du factotum qu'on emploie à toutes les besognes.

Jacques [*ja-ke*] (saint), dit *le Majeur,* fils de Zébédée, frère de saint Jean l'Evangéliste, un des douze apôtres; martyr à Jérusalem en l'an 44. D'après le témoignage de saint Jérôme, il aurait évangélisé l'Espagne. Fête le 25 juillet.

Jacques (saint), dit *le Mineur,* fils de Cléophas, un des douze apôtres, que la tradition regarde comme le premier évêque de Jérusalem; lapidé en 62 par ordre du sanhédrin. Fête le 1er mai.

Jacques (TOUR **Saint-**), à Paris, charmant spécimen de l'architecture gothique de la dernière époque (achevée en 1522). Elle faisait jadis partie de l'Eglise Saint-Jacques-la-Boucherie, détruite pendant la Révolution. Haute de 54 mètres, elle a dans sa partie supérieure un observatoire météréologique municipal.

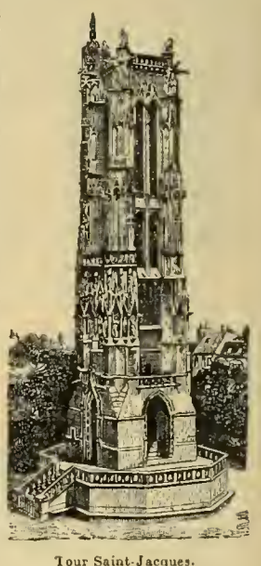
Tour Saint-Jacques.

Jacques (saint), évêque de Nisibe, un des plus grands docteurs de l'Eglise syriaque (270-350). Fête le 15 juillet.

Jacques ou **Jayme Ier le Conquérant,** né à Montpellier, m. à Jativa, roi d'Aragon de 1213 à 1276. Il conquit les Baléares, ainsi que les royaumes de Valence et de Murcie. — JACQUES II, roi d'Aragon de 1291 à 1327, fondateur de l'université de Lérida.

Jacques Ier (STUART), roi d'Ecosse de 1423 à 1437; — JACQUES II, fils du précédent, roi d'Ecosse de 1437 à 1460; — JACQUES III, fils du précédent, roi d'Ecosse de 1460 à 1488; — JACQUES IV, fils du précédent, roi d'Ecosse de 1488 à 1513; — JACQUES V, fils du précédent et de Marie Tudor, roi d'Ecosse de 1513 à 1542, se signala par la fidélité de son alliance avec la France, et fut le père de Marie Stuart.

Jacques Ier (*Jacques VI d'Ecosse*), fils de Marie Stuart et de Henri Stuart, lord Darnley, né à Edimbourg en 1566, roi d'Ecosse en 1567, roi de Grande-Bretagne de 1603 à 1625; se signala par son autoritarisme religieux, et ses persécutions contre les dissidents anglais; — JACQUES II, fils de Charles Ier et de Henriette de France, né à Londres en 1633, m. à Saint-Germain-en-Laye en 1702; roi d'Angleterre en 1685, à la mort de son frère Charles II. Prince autoritaire et violent, il s'aliéna le sentiment national anglais par sa conversion au catholicisme et son alliance avec Louis XIV; détrôné par Guillaume de Nassau, prince d'Orange en 1688, il finit sa vie en France, où Louis XIV l'avait magnifiquement accueilli. — Son fils, JACQUES STUART, dit *le Prétendant* ou *le Chevalier de Saint-Georges,* né à Londres, m. à Albano (1688-1766), fit plusieurs tentatives malheureuses pour recouvrer le trône. Louis XIV dut l'abandonner après le traité d'Utrecht, et le prétendant quitta la France (1713). Il eut pour fils CHARLES-EDOUARD. (V. ce nom.)

Jacques II d'Angleterre.

Jacques, dit *le Maître de Hongrie,* aventurier et chef des pastoureaux, né en Hongrie, m. près de Bourges en 1254.

Jacques Bonhomme, nom sous lequel on désigne quelquefois le paysan français, quand on veut attacher une idée de servage et presque d'avilissement, d'individu taillable et corvéable à merci. Ce nom vient de ce que les paysans portaient une *jaque,* autrefois *jacque.*

Jacques le Fataliste et son maître, célèbre roman de Diderot, écrit en 1773, publié seulement en 1796. Œuvre étrange, imparfaite, mais avec des passages remarquables, où Diderot s'est moqué du fatalisme.

Jacques de Vitry, prélat, historien et prédicateur français, né vers 1178, m. à Rome en 1240. Il prêcha la croisade contre les albigeois et prit part à la 5e croisade. Ses sermons, et surtout ses lettres, forment de précieuses études de mœurs.

Ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée (Espagne).

Jacques de Voragine (le bienheureux), hagiographe italien, dominicain, archevêque de Gênes, né à Voragine, près de Gênes (1230-1298); auteur de la *Légende dorée.* V. LÉGENDE DORÉE.

Jacques-de-l'Epée (*ordre de* **Saint-**) ou *de Santiago,* le plus célèbre des ordres militaires de Castille, fondé et approuvé par le pape en 1175. Il a été modifié par Alphonse XIII en 1907. Les chevaliers, soumis au vœu de « chasteté conjugale », portent un manteau blanc brodé d'une croix rouge en forme d'épée. La décoration, qui se porte en sautoir, est suspendue à un ruban rouge.

En 1725, l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée fut établi au Portugal. Sécularisé depuis 1789 et modifié en 1862, il est devenu l'ordre de Saint-Jacques du mérite scientifique, littéraire et artistique. Quatre classes; le ruban est violet.

Ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée (Portugal).

En 1843, l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée a été institué au Brésil; il comprend trois classes; le ruban est violet, avec un liséré vert sur chaque bord.

Ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée (Brésil).

jacquet [*ja-ké*] n. m. Jeu de hasard et de combinaison qui n'est que le trictrac modifié. Nom vulgaire de l'écureuil.

— ENCYCL. *Jeu.* Le jacquet est un jeu de trictrac simplifié. Le joueur pose ses quinze dames à gauche de son adversaire sur le premier rang. Le jeu consiste à les conduire d'après le nombre des points des dés dans l'une des six cases à droite, après avoir fait le tour du jeu. Les dames s'en extraient selon l'ordre dans lequel elles se trouvent. Avant tout, la première dame, le *courrier* ou le *postillon,* doit faire le tour du jeu et rentrer dans l'une des six cases du compartiment de droite; les autres sont alors mises en marche.

Lesdoubles comptent quadruple et se jouent quatre fois. Le jeu consiste aussi à bloquer les dames adverses en leur bouchant les cases libres, sauf une qui sert pour le passage tant qu'on n'a pas une ou deux dames de retour, suivant la convention, sur la dernière case du compartiment de droite. Celui des deux joueurs qui, le premier, sort toutes ses dames du dernier compartiment, a gagné.

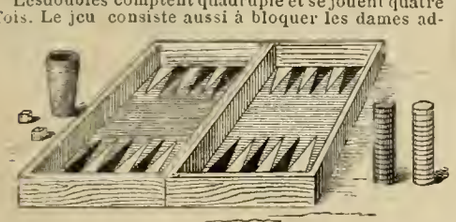

Jacquet.

Jacquet (Jules), graveur français, né à Paris en 1841. Membre de l'Institut, il a gravé d'après Meissonier, Bouguereau, Cabanel, etc. — Son frère, ACHILLE, graveur, né à Courbevoie, m. à Paris (1846-1908).

Jacquet-Droz (Pierre), mécanicien suisse, né à La Chaux-de-Fonds, m. à Bienne (1721-1790). Il imagina un pendule compensateur. — Son fils, HENRI-LOUIS, né à La Chaux-de-Fonds, m. à Naples (1752-1791), fut un habile mécanicien. Il construisit des automates.

jacquez [*ja-kèz*] n. m. Cépage américain à fruit noir, qui a été employé dans la reconstitution des vignobles français comme producteur direct et comme porte-greffe: *le jacquez a été peu à peu abandonné parce que sa résistance au phylloxéra n'est pas suffisante, et qu'en outre il est sujet au mildiou.*

jacquier n. m. *Bot.* Syn. de JAQUIER.

jacquinie [*ja-ki-ni*] n. f. Genre de primulacées, comprenant des arbrisseaux de l'Amérique tropicale. (On en connaît six espèces, cultivées dans les serres chaudes.)

jacquot [*ja-ko*] ou **jacot** [*ko*] n. m. Nom vulgaire du perroquet gris de l'Afrique occidentale, que l'on donne aussi à d'autres perroquets : *as-tu déjeuné, jacquot?*

Jacquot (Georges), statuaire français, né à Nancy, m. à Paris (1794-1874). On lui doit des bas-reliefs de l'arc de triomphe de l'Etoile et des cariatides au Louvre.

jactance [*jak*] n. f. (lat. *jactantia*). Hardiesse à se vanter, à exprimer la haute opinion qu'on a de soi-même : *parler avec jactance.* Vanterie, paroles emphatiques de quelqu'un qui agit ainsi : *railler les jactances d'un orgueilleux.*

jactancieux, euse [*jak-tan-si-eû, eu-ze*] adj. Qui a ou qui exprime de la jactance.

jactation [*jak-ta-si-on*] n. f. (du lat. *jactare,* lancer fréquemment). Trouble nerveux qui se traduit par des gestes désordonnés. (Peu us.)

jacter [*jak-té*] v. n. *Arg.* Parler. V. a. Raconter : *jacter un boniment.*

jaculation [*si-on*] n. f. *Antiq.* Exercice du javelot, de l'arc, etc.

jaculatoire adj. (du lat. *jaculari,* lancer.) Se dit d'une fontaine dont l'eau s'échappe en un ou plusieurs jets. *Oraison jaculatoire,* se dit d'une prière courte et fervente.

jadaïque adj. Qui a rapport, qui ressemble au jade : *pierre jadaïque.*

Jaddus [*duss*] ou **Jeddoa,** grand prêtre des Juifs au temps d'Alexandre, qu'il aurait, dit la tradition, reçu au temple de Jérusalem.

jade n. m. Pierre fort dure, d'une couleur verdâtre ou olivâtre, qui est un silicate naturel d'alumine et de chaux : *le jade est employé en Chine et dans les Indes orientales pour faire des objets d'art.*

jadéite n. f. Silicate naturel d'alumine et de soude avec de la chaux, de la magnésie et du protoxyde de fer, que l'on trouve en Birmanie et en Chine, et qui sert à faire des statuettes et des objets d'art.

jadien, enne [*di-in, é-ne*] adj. Qui est de la nature du jade, qui en contient.

Jadin (Louis-Godefroi), peintre français, né et m. à Paris (1805-1882). Il se distingua surtout dans les sujets de chasse.

jadis [*diss*] adv. (du lat. *jam,* déjà, et *diu,* longtemps). Autrefois : *jadis régnait un prince.* Adjectiv. D'autrefois : *au temps jadis.*

jadot [*do*] n. m. Instrument en fer, à l'aide duquel les boulangers donnent aux pains la forme d'une couronne.

Jaen [*ja-èn'*], v. d'Espagne (Andalousie), ch.-l. de la prov. de Jaen, sur le Guadalhullon : 26.000 h. Ce fut au moyen âge le chef-lieu d'un des petits royaumes qui se partagèrent la péninsule. — La prov. a 475.000 h.

Jaffa (*les Pestiférés de*), tableau de Gros (Louvre). Bonaparte, accompagné des généraux Berthier et Bessières, visite un hôpital de pestiférés à Jaffa (1804). Tableau remarquable par la couleur, l'expression et la composition.

Les Pestiférés de Jaffa, d'après Gros.

Jaffé (Philippe), historien allemand, né à Schwerzenz, m. à Wittenberg (1819-1870). Il s'est occupé avec la plus grande distinction de travaux d'histoire religieuse.

jaffet [*ja-fè*] n. m. Crochet servant à abaisser les branches, quand on fait la cueillette des fruits.

Jagellon, famille lithuanienne qui a fourni des souverains à la Pologne et à la Hongrie. Elle est issue de Ladislas *Jagellon.*

jaguar [*ghou-ar*] n. m. (brésil. *janouara*). Espèce de léopard à taches ocellées, de l'Amérique du Sud : *le jaguar grimpe facilement sur les arbres.*

— ENCYCL. Le jaguar est le plus grand des léopards; il atteint presque la taille du tigre, mais est plus mince, plus bas sur pattes. Sa livrée, fauve orangée en dessus, a des taches annulaires noires. C'est une bête féroce, puissante et dangereuse, nocturne, qui vit dans les forêts, les fourrés, les hautes herbes, grimpe facilement sur les arbres, et attaque l'homme et les animaux. Le jaguar demeure dangereux même en captivité.

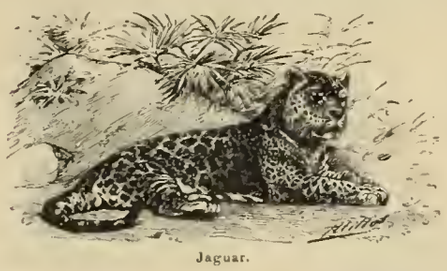

Jaguar.

jaguarondi ou **jaguarundi** [*ghou-a*] n. m. Espèce de chat sauvage des forêts de l'Amérique tropicale, à livrée ordinairement rousse uniforme.

jagude [*ghu*] n. f. Pêche de la sole, qui se pratique dans le bassin d'Arcachon et s'exécute au moyen d'un *manet* tendu à demeure dans un chenal ou d'un filet sédentaire, comme le tramail.

Jahde (GOLFE DE), golfe de la mer du Nord, sur la côte nord-ouest de l'Allemagne.

Jahel ou **Jaël,** femme juive. Sisara, général des Chananéens, vaincu par Barac, chef des Israélites, se réfugia dans la tente de Jahel, et, exténué de fatigue, s'y endormit. Jahel, profitant de son sommeil, le tua en lui enfonçant un clou dans la tempe (*Bible*).

Jahn (Frédéric-Louis), patriote allemand, né à Lanz, m. à Freybourg-sur-l'Unstrut (1778-1852). Il contribua au soulèvement de l'Allemagne contre la domination française en 1813.

Jahn (Otto), philologue et historien allemand, né à Kiel, m. à Gœttingue (1813-1869). Ses *Etudes archéologiques,* ses éditions de Juvénal, d'Ovide, etc., sont des œuvres de grand mérite.

jaïet ou **jayet** n. m. V. JAIS.

jaillir [*ja, ll* mll., *ir*] v. n. Sortir impétueusement, en parlant des liquides, et quelquefois aussi de la lumière : *de nombreux geysers jaillissent en Islande. Fig.* Se dégager vivement.

jaillissant [*ja, ll* mll., *i-san*], **e** adj. Qui jaillit : *eaux jaillissantes.*

jaillissement [*ja, ll* mll., *i-se-man*] n. m. Action de jaillir : *le jaillissement d'une source.*

Jaime (Ernest), auteur dramatique français, né vers 1802, m. à Versailles en 1884; a écrit en collaboration des vaudevilles et des drames. — Son fils ADOLPHE, auteur dramatique, né à Paris en 1824, a écrit, seul ou en collaboration, un grand nombre de vaudevilles, de drames et d'opérettes : *la Timbale d'argent, le Petit Faust, Mam'zelle Crénom,* etc.

Jaime (Jean-Charles-Alphonse-Philippe, DON), prince de Bourbon, fils de don Carlos, duc de Madrid, né à Vevey (Suisse) en 1870. Il a pris du service dans l'armée russe et s'est distingué dans la campagne de Chine.

jaïn, jaïna, jaïnisme. V. DJAÏN, DJAÏNA, etc.

Jaïre, Juif de Capharnaüm, dont Jésus ressuscita la fille (*Bible*).

jais [*jè*] n. m. (gr. *gagatès*). Substance bitumeuse, solide, d'un noir luisant, qui est une variété de lignite. *Noir comme du jais,* très noir.

— ENCYCL. Le jais se trouve en France, dans l'Aude, les Bouches-du-Rhône, les Pyrénées; en Prusse, en Saxe, en Espagne. On le taille à facettes, comme les pierres précieuses et par des procédés analogues. Le jais véritable, dont la cassure est conchoïdale, brûle et s'enflamme comme du charbon de terre; le jais faux, qui n'est que du verre teint en noir, se ramollit, mais ne brûle pas. On emploie le jais pour la parure de deuil, et il entre aussi comme garniture dans certaines passementeries. Le département français de l'Aude possède des usines où l'on travaille le jais.

Jal (Augustin), érudit français, né à Lyon, m. à Vernon (1795-1873); auteur d'un précieux *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* d'un *Glossaire nautique.*

Jalabert [*bèr*] (Charles-François), peintre portraitiste français, né et m. à Nîmes (1819-1901).

jalabre n. m. Variété de coq de bruyère, qui habite spécialement les Alpes.

jalage n. m. (de *jale*). Droit en vertu duquel le seigneur prélevait un certain nombre de pintes sur chaque pièce de vin vendue au détail dans sa seigneurie.

jalap [*lap*] n. m. (de *Jalapa,* localité mexicaine). Genre de convolvulacées de l'Amérique septentrionale.

— ENCYCL. Le jalap, dont la racine tubéreuse, noirâtre extérieurement, jaune à l'intérieur, fournit une résine purgative, doit être employé avec prudence. Sa teinture est appelée ordinairement *eau-de-vie allemande.* Le *faux jalap* est une belle-de-nuit.

Jalapa ou **Xalapa,** v. du Mexique oriental (prov. de Vera-Cruz); 20.500 h. C'est la *Cité des fleurs* des Mexicains.

jalapine n. f. Composé résineux, extrait du jalap et de divers convolvulus.

jale n. f. Sorte de grande jatte ou de baquet.

jalée [*lé*] n. f. Ce que peut contenir une jale.

jaleo [*lé-o*] n. m. Danse populaire d'Espagne : *le jaleo de Xérès est surtout fameux.*

Jalap : a, racine; b, jalap du commerce.

jâler [*lé*] v. a. *Dialect.* Lancer; *jâler des billes.*

jalet [*lè*] n. m. Petit caillou rond, qu'on lançait avec une arbalète : *arbalète à jalet.*

jaleuse [*leu-ze*] n. f. Avant la Révolution, nom de quarante femmes chargées de mesurer les grains et les farines qui se vendaient à Paris.

Jaley [*lè*] (Jean-Louis-Nicolas), statuaire fran-

çais, né à Paris, m. à Neuilly (1802-1866). Citons, parmi ses œuvres, d'une forme élégante et gracieuse : *la Prière, Gloria in excelsis*, etc.

Jalhay, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.170 h.

Jaligny, ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 30 kil. de La Palisse, sur la Bèbre ; 1.040 h. Marbres. — Le cant. a 12 comm., et 11.110 h.

Jalisco ou **Xalisco,** un des Etats du Mexique ; 1.154.000 h. Ch.-l. *Guadalajara*.

Jallais, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Cholet, sur l'Esvre ; 2.630 h. Lingerie.

jalle [*ja-le*] n. f. Couche de cailloux agglomérés, qui se trouve sous la terre végétale dans certaines parties de la Gironde. Nom donné aux petits ruisseaux nés dans les landes du département de la Gironde, et qui vont se jeter dans l'estuaire de la Gironde à travers le Médoc.

Jallieu, comm. de l'Isère, arr. et à 15 kil. de La Tour-du-Pin, sur la Bourbre ; 4.480 h. Brasserie.

jallot n. m. V. JALOT.

jalon n. m. Grand bâton, verge de fer qu'on plante en terre pour prendre des alignements. *Fig.* Premier pas dans une voie quelconque.

1. Jalon-mire ; 2. Jalon en fer ; 3. Jalon en bois.

jalonnement [*lo-ne-man*] n. m. Action, manière de jalonner : *le jalonnement du terrain.*

jalonner [*lo-né*] v. n. Planter des jalons de distance en distance pour indiquer un tracé. Placer des jalonneurs. V. a. : *jalonner une allée, un terrain.*

jalonneur [*lo-neur*] n. m. Homme chargé de jalonner. Soldat placé sur un point, en guise de jalon, pour déterminer un alignement.

jalot ou **jallot** [*ja-lo*] n. m. Baquet dans lequel on coule le suif fondu et clarifié.

jalousement [*ze-man*] adv. Avec jalousie.

jalouser [*zé*] v. a. Porter envie à, être jaloux de : *Moreau jalousait Bonaparte.* **Se jalouser** v. n. Etre jaloux l'un de l'autre.

jalousie [*zi*] n. f. (de *jaloux*). Chagrin de voir posséder par un autre un bien qu'on voudrait pour soi : *la jalousie que causoit aux Romains la possession par Carthage de la Sicile fut l'origine des guerres puniques.* Sentiment d'envie qu'excite la gloire, la prospérité d'un concurrent : *jalousie de métier.* Amour inquiet d'une personne qui craint qu'on ne lui en préfère une autre. *Constr.* Treillis de bois, sorte de contrevent au travers duquel on voit sans être vu.

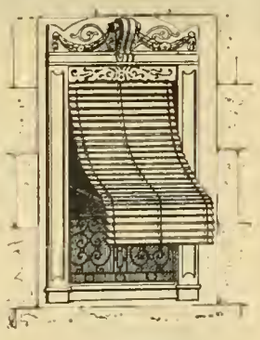
Jalousie.

jaloux, ouse [*lou, ou-ze*] adj. (lat. *zelosus* ; du gr. *zêlos*, envie ardente). Qui a de la jalousie ; envieux : *être jaloux du bonheur d'autrui.* Qui éprouve des soupçons au sujet de la fidélité de la personne aimée : *un mari jaloux.* Qui marque ces soupçons : *transports jaloux. Fig.* Très attaché à : *jaloux de sa liberté.* Très désireux : *jaloux de plaire.* Substantiv. : *un jaloux.*

Jamaïque (la), une des grandes Antilles anglaises, dans la mer des Antilles ; 817.600 h. (*Jamaïquains*). Ch.-l. *Kingston*. Pays montagneux. Climat pluvieux, torride. Canne à sucre, cacao, café, tabac, bananes, etc.

jamais [*mè*] adv. (de *ja*, et *mais*, dans le sens de *plus*). En aucun temps : *on n'a jamais vu la semaine des quatre jeudis.* A une époque quelconque : *si jamais je le revois. A jamais, pour jamais* loc. adv. Toujours, pour toujours. Substantiv. *Fam. Au grand jamais*, en aucun temps, si lointain soit-il, ou quoi qu'il arrive. PROV. : **Mieux vaut tard que jamais,** il est encore bon de faire ce que l'on a trop longtemps différé.

jambage [*jan*] n. m. (de *jambe*). Ligne droite des lettres *m, n, u*, etc. *Maçonn.* Chaîne de maçonnerie qui soutient l'édifice, et sur laquelle on pose les grosses poutres. Montant vertical d'une baie de porte ou de fenêtre. *Jambage de cheminée,* maçonnerie verticale qui s'élève jusqu'à hauteur du manteau d'une cheminée. *Féod. Droit de jambage,* droit de certains seigneurs de poser leur jambe dans le lit nuptial de leurs vassales comme représentation symbolique du droit de cuissage.

jambart [*jan-bar*] n. m. *Armur.* Syn. de JAMBIÈRE.

jambe [*janbe*] n. f. (lat. pop. *gamba*). Partie des membres inférieurs, comprise entre le genou et le pied : *le squelette de la jambe est formé du tibia et du péroné.* (V. la planche NOMME.) Le membre inférieur tout entier. *Gras de la jambe,* mollet. *A mi-jambe,* jusqu'au milieu de la jambe. *Passer la jambe à quelqu'un,* lui donner un croc-en-jambe. *Donner des jambes,* augmenter la vélocité : *la peur paralyse ou donne des jambes. Jouer des jambes, prendre ses jambes à son cou,* s'enfuir au plus vite. *Courir à toutes jambes,* très vite. *Faire la belle jambe,* étaler avec complaisance ses avantages physiques. *Fam. Cela vous fait une belle jambe,* cela vous avance bien. *Par-dessous la jambe,* sans se donner beaucoup de mal, ou avec mépris. *Pop. Jambes en manches de veste,* torses. *Faire jambe devin,* boire beaucoup. *S'en aller sur une jambe,* ne boire qu'un seul verre. *Jambe de bois,* morceau de bois façonné, qui tient lieu de jambe. *Jambe artificielle, articulée,* appareil orthopédique articulé qui remplace la jambe de bois. *Jambe d'une maille,* fil qui forme un des côtés de la maille. *Jambe de chien,* nœud destiné à raccourcir un cordage qui n'a pas à courir dans une poulie. *Jambe de force,* chacune des pièces de bois inclinées, posées vers les extrémités d'une poutre, pour la décharger en diminuant sa portée. *Constr.* Pilier ou chaîne en pierres de taille, que l'on intercale dans un mur construit avec des matériaux de faible dimension, afin de rendre ce mur plus résistant.

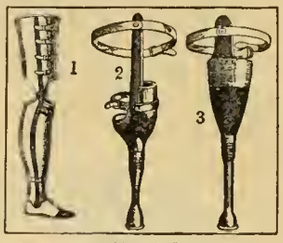

Jambes articulées : 1. Pour amputation au niveau du genou ; 2. Pour amputation au-dessous du genou ; 3. Pour amputation à mi-cuisse.

Jambe de chien (mar.).

— ENCYCL. *Zool.* En principe, la jambe s'étend de la cuisse au tarse ; mais, chez certains animaux, comme le cheval, le terme désigne le membre tout entier, de l'épaule au pied.

— *Anat.* La jambe s'étend du genou au pied ; son squelette est formé du tibia et du péroné ; les muscles qui la composent sont au nombre de quatorze ; les nerfs sont les branches du saphène interne, le tibial antérieur et le musculocutané ; les artères sont la tibiale antérieure et la tibiale postérieure ; les veines accompagnent les artères, mais la jambe est enveloppée par un *fascia superficialis,* dans lequel cheminent les veines saphènes.

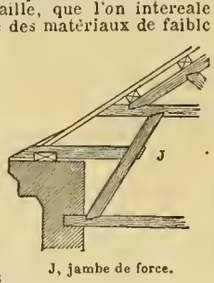

J, jambe de force.

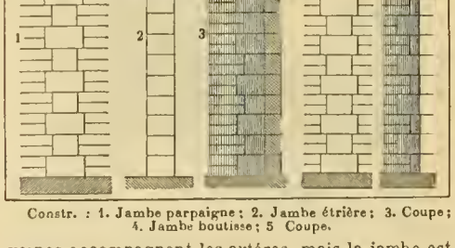

Constr. : 1. Jambe parpaigne ; 2. Jambe étrière ; 3. Coupe ; 4. Jambe boutisse ; 5 Coupe.

— *Pathol.* La jambe peut être atteinte de plaies, fractures, mais on y distingue plus particulièrement la périostite, l'ostéomyélite, les ulcères variqueux et la gangrène sèche.

jambé, e [*jan*] adj. Qui a les jambes d'une façon définie : *être mal, bien, jambé.*

jambelet [*jan-be-lè*] n. m. Bijou pour la jambe, comme le bracelet est pour le bras.

Jambes, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Meuse ; 5.510 h. Verreries.

jambette [*jan-bè-te*] n. f. Petite jambe. Croc-en-jambe : *donner la jambette à quelqu'un.* Petit couteau de poche, dont la lame se replie dans le manche. *Agric.* Pièce de la charrue qui relie la haie au sep. *Constr.* Pièce de bois verticale pour soutenir une partie de la charpente.

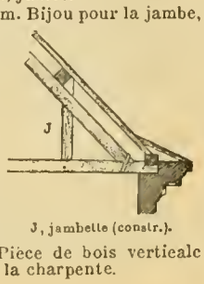

J, jambette (constr.).

jambier [*jan-bi-é*], **ère** adj. *Anat.* Qui appartient à la jambe : *muscles jambiers.* Substantiv. : *le jambier postérieur.* N. m. Morceau de bois courbe, qui sert à tenir écartées les jambes de derrière d'une bête abattue pendant que le boucher l'habille. Courroie que le couvreur ou le peintre s'attache aux jambes pour monter le long de la corde à nœuds. N. f. Sorte de guêtre enveloppant les jambes. Partie de l'armure qui protégeait la jambe. (V. la planche ARMURE.)

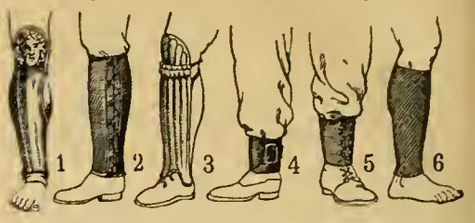

Jambières : 1. Romaine ; 2. De chasseur ou de cavalier ; 3. De joueur de hockey ; 4. De cycliste ; 5. De l'infanterie ; 6. Orthopédique.

jambin [*jan*] n. m. Petite nasse employée dans les étangs du littoral méditerranéen.

jamble [*jan-ble*] n. f. Nom vulgaire des *patelles.*

Jamblique, philosophe grec de l'école néoplatonicienne. Il professa à Alexandrie (IVe s.).

Jamblique [*jan*], romancier grec, né en Syrie, (IIe s. de notre ère), auteur des *Babyloniques* ou *les Amours de Rhodanès et de Sinonis,* roman tissu d'extraordinaires aventures.

jambon [*jan*] n. m. (de *jambe*). Cuisse ou épaule salée ou fumée du cochon ou du sanglier : *les jambons de Bayonne, d'York, de Mayence, de Prague, sont fort estimés. Pop.* Cuisse. Guitare, mandoline.

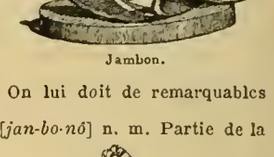
Jambon.

Jambon (Marcel), peintre décorateur français, né à Barbezieux en 1841. On lui doit de remarquables décors d'opéras.

jambonneau [*jan-bo-nó*] n. m. Partie de la jambe du porc, située au-dessous du genou. Nom vulgaire de certains coquillages. *Pop.* Guitare, mandoline : *râcler du jambonneau. Pop.* Crâne. *Ne plus avoir de chapelure sur le jambonneau,* être chauve.

Jambonneaux.

jambosier [*jan-bo-zi-é*] n. m. Espèce de myrtacées de l'Inde, du genre eugénier.

— ENCYCL. Le jambosier (*jambosa vulgaris* ou *eugenia jambos*) est un petit arbre à grandes fleurs, originaire de l'Inde, mais que l'on cultive en Provence et en Algérie pour ses fruits rafraîchissants, vulgairement *jamerose, jambolin, jambose, prune de Malabar.*

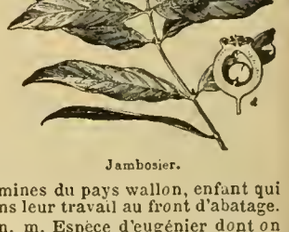
Jambosier.

jambot [*jan-bo*] n. m. Dans les mines du pays wallon, enfant qui aide les mineurs dans leur travail au front d'abatage.

jambul [*jan*] n. m. Espèce d'eugénier dont on emploie l'écorce, le suc et les feuilles dans la dysenterie et les graines contre le diabète.

jamerosier [*zi-é*] n. m. *Bot.* Syn. de JAMBOSIER.

James [*djèms*] (Henri), philosophe américain, né à Albany, m. à Cambridge (1811-1882) ; son principal ouvrage est : *le Christianisme et la Logique de la création.* — Son fils WILLIAM, né à New-York en 1842, est un psychologue pénétrant et ingénieux, défenseur de la philosophie pragmatique, auteur des *Principes de psychologie,* de l'*Expérience religieuse,* etc. — HENRY, frère de William, né à New-York en 1843, est un romancier très original, qui a écrit de pénétrantes études analytiques.

Jameson (Leander Starr), médecin et agent politique anglais, né à Edimbourg en 1853. Devenu l'un des collaborateurs des plus actifs de Cecil Rhodes, le *Napoléon du Cap,* administrateur de la Chartered Company (exploitation des mines de diamant), il envahit le Transvaal d'accord avec son chef, mais ce *raid* échoua, et il fut fait prisonnier par les Boers. Il est de ceux qui contribuèrent à préparer l'annexion des républiques sud-africaines.

Jamestown [*djèms-ta-oun'*] ou **Saint-James,** ch.-l. de l'île de Sainte-Hélène, sur la côte nord-ouest ; 2.500 h.

jam fœtet, m. lat. sign. : *Il sent déjà mauvais,* paroles de l'Evangile (S. Jean, XI, 39). C'est Marthe, la sœur de Lazare, qui les prononce, lorsque Jésus, faisant lever la pierre du tombeau, se dispose à ressusciter le cadavre.

Jamin (Jules-Célestin), physicien français, né à Termes (Ardennes), m. à Paris (1818-1886). On lui doit d'excellentes études sur la constitution des aimants.

Jamoigne, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton) ; 1.230 h.

jam proximus ardet Ucalegon, mots lat. signif. : *Déjà brûle le palais d'Ucalégon, voisin du nôtre.* Exclamation d'Enée (Virgile, *Enéide,* II, 311) lorsque, arraché au sommeil, il s'aperçoit que Troie est en flammes. Ces mots s'emploient pour marquer l'imminence d'un danger.

Jamyn (Amadis), poète français de la Pléiade, né à Chaource (Aube) (1538-1585). Il fut le disciple

JAPON

GOLFE D'OSAKA
OSAKA
Sakai
IZOUMI
Routes
Chemins de fer
Echelle
0 5 10k
PROVINCE DE L'AMOUR
SIBERIE
Khabarovsk PROVINCE MARITIME
Vladivostok
Golfe de Pierre le Gd
Novgorodskaia
Manche de Tartarie
SAKHALIN (KARACOUTO)
C. de la Patience
Baie de la Patience
C. Crillon
C. Soya
C. Okamoui
C. Yérimo
YÉSO
Sapporo
Hakodaté
Risiri
Kounasiri
Okousiri
Simbetsou
Tokatsi
Mororan
Irikoutsi
Avomori
Hirosaki
Ganyou S.
Morioka
Akita
Yamagata
Nihigata
Sado Sa
Adsouma Y.
Mito
TOKIO
Yokohama
Fousi Ya
Oki Sa
Kioto
Osaka
Hirosima
Simonoseki
SIKOK
KIOU-SIOU
Nagasaki
Goto Sa
Foukouye Sa
Isa Saki
Sitsi-To
Myake Sa
Kamitsou Sa
Tanega Sa
Yakou Sa
Koutsino Sa
Oho. Sa
Tokouno Sa
Okino Erabou Sa
Kerama Sa
Hoa Pin Sou
Miyako Sa
Isigaki Sima
Iles Nambou
Iles Tsoubou
Iles Hokoubou
Iles Sakisima
Iles Pescadores
FORMOSE
Satsousan
Noutaka Ya
I. Kotoso
Ourava
Tega Numa
Tone G.
Inba Numa
Sirai
Sakoura
Tsiba
Narouto
Yokosiba
Sinagava
Kanagava
YOKOHAMA
Kisaratzou
Koururi
Kasimori
Mohara
Tsinomiya
Yokousouka
Ouraga
Detroit de Ouraga
Baie de Tokio
BAIE DE TOKIO
Chemins de fer
Routes
0 15 20 30 k
Légende
Capitale d'Etat
Villes importantes
Ports ouverts aux étrangers
Chemins de fer
Limites d'Etats
Limites de Provinces
Villes fortifiées
Echelle
0 100 200 300 400 500 K
Gava Fleuve
Nada Mer
Yama Y Mont
T Toge Col
S San Montagne
Saki Cap
Sa Sima Ile
MER JAUNE
MER DU JAPON
OCÉAN PACIFIQUE
MER DE CHINE ORIENTALE
CORÉE
SÉOUL
Port Arthur
Baie de Dalny
Archipel de Corée
I. Quelpaert
Mt Auckland 2000
Détroit de Broughton
Détroit de Van Diemen
Détroit de Linschoten
Détroit de Karatsou
Détroit de Tsou-Sima
Détroit de Corée
Mt Tiare
Mt Baross 2160
Mt Holaia 1577
Mt Sebougar
Mt Komagatac. 3000
Mt Ontake 3000
Mt Fousi Ya 3750
Mt Kanozán
Mt Tsiba
Mt Tsukouba
Mt Nikko
Mt Asama
Mt Takasaki
Mt Oyama
Mt Haruna
Mt Akagi
Mt Nantai
Mt Nasu
Mt Iwaki
Mt Bandai
Mt Adzuma
Mt Yatsinohe
Mt Iwaki
Mt Tso

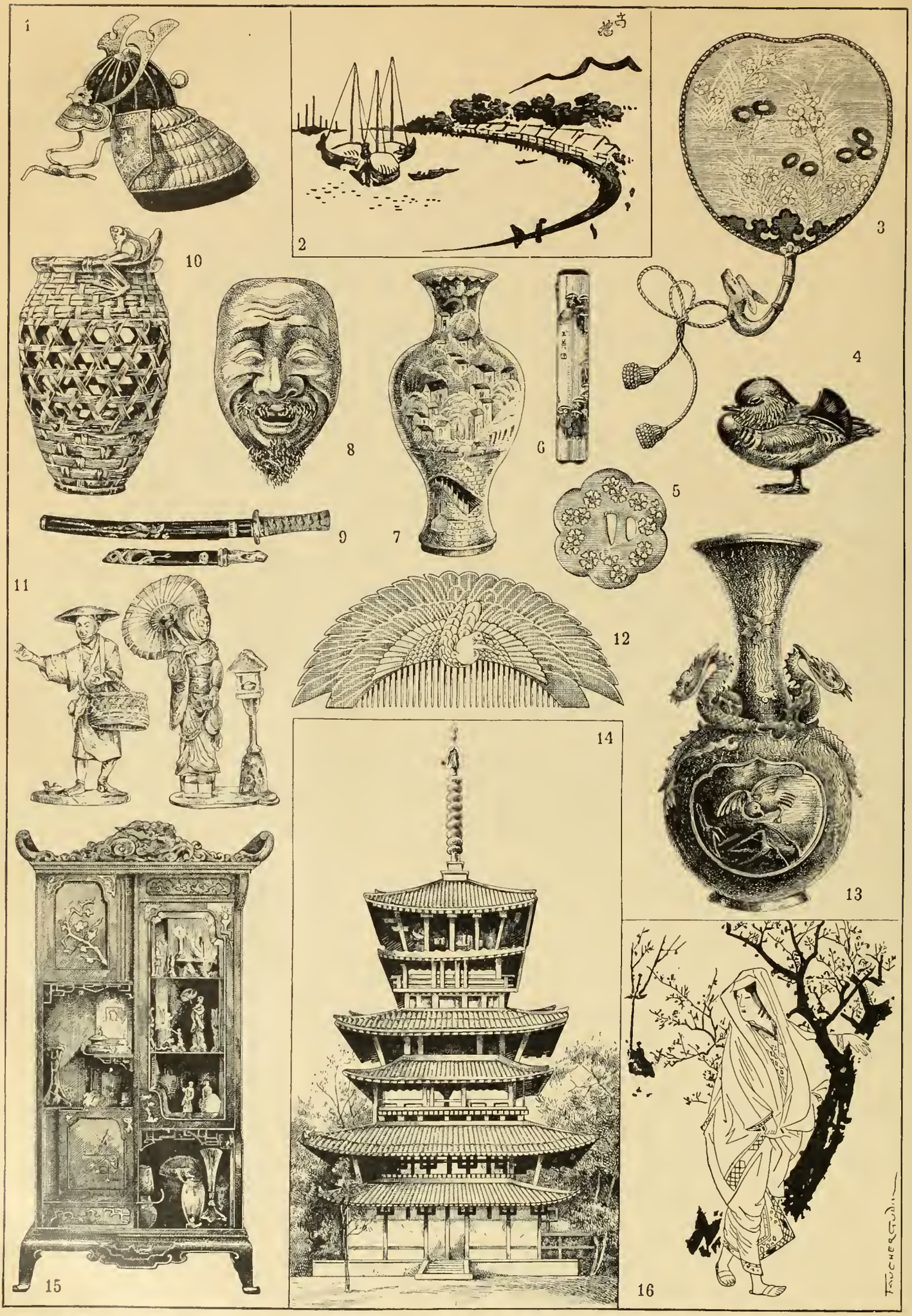

Japon : 1. Casque. — 2. Marine, d'après une gravure de Keïsaï Yeïsen. — 3. Eventail. — 4. Canard mandarin (brûle-parfum en bronze rouge). — 5. Garde de sabre en fer à jour. — 6. Etui à pipe en bois gravé. — 7. Vase cloisonné. — 8. Masque en bois. — 9. Sabre et poignard. — 10. Porte-bouquet en bois. — 11. Ivoires. — 12. Peigne en bois et ivoire. — 13. Vase en bronze. — 14. Pagode du temple de Yakous hidji (province de Yamato), VIIIe siècle. — 15. Meuble. — 16. Peinture, d'après Yosaï.

préféré de Ronsard; son style est naturel, élégant et distingué.

jan n. m. Au trictrac, chacune des deux tables du jeu. Tout accident par lequel on peut gagner ou perdre des points à ce jeu. Nom vulgaire de l'*ajonc*.

Janaillat, comm. de la Creuse, arr. et à 15 kil. de Bourganeuf; t.510 h. Kaolin.

jance n. f. Sauce épicée, composée d'amandes, de gingembre, de vin ou de verjus.

Jandrin-Jandrenouille, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles); 1.230 h.

P. Janet.

Jane Eyre, roman anglais de Mrs. Currer Bell (Charlotte BRONTË) [1847]); livre attachant, malgré son romanesque un peu trop sombre et d'une valeur autobiographique.

Janet [*nè*] (Paul), philosophe français, né et m. à Paris (1823-1899). Professeur à la Sorbonne, sa philosophie repose sur une conception métaphysique spiritualiste et sur une morale intellectualiste (*les Causes finales, la Morale,* etc.). — Son neveu, PIERRE, né à Paris en 1859, professeur au Collège de France, a écrit des travaux estimés sur la psychologie expérimentale (l'*Automatisme psychologique*).

jangada n. f. Radeau formé de bois très léger, en usage sur les rivières et les côtes de l'Amérique du Sud.

Janicule (MONT), l'une des sept collines de Rome, sur la rive droite du Tibre. Il est aujourd'hui en partie converti en une admirable promenade bordée de villas.

janie [*ni*] n. f. Genre d'algues chlorophycées, à fronde filiforme très fragile.

Janin (Jules), critique littéraire et dramatique français, d'une verve étincelante, né à Saint-Etienne (1804-1874). Citons de lui : *Contes fantastiques, la Religieuse de Toulouse, l'Ane mort et la Femme guillotinée, Histoire de la littérature dramatique,* etc.

J. Janin.

Janina. *Géogr.* V. IANINA.

janissaire [*ni-sé-re*] n. m. (ture *ieni,* nouveau, et *tcheri,* milice). Autrefois, soldat de l'infanterie turque, garde du sultan.

— ENCYCL. Cette milice d'élite, créée au XIVe siècle, se rendit bientôt redoutable par son insubordination, faisant ou défaisant à son gré les sultans. Le sultan était considéré comme le père nourricier des janissaires, dont les grades étaient empruntés aux fonctions de la cuisine : une marmite était leur drapeau. A l'occasion d'une insurrection que les janissaires excitèrent en 1826, Mahmoud II prononça la dissolution de cette garde dangereuse. Ils furent massacrés pour la plupart sur une place de Constantinople. La milice des janissaires est souvent comparée à la *garde prétorienne* sous l'empire, aux *strélitz* en Russie et aux *mamelouks* en Egypte.

Janissaires (XVIIIe s.) : 1, 2 Soldats ; 3. Agha.

Jannequin (Clément), compositeur français, du XVIe siècle, auteur de messes, psaumes, etc.

jannière [*ja-ni*] n. f. Lieu planté de jan ou d'ajonc.

Janot [*no*], type comique personnifiant la bêtise piteuse et grotesque, et qui est resté populaire; sa façon de parler elle-même (*janotisme*) est comique par les inversions qu'il fait à tort et à travers (*mettez votre chapeau sur votre tête à trois cornes*). Il y a aussi *le couteau de Janot,* dont le manche et la lame ont été renouvelés, et qui, pour lui, est toujours le même couteau.

janoterie [*ri*] n. f. Niaiserie, simplicité extrême.

janotisme [*tis-me*] n. m. Construction vicieuse de la phrase produisant, par l'interversion des membres, des amphibologies ridicules. Ex. : *Aller chercher une oie chez le pâtissier qu'on a fait rôtir.*)

jansénisme [*nis-me*] n. m. Doctrine de Jansénius sur la grâce et la prédestination : *le jansénisme fut défendu par les théologiens de Port-Royal.*

— ENCYCL. Le jansénisme apparut, comme doctrine, en 1640, avec le livre intitulé *Augustinus,* où Jansénius déclarait reproduire les vrais sentiments de saint Augustin sur la grâce : à savoir que la volonté de l'homme, depuis la chute, n'est jamais vraiment libre intérieurement, car elle est soumise soit à la concupiscence, soit à la grâce, et que la grâce de salut n'est accordée qu'aux seuls élus, car Jésus-Christ n'est mort que pour eux. Cette doctrine était contraire à celle que professe l'Eglise catholique. En 1649, Nicolas Cornet soumit à l'examen de la faculté de théologie de la Sorbonne cinq propositions qu'il avait extraites de l'*Augustinus,* ouvrage déjà condamné par Urbain VIII en 1642. La Sorbonne censura les propositions : le pape Innocent X les condamna par la bulle *Cum occasione* (1653). Les jansénistes, conduits par Antoine Arnauld, tout en reconnaissant *en droit* que les propositions étaient condamnables, nièrent qu'elles se trouvassent *en fait* dans l'*Augustinus*. Les jansénistes étaient soutenus par le Parlement et par les solitaires de Port-Royal, hommes remarquables par leurs vertus et leur talent. Après une foule d'incidents, dont la publication des *Lettres provinciales* de Pascal fut un des principaux, la lutte s'apaisa quand tous les jansénistes consentirent à signer le formulaire de foi imposé par le pape Alexandre VII. Ce fut la *paix de l'Eglise* ou de Clément IX (1669).

Mais la lutte se ralluma au début du XVIIIe siècle, et devint plus ardente encore en 1713, sous le règne du pape Clément XI, dont la bulle *Unigenitus* censura le *Nouveau Testament avec des réflexions morales* du P. Quesnel. Quatre évêques appelèrent de la bulle au prochain concile et furent imités par un grand nombre de jansénistes, qui dès lors prirent le nom d'*appelants*. L'agitation causée par le refus des sacrements aux appelants et entretenue par la résistance du Parlement dura pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle. Les scandales des *convulsionnaires* autour de la tombe du diacre Pâris firent du tort au jansénisme. Toutefois, son influence persista; il conserva en France quelques adhérents jusque dans le XIXe siècle. Aujourd'hui encore il forme en Hollande une petite Eglise, composée d'un archevêque résidant à Utrecht et de deux évêques, dont l'un siège à Deventer, l'autre à Haarlem.

janséniste [*nis-te*] adj. Qui appartient au jansénisme. Se dit d'une reliure pleine, sans ornement. N. m. Partisan du jansénisme : *Pascal partageait les idées des jansénistes.*

Jansénius [*uss*] (Cornélius JANSEN, dit), théologien hollandais, évêque d'Ypres, né près de Leerdam, m. à Ypres (1585-1638). Son principal ouvrage, l'*Augustinus,* dans lequel il exposait à son point de vue les doctrines de saint Augustin sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination, donna lieu à la doctrine dite *jansénisme*.

Jansénius.

Janson (Paul), homme politique belge, né à Ilerstall en 1840. Il est l'un des chefs du parti libéral.

Janssen [*ian'-sen*] (Jean), historien catholique allemand, né à Xanthen en 1829. Son ouvrage le plus remarquable est une *Histoire du peuple allemand depuis le moyen âge,* hostile à l'esprit de la Réforme.

Janssen (Jules), physicien et astronome français, né à Paris, m. à Meudon (1824-1907); membre de l'Académie des sciences et directeur de l'observatoire de Meudon. On lui doit l'invention du *compas aéronautique* et de nombreux travaux d'astronomie, d'analyse spectrale, etc. En 1891, il fit, malgré son grand âge, l'ascension du mont Blanc, pour y étudier l'installation d'un observatoire.

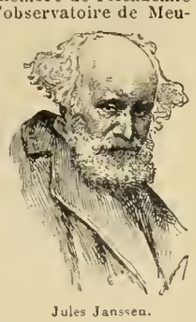

Jules Janssen.

Janssens [*ian'-sèn's*] (Abraham), peintre flamand, né à Anvers (1575-1632). Ses toiles (*l'Adoration des mages, la Vierge soutenant le corps de son fils,* etc) sont d'un riche coloris.

jante n. f. Partie circulaire de bois ou de métal, qui forme la périphérie d'une roue de voiture, de cycle, etc., et sur laquelle on fixe différents accessoires, en vue du travail à effectuer. V. ROUE.

janthine n. f. Genre de mollusques gastéropodes de haute mer, à coquille très mince et d'une couleur violette ou verdâtre, qui les rend presque invisibles dans l'eau.

jantier [*ti-é*] n. m. ou **jantière** n. f. Instrument pour assembler les jantes des roues.

jantille [*ll* mll., *e*] n. f. Chacune des aubes de la roue d'un moulin à eau. Syn. de PALETTE.

jantiller [*ll* mll., *é*] v. a. Garnir de jantilles.

janual, e, aux adj. *Antiq. rom.* Qui a rapport à Janus. N. m. Gâteau que l'on offrait à Janus au mois de janvier.

Januales n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Janus.

janus [*nuss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des animaux nus, allongés, ovales, avec des tentacules feuilletés, qui vivent dans les mers d'Europe.

Janus [*nuss*], personnage mythique, le plus ancien roi du Latium. Ayant accueilli favorablement Saturne, chassé du ciel, le dieu reconnaissant doua Janus d'une sagacité si merveilleuse que l'avenir, aussi bien que le passé, était toujours présent à ses yeux. Cette double faculté a conduit à le représenter avec deux visages, et l'on fait souvent allusion à ce privilège du dieu. A Rome, le temple de Janus n'était fermé que lorsque la république était en paix, ce qui n'arriva que neuf fois en mille ans.

Janus.

janvier [*vi-é*] n. m. (lat. *januarius*). Premier mois de l'année, qui tire son nom de Janus, roi du Latium, auquel ce mois était consacré : *une ordonnance de 1564 fixa le commencement de l'année au premier janvier.*

— ENCYCL. *Agric.* Durant ce mois, les travaux du dehors sont à peu près suspendus, mais les agriculteurs profitent de ce répit pour mettre en état leurs instruments aratoires et outils, visiter les clôtures, recharger les chemins, nettoyer les fosses, établir ou restaurer les drainages. On peut cependant effectuer quelques labours et défrichements, transporter les fumiers et composts et, si le temps le permet, faire des semailles précoces. Dans les vignes, on pratique les labours de déchaussement, on creuse les provins, on aiguise et sulfate les échalas. Au jardin, on taille les arbres fruitiers en espaliers si la température est douce, on nettoie les écorces ; on défonce le potager et l'on y transporte les fumiers et composts on sème sur couches des légumes hâtifs (carotte, chicorée frisée, laitue, radis, aubergine, concombre, céleri, chou) ; on récolte encore mâche, épinards, persil, poireaux, choux de Bruxelles, scorsonère, etc.

Janvier [*vi-é*] (saint), évêque de Bénévent, né vers 250, martyr en 305 ; il est resté le patron de la ville de Naples, où l'on conserve une fiole de son sang coagulé, lequel se liquéfierait, dit la légende, le jour de la fête du saint, et aussi dans les circonstances jugées graves pour la ville. Fête le 19 septembre.

Bonhomme Janvier.

Janvier (*Bonhomme*), personnage de la légende enfantine, sorte de saint Nicolas, qui apporte aux enfants des joujoux au premier de l'an.

Janvier (*édit de*), édit en date du 17 janvier 1562, par lequel Catherine de Médicis accorda aux protestants certaines concessions, notamment l'autorisation de célébrer leur culte hors des villes, de jour et sans armes.

Janvier de La Motte (Eugène), administrateur et homme politique français sous le second Empire, né à Angers, m. à Paris (1823-1884). — Son fils, AMBROISE, né à Angers, m. à Paris (1852-1905), auteur dramatique spirituel et audacieux, a fait jouer *Marraine, Francine, le Prestige,* etc.

Janville, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 40 kil. de Chartres ; 1.280 h. (*Janvillois*). Ch. de f. Et. Patrie de Colardeau. — Le cant. a 22 comm., et 10.700 h.

Janzé, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 20 kil. de Rennes ; 4.480 h. (*Janzéens*). Ch. de f. O. Clouterie, corderie, tannerie. — Le cant. a 6 comm., et 12.210 h.

Japet [*pè*], un des Titans, fils d'Ouranos et de Gæa, frère de Kronos, père de Prométhée, Atlas, Epiméthée, Ménétros, considéré comme l'ancêtre de la race grecque et aussi de tous les hommes.

Japhet [*fèt*], troisième fils de Noé, après Sem et Cham. Il reçut en partage l'Europe et l'Asie Mineure, et fut le père de la race blanche (*Bible*).

japhétique adj. Qui a rapport à Japhet ou à ses descendants : *le rameau japhétique.*

japon n. m. Porcelaine du Japon. Bois employé pour peindre les textiles en rouge. Syn. de SAPAN ou SAPPAN.

Japon ou **Nippon,** empire insulaire de l'Asie orientale, qui se compose de quatre grandes îles : *Nippon, Sikok, Kiou-Siou, Yéso,* et d'un grand nombre de dépendances, telles que les Kouriles, Formose, une partie de Sakhaline, etc. Capit. *Tokio*.

— ENCYCL. *Géographie.* Les côtes du Japon sont découpées ; le sol, montagneux et volcanique, est sur les côtes et dans la vallée d'une réelle fertilité. Le cratère du Fusi-Yama (3.743 m.) est un des points culminants du pays. Les rivières sont courtes et torrentielles.

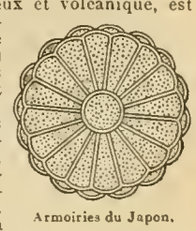

Armoiries du Japon.

Le Japon possède des mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre. La soierie, la papeterie, l'ébénisterie y sont de florissantes industries. La végétation, sous un climat doux et chaud, est luxuriante ; la faune assez riche. — Le pouvoir suprême appartient à un *mikado* (empereur), assisté de ministres, d'un Parlement, divisé en deux chambres : la *Chambre des pairs* et la *Chambre des représentants*. L'empire (y compris Formose et Sakhaline) est divisé en districts (*ken*) et en provinces ; sup. 417.412 kil. carr. ; 45 millions d'h. (*Japonais*). Depuis 1907, le Japon exerce sur le royaume de Corée un protectorat très strict.

— *Histoire.* Les chroniques nationales ne permettent pas de reconstituer l'histoire authentique du Japon avant le XIIe siècle. A ce moment, un certain Yoritomo obtint la dignité de *shogoun* (généralissime) et, cette dignité étant devenue héréditaire, il s'établit entre les shogouns et les mikados ou empereurs une rivalité qui aboutit à un départ d'attributions ; le mikado ne fut plus qu'un souverain spirituel, et le pouvoir temporel passa tout entier aux mains du *shogoun*, appelé *taïkoun* par les Européens. Le Japon fut évangélisé au XVIe siècle par saint François Xavier, mais la religion dominante est restée le shintoïsme. En 1868, les *daïmios* (seigneurs se révoltèrent contre le *shogoun*, qui dut désormais se soumettre au *mikado*. Ce fut le point de départ d'une véritable transformation du Japon. Très favorables aux idées occidentales, les Japonais se sont efforcés depuis d'introduire la civilisation occidentale dans leur pays. Ils ont créé une armée

Japonais.

et une flotte qui peuvent rivaliser avec les meilleures d'Europe ; ils ont battu la Chine en 1894 et annexé la grande île de Formose. En 1904, ils se sont heurtés

Soldats japonais : 1, 2. Infanterie ; 3. Marin ; 4. Officier d'infanterie ; 5. Cavalerie de ligne.

à la Russie, dont ils ont triomphé en Mandchourie ; cette victoire leur a donné Port-Arthur, le protectorat de la Corée et une partie de l'île Sakhaline.

Deux religions, l'une indigène, le *shintoïsme*, l'autre d'importation étrangère, le *bouddhisme*, vivent côte à côte au Japon.

La langue parlée au Japon, harmonieuse et sonore, est polysyllabique et susceptible de flexions grammaticales. Elle repose sur une grammaire et un vocabulaire bien différents de la langue écrite, qui présente de sérieuses difficultés. Les Japonais ont une écriture propre, essentiellement syllabique, distincte des caractères idéographiques de la Chine, qu'ils ont employés toutefois concurremment ; ils possèdent deux syllabaires : le *kata-kana*, dans lequel les caractères ne sont point réunis les uns aux autres ; et le *hira-kana*, qui constitue l'écriture japonaise proprement dite et dont tous les caractères se lient entre eux de différentes manières. Ils écrivent de droite à gauche et de haut en bas. V. JAPONAIS.

— *Chant national japonais.* L'hymne national japonais a été composé au lendemain de la restauration du pouvoir des mikados par un comité qui

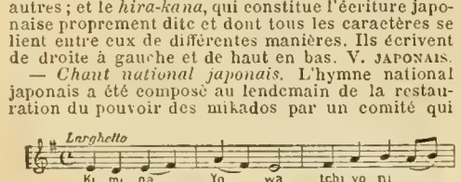

Air national japonais.

TRADUCTION : Que du souverain mille ans dure le règne, puis encore huit mille ans ; jusqu'à ce que pierres ne soient rocs et très épaisses les mousses.

s'est efforcé d'y introduire les thèmes les plus connus des chansons nationales, en y adaptant des paroles propres à exalter dans le peuple le dévouement au nouveau régime.

Japon (MER DU), mer dépendant de l'océan Pacifique, limitée par la Sibérie et l'archipel japonais d'une part et la Corée de l'autre. Elle communique avec la mer de Chine par le détroit de Corée, que l'île de Tsou-Sima partage en deux bras de mer. A cet endroit fut détruite par les Japonais, en 1905, la flotte russe de l'amiral Rojestvensky.

Japonais, e [*nè, è-ze*], habitant ou originaire du Japon : *les Japonais.* Adj. : *l'art japonais excelle dans la miniature.*

— ENCYCL. *Art japonais.* Nè des influences combinées de la Chine antique, de l'Inde par le bouddhisme et de la vieille Perse, l'art japonais est un art infiniment varié et vivace, d'une profonde intensité d'expression. Les Japonais, les premiers décorateurs du monde, ont subordonné d'une manière constante leur art aux habitudes nationales. On trouve les traces d'un art antérieur à l'ère chrétienne : mais c'est vers le VIIe siècle que se discerne la personnalité japonaise. Du VIIIe au Xe siècle, s'étend une époque de premier apogée. Au XIIIe siècle, surgit un art héroïque et guerrier. Mais c'est au XVe siècle, avec la dynastie des Ashikaga, que les artistes japonais atteignent un degré de perfection qui ne sera pas dépassé. Pendant les XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles, l'art ne fait que se transformer dans le sens de l'élégance. La peinture, les kakémonos, les laques, les poteries émaillées, les porcelaines, les sculptures en bois ou en ivoire, les bronzes, les broderies, les estampes, telles sont les principales productions de cet art charmant. Parmi les principaux peintres et auteurs d'estampes japonais, nous citerons : Motonobou, Mitsounobou, Sesshiu, Tanyu, Mitsouoki, Kôrin, Okiou, Sosen, Soukenobou, Shiounshô, Toyokouni, Outamaro Hokousaï, le plus grand peintre japonais, Hokkei, Yosaï, Hiroshigé, etc.

japonerie [*ri*] n. f. Objet d'art venant du Japon : *magasin de japoneries.*

japonisant [*zan*] n. m. Celui qui étudie la langue japonaise.

japonisme [*nis-me*] n. m. Prédilection pour les produits artistiques japonais.

japoniste [*nis-te*] n. Celui qui recherche les objets d'art japonais.

japonner [*po-né*] v. a. Donner une nouvelle cuisson aux porcelaines afin de leur procurer l'apparence de la porcelaine du Japon.

japonologue [*lo-ghe*] n. m. Celui qui connaît, étudie la langue japonaise ou l'histoire du Japon.

jappage [*ja-pa-je*] n. m. Cri de certains animaux approchant du jappement du chien.

jappant [*ja-pan*], **e** adj. Qui jappe.

jappe n. m. *Pop.* Caquet, bavardage.

jappement [*ja-pe-man*] n. m. Action de japper : *les jappements d'un petit chien.*

japper [*ja-pé*] v. n. Aboyer, principalement en parlant des petits chiens.

jappeur, euse [*ja-peur, eu-ze*] n. et adj. Qui a l'habitude de japper.

japyx [*piks*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, comprenant quelques espèces réparties sur le globe : *les japyx sont lucifuges et vivent sous les pierres dans les lieux chauds et arides.*

Japyx.

jaque [*ja-ke*] n. m. Fruit du jaquier.

jaque [*ja-ke*] n. m. Espèce de justaucorps ordinairement muni de manches, habillant le torse et les cuisses jusqu'aux genoux, et qui fut en usage au moyen âge.

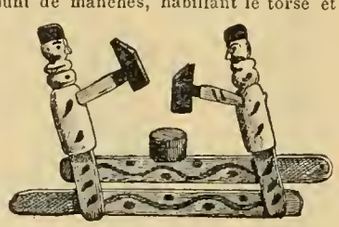

Jaquemart.

jaqueline [*ke*] n. f. Cruche de grès, à large ventre, dont on se sert dans le Nord.

jaquemart [*ke-mar*] n. m. (du n. pr. *Jacques*, et de *mart*, pour marteau). Figure de métal représentant un homme armé qui frappe les heures avec un marteau sur la cloche d'une horloge. Jouet d'enfant, formé de deux personnages frappant alternativement sur une enclume placée devant eux.

Jaquette.

jaquet [*kè*] n. m. Nom vulgaire de la petite bécassine que l'on appelle également *bécassine sourde.*

jaquette [*kè-te*] n. f. (de *jaque*). Vêtement d'homme qui descend jusqu'aux genoux. Vêtement de femme ajusté à la taille, et qui se porte par-dessus le corsage. Robe que portent les petits garçons.

jaquier ou **jacquier** [*ki-é*] n. m. Espèce du genre *artocarpe*, dite aussi *arbre à pain* et cultivée à la Réunion, aux Antilles, à la Guyane et au Brésil. V. ARTOCARPE.

Jaquotot [*ko-to*] (Mme Marie-Victoire), peintre sur porcelaine, née à Paris, m. à Toulouse (1778-1855). Elle a exécuté notamment quelques remarquables copies d'œuvres de Raphaël.

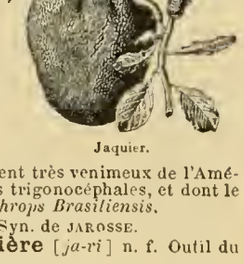

Jaquier.

jar ou **jars** [*jar*] n. m. Mâle de l'oie. *Arg. Dérider le jars*, parler argot.

jararaca n. m. Nom vulgaire d'un serpent très venimeux de l'Amérique du Sud, voisin des trigonocéphales, et dont le nom scientifique est *bothrops Brasiliensis.*

jaraude n. f. *Bot.* Syn. de JAROSSE.

jarbière ou **jarrière** [*ja-ri*] n. f. Outil du boisselier.

jard [*jar*] ou **jar** n. m. Sable caillouteux, qui se trouve dans le lit des rivières.

jard n. m. *Techn.* Syn. de JARRE.

Jard, comm. de la Vendée, arr. et à 21 kil. des Sables-d'Olonne, au bord de l'Océan ; 1.320 h. Plage de galets, encombrée de grosses pierres.

jarde n. f. (ital. *giarda*). Tumeur calleuse, en dehors du jarret d'un cheval. (On dit aussi JARDON n. m.)

— ENCYCL. C'est sur les jarrets étroits que la jarde apparaît le plus souvent ; elle se localise à la partie postérieure inférieure et extérieure de l'articulation et intéresse la tête du métatarsien et les tendons ; elle peut occasionner une boiterie. On la traite par l'application de pommades fondantes à base de biiodure de mercure ou bien l'on a recours aux pointes de feu pénétrantes : de toute façon, le repos de l'animal est nécessaire.

jardin n. m. (orig. germ.). Lieu, ordinairement enclos, où l'on cultive des fleurs (*parterre*), des légumes (*potager*), des arbres (*fruitier* ou *verger*), etc. : *Le Nôtre a dessiné les jardins de Versailles. Fig.* Pays fertile : *la Touraine est le jardin de la France. Jardin d'hiver,* sorte de serre en fer ouvragé et en verre. *Fam. Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un,* s'attaquer à lui, le critiquer, etc. *Faire d'une chose comme des choux de son jardin,* en disposer comme si on en était le maître. *Mar.* Partie extérieure aux bastingages, reliant les demi-tourelles du pont. *Théât.* Côté de la scène qui est à la droite de l'acteur. (L'autre côté se nomme *cour.*)

— ENCYCL. Le *jardin d'agrément* a existé de toute antiquité, et les jardins suspendus de Babylone, l'une des sept merveilles du monde, ont prouvé de quels soins et de quel art il pouvait être l'objet. L'Egypte posséda ses jardins de plaisance, la Grèce et Rome eurent aussi des jardins splendides, où l'if et le buis taillés cachaient de petits temples et des pavillons de repos. Aujourd'hui, on distingue les *jardins à la française,* qui relèvent surtout de l'architecture, et se composent de vastes parterres, de terrasses, de quinconces, et de bassins symétriquement disposés en terrain plat ; ils atteignirent à la perfection avec Le Nôtre, et Versailles, Chantilly, etc., en sont des types remarquables ; puis les *jardins anglais,* composés de pelouses, d'eau courante et de bouquets d'arbres disposés sans symétrie apparente sur un terrain vallonné, mais en réservant cependant des échappées de perspective entre les massifs. Parfois, aussi, les deux styles sont combinés, la maison étant entourée de plates-bandes, allées et parterres à la française, les massifs d'arbres et les pelouses vallonnées étant réservés pour les lointains.

Le *jardin fruitier* est ordinairement entouré de murs recoupés de murs plus petits et sur lesquels on dispose les espaliers et contre-espaliers ; on y cultive les espèces délicates et qui redoutent le plein vent. Les jardins dans lesquels les arbres fruitiers croissent en plein vent sont des *vergers.*

Le *potager* doit être exposé au midi ou, à défaut, à l'est ; la terre doit en être très meuble, très riche ; on doit avoir à proximité une prise d'eau qui permette des arrosages abondants. Le potager est divisé en carrés qu'on subdivise en planches (rectangles d'environ 2 mètres de large séparés par des sentiers de 0m,30) ; on peut le clore de haies ou de treillages en fil de fer.

Jardin d'amour (*le*), chef-d'œuvre de Rubens (musée du Prado, à Madrid). Dans un jardin tout en fleurs, de belles dames, fort décolletées, et de jeunes hommes vêtus avec élégance, conversent amoureusement. Rubens y a mis en scène sa femme, lui-même, ses principaux disciples et leurs épouses.

Jardin des racines grecques (*le*), livre scolaire dû à Lancelot, solitaire de Port-Royal (1657). Le Maistre de Sacy mit sous forme de vers mnémoniques les racines recueillies par Lancelot.

Jardin des Roses (*le*). V. GULISTAN.

Jardins (*les*), poème sur l'horticulture, de Delille, œuvre harmonieuse et brillante, mais froide (1782).

jardinage n. m. Art de cultiver les jardins : *entendre parfaitement le jardinage.* Terrain en jardin. Plantes potagères cultivées dans les jardins : *une voiture de jardinage.* Mode d'exploitation des futaies, qui consiste à enlever çà et là, outre les arbres les plus vieux et les bois dépérissants, quelques sujets en pleine croissance. Tache dans le diamant.

jardinatoire adj. *Sylvic. Coupe jardinatoire,* coupe des bois d'une forêt, d'après la méthode du jardinage.

jardinement [*man*] n. m. Action de jardiner.

jardiner [*né*] v. n. Travailler à un jardin.

jardinet [*nè*] n. m. Petit jardin.

jardineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Se dit d'une pierre fine qui offre des pointes opaques.

jardinier [*ni-é*], **ère** n. Qui fait son état de cultiver les jardins. *Jardinier fleuriste,* celui qui s'occupe spécialement de la culture des fleurs. *Jardinier maraîcher,* celui qui s'occupe de la culture des légumes. Nom vulgaire du bruant ortolan. Adj. Qui a rapport aux jardins : *culture jardinière.* Loc. prov. : *Faire comme le chien du jardinier,* ne pas vouloir qu'un autre jouisse d'une chose dont cependant on ne veut pas jouir soi-même. (Le chien du jardinier défend ses légumes bien qu'il n'en mange pas.)

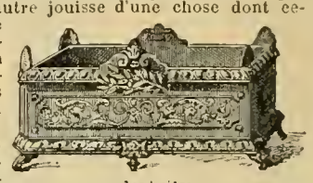

Jardinière.

jardinière n. f. Meuble d'ornement qui supporte une caisse où l'on cultive des fleurs. Surtout de table en métal ou en céramique, dans lequel on place des fleurs. Mets composé de flageolets, petits pois, haricots verts, carottes et navets. Nom vulgaire du carabe doré et de la courtilière. Voiture à deux ou à quatre roues, couverte ou découverte, employée surtout par les maraîchers pour le transport des légumes.

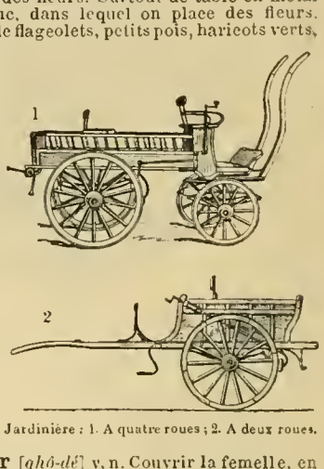

Jardinière : 1. A quatre roues ; 2. A deux roues.

jardiniste [*nis-te*] n. m. Artiste qui dessine des jardins. (Peu us.)

jardon n. m. *Art vétér.* V. JARDE.

jargauder [*ghô-dé*] v. n. Couvrir la femelle, en parlant du jars, mâle de l'oie domestique.

Jargeau [*jô*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 17 kil. d'Orléans, sur la Loire ; 2.280 h. Ch. de f. Orl. Chaux, plâtre. Victoire de Jeanne d'Arc sur les Anglais (1429). — Le cant. a 9 comm. et 9.510 h.

jargon n. m. Langage corrompu, et, abusivement, langue étrangère qu'on n'entend pas. Langage particulier à certains milieux : *La Bruyère a reproché à Molière d'avoir abusé du jargon.*

jargon n. m. (ital. *giargone*). Espèce de diamant jaune, d'une valeur inférieure. Petite pierre d'Auvergne, qu'on faisait jadis passer pour une hyacinthe.

jargonner [*gho-né*] v. n. Parler un jargon.

jargonnesque [*gho-nès-ke*] adj. Qui tient du jargon.

jargonneur, euse [*gho-neur, eu-ze*] n. Celui, celle qui jargonne.

jarl n. m. V. IARL.

jarlot n. m. *Mar.* Syn. de RÂBLURE.

Jarnac [*nak*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 14 kil. de Cognac, sur la Charente ; 4.890 h. (*Jarnacais*). Ch. de f. Et. Eaux-de-vie renommées. Victoire des catholiques, commandés par le duc d'Anjou (Henri III), sur les protestants, commandés par le prince de Condé (1569). — Le cant. a 14 comm., et 12.430 h.

Armes de Jarnac.

Jarnac (Guy CHABOT, baron **de**), capitaine français. Il était capitaine d'une compagnie d'ordonnance. Il tua La Châteigneraie en duel, en 1547, par un coup imprévu, d'ailleurs loyal, en lui tranchant le jarret d'un revers d'épée, d'où est venue

l'expression *coup de Jarnac,* qui sert à désigner, dans tout ordre d'idées, un coup décisif et surtout inattendu porté à un adversaire. Il devint gouverneur de La Rochelle et mourut après 1572.

Jarnages, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 19 kil. de Boussac ; 710 h. (*Jarnageois*). — Le cant. a 12 comm., et 7.780 h.

jarni interj. (corrupt. de *je renie*). Espèce de juron jadis très usité. On disait *jarnibleu* ou *jarnidieu* pour : je renie Dieu.

jarnicoton interj. V. COTON (*le Père*).

jarnidieu interj., sorte de juron. V. JARNI et COTON (*le Père*).

Jaroslau, v. d'Autriche-Hongrie (Galicie), sur le San, affl. de la Vistule ; 18.000 h. Pâtes alimentaires.

jarosse [*ro-se*] ou **jarousse** [*rou-se*] n. f. Nom vulgaire de la *gesse cultivée*.

jarre [*ja-re*] n. f. (ar. *djarra*). Grand vase de grès pour conserver l'eau. *Jarre électrique,* nom donné à de grandes bouteilles de Leyde, dont on utilise un certain nombre pour former des *batteries*.

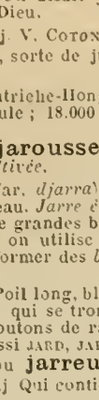
Jarre.

jarre [*ja-re*] n. m. Poil long, blanchâtre, dur et grossier, qui se trouve mêlé à la toison des moutons de race commune. (On écrit aussi JARD, JARS.)

jarré [*ja-ré*], **e** ou **jarreux, euse** [*ja-reû, eu-ze*] adj. Qui contient du jarre : *toison jarrée*.

jarrebosse [*ja-re-bo-se*] n. f. Corde garnie d'un crampon, qui sert à accrocher l'anneau de l'ancre, lorsqu'on la sort de l'eau.

jarret [*ja-rè*] n. m. (du celt. *garr,* jambe). Partie de la jambe située derrière l'articulation du genou. V. UNHME. Endroit où se plie la jambe de derrière des quadrupèdes. Coude formé par la jonction de deux tuyaux. Défaut consistant dans une saillie qui rompt la régularité d'une courbe dans une figure, une voûte, etc.

— ENCYCL. *Art vétér.* Chez le cheval, le jarret est la région du membre postérieure qui est comprise entre la jambe et le canon, le calcanéum et la partie du tendon d'Achille qui s'y insère, c'est-à-dire qu'il a pour base l'articulation tibio-tarsienne, le tarse et l'articulation tarso-métatarsienne. C'est une région très complexe. Pour être beau, le jarret doit être large et sec, non empâté, formant par ses deux os, tibia et calcanéum, un angle fermé de 45°. Cette région peut être le siège de plusieurs affections : jarde, courbe, éparvin, vésigon, etc. Le jarret doit satisfaire à certaines conditions d'aplomb. V. la planche CHEVAL.

— *Anat.* Le mot *jarret* désigne la région du creux poplité, partie postérieure de l'articulation fémorotibiale ; en cet endroit, la peau est fine, glabre et présente quelques plis transversaux ; elle est assez extensible.

Le jarret est souvent le siège de kystes, de phlegmons et d'anévrismes

jarreté, e [*ja-re*] adj. Se dit d'un quadrupède qui a les jambes de derrière tournées en dedans. Dont la surface présente un jarret.

jarretelle [*ja-re-tè-le*] n. f. Ruban, caoutchouc, lien, etc., qui d'un côté s'accroche au corset des femmes, ou à une ceinture spéciale, et de l'autre se termine par une petite pince qui saisit le bas pour le maintenir bien tendu. Ruban de caoutchouc pour soutenir les chaussettes d'hommes.

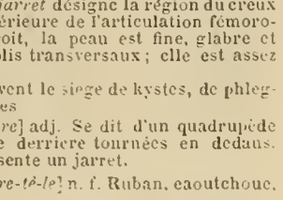
Jarretelles : 1, 2. De femme ; 3. D'homme.

jarreter [*ja-re-té*] v. a. Mettre des jarretières à : *jarreter un enfant. Jarreter une branche,* la dépouiller de ses ramilles pour ne laisser que la terminale. V. n. Avoir les jambes de derrière crochues, en parlant d'un cheval. Former un jarret en parlant de l'intrados d'une voûte, d'une pièce de bois courbe, etc.

jarretier [*ja-re-tié*], **ère** adj. Se dit d'un cheval dont les jambes de derrière sont crochues et semblent se toucher à la hauteur des jarrets.

jarretière [*ja-re*] n. f. (de *jarret*). Ruban, tissu élastique qui sert à maintenir les bas. Cordage employé dans l'artillerie. Amarrage de forme particulière, employé en marine. Ordre de chevalerie, en Angleterre. Dartre qui affecte parfois la jambe. Nom vulgaire des poissons du genre lépidope.

Jarretières : 1. De femme (XIXe s.) ; 2. D'homme (XVe s.) ; 3. De femme, dite « duchesse » (XVIIIe s.) ; 4. A boucle ; 5. Nouée, dite « de la mariée » ; 6. En caoutchouc.

Jarretière (*ordre de la*), ordre de chevalerie, institué en Angleterre par Édouard III en 1348. Il aurait pour origine le fait suivant : la comtesse de Salisbury ayant laissé tomber la jarretière bleue de sa jambe gauche, le roi s'empressa de la ramasser et de la rendre à la comtesse. Les courtisans qui assistaient à cette scène souriaient d'une façon quelque peu railleuse et blessante pour la comtesse : « *Honni soit qui mal y pense* », dit le roi, en ajoutant que les railleurs seraient très heureux d'obtenir pareil ruban ; et il fonda l'ordre de la Jarretière, qui fut placé sous l'égide de saint Georges. Henri VIII en réforma les statuts en 1522. L'ordre comprend vingt-cinq chevaliers, appartenant à la haute noblesse britannique. Le roi d'Angleterre, grand maître de l'ordre, le prince de Galles et les princes régnants qui sont appelés à en faire partie ne sont pas compris dans ce nombre de vingt-cinq. Chaque chevalier, qui a sa stalle dans la chapelle de Saint-Georges à Windsor, porte un costume spécial (manteau de velours bleu doublé de blanc avec croix brodée sur le côté gauche, capuchon en velours cramoisi, chapeau rond de velours vert avec aigrette de plume d'autruche et de héron) et la jarretière, attachée au-dessous du genou gauche. Cette jarretière est un ruban de velours bleu avec bordure d'or et portant la devise : *Honni soit qui mal y pense.* Ils portent en outre sur le côté gauche de la poitrine une plaque en argent, étoile à huit pointes, représentant la croix de saint Georges et entourée de la jarretière, puis un collier d'or composé de vingt-six pièces en forme de jarretières émaillées d'azur, auquel est suspendue l'image de saint Georges terrassant le dragon. Enfin, un ruban bleu foncé porté en écharpe de droite à gauche se termine par un bijou d'or en forme de jarretière portant la devise de l'ordre et entourant l'image de saint Georges.

Ordre de la Jarretière.

jarreux, euse [*ja-reû, eu-ze*] adj. Se dit d'une toison, d'une laine qui contiennent du jarre.

Jarrie (La), ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 11 kil. de La Rochelle ; 780 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 14 comm., et 8.060 hab.

jarrissade [*ja-ri-sa-de*] n. f. Clairière dans un bois.

jarron [*ja-ron*] n. m. Petite jarre.

Jarrow [*ra-ou*], v. d'Angleterre (Durham), sur la Tyne ; 33.700 h. Fonderie de cuivre ; fabrique de papier ; construction de bateaux.

jars [*jar*] n. m. V. JAR.

Jars, comm. du Cher, arrond. et à 8 kil. de Sancerre, près de la Grande Sauldre ; 1.630 h. Filature, tuilerie.

Jarville, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 3 kil. de Nancy, sur le canal de la Marne au Rhin ; 3.720 hab. (*Jarvillois*). Ch. de f. E. Sel ; hauts fourneaux.

Jarzé, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 10 kil. de Baugé ; 1.680 hab. (*Jarzéens*). Bestiaux.

jas [*jâ*] n. m. (mot provenç.). *Mar.* Pièce de bois ou de fer, perpendiculaire à la verge de l'ancre.

jasement [*ze-man*] n. m. Action de jaser.

jaser [*zé*] v. n. Causer, babiller : *jaser de son prochain à tort et à travers. Par ext.* Critiquer, médire ; *on jase les uns des autres.* Trahir ses secrets : *faire jaser quelqu'un.* Piailler, jacasser, en parlant des oiseaux parleurs, tels que la pie, le perroquet. *Arg.* Prier. (On en a dérivé *jasante,* prière, et *jaseur,* prêtre.)

jaseran ou **jaseron** [*ze*] n. m. (de *Al Djezair,* n. ar. d'Alger). Chemise de mailles, haubert. Chaîne d'or à mailles très fines, pour suspendre au cou des croix, des médaillons, etc.

jaserie [*ze-ri*] n. f. *Fam.* Babil, caquet, bavardage.

jaseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. et adj. Causeur, babillard, qui aime à jaser.

jaseur [*zeur*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant quatre espèces de l'hémisphère nord, dont une apparaît quelquefois en France : *les jaseurs habitent les grandes forêts de conifères et de bouleaux.*

jasione [*zi-o-ne*] n. f. Genre de campanulacées, comprenant des plantes grêles à fleurs bleu clair, dont on connaît douze espèces d'Europe. (La *jasione montana,* à fleurs bleues, est la fausse scabieuse de France.)

jasmin [*jas-min*] n. m. (ar. *yasemin*). Genre d'oléacées, comprenant des arbustes ornementaux, à fleurs odoriférantes ; *le jasmin est originaire de l'Asie centrale.* La fleur même. Le parfum qu'on en tire. Nom souvent donné aux valets de comédie.

— ENCYCL. Les jasmins sont des arbrisseaux rameux, à fleurs grandes, de couleur blanche, jaune ou rouge, souvent odorantes, solitaires ou groupées en cymes. On cultive le *jasmin commun* ou *blanc,* le *jasmin jaune* ou *d'Italie,* le *jasmin jonquille,* le *jasmin d'Espagne,* etc. Sa culture occupe de grands espaces dans le midi de la France (Cannes, Grasse, Antibes).

Jasmin : a, coupe de la fleur.

Jasmin (Jacques Boé, dit), poète gascon, né et m. à Agen (1798-1864), dit le *perruquier poète.* Il a réuni ses meilleures œuvres patoises, qui valent surtout par la grâce et la fantaisie, sous ce titre : *las Papillotos.*

Jasmin.

jasminées [*jas-mi-né*] n. f. pl. Tribu des oléacées, ayant pour type le *jasmin.* S. une *jasminée.*

Jason, fils d'Eson, roi d'Iolcos ; il fut élevé par le centaure Chiron. Dépouillé du trône paternel par Pélias, il conduisit les Argonautes à la conquête de la Toison d'or, en Colchide. Il sortit vainqueur de redoutables épreuves, grâce à l'amour de la magicienne Médée qu'il épousa. S'étant retiré à Corinthe, il la répudia pour épouser Créuse, fille de Sisyphe. Médée se vengea en faisant périr Sisyphe, Créuse et les deux enfants qu'elle avait eus de Jason. Celui-ci finit par recouvrer le trône d'Iolcos. Suivant une autre tradition, il serait mort errant et misérable. (*Myth.*) — Le nom de Jason, associé à la conquête de la Toison d'or, est souvent rappelé comme synonyme d'aventurier hardi et heureux

Jason, tyran de Phères, en Thessalie, m. en 370 av. J.-C. Il fut un moment sur le point d'exercer la suprématie sur toute la Grèce.

jaspagate [*jas-pa-gha-te*] n. f. Pierre composée de jaspe et d'agate.

jaspage [*jas-pa-je*] n. m. Imitation du jaspe au moyen de couleurs sur une tranche de livre, ou production de jaspures, sur un livre, une boiserie, un mur, etc.

jaspe [*jas-pe*] n. m. (gr. et lat. *iaspis*). *Minér.* Pierre dure et opaque de la nature de l'agate, colorée par bandes ou par taches. *Jaspe sanguin,* variété de calcédoine, verte, avec des points rouges. *Techn.* Couleur dont le relieur marbre la tranche ou la couverture d'un livre.

— ENCYCL. *Minér.* Le jaspe est un silex impur, qui, selon les matières qu'il contient, est rouge, jaune, vert, etc. ; la *pierre de touche* des bijoutiers est un jaspe noir.

jasper [*jas-pé*] v. n. Bigarrer de diverses couleurs pour imiter le jaspe : *jasper une boiserie.* Semer la tranche ou le plat d'un livre de petites taches de couleur : *jasper la tranche d'un livre.*

jasperon [*jas-pe*] n. m. Très gros bouillon entier, servant pour les bordures de passementerie.

jaspiner [*jas-pi-né*] ou **jaspiller** [*jas-pi, ll mll., é*] v. n. *Arg.* Causer, bavarder.

jaspique [*jas-pi-ke*] adj. Qui est formé de jaspe.

jaspoïde [*jas-po-i-de*] adj. Qui ressemble au jaspe.

jaspure [*jas-pu-re*] n. f. Action de jasper la tranche ou la couverture d'un livre. Résultat de cette action. Coloration spéciale donnée aux armes par suite de la trempe.

jasse [*ja-se*] n. f. Sorte de hangar à tous vents où les bestiaux se reposent pendant les chaleurs du jour.

jasserie [*ja-se-ri*] n. f. Vacherie d'Auvergne où se fabrique le fromage de Roche ou *fourme.*

Jassy. *Géogr.* V. IASSY.

Jasz-Bérény, v. de Hongrie, sur la Zagyva ; 26.500 h.

Jativa, v. d'Espagne (prov. de Valence), sur la Montesa ; 14.000 h. Soie.

jatropha n. f. Genre d'euphorbiacées, appelé communément *médicinier.* (V. ce mot.)

jatte [*ja-te*] n. f. (lat. *gabata*). Espèce de vase rond et sans rebords. Son contenu ; *une jatte de lait. Saif en jattes,* suif qu'on laisse figer dans des jattes.

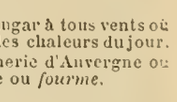
Jatte.

jattée [*ja-té*] n. f. Le contenu d'une jatte.

jaube [*jo-be*] n. f. Nom vulgaire de l'ajonc en Gascogne.

Jaubert [*jô-bèr*] (Amédée de), savant orientaliste français, né à Aix en Provence, m. à Gilleroisin [S.-et-O.] (1779-1847). Il voyagea en Arménie et en Perse, et fut directeur de l'École des langues orientales.

Jauche, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.510 h. Tuileries.

Jaucourt [*jô-kour*] (Louis, chevalier de), savant français, un des collaborateurs de l'*Encyclopédie,* né à Paris, m. à Compiègne (1704-1779) ; auteur d'une *Histoire de Leibnitz ;* il s'occupa surtout de physiologie, de botanique et aussi d'histoire.

Jaucourt (Arnail-François, marquis de), homme d'État français, né à Paris, m. à Presles (1757-1852).

Jau-Dignac-et-Loirac, comm. de la Gironde, arr. et à 17 kil. de Lesparre ; 1.630 h. Marais salants. Vins estimés.

Jauer, v. d'Allemagne (Prusse), sur la Wütende Neisse ; 13.300 h. Tissus.

jauge [*jô-je*] n. f. (subst. verb. de *jauger*). Capacité que doit avoir un vaisseau fait pour mesurer une liqueur ou des grains : *ce boisseau n'a pas la jauge.* Baguette graduée, servant à mesurer la capacité des futailles. Futaille servant d'étalon pour ajuster et échantillonner les autres. Nom de plusieurs instruments qui servent à mesurer des diamètres, des capacités, des volumes. Barre de fer servant à mouvoir une enclume ou une autre forte masse de fer. *Agric.* Tranchée dans laquelle on dispose les jeunes plants côte à côte, quand leur mise en place définitive ne peut s'opérer immédiatement. Distance laissée entre la terre déplacée par le labour et celle qui va l'être : *plus la jauge est large et profonde, meilleur est le labour. Mar.* Syn. de JAUGEAGE. *Robinet de jauge,* nom donné aux robinets qui, sur un générateur de vapeur, sont placés les uns au-dessus des autres et sont destinés à renseigner sur la hauteur du liquide, quand les niveaux d'eau viennent à manquer.

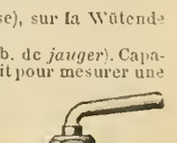
Robinet de jauge.

— ENCYCL. *Métrol.* Les jauges sont constituées par un ruban ou une tringle en bois ou en fer. Sur la jauge à ruban, on a tracé, l'une à côté de l'autre, et de manière que les zéros correspondent, deux échelles divisées, l'une en centimètres pour mesurer les longueurs, l'autre en parties égales chacune à 3 cm, 1416, de sorte que, lorsqu'on enroule la jauge sur une circonférence, la première échelle donne sa longueur, la seconde son diamètre. La jauge constituée par une règle de bois ou de fer sert surtout au jaugeage des tonneaux.

jaugeage [*jô-je-je*] n. m. Action de jauger. Droit que perçoivent les jaugeurs. *Mar.* Détermination du volume ou de la capacité d'un navire servant de base au payement des droits, taxes et primes.

— ENCYCL. *Métrol.* Le jaugeage des cours d'eau ou des conduites d'eau qui ont un débit constant et pour but de faire connaître la dépense ou le volume écoulé par seconde.

Pour le jaugeage des tonneaux, on emploie un certain nombre de formules ; la suivante est la plus connue :

$$V = \frac{t}{4}\,\pi\left[d + (D - d) \times 0{,}56\right]^2 \times H,$$

V représentant le volume du tonneau, *d* le diamètre des fonds, D le diamètre au centre du tonneau, *H* la

terminé à l'aide d'une jauge en tenant compte de l'épaisseur des douves), il étant la longueur du tonneau. Les employés d'octroi utilisent une jauge dite diagonale, règle carrée de fer que l'on introduit par la bonde de façon que son extrémité repose dans l'angle formé par les douves et le fond ; une graduation indiquée sur la règle donne immédiatement la capacité du tonneau.

jauger [*jô-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je jaugeai, nous jaugeons.*) Mesurer la capacité d'un tonneau, d'un navire, etc. : *jauger une barrique.* Avoir un tirant d'eau : *bateau qui jauge 2 mètres. Fig.* Apprécier : *jauger un homme.*

jaugeur [*jô-jeur*] n. m. Homme dont l'emploi est de jauger. Ouvrier qui manie l'enclume ou une autre forte masse de fer avec la jauge

Jaujac, comm. de l'Ardèche, arr. et à 18 kil. de Largentière, sur l'Alignon ; 1.710 h. Houille, plomb. Sources à calines.

Jaunay-Clan, comm. de la Vienne, arr. et à 10 kil. de Poitiers, sur le Clain ; 2.150 h. (*Jaunaysiens*). Minoterie, scierie, vinaigrerie.

jaumière [*jô*] n. f. *Mar.* Ouverture pratiquée dans la voûte d'un vaisseau pour le passage de la tête du gouvernail. (On dit aussi TROU DE JAUMIERE.)

jaunâtre [*jô*] adj. Qui tire sur le jaune.

jaune [*jô-ne*] adj. (lat. *galbinus*). Qui est de la couleur placée, dans le spectre solaire, entre le vert et l'orangé : *l'écorce du citron est jaune. Pop. Être peint en jaune,* être trompé par sa femme. *Toile jaune,* grosse toile de ménage qui n'a pas été blanchie. *Race jaune* ou *mongole,* race humaine de l'Asie orientale, qui offre la coloration jaune de la peau. (V. HOMME.) *Fièvre jaune,* affection gastro-intestinale infectieuse et très grave, qui rend la peau jaune. N. m. Couleur jaune : *étoffe d'un jaune clair.* Matière qui sert à teindre ou à colorier en jaune : *jaune de Mars, de Naples, de Cassel, de chrome,* etc. *Jaune d'œuf,* partie centrale de l'œuf des oiseaux, qui est colorée en jaune : *le jaune d'œuf contient une forte proportion de lécithine.* Adv. Avec une couleur jaune. *Fig. Rire jaune,* rire d'une manière contrainte. PROV. : **Le jaune est le fard des brunes,** des ajustements, une parure de couleur jaune augmente l'éclat du teint des brunes.

— ENCYCL. *Fièvre jaune.* La fièvre jaune ou *typhus d'Amérique,* ou *vomito negro* espagnol, est une maladie infectieuse endémique dans le golfe du Mexique, épidémique sur les autres rivages de l'Amérique du Sud.

Trois à six jours après la contagion, la maladie débute par un frisson, une douleur rachidienne *(coup de barre)*, puis surviennent la céphalalgie, la douleur des globes oculaires, de la constipation, du délire. La température dépasse 40°, des nausées, des vomissements noir de suie (hémorragiques), etc. La fièvre rend le diagnostic facile. Le pronostic est toujours grave. Le traitement est mal connu : il faut faire l'antisepsie intestinale et combattre la constipation. La fièvre jaune doit être déclarée par le médecin ; les navires où cette maladie a été constatée doivent être désinfectés et les passagers soumis à la quarantaine.

— *Teint.* L'industrie teinturière fait usage d'un grand nombre de jaunes, pour la plupart minéraux. Nous citerons, parmi ceux-ci : le jaune fourni par l'*iodure de plomb ;* le *jaune de cadmium ;* l'*or mussif* ou *bisulfure d'étain ;* le *jaune de Mars,* mélange d'hydrate de peroxyde de fer et d'alumine ; les diverses *ocres jaunes ;* le *jaune d'urane ;* le *jaune de Naples ;* le *jaune minéral* ou *de Paris, de Turner, de Cassel, de Vérone,* qui est un oxychlorure de plomb ; le *jaune d'antimoine ;* les différents chromates de plomb ou de zinc ; l'*acide picrique ;* le *jaune indien* ou *purrhée,* matière colorante venant de l'Inde ou de la Chine ; etc.

Certains végétaux donnent des teintures jaunes ; tels sont : le *quercitron,* le *mûrier jaune,* le *fustel* ou *fustet ;* la *tige,* l'*écorce* et les *baies de nerprun ;* les *fleurs de safran,* de *genêt,* de *fenugrec,* de *carthame,* de *camomille,* de *sarriette,* etc., et en général les fleurs jaunes, les bois du marronnier, du châtaignier, du thuya, du peuplier ; les *racines d'épine-vinette* et de *curcuma,* la *carotte,* etc.

Jaune (FLEUVE). *Géogr.* V. HOANG-HO.

Jaune (MER), mer comprise entre la Chine à l'O., la Mandchourie au N., la Corée à l'E.

jauneau [*jô-nô*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la *ficaire.*

jaunelet [*jô-ne-lè*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la *girolle* ou *chanterelle.*

jaunement [*jô-ne-man*] adv. D'une manière jaune.

jaunet, ette [*jô-nè, è-te*] adj. Un peu jaune. N. m. *Pop.* Pièce d'or. *Jaunet d'eau,* nénuphar jaune.

jaunêtre [*jô*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la *gaude.*

jauneur [*jô*] n. f. Couleur jaune ; état de ce qui est jaune. (Vx).

jaunir [*jô*] v. a. Rendre jaune, teindre en jaune : *le soleil jaunit les moissons.* V. n. Devenir jaune : *dans l'octobre, la peau jaunit.*

jaunissage [*jô-ni-sa-je*] n. m. Opération qui, dans la dorure en détrempe, consiste à appliquer une couleur jaune dans tous les endroits où l'ouvrier doreur ne pourrait introduire des feuilles d'or.

jaunissant [*jô-ni-san*], **e** adj. Qui jaunit : *les moissons jaunissantes.*

jaunisse [*jô-ni-se*] n. f. Maladie du foie, dans laquelle la peau prend une teinte jaune caractéristique. Syn. de ICTERE.

jaunissement [*jô-ni-se-man*] n. m. Action de rendre ou de devenir jaune.

Jauréguiberry (Jean-Bernard), marin français, né à Bayonne, m. à Paris (1815-1887). Il commanda brillamment un corps de l'armée de la Loire pendant la guerre franco-allemande, fut en 1879 ministre de la marine, et devint la même année sénateur inamovible.

Jaurégui y Aguilar (don Juan), peintre et poète espagnol, né à Séville, m. à Madrid (1570-1640). Un de ses chefs-d'œuvre est le portrait de Cervantes.

Jaurès [*rèss*] (Benjamin), amiral français, né et m. à Paris (1823-1889). Il se distingua sous les ordres de Chanzy à l'armée de la Loire. Sénateur inamovible, ambassadeur à Madrid et à Saint-Pétersbourg, il reçut en 1889 le portefeuille de la marine. — Son neveu, JEAN **Jaurès,** né à Castres en 1859, homme politique, orateur brillant et enflammé, un des chefs du parti socialiste français.

Java, île de la Malaisie, dans l'archipel de la Sonde : 28.750.000 h. (*Javanais.*) Colonie hollandaise ; capit. *Batavia ;* sol montagneux, nombreux volcans, climat tropical malsain pour les Européens, mais sol souvent très fertile ; exportations considérables de café, de sucre et d'épices. On y trouve de nombreux animaux : les singes, le buffle, le rhinocéros, de nombreux reptiles, le léopard et surtout le tigre et le crocodile qui font de nombreuses victimes.

Javal (Louis-Emile), ophtalmologiste français, né et m. à Paris (1839-1907). On lui doit de remarquables travaux sur la correction de la vision et sur l'éducation des aveugles. Lui-même avait d'ailleurs de bonne heure perdu la vue.

Javanais, e [*nè, è-ze*], habitant ou originaire de Java : *les danses bayadères sont fort en vogue*

Danseuses javanaises.

chez les Javanais. Adjectiv. : *le sol javanais est très fertile.* N. m. Langue parlée à Java : *le javanais appartient au groupe malais des langues malédo-polynésiennes.*

Javari, rivière de l'Amérique du Sud, affluent de l'Amazone, servant de frontière sur presque tout son cours entre le Brésil et le Pérou ; cours 1.000 kil. environ.

javart [*var*] n. m. Tumeur au bas de la jambe du cheval, du bœuf.

— ENCYCL. On distingue en hippiatrie deux sortes de javart : le *javart cutané* et le *javart encorné.* Le premier désigne de véritables furoncles siégeant à l'extrémité inférieure des jambes des chevaux communs, et souvent causés par le travail sur des terrains boueux et sales. On les guérit par des lavages au moyen d'antiseptiques et l'application de compresses des mêmes produits.

Le javart encorné, dont le pronostic est plus grave, et qui a pour siège le cartilage de la troisième phalange du pied, résulte le plus souvent de contusions qui ont provoqué une carie de ce cartilage et la formation d'une fistule qui vient s'ouvrir au bord supérieur de la paroi cornée des talons. Il se traite soit par des injections escarotiques faites dans la fistule (liqueur de Villate), soit par une opération chirurgicale.

javeau [*vô*] n. m. Île formée de sable et de limon par un débordement d'eau.

Javel (eau de) ou moins correctement **javelle** n. f. (de *Javel,* n. d'un anc. village de la banlieue de Paris, auj. incorporé dans le XVe arrond.). Mélange d'hypochlorite, de chlorure de potassium et d'eau, utilisé comme détersif et décolorant : *l'eau de Javel joue un grand rôle dans les blanchisseries.*

javelage n. m. Action, manière de javeler. Prix que l'on paye aux javeleurs. Dessiccation complète d'une plante à l'air libre dans les champs.

— ENCYCL. *Agric.* Au moment où l'on fauche les céréales, la maturation n'est pas achevée ; s'il en était autrement, les épis, sous les coups de la faux ou de la faucheuse, laisseraient échapper leurs graines. Mais on laisse la maturation se terminer, une fois les tiges réunies en javelles, ou bien en les dressant en moyettes. Quand le temps est pluvieux ou même incertain, le javelage n'est pas à recommander, car il entraîne des frais (il faut souvent retourner les tiges javelées) ; en outre, paille et grains se salissent, et ceux-ci tendent même à germer. La mise en moyettes est donc préférable.

javelage n. m. *Teintur.* Action de passer à l'eau de Javel.

javelé, e adj. *Avoines javelées,* celles dont le grain est devenu noir et pesant par la pluie qui les a mouillées, tandis qu'elles étaient en javelles.

javeler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je javelle.*) Mettre en javelles. V. n. Se dit du blé mis en javelles qui prend la couleur jaune.

javeler [*lé*] v. a. *Teint.* Passer le tissu, la toile dans un bain d'eau de Javel.

javeleur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Celui, celle, qui met les moissons en javelles.

javeline n. f. (de *javelle*). Espèce de dard long et mince : *les lances de drayons sont de véritables javelines.*

javeline n. f. (de *javelle*). Petite javelle.

javelle [*vè-le*] n. f. Se dit des poignées de céréales coupées qui demeurent couchées sur le sillon, jusqu'à ce qu'on les lie en gerbes. Petit fagot de sarments.

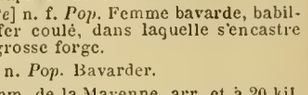

Javelots.

javelot [*lo*] n. m. Espèce de dard, arme de trait, qu'on lançait à la main ou avec une machine : *le javelot était l'arme favorite des Romains.*

javelotte n. f. *Techn.* Syn. de JAVOTTE.

Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert, comm. de la Dordogne, arr. et à 11 kil. de Nontron, sur le Bandiat ; 1.300 h. Ch. de f. Orl. Fer. Colonie agricole.

Javie (La), ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 15 kil. de Digne ; 420 h. Prunes. — Le cant. a 10 comm. et 2.050 h.

Javols, comm. de la Lozère, arr. et à 24 kil. de Marvejols, sur le Triboulin ; 1.040 h. Sources thermales. Ce fut la capitale du Gévaudan.

javotte [*vo-te*] n. f. *Pop.* Femme bavarde, babillarde. Masse de fer coulé, dans laquelle s'encastre l'enclume d'une grosse forge.

javotter v. n. *Pop.* Bavarder.

Javron, comm. de la Mayenne, arr. et à 20 kil. de la Mayenne ; 2.000 h. Ch. de f. O. Clouterie.

Jay [*jè*] (Antoine), littérateur français, né à Guitres, m. à Chaberville (1770-1854).

jayet [*ja-iè*] n. m. Syn. de JAIS.

jayotype n. m. (de *Jayot,* nom de l'inventeur, et de *type*). Cercle de bois gradué dont les chapeliers se servent pour prendre la mesure des têtes.

J.-C. Abréviation de Jésus-Christ.

je (du lat. *ego*), pron. pers. de la première personne, des deux genres et du singulier. Subst. *Un je ne sais quoi,* chose qu'on ne saurait définir.

jé n. m. Sonde en rotin pour nettoyer les tuyaux engorgés.

Jean l'Evangéliste (saint), fils de Zébédée, l'un des douze apôtres, disciple bien-aimé du Sauveur,

Saint Jean l'Évangéliste, d'après le Pérugin.

auteur d'un des quatre Evangiles et de l'Apocalypse. Il prêcha la foi aux Parthes, fit un séjour célèbre à l'île de Pathmos et mourut à Ephèse. L'aigle est l'attribut de saint Jean. Fête le 27 décembre.

Jean ou **Jean-Baptiste** [*jan-ba-tis-te*] (saint), dit *le Précurseur*, fils de Zacharie et d'Elisabeth. Il donna le baptême à Jésus-Christ, sur les bords du Jourdain, et le désigna au peuple comme le Messie. Mandé à la cour d'Hérode Antipas, tétrarque de Galilée, il lui reprocha à ce prince les scandales de sa vie et fut enfermé dans la forteresse de Machérus. Sur les sollicitations de Salomé, fille d'Hérodiade, son épouse, Hérode fit décapiter son prisonnier, dont la tête fut apportée sur un plat à Salomé, l'an 31. Fête de sa nativité le 24 juin; commémoration de sa mort le 29 août.

Saint Jean-Baptiste enfant, d'après Murillo.

Jean (*ordre de* **Saint-**) **ou de Malte**, ordre de chevalerie prussien, fondé en 1852 par le roi Frédéric-Guillaume IV; quatre classes; la décoration est suspendue à un ruban noir moiré. V. aussi MALTE.

Ordre de Saint-Jean.

Jean Chrysostome (saint), l'un des Pères de l'Eglise, patriarche de Constantinople, célèbre par son éloquence, qui lui mérita le surnom de *Bouche d'Or*. Sa parole ardente flagellait les dérèglements de la cour, et ceux même de l'Eglise. Il fut pendant sa vie en butte aux persécutions de l'impératrice Eudoxie, dont il avait dénoncé l'inconduite (347-407). Il a laissé d'admirables homélies. Fête le 27 janvier.

Jean Damascène (saint), docteur de l'Eglise grecque, né à Damas, m. après 754. Il combattit l'hérésie iconoclaste et est l'auteur de *la Source de la connaissance*. Fête le 6 mai.

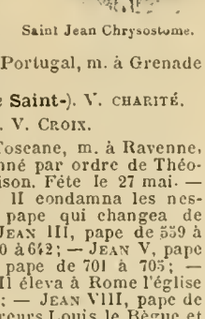

Saint Jean Chrysostome.

Jean de Matha (saint), fondateur de l'ordre des trinitaires, voués au rachat des chrétiens captifs des musulmans, né près de Barcelonnette, m. à Rome (1160-1213). Fête le 8 février.

Jean de Dieu (saint), fondateur de l'ordre de la Charité, qui porte son nom, né à Monte-Mor-el-Novo, en Portugal, m. à Grenade (1495-1550). Fête le 8 mars.

Jean de Dieu (*Frères de* **Saint-**). V. CHARITÉ.

Jean de la Croix (saint). V. CROIX.

Jean Ier (saint), né en Toscane, m. à Ravenne, pape de 523 à 526. Emprisonné par ordre de Théodoric, il mourut dans sa prison. Fête le 27 mai. — JEAN II, pape de 532 à 535. Il condamna les nestoriens, et fut le premier pape qui changea de nom à son avènement; — JEAN III, pape de 559 à 573; — JEAN IV, pape de 640 à 642; — JEAN V, pape de 685 à 687; — JEAN VI, pape de 701 à 705; — JEAN VII, pape de 705 à 707. Il éleva à Rome l'église de Sainte-Marie l'Ancienne; — JEAN VIII, pape de 872 à 882. Il couronna empereurs Louis le Bègue et Charles le Gros, et il excommunia Photius; — JEAN IX, pape de 898 à 900; — JEAN X, fils naturel de Marozia, pape de 914 à 928. Il remporta en personne une victoire sur les Sarrasins, en 915. Une émeute ayant éclaté, à l'insligation de la duchesse de Toscane, Marozia, fille de Théodora, il fut fait prisonnier et mis à mort; — JEAN XI, pape de 931 à 936. Il était le fils de Marozia, qui le tint captif pendant la plus grande partie de son pontificat. Son frère Albéric le fit jeter en prison, où il mourut; — JEAN XII, fils d'Albéric, frère de Jean XI, pape de 956 à 964. Tous les vices et tous les crimes lui ont été justement reprochés; il mourut assassiné; — JEAN XIII, pape de 965 à 972. Il travailla avec ardeur au rétablissement de la discipline ecclésiastique en Italie; — JEAN XIV, pape de 983 à 984. Fait prisonnier par les partisans de l'antipape Boniface VII, il mourut de faim au château Saint-Ange; — JEAN XV, pape en 985, durant quatre mois; — JEAN XVI, pape de 985 à 996; — JEAN XVII, pape en 1003; — JEAN XVIII, pape de 1003 à 1009; — JEAN XIX, pape de 1024 à 1033. Il protégea le moine Gui d'Arrezo; — JEAN XX, antipape en 1044; — JEAN XXI (Pierre Juliani), pape de 1276 à 1277. Il mérita par sa science le nom de *clerc universel*. Il mourut des suites de blessures causées par la chute d'un plafond. — JEAN XXII (Jacques d'Euse), pape de 1316 à 1334. Il résida à Avignon, et apporta à cette ville de nombreux embellissements; — JEAN XXIII (Balthazar Cossa), pape en 1410, déposé en 1415 par le concile de Constance, il mourut à Florence en 1419.

Jean Ier, *Tzimiscès*, empereur grec de 969 à 976. Brillant général, il monta sur le trône après avoir assassiné l'empereur Nicéphore; il fut lui-même empoisonné; — JEAN II, *Comnène*, empereur grec de 1118 à 1143, fils d'Alexis Ier. Il se montra brave, énergique et bienveillant. Il fut heureux dans ses guerres et mourut d'un accident de chasse; — JEAN III, *Vatatzas*, empereur gr. de Nicée de 1222 à 1254. Il reconstitua l'empire grec détruit par les croisés en 1204; — JEAN IV, *Lascaris*, empereur de Nicée de 1258 à 1261. Michel Paléologue le fit aveugler et emprisonner; — JEAN V, *Paléologue*, empereur d'Orient de 1341 à 1376 et de 1379 à 1391. Il dut subir les insolences de Bajazet et raser les travaux qu'il avait fait exécuter pour défendre Constantinople; — JEAN VI, v. CANTACUZÈNE; — JEAN VII, empereur de Byzance en 1390; — JEAN VIII, *Paléologue*, empereur grec de 1425 à 1448. Vaincu par les Turcs, il vit son empire réduit au néant.

Médaille de Jean VIII Paléologue.

Jean de Luxembourg, roi de Bohême, fils de l'empereur Henri VII, né en 1296, tué en 1346, dans les rangs français, à la bataille de Crécy, où il avait, malgré sa cécité, vaillamment combattu. Il avait longtemps soutenu, en Allemagne, Louis de Bavière contre Frédéric d'Autriche et pris une part décisive à la bataille de Mühldorf.

Jean sans Terre, né en 1167, roi d'Angleterre de 1199 à 1216, quatrième fils de Henri II et d'Eléonore d'Aquitaine. Son nom lui vint de ce que, quand il était enfant, son père avait partagé tous ses domaines entre ses aînés. C'était un prince sensuel, fourbe et cruel. Pendant sa jeunesse, il entra en rébellion contre son père, avec l'appui du roi de France, Philippe Auguste. A la mort de son frère Richard Cœur de Lion, il assassina son neveu Arthur de Bretagne, pour s'emparer de la couronne (1203). Cité par Philippe Auguste à comparaître devant la cour de France, il fit défaut; il fut alors déclaré déchu de ses fiefs français (Maine, Normandie, etc.), qu'il essaya vainement de reprendre. Sa condamnation paraît antérieure à l'assassinat de Jean, ou alors il y aurait eu deux condamnations successives, et c'est une question de savoir s'il fut jugé par la cour du roi ou par une cour des pairs créée tout exprès. Ses alliés, au nombre desquels était l'empereur d'Allemagne Othon, furent battus à Bouvines, et il fut lui-même défait à la Roche-aux-Moines. A son retour en Angleterre, il dut accorder aux barons et à la bourgeoisie la *Grande charte* des libertés anglaises (1167-1216). Il mourut de la dysenterie à Newark.

Jean (*le Roi*), drame de Shakspeare (vers 1595), où il met surtout en valeur le caractère sombre et cruel de Jean sans Terre.

Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fils de Philippe le Hardi et petit-fils de Jean le Bon, né à Dijon. Prince énergique et violent, tenace, robuste et sans scrupules, il entra, à peine monté sur le trône ducal (1404), en lutte avec Louis, duc d'Orléans, qu'il fit assassiner en 1407. Chef du parti des Bourguignons, soutenu par les Cabochiens, il s'appuya également sur les Anglais et s'empara de Paris, après Azincourt, grâce à la trahison de Perrinet Leclerc. Il fit régner dans la capitale un régime de terreur. A quelque temps de là, Jean sans Peur s'apercevant qu'il était dupé par les Anglais, se prêta à des tentatives de rapprochement avec le Dauphin (Charles VII), mais il fut assassiné sur le pont de Montereau, par quelques conseillers du Dauphin, à la tête desquels se trouvait Tanneguy du Chatel, en 1419. Son fils, Philippe le Bon, lui succéda.

Jean sans Peur.

Jean Ier, roi d'Aragon de 1387 à 1395. Il reconquit, en 1391, la Sardaigne révoltée. Il mourut d'une chute de cheval; — JEAN II, roi de Navarre en 1425, d'Aragon en 1458, m. en 1479. Il réussit, après de grands efforts, à soumettre la Catalogne, et maria son fils, Ferdinand, à Isabelle, héritière de la Castille.

Jean Ier le Posthume, roi de France, fils de Louis X le Hutin et de Clémence de Hongrie qui le mit au jour cinq mois et demi après la mort de son père; il ne vécut que cinq jours (1316).

Jean II, dit *le Bon*, c'est-à-dire le Brave, roi de France de 1350 à 1364, fils de Philippe VI, de Valois, auquel il succéda, et de Jeanne de Bourgogne. Les premiers temps de son règne furent signalés par ses démêlés avec Charles le Mauvais, roi de Navarre, et par de grands embarras financiers, qui rendirent nécessaires plusieurs convocations d'états généraux. En 1356, les hostilités recommencèrent entre la France et l'Angleterre. Vaincu à Maupertuis, près Poitiers (1356), par le prince Noir et fait prisonnier, il fut emmené captif à Londres. Pendant sa captivité eut lieu, à Paris, la tentative révolutionnaire d'Etienne Marcel, et éclata la *Jacquerie*. Après avoir signé le désastreux traité de Brétigny (1360), il revint en France laissant un de ses fils en otage. Le jeune prince s'étant évadé, Jean se constitua de nouveau prisonnier. C'est dans cette occasion qu'il formula la belle maxime si souvent rappelée et quelquefois parodiée: « Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois. » Son retour arracha à Edouard III un cri d'admiration, mais il faut ajouter que la captivité qu'il subissait à Londres était des plus agréables. Jean II mourut en 1364; il eut pour successeur son fils Charles V. Il fonda la deuxième maison de Bourgogne en donnant cette province en apanage à son quatrième fils, Philippe le Hardi, qui avait combattu à ses côtés à Poitiers.

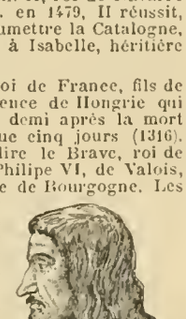

Jean le Bon.

Jean Ier roi de Portugal de 1385 à 1433, fils naturel de Pierre le Cruel. Il battit à plusieurs reprises les Espagnols et dota le Portugal d'une législation; — JEAN II, roi de Portugal de 1481 à 1495. Sous son règne, Barthélemy Diaz découvrit le cap de Bonne-Espérance; — JEAN III, roi de Portugal de 1521 à 1557. Les entreprises de Vasco de Gama donnèrent à son règne un éclat exceptionnel; — JEAN IV, d'abord duc de Bragance, puis roi de Portugal de 1640 à 1650. Elevé au pouvoir par une conspiration aristocratique, il accomplit d'heureuses réformes intérieures, et enleva le Brésil aux Hollandais; — JEAN V, roi de Portugal de 1706 à 1750. Il signa avec les Anglais le traité de Methuen et fut battu par les Français à Almanza et à Villa-Viçosa; — JEAN VI, d'abord régent de Portugal pendant la démence de sa mère, vit le royaume envahi par les Français en 1807, partit alors pour le Brésil et revint en 1821. Il inaugura au Portugal le régime constitutionnel; m. en 1826.

Jean (DEDJAH KHASSAÏ, dit), négus d'Abyssinie, né vers 1832, mort en 1889. Il lutta avec succès contre les Italiens.

Jean d'Arras, prosateur français du XIVe siècle, auteur du célèbre *Roman de Mélusine* écrit vers 1390.

Jean Bon Saint-André (André), conventionnel français, né à Montauban, m. à Mayence (1749-1813). Membre du comité de Salut public, envoyé en mission aux armées en 1794, il se signala sous le premier Empire comme administrateur des départements français du Rhin.

Jean des Entommeures (*Frère*), personnage du *Gargantua* et du *Pantagruel* de Rabelais, qui défend l'abbaye de Seuillé contre les habitants de Lerné. C'est pour ce moine joyeux et belliqueux que Gargantua fit bâtir l'abbaye de Thélème.

Jean de Leyde (Johann ROCKHOLD, dit), chef des anabaptistes de Munster. Il fit régner dans cette ville une odieuse tyrannie, mais, fait prisonnier par les troupes de l'évêque, il périt dans d'horribles tortures en 1536.

Jean de Meung (Jean CLOPINEL, dit), écrivain français né vers 1250, m. avant 1305, auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose* et du *Testament*. Il paraît avoir été attaché au service de plusieurs princes de son temps, peut-être de Philippe le Bel.

Jean de Nivelle, opéra-comique en trois actes, paroles d'Edmond Gondinet et Philippe Gille, musique de Léo Delibes (1880).

Jean de Paris, dominicain et docteur de l'Université de Paris, né à Paris, m. à Bordeaux (1240-1306). Il prit avec éclat le parti de Philippe le Bel contre Boniface VIII.

Jean de Paris. V. JEHAN.

Jean de Paris, opéra-comique en deux actes, paroles de Saint-Just, musique de Boieldieu (1812); partition élégante et gracieuse.

Jean de Parme (le bienheureux), né à Parme, m. à Camerino (1209-1289), général des frères mineurs, qu'il s'attacha à ramener à la stricte observance de la règle.

Jean de Prague, évêque d'Olmutz et cardinal célèbre par ses luttes contre les Hussites (1360-1430).

Jean de Salisbury, philosophe scolastique anglais, né à Salisbury, m. à Chartres (1110-1180); auteur du *Policraticus* et du *Metalogicus*, ami de Thomas Becket.

Jean de Thommeray, comédie en cinq actes, en prose, tirée par Emile Augier d'une nouvelle de Jules Sandeau, œuvre forte et pathétique (1873).

Jean d'Udine, peintre italien, né à Udine, m. à Rome (1494-1564). Il excella dans la peinture des fleurs et des animaux.

Jean, duc d'Alençon, né à Argentan, m. à Paris (1409-1476). Il fut un des chefs de la Praguerie, et plus tard l'adversaire de Louis XI, qui le tint longtemps prisonnier.

jeanfesse n. m. *Fam.* Adoucissement du mot JEAN-FOUTRE.

jean-foutre n. m. invar. *Pop.* Terme injurieux et grossier qui s'adresse aux individus coupables de lâcheté morale, de bêtise, d'indélicatesse, d'ingratitude, etc.

jean-jean n. m. invar. *Fam.* Niais, nigaud.

jean-le-blanc n. m. invar. Espèce de circaète

Jean-Louis, célèbre maître d'armes français, né à Saint-Domingue, m. à Montpellier (1785-1865). Il a été considéré comme un des créateurs de la nouvelle escrime française au XIXe siècle.

Jeanne (*la Papesse*), personnage féminin, qui, d'après une légende longtemps accréditée, mais aujourd'hui universellement rejetée, aurait occupé, à une date d'ailleurs mal fixée, le trône pontifical. L'imagination populaire broda autour de ce nom tout un roman, dont l'origine remonte vraisemblablement à l'influence qu'exercèrent sur les élections pontificales les princesses toscanes Théodora et Marozia.

Jeanne, reine de France, fille de Guillaume XIII d'Auvergne, née vers 1326, m. en 1360. Elle épousa d'abord Philippe de Bourgogne qui la laissa veuve vers 1348, puis le roi Jean le Bon.

Jeanne Ire [*ja-ne*], reine de Naples de 1343 à 1382. Elle eut une existence des plus agitées, se maria quatre fois et fut mise à mort par ordre de son cousin Charles de Durazzo, qui s'était emparé du royaume de Naples; — JEANNE II, reine de Naples de 1414 à 1435, célèbre par ses désordres et par ses luttes contre Alphonse, roi d'Aragon.

Jeanne d'Albret.

Jeanne d'Albret, reine de Navarre, femme d'Antoine de Bourbon et mère de Henri IV, née et m. à Paris (1528-1572). D'un caractère à la fois viril

et tendre, elle gouverna habilement ses Etats et fit épouser à son fils Marguerite de France. Venue à Paris, pour les noces de son fils, elle fut prise de fièvre et mourut deux jours après. Cette mort presque subite, due à une maladie de poitrine, donna lieu à une légende d'empoisonnement.

Jeanne d'Aragon, dame napolitaine, femme d'Ascanio Colonna, célèbre par sa beauté. Raphaël a peint son portrait.

Jeanne de Bourgogne, reine de France, épouse de Philippe V, m. à Roye en 1325. Elle fut impliquée avec ses belles-sœurs, Marguerite et Blanche de Bourgogne, dans un procès d'adultère, et quelque temps emprisonnée. V. Nesle (*tour de*).

Jeanne de Flandre, duchesse de Bretagne, épouse de Jean IV duc de Bretagne et comte de Montfort. Elle disputa le duché de Bretagne à Jeanne de Penthièvre, ce qui fit donner le nom de guerre des *Deux Jeannes* à la guerre de la succession de Bretagne.

Jeanne de Navarre, reine de France, née à Bar-sur-Seine, m. au Château de Vincennes (1273-1305), femme de Philippe le Bel sur qui elle exerça une grande influence.

Jeanne la Folle.

Jeanne de Penthièvre, nièce de Jean III, duc de Bretagne, fille du comte de Penthièvre et femme de Charles de Blois. Elle fit valoir par les armes ses droits à la succession de Bretagne contre Jean IV, son oncle, époux de Jeanne de Flandre; mais, en 1365, elle dut y renoncer, par le traité de Guérande.

Jeanne la Folle, reine de Castille de 1504 à 1555, fille de Ferdinand et d'Isabelle, épouse de l'archiduc d'Autriche Philippe le Beau, et mère de Charles-Quint, née à Tolède, m. à Tordesillas (1479-1555). Après la mort inopinée de son mari, la douleur troubla sa raison, et elle promena pendant de longues semaines, de ville en ville, le cadavre de Philippe le Beau. Elle passa la fin de sa vie dans une réclusion presque complète.

Jeanne Seymour.

Jeanne Seymour, reine d'Angleterre (vers 1509-1537), troisième femme de Henri VIII, qui paraît l'avoir aimée plus que ses autres femmes. Elle mourut des suites de couches, après avoir donné le jour à un fils, qui fut Edouard VI.

jeanneton [*ja*] n. f. *Pop.* Servante d'auberge, de mœurs peu farouches.

jeannette [*ja-nè-te*] n. f. (du n. pr.). Petite croix d'or suspendue au cou, comme en portent les paysannes.

A, croix jeannette.

Jeannin [*ja-nin*] (Pierre), dit *le Président Jeannin*, magistrat français, né à Autun, m. à Paris (1540-1623), ministre sous Henri IV: il signa l'alliance entre la France et la Hollande (1608), et obligea l'Espagne à reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies. On a publié ses négociations.

Jeannot [*ja-no*]. V. Janot.

Jeannot et Colin, titre d'un conte charmant, où Voltaire met en contraste l'instabilité de la fortune et les avantages d'une éducation solide (1674).

Jeanron [*jan*] (Philippe-Auguste), peintre paysagiste français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Comborn (Corrèze) (1809-1877). Citons de lui: *le Port abandonné d'Ambleteuse, l'Attente,* etc.

Jeaurat (Etienne), peintre français, né à Vermentois, m. à Versailles (1699-1789); auteur de tableaux de genre vifs et spirituels.

Jeberos, Jibaros. V. Jivaros.

Jébuséens [*zé-in*] ou **Jébusiens** [*zi-in*], peuple de Chanaan soumis par David.

Jéchonias. V. Joachim.

Jecker (Jean-Baptiste), banquier suisse, né à Porrentruy, fusillé par la Commune en 1871. L'intervention du duc de Morny dans les spéculations financières de Jecker au Mexique fut l'occasion de la malheureuse expédition que le second Empire fit dans ce pays.

jécoraire [*rè-re*] adj. (du lat. *jecur, oris,* foie). *Méd.* Se dit d'une veine de la main droite, qu'on supposait autrefois en rapport avec le foie.

jécoral, e, aux adj. *Méd.* Syn. de hépatique.

jectisses [*jèk-ti-se*] ou **jetisses** [*ti-se*] adj. f. pl. (de *jeter*). Se dit des terres remuées ou rapportées. *Maçonn. Pierres jectisses,* qui peuvent se poser à la main dans toutes sortes de constructions.

Jefferson [*son*] (Thomas), troisième président des Etats-Unis, né à Shadwell, m. à Monticello (1743-1826). Il fut l'un des créateurs et le chef du parti républicain.

Jefferson, une des branches du Missouri. V. Missouri.

jeffersonnie [*jè-fèr-so-ni*] n. f. Genre de berbéridées, originaires de l'Amérique septentrionale, et cultivées en Europe pour leurs feuilles glabres, à deux segments ovales et opposés.

Jeffreys (George, lord), grand chancelier d'Angleterre sous Charles II et Jacques II, né à Acton en 1648, m. à la tour de Londres, après l'avènement de Guillaume d'Orange, en 1689. Il se fit détester pour la cruauté et l'iniquité de ses condamnations pendant les *Assises sanglantes*

Jegun, ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 17 kil. d'Auch, près de l'Oustère; 1.300 h. — Le cant. a 12 comm., et 4.930 h.

Jehan de Paris, roman en prose du XVe siècle d'un auteur inconnu, dans lequel un jeune prince français se moque fort d'un vieux roi d'Angleterre.

Jehan de Saintré (*Histoire du petit*) **et de la Dame des Belles Cousines,** roman du XVe siècle, par Antoine de La Salle (1517), glorification d'un chevalier modèle avec des parties de description réaliste et d'ironie satirique.

Jehay-Bodegnée, comm. de Belgique Liége, arr. de Huy), près de la Meuse; 1.380 h. Charbonnage.

Jéhovah, nom par excellence de Dieu, dans la langue hébraïque. Les exégètes protestants et rationalistes préfèrent la forme Jahveh.

jéhovisme [*vis-me*] n. m. Culte de Jéhovah.

jéhoviste [*vis-te*] adj. Qualification donnée par certains exégètes aux parties de l'Ecriture où Dieu est appelé Jéhovah, tandis qu'ailleurs il est appelé Elohim.

Jéhu, officier de Joram. Il assassina Joram, Okhosias de Juda, Jézabel, toute la famille d'Omri, et fut reconnu roi d'Israël en 843 av. J.-C. Il mourut en 815, après un règne désastreux.

Jéhu (*compagnie de*), bandes d'égorgeurs royalistes, qui exercèrent de sanglantes représailles contre les républicains après le 9-Thermidor.

jéhuiste [*a-is-te*] n. m. Membre de la compagnie de Jéhu.

jéjuno-iléon ou **jéjuno-iléum** [*é-om'*] n. m. Partie de l'intestin grêle qui s'étend du duodénum au gros intestin.

— Encycl. Rien ne distingue l'iléum du jéjunum; aussi doit-on étudier ensemble ces deux parties séparées à tort.

Le jéjuno-iléon remplit la plus grande partie de l'abdomen; continuant le duodénum, il finit à la valvule iléo-cæcale, après de multiples circonvolutions. Sa longueur est de 6 à 8 mètres et son diamètre de 25 à 30 millimètres. C'est au commencement de cet intestin que débouchent le canal pancréatique et le canal cholédoque. Le *jéjuno-iléon,* maintenu en place par le *mésentère,* se divise en quatre tuniques: séreuse, musculeuse, celluleuse et muqueuse. La dernière, la plus interne, forme des saillies parsemées de *villosités* et de follicules souvent réunis (plaques de Peyer). Les villosités contiennent de nombreux chyliféres, qui se jettent dans les ganglions mésentériques et la citerne de Pecquet.

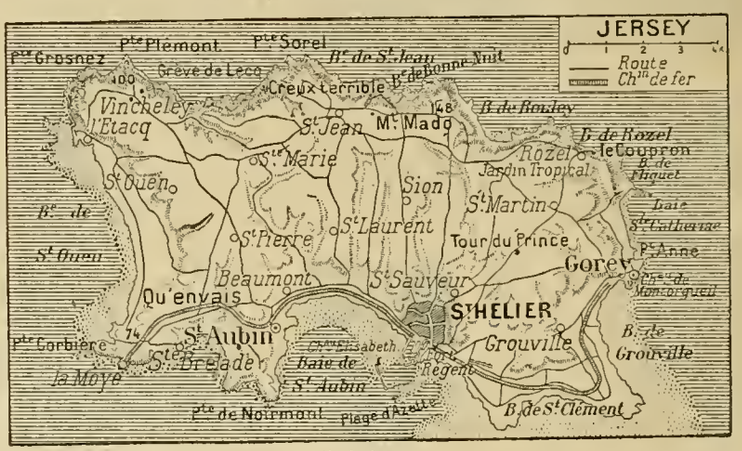

Ile de Jersey.

jéjunum [*nom'*] n. m. (m. lat.). *Anat.* Partie de l'intestin grêle, qui fait suite au duodénum et précède l'iléum.

Jeliotte ou **Jelyotte** (Pierre), chanteur français, né à Lasseube, m. à Estos (1711-1782). Il créa à l'Opéra les premiers rôles des œuvres de Rameau, Mondonville, etc. Il possédait une admirable voix de haute-contre.

Jellachich (Joseph, comte de), ban de Croatie, né à Petervarad, m. à Agram (1801-1859); célèbre par sa lutte contre les Hongrois.

jemblet [*jan-blè*] n. m. Partie du moule du fondeur en fer.

Jemelle, comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant); 2.100 h.

Jemeppe, v. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse; 11.000 h. Houille, Forges. — Comm. de la prov. et arr. de Namur, sur l'Ormeau; 3.680 h. Charbonnages.

Jemmapes, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons); 13.700 h. Houille, forges. Le 5 novembre 1792, victoire de Dumouriez sur les Autrichiens commandés par Clairfayt et Beaulieu. — L'annuaire officiel belge écrit *Jemappes.*

Jenner [*nèr*] (Edouard), médecin anglais qui découvrit la vaccine: né et m. à Berkeley (1749-1823). On lui doit de nombreux ouvrages sur la vaccination.

E. Jenner.

jennérien, enne [*jè-né-ri-in, è-ne*] adj. Se dit du vaccin, de la vaccination inaugurée par Jenner.

jenny [*jè-ni*] n. f. (n. pr. angl.). *Techn.* Machine à filer le coton, inventée par Highs, perfectionnée par Hargraves, Arkwright et Crompton, qui en fit la mull-jenny.

Jenny l'Ouvrière, drame de Decourcelle et Jules Barbier (1850). C'est l'histoire émouvante d'une jeune fille sur laquelle fondent tous les malheurs, qui est déshonorée par un jeune banquier, puis réhabilitée par son séducteur.

Jephté, l'un des Juges d'Israël (XIIe s. av. J.-C.). Avant d'attaquer les Ammonites, il fit le vœu imprudent d'offrir à Dieu, en holocauste, la première personne qui viendrait le saluer après sa victoire. Ce fut sa fille unique qui accourut la première au-devant de lui, et le malheureux père dut accomplir son vœu.

jéquirity [*ku-i*] n. m. Graine de l'*abrus à chapelet* (légumineuse) de la grosseur d'un grain de poivre, d'une couleur rouge, avec une extrémité noire, et dont la décoction est employée contre la conjonctivite chronique.

jérémiade n. f. Plainte fréquente et importune: *perdre son temps en d'inutiles jérémiades* par allusion aux *Lamentations* de Jérémie, l'un des quatre grands prophètes, qui y prédit la ruine de Jérusalem, la captivité de Babylone et déplore éloquemment les malheurs de sa patrie).

Jérémie, l'un des quatre grands prophètes, né vers 650, m. vers 590 av. J.-C. Il ne cessa de conseiller aux Juifs la soumission envers les rois de Babylone. D'après une tradition chrétienne, il aurait été martyrisé par les Juifs irrités de ses reproches. On a de lui des *Prophéties* et des *Lamentations* sur la ruine de Jérusalem qui sont restées célèbres.

jerez ou **xérès** [*ké-rèss*] n. m. Vin récolté aux environs de Jerez (prov. de Cadix).

— Encycl. Le jerez est un vin blanc dont il existe différentes qualités: le *sherry* (nom anglais du jerez), sec et alcoolisé, très prisé des Anglais; le *manzanilla,* plus léger et plus aromatique; enfin, le *pajarete* (du nom du village où il est récolté), analogue aux malvoisies. Conservé quelques années en bouteilles, le jerez, et en particulier le manzanilla, acquiert une saveur délicate: c'est alors l'*amontillado,* de couleur ambrée, qui, à la longue, devient liquoreux et très capiteux.

Jerez ou **Xérès de la Frontera,** v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cadix); 63.500 h. Alcazar et murailles anciennes du temps des Maures. Les Arabes y vainquirent, en 711, Roderic, le dernier roi des Wisigoths d'Espagne. Grand commerce et préparation de vins.

Jéricho [*ko*], anc. ville de Palestine, auj. *Er-Riha,* à 23 kil. de Jérusalem, sur un affl. du Jourdain, la première que rencontrèrent les Hébreux à leur entrée dans la Terre promise. Elle était fermée de hautes murailles. Par l'ordre de Dieu, Josué fit faire à son armée le tour de la ville pendant sept jours. L'arche d'alliance était portée en grande pompe et précédée de sept prêtres qui sonnaient de la trompette; tout le peuple suivait en silence. Le septième jour, on fit sept fois le tour de la ville, et tout le peuple, sur l'ordre de Josué, jeta un grand cri; à l'instant même, les murailles tombèrent avec fracas. (*Bible.*) — En littérature, on fait allusion aux *murailles de Jéricho* pour désigner un échafaudage de difficultés qui s'écroule tout d'un coup comme par enchantement.

Jéricho (rose de) n. f. Petite espèce de crucifères de Syrie et de Palestine.

Rose de Jéricho: a, rameau; b, fleur.

— Encycl. Dès que les graines de la rose de Jéricho sont mûres, elle se dessèche, mais, transportée sur un sol humide, elle s'étale de nouveau, s'ouvre et s'épanouit.

jéroboam [*bo-am'*] n. m. Grosse bouteille de Champagne, contenant environ quatre litres.

Jéroboam [*bo-am'*] **Ier,** fondateur et premier roi du royaume d'Israël, d'environ 960 à 930 av. J.-C.; — Jéroboam II, roi d'Israël de 826 à 773 av. J.-C. Il persista dans la conduite impie de ses prédécesseurs et battit les Syriens.

Jérôme (saint), Père de l'Eglise latine, né à Stridona (Dalmatie), vers 331, m. à Bethléem en 420; apologiste vigoureux et violent, à qui l'on doit la traduction de la Bible en langue latine, appelée *Vulgate;* de nombreux traités d'exégèse et d'histoire ecclésiastique et des *Lettres,* peinture fidèle de son temps. Son style clair, vigoureux, tombe parfois dans l'enflure. Fête le 30 septembre.

Jérôme de Prague, disciple de Jean Hus, né à Prague vers 1374, m. à Constance en 1416, condamné par le concile de Constance à être brûlé vif. Il mourut avec un admirable courage. Comme une vieille femme s'approchait de son bûcher pour y ajouter un fagot, il prononça les mots restés célèbres: « *Sancta simplicitas!* »

Jerome (Jérome Klapka), écrivain humoristique anglais, né à Walsalb en 1859, auteur des *Pensées oisives d'un oisif,* de *Paul Kelver,* de *Trois hommes dans un bateau,* etc.

Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale, roman satirique et critique spirituelle des mœurs de la société française sous la monarchie de Juillet, par Louis Reybaud (1843). — Le nom de Jérôme Paturot est resté comme un type de ces personnages aux ambitions ridicules, emphatiques et ignorants, qui se croient propres à tout, mais ne sont bons à rien. On doit au même auteur *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques* (1848).

Jerôme Coignard (*les Opinions de*), par Anatole France (1893), où l'auteur, par d'ingénieuses trans-

positions, fait exprimer à un abbé du XVIIIe siècle ses opinions sur les événements d'aujourd'hui.

jersey [*jèr-zé*] n. m. Sorte de corsage en laine maillée, qui moule exactement le buste. Tissu avec lequel est fait ce vêtement.

Jersey [*zé*], la plus grande des îles anglo-normandes; 116 kil., arr.; 54.000 h. (*Jersiais*). Capit. *Saint-Hélier*. Climat très doux, attiédi par le Gulf-Stream. Magnifique bétail. Minerai de fer et de manganèse. Pêche.

Jersey-City, v. des Etats-Unis (New-Jersey), sur le fleuve Hudson, dans l'agglomération new-yorkaise; 215.000 h.

jersiais, e [*jer-zi-è, è-ze*] adj. *Race jersiaise*, nom donné à une race que l'on élève dans les îles anglo-normandes et en particulier à Jersey.

— Encycl. Cette prétendue race est une variété obtenue de croisements et maintenue par une sélection d'ailleurs très sérieuse. Les vaches jersiaises sont très appréciées des Anglais et des Américains, qui les appellent *alderney* (nom anglais d'Aurigny); on les rencontre peu en France; elles sont bonnes laitières et excellentes beurrières, mais les vaches de Normandie et de Bretagne possèdent les mêmes qualités et sont d'un prix moins élevé.

Jérusalem [*lèm*], ville sainte des juifs et des chrétiens (Syrie méridionale [ancienne Palestine]), au milieu des montagnes de Judée. Salomon y fit bâtir un superbe temple. La ville fut prise par Pompée (63 av. J.-C.) et par Titus, qui la détruisit (70 apr. J.-C.); relevée de ses ruines, elle fut occupée par les Arabes en 637, reprise par les croisés en 1099, et resta jusqu'en 1187 la capitale du *royaume de Jérusalem*. Saladin la reprit alors et, sauf de courtes périodes, elle resta aux mains des Turcs Seldjoukides. Aujourd'hui, v. de la Turquie d'Asie; 60.000 h. (*Hiérosolymites* ou *Hiérosolymitains*). De nombreux touristes et pèlerins s'y rendent chaque année, pour visiter les lieux illustrés par la Passion du Christ (*Lieux saints*). *Fig.* Dans le style mystique, Eglise catholique. *La Jérusalem nouvelle, la Jérusalem céleste*, le ciel, le séjour des élus.

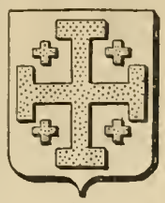

Armes du royaume de Jérusalem.

Jérusalem (ROYAUME DE), fondé en 1099 par les croisés au profit de Godefroy de Bouillon. Cet Etat, exclusivement féodal, peu discipliné, fut détruit en 1187 par Saladin; mais le titre royal subsista, et jusqu'en 1291, les chrétiens possédèrent des fragments de leur conquête en Palestine.

Jérusalem (*conciles de*). Il y eut, dès l'an 33, deux assemblées à Jérusalem que l'on pouvait appeler conciles. Dans la première, Mathias fut choisi et associé aux onze apôtres pour remplacer Judas; dans la seconde on désigna sept diacres. Mais la plus célèbre de ces assemblées eut lieu en 50 ou 52 pour décider de l'attitude à tenir à l'égard des judéo-chrétiens.

Jérusalem délivrée (*la*), poème épique en vingt chants, par le Tasse, publié en 1575. Il a pour sujet la croisade de Godefroy de Bouillon et la conquête du Saint-Sépulcre sur les infidèles. Ses héros, surtout ses héroïnes (Clorinde, Herminie, Armide), sont des caractères bien tracés. Des épisodes gracieux et charmants (Olinde et Sophronie, Herminie chez les Bergers, Renaud dans les jardins d'Armide, etc.) une langue belle et harmonieuse, font le mérite de cette épopée.

Jésuates de Saint-Jérôme.

jesse [*jè-se*] n. f. *Ichtyol.* Nom vulgaire de l'*ide mélanote*. V. IDE.

Jessé *arbre de*. V. ARBRE.

jésuate [*zu*] n. (de *Jésus*). Membre d'un ordre de religieux fondé en Italie en 1363, supprimé en 1668. Membre d'un ordre de religieuses fondé à la même époque, dans le même pays.

jésuite [*zu-i-te*] n. m. Membre de la société de Jésus. *Jésuite de robe courte*, laïque affilié à la société de Jésus. *Par dénigr.* Personne hypocrite, astucieuse. Adj. Qui a rapport aux jésuites, qui est affilié à leur ordre, qui partage leurs doctrines. *Le parti jésuite*.

Jésuites; 1. Au XVIIe siècle; 2 et 3. Costumes actuels.

— ENCYCL. L'ordre des jésuites ou compagnie de Jésus fut fondé par Ignace de Loyola en 1534 pour la conversion des hérétiques et le service de la religion. Les jésuites, ordre beaucoup plus militant que contemplatif, ajoutent aux trois vœux monastiques ordinaires le vœu d'obéissance au pape. Très fortement hiérarchisés, ils se partagent en *novices*, *coadjuteurs spirituels*, *profès*, et sont gouvernés par un *général*. L'ordre, fortement discipliné, devint de bonne heure très puissant. En France, où il fut appelé par le roi Henri II, et où il fonda le célèbre collège de Clermont, il eut pour adversaires le Parlement et l'Université. La part qu'ils prirent à la Ligue détermina Henri IV à les chasser de France : mais il les rappela dès 1603. Leur ordre exerça sous Louis XIV une influence considérable et contribua à la ruine de Port-Royal. Expulsé du Portugal en 1759, il le fut de France en 1762. Un moment supprimé par Clément XIV en 1773, l'ordre avait été établi par Pie VII en 1814. Rentrés en France en 1865, ils en furent expulsés en 1880; la loi de 1901 leur refusa le droit de former des associations en France. La compagnie compte des saints: Ignace de Loyola, François Xavier, François Borgia, François Régis, Louis de Gonzague, et des hommes célèbres comme Suarez, Bourdaloue, Pétau, Boscovitch, Jouvancy, Brumoy, de Ravignan, Secchi, etc.

Jésuites (*Constitutions des*), livre célèbre, code organique de la compagnie de Jésus, rédigé par le fondateur de cet ordre, Ignace de Loyola (1540).

jésuitesse [*zu-i-tè-se*] n. f. Religieuse d'une communauté qui a existé en Italie et en France.

jésuitière [*zu-i*] n. f. *Fam.* et *par dénigr.* Maison de jésuites.

jésuitique [*zu-i*] adj. (de *jésuite*). *Fam.* Hypocrite, astucieux : *douceur jésuitique*.

jésuitiquement [*zu-i-ti-ke-man*] adv. D'une manière jésuitique. *Fam.* et *par dénigr.* D'une manière pleine d'équivoque : *répondre jésuitiquement*.

Entrée de Jésus à Jérusalem, d'après H. Flandrin.

jésuitiser [*zu-i-ti-zé*] v. n. Avoir une conduite fourbe, un langage dissimulé.

jésuitisme [*zu-i-tis-me*] n. m. Système moral, social, religieux des jésuites. *Par dénigr.* Astuce, hypocrisie.

jésus [*zu*] n. m. (de *Jésus*, n. pr.) Représentation du Christ enfant : *un jésus de cire*. Adjectiv. *Papier jésus*, format de papier (env. 0m,72 sur 0m,55). (On dit aussi *du jésus*.)

Jésus [*zu*] ou **Jésus-Christ**, c'est-à-dire *le Sauveur*, le fils de Dieu, d'après les Evangiles, et le Messie prédit par les prophètes. Il naquit, en l'an 749 de Rome (bien que le calcul fait au VIe s. par le moine Denys, et sur lequel repose la chronologie de l'ère chrétienne, ait placé à tort sa naissance en l'an 754), à Bethléem, de la Vierge Marie, rejeton elle-même de la race royale de David. M. sur la croix en 33 de l'ère moderne.

L'Enfant Jésus berger, d'après Murillo.

— ENCYCL. Selon les Evangiles, la crèche qui servit de berceau à Jésus fut visité par des mages de l'Orient. Menacé dès sa naissance par une tyrannie ombrageuse qui redoutait ce que les mages avaient nommé sa royauté, il échappa au massacre, fut emmené en Egypte par sa famille, rentra en Judée après la mort d'Hérode, et s'établit à Nazareth, en Galilée, où il passa sa jeunesse, travaillant dans l'atelier de Joseph, son père nourricier. Il avait environ trente ans quand il commença à prêcher l'Evangile ou Bonne nouvelle, en Galilée d'abord,

Jésus au milieu des docteurs, d'après Barrias.

aux environs du lac de Génésareth, et à Jérusalem où il fut en butte à l'hostilité croissante des pharisiens. La résurrection de Lazare déchaîna contre lui tous ses ennemis. Un de ses apôtres, Judas, le trahit pour trente pièces d'argent. Après avoir célébré la Cène et institué l'Eucharistie, il comparut devant le grand prêtre des Juifs, Caïphe, puis devant la justice romaine représentée par Ponce-Pilate. Condamné par le premier, abandonné par le second, abreuvé d'outrages par le peuple, il monta au Calvaire, où il mourut crucifié entre deux larrons. Mis au tombeau par les saintes femmes, il en sortit, ressuscité, trois jours après, et, au bout de quarante jours, s'éleva au ciel, tandis que les apôtres partaient à la conquête du monde. Tel est le récit des Evangiles, dont les critiques rationalistes du XIXe s., notamment Strauss et Renan, ont donné différentes interprétations.

— *Iconogr.* Les diverses phases de la vie de Jésus ont été bien souvent reproduites par les peintres. Parmi les tableaux les plus célèbres, citons : *Jésus au milieu des docteurs*, de Paul Véronèse (Madrid); le même sujet, par Félix Barrias; *l'Enfant Jésus berger*, de Murillo (Madrid); *Jésus guérissant les malades*, de Jouvenet (Louvre); *Jésus et Pierre marchant sur les eaux*, de Salvator Rosa (Munich); *Jésus chassant les vendeurs du temple*, de Jordaens (Louvre); etc.

Jésus (*Vie de*), par le Dr Frédéric Strauss, traduit en français par Littré (1839). C'est un exposé remarquable des premiers travaux de l'exégèse rationaliste en Allemagne. Strauss montre dans Jésus la plus haute expression de l'humanité dans la conscience qu'elle prend de Dieu.

Jésus (*Vie de*), par E. Renan. V. ORIGINES DU CHRISTIANISME.

Jésus, fils de Syrach, auteur d'un des livres de l'Ancien Testament, l'*Ecclésiastique* (IIIe s. av. notre ère).

Jésus (*frères et sœurs de l'*Enfant-), congrégation fondée à Paris en 1678 par le P. Nicolas Barré, de l'ordre des minimes, et comprenant des personnes des deux sexes, qui se consacrent à l'enseignement gratuit des garçons et des filles.

Jésus (*filles de*), congrégation fondée dans le diocèse de Cahors en 1820 et ayant pour but le soin des malades et l'éducation chrétienne.

Fille de Jésus.

jet [*jè*] n. m. Action de jeter : *le jet d'une pierre*. Mouvement imprimé à un corps en le jetant. Emission de rayons, d'un fluide : *ouvrier brûlé par un jet de vapeur*. *Jet de pierre*, distance égale à l'espace parcouru par une pierre qu'un homme lance de toute sa force. *Arme de jet*, arme propre à être lancée ou à lancer des projectiles. *Jet à la mer*, avarie commune consistant à jeter à la mer tout ou partie de la cargaison. Action de faire couler la matière en fusion dans le moule. Canal d'évent dans un moule. Excédent de métal dans la fonte des caractères d'imprimerie. *Fig.* Expansion soudaine : *un jet de verve*. *Premier jet*, ébauche, esquisse. *Du premier jet*, du premier coup, sans qu'il ait été nécessaire d'y revenir. *D'un seul jet*, se dit d'une chose conçue avec sûreté, sans tâtonnement : *pièce de vers d'un seul jet*. *Jet d'eau*, eau qui s'élance d'un tuyau. Traverse inférieure du châssis d'une fenêtre curviligne à l'extérieur, de manière à faciliter l'écoulement d. *Jet de lumière*, rayon de lumière qui parv. ment. *Bot.* Poussée d'un végétal, droi. reuse. Jonc ou rotin pour debouch. *Jet d'abeilles*, nouvel essaim qui sor.

Jet d'eau.

— Encycl. *Dr. Jet à la mer.* Le jet à la mer ne doit se faire qu'après délibération entre le capitaine et l'équipage; c'est le jet régulier, et l'on dresse aussitôt un procès-verbal, qui est transcrit sur le livre de bord et affirmé par le capitaine au premier port où aborde le navire. Quand le capitaine agit de sa propre initiative, c'est le jet irrégulier, qui n'en est pas moins une avarie commune. La répartition des pertes causées par cette opération porte le nom de *contribution*.

jetage n. m. Action de jeter. *Art vétér.* Sécrétion muco-purulente, qui s'écoule du nez de certains animaux atteints de la morve, de la gourme, etc.

— Encycl. *Art vétér.* Le jetage est une sécrétion muco-purulente qui découle du nez d'un animal atteint de certaines affections de la muqueuse nasale; c'est ainsi que le jetage est provoqué chez le cheval par la morve, la gourme, la pneumonie, etc.; chez le chien, par la gourme, la pneumonie; chez le bœuf, par la péripneumonie; chez le mouton, le jetage peut provenir aussi d'une affection des voies respiratoires, mais souvent aussi il est accentué par la présence de larves de l'œstre (*œstrus ovis*), qui évoluent dans les cavités nasales. Cette affection disparaît en même temps que la maladie qui l'engendre, si celle-ci est curable.

jeté n. m. Mouvement de danse sans valeur propre, mais qui fait partie du coupé.

jetée [*té*] n. f. Chaussée qui s'avance dans la mer ou dans un cours d'eau pour protéger un port contre la violence des lames ou pour diriger un

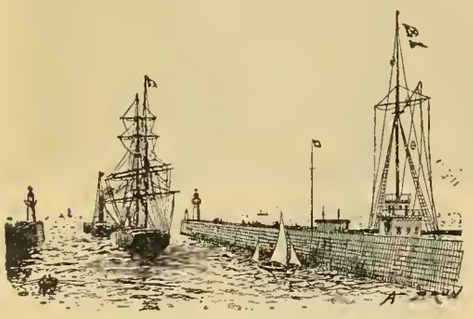

Jetée.

courant : *un môle se trouve ordinairement à la tête d'une jetée.* Amas de pierres, graviers, etc., jetés dans la longueur d'un chemin pour le rendre praticable.

jeter [*té*] v. a. (lat. *jactare.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je jetterai.*) Lancer : *jeter une pierre.* Pousser avec violence : *navire que les vents jettent sur un écueil.* Rendre : *abcès qui jette du pus.* Proférer : *jeter un cri.* Se débarrasser : *jeter des fruits gâtés.* Renverser : *jeter un enfant par terre. Fig.* Produire des bourgeons : *la vigne commence à jeter. Jeter l'ancre,* la faire tomber dans la mer pour arrêter le navire. *Jeter les fondements d'un édifice,* les établir. *Jeter un pont sur une rivière,* l'y construire. *Jeter quelqu'un dans l'embarras,* l'y mettre. *Jeter un coup d'œil,* regarder. *Jeter l'épouvante,* remplir de terreur. *Jeter les yeux sur quelqu'un,* faire choix de lui pour un poste de confiance. *Jeter de la poudre aux yeux,* éblouir, surprendre par de faux brillants. *Jeter à la figure, à la face, au nez,* reprocher. *Jeter à la tête,* peut signifier aussi offrir avec une insistance déplacée : *père qui vous jette sa fille à la tête. Jeter de profondes racines,* s'enraciner profondément (au prop. et au fig.). *Jeter en moule,* fondre, mouler. V. bonnet, cognée, oourme, huile, etc. **Se jeter** v. pr. Se précipiter, se lancer, se porter vers. *Se jeter dans les bras de quelqu'un,* y chercher un appui. *Se jeter dans un parti,* l'embrasser. Se perdre, en parlant d'une rivière : *la Saône se jette dans le Rhône, à Lyon.*

jeteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui jette : *jeteur de sort.*

Jethro ou **Raguel,** beau-père de Moïse, qui garda ses troupeaux pendant de longues années.

jetisses adj. f. pl. *Agric.* V. jectisses.

jeton n. m. (de *jeter*). Pièce plate, ronde ou rectangulaire, en ivoire ou en métal, pour marquer ou payer au jeu. *Jeton de présence,* pièce de métal que l'on remet à chaque membre présent de certaines compagnies, et qui lui sert à toucher une somme déterminée, en rémunération de son dérangement. *Loc. fam. Être faux comme un jeton,* avoir un caractère faux (parce que le jeton imite souvent une pièce de monnaie). Petite règle d'acier qui sert à vérifier la régularité des caractères d'imprimerie.

je'onnier [*to-ni-é*] n. m. *Fam.* Académicien assidu aux séances (à cause des jetons de présence).

jettatore [*djèt-ta-to-ré*] n. m. (m. napolitain). Sorcier, jeteur de sort en Italie. Pl. des *jettatori.*

jettatura [*djèt-ta-tou-ra*] (m. napolitain) ou **jettature** [*jèt-ta*] n. f. Mauvais œil; sorcellerie. Action de jeter un sort, en Italie.

Jette, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 12.880 h.

jette-feu n. m. Appareil qui fait pivoter les grilles des foyers de locomotives, de façon à faire tomber au besoin le charbon enflammé dans le cendrier.

jettice adj. f. *Laine jettice,* laine de rebut.

jeu n. m. (lat. *jocus*). Divertissement, récréation. *les jeux des enfants,* Récréation fondée sur différentes combinaisons de calcul ou de hasard : *le jeu des échecs est connu depuis la plus haute antiquité. Jeu de hasard,* où le hasard seul amène les résultats, sans que le calcul y soit pour rien : *le loto familial est un jeu de hasard.* Règle du jeu : *jouer le jeu.* Enjeu : *jouer gros jeu. Jeux de bourse,* toute espèce d'agiotage sur les fonds publics, les valeurs, les marchandises, etc. Ce qui sert à jouer à certains jeux : *acheter un jeu de dames, un jeu de cartes.* Lieu où l'on se livre à un certain divertissement : *un jeu de boule ombragé.* Manière de toucher les instruments : *jeu brillant.* Manière de jouer d'un acteur : *jeu noble. Jeu de scène,* mimique, entrées, sorties, etc. *Vieux jeu,* suranné (par allus. au jeu des vieux acteurs, que l'on trouve démodé). Maniement d'une arme blanche; façon de faire les armes : *escrimeur qui a un jeu dangereux.* Plaisanterie; chose peu sérieuse ou peu sincère : *les invectives politiques ne sont qu'un jeu.* Caprice, vicissitudes : *les jeux du hasard.* Fonctionnement régulier : *le jeu d'une pompe,* et *fig., le jeu des institutions.* Facilité de se mouvoir : *donner du jeu à une porte.* Défaut de serrage, entre deux pièces frottantes : *pédalier qui a du jeu.* Série complète : *un jeu d'avirons, de voiles. Jeu de mots,* allusion fondée sur la ressemblance des mots. *Jeu d'esprit,* divertissement, œuvre qui exerce la sagacité, l'esprit. *Petits jeux, jeux innocents, jeux de société,* jeux qui consistent surtout en dialogues et devinettes, et où l'on impose des pénitences à ceux qui, ayant commis une faute, ont dû donner un gage. *Ce n'est qu'un jeu d'enfant,* une chose facile. *Se faire un jeu de,* faire facilement. *Se piquer au jeu,* s'opiniâtrer au jeu malgré les pertes qu'on y fait. *Fig.* Ne pas se laisser décourager par les obstacles. *Ce n'est qu'un jeu pour lui,* il le fait facilement. *Mettre quelqu'un en jeu,* le mêler dans une affaire. *Jouer gros jeu,* risquer beaucoup, au pr. et au fig. *Avoir beau jeu,* être dans des conditions favorables. *Cela n'est pas de jeu,* c'est une chose qui n'est pas dans les règles. *Maison de jeu,* établissement public où l'on joue de l'argent. *Jeux d'orgue,* rangée de tuyaux de même espèce, formant une suite chromatique de sons. *Jeu d'eau,* formes diverses qu'on fait prendre à un jet d'eau, en changeant les ajutages; nom donné à ces ajutages. *Pêch.* Ligne de fond munie de plusieurs hameçons disposés de diverses façons. *Turf. Faire le jeu,* se dit d'un cheval qui, dès le début d'une course, mène un train rapide (le plus souvent pour obliger ses adversaires à épuiser leurs forces et permettre à un cheval associé de les battre sur le fond). *Fig. Faire le jeu de ses adversaires,* agir, sans le vouloir, au mieux de leurs intérêts. Pl. Divinités allégoriques, qui présidaient à la joie (dans ce sens, prend une majuscule) : *les Jeux et les Ris. Les jeux de Mars,* la guerre. *Jeux de la nature,* combinaisons naturelles qui ont quelque chose de bizarre : *les stalactites et les stalagmites sont des jeux de la nature.* Prov. : **Le jeu n'en vaut pas la chandelle,** le résultat ne vaut pas le mal qu'on se donne pour l'obtenir. **Jeu de main, jeu de vilain,** il n'y a que les gens mal élevés qui jouent à se frapper, qui se donnent des coups en jouant. Allus. litt. :

... Ce sont là jeux de prince,

hémistiche de la fable de La Fontaine *le Jardinier et son seigneur* (IV, 4). Ces mots *jeux de prince* désignent les fantaisies, souvent cruelles, que se permettent les forts aux dépens des faibles.

— Encycl. *Dr.* La loi n'accorde aucune action au gagnant contre le perdant pour une dette de jeu (cartes, billard, quille, etc.) ou pour le payement d'un pari. Cependant, dans aucun cas, le perdant ne peut répéter ce qu'il a volontairement payé, à moins qu'il n'y ait eu, de la part du gagnant, dol, supercherie ou escroquerie.

Le jeu et le pari sont des contrats aléatoires. La fin de non-recevoir opposée à l'action pour dette de jeu s'appelle *exception de jeu.* Elle ne peut être invoquée en matière d'opérations de bourse.

Le fonctionnement des jeux de hasard dans les établissements et dans les lieux publics est interdit par les articles 410 et 475 du Code pénal, qui édictent, suivant le cas, des peines correctionnelles ou de simple police contre les délinquants. Par dérogation à ces dispositions, la loi du 15 juin 1907 a autorisé les cercles et casinos des stations balnéaires ou thermales à ouvrir des salles de jeu pendant la « saison des étrangers ».

Jeu de la feuillée, poème dramatique d'Adam de La Halle, représenté à Arras en 1262, où l'auteur se moque des ridicules de ses concitoyens. C'est une des productions les plus originales de l'ancien théâtre français.

Jeu de l'Amour et du Hasard, comédie de Marivaux, en trois actes et en prose, une de ses œuvres les plus délicates et les plus fines dans leur vérité. L'intrigue en est fondée sur le double travestissement de deux amants (1730).

Jeu de Paume (*serment du*), serment que prêtèrent dans la salle du Jeu de Paume, à Versailles, le 20 juin 1789, les députés du tiers état de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France, bien que le roi Louis XVI leur eût refusé la salle habituelle de leurs délibérations. C'est le sujet d'un célèbre tableau inachevé de David (Louvre), dont L.-O. Merson a exécuté une copie en camaïeu dans la salle du Jeu de Paume, à Versailles.

Serment du Jeu de Paume, par Luc-Olivier Merson, d'après David.

Jeu de Robin et Marion, pastorale dramatique d'Adam de La Halle, bluette agréable et spirituelle. C'est, à vrai dire, le premier des opéras-comiques français (vers 1283).

Jeu du prince des sots, par Gringore, trilogie dramatique, représentée aux Halles de Paris devant le roi en 1511. L'auteur y défend avec esprit et à-propos la politique de Louis XII contre le pape Jules II.

Jeux floraux, académie toulousaine, qui distribue chaque année des prix de poésie. L'Académie des Jeux floraux fut fondée par des troubadours en 1323; on lui donnait alors le nom de *Collège de la gaie science.* On y distribuait aux meilleurs

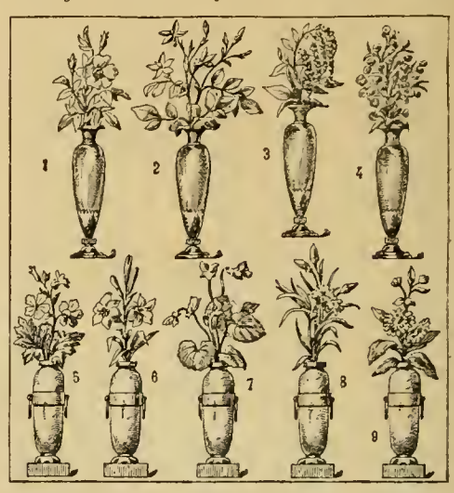

Prix des jeux floraux : 1. Eglantine; 2. Jasmin; 3. Amarante; 4. Immortelle; 5. Primevère; 6. Lis; 7. Violette; 8. Œillet; 9. Souci.

pièces de vers en langue d'oc des prix consistant en différentes fleurs d'or et d'argent, telles que la violette, l'églantine, l'amarante; d'où le nom de *Jeux Floraux.* Vers 1500, la tradition veut qu'une dame de Toulouse, Clémence Isaure, célèbre par sa beauté et son esprit, ait donné un nouvel éclat à cette académie, à l'avenir de laquelle elle aurait consacré une partie de sa fortune. La critique moderne a démontré la fausseté de cette légende. (V. Isaure.) En tout cas, les jeux furent réorganisés en 1694, et à partir de ce moment, le français y fut seul admis. L'Académie des Jeux floraux, supprimée en 1790, fut rétablie en 1806. C'est la plus ancienne société littéraire de l'Europe.

jeudi n. m. (du lat. *Jovis dies,* jour de Jupiter). Cinquième jour de la semaine. *Jeudi gras,* dernier jeudi avant le carême. *Jeudi saint,* jeudi de la semaine sainte. *Pop. Semaine des quatre jeudis,* temps qui n'arrivera jamais.

jeun [*jun*] **(à)** loc. adv. (du lat. *jejunus,* qui est à jeun). *Être à jeun,* n'avoir rien mangé ou bu de la journée. Allus. hist. V. appeler.

jeune adj. (lat. *juvenis*). Qui n'est guère avancé en âge : *Mozart mourut encore jeune.* Qui a encore la vigueur et l'agrément de la jeunesse : *des traits jeunes.* Qui n'a point l'esprit mûri : *pour croire à certaines promesses, il faut être bien jeune.* Cadet : *X... jeune et Cie.* Récent, en parlant des choses : *une jeune République.* Qui convient à la jeunesse : *le blanc, le rose, le bleu pâle sont des couleurs jeunes.* Qui n'a pas encore acquis ses qualités : *un vin jeune. Personne jeune,* fille nubile, mais peu âgée. *Jeunes gens,* jeunes hommes et jeunes filles. *Fam. Avoir la barbe trop jeune,* être trop peu âgé pour se permettre certaines choses. *Faire le jeune homme,* s'amuser. *Pop. Avoir son petit jeune homme,* être un peu gris. N. m. Personne jeune : *que de jeunes les vieillards pleurent!* Animal non encore adulte : *le soin des jeunes occupe longtemps les femelles. Théât. Jeune premier, jeune première,* artiste qui joue les rôles d'amoureux, d'élégants. *Jeunes de langues,* élèves entretenus par le département des affaires étrangères, en vue de l'interprétariat. Allus. litt. V. ame. Ant. **Vieux.**

— Encycl. *Dr. Jeunes détenus.* Les mineurs des deux sexes détenus à raison d'infractions ou par voie de correction paternelle reçoivent, soit pendant leur détention préventive, soit pendant leur séjour dans les établissements pénitentiaires, une éducation morale et professionnelle.

Les jeunes détenus acquittés comme ayant agi sans discernement, mais non remis à leurs parents, sont conduits dans une colonie pénitentiaire; ils y sont élevés en commun et appliqués aux travaux de l'agriculture.

Les colonies pénitentiaires, établissements publics ou privés, reçoivent également les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de six mois et qui n'excède pas deux ans.

Les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de deux années, et les jeunes détenus des colonies pénitentiaires déclarés insubordonnés, sont élevés dans des *colonies correctionnelles*.

Jeune-Allemagne (la), nom donné : 1° au mouvement né en Allemagne vers 1830 de l'opposition politique au courant réactionnaire qui suivit les événements de 1815, ainsi que de l'opposition littéraire aux théories romantiques (Heine, Gutzkow, etc.); 2° au mouvement qui, vers 1884, a été une lutte contre l'autorité des règles littéraires et des conventions sociales (Sudermann, Hauptmann, etc.).

Jeune-France, nom donné vers 1830 à un groupe d'écrivains qui, exagérant les théories de l'école romantique, se firent remarquer par leurs excentricités. Th. Gautier s'est finement moqué d'eux dans son volume ; *les Jeune-France* (1833).

Jeune-Italie, association fondée par Mazzini, en 1831, pour assurer l'unité et l'indépendance italiennes sous le régime républicain. Elle disparut après les événements de 1859.

Jeune-Turquie, parti politique turc, dont le programme consiste à introduire dans le pays les institutions politiques et parlementaires de l'Europe occidentale en les adaptant à la civilisation ottomane et à la religion musulmane.

jeûne n. m. (de *jeûner*). Toute abstinence d'aliments, mais particulièrement par esprit de mortification; le temps pendant lequel on jeûne : *le jeûne du carême, du Ramadan. Fig.* Privation d'une chose quelconque : *un effroyable jeûne de divertissements.*

— Encycl. *Méd.* Le jeûne est une des formes de l'inanition; c'est une inanition généralement méthodique, une alimentation insuffisante.

Le jeûne prolongé conduit rapidement à un état de *misère physiologique*, dans laquelle la résistance vitale diminuée facilite les infections. Dans certaines maladies, vésanies et surtout hystérie, le jeûne peut être longtemps prolongé.

jeunement [*man*] adv. *Fam.* En jeune homme. (Peu us.) *Vénerie. Dix cors jeunement,* cerf qui a atteint sa dixième année et dont les bois ont à eux deux dix andouillers. Sonnerie de trompe.

jeûner [*né*] v. n. (lat. *jejunare*). S'abstenir d'aliments : *Les serpents jeûnent parfois six mois de suite.* Observer le jeûne prescrit par l'Eglise : *on jeûne la veille de certaines grandes fêtes. Fig. Jeûner de,* s'abstenir ou être privé de quelque jouissance.

jeunesse [*nè-se*] n. f. (de *jeune*). Partie de la vie de l'homme entre l'enfance et l'âge viril : *chez les Grecs, Hébé était la déesse de la jeunesse; les illusions de la jeunesse.* Etat, conduite d'une personne jeune : *jeunesse orageuse.* Ensemble des personnes jeunes : *l'éducation de la jeunesse.* Premiers temps des choses : *la jeunesse du monde. Fig.* Vigueur, fraîcheur des sentiments : *la jeunesse du cœur. Jeunesse dorée,* nom sous lequel on désigna à la fin de la Convention et sous le Directoire les muscadins, les incroyables, les merveilleuses. *Par ext.* Toute jeunesse élégante. Loc. adv. *De jeunesse,* dès la jeunesse. Prov. **Il faut que jeunesse se passe,** les fautes dues à la légèreté de la jeunesse doivent être jugées avec indulgence. **Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait,** les jeunes gens manquent d'expérience et les vieillards de force. **Jeunesse revient de loin,** la force de l'âge fait triompher de terribles maladies; *au fig.,* les jeunes gens peuvent revenir au bien après les plus grands écarts. Ant. **Vieillesse.**

La Jeunesse, d'après Chapu.

Jeunesse (*La*), sculpture de marbre, par Chapu (1875), décorant le monument érigé à l'Ecole des beaux-arts, à Paris, en l'honneur de Henri Regnault et des autres élèves de cette Ecole tués pendant la guerre de 1870-1871.

jeunet, ette [*nè, è-te*] adj. *Fam.* Très jeune.

jeûneur, euse [*eu-ze*] n. Qui jeûne.

Jevons [*vonss*] (William Stanley), philosophe et économiste anglais, de l'école libre-échangiste (1835-1882).

Jézabel, femme d'Achab, roi d'Israël, et mère d'Athalie (IXe siècle av. J.-C.). Elle fit périr Naboth, pauvre cultivateur, pour s'emparer de son domaine, et favorisa le culte de Baal. Jéhu, chargé par le prophète Elysée d'accomplir les vengeances divines, fit jeter Jézabel par une fenêtre du palais, et le corps de la reine, traîné jusque dans la vigne de Naboth, y fut dévoré par des chiens (*Bible*). En littérature, on fait quelquefois allusion à la fin tragique de cette reine impie. C'est elle qui figure si dramatiquement dans le fameux songe d'Athalie, de la tragédie de ce nom, de Racine :

Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée.
. . . . . .
Son ombre vers mon lit a paru se baisser,
Et moi je lui tendais les bras pour l'embrasser,
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang et des membres affreux
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.

Jezraël, anc. v. de Palestine, tribu d'Issachar. Ce fut la capitale des Etats d'Achab et de Jézabel.

jharal n. m. Genre de mammifères ruminants, famille des ovidés, comprenant de grandes chèvres à longues cornes, dont on connaît trois espèces asiatiques, qui habitent les hautes montagnes.

Jhering [*ié-rin'gh*] (Rudolf **de**), jurisconsulte allemand, né à Aurich, m. à Gœttingue (1818-1892); un des juristes les plus originaux de la seconde moitié du XIXe siècle, auteur d'une *Histoire du développement du droit humain.*

J. H. S. Abréviation du latin *Jesus, hominum salvator.* (S'écrit aussi *I. H. S.*)

ji adv. *Arg.* Oui.

Jiménès ou **Ximénès** (Roderic), cardinal et historien espagnol, m. en 1247; auteur d'une *Histoire d'Espagne,* d'une *Histoire des Ostrogoths,* d'une *Histoire de Rome,* d'une *Histoire des Arabes,* etc.

Jiménès ou **Ximénès** (Francisco), cardinal et homme d'Etat espagnol, né à Torre-Laguna (Castille), m. à Tolède (1436-1517). Ses études brillantes et l'austérité de sa vie le mirent vite au premier plan. Nommé en 1507 grand inquisiteur par Ferdinand le Catholique, il commença l'affranchissement du trône en opposant les villes aux seigneurs, et en donnant aux communes le droit de lever et d'entretenir des troupes. Il fut un grand homme politique; mais il cimenta les assises de l'unité monarchique par trop de sang humain.

Cardinal F. Jiménès.

jingo n. m. Surnom donné, en Angleterre, en 1877, aux partisans de la guerre immédiate contre la Russie, et devenu synonyme de chauvin. Pl. des *jingoes.*

jingoïsme [*gho-is me*] n. m. Opinion des jingoes.

jingoïste [*gho-is-te*] adj. Qui a rapport au jingoïsme. N. Syn. de jingoo.

Jitomir, v. de Russie, ch.-l de la Volhynie, sur le Teterav; 57.000 h. Bois, céréales.

jiu-jitsu n. m. (m. japon. signif. *art de la souplesse*). Méthode japonaise, comprenant à la fois un système d'entraînement physique et un art de se défendre sans armes. V. lutte.

jiu-jitsuan ou **jiu-jitsuiste** [*jit-su-is-te*] n. Personne qui pratique le jiu-jitsu.

Jivaros, Jeberos ou **Givaros,** Indiens de l'Amérique du Sud, qui vivent sur les flancs de la Cordillère.

Joab, neveu et général de David. Il assassina son rival, le général Abner, et réprima la révolte d'Absalon qu'il tua de sa propre main. Au moment de mourir, David, qui ne lui pardonna pas ce crime, recommanda à son fils Salomon de le faire périr. Joab fut assassiné dans le temple, au pied de l'autel, en 1014 av. J.-C.

Joachaz [*kaz*], roi d'Israël de 848 à 832 av. J.-C., fils de Jéhu.

Joachaz, roi de Juda en 609 av. J.-C. Fils de Josias, il fut détrôné par Nékao.

Joachim [*chin*], roi de Juda, frère et successeur du précédent (fin du VIe s. av. J.-C.). Il essaya inutilement de secouer le joug des Chaldéens.

Joachim, nom que prit en montant sur le trône, vers 598 av. J.-C., le dernier roi de Juda, Jéchonias. Nabuchodonosor l'emmena prisonnier à Babylone, après s'être emparé de Jérusalem.

Joachim [saint], époux de sainte Anne et père de la Vierge Marie. Fête le 9 septembre.

Joachim de Fiore, théologien mystique, né à Celico (Calabre) vers 1145, m. à Fiore en 1202. Il enseignait l'approche d'un nouveau règne du Saint-Esprit et d'une révolution morale qui purifierait l'Eglise. Après sa mort, ses disciples compromirent son nom. Son principal ouvrage est un *Commentaire* de l'Apocalypse.

joachimisme [*chi-mis-me*] n. m. Doctrine des joachimites.

joachimite n. m. Disciple de Joachim de Flore.

Joachimsthal, v. d'Austro-Hongrie (Bohême), sur un petit sous-tributaire de l'Elbe; 5.730 h. Gisements métallifères (pechblende).

Joad ou **Joïadah,** grand prêtre des Juifs. Il éleva secrètement le jeune Joas, soustrait à la fureur d'Athalie et le fit proclamer roi, après avoir fait assassiner cette reine (IXe siècle av. J.-C.) C'est le sujet de la tragédie de Racine, *Athalie.*

joaillerie [*jo-a, ll* mll., *e-rî*] n. f. (de *joyau*). Art, commerce du joaillier. Articles que vend le joaillier : *la joaillerie parisienne est renommée pour son bon goût.*

joaillier [*jo-a, ll* mll., *é*], **ère** n. et adj. Qui travaille en joyaux, en pierreries, qui en vend.

Joanne (Adolphe), géographe français, né à Dijon, m. à Paris (1813-1881); auteur de *Guides* très répandus, et d'un *Dictionnaire* des communes de France.

joannite [*jo-an-ni-te*] n. m. (du lat. *Joannes,* Jean), nom donné aux partisans de saint Jean Chrysostome. Secte qui confère le baptême au nom de saint Jean-Baptiste.

Joas [*ass*], fils d'Ochozias, roi de Juda après la mort de sa grand'mère Athalie. Il fut placé tout jeune sur le trône par le grand prêtre Joad, et fut assassiné après un règne de quarante ans (IXe siècle av. J. C.). C'est l'*Eliacin,* de Racine. V. Eliacin.

Joas, fils et successeur de Joachaz, roi d'Israël (VIIe s. av. J.-C.). Il vainquit Amasias et pilla le temple de Jérusalem.

Joathan, fils d'Osias, roi de Juda de 752 à 737 av. J.-C. Il délivra son royaume de la suzeraineté d'Israël et releva les murailles de Jérusalem.

job n. m. (abrév. de *jobard*). Sot, niais, imbécile. *Pop. Monter le job à quelqu'un,* le tromper. *Se monter le job,* s'illusionner.

Job, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 9 kil. d'Ambert; 2.100 h. Eaux minérales, utilisées comme eaux de table.

Job, patriarche célèbre par sa piété et sa résignation, connu par le livre biblique qui porte son nom. C'était un des hommes les plus riches et les plus puissants du pays de Hus, en Idumée, et le Seigneur se glorifiait de la vertu de son serviteur Job. Satan obtint du Très-Haut de mettre cette vertu à l'épreuve, et Job se vit bientôt accablé de maux, de souffrances et privé de toutes ses richesses. Assis sur un fumier, tourmenté par sa femme, raillé par ses amis, il n'en continua pas moins à

Job, d'après Bonnat.

bénir la main qui le frappait, disant : « Dieu me l'a donné, Dieu me l'a ôté, que le nom du Seigneur soit béni! ». Il mérita ainsi que le Seigneur lui rendit plus qu'il ne lui avait enlevé (XVIe s. av. J.-C.). Le *Livre de Job* est l'un des chefs-d'œuvre de la littérature hébraïque. — Le fumier de Job, sa résignation, les invectives de sa femme, la moquerie de ses amis, sa pauvreté ont passé dans la langue et donnent lieu à de fréquentes allusions. On rappelle souvent aussi le *cheval de Job,* allusion à une magnifique description de ce compagnon de l'homme. — Bonnat a représenté Job misérable, décharné et souffrant, accroupi sur son fumier, mais bénissant la main de Dieu qui l'a frappé.

Job et d'Uranie (*Sonnets de*), sonnets célèbres dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle, et qui ont partagé la société précieuse entre les deux camps des *jobelins* et des *uranistes.* Le *sonnet d'Uranie* était l'œuvre de Voiture, et le *sonnet de Job,* l'œuvre de Benserade.

Job (Jacques-Marie-Gaston Onfroy de Bréville, dit), dessinateur et caricaturiste français, né à Barle-Duc en 1858. Il a illustré un grand nombre d'albums pour les enfants.

jobard [*bar*] n. et adj. m. (du VX. franç. *jobe,* m. s.). *Fam.* Crédule à l'excès, niais, naïf, qui se laisse duper facilement.

jobarder [*dé*] v. a. *Fam.* Duper en se moquant : *prétendez-vous me jobarder?*

jobarderie [*rî*] n. f. Crédulité, bêtise de jobard. Paroles d'un jobard.

jobardeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui jobarde.

Jobbé-Duval (Armand-Marie-Félix), peintre français, né à Carhaix, m. à Paris (1821-1889); auteur de l'*Evanouissement de la Vierge, le Jeune Malade, l'Oaristys,* etc.

jobelin n. m. Sot, nigaud. Partisan du fameux sonnet sur Job. V. Job.

jober [*bé*] v. a. Railler, moquer. V. n. Se faire moquer, plaisanter maladroitement.

jobet [*bé*] n. m. Fil de fer qui tient la matrice du moule, dans les fonderies.

joc [*jok*] n. m. *Techn.* Etat de repos du moulin : *mettre le moulin à joc.*

jocasse [*ka-se*] n. f. Nom vulgaire de la grosse grive, appelée aussi *litorne.*

Jocaste, femme de Laïus, roi de Thèbes. Mère d'Œdipe, elle épousa ce dernier sans savoir qu'il fût son fils, et elle en eut Etéocle, Polynice, Antigone et Ismène. Après la révélation de l'inceste, elle se pendit de désespoir (*Myth.*).

Jocelyn [*lin*], poème de Lamartine (1836). C'est le journal et la confession d'un pauvre curé de campagne, Jocelyn, qui sacrifie à un devoir religieux un amour ardent et pur. Grand et noble poème, plein de vie, de passion et d'élévation morale, avec d'amples descriptions de la nature et des épisodes de toute beauté. — De ce poème Armand Silvestre et Victor Capoul ont tiré un livret d'opéra en quatre actes, musique de Benjamin Godard (1888).

Jochmus (Auguste-Jacques), général et homme d'Etat allemand, né à Hambourg, m. à Bamberg (1808-1881). Il servit successivement en Grèce, où il fut ministre de la guerre du roi Othon, en Espagne, pour le compte de la reine Christine, en Syrie, pour le compte des Turcs.

jochrome [*kro-me*] n. f. Genre de solanacées, comprenant des arbrisseaux originaires de l'Amérique méridionale et cultivés en Europe pour leurs grandes fleurs bleues, pourpres ou violettes.

jockey [*jo-kè*] n. m. (m. angl.) Professionnel dont le métier est de monter les chevaux de course :

Jockeys.

le jockey porte les couleurs du propriétaire pour lequel il monte. Domestique qui conduit la voiture en postillon ou qui monte derrière. Sellette munie de tringles, auxquelles on attache les rênes, et que l'on emploie pour dresser les chevaux. Pl. des *jockeys*.

jockey-club [*jo-kè-kleub'*] n. m. (m. angl. signif. *club des jockeys*). Association formée pour l'amélioration de la race chevaline, et qui s'occupe spécialement de l'organisation des courses de chevaux.

jocko [*jo-ko*] n. m. Un des noms de l'*orang-outan*. *Pop.* Boulanger. *Pain jocko,* pain long.

joconde (n. d'un personnage de l'Arioste) n. m. Galant séducteur. (Peu us.)

Joconde, nouvelle racontée par l'Arioste au XXVIIIe chant de son *Roland furieux* et mise en vers par La Fontaine dans un de ses *Contes*. Cette plaisante histoire a pour objet de montrer qu'il est impossible de prévenir les tromperies des femmes. — Etienne en a tiré le livret d'un opéra-comique en 3 actes, sur lequel Nicolo a écrit sa meilleure partition (1814).

La Joconde, d'après Léonard de Vinci.

Joconde (*la*), chef-d'œuvre de Léonard de Vinci (Louvre). C'est le portrait de la belle Monna Lisa, femme du Florentin Francesco del Giocondo. Léonard de Vinci y travailla, dit-on, quatre années sans l'avoir fini à son gré. Devant son mystérieux sourire, devant son regard chargé d'une indéchiffrable pensée, on demeure inquiet et comme troublé. Il en existe plusieurs répétitions.

jocosité [*ko-si*] n. f. (lat. *jocosus,* joyeux). Joie, gaieté, esprit badin.

jocrisse [*kri-se*] n. m. (de *Jocrisse,* n. d'un personnage de théâtre). Benêt qui se laisse duper. Valet niais, maladroit et ridicule.

Jocrisse, personnage de nos anciennes farces, qu'on retrouve encore dans les parades de saltimbanques. Jocrisse est le niais par excellence, crédule et naïf à l'excès, le jouet de ses compagnons.

jocrisserie [*kri-se-ri*] n. f. Niaiserie, maladresse d'un jocrisse.

jocrissiade [*kri-si*] n. f. Farce ou autre composition littéraire, mettant en scène la niaiserie et la maladresse d'un jocrisse.

Jocrisse.

Jodelet [*lè*] (Julien Bedeau, dit), acteur comique français. (1590-1660). Il fit longtemps partie de la troupe de l'hôtel de Bourgogne et interpréta les *Précieuses ridicules* de Molière. On doit à Scarron une comédie intitulée *Jodelet* ou *le Maître valet* (1645), imitée de l'espagnol.

Jodelle (Etienne), poète dramatique français, membre de la Pléiade (1532-1573). Il fit représenter devant Henri II la première tragédie régulière de la scène française, *Cléopâtre captive,* œuvre imitée, trop servilement, des anciens, suivie d'un autre succès tragique : *Didon se sacrifiant*.

jodler [*lé*] v. n. (allem. *jodeln*). Chanter à la manière des montagnards suisses ou tyroliens, qui vocalisent sans paroles, en passant sans transition de la voix de poitrine à la voix de tête.

Jodoigne, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur la Grande Geete ; 4.530 h. Filatures, papiers peints.

Joël, un des douze petits prophètes, contemporain de Jérémie (VIIIe siècle av. J.-C.).

jogueney [*ghe-nè*] n. m. Outil en bois dont se sert le tisseur pour élever la cristelle dans la confection des lisses.

Johannesburg [*io-ha-nès-bourgh*], v. principale du Transvaal, au milieu du célèbre district minier du Witwatersrand ; 102.000 h.

johannique [*a-ni-ke*] adj. Qui appartient à saint Jean l'Evangéliste.

Johannisberg [*io-ha-nis-bèrgh'*], village de la province de Hesse-Nassau (Prusse), sur les collines du Rheingau ; 1.400 h. Vin renommé.

johannisme [*jo-a-nis-me*] n. m. Nom qu'on donne parfois à la théologie mystique et contemplative de l'Evangile de saint Jean.

johannite [*jo-a-ni-te*] n. m. (du lat. *Johannes,* Jean). Membre d'une secte chrétienne orientale, qui baptise au nom de saint Jean-Baptiste.

Johannot [*no*] (Charles, Alfred *et* Tony), peintres et graveurs français : le premier, né à Offenbach (Hesse), m. à Paris (1783-1825) ; le second, né à Offenbach, m. à Mannheim (1800-1837), et le troisième, né à Offenbach, m. à Paris (1803-1852). Tony a inauguré, peu après 1830, le genre des illustrations dans le texte, où il s'est distingué par sa délicatesse et sa légèreté (*Molière, le Diable boiteux, Don Quichotte*).

John (Eugénie), dite *E. Marlitt,* femme de lettres allemande, née et m. à Arnstadt (1825-1887). Elle a publié des romans intéressants, qui ont été traduits en français : *Barbe-Bleue* (1860) ; *la Comtesse Gisèle* (1869) ; *la Seconde Femme* (1875).

John Bull. V. Bull.

johnius [*jo-ni-uss*] n. m. Sous-genre de corbs, comprenant des espèces des régions chaudes du globe. (Ces poissons d'eau douce et d'estuaire sont verdâtres, à taches brunes, et très estimés sur les marchés du Bengale et du Coromandel.)

Johnson [*djon'-son'*] (Samuel), littérateur anglais, né à Lichfield, m. à Londres (1709-1784) ; auteur d'un excellent *Dictionnaire de la langue anglaise,* et surtout des *Vies des poètes anglais*.

Johnson (Andrew), président des Etats-Unis en 1865, après l'assassinat de Lincoln, caractère autoritaire et violent, né à Raleigh, m. à Caster-County (1808-1875).

johur n. m. Cimeterre hindou à petite garde étroite, à longue lame courbe.

Joïadah, v. Joad.

joie [*joî*] n. f. (lat. *gaudium*) Mouvement vif et agréable, que l'âme ressent dans la possession d'un bien réel ou imaginaire : *la joie du triomphe.* Gaieté : *une joie bruyante.* Objet ou personne qui cause cette satisfaction : *enfant qui est la joie de ses parents. Fille de joie,* prostituée. *Feu de joie,* feu qu'on allume dans les réjouissances publiques. *S'en donner à cœur joie,* jouir largement, pleinement d'une chose. Pl. Plaisirs, jouissances : *saint Augustin s'éloigna des joies du monde.* Ant. **Tristesse, chagrin. Peine, affliction.**

Joie fait peur (*La*), comédie en un acte, fondée sur le retour inopiné parmi les siens d'un jeune officier de marine qu'on croit mort ; pièce simple et pathétique, par Mme Emile de Girardin (1854).

Joie de vivre (*la*), roman, par Em. Zola (1884), où l'auteur oppose à la vie manquée d'un homme dépourvu d'énergie l'optimisme vigoureux de sa sœur qui a l'amour de la vie.

joignant [*gnan*], **e** adj. Contigu, tout voisin, attenant, adjacent : *maison joignante à la mienne.*

joignant [*gnan*] prép. Près, tout proche : *maison joignant l'église.*

Joigneaux [*gnô*] (Pierre), agronome et homme politique français, né à Ruffey-lès-Beaune, m. à Bois-Colombes (1815-1892). Républicain militant, il dut s'exiler au lendemain du Deux-Décembre.

joigneur n. m. Celui qui assemble les morceaux qui forment une chaussure.

Joigny, ch.-l. d'arr. (Yonne), sur l'Yonne. Ch. de f. P.-L.-M. ; à 25 kil. d'Auxerre ; 6.060 h. (*Joviniens*). Vignobles. — L'arr. a 9 cant., 108 comm., 81.000 h. ; le cant. a 18 comm., et 16.110 h.

Armes de Joigny.

joindre v. a. (lat. *jungere.* — Se conj. comme *craindre.*) Approcher deux choses de manière qu'elles se touchent : *joindre deux morceaux de bois en les collant.* Servir à réunir : *rue qui joint deux avenues.* Etre contigu à : *échoppe qui joint une église.* Ajouter : *joindre l'intérêt au capital.* Allier : *joindre l'utile à l'agréable.* Unir par les liens de l'affection. Rattraper : *joindre quelqu'un. Joindre les mains,* unir les mains par la paume et en entre-croisant les doigts. *Joindre les deux bouts de l'année, joindre les deux bouts,* arriver péniblement à faire les frais d'une entreprise, de son ménage, etc. V. n. Etre en contact : *les fenêtres ne joignent pas bien.* Ant. **Disjoindre.**

joinquée [*ké*] n. f. *Econ. rur.* Syn. de jonchée.

joint [*join*], **e** adj. Uni, lié, qui adhère, qui est en contact : *sauter à pieds joints. Ci-joint,* ajouté, réuni à ceci. Ant. **Disjoint.**

— Encycl. *Gram.* Les adjectifs *inclus* et *joint,* dans *ci-inclus, ci-joint,* sont invariables : 1° au commencement d'une phrase : *ci-joint votre lettre, ci-inclus la copie ;* 2° dans une phrase, si le nom qui suit n'est précédé ni de l'article ni d'un adjectif déterminatif : *vous trouverez ci-joint quittance ; vous avez ci-inclus copie de la lettre.* Dans tous les autres cas, ils s'accordent : *les pièces ci-jointes ; vous avez ci-incluse la copie de la lettre.*

joint [*join*] n. m. (subst. particip. de *joindre*). Articulation, endroit où deux os se joignent : *le joint de l'épaule.* Espace qui existe entre deux pierres contiguës, dans un ouvrage de maçonnerie : *remplir les joints avec du mortier, du plâtre,* etc. *Mécan.* Endroit où se joignent deux tuyaux, deux tubes. Articulations de deux pièces. Appareils de fermeture employés dans les machines à vapeur. *Joint brisé* ou *universel,* ou *de Cardan,* articulation entre deux arbres, permettant la transmission du mouvement sous un angle quelconque. *Joints flexibles,* système de construction qui consiste dans l'assemblage des joints par des simples tôles qui jouent le rôle de ressorts. *Géol.* Cassure peu étendue. *Fig.* et *fam. Trouver le joint,* la meilleure manière de prendre une affaire.

jointe n. f. Paturon du cheval. Organsin employé pour renouer les fils de soie brisés. N. f. pl. Planches assemblées à languettes et à rainures pour former un plancher ou une cloison.

jointé, e adj. Se dit d'un cheval qui a le paturon fait d'une certaine façon, toujours exprimée par une épithète précédant le mot *jointé.* Ex. : *court-jointé, long-jointé, bas-jointé.* (V. la planche cheval.)

jointée [*té*] n. f. Ce que les deux mains rapprochées peuvent contenir : *une jointée d'avoine.*

jointement [*man*] n. m. Action de joindre, de former un joint.

jointeur n. m. Outil servant à joindre les douves d'un tonneau.

jointif, ive adj. Qui est en contact par les bords : *lattes jointives.* N. f. Cloison faite de planches jointives, non assemblées.

Jointeur.

jointivement [*man*] adv. D'une manière jointive : *dalles posées jointivement.*

jointoiement [*toi-man*] n. m. Action de jointoyer.

jointout [*tou*] n. m. *Techn.* Varlope à poignée.

jointoyer [*toi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Remplir les joints d'une maçonnerie avec du mortier liquide.

jointoyeur [*toi-ieur*] n. m. Ouvrier qui jointoie. Adjectiv. : *ouvrier jointoyeur.*

joint stock banks (m. angl.) n. m. pl. En Angleterre, banques de dépôts par actions, à responsabilité limitée.

jointure n. f. Joint : *la jointure de deux pierres.* Endroit où les os se joignent : *la jointure du genou.*

Joinville (Jean, sire de), chroniqueur français, né à Joinville [Haute-Marne] (1224-1317) ; sénéchal

Joinville offrant le manuscrit de l'histoire de saint Louis au roi Louis X le Hutin (d'après une miniature du XIVe siècle).

de Champagne, conseiller de Louis IX, qu'il accompagna en Egypte, et avec qui il vécut, pendant quelques années, dans l'intimité la plus étroite. Il a écrit l'histoire de saint Louis. V. Mémoires.

Joinville (François-Ferdinand d'Orléans, prince de), né à Neuilly-sur-Seine, m. à Paris (1818-1900), troisième fils du roi Louis-Philippe. Il ramena en France, en 1840, les restes de Napoléon, et commanda en 1844 la flotte française qui bombarda Mogador.

Joinville, ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 18 kil. de Wassy, sur la Marne ; 3.680 h. (*Joinvillais*). Ch. de f. E. Château bâti par Claude de Lorraine. — Le cant. a 15 comm. et 8.020 h.

Prince de Joinville.

Joinville-le-Pont [*pon*], comm. du dép. de la Seine, arr. et à 18 kil. de Sceaux, sur la Marne ; 1.700 h. (*Joinvillais*). Ch. de f. E. Ecole militaire de gymnastique et d'escrime.

Jókai (Maurice), romancier et publiciste hongrois, né à Komarom, en 1825. On lui doit des romans (*un Nabab magyar, Karpathy Zoltan, la Femme aux yeux perçants, la Rose jaune,* etc.), des nouvelles, des drames, des poésies, etc., où il a fait revivre les héros nationaux de la Hongrie.

Jókai.

joli, e adj. Agréable à voir, beau, gentil : *un jolibébé.* Agréablement tourné, imaginé : *de jolis vers. Par ext.* Avantageux, considérable : *un joli revenu.* Piquant, amusant : *un joli tour. Ironiq.* S'emploie pour exprimer toutes les idées contraires : *une jolie canaille ; jouer un joli tour à son père. Fam.* Joli à croquer, très joli. N. m. Ce qui est joli : *le joli plaît, le beau ravit.* Ce qui est piquant, plaisant : *le plus joli, c'est que....* Ant. **Laid, vilain.**

Jolie fille de Perth (*la*), roman de Walter Scott (1828) ; peinture des mœurs guerrières de l'Ecosse au XIVe siècle, histoire de deux amoureux persécutés et qui finissent par être réunis. — De ce roman, Saint-Georges et Jules Adenis ont tiré un livret d'opéra-comique en quatre actes et cinq tableaux, partition agréable, mais inégale de G. Bizet (1867).

Jolie Parfumeuse (*la*), opérette en trois actes, paroles de Crémieux et Ernest Blum, musique d'Offenbach (1873). C'est un chassé-croisé d'amourettes entre un financier et une danseuse d'une part, de l'autre une jolie parfumeuse et un bachelier ; musique fort agréable et pleine de verve.

Jolie Persane (*la*), opérette bouffe en trois actes, livret de Leterrier et Vanloo, musique de Ch. Lecoq (1879) ; livret plein de quiproquos et d'une fantaisie folle ; musique mélodieuse et bien rythmée.

joliade n. f. Sous la Fronde, assassinat simulé (le président Joli feignit que la cour avait voulu le faire assassiner).

jolier [*li-é*] v. n. (Se conj. comme *prier*.) Faire le joli. (Vx.)

joliesse [*li-è-se*] n. f. Caractère de ce qui est joli.

joliet, ette [*li-é, è-te*] adj. Assez joli, mignon.

Joliet, v. des Etats-Unis (Illinois), sur la rivière des Plaines; 27.300 h. Carrières.

joliette [*li-è-te*] n. f. Planche à polir, couverte de potée d'étain.

joliment [*man*] adv. Bien, d'une manière agréable, spirituelle : *les épigrammes de Voltaire sont joliment tournées.* S'emploie souvent ironiquement : *il est joliment arrangé. Fam.* Beaucoup, très : *être joliment content.* ANT. **Laidement, vilainement.**

joliveté n. f. Jolie petite babiole. Propos gentil : *les jolivetés des enfants.* (Peu us.)

Joly de Fleury (Guillaume-François), magistrat français, né à Paris (1675-1756), successeur de d'Aguesseau comme procureur général.

Joly (Henri), philosophe et sociologue français, né à Auxerre en 1839; membre de l'Académie des sciences morales.

jomarin n. m. Nom vulgaire de l'*ajonc*.

jombarde [*jon*] n. f. Sorte de flûte à trois trous.

Jomini (Henri, baron), général français, auteur de traités de tactique militaire très estimés, né à Payerne (Suisse), m. à Paris (1779-1869). Il passa en 1812 au service de la Russie. On lui doit une précieuse *Histoire critique et militaire des campagnes de la Révolution.*

Jommelli (Nicolas), compositeur italien, surnommé *le Gluck de l'Italie*, né à Aversa, m. à Naples (1714-1774); auteur de l'oratorio *Gioas* et de plus de quarante opéras (*Mérope, Sémiramis, Démophoon, Didon abandonnée, Armide*, etc.).

Jona, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall); 2.530 h. Tissage de coton; filature de soie, agriculture.

Jonas [*nass*], un des douze petits prophètes, qui d'après la Bible (*Livre de Jonas*), fut miraculeusement rendu à la vie après avoir passé trois jours dans le ventre d'une baleine (IXe siècle av. J.-C.).

Jonas, d'après H. Flandrin.

— *Iconogr.* Le sujet de *Jonas rejeté par la baleine* a été souvent représenté. Citons la peinture murale d'Hippolyte Flandrin (Eglise Saint-Germain-des-Prés, à Paris).

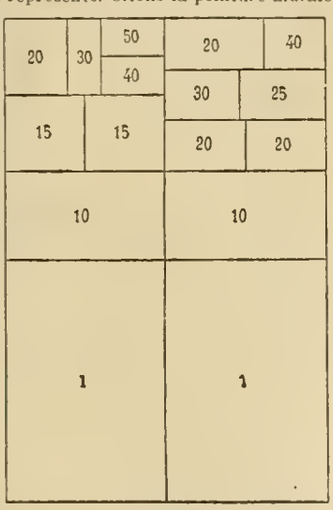

Jonathan, jeu.

jonathan n. m. Jeud'importation américaine qui se joue sur un parallélogramme divisé en seize cases de dimensions inégales.

— ENCYCL. Le jonathan se joue en 150 points. Les joueurs, tout en jouant chacun pour soi ou encore divisés en camps, se servent de palets qu'ils lancent. Le jeu est constitué par un rectangle divisé en seize compartiments de dimensions inégales. A tour de rôle, les joueurs lancent le palet qu'ils ont en main et marquent le nombre de points qu'indique la case où le palet s'arrête. Tout palet touchant une ligne ne compte pas.

Jonathan, sobriquet donné au peuple des Etats-Unis. V. SAM oncle).

Jonathas [*tass*], fils de Saül, tué à la bataille de Gelboé. Ami fidèle de David, il fut pleuré par lui dans un chant célèbre.

jonc [*jon*] n. m. (lat. *juncus*). Genre de *joncacées*, à tiges droites et flexibles, qui croît dans l'eau et dans les lieux humides. Canne faite d'une tige de rotang, ou *jonc d'Inde. Fig. Etre droit comme un jonc*, avoir la taille très droite. Bague sans chaton, dont le cercle est partout de même grosseur.

Jonc : a, fleur ; b, fruit.

— ENCYCL. *Bot.* Les joncs sont des herbes généralement vivaces, à tige cespiteuse ou à rhizome rampant, à feuilles linéaires ou cylindriques. Ils croissent dans les marais et les lieux humides ou dans les sables maritimes des régions froides et tempérées. En France, on en connaît une trentaine d'espèces, dont les plus connues sont le *jonc commun*, le *jonc glauque* ou *jonc des jardiniers*, le *jonc aigu*. Ces derniers, qui croissent au bord de la mer, ont des tiges longues et flexibles, qu'on emploie à faire des liens, des nattes ou des corbeilles. Comme plante fourragère, le jonc est sans aucune valeur, et il faut le détruire dans les prairies basses, car il entrave la croissance des autres plantes.

On désigne improprement sous le nom de *joncs* des plantes très différentes : *limaigrette, phragmite, roseau, rotang, scirpe*, etc. V. ces mots.

joncacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le *jonc*. S. une *joncacée*.

jonçage n. m. Action de joncer.

joncé, e adj. Qui a rapport, qui ressemble au jonc.

joncer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il jonça, nous jonçons.*) Garnir en jonc (des chaises). Frotter (des peaux) avec une tresse de jonc.

jonchaie [*ché*] n. f. Lieu où croissent des Joncs.

jonchée [*ché*] n. f. Fleurs, branchages, dont on jonche les rues un jour de cérémonie. Quantité d'objets qui jonchent le sol. Petit fromage de crème ou de lait caillé, fabriqué dans un panier de jonc.

Jonchée de crème.

jonchement [*man*] n. m. Action de joncher.

joncher [*ché*] v. a. (de *jonc*). Couvrir de débris de végétaux : *joncher la terre de fleurs; des feuilles mortes jonchent le sol. Au fig. : joncher la terre de cadavres.*

jonchère n. f. Lieu couvert de joncs. (Syn. de JONCHAIE.) Touffe de jonc sur pied.

Jonchère (La), comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 28 kil. de Limoges; 1.340 h. Ch. de f. Orl. Kaolin.

jonchets [*ché*] n. m. pl. de *joncher*). Petits bâtons d'ivoire, de bois, d'os, etc., fort menus, que l'on jette en grand nombre sur une table, pour s'exercer ensuite à enlever ces bâtons un à un avec un crochet, sans imprimer le moindre mouvement aux bâtons voisins.

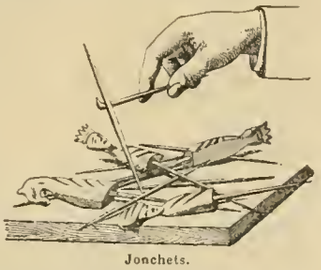

Jonchets.

joncheur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui jonche.

joncier [*si-é*] n. m. Nom vulgaire du genêt d'Espagne.

Joncières (Frédéric Ludger ROSSIGNOL, dit *Victorin* **de**), compositeur français, né et m. à Paris (1839-1903). Musicien distingué et original, il a écrit notamment les opéras : *Dimitri, le Chevalier Jean*, etc.

V. de Joncières.

jonciforme adj. *Bot.* Qui a la forme d'un jonc.

jonction [*jonk-si-on*] n. f. (lat. *junctio*; de *jungere*, joindre). Réunion : *la jonction de deux rivières.* Point de jonction, endroit où deux choses se joignent. ANT. **Disjonction.**

jondelle ou **judelle** [*dè-le*] n. f. Nom vulgaire de la *foulque* ou poule d'eau.

Jones (Inigo), architecte anglais d'origine espagnole, né et m. à Smithfield (1572-1651), surnommé *le Palladio anglais.*

Jones (William), indianiste anglais, né à Londres, m. à Calcutta (1746-1794). Il a publié une *Grammaire persane*, des traductions du sanscrit, etc., encore estimées.

Jones (Paul JOHN, dit), marin écossais, né à Arbigland, m. à Paris (1747-1792). Il se distingua comme amiral de la flotte américaine pendant la guerre de l'Indépendance, servit ensuite en Russie et mourut de misère à Paris. Il est le héros du *Capitaine Paul*, d'Alexandre Dumas.

Jongkind (Johan Barthold), peintre et graveur hollandais, né à Latrop, m. à La Côte-Saint-André (Isère) (1819-1891), peintre de marines et de paysages.

jongler [*glé*] v. n. (de *jongleur*). Lancer en l'air, les uns après les autres, divers objets que l'on relance à mesure qu'on les reçoit. Faire des tours d'adresse, de passe-passe. *Fig. : jongler avec les difficultés.*

jonglerie [*ri*] n. f. de *jongler*. Tour d'adresse ou de passe-passe. *Fig.* Hypocrisie, charlatanisme.

jongleur n. m. (lat. *joculator*). Au moyen âge, ménestrel qui récitait lui-même ses vers en s'accompagnant de quelque instrument. (V. MÉNESTREL.) Qui jongle, qui exerce la profession de bateleur, d'escamoteur, de charlatan.

— ENCYCL. *Hist. littér.* Les jongleurs étaient au moyen âge des musiciens, chanteurs et bateleurs ambulants. Ils chantaient en s'accompagnant d'un instrument de musique (ordinairement la vielle) des poésies épiques ou lyriques (chansons de geste), et plus tard ils réciterent des poésies badines (tableaux) ou même des contes en prose; comme les mimes romains, ils étaient aussi acrobates, montreurs de bêtes savantes. Quelques-uns étaient sédentaires, mais la plupart allaient égayer les fêtes et les tournois. Parmi les jongleurs, les uns récitaient les poésies d'autrui, les autres avaient acquis assez d'instruction pour en composer eux-mêmes. Ces derniers acquirent bien vite richesse et considération, tandis

Jongleurs (XIIIe s.).

Jongleur.

que les autres virent leur profession s'avilir de plus en plus. Il existait aussi des « jongleresses », dont le métier était très décrié.

Jongleur de Notre-Dame (*le*), « miracle » en trois actes, poème de Maurice Léna d'après un conte d'An. France inspiré d'une légende du moyen âge, musique de Massenet (1904).

jonkheer [*yon'-kher*] n. m. Titre de noblesse en Hollande (chevalier).

Jönköping, v. de la Suède méridionale, à la pointe sud du lac Vetter; 27.000 h. Exportation d'allumettes, bois, brosses.

jonque [*jon-ke*] n. f. (mot chin.). Bateau à voile, en usage en Chine et au Japon : *les jonques tiennent admirablement la mer.*

— ENCYCL. Les jonques les plus puissantes sont celles que l'on trouve en Chine et au Japon. Elles peuvent jauger jusqu'à 400 tonnes. Leurs formes rappellent les anciennes nefs de Christophe Colomb. La carène est plate et lourde, de formes très arrondies à l'avant et à l'arrière. Cet arrière est surmonté d'un château, où loge une partie du personnel. La mâture comprend trois mâts. Les voiles sont rectangulaires et souvent renforcées par des lattes de bambou. Ces vaisseaux sont incapables de louvoyer; ils font cependant de longs voyages aux Indes hollandaises et à Singapore.

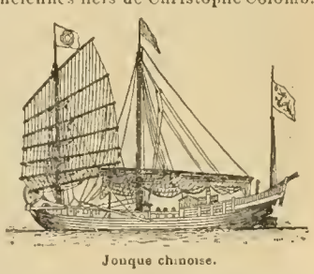

Jonque chinoise.

jonquille [*ki, ll* mll., *e*] n. f. (esp. *junquillo*; de *junco*, jonc). Plante du genre narcisse, dont les feuilles rappellent celles des joncs. Sa fleur. N. m. Couleur secondaire, blanc et jaune. Adjectiv. : *ruban jonquille.*

Jonson (Benjamin) ou **Ben Johnson,** un des meilleurs poètes dramatiques de l'Angleterre, ami de Shakspeare, né à Westminster (1572 ou 1573-1637). Sa tragédie de *Séjan* est une œuvre remarquable

Jonzac [*zak*], ch.-l. (d'arr. Charente-Inférieure), sur la Seugne; 2.290 h. (*Jonzacais*). Ch. de f. Et., à 216 kil. de La Rochelle. Vins, eau-de-vie. — L'arrond. a 7 cant., 120 comm., 69.460 h.; le cant. a 20 comm. et 10.470 h.

Armes de Jonzac.

Joppé, anc. ville de la Palestine; auj. *Jaffa.*

Joram [*ram*], roi de Juda, époux d'Athalie, successeur de son père Josaphat. Il fut malheureux dans ses luttes contre les Edomites et les Philistins (IXe s. av. J.-C.).

Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, successeur de son frère Ochosias. Jéhu souleva l'armée contre lui et le tua, ainsi que tous ses parents et descendants (IXe s. av. J.-C.)

Jorat [*ra*], plissement montagneux de la Suisse, s'étendant sur un plateau, dans le canton de Vaud, entre les Alpes vaudoises et fribourgeoises, entre les lacs de Genève et de Neuchâtel. Le point culminant de ces collines boisées est le mont Pèlerin (1.084 m. au-dessus de Vevey).

Jordaens [*danss*] (Jacob), peintre flamand, né et m. à Anvers (1593-1678). Ses tableaux brillent par la composition, l'éclat du coloris et une entente parfaite du clair-obscur. Un de ses chefs-d'œuvre, *le Concert de famille*, figure au Louvre.

Jordaens.

Jordan (Camille), écrivain et homme politique français, né à Lyon, m. à Paris (1771-1821). Il fut, sous la Restauration, l'un des premiers doctrinaires.

Jordan (Rodolphe), peintre allemand, né à Berlin (1810-1887).

Jordan (Wilhelm), poète et littérateur allemand, né à Insterburg, m. à Francfort-sur-le-Mein (1819-1905); auteur de poèmes épiques où il a fait revivre la légende des *Nibelungen.*

Jordan (Camille), mathématicien français, né à Lyon en 1838, membre de l'Académie des sciences, auteur de travaux sur les intégrales abéliennes, la géométrie à *n* dimensions, etc.

J'ordonne (Monsieur, Madame, Mademoiselle). *Fam.* Qualification donnée aux personnes qui aiment à donner des ordres impérieux et fréquents.

Jornandès [*dess*] ou mieux **Jordanès,** évêque et historien goth du VIe siècle. Il a écrit en latin, sous le titre d'*Origine et histoire des Gètes*, des compilations utiles à consulter pour les traditions gothiques.

Josabeth ou **Josaba,** fille de Joram, roi de Juda, et femme du grand prêtre Joad. Elle figure dans la tragédie de Racine, *Athalie*.

Josaphat [*fat*], un des plus pieux rois de Juda. Il régna de 904 à 889 av. J.-C. et vainquit les Moabites, les Ammonites et les Arabes dans la célèbre vallée à laquelle il donna son nom.

Josaphat (VALLÉE DE) [du nom du roi de ce nom], vallée entre Jérusalem et le mont des Oliviers, arrosée par le Cédron. Le mot hébreu *Josaphat* veut dire *Jugement de Dieu*. C'est là, suivant l'interprétation abusivement donnée à la prophétie de Joël, que les morts doivent se trouver rassemblés le jour du jugement dernier.

Joscelin, dit *le Roux*, évêque de Soissons en 1152, philosophe adversaire d'Abélard.

joseph [*zèf*] adj. m. Se dit d'une sorte de papier mince et transparent (inventé par *Joseph* Montgolfier). *Coton Joseph*, coton filé.

Joseph [*zèf*], patriarche hébreu, fils de Jacob et de Rachel, dont il était l'enfant préféré. Son histoire est racontée dans la *Genèse*. Joseph, vendu par ses frères, fut conduit en Égypte et revendu à Putiphar, intendant de la maison royale. La femme de ce dernier calomnia le jeune Israélite qu'elle n'avait pu séduire, et obligea son mari à le jeter en prison. Il y rencontra l'échanson et le panetier du pharaon, à qui il prédit l'avenir : heureux pour le premier, malheureux pour le second. Rentré en grâce, l'échanson se rappela son ancien compagnon de captivité et le présenta à la cour. Joseph calma les angoisses du pharaon en lui montrant, dans deux songes qui l'avaient épouvanté, l'annonce de sept années d'abondance que devaient suivre sept années de stérilité. Le prince le combla d'honneurs et lui confia l'administration de toute l'Égypte. Les prédictions de Joseph se réalisèrent. Quand les années de disette arrivèrent, les fils de Jacob se rendirent en Égypte pour y acheter du blé ; ils y retrouvèrent leur frère et, de retour en Chanaan, ils racontèrent à leur père la gloire de Joseph et le ramenèrent avec eux en Égypte, où le pharaon l'établit dans le pays de Gessen avec toute sa famille. Joseph eut deux fils, Ephraïm et Manassé, qui devinrent les chefs de deux tribus d'Israël. ALLUS LITT. : **Le manteau de Joseph**, La femme de Putiphar, ayant conçu pour Joseph une passion criminelle, essaya de le séduire. Elle alla jusqu'à le saisir un jour par son manteau et l'attirer près d'elle. Pour lui échapper, Joseph abandonna son manteau et prit la fuite. On fait souvent de piquantes allusions au *manteau de Joseph*.

Joseph. L'histoire de Joseph a été représentée dans des tableaux innombrables. Parmi les principaux, citons : *Joseph vendu par ses frères*, d'Hipp. Flandrin (St-Germain-des-Prés, Paris) ; fresque de Raphaël (Loges) ; *Joseph et la Femme de Putiphar*, fresque de Raphaël (Loges) ; Marc Naltier (Louvre) ; *Joseph expliquant les songes*, de Ribera (Louvre) ; *Joseph reconnu par ses frères*, de Coypel (Marseille) ; etc.

Joseph vendu par ses frères, d'après H. Flandrin.

Joseph, opéra en trois actes de Méhul, paroles d'Alex. Duval (1807) ; livret tiré de l'histoire biblique de Joseph, d'une forme ample, d'une couleur intense et d'une incomparable poésie (1807).

Joseph (saint), époux de la sainte Vierge, père nourricier de Jésus-Christ. Il exerçait le métier de charpentier. Saint Joseph a été déclaré par Pie IX, en 1870, le patron de l'Église universelle. Fête le 19 mars.

Joseph (*prêtres, missionnaires et religieuses de* **Saint-**), vocable sous lequel ont été fondées plusieurs congrégations d'hommes et de femmes : *prêtres de Saint-Joseph* (institués en 1620 à Rome), *missionnaires de Saint-Joseph ou créténistes* (institués en 1643 à Lyon) ; *frères de Saint-Joseph* (1835) ; *sœurs hospitalières de Saint-Joseph* (une congrégation fondée à Bordeaux en 1638, une autre à La Flèche en 1643) ; *sœurs de Saint-Joseph du Puy*, dites aussi *du Bon Pasteur* (instituées en 1650 au Puy) ; *sœurs de Saint-Joseph de Cluny* (instituées à Chalon-sur-Saône en 1807) ; *sœurs de Saint-Joseph de Bourg* (instituées à Belley en 1824) ; etc.

Sœur hospitalière de Saint-Joseph.

Sœur de Saint-Joseph de Cluny.

Joseph d'Arimathie, disciple de Jésus-Christ. Il détacha de la croix le corps du Christ avec Nicodème et le déposa dans le sépulcre.

Le Père Joseph.

Joseph (François LE CLERC DU TREMBLAY, dit *le Père*), capucin, confident et conseiller écouté de Richelieu, surnommé *l'Éminence grise*, né à Paris, m. à Rueil (1577-1638). Il négocia en 1630 le traité de Ratisbonne. Il avait fondé en 1606 l'ordre des *Filles du Calvaire*.

Joseph Ier, roi de Portugal de 1750 à 1777. Paresseux et léger, il laissa le marquis de Pombal gouverner en son nom. Frappé d'apoplexie en 1774, il languit jusqu'à sa mort.

Joseph Ier, fils aîné de l'empereur Léopold Ier, né et m. à Vienne (1678-1711), empereur d'Allemagne depuis 1705. Il continua contre Louis XIV la guerre de succession d'Espagne pour soutenir son frère Charles qui voulait arracher l'Espagne à Philippe d'Anjou ; — JOSEPH II, né et m. à Vienne (1741-1790), fils aîné de François Ier et de Marie-Thérèse, empereur d'Allemagne à partir de 1765. Esprit agité, volontaire, hardi, mais désordonné, favorable aux idées philosophiques du XVIIIe siècle, il tenta dans ses États des réformes prématurées, qui échouèrent et même provoquèrent l'insurrection des Pays-Bas. V. JOSÉPHISME.

Joseph II d'Allemagne.

Joseph Prudhomme. V. PRUDHOMME.

Josèphe (Flavius), historien juif, né à Jérusalem (vers 37 — vers 100). Prisonnier des Romains, il prédit l'empire à Vespasien et passa au service des vainqueurs. Auteur de la *Guerre juive* et des *Antiquités judaïques*.

Joséphine Tascher de La Pagerie, née à la Martinique en 1763. Elle épousa, en 1779, le vicomte de Beauharnais, mort sur l'échafaud en 1794, puis le général Bonaparte en 1796. Elle devint impératrice en 1804, montra de réelles qualités de charme et de bonté, non sans avoir au début de son second mariage donné, par sa légèreté et son luxe excessif, quelque peu prise à la critique. Napoléon, n'ayant pas d'enfant d'elle, divorça en 1809. Joséphine mourut en 1814, à la Malmaison.

Joséphine.

josephino ou **afrancesado** [*sè-za*] n. m. Nom sous lequel on désignait, en Espagne, les citoyens qui, en 1808, reconnurent Joseph Bonaparte comme roi. (Des josephinos [*nos*], les uns suivirent Joseph en France après sa chute, les autres furent persécutés ou bannis par le gouvernement absolutiste de Ferdinand VII.)

joséphisme [*fis-me*] n. m. Système imaginé par Joseph II, pour subordonner l'Église à l'État.

Josépin ou **Joseppin** (Giuseppe CESARI, dit *le Chevalier* D'ARPINO ou *le*), peintre italien, né à Arpino, m. à Rome (1560-1640). Il a trouvé dans la peinture religieuse ses meilleures inspirations : *l'Ascension ; Gloire de la Vierge*.

josépins n. m. pl. (du n. de *Joseph*, époux de Marie). Membres d'une secte vaudoise qui s'abstenaient des plaisirs charnels et n'admettaient qu'un mariage spirituel. (On dit aussi JOSÉPHITES.)

Josias [*zi-ass*], fils et successeur d'Amon, roi de Juda de 641 à 610 av. J.-C. Vaincu par Nekao, pharaon d'Égypte, il mourut à Jérusalem des suites de blessures reçues dans un combat.

Josika (Nicolas), romancier hongrois, né à Torda, m. à Dresde (1794-1865) ; créateur du roman historique magyar.

Josnes, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 27 kil. de Blois ; 1.260 h.

Josse (*Monsieur*), personnage de l'*Amour médecin*, de Molière, dont les écrivains rappellent fréquemment le nom, dans cette phrase restée célèbre : *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse*, pour rappeler à un homme qu'il a un intérêt direct au succès des choses dont il fait une pompeuse apologie.

Josselin, ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 15 kil. de Ploërmel, sur l'Oust et le canal de Nantes à Brest ; 2.250 h. (*Josselinais*). Beau château, ancienne forteresse, dont le capitaine, Beaumanoir, fut le chef des Français au combat des Trente, livré sur la lande voisine de Mi-Voie.

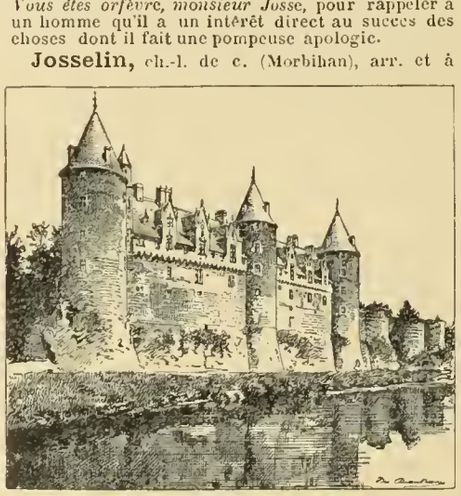

Château de Josselin.

Josué, chef des Hébreux après Moïse. Il franchit miraculeusement le Jourdain, s'empara de même de Jéricho et conquit la terre de Chanaan. C'est lui qui, d'après la Bible, combattit contre Adonisédech, roi de Jérusalem, et ordonna au soleil de s'arrêter, pour lui permettre d'achever sa victoire de Gabaon. Le *Livre de Josué* raconte la conquête et le partage de la Palestine.

jota [*hro-ta*] n. f. Lettre espagnole qui a la forme du *j* français, mais qui représente une aspiration forte et gutturale, pouvant se figurer à peu près par *hr*. Danse populaire espagnole fort ancienne : *la jota aragonnaise*.

jote n. f. Nom vulgaire de la bette ou poirée.

jotte n. f. *Mar. anc.* Joue d'un vaisseau.

jottereau [*jo-te-rô*] n. m. *Mar.* Nom des pièces de bois fixées au mât et sur lesquelles reposent les élongis de la hune ou des pièces de bois qui soutiennent la guibre.

jouable adj. Qui peut être joué : *pièce difficilement jouable*.

jouail n. m. *Mar.* Syn. de JAS.

jouailler [*a, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Jouer petit jeu. Mal jouer d'un instrument

jouaillon [*a, ll* mll., *on*] n. m. *Pop.* Celui qui jouaille.

joualle n. f. Vigne plantée selon le mode dit *à joualles* ou *en joualles*. (Les vignes sont plantées à joualles quand à un certain nombre de ceps [deux, trois, quatre ou cinq] succèdent des intervalles plus ou moins larges [correspondant à deux, trois, quatre, cinq billons de terre] sur lesquels on cultive des céréales, légumes, etc.)

Jouan ou **Juan** (GOLFE), sur la côte sud-ouest du dép. des Alpes-Maritimes, à l'E. d'Antibes. Napoléon y débarqua au retour de l'île d'Elbe (1815). Au moyen âge, célèbre abbaye fondée en 634.

Jouarre, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 18 kil. de Meaux ; 2.210 h. Carrières de pierre meulière.

Jouars-Pontchartrain, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 22 kil. de Rambouillet ; 1.370 h. Château bâti sous Louis XIV.

jouatte n. f. Nom donné, dans le Midi, à un joug destiné à l'accouplement des bœufs qu'on attelle à une charrue destinée à passer dans des cultures en lignes.

joubarbe n. f. (dès m. lat. *Jovis barba*, barbe de Jupiter). Genre de crassulacées.

Joubarbe.

— ENCYCL. Les joubarbes (*semper vivum*) sont des plantes grasses, souvent acaules, à feuilles charnues, groupées en épaisses rosettes, dont on connaît une cinquantaine d'espèces de l'Europe centrale et méridionale, de l'Himalaya, etc. La plus connue est la *joubarbe des toits*, artichaut bâtard, barbajou, herbe aux cors, qui porte des fleurs en cymes d'un rose pâle. Les joubarbes sont ornementales.

Joubert [*bèr*] (Joseph), moraliste français, né à Montignac, m. à Paris (1754-1824), ami de Fontanes et de Chateaubriand. On lui doit les *Pensées*, d'une grande finesse d'observation.

Barthélemy Joubert.

Joubert (Barthélemy), général français, né à Pont-de-Vaux, tué à la bataille de Novi (1769-1799). Il s'était particulièrement distingué sous les ordres de Bonaparte, pendant la campagne d'Italie de 1796.

Joubert (Pietrus Jacobus), général transvaalien, né à Cango (Natal), m. à Pretoria (1831-1900). Il se distingua en 1881 et en 1899 contre les Anglais. C'était un politique probe, un chef d'armée plein d'humanité.

Général Joubert.

joue [*jou*] n. f. (du lat. *gabata*, jatte). Chacune des deux régions latérales du visage : *embrasser un enfant sur les deux joues*. Partie latérale de la tête d'un animal. Partie renflée de chaque côté de l'avant d'un navire. Parois latérales d'un coussinet de chemin de fer. Épaisseur des bois de chaque côté d'une mortaise. Face latérale d'une solive considérée par l'entrevous. *Mettre, coucher en joue*, viser avec une arme à feu. *Au fig.*, viser : *coucher en joue une dot. Joue!* pour *En joue!* commandement préparatoire pour faire placer aux soldats le fusil dans la direction du but.

— ENCYCL. *Anat.* La région de la joue s'étend entre le nez et l'oreille ; elle est limitée par l'arcade zygomatique en haut et par le bout inférieur de la mâchoire en bas. La peau de la joue, fine chez la femme, est recouverte en partie de barbe chez l'homme.

Les plaies de la joue sont communes ; le seul danger qu'elles présentent est la section du *canal de Sténon*, qui peut déterminer la formation d'une fistule.

Les tumeurs de la joue proviennent le plus souvent d'une lésion inflammatoire des os sous-jacents.

jouée [*jou-é*] n. f. (de *joue*). Epaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, etc. Face latérale triangulaire d'une lucarne. Etoffe qui remplit l'espace vide entre le siège et les bras d'un fauteuil et d'un canapé.

jouée n. f. (de *jouer*.) Jeu d'une porte, d'une fenêtre. (Vx.)

Joué-les-Tours, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 5 kil. de Tours, entre l'Indre et la Loire; 2.600 h. Ch. de f. Et. Fer, vignobles.

jouelle [*è-le*] n. f. Sorte de joug sur lequel on attache la vigne : *mettre la vigne sur jouelle* ou *en jouelle*.

jouer [*jou-é*] v. n. (lat. *jocari;* de *jocus*, jeu). Se récréer, se divertir : *les enfants aiment à jouer. Par anal.* S'agiter ou scintiller, en parlant des choses : *le vent joue dans le feuillage; le soleil joue sur les flots.* Se livrer à des jeux intéressés, à des jeux de hasard : *jouer aux cartes.* Tirer des sons d'un instrument de musique : *jouer du violon. Fig.* Traiter sans respect, sans ménagements : *il ne faut pas jouer avec sa santé.* Se mouvoir, fonctionner aisément : *clef qui joue bien dans la serrure. Fam.* Concorder : *le bordereau récapitulatif et les pièces jouent.* Ne plus joindre exactement : *boiserie qui a joué.* Se dit de jets d'eau que l'on fait fonctionner en vue de certains effets d'agrément : *les grandes eaux joueront dimanche.* Se servir adroitement, rapidement, vigoureusement de : *jouer de l'épée, jouer des jambes, jouer des coudes. La brise joue,* elle varie sans cesse de direction et d'intensité. *Jouer de malheur,* échouer plusieurs fois de suite accidentellement dans un projet. *Jouer sur les mots,* équivoquer. *Jouer à la Bourse,* acheter ou vendre à terme, n'ayant en vue que les différences à recevoir ou à payer. *Faire jouer une mine,* y mettre le feu. V. a. Faire une partie de jeu : *jouer la belle.* Mettre comme enjeu : *jouer une fortune sur un seul coup de cartes.* Jeter : *jouer une carte.* Exécuter un morceau de musique : *jouer une valse. Fig.* Exposer, hasarder : *jouer sa vie.* Représenter un personnage : *jouer le rôle d'Athalie.* Représenter une pièce de théâtre : *jouer la tragédie.* Tromper : *Scapin joue Géronte.* Simuler : *jouer la surprise.* Imiter : *étoffe qui joue la soie.* **Se jouer** v. pr. S'amuser, folâtrer : *se jouer sur l'herbe. Fig. Se jouer des lois,* les mépriser. *Se jouer de quelqu'un,* le railler adroitement, le tromper. *Se jouer à quelqu'un,* l'attaquer. PROV. : **Qui a joué jouera,** la passion du jeu est incurable. ALLUS. HIST. et LITTÉR. : **Le premier président ne veut pas qu'on le joue,** phrase amphibologique attribuée à Molière. La deuxième représentation du *Tartufe* allait avoir lieu quand arriva une interdiction du premier président Lamoignon. Molière, alors, aurait dit à l'Assemblée : « Messieurs, nous allions vous donner le *Tartufe,* mais monsieur. . . », etc.

Les joueurs de boules, d'après Meissonier.

jouereau [*jou-ró*] n. m. Celui qui joue petit jeu ou qui joue mal. (Vx.)

Joué-sur-Erdre, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 36 kil. d'Ancenis; 2.760 h. Forges.

jouet [*jou-é*] n. m. Ce qui sert à amuser un enfant : *les poupées sont les jouets préférés des fillettes. Fig.* Personne dont on se moque : *être le jouet de tous.* Ce qui est abandonné à l'action d'une force : *être le jouet des vents, de la fortune.*

Jouet-sur-l'Aubois, comm. du Cher, arr. et à 64 kil. de Saint-Amand; 2.060 h. Chaux, tréfilerie.

jouette [*jou-é-te*] n. f. Trou peu profond que le lapin creuse comme en se jouant.

joueur, euse [*eu-ze*] n. Qui joue, qui folâtre : *le jeune chat est un joueur gracieux.* Qui a la passion du jeu : *les joueurs parviennent rarement à se corriger.* Personne qui joue, qui se sert d'un instrument : *un joueur de gobelets. Beau joueur,* qui risque de grosses sommes et reste impassible dans la perte ou le gain. *Mauvais joueur,* qui s'irrite de la perte. *Rude joueur,* joueur hardi, habile, etc. *Fig.* Personne qui mène énergiquement, habilement une affaire. Adjectiv. Qui aime à s'amuser : *un enfant joueur.* Qui aime à jouer de l'argent : *avoir un fils joueur.* PROV. : **La balle cherche le joueur** ou **La balle au joueur** ou **Au bon joueur la balle,** les bonnes occasions se présentent surtout à ceux qui savent en profiter.

Le joueur de violon, d'après Raphaël.

Joueur (*le*), comédie de caractère en cinq actes et en vers, une des meilleures de Regnard (1696).

Joueur de violon (*le*), tableau, chef-d'œuvre de Raphaël, palais Sciarra, à Rome.

Joueurs de boules (*les*), tableau de Meissonier (1855); personnages d'une taille minuscule exécutés avec une remarquable finesse.

Joueuse d'osselets (*la*), statue antique, au Louvre; — statue antique, au musée de Berlin.

joufflu [*jou-flu*], **e** adj. Qui a de grosses joues, pleines et rebondies : *un bébé joufflu.*

Jouffroy d'Abbans [*froi-da-banss*] (Claude-François, marquis **de**), né à Roche-sur-Rognon (Haute-Marne), m. à Paris (1751-1832); il conçut, le premier, l'idée d'appliquer la vapeur à la navigation.

Jouffroy (Théodore), philosophe spiritualiste français, né aux Pontets (Doubs), m. à Paris (1796-1842). Il fit connaître en France la philosophie écossaise. Ses *Mélanges philosophiques* contiennent des pages remarquables.

joug [*jough*] n. m. (lat. *jugum*). Pièce de bois qu'on place par-dessus la tête des bœufs, pour les atteler. *Fig.* Domination : *le joug romain pesa lourdement sur la Grande-Bretagne.* Contrainte : *le joug des lois, du devoir.* Pique, placée horizontalement sur deux autres fichées en terre, et sous laquelle on faisait passer les ennemis vaincus : *Pontius Heronnius fit passer une légion romaine sous le joug.* Fléau d'une balance. Bâton servant à tordre certains cordages.

Vaincus passant sous le joug.

— ENCYCL. *Agrie.* Le joug est une pièce de bois volumineuse, mais légère, préparée de telle façon que sa partie inférieure puisse s'adapter sur la tête d'un bœuf. C'est là le *joug simple* ou *jouguet;* mais, pour les animaux appariés, on fait usage d'un *joug double.* On dispose le joug par l'intermédiaire d'un coussin sur le front ou sur la nuque des animaux (suivant les habitudes régionales), et on le fixe par des courroies et des lanières de cuir à la base des cornes. En son milieu, il est percé d'un trou pour recevoir l'extrémité du timon de la charrette, que l'on fixe à l'aide d'une cheville, ou bien il porte un anneau auquel on accroche la chaîne d'attelage du véhicule. Parfois, au lieu d'un seul, la partie médiane du joug (augmenté alors de longueur) est percée de plusieurs trous, ce qui permet de rapprocher la cheville de l'animal le plus vigoureux. Rigide pour les bêtes de même taille, le joug double peut être articulé quand on accouple deux bœufs de taille différente. Le joug simple laisse à chaque bœuf son indépendance, mais beaucoup de cultivateurs préfèrent cependant le joug double. Qu'il soit simple ou double, le joug constitue l'attelage le plus économique, aussi est-il fort employé. En certaines régions (midi de la France par exemple), on l'applique même aux chevaux; il est alors constitué par des traverses fixées aux colliers des deux animaux.

A, joug.

Jougne, comm. du Doubs, arr. et à 19 kil. de Pontarlier; 1.100 h. Ch. de f. P.-L.-M. Station estivale. Forges.

jouguet [*ghè*] n. m. Joug simple, servant soit à habituer les bouvillons à l'attelage, soit à atteler des bœufs très différents de taille.

jouière n. f. (de *joue*). Chacun des murs d'aplomb avancés dans l'eau, qui retiennent les berges d'une écluse et reçoivent les coulisses des vannes.

jouir v. n. (du lat. *gaudere*, éprouver de la joie). Avoir un usage avantageux, tirer avantage ou agrément : *jouir d'une grande fortune.* Se réjouir, être satisfait : *jouir de la surprise de quelqu'un.* Etre en possession de : *jouir de l'estime publique.* Eprouver un plaisir très vif. *Jouir de son reste,* profiter de quelques avantages que l'on va perdre.

jouissance [*i-san-se*] n. f. Libre usage, possession d'une chose : *avoir la pleine jouissance de ses droits.* Joie de l'âme, vif plaisir des sens. Epoque à partir de laquelle on a droit aux intérêts ou dividendes d'une valeur. *Action de jouissance,* action dont le capital remboursé ne comporte plus qu'une part dans les dividendes. Usufruit, action de percevoir les fruits d'une terre, de toucher les intérêts d'une rente, les dividendes d'une action. *Jouissance légale,* droit, qui appartient au père ou au conjoint survivant, de jouir des biens appartenant à leurs enfants n'ayant pas dix-huit ans révolus et non émancipés. V. PUISSANCE *paternelle.*

— ENCYCL. La jouissance d'un droit, aptitude légale à l'acquisition de ce droit, s'oppose à l'*exercice* ou faculté de mettre en œuvre cette aptitude. Ainsi, l'exercice des droits dont les mineurs ont la jouissance est généralement délégué à un mandataire.

jouissant [*i-san*], **e** adj. *Dr.* Qui jouit, qui a l'usage, la jouissance d'une chose ou d'un droit.

jouisseur, euse [*i-seur, eu-ze*] n. Personne qui ne cherche qu'à se procurer des jouissances.

joujou n. m. (de *jouer*). *Fam.* Petit jouet d'enfant. *Faire joujou,* jouer. *Fig.* Objet petit et mignon. Objet sans valeur sérieuse, mais qui amuse. Objet dont on se sert habituellement : *les télescopes, ces joujoux des savants.*

Joukovsky (Vasili), poète russe, né près de Mitschensko, m. à Baden-Baden (1783-1852); auteur du poème : *le Chantre dans le camp des guerriers russes.* Il suggéra au tsar Alexandre II, dont il fut le précepteur, la libération des serfs.

joule ou **volt-coulomb** [*lon*] n. m. *Physiq.* Unité d'énergie électrique qui correspond à $\frac{1}{9,81}$ kilogrammètre.

Joule (James PRESCOTT), physicien anglais, né à Salford, m. à Sale, près de Manchester (1818-1889). On lui doit d'importants travaux sur la théorie mécanique de la chaleur.

Joule (LOIS DE), lois thermiques énoncées par Joule, relativement aux courants électriques : 1° *La quantité de chaleur dégagée dans l'unité de temps par le passage d'un courant électrique dans un conducteur est proportionnelle à la résistance de ce conducteur.* 2° *Elle est proportionnelle au carré de l'intensité du courant.*

joupan n. m. Mot slave qui veut dire Chef d'un district (*joupa*).

Jouques, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 24 kil. d'Aix; 1.220 h.

jour n. m. (du lat. *diurnum*). Clarté, lumière du soleil : *pièce où le jour entre à peine.* Clarté quelconque : *le gaz donne un jour blafard.* Temps pendant lequel le soleil éclaire l'horizon : *le jour appartient à l'action.* Espace de temps réglé par la rotation de la terre sur elle-même : *l'année dure trois cent soixante cinq jours un quart.* Espace de vingt-quatre heures : *être absent deux jours.* Epoque, circonstance : *le jour où la liberté régnera.* Epoque actuelle : *les hommes du jour.* La vie : *sauver les jours de quelqu'un.* Manière dont les objets sont éclairés, et au *fig.*, présentés : *mettre une chose sous un jour favorable.* Ouverture par où vient la lumière : *pratiquer des jours à un appartement.* (On appelle *jour de souffrance,* une baie qui s'ouvre, soit avec le consentement du propriétaire voisin, soit même sans ce consentement s'il s'agit d'un mur non mitoyen, à condition qu'elle soit garnie, extérieurement, d'une grille et d'un châssis dormant.) Jour où une dame reçoit : *changer son jour. Grand jour,* lumière crue, éclatante; au *fig.*, publicité. *Les beaux jours,* le printemps, l'été; la jeunesse; la prospérité. *Jours critiques,* époque des menstrues. *Fig.* Eclaircissements, clarté : *jeter du jour sur une question.* Apparence sous laquelle s'offre une chose. *Mettre un ouvrage au jour,* le publier. *Se faire jour,* passer à travers. *Ravir le jour,* la vie. *Donner le jour,* la naissance. *Percé à jour,* de part en part; au *fig.*, deviné, pénétré : *secret percé à jour. A jour,* au courant : *comptable dont les livres sont à jour. Vivre au jour le jour,* jouir du présent, sans se mettre en peine de l'avenir. *Beauté d'un jour,* qui passe rapidement. *Faux jour,* lumière qui trompe la vue (au prop. et au fig.). *Demi-jour,* faible clarté. *Plein de jours,* qui a vécu longtemps. *De nos jours,* dans le temps où nous vivons. *Au premier jour,* très prochainement. Loc. adv. : *Un jour, un beau jour,* à une certaine époque. *D'un jour à l'autre,* graduellement : *malade qui s'affaiblit d'un jour à l'autre. Du jour au lendemain,* en peu de temps. *Par jour,* dans chaque jour. *A jour,* en laissant passer la lumière. *De tous les jours,* dont on se sert tous les jours. Loc. interj. : *Jour de Dieu,* juron de Charles VIII. Loc. prov. : *Demain il fera jour,* attendons à demain. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas,* les circonstances varient avec le temps. *A chaque jour suffit sa peine,* les soucis, les maux du présent sont assez nombreux pour que l'on ne s'affige pas de ceux qui viendront ou ne viendront pas. PROV. :

A la Sainte-Luce,
Les jours croissent du saut d'une puce.

les jours commencent à allonger à la Sainte-Luce (23 déc.). ANT. **Nuit.**

— ENCYCL. *Astron.* Le temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs du soleil au méridien, c'est-à-dire entre deux *midis vrais,* est appelé *jour vrai* ou *jour astronomique* ou encore *jour solaire;* sa durée est d'environ quatre minutes plus grande que le *jour sidéral* (temps qui s'écoule entre deux passages supérieurs consécutifs d'une étoile au méridien).

La durée du jour solaire n'est d'ailleurs pas constante, de sorte que, pour déterminer la durée du *jour moyen,* nous sommes obligés d'imaginer un soleil fictif parcourant l'équateur d'un mouvement uniforme, pendant que le soleil réel parcourt l'écliptique. En admettant que ces deux soleils partent au même instant de l'équinoxe de printemps, il sera *midi moyen* toutes les fois que le soleil fictif passera par le méridien. C'est ce soleil fictif qui détermine notre *jour moyen* ou *jour civil,* qui vaut exactement 1 jour 3 m., 56 s., 54 de temps sidéral.

La différence de temps entre le midi moyen et le midi vrai est déterminée par une équation que l'on appelle *équation du temps.*

La plupart des peuples font commencer le jour à minuit et le partagent en deux périodes de douze heures. Les astronomes et les navigateurs comptent le jour de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, de midi au midi suivant; le passage du soleil au méridien, facile à établir, sert de vérification. Certaines administrations, en France et surtout à l'étranger, ont adopté ce dernier mode de distribution du temps en comptant 0 heure à minuit, 12 heures à midi, etc., jusqu'à 23 heures. V. HEURE.

— *Dr. Jours et vues.* V. VUE. *Jours fériés.* V. FÊTE.

Jour et la Nuit (*le*), opérette en trois actes, paroles de Leterrier et Vanloo, musique de Ch. Lecocq (1881); livret gai, alerte, amusant; partition fine, fraîche et charmante.

Jourdain [*diin*], fleuve de la Palestine. Il sort de l'Anti-Liban, traverse le lac de Tibériade et se jette dans la mer Morte ; cours 700 kil. Le Jourdain joue un grand rôle dans l'histoire du christianisme ; c'est dans ses eaux que Jésus-Christ fut baptisé par saint Jean-Baptiste.

Jourdain (Joseph), explorateur français, né à Saint-Baussant (Meurthe-et-Moselle), m. à Murtin-Bogny (Ardennes) [1761-1840]. Il fit partie de l'expédition envoyée à la recherche de La Pérouse et sauva d'une perte certaine, dans le naufrage de l'*Hougly*, les documents qui en contiennent la relation.

Jourdain (Charles BRÉCHILLET), philosophe français, né et m. à Paris (1817-1886). Ses principaux ouvrages sont : *la Philosophie de saint Thomas d'Aquin* et une *Histoire de l'Université de Paris* au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Jourdain (*Monsieur*), principal personnage du *Bourgeois gentilhomme*, comédie de Molière. C'est la mise en relief des travers d'un marchand enrichi, sot et ridicule, qui voudrait faire oublier son ancien état, et qui, pour acquérir les manières d'un véritable gentilhomme, prend des leçons de toute sorte, se fait duper par tout le monde et se prête bénévolement aux mystifications les plus grotesques. M. Jourdain est très étonné d'apprendre par son professeur de philosophie que, depuis quarante ans qu'il parle, *il fait de la prose sans le savoir*. Ce type si plaisant donne lieu à de fréquentes allusions.

Jourdan (Mathieu JOUVE), dit *Jourdan Coupe-Tête*, un des plus féroces terroristes de la Provence, né à Saint-Just, m. sur l'échafaud à Paris (1749-1794).

Jourdan (Jean-Baptiste), maréchal de France, né à Limoges, m. à Paris (1762-1833), vainqueur à Fleurus (1794), puis à Altenkirchen et à Stockach ; ministre des affaires étrangères, puis gouverneur de l'hôtel des Invalides sous Louis-Philippe.

Jourdan.

jourd'hui ou **jourd'huy** n. m. Jour actuel (usité dans l'expression de palais) : *ce jourd'huy*.

journade n. f. Saye à longues manches, qui se portait, à la fin du XVe siècle, par-dessus les armes.

journal n. m. (du lat. *diurnalis*, journalier). Ecrit où l'on relate les faits jour par jour : *tenir le journal de sa vie*. Publication périodique qui donne des nouvelles politiques, littéraires, scientifiques, etc. : *la « Gazette de France », de Théophraste Renaudot, fut le premier en date des journaux français. Journal du bord*, registre sur lequel on inscrit les événements intéressant la marine. Ancienne mesure indiquant la quantité de terrain qu'un homme pouvait labourer dans un jour. Registre sur lequel un marchand écrit jour par jour tout ce qui a rapport à son commerce. (On dit aussi LIVRE-JOURNAL.)

— ENCYCL. C'est de Venise, où le journal existait déjà à l'état rudimentaire, que Théophraste Renaudot rapporta l'idée de la première gazette. Cette gazette eut pour collaborateurs Richelieu et Louis XIII. En 1762, la *Gazette* prit le nom de *Gazette de France* et devint le journal officiel. Avant la Révolution, outre certains périodiques s'occupant d'érudition et de littérature, quelques journaux politiques se publiaient à Paris, tels que le *Journal de Paris*, véritable ancêtre de la presse quotidienne. Toutefois, c'est de la prise de la Bastille que date véritablement le journal tel que nous le comprenons aujourd'hui. Alors, parurent une foule de feuilles de tous les partis. Le Directoire, le Consulat et l'Empire supprimèrent un grand nombre de journaux : en 1810, six seulement subsistaient : le *Moniteur*, le *Journal de Paris*, les *Débats* (devenu *Journal de l'Empire*), la *Gazette de France*, le *Publiciste* et le *Mercure*. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, Emile de Girardin, avec sa *Presse*, fait du journal un organe d'affaires en mettant à la portée de la spéculation la publicité sous toutes ses formes : annonces, réclames, faits divers et même articles tendancieux. C'est lui qui ajoute au journal l'attrait du roman-feuilleton, en même temps qu'il abaisse le prix de l'abonnement. La République de 1848 voit paraître un nombre énorme de journaux. Sous l'Empire, toute une presse fleurit, exclusivement littéraire et mondaine, dont le *Figaro* est le prototype.

Pendant le siège et la Commune, une foule de feuilles, violentes le plus souvent, se montrent pour disparaître aussitôt. Avec la troisième République et la liberté de la presse (1881), les journaux se sont particulièrement multipliés, aussi bien en province qu'à Paris.

Nous citerons, parmi les journaux parisiens : *l'Aurore, l'Autorité, la Croix, les Débats, l'Echo de Paris, l'Eclair, le Figaro, le Gaulois, le Gil Blas, l'Intransigeant, le Journal, le Journal officiel, la Lanterne, la Liberté, la Libre Parole, le Matin, la Patrie, le Petit Journal, le Petit Parisien, la Petite République, la Presse, la République française, le Siècle, le Soir, le Soleil, le Temps, l'Univers*, etc. Parmi les journaux de province : *la Dépêche de Toulouse, la Petite Gironde, la Gironde, le Petit Marseillais, le Petit Var, le Petit Provençal, le Lyon Républicain, le Progrès de Lyon, le Progrès du Nord*. La presse, qui a pris aussi un grand développement à l'étranger, est représentée en Allemagne par : le *Berliner Tageblatt*, la *Gazette de Cologne*, la *Gazette de Francfort* ; en Angleterre par : le *Times*, le *Daily News*, le *Daily Telegraph*, le *Standard* ; en Autriche, par la *Nouvelle Presse Libre* ; en Belgique, par l'*Indépendance Belge* ; en Espagne, par l'*Imparcial* ; en Italie, par le *Secolo*, le *Corriere della Sera*, le *Popolo Romano*, la *Tribuna* ; en Russie, par les *Novosti*, les *Novoié Vremia*, le *Journal* et la *Gazette de Saint-Pétersbourg* ; aux Etats-Unis, par le *New York Herald* ; dans l'Amérique du Sud, par la *Prensa* (de Buenos-Ayres), etc.

Journal de Pierre de L'Estoile, recueil impartial de renseignements originaux sur les règnes de Henri III et de Henri IV (1574-1611).

Journal de la cour de Louis XIV ou *Mémoires du marquis de Dangeau*, mémoires volumineux et pleins d'intérêt sur la vie de la cour pendant le règne de Louis XIV (de 1684 à 1720).

Journal officiel, publication officielle, qui a succédé en 1868 au *Moniteur universel*. Exploité en régie, sous le contrôle du ministère de l'intérieur, le *Journal officiel* publie, chaque jour, les lois, décrets, actes, documents administratifs, émanant du gouvernement, des renseignements économiques, etc., ainsi que le compte rendu *in extenso* des débats des deux Chambres. Une édition spéciale du *Journal officiel* est envoyée obligatoirement, pour être affichée, à toutes les communes non chefs-lieux de canton.

Journal des savants, recueil littéraire, fondé à Paris en 1665 par D. de Sallo, conseiller au Parlement, la première publication de ce genre que l'Europe ait possédée. Il cessa de paraître de 1792 à 1816. Rédigé par les membres de l'Institut et imprimé à l'Imprimerie nationale, ce journal publie un grand nombre de travaux d'érudition et de comptes rendus critiques de premier ordre. A partir de 1902, la publication du *Journal des savants*, abandonnée par l'Etat, fut continuée aux frais de l'Institut.

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par l'avocat Barbier, mémoires pleins de renseignements utiles et intéressants de 1718 à 1763.

journaleux [*leû*] n. m. *Par dénigr.* Mauvais journaliste. Rédacteur d'une feuille insignifiante.

journalier, **ère** [*li-é*] adj. (lat. *diurnalis*). Qui a lieu, qui se renouvelle chaque jour : *les besoins journaliers. Fig.* Incertain, changeant, inégal : *le sort des armes est journalier*. (Vx.) N. m. Homme qui travaille à la journée.

journaliser [*zé*] v. n. *Fam.* Ecrire dans les journaux ; faire un journal.

journalisme [*lis-me*] n. m. Etat du journaliste. Moyen d'action des journalistes. Ensemble des journaux ou des journalistes : *le journalisme se développe chaque jour*.

journaliste [*lis-te*] n. m. Qui écrit dans un journal : *About fut un merveilleux journaliste*.

journalistique [*lis-ti-ke*] adj. De journal : *style journalistique*.

journée [*né*] n. f. (lat. pop. *diurnata*). Espace de temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Salaire d'un ouvrier pour le travail d'un jour. Ce travail même. Chemin que l'on parcourt ordinairement en un jour. Jour marqué par quelque événement, en particulier par une bataille : *la journée de Valmy ; une chaude journée. Les Trois Journées*, les 27, 28 et 29 juillet 1830.

journel n. m. Syn. de JOURNAL.

journellement [*nè-le-man*] adv. Tous les jours. D'une façon continue, très fréquente : *cela se voit journellement*.

Journet, comm. de la Vienne, arr. et à 8 kil., de Montmorillon ; 1.210 h.

journoyer [*noi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer*.) *Pop.* Passer la journée à ne rien faire.

joute n. f. (subst. verb. de *jouter*). Combat courtois à cheval, d'homme à homme, avec la lance. *Par anal.* Combat d'animaux. *Joute sur l'eau, joute lyonnaise*, divertissement où deux hommes, debout

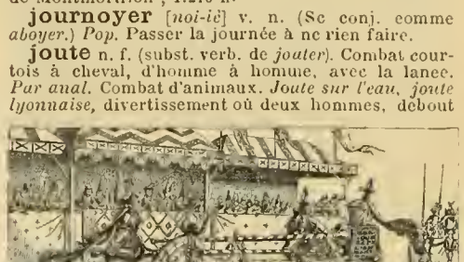

Joute au XVIe siècle.

chacun sur l'arrière d'un batelet, cherchent à se faire tomber à l'eau en se poussant avec une longue perche. *Fig.* Lutte, rivalité quelconque : *joute oratoire*.

— ENCYCL. L'origine des joutes est aussi ancienne que celle des tournois ; mais leur réglementation ne remonte guère au delà du XIIe siècle. Toujours

Joute sur l'eau.

un seul champion courait contre un autre, soit à carrière libre, soit le long d'une barrière qui séparait les deux adversaires à hauteur de la ceinture. Le jouteur galopait, ayant toujours sur sa gauche la barrière, au-dessus de laquelle il dirigeait un peu obliquement sa lance pour atteindre son adversaire, autant que possible à la région scapulaire, pour le désarmer. Les joutes demeurèrent en honneur jusqu'au XVIIe siècle, notamment en Allemagne. Il semble qu'en France, on y ait renoncé presque complètement, vers la seconde moitié du XVIe siècle. Les carrousels, moins dangereux, remplacèrent, au XVIIe siècle les joutes du moyen âge et du XVIe siècle.

jouter [*té*] v. n. Lutter à la lance et à cheval ou avec une perche dans un bateau. *Fig.* Disputer à quelqu'un un succès.

jouteur n. m. Qui joute. Qui disputait le prix de la joute. Qui dispute un succès quelconque : *combattre un rude jouteur*.

joûtir v. n. Se dit des fruits qui, cueillis avant la maturité complète, achèvent de mûrir dans un lieu chaud : *mettre joûtir des nèfles*.

Jouvancy ou **Jouvency** (Joseph), jésuite et humaniste français, né à Paris, m. à Rome (1643-1719) ; auteur de nombreuses éditions d'auteurs latins et de l'*Appendix de diis et heroibus poeticis*.

jouvence [*ran-se*] n. f. (lat. *juventa*). Jeunesse. (Vx.)

Jouvence [*ran-se*], nymphe que Jupiter métamorphosa en une fontaine, aux eaux de laquelle il donna la vertu de rajeunir ceux qui viendraient s'y baigner (*Myth.*). *Eau de Jouvence*, locution par laquelle on désigne une source symbolique dont les eaux donnent la jeunesse à ceux qui en usent.

— *Iconogr.* La *Fontaine de Jouvence* a souvent été traitée par les peintres. Parmi les tableaux les

La Fontaine de Jouvence, d'après Ehrmann.

plus connus, nous citerons celui de Ehrmann, remarquable par le dessin et la composition (1873).

jouvenceau [*ran-sô*] n. m. (bas lat. *juvenculus*). *Fam.* Adolescent.

jouvencelle [*ran-sè-le*] n. f. (bas lat. *juvencella*). Jeune fille.

Jouvenet [*nè*] (Jean), peintre d'histoire français, né à Rouen, m. à Paris (1644-1717). Ses œuvres (*Jésus guérissant un paralytique, la Pêche miraculeuse*, etc.) valent par l'élégance de la composition et la vigueur du coloris.

Jean Jouvenet.

joux [*jou*] n. f. Terme géographique tiré du bas lat. *juria*, et qui désigne dans les Alpes et le Jura une forêt. (Les mots *Jura, Jorat, Jorasses*, ont la même origine.)

Joux [*jou*], fort de la frontière française, près de Pontarlier, commandant, avec le fort du Larmont, les routes et les voies ferrées vers Neuchâtel et Lausanne. Mirabeau et Toussaint Louverture y furent enfermés.

Joux (VALLÉE DE), vallée du Jura franco-suisse, entre le Risoux et le mont Tendre ; c'est la haute vallée de l'Orbe. Cette rivière, qui prend sa source en France (département du Jura), grossit le lac des Rousses, puis entre en Suisse et forme le lac de Joux et le lac Brenet, avant de s'engouffrer dans plusieurs entonnoirs pour ressortir à 219 mètres en dessous, dans la vallée de Vallorbe.

jouxte [*jouks-te*] prép. (lat. *juxta*). Proche, près de : *jouxte le château*. Conformément à : *jouxte la copie*. (Vx.)

jouxter [*jouks-té*] v. a. (de *jouxte*). Etre situé à côté de, avoisiner.

Jouy (Victor-Joseph ETIENNE, dit **de**), littérateur français, né à Jouy, près Versailles, m. à Saint-Germain-en-Laye (1764-1846). On lui doit de nombreux livrets d'opéra, des drames, des comédies, etc. Il fut notamment le librettiste de la *Vestale* et de *Guillaume Tell*.

Jouy-en-Josas, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 7 kil. de Versailles, sur la Bièvre ; 1.410 h. Pépinières.

Jouy-le-Châtel, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 18 kil. de Provins ; 1.510 h. Ch. de f. E. Imprimerie.

Jouy-sur-Morin, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 16 kil. de Coulommiers, sur le Grand Morin; 1.680 h. Ch. de f. E. Papeterie de la Banque de France.

Jove (Paolo Giovo, dit *Paul*), historien latin moderne, né à Côme, m. à Florence (1483-1552), auteur de célèbres *Histoires*, écrites avec sincérité et talent.

Jovellanos, ou mieux **Jove Llanos** (Gaspard-Melchior de), publiciste et homme d'État espagnol, né à Gijon, m. à La Vega (1744-1815). On lui doit une tragédie (*el Pelayo*), une comédie (*el Delincuente honrado*), des poésies lyriques et des opuscules politiques.

jovial, e, als ou **aux** adj. (ital. *giovale*; du lat. *jovialis*, relatif à Jupiter). Gai, joyeux : *un compagnon jovial.* Inspiré par la gaieté : *propos jovial.* Qui exprime la gaieté : *figure joviale.* ANT. **Triste, sombre.**

jovialement [*man*] adv. D'une manière joviale. ANT. **Tristement.**

jovialité n. f. Humeur joviale, disposition à la gaieté. ANT. **Tristesse, chagrin.**

jovien, enne [*vi-in, è-ne*] adj. (du lat. *Jovis*, génit. de *Jupiter*). Relatif à la planète Jupiter.

Jovien [*vi-in*], empereur romain de 363 à 364, né en Pannonie. Il rendit la paix à l'Église, que Julien l'Apostat venait de persécuter.

jovilabe n. m. (du lat. *Jovis*, génit. de *Jupiter*, et du gr. *lambanein*, prendre). Instrument utilisé autrefois pour trouver les situations respectives apparentes des satellites de Jupiter : *le jovilabe a été remplacé par l'équatorial.*

Jovin, noble Gaulois, proclamé empereur en 411 et tué en 412.

jovinianiste [*nis-te*] ou **jovinien** [*ni-in*] n. m. Membre d'une secte, fondée par l'hérésiarque Jovinien, moine milanais du IVe siècle, qui niait les bonnes œuvres.

joyau [*joi-iô*] n. m. (de *joier*). Objet de matière précieuse, qui sert à la parure. *Par ext.* Objet d'un grand prix.

Joyeuse, ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 12 kil. de Largentière, au-dessus de la Baume, aff. de l'Ardèche; 1.950 h. (*Joyeusains*). Soieries. — Le cant. a 6 comm., et 6.170 h.

Joyeuse [*joi-ieu-ze*] (Anne, duc de), favori de Henri III, amiral de France, assassiné après la bataille de Coutras, qu'il venait de perdre (1561-1587); — JOYEUSE (François de), cardinal français, frère du précédent, sacra Louis XIII à Reims (1562-1615); — JOYEUSE (Henri de) frère des précédents, capucin, puis maréchal de France (1567-1608).

Joyeuse, nom de l'épée de Charlemagne.

joyeusement [*joi-ieu-ze-man*] adv. Avec joie, dans la joie : *passer joyeusement sa jeunesse.* ANT. **Tristement.**

joyeuseté [*joi-ieu-ze-té*] n. f. *Fam.* Plaisanterie, mot pour rire.

joyeux, euse [*joi-ieû, eu-ze*] adj. Qui a de la joie : *un enfant joyeux.* Qui respire ou qui inspire la joie : *visage joyeux; mine joyeuse.* N. m. *Arg.* Surnom donné aux soldats des bataillons d'Afrique. ANT. **Triste.**

Joyeuses Commères de Windsor (*les*), comédie en cinq actes, de Shakspeare, dont Falstaff est le ridicule héros. Pièce un peu grossière, mais très gaie et à peu près unique en son genre dans l'œuvre de Shakspeare (vers 1600).

Jozé ou **José da Silva** (Antonio), auteur dramatique portugais, né à Rio de Janeiro, brûlé vif à Lisbonne par ordre de l'Inquisition (1705-1739).

Juan d'Autriche (don), né à Ratisbonne, m. à Namur (1547-1578), fils naturel de Charles-Quint et d'une bourgeoise de Ratisbonne. Gouverneur des Pays-Bas, il accepta la *Pacification de Gand*, mais mourut de la peste avant d'avoir relevé les affaires de l'Espagne. Il avait gagné sur les Turcs la bataille de Lépante.

Don Juan d'Autriche.

Juan d'Autriche (*Don*), ou *la Vocation*, comédie en cinq actes et en prose de Casimir Delavigne, pleine de verve, qui a pour sujet une rivalité d'amour entre don Juan d'Autriche et le roi Philippe II, son frère (1835).

Juan d'Autriche (don), fils naturel de Philippe IV, roi d'Espagne, et de la comédienne Maria Calderon, né et m. à Madrid (1629-1679). Il fut premier ministre de Charles II.

Juan (*don*). V. DON JUAN.

Juan-de-Nova, petite île française du canal de Mozambique, annexée en 1897.

Juan-Fernandez [*dèz'*] (*île de*), île du Pacifique, à l'O. du Chili, théâtre des aventures du matelot anglais A. Selkirk, qui y séjourna de 1704 à 1709, et qui a servi de type au *Robinson Crusoé*.

juanulloa n. m. Genre de solanacées, originaires de l'Amérique centrale, et cultivées dans les serres d'Europe comme ornementales.

Juarez [*rèz'*] (Benito), président de la république Mexicaine, né à San Pablo Guelatao, m. à Mexico (1806-1872). Il fut, avec ses partisans les *juaristes*, l'âme de la résistance nationale contre l'empire de Maximilien, et, appuyé par les Etats-Unis, il obtint l'évacuation du Mexique par la France. Il imprima ensuite une vigoureuse impulsion au développement économique du pays.

Benito Juarez.

Juba Ier, roi de Numidie, du parti de Pompée; battu par César à Thapsus, m. en 42 av. J.-C. — Son fils, JUBA II, roi de Mauritanie; m. en 18. Il fit de l'Afrique du Nord un centre brillant de civilisation.

jubarte n. f. Espèce de grande baleine des mers arctiques, appelée aussi : *baleine à bec, poisson de Jupiter.*

jubat [*ba*] n. m. Brise de mer qui souffle souvent du matin au soir et cesse la nuit.

jube n. f. (lat. *juba*). Crinière; crête de certains serpents; cimier d'un casque. (Vx.)

jubé n. m. (de *jube*, ordonne, premier mot lat. d'une prière : *jube, domine, benedicere*). Tribune en forme de galerie entre la nef et le chœur, dans certaines églises : *le jubé avait remplacé l'ambon des basiliques grecques.* Loc. prov. : *Venir à jubé,* se soumettre malgré soi.

— ENCYCL. Le jubé appartient à la primitive église; il a succédé à l'ambon des basiliques grecques et latines, sans en conserver l'aspect. Le jubé est une galerie surélevée, entre le chœur et la nef

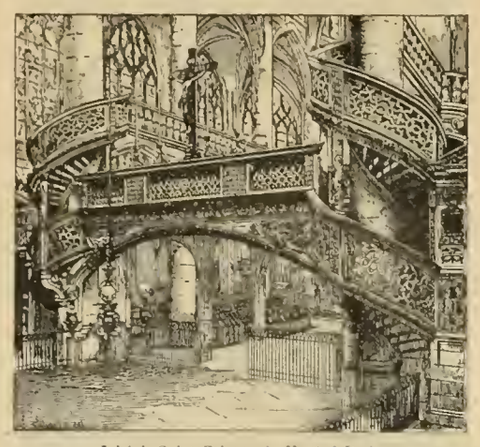

Jubé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris.

principale : il forme une sorte de tribune transversale, du haut de laquelle se faisait autrefois la lecture de l'épître et de l'évangile. L'usage des ambons et des jubés cessa vers le XVIIe siècle, où l'on adopta la chaire à prêcher. Le jubé de la cathédrale d'Albi est le plus beau de l'école gothique et le plus grand qu'il y ait en France, et l'on peut encore remarquer ceux de Chartres, d'Amiens, de Reims, ainsi que celui de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, qui date de la Renaissance.

jubéa n. f. Genre de palmiers.

— ENCYCL. La *jubea spectabilis*, qui représente la famille des palmiers, au Chili, habite la chaine des Andes, à une altitude d'environ 1.200 mètres. Son stipe atteint parfois plus de 20 mètres; son fruit contient une graine à albumen comestible, dont le goût rappelle celui de la noix de coco. On emploie quelquefois comme plantes ornementales de jeunes jubéas en pots ou en caisses.

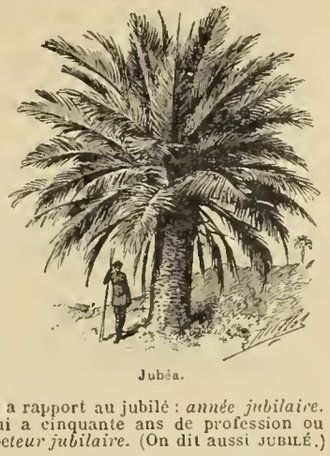

Jubéa.

jubilaire [*lè-re*] adj. Qui a rapport au jubilé : *année jubilaire. Par extens.* Qui a cinquante ans de profession ou d'exercice : *docteur jubilaire.* (On dit aussi JUBILÉ.)

jubilant [*lan*], **e** adj. Qui est dans la jubilation.

jubilate [*té*] n. m. (en lat. : *livrez-vous à la joie*). *Liturg.* Le troisième dimanche après Pâques, parce que l'introït de la messe de ce jour commence par ce mot.

jubilation [*si-on*] n. f. *Fam.* Réjouissance, joie vive et expansive.

jubilé n. m. (de l'hébr. *iobel*, corne de bélier instrument qui servait à annoncer l'année sainte). Selon la loi de Moïse, solennité publique célébrée tous les cinquante ans, où chacun rentrait dans son héritage et où les dettes étaient abolies, les esclaves rendus à la liberté. Chez les catholiques, indulgence plénière et générale, accordée par le pape en certaines occasions, et signalée par de grandes fêtes. Ensemble des pratiques par lesquelles on mérite cette grâce : *faire, gagner son jubilé. Par ext.* Cinquantième année de mariage, d'exercice d'une fonction, etc. : *évêque qui célèbre son jubilé sacerdotal.*

— ENCYCL. D'après la loi de Moïse, chaque cinquantième année, appelée année de rémission en hébreu *jobal*), était spécialement consacrée à Dieu; pendant toute sa durée, les esclaves devaient être affranchis et les fonds de terre aliénés retournaient à leurs propriétaires primitifs ou à ceux qui les représentaient. Dans l'Église catholique, le jubilé est une indulgence plénière et extraordinaire, que le pape accorde pendant une année, appelée *année sainte*, à tous ceux qui remplissent certaines conditions dont les principales sont : 1° la visite de certaines églises; 2° la confession et la communion; 3° la récitation de prières spécialement ordonnées. L'ouverture de l'année sainte se fait à Rome avec une grande solennité. Le jubilé est d'abord célébré à Rome pendant un an, et c'est l'année suivante qu'il est étendu au reste de l'Église. Outre les jubilés ordinaires, les papes ont coutume d'en accorder d'autres appelés extraordinaires et qui ne sont, le plus souvent, accordés que pour un ou plusieurs mois.

jubilé, e adj. Qui a exercé pendant cinquante ans la même profession. (Rare.) Syn. de JUBILAIRE.

jubiler [*lé*] v. n. (lat. *jubilare*). *Fam.* Éprouver une joie très vive.

Jubinal (Achille), érudit français, né et m. à Paris (1810-1875); auteur de *Jongleurs et Trouvères*, des *Mystères du XVe siècle.*

jubis [*bi*] n. m. Raisin de Provence, séché en grappes.

Juby (CAP), cap de la côte occidentale d'Afrique, sur l'Atlantique, à l'extrémité sud ouest du Maroc.

juc [*juk*] n. m. Juchoir. (Vx.)

juché, e adj. *Manèg.* Bouleté. Syn. de JOINTÉ.

juchée [*ché*] n. f. Lieu où se perchent les faisans.

jucher [*ché*] v. n. Se dit des poules et de quelques oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche, pour dormir. *Fig.* Loger très haut : *jucher au sixième étage.* V. a. Placer très haut. Se **jucher** v. pr. Se percher : *les poules se juchent à l'entrée de la nuit.*

juchoir n. m. Perche ou bâton préparé pour faire jucher des oiseaux de basse-cour. Endroit d'une ferme, disposé pour que la volaille y juche. Sorte d'étagère placée à une certaine hauteur du mur, près de la pâture quotidienne, et sur laquelle on installe, sans qu'ils puissent en descendre, les lapins destinés à l'engraissement. Syn. de PERCHOIR.

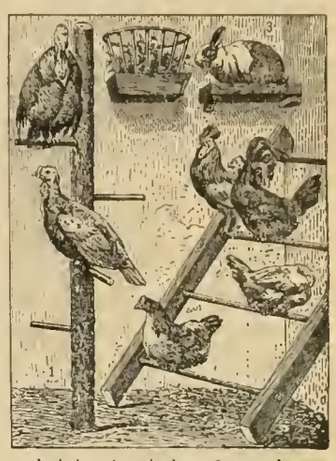

Juchoirs : 1. A dindons; 2. A poules; 3. A engraisser les lapins.

Juda, quatrième fils de Jacob et de Lia; c'est lui qui conseilla à ses frères de vendre Joseph aux Madianites, au lieu de le tuer. La Bible en fait l'ancêtre de la tribu de Juda.

Juda, la plus nombreuse des douze tribus du peuple d'Israël, au sud de la Palestine, et groupée autour de Jérusalem.

Juda (ROYAUME DE), formé des tribus de Juda et de Benjamin à la mort de Salomon et détruit par Nabuchodonosor. Ses rois se montrèrent en général plus fidèles que les rois d'Israël au culte de Jéhovah (962-587 av. J.-C.).

judaïque [*da-i-ke*] adj. (du lat. *judæus*, juif) Qui appartient aux juifs : *la loi judaïque.* Qui s'attache mesquinement à la lettre en négligeant l'esprit, comme le faisaient les pharisiens juifs : *interprétation judaïque.*

judaïquement [*da-i-ke-man*] adv. D'une manière judaïque : *appliquer judaïquement une loi.*

judaïsant [*da-i-zan*], **e** adj. Qui judaïse : *chrétien judaïsant.*

judaïser [*da-i-zé*] v. n. Pratiquer les cérémonies judaïques. Interpréter d'une manière judaïque.

judaïsme [*da-is-me*] n. m. Religion des juifs : *la dispersion des juifs n'a guère entamé le judaïsme.*

Judaïte ou **Judéen, enne** [*dé-in, è-ne*] habitant ou originaire du royaume de Juda : *les Judaïtes* ou *Judéens.* Adjectiv. : *histoire judaïte.*

judas [*da*] n. m. Traître. Petite ouverture à un plancher, à une porte, pour voir ce qui se passe de l'autre côté.

Judas [*da*] **Iscariote,** celui des douze apôtres qui trahit à prix d'argent Jésus-Christ et dont le nom est passé dans la langue pour désigner un traître. Il promit aux princes des prêtres de leur livrer Jésus, moyennant trente deniers d'argent. Le soir du jeudi saint, il vint saluer Jésus dans le jardin des Oliviers et lui donna un baiser. C'était le signal convenu pour l'arrestation du Christ. Après la condamnation, raconte l'Evangile, Judas alla jeter au Temple les trente deniers qu'il avait reçus, et se pendit. *Baiser de Judas,* baiser de traître, caresses trompeuses.

Judas.

Judas Macchabée. V. MACCHABÉE.

Jude (saint), l'un des douze apôtres, frère de Jacques le Mineur et cousin de Jésus. Il prêcha l'Evangile sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, ainsi qu'à Edesse. Fête le 28 octobre.

Judée, pays des Juifs, comprenant la partie de la Palestine, entre la mer Morte et la Méditerranée, ou plus généralement la Palestine tout entière. (Hab. *Juifs.*)

judelle n. f. *Chass.* Syn. de JONDELLE.

judéo-allemand adj. et n. m. Se dit d'un idiome hybride dont se servirent, à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, les descendants de juifs expulsés d'Allemagne. On l'appelle aussi YIDDISH et quelquefois YUDOSH.

— ENCYCL. L'élément essentiel de cette langue est l'allemand, mais les mots hébreux et les hébraïsmes y abondent. On y rencontre encore des formes allemandes archaïques ou surannées, des mots latins, italiens, français, etc., à demi germanisés. Le judéo-allemand est usité chez les juifs d'origine allemande établis dans beaucoup de pays (Russie, Hongrie, Serbie, Amérique). Il est même devenu une langue littéraire dans la première moitié du XVIIe siècle, et il se publie encore dans cette langue plusieurs journaux et revues.

judéo-chrétien, enne [*krét-ti-in, è-ne*] adj. Qui appartient au judéo-christianisme.

judéo-christianisme n. m. Doctrine professée dans les premiers temps du christianisme, et

d'après laquelle l'initiation au judaïsme était nécessaire pour entrer dans l'Eglise de Jésus-Christ : *saint Paul combattit le judéo-christianisme.*

— Encycl. Fidèles à l'exemple que leur avait donné Jésus pendant sa vie, les apôtres, qui étaient tous juifs et circoncis, continuèrent à fréquenter le temple de Jérusalem, même après la Pentecôte, et à observer les prescriptions de la loi. Cependant, à mesure que les païens commençaient à entrer dans l'Eglise, on se demandait s'il fallait imposer l'obligation de la loi de Moïse aux nouveaux chrétiens qui n'étaient pas d'origine juive. Les apôtres et les anciens se réunirent à Jérusalem et décidèrent que l'observation de la loi n'était pas obligatoire pour les païens convertis. Alors surgit une question plus haute : la loi de Moïse était-elle abrogée par la venue et la mort du Messie? Saint Paul affirma que Jésus-Christ avait aboli la loi pour remplacer son règne par celui de la grâce. Beaucoup de judéo-chrétiens furent blessés de cette décision; la prise de Jérusalem diminua le nombre des judéo-chrétiens. Seule une minorité contribua à entretenir un foyer d'opposition dont l'influence se fit sentir dans plusieurs hérésies.

Judic (Anna-Marie-Louise Damiens, dame), actrice française, née à Semur en 1850. Elle a excellé dans les rôles d'ingénue déniaisée et fut l'étoile des petites opérettes.

judica n. m. (en lat. *juge*). Le dimanche de la Passion, parce que l'introit commence par le mot *judica.*

Judicaël Ier, roi des Bretons, m. en 658. Le peuple breton a vénéré sa mémoire comme celle d'un saint.

judicatif, ive adj. et n. m. *Gramm.* Se dit quelquefois pour *indicatif.*

judication [*si-on*] n. f. (lat. *judicatio*). *Philos.* Action de former un jugement. (Peu us.)

judicatoire n. m. *Dr. anc.* Jugement. Objet décidé par jugement.

judicatum solvi, mots lat. signif. : *Que ce qui est jugé soit payé.* Usité seulement dans l'expression : *Caution judicatum solvi,* caution exigée, en principe, d'un étranger demandeur dans une instance en France contre un Français pour assurer le payement des frais d'un procès.

judicature n. f. (du lat. *judicaturus,* devant juger). Etat, charge de juge : *acheter une charge de judicature.* Fonction de juge en Israël : *la judicature de Jephté.*

judiciaire [*si-é-re*] adj. (lat. *judiciarius*). Qui est relatif à la justice : *les débats judiciaires sont en général publics.* Fait par autorité de justice : *vente judiciaire. Acte judiciaire,* acte fait en présence du juge et sous sa surveillance. *Astrologie judiciaire,* partie de l'astrologie qui prédit l'avenir des individus par l'observation des astres. (V. maison.) *Combat, duel judiciaire,* combat ordonné ou autorisé par les juges, au moyen âge, et où les contestants soutenaient leurs droits en se battant l'un contre l'autre. N. f. Faculté d'apprécier, bon sens : *avoir une bonne judiciaire.*

— Encycl. *Hist. Duel judiciaire.* A l'époque barbare, on qualifiait le duel judiciaire de *jugement de Dieu.* Il fut surtout en vigueur du xe au xiie siècle. Les hommes libres et les nobles seuls étaient admis

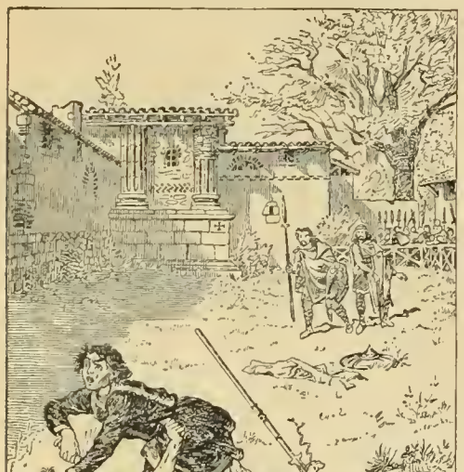

Un duel judiciaire, d'après Grasset.

à se justifier d'une accusation par un duel ou à provoquer leur adversaire. L'Eglise et les rois s'efforcèrent de faire cesser cet usage. Les conciles l'interdirent. Saint Louis, puis Philippe le Bel, le prohibèrent, et le duel, en tant que preuve judiciaire, disparut peu à peu.

judiciairement [*è-re-man*] adv. En forme judiciaire, par un acte de la justice.

judiciel, elle [*si-èl, è-le*] adj. Qui appartient à la justice.

judicieusement [*ze-man*] adv. D'une manière judicieuse : *répondre judicieusement à une question.*

judicieux, euse [*eû, eu-ze*] adj. (du lat. *judicium,* jugement). Qui a le jugement bon : *auteur judicieux.* Qui annonce un jugement sain : *remarque judicieuse.*

Judith, héroïne juive, qui coupa la tête à Holopherne, général de Nabuchodonosor. C'était une veuve de Béthulie. Comme Holopherne assiégeait la ville, elle alla le trouver dans son camp, le captiva par sa beauté, accepta de s'asseoir à sa table et, quand elle le vit assoupi par l'ivresse, lui coupa la tête et rentra à Béthulie pendant la nuit. Le lendemain, les juifs suspendirent à leurs murs la tête sanglante d'Holopherne et les Assyriens terrifiés, levèrent le siège après avoir éprouvé une sanglante défaite. Le *Livre de Judith* est inscrit parmi les livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament.

Judith et Holopherne, chef-d'œuvre de Bron-

Judith, d'après H. Vernet.

zino, palais Pitti (Florence); — tableau d'H. Vernet, au Louvre; — groupe de Donatello, à Florence.

Judith de Bavière, deuxième femme de Louis le Débonnaire (808-843). Très belle, mais intrigante et cruelle, elle employa tous ses efforts à assurer un royaume à son fils, le futur Charles le Chauve, d'où une série de troubles et de guerres civiles, au cours desquelles Louis le Débonnaire dut abdiquer (833), fut rétabli (834) et procéda à un nouveau partage de l'Empire (assemblée de Crémieu, 835).

juène n. m. *Ichtyol.* V. chevesne.

jugal, e, aux adj. (du lat. *jugum,* joug). Qui a rapport à la joue : *os jugaux.* (On dit aussi zygomatique.)

juge n. m. (lat. *judex ;* de *jus,* droit, et *dicere* dire). Magistrat chargé de rendre la justice : *les héliastes étaient les juges publics d'Athènes.* Personne prise pour arbitre, dans une contestation quelconque : *prendre un voisin pour juge. Le souverain juge,* Dieu. Qui apprécie le mérite de quelque chose : *être bon juge en matière de goût. Etre juge et partie,* juger dans sa propre cause. *Juge de paix,* magistrat amovible chargé de juger, seul et sans frais, les différends de peu d'importance et de concilier les parties. *Juge d'instruction,* magistrat chargé de rechercher les crimes et délits, de faire arrêter les prévenus, de recueillir les preuves relatives à la cause. *Juge suppléant,* celui qui est chargé de remplacer certains juges en cas d'empêchement. *Juge consulaire,* nom donné encore aujourd'hui aux juges des tribunaux de commerce. Allus. littér. :

Oui, si nous n'avions pas des juges à Berlin,

vers d'Andrieux dans le *Meunier Sans-Souci.* C'est la réplique du meunier au roi Frédéric qui le menace de prendre son moulin puisqu'il ne veut pas le vendre. Ces mots : *il y a des juges à Berlin* s'emploient depuis lors quand la force prétend l'emporter sur le droit.

— Encycl. *Proc.* Chaque tribunal de première instance se compose, suivant son importance, de trois à quinze juges (y compris le président et autant de vice-présidents qu'il y a de chambres, moins une) et de juges suppléants. Juges et juges suppléants sont nommés par le chef de l'Etat et sont inamovibles.

Chaque tribunal de commerce se compose, suivant son importance, de trois à quinze juges dont un président et de juges suppléants, dont les fonctions sont purement honorifiques et temporaires. Ils sont nommés, pour deux ans, à l'élection, par les commerçants.

Les *juges suppléants* sont de véritables magistrats ayant presque les mêmes prérogatives que les titulaires.

Règlement de juges. On appelle « règlement de juges » la décision par laquelle une autorité judiciaire supérieure détermine lequel de deux ou plusieurs tribunaux qui lui sont subordonnés devra connaître d'une cause dont ils ont été simultanément saisis, aussi bien dans le cas où deux tribunaux, par exemple, se déclarent incompétents, que dans celui où ils veulent tous deux retenir l'affaire.

Juge-commissaire. Le président commet les magistrats pour les ordres et les contributions quand il n'y a pas de juge spécial. Le tribunal commet un de ses membres pour les enquêtes, les descentes sur les lieux, les interrogatoires sur faits et articles. Lorsqu'un juge est chargé de diriger une enquête, on l'appelle souvent, dans le langage du palais, *juge enquêteur ;* quand il est chargé de procéder à une expropriation pour cause d'utilité publique, il prend le nom de *magistrat directeur du jury.* Dans les faillites, il y a un *juge-commissaire.*

Le *juge-commissaire* ne rend pas de jugements, à proprement parler : il rend des ordonnances, qui sont plutôt des actes de procédure.

Juge de paix. V. justice de paix.

Juge d'instruction. Le juge d'instruction est un juge du tribunal d'arrondissement qui, en dehors de ses fonctions ordinaires de juge, est spécialement chargé des fonctions de l'instruction en matière pénale. Pris parmi les juges titulaires ou parmi les juges suppléants, il est nommé pour trois ans, par décret du président de la République, et il peut être, sans décret nouveau, indéfiniment maintenu dans ses fonctions. Il ne peut connaître au jugement des affaires qu'il a instruites, et cela à peine de nullité. V. instruction.

Juges, chefs suprêmes des Hébreux depuis la mort de Josué jusqu'à l'institution de la royauté par Samuel au profit de Saül.

— Encycl. Les juges gérèrent le pouvoir à des intervalles irréguliers; ils eurent surtout pour mission de délivrer le pays de la domination étrangère. On admet en général dix-sept juges d'Israël : Othoniel, Aod, Samgar, Jahel, Débora, Barac, Gédéon, Abimélech, Thola, Jaïr, Jephté, Abézan, Ahialon, Abdon, Samson, Héli et Samuel.

Juges (*Livre des*), un des livres canoniques de la Bible, contenant l'histoire des chefs ainsi nommés (Aod, Débora, Barac, Gédéon, Jephté, Samson).

jugé n. m. Ce qui est jugé, apprécié. (S'emploie surtout dans les locutions : *bien-jugé* et *mal-jugé.* [V. ces mots.]) *Tirer au jugé* (*au juger*). V. juger.

jugeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être mis en jugement, décidé par un jugement : *procès difficilement jugeable.*

jugement [*man*] n. m. (de *juger*). Faculté de l'entendement qui compare et qui juge : *avoir le jugement droit.* Acte de l'entendement qui affirme la convenance ou la disconvenance de deux idées; opinion, sentiment : *nous nous en rapportons à votre jugement.* Faculté de bien juger : *faire preuve de jugement. Jugement téméraire,* opinion défavorable exprimée légèrement, sans preuves. *Dr.* Action de juger. Décision, sentence émanée d'un tribunal : *jugement contradictoire, par défaut,* etc. (V. partie encycl.) *Mettre en jugement,* soumettre à la sentence des tribunaux. *En jugement,* séance tenante : *un délit commis à l'audience se condamne en jugement. Hist. Jugement de Dieu* (v. l'art. suiv.), épreuves extraordinaires, comme le duel, l'épreuve du feu, etc., auxquelles on recourait autrefois lorsque les preuves matérielles manquaient. *Relig. Jugement dernier,* jugement solennel d'après lequel Dieu, suivant la religion catholique, doit prononcer, à la fin du monde, sur le sort de tous les hommes. Allus. hist. V. Salomon.

— Encycl. *Philos.* Le jugement est l'acte essentiel de l'intelligence. Penser, c'est juger. Tout jugement réel et explicite se formule nécessairement par une proposition. Au point de vue de la quantité, les jugements sont dits *universels* lorsque le sujet est pris dans toute son extension (*les mammifères sont vertébrés*), particuliers (*quelques mammifères sont carnivores*) ou *singuliers* (*Néron fut cruel*), dans le cas contraire. Au point de vue de la qualité, les jugements sont *affirmatifs* ou *négatifs.* Au point de vue de la modalité, ils sont *nécessaires* (*tout triangle a trois côtés*) ou *contingents* (lorsque le rapport peut ne pas exister : *il pleut*). Au point de vue de la relation, les jugements sont *catégoriques, hypothétiques* ou *disjonctifs.* Kant a introduit dans la classification des jugements une nouvelle distinction : celle des jugements *analytiques* (jugements dans lesquels l'attribut appartient nécessairement au sujet : *le tout est plus grand que la partie*) et des jugements *synthétiques* (où l'attribut ajoute quelque chose au sujet : *les corps sont pesants*).

— *Théol.* L'Eglise catholique fonde le dogme du jugement dernier sur les textes du Nouveau Testament. (S. Matthieu.) Le Fils de l'homme, ressuscité et glorifié, placera les bons à sa droite, les méchants à sa gauche : les premiers iront à la vie, les seconds à la mort éternelle. La résurrection générale de tous les morts, ainsi que des catastrophes, précéderont le jugement dernier. Une interprétation d'un passage du prophète Joël a donné naissance à une opinion qui n'a jamais reçu l'approbation de l'Eglise : on pensait que le jugement dernier devait avoir lieu dans la vallée de Josaphat, située près de Jérusalem.

L'Eglise grecque a toujours cru au jugement dernier. Les communions protestantes qui ne sont pas devenues rationalistes ont également conservé le dogme du jugement dernier.

— *Dr.* On nomme *arrêts* les décisions des cours d'appel, de la Cour des comptes, de la Cour de cassation et du conseil d'Etat; *arrêtés,* les jugements des conseils de préfecture; *sentences,* les décisions rendues par les juges de paix ou les arbitres.

Les jugements se divisent en jugements *avant faire droit,* et jugements *définitifs.* Les premiers ne terminent pas le litige, mais ont simplement pour objet soit d'en préparer la solution, soit de pourvoir dans l'entre-temps à quelque mesure urgente. On en distingue trois espèces : 1° les jugements dits *provisoires* ou *par provision,* lesquels, sans toucher au fond du litige, qui demeure réservé, statuent sur un incident qui ne peut souffrir de retard (par exemple, une femme plaide en divorce contre son mari; le jugement qui lui accorde une subvention alimentaire, en attendant la solution définitive du débat, est un jugement provisoire); 2° les jugements *préparatoires,* qui accélèrent l'instruction (ainsi, le tribunal ordonne une communication de pièces); 3° les jugements *interlocutoires,* qui préjugent juridiquement l'issue du débat dont la solution ne dépend plus que d'un point de fait qui reste à vérifier.

Les jugements *définitifs* portent décision sur le fond et dispositions accessoires d'exécution. On les divise d'abord en *contradictoires* et *par défaut.* Les premiers sont rendus sur les conclusions prises à l'audience par toutes les parties en cause. Les seconds interviennent sur les conclusions d'une seule partie, en l'absence et sans contradiction de la part de l'autre, qui n'a pas comparu, quoique régulièrement assignée.

Les voies de recours contre les jugements par défaut sont l'*opposition,* qui doit être portée devant le même tribunal, et l'*appel,* déféré à un tribunal supérieur. V. appel, opposition.

Les jugements *en premier ressort* sont ceux sur lesquels, à raison de l'importance du litige, le tribunal saisi ne statue qu'au premier degré de juridiction, et sauf l'appel qui peut être interjeté par la partie condamnée. Les jugements *en dernier ressort,* au contraire, ne sont pas susceptibles d'appel.

La rédaction des jugements contient deux parties : l'une, œuvre des juges, est la minute ou original du jugement ; l'autre est l'œuvre des avoués : ce sont les *qualités*.

Le jugement doit, à peine de nullité, contenir le *dispositif* de la décision, et en exprimer les *motifs*. L'exposé sommaire du point de fait et des conclusions des parties est la matière d'un acte de procédure qu'on appelle les *qualités* du jugement, et qui est rédigé par l'avoué du gagnant.

On appelle *expédition* la copie du jugement contenant les *qualités*, *motifs*, *dispositif* et *noms des juges*, et *grosse* la copie du jugement contenant, en outre, la formule exécutoire.

La signification du jugement doit être toujours faite à l'*avoué* et, en cas de condamnation, à la *partie*.

L'exécution peut être *volontaire* ou *forcée*. Cette dernière est confiée aux huissiers, qui peuvent recourir à la force publique ; elle se poursuit, à l'aide de la grosse du jugement, ordinairement sur les biens, par la voie des saisies. Un commandement doit précéder de vingt-quatre heures la saisie mobilière et de trente jours la saisie immobilière.

Les principaux effets des jugements sont : 1° donner un titre authentique et exécutoire ; 2° assurer hypothèque judiciaire sur tous les biens du perdant ; 3° opérer une novation du titre, qui n'est plus prescriptible que par trente ans ; 4° créer la présomption de chose jugée entre les parties.

Voies de recours. Les voies de recours contre les jugements se divisent en voies de *rétractation* et en voies de *réformation*.

Les voies de rétractation sont l'opposition aux jugements par défaut (v. OPPOSITION), la requête civile (v. REQUÊTE CIVILE) et la tierce opposition devant la même juridiction. V. OPPOSITION.

Les voies de réformation sont l'appel (v. APPEL), la tierce opposition devant un tribunal supérieur et la prise à partie (v. PRISE À PARTIE). Il y a enfin le pourvoi en cassation. V. CASSATION.

L'opposition et l'appel sont les *voies ordinaires* de recours, les autres sont dites *voies extraordinaires*.

L'appel est *suspensif*, car on ignore quel sera l'arrêt de la cour ; mais, en cas d'urgence, l'exécution du jugement a lieu provisoirement, malgré l'appel.

Jugement de Dieu. On appelait autrefois *jugement de Dieu* ou *ordalies* les épreuves auxquelles on avait recours pour s'assurer de l'innocence ou de la culpabilité d'un accusé, lorsque les preuves matérielles manquaient. Ces épreuves consistaient à plonger le bras dans un vase d'eau bouillante, ou à prendre avec la main une barre de fer rouge, ou bien encore à tenir les bras élevés en croix. Ceux qui restaient le plus longtemps dans ces positions avaient gain de cause. Saint Louis, en n'admettant plus que les preuves par témoins, abolit ces épreuves barbares, ainsi que les combats judiciaires, dans lesquels deux adversaires, le vainqueur était proclamé innocent ; et, dès lors, disparurent ces sortes de jugements, où la raison et l'équité étaient obligées de céder au caprice du hasard ou à la fraude.

Jugement dernier (*le*), fresque de Michel-Ange (Vatican) — tableau de Rogier Van der Weyden, hôpital de Beaune (Côte-d'Or) ; — triptyque de Memling (Dantzig) ; — tableau de Lucas de Leyde (Leyde) ; — de Rubens (Munich), etc.

Jugement de Pâris (*le*), tableau de Rubens, à la National Gallery ; — du même, galerie de Dresde ; — de Van der Werf, même galerie.

Jugement de Salomon (*le*), tableau de Gaspard de Craver (musée de Gand) ; — de Poussin, au Louvre.

Jugement du prix de l'arc (*le*), chef-d'œuvre de Barthélemi Van der Helst (musée d'Amsterdam, 1657). Ce tableau représente, assis autour d'une table, les arbitres de la confrérie (*Gilde*) des arbalétriers d'Amsterdam. Toile d'un admirable mélange de sentiment délicat de la nature, de perfection des détails et d'harmonie générale.

jugeoline [jo] n. f. Nom vulgaire de diverses plantes, sésames, digitale des Indes, etc.

jugeotte [jo-te] n. f. *Fam.* Jugement, bon sens.

juger [jé...], a. (lat. *judicare*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il jugea, nous jugeons.*) Décider une affaire, un différend, en qualité de juge : *la Cour de cassation juge sans appel les vices de forme*. Décider l'affaire, le procès de quelqu'un : *juger un criminel*. Régler en qualité d'arbitre : *juger un coup*. Apercevoir entre deux idées un rapport de convenance ou de disconvenance. Énoncer une opinion sur une personne ou sur une chose : *mal juger quelqu'un*. Estimer, croire, trouver : *dire ce que l'on juge la vérité*. Être d'avis : *juger nécessaire de*. S'imaginer : *jugez combien je fus surpris*. V. n. *Juger de*, décider de.

juger [jé] n. m. L'action de juger. *Au juger*, d'après ce qu'on estime devoir être de telle ou telle manière. *Tirer au juger* (ou *au jugé*), dans la direction où l'on suppose que se trouve le gibier.

jugerie [je-ri] n. f. *Dr. anc.* Ressort, juridiction.

jugeur, euse [eu-ze] n. Personne qui juge légèrement sans les connaissances nécessaires.

juglandacées [sé] ou **juglandées** [dé] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, dont le type est le genre *noyer* (*juglans*). S. une *juglandacée* ou *juglandée*.

juglandine n. f. Composé extrait du brou de noix.

Juglar (Clément), médecin et économiste français, né et m. à Paris (1819-1905) ; auteur de travaux remarquables sur les crises commerciales.

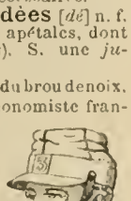

A, jugulaire.

Jugon, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 22 kil. de Dinan, sur l'Arguenon ; 530 h. (*Jugonias*. Ch. de f. O. — Le cant. a 8 comm., et 11.050 h.

jugulaire [lè-re] adj. (du lat. *jugulum*, gorge). Qui concerne la gorge ; *veine, glande jugulaire*. N. f. La veine jugulaire, une des grosses veines du cou. Courroie ou bande qui passe sous le menton et maintient le shako, le casque, etc.

jugulateur n. m. Celui qui jugule.

juguler [lé] v. a. (lat. *jugulare*). Égorger. *Fig.* Ennuyer, tourmenter à l'excès. Pressurer.

Jugurtha, roi de Numidie, ne veu de Micipsa. Il obtint de Rome, après avoir séduit les sénateurs à prix d'or, la plus forte partie des États de son oncle, et assassina bientôt son cousin Hiempsal. Appelé à Rome, pour se justifier de ce forfait, il osa s'y présenter et s'écria en quittant la ville : « Ville à vendre, tu périrais bientôt si tu trouvais un acheteur ! ». Mais il ne tarda pas à être vaincu par les Romains, orna le triomphe de Marius et mourut en prison (vers 154-165 av. J.-C.).

Jugurtha.

Jugurtha (*Histoire de la guerre de*), par Salluste ; composition remarquable par la vigueur du style, la verve du récit et la vérité des portraits, où l'auteur joint à ses habituelles qualités de moraliste et de psychologue une connaissance personnelle des lieux et des peuples.

Juif, ive (lat. *judæus* ; de *Judæa*, Judée), nom donné dès l'époque gréco-romaine aux descendants d'Abraham, qui s'appelaient eux-mêmes *Hébreux* ou *Israélites : les Juifs se révoltèrent contre Vespasien*. N. m. Qui professe la religion judaïque (en ce sens s'écrit avec une minuscule) ; *il existe beaucoup de juifs en Pologne*. Usurier. Adj. : *la nation juive. Chron. Année juive*, année lunaire de 354 jours, composée de 12 mois alternativement de 29 jours et de 30. (Les 11 jours restants se compensaient par un mois intercalaire de 30 jours nommé *adar*, second, et que l'on ajoutait tous les trois ans ou quelquefois plus tôt.)

— ENCYCL. Pour l'histoire ancienne, voir ISRAËL, PALESTINE, etc. Après la répression de la révolte des Juifs par Adrien (135), la nation juive se dispersa en Babylonie (où se créèrent de célèbres académies théologiques) et dans le monde romain. Les empereurs chrétiens soumirent les Juifs à une législation exceptionnelle. En France, les rois capétiens les persécutèrent et les dépouillèrent fréquemment, soit dans un but fiscal, soit par piété ; l'Église n'admettait pas le prêt à intérêt, opération à laquelle ils se livraient et qu'ils monopolisèrent jusqu'à ce que les Lombards et les Cahorsins vinssent leur faire concurrence. Les colonies juives parvinrent néanmoins, un peu partout, à un état de prospérité incontestable. L'Assemblée constituante leur reconnut les droits civils et civiques, mais, dans les autres États, ils sont soumis à un régime particulier. L'*antisémitisme* les considère comme réfractaires à toute assimilation, comme des étrangers, formant, au milieu des régnicoles, un bloc solidaire et dommageable à l'activité nationale : de là une propagande qui s'est traduite par des actes de violence condamnés par les partis libéraux.

Juif errant. Le juif errant est un symbole du peuple juif, condamné, depuis tant de siècles, à errer loin de son pays. On raconte que Jésus, portant sa croix et pliant sous le faix, voulut se reposer devant la porte du Juif Ahasvérus, qui le chassa brutalement, et que, pour le punir, le Seigneur lui dit : « Tu seras errant sur la terre jusqu'à ce que je vienne. » Aussitôt, le Juif se mit à marcher ; depuis, poussé par une force irrésistible, il erre continuellement, sans pouvoir trouver un lieu de repos. La légende du *Juif errant* ne remonte pas au delà du IVe siècle. V. AHASVÉRUS, LAQUEDEM.

Le Jugement du prix de l'arc, d'après Van der Helst.

Juif errant (*le*), roman d'Eugène Sue (1845), histoire d'un héritage que les jésuites, incarnés en Rodin, disputent à la famille Rennepont, issue du *Juif errant*. Ce roman, où ne manquent pas les incohérences, est intéressant par les caractères des personnages et le pathétique des aventures ; c'est, avec les *Mystères de Paris*, du même auteur, un des premiers romans-feuilletons. E. Sue tira de son *Juif errant* un drame, qui fut joué avec un grand succès à l'Ambigu (1849).

Juif polonais (*le*), drame en trois actes et cinq tableaux d'Erckmann-Chatrian (1869) ; histoire d'un assassin qui meurt dans un rêve, tué par le remords. Cain et Gheusi en ont tiré le livret d'un conte lyrique en trois actes et six tableaux, musique d'Erlanger (1900).

Juigné-sur-Sarthe, comm. de la Sarthe, arr. et à 31 kil. de La Flèche ; 1.180 h. Ch. de f. O. Anthracite.

Juillac (*ll* mll., *ak*), ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 30 kil. de Brive ; 2.510 h. Bestiaux. — Le cant. a 10 comm., et 10.530 h.

juillet [*ju.ll* mll., *è*] n. m. (lat. *julius*). Septième mois de l'année, ainsi nommé de *Jules* César, qui était né dans ce mois ; *le 14 juillet est la fête nationale de la France*.

— ENCYCL. *Agric.* En juillet s'achève la fanchaison et commence la moisson. On continue les labours, hersage et roulage des terres qu'on veut ensemencer en colza et navette ; on irrigue les prairies et l'on fume les jachères. Il convient également de biner les cultures sarclées (carottes, betteraves) et de butter les pommes de terre, les topinambours et le maïs ; on herse et bine les navets semés en juin et l'on sème les mélanges de plantes fourragères hâtives destinées à être données en vert ou enfouies. Aux vignes, on continue les traitements contre les maladies cryptogamiques, on taille en vert les rameaux (rognage) et l'on effectue encore un binage ; on dégage les raisins pour qu'ils reçoivent la lumière et la chaleur solaires. Au verger, on rogne les arbres fruitiers, on effeuille le pêcher pour favoriser la maturation. Au potager, on sème la chicorée, la raiponce, les navets, les radis, les choux ; on plante les céleris et les choux-fleurs d'automne, les romaines et poireaux d'hiver ; on taille les aubergines, melons, tomates. Enfin, au jardin d'agrément, on récolte les graines, on marcotte les œillets et surtout on entretient, par des arrosages abondants, l'aspect des corbeilles fleuries.

Juillet (*édit de*), édit rendu le 11 juillet 1561 et qui fixa la jurisprudence à l'égard des protestants.

Juillet 1789 (*journée du 14*), première insurrection des Parisiens pendant la Révolution, provoquée par Camille Desmoulins, et qui eut pour résultat la prise de la Bastille.

Juillet 1830 (*révolution* ou *journées de*), insurrection des Parisiens contre Charles X. Elle fut provoquée par les *ordonnances* impolitiques que le ministre Polignac avait sollicitées et aboutit, après deux jours de lutte dans Paris, à l'exil de la branche aînée des Bourbons et à l'avènement de Louis-Philippe qui succéda à Charles X.

Juillet (*monarchie de*), nom donné au gouvernement de Louis-Philippe, issu de la Révolution de juillet 1830.

Juillet (*décorations de*), créées par une loi du 13 décembre 1830 pour perpétuer le souvenir de la révolution de 1830 et pour accorder un signe de distinction aux citoyens qui s'étaient signalés dans les trois Glorieuses (27, 28, 29 juill. 1830). Il y avait une croix et une médaille, mais le ruban était le même pour les deux décorations : bleu, avec liséré rouge.

Croix de Juillet.

Médaille de Juillet.

Juillet (*colonne de*), sur la place de la Bastille, à Paris. Colonne en bronze, de 50 mètres de hauteur, élevée en commémoration de la révolution de juillet 1830. Une statue en bronze doré, représentant le génie de la *Liberté*, la surmonte. V. COLONNE.

Juillet 1840 (*traité du 15*), traité qui termina le conflit turco-égyptien, signé sur la pression de l'Angleterre, de la Russie et de la Prusse. Il ne laissait à Méhémet-Ali, malgré ses victoires, que l'Égypte et la possession viagère du pachalik de Saint-Jean d'Acre. Il faillit déchaîner la guerre entre les puissances et la France, qui avait été tenue à l'écart des négociations.

Juilly [*ll* mll.], comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 18 kil. de Meaux ; 910 h. (*Juliaciens*). Ch. de f. N. Collège célèbre, fondé par les oratoriens.

juin n. m. (lat. *junius*, le mois consacré à Junon). Sixième mois de l'année.

— ENCYCL. *Agric.* Juin est l'époque de la fenaison et, en certaines régions, le commencement de la moisson. On butte les maïs et les pommes de terre, on bine et éclaircit les pavots, les betteraves, les feveroles, on sarcle les céréales, repique les choux, le tabac ; on pratique les labours, hersages, fumures et écobuage des landes ; on enfouit les engrais verts et l'on commence les ensemencements du sarrasin et du navet ; on récolte encore le colza et la navette d'hiver. Aux vignes, c'est le moment où l'on pratique l'ébourgeonnement et l'épamprage, où se font les labours et binages légers ; on traite la vigne pour le mildiou, le black-rot, l'oïdium, on détruit les chenilles de pyrale et l'altise, on accole les rameaux et l'on effectue le pincement. Au verger, on éclaircit les arbres fruitiers, on taille en vert ; on enlève les coulants au fraisier et l'on commence à récolter cerises et fraises hâtives. Au potager, on continue les semis (chicorée, scarole, choux-fleurs, choux-raves, cerfeuil, pois) ; on ne plante que le soir, et l'on couvre de paillis les terres nouvellement ensemencées. On récolte de nombreux fruits et légumes. Au jardin d'agrément, on taille en vert les arbres et arbustes d'ornement, on forme des massifs, et l'on fait des semis de roses trémières, très vivace, campanules, violettes, etc. On greffe en écusson rosiers et lilas ; les plantes de serre tempérées peuvent être mises à l'air libre.

Juin 1832 (*insurrection des 5 et 6*), émeute qui eut lieu à Paris, pendant le règne de Louis-Philippe, à la suite des funérailles du général Lamarque. Elle fut rapidement réprimée, après la prise du cloître Saint-Merri, dernier refuge des insurgés.

Juin 1848 (*journées de*), insurrection qui ensanglanta Paris pendant quatre jours à la suite du licenciement de 120.000 ouvriers des ateliers nationaux. Elle fut réprimée par le général Cavaignac, investi de pouvoirs dictatoriaux par l'Assemblée, après une terrible guerre de rues, dans laquelle périrent l'archevêque de Paris, Mgr Affre, ainsi que les généraux Bréa, Duvivier, etc., et elle motiva presque immédiatement une réaction conservatrice.

Juive (*la*), opéra en cinq actes, d'Halévy, paroles de Scribe ; livret très dramatique (1835). La Juive Rachel, fille d'Eléazar, aime le prince chrétien Léopold ; mais, apprenant qu'il est marié, elle le dénonce comme étant son amant. Comme tel, il mérite la mort. Elle est condamnée elle-même à périr par le cardinal Brogni, et, lorsqu'elle est mise à mort, Eléazar révèle à Brogni qu'il vient de faire tuer sa propre fille. La musique, émouvante et très soignée, en fait un des chefs-d'œuvre de notre scène lyrique.

juivaillon [*ya, ll* mll., *on*] n. m. Juif, en mauvaise part : *les juivaillons de la bourse*.

juiverie [*ri*] n. f. Quartier d'une ville habitée par les Juifs. *Fam.* et *par dénigr.*, ensemble des Juifs ; boutique d'usurier. Rapacité sordide.

jujube n. f. (lat. *zizyphum*, gr. *zizuphon*). Fruit du jujubier. Suc, pâte extraits de la jujube : *la jujube est bonne pour la toux.*

— Encycl. Les jujubes, appelées aussi *chicourlis* et *guindauliers*, renferment une pulpe jaunâtre ayant une saveur douce analogue à celle des fruits cuits, et un noyau à deux loges dont l'une contient une graine huileuse. La jujube est un des fruits pectoraux ; on en fait la pâte de jujube ; consommée fraîche ou desséchée, la jujube, par la gomme qu'elle contient, jouit de propriétés émollientes.

jujubier [*bi-é*] n. m. Genre de rhamnacées.

— Encycl. Les jujubiers (*zizyphus*) sont des arbustes ou arbres épineux, à feuilles alternes, dont on connaît cinq espèces, des régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. Le *jujubier commun*, originaire de Syrie, acclimaté dans le bassin méditerranéen, est cultivé dans le midi de la France.

Jujubier : a, fleur ; b, coupe du fruit.

Le *jujubier des lotophages*, de Tunisie, est probablement le « lotus » des auteurs grecs. Le *jujubier épine du Christ* est une des espèces auxquelles on a pensé que pouvaient appartenir les rameaux épineux qui servirent à faire la couronne du Christ.

Jujurieux, comm. de l'Ain, arr. et à 31 kil. de Nantua ; 2.710 h. Carrières ; soieries.

jule ou **jules** n. m. En Italie, notamment à Rome, monnaie dont la valeur était de 30 centimes, avant l'adoption du système décimal.

julep [*lèp*] n. m. (ar. *djoulab*). Ancien nom des potions. Aujourd'hui, excipient d'eau et de gomme, auquel on mêle un médicament actif : *prendre un julep.*

— Encycl. Le Codex indique trois formules de juleps : *julep gommeux*, qui sert d'excipient pour les poudres insolubles (gomme arabique 10, sirop simple 30, eau de fleur d'oranger 10, eau distillée 100) ; *julep simple* (sirop simple 30, eau de fleur d'oranger 20, eau distillée 100) et enfin *julep calmant* (sirop d'opium 10, sirop de fleur d'oranger 20, eau distillée de tilleul 120).

jules n. m. *Arg. milit.* Baquet de propreté. Vase de nuit. *Pincer ou tirer l'oreille à jules, passer la jambe à jules,* porter le baquet à la fosse où il doit être vidé.

Jules Ier (saint), né et m. à Rome, pape de 337 à 352. Fête le 12 avril ; — Jules II (*Julien de La Rovère*), né près de Vérone vers 1442, m. à Rome, pape de 1503 à 1513. Dès son avènement, il affirma sa ferme volonté de restaurer la puissance politique des papes en Italie ; il travailla à l'accomplissement de ce dessein avec toute l'ardeur de sa belliqueuse nature et toute la puissance de son génie. Il eut, avec tous les vices, communs à l'Italie de son temps, les qualités d'un très grand homme d'État. Il prit part aux guerres d'Italie en organisant contre les Français la Ligue de Cambrai, puis la Sainte Ligue. Il protégea les artistes, notamment Bramante, Michel-Ange et Raphaël, et entreprit la construction de la basilique de Saint-Pierre. — Jules III (*del Monte*), né à Rome en 1487, pape de 1550 à 1555. Il s'allia à Charles-Quint contre Henri II. Il autorisa les jésuites à fonder à Rome leurs deux grands établissements d'instruction : le Collège romain et le Collège germanique.

Jules II (*Portrait du pape*), tableau de Raphaël, musée des Offices (Florence) ; tête intelligente, énergique, mais dont le regard a une fixité sinistre ; — de Giovanni Massone (Louvre).

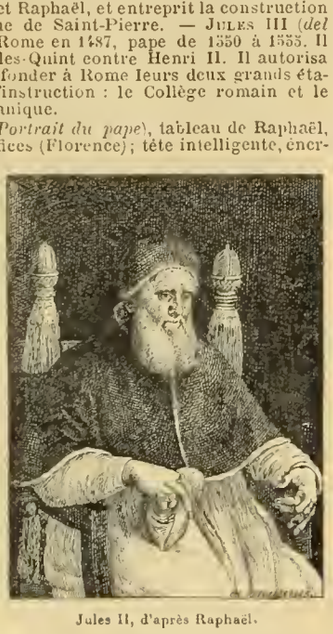

Jules II, d'après Raphaël.

Jules Romain, v. Romain.

Julia [*gens*], illustre famille de Rome, à laquelle appartenait Jules César, et qui prétendait descendre d'Iule ou Ascagne, fils d'Enée.

Julia Domna, impératrice romaine, née à Emèse, vers 158 ; femme de Septime-Sévère, douée de toutes les qualités du corps et de l'esprit, elle s'entoura d'hommes de lettres et de philosophes. Après le meurtre de son fils Caracalla, par Macrin, elle se laissa mourir de faim.

Julia Mammæa, mère de Septime-Sévère. Elle se montra favorable aux chrétiens, mais se rendit odieuse par son avarice et fut massacrée avec son fils, par ses soldats révoltés (125 apr. J.-C.).

Julianshaab, établissement colonial danois du Groenland méridional ; 5.000 h.

Julie, fille de Jules César et de Cornélie et femme de Pompée, m. en 54 av. J.-C. Elle mourut de saisissement, en voyant rapporter des comices le manteau sanglant de son mari, qu'elle crut mort.

Julie, fille d'Auguste, célèbre par sa beauté et le dérèglement de ses mœurs. Elle épousa successivement Marcellus, Agrippa et Tibère. Ce dernier, honteux des débordements de sa femme, l'exila et la réduisit à mourir de faim (39 av. J.-C. — 44 apr. J.-C.).

Julie, fille de la précédente et d'Agrippa, née en 18 av. J.-C., m. en 28 ap. J.-C. Elle eut d'aussi mauvaises mœurs que sa mère, et fut sans doute la cause du bannissement d'Ovide, qui l'a chantée sous le nom de Corinne. Auguste la relégua dans l'île de Trémère, sur la côte d'Apulie, où elle mourut.

Julie (sainte), vierge, née à Carthage et martyre en Corse, en 439. Fête le 22 mai.

Julie ou *la Nouvelle Héloïse*, célèbre roman épistolaire de J.-J. Rousseau (1761). Julie d'Etanges se laisse séduire par son précepteur Saint-Preux. Mais les deux amants sont séparés, et Julie est contrainte d'épouser M. de Wolmar. Régénérée par le mariage, elle devient une épouse et une mère sans reproche. Wolmar fait revenir Saint-Preux dans son foyer. Julie et Saint-Preux luttent contre les souvenirs du passé. Julie est délivrée à temps par la mort d'un rôle impossible à soutenir. Ce roman est plein d'une sentimentalité romanesque et passionnée, et révèle un amour très vif de la nature.

Julien (saint), né à Vienne, en Dauphiné. Il servit dans les armées romaines et souffrit le martyre à Brioude. Fête le 28 août. — Archevêque de Tolède, né et m. dans cette ville (620-690). Fête le 8 mars.

Julien l'Hospitalier (saint), saint vénéré surtout en Espagne et en Sicile et sur lequel on ne possède aucun renseignement. Fête le 29 janvier.

Julien (*l'Hospitalité de saint*), chef-d'œuvre du Benzino, au palais Pitti (Florence) ; composition, dessin, lumière, coloris, tout est parfait dans ce tableau.

Julien-le-Pauvre (église **Saint-**), église de Paris (XIIe s.), dédiée à saint Julien de Brioude et affectée actuellement au culte grec uni.

Julien [*li-in*] **l'Apostat,** neveu de Constantin, empereur romain, né en 331 apr. J.-C. ; il régna de 361 à 363. Il avait été élevé dans la religion chrétienne, qu'il renia, d'où son surnom, et fit de vains efforts pour rétablir le paganisme, relevant les temples, interdisant l'enseignement aux chrétiens, organisant le clergé païen et des œuvres de charité païennes. Blessé mortellement dans une guerre contre Sapor, roi de Perse, il mourut paisiblement suivant les uns. Suivant d'autres, il recueillit dans sa main le sang qui jaillissait de sa blessure et le lança avec rage contre le ciel en s'écriant : « Tu as vaincu, Galiléen. » Il a laissé des *Lettres*, des traités philosophiques, etc.

julien, enne [*li-in, è-ne*] adj. (du lat. *Julius*, Jules). *Ère julienne*, qui date de la réforme du calendrier par Jules César. *Année julienne*, de 365 jours et six heures. (V. calendrier.)

Julien (comte), gouverneur de l'Andalousie sous le roi wisigoth Rodrigue. Suivant d'anciennes légendes, poussé par un sentiment de vengeance, il ouvrit, en 711, aux Maures, l'entrée de l'Espagne. Les historiens modernes voient en lui un gouverneur de Ceuta.

Julien (Pierre), statuaire français, auteur de la *Baigneuse*, né à Saint-Paulien (Haute-Loire), m. à Paris (1731-1804). Le *Gladiateur mourant*, et la *Baigneuse* sont ses meilleures œuvres.

Julien (Noël, dit *Stanislas*), sinologue français, né à Orléans, m. à Paris (1799-1873). Son œuvre capitale est l'*Histoire de la vie d'Hiouen-Tsiang* et ses *Voyages dans l'Inde.*

julienne [*li-è-ne*] n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes indigènes, cultivées comme ornementales : *la julienne sert à faire des bordures.* Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes.

— Encycl. *Bot.* Les juliennes (*hesperis*) sont des herbes bisannuelles ou vivaces, dont on connaît une vingtaine d'espèces, habitant l'Europe et l'Asie. On cultive comme ornementales : la *julienne des jardins*, indigène dans les bois de France (souche de nombreuses variétés) et la *julienne* ou *giroflée de Mahon*, à fleurs roses et violettes.

— *Cuis.* On coupe en fragments minces et allongés des carottes, raves, poireaux, haricots verts, un peu de céleri rave et de cœur de chou ; on ajoute quelques petits pois et l'on fait revenir le tout au beurre à feu doux pendant 25 minutes ; on mouille avec du bon bouillon et on laisse cuire doucement ; la cuisson à peu près terminée, on ajoute une poignée d'oseille et un cœur de laitue émincé très fin.

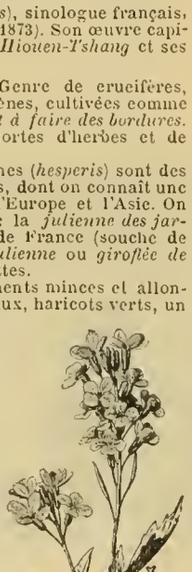

Julienne : a, fruit.

Juliennes (*Alpes*). V. Alpes.

Juliers [*li-é*], v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), autrefois capit. d'un duché du même nom ; 5.000 h. Sucrerie, papeterie.

Juliette, personnage de *Roméo et Juliette*, tragédie de Shakspeare. V. Roméo.

Jullian (Camille), historien français, professeur au Collège de France, né à Marseille en 1859 ; auteur de *Gallia*, de *Vercingétorix*, d'une *Histoire de Bordeaux*, d'une grande *Histoire des Gaulois.*

Jullien (Jean-Lucien-*Adolphe*), littérateur, musicographe et critique musical français, né à Paris en 1845 ; auteur de *Berlioz, Richard Wagner, Musiciens d'aujourd'hui*, etc.

Jullien (Jean), auteur et critique dramatique français, né à Lyon en 1854 ; il a donné au théâtre les pièces : *la Poigne, les Plumes du geai, le Maître, la Mer*, etc.

julodis [*diss*] n. m. Genre de coléoptères de la famille des buprestidés, comprenant de gros buprestes bronzés ou verts dorés, des régions chaudes du globe. (Une espèce habite la France.)

jumart [*mar*] n. m. Animal légendaire, qui serait soit le produit du taureau avec la jument ou l'ânesse, soit le produit de la vache avec le cheval ou l'âne. (On trouve aussi la forme jumare.)

jumeau, elle [*mô, è-le*] adj. (lat. *gemellus*). Se dit de deux ou de plusieurs enfants nés d'un même accouchement : *frères jumeaux ; sœurs jumelles ;* de deux muscles du mollet et de deux muscles de la région fessière ; de deux fruits joints ensemble, de deux objets semblables ou semblablement disposés : *lits jumeaux.* Substantiv. Personnes nées d'un même accouchement ; *mettre au monde trois jumelles.*

Jumeaux [*mô*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 16 kil. d'Issoire, sur l'Allier ; 1.060 h. Baryte. — Le cant. a 11 comm., et 9.410 h.

jumelage n. m. Action de jumeler.

jumelé, e adj. Consolidé par des jumelles : *mât jumelé.* Disposé par couples : *fenêtres jumelées. Colonne jumelée,* colonne dont le fût est formé de trois morceaux de pierre posés en délit et retenus par le bas avec des goujons, et par le haut avec des crampons.

jumeler [*lé*] v. a. (de *jumelé*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je jumelle.*) Accoupler longitudinalement des pièces de bois, des canons dans une tourelle, etc. *Mar.* Renforcer en ajustant une jumelle.

jumelle [*mè-le*] n. f. Fille née avec un autre enfant d'un même accouchement. Ancienne pièce d'artillerie, ayant une culasse et deux bouches. Réunion de deux montants ou poteaux du bocard. *Mar.* Pièce de bois appliquée sur une autre pour la conserver ou fortifier. Double lorgnette pour le théâtre, la campagne, etc. : *jumelle marine.* Rangée de pavés qui forment la moitié du ruisseau du côté de la chaussée. *Jumelle-goniomètre*, appareil permettant de mesurer les angles et les distances. N. f. pl. *Carros.* Ensemble formé de *huits* que traversent des boulons, pour le support des ressorts de voitures. Outil de mouleur servant à régulariser les noyaux dans un moulage. Petites lames fixées à l'extrémité d'un ressort de voiture. Pièces de bois ou de métal semblables, qui entrent dans la composition d'une machine. *Blas.* Nom de deux filets parallèles, séparés par un intervalle égal à leur largeur. (V. la planche Blason.)

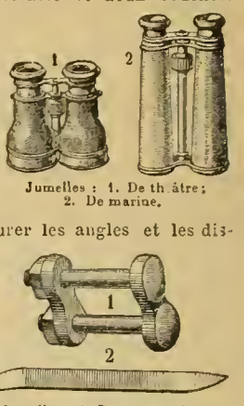

Jumelles : 1. De théâtre ; 2. De marine.

Jumelles : 1. De carrosserie ; 2. De mouleur.

Jumelles, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Baugé ; 1.410 h. Ch. de f. Orl.

Jumellière (La), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 21 kil. de Cholet ; 1.360 h.

jument [*man*] n. f. (du lat. *jumentum*, bête de somme). Femelle du cheval : *le croisement de la jument et de l'âne donne le mulet.* Machine à gaufrer, mue par un cheval, avec laquelle se fabriquait la monnaie avant l'invention du balancier. Prov. et loc. prov. : **Jamais coup de pied de jument ne fit mal à un cheval,** les hommes tiennent pour galanteries les tapes, les coups que leur donnent les femmes. **Avoir reçu un coup de pied de jument,** avoir une maladie vénérienne. Allus. littér. : **Jument de Roland,** jument du célèbre paladin qui, suivant l'expression de l'Arioste, n'avait d'autre défaut que celui d'être morte.

jumentaire [*man-tè-re*] adj. Qui est de la nature des bêtes de somme. (Peu us.)

jumenterie [*man-te-ri*] n. f. (de *jument*). Haras destiné à la production des étalons.

jumentés [*man*] n. m. pl. Ancien nom du groupe de mammifères périssodactyles, répondant aux équidés actuels. S. un *jumenté.*

jumenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] adj. (du lat. *jumentum*, bête de somme). *Méd.* Se dit d'une urine trouble et chargée comme celle du cheval.

Jumet [*mè*], v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 26.520 h. Houille, métallurgie, verrerie.

Jumièges, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 27 kil. de Rouen, sur la Seine ; 1.010 h. Ruines d'une abbaye de bénédictins de date mérovingienne, qui disparut à la Révolution. V. Énervés.

Jumilhac-le-Grand [*l* mll., *ak*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 43 kil. de Nontron, sur l'Isle naissante ; 3.230 h. Kaolin, métallurgie. — Le cant. a 7 comm., et 11.330 h.

jumper [*djeum-peur*] n. m. (m. angl. signif. *sauteur*). *Turf.* Cheval qui saute les obstacles.

Jung ou **Iung** (Henri-Félix-Théodore), général français, né et m. à Paris (1833-1896) ; auteur de plusieurs ouvrages, entre autres de *Bonaparte et son temps.*

jungermanniacées [*jun-jèr-ma-ni-a-sé*] n. f. pl. Famille d'hépatiques, caractérisées par un sporange pédicellé, s'ouvrant en quatre valves et contenant des élatères. S. une *jungermanniacée.*

jungermannie [*jun-jèr-ma-ni*] n. f. Genre type de la famille des *jungermanniacées*, comprenant de petites plantes rampantes, communes dans les lieux frais et humides des pays tempérés.

Jungermannie.

Jungfleisch (Emile-Clément), chimiste français, né à Paris en 1839 ; auteur de travaux sur les dérivés chlorés de la benzine, sur la lévulose et le sucre interverti, etc.

Jungfrau [*ioun'gh'-fra-ou*] (la), c'est-à-dire *la Vierge*, sommet des Alpes Bernoises, au-dessus des gorges de la Lutschine Blanche ; 4.181 m. Un chemin de fer électrique à crémaillère, partant de la Petite Scheidegg, sur la ligne de chemin de fer de la Wengernalp, monte par les stations de Rothstock (2.530 m.), Eigerwand (2.867), Eismeer (3.156), vers le sommet.

jungle [*jon-gle*] n. f. (sanscr. *djangala*). Nom donné, dans l'Inde, à de vastes espaces couverts d'arbres, de hautes herbes, peuplés de fauves, de serpents, etc. : *les jungles sont souvent marécageuses et insalubres.*

Jungle (*Livre de la*), pittoresques tableaux de la vie animale dans les forêts de l'Inde, par Rudyard Kipling (1894).

Junia (*gens*), illustre famille de Rome, dont sortit Junius Brutus.

Junimea [*mé-a*], m. signif. *la jeunesse*. Société littéraire qui se constitua à Jassy (Moldavie) vers 1867, et forma plus tard un groupe politique dans le royaume de Roumanie.

junimiste [*mis-te*] n. et adj. Membre de la Junimea.

junior adj. (m. lat. signif. *plus jeune*). Puîné, cadet : *Laurent junior*.

junipène n. m. Essence de genièvre.

juniperus [*pé-russ*] n. m. Nom latin du genévrier.

Junius (*Lettres de*). V. LETTRES.

Juniville, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 15 kil. de Rethel, sur la Retourne; 1.980 h. — Le cant. a 13 comm., et 5.280 h.

Junon.

junker [*ioun-kèr*] n. m. Nom donné, en Allemagne, aux fils des gentilshommes terriens quand ils entrent au service en qualité de simple soldat.

Junon, divinité latine identifiée avec l'Héra grecque, épouse de Jupiter, fille de Saturne et de Rhéa, reine du ciel, déesse du mariage. Les poètes la représentent comme hautaine, jalouse et vindicative.

— *Iconogr.* Parmi les tableaux les plus célèbres représentant Junon, citons : *Junon confiant à Argus la garde d'Io*, de Jordaens; — *Junon transportant les yeux d'Argus sur la queue du paon*, de Rubens, du Poussin; — *Junon allaitant Hercule*, du Tintoret, de Rubens, etc.

Junot [*no*] (Andoche), duc d'ABRANTÈS, général français, né à Bussy-le-Grand (Côte-d'Or), m. à Montbard (1771-1813). Secrétaire de Bonaparte au siège de Toulon, il dut à sa bravoure le surnom de *Sergent la Tempête*. Aide de camp de Bonaparte, pendant la première campagne d'Italie, il fit partie de l'expédition d'Égypte, et prit Lisbonne en 1807. Bon soldat, mais général incapable, il fut relégué par Napoléon dans le gouvernement des provinces illyriennes; il en conçut un chagrin qui ébranla sa raison. S'étant rendu à Montbard pour se rétablir, il s'y suicida, en se jetant par la fenêtre, dans un accès de fièvre chaude. V. ABRANTÈS.

Junot.

junte [*jon-te*] n. f. (de l'espagn. *junta*, réunion). Nom donné, en Espagne et en Portugal, à divers conseils délibérants et exécutifs : *de nombreuses juntes insurrectionnelles furent créées en Espagne, pendant l'occupation française*.

— ENCYCL. Les juntes sont des commissions perpétuelles ou temporaires, revêtues ou non d'un caractère officiel, et créées en vue de répondre à tel ou tel besoin politique. C'est ainsi que Philippe II et ses successeurs réunirent des juntes pour aviser aux moyens de réformer l'Etat. Pendant l'insurrection de 1821, il exista par toute l'Espagne de nombreuses juntes insurrectionnelles. Ce régime très favorable à l'autonomie régionale, a reparu, notamment au cours des époques troublées, de 1840 à 1873.

Junte (les) [*Junta* ou *Giunta*], illustre famille d'imprimeurs vénitiens au XVIe siècle. Le plus remarquable, FILIPPO, établi à Florence, à l'enseigne du *Lys rouge*, fut protégé par Léon X et acquit une grande renommée par ses éditions de classiques grecs et latins.

jupe n. f. (ar. *djoubba*). Vêlement de dessus des femmes, qui descend de la ceinture aux pieds. Partie d'un vêtement d'homme, qui prend de la taille jusqu'à mi-jambe : *la jupe d'une redingote*.

jupier [*pi-è*], **ère** n. et adj. Se dit du tailleur, de la couturière qui a pour spécialité la jupe de femme.

Jupille, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse; 6.200 h. Fabrique d'armes, papeterie, chaudronnerie.

Jupilles, comm. de la Sarthe, arr. et à 35 kil. de Saint-Calais; 1.260 h. Saboterie.

Jupin, syn. familier de JUPITER.

Jupiter.

Jupiter [*tèr*], principale divinité des Romains, identifié de bonne heure avec le **Zeus** [*zeuss*] des Grecs, le père et le maître des dieux. Fils de Saturne (ou *Kronos*) et de Rhéa, époux de Junon (*Héra*), il résidait dans l'éther ou sur l'Olympe, au milieu des autres dieux. Il présidait à tous les phénomènes célestes : saisons, nuages, tempêtes, foudre, etc. Il vainquit les Titans et les géants qu'il précipita dans le Tartare, renversa son père, donna à son frère Neptune la mer, à son autre frère Pluton l'enfer et garda pour lui le ciel et la terre. Les divers attributs qu'on lui reconnaissait lui valurent des surnoms nombreux : *Jupiter Tonnant, Jupiter Férétrien*, etc. Dans le style familier, on dit *Jupin*.

Jupiter Olympien, statue antique, de Phidias, à Olympie, regardée comme le chef-d'œuvre de la sculpture chez les anciens. L'une des sept merveilles du monde.

Jupiter et Antiope, chef-d'œuvre du Corrège (Rome); — tableau du Titien, musée de Munich; — même tableau au Louvre (v. VÉNUS DEL PARDO); — de Raphaël (Rome); — de Poussin, à la National Gallery.

Jupiter et Thétis, tableau d'Ingres (Aix); etc.

Jupiter.

Jupiter, planète du système solaire, qui est placée entre Pallas et Saturne. Jupiter est la plus grosse des planètes et la plus brillante après Vénus; son diamètre est de plus de onze fois celui de la terre; elle est environ cinq fois et demie plus éloignée du soleil que la terre; ses années valent à peu près douze des nôtres, et ses jours sont de 9 h. 55 minutes.

Cette planète possède sept satellites, dont les deux derniers ont été découverts photographiquement. Ces satellites sont assujettis à des éclipses, comme la lune; d'ailleurs, le cône d'ombre projeté par Jupiter s'étend très loin. C'est le retard apporté à la perception de ces éclipses par un accroissement de la distance qui nous sépare du phénomène qui a permis à Rœmer, en 1676, de calculer approximativement la vitesse de la lumière.

Junon allaitant Hercule, d'après Rubens.

Jupiter et Thétis, d'après Ingres.

jupitérien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Qui tient de Jupiter. Qui a un caractère impérieux, des façons altières.

jupon n. m. Jupe de dessous, plus courte que celle de dessus. *Fam.* Femme ou fille : *courir le jupon*.

juponner [*po-né*] v. a. Revêtir d'un jupon : *juponner une danseuse*.

juponnier [*po-ni-é*] n. m. *Pop.* Homme qui court après les femmes.

Jura, chaîne de montagnes entre la France et la Suisse, longueur 300 kil. Elle est disposée en arc de cercle et ses chaînons calcaires parallèles, fortement plissés, sont séparés par des *vals* et coupés de *cluses* profondes. La partie comprise entre le *col de Saint-Cergues* et la *Dent de Vaulion* s'appelle *Noirmont*. Les cimes les plus élevées sont : le *Reculet* (1.720 m.), le *Grand Crédo* (1.624 m.), le *Crêt de la Neige* (1.723 m.), le mont *Tendre* (1.680 m.), la *Dôle* (1.678 m.), le *Chasseron* (1.620 m.).

Jura (DÉP. DU), département formé par la Franche-Comté; préf. *Lons-le-Saunier*; s.-préf. *Dôle, Poligny, Saint-Claude*; 4 arr., 32 cant., 584 comm.; 261.000 h. (*Jurassiens*). 7e région militaire; cour d'appel de Besançon, évêché à Saint-Claude. Ce département doit son nom à la chaîne du Jura. L'élevage, les fromageries, l'agriculture, les vignobles, l'industrie horlogère, la métallurgie sont ses ressources principales.

jurable adj. Pour lequel était dû le serment de fidélité : *fief jurable*. (Vx.)

jurade n. f. *Féod.* Corps des jurats.

jurançon n. m. Vin récolté à Jurançon et dans les communes voisines. Cépage blanc des Basses-Pyrénées, qui, en dépit de son nom, n'entre pas dans la fabrication des vins de Jurançon.

— ENCYCL. Le jurançon, rouge ou blanc, est un vin corsé, alcoolique, et qui prend en vieillissant un goût analogue à celui du madère; il est obtenu par le mélange dans la cuve de divers cépages.

La légende veut que le grand-père de Henri IV lui ait fait boire un peu de jurançon quelques minutes après sa naissance et qu'il lui ait frotté les lèvres d'une gousse d'ail. Fier de ce que l'enfant subissait sans sourciller cette double épreuve, l'heureux grand-père s'écria : « Tu es un vrai Béarnais! »

Jurançon, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 1 kil. de Pau, sur la rivière du Nis; 2.920 h. Minoterie, scierie hydraulique.

jurande n. f. Nom donné sous l'ancien régime à la fonction de ceux que les corps de métiers choisissaient pour veiller à leurs intérêts. (Les jurandes, une première fois abolies sous Turgot, disparurent définitivement en 1791.) V. CORPORATION.

jurare in verba magistri, mots lat. signif. : *Jurer sur les paroles du maître*. Allusion d'Horace (*Epîtres*, I, 1, 14) à ces disciples trop respectueux pour qui l'autorité d'un philosophe qu'ils ont pris pour maître suffit.

Jurassien, enne [*ra-si-in, è-ne*], originaire ou habitant du Jura : *les Jurassiens*. Adjectiv. : *les montagnards jurassiens*.

jurassique [*ra-si-ke*] adj. *Géol.* Se dit des terrains secondaires dont le Jura est en grande partie constitué. N. m. Le terrain jurassique.

— ENCYCL. *Géol.* Le système jurassique est une des trois grandes divisions de la période secondaire. Il doit son nom à l'importance des formations de cet âge dans le Jura. Ces formations, généralement calcaires, reposent le plus souvent sur un étage de marnes liasiques, qui forment le jurassique inférieur. Le système jurassique est caractérisé par l'apparition des premiers mammifères et par le développement des crocodiliens et des chéloniens. On y constate une première tendance à l'établissement de climats différenciés.

— *Econ. rur.* Les animaux de la race jurassique (v. BŒUF) que l'on trouve en Suisse, en France, en Allemagne, en Autriche, sont remarquables par leur aptitude à l'engraissement. Ils sont de haute taille, ont un squelette fort, des muscles volumineux; le pelage est tantôt uniformément rouge, blanc ou jaune, tantôt mélangé de jaune, de rouge ou de noir; le mufle et les paupières sont roses.

jurat [*ra*] n. m. (du lat. *juratus*, qui a fait serment). Nom de certains magistrats municipaux, dans plusieurs villes du midi de la France, sous l'ancien régime : *les jurats de Bordeaux*.

juratoire adj. *Dr. Caution juratoire*, serment fait en justice de représenter sa personne ou un objet.

juré, e adj. (de *jurer*). Qui a prêté serment : *expert juré*. Qui a une supériorité en son genre : *un maître juré filou*. *Fig.* Déclaré d'une manière formelle, irrémédiable : *être ennemi juré du travail*.

juré n. m. Chacun des citoyens appelés à rendre un verdict sur la culpabilité des accusés : *les jurés sont avant tout juges du fait*. Membre d'un jury en général. V. COUR D'ASSISES.

jurée [*ré*] n. f. *Féod.* Serment. Droit de justice. Enquête judiciaire. Commune. Encan. (Vx.)

jure et facto, mots lat. signif. : De droit et de fait : *Henri IV ne fut roi jure et facto qu'après son entrée solennelle dans Paris*.

jurement [*man*] n. m. (de *jurer*). Serment fait sans nécessité. Blasphème : *proférer des jurements*.

jurer [*ré*] v. a. (lat. *jurare*; de *jus, juris*, le droit). Prendre à témoin la Divinité ou une autorité que l'on juge sacrée : *Dieu en vain tu ne jureras. Jurer ses grands dieux*, faire de vives protestations. Promettre par serment : *jurer la paix*. V. n. Prononcer un serment : *lever la main pour jurer*. Blasphémer, prononcer des jurons : *cocher, matelot qui jure continuellement*. Faire disparate : *le vert jure avec le bleu*. PROV. : **Il ne faut jurer de rien,** on ne peut répondre de ce qui arrivera. V. n.

jureur n. m. Celui qui fait un serment. Celui qui blasphème par habitude. (Peu us.)

juridicier [*si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Rendre la justice. (Peu us.)

juridiction [*dik-si-on*] n. f. (lat. *juridictio*, de *jus, juris*, le droit, et *dicere*, dire). Pouvoir, droit de juger. Ressort ou étendue de territoire où le juge exerce ce pouvoir : *la juridiction de la Cour de cassation s'étend sur toute la France*. Corps de judicature. *Degré de juridiction*, chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement portée. Pouvoir attribué à des fonctionnaires de prononcer un jugement sur des litiges relatifs à l'application des lois (juridiction *contentieuse*, et aussi d'accomplir certains actes qui ne supposent aucune contestation (juridiction *non contentieuse*, dite encore *gracieuse* ou *volontaire*).

— ENCYCL. Le principe de la séparation des pouvoirs, qui forme, depuis 1789, la base du droit public français, et celui de la séparation des autorités administratives et judiciaires, qui en est la conséquence, ont nécessité la création de tribunaux administratifs : conseil d'Etat, Cour des comptes, conseils de préfecture, conseils spéciaux de l'instruction publique, conseils de revision.

Parmi les actes de juridiction gracieuse, on peut citer les actes de tutelle en matière judiciaire et les demandes en remise d'impôts directs en matière administrative.

Au point de vue pénal, on distingue : 1° des *juridictions d'instruction* (juge d'instruction, chambres des mises en accusation); 2° des *juridictions de jugement* (tribunaux de simple police, tribunaux correctionnels, cours d'assises, Cour de cassation); 3° des *juridictions d'exception* (conseils de guerre, tribunaux maritimes, etc.). V. JUSTICE.

juridictionnel, elle [*dik-si-o-nèl, è-le*] adj. Relatif à la juridiction. (Peu us.)

juridique adj. (du lat. *juridicus*). Qui se fait en justice. Qui est dans les formes judiciaires : *acte juridique*.

juridiquement [*ke-man*] adv. D'une manière juridique : *arrêt juridiquement motivé.*

Jurien de la Gravière (Jean-Pierre-Edmond), marin et écrivain français, né à Brest, m. à Paris (1812-1892); auteur de travaux remarquables sur l'histoire de la marine. Il entra en 1888 à l'Académie française.

Jurieu.

Jurieu (Pierre), théologien protestant français, né à Mer, m. à Rotterdam (1637-1713), célèbre par ses polémiques avec Bossuet, avec Arnauld, avec Bayle, et par sa haine contre Louis XIV.

jurisconsulte [*ris-kon*] n. m. (lat. *jurisconsultus*; de *jus, juris*, le droit, et *consulere*, consulter). Qui est versé dans la science des lois et fait profession de donner son avis sur des questions de droit : *Cujas fut un grand jurisconsulte.*

jurisprudence [*ris-pru-dan-se*] n. f. (lat. *jurisprudentia*; de *jus, juris*, le droit, et *prudentia*, connaissance). Science du droit. Manière dont les tribunaux jugent habituellement sur tel ou tel point : *la jurisprudence supplée souvent au silence de la loi.*

— Encycl. Les lois ne pouvant prévoir tous les cas possibles, les tribunaux doivent, par leur jurisprudence, régler ceux qui n'ont pas été prévus ou qui donnent lieu à discussion, sous peine de déni de justice. Dans de pareils cas, les décisions prises par les tribunaux ou la Cour de cassation ne les lient pas pour les affaires identiques qui se présenteront dans l'avenir; mais, en fait, les juges évitent de contredire les décisions antérieures, surtout celles de la Cour de cassation.

La jurisprudence est le complément nécessaire de la loi.

Jurisprudence (*la*) ou **la Justice**, fresque de Raphaël (aux *Chambres* du Vatican).

jurisprudent [*ris, dan*] n. m. *Fam.* Légiste, jurisconsulte.

jurisprudentiel, elle [*ju-ris-pru-dan-si-el, è-le*] adj. Qui résulte de la jurisprudence : *solution jurisprudentielle.*

juriste [*ris-te*] n. m. (du lat. *jus, juris*, droit). Qui écrit sur des matières de droit.

Jurjura. *Géogr.* V. Djurdjura.

juro, mot lat. signif. : *Je le jure.* Mot qui rappelle une scène du *Malade imaginaire*, de Molière, dans laquelle Argan, reçu docteur, prête serment et, à chaque promesse saugrenue que lui demande le président, répond solennellement : *Juro.*

juron n. m. Façon particulière de jurer. Toute espèce de jurement. Dans le Jura, vent de l'est, appelé aussi montaine.

Jurua, riv. du Brésil, affl. dr. de l'Amazone; cours 2.000 kilom.

jury n. m. (m. angl. dérivé de l'anc. franc. *jurée*). Corps de jurés. Ensemble de tous les citoyens qui peuvent être jurés : *dresser la liste du jury; l'institution du jury date de 1791.* Commission chargée d'un examen particulier : *le jury de l'Exposition universelle. Jury criminel*, nom donné à une commission de citoyens qui, en cour d'assises, siège à côté des magistrats, avec la mission de prononcer sur la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé. (V. cour d'assises.) *Jury d'expropriation*, nom donné à une commission de citoyens qui prononce sur les indemnités à allouer en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique. V. expropriation.

jus [*ju*] n. m. (mot lat. signif. *sauce*). Suc tiré d'une chose par pression, coction ou autre préparation : *jus de citron, jus d'herbes, jus de pomme. Absol.* Jus de viande : *des épinards au jus. Poét.* ou *fam. Jus de la treille, de la vigne*, etc., le vin. *Pop. Jus de bâton*, coups. *Jus de coude*, travail, effort énergique. *Jus de chapeau, de chique*, mauvais café. *Jus de réglisse*, nègre. *Avoir du jus*, être élégant.

— Encycl. *Cuis.* Le jus destiné à donner de la couleur et du goût aux potages et ragoûts est obtenu par la cuisson, dans du bouillon, de jambon, lard, tranches de bœuf, os de veau, oignons, carottes, persil, ciboule, thym, laurier, clous de girofle et champignons. On sale peu. Après cinq ou six heures de cuisson, on passe au tamis. On prépare de la même manière le jus pour les sauces blanches, mais en remplaçant le bœuf et le jambon par des carcasses et des abatis de volaille et de la rouelle de veau. Le jus maigre est obtenu en remplaçant la viande par des morceaux de carpe, brochet et tanche, qu'on laisse cuire pendant deux heures.

jusant [*zan*] n. m. (du lat. *jusum*, en bas). Reflux de la marée : *courant de jusant.*

jusée [*zé*] n. f. Liqueur acide qui sert dans les tanneries, et que l'on obtient par macération du tan.

jus est ars boni et æqui, mots lat. signif. : *Le droit est l'art du bien et du juste.* Telle est l'élégante définition du droit donné par le Digeste.

jus et norma loquendi, mots lat. signif. : *La loi et la règle du langage.* Horace dit, dans son *Art poétique* (72), que c'est l'usage qui décide en maître et règle les lois du langage.

jus gentium, mots lat. signif. : *Droit des gens.* Chez les Romains, droit appliqué aux étrangers. Aujourd'hui, le droit international.

jus privatum, mots lat. signif. : *Droit privé.* Droit des particuliers entre eux, droit civil.

jus publicum, mots lat. signif. : *Droit public.* Droit commun à l'universalité des citoyens, envisagés chez un seul peuple, dans leurs rapports avec l'État; droit politique.

jusque [*jus-ke*] (lat. *usque*) prép. qui marque un terme au delà duquel on ne passe pas. *Jusqu'à ce que* (et *pop. jusqu'à tant que*) loc. conj. Jusqu'au moment où. — L'*e* de *jusque* s'élide devant une voyelle. S'écrit aussi quelquefois avec un *s* à la fin dans le même cas : *jusques à quand?*

Jusquiame : a, fruit.

jusquiame [*jus-ki*] n. f. (gr. *huoskuamos*). Genre de solanées de la région méditerranéenne, narcotiques et vénéneuses.

— Encycl. Les jusquiames sont des herbes dressées et rudes, dont on connaît une dizaine d'espèces méditerranéennes.

La *jusquiame noire*, dite aussi *herbe* ou *mort aux poules* ou *hennebon*, est commune sur les décombres.

La *jusquiame blanche* a des fleurs d'un jaune pâle et verdâtre. Ce sont des plantes vénéneuses, renfermant un alcaloïde dit *hyoscyamine;* la jusquiame noire est employée en médecine.

Jussac, comm. du Cantal, arr. et à 6 kil. d'Aurillac, au-dessus de l'Authre; 1.340 h.

Jusserand (Jean-Adrien-Antoine-Jules), littérateur et diplomate français, né à Lyon en 1855. On lui doit de remarquables études sur la littérature anglaise (*Histoire littéraire du peuple anglais*, etc.) et la fondation de la collection de monographies littéraires intitulée *les Grands Écrivains français.*

Jussey, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 35 kil. de Vesoul, sur l'Amance; 2.640 h. Ch. de f. E. Fer. — Le cant. a 22 comm., et 11.360 h.

jussiée [*ju-si-é*] n. f. Genre d'œnothéracées, comprenant une quarantaine d'espèces aquatiques des régions tropicales. (On les cultive pour leurs fleurs jaunes ou blanches.)

Jussieu (Antoine de), botaniste français, né à Lyon, m. à Paris (1686-1758); — Bernard, frère du précédent, célèbre botaniste français, né à Lyon, m. à Paris (1699-1777). Il est l'auteur d'une méthode naturelle de classification des plantes, que son neveu Antoine-Laurent fit adopter. — Joseph, frère du précédent, botaniste, né à Lyon, m. à Paris (1704-1779); — Antoine-Laurent, neveu des précédents et, comme eux, célèbre botaniste, né à Lyon, m. à Paris (1748-1836). Il est l'auteur du système naturel de classification des plantes, qui fit abandonner la méthode de Linné; — Adrien, fils du précédent, botaniste non moins illustre que ses devanciers, né à Paris (1797-1853). Il succéda à son père dans la chaire qu'occupait celui-ci au Muséum.

Bernard de Jussieu.

jussion [*ju-si-on*] n. f. (lat. *jussio*). Injonction adressée par le roi au Parlement, cour souveraine, d'avoir à enregistrer un édit. (Quand la cour n'obtempérait pas à cette injonction, il lui était envoyé des *lettres itératives de jussion*, et, en cas de nouveau refus, le roi faisait procéder à l'enregistrement de l'acte dans un lit de justice.)

Jussy, comm. de l'Aisne, arr. et à 15 kil. de Saint-Quentin, sur le canal de Crozat; 1.310 h. Carrières.

Just (saint), martyrisé à l'âge de treize ans, en Espagne vers le IVe siècle. Fête le 6 août.

Just (*Martyre de saint*), tableau de Rubens, musée de Bordeaux.

justæ nuptiæ, mots lat. signif. : *Justes noces.* Mots par lesquels les Romains désignaient le mariage légal.

JURA
0 5 10 15 K
PRÉFECTURE
SOUS-PRÉFECTURE
Ch.lieu de canton
Commune
Évêché
Limite de département
Limite d'arrondiss.t
Chemin de fer
Canaux
Limite d'État
Hte-Saône
Côte-d'Or
Doubs
Saône-et-Loire
Ain
Jura
Suisse
Besançon
Dole
Rochefort
Montbarrey
Salins
Arbois
Poligny
Champagnole
Nozeroy
Lons-le-Saunier
Bletterans
Chaumergy
Sellières
Voiteur
Conliège
Beaufort
Orgelet
Arinthod
St-Julien
Amour
Clairvaux
Moirans
St-Claude
Morez
St-Laurent
Les Planches en Montagne
Les Bouchoux
Gex
Quingey
Montmirey
Dampierre
Gendrey
Villers-Farlay
Chaussin
Chemin
Foret de Chaux
Foret de Poligny
Foret de la Joux
Foret de la Serre
Foret de la Savine
Foret de la Rivière
Foret de la Mouille
Foret de Clairvaux
Foret de Moirans
Foret de Lavans
Foret de St-Claude
Foret de Septmoncel
Foret de la Fauvaille
Foret de Chaux
Foret de Poligny
Foret de la Joux
Foret de la Serre
Foret de la Savine
Foret de la Rivière
Foret de la Mouille
Foret de Clairvaux
Foret de Moirans
Foret de Lavans
Foret de St-Claude
Foret de Septmoncel
Foret de la Fauvaille
Lac de Chalain
Lac de Clairvaux
Lac de St-Point
Lac de Genève
Mont Poupet
Mont Sorbier
Mont Fier
Mont Rivel
Mont Sonnin
Mont Noirmont
Mont Sirod
Mont Monnet
Mont Rond
Mont Roland
Mont Vaudrey
Mont Barrard
Mont Chevalier
Mont Chevrier
Mont Chevrier
Mont Chevr

justaucorps [*jus-tô-kor*] n. m. de *juste, au,* et *corps*). Espèce de pourpoint serré à la taille, muni de basques et de manches, et qui fut en usage surtout au XVIIe siècle.

1. Justaucorps (XVIIe s.); 2. Justaucorps de femme (1650).

juste [*juste*] adj. (lat. *justus;* de *jus,* droit). Qui juge et agit selon l'équité : *Louis XII fut surnommé le Juste.* Conforme à la justice, au droit, à la raison : *sentence juste.* Qui a le caractère de la justesse et du bon sens : *pensée juste.* Fondé, légitime : *juste orgueil.* Qui apprécie bien : *coup d'œil juste.* Qui est exact : *balance juste.* Etroit : *habit juste.* N. m. L'homme qui conforme sa conduite à la morale, à la justice. Celui qui est en état de grâce devant Dieu. *Le Juste,* dans les livres saints, le Messie. Ce qui est juste : *notion du juste et de l'injuste.* N. f. Justaucorps. Flacon de table en étain, en argent, ou même en or, muni d'un couvercle et de deux anses et qui fut, du XIIIe au XVe siècle, une mesure de capacité pour le vin et la bière, pouvant contenir exactement trois chopines. Adv. Avec justesse : *viser, chanter juste.* Loc. adv. : *Au juste,* exactement. *Comme de juste,* comme cela se doit. ALLUS. LITT. et HIST. V. ARISTIDE, JUSTUM ET TENACEM et PER FAS ET NEFAS. ANT. **Injuste.**

Juste (Théodore), historien belge, né et m. à Bruxelles (1818-1888). On lui doit d'excellents ouvrages sur l'histoire des Pays-Bas au temps de la domination espagnole.

Justel (Christophe), érudit et canoniste protestant, né à Paris (1580-1649). Il était le secrétaire de Henri IV au moment de son assassinat.

justelette [*ste-lè-te*] n. f. Flacon de table plus petit que la juste.

justement [*jus-te-man*] adv. Avec justice : *trancher justement un différend.* Avec raison, vérité : *comme on l'a dit justement.* Précisément : *voilà justement ce qu'il nous faut.* ANT. **Injustement.**

juste-milieu n. m. Conduite également éloignée de deux extrêmes contraires. Méthode de gouvernement qui consiste à se tenir également éloigné des partis extrêmes. Partisan de cette méthode : *c'est un juste-milieu.* Nom donné particulièrement au gouvernement de Louis-Philippe. Adjectiv. : *député juste-milieu.* (S'écrit aussi sans trait d'union: *se tenir dans un juste milieu.*)

justesse [*jus-tè-se*] n. f. Qualité de ce qui est exactement adapté, approprié : *la justesse d'une vis pour un écrou; la justesse d'une balance.* Qualité qui fait apprécier ou exécuter d'une façon exacte : *la justesse de l'oreille, du tir.* Fig. Exactitude, vérité, raison : *la justesse d'une observation. Turf. Gagner de justesse,* se dit d'un cheval qui devance de très peu son principal adversaire et, seulement dans les dernières foulées, « sur le poteau ».

justice [*jus-ti-se*] n. f. (lat. *justitia;* de *jus,* le droit). Vertu qui fait que l'on respecte le droit d'autrui et que l'on rend à chacun ce qui lui appartient : *la justice n'est pas toujours facile à pratiquer.* Bon droit, vérité : *ne vous fiez pas uniquement à la justice de votre cause. En bonne justice,* selon ce qui est de droit. Action ou pouvoir de prononcer sur les droits de chacun, de punir ou de récompenser : *la justice divine.* Exécution capitale. (Vx.) Action de reconnaître les droits de quelqu'un : *demander justice. Haute justice,* celle qui donnait aux seigneurs le droit de prononcer des peines capitales. *Basse justice,* celle qui ne s'appliquait qu'à des affaires de peu d'importance. Juridiction : *justice civile, criminelle.* Ensemble des tribunaux, des magistrats : *la justice française.* Personnification de la justice, considérée comme divinité (en ce sens, prend une majuscule). *Faire justice à quelqu'un,* réparer le tort qui lui a été fait. *Faire justice de quelqu'un,* le traiter comme il le mérite. *Faire justice d'une chose,* la supprimer; la signaler telle qu'elle est. *Se faire justice,* se venger soi-même; se condamner et se punir soi-même. *Bois de justice,* la charpente de l'échafaud. *Descente de justice,* v. la partie encycl. ALLUS. HIST. : **Justice immanente,** paroles célèbres de Gambetta (discours de Cherbourg, 9 août 1880). Le tribun y fait allusion à une justice réparatrice, immanquable et nécessaire. ALLUS. LITT. V. PEDE PŒNA CLAUDO. ANT. **Injustice.**

— ENCYCL. *Dr.* L'administration de la *justice* est confiée au ministre de la justice, qui est en même temps garde des sceaux, et, à ce titre, veille à la garde du sceau de l'Etat, l'appose sur les lois, traités, actes de chancellerie, et conserve les originaux des lois.

L'organisation judiciaire date, dans ses lignes générales, d'une loi des 16-24 août 1790, modifiée par celle du 30 août 1883. En principe, la justice émane du chef de l'Etat et est rendue en son nom; mais ceux qui la rendent sont inamovibles, et ainsi ils sont indépendants du gouvernement.

Les corps constitués pour exercer le pouvoir judiciaire portent le nom général de *tribunaux.* Ceux-ci se divisent en tribunaux *ordinaires* (tribunaux d'arrondissement et cours d'appel) et tribunaux *spéciaux* ou *d'exception* (justices de paix, tribunaux de commerce, conseils de prud'hommes), suivant que leur compétence est générale ou spéciale. On les divise encore en *tribunaux de première instance* et *cours d'appel,* suivant qu'ils jugent en premier ou en deuxième ressort. Ch que tribunal exerce la justice sur une certaine partie du territoire appelée *ressort.*

Les circonscriptions judiciaires correspondent à peu près aux circonscriptions administratives. Ainsi, il y a : une justice de paix par canton, un tribunal de première instance par arrondissement, une cour d'appel pour un ou plusieurs départements, une Cour de cassation pour toute la France.

Quant aux tribunaux de commerce, il y en a seulement dans les villes commerçantes, et des conseils de prud'hommes jugent, dans les villes manufacturières, les différends entre patrons et ouvriers.

En dehors et au-dessus des divers tribunaux, la Cour de cassation a pour fonction de veiller à l'application des lois et des formes de procédure; elle juge non pas les affaires, mais les jugements. V. COUR.

Il y a enfin des tribunaux administratifs : conseil d'Etat, Cour des comptes, conseils de préfecture, etc.

La magistrature se divise en *magistrature assise* (magistrats *du siège,* chargés du jugement) et la *magistrature debout* (membres du ministère public ou des parquets). Seule la magistrature assise est inamovible.

Le principe de l'inamovibilité, sur lequel repose notre organisation judiciaire, est une garantie d'indépendance.

Sont inamovibles les conseillers à la Cour de cassation, à la Cour des comptes et aux cours d'appel, les juges des tribunaux de première instance; mais sont amovibles les juges de paix, les membres des parquets, les membres des tribunaux de commerce et des conseils de prud'hommes.

Les magistrats sont présentés à la nomination du chef de l'Etat par le ministre de la justice. L'âge (de vingt-deux à trente ans) varie suivant les fonctions.

Avant d'être installés, les magistrats de tout ordre sont tenus de prêter serment.

La Cour de cassation constitue le conseil supérieur de la magistrature.

Les organes directs de la justice sont les juges; mais auprès d'eux se placent : d'une part, les membres du ministère public, qui requièrent, au nom de l'Etat ou de la société, les décisions de la justice; d'autre part, les avocats, chargés de présenter, en les développant, les moyens des parties; enfin, des officiers ministériels (huissiers, avoués, greffiers), qui, revêtus d'un caractère public, ont mission d'assister soit les juges, soit les parties.

En matière criminelle, on distingue, selon la gravité de l'acte punissable, les *contraventions,* les *délits* et les *crimes,* qui sont respectivement de la compétence des tribunaux de simple police, des tribunaux correctionnels et des cours d'assises.

Le *tribunal de simple police,* c'est la justice de paix jugeant les contraventions. Le *tribunal correctionnel,* c'est le *tribunal d'arrondissement* statuant sur les délits. Les crimes sont déférés aux *cours d'assises.*

Déni de justice. V. DÉNI.
Haute cour de justice. V. SÉNAT.
Maison de justice. V. PRISON.
Descente de justice. On distingue : 1° la descente sur lieux en matière civile, c'est-à-dire le transport d'un juge, soit d'office soit sur réquisition d'un tribunal ou des parties, en vue de recueillir sur place des renseignements utiles à la cause. La partie requérante doit consigner au greffe les frais de transport; 2° la descente sur lieux en matière pénale, effectuée soit par le juge d'instruction accompagné du procureur de la République, soit par ce dernier magistrat seul en cas de flagrant délit. Elle a pour objet le transport de la justice sur les lieux pour s'éclairer, notamment en reconstituant la scène du crime.

Justice de paix. Il y a une justice de paix par canton, et le tribunal est composé d'un seul juge, qui a pour auxiliaires deux juges suppléants et qui est assisté d'un greffier. Les juges de paix sont nommés par décret et révoqués de même, car ils ne jouissent pas du privilège de l'inamovibilité. Ils doivent, ainsi que leurs suppléants, être Français, âgés de trente ans, jouir de leurs droits civils et politiques.

Les suppléants ne reçoivent aucun traitement; le second suppléant n'exerce ses fonctions qu'à défaut du premier.

A Paris, il y a une justice de paix par arrondissement.

La justice de paix forme le premier degré de la hiérarchie judiciaire.

En matière civile, les juges de paix ont une triple mission : 1° comme *conciliateurs* avant tout, ils cherchent à arranger à l'amiable tous les différends qui prennent naissance dans leurs cantons respectifs; 2° comme *juges,* ils statuent sur les affaires de leur compétence; 3° enfin, en vertu d'attributions *extrajudiciaires,* ils convoquent et président les conseils de famille, délivrent des actes de notoriété, etc. En matière pénale, ils sont juges de simple police et officiers de police judiciaire.

Le juge de paix agit comme conciliateur, tant dans les affaires de la compétence du tribunal de première instance (*grande conciliation*) que dans celles de sa compétence propre (*petite conciliation*).

Toutes les causes civiles sont en principe soumises au préliminaire de conciliation.

Le délai de convocation est de *trois jours francs* entre le jour de la citation et celui de la comparution : une citation remise le 1er convoquera donc pour le 5 au plus tôt.

La citation permet aux parties qui ne se concilient pas de porter leur demande devant les tribunaux.

Les procès de la compétence des juges de paix sont soumis à la *petite conciliation,* en dehors de l'audience. Dans ce cas, la partie demanderesse fait parvenir à son adversaire un *avertissement* sur papier timbré, écrit par le greffier et expédié par la poste (0 fr. 90). Le juge de paix délivre un permis de citer, s'il n'y a pas conciliation ou si le défendeur fait défaut.

La petite conciliation est appelée aussi *conciliation sur avertissement,* et la grande, *conciliation sur citation.*

Devant les justices de paix il n'y a pas de ministère public, ni de constitution d'avoué. Les parties comparaissent en personne ou par mandataire.

La loi donne aux juges de paix la connaissance de toutes les actions purement personnelles ou mobilières; elle fixe de 100 francs à 300 francs en dernier ressort et de 200 francs à 600 francs en premier ressort la valeur des demandes sur lesquelles ces magistrats sont appelés à statuer : c'est leur compétence *ordinaire.* Les affaires qui rentrent dans leur compétence *extraordinaire* se divisent en trois classes : 1° pour les unes par exemple, contestations entre hôteliers et voyageurs), ils prononcent sans appel jusqu'à la valeur de 300 francs et à charge d'appel jusqu'à 1.500 francs; 2° pour les autres (baux à loyer, etc.), ils connaissent sans appel jusqu'à la valeur de 300 francs et à charge d'appel à quelque valeur que la demande puisse s'élever; 3° pour d'autres enfin, ils ne statuent jamais qu'à charge d'appel (par exemple, demandes de pension alimentaire, actions possessoires).

Des lois spéciales ont étendu à quelques autres matières la juridiction des juges de paix (contestations en matière de douanes, etc.).

Les parties peuvent convenir de « proroger », c'est-à-dire d'étendre volontairement la compétence du juge de paix. La prorogation de compétence a pour but : de donner au juge le droit de statuer en dernier ressort là où il ne devrait statuer qu'à charge d'appel.

Le juge de paix qui, lorsqu'il rend des jugements, fait acte de juridiction contentieuse, a en outre des attributions qui ne supposent l'existence d'aucun différend, d'aucun litige : il fait alors acte de juridiction gracieuse.

Les fonctions *extrajudiciaires* des juges de paix sont nombreuses. Elles consistent, notamment : à convoquer et présider les conseils de famille, pour tout ce qui concerne les mineurs et les interdits; à faire l'apposition et la levée des scellés, soit après décès, soit en cas de faillite ou de liquidation judiciaire; à dresser les actes d'adoption, de tutelle officieuse et d'émancipation; à délivrer des certificats de vie et de propriété et des actes de notoriété.

Le juge de paix, comme officier de police judiciaire, est chargé dans son canton de la recherche des délits et des actes d'instruction criminelle, comme auxiliaire du procureur de la République. Il est en outre chargé exclusivement de juger les contraventions de police dans sa circonscription cantonale (*tribunal de simple police*) et il est assisté en ce cas d'un commissaire de police faisant les fonctions de ministère public.

Les personnes citées en justice de paix peuvent se présenter elles-mêmes ou bien se faire représenter par un avocat régulièrement inscrit, un avoué ou un mandataire porteur d'une procuration spéciale sur papier timbré et enregistrée.

— *Dr. milit. Tribunaux militaires.* Les tribunaux chargés de juger les délits et crimes militaires portent le nom de *conseils de guerre;* ils sont composés d'officiers. Dans certains cas déterminés, les jugements des conseils de guerre peuvent être déférés en appel à un tribunal supérieur, dit *conseil de revision.*

La justice militaire pour l'armée de mer, est rendue par des *conseils de guerre,* un *conseil de revision* et des *conseils de justice.* Les deux premières de ces juridictions siègent soit à terre, soit à bord. Permanentes dans le premier cas, elles ne sont constituées à bord que pour des affaires déterminées. Les conseils de justice siègent à bord et sont toujours temporaires.

En temps de paix, la Cour de cassation est juge d'appel des décisions des tribunaux militaires et maritimes siégeant à l'intérieur du territoire.

Justice (*la*), poème philosophique de Sully Prudhomme. Style énergique et sobre; pensées philosophiques d'une belle élévation (1878).

Justice de Trajan (*la*), tableau de Delacroix, au musée de Rouen; peinture du dessin le plus énergique, de l'exécution la plus fougueuse, du coloris le plus hardi.

Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime (*la*), chef-d'œuvre de Prud'hon (Louvre),

La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime, d'après Prud'hon.

magnifique allégorie, d'une poésie lugubre et saisissante.

justiciabilité n. f. Etat, condition de justiciable.

justiciable [*jus-ti*] adj. et n. Qui doit répondre devant certains juges : *les ministres sont justiciables de la Haute Cour.*

justicie [*jus-ti-si*] n. f. Genre d'acanthacées.

Justicie.

— ENCYCL. Les justicies (*justicia*) ou carmantines sont des arbustes élégants ou plantes herbacées, à tige cylindrique ou anguleuse, originaires des régions chaudes, mais cultivées en Europe (serre chaude ou tempérée). Plusieurs espèces de justicies ont des propriétés médicinales.

justicier [*jus-ti-si-é*] n. et adj. m. Qui avait droit de rendre la justice sur ses terres : *seigneur haut justicier.* Qui aime à faire régner la justice : *saint Louis fut un roi justicier.*

justicier [*jus-ti-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Punir en exécution de sentence ou d'arrêt : *justicier un criminel.*

justifiable [*jus-ti*] adj. Qui peut être justifié. ANT. **Injustifiable.**

justifiablement [*jus-ti, man*] adv. D'une manière justifiable.

justifiant [*jus-ti-fi-an*], **e** adj. *Théol.* Qui rend juste intérieurement : *grâce justifiante.*

justificateur, trice [*jus-ti*] adj. Qui tend à justifier : *témoignage justificateur.* N. m. Ouvrier qui justifie les caractères d'imprimerie ; instrument dont il se sert.

justificatif, ive [*jus-ti*] adj. Qui sert à justifier quelqu'un ou à prouver quelque chose : *mémoire justificatif.*

justification [*jus-ti, si-on*] n. f. (lat. *justificatio*). Action de justifier, de se justifier : *écouter la justification de quelqu'un.* Preuve d'une chose, d'un acte : *la justification d'un fait.* Acte par lequel l'homme passant du péché à l'état de grâce devient digne de la vie éternelle. *Impr.* Longueur des lignes d'impression comprises entre les marges.

justifier [*jus-ti-fié*] v. a. (lat. *justificare ;* de *justus,* juste, et *facere,* faire. — Se conj. comme *prier.*) Démontrer, prouver l'innocence : *avocat qui a justifié son client. Fig.* Légitimer : *le mérite seul justifie l'ambition.* Donner la preuve : *justifier un acte. Théol.* Rendre juste. *Impr.* Mettre à la longueur admise pour les lignes. V. n. *Justifier de,* donner la preuve de. **Se justifier** v. pr. Prouver son innocence. Être justifié.

justifieur [*jus-ti*] n. m. *Typogr.* Principale partie du coupoir.

Justin le Martyr (saint), philosophe et apologiste chrétien, né à Naplouse, martyrisé à Rome vers 165, auteur des deux *Apologies de la religion chrétienne.* Fête le 13 avril.

Justin, historien latin de l'époque des Antonins (IIe s.), qui, dans ses *Histoires philippiques,* a abrégé l'*Histoire universelle* de Trogue-Pompée.

Justin Ier, empereur d'Orient de 518 à 527. Il rétablit un moment l'union avec Rome. Oncle de Justinien ; — Justin II, neveu et successeur de Justinien, empereur d'Orient de 565 à 578.

Justinien, d'après la mosaïque de Saint-Vital, à Ravenne.

Justine (sainte), née à Antioche, martyrisée à Nicomédie vers 304, par ordre de Dioclétien. Fête le 7 octobre.

Justine de Padoue (sainte) ; elle subit le martyre sous Dioclétien. Fête le 26 septembre.

Justine, impératrice romaine, épouse de Valentinien Ier ; m. à Thessalonique en 388.

Justinien Ier [*ni-in*], né en Dardanie d'une famille de paysans illyriens, empereur d'Orient de 527 à 565. Il eut pour généraux Bélisaire et Narsès, et combattit les Vandales et les Perses ; il fit compiler le *Digeste,* les *Institutes,* les *Novelles* et les *Codes* et construisit d'admirables monuments, entre autres Sainte-Sophie. La législation de Justinien a exercé dans le monde une longue influence, et ses institutions administratives ont été le point de départ de la réforme des thèmes. Justinien épousa une ancienne comédienne, Théodora. — Justinien II, empereur d'Orient en 685, détrôné par Léonce en 695, rétabli en 705, assassiné en 711.

justitium [*jus-ti-si-om'*] n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Clôture des tribunaux par suite de vacances régulières, à l'occasion d'un deuil public, etc.

justum et tenacem propositi virum, mots lat. signif. : *L'homme juste et ferme en son dessein.* Commencement d'une ode (III, 3, 1), où Horace développe cette idée que le monde se briserait sans émouvoir l'homme juste et ferme. V. IMPAVIDUM.

jute n. m. (sanscr. *juta*). Nom vulgaire de la corète capsulaire (*corchorus capsularis*). Matière textile, fournie par les fibres de cette plante.

— Encycl. Le jute, *pitt* ou *patt,* est une grande herbe de la famille des tiliacées, voisine des tilleuls, originaire de l'Inde et cultivée en Chine et en Indo-Chine.

On le sème en mai et on le coupe en septembre, avant la maturité des fruits. Les tiges sont mises à rouir, et l'on sépare facilement alors les fibres. La matière textile est utilisée depuis la plus haute antiquité ; elle prend bien la couleur.

juter [*té*] v. n. Rendre du jus : *rôti qui jute. Arg.* Baver d'étonnement.

Jutes, peuple de la famille gothique, qui habitait le Chersonèse cimbrique et a donné son nom au Jutland.

juteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a beaucoup de jus : *bifteck juteux. Pop.* Élégant ; excellent.

Jutland, presqu'île du Danemark, au N. du Slesvig ; 950.000 h. (*Jutlandais*). V. pr. *Viborg.*

Juturne, nymphe romaine, protectrice des eaux, qui fut aimée de Jupiter. Une petite source située sur le Forum, près des temples de Castor et de Vesta, lui était dédiée.

juveignerie [*vè-gne-ri*] n. f. (du lat. *junior,* plus jeune). *Dr. anc.* Rang de naissance d'un frère puîné.

juveigneur [*vè-gneur*] n. m. *Dr. anc.* Frère puîné ayant un apanage.

Juvénal (Decimus Junius Juvenalis), poète satirique latin, né à Aquinum (Apulie) vers 42, m. vers 125. Les quatorze *Satires* qu'on possède de lui sont pleines d'énergie et d'indignation contre les vices de Rome, qu'il se complaît à raconter, à flétrir, non sans quelque déclamation.

Jean Ier Juvénal des Ursins.

Juvénal des Ursins (Jean Ier), magistrat français, prévôt des marchands en 1388, né à Troyes, m. à Poitiers (1360-1431). En 1408, il fit donner la régence du royaume à Isabeau de Bavière. — Son fils, Jean II, magistrat, prélat et historien français, né à Paris, m. à Reims (1388-1473) ; auteur d'une *Chronique de Charles VI,* revisa le procès de Jeanne d'Arc. — Guillaume, frère de Jean II, né et m. à Paris (1400-1472) ; fut chancelier de France sous Louis XI.

juvénalesque [*lès-ke*] adj. Qui imite Juvénal, ressemble à Juvénal.

juvénat [*na*] n. m. (du lat. *juvenis,* homme jeune). Stage en usage chez certains religieux, dans lequel on revoit ses études classiques pour se préparer au professorat.

juvénile adj. (du lat. *juvenis,* jeune). Qui tient à la jeunesse : *calmez cette ardeur juvénile.* Ant. **Sénile.**

juvénilement [*man*] adv. D'une manière juvénile. (Peu us.)

juvenilia [*vé*] n. m. pl. (m. lat. signif. *choses de jeunesse*). Titre donné souvent à des poésies écrites dans le jeune âge de l'auteur. (Les plus connues sont les *Juvenilia* de Th. de Bèze [1548].)

juvénilisme [*lis*] n. m. *Pathol.* Ensemble des caractères de retard que présentent souvent, à l'âge normal de la puberté, les descendants de tuberculeux, d'arthritiques, etc.

juvénilité n. f. Caractère de ce qui est juvénile. (Peu us.) Ant. **Sénilité.**

Juventa, déesse de la jeunesse, chez les Romains.

Juvigné, comm. de la Mayenne, arr. et à 26 kil. de Laval ; 2.460 h.

Juvigny, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 9 kil. de Mortain, entre la Sée et la Sélune ; 750 h. (*Juvignasiens*). Le cant. a 9 comm. et 4.840 h.

Juvigny-sous-Andaine, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 12 kil. de Domfront, sur l'Andainette ; 1.360 h. (*Juvignasiens*). Ch. de f. O. — Le cant. a 13 comm., et 8.810 h.

Juvisy-sur-Orge, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 12 kil. de Corbeil, non loin de la Seine ; 4.250 h. Ch. de f. Grande-Ceinture, Orl. et P.-L.-M. Pépinières.

juxta-courant n. m. *Physiq.* Nom donné parfois au courant induit ordinaire, par opposition à *extra-courant.*

juxtalinéaire [*juks-ta, è-re*] adj. (du lat. *juxta,* à côté, et *linea,* ligne). Se dit d'une traduction où le texte et la version occupent deux colonnes contiguës (une ligne de celle-ci correspondant à une ligne de celui-là).

juxtaposer [*juks-ta-po-zé*] v. a. (du lat. *juxta,* auprès, et de *poser*). Poser à côté d'une autre chose.

juxtaposition [*juks-ta-po-zi-si-on*] n. f. Situation d'une chose à côté d'une autre, sans rien qui les sépare. Mode d'accroissement dans les corps inorganiques, qui consiste dans l'application successive de nouvelles molécules sur le noyau primitif.

juxtatropical, e, aux [*juks, kal*] adj. Qui est dans le voisinage des tropiques.

juzal n. m. Nom vulgaire de l'*éléphantiasis.*

Juzennecourt [*kour*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 16 kil. de Chaumont ; 270 h. (*Juzennecourtois*). — Le cant. a 24 comm., et 4.380 h.

jyngipicus [*jin-ji, kus*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des picidés, comprenant des épeiches ou petits pics bariolés de gris, de blanc et de noir, avec le ventre fauve clair, grivelé de brun, et qui habitent l'Asie septentrionale.

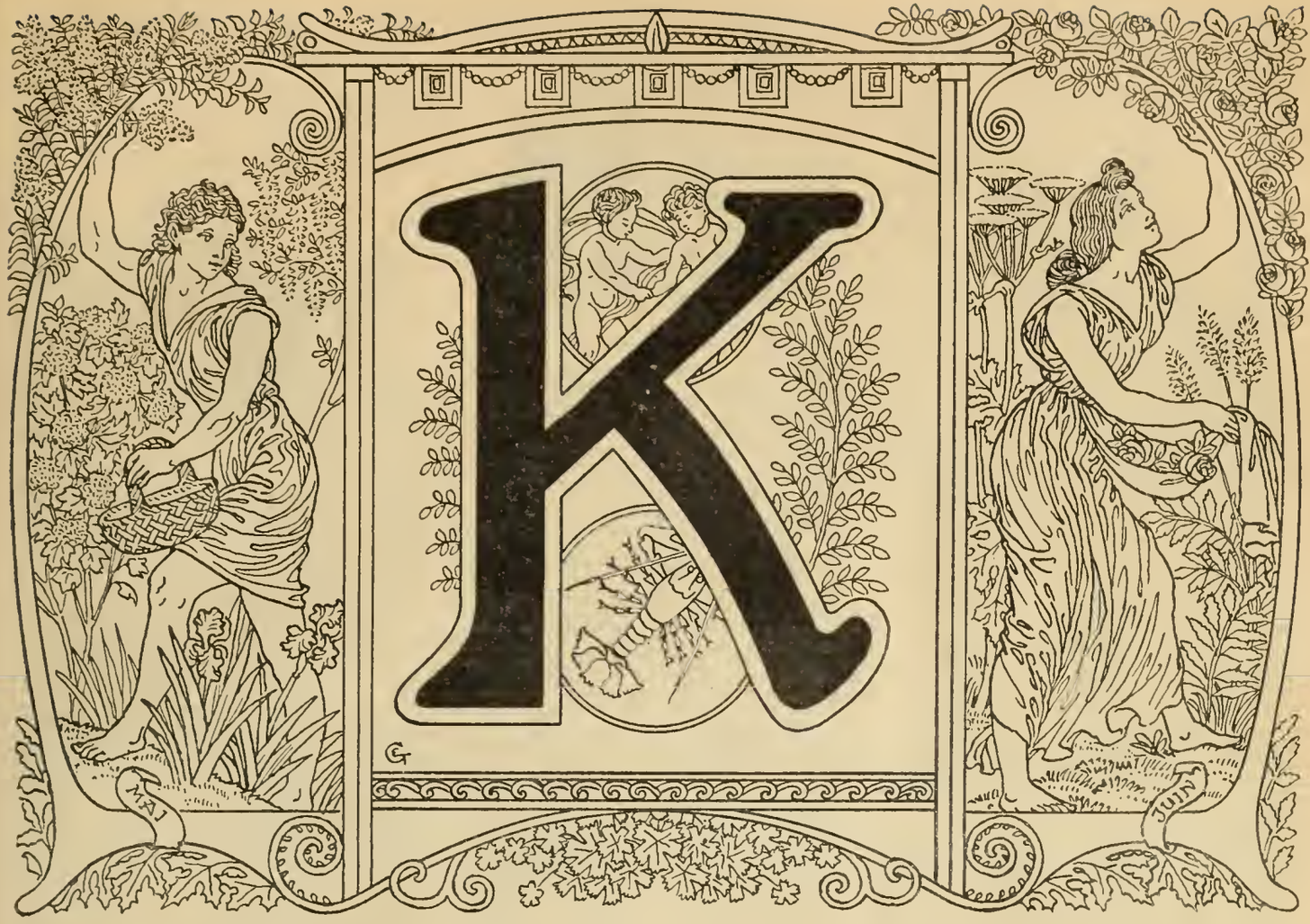

K [*ka* ou *ke*] n. m. Onzième lettre de l'alphabet et la huitième des consonnes : *un* K *majuscule ; un* k *minuscule. Numism.* K désignait l'hôtel des monnaies de Bordeaux.

K, symbole chimique du *potassium* (kalium).

Kaaba. V. CAABA.

Kaarta, pays de l'Afrique-Occidentale française, sur la rive dr. du Sénégal ; 300.000 h. environ. Conquis par le colonel Archinard en 1890-1891. Ch.-l. *Nioro.*

kabak n. m. En Russie, lieu public où l'on vend du vin, des liqueurs, etc.

Kabardien, enne [*di-in, é-ne*], population du Caucase, appartenant au groupe tcherkesse, et en grande majorité musulmane.

kabary n. m. A Madagascar, assemblée populaire où une tribu discute les décisions à prendre.

kabin n. m. Somme d'argent que, chez les mahométans, le mari est tenu de payer à la femme qu'il répudie.

Kablé (Jacques), homme politique alsacien, né à Brumath, m. à Strasbourg (1830-1887). Il fut un des plus énergiques protestataires contre le traité de Francfort.

Kaboul ou **Caboul,** capit. de l'Afghanistan, sur la *rivière de Kaboul,* affl. de l'Indus ; 80.000 h. Forte citadelle, plusieurs fois occupée par les Anglais. Bazars. Commerce de soieries, étoffes, fruits.

kabyle n. m. Grand châle commun, à petites fleurs détachées, sur un fond tissé en armure sergé de quatre en quatre.

Kabyle, habitant ou originaire de Kabylie : *les*

Kabyles.

Kabyles. N. m. Langue parlée en Kabylie. Adjectiv. : *coutumes kabyles.*

Kabylie, partie de l'Algérie à l'E. d'Alger, dans les dép. d'Alger et de Constantine. Elle se divise en *Grande Kabylie* et *Petite Kabylie* ou *Kabylie des Bahors.* Le Djurdjura entoure comme une haute muraille la Grande Kabylie, région agricole, fertile et bien arrosée. Les principaux cours d'eau sont : l'Isser, le Sahel et le Sébaou. Les habitants, *Kabyles,* sédentaires et agriculteurs, très laborieux, sont de race berbère. Ils se sont soulevés plusieurs fois contre la domination française, et ont été domptés définitivement par l'expédition de 1871.

Kâchan, v. de Perse (Irak-Adjemi), au centre du plateau de l'Iran ; 70.000 h. Soieries.

kache n. m. Mets polonais fait avec de l'orge mondé, que l'on cuit dans du lait et auquel on ajoute des œufs frais battus et de la crème aigre pour cuire ensuite.

Kachgar, v. du Turkestan chinois, sur le *Kachgar-Daria ;* 80.000 h. Commerce important.

Kacim, région de l'Arabie centrale, entre le Hedjaz et le djebel Chomer.

kadia n. m. Textile extrait d'une espèce du genre sida, que les Hindous emploient pour tisser certaines étoffes.

Kadi-Keuï, v. de la Turquie d'Asie, près de l'entrée du Bosphore ; 26.000 h. C'est l'antique *Chalcédoine.*

kadin n. f. (ture *kadun*). En Turquie, dame, femme d'un rang élevé.

Kadjars, dynastie turcomane qui occupe le trône de Perse depuis 1786.

kadosch, kadoche ou **cadoche** n. m. (hébr. *kadash,* sacré). Haut grade de la franc-maçonnerie du rit écossais ancien.

kadsura n. m. (m. japonais). Genre d'arbrisseaux sarmenteux de Java et du Japon, à fleurs d'un blanc jaunâtre et à baies rouges : *les dames japonaises emploient l'infusion de kadsura pour dégraisser leurs cheveux.*

kæmpférie [*kèm-pfé-ri*] n. f. Genre de zingibéracées, comprenant des herbes à rhizomes tuberculeux, qui vivent dans l'Afrique et l'Asie tropicales. Une espèce, la *kæmpferia rotunda,* fournit à la pharmacie la racine de zédoaire.

Kæstner (Abraham Gotthelf), mathématicien et littérateur allemand, né à Leipzig, m. à Gœttingue (1719-1800), un des plus remarquables vulgarisateurs de l'Allemagne.

kafal n. m. Résine d'Abyssinie, provenant d'un baumier.

Kaffa. *Géogr.* V. CAFFA.

Kaffa, prov. d'Ethiopie, au S. du Ch.-a. Le caféier y pousse à l'état sauvage.

Kâfiristan, pays situé dans la vallée de l'Hindou-Kouch, au N.-E. de l'Afghanistan ; 200.000 h. Sol montagneux, céréales.

Kâfirs, nom donné par les musulmans à une peuplade aryenne du Kafiristan, les Siâhpoch.

kagne n. f. Pâte d'Italie faite avec la plus belle farine de froment.

Kagosima, v. et port du Japon, dans l'île de Kiou-Siou ; 56.000 h. Faïences, porcelaines.

kaïffa n. m. Préparation alimentaire provenant de l'Orient, qui sert à faire des potages.

Kaï-Foung, v. de la Chine centrale, ch.-l. du Ho-Nan ; 150.000 h. environ.

kail [*kèl*] n. m. Espèce de chou d'Ecosse.

kaïmac [*mak*] n. m. Sorte de sorbet turc.

Kain, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), près de l'Escaut ; 3.540 h.

Kaïnardji. V. KOUTCHOUK-KAÏNARDJI.

kaïnite [*ka-i*] n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésie, chlore et potassium, qui a été trouvé au Vésuve et dans les fermentations salifères de Stassfurt : *la kaïnite est très employée comme engrais potassique.*

Kaïnsk, v. de la Russie d'Asie (gouv. de Tomsk), sur l'Om, affluent de l'Irtych ; 10.000 h. Station du Transsibérien.

Kairouan, v. de Tunisie ; 30.000 h. (*Kairouannais*). Etoffes, sellerie. Beaux édifices religieux. Occupée par les Français en 1881.

Kaisarièh, v. de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur un affl. du Kara-Sou ; 72.000 h. Peaux, tissus. C'est l'ancienne Césarée (*Cæsarea*).

kaiser [*ka-i-zèr*] n. m. Mot allemand signifiant *empereur.*

kaiserlick [*ka-i-zèr-lik*] n. m. (de l'allem. *kaiserlich,* impérial). Nom donné, pendant la Révolution, aux soldats de l'empereur d'Allemagne, appelés aussi *Impériaux.*

Kaisersberg ou **Kaysersberg,** v. d'Allemagne (Alsace-Lorraine, Haute-Alsace), sur la Weiss ; 2.640 h. Vignoble ; filatures.

Kaiserslautern, v. de la Bavière rhénane, près de la *Lauter ;* 53.000 h. Draperie, bonneterie, tannerie. Combats entre les Français et les Prussiens, en 1793 et 1794.

kakatoès [*ès*] n. m. *Ornith.* V. CACATOIS.

kakémono n. m. (mot jap., signif. *chose suspendue*). Nom donné aux peintures japonaises, montées sur toile ou sur papier, que l'on suspend dans les appartements et qui peuvent se rouler autour d'un bâton. Pl. des *kakémonos.*

Kakemono.

kakerlak ou **kakerlat** [*la*] n. m. Nom vulgaire des blattes, insectes nommés aussi *cancrelats, cafards.*

kakerlaque [*kèr-la-ke*] n. m. Nom donné aux albinos assez nombreux parmi les Malais de l'île de Java.

kakerlaquisme [*kèr-la-kis-me*] n. m. Etat des albinos à Java.

kaki n. m. Fruit d'une ébénacée, le *diospyros kaki.* Adjectiv. *Couleur kaki,* couleur d'un brun jaunâtre, peu voyante et peu salissante, utilisée surtout pour les vêtements d'usage, de chasse ou de campagne.

A, kakochnick.

kakochnick n. m. Coiffure en forme de diadème que portent les femmes russes.

Kalabaka ou **Stagous,** v. de Grèce (prov de Trikala), non loin du Salemvria; 5.600 h. Pelleteries. Aux environs, célèbres couvents des *Météores.*

kaladana n. m. Genre d'euphorbiacées très communes sur les montagnes de l'Inde, qui donnent une graine de la grosseur d'une lentille, noirâtre, douce, puis âcre, d'où l'on retire une huile et une résine purgative.

Kalahari (DÉSERT DE), entre le lac Ngami et le fleuve Orange (Afrique méridionale). C'est une haute plaine déprimée, couverte d'une végétation buissonneuse ou *bosjeveld*, et habitée par les Betchouanas et les Bakalaharis.

kalaï n. m. Fortin, palanque fortifiée, en Turquie.

Kalamata, v. et port de Grèce (Messénie), sur le Nedon; 17.000 h. Beaux jardins, huiles, figues, cocons.

kalanchoé [*ka-é*] n. m. *Bot.* Genre de crassulacées des régions tropicales du globe, cultivées parfois en Europe, en serre chaude.

Kalckreuth (Frédéric-Adolphe, comte de), feld-maréchal prussien, né à Sotterhausen, m. à Berlin (1737-1818). Il se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire.

Kaleh-Soultanieh, Tchanak-Kalessi ou **Dardanelles,** v. de la Turquie d'Asie, sur le détroit des Dardanelles; 17.000 h. Port actif. Aux environs, mines.

kaléidoscope [*dos-ko-pe*] n. m. (du gr. *kalos*, beau, *eidos*, image, et *skopein*, voir). Cylindre opaque, dans la longueur duquel sont disposés plusieurs miroirs de manière que de petits objets colorés placés dans le tube y produisent des dessins variés et symétriques *Fig.* Ce qui embellit : *le kaléidoscope de la jeunesse, de l'espérance.*

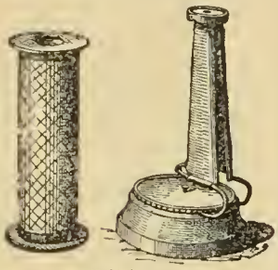
Kaléidoscopes.

— ENCYCL. Le kaléidoscope le plus simple est composé de deux miroirs plans, formant entre eux un angle de 45° ou de trois miroirs inclinés à 60°, renfermés dans un tube en carton ou en métal. Ce tube est fermé aux deux extrémités par des disques de verre, dont l'un sert d'oculaire, tandis que l'autre retient les fragments colorés au fond de l'appareil, tout en laissant passer la lumière. Ces fragments (de verre, de métal, etc.) se groupent à l'intersection des miroirs, et leur groupement répété en images symétriques offre à l'œil un ensemble régulier, agréable et d'ailleurs variable à l'infini. Les dessinateurs industriels se servent souvent du kaléidoscope pour trouver des motifs d'ornements.

kaléidoscopique [*dos-ko-pi-ke*] adj. Qui se rapporte au kaléidoscope.

Kalevala (le), épopée finnoise, composée par Loennrot de fragments recueillis de 1834 à 1847 chez les paysans finlandais.

Kalgan, v. de Chine (Pétchili), sur le tracé de la Grande Muraille; 70.000 h. environ. Aux environs, mines de houille.

kalgoorlite n. f. Tellurure naturel de mercure, or et argent.

Kalgouiev, île russe de l'océan Glacial arctique, au N. de la Russie. Chasse des oiseaux de mer et des animaux à fourrure.

kali n. m. (m. arabe). Plante de la famille des salsolacées à feuilles épineuses, et qui croît dans l'Europe méridionale. Nom arabe de la soude passé dans la langue allemande.

Kali. *Myth. ind.* Déesse indienne. V. CALI.

Kalidasa ou **Calidasa,** poète sanscrit du Ier siècle av. J.-C., auteur de deux beaux drames : *Sakountala* et *Ourvaçi.*

kalioun n. m. Pipe turque, à eau.

kalisme [*tis-me*] n. m. (ar. *kali*, soude, potasse). Ensemble des accidents toxiques causés par la potasse.

Kalisz, v. de Russie (Pologne), sur la Prosna, près de la frontière de Prusse; 40.000 h. Cuirs, draps, lainages. En 1813, l'empereur de Russie et le roi de Prusse y conclurent un traité d'alliance contre Napoléon. — Le gouv. a 840.600 h.

Kalkbrenner, nom de deux musiciens allemands : CHRÉTIEN, né à Minden, m. à Paris (1755-1806), auteur d'opéras et d'une médiocre *Histoire de la musique*, et FRÉDÉRIC-GUILLAUME, son fils, né à Cassel, m. à Paris (1784-1849), pianiste distingué, auteur d'une célèbre *Méthode de piano.*

kalmie [*mi*] n. f. ou **kalmia** n. m. Genre d'éricacées ornementales.

Kalmie.

— ENCYCL. Les kalmies sont des arbrisseaux vénéneux de l'Amérique du Nord et de Cuba, voisins des rhododendrons. On en connaît cinq espèces, recherchées comme plantes d'ornement pour l'élégance de leurs corolles blanches ou roses.

Kalmouks, peuple bouddhiste de la Mongolie, dont la plus grande partie est tributaire de la Russie. Les Kalmouks, de taille au-dessous de la moyenne, ont la peau d'un brun jaunâtre, la barbe rare, les pommettes saillantes et les yeux bridés. Ils sont presque exclusivement pasteurs et nomades.

Kalmouks.

Kalnoky (Gustave de), homme d'État autrichien, né à Lettowitz, m. à Brunn (1832-1898). Ministre des affaires étrangères en 1881, il contribua à resserrer l'alliance austro-allemande conclue en 1879 par le ministre hongrois Andrassy.

kalouga [*gha*] n. m. Bonbon russe préparé avec de la crème et du sucre en poudre, cuit à feu doux et mis à refroidir sur un marbre huilé.

Kalouga, v. de la Russie, ch.-l. du *gouv. de Kalouga*, sur l'Oka; 40.000 h. Tanneries, fourrures. — Le gouv. a 1.132.000 h.

kalpak n. m. V. COLBACK.

Kaltbrunn, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall); 1.700 h. Agriculture.

kama n. m. Grand poignard circassien, à large lame et sans garde.

Kama (la), riv. de la Russie orientale, née dans les monts Ouvalli, affl. du Volga (r. g.); arrose Perm; cours 1.280 kil. Voie commerciale importante.

kamala n. m. Plante des Indes, de la famille des euphorbiacées, dont les graines sont employées comme ténifuge et pour la teinture des soies.

Kāma-soûtra, traité des règles de l'amour, écrit en sanscrit, vers le commencement de notre ère, par le sage Vatsyâyana.

Kamehameha, nom d'une dynastie souveraine de l'archipel Hawaï.

Kamenet-Podolsk, v. de Russie, ch.-l. du gouv. de Podolie; 36.000 h.

kami n. m. (m. japon. signif. *en haut*). Nom générique de divinités nationales au Japon. Titre de noblesse japonaise.

kamichi n. m. Genre d'oiseaux échassiers.

— ENCYCL. Les kamichis (*palamedea*) sont de grands et beaux oiseaux atteignant 80 centimètres de haut, à pattes hautes, à ailes armées de deux éperons en avant, à tête munie d'une lanière cornée. Ils vivent au bord des eaux, dans les forêts de l'Amérique.

Kamichi.

Kampen [*kan-pèn*], v. forte de la Hollande (prov. d'Over-Yssel), sur l'Yssel; 19.000 h. Port de pêche.

kampong [*kan-pongh*] n. m. A Java et en Indo-Chine, petite agglomération d'habitants.

Kamtchadale, habitant du Kamtchatka.

Kamtchatka, péninsule montagneuse de la Sibérie orientale, entre les mers de Behring et d'Okhotsk; 10.000 h. (*Kamtchadales*).

kan ou **khan** n. m. Prince, commandant tartare ou persan : *le kan de Boukhara est vassal des Russes.*

kan n. m. Marché public, en Orient. Lieu préparé pour le repos des caravanes.

Kana. *Géogr.* V. CANA.

Kanara ou **Canara,** région de l'Inde anglaise, sur la côte occidentale du Deccan, entre la mer d'Oman et la crête des Ghâtes; 1.600.000 h. Le Kanara est divisé en deux districts : le Kanara-Nord, ch.-l. *Carvar*, et le Kanara-Sud, ch.-l. *Mangalore.* Riz, canne à sucre, safran, poivre, épices, etc.

Kanaris.

Kanaris [*riss*] (Constantin), intrépide marin grec, né à Ipsara, m. à Athènes (1790-1877), qui s'immortalisa dans la guerre de l'Indépendance. Il fut plusieurs fois, par la suite, premier ministre du royaume hellénique.

kanaster [*nas-tèr*] n. m. Panier de jonc ou de canne, dans lequel on envoie le tabac d'Amérique.

kanat ou **khanat** [*na*] n. m. Charge, fonction, juridiction, d'un kan. Pays soumis à cette juridiction : *depuis 1873, le kanat de Boukhara est occupé par les Russes.*

Kanazava ou **Isikava,** v. du Japon (Nippon), sur l'Asano-Gava; 90.000 h. Porcelaines, étoffes.

Kandahar, ville de l'Afghanistan central, sur un plateau élevé, près de l'Arghandab; 60.000 h. Soie, tapis, armes, fruits. Citadelle où fut assiégé, en 1880, le général anglais Primrose, que délivra le général Roberts, depuis *comte de Kandahar.*

kandjar ou **candjiar** n. m. (m. arabe). Poignard oriental qui est un long coutelas étroit et à grand pommeau. (On écrit aussi KANDJIAR, KANGIAR OU HANDJAR.)

Kandjar.

Kânem [*nèm*], pays du Soudan au N.-E. du Bornou; cap. *Mao.* Sous le protectorat de la France. (Hab. *Kanembous.*)

kangourou ou **kanguroo** [*rou*] n. m. Terme général sous lequel on comprend habituellement tous les mammifères marsupiaux de la famille des macropodidés : *kangourous* proprement dits, *halmatures, thylogales* et *pétrogales.*

— ENCYCL. Les kangourous sont les plus grands des marsupiaux. Dressé sur ses pattes, le kangourou géant atteint 2 mètres de haut. On connaît six espèces de kangourous, toutes propres à l'Australie. Ce sont de puissants animaux, dont la tête, avec ses vastes oreilles, rappelle celle d'un petit âne. Les membres antérieurs, très petits, ne servent pas à la locomotion; mais les postérieurs, énormes, permettent à l'animal de faire des sauts de plusieurs mètres; la queue, longue et épaisse, agit à la manière d'un ressort. Les kangourous vivent en troupes nombreuses sous la garde d'un vieux mâle; au moindre danger, les petits se cachent dans la poche ventrale de leur mère.

Kangourou.

Kanh-Hoa ou **Kha-Trang,** v. d'Annam, au S. de Huê, non loin de la côte; 6.000 h.

Kanin, presqu'île de la Russie septentrionale (gouv. d'Arkhangel), sur la mer Blanche. Cuivre.

kanne n. f. Mesure de capacité employée en Suède, Danemark et Allemagne, et dont la valeur varie de 1 à 2 litres, suivant les régions.

Kannstadt ou **Cannstadt,** v. d'Allemagne (Wurtemberg); 32.800 h. Filatures; vignobles. Eaux minérales. Victoire des Français sur les Autrichiens (1796). On a découvert près de la ville un crâne préhistorique remarquable, caractéristique de la *race de Kannstadt.*

Kanô, v. du Soudan (colonie angl. du Niger); 100.000 h. Grand commerce; cotonnades.

kanoun n. m. Droit fixe perçu en Tunisie sur chaque pied d'olivier et de dattier, principalement dans le centre et le sud.

Kansas [*zass*] (le), riv. des Etats-Unis, affl. du Missouri (r. dr.), baigne Topeka, Lawrence; cours environ 1.000 kil.

Kansas, un des Etats unis de l'Amérique du Nord; 1.612.000 h. Cap. *Topeka.* Agriculture développée; houille, plomb.

Kansas-City, v. du Missouri (Etats-Unis), sur le Missouri 165.000 h. Métallurgie; minoteries.

Kan-Sou, prov. de Chine, près du Turkestan russe; 10.500.000 h. Ch.-l. *Lan-Tchéou.* Riche végétation : céréales, légumes, tabac, etc.

Kant [*kant*] (Emmanuel), célèbre philosophe allemand, né et m. à Kœnigsberg (1724-1804), auteur de la *Critique de la raison pure*, de la *Critique de la raison pratique* et de la *Critique du jugement*, œuvres philosophiques capitales. Il faut encore citer son *Histoire universelle de la nature et théorie du ciel*, et surtout sa *Métaphysique des mœurs.* Il entreprit de réformer l'ensemble de nos connaissances. Partant de la difficulté de connaître par les sens et par l'intelligence autre chose que des apparences ou *phénomènes*, il reconstitue la certitude au moyen de la raison pratique, de la loi du devoir, et, atteignant ainsi le monde de la réalité en soi ou des *noumènes*, conclut à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme.

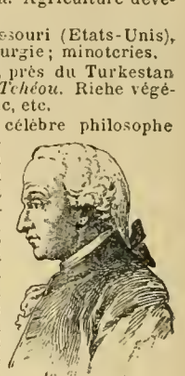
Kant.

kantien, enne [*ti-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la philosophie de Kant.

kantisme [*tis-me*] n. m. Doctrine philosophique de Kant, fondée à la fin du XVIIIe siècle.

kantiste [*tis-te*] n. Partisan de la philosophie de Kant.

kanya (BEURRE DE) n. m. Matière grasse fournie par le pentadesme de la Côte occidentale d'Afrique, et avec laquelle on peut fabriquer du savon de bonne qualité.

kaolin n. m. (m. chinois). Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine : *le kaolin résulte de l'altération du feldspath des granits.* (On écrit aussi CAOLIN.)

kaolinique adj. Qui tient du kaolin.

kaolinisation [*za-si-on*] n. f. Transformation en kaolin du feldspath des roches cristallisées.

kaoliniser [*zé*] v. a. Transformer en kaolin.

Kapilavastou, capitale du royaume des Cakyes et ville natale du bouddha Çakya-Mouni. Les ruines en furent retrouvées en 1895.

Kapourtala, principauté de l'Inde anglaise (Pendjab); 230.000 h. Cap. *Kapourtala.*

kappa [*ka-pa*] n. m. Dixième lettre de l'alphabet grec, correspondant au *k* ou au *c* dur français.

Kara (MER DE), formée par l'océan Glacial arctique, entre la Nouvelle-Zemble et le continent. Elle tire son nom de son principal tributaire, la petite rivière *Kara.*

Kava (DÉTROIT DE), formé par l'Océan glacial, entre la Nouvelle-Zemble et l'île de Vaïgateh.

Karabagh (c.-à-d. *le Jardin noir*), région très fertile de l'Asie russe (Transcaucasie), entre le Kour et l'Aras; 250.000 h.

karabe n. m. Petit bâtiment grec du moyen âge.

Kara-Boghaz, golfe peu profond et en voie de dessèchement, sur la côte est de la mer Caspienne.

karagan n. m. Espèce de petit renard asiatique, variété du *corsac*.

Karageorges. *Biogr.* V. CZERNY.

Karageorgevitch *[jor]* (Alexandre), prince de Serbie de 1842 à 1858, fils de Karageorges (1806-1885). V. CZERNY.

Karageorgevitch (Pierre). V. PIERRE Ier, roi de Serbie.

Karaïskakis (Georges), héros de l'indépendance grecque, né à Agrapha, m. près d'Athènes (1782-1827).

Karakoroum ou **Karakoram,** chaîne de montagnes granitiques du centre de l'Asie, à l'O. du plateau du Tibet. Grands glaciers sur le versant sud.

Karakoul, Karakul ou **Caracul,** v. de Boukharie (Russie d'Asie); 25.000 h. Vastes entrepôts, commerce de fourrures, tapis, et de toutes sortes de marchandises avec la Perse, l'Afghanistan et la Russie.

karakul *[kul']* n. m. V. CARACUL.

karali n. m. Mot d'origine slave, qui signifie *roi* ou *chef*. (On dit aussi KRAL.)

Karamanie, pays de l'Asie Mineure méridionale. Au XVIe siècle, elle forma une principauté turque, avec *Laranda* (auj. *Karaman*, 7.500 h.) pour capitale.

Karamzin (Nicolas), historien russe, né dans le gouvernem. d'Orenbourg, m. à Saint-Pétersbourg (1765-1826), auteur d'une remarquable *Histoire de Russie*.

Karangolak, un des sommets principaux de l'Asie centrale, près du Pamir ; 7.300 m.

Kara-Sou (c'est-à-dire *rivière noire*), nom que portent de nombreuses rivières de la Turquie, de l'Asie Mineure, de l'Asie centrale, etc. La principale de ces rivières est la *Strouma* des Bulgares.

Karasou-Bazar, v. de la Russie méridionale, en Crimée ; 15.000 h. Tanneries.

Karatas : a, coupe de la fleur.

karatas, caratas *[tass]* ou **karata** n. m. Genre de broméliacées de l'Amérique centrale, voisines des ananas, et dont le fruit est appelé *citron de terre*, à cause de sa saveur et de la particularité qu'il a de mûrir sous terre. Une espèce de la Guyane, vulgairement appelée *bois de mèche*, fournit une moelle dite *tol*, qu'on utilise à la façon de l'amadou.

Karatchi ou **Kurrachee,** v. maritime de l'Inde (présid. de Bombay), sur une baie de la mer d'Oman ; 105.000 h. Commerce important de coton et céréales.

Karavelov (Petko), homme politique bulgare, né à Kalofer en 1840. Il fut un des principaux adversaires de Stamboulov.

karbau, karabau ou **kérabau** *[bô]* n. m. Variété du buffle de l'Inde, répandue en Malaisie.

Karbau.

— ENCYCL. Le karabau est un buffle de très grande taille, à cornes immenses, aplaties en lame de sabre, et qui n'est qu'une variété du grand arni de l'Asie continentale.

Kardec (Hippolyte-Léon-Denizard RIVAIL, plus connu sous le pseudonyme de **Allan**), écrivain spirite français, né à Lyon, m. à Paris (1803-1869) ; auteur du *Livre des esprits* et du *Livre des médiums*. Ses doctrines furent appelées *kardécisme* et ses partisans *kardécistes*.

Karens, Karains ou **Karyans,** population de l'Indo-Chine, particulièrement nombreuse en Birmanie. Les Karens pratiquent le bouddhisme.

kari n. m. *Art culin.* V. CARI.

Karikal, v. de l'Hindoustan, port sur la côte de Coromandel ; à la France ; 57.000 h. (*Karikalais*). Tissus de coton, mousselines.

karité ou **carité** (BEURRE DE). Matière grasse fournie par les graines d'une sapotacée de l'Afrique tropicale, le *butyrospermum*. Syn. BEURRE DE GALAM.

Karlovo, v. de la Roumélie orientale (dép. de Philippopoli) ; 5.500 h. Eaux thermales ferrugineuses.

karmatique adj. Se dit d'une variété de l'écriture arabe, moins anguleuse que le koufique des deux premiers siècles de l'hégire.

Karnak. *Géogr.* V. CARNAC.

Karnatic *[tik]*, partie de la présidence de Madras, située le long de la côte de Coromandel.

Karpathes ou **Carpathes,** chaîne de montagnes de l'Europe centrale, au-dessus des plaines de la Hongrie et du plateau de Transylvanie. Elle commencent non loin de Vienne, au-dessus de Presbourg, et aboutissent aux Portes de Fer sur le Danube ; 1.450 kil. de longueur. Les principaux sommets sont le Tatra (2.663 m.), le Pictross (2.305 m.), le Negoï (2.536 m.). Des Karpathes descendent la Theiss, l'Aluta, le Sereth, le Pruth.

karpathique adj. Des Karpathes : *les populations karpathiques*.

Karr (Jean-Baptiste-*Alphonse*), littérateur français, né à Paris, m. à Saint-Raphaël (1808-1890). Le plus connu de ses romans est *Sous les tilleuls* (1832). Mais c'est dans les petits pamphlets mensuels, les *Guêpes*, par lui publiés pendant plus de dix ans, depuis 1839, qu'il dépensa le plus de son esprit brillant et de sa verve satirique.

Alphonse Karr.

Kars ou **Cars,** v. forte de l'Arménie russe, sur l'Arpa-Tchaï ; 21.000 h. Les Russes l'ont prise trois fois, en 1828, 1855 et 1878. — La prov. a 290.000 h.

Karst (le), région de plateaux calcaires (Autriche), entre la Carniole et l'Istrie : zone pauvre, sèche, désertique par endroits, avec de magnifiques grottes calcaires.

karyokinèse n. f. *Biol.* V. CARYOCINÈSE.

Karystos, v. maritime de la Grèce (Eubée) ; 3.000 h. Ville très ancienne, renommée autrefois pour ses marbres verts et son amiante ; miel.

Kasbah. V. CASBAH.

Kaschau, Kassa ou **Cassovie,** v. de Hongrie, sur le Hernad, affl. du Danube ; 40.000 h. Papeteries, sucreries.

Kasr-Saïd, village de Tunisie, où fut signé, en 1881, le traité établissant le protectorat de la France sur la Tunisie.

Kassaï ou **Cassaï,** rivière de l'Afrique équatoriale, le plus grand des affluents du Congo, né dans la région des sources du Zambèze ; 1.500 kil.

Kastamouni, v. de la Turquie d'Asie (Anatolie), ch.-l. de la prov. du même nom ; 26.000 h. Tanneries. Commerce de chanvre, coton, peaux, bois, céréales.

kaste *[kas-te]* n. f. Faux plancher, échafaudage que l'on établit dans une galerie de mines pour soutenir les déblais ou pour élever les mineurs à la hauteur de l'attaque.

Kastner (Charles-Guillaume-Dieudonné), chimiste allemand, né à Greifenberg, m. à Erlangen (1783-1857) ; auteur de remarquables travaux de chimie industrielle.

kata-kana n. f. Ecriture japonaise formée de fragments de caractères chinois d'un emploi analogue à celui de nos italiques. (L'écriture courante s'appelle *hira-kana*).

Katif ou **El-Katif,** v. de l'Arabie orientale, port sur le golfe de Bahreïn ; 6.000 h. Commerce de dattes ; cuivre travaillé.

Katkof (Michel), publiciste russe, né à Moscou, m. à Znamenskœ (1818-1887) ; l'un des apôtres les plus ardents du panslavisme, sous Alexandre II. Il fut longtemps directeur de la « Gazette de Moscou », où il préconisa l'alliance française.

katran n. m. Racine du statice à larges feuilles, qu'on emploie en Russie au tannage des peaux.

kattah n. m. Brosse rude pour le pansage des chevaux. (L'usage en vient des Arabes.)

Kattak, v. de l'Hindoustan (Bengale), sur la Mahanadi inférieure ; 51.000 h. Riz, tissus.

Kattegat. *Géogr.* V. CATTÉGAT.

Kattyavar, région de l'Inde anglaise, entre la mer d'Oman, le golfe de Cambaye, le golfe de Katch et le Rann ; coton, laine, fer. Elle est partagée en 128 petits Etats.

Kaulbach.

Kauffmann *[ka-ouf]* (Angelica), femme peintre de la Suisse, née à Coire, m. à Rome (1741-1807). On lui doit de remarquables portraits d'une touche légère et d'un coloris brillant. Le meilleur est celui de la duchesse de Brunswick.

Kaulbach *[ka-oul]* (Guillaume de), peintre allemand, né à Arolsen, m. à Munich (1805-1874), artiste vigoureux et d'une grande vérité d'expression. Citons de lui : *la Maison des fous, la Bataille des Huns, la Tour de Babel*, etc.

Prince de Kaunitz.

Kaunitz (Wenceslas-Antoine, prince de), homme d'Etat autrichien sous Charles VI et Marie-Thérèse, né et m. à Vienne (1711-1794). Il signa le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) et s'allia avec la France pendant la guerre de Sept ans.

kava ou **kawa** n. f. Espèce de poivrier de la Polynésie. Boisson enivrante, que les Polynésiens fabriquent avec la racine de cette plante.

Kavala, v. maritime de la Turquie d'Europe, au fond du golfe ancien de Pieris, en face de l'île de Thasos ; 5.000 h. C'est l'antique *Néopolis*.

kawi n. m. Ancienne langue littéraire de Java.

kayac *[ka-iak]* ou **kajac** n. m. Bateau de pêche du Groenland, fait en peau de phoque, et qu'on manœuvre à la pagaie.

Kayac.

Kayes *[ka-ès]*, ch.-l. de cercle du Haut-Sénégal-Niger (Afrique-Occidentale française), sur le Sénégal ; 8.000 h. Ch. de f. vers le Niger. Fondé en 1881 par Borgnis-Desbordes.

Kazalinsk, v. de l'Asie russe (Turkestan), sur le lac Daria ; 7.000 h. Grand marché.

Kazan, v. de la Russie d'Europe, ch.-l. de gouvernement, sur la Kazanka ; 140.000 h. Tanneries, cuirs ouvrés, céréales. — Le gouv. a 2.170.000 h.

Kazanlik ou **Kezanlik,** v. de la Turquie d'Europe (Roumélie orientale), sur le Ketchidéré ; 12.000 h. Commerce d'essence de rose.

Kazbek, montagne du Caucase central ; 5.043 m. Vastes glaciers.

Kazbin ou **Kazvin,** ville de Perse (Irak-Adjemi) ; 25.000 h. Etoffes de soie.

kchatriya n. m. Membre de la seconde des castes de l'Inde, celle des guerriers ou nobles. (Les kchatriyas viennent après les brahmanes et avant les vaïcyas.)

Kean *[kîn']* (Edmond), acteur anglais, né à Londres, m. à Richmond (1787-1833). Il fut l'interprète inoubliable des drames de Shakspeare, mais d'une prodigalité sans frein, il gaspilla follement et honteusement des sommes immenses. Il mourut usé par les excès, alcoolique et misérable.

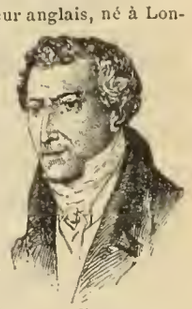

Kean.

Kean ou *Désordre et Génie*, comédie en cinq actes et en prose d'Alexandre Dumas père, œuvre médiocrement écrite, mais amusante et qui met en relief la psychologie du comédien romantique (1836).

Keats (John), poète anglais, né à Finsbury, m. à Rome (1795-1821) ; auteur d'*Endymion*, d'*Hypérion*, de sonnets, odes, etc., poèmes dont quelques-uns comptent parmi les œuvres les plus parfaites de la poésie anglaise.

Kebao, île montagneuse de l'Indo-Chine française (Tonkin). Houille.

kèbe n. m. Sorte de feutre bordé pour tapis de pied ou pour tentures de portes, qui est fabriqué à Brousse.

kébir, mot arabe signifiant *grand*, et qui entre dans de nombreux mots géographiques.

Keble (John), poète et théologien anglais, né à Fairford, m. à Bournemouth (1792-1866), connu pour ses poésies religieuses et pour la part qu'il prit au mouvement d'Oxford.

Kecskemet, v. de la Hongrie centrale (comitat de Pest) ; 58.000 h. Vignobles.

keel *[kil']* n. f. Mesure de poids usitée en Angleterre, dans les mines de charbon, et qui vaut environ 21 tonnes métriques.

keepsake *[kip-sè-ke]* n. m. (m. angl. signif. *souvenir d'amitié*). Livre-album, illustré de vignettes et gravures, destiné à être offert en cadeau et comme souvenir, à Noël, au jour de l'an ou à l'occasion d'une fête.

Keerbergen, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la Dyle ; 2.660 h.

kef, mot arabe signif. : *rocher*, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de noms géographiques.

Kef (Le), v. de Tunisie, sur la route de Tunis à Alger ; 6.500 h. Ch.-l. de contrôle civil.

kéfir ou **képhir** n. f. Boisson gazeuse fermentée, d'une saveur aigrelette, que fabriquent les montagnards du Caucase.

— ENCYCL. On obtient cette boisson en faisant fermenter du petit-lait, qu'on ensemence à l'aide de *grains de kéfir*, boulettes jaunâtres d'odeur caséeuse, et qui sont formées par l'association d'une bactérie (*dispora Caucasica*) et d'une levure (*saccharomyces kefir*) ; il se produit de la peptone provenant de la caséine du petit-lait et de l'acide lactique. Le kéfir se conserve assez mal ; mais la médecine actuelle l'emploie dans le traitement de certaines affections.

Kehl, v. du grand-duché de Bade, en face de Strasbourg ; 3.000 h. Tapisseries, toiles métalliques. Pont célèbre de 235 mètres sur le Rhin.

Keiser *[zèr]* (Rheinhard), compositeur allemand, né à Teuchern, m. à Hambourg (1674-1739). Il écrivit de nombreux opéras, d'une grande facilité d'inspiration.

Keith (James), général anglais, né près de Peterhead, mortellement blessé à Hochkirchen (1696-1758) ; il se distingua pendant la guerre de Sept ans aux côtés de Frédéric II.

Keith *[kèt']* (George), amiral anglais, né près de Stirling, m. à Tulliallam (1746-1823). Il obligea Masséna à capituler dans Gênes en 1800.

Kékulé (Frédéric-Auguste), chimiste allemand, né à Darmstadt, m. à Bonn (1829-1896). Il est surtout connu pour son hypothèse sur la constitution de la benzine, à laquelle il attribue une formule hexagonale, permettant d'expliquer l'existence de trois dérivés bisubstitués ; cette formule est dite *hexagone de Kékulé*.

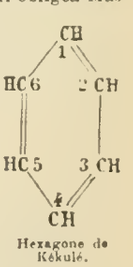

Hexagone de Kékulé.

Kélat *[la]*, v. du nord-est du Béloutchistan, capit. du *kanat de Kélat*, placé sous le protectorat anglais ; 14.000 h. Beaux jardins.

kélek *[lèk]* n. m. Sorte de radeau formé avec des outres surmontées de traverses formant plancher, et en usage chez les Arabes.

Kélek.

Keller (Christophe). V. CELLARIUS.

Keller (Jacques) [en lat. *Cellarius*], théologien allemand de l'ordre des jésuites, né à Seckingen, m. à Munich (1560-1631).

Keller (Jean-Jacques), né à Zurich, m. à Colmar (1635-1700) et son frère (Jean-Balthazar), né à Zurich, m. à Paris (1638-1702), habiles fondeurs, auxquels on doit la plupart des statues en bronze placées dans les jardins de Versailles.

Kellermann (François-Christophe), duc de Valmy, maréchal de France, né à Strasbourg (1735-1820). Vainqueur à Valmy, aux côtés de Dumouriez (1792), il commanda successivement les armées de la Moselle et des Alpes — Son fils, François-Etienne, général de cavalerie, né à Metz (1770-1825); se couvrit de gloire à Marengo, et, plus tard, à Lutzen et Waterloo; — François-Edmond, fils du précédent, homme politique, né à Paris (1802-1868).

Kellermann.

Kellgren (Johan Henrik), poète suédois, né à Floby, m. à Stockholm (1751-1795); auteur de gracieuses poésies badines et de livrets d'opéra, partisan de Voltaire et du goût français.

kélotome n. m. **kélotomie** n. f. *Chir.* Syn. de célotome, célotomie.

kelt n. m. Saumon capturé peu de temps après le frai.

Ke-Lung ou **Ké-Loung,** port du nord-est de l'île Formose; 5.000 h. Houille, soufre, pétrole.

Kemal (Mamik), poète et écrivain turc, né à Gallipoli, m. à Chio (1840-1888); auteur de poésies d'un lyrisme brûlant, de drames, de romans, d'articles de journaux, etc.

Kemble, famille d'acteurs anglais : John Philipp, né à Preston, m. à Lausanne (1757-1823); son frère Charles, né à Brecknock, m. à Londres (1775-1854) leur sœur Sarah, plus connue sous le nom de *mistress Siddons*; etc.

Kemmel, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres); 1.550 h. Toiles.

Kempis (Thomas Hemerken, dit a), écrivain mystique allemand, né à Kempen, m. au couvent de Sainte-Agnès (1379-1471), auquel on a attribué parfois l'*Imitation de Jésus-Christ.*

Kempten, comm. de Suisse (cant. de Zurich); 1.560 h. Agriculture; tissage de coton et de soie; broderie.

Kemseke, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas); 2.050 h.

ken [*ken'*] n. m. Division administrative au Japon, correspondant à peu près au département français.

Kènèh, v. d'Egypte, sur le Nil; 30.000 h.

Kénia, montagne volcanique de l'Afrique-Orientale anglaise, à l'E. du lac Victoria; 5.200 m.

Kenilworth, v. d'Angleterre (Warwick); 4.700 hab. Walter Scott y a placé le théâtre d'un de ses plus beaux romans : *le Château de Kenilworth.*

kennédie [*ké-né-dî*] n. f. Genre de légumineuses, originaires d'Australie, à grandes fleurs rouges ou violacées et que l'on cultive dans les jardins européens : *la kennédie rouge atteint jusqu'à dix mètres.*

Kennédie.

kennel-book [*kèn'l-bouk'*] n. m. (en angl. *livre de chenil*). Livre sur lequel on inscrit la date de naissance des chiens de certaines races et les noms de leurs père et mère.

Kenneth, nom de trois rois d'Ecosse, le premier de 834 à 860, le second de 971 à 995, le troisième de 997 à 1005. Ce dernier publia un recueil de lois.

kénomère adj. *Corps kénomères,* corps isomères par kénomérie.

kénomérie [*rî*] n. f. Cas particulier de l'isomérie qui se produit par l'élimination d'éléments différents ou identiques aux dépens de composés distincts.

Kénous ou **Kennous,** nom que se donnent les Nubiens au voisinage de la cataracte d'Assouan. — Un *Kénou* ou *Kennou.*

Kensington, paroisse d'Angleterre, devenue un quartier de Londres. Beau château royal servant de musée (*South Kensington Museum*). Vaste parc servant de promenade aux habitants de Londres.

Kent [*kèn't*] (royaume de), le plus ancien royaume de l'heptarchie anglo-saxonne; capit. *Cantorbéry.*

Kent, comté maritime du sud-est de l'Angleterre; 1.025.000 h. Ch.-l. *Maidstone.* Agriculture et élevage prospères.

Kent (Edouard-Augustin, duc de), quatrième fils du roi d'Angleterre, George III (1767-1820). Général, gouverneur de Gibraltar, il avait épousé la princesse Victoria-Maric-Louise de Saxe-Cobourg-Saalfeld, dont il eut une fille, qui fut la reine Victoria.

kentia [*kin-ti-a*] n. m. Genre d'arécées, comprenant des palmiers à feuilles pinnatiséquées, dont on connaît trois espèces d'Australie, cultivées en Europe comme plantes d'appartement. V. palmier.

kentrophylle [*kin-tro-fi-le*] n. m. Genre de composées d'Europe, comprenant de gros chardons à fleurs jaunes : *le kentrophylle, appelé encore* chardon bénit, *est employé en médecine comme sudorifique.*

Kentrophylle : a, fleur.

Kentucky (le), affl. de l'Ohio (riv. g.) [Etats-Unis], qui naît au versant ouest des Alleghanys et baigne Frankfort; 375 kil.

Kentucky, un des Etats unis de l'Amérique du Nord; 2.320.000 h. Capit. *Frankfort.* Forêts. Mines de houille, de fer. Pétrole. Grande production de tabac.

Kep, v. du Tonkin, sur la voie ferrée de Hanoï à Langson; 4.000 h. Prise en 1884 par le général de Négrier.

kepi n. m. (de l'allem. *kappe,* bonnet). Coiffure militaire, portée par la plupart des troupes françaises. Coiffure de même forme, que portent les collégiens.

Képi : 1. En 1830; 2. En 1860; 3. (Mou), en 1905; 4. (Rigide), en 1905.

Kepler [*plèr*] (Jean), illustre astronome allemand, né à Weil (Wurtemberg) en 1571, mort à Ratisbonne en 1630. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des mathématiques et les cultiva toute sa vie, en dépit d'infortunes de toutes sortes. Il fut un moment le collaborateur de Tycho-Brahé et l'astronome de l'empereur Rodolphe II. Sa singulière existence explique le bizarre mélange des traits géniaux et des folles élucubrations astrologiques dont ses ouvrages sont remplis. Il eut du moins la gloire de donner une très belle théorie de la planète Mars et d'énoncer les lois dites *lois de Kepler,* d'où Newton sut dégager le grand principe de l'attraction universelle : 1° les orbites planétaires sont des ellipses dont le soleil occupe un des foyers; 2° les aires décrites par les rayons vecteurs qui joignent le centre du soleil au centre de la planète sont proportionnelles aux temps employés à les décrire; 3° les carrés des temps des révolutions planétaires sont proportionnels aux cubes des grands axes de leurs orbites. Son principal ouvrage est l'*Astronomie nouvelle,* parue en 1609.

Kepler.

képlérien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Kepler : *hypothèses képlériennes.*

Keppel (Auguste), amiral anglais (1725-1786). Il ne put obtenir l'avantage sur le comte d'Orvilliers à Ouessant en 1779. Traduit devant une cour martiale, il fut acquitté.

kérabau n. m. *Zool.* V. karbau.

Keralio (Louis-Félix Guynement, chevalier de), érudit français, né à Rennes, m. à Grosley (1731-1793). On lui doit de belles recherches sur les peuples du Nord.

kéraphylleux, euse [*fi-leû, eu-ze*] adj. (du gr. *keras,* corne, et *phullon,* feuille). *Art vétér.* Se dit du tissu corné de la paroi du sabot du cheval, qui forme à sa face interne de nombreuses lames verticales.

kéraphyllocèle [*fi-lo*] n. m. (de *kéraphylleux,* et du gr. *kelè,* tumeur). Tumeur du tissu kératophylleux.

Kérasunde, Kérazonde ou **Kirezun,** v. de la Turquie d'Asie, port actif de la mer Noire; 8.000 h.

kératectomie [*tèk-to-mî*] n. f. (du gr. *kéras, atos,* corne, et *ektomé,* amputation). Excision chirurgicale de la cornée.

kératine n. f. (du gr. *keras, atos,* corne). Substance fondamentale des productions tégumentaires et cornées (cheveux, poils, laine, ongles, sabots, cornes, plumes, etc.)

kératinisation [*za-si-on*] n. f. Formation de la kératine.

— Encycl. La kératine apparaît au cours du fonctionnement des cellules épithéliales; elle provient du noyau cellulaire et se solidifie en envahissant peu à peu tout le corps de la cellule.

kératinisé [*zé*], **e** adj. Qui devient semblable à la corne. Qui se transforme en corne.

kératite n. f. (du gr. *keras, atos,* corne). Inflammation de la cornée de l'œil.

— Encycl. Les kératites se divisent en deux classes : *suppuratives* et *non suppuratives.* La kératite suppurée revêt plusieurs formes : l'*ulcère cornéen,* avec perte de substance superficielle; l'*abcès cornéen,* qui a lieu dans l'épaisseur de la cornée, etc. La kératite non suppurée est superficielle ou profonde : superficielle, elle s'accompagne souvent de vésicules, auxquelles succèdent des opacités permanentes; profonde, elle est caractérisée par des opacités diffuses et est due presque toujours à la syphilis. Le traitement local consiste en instillations d'atropine, en applications de compresses chaudes et d'une pommade à l'oxyde jaune de mercure.

kératocèle n. f. (du gr. *keras, atos,* corne, et *kèlé,* tumeur). *Méd.* Hernie d'une membrane interne de l'œil, à travers les couches superficielles de la cornée.

kératodermie [*dèr-mî*] n. f. (du gr. *keras, atos,* corne, et *derma,* peau). Affection cutanée, caractérisée par un épaississement de la couche cornée de l'épiderme.

kératogène adj. (du gr. *keras, atos,* corne, et *gennân,* engendrer). Qui produit la corne.

kératophyte n. m. (du gr. *keras, atos,* corne, et *phuton,* plante). Polype transparent, ayant l'aspect d'une substance cornée.

kératoïde adj. (du gr. *keras, atos,* corne, et *eidos,* forme). Qui a les apparences de la corne.

kératolyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *keras, atos,* corne, et *lusis,* dissolution). Dégénérescence de la kératine, particulièrement dans le cours des métamorphoses des animaux.

kératolytique adj. Qui concerne la kératolyse.

kératomalacie [*sî*] n. f. (du gr. *keras, atos,* corne, et *malakia,* mollesse). Ramollissement de la cornée qui s'observe dans l'enfance à la suite de troubles de la nutrition générale.

kératonyxis [*nik-ksiss*] n. f. (du gr. *keras, atos,* cornes, et *nuxis,* action de piquer). Méthode d'opération de la cataracte, qui consiste à ponctionner avec une aiguille le cristallin pour faciliter sa résorption.

kératoplastie [*plas-ti*] n. f. (du gr. *keras,* corne, et *plastos,* formé). Autoplastie de la cornée.

kératoplastique [*plas-ti-ke*] adj. Qui appartient à la kératoplastie. Qui durcit la peau.

kératose [*tó-ze*] n. f. (du gr. *keras, atos,* corne). Epaississement de l'épiderme : *les cors sont des kératoses.*

— Encycl. Les kératoses sans hypertrophie des papilles sont dues à la compression exercée pendant longtemps sur un même point de la peau. Le résultat est la formation d'une callosité, d'un durillon, d'un cor, etc. Ces callosités peuvent devenir très douloureuses. On les traite par le ramollissement et le grattage, parfois aussi par l'extirpation.

Les verrues sont également des kératoses cutanées, mais se différencient des kératoses simples par une hypertrophie des papilles dermiques.

kératotome n. m. (du gr. *keras, atos,* corne, et *tomé,* section). Petit couteau, employé pour sectionner la cornée.

kératotomie [*mî*] n. f. *Chir.* Incision de la cornée transparente.

Kératry (Auguste-Hilarion, comte de), écrivain et homme politique français, pair de France, né à Rennes, m. à Port-Marly (1769-1859). Il prit une part active à la révolution de Juillet. — Son fils Emile, né et m. à Paris (1832-1904), écrivain et homme politique, fut préfet de police au 4 septembre 1870.

Aug. de Kératry.

kéraunographie [*rô, fî*] n. f. (du gr. *keraunos,* foudre, et *graphein,* écrire). Etude des empreintes particulières que l'on trouve souvent sur les corps frappés de la foudre, et qui sont l'image des objets voisins.

kéraunographique [*rô*] adj. Qui se rapporte à la kéraunographie.

Kerbéla, v. de la Turquie d'Asie (Irak-Arabi), non loin de l'Euphrate; 65.000 h. Sanctuaire des musulmans chiites.

kères n. f. pl. (du gr. *kères*). Démons de la mythologie grecque, qui président à toute mort violente, surtout dans les batailles.

Kerferès [*rèss*] ou mieux **Snofrou,** roi égyptien de la IIe dynastie.

Kergomard (Pauline Reclus, dame **Duplessis**), femme de lettres française, née à Bordeaux en 1838. Elle s'est particulièrement vouée à l'organisation des écoles maternelles.

Kergorlay [*lè*] (Louis, comte de), homme politique français, né et m. à Paris (1769-1856). Légitimiste irréductible, il fit, après 1830, une guerre acharnée au gouvernement de Juillet.

Kerguélen (îles), groupe d'îles françaises de l'océan Indien, à égale distance du sud de l'Afrique et de l'Australie, découvertes par le navigateur Kerguélen, en 1772, et fréquentées seulement par les baleiniers des mers australes. La principale s'appelle *Kerguélen* ou *île de la désolation.*

Kerguélen-Trémarec [*ghé-lèn, rèk*] (Yves-Joseph de), navigateur français, né en Bretagne (1734-1797). Il découvrit en 1772 les îles *Kerguélen.*

kérite n. f. Composé de caoutchouc vulcanisé et de substances grasses, destiné à remplacer la gutta-percha.

Kerity, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 40 kil. de Saint-Brieuc, sur la baie de Paimpol; 2.870 h. Bains de mer.

Kerkena ou **Kerkennah,** petit archipel de la côte tunisienne, à l'entrée du golfe de Gabès; 10.000 h. Pêcheries de poulpes, d'éponges.

Kerkouk, v. forte de la Turquie d'Asie (Mésopotamie), sur la Kasa-Tchaï; 15.000 h. Sel, cuirs travaillés, draps.

Kerkxken, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 2.000 h.

Kerlouan, comm. du Finistère, arr. et à 35 kil. de Brest, au bord de la Manche; 2.930 h. (*Kerlouanais*). Pêche.

Kerman, v. de la Perse méridionale, ch.-l. de la prov. de Kerman; 45.000 h.

Kermânchâh, capit. du Kurdistan persan, ville forte; 32.000 h. Tapis.

kermès [*kèr-mèss*] n. m. (ar. *kirmiz*). *Zool.* Genre d'insectes hémiptères, analogues aux cochenilles, et qui vivent dans la région méditerranéenne, sur le chêne-kermès. Substance tinctoriale obtenue en séchant ces insectes au soleil, et qui donne une belle teinture écarlate. *Pharm.* Médicament expectorant, formé d'un mélange de sulfure d'antimoine hydraté, d'antimonite de sodium, avec un peu de sulfure de potassium.

— Encycl. *Zool.* Les kermès sont des cochenilles globuleuses; les mâles, beaucoup plus petits que les

La Kermesse flamande, d'après Rubens.

femelles, sont ailés et vivent dans un petit sac soyeux. Le *kermès des teinturiers* est rouge et vit dans la région méditerranéenne, sur le chêne gar-

k, Kermès sur une branche de chêne-kermès.

rouille. On récoltait jadis les kermès en grande quantité, car, séchés et traités par un acide, ils servaient à faire une excellente teinture écarlate.

— *Pharm.* Le *kermès médicinal* ou *minéral* s'emploie à petites doses comme expectorant (5 à 20 centigr.); à haute dose, il est vomitif.

kermesse [*kèr-mè-se*] n. f. (du mot flam. *kerkmisse*, signif. *messe de l'église*). Nom, en Hollande et dans les Pays-Bas, des fêtes paroissiales, des foires annuelles célébrées avec de grandes réjouissances : *Teniers est le peintre des kermesses.*

Kermesse flamande (*la*) ou **la Fête villageoise,** tableaux de Teniers, au Louvre et aux musées de Dresde, d'Amsterdam, de Madrid, etc. Teniers y a déployé un grand talent d'observation, un esprit charmant et de précieuses qualités d'exécution; — chef d'œuvre de Rubens, au Louvre, d'une exécution pleine de vie et de verve, et d'un coloris brillant.

Kern (Jean-Conrad), diplomate suisse, né à Berligen, m. à Zurich (1808-1888). Il fut longtemps ministre plénipotentiaire à Madrid.

Kerner (Justin), poète allemand, né à Ludwigsbourg, m. à Weinsberg (1786-1862), le plus romantique des lyriques de l'école souabe.

kernère n. f. Genre de crucifères, voisines des cochléarias, qui habite les montagnes de l'Europe centrale et méridionale.

kernet [*kèr-nè*] n. m. Conduit d'aérage dans les mines. Syn. ROGON.

Kernével, comm. du Finistère, arr. et à 22 kil. de Quimperlé; 2.640 h.

Kerns, comm. de Suisse (cant. d'Unterwalden); 2.390 h. Agriculture, élève de bétail; industrie laitière; séjour d'été.

kérosène n. m. Pétrole épuré, destiné à l'éclairage.

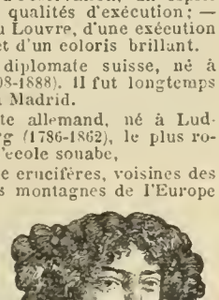

Duchesse de Kéroual.

Kéroual (Louise-Renée DE PENANCOET DE), Bretonne du pays de Léon, née près de Brest, m. à Paris (1649-1734). Demoiselle d'honneur de Henriette d'Angleterre, elle devint duchesse de Portsmouth et favorite de Charles II d'Angleterre. Elle servit la politique française, ce qui la fit détester des Anglais.

Kéroul (Henri QUEYROUL, dit), auteur dramatique et romancier français, né à Corte (Corse) en 1857. Il a donné au théâtre : *le Sosie, Cousin-Cousine, l'Oncle Célestin, Voyage de Berluron,* etc.

kerrie [*kè-ri*] n. f. Genre de rosacées, à fleurs d'un jaune d'or, dont l'espèce type est cultivée en France dans les jardins, sous le nom de *spirée du Japon.*

Kerry, comté d'Irlande (prov. de Munster); 200.000 h. Ch.-l. *Tralee.* C'est la pittoresque *Suisse irlandaise.* Elevé de bétail estimé.

Kersaint [*sin*] (Simon, comte de), marin français, né au château de Kersaint (Finistère); il périt avec son bâtiment à la bataille de Quiberon (1707-1759). — Son fils, ARMAND-GUI-SIMON, vice-amiral et conventionnel, né à Paris, mort sur l'échafaud (1742-1793).

Kerrie du Japon.

Kersbeeke-Miscom, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain); 1.300 h. Dentelles.

Kertch, v. de Russie (Crimée), sur le *détroit de Kertch* ou *d'Iénikaleh;* 45.000 h. Pelleteries, caviar.

Kervignac, comm. du Morbihan, arr. et à 21 kil. de Lorient; 2.660 h.

Kervyn de Lettenhove (Joseph), homme politique et érudit belge, né à Saint-Michel, m. à Bruxelles (1817-1891); auteur d'une excellente *Histoire de Flandre,* et éditeur de Froissart.

Kerzers (en franç. **Chiètres**), comm. de Suisse (cant. de Fribourg); 1.300 h. Elève de bétail; vignes arbres fruitiers, horlogerie.

Kessel, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), sur la Grande Nethe; 2.670 h. Tissages.

Kessel-Loo, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), près de la Dyle; 8.800 h.

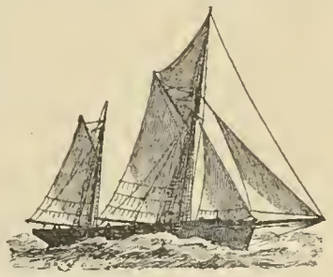

Ketch.

ketch [*ketch'*] n. m. Cotre à tapecu, gréant deux focs et dont le mât de l'arrière est sur l'avant du gouvernail.

kétché n. m. Bonnet de feutre des janissaires.

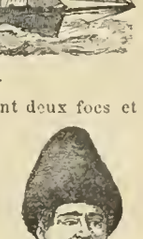

Kétché.

ketmie [*ket-mi*] n. f. Genre de malvacées.

— ENCYCL. Les ketmies (*hibiscus*) sont des plantes herbacées ou arborescentes, dont on connaît de nombreuses espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux hémisphères. Un grand nombre sont utiles. Citons : la *ketmie à chanvre,* cultivée dans l'Inde, et qui fournit des fibres textiles; le *gombo,* originaire de l'Inde, mais cultivé en Orient, en Amérique et en France pour ses fruits comestibles; la *ketmie musquée, abelmoschus* ou *ambrette,* que l'on cultive en Egypte et aux Antilles, et dont les graines fournissent le musc végétal. Certaines ketmies sont cultivées comme plantes d'ornement (*ketmie de Syrie, ketmie rose de Chine,* etc.).

Ketmie.

Ketteler (Guillaume-Emmanuel, baron de), évêque de Mayence, né à Harkotten, m. à Burghausen (1811-1877), adversaire de la suprématie impériale et initiateur du socialisme chrétien.

Kettering, v. d'Angleterre (comté de Northampton; 19.500 h. Fabriques de chaussures, instruments agricoles. Filatures de laine.

kétupa n. m. Genre d'oiseaux rapaces, comprenant de grands hiboux à longues aigrettes rejetées en arrière, dont on connaît quatre espèces de l'Asie méridionale.

keulnaar ou **keulsche** (c'-à-d. *de Cologne*), ou **sammereus** [*mé-rés*] (c'-à-d. *de Sambre*) n. m. Bateau long, gréant deux mâts à rabattement, et dont le gouvernail est très large. (Il navigue sur le Rhin, l'Escaut et la Sambre.)

Keulnaar.

keuper [*pèr*] n. m. *Géol.* Nom ancien du *trias supérieur.*

keuperien, enne [*ri-in, è-ne*] ou **keuprique** adj. *Géol.* Qui se rattache au keuper : *l'étage keuperien.*

Key (Ellen), femme de lettres suédoise, née à Sundsholm en 1849. Elle s'est consacrée à défendre la cause des ouvriers et l'émancipation de la femme.

Keyem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude); 1.310 h.

Keys, nom donné au chapelet d'îles basses, d'origine corallienne, qui borde au S. la Floride.

Keyser [*ka-i-zèr*] (Nicaise de), peintre belge, né à Sandvliet (Brabant), m. à Anvers (1813-1887). Son dessin est hardi, mais correct, et son coloris agréable. Son chef-d'œuvre est la *Bataille de Woeringen.*

Khadidja, première femme de Mahomet et mère de Fatima, née vers 563, m. en 628.

Khaïber (PASSE DE), défilé qui fait communiquer l'Inde et l'Afghanistan; 1.011 mètres d'altitude. Les Anglais le possèdent depuis 1879.

Khaled ou **Caled,** conquérant arabe, m. à Homs (582-642). Il fut lieutenant de Mahomet et occupa l'Irak et la Syrie.

khamitique adj. Syn. de CHAMITIQUE.

khamsin ou **chamsin** [*kam'-sin*] n. m. (m. égypt. qui veut dire *cinquante*). Vent du sud, chaud et sec, qui souffle sur l'Egypte pendant une période de cinquante jours à l'époque de l'inondation du Nil.

khan, khanat. V. KAN, KANAT.

khantchin n. m. Eau-de-vie chinoise, faite avec du grain de millet, douée de propriétés enivrantes très puissantes et caractérisée par une saveur et une odeur très particulières.

Kharbine, v. de la Sibérie orientale (Transbaïkalie), près du Soungari; 10.000 h. Nœud important de chemins de fer vers Vladivostok et Port-Arthur.

Kharism, partie du Turkestan située entre le lac d'Aral et la mer Caspienne. (Hab. *Kharismiens.*) De 994 à 1231, le Kharism ou Khowaresm forma un Etat, qui fut détruit par Gengis-Khan.

Kharkof, v. du sud-ouest de la Russie, ch.-l. du gouv. homonyme, sur l'Oudaï; 175.000 h. Blés, lainages, peaux, poisson frais. — Le gouv. a 2.510.000 h.

kharouba n. f. Association de fauvilles kabyles.

Khartoum, capitale du Soudan, au confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu. Gordon y fut tué par les Soudanais après un siège célèbre (1885); mais la ville fut reprise par les Anglo-Egyptiens de Kitchener en 1898. La ville a deux faubourgs, *Omdurman,* la ville indigène (50.000 h.) et *Halfaya,* la ville commerciale

Khatmandou, v. de l'Inde septentrionale, capit. du Népaul; 50.000 h.

kaya n. m. Genre de plantes méliacées, comprenant de beaux arbres de 30 à 35 mètres de haut qui croissent au Sénégal et dont le bois est connu sous le nom d'*acajou du Sénégal* ou *bois de Mahagoni.*

Khazars, peuple qu'on suppose apparenté aux Scythes, et qui habitait jadis au nord de la mer Caspienne. Les Khazars furent, au moyen âge, maîtres d'une partie de la Perse et de l'Arménie, ainsi que de la Crimée.

khédivat [*va*] ou **khédiviat** [*vi-a*] n. m. Dignité de khédive. Temps pendant lequel elle s'exerce.

khédive n. m. Titre du vice-roi d'Egypte : *le khédive est nominalement tributaire du sultan de Constantinople.*

khédivial ou **khédival, e, aux** adj. Qui dépend du khédive; qui est placé sous sa protection : *résidence khédiviale.*

khédivien, enne [*vi-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte au khédive, à son pouvoir, à son gouvernement : *les prérogatives khédiviennes.*

khedma [*kèd'*] n. f. Taxe perçue par les gendarmes indigènes, en Tunisie, sur les délinquants qu'ils sont chargés d'arrêter et les débiteurs dont ils recouvrent la dette.

Kherson, v. forte de Russie, ch.-l. de gouv., sur le Dniéper; 80 000 h. Céréales, cuirs, pelleteries. — Le gouv. a 2.733.000 h.

Khevsoures, population du Caucase, appartenant à la race géorgienne, et dont le type est d'une remarquable beauté.

Khiva, v. du Turkestan, capit. de la Khivie ou *kanat de Khiva;* 25.000 h. Sous le protectorat de la Russie. Vergers, fabrication de tapis de soie. — Le kanat de Khiva a 700.000 h. (*Khiviens*).

Khmer, ère [*kmèr*], ancienne population du Cambodge : *les Khmers.* Adjectiv. Qui a rapport aux Khmers : *antiquités khmères.*

— ENCYCL. Ancêtres directs des Cambodgiens, les

Art khmer : temple d'Angkor-Vat.

Khmers fondèrent au moyen âge un empire puissant, qui ne déclina qu'à la fin du XVIe siècle, sous l'action des Annamites et des Siamois. Leur civilisation a subi particulièrement l'influence de l'Inde brahmanique comme le montrent les ruines imposantes d'Angkor-Thom, l'ancienne capitale.

Khodjend ou **Hodjent,** v. de la Russie d'Asie (Turkestan), sur le Syr-Daria et le ch.-de f. transcaspien; 30.000 h.

Khokand [*kan*], v. du Turkestan russe, sur le Kara-Sou, affl. du Syr-Daria et sur le ch. de f. transcaspien ; 54.000 h. Bijoux, coutellerie.

khôl n. m. V. KOHOL.

Khomiakov (Alexis-Stépanovitch), écrivain russe, né à Moscou (1804-1860). Ses poésies lyriques expriment les aspirations des slavophiles.

Khoraçan ou **Khorassan,** prov. du nord-est de la Perse ; 1 million d'h. Capit. *Meched*. Coton, céréales.

Khorsabad, village de la Turquie d'Asie, près

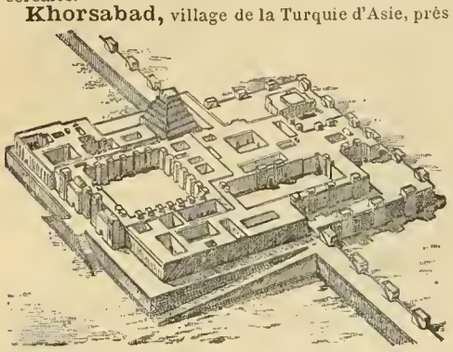

Palais de Khorsabad.

de Mossoul. Ruines assyriennes de la cité bâtie par le célèbre Sargon.

Khosrou Ier, Anoushirvan (le *Khosroès* des Grecs), souverain sassanide de la Perse, m. en 579 ; il lutta pendant de longues années contre l'empereur d'Orient Justinien. — KHOSROU II, m. en 628, conquit un moment la Syrie, l'Egypte et l'Asie Mineure.

khoullé n. m. Nom d'une mesure de capacité usitée par les indigènes pour l'huile, en Algérie, et valant 16 litres, 66.

Khouzistan ou **Arabistan,** prov. du sud-ouest de la Perse ; capit. *Chouster*.

Khroumirs.

Khroumirie ou **Kroumirie,** pays habité par les Khroumirs.

Khroumirs ou **Kroumirs** [*mir*], tribus pillardes de la frontière algéro-tunisienne, dans la région montagneuse dite *Khroumirie*. Leurs méfaits décidèrent la France à entreprendre, en 1881, l'expédition de Tunisie.

Kiakhta, v. de la Sibérie orientale (Transbaïkalie), sur la rivière homonyme ; 6.000 h. Commerce actif de thé, soie.

khiang n. m. Sorte d'hémione qui habite les régions centrales de l'Asie.

Kiang-ou, prov. maritime de la Chine orientale ; 18.300.000 h. Capit. *Nan-King*.

Kiang-Si, prov. du sud-est de la Chine ; 20.500.000 h. Capit. *Nan-Tchang*.

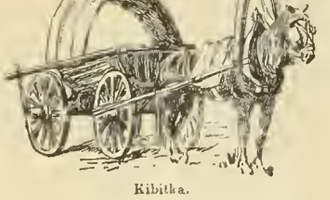

Kibitka.

Kiao-Tchéou, v. et baie de l'empire chinois (prov. du Chan-Toung), cédées à bail à l'Allemagne en 1897.

kibitka n. f. Chariot russe, long et couvert. Tente en feutre des peuples nomades, surtout dans la Boukharie.

Kibitka.

kibla ou **kiblèh** (point vers lequel on se tourne) n. m. Chez les musulmans, point qui indique la position géographique du temple de La Mecque, vers lequel doivent se tourner les fidèles pour faire leurs prières.

Kiburg, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 400 hab. Beau château féodal.

kiche n. f. Pâtisserie faite avec un feuilletage renfermant une crème parfumée.

Kichinef, v. du sud-ouest de la Russie ; capit. de la Bessarabie, sur le Byk ; 110.000 h. Commerce de fruits, vins. Industrie active.

kieff, kiehf ou **kief** [*ki-èf*] n. m. Le repos absolu, chez les Orientaux.

Kiel, v. de Prusse (Slesvig-Holstein), sur la Baltique ; 163.700 h. Port militaire sur la Baltique. Commerce de grains, beurre.

Kiel (CANAL DE), canal qui va de Kiel à l'embouchure de l'Elbe et fait communiquer la Baltique avec la mer du Nord.

Kieldrecht, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 3.530 h. Dentelles.

Kielland ou **Kjelland** (Alexandre LANGE), romancier norvégien, né à Stavanger, m. à Bergen (1849-1906), un des représentants du naturalisme et de l'individualisme en Norvège.

Kiepert [*ki-pèrt'*] (Henri), géographe allemand, né et m. à Berlin (1818-1899). On lui doit des travaux remarquables de géographie historique.

Kierkegaard (Sœren-Aabye), philosophe et théologien danois, né et m. à Copenhague (1813-1855), qui a eu sur ses contemporains, en particulier sur Ibsen, une grande influence.

Kiersy-sur-Oise. V. QUIERZY.

kieselguhr [*ki-zèl-ghour*] n. m. Tripoli siliceux, servant à la préparation de la dynamite.

kiésérite [*zé*] n. f. Sulfate naturel de magnésie.

Kiev, v. de Russie, ch.-l. de gouv., sur la rive droite du Dniéper ; 300.000 h. Université, commerce de céréales. — Le gouv. a 3.259.000 h.

kif ou **kiff** n. m. Au Maroc, poudre de feuilles de chanvre indien, mélangée au tabac que l'on fume.

kif-kif, expression arabe. *Très fam. C'est kif-kif*, c'est la même chose.

kikajon n. m. Sorte de kiosque, dans la Suisse romande.

Kilchberg, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le bord du lac ; 1.950 h. Menuiseries mécaniques, tissage du coton ; constructions de bateaux. — Comm. du cant. de Saint-Gall : 5.030 h. Agriculture, élève de bétail, industrie laitière, broderies.

Kildare, v. d'Irlande, ch.-l. du *comté de Kildare* (Leinster) ; 2.100 h. — Le comté a 82.000 h.

Kilia, v. de Russie (Bessarabie), sur la branche nord du delta du Danube appelée aussi *branche de Kilia* ; 12.000 h.

Kilian (saint), évêque irlandais du VIIe siècle, qui évangélisa la Franconie, où il fut martyrisé en 689. Fête le 8 juillet.

kiliare n. m. (du gr. *khilioi*, mille, et de *are*). Mesure de superficie valant mille ares. (Peu us.)

Kilidj-Arslan, sultan seldjoukide du pays de Roum, m. en 1107. Il fut battu par Godefroi de Bouillon à Dorylée en 1097.

Kilimandjaro ou **Kilima-N'Djaro,** massif montagneux de l'Afrique, à l'O. de Zanzibar (altitude 6.000 m.).

Kilkenny, v. d'Irlande, ch.-l. du *comté de Kilkenny* (Leinster) ; 11.000 h. — Le comté a 110 000 h.

kilkis [*kiss*] n. m. (m. russe). Petit poisson qui se prépare comme la sardine et dont la ville de Revel a la spécialité : *canapé de kilkis*.

Killarney, v. d'Irlande (Kerry), près du lac homonyme ; 5.600 h. Toiles, cuivre.

Kilmaine (Charles-Joseph), général français, né à Dublin (1754-1799).

kilo (du gr. *khilioi*, mille) préfixe qui, placé devant l'unité métrique, la multiplie par mille. N. m. Abréviation du mot *kilogramme*. Pl. des *kilos*.

kilogramme [*gra-me*] ou, par abrév., **kilo** n. m. Poids de mille grammes. (S'abrège aussi *kg*.)

kilogrammètre [*gram'-mè-tre*] n. m. Unité de mesure de travail, équivalant à l'effort nécessaire pour élever le poids d'un kilogramme à la hauteur d'un mètre.

kilolitre n. m. Mesure de capacité valant mille litres, c'est-à-dire un mètre cube. (Peu us.)

kilométrage n. m. Action de kilométrer. Mesure par kilomètres.

kilomètre n. m. Mesure itinéraire de mille mètres : *la lieue française vaut quatre kilomètres*.

kilométrer [*tré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Marquer les distances kilométriques : *kilométrer une route*.

kilométrique adj. Qui a rapport au kilomètre : *prix de revient kilométrique d'une voie ferrée*.

kilométriquement [*ke-man*] adv. Par kilomètre.

kilowatt n. m. Multiple de l'unité électromagnétique, valant mille watts : *le kilowatt équivaut à 1,36 de cheval-vapeur*.

kilowatt-heure n. m. Travail exécuté pendant une heure par une machine dont la puissance est de 1 kilowatt : *le kilowatt-heure vaut 366.840 kilogrammètres*.

kilt n. m. Jupon court des montagnards écossais.

A, kilt.

Kimberley, v. de la colonie anglaise du Cap, dans le Griqualand ; 29.000 h. Gisements diamantifères.

kimméridgien, enne [*kim'-mé-ri-dji-in, è-ne*] adj. *Géol.* Se dit des terrains du jurassique supérieur. N. m. : *le kimméridgien*.

kimono n. m. Longue tunique portée au Japon par les deux sexes. (Elle se croise par devant et est maintenue au milieu par une large ceinture.) *Par ext.* Tout vêtement en usage dans ce pays.

Kimono.

kina n. m. Syn. de QUINQUINA.

kinase [*na-ze*] n. f. (du gr. *kinein*, mouvoir). Ferment de la rate et du suc intestinal qui augmente l'action des autres ferments organiques. (C'est une enzyme qui se détruit à 70° C.)

kindergarten [*kin'-dèr'-gar'-tèn'*] n. m. (en allem. *jardin d'enfant*). Nom donné par Frœbel à l'institution qu'il fonda en Allemagne, à Blankenburg, vers 1840, en vue de transformer l'enseignement de l'école enfantine.

— ENCYCL. Dans la théorie pédagogique de Frœbel, l'enfant est une plante, l'école est le jardin symbolique où se cultive cette plante. Comme moyen d'éducation, Frœbel préconisait les jeux d'ensemble, sorte de gymnastique modérée, accompagnée de chants. Les jouets appelés aussi *dons de Frœbel*, consistaient en six balles de diverses couleurs, une boule ou sphère, des cubes divisés en huit ou vingt-sept cubes, ou en huit briques, ou encore en deux ou quatre prismes triangulaires. A l'aide de ce matériel, les enfants reproduisaient et inventaient des constructions variées. Signalons encore les exercices de pliage, de découpage et de tressage du papier, le moulage de l'argile, etc.

kinésie [*zi*] n. f. (du gr. *kinèsis*, mouvement). Faculté motrice, faculté que possède l'âme de commander aux mouvements des membres.

kinésimétrie [*zi-mé-trî*] n. f. (du gr. *kinesis*, mouvement, et *metron*, mesure). Art ou manière de mesurer le mouvement.

kinésimétrique [*zi-mé-tri-ke*] adj. Qui se rapporte à la kinésimétrie : *méthode kinésimétrique*.

kinésithérapie [*zi, pî*] n. f. (du gr. *kinesis*, mouvement, et *therapeia*, traitement). *Méd.* Gymnastique méthodique des organes, des membres, avec ou sans appareils.

— ENCYCL. La kinésithérapie a pour objet de modifier puissamment la respiration, la circulation, la digestion, la musculature, l'innervation et enfin la nutrition. Elle utilise la *gymnastique respiratoire* (mouvements inspiratoires et expiratoires), la *gymnastique cardiaque* (marches graduées) ; les appareils mécaniques, qui font exécuter automatiquement des mouvements déterminés.

kinétographe n. m. (du gr. *kinètos*, mû, et *graphein*, écrire). Sorte de cinématographe.

kinétoscope [*tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *kinêtos*, mû, et *skopein*, examiner). Appareil construit par Edison en 1894 pour la reconstitution photographique du mouvement par vision directe et non par projection comme cela a lieu avec le cinématographe.

king [*kin'gh'*] n. m. Nom commun de tous les livres des philosophes chinois. *Spécialem.* Les livres sacrés réunis par Confucius.

King charles.

King, comté d'Irlande (Leinster) ; 70.000 h. Capit. *Tullamore*.

king charles n. m. invar. (en angl. : *du roi Charles*). Petit chien du groupe des épagneuls.

Kingsley (Charles), romancier anglais, né à Holne, m. à Eversley (1819-1875) ; auteur de *Alton Lock, Hypatia*, etc. Il fut un des promoteurs du mouvement socialiste chrétien.

Kingston [*ton*], capit. de la Jamaïque ; 60.000 h. Port sur la côte méridionale de l'île. Dévastée par un tremblement de terre en 1906.

Kingston-on-Thames, v. d'Angleterre (Surrey), sur la Tamise ; 27.000 h. Ville très ancienne.

kinjal n. m. Poignard à lame droite des Cosaques.

kinkajou ou **kincajou** n. m. Genre de mammifères carnivores, famille des procyonidés. (Ce genre comprend des animaux allongés, à longue queue prenante, de la taille d'un chat ; on en connaît une seule espèce, de l'Amérique du Sud, qui vit dans les forêts et se nourrit de fruits, de miel, d'œufs, etc.)

Kinkel (Jean-Gottfried), poète et homme politique allemand, né à Oberkassel, m. à Zurich (1815-1882). Il fut mêlé, en 1848, au mouvement révolutionnaire.

kino n. m. Suc astringent fourni par diverses légumineuses, et qui colore la salive en rouge.

Kintchindjinga, un des sommets des monts Himalaya ; 8.480 m.

kiosque [*os-ke*] n. m. (du turc *kiouchk*, belvédère). Pavillon dans le goût oriental, qui décore les

Kiosques : 1. De jardin ; 2. De musique ; 3. De marchand de journaux.

terrasses ou les jardins. Dans les grandes villes, se dit d'édicules établis pour la vente des journaux, des fleurs, etc.

Mar. Construction élevée sur les passerelles pour mettre à l'abri le commandant, les cartes, le compas, etc. Sur les cuirassés, pavillon où se place le commandant pendant le combat.

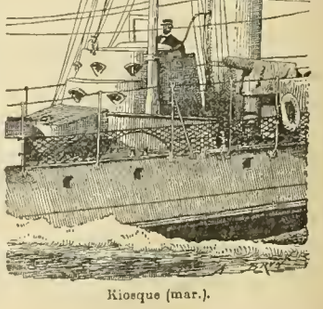

Kiosque (mar.).

Kiôto ou **Kyoto,** autref. **Myako,** v. du Japon, dans l'île de Nippon, sur le Kamo-Gava ; 330.000 h. Ancienne capitale de l'Empire. Tissages de soie. Bronzes, laques, émaux.

Kiou-Kiang, v. de la Chine orientale (prov. de Kiang-Si), sur le fleuve Bleu ; 55.000 h.

Kioung-Tchéou, port ouvert de l'île Haïnau; 35.000 h. Sucre, draps, noix de bétel.

Kiou-Siou, l'une des quatre grandes îles de l'archipel du Japon; 6.800.000 h. V. pr. *Kagosima, Koumamoto.*

Kipling (Rudyard), écrivain et poète anglais, né à Bombay en 1865. On lui doit des romans (*la Lumière qui s'éteint, les Livres de la jungle*, etc.), des nouvelles, des poèmes, etc., remarquables par la perfection de la forme et la vigueur du style.

kir n. m. *Géol.* Nom par lequel on désigne une terre imbibée de goudron.

Kirchberg, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Emme; 1.730 h. Agriculture, fromagerie.

Kircher (Athanase), jésuite et physicien allemand, né à Geisa, m. à Rome (1601-1680), auquel on doit toutes sortes d'idées et d'inventions curieuses.

Kirchhoff (Gustave-Robert), savant physicien, né à Kœnigsberg, m. à Berlin (1824-1887). Il a attaché son nom à la découverte de l'analyse spectrale, en collaboration avec Bunsen.

Kirchhoff (*lois de*), lois relatives aux courants électriques, énoncées par Kirchhoff, et qui sont des conséquences de la loi d'Ohm :

1° Si plusieurs conducteurs aboutissent à un même point, la somme algébrique des intensités des courants sur chacun d'eux, comptées à partir de ce point, est nulle;

2° Lorsque plusieurs forces électromotrices agissent en différents points d'un circuit, la force électromotrice totale autour du circuit est égale à la somme des résistances de ses positions individuelles, multipliées chacune par l'intensité du courant qui les traverse.

Kirghiz, peuple de race tartare, entre l'Oural et l'Irtych.

— Encycl. Les Kirghiz, de taille moyenne, robustes, à peau brune, vivent en tribus généralement nomades, dans l'immense steppe des Kirghiz.

Kirghiz.

Kirkcudbright, v. d'Ecosse, ch.-l. du comté homonyme, sur le Dee; 3.000 h. — Le comté a 45.000 h.

kirsch ou kirschwasser [*kirch-va-sèr*] n. m. (all. *kirsch*, cerise, et *wasser*, eau). Espèce d'eau-de-vie extraite des cerises et des merises.

— Encycl. Le kirsch est fabriqué surtout avec le fruit du merisier (très abondant dans la Forêt-Noire et les Vosges); il possède une odeur caractéristique, due à la présence d'une faible quantité d'acide cyanhydrique. Les merises sont d'abord mises à fermenter, puis on les soumet à la chaudière, en les plaçant dans un panier métallique pour éviter que les fruits s'attachent au fond de la chaudière et y brûlent en communiquant un mauvais goût à l'eau-de-vie. L'eau-de-vie obtenue de premier jet doit être rectifiée.

Kisfaludy (Alexandre), poète hongrois, né et m. à Sümeg (1772-1844). Il est le premier des grands lyriques magyars. — Son frère Charles, né à Téth, m. à Pest (1788-1830), a créé la comédie hongroise et écrit de beaux vers patriotiques (*Mohacs*, etc.).

Kiss (Auguste), sculpteur allemand, né à Paprotzen, m. à Berlin (1802-1865). On lui doit le fameux groupe colossal : *Amazone attaquée par un tigre.*

Kisselef (Paul Dimitrievitch, comte de), général et diplomate russe, né à Moscou, m. à Paris (1788-1863).

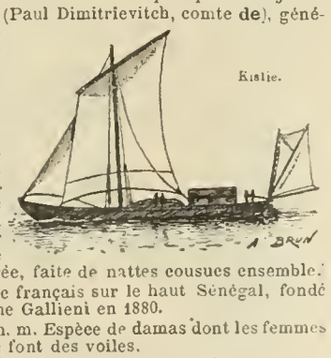

Kistie.

kistie [*kis-ti*] n. m. Chaland à voiles, à formes étranges, naviguant sur le Gange. (Il a une cabane sur le pont et gréé une voile carrée, faite de nattes cousues ensemble.)

Kita, poste français sur le haut Sénégal, fondé par le capitaine Gallieni en 1880.

kitai [*tè*] n. m. Espèce de damas dont les femmes sibériennes se font des voiles.

kitaïbélie [*ta-i-bé-li*] n. f. Genre de malvacées, à corolle blanche et tordue, comprenant de grandes plantes qui croissent sur les bords du Danube, et qui se sont acclimatées en France, notamment dans les bois des environs de Paris.

Kitaïbélie.

Kitchener (lord Herbert), général anglais, né en 1851. Il s'est distingué en Egypte et au Transvaal et fut nommé en 1902 commandant en chef de l'armée des Indes.

kitool n. m. Matière textile, fournie par les feuilles d'une espèce de palmier, le *caryota urens*, des jungles de Malabar.

Kizil-Irmak, fl. d'Asie Mineure. Il a sa source dans l'Anti-Taurus et se jette dans la mer Noire; 900 kil.

kjœke n. m. Petit traîneau norvégien, qui a donné son nom à un sport d'hiver assez répandu en Scandinavie.

kjœkken-mœdding n. m. (en danois *fumier de cuisine*). Amas de débris et d'ustensiles de cuisine d'anciens peuples de l'âge de pierre.

Kjœlen ou **Kiœlen** (monts), étroit plateau septentrional de la Scandinavie, qui domine les fjords norvégiens.

klabber [*bèr*] n. m. Nom donné, en Irlande, à des êtres surnaturels dont la superstition populaire peuple les campagnes. (Les klabbers descendent la nuit quand il n'y a pas de lune, pénètrent dans les habitations par les cheminées, et rallument, en signe de protection, les foyers éteints.)

Klaczko (Julien), poète et publiciste polonais, né à Wilna, m. à Cracovie (1828-1906); auteur de remarquables études d'histoire diplomatique.

Klagenfurth [*ghen*], v. d'Autriche, ch.-l. de la Carinthie, sur la Glan, prise par Masséna en 1797; 24.000 h.

Klapka (Georges), général hongrois, né à Temesvar, m. à Buda-Pest (1820-1892). Il se distingua pendant l'insurrection hongroise de 1849 et défendit vaillamment Komarom.

Klaproth (Martin-Henri), chimiste allemand, né à Wernigerode, m. à Berlin. Il découvrit le zircone, le titane et l'uranc (1743-1817). — Henri-Jules **de Klaproth,** orientaliste, fils du précédent, né à Berlin, m. à Paris (1783-1835), a étudié particulièrement l'ethnographie et la linguistique du Caucase.

Kléber.

Klausenbourg [*zén*]. V. Kolosvzar.

klavais [*vè*] n. m. Nom donné par les mineurs aux filons qui coupent les lits de houille et remplissent généralement les failles.

klèban n. m. Sorte de long poignard, en usage dans les îles de la Sonde.

Klèber [*bèr*] (Jean-Baptiste), célèbre général de la Révolution, né à Strasbourg, m. au Caire (1753-1800). Fils d'un maçon et engagé volontaire en 1792, il assista au siège de Mayence, commanda en Vendée, se distingua à Fleurus, puis en Egypte, où il eut le commandement de l'armée après le départ de Bonaparte. Il écrasa les Turcs à Héliopolis, étouffa la révolte du Caire, et tomba sous le poignard d'un fanatique mameluk, nommé Suleyman.

klecksographie [*klèk, fi*] n. f. (de l'all. *klecks*, pâté d'encre, et du gr. *graphê*, action d'écrire; m. créé par le poète all. Justin Kerner). Art de faire des dessins avec des pâtés.

Kleinhuningen, comm. de Suisse (cant. de Bâle-ville), tout près de la frontière allemande; 1.580 h. Scierie; objets en ciment. Produits chimiques.

Kleist [*kla-ist*] (Ewald-Christian **de**), poète allemand, né à Zeblin, m. à Francfort-sur-l'Oder (1715-1759); auteur du poème descriptif *le Printemps*, d'odes, d'hymnes, etc.

Kleist (Henri **de**), poète et auteur dramatique allemand, né à Francfort-sur-l'Oder, m. à Potsdam (1777-1811). Caractère exalté, ombrageux, il eut une existence difficile. Ses chefs-d'œuvre sont : le roman *Michel Kohlhaas*, la comédie *la Cruche cassée*, le drame *la Bataille d'Hermann.*

Klephtes. V. Armatoles.

klepper [*klé-pèr*] n. m. Race de chevaux russes, particuliers à l'île d'Œsel, et dont on fait remonter l'origine aux croisades.

kleptomane n. V. cleptomane.

kleptomanie n. f. V. cleptomanie.

klik n. m. Claquement de langue que les Hottentots, les Bosjesmans, les Cafres, etc., font entendre en parlant.

Klinger (Frédéric-Maximilien **de**), poète allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Dorpat (1752-1831), auteur de nombreux drames, dont le plus fameux : *Ouragan et Emportement*, a donné son nom à la période de crise que la littérature allemande a traversée à la fin du XVIIIe siècle (*Sturm und Drang*).

Klopstock.

Klinger (Max), peintre, graveur et sculpteur allemand, né à Plagwitz, près de Leipzig en 1857.

klipper [*kli-pèr*] n. m. *Mar.* V. clipper.

Klondike et fautivement **Klondyke,** région de l'Alaska (territoire du Yukon), rude et froide, mais où la population va sans cesse croissant à cause de l'or qu'on y rencontre. V. pr. *Dawson-City.*

Klopstock (Frédéric-Gottlieb), poète allemand, né à Quedlimbourg (Saxe prussienne), m. à Hambourg (1724-1803). Sa vie entière est dans le grand poème qu'il passa trente ans à édifier (*la Messiade*), et où il chante la venue du Messie.

Klostercamp. V. Clostercamp.

Kloten, comm. de Suisse (cant. de Zurich); 1.360 h. Agriculture; torderie de soie.

klugie [*ji*] n. f. Genre de gesnériacées à fleurs bleues, de l'Amérique et de l'Océanie.

kmet n. m. Mot qui, dans les pays slaves, désigne un personnage considérable, un chef de famille, d'association, un maire.

Knaus.

Knaus (Louis), peintre de genre et portraitiste allemand, né à Wiesbaden (Nassau) en 1829. Ses scènes de mœurs (*la Cinquantaine, la Fête d'enfants*, etc.) sont pleines d'une vie et d'un humour charmants.

Kneipp (Sébastien), prêtre et guérisseur bavarois, né à Stefansried, m. à Wœrishofen (1821-1897). Il a recommandé les pratiques de l'hydrothérapie.

Knesselaere, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand); 4.360 h. Dentelles, toiles.

kniaz n. m. Mot russe qui veut dire *prince*, et existe aussi en serbe sous la forme *knez.*

Knocke, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges), près de la mer du Nord; 2.040 h.

Knoller (Martin **de**), peintre allemand, né à Steinach, m. à Milan (1725-1804), auteur de grandes fresques à sujets religieux (*l'Ascension de la Vierge*, etc.).

Knolles (Robert), capitaine anglais, un des adversaires de Du Guesclin, m. à Sculthorpe (1317-1407). Il figura au combat des Trente et se distingua à la bataille d'Auray.

knoppern [*kno-pèrn'*] n. m. Galle produite sur la cupule du gland de chêne rouvre par la piqûre d'un cynips, et qui sert au tannage des cuirs.

knout [*knout'*] n. m. (m. russe). Supplice du fouet, en Russie. Fouet avec lequel on inflige ce supplice, composé de lanières de cuir terminées par des boules de métal.

Knowles (James-Sheridan), auteur dramatique irlandais, né à Cork, m. à Torquay (1784-1862); auteur de tragédies (*Caïus Gracchus, Virginius*, etc.) et de drames fort applaudis.

John Knox.

Know-nothing [*nô-no-cingn'*], (m. angl. signif. *connaître rien*), nom d'un parti fondé aux Etats-Unis pendant la guerre de l'Indépendance, et qui voulait réserver le droit de citoyen aux seuls individus nés en Amérique ou d'un père américain.

Knox [*knoks*] (Jean), réformateur écossais, fondateur du presbytérianisme, né à Gifford, m. à Edimbourg (1505-1572).

koa n. m. Bois des îles Sandwich, employé aux mêmes usages que l'acajou, dont il a la couleur et la finesse du grain.

koala n. m. Genre de mammifères marsupiaux grimpeurs, dont on connaît une seule espèce australienne, comprenant de gros phalangers gris, qui ressemblent à de petits ours.

Koala.

kob ou kobus [*buss*] n. m. Genre d'antilopes, comprenant des animaux de grande taille, à cornes en lyre, dont le type est le *kob singsing*, de l'Afrique du Sud, qui habite les forêts marécageuses, d'où le nom que lui donnent les Boers : *waterbock.*

kobez [*bèz*] n. m. Espèce de faucon, petit, gris cendré et brun, à pattes rouges, propre à l'Europe centrale et orientale.

kobold [*bold'*] n. m. En Allemagne, lutin, esprit familier, souvent considéré comme gardien des métaux précieux dans la terre.

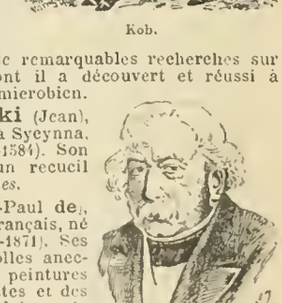

Kob.

Koch (Christophe-Guillaume **de**), publiciste français, né à Bouxviller, m. à Strasbourg (1737-1813). Il fut l'homme de son temps le plus versé dans les questions de droit public.

Koch (Robert), médecin et microbiologiste allemand, né à Klausthal (Hanovre) en 1843. Il a publié de remarquables recherches sur la tuberculose, dont il a découvert et réussi à cultiver l'agent microbien.

Kochanowski (Jean), poète polonais, né à Sycynna, m. à Lublin (1530-1584). Son chef-d'œuvre est un recueil d'élégies, *les Thrènes.*

Paul de Kock.

Kock (Charles-Paul **de**), fécond romancier français, né et m. à Paris (1794-1871). Ses romans sont de folles anecdotes, d'amusantes peintures de la vie des grisettes et des petits bourgeois, pleines de verve, mais d'une gaieté un peu grosse : *Gustave le Mauvais Sujet, la Pucelle de Belleville, M. Dupont*, etc. — Son fils Henri, romancier et auteur dramatique, né à Paris, m. à Limeil (1819-1892).

kodak n. m. Appareil photographique portatif, inventé en 1888 par l'Américain Georges Eastman,

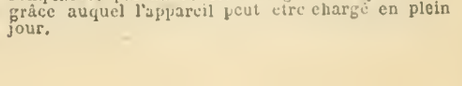

Kodak : 1. Ferme; 2. Ouvert.

et dans lequel les plaques sensibles en verre sont remplacées par un rouleau de gélatine (pellicule), grâce auquel l'appareil peut être chargé en plein jour.

Kodama (vicomte), maréchal japonais, né en 1852, m. à Tokio en 1906. Il se distingua dans la guerre sino-japonaise de 1894-1895, fut ministre de la guerre, puis, pendant la guerre avec la Russie, chef d'état-major général de l'armée de Mandchourie.

kodzouka n. m. Nom de petits couteaux qui sont engagés sur les côtés des fourreaux des sabres japonais.

Koekelberg, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 11.970 h. Cuirs et toiles cirées.

Kœlliken, comm. de Suisse (cant. d'Argovie); 2.020 h. Agriculture, industrie laitière. Tissage de rubans de coton.

kœlreutérie [*kèl-reu-té-rî*] n. f. (du nom du botaniste allemand *Kœlreuter*, 1733-1806). Genre de sapindacées, comprenant des arbres originaires de la Chine, à fleurs jaunes, à feuillage ample et de belle couleur.

Kœnig [*keu-nigh*] (Samuel), mathématicien allemand, ami de Voltaire et adversaire de Maupertuis, né à Buedingen, m. à Zuilestein (1712-1757).

Kœniggrætz, v. d'Austro-Hongrie, au confluent de l'Adler et de l'Elbe; 8.000 h. Ancienne place forte, près de laquelle se livra la bataille de Sadowa.

Kœniginhof, v. d'Austro-Hongrie (Bohême), sur l'Elbe; 9.000 hab. Le 29 juin 1866, les Autrichiens y furent battus par les Prussiens.

Kœnigs (Paul-Xavier-Gabriel), mathématicien français, né à Toulouse en 1858, membre de l'Académie des sciences. On lui doit de très remarquables travaux de mécanique.

Kœnigsberg [*keu-nighs-bèrgh*], v. de la Prusse orientale; 220.000 h. Port sur le Pregel. Université célèbre. Puissante place forte. Commerce de produits agricoles, chevaux, ambre jaune. Patrie de Kant, de Bitaubé. Soult s'en empara en 1807.

Kœnigsek (Lothaire-Joseph-Georges, comte **de**), feld-maréchal autrichien (1673-1751). Il fut vaincu par les Français à Guastalla et partagea le commandement de l'armée anglo-hollandaise avec le duc de Cumberland dans la campagne de Fontenoy.

Kœnigshutte [*keu-nighs-hu-té*], v. de Prusse Silésie); 66.000 h. Fonderies, forges.

Kœnigsmark (Jean-Christophe, comte **de**), un des généraux de Gustave-Adolphe, né à Kœtzlin, m. à Stockholm (1600-1663).

Kœnigsmark (Marie-Aurore, comtesse **de**), née à Stade vers 1668, m. à Quedlimbourg en 1728, favorite du roi de Pologne, Auguste II, dont elle eut un fils, qui devint le célèbre Maurice de Saxe.

Kœnigstuhl (*Siège du roi*), sommet de la chaîne de la Forêt-Noire (gr.-duché de Bade), sur la rive gauche du Neckar; 566 mèt. d'altitude. C'était là qu'en plein air les antiques électeurs d'Allemagne choisissaient, entre eux, l'empereur.

Kœniz, comm. de Suisse (cant. de Berne); 6 890 h., disséminés en de nombreux villages. Commerce de bois; scieries.

Kœpping (Charles), graveur allemand, né à Dresde en 1848.

Kœrner (Théodore), poète allemand, né à Dresde, tué à Gadebusch pendant la campagne de 1813 (1791-1813). Il a composé des drames et un recueil lyrique : *Lyre et Epée*, d'une inspiration noble, grave et patriotique.

Kœrting (Gustave), romaniste allemand, né à Dresde en 1845, auteur de savants travaux sur l'ancien français.

koff n. m. Bâtiment hollandais, qui porte un grand mât et un mât de misaine, avec des voiles inférieures à balestron, et des huniers comme voiles supérieures.

Koff.

kogia [*ji-a*] n. m. Sorte de cachalot propre au Grand Océan.

Koh-i-Noor, (mot indien signif. *montagne de lumière*). Diamant célèbre qui, après avoir appartenu au Grand Mogol, puis au roi de Lahore, fait aujourd'hui partie des diamants de la couronne d'Angleterre. Il est évalué à une cinquantaine de millions.

kohlarien, enne [*ri-in, é-ne*] adj. Terme qui sert à désigner l'élément le plus primitif de la population de l'Hindoustan et le groupe d'idiomes qui lui est propre.

kohol, koheul ou **khôl** n. m. Substance noirâtre dont les Orientaux frottent leurs sourcils et leurs paupières.

— Encycl. Le kohol est une poudre onctueuse, provenant de la carbonisation incomplète de diverses substances grasses, additionnées ou non d'essences parfumées. On applique le kohol avec une petite tige de bois préalablement humectée; il donne aux yeux de l'éclat et de la langueur.

kokiou n. m. Violon japonais dont la caisse sonore est formée d'un cadre de bois recouvert de parchemin sur les deux faces.

kol n. m. Grand filet ressemblant à une senne de mer, que les Hollandais trainent à la remorque pour prendre les morues.

kola ou **cola** n. m. Genre de malvacées de l'Afrique tropicale. N. f. Noix de kola : *mâcher de la kola fraîche.*

Kola : a, fruit; b, noix de kola.

— Encycl. Les kolas habitent l'Afrique tropicale, où ils sont représentés par une douzaine d'espèces. Les graines de *kola acuminata*, arbre ayant le port du châtaignier, sont connues sous le nom de *noix de kola;* elles ont un pouvoir excitant supérieur à celui du café et du thé. Leurs propriétés proviennent de la caféine et du *rouge de kola*, mélange d'alcaloïdes qui agissent sur le système musculaire. On utilise en thérapeutique une *poudre*, une *alcoolature*, une *teinture*, un *extrait alcoolique*, un *vin*, un *saccharure*, employés comme antidéperditeurs.

Kola (presqu'île de), péninsule de la Russie septentrionale, dans la prov. d'Arkhangel; à peu près déserte, couverte de toundras.

Kolapour, v. de l'Inde, ch.-l. de la principauté homonyme, dans le bassin du Krichna; 40.000 h.

kolatier [*ti-é*] n. m. Nom donné quelquefois à l'arbre qui produit la noix de kola.

Kolbe (Adolphe-Guillaume-Hermann), chimiste allemand né à Elliehausen, près de Gœttingue, m. à Leipzig (1818-1884). On lui doit la découverte de la transformation de l'acide phénique en coralline.

Kolberg, v. d'Allemagne (Prusse [Poméranie]), près de la Baltique; 23.000 h. Place forte.

Kolèa, v. d'Algérie (dép. et arr. d'Alger), près de la mer; 6.460 h. Vignobles.

koleh [*lè*] n. m. Bateau léger et rapide, en usage dans l'archipel malais. (Mesurant de 9 à 16 mètres de long, il servait surtout aux pirates de ces régions.)

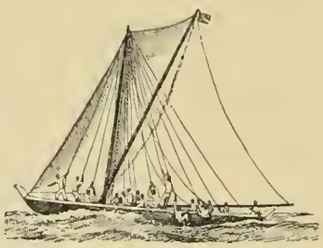

Koleh.

Kollin [*lin'*] ou **Neu-Kolin,** v. de Bohême, sur l'Elbe; 13.000 h. Le maréchal Daun y vainquit Frédéric II, le 18 juin 1757.

Koloszvar (en allem. **Klausenbourg**), ville de Hongrie (Transylvanie); 49.000 h. Patrie de Mathias Corvin.

Koltzov-Massalsky. V. Dora d'Istria.

Komans. V. Comans.

Komarom [*rom'*] ou **Komorn,** v. de la Hongrie occidentale, sur le Danube; 20.000 h. Bois, céréales.

kômos ou **cômos** [*moss*] n. m. Fête dorienne, accompagnée de danses et de chants, en l'honneur d'un vainqueur.

Komura (Jutaro, baron), homme d'Etat japonais, né en 1853. Magistrat, puis diplomate, il conduisit les négociations qui précédèrent la guerre avec la Chine (1894), puis la guerre avec la Russie, et celles aussi qui, à Portsmouth, rétablirent la paix.

konak ou **conac** [*nak*] n. m. (m. turc). Hôtel ou palais d'un haut fonctionnaire. En Serbie, palais du roi.

Konakry ou **Conakry,** ch.-l. de la Guinée française (gouv. de l'Afrique-Occidentale française), dans l'île de la Tumba; 70.000 h. Factoreries. Commerce de caoutchouc, café, arachides.

Kong (monts de), chaîne de l'Afrique, qui sépare de la Guinée le haut bassin du Niger.

koniaku n. m. Plante japonaise, appartenant à la famille des aroïdées. (Ses tubercules possèdent une saveur âcre et brûlante, mais, traités par l'eau de chaux, ils sont consommés comme légumes ou utilisés à la fabrication d'une sorte de vermicelle et d'une colle à papier.)

Konièh [*ni-é*] ou **Koniah** ou **Konia,** v. de la Turquie d'Asie (Anatolie); 55.000 h. Etoffes. C'est l'antique *Iconium*.

Koningshoyckt, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines); 2.650 h. Tisseranderies.

koona ou **kooma** [*kou*] n. f. Feuille d'échite, dont les sauvages se servent pour empoisonner leurs flèches.

kopeck [*pèk*] n. m. V. copeck.

kopje n. m. Nom donné dans l'Afrique australe, et en particulier au Transvaal, aux éminences, collines et hautes croupes du pays.

Koproli. V. Kuprili.

kora ou **cora** n. f. Double harpe montée sur une calebasse, en usage chez les Mandingues.

Koraïschites. V. Coraïschites.

Koran n. m. V. Coran.

Kordofan, contrée du Soudan oriental, à l'O. du Nil Blanc.

Korolenko (Vladimir-Galaktionovitch), écrivain russe, né à Jitomir en 1853; auteur de nouvelles, pénétrées à la fois de mélancolie et d'enthousiasme moral.

Körös, rivière de Hongrie, qui est la réunion de trois autres rivières (Körös Noir, Körös Blanc, Körös Rapide); elle baigne la Puszta hongroise, et se perd dans la Tisza, après un cours de 550 kil.

korrigan, e n. Nom, dans les traditions populaires de la Bretagne, d'esprits malfaisants, nains hideux ou fées.

Korrigane (*la*), ballet fantastique en deux actes, scénario de François Coppée, chorégraphie de Louis Mérante, musique de Ch.-M. Widor (1880); sujet tiré des légendes des Korrigans; musique fine et gracieuse.

Korsakof (Alexandre-Michel), surnommé *Rimski*, général russe, m. à Saint-Pétersbourg (1753-1840). Il fut écrasé par Masséna à Zurich en 1799.

Kosciuszko (Thadée), général polonais, né à Siechnowice, m. à Soleure (1746-1817). Il prit part à des insurrections contre la Russie, fut nommé dictateur par ses concitoyens en 1794. Il lutta bravement et d'abord victorieusement, mais écrasé par les forces supérieures de la Russie et de la Prusse il fut laissé pour mort sur le champ de bataille de Maciejowice. Fait prisonnier par les Russes, il fut mis en liberté par le tsar Paul Ier, et passa le reste de sa vie en dehors de toute agitation.

Kosciuszko.

Kosiki, opérette en trois actes, paroles de William Busnach et Armand Liorat, musique de Ch. Lecocq (1876); la pièce est une fantaisie japonaise amusante et gaie; la musique est gracieuse et légère.

Kossuth (Louis), patriote hongrois, né à Monok, m. à Turin (1802-1894). Elu député du comitat de Pest, il fut bientôt le chef du parti populaire et il incarna le soulèvement national qui devait faire de la Hongrie féodale un pays constitutionnel; mais après l'issue fatale de la révolution, il s'expatria. Son corps fut ramené à Budapest où il eut des obsèques nationales. — Son fils, François, né en 1841, chef du *parti de l'Indépendance* au parlement hongrois.

Kossuth.

Kostroma ou **Costroma,** v. de la Russie centrale, ch.-l. du *gouv. de Kostroma*, sur le Volga; 30.000 h. — Le gouv. a 1.387.000 h.

Kotonou, v. de la Guinée septentrionale (Dahomey). Port sur l'Atlantique; 1.000 h.

kotze n. m. (m. chinois). Appareil que les Chinois attachent à la queue des pigeons et dont le sifflement pendant le vol, éloigne, paraît-il, les oiseaux de proie.

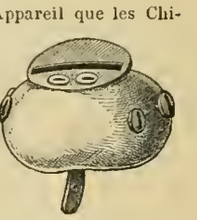

Kotze.

Kotzebue (Auguste-Frédérie-Ferdinand **de**), littérateur allemand, né à Weimar, m. à Mannheim (1761-1819); auteur du drame *Misanthropie et Repentir*, et de la comédie : *Petite ville allemande*. Il fut l'adversaire du romantisme, publia une série d'attaques furieuses contre Napoléon, et devenu l'agent secret du tsar Alexandre Ier, il attaqua avec véhémence toutes les idées libérales. Ses dénonciations soulevèrent des haines terribles, et un jeune exalté, l'étudiant Sand, le poignarda. — Son fils Otto, né à Revel, servit dans la marine russe et fit un voyage d'exploration dans les mers arctiques (1787-1846).

Kotzebue.

kouan n. m. L'un des noms désignant en Chine les temples de la religion taoïste.

Kouang-Si, prov. de la Chine méridionale; 5.200.000 h. Capit. *Koué-Lung*.

Kouang-Sou, empereur de Chine, né et m. à Pékin (1872-1908). Il a régné sous la tutelle de sa tante l'impératrice Tsou-Hsi.

Kouang-Toung, prov. du sud de la Chine. Elle a, avec l'île d'Haï-Nan, 22 millions d'hab. Capit. *Canton*.

Kouan-ti ou **Kouan-yu,** célèbre guerrier et homme d'Etat chinois (161-219). Il est demeuré le modèle de l'habileté et des vertus militaires, pour les Chinois qui lui ont conféré la déification. Kouan-ti est à la fois dieu de la guerre, patron des marchands et protecteur des lettrés.

Kouban (le), fleuve de la Russie méridionale, tributaire de la mer Noire et de la mer d'Azof; cours 800 kil. — La province à laquelle il donne son nom a 1.919.000 h. Capit. *Iékatérinodar*.

Koubba.

koubba ou **koubbèh** [*koub-bé*] n. m. (m. arabe). Monument élevé sur la tombe ou en souvenir d'un personnage vénéré.

Kouei-Tchéou, prov. de la Chine méridionale; 3.400 000 h. Capit. *Kouei-Yang*.

Kouen-Loun, chaîne de montagnes de l'Asie, entre le Tibet et le désert de Gobi.

koufique, coufique ou **cufique** adj. Se dit de l'ancienne écriture arabe.

Koufra, groupe d'oasis du désert Libyque, au S. du plateau de Barka; 9.000 h. environ. Palmeraies.

Kouka ou **Kouko,** anc. capit. du Bornou (Soudan central); 60.000 h.

Koukou-Nor, lac de l'Asie centrale, entre la Chine, la Mongolie, le Tibet, à 3.200 m. d'alt.

koukri n. m. Coutelas court et massif, en usage au Tibet.

Koukri.

koul n. m. (m. turc signif. *esclave*). En Turquie, corps de garde, patrouille. Effectif des troupes de terre et de mer.

Kouldja, v. de l'empire chinois, dans la Dzoungarie, sur l'Ili ; 12.000 h. Centre commercial important.

koulibiac [*bi-ak*] n. m. Pâté russe, qui se fait ordinairement au saumon et quelquefois aux choux.

Koulikoro, poste militaire de la Sénégambie, sur la rive du Niger. Station de canonnières.

Koum ou **Kôm,** v. de la Perse (Irak-Adjemi), sur l'Amabar ; 16.000 h. Commerce actif.

Koumamoto, v. du Japon (Kiou-Siou) ; 71.000 h.

koumis ou **koumys** [*miss*] n. m. Boisson fermentée, que les peuplades nomades de l'Asie préparent avec du lait de jument additionné de levure. (C'est une sorte de kéfir.)

Kour ou **Koura** (le), fl. de Russie, tributaire de la Caspienne. Il baigne Souram, Gori et Tiflis ; cours 1.050 kil.

Kourdes ou **Kurdes,** nom donné aux populations du Kourdistan. Les Kourdes sont de race

Kourdes.

blanche, ont la physionomie rude des montagnards et sont réunis en nombreuses tribus, agricoles, mais vivant surtout de brigandages.

Kourdistan ou **Kurdistan,** pays d'Asie, compris partie dans la Turquie, partie dans la Perse. (Hab. *Kourdes* ou *Kurdes.*)

Kourg, Courg ou **Kourgh,** prov. de l'Inde ; 173.000 h. Ch.-l. *Merkara.*

Kourgan, v. de la Turquie d'Asie (gouv. de Tobolsk) ; 9.000 h.

kourgane n. m. En Russie, sépulture ancienne en forme de tumulus.

Kouriles, archipel japonais d'Asie ; longue chaîne d'îles montagneuses et volcaniques, du Kamtchatka à l'île Yéso : 500 hab. environ.

Kouropatkine (Alexis-Nicolaïewitch), général russe, né dans le gouvernement de Pskov en 1848. Il a commandé l'armée russe en Mandchourie pendant la campagne de 1904-1905.

Kouro-Sivo (c.-à-d. *fleuve Noir*), courant chaud du Pacifique, qui, né aux environs des tropiques, baigne les côtes est du Japon.

kourtchi n. m. Corps de cavalerie, composé de nobles et qui servait de gardes aux rois de Perse de la dynastie des Sefévis.

Koursk, v. de Russie, ch.-l. du gouv. homonyme, sur le *Koura ;* 50.000 h. Filatures, tanneries, commerce de pelleteries. — Le gouv. a 2.371.000 h.

Koush, personnage biblique, fils de Cham et petit-fils de Noé (*Bible*).

Koushites (de *Koush,* n. pr.), nom que portent, dans la Bible, les habitants de l'Egypte méridionale, de l'Ethiopie et de l'Arabie du Sud. — Les ethnologues désignent sous ce nom de Koushites un groupe comprenant les Egyptiens, les Barabras de la basse Nubie, les Abyssins, etc.

koussine [*kou-si-ne*] n. f. Glucoside jaune, amère, extraite du *kousso* ou *cousso.*

Koussouri, v. du Soudan français (territoire du Tchad). Prise d'assaut (1900) par le commandant Lamy, qui fut tué bientôt après aux environs, dans un combat contre Rabah.

Koutaieh, Kutaieh ou **Kutaiah,** v. de la Turquie d'Asie (Khodarendikiar), sur le Kutaieh-Sou ; 28.000 h. Grande fabrication de tapis.

Koutaïs [*ta-iss*], v. de la Transcaucasie, au N.-O. de Tiflis, ch.-l. du gouv. homonyme ; 32.400 h. Métallurgie, houille. — Le gouv. a 1.058.000 h.

Koutouzof.

Koutchouk-Kaïnardji, village de Bulgarie, où fut signé en 1774 un traité célèbre entre la Turquie et la Russie, qui y trouvait d'importants avantages du côté de la mer Noire.

Koutouzof (Michel), général russe, né et m. à Bunzlau, en Silésie (1745-1813). Il fit les campagnes de Pologne, de Turquie et de Crimée sous Catherine II, fut envoyé au secours des Autrichiens à Austerlitz. Pendant la campagne de Russie, il fut vainqueur à Krasnoïé, mais vaincu à la Moskova.

kouttar n. m. Forte dague hindoue à lame large, à poignée disposée en étrier.

Kouttars.

Koutzo-Valaques. V. Roumains.

Kouznetzk, v. de la Russie d'Asie (gouv. de Tomsk), sur le Tom ; 21.000 h.

Kovalevska (Sonia), mathématicienne russe, née à Moscou, m. à Stockholm (1850-1891).

Koveït ou **Koweit,** v. de l'Arabie septentrionale, port actif sur le Khâr-Abdilla, baie du golfe Persique ; 20.000 h. Salines, constructions navales.

Kovno, v. de Russie, ch.-l. du *gouv. de Kovno ;* 56.000 h., sur le Niémen. Les Français s'en emparèrent en 1812. Céréales, pelleteries, poteries. — Le gouv. a 1.545.000 h.

Kovrof, v. de Russie (gouv. de Wladimir), sur la Kliazma ; 10.000 h.

Kozeluth (Jenn-Antoine), compositeur tchèque, né à Wellwarn, m. à Prague (1738-1814) ; il a laissé un grand nombre de compositions religieuses et deux opéras. — Son cousin, Léopold-Antoine, né à Wellwarn, m. à Vienne (1752-1818) a écrit un nombre considérable d'œuvres musicales diverses et plusieurs opéras.

Kozlowski (Michel), sculpteur russe, né et m. à Saint-Pétersbourg (1740-1803). On lui doit quelques statues colossales d'un bel effet : *Souvarov,* etc.

Kozlowski (Joseph), compositeur polonais né à Varsovie, m. à Saint-Pétersbourg (1757-1831) ; il a écrit un grand nombre de chœurs, de cantates, de chansons et une messe de *Requiem.*

Kra, isthme montagneux, unissant à l'Indo-Chine la presqu'île de Malacca. On a formé le projet de le percer par un canal.

kraak n. m. Bateau de transport de Hollande, à un mât gréant une voile sur corne et deux focs.

kraal n. m. Village, chez les Hottentots. Syn. de corral.

krabs ou **kreps** [*krèpss*] n. m. Jeu de dé d'origine anglaise, interdit en France. On écrit aussi crabs.

krach [*krak*] n. m. (m. allem.). Débâcle financière : *le système de Law finit par un formidable krach.*

krachena n. m. Sorte de tabac d'Algérie.

Kraft (Adam), sculpteur allemand, né à Nuremberg, m. à Schwabach (vers 1450-1507). Ses œuvres sont d'une grande énergie d'expression et d'une exécution large et magistrale.

Kragouïevatz, v. de la Serbie, sur la Lopenitza, tributaire de la Morava ; 15.000 h. Arsenal ; fonderie de canons, manufacture d'armes.

Krakatoa, petite île de la Malaisie hollandaise, dans le détroit de la Sonde, entre Java et Sumatra. Partiellement détruite en 1883 par l'explosion du volcan Perbuatan qui la réduisit au tiers, effondrant toute la région nord dans un gouffre marin de 300 mètres et soulevant une vague de 30 mètres qui engloutit, sur la côte ouest, quarante localités avec 20.000 personnes.

Kramérie : a, fleur ; b, fruit.

kramérie [*ri*] n. f. Genre de polygalacées, comprenant des arbustes rameux de l'Amérique du Sud, dont une espèce fournit la racine de *ratanhia,* douée de propriétés toniques et astringentes.

Krantz (Jean-Baptiste-Sébastien), ingénieur et homme politique français, né à Arches (Vosges), m. à Paris (1817-1899). Il construisit le palais de l'Exposition universelle de 1867, à Paris, et devint sénateur inamovible en 1876. — Jules-François-Emile, vice-amiral français, cousin du précédent, né à Arches en 1821, fut ministre de la marine de 1888 à 1889. — Charles-Camille-Julien, homme politique français, neveu du sénateur Krantz, né à Dinozé (Vosges) en 1848, fut ministre des travaux publics en 1898, et ministre de la guerre en 1899.

Krasicki (Ignace), littérateur polonais, né à Dubiecko, m. à Berlin (1735-1801), surnommé *le Voltaire de la Pologne.* Ses livres (*la Souriade, la Monomachie,* etc.), valent par une philanthropie chaleureuse et aussi par la vivacité et le mordant du style.

Krasinski (Sigismond-Napoléon), poète polonais, né et m. à Paris (1812-1859) ; auteur de la *Comédie infernale,* de l'*Aube,* des *Pommes de l'Avenir,* ouvrages pleins de rêves généreux sur l'avenir de la Pologne.

Krasnoïarsk, v. de la Russie d'Asie, ch.-l. du gouv. d'Iénisséisk, sur l'Iénissei ; 20.000 h.

Krasnoïé-Sélo, v. de Russie, non loin de Saint-Pétersbourg ; 3.000 h. Palais impérial.

Krasnovodsk, v. de la Russie d'Asie, ch.-l. de la prov. Transcaspienne, sur la rive orientale de la Caspienne, qui forme à cet endroit le golfe de Balkan ; 15.000 h.

Kraszewski (Joseph-Ignace), romancier polonais, né à Varsovie, m. à Genève (1812-1887). Auteur d'innombrables romans historiques ou de mœurs familiales : *Jermola, Sans cœur,* etc.

Krauchtal, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.120 h. Agriculture, fromagerie.

Krauss (Marie-Gabrielle), cantatrice dramatique autrichienne, née à Vienne, m. à Paris (1842-1906). Elle brilla sur les grandes scènes de l'Europe, notamment à l'Opéra de Paris, où elle fit admirer sa puissance dramatique.

Kray [*kra-i*] (Paul, baron de), général autrichien, né à Keşmarck (Hongrie), m. à Pest (1735-1804). Il fut vaincu par Moreau pendant la campagne d'Allemagne de 1800.

Krebs (Arthur-Constantin), officier et ingénieur français né en 1850, fut le collaborateur du colonel Renard à l'école d'aérostation de Chalais, et se consacra ensuite à l'industrie.

Kreider ou **Kheider** (Le), centre militaire d'Algérie (dép. d'Oran), dans le chott El-Chergui. Beaux jardins.

Kremenetz, v. de Russie (gouv. de Volhynie), non loin de l'Ikva ; 12.000 h.

Krementchoug, v. de Russie (gouv. de Poltava), sur le Dniéper ; 70.000 h. Cuirs, machines. Port fluvial actif.

kremlin [*krèm'*] n. m. Enceinte murée, chez les Slaves.

Kremlin (le), forteresse de Moscou, ancienne résidence des tsars, où se trouvent un grand nombre

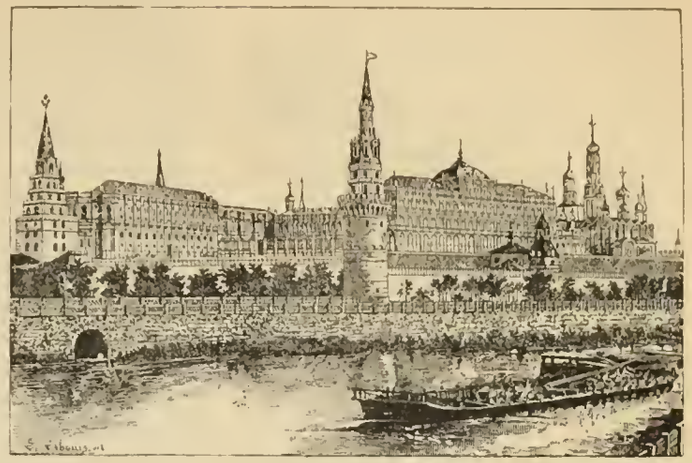

Le Kremlin.

de monuments, de cathédrales, de palais, et la fameuse cloche qui pèse 165.000 kilogrammes. De forme presque triangulaire, dominant la rive gauche de la Moskova, le Kremlin est entouré d'un mur, haut de 12 mètres et long de 2.220 mètres.

Kremlin-Bicêtre, comm. de la Seine ; 13.020 h. C'est sur le territoire de cette commune qu'est situé l'asile de Bicêtre. V. ce mot.

kreutzer [*tsèr*] n. m. (m. allem. ; de *kreutz,* croix). Ancienne monnaie allemande, qui valait environ 4 centimes. Ancienne monnaie autrichienne, qui valait 2 centimes et demi.

Kreutzer [*tsèr*] (Rodolphe), violoniste et compositeur français, né à Versailles, m. à Genève (1766-1831). On lui doit de nombreux opéras-ballets et une remarquable *Méthode de violon.*

Kreuzlingen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 4.260 h. Fabriques de meubles, savonnerie, tissage de toile, fabrique de ciment.

Kreuznach, v. de Prusse (prov. du Rhin) ; 22.860 h. Eaux salines.

Krichna, dieu hindou, représenté comme la huitième incarnation de Vichnou. Il est le dieu principal de l'Inde actuelle.

Kriens, comm. de Suisse (cant. de Lucerne), au pied du Pilate ; 5.950 h. Industrie métallurgique ; fabrique de pâtes alimentaires.

krona n. f. (en suéd. *couronne*). Monnaie d'argent suédoise, valant 1 fr. 37.

Kronos ou **Cronos,** divinité hellénique, fils d'Ouranos et de Gæa, père de Zeus. Les Romains l'identifièrent avec Saturne.

kronprinz [*krôn'-prin'ts*] n. m. (allem. *krone,* couronne, et *prinz,* prince). Titre qu'on donne au prince héritier, en Allemagne.

Kronstadt. *Géogr.* V. Brasso.

Kronstadt. V. Cronstadt.

kropatscheck [*tchèk*] n. m. Nom du fusil modèle 1878, premier fusil à répétition adopté quelque temps en France. Il avait été imaginé par le chevalier autrichien Kropatscheck, commandant de l'Ecole des cadets d'artillerie à Vienne.

Kropotkine (Pierre-Alexiévitch, prince), révolutionnaire russe, né à Moscou en 1842, affilié à l'Internationale, théoricien impitoyable de l'anarchie : *Paroles d'un révolté, la Conquête du pain, la Grande révolution, l'Anarchie.*

krotophone n. m. (du gr. *krotos,* bruit, et *phônê,* voix). Sorte de téléphone qui reproduit la parole humaine par l'entremise de petits crépitements.

krouffe n. m. Nom donné par les mineurs aux roches qui coupent les lits de houille. On dit aussi crain.

Kroumirs. V. Khroumirs.

Krous ou **Kroumen,** nègres de la Côte de Libéria, appartenant au groupe mandingue.

Krüdener [*nèr*] (Mme Juliana de Wietenhoff, baronne de), mystique russe, née à Riga, m. à Karasou-Bazar (1764-1824). Elle fut un moment l'inspiratrice du tsar Alexandre Ier, qu'elle inclina vers la Sainte-Alliance. Elle est l'auteur du roman autobiographique de *Valérie.*

Krug (Wilhelm-Traugott), philosophe et littérateur allemand, né à Radis, près de Wittemberg, m. à Leipzig (1770-1842). Disciple de Kant, il s'est efforcé de concilier l'idéalisme transcendantal de son maître avec les doctrines réalistes.

Krüger [*kru-jèr*] (Paul), président de la république Sud-Africaine (aujourd'hui colonie anglaise), né à Rastenburg (colonie du Cap), mort à Clarens (Suisse) (1825-1904). Il dirigea avec une indomptable ténacité la résistance dernière de son pays contre les Anglais.

Krüger.

Krummacher (Frédéric-Adolphe), écrivain allemand, né à Tecklembourg, m. à Brême (1767-1824) ; auteur de *Paraboles* devenues classiques.

Krummenau, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall, sur la Thur ; 1.420 h. Elève de bétail, agriculture.

Krupp [*kroup*] (Alfred), industriel allemand, né et m. à Essen (1812-1887) ; fondeur des canons d'acier qui portent son nom.

Krusenstern (Adam-Jenn), navigateur russe, né à Haggud (1770-1846). Il a exploré notamment les parages du détroit de Behring.

Krylov (Ivan), fabuliste russe, né dans le gouv. d'Orenbourg, m. à Saint-Pétersbourg (1768-1844); auteur de trois cents fables d'une inspiration nationale.

krypton n. m. *Chim.* Gaz de l'atmosphère, découvert en 1898 par Ramsay et Travers.

— Encycl. On extrait ce gaz de l'air liquide en distillant celui-ci par fraction ; les parties les moins volatiles contiennent un mélange de krypton et de xénon. On sépare les corps en utilisant leur différence de vaporisation. C'est un gaz qui se liquéfie à — 151°,7 ; il se solidifie en une neige fusible à — 169°. L'atmosphère en contient environ un millionième.

ksar n. m. Mot berbère signifiant *lieu fortifié*, et qui entre dans un grand nombre de noms de localités du sud de l'Algérie. Pl. des *ksour*.

ksei n. m. Espèce de gui à baies rouges, qui croit au Japon, sur les arbres résineux.

ksour n. m. pl. V. ksar.

ktêma eis aei, mots gr. signif. : *Un bien pour toujours.* Expression de Thucydide (*Guerre du Péloponèse*, 1, 22). L'historien, caractérisant son œuvre, dit qu'il a composé non pas un discours d'apparat destiné à des auditeurs d'un moment, mais un monument durable.

ku-dzu [*kou-dzou*] n. m. Plante légumineuse du Japon.

— Encycl. Le ku-dzu (*pueraria Thumbergiana*) est une plante vivace, très vigoureuse, à sarments volubiles et rampants, qui peuvent atteindre de 8 à 10 mètres de long. Les feuilles servent à l'alimentation du bétail ; des tiges bouillies et rouies on retire une filasse se tissant en toile légère et solide ; les racines fournissent une fécule excellente.

kuerelle [*ku-rè-le*] n. f. Grès schisteux, mêlé à la houille, dans les mines d'Adzin.

Kügelgen (Gérard de), peintre allemand, né à Bacharach, assassiné près de Dresde (1772-1820). Il décora divers palais de Saint-Pétersbourg; ses tableaux se distinguent par une composition heureuse et un chaud coloris. — Son frère jumeau, Charles-Ferdinann, né à Bacharach (1772-1832), fut peintre de la cour de l'empereur de Russie.

Kufstein, v. d'Austro-Hongrie (Tyrol), sur l'Inn ; 4.000 h. Chaux. Station d'été fréquentée.

Kuhn (Adalbert), linguiste et mythologue allemand, né à Kœnigsberg, m. à Berlin (1812-1881). Il s'est fait connaître par ses travaux de grammaire comparée et de mythologie indo-européenne.

Kulm, comm. de Suisse (cant. d'Argovie) : *Ober-Kulm* a 1.330 h. ; *Unter-Kulm*, 1.450 h. Agriculture, industrie laitière ; fabrique de cigares.

Kulturkampf ou **Culturkampf** [*koul-tour-kam'pf*] (c'-à-d. *lutte pour la civilisation*), nom donné à la guerre religieuse faite par Bismarck au haut clergé catholique au moyen des lois dont les principales, rendues en mai 1873, sont connues sous le nom de *lois de mai*. Le Kulturkampf prit fin par des concessions réciproques, après l'avènement du pape Léon XIII, en 1878, et désormais le parti catholique, sous la direction de Windthorst, joua un rôle considérable au Reichstag.

kummel [*ku-mèl*] n. m. Liqueur alcoolique aromatisée avec du cumin, et fabriquée surtout en Allemagne et en Russie.

Kunckel (Jean), chimiste allemand, né à Hutten, m. à Stockholm (vers 1638-vers 1702); auteur de l'*Art de la verrerie*.

kupfernickel n. m. *Minér.* Syn. de nickeline.

Kupruli ou **Koproli,** famille d'origine allemande, dont cinq membres furent, de 1656 à 1710, vizirs de l'empire ottoman. — Le plus fameux, Fazil-Ahmed **Kupruli** (1626-1691), remporta de grands succès en Hongrie, en Pologne et en Crète, mais fut battu par Montecuculli à Saint-Gothard, et par Sobieski à Choczim.

Kurdistan, Kurdes. V. Kourdistan, Kourdes.

Kuroki (baron), général japonais, né en 1844. Il fut un des plus énergiques commandants d'armée japonais pendant la guerre de 1904-1905 en Mandchourie.

Kurpinski (Charles-Casimir), compositeur polonais, né à Wloszakowice, m. à Varsovie (1785-1857); auteur de plusieurs opéras : *Kalmora, Czaromysl, Jean Kochanowski*, etc.

Kurrachee. *Géogr.* V. Karatchî.

kursaal n. m. (en allem. *salle de cuve*). Dans les villes d'eaux, salle publique de réunion, de conversation pour les baigneurs.

kurtchis [*chiss*] n. m. Chez les Persans, corps de cavalerie composé de l'ancienne noblesse.

Kurth (Godefroy), professeur et érudit belge, né à Arlon en 1847; auteur des *Origines de la civilisation moderne, Clovis*, etc.

Kusnacht, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le bord du lac ; 3.400 h. Vignoble, tissus de soie, teinturerie.

Kussnacht, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), sur le lac des Quatre-Cantons, tourisme, jolie situation ; 1.360 h. Agriculture et élève de bétail ; verrerie, tannerie, distillerie. Restes d'un château qu'on dit avoir été habité par le bailli Gessler et à quelque distance duquel se trouve une *chapelle de Tell*.

Küstenland [*kus-tèn-lan'd*], pays d'Autriche, qui comprend Trieste et son territoire, Goritz et l'Istrie.

kutsch n. m. (du nom de l'inventeur). Réglette imaginée pour faciliter la mesure des distances sur la carte de France d'état-major au 180.000.

Kuttigen, comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 1.500 h. Viticulture, plâtre et ciment.

kwas ou **kvas** [*kou-ass*] n. m. (m. russe). Boisson enivrante, en usage surtout chez les moujiks ou paysans russes, et qu'on obtient en versant de l'eau chaude sur de l'orge moulue ou de la farine d'orge, puis en laissant fermenter le tout.

Kyaxarès. V. Cyaxare.

kybistétère ou **kybistère** [*bis*] n. m. (gr. *kubistêtêr*, de *kubistan*, faire la culbute). *Antiq. gr.* Faiseur de tours, sauteur, plongeur.

kylix [*ki-liks*] n. f. (m. grec). *Antiq. gr.* Coupe très évasée à deux anses avec un pied très léger, ou même sans pied.

kyliopodie [*dî*] n. f. (du gr. *kullos*, courbé, et *pous, podos*, pied). Difformité des pieds bots.

kymatologie [*ji*] n. f. (du gr. *kuma*, flot, et *logos*, discours). Chapitre de la géographie physique relatif à l'observation des vagues de l'eau, des rides du sable ou de la neige, etc.

kymographion n. m. *Physiol.* Syn. de hémodynamomètre.

kymrique [*kim'*] ou **cymrique** [*sim'*] adj. Se dit d'un des principaux dialectes de la langue celtique, parlé dans le pays de Galles. N. m. : *le kymrique* ou *cymrique*.

Kymris [*riss*] ou **Belges,** peuple de race celtique, établi au temps de César entre la Seine, la Marne, les monts Faucilles, le Rhin et l'Océan.

kyphonisme [*fo-nis*] n. m. (du gr. *kuphôn*, carcan). *Ant. gr* Supplice du carcan, qui consistait à exposer au soleil le patient nu, le corps enduit de miel, attaché contre une pièce de bois recourbée.

kyrie ou **kyrie eleison** [*ki-ri-é, é-lé-i-sonn*] n. m. (gr. *Kurie*, Seigneur ; *eleêson*, aie pitié). Invocation que l'on fait au commencement de la messe. Musique composée sur les paroles.

kyrielle [*ri-è-le*] n. f. (du gr. *Kurie*, Seigneur, premier mot d'une litanie). Longue suite de choses fâcheuses et ennuyeuses : *une kyrielle d'injures*.

kyriologie [*ji*] n. f. (du gr. *kurios*, propre, et *logos*, discours). *Philol.* Usage d'expressions propres et non d'expressions figurées.

kyriologique adj. Qui a rapport à la kyriologie.

kyste [*kis-te*] n. m. (du gr. *kustis*, vessie). Espèce de tumeur dont le contenu est liquide ou semi-liquide : *on traite les kystes par l'extirpation chirurgicale*.

— Encycl. Les kystes ont une origine, une localisation et un contenu fort variables. Certains kystes spéciaux ont une origine parasitaire ; les *kystes hydatiques* du foie, de la rate, etc., sont dus au développement chez l'homme du *ténia* du bœuf ou du chien.

D'autres kystes, dits *congénitaux*, sont dus à un accident de développement ; ils contiennent du mucus, des productions dermiques, des cheveux et des dents. Enfin, les kystes non congénitaux proviennent de la distension continue d'un appareil glandulaire ou d'une poche synoviale ; tels sont les kystes sébacés du cuir chevelu (loupes) ; les kystes salivaires (grenouillette) ; les kystes synoviaux, etc.

Les kystes déterminent des accidents par la compression qu'ils exercent sur les organes voisins. Le kyste de l'ovaire peut prendre des dimensions extraordinaires. Le traitement est en général l'extirpation chirurgicale.

kysteux, euse [*kis-teû, eu-ze*] ou mieux **kystique** [*kis-ti-ke*] adj. De la nature du kyste. Qui concerne le kyste : *tumeur kystique*.

kystitomie [*kis-ti-to-mî*] n. f. (de *kyste*, et du gr. *tomê*, section) Opération qui consiste, pour extraire le cristallin, à inciser sa capsule.

kystotome n. m. *Chir.* Syn. de cystotome.

kystotomie [*mî*] n. f. *Chir.* Syn. de cystotomie.

759|107

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottavianse

Paris. — Imp. Larousse, 17, rue Montparnasse.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date due

APR 0 1 '80

OCT 2 4 1988

CE

a39003 000880012b

CE AE 0025
.L35 1909 V001
COO LARCUSSE, PI LAROUSSE P
ACC# 1309645

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 08 11 02 04 20 1